# HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

# LA PRESSE

## EN FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES

ORIGINES DU JOURNAL

ET LA

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES JOURNAUX

DEPUIS LEUR ORIGINE

PAR

EUGÈNE HATIN

TOME PREMIER

PARIS
POULET-MALASSIS ET DE BROISE
LIBRAIRES-ÉDITEURS
9, rue des Beaux-Arts

1859

Traduction et reproduction réservées.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# HISTOIRE

DE

# LA PRESSE

## EN FRANCE

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Typ. de Poulet Malassis et De Broise

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# PRÉFACE

Il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt que peut offrir une histoire de la presse périodique, encore moins sur son utilité. Nous ne possédons, touchant ce sujet, que des données incomplètes, et pourtant, s'il en est un qui soit à la fois curieux et instructif, c'est bien celui-là. Interprète fidèle des temps qu'il a traversés, le journal en reproduit la physionomie exacte ; il est pour le moral des peuples ce que l'invention de Daguerre est pour les formes matérielles, et, bien que l'existence de cette incarnation de l'esprit moderne remonte à peine à deux siècles, il y a plus à gagner pour le penseur à la suivre dans sa marche progressive, dans ses luttes et dans ses transformations, qu'à pâlir sur les annales de certains grands empires.

L'opportunité d'une pareille publication n'est pas moins évidente. Peut-être, cependant, se rencontrera-t-il quelques personnes disposées à la con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tester. La presse se meurt, la presse est morte, entend-on répéter tous les jours et de tous les côtés. S'il en était ainsi, ce nous serait un argument de plus en faveur de notre projet; mais nous sommes loin de voir les choses aussi en noir : pour nous, la liberté de la presse est la plus vivace, la plus imprescriptible de nos libertés, comme elle en est le fondement inébranlable, et, en quelque sorte, l'âme et la vie : elle peut sommeiller; elle ne saurait périr.

Ce qui est vrai, c'est que la presse est aujourd'hui dans un de ces moments de torpeur qui, par une loi que l'on retrouve partout dans la nature, succèdent toujours aux grandes agitations. J'ai pensé que c'était précisément dans un pareil moment, alors que les passions qui s'agitent trop souvent autour d'elle faisaient silence, qu'il était plus opportun d'en écrire les annales, et, par l'enseignement qui en découle, de rassurer et les amis et les ennemis de cette institution, si diversement jugée, qui, si elle est pour les uns l'objet de trop vives aspirations, est pour les autres l'objet de terreurs irréfléchies.

Les difficultés d'une œuvre si vaste ne m'ont point échappé, et je ne me suis pas un instant dissimulé mon insuffisance. Aussi n'est-ce qu'après de bien longues hésitations que je me suis décidé à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aborder cette entreprise, et pour obéir, en quelque sorte, aux conseils, je dirais presque aux sollicitations de personnes dont, pour moi, l'autorité égale la bienveillance.

L'histoire du journalisme a été, depuis de longues années, l'objet de mes plus constantes préoccupations, le but principal de mes travaux. Dès 1846, j'ai publié, sous le titre d'*Histoire du Journal en France,* un petit volume destiné, dans ma pensée, à jeter un peu de jour sur l'origine de la presse périodique et à appeler l'attention sur ce sujet, d'un intérêt si puissant et si varié. En 1853, l'intelligent éditeur de la Bibliothèque Elzevirienne, M. P. Jannet, donna de cet ouvrage une seconde édition, entièrement refondue et plus que doublée, à laquelle on a bien voulu accorder quelques éloges et faire de nombreux emprunts.

Cependant, conçue dans des conditions toutes spéciales, cette monographie était nécessairement écourtée, incomplète, insuffisante. Depuis lors, on n'a cessé de me répéter que je devrais compléter ce travail, le reprendre sur une plus vaste échelle, qu'il n'y avait rien sur la matière ; que sais-je, enfin ? que je pourrais faire une œuvre utile : si bien que je me suis laissé déterminer par ces encouragements, comptant d'ailleurs sur l'assistance de tous ceux qui savent et qui s'intéressent à la cause de ce merveilleux instrument que l'on nomme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

journal, c'est-à-dire à la cause de la liberté et de la civilisation.

Si je n'ai pu donner à mon sujet le relief qu'il aurait acquis sous la plume d'un homme politique, j'ai fait, par compensation, les plus patients efforts pour qu'il laissât le moins possible à désirer sous le rapport historique, le plus important à mon point de vue. C'est à cela surtout que j'ai visé. Ce que j'ai voulu faire, ce n'est point une œuvre spéculative, j'irais presque jusqu'à dire que ce n'est point une œuvre politique : c'est un livre historique. Je me suis étudié à rassembler tous les faits touchant à la presse, à les contrôler, à les coordonner, à montrer comment est né et a grandi le journal, par quelles phases successives et si diverses il a passé depuis deux siècles. C'est, en un mot, l'histoire de l'instrument plutôt encore que celle de ses effets que je me suis proposé d'écrire ; et cette histoire, je l'ai demandée aux journaux eux-mêmes, je les ai laissés parler autant que possible. C'est, enfin, comme une sorte d'autobiographie des journaux que j'offre au public. Si cette méthode était mieux appropriée à mes forces, elle m'a paru, d'un autre côté, conduire plus directement et plus sûrement au double but que j'envisageais : préparer les voies aux travailleurs, et, en même temps, satisfaire la légitime curiosité qui doit s'attacher à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une institution dont le rôle a été si grand dans nôtre histoire, ou tout simplement aux aventures d'un ami de la maison, d'un hôte de notre foyer.

Ici, d'ailleurs, les faits parlent d'eux-mêmes, et la morale de la confabulation, si je puis ainsi m'exprimer, saute aux yeux. Il ressort à l'évidence de chaque page de ces annales du journalisme que la liberté absolue, illimitée, de la presse, est impossible chez nous; qu'elle est incompatible, ou, si l'on aime mieux, qu'elle n'est pas encore compatible avec nos mœurs; mais il n'en ressort pas moins évidemment que la liberté de la presse est, nous le répétons, la plus imprescriptible de nos libertés; qu'il y aurait folie à vouloir l'étouffer, ainsi que l'avouait, au jour de l'adversité, un homme dont le témoignage ne saurait être récusé, Napoléon.

Telle est ma conviction bien profonde, et je crois que le jour où cette conviction serait partagée dans le camp de l'autorité et dans celui de la liberté, un grand pas serait fait vers l'apaisement des passions, vers cette paix intérieure si désirable pour le bonheur de la France.

Un coup d'œil rapide sur la marche qu'a suivie le journal depuis sa naissance fera connaître l'étendue, l'ordre et la division de ce travail.

Le journal a eu, dans les gazettes manuscrites et nouvelles à la main, dans les placards et les libelles

EFERUS - Recherches & Classification numériques

même, des antécédents auxquels nous avons cru devoir consacrer quelques pages. Poussant plus loin encore, pour ne rien omettre de ce qui a été dit sur cette matière, nous sommes allé, sur les pas d'un académicien aussi ingénieux que savant, en chercher les traces jusque dans la Rome ancienne.

Il est évident, néanmoins, que le journal n'a pu précéder l'imprimerie, et même ce n'est guère que deux siècles après la découverte de Guttemberg que l'on trouve les premiers essais de feuilles périodiques.

Ces premiers essais se produisirent simultanément, au commencement du XVII^e^ siècle, sur différents points de l'Europe; mais c'est à la France que revient l'honneur d'avoir créé le premier journal véritablement digne de ce nom, la *Gazette*, dont la publication remonte aux premiers mois de 1631. Nous insisterons sur l'histoire de cette feuille et sur celle de son fondateur, parce qu'un grand attrait m'a semblé s'y attacher, et aussi parce que, dans ce mouvement de retour vers le passé qui caractérise notre époque, on est souvent amené à en parler, et qu'on ne le fait pas toujours avec justesse, ni avec équité, pourrais-je ajouter. Renaudot était un homme éminemment remarquable pour son temps, auquel on n'a pas rendu la justice qu'il méritait : sa vie si remplie et si agitée, ses *inno-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*centes inventions*, ses démêlés avec la faculté de médecine, sa lutte contre les frondeurs, sont pleins d'un véritable intérêt.

Richelieu, qui avait bien vite compris l'importance d'un organe dont il disposerait au gré de sa politique, avait accordé à Renaudot un privilége très-étendu qui lui donnait le monopole des gazettes et de toutes les publications ayant un caractère politique. Ce privilége faillit périr dans la gabarre de 1649, et Renaudot ne le sauva qu'à force d'habileté. Un instant, en effet, on aurait pu croire que le journalisme sortirait vainqueur de cette guerre où coulèrent tant de flots d'encre; mais tout s'en alla en fumée. Cependant, si la Fronde ne produisit pas de véritables journaux, elle nous en a donné amplement la monnaie dans ces milliers de satires, de libelles, d'écrits de toute nature, qu'on a baptisés du nom de *Mazarinades*, et qui tiennent trop intimement à notre sujet pour que nous ne leur consacrions pas un chapitre.

De la multitude des publications de la Fronde, il resta les *Gazettes en vers*, dans lesquelles nous verrons l'origine de ces chroniques dont on a, depuis lors, tant usé et abusé, et même, en y regardant d'un peu plus près, celle du feuilleton-roman, que l'on ne croirait pas aussi ancien. Ces gazettes vécurent une vingtaine d'années, grâce surtout à la verve infatigable de leur créateur, J. Loret. Elles

EFERUS - Recherches & Classification numériques

furent remplacées en 1672 par le *Mercure galant,* le prototype des petits journaux.

On fait généralement assez peu de cas du *Mercure ;* nous croyons cependant qu'il vaut mieux que sa réputation, et il serait difficile de méconnaître le grand rôle qu'il a joué dans l'histoire littéraire du XVIII^e^ siècle. Quoi qu'il en soit, en mêlant les vers à la prose, en alliant la politique à la littérature, ou, si l'on veut, l'histoire à la fantaisie, il constitua, entre le journal politique et le journal littéraire, un genre mixte, dont le monopole lui fut concédé.

Le journal littéraire existait depuis quelques années déjà quand de Visé fonda le *Mercure,* et la France encore avait eu l'honneur de précéder les autres nations dans cette voie nouvelle. En 1665, un conseiller au Parlement, Denis Sallo, homme aussi judicieux qu'érudit, avait imaginé de faire pour la république des lettres ce que Renaudot avait fait pour la politique : il avait créé le *Journal des Savants*. L'idée parut si heureuse et si simple à la fois, qu'elle eut immédiatement des imitateurs en Angleterre, en Italie, en Allemagne. Cependant l'exécution rencontra, en France, des difficultés que l'on ne soupçonnerait pas. Heureusement Colbert fit pour le Journal des Savants ce que Richelieu avait fait pour la Gazette : il le plaça sous la protection du gouvernement. Grâce à ce généreux pro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tectorat, le grave recueil, qui est un de nos monuments littéraires les plus honorables, put surmonter tous les obstacles, et il a partagé avec la feuille de Renaudot le singulier privilége de traverser toutes les révolutions et de prolonger son existence jusqu'à nos jours.

Ainsi, trois priviléges, qui constituaient alors de véritables monopoles, défendaient les approches de la presse périodique : la *Gazette* avait le monopole de la presse politique, le *Journal des Savants* celui de la presse littéraire, le *Mercure* celui de la petite presse, de la presse légère, semi-littéraire, semi-politique.

Le domaine de la *Gazette* fut longtemps respecté : la politique, alors, c'était l'arche sainte, à laquelle il était défendu de toucher sous peine de mort.

On pouvait, sans inconvénient, laisser un champ plus libre à la presse littéraire. Cependant, les premiers qui voulurent marcher sur les pas du *Journal des Savants*, l'imiter, le compléter, le perfectionner, car c'était leur prétention à tous, durent recourir aux presses étrangères. Mais on comprit bientôt que la rigueur sur ce point était au moins inutile; on capitula, et, moyennant un tribut payé au suzerain des recueils littéraires, le premier venu à peu près obtint la permission d'avoir son petit journal. Le mouvement, d'abord assez lent, se précipita

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ensuite, et il se produisit, au milieu du XVIIIe siècle, un spectacle qui s'est, depuis, plus d'une fois renouvelé : « Les journaux de toute espèce devinrent la grande ressource de toute la petite littérature, parce que c'est tout ce qu'il y a de plus aisé à faire (1). » Les chroniqueurs du temps ne cessent de fulminer contre ce débordement.

Le *Mercure*, sur le domaine duquel cette bande d'affamés empiétait beaucoup plus que sur celui du *Journal des Savants*, poussa les hauts cris, fatiguant de ses plaintes et la ville et la cour, et les tribunaux et le conseil. Mais il eut beau dire et beau faire : la digue était rompue ; il lui fallut vivre côte à côte avec cette multitude d'intrus qui réclamaient leur place au soleil, et dont quelques-uns lui faisaient particulièrement ombrage ; les *Petites-Affiches*, par exemple, une feuille, ou plutôt deux feuilles avec une seule tête, qui jouèrent dans la littérature, pendant la dernière moitié du XVIIIe siècle, un rôle qu'on ne devinerait pas sur leur titre, et le *Journal de Paris*, le premier de nos journaux quotidiens.

Le tourbillon des idées, qui entraînait bon gré mal gré le gouvernement sur la pente de la révolution, amena bientôt d'autres concessions importantes. Les gazettes étrangères furent admises en France, et l'on recherchait avec avidité celles qui étaient écrites dans notre langue. Ce que voyant,

(1) La Harpe, *Correspond. littér.*, t. I, p. 362.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

certains aventuriers littéraires allèrent fonder à l'étranger des feuilles destinées à la France, et dont ils obtenaient facilement l'introduction moyennant une contribution annuelle plus ou moins élevée : il s'établit ainsi sur nos frontières de véritables fabriques de journaux littéraires et politiques. Le gouvernement finit même par pousser la condescendance jusqu'à permettre à quelques-uns de s'imprimer à Paris, mais cependant — pour sauver le principe — sous la rubrique d'une ville étrangère. La première feuille qui obtint cette faveur fut le *Journal de Verdun*, feuille justement estimée, qui introduisit dans la presse périodique, en 1704, un genre nouveau, qu'on pourrait appeler le genre historique.

Mais tous ces journaux étaient, comme on le pense bien, obligés à la plus grande circonspection ; le moindre écart les faisait arrêter. Leur rôle d'ailleurs se bornait à celui de simples rapporteurs ; toute espèce de polémique, de discussion, leur était interdite. Ce n'est donc pas là qu'il faut chercher le mouvement des esprits, mais bien dans la presse littéraire.

Durant la première période de leur existence, les journaux littéraires ne furent guère autre chose que des bulletins bibliographiques, se bornant à enregistrer, à analyser les publications nou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

velles, sans presque oser se permettre la moindre réflexion. Ce n'est qu'au milieu du xviii^e^ siècle, avec Desfontaines et Fréron, que naquit la critique, nous pourrions presque dire le journalisme.

On sait quelles entreprises la presse a pu de tout temps oser sous le pavillon littéraire ; à l'époque dont nous parlons, on connaissait déjà cette ruse de guerre. D'ailleurs, tandis que les gazettes politiques étaient si étroitement muselées, les journaux littéraires jouissaient de la plus grande liberté ; à part les représentants du pouvoir et leurs actes immédiats, tout leur était abondonné, tout leur était permis, les matières politiques ou d'économie sociale comme les matières religieuses. Il nous suffira de rappeler *l'Année littéraire* et sa longue lutte contre l'*Encyclopédie*. Et si l'on veut un autre exemple, quand Linguet descendit dans l'arène du journalisme, il abandonna à un faiseur de gazettes la partie politique de son journal, et se réserva la partie littéraire : c'est embusqué derrière un volume quelconque, qu'il décochait contre les encyclopédistes et les économistes, contre l'académie et le barreau, un peu enfin contre tout le monde et toutes choses, ces traits acérés qui firent tant crier.

On pourra s'étonner de cette tolérance, qui n'était pourtant pas sans intermittences. Mais le gouver-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nement était un peu dans la position d'un homme qui se noie. Il avait bien compris le danger dont l'œuvre encyclopédique menaçait les institutions sur lesquelles il reposait, il avait voulu l'étouffer dans son germe : la force lui avait manqué, et il avait à peu près laissé faire ; mais, se sentant entraîné par le torrent, il s'accrochait à toutes les branches ; il acceptait comme auxiliaires, sans trop aller au fond de leur moralité, tous ceux qui se posaient en champions du trône et de l'autel, comme on disait dès lors ; il tolérait, il encourageait les journaux qui réagissaient contre le parti philosophique, s'aveuglant sur les périls que cette lutte portait en elle-même. Il croyait avoir tout sauvé en mettant les personnes hors de la discussion, et encore n'y réussit-il pas : la critique, bannie des journaux autorisés, se réfugia dans les journaux clandestins, qui déjouaient avec une audace vraiment inouie toutes les poursuites de la police ; elle se fit satire, épigramme, chanson ; elle revêtit toutes les formes enfin, et l'on vit, sous ce rapport, comme une nouvelle Fronde, mais infiniment plus spirituelle, et aussi, disons-le, plus libertine.

Ce simple exposé suffira pour donner une idée de ce que fut la presse avant la Révolution, et, peut-être, une idée plus avantageuse que celle que l'on

EFERUS - Recherches & Classification numériques

paraît s'en faire généralement ; la presse littéraire surtout eut une réelle et grande importance.

« On ne s'imagine pas, dit un écrivain dont il ne m'appartient pas de faire l'éloge (1), si l'on n'y a sondé directement, par places, l'immensité et la multiplicité de ce que l'histoire des journaux, avant la Révolution, aurait à embrasser dans l'intervalle de cent vingt-quatre ans, depuis 1665, date de la fondation du *Journal des Savants*, jusqu'en 89. L'utilité et le jour qui en rejailliraient pour l'appréciation littéraire des époques qui semblent épuisées ne paraissent point avoir été assez sentis. Dans l'histoire qu'on a tracée jusqu'à présent de la littérature des deux derniers siècles, on ne s'est pris qu'à des œuvres éminentes, à des monuments en vue, à de plus ou moins grands noms : les intervalles de ces noms, on les a comblés avec des aperçus rapides, spirituels, mais vagues et souvent inexacts. On a trop fait, avec ces deux siècles, comme le touriste de qualité qui, dans un voyage en Suisse, va droit au Mont-Blanc, puis dans l'Oberland, puis au Righi, et qui ne décrit et ne veut connaître le pays que par ces glorieux sommets. Le plain-pied moyen des intervalles n'a pas été exactement relevé, et on ne l'atteint ici que par cette immense et variée surface que présente la littérature des journaux.

(1) M. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. II, p. 362.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Il y a en ce sens une carte du pays à faire, qui, à l'exemple de ces bonnes cartes géographiques, marquerait la hauteur relative et le degré de relèvement des monts, par rapport à ce terrain intermédiaire et continu. Jusqu'ici encore, on a, par-ci par-là, rencontré et coupé des veines au passage ; il y a à suivre ces veines elles-mêmes dans leur longueur, et bien des rapports constitutifs et des lois de formation ne s'aperçoivent qu'ainsi. Ce sont des enfilades de galeries qu'on ne se figure que si l'on y a pénétré. On aurait beau dire d'un ton léger : « Que voulez-vous tant fouiller, et pourquoi s'embarrasser de la sorte ? Ces morts sont morts et ont bien mérité de mourir ; qu'ils dorment à jamais en leurs corridors noirs. Cette littérature oubliée était juste à terre de son vivant ; elle est aujourd'hui sous terre, elle n'a fait que descendre d'un étage. Allez aux grands noms, aux pics éclatants ; laissez ces bas-fonds et ces marnières. » Mais il ne s'agirait pas ici de réhabiliter des noms : les noms en ce genre sont peu, les hommes y sont médiocrement intéressants d'ordinaire, et même les personnes morales s'y trouvent le plus souvent gâtées et assez viles ; il s'agirait de relever des idées et de prendre les justes mesures des choses autour des œuvres qu'on admire. Qand on a vécu très au centre et au foyer de la littérature de son temps, on comprend combien en ce genre d'histoire aussi (quoiqu'il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

semble que là du moins les œuvres restent), la mesure qui ne se prend que du dehors est inexacte, et, jusqu'à un certain point, mensongère et convenue; combien on surfait d'un côté en supprimant de l'autre, et combien de loin l'on a vite dérangé les vraies proportions dans l'estime.

» Eh bien ! au dix-huitième siècle, c'était déjà ainsi ; tout ce qu'on trouve de bonne heure dans les journaux d'alors est une source fréquente d'agréable surprise. Le *Mercure*, le plus connu, n'en représente guère que la partie la plus fade et la moins originale (1). Quand on aura parcouru la longue série qui va de Desfontaines, par Fréron, à Geoffroy, on saura sur toute la littérature voltairienne et philosophique un complet revers qu'on ne devine pas, à moins d'en traverser l'étendue. Quand ou aura feuilleté le *Pour et Contre* de l'abbé Prévost, et plus tard les journaux de Suard et de l'abbé Arnaud, on en tirera, sur l'introduction des littératures étrangères en France, sur l'influence croissante de la littérature anglaise particulièrement, des notions bien précises et graduées, que Voltaire, certes, résume avec éclat, mais qu'il faut chercher ailleurs dans leur diffusion. Si les *Nouvelles ecclésiastiques* (jansénistes), qui commencent à l'année 1728 et qui n'expirent qu'après 1800, ne donnent que la triste

(1) Il faut excepter pourtant la suite très-sérieuse et très-savante qu'offrit le *Mercure* sous La Roque, directeur. Les rédacteurs ordinaires étaient l'abbé Lebeuf, Dreux du Radier, Dom Toussaint Duplessis, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

histoire d'une opinion, ou plutôt, à cette époque, d'une maladie opiniâtre, étroite, fanatique, et comme d'un nerf convulsif de l'esprit humain, les *Mémoires de Trévoux*, dans les portions qui confinent le plus au dix-septième siècle, offrent un fonds mélangé d'instruction et de goût, le vrai monument de la littérature des jésuites en français, et qui, ainsi qu'il sied à ce corps obéissant et dévoué à un seul esprit, n'a porté à la renommée le nom singulier d'aucun membre (1).

» Il serait fastidieux d'énumérer, et moi-même je n'ai jamais traversé ces pays qu'en courant; mais un jour il m'est arrivé, aux champs, dans la bibliothèque d'un agréable manoir, de rencontrer et de pouvoir dépouiller, à loisir, plusieurs années de cette considérable et excellente collection intitulé l'*Esprit des Journaux*, laquelle, commencée à Liége en 1772, s'est poursuivie jusque vers 1813. Je ne revenais pas de tout ce que j'y surprenais, à chaque pas, d'intéressant, d'imprévu, de neuf et de vieux à la fois, d'inventé par nous-mêmes hier. Cet *Esprit des Journaux* était une espèce de journal (disons-le sans injure) voleur et compilateur, qui prenait leurs bons articles aux divers journaux français, qui en traduisait à son tour des journaux anglais et allemands, et qui en donnait aussi quel-

(1) Je suis tenté vainement de citer le nom de Tournemine comme se rattachant le plus en tête à la rédaction des *Mémoires de Trévoux*: Tournemine a-t-il obtenu ou gardé quelque chose qui ressemble à la gloire ?

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ques-uns de son cru, de sa rédaction propre. Voilà un assez bel idéal de plan, ce semble. L'*Esprit des Journaux* le remplissait très-bien. Que n'y ai-je pas retrouvé, dans le petit nombre d'années que j'en ai parcourues ! Nous allons oubliant et refaisant incessamment les mêmes choses. Cette toile de Pénélope, dans la science et la philosophie, amuse les amants de l'humanité, qui s'imaginent toujours que le soleil ne s'est jamais levé si beau que ce matin-là, et que ce sera pour ce soir à coup sûr le triomphe de leur rêve. Savez-vous qu'on était fort en train de connaître l'Allemagne en France avant 89? Bonneville et d'autres nous en traduisaient le théâtre; cette Hrosvitha, si à propos ressuscitée par M. Magnin, était nommée et mentionnée déjà en plus d'un endroit. Sans l'interruption de 89, on allait graduellement tout embrasser de l'Allemagne, depuis Hrosvitha jusqu'à Goethe. Les poésies anglaises nous arrivaient en droite ligne; les premiers poëmes de Crabbe étaient à l'instant analysés, traduits. Savoir en détail ces petits faits, cela donne un corps vraiment à bien des colères de La Harpe, aux épigrammes de Fontanes. *L'Allemagne* de madame de Staël n'en est pas moins un brillant assaut, pour avoir été précédée, avant 89, de toutes ces fascines jetées dans le fossé. Mon *Esprit des Journaux* me rendait sur Buffon (1) des dépositions

(1) Juin et juillet 1788.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

originales qui ajouteraient un ou deux traits, je pense, aux complètes leçons de M. Villemain. Dans une préface de Mélanges tirés de l'allemand, Bonneville (et qui s'aviserait d'aller lire Bonneville si on ne le rencontrait là ?) introduisait dès lors cette manière de crier tout haut famine, et de se poser en mendiant glorieux, rôle que je n'aurais cru que du jour même chez nos grands auteurs. Jusqu'à plus ample recherche, c'est Bonneville qui a droit à l'invention. Mais on était encore en ces années dans l'âge d'or de la maladie, et un honnête homme, Sabatier de Cavaillon, répondant d'avance au vœu de Bonneville, adressait en avril 1786, comme conseils au gouvernement, des observations très-sérieuses *sur la nécessité de créer des espions du mérite* (1). « Epier le mérite, le chercher dans la solitude où il médite, percer le voile de la modestie dont il se couvre, et le forcer de se placer dans le rang où il pourrait servir les hommes, serait, à mon avis, un emploi utile à la patrie et digne des meilleurs citoyens. Ce serait une branche de police qui produirait des fruits innombrables..... » Voilà l'idée première et toute grossière, me disais-je; celle de se dénoncer soi-même et de s'octroyer le bâton n'est venue qu'après (2). »

(1) *Esprit des Journaux*, avril 1786 (extrait du *Journal encyclopédique*).

(2) On se rappelle peut-être que Balzac s'avisa, un beau matin, de faire en littérature une promotion de *maréchaux de France*. Dans une lettre publiée par *la Presse* et *le Siècle*, les 18 et 19 août 1829, l'auteur de la *Physiologie du mariage*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je n'ajouterai rien à cette appréciation du maître, sinon que je m'estimerais heureux — qu'il me pardonne cette ambition — si, par les soins que j'ai donnés à cette partie de mon travail, sur laquelle se sont plus particulièrement portés mes efforts, j'étais parvenu à en fournir comme la démonstration et la preuve.

En 1789, une ère nouvelle s'ouvrit pour le journalisme. La presse politique, si longtemps comprimée, fit explosion comme un feu souterrain qui a rompu ses digues. Rien de plus impétueux, de plus éclatant, que cette éruption de la liberté; malheureusement elle dégénéra bientôt en une licence effrénée, et il n'est pas besoin de rappeler jusqu'à quel point certains énergumènes poussèrent la violence. Qui ne sait d'ailleurs comment on entendait la liberté dans cette lutte à mort des partis en démence, où le vaincu de la veille était le vainqueur du lendemain, et poussait à son tour le terrible *Væ victis !* Vous étiez libre à la condition de servir la cause, de flatter les passions des dominateurs du jour; autrement vous étiez un empoisonneur de l'opinion publique, vous voyiez vos

et des *Contes drolatiques* n'allait à rien moins qu'à proposer au gouvernement d'acheter les œuvres des *dix ou douze maréchaux de France*, c'est-à-dire des écrivains qui *offraient à l'exploitation une certaine surface commerciale*, à commencer par celles de l'auteur lui-même, qui s'évaluait modestement à deux millions.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

presses saisies au profit des imprimeurs patriotes, trop heureux encore si vous sauviez votre tête.

Quelle mine précieuse, cependant, pour le philosophe et pour l'historien, que les sept à huit cents journaux que virent éclore ces années de fièvreuse ébullition ! Mais il a été bien difficile jusqu'ici, je ne dirai pas d'en sonder les innombrables replis, mais même d'y pénétrer : j'ai essayé de mettre dans la main des curieux le fil qui pourra les diriger dans ce dédale.

Le même embarras n'existe plus quand il s'agit des journaux du Consulat et de l'Empire. Le rôle de la presse durant cette période est réduit à la plus simple expression. Napoléon, qui était homme pourtant à comprendre tout ce qu'une grande époque littéraire ajoute à la gloire d'un règne, n'admettait à aucun degré l'indépendance de la pensée, et ne pouvait souffrir ni la discussion ni la contradiction. Ce n'est qu'au jour de l'adversité, alors qu'il n'était plus temps, qu'il se résignait à faire quelques concessions à l'opinion publique. C'est pourtant sous ce régime que naquit le *Journal des Débats*, dont l'histoire résume à peu près toute celle du journalisme à cette époque ; c'est au milieu de ces circonstances difficiles que grandit cette feuille célèbre, grâce à un biais heureux que surent prendre ses habiles et prudents fondateurs. La politique leur



EFERUS - Recherches & Classification numériques

étant interdite, et un journal, dans leur pensée, n'étant possible qu'à la condition de pouvoir parler librement de quelque chose, ils se mirent à parler de la seule chose dont on pût parler encore, ils parlèrent de la littérature et du théâtre, et sous ce couvert ils donnèrent aux idées proscrites un asile transparent, mais qui fut respecté : le feuilleton triompha des susceptibilités ombrageuses du maître; les plus hautes questions politiques s'agitèrent impunément dans ses colonnes retentissantes, et tel était le besoin de s'entendre, même à demi-mot, dans ce grand silence, que le succès d'un journal qui parlait pourtant plus souvent de prose et de vers que de gouvernement et de batailles, plus souvent de Racine et de Boileau que de Napoléon et de l'empereur Alexandre, atteignit des proportions jusque-là inconnues.

La Restauration, pour se faire accepter, dut se résigner à de nombreuses concessions; une assez grande liberté fut d'abord accordée à la presse. Mais, chose étrange! la Charte donnait le gouvernement constitutionnel, c'est-à-dire la liberté de discussion, et en même temps les hommes de cette charte reprenaient un à un tous les principes de 89, contestaient toutes les nouvelles idées de la société moderne, et voulaient à toute force ramener le pays en arrière. De là une lutte dans laquelle le journa-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lisme s'éleva à une hauteur qu'il n'avait pas encore atteinte et qu'il n'a pas dépassée depuis, lutte qui aboutit aux fatales ordonnances et aux journées victorieuses de juillet 1830.

L'affranchissement de la presse était une des premières nécessités de la monarchie nouvelle, issue d'une révolution faite au nom de la liberté de penser et d'écrire. On se rappelle comment une certaine presse usa de la liberté qui lui était rendue, avec quelle ardeur ces enfants terribles du journalisme se mirent, dès le lendemain de la victoire, à démolir le nouveau gouvernement, qui fut enfin contraint par des attentats périodiques à chercher dans des lois plus énergiquement répressives son salut et celui de la société.

L'histoire de la presse sous le règne de Louis-Philippe se divise en deux périodes bien distinctes : la première appartient à l'idée, la seconde aux intérêts matériels. La Révolution de 1830 s'était accomplie après une lutte prolongée, régulière, d'idées et de convictions qui semblaient ardentes et profondes. La solution mixte improvisée à cette révolution pouvait déplaire à une portion notable des esprits et des cœurs; on pouvait désirer, concevoir du moins, une autre issue, un autre cours donné aux choses; mais tous, et ceux même qui se prononçaient pour la solution mixte, étaient persuadés qu'il allait y avoir, pour bien des années, dans le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

corps social, une plénitude de sève, une profusion, une infusion d'ardeurs et de doctrines, une matière, enfin, plus que suffisante aux prises de l'esprit. Mais au bout de quelques années à peine tout ce beau feu s'en était allé, les partis étaient désorganisés, et la presse s'éteignait au sein de son triomphe. Alors, sous prétexte de se démocratiser, elle se jeta dans l'industrialisme, et changea en un trafic vulgaire ce qui était une magistrature, presque un sacerdoce. De ce moment le journalisme ne fut plus une affaire de conviction, ne fut plus une puissance, mais une profession, un métier.

Nous étudierons avec tout le soin qu'elle mérite cette prétendue réforme, cette révolution qui promettait tant et de si grands résultats, dans le programme de laquelle il y avait du bon assurément, mais qui, en fin de compte, n'a produit jusqu'ici que la démoralisation et le discrédit du journalisme.

La Révolution de Février, libérale et confiante à l'excès, mit une plume et un fusil dans les mains du premier venu. Si elle enfanta des héros, elle ne fut pas féconde en publicistes, car on ne saurait donner ce nom à ces ridicules pygmées qui croyaient imposer au monde en se couvrant du masque des héros du journalisme de 89. On sait à quoi aboutirent ces saturnales d'une presse sans foi ni loi :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

elles achevèrent de déconsidérer le journal, et le firent mettre en quelque sorte hors la loi.

Arrivés au terme de cette longue odyssée, nous reporterons nos regards en arrière, nous mesurerons le chemin parcouru. Nous verrons ce qu'a été la presse dans les phases si diverses qu'elle a déjà traversées, nous examinerons ce qu'elle est aujourd'hui, hommes et choses, journaux et journalistes, et les enseignements du passé nous diront ce qu'elle devrait être, ce qu'il serait à désirer qu'elle fût, pour nous sortir enfin de ce cercle vicieux où nous tournons fatalement depuis près d'un siècle, allant perpétuellement de la licence à la compression, et de la compression à la licence.

Nous consacrerons ensuite un chapitre à la *Législation de la presse*, et enfin nous terminerons par la *Bibliographie analytique des journaux.*

Il serait inutile assurément d'appeler l'attention sur ce dernier chapitre : l'importance n'en saurait échapper à ceux qui connaissent la valeur des journaux au point de vue historique, qui savent quels trésors renferme leur immense collection. Nulle part ailleurs on ne saurait trouver des renseignements plus nombreux, plus sûrs, pour notre histoire morale, politique et littéraire; mais, faute d'un guide, il n'est pas toujours facile de pénétrer dans ce dédale de publications, au fond duquel, cependant,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'historien consciencieux doit aller chercher la vérité. On n'a que le *Catalogue Deschiens,* catalogue qui, très-rare d'ailleurs, est loin d'être complet, puisqu'il ne comprend guère dans sa nomenclature que les journaux de la Révolution, et encore ceux-là seulement que possédait l'auteur. Notre bibliographie présentera la liste raisonnée de tous les journaux, depuis leur origine jusqu'à nos jours, et, pour chacun, nous indiquerons, autant que possible, le lieu où on pourra le consulter.

Une *Table des écrivains* complétera ce Répertoire, qui, certainement, ne sera pas la partie la moins intéressante ni la moins curieuse de notre publication.

On peut juger, par cette rapide esquisse, de la grandeur de la tâche que j'ai osé affronter; les difficultés qu'elle présente sont telles, elles sont si saillantes, que je crois à peine avoir besoin de réclamer l'indulgence. L'éminent critique que je citais tout à l'heure, et auquel mieux qu'à personne il eût appartenu de tenter une pareille entreprise, s'en exprimait ainsi il y a une vingtaine d'années (1) :

« Une histoire des journaux est à faire, et je voudrais voir quelque académie ou quelque librairie

(1) *Revue des Deux-Mondes,* 15 décembre 1839.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

(si librairie il y a) provoquer à ce travail deux ou trois travailleurs consciencieux et pas trop pédants, spirituels et pas trop légers. Il est temps que cette histoire se fasse; il est déjà tard, bientôt on ne pourra plus : on est déjà à la décadence et au bas-empire des journaux. Bayle nous en marque l'âge d'or, si court, le vrai siècle de Louis XIV, il réclamait déjà lui-même une histoire des gazettes...

» Malgré tout le soin possible, il faudra se résigner, dans un tel travail, à bien des ignorances, à bien des inexactitudes. On saura de moins en moins les vrais auteurs, je ne dis pas des articles principaux, mais même des recueils. Quelqu'un a trouvé, l'autre jour, très-spirituellement, que les journaux sont nos Iliades, et qui ont des myriades d'Homères; en remontant, toutefois, le nombre des Homères se simplifie : par malheur ceux qui seraient en état d'éclairer, de contrôler pertinemment les origines des journaux, manquent de plus en plus....

» Mais l'entreprise que je propose en ce moment et que je suppose, cette espèce de *rêve au pot au lait* que j'achève en face de mon écritoire, cette histoire des journaux donc, dans son incomplet même et dans son inexact inévitable, se fera-t-elle? J'en doute un peu... »

Ce jugement, je ne saurais me le dissimuler, est la condamnation de mon audace, et probablement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il eût arrêté ma plume, si mon siége n'eût été fait quand je l'ai connu ; mais — est-ce une illusion ? elle serait dans tous les cas bien pardonnable — en le pesant bien, j'ai cru qu'il m'était aussi permis d'y voir comme une sorte de rempart derrière lequel je pouvais abriter ma faiblesse.

« L'essentiel, d'abord, ajoutait M. Sainte-Beuve, serait de former un bon corps d'histoire, d'établir les grandes lignes de la chaussée ; les perfectionnements viendraient ensuite. »

Telle a été mon unique ambition : défricher, aplanir le terrain, poser des jalons, et préparer ainsi la voie à ceux qui viendront après moi.

Quant aux erreurs, aux omissions, inévitables en une matière aussi vaste, j'ose compter non-seulement sur l'indulgence de mes lecteurs, mais encore sur leur bienveillant concours pour m'aider à les réparer autant que possible. Je recevrai avec reconnaissance toutes les communications que l'on voudra bien m'adresser : elles pourront faire l'objet d'un appendice qui terminerait le dernier volume. Les rectifications de moindre importance trouveront, d'ailleurs, une place convenable dans la *table analytique des matières.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# INTRODUCTION HISTORIQUE

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# INTRODUCTION HISTORIQUE

—

## RECHERCHES

SUR

## LES ORIGINES ET LES PRÉCÉDENTS DU JOURNAL

—

*Des moyens d'information chez les anciens.*
*Les* Acta diurna *des Romains.*

Chercher depuis quand le journal existe, c'est, en apparence, chercher depuis quand les hommes sont sociables, tant la vie commune nous semblerait impossible aujourd'hui sans ce merveilleux instrument de communication. Si, en effet, le journal est bien véritablement un pouvoir, il est encore plus une habitude ; c'est « une nécessité sociale, selon l'expression de Royer-Collard, plus encore qu'une institution politique. » Aux nations modernes il faut des journaux, comme aux Romains il fallait les jeux du Cirque : c'est un des besoins de notre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

existence, et comme un autre pain quotidien dont nous ne saurions plus nous passer.

Mais il en est de cette admirable invention comme de tant d'autres que le temps nous a léguées : on en jouit sans s'inquiéter d'où elles viennent, ni de ce qu'elles ont pu coûter. Nous sommes si bien accoutumés à voir arriver chaque matin cet infatigable messager, qui nous apporte à heure fixe, et quelque temps qu'il fasse, les nouvelles de toutes les parties du monde ; nous trouvons cela si commode, si naturel même, que volontiers nous nous laisserions aller à croire qu'il en a toujours été ainsi. Et pourtant le journal ne remonte guère au-delà de deux cents ans; c'est même à peine si, chez nous, il compte un siècle de véritable existence.

Ce n'est pas que les généalogistes aient manqué au journal depuis qu'il est devenu une puissance ; il s'est trouvé des flatteurs auxquels le moyen-âge même a paru une origine trop récente pour ce parvenu, et c'est à Rome, en attendant la Grèce, qu'ils ont placé son berceau. Pour nous le journal est fils de l'imprimerie, il est impossible sans elle, il n'existe et ne se comprend que par elle et avec elle.

Cependant le besoin auquel répond la presse périodique est si vrai, il est tel, qu'on peut supposer avec grande apparence de raison que les peuples qui ont successivement exercé l'empire du monde ou marqué sur la terre leur trace civilisatrice ont dû

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avoir, sinon des journaux, au moins quelque chose qui leur en tint lieu jusqu'à un certain point. Il serait intéressant de connaître quels étaient chez ces peuples les moyens de publicité, quels étaient leurs moyens de communication, d'information; malheureusement nous manquons presque absolument de données à cet égard.

Des anciens dominateurs de l'Asie nous ne savons rien, sinon que les Babyloniens, si l'on en croit Josèphe, auraient eu des historiographes chargés d'écrire *jour par jour* le récit des événements publics, et ce serait d'après ces matériaux qu'au témoignage du même auteur, Bérose aurait composé son histoire de Chaldée.

L'histoire des Grecs est également muette sur ce chapitre; on sait seulement qu'ils avaient des Ephémérides, sorte d'annales historiques, mais on est à peu près d'accord pour leur refuser l'usage des journaux. La vie politique en Grèce était très-active sans doute; mais, resserrée dans de petits états, elle ne demandait point d'aussi puissants instruments de publicité que l'empire romain, par exemple, qui embrassait le monde presque tout entier dans son immense domination. Les citoyens d'Athènes vivaient sur la place publique; Démosthènes nous les montre se promenant dans l'Agora et se demandant les uns aux autres : Quoi de nouveau ?

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les Romains étaient beaucoup plus avancés sous ce rapport, et nous sommes aussi mieux renseignés quant à leurs moyens de publicité, grâce aux nombreux témoignages que nous ont laissés leurs historiens, grâce surtout au savant mémoire dans lequel un membre distingué de l'Académie des inscriptions a recueilli et rapproché ces témoignages, avec autant d'esprit que de science.

Dès les premiers temps de Rome, suivant M. Victor Leclerc, le grand pontife, pour conserver les souvenirs publics, recueillait tous les événements de chaque année, et les écrivait sur une table blanchie, qu'il exposait dans sa maison pour que le peuple pût la consulter. Ces tablettes portaient en tête les noms des consuls et des autres magistrats; elles contenaient tout ce qui concernait les aruspices, les cérémonies, les comices, les appels, le sénat, les affaires militaires, et tout ce qui fait l'objet des lois; on y trouvait enregistrés les triomphes et les statues décernés comme récompenses publiques, la dédicace des temples et autres monuments, les fléaux, les éclipses, les prodiges de toute nature, qui devaient nécessairement occuper une large place dans des Annales rédigées par le chef suprême du sacerdoce romain.

Rome, pendant plusieurs siècles, n'eut pas d'autre histoire que ces Annales des pontifes. Elle se trouvait, aux premiers temps de son existence, dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la position de la Grèce; mais quand sa domination se fut étendue, que les parties lointaines de l'Empire sentirent le besoin de se mettre en rapport suivi avec la capitale, que les gouverneurs des provinces, que tous les ambitieux, se virent éloignés du centre des partis, des conjurations, des luttes politiques, et qu'ils eurent intérêt à connaître en quelles mains passait le pouvoir, quels étaient les candidats du peuple, on dut songer à créer des moyens de correspondance. Dans un gouvernement où l'ambition était excitée et tenue sans cesse en éveil, où l'immense chaîne des intérêts et des espérances embrassait au loin tous les rangs des citoyens, où l'ascendant de l'homme public se formait de l'appui unanime des tribus, des municipes, des colonies, et même des nations étrangères, la parole, ce grand instrument politique, ne pouvait plus suffire aux communications entre les patrons et les clients, entre Rome et tous les peuples. Il se produisit alors, sous le nom d'*Acta publica*, une sorte de feuille publique, absolument comme, chez nous, ce même besoin des esprits, ces mêmes sollicitudes de la vie politique, firent naître les gazettes manuscrites, ou *Nouvelles à la main*, qui circulèrent longtemps avant que l'imprimerie pût librement répandre les faits de chaque jour, de chaque heure, avec une si prodigieuse rapidité.

Les Annales des pontifes avaient un caractère

EFERUS - Recherches & Classification numériques

éminemment sacré; la politique proprement dite n'y avait point accès. Le voile le plus épais couvrait d'ailleurs les actes du Sénat. Ce fut César qui, dans une pensée facile à pénétrer, ordonna que les actes journaliers du Sénat seraient écrits et publiés, comme ceux du peuple, qui l'étaient depuis plusieurs années déjà. Dès lors les grandes Annales furent remplacées par les *Acta diurna* (1), qui en différèrent non-seulement par leur périodicité, mais encore par la nature de leur composition. Tandis que les Annales n'enregistraient en général que les faits les plus mémorables de l'histoire, et particulièrement ceux qui touchaient à la religion, les *Acta* donnèrent place aux moindres détails qui étaient de nature à inspirer quelque intérêt, même éphémère.

D'après cette conjecture les journaux seraient comme une bouture sortie du vieux tronc pontifical; ils n'en seraient que la prolongation et l'émancipation au dehors; ils auraient eu, comme le théâtre, comme la statuaire en bien des pays, leur période *hiératique*, avant d'avoir leur existence populaire.

Ces *Acta diurna* n'étaient pas assurément des journaux tels que nous les voyons aujourd'hui, ce

(1) Ce mot se retrouve dans le *Diario di Roma*, organe moderne de la cour papale, et on lit dans le code Théodosien le mot *Diurnarii*, qui pourrait se traduire par journalistes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'étaient probablement dans l'origine que les procès-verbaux des Assemblées du sénat et du peuple, avec des extraits ou des analyses des discours et des projets de lois; mais leur cadre dut bientôt s'agrandir, pour faire place à tout ce qui pouvait piquer la curiosité publique. Ainsi on y trouvait, dit-on, comme dans nos feuilles modernes, les cérémonies funèbres, les incendies, les exécutions, les pluies de pierres, les banqueroutes, les longévités et les fécondités extraordinaires, les nominations des magistrats, le récit des événements militaires, la description des fêtes et des jeux publics, les rivalités des cochers du Cirque, les succès ou les chutes des acteurs; et il ressort d'un passage de Tacite, parlant de l'avidité avec laquelle on lisait les *Diurna* « pour y voir ce que n'avait point fait Thraséas (1) », que, s'ils ne se livraient pas à la discussion des actes politiques et à la critique des hommes publics, ils enregistraient du moins les actions les plus importantes des personnages considérables. Les Romains, du reste, n'avaient pas tardé à comprendre le parti que la vanité pouvait tirer de ce nouvel agent de la renommée. Avaient-ils fait le moindre don à un temple, ils envoyaient aux journaux une note où était célébrée

(1) On sait que, lorsque le Sénat félicitait Néron sur la mort d'Agrippine, et assistait en corps aux funérailles de Poppée, Thraséas osa protester par son abstention et son silence, et que ce silence et cette abstention lui furent imputés à crime.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

leur munificence. L'orgueil de Livie, si l'on en croit Dion Cassius, lui avait suggéré l'idée de faire insérer dans les *Actes* les noms de tous les Sénateurs, et même des hommes du peuple, qui avaient été admis le matin à l'honneur de la saluer, et Agrippine, mère de Néron, en agit de même. Tibère, au témoignage du même auteur, faisait écrire ou écrivait lui-même dans ces recueils publics de nouvelles, mais pour y consigner ce qu'on avait dit contre lui, quelquefois même ce qu'on n'avait pas dit, et préparer ainsi des prétextes à sa vengeance. Il n'y laissait, d'ailleurs, rien paraître de contraire à ses vues ou à sa domination. Commode, au contraire, prenait un insolent plaisir à faire raconter par les journaux de Rome toutes ses cruautés et toutes ses infamies.

On peut juger, par ces témoignages empruntés aux écrivains romains, de l'importance qu'avaient acquise peu à peu les *Acta diurna*. Mais il y avait loin encore de ces feuilles au journal, dans le sens qu'on attache à ce mot chez les nations modernes, et qui emporte naturellement avec lui une idée de polémique et de discussion, même dans les pays soumis à l'autorité la plus absolue. « Ni sur la fin de la République, ni sous l'Empire, dit M. Sainte-Beuve dans l'article que nous avons déjà cité, pas plus dans les rares intervalles de liberté que sous la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

censure des maîtres, les journaux à Rome ne furent jamais rien qui ressemblât à une puissance; ils étaient réduits à leur plus simple expression, et l'on ne saurait moins imaginer dans un grand Etat, qui ne pouvait absolument se passer de toute information sur les affaires et les bruits du Forum. Il n'y avait à Rome que le journal en quelque sorte rudimentaire, un extrait de Moniteur, de petites Affiches et de Gazette des tribunaux; le vestige de l'organe, plutôt que l'organe puissant et vivant. M. Leclerc a fait comme ces curieux anatomistes qui retrouvent dans une classe d'animaux ou dans l'embryon la trace, jusque-là imperceptible, de ce qui plus tard dominera. Si M. Magnin a su montrer la persistance et faire comme l'histoire de la faculté dramatique aux époques même où il n'y a plus de théâtre ni de drame à proprement parler, M. Leclerc, à son tour, a pu trouver la preuve de la faculté du journal chez les Romains. Cette faculté humaine, curieuse, bavarde, médisante, ironique, n'a pas dû cesser dès avant Martial jusqu'à Pasquin. Mais qu'on n'en attende alors rien de tel (M. Leclerc est le premier à le reconnaître) que cette puissance de publicité devenue une fonction sociale; ceci est aussi essentiellement moderne que le bateau à vapeur. Le véritable Moniteur des Romains se doit chercher dans les innombrables pages de marbre et de bronze où ils ont gravé leurs lois et leurs vic-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

toires; les journaux littéraires du temps de César sont dans les lettres de Cicéron, et les petits journaux dans les épigrammes de Catulle : ce n'était pas trop mal pour commencer. S'il y avait eu des journaux, dans ce sens moderne qui nous flatte, au moment où se préparait la rupture entre César et Pompée, on aurait vu Curion soudoyer, courtiser des rédacteurs, César envoyer des articles tout faits; il y aurait eu escarmouche de plume avant Pharsale. Mais rien; le journal de Rome manqua toujours de *premier Paris* aussi bien que de feuilleton : est-ce là un aïeul? Et sous les empereurs, après Néron et dans les interrègnes, s'il y avait eu de vrais journaux à Rome, chaque prétendant y serait allé, en même temps qu'aux prétoriens, pour se les assurer; et Trimalcion et Apicius, dans leurs digestions épicuriennes, auraient songé à en acheter un, pour être quelque chose.

» C'est à nous, bien à nous, notre gloire et notre plaie que le journal; prenons garde! c'est la grande conquête, disions-nous hier; nous le redisons aujourd'hui, et, plus mûrs, nous ajoutons : c'est le grand problème de la civilisation moderne (1). »

Nous pensons sur ce point comme l'éminent critique : la parenté entre nos journaux et ceux de Rome est fort lointaine; cependant on ne peut nier

(1) Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, II, 359.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il n'y ait une grande analogie entre ces deux créations, nées évidemment des mêmes besoins, mais qui se sont produites dans des temps si éloignés l'un de l'autre, et dans des circonstances si diverses sous tant de rapports.

Du reste, il ne nous est rien parvenu qui nous puisse donner une idée de la contexture de ces gazettes romaines. M. Leclerc indique un fait qui permettrait, selon lui, de se figurer ce qu'elles renfermaient entre le premier consulat et la dictature de César. Cicéron, partant pour son proconsulat de Cilicie, aurait chargé un de ses clients, Célius Rufus, de le tenir au courant des événements qui pourraient l'intéresser. De cette correspondance de Célius il nous est resté dix-sept lettres, remplies de nouvelles de toutes sortes, ramassées de toutes mains par des gens payés pour cela. M. Leclerc voit dans ces lettres, d'ailleurs ingénieuses, vives, originales, le reflet brillant des *Acta diurna*. « Mais n'est-ce pas se faire un trop bel idéal des journaux de Rome ? C'est précisément parce que ces journaux, qui sont à peine indiqués en passant dans la correspondance de Célius, ne disent pas l'indispensable, qu'il y supplée si activement près de Cicéron. Il va jusqu'à lui copier au long un sénatus-consulte, faute du Moniteur du jour apparemment. Quand on lit cette suite de lettres, on en reçoit une impression qui dément plutôt l'idée d'un service officiel

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et régulier par les journaux. » On peut retourner de même l'argument tiré des lettres que Cicéron lui-même écrivait de Rome, soit à Quintus, son frère, soit à Atticus, son ami, lettres pleines des affaires et des bruits de la ville, et qui, dans la pensée du sagace dissertateur, peuvent donner également une idée de l'immense variété des matières dont se composaient les journaux de Rome. « Ces lettres, dit-il, pour une suite de plus de vingt ans, remplacent cette collection perdue; elles forment comme un journal, trop pressé sans doute de suivre les événements pour ne pas les dépasser quelquefois; mais n'est-ce pas une ressemblance de plus avec un journal? »

On aurait une autre preuve de l'insuffisance des *Acta* dans ce fait que les citoyens riches entretenaient des esclaves dont l'occupation était de leur rapporter le bulletin quotidien des affaires publiques ou des sentences des tribunaux, recueillies et résumées par les *actuarii* ou sténographes, ainsi que les diverses nouvelles du jour : décès, naissances illustres, mariages ou divorces (1), et les mille autres petits faits qu'ils apprenaient de la bouche des nouvellistes, « coureurs effrontés de nouvelles et d'anecdotes qu'il y a du risque à dire et à savoir (2) », grands politiqueurs, « qui, sans

(1) Il n'y a pas de jour, dit Sénèque, où les Actes n'aient à enregistrer un divorce.

(2) Sénèque.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quitter le Forum, où ils s'assemblaient au pied de la tribune aux harangues, d'où leur était venu le nom de *subrostrani*, savaient mieux que les généraux par quels chemins il fallait conduire l'armée, où il convenait de camper, de prendre ses quartiers d'hiver et de livrer bataille (1). »

Les patriciens avaient encore, pour les tenir au courant de la chronique scandaleuse, le parasite, type éteint de nos jours, ou, pour mieux dire, qui s'est transformé, mais qui occupe une grande place dans l'histoire de la société romaine, dont il était le journal vivant et comme le feuilleton-chronique. « Cet homme, dit Martial, invente force nouvelles, qu'il débite comme vraies. Il sait ce que le roi des Parthes a dit dans son conseil privé; il donne le chiffre de l'armée du Rhin et de celle des Sarmates; il est au fait des ordres que le roi des Daces a transmis par écrit confidentiel; aucun des ressorts cachés de la politique ne lui est inconnu, et partout il a des intelligences secrètes. Il n'est pas moins au courant des nouvelles de la ville, dont il possède toute l'histoire scandaleuse, et il vous apprendra que telle veuve est enceinte, dans quel mois elle le devint et de qui, etc. »

C'était, comme on le voit, un personnage précieux que le parasite, à une époque où l'on n'avait

(1) Tite-Live.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pas encore inventé les petits journaux ; mais tout le monde ne pouvait pas se donner ce luxe, et d'ailleurs, si l'on en juge par ce qui se passe aujourd'hui chez le peuple le plus spirituel du monde, les parasites spirituels n'étaient sans doute pas très-communs. Il n'est donc pas étonnant que la spéculation se soit emparée des *Acta diurna ;* des industriels firent commerce des copies de ces actes, et Tacite nous apprend qu'on les envoyait dans les provinces et jusque dans les armées (1). Les auteurs du temps, Cicéron entre autres, parlent de ces entrepreneurs de publicité, et nommément d'un certain Chrestus, dont la feuille, *compilatio*, était célèbre et fort répandue.

Les *Acta diurna* paraissent s'être continués, à travers des vicissitudes diverses, jusqu'aux derniers empereurs. Quand l'empire tomba, les journaux disparurent : le journal est le signe et le besoin de la vie commune, et les Barbares, après la conquête, dispersés avec les vaincus sur leurs propriétés, ne conservèrent entre eux aucun lien de centralisation ; et pour les moyens d'information, ils étaient probablement, chez tous ces peuples nouveaux, aussi élémentaires que ceux que César trouva en usage dans les Gaules quand il y péné-

(1) Diurna populi romani per provincias, per exercitus leguntur. (*Annales*, XVI, 22.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tra: les Gaulois, à son rapport, étaient si avides de nouvelles, qu'ils couraient après les voyageurs et les forçaient de s'arrêter pour leur apprendre ce qu'ils savaient de nouveau. « Mais, dit Pelloutier dans son Histoire des Celtes, d'après l'auteur des *Commentaires*, comme ces nouvelles, que les voyageurs et les marchands forgeaient souvent à plaisir, causaient quelquefois de grands mouvements et donnaient lieu à mille résolutions précipitées, les Etats bien réglés des Gaules avaient une loi qui défendait aux particuliers de répandre des nouvelles dans le public; il fallait les porter au magistrat, qui les supprimait ou les publiait, selon qu'il le jugeait à propos. Il n'était pas même permis de s'entretenir d'affaires d'État hors de l'assemblée générale. »

—

*Origines du Journal chez les Modernes.*

La vie politique sommeilla longtemps chez les peuples modernes; on sait d'ailleurs combien fut lente leur agrégation, si l'on peut ainsi parler, et qu'il fallut des siècles pour que les nationalités européennes parvinssent à se constituer. En ce qui concerne la France, par exemple, on est étonné, quand on ouvre un de nos vieux chroniqueurs, de voir combien peu, jusqu'au xv^e^ siècle, il y avait de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

relations, de cohésion, entre les diverses provinces, ou même entre les villes de la même province. Chaque cité, chaque bourgade, enfermée dans une double enceinte de fossés et de murailles, vivait d'une vie tout intérieure, indépendamment des bourgades voisines, avec lesquelles elle n'avait souvent que des communications très-difficiles.

A plus forte raison les populations demeuraient-elles absolument étrangères à ce que nous appelons la politique extérieure. C'était l'affaire des rois uniquement et de leurs ministres, et le populaire ne prenait nul souci de ce qui pouvait se passer chez ses voisins. Il fallut les guerres de religion pour mettre fin à cette indifférence mutuelle. Alors, en effet, un intérêt nouveau entra en jeu; à part les rivalités des souverains, il y eut désormais un intérêt commun entre les nations. La querelle qui se vidait par les armes en Hollande ou en Allemagne était la querelle de tous les protestants et de tous les catholiques; chaque bataille, chaque prise de ville, mettait une moitié de l'Europe dans la joie et l'autre moitié dans la douleur. Les nouvelles, même des pays les plus lointains, furent dès lors pour toutes les classes l'objet d'une ardente curiosité, et la propagation rapide et régulière de ces nouvelles devint un besoin public.

C'est alors que naquit le journal. La controverse religieuse, si ardente au XVI^e^ siècle, dit un de nos

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus habiles publicistes, avait trouvé dans l'imprimerie un instrument à la fois et un aliment. Les gros livres, trop longs à écrire, trop longs surtout à lire, firent place aux petits traités courants, qu'il était facile de répandre. Les traités eux-mêmes furent supplantés par les manifestes, les proclamations, les satires, imprimés sur des feuilles isolées, et habituellement d'un seul côté, qu'on obtenait à bon marché, qu'on se passait sous le manteau, et qu'au besoin on affichait pendant la nuit. Les partis, pour enflammer le zèle ou soutenir l'ardeur de leurs adhérents, faisaient imprimer et distribuer la relation des avantages qu'ils avaient obtenus. C'est par des circulaires de ce genre, cachées dans la selle d'un cheval, dans la doublure d'un manteau de voyage, que les protestants de France apprenaient les victoires de leurs coreligionnaires d'Allemagne, et ils se servaient à leur tour du même moyen. L'usage devint bientôt général d'imprimer sur des feuilles séparées et de vendre à bas prix les relations de tous les événements remarquables, de tous les faits propres à affriander les lecteurs. On devait être naturellement conduit à réunir plusieurs événements sur la même feuille ou dans le même cahier, et le jour où l'industrie d'un homme, encouragée par la curiosité croissante du public, donnerait un titre uniforme à ces feuilles volantes, établirait entre elles un ordre de succession et leur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

assignerait un retour périodique, la gazette, le journal, serait créé (1).

Le journal naquit presque simultanément, et sous l'influence des mêmes causes, en France, en Angleterre et en Hollande, au commencement du XVII^e^ siècle. Si l'on s'attache à la question de priorité, les dates semblent être en faveur de la Hollande et de l'Angleterre, mais, en réalité, c'est à la France, comme nous le démontrerons bientôt, qu'appartient l'honneur d'avoir donné naissance au premier journal (2).

Cependant Venise a des prétentions dont nous devons dire quelques mots. Elles reposent uniquement sur l'étymologie du mot *gazette*, *gazetta*, dont on s'est longtemps servi pour désigner les feuilles politiques (3), et qui est incontestablement un mot vénitien. Au temps des guerres contre les Turcs, le gouvernement de Venise, pour satisfaire la légitime

(1) Cucheral-Clarigny, *Histoire de la presse en Angleterre.*

(2) Nous laissons la Chine hors de cause. Il se pourrait faire que l'invention du journal appartînt à cette étrange nation, qui a inventé tant de choses, et notamment l'imprimerie; telle paraît même être l'opinion de Voltaire (*Dictionnaire philosophique*), qui dit que la Chine possède des gazettes depuis un temps immémorial; mais il ne fait qu'effleurer ce sujet, comme tant d'autres, et personnellement nous ignorons absolument les droits que le céleste empire pourrait avoir à cette invention.

(3) La dénomination de *journal,* qui a prévalu depuis, fut d'abord réservée aux recueils littéraires et scientifiques. « Un journal, dit l'*Encyclopédie,* est un ouvrage périodique, qui contient les extraits des livres nouvellement imprimés, avec un détail des découvertes que l'on fait tous les jours dans les arts et dans les sciences..... C'est un moyen de satisfaire sa curiosité, et de devenir savant à peu de frais. » Dans cette acception, le plus ancien journal est le *Journal des Savants,* dont nous parlerons en son lieu.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

curiosité des citoyens, faisait lire, dit-on, sur la place publique, un résumé des nouvelles qu'il avait reçues du théâtre de la guerre, et on donnait une petite pièce de monnaie appelée *gazetta* pour assister à cette lecture, ou pour prendre connaissance de ce qui avait été lu, ou encore, selon d'autres, pour acheter le *cahier* où ces nouvelles étaient consignées : de là le nom de *gazettes* appliqué aux feuilles contenant des nouvelles (1). Voilà la tradition, et il serait presque à désirer qu'elle fût vraie : ne serait-il pas curieux, en effet, que le journal moderne, ce raisonneur bruyant et bavard, cet instrument de discussion et de publicité, soit né, ait bégayé ses premiers mots, dans un pays qui avait fait du silence le dogme fondamental de sa politique ? N'eût-il pas été piquant de voir le gouvernement absolu et mystérieux de Venise, le défiant et soupçonneux conseil des Dix, encourager les premiers essais de ces petites feuilles destinées à devenir les plus formidables machines de guerre qui aient jamais été inventées contre l'autorité des

(1) On donnait plus ordinairement le nom de *gazetin* aux gazettes manuscrites. — Quelques mauvaises langues voudraient que les gazettes eussent pris leur nom de celui d'un oiseau babillard, la pie, *gazza*. D'autres, plus forts, le font dériver d'un mot hébreu, corrompu et renversé, *izgard*, qui signifie *nuntius*, messager. C'est bien le cas de rappeler l'épigramme fameuse décochée contre Ménage par le chevalier de Cailly :

Alfana *vient d'*equus *sans doute;*
*Mais il faut convenir aussi*
*Qu'en venant de là jusqu'ici,*
*Il a bien changé sur la route.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gouvernements ? Par malheur on ne trouve en Italie aucune trace de ces gazettes vénitiennes.

Si l'on en croyait un article de M. Sichel publié dans l'*Athenæum français* du 2 septembre 1854, l'Allemagne aurait à la priorité des droits bien mieux fondés encore, et ce serait au commerce que les journaux devraient leur origine.

A l'époque, dit-il, où le gouvernement de Venise publiait les *Notizie scritte,* les grandes maisons de commerce de l'Allemagne commençaient déjà à faire multiplier par des copies et à échanger leurs rapports commerciaux, afin de se tenir au courant des événements politiques de nature à influencer les affaires. Parmi ces relations écrites, qui représentaient les premiers essais du journalisme, celles qui furent rédigées à Augsbourg sous les auspices de la maison des Fugger prenaient à la fin du XVI^e^ siècle une forme et une étendue qui les rapprochent déjà de nos journaux modernes. Presque tous les jours il paraissait un numéro sous le titre de *Ordinari-Zeittungen,* et à côté d'eux des suppléments, *Extraordinari-Zeittungen*, avec les nouvelles les plus récentes. Le prix d'un numéro ou d'un supplément était à Augsbourg même de 4 kreuzers ; toute l'année, y compris les frais de distribution à domicile, se payait 25 florins, et les Ordinari-Zeit tungen seuls, 14 florins. Une collection de ces jour-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

naux d'Augsbourg qui embrasse les années 1568-1604, a été conservée à la bibliothèque de Vienne, et présente une source très-précieuse pour l'histoire de cette époque.

L'abondance des nouvelles contenues dans cette collection s'expliquerait par les rapports très-étendus de la maison Fugger. Elle avait des agents dans toutes les parties du monde, et entretenait une correspondance quotidienne avec toutes les grandes maisons de commerce. Ses affaires de change et d'emprunt lui faisaient jouer un rôle important dans le monde politique, et la mettaient en rapport avec beaucoup de gouvernements, avec nombre d'hommes d'Etat et de parti. Enfin elle s'était assuré, par de nombreux services, l'affection des jésuites, et recevait fréquemment de cette société, qui commençait à se répandre sur le monde entier, des communications confidentielles.

L'histoire de l'orient de l'Europe occuperait surtout une grande place dans ces journaux ; grâce aux jésuites, ils avaient de temps en temps des nouvelles d'outre-mer, de la Perse, de la Chine, du Japon, de l'Amérique. Les correspondants se seraient aussi envoyé des nouvelles littéraires, annonçaient les livres curieux et en donnaient des extraits. La représentation d'une nouvelle comédie y serait souvent mentionnée. Les rapports sur la récolte y seraient très-fréquents, de même que les tableaux du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prix du blé et d'autres denrées. Enfin il n'y aurait pas jusqu'aux réclames et aux annonces qu'on y rencontrerait de temps en temps ; il s'y trouverait un long registre *Comment et où toutes les choses sont maintenant à acheter à Vienne*.

Bref, si l'on prenait à la lettre le dire de M. Sichel, l'Europe n'aurait fait que suivre, et suivre bien tardivement et de bien loin l'Allemagne dans la voie de la presse. Quoi qu'il en soit de cette assertion, peut-être un peu trop ingénieuse, et que nous n'avons pas été à même de contrôler, nous avons vu dans les correspondances commerciales un élément que nous devions signaler. N'oublions pas de dire que les *Zeittungen* n'étaient pas écrits dans une langue unique ; il y règne au contraire, sous ce rapport, la plus grande diversité : la plupart des lettres sont écrites dans l'idiome du pays d'où elles émanent, beaucoup le sont en italien, la langue commerciale de l'époque ; les communications des savants et des ecclésiastiques sont faites dans un latin plus ou moins intelligible.

Les Anglais, de leur côté, ont de bonne heure revendiqué pour leur pays l'initiative de ce genre de publication ; mais leurs prétentions s'appuyaient sur trois numéros d'un prétendu *Mercure* de 1588, que l'on a reconnu depuis être une fraude d'érudit, une supercherie littéraire fort habile, mais dont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

personne ne saurait plus être la dupe aujourd'hui.

Cependant, dès les dernières années d'Elisabeth et les premières de Jacques Ier, on trouve en Angleterre un grand nombre de feuilles volantes et de placards intitulés *News* (Nouvelles), et contenant le récit d'événements qui s'étaient accomplis en Angleterre ou sur le continent. Dans ce dernier cas, le titre indique presque toujours que les nouvelles offertes au public sont traduites de l'original hollandais. Ce soin de la part des éditeurs anglais suffirait seul à décider en faveur de la Hollande la question de priorité ; mais nous manquons absolument de renseignements sur les premiers essais de la presse dans ce dernier pays, essais qui n'étaient probablement, comme la traduction, que d'imparfaites ébauches. En 1622, une association d'éditeurs commença à Londres la publication d'une feuille intitulée : *les Nouvelles hebdomadaires* d'Italie, d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême, etc., qui paraissait à époques indéterminées. Peu de temps après, un auteur de nouvelles à la main, profession alors fort répandue, comme nous aurons occasion de le voir bientôt, prit la direction des *Weekly News,* et leur imprima une certaine régularité. Chaque exemplaire porte, outre la date de sa publication, un numéro d'ordre, ce qui ferait croire à la périodicité du recueil ; mais il paraît qu'il éprouva de fréquentes interruptions, et l'on en perd tout à fait la



EFERUS - Recherches & Classification numériques

trace après 1639. D'ailleurs, cette petite feuille, qui ne donnait pas en une année autant de matière qu'en contient un seul numéro du *Times*, se bornait à enregistrer à la file, pêle-mêle, sans aucune réflexion, les événements importants ou singuliers arrivés sur le continent ; elle ne se hasardait qu'avec une extrême timidité à parler des affaires de l'intérieur, ou plutôt elle s'en gardait comme d'un délit qui aurait attiré sur elle les foudres de la Chambre étoilée, ce redoutable tribunal qui fit aux pamphlétaires une guerre si acharnée, si cruelle. Et il est à remarquer que bien longtemps après encore les journaux anglais durent s'astreindre à la même réserve, de peur d'éveiller la sévérité du Parlement, qui, devenu tout-puissant à son tour, ne se montra pas moins jaloux que la Chambre étoilée de l'influence considérable que la presse périodique avait acquise ; ils ne se permettaient non plus que bien rarement de citer des noms propres, car il était arrivé plus d'une fois que de grands personnages avaient fait assommer des écrivains pour avoir parlé d'eux dans les gazettes. Revenant aux *Weekly News*, nous ne faisons aucune difficulté d'avouer que leur publication constitua un véritable progrès dans l'histoire de la presse ; mais ce n'était pas encore un journal dans toute l'étendue de la signification actuelle de ce mot.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Pendant qu'en Angleterre le journal cherchait ainsi sa voie, une feuille paraissait à Paris qui, par la régularité de sa publication, par sa circulation européenne, par l'abondance et le choix de ses matières, la supériorité de sa rédaction et le nombre de ses correspondances, répondait enfin, aussi complétement que cela était possible à cette époque, à l'idée que nous nous faisons d'un journal : c'était la *Gazette* de Renaudot, qui débuta en mai 1631, et se continua avec une imperturbable régularité jusqu'en 1792, époque où elle revêtit une nouvelle forme, sous laquelle elle est venue jusqu'à nous. Il y a loin encore assurément de la feuille de Renaudot aux journaux actuels; mais enfin c'était le journal; l'instrument, l'arme, était créée, le temps devait faire le reste.

Avant d'aborder l'histoire de la mère des journaux, « mère Gigogne, s'il en fut, comme le dit M. de Laborde, et bien digne par sa persévérance d'avoir enfanté une pareille postérité », nous croyons devoir, pour en mieux faire comprendre l'importance et le rôle, remonter autant que possible le cours de sa filiation et chercher quels peuvent avoir été ses ancêtres. Le journal, nous l'avons fait pressentir, n'est pas né tout d'une pièce, on n'est arrivé à cette conception qu'à la suite de longs tâtonnements, cent cinquante ans seulement — la chose est remarquable — après l'invention de l'imprime

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rie ; il a eu des précédents, des similaires, si l'on peut ainsi dire, auxquels nous avons déjà fait allusion, et qui méritent de nous occuper quelques instants.

—

*Chroniqueurs, Gazetiers et Nouvellistes. — Nouvelles à la main, Gazettes manuscrites.*

On a dit que M. Leclerc, encouragé dans cette voie de recherches par le succès de son travail sur les journaux romains, s'occupait activement de suivre au moyen-âge la trace du journal. Des journaux privés, il n'en manqua jamais, même alors : on écrivait à la dernière page de sa Bible ses bons ou mauvais jours ; le moine ou le bourgeois de Paris notaient dans l'ombre les événements mémorables ou singuliers. Mais lorsqu'on entend par journal une feuille plus ou moins régulière, périodiquement publiée, on a plus de peine à en découvrir, et c'est à M. Leclerc que revient le soin d'en dépister.

Dans les premiers temps de la monarchie, il n'y eut d'autres journalistes que les chroniqueurs, et encore sont-ils rares et bien insuffisants. C'est au XV^e^ siècle seulement que les documents commencent à abonder. Cette époque, en effet, remplie d'événements si étranges, si variables, si caractérisés, de-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vait tout ensemble secouer les intelligences, donner le désir de l'observation, et fournir aux esprits les plus paresseux une ample moisson de remarques. Aussi les chroniques abondent-elles dans ce siècle, et elles fourmillent des plus curieux détails. Dans le nombre, il en est qu'en raison de leur caractère, on pourrait appeler les chroniques bourgeoises, et qui intéressent plus particulièrement notre sujet; tels sont : le Journal d'un bourgeois de Paris, 1409-1449; les Mémoires de Jacques du Clercq, 1448-1467; la Chronique scandaleuse, attribuée à Jean de Troyes, 1461-1483. Ce qui caractérise en général les chroniqueurs, c'est le développement de l'esprit communal, la préoccupation des choses de la vie journalière, le mélange constant des plus petits faits aux grands événements : ils font le commérage de l'histoire; ils narrent les scandales, racontent la pluie et le beau temps, recherchent les anecdotes; ils reflètent pour ainsi dire le foyer domestique de la patrie. Ce sont, en un mot, de véritables gazetiers, avec l'observation en plus, et la naïveté, et la bonhomie.

Les chroniqueurs bourgeois apportent à l'histoire, à l'histoire des mœurs surtout, un trésor de renseignements spéciaux, que l'on ne trouverait nulle part ailleurs; ils donnent l'idée la plus complète de la vie dans la cité, de l'existence bourgeoise, de la politique, de l'activité turbulente des *bonnes*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*villes* durant ces temps de trouble, et l'historien ne saurait se dispenser de les consulter.

Ce ne serait pas sans fruit non plus qu'il interrogerait nos poètes des XIII^e^ et XIV^e^ siècles ; un exemple suffira pour donner une idée de ce que ces vieux auteurs, si peu consultés, offriraient au chercheur qui aurait le courage de les fouiller. Dans les *Faictz et dictz de maistre Jehan Molinet* (Paris 1540), nous rencontrons, sous le titre de *Recollection des merveilles advenues en nostre temps,* commencé par très-élégant auteur messire Georges Chastelain, et continué par maistre Jehan Molinet, une pièce qui contient, en 140 huitains, tous les événements historiques qui ont eu lieu de 1428 à 1498, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Charles VIII. Elle commence ainsi :

*Qui veult ouyr nouvelles*
*Estranges à compter,*
*Je sçay les nonpareilles*
*Qu'homme sauroit chanter,*
*Et toutes advenues*
*Depuis longtemps en ça :*
*Je les ai retenues,*
*Et sçay comment il va.*

Voici en quels termes y sont mentionnées la découverte de l'imprimerie et celle de l'Amérique :

*J'ai veu grant multitude*
*De livres imprimés*
*Pour tirer en estude*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Povres mal argentez;*
*Par ces nouvelles modes*
*Aura maint escolier*
*Decret, bibles et codes,*
*Sans grand argent bailler.*

*J'ai veu deux ou trois isles*
*Trouvées en mon temps*
*De chucades fertiles,*
*Et dont les habitants*
*Sont d'estranges manières*
*Sauvages et velus.*
*D'or et d'argent minières*
*Voit-on en ces pallus.*

Au XVI^e^ siècle, l'horizon s'élargit tout à coup ; la lumière jaillit à flots sous le choc des passions religieuses. Pendant les mouvements de la réforme, les placards, les pamphlets, les satires, les brochures, tiennent lieu de journaux et en préparent l'avénement. Sous la Ligue, les chaires chrétiennes sont transformées en tribunes politiques, où les prédicateurs déclament des premiers-Paris furibonds, et il nous est resté dans la satire Ménippée un curieux monument de cette polémique ardente, passionnée à l'excès. Les guerres civiles eurent ce résultat de développer l'activité, l'influence, la verve de la bourgeoisie ; c'est au milieu de leurs fiévreuses agitations que se montrent les politiqueurs, les nouvellistes, les gazetiers, et que les gazettes à la main commencent à circuler en grand nombre, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La passion des nouvelles est probablement aussi ancienne que le monde, et de tout temps il a dû se trouver des hommes pour spéculer sur cette passion. Renfermée dans de justes bornes, c'est un besoin naturel, légitime, qui devait être d'autant plus vif que les moyens de communication étaient plus incomplets ; poussée jusqu'à l'excès, c'est une manie, que Bayle avait justement baptisée du nom de *Nouvellisme,* et de laquelle sont nés les *Nouvellistes,* qu'il faut eux-mêmes distinguer en nouvellistes par caractère et nouvellistes de profession, mais auxquels on peut attribuer en commun, quoiqu'à des titres différents, la paternité des *Nouvelles à la main,* espèce de gazettes manuscrites ou clandestinement imprimées qui ont précédé le journal, et qui ensuite ont persisté comme moyen de faire circuler les nouvelles dont la censure ou l'autorité supérieure n'auraient pas permis la publication.

Nous avons vu combien les Gaulois, nos aïeux, étaient avides de nouvelles ; nous n'avons pas dégénéré sous ce rapport, et, pour en être convaincu, il suffit d'avoir vu les rues de Paris, les boulevards surtout, à certaines époques, d'avoir assisté à l'assaut des boutiques de journaux dans certains moments. Rien d'ailleurs de plus naturel que ce besoin. Aujourd'hui, nous avons dans le journal un intarissable causeur qui satisfait amplement notre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

curiosité; mais jusqu'au commencement du XVIIe siècle ce n'était que par ouï-dire que les citoyens pouvaient connaître même les événements qui intéressaient le plus leur repos, leur fortune, leur vie. On ne doit donc pas s'étonner si, aux époques de troubles et de révolutions, Paris se répandait dans les rues, et si au besoin de curiosité se joignit bientôt le besoin de polémique : il était impossible que chacun ne dît pas son avis sur les nouvelles qui faisaient l'entretien de la journée. « Quand le savetier a gagné par son travail du matin de quoi se donner un oignon pour le reste du jour, il prend sa longue épée, sa petite cotille, son grand manteau noir, et s'en va sur la place décider des intérêts d'Etat (1). » — « Ne savez-vous pas, dit Somaize dans ses *Véritables Précieuses*, que le peuple tient conseil d'Etat au coin des rues et sur le Pont-Neuf, et qu'il y gouverne non-seulement la France, mais encore toute l'Europe? » Et les dissertations se continuaient sous le manteau de la cheminée. « Aujourd'hui, écrivait Mornay vers la fin du XVIe siècle, il n'y a boutique de factoureau, ouvroir d'artisan ni comptoir de clergeau qui ne soit un cabinet de prince et un conseil ordinaire d'Etat; il n'y a aujourd'hui si chétif et misérable pédant qui, comme un grenouillon au frais de la

(1) *Entretiens du Diable boiteux.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

rosée, ne s'émouve et ne s'ébatte sur cette connaissance. »

L'émotion passée, et chacun retourné à ses affaires, il ne restait aux écoutes que les nouvellistes par caractère et les nouvellistes de profession, race éteinte aujourd'hui, mais qui avait grandement sa raison d'être avant l'existence des journaux. Le besoin de se renseigner avait fait organiser sur divers points de Paris des centres auxquels venaient aboutir, comme à un commun écho, tous les bruits sur les choses de l'intérieur et de l'extérieur. Les principaux centres étaient : le jardin du Luxembourg, qui fut longtemps le chef-lieu du nouvellisme, et qui demeura toujours le point de ralliement des nouvellistes littéraires, des *chenilles du théâtre*, comme les appelle Gresset (1); — le jardin des Tuileries, où l'on rencontrait l'arrière-ban des nouvellistes, assis sur les bancs, « à l'ombre, autour du rondeau », et sur un autre « fort long, au bout du boulingrin », suivant ce que nous apprend un curieux petit livre, *l'Ambigu d'Auteuil* (1709, in-8); — le jardin du Palais-Royal, rendez-vous habituel de la tourbe des nouvellistes

*Déguenillés, mourant de faim,*

(1) C'est à ceux-là que s'adressait ce trait de La Bruyère : « Le devoir du nouvelliste est de dire : Il y a un tel livre qui court, et qui est imprimé chez Cramoisy, en tel caractère; il est bien relié, et en beau papier ; il se vend tant. Il doit savoir jusques à l'enseigne du libraire qui le débite. Sa folie est de vouloir faire le critique. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*De ces hâbleurs passant leur vie*
*Dessous* l'arbre de Cracovie (1),

un orme fameux, ainsi nommé des bourdes, des *craques,* qui se débitaient sous son ombrage ; — la *salle mugissante* du Palais (2) ; — l'Arsenal ; le cloître des Augustins, que le voisinage du Pont-Neuf était très-propre à achalander de nouvelles, et celui des Célestins, où l'on voyait surtout des abbés. Les nouvellistes se réunissaient encore dans les cafés, où les curieux se portaient en foule, comme jadis les Athéniens à la place du marché, pour savoir les nouvelles du jour.

Il y avait rivalité entre ces différents cercles ; une petite pièce de la fin du XVII^e^ siècle, le *Nouveau règlement général pour les nouvellistes,* nous fournit à cet égard de très-curieux détails (3) :

« Dans les assemblées qui se forment de ces infatigables curieux qui font profession actuelle de s'entretenir des grands événements, l'on n'y entend ordinairement que du galimatias et des qui-pro-

(1) *Henriade travestie.*

(2) *Ni Luxembourg, ni quai des Augustins,*
*Ni du Palais la mugissante salle.,*
*En célébrant leurs conciles mutins,*
*N'eurent jamais, pour régler les destins,*
*Un nouvelliste, Octave, qui t'égale.*
SÉNECÉ.

(3) Cette pièce curieuse, dont on connaît deux éditions, l'une in-4°, sans date, l'autre de Paris, Cl. Cellier, 1703, in-8°, a été reproduite par notre ami M. Edouard Fournier dans ses *Variétés historiques et littéraires,* où il l'a, comme toujours, éclairée d'un de ces lumineux commentaires qui font le succès de ce recueil si éminemment intéressant, une des meilleures productions sans contredit de la Bibliothèque Elzevirienne.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quo, au lieu de discours judicieux et vraisemblables ; cet abus a obligé les présidents de tous les bureaux établis pour le débit et l'entretien des nouvelles du temps de convoquer une assemblée générale pour convenir ensemble et authentiquement des moyens de remédier à un tel abus.

» Mais la plus grande difficulté fut de s'ajuster sur le lieu et la manière de s'assembler, car les nouvellistes des Tuileries prétendaient que tous les autres devaient s'y rendre et leur céder la préséance, à cause que c'était la maison du roi. Le président du Luxembourg soutint qu'elle lui appartenait d'ancienneté, et à cause du bon air qui fait ordinairement la substance des partisans de nouveautés. Mais celui du Palais-Royal disputa à tous le premier rang, par la raison que son fondateur avait été le plus grand politique de son siècle. Le président du cloître des Grands-Augustins le voulut emporter de haute lutte. Il proposa, pour soutenir son droit, toutes les boutiques qui en dépendent, dans lesquelles on faisait une continuelle lecture de toutes les gazettes qui s'impriment dans l'Europe : de sorte qu'on devait regarder ce lieu célèbre comme le tronc copieux de toutes les nouvelles, et dont les branches s'étendent et fleurissent dans tous les autres bureaux. Néanmoins le président des Célestins s'y opposa formellement, sous prétexte que leur jardin était, par privilége, destiné pour les nouvellistes de distinction, et qu'aucune autre personne n'avait la liberté d'y entrer ; il avança que de tout temps les plus habiles politiques en avaient fait leur centre, témoin Antoine Perez, secrétaire d'Etat des dépêches universelles de Philippe II, roi d'Espagne, lequel, s'étant réfugié en France, conçut tant d'inclination pour ce couvent, qu'il voulut qu'après sa mort on l'enterrât dans le cloître, où l'on voit encore son épitaphe, qui doit imprimer un vrai respect dans l'esprit des savants nouvellistes.

» Ceux du Palais, qui ne sont nourris que d'un lait qui ne saurait jamais se cailler, formèrent empêchement à la prétention de tous les autres, et même au dessein qu'ils avaient de travailler à la réforme. Ils alléguaient pour moyen le long usage où ils étaient de parler de tout sans règle et sans connaissance, en soutenant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que les saillies d'esprit et l'invention avaient bien plus de beauté et d'agrément qu'une froide relation de faits et d'événements ; que ce style n'était bon que pour les marchands, qui ne comptent que sur leur propre fonds, au lieu que les personnes d'un génie vif et heureux savaient trouver dans l'imagination un plaisir et un applaudissement qu'on ne goûtait point dans un récit simple et uni ; que c'était par le secret de faire des applications hardies des lois sur différentes matières opposées que plusieurs avocats acquéraient de la réputation et de grosses fortunes ; en un mot, que l'inclination des Français était toujours d'aller bien loin, sans s'embarrasser de la science des chemins, et qu'il suffisait d'avoir une langue et du courage pour gagner bien du pays.

» Le député des cafés remontra que la question dont il s'agissait ne regardait nullement la noblesse ni l'ancienneté des lieux où les bureaux se tenaient, mais seulement ceux qui y avaient entrée et voix délibérative ; qu'on ne pouvait pas nier que présentement les cafés ne fussent le rendez-vous le plus ordinaire des nouvellistes d'esprit et de distinction, particulièrement en hiver, où les promenades n'étaient pas de saison, et que c'était pour cette raison qu'il devait avoir la préséance dans cette grande assemblée.

» Les barbiers eurent avis des motifs pourquoi elle se tenait. Ils ne manquèrent pas d'y faire leurs remontrances, aux fins d'y être reçus comme membres de ce digne corps, fondés sur ce que, de tout temps, ils étaient en possession d'être les premiers nouvellistes de tous les pays, et d'être choisis pour battre l'estrade et découvrir tout ce qui se passe d'important dans ce genre de science, ayant pour cet effet beaucoup de relations auprès des personnes de la première qualité : en sorte que c'était dans leurs boutiques que se raffinaient les plus curieuses nouveautés avant que de se répandre dans le public ; qu'au reste ils avaient soin de prendre régulièrement les gazettes toutes les semaines, dont la lecture ne coûtait rien qu'un peu de patience, en attendant son rang d'être rasé, en y ajoutant, aussi gratis, des commentaires considérables ; concluant que, si l'on ne leur faisait pas la justice de leur accorder la préséance sur tous les bureaux, ils espéraient au moins d'y être agrégés pour y occuper la seconde place.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Après qu'on eut examiné toutes les circonstances de ces contestations, les présidents et députés convinrent enfin de laisser la préséance au bureau du Palais, non-seulement à cause que c'est le magasin général des nouvelles, et où il en vient moins qu'il ne s'en fabrique, mais encore pour n'avoir point de procès, qui achèveraient de gâter l'eprit s'ils étaient joints avec le négoce des nouvelles (1). A l'égard du rang des autres présidents et députés, il fut arrêté qu'il se prendrait comme ils entreraient, n'y ayant point de place, après celle du président du Palais, plus honorable l'une que l'autre. Les choses étant ainsi réglées, quoique avec beaucoup de peine, on travailla sérieusement au moyen de mettre un bon ordre par tous les bureaux, qui fût ponctuellement observé par tous les nouvellistes, à peine aux contrevenants de n'être pas écoutés, et de confisquer leurs nouvelles comme marchandises de contrebande.

» On trouve les principaux articles de ce règlement, qui a été lu, publié et affiché dans les bureaux. »

Dans tous ces centres où les nouvellistes « célébraient leurs conciles mutins », une foule d'oisifs apportaient chaque jour et venaient recueillir le butin quotidien, nouvelles politiques et littéraires,

(1) Malgré cette décision, les nouvellistes des Tuileries gardèrent longtemps le pas, qu'ils avaient pris depuis le commencement du siècle sur ceux du Luxembourg. Ils l'avaient encore en 1709; c'est du moins ce que l'on peut inférer de ce passage de *l'Ambigu d'Auteuil* : « Après que toutes les nouvelles sont dites au Palais-Royal, et que des histoires qui ont été rebattues déjà cent fois y ont encore été renouvelées, les coqs des pelotons choisissent ceux qu'ils trouvent dignes de leur tenir compagnie, et leur font signe de les suivre aux Tuileries. C'est sur les six heures que se fait le *tric* de cette promenade, et le moins mal en ordre vient se produire dans ces magnifiques jardins, où le désajustement des autres ne serait pas de mise. Après le tour de la grande allée, ils se retirent sous des ormes qui sont du côté de la terrasse qui borde la Seine. Là les plus vénérables prennent séance, pendant que le reste, étant debout, ne se lasse point de participer à la récapitulation de ce qui a été débité de plus important dans la journée, non-seulement au Palais-Royal, mais au Luxembourg, à l'Arsenal, au Palais, sans oublier les cloîtres, où il se fait un monde de nouvellistes, et les fameux cafés de Paris, d'où il ne manque pas de venir des députés. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bruits de la ville et de la cour. « L'occupation de ces oisifs, dit le petit livre que nous citions tout à l'heure, est de s'entretenir de ce qu'ils ont vu et de ce qui les regarde, en particulier lorsque les nouvelles ne fournissent pas; et bien souvent, dans l'empressement que quelques-uns ont de donner bonne opinion de leur fait, quatre ou cinq parlent à la fois. » Mais on doit croire que les nouvelles faisaient rarement défaut, l'imagination des nouvellistes suppléant abondamment en cas de disette. « Quelques-uns consentiraient, dit La Bruyère, à voir une autre fois les ennemis aux portes de Dijon ou de Corbie, à voir tendre des chaînes et faire des barricades, pour le seul plaisir d'en dire ou d'en apprendre la nouvelle. » Les affaires de l'Etat n'étaient-elles pas d'ailleurs un thème inépuisable pour les politiqueurs de ces conciliabules? « Le sublime du nouvelliste est le raisonnement creux sur la politique », dit encore notre grand moraliste. Et Montesquieu : « Il y a une certaine nation qu'on appelle les *Nouvellistes*. Leur oisiveté est toujours occupée. Ils sont très-inutiles à l'Etat; cependant ils se croient considérables, parce qu'ils s'entretiennent de projets magnifiques et traitent de grands intérêts. La base de leur conversation est une curiosité frivole et ridicule. Il n'y a point de cabinets si mystérieux qu'ils ne prétendent pénétrer; ils ne sauraient consentir à ignorer quelque chose. A

EFERUS - Recherches & Classification numériques

peine ont-ils épuisé le présent qu'ils se précipitent dans l'avenir, et, marchant au-devant de la Providence, la préviennent sur toutes les démarches des hommes. Ils conduisent un général par la main, et, après l'avoir loué de mille sottises qu'il n'a pas faites, ils lui en préparent mille autres qu'il ne fera pas. Ils font voler les armées comme des grues et tomber les murailles comme des cartons. Ils ont des ponts sur toutes les rivières, des routes secrètes dans toutes les montagnes, des magasins immenses dans les sables brûlants : il ne leur manque que le bon sens. » On voit que les nouvellistes français ne le cédaient en rien à ceux de Rome, et la peinture de Montesquieu n'est que la copie brillante de celle que traçait Tite-Live dix-sept cents ans plus tôt.

Il y avait dans chaque cercle le nouvelliste tant pis et le nouvelliste tant mieux, l'optimiste et le pessimiste. « Démophile, à ma droite, se lamente et s'écrie : Tout est perdu, c'est fini de l'Etat ; il est du moins sur le penchant de sa ruine... On a fait les plus lourdes fautes... Il débite ses nouvelles, qui sont toutes les plus tristes et les plus désavantageuses que l'on pourrait feindre... Et si vous lui dites que ce bruit est faux et qu'il ne se confirme point, il ne vous écoute pas. Il ajoute qu'un tel général a été tué, et, bien qu'il soit vrai qu'il n'a reçu qu'une légère blessure et que vous l'en assu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

riez, il déplore sa mort, il plaint sa veuve, ses enfants, l'Etat; il se plaint lui-même : *il a perdu un bon ami et une grande protection*... Si l'on attaque cette place, continue-t-il, on lèvera le siége; ou l'on demeurera sur la défensive sans livrer de combat, ou, si on le livre, on le doit perdre; et si on le perd, voilà l'ennemi sur la frontière. Et, comme Démophile le fait voler, le voilà dans le cœur du royaume : il entend déjà sonner le beffroi des villes et crier à l'alarme; il songe à son bien et à ses terres. Où conduira-t-il son argent, ses meubles, sa famille? Où se réfugiera-t-il? En Suisse ou à Venise? —Mais, à ma gauche, Basilide met tout d'un coup sur pied une armée de trois cent mille hommes; il n'en rabattrait pas une seule brigade : il a la liste des escadrons et des bataillons, des généraux et des officiers; il n'oublie pas l'artillerie, ni le bagage. Il dispose absolument de toutes ces troupes... il sait ce qu'elles feront et ce qu'elles ne feront pas : vous diriez qu'il ait l'oreille du prince ou le secret du ministre... Une autre fois il accourt tout hors d'haleine, et après avoir respiré un peu : Voilà, s'écrie-t-il, une grande nouvelle! Ils sont défaits, et à plate couture; le général, les chefs, du moins une bonne partie, tout est tué, tout a péri! Voilà, continue-t-il, un grand massacre, et il faut convenir que nous jouons d'un grand bonheur! Il s'assied, il souffle, après avoir débité sa nouvelle, à laquelle

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il ne manque qu'une circonstance, qui est qu'il y ait eu une bataille... (1) »

Si, du reste, l'on veut juger de l'estime dont jouissaient en général les nouvellistes, il suffit d'ouvrir nos vieux lexiques; on lit, par exemple, dans le Dictionnaire de Trévoux : « Le caractère de nouvelliste conduit au ridicule; c'est une espèce de profession qui rabaisse l'homme au-dessous de lui-même. Les nobles ruinés ou fainéants sont d'ordinaire nouvellistes ou généalogistes. » Aussi la satire ne les a-t-elle pas épargnés. Hauteroche a dirigé contre eux, en 1678, sa comédie des *Nouvellistes;* et, en 1689, paraissait à Anvers, toujours à leur adresse, un poème héroï-comique intitulé : « *Le grand théâtre des nouvellistes, docteurs et historiens à la mode, ou Le cercle fameux de la promenade du Luxembourg,* poème héroï-comique, envoyé à un homme de qualité partisan de ce cercle, au sujet des entreprises qu'on y fait, tant contre les droits de la Gazette, par des nouvelles forgées à plaisir, que de la conversation, de la guerre, des sciences et des arts les plus sublimes, par les insultes, fourberies et questions ridicules, dont bien souvent la solution ne s'y donne que par des injures et des coups de poing. »

De Visé, le créateur du *Mercure galant,* qui, pour

(1) La Bruyère, *Du Souverain ou de la République.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les besoins de son journal, fréquentait beaucoup les nouvellistes, qui, par conséquent, les connaissait parfaitement, en a tracé dans ses premiers numéros une peinture dont nous reproduirons quelques traits :

« Vous avez peut-être ouï parler des nouvellistes, qu'une curiosité qui ne les laisse point en repos, et leur fait souvent négliger leurs propres affaires pour songer à celles des autres, fait assembler en divers lieux publics de Paris, et surtout dans la grande salle du Palais et dans le jardin du Palais-Royal. C'est dans ces deux endroits où les deux plus grands corps de nouvellistes s'assemblent tous les jours, et où la curiosité attire beaucoup plus d'honnêtes gens que d'autres. Vous aurez peut-être d'abord de la peine à croire combien, parmi les fausses nouvelles qui s'y glissent, on y en débite de véritables, et de choses curieuses et spirituelles. J'ai eu longtemps de la peine à le croire avant que d'être devenu membre de ces célèbres corps ; mais enfin j'en ai découvert les raisons. Elles viennent de la diversité des personnes de mérite, d'esprit et de naissance, qui s'y rendent de toutes parts ; et vous devez aisément être persuadé que parmi les nouvelles de tant de gens qui ont de différents emplois et de différents commerces dans le monde, il y en peut avoir beaucoup de curieuses et de véritables. Les uns apportent des lettres de leurs amis, les autres de leurs parents. Les autres ont commerce avec quelques commis des ministres, et les autres avec des gens attachés au service des princes, et qui sont même quelquefois dans leur confidence. Il s'en trouve aussi qui ont des parents auprès des ambassadeurs que le roi a dans les pays étrangers ; et il y en a même qui connaissent ceux des autres souverains qui sont auprès de Sa Majesté, et ceux-là apprennent souvent d'eux beaucoup de choses qu'il serait difficile de savoir par d'autres voies. J'ai vu pendant cette campagne des nouvellistes qui avaient toutes les semaines deux fois des lettres de banquiers de Hollande qui apprenaient des choses fort curieuses, et qui ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pouvaient venir de l'armée que longtemps après, parce que les courriers n'étaient pas obligés de se détourner, comme ceux qui venaient des armées du roi, et les nouvellistes ont su par ces lettres le passage de Tolüys trois jours avant qu'il y eût à Paris aucune lettre de la cour qui parlât de cette belle action, qui en contient tant d'autres mémorables...

» Il y a quantité de gens qui condamnent les nouvellistes sans les connaître; mais s'ils doivent être blâmés de quelque chose, c'est plutôt à leur manière de débiter les nouvelles, et à leurs empressements pour en apprendre, qu'à leur esprit, qu'on doit trouver à redire; quand on les examinera bien, l'on connaîtra que leur procédé ne fait rien voir d'extraordinaire que l'on ne fasse partout où les assemblées sont grandes... Ce n'est pas que je veuille justifier tous les nouvellistes, quoiqu'ils ne fassent que ce que font tous les hommes... Il y a de faux nouvellistes qui se mêlent parmi les véritables et dont on ne peut se défaire... Ce qué j'ai trouvé de plus remarquable parmi ces messieurs c'est que les plus fous croient être les plus sages, et que les plus grands nouvellistes se défendent de l'être; de manière qu'il n'y a presque pas un de ceux qui composent ces assemblées qui ne croie l'être moins que son compagnon, et qui ne le raille d'être nouvelliste. L'un dit qu'il n'y vient si assidument que pour savoir ce que l'on dit, parce qu'il s'est engagé d'écrire des nouvelles en province; un autre jure qu'il ne s'y rend tous les jours que pour rire de ce qui s'y passe; et il s'en trouve qui assurent qu'ils n'y viennent que pour se promener, quoiqu'ils y soient si assidus qu'ils consomment souvent les heures du repas plutôt que de ne pas entendre la fin d'une nouvelle commencée. C'est ainsi que chacun couvre de quelque prétexte l'avide curiosité si ordinaire à tant de gens.

» ... Et je prétends encore plus vous divertir par les manières dont les choses se sont débitées que par les nouvelles mêmes : car enfin il n'y a rien de plus plaisant que les disputes qui se font quelquefois entre deux obstinés; rien n'est plus divertissant que d'entendre souvent parler de politique un homme qui n'a jamais su ce que c'est, que de voir débiter plusieurs nouvelles à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la fois, et d'en voir quitter une à moitié pour en commencer une autre, et de la laisser aussitôt pour reprendre la première. J'ai vu quelquefois des nouvellistes dans un cruel embarras parce qu'ils ne pouvaient en même temps entendre tout ce qui se disait en différents endroits... »

Dans l'ébauche d'une comédie contre les nouvellistes, dont il sème ça et là quelques scènes à travers ses récits, une maîtresse parle ainsi de son amant, qui passe pour un très-grand nouvelliste :

*Aux affaires d'État tout entier il s'applique.*
*Monsieur de Montangrue est, je pense, son nom,*
*Et d'être très-grand politique*
*En tous lieux il a le renom.*
*Il pourrait gouverner lui seul mille provinces,*
*Et nous n'avons point aujourd'hui*
*De personnes qui mieux que lui*
*Sachent les intérêts des princes.*

Ailleurs c'est une petite bourgeoise, dont le mari est nouvelliste écoutant, et perd tous les jours son temps sous les arbres du Palais-Royal,

*Avecque de faibles cervelles*
*A qui ce jardin plaît aussi.*

Cette brave femme pense que

*Ce métier où l'on perd son temps*
*N'est pas le fait d'un homme sage,*
*Qui doit songer à son ménage,*
*Et n'est que pour les fainéants.*

Elle va donc relancer son mari jusque dans ces bruyants conciliabules :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Messieurs, je vous demande excuse*
*Et je croyais avecque vous*
*Trouver mon fainéant d'époux,*
*Qui tous les jours ici s'amuse*
*Et fait le nouvelliste au milieu de vingt fous.*

Elle s'en plaint à tous ceux qu'elle rencontre : il a perdu le sens, il n'est plus propre à rien :

*Quand chez un procureur il va pour ses affaires,*
*Il oublie en causant ce qui l'y fait aller;*
*Pourvu qu'il nouvellise, il n'y songe plus guères,*
*Et s'en revient sans en parler.*
*Dernièrement, tout prêt à rendre l'âme,*
*Il pensa me faire enrager,*
*Et, d'un air tout mourant, il me disait : Ma femme,*
*N'as-tu rien de nouveau? Si tu veux m'obliger,*
*Va t'en chercher, je te conjure,*
*Quelque nouvelle qui soit sûre.*
*A son apothicaire il en disait autant,*
*A son médecin tout de même :*
*Ils avaient beau le voir avec un soin extrême,*
*Sans nouvelles jamais il n'en était content;*
*S'ils n'en apportaient pas, il leur faisait la mine,*
*Et nous étions obligés quelquefois*
*D'en inventer entre nous trois*
*Pour l'engager à prendre médecine.*

Il n'en dort pas, ou, s'il cède au sommeil, c'est pour rêver de ce qui l'occupe exclusivement :

*Il ne songe jamais si ce n'est de nouvelles,*
*Et, quand il croit en avoir de fort belles,*
*Il me tire en rêvant, la nuit, pour m'en conter;*
*Quand il n'a rien à faire, il lève quelque armée,*
*Qu'il casse quelques jours après;*
*Et quelquefois il croit voir l'Europe alarmée*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*De ses chimériques appréts.*
*Sa folie étant sans seconde,*
*Il óte, en sa pensée, et donne des emplois,*
*Et croit que tous les rois du monde*
*Devraient applaudir à ses choix.*
*Dernièrement, la nuit, il brûla trois chandelles,*
*Des six à la livre, et des belles,*
*A compter par ses doigts, à la plume, aux jetons,*
*Combien le Grand-Seigneur a dedans son armée,*
*Dont la Pologne est alarmée,*
*De cavaliers et de piétons ;*
*Puis, avec grande patienee,*
*Il vit à quoi pouvait monter cette dépense,*
*Et, d'un si long travail las jusqu'au dernier point,*
*Se vint coucher ensuite, et ne me parla point.*

Il lui faut des nouvelles à toute force; au besoin il en invente, et les appuie de mille innocents subterfuges. Ainsi, souvent il s'écrit à lui-même pour faire croire à une nombreuse correspondance et donner plus de créance à ses inventions; ou bien,

*Si chez lui pour affaire il passe un demi-jour,*
*Il bâtit d'abord une histoire,*
*Et tâche à ses pareils de faire aussitôt croire*
*Qu'il vient d'arriver de la cour.*

Le nouvellisme, qui d'abord n'avait été qu'une manie de curieux ou d'oisifs, devint un métier pour certains coureurs de nouvelles, qui se mettaient aux gages de quelque grand personnage, qu'ils avaient charge de tenir au courant des bruits de la ville. On avait un nouvelliste comme on avait un maître

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'hôtel et un cocher ; c'était un meuble de grande maison. On lit cette mention dans un compte manuscrit des recettes et dépenses du duc de Mazarin : « Au sieur Portail, pour les nouvelles qu'il fournit toutes les semaines par ordre de Monseigneur, et pour cinq mois, à 10 livres par mois, 50 livres. » Ce n'était pas payer trop cher un homme dont l'emploi consistait à rechercher ou à inventer les nouvelles de la ville et de la cour ; à savoir ce qui était dans la pensée du prince, et même ce qui n'y était pas ; à connaître ou à imaginer ce que le roi avait dit tout bas à la reine, et, ainsi que le disait des nouvellistes de son temps un poète comique latin, à révéler la conversation que Jupiter avait eue avec Junon (1). Mais ils avaient certains petits profits qui compensaient un peu l'exiguité de leur pension. Ainsi, quand, par occasion, ils passaient dans le quartier vers l'heure de midi, ils pouvaient aller dîner à l'office. « Et vous pensez bien, fait dire Monteil à un de ces parasites, que j'en avais tous les jours occasion. Ma place, à cet égard, était fort bonne. Pour la conserver, j'écrivais le plus que je pouvais des nouvelles à la main, des gazetins, des gazettes à la main, divisées par articles, que je rem-

(1) *Quod quisque in animo habet, aut habiturus est, sciunt ;*
*Sciunt id quod in aurem rex reginæ dixerit;*
*Sciunt id quod Juno fabulata est cum Jove ;*
*Quæ neque futura neque facta, illi tamen sciunt.*
(Plaute, *l'Homme aux trois deniers.*)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plissais de toutes sortes de contes de ruelles, de bruits de ville, d'anecdotes édifiantes ou scandaleuses, de tout ce que je pouvais ramasser en allant, en entrant partout, en ne cessant d'écouter (1). »

Dans l'origine, les nouvellistes se bornaient à se communiquer les nouvelles qu'ils avaient recueillies, chacun de son côté, ou tirées de leur imagination, et, en se séparant, ils les répandaient de vive voix par la ville. Mais bientôt on en était venu, dans la plupart des cercles, à en tenir registre; on en discutait la valeur, et, si elles le méritaient, on leur donnait place dans une sorte de journal, dont les copies manuscrites étaient répandues à profusion dans Paris. Telle est l'origine de ces fameuses *Nouvelles à la main* dont on a tant parlé. Le commerce s'en était même, à la fin, régularisé, autant que le permettait leur nature clandestine; chaque cercle avait son bureau de rédaction et de copie, ses correspondants en province, et les gazettes manuscrites, ou gazetins, comptaient un grand nombre d'abonnés auxquels on les adressait moyennant une somme qui variait suivant qu'elles se composaient de plus ou moins de pages. De là au journal il n'y avait plus qu'un pas.

Il semblerait que les nouvelles à la main eussent dû disparaître devant les gazettes imprimées. Il

(1) Monteil, *Histoire des Français.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'en fût rien cependant, grâce à l'avantage qu'elles avaient sur ces dernières d'être beaucoup plus libres et plus complètes. Cette liberté suffit pour les soutenir, et elles persistèrent longtemps, malgré les arrêts des tribunaux, malgré la chasse que leur donna Renaudot, qui aurait voulu, au dire de Guy Patin, son caustique adversaire, « faire pendre tous ces faiseurs de gazettes à la main, d'autant plus qu'ils étaient cause qu'il ne se vendait guère de sa gazette imprimée. »

Le même fait se produisit en Angleterre, où la presse, cependant, était relativement beaucoup plus libre. Chez nos voisins d'outre-mer, comme sur le continent, le vrai journal se fit longtemps par correspondance ; là aussi les grands personnages avaient des correspondants attitrés, et cet usage y avait également introduit l'industrie des lettres-circulaires et des nouvelles à la main. La noblesse des comtés, qui venait rarement à la cour, n'avait guère d'autre moyen d'information que ces lettres-circulaires, et les établissements publics, les cafés, avaient soin d'en recevoir quelqu'une, afin de se créer, par l'appât de la curiosité, une clientèle plus élevée. Il fallut longtemps pour que la feuille imprimée se substituât complétement à la gazette manuscrite des nouvellistes, et les raisons en sont bien simples. Les premiers journalistes étaient fort mal informés, et quiconque approchait un peu les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

grands était mieux instruit qu'eux. Et puis, dans la crainte d'attirer sur leur tête les foudres de la chambre étoilée, ils s'aventuraient rarement à parler des affaires intérieures ; les nouvellistes, au contraire, en faisaient le principal sujet de leurs lettres, et non-seulement ils racontaient les faits, mais ils y joignaient des jugements, des appréciations, qu'ils n'eussent osé imprimer. Les *Lettres de Nouvelles* (*News-Letters*), comme on les appelait, étaient donc beaucoup plus intéressantes que le journal imprimé, et pendant un demi-siècle elles lui demeurèrent fort supérieures en circulation et en importance. Une feuille du temps, l'*Evening-Post*, s'étonne que bien des gens en province consentent à payer 3 et 4 livres par an (75 à 100 fr.) pour recevoir une correspondance, lorsqu'un bon journal leur coûterait beaucoup moins. Ce fut au point que plusieurs feuilles, pour faire concurrence aux nouvelles à la main, avaient imaginé de paraître avec deux pages imprimées et deux pages en blanc, afin qu'on pût se servir de son journal en guise de papier à lettres, et envoyer les nouvelles du jour à ses amis chaque fois qu'on leur écrivait. Ces journaux se vendaient 2 pences ou 20 centimes le numéro.

En France, ce qui surtout fit la fortune des nouvelles à la main, indépendamment des restrictions apportées à la liberté de la presse, ce fu leur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

caractère éminemment satirique; c'est du scandale que vivaient la plupart de ces gazettes clandestines. Quelques unes cependant n'étaient que des ramassis de nouvelles fort inoffensives; il en était même certaines qui, à ce qu'il paraît, affectaient déjà la forme et le ton de nos chroniques et courriers. Nous trouvons dans le catalogue de la *Bibliothèque poétique* de M. Viollet-Leduc, sous le titre de *La Gazette; Paris, jouxte la copie imprimée à Rouen par Jean Petit,* 1409 (1609?), une pièce de vers que le savant bibliophile donne comme « une sorte de satire en forme de programme des gazettes à la main, et dans ce programme, comme dans tous ceux que l'on fait aujourd'hui, on promettait beaucoup plus que l'on ne voulait et que l'on ne pouvait tenir. » On y fait même tant de promesses, et des promesses de telle nature, que nous serions forcé de convenir, si cette pièce n'est pas antidatée, que les gazettes manuscrites avaient pris, dès le commencement du XVII^e^ siècle, un développement que nous n'aurions pu soupçonner. Voici, du reste, ce qu'en donne M. Viollet-Leduc dans son catalogue :

*La Gazette en ces vers*
*Contente les cervelles,*
*Car de tout l'univers*
*Elle reçoit nouvelles.*
.....

*La Gazette a mille courriers*
*Qui logent partout sans fourriers.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Il faut que chacun lui réponde,*
*Selon sa course vagabonde,*
*De çà, de là, diversement,*
*De l'Orient à l'Occident,*
*Et de toutes parts de la sphère,*
*Sans laisser une seule affaire,*
*Soit d'édits, déclarations,*
*De duels, de commissions,*
*De pardons pléniers et de bulles,*
*D'ambassadeurs venus en mules...*

Après les nouvelles politiques, viennent les nouvelles particulières,

*De malheurs, de prospérités...*
*De larmes en cour, de piaphes* (1)...
*De morts subites de seigneurs*
*Pour estre trop grands besongneurs*
*Des livres de maistre Guillaume...*

*Quoi que ce soit, rien ne s'oublie,*
*Car la Gazette multiplie*
*Sans relasche les postillons*
*Vistes comme les aquilons.*

Il n'y a pas jusqu'aux modes qui n'aient leur chapitre :

*La Gazette en cette rencontre*
*Comprend des points plus accomplis,*
*Les courtes chausses à gros plis,*
*Les gauches détours des roupilles,*
*L'astrolabe des pécadilles,*
*Dédales et compartiments,*
*Des boutons et des passements...*

(1) C'est ce qu'on nomme aujourd'hui des *poufs* (puff) ou des canards.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et pour les dames,

*les méthodes,*
*Les inventions et les modes*
*De cheveux neufs à qui les veut,*
*De fausse gorge à qui ne peut...*
*Nœuds argentés, lacets, écharpes,*
*Bouillons en nageoires de carpes,*
*Porte-fraizes en entonnoir,*
*Oreillettes de velours noir,*
*Doubleures aux masques huilées,*
*Des mentonnières dentellées,*
*Des sangles à roidir le busc,*
*Des endroits où l'on met du musc,* etc.

Mais dans l'origine, durant les guerres de religion surtout, la plupart des gazettes à la main étaient de véritables libelles, des instruments de guerre dans les mains des partis, ainsi que les placards, avec ou sans illustrations, que l'on peut regarder comme la forme primitive du journal, et dont il nous est resté de très-curieux échantillons. Aussi leurs auteurs étaient-ils impitoyablement pourchassés par les arrêts du Parlement et les ordonnances royales, qui portaient contre eux et contre leurs éditeurs les peines les plus sévères.

Le 28 septembre 1553, arrêt tendant à prévenir les suites « de placards séditieux affichés à Saint-Innocent et à la porte du Chastelet. » Le roi, demandant qu'il fût procédé en cette affaire, *avait offert secours d'artillerie, poudre et boulets, en cas de besoin.* Les années suivantes, les mêmes mesures sont pri-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ses contre les placards incendiaires, dont les auteurs vont toujours croissant en audace et en nombre.

Vers la même époque, les prédicateurs commencent à devenir l'objet d'une surveillance particulière. Et, en effet, l'influence de la chaire ne pouvait plus se distinguer des abus de la presse, dans un temps où l'Evangile servait de texte à des déclamations furibondes contre les pouvoirs temporels, contre ceux-là même que la religion proclamait les élus de Dieu sur la terre.

Mai 1560, ordonnance de Romorantin, déclarant « ennemis du repos public et criminels de lèse-majesté tous les *prédicants* non ayant puissance de prélats... tous faiseurs de placards et libelles diffamatoires... qui ne peuvent tendre qu'à irriter et esmouvoir le peuple à sédition... »

Janvier 1561, loi portant que « tous imprimeurs, semeurs des placards et de libelles diffamatoires, seront punis, pour la première fois, du fouet, et de la vie en cas de récidive. »

15 janvier 1561, arrêt réglementaire du Parlement qui étend les défenses et prohibitions précédentes aux *cartes et peintures,* et sans doute aussi aux pièces gravées sur bois. Depuis longtemps les caricatures contre la réforme et l'Eglise romaine faisaient cause commune avec les pamphlets. L'Allemagne et les Pays-Bas nous avaient devancés dans cette voie de publications, d'autant plus redoutables

EFERUS - Recherches & Classification numériques

alors qu'elles mettaient les produits de la presse à la portée d'un peuple qui ne savait pas lire.

10 septembre 1563, « défense de faire semer libelles diffamatoires, attacher placards, mettre en évidence aucune autre composition... sur peine d'estre pendus et estranglez, et ceux qui se trouveront attachant ou avoir attaché ou semé aucuns placards, seront punis de semblables peines (1). »

Sous Louis XIV, les gazettes à la main ont changé de nature et perdu de leur violence: ce sont des chroniques scandaleuses plutôt que politiques; cependant les poursuites ne se ralentissent pas, et la police est sans cesse à la poursuite de ces feuilles indiscrètes.

Un arrêt du 9 décembre 1670, confirmant deux arrêts précédents, des 1er avril 1620 et 18 août 1666, fait défense à toutes personnes de vendre aucuns libelles écrits qualifiés de *gazettes à la main*, à peine du fouet et du bannissement pour la première fois, et des galères pour la seconde.

Un arrêt du 22 août 1656, « sur l'avis donné que plusieurs personnes malveillantes, depuis quelque temps, s'étaient ingérées de composer plusieurs libelles séditieux, qu'ils intitulent *gazettes secrètes*, et que depuis quelque temps ils se seraient avisés de les faire imprimer, vendre et distribuer dans les

(1) Voy. Leber, *De l'état réel de la presse et des pamphlets depuis François Ier jusqu'à Louis XIV.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rues par les colporteurs ordinaires » , condamne le nommé Louis Chevalier de Saint-Martin, Antoine et Gentil, maîtres imprimeurs, à 24 livres parisis d'amende, applicables aux pauvres de la communauté des marchands libraires, et à voir leur imprimerie fermée pour six mois.

On lit dans une ordonnance du 26 février 1658 : « De par le roi et M. le prévôt de Paris : Aucuns s'ingèrent de composer des gazettes qu'ils font écrire à la main ; non-seulement ils les font distribuer toutes les semaines dans les villes et provinces du royaume, mais aussi les envoient en pays étrangers, et d'autant que cette licence est une entreprise faite par des personnes privées, ignorantes de la vérité des choses, qu'ils écrivent inconsidérément, ce qui pourrait apporter un nouveau préjudice au service du roi, à cause des suppositions et calomnies dont lesdites gazettes sont remplies.... ordonnons... à peine de punition corporelle... »

Mais toutes ces défenses n'empêchaient pas les petites feuilles des nouvellistes de circuler dans Paris et de pénétrer dans les provinces les plus reculées ; ce qui, par parenthèse, tendrait à prouver que le métier ne laissait pas d'être lucratif. « Quant aux gazetiers dont vous me parlez, écrit le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, au président du parlement de cette province, c'est un mal sans remède. Il n'y a pas longtemps qu'on en a mis à



EFERUS - Recherches & Classification numériques

la Bastille une douzaine tout en un coup, et cela ne les rend pas plus sages. »

Cependant, les délits se renouvelant avec audace en dépit des ordonnances, les arrêts du parlement augmentèrent de rigueur : auteurs, libraires, colporteurs, acquéreurs même de ces écrits, furent poursuivis et atteints. Les registres du parlement portent, entre plusieurs autres condamnations, à la date du 9 décembre 1661, sentence contre un nouvelliste, Marcelin de Laage, qui fut condamné à être fustigé et banni de la ville de Paris pour cinq ans, avec défense de récidiver, et ce *à peine de la vie*. Un autre arrêt, du 24 septembre 1663, condamne Elie Blanchard, natif de Roué (Maine), pour avoir composé et écrit des gazettes, à être battu et fustigé au milieu du Pont-Neuf, ayant pendus au cou deux écriteaux, devant et derrière, contenant ces mots : *Gazetier à la main.* En 1683, ordre est donné à La Reynie d'attacher à la première chaîne de forçats qui partira pour les galères les nommés Bourdin et Dubois, condamnés au Châtelet pour distribution de libelles. Le secrétaire d'Etat pour la maison du roi, en transmettant cet ordre au lieutenant-général de police, ajoute : « Le roi veut que la sentence soit entièrement exécutée. »

L'arrêt de 1666 donnait droit aux officiers ordinaires de juger en dernier ressort les auteurs des gazettes à la main. En 1670, La Reynie demandait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à Colbert la prolongation de ce pouvoir accordé aux juges inférieurs. « Il y a nécessité, disait-il, de réprimer par les voies les plus rigoureuses la licence que l'on continue de se donner d'envoyer dans les pays étrangers des libelles manuscrits et gazettes à la main ; mais il serait d'une fâcheuse conséquence de traduire les écrivains pernicieux qui débitent de semblables pièces du premier tribunal au supérieur, et d'exposer à la vue de plusieurs et d'un grand nombre de juges de pareils libelles, qu'on ne saurait tenir trop secrets, ni trop tôt supprimer. »

Les peines dont les menaçait la répression de la justice n'étaient pas le seul danger que les gazetiers à la main eussent à redouter; ils étaient en outre exposés sans défense à la vengeance personnelle des particuliers. C'est ainsi que le marquis de Vardes, si l'on en croit le cardinal de Retz, fit couper le nez au fameux Montandré, chef des criailleurs du parti des princes, pour un libelle écrit contre la maréchale de Guébriant, sœur du marquis, sans que la justice s'inquiétât davantage de cet acte barbare.

Ces rigueurs expliquent les intermittences, les transformations de ce journalisme clandestin, et l'extrême rareté des gazettes manuscrites; mais si ces feuilles nous ont échappé, en raison même de leur nature, il nous est facile de juger, aux persé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cutions qu'elles attiraient sur leurs auteurs, quels en devaient être et le caractère et l'esprit.

Sous le coup de ces dangers de toute nature, les gazettes manuscrites finirent par disparaître, et leur trace nous échappe jusqu'au milieu du siècle suivant, où nous les retrouverons plus vives et plus spirituelles que jamais.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# HISTOIRE

## POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE LA

## PRESSE EN FRANCE

—

PREMIÈRE PARTIE

—

## LA PRESSE

## AVANT LA RÉVOLUTION

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# I

## ORIGINE DU JOURNAL EN FRANCE

### LA GAZETTE — TH. RENAUDOT

*Théophraste Renaudot. — Ses commencements. — Ses* Innocentes Inventions : *Mont-de-Piété, Bureau d'adresse et de rencontre. — Comment il est amené à la création de la Gazette.*

Dans les premières années du XVII^e^ siècle était arrivé à Paris un jeune médecin qui n'avait pas tardé à faire beaucoup parler de lui : il s'appelait Théophraste Renaudot. C'était un homme à idées modernes, un de ces vifs esprits pour qui le progrès est un besoin, qui, dans leur impatience, peuvent quelquefois faire fausse route, mais dont la féconde activité tourne toujours, en fin de compte, au profit de la société. De notre temps on l'eût dédaigneusement qualifié d'industriel : ses ennemis le traitaient de charlatan ; mais alors, comme aujourd'hui, l'envie devait être impuissante contre le vrai mérite.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Renaudot était né à Loudun en 1584. Après avoir étudié la chirurgie à Paris, il était allé se faire recevoir docteur à Montpellier ; il avait ensuite voyagé pendant plusieurs années. Revenu dans sa ville natale, il y exerça son art avec tant de succès, que sa réputation s'étendit bientôt dans tout le Poitou et dans les provinces environnantes. Mais Renaudot ne tarda pas à trouver ce théâtre trop étroit. Il revint donc à Paris en 1612, et il obtint, dès son arrivée, le titre de médecin du roi. A en croire ses détracteurs, ce n'était là qu'un vain titre, et, pour vivre, il aurait été obligé d'ouvrir une école. Qu'importe, après tout ? Les difficultés qu'il eut à vaincre ne sauraient amoindrir son mérite, et l'envie qui s'attache à ses premiers pas milite déjà en sa faveur.

Quoi qu'il en soit, Renaudot eut le grand art de mettre le public dans ses intérêts, et de se faire de puissants protecteurs. Richelieu, qui se connaissait en hommes, le distingua bientôt, et lui donna l'office de commissaire général des pauvres valides et invalides du royaume.

Renaudot méritait cette faveur à plus d'un titre. La chimie, qui était encore dans son enfance, commençait à fournir à la médecine quelques curatifs nouveaux, contre lesquels tonnait la Faculté de Paris. Renaudot, qui cherchait le progrès partout, se montra un des plus ardents à exploiter cette mine nouvelle, et, en dépit de la routine, ses *remèdes*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*chimiques* eurent un succès d'autant plus grand, qu'il les donnait gratuitement aux pauvres, avec ses consultations.

En effet, soit par un sentiment d'humanité, soit par calcul, il s'était fait le commissaire officieux, mais qualifié et breveté, des pauvres et des malades, de ceux qui ne voulaient pas entrer dans les hôpitaux, qui préféraient être traités à domicile : il se chargeait de leur procurer gratis médecins et médicaments.

Ce n'était pas, du reste, le seul service qu'il rendît aux malheureux. Dans le désir de venir en aide aux travailleurs, il avait établi une maison de prêt, ou mont-de-pieté, où affluaient les gens nécessiteux. Ce fut le premier établissement de ce genre. On y prêtait le tiers de l'estimation des objets, moyennant 3 0/0 d'intérêt et un léger droit d'enregistrement. Les dépôts, il est vrai, devenaient la propriété du prêteur s'ils n'étaient pas retirés à l'époque convenue ; mais on ne dit pas que Renaudot ait abusé ou même usé de cette clause rigoureuse. Que l'on compare ces conditions à celles que font nos monts-de-piété actuels ! Cependant, les bonnes gens ne manquèrent pas de crier à l'usure. Mais Renaudot leur préparait de bien autres sujets de criailleries.

On savait à peine, en France, au commencement du XVII^e^ siècle, ce que pouvait être, je ne dirai pas un journal dans l'acception actuelle de ce mot,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais même un recueil périodique; on manquait presque absolument de moyens de publicité, ou l'on n'en avait que de très-élémentaires ; il n'y avait guère plus de publicité commerciale que de publicité politique. Ce n'était que par ouï-dire que l'on connaissait les événements, et ce que l'on voulait faire savoir au public, on n'avait d'autre ressource que de le faire crier par les rues. Pour avoir une idée de ce que devaient être alors les relations sociales à ce point de vue, qu'on se figure, si l'on peut, ce qui adviendrait si les journaux et les affiches venaient tout à coup à être supprimés. Ce fut Renaudot qui porta la lumière dans ce chaos.

Il établit d'abord, sous le titre de *Bureau d'adresse et de rencontre,* un centre d'informations et de publicité, où chacun pouvait se procurer l'adresse dont il avait besoin, ou tel autre renseignement de même nature. Là se rencontraient les acheteurs et les vendeurs, et l'on y tenait registre de ce dont ceux-ci voulaient se défaire, et de ce que ceux-là désiraient acquérir. Les nouvellistes aussi s'y donnaient rendez-vous et y tenaient de paisibles conciliábules (1).

(1) On a d'Eusèbe Renaudot, fils de Théophraste, un *Recueil général des questions traitées ès conférences du Bureau d'adresse,* sur toute sorte de matières, par les plus beaux esprits de ce temps; Paris, 1669, 5 volumes, pleins de choses on ne peut plus curieuses. Quand la Gazette fut sortie du Bureau d'adresse, l'usage s'établit de désigner plus particulièrement par ce nom le lieu où l'on recevait les nouvelles pour cette feuille, et où on la débitait. — Puis on l'appliqua figurément aux maisons où l'on débitait beaucoup de nouvelles.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui seraient curieux de connaître plus à fond les opérations de cet établissement, et la manière dont il fonctionnait, au tome XXII du *Mercure français* (1), ils y trouveront un discours sur l'utilité des Bureaux d'adresse, usage et commodité d'iceux, que Renaudot y introduisit, « pource, dit-il, que l'établissement du Bureau d'adresse, fondement de cettuy-cy, des Gazettes, conférences et autres belles institutions qui s'y sont faites et font journellement au contentement du public, pourra possible sembler à plusieurs digne que l'histoire en marque le commencement, qui n'a pas été remarqué ailleurs. Il avint l'an 1630, fondé sur l'autorité d'Aristote, lequel, au IVe livre de ses Politiques, chap. XV, dit : *Oportet esse aliquid tale cui cura sit populum consilio prævenire ne otiosus sit.* — Idem, lib. Politicorum secundo, cap. VII: *Quod igitur necessarium est in bene constituenda republica necessariorum adesse facultatem omnes fatentur; sed quemadmodum id futurum sit non facile est comprehendere.* » On ne se serait probablement pas attendu à rencontrer Aristote en cette affaire. Mais Renaudot savait ses auteurs, à telle enseigne qu'il s'appuie encore de l'autorité « du sieur de Montagne, pour servir de preuve au bien qui en reviendra (de son Bureau d'adresse) aux hommes de lettres, et mon-

(1) Sorte d'annales historiques, fondées par un imprimeur du nom de Richer, et continuées par Renaudot. Nous y reviendrons à l'article *Mercure*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trer quel est leur avis sur cette matière, même en notre âge et en celui de nos pères. »

« Feu mon père (dit le sieur de Montagne, dans le XXXIVe chapitre de ses *Essais*), homme, pour n'être aidé que de l'expérience et du naturel, d'un jugement bien net, m'a dit autrefois qu'il avait désiré mettre en train qu'il y eût ès villes certain lieu désigné auquel ceux qui auraient besoin de quelque chose se pourraient adresser, et faire enregistrer leur affaire à un officier établi pour cet effet. Comme je cherche à vendre des perles, je cherche des perles à vendre ; tel veut compagnie pour aller à Paris ; tel s'enquiert d'un serviteur de telle qualité, tel d'un maître ; tel demande un ouvrier ; qui ceci, qui cela, chacun selon son besoin. Et semble que ce moyen de nous entr'advertir apporterait non légère commodité au commerce public. Car à tous coups il y a des conditions qui s'entrecherchent, et pour ne s'entr'entendre laissent les hommes en extrême nécessité. J'entends avec une grande honte de notre siècle qu'à notre vue deux très-excellents personnages en savoir sont morts en état de n'avoir pas leur saoul à manger : Lilius Gregorius Giraldus (1) en Italie, Sebastianus Castalio (2) en Allemagne. Et crois qu'il y a mille hommes qui les eussent appelés avec de très-avantageuses conditions, ou les eussent secourus où ils étaient, s'ils l'eussent su. Le monde n'est pas si généralement corrompu que je ne sache tel homme qui souhaiterait de bien grande affection que les moyens que les biens lui ont mis en main se pussent employer à mettre à l'abri de la nécessité les personnes rares et remarquables en quelque espèce de valeur, que le malheur combat quelquefois jusques à l'extrémité, et qui les mettrait pour le moins en tel état qu'il ne tiendrait qu'à faute de bon discours s'ils n'étaient contents. »

(1) Giglio Gregorio Geraldi, né à Ferrare en 1489, y mourut en 1552. Ses ouvrages, dont les principaux sont l'*Histoire des dieux* et les *Dialogues* sur les poètes, ont été recueillis par Jensius dans la belle édition de Leyde, 2 vol. in-fol., 1696.

(2) Sébastien Chasteillon, Dauphinois, né en 1515, mort en 1563. Il est connu surtout par sa version latine de la Bible, où il affecte de ne parler que la langue cicéronienne. Voy. Bayle, au mot *Castalion*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Parmi les arguments de Renaudot en faveur de son Bureau, nous en citerons un seul, comme exemple de sa logique :

« Pour exemple, dit-il, je cherche à donner à ferme une terre, un autre cherche à prendre une terre à ferme; faute de se s'entre-connaître il ne se passe point de bail : le seigneur direct en est plus mal payé de ses devoirs; le propriétaire, incommodé; le fermier demeure sans emploi; le notaire ne passe point d'instrument; le proxenète n'a point le pot-de-vin; la terre n'est point du tout ou mal cultivée : conséquemment l'héritage en décadence, moins de fruits, moins d'occupation pour les hommes de labeur, et moins d'ouvrages et de manufactures pour toute sorte d'artisans servant au labourage, vêtement et nourriture de ceux que l'oisiveté appauvrissante empêche de pouvoir acheter, et possible encore moins de quoi s'exercer à ceux qui vivent des affaires d'autrui, lesquelles se multiplient par les négoces, comme elles se diminuent faute d'iceux. Car qui est-ce qui ne voit pas que plus il se passe d'affaires entre les particuliers, et plus les solliciteurs, les procureurs, les avocats, les juges, voire les plus éloignés de telles considérations, y trouvent néanmoins de quoi maintenir avec honneur la dignité de leur charge, qui sans cet emploi deviendrait un titre inutile et sans respect, vu la malice du siècle, qui n'estime que ceux qui lui sont nécessaires. »

On comprendra aisément, sans que nous ayons besoin d'insister davantage, quels services pouvait rendre, à cette époque, une pareille institution, si élémentaire qu'elle fût; aussi l'utilité en fut-elle universellement appréciée, et les Bureaux d'adresse se multiplièrent rapidement, sous l'impulsion de leur fondateur, qui en fut nommé maître général (1).

(1) Une autre preuve de la vogue de cet établissement, c'est qu'on le mit en bal-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'était comme un acheminement vers la publicité par la presse, et Renaudot ne tarda pas à arriver à cette nouvelle conception, qui devait mettre le sceau à sa renommée. Il était on ne peut mieux placé pour être renseigné sur toute espèce de choses : il savait par les Bureaux d'adresse tout ce qui se passait dans la ville, et son ami d'Hozier, le célèbre généalogiste, qui entretenait, pour les besoins de ses travaux, une correspondance très-étendue avec les provinces et l'étranger, le tenait au courant des nouvelles de l'extérieur ; il avait ainsi un inépuisable répertoire d'anecdotes dont il amusait ses nobles malades. Aussi n'était-il pas moins recherché pour ses vives et intarissables causeries que pour son habileté dans l'art de guérir. Voyant cette grande soif de nouvelles, la pensée lui vint d'écrire toutes celles qu'il recueillerait de différentes sources, et d'en faire faire des copies, qu'il distribuait dans ses visites. Mais ces *nouvelles à la main* eurent tant de vogue, que Renaudot se trouva bientôt dans l'impossibilité de suffire aux demandes qui lui en étaient faites. Il songea alors à les faire imprimer, pour les vendre aux gens qui se portaient bien, et il aurait été ainsi conduit à l'idée du Journal.

let, ce qui était alors la suprême consécration du succès. Nous reparlerons au chapitre des *Petites-Affiches*, de cette création, sur laquelle des communications récentes nous ont mis à même de donner les renseignements les plus curieux, ainsi que sur les commencements de Renaudot.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Fondation de la Gazette ; difficultés de ses commencements. — Son cadre, son esprit, sa portée. — Détails sur les premiers numéros, sa composition et ses annexes.*

Voilà, sur l'origine de la Gazette, la tradition unanime. Elle peut avoir du vrai ; mais, pour admettre qu'elle soit complétement exacte, il faudrait supposer que les nouvelles à la main étaient plus intéressantes que ne le fut la Gazette. Cette feuille, dès sa naissance, se piqua de véracité, d'impartialité ; ç'a été dès le premier jour son caractère et son mérite, et elle y insistait encore quand, en 89, elle se voyait débordée par les flots de la presse révolutionnaire. Mais ce ne fut jamais un journal amusant, et il ne nous semble pas qu'elle ait jamais été propre à distraire des malades, même quand elle avait le mérite de la nouveauté.

Quoi qu'il en soit, il n'y a rien d'étonnant à ce que Renaudot, qui, par son Bureau d'adresse et par les publications qui en émanaient, et dont nous parlerons, avait créé une véritable publicité commerciale, ait songé à créer aussi une publicité politique ; les essais tentés chez nos voisins, essais qu'il ne pouvait ignorer, étaient là pour lui en donner l'idée, s'il n'eût pas été capable de la concevoir de lui-même. Nous ignorons d'ailleurs les circonstances de cet enfantement, qui, selon toutes les probabilités, dut être assez laborieux. Renaudot,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous le savons par lui-même, avait annoncé sa nouvelle invention par un prospectus que nous aurions été bien curieux de voir, mais il nous a été impossible d'en trouver la moindre trace. Tout ce que nous savons, c'est que Richelieu, auquel il dut s'adresser pour obtenir l'autorisation nécessaire, s'empressa de la lui accorder, ayant bien vite compris de quelle importance serait pour le gouvernement une feuille qui raconterait les événements sous la dictée et dans le sens du pouvoir.

Renaudot donna à sa feuille le titre de *Gazette,* employé depuis longtemps déjà, comme nous l'avons vu, pour désigner les nouvelles à la main, et qu'il choisit « pour être plus connu du vulgaire, avec lequel il fallait parler (1). »

Le premier numéro parut le 30 mai 1631.

C'est par induction que nous donnons cette date,

(1) La première fois que nous voyions ce mot imprimé, c'est en tête d'un petit livre d'un écrivain forésien, la *Gazzette françoise,* par Marcellin Allard, imprimée en 1604. Il devait être alors bien nouveau, car il ne figure pas dans le *Thresor de la langue françoise* de Nicot, qui parut à un ou deux ans de là, en 1606. Mais cette *Gazzette françoise* d'Allard n'est point un journal, comme le pourrait faire supposer ce titre, d'ailleurs assez remarquable ; c'est une sorte de salmigondis, de pot-pourri, comme il le dit lui-même, contenant l'histoire allégorique de Saint-Etienne. « Que doit donc attendre celui qui, ayant veu à l'ouverture de ce livre le mot *gazzette,* qui n'est autre chose que nouvelles et advis sans suite ny sans ordre, selon que le temps les produit et quelquefois la fantaisie, voudroit néanmoins y voir observer les parties et perfections cosmographiques... C'est icy non-seulement une forme de *saugrenée* ou *pot-pourri,* contenant toutes sortes d'instructions et de discours agréables en leur diverse variété, et riches en leur recherche curieuse, mais l'histoire admirable d'une guerre faite à tout rompre... » C'est « un petit bouquet qu'il a fait de diverses fleurs recueillies en divers florissants jardins, et lié de la soie crue de son industrie. »

Nous avons cité ci-dessus une petite pièce en vers, de 1609, portant aussi le titre de *Gazette.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que nous n'avons trouvée nulle part; mais pourtant nous la croyons exacte. Les premières Gazettes, en effet, ne portent ni date ni numéro d'ordre, mais seulement une signature alphabétique. Ce n'est qu'au sixième numéro, marqué de la signature F, que l'on rencontre, à la fin, une date, 4 juillet 1631. Or, comme la Gazette paraissait tous les huit jours, nous trouvons, en remontant, pour la date du premier numéro, le 30 mai.

Dans tous les cas, ce n'est certainement pas dans le mois d'avril que commença la publication de la Gazette, comme l'ont avancé plusieurs bibliographes, puisque la plupart des faits du premier numéro sont datés du mois de mai.

Voici, en effet, quelles sont les nouvelles contenues dans la première Gazette : de Constantinople, le 2 avril 1631; — de Rome, le 26 avril, et sous cette rubrique se trouvent des nouvelles d'Espagne et de Portugal; — de la Haute Allemagne, le 30; — de Freistad en Silésie, le 1er mai; — de Venise, le 2; — de Vienne, le 3; — de Stettin, de Lubec, le 4; — de Francfort-sur-l'Oder, de Prague, de Hambourg, de Leipsic, le 5; — de Mayence, le 6; — de la Basse-Saxe, le 9; — de Francfort-sur-le-Mein, le 14; — d'Amsterdam, le 17; — et enfin d'Anvers, le 24 mai.

En citant le premier et le dernier article de ce



EFERUS - Recherches & Classification numériques

premier numéro du premier de nos journaux, nous croyons satisfaire une légitime curiosité :

« *De Constantinople, le 2 avril* 1631 (1). — Le roy de Perse, avec 15 mille chevaux et 50 mille hommes de pied, assiége Dille, à deux journées de la ville de Babylone, où le Grand-Seigneur a fait faire commandement à tous ses janissaires de se rendre sous peine de la vie, et continue, nonobstant ce divertissement-là (cette diversion) à faire toujours une âpre guerre aux preneurs de tabac, qu'il fait suffoquer par la fumée. »

« *D'Anvers, le 24 de may.* — Le tambour sonne par toute la Haute-Allemagne. On espère que les Hollandais ne feront cette année non plus que l'autre, à raison du bon ordre que nous avons mis partout, voire que nous les attaquerons les premiers. Nous avons trois camps : l'un aux environs de Vezel, de 14 mille hommes ; l'autre aux environs de Lier et Melines, en Brabant, de 10 mille hommes ; et le troisième entre Ostende et Gravelines, en Flandres, de 12 mille hommes. Nous ne manquons aussi de bons chefs, ayant entre autres le marquis de Sainte-Croix et d'Ayton, le duc de Lerme, don Carle Colomne, les comtes Jean de Nassau et Henri de Bergue, qui aura ici le commandement général des affaires de la guerre, et celui de Vaquens, qui est déclaré vice-amiral, et auquel on a assigné trois cent cinquante mille écus par an pour le desfray de l'armée de mer. »

On remarquera qu'il n'y a point de nouvelles de France dans ce numéro ; il n'en est pas davantage question dans les quatre suivants ; ce n'est qu'à la sixième Gazette qu'on trouve des nouvelles de Saint-Germain et de Paris, que nous croyons devoir transcrire :

(1) Les rubriques sont en marge.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« *De Saint-Germain-en-Laye, le 2 juillet audit an.* — La sécheresse de la saison a fort augmenté la vertu des eaux minérales, entre lesquelles celles de Forges sont ici généralement en usage. Il y a trente ans que M. Martin, grand médecin, leur donna la vogue ; le bruit du vulgaire les approuva. Aujourd'hui M. Bonnard, premier médecin du roy, les a mises au plus haut point de la réputation que sa grande fidélité, capacité et expérience peut donner à ce qui le mérite vers Sa Majesté, qui en boit ici par précaution, et presque toute la cour, à son exemple. »

« *De Paris, le 3 dudit mois de juillet* 1631. — Depuis quinze jours sont ici décédés des fièvres continues, qui y sont fort fréquentes, MM. Berger et de Bragelone, conseillers au Parlement, et M. Charles, le plus fameux médecin de cette ville.

» On y continue cette belle impression de la grande Bible en 9 volumes et 8 langues, qui sera parfaite dans un an. Nous invitons toutes les nations à y prendre part, avec plus de raison que les Sybarites ne conviaient à leur festin un an auparavant. »

Cette sixième Gazette se termine par cette mention : « *Du Bureau d'adresse, au Grand-Coq, rue de la Calandre, sortant au marché Neuf, près le Palais, à Paris, le 4 juillet* 1631. *Avec privilége.* » C'est, comme nous l'avons dit, la première où l'on trouve ainsi la mention du bureau et de la date.

Voici les nouvelles intérieures de la septième Gazette :

« *De Rouen, le 8 de juillet.* — Le différend venu ces jours passés pour la danse d'une nopce a fait entretuer à trois lieues d'ici onze personnes, du nombre desquelles sont les seigneurs de Fontaine-Martel, Malleville et Boufard. »

« *De Saint-Germain-en-Laye, ce 10 dudit mois de juillet.* — Le sieur de Verchères, fils du premier président de Dijon, a succédé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à la charge de son père, naguère décédé. L'ambassadeur du roy de Suède est arrivé en cette cour, et un gentilhomme de la part de l'empereur. Le marquis de La Fuente del Toro, envoyé par le roy catholique pour se conjouir avec Sa Majesté du recouvrement de sa santé à Lyon, et qui arriva il y a un mois, est sur son partement pour l'Espagne, qui fait voir à la France par cette action que véritablement elle ne se haste pas trop, s'étant advisée de ce compliment lorsqu'on n'y pensait plus, comme Sa Majesté lui fit sentir de bonne grâce, lui disant qu'il y avait dix mois qu'il se portait bien. Ainsi Tibère, visité trop tard par les Thébains sur la mort de son neveu Germanicus, leur dit qu'il ne se pouvait consoler de la mort de leur grand capitaine Achille, jadis malheureusement tué devant Troye. De vray, grâces à Dieu, jamais Sa Majesté ne se porta mieux qu'elle fait à présent. Et la tristesse que la cour avait conçue pour la fièvre continue du maréchal de Schomberg est convertie en joye pour son heureuse convalescence. »

Nous bornons là ces citations, qui suffiront pour donner une idée du ton de ces premiers essais du journalisme.

Le dernier numéro de 1631 est du 26 décembre, et porte la signature Hh : c'est pour cette première année 31 numéros, qui sont réunis en un volume sous le titre de *Recueil des Gazettes* de l'année 1631, titre que quelques écrivains ont pris à tort pour celui de la feuille. Ce premier volume est précédé d'une dédicace au roi et d'une préface au public, qui, outre les explications que Renaudot se crut dans l'obligation de donner à ses lecteurs, et que nous allons reproduire en partie, contient un aperçu de la situation géographique et historique de l'Eu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rope au moment où il commençait sa publication, et destiné, si nous pouvons parler ainsi, à la mettre à jour. En tête de l'exemplaire de la Bibliothèque impériale se voit un portrait de Renaudot; il porte cette légende : *Theophrastus Renaudot Iuliodunensis, medicus et historiographus regius, ætatis anno* 58, *salutis* 1644; et cet exergue, par lequel il voulait faire entendre la part qu'il eut dans la création des journaux :

*Invenisse juvat, magis exequi, at ultima laus est*
*Postremam inventis apposuisse manum.*

Il ne faudrait pas conclure des circonstances qui ont amené la création du premier de nos journaux que ce fût un recueil de commérages. Renaudot avait pris par son côté sérieux le besoin qui travaillait les esprits; c'était une œuvre sérieuse qu'il avait entreprise, et pendant vingt-deux ans il en poursuivit l'accomplissement avec un dévouement, avec une régularité dont on appréciera tout le mérite, si l'on se reporte au temps où il écrivait.

Mais écoutons-le lui-même : il va nous dire, dans ses préfaces, quel sera l'esprit de sa Gazette, et comment il appréciait la portée et les avantages de cette invention :

« Sire, dit-il au roi en lui offrant le recueil de la première année, c'est bien une remarque digne de l'histoire, que, dessous soixante-trois rois, la France, si curieuse de nouveautés, ne se soit point avisée de publier la gazette ou recueil pour chacune

EFERUS - Recherches & Classification numériques

semaine des nouvelles tant domestiques qu'étrangères... Mais la mémoire des hommes est trop labile pour lui fier toutes les merveilles dont Votre Majesté va remplir le Septentrion et tout le continent. Il la faut désormais soulager par des écrits qui volent, comme en un instant, du Nord au Midi, voire par tous les coins de la terre. C'est ce que je fais maintenant, Sire, d'autant plus hardiment, que la bonté de Votre Majesté ne dédaigne pas la lecture de ces feuilles. Aussi n'ont-elles rien de petit que leur volume et mon style. *C'est, au reste, le journal des rois et des puissances de la terre;* tout y est par eux et pour eux, qui en font le capital ; les autres personnages ne leur servent que d'accessoire... »

Et dans sa préface au public :

« La nouveauté de ce dessein, son utilité, sa difficulté et son sujet (mon lecteur), vous doivent une préface...

» La publication des gazettes est, à la vérité, nouvelle ; mais en France seulement, et cette nouveauté ne leur peut acquérir que de la grâce, qu'elles se conserveront toujours aisément... Surtout seront-elles maintenues pour l'utilité qu'en reçoivent le public et les particuliers : le public, pour ce qu'elles empêchent plusieurs faux bruits qui servent souvent d'allumettes aux mouvements et séditions intestines ; voire, si l'on en croit César en ses Commentaires, dès le temps de nos ayeux leur faisaient entreprendre précipitamment des guerres dont ils se repentaient tout à loisir..; les particuliers, chacun d'eux ajustant volontiers ses affaires au modèle du temps. Ainsi le marchand ne va plus trafiquer en une ville assiégée ou ruinée, ni le soldat chercher emploi dans le pays où il n'y a point de guerre ; sans parler du soulagement qu'elles apportent à ceux qui écrivent à leurs amis, auxquels ils étaient auparavant obligés, pour contenter leur curiosité, de décrire laborieusement des nouvelles le plus souvent inventées à plaisir, et fondées sur l'incertitude d'un simple ouï-dire. Encore que le seul contentement que leur variété produit ainsi fréquemment, et qui sert d'un agréable divertissement ès compagnies, qu'elle empêche des médisances et autres vices que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'oisiveté produit, dût suffire pour les rendre recommandables. Du moins sont-elles en ce point exemptes de blâme, qu'elles ne sont pas aucunement nuisibles à la foule du peuple, non plus que le reste de mes innocentes inventions; étant permis à chacun de s'en passer, si bon lui semble.

» La difficulté que je dis rencontrer en la composition de mes gazettes et nouvelles n'est pas ici mise en avant pour en faire plus estimer mon ouvrage : ceux qui me connaissent peuvent dire aux autres si je ne trouve pas de l'emploi honorable aussi bien ailleurs qu'en ces feuilles; c'est pour excuser mon style, s'il ne répond pas toujours à la dignité de son sujet, le sujet à votre humeur, et tous deux à votre mérite. Les capitaines y voudraient rencontrer tous les jours des batailles et des siéges levés ou des villes prises; les plaideurs, des arrêts en pareil cas; les personnes dévotieuses y cherchent les noms des prédicateurs, des confesseurs de remarque. Ceux qui n'entendent rien aux mystères de la cour les y voudraient trouver en grosses lettres. Tel, s'il a porté un paquet en cour, ou mené une compagnie d'un village à l'autre sans perte d'hommes, ou payé le quart de quelque médiocre office, se fâche si le roi ne voit son nom dans la Gazette (1). D'autres y voudraient avoir ces mots de *monseigneur* ou de *monsieur* répétés à chaque personne dont je parle, à faute de remarquer que ces titres sont ici présupposés comme trop vulgaires, joint que ces compliments, étant omis en tous, ne peuvent donner jalousie à aucuns (2). Il s'en trouve qui ne prisent qu'un

(1) *En cherchant sur la brèche une mort indiscrète,*
*De sa folle valeur embellit la Gazette.*
(BOILEAU.)
*D'éloges on regorge, à la tête on les jette,*
*Et mon valet de chambre est mis dans la Gazette.*
(MOLIÈRE.)

(2) Ainsi ce fut une règle constante pour la Gazette de ne jamais qualifier personne de *monsieur*. En parlant des gens titrés, elle les désigne par leur titre : *le marquis, le comte*, etc.; toutes les autres personnes, si distinguées qu'elles pussent être, sont dénommées *le sieur*. Cet usage était fondé, selon les rédacteurs, sur ce que la Gazette de France était celle du gouvernement, et rédigée sous son autorisation, à l'exclusion des autres. Voltaire dit à ce sujet (*Encyclopédie*, v° *Gazette*) : « Les Gazettes de France ont toujours été revues par le ministère; c'est pourquoi les auteurs ont toujours employé certaines formules qui ne paraissent

EFERUS - Recherches & Classification numériques

langage fleuri; d'autres qui veulent que mes relations semblent à un squelette décharné, de sorte que la relation en soit toute nue. Ce qui m'a fait essayer de contenter les uns et les autres.

» Se peut-il donc faire (mon lecteur) que vous ne me plaigniez pas en toutes ces rencontres, et que vous n'excusiez point ma plume, si elle ne peut plaire à tout le monde, en quelque posture qu'elle se mette, non plus que ce paysan et son fils, quoiqu'ils se missent premièrement seuls et puis ensemble, tantôt à pied et tantôt sur leur âne? Et si la crainte de déplaire à leur siècle a empêché plusieurs bons auteurs de toucher à l'histoire de leur âge, quelle doit être la difficulté d'écrire celle de la semaine, voire du jour même où elle est publiée! Joignez-y la briéveté du temps que l'impatience de votre humeur me donne; et je suis bien trompé si les plus rudes censeurs ne trouvent digne de quelque excuse un ouvrage qui se doit faire en quatre heures de jour, que la venue des courriers me laisse, toutes les semaines, pour assembler, ajuster et imprimer ces lignes.

» Mais non, je me trompe, estimant, par mes remontrances, tenir la bride à votre censure. Je ne le puis; et si je le pouvais (mon lecteur), je ne le dois pas faire, cette liberté de reprendre n'étant pas le moindre plaisir de ce genre de lecture, et votre plaisir et divertissement, comme l'on dit, étant l'une des causes pour lesquelles cette nouveauté a été inventée. Jouissez donc à votre aise de cette liberté française; et que chacun dise hardiment qu'il eût ôté ceci ou changé cela, qu'il aurait bien mieux fait : je le confesse.

» En une seule chose ne céderai-je à personne, en la recherche de la vérité, de laquelle, néanmoins, je ne me fais pas garant,

pas être dans les bienséances de la société, en ne donnant le titre de *monsieur* qu'à certaines personnes, et celui de *sieur* aux autres. Ces auteurs ont oublié qu'ils ne parlaient pas au nom du roi. » Grimm, non plus, ne peut digérer cette formule. « M. l'abbé Arnaud et M. Suard, écrit-il à la date du 15 janvier 1769, composent depuis plusieurs années la *Gazette de France*, c'est-à-dire la plus insipide, la plus *impolie*, et la plus correctement écrite de toutes les gazettes. Je l'appelle impolie à cause de l'affectation ridicule qu'elle a de ne donner le titre de *monsieur* à personne, et de traiter tout le monde de *sieur*. Il est très-impertinent et fort plat d'imprimer deux fois par semaine le *sieur* Pitt, quand le sieur Pitt est l'arbitre de l'ancien et du nouveau continent. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

étant malaisé qu'entre cinq cents nouvelles écrites à la hâte, d'un climat à l'autre, il n'en échappe quelqu'une à nos correspondants qui mérite d'être corrigée par son père le Temps ; mais encore se trouverait-il peut-être des personnes curieuses de savoir qu'en ce temps-là tel bruit était tenu pour véritable. Ceux qui se scandaliseront possible de deux ou trois faux bruits qu'on nous aura donnés pour vérités seront par là incités à débiter au public, par ma plume (que e leur offre à cette fin), les nouvelles qu'ils croiront plus vraies, et, comme telles, plus dignes de lui être communiquées... »

On peut juger, d'après cette préface, publiée un an après l'apparition du premier numéro, à quelles tracasseries était en butte le pauvre *gazetier* (1), comme le nommaient les pamphlets.

Mais, fort de l'appui du pouvoir et de la faveur publique, Renaudot poursuit son œuvre sans se laisser ébranler. On voit pourtant que ces attaques continuelles l'inquiètent et l'irritent. Pendant deux ans, il se croit obligé d'y répondre une fois par mois, tout en s'avouant à lui-même qu'il ne réussira point à convaincre ses détracteurs : « car, dit-il quelque part, mon récit étant l'image des choses présentes, non plus qu'elles il ne saurait plaire à tout le monde. »

Cependant le succès d'une pareille entreprise ne pouvait être un instant douteux en France : aussi fut-il rapide et grand. Dès 1633, Renaudot se place

(1) Nous savons que le mot n'était pas nouveau. On appelait aussi *gazetiers*, *gazetières*, les colporteurs et vendeurs de la Gazette.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

au-dessus des petites jalousies ; il méprise leurs morsures impuissantes, et parle en homme qui est sûr de sa force :

« Les suffrages de la voix publique m'épargnent désormais de répondre aux objections auxquelles l'introduction que j'ai faite en France des gazettes donnait lieu lorsqu'elle était encore nouvelle : car, maintenant, la chose en est venue à ce point, qu'au lieu de satisfaire à ceux à qui l'expérience n'en aura pu faire avouer l'utilité, on ne les menacerait de rien moins que des petites-maisons. Seulement ferai-je, en ce lieu, aux princes et aux Etats étrangers, la prière de ne perdre point inutilement le temps à vouloir fermer le passage à mes nouvelles, vu que c'est une marchandise dont le commerce ne s'est jamais pu défendre, et qui tient de la nature des torrents qu'il se grossit par la résistance. »

C'était là un langage digne d'un écrivain qui a la conscience de son œuvre, et que l'on croirait plus jeune de deux siècles.

« Mon autre prière, dit-il ailleurs, s'adresse aux particuliers, à ce qu'ils cessent de m'envoyer des mémoires partiaux et passionnés, vu que nos Gazettes (comme ils peuvent voir) sont épurées de toute autre passion que celle de la vérité. Mais que tous ceux qui en sont amoureux comme moi, en quelque climat du monde qu'ils soient, sans autre semonce que ceste-ci, m'adressent hardiment leurs nouvelles ; je leur témoignerai quelle estime j'en fais par l'adresse réciproque des miennes, qui suis en possession de préférer le service public à ma peine et à ma dépense. » (Janv. 1633.)

Et ailleurs encore :

« Je ne parle plus ici au public pour défendre mes Gazettes, depuis qu'il n'y a plus que les fous qui leur en veulent. Mais

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bien dirai-je à ceux qui se plaignent de quoi je parle quelquefois des grands sans les louer, que la vraie et solide louange se trouvant dans les actes vertueux, dire la vérité c'est louer tout ce qui le mérite. » (Mai 1633.)

N'est-ce point là parler d'or? Et dans toutes ses explications on retrouve les mêmes sentiments honorables. Bientôt, d'ailleurs, nous le répétons, « voyant les ennemis de la Gazette abattus, il supprime les préambules justificatifs de ses Relations, non toutefois sans adresser un remercîment à ceux qui, par la continuation de leur bienveillance depuis trois ans en çà, font en sa faveur une exception à la règle qui rend le changement agréable à tout le monde. »

Une estampe de l'époque, conservée à la Bibliothèque impériale, représente la Gazette assise sur une espèce de tribunal; sa robe est parsemée de langues et d'oreilles. Le Mensonge, démasqué, lui lance des regards pleins de haine; la Vérité au contraire semble heureuse d'être assise auprès d'elle. Au pied du tribunal, à droite de la Gazette, qui le désigne du doigt, Renaudot remplit les fonctions de greffier. Les *cadets de la faveur* se pressent autour de lui et lui offrent de l'argent :

*Plus que de triompher nous brûlons de paraître,*
*Ennemis des combats et serfs d'un faux honneur;*
*Vous aurez de notre or en nous faisant faveur:*
*Dites que nos grands coups font les Mars disparaître.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais Renaudot détourne la tête pour ne les point entendre. A gauche, sept personnages, *les diverses nations,* dont un à cheval, et parmi lesquels on distingue un Castillan à la longue rapière, aux moustaches retroussées, et un Indien coiffé de plumes, apportent des nouvelles et remettent des lettres à la Gazette, en chantant son éloge. Au fond est le crieur du journal, avec un panier d'exemplaires. Chacun des personnages est supposé réciter un quatrain gravé en marge de l'estampe, et que nous croyons pouvoir nous dispenser de reproduire.

La Gazette parut d'abord une fois par semaine, le vendredi (le samedi à partir du 1er janvier 1633), en quatre pages in-4°. Dès la seconde année elle doubla son format, qui fut porté à huit pages (1), divisées en deux cahiers, intitulés, l'un, *Gazette;* l'autre, *Nouvelles ordinaires de divers endroits,* division qui persista pendant de longues années, « cela pour la commodité de la lecture, qui est plus facile à diverses personnes étant en deux cahiers, et aussi à cause de la diversité des matières et des

(1) Nous avons trouvé quelques Gazettes qui avaient douze pages, mais elles sont rares. Parmi les critiques qui pleuvaient sur la Gazette, il y en eut, à ce qu'il paraît, de motivées par l'étroitesse uniforme de ce cadre. « Quelques-uns — c'est Renaudot qui parle — veulent que mes nouvelles en soient moins vraies pour ce qu'elles sont toujours de quatre feuillets, faute de savoir qu'en recevant toujours beaucoup plus que n'en peut contenir cet espace, que m'a limité le travail journalier de mes imprimeurs et la plus grande commodité du public, après qu'il est rempli, j'en retranche ce qui n'y peut tenir, et volontiers ce qui se trouve moins digne de votre lecture. » Du reste, comme on va le voir, Renaudot ne tarda pas à donner ample satisfaction sur ce point à ses lecteurs.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lieux d'où viennent les lettres y contenues, les *Nouvelles* comprenant ordinairement les pays qui nous sont septentrionaux et occidentaux, et la *Gazette* ceux de l'Orient et du Midi. » Elle commençait par les nouvelles étrangères, qui en occupaient la plus grande partie, et finissait par celles de la cour de France. Renaudot avait adopté cette marche, presque constamment suivie depuis, pour se conformer, dit-il, à l'ordre du temps et à la suite des dates ; sauf à ceux qui voudraient suivre celui de la dignité à commencer leur lecture par la fin, à la mode des Hébreux.

Tous les mois il publiait, sous le titre de *Relations des nouvelles du monde reçues dans tout le mois*, un numéro supplémentaire qui complétait et résumait les nouvelles du mois. « Ces miennes relations de chaque mois, dit-il, servent de lumière et d'abrégé à celles des semaines ; car il est des nouvelles comme des métaux : ceux-ci, au sortir de la mine, sont volontiers mêlés de quelque terre ; celles-là d'abord sont ordinairement accompagnées de quelques circonstances mal entendues, dont elles s'épurent avec un peu de temps, comme font les autres étant jetés dans leurs lingotières. Alors vous les avez en leur naïveté... »

C'est dans ce numéro supplémentaire que, pendant les premières années, il répondait aux attaques de ses détracteurs. En tout autre temps, il se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tient complétement effacé derrière son œuvre. La feuille commence par ce simple mot placé tout à fait au haut de la page : GAZETTE, et finit par ceux-ci : *Du Bureau d'adresse, au Grand-Coq, rue de la Calandre, sortant au marché Neuf, près le Palais, à Paris*. Pendant cent ans vous chercheriez vainement dans ces feuilles un mot sur le journal et ses alentours.

Il paraît que ces suppléments mensuels soulevèrent des critiques; c'est Renaudot qui nous l'apprend lui-même dans celui de décembre 1633. « Quelques-uns trouvant trop libre la naïveté des jugements qu'il croyait être obligé de faire dans ses Relations des mois, sous le titre d'Etat général des affaires, il résolut de clore ces états par celui de décembre 1633, et de donner désormais en leur lieu, pour servir d'entremets à ses Gazettes et Nouvelles ordinaires, la seule et simple narration des choses qui se trouveraient le mériter, à mesure qu'elles se présenteraient, à la fin des mois, au commencement ou à leur milieu, protestant de ses efforts pour en rendre la lecture agréable, jusqu'à ce que derechef il trouvât le lecteur las de ce changement. »

Il donna à ces nouveaux annexes le nom d'*Extraordinaires*. Ils étaient généralement consacrés à la publication des documents officiels, au récit des événements marquants, siéges, batailles, fêtes, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La Gazette ne contenait guère que ce que nous appelons des faits divers ; les Extraordinaires sont des récits détaillés, de véritables pages historiques, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance. Ils portent un numéro d'ordre qui ne leur est pas particulier, mais qui indique leur rang dans le recueil des Gazettes de l'année : ainsi le premier que nous ayons rencontré porte le n° 21 ; il est du 13 mars. Leur contenu est indiqué par un sommaire dont la forme varie ; par exemple : « *Extraordinaire du...* contenant le superbe enterrement du roi de Danemark ; » — « Son sujet est : « La prise de la belle île de Curacao aux Indes par les Hollandais sur les Espagnols ; » — « Vous y verrez la chasse donnée aux impériaux par les Français... ; » — « Il vous fera voir la nouvelle ordonnance faite par le roi pour remédier aux abus... ; » etc., etc.

Outre ces Extraordinaires, Renaudot publiait encore des Suppléments (1), qui n'avaient pas de titre général, mais un titre pris de leur contenu, et qui prenaient rang à leur ordre dans le recueil des Gazettes. Ainsi nous trouvons sous le n° 94 de cette même année 1634, à la date du 15 septembre, un « *Arrest de la Cour de Parlement* par lequel le prétendu mariage de Monsieur avec la princesse Marguerite de Lorraine est déclaré non valablement

(1) On en trouve quelques-uns dès 1632.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contracté... » Le n° 120, du 10 novembre, est une « *Liste des prédicateurs* qui doivent prêcher cet Avent dans la ville et faux-bourgs de Paris. » Cette liste est précédée d'un avant-propos où on lit : « Puisque j'entreprends d'apporter de la lumière à notre histoire, et que l'Eglise en fait une bonne partie, je me trouve obligé à vous dire ce qui s'y passe, aussi bien que dans le reste du monde ; joint que cette variété, comme celle des viandes, servira à réveiller les appétits languissants... » Elle se termine par un avis qui a sa petite importance bibliographique. Si, dans la composition de cette liste, dit Renaudot, il m'est échappé quelques erreurs je prie ceux qu'elles concerneraient de m'adresser promptement leur rectification, « pour s'en servir en la seconde impression, qui doit faire partie des Nouvelles, tant ordinaires qu'extraordinaires, de cette année. »

Ainsi le cadre de la *Gazette* alla promptement s'élargissant, et Renaudot put bientôt et à bon droit intituler son recueil : « *Recueil de toutes les Nouvelles, Ordinaires, Extraordinaires, Gazettes ou autres Relations,* contenant le récit de toutes les choses remarquables avenues tant en ce royaume qu'en pays étrangers, dont les nouvelles nous sont venues toute l'année, avec les édits, ordonnances, déclarations et règlements sur le fait des armes, justice et police de ce royaume, publiés toute cette année

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dernière, et autres pièces servant à notre histoire. »

Disons enfin qu'indépendamment de la Gazette, Renaudot publiait, en vertu de son privilége, très-étendu comme nous allons le voir, des relations, dans tous les formats, des événements qui lui semblaient de nature à intéresser le public, mais qui n'entraient point dans le cadre de son journal (1).

—

*Privilége de la Gazette; son étendue. — Démêlés de Renaudot avec les imprimeurs et les colporteurs. — Contrefaçons et parodies de la Gazette.*

Ces mille petites tracasseries dont nous venons de voir Renaudot assiégé n'étaient que les roses du métier; bien d'autres tribulations, et d'une nature plus grave, étaient réservées à ce père des journalistes modernes.

Le privilége de Renaudot ne lui assurait pas seulement le monopole des gazettes et nouvelles, il lui permettait encore d'imprimer, faire imprimer et faire vendre ses feuilles où et par qui bon lui semblerait. De là des récriminations faciles à com-

(1) Voir, en outre, pour les publications commerciales du Bureau d'adresse notre tome II, à l'art. *Petites-Affiches*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prendre. Les imprimeurs, les colporteurs même, s'insurgèrent contre ce privilége, et il s'ensuivit une longue lutte, marquée par de nombreux incidents judiciaires, sur lesquels nous croyons devoir nous arrêter quelques instants, parce qu'ils nous paraissent vivement intéresser l'histoire de la presse.

Nous trouvons les principales pièces du procès dans une sorte de factum publié par Renaudot en 1635, et dans lequel il a réuni tous les titres de la Gazette. Il est intitulé : « *Lettre du roi en forme de charte*, contenant le privilége octroyé par Sa Majesté à Théophraste Renaudot, l'un de ses conseillers et médecins ordinaires, maître et intendant général des Bureaux d'adresse de ce royaume, et à ses enfants, successeurs et ayant-droit de lui, de faire, imprimer, faire imprimer et vendre par qui et où bon leur semblera les gazettes, nouvelles et récits de tout ce qui s'est passé et passe tant dedans que dehors le royaume, conférences, prix-courant des marchandises, et autres impressions desdits bureaux, à perpétuité, et tant que lesdites gazettes, nouvelles et autres impressions auront cours en cedit royaume; et ce exclusivement à toutes autres personnes : ensuite des Déclarations, Lettres et Arrêts du Conseil, naguère donnés sur le fait desdites impressions. »

La première pièce est une Déclaration du roi, datée du camp devant La Rochelle, le 27 dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cembre 1627, rappelant les anciennes ordonnances, et notamment celle de Charles IX donnée à Moulins, pour l'impression des livres, portant défenses d'imprimer ou faire imprimer aucun livre sans la permission du roi scellée du grand sceau; et ce « sur les plaintes à nous faites qu'au mépris de ces ordonnances, plusieurs de nos sujets ne laissent de faire imprimer leurs livres sans avoir notre permission sous notre grand sceau, soit par l'intelligence qu'ils ont avec les libraires pour faire courir leurs livres, et eux pour en avoir le débit, soit par la facilité qu'ils trouvent d'obtenir le privilége en nos petites chancelleries; ce qui cause un très-grand abus à notre royaume par le moyen de la licence effrénée que chacun se donne de faire mettre en lumière toutes sortes de mauvais livres et livrets, placards, libelles et autres œuvres inutiles... »

On va voir pourquoi Renaudot rappelle cette ordonnance; c'est de là qu'il part pour établir son droit.

« Ensuite de laquelle Déclaration, dit-il en effet, qui montre que l'intention du roi a toujours été, même avant l'introduction des Gazettes, de restreindre la licence d'imprimer, dont on abusait, le lieutenant au bailliage du Palais s'étant ingéré de permettre à aucuns l'impression de quelques nouvelles, Sa Majesté lui en écrivit :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*A notre amé et feal le sieur Gilot, lieutenant général au bailliage du Palais.*

DE PAR LE ROI,

« Notre amé et féal, — Ayant permis dès le 30 mai dernier (1) au sieur Renaudot, l'un de nos médecins ordinaires, et général des Bureaux d'adresse de notre royaume, de faire imprimer, vendre et distribuer dans lesdits Bureaux d'adresse, ou en tel autre lieu et par telle personne qu'il voudra, les Gazettes, Relations et Nouvelles ordinaires, tant de ce royaume que des pays estranges, privativement à toutes autres personnes, il s'en serait acquitté à notre contentement. Mais comme depuis nous avons été averti qu'il avait été troublé et empêché en l'impression et débit desdites Gazettes par d'autres personnes qui se sont pourvues pardevant nous, lesquelles s'ingèrent d'en faire de différentes, et d'imiter et contrefaire les siennes, qui est chose directement contraire à notre intention; à ces causes, nous voulons et vous mandons qu'en ce qui dépend de votre pouvoir et juridiction, vous ayez à tenir la main que ledit Renaudot jouisse seul, exclusivement à tous autres, de notre privilége et permission de faire imprimer, vendre et distribuer lesdites Gazettes, Relations et Nouvelles, tant de ce royaume que des pays estranges, soit dans sesdits bureaux ou en tel autre lieu et par telles personnes qu'il voudra choisir; avec défense à tous autres de ce faire, sous telle peine qu'il appartiendra. Ce que nous vous enjoignons sur peine de désobéissance; si n'y faites faute : car tel est notre plaisir. Donné à Fontainebleau, l'onzième jour d'octobre 1631. — Signé : LOUIS; — et plus bas : DE LOMÉNIE. — Et scellé.

« Sa Majesté écrivit aussi sur ce sujet à monsieur le lieutenant civil, et, pour ce que le trouble fait audit Renaudot continuait », intervinrent plusieurs

(1) Cette date coïncide avec les calculs d'après lesquels nous avons fixé la date de l'apparition du premier numéro de la Gazette.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

arrêts du conseil, rappelés dans la pièce suivante, qui semble avoir clos le débat :

## PRIVILÉGE DU ROI

### EN FORME DE CHARTE

« LOUIS, etc. L'expérience nous ayant fait voir les utilités qui reviennent de l'introduction faite en ce royaume de la Gazette et autres Nouvelles par notre cher et bien-amé Théophraste Renaudot, l'un de nos conseillers et médecins ordinaires, maître et intendant général des Bureaux d'adresse de notre royaume, et la curiosité naturelle de nos sujets nous faisant espérer que cette invention sera de jour en jour mieux reçue d'eux, Nous avons cru devoir appuyer et autoriser le soin et industrie que ledit Renaudot et ses enfants ont pris et prennent journellement à la cultiver, et les encourager de plus en plus à continuer la dépense qu'ils sont obligés de faire à cette fin : A ces causes, après avoir fait voir en notre conseil l'arrêt donné en icelui le 18 novembre 1631, portant défenses aux personnes y dénommées, et à tous autres, de troubler ledit Renaudot en l'impression et vente de sesdites Gazettes et autres dépendances de sondit Bureau d'adresse, à peine de six mille livres d'amende, dépens, dommages et intérêts (1); — Autre arrêt dudit conseil, du 11 mars 1633, par lequel nous avons fait itératives défenses aux syndic et adjoints des imprimeurs et tous autres, tant de Paris qu'autres lieux de ce royaume, d'imprimer ou faire imprimer, vendre ou débiter, troubler ni empêcher ledit Renaudot et les siens en l'impression

(1) Cet arrêt est rendu contre Jean Martin, Louis Vendôme, François Pommerai et Charles de Calonne. Parmi les pièces qu'il vise, nous remarquons : Procès-verbal de Lignage, huissier en la connétablie et maréchaussée, des exemplaires par lui trouvés chez Jean de Bourdeaux, imprimeur ; — Opposition de Calonne à l'établissement des Bureaux d'adresse ; — Commandement fait auxdits Vendôme, Martin et Pommerai, de restituer audit Renaudot les caractères et exemplaires saisis à leur requête sur un sieur Blageart (sans doute l'imprimeur de Renaudot); un autre procès-verbal dudit Lignage, contenant le nombre et qualité des exemplaires de Nouvelles imprimées chez ledit Vendôme et par lui vendues en sa boutique au préjudice des défenses portées par ledit arrêt.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et vente qu'ils feront desdites Gazettes, Nouvelles, Relations, prix-courants des marchandises, mémoires, affiches et autres impressions desdits Bureaux, ni s'ingérer au fait et connaissance d'icelles, ni intimider ou empêcher les maîtres ou compagnons imprimeurs que ledit Renaudot voudra choisir pour travailler en son imprimerie; à peine de confiscation de leurs livres et exemplaires, caractères et presses, et autres y contenues; et pour la contravention les parties dudit Renaudot condamnées aux dépens (1); — Autre arrêt, du 4 août 1634, par lequel, sans s'arrêter au jugement rendu par le Lieutenant civil, avons permis audit Renaudot de faire, imprimer, vendre et distribuer en ses bureaux, et ailleurs où bon lui semblera, lesdites Gazettes, Nouvelles, Relations, et autres impressions desdits Bureaux d'adresse, par qui et à telles personnes que bon lui semblera; avec défense audit Lieutenant civil de prendre aucune connaissance desdites Gazettes, et autres circonstances et dépendances desdits Bureaux, que nous avons réservés à nous et à notre dit Conseil; et icelle interdite à tous autres juges (2); — Et encore autre arrêt de notredit Conseil, du 7 novembre dernier, portant de même défenses à toutes personnes autres que ledit Renaudot, et sans son aveu; et, en cas de contravention, enjoignant au premier huissier, sergent ou archer du prévôt, à peine de privation de sa charge, et autre plus grande peine s'il y échet, sur la simple et première réquisition dudit Renaudot, appréhender au corps les contreve-

(1) Rendu entre les mêmes parties, plus Jean de Bordeaux, et les syndic et adjoints de la communauté des marchands libraires et imprimeurs de l'Université de Paris, intervenants. Il vise, entre autres pièces : Déclarations de Sa Majesté concernant le Bureau d'adresse en faveur dudit Renaudot, des dernier mars 1628 et 13 février 1630; — L'inventaire des adresses du Bureau de rencontre, avec la table des choses dont on y donne et reçoit avis; — Sentences du bailli du Palais obtenues par lesdits Martin, Vendôme et consorts, à l'encontre de Renaudot; — Cahier de Gazettes imprimées par lesdits Martin et Vendôme; — Procès-verbaux de saisies faites à la requête de Renaudot, etc.

(2) Cet arrêt vise un exploit d'assignation donné à Renaudot à la requête de cinquante colporteurs tendant à ce que défenses fussent faites audit Renaudot de vendre ni débiter aucunes gazettes à autres qu'auxdits cinquante colporteurs. Renaudot avait répondu à cette assignation en demandant son renvoi devant le Conseil : « au préjudice duquel renvoi lesdites défenses lui auraient été faites par sentence du lieutenant civil. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nants et les conduire au Fort-l'Evêque ou autres prisons royaux, pour être contre eux procédé selon la rigueur des Ordonnances, Déclarations et Arrêts; lequel aurait été affiché par tous les carrefours de ladite ville et faubourgs de Paris, le 10 desdits mois et an, à ce qu'aucun n'en puisse ignorer. — Lesquels arrêts voulant être exécutés, et faire jouir ledit Renaudot, ses successeurs et ayant-cause, de l'effet d'iceux; — De l'avis de notre dit Conseil, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, — Avons, en approuvant et confirmant nos dits Arrêts, dit, déclaré et ordonné, disons, déclarons et ordonnons par ces présentes, signées de notre main, voulons et nous plaît que ledit Renaudot, et ses successeurs et ayant-cause, jouissent pleinement, paisiblement et perpétuellement, à l'exclusion de tous autres, du pouvoir, permission et PRIVILÉGE de composer et faire composer, imprimer et faire imprimer, en tel lieu et par telles personnes que bon leur semblera, les Gazettes, Relations et Nouvelles, tant ordinaires qu'extraordinaires, lettres, copies ou extraits d'icelles, et autres papiers généralement quelconques contenant le récit des choses passées et avenues ou qui se passeront tant dedans que dehors le royaume; prix-courant des marchandises, conférences et autres impressions desdits Bureaux; et généralement toutes les choses mentionnées èsdits arrêts; le tout vendre et faire vendre, exposer et débiter. Avec défenses à tous imprimeurs, libraires et autres personnes, de quelque condition qu'ils soient, de s'immiscer ni entreprendre aucune des choses ci-dessus, sans le pouvoir, consentement et aveu dudit Renaudot, ou des siens après lui, sans que ci-après ils puissent être troublés et privés de tout ou partie des émoluments procédant desdites impressions et choses ci-dessus, par quelque personne ou prétexte que ce soit; sur les peines portées par lesdits Arrêts, ci-attachés sous le contre-scel de notre chancellerie; nonobstant toutes déclarations, ordonnances, arrêts, règlements et défenses faites ou à faire pour raison de la papeterie, imprimerie et librairie; mesme celles faites à toutes personnes de tenir presses et imprimerie en leur maison, que ne voulons nuire ni préjudicier, directement ou indirectement, audit Renaudot et aux siens, et ce tant qu'il nous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plaira, les Gazettes, Nouvelles et autres impressions avoir lieu en cestuy notre Royaume et lieux de notre obéissance. — Si donnons en mandement à notre très-cher et féal chevalier le sieur Séguier, garde des sceaux de France, que ces présentes il fasse lire, publier et registrer ès registres de l'audience de France, et du contenu en icelles jouir et user ledit Renaudot, ses hoirs, successeurs et ayant-cause, pleinement, paisiblement et PERPÉTUELLEMENT, sans souffrir ni permettre qu'il lui soit fait, mis et donné aucun trouble ni empêchement au contraire; nonobstant clameur de haro, chartre normande, prise à partie et lettres à ce contraires; oppositions, appellations et empêchements quelconques; la connaissance desquels, si aucuns interviennent, Nous avons réservé et réservons à Nous et à notre Conseil, et icelle interdite à tous nos cours et juges. Et d'autant que des présentes on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, Voulons qu'au *vidimus* d'icelles, dûment collationné par un de nos amés et féaux conseillers et secrétaires, foi soit ajoutée comme au présent original. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre nôtre scel à ces présentes : sauf en autres choses notre droit et l'autrui en toutes. — DONNÉ à Paris, au mois de février l'an de grâce 1635 (1) et de notre règne le vingt-cinquième. Signé : LOUIS, et plus bas : *Par le roi*, DE LOMÉNIE; et scellé du grand sceau de cire verte, sur lacs de soie rouge et verte, et contre-scellé de cire verte.

Leu et publié, etc.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'étendue et l'importance de ce privilége. Il assurait à Renaudot le monopole non-seulement de la Gazette, mais de tous « autres papiers généralement quelconques contenant le récit des choses passées et

(1) C'est donc par erreur que le catalogue de la Bibliothèque impériale indique pour la date de ces lettres le 11 octobre 1631.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avenues ou qui se passeront dans le royaume; comme aussi de toutes les impressions commerciales, qui étaient le privilége de son Bureau d'adresse; et de plus il lui permettait de faire imprimer et vendre le tout où et par qui bon lui semblerait, c'est-à-dire, d'avoir une imprimerie à lui, des colporteurs à lui, etc.

Nous n'avons pas trouvé trace de ces Gazettes imprimées en concurrence de celle de Renaudot. La Bibliothèque impériale possède seulement quelques parodies, très-plates et très-insignifiantes, dont nous nous bornerons à citer les titres :

« *Nouvelles des quatre parties de l'autre monde.* — Les vieilles nouvelles des quatre parties de l'autre monde, sans date pour la différence de leur calendrier au nôtre, sont arrivées à notre bureau, dédiées aux mondains curieux. In-4°.»

« *Gazette et Nouvelles ordinaires de divers pays lointains.*— De la boutique de M. Jacques Vaulemenard, musicien ordinaire de la Basse-Andalousie, le 9 janvier 1632. In-4°.»

« *Le Courrier véritable.*— Du bureau des postes établi pour les nouvelles hétérogènes, le dernier jour d'avril 1632. In-4°.»

« *Le Courrier véritable arrivé en poste.* —On le vend à l'enseigne du Divertissement Nocturne, rue du Mauvais-Passage. (1633), in-4°.»

« *L'Anti-Gazette* et nouvelles arrivées en l'année présente par tous les royaumes et provinces de l'Europe.» (Le titre de départ porte : *L'Anti-Gazette sur le nez de Renaudot.*)

Il y eut pourtant, à n'en pas douter, de nombreuses contrefaçons de la Gazette, mais on com-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

prend qu'elles soient de la plus grande rareté, si tant est qu'il en ait survécu. Pour ma part, après de longues recherches je désespérais d'en rencontrer, quand un beau jour, enfin, tout dernièrement, je trouvai à la bibliothèque Sainte-Geneviève un vieux bouquin, ayant sous sa robe de parchemin l'aspect le plus vénérable, les apparences les plus honnêtes, au frontispice duquel je lus avec ébahissement ce titre : *Courrier universel, fidèle rapporteur des choses les plus remarquables qui se sont passées dès le commencement de* 1631 *jusques à* 1632. A cette vue, je tressaillis comme le mineur qui croit mettre la main sur un trésor ; mon émotion s'accrut encore quand je vis parler dans les premières lignes de la préface — que je dévorai — de feuilles distribuées hebdomadairement, dont mon bouquin n'était que la réunion. Et remarquez que mon siége était fait, qu'avec tout le monde j'avais proclamé Renaudot le père des journalistes français. N'était-il donc qu'un usurpateur ? Allais-je être obligé de descendre mon héros du piédestal sur lequel je m'étais plu à le consolider ? Un examen un peu plus attentif ne tarda pas à me tirer d'anxiété. J'étais tout bonnement en face d'un voleur. Le *Courrier universel* n'est, en effet, qu'une contrefaçon de la Gazette de Renaudot, imprimée à Rouen, *avec privilége,* par Claude Le Villain, imprimeur et relieur du roi. Il est à remarquer qu'elle ne commence

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pas avec la Gazette, mais seulement au n° 21, et elle s'arrête après la troisième année ; du moins l'exemplaire de la bibliothèque Sainte-Geneviève ne va-t-il pas plus loin.

Cet exemplaire se compose de trois forts volumes petit in-8°, dont les titres varient quelque peu. Celui du 1er volume, que nous venons de citer, a un sous-titre ainsi conçu : *où l'histoire mémorable du roi de Suède est amplement décrite, depuis son advénement en Allemagne jusques à ses conquestes d'Ausbourg et autres villes.* Il est orné d'un portrait in-4° — qui se retrouve au 2e volume — du « Sérénissime et très-puissant prince Gustave Adolphe, par la grâce de Dieu roi des Suédois, Goths et Vandales, grand prince de Finland, duc d'Estonie, Carelie, seigneur d'Ungrie, etc. »

Chaque volume est précédé d'une préface dans laquelle Le Villain préconise sa publication en général, et résume, en la faisant ressortir, la substance du volume. Nous reproduisons la première :

« Le Libraire au Lecteur, salut :

» Les fleurs, séparées les unes des autres, ont bien quelque chose d'agréable en soi, mais beaucoup plus quand, artistement agencées, elles ne font toutes ensembe qu'un seul bouquet. De même les cahiers qui toutes les semaines vous ont été distribués séparément, et dans lesquels vous avez appris tant de rares actions passées en divers lieux, peuvent bien vous avoir apporté quelque contentement, mais ce n'est rien en comparaison de celui que vous pouvez tirer de ce livre, où tous ensemble ils ne font qu'un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

corps, et de plusieurs histoires qu'une annalle, qui sera l'étonnement des siècles futurs, comme elle est l'admiration de celui-ci.

» Ces livrets, en leur particulier, ont bien quelques appas qui procèdent infailliblement de leur nouveauté, dont la durée toutefois se mesure avec celle d'un jour, mais leur union a des charmes puissants qui proviennent de la parfaite connaissance qu'elle donne de la vérité, laquelle n'apporte pas moins de satisfaction à ceux qui la chérissent grandement et la recherchent avec tant de soin qu'elle se rend aimable en sa naïve beauté et se fait admirer en l'immortalité de sa durée.

» C'est en ce volume où vous verrez la profonde humilité du duc de Lorraine faire hommage à la grandeur de notre incomparable Monarque; les princes électeurs implorer sa protection; les Polonais, son entremise pour la continuation d'une trêve avec les Suédois, et d'une paix avec les Moscovites, et rechercher sa faveur pour obtenir avec plus de facilité la permission de tenir un ambassadeur à la Porte du Grand-Seigneur; le roi de la Grande-Bretagne se remettre en bonne intelligence avec Sa Majesté; le roi de Maroc contracter son amitié, et donner, à la réputation de son mérite, la liberté à tous les esclaves français étant sous sa domination, et le dernier des Ottomans, contre l'ordinaire gravité de ses prédécesseurs, l'honorer de titres spécieux et se plonger bien avant dans les compliments, pour témoigner l'estime qu'il fait de la générosité de son courage.

» C'est ici que vous pouvez apprendre les blessures, la défaite, et ensuite le trépas du général Tilly, l'un des grands capitaines de son siècle, et l'affaiblissement des forces de l'Empereur, son maître, réduit à prendre la loi de ceux qui la recevaient de lui, avec beaucoup de rigueur, et prêt à demander la paix avec humilité aux princes même que l'excès de son orgueil traitait avec un insupportable mépris.

» Vous entendrez y réciter les heureux progrès, les prises des villes et les victoires sans nombre de l'invincible roi de Suède, gagnées tant aux siéges et passages qu'aux rencontres et batailles rangées, et les glorieuses conquêtes des Hollandais, et les pertes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

honteuses des Espagnols, aussi bien en Amérique qu'aux extrémités de l'Europe.

» Comme en un tableau agréable pour ses diversités, vous y rencontrerez l'Océan et la Méditerranée, et sur leurs ondes agitées de la tempête et parmi le bruit des canons vous y contemplerez des naufrages horribles et de sanglants combats, et la capture faite par des Toscans de plusieurs pirates qui pillaient journellement les navires chrétiens ; et sur la terre, des montagnes inopinément crever et ravager une province, saccager des peuples, engloutir des villes, lancer des flammes au ciel, vomir des torrents de feu et rouler des roches tout entières. Vous y remarquerez encore, d'un côté les bons services dignement récompensés, et de l'autre les déservices punis avec sévérité par le glaive de la justice, afin que désormais l'impunité ne serve de mère nourrice aux crimes que la clémence a fait trop longtemps oublier.

» Après la lecture de tant de rares et différentes nouvelles, si vous considérez mûrement le fruit que vous en recueillerez, et comme votre louable curiosité s'y trouvera amplement satisfaite, il ne se pourra pas faire que vous n'approuviez le soin que j'ai employé à conduire ce labeur jusques au point de sa perfection, et que vous ne le receviez pour un témoignage assuré du désir que j'ai de demeurer à jamais, etc. »

Le Villain s'est-il borné à réimprimer en volumes la Gazette de Renaudot, ou bien réimprimait-il chaque numéro à mesure de sa publication, pour le distribuer à des abonnés ? Cette dernière supposition nous paraît la plus vraisemblable. Elle nous semble résulter des termes mêmes de la préface, de cette circonstance que le premier volume du *Courrier universel* ne commence qu'au milieu de la première année de la Gazette, et enfin des som-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

maires détaillés placés en tête de chaque numéro, et qui en résument le contenu; ainsi :

« La *Quatrième suite* du COURRIER UNIVERSEL, ou porteur des nouvelles du temps qui court du 21 de novembre 1631, où se voient des préparations de guerre en Italie pour la duchée de Mantoue, la prise du château de Wirtzbourg par le roi de Suède, et la déclaration qu'il fait aux catholiques, les cruautez que les impériaux font au pays de La Marck, une riche flotte arrivée à Amsterdam, voyage du duc de Guise à Lorette, lettre du Grand-Turc au roi de France pour la délivrance des Français qu'il tenait esclaves, et autres nouvelles. »

Ajoutons encore que la Gazette de Le Villain est *illustrée* de quelques bois grossiers ; c'est ainsi que nous voyons dans le premier volume le « Portraict d'un chat sauvage trouvé au camp du Roy », et le « Portraict d'une beste ravissante poursuivie par la noblesse et paysans dans les bois de Singlais, près la ville de Caen. »

La célèbre bibliothèque lyonnaise de M. Coste possédait douze années, 1738-1749, d'une *Gazette* imprimée à Lyon par Pierre Valfray, imprimeur du roi, et qui n'était également qu'une reproduction de la *Gazette de France*. « On sait, dit à ce propos l'ancien conservateur de cette riche collection, M. Aimé Vingtrinier, qui a consacré aux journaux de Lyon une très-curieuse notice, on sait que les imprimeurs du roi avaient seuls le droit de réimprimer ce journal. Ils y ajoutaient, avec l'agrément de l'autorité civile, le récit des faits arrivés

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans la localité. » Est-ce en vertu de ce privilége que Le Villain reproduisait la Gazette, dès la première année de son existence, dans son *Courrier universel?* C'est un point que nous ne saurions décider.

En 1650, pendant la Fronde, les imprimeurs du roi revinrent à la charge, croyant sans doute le moment favorable pour réagir contre le privilége de Renaudot. Dans une pièce qui figure au nombre des Mazarinades sous le titre de : *Lettres de Monseigneur le duc d'Orléans et de l'archiduc Léopold sur les dispositions de la paix d'entre la France et l'Espagne,* des 8 et 15 septembre 1650, on lit *in fine,* sous forme de Réponse au sieur Renaudot : « Les imprimeurs du roi rappellent que Renaudot n'a pas le droit d'imprimer dans sa Gazette les lettres patentes, missives, édits, etc.; qu'ils l'ont déjà fait condamner en parlement pour la publication de la *Lettre du roi sur la détention des princes,* encore qu'il eût surpris pour cela une lettre de cachet; que leur privilége intéresse le menu peuple, puisqu'*ils vendent six deniers ce que Renaudot vend cinq sols.* En conséquence ils protestent... »

Nous ne sachions pas que cette protestation ait eu de suites; le monopole de Renaudot courut d'ailleurs, pendant la Fronde, de bien autres dangers, comme nous le verrons tout à l'heure.

Le prix de cinq sols dont parle la pièce que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous venons de citer était-il le prix d'un numéro de la Gazette? Nous sommes porté à le croire; nous ne saurions cependant l'affirmer. Dulaure, dans son *Histoire de Paris,* dit qu'il se vendait deux liards; mais cette assertion, qu'il n'appuie d'aucune autorité, ne nous paraît pas admissible. Plus tard, les Mazarinades se vendirent, en effet, deux liards le *cayer,* comme on disait alors; mais la Gazette, journal officiel, journal unique avant la Fronde, outre qu'elle se composait d'au moins deux cahiers, avait une autre valeur que la plupart des canards qui pullulèrent pendant les troubles de 1649–52. Quoi qu'il en soit, nous en sommes réduits aux conjectures sur ce point, aussi bien que sur le prix et le mode d'abonnement. Tout ce que nous savons c'est qu'elle était « vendue et publiée par la ville de Paris » par des colporteurs qu'on appelait gazetiers comme les écrivains de la Gazette eux-mêmes, qu'on la lisait dans certaines boutiques, notamment chez Ribou, Loison, et autres regratiers (1) du Pont-Neuf; que de pauvres femmes allaient l'acheter au bureau de la Grande-Poste et la distribuaient par mois aux personnes qui la voulaient lire, pour 30 sols (2).

(1) Ceux qui achètent des marchandises de peu de valeur pour les revendre avec profit. — On appelait ironiquement *regratiers de livres* certaines gens qui, sans être libraires, achetaient des livres à bon marché pour les revendre fort cher.

(2) Furetière, Trévoux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Illustres collaborateurs de Renaudot. — Inimitiés que lui attirent ses succès et la faveur dont il jouit. Sa longue querelle avec la faculté de médecine ; singulière animosité de Guy Patin. — Pamphlets dirigés contre lui.*

On sait que Richelieu prenait un intérêt tout particulier à la Gazette, qu'il regardait comme un puissant moyen de gouvernement ; il y envoyait des articles entiers, et y faisait insérer ce qu'il avait intérêt à faire connaître à l'Europe.

Nous avons peine à croire que Louis XIII, comme le contait naguère un spirituel chroniqueur de nos amis, « quittât sournoisement son Louvre pour se rendre à bas bruit dans la rue de la Calandre, dans cette boutique gazetière qu'annonçait si bien l'oiseau criard, le grand coq de son enseigne, et que là le pauvre roi, endoctrinant à l'aise le pédantesque Renaudot, se dédommageât, par les petits commérages qu'il lui glissait à l'oreille, du silence et de l'inaction auxquels le condamnait son ministre. » Mais on ne peut douter que ce monarque, qui n'osait guère avoir de volonté, ni parler un peu haut, pas même devant sa femme, ait pris une part active à la rédaction de la Gazette. Lorsqu'il y avait quelque dissidence politique dans le royal ménage, c'est à la Gazette qu'il se confiait pour conter au monde ses doléances ; il écrivait ce qu'il n'osait pas dire, et riait sous cape en voyant circuler sa ven-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

geance anonyme, et en étudiant ses effets sur l'âme altière de la reine.

Quand Louis XIII fut mort, et que Anne d'Autriche eut été nommée régente, Renaudot, menacé dans son privilége, dut rendre compte du passé médisant de sa Gazette, que ses envieux l'accusaient d'avoir ouverte aux ennemis de la reine. On remit à flot je ne sais quelle fâcheuse affaire d'arrestation de prisonniers espagnols dans laquelle la reine s'était fort compromise, et l'on fit ressortir toute l'acrimonie d'un mémoire rédigé à cette occasion par le roi, et dont le gazetier s'était fait l'*éditeur*, sans croire qu'il en dût jamais être responsable. Mais Renaudot n'était pas homme à se déconcerter; vrai journaliste, il avait la riposte vive, la réplique véhémente. Il répondit par une *Requeste* adressée à la régente, et c'est alors qu'on apprit tout le mystère de cette haute comédie, dont le secret n'eût jamais existé si la loi sur la signature eût été promulguée dès ce temps-là.

Cette requête, dont Monteil possédait un exemplaire manuscrit, probablement unique, et que nous avons inutilement cherchée à la Bibliothèque impériale, est sans aucun doute le plus ancien monument de l'histoire de notre presse périodique. Le père des journalistes français, dit Monteil, ne pouvait être un sot : sa défense est adroite, et, d'ailleurs historique. Il expose qu'il exerce depuis vingt-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cinq ans la charge de commissaire-général des pauvres malades, auxquels il procure gratuitement les consultations de vingt médecins; qu'il en a guéri et médicamenté à ses frais plus de vingt mille; qu'il a acheté une maison destinée à être l'*Hostel des consultations charitables,* mais qu'on traverse par des oppositions son utile entreprise. Passant ensuite, par une habile transition, de la santé de ses malades à celle de son journal, qui ne lui tenait pas moins à cœur : « On ne peut faire de bien en France qui ne soit approuvé par une si bonne princesse, trop équitable pour s'arrêter aux mauvaises impressions que les esprits malfaisants lui veulent donner. » Et puis la reine n'avait alors aucune part aux affaires, il n'a pu que parler de sa vie exemplaire, il n'a pu davantage; et combien n'a-t-il pas fait faire de vœux à la France pour ses grossesses et heureuses délivrances. — Enfin s'adressant directement à Anne d'Autriche : « Les discours que j'ai faits de la maladie du roi et de sa mort, dit-il, ont été de perpétuels panégyriques de la piété et amitié conjugale de Votre Majesté. »

Abordant alors cette affaire des prisonniers espagnols dont on venait, après dix ans, réveiller le souvenir pour lui en faire une accusation, il en décline la responsabilité : « Chacun sait, dit-il, que le roi défunt ne lisait pas seulement mes gazettes et n'y souffrait pas le moindre défaut, mais qu'il m'en-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

voyait presque ordinairement des mémoires pour y employer..... Etait-ce à moi à examiner les actes du gouvernement? Ma plume n'a été que greffière... Mes presses ne sont pas plus coupables d'avoir roulé pour ces mémoires... que le curé qui les lirait à son prône, que l'huissier ou le trompette qui les publierait. »

Renaudot gagna son procès, et il alla plus avant encore dans la faveur de Mazarin qu'il n'avait été dans celle de Richelieu.

Cette faveur de deux grands ministres ne dédaignant pas de s'appuyer sur un humble gazetier prouve assez que, dès son origine, le journal fut une puissance. S'il en fallait une autre preuve, nous la trouverions dans les attaques furieuses dont Renaudot fut l'objet à l'occasion de sa Gazette. En présence de ce nouveau succès, la violence de ses envieux ne connut plus de bornes; toutes les armes leur étaient bonnes pour l'attaquer, le ridicule aussi bien que la calomnie. Ses tentatives pour faciliter les transactions et procurer au commerce les moyens d'écoulement qui lui manquent · honteux trafic ! Ses efforts pour venir en aide aux nécessiteux : infâme usure! Il veut faire sortir de l'ornière l'art de guérir : charlatanisme! Il donne gratuitement aux pauvres, avec ses consultations, les nouveaux curatifs que lui fournit la science : charlatanisme! charlatanisme ! Pour comble, il se fait gazetier,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

courtier de nouvelles, l'équivalent de courtier d'amour !

L'envie ne s'arrête pas en si beau chemin; elle va fouiller dans les plis les plus intimes de sa vie privée, et se fait une arme de ses chagrins domestiques (1). Une légère difformité dont il était affligé,

(1) Nous croyons devoir relever ici une omission de la *Biographie universelle*, qui ne fait aucune mention du second mariage de Renaudot et du divorce qui le suivit : ce sont là deux circonstances trop importantes pour qu'il soit indifférent de les omettre. Renaudot, veuf depuis plusieurs années, prit femme de nouveau en novembre 1651. Voici comment s'en exprime Loret dans sa *Muse historique* (IIe livre, lettre 52, du 31 décembre) :

*Je ne devais pas oublier,*
*Mais dès l'autre mois publier*
*(Car c'est assez plaisante chose)*
*Que le sieur Gazetier en prose,*
*Autrement monsieur Renaudot,*
*En donnant un fort ample dot,*
*Pour dissiper mélancolie,*
*A pris une femme jolie,*
*Qui n'est encor qu'en son printemps,*
*Quoiqu'il ait plus de septante ans.*
*Pour avoir si jeune compagne,*
*Il faut qu'il ait mis en campagne*
*Multitude de ces louis*
*Par qui les yeux sont éblouis;*
*Car cette épouse, étant pourvue*
*D'attraits à donner dans la vue*
*Des plus beaux et des mieux peignez,*
*Ne l'a pas pris pour son beau nez.*

Le second mariage de Renaudot ne fut pas heureux. Loret dit dans la trente-cinquième lettre du IIIe livre, sous la date du 8 septembre 1652 :

*Il faut dire ici quelque mot*
*De Théophraste Renaudot,*
*Homme d'esprit et d'importance,*
*Et le grand gazetier de France,*
*Qui, voulant au dieu des amours*
*Sacrifier ses derniers jours,*
*Ayant des ans soixante et douze*
*Avait pris une jeune épouse*
*Qui n'avait pas valant cent francs,*
*Mais un corps, et des plus blancs,*
*Contenant en plusieurs espèces,*
*Quantité d'aimables richesses.*
.....

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— il était camus, — est le sujet d'éternels sarcasmes. On va jusqu'à lui contester la légitimité de son prénom de Théophraste, que l'on trouve trop pompeux pour qu'il ne soit pas emprunté (1).

Et n'allez pas croire que ce soient là propos d'enfants. Ce n'est rien moins, s'il vous plaît, que la Faculté de médecine de Paris qui trouve de pareils moyens contre un adversaire qu'elle jalouse,

*Les premiers jours du mariage*
*Sans noise, sans bruit, sans orage,*
*Coulèrent, sinon plaisamment,*
*Du moins assez paisiblement.*
*Au mari, froid comme une souche,*
*La femme n'était point farouche.*
*Renaudot, sans être jaloux,*
*Lui maniait souvent le poux ;*
*(Et c'était là tout son possible,*
*N'étant pas d'ailleurs fort sensible.)*
.....
*Ces pauvres petits passe-temps*
*Durèrent tant soit peu de temps ;*
*Mais enfin cette déesse orde*
*Que l'on nomme dame Discorde*
*Parmi leur hymen se fourra.*
.....
*A la fin leurs communs parents,*
*Ayant peur que leurs différends,*
*Après leur amitié détruite,*
*Eussent une éternelle suite,*
*Ont jugé très fort à propos*
*Qu'il les fallait mettre en repos ;*
*Si bien que, par leur entremise,*
*Les messieurs de la cour d'église,*
*En ayant été fort priés,*
*Les ont enfin démariés.*

Nous trouvons dans la Bibliographie des Mazarinades, sous le titre de : *L'imprimerie à Renaudot sur son mariage*, l'indication d'un petit recueil de stances et sonnets composés à cette occasion.

(1) L'avocat de ses adversaires le compare, à propos de ce prénom, au caméléon, en citant un passage de Tertullien *De Pallio* : « *Capit bestiola vermiculum nomen grande* ; mais regardez-le de près, *ridebis audaciam et graciam nominis.* »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et qui les articule dans un procès solennel. Mais ce n'est pas tout. Voulez-vous savoir jusqu'où allait la rare subtilité de ces graves docteurs ? Suivez bien ce raisonnement : « L'origine et les mœurs de Renaudot sont à considérer : il est né à Loudun, où il est certain, de par Laubardemont, que les démons ont établi leur domicile ; il a témoigné avoir une partie de leurs secrets et de leurs ruses. En effet, Tertullien remarquait dans son Apologétique, — on cite le passage (1), — deux circonstances qui avaient mis le diable en crédit : le débit des nouvelles et celui des recettes pour les maladies. » Or, Renaudot est gazetier, il veut être empirique, il est né à Loudun : donc, etc.

Et c'est au milieu du XVII^e^ siècle, en plein conseil, que se débitaient de pareilles sottises ! Il faut dire aussi que le bûcher d'Urbain Grandier était à peine éteint. Comment s'étonner alors que Renaudot ait succombé sous de telles accusations !

Puisque ce nom d'Urbain Grandier est venu sous notre plume, disons, à l'honneur de Renaudot, que, bien qu'il ne pût ignorer quelle main frappait son infortuné compatriote, il ne craignit pas de composer son éloge et de le faire distribuer dans Paris.

(1) *Quidquid ubique geratur tam facile sciunt (dæmones) quam enuntiant.... Venefici planè circà curas valetudinum.*

Si ces arguments ne sont pas de Guy Patin, l'instigateur de ce débat retentissant, ils sont bien dignes de lui par leur sel et leur malignité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il soutenait, à cette époque, contre la Faculté de Paris, un procès qui joue un grand rôle dans sa vie, et auquel nous faisions tout à l'heure allusion. Quelque occupé, en effet, que fût Renaudot par son journal et par ses opérations commerciales, il n'en avait pas moins continué l'exercice de la médecine et la distribution de ses remèdes chimiques, dont le temps n'avait fait qu'accroître le succès. Depuis l'année 1634 ou 1635, il tenait tous les mardis une séance de consultations gratuites dans sa maison; il y assemblait pour cela plusieurs médecins, la plupart étrangers comme lui et de la Faculté de Montpellier. Enfin, il venait d'acheter dans le quartier Saint-Antoine un vaste emplacement pour y élever une maison spéciale de consultation, où lui et ses acolytes auraient toujours été à la disposition des malades pauvres. Bref, il affichait la prétention d'exercer et de diriger tout un système de médecine gratuite à Paris, en dépit de la Faculté, de l'*Ecole*, comme il affectait de dire un peu dédaigneusement.

La Faculté devait éclater devant de pareilles prétentions ; on comprendra, du reste, sa susceptibilité, si l'on se rappelle qu'à cette époque on était en tout sous le régime du privilége, et que les anciens règlements interdisaient l'exercice de la médecine à Paris à quiconque n'avait pas reçu ses grades à l'Université de cette ville. Longtemps re-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tenue par la protection dont Richelieu couvrait le gazetier, elle avait d'abord essayé de lutter à armes courtoises. Dans une affiche portant décision du 27 mars 1639, mais qui ne fut placardée que bien des mois après, on lit : « Les doyen et docteurs de la Faculté de médecine font savoir à tous malades et affligés de quelque maladie que ce soit qu'ils se pourront trouver à leur collége, rue de la Bûcherie, tous les samedis de chaque semaine, pour être visités charitablement par les médecins députés à ce faire, lesquels se trouveront audit collége, et ce depuis les dix heures du matin jusques à midi, pour leur donner avis et conseil sur leurs maladies, et ordonner remèdes convenables pour leur soulagement. » Une autre annonce plus complète de bienfaisance, commençant par ces mots : *Jesus, Maria,* fut promulguée et lue dans les prônes le jour de Pâques 1641, en des termes tout conformes à la dévotion chrétienne. Il y était dit que cette espèce de consultation et de clinique gratuite devait se tenir tous les samedis, à l'issue de la messe qui se célébrait chaque semaine en la chapelle de la Faculté, et après laquelle on réciterait désormais les litanies de la Vierge, et l'on invoquerait particulièrement les saints et saintes qui de leur vivant, par profession ou par charité, avaient exercé et pratiqué la médecine. On devait cette fois non-seulement donner des avis, mais fournir des médica-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ments et remèdes gratis, selon les *petits moyens* de la Faculté. Renaudot prétendit que c'était là une imitation et une émulation de l'Ecole de Paris, qui s'était piquée d'honneur sur son exemple et qui profitait de son idée charitable. Il remarquait malignement que les quatre docteurs spécialement préposés pour ce service gratuit du samedi recevaient chacun *trente sous* des deniers de la Faculté. La Faculté, au contraire, protestait contre toute idée d'imitation, et soutenait que, dans cet essai de bonne œuvre publique, elle n'avait eu à s'inspirer que d'elle-même et de son amour du bien. Toutes ces discussions, où le mot de *charité* revenait sans cesse, ne se passaient point sans grand renfort d'invectives des deux parts et d'injures infamantes.

Il y a dans toute cette querelle, et dans le fatras d'écriture qu'elle produisit, des choses fort curieuses et pour l'histoire de la médecine et pour l'histoire des journaux en France. Ce serait Renaudot, paraît-il, qui aurait ouvert le feu par un factum, auquel il fut répondu par un autre factum sous le titre de : *La défense de la Faculté de médecine de Paris contre son calomniateur*, dédiée à l'éminentissime cardinal de Richelieu, et signée des doyen et docteurs régents. Richelieu fit venir le doyen de la Faculté, qui était alors Duval, et Renaudot. « Son Eminence, dit celui-ci, fit l'honneur au doyen et à moi de nous dire qu'elle désirait notre accommo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dement, qui n'est pas purement et simplement protéger ceux de l'Ecole de Paris en l'action intentée contre ma charité envers les pauvres malades; ce qu'on ne doit aussi jamais entendre d'une si grande piété qu'est la sienne. Et n'était que je ne veux pas engager, comme ils font trop légèrement, les oracles de sa bouche sacrée, je pourrais ici rapporter le blâme qu'elle donna à leur procédé. » Malgré cette défense du cardinal, il ne laissa pas de courir encore plusieurs écrits en 1641.

L'instrument de la Faculté dans cette querelle, son grand exécuteur, fut Guy Patin, si fameux par son esprit caustique, et qui, selon l'expression d'un contemporain, était satirique depuis la tête jusqu'aux pieds. On avait alors, et Guy Patin plus que tout autre, des préventions et des animosités de profession et de métier; on était de sa robe, l'un du Parlement, l'autre de la Sorbonne, un autre de la Faculté de médecine; on y mettait toutes ses passions, toute son âme. En présence de pareilles dispositions, les plus simples conquêtes du bon sens devaient coûter beaucoup à obtenir; ceux qui les soutenaient, et qui devaient prendre sur eux-mêmes pour cela, avaient sans cesse à combattre au dehors : il n'est donc pas étonnant que tant de colères et de passions se soient dépensées dans la lutte. Guy Patin était l'homme de ces colères; il a des verves et des rages de parole tout à fait rabe-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

laisiennes, mais sans rire; il mord à belles dents et emporte la pièce.

Il faut lire sa correspondance pour comprendre jusqu'à quel point une querelle de boutique peut aveugler un homme d'esprit; on trouverait difficilement un autre exemple d'une pareille animosité. Il ne peut parler de Renaudot, il n'y peut songer, sans une sorte d'horripilation, et la langue française ne lui fournit pas de mots assez forts pour exprimer sa haine contre ce Théophraste ou plutôt *Cacophraste* Renaudot, ce nez pourri de gazetier, ce *nebulo hebdomadarius, omnium bipedum nequissimus et mendacissimus et maledicentissimus, qui indiget heleboro, aut acriori medicina, flamma et ferro;* ce Bureau d'adresse, *meus agyrta convitiator et sycophanta deterrimus.* « Si ce gazetier, écrivait-il au mois de mai 1641, n'était soutenu de l'Eminence en tant que *nebulo hebdomadarius,* nous lui ferions un procès criminel, au bout duquel il y aurait un tombereau, un bourreau, et tout au moins une amende honorable; mais il faut obéir au temps. Par provision, M. Moreau fait une réponse à son factum, qui est une pure satire : je pense que le gazetier y sera horriblement traité, et comme il le mérite, en attendant que le bourreau vienne à son rang tomber sur le maraut. Ce n'est pas que son livre mérite réponse; mais, comme il est méchant et impudent, il se vanterait qu'on n'aurait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pu lui répondre; c'est pourquoi *stulto juxta stultitiam suam respondebitur.* »

L'insulte la plus fréquente que les défenseurs de la Faculté adressent à Renaudot était celle de *gazetier,* et en cela Guy Patin, emporté par sa passion, était des plus inconséquents. Lui qui, dans sa malice curieuse et son amour des nouvelles, était homme à inventer les gazettes et chroniques, si un autre ne les eût inventées, il en faisait presque à Renaudot un crime d'État. « Je vous confesse, disait-on au nom de la Faculté, que vos gazettes vous font reconnaître pour un gazetier, c'est-à-dire un écrivain de narrations autant fausses que vraies. Il vous eût été plus honorable de prendre la qualité d'*historiographe,* puisque Lucien veut et démontre qu'il appartient plutôt aux médecins à *décrire* les histoires qu'à d'autres. » Mais Renaudot n'était pas facile à émouvoir sur ce point; nous savons combien il était convaincu de l'utilité de ses diverses innovations et de ses établissements, de celle de sa Gazette en particulier, et qu'il s'en faisait gloire.

Des injures, d'ailleurs, n'étaient pas des raisons; la Faculté le comprenait bien. Dans celles qu'elle alléguait contre Renaudot, et pour preuve de son incapacité et de son indignité à pratiquer la médecine, ce qui tient la première place, c'est le *trafic et négociation* qu'il fait « à vendre des gazettes, à enregistrer des valets, des terres, des maisons, des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gardes de malades, à exercer une friperie, prêter argent sur gages, et autres choses indignes de la dignité et de l'emploi d'un médecin. Il fallait à Thèbes, dit son accusateur, s'abstenir dix ans entiers de trafiquer à celui qui voulait entrer en quelque magistrature. » Ils lui reprochent d'avoir voulu faire d'une salle de fripiers et usuriers (allusion à son mont-de-piété), d'une boutique de journal, une synagogue de médecine. Les enfants de Renaudot, qui furent depuis des hommes de mérite, s'étant présentés au baccalauréat devant la Faculté de Paris, il leur fallut déclarer, *par acte de notaire et par serment*, qu'ils renonçaient au trafic de leur père. Renaudot, revenant sur cette condition imposée à ses fils, et expliquant comment on pouvait tenir le Bureau d'adresse sans se charger pour cela des détails confiés à des commis, reconnaît qu'en effet ses fils ont déclaré devant la Faculté « qu'ils ne se mêlaient point et ne s'étaient jamais mêlés des négociations dudit bureau. » Mais ce n'est pas, ajoute-t-il, que ces négociations ne soient honnêtes et licites, c'est qu'elles sont remises aux mains de subalternes. Toutefois, voyant qu'on prétendait abuser contre lui de la déclaration de ses fils, il dut se pourvoir contre, et demander qu'elle fût rapportée.

Le procès assoupi en 1641 se réveilla en 1643. Il fut précédé d'une plainte particulière de Renau-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dot, qui, fatigué de s'entendre ainsi, publiquement et sans relâche, invectiver par le sarcastique docteur, lui intenta un procès; mais il le perdit, et Patin, qui s'était défendu lui-même, en triomphe avec toute sa verve et son orgueil :

« Pour le Gazetier, jamais son nez ne fut accommodé comme je l'ai accommodé le 14 d'août de l'an passé aux Requêtes de l'Hôtel, en présence de quatre mille personnes. Ce qui m'en fâche, c'est que *habet frontem meretricis, nescit erubescere*. On n'a jamais vu une application si heureuse que celle de saint Jérôme, *epistola* 100, *ad Bonasium*, contre le *nebulo et blatero* : car voilà les deux mots dont il me fit procès, qui est néanmoins une qualité qu'il s'est acquise par arrêt solennellement donné en l'audience. Je n'avais rien écrit de mon plaidoyer, et parlai sur-le-champ, par cœur, près de sept quarts d'heure. » (Lettre du 12 août 1643.)

Quatre ans après, il revient avec complaisance sur cette victoire, et en parle comme s'il était encore au lendemain :

« Mon plaidoyer contre le Gazetier n'est pas écrit; depuis cinq ans passés, je n'en ai eu aucun loisir. Je le fis sur-le-champ, sans l'avoir médité, et sans en avoir jamais écrit une ligne. Deux avocats qui venaient de plaider contre moi, l'un au nom du Gazetier, et l'autre au nom de La Brosse, me mirent en humeur de faire mieux qu'eux et de dire de meilleures choses. L'un ni l'autre ne purent prouver que *nebulo* et *blatero* fussent termes injurieux. Ils me donnèrent si beau champ que leurs faibles raisons servirent à me justifier aussi bien que toute l'éloquence du monde, et mon innocence me fit obtenir si favorable audience que j'eus tout l'auditoire et tous les juges pour moi, *et censorem, et curiam, et quirites.* » (Lettre du 22 août 1647.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans ce plaidoyer dont il se montre si fier, plaidoyer plus comique que sérieux, plus macaronique que français, et « qui appartenait mieux à un hôtel de Bourgogne qu'à un barreau, » Guy Patin, tout en réitérant ses sarcasmes et ses moqueries, en tournant et retournant son adversaire et en faisant rire la galerie, déclara pourtant, à ce qu'assure Renaudot, qu'il avait entendu parler d'un autre que de lui. Ce qui ne l'empêcha pas de le poursuivre de ses quolibets jusqu'en dehors du Palais. Abordant le malheureux gazetier à l'issue de l'audience : « Consolez-vous, monsieur Renaudot, lui dit l'implacable railleur, vous avez gagné en perdant. — Comment cela ? — Vous étiez entré camus, et vous sortez avec un pied de nez (1). »

Après plusieurs procédures, un arrêt au fond, arrêt solennel, qui termina, le 1er mars 1644, cette longue querelle, acheva de donner satisfaction à la rancune et à la vanité des champions de la routine. La Faculté ne s'était pas bornée à demander qu'il fût interdit à Renaudot d'exercer la médecine à Paris : elle n'aurait pas trouvé son compte à ce que le procès fût ainsi renfermé dans ses justes limites ; il lui fallait du scandale ; ce qu'elle voulait, c'était écraser sous la calomnie son redoutable adversaire. Voilà pourquoi, se posant en redresseur de torts,

(1) Guy Patin fit encore sur ce procès un quatrain en style de Nostradamus que nous verrons plus loin.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à l'accusation d'exercice illégal de la médecine, elle joignit, par une étrange confusion de tous les principes, celui de trafic et d'usure. Sur ce terrain, l'envie pouvait se donner plus largement carrière, et nous avons vu quelques-uns de ses admirables arguments. Ce qu'il y eut de déplorable dans cette affaire, c'est que les juges de Renaudot ne montrèrent pas plus de lumières que ses adversaires ne montrèrent de bonne foi. On était sous la régence, Richelieu n'était plus là pour protéger le pauvre Renaudot, et le Parlement avait peu de goût pour les créatures du défunt cardinal. En vain une foule de témoins vinrent déposer en faveur de son talent et de l'excellence de ses remèdes; il avait contre lui la lettre de la loi, il devait succomber, et l'arrêt, que le temps en cela devait bientôt casser, condamna du même coup son mont-de-piété comme un établissement nuisible aux classes pauvres. Fort heureusement pour la Gazette qu'elle avait de puissants protecteurs, car elle aurait bien pu, sans cela, ne pas survivre à cet étrange procès.

C'est alors qu'il faut entendre les éclats de Guy Patin; il triomphe avec une sorte de joie cruelle, et ses lettres de 1644 sont toutes pleines de ses bulletins de victoire :

« Un grand et solennel arrêt de la Cour, donné à l'audience publique, après les plaidoyers de cinq avocats et quatre jours de



EFERUS - Recherches & Classification numériques

plaidoiries, a renversé toutes les prétentions du Gazetier, et a aussi abattu son bureau, où il exerçait une juiverie horrible et mille autres infâmes métiers (14 mars). — Le Gazetier ne pouvait pas se contenir dans la médecine, qu'il n'a jamais exercée, ayant toujours tâché de faire quelqu'autre métier pour gagner sa vie, comme de maître d'école, d'écrivain, de pédant, de surveillant dans le huguenotisme, de gazetier, d'usurier, de chimiste, etc. Le métier qu'il a le moins fait est la médecine, qu'il ne saura jamais. C'est un fanfaron et un *ardelio,* duquel le caquet a été rabaissé par cet arrêt, que nous n'avons pas tant obtenu par notre puissance que par la justice et la bonté de notre cause, laquelle était fondée sur une police nécessaire en une si grande ville contre l'irruption de tant de barbares qui eussent ici exercé l'écorcherie, au lieu d'y faire la médecine. » (9 juin.)

« Je vous dirai, écrit-il à Spon (8 mars), qu'enfin le Gazetier, après avoir été condamné au Châtelet, l'a été aussi à la Cour, mais fort solennellement, par un arrêt d'audience publique prononcé par M. le premier président. Cinq avocats y ont été ouïs, savoir : celui du Gazetier, celui de ses enfants, celui qui a plaidé pour les médecins de Montpellier, qui étaient ici ses adhérents, celui qui plaidait pour notre faculté, et celui qui est intervenu en notre cause de la part du recteur de l'Université. Notre doyen a aussi harangué en latin, en présence du plus beau monde de Paris. Enfin M. l'avocat général Talon donna ses conclusions par un plaidoyer de trois-quarts d'heure, plein d'éloquence, de beaux passages bien triés et de bonnes raisons, et conclut que le Gazetier ni ses adhérents n'avaient nul droit de faire la médecine à Paris, de quelque université qu'ils fussent docteurs, s'ils n'étaient approuvés de notre Faculté, ou des médecins du roi ou de quelque prince du sang servant actuellement. Puis après il demanda justice à la Cour pour les usures du Gazetier et pour tant d'autres métiers dont il se mêle, qui sont défendus. La Cour, suivant ses conclusions, confirma la sentence du Châtelet, ordonna que le Gazetier cesserait toutes ses conférences et consultations charitables, tous ses prêts sur gages et vilains négoces, et *même sa*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*chimie,* de peur ce dit M. Talon, *que cet homme, qui a tant envie d'en avoir par droit et sans droit, n'ait enfin envie d'y faire la fausse monnaie* (1). »

On voit à quel point le Parlement et les gens du roi entraient avant et prenaient part dans les guerres des corps contre les libres survenants.

Depuis lors, le nom du Gazetier revient moins souvent sous la plume du caustique docteur, et, quand il apprend sa mort, il se borne à en faire l'oraison funèbre en deux mots : « Le vieux Théophraste Renaudot mourut ici le mois passé, *gueux comme un peintre* » (lettre du 12 novembre 1653); ne craignant pas de se donner ainsi à lui-même et aux calomnies qu'il avait si laborieusement entassées un éclatant démenti. Mais la vanité n'y regarde pas de si près, et Patin n'a pu résister à la satisfaction de donner ce dernier coup de pied à son adversaire. Ne voyez-vous pas le contraste? Le docteur de Montpellier, le promoteur de l'antimoine, le charlatan, est mort gueux comme un peintre, et lui, Guy Patin, le docteur de la Faculté de Paris, le champion de la saignée, le soutien de la routine, il a maison de ville et maison des

(1) Dans l'extrait des Registres de la Cour de Parlement (1644) où est relaté le plaidoyer de M. Talon, on ne trouve point cette phrase, que M. Talon ne laissa peut-être échapper qu'en conversation, si tant est qu'elle ne soit pas simplement de l'invention de Guy Patin.

Voir sur ce procès et sur son promoteur, les Lettres de Guy Patin, et un très-intéressant article de M. Sainte-Beuve (*Causeries du Lundi,* VIII, 79), qui nous a fourni plus d'un détail curieux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

champs, et peut vanter avec complaisance et le nombre de ses poiriers, qui n'est pas moindre de cinq cents, et le nombre de ses livres, qui dépasse dix mille.

D'ailleurs, pour être satisfaite de ce côté, la haine de Patin n'était pas assouvie. Renaudot mort, il la reporta sur ses enfants, qui, avait-il espéré, ne devaient jamais être reçus dans la Faculté de Paris, ce qu'il n'avait pu empêcher cependant; mais il poursuit plus particulièrement de son animosité l'aîné, Eusèbe, qu'il traite de maraud, d'effronté, d'imposteur, et qui, en effet, s'était rendu coupable d'un crime irrémissible aux yeux de Patin : il avait écrit *l'Antimoine triomphant!*

L'antimoine, voilà, en effet, si l'on peut dire ainsi, la bête noire de Guy Patin; il souffre difficilement qu'on lui en parle; il ne veut pas qu'on touche cette corde, *quæ habet aliquid odiosum*. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler cette lutte ardente, assez connue d'ailleurs, entre l'antimoine et la saignée, entre la vieille méthode et les remèdes nouveaux, les remèdes *chimiques;* en un mot, entre la routine et le progrès. Guy Patin, doyen de la Faculté de Paris, était naturellement pour la vieille médecine; Renaudot, lui, était pour la nouvelle : *inde iræ,* de là cette haine violente dont il le poursuivit jusqu'à sa mort, qu'il reporta sur ses enfants, et dans laquelle se trouvèrent englobés la faculté

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Montpellier, qui avait pris fait et cause pour Renaudot, sorti de son sein, et les apothicaires, qui penchaient pour les nouveaux remèdes, source pour eux de nouveaux bénéfices. Comme il les accable de son dédain, ces « bons pharmaciens de Paris, ces cuisiniers arabesques, *artis nostræ scandala et opprobria!* » Avec eux aussi il eut un procès, et — ce qui prouve au moins l'habileté avec laquelle il savait colorer, envelopper la calomnie, et s'en laver ensuite, — il en sortit encore avec les honneurs de la guerre :

« Pour mes chers ennemis les apothicaires de Paris, ils se sont plaints de ma dernière thèse à notre faculté, laquelle s'est moquée d'eux. Ils en ont appelé au Parlement, où leur avocat ayant été ouï, je répondis moi-même, sur-le-champ, et ayant discouru une heure entière, avec une très-grande et très-favorable audience (comme j'avais eu, il y a cinq ans, contre le Gazetier), les pauvres diables furent condamnés, sifflés, moqués et bafoués par toute la cour, et par six mille personnes, qui étaient ravies de les avoir vus réfutés et rabattus comme j'avais fait. Je parlai contre leur bezoar, qui fut si bien secoué qu'il ne demeura que poudre et cendre, contre leur confection d'alkermès, leur thériaque et leurs parties. Je leur fis voir que *organa pharmaciæ erant organa fallaciæ,* et le fis avouer à tous mes auditeurs. Les pauvres diables de pharmaciens furent mis en telle confusion qu'ils ne savaient où se cacher. *Dimissi et refecti fuere tanquam ignari nebulones, boni illi viri pharmacopei parisienses.* Toute la ville, l'ayant su, s'est pareillement moquée d'eux : si bien que l'honneur m'en est demeuré de tous côtés ; jusque là même que notre Faculté m'a rendu grâces de ce que je m'étais bien défendu de la pince de ces bonnes gens, en tant qu'il y allait de l'honneur de notre compagnie. Les juges mêmes m'en ont caressé. » (Avril 1647.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et qu'ils n'y reviennent pas, eux, ni les médecins de Montpellier :

« Je m'en vais travailler à quelque chose contre la cabale des apothicaires, afin de l'avoir tout prêt pour le faire imprimer, si jamais ils m'attaquent. — Ces coyons d'apothicaires ont trop pris de pouvoir sur l'honneur de la médecine : il est grand temps de les rabattre, ou jamais on n'en viendra à bout. » — « L'arrêt contre Renaudot n'est pas le premier que nous avons eu de cette nature, et quand *ceux* de Montpellier oseront comparaître, nous en aurons encore d'autres. Nous ne craignons ni les guenillons de la fortune, ni les haillons de la faveur. Notre Faculté dit hardiment de soi-même ce que la vertu dans Claudien : *Divitiis animosa suis*. Nous sommes fondés sur le Saint-Esprit et la nécessité. »

Et ailleurs, débordant sur ce sujet, cet homme d'école s'écrie, dans un dernier accès de fierté et de superbe plus doctorale que philosophique :

« Tous les hommes particuliers meurent, mais les compagnies ne meurent point. Le plus puissant homme qui ait été depuis cent ans en Europe sans avoir la tête couronnée a été le cardinal de Richelieu : il a fait trembler toute la terre ; il a fait peur à Rome, il a rudement traité et secoué le roi d'Espagne, et néanmoins il n'a pu faire recevoir dans notre compagnie les deux fils du Gazetier, qui étaient licenciés et qui ne seront de longtemps docteurs. »

On sait maintenant quel était l'ennemi de Renaudot.

Nous parlerons bientôt de la Fronde et de ses saturnales littéraires. Mais, pendant que nous sommes sur le chapitre de Renaudot et des aménités

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'envie à son endroit, nous citerons, ne fût-ce que pour faire connaître l'esprit du temps, quelques mazarinades dirigées contre lui, et dans lesquelles on reconnaîtra aisément la plume, ou tout au moins l'inspiration de son implacable adversaire.

—

LE NEZ POURRY DE THÉOPHRASTE RENAUDOT

Grand gazettier de France, et espion de Mazarin, appelé dans les chroniques *nebulo hebdomadarius, de patria diabolorum;* avec sa vie infâme et bouquine, récompensée d'une vérole euripienne; ses usures, la décadence de ses Monts-de-piété et la ruine de tous ses fourneaux et alambics (excepté celle de sa Conférence, rétablie depuis quinze jours), par la perte de son procès contre les docteurs de la Faculté de médecine de Paris.

—

Sur le nez pourri de Théophraste Renaudot
alchymiste, charlatan, empirique, usurier comme
un juif, perfide comme un turc, meschant
comme un renégat, grand fourbe
grand usurier, grand Gazetier
de France.

RONDEAU

*C'est pour son nez, il lui faut des bureaux*
*Pour attraper par cent moyens nouveaux*
*Des carolus; incaguant la police,*
*L'on y hardoit office et bénéfice;*
*L'on y voyoit toutes gens à monceaux:*
*Samaritains, juifs, garces, maquereaux;*
*L'on y portoit et bagues et joyaux*
*Pour assouvir son infâme avarice;*
*C'est pour son nez.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Qu'il fit beau voir ces pieux animaux* (1)
*Entrer en lice, et courir par troupeaux*
*Pour soutenir la bande curatrice !*
*Mais tout d'un coup, ma foy, dame Justice*
*Jeta par bas alambics et fourneaux :*
*C'est pour son nez.*

—

## AUTRE RONDEAU

### SUR LE MÊME SUJET

*Un pied de nez servirait davantage*
*A ce fripier, docteur du bas étage,*
*Pour fleurer tout, du matin jusqu'au soir ;*
*Et toutefois on dirait, à le voir,*
*Que c'est un dieu de la chinoise plage* (2).
*Mais qu'ai-je dit ? c'est plutôt un fromage*
*Où sans respect la mite a fait ravage.*
*Pour le sentir il ne faut point avoir*
*Un pied de nez.*

*Le fin camus, touché de ce langage,*
*Met aussitôt un remède en usage,*
*Où d'Esculape il ressent le pouvoir :*
*Car, s'y frottant, il s'est vu recevoir*
*En plein Sénat, tout le long du visage,*
*Un pied de nez.*

(1) Martin, advocat, intervenant pour ceux de Montpellier, les appela *animaux charitables.*
(2) Les dieux de la Chine ont le nez écaché.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## QUATRAIN XVII

Extrait de la 22. Centurie de Michel Nostradamus, poëte, mathématicien et médecin provençal ; prédisant la perte du procez du Gazettier, soy-disant médecin de Montpellier, contre les médecins de Paris, par un arrest solennel prononcé en robbes rouges, après cincq audiances, par Me Messire Matthieu Molé, premier président, le 1. jour de mars, l'an 1644.

*Quand le grand Pan* (1) *quittera l'escarlate,*
*Pyre* (2), *venu du costé d'Aquilon* (3),
*Pensera vaincre en Bataille* (4) *Esculape* (5),
*Mais il sera navré par le Talon* (6).

(1) Quand sera mort le cardinal de Richelieu, qui portait le Gazettier. Il est icy comparé à Pan, dieu des Faunes et Satyres, à cause de ses impudiques et sales amours. Le sieur de Priezac dans son *Amant solitaire* :

Et vous Faunes lascifs, Ægi-pans et Sylvains.

(2) Pour Zopyre, qui avait le nez coupé.

(3) Pays de malheurs, pays à tous les diables : c'est Loudun, pays du Gazettier.

(4) Nom de l'advocat du Gazettier.

(5) La Faculté de médecine.

(6) C'est le nom de M. Talon, advocat général, qui a demandé justice à la Cour de la vie et de l'usure du Gazettier, et qui a donné contre lui de véritables et raisonnables conclusions.

*FIN*

—

Après tout ce que nous avons dit des démêlés de Renaudot avec Guy Patin, il n'est pas difficile de deviner d'où était sortie cette diatribe. Dreux du Radier, d'ailleurs, attribue formellement au malin docteur le quatrain qui la termine ; sa paternité ressort encore de la pièce suivante, que nous ne faisons qu'analyser.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

LA CONFÉRENCE SECRÈTE DU CARDINAL MAZARIN AVEC LE GAZETIER, ENVOYÉE DE BRUXELLES LE 7 MAI DERNIER.

(Jouxte la coppie imprimée à Bruxelles, 1649.)

C'est une longue conversation entre Mazarin et Renaudot, où les deux compères confessent mutuellement leurs peccadilles, et se concertent sur la marche à suivre pour rétablir leurs affaires. En voici le début :

LE CARDINAL MAZARIN. Monsieur Renaudot, mon bon ami, c'est maintenant plus que jamais que j'ai besoin de tes inventions et de ta plume. Tu vois l'estat où je suis réduit ; tu vois l'orage qui s'est eslevé : il ne faut pas de moindre adresse que la tienne pour en détourner l'effort, sous lequel je ne puis que périr, s'il vient à fondre.

LE GAZETIER. Monseigneur, je croy que V. E. me joue à son ordinaire, mais par une nouvelle invention. Elle ne fut jamais plus heureuse qu'elle est à présent ; elle ne fut jamais si puissante et si honorée, ny avec tant de respect ; elle ne fut jamais si bien qu'elle est dans l'esprit de la reyne ; les princes ne vous furent jamais si soumis ny obéissants, les parlements et les peuples si dévots et si affectionnez ; et vous avez tous les sujets du monde d'être content, ou il faut dire que le contentement ne se peut pas trouver dans ce monde.

LE CARDINAL. Renaudot, trêve de compliment : ces flatteries ont été bonnes durant quatre ou cinq ans, pendant lesquels tout ce que tu viens de dire m'estoit un grand motif de gloire et de satisfaction ; j'estois monté sur le fais de la grandeur ; j'avois la conduite et les biens de toute la France en ma disposition, et toute l'Europe me regardoit comme un dieu et l'arbitre de la paix et de la guerre. Mais à présent la charrue est tournée : ceux qui n'osaient me louer, crainte de n'en dire pas assez, ne trouvent pas d'injure assez atroce pour m'en charger, sans appréhension

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'en être repris ; mon nom est la farce d'un peuple, qui auparavant ne se prononçoit qu'à genoux ; et pour des comédies dont j'ay diverty la curiosité des Parisiens, il n'est pas fils de bonne mère qui ne voulust donner de l'argent pour assister à la tragédie de ma propre personne.

LE GAZETIER. Monseigneur, ce n'est pas le bruit commun. V. E. n'ignore pas qu'il ne me seroit pas caché : tous ceux qui me donnent des avis sont des gens d'honneur, et qui savent tout ce qui se passe de jour et de nuit ; j'ai mes enfants à Paris qui voyent les meilleures compagnies, qui font la gazette pour le Parlement (1), où l'on n'oublie rien, et, dans tous les mémoires que je reçois de la part des uns et des autres, je ne vois rien qui vous doive toucher le cœur que d'une passion de gloire et de générosité.....

Et la comédie se poursuit ainsi pendant quarante pages in-4°. Renaudot énumère tout ce qu'il a fait jusque-là pour le cardinal ; il propose ses plans, que discute Mazarin, et discute à son tour ceux de ce dernier. Bref, il proteste de son dévouement sur sa foi de gazetier : « J'ai trop d'intérest, ajoute-t-il, à la conservation de vostre personne et de vostre fortune, de laquelle la mienne dépend absolument. Et si V. E. en savoit la principale raison, elle ne douteroit jamais de ma fidélité, ny de la sincérité de mes intentions à mentir pour son service, voire à devenir tout mensonge, si cela se pouvoit faire.... » Là-dessus, Renaudot raconte qu'il a fait dresser son horoscope par deux ou trois des mieux stylés en cet art.

(1) V., plus loin, *la Presse durant la Fronde*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et je m'en repans bien fort, parce que cela m'afflige et m'empesche souvent de dormir, car, sans s'estre communiquez l'un à l'autre, ils ont trouvé la même chose par leur supputation, sçavoir, que je serois fortuné et amasserois force biens soubs le ministère de deux cardinaux ; mais qu'à la mort de l'un je recevrois un grand eschet, et qu'à la disgrâce de l'autre je serois entièrement matté. Or le premier m'est infailliblement arrivé à la mort de deffunct Monseigneur de Richelieu, et j'ay toutes les raisons du monde d'appréhender le second, si la fortune vous tourne le dos : car, outre les horoscopes dont je viens de vous parler, ce diable de Patin, que je n'ay jamais su adjuster à mon pied, depuis qu'il fit rire Messieurs des Requestes de l'Hostel, en m'appelant, à cause de mon nez puant, le Bonaze de Sainct-Hiérosme, ce Patin, dis-je, trouva une prophétie dans Nostradamus qui prédisoit ce qui m'arriva après la mort de défunct Monsieur le Cardinal ; et depuis huit jours en ça on m'en a envoyé une autre qu'on dit qu'il a tirée de la sixiesme centurie d'un vieux manuscrit, laquelle me menasse du gibet, si votre fortune se change.

Sur la demande de Mazarin, Renaudot lui récite le quatrain que nous avons rapporté plus haut, *Quand le grand Pan ;* et aux plaisanteries du cardinal, il répond :

Monseigneur, ne le prenez pas par là : il n'y a point de quoi rire pour moy, non plus qu'il n'y a rien de plus clair quand vous saurez l'histoire ; et si je croyois que la seconde prophétie deust arriver aussi certainement, je n'attendrois pas que l'on me pendist ; je les préviendrois et me pendrois moy-mesme, afin d'éviter l'infamie que mes enfants appréhendent, et que beaucoup de gens désirent, parce que je ne les ai pas traittez comme ils meritoient et selon la vérité dans mes Gazettes, que je n'ay composées que pour satisfaire aux ministres et aux favoris. Or, pour l'intelligence de cette prophétie, V. E. doit sçavoir que les mé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

decins de Paris m'ont toujours fait la guerre, et n'ont jamais voulu souffrir que je fisse la médecine dans la ville, tant à cause que je ne suis pas docteur de leur faculté, ny capable de l'estre, qu'à cause de la profession de gazetier, qui n'est pas plus honorable que celle de courtier d'amour. A cette fin, il y eut grand procez entre nous, qui demeura indécis par la faveur de Monseigneur le Cardinal : car, tant qu'il vescut, je pratiquay la médecine, en faisant la nique aux médecins (1), souz son authorité; mais il ne fut pas sitost passé, que ces messieurs reprennent leurs brisées. Il fallut plaider à la grand'chambre, où, quoy que le sieur Bataille, mon advocat, sceust dire en ma faveur, et des services que je rendois au public à l'occasion de mon Bureau de rencontre, M. Talon, advocat général, ne se contenta pas de conclure contre moy en faveur des médecins, mais encore, remonstrant l'impiété de mon Mont-de-Piété, et l'usure abominable que j'exerçois sous le prétexte des prêts et ventes à gage, il demanda qu'il me fust interdit, souz de grièves peines, de n'en plus user à l'advenir ; et, ses conclusions suivies de point en point, je me vis en un moment privé de l'exercice de la médecine, dont je ne me souciois pas beaucoup, mais encore de celui des prests sur gage, dont je tirois plus de profit en une sepmaine que trois courtiers de change en un mois des inventions dont ils se servent en leur mestier. Or, que V. E. voye maintenant si la prophétie n'est pas bien claire, dans laquelle mesme les advocats qui ont parlé en la cause sont nommez, et s'il pouvoit mieux exprimer la mort de Monsieur le cardinal que par le premier vers : car, le nommant le grand Paon, il fait allusion au dieu des Faunes et des Satyres, comme son Eminence l'estoit des maltôtiers, aussi bien que la vostre. Au second vers, il me dit venir du costé d'Aquilon, parce que Loudun, lieu de ma naissance, est aquilonaire à l'égard de Marseille, où Nostradamus faisoit sa demeure ; et pour les autres deux vers, on ne sçauroit exprimer plus clairement les vains efforts du sieur Bataille contre les médecins, sous le nom d'Escu-

(1) C'est précisément ce que disoit Guy Patin dans un passage que nous avons cité : « Si ce Gazettier n'étoit soutenu de l'Eminence..... Mais il faut obéir au temps. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lape, ny la playe que me fit M. Talon par ses conclusions à la gloire de mes ennemis et à mon grand dommage et regret tout ensemble. Par là V. E. peut voir si je n'ay pas sujet d'appréhender le succez de la seconde prophétie par celuy de la première.....

Après s'en être quelque peu défendu, Renaudot récite au Cardinal cette seconde prophétie, que voici :

*Au temps que* NIRAZAM, *ayant gaigné la Poule,*
*Coq et Poulets plumé, fera gille drilleux,*
*Lors puant Roy crétois, faisant sault périlleux,*
*Par infame licol fera chanter la foule.*

Mazarin ne voit là que des noms barbares, et une énigme encore plus difficile à deviner que la précédente :

Ah ! Monseigneur, lui dit le Gazetier, que V. E. parleroit autrement si elle y avoit un peu pensé ! Le nom que vous appelez barbare, et non pas sans raison, c'est le vostre, car, si vous lisez Nizaram à l'envers, et à la façon des Hébreux, vous trouverez Mazarin. La Poule, c'est la reyne ; et pour le Coq et Poulets plumez, cela signifie le roy et les peuples, dont vous avez tellement épuisé les finances, que sa cuisine, faute d'argent, a été deux fois renversée, et le royaume n'est plus qu'un hospital de gueux. Et c'est ce qui a excité les François à demander vostre esloignement, à se roidir contre vostre tyrannie, et à protester de n'estre jamais satisfaits que vous ne fussiez hors de l'Estat. Voyez s'il se peut rien dire de plus facile en matière de prophétie, et si je n'ay pas sujet de craindre le funeste événement qui est prédit par les autres deux vers.....

Enfin le ministre et le gazetier se séparent en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

se faisant mutuellement les plus grandes protestations.

LE GAZETIER. Monseigneur, aussitost que j'auray achevé quelques feuilles qui me restent pour parer aux coups du gazettier de Cologne, je travailleray suivant les sentiments de Vostre Eminence, et avec tant d'adresse qu'elle aura sujet de me croire son très-humble serviteur.

LE CARDINAL. Va, Renaudot, et que je t'embrasse, pour arres de la récompense que tu dois espérer.

LE GAZETIER. Ainsi, Monseigneur, le croissant vous estant plus propre que la tyare, puisse Vostre Eminence devenir bientost le Grand-Seigneur! J'espère qu'elle me fera son Grand-Visir.

Tu vois par là, Lecteur, ajoute l'auteur du pamphlet, sous forme de morale, les fourbes et les intrigues abominables dont la passion et l'intérest se servent pour l'exécution de leurs pernicieux desseins; tu en vois tous les jours le succez et la suitte. Prie Dieu qu'il l'arreste, pour le bien de l'Eglise et de l'Estat.

—

## LA GAZETTE BURLESQUE

### ENVOYÉE AU GAZETTIER DE PARIS

Mil six cent quarante-neuf

Sunt quatuor quæ nunquam dicunt satis : mare, vulva mulieris, infernus et bursa Gazetarii.

C'est-à-dire :

Il y a quatre choses qui ne disent jamais c'est assez : la mer, la matrice de la femme, l'enfer et la bourse du Gazettier.

*De Naples, le 4 du mois que l'on mange les maquereaux frais.*

La mer, ayant esté extraordinairement orageuse, a vomy sur nostre rivage une telle quantité de poissons et de maquereaux,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'après les abondantes provisions du public, l'on en a peu encore saler dans des bariques pour en fournir à l'univers.

*De Milan, le quatorzième du mois que l'on tue les pourceaux pour avoir du boudin.*

Il y a eu icy un si grand meurtre de ces pauvres bestes que leurs pleurs et leurs cris, du tort que l'on faisoit à leur innocence, alla jusques aux oreilles du Grand-Turc, dont il eut grand pitié, car il les aime fort.

*De Paris, le.... des calendes de juin.*

Il pleût tellement deux jours durant, que les femmes qui estoient par les ruës descouvroient leur cul pour couvrir leur teste; les vieillards de nonante ans ne peurent manger sans ouvrir la bouche; les aveugles ne se voyoient pas l'un l'autre, et l'eau ne cessa de couler par dessous le Pont-Neuf.

*De Rome, le quatriesme des nones de may.*

Sa Sainteté, qui par son soin paternel et pastoral veille sur son troupeau, voyant approcher l'année du S. Jubilé, ordonna, en son consistoire tenu le dit jour, que tous les princes et peuples chrestiens et catholiques en soient advertis, et conviez de se tenir prests pour acquerir les fruicts de ce celeste tresor, et pour cet effet envoya par toute la chrestienté sa patente latine, qui, attrapée par le tout attrapant Gazetier de Paris, qu'il dit luy avoir esté envoyée d'icy, par luy traduite en françois, imprimée et venduë avec effronterie parmy les fragmens et haillons de sa profane boutique pour en faire bourse, ainsi qu'il fait de tous les autres fatras, ayant rempli cette traduction de mots nouveaux et vestibules, qui montrent qu'il est mal versé au stile romain. Cependant s'il eust eu quelque pudeur chrestienne, il n'eust pas logé cette auguste, très chrestienne et divine pièce, dedans son dit Bureau de l'Adresse, cloaque, sentine, registre et memorial funeste de tous les meurtres, massacres, incendies,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

famines, saccagemens, vols, violemens et pilleries d'églises, sacriléges et desolations de toute la chrestienté, dont il est le trompette solennel, employant en ces funestes relations toute la vigueur de sa rhetorique, par le moyen de quoy il estime s'immortaliser, imitant ce scélerat qui pour faire parler de luy brusla le temple de Diane en Ephèse. Il devoit au moins faire cette traduction *incognito*, mot qu'il a pris aux Italiens, et duquel il se sert si souvent, et de cette façon il se seroit mis à couvert du reproche qu'il en reçoit. Mais quoy ! pour faire pis que les heretiques, il a voulu incorporer cette precieuse matière parmy ses escrits profanes pleins de cadavres, d'horreurs, de sang et de feu ; et, sans prendre garde que son mestier ne se doit point mesler de ce qui appartient à l'Eglise, il s'est porté à cette criminelle entreprise, non pour la decorer, mais pour indignement autant qu'avarement chercher du lucre, semblable aux chauves souris, qui n'entrent dans les temples que pour boire et succer l'huile des lampes et ronger les napes des sacrez autels.

N'avez-vous point aussi pris garde qu'au lieu de laisser à cette sainte pièce le titre qu'elle avoit, d'*Innocent, évesque, serviteur des serviteurs de Dieu,* il l'a coëffée d'un preambule payen, et coq à l'asne, sur la fin duquel, en goguenardant impieusement, il dit qu'il luy prend envie de donner au peuple des jubilez universels. Mais les chevreaux d'Esope connoissent bien à sa patte de loup qu'il n'est pas leur mère, et ce langage ne sçauroit estre que scandaleux aux oreilles des bons chrestiens, lesquels aussi, pour estre plus facilement desabusez, sçauront que toute traduction et impression des escritures concernant le S. Jubilé, et autres œuvres du domaine de notre sainte mère l'Eglise, qui doivent estre publiées dans la ville et diocèse de Paris, sont d'ordinaire veuës et approuvées par Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Archevesque de Paris, ou par messieurs ses grands vicaires, toute autre version et impression estant tenuë fausse et reprouvée.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Discours que le Gazetier a mis au commencement de la bulle du Jubilé.*

POUR LE FAIRE SÇAVOIR A TOUTE LA CHRÉTIENTÉ.

Bien que ce soit à présent une des plus infaillibles marques d'honneur que d'être injurié dans les libelles qui courent, ce qui faisoit aussi douter à Themistocles qu'il eust rien fait de bon, avant qu'on eust mal parlé de lui, voire attribuer par le feu duc d'Espernon son en-bon-point aux calomnies de ses médisans, qu'il a estimé lui avoir fait atteindre son grand âge, comme Pline conte que, pour faire bien prendre racine au persil et le faire croistre, il le faut fouler aux pieds et le maudire : si est-ce qu'il me prend aujour-d'hui envie, pour espargner à nos chetifs escrivains la perte de temps et de papier qu'ils broüillent inutilement à débaucher les esprits des peuples, de leur donner des jubilez universels où ils ne trouveront rien à contre dire. En attendant donc que chaque diocèse se prepare à recevoir humblement de ses pasteurs, et avec la reverence deuë, leur ordre particulier, le public ne pouvant estre trop tôt averti d'une si bonne nouvelle, et qui lui vient si à propos, je la lui presente ainsi qu'elle m'est n'aguères arrivée de Rome, m'asseurant qu'elle ne lui sera pas moins agréable que toutes les autres qui en viennent.

—

## LE VOYAGE DE THÉOPHRASTE RENAUDOT,

GAZETTIER, A LA COUR

Maistre fourbe et plus menteur que ne fut jamais le plus subtil arracheur de dents qui soit dans le domaine du Pont-Neuf, où diable allés-vous? Tout le monde sçait que le lendemain des Roys vous vous en fustes à S. Germain, crainte que vous aviés d'être enfermé dans les barricades, ou d'être ensevely

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans l'un des tonneaux qui servirent de rempars à la defense des bourgeois de Paris, lorsque le roy, quittant son palais, t'avoit laissé seul dans les galleries de son Louvre, où tu estois demeuré un moment pour apprendre ce qui se passoit dans l'esprit, dans la pensée, dans l'intention des habitants. O dieux! tu manques de nez, si ce n'est que les plus courts soient les plus beaux, ou que les plus puants soient les meilleurs, comme l'on dit des fromages; mais tu en eus cette fois, car les païsans révoltés étoient résolus de te faire mourir dans un tonneau de la plus fine merde qui se trouve dans les marais, ou dans la ruë des Gravilliers.

Mais dy-moy, en vérité, que vas-tu faire à Compiègne? L'on dit que le roy t'a mandé, et qu'il a dessein de t'envoyer en Canada, apprendre de ces peuples la façon de dissimuler avec adresse, et faire passer des impostures pour des verités; mais il veut que tu sois monté sur un asne, afin que ta personne, tes Gazettes et ton voyage n'ayent rien qui ne sente la beste. Les autres disent que c'est pour contenter l'humeur du prince de Condé, qui désire que tu sois à la cour, afin de rediger par escrit ses plus belles actions, et le mettre au rang des conquerans, comme tu es au nombre des hommes illustres, et des plus celebres en méchanceté.

A propos de ce discours, je me trouvay l'autre jour dans une compagnie, où un jeune homme qui revenoit d'Italie protesta que tu serois le tres-bien venu à Rome, si tu voulois y aller, pour enseigner aux Italiens les remedes dont tu t'es servy pour te guarir de la verole, ou les moyens de bien empoisonner quelqu'un, sçachant qu'en ta personne, comme en celle de ta femme, tu as excellé en ces deux secrets. Pour moy, je ne te conseille pas d'y aller, et peut-estre gaigneras-tu plus icy que là, pour des raisons que tu sçais bien, et qu'il ne faut pas dire.

Les âmes moins scrupuleuses croyent que tu vas à Compiègne pour y apprendre quelque religion, parce que tu n'en eus jamais aucune, et que celle des mahomettans t'est aussi bonne que celle des chrestiens : en effet, tu les approuves toutes, et tu n'en rejettes pas une, et tu ressembles proprement le poëte Aretin,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui disoit du mal de tout le monde, excepté de Dieu, parce qu'il ne le connoissoit pas, et que même il ne le vouloit pas connoistre. L'on pourroit te comparer au caméléon, qui reçoit toutes sortes de couleurs, mais qui ne prend jamais de blancheur : tu connois toutes les malices, mais tu ignores l'innocence; et, de toutes les mauvaises qualités que tu possèdes, la moins blâmable est celle de mépriser la vertu.

Les courtisans disent que tu vas à Compiègne pour composer un livre à la louange de la beauté, en faveur de mademoiselle de Beauvais, parce qu'elle avoit eu assés de complaisance pour dire un jour que, si tu n'estois pas parfaitement beau, qu'au moins tu estois assés agreable, et que tu pouvois gaigner par les charmes de ton discours ce que tu pouvois perdre par les deformités de ton visage et les puantes infections de ton chien de nez pourry.

Pausanias dit qu'il y avoit à Laida, ville de Grèce, une statuë d'Esculape plus laide qu'un démon, qui estoit neantmoins respectée, parce qu'elle rendoit des oracles avec une voix assés harmonieuse et assés intelligible, qui par après fut brisée par les citoyens de la même ville, à cause qu'elle avoit predit des faussetez. Il en arrivera de même de ta personne. Tu es déja hay pour la defformité de tes yeux, de tes mœurs, de tes actions, de tes desbauches infames, de tes saletés, de tes abominations ; tu ne manqueras pas à Compiègne d'escrire et d'annoncer mille mal-heurs à la ville de Paris ou au Parlement, qui n'a pas voulu rechercher ta vie, de peur qu'en la trouvant criminelle, il ne fût obligé de la mettre avec les charognes de Monfaucon : prends garde que les mensonges de ta Gazette n'animent le peuple à te reduire en cendre.

L'on demandoit avant hier, en compagnie de plusieurs peintres, ce que tu allois faire à Compiègne. Les uns disent que la reyne avoit dessein de faire tirer ton portrait, à fin d'avoir toujours devant les yeux l'image d'un demon, pour luy oster l'envie d'aller en enfer, où les objets sont si épouvantables, que leur seule veue est capable de tourmenter les hommes et leur causer mille supplices. Les autres protestèrent que le Grand-Maistre, qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sçait presque tous les noms des diables et cocus, parce qu'il est connu des uns et des autres, souhaittoit de sçavoir comment estoit fait celuy qui tenta S. Antoine dans les déserts, et que, luy ayant dit que ton visage avoit bien du rapport avec le sien, selon au moins que nous témoignent les tableaux qui representent cette sainte histoire, sinon que tu n'avois point de cornes à la teste : « Hé bien, répliqua le Grand-Maistre, ne faites aucune difficulté de luy en mettre : il est bien diable et cocu tout ensemble. » Les autres, enfin, conclurent qu'il faisoit voyage à la cour pour obliger le mareschal de Grammont, qui l'a prié instamment de faire à part un volume du *Mercure françois,* qui contienne l'histoire, la vie, les combats, les victoires, les mémorables actions de cet incomparable guerrier, qui guigne toujours en fuïant et qui est plus heureux au jeu qu'à la guerre. Plutarque dit que les princes ont esté heureux qui ont eu auprès de leurs personnes des hommes capables de décrire leurs belles actions; Neron ne pouvoit rien faire que Senèque ne pût dire, et Senèque ne pouvoit rien dire que Neron, dans le commencement de son règne, ne pût aussi faire. Le mareschal de Grammont a ce bonheur : il peut conquerir tout le monde, bien qu'il ne le fasse jamais, et Renaudot peut faire le recit de ses prouësses. Mais le plus grand miracle qu'ils puissent faire tous deux, c'est de guérir l'un de la verole, et l'autre des goutes.

Vien-ça, vendeur de Theriaque; confesse ingenuëment et ne dissimule point, que vas-tu faire à la cour? Sans doute Mazarin a dessein de t'employer et te faire imprimer des arrêts contre le Parlement. Tu me diras, et il est vray, que tu as perdu ton crédit à Paris, que ta vie y est en horreur à tout le monde, que tes impudicitez y sont découvertes, tes effronteries reconnuës, tes mensonges méprisez. D'ailleurs, tu sçais que maintenant, non-seulement tu passes pour estre peu versé dans les sciences, mais pour estre ignorant tout à fait : deux cents esprits, dont le moindre te surpasse en vertu, en doctrine, en expérience, ont écrit ces jours passez avec autant d'admiration que d'éclat, qui ont donné au public les plus belles choses du monde, et qui, par la splendeur de leur sçavoir éminent, ont ensevely sous les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cendres d'un oubly éternel toutes tes œuvres et tes productions. Tu vois que ta Gazette ne marche plus, que le peuple aussi bien que les curieux sont desabusez de tes impostures ; tu veux l'aller debiter à la cour, où ta personne et tes mensonges seront toujours bien reçeus tant que Mazarin vivra. Marche, haste-toy, on te pourroit icy couper les oreilles après que le feu t'a brûlé le nez. Mais pren garde ou de ne rien écrire contre le généreux duc de Beaufort, ou de ne plus retourner icy, car, sans doute, on t'y jouëroit mauvais party.

On tient pour assuré que le cardinal te demande avec instance, et il se persuade que tu luy rendras deux bons offices : il attend ce service de ta courtoisie, et se promet de ta fidelité tout ce qu'il peut esperer d'un honneste homme comme tu es. Le premier sera de tant dire de bien de luy, de mander si souvent qu'il n'a autre dessein que de rendre le roy puissant et glorieux, que de rendre les peuples heureux et la France victorieuse, que de procurer une paix generale, que d'exterminer la race des monopoleurs et d'abolir les maudites inventions qui ruinent les sujets sans enrichir le domaine du roy, qu'à la fin les peuples, vaincus par ces fausses persuasions, seront contrains de changer d'opinion et de croire Mazarin l'auteur et l'appuy de leur fortune, bien que son ame malicieuse et damnée ne medite que des vengeances et des cruautez. Ce perfide t'envoye donc querir pour le justifier ! Mais je croy que tu auras bien de la peine à le faire, qu'un méchant ne sçauroit guère obliger un autre méchant, et que les peuples ne sont aucunement disposez à donner créance, ny à ce que tu diras, ny à ce que fera Mazarin.

Le second service qu'il pretend de vous, c'est qu'etant en cour, vous instruisiez ses nièces à faire de si beaux complimens, qu'elles puissent enfin, par leurs discours, attraper quelques princes et les obliger à les prendre pour femmes. Mais prenez garde que les dames de France qui y sont intéressées ne vous fassent dancer quelque cabriole.

Surtout, pour aller à Compiègne, ne vous servez pas de la monture de votre servante : elle jure qu'elle est bien lasse de vous porter, et qu'elle ayme mieux boire au Robinet ; elle ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vous porta l'autre jour que l'espace d'un quart d'heure dans votre imprimerie, et néantmoins elle étoit si fatiguée qu'elle n'en pouvoit plus. Mais servez-vous de la Chaux, ce sera un asne monté sur une beste.

*FIN*

---

*Mort de Renaudot. Le père du journalisme attend encore qu'on lui rende justice. Ses autres écrits.*

Mais tous les pamphlets, tous les quolibets du monde, pas plus que les arrêts, ne pouvaient prévaloir contre le bon sens public. Renaudot conserva, malgré tout, la réputation d'un savant médecin; il continua, en dépit de la Faculté, à faire jouir le public de ses *innocentes inventions,* comme il les appelle lui-même, et il emporta dans la tombe, où il descendit le 25 octobre 1653 (1), la reconnaissance des pauvres et l'estime de tous les gens éclairés. Si l'on en croyait quelques envieux, il aurait laissé une immense fortune; mais nous avons vu Guy Patin lui-même avouer qu'il était loin d'être riche.

Renaudot d'ailleurs avait assez vécu pour voir

(1) Voici en quels termes la Gazette du 1er novembre parle de la mort de son fondateur : « Le 25 du mois dernier mourut, au 15e mois de sa maladie, en sa 70e année, Théophraste Renaudot, conseiller médecin du roy, historiographe de Sa Majesté, d'autant plus recommandable à la postérité que, comme elle apprendra de lui les noms des grands hommes qu'il a employés en cette histoire journalière, on n'y doit pas taire le sien, d'ailleurs assez célèbre par son grand savoir et la capacité qu'il a fait paraître durant 50 ans en l'exercice de la médecine, et par les autres belles productions de son esprit, si innocentes que, les ayant toutes destinées à l'utilité publique, il s'est toujours contenté d'en recueillir la gloire. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'humiliation de ses adversaires. La Faculté avait été forcée de s'incliner devant l'évidence, et l'émétique avait triomphé de ses préjugés. — Quant à la Gazette, nous avons vu quel en avait été le succès.

Tel fut Renaudot, toujours envié et toujours au-dessus de ses envieux. Par quelle étrange fatalité a-t-il pu se faire que si peu d'honneur se soit attaché à sa mémoire, que son nom soit à peine connu, quand ses conceptions ont toutes reçu du temps une éclatante sanction, quand le germe qu'il avait déposé dans les Bureaux d'adresse a si merveilleusement fructifié; quand tous les États ont des monts-de-piété; quand la presse enfin est devenue ce qu'elle est?

Un pareil oubli ne saurait demeurer plus longtemps sans réparation, et, sans doute, il aura suffi de le signaler pour que justice soit enfin rendue à Renaudot.

Si la génération nouvelle, en effet, sceptique et railleuse comme ses aînées, ne se montre pas toujours parfaitement équitable envers le présent, au moins doit-on convenir, à sa louange, qu'elle est juste et reconnaissante envers le passé. On aime à croire, en voyant le mouvement qui, depuis quelques années, s'est emparé des esprits, que l'heure de la réparation a sonné enfin pour toutes les injustices et pour tous les oublis.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'ancienne société avait trop de chemin devant elle pour regarder en arrière; elle manquait d'ailleurs du flambeau qui aurait pu la guider dans cette exploration.

La Révolution vint, et la lumière jaillit à flots; mais pendant les vingt-cinq ans de ce grand drame, l'attention fut impérieusement captivée par ses péripéties diversement émouvantes; c'est à peine, à cette époque, si la mémoire suffisait à compter les hommes que chaque jour dévorait.

Mais quand le gigantesque échafaudage de l'empire se fut écroulé, il y eut comme un temps d'arrêt dans la marche de la société ; les esprits, fatigués de cette longue tension, se replièrent sur eux-mêmes; puis, quand on fut un peu remis de l'étourdissement produit par cette violente secousse, on regarda naturellement derrière soi, on mesura le chemin parcouru, on compta les morts restés sur le champ de la civilisation. Propagé par la nouvelle presse, le goût des études historiques envahit jusqu'aux provinces les plus arriérées. Chaque département, chaque ville, se mit, avec une noble émulation, à fouiller ses archives, à inventorier ses richesses, revendiquant sa part de gloire dans l'œuvre commune, exhumant ses morts et leur élevant de son mieux un piédestal. Cette pieuse reconnaissance fera l'honneur de notre temps.

Il s'en faut encore cependant que l'œuvre de la



EFERUS - Recherches & Classification numériques

réparation soit complète. N'est-il pas étonnant, par exemple, que rien n'ait encore été fait pour l'homme auquel nous sommes redevables de ce merveilleux instrument de civilisation qu'on appelle le journal ? Mais, nous le répétons, nous aimons à penser qu'il aura suffi de signaler un pareil oubli pour qu'il soit bientôt réparé; et c'est plein de confiance que nous faisons appel à la presse française, aussi bien qu'à tous les hommes qui s'intéressent à la cause du journalisme, à la liberté de la parole. Serait-ce trop faire pour Renaudot que de consacrer sa mémoire par une médaille qui rappellerait, avec ses traits, ces paroles, dont la vérité ressort chaque jour plus frappante : « *La presse tient cela de la nature des torrents, qu'elle grossit par la résistance?* »

Renaudot a laissé, outre ses Gazettes, quelques autres écrits. Il publia, en 1643, l'Éloge funèbre de Scévole de Sainte-Marthe ; — en 1646, l'Abrégé de la vie et de la mort de Henri de Bourbon, prince de Condé ; — en 1646 encore, la Vie et la mort du maréchal de Gassion ; — en 1648, la vie de Michel Mazarin, cardinal de Sainte-Cécile, frère du cardinal premier ministre.

Mais le plus important de ses ouvrages après la Gazette, c'est la continuation du *Mercure françois*. Ce recueil, dont quelques-uns ont fait à tort un journal, est une compilation historique, qui ren-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ferme de bons matériaux. Il se compose de 25 volumes (les auteurs de la *Bibliothèque historique de la France* parlent d'un 26e, que nous n'avons point vu). Il fut commencé en 1605 par un imprimeur nommé Jean Richer, qui compila et imprima le premier volume; les dix-neuf suivants le furent par Etienne Richer. Le 21e fut imprimé par Olivier de Varennes ; mais on ne sait au juste quel en fut l'auteur. Renaudot l'a continué, non pas à partir de 1635, comme l'ont avancé tous les bibliographes, mais seulement à partir de 1638 et du tome XXII. Ce tome, en effet, est précédé d'une épître dédicatoire de notre Gazetier au surintendant des finances Boutillier, et d'une préface, dans laquelle on lit :

Pour satisfaire la curiosité de ceux qui demanderont pourquoi, ne manquant point d'autres emplois, j'ai prêté l'oreille aux exhortations qu'on m'a faites de vouloir encore donner au public d'autres mémoires de notre histoire que ceux lesquels j'ai publiés jusqu'ici dans mes Gazettes, Nouvelles et Relations, tant ordinaires qu'extraordinaires, je les prie de considérer en premier lieu que la coutume, autorisée de l'humeur de notre nation, m'ayant prescrit si peu de champ en toutes mes relations, qu'elles ne vont pour le plus qu'à deux ou trois feuilles ; et quant aux Nouvelles, que je vous donne sous ce titre ou sous celui de Gazettes (nom par moi choisi pour être plus connu du vulgaire, avec lequel il faut parler), chacune de leurs narrations occupant encore bien moins d'espace, cette brièveté ne saurait suffire à la description particulière des choses mémorables dont l'histoire doit être composée..... Cette considération, jointe au manque forcé de liaison des faits qui sont rapportés dans les Gazettes, l'a en-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gagé à chercher un champ plus spacieux, pour être plus utile à ses lecteurs. D'ailleurs, étant comme chacun sait, destiné pour recevoir dans cet œil du monde les récits des actions et choses mémorables qui se passent par tout l'univers (office dont le temps fera reconnaître le mérite, et duquel je ferai juge la postérité, si les préoccupations du siècle et l'intérêt des particuliers de ce temps me les rendent moins équitables), il arrive souvent que les mémoires ne m'en sont rendus sinon après le temps que l'usage a prescrit à mes éphémérides, les privant de leur effet sitôt qu'elles ont passé huit ou quinze jours.

—

*Rôle et importance de la Gazette. — Ses rédacteurs depuis Renaudot jusqu'à la Révolution.*

On peut juger, par tout ce que nous avons dit, de l'importance de la Gazette dès son début. Cependant il faut avouer que, politiquement parlant, elle ne joua qu'un rôle incomplet, insignifiant. La nation, le peuple, n'y occupait qu'une place infiniment restreinte; c'était, selon l'expression même de son fondateur, « le journal des rois et des puissances de la terre, » et il était difficile qu'il en fût autrement à une époque où le roi pouvait dire : « L'Etat, c'est moi! » Le corps, l'instrument, la machine était créée; mais il lui manquait l'âme, le souffle, le ressort qui devait lui donner la vie et le mouvement; les Watt et les Fulton de cette vapeur dont Renaudot fut le Salomon de Caux, ne devaient arriver qu'avec la Révolution française.

Quoi qu'il en soit, la Gazette Renaudot, pleine

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'excellents matériaux pour l'histoire du règne de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV, restera un de nos monuments historiques les plus précieux. « Renaudot, a dit un écrivain du siècle dernier, avait l'art de se renfermer dans les justes bornes de son sujet; point d'écarts fatigants, jamais de réflexions triviales ou déplacées par leur inutilité ou leur malignité. Il narre avec ordre, avec intelligence, et son style, vif et agréable, conserve encore toute ses grâces. »

Il paraît, du reste, que Richelieu, pour assurer le mérite littéraire de la Gazette, avait attaché à sa rédaction les hommes les plus remarquables, tels que Mézeray, Bautru, Voiture et La Calprenède, qui, suivant Tallemant, fut longtemps un des arcs-boutants du Bureau d'adresse, et ne manquait pas une conférence. L'assistance de ce comité dirigeant, créé presque au début du journal, se serait, selon certaines apparences, prolongée longtemps encore. Sous le ministère du cardinal Mazarin, Renaudot communiquait, dit-on, ses Gazettes, à MM. Le Tellier, Bautru et de Lionne; plus tard, Louvois confiait la direction de cette feuille à M. de Guilleragues, secrétaire de la chambre et du cabinet du roi, le même à qui Boileau a adressé sa cinquième épître. « On s'est mis sur le pied, au Bureau d'adresse, dit Bayle, de ne dire rien que sur de bons mémoires. D'ailleurs, le style de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Gazette est fort beau et fort coulant. On m'a assuré que M. de Guilleragues et M. de Bellizani, tous deux beaux esprits, la revoient fort exactement, et en ôtent non-seulement ce qu'il y a de fabuleux, mais aussi ce qui n'est pas élégant. »

Après Renaudot, son œuvre fut continuée par ses fils, Eusèbe et Isaac, tous deux médecins (1), puis par son petit-fils Eusèbe, deuxième du nom, connu depuis sous le nom d'abbé Renaudot.

Sous Louis XIV, la Gazette, pour enregistrer les exploits du grand roi et les magnificences de Versailles, avait porté son format de huit à douze pages. En 1762, elle augmenta encore son volume et doubla sa périodicité; elle parut deux fois par semaine, le lundi et le vendredi, en quatre pages, petit texte, à deux colonnes, et néanmoins elle réduisit son prix d'abonnement de 18 à 12 livres pour tout le royaume (2). A partir du 1er janvier de cette

(1) Quand ils furent reçus membres de la Faculté de médecine, on exigea d'eux qu'ils renonçassent au Bureau d'adresse; mais on leur permit de continuer la Gazette, au privilége de laquelle ils avaient été associés. Cette part dans la Gazette leur aurait été donnée en dot, si l'on en croit le *Courrier burlesque de la guerre de Paris :*

*Si de toutes vos défaites*
*Vous me demandiez des Gazettes,*
*Il faudrait être Renaudot,*
*Qui les donne à ses fils en dot,*

dit Saint-Julien au prince de Condé. Cela tendrait à prouver que la Gazette était d'un bon revenu.

(2) On pouvait se procurer au bureau des numéros détachés, au prix de 3 sous, 2 sous 6 deniers pour les colporteurs. — Sur la demande de quelques souscripteurs, on continua à faire pendant plusieurs années une édition à grandes lignes en gros caractère.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

année 1762, elle prend le titre de *Gazette de France*, et porte en tête les armes royales.

C'est que, d'organe officieux du gouvernement qu'elle avait été jusque-là, elle en devenait ouvertement l'organe officiel. Louis XV, par lettres patentes du mois d'août précédent, avait ordonné sa réunion au département des affaires étrangères, jugeant que par là « elle deviendrait plus intéressante, qu'elle acquerrait plus de certitude et d'authenticité, et contribuerait à fournir les mémoires les plus sûrs et les plus précieux pour l'histoire, puisqu'on n'y insérerait point de faits altérés, ni de mémoires faux ni suspects. » — « L'objet de la Gazette, disait à cette occasion l'un de ses rédacteurs, n'est pas seulement de satisfaire la curiosité du public; elle sert d'annales pour la conservation des faits et de leurs dates. C'est un dépôt où la postérité doit puiser dans tous les temps des témoignages authentiques des événements dont se compose l'histoire, et des détails même dont elle ne se charge pas. »

Voici, du reste, le préambule d'un prospectus répandu à la fin de 1761 pour annoncer la nouvelle ère dans laquelle la Gazette allait entrer :

La Gazette doit remplir deux objets : le premier de satisfaire la curiosité publique sur les événements et sur les découvertes de toute espèce qui peuvent l'intéresser ; le second, de former un recueil des Mémoires et des détails qui peuvent servir à l'histoire.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La première partie exige une correspondance étendue, suivie et exacte, tant au dehors que pour l'intérieur du royaume. La seconde demande qu'on insère les mémoires, les pièces et les monuments qui peuvent faire connaître l'esprit du siècle dans lequel l'ouvrage a été composé, quelle était alors la politique, et quels étaient les intérêts des différents souverains de l'Europe.

Les particuliers qui avaient eu jusqu'à présent le privilége de la Gazette de France n'étaient pas en état de remplir un plan de cette nature, ni de donner à cette Gazette toute la supériorité dont elle est susceptible. C'est pour y parvenir que Sa Majesté, attentive à tout ce qui peut contribuer à l'utilité et à l'agrément de ses sujets, a révoqué ce privilége, et a ordonné qu'à commencer du 1er janvier 1762 la Gazette serait rédigée et imprimée sous l'autorité du ministre des affaires étrangères. Elle veut que la vérité, la fidélité et l'exactitude en soient la base, et, après avoir donné ses ordres, tant au-dedans qu'au dehors, pour tout ce qui doit aider à la rendre plus intéressante, Sa Majesté a décidé qu'elle paraîtrait deux fois la semaine...

Cette Gazette, toujours recommandable par sa sagesse, réunira encore les motifs de l'intérêt et de la curiosité, et l'attention que le roi daigne y donner semble assurer le succès des vues qu'on se propose.

Tout cela était parfaitement juste ; mais, en opérant cette transformation, l'on poursuivait un autre but encore, que l'on n'avoue pas. On lit dans les *Mémoires secrets*, à la date du 1er janvier 1762 :

La Gazette de France paraît aujourd'hui sous la nouvelle forme qu'elle doit avoir. Elle sera dorénavant faite sous les yeux du ministre des affaires étrangères, minutée par des commis de ce département, et rédigée par M. Rémond de Sainte-Albine. Les ministres du roi dans les cours étrangères ont reçu ordre d'instruire de tout ce qui s'y passerait d'intéressant ou de curieux ; les intendants des provinces sont obligés d'en faire autant. On

EFERUS - Recherches & Classification numériques

espère, avec ces arrangements, la rendre piquante pour le lecteur, et, afin de lui ôter l'air de vétusté qu'on lui reproche, on la publiera deux fois par semaine (le lundi et le vendredi). On a pour but de faire tomber les gazettes étrangères ; malheureusement le gros du public se laisse plus imposer par le ton républicain que par la véracité du rédacteur. Ainsi, malgré ces précautions, malgré les talents de M. de Sainte-Albine, faiseur de gazettes par excellence, il est à craindre que celle-là ne reste toujours en possession d'ennuyer, pour des raisons que l'on sent facilement.

Et c'est en effet ce qui arriva, si l'on en croit le malin chroniqueur :

Depuis le renouvellement de la Gazette de France, on la trouve détestablement écrite ; on se plaint qu'elle fourmille de contresens, d'amphibologies, qu'elle respire souvent l'ignorance la plus crasse et la plus absurde. On ne pourrait trop assigner à qui la faute ; cependant M. Raymond de Sainte-Albine, le rédacteur, est celui qu'on immole aux clameurs du public : on le prive de son emploi ; on lui donne 3,000 livres de pension. (Septembre 1762.)

La Gazette alors fut confiée à deux hommes aussi connus par la rare amitié qui les a unis pendant vingt-cinq ans que par leur esprit et leur caractère aimable : nous avons nommé Suard et l'abbé Arnaud. Amenés l'un et l'autre à Paris par les mêmes goûts, ils s'étaient rencontrés au milieu de ce monde d'artistes et d'écrivains qui illustraient à cette époque certains salons de la capitale. A peine s'étaient-ils connus qu'il avait été décidé qu'ils vivraient ensemble, et tous deux en effet étaient allés habiter sous le même toit, avec leur ami commun



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Gerbier, déjà célèbre dans toute la France par ses succès au barreau de Paris. « Jamais, dit un biographe, les ressemblances et les différences ne furent mieux assorties pour servir à l'agrément et au profit des trois existences dont l'amitié n'en devait faire qu'une. » Suard a consacré à ce commerce vraiment antique, en tête de ses *Mélanges de littérature*, une page qui nous a séduit par sa charmante simplicité :

J'ai eu le bonheur d'avoir pour ami un des hommes les plus aimables de mon temps, qui joignait à une érudition choisie un goût exquis, et à une étude réfléchie de tous les arts cette chaleur d'enthousiasme qui fait passer dans l'âme des autres le sentiment qu'on exprime. Il plaisait dans le monde par les agréments de son esprit, par une élocution élégante et animée, et par les éclairs d'une imagination brillante qui répandait à la fois le charme et la lumière ; il s'y faisait aimer par la douceur de son caractère, par une bienveillance générale et naturelle, par l'aménité et la politesse de ses manières. Il a obtenu de la célébrité comme homme de lettres, et il la devait moins à ce qu'il a produit qu'à l'opinion qu'il donna de ce qu'il pouvait produire ; et en effet il est aisé de juger par les écrits qui sont sortis de sa plume qu'il aurait été un des écrivains les plus distingués de son siècle, s'il n'avait préféré à la gloire de vivre avec estime dans la postérité le bonheur séduisant de plaire tous les jours à un monde choisi. Cet ami, c'est l'abbé Arnaud...

J'avais vécu pendant près de vingt-cinq ans avec l'abbé Arnaud, sans que rien eût altéré un seul moment notre union. Pendant cet intervalle de temps nous avions habité constamment sous le même toit ; nos travaux avaient toujours été communs ; notre petite fortune l'avait été longtemps : la mort me l'enleva en 1784. Son amitié avait embelli la plus belle partie de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ma carrière : elle a manqué aux années de ma vie qui se sont écoulées depuis; elle manquera à celles qui me restent à parcourir.

Les deux amis avaient déjà fait en commun le *Journal étranger*, dont nous parlerons dans son temps, quand la rédaction de la Gazette fut proposée à Arnaud. On lui offrait 5,000 francs, le logement, la lumière, le feu et un secrétaire, et on ne lui demandait que de tourner un peu mieux les phrases des nouvelles politiques, sans les tourner pourtant trop bien. C'était le travail d'une heure par semaine. Cependant Arnaud allait refuser, quand Suard, lui faisant sentir sa folie, s'engagea à faire tout le travail à lui seul, en partageant le prix avec son ami, qui n'aurait aucunement à s'en occuper.

« Il est difficile, dit Garat (1), de n'être pas un peu étonné de cette différence de caractère et de conduite entre deux hommes de beaucoup d'esprit, intimement amis et vivant ensemble. Mais l'un n'était guère jamais occupé que de beaux vers, de belle prose, et des belles langues des Grecs et des Romains; l'autre avait partagé son goût et ses études entre le génie des anciens et celui des modernes; et il résultait de cette seule différence que, dans une circonstance importante pour tous les deux, le premier se conduisait comme un enfant qui ne sait rien

(1) *Mémoires sur M. Suard et sur le* XVIII^e *siècle.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

faire ni pour son ami ni pour lui-même; le second, en homme d'esprit juste et d'un cœur généreux, qui voit du premier coup-d'œil le moyen de mieux arranger son sort et celui de son ami. »

Le traitement toutefois, réduit ainsi par le partage à 2,500 francs pour chacun, n'était ni brillant pour l'abbé Arnaud, homme du monde autant que savant helléniste, ni suffisant pour Suard, qui avait un petit ménage, et qui vivait aussi dans le grand monde.

Leurs amis faisaient vingt plans pour améliorer leur position. L'abbé n'en savait pas assez dans ce genre pour juger ce qui pouvait le mieux réussir; mais Suard, lorsqu'on lui en fit part, jugea que ce qu'il y avait de plus simple et de plus facile, c'était de faire étendre les attributions et les profits de la Gazette de France, en étendant leurs travaux, en leur confiant l'administration des bureaux comme la rédaction de la Gazette. Il garantissait par ce moyen un produit beaucoup plus considérable, à partager entre la caisse des affaires étrangères et celle des rédacteurs.

Ce projet, auquel tout le monde devait trouver son compte, fut unanimement approuvé. Madame de Tessé, amie dévouée de l'abbé Arnaud, se mit en campagne; elle intéressa à la cause des deux écrivains la princesse de Beauvau, et la duchesse de Grammont, sœur de M. de Choiseul, et ces

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dames firent si bien que le ministre accorda tout ce qu'on lui demandait.

L'épreuve confirma promptement ce qu'avait garanti Suard au duc de Choiseul, et la part des deux amis s'éleva jusqu'à 20,000 francs; mais cette petite fortune, qui comblait tous leurs vœux, était suspendue comme par un fil à la puissance du ministre auquel ils la devaient. M. de Choiseul tombé, ils furent enveloppés dans sa disgrâce, et la Gazette leur fut ôtée. Tout ce que purent obtenir les plus puissantes intercessions auprès du nouveau ministre, le duc d'Aiguillon, ce fut une pension de 2,500 livres pour chacun des deux journalistes dépossédés.

Si l'on en croyait les mauvaises langues, les nouveaux rédacteurs n'auraient pas répondu à ce qu'on devait espérer de leurs talents; les plaintes auraient continué sur « la négligence et l'impéritie avec lesquelles on faisait le journal de la nation. » Ce qui est certain c'est que le rôle des rédacteurs de la Gazette était aussi ingrat littérairement parlant que politiquement; ils étaient loin d'être libres dans leurs allures, le caractère de cette feuille les obligeant à la plus grande circonspection. C'est ainsi qu'Arnaud et Suard purent être dépossédés sous le prétexte d'une indiscrétion en apparence bien innocente, pour ces trois lignes qui s'étaient

EFERUS - Recherches & Classification numériques

glissées dans un de leurs numéros, à l'article de Londres :

« On dit que madame la comtesse de Valdegrave, épouse du duc de Glocester, a obtenu une pension de 5,000 liv. sterl. sur l'établissement d'Irlande. »

L'ambassadeur d'Angleterre se serait plaint de cet énoncé comme d'une indiscrétion désagréable à sa cour, attendu que le mariage du duc de Glocester n'y était pas déclaré ni reconnu, et le duc d'Aiguillon prétexta de ce grief pour destituer les protégés du duc de Choiseul. Il donna leur succession à Marin, censeur de la police.

Ce fut un *tolle* général dans le camp des lettres. Beaumarchais, entre autres, auquel Marin s'était imprudemment attaqué, le stygmatisa, dans un de ses mémoires, avec cette verve qu'on lui connaît. Remontant jusqu'à son enfance, il le montre gagiste à la Ciotat, où il touchait de l'orgue; puis il continue :

Il quitte la jaquette et les galoches, et ne fait qu'un saut de l'orgue au professorat, à la censure, au secrétariat, enfin à la Gazette. Et voilà mon Marin les bras retroussés jusques aux coudes et pêchant le mal en eau trouble; il en dit hautement tant qu'il veut, il en fait sourdement tant qu'il peut. Censure, gazettes étrangères, nouvelles à la main, à la bouche, à la presse, journaux, petites feuilles, lettres courantes, fabriquées, supposées, distribuées, etc., tout est à son usage. Écrivain éloquent, conteur habile, gazetier véridique, journalier de pamphlets, s'il marche, il rampe comme un serpent, s'il s'élève, il tombe comme un cra-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

paud. Enfin, se traînant, gravissant, et par sauts et par bonds, il a tant fait par ses journées, que nous avons vu de nos jours le corsaire aller à Versailles tiré à quatre chevaux sur la route, portant pour armoiries, aux panneaux de son carrosse, dans un cartel en forme de buffet d'orgues, une Renommée en champ de gueules, les ailes coupées, la tête en bas, raclant de la trompette marine, et pour support une figure dégoûtée, représentant l'Europe; le tout embrassé d'une soutanelle doublée de gazettes, et surmonté d'un bonnet carré, avec cette légende à la houpe : *Ques-à-co? Marin.* (1)

Grimm, dans sa Correspondance, s'égaie ainsi aux dépens du nouveau Gazetier :

« L'incendie qui a réduit en cendres une partie de l'Hôtel-Dieu, dans la nuit du 29 au 30 décembre (1772), nous a valu une pompeuse et magnifique description dans laquelle le sieur Marin, rédacteur de la *Gazette de France*, s'est surpassé lui-même. Non, je ne crois pas qu'il soit possible de rien lire de plus bête. Depuis feu M. Lagarde, surnommé *Bicêtre*, qui faisait l'article des spectacles avec tant de distinction pour le *Mercure de France*, on n'a rien vu de cette force... La description qu'il a faite de l'inondation causée par les eaux du lac de Waener, en Suède, peut figurer à côté de l'incendie de l'Hôtel-Dieu... L'auteur s'est complu dans le talent qu'il se croit pour ébaucher de grands ta-

(1) Ce dicton provençal, qui veut dire : Qu'est-ce que cela ? plut si fort à la Dauphine, lorsqu'elle lut ce Mémoire, qu'elle l'adopta et le répétait à tout propos, si bien qu'il devint un quolibet de cour. Une marchande de modes s'avisa de profiter de la circonstance, et imagina une coiffure qu'elle appela un *quesaco*, et qui eut beaucoup de vogue.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bleaux... On a donné depuis quelque temps le nom de *Marinades* à ces sortes d'articles. Et comme le personnel de M. Marin, qui accoutume ses lecteurs à ses platitudes sous toutes les formes imaginables, n'invite pas à l'indulgence, le dénombrement de la France, dont il s'est si ridiculement occupé le mois dernier, lui a valu l'épigramme suivante :

*D'une Gazette ridicule*
*Rédacteur faux, sot et crédule,*
*Qui, bravant le sens et le goût,*
*Nous répètes sans nul scrupule*
*Des contes à dormir debout,*
*A ton dénombrement immense*
*Pour qu'on ajoutât quelque foi,*
*Il faudrait qu'à ta ressemblance,*
*Chaque individu pût, en France,*
*Devenir double comme toi.*

A la fin de 1771, on lança dans Paris, sous le titre de : *Supplément à la Gazette*, une feuille qui n'était, à proprement parler, qu'un pamphlet dirigé contre le chancelier Maupeou, mais qui eut d'abord un grand succès.

Cette feuille, disent les *Mémoires secrets*, prend véritablement la tournure d'une feuille de nouvelles, quoique son principe soit toujours de tirer au clair les diverses liquidations. Ce genre de faits est aujourd'hui le moindre objet qui y soit traité ; on cherche à rendre ce Supplément piquant par un recueil d'anecdotes bien scandaleuses, bien bonnes. L'auteur paraît vouloir succéder à celui de la Gazette ecclésiastique ; il tâte le goût du public, et l'on ne doute pas qu'insensiblement il ne le remplace. Le jansé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nisme ayant perdu son grand mérite, son intérêt véritable, par l'extinction des Jésuites en France, s'est transformé dans le parti du patriotisme. Il faut rendre justice à celui-là, il a toujours eu beaucoup d'attraits pour l'indépendance. Il a combattu le despotisme papal avec un courage invincible; le despotisme politique n'est pas une hydre moins terrible à redouter, et il dirige aujourd'hui vers cet ennemi toutes ses forces, désormais inutiles dans l'autre genre de combat.

Et plus loin :

Il paraît un *Cinquième Supplément à la Gazette de France*, plus long que les précédents. L'auteur a étendu sans doute ses correspondances, et donne des nouvelles des principales villes du royaume. Il prend consistance de plus en plus; c'est aujourd'hui une gazette scandaleuse très en règle, mais dont les retours périodiques ne sont pas encore très assurés.

Les numéros suivants contiennent des anecdotes très-intéressantes si elles étaient vraies; mais il faut se tenir bien en garde contre ce qui y est rapporté, « dont une partie est fausse, l'autre altérée, et le tout écrit d'un très-mauvais ton et dans un genre d'ironie dure et plate. » Ce qui n'empêchait pas « qu'on y courût comme au feu, tant l'homme a d'ardeur pour le mensonge (1). »

Marin, qui, à défaut de talent, ne manquait pas de dévouement, — ni de cupidité, — imagina un singulier moyen de combattre ces invisibles et redoutables ennemis, et, en même temps, d'augmenter les revenus de sa charge. « Il fit entendre

(1) Nous verrons encore d'autres satires ou parodies se produire sous le titre des feuilles en vogue, notamment des *Petites Affiches*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au chancelier et aux autres ministres que, pour mieux disposer la nation à prendre l'esprit du Gouvernement, il serait bon de répandre une gazette manuscrite, où, sans affectation, on décréditerait les faits contraires, et on exalterait ceux tendant à l'accroissement et à la justification du système. Sous ce prétexte, il eut permission tacite de travailler à ces bulletins, dont il infecta la province, avide de tout ce qui vient et parle de Paris, et qu'il envoyait jusque dans les pays étrangers. »

Tant de zèle fut mal récompensé. En 1774, on ôta à la fois à Marin la direction de la Gazette et sa place de censeur, et on poussa la rigueur jusqu'à lui refuser la grâce, qu'il demandait, de paraître se retirer volontairement.

L'abbé Aubert, qui lui succéda, apporta dans ses nouvelles fonctions, l'intelligence qu'il avait déjà montrée dans la rédaction d'autres feuilles, mais sans grand profit pour la Gazette ni pour le public ; il fut d'ailleurs réduit, peu de mois après, à la partie de la comptabilité, qu'il entendait mieux, paraît-il, que la partie politique, et la direction générale fut donnée à Bret, « homme fort honnête, dit La Harpe, qui a eu le malheur de s'obstiner à écrire sans talent pendant quarante ans. »

Ces changements, dont on fit un certain bruit, et l'ordre donné par le roi qu'on lui envoyât régulièrement les épreuves de la Gazette, firent penser

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'elle allait entrer dans une nouvelle voie ; mais elle persista jusqu'à la Révolution dans ses anciens errements et la froide gravité d'un journal officiel.

Nous citerons encore parmi les rédacteurs de la première Gazette : Hellot, l'abbé Laugier, de Querlon, de Mouhy, Fallet et Fontanelle.

En 1787, le ministère voulut bien consentir que le sieur Panckoucke prît à titre de bail l'exercice du privilége de la Gazette de France. Ce libraire, afin de répondre à cette marque de confiance, promettait d'améliorer, par plusieurs moyens qu'il avait en vue, notamment par l'extension des correspondances, ce papier national, et de lui donner un nouveau degré d'intérêt. Rien, du reste, n'était changé au plan, à la forme ni au prix de la Gazette. « Elle continuera, dit l'avertissement que nous analysons, d'avoir le caractère d'authenticité et de véracité qui a toujours fait son mérite distinctif, et dont elle ne s'est jamais écartée depuis son origine. C'est ce caractère de vérité qui, en temps de paix comme en temps de guerre, en a toujours fait l'écrit politique de l'Europe le plus estimé. On la regarde avec raison comme le recueil le plus précieux pour l'histoire, parce qu'il n'a jamais été permis d'y insérer des faits hasardés ou des mémoires suspects. » — Le Bureau général de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la Gazette est toujours rue Croix-des-Petits-Champs, hôtel de Beaupréau. — Le sieur Fontanelle, rue du Petit-Bourbon, faubourg Saint-Germain, est seul chargé de la rédaction.

En 1791, la Gazette rentra au ministère des affaires étrangères. Le public en fut prévenu par un avertissement que nous transcrirons :

Les années qui se sont écoulées depuis que la *Gazette de France* a cessé d'être, pour un temps, sous l'administration directe du département des affaires étrangères, à qui la propriété en appartient, ont presque toutes été des années de trouble, pendant lesquelles on se serait vainement flatté d'attirer sur elle l'attention du public.

Cette feuille, établie depuis près de deux siècles, et mère de toutes les gazettes et de tous les journaux, sans exception, a conservé jusqu'ici un caractère de vérité, de simplicité et de sagesse, qui l'a fait distinguer par l'Europe entière des nombreux papiers auxquels elle a donné naissance. « Les *Gazettes de France*, dit Voltaire dans un article destiné pour l'Encyclopédie, ont été revues par le ministère. Ces journaux publics, qui peuvent, ajoute-t-il, fournir de bons matériaux pour l'histoire, parce qu'on y trouve presque toutes les pièces authentiques, que les souverains même y font insérer, n'ont jamais été souillés par la médisance, et ont toujours été assez correctement écrits. Il n'en est pas de même des gazettes étrangères..... » (1).

Ce fut pour assurer à la *Gazette de France* cette supériorité marquée sur les autres gazettes que le feu roi ordonna de la réunir au département des affaires étrangères..... Le public n'y a effectivement guère vu depuis que des faits vrais, que des nouvelles exactes. Cette Gazette n'a jamais été, en conséquence,

(1) « Les gazettes françaises faites à l'étranger, ajoute Voltaire, ont été rarement écrites avec pureté, et n'ont pas peu servi quelquefois à corrompre la langue »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

très-volumineuse. C'est à celles qui recueillent les bruits populaires, les faux rapports, qu'il appartient de l'être; et l'on peut encore citer ici Voltaire, qui, écrivant au maréchal de Richelieu sur un livre intitulé : *Des erreurs et de la vérité*, dit que, s'il était bon, il devait contenir cinquante pages in-folio pour la première partie, et une demi-page pour la seconde.

Voici, au surplus, sous quel aspect M. Rémond de Sainte-Albine, qui a rédigé avec distinction pendant plus de trente ans la *Gazette de France*, fit envisager ce papier national lors de sa réunion au département des affaires étrangères : « L'objet de la Gazette n'est pas seulement de satisfaire la curiosité du public; cet écrit nous sert d'annales pour la conservation des faits et de leurs dates. C'est un dépôt où la postérité doit puiser, dans tous les temps, des témoignages authentiques des événements dont se compose l'histoire, et des détails même dont elle ne se charge pas. Elle est encore utile aux citoyens, et surtout aux négociants, qui prennent des mesures pour leurs affaires de commerce suivant les avis qu'ils reçoivent des événements publics et particuliers. *Il est donc très-important de ne donner que des nouvelles vraies.* »

Cette importance, on doit en convenir, devient encore plus grande sous le règne de la liberté, parce que chaque citoyen a un intérêt plus pressant d'être au courant des affaires publiques. Il est aussi très essentiel que les corps administratifs soient fidèlement instruits les uns par les autres, dans un papier commun à tous, et où les nouvelles des pays étrangers sont en outre consignées, de tout ce qui se passe de réel tant au dedans qu'au dehors du Royaume; sans quoi, dans une infinité de circonstances, ils manqueraient de lumière pour se conduire, ou s'égareraient en en suivant de fausses.

On ne craint pas de dire que le défaut de guides sûrs dans l'immense quantité de papiers-nouvelles que la Révolution a fait naître est ce qui a perpétué les troubles, et qu'aujourd'hui le vœu général des Français, d'accord avec celui que ne cesse de former le cœur du meilleur des rois, appelant avec instance le retour du calme, ils doivent, pour l'obtenir, agir dans un sens

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contraire à cette observation, trop bien prouvée, du plus ingénu de nos poëtes :

*L'homme est de glace aux vérités;*
*Il est de feu pour les mensonges.*

Quand un patriotisme éclairé animera tous les esprits, et que, dans les délibérations comme dans les démarches relatives au bien de l'État, ils montreront une égale ardeur à ne s'appuyer que sur des faits vrais et authentiques, on verra insensiblement renaître la concorde et la paix. Il importe donc d'avoir un dépôt sûr de ces faits, et il n'en saurait exister de plus sûr, principalement pour les événements du dehors, que la Gazette de France, où l'on n'insère aucune nouvelle qui ne soit puisée à sa source.

Le département des affaires étrangères vient d'annoncer qu'il allait travailler à rendre cette Gazette *plus intéressante qu'elle ne l'a été jusqu'à présent;* son intention néanmoins n'est pas d'en augmenter le prix, et il continuera d'être proportionné aux facultés de tous les citoyens, c'est-à-dire fort inférieur à celui même des papiers publics dont l'abonnement est le moins coûteux. Ce sera à compter du mois de janvier prochain qu'on recueillera le fruit des mesures que ce département a prises et de celles qu'il prendra encore afin que cet écrit, qui n'est pas d'ailleurs indifférent à la gloire de la nation, lui devienne de plus en plus utile, en l'éclairant sur ce qui se passe habituellement dans son sein, comme sur ce qui arrive chez les peuples avec lesquels elle a des rapports d'affaires et de commerce.

Le nouveau rédacteur (M. Fallet) ne négligera rien de son côté pour conserver à la *Gazette de France* le ton décent qu'elle a toujours eu depuis son origine, et pour remplir, au moyen des matériaux précieux qui lui seront fournis, toute l'idée renfermée dans la définition suivante : *Un bon gazetier doit être promptement instruit, véridique, impartial, simple et correct dans son style;* cela signifie que les bons gazetiers sont très rares.

C'est toujours, on le voit, la même préoccupation, nous dirions presque la même illusion : *rendre*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*la Gazette intéressante, plus intéressante qu'elle ne l'a été jusqu'à présent;* la phrase est soulignée dans l'avertissement, comme si cent quarante ans d'expérience n'avaient pas suffisamment prouvé qu'un journal officiel a son rôle dont il essaierait vainement de sortir, qui est d'instruire, et non d'intéresser, c'est-à-dire d'amuser.

Le 1er mai 1792, la *Gazette* rentra dans le droit commun. Ce jour-là finit ce que nous appellerons son premier âge; là aussi doit s'arrêter cette étude, que nous achèverons en son lieu. Nous ajouterons encore, cependant, quelques détails techniques, pour ainsi dire, qui ont aussi leur petit intérêt.

Le nouveau format adopté par la Gazette en 1762 semble mieux se prêter aux petites nouvelles; aussi quelques faits divers commencent-ils à se glisser à la fin du journal, et même, en y regardant de bien près, on peut découvrir, entre une mort et un mariage, l'annonce d'une carte géographique ou de quelque livre nouveau. Peu à peu, les annonces prennent de l'extension; l'on en fait un paquet (c'est bien le mot), que l'on place au bas du journal, sous filet. Elles se suivent toutes sans aucun signe de distinction, et sans autre séparation qu'un petit trait entre les trois seules rubriques qui soient encore admises : LIVRES, GRAVURES, MUSIQUE. Ce n'est que dans les premières années de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la Révolution qu'on les voit classées avec plus d'intelligence, et je n'ai pas été peu étonné de trouver dans les Gazettes de 1792 le type des annonces dites *anglaises,* dont l'importation, comme l'on voit, ne serait pas nouvelle, si tant est que ce soit une importation. L'on était entré dans la voie des réformes, et le progrès devait se faire sentir jusque dans les plus petites choses.

L'effet de la concurrence aussi devient visible. La Gazette jouissait depuis cent cinquante ans d'un privilége incontesté, quand elle se vit tout à coup menacée dans son existence par une foule de rivaux qu'avait déchaînés la liberté de la presse. Elle doit songer aux moyens de se défendre. A partir du 1er mai 1792, elle paraît tous les jours. Trois mois après, en inscrivant sur son front les mots de *liberté, égalité,* la *Gazette nationale de France* agrandit son format « dans le désir de plaire au public, et de lui offrir, dans un moment où les événements se succèdent avec rapidité, un faisceau de nouvelles plus complet. Ecrite dans les principes de la Constitution, elle joindra au mérite exclusif de la fraîcheur des nouvelles étrangères, des détails plus circonstanciés sur les événements de la guerre, sur l'état des départements et de la capitale. » Mais comme ces améliorations entraînent de nouveaux frais, son prix, déjà porté de 15 à 25 livres, est élevé à 36 livres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Comme on le voit, la concurrence a enfanté la réclame. Désormais, la *Gazette* ajoute à son titre les conditions de son abonnement. On lit même, en tête de la première colonne des numéros de décembre, cette phrase devenue sacramentelle : « Messieurs les souscripteurs dont l'abonnement expire au 1^er^ janvier prochain sont priés, etc. » Dans quelques numéros, cette phrase est suivie d'un avis ainsi conçu : « Les personnes qui désireraient faire publier des avis ou annonces, de quelque nature qu'ils soient, et même des lettres et des opinions particulières sur toutes sortes de sujets (ce sont nos *faits divers* ou *articles communiqués*), peuvent les adresser au bureau de la Gazette, où ils seront insérés avec exactitude dans un supplément du journal. Les articles qui n'auront que six lignes coûteront 30 sous, et 7 sous par ligne s'ils ont plus d'étendue. » C'est à peu près le tarif des *annonces omnibus*, mais appliqué aux *annonces anglaises*. On voit quel chemin a fait depuis l'industrie des annonces; il faut dire aussi que les journaux d'alors n'étaient pas frappés des droits énormes qui pèsent sur ceux d'aujourd'hui.

C'est dans le courant de cette même année 1792 que la Gazette commença à annoncer les spectacles; elle enregistrait le cours des effets publics depuis 1765.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Bibliographie de la Gazette. — Quelques particularités relatives à ses premières années.*

La collection de l'ancienne Gazette se compose de 161 volumes, portant pour titre, tantôt : *Recueil des Gazettes, Nouvelles, Relations*, etc.; tantôt : *Recueil de toutes les Nouvelles... Gazettes et autres Relations...* Ce titre varie presque chaque année, jusqu'en 1752; alors il se simplifie, ce n'est plus que *Recueil des Gazettes de France*, et enfin, en 1766, plus simplement encore : *Gazette de France.*

A partir du volume de 1762 jusqu'à celui de 1778, la Gazette a publié deux éditions, l'une à deux colonnes, petits caractères, l'autre à longues lignes, gros caractères. Toutes deux portent à l'adresse : *A Paris, de l'Imprimerie de la Gazette de France, aux Galeries du Louvre;* — à partir du 1er janvier 1779 : *A Paris, de l'Imprimerie Royale;* — le 2 janvier 1787 : *A Paris, de l'Imprimerie du Cabinet du Roi;* — le 4 septembre : *A Paris, de l'Imprimerie des bâtiments du Roi;* — le 14 septembre : *A Paris, de l'Imprimerie de la Gazette de France;* — le 3 janvier 1792 : *A Paris, de l'Imprimerie Royale;* — le 1er mai de la même année : *De l'Imprimerie du Bureau de la Gazette de France.*

Rappelons qu'en 1787 le privilége de la Gazette avait été cédé à Panckoucke, et qu'il fut repris en 1791 par le département des affaires étrangères.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A ces 161 volumes dont se compose la collection de l'ancienne Gazette, il faut joindre une Table ou abrégé des 135 premières années (1631-1765), rédigée par Genet, et publiée dans le courant des années 1766-1768 (1).

Cette table était annoncée comme devant contenir deux parties : 1° un Abrégé chronologique résumant, dans l'ordre successif des Gazettes, l'histoire particulière du royaume et celle des pays étrangers ; 2° un Dictionnaire, par ordre alphabétique, de tous les noms français mentionnés dans les 135 volumes, avec les anecdotes dont il pouvait être utile pour l'Etat et pour les familles que la mémoire fût conservée. La première partie devait former un volume, et la seconde, deux. Cette seconde partie a seule été faite, et elle comprend trois volumes, au lieu de deux qui étaient annoncés, non compris les tables partielles publiées ensuite successivement chaque année. Nous n'avons pas trouvé trace de l'Abrégé chronologique, et nous l'avons d'autant plus regretté que, d'après le Prospectus, il devait être précédé d'un mémoire

(1) Elle fut publiée par livraisons qui se distribuaient en même temps que le journal, moyennant un supplément annuel de 12 fr. On vendait aussi des numéros séparés, dont le prix variait en raison du nombre que l'on prenait, et des tirages spéciaux étaient faits pour les personnes qui désiraient avoir plus de trois exemplaires des numéros qui les intéressaient particulièrement. Les abonnements devaient être remis : pour Paris, aux Galeries du Louvre, à l'imprimerie de la Gazette, et pour la province et les pays étrangers, à son bureau, rue Neuve-S.-Roch. Quelques années plus tard, la Gazette avait un second bureau, cul-de-sac St-Thomas-du-Louvre. En 1773, nous la trouvons installée rue Neuve-des-Filles-St-Thomas, et en 1780, rue Croix-des-Petits-Champs.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

historique sur l'origine des Gazettes, sur toutes les formes que l'on a fait prendre à celle de France depuis son établissement, ainsi que sur les différentes personnes à qui le privilége en a été accordé, et que l'on y devait joindre la liste des auteurs auxquels la composition en avait été confiée; toutes questions qui nous ont demandé de longues recherches, et que nous n'avons pas toujours réussi à éclaircir.

Telle qu'elle est, cette table, qui résume cent trente-cinq années de notre histoire, qui fait passer sous nos yeux, avec un cortége de particularités, de petits faits, d'anecdotes, qu'on ne trouverait nulle part ailleurs, tous les personnages qui ont joué un rôle quelconque pendant cette longue période, cette table, disons-nous, est d'une utilité, offre un intérêt, sur lesquels il n'est pas besoin d'insister.

Quelques années de cette précieuse collection sont assez rares; ce sont les années 1635, 1649, 1652 et 1653, 1656 et 1657, 1670, 1672 et 1673, 1677 et 1678, 1682 et 1683, 1715, 1749, 1751 et 1752. Mais aucune de ces années n'est aussi rare que la première de toutes, qui manque à plusieurs bibliothèques, soit que l'incertitude sur la continuation de l'ouvrage ait empêché les curieux de rassembler les premiers numéros, qui se seront perdus, comme ceux de la première année (1777)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du *Journal de Paris*, soit qu'il n'en ait été tiré qu'un petit nombre d'exemplaires.

Mais, indépendamment de la rareté de ce premier volume, il est encore fort difficile de le trouver bien complet; nous croyons donc utile d'en indiquer la composition : 1° Le titre : *Recueil des Gazettes de l'année* 1631, *dédié au Roi, avec une préface servant à l'intelligence des choses qui y sont contenues, et une Table alphabétique des matières. Au Bureau d'addresse, au Grand-Coq, rue de la Calandre, sortant au Marché-Neuf, près le Palais, à Paris. M. DC. XXXII. Avec privilége;* 2° une Dédicace au Roi, signée Théophraste Renaudot, et 3° une Préface : le tout formant 12 pages; 4° une Table alphabétique des matières contenues ès Gazettes de l'année 1631, laquelle table a 28 pages, et renvoie à la signature de chaque feuille, à la page, à l'article, et même à la ligne de l'article; 5° 31 Gazettes, sous les signatures A–Hh.

La première feuille de cette année, dont le premier article, daté de Constantinople, 2 avril, commence, comme nous l'avons vu, par ces mots : *Le roi de Perse*, manque assez souvent, et cela parce que la deuxième, par suite d'une faute d'impression, porte la signature A, comme la première, au lieu de B, la suivante étant bien signaturée C.

On ajoute à cette première année cinq feuilles annexes, intitulées : *Nouvelles ordinaires de divers*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*endroits;* la première du 28 novembre, la deuxième du 5 décembre, la troisième du 12, la quatrième du 19, et la cinquième du 26 du même mois. Ces cinq feuilles manquent souvent; cependant, quoique imprimées sous leur propre signature, depuis A jusqu'à E inclusivement, elles appartiennent évidemment à la Gazette de 1631. Nous avons vu qu'à partir de 1632, les *Nouvelles ordinaires* étaient devenues partie intégrante de la Gazette.

Terminons enfin par quelques singularités qui nous ont semblé dignes d'être signalées dans l'histoire de l'ancienne Gazette.

La Gazette du 31 décembre 1683 parut avec sa première lettre imprimée en rouge. Cette particularité, comme bien on le pense, ne manqua pas d'intriguer singulièrement ses lecteurs, qui se perdirent en toutes sortes de suppositions; mais ce ne fut que bien longtemps après qu'on eut le mot de l'énigme. Bachaumont nous en a laissé la curieuse explication que voici (24 juillet 1763) :

On a découvert parmi les livres de la bibliothèque du collége Louis-le-Grand un manuscrit in-folio, coté et paraphé par M. d'Argenson, lieutenant-général de police, contenant un détail d'une conspiration formée par les jésuites et l'archevêque de Paris, du Harlay, contre les jours de Louis XIV. Cette conspiration avait été découverte par l'abbé Blache, et voici ce qu'on en sait :

Cet abbé Blache était de Grenoble, avait d'abord entré dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les ordres, vint à Paris, aumônier des religieuses de la Ville-l'Evêque.

Quand il eut découvert la conspiration en question, il consulta trois jésuites pour savoir ce qu'il devait faire; on sait le nom de deux, le P. Dupuis et le P. Guilleret. Leur réponse fut qu'il fallait laisser agir la Providence, et qu'il n'était point obligé à la révélation. Peu satisfait de cette décision, il consulta séparément le prieur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et celui des Blancs-Manteaux: ils furent du sentiment contraire. En conséquence il fit parvenir à M. Le Tellier, lors chancelier, un mémoire détaillé contenant tout ce qu'il savait de la conspiration prétendue. Il pria le chancelier de ne pas lui faire de réponse directement, pour ne point l'exposer à la vengeance secrète des auteurs du complot; mais pour sa tranquillité et pour certitude que sa lettre et ses instructions avaient été remises, il pria le chancelier de faire mettre une lettre rouge initiale à la Gazette de France le 31 décembre 1683. Ce qui a été exécuté. Cette lettre majuscule G est grise dans toutes les autres Gazettes. »

Quoi qu'il en soit, en 1704, l'abbé Blache fut arrêté en vertu d'une lettre de cachet et mis à la Bastille, où il est mort. Le jour de son emprisonnement le lieutenant-général de police, commissaire en cette partie, dressa un procès-verbal contenant inventaire des papiers de l'abbé Blache. Ces papiers furent rangés par cote et paraphés par M. d'Argenson, et c'est dans le nombre que s'est trouvé le manuscrit en question. Il a été déposé au greffe le 14 juillet par MM. les commissaires du Parlement chargés de ce qui concerne le collége de Louis-le-Grand et autres maisons des Jésuites à Paris.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Voici un autre fait, plus digne de remarque encore, et qui se rapporte également à l'année 1633 : Le n° 54 de cette année, du 4 juin, doit être double, parce qu'il en a été fait deux éditions toutes différentes, pour des raisons que l'on rapporte ainsi : La veille du jour que devait paraître ce numéro, l'abbé Le Masle, prieur des Roches, attaché au cardinal de Richelieu, vint entre dix et onze heures du soir chez Renaudot, pour lui ordonner d'insérer dans la Gazette un article de 28 lignes, commençant par ces mots : « Le sieur de Lafemas, intendant de... Champagne, a fait amener avec lui plusieurs prisonniers d'Etat, entre lesquels est le sieur Dom *Jouan de Médicis,* etc. » L'ordre du ministre venait trop tard : la Gazette était déjà imprimée, et même en partie expédiée. Renaudot eut beau donner ses raisons, il fallut obéir. L'article dont le cardinal ordonnait l'insertion étant de 28 lignes, Renaudot fut obligé d'en retrancher le même nombre à différents endroits, pour gagner de la place. L'insertion prescrite fut mise à la dernière page de ce numéro, page 236 du volume, et l'abbé des Roches enleva tous les exemplaires qui restaient du numéro proscrit. Mais quelques personnes l'avaient déjà reçu, et elles négligèrent de se procurer celui qui y fut substitué; quant à ceux qui reçurent ce dernier, ou ils ne connurent pas l'autre, ou ils ne purent l'obtenir : en sorte que dans les recueils de Gazettes ac-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tuellement existants, on ne trouve point ces deux numéros réunis, mais seulement l'ancien ou le nouveau.

Enfin une dernière remarque à faire au sujet de cette année 1633, c'est que les nos 41 et 42 y manquent absolument, et que dans ce volume on passe brusquement du n° 40 au n° 43, et de la page 176 à la page 185, sans qu'il soit possible de démêler la cause de ce vide, qui existe dans tous les exemplaires.

Quelques personnes trouveront peut-être ces détails un peu futiles; mais nous ferons observer que, l'établissement de la Gazette ayant précédé de plusieurs années celui des journaux littéraires et des Mémoires d'académies, ce sont précisément les vieilles Gazettes que les curieux recherchent, et qu'ils consultent avec avantage, non pas seulement sur les faits politiques et militaires, mais encore sur plusieurs traits relatifs aux sciences, aux arts et à la littérature. Ainsi, sans sortir de cette année 1633, nous choisirons trois faits, sur lesquels la Gazette donne des développements, des particularités, que l'on ne s'attendrait peut-être pas à y trouver.

Il y eut cette année-là une très-nombreuse promotion dans l'ordre du Saint-Esprit. La Gazette raconte tous les détails de la réception des chevaliers,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

et ajoute la particularité que voici, concernant le festin donné par le roi aux chevaliers de ses ordres, à la suite de la cérémonie :

Au commencement du dessert, le roi (qui était seul à sa table, les chevaliers à deux autres tables placées à côté de celle du monarque) envoya un rocher de confitures, qui avait été servi devant Sa Majesté, et *d'où sourdait une fontaine d'eau de naphte,* au cardinal duc de Richelieu, *qui arrosa de cette eau tous ceux qui étaient près de lui.*

C'est aussi en cette année 1633 que fut créé un parlement à Metz, et c'est le 17 septembre que l'on y plaida la première cause, celle « de la dame du Puy-Arnoul, prisonnière pour avoir tué de deux coups de pistolet un gentilhomme nommé Antoine de Monfaucon, dit La Barthe, en se défendant d'un attentat par lui fait à sa pudicité, dont elle fut déchargée à l'audience. »

C'est en cette année encore que le célèbre Galilée fut condamné par le tribunal du Saint-Office, à Rome, pour les raisons que tout le monde sait. Or la Gazette rapporte en entier la sentence de ce tribunal, traduite en français, dans une relation cotée n° 122, qui manque dans beaucoup d'exemplaires.

Enfin on lit dans la Gazette du 30 avril, sous la rubrique de Madrid :

Le P. Lerma, de l'ordre de Saint-Dominique, l'un des plus éloquents prédicateurs de cette cour, ayant voulu, en un sermon qu'il a fait devant le roi d'Espagne, censurer nos ministres d'Etat

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et les charger de nos mauvais événements, fut interdit de prêcher, et relégué dans un couvent à l'extrémité d'Espagne, pour y finir ses jours, et apprendre qu'il fait dangereux dire du mal de ceux qui vous en peuvent faire. Cela n'empêche pas que plusieurs n'attribuent tous nos désordres au manque de dévotion, qui paraît *en ce qu'il ne se fouetta jamais ici moins d'Espagnols* que cette semaine sainte, là où tout avait accoutumé d'en retentir.

Citons encore quelques articles de la première année.

La Gazette du 19 septembre se termine par cet article : « Plusieurs ecclésiastiques de ce diocèse se meurent aussi, notamment d'entre les curés. Ces vers vous feront voir que tous ne sont pas habiles à leur succéder :

*Voyant tant de curés qui se mouraient à tas,*
*Un enfant sans souci, du troupeau d'Epicure,*
*A chercher une cure ayant perdu ses pas :*
*Tous mourraient, lui dit-on, que vous n'en auriez pas,*
*Car n'avoir point de* soin *c'est n'avoir point de* cure.

Dans quelques exemplaires on a retranché le premier vers de ce plat calembour. Au surplus, cette Gazette n'est pas la seule de l'année où se trouvent des vers. Dans celle du 12 septembre on lit trois distiques latins d'Oger, avec la traduction française, sur la réception du cardinal de Richelieu au Parlement; celle du 17 octobre contient un quatrain latin sur la paix d'Italie et la mort du fils aîné du duc de Mantoue, etc., etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On voit dans la Gazette du 5 septembre, sous la rubrique de Salé, 12 novembre, un article assez singulier pour que nous croyions devoir le transcrire tout entier :

On commence à renouer ici (à Salé) le trafic discontinué depuis quinze ans qu'il y a que notre paix fut révoquée avec la France par le vol de la bibliothèque du roi de Maroc, où était le manuscrit original des Œuvres de Saint-Augustin, estimée tant pour le prix des volumes que, notamment, des pierreries dont ils étaient enrichis, à quatre millions de livres, qu'avait emportée un renégat de la foi catholique et de la nation française, en Espagne, qui les détient jusques à présent, quelque instance qu'on ait faite pour les ravoir. On eût suivi, à faute de mieux, l'expédient proposé de nous rendre les peaux écrites, en retenant pour eux les couvertures, si elles eussent été encore en leur entier. Mais les Espagnols n'y gagneraient guère à présent, ayant fait voir, par l'ordre qu'ils y ont donné de bonne heure, qu'ils trouvent les écrits des Saints Pères assez riches d'eux-mêmes, et qu'ils aiment la vérité toute nue.

La Gazette du 5 septembre fait mention d'un ballet donné le 28 août par les domestiques du prince cardinal de Savoie,

Devant Sa Majesté et celle de la reine, dans la salle de la comédie, à Monceaux, où ils démentirent le proverbe qui dit que deux montagnes ne se rencontrent jamais, car ils en firent trouver quatre, d'où une femme, qui représentait la vaine Renommée, fit sortir quatre à quatre divers habitants, bizarrement, mais superbement vêtus de la livrée du lieu de leur demeure ; assavoir : ceux de la montagne résonnante couverts de sonnettes, un tambour en main et une cloche en tête ; ceux de la montagne ardente, une lanterne en chaque main, et affublée d'une autre ; ceux de la montagne venteuse, un soufflet en main et coiffés d'un moulin

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à vent; et ceux de la montagne ombreuse voilés d'un crêpe, coiffés de chats-huants et parés de plumes de toute sorte d'oiseaux de nuit. Puis descendit des Alpes une autre femme, représentant la vraie Renommée, qui, au son de ses trompettes, fit disparaître la vanité de ces barons de Fæneste, et introduisit en leur place neuf cavaliers, encore plus richement couverts, auxquels elle laissa libre le champ de la gloire, où ils dansèrent le grand ballet, etc..

Ce ballet nous en rappelle un autre, qui fut dansé au Louvre en mars 1632, dans une fête qui dura depuis huit heures du soir jusqu'au lendemain pareille heure, et dont le sujet était *le château de Bicêtre près Paris, et les personnes, les animaux et les esprits auxquels il sert de rendez-vous jour et nuit.* Les amateurs de ballets figurés trouveront dans la Gazette de 1632, pag. 104–106, une description très-détaillée de celui-ci, où parurent le comte de Soissons et les seigneurs les plus distingués. La reine y dansa avec le comte de Soissons, la princesse de Condé avec le duc de Longueville.

Puisqu'il s'agit de fêtes, nous citerons encore la narration du voyage de la reine-mère et de l'infante à Anvers, au mois de septembre :

Elles y arrivèrent par l'Escaut, dans la frégate de l'infante, fort richement parée au dedans, et couverte au dehors de velours noir avec banderoles de taffetas violet à la croix rouge, et soigneusement vitrée par les côtés. Toute la rivière était presque couverte de leur train, qui emplissait plusieurs autres frégates... Durant ce trajet on n'ouït que salves de canonnades et mousqueteries des forts et redoutes qui sont le long de l'eau... Ce fut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

néanmoins peu que tout cela, au prix du tonnerre de six cents coups de canon que les remparts de la ville, la citadelle et les vaisseaux de l'amirauté firent éclater à leur entrée dans la ville... La foule était si grande qu'aucuns tombèrent en l'eau, d'autres furent étouffés dans la presse au sortir des vaisseaux. Pour dire en un mot la multitude du peuple qui se trouva lors à Anvers, on y payait 24 sous pour gîter... Le dimanche 7 se fit la grande procession de la caremesse. L'appareil en fut si magnifique que les seules machines demeurèrent une heure et demie à passer : c'étaient des chars triomphaux faits avec tant d'art et de dépense qu'ils pourraient entrer en comparaison avec ceux de l'ancienne Rome. Six mille bourgeois la suivaient, richement vêtus et armés de même, à quoi se passa une autre heure et demie... Le mardi les Pères jésuites donnèrent à Sa Majesté le plaisir de la tragi-comédie de Clodoalde, qu'ils firent représenter par la jeunesse de leur collége... Sa Majesté en admira les machines, et loua ce qu'elle vit de l'action, qui ne put être achevée le même jour, pour n'avoir été commencée qu'à quatre heures après midi...

Il y aurait bien d'autres articles curieux à signaler dans ces premiers volumes des Gazettes; mais ce que nous avons cité suffira pour montrer de quelle utilité peuvent être ces anciennes feuilles, et combien l'on y peut puiser de notions peu communes intéressant la littérature et les arts. Nous en dirons autant des *Nouvelles ordinaires* qui en dépendent. Dès la première nous trouvons, à l'article Bruxelles, un fait singulier, que nous transcrivons dans les termes du Nouvelliste :

Notre curé qui avait donné l'invention des chaloupes est après rajuster ses vieilles propositions et prendre mieux ses mesures. Or voici ces inventions et propositions qu'il nous fait :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1° il promet de jeter de demi-lieue une lettre dans une ville ; 2° mille livres de pain par jour à même distance ; 3° de jeter de fort loin des grenades et pots à feu dans le camp des ennemis ; 4° de brûler les ports par le même artifice ; 5° monter sur les remparts sans toucher aux fossés ; 6° armer légèrement les soldats, toutefois à l'épreuve du mousquet ; 7° boucher les rivières, en sorte que les vaisseaux n'y puissent passer ; 8° détruire les vaisseaux ennemis en diverses manières ; 9° faire des bateaux portatifs capables de passer sept ou huit personnes ; 10° passer des troupes à travers les plus profondes rivières ; 11° passer 1,000 hommes dans les forts de l'ennemi sans qu'il les voie et les puisse blesser ; 12° faire des ponts en une heure pour passer une armée ; 13° des canons légers comme des mousquets qui auront l'effet de l'artillerie ordinaire ; 14° assurer avec peu de soldats les forts de Flandre sans murailles, aussi bien que s'ils en avaient, engageant sa foi, son honneur et sa vie, s'il y manque ; car il remet toute la faute de l'entreprise passée sur le Père Philippe et sur Barnefeld, Hollandais réfugié en Flandre, qui assuraient que les grands vaisseaux ne pourraient suivre les bateaux plats ou chaloupes, ce que l'expérience a démenti, et qu'il y avait cinq pieds d'eau dans les terres inondées, et il ne s'en est trouvé que deux.

C'est probablement de ce même curé que parle la Gazette du 5 septembre (art. Hambourg, 14 août), en ces termes : « Un curé d'entre Malines et Villebroug, psalmodiant sur les orgues avec telle attention que l'on peut penser, s'est avisé d'ajuster des canons de nouvelle invention en forme desdites orgues, dont il promet de faire une étrange musique. »

Cela ne rappelle-t-il pas involontairement Fieschi et sa machine infernale ?

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Nous n'en finirions pas si nous voulions glaner dans l'immense collection de la Gazette. Nous nous bornerons donc, pour terminer cette monographie déjà bien longue, à citer un article de Racine qui a échappé à tous ses éditeurs.

Parmi les lettres de la jeunesse du célèbre tragique, plusieurs sont datées d'Uzès, où l'avait attiré l'espérance de succéder à un bénéfice possédé par le père Sconin, son oncle maternel. Dans le nombre s'en trouve une adressée, le 26 décembre 1661, à l'abbé Levasseur, son camarade de collége, laquelle se termine par cette phrase : « Mandez-moi des nouvelles de tout, et, entre autres, d'*un petit mémoire que j'envoyai pour la Gazette, il y a huit jours.* » M. La Rochefoucault-Liancourt, dans ses *Etudes inédites de Racine*, signalait ce passage comme devant donner lieu à une recherche dans la Gazette, et cette recherche, faite par M. Rathery, amena bientôt la découverte du *petit mémoire*.

Voici, en effet, ce qu'on trouve dans la *Gazette de France* de 1661, p. 1372; il faut se rappeler que toutes les villes de France fêtaient à l'envi la naissance de Louis, dauphin, né le 1er novembre de cette année.

D'Usez, le 25 décembre 1661.

Outre les réjouissances qui se sont ici faites par l'ordre de nostre évesque, pour la naissance de Monseigneur le Dauphin, nos consuls, voulant aussi en signaler leur joye, firent, le 18 du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

courant, allumer un feu dont le succez répondit des mieux à la beauté du dessein. Après que la Renommée, qui estoit élevée sur un pied d'estal, eut fait sonner trois fois un cor chargé de pétards, qu'elle avait en sa main, une colombe partit d'un autre costé toute en feu, qui, tenant à son bec un rameau d'oliye, vint allumer l'artifice. En mesme temps on ouït un grand bruit de bombes et de pétards, et l'air se couvrit d'une épaisse fumée, à laquelle succéda une grande clarté, qui découvrit un rocher fort élevé vomissant des flames de toutes parts, au sommet duquel paroissoit la Paix, avec une corne d'abondance en l'une de ses mains, et s'appüyoit de l'autre sur un dauphin, ayant à ses pieds les vertus cardinales, qui jettoyent quantité de fusées, comme elle en épanchoit un grand nombre, qui alloyent semer en l'air une infinité d'étoiles : tellement que cette machine parut des plus industrieusement inventées. »

Si l'on considère que la lettre est du 26, qu'elle annonce un mémoire envoyé pour la Gazette *il y a huit jours,* c'est-à-dire le 18, et que la Gazette donne précisément, dans une relation datée d'Uzès, les détails d'un feu d'artifice tiré le 18 en réjouissance de la naissance du Dauphin, fils de Louis XIV, on ne doutera pas que l'article que l'on vient de lire ne soit le *petit mémoire* dont il est question dans la lettre. Ainsi Racine, qui avait été l'un des poëtes de l'hymen dans son ode *la Nymphe de la Seine,* fut aussi l'un des chroniqueurs de la naissance.

—

Après la Gazette de France, qui compte aujourd'hui 227 années d'existence non interrompue, le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus ancien journal de l'Europe, à notre connaissance, et beaucoup de nos lecteurs en seront étonnés assurément, c'est la Gazette officielle de Suède, *Postosch Inrikes Tidning,* fondée en 1644, sous le règne de la reine Christine, la fille de Gustave-Adolphe le Grand, et continuée depuis là sans interruption.

Le *Harlem courant,* le doyen des journaux hollandais, date du 8 janvier 1656.

De tous les journaux anglais créés au milieu du XVII^e^ siècle, un seul à survécu, la *Gazette de Londres,* dont la publication fut ordonnée par Charles II, qui voulait avoir en Angleterre le pendant de la Gazette de France. Elle commença à paraître le 13 novembre 1665. Il s'en publia pendant quelques années une édition en français faite par un certain Moranville, à qui on faisait quelquefois altérer ce qu'il traduisait, ce qui donna lieu à des plaintes de la part du Parlement.

Le premier journal publié en Russie le fut en 1703, par ordre de Pierre-le-Grand, qui non-seulement prit une part active à sa direction, mais en corrigea les épreuves, ainsi que cela résulte des placards qui existent encore, et qui portent des signes et des corrections de sa main.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## APPENDICE

### UN PAMPHLÉTAIRE AU XVII^e SIÈCLE. — EUSTACHE LE NOBLE

On sait quelle guerre à outrance les gazetiers et les pamphlétaires de Hollande firent à Louis XIV, et le ressentiment qu'en éprouvait ce monarque. La Gazette ne pouvait suffire à la riposte. Quelques-uns des conseillers du roi auraient donc voulu qu'il se défendît par les mêmes armes; mais il refusa de se donner un défenseur dans lequel son instinct profondément monarchique pressentait un ennemi redoutable pour la royauté absolue. Vauban, par exemple, proposait la création d'un escadron d'*anti-lardonniers*, qui aurait eu pour mission de repousser les attaques de cette terrible phalange qui faisait pleuvoir sur la tête du grand roi une grêle incessante de traits si cruels. « Les ennemis de la France, lit-on dans le manuscrit original des *Oisivetés*, ont publié, et publient tous les jours une infinité de libelles diffamatoires contre elle et contre la sacrée personne du roy et de ses ministres... La France foisonne en bonnes plumes... Il n'y a qu'à en choisir une certaine quantité des plus vives, et à les employer. Le roy le peut aisément sans qu'il luy en coûte rien, et, pour récompenser ceux qui réussiront, leur donner des bénéfices de 2, 3, 4, 5

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à 6,000 livres de rente, ériger ces écrivains les uns en *anti-lardonniers*, les autres en *anti-gazetiers*... »

La proposition de l'illustre tacticien ne fut point acceptée; mais plusieurs écrivains se constituèrent de leur chef les défenseurs de la monarchie, et l'on peut croire que les encouragements ne leur manquèrent pas. Entre tous se distingua Eustache Le Noble, qui se fit une grande réputation, vers la fin du XVII^e^ siècle, par ses talents, et peut-être plus encore par les désagréments que lui attira sa mauvaise conduite et par ses aventures avec la *belle épicière*. De 1688 à 1709 Le Noble publia une douzaine de volumes de pamphlets qui firent beaucoup de bruit, et qui touchent plus que les autres à notre sujet par leur mode de périodicité. Comme les bibliographes parlent très-peu de ces pamphlets, assez rares pour qu'ils leur aient échappé, il ne sera pas hors de propos d'entrer à leur sujet dans quelques détails.

Ils forment plusieurs séries. La première, sous le titre : *La Pierre de touche politique*, comprend 28 dialogues, d'octobre 1688 à novembre 1691 (3 vol. in-12). Chaque dialogue a un titre particulier ; le titre général que nous venons de citer ne se trouve sur le frontispice qu'à partir de janvier 1690 (6^e^ dialogue), époque à laquelle la publication devint mensuelle. Nous citerons les titres de quelques-uns de ces pamphlets :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1. Le Cibisme. Premier dialogue entre Pasquin et Marforio sur les affaires du temps. *Jouxte la copie imprimée à Rome, chez Francophile Alethophile.* Octobre 1688.

3. Le Couronnement de Guillemot et de Guillemette; avec le Sermon du grand docteur Burnet. *Jouxte la copie imprimée à Londres, chez J. Benn*, 1689, satire violente contre le roi Guillaume. — Il y a encore : *Le Festin de Guillemot* (1689), *la Bibliothèque du roi Guillemot* (janvier 1690).

5. La Chambre des comptes d'Innocent XI. Dialogue entre saint Pierre et le Pape, à la porte du Paradis. Septembre 1689.

16. Les Mercures, ou la Tabatière des Etats d'Hollande (novembre 1690). Brûlé à Amsterdam, par ordre des Etats-Généraux.

22. Le Réveille-matin des Alliés. *Jouxte la copie imprimée à Monts, chez Guillaume le Chasseur, rue des Sept-Dormantes, au Coq qui les réveille.* Mai 1691.

27. Le Jean de retour. *Jouxte la copie imprimée à Loo, chez Guillaume Pied-de-Nez, rue Perdue, au Bien revenu.*

Ces pamphlets eurent tant de succès qu'on en fit des contrefaçons à Rouen, Paris, Orléans, Châlons, Reims, Lyon, Compiègne, Soissons; tandis que d'un autre côté, certains écrivains composaient des dialogues politiques de leur façon, que l'on vendait sous le nom de Le Noble.

Emprisonné en décembre 1691, Le Noble ne publia en 1692 qu'un petit nombre de lettres, dont voici les titres :

La fable du Rossignol et du Coucou, avec la lettre de maître Pasquin à maître Jacquemar. *Jouxte la copie imprimée à la Ville-aux-Asnes.*

Dialogue de la Samaritaine avec le Grenier à Sel, et la fable du Sapin et du Buisson.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le Renard pris au trébuchet. 3e lettre. *Jouxte la copie imprimée à Steinkerke, chez Guillaume l'Eveillé, rue Beaujeu, au Coup manqué.* Sur la bataille de Steinkerque.

Le Paroli à la Samaritaine, ou le Censeur savetier. 4e. *Jouxte la copie imprimée à la Grange-Baudet, Nicaise Protocole, rue du Grenier à sel, au Nouveau Midas.*

Le Renard démasqué. 5e. Traduit de l'original anglais. *Jouxte la copie imprimée à la Kénoque, chez Guillaume de Beau-Projet, rue de la Marquerie, au Chat échaudé.*

Plus deux dialogues sous le titre de *l'Ecole des Sages*, qui semblerait annoncer une nouvelle série, et portant, par exception, le nom de l'auteur : *Par M. Le Noble de Tennelière, baron de Saint-George.*

En 1693 Le Noble commença une nouvelle série, sous le titre de : *Les Travaux d'Hercule,* qui vont de janvier 1693 à août 1694, et se composent de 21 parties (3 vol. in-12). Ce sont des dialogues entre la Gloire et l'Envie, entre Hemskerke et milord Paget, entre Apollon, Calliope, Clio et Euteyse, entre le ministre Jurieu et l'esprit de Van Buninghen, entre Grue et le bourguemestre Oyzon, entre le Rhin et le Danube, entre Wit'hal et la Tamise, entre les ombres de Philippe II et de dom Emmanuel de Lira, etc.

Au mois de septembre 1694, Le Noble change le titre de *Travaux d'Hercule* pour celui de *l'Esprit d'Esope*, sous lequel parurent les quatre derniers dialogues de l'année.

Après une interruption de sept ans, la guerre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la succession d'Espagne lui rendit la parole, et cette fois c'est avec privilége du roi qu'il reprit son rôle de pamphlétaire. Il commença en juillet 1702 la publication de *Nouveaux entretiens politiques*, publication qui se poursuivit jusqu'en juillet 1709; du moins est-ce à cette époque, au 87e entretien, que s'arrête la collection de la Bibliothèque impériale. La plupart des titres de ces nouveaux pamphlets ressemblent à des titres de fables ou de proverbes; c'est, par exemple : *le Renard à bout, — A beau jeu beau retour, — l'Etui de chagrin, — le Pas de clerc, — les Poules folles, — l'Ours piqué, ou les Abeilles vengées, — Qui trop embrasse mal étreint*, etc. Quelques-uns cependant ont une signification plus précise; ainsi : *le Secret des communes, — l'Embarras de Vienne*, etc., etc.

Le Noble est assurément, de tous les pamphlétaires de cette époque, celui qui a déployé le plus d'esprit et de verve. Il donne à entendre quelque part qu'il recevait des ministres de Louis XIV des communications officieuses, et il est permis de le croire : il est, en effet, généralement bien informé, et peu d'écrivains, dans tous les cas, ont défendu le grand roi et combattu ses ennemis avec autant de feu et d'habileté. Je ne lui accorde pas cependant que ses *Pasquinades* (c'est ainsi qu'on appelait ses pamphlets) soient la meilleure histoire du temps;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais elles sont sans contredit très-bonnes à consulter. La forme en est généralement vive et légère ; on y trouve beaucoup d'épigrammes et de saillies heureuses. Bayle faisait grand cas des talents de Le Noble : « Il a, dit-il, infiniment d'esprit et beaucoup de lecture ; il sait traiter une matière galamment, cavalièrement ; il connaît l'ancienne et la nouvelle philosophie. Cependant il se vante d'avoir fait beaucoup d'horoscopes qui ont réussi, et il s'attache avec soin à maintenir le crédit de l'astrologie judiciaire (1). »

Le Noble, indépendamment de ses Dialogues, a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns sont curieux et méritent d'être recherchés.

(1) *Pensées diverses sur la comète.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## II

# LA PRESSE DURANT LA FRONDE

—

### LES MAZARINADES

—

*Explosion de l'esprit polémique. — Ce qu'on entend par Mazarinades. — Leur caractère et leur esprit.*

Pour ne pas interrompre l'histoire de la Gazette, nous avons traversé, sans nous y arrêter, une époque qui, pourtant, intéresse vivement notre sujet : nous voulons parler de la Fronde. On sait avec quelle force éclata, pendant ces jours d'effervescence, l'esprit polémique, et, pour ceux qui ont étudié ce mouvement, il y a lieu de s'étonner que la liberté de la presse n'en soit pas sortie victorieuse ; on a peine à comprendre qu'après avoir si largement usé et abusé de la liberté de parler et d'écrire, Paris ait pu si facilement être ramené au régime de la Gazette et du monopole.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais si la Fronde n'a pas produit de journaux dignes de ce nom, elle nous en a donné amplement la monnaie dans ces myriades de libelles connus aujourd'hui sous le nom de *Mazarinades,* qui pendant près de quatre années vinrent chaque jour alimenter, aviver, la curiosité et les passions de la multitude, et ce ne sera pas nous éloigner de notre sujet que de consacrer quelques pages à cette petite presse de la Fronde, peu consistante, sans doute, et de peu de valeur au fond, mais si vive, pourtant, si hardie, et parfois même si spirituelle.

Les Mazarinades sont, à proprement parler, les pamphlets, satires, libelles, en vers et en prose, publiés durant la Fronde *contre le Mazarin.* Ce nom leur est venu de la pièce la plus célèbre du genre, *la Mazarinade* (en vers), portant la date du 11 mars 1651. Plus tard, l'usage s'est introduit de comprendre également sous cette dénomination les écrits *pour* le Cardinal, et même, dans un sens plus général, toutes les pièces publiées à l'occasion de la lutte de Mazarin contre le Parlement et les Princes.

Le nombre des Mazarinades est prodigieux. M. Moreau, à qui l'on doit une excellente bibliographie de ces libelles, estime que l'on peut évaluer à 4000 environ les pièces produites par la Fronde dans ses diverses phases, du mois de janvier 1649 au mois d'octobre 1652, et encore ne comprend-il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pas dans ce nombre celles qui sont restées manuscrites, et qui peuvent entrer pour un quart dans le chiffre total. M. Leber (*De l'état réel de la presse et des pamphlets jusqu'à Louis XIV*) pense que ce ne serait pas exagérer ce chiffre que de le porter à sept ou huit mille. Les contemporains en parlent comme d'essaims de mouches et de frelons qu'auraient engendrés les plus fortes chaleurs de l'été (1). La Fronde a duré quatre ans, et à peine trois mois s'étaient-ils écoulés depuis la déclaration de la révolte que les Mazarinades se comptaient déjà par centaines. *L'Interprète des écrits du temps,* s'adressant au Cardinal, vers la fin de mars 1649, annonce huit cents nouveaux venus depuis le mois de janvier précédent :

*Huit cens petits livres nouveaux*
*Qu'on appelle brides à veaux.*

Mais la qualité ne répondait pas à la quantité :

*Pour moi, après les avoir lus,*
*Je les nomme des amusettes*
*Et des tire-sols de pochettes :*
*Car, interprétant sainement*
*Le fort de leur raisonnement,*
*Otez les mots qui vous accusent,*
*Ce sont des fous qui s'y amusent.*

Jamais pareille explosion n'avait éclaté en France ;

(1) *Quàm sit muscarum et crabonum quùm calet maximè,* dit Naudé dans son *Mascurat.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

jamais, même pendant les guerres de religion, les publications politiques n'avaient pris de pareilles proportions. C'est que la Fronde combattit avec la plume beaucoup plus qu'avec l'épée. On discutait dans le Parlement, on bavardait dans les ruelles, et toutes ces grandes colères se dissipaient en paroles et en libelles. Tout le monde se mêlait d'écrire. « Il n'était enfant de bonne mère, il n'était véritable Français, qui ne se crût obligé de donner une pièce au public. » — « C'est une chose admirable, dit le *Remerciement des imprimeurs à Monseigneur le Cardinal Mazarin* (1649), de quelle façon nous travaillons. Votre vie est un sujet inépuisable pour les auteurs et infatigable pour les imprimeurs... Il ne se passe pas de jour que nos presses ne roulent sur plus d'un volume de toute sorte d'ouvrages, tant de vers que de prose, de latin que de français, tant en caractères romains qu'italiques, canon, gros-canon, petit-canon, parangon, gros-romain, saint-augustin, cicéro, etc. Une moitié de Paris imprime ou vend des imprimés, l'autre moitié en compose : le Parlement, les prélats, les docteurs, les prêtres, les hermites, les religieux, les chevaliers, les avocats, les procureurs, les clercs, les secrétaires de Saint-Innocent, les filles du Marais, enfin le cheval de bronze et la Samaritaine, écrivent et parlent de vous. Pierre du Guignet (1) ne saurait plus

(1) Pierre de Cugnières, surnommé du Coignet, dont le clergé avait placé la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

garder le silence, qu'ont rompu des flatteurs, puisque les morts mêmes ressuscitent pour venir dire leur sentiment de la conduite de Votre Excellence. Les colporteurs courbent sous le poids de leurs imprimés en sortant de nos portes ; ils ne font pas cent pas qu'ils ne soient soulagés du plus pesant de leur fardeau, et ils reviennent à la charge avec une chaleur plus que martiale. »

Guy Patin, dans ses lettres, parle de ce débordement à peu près dans les mêmes termes :

On a fait ici courir depuis huit jours quantité de papiers volants contre le Mazarin ; mais il n'y a encore rien qui vaille. Même j'apprends que le procureur général en a fait des plaintes au Parlement, qui a ordonné que l'on empêchât l'impression et la distribution de ces écrits satyriques et médisants ; mais je pense que toutes ces défenses n'empêcheront pas d'en imprimer, à mesure qu'ils en auront. Et entre autres ils ont imprimé un journal de tout ce qui s'est passé depuis le mois de juin au Parlement. Le cardinal est sanglé là dedans tout au long et très-vilainement, comme il le mérite. Il me semble que c'est la meilleure pièce de tout ce qui s'est fait ; mais je ne sais pas ce qui se fera à l'avenir. (27 janvier 1649.)

Déjà à cette époque il prévoyait qu'on formerait

statue en un petit coing (*coignet*) du chœur de l'église Notre-Dame, « en office, dit Rabelais, de esteindre avec son nez... les chandelles, torches, cierges, bougies et flambeaux allumés. » Les *Contes d'Eutrapel* rapportent ainsi la cause qui valut à Pierre de Cugnières cette vengeance des gens d'église : « Tesmoing, dit Noël du Fail, la statue ignominieuse de maistre Pierre de Cugnières, estant en l'eglise de Nostre-Dame de Paris, vulgairement appelé maistre Pierre du Coignet, à laquelle par gaudisserie on porte des chandelles. Le paillard, estant lors advocat-général, soutint que le roy Philippe de Valois, son maistre, se devoit ressaisir du temporel ecclesiastic, pour estre le fondement d'iceluy mal executé, et seule cause de la dissolution des gens d'eglise et empeschement du vray service de Dieu. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la collection de ces libelles, et qu'on réimprimerait les meilleurs : « Il y en a déjà environ cent cinquante ; mais je ne crois pas que le tiers en mérite l'impression. » Plus loin, dans la même lettre, il répète qu'on en imprime de tous côtés, « tant en vers qu'en prose, tant en français qu'en latin, bons et mauvais, piquants et satyriques, il n'importe ; tout le monde y court comme au feu. » (15 mars 1649.) Dans une lettre suivante on lit ceci : « Il y a ici horriblement de libelles contre le Mazarin. Quand on ne prendrait que les bonnes pièces, il y en a pour en faire un recueil de cinq ou six tomes in-4°, à quoi j'apprends que l'on travaille, en ôtant et retranchant les mauvaise piècess. Cela est merveilleux et sans exemple qu'on ait pu dire tant de différentes choses d'un seul homme. » (2 avril 1649.) « Depuis quatre mois, écrit-il encore, à la date du 28 mai de la même année, les presses n'ont roulé que sur les paperasses mazarines, des meilleures desquelles on nous fait ici espérer qu'on fera un recueil en trois ou quatre tomes in-4°. »

Il faut dire aussi que le plus grand nombre de ces libelles parut à Paris, à une époque où l'absence complète de pouvoir répressif permettait aux moins courageux de tout dire et de calomnier impunément.

D'ailleurs, nous le répétons avec M. Moreau, l'énergie réelle, dans les publications de la Fronde,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

est en raison inverse de la quantité; elles ne sont ni aussi vives, ni aussi spirituelles, que les pamphlets de la régence de Marie de Médicis, comme ces pamphlets eux-mêmes n'ont ni l'originalité, ni l'âcreté, ni la verve des libelles de la Ligue. Cela s'explique par l'abaissement des intérêts, d'où devait nécessairement résulter l'affaiblissement des passions : il y avait un abîme, en effet, entre les profondes et terribles passions de la Ligue et le bouillonnement superficiel de la Fronde. Celle-ci, néanmoins, a produit des pièces très-hardies, très-importantes, qu'il faut toujours consulter pour la vérité de l'histoire, et un plus grand nombre de pièces très-amusantes, très-gaies, qu'on peut lire encore. Tout alors s'écrivait en vers, les controverses comme les récits. Cet usage, nous dirions presque cet abus de la poésie, est un des caractères extérieurs de la Fronde, et à son tour la poésie de la Fronde a un caractère propre : elle est burlesque. Le burlesque était le genre à la mode depuis le *Typhon* de Scarron, publié vers 1640, et il faut avouer que, si un événement politique prêta jamais à ce genre, ce fut bien la guerre de la Fronde.

Aussi est-ce par ce dernier côté surtout, par leur peu de sérieux, disons mieux, par leur caractère burlesque, que se distinguent les pamphlets de la Fronde, où, du reste, il y a de tout, de la grossièreté, du cynisme, de la bigoterie, de l'impiété,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'esprit, de la verve, parfois même du bon sens, et ce caractère est surtout frappant dans les Mazarinades de 1649, qui offrent quatre pièces bouffonnes pour une sérieuse. Scarron et les poètes burlesques ses rivaux étaient devenus les vrais publicistes du parti. L'accent italien de Mazarin est, pour ces premiers pamphlétaires, un texte plus fécond que la misère du peuple; on se moque du ministre plus encore qu'on ne le maudit; sans compter que bon nombre de libellistes se moquent à peu près impartialement de tout le monde. La Fronde, il faut bien le dire, n'avait pas la foi; elle n'était pas très-convaincue de la justice de sa cause, et elle croyait peu à son succès. De là vint qu'elle ne sut ni négocier ni combattre; de là vint aussi qu'elle fut, dans l'esprit de ses contemporains, justiciable du burlesque. Toutes les agitations, les tumultes, ne suffisaient pas pour cacher aux yeux les moins ouverts l'impuissance des partis, et les haines contre Mazarin, si vives qu'elles fussent, ne faisaient pas illusion sur le désintéressement des princes et des seigneurs. Le peuple lui-même ne s'y trompait guère, et il trouvait bon qu'on l'amusât aux dépens des généraux qui lui « ferraient la mule, » des soldats citoyens qui « ne passaient pas Juvisy, » et aussi un peu du Parlement, où il voyait assis sur les fleurs de lys tant d'enfants de la maltôte.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les pièces burlesques sont, d'ailleurs, infiniment supérieures aux autres par la forme; quant au fond, l'on comprend avec quelle réserve il les faut accueillir. Le burlesque ne se pique pas d'exactitude, de raison ou de justice; son rôle, son but, a été surtout de provoquer le rire par l'ironie, par le sarcasme, par l'invective. Il ne juge pas, il ne raconte pas même; il raille, il veut être plaisant, spirituel, et il y réussit souvent. Il a des saillies ingénieuses, des boutades piquantes, des railleries fines; il a même rencontré quelques éclairs de passion dans l'audacieux cynisme de ses insolences. Mais son sel est d'ordinaire fort gros; le nom qu'il porte dit assez qu'il n'a souci ni de la délicatesse, ni de la mesure, ni de la convenance, et souvent, dans les mots comme dans les pensées, il brave l'honnêteté. Son excuse est dans des habitudes de langage qu'il a reçues, qu'il n'a point faites, dans l'état d'une civilisation qui tenait beaucoup au fond, mais peu à la forme, enfin dans la facilité avec laquelle il jetait au vent de la curiosité ses compositions, destinées à disparaître avec les opinions et les circonstances qu'elles avaient pour objet de servir (1).

(1) Pélisson, dans son *Histoire de l'Académie,* déplore cette invasion du genre burlesque, qui nous vint d'Italie : « Non-seulement le burlesque passa en France, mais il y déborda et il y fit d'etranges ravages. Chacun s'en croyait capable, depuis les dames et les seigneurs de la cour, jusqu'aux femmes de chambre et aux valets. Cette fureur de burlesque était venue si avant, que les libraires ne voulaient rien qui ne portât ce nom, que, par ignorance, ou pour mieux débiter leur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La Fronde était née, comme on le sait, d'une question d'impôt, dans laquelle le Parlement s'était posé en défenseur du peuple contre des exigences, des vexations, devenues intolérables. Ces vexations, comme tous les maux de l'Etat, étaient imputées à Mazarin. Aussi les premiers pamphlets, en 1649, roulent-ils principalement sur le Cardinal et sur la maltôte :

*Depuis tantôt cinq ou six ans,*
*L'avarice des partisans,*
*Traitans, sous-traitans, gens d'affaire,*
*Race à notre bonheur contraire,*
*Pillait avec impunité*
*Les biens du peuple en liberté,*
*Et, sous prétexte du tariffe,*
*Rien ne s'échappait de leur griffe.*
*Ce mal nous allait dévorant,*
*Et, comme l'on voit un torrent*
*Tombant du sommet des montagnes,*
*Se répandant sur les campagnes,*
*Etendre partout sa fureur,*
*Porter la crainte et la terreur*
*Dans les villes, dans les villages,*
*Ainsi l'excès de leurs pillages,*
*Comme celui de leur pouvoir,*
*Nous réduisait au désespoir,*
*Quand le bon démon de la France,*
*Touché de voir notre souffrance,*

marchandise, ils donnaient aux choses les plus sérieuses du monde, pourvu seulement qu'elles fussent en vers. D'où vient qu'en 1649 on imprima une pièce assez mauvaise, mais sérieuse pourtant, avec ce titre, qui fit justement horreur à ceux qui n'en lurent pas davantage : *La Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ en vers burlesques.* «

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Fit que, perdant le jugement,*
*Ils se prirent au Parlement...* (1)

Après les pièces financières et mazariniques, ce qui abonde le plus dans les libelles de la première année, ce sont les *visions,* les *apparitions,* les *pronostications,* pièces généralement sans art et sans esprit. Enfin un certain nombre de *cayers,* comme on disait alors, étaient consacrés aux louanges du Parlement. Le Parlement gouvernait alors, il était véritablement le roi de la Fronde : il devait avoir ses courtisans et ses flatteurs. Au reste, les Mazarinades de 1649 ne touchent que bien rarement aux grosses questions de la politique.

L'année suivante les pamphlets sont devenus raisonneurs, bavards; ils traitent avec une certaine liberté des affaires du Gouvernement; ils roulent principalement sur les négociations de Munster, les prétentions du prince de Condé et la prison des Princes. Il y en a qui laissent reparaître l'aigre levain du vieux parti de l'étranger et du fanatisme, et qui osent reprocher à Mazarin le traité de Westphalie comme contraire à l'Eglise, et la révolte de Naples *contre son souverain légitime ;* d'autres, dans un esprit tout opposé, l'accusent de n'avoir pas dignement continué son illustre prédécesseur.

En 1651, année qui vit l'alliance des deux Fron-

(1) *Agréable récit de ce qui s'est passé aux dernières barricades de Paris, descrites en vers burlesques.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des, puis leur rupture et la guerre des Princes, les pamphlets pleuvent comme grêle et redoublent de violence. Ils prennent alors un caractère d'audace qu'ils n'avaient pas encore eu; ils abordent sans hésitation les questions les plus hautes, les plus ardues, les plus irritantes. Le Mazarin est encore poursuivi avec rage; mais c'est surtout contre la reine qu'ils s'acharnent. Et ils s'attaquent non-seulement aux personnes royales, mais même à la monarchie : on voit reparaître les républicains de la *Franco-Gallia* et du *Junius Brutus*. « On ne parlait publiquement dans Paris que de république et de liberté, en alléguant l'exemple de l'Angleterre, et l'on disait que la monarchie était trop vieille et qu'il était temps qu'elle finît. » C'est, du reste, l'époque des pamphlétaires les plus illustres : Gondi, Joly, Sarrazin, Patru, Caumartin, Portail; après lesquels on peut encore citer Dubosc-Montandré, les deux Laffémas, Du Châtelet, Verderonne, l'auteur de l'*Agréable récit des Barricades,* dont nous avons cité tout à l'heure quelques vers, et qui est sans contredit la plus spirituelle et la meilleure pièce burlesque du temps; Davenne, Mathieu de Morgues, Sandricourt, Du Pelletier, Jamin, Mercier, Mathieu Dubos, Du Crest, etc., etc. C'est seulement alors, en effet, qu'on voit intervenir dans la guerre des pamphlets des personnages et des littérateurs connus; jusque là la polémique avait été à peu près

EFERUS - Recherches & Classification numériques

abandonnée aux écrivains de la Samaritaine et aux secrétaires de Saint-Innocent. Disons d'ailleurs que les pamphlets sont très-rarement signés, et que, quand ils le sont, c'est le plus souvent d'un nom à peu près inconnu aujourd'hui ou d'un pseudonyme.

Les tiraillements qui signalèrent l'année 1652 imprimèrent une nouvelle face aux pamphlets. Le peuple ne pouvant percer les mystères de l'intrigue, une espèce de fièvre agitait cette multitude ardente et passionnée, que ses chefs officiels prétendaient retenir dans une neutralité impossible. La foule était arrivée, par excès d'impatience, à détourner presque son courroux du Mazarin pour le rejeter sur les corps constitués, qui ne savaient ni ramener amiablement le roi à Paris, ni chasser Mazarin par la force ; et la réaction allait sans cesse grandissant contre l'aristocratie de robe. Désabusée de toutes les espérances fondées sur le Parlement, flottant de l'abattement à la fureur, mais désirant par-dessus tout la paix, la population parisienne avait fini par se tourner vers les Princes, non par sympathie, mais par manière de pis-aller. Il y a de curieuses observations à faire sur les pamphlets publiés vers cette époque dans l'intérêt des Princes : la violence démagogique y perce sous la violence nobiliaire. Le type de cette combinaison d'éléments hétérogènes, c'est l'infati-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gable libelliste Dubosc-Montandré, que nous avons déjà cité, personnage singulier, écrivain incorrect et confus, mais qui s'élève parfois jusqu'à l'éloquence. Il était, dit-on, aux gages du prince de Condé. En effet, s'il attaque à la fois les usurpations royales et les usurpations parlementaires, s'il soutient que la plénitude de la souveraineté n'appartient qu'aux états-généraux, que les lois fondamentales sont au-dessus des rois, et les états-généraux au-dessus des lois fondamentales, c'est, à ce qu'on peut croire, au profit de l'aristocratie, puisqu'il ajoute que « les rois ne peuvent former d'entreprises de conséquence sans l'aveu des princes de leur sang et des grands de leur état » ; que les ministres « ont ôté la connaissance du gouvernement aux véritables administrateurs en éloignant les nobles, et en appelant, pour les remplacer, des bourgeois. » Dans un autre de ses pamphlets, cependant, dans *le Point de l'Ovale,* où il poussait avec une exaltation féroce à l'extermination de tout le parti mazarin et absolutiste, et qui fut condamné par le Parlement, éclate, comme une dissonnance terrible, ce cri échappé du fond des entrailles du peuple : « Les grands ne sont grands que parce que nous les portons sur nos épaules; nous n'avons qu'à les secouer pour en joncher la terre. » C'est l'épigraphe que Loustalot, un siècle et demi plus tard, inscrivait en tête de son journal *les Révolutions de Paris :*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux..... Levons-nous! »

On peut juger par là de la confusion dans laquelle étaient tombés les esprits en 1652. La Fronde était aux abois.

Il ne faudrait pas croire que le parti de la Cour soit demeuré sans réplique. Dès les premiers jours Mazarin avait manifesté l'intention d'accepter la lutte avec la Fronde sur le terrain de la publicité, et d'opposer aux pamphlétaires ses écrivains à lui. On lit dans un de ses *agendas* (1) qui sont parvenus jusqu'à nous cette note, remontant à 1648 : « Court un livre en latin contre moy dont la conclusion est que je m'entends avec le Turc, et que absolument je lui délivreré l'Europe, si on me laysse faire, etc. Le vray moyen pour dissiper toutes ces méchancetez, ce serait de faire un livre dans lequel on dît contre moy tout ce qui peut tomber dans l'esprit de plus méchant, afin que, etc. » Cet *etc.*, qui forme la conclusion de plusieurs notes des agendas, est facile à interpréter : l'exagération des calomnies

(1) Au XVII^e^ siècle on avait conservé l'usage des tablettes portatives, carnets de poche ou agendas, comme les appelle le Cardinal : « Oultre ce que j'écrivis déjà dans ma dernière *agenda*. » La Bibliothèque impériale possède seize de ces agendas de Mazarin, qui sont un véritable trésor. Ces petits carnets, mémento de chaque jour, souvenir de tous les instants, sont écrits entièrement de la main du Cardinal, par courts alinéas, par mentions rapides, d'une ligne, d'un mot, tracés ici à l'encre, là au crayon, tantôt en italien, tantôt en français, et souvent en espagnol, pour être mieux compris de la reine, entre les mains de laquelle ont été, sans aucun doute, tous ces petits livrets, qui lui servaient de guide et de conseiller.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

devait en être le remède. Là est peut-être l'explication de la violence ou du ridicule de certaines pièces.

Lorsque la Cour se retira à Saint-Germain, Mazarin se fit suivre par une imprimerie, dont il donna la direction à Renaudot. C'était bien le moins que la Cour eût ses presses à elle, quand le duc d'Orléans, le prince de Condé, le Coadjuteur, et jusqu'au maréchal de l'Hôpital, avaient leurs imprimeurs en titre, qui faisaient, pour ainsi dire, partie de leur maison militaire. Cependant les pamphlets mazarins ne sont pas très-nombreux, ils sont à peine un contre vingt; mais on doit convenir qu'ils ne sont pas aussi inférieurs en esprit et en raison qu'ils le sont en nombre.

Rentré à Paris, Mazarin fit répondre une fois pour toutes aux pamphlets par un gros livre, œuvre d'un homme d'un grand savoir et d'un esprit vaste et original, mais que ses habitudes d'érudition un peu diffuse ne rendaient pas essentiellement propre à la polémique : c'était Gabriel Naudé. Le *Mascurat* de Naudé fut comme la *Ménippée* de la Fronde; mais il ne vaut pas l'ancienne Ménippée, et n'a pas, comme elle, survécu aux circonstances qui l'avaient fait naître (1). Il ne fit du reste que

(1) Cependant cet énorme in-4° de plus de 700 pages fait encore les délices de bien des érudits friands : Charles Nodier, dit-on, le relisait, ou du moins le refeuilletait, une fois chaque année; M. Bazin en a beaucoup profité dans son histoire de la Fronde. Le véritable titre de cet ouvrage est : *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin depuis le sixième janvier jusques à la Déclaration du 1er avril* 1649. C'est un dialogue entre un imprimeur et un col-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fournir un nouvel aliment aux passions, que rien ne pouvait refréner. Mais on sait que Mazarin, pour sa part, finit par en prendre philosophiquement son parti, regardant avec la plus profonde indifférence ce furieux débordement d'injures. Et quand on pense qu'on se barricadait, au dire de Tallemant, pour lire la *Miliade*, pamphlet contre Richelieu, publié à Anvers, on ne peut s'empêcher d'admirer la patience débonnaire de son successeur.

Cependant le Parlement, voyant que certains libellistes ne respectaient ni le ciel, ni la terre, ni même l'*autorité de la Compagnie*, fit, à diverses reprises, des efforts pour réprimer cette licence effrénée; mais tous ces efforts ne pouvaient avoir grand résultat dans une pareille crise; les pamphlets semblaient, au contraire, se multiplier sous les sévérités de la justice. En vain

*Par arrêt il fut défendu*
*Qu'on n'imprimât plus aucun livre*

porteur de Mazarinades, *Mascurat* et Saint-Ange, qui, attablés dans un cabaret, passent en revue les principaux pamphlets parus alors, et que Naudé appelle *de gros escadrons de médisances*. Sous ce couvert, il défend chaudement et finement le cardinal son maître, et montre la sottise de tant de propos populaires qui se débitaient à son sujet; puis, chemin faisant, il y parle de tout; dans son style, resté franc gaulois et gorgé de latin, il trouve moyen de tout fourrer, de tout dire; je ne sais vraiment ce qu'on n'y trouverait pas : il y a des tirades et enfilades de curiosités et de documents à tout propos, des kyrielles à la Rabelais, où le bibliographe se joue et met les séries de son catalogue en branle, ici sur les novateurs et faiseurs d'utopies, là sur les femmes savantes, plus loin sur les bibliothèques publiques, ailleurs sur tous les imprimeurs savants qui ont honoré la presse, à un autre endroit sur toutes les académies d'Italie, que sais-je? Pour qui aurait un traité à écrire sur l'un quelconque de ces sujets, le Mascurat fournirait tout aussitôt la matière d'une petite préface des plus érudites. C'est une mine à fouiller.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Dont le débit avait fait vivre*
*Quelque misérable imprimeur*
*Et quelque burlesque rimeur,*
*Qui, comme un second Mithridate,*
*Etait plus friand qu'une chatte*
*Du poison qui le nourrissait*
*Dans l'instant qu'il le vomissait.*
. . . . . .
*Cela ne fit que ranimer*
*Cette criminelle manie.*
. . . . . .
*On ne vit onc tant de satires.*

C'est au commencement de la conférence de Ruel, en 1649, qu'on essaya de réagir contre ce débordement.

*Lorsque, sans empêchement,*
*Paris vit naître l'espérance*
*D'une fourrée conférence,*
*On commença de réprimer*
*Cette licence d'imprimer.*
*Lieutenant civil et commissaires,*
. . . . . .
*Pour empêcher de barbouiller,*
*Chez les imprimeurs vont fouiller,*
*De nuit, par cruauté extrême,*
*Jusque dedans la cave même.*

La police avait recours à d'autres moyens encore; on lit dans une Mazarinade, *le véritable ami du public* (1649) : « Ceux qui liront ces cahiers apprendront qu'ils ont été déchirés, ayant été pris dans l'imprimerie par un méchant espion de Mazarin, duquel on ne se donnait point de garde, parce qu'il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

est de l'art de l'imprimerie, et, comme un double traître, sert d'instrument aux ennemis pour découvrir et accuser les autres. J'avais encore la mémoire fraîche de mon écrit quand j'ai su qu'il avait été ravi et porté à M. le Lieutenant civil. »

Plusieurs imprimeurs même furent mis en prison, d'autres obligés de se cacher.

*Soyons sages, par exemple.*
*Voyons La Caille, ou bien Monet,*
*Dont le premier fut mis tout net*
*Dedans une affreuse demeure*
*Où la nuit se trouve à toute heure.*
*Même sort serait pour rimeur*
*Que fut celui de l'imprimeur* (1).

Mais rien n'y faisait.

*On ne peut empêcher d'écrire*
*Par menace ni autrement,*
*Et les arrêts du Parlement*
*N'ont pas assez de suffisance*
*Pour empêcher la médisance* (2).

Seulement les imprimeurs prirent plus de précautions pour se soustraire aux poursuites. On sait que les pamphlets *sur copie imprimée à Bruxelles, à Anvers,* sortaient des presses de Paris : on vit alors

*Sortir au jour, sans nom ni marque,*
*De la presse de Variquet,*
*Prevetay, Sara, Cottinet,*

(1) *La Raillerie sans fiel...* 1649.
(2) *Monologue de Mazarin sur sa bonne et sa mauvaise fortune,* en vers burlesques. 1649.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Qui ne se vend et ne s'achète*
*Qu'entre chien et loup, en cachette,*
*Des satyriques ouvrages en vers*
*Jouxte sur exemplaires d'Anvers* (1).

Le duc d'Orléans crut donc devoir interposer son autorité, se flattant qu'elle serait plus écoutée que celle du Parlement. Il s'adressa au Corps de ville ; il fit entendre aux magistrats de la cité « qu'il s'étonnait fort des bruits qui se répandaient dans Paris, et encore plus de ce qu'on y laissait impunément composer, imprimer, vendre et débiter ouvertement une foule de libelles infâmes, dont les auteurs n'avaient pour but que de surprendre, par les calomnies qu'ils y insèrent, les personnes simples et faibles, et, leur faisant croire que Leurs Majestés ont des intentions contraires à leur repos, les soulever contre elles » ; et il conclut en demandant, au nom du roi, qu'on prît des mesures pour réprimer une pareille audace.

Le Corps de ville, se rendant à ses instances, ordonna aux colonels et quarteniers d'assembler les capitaines, lieutenants et enseignes de chaque colonelle, les cinquanteniers et dixeniers de chaque quartier, pour leur faire entendre les bonnes intentions de la reine, et les inviter à empêcher de tous leurs moyens la publication des libelles diffamatoires, « en se saisissant de ceux qui les compose-

(1) *La Nocturne chasse du lieutenant civil.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

raient, imprimeraient, vendraient et débiteraient, pour les mettre ès mains des juges ordinaires, et même prêter main forte à ceux-ci en cas de nécessité. » Mais ce n'était pas assez que d'arrêter les coupables et de les juger. Un imprimeur, avait été condamné deux fois, par le Châtelet et par le Parlement, à être pendu, pour avoir publié une pièce de vers très-injurieuse à l'honneur d'Anne d'Autriche (*la Custode du lit de la Reine*) : comme on le conduisait au gibet, la multitude se jeta sur les archers, et le tira par force de leurs mains (1).

—

*Les Auteurs des Mazarinades. — Comment elles étaient composées, imprimées et vendues.*

Nous avons nommé les principaux pamphlétaires; il est aisé de comprendre qu'il dut y en avoir de plusieurs espèces dans cette longue succession d'intérêts et d'événements qui constituent la Fronde.

(1) « Samedi dernier, de grand matin, dit Guy Patin dans une lettre du 21 juillet 1649, un imprimeur, nommé Morlot, fut ici surpris imprimant un libelle diffamatoire contre la reine, sous ce titre *la Custode du lit de la reine*. Il fut mis au Châtelet, et dès le même jour, il fut condamné d'être pendu et étranglé. Il en appela à la cour. Lundi on travailla à son procès. Hier mardi il fut achevé, et la sentence confirmée. Quand il fut sorti de la cour du Palais, le peuple commença à crier, puis à jeter des pierres, à tomber à coups de bâton et d'épée sur les archers, qui étaient en petit nombre. Ils commencèrent à se défendre, puis à se sauver. Le bourreau en fit de même. Ainsi fut sauvé ce malheureux, et un autre qui était au cul de la charrette, qui devait avoir le fouet et assister à l'exécution de Morlot. Il y eut un archer de tué; plusieurs furent blessés. *De cæteris Deus providebit.*» Guy Joly raconte que le lieutenant criminel, qui commandait les archers, reçut plusieurs coups de bâton et eut assez de peine à se sauver. Pendant qu'une bande délivrait ainsi Morlot aux abords du Palais, une autre bande se portait sur la place de Grève pour y détruire l'instrument du supplice. Elle abattit la potence,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les uns ont été acteurs directs dans cette tragi-comédie, et la plume de ceux-là obéissait à une conviction personnelle ou aux exigences d'un parti.

Tel fut le cardinal de Retz, dont la nature remuante et aventureuse se plaisait au milieu de ces luttes, où son esprit brillait de toutes ses qualités. La presse, dont il avait bien vite compris la force et la portée, devait être un puissant moyen d'action dans des mains si hardies; aussi le vit-on tout d'abord s'en servir comme d'une arme contre ses adversaires, et comme d'un marche-pied pour son ambition. Chacune de ses démarches avait un premier-Paris sous forme de Mazarinade. Ainsi, au retour de sa fameuse démarche à Compiègne, il écrit : « Il y eut dès le lendemain un libelle qui mit tous mes avantages dans leur jour. » Du reste, il convient lui-même, dans ses Mémoires, de sa participation à cette guerre de plume ; il se reconnaît l'auteur de plusieurs pamphlets et se vante d'avoir été l'instigateur d'un plus grand nombre. Ses aveux à ce sujet sont pleins d'une rare franchise. Parlant d'un pamphlet de Marigny qui avait produit un grand effet, il ajoute : « Je pris cet instant pour mettre l'abomination dans le ridicule, ce qui fait le

rompit l'échelle en plusieurs morceaux, lança des pierres dans les vitres de l'Hôtel-de-Ville, et continua le bruit et le désordre dans la place jusqu'à 9 heures du soir. Selon Guy Joly et le cardinal de Retz, les libérateurs de Morlot étaient des garçons libraires ou imprimeurs.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus dangereux et le plus irremédiable de tous les composés (1). » Dans son grand discours à M. de Bouillon, en 1649, s'identifiant avec les auteurs des libelles, il dit : « Nous égayons les esprits par nos satires, par nos vers, par nos chansons ; le bruit des trompettes, des tambours et des timbales, la vue des étendards et des drapeaux, réjouit les boutiques (2). » Et en 1652 il reprend son ardeur, un moment endormie : « Les libelles recommencèrent, et j'y répondis. La trêve de l'écriture se rompit, et ce fut dans cette occasion, ou au moins dans les suivantes, où je mis au jour quelques-uns de ces libelles (3). »

Mazarin n'ignorait pas la part que prenait Gondi aux pamphlets dirigés contre lui. On lit dans ses agendas : « Le Coadjuteur continue à faire imprimer des libelles et faire des gazettes par Ménage que on envoie par les provinces écrites à la main et on fayt courir par Paris. » A la date de juillet 1650 on trouve cette note significative : « Fayre quelque papier et l'imprimer, pour informer le peuple du sujet de mécontentement du Coadjuteur, un autre, de sa vie et mœurs, et comment sa maison s'est établie en France. » Cette pièce fut, en effet, rédigée par le fameux d'Hozier. Cinq ans plus tard, en

(1) *Mémoires*, édit. in-12, 1842, t. I, p. 124.
(2) *Ibid.*, I, 76.
(3) *Ibid.*, II, 166.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

juillet 1655, Mazarin adresse au pape un factum intitulé : *Mémoire des crimes sur lesquels le procès doit être fait au cardinal de Retz,* et les pamphlets figurent au nombre des griefs dont il le charge : « Que ledit cardinal de Retz a été auteur de toutes les persécutions faites à monsieur le cardinal Mazarin, de tant de libelles infâmes contre son honneur et de tant d'arrêts contre son bien et sa vie, qu'il semble s'être rendu indigne de jouir des priviléges d'un caractère qu'il a si fort méprisé et outragé. »

Gondi, pour réussir plus sûrement à mettre l'abomination dans le ridicule, s'était choisi d'habiles auxiliaires. Il s'était entouré d'amis et de serviteurs, tels que Sarrazin, Marigny, Portal, Caumartin, et avait constitué au petit archevêché un comité de rédaction dont il était l'âme, et d'où partaient, avec un merveilleux à-propos et une incessante activité, des journaux, des pamphlets, des libelles de toute espèce. Dans cette association de gens d'esprit, Ménage, si nous en croyons la note de Mazarin que nous venons de citer, s'était chargé des gazettes. Ces papiers volants se passaient sous le manteau, dans les ruelles et dans les cercles, jusqu'au moment où, suivant leur mérite, quelque libraire s'en emparait et les livrait au public en feuilles imprimées.

C'étaient là les lutteurs les plus sérieux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Certains libellistes, écrivains mercenaires, s'étaient vendus à une coterie ou à un homme. Quelques-uns composaient des pamphlets pour s'amuser; quelques-autres spéculaient sur la vente de leurs écrits. Puis il y avait la tourbe des séditieux qui ne demandaient qu'a faire du bruit, et des affamés qui cherchaient dans le scandale leur pain de chaque jour. Quelques barbouilleurs de papier se mettaient aux gages des libraires, et s'engageaient, moyennant une pistole, à « faire rouler la presse » toute la semaine.

Enfin, dit M. Leber, comme si le libellisme eût été un devoir pour toutes les classes de la société, on voyait des muses improvisées en cottes de bure et en cornettes, des héros de cuisine chanter les héros de la Fronde, et faire, au lieu d'un brouet pour Monsieur, une brochure pour la veuve Coulon (1). La pièce intitulée *Les admirables sentiments d'une villageoise à Monsieur le Prince*, et plusieurs autres niaiseries du même genre, sont, dit-on, de la servante d'un libraire, « qui en faisait, dit Naudé, après avoir écuré ses pots et lavé ses écuelles. » C'était à qui donnerait son coup de pied au ministre proscrit.

En général, les élucubrations de ces faiseurs, les

(1) C'était la veuve Antoine Coulon qui imprimait les pièces les plus séditieuses. Les meilleures sortaient des presses de la veuve Guillemot, de Robert Sara et de Cardin Besogne.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vers comme la prose, se payaient à la rame, 3 livres ou un écu, c'est-à-dire que l'auteur recevait 3 livres par rame de papier imprimé.

*Hélas ! que nous serions contents*
*Si vous en vendiez quatre rames...*
*Car nous en aurions quatre écus* (1).

Quand la pièce promettait par sa violence ou son obscénité un succès de scandale, l'imprimeur allait jusqu'à 4 livres; mais c'était fort rare, et il lui arrivait bien plus souvent de marchander les pauvres *composeurs de rimes burlesques* et de leur faire attendre leur maigre salaire.

*Lorsque sans honte*
*Ils nous entendaient commencer*
*Le discours de nous avancer*
*De l'argent pour boire chopine,*
*Ils nous faisaient fort froide mine;*
*Et après, avec un œil doux,*
*Ils nous disaient : « Voilà cinq sous;*
*Sans doute vous aurez le reste,*
*Croyez-le, l'on vous en proteste,*
*Quand le papier sera vendu. »*
*Ayant leur propos entendu,*
*Nous disions sans arrogance :*
*« Messieurs, nous aurons patience..... »*
*Le lendemain, l'heure arrivée*
*Que la pièce était achevée,*
*Nous étions prêts pour aller voir,*

(1) *L'Adieu et le désespoir des autheurs et escrivains de la guerre civile*, en vers burlesques.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Comme c'était notre devoir,*
*Si la pièce s'était vendue.*
*Lors, d'une mine morfondue*
*Ils nous disaient qu'en vérité*
*L'on n'en avait pas acheté*
*Une rame du tout entière,*
*Et qu'ainsi nous ne gagnions guère.*
*Et, pour un peu nous consoler,*
*Ils commençaient à nous parler*
*Qu'ils croyaient même que les pies*
*Fissent, comme nous, des copies,*
*Car plus de trente tous les jours,*
*Toutes diverses, avaient cours.*
*Mettant la main à la pochette,*
*Ils nous disaient : « Je vous regrette,*
*Votre peine mérite plus. »*
*Après ces discours superflus,*
*Ils nous donnaient quelque monnoie,*
*Pour nous mettre le cœur en joie,*
*Nous promettant qu'à l'avenir,*
*Afin de nous entretenir,*
*Ils nous donneraient davantage* (1).

Aussi pourrait-on dire que les libraires en avaient pour leur argent. Ils n'y mettaient pas, du reste, à ce qu'il paraît, beaucoup d'amour-propre, car la forme de ces libelles ne vaut d'ordinaire pas mieux que le fond. Publiés en général par les libraires du mont Saint-Hilaire, ils se ressentent du lieu qui les a vus naître ; il n'y en a peut-être pas un qui ne soit corrompu par les fautes les plus grossières ;

(1) *L'Adieu et le désespoir des autheurs et escrivains de la guerre civile*, en vers burlesques.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les vers, souvent trop longs ou trop courts, y outragent la mesure, et les mots y sont altérés d'une façon si déplorable qu'ils en deviennent parfois inintelligibles.

Les Mazarinades étaient vendues par une foule de colporteurs, qui les criaient dans les rues dès le matin, sortant de la presse, « à la même heure, dit Naudé, qu'anciennement à Rome on vendait le déjeuner des petits enfants » ; ils les assaisonnaient de superbes boniments, comme les crieurs d'aujourd'hui leurs canards.

*Avecques leurs longs préambules*
*Je les trouve si ridicules,*
*Qu'ils me font tous mourir de rire* (1).

Le prix courant était de deux liards le feuillet ou cahier. Ceux, dit une Mazarinade.

*Qui veulent avoir quelque chose,*
*Soit en vers ou bien soit en prose,*
*Ils paient deux liards le cahier.*

Et les colporteurs avaient pour salaire une remise d'un quart sur le montant de la vente.

*Six deniers pour quatre feuillets*
*Entrent dans mon gousset tout nets,*
*L'imprimeur payé de sa feuille* (2).

(1) *Le Politique burlesque,* dédié à Amaranthe.
(2) *Le Burlesque remerciement des imprimeurs,* etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et à ce taux le métier ne laissait pas que d'être bon, si l'on en juge par le succès de quelques Mazarinades, vendues jusqu'au nombre de cinq ou six mille exemplaires (1). Aussi ne comptait-on pas moins d'un millier de colporteurs.

*Grâce aux bons et mauvais auteurs,*
*Mille offices de colporteurs,*
*Tous de création nouvelle,*
*Font braire à pleine cervelle,*
*Et d'un stentorique gosier,*
*Chargés de boutiques d'osier,*
*Cent et cent marchands de gazettes.*

Ce qui est certain, c'est que cette guerre à coups de plumes fit vivre une multitude de gens, écrivains, imprimeurs, colporteurs, etc., que l'autre guerre avait réduits à la misère. Nous avons déjà cité un *Remerciement des imprimeurs à Mazarin ;* on trouve encore dans les Mazarinades un *Burlesque remerciement des imprimeurs et colporteurs aux auteurs de ce temps,*

*Par un imprimeur*
*Qui ne fut jamais grand rimeur,*
*Qui ne sait règle ni méthode,*
*Mais qui fait des vers à sa mode,*
*Que l'on chante sur le Pont-Neuf,*
*L'an mil six cent quarante-neuf.*

(1) On lit dans les Agendas de Mazarin, à la fin de 1649 : « On a envoyé plus. de 6 m. copies du libel contre moy et d'Hemery dans toutes les provinces. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

En voici quelques passages :

*C'est un métier de grand tracas*
*De composer tant de fracas,*
*De fadaises, de goguenettes,*
*De bagatelles, de sornettes.*
*Il est vrai qu'ils se vendent mieux*
*Que tous ces ouvrages pieux*
*Qu'on imprime, la Quarantaine,*
*Dont l'on ne vend qu'un par semaine.*
*Sans tous ces petits rogatons,*
*Sans les Condés et les Gastons,*
*Sans les pasquils et vaudevilles,*
*Sans les écrits les plus habiles,*
*Sans Rivière et sans Cardinal,*
*Nous allions bien souffrir du mal;*
*Sans le petit bossu en poche* (1)
*Notre ruine était bien proche,*
*Et sans les riches curieux*
*Ma femme eût bien chié des yeux,*
*Les libraires, la librairie,*
*Les imprimeurs, la confrérie,*
*Les relieurs et les colporteurs,*
*Eussent souffert de grands malheurs;*
*Enfin, sans ces petits ouvrages,*
*Les demi-seins, les pucelages,*
*Les bagues et les beaux atours,*
*Eussent fait échauffer les fours;*
*Il eût fallu emprunter, vendre,*
*Mourir de faim ou s'aller pendre.*
*Mais, grâce à tous ces bons esprits,*
*Nous ne sommes point là réduits;*

(1) Le prince de Conti, c'est-à-dire les pamphlets sur le prince de Conti, comme plus haut les pamphlets sur *les Condés* et sur les *Gastons*, sur La Rivière et sur le cardinal Mazarin.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Les sous, les deniers, pêle-mêle,*
*Tombent sur nous comme la grêle,*
*Quand quelque chose de nouveau*
*Vient de chez nous ou du Bureau* (1).

C'est l'imprimeur qui parle ainsi ; vient ensuite le tour du colporteur, qui commence son compliment par une épigramme :

*Graves auteurs de rogatons*
*De qui chacun fait grande estime,*
*Soit pour la prose ou pour la rime,*
*Je crois que vous étiez cachés*
*Aussi loin que nos vieux péchés,*
*Alors que toutes les maltôtes*
*Voulaient opprimer tous les hôtes ;*
*Car en ce temps les sansonnets*
*Comme poissons étaient muets.*
*L'éclat de la rouge calotte*
*Vous donnait à tous la menotte ;*
*Mais s'en allant à Saint-Germain,*
*Il vous a délié la main.*
*Vos écrits, l'encre, l'huile ou graisse*
*Ont bien fait cheminer la presse ;*
*Les partisans ou maltôtiers*
*Ont bien relevé nos métiers.*
*Nous avions aussi triste mine*
*Que le pain à la mazarine*
*Quand la démangeaison a pris*
*A tous vos excellents esprits.*
*Nous sommes huit cents, voire mille,*
*Qui tous les jours courons la ville,*
*Depuis le matin jusqu'au soir,*
*Offrant, par un humble devoir,*

(1) Le Bureau d'adresse.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Vos œuvres à qui les demande ;*
*Et si ne faut point qu'on marchande :*
*Six deniers pour quatre feuillets*
*Entrent dans mon gousset tout nets,*
*L'imprimeur payé de sa feuille.*
*Que cela dure, Dieu le veuille !*
*Car pourtant sans le partisant*
*Nous serions tous morts à présent.*
*Je vous remercie, orateurs,*
*Rares esprits, braves auteurs,*
*Composeurs de rimes burlesques,*
*Inventeurs de titres grotesques* (1),
*Avocats, pédants, écoliers,*
*Qui fessiez si bien les cahiers:*
*Vos ouvrages, faits à l'envie,*
*Nous ont à tous sauvé la vie.*
*Si vous continuez toujours*
*A faire de pareils discours,*
*Pourvu qu'on ne nous fasse niche,*
*Chacun de nous deviendra riche,*
*Et je dirai, comme dit on :*
*Quelquefois le malheur est bon.*
*Pour acquérir de la finance,*
*Pourvu qu'on sauve la potence,*
*Et le fouet et la fleur de lys,*
*Baste du reste ! Je finis,*
*Après que, pour nos compagnies,*
*Je proteste à ces grands génies*

(1) Le titre, le préambule, le boniment, était alors, comme toujours, d'une grande importance ; de son contexte et de la façon dont il était crié dépendait souvent le succès de la pièce. Aussi, dit l'*Adieu et le désespoir des autheurs,* nous prenions grand souci

*De pouvoir trouver de bons titres,*
*Afin de n'être point bélitres,*
*Et de contenter les humeurs*
*De tant de divers imprimeurs,*
*Qui ne faisaient pas trop de compte*
*De nos cayers.....*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Que ce qui viendra de leur part*
*Sera si matin et si tard*
*Crié par nous à voix si forte,*
*De rue en rue, de porte en porte,*
*Qu'ils auront grand contentement*
*D'oüir publier hautement*
*La production de leur cervelle.*

La paix de Saint-Germain arrêta un instant le commerce des pamphlets ; il faut entendre alors le *Désespoir des Autheurs et escrivains de la guerre civile :*

*Hélas ! puisque la paix est faite,*
*Il nous faut sonner la retraite !*
*Nous ne pouvons plus dans Paris*
*Faire rouler avec grands cris*
*Les pièces que notre génie*
*Inventait pour la compagnie*
*De messieurs les colleporteurs,*
*Aussi bien que nous grands menteurs.*
. . . . . .
*Maintenant que voilà la paix,*
*Que nous sommes bien attrapés !*
*Nous ne savons filer ni coudre,*
*Ni moins à quoi nous faut résoudre.*
*Alors que la guerre régnait,*
*Chacun de nous ne se plaignait :*
*Il faisait toujours bonne chère*
*Et se moquait de la misère ;*
*Il se levait de grand matin*
*Pour aller goûter du bon vin.*
*Son cœur était plein de liesse*
*Quand il avait fait une pièce*
*Qu'il portait à son imprimeur,*
*Aussi bien que lui bon grumeur.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Il travaillait ainsi qu'un barbe*
*Pour la copie de la barbe,*
*C'est-à-dire pour un festin*
*Qui durait depuis le matin*
*Jusque qu'il eût la rouge trogne*
*Semblable à celle d'un ivrogne.*
*Le lucre et la nécessité,*
*Le plaisir et la volupté,*
*Dans la passée conjoncture,*
*Nous ont contraints, je vous assure,*
*De forcer nos corps et nos sens*
*Pour faire trois mille cinq cents*
*Odes, poëmes et libelles,*
*Qui remplissaient nos escarcelles*
*D'argent, que selon nos désirs*
*Nous employions pour nos plaisirs.*
*Las ! il nous faut plier bagage,*
*Ce qui nous fait mourir de rage.*

Mais la mêlée avait bientôt recommencé de plus belle, à la satisfaction de tous ces pauvres diables, et plus particulièrement des colporteurs : car le métier facile de colporteur était la ressource de ceux qui n'en avaient pas d'autre, et ils étaient nombreux alors ceux qui se trouvaient dans ce cas.

*En ce temps difficile,*
*Personne n'a ni croix ni pile.*
*Les riches sont bien empêchés :*
*S'ils ont des biens, ils sont cachés ;*
*Les marchands ferment leur boutique ;*
*Les procureurs sont sans pratique ;*
*Les pâtissiers, pour le douzain,*
*Au lieu de gâteaux font du pain.*
*Les vendeurs de vieille ferraille,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Les crieurs d'huîtres à l'écaille,*
*Les apprentis et les plus gueux*
*Ne sont pas les plus malheureux,*
*Car, n'ayant aucun exercice,*
*D'abord, comme en titre d'office,*
*Eux et messieurs les crocheteurs*
*Se sont tous faits colleporteurs;*
*Et sitôt que le jour commence;*
*Crient, sans mettre d'Eminence :*
Voici l'Arrêt de Mazarin,
Voici l'Arrêt de Mascarin,
La Lettre du cavalier George
(*Si le nom n'est vrai, l'on le forge*);
*Puis,* Voici le Courrier françois,
*Arrivé la septième fois;*
Voici la France mal régie;
*Puis* votre Généalogie;
*La* Lettre au prince de Condé,
*Qui vous a si bien secondé;*
*Après,* Maximes autentiques,
Tant morales que politiques;
Remonstrances du Parlement,
*Qui sont faites fort doctement;*
*Item, la* Lettre circulaire
*A qui vous servez de matière;*
Lettre de consolation
A Madame de Chastillon.
*Bref, tout au long de la journée,*
*Chacun, comme une âme damnée,*
*S'en va criant par ci par là*
*Et vers, et prose, et cætera;*
*Il n'importe pas sous quel titre,*
*Car c'est vous seul que l'on chapitre,*
*Et sous d'autres noms quelquefois*
*On vous donne dessus les doigts.*
*De dire par quelle espérance*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*D'honneur, de gain, ou de vengeance,*
*Les bons et les mauvais auteurs*
*Donnent matière aux imprimeurs,*
*C'est ce que je ne puis bien dire.*
*Je sais bien qu'on en voit écrire*
*Quelques-uns par ressentiment,*
*Et d'autres par émolument;*
*Et, comme chacun veut repaître,*
*Le valet qui n'a plus de maître*
*Ne voit point de plus prompt métier*
*Que de débiter le cayer* (1).

Ce qui paraît certain, c'est que le métier de colporteur valait souvent mieux que celui d'écrivain, et l'on ne s'étonnera pas que plus d'un auteur ait quitté la plume pour le panier. On trouvait, du reste, des pamphlets et des journaux dans les boutiques, chez les apothicaires ; ils se vendaient dans les théâtres, et même aux portes des églises ; mais le principal commerce s'en faisait sur le Pont-Neuf, autour de la Samaritaine, qui était devenue « la bibliothèque commune de tout Paris, » dit un pamphlet de 1649 (2). Il y avait en outre une

(1) *Lettre à monsieur le Cardinal burlesque* (4 mars 1649). Naudé met cette lettre au-dessus des pièces burlesques de Scarron. Elle est de l'abbé de Laffémas, fils d'Isaac de Laffémas.

(2) Le Pont-Neuf était couvert de libraires étalagistes, qui eurent souvent maille à partir avec les libraires en boutique. « Il y a ici un plaisant procès, dit Guy Patin dans une lettre du 15 septembre 1650. Le syndic a obtenu un nouvel arrêt, après environ trente autres, par lequel il est défendu à qui que ce soit de vendre ou d'étaler des livres sur le Pont-Neuf. Il l'a fait publier et a fait quitter la place à environ cinquante libraires qui y étaient, lesquels sollicitent pour y rentrer, et enfin ils ont obtenu un terme de trois mois, afin que durant ce temps-là ils puissent trouver des boutiques. » On trouve dans les Mazarinades une *Requête des marchands libraires du Pont-Neuf présentée à nos seigneurs de la Basoche,* en vers burlesques, composée à cette occasion.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

multitude de colporteurs clandestins, recrutés parmi les gens à qui leur état ouvrait la porte des maisons. « Les violons, dit l'auteur du *Hasard de la Blanque renversée*, sont devenus gazetiers; comme ils sont dispos et légers du pied, ils vont d'un bout à l'autre de Paris en trois ou quatre caprioles, et, comme ils sont connus dans les plus grandes maisons, ils donnent des pièces d'état au lieu de sarabandes. »

—

*Quelques indications historiques et bibliographiques.*

Voici, d'après M. Leber, quelles sont, parmi ces myriades de pièces, celles qui se recommanderaient plus particulièrement à l'attention de l'historien :

Parmi les pièces historiques et politiques : *le Théologien d'Estat*, — *Advis aux grands de la terre*, — *le Courtisan qui déclare ce qui est de l'autorité royale*, — *la France languissante*, — *Manuel du bon citoyen*, — *Lettre de deux amis sur la prise de la Bastille*, — *Discours d'estat et de religion*, — *Advis à la Reyne sur la conférence de Ruel*, — *les Maximes*, — *la Question décidée*, — *l'Epilogue du bon Citoyen*, — *le Catéchisme royal* (excellent), — *Advis contre le ministère étranger*, — *le Mouchoir*, — *Si la voix du peuple est la voix de Dieu*, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Le Catéchisme royal* est peut-être la meilleure de toutes les Mazarinades de cette classe.

La plus fameuse est intitulée *Remontrances de François Paumier* (pseudonyme) *au Roy sur le pouvoir et autorité que S. M. a sur le temporel de l'estat ecclésiastique*. Paris, Ant. Etienne, 1650, in-4°. Cette brochure, qui excita beaucoup de rumeur, fut supprimée si exactement qu'on n'en connaît depuis longtemps que deux exemplaires.

La Mazarinade la plus scélérate est, à notre avis, le *Tarif du prix dont on est convenu dans une assemblée de notables..... pour récompenser ceux qui délivreront la France de Mazarin*. 1652.

Parmi les pièces licencieuses, cyniques, effrontées, mais fortement frappées : *le Ministre flambé, — la Plainte de Carnaval, — Dialogue de dame Perrette et de Jeanne la Crotée, — la Jalousie des c... de la Cour, — la Custode de la Reyne, qui dit tout, — la pure Vérité cachée, — la Famine, ou les putains à c.., — Imprécations contre l'engin de Mazarin, — le Tempérament des test..... de Mazarin, — la Bouteille cassée attachée avec une fronde au c.. de Mazarin.*

Il y a encore une foule d'autres pièces spirituelles, comiques, originales, plus ou moins piquantes, qui mériteraient quelque distinction, telles que : *la Mazarinade, — l'Eloge du gouvernement de Son Eminence,* ou *la Miliade* (qu'il ne faut pas confon-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fondre avec la Miliade contre Richelieu, réimprimée dans le même temps), — *la Gazette de la place Maubert,—la petite Nichon,—les Paysans de Saint-Ouen, — les deux Guespins, — la Lettre au Cardinal burlesque, — la Question Dasticotée, — la Guerre des tabourets, — les Caquets de l'Accouchée,* — les 1er et 2e *Triolets,* etc., etc.

Ce ne sont là, sans doute, que des indications bien sommaires ; pour les lecteurs qui voudraient approfondir ce sujet, nous ne pourrions mieux faire que de les renvoyer au *Choix de Mazarinades* publié par M. Moreau, et à son excellente bibliographie.

Les pièces imprimées en forme de lettres, de mémoires ou de volumes, n'étaient pas tout l'arsenal de la Fronde; elle avait encore les placards collés sur tous les murs, et les illustrations satiriques au moyen de la gravure. Ainsi on accrocha un beau jour aux extrémités du Pont-Neuf des placards et des tableaux peints à l'huile, où l'on avait figuré le cardinal en rochet et en camail, la corde au cou, avec cette légende : JULES MAZARIN, *pour avoir empêché par diverses fois la conclusion de la paix générale ; pour avoir publiquement vendu tous les bénéfices ; pour avoir suborné l'esprit de la cour ; pour avoir violé les lois du royaume,* A ÉTÉ CONDAMNÉ A ÊTRE ÉTRANGLÉ ET PENDU.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Loret, homme de bon sens, écrivait à ce sujet, le samedi 5 novembre 1650 :

*Jeudi, la nuit, quelques badauds*
*Attachèrent à des poteaux,*
*En assez vilaine posture,*
*Du cardinal la pourtraiture.*
*Cet acte, avec impunité,*
*Témoigne bien, en vérité,*
*Un règne impuissant et débile.*
*Je ne suis pas assez habile*
*Pour savoir s'ils ont droit ou tort ;*
*Mais je hais l'insolence à mort.*

Un certain nombre de ces brochures sont accompagnées de gravures, sont *illustrées,* comme on dit de nos jours. C'était un moyen assuré d'en augmenter le débit, en piquant davantage la curiosité.

La publication des Mazarinades ayant eu lieu dans un espace de temps assez court, on les imprima presque toutes sur une même sorte de papier, plié petit in-4°, et, comme le dit Guy Patin, au moyen d'un titre général imprimé on put déjà de son temps en faire des volumes et en former des collections ; il en existe un grand nombre avec la reliure du temps. Ces collections sont très-nombreuses dans les bibliothèques publiques. Comme en toutes choses, la Bibliothèque impériale est la plus riche sous ce rapport, celle de l'Arsenal vient ensuite. La bibliothèque du Louvre compte en Mazarinades environ 60 volumes, la Mazarine une cin-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quantaine, et les bibliothèques Sainte-Geneviève et de la Chambre des Députés en ont chacune un assez riche contingent.

Plusieurs bibliographies de ces pièces fugitives ont été essayées, mais la plus complète est celle qui a été publiée pour la Société de l'histoire de France par M. C. Moreau (1), véritable travail de bénédictin, auquel on ne saurait donner trop d'éloges, et qui nous a été fort utile pour cette partie de notre travail, aussi bien que les *Courriers de la Fronde* publiés par le même dans la Bibliothèque Elzevirienne de M. Jannet.

Maintenant, s'il nous était permis d'exprimer notre opinion sur ces milliers d'écrits qu'on a baptisés du nom de Mazarinades, nous dirions qu'on n'en a pas fait assez de cas, qu'ils n'ont pas été mieux appréciés que la Fronde, dont ils sont l'expression, et qui demanderait assurément à être étudiée avec plus de soin et traitée avec plus de gravité qu'on ne l'a fait. Le cardinal de Retz dit quelque part dans ses Mémoires : « Il y a plus de soixante volumes de pièces composées dans le cours de la guerre civile, et je crois pouvoir dire avec vérité qu'il n'y a pas cent feuillets qui méritent qu'on les lise. » Mais il est permis d'appeler de ce jugement, par trop partial, qui a fait dire avec raison au Père Lelong

(1) Paris, 1851 et s., 3 vol. in-8°.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'apparemment le Cardinal ne faisait cas que des pamphlets publiés par lui-même, et qui, en effet, ne comprennent guère moins de cent feuillets. Sans doute ce n'est qu'avec une extrême réserve que doivent être accueillis les faits mis en avant dans ces écrits, la plupart anonymes et qui portent l'empreinte de la violence des haines de parti; le plus souvent les jugements sur les personnes sont injustes, les relations des faits inexactes et passionnées. Cependant, nous le dirons avec M. de Sainte-Aulaire, c'est par l'examen attentif de ces pamphlets plus que par l'étude même des bons ouvrages qu'il est possible de se faire une idée exacte et de l'esprit général du temps, et de la politique des divers partis. Si ce n'est pas à titre d'historien qu'on peut interroger le pamphlet, surtout le pamphlet burlesque, dit M. Moreau, il est fort utile de l'entendre comme témoin. Il est toujours l'écho et bien souvent l'organe d'un parti ou d'un homme. Il a écrit en présence des événements, sous l'influence du sentiment et des idées qui prévalaient alors, et qu'il a traduits à sa manière, pour le succès des controverses qui passionnaient le public, et dans lesquelles il est entré avec son caractère de dénigrement sceptique et d'impudente bouffonnerie. Il a été l'instrument de toutes les rivalités, de toutes les jalousies, de toutes les haines; il s'est prêté à toutes les passions comme à tous les inté-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rêts. C'est assez dire que son témoignage ne doit pas être reçu sans défiance; mais les divers mouvements de cette société si agitée, dont il a suivi les variations, s'y reflètent avec une vivacité pleine d'enseignements; et il y a tout un côté des mœurs publiques qu'il enlumine de couleurs éclatantes, qu'il éclaire d'une chaude lumière. C'est dans ses vers surtout qu'on voit bien la foule qui grouillait sur le Pont-Neuf, autour du cheval de bronze ou devant la Samaritaine, dès que le moindre bruit se répandait par la ville, et qui vociférait au Palais et jusque sous les piliers de la grand'salle dans les jours d'émeute. Sa langue même, toute parsemée de proverbes et de locutions proverbiales, d'expressions surannées, de termes populaires, sa langue est un curieux sujet d'étude et de réflexion.

—

## LES JOURNAUX

*Double jeu de Renaudot et de ses fils : la* Gazette *et le* Courrier français. — *Les* Courriers burlesques *de Saint-Julien. Autres essais.*

Une chose étonnante, nous l'avons déjà dit, c'est que le privilége de la Gazette n'ait pas été englouti par cette marée montante de prose et de vers, c'est que le journalisme ne soit pas sorti de ce grand

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mouvement. Parmi les formes que pouvait revêtir la littérature polémique, celle du journal, connue déjà depuis près de vingt ans, semblait devoir être une des premières qui se présenteraient à l'esprit des pamphlétaires. Renaudot lui-même en jugeait ainsi, et un instant il parut craindre pour le monopole dont il était en possession ; une circonstance vint augmenter encore les appréhensions dont il n'avait pu se défendre en voyant s'engager la guerre des pamphlets.

Quand la Cour sortit de Paris, le 6 janvier 1649, Renaudot eut ordre de la suivre à Saint-Germain. Mazarin lui avait donné la direction de l'imprimerie qu'il faisait emporter, et qui fut établie dans un des appartements de l'Orangerie (1). Outre la nécessité de faire imprimer les arrêts du Conseil, les lettres

(1) « Le 4 mars, le roi étant allé visiter son imprimerie, établie dans l'un des appartements de son Orangerie à St-Germain-en-Laye, et S. M. ayant voulu faire imprimer quelque chose, celui à qui Leurs Majestés ont donné la direction de cette imprimerie (Renaudot) dicta sur-le-champ quelques vers sur la première conférence de Ruel. Voici les derniers, les seuls que l'auteur publie, les premiers ayant été enlevés par les courtisans :

*J'accepte cet augure en faveur de l'histoire*
*Qu'à l'instant que Paris se met à la raison,*
*Mon prince, visitant sa royale maison,*
*Va fournir de sujet aux outils de sa gloire.*
*Embrassez-vous, Français ! Espagnols, à genoux,*
*Pour recevoir la loi, car la paix est chez nous ! »*

(Le Siége mis devant le Ponteau de mer (*sic*)...
St-Germain, 1649.)

Le roi, cela va sans dire, récompensa magnifiquement les ouvriers.

On attribua à Renaudot toutes les pièces sorties de l'imprimerie de St-Germain ; mais M. Moreau n'en sait que huit dont la paternité lui appartienne certainement. Dans la collection des lettres de Letellier-Louvois (ms. de la Bibliothèque

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et les déclarations du roi, pour les répandre et les faire connaître, le Cardinal avait l'intention d'accepter la lutte avec la Fronde sur le terrain de la publicité, d'opposer aux pamphlétaires ses écrivains, d'avoir, comme le Parlement et les généraux, ses pièces de polémique et ses feuilles volantes. Pour cela, le fondateur de la Gazette était bien l'homme qu'il lui fallait : rompu aux habitudes de la controverse, il connaissait à fond toutes les petites finesses, toutes les ruses du métier qu'il avait exercé le premier.

Si Renaudot convenait à la fonction, la fonction aussi convenait fort à Renaudot : elle devait nécessairement l'affermir dans la faveur de la reine, du Cardinal, de la Cour, et l'aider par conséquent à conserver, malgré l'instabilité des choses à cette époque, le privilége de la Gazette. Il n'eut donc garde de refuser. Mais quitter Paris, c'était laisser le champ libre à la concurrence; le Parlement pouvait autoriser la publication d'un journal, breveter quelque écrivain qui consacrerait son savoir-faire à le défendre. La guerre finie, qui l'emporterait, du gazetier du Palais-Royal ou de celui du Palais de justice ? Mazarin pouvait rester le maître, sans doute; mais il pouvait être sacrifié ; ou bien encore

impér., vol. 33.) se trouve une adresse au peuple pour l'engager à ne pas se montrer hostile à la cour. A ce projet est joint un ordre du roi portant que Renaudot publiera cette pièce sans nom d'imprimeur, et la répandra sans nommer l'auteur.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la paix pouvait se faire par un compromis. Dans cette hypothèse, la Gazette serait-elle assez favorisée pour conserver son monopole ? Le cas était douteux. En politique habile, Renaudot marcha résolument contre la difficulté. Il avait deux fils, attachés avec lui à la rédaction de la Gazette : il les laissa à Paris avec le plan d'un nouveau journal, et, pendant qu'il écrivait la Gazette à Saint-Germain pour la Cour, ses enfants écrivirent, à Paris, le *Courrier français,* journal du Parlement (1). Qui sait même si Mazarin ne fut pas pour quelque chose dans ces calculs? Il était assez fin pour cela. On pouvait présumer que le Parlement, qui gouvernait à Paris, voudrait avoir, comme la Cour, sa gazette à lui : n'était-il pas d'une habile politique, de la part du Cardinal, de la lui faire faire par des hommes à sa dévotion ?

Quoi qu'il en soit, la combinaison réussit au delà des espérances de Renaudot. La Gazette avait créé dans les habitudes des Parisiens un besoin de curiosité que les événements ne pouvaient que rendre de plus en plus vif. « Depuis les grands jusques

(1) Un fait à noter, c'est que les numéros de la Gazette imprimés à St-Germain pendant le séjour qu'y fit la cour continuent à porter la souscription : « A Paris, du Bureau d'adresse, aux Galleries du Louvre, devant la rue Saint-Thomas. » Le numéro du 9 janvier, le premier qui fut imprimé à St-Germain, contient cette rubrique :

« *De Saint-Germain-en-Laye, le* 8 *janvier* 1649. Leurs Majestés et toute la cour arrivèrent *ici,* le 6 de ce mois, sur les 9 heures du matin. »

Voilà tout; rien des motifs de ce voyage nocturne, pas un mot des troubles.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux petits, dit une Mazarinade que nous donnerons tout à l'heure, on ne parle d'affaires que par la Gazette. Les aisés les achètent et en font des recueils; d'autres se contentent de les lire en payant des droits pour cette lecture, ou se cotisent entre eux pour l'avoir à moindres frais. » Aussi, dès les premiers jours du blocus, « les Parisiens, renfermés dans leurs murs, souffraient moins de la disette de pain que du manque de gazettes... Il semble que tout soit mort depuis que la Gazette n'existe plus; l'on vit comme des bêtes, sans savoir ce qui se passe. »

Le *Courrier français* ne pouvait donc arriver plus à propos; aussi son succès fut-il très-grand; « le pain ne se vendait pas mieux; l'on y courait comme au feu, l'on s'assommait pour en avoir; les colporteurs donnaient des arrhes la veille, afin qu'ils en eussent des premiers; on n'entendait, le vendredi, crier autre chose que le *Courrier français*, et cela rompait le cou à toutes les autres productions de l'esprit. » Il est vrai que ses rédacteurs étaient des gens habiles, les dignes fils de leur père; et leur habileté leur était d'autant plus nécessaire, il leur était d'autant plus utile d'être « instruits de toutes les manigances qu'il fallait pratiquer, » qu'ils n'étaient pas des mieux renseignés, si l'on en croit Naudé. « Le Courrier de nouvelle invention, dit-il, qui se clabaude tous les matins, de



EFERUS - Recherches & Classification numériques

fort bonne heure, est assez mal informé de tout ce qui se passe à Paris, et, pour le dehors, si la Gazette de St-Germain ne suppléait tellement quellement à ses oublіances, nous ne saurions rien du tout... Et puis voilà de belles nouvelles que celles dont il nous fait part ! Elles sont le plus souvent si vieilles et si rebattues que déjà les enfants en vont à la moutarde. »

Malgré tout, la vogue du *Courrier*, qui se vendait un sou, fut, nous l'avons dit, rapide et grande, et, comme cela devait être, elle éveilla l'envie et excita les appétits. Des libraires le contrefirent; d'autres usurpèrent son titre. Quelques auteurs l'imitèrent; un, mieux avisé, nommé Saint-Julien, eut l'idée de le traduire *fidèlement* en vers burlesques. Cette traduction n'était, en quelque sorte, qu'une paraphrase; mais son mérite dépassait de beaucoup celui de l'original. Le vers, lestement et facilement fait, ne manque ni de gaieté ni d'esprit; les traits y sont parfois assez plaisants. Mais ce qui frappe surtout, c'est la rapidité avec laquelle son auteur improvisait ce journal, dont chaque numéro compte six à huit cents vers. Le *Courrier français* était vendu le vendredi, et le surlendemain dimanche Saint-Julien en donnait la copie rimée.

Citons un passage pris au hasard :

*Cependant que la ville ordonne*
*Aux chefs et maîtres des maisons,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Nonobstant toutes leurs raisons,*
*De venir eux-mêmes en garde,*
*Portant mousquet ou hallebarde,*
*Et d'être chez leurs officiers*
*Aux mandements particuliers,*
*De suivre à beau pied, non sans lance* (1),
*Leur capitaine, et, s'il les tance,*
*Endurer la correction,*
*Et souffrir jusqu'au morion* (2);
*De venir, quand on les appelle,*
*En faction ou sentinelle,*
*Selon que veut le caporal,*
*Qui bien souvent est un brutal,*
*Toujours ignorant, parfois ivre;*
*Mais, bien qu'il ne sache pas vivre,*
*Fît-il, en commandant, un rot,*
*Il faut suivre sans dire mot,*
*Et là prendre mainte roupie,*
*Si le caporal vous oublie,*
*S'il cause, s'il dort ou s'il boit,*
*Sans oser sortir de l'endroit*
*Où pour sentinelle il vous pose,*
*Tant qu'il boit, qu'il dort ou qu'il cause* (3).

(1) *Aller à beau pied sans lance*, aller à pied, se disait particulièrement de celui qui était ruiné, qui n'avait plus le moyen de faire le fanfaron.

(2) Châtiment infligé aux soldats dans les corps de garde pour une faute légère. C'étaient quelques coups donnés sur les fesses avec la crosse du mousquet ou la hampe de la hallebarde.

(3) Ordonnance de messieurs les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris portant règlement général pour la garde ordinaire des portes de ladite ville et faubourgs de Paris, et autres expéditions qui seront commandées pour le service du roi et la conservation de ladite ville. Du quatorzième février 1649.

On lit sur le même sujet dans le *Journal politique de la guerre parisienne*:

*Un drôle à qui l'on dit: « Ami, tenez-vous prêt,*
*Ayez les armes en main pour faire sentinelle; »*
*Répondit fièrement: « Tu me la bailles belle!*
*Commande à tes valets; sais-tu bien qui je suis? »*
*Lors son sergent lui dit: « Un écureur de puits. »*

Citons encore, pour l'édification de nos soldats citoyens, quelques articles d'un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La traduction, cela va sans dire, était, comme l'original, parlementaire et antimazarinique, et tout porte à croire qu'elle en partagea le succès, car tout aussi exacte, elle est beaucoup plus gaie et plus amusante.

En 1650, quand la vieille Fronde s'allia au cardinal Mazarin, en haine de la jeune Fronde ou de la Fronde des princes, que le prince de Condé eut été enfermé dans le château du Havre, Saint-Julien, qui s'était rangé, à la suite de son protecteur, le marquis d'Alluye, au parti du duc de Beaufort, revit son *Courrier*, le corrigea, l'accommoda aux opinions nouvelles, aux intérêts nouveaux du parti, et en donna une seconde édition, sous le titre de: *Le Courrier burlesque de la guerre de Paris, envoyé à Monseigneur le prince de Condé, pour divertir Son Altesse durant sa prison, ensemble tout ce qui se passa jusqu'au retour de Leurs Majestés.* Ce n'est plus au

règlement qu'il faut joindre à l'ordonnance ci-dessus; il a pour titre: *Règles générales et statuts militaires qui doivent être observés par les bourgeois de Paris et autres villes de France en la garde des portes desdites villes et faubourgs* (1649).

ART. 7. Tout bourgeois ou soldat doit révérer le corps de garde et le tenir comme un lieu saint, où il ne se doit point proférer de paroles dissolues ni profanes; au contraire, se tenir dans la discrétion, comme en la chambre et en présence du roi.

ART. 8. Quiconque donne un démenti à son camarade dans le corps de garde, lui donne un soufflet, ou jure ou blasphème le saint nom de Dieu, doit recevoir de son dit camarade un autre soufflet devant le capitaine (si autrement l'accord ne se peut faire entre eux); et pour les blasphèmes, il doit être condamné à une amende telle que de raison.

ART. 9. Tout bourgeois ou soldat qui se trouvera indiscret jusqu'au point de roter, péter ou pisser dans le corps de garde, qui s'y déchaussera sans le congé de son caporal, doit payer l'amende, quoiqu'il n'ait déchaussé qu'un de ses souliers.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

premier ministre qu'il s'attaque alors, il n'a pour lui que des caresses et des flatteries ; c'est contre le prince de Condé que sont dirigées ses imprécations et ses railleries. Le nouveau Courrier fut soigneusement expurgé de toutes les petites injures qu'il contenait précédemment contre Mazarin ; les vers favorables à la cause du Parlement furent effacés ou retournés ; enfin cette nouvelle édition s'enrichit de nombreuses variantes dans le genre de celles-ci :

COURRIER FRANÇAIS.

*Et que, vu que le Cardinal*
*Est seul auteur de tout le mal*
*Et de la misère présente,*
*Dont on a preuve suffisante...*

COURRIER BURLESQUE.

*Et parce que le Cardinal*
*Leur semblait l'auteur de ce mal,*
*Qui depuis, par son ministère,*
*Leur a bien prouvé le contraire.*

Autre variante ; il s'agit de la milice bourgeoise.

COURRIER FRANÇAIS.

*Le samedi, neuf dudit mois,*
*Sortit force vaillants bourgeois*
*Pour faciliter les passages*
*Aux hommes des prochains villages,*
*Qui, trouvant libre le chemin,*
*Fournirent les marchés de pain,*
*Qu'on reçut avec allégresse.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

COURRIER BURLESQRE.

*Le samedi neuf fut choisie*
*De la plus leste bourgeoisie*
*Que l'on pensait faire sortir;*
*Mais elle n'y put consentir.*
*Neantmoins c'était la plus leste:*
*Jugez donc par elle du reste!*
*Et dès ce jour on connut bien*
*Que la meilleure n'en vaut rien.*

La palinodie était complète; mais c'était chose trop commune alors pour qu'on en fît un grief à l'auteur; bien mieux, le *Courrier*, dans sa forme nouvelle, eut une fortune que n'a surpassée celle d'aucun pamphlet de la même époque: les libraires les plus renommés s'associèrent pour l'exploiter, et il en parut deux éditions à la fois, l'une in-4°, et l'autre in-12.

Encouragé par l'accueil qu'il avait reçu du public, Saint-Julien entreprit, vers la fin de 1650, de raconter en vers burlesques les luttes de la Cour et du Parlement pendant l'année 1648. C'était, en effet, une introduction presque nécessaire à son *Courrier*. Il composa donc le *Courrier burlesque envoyé à Monseigneur le Prince de Condé, pour divertir Son Altesse pendant sa prison, lui raccontant tout ce qui se passa à Paris en* 1648 *au sujet de l'arrêt d'union*. Le fond en est emprunté à l'*Histoire du temps*, qu'il abrége, mais qu'il suit presque toujours, qu'il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

traduit même quelquefois, comme il a traduit le journal des fils de Renaudot. Toutefois Saint-Julien n'a garde d'être frondeur entêté et violent à l'égal de Du Portail. Les circonstances sont changées, et on sait déjà qu'il change volontiers avec les circonstances. Il n'est, non plus, ni mazarin autant que dans le *Courrier burlesque de la guerre de Paris,* ni parlementaire avec la même soumission que dans le *Courrier français*. La vieille Fronde est en train de se rapprocher du parti des princes ; elle n'a pas rompu tout à fait avec le cardinal Mazarin, mais elle travaille secrètement contre lui, elle intrigue dans le parlement et à la cour. Saint-Julien profite de cette attitude incertaine de ses maîtres pour jeter le ridicule sur les hommes et sur les événements de 1648 avec une liberté qui est presque de l'impartialité. Il se moque du duc d'Orléans et du vieux Broussel, de Gondi et de Mazarin, des orateurs du Palais et des héros de la rue. Jamais peut-être il n'a montré plus d'esprit et déployé plus de verve ; jamais son vers, plus souple et plus facile, n'a été néanmoins d'un meilleur burlesque. C'est sans contredit une des plus plaisantes pièces de la Fronde.

Citons un ou deux traits, les premiers que nous rencontrons. Le Parlement s'est prononcé pour l'Union :

*L'an que l'autorité du roi*
*Se trouva courte dans les halles,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Et que quelques trois milles calles* (1)
*Parlèrent du gouvernement*
*Selon leur petit jugement ;*
*L'an que, parmi nos brouilleries,*
*L'unique pont des Tuileries*
*Fut le pont fidèle et loyal*
*Qui tint pour le Palais-Royal,*
*L'union, bien examinée,*
*Le treize mai de cette année*
*Fut résolue au parlement.*
. . . . . .
*Cet arrêt mit en grand émoi*
*Tout le privé conseil du roi.*

Le Chancelier vit quelques-uns des membres les plus influents,

*Et tâcha de les délier ;*
*Mais il n'y fit que de l'eau claire.*
*On en voulait au ministère,*
*Et, comme ils lui dirent tout plat :*
*Il fallait réformer l'Etat.*
*C'était là toute l'enclouure.*
*On voyait des gens de roture,*
*Des partisans plus gras que lard,*
*Se coucher tôt, se lever tard,*
*Jusques au col dans les délices,*
*Par-dessus les yeux dans les vices,*
*Et dessus la tête dans l'or,*
*Tandis que languissent encor*
*Tant de maisons, qui, vertueuses,*
*N'ont pas de pain pour leurs dents creuses.*
. . . . . .

(1) Espèce de coiffure de femme, et, par extension, les femmes qui portent cette coiffure.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*La Reine, n'ayant plus de digues*
*Pour opposer à ce torrent,*
*Devint plus sèche qu'un hareng,*
*De soins et de mélancolie,*
*Et détesta cent fois sa vie.*
*Son conseil manda Du Tillet,*
*Qui met tous les arrêts au net.*
*Du Tillet vient. Chacun l'accueille ;*
*On lui demande cette feuille ;*
*Et, comme il se voit tourmenter,*
*Il dit : Dieu vous veuille assister !*
*L'arrêt n'est pas en ma puissance.*
*L'on reconnaît son innocence,*
*Et l'on dit qu'avec Du Tillet*
*Guénégaud et Carnavalet*
*Iront dans le greffe le prendre.*

Mais l'arrêt avait disparu, et un jeune commis auquel ils s'adressèrent, avec quelque rudesse, « les envoya faire... »

*Dont les suppliants indignés*
*Lui voulant donner sur le nez,*
*Il se fit un si grand vacarme*
*Que, sans un pauvre père carme*
*Qui mit à propos le holà,*
*Carnavalet demeurait là.*
*Et certes il l'échappa belle,*
*Car, jusqu'à la Sainte-Chapelle,*
*Qui le reçut plus mort que vif,*
*On ne voyait qu'aune et canif.*
*Pour Guénégaud, son camarade,*
*Ayant reçu quelque gourmade,*
*Il chanta l'hymne* In exitu.
*Qu'il fait bon n'être pas têtu*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Et n'avoir pas tant de courage,*
*Puisque, s'il n'eût plié bagage,*
*Il ne vivrait plus à gogo,*
*Ce bon monsieur de Guénégaud.*

*Le lendemain, Messieurs reçurent*
*L'ordre, en une lettre qu'ils lurent,*
*De venir au Palais-Royal,*
*Et d'apporter l'original*
*De leur arrêt rendu la veille;*
*Mais la Cour fit la sourde oreille.*

On met cependant en délibération la question de savoir si la Cour doit se rendre auprès de la reine, — sans l'arrêt, bien entendu. Les plus ardents opinent contre. Vous savez bien, dit l'un,

*Vous savez bien, mes camarades,*
*Les affronts et les rebuffades*
*Qu'on nous a faites dans ce lieu.*
. . . . . .
*Qu'aller faire au Palais-Royal?*
*Disons que nous nous trouvons mal.*
*Nonobstant cette remontrance,*
*Qui tirait sur l'impertinence,*
*La Cour fut d'avis de partir;*
*Et de fait on la vit sortir,*
*Sur les neuf heures et demie,*
*Dans une grande modestie,*
*Plus droite que n'est un chenet,*
*Avec sa robe et son bonnet.*
*Il faisait beau voir en bataille*
*Nos sénateurs de toute taille,*
*Grands et petits, en souliers neufs,*
*Qui marchaient comme sur des œufs.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Les enfants, devant et derrière,*
*Couraient comme après la bannière*
*Ils courent aux processions*
*Dans le temps des Rogations.*
*Tout le bourgeois, à la fenêtre,*
*Curieux de les voir paraître,*
*Faute de baume ou de jasmin,*
*Jette aussitôt par le chemin*
*Des épluchures de salade.*
*Le Savoyard* (1), *au lieu d'aubade,*
*Dès qu'il les eut vus, entonna*
*Dessus le Pont-Neuf Hosanna !*
*A quoi quelque marionnette*
*Répondit d'une voix aigrette,*
*Et Carmeline* (2) *s'offrit bien*
*De leur tirer les dents pour rien,*
*Si quelqu'une leur faisait peine.*
*Madame la Samaritaine*
*Les pria de boire en passant.*
*Partout le peuple, en avançant,*
*Les bénissait dessus leur voie.*
*Une femme en pissa de joie.*
*Bref, jusques au Palais-Royal*
*Ils eurent un accueil égal.*
*Mais, hélas ! ils pouvaient bien dire*
*Ce qu'on dit quand on a fait cuire*
*Son pain blanc avant son pain bis.*

La première chose qu'on leur demanda, en effet, ce fut : « Avez-vous votre arrêt en poche ? » et sur leur réponse négative, ils furent, on le sait, fort

(1) Aveugle qui se tenait sur le Pont-Neuf et chantait les chansons en vogue. Son nom était Philippot.

(2) Célèbre arracheur de dents, dont l'enseigne, entourée d'une guirlande de dents, portait cette devise virgilienne :

*Uno avulso, non deficit alter.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mal reçus. Mais ils ne firent qu'en persister avec plus de fermeté dans leur opposition.

*Les ministres, épouvantés*
*De voir nos Messieurs aheurtés*
*A rhabiller de neuf la France,*
*Ont recours à la violence.*

On décide l'enlèvement du conseiller Broussel, et

*On prend le jour du* Te Deum (1)
*Pour ravir ce palladium...*
*Et, sous prétexte du cantique*
*Qu'on voulait rendre magnifique,*
*Selon la grandeur du succès...*
*Le conseil fit une malice :*
*Il mande toute la milice*
*Qui pouvait être dans Paris,*

et la dispose de manière à être maître de tous les ponts et des abords de Notre-Dame.

*Cependant partout on publie*
*Que c'est pour la cérémonie*
*Que se fait ce grand appareil.*

D'un autre côté tout a été préparé pour le coup de main dirigé contre « ce bon grison de Brousselle, le Beaufort de ce temps-là. »

*Une heure était déjà sonnée :*
*Chacun songeait à la dînée,*
*Et chacun, pour voir à son pot,*

(1) Pour la bataille de Lens.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Allait moins le pas que le trot.*
*Déjà le bonhomme Brousselle*
*Avait fait dresser son écuelle ;*
*La seule peur de se brûler*
*L'empêchait lors de travailler.*
*Il soufflait déjà sur sa soupe,*
*Quand voici venir une troupe*
*De gens bien faits dans sa maison.*
*Lui qui vit, sans comparaison,*
*Plus sobrement qu'aucun ermite,*
*Et dont la petite marmite*
*Ne contient rien de superflus,*
*Voyant tous ces nouveaux venus,*
*Dit à sa servante : « Marie,*
*Courez à la rôtisserie. »*
*Et, sitôt qu'il peut se lever :*
*« Messieurs, vous plaît-il de laver ?*
*Vous ferez très-mauvaise chère ;*
*Excusez, la viande est bien chère. —*
*Piarot, faites venir du pain. —*
*Thoinon, allez tirer du vin,*
*Dit-il à l'oreille à l'aînée,*
*Fille très-bien disciplinée.*
*— Papa, dit-elle, il est au bas.*
*— Ma fille, n'y allez donc pas. »*
*Sur ce dialogue, un marouſle*
*Saisit ce bonhomme en pantouffle,*
*Et, sans qu'on lui donne le temps*
*De prendre ni manteau, ni gants,*
*Ni de baiser ses pauvres filles,*
*En leur disant : « Soyez gentilles ! »*
*Suivi de sa seule vertu*
*Et d'elle seule revêtu,*
*On le jette au fond d'un carrosse.*
. . . . . .
. . . . . .

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*La nouvelle s'épand partout.*
*Paris s'émeut de bout en bout,*
*Paris, cette bête féroce,*
*Paris, cet horrible colosse,*
*Qui, s'il allait faire un faux pas,*
*Entraînerait la France à bas.*
*Les gardes qu'on avait postées*
*Sur le Pont-Neuf sont tapotées,*
*Et dessus tous les autres ponts*
*On frotte les colins-tampons.*
*Aux environs de Notre-Dame,*
*Le bourgeois aiguise sa lame,*
*Que pour tirer de son fourreau*
*Le bonhomme s'est mis en eau,*
*Lame dont la garde à la Suisse*
*Lui meurtrira bientôt la cuisse*
*En dandinant à son côté*
*Dans un baudrier mal porté.*

Cette trilogie de Saint-Julien, qui nous a semblé mériter à plus d'un titre d'être signalée, embrasse les temps écoulés du 13 mai au 24 octobre 1648, et du 6 janvier au 1er avril 1649 ; elle a été réunie par M. Moreau, sous le titre de : *Les Courriers de la Fronde en vers burlesques* (1), et annotée avec l'abondance et le savoir que l'on pouvait attendre de l'auteur de la *Bibliographie des Mazarinades*.

La fortune de ces *Courriers* devait nécessairement appeler des concurrents ; aussi les deux Frondes virent elles successivement apparaître une

(1) Deux volumes de la bibliothèque Elzevirienne.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

foule d'imitations dans l'une ou l'autre des deux formes que le succès avait également consacrées. Les journaux, ou plutôt des semblants de journaux, s'improvisaient au jour le jour, les uns pour la Cour, le prince de Condé ou le Parlement, les autres pour le Coadjuteur ou pour le duc de Beaufort, chacun s'efforçant de justifier la conduite, de prôner les actes du chef de parti auquel il s'inféodait. Quelques autres, que leurs intérêts ne rattachaient à aucune de ces coteries, se mettaient de la partie uniquement pour augmenter le tapage. Nous citerons, pour l'acquit de notre conscience, quelques unes de ces feuilles mort-nées.

Le *Courrier de la Cour*, portant les nouvelles de St-Germain, depuis le 15 mars 1649 jusques au 22, — depuis le 22 jusqu'au 29 (2 n$^{os}$). Ce n'est qu'une pâle copie du *Courrier français*, dont il ne fait que répéter les nouvelles. Nous citerons seulement le préambule : « Messieurs, puisque tout le monde se mêle de vous donner des nouvelles, j'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais que je vous fisse part de celles que j'ai apprises depuis huit jours. Mais n'attendez de moi ni de grandes préfaces, ni des paroles étudiées, et moins encore des louanges ou des invectives affectées. Je laisse ces petits soins à ceux qui veulent remplir leurs feuilles à quelque prix que ce soit, ou qui établissent leur gloire sur des papiers volants. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Pour que la ressemblance fût complète, le *Courrier de la Cour* eut une traduction, ou, si l'on veut, une parodie *en vers burlesques*, qui ne compta non plus que deux numéros, assez cependant pour exciter la bile de Saint-Julien :

*Quoi que nous veuille faire entendre*
*Un sot* Courrier *qu'on devrait pendre*
*Et qui prend le nom de la Cour,*
*Imposteur, homme sans amour,*
*Sinon pour le parti contraire,*
*Qui devrait bien plutôt se taire*
*Que de mentir si puamment.*

Mais Saint-Julien se reproche bien vite à lui-même cette boutade contre ce « Courrier dépêché sans besoin, à la monture boiteuse, » qu'il accuse « d'avoir pris son nez pour ses fesses. »

*Lecteur, si je l'ai pris à tâche,*
*Ne pense pas que je me fâche ;*
*Je ne veux rien que t'avertir*
*Que je ne puis ouyr mentir,*
*Ni même lire de Gazettes,*
*Pour être pleines de sornettes.*
*Lecteur, pour une bonne fois,*
*Ne crois que le* Courrier françois.
*Les autres, abus, bagatelles !*
*Mais, pour le mien, bonnes nouvelles !*

L'*Histoire journalière de ce qui s'est passé tant dedans que dehors le royaume* (5 septembre–11 octobre 1649 ; 3 numéros) est, comme le *Cour-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*rier français*, une sorte de doublure de la *Gazette*. Son auteur était Charles Robinet de Saint-Jean, qui avait commencé sa carrière sous la direction de Renaudot, et dont le *Mercure* annonçait la mort, en mai 1698, en ces termes : « Charles Robinet de St-Jean mourut le 25 avril 1698, âgé de plus de 90 ans ; il avait travaillé pendant plus de 60 ans à la composition de la *Gazette* de Paris. » Nous ne croyons pas qu'il y ait un autre exemple d'un aussi long exercice du métier. Robinet, conseiller historiographe du roi, n'avait été toute sa vie qu'un gazetier, et un gazetier sans génie. Outre l'*Histoire journalière*, faite à l'imitation de la Gazette de Renaudot, il a publié les *Lettres en vers à Madame*, à l'imitation de la *Muse historique* de Loret et de la *Gazette burlesque* de Scarron, et *Momus et le Nouvelliste*, à l'image du *Mercure galant*.

Le *Journal poétique de la guerre parisienne*, par Mathurin Questier, dédié aux amis du roi, des lois et de la patrie, est, malgré ses bonnes intentions, un très-pauvre journal, que Naudé met au nombre des pièces dont les auteurs s'étaient obligés à faire rouler la presse moyennant une pistole par semaine, pauvres diables que Alfieri qualifie d'écrivains à *impulso artificiale* ; il parut cependant pendant douze semaines. Nous en avons cité tout à l'heure quelques vers qui peuvent donner une idée

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la composition de la milice bourgeoise de la Fronde, et du respect qu'elle portait à la discipline militaire.

Le *Babillard du temps*, en vers burlesques; six numéros, sans valeur.

La *Gazette des Halles*, touchant les affaires du temps, continuée par la *Gazette de la place Maubert*, en tout trois numéros, n'a d'un journal que le titre. A l'exception de quelques faits sans importance, elle ne contient que des louanges en l'honneur du duc de Beaufort, et des injures à l'adresse du Cardinal et du prince de Condé; le tout écrit dans un style qui surpasse en trivialité obscène et nauséabonde cette littérature des halles que plus tard devait illustrer Vadé.

*Vous qui faites de vos cervelles*
*Un répertoire de nouvelles*
*Et qui repaissez vos esprits*
*Des bruits qui courent dans Paris,*
*N'allez plus chercher les Gazettes :*
On *vous apprendra jusqu'au bout*
*Les nouvelles les plus secrètes.*

C'est ainsi que s'annonce le *Burlesque On de ce temps, qui sait, qui fait et qui dit tout*, petit journal rempli de verve et d'esprit, qui eut beaucoup de succès et alla jusqu'à huit numéros.

On y lit à propos d'un *Règlement de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime archevêque de Paris*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*touchant ce qui se doit pratiquer durant ce saint temps de carême* (du 18 février) :

*On a fermé les boucheries*
*Deux jours devant Pâques fleuries.*
*Maint boucher en est endévé;*
*Mais Paris se fût soulevé*
*Si l'on n'eût fait cette ordonnance,*
*Et la halle était en balance*
*D'équiper quantité de bras*
*Contre tous les mangeurs de gras.*

Voici en quels termes Saint-Julien parle de ce Règlement dans son *Courrier français :*

*Ce jour, l'archevêque régla,*
*Et par son réglement sangla*
*Messieurs de jeûne et de carême*
*Qui s'en venaient à face blême,*
*Victorieux du carnaval,*
*Pour seconder le cardinal*
*Et nous ôter la bonne chère.*
*Mais la farine était trop chère;*
*Ce qui fit que notre pasteur,*
*Usant envers nous de douceur,*
*Par une forme d'indulgence*
*Et sans tirer à conséquence*
*Nous accorda de manger œuf,*
*Poulet, mouton, goret et bœuf,*
*Fromage, veau, perdrix, éclanche,*
*Jeudi, lundi, mardi, dimanche,*
*En réservant les mercredis,*
*Les vendredis et samedis,*
*Et toute la sainte semaine,*
*Temps qu'il laisse sous le domaine*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*D'un carême très-rigoureux*
*Qui sera le reste aux Chartreux.*

Et dans le *Courrier burlesque de la guerre de Paris,* il ajoute, en modifiant le dernier vers :

*Qui fut tout le reste aux Chartreux*
*Ou qui du moins y devait être ;*
*Mais il se vint camper, le traître,*
*Chez quelques pauvres habitants,*
*Qui, disent-ils, devant ce temps*
*Jamais si long ne le trouvèrent,*
*Et dès les Rois le commencèrent ;*
*Si bien qu'en mangeant son harant,*
*Par un effet bien différent,*
*Pour jours gras le gueux fit carême ;*
*Le riche n'en fit pas de même,*
*Car, ayant toujours force plats,*
*Son carême il fit les jours gras.*

Le *Courrier du Temps,* malgré son nom et les nouvelles qu'il reçoit des principales villes de l'Europe, n'est point un journal ; c'est un simple libelle, mais un des meilleurs de la Fronde, et des plus ardents contre Mazarin. « On n'a rien imprimé de meilleur ici, depuis quatre mois, dit Guy Patin, que le *Courrier du Temps :* ce sont huit cahiers antimazariniques, qui sont fort bons. » Son auteur, le conseiller Fouquet de Croissy, suppose des lettres à lui adressées de pays et d'autres, et toutes ces correspondances imaginaires médisent à l'envi du Cardinal. Ainsi :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« *D'Amsterdam, ce 1er septembre.* 1649. — Il est arrivé ici cette semaine plusieurs vaisseaux des Indes. Entre les autres richesses dont le bon voilier était chargé, il a apporté une douzaine de singes, les plus beaux et les plus rares qu'on ait encore vus dans ces quartiers. Le cardinal Mazarin les a fait venir pour les mettre en sa garde-robe et ses antichambres, afin de divertir ceux qui lui font la cour, et juger, par la civilité et les bons traitements qu'ils feront à ces animaux favoris de Son Eminence, de l'affection qu'ils ont pour son service. »

Le *Courrier bourdelais,* commencé avec la première guerre de Bordeaux, celle de 1649, reparut pendant la 2e et la 3e (11 nos). L'auteur se plaint de « quelques singes qui se sont efforcés de le contrefaire pendant l'interruption de ses courses. » Il eut, en effet, un concurrent qui prit le titre de *Courrier de la Guyenne,* et même, à côté de ces deux courriers frondeurs, s'était établi un *Courrier de Bordeaux,* qui était royaliste. Les rivaux ne vivaient pas en parfaite intelligence; on apprend par leurs querelles que le *Courrier bordelais,* comme le *Courrier polonais,* le *Courrier de Pontoise,* et *tutti quanti,* se composait à Paris, par un écrivain des Galeries, c'est-à-dire par un écrivain qui ramassait ses nouvelles dans les galeries du Palais, un des grands centres, comme nous l'avons vu, des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nouvellistes et gazetiers. « D'où pensez-vous, dit le *Politique burlesque,* dédié à Amaranthe (1649),

*D'où pensez-vous que les Courriers,*
*Qui se vendent par milliers,*
*Viennent ?.....*
*C'est ici* (au Palais) *que dessus nos bancs*
*On fait les Courriers allemands,*
*Ceux qu'on appelle polonais*
*Et tous les Courriers français.*

Nommons encore le *Journal contenant les nouvelles de ce qui se passe de plus remarquable dans le royaume,* qui parut toutes les semaines depuis le 23 août jusqu'au 25 octobre 1652, et qui donne sur la guerre civile de cette année des détails intéressants ; — et le *Mercure de la Cour,* pamphlet plutôt que journal, mais spirituel, hardi jusqu'à l'insolence, et rempli d'anecdotes.

Nous ne pousserons pas plus loin la nomenclature de ces journaux, qui, pour la plupart, n'avaient pas de lendemain. Disons, d'ailleurs, que cette dénomination de *journal,* ou autres équivalentes, qui s'appliquent à de nombreuses pièces écrites pendant la Fronde, indiquent plutôt des relations partielles d'événements isolés que des feuilles à périodicité régulière embrassant les faits généraux.

Et puis, il faut bien le reconnaître, malgré le succès de certaines gazettes, de toutes les formes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que prit alors le pamphlet, celle-ci fut traitée avec le moins de talent. En général nulle idée ne domine ces sortes d'écrits, aucun plan ne les guide; ce sont des relations dont la forme le plus souvent ne vaut pas mieux que le fond. Le journal, qui vient d'être créé, n'est pas encore né à la vie politique; ce n'est encore qu'une simple chronique, qui s'adresse moins à la passion du public qu'à sa curiosité, et les chances de succès sont à celui qui intéresse ou amuse le plus ses lecteurs. C'est ce qui explique la faveur réservée aux gazettes burlesques. Nous avons dit le succès des *Courriers* de Saint-Julien et du *Burlesque On;* nous verrons bientôt la vogue plus grande encore de la *Muse historique de Loret,* qui survécut à toutes les productions de ce genre que la Fronde avait vues naître, et qui, en quelque sorte, fit école.

Aussi, quand après la guerre, la Gazette, revenue à Paris, réclama sa place et voulut rentrer dans ses droits, elle ne trouva devant elle que des cadavres ou des fantômes. Seul, le *Courrier français*, pour sauver les apparences et dérouter les soupçons qu'avaient pu faire naître les liens qui unissaient les rédacteurs des deux feuilles, fit un semblant de résistance, dont Renaudot eut facilement raison: La Gazette fut rétablie par arrêt de justice dans son privilége; les fils de Renaudot y reprirent leur collaboration, et Mazarin eut si peu de ressentiment

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'opposition qu'ils lui avaient faite dans le *Courrier* qu'à son retour de Saint-Germain, il donna à l'un et à l'autre des marques signalées de sa faveur.

Le *Courrier français* eut 12 numéros, et parut du 5 janvier jusqu'au 7 avril 1649, c'est-à-dire qu'il vécut tant que dura la guerre.

Cette comédie si habilement jouée par Renaudot donna lieu à une pièce très-curieuse, qui figure parmi les Mazarinades, et que nous croyons devoir reproduire :

LE COMMERCE DES NOUVELLES RESTABLY, OU LE COURRIER ARRESTÉ PAR LA GAZETTE.

A PARIS, M DC.XLIX

La babillarde Renommée, qui court la prétentaine par toute la terre, qui fourre son nez dans toutes les affaires du monde, et qui nous corne incessamment aux aureilles ce qu'elle sçait et ce qu'elle ne sçait pas, ayant de tout temps esleu son principal domicile dans la France, pour y avoir tousjours trouvé plus de logement qu'en quelque part qu'elle peusse aller, dans les chambres vuides des cerveaux curieux, qui ne se garnissent que de nouvelles et de contes à dormir debout; voyant toutes fois qu'à raison des remuëmenages arrivez dans l'Europe depuis les guerres, elle estoit obligée d'estre partout pour donner ordre au commerce de cette marchandise, après avoir bien resvé, ne trouva point de meilleur expedient que d'establir des Lieutenans Generaux pour maintenir sa puissance dans tous les cantons connus et à connoistre, trancher en son absence de son authorité, tailler et rogner de son domaine, et faire des choux, des raves et des pastez de ce qui se dit, et de ce qui se fait, dans ce monde et dans l'autre.

D'abord elle constitua dans cette fameuse dignité haute puis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sante Princesse Madame l'*Histoire*, qui s'aquitta long-temps de cette charge sans que l'on peust former aucun reproche contre son ministère. Messieurs les Memoires, ses Agends, estoient du bon temps auquel on ne pouvoit mentir à moins que de rougir aussi-tost, et sans baille l'y goust, ces fidelles commis luy donnoient des viandes toutes maschées, qu'elle ne faisoit qu'avaller; bien souvent aussi sans se fier qu'à soy-mesme, ses yeux fortifiez de lunettes et ses aureilles de cornes en façon d'entonnoirs, elle vouloit estre présente à toutes les actions memorables, et sans embellir ny farder la vertu, elle escrivoit un tel a bien fait en telle occasion, ou tel est un lasche, et n'a rien fait qui vaille; observant la justice distributive qui donne à chacun ce qui luy appartient : ce n'estoit pas là parler par ouy dire, puisque ses aureilles et ses yeux luy fournissoient tousjours de quatre tesmoins contre qui l'on ne pouvoit s'inscrire en faux, et, donnant d'un je l'ay veu par le nez, elle pouvoit envoyer promener ceux qui luy auroient voulu contredire.

Les esprits estant devenus plus raffinez et curieux, on ne fust plus si religieux à l'observation de ses ordres; l'on s'immagina que c'estoit mal parler que de dire la verité, et qu'il falloit mentir pour escrire à la mode; dès-lors Madame l'*Histoire* n'éust plus de vogue, chacun luy donna quelque lardon, l'on se torcha le cul de ses escrits, et l'on la descria comme la fausse monnoye. Une conjuration se forma contre son authorité dont un Prince malaisé nommé *Roman* s'institua le chef; c'estoit le plus grand ennemy de la verité, il mentoit comme un arracheur de dents, et pour habler et controuver des contes, il n'en craignoit teste d'homme vivant. Cet adroit courtisan fit si bien par ses galanteries et complaisances estudiées qu'il attira bien du monde à son party; et surtout le beau sexe, qui se charme de vetilles, le trouvant fort propre pour l'instruire à faire l'amour et le rendre sçavant jusques aux dents en fait de compliments, fleurs de bien dire et cageolleries, le supporta si bien et si beau, qu'à sa faveur il débusqua l'*Histoire*, et s'installa dans son domaine avec tant d'éclat et d'approbation qu'on ne parloit que par *Roman*. Il s'estudioit principalement à mentir avec grace, inventer



EFERUS - Recherches & Classification numériques

des noms extraordinaires, espouventables pour les guerriers, et dorés pour les Dames et doux comme du sucre; controuver des incidens miraculeux, des combats prodigieux, et des palais enchantez dans des pays de Caucaigne où les allouëttes tombent toutes roties; et couronner toutes ces aventures par un mariage delicieux, pour faire venir l'eau à la bouche des friandes Damoiselles qui passent les nuicts dans les pensées dont leurs esprits s'entretiennent après cette lecture fabuleuse. Les Amadys, Chevalier du Soleil, des Miroirs, et aux Armes dorées, Palmerins d'Olive, Gerileon d'Angleterre, Morgant le Geant, Valentin et Orson, Pierre de Provence, le Roy Hugon, Charlemagne et les douze Pairs de France, furent de la première couvée et s'acquirent une merveilleuse reputation; mais Nerveze et Desescuteaux raffinèrent leur stile et commencèrent à parler Phœbus; ils furent les mignons des Dames, et quelques-unes les portoient au lieu d'heures à l'Eglise; s'il se formoit entr'elles quelque different touchant un terme, on s'en rapportoit à Nerveze, et qui l'eust voulu contredire auroit esté chassé comme un peteur de la compagnie. Depuis, la mode changeant de jour en jour, Astrée, Argenie, Ariane, le Polexandre et la Cassandre, ont donné de la casse à ces pedants, mais ils n'en auront pas meilleur marché que les autres; l'on se détrompe tous les jours de ces fadaises, et, comme on dit, Maistre Gonin est mort, le monde n'est plus gruë.

Madame l'*Histoire,* ayant reconnu les causes de sa decadence et les moyens dont ce fourbe s'estoit servy pour luy donner du croc en jambe, employa les mesmes artifices à luy rendre la pareille. Affin de s'accommoder aux esprits, sçachant que toutes veritez ne sont pas bonnes à dire, qu'il faut quelquefois dorer la pillulle, et qu'un peu de ragoust fait trouver la viande meilleure, elle s'insinua petit à petit dans l'esprit de quelque Prince ambitieux, desguisa la verité et luy donna le masque de flatterie qui le fit passer pour un heros, ses moindres actions pour des exploits merveilleux, et ses vices pour des petites vertus; elle changea de nom et de qualités pour cacher les rides de sa vieillesse et paroistre plus jeune et plus agréable, et tantost sous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le nom de *Legende*, tantost sous la qualité de *Code*, de *Memoires*, de *Commentaires Hystoriques*, de *Chroniques*, de *Décades* et d'*Annalles*, elle a tasché de se maintenir et de tirer des puissances des pensions et de bonnes nipes, qui luy ont donné le moyen d'habiller de pied en cap cette pauvre *Verité*, honteuse de paroistre toute nuë comme elle estoit chez les grands, qui la chassoient et n'en vouloient point entendre parler; c'estoit la moindre de ses suivantes : dans ses entretiens ordinaires elle la faisoit taire tout plat, et Mademoiselle *Flatterie* avait seule le privilège de parler des Princes et des Roys, parce qu'elle sçavoit et sçait encore donner du plat de la langue en perfection, et les gratter où ils se demangent.

Au commencement elle avoit la patience de voir regner et mourir un Monarque pour en escrire la vie; mais, soit que les fantasques qui ne vivent que de nouvautez se plaignissent que c'estoit leur mettre le Caresme bien haut, ou que, n'ayant point d'autre revenu que ce commerce, la nécessité l'obligeast de mettre plus souvent quelque chose sous la presse, affin de mettre quelque chose sous la dent, elle borna ce terme à l'espace de dix ans, et réduisit la Chronique en *Décades*. Dès-lors elle se donna bien de garde, en jouant de ce delicat instrument, de toucher sur la grosse corde, de peur que ses récompenses ne fussent de bois flotté, dont elle auroit esté très mauvaise marchande; il fallut sous-mettre ses escrits à la censure des courtisans, et souffrir les corrections du Prince ou du Ministre d'Estat; en sorte qu'assez souvent ils escrivoient eux mesmes leurs belles actions, et contraignoient cette bonne Dame d'estre faussaire en legitimant des enfants qu'elle n'avoit jamais produit. Mais elle alla de pis en pis; ses moyens diminuant aussi bien que le Règne des Roys, il fallut amplifier la matière, ampouler le stile, faire de rien grande chose, et ramasser des fadaises et des contes jaunes pour en faire un volume tous les ans; cela passoit sous le tiltre d'*Annalles*, mais c'estoit plustost des rogatons pour demander les estreines, et si l'on eust examiné la dose des drogues de cette composition, on n'y auroit pas treuvé un dragme de *verité* parmy deux livres de *mensonges*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le *Mercure François* fut de cette fabrique ; quoyque son tiltre fût différent, et qu'il fût habillé d'une autre façon, il en a conté des plus mures, et bien fait accroire aux gens de là l'eau ; à son conte tout a bien esté jusques icy, les Ministres d'Estat ont fait merveilles, le peuple est plus heureux que jamais, nous sommes chanseux en fait de guerre, les victoires nous assassinent, l'Estat s'augmente de jour en jour par nos conquestes ; ceux qui gouvernent les Finances sont gens de bien et de conscience qui ne veulent que le bien de la France ; bref il n'y a point de Royaume qui jouysse d'un repos plus asseuré : je m'en rapporte à ce qui en est, mais j'ay bien peur que ce *Mercure* ne fasse comme le céleste, qui trafique de nouvelles, et d'autres choses que je ne diray point.

Ce n'estoit pas encore assez d'avoir restably ces rentes annuelles, principalement depuis que la guerre a taillé tant de besogne à cette greffière corrompuë ; il s'est trouvé des cerveaux trop avides de nouvautez qui ne s'en peuvent passer non plus que de chemises, et dont la curiosité fait son pain quotidien de relations et d'incidens ; pour faire des emplastres aux blessures de ces esprits, la bonne Dame choisit une esperlucatte qui luy servait de Damoiselle suivante, affectée au possible, extremement dissimulée et malicieuse comme un vieux singe ; on l'appeloit du nom de *Gazette*, son inclination l'avoit de tout temps portée à cet exercice, et bien auparavant qu'elle fût installée dans cette dignité, elle ne faisoit autre chose que de courir le guildou, aller de ça de là trotter chez les voisins, visiter ses voisines, fureter jusques aux ruelles du lict et dans les lieux secrets, parler de messire chacun, drapper tantost cettuy-cy, tantost cettuy-là, et mettre indifferemment sur le tapis et les uns et les autres ; enfin elle n'alloit jamais sans sa langue, et, quand elle n'avoit rien à dire, son esprit malicieux forgeoit sur le champ des nouvelles, bonnes ou mauvaises, telles qu'elles luy venoient à la bouche. Mademoiselle *Flatterie* estoit en bonne intelligence avec cette fine mouche, c'estoit deux testes dans un bonnet ; l'une n'alloit jamais sans l'autre, et lorsque *Gazette* estoit empeschée à faire quelque relation, celle-cy ne manquoit point d'estre au près

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'elle, et de luy souffler aux aureilles les termes dont elle devoit se servir.

La voilà donc establie par intrigues et par faveur dans ce venerable employ ; Dame *Histoire,* qui commence à radoter, se repose entièrement sur sa vigilance, et luy remet sa charge et son authorité pour en disposer à sa fantaisie, et faire ses fonctions accoustumées ; elle en use avec tant de liberté qu'elle change d'abord l'ordre estably par sa maistresse, et se resout de donner aux curieux du fruict nouveau toutes les semaines ; elle feint d'avoir des correspondances par toute la terre, et d'estre des plus connuës ; elle sçait ce qu'on fait à Naples, en Suède et en Bavière tout en mesme temps, trotte comme un postillon de ville en ville et de province en province, et lorsque toutes ces matières illustres manquent à son sujet, elle revient à son village et treuve dans Paris assez de fatras et d'incidents pour en emplir ses cahiers jusques au goulet, dira qu'une telle Dame est accouchée d'une fille, qu'elle a esté baptisée dans telle Eglise, que tels et telles l'ont tenuë sur les fonds, qu'un tel a pourveu son fils de la charge de Conseiller, que tel autre a resiné son Abbaye à un tel, qu'il a soustenu une Thèse en Sorbonne, que l'on a tiré devant le Roy un feu d'Artifice, et en expliquera les particularitez, qu'un tel Seigneur n'est plus malade, et qu'il se porte bien de sa goute, que l'on a treuvé quelque machine nouvelle pour faire des carosses à peu de frais, que la rivière est fort grosse, et que le pain est à bon marché. Ne sont-ce pas là de belles nouvelles à mettre dans l'*Histoire ?* Ne sommes nous pas bien gras et satisfaits d'achepter des contes que nous sçavons devant que l'on ait songé à les imprimer? et n'est-ce pas nous charlataner adrettement que d'attirer l'argent de nos pochettes par les papiers, qui, pour estre trop minces et de mauvaise fabrique, n'estant pas propres pour les beuriers, ne sçauroient servir que de mouchoirs pour le derrière.

Cette fine matoise s'est toutes fois si bien intriguée dans cet estat, sous ombre qu'elle s'accompagne quelques fois de la Donzelle *Vérité*, qu'on luy donne une generale approbation ; depuis les petits jusqu'aux grands on ne parle d'affaires que par *Gazette*,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les aisez en font des recueils et les acheptent, d'autres se contentent de les lire en payant certain droit pour cette lecture, et bref, dans la plus sérieuse compagnie, on dira : Que dit-on de nouveau ? qu'apprenez-vous de bon ? comment vont les affaires ? avez-vous vu la *Gazette* d'aujourd'huy ? parle t'elle de cy ou de cela ? dit-elle que le Roy revient bien tost ? touche t'elle quelque chose d'Angleterre ? et mesmes si l'on met en avant quelque nouvelle, il ne faut pour la rejetter que dire : Cela n'est point dans la *Gazette*, et par conséquent cela est faux, et s'il estoit vray la *Gazette* n'auroit pas manqué d'en parler.

Mais il est aisé de juger de la cause de cette haute faveur ; il ne faut point de lunette pour descouvrir le secret de cette intrigue ; un aveugle y mordroit s'il y vouloit mettre son nés ; et dés que l'on voit *Flatterie* avec *Gazette*, on ne doute plus qu'elle doit estre bien en cour, et que les cadets de la faveur la doivent adorer comme celle qui peut faire leur fortune. Aussi voit on continuellement chez elle des troupes de ces jeunes gens, qui viennent mandier sa plume, et la prier d'enluminer leurs belles actions avec un peu d'ancre, et *Gazette*, qui fait son meilleur revenu de ce commerce, s'en sert avec un secret si merveilleux, qu'il n'y a point de carmin n'y d'outremer qui puissent mieux faire esclatter une peinture. S'il s'est passé quelque occasion, elle en fait une sanglante deffaite ; si dans une attaque quelque pagnotte en voulant reculer a receu de celuy qui le commande quelque coup de cane sur la teste, pourvu qu'il contente Mademoiselle *Gazette* ce sera l'estramasson d'un sabre des ennemis qui luy aura fait cette blessure ; tel à qui la lancette d'un chirurgien aura percé quelque faveur de Venus se dira blessé d'un coup de picque ou d'estocade, et quelqu'autre qui pendant cette affaire estoit à Paris, dans un lieu où véritablement il faisoit un peu chaud, sera mis au rang des premiers attaquants et de ceux qui ont le mieux payé de leurs personnes ; enfin tout va selon le caprice de cette rusée ; la plus haute vertu se treuve estouffée sous le silence, à faute de la bonneter, et la plus grande lascheté passera pour genereuse, pourveu qu'elle passe par la *Gazette*.

Voilà ce qui la fait maintenir en authorité, ce qui luy donne la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vogue; le secret qu'elle a trouvé de vendre l'honneur et la réputation fait qu'elle est recherchée des uns et redoutée des autres; elle est dangereuse en diable, il fait fort mauvais l'attaquer, sa plume et sa langue font des blessures que le temps augmente au lieu de guérir, et quand elle fait estime de quelqu'un elle oblige la postérité d'en faire le mesme jugement.

Il y avoit déja longtemps que les nouvelles passoient par ses mains, et les privilèges autantiques dont elle estoit munie sembloient l'assurer tout à fait en cette pocession, lorsque, le trouble survenant en cet estat et les cartes estant brouillées, il fallut nécessairement qu'elle fît flux aussi bien que beaucoup d'autres : comme elle avoit toujours torché le cul à la faveur et qu'elle avoit suivy les plus lasches ordres qu'on luy avoit prescrit, voyant cette mesme faveur eschouée, elle se vit au bout de son rollet, et, ne sçachant plus de quel bois faire flesche, fut trop heureuse de se taire et de se retirer; le peuple, eschauffé pour son propre interest, n'auroit pas reçu de trop bonne part des nouvelles de sa façon, non plus qu'elle eust peu se resoudre à dire les veritez de quelques personnes dont elle estoit esclave et mercenaire. Quoy que ses relations parlassent des gens de cour, ce n'estoit que parmy le peuple qu'elle en faisoit le débit; mais son regne n'estoit plus de ce monde, la chance estoit retournée, il falloit changer de maxime et se tenir au rang des pechez oubliez, de peur que sa teste ne fît mal à ses pieds, et que, les affaires venant à changer de face, elle ne se vît convaincuë d'avoir laschement abandonné pendant leur disgrâce ceux desquels elle disoit tant de bien durant qu'elle tiroit sa protection de leur faveur.

*Gazette* donc se resolut assez sagement de se retirer, et son silence fut la marque de son interdiction; la tristesse l'accable, la pauvreté l'accueille, la faveur l'abandonne, et le mal-heur du temps l'enveloppe indiferamment dans la misere publique. Cent fois durant ces tintamares la demangeaison luy prend d'escrire les beaux faits des generaux du peuple; mais en même temps la crainte du retour, qui vaudroit pis que matine, luy fait redouter l'autre party. D'ailleurs, tous les chemins estant bouchez, et les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avenuës de cette grande ville entièrement bloquées, ses agends et correspondances ne sçauroient apporter aucunes nouvelles des pays esloignez; toutes les lettres qu'on luy escrit sont interceptées, et leurs porteurs ajustez tout de rosty, ses despesches sont despeschées, et de ses *Memoires* autant en emporte le vent; elle n'ose plus mettre: de Rome un tel jour; de Munster tel autre jour; de Kracow, de Dantzite, de Londres, de Lisbonne, de Bayonne, de Naples, de Piombine, de Venise, de Gennes, de Cazal, etc., mais seulement de Paris, puis c'est tout. Elle ne peut parler de general Konixmarc, Roze, Lamboy, Fairfax, etc., et ceux de Paris sont les seuls dont elle peut dire quelque chose: autrement il seroit trop facile de la convaincre de fausseté, et se seroit faire douter de tout le reste en controuvant de si manifestes menteries; bref elle se voit contrainte de souffrir le plus grand supplice qu'une fame puisse supporter, qui est la peine du silence; son encre se sèche dans son cornet, et ses plumes ne servent qu'à des volants pour divertir cette profonde melancholie.

Ce fut là l'interrègne de Madame l'*Histoire;* on n'entendit durant quelque temps ny vent ny voye, on ne sçavoit ce qu'elle estoit devenue, les curieux la cherchoient partout, et la disette du pain ne leur estoit pas tant insupportable que le manque de *Gazette;* ils ne sçavoient de quoy contenter les chancres affamez de leurs cerveaux; quand ils se rencontroient l'un l'autre, c'estoit à demander: Que dit-on de nouveau? je ne sçay rien, je n'apprends rien; cela est estrange qu'on ne sçait aucune nouvelle, il semble que tout soit mort depuis que la *Gazette* ne va plus, l'on vit comme des bestes, sans sçavoir rien de ce qui se passe; ainsi sans quelques rogatons dont les colporteurs en vuidant leurs pochettes remplissoient ces chambres vuides de cervelle, ils prenoient le grand chemin des petites maisons. D'autres, pour suppléer à ce deffaut, forgeoient eux-mêmes des nouvelles pleines d'immaginations bouruës et de coq à l'asne, en faisant accroire aux simples et donnant à rire aux serieux; bien souvent en parlant d'un homme que l'on tenoit pour mort, il passoit à cheval devant eux monté comme un sainct George et crevant de santé: d'autres fois ils publioient que nos gens avoient gagné quelque

EFERUS - Recherches & Classification numériques

poste, et deffait le party contraire, lors qu'ils en revenoient après en avoir esté chassés eux mesmes et battus dos et ventres en enfans de bonne maison.

Ce desordre obligea dame *Histoire* à se servir d'une personne interposée qui ne fût ny suspecte ny taxée de *Flatterie*, et choisit pour cet effet certain Courrier inconnu, qui se nomma *François*, mais il ne se devoit nommer que Parisien, d'autant que ses courses ne s'estendoient point hors des portes de cette ville; elle instruisit cet homme de toutes les manigances qu'il falloit pratiquer, comme il falloit adoucir et couler les mauvaises nouvelles, exagerer les avantageuses, asseurer les douteuses délicatement, si bien que l'on ne s'en peut dedire sans contradiction, et faire en sorte de se faire bien venir des puissances, agréer du peuple, et n'attirer sur soy la haine ny la malediction de personne; après ces instructions il prit la place de *Gazette*, et sceut si bien encherir par dessus son stile, que dès sa première arrivée, qui fut de son logis chez l'imprimeur, on cria *Vivat*, adieu *Gazette* et courre le *Courrier*.

Je m'imaginois au commencement que c'estoit un piqueur de chevaux qui fût toujours en selle et le foüet à la main, qu'il eust les fesses endurcies comme un postillon, qu'il courût incessamment la poste, la botte tirée jusques au pommeau de la selle, et qui fît des cinquante lieuës par jour sans s'arrester jamais deux heures en une place; mais la première rencontre que j'en fis chez l'imprimeur me détrompa de cette créance, et me le fit connoistre pour un piqueur d'escabelle qui ne levoit que rarement le cul de dessus, si ce n'est qu'il eust affaire au Palais ou à l'Hostel de ville.

N'estoit-ce pas un homme fort propre à cette profession? N'estoit-il pas bien nommé *Courrier françois?* et donnant dans Paris des nouvelles seulement de Paris, avoit-il pas bonne raison d'adjouster à son titre ces mots, *apportant toutes sortes de nouvelles?* puisque celles dont il nous faisoit part estoient le plus souvent si vieilles et rebattuës; que dis-je les enfans en alloient à la moutarde.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il est bien vray qu'il n'estoit pas ignorant, ses preambules estoient tousjours farcis de latin et sa relation avoit bien du stile d'un sermon de village; il sçavoit les lieux communs, dont il enrichissoit son discours assés à propos, et, lorsque les nouvelles n'estoient pas assez abondantes, il trouvoit le moyen, comme estant de pratique, de tirer et d'allonger la matière pour achever le cayer et remplir la mesure; lorsque nos generaux n'avoient rien executé de nouveau, Ciceron avoit dit de belles choses; de l'*Histoire françoise* n'ayant rien à dire, on avoit recours à la *Romaine*, dont on rapportoit des exemples qui n'avoient aucune application.

Il avoit toutesfois bien choisy son temps, et, comme personne ne le contredisoit, il pouvoit faire ses orges, et faire accabler son imprimeur de sols bossus; le pain ne se vendoit pas mieux que ses papiers, on y couroit comme au feu, l'on s'assommoit pour en avoir, et les colporteurs donnoient des arres dès la veille affin qu'ils en eussent des premiers; on n'entendoit, les vendredis, crier autre chose que le *Courrier françois,* et cela rompoit le col à toutes les autres productions d'esprit parmy lesquelles il se pouvoit treuver quelque bonne pièce.

Mais enfin, après douze de ses arrivées, qui n'estoient, comme j'ay dit, que de son logis à l'imprimerie, et dans toutes lesquelles il n'a jamais usé qu'une paire de souliers, la Paix, nous remettant dans le bonheur, fit la fin de son negoce et de sa bonne fortune, son travail cessa quand tous les autres recommencèrent, et il commença de se plaindre quand tout le monde ne songea plus qu'à se resjouir. Ainsi va le monde, chacun à son tour, il n'est pas tousjours temps de rire, et l'on ne peut pas estre et avoir esté.

Toutes les choses estant retablies par cet accord, chacun voulut rentrer dans ses droits, et surtout Mademoiselle *Gazette*, sortant de son trou de boulin, où elle s'estoit tenue recluse et le bec clos à crocquer le marmot durant tout le temps de la guerre, pria sa maistresse de luy rendre ce qu'elle ne luy avoit osté qu'à cette condition; la bonne dame ne luy peut pas refuser une requeste si juste, mais, pour contenter son *Courrier*, qui ne vouloit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

point demordre, elle luy conseilla de luy laisser encore faire une de ses corvées. Il fallut passer par là malgré son impatient desir d'en desgoiser après un si long et si penible silence; mais comme le drosle vouloit encore continuer ses courses, elle le fit arrester et prendre au collet dans le temps qu'il alloit chez l'imprimeur, et le fit conduire au palais de sa maistresse, comme rebelle à ses ordonnances et ses priviléges; il deffendit sa cause le mieux qu'il luy fut possible, alleguant pour ses raisons qu'une fame n'estoit pas capable de cet employ, et que c'estoit une indignité de laisser un si sage gouvernement en gynocratie. Je vous laisse à penser si, parlant en presence d'une fame qui estoit le juge de ce different, ses deffenses pouvoient estre bien receuës; il fut donc condamné haut et court à faire *vidi aquam,* tenu de prendre Mademoiselle *Gazette* par la main, et la remestre en sa place qu'il vouloit usurper avec injustice.

Cela se fit en pompe et ceremonie; la Donzelle parut avec plus d'esclat que jamais, et eut un si riche équipage qu'il est besoin d'en dire les particularitez.

Premièrement sa taille estoit fort avantageuse, affin de pouvoir descouvrir partout, et d'avoir toujours le nez au vent; elle estoit laide comme un cu, mais sa compagne *Flatterie* luy avoit mis un masque qui la faisoit paroistre belle comme le jour; sa coiffure à la mode enrichie de galons de toutes sortes de couleurs, mais je trouvay fort estrange qu'elle faisoit comme vanité de monstrer de grandes vilaines aureilles dans les trous desquelles elle avoit fiché les bouts de quantité de petits entonnoirs d'argent, dont chacun portoit gravé le nom de quelque province; elle avoit à la droite une plume fort bien taillée à la mode des procureurs, et l'escritoire pendüe à la ceinture de sa robbe en façon de monstre ou de drageoir; son collet estoit de point de Gennes, sa chemise de toille de Hollande, ses manchettes de Flandre, et sa robbe à l'Italienne, de taffetas changeant, parsemée de langues et d'aureilles en broderie; elle avoit autour d'elle autant de miroirs qu'une revendeuse, dans lesquels, de quelque costé qu'elle se tournast, on pouvoit remarquer tout ce qui se passoit aux environs, mais les objets y paroissoient plus beaux qu'ils n'estoient, et les glaces

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'en estoient guère fidelles; elle avoit des aisles à ses patins, ses pieds n'estoient jamais en repos et sembloient faire beaucoup de chemin quoy qu'ils ne bougeassent de leur place; des pacquets de pâpiers sortoient de ses pochettes, l'on luy dardoit incessamment des lettres et des despesches, et les pacquets vosloient autour d'elle comme les mouchoirs sur le théâtre d'un charlatan. Le siége où elle se devoit asseoir estoit pliant, fait de bois de tremble, dont la boule de la Fortune faisoit le marchepied, et toute cette machine estoit sur un pivot, au haut duquel estoit une giroüette, qui, tournant à toutes sortes de vents, tournoit quant et quant le siége et la personne qui y estoit assise; dès qu'elle y eut esté conduite par l'infortuné *Courrier*, elle luy fit une reverence et luy dit serviteur très-humble. Après s'être fait rendre les marques et les ornements de sa dignité, aussitôt je vis entrer des Espagnols, Allemands, Flamands, Suisses, Portuguais, Italiens, Catalans, Napolitains, Hollandois, Anglois, Escossois, Hibernois, Danois, Suedois, Hongrois, Polonois, Venitiens et toutes sortes de nations, qui la vinrent congratuler de son restablissement, et luy conter tant de belles choses que, ne pouvant souffrir davantage tous ces caquets, je sortis de la chambre tout estourdy, avec un desgoust estrange de tous ces fagotteurs de nouvelles, et souhaittant de trouver une personne qui fût assez homme de bien pour escrire franchement, sans desguisement, *Flatterie*, ny dissimulation, n'ayant que la *Vérité* pour guide, qui doit estre l'ame de l'*Histoire*.

—

*Coup d'œil sur la marche de la presse en Angleterre durant la même période. — Défaveur qui s'y attache, ainsi qu'en France, au métier de gazetier. — Obstacles opposés au journalisme; comment il en triomphe.*

Un fait que nous devons signaler comme pouvant servir à expliquer l'infériorité du journalisme dans ce grand mouvement polémique de la Fronde,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais qui s'explique assez difficilement lui-même, c'est le peu de faveur qui s'attachait, à cette époque et longtemps encore après, à la qualité de gazetier. Et, chose remarquable, il en fut de même en Angleterre. Hâtons-nous de dire cependant que la presse avait été plus heureuse chez nos voisins, et qu'elle y avait promptement grandi, à la faveur des troubles qui les divisaient. Ce n'est pas qu'elle n'eût rencontré de l'opposition et de puissants obstacles; mais elle en avait triomphé avec cette ténacité qui est dans le caractère anglais. Les premiers journalistes se trouvèrent en face de la Chambre étoilée, qui fit si longtemps à la presse une guerre acharnée, employant contre les écrivains les supplices les plus cruels et les plus barbares. N'osant se permettre la moindre allusion à ce qui se passait en Angleterre, ils se bornaient à enregistrer les nouvelles de l'étranger, dans lesquelles la censure taillait à tort et à travers, et quelques petits faits amassés péniblement et au jour le jour, qu'ils donnaient tout secs, se gardant de toute réflexion, de tout commentaire, comme d'un délit qui aurait attiré sur eux les foudres du redoutable tribunal. A peine se hasardaient-ils à citer des noms propres, car il était arrivé plus d'une fois que de grands personnages avaient fait assommer des écrivains pour avoir parlé d'eux dans les gazettes.

Les mêmes faits, d'ailleurs, se produisirent en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

France; le titre de gazetier n'était pas plus en honneur dans un pays que dans l'autre, et c'est une chose étrange que cette répulsion de l'opinion publique venant s'ajouter aux persécutions du pouvoir contre une institution si éminemment utile aux intérêts des masses. Ce qui est certain, c'est que les esprits eurent quelque peine à s'habituer à l'idée qu'on pût faire commerce public de nouvelles; une gazette imprimée était une nouveauté si surprenante, et qui faisait tant de bruit, que Ben Jonson crut voir là un excellent sujet de comédie. Il fit jouer, en 1625, *l'Approvisionnement de Nouvelles*, dans lequel il ridiculise l'entreprise des *Weekly News*, et leur rédacteur Butter, qu'il appelle maître Cymbal, mais dont le vrai nom, qui signifie beurre en anglais, revient à chaque instant dans la pièce sous forme de calembour. Ben Jonson lui donne pour collaborateurs réguliers quatre coureurs de nouvelles ou émissaires, chargés de recueillir tout ce qui se dit à la cour, au cloître de Saint-Paul, rendez-vous des badauds de Londres, à la Bourse, et à Westminster, où siégeaient les tribunaux. Ben Jonson ajoute à ces quatre nouvellistes un mauvais poète, un docteur en médecine, et, comme rédacteur irrégulier, Lèche-ses-Doigts, cuisinier-poète, qui consacre ses loisirs à faire des devises et autres vers de confiseur. Le personnel administratif se compose de maître Cymbal, d'un secrétaire

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui enregistre les nouvelles à mesure qu'elles arrivent, de deux commis, et d'une foule de cartons avec de grandes étiquettes. Une brave paysanne se présente au bureau de maître Cymbal et demande pour deux liards de nouvelles, afin d'en faire présent à son curé : on la prie d'attendre quelques instants, parce que, si elle était servie à la minute, le public pourrait croire qu'on fabrique les nouvelles, au lieu de les recueillir.

La même année, Shirley mettait en scène, dans *les Ruses de l'Amour*, la grande nouveauté du jour, et faisait un portrait peu flatteur des marchands de nouvelles. « Ces gens-là, dit-il, avec une heure devant eux, vous décriront une bataille, dans quelque coin de l'Europe que ce soit, et pourtant ils n'ont jamais mis le pied hors des tavernes. Ils vous dépeindront les villes, les fortifications, les généraux, les forces de l'ennemi ; ils vous diront ses alliés, ses mouvements de chaque jour. Un soldat ne peut pas perdre un cheveu de sa tête, ne peut pas recevoir une pauvre balle, sans avoir quelque page à ses trousses, format in-4°. Rien n'arrête ces gens-là, que le défaut de mémoire, et, s'ils n'ont point de contradicteur, ils ne tarissent pas... »

Cette scène de Shirley, que nous abrégeons, est une première édition, très-complète, de toutes les satires qu'on a faites depuis lors du journalisme.

Pendant longtemps les écrivains politiques dédai-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gnèrent de se mêler aux conteurs de nouvelles, auxquels ils refusaient le titre d'écrivains. » Un journaliste, écrivait Cléveland, a autant de droit au titre d'écrivain qu'un colporteur au titre de commerçant ; quant à l'appeler historien, autant vaudrait qu'on appelât ingénieur un faiseur de souricières. » Il faut bien dire aussi que les premiers rédacteurs de gazettes furent loin de donner à la presse cet éclat et cette autorité qu'elle devait recevoir un jour du talent et du caractère de ses écrivains.

Mais il y a trop de bon sens chez la nation anglaise pour que de pareilles préventions pussent longtemps prévaloir contre l'évidence, pour que les partis ne comprissent pas la puissance de cette nouvelle arme. D'un autre côté, les journaux, au milieu du mouvement général imprimé aux esprits par les luttes de parti, devaient se fortifier, acquérir le sentiment de leur valeur, et, arrivés à ce point, il était impossible qu'ils ne prissent pas fait et cause pour les wighs ou les tories, qu'ils ne se rangeassent pas sous une bannière, celle du gouvernement ou celle de l'opposition. Enfin les sévérités même de la Chambre étoilée devaient, par leurs exagérations, hâter la réaction en faveur de la presse. C'est, en effet, sous la pression de l'irritation populaire, que Charles I^er^ se détermina à abolir ce tribunal détesté. Cette concession équivalait à la proclamation

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la liberté de la presse ; aussi vit-on éclore aussitôt des milliers de pamphlets pour ou contre la royauté, pour ou contre l'église anglicane. De nombreux journaux s'établirent à Londres et dans les provinces, et ces journaux firent un premier pas dans le domaine de la politique en reproduisant les débats parlementaires, puis ils s'enhardirent à publier des nouvelles de l'intérieur et à discuter les affaires du pays. Ce n'est pas que ce droit leur fût reconnu : le parlement ne se montra pas plus tolérant que la Cour ; il n'est sorte d'entraves qu'il n'imposât aux journalistes. Ce sont ces persécutions du parlement qui donnèrent lieu aux célèbres pamphlets de Milton en faveur de la liberté de la presse. Mais les journaux avaient dans les nécessités du temps un meilleur avocat encore que Milton. Le parlement et la royauté étaient en lutte ouverte, et des deux côtés on cherchait un appui dans l'opinion publique. On s'aperçut bientôt que les journaux étaient un instrument fort supérieur aux pamphlets; chaque parti voulut avoir son organe, et, comme en France à la même époque et dans des circonstances à peu près identiques, on se fit la guerre à coups de plume autant et plus qu'à coups de fusil. Seulement, en France, comme nous l'avons fait remarquer, le pamphlet demeura l'arme favorite, tandis qu'en Angleterre ce fut le journal. Les dix-neuf années qui s'écoulèrent de 1641 à la restauration des Stuarts

EFERUS - Recherches & Classification numériques

virent naître et mourir plus de deux cents journaux. La plupart de ces feuilles tenaient sans doute encore beaucoup du pamphlet ; mais elles tendaient à perdre ce caractère. Il y avait une polémique suivie entre les journaux de la Cour et ceux du Parlement ; on s'attaquait, on se répondait de part et d'autre ; on se parodiait quelquefois, on s'injuriait très-souvent. Le journal n'était plus un objet de commerce ; c'était un instrument politique.

La restauration des Stuarts porta un rude coup aux journaux ; leur liberté fut restreinte, les persécutions recommencèrent contre eux, et, si Jacques II avait triomphé, toute liberté de la presse, par conséquent tout journalisme, eût cessé d'exister en Angleterre. Mais la révolution de 1688 changea complétement la face des choses, et rendit l'essor à la presse jusqu'à mettre le gouvernement sous son contrôle, suivant l'expression de M. Macaulay. Non-seulement les journaux se multiplièrent, tous les partis en fondant à l'envi, mais leur rôle s'agrandit tout-à-coup, un peu par suite de la faiblesse du gouvernement, mais surtout par suite de la rivalité des deux grands partis qui s'en servaient pour se combattre. Enfin l'activité intellectuelle qui fit du règne de la reine Anne l'âge d'or de la littérature anglaise contribua puissamment encore au développement et à la transformation du journalisme, et depuis lors, malgré l'acharnement des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

communes contre ce pouvoir nouveau, qui exerçait sur elles une surveillance importune et leur disputait la direction de l'opinion publique, malgré les impôts dont on l'a surchargée, dans l'intention avouée de la tuer, impôt du timbre, impôt sur les annonces, impôt sur le papier; elle n'a cessé de grandir en influence et en autorité. Elle n'a pourtant pas complétement triomphé dans sa lutte avec les communes. Aujourd'hui encore les journaux anglais n'ont pas le droit de publier les débats du Parlement; s'ils le font — et on sait avec quel développement, — c'est grâce uniquement à la tolérance des deux Chambres, et non en vertu d'un droit reconnu et incontestable. Un des premiers actes du gouvernement des Stuarts avait été d'interdire la publication des débats du Parlement. Quand le pouvoir fut passé à la Chambre des communes, cette Assemblée, qui avait fait un crime aux Stuarts de leur Chambre étoilée et de leurs persécutions contre la presse, refusa de subir à son tour ce contrôle de la publicité qu'elle avait elle-même imposé à la royauté; elle se transforma en une véritable Chambre étoilée pour venger ses propres injures. Toute allusion à ses débats intérieurs, toute réflexion sur les mesures votées par elle, devinrent des délits, punis par l'amende, l'emprisonnement, le pilori. Jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle elle maintint avec une extrême rigueur l'interdiction prononcée

EFERUS - Recherches & Classification numériques

autrefois par les Stuarts dans une pensée politique; on la voit renouveler périodiquement la déclaration, « que c'est une insulte à la Chambre et une violation de ses priviléges, d'oser donner dans un journal, manuscrit ou imprimé, aucun compte-rendu ou détail des débats ou délibérations de la Chambre ou de ses commissions, et que les coupables seront poursuivis avec la plus grande sévérité. » Les journaux, pour satisfaire leurs lecteurs et échapper aux rigueurs du Parlement, étaient obligés de recourir à mille expédients; mais un jour vint enfin où la volonté des Communes se trouva impuissante devant la curiosité publique, et le Parlement, de guerre lasse, laissa imprimer le compte-rendu de ses séances. Néanmoins les défenses de la Chambre des communes subsistent encore; mais on les laisse sommeiller, et l'on peut dire que, malgré cette restriction, la presse anglaise jouit de la plus entière liberté (1).

Si nous étions entrés les premiers dans la carrière, nos voisins, on le voit, n'avaient pas tardé à nous distancer; mais nous conservâmes l'avantage sur un autre terrain, où nul ne nous a dépassés, dans un genre éminemment français, le genre spirituel. A défaut de luttes politiques, la France se

(1) V. l'*Histoire de la presse en Angleterre*, par M. Cucheval-Clarigny, que nous avons déjà citée.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

passionna pour les luttes littéraires, et c'est dans la petite presse, dans les recueils littéraires, que chez nous, il faut chercher, pendant cette longue enfance de la presse politique, le mouvement des esprits.

C'est, d'ailleurs, à la France encore, que l'Europe dut l'invention des journaux littéraires : notre *Journal des Savants,* qui date de 1665, est le père de tous les ouvrages de ce genre dont le monde est aujourd'hui rempli. Mais nous remettrons à parler plus tard de ce vénérable recueil, pour ne pas interrompre l'ordre, le fil des idées, et suivre, autant que cela est possible, les vestiges de la presse politique, ou, si l'on veut, de celle qui n'est pas purement littéraire.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

LA

# PETITE PRESSE

EFERUS - Recherches & Classification numériques

II

# LA PETITE PRESSE

—

## GAZETTES EN VERS

—

*Loret. — La Muse historique.*

Entre la *Gazette* et le *Journal des Savants*, deux feuilles qui avaient leur intérêt, mais qui n'étaient pas précisément amusantes, se glissa un troisième genre, essentiellement léger, et qui, picorant, si l'on veut bien me passer cette expression, sur le terrain des deux autres, se proposait d'amuser, beaucoup plus que d'informer on d'instruire. Le *Mercure* est le type de ce genre éminemment français; mais il a eu dans les gazettes en vers des précédents remarquables, et c'est au milieu des troubles de la Fronde qu'il faut aller chercher le berceau de ce que nous appellerons la petite presse de ce premier âge du journalisme.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quand nous avons dit que, de tous les essais de journaux faits pendant la Fronde, aucun n'avait eu de consistance réelle, aucun n'avait survécu, nous réservions dans notre pensée une petite gazette qui prit bien naissance au sein de la Fronde, mais qui n'en procédait pas directement, et se distinguait de la multitude des Mazarinades par un caractère à elle propre : nous voulons parler de la *Muse historique* de Loret, gazette burlesque et en vers, comme il convenait au temps, mais qui n'en est pas moins la patronne de ces chroniques parisiennes dont on a depuis tant usé et abusé.

La *Muse historique* de Loret, après avoir joui, dans sa nouveauté, d'une très-grande vogue, est demeurée pendant deux siècles dans un complet oubli, dont elle méritait bien qu'on la tirât. Les causeries hebdomadaires du poète courtisan de mademoiselle de Longueville n'ont pas, je le veux bien, la valeur de certaines causeries d'aujourd'hui; mais pourtant un recueil dans lequel sont consignés tous les faits remarquables, politiques et littéraires, tous les bruits de la ville et de la cour, pour une période de quinze années, remplie d'événements de toute nature, une gazette qui a eu le singulier privilége d'intéresser pendant aussi longtemps la société la plus polie et la plus éclairée, ne saurait manquer d'avoir une grande importance historique, et devait être comprise une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des premières dans l'œuvre de réparation que notre époque accomplit avec tant de zèle et de dévouement.

Loret naquit à Carentan, au commencement du 17e siècle, de parents peu aisés, qui ne purent lui donner d'autre éducation que celle qu'on recevait alors dans une pauvre école de village. Venu à Paris pour y chercher fortune, il s'y fit bientôt remarquer par son esprit naturel, et ses premiers essais poétiques lui valurent la protection de quelques grands seigneurs, qui le recommandèrent à Mazarin.

Il débuta par un volume de *Poésies naturelles,* composé de petites pièces adressées, la plupart, à des personnages connus ou à des amis. Dans une épître au lecteur placée en tête de ce volume, il nous apprend lui-même qu'il n'a pas « la connaissance des moindres commencements de la science, » et que « si de hasard on rencontre dans ses œuvres quelques belles et raisonnables pensées, on doit être tout assuré que ce ne sont point des ornements antiques, ni des beautés étrangères. » Dans une ode contre les médisants, qui fait partie du même volume, il dit, pour motiver le titre donné à son recueil,

*L'art tout divin que je poursuis*
*A pris quant et moy nourriture;*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*C'est un instinct de la nature*
*Qui m'a rendu ce que je suis.*

Le même aveu se retrouve dans un *Discours sur la Muse historique* fait par un des amis de l'auteur, et qui sert de préface à ce recueil.

« Celui qui nous a préparé ce beau sujet d'entretien l'a fait, au commencement, sans y user de longues préméditations; il n'a point passé de longues années dans les colléges, et il n'a point feuilleté les livres grecs et les latins; mais avec cela on peut remarquer que, sans autre connaissance que celle de sa langue maternelle, il a admirablement réussi à ce qu'il a entrepris... Que les lecteurs ou auditeurs ne s'imaginent pas que celui qui fait ainsi parler la Muse depuis quelques années se soit employé à cela avec toute l'étude et tout l'appareil des grands maîtres, et qu'il y ait longtemps qu'il se soit donné la peine de courtiser les neuf sœurs dessus leur fameuse montagne. » Loret lui-même avoue, avec cette bonhomie qui le caractérise, que ce mont fameux est beaucoup trop loin pour sa paresse.

*Il n'est point dans le Danemarc,*
*Ni dans les terres de Saint-Marc,*
*Dans la France, ni l'Italie,*
*Mais, ce dit-on, en Thessalie :*
*Que diantre irais-je faire là ?*
*Mais ne songeons point à cela,*
*Quittons cette antique matière :*
*Ce mont-là n'est plus à la mode.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Il ne faut pas chercher si loin*
*Les choses qui me font besoin.*
*Ma chambre, encore qu'un peu basse,*
*Me tient lieu de mont de Parnasse;*
*De l'eau fraîche plein un flacon*
*Est ma fontaine d'Hélicon;*
*Plusieurs voisines que je prise*
*Sont les muses que je courtise;*
*Bref, le bon ange protecteur*
*Que m'a donné le créateur*
*Est l'Apollon que je consulte* (1).

Et ailleurs :

*Je n'affecte que peu la gloire*
*Que l'on acquiert par l'écritoire;*
*Quand il me faut versifier,*
*C'est sans m'aller fortifier*
*Dans l'auteur des Métamorphoses.*

Loret, d'ailleurs, revient fréquemment sur ce sujet dans ses Lettres, et, loin de rougir de son ignorance, en homme d'esprit qu'il est, il en tire habilement parti, et, véritablement, sa muse facile gagne en naturel ce qui lui manque en acquis.

*Je n'avais garde d'espérer*
*De si longtemps persévérer*
*En un métier si difficile;*
*Je me jugeais trop imbécile,*
*N'ayant eu dans mes jeunes ans*
*Nuls de ces livres instruisants*
*Dont l'art et la philosophie*

(1) Nous verrons bientôt quel était ce bon ange.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Les faibles esprits fortifie.*
*Madame l'Université,*
*Ne m'a jamais de rien été,*
*Et tout riche et docte langage*
*Dont les gens savants ont l'usage,*
*Hors le français et le normand,*
*Est pour moi du haut allemand.*

Il n'en accomplit pas moins jusqu'à son dernier jour la rude tâche qu'il s'était imposée, et qui se résume en fin de compte par un chiffre de plus de 400,000 vers, où sont relatés, nous l'avons dit, tous les menus faits de l'histoire de quinze années, avec leur date précise, leurs détails minutieux, et des jugements empreints de la véritable couleur du temps.

A ce métier

*Sa plume eût été vite usée*
*Et sa pauvre veine épuisée,*
*Ne sachant ni latin ni grec*
*Il eût été bientôt à sec,*
*Sans quelque assistance céleste...*
*Sans un ange qui l'inspirait,*

ou, pour parler en vile prose, sans la cassette d'une jeune et belle princesse, mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours, dont il s'était fait le nouvelliste, et qui escomptait généreusement ses rimes.

C'est en 1650, à partir du 12 mai, que Loret

EFERUS - Recherches & Classification numériques

commença à écrire ses *Lettres en vers,* qu'il adressait à sa bienfaitrice le samedi ou le dimanche, et qu'il continua jusqu'au commencement de 1665 avec une régularité qui ne s'est pas une seule fois démentie, ne se donnant de répit que la semaine sainte, où il faisait relâche pour vaquer à ses dévotions. Et vraiment quand on sait comment s'enfantent les grands projets, combien, pour la plupart, le développement en est long et pénible, on estime fort notre gazetier, qui dès le premier jour donna à sa publication l'étendue, la forme, la périodicité, qu'il lui conserva imperturbablement pendant quinze années, sans collaborateurs, et, peut-être même à cause de cela, sans variations ni interruptions.

« Lorsqu'il prit résolution de paraître un peu dans le monde, lit-on dans le discours que nous avons déjà cité, comme il se plaisait naturellement à la poésie, il se mit à écrire en vers ce qui se passait chaque semaine, et il le faisait assez heureusement pour divertir ceux à qui cela pouvait être communiqué. Ce n'était toutefois que pour plaire à une grande princesse et à un petit nombre de personnes de sa confidence qui méritaient que l'on eût soin de leur agréer; tellement qu'il ne se faisait qu'une copie de son ouvrage, qui était lue devant ceux qui la voulaient écouter, ou qui passait en diverses mains. La curiosité de quelques gens fut cause que l'on en fit bientôt plusieurs autres copies manus-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

crites; mais, pour ce qu'il n'y avait pas moyen d'en fournir à tous ceux qui en souhaitaient, et qui étaient des gens de considération, et même parce qu'en les transcrivant, les copistes y ajoutaient toujours faute sur faute, il sembla plus à propos de les commettre à l'impression, qui est une invention excellente pour produire en même temps plusieurs exemplaires d'une seule pièce. »

Un autre motif encore avait déterminé Loret : ses vers avaient eu le sort de toute chose qui a du succès ; les plagiaires s'en étaient bien vite emparés.

*Des débiteurs de faux papiers,*
*Pires cent fois que des fripiers,*
*Faisaient imprimer ses gazettes,*
*Sans craindre ni loi ni syndic,*
*Pour en faire un lâche trafic.*

La « noire et lâche action de ces audacieux bélîtres » le mettait en fureur :

*Noble et généreuse Marie,*
*J'ai l'âme tout à fait marrie*
*Pour la sotte supercherie*
*Que me font ces gens de voirie.*
*Mes vers sur le Pont Neuf on crie :*
*O maudite criaillerie !*
*Ah ! cela me met en furie.*
*Peste de leur imprimerie !*
. . . . . .
*Vous avez tant d'aversion*
*Pour la noire et lâche action*
*De ces audacieux belîtres*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Qui font imprimer mes épîtres,*
*Que je crois que votre Grandeur,*
*Détestant leur peu de candeur,*
*Sans doute fera bientôt faire*
*Quelque châtiment exemplaire*
*De ces sots falsificateurs*
*Et des crieurs et colporteurs,*
*Qui, par leurs mesquines pratiques,*
*Les rendent tout à fait publiques.*

Tels sont les motifs qui déterminèrent Loret à livrer ses lettres à l'impression, et non point, comme on pourrait le croire, un désir de gain, qui, après tout, eût été fort naturel. Encore une circonstance fortuite paraît-elle avoir avancé l'exécution de ce projet.

*Un mal lequel à l'improviste*
*A surpris monsieur mon copiste*
*M'a fait, en cette occasion,*
*Recourir à l'impression,*

lit-on dans un *Avis au lecteur* qui termine la lettre du 29 septembre 1652, la première qui fut imprimée.

D'ailleurs, rigoureusement parlant, il n'avait pas la libre disposition de son œuvre. Ce n'était pas, si l'on veut, par ordre qu'il écrivait; mais quand il avait commencé cette entreprise, c'était uniquement pour mademoiselle de Longueville, qui l'en avait prié, et qui le payait pour cela; c'était uniquement



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Pour complaire à ses volontés*
*Et mieux mériter ses bontés*

qu'il s'était fait un bureau d'adresse vivant. Prodiguer à tout venant un divertissement dont elle eût pu revendiquer le privilége exclusif, c'eût été en amoindrir le prix, et s'exposer à perdre dans l'esprit de sa bienfaitrice. Aussi a-t-il bien soin d'ajouter :

*Mais sache, lecteur débonnaire,*
*Encor que des mains du rimeur*
*Cette gazette épistolaire*
*Passe en celles de l'imprimeur,*
*Qu'elle n'en est pas plus commune,*
*Car, sans abus ni fraude aucune,*
*Il doit observer cette loi,*
*De n'en tirer chaque semaine*
*Qu'une unique et seule douzaine,*
*Tant pour mes amis que pour moi ;*
*Après cela point de copie,*
*En dût-on avoir la pépie.*

Mais la princesse de Longueville ne se montra point exclusive : elle ne pouvait, après tout, qu'être flattée des succès de son protégé, et il était naturel qu'elle s'intéressât à la propagation de ces feuilles qui, selon l'expression d'un bel esprit du temps, de Colletet, volant plus loin que les ailes de la Renommée, allaient, chaque semaine, porter ses louanges jusqu'aux extrémités de l'Europe.

Et puis les lettres de Loret étaient trop du goût de cette époque remuante et frondeuse pour qu'elles

EFERUS - Recherches & Classification numériques

restassent longtemps le privilége du cercle un peu circonscrit de Mademoiselle de Longueville. Il ne fut bientôt plus question dans toutes les ruelles que des caquets du poète gazetier, et les traits les plus saillants volaient de bouche en bouche par tous les coins de la ville. « Son travail, dit l'auteur du *Discours*, étant donc passé dans l'impression depuis quelques années, il faut avouer qu'il a eu un applaudissement universel, et qu'il n'y a guères d'honnêtes gens qui n'aient souhaité d'en avoir la vue. Il a même été assez heureux pour obtenir l'approbation du plus grand roi et de la plus grande reine du monde, leurs Majestés s'en étant assez souvent diverties. Les princes et les princesses, les grands seigneurs et les dames de notre cour, les hommes même de longue robe et de profession sérieuse et studieuse, quittent leurs autres emplois pour quelques moments afin de se récréer à ceci, et y apprendre les choses qu'ils n'ont pas vues, ou que, s'ils en ont été les témoins et les spectateurs (comme cela rapporte ordinairement les actions publiques et connues), ils prennent plaisir à voir dépeindre agréablement, les ayant vues en effet, de même qu'un homme qui a contemplé autrefois un beau jardin et le cours d'une agréable rivière est fort aise, après, de les voir naïvement dépeints en un tableau. »

Mes vers, dit lui-même Loret,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Mes vers ne sonnent point trop mal*
*Dans le domicile royal ;*
*Le Roi, la Reine et l'Eminence*
*Leur donnent parfois audience ;*
*Monsieur, qui leur fait bon accueil,*
*En veut même faire un recueil.*

Mais, ajoute-t-il,

*Mais, ô Princesse, quelles peines*
*D'en faire toutes les semaines.*

Le succès, du moins, était bien fait pour l'encourager, car ses Lettres n'amusaient point seulement Paris et la province, elles n'avaient pas tardé à franchir les frontières ; » il n'y avait point de postes et de messagers qui n'en fussent chargés ordinairement. » Princesse, écrit-il,

*L'anti-veille du jour des Rois,*
*L'an mil six cent cinquante-trois,*
*Princesse en bontés sans seconde*
*Et des plus aimables du monde,*
*Voici le tiers an révolu*
*Depuis que le ciel a voulu*
*Que, par un sort assez propice,*
*J'aye fait pour votre service*
*Bien ou mal, à tort et travers,*
*Plus de trente et deux mille vers,*
*Lesquels vers (chose très certaine)*
*Ont bien couru la pretentaine,*
*Savoir aux climats Suédois,*
*Chez les Flamands et Hollandois,*
*En Angleterre ou Grand'Bretagne,*
*En Danemarc, Pologne, Espagne,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Naples, Rome, Milan, Turin,*
*Sur le Danube et sur le Rhin ;*
*Et même l'on m'a dit encore*
*Qu'ils avaient passé le Bosphore,*
*Et qu'on leur faisait de l'honneur*
*A la Porte du Grand-Seigneur.*

Il est étonné lui-même du bruit qu'il fait. A cette occasion, il se compare aux beaux esprits du temps, dont il cherche à caractériser le talent dans quelques vers que nous allons citer. On comprendra que la rime et d'autres considérations aient influencé ces appréciations, qui, pour la plupart, sont loin d'avoir été ratifiées par la postérité; mais ce passage n'en est pas moins curieux sous beaucoup de rapports.

*Pour dire vrai, ces miens ouvrages*
*Sont cent fois plus heureux que sages,*
*Et, certes, l'on voit dans Paris*
*Des régiments de beaux esprits*
*Dont les conceptions et rimes*
*Sont infiniment plus sublimes,*
*Et dont le mérite éclatant*
*Ne fait pas tant de bruit pourtant.*
*Je suis de la dernière classe,*
*Je n'en vois point qui ne me passe ;*
*Leurs vers me ravissent le cœur*
*Mieux que la plus douce liqueur ;*
*Quand je les lis, je les admire,*
*Et voici ce qu'on en peut dire :*
*Ceux de Chapelain sont brillants ;*
*Ceux de Benserade galants ;*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Ceux de Saint-Amand admirables;*
*Ceux de Corneille incomparables;*
*Ceux de Du Ryer sont merveilleux;*
*Ceux de Godeau miraculeux;*
*Ceux du sieur Gombauld sont augustes;*
*Ceux de Bois-Robert nets et justes;*
*Ceux de Quillet forts et piquants;*
*Ceux de Colletet élégants.*
*Scarron n'est point en cette ville,*
*Mais, au rapport de plus de mille,*
*Encor qu'un peu malicieux,*
*Ses vers sont très facétieux.*
*Ceux du sieur Ménage sont rares;*
*Ceux de Sandricourt sont barbares;*
*Ceux de Scudéry sont charmants,*
*Aussi bien que ses beaux romans;*
*Ceux de Neuf-Germain sont grotesques;*
*Ceux de Dassoucy sont burlesques;*
*Ceux de Marigny sont cruels;*
*Ceux de Tristan sont immortels;*
*Ceux d'un tel sont mélancoliques;*
*Ceux de Segrais sont héroïques;*
*Les miens sont naïfs, et rien plus...*

Les critiques ne manquèrent cependant point à Loret, comme bien on le pense. Sa tâche était devenue plus difficile à mesure que le cercle de ses auditeurs s'était agrandi.

*Le métier qu'il faut que je fasse*
*Bien plus qu'autrefois m'embarrasse.*
*Quelques beaux esprits modérés*
*Souhaitent qu'ils soient* (mes vers) *tempérés;*
*D'autres veulent que la Gazette*
*Sente un peu l'épine-vinette.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Mais ces miens vers, quand ils sont tels,*
*Me font des ennemis mortels.*
*D'ailleurs, ma rime n'est point bonne*
*Quand je n'égratigne personne.*
*Bref, mes vers, tant ici qu'aux champs,*
*Sont méchants s'ils ne sont méchants.*
*Voyez quelle est mon infortune!*
*Si je pique un peu, j'importune,*
*Et, lorsque je ne pique pas,*
*Mes vers sont froids et sans appas.*
*Mais que les fous ou que les sages*
*Fassent la nique à mes ouvrages,*
*Je mépriserai leur mépris,*
*Pourvu que ces petits écrits*
*Soient bien reçus de Votre Altesse...*

D'autres se formalisaient de le voir traiter en style burlesque des affaires de l'Etat.

*Princesse pour qui notre plume,*
*Durant le beau feu qui m'allume,*
*Fait toujours quelques vers nouveaux,*
*Approuvés de maints bons cerveaux,*
*Aucuns, pourtant, qui mes vers lisent,*
*Par-ci par-là se formalisent*
*Lorsque j'y parle en quelque lieu*
*Du Roi, de l'Etat et de Dieu;*
*Ils allèguent que le burlesque,*
*Comme étant un style grotesque,*
*Ne doit point avoir pour objets*
*De grands et suprêmes sujets;*
*Disent que je suis téméraire,*
*Et qu'au moins je me devrais taire*
*De Dieu, de l'Etat et du Roi,*
*Qui sont trop hauts sujets pour moi;*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Bref, que trop souvent je me pique*
*De morale et de politique.*
*Je réponds à ces suffisans*
*Que depuis sept mois et trois ans*
*J'ai toujours écrit de la sorte.*
*Si bien ou mal, je m'en rapporte;*
*Mais jusqu'ici ni potentat,*
*Ni grand, ni ministre d'Etat,*
*Ni directeur de conscience,*
*Ne m'ont point imposé silence.*
*Touchant le Roi, qui m'est si cher,*
*On ne me peut rien reprocher;*
*Etant Français, et des plus fermes,*
*Je n'écris de lui qu'en bons termes :*
*Je ne lui suis donc point suspect.*
*De Dieu, j'en parle avec respect;*
*Et pour l'Etat toujours mon zèle*
*A paru constant et fidèle.*
*Et sachent lesdits malcontents*
*Qu'écrivant les choses du temps,*
*Tout événement historique*
*Doit avoir place en ma chronique,*
*Pourvu que ce soit bonnement.*

Un jour cependant Loret s'était trouvé en face d'un ennemi avec lequel il ne faisait pas bon plaisanter. Quelques membres du Parlement, indignés qu'un gazetier eût osé parler d'eux

*Dans ses pauvres petits ouvrages,*

ameutèrent contre lui la turbulente assemblée, et cette fois la critique faillit se formuler en un bel et bon arrêt.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Quelques-uns, voyant de travers*
*Mes malheureux et pauvres vers,*
*Et les tournant à conséquence,*
*O princesse! on m'a fait défense*
*D'écrire politiquement,*
*Ni de railler aucunement.*
*On nomme sanglante critique*
*Mon innocente rhétorique,*
*Et plusieurs traitent d'attentat*
*Le zèle que j'ai pour l'Etat.*
*Quoique j'aye l'âme assez bonne,*
*Et point de fiel contre personne,*
*Quelques messieurs du Parlement*
*N'aiment pas mon raisonnement,*
*Si que, craignant, en ce rencontre,*
*Que l'on me donne un arrêt contre*
*(Car ces messieurs sont absolus),*
*Je ne raisonnerai donc plus*
*Sur l'état présent des affaires,*
*Pour n'irriter tels adversaires ;*
*J'en parlerai tout simplement,*
*Pour obéir au Parlement;*
*Mais aussi mes tristes gazettes*
*Ne seront plus que des sornettes.*

Loret fit semblant de s'amender ; mais il n'en continua pas moins à dire sa façon de penser sur toutes choses avec la même bonhomie. Sa politique d'ailleurs n'était ni turbulente, ni dangereuse ; on la voit toujours la même, aussi invariable que sa Muse historique l'est dans sa forme et dans son esprit. Loret était un représentant, et peut-être le dernier, de cette grande famille qui, depuis les trou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vères et les troubadours, chantait en tendant la main. Il demeura fermement attaché à la royauté, parce que le roi c'est la cour, la cour son élément, et qu'en somme les pensions sont payées plus régulièrement là qu'ailleurs. Il jugea du reste les événements avec un bon sens mis rudement à l'épreuve, il faut en convenir, par l'obligation de suivre toutes les semaines les écarts d'une politique qui avait ses révolutions quotidiennes, et il s'en tira avec une grande habileté. Ainsi on lit dans sa Lettre du 2 septembre 1650 :

*Ce jour on a pris occasion*
*De faire la translation,*
*Mais très cachée et très soudaine,*
*Des trois prisonniers de Vinceine.*
*Plaise à la divine bonté*
*Que la dure captivité*
*Par eux constamment endurée*
*Ne soit pas de longue durée!*

Il ne va pas plus loin : il avait des ménagements à garder avec le cardinal. Six mois plus tard il publie ce qui suit, avec une franchise également pleine de réserve ; il avait des ménagements à garder avec le Parlement :

*Mardi, messieurs du Parlement,*
*Examinant exactement*
*Ceux qui, par arrêt et sentence,*
*Etaient allés en diligence*
*Sur les pistes du cardinal,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Virent dans le procès-verbal*
*Quantité de choses atroces,*
*Dont en voici deux des plus grosses*
*(Ce fut de deux clercs d'avocats*
*Dont, à peu près, j'ai su le cas) :*
*Savoir qu'un homme de village*
*A déposé pour témoignage*
*Que Jules, s'étant retiré*
*Chez un bonhomme de curé,*
*Avait quitté cette chaumière*
*Sans donner à la chambrière.*
*Autre manant, sur le chemin,*
*A déclaré que Mazarin*
*Qui marchait la nuit, sans lanterne,*
*Ayant bu dans une taverne*
*Du vin à seize sous le pot,*
*Quand ce vint à payer l'écot,*
*Qui ne consistait, pour tous vivres,*
*Qu'à la somme de quatre livres,*
*On ne put tirer de ses mains*
*Qu'un écu léger de trois grains,*
*Dont il se fit rendre le reste;*
*Et que le tavernier proteste*
*Qu'il perdit sur ledit écu*
*Pour le moins demi-quart d'écu.*
*Hé bien ! sont-ce pas là des crimes*
*Dignes de foudres ou d'abîmes ?*
*Son exil ou bannissement*
*N'a-t-il pas un grand fondement?*
*O vous qui de Son Eminence*
*Prônez sans cesse l'innocence*
*Et qui lui servez d'avocats,*
*Que répondrez-vous sur ce cas ?*

Cette fine moquerie, que l'on retrouve à chaque page, valait mieux assurément et était aussi coura-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

geuse que beaucoup de grands raisonnements. Et l'on remarquera qu'il était alors indépendant du cardinal : ce n'est que vers 1655 qu'il compta parmi ses nombreux pensionnaires.

On était en pleine Fronde quand Loret commença à écrire, et la mobilité des hommes et des choses se reflète dans ses vers, qui, s'ils n'ont point conservé jusqu'à nos jours la grâce de la nouveauté, comme le leur promettait un contemporain, sont encore lus avec plaisir. Citons quelques traits :

*Lyris ne sait quel parti prendre,*
*Tant il a peur de se méprendre.*
*Madame la Fronde et la Cour*
*Attirent son cœur tour à tour.*
*Aujourd'hui l'une le possède ;*
*Une heure après l'autre l'obsède ;*
*Il est entre deux suspendu,*
*Et, n'étant gagné ni perdu,*
*Il dit à l'une : Allez au peautre !*
*Puis il en dit autant à l'autre.*
*A l'une il dit : Je suis à vous ;*
*A l'autre il dit : Unissons-nous.*
*On lui fait harangue : il écoute,*
*Il conteste, il balance, il doute,*
*Il voit le mal, il voit le bien ;*
*Mais enfin il ne résout rien.*
*Quelques partisans de Corinthe,*
*Qui pour la Cour sont pleins d'absinthe,*
*Et tout plein de petits frondeurs,*
*Jusque méme à des ravaudeurs,*
*Avec une ardeur sans seconde*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Lui parlent pour dame la Fronde.*
*D'autres, vrais serviteurs du roi,*
*Gens de probité, gens de foi,*
*Le sollicitent pour la reine,*
*Qui de nous tous est souveraine.*
*Comment se démêlera-t-il*
*D'un labyrinthe si subtil,*
*Et que faudra-t-il qu'il réponde?*
*Sera-t-il Cour? sera-t-il Fronde?*
*Je n'en sais rien, foi de Normand!*
*Et si je disais autrement,*
*Mon audace serait extrême,*
*Car il ne le sait pas lui-même.*

Ecoutez-le se moquer des *chevaliers de la paille :*

*Ce jour, par étrange manie,*
*De Paris la tourbe infinie,*
*Suivant un ordre tout nouveau,*
*Mit de la paille à son chapeau.*
*Si sans paille on voyait un homme,*
*Chacun criait : Que l'on l'assomme!*
*Car c'est un chien de mazarin.*
*Mais avec seulement un brin,*
*Eût-on quelque bourse coupée,*
*Eût-on tiré cent fois l'épée,*
*Eût-on donné cent coups mortels,*
*Eût-on pillé deux mille autels,*
*Eût-on forcé cinquante grilles*
*Et violé quatre cents filles,*
*On pouvait, avec sûreté,*
*Marcher par toute la cité,*
*En laquelle, vaille que vaille,*
*Tous étaient lors des gens de paille.*

Mazarin prend-il la fuite, Paris est dans l'ivresse ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bourgeois, rentiers et populace se répandent dans les rues, et trois volumes ne lui suffiraient pas s'il voulait enregistrer tous les sots propos débités en cette occasion,

*Où l'on remarqua maint courtaud*
*Qui tournait le visage en haut,*
*Croyant qu'après cette sortie*
*L'alouette, toute rôtie,*
*Lui tomberait dedans le bec.*

L'Hôtel-de-Ville tire le canon d'allégresse, et le Parlement poursuit l'Eminence

*A grands coups d'arrêts sur arrêts.*

Mais apprend-on

*Que ledit Jules fait voyage*
*A la Cour en grand équipage,*
*Alors messieurs du Parlement*
*Parlent, dit-on, plus doucement...*
*Tel qui disait : Faut qu'on l'assomme,*
*Dit à présent qu'il est bonhomme;*
*Tel qui disait le Mascarin,*
*Avec un ton de révérence,*
*Dit maintenant : Son Eminence...*
*O les âmes faibles et vaines!*
*O les fragilités humaines!*

A peine le cardinal est-il rentré dans Paris, que l'Hôtel-de-Ville s'empresse de le fêter.

*Aujourd'hui, dans l'Hôtel-de-Ville,*
*D'une façon toute civile,*
*Les consuls et les échevins,*
*Avec quantité de bons vins*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Et des poissons en abondance,*
*On fait un banquet d'importance*
*Et qui coûte maint bon florin*
*A monsieur Jules Mazarin,*
*Lequel toute la compagnie*
*Reçut avec joie infinie.*
*Outre les mets délicieux*
*Qui délectaient même les yeux,*
*On joua du plat de la langue,*
*Car on lui fit mainte harangue,*
*Maint beau discours et compliment,*
*Qui l'élevaient au firmament.*

Quand les princes séparèrent leur cause de celle de la reine, Loret, quoique pensionnaire de l'hôtel de Longueville, resta, en homme prévoyant ou déjà intéressé, fidèle au parti de la cour, tout en ménageant le parti des princes, qu'il a toujours soin de distinguer de celui de la Fronde. Cela ne l'empêche pas de se moquer des courtisans, qui, à tout propos,

*Jurent mort ! ventre ! sang ! ou tête !*
*Car le courtisan se croit bête*
*Et ne savoir pas son métier*
*S'il ne jure comme un chartier.*

Il ne craint même point de blâmer la reine de céder à la nécessité de se faire des créatures par des promotions inconsidérées qui,

*Rendant l'hermine*
*Plus commune que l'étamine,*

déconsidèrent les plus hautes dignités.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*La reine a fait en abondance*
*De nouveaux maréchaux de France...*
*Ils n'étaient que quatre autrefois*
*Sous Henri quatre et Henri trois;*
*Mais c'est qu'à toutes aventures*
*On veut faire des créatures,*
*Et l'on juge, en voyant ce point,*
*Qu'on en a grandement besoin.*
*Ce n'est pas que de ceux qu'on nomme*
*Chacun ne soit assez brave homme;*
*Mais la trop grande quantité*
*Avilit cette dignité,*
*Qui, pour être si conférée,*
*N'en est pas si considérée.*

D'ailleurs, comme tous les hommes sensés, Loret déplorait sincèrement les maux que la discorde civile avait attirés sur la France; car, dit-il, en s'adressant aux Espagnols,

*Si les Français ont du dessous,*
*Si vous avez barres sur nous,*
*Si nos pertes sont infinies,*
*Remerciez-en nos manies,*
*Et nos noires dissensions*
*Que fomentent vos passions.*

Plus d'une fois le tableau des maux

*Dont le pauvre Etat est la proie*

vient glacer sa verve, et lui arracher des imprécations contre

*Les malins auteurs de la guerre.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il gémit

*De voir la discorde civile*
*Régner dans cette grande ville*
*Qui jadis était un séjour*
*De paix, d'abondance et d'amour...*
*Une ville enfin sans seconde,*
*Et, bref, la merveille du monde.*
*Maintenant son bonheur fait flux,*
*On ne la connaît presque plus;*
*Sa splendeur est quasi ternie;*
*La liberté s'en voit bannie,*
*Et l'on peut dire avec raison*
*Qu'elle est une grande prison*
*D'où n'ose plus sortir personne,*
*Non pas seulement pour Charonne,*
*Bagnolet, Saint-Cloud, Saint-Denis,*
*Et mille autres lieux infinis,*
*Où, les fêtes et les dimanches,*
*Les bourgeois, les mains sur les hanches,*
*Allaient humer un air nouveau,*
*Quand le temps était clair et beau.*

Et il ajoute :

*Depuis trois ou quatre ans je prône*
*Que le peu d'amour pour le trône*
*Pourrait un jour dans la cité,*
*Causer grande perplexité;*
*Mais j'ai beau prier qu'on me croye,*
*Je suis la Cassandre de Troye,*
*Qui de loin les choses voyait,*
*Et jamais on ne la croyait.*

La politique ne remplissait pas exclusivement les lettres de Loret. Bruits de la ville et de la cour,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

entrées princières, fêtes publiques, festins royaux, représentations théâtrales, bals et ballets chez le roi ou les riches seigneurs de la cour, naissances, mariages et morts illustres, nouvelles littéraires, apparition de livres nouveaux, sermons des prédicateurs en vogue, institutions nouvelles et inventions utiles, curiosités de toute nature, mystères de la ruelle, et parfois même secrets de l'alcôve, Loret tient note de tout, révèle tout, décrit tout en vers abondants et faciles, spirituels et naïfs, burlesques, mais pleins de bon sens, libres, mais non effrontés, empreints toujours d'un profond respect pour la vérité.

Citons quelques exemples, dans des genres divers :

*La pauvre Marion Delorme,*
*De si rare et plaisante forme,*
*A laissé ravir au tombeau*
*Son corps si charmant et si beau.*
*Quand la mort avec sa faucille*
*Assassine une belle fille,*
*J'en ai toujours de la douleur*
*Et tiens cela pour grand malheur.*

—

*L'autre soir, le brave Rouville*
*Allant assez tard par la ville,*
*Son carrosse fut arrêté,*
*Et son manteau fut emporté.*
*Il avait lors pour camarade*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Le beau monsieur de Benserade,*
*Qu'on prit peine aussi de voler,*
*Dont il ne se peut consoler.*
*A la clarté de la bougie,*
*Il avait fait une élégie*
*Que l'on tira de son gousset,*
*S'il en fut fâché, Dieu le sait!*
*Plus, une ode toute divine*
*Sur le sujet d'une blondine.*
*On lui prit aussi tout de gob*
*Son ravissant sonnet sur Job,*
*Que, par raison ou par manie,*
*Plusieurs aimaient mieux qu'Uranie,*
*Quelques vers pour la Saint-Mégrin,*
*D'autres pour monsieur Mazarin;*
*Item, une heureuse anagramme*
*Finie en pointe d'épigramme,*
*Deux ou trois chansons pour Philis,*
*Des stances pour Amarilis,*
*Des paroles pour Amarante*
*Faites sur l'air d'une courante;*
*Un beau sixain de quatre vers,*
*Dix ou douze fragments divers,*
*Et des pièces, enfin, si belles,*
*Qu'il en eut des douleurs mortelles.*
*Quand il fut arrivé chez lui,*
*Plein d'inquiétude et d'ennui,*
*Il dit, fouillant dans sa pochette :*
*« Grands Dieux! quelle perte ai-je faite!*
*Que mon malheur est sans égal!*
*Qu'on m'a pris un beau madrigal!*
*Las! je vois que je suis moins riche*
*Que je n'étais d'un acrostiche!*
*O mes triolets bien aimés!*
*O chers et subtils bouts rimés!*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Que je vous plains et vous regrette!*
*Grands dieux! quelle perte ai-je faite!*
*Mes vers pour l'aimable Brégis,*
*Ceux de madame de Congis,*
*La lettre que je fis expresse*
*Pour la chienne de ma maîtresse...*
*Las! vous m'êtes donc échappés,*
*Et vous avez été grippés*
*Par cette canaille indiscrète!*
*Grands dieux! quelle perte ai-je faite!*
*Pourtant, dit-il à ses valets,*
*On ne m'a point pris mes poulets;*
*Cela tant soit peu me console.»*
*Enfin, après cette parole*
*Il déboutonna son pourpoint,*
*Se déshabilla de tout point,*
*Mit de la cire à ses moustaches,*
*Mangea dix ou douze pistaches,*
*Prit son mouchoir et se moucha*
*Et puis après il se coucha.*

Voici le compte rendu par Loret, dans sa Lettre du 6 décembre 1659, des *Précieuses ridicules* de Molière, qui avaient été représentées le 18 novembre :

*Cette troupe de comédiens*
*Que Monsieur avoue être siens*
*Représentant sur leur théâtre*
*Une action assez folâtre,*
*Autrement un sujet plaisant,*
*A rire sans cesse induisant*
*Par des choses facétieuses,*
*Intitulé* les Prétieuses,
*Ont été si fort visités*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Par gens de toutes qualités,*
*Qu'on n'en vit jamais tant ensemble*
*Que ces jours passés, ce me semble,*
*Dans l'hôtel du Petit-Bourbon*
*Pour un sujet mauvais ou bon.*
*Ce n'est qu'un sujet chimérique,*
*Mais si bouffon et si comique*
*Que jamais les pièces du Ryer,*
*Qui fut si digne de laurier;*
*Jamais l'Œdipe de Corneille,*
*Que l'on tient être une merveille;*
*La Cassandre de Bois-Robert*
*Le Néron de monsieur Gilbert...*
*N'eurent une vogue si grande,*
*Tant la pièce semble friande*
*A plusieurs tant sages que fous.*
*Pour moi, j'y portai trente sous;*
*Mais, oyant leurs fines paroles,*
*J'en ris pour plus de dix pistoles.*

Remarquons que mademoiselle de Longueville était une *précieuse ;* que Molière, à peine connu, ne méritait pas d'être nommé, et que ces considérations n'ont pas empêché Loret de faire l'éloge de la pièce.

On lit dans sa Lettre du 26 août 1653, à propos de l'établissement de la petite poste à Paris :

*On va bientôt mettre en pratique,*
*Pour la commodité publique,*
*Un certain établissement*
*(Mais c'est pour Paris seulement)*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*De boîtes nombreuses et drues*
*Aux petites et grandes rues,*
*Où, par soi-même ou son laquais,*
*On pourra porter des paquets,*
*Et dedans, à toute heure, mettre*
*Avis, billet, missive ou lettre,*
*Que des gens commis pour cela*
*Iront chercher et prendre là,*
*Pour d'une diligence habile*
*Les porter par toute la ville...*
*Ceux qui n'ont suivants ni suivantes,*
*Ni de valets, ni de servantes,*
*Ayant des amis loin logés,*
*Seront ainsi fort soulagés.*
*Outre plus, je dis et j'annonce*
*Qu'en cas qu'il faille avoir réponse,*
*On l'aura par même moyen.*
*Et si l'on veut savoir combien*
*Coûtera le port d'une lettre*
*(Chose qu'il ne faut pas omettre),*
*Afin que nul ne soit trompé,*
*Ce ne sera qu'un sou tapé* (1).

Il rendait compte des productions de la librairie et des produits du commerce, dans une forme plus attrayante que la quatrième page de nos feuilles quotidiennes. S'agit-il de nouveaux livres ?

(1) Ce projet n'eut pas le succès que son incontestable utilité semblait devoir lui assurer. « Certaines boëstes, lit-on dans le *Roman bourgeois* de Furetière, estoient lors nouvellement attachées à tous les coins des rues, pour faire tenir des lettres de Paris à Paris, sur lesquelles le ciel versa de si malheureuses influences que jamais aucune lettre ne fut rendue à son adresse, et, à l'ouverture des boëstes, on trouva pour toutes choses des souris que des malicieux y avaient mises. » Un siècle après, l'établissement de 1653 était si bien oublié, que, M. de Chamousset l'ayant remis sur pied, on lui en fit honneur comme s'il en eût eu le premier l'idée.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*On les vendra soirs et matins*
*Sur le quai des Grands-Augustins,*
*En la boutique d'un libraire*
*Imprimeur ou non ordinaire ;*
*Et si le lecteur demande où,*
*C'est justement chez Jean Ribou.*

L'étain est-il devenu un métal usuel, applicable à tous les ustensiles de ménage, il proclame ses avantages et il assure

*Que les plus fins et les plus sages*
*Prendraient d'abord ces beaux ouvragés,*
*Tant l'éclat en paraît joli,*
*Pour un bel argent bien poli.*

Enfin il donne place jusqu'à cette invention qui sert encore d'enseigne à plus d'un bottier,

*Des bottes faites sans couture,*
*Bottes d'hiver ou bien d'été.*

On voit que la réclame n'est pas chose nouvelle.

Enfin, nous le répétons, il ne se passait rien de remarquable à Paris, ou dans le reste de la France, qu'il ne le décrivît « naïvement et agréablement. Et ce qui est de plus à louer, ajoute son éditeur, quoique les sujets soient quelquefois assez facétieux d'eux-mêmes, et semblent lui donner une certaine liberté de parler, il s'est tellement réglé, que l'on n'y voit point de paroles licencieuses, ni de mots à deux-entendre qui puissent offenser la pudeur des dames et des plus sévères esprits. » Ajoutons la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pudeur des dames du XVIIe siècle ; car, quelque circonspect que dût être Loret dans un ouvrage adressé à une femme, on ne laisse pas que de rencontrer de temps à autre des pièces légèrement graveleuses, qui effaroucheraient la pudeur de notre siècle collet-monté ; mais alors

*Le* français *dans les mots bravait l'honnêteté:*

Nous en citerons une seule, qui achèvera de montrer le genre de l'auteur et le goût de l'époque :

*L'autre jour, une demoiselle,*
*Jeune, aimable, charmante et belle,*
*Non sans se faire un peu de mal,*
*En chassant tomba de cheval,*
*Et Zéphir, la prenant pour Flore,*
*Hormis qu'elle est plus fraîche encore,*
*Lui souleva, quand elle chut,*
*Chemise et cotillon. Mais chut !*
*Je suis si simple et si modeste,*
*Que j'ai peine à dire le reste.*
*On ne vit qu'un beau cul pourtant,*
*Admirablement éclatant,*
*Et dont la blancheur sans pareille*
*Des autres culs est la merveille,*
*Cul royal et des plus polis,*
*Puisqu'il est tout semé de lis ;*
*Cul qui, cette fois, sans obstacle,*
*Fit voir un prodige ou miracle :*
*Car c'est la pure vérité*
*Que, dans un des chauds jours d'été,*
*Quand il fit ce plaisant parterre,*
*On vit de la neige sur terre.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Plusieurs, se trouvant vis-à-vis,*
*De cet objet furent ravis,*
*Le nommant, en cette aventure,*
*Un chef-d'œuvre de la nature;*
*Et même un auteur incertain*
*Composa ce joli huitain :*

*Trésor caché, beauté jumelle,*
*Brillant séjour de l'embonpoint,*
*Ta splendeur a paru si belle*
*Et mit ta gloire à si haut point,*
*Qu'il faut qu'incessamment l'on prône,*
*O cul qui les dieux charmerait,*
*Que, si tu n'es digne du trône,*
*Tu l'es au moins du tabouret.*

Un autre mérite de Loret, suivant son éditeur, c'est de « faire servir son dessein à la gloire de plusieurs grands hommes, en rapportant leurs plus belles actions et ne manquant point à faire leurs éloges quand l'occasion s'en présente, et, lorsque leur mort arrive, leur dressant d'honorables épitafes. » Nous citerons un de ces *épitafes* qui a plus particulièrement trait à notre sujet; voici en quels termes Loret annonce la mort de son confrère le *gazetier en prose,* dans sa lettre du 1er novembre 1653 :

*Renaudot, le grand Gazetier,*
*Dont le nez n'était pas entier,*
*Mais disert historiographe,*
*Et digne d'un bel épitaphe,*
*Dimanche fut mis au tombeau,*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*A la clarté de maint flambeau.*
*Sentant en mon cœur quelque transe,*
*A cause de la ressemblance*
*De son métier avec le mien,*
*Et pour faire acte de chrétien,*
*Je conduisis son froid cadavre*
*Jusqu'à son dernier port ou havre,*
*Et là, pour son salut je dis*
*Dévotement* De profundis.
*La grande déesse emplumée*
*Qu'on appelle la Renommée*
*Eut l'œil humide, et non pas sec,*
*Quand la mort lui ferma le bec :*
*Il était un de ses trompettes,*
*Un de ses meilleurs interprètes,*
*Un de ses plus fameux agents,*
*Un de ses plus adroits régents,*
*Un des plus grands clercs de son temple,*
*Enfin un esprit sans exemple,*
*Qu'elle devait bien secourir,*
*Et non pas le laisser mourir.*
*Depuis que, par son peu de force,*
*Un fâcheux et triste divorce*
*Se mit entre sa femme et lui,*
*Rien ne consola son ennui ;*
*Sa santé fut toujours faiblette,*
*Il devint sec comme un squelette;*
*Le jour on l'entendait gémir,*
*La nuit il ne pouvait dormir,*
*Il sentait de rudes atteintes ;*
*Sa bouche était ouverte aux plaintes,*
*Il soupirait à tout propos.*
*Maintenant il est en repos,*
*Car on peut pieusement croire*
*Qu'il fit ici son purgatoire.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

De certain passage de Tallemant des Réaux il résulterait que ces beaux épitaphes n'étaient pas toujours désintéressés, et que Loret se faisait volontiers payer en belles espèces sonnantes l'honneur qu'il faisait à tel ou tel fat de coucher tout du long son nom dans sa gazette. Scarron, que nous verrons tout à l'heure marcher sur ses traces, lui adresse le même reproche, et, tout en faisant son éloge, lui décoche ce trait :

*Loret écrit pour qui lui donne.*

Et en effet on trouve assez fréquemment dans ses vers de véritables réclames qu'il n'a pu songer à insérer sans y avoir un certain intérêt. Après tout, il n'y aurait là rien que de bien naturel, et ce n'est pas aujourd'hui, quand la réclame joue un si grand rôle dans les journaux, même les plus respectables, qu'on pourrait faire un crime à Loret d'avoir tiré parti de la publicité dont il disposait. Il est bon de se rappeler, d'ailleurs, que, venu pauvre à Paris, il n'avait d'autres ressources que celles qu'il s'était conquises par sa plume. Il avait commencé sa carrière de journaliste avec une pension de 250 livres que lui faisait la princesse de Longueville, dont il était « serviteur gagé. »

*Princesse, enfin votre ordonnance*
*M'a fait toucher quelque finance ;*
*On m'a payé tout un quartier*
*De ma charge de gazetier.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Il faut donc que je persévère,*
*Et si le ciel, en qui j'espère,*
*M'éclaire un peu l'entendement,*
*Vous aurez du contentement*
*Pour vos deux cent cinquante livres,*
*Ou bien j'y brûlerai mes livres.*

Cette pension fut augmentée « d'un certain nombre de louis, » dès l'année 1651, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même; mais il paraîtrait qu'elle n'était pas toujours régulièrement payée, car on rencontre dans ses lettres d'assez fréquentes réclamations.

*Princesse, que le ciel bénisse,*
*A qui j'ai voué mon service,*
*Et sacrifié tous mes soins*
*Durant quatre mois pour le moins,*
*Nous avons fait le devoir nôtre :*
*Il est temps de faire le vôtre.*

Le succès des Lettres en vers ne tarda pas à valoir à leur auteur d'autres faveurs du même genre. Fouquet n'était pas homme à négliger cette trompette : il porta le gazetier pour 200 écus sur la longue liste de ses créatures pensionnées. Celui-ci reconnaît ses bontés en suivant ses mouvements, en décrivant ses fêtes, en vantant ses prodigalités.

*Le modèle du vrai prudent,*
*Monseigneur le surintendant,*
*Dont les bontés me sont si chères,*
*Est de retour.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lorsque le surintendant fut arrêté pour répondre de ses malversations, Loret en exprima publiquement ses regrets, et il y avait bien à cela quelque courage, car il aurait pu retrouver sur l'Etat ce qu'il perdait par la ruine du financier.

*Le sieur surintendant de France,*
*Je ne sais pourquoi ni comment,*
*Est arrêté présentement.....*
*Certes j'ai toujours respecté*
*Les ordres de Sa Majesté*
*Et cru que ce monarque auguste*
*Ne commandait rien que de juste;*
*Mais étant remémoratif*
*Que cet infortuné captif*
*M'a toujours semblé bon et sage*
*Et que d'un obligeant langage*
*Il m'a quelquefois honoré,*
*J'avoue en avoir soupiré,*
*Ne pouvant, sans trop me contraindre,*
*Empêcher mon cœur de le plaindre.*
*Si, sans préjudice du roi*
*— Et je le dis de bonne foi —*
*Je pouvais lui rendre service*
*Et rendre son sort plus propice*
*En adoucissant sa rigueur,*
*Je le ferais de tout mon cœur;*
*Mais ce mien désir est frivole,*
*Et prier Dieu qu'il le console*
*En l'état qu'il est aujourd'hui,*
*C'est tout ce que je puis pour lui.*

Fouquet fut sensible à cette fidélité reconnaissante, et Ménage nous apprend comment il l'en ré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

compensa. « Quoique M. Fouquet fût privé de toutes choses et qu'il eût d'ailleurs de grandes dépenses à soutenir, néanmoins, ayant été informé de la chose, il fit prier madame de Scudéri d'envoyer secrètement à Loret quinze cents francs. Pour exécuter ce qu'il souhaitait, madame de Scudéri choisit une personne de confiance, à qui elle donna les quinze cents francs. Cette personne alla trouver Loret, et fit si bien, après s'être entretenue avec lui, qu'elle sortit de chez lui après y avoir laissé cette somme dans une bourse sans qu'il s'en aperçût. » Et Fouquet put lire, dans la Gazette qui parut le samedi suivant, les remerciements que Loret adressait à son bienfaiteur inconnu.

Dès 1654, Mazarin avait récompensé par une pension de deux cents écus la bonne direction politique suivie par la *Muse historique* au milieu des troubles de la Fronde. A la mort du Cardinal, Loret élève ses regrets jusqu'aux plus hautes considérations politiques, revêtues d'images poétiques assez heureuses; mais il les fait précéder d'une remarque un peu prosaïque :

*Par cette mort, que je lamente,*
*Je perds deux cents écus de rente*
*Qui furent, pour mon entretien,*
*Mon plus clair et solide bien,*
*Et que cette sage Eminence*
*M'avait donnés pour récompense*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*D'avoir constamment persisté*
*D'être toujours du bon côté.*

Mais, ajoute-t-il bien vite,

*Mais, quelque perte que je fasse,*
*Et quelle que soit ma disgrâce,*
*L'Etat, j'en jurerais ma foi,*
*Perd infiniment plus que moi.*
. . . . . .
*J'abandonne aux plumes savantes*
*A dépeindre ses grands talents,*
*Et je vais seulement écrire*
*Le quart de ce qu'on en peut dire.*
*Ce Jule dont, pour nos péchés,*
*Les jours sont trop tôt retranchés,*
*Fut un génie incomparable,*
*Un homme vraiment admirable,*
*Un homme dont les faits divers*
*Ont étonné tout l'univers.....*

Quoi qu'il en soit, c'est avec un étonnement mêlé de joie qu'il apprend, à l'ouverture du testament laissé par Mazarin, que cette pension est devenue une rente viagère, et il en exprime chaleureusement sa reconnaissance.

Plus tard, il aurait bien voulu voir cette rente s'augmenter d'une pension sur la cassette du roi. C'était le temps où Colbert formait sa fameuse liste de gens de lettres pensionnés. Loret n'y était porté ni par Chapelain, ni par Conrart, et il en maugréait; il ne s'expliquait pas son exclusion, lui qui se voyait assiégé par les gens de lettres qui voulaient

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avoir une mention dans sa gazette comme moyen d'obtenir ce que lui-même sollicitait vainement. Il s'en plaint avec amertume.

*Hélas! mon infortune est telle*
*Que je n'ai pas dans la cervelle*
*Du latin et du grec à tas*
*Et ne suis pas un savantas.*

Et cependant, ajoute-t-il, je puis me vanter

*Que mes relations en vers*
*Font quelque bruit dans l'univers.*

Et le roi n'eût fait que justice en le mettant au nombre de ses pensionnaires :

*Car, si c'était pour à jamais*
*Faire éterniser ses beaux faits,*
*J'en connais tel qui, ce me semble,*
*A plus écrit qu'eux tous ensemble*
*De ses augustes actions.*

Mais, à défaut de pensions, les gratifications ne lui manquèrent pas, comme il le proclame lui-même :

*Vous saurez donc, Mademoiselle,*
*Pour première et bonne nouvelle,*
*Que les vers que je fais pour vous*
*Ont un sort si rare et si doux*
*Que leur production féconde*
*Agrée au meilleur roi du monde,*
*Et que, pour me le témoigner,*
*Sa Majesté m'a fait donner*
*(Tant elle me croit honnête homme)*
*De cent écus d'argent la somme,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Que j'ai depuis un peu de temps*
*Reçus par madame Bontemps.*

Et à la fin de la lettre où il annonce cette faveur à la princesse se lit un *Remerciement au Roi*, qui se termine ainsi :

*Vous pouvez de quelques pistoles*
*Payer mes vers et mes paroles;*
*Mais, Sire, vrai comme le jour,*
*Rien ne peut payer mon amour.*

Un autre jour, c'est Marie de Mancini, qui, ayant besoin de ses ménagements, ou craignant peut-être ses indiscrétions, lui envoie de beaux louis d'or, qu'il accepte avec une prétendue confusion,

*Puisque votre oncle débonnaire,*
*Dont je suis le pensionnaire*
*Depuis quatre ou cinq ans passés,*
*M'a déjà fait du bien assez.*

Une autre fois c'est le généreux Habert de Montmor

*Qui par ses soins et par son or,*
*Bonté, franchise et bienveillance,*
*Lui rendit bien de l'assistance.*

Par elle-même, d'ailleurs, la *Muse historique* devait être d'un assez bon revenu : elle comptait de nombreux abonnés, auxquels on l'adressait sous bande, comme on fait de nos journaux actuels. Mais, quel que fût son produit, quelles que fussent les libéralités de ses protecteurs, Loret n'en était

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pas plus riche, et nous le voyons toujours quémander : c'est qu'il avait malheureusement la passion du jeu, si commune alors. Le destin, dit-il, l'avait fait trop libertin ;

*Il aimait trop battoirs, raquettes,*
*Cartes, quinolas, quinolettes,*
*Prime, hoc, piquet, reversis.*

Et tout le long de ses lettres il s'accuse de ce défaut capital :

*Loin d'exercer ma pauvre veine,*
*O Princesse, cette semaine*
*J'ai tant joué par ci par là*
*Au plaisant jeu de quinola,*
*A la boule, et même à la paume,*
*Le plus noble jeu du royaume,*
*Que je me suis vu sur le point*
*De ne rimer ni peu ni point,*
*Comme je fais à l'ordinaire*
*Pour Votre Altesse débonnaire...*
*Peste de la petite prime,*
*Qui, durant le temps de la rime,*
*Les jours passés trop m'occupa !*
*J'en dis trois fois* meâ culpâ.

*J'ai joué durant deux nuitées,*
*Jusques à quatre heures comptées.*
*Ha ! j'avoue ici que j'ai tort,*
*Et certes j'appréhende fort*
*(Non sans faire laide grimace)*
*Que les vers qu'il faut que je fasse*
*En deux ou trois heures au plus*
*Ne valent pas un karolus.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Princesse, il faut que je l'avoue,*
*Je devrais avoir sur la joue.*
*Ma muse est presque au désespoir,*
*Car certainement, hier au soir,*
*Au lieu de songer à la rime,*
*Je jouai si tard à la prime,*
*Que je dors encor tout debout,*
*Et ne sais pas bien par quel bout*
*Je dois commencer ma copie,*
*Tant ma pauvre âme est assoupie.*

Ainsi jouant et buvant le jour et la nuit, Loret, honnête homme du reste, faisait souvent des dettes; il l'avoue sans vergogne; il ne serait pas éloigné de s'en vanter pour en tirer parti; il ne craint pas du moins de mendier pour les payer : O très-excellente Princesse, on m'a fait espérer

*Que de moi vous auriez souci,*
*Et que, pour réparer les pertes*
*Que depuis un peu j'ai souffertes,*
*Vous prendriez dans votre trésor*
*Quelques pièces d'argent ou d'or,*
*Que je recevrais avec joie,*
*Pour contenter, par cette voie,*
*Deux ou trois créanciers que j'ai,*
*Auxquels je me suis obligé,*
*En foi d'honnête et galant homme,*
*De payer au moins quelque somme*
*Au terme Saint-Jean, échu d'hier.*
*Or monseigneur le créancier*
*Se fait aujourd'hui fort de fête,*
*Croyant la somme toute prête,*
*D'autant qu'entre eux j'ai le bonheur*
*De passer pour homme d'honneur.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Espérant donc que Votre Altesse*
*M'ordonnera quelque largesse,*
*Je finirai suppliant Dieu,* etc.

Si nous avons touché à ces questions plus personnelles que littéraires, c'est que nous avons pensé qu'en faisant connaître le journal, il n'était pas sans intérêt de faire connaître aussi le journaliste. Nous ne chercherons point d'ailleurs à excuser Loret; nous nous bornerons à rappeler combien de son temps les idées étaient différentes de ce qu'elles sont à présent. De nos jours l'indépendance de l'homme de lettres est possible, elle est nécessaire même pour ceux qui tiennent à leur dignité; dans la société où vivait Loret, il fallait à l'écrivain, même le plus sûr de sa force, un protecteur. Quant au parti qu'il tirait de sa plume, il n'y a rien là qui doive surprendre aujourd'hui : s'il y a de la différence entre les deux époques, elle n'est que dans les procédés, qui se sont bien perfectionnés depuis deux cents ans.

Les citations que nous avons faites, et que nous avons faites nombreuses, parce que c'était le plus sûr moyen de faire connaître l'humoristique gazetier, sa manière, sa facilité, sa gaieté, son esprit, permettent de juger de ce qu'était la *Muse historique*.

C'est aujourd'hui le seul monument peut-être,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et certainement le plus complet qui nous reste, des opinions politiques et littéraires de cette époque féconde. La Fronde, les intrigues auxquelles elle a donné lieu, les personnages qui y figurent, une partie des pièces de Corneille, toutes celles de Molière, y sont appréciés jour par jour et selon l'esprit du temps, toujours avec bonne foi, souvent avec esprit. A côté des anecdotes des ruelles et des salons, on y trouve des détails de caractère et de mœurs, des renseignements précieux, qu'on chercherait vainement ailleurs. Il y a là, en un mot, pour les esprits chercheurs qui s'occupent du XVII^e^ siècle, toute une mine à exploiter.

« Les Lettres en vers de Loret, disent ses nouveaux éditeurs (1), sont assurément un des ouvrages les plus curieux à consulter, une des sources les plus abondantes en précieux renseignements auxquelles il soit possible de puiser, pour quiconque veut étudier avec soin l'histoire politique ou littéraire de la France pendant la période de temps qu'embrasse cette gazette rimée. Pour seize années de la vie du grand siècle, on y trouve, en effet, outre la relation de tous les actes importants de la minorité et des premiers jours du règne de Louis XIV, le récit détaillé de ces mille petits faits divers qui préparent,

(1) Voir, pour cette nouvelle édition de la *Muse historique*, à la fin de cet article.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui expliquent les grands événements, qui ont passé presque inaperçus des contemporains eux-mêmes, et dont les plus pénibles et les plus minutieuses recherches n'aménéraient pas toujours l'historien à saisir la trace ailleurs. Là, toutefois, ne se borne pas le mérite de la *Muse historique*. Un certain attrait nous pousse tous, plus ou moins, à rechercher les particularités intimes de la vie des personnages que l'histoire fait poser devant nous; or, cette curiosité est, ici, très amplement satisfaite.

Sous le rapport des informations et de la peinture des mœurs, le mérite de Loret est donc incontestable. Le mérite littéraire ne lui sera pas aussi facilement concédé; nous croyons cependant que personne ne lui refusera au moins la facilité, la fécondité, le naturel.

Et quand on songe aux circonstances, aux conditions dans lesquelles il travaillait, on ne peut se défendre d'une sorte d'admiration pour la constance de ce pauvre gazetier à remplir sa tâche pendant près de quinze ans, sans faiblir, sans se négliger un instant, avec la même exactitude, avec la même gaieté. La misère, la maladie, la tristesse, l'humeur, qui quelquefois l'atteignent, et qu'il ne dissimule point, ne le faisaient pas ralentir d'une semaine. « Il n'y avait point à se résoudre ou à s'aviser;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ayant commencé ce travail, il fallait s'en occuper sans relâche. On demandait cela de lui, on l'en priait, et au besoin on l'y aurait doucement forcé. Il fallait satisfaire tant de gens d'honneur et de qualité, et ne pas leur déplaire. On attendait de lui un divertissement qui ne manquait point, qui était toujours nouveau : car avec quelle merveilleuse invention d'esprit ne savait-il pas accommoder les choses en leur donnant toujours une nouvelle face ! »

Mais aussi

*Il lui fallait plus d'une fois*
*Se mordre bien serré les doigts...*
*Pour satisfaire à son devoir.*

Et sa gazette achevée, tout n'était pas fini : « pour montrer l'ardeur et le zèle » qu'il avait pour sa princesse, il allait lui porter lui-même sa lettre, quelque temps qu'il fît, « malgré les rivières qui tombaient du haut des gouttières ; » et à pied, bien entendu, avec ses bottes de Roussy, couvert d'un manteau de vinaigre qui le faisait souvent enrhumer, car

*Il n'avait chaise ni carrosse,*
*Ses pauvres petits revenus*
*Etant trop courts et trop menus*
*Pour lui permettre le louage*
*De l'un ou de l'autre équipage.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Loret lui-même, au commencement de 1663, rappelait que sa *Muse historique* avait déjà exigé de lui 700 préambules divers et autant de péroraisons; il se permettait de faire remarquer que l'inépuisable variété dont il avait fait preuve excitait des étonnements et trouvait des approbateurs, et il repousse avec fierté l'insinuation qui tendrait à le faire soupçonner d'avoir

*Des magasins de préambules,*
*De dates et de compliments,*
*De fins et de commencements,*

qu'il tirerait de son armoire et appliquerait *comme une selle à tous chevaux.*

Les contemporains, en effet, étaient dans l'admiration de cette manière de dire toutes choses sur-le-champ, facilement et sans se répéter. Sorel, grave personnage, l'ami de Guy-Patin, en manifeste son étonnement : « Le sieur Loret, depuis l'année 1650, n'a point manqué de donner toutes les semaines une lettre en vers appelée ordinairement la *Gazette burlesque;* en quoi l'on a admiré la fertilité de son esprit pour tant de diverses préfaces, et l'adresse qu'il avait pour réciter agréablement toutes choses qui arrivaient. » Un pareil éloge a d'autant plus de valeur dans la bouche de Sorel, qu'au dire de son ami, c'était un homme fort doux et taciturne, point bigot ni mazarin, tandis que Loret, au contraire, était ouvert, pieux, et mazarin.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A cette même époque de 1663, où Loret jette un coup-d'œil sur le chemin parcouru par sa *Muse*, il énumère ce qu'il a déjà composé de vers pour sa princesse, et il arrive au chiffre de trois cent mille,

*Qui sont, à dire vérité,*
*Une étonnante quantité.*

Dans des conditions pareilles de composition abondante, rapide, livrée à heure fixe, sans discontinuation pendant quinze années, Loret a droit assurément à l'indulgence.

« La manière de notre auteur est toute naturelle et sans affectation aucune ; il ne cherche point de mots ampoulés pour étonner ; il ne fait point de digressions inutiles, et suit son sujet agréablement et naïvement. » Cette simplicité, il faut l'avouer, est quelquefois poussée jusqu'à la négligence. Les chevilles, les parenthèses hors de propos, les redites, ne l'effraient pas ; quand la rime lui manque, il l'avoue bonnement ; quand il la trouve mal, il s'en excuse, ou bien il la prend sans mieux choisir. Il convient lui-même presque à chaque page du peu de préméditation qu'il apportait dans son travail :

*Quand je commence chaque lettre,*
*Je ne sais ce que j'y dois mettre ;*
*Dans l'humeur qui vient m'agiter,*
*J'écris sans rien préméditer.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et ailleurs :

*Princesse, quand les beaux esprits*
*Composent leurs divins écrits,*
*Ils les relisent d'ordinaire,*
*Et si quelque mot de grammaire*
*N'est pas comme il faut appliqué,*
*Il est tout soudain révoqué,*
*On en met un autre à sa place*
*Qui donne au discours plus de grâce;*
*Bref, ils sont par eux si polis*
*Qu'ils en sont cent fois plus jolis.*
*Moi, chétif poëte lyrique,*
*Inculte, ignorant et rustique,*
*Quand j'écris gazette ou chanson,*
*Je n'y fais pas tant de façon;*
*Je les rime tout d'une haleine,*
*Et s'il fallait prendre la peine*
*D'y raturer et corriger,*
*Cela me ferait enrager.*
*Ce n'est donc pas chose fort rare*
*Si mon style est un peu barbare,*
*C'est-à-dire indigeste et cru,*
*Et quelquefois très-incongru.*
*Ainsi, sans aucun artifice,*
*Je me fais moi-même justice,*
*Et ceci, dont je suis l'auteur,*
*Servira d'avis au lecteur.*

Et encore :

*Mes vers jamais je ne retâte;*
*Ils partent dès qu'ils sont rimés,*
*Sitôt faits, sitôt imprimés.*

Mais dans la fièvre de cette production hâtive, Loret rencontre fréquemment des expressions heu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

reuses, d'autres très-bouffonnes et véritablement burlesques. Ses vers, souvent spirituels, sont toujours abondants et faciles, toujours pleins de verve et d'originalité. Il avait en lui des qualités qui ne s'usent point et dont on ne se lasse jamais : une charmante bonhomie jointe à une rare bonne foi. Il savait assaisonner chacun de ses récits d'une gaieté ingénieuse et sans malice, qui en soutient encore aujourd'hui le charme et l'intérêt.

Les lettres de Loret sont toutes jetées dans le même moule. En tête de chacune se lit, en guise de titre, une épithète qui a un rapport quelconque, général ou particulier, avec le contenu de la lettre, qui affecte, en un mot, la prétention de la caractériser. Mais on conçoit que la nécessité d'en trouver une nouvelle toutes les semaines dut le jeter parfois dans d'étranges recherches. Celle-ci est *sensible*, celle-là est *niaise ;* celle-ci *mélancolique*, celle-là *folâtre ;* l'une est *ingénieuse*, l'autre *vulgaire ;* l'une *égale*, l'autre *oblique ;* quoi encore ? *longuette, ambulatoire, assaisonnée, goguenarde, piteuse, économique, congrue*, et jusqu'à *jubilisée ;* il ne recule pas même devant le titre de *chassieuse*, qu'il inflige à une lettre où il parle d'un mal d'yeux qui lui est survenu.

La lettre commence par un préambule, qu'il fait plus ou moins long, selon qu'il est plus ou moins

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pressé, mais qu'il varie avec un artifice qui excitait, comme nous l'avons vu, l'étonnement des contemporains, et que son éditeur fait justement remarquer : « Qui n'admirerait son artifice à faire toujours de nouveaux préfaces à sa princesse, depuis tant d'années qu'il lui adresse son ouvrage sans discontinuation ? C'est ce qui fait estimer son travail, avec ses autres beautés particulières. » C'est là que notre rimeur parle plus particulièrement de sa bienfaitrice et de lui-même, qu'il expose ses besoins, qu'il adresse ses remerciements, qu'il dit s'il est en bonne ou mauvaise santé, qu'il fait ses plaintes contre ses concurrents, qu'il converse enfin avec son public. On a de nombreux exemples de ces préambules dans les citations que nous avons faites ; citons encore :

*Princesse, encore que mes vers,*
*Courant dans des climats divers,*
*Ayent maintenant quelque vogue,*
*Je n'en suis pas pourtant plus rogue ;*
*J'écris toujours timidement,*
*Et je confesse ingénument*
*Que la plupart de mes ouvrages*
*Sont cent fois plus heureux que sages,*
*Car, n'ayant rien du tout d'acquis,*
*Comme en tel cas serait requis,*
*N'ayant appris, en conscience,*
*Art, discipline ni science,*
*Et jouant tant que le jour luit,*
*Et bien souvent toute la nuit,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Il ne faut point dans mes gazettes*
*Chercher ni pointes ni fleurettes ;*
*Si l'on y voit quelque ornement,*
*C'est plutôt hasard qu'autrement,*
*Et je n'ai qu'une narrative*
*Toute simple et toute naïve.*

*Princesse pour qui ma Musette*
*A griffonné mainte gazette,*
*Moi qui sur fonts fus nommé Jean*
*Vous souhaite bon jour, bon an.*

*Princesse que presque j'adore...*
*Illustre et haute demoiselle...*
*Pucelle en vertus éminentes...*

Quelquefois il s'adresse à sa muse ou invoque Apollon ; d'autres fois il entre brusquement en matière :

*Aujourd'hui j'ai plus de matière*
*Qu'il n'en faut pour la feuille entière :*
*Belle princesse, excusez donc*
*Si le compliment n'est pas long.*

Après le préambule venaient les nouvelles de la semaine, pour lesquelles Loret puisait à toutes les sources d'information. Sa constante occupation était de recueillir les bruits qui couraient « tant dans les ruelles qu'au cours ; » il s'aidait

*Des billets divers*
*Que, pour discourir dans ses vers,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*De sages gens prenaient la peine*
*De lui fournir chaque semaine,*

et qu'il rimait, après en avoir séparé « le civil d'avec le barbare. »

Les gazettes du jour, manuscrites ou imprimées, lui fournissaient les nouvelles politiques, qui acquéraient un intérêt nouveau par la forme poétique ou burlesque dont il les revêtait. Aussi n'en cache-t-il nullement l'origine :

*Renaudot l'a dit avant moi.*

Et en puisant dans la Gazette, il se garde bien de la calomnier; il en fait l'éloge, au contraire, comme de sa « bonne amie, » et y renvoie ses lecteurs :

*Cet imprimé judicieux*
*Les instruira, je crois, du mieux.*

Le Bureau d'adresse, d'où sortaient alors, paraît-il, quelques gazettes manuscrites et beaucoup de commérages et de médisances, lui était aussi d'un grand secours :

*Ces singes du Bureau d'adresse,*
*Qui ne font point rouler la presse,*
*Mais qui dans les champs et Paris*
*Font courir divers manuscrits.*

Pour ce qui se passait dans le grand monde, Lo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ret, non-seulement comme pensionnaire de Madame de Longueville et familier de l'hôtel du maréchal de Schomberg, mais en sa qualité même de gazetier, était en position d'être parfaitement informé. Il n'y avait pas de grande fête à laquelle on ne l'invitât : la vanité est éternellement la même, et il n'y a entre la *Muse historique* et les journaux actuels que la différence de deux siècles. Nous voyons Loret recherché, à l'égal de certains chroniqueurs d'aujourd'hui, par les maîtres et maîtresses de maison qui donnaient des fêtes, et qui aimaient fort à voir louer leurs magnificences dans une gazette qui comptait tant et de si illustres lecteurs. Il n'était pas jusqu'aux fêtes de la cour auxquelles l'heureux poète ne fût convié.

*Anne, cette reine admirable,*
*Fut à mes vœux si favorable*
*Que, par son ordre et par ses soins,*
*Je fus un des heureux témoins*
*De la diversité féconde*
*Du plus beau spectacle du monde.*
*Charaut, brave et noble seigneur,*
*Et tout à fait homme d'honneur,*
*Me plaça près trois demoiselles*
*Non-seulement blanches et belles,*
*Mais pleines, très certainement,*
*De lumière et d'entendement.*

Et — chose à laquelle Loret était fort sensible — on allait jusqu'à lui offrir dès rafraîchissements

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans les entr'actes, comme aux personnes les plus qualifiées de la cour :

*Quelqu'un m'apporta de quoi vivre ;*
*Bontemps me fit présent d'un livre ;*
*De la bougie on me donna ;*
*Personne ne m'importuna ;*
*Bref Lavenage et Méneville*
*D'une façon toute civile,*
*Et deux ou trois exempts du roi,*
*Eurent beaucoup de soin de moi.*

Et il faut le voir se rengorger au souvenir des honneurs qu'on lui a faits, en rappelant

*Qu'un brave exempt de la reine*
*De le conduire a pris la peine,*
*Et cria d'un ton haut et net :*
*« Ouvrez tôt, c'est monsieur Loret! »*

Nous n'avons pas besoin de dire quel intérêt le récit de ces fêtes splendides, où il y avait si peu d'appelés, ajoutait aux Lettres de Loret, et combien il était de nature à les faire rechercher de plus en plus.

Si répandu que fût Loret, quelque attentif qu'il fût aux moindres bruits, il lui arrivait cependant quelquefois d'être à court de nouvelles,

*D'autant que la Gazette en prose*
*Et l'Extraordinaire aussi*
*N'ont rien de propre à mettre ici.*

Alors il se mettait à courir Paris, et nous trou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vons dans sa lettre du 21 octobre 1656 une peinture assez plaisante de ses tribulations.

*Agréable Princesse nôtre,*
*Moi qui suis le serviteur vôtre,*
*Et, de plus, votre historien,*
*Certes ne sachant presque rien*
*Pour débiter à Votre Altesse,*
*J'ai violenté ma paresse*
*Et tournoyé par tout Paris,*
*Sans avoir nulle chose appris.*
*J'ai parcouru les Nouvellistes,*
*Les hableurs, les méchants copistes;*
*Mais leurs contes sont si douteux*
*Que je n'ai rien emprunté d'eux.*
*J'ai visité quelques notables,*
*J'ai fréquenté de bonnes tables,*
*Moins pour le plaisir du* gustus
*Que pour celui de l'*auditus;
*J'ai même été dans les ruelles*
*Pour ramasser plus de nouvelles;*
*Mais des drôles, tant là qu'ailleurs,*
*M'ont dit, avec des tons railleurs :*
*Charles de Bourbon a pris Rome;*
*Monsieur Bayard fut un brave homme;*
*Pepin le Bref fut un ragot;*
*Défunt Gustave un grand roi got;*
*La reine Marguerite est morte.*
*Moi j'ai dit : Diantre vous emporte,*
*Vous et vos contes surannés!*
*Eux, me faisant un pied de nez,*
*M'ont répondu, les bons apôtres :*
*Pardy, nous n'en savons point d'autres.*
*Or, ces fadaises n'ayant pas*
*Pour les lecteurs de grands appas,*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Je vais, pour contenter l'Europe,*
*Où notre lettre en vers galope,*
*Apprenant d'ailleurs ma leçon,*
*Nouvelliser d'autre façon.*

Les informations qu'il recueillait ainsi de toutes mains n'étaient pas toujours exactes, et il lui arrivait quelquefois de se tromper, ou plutôt d'être trompé.

*Nous autres écrivains d'histoires,*
*Quelquefois par de vains mémoires,*
*Sans foi ni probité conçus*
*Sommes abusés et déçus,*
*Partout on ne saurait pas être*
*Pour à fond les choses connaître,*
*Et souvent s'en faut rapporter*
*A quiconque en vient débiter.*
*C'est ainsi que je fais, car, comme*
*Je suis franc, sincère et bonhomme,*
*Sans m'en mettre trop en souci,*
*Je crois que chacun l'est aussi.*

Mais, dans ce cas, il mettait à se rétracter, à dénoncer son erreur, le plus louable empressement.

Quand absolument il n'avait pas assez de nouvelles pour remplir son cadre — c'était pour chaque lettre 200 à 250 vers, — il y faisait entrer tant bien que mal quelque canard qu'il avait en réserve.

Sa revue terminée, il la couronnait par un petit épilogue flatteur en l'honneur de sa princesse, ou quelques vers qu'il lui adresse d'une manière plus directe ; par exemple :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Mais, ô Princesse bonne et sage!*
*C'est ici la troisième page,*
*Et je sens que j'ai tant rimé*
*Que j'en ai l'esprit enrhumé.*
*Il faut donc qu'une fin je mette*
*A cette épître un peu longuette,*
*Priant le Ciel de tout mon cœur*
*Que pour vous il soit sans rigueur.*

*C'est, pour ce jour, en bonne foi,*
*Tout ce que peut savoir de moi*
*Votre Altesse, que Dieu bénie!*
*Adieu donc, sans cérémonie.*

*Voilà ma Gazette achevée!*
*Si de vous elle est approuvée,*
*O Princesse qu'on aime tant!*
*Je serai, certes, plus content*
*Que si je trouvais en ma voie*
*Un sac plein d'or ou de monnoie.*

Enfin vient la date, qui se trouve déjà en tête de la lettre, sous la forme ordinaire, et qu'il répète à la fin dans le style qui lui est propre.

*J'ai fait ces vers tout d'une haleine,*
*Le jour d'après la Madeleine.*

*Le dix de mai ceci fut fait,*
*Dont je ne suis pas satisfait.*

*Ces vers sans ragoût et sans suc,*
*Ont été faits le jour Saint-Luc.*

*Fait au mois de juillet, le douze,*
*En mangeant une talemouse.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Ecrit le vingt et cinq de mars,*
*Ayant mangé des épinards.*

*Fait, appuyé contre un lambris,*
Dies quindecim octobris.

Il n'y a qu'une excuse pour le burlesque de cette rédaction, mais cette excuse en vaut une autre : Loret mit sept à huit cents fois son esprit à la torture pour y satisfaire.

Dans le dernier numéro de chaque année, il faisait une revue générale de l'état du monde.

*Après ces six ou sept articles*
*Que j'ai griffonnés sans bésicles,*
*Comme tous les ans, bien ou mal,*
*Je fais un état général,*
*Quand l'an vers son penchant décline,*
*De toute la ronde machine,*
*Où, par livres, récits ou gens,*
*J'ai par-ci par-là des agens,*
*Je quitte les simples nouvelles*
*Pour venir aux universelles.*

Il avait du reste bientôt fait son tour du monde :

*Dans la relation présente,*
*O Princesse très-excellente !*
*En moins de cinquante et huit vers*
*On voit l'état de l'univers.*

Il avait hâte de rentrer dans son Paris, d'aller *lorgner* les belles qu'il aimait tant, et plus encore peut-être de reprendre sa partie interrompue.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Après avoir bien fait la ronde,*
*Et circuit la plupart du monde*
*Par un sentier fort peu connu,*
*Enfin me voilà revenu*
*Dans mon charmant lieu de plaisance,*
*C'est-à-dire à Paris, en France,*
*Où les jeux et ris à foison*
*Sont quasi toujours de saison,*
*Et qui dans ses murs tient encloses*
*Tant de belles bouches de roses,*
*Tant de teints d'œillets et de lis,*
*Tant de Chloris, tant de Philis,*
*Et, bref, tant d'objets adorables*
*Que je les tiens presque innombrables.*

Comme nous l'avons dit, Loret remettait tous les samedis à la princesse de Longueville la copie autographe de sa lettre. Il était fait lecture, au milieu d'un cercle brillant, des improvisations du poète, et le succès qu'eurent ses vers devait tout naturellement amener à en demander des copies. En 1652 les copistes furent remplacés par la presse, mais on n'en tira d'abord que douze exemplaires. En 1654 ce chiffre dut être augmenté, car, nous l'avons déjà dit, plusieurs contrefaçons faisaient concurrence à l'exploitation régulière, et Loret se plaint amèrement

*De ces fripons, de ces pervers,*
*Qui, malgré lui, vendent ses vers.*

Une de ces contrefaçons, celle probablement qui motivait plus particulièrement les plaintes de Lo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ret, est parvenue jusqu'à nous ; elle est intitulée : *La Gazette du temps en vers burlesques*. Le premier numéro est du 25 août 1652 ; le dernier, au moins de ceux que nous connaissons, porte la date du 19 octobre. C'est dans l'intervalle, le 29 septembre, ainsi que nous l'avons vu, que Loret se décida à faire lui-même imprimer ses lettres ; mais le contrefacteur n'en continua pas moins son commerce, et il annonçait même, dans son numéro du 12 octobre, que le public recevrait toutes les semaines un nouveau cahier intitulé : *Gazette en vers burlesques*. Aussi Loret jette-t-il feu et flammes.

*Illustre et haute demoiselle*
*Pour qui la Muse a tant de zèle,*
*Princesse pour qui dans mon cœur*
*J'avais une ardente vigueur,*
*Qui tirait de ma pauvre veine*
*Plus de deux cents vers par semaine,*
*Je suis si fort découragé*
*Par ce fou, par cet enragé,*
*Qui, persévérant dans ses crimes,*
*Fait de mes misérables rimes*
*Un infâme et sordide gain*
*Pour avoir un morceau de pain,*
*Que je ne bats plus que d'une aile ;*
*Je n'ai quasi plus de cervelle,*
*Et si je n'ai bientôt raison*
*De cette noire trahison,*
*Plus que juive et qu'arabesque,*
*Adieu la Gazette burlesque.*

Tel est le préambule de sa lettre du 12 octobre ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il y revient dans une apostille qui termine la même lettre :

*Ce détestable plagiaire,*
*Cette âme basse et mercenaire,*
*Qui ma Gazette imprimer fit*
*Pour en tirer quelque profit,*
*Ayant, de peur de plaie ou bosse,*
*Discontinué son négoce,*
*Cet impudent, cet insensé,*
*L'a depuis peu recommencé ;*
*Mais si ce misérable hère*
*En son vol encor persévère,*
*Soit qu'il soit gueux ou bien huppé,*
*Il sera sans doute attrapé.*
*Que s'il reste à ce personnage*
*Un rayon encor d'homme sage,*
*Il doit profiter prudemment*
*De ce mien avertissement.*

Enfin il menace de rompre sa lyre,

*Si le chef de la justice,*
*Homme d'honneur et de justice,*
*Ne fait, par droit et par raison,*
*Traîner ces pendards en prison.*

Mais il ne faudrait pas prendre cette colère au pied de la lettre : Loret était essentiellement bon. Ce qu'il voulait, c'était obtenir un privilége qui lui assurât la tranquille jouissance de son succès, et il fit si bien qu'il en vint à ses fins.

*Sachez enfin que ce grand homme*
*Qui (comme est dit) Molé se nomme*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*M'a le privilége accordé*
*Depuis si longtemps demandé.*

Ce privilége est daté du 19 mars 1655. En voici un passage : « Notre bien-aimé le sieur Loret nous a fait remontrer que depuis l'année 1650 il aurait composé plusieurs lettres en vers, dédiées à notre très-chère cousine Mademoiselle de Longueville, lesquelles même il aurait fait imprimer en feuilles volantes par l'ordre et du consentement de notre dite cousine ; ce qui aurait donné occasion à plusieurs libraires, voyant que lesdites lettres recevaient quelque sorte d'approbation, d'en faire imprimer aussi plusieurs copies pour en tirer de l'utilité ; mais ils les auraient tellement gâtées, falsifiées et corrompues, que ledit Loret ne les peut voir sans les désavouer. Ce qui l'oblige, pour réparer le préjudice que cela fait à sa réputation, de faire imprimer en un ou plusieurs volumes toutes lesdites lettres... »

Loret céda son privilége à Charles Chenault, imprimeur bien connu des bibliophiles, qui dès le 4 janvier 1656 avait achevé d'imprimer, in-4°, le premier volume ou la première année des lettres de Loret. Un avis aux lecteurs prévient que « ces lettres en vers dont on voit le premier volume ne sont pas de celles qui ont été imprimées toutes les semaines depuis le mois de septembre 1652. Celles-ci n'ont jamais passé à l'impression ; et au temps qu'elles ont été faites, l'on les donnait seulement manus-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

crites, de sorte qu'elles sont si rares qu'il ne s'en trouve plus aucune copie que ce qu'en a pu fournir l'auteur à Mademoiselle de Longueville, à qui elles ont toujours été dédiées, et à deux ou trois de ses amis. »

Notre poète se chargea d'annoncer lui-même cette édition de sa Gazette, paraissant désormais sous la forme d'un livre, et d'un livre illustré de son portrait et d'un titre gravé représentant l'Histoire.

*Mon imprimeur présentement*
*En débite publiquement*
*Le coup d'essai, le premier livre,*
*Où l'on voit mon portrait en cuivre.*
*Or le susdit livre s'achette*
*En la rue de la Huchette,*
*Au bout d'en bas, et non d'en haut;*
*L'imprimeur s'appelle Chenault.*

Une nouvelle édition de cette première année, mais in-folio cette fois, fut faite en 1658, et les deux premières années furent réunies en 1659, ainsi que Loret nous l'apprend lui-même dans sa lettre du 19 avril de cette année, où il avertit ses lecteurs

*Que les deux premières années*
*Des lettres par lui griffonnées*
*Se débitent tout de nouveau,*
*En parchemin, vélin ou veau,*
*En public, et non en cachette,*
*Dans la rue de la Huchette,*
*Chez Chenault, imprimeur du roi.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les lettres de Loret furent longtemps sans être baptisées ; elles portaient simplement en tête la suscription :

*A son Altesse Mademoiselle de Longueville.*

« Il est vrai que vulgairement on les a appelées dès le commencement la *Gazette burlesque*, à cause qu'elles rapportaient ce qui se passait, et qu'elles le faisaient en style plaisant et agréable ; toutefois leur auteur ne leur a jamais attribué ce nom par écrit, ou ne l'a fait que fort rarement. Il a laissé quelque temps le choix aux bons esprits du titre qu'ils voudraient donner à ses ouvrages ; mais, ayant vu enfin que quelques écrivains nouveaux entreprenaient des poëmes ordinaires sous le titre de comiques et burlesques, qu'ils appelaient des gazettes, et à qui chacun donnait encore ce nom, il a voulu montrer que son intention était tout autre, et que sa première pensée n'avait été que d'adresser ses écrits à Mademoiselle de Longueville, princesse de haute naissance et de rare mérite, qui est aujourd'hui Madame la duchesse de Nemours, laquelle avait souhaité de lui cette sorte de divertissement, qui n'était pas encore en usage. C'est en cette considération qu'il a appelé ceci *Lettres en vers*, non-seulement pour y donner un nom convenable, mais pour en faire distinction de ce que quelques autres auteurs composent en forme de gazettes. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quand elles furent réunies en volumes, ce fut sous le titre de : *La Muse historique, ou Recueil des Lettres en vers, contenant les nouvelles du temps, écrites à Son Altesse Mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours, par J. Loret.* « Le nom de *Gazette* qu'on lui a donné autrefois, dit à ce propos l'éditeur, n'est point quitté par mépris ; ce n'est que pour le laisser aux relations qui sont faites en prose, au lieu que, celles dont nous parlons étant en vers, on se doit bien imaginer qu'elles sont débitées par l'une des Muses, et même par celle qui a l'intendance de l'histoire, puisqu'elle nous fournit de mémoires journaliers où toute l'histoire du temps est comprise, de sorte qu'à bon droit la dignité de Muse historique lui est attribuée. »

Outre cette réimpression en trois volumes, on trouve dans les bibliothèques des collections plus ou moins nombreuses des lettres originales, portant encore pour la plupart la marque de leurs plis. Elles sont, comme la réimpression, in-folio à deux colonnes ; mais les lignes sont plus ou moins espacées et le caractère plus ou moins fort, selon que la verve de Loret avait été plus ou moins féconde. L'imprimeur s'arrangeait de manière à terminer toujours au bas de la troisième page, afin de laisser la quatrième blanche. Il faut croire qu'on écrivait les noms des abonnés sur une bande, comme aujourd'hui, car on ne voit pas de nom tracé sur la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quatrième page; une seule des lettres conservées à la Bibliothèque impériale, du 14 octobre 1656, porte la suscription manuscrite suivante : « Pour Monseigneur le Cardinal. »

Pour être complète, la *Muse historique* doit aller jusqu'au 28 mars 1665. Dans le numéro précédent,

*Ecrit en mars le vingt et deux*
*Dans un état assez piteux,*

Loret parle de ses maux, et de la défense que lui a faite le docteur de s'occuper de vers; et cependant il compose encore une lettre, celle du 28 mars, malgré la Faculté et ses propres pressentiments;

*Et quand dans peu l'on devrait dire :*
*« Loret est mort pour trop écrire,*
*Les vers l'ont mis au breluquet, »*
*Je vais hasarder le paquet.*

Il termine par cette date mélancolique :

*Le vingt-huit mars j'ai fait ces vers,*
*Souffrant cinq ou six maux divers.*

Enfin ce numéro se termine par deux avis qui semblent l'adieu d'un malade et les dernières dispositions d'un mourant.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## AVIS AUX LECTEURS

*Aux jours de la fête pascale*
*Aucuns vers français je n'étale:*
*On songe à des actes meilleurs;*
*J'en ai dit les raisons ailleurs.*
*Ainsi, lecteurs de mes ouvrages,*
*Gens de châteaux et de villages,*
*Gens de cour, nobles et bourgeois,*
*Adieu jusques à l'autre mois,*
*Si le Ciel point ne me refuse,*
*La grâce en moi toujours infuse.*
*Quoique ni peu ni point savant,*
*J'écrirai comme auparavant,*
*En cas que ma douleur lugubre*
*Soit en un état plus salubre,*
*Et qu'alors je me porte bien :*
*Autrement je ne promets rien.*

## AUTRE AVIS

A quelques Messieurs dont je reçois pension, mais qui sont en très-petit nombre.

*Je conjure ceux qui me doivent*
*Pour ma lettre en vers qu'ils reçoivent*
*Tous les huit jours précisément*
*De me donner contentement.*
*Pour aller prier vos personnes*
*D'être envers moi justes et bonnes,*
*Mes maux ne me permettent pas*
*De quitter mes tisons d'un pas.*
*La somme que je vous demande*
*(Comme vous savez) n'est pas grande,*
*Et pourriez bien me l'envoyer*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Jusques au coin de mon foyer;*
*Le porteur, chose très certaine,*
*Ne perdrait nullement sa peine.*
*L'effet de ceci que j'attends*
*Puisse arriver en peu de temps!*
*Mais ma santé plus tôt encore,*
*Car le chagrin qui me dévore*
*D'être si longtemps catereux*
*Est un tourment bien rigoureux.*

Ce furent les derniers vers du pauvre poète, qui s'éteignit peu de jours après, la plume à la main, et méditant probablement quelque nouveau compliment à sa princesse.

La *Muse historique* est devenue presque introuvable. Aussi les bibliophiles désiraient-ils vivement une réimpression de cette précieuse chronique, mais une réimpression intelligente, qui fît disparaître les voiles, souvent bien épais, que, lors de la réunion de ses lettres en volumes, Loret avait dû jeter par prudence sur un grand nombre de figures de son musée historique, qui donnât la clef de tant d'énigmes aujourd'hui presque indéchiffrables, qui restituât enfin le texte original dans toute sa vérité. C'est ce qu'a entrepris M. Ravenel, le savant conservateur des imprimés à la Bibliothèque impériale, de concert avec l'éditeur de la Bibliothèque Elzevirienne, M. P. Jannet. Ces deux noms disent assez ce que sera, sous le rapport matériel aussi bien que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sous le rapport des soins littéraires, cette nouvelle édition, dont le premier volume, d'ailleurs, est déjà dans les mains de tous les amateurs.

En attendant l'achèvement de cette grande et difficile entreprise, si digne d'encouragement, les curieux consulteront avec intérêt et avec fruit une copieuse notice que M. Léon de Laborde a consacrée à Loret et à son œuvre dans son splendide volume sur le palais Mazarin, notice dans laquelle nous avons nous-même puisé à pleines mains.

—

### *Continuateurs et imitateurs de Loret.*

Lagravète de Mayolas, *Lettres en vers et en prose;* naissance du feuilleton-roman. — Robinet, *Lettres en vers à Madame.* — Scarron, *Epîtres en vers burlesques.* — Subligny, *La Muse Dauphine.* — Etc.

Loret eut des continuateurs et des imitateurs ; il paraîtrait même qu'avant de mourir il avait disposé de son sceptre littéraire et s'était donné un successeur. C'est du moins ce que l'on peut inférer d'un passage de Ch. Robinet, qui avait, lui aussi, entrepris une continuation aux Lettres en vers :

*D'ailleurs, avant son heure extrême,*
*Par un soin digne de lui-même,*
*Voulant avoir un successeur*
*Qui pût lui faire quelqu'honneur,*
*Il en fit avec diligence*
*Recevoir un en survivance.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

D'un autre côté, l'auteur de la *Bibliothèque française*, Sorel, écrit à la date de 1666 : « Le sieur de Mayolas est celui qui a continué son dessein depuis sa mort, dédiant toutes les semaines sa gazette en vers à Madame de Nemours. Quelques autres se sont meslez de faire de ces lettres en vers ; mais elles ont souvent eu de la discontinuation, au lieu que le sieur de Mayolas y persévère avec bon succès. » Nous n'ajouterons rien à cette appréciation de Sorel, sinon que le continuateur s'est appliqué à reproduire son modèle et à rendre la transition imperceptible, et qu'il nous a paru y avoir réussi aussi heureusement qu'il était possible ; on sent pourtant qu'il est plus savant, moins naturel, que Loret, et qu'il n'a pas la longue habitude de son prédécesseur à manier l'arme, ou, si l'on veut, à agiter les grelots du burlesque.

Outre sa continuation de la *Muse historique*, poussée jusqu'à la fin de 1666, Mayolas a laissé des *Lettres en vers et en prose, dédiées au roi*, écrites en style familier, mais non plus burlesque, lesquelles offrent une particularité très-remarquable. La disposition est la même que celle des lettres de Loret, ainsi que le format ; la Lettre proprement dite, commençant par un préambule, et finissant par une date rimée dans le même genre, n'occupe également que les trois premières pages ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais la quatrième, au lieu d'être blanche, contient une partie en prose :

*Grand roi, pour plaire aux goûts divers,*
*J'ajoute de la prose aux vers,*

qui n'est rien de moins qu'un feuilleton-roman en lettres, dont Mayolas annonce ainsi le sujet dans le préambule de sa première lettre :

*Vous verrez la lettre galante*
*De Célidie et de Cliante*
*Découvrir et cacher leurs vœux,*
*Couronnés d'un hymen heureux,*
*Et chacune aura sa devise*
*Pour répondre à leur entreprise.*
*Pendant que ces deux beaux esprits*
*Vont travailler à leurs écrits,*
*Puissant Roi, faites-moi la grâce*
*D'ouïr un peu ce qui se passe.*

Chaque feuilleton se compose d'une lettre du berger et de la réponse de la bergère, d'une étendue à peu près égale, disposées en regard l'une de l'autre, caractérisées par un substantif ou une courte phrase placée en tête, comme les Lettres de Loret l'étaient par un adjectif, et terminées, comme le dit l'auteur, par une devise « qui répond à leur entreprise, » qui en résume la substance.

Nous transcrirons le premier feuilleton.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

## LETTRE I

### DE CLIANTE A CÉLIDIE

*Offre de service.*

Si vous étiez moins parfaite, ou que je fusse moins juste, et si je n'étais aussi sensible que vous êtes belle, je n'oserais prendre la liberté de vous déclarer franchement que je vous aime. Cet aveu, quelque légitime et fidèle qu'il soit, n'a pas laissé de me causer de la peine, dans l'incertitude où je suis de la manière dont vous le recevrez, et dans la crainte que j'ai qu'il ne passe pour une faiblesse en un grand courage. Mais j'ai surmonté ce dernier en apprenant que les conquérants les plus fiers ont soumis leur sceptre, leur couronne, leur empire et leur victoire aux pieds d'une beauté qu'ils ont plus estimée que tout cela. C'est sans regret qu'à leur exemple j'offre à votre mérite un comté, deux marquisats, quelque gouvernement et cent mille livres de rente, encore avec mon cœur et ma liberté, qui me sont beaucoup plus chers que le reste. Il n'y a que le premier soupçon qui me peut chagriner, de douter de quel œil vous verrez ce que je vous écris. Mais comme j'y ai pensé longtemps avant que de vous le dire, j'ai eu aussi celui de me résoudre à souffrir toutes les cruautés et les mépris dont vous êtes capable. Il est donc inutile d'user de rigueur en mon endroit, puisque je vous déclare que je suis l'homme du monde le plus constant ; et pourvu que vous relâchiez un peu de cette fierté qui vous est naturelle, vous ajouterez à vos charmes le seul agrément qui leur manque pour être la plus aimable personne de l'Europe.

*De tu mirar, mi fortuna.*

*D'un seul de tes regards dépend tout mon bonheur.*

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## RÉPONSE

### DE CÉLIDIE A CLIANTE

*Rebut.*

Il a tenu à peu que votre lettre n'ait été brûlée avant que de la lire, et si je n'avais cru qu'elle me devait donner quelque avis important, ou me parler de quelque affaire considérable, je ne l'aurais pas seulement reçue ni ouverte. Ce qui me console est que je crois que vous êtes devenu fou, et que je ne sais ce que vous me voulez dire. Amour est un dieu que je ne connais point, ni je n'ai aucune envie de le connaître ; je suis muette pour y repondre, et je n'ai point d'oreilles pour écouter ceux qui m'en entretiennent. Toute la grâce que je vous puis faire, c'est d'oublier votre témérité, et de vous défendre de m'en parler de votre vie. Avouez que vous en êtes quitte à bon marché, et que sans les belles qualités que vous possédez, je vous aurais pu répondre plus rigoureusement. Au reste, je ne suis nullement crédule, ni facile à tromper par la flatterie ou par les richesses. Vos offres sont belles, mais je ne les reçois point, et les biens ni les charges, avec leur plus grand éclat, ne sauraient m'éblouir. Si je suis assez heureuse pour que vous trouviez en moi quelques traits qui ne vous fassent point peur et qui ne vous rebutent point, je vous déclare qu'ils ne seront jamais embellis par la douceur, car j'ai fait vœu d'être sévère. J'avoue qu'un cœur fidèle pourrait devenir aimable ; mais je ne crois point qu'il y en ait au monde.

*De mis ojos rayos.*

*Il ne sort de mes yeux que rigueur et que flamme.*

—

Cliante, bien entendu, n'est pas la dupe de ce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Rebut;* il écrit une nouvelle lettre qui a pour épigraphe : *Persévérance.*

Je suis si glorieux d'avoir reçu une de vos lettres que, quand elle m'aurait coûté la vie, je n'y aurais point de regret après ce bonheur...

*Antes morir que mudar.*

*Je prétends de mourir plutôt que de changer.*

Célidie, naturellement, affecte la *Colère.*

Je riais la première fois que je vous ai écrit ; mais c'est tout de bon, à la seconde, que je suis en colère... J'ai déchiré et brûlé vos deux lettres. Ne soyez pas assez hardi pour m'en écrire une troisième : car, quelque curieuse que je sois de lire de jolis billets, je serais bien marrie de jeter les yeux sur les vôtres...

*Antes morir que amar.*

*Aimer, selon mon sens, est pire que mourir.*

Dès la troisième semaine, Cliante, encouragé par une cousine de sa belle, recourt aux moyens de séduction ; il hasarde un *Présent.* Profitant de l'occasion que lui offre la fête de la dame, il lui envoie un bouquet de diamants.

Je ne doute point que les fleurs ne vous eussent été plus agréables, soit pour leur senteur, soit pour leur peu de valeur ; mais je n'ai pas cru que leur fragilité et leur peu de durée m'obligeassent à me servir d'elles, dans le sentiment où je suis de ne point vous donner des marques de mon estime qui ne soient aussi fortes et ne durent autant que ma passion. Leur beauté n'eût aussi rien paru auprès de la vôtre ; les roses et les lys qu'on voit en tout temps sur votre visage auraient terni tout leur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

éclat, et, comme il passe en moins d'une heure, vous auriez été bientôt exempte de penser à celui qui vous l'avait donné. Ce n'est pas que vos yeux ne soient plus brillants que ces pierreries, et que leur feu n'en soit plus aimable et plus précieux; mais je suis assuré du moins que le temps ne les saurait détruire, et que, si votre cœur en a la dureté, le mien a autant de constance...

*Mi coraçon va con il ramillete.*

*Agréez que mon cœur s'attache à ce bouquet.*

Dans sa réponse, Célidie ne montre plus qu'une *Fierté radoucie*.

Comme, au jour de ma fête, je reçois indifféremment tous les bouquets qu'on me donne, je ne pouvais pas honnêtement refuser le vôtre, qui vaut infiniment plus que tous ceux qui m'ont été présentés. Bien qu'il soit de haut prix, je vous avoue qu'il est, à mon gré, plus considérable par la bonne volonté de celui qui me l'envoie, que par sa propre valeur....

*Il ramillete, no mas.*

*Je trouve que c'est trop seulement du bouquet.*

Elle ne le garde pas moins, et à la 4e lettre elle est arrivée à la *Civilité ;* à la 5e, elle en est à l'*Estime*.

Ainsi embarqués dans l'esquif du sentiment, nos amants naviguent pendant plusieurs années sur le fleuve du Tendre, et cette longue navigation est marquée par toutes les péripéties que comportait alors un pareil voyage, jusqu'à ce qu'enfin ils arrivèrent au port heureux de l'*Union*. Il nous suffira, pour achever d'en donner une idée, de citer encore le titre de quelques lettres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Lettre* VII. *Indisposition.* — *Condoléance.* — IX. *Sur les couleurs.* — *Le bleu.* — X. *Bal et comédie.* — *Complaisance.* — XI. *Partie de masque.* — *Déguisement découvert.* — XIII. *Offre du prix du carrousel.* — *Refus.* — XIV. *Service signalé.* — *Reconnaissance parfaite.* — XV. *Procès sollicité.* — *Remercîement.* — XVI. *Partie de chasse.* — *Louange.* — XVII. *Jalousie.* — *Erreur.* — XVIII. *Songe.* — *Illusion.* — XIX. *Combat.* — *Tendresse.* — XXI. *Sur des cheveux.* — *Bracelet.* — XXIII. *Rendez-vous.* — *Consentement.* — XXV. *Baptême.* — *Acceptation.* — XXVI. *Proposition de mariage.* — *Réfutation.* — XXVII. *Départ.* — *Regret.* — XXVIII. *Absence.* — *Solitude.* — XXIX. *Sur des forêts.* — *Sur un jardin.* — XXX. *Sur les chaleurs de l'été.* — *Sur la fraîcheur.* — XXXVI. *Victoire.* — *Réjouissance.* — XXXVII. *Blessure.* — *Affliction.* — XXXVIII. *Convalescence.* — *Plaisir extrême.* — XL. *Retour.* — *Surprise.* — XLI. *Sur le deuil.* — *Sur la mode.* — XLIII. *Sur la chasse.* — *Sur la pêche.* — XLIV. *Sur la guerre.* — *Sur la paix.* — XLVIII. *Sur le changement.* — *Sur la constance.* — LXXIII. *Sur des mouches.* — *Sur de la poudre.* — LXXVI. *Sur la foire de Saint-Germain.* — *Sur la comédie en musique.* — LXXXI. *Sur le mal de dents.* — *Sur la migraine,* etc., etc.

On peut aisément sur ces données bâtir le roman de Cliante et Célidie, qui ne brille peut-être pas par l'invention, mais qui ne manque ni d'esprit ni d'élégance.

Les lettres de Mayolas paraissaient une fois par semaine, mais non pas sans interruption, puisque la première année, qui va du 9 décembre 1668 au 24 décembre 1669, ne contient que 49 lettres. Outre cette première année, la Bibliothèque impériale possède un autre fascicule de ces mêmes lettres qui va du 12 janvier au 29 décembre 1671, et du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n° 73 au n° 92 ; il manque donc l'année 1670 et les n^os^ 50 à 72. Y eut-il une quatrième année ? C'est ce que nous ne saurions dire. Le feuilleton qui porte le n° 92 a bien pour titre : *Mélange — Union,* mais le contenu ne semble pas indiquer que Célidie ait dit son dernier mot, et que le moment soit venu, ce moment si longtemps attendu par Cliante, où les deux amants vont confondre leurs destinées.

Nous venons de dire que Robinet, que nous avons déjà rencontré parmi les journalistes de la Fronde, avait également entrepris de continuer la gazette de Loret. Ses *Lettres en vers à Madame* sont calquées en tout point sur celles de son prédécesseur. La première parut le 25 mai 1665.

*Viens là, Musette! as-tu du cœur?*
*Voici pour toi bien de l'honneur :*
*On t'ouvre certe une carrière*
*Qui doit te rendre beaucoup fière,*
. . . . . .
*C'est à la divine Henriette,*
*A ce grand astre de la Cour,*
*Que tu dois écrire en ce jour.*

Il s'agit de la sœur de Charles I^er^, Henriette d'Angleterre, première femme de Monsieur, mariée le 1^er^ avril 1661, morte empoisonnée le 30 juin 1670.

Voici la date de la lettre :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Il faut encor la date mettre :*
*J'ai donc fait cette course ou lettre*
*Le vingt-cinq du mois le plus gai,*
*Qu'on ne prend point sans verd et qu'on appelle mai.*

Robinet ne mit pas son nom en tête de ses Lettres, mais il n'en faisait pas un mystère.

*Madame, c'est assez écrire ;*
*Je m'en vais clore mon cornet,*
*Car, si je vous faisais trop lire,*
*On pourrait m'appeler un plaisant Robinet.*

Un privilége lui fut accordé pour sa gazette le 10 décembre 1665, « pour aussi longtemps que ledit exposant sera capable de la pouvoir faire. » Brunet et autres bibliographes assurent qu'elle fut continuée jusqu'en 1678.

Dans sa lettre du 5 juillet 1670, en annonçant la mort de Madame, il s'adresse à son *ombre royale* :

*Ombre auguste, ombre glorieuse,*

et il continua ses lettres sous ce titre, jusqu'à ce qu'il eût obtenu l'autorisation de les adresser à Monsieur.

Les imitateurs de Loret furent assez nombreux, et peut-être cette concurrence ne contribua-t-elle pas peu à soutenir la verve de notre poète.

De tous le plus célèbre est Scarron, et ce n'est pas un médiocre honneur pour Loret que d'avoir eu un pareil copiste, d'autant qu'on est assez généralement porté à croire que c'est lui qui a imité

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le créateur du genre burlesque. Il est un fait certain, c'est qu'en l'année 1655, alors que la *Muse historique*, répandue depuis cinq ans dans Paris, voyait chaque semaine s'accroître le nombre de ses lecteurs, Scarron descendit dans cette arène de publications périodiques, et il nous est parvenu sous son nom un Recueil de 32 épîtres en vers burlesques sur ce qui s'est passé de remarquable en l'année 1655.

Les quinze premières épîtres appartiennent seules à Scarron. La forme est absolument la même que celle adoptée par Loret, au point qu'on remarqua dès lors qu'il le copiait. Et il ne s'en défendit pas ; au contraire, il rend justice à son devancier.

*L'un d'eux, qui pour sa seule rime*
*A de l'amour et de l'estime,*
*A voulu faire trouver froids*
*Mes vers en leurs plus beaux endroits.*
*L'autre, malin comme une pie,*
*M'appelle de Loret copie.*
*Quand de Loret je la serais,*
*Pas moins je ne m'en priserais :*
*Loret, en ce genre d'écrire*
*(Et l'on me l'a toujours ouï dire)*
*Est singulier, est excellent,*
*Et c'est, sans doute, son talent.*
*Mais chacun a part au bien faire,*
*Et s'il plaît un, autre peut plaire.*
*Nous n'avons pas, en bonne foi,*
*Mêmes motifs, Loret et moi.*
*Loret écrit pour qui lui donne;*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*J'écris pour ma seule personne.*
*Mes vers vont comme il plaît à Dieu,*
*Sans affecter homme ni Dieu ;*
*Je les donne à qui les demande,*
*Sans qu'autre chose je prétende.*
*Loret gagne avec maint seigneur ;*
*Avec moi gagne un imprimeur.*
*Il envoie, ou lui-même livre,*
*Deux feuillets chers comme un bon livre ;*
*Quatre des miens à fort bas prix*
*Battent le pavé de Paris.*
*Loret avec sa rime gaie*
*Non pas seulement se défraie,*
*Mais même en reçoit non pour peu*
*De quoi frire et jouer beau jeu ;*
*Au lieu que mon ingrate rime*
*Trouve à grand'peine qui l'imprime,*
*Et que crédit je n'aurais pas*
*Sur mes vers d'un petit repas.*
*Mais sur les siens le grand Malherbe*
*A peine trouva-t-il de l'herbe ;*
*En ses vieux ans il n'eut de bon*
*Que du laurier, comme un jambon.*

Ailleurs il fait dire à Jacquemard parlant à la Samaritaine :

*Sur votre pont passent sans cesse,*
*De tous côtés, de toutes parts,*
*Des citoyens, des campagnards :*
*Ainsi vous pourrez, ma fidèle,*
*Rendre nouvelle pour nouvelle.*
*Pour moi, je serai ponctuel,*
*En ce commerce mutuel,*
*Comme est Loret dans ses gazettes ;*
*Autant plaisantes que bien faites,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Dont l'aimable diversité,*
*Témoigne la fécondité.*

Chaque lettre se termine, sinon par la date exacte comme celles de Loret, au moins d'une façon à peu près pareille :

*Fait à Paris, près de Vincennes,*
*L'an qu'on prit deux villes lorraines,*
*Et que l'Espagnol ne prit pas*
*Notre bonne ville d'Arras.*

SCARRON.

Le plus souvent, faisant parade de ses maux, il signe son épître :

*De notre* CHAISE, *auprès du feu,*
*Où, pendant que je fais des rimes,*
*Deux de mes amis plus intimes*
*Au piquet jouent fort beau jeu.*

Il puisait aux mêmes sources d'information que son modèle, et s'en rapportait aussi à la Gazette de Renaudot :

*La Gazette nous apprendra*
*Si tel bruit faux ou vrai sera.*
. . . . . .
*Je m'en rapporte à la Gazette.*

Ne pouvant, comme Loret, se mettre en quête de nouvelles, il aurait voulu détourner à son profit le cours des lettres et des renseignements qui affluaient dans le *bouge* de ce dernier; il fait appel aux nouvellistes :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

AVIS.

*Si quelqu'un, de près ou de loin,*
*M'assiste de quelque mémoire,*
*Car on sait que j'en ai besoin,*
*Je lui donnerai de la gloire.*

Il paraît que cet appel produisit peu d'effet, car il le renouvelle un mois après :

A TUTI QUANTI.

*Gens de la ville et de la Cour,*
*Si mes lettres vous divertissent,*
*Que les vôtres donc m'avertissent*
*De ce qui se fait chaque jour.*

Avec l'esprit de Scarron, l'on pouvait à la rigueur se passer d'informations; mais à une gazette il faut de l'exactitude, et il n'était pas homme à s'astreindre à paraître à jour fixe; dès la cinquième lettre il est en retard de deux jours :

*De notre chaise, ce mardi.*
*J'aurais bien achevé lundi;*
*Mais je préfère à juste titre*
*Mes passe-temps à mon épître.*

Or le libraire ne pouvait trouver son compte à cette nonchalance toute poétique; il eut recours à des écrivains plus ponctuels. Le premier envoie une *Lettre à M. Scarron, écrite de l'armée du Roi par un sien ami, sur le sujet de ses épîtres qu'il donne au public toutes les semaines*. La seconde *Epître à*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*M. Scarron par un sien ami* se plaint de l'interruption de sa gazette :

*D'où vient donc, monsieur Scarron,*
*Qu'un esprit si bel et si bon,*
*Et tel que le vôtre peut être,*
*Ne fait plus à présent paraître*
*Quelque beau plat de son métier?*

Cette question amenait la réponse, et d'épître en épître on parvint tant bien que mal à la fin de l'année, de manière à pouvoir offrir au public un petit volume in-quarto, dont nous ne pouvons dire le succès, mais qui est aujourd'hui de la plus grande rareté ; il a pour titre : *Recueil des Epîtres en vers burlesques de M. Scarron et d'autres auteurs sur ce qui s'est passé de remarquable en l'année* 1655. Paris, 1656. Les huit premières lettres de Scarron sont intitulées alternativement : *Epître de* JACQUEMARD, *horloge de Saint-Paul, à la Samaritaine, horloge du Pont-Neuf,* et *Réponse de* LA SAMARITAINE, *horloge,* etc. Les nos 9 et 15 portent : *Epître de M. Scarron à...* avec le nom du destinataire. Le no 16 est la *Lettre à M. Scarron* que nous venons de citer. Les numéros suivants ont pour titre : *Epître...* avec le nom du personnage auquel la lettre s'adresse, et souvent l'indication des événements qui y sont relatés. On ne connaît que deux exemplaires complets de ce recueil; l'un appartient à la bibliothèque de l'Arsenal, et l'autre à une bibliothèque particulière.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'éditeur de ce volume, Alexandre Lesselin, que le succès de Loret empêchait sans doute de dormir, avait lancé dès 1654 la *Muse héroï-comique, au Roi*, même format, même disposition et même style que la *Muse historique*, mais paraissant le dimanche, au lieu du samedi, quand elle paraissait, car elle ne s'astreignait pas à une inflexible régularité, et elle arrivait

*Si non de huitaine en huitaine,*
*Au moins de quinzaine en quinzaine,*

et encore!

En 1656, la *Muse héroï-comique* changea de nom et devint la *Muse Royale, à madame la princesse Palatine.*

*Madame, sans trahir la foi*
*Que je dois à Louis mon roi,*
*Et sans passer pour désertrice,*
*Je me jette à votre service.*

Elle changea aussi d'imprimeur, nous ne savons pour quels motifs; mais Lesselin, qui tenait absolument à avoir sa gazette, en entreprit bientôt une autre sous le titre de *Muse de la cour*. On jugera de l'aménité des procédés littéraires à cette époque par la façon dont la *Muse royale* traite la nouvelle venue.

AVIS.

*La Muse qui ròde et qui court*
*Se disant Muse de la* COUR

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Fort mal à propos se dit telle :*
*C'est une simple bagatelle,*
*Et la pauvre veuve qu'elle est*
*Se contentera, s'il lui plaît,*
*D'être comme simple gredine*
*Loin de* CABINET *en cuisine.*
*C'est là le vrai bien qu'il lui faut,*
*D'autant que, pour premier défaut,*
*Étant sans fonds et sans liquide,*
*Elle a souvent le ventre vide...*
*Elle demande argent ou pain :*
*Voilà l'un de ses caractères.*
*Le second, elle a tant de pères*
*Qu'on la peut nommer au hasard*
*La fille du tiers et du quart.*
*Le premier fagoteur de rime*
*A faire la belle s'escrime ;*
*Puis le père avecque l'enfant...*
*S'en va braire de porte en porte,*
*Pour trouver qui les reconforte...*
*Le père, en qui pauvreté brille,*
*Lui dit : Seigneur, voici ma fille,*
*La belle* MUSE *de la* COUR,
*Qui se donne à vous en ce jour ;*
*Mais, Seigneur, la gueuse pucelle*
*N'a pas le liard en l'escarcelle,*
*Et la misérable est à cu,*
*Si ne lui donnez quelqu'écu...*
*Mais de tels sales écrivains*
*Ont fait cette Muse coureuse*
*Qui, bien qu'alors belle et pompeuse,*
*S'en allait, oh! quel déshonneur*
*C'était pour un fameux auteur!*
*Pour faire encor de la gredine,*
*A la belle mode Esseline,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*C'est-à-dire de Lesselin,*
*Affamé comme un pou mal plein :*
*C'est l'imprimeur de cette Muse*
*Qui fait qu'avec sa cornemuse*
*En vielleuse elle va jouer*
*Partout pour gagner le denier*
*Et faire aller dans son ménage*
*Un peu de pain et de fromage,*
*Mais au lieu de quoi bien souvent*
*Elle n'attrape que du vent :*
*Témoin son épître dernière,*
*Qu'on mit à part pour la beurrière,*
*N'étant digne que de rebut...*

Cette *Muse de la Cour* se composait en effet d'une épître adressée chaque semaine à une nouvelle et éminente personne. C'était, on le pense bien, une manière de se créer un protecteur, un abonné, ou d'extorquer une gratification; mais on arrive rarement à la fortune par cette voie, et la pauvre Muse allait mourir de faim quand son propriétaire eut l'heureuse idée de l'appeler d'un nouveau nom, en même temps qu'il lui donnait pour rédacteur un homme d'esprit qui devint célèbre, plus tard, par ses comédies en prose et en vers, par sa grande activité littéraire, et aussi par ses querelles avec Racine. T. P. de Subligny, avocat au Parlement, et assez bon poète, consentit à publier, à partir du 3 juin 1666, une continuation à la *Muse de la Cour* sous le titre de *Muse Dauphine*. Le cadre de la nouvelle gazette fut le même que celui des autres

EFERUS - Recherches & Classification numériques

feuilles du même genre, mais on y remarque un ton plus littéraire et une tournure plus poétique. Elle paraissait le jeudi de chaque semaine. Je ne sais combien elle vécut; mais, selon les apparences, elle n'aurait pas achevé sa première année. La Bibliothèque impériale en possède un volume, in-12, contenant trente semaines, et allant du 3 juin au 24 décembre 1666. Ce volume est de 1668, et à pagination continue. C'est donc une réimpression, et il est à supposer qu'elle comprend tout ce qui avait été publié.

Il y eut d'autres tentatives du même genre, mais qui ont à peine vécu et ne méritent point que nous nous y arrêtions. D'ailleurs les Lettres en vers burlesques avaient fait leur temps, et si quelque chose doit nous étonner, c'est qu'elles aient joui d'une si longue vogue. Leur cadre, avec quelque esprit qu'il fût rempli, ne présentait pas assez de variété pour captiver longtemps les esprits. Mayolas, en mariant la prose aux vers, avait indiqué un progrès que le *Mercure galant* réalisa.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## LE MERCURE

—

« Le public a toujours été partagé sur l'estime que l'on doit faire de cet ouvrage périodique. Les uns l'ont regardé comme un livre dont on ne saurait se passer ; les autres l'ont absolument méprisé comme un ouvrage beaucoup moins utile qu'un almanach ; mais il faut prendre le milieu entre ces deux jugements. Il en est du *Mercure galant* comme d'un grand nombre d'autres livres dont on n'aurait dû dire ni tant de bien, ni tant de mal. L'exactitude et le choix pouvaient faire de celui-ci un recueil dont l'histoire n'aurait pu se passer. Les événements sont accompagnés de beaucoup de circonstances qui, dans le temps de leur nouveauté, ne paraissent pas importantes ; ces circonstances s'effacent bientôt de la mémoire du public, et la postérité regrette les avantages qu'elle en aurait pu tirer pour l'exactitude de l'histoire. Il est certain qu'on trouve beaucoup de choses de cette espèce dans le Mercure ; mais les gens qui ne veulent rien que de choisi, et tous ceux qui n'aiment point à s'amuser

EFERUS - Recherches & Classification numériques

longtemps sans s'instruire, n'ont pu se résoudre à faire cas d'un livre où les bonnes choses sont comme noyées dans une infinité de mauvaises, où ce qui peut servir de preuve et d'éclaircissement à l'histoire ne se trouve que trop souvent mêlé de circonstances douteuses et équivoques (1). »

Ce jugement date du commencement du XVIII^e^ siècle, d'une époque où le Mercure n'avait encore fourni que la moitié à peine, et la moitié de beaucoup la moins importante, de sa longue carrière. Une saine critique n'en porterait pas un autre aujourd'hui. Je sais bien qu'il est assez de mode de se moquer de ce pauvre Mercure ; on en rit volontiers — souvent sans le connaître ; mais il a pour lui sa longue existence, de près d'un siècle et demi, et sa masse très-respectable de dix-huit cents volumes. Ce sont là, ce me semble, d'assez bonnes preuves, et, quoi qu'on en puisse dire ou penser, il faut bien reconnaître qu'un journal qui a pu fournir une pareille

(1) Camusat, *Histoire critique des journaux*, Amsterdam, 1734, in-12. M. Ch. de Monseignat (*Un chapitre de la Révolution française*) dit que « cette histoire serait mieux intitulée : Histoire de la *Gazette de France* et du *Journal des Savants*, parce que ce sont les seuls journaux dont il y soit question. » C'est une erreur que nous croyons devoir signaler, pour épargner des recherches aux travailleurs, que le titre même de ce volume assez rare pourrait induire en erreur. Nous rappellerons que les journaux et les gazettes étaient, à cette époque, deux choses tout à fait distinctes, que les rédacteurs des gazettes étaient des gazetiers, et non des journalistes, titre exclusivement réservé alors aux rédacteurs des recueils littéraires. L'histoire de Camusat n'est, à proprement parler, que l'histoire du *Journal des Savants*, qui est suivie de courtes notices sur le *Mercure* et une demi-douzaine de journaux de médecine, de sciences mathématiques, et de littérature. Mais il n'y est pas dit un mot de la *Gazette de France ;* une note seulement roule sur l'origine des gazettes et l'utilité de ces sortes d'écrits. Nous reviendrons d'ailleurs sur cet ouvrage en parlant des journaux littéraires.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

carrière, qui a eu le singulier privilége d'intéresser pendant tant d'années une société qui n'était pas précisément sotte, ne saurait être sans une certaine valeur. Evidemment dans une aussi volumineuse collection il doit se trouver bien de la mauvaise prose et de mauvais vers ; mais, en revanche, on croirait difficilement, quand on n'a pas feuilleté ce recueil, dont le genre, après tout, n'était pas plus frivole que celui auquel on nous ramène insensiblement, combien d'excellentes choses il renferme, et quelles lumières il a répandues en badinant. Du reste, tout en se moquant du Mercure, on l'a pillé, on le pille encore à outrance. Pensez donc aussi, 1,800 volumes ! Quelle mine précieuse pour un chroniqueur aux abois, si mélangé qu'y soit l'or ! Et véritablement, nous le répétons, il n'y est pas si rare qu'on voudrait bien le dire. Même, qu'on veuille bien le remarquer, je ne défends ici que le *Mercure galant*, le Mercure de de Visé et de ses premiers successeurs ; car le *Mercure de France*, le Mercure des Laroque, des Marmontel, des La Harpe, qui comptait parmi ses rédacteurs les plus grands noms de la science et des lettres, qui pouvait sur ses bénéfices annuels servir jusqu'à 30,000 fr. de pensions aux gens de lettres, ce Mercure-là n'a pas sérieusement besoin d'être défendu. Rappelons encore un caractère propre du Mercure : c'est qu'il était accessible à tous ; c'était une tribune ouverte à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

toutes les opinions, à toutes les idées, une lice où se rencontraient et se combattaient, des points les plus éloignés, les plus habiles jouteurs.

Il est bon d'ailleurs de faire observer que ce fut à sa naissance que le Mercure eut à essuyer les attaques les plus violentes, que ce furent les contemporains qui lui donnèrent cette teinte de ridicule qui ne s'est jamais depuis complétement effacée. C'est toujours et partout le sort de toute entreprise qui réussit, d'avoir à lutter contre l'envie; mais il y eut à cette hostilité contre le Mercure une cause particulière, inhérente à la personne de son fondateur; il arriva au Mercure ce qui était arrivé à la *Gazette*. En s'attaquant à la routine, Renaudot avait ameuté contre lui tous les Purgons de la faculté de médecine : de Visé, par ses critiques peu mesurées, par la violence qu'il apporta dans certaines querelles littéraires, souleva contre son œuvre la gent irritable des poètes. Plus tard l'âpreté que le Mercure apporta dans la défense de son privilége, et ses prétentions au monopole, accrurent encore ces dispositions hostiles.

Donneau de Visé était né à Paris en 1640. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il en porta l'habit dans sa jeunesse; mais, entraîné par un penchant irrésistible vers la carrière des lettres, il n'avait pas tardé à quitter le petit collet Dès 1663

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il avait fait connaître son goût pour la satire en publiant, à la suite d'un recueil de nouvelles, l'examen des ouvrages de Molière et une critique de la *Sophonisbe* de Corneille. Peu de temps après, l'abbé d'Aubignac ayant attaqué ce dernier écrivain, de Visé, par un revirement étrange, en prit la défense et se constitua le champion de notre grand tragique, avec lequel sans doute il avait fait sa paix. Mais il continua de harceler Molière, soit qu'il n'appréciât pas ce rare génie, soit qu'il cédât à une basse jalousie. En 1665 il aborda le théâtre, et débuta par *la Mère coquette, ou les Amants brouillés*, que suivirent, à des intervalles rapprochés, plusieurs autres pièces, toutes en vers, et qui eurent un grand nombre de représentations.

De Visé était donc déjà très-connu dans le monde littéraire quand il commença, en 1672, la publication du *Mercure galant*. Ce n'était pas, comme je le vois imprimé partout, une suite, une résurrection du *Mercure français* de Richer ; il n'y a aucune espèce d'identité entre ces deux recueils. Le livre de Richer était, comme je l'ai dit ailleurs, une sorte d'annuaire historique ; le *Mercure galant* était, ainsi que l'indique son titre, un recueil essentiellement léger, qui embrassait, mais en les effleurant seulement, toutes les matières qui sont le butin des Chroniques, Courriers, feuilletons de théâtre, et Revues d'aujourd'hui : nouvelles politiques et litté-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

raires, promotions et nominations, mariages, baptêmes et morts, spectacles, histoires galantes, réceptions aux académies, plaidoyers, sermons, arrêts, petites pièces de poésie, énigmes illustrées, chansons avec musique, dissertations, quelquefois savantes et quelquefois enjouées, tout y entrait, tout y trouvait place. Boursault, dans une pièce dont nous parlerons tout à l'heure, fait dire à un de ses personnages :

*..... Me croyez-vous la cervelle assez bonne*
*Pour résister longtemps à l'emploi qu'on me donne?*
*Tant que dure le jour j'ai la plume à la main;*
*Je sers de secrétaire à tout le genre humain.*
*Fable, histoire, aventure, énigme, idylle, églogue,*
*Epigramme, sonnet, madrigal, dialogue,*
*Noces, concerts, cadeaux, fêtes, bals, enjouements,*
*Soupirs, larmes, clameurs, trépas, enterrements,*
*Enfin quoi que ce soit que l'on nomme nouvelle,*
*Vous m'en faites garder un mémoire fidèle.*

Mais laissons l'auteur nous exposer lui-même le plan qu'il s'était proposé.

Je vous écrirai tous les huit jours une fois, et vous ferai un long et curieux détail de tout ce que j'aurai appris pendant la semaine. Je vous manderai des choses que les gazettes ne vous apprendraient point, ou du moins qu'elles ne vous feraient pas savoir avec tant de particularités. Les moindres choses qui se passeront ici n'échapperont point à ma plume. Vous saurez les mariages et les morts de conséquence, avec des circonstances qui pourront quelquefois vous donner des plaisirs que ces sortes de nouvelles n'ont pas d'elles-mêmes. Je tâcherai de développer la vérité des belles actions de ceux dont la valeur se fera remarquer

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans les armées, et vous éclairerai souvent des choses dont la renommée est toujours mal instruite, parce qu'elle n'attend jamais pour partir qu'elles soient bien éclaircies, et que les premiers bruits qu'elle sème ne sont que rarement véritables... Comme on entend de temps en temps parler de procès si extraordinaires et si remplis d'aventures que les romans les plus surprenants n'ont rien qui en approche, je ne manquerai pas de vous en divertir et de vous en mander les véritables circonstances, qui ne sont jamais bien sues que de ceux qui se donnent la peine de les rechercher avec soin.

Je vous enverrai toutes les pièces galantes qui auront de la réputation, comme sonnets, madrigaux et autres ouvrages semblables. Je vous manderai le jugement qu'on fera de toutes les comédies nouvelles et de tous les livres de galanterie qui s'imprimeront.

J'espère vous écrire souvent quelques aventures nouvelles en forme d'histoire. Paris est assez grand pour m'en fournir, et il y arrive chaque jour des choses assez considérables et extraordinaires... J'ajouterai à toutes ces choses toutes les nouvelles des ruelles les plus galantes, et vous manderai jusques aux modes nouvelles. On est ravi en province de les apprendre, et, de tout ce que l'on y peut mander, rien n'y est souhaité avec plus de passion. Vous croyez bien que les coquettes de Paris me fourniront assez de quoi vous écrire sur ce sujet, et que toutes les choses que je viens de promettre me fourniront séparément de quoi vous entretenir d'un nombre infini de nouvelles. Je ne vous en manderai pas beaucoup d'étrangères ni d'état, et je vous parlerai seulement de ces grandes nouvelles publiques dont s'entretiennent ceux même qui ne font pas profession d'en savoir. Comme il n'y a pas de nouvelle si publique qui n'ait quelque chose de particulier et qui n'est pas su de tout le monde, je vous informerai de ce qu'en croiront ceux qui doivent être les mieux informés.

Si je puis venir à bout de mon dessein, et que vous conserviez mes lettres, elles pourront dans l'avenir servir de mémoires cu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rieux, et l'on y trouvera beaucoup de choses qui ne pourraient se rencontrer ailleurs, à cause de la diversité des matières dont elles sont remplies.

Ce plan n'était pas irréprochable assurément; mais il était nouveau et réalisait un progrès réel. La presse littéraire n'existait alors que depuis six ou sept ans, et elle n'avait encore produit que quelques recueils spéciaux, s'adressant à une classe privilégiée. La presse politique datait déjà de quarante années, mais on sait combien la Gazette, restée son unique expression en France à l'époque où parut le Mercure, était aride et insignifiante. De Visé voulut, en combinant ces deux éléments et les étendant, faire un journal qui parlât de tout, qui fût ouvert à tous et convînt à tous; il comprit que là était le succès, et ses calculs ne furent point trompés.

Le fait seul de cette alliance de la littérature et de la politique, opérée par le Mercure, constituait pour l'époque, et dans les circonstances où elle se produisit, un véritable progrès. C'est là ce qu'on ne regarde pas assez quand on juge ce recueil. Nous ne voulons pas le surfaire assurément; mais nous pensons qu'on n'en a pas fait tout le cas qu'il méritait. On ne veut y voir qu'un ramas de fadaises littéraires, et la vérité est qu'il donnait une large place à la politique, ou du moins — si ce mot ne peut se séparer de l'idée de discussion — aux nou-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

velles politiques, aux faits historiques. Il est vrai qu'il accommodait l'histoire au tempérament de ses lecteurs ; mais il n'en présente pas moins une masse de détails, de petits faits, qui importent essentiellement à notre histoire, et qu'on ne rencontrerait pas ailleurs. Sa littérature avait le même caractère de légèreté, de frivolité, si l'on veut, elle n'était pas toujours très-choisie ; mais cela entrait dans le plan de son fondateur : ce qu'il avait voulu faire, nous le répétons, c'était un journal pour tous, un journal de tout le monde. L'applaudissement avec lequel fut accueilli le Mercure prouve tout au moins que son auteur avait bien jugé de la société au milieu de laquelle il vivait.

Malheureusement de Visé porta dans le Mercure cet esprit satirique qui lui était naturel ; il se constitua juge suprême de toutes les matières de goût, et, par un travers qui n'est pas à sa louange, il sembla prendre à tâche de rabaisser le mérite des maîtres, comme Racine et Molière, réservant les éloges et les encouragements aux écrivains les plus obscurs. Ainsi, à propos des *Femmes savantes*, auxquelles d'ailleurs il rend justice, il prend contre Molière la défense de Cotin, déjà immolé par Boileau à la risée publique.

Jamais, dans une seule année, l'on ne vit tant de belles pièces de théâtre, et le fameux Molière vient de faire représenter au Palais-Royal les *Femmes savantes*, pièce de sa façon, qui est

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tout à fait achevée. Bien des gens font des applications de cette comédie. Un homme de lettres est, dit-on, représenté par M. Tricotin ; mais M. Molière s'est suffisamment justifié de cela par une harangue qu'il a faite au public deux jours après la première représentation de sa pièce. D'ailleurs ce prétendu original de cette agréable comédie ne doit pas s'en mettre en peine, s'il est aussi sage et aussi habile homme que l'on dit, et cela ne servira qu'à faire éclater davantage son mérite, en faisant naître l'envie de le connaître, de lire ses écrits et d'aller à ses sermons.

Nous ne pensons pas que les *Femmes savantes* aient empêché qu'on fût *assis à l'aise* aux sermons de l'abbé Cotin ; mais nous ne croyons pas non plus que la harangue prononcée par Molière avant la représentation de cette pièce ait fait prendre le change à personne sur ses véritables intentions, et nous ne voyons dans ce discours qu'une malice du grand homme, ne voulant laisser ignorer à personne que c'était l'abbé Cotin qu'il avait mis en scène sous le nom de *Tricotin*, changé depuis par lui-même en celui de *Trissotin*.

Dans la querelle sur la prééminence des anciens et des modernes, Visé se déclara pour Perrault, ce qui lui attira plusieurs épigrammes, entre autres celle-ci, de Boileau, adressée à Perrault :

*Le bruit court que Bacchus, Junon, Jupiter, Mars,*
*Apollon le dieu des beaux-arts,*
*Les Ris même, les Jeux, les Grâces et leur mère,*
*Et tous les dieux enfants d'Homère,*
*Résolus de venger leur père,*
*Jettent déjà sur vous de dangereux regards.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Perrault, craignez enfin quelque triste aventure !*
*Comment soutiendrez-vous un choc si violent ?*
*Il est vrai, Visé vous assure*
*Que vous avez pour vous Mercure ;*
*Mais c'est le* Mercure galant.

Voici une autre épigramme, dont nous ignorons l'auteur :

*Le sot livre qu'on voit dans les mains des bourgeois,*
*Revenant à toutes les lunes !*
*Serait-ce pas l'égout du Parnasse françois ?*
*Non, mais c'est que, selon les lois*
*Au sexe féminin communes,*
*La Muse françoise a ses mois.*
*Ah fi ! direz-vous, quelle ordure !*
*De Visé cependant en fait sa nourriture*
*Et Corneille en lèche ses doigts.*

Il s'agit ici de Thomas Corneille, que de Visé avait attaché à la rédaction de son journal, après avoir fait quelques comédies avec lui.

On sait l'arrêt que La Bruyère fulmina contre le Mercure en le mettant immédiatement au-dessous de rien. Mais les plus violentes attaques lui vinrent de Gacon, qui nourrissait pour son auteur des sentiments peu bienveillants. Nous citerons une boutade du poète sans fard qui résume assez exactement les principaux reproches que l'on adressait au Mercure :

*Quoi ! depuis si longtemps Corneille et de Visé*
*Fatiguent le public d'un livre méprisé,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Et je n'ai pas encor contre leur sot Mercure*
*Décoché dans mes vers quelques traits de censure!*

*Ah! c'est trop attendu, mon silence est suspect;*
*Il est temps de bannir un frivole respect.*
*Si le nom de Louis qui pare leur volume*
*A pu jusques ici mettre un frein à ma plume,*
*Las de le voir en proie à ce couple ignorant,*
*Je me laisse entraîner et je cède au torrent.*

*Vient-il de la province un ouvrage insipide,*
*Dût-il déshonorer les faits de notre Alcide,*
*Si l'écu neuf le suit, il trouve un doux accueil*
*Et tiendra le haut bout dans le fade recueil.*

*C'est là que tous les mois la basse académie*
*Se montre ouvertement du bon sens ennemie,*
*C'est là que Longepierre, enflant son chalumeau,*
*Croit chanter comme un cygne et croasse en corbeau,*
*Et c'est là que Le Clerc, De Vins et ses semblables*
*Par le plus sot lecteur se font donner aux diables.*

*Après quelques sonnets, impromptus, madrigaux,*
*Le Mercure s'étend sur les livres nouveaux,*
*Et, prodiguant l'encens au flatteur mercenaire,*
*Il porte jusqu'aux cieux l'auteur le plus vulgaire.*
*Le conte vient ensuite, où d'un ton doucereux*
*De Visé fait parler des amants langoureux.*
*Si l'on était encore aux siècles des fleurettes,*
*Il pourrait divertir par ses historiettes;*
*Mais par malheur pour lui le temps en est passé,*
*Et pour prendre une place on va droit au fossé.*
*Ainsi, sans s'arrêter à l'amoureuse histoire,*
*L'on passe tout d'un coup jusqu'aux chansons à boire,*
*Dont les airs, très-souvent aussi durs que les vers,*
*Forment en les chantant les plus aigres concerts.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Le lecteur effrayé tourne vite la page,*
*Et, poursuivant le fil de ce galant ouvrage,*
*Il tombe sur l'endroit où cent bizarres noms*
*Semblent un exorcisme à chasser les démons.*
*Sa crainte alors redouble, et de l'affreux Mercure*
*Il est prêt à quitter la magique lecture;*
*Quand l'énigme paraît. Après bien des frayeurs,*
*Si pour la deviner il voit quelques lueurs,*
*Il la relit deux fois, non sans quelque scrupule*
*Du temps que lui ravit ce labeur ridicule.*
*Après plusieurs efforts, si le mot ne vient pas,*
*Le lecteur passe enfin au récit des combats;*
*Mais, voyant le Mercure, écho de la Gazette,*
*Répéter mot pour mot une vieille défaite,*
*Il maudit de Visé, Corneille et ses consorts,*
*Et voudrait voir leurs noms dans la liste des morts.*

Cette critique est amère ; mais on sait que Gacon mettait peu de retenue dans ses satires, et qu'il n'épargnait même pas les écrivains les plus célèbres. L'auteur des *Réflexions sur les défauts d'autrui* nous semble avoir mieux jugé l'œuvre de Visé.

« On reproche au *Mercure galant*, dit-il, d'être un ramas de nouvelles et de pièces différentes, qui courent le monde. Je réponds que, si l'auteur est fidèle dans le ramas qu'il fait de ces nouvelles et de ces pièces, il n'en faut pas davantage : son livre est bon. Si dans ce nombre il se trouve des pièces qui ne méritent pas d'être lues, ne les lisez pas ; ne vous attachez qu'à celles qui sont bonnes, et laissez les autres..... L'auteur n'a point prétendu s'ériger en juge ; il s'est proposé de donner ce qui court,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vous laissant la liberté d'en juger. Vous ne pouvez raisonnablement blâmer dans l'auteur du *Mercure galant* que ce qui est de lui, et si vous vous attachez à ce qui est de lui, vous trouverez un style pur et aisé, beaucoup de diversité, et assez d'art pour vous obliger vous-même, qui blâmez son livre, à le lire dès qu'il paraît. En un mot le *Mercure galant* est un livre que l'auteur ne donne qu'à la curiosité du public. Ce livre est bon pour tous ceux qui trouvent à y contenter leur curiosité, et il y a peu de gens pour qui il ne soit bon, puisqu'il y a peu de gens qui n'y trouvent quelque chose ou qu'ils ne savaient pas ou qu'ils ne savaient qu'à demi. »

Camusat, ou plutôt son éditeur, à qui appartient la notice sur le Mercure, s'ingénie à répondre point pour point aux reproches adressés au journal de de Visé. Nous ferons grâce à nos lecteurs de cette phraséologie surannée ; ce que nous avons voulu montrer, c'est le bruit qui se fit autour du Mercure dès ses premières années. Rien ne devait manquer à sa vogue : Boursault en fit le sujet d'une comédie, qui eut un grand succès. Il lui avait donné pour titre le nom même du bruyant recueil ; mais de Visé s'opposa à ce qu'elle fût jouée sous ce nom. Boursault ne vit rien de mieux alors que de l'appeler *la Comédie sans titre*. Dans cette pièce, du reste, Boursault n'attaque point, comme l'avait fait Gacon,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'honneur de de Visé; il rend même justice à ses bonnes qualités, et le représente comme un homme désintéressé ; c'est même moins contre le Mercure que contre les passions qu'il mettait en mouvement que s'exerça la verve de Boursault ; il a soin de s'en expliquer lui-même dans un avertissement placé en tête de la dernière édition de sa comédie : « Mon dessein en faisant cette pièce de théâtre n'a pas été de donner atteinte à un livre que son débit justifie assez, mais seulement de satiriser un nombre de gens de différents caractères qui prétendent être en droit d'occuper dans le *Mercure galant* la place qu'y pourraient légitimement tenir des personnes d'un véritable mérite. Je croirais avoir rendu un service important à son auteur, et même à ceux dont je vais parler, si j'avais fait des portraits assez ressemblants pour épargner à l'un la peine d'écouter tant de sottises, et aux autres la honte de les dire (1). »

Nous citerons quelques scènes de cette comédie, qui nous ont paru présenter un intérêt à la fois moral et littéraire.

(1) Boursault, dans sa jeunesse, s'était lui-même essayé au métier de gazetier. Il rédigea quelque temps une gazette en vers qui eut un grand succès à la cour, et lui valut une pension de 2,000 francs. Mais s'étant avisé un jour de rimer une aventure galante arrivée à un capucin, sa gazette fut supprimée, sur les plaintes du confesseur de la reine, et sans la protection du grand Condé il aurait été envoyé à la Bastille. Quelques années après il entreprit une autre gazette, qui fut encore supprimée pour deux méchants vers contre le roi Guillaume d'Orange. La France était alors en guerre avec ce prince, et Boursault, en l'attaquant, avait cru faire acte de bon courtisan; mais il se trouva, malheureusement pour le gazetier inconsidéré, que Louis XIV songeait en ce moment à faire la paix.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ORONTE, à qui Lucidas, le rédacteur du Mercure, a cédé momentanément et sa maison et son emploi pour assurer la réussite de ses amours.

*Je te l'ai déjà dit, l'une de nos surprises,*
*C'est de voir tant de gens dire tant de sottises.*
*Lucidas est le seul, délicat comme il est,*
*Qui puisse avec tant d'art démêler ce qui plaît.*
*Depuis deux ou trois jours que je le représente*
*Je ne vois que des fous d'espèce différente.*
*L'un, qui veut qu'on l'imprime et n'a point d'autre but,*
*Croit que hors du Mercure il n'est point de salut.*
*L'autre, dans la musique ayant quelque science,*
*Croit de celle du Roi mériter l'intendance.*
*Celui-ci, d'une énigme ayant trouvé le mot,*
*Se croit un grand génie, et souvent n'est qu'un sot.*
*Cet autre, d'un sonnet ayant donné les rimes,*
*Croit tenir un haut rang chez les esprits sublimes.*
*Enfin, pour être fou, j'entends fou confirmé,*
*A l'envi l'un de l'autre on veut être imprimé.*
*As-tu chez le libraire appris quelques nouvelles?*

MERLIN

*Oui, Monsieur.*

ORONTE

*Et de qui?*

MERLIN

*D'un commis des gabelles*
*Qui, n'ayant pu trouver les profits assez grands,*
*A fait un petit vol de deux cent mille francs...*

ORONTE

*Cela, qu'est-ce?*

MERLIN

*Un portrait d'une jeune duchesse*
*Qui se fait distinguer par sa délicatesse.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Un pli qui par hasard est resté dans ses draps*
*Lui semble un guet-apens pour lui meurtrir les bras;*
*Il n'est point de repas qui pour elle ait de charmes*
*Si l'on met de travers l'écusson de ses armes;*
*Qui lui porte un bouillon trop doux ou trop salé*
*D'auprès de sa personne est sûr d'être exilé;*
*Et même elle refuse, étant fort enrhumée,*
*De prendre un lavement lorsqu'il sent la fumée.*
*Mais chut! un gentilhomme entre ici.*

M. MICHAUT

*Serviteur.*
*N'êtes-vous pas l'auteur du Mercure?*

ORONTE

*Oui, Monsieur.*

M. MICHAUT

..... *Le Mercure est une bonne chose!*
*On y trouve de tout, fable, histoire, vers, prose,*
*Siéges, combats, procès, mort, mariage, amour,*
*Nouvelles de provinces et nouvelles de cour.*
*Jamais livre à mon gré ne fut plus nécessaire.*

ORONTE

*Je suis ravi, Monsieur, qu'il ait l'heur de vous plaire.*
*Je ne le cèle point, j'ai toujours souhaité*
*Les applaudissements des gens de qualité.*
*Je ne puis exprimer le plaisir que je goûte...*

M. MICHAUT

*Vous trouvez donc, Monsieur, que j'ai l'air grand?*

ORONTE

*Sans doute.*
*Vous êtes fort bien fait, on ne peut l'être mieux.*

M. MICHAUT

*Pourriez-vous, en payant, me faire des aïeux?...*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ORONTE

*Des aïeux! Et comment voulez-vous que je fasse?*
*A moins d'avoir un titre et solide et constant,*
*Puis-je...*

M. MICHAUT

*Bon! tous les jours vous en faites autant.*
*Tout vous devient possible étant ce que vous êtes.*
*Vos Mercures sont pleins de nobles que vous faites,*
*De noms si biscornus, s'il faut dire cela,*
*Qu'on ne peut être noble et porter ces noms-là...*

ORONTE

*Je voudrais fort, Monsieur, vous pouvoir obliger.*
*Je puis à la noblesse ajouter quelque lustre,*
*Et rappeler de loin une famille illustre;*
*Mais dans tous mes écrits jamais aucun appas*
*Ne m'a fait anoblir ce qui ne l'était pas.*
*N'entrevoyez-vous point, dans toute votre race,*
*De gloire ou de valeur quelque légère trace?*
*Aucun de vos aïeux ne s'est-il signalé?*

M. MICHAUT

*Ma foi, mon père est mort sans m'en avoir parlé,*
*Et de tous mes aïeux, puisqu'il ne faut rien taire,*
*Je n'en ai point connu par delà mon grand-père.*

ORONTE

*Qu'était-il? Avait-il quelque grade?*

M. MICHAUT

*Entre nous*
*Feu mon grand-père était mousquetaire à genoux.*

ORONTE

*Quelle charge est cela?*

M. MICHAUT

*C'est ce que le vulgaire*
*En langage commun appelle apothicaire.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ORONTE

*Fi!*

M. MICHAUT

*Dépend-il de nous d'être de qualité?*
*Quand on m'a voulu faire, ai-je été consulté?*
*Sans savoir ce qu'il fait le hasard nous fait naître*
*Et ne demande point ce que nous voulons être.*
*Mon père fut d'un rang plus noble que le sien :*
*Il se fit médecin, gagna beaucoup de bien,*
*N'eut que moi seul d'enfant, et, passant mon attente,*
*Me laissa par sa mort cinq mille écus de rente.*
*Comme Paris est grand, j'ai changé de quartier;*
*Je me fais par mes gens appeler chevalier;*
*La maison que j'occupe a beaucoup d'apparence,*
*Et personne à présent ne sait plus ma naissance.*
*Faites-moi gentilhomme, il n'est rien plus aisé.....*
*..... Greffez-moi sur quelque vieille tige,*
*Cherchez quelque maison dont le nom soit péri;*
*Ajoutez une branche à quelque arbre pourri...*

ORONTE

*Votre nom n'est pas noble assurément.*

M. MICHAUT

*Qu'importe?...*
*Croyez-vous qu'à la cour chacun ait son vrai nom.*
*De tant de grands seigneurs dont le mérite brille,*
*Combien ont abjuré le nom de leur famille!*
*Si les morts revenaient, ou d'en haut ou d'en bas,*
*Les pères et les fils ne se connaîtraient pas...*
*Je n'escroquerai point vos soins ni vos paroles :*
*J'ai certain diamant de quatre-vingts pistoles...*

ORONTE

*Je vous l'ai déjà dit, Monsieur, aucun appas*
*Ne me fera jamais dire ce qui n'est pas.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

M. MICHAUT

*Parbleu, tant pis pour vous d'être si formaliste !*
*Adieu, je vais trouver un généalogiste,*
*Qui, pour quelques louis que je lui donnerai,*
*Me fera sur-le-champ venir d'où je voudrai.*

—

## Autre scène.

MADAME GUILLEMOT

*Est-ce vous qui faites le Mercure,*
*Monsieur ?*

ORONTE

*Oui, Madame.*

MADAME GUILLEMOT

*Oui ! l'aveu m'en semble bon !*

ORONTE

*En avez-vous besoin, Madame ?*

MADAME GUILLEMOT

*Qui ? moi ! non.*
*A moins d'être d'un goût insipide et malade,*
*Peut-on s'accommoder d'une chose si fade ?...*

ORONTE

*Je crois qu'avec raison vous êtes en colère ;*
*Mais je ne sais par où je vous ai pu déplaire....*

MADAME GUILLEMOT

*Regardez mon habit : il vous en dit assez ;*
*Ne l'entendez-vous pas ?*

ORONTE

*Non, je vous le confesse.*

MADAME GUILLEMOT

*O ciel ! que vous avez l'intelligence épaisse !*
*Puisqu'il faut avec vous ne rien dissimuler,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*On dit que c'est de moi que vous voulez parler*
*Quand certaine bourgeoise, à qui la mode est douce,*
*Pour être en cramoisi fit défaire une housse...*
*Pour le mot de* bourgeoise, *un peu trop répété,*
*Les bourgeois de ma sorte ont de la qualité;*
*Quand vous voudrez écrire, ajustez mieux vos contes,*
*Et sachez que je suis auditrice des Comptes.*

—

## Autre scène.

LONGUEMAIN

*N'est-ce pas vous, Monsieur, qui faites ce beau livre*
*Qui n'est pas plutôt vieux qu'il redevient nouveau?...*
*Pour vivre en honnête homme il faut avoir du bien.*
*La vertu toute nue autrefois était belle;*
*Mais le vice à son aise est aujourd'hui plus qu'elle,*
*Et, de quelques talents dont on soit revêtu,*
*On ne fait point fortune avec trop de vertu.*
*Cela posé, j'ai cru pouvoir tout me permettre*
*Dans les divers états où l'on m'a voulu mettre.*
*Dès mes plus jeunes ans, dans mes plus bas emplois,*
*J'ai toujours eu le soin d'étendre un peu mes droits.*
*Cette inclination augmentant avec l'âge,*
*Dans des postes meilleurs je prenais davantage.*
*Mais tous ces petits gains, par leurs faibles appas,*
*En flattant mes désirs ne les remplissaient pas,*
*Si bien que, tout d'un coup, l'occurrence étant belle,*
*De deux cent mille francs j'ai fraudé la gabelle;*
*Et vous m'obligeriez, après ce beau coup-là,*
*De donner dans le monde un bon tour à cela.*
*Quand on a comme vous une plume si bonne.....*

ORONTE

*Et quel diable de tour voulez-vous que j'y donne ?*
*Après un vol si grand...*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

LONGUEMAIN

*Comment, vol ! parlez mieux,*
*Et ne vous servez pas de ce terme odieux.*
*Tant pour vous que pour moi, mettez-vous dans la tête*
*Que frauder la gabelle est un mot plus honnête.*
*C'est me déshonorer qu'employer de tels mots.*

On a reconnu notre voleur d'une des scènes précédentes. Il veut absolument que le *Mercure* arrange son affaire: qu'a-t-il fait auprès de ce qui se pratique tous les jours ?

*Combien n'en voit-on pas, banqueroutiers parfaits,*
*Vivre du revenu des crimes qu'ils ont faits ?*
*Pour un à qui l'on fait ces injures atroces,*
*Plus de dix, à Paris, ont deux ou trois carrosses.*
*Qu'un homme ait de bien clair jusqu'à cent mille écus,*
*On lui prête sans peine un million et plus ;*
*Chacun, ouvrant sa bourse à la moindre requête,*
*Lui jette avec plaisir son argent à la tête,*
*Et quand ses créanciers redemandent leur bien,*
*L'emprunteur infidèle, abandonnant le sien,*
*A la face des lois fait un vol manifeste,*
*Et pour cent mille écus un million lui reste...*
*Avec ce que j'ai pris, comparez cette somme,*
*Vous verrez que j'en use en bien plus galant homme.*
*Pour messieurs les fermiers qui font des gains si grands,*
*Qu'est-ce, de bonne foi, que deux cent mille francs ?*
*Gros seigneurs comme ils sont, ont-ils lieu de se plaindre ?*
*A rien de plus modique ai-je pu me restreindre,*
*Et, de vider ma caisse ayant fait le serment,*
*Pouvais-je, en conscience, en user autrement ?*
*Mettez-vous à ma place.....*

Enfin pourtant il veut bien faire quelques con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cessions pour l'acquit de sa conscience ; il a trouvé un excellent moyen :

*L'argent que l'on a pris fait de la peine à rendre ;*
*Mais on souffre encor plus quand on se laisse pendre.*
*Ainsi, soit par faiblesse ou par bonne amitié,*
*Des deux cent mille francs je rendrai la moitié.*
*Ce sont cent mille francs que je perds ; mais qu'y faire ?*
*J'aime, quand je le puis, à conclure une affaire.*
*Les fermiers généraux, voyant ma bonne foi,*
*Me pourront confier quelque meilleur emploi.*
*C'est ce qu'avec grand art, comme par bonté pure,*
*Il faut insinuer dans le premier Mercure.*
*Si je suis, par vos soins, à l'abri de la hart,*
*Du butin que j'ai fait vous aurez votre part...*

Au dernier acte, survient M. Beaugénie, qui propose à la compagnie une énigme, mais une énigme si belle

*Qu'elle fera du bruit dans plus d'une ruelle...*
*L'énigme qui jadis causa tant de vacarme,*
*Fit verser tant de sang, ouvrit tant de tombeaux,*
*Des monarques thébains mit le trône en lambeaux,*
*Et fut cause qu'Œdipe eut la douleur amère*
*De faire des enfants à madame sa mère,*
*Cette énigme, en un mot, qui fit tant de fracas,*
*A celle que j'ai faite aurait cédé le pas.*

Or voici la fameuse énigme proposée par M. Beaugénie :

*Je suis un invisible corps*
*Qui de bas lieu tire mon être,*
*Et je n'ose faire connaître*
*Ni qui je suis, ni d'où je sors.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Quand on m'ôte la liberté,*
*Pour m'échapper j'use d'adresse,*
*Et deviens femelle traîtresse,*
*De mâle que j'aurais été.*

Ses auditeurs ayant donné leur..... nez aux chiens, M. Beaugénie leur fait de la chose une galante explication, que nous nous dispenserons de reproduire, pour des raisons faciles à sentir. Boursault avait compris, du reste, qu'on pourrait trouver M. Beaugénie un peu bien osé, et il crut devoir s'en expliquer dans sa préface. « L'énigme qui est à la fin du 5e acte, y lit-on, n'est point de ma façon ; mais dans le dessein que j'avais de critiquer les énigmes, qui d'ordinaire cachent des sottises sous de pompeuses paroles, je crus ne pouvoir faire un meilleur choix, pour en montrer tout le ridicule, qu'en jetant les yeux sur celle-là. »

Une pareille comédie, on le comprend aisément, ne pouvait que servir les intérêts du Mercure (1). Du reste, les critiques auxquelles il fut en butte, loin de nuire à son succès, contribuèrent à l'augmenter et à accroître la fortune de son rédacteur. Je représente, dit Oronte, dans la comédie de Boursault, un auteur,

(1) Le théâtre italien ne pouvait manquer de s'emparer de l'œuvre de de Visé, et d'en exploiter la vogue, comme cela était dans ses habitudes. Il donna, le 22 janvier 1682, *Arlequin Mercure galant,* comédie en 3 actes, dans laquelle Arlequin, déguisé en Mercure, débite à Jupiter toutes sortes de nouvelles saugrenues. C'est une parodie des plus innocentes, dans laquelle nous n'avons pas trouvé un mot à relever.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*A qui, de compte fait, le débit de ses livres*
*Rapporte tous les ans plus de dix mille livres.*

Le *Mercure* entrait probablement pour la plus forte part dans ce chiffre de bénéfices. Il était exploité par le libraire Blageart, qui payait de Visé à raison de tant par numéro, et ils y trouvaient l'un et l'autre leur compte, si l'on en croit le libraire Boniface qui, s'adressant à de Visé, lui parle ainsi de son éditeur :

*Il doit être content d'avoir votre pratique :*
*On ne déserte point son heureuse boutique;*
*Du matin jusqu'au soir il ne voit qu'acheteurs.*
*Vous n'êtes point maudit comme certains auteurs,*
*Qui feraient beaucoup mieux de ne jamais rien faire*
*Que de mettre à l'aumône un malheureux libraire.*

Et le bénéfice eût été bien plus considérable encore sans les nombreuses contrefaçons qui se faisaient du Mercure, en France et à l'étranger.

De Visé recevait, on outre, de fréquents bienfaits de la Cour, en retour des louanges qu'il prodiguait à Louis XIV. Avec le titre d'historiographe du roi, il avait obtenu une pension de cinq cents écus et un logement au Louvre, et, si désintéressé qu'il fût, on peut supposer que, dispensant comme il le faisait la célébrité, il dut recevoir d'autres libéralités que celles de la Cour. Votre plume, lui dit un solliciteur,

*Votre plume aujourd'hui, par son invention,*
*Met ce que bon lui semble en réputation;*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Pour être, dans le monde, illustre à juste titre,*
*Il faut dans le Mercure occuper un chapitre.*

Or, ces chapitres élogieux, pour lesquels on obsédait de Visé, devaient nécessairement grossir, sous une forme ou sous une autre, le chapitre des bénéfices.

Quoi qu'il en soit, de Visé continua son œuvre avec succès jusqu'à la fin de sa carrière. Il mourut le 8 juillet 1710, à l'âge de 70 ans; il avait, depuis trois ou quatre années, perdu presque complétement l'usage de la vue.

Le *Mercure galant* était rédigé sous la forme d'une lettre, dans laquelle venaient s'enchâsser, d'une manière souvent ingénieuse, les faits, les récits, les historiettes, les poésies, en un mot tout ce qui en composait le bagage ordinaire. Pendant les premières années, de Visé, empêché par la maladie ou préoccupé de ses succès au théâtre, apporta peu de régularité dans sa publication; il n'en donnait guère qu'un volume tous les trois mois. Il l'interrompit même tout-à-fait pendant deux ans. Mais à partir de 1678, le Mercure parut régulièrement tous les mois, en un volume petit in-12, de trois à quatre cents pages, dont le prix était de trois livres.

*Sitôt qu'un mois commence, on m'apporte un Mercure;*
*C'est mon plaisir d'élite et ma chère lecture,*
*Et, depuis qu'il paraît, ce qui m'en a déplu,*
*C'est qu'il est trop petit, et qu'on l'a trop tôt lu.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quelquefois même, pour peu que l'abondance des matières l'exigeât, les volumes se suivaient à un intervalle plus rapproché, ce que l'on comprendra aisément, si l'on se rappelle que le Mercure se vendait au volume.

*Quel mérite plus grand s'est jamais rencontré!*
*Avant que vous fussiez, quelles rapides plumes*
*Enfantaient tous les ans jusqu'à seize volumes!*
*Au moindre événement qui fait un peu de bruit,*
*Votre fécondité va jusques à dix-huit.*

De Visé publiait en outre, trois ou quatre fois par an, des suppléments plus spécialement consacrés aux matières politiques ou au récit d'événements importants, à l'instar des Extraordinaires de la Gazette. Pour cette partie, comme pour les autres, d'ailleurs, il avait fait appel à tous ceux qui pourraient et voudraient lui adresser des mémoires, indiquant, en outre, trois jours par semaine où on le rencontrerait chez lui pour les communications verbales qu'on aurait à lui faire.

Il manquait au fondateur du Mercure le génie, qui seul donne la vie aux œuvres littéraires ; mais il avait de l'esprit et de la facilité. Outre douze pièces de théâtre, jouées la plupart avec succès, il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres des *Nouvelles galantes et comiques*, *l'Amour échappé* et *le Parlement d'Amour*, pâle imitation de Martial d'Auvergne ; des *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV,* 10

EFERUS - Recherches & Classification numériques

volumes in-folio édités avec un tel luxe qu'on les réduirait aisément à un volume in-12, et qui d'ailleurs ne contiennent guère que des reproductions du *Mercure ;* un *Recueil de diverses pièces touchant les préliminaires de la paix proposée par les alliés et rejetée par le roi,* volume très-rare, parce qu'il a été supprimé dès qu'il parut, etc.

La mort de de Visé n'interrompit point la publication du Mercure. Rivière Dufresny demanda le privilége de ce recueil, qu'il appelait *le garde-meuble du Parnasse ;* il avait appuyé sa demande de ce placet adressé au roi :

*Plaise au roi par brevet vouloir autoriser*
*Le privilége ancien que j'ai de l'amuser.*
*Plaise à ma Muse aussi d'être badine et sage.*
*Plaise à moi, me bornant au prudent badinage,*
*De ne point ressembler à ces fous sérieux*
*Qui veulent pénétrer jusqu'aux secrets des dieux.*
*Mercure a pris l'essor, emportant ses nouvelles :*
*Plaise au roi m'ordonner de lui rogner les ailes,*
*D'égayer la fadeur d'un style rebattu,*
*Sans blesser bon sens ni vertu,*
*De louer sans flatter, de blâmer sans médire,*
*D'être badin sans m'oublier,*
*Point ridicule en faisant rire,*
*Et sérieux sans ennuyer.*
*En un mot, plaise au roi que je tâche à lui plaire.*
*Mais plaise au roi surtout mon désir de bien faire ;*
*Plaise au roi mon Mercure, et de là s'ensuivra*
*Qu'aux gens de bon esprit mon Mercure plaira.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le roi, qui avait toujours aimé Dufresny, lui fit accorder aussitôt le privilége qu'il sollicitait; il prit donc la rédaction du *Mercure* au mois de juin 1710, et la continua jusqu'à la fin de 1713.

« Dufresny, dit la notice déjà citée, consola bien vite le public de la perte qu'il avait faite en la personne d'un homme qui depuis tant d'années employait ses soins à lui apprendre tout ce qui se passait de plus curieux. Le style agréable et léger de l'ingénieux auteur des *Amusements sérieux et comiques*, l'enjouement dont il savait accompagner tout ce qui sortait de ses mains, la vivacité de son génie, tout cela charma la cour et la ville, et fit oublier de Visé, que sa première réputation avait pourtant soutenu, malgré les censeurs, jusqu'à la fin de sa course. Grâce aussi au goût de la nation pour la variété, le changement d'auteur fit recevoir avidement le nouveau Mercure. « Ajoutons que cette faveur était méritée. Inférieur à de Visé pour le style, Dufresny sut mieux choisir les pièces qu'il faisait entrer dans son recueil; il est vrai qu'il avait pour cela des procédés fort commodes, prenant volontiers son bien partout où il le trouvait; ce qui lui attira cette algarade de Rousseau : « Je fus averti que ce galant homme se donnait la liberté d'imprimer pièce à pièce mes ouvrages, habillés à sa mode et au goût des honnêtes gens à qui il voulait faire plaisir. Je lui écrivis sur cela, aussi civi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lement que j'aurais pu faire à un auteur qui aurait mérité quelques égards. Il ne jugea pas à propos de m'honorer d'une réponse ; au contraire, il recommença de plus belle à user de mes vers, comme d'un bien dont on aurait obtenu confiscation, et il a continué de vivre de sa proie jusqu'à ce qu'elle lui ait manqué tout-à-fait ; en sorte qu'une partie de mes écrits a déjà eu l'honneur de paraître sous les enseignes du sieur Dufresny, et de grossir un livre qui, après quarante années de possession, se soutient toujours fièrement dans la place qu'un auteur lui a assignée au-dessous de rien. »

Disons aussi que Rousseau était l'ennemi déclaré de Dufresny. Il ne laisse échapper aucune occasion de l'attaquer. Dans la préface de ses œuvres imprimées à Soleure en 1712, il écrit que Dufresny « avait toutes les qualités que les amis du défunt pouvaient désirer pour faire longtemps regretter son prédécesseur ; » il n'avait pas d'ailleurs attendu jusque là pour manifester les sentiments qui l'animaient à l'égard du nouveau rédacteur du Mercure. Dufresny ayant donné, dans son premier numéro, les bouts rimés de *trente, quarante,* etc., Rousseau bâtit là-dessus une pièce fort plaisante, qui se terminait par ces deux vers :

*A la vieille Babet je le ferais pour rien,*
*Pourvu que je te visse étrillé comme un chien.*

Cette vieille Babet était une bouquetière qu'on

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avait longtemps nommée la Belle Bouquetière, et à laquelle sa beauté avait attiré autrefois des chalands de plus d'une espèce.

Quoi qu'il en soit, les volumes du Mercure publiés par Dufresny sont peut-être les meilleurs de la collection; Rousseau s'y trouvait en excellente compagnie, à côté des Corneille, de Racine, de Fontenelle et autres excellents auteurs, et si le même choix eût toujours présidé à la rédaction de ce recueil, il n'aurait jamais été mis au-dessous de rien. Dufresny apporta en outre dans la partie politique une modération inconnue à de Visé, auquel on reprochait d'aimer plus sa patrie que la vérité, et de « médire brutalement des princes qui étaient en guerre avec la France. » Cette modération de Dufresny ne contribua pas peu au succès du Mercure à l'étranger. Il se montra aussi moins facile sur le chapitre de la louange, ce qui n'empêcha pas « les rigides partisans de la vérité de prétendre qu'il la devait dire plus hardiment, » au rapport de Madame Dunoyer, qui lui trouvait, pour son compte, trop de complaisance. « Il la pousse si loin, ajoute cette dame, que, pour se conformer à cet esprit de dévotion qui règne maintenant à la cour, il va puiser dans la Vie des saints de quoi enjoliver son Mercure, et prendre les noms de ses héroïnes dans les Litanies. Le cas est nouveau, et je ne me serais pas attendu à trouver la conversion d'Aglaé dans un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mercure galant. Le baptême de Mademoiselle de Valois en a donné l'occasion, et notre auteur ne l'a pas laissée échapper. On voit bien qu'il veut tout mettre à profit. On trouve l'utile où l'on ne trouvait autrefois que l'agréable, et je ne désespère pas qu'avec le temps le Mercure galant ne devienne un livre de dévotion, ou que du moins, par un heureux assemblage de sérieux et de comique, on n'y trouve de quoi faire la matière de ces sermons dans lesquels les prédicateurs italiens trouvent le secret d'émouvoir plusieurs passions à la fois. »

C'est l'histoire de Renaudot, « dont la plume ne pouvait plaire à tout le monde, en quelque posture qu'elle se mît, non plus que ce paysan et son fils, quoiqu'ils se missent premièrement seuls et puis ensemble, tantôt à pied et tantôt sur leur âne. » C'est celle de Loret, que « son métier très-fort embarrasse. »

*Voyez quelle est mon infortune !*
*Si je pique un peu, j'importune,*
*Et lorsque je ne pique pas,*
*Mes vers sont froids et sans appas.*

Ce sera l'éternelle histoire de tous ceux qui manient la plume, et des journalistes plus que de tous autres.

Un fait certain, c'est que Dufresny ne s'enrichit pas au Mercure. Loin de là, paraît-il, puisqu'un de ses amis était amené à lui dire un jour, sous forme



EFERUS - Recherches & Classification numériques

de consolation : « Pauvreté n'est pas vice. — C'est bien pis, » répondit l'insouciant gazetier. On sait qu'endetté de 30 pistoles envers sa blanchisseuse, il l'épousa, pour s'acquitter. Au reste, il ne pouvait s'en prendre de sa pauvreté qu'à lui-même et à sa conduite déréglée. Bien vu de Louis XIV, dont il avait été valet de chambre dans sa jeunesse, rien ne lui eût été plus facile que de se créer une existence heureuse ; mais ses goûts dissipés ne lui permirent jamais de penser à l'avenir ; il n'avait pas plutôt un écu qu'il le dépensait, et Voltaire a dit avec raison :

*Et Dufresny, plus sage et moins dissipateur,*
*Ne fût pas mort de faim, digne mort d'un auteur.*

Avec un pareil caractère, Dufresny n'était pas homme à s'astreindre longtemps aux exigences d'un recueil périodique. Au mois de décembre 1713, il céda son privilége à Le Fèvre de Fontenay, en se réservant sur le Mercure une pension dont il jouit jusqu'à sa mort. Le Fèvre rédigea le Mercure de mai 1714 à octobre 1716. Un arrêt du Conseil, du 28 novembre de cette dernière année, lui fit défense de le continuer, « à cause qu'il se glissait dans le Mercure des choses scandaleuses, et même injurieuses à la réputation de plusieurs personnes. » Ce sont les termes de l'arrêt.

A Le Fèvre succéda l'abbé Buchet, qui reprit le Mercure en janvier 1717, après une interruption de deux mois, et le conduisit jusqu'au mois de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mai 1721, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, arrivée le 30 de ce mois. Au titre de *Mercure galant*, le nouveau rédacteur avait substitué celui de *Nouveau Mercure*, semblant promettre par là une rédaction plus sérieuse, moins frivole. Et en effet les 53 numéros qu'il publia se font remarquer par le bon choix des matières. L'abbé Buchet donnait en outre régulièrement deux fois par semaine une gazette manuscrite fort recherchée, à laquelle il occupait cinq ou six copistes. On attribua sa mort prématurée — il n'était âgé que de 42 ans — à la vengeance de quelques petits-maîtres qui se seraient trouvés offensés de certains traits un peu trop piquants qu'il leur avait décochés dans un Mercure.

Si l'on en croyait la notice de Camusat, ou plutôt de Bernard, son éditeur, qui cependant est contemporaine, le Mercure aurait passé des mains de l'abbé Buchet dans celles des frères de La Roque, qui lui auraient donné le titre de *Mercure de France*. Il y a là une erreur que nous croyons utile de relever, car elle a été constamment répétée depuis. Entre le *Nouveau Mercure*, de l'abbé Buchet, et le *Mercure de France*, il y a, sous le simple nom de *Mercure*, une série de 36 volumes, comprenant les années 1721, 22 et 23. Le titre ne porte pas de nom d'auteur; mais le privilége en est donné aux sieurs Dufresny, de La Roque et Fusellier, qui firent précéder cette nouvelle série d'un avertissement dont nous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

transcrirons quelques passages propres à faire connaître la transformation que subit alors le Mercure :

Nous annonçons au public que plus d'un auteur est à présent chargé de la composition du Mercure. Il n'est pas de ces livres qui ne doivent absolument être rédigés que par la même plume; il peut rassembler autant d'écrivains qu'il rassemble de matières : elles sont si indépendantes les unes des autres, et si opposées, que, loin d'exiger de l'égalité dans le style, elles y demandent un contraste perpétuel. Ainsi on gardera la forme des derniers Mercures, qui, dégagée des liaisons, paraît la plus convenable à un recueil. Cette forme est d'autant plus sensée qu'elle admet une commode distribution de travail, et que chacun, en suivant la route différente qui lui est destinée, se trouve sans embarras et sans contestation au bout de sa carrière. Le choix des transitions, souvent absurdes, presque toujours forcées, dans un ouvrage qu'on n'a jamais le loisir de limer, n'est qu'une délicatesse inutile, qu'il faut rejeter entièrement du Mercure, aussi bien que le style épistolaire, qu'il a si longtemps affecté : ce style répandrait trop d'uniformité dans notre journal, et y amènerait infailliblement toutes les phrases fastidieuses que le compliment traîne à sa suite...

Non-seulement nous avons résolu de préférer tous les ouvrages qu'on nous enverra au nôtre; mais encore nous ne nous en rapporterons pas toujours à notre jugement dans le choix que nous ferons des pièces dignes d'être mises au jour. Nous avons des amis savants, judicieux, éclairés, qui veulent bien nous aider dans l'examen de cette multitude prodigieuse de manuscrits que l'on envoie de la ville et des provinces aux auteurs du Mercure...

Nous regardons le Mercure comme un cirque que nous sommes obligés d'ouvrir sans préférence aux athlètes ingénieux qui cherchent à se distinguer par des combats littéraires. Nous nous contenterons d'être les témoins de leurs exploits, nous n'en serons jamais les juges. Le Mercure doit être toujours neutre, et ne jamais entrer dans les considérations de la cabale... L'impartialité sera le premier de nos devoirs...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il en est qui s'obstinent encore à compter au Mercure pour un défaut la variété qui constitue son caractère. Ignorent-ils que ce journal est fait pour tout le monde, et qu'il doit des mets à tous les goûts?

Les vers, qui n'ont pas encore paru dans les anciens Mercures, seront très-bien reçus dans le nôtre. Journalistes de la poésie et de l'éloquence, nous le serons aussi de la musique et de la peinture; nous tâcherons d'instruire le public de tout ce qui pourra contenter son goût. On lui annoncera tous les livres nouveaux, les tableaux des grands maîtres, les estampes des plus habiles graveurs, les statues des sculpteurs distingués, enfin les fabriques des plus fameux architectes. Nous rendrons un compte fidèle des ouvertures des académies et de leurs travaux. Nous n'oublierons pas les programmes des professeurs, et les thèses choisies des quatre facultés. Les esprits les plus délicats ne refusent pas de jeter les yeux sur ces sortes d'ouvrages, depuis que Descartes a conduit la raison dans les colléges.

A l'égard des théâtres, nous ne vanterons que les ouvrages applaudis. Chronologistes sincères des succès et des chutes de Melpomène et de Thalie, nous ne tromperons pas les provinces et les pays étrangers en leur exagérant l'excellence et la richesse des poèmes dramatiques qui n'auront fait qu'une fortune médiocre : les louanges prodiguées deshonorent le panégyriste sans illustrer ceux qui les reçoivent, et qui souvent les mendient. Le Mercure se fait siffler lorsqu'il contredit le parterre.

Voilà notre plan général. Nous joindrons aux pièces différentes qui nous seront confiées les nouvelles galantes, politiques et littéraires.

Nous ne pouvons mieux finir qu'en apprenant au public la plus glorieuse prérogative du *Mercure* : il a l'honneur d'être lu au Roi...

## A partir de 1724, le Mercure devint, comme nous l'avons dit tout à l'heure, le *Mercure de France :*

Le titre de *Mercure de France* que nous donnons aujourd'hui à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

notre journal, au lieu de celui qu'il avait porté depuis son institution, disent à ce sujet les auteurs, ne doit pas faire craindre que nous voulions en retrancher ces matières agréables qui font tant de plaisir au monde galant et poli. Ce n'est point là notre dessein; nous cherchons à ajouter des beautés à notre ouvrage, plutôt que d'en retrancher; mais pour mettre notre Mercure à la portée de toutes sortes de personnes, nous renonçons à un titre qui semblait le consacrer aux jeunes gens et aux dames, exclusivement à tous autres lecteurs. Les plus sérieux et les plus enjoués y trouveront également de quoi s'occuper et de quoi s'amuser. Rien de trop libre n'entrera dans notre ouvrage, mais nous n'en exclurons rien de ce qui nous paraîtra fin et délicat; nous y insérerons même un nouvel article de bons mots. Nous prions tous ceux qui prendront quelque intérêt au Mercure de vouloir bien nous faire part des choses qui viendront à leur connaissance sur ces matières : bons mots, réparties vives et piquantes, contes facétieux, naïvetés plaisantes, pasquinades ingénieuses, sans aucune maligne application; pensées choisies, questions curieuses, traits d'histoire intéressants et de morale instructive; jeux de mots, griphes, logogriphes...

Mais la livrée que le Mercure venait d'endosser, l'honneur qu'on lui faisait à la cour, lui imposaient d'autres devoirs encore, auxquels il ne pouvait faillir :

Comme les sentiments du roi sont au-dessus de son âge, et qu'il n'y a point de mois que le Mercure ne puisse rapporter quelque action ou quelque discours remarquable de Sa Majesté, nous redoublerons nos soins pour ne rien oublier qui puisse servir un jour à l'histoire de ce jeune monarque. La postérité nous saura gré de lui avoir transmis jusqu'aux moindres particularités d'une vie que chaque jour distingue par quelque trait de vertu. Quelle gloire pour le Mercure d'en être le premier hérault!...

Quoi qu'il en soit, on doit reconnaître qu'il y avait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un grand et véritable progrès dans le nouveau programme ; et de fait le Mercure entra de ce moment dans une voie toute nouvelle, il prit un essor et une extension littéraires qu'il n'avait jamais eus. La direction de ce recueil devint un gros privilége et une excellente affaire ; si bien que le gouvernement, qui avait alors en fait de propriété littéraire des idées assez étranges, crut devoir s'en emparer, non pas à son profit cependant, mais dans l'intérêt des écrivains. Le directeur du Mercure, dont il se réservait la nomination, ne fut plus en quelque sorte qu'un fonctionnaire littéraire, ayant un traitement fixe, et rendant compte à l'Etat des bénéfices de la publication. Mais ces bénéfices n'entraient pas dans le trésor public ; ils étaient affectés au service de pensions accordées à des gens de lettres. Les ministres pouvaient ainsi se montrer généreux sans qu'il en coûtât rien à l'Etat. A la mort des titulaires de ces pensions, elles étaient transportées à d'autres écrivains ; et le plus souvent ces parties prenantes étaient absolument étrangères au Mercure. Cependant M. de Saint-Florentin, voulant, avec raison, faire tourner ces encouragements à l'avantage du recueil et lui assurer une valeur littéraire plus grande, avait décidé qu'il n'y aurait plus dorénavant de pensions données sur le Mercure qu'aux écrivains qui l'auraient enrichi de leurs productions ; mais nous doutons que cette prescription si

EFERUS - Recherches & Classification numériques

équitable ait toujours été respectée. Ce qui est plus certain, c'est que ces pensions furent l'objet d'incessantes et avides compétitions. Sans doute aussi qu'elles furent l'occasion de quelques belles actions ; nous pouvons du moins en citer une. L'abbé Raynal avait sur le Mercure une pension de 1,200 livres ; il la perdit quand, poursuivi pour son *Histoire philosophique des Indes*, il fut forcé de s'expatrier. Le ministre offrit alors à Garat de lui transporter cette pension ; mais celui-ci répondit qu'il ne savait point s'enrichir des dépouilles des vivants.

Garat donna encore une autre preuve de désintéressement, et, à la fois, de dignité, que Grimm rapporte ainsi (édit. Taschereau, t. XII, p. 363) :

« Le Mercure de France est une entreprise typographique dont le produit appartient au département du ministre de Paris. La majeure partie est affectée à des pensions ; le reste est distribué annuellement en gratifications aux jeunes littérateurs qui ont travaillé à ce journal. Dans la distribution que M. de Breteuil vient de faire de ces bénéfices, il a compris pour 300 livres tournois, une fois payées, M. Garat. Ce jeune philosophe, couronné trois fois par l'Académie, et l'un des coopérateurs les plus laborieux et les plus distingués du Mercure de France, s'est trouvé si humilié de l'exiguité de cette récompense, qu'il s'est permis d'adresser à son bienfaiteur la lettre que voici :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Monsieur le baron, M. Panckoucke m'a appris que vous m'accordiez une gratification de cent écus sur les fonds du Mercure. Je n'en suis pas, M. le baron, à cet état d'humiliation et de détresse qui peut réduire un homme de lettres à accepter une gratification de cent écus. Sans doute il vous sera aisé de faire une disposition plus heureuse de cette somme, et peut-être aussi il est trop de gens assez malheureux pour la recevoir sans honte et avec reconnaissance (1). »

On lit à ce sujet dans la *Correspondance secrète*, à la date du 14 juillet 1785 :

« Il est inutile de dire à combien de commentaires cette lettre, rendue publique, a donné lieu. Les militaires et les gens du monde se récrient sur son style : ils prétendent qu'un don du souverain ne peut déshonorer personne. Les gens de lettres, d'un autre côté, disent que la modicité de la somme est véritablement désobligeante pour M. Garat ; ils se rappellent que cet écrivain laborieux a refusé le prix de M. de Valbelle, et qu'il a porté la délicatesse jusqu'à ne point accepter six cents livres de pension que le gouvernement avait retirées à l'abbé Raynal

(1) Garat, le chanteur, avait été plus favorisé que son oncle le philosophe ; il avait obtenu presqu'en arrivant en France une pension de deux mille écus. On sait ce quatrain de Rivarol :

*Deux Garat sont connus : l'un écrit, l'autre chante.*
*Admirez, j'y consens, leur talent, que l'on vante ;*
*Mais ne préférez pas, si vous formez un vœu,*
*La cervelle de l'oncle au gosier du neveu.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

lorsque son ouvrage fut supprimé. Enfin les mauvais plaisants, car la plaisanterie se mêle ici partout, justifient le refus de M. Garat en disant que ce qu'il voit autour de lui lui a fait un devoir de rejeter une pareille gratification. Il se trouve placé, disent-ils, entre M. Suard et son propre frère (1). Le premier, qui n'a jamais rien fait, et qui ne fera jamais rien, jouit de plus de 30,000 livres de rentes en bienfaits du gouvernement, et le second, qui n'a que son gosier, a reçu une pension de 6,000 livres. Par quelle fatalité un de nos plus assidus littérateurs n'obtient-il que 300 livres de pension une fois payées? L'argument est pressant ; mais on sait que la réponse n'est pas bonne à dire tout haut. »

En 1762, le Mercure servait 28,000 livres de pensions ; ce n'était donc pas sans fondement que de La Place, qui le dirigeait alors, le présentait aux gens de lettres comme étant leur patrimoine, et faisait valoir l'intérêt qu'ils avaient à lui prêter leur concours.

S'il était possible d'en croire La Harpe sur ce chapitre, la gestion de La Place n'eût pas été heureuse. Pendant les deux ans qu'il eut le privilége du Mercure, « il l'aurait fait si mal que les souscriptions, fort diminuées, ne pouvaient plus suffire

(1) C'était son neveu. — Il y a en outre dans les sommes quelques différences, mais qui importent peu.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour payer les pensions, quoiqu'il y en eût la moitié moins qu'aujourd'hui. Aussi disait-on que le Mercure était *tombé sur la place*, expression dont on se sert pour les papiers et effets qui baissent à la bourse. M. de La Place fut obligé de renoncer à son privilége, et, pour récompense de ses *bons et loyaux services,* il eut 5,000 livres de pension sur le même Mercure qu'il avait fait tomber. Quand Marmontel, qui le faisait très-bien, le quitta, deux ans après, il n'eut que trois mille francs (1). »

Quoi qu'en dise le critique jaloux, on ne saurait nier les louables efforts que de La Place ne cessa de faire pour améliorer le recueil confié à sa direction, et en augmenter encore la vogue. Et ces efforts ne furent pas sans succès, si l'on en juge par la liste des souscripteurs qu'il publia à la fin de 1763, « pour s'acquitter, autant qu'il était en son pouvoir, de la reconnaissance due aux personnes assez attachées à la gloire de la nation pour diriger l'objet de leur amusement vers l'utilité des gens de lettres, en contribuant au succès du *Mercure de France*, devenu leur patrimoine par les grâces qu'il a plu à Sa Majesté de leur assigner sur son produit. » Cette liste comprend environ 1,600 souscripteurs, et dans le nombre il y en a des plus illustres : en tête figurent le roi, la reine, toute la famille royale, les Menus plaisirs du roi pour 12 exemplaires, le Bureau de

(1) *Correspond. littér.*, let. 57.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la ville de Paris pour 8. Les souscripteurs se répartissent ainsi : Paris, 660 ; province, 900 ; étranger, 30 à 40.

Cette publication était une nouveauté que les ennemis du Mercure ne pouvaient laisser passer sans lui décocher quelques quolibets : « elle n'était propre qu'à jeter un plus grand ridicule sur ce pitoyable ouvrage ; on faisait figurer dans la liste les noms d'abonnés morts depuis plusieurs années ; on ne savait à quoi revenait un détail de cette espèce ; c'était un usage d'Angleterre. » On n'eût pas tant crié si l'on n'eût su quel était le but et quel pouvait être l'effet de cette habile manœuvre. De La Place, lui, le comprenait parfaitement ; à un savoir incontesté, il joignait le savoir-faire, ce qui n'était pas inutile dans sa position, constamment battue en brèche. Nous en trouvons une autre preuve dans la manière dont il annonçait, cette même année, la souscription de la ville de Paris :

Considérant (le Bureau de la ville) combien il était intéressant pour les lettres de soutenir un journal sur lequel la protection bienfaisante du roi a assigné le fonds le plus considérable des récompenses destinées à ceux qui s'y distinguent, la ville de Paris, en souscrivant pour un nombre de volumes du Mercure, vient de donner un exemple trop louable pour n'en pas faire mention. Elle fait par là un acte de mère, en concourant au soutien d'un établissement auquel ses enfants peuvent avoir part. Toutes les grandes villes du royaume pourraient avoir les mêmes motifs, puisque leurs citoyens ont autant de droits de prétendre aux récompenses littéraires.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Voici d'ailleurs des chiffres qui répondent victorieusement aux attaques des détracteurs du Mercure : il était arrivé, à cette époque, à produire 60,000 livres ; il servait, comme nous l'avons dit, 28,000 livres de pension ; il avait 16,000 livres de frais ; le reste représentait les non-valeurs, les sommes arriérées et recouvrements à faire, etc. C'était là, pour le temps, et ce serait encore même aujourd'hui, une assez grosse affaire, et capable de tenter bien des ambitions.

Elle séduisit un avocat-libraire, J. Lacombe, qui offrit, si on voulait lui abandonner l'entreprise, de payer tous les ans pour le service des pensions une somme nette de 30,000 livres, indépendamment d'une rente de 5,000 livres à de La Place, à la seule condition qu'il serait maître de confier la rédaction à qui bon lui semblerait. Le ministère, fatigué des tracas inséparables d'une gestion de cette nature, s'en déchargea à ces conditions.

Ce Lacombe était, suivant les Mémoires secrets, un avocat homme de lettres, qui faisait des livres en communauté avec un de ses frères, avec les Macquers et autres auteurs, et qui, tyrannisé par les imprimeurs, s'était dévoué pour la société, avait quitté la robe et s'était fait recevoir libraire. Ce nouvel état lui avait inspiré de la cupidité ; il avait étendu son commerce, envahi tous les journaux, et était devenu formidable à ses confrères. Il pré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tendait mettre le Mercure sur le meilleur pied, et d'avance l'envie aiguisait ses traits contre les productions de ce qu'on appelait sa coterie littéraire, Le premier numéro des nouveaux rédacteurs parut enfin. On remarqua tout d'abord qu'ils avaient changé l'ancienne épigraphe : *Diversité, c'est ma devise.* Après bien des recherches, dit-on, ils s'étaient décidés pour celle-ci : *Mobilitate viget,* allusion savante à la triple signification du mot qui leur servait de titre : métal — dieu — journal. Cependant on ne peut disconvenir de la valeur de ce premier numéro, mais... Mais laissons parler les *malins* chroniqueurs.

Le nouveau Mercure est, en effet, supérieur à tous ceux qui paraissent depuis longtemps, par le choix des pièces qu'on y a insérées et la variété répandue dans l'ouvrage. Mais, outre que ces fugitives, très-bonnes en elles-mêmes, ont déjà paru dans différents journaux et autres papiers publics, c'est qu'il est moralement impossible de remplir 14 volumes par an de morceaux d'élite. Un des défauts de l'ancien journaliste était de prodiguer des éloges à tout propos, et d'enivrer de son fade encens le moindre cuistre littéraire, le plus petit histrion. Celui-ci, plus modéré sur les louanges, aura peut-être peine à s'expliquer librement sur quantité de gens qu'il aura intérêt de ménager, et surtout sur les comédiens, dont il tient ses entrées au spectacle, suivant l'usage. Ajoutez à cela les entraves de toute espèce qu'a nécessairement en France un auteur couvert d'un privilége du roi, et toujours sous la main directe du gouvernement. Concluons que le Mercure est par essence une rapsodie tronquée, monotone et fastidieuse, et ne sortira jamais du rang où l'a placé, il y a longtemps, un critique judicieux, c'est-à-dire immédiatement au-dessous de rien.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On ne se serait sans doute pas attendu à une pareille conclusion, surtout après les prémisses, si l'on ne savait ce dont la passion est capable. Cependant si Lacombe soutint la valeur littéraire du Mercure, il sut moins bien en soutenir la prospérité financière; pour avoir voulu trop entreprendre, il se trouva bientôt gêné dans ses opérations, et les pensionnaires, mal payés, firent entendre des plaintes bruyantes et réclamèrent des réformes. Un vide s'étant produit, sur ces entrefaites, dans les rangs de la rédaction, par la mort de de Lagarde (1), ancien collaborateur de de La Place, et qui était resté chargé des théâtres, avec un traitement de mille écus, ils présentèrent au comte de Saint-Florentin un mémoire où ils faisaient voir que les recettes ne suffisaient plus pour les payer, et demandaient en conséquence que la place vacante ne fût pas remplie. Le ministre promit d'examiner leur demande.

Mais l'emploi était à la convenance de trop de gens pour qu'il ne fût pas ardemment brigué. En tête des compétiteurs était La Dixmerie, qui depuis

(1) Une des victimes de Grimm, qui, d'ailleurs, n'aimait pas le Mercure ni ses rédacteurs, et ne laissait échapper aucune occasion de les maltraiter.

« M. de Lagarde, dit-il (*Correspond. littér.*, éd. Taschereau, t. III, p. 98), peut hardiment se regarder comme l'aigle du royaume des bêtes ; les Trublet ne sont que des enfants auprès de lui. Quoique j'aie tous les mois un plaisir exquis et sûr à lire les articles de M. de Lagarde, et que je lui rende la justice de convenir qu'il n'y a point d'écrivain en France aussi réjouissant, plus bête et plus impertinent que lui, je ne puis me dissimuler qu'il est indécent qu'un journal qui se fait sous la protection particulière du gouvernement soit abandonné à des écrivains qui l'ont rendu méprisable et burlesque. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

six ans alimentait de contes le Mercure presque gratuitement ; il accusait d'infidélité le mémoire des pensionnaires, et demandait, comme une justice qui lui était due, la place et le traitement de de Lagarde. Le ministre ordonna la compulsion des registres, et, après une longue enquête, il donna aux uns et aux autres une demi-satisfaction. Pour compléter les 30,000 livres de pensions qu'il s'était réservées sur le nouveau privilége du Mercure, il donna 600 livres à La Dixmerie ; il en donna autant à l'abbé de La Porte, qui avait été également collaborateur de de La Place, et à Poinsinet, « auteur de l'épître à Madame la marquise de Langeac ; » 200 de supplément à Marin, censeur de la police, qui en avait déjà une ; 300, aussi de supplément, à l'abbé Le Blanc, « espèce de brocanteur littéraire, qui par ses intrigues s'était fait mettre sur la liste depuis longtemps. »

C'était quelque chose que d'avoir son brevet en poche, mais cela ne suffisait pas. Lacombe fit toute sorte de difficultés ; il refusa de payer les pensionnaires sur leur simple quittance appuyée de la production de leur brevet ; il voulait être autorisé par un arrêt du Conseil, prétendant ainsi opposer aux sangsues du Mercure la gêne d'une formalité dont ils avaient jusqu'alors été exempts. L'affaire fut portée au Conseil, qui se prononça pour les pensionnaires ; il fut enjoint à Lacombe de payer à la fin

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'année, et même tous les six mois, à ceux qui le demanderaient, sans autres formalités que celles d'usage.

Au bout de dix ans, Lacombe, après avoir épuisé tous les expédients, tomba en déconfiture, et il s'ensuivit pour le Mercure une crise violente, qui se fit ressentir à tous les ouvrages périodiques. Il fut alors un instant question, paraît-il, de supprimer la vieille feuille de de Visé, et plusieurs autres qui lui faisaient une concurrence gênante sans grand profit pour elles-mêmes, et d'enrichir de toutes ces dépouilles un nouveau journal, qui, libre dans ses allures, marcherait d'un pas plus ferme dans des voies nouvelles.

Le Mercure fut sauvé par un spéculateur aux appétits non moins grands que ceux de Lacombe, mais qui se montra plus habile et fut plus heureux : nous voulons parler de Charles-Joseph Panckoucke, le fondateur de la célèbre maison de ce nom. Panckoucke, qui, en homme intelligent, avait jeté son dévolu sur les journaux, qu'il considérait comme d'utiles instruments à la fois et de bonnes opérations, sollicita et obtint le privilége du Mercure. Il se faisait fort de le régénérer ; il annonçait l'intention d'y réunir le *Journal de Bruxelles*, dont il était propriétaire, de le faire paraître trois fois par mois, et de prendre les rédacteurs principalement parmi

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les académiciens, en dépit des assertions de Lacombe, qui attribuait sa banqueroute d'un demi-million aux œuvres de plusieurs académiciens, et, entre autres, aux *Incas* de Marmontel. L'extension qu'il donna tout d'abord au titre indiquait déjà les améliorations qu'il projetait : *Mercure de France, dédié au roi par une société de gens de lettres, contenant le journal politique des principaux événements de toutes les cours ; les pièces fugitives nouvelles, en prose et en vers ; l'annonce et l'analyse des ouvrages nouveaux ; les inventions et découvertes dans les sciences et les arts ; les spectacles, les causes célèbres ; les académies de Paris et des provinces ; la notice des édits, arrêts ; les avis particuliers, etc.*

Avant de parler des rédacteurs dont il fit choix, retournant sur nos pas, nous dirons qu'après les frères Laroque le Mercure avait eu successivement pour directeurs ou rédacteurs principaux : Louis Fuzelier et Charles de La Bruère, l'abbé Raynal, Louis de Boissy, Marmontel, qui, après y avoir publié ses *Contes moraux*, y insérait encore en 1789, 1790 et 1791, ses *Nouveaux contes moraux ;* de La Place et de Lagarde. A partir de juillet 1768, quand le privilége fut passé aux mains de simples éditeurs, les noms des collaborateurs, réels ou putatifs, inscrits sur les couvertures, devinrent tellement nombreux que nous ne saurions les mentionner tous; nous nous bornerons à nommer : Imbert,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La Harpe, qui ne cessa d'y coopérer que vers la fin de 1793; Lacretelle, Garat, Naigeon, Saint-Ange, Chamfort, Ginguené, Dubois-Fontanelle, l'abbé Rémy et Gaillard. Les écrivains les plus illustres, d'ailleurs, ne dédaignaient pas de prêter leur collaboration à ce recueil, que nos grands génies d'aujourd'hui tiennent en si peu d'estime. Pour n'en citer qu'un, Voltaire, pendant quelque temps, y coopéra presqu'à titre de rédacteur ordinaire. Voici comment en parle l'abbé Grosier dans le premier volume de son *Journal de littérature, des sciences et des arts :* « Personne n'ignore que, dans le courant de l'année 1777, l'auteur de *Mérope* ne dédaigna pas de fournir plusieurs articles au journal du sieur Panckoucke. Des plaisanteries légères, des saillies de gaîté, décélèrent d'abord la plume brillante à laquelle ces morceaux étaient dus ; mais on vit avec regret que ces différents articles n'offraient ni développement, ni analyse, ni critique solide et raisonnée. Le lecteur riait aux dépens de l'auteur persifflé, et n'en était pas plus instruit de ce que contenait son ouvrage. » On sait qu'une partie de l'*Essai sur les mœurs* parut d'abord dans le Mercure.

Revenant à Panckoucke et à ses projets, voici la liste des collaborateurs qu'il annonçait s'être choisis, et les attributions de chacun d'eux : Fontanelle était chargé de la partie politique ; Daubenton de l'histoire naturelle ; Macquer et Bucquet

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la médecine et de la chimie; l'abbé Remy et Guyot de la jurisprudence; Suard de tout ce qui concerne la philosophie, les sciences et les arts; La Harpe, enfin, de tout ce qui est du ressort de la littérature et des spectacles. Imbert devait fournir des contes; Dorat et Berquin des idylles, des romances et des pièces fugitives; et Dalembert, Marmontel et Condorcet couronneraient le tout par des articles de morale et de métaphysique. La Harpe eut la direction générale (1).

Ajoutons qu'il devait paraître tous les dix jours un numéro de cinq feuilles in-12, trois de littérature et deux de politique, et qu'allant même au-delà de ses promesses, le nouvel éditeur ne tarda pas à en publier un toutes les semaines.

Il y avait, certes, dans ces noms, dans ces conditions, de puissants éléments de succès; mais, dit lui-même le directeur de cette troupe illustre, « tout cela était bon pour des annonces, suivant l'usage; mais, suivant l'usage aussi, tout cela se réduisit à fort peu de chose, et la plupart des prétendus coopérateurs ne fournirent guère que leur nom. » Ce-

(1) La Harpe, qui avait un talent tout particulier pour se faire des ennemis, ne conserva pas longtemps cette position : Panckoucke se vit contraint de le sacrifier aux plaintes qui s'élevaient de toutes parts contre lui, il fut réduit à la partie des spectacles avec mille écus d'appointements ; bientôt même il dut se retirer tout à fait, mais pour revenir ensuite comme simple collaborateur. Il fut remplacé, dans ses fonctions de critique dramatique, par Levacher de Charmois, qui fut rémunéré à raison de 150 livres la feuille. Voyez d'ailleurs, pour le passage de La Harpe au Mercure, l'article consacré à ce célèbre critique dans notre tome II, et aussi, dans notre tome III, l'article Linguet.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pendant Panckoucke ne reculait devant quoi que ce fût pour assurer à son recueil une suprématie incontestée. Rencontrait-il sur sa route une feuille qui lui fît obstacle, qui l'offusquât, s'il ne pouvait s'en débarrasser autrement, il l'achetait et l'absorbait; la *Gazette* réclame-t-elle contre ses empiétements, pour faire cesser ses plaintes, il s'en fait donner le privilége. Aussi l'accusait-on de vouloir envahir tout le domaine littéraire.

Voici un prospectus, daté de 1786, qui apprendra ce qu'était le Mercure à cette époque.

Cet ouvrage périodique, le plus ancien et le plus varié de tous les journaux, paraît le samedi de chaque semaine. On y a réuni d'abord le *Journal politique de Bruxelles* (1) et les souscriptions du *Journal Français,* du *Journal des Dames*, du *Journal des Spectacles,* de la *Gazette littéraire*. L'on y a ajouté ensuite le journal intitulé : *Des Affaires d'Angleterre et d'Amérique,* le *Journal de la Librairie,* qu'on imprime sur la couverture, et, à la fin de la partie politique, la *Gazette des tribunaux,* abrégée. Quoique augmenté de 64 feuilles par an, et paraissant 52 fois, au lieu de 16, il est resté au même prix : 30 livres pour Paris et 32 pour la province.

Il est toujours composé d'une ou deux pièces de vers, d'un conte ou de quelques pièces fugitives en prose, de l'énigme, du logogriphe, des charades, bouts-rimés, acrostiches, questions; des jugements critiques sur les ouvrages nouveaux; de quelques articles d'arts, d'inventions et découvertes, de spectacles; d'avis particuliers, de l'annonce des livres nouveaux. Quant aux arrêts, édits et déclarations, annonces des académies de Paris et de province, anecdotes, événements publics et particuliers, on les

(1) Voir, pour ce journal et les suivants, les articles que nous leur consacrons plus loin.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trouve à l'article *Paris,* de la partie politique, etc. — Cette partie contient les mêmes objets que le *Journal historique et politique de Genève.* On y insère, sous l'*Article de Bruxelles,* les nouvelles les plus piquantes; on y joint, à la fin des nouvelles politiques, un article intitulé : *Précis des gazettes anglaises* et autres nouvelles des pays étrangers.

Voilà un beau cadre assurément, et je suis persuadé qu'un recueil fait sur ce plan, bien fait, trouverait aujourd'hui encore de nombreux lecteurs. Ce qui est certain, c'est qu'il fut singulièrement goûté alors; le Mercure parvint, dans cette dernière période, à la plus haute prospérité, et compta, dit-on, jusqu'à 15,000 abonnés, chiffre considérable pour le temps, et que même il a été donné à bien peu de feuilles du même genre de surpasser, ou seulement d'atteindre.

En 1791, le *Mercure de France* devint le « *Mercure français*, politique, historique et littéraire, composé par M. de La Harpe quant à la partie littéraire, par M. Marmontel pour les contes, et par M. Framery pour les spectacles. M. Mallet du Pan, citoyen de Genève, était seul chargé du Mercure politique et historique. » Ce n'était là qu'un simple changement de titre : la division en *Mercure de France*, partie purement littéraire, et *Mercure historique et politique*, datait déjà de plusieurs années, et les rédacteurs restaient les mêmes. La partie politique, à mesure que les événements grandissaient, avait pris de l'extension et acquis une importance

EFERUS - Recherches & Classification numériques

réelle, sous la plume de Dubois-Fontanelle, qui en était chargé depuis 1778, et plus encore sous celle de Mallet du Pan, qui lui succéda en 1784, et ne quitta la place qu'après le 10 août 1792, la laissant à Geoffroy, le célèbre critique qui devait faire plus tard la fortune du *Journal des Débats*.

Dans le cours des années III, IV, V et VI de la République, le *Mercure français* eut pour directeur Lenoir-Laroche, dont les collaborateurs étaient Cabanis, Destutt-Tracy, Lottin jeune, Mongez, Alex. Barbier, etc.

M. Agasse ayant cessé l'impression du Mercure dans les premiers mois de l'an VII (1799), il passa dans les mains du libraire Caillau, qui publia cette année-là huit volumes, in-12, sous le titre de «*Mercure de France*, journal politique, littéraire et dramatique, par une société de gens de lettres.» Après une interruption de plusieurs mois, Fontanes, La Harpe et l'abbé Morellet se chargèrent de faire revivre le Mercure sous le titre que lui avait donné Caillau; il reparut donc à partir de messidor an VIII, mais dans le format in-8°, sous la direction d'Esmenard, et se continua jusqu'en 1820, ayant pour rédacteurs principaux Fontanes, Châteaubriand, Fiévée, de Wailly, de Bonald, Gueneau de Saint-Victor, Auger, etc.; Ginguené, Amaury-Duval, et autres rédacteurs de la *Revue philosophique*, qui se réunit au Mercure; Legouvé, Feletz,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Roquefort, Benjamin Constant, Jay, Jouy, Lacretelle, etc.

Plusieurs tentatives ont été faites dans ces trente dernières années pour ressusciter le Mercure, ou plutôt plusieurs recueils ont tenté de se fonder sous ce titre. En 1823, une réunion d'écrivains libéraux fonda le *Mercure du* XIX^e^ *siècle,* dont les principaux rédacteurs furent MM. Tissot, directeur; Artaud, Bert, Berville, Félix Bodin, Dulaure, Em. Dupaty, Senancourt, etc. Après quatre années d'existence, il changea de titre et de rédacteurs, et fournit, sous le nom de *Mercure de France au* XIX^e^ *siècle*, une nouvelle carrière de cinq années. Tombé en 1832, il essaya de se relever, en réduisant son titre à la plus simple expression : *Mercure;* mais il n'eut pas la force de faire deux pas.

Enfin 1851 vit naître encore un *Mercure de France*, revue universelle de la littérature et des beaux-arts, qui vécut jusqu'au commencement de 1853, l'espace de trois volumes.

Nous reviendrons en temps et lieu sur le rôle politique qu'a joué le Mercure depuis la Révolution. Mais nous croyons devoir dès à présent résumer sous la forme d'un tableau, dressé d'après le catalogue de la Bibliothèque impériale, la bibliographie de ce volumineux recueil; elle pourra épargner quelques ennuis aux chercheurs, car les indi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cations données à cet égard par les bibliographes et les encyclopédistes sont loin d'être d'accord, et pourraient jeter dans d'étranges confusions.

| | |
|---|---|
| Le Mercure galant, années 1672—1674. | 6 vol. |
| Les années 1675 et 1676 n'ont pas été publiées. | |
| Le Nouveau Mercure galant, 1677. | 10 |
| Mercure galant, 1678, avril 1714. | 477 |
| Extraordinaires du Mercure, 1678—1685. Annexe du Mercure, rédigée, comme le journal, par de Visé, et paraissant tous les trois mois. | 32 |
| Affaires du temps, 1688—1692. Autre annexe, rédigée également par de Visé, et paraissant tous les mois. | 12 |
| Nouveau Mercure galant, mai 1714— oct. 1716. | 33 |
| Dont 3 volumes de Relations. | |
| Le Nouveau Mercure, 1717—mai 1721. | 54 |
| Le Mercure, juin 1721—1723. | 36 |
| Mercure de France, dédié au Roi, 1724—1791. | 977 |
| Mercure français, 17 déc. 1791—an VII. | 51 |
| Mercure de France, an VII—1820. | 84 |
| Dont 8 volumes in-12 seulement et 76 in-8°. | |
| Les volumes de vendémiaire—prairial an VIII, de mai—août 1815, de février 1818 à juin 1819, n'ont pas été publiés. | |
| C'est pour le Mercure proprement dit, | 1772 vol. |
| Si l'on y ajoute : | |
| Le Mercure du 19e siècle, 1823—27, t. I—XVIII. | 18 |
| Le Mercure de France au 19e siècle, 1827—32, t. XIX—XXXVI. | 18 |
| Mercure, 1832, t. XXXVII. | 1 |
| Le Mercure de France, nov. 1851—fév. 1853, 1 vol. in-folio et 2 vol. in-4° | 3 |
| On arrive au nombre respectable de | 1812 vol. |



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il existe encore un *Nouveau Mercure,* dédié à Son Altesse Sérénissime le prince de Dombes, et publié à Trévoux par l'abbé Nadal et Piganiol de la Force. Il va de janvier 1708 à mai 1711, moins les mois d'avril 1709 - décembre 1710, qui n'ont pas été publiés, et se compose de 14 volumes in-12.

Le libraire Chaubert publia, en 1757 et années suivantes, un *Choix des anciens Mercures,* dont il donna 9 vol. in-12. La spéculation lui ayant paru bonne, il entreprit un *Nouveau choix de pièces tirées des anciens Mercures et des autres journaux...,* qui se compose de 99 vol. in-12. Le titre porte pour les tomes I à XV : *par M. de Bastide ;* à partir du tome XVI : *par M. Marmontel ;* et à partir du tome XL : *par M. de La Place.* Ces 108 volumes sont complétés par une table générale, publiée en 1765, 1 vol. in-12.

« Cette collection, dit l'auteur de la table, est à la fois, de l'avis de tous ceux qui la connaissent, la plus riche, la plus variée et la plus utile qu'il soit possible de se procurer. Par sa nature elle est non-seulement un corps d'ouvrage indispensable pour les grandes bibliothèques, mais encore un répertoire précieux, instructif et amusant pour tout le monde. C'est une bibliothèque universelle, où tous les lecteurs trouveront également des matières qui leur conviennent. Les amateurs de l'histoire y liront des morceaux uniques dans ce genre ; plus de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

deux mille pièces de vers satisferont le goût des partisans de la poésie; les contes, les anecdotes, les nouvelles, les romans, contenteront ceux qui se plaisent à des lectures plus frivoles, et ce recueil leur en offrira un grand nombre de cette espèce.... Veut-on des sujets de morale, de grands traits d'éloquence, des découvertes dans les arts, dans les sciences, dans l'histoire naturelle? Le *Choix des journaux* présente sur tous ces objets des pièces nombreuses, rares, originales, et presque toujours composées par des auteurs connus et de la plus grande réputation. »

Voici la liste chronologique des journaux et autres ouvrages périodiques d'où furent tirés les morceaux qui composent les 108 volumes du choix :

| | |
|---|---|
| Mercure Français. | 1605 |
| Journal des Savants. | 1665 |
| Mercure galant. | 1672 |
| Mémoires et Conférences..... | » |
| Nouvelles découvertes sur toutes les parties de la médecine. | 1679 |
| Journal de Médecine. | 1682 |
| Nouvelles de la République des Lettres. | 1684 |
| Bibliothèque universelle. | 1686 |
| Histoire des ouvrages des Savants. | » |
| Lettres historiques. | 1692 |
| Journal de Trévoux. | 1701 |
| Essais de littérature. | 1702 |
| Lecture ambulante. | » |
| Bibliothèque choisie. | 1703 |

EFERUS - Recherches & Classification numériques

| | |
|---|---|
| Bibliothèque enjouée. | 1703 |
| Journal de Verdun. | 1704 |
| Recueil de pièces fugitives. | » |
| Journal littéraire. | 1705 |
| Bibliothèque ancienne. | 1714 |
| Mémoires de littérature. | 1715 |
| Nouvelles littéraires. | » |
| Bibliothèque Germanique. | 1720 |
| Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne. | » |
| Jugements des Savants. | 1722 |
| Histoire littéraire de l'Europe. | 1726 |
| Bibliothèque Anglaise. | 1727 |
| Bibliothèque raisonnée. | 1728 |
| Le Pour et Contre. | 1730 |
| Recueil de pièces d'histoire et de littérature. | 1731 |
| Bibliothèque Britannique. | 1733 |
| Bibliothèque Française. | » |
| Lettres secrètes. | 1734 |
| Le Nouvelliste du Parnasse. | » |
| Observations sur les écrits modernes. | 1735 |
| Réflexions sur les ouvrages de littérature. | 1736 |
| Nouveaux Amusements du cœur et de l'esprit. | 1737 |
| Bibliothèque de campagne. | 1738 |
| Amusements littéraires. | 1740 |
| Jugements sur quelques ouvrages nouveaux. | 1744 |
| Le Contrôleur du Parnasse. | 1745 |
| Recueil alphabétique, A, B, etc. | » |
| Lettres d'une comtesse. | 1746 |
| Le Glaneur littéraire. | » |
| Nouvelles littéraires de Clément. | 1748 |
| La Bigarrure. | 1749 |
| Lettres sur quelques écrits de ce temps. | » |
| Observations sur la littérature moderne. | » |
| Le nouveau Magasin français. | 1750 |
| Le Petit Réservoir. | 1751 |

EFERUS - Recherches & Classification numériques

| | |
|---|---|
| Journal Œconomique. | » |
| Nouveaux Mémoires d'histoire, de critique, etc. | 1752 |
| Bibliothèque amusante et instructive. | 1753 |
| Petites Affiches de province. | » |
| L'Année littéraire. | 1754 |
| Bibliothèque des Sciences et des Beaux-Arts. | » |
| Journal chrétien. | » |
| Journal de Physique. | » |
| Journal étranger. | » |
| Recueil périodique d'observations de Médecine. | » |
| L'Abeille. | 1755 |
| Choix littéraire. | » |
| Amusements de la Toilette. | 1756 |
| Le Conservateur. | » |
| Journal Encyclopédique. | » |
| Etat politique d'Angleterre. | 1757 |
| L'Observateur hollandais. | » |
| Journal du Commerce. | » |
| Le Nouveau Spectateur. | 1758 |
| L'Observateur littéraire. | » |
| Génie de la Littérature italienne. | 1759 |
| Semaine littéraire. | » |
| L'Avant-Coureur. | 1760 |
| Le Censeur hebdomadaire. | » |
| Journal des Dames. | » |
| Journal ecclésiastique. | » |
| Le Monde. | » |
| Le Moniteur français. | » |
| La Nature développée. | » |
| Papiers anglais (1). | » |

« La collection entière de tous ces différents

(1) Nous aurons occasion de parler de la plupart de ces journaux, de tous ceux du moins qui se recommandent à l'attention par quelque côté, et sur lesquels nous aurons pu nous procurer des renseignements.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

journaux, ajoute notre auteur, contient plus de dix mille volumes dans lesquels il y a plus de six mille pièces très-curieuses qui ne se trouvent point ailleurs. »

Voulût-on rabattre de ces chiffres, que ce Choix des journaux n'en demeurerait pas moins une mine très-précieuse, qui est trop peu connue, presque inexploitée, et que nous croyons devoir recommander aux travailleurs. Il eut, en quelque sorte, sa suite et son complément dans l'*Esprit des journaux*, 1772-1818, et dans quelques autres recueils reproducteurs dont nous parlerons en leur lieu.

En 1810, M. Merle publia, sous le titre de : *Esprit du Mercure de France*... un nouveau choix, en 3 vol. in-8°, pour lequel il dit avoir profité du travail de Marmontel et de La Place (1), qu'il continua jusqu'en 1792.

A notre tour, nous croyons devoir citer comme spécimen de la littérature de ce recueil, qui fit si longtemps « les délices de la ville et de la cour, » et de ses nombreux imitateurs, quelques pièces choi-

(1) M. Merle fit précéder ses trois volumes d'une courte préface, qui ne brille pas précisément par l'exactitude. Ainsi il écrit que « ce fut Marmontel qui entreprit un choix du Mercure ; — que le Mercure de France est de tous les journaux littéraires celui dont l'existence est la plus ancienne ; — que sous le nom de *Mercure français*, il n'était, dans son origine, qu'un recueil aride de quelques événements peu intéressants de la cour et de la ville, » autant d'erreurs que de mots ; — « que la collection du Mercure se compose de plus de 600 volumes, » etc. Ces inexactitudes, commises dans de pareilles circonstances, peuvent faire juger de celles où sont tombés tous ceux qui, depuis, ont écrit du Mercure.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sies dans des genres différents. Nous aurions bien voulu donner pour nos lectrices — si nous sommes assez heureux pour en avoir — quelques-unes des petites nouvelles dont ces feuilles abondent; mais cela nous eût entraîné trop loin, et nous ne pouvons que renvoyer les curieux — ou curieuses — aux ouvrages que nous venons de citer.

—

## PRÉDICTION TIRÉE D'UN VIEUX MANUSCRIT

OU

### CRITIQUE DU ROMAN DE M. ROUSSEAU

(*La nouvelle Héloïse*)

En ce temps, il paraîtra en France un homme extraordinaire, venu des bords d'un lac; il criera au peuple : Je suis possédé du démon de l'enthousiasme; j'ai reçu du ciel le don de l'inconséquence : je suis philosophe et professeur du paradoxe.

Et la multitude courra sur ses pas, et plusieurs croiront en lui.

Et il leur dira : Vous êtes tous des scélérats et des fripons; vos femmes sont toutes des femmes perdues, et je viens vivre parmi vous.

Et il abusera de la douceur naturelle de ce peuple pour lui dire des injures absurdes.

Et il ajoutera : Tous les hommes sont vertueux dans le pays où je suis né, et je n'habiterai jamais le pays où je suis né.

Et il soutiendra que les sciences et les arts corrompent nécessairement les mœurs; et il écrira sur toutes sortes de sciences et d'arts.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et il soutiendra que le théâtre est une source de prostitution et de corruption ; et il fera des opéras et des comédies.

Et il écrira qu'il n'y a des vertus que chez les sauvages, quoiqu'il n'ait jamais été parmi eux, et qu'il soit bien digne d'y être.

Et il conseillera aux hommes d'aller tout nus ; et il portera des habits galonnés, quand on lui en donnera.

Et il dira que tous les grands sont des valets méprisables ; et il fréquentera les grands, sitôt qu'ils auront la curiosité de le voir, comme un animal rare, venu des pays lointains.

Et il s'occupera à copier de la musique française ; et il dira qu'il n'y a pas de musique française.

Et il dira aussi qu'il est impossible d'avoir des mœurs et de lire des romans ; et il fera un roman, et dans son roman on verra le vice en action, et la vertu en paroles ; et ses personnages seront forcenés d'amour et de philosophie.

Et il voudra faire entendre à tout l'univers qu'il a été un homme à bonnes fortunes, et qu'il sait écrire des lettres d'amour, et qu'il en a reçu ; et cependant on connaîtra évidemment qu'il a composé lui-même les lettres qu'il a reçues.

Et dans son roman, on apprendra l'art de suborner philosophiquement une jeune fille.

Et l'écolière perdra toute honte et toute pudeur, et elle fera avec son maître et des sottises et des maximes.

Et elle lui donnera la première un baiser sur la bouche, et elle l'invitera à venir coucher avec elle, et il y couchera ; et elle deviendra grosse de métaphysique, et ses billets doux seront des homélies philosophiques.

Et le philosophe lui apprendra que les parents n'ont aucune autorité sur leurs filles quant au choix d'un époux, et il les peindra comme des barbares et des dénaturés.

Et il refusera de recevoir des honoraires de la main du père, par la délicatesse naturelle à tout homme qui craint la peine afflictive, et il recevra de l'argent de la fille, mais en cachette ; et il prouvera que c'est très-bien fait.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et il s'enivrera avec un seigneur anglais, qui l'insultera ; et il proposera au seigneur anglais de se battre avec lui ; et sa maîtresse, qui aura perdu l'honneur de son sexe, décidera de celui des hommes, et elle apprendra au maître qui lui a tout appris qu'il ne doit point se battre.

Et il recevra une pension du mylord, et il ira à Paris, et il n'y fréquentera point les gens sensés et honnêtes, et il n'y verra que des filles et des petits-maîtres, et il croira avoir vu Paris.

Et il écrira à sa maîtresse que les femmes sont des grenadiers, et qu'elles vont toutes nues, et qu'elles ne refusent rien à tous les hommes qu'elles rencontrent.

Et lorsque ces mêmes femmes le recevront à la campagne, et auront commencé à sourire à sa vanité, il trouvera en elles des prodiges de vertu et de raison.

Et les petits-maîtres le mèneront chez des filles de mauvaise vie, et il s'y enivrera comme un sot ; et il couchera avec ces filles ; et il écrira son aventure à sa maîtresse ; et elle le remerciera.

Et il recevra le portrait de sa maîtresse, et son imagination s'allumera à la vue de ce portrait ; et sa maîtresse lui fera des leçons obscènes de chasteté solitaire.

Et cette fille si amoureuse épousera le premier homme qui viendra du bout du monde ; et cette fille si habile n'imaginera aucun expédient pour empêcher ce mariage, et elle passera hardiment des bras d'un amant dans ceux d'un époux.

Et le mari saura, avant de l'épouser, qu'elle est amoureuse et aimée à la fureur d'un autre homme, et il fera volontairement leur malheur, et il sera pourtant un honnête homme, et cet honnête homme sera pourtant un athée.

Et aussitôt après le mariage, la femme se trouvera très-heureuse ; et elle écrira à son amant que, si elle était encore libre, elle épouserait son mari plutôt que lui.

Et le philosophe voudra se tuer.

Et il fera une longue dissertation pour prouver qu'on doit toujours se tuer quand on a perdu sa maîtresse ; et son amie lui



EFERUS - Recherches & Classification numériques

prouvera que la chose n'en vaut pas la peine, et le philosophe ne se tuera pas.

Et il ira faire le tour du monde, pour donner aux enfants de sa maîtresse le temps de croître, et pour revenir ensuite être leur précepteur, et leur apprendre la vertu comme à leur mère.

Et il n'aura rien vu dans le tour du monde.

Et il reviendra en Europe.

Et cependant le mari de sa maîtresse, qui sait toute leur intrigue, fera venir le bel ami dans sa maison.

Et la femme vertueuse sautera à son cou à son arrivée, et le mari sera charmé, et ils s'embrasseront chaque jour tous les trois; et le mari leur fera de jolies plaisanteries sur leur aventure, et il les croira devenus raisonnables, et ils s'aimeront toujours avec transports, et ils prendront plaisir à se rappeler leurs tendresses et leurs voluptés, et ils se serreront la main et ils pleureront.

Et le bel ami, étant dans un bateau seul avec sa maîtresse, voudra la jeter dans l'eau, et se précipiter avec elle.

Et ils appelleront tout cela de la philosophie et de la vertu.

Et à force de parler philosophie et vertu, on ne comprendra plus ce que c'est que vertu et philosophie.

Et la vertu, selon leurs maximes, ne consistera plus dans la crainte et la fuite du danger; elle consistera dans le plaisir de s'y exposer sans cesse; et la philosophie ne sera plus que l'art de rendre le vice intéressant.

Et la maîtresse du philosophe aura quelques arbres et un ruisseau dans son jardin, et appellera cela son *Elysée*, et personne ne pourra comprendre ce que c'est que cet *Elysée*.

Et elle donnera tous les jours à manger à des moineaux dans son jardin; et elle veillera sur ses domestiques mâles et femelles, pour qu'ils ne fassent pas les mêmes sottises qu'elle.

Et elle soupera au milieu de ses vendangeurs, et même elle en sera respectée; et elle teillera du chanvre avec eux, ayant son amant à ses côtés.

Et le philosophe voudra teiller du chanvre le lendemain, le surlendemain, et toute sa vie.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et les vendangeurs chanteront des chansons ; et le philosophe sera enchanté de leur mélodie, encore que ce ne soit pas de la musique italienne.

Et elle élèvera ses enfants avec grand soin, prenant garde qu'ils ne parlent jamais en compagnie, et que personne ne leur apprenne qu'il y a un Dieu.

Et elle sera gourmande ; mais elle ne mangera des pois et des fèves que rarement, et dans le salon d'Apollon ; et le tout par mortification philosophique.

Et elle sera pédante dans tout ce qu'elle fera et dira ; et toutes les femmes seront méprisables auprès d'elle.

Et le bel ami ira pêcher dans un lac avec sa maîtresse, et il prendra des poissons, et il les rejettera dans l'eau, sans s'embarrasser si les gens ont de quoi dîner ; et il craindra de nuire aux animaux, et il mangera de tous.

Et il aimera le vin et il en boira ; et quand il en aura bu avec excès, il regardera la gorge des Valaisanes avec concupiscence ; et il prendra querelle avec son meilleur ami.

Et il dira des ordures grossières à sa céleste et sainte maîtresse ; et il fera pis encore avec des filles de joie.

Et il aimera toujours le vin, et il en boira toujours ; et il soutiendra qu'il n'y a que les ivrognes qui soient honnêtes gens, et que les gens sobres sont des fourbes.

Et lorsque sa maîtresse lui aura promis un rendez-vous, et qu'au lieu de ce rendez-vous, elle lui proposera de faire une action d'humanité et de charité, il dira qu'il déteste la vertu, et il entrera en fureur.

Et il deviendra amoureux de l'amie de sa maîtresse, étant à côté de sa maîtresse.

Et l'amie de sa maîtresse deviendra amoureuse de lui.

Et il lui appliquera un baiser ardent sur la main, et cependant il aimera toujours sa maîtresse comme un furieux ; et il s'écriera toujours : O sainte vertu !

Et sa maîtresse mourra.

Et, avant que de mourir, elle prêchera encore, suivant sa

EFERUS - Recherches & Classification numériques

coutume; et elle parlera toujours, jusqu'à ce que les forces lui manquent; et elle se parera comme une coquette, et elle mourra comme une sainte.

Et elle écrira cependant à son bel ami qu'elle finit comme elle a commencé, c'est-à-dire qu'elle l'aime avec autant de passion que jamais.

Et le mari enverra cette lettre à l'amant.

Et l'on ne saura jamais ce que l'amant est devenu.

Et l'on ne se souciera guère de le savoir.

Et tout le livre sera moral, utile et honnête, puisqu'il prouvera que les filles sont en droit de disposer de leur cœur, de leur main et de leurs faveurs, sans consulter leurs parents, sans aucun égard à l'inégalité des conditions.

Et que, pourvu qu'elles parlent toujours de vertu, il est inutile de la pratiquer.

Et qu'une jeune fille peut d'abord coucher avec un homme et qu'elle doit ensuite en épouser un autre.

Et qu'en se livrant au vice, il suffit d'avoir de temps en temps des remords pour être vertueux.

Et qu'un mari doit recevoir l'amant de sa femme dans sa maison.

Et que la femme doit l'embrasser sans cesse, et se prêter de bonne grâce aux plaisanteries du mari et aux égarements de l'amant.

Et elle dira que l'amour est inutile et déplacé entre deux époux, et elle le prouvera ou croira le prouver.

Et le livre sera écrit d'un style emphatique, pour en imposer aux personnes simples.

Et l'auteur entassera les phrases, et croira entasser les raisonnements.

Et il entassera les exagérations, et il ne fera jamais d'exceptions.

Et il voudra paraître nerveux, et il ne sera qu'outré, et il aura grand soin de conclure toujours du particulier au général.

Et il ne connaîtra jamais ni la simplicité, ni la justesse, ni le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

naturel; et son esprit fera des tours de force jusque dans les choses les plus puériles; et le sarcasme lui tiendra toujours lieu de raison.

Et tout le talent de l'auteur sera de donner des entorses à la vertu et le croc-en-jambe au bon sens; et il contemplera toujours les fantômes de son imagination, et ses yeux ne verront jamais la nature.

Et semblable aux empiriques, qui font exprès des blessures pour montrer l'excellence de leur baume, il empoisonnera les âmes pour avoir la gloire de les guérir; et le poison agira violemment sur l'esprit et le cœur, et l'antidote n'opérera que sur l'esprit, et le poison triomphera.

Et il se vantera d'avoir ouvert un précipice; et il se croira exempt de tout reproche en disant : Tant pis pour les jeunes filles qui y tomberont, je les ai averties dans ma préface; et les jeunes filles ne lisent jamais les préfaces.

Et, après que dans son roman il aura dégradé tour-à-tour les mœurs par la philosophie, et la philosophie par les mœurs, dira qu'il faut des romans à un peuple corrompu.

Et il dira sans doute aussi qu'il faut des fripons chez un peuple corrompu.

Et on le laissera tirer la conséquence.

Et il dira encore, pour se justifier d'avoir fait un livre où respire le vice, qu'il vit dans un siècle où il n'est pas possible d'être bon.

Et pour s'excuser, il calomniera l'univers entier.

Et il menacera de son mépris tous ceux qui n'estimeront pas son livre.

Et les gens vertueux considéreront sa folie d'un œil de pitié.

Et on ne l'appellera plus le philosophe, et il sera nommé le plus éloquent des sophistes.

Et on admirera comment, avec une âme pure et honnête, il a pu faire un livre qui ne l'est pas.

Et ceux qui croyaient en lui n'y croiront plus.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## CONTRE-PRÉDICTION

### AU SUJET DE LA NOUVELLE HÉLOISE

*Roman de M. Rousseau, de Genève*

En ce temps-là, il sortira des bords du lac de Genève un jeune homme sage et vertueux, qui voyagera chez le peuple le plus éclairé de l'univers. Après avoir longtemps étudié, examiné les mœurs de ce peuple, il lui dira : Vous êtes savant, mais corrompu. C'est la société qui a commencé le mal; les arts, les sciences l'achèveront; et peu de personnes le croiront, parce que le mal a déjà des racines très-profondes.

Et il leur dira : Je suis venu vivre parmi vous pour m'instruire, et j'ai été fâché de voir la corruption de votre société.

Et il dira encore : On est beaucoup plus vertueux dans le pays où je suis né, et je compte aussi retourner parmi les miens.

Et il écrira que les sauvages sont moins corrompus que les peuples des grandes villes; que les vices augmentent à mesure que la société s'agrandit; que les arts et les sciences favorisent les progrès du vice, et il aura raison.

Et il soutiendra que le théâtre est une mauvaise école pour former les mœurs; et les partisans du théâtre lui donneront tort, et ils trouveront extraordinaire qu'il ait fait un opéra.

Et il dira que la compagnie des grands est dangereuse; et cependant il fréquentera quelques grands, et on trouvera encore cela extraordinaire.

Et il fera un livre pour dire que nous n'avons point de bonne musique, et les musiciens, courroucés contre lui, ne pourront lui répondre que par des injures.

Et il dira aussi que les peuples qui ont des mœurs ne lisent pas des romans, et il ne fera point de romans, mais un livre de mœurs, auquel il donnera la forme d'un roman pour le faire passer : c'est ainsi qu'on frotte de miel les bords d'un vase, pour en faire avaler la liqueur amère.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et dans ce livre, l'amitié, l'amour, l'honneur, la vertu, ne seront point fondés sur l'intérêt personnel, ne seront point de vains sentiments pris dans la société, mais ce seront des affections réelles, qui auront leur source dans le cœur, et c'est ce qui déplaira aux plus éclairés de la nation.

Et dans ce livre, on verra encore un jeune homme prendre un véritable amour pour une jeune fille, ce qui étonnera bien des gens, qui n'ont jamais connu le véritable amour. Et la maîtresse donnera la première un baiser à son amant, et, après avoir plus combattu que celles qui résistent, entraînée par la violence de ses feux, elle succombera.

Et elle aura des regrets plus grands que sa faute, et ceux qui connaissent l'amour l'excuseront.

Et on verra encore dans ce livre que les parents abusent quelquefois de l'autorité qu'ils ont sur leurs enfants, qu'ils les forcent souvent à des mariages où leur cœur n'a point de part, et que l'intérêt fait aujourd'hui beaucoup de ménages malheureux.

Et il s'élèvera une dispute entre l'écolier et un seigneur anglais, ce qui donnera occasion à un très-beau discours sur la fureur du duel et du faux point d'honneur; et le seigneur anglais, reconnaissant son tort, en fera ses excuses d'une manière qui surprendra l'admiration.

Et l'écolier, devenu l'ami du mylord, se rendra à Paris, n'y verra point les philosophes, fréquentera les honnêtes gens, écrira à sa maîtresse que les femmes du bel air ont le ton grenadier, qu'elles ont peu de retenue, et qu'elles sont trop faciles à céder.

Et malgré le soin d'éviter la mauvaise compagnie, il se trouvera, sans le savoir, chez des filles de mauvaise vie, et ne s'en apercevra qu'après la faute; et il écrira son repentir à sa maîtresse, et elle lui pardonnera.

Et les éclairés de la nation se récrieront et diront que tout cela n'est pas dans la nature; et cette fille, toujours amoureuse, cédant aux ordres de ses parents, épousera un honnête homme, qui a sauvé la vie à son père; et, malgré sa faute et son amour, elle fera le bonheur de son époux et le sien.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et on sera fort étonné qu'un homme épouse une jeune fille dont il sait que le cœur appartient à un autre ; et les philosophes seront étonnés que ce mari soit un honnête homme, et que cet honnête homme soit un athée.

Et les gens raisonnables seront surpris de la contradiction de ces philosophes, qui, ayant établi qu'un athée peut être un honnête homme, nient que le mari de cette jeune fille le soit, parce qu'il est athée.

Et l'amant, pour dissiper son chagrin, ira voyager ; et il aura beaucoup vu dans le tour du monde, et il reviendra en Europe.

Et de retour, il sera reçu dans la maison de sa maîtresse, qui sautera à son col à son arrivée ; et le mari, qui sait toute leur intrigue, n'en sera point jaloux, ce que bien des gens ne pourront concevoir.

Et on croira que, parce que l'amante a eu une faiblesse étant fille, elle doit nécessairement continuer à en avoir étant femme.

Et l'on sera étonné que le jeune homme et cette tendre épouse sachent conserver leur vertu et se respecter en demeurant ensemble, et que le mari plaisante sur leurs aventures.

Et les honnêtes gens croiront aisément que tout cela peut se concilier ; mais les méchants seront dans l'étonnement, et ne pourront jamais y rien comprendre.

Et les plaisirs de l'époux, de l'épouse et de l'amant, seront simples et innocents. La maîtresse veillera sur ses domestiques, et s'en fera aimer ; dans le temps de vendange, elle jouera au milieu des vendangeurs, et en sera respectée ; elle teillera du chanvre avec eux, et le jeune homme prendra plaisir à l'imiter, et ceux qui ne connaissent pas ces innocents plaisirs s'en moqueront.

Et l'amant présidera à l'éducation des enfants ; il leur apprendra surtout à ne parler qu'à propos dans les compagnies, et on ne les instruira dans leur religion que dans l'âge mûr, afin qu'ils la sachent mieux, ce qui ne plaira pas à tout le monde.

Et les repas seront frugals, on saura s'y priver de certains mets qui pourraient faire plaisir, pour mieux les goûter ensuite ; et les méchants appelleront cela gourmandise.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et la maîtresse aura beaucoup de raison, de bon sens et de jugement, et les beaux esprits en seront courroucés.

Et le philosophe remarquera que les gens faux doivent être sobres, et que la trop grande réserve de la table annonce assez souvent des mœurs feintes et des âmes doubles.

Et l'ami ira pêcher dans un lac avec sa maîtresse, et il rejettera dans les eaux les petits poissons dont ils n'auront pas besoin pour leur dîner; ce qui révoltera les gloutons.

Et dans un voyage qu'il fera chez les Valaisans, il boira un peu plus de vin qu'à l'ordinaire; il sera choqué de l'énorme ampleur de la gorge des jeunes Valaisanes, et les sots en riront.

Et lorsque sa maîtresse lui aura promis un rendez-vous, la violence de son amour lui fera regretter d'être obligé de manquer au rendez-vous pour faire une bonne action, et il fera cependant cette bonne action.

Et l'amie de sa maîtresse deviendra amoureuse de lui, et lui ne sera point amoureux d'elle, quoiqu'il lui donne un baiser sur la main; ce qui étonnera encore.

Et enfin, sa maîtresse mourra.

Et avant que de mourir elle écrira à son amant que la vertu qui les sépara sur la terre les unira dans le ciel, qu'elle est trop heureuse d'acheter au prix de sa vie le droit de l'aimer toujours sans crime.

Et le mari enverra cette lettre à l'amant.

Et on ne saura jamais ce que l'amant est devenu.

Et les méchants ne se soucieront guère de le savoir.

Et les honnêtes gens le rechercheront, et désireront de connaître un pareil amant.

Et tout le livre sera moral, utile et honnête, puisqu'il prouvera que les pères ne sont point en droit de disposer du cœur de leurs filles sans les consulter, et que, pour faire des mariages heureux, on ne doit pas toujours avoir égard à l'égalité des conditions.

Et que, pourvu qu'on pratique la vertu, il est inutile d'en parler.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et qu'une jeune fille peut avoir une faiblesse avec un homme, et être ensuite forcée par ses parents d'en épouser un autre.

Et qu'en se livrant au bien, on n'a jamais des remords de l'avoir fait.

Et qu'un mari, sûr de la vertu de sa femme, peut recevoir son ancien amant dans sa maison.

Et que la femme peut embrasser quelquefois son ancien amant, sans que le mari en conçoive de la jalousie.

Et elle dira que deux époux peuvent être heureux sans amour.

Et le livre sera écrit d'un beau style pour en imposer aux philosophes.

Et l'auteur pressera les raisonnements pour mieux les convaincre.

Et il accumulera les preuves, et ne les convaincra pas.

Et son style sera orné, fleuri, sublime, nerveux, et on dira qu'il a des endroits si pleins de feu qu'ils *brûlent le papier*.

Et il connaîtra la simplicité, la justesse, le naturel, et il n'employera la force que pour détruire le vice; et quelquefois le sarcasme dans les choses indifférentes.

Et le talent de l'auteur sera de faire briller la vertu, et de faire parler la raison et le bon sens. Il contemplera toujours la nature, et donnera rarement carrière à son imagination.

Et semblable aux médecins qui ordonnent un remède pour prévenir le mal, il produira son livre sous le titre de roman, et par cet innocent artifice il réussira à guérir des cœurs corrompus et à faire aimer la vertu.

Il ne se vantera point d'avoir fait un livre utile; et comme il aura mis à la tête de son livre un titre décidé, pour qu'une fille chaste sache à quoi s'en tenir en l'ouvrant, il dira : Celle qui, malgré ce titre, en osera lire une seule page, est une fille perdue; mais qu'elle n'impute point sa perte à ce livre : le mal était fait d'avance; puisqu'elle a commencé, qu'elle achève de le lire, elle n'a plus rien à risquer. Et il aurait pu ajouter : elle ne peut même qu'y profiter.

Et après que, dans son roman, il aura fait triompher les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mœurs en détruisant la philosophie, il dira qu'il faut laisser les romans aux peuples corrompus.

Et il pourra dire aussi qu'il y a des fripons chez les peuples corrompus.

Et on le laissera tirer la conséquence.

Et les philosophes voudront le forcer de se justifier d'avoir fait un livre où respire la vertu.

Et il aura soin de menacer de son mépris tous ceux qui n'estimeront pas son livre.

Et les gens vertueux le liront avec attendrissement.

Et on ne l'appellera plus le *Philosophe*, et il sera reconnu comme un des plus éloquents et des plus vertueux des hommes.

Et on ne sera point étonné comment, avec une âme pure et honnête, il a fait un livre qui le soit.

Et les philosophes qui l'avaient loué le calomnieront.

Et ceux qui ne croient pas à la vertu trouveront que le livre les ennuie.

Et ceux qui croient en lui y croiront plus que jamais.

---

## MADRIGAL

*Au temps heureux où régnait l'innocence,*
*On goûtait, en aimant, mille et mille douceurs,*
*Et les amants ne faisaient de dépense*
*Qu'en soins et qu'en tendres ardeurs.*
*Mais aujourd'hui, sans opulence,*
*Il faut renoncer aux plaisirs.*
*Un amant qui ne peut dépenser qu'en soupirs*
*N'est plus payé qu'en espérance.*

MÉRÉ.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## CATÉCHISME POLITIQUE DES ANGLAIS

### TRADUIT DE LEUR LANGUE

*D.* Comment définissons-nous la politique ?

*R.* C'est la science pratique de tout ce qui est injuste et déshonnête.

*D.* Avons-nous les dispositions nécessaires pour cette science ?

*R.* Nous passons pour y exceller.

*D.* En quoi la faisons-nous consister particulièrement ?

*R.* Dans l'abus de la paix et de la guerre.

*D.* Qu'est-ce que la paix ?

*R.* C'est ce qui nous fait désirer la guerre.

*D.* Qu'est-ce que la guerre ?

*R.* C'est ce qui nous fait désirer la paix.

*D.* A quoi nous appliquons-nous pendant la paix ?

*R.* A tromper nos voisins.

*D.* Et pendant la guerre ?

*R.* A nous tromper nous-mêmes.

*D.* Qu'est-ce que le droit de la nature ?

*R.* C'est un vieux code du cœur humain, que nous venons de rectifier sur des exemplaires qui ne se trouvent qu'en Barbarie.

*D.* Qu'est-ce que le droit des gens ?

*R.* Quand on se croit tout permis, c'est une connaissance inutile.

*D.* Qu'est-ce que des limites ?

*R.* C'est ce que nous n'avons point envie de savoir.

*D.* Où les Français reçoivent-ils nos insultes avec le plus de docilité ?

*R.* Sur nos théâtres.

*D.* Quelle satisfaction faisons-nous à un vaisseau neutre après l'avoir attaqué mal à propos ?

*R.* Nous nous contentons de le mettre à contribution pour les coups que nous lui avons tirés.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*D.* Quand un vaisseau ennemi a payé une fois sa rançon à un de nos armateurs, que peut-il faire?

*R.* Il peut en toute sûreté en préparer une seconde pour le premier qu'il rencontrera, et se disposer à aller en Angleterre avec le troisième.

*D.* Que doivent éviter les officiers qui commandent nos escadres?

*R.* De se battre quand ils n'ont pas au moins le double des forces de l'ennemi.

*D.* Pourquoi avons-nous commencé la guerre longtemps avant que de la déclarer?

*R.* C'est pour qu'on ne soit pas surpris si nous la continuons longtemps après qu'elle sera finie.

—

## EPIGRAMME

*Voulez-vous guérir promptement*
*De je ne sais quel mal, qui, je ne sais comment,*
*Vous ôte votre bonne mine?*
*Prenez-moi sans retardement*
*Je ne sais pas combien, ni de quelle racine;*
*Joignez-y je ne sais quelle herbe également;*
*Mettez je ne sais où le tout bien chaudement:*
*Vous guérirez je ne sais quand.*
*Maint grand docteur en médecine*
*Ne vous dirait pas autrement.*

BRUZEN DE LA MARTINIÈRE.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## RÉFLEXIONS SUR LE *MAIS*.

On appelle la particule *mais* une particule *adversative*. Que le *mais* est haïssable!

C'est la particule de la médisance, et des exceptions désavantageuses. *Dorilas* est un honnête homme, *mais*... *Uranie* a beaucoup de mérite; elle a de l'esprit, de la politesse, du tour, des manières; elle est enjouée, sérieuse; elle fait d'elle tout ce qu'elle veut, *mais*... Le *Père Bourdaloue* est un bon prédicateur, *mais*... *Mais* d'où vient, pour dire *mais* à mon tour, d'où vient que le bien qu'on dit du prochain ne fait que friser l'oreille, et que le *mais* est écouté de toutes les oreilles?

*Mais* est encore la particule de l'*objection*, terreur de la paresse et de l'orgueil. Comme ce dernier prétend à l'infaillibilité, il faut nécessairement livrer bataille au *mais*. S'il arrive que le *mais* ait raison, l'orgueil entre en furie, il se désarçonne, il sort des rangs, il dit des injures, il prend le ton des héros d'*Homère*; il laisse la victoire au *mais*, au grand plaisir des spectateurs, qui ordinairement sont les bons amis du *mais*. A l'égard du paresseux, s'il lui échappe de dire quelque chose, voici le *mais* qui l'oblige à parler encore : autre supplice bien plus grand que celui de l'orgueil, parce que ce dernier se console du *mais* dans la confiance d'en triompher. Oui, le paresseux aimera mieux reculer devant le *mais* que d'en soutenir l'assaut.

Le *mais* est aussi la particule de la *contradiction*, car la contradiction est différente de l'objection en ceci : c'est que l'objection ouvre la carrière d'une conférence, ou plutôt d'une dispute dans les formes, au lieu que la contradiction est du ressort de la conversation, elle en est le fléau. *Polémon* a du mérite infiniment; il a beaucoup d'esprit, et sa conversation plairait s'il n'était pas toujours à l'affût de la contrariété, et s'il n'avait pas toujours le *mais* sur le bord des lèvres. Il n'y a rien de plus redoutable que ce caractère pour les esprits doux. L'objection et la contradiction ont ceci de commun, c'est que l'une et l'autre blessent l'orgueil et la paresse. Pour l'orgueilleux, il n'est pas à plaindre s'il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

est homme d'esprit, pourvu qu'il ne soit pas paresseux; il est au contraire flatté par la contradiction, parce qu'il a réponse à *qui va là? Mais* si, n'ayant point d'orgueil, il se trouve paresseux, il n'y a esprit qui tienne, il aimera mieux souffrir la contradiction que de contredire à son tour, être le plastron que de porter la botte ou de la parer.

*Mais* est aussi la particule du refus. Je voudrais bien vous donner ou vous prêter ceci, ou cela, *mais* j'en ai besoin. Je suppose un homme opulent au-delà de ce que peuvent posséder, non des particuliers, mais des princes et des souverains, il me semble l'entendre dire : Ah! que n'ai-je les trésors de Crésus! Quel plaisir de faire fleurir les arts et les sciences, d'aller au devant des besoins de la République, de faire des fondations pieuses, de ne permettre pas que personne souffre, non-seulement dans les lieux où je suis établi, mais même dans des climats éloignés! *mais*... Il n'y a point de *mais* qui trouve plus de raisons à alléguer que celui-ci.

*Mais* est une particule fatale à l'ambition et à la vanité, ces sources inépuisables de désirs. Elle arrête ordinairement tout court les *Je voudrais*. Si on consulte l'intérieur des hommes, il ne s'en trouvera guère qui ne fussent bien aises d'être grands, d'être princes et rois; et même, à voir la conduite des grands envers leurs inférieurs, et leur aigreur dans les mauvais succès, on comprend aisément qu'un peu de divinité ne les incommoderait pas, *mais*... Non-seulement cela, le *mais* vient à la traverse des commodités de la vie, et même du nécessaire. Je voudrais avoir un carrosse, *mais*... Je voudrais bien avoir du bois pour me chauffer, un habit pour me garantir du froid pendant cet hiver, *mais*... Il ne devrait point y avoir, dira-t-on, de pareils *mais* en pays d'humanité : je l'avoue, *mais*.... Le *mais* est donc la particule de l'avarice, et le bridon de la générosité et de la compassion.

Le *mais* est la particule favorite du grand adversaire de tout bien, c'est l'instrument funeste des controverses, c'est-à-dire d'un des plus grands fléaux de la société et de la religion. Quand le prince de la paix vint au monde pour réunir le genre humain,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il ne trouva point de plus grand antagoniste que le *mais*. Les apôtres allaient porter la doctrine salutaire par tout le monde; à peine eurent-ils passé de Jérusalem à Antioche, que le *mais* les obligea d'y retourner pour arrêter les progrès de la contradiction. Inutilement, le *mais* a toujours été le plus fort. Après avoir fait la guerre à la paix avec la plume, il s'est armé du fer, il a allumé le feu, et il a fait du monde le théâtre de mille scènes sanglantes. En un mot, on peut dire que le *mais* est la *remore* de tous les agréments de la vie.

Il y a pourtant des occasions ou le *mais* est assez aimable. Qu'il vient à propos dans la bouche d'un fâcheux! Je vous entretiendrais plus longtemps, *mais*... D'un prédicateur ennuyeux : Il serait temps de passer à une seconde partie, *mais*... J'aime bien le *mais* qui me sauve d'une visite, active ou passive, quand elle est incommode. Si le *mais* ne retenait la colère, que de fracas en mille occasions! Neptune allait lancer son trident contre Eole, *mais*...

*Quos ego... sed motos præstat componere fluctus.*

*Par la mort..... Il n'acheva pas,*
*Car il avait l'âme trop bonne.*

En un mot, je me réconcilierai avec le *mais*, s'il ne s'emploie jamais que pour exprimer les obstacles au mal et au crime.

—

## ÉPIGRAMME

*A mon avis, le plus grand des trésors*
*C'est une femme honnête; je m'explique :*
*Je veux qu'elle ait l'esprit comme le corps,*
*Que son devoir soit sa seule pratique;*
*Qu'en son cœur soit toute sa rhétorique,*
*Que sa raison ne conteste aucun point.*
*Heureux qui l'a, cette merveille unique!*
*Mais plus heureux encor qui ne l'a point!*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## BAIL DU CŒUR DE CLORIS.

Par-devant les notaires garde-notes du roi Cupidon, notre sire, dans toute l'étendue de l'empire amoureux, soussignés; fut présente la belle Cloris, bourgeoise de la ville de Cypre, demeurante rue et proche du Temple d'Adonis, laquelle a, par ces présentes, baillé et délaissé, à titre de loyer, promis faire jouir et garantir de tous troubles et empêchements, à l'amoureux Daphnis, aussi bourgeois de la dite ville de Cypre, demeurant rue et proche du Temple de Vénus, à ce présent et acceptant, un cœur à elle appartenant, par rétrocession qui lui en a été faite par l'inconstant Hilas, son époux, par acte passé par-devant le Dégoût et le Mépris, notaires en la ville de Saint-Léger, sur l'Euripe, duquel acte (fait double entre les parties) n'a été laissé aucune minute, du consentement d'icelles. Le présent bail dudit cœur fait audit Daphnis avec toutes ses appartenances, savoir :

*Deux beaux yeux, dont le cœur anime d'un feu pur*
*L'étincelant crystal, le transparent azur;*
*Où des divers objets que forme la nature*
*On peut voir en petit la naïve peinture;*
*Où, tout voilé qu'il est, le cœur, sans y penser,*
*Se peint fidèlement, et ne peut s'effacer;*
*Où l'on peut découvrir, à travers de la flamme,*
*Un amour recelé jusques au fond d'une âme;*
*Enfin, où les amants, curieux de leur sort,*
*Trouvent toujours écrite ou leur vie ou leur mort,*
*Lisent le jour fatal aux grandes entreprises,*
*Et le moment heureux pour en venir aux prises.*

Lesquels deux beaux yeux ladite Cloris sera tenue d'arrêter, en sorte qu'ils ne s'égarent plus sur les différents objets, qu'ils veillent sans cesse à la sûreté du cœur, et qu'ils ne servent qu'aux usages que ledit Daphnis en prétend faire. Sera tenue pareillement ladite bailleresse de mettre de bons contrevents en dehors, pour servir de défenses contre les voleurs.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*La modestie et la pudeur*
*Servent de contrevents aux fenêtres du cœur;*
*Et Cloris s'est assujétie,*
*Sans préjudicier pourtant à son amour,*
*D'opposer aux voleurs, et de nuit et de jour,*
*La pudeur et la modestie.*

*Ces beaux yeux, en public toujours si retenus,*
*En secret pour Daphnis perdront leur retenue,*
*Ils verront les Amours tout nus,*
*Et la volupté toute nue.*
*Ils sauront exciter les amoureux désirs,*
*Ils sauront ménager les amoureux plaisirs,*
*Ils marqueront de la nature*
*Les plus tendres mouvements;*
*Et ces bienheureux moments,*
*Qui payent avec tant d'usure*
*Les mauvais jours des amants.*

Plus deux petites oreilles, bien ourlées et rebordées, qui servent au cœur de conduit et de passage pour les cajoleries, les fleurettes, les déclarations d'amour, les protestations de fidélité, les soupirs, les plaintes, les prières, et pour tous les autres divertissements de cette nature à quoi il s'occupe. S'oblige ladite Cloris de les fermer, condamner du côté du mauvais vent, en sorte que ledit preneur n'en puisse être endommagé.

*Qu'ainsi la méfiance, et l'envie, et la haine,*
*Rencontrent en tout temps ce passage fermé,*
*De crainte que par leur haleine,*
*Le cœur ne soit envenimé;*
*Que Daphnis, affranchi de ces mortelles pestes,*
*Ne se sente jamais de leurs souffles funestes;*
*Que Cloris, des jaloux méprisant le dépit*
*Fasse ses oreilles au bruit;*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Que leurs plaintes, en l'air toujours évaporées,*
*Se dissipent en s'élevant,*
*Et qu'ils grondent enfin à ces portes sacrées*
*Sans que le cœur en ait le moindre vent.*

Plus,

*Une bouche fraîche et vermeille,*
*Qui sert au cœur de truchement,*
*Pour s'expliquer précisément*
*Sur ce qu'il reçoit par l'oreille;*
*Une bouche où la volupté,*
*Cette reine des cœurs flatteuse et délicate,*
*Accorde la douceur avec la majesté,*
*Et règne mollement sur un lit d'écarlate;*
*Une bouche où Zéphir répand l'esprit des fleurs,*
*Où l'Amour, avec ses trois sœurs,*
*Folâtre sur un tas de roses*
*Et, désarmé du trait fatal,*
*Entre deux lèvres demi-closes,*
*S'amuse d'un dard de corail.*

Et parce que ladite bouche servait ci-devant d'un passage commun à l'artifice et à la dissimulation, au compliment et à la flatterie, qui logent sur le derrière dudit cœur, dans un appartement détaché d'icelui, il a été convenu que ledit cœur demeurerait affranchi de cette servitude, sauf à ladite Cloris à dédommager lesdits hôtes comme elle avisera. S'oblige aussi ladite bailleresse de donner de la pente dans ledit passage, pour faire écouler toutes les ordures et immondices qui pourraient se former dans ledit cœur, comme les dépits, les chagrins, les soupçons, les dégoûts et les tentations nouvelles.

*Que ces excréments de l'amour*
*N'infectent jamais son séjour;*
*Qu'ils ne croupissent point, qu'ils coulent à leur aise,*
*Et que, par ce canal secret,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Le cœur se tienne toujours net,*
*Et ne garde point d'eau punaise.*

Plus,

*Deux beaux bras, que le cœur, par des liens cachés,*
*Tient à son service attachés,*
*Et qui, pour écarter les maux qui se présentent,*
*Pour saisir les biens qui le tentent,*
*Sont incessamment dépêchés.*

Ladite Cloris ayant déclaré que lesdits bras n'avaient servi jusqu'à présent qu'à défendre l'approche aux insolents et aux importuns, qui tranchent des petits-maîtres, et qui font profession de l'amour entreprenant et de l'amour brusque, il a été convenu qu'outre ces fonctions, dans lesquelles elle s'oblige de les entretenir, elle les rendra souples, et propres à servir à l'amour tendre et caressant que ledit Daphnis prétend loger avec lui dans ledit cœur ; et comme le cœur qu'occupe cet amour fait, par l'entremise des bras, la plus grande partie de ses affaires les plus touchantes, et que,

*Par la vigilance éternelle,*
*Par l'union forte et fidèle*
*De ces ministres pleins de zèle,*
*Brûlant d'amour, gros de désirs,*
*Et las de perdre des soupirs,*
*Il semble voler aux plaisirs,*
*Et se fondre avec ce qu'il aime.....*

Ladite Cloris consent, pour gagner du temps, et pour plus grande facilité, que ledit Daphnis mette lui-même ces beaux bras en état de rendre tout le service dont il aura besoin, promettant d'agréer tout ce qui pour cela aura été fait par ledit sieur preneur, même de le lui allouer et lui en tenir compte sur le prix du présent bail.

*Plus deux globes plus blancs que la neige nouvelle,*
*Aux côtés du cœur flanqués,*
*Où les pôles sont marqués,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*D'une framboise éternelle.....*
*Ces globes, dont le cœur est le premier mobile,*
*Servent à découvrir ses divers mouvements.*
*Quiconque en amour est habile*
*Sait par eux le sort des amants;*
*Par l'élévation de leur habile pôle,*
*Le progrès du voyage où l'on s'est embarqué,*
*A qui sait cartes et boussole,*
*Est assez nettement marqué.....*
*Sûr de sa route nuit et jour,*
*Il ne consulte plus d'étoiles,*
*Et, mettant au vent toutes voiles,*
*Il entre heureusement et mouille au port d'amour.*

Ladite bailleresse a promis et promet de tenir lesdits globes clos et couverts, et de les mettre, par de bonnes barrières, hors d'atteinte, en sorte que les passants et les curieux ne soient pas en pouvoir de les toucher et de les flétrir.....

*L'Amour combat avec chaleur*
*Contre un vieux fantôme d'honneur,*
*Qui s'oppose sans cesse aux biens de la nature.*
*L'Amour, quand ce combat est trop rude et trop long,*
*Se rebute souvent, et souvent fait retraite,*
*Et jamais il n'obtient de victoire parfaite*
*Si le plaisir n'est son second.....*
*Mais quand l'Amour a mis son ennemi par terre,*
*Toute la dépense n'est rien;*
*Il triomphe en prodigue, et met tout en usage,*
*Sauf à vivre après de ménage.*

Le présent bail fait pour le temps de dix années, à commencer du jour des présentes, moyennant

*Grande fidélité, grand soin et grand amour,*
*Bons services de sa personne,*
*Que Daphnis rendra chaque jour,*
*Au gré de la belle mignonne.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et encore à la charge de faire dans ledit cœur, appartenances, circonstances et dépendances, toutes menues réparations, satisfaire aux charges de ladite ville de Cypre, et enfin user de tout en bon père de famille, et rendre les lieux en bon état, après les dix années expirées, sauf à proroger, s'il y échet. Et pour l'exécution des présentes, lesdites parties ont élu leur domicile, savoir : ladite bailleresse en la maison où elle est à présent demeurante, en ladite ville de Cypre, rue d'Adonis, auxquels lieux lesdites parties consentent que toutes les assignations qui leur seront données soient valables, sauf à changer lesdits domiciles quand ils verront bon être, en s'avertissant toutefois par un exploit fait à propre personne : car ainsi a été accordé, promettant, obligeant, renonçant.

Fait et passé en l'étude des notaires, à Cypre, le 1er avril 1670.

Expédié double, et n'a été laissé minute.

Signé : CLORIS, DAPHNIS.

Le DÉSIR et le RESPECT, notaires.

—

## LA PÊCHE

J'avais une pêche, hélas !... mon unique soin ! l'orgueil de mon jardin !... si belle ! si grosse ! On me l'a volée ; mais j'ai bientôt trouvé mon petit voleur. C'était l'Amour même. Fanny était la recéleuse. Je les ai pris sur le fait ; j'ai reconnu ma pêche, quoique les fripons l'eussent déjà mise en pièces. Les deux moitiés étaient allées se placer sur un sein de lys : elles y forment encore les deux plus jolis hémisphères... Le vermillon clair qui la colorait a passé sur des joues de roses. Le fin duvet dont elle était revêtue éclate sur la plus belle peau. J'en ai senti le parfum dans une délicieuse haleine. Ce feu, cette douce chaleur, ces rayons du soleil qui la mûrissaient, brillent dans les yeux de Fanny. Le moyen de regretter ma pêche ! J'allais m'applaudir d'un emploi si charmant ; mais, ô cruel souvenir ! ce qu'elle avait de plus dur, le noyau enfin, je le cherche, je le demande !..... L'ingrate, la perfide, l'a caché dans son cœur !

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## ADDITION A LA PAGE 176.

*Nouveaux détails sur une remarquable particularité d'une des premières années de la Gazette.*

J'ai fait remarquer qu'il y a deux états de la *Gazette* du 4 juin 1633, et j'en ai dit la raison. Je crois devoir revenir sur ce fait, d'ailleurs assez important, parce qu'il en a été donné une explication inexacte, qui, déjà reproduite par une publication en quelque sorte officielle, irait ainsi se répétant au détriment de la vérité historique. Le Catalogue de la Bibliothèque impériale, s'appuyant sur l'autorité d'un historien du règne de Louis XIII, s'explique ainsi sur cette particularité, en la signalant : « Le n° 54 de cette année (1633) se trouve en deux états : le premier, dans lequel il est fait mention, bien que pour le démentir, d'un projet de répudiation formé par le roi à l'égard de la reine; le deuxième, dans lequel cet article a été supprimé. » C'est le contraire qui est vrai : l'article prétendu supprimé a été introduit après coup, par ordre, et l'état regardé comme le premier est réellement le deuxième. Cela ressort du ton même de cet article, que voici d'ailleurs :

Le sieur de Lafemas, intendant de la justice ès province et armée de Champagne, est arrivé depuis trois jours en ce lieu, et a fait amener avec lui plusieurs prisonniers d'estat; entre les-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quels est le sieur Dom Jouan de Médicis, lequel fut par luy arresté à Troyes, venant de Bruxelles en habit desguisé, se faisant nommer marquis de Sainct-Ange. On tient qu'il estoit chargé de plusieurs papiers importants, et particulièrement de plans de villes et places de ce royaume, et de lettres tendantes à descrier le Roy et le gouvernement de son estat, dont on ne sçait pas les particularitez. Mais ce qui se peut savoir est que par l'une desdites lettres on supposoit que le Roy envoyoit à Rome pour trois choses, aussi malicieuses qu'elles sont esloignées de toute apparence, à sçavoir :

Pour répudier la Royne;

Pour faire déclarer M. le duc d'Orléans inhabile et incapable de succéder à la couronne;

Et pour avoir liberté de protéger les Luthériens.

Comme aussi on a trouvé dans lesdits papiers des lettres de créance de l'Archiduchesse au Cardinal Infant, et une figure sur la naissance du cardinal duc de Richelieu, faite par un nommé Fabrone, qui est à Bruxelles auprès de la Royne mère, où l'on tient que le nom dudit sieur cardinal est escrit de la main dudit Fabrone. On croit qu'il n'a pas passé en France sans dessein, pource qu'il a séjourné quatre jours à Paris, et conféré avec plusieurs personnes suspectes. Le temps, et la visite de ses papiers, descouvriront le secret de sa négociation.

Évidemment c'est là un communiqué, dont l'intention est facile à saisir; Renaudot n'aurait pas tiré de pareilles choses de son fonds, et surtout n'aurait pas pu les imprimer. Mais l'inspection des deux états ne peut laisser aucun doute. J'ai dit comment l'article avait été apporté à Renaudot, comment, pour lui faire place, il avait dû supprimer vingt-huit lignes. Or, quand on examine les deux numéros, le travail de remaniement auquel il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lui fallut se livrer saute immédiatement aux yeux : des alinéas, des phrases, des parties de phrases, ont été élaguées du numéro primitif et ne se retrouvent plus dans celui où figure l'article en question; tandis que, si cet article eût fait partie du premier état, on se serait borné à l'enlever, et à remplir le vide tellement quellement, sans toucher au reste.

Quant à la manière dont les faits se sont passés, j'ai pour garant l'abbé de Saint-Léger, dont l'autorité en pareille matière est généralement admise.

—

Ce qui précède était sous presse quand une trouvaille inespérée est venue me fournir de nouveaux détails sur le fait en question. J'ai parlé, page 106, d'après Monteil, d'une Requête de Renaudot à la reine, que le savant historien signalait comme ayant une grande importance pour l'histoire du journalisme. J'avais inutilement cherché ce document, et désespérais de jamais le trouver, quand un heureux hasard me le fit découvrir au beau milieu d'un volumineux recueil factice de pièces concernant l'université, et spécialement la faculté de médecine.

Je ne fus pas moins surpris de voir que le principal des griefs auxquels cette requête avait pour but de répondre était précisément l'article que l'on



EFERUS - Recherches & Classification numériques

vient de lire, et qui avait motivé le remaniement de la *Gazette* du 4 juin 1633. Voici comment Renaudot lui-même explique ce fait; on remarquera que son explication ne diffère de celle que j'ai donnée que sur un point secondaire, l'heure à laquelle l'article lui fut apporté :

Cet article de la Gazette du 4 juin 1633, qui est le seul dont on fait du bruit, et pour lequel on tâche, mais en vain, vu l'équité, bonté et justice de Votre Majesté, de m'aliéner l'honneur de ses bonnes volontés, ne saurait donner aucune prise contre moi. L'innocence ne se cache point : il me fut envoyé le matin de ce jour-là par le défunt Cardinal duc, de la part du Roi, qui avouait toutes ses actions, plus de la moitié desdites Gazettes étant déjà imprimées; ce qui fut cause qu'il ne se lut qu'en ce qui restait à tirer.

Il contenait qu'*entre plusieurs prisonniers que l'intendant de la justice en Champagne avait amenés avec lui était Don Juan de Médicis*.... Lesquelles impostures étant par moi appelées *malicieuses et éloignées de toute apparence,* c'est tout ce que pouvait faire un bon Français et autant affectionné au service de Votre Majesté qu'il le doit être.

Voilà néanmoins le grand crime que l'on me met à sus, et sur le sujet duquel, Madame, je supplie très-humblement Votre Majesté de considérer que quand aujourd'hui, quelque prince étranger ayant été arrêté en France, votre conseil me commanderait, pour justifier son procédé, d'en publier les causes, ou que ses principaux ministres me donneraient ordre d'informer le public de quelque autre chose de telle importance, quel moyen j'aurais de m'en dispenser?...

Ce que le conseil du Roi défunt me dictait, ce que Sa Majesté approuvait, et où elle ne trouvait rien à redire, me doit-il être aujourd'hui reproché, après une suite de tant d'années? Aucun n'en eût osé parler alors; Votre Majesté même, Madame, n'en a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rien dit, qui soit venu à ma connaissance, durant tout ce temps-là. Voulait-on que je fusse plus puissant qu'elle pour m'opposer à ce qu'elle passait sous silence? Et avec grande raison, vu qu'il n'y a aucun de ceux qui parlent aujourd'hui si haut qui, en apparence ou en effet, ne pliât sous cette autorité, ce qui s'appelait servir le Roi, comme d'y résister, crime de lèse-majesté....

Que n'ai-je ici assez de champ pour opposer à ces mauvais offices qu'on me rend à tort auprès de Votre Majesté tous les éloges que je lui ai donnés en un temps durant lequel il m'a fallu passer par tant de mauvais pas, et lorsque la plupart des autres écrivains se taisaient de Votre Majesté, éloges si fréquents qu'on en pourrait faire un juste volume!... Depuis l'heureux avénement de Votre Majesté à la régence, n'ai-je point cherché toutes les occasions de faire sentir à ses peuples l'heur et le contentement qu'ils ont et qu'ils doivent attendre d'une telle administration, et de lui rapporter tous nos avantages? Sur quoi ne font point de réflexion ceux qui censurent, dix ans après, avec si peu de raison, de justice et de charité, une demi-ligne de mes nouvelles, entre plus d'un million d'autres qui possible mériteraient quelque témoignage de leur approbation.

On voit que Monteil, dans l'analyse que nous avons citée, p. 106, et que nous venons de compléter, ne surfaisait pas l'habileté du père des journalistes français. Renaudot termine par le regret de ne pouvoir « atteindre par son style trop bas au faîte des héroïques et royales actions de la régente, dont les louanges vont faire suer ses ouvriers et gémir ses presses. »

Cette Requête, comme tous les actes de Renaudot, émut la bile de ses adversaires, qui se déchargea dans un factum intitulé : *Examen de la Requête pré-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*sentée à la Reine par Mᵉ Théophraste Renaudot.* Je ne connais cette pièce que par une *Réponse* qui y fut faite et *portée à son autheur par Machurat, compagnon imprimeur*. C'est également dans cette réponse que j'ai trouvé la Requête elle-même, qui y est transcrite tout au long.

La Réponse, dont Renaudot fut évidemment l'inspirateur, s'il ne l'a pas écrite lui-même, ne nomme pas l'auteur de l'Examen, mais elle le désigne assez clairement pour qu'on reconnaisse dès les premières lignes l'implacable ennemi du médecin-gazetier, Guy Patin.

Je t'y trouve donc encore, camarade, après un silence de trois ans, qui n'a été interrompu que par les bouffonneries de ton ridicule plaidoyer, qui appartenait mieux à un hôtel de Bourgogne qu'à un barreau (1), partagé de la pitié que les uns avaient de ton ignorance, et de la risée qu'excitait aux autres ton mauvais français, ta façon niaise, et ce badin de serment : *Vrai comme velà le jour de Dieu, Messieurs,* que tu répétais souvent faute de bonnes raisons, en cette satisfaction que tu fis en public à M. Renaudot, déclarant que c'était d'un autre, et non pas de lui, que tu avais écrit les médisances contenues en l'épître liminaire des œuvres de Sénerte naguère imprimées en cette ville.

Du reste, la violence de ce factum, dont on pourra juger par quelques citations empruntées à la Réponse, trahit tout d'abord la plume acrimonieuse du satirique docteur.

Ce n'est pas sans cause, dit le prétendu Machurat, qu'il intitule

(1) Voir page 120.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

son livre *Examen* : c'est un essaim et un amas d'injures, qu'il entasse sans aucun respect du nom majestueux de la Reine, qu'il met aussi en tête. Mais, s'il a envie d'être cru, chacun le peut voir par son commencement, qui est tel : *Le Maître des Gazettes (il ne faut pas salir le papier de son nom, qui sera odieux et exécrable à la postérité) a débité, ces jours passés, une requête non moins insolente que téméraire qu'il a présentée à la Reine.*

Renaudot est attaqué dans ce libelle comme médecin, comme maître des Bureaux d'adresse et commissaire des pauvres, et comme gazetier. Laissant de côté les premiers chefs, sur lesquels, d'ailleurs, nous aurons occasion de revenir, je me bornerai à relever ici les inculpations, pour ne pas dire les outrages, dirigées contre le rédacteur de la Gazette et contre la Gazette elle-même.

Il ne se contente pas — c'est toujours l'auteur de la Réponse qui parle — d'appeler celui qu'il calomnie avec tant de passion *méchant et détestable prévaricateur, qui tient la place d'un homme de bien, qui emploie le meilleur de son temps et de son âge à composer des mensonges et des impostures*, de le qualifier *menteur à gages ;* mais, se déclarant ennemi juré de la réputation des armes du Roi, il a eu assez d'impudence pour avoir fait imprimer et publier que *toujours les Gazettes multiplient nos victoires, taisent ou dissimulent nos pertes, mettent nos armes en réputation parmi les étrangers, grossissent nos armées de troupes imaginaires, exténuent les forces de nos ennemis, rendent nos royaumes florissants en toutes sortes de biens, et ceux de nos ennemis pauvres et nécessiteux, mettent la tranquillité chez nous et la discorde avec le désordre chez eux :* termes qu'il a copiés mot à mot d'un poëme latin imprimé à Anvers il y a huit ans, intitulé *Gazeta parisiensis*, auquel ledit sieur Renaudot répartit en même temps par un autre poëme, qui a pour titre *Gazeta antuerpiensis*, auquel je

EFERUS - Recherches & Classification numériques

renvoie ceux qui seront curieux de voir s'il se sait bien démêler en toutes façons de ceux qui l'entreprennent.

Il blâme l'auteur de ces Gazettes de ce que ses narrations *tiennent tantôt le parti des huguenots contre les catholiques et tantôt celui des catholiques contre les huguenots;* au lieu que, sans parler de l'intérêt que nous avons de conserver nos alliés, plusieurs desquels ne sont pas catholiques, une cervelle mieux timbrée que la sienne aurait conclu de là que celui qu'il blâme observe la principale condition d'un bon historien, qui est d'être sans passion.....

## Le pamphlétaire accuse ensuite Renaudot d'avoir exagéré l'importance de sa Gazette.

*Les fourbes gazétiques n'ont point acquis de nouvelles terres au roi, elles ne l'ont point fait empereur; elles n'ont su, jusqu'à présent, persuader aux Electeurs de quitter le parti de la maison d'Autriche; elles n'ont point empêché les rébellions du Poïtou et de la Saintonge, ni les mouvements de la Normandie* (où vous remarquerez comme la manie de cet ennemi de la France se plaît, en mentant, à publier nos maux, même intestins); *elles n'ont point augmenté ni les finances, ni le revenu du roi; elles n'ont point disposé les princes souverains à une paix universelle : Je ne pense point*, dit-il, *que des services de cette nature puissent avancer beaucoup les affaires du roi et de l'Etat.* Se peut-il voir une conséquence plus inepte?... *Quelle effronterie!* s'écrie-t-il encore, *de s'imaginer que ses Gazettes servent à l'Etat, et que les mensonges qu'elles étalent perpétuellement le maintiennent et le conservent!* Tant cet honnête homme a de dépit de quoi il y a eu si longtemps des Gazettes en France, dépit qui lui continuera encore longtemps, vu que, pour user des termes du sieur Renaudot :

*Æquum est*
*Hac etiam sola nostris ratione placere,*
*Quod tantam moveant hostili in pectore bilem.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Un bonheur, une trouvaille, en amène une autre. Dans une réponse de Renaudot à un gazetier de Cologne, dont je viens seulement d'avoir connaissance, on lit, entre autres choses :

La Gazette est un écho qui réfléchit les bruits éloignés, et qui tient de ces phares que les rois de Perse avaient disposés sur les rivages de la mer, où, par les diverses figures des flambeaux allumés à distance de vue, les derniers représentaient les mêmes caractères que les premiers, et ainsi communiquaient leurs desseins, comme à l'instant, d'un bout à l'autre de leurs grands États : si le premier manquait, le dernier n'en avait pas le blâme ; ce lui était assez de l'avoir imité ; encore que les fautes que vous m'imputez soient, à votre ordinaire, d'assez mauvais petits contes surannés, autrefois inventés à plaisir par ceux qui voulaient décréditer la même Gazette, dont la candeur a survécu à la médisance...

Etudiez donc mieux, une autre fois, vos injures, si vous désirez qu'on les croie ; et pour vous donner un meilleur avis que les vôtres, si vous voulez persuader à un chacun que le Gazetier de Cologne puisse corriger celui qui fait les Gazettes à Paris, qu'il commence à en faire de meilleures que lui, et qu'il le fasse croire au peuple, juge qui ne flatte point, et à qui vous vous devez prendre de ce que celles que vous envoyez sont de si mauvais débit qu'il y a peu de personnes qui en veuillent pour le port, et moins pour leur prix, quelque petit qu'il soit, et moindre que le parisis des nôtres (1) : de sorte que, si vous pré-

(1) J'ai enfin rencontré ici, par un heureux hasard, ce que j'ai si longtemps cherché inutilement : le prix du numéro de la Gazette. C'était, comme on le voit, un parisis, sans doute un sou parisis, de quinze deniers, environ six centimes, représentant une valeur actuelle de près du triple. Du moins c'est l'induction la plus plausible qu'on puisse, à mon sens, tirer de ce passage. Je rappellerai que le *Courrier français* fait par les fils de Renaudot pendant la Fronde se vendait un sou (V. page 242 ; voir aussi page 404).

Resterait toujours à savoir si l'abonnement modifiait ce prix, et ce que la Gazette coûtait en province. Disons, d'ailleurs, qu'elle était réimprimée dans les princi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tendez avoir des lecteurs, vous serez contraint de les distribuer aux passants, comme on fait ici les affiches des charlatans sur le Pont-Neuf; tandis que celles de Paris manquent plutôt que les curieux pour les arracher des mains des colporteurs, encore toutes moites de l'impression, que les courriers attendent, retardant souvent leur partement pour les emporter par tout le monde, où elles ont le bonheur d'être lues avidement, mes imprimeurs et commis savent mieux que moi avec quelle satisfaction, par le débit qu'ils en font, qui en est la plus certaine marque (1).

pales villes du royaume : la Bibliothèque impériale possède des réimpressions faites à Lyon, Avignon, Rouen, Aix; mais, je l'ai déjà dit, je n'ai trouvé aucune trace de celles faites à Paris, et qui motivèrent les procès dont nous avons parlé, page 89 et suivantes.

(1) Response de Théophraste Renaudot, conseiller et médecin du Roy, maistre et intendant général des Bureaux d'adresse de France, et historiographe de Sa Majesté, à l'autheur des libelles intitulés : *Avis du Gazetier de Cologne à celui de Paris; Response des peuples de Flandre au Donneur d'avis français,* et *Réfutation du Correctif des ingrédients,* etc. Du Bureau d'adresse, 1648, in-4° de 176 pages, avec cette épigraphe : *Non fumum ex luce, sed ex fumo dare lucem.*

Dans ce volumineux factum, Renaudot défend longuement certaines appréciations, certains faits avancés par la Gazette, et qui avaient motivé des attaques de la part de gazetiers et de pamphlétaires étrangers. C'est ainsi qu'il en agissait toutes les fois que lui ou les inspirateurs de la Gazette jugeaient à propos de répondre, et que la réponse ne pouvait trouver place dans la Gazette elle-même, dont le cadre se prêtait peu à la polémique. Renaudot, d'ailleurs, avait la riposte vive, et ne refusait jamais la lutte, sur aucun terrain : nous venons de le voir répondre par un poëme latin à une attaque qui avait pris cette forme.

FIN DU PREMIER VOLUME.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# TABLE


PRÉFACE. v

INTRODUCTION HISTORIQUE. 1

RECHERCHES SUR LES ORIGINES ET LES PRÉCÉDENTS DU JOURNAL. 3

— Des moyens d'information chez les anciens. — Les *Acta diurna* des Romains. 3

— Origines du Journal chez les modernes. 17

— Chroniqueurs, Gazetiers et Nouvellistes. — Nouvelles à la main, Gazettes manuscrites. 28

HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE DE LA PRESSE EN FRANCE. — PREMIÈRE PARTIE : LA PRESSE AVANT LA RÉVOLUTION. 61

ORIGINE DU JOURNAL EN FRANCE. — LA GAZETTE ET SON FONDATEUR. 63


EFERUS - Recherches & Classification numériques

— Théophraste Renaudot. — Ses commencements. — Ses innocentes inventions : *Mont-de-Piété, Bureau d'adresse et de rencontre.* — Comment il est amené à la création de la *Gazette.* 63

— Fondation de la *Gazette;* difficultés de ses commencements. — Son cadre, son esprit, sa portée. — Détails sur les premiers numéros, sa composition et ses annexes. 71

— Privilége de la *Gazette;* son étendue. — Démêlés de Renaudot avec les imprimeurs et les colporteurs. — Contrefaçons et parodies de la *Gazette.* 89

— Illustres collaborateurs de Renaudot. — Inimitiés que lui attirent ses succès et la faveur dont il jouit. — Sa longue querelle avec la Faculté de Médecine; singulière animosité de Guy Patin. — Pamphlets dirigés contre lui. 105 et 469

— Mort de Renaudot. Le père du Journalisme attend encore qu'on lui rende justice. — Ses autres écrits. 143

— Rôle et importance de la *Gazette.* — Ses rédacteurs depuis Renaudot jusqu'à la Révolution. 148

— Bibliographie de la *Gazette.* — Quelques particularités relatives à ses premières années. 170 et 463

— Appendice. — Un pamphlétaire au XVII^e^ siècle : Eustache Le Noble. 187

LA PRESSE DURANT LA FRONDE. — LES MAZARINADES. 193

— Explosion de l'esprit polémique. — Ce qu'on entend par *Mazarinades.* — Leur caractère et leur esprit. 195

— Les auteurs des *Mazarinades.* — Comment elles étaient composées, imprimées et vendues. 215

— Quelques indications historiques et bibliographiques. 234

LES JOURNAUX. 237

— Double jeu de Renaudot et de ses fils : La *Gazette* et le *Courrier Français.* — Les *Courriers burlesques* de Saint-Julien. — Autres essais. 237

— Coup-d'œil sur la marche de la presse en Angleterre durant la même période. — Défaveur qui s'y attache, ainsi qu'en France, au métier de gazetier. — Obstacles opposés au journalisme; comment il en triomphe. 276

EFERUS - Recherches & Classification numériques

LA PETITE PRESSE. — GAZETTES EN VERS. 287

— Loret : *La Muse Historique.* 289

— Continuateurs et imitateurs de Loret. — Lagravète de Mayolas : *Lettres en vers et en prose;* naissance du roman-feuilleton. — Robinet : *Lettres en vers à Madame.* — Scarron : *Épîtres en vers burlesques.* — Subligny : *La Muse Dauphine.* — Etc. 359

LE MERCURE. 378

ADDITION A LA PAGE 176. Nouveaux détails sur une particularité très-remarquable d'une des premières années de la *Gazette.* 463

FIN DE LA TABLE

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

# LA PRESSE

## EN FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES

ORIGINES DU JOURNAL

ET LA

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES JOURNAUX

DEPUIS LEUR ORIGINE

PAR

EUGÈNE HATIN

—

TOME SECOND

PARIS

POULET-MALASSIS ET DE BROISE

IMPRIMEURS-LIBRAIRES-ÉDITEURS

9, rue des Beaux-Arts

—

1859

Traduction et reproduction réservées

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## JOURNAL DE PARIS

PREMIER JOURNAL FRANÇAIS QUOTIDIEN

—

*Journal de la ville de Paris. — Histoire journalière de Paris.*

Le succès du *Mercure* était bien fait pour exciter des convoitises; aussi rencontrons-nous plusieurs tentatives de concurrence, mais qu'il fut assez fort pour étouffer dans leur germe, jusqu'à ce qu'enfin le *Journal de Paris* réussit à s'implanter en face de lui. Avant de parler de ce premier de nos journaux quotidiens, nous dirons quelques mots de deux essais qui ont avec lui, au moins par le titre, quelque analogie.

A la fin de juin 1676, François Colletet, ce pauvre poète immortalisé par Boileau, lequel,

*Crotté jusqu'à l'échine,*
Allait *chercher son pain de cuisine en cuisine,*

entreprit la publication d'un *Journal de la ville de Paris, contenant ce qui se passe de plus mémorable*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*pour la curiosité et avantage du public*. Le titre de départ porte : *Nouveau Journal de la ville de Paris*. En doit-on inférer qu'il n'était pas le premier ?

« Le règne de Louis XIV, y est-il dit en guise de préambule, est si digne de vivre dans la mémoire des hommes que depuis que ce grand prince a pris lui-même le soin et la connaissance des affaires, non-seulement les années, mais même les semaines, les jours et les moments en sont précieux et remarquables. C'est ce qui nous a convié d'écrire l'histoire de chaque jour sous le titre de Journal, afin d'apprendre aux siècles à venir tous les glorieux succès de ce temps, par lesquels on connaîtra la félicité du gouvernement, la tranquillité des peuples, les mœurs, la grandeur et la magnificence du royaume, notamment de Paris, qui en est la capitale; la clémence et la justice du roi, qui procure le repos et le bonheur du public. »

Puis viennent les nouvelles, classées par jour, en un paquet d'un seul tenant; ainsi :

*Dimanche* 28 *juin*. Dans l'église de Saint-Martin-des-Champs, l'abbé Thévenin fit le panégyrique de ce saint, à cause de la fête de la translation de ses reliques, qui se fait tous les ans le 4 de juillet. On publia au prône des paroisses un monitoire, à la requête d'Antoinette Nicolas, femme de Gabriel Moussinot, avocat et notaire apostolique, à l'encontre de certain étalier boucher du marché Neuf, dont elle a été battue et excédée. Le chevalier de Lorraine arriva de l'armée du roi, indisposé. La chaleur fut grande, une infinité de carrosses s'assemblèrent vers la porte de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Saint-Bernard, et l'on voyait, depuis Charenton jusques à Auteuil, la Seine remplie de bateaux et de monde qui se baignait. Ce jour-là l'on trouva plus de vingt personnes noyées.

Cette chaleur extraordinaire fait une grande partie des frais de ce premier numéro. Le 29, « le monde continua de se baigner, à cause de la chaleur excessive, et l'on trouva douze corps noyés, à l'entrée de la nuit. » Le 30, « la chaleur fut plus grande qu'elle n'avait jamais été, et l'on s'en aperçut bien à la représentation d'*Atys*, qui tarit tellement les bourses qu'il ne s'y trouva que pour dix louis de spectateurs. Les bains furent fréquentés; diverses personnes se trouvèrent encore noyées, et quelques femmes et filles, s'étant trop penchées sur le côté d'un bateau, le renversèrent et périrent. » Le 1^er^ juillet, « l'on vit passer plusieurs cadavres noyés, que l'on portait, et l'on dit que depuis quinze jours que la chaleur dure, plus de 400 personnes sont péries dans l'eau, et une partie de ce fâcheux accident arriva par la malice ou par l'imprudence de quelques-uns qui lâchèrent ou coupèrent le chable où l'on se tient d'ordinaire. » Le 3 juillet, sur le soir, « il y eut une ondée de pluie, qui néanmoins ne troubla pas le bain; après laquelle on vit paraître sur la Seine, au delà de la porte Saint-Bernard, trois différents bateaux chargés de violons, deux desquels étaient inconnus, et dans l'autre étaient ceux de l'Opéra, que M. Her-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

val, intendant des finances, donna à mesdames la présidente de Mesmes, de Gouvernay, mademoiselle La Bazinière, et autres de la famille, qui furent ensuite régalées par M. de Rambouillet à Rambouillet même. » Enfin, le vendredi 3 juillet, « par la pluie de la veille, le temps se trouva tout-à-fait rafraîchi. L'on fit afficher l'*Histoire chronologique de la grande Chancellerie de France, et son origine*, qui se débite chez Pierre Le Petit, rue Saint-Jacques, à la Croix-d'Or. M. le chevalier de Lorraine a trouvé l'air de Paris meilleur pour sa santé que celui de Flandre. »

On voit par ces quelques extraits le genre d'intérêt qu'aurait pu présenter un pareil journal, s'il eût vécu. Mais il ne semble pas avoir eu une longue durée. Il paraîtrait qu'on l'entrava dès ses premiers pas, et que son auteur réclama en vain auprès du ministère. C'est ce qui résulterait de la lettre suivante du marquis de Seignelay à La Reynie, datée de Saint-Germain-en-Laye, le 27 novembre 1676, et reproduite dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV* :

« J'ai rendu compte au roi du Mémoire que vous avez donné à mon père au sujet du Journal des affaires de Paris, que le nommé Colletet s'est ingéré de faire imprimer. Sa Majesté m'a ordonné de vous dire qu'elle veut que vous en défendiez le débit et l'impression. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il est donc supposable que le journal de Colletet n'alla pas au delà du premier numéro ; du moins, c'est tout ce qu'en possède la Bibliothèque impériale, et nous n'en avons pas trouvé trace dans les autres dépôts publics. Ce numéro unique offre une particularité que nous devons relever. Les deux dernières pages sont occupées par des annonces rangées sous une rubrique spéciale : « Avis et affaires de la semaine, *apportés au Bureau pour en instruire le public*, » et imprimées en caractères différents de ceux du corps du journal. C'est, à notre connaissance, la première fois que cette disposition se rencontre. Voici quelques-uns de ces avis :

Si quelqu'un désire mettre des enfants en pension, on sait un honnête homme pour cet emploi.

On donnera connaissance d'un autre homme pour écrire et déchiffrer toute sorte d'affaires, tant du Palais que du Châtelet, de quelque nature qu'elles puissent être.

Un autre se présente encore pour être concierge ou économe d'une maison, soit aux champs ou à la ville ; très-capable de cet emploi.

Une personne a perdu un sac de toile cousu, dans lequel il y avait huit cents livres en louis et écus d'or : si quelqu'un en donne avis, on lui fera donner la récompense promise.

Un honnête homme a trouvé une méthode nouvelle pour apprendre à lire en fort peu de temps à la jeunesse : quiconque en aura besoin pourra s'adresser au bureau, et on l'indiquera.

Un autre, consommé dans la langue grecque, en fait des répétitions et des leçons particulières chez lui, en l'île du Palais, sur le quai de l'Horloge, à la Croix-d'or, en faveur de ceux qui aspirent à la médecine et qui en veulent parfaitement apprendre les termes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On vend chez Hélie Josset, rue Saint-Jacques, à la Fleur de lys d'or, l'Histoire de Tertullien et d'Origènes, qui contient d'excellentes apologies de la foi contre les payens et les hérétiques, par M. de la Motte.

La bibliothèque de M. le Roy se vend aussi dans la grande salle des Augustins du grand convent.

Enfin, la feuille (in-4°) se termine par cet avertissement :

Le public sera averti que le sieur Colletet, seul commis pour la direction des Journaux de Paris, et de ses dépendances, a établi son bureau en sa maison, rue du Mûrier, proche Saint-Nicolas-du-Chardonnet, vis-à-vis la petite porte du séminaire, et qu'il s'y trouvera exactement tous les lundis, mercredis et vendredis, depuis une heure après midi jusqu'à six heures précises du soir pendant les grands jours, et jusqu'à quatre heures et demie en hiver, pour recevoir tous les avis, mémoires, placards, affiches, monitoires, billets de pertes, de maisons, d'offices à vendre, etc., afin qu'il en soit fait mention dans le journal de chacune semaine.

On apprendra pareillement audit bureau le jour que sera imprimé l'avis circulaire qui contiendra, pour la satisfaction des curieux, tous les sujets que cette histoire journalière doit traiter.

Il y avait véritablement dans Colletet l'étoffe d'un gazetier. Longtemps avant qu'il entreprît cette feuille, notamment en 1661, à l'occasion du mariage de Louis XIV, il avait préludé par de nombreuses relations particulières, qui étaient comme des pages détachées d'une Gazette. Ayant échoué dans le projet dont nous venons de parler, il entreprit dès l'année suivante la publication d'un *Bureau*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*académique des honnêtes divertissements de l'esprit*, ouvrage périodique, dont il devait paraître une feuille par semaine, mais qui, souvent interrompu, ne fournit que 11 numéros, dans lesquels on trouve une *Bibliographie française* et une *Bibliographie de Paris*, ou annonces des livres nouveaux, pouvant faire suite aux Bibliographies du P. Jacob de Saint-Charles (1).

Quarante ans après, parut une *Histoire journalière de Paris*, dont le privilége est donné au sieur D. B. D. S. G. (Du Bois de Saint-Gelais). Dans cette feuille, qui, dit l'approbation — donnée en la Bibliothèque du Roi, le 21 de mai 1717, par Boivin — peut être regardée comme un supplément agréable et curieux des autres journaux historiques, pour ce qui concerne la ville de Paris, » l'auteur se proposait de ramasser après les autres journaux et gazettes les glanes qui lui paraîtraient utiles et curieuses pour l'histoire de la capitale.

Il n'est presque point douteux, lit-on dans la préface, que Paris ne soit la plus grande ville de l'Europe; au moins est-il sûr que l'on n'en connaît aucune où les conditions et les professions soient si variées, où les sciences et les arts soient plus cultivés,

(1) *Bibliographia parisina*, catalogue des livres imprimés à Paris de 1643 à 1653, qui fut suivie de la *Bibliotheca gallica universalis*, dans laquelle sont enregistrés — par ordre de matière comme dans la précédente — tous les livres publiés pendant la même période dans le reste de la France.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

où les amusements soient plus nombreux, où les modes s'établissent plus despotiquement et passent plus vite, enfin où paraisse davantage le caractère d'une nation que toutes les autres veulent imiter. Une ville faite de cette sorte mérite une place considérable dans l'histoire; il ne s'y passe rien d'indifférent, parce que les traits les plus simples peuvent servir à faire connaître la nation... Une nation telle que la française a plus besoin qu'aucune autre d'une histoire journalière. Ses usages sont peu constants, ses goûts ne sont pas longtemps les mêmes, ses modes changent souvent; elle est méconnaissable à elle-même au bout de quelques années: les habits de nos pères nous paraissent des déguisements; les mœurs des comédies de Molière ne sont déjà plus les nôtres; les œuvres d'un grand poète mort depuis peu viennent de paraître avec un commentaire pour expliquer les choses de son temps. Voilà ce qui a fait concevoir le dessein de donner tous les trois mois une espèce de relation de Paris où l'on recueillera, autant qu'il sera possible, tout ce qui ne se trouve point dans les ouvrages périodiques qui font mention de ce qui s'y fait...

Saint-Gelais, « pour donner des choses une connaissance plus étendue, se proposait d'en parler moins en journaliste qu'en historien. » Il procède, en effet, d'une façon encore aujourd'hui fort usitée dans certains journaux. Ainsi, à propos de la rentrée des Académies, il raconte l'origine de ces sociétés et l'établissement de chacune des nôtres; à propos de la visite du Czar aux Gobelins, il retrace l'histoire de cet établissement, et, « comme la différence qu'il y a entre la tapisserie de haute-lisse et celle de basse-lisse est assez ignorée, ainsi que la manière dont l'une et l'autre se travaillent, il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

croit faire plaisir aux amateurs des arts de donner une idée de leur fabrique; » à l'occasion d'un incendie, « on remarquera qu'étant d'une sage police de tenir des secours tout prêts pour les divers accidents, la ville a, pour les incendies, un grand nombre de seaux d'osier doublés de cuir (ils sont faits de cette sorte afin d'être jetés de haut sans s'endommager, comme il arrivait aux seaux anciens, qui étaient de bois cerclé de fer). Ces seaux sont gardés chez les échevins et chez les bourgeois qui l'ont été, et ne servent que dans les embrasements. Depuis 1705, il y a aussi des pompes semblables à celles de Hollande, composées de plusieurs tuyaux de cuir qui entrent l'un dans l'autre, pour empêcher le progrès du feu en élevant l'eau et en la jetant à la hauteur que l'on veut et où l'on veut. Elles sont entretenues aux dépens du roi. »

On ne peut nier que cette méthode, dont on a depuis quelque peu abusé, n'eût du bon à l'époque où écrivait Saint-Gelais; aujourd'hui même que nous avons tant de champs où l'on peut moissonner à pleines mains, on trouverait encore à glaner dans son journal, qui n'avait pas d'autre prétention, plus d'une particularité intéressante. Citons-en quelques-unes.

Les bals publics étaient alors « un spectacle nouveau, qui commença pour la première fois le jeudi 2 janvier 1716 sur le théâtre de l'Opéra. On jouit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de ce divertissement trois fois la semaine, et les trois derniers jours du carnaval... Le bal commençait à 11 heures du soir, et durait toute la nuit jusqu'à 6 heures du matin. On prenait l'écu courant par personne, et l'on n'y pouvait rentrer sans payer de nouveau comme la première fois. » — Les bals de l'Opéra recommencèrent le 26 de décembre, et les Comédiens, ayant obtenu la même permission, en donnèrent le lendemain de semblables pour la première fois. Leur salle était plus décorée que celle de l'Opéra, mais de la même façon. Le parterre, élevé au niveau du théâtre et de l'amphithéâtre, les joignait de même par le moyen de deux abattants ; mais la machine était plus aisée, quoique du même inventeur, le frère Nicolas Augustin, connu par d'autres inventions. (Suit la description du mécanisme.) Il y avait, comme à l'Opéra, une double symphonie... La salle était éclairée dans sa longueur de 18 lustres et de 64 bras, dont la moitié était à branches. Il y avait grand feu dans les foyers, agrément qu'on n'avait point à l'Opéra ; aussi pourrait-ce bien être ce qui a contribué davantage à y attirer plus de monde... »

Il y eut cette année une prolongation de la foire de Saint-Germain jusqu'au jeudi de la semaine de la Passion. Autrefois elle ne finissait que le samedi de la même semaine. et les marchands déménageaient le lundi et le mardi saints, mais depuis environ vingt ans elle se ferme quinze jours avant Pâques, ainsi

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que les théâtres, qui ne se rouvrent que le lendemain de la Quasimodo. Cependant l'Opéra, non plus que les comédiens français et italiens, n'ayant point voulu profiter de cette prolongation, finirent à l'ordinaire, la veille du dimanche de la Passion. On sait que la pièce que représentent les comédiens français ce dernier jour est *Polyeucte,* tragédie sainte de Corneille. Elle fait ordinairement tout son effet à cette représentation, et par les beautés qui lui sont propres, et par la perfection du jeu, les acteurs se surpassant, à cause de l'émulation que leur donne l'affluence du monde. Les loges sont retenues plus de deux mois auparavant, et tout est plein à trois heures. Cet empressement vient encore de la curiosité d'entendre le remerciement que les comédiens font ce jour-là, le dernier de l'année théâtrale. Anciennement, c'était toujours le même comédien qui le faisait et qui annonçait : on l'appelait, dans la troupe, l'orateur. Cela n'est plus, ils font l'un et l'autre tour à tour. Ce compliment contient en substance des expressions de reconnaissance, de la part des comédiens, de l'honneur que le public leur a fait pendant le cours de l'année, de très-humbles excuses de ne l'avoir pas contenté autant qu'ils l'auraient souhaité, et des protestations de faire de nouveaux efforts à l'avenir pour mériter la continuation de son assiduité.

—

Quelque simple que soit un fait, sa nouveauté le rend remarquable. Il arriva vers la fin de janvier (1717) un vaisseau marchand portant pavillon et flammes, et monté de huit pièces de canon. Il venait du Havre et était chargé de morue. C'était un *heu,* sorte de bâtiment hollandais, qui tire peu d'eau, ce qui lui avait donné la facilité de venir jusqu'à Paris. Il salua de tout son canon le pavillon des Tuileries, et vint mouiller au port Saint-Nicolas, devant le Louvre. Tant qu'il y a resté, le peuple n'a cessé de s'y arrêter, et l'on assure que l'équipage a gagné plus de cent écus à le laisser voir en dedans, quoiqu'il prît seulement un sou par personne. Il est venu deux mois après un pareil bâtiment ; on ne l'a pas regardé.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'*Histoire journalière de Paris* n'eut que deux volumes ou numéros : le premier, consacré à l'année 1716 et aux trois premiers mois de 1717 ; le second, aux trois mois suivants. Défense fut faite à l'auteur d'aller plus loin ; et, comme nous n'avons rien aperçu dans ce recueil qui pût exciter les susceptibilités de l'administration, nous sommes tenté de croire que Saint-Gelais, comme aussi Colletet probablement, fut victime de la jalousie des entreprises rivales privilégiées, la *Gazette* et le *Mercure*.

—

Paris donna encore, en 1777, son nom à un journal, mais qui était appelé, celui-là, à de plus longues et plus brillantes destinées : nous voulons parler du *Journal de Paris, ou Poste du Soir,* le premier de nos journaux quotidiens (1), dont les fondateurs auraient, dit-on, emprunté l'idée à une gazette de Londres intitulée *London Evening Post.* Le prospectus de cette nouvelle feuille fut lancé dans Paris au commencement de novembre 1776, et il y produisit une immense sensation. Un journal quotidien ! quelle bonne fortune pour la curiosité,

(1) Il y avait déjà soixante-quinze ans que ce progrès avait été réalisé en Angleterre. Le premier journal quotidien parut à Londres le 11 mars 1702, sous le titre de *Daily courant.* Ses fondateurs avaient adopté un format de moitié plus petit que le format usité, « afin d'épargner au public au moins la moitié des impertinences que contenaient les journaux ordinaires. » .

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et aussi pour l'industrie ! « Aux vingt-huit journaux qui paraissaient déjà dans cette capitale, dit La Harpe, on vient d'en ajouter encore deux nouveaux. L'un s'appelle *Poste de Paris,* et paraît tous les jours. Il rend compte de la pluie et du beau temps, des nouveautés du jour, de l'historiette qui a couru la veille, etc. Il est de nature à être assez en vogue : on aime fort dans Paris à parcourir tous les matins une nouvelle feuille, et dans les provinces on est bien aise d'être au courant (quoiqu'un peu tard) de toutes les nouvelles de Paris (1). » Mais, d'un autre côté, quelle menace pour les journaux qui tenaient le haut du pavé, et même pour la multitude des petites feuilles qui pullulaient dans la capitale ! Le nom de l'individu qui s'annonçait comme étant à la tête de l'entreprise n'était pourtant pas fait pour en donner une grande idée : c'était un clerc de notaire, nommé de La Place ; mais on était persuadé qu'il avait derrière lui des hommes puissants, et le luxe avec lequel on monta les bureaux, dans un hôtel loué au milieu d'un des quartiers de Paris les plus chers, témoignait de la confiance que les fondateurs avaient dans le nouvel établissement. Cette confiance était d'ailleurs partagée par le public, qui voyait dans cette affaire un vrai Pérou, si elle pouvait aboutir. Mais en

(1) *Correspondance littéraire,* lettre 61. L'autre journal était le *Journal français* de Palissot et Clément.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

viendrait-on jamais à l'exécution? Voilà ce dont on doutait, tant le nouveau journal blessait d'intérêts, tant on prévoyait d'obstacles. La presse, pensait-on, était trop gênée dans Paris pour que les rédacteurs pussent tenir impunément tout ce qu'ils promettaient. La grande difficulté surtout, c'est que cette feuille en devait faire tomber une foule d'autres, ou plutôt qu'avec celle-là, remplie suivant le programme, il semblait qu'on ne dût plus en avoir besoin d'aucune autre pour tout ce qui concernait la capitale. On pouvait le supposer, d'après ce qu'elle promettait devoir contenir, à savoir :

L'annonce des livres le jour même où ils auraient paru, ainsi que des cartes géographiques, des estampes, de la musique, avec le prix, l'adresse du libraire, l'interprétation du titre; les journalistes se réservant, en outre, de donner des notices plus longues et plus détaillées lorsque ces nouveautés le mériteraient;

Ces légères productions de l'esprit, ces madrigaux, toutes ces pièces de poésie, fruit du bon goût et de la gaîté décente; ces bons mots, ces anecdotes, auxquels la nouveauté semble ajouter du prix;

La description des fêtes particulières, le répertoire des spectacles de Paris, les modes, la construction des édifices publics et articuliers, le nom des artistes qui y seraient employés;

Le récit des actions vertueuses dans tous les genres,

La valeur des comestibles et fourrages;

L'arrivée des grands; celle des savants et des artistes étrangers, avec des notions sur le genre de sciences qu'ils cultivent et d'arts qu'ils professent, leur demeure, leur départ;

Le bulletin de la maladie des personnes dont la santé intéresse le p blic, soit par le rang qu'elles occupent ou les dignités

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dont elles sont revêtues, soit par la réputation dont elles jouissent ;

L'objet des édits et déclarations, des arrêts des cours souveraines, des jugements et ordonnances des tribunaux ; les jugements rendus la veille dans les causes intéressantes ; les vacations des tribunaux ; les mutations dans les offices de judicature, de finance et autres ; le changement des officiers publics, les bénéfices vacants dans les églises de Paris, les cérémonies religieuses et le nom des prédicateurs ;

Des détails sur les paiements de l'Hôtel-de-Ville, comme la lettre, le nom des payeurs, etc.; le cours des effets publics et du change de Paris, les numéros sortis de la roue de fortune ;

Les observations astronomiques du jour, les observations météorologiques de la veille, les aurores boréales et autres phénomènes du ciel, etc., etc.

Si l'on se reporte au temps où parut ce programme, on comprendra ce qu'il devait avoir de séduisant pour le public, et de peu rassurant pour les journaux existants, journaux renfermés tous dans une spécialité plus ou moins étroite, et, en tout cas, ne paraissant, au plus, que tous les huit jours. Ceux-ci, d'ailleurs, étaient d'autant plus fondés à se plaindre qu'ils payaient pour la plupart une forte redevance au département des affaires étrangères ; aussi s'étaient-ils empressés de protester contre le privilége accordé au nouveau venu. Mais, je le répète, on était convaincu que ce phénix ne paraîtrait point, ou qu'il paraîtrait avec les ailes tellement rognées, qu'il ne pourrait aller

EFERUS - Recherches & Classification numériques

haut ni loin. On le croyait si bien que mille souscripteurs à peine s'étaient fait inscrire à l'avance.

Cependant, malgré toutes les clameurs et les oppositions, le *Journal de Paris* parut au jour fixé par le prospectus, le 1er janvier 1777 ; mais ce premier numéro ne répondait que bien imparfaitement aux espérances qu'avaient fait naître les belles promesses de ses fondateurs. Un bulletin astronomique et météorologique, un article sur l'*Almanach des Muses*, une annonce de librairie, trois ou quatre faits administratifs et judiciaires, deux événements, un bon mot et l'annonce des spectacles, font les frais de ce numéro, avec l'extrait suivant d'une lettre de Voltaire, datée de Ferney, le 22 décembre 1776 :

Le plan de votre journal, écrivait le patriarche aux rédacteurs de la nouvelle feuille, me paraît aussi sage que curieux et intéressant. Mon grand âge et les maladies dont je suis accablé ne me laissent pas l'espérance de pouvoir produire quelque ouvrage qui mérite d'être annoncé par vous. Si j'avais une prière à vous faire, ce serait de détromper le public sur tous les petits écrits qu'on m'impute continuellement. Il est parvenu dans ma retraite des volumes entiers imprimés sous mon nom dans lesquels il n'y a pas une ligne que je voulusse avoir composée. Je vous supplierais aussi de vouloir bien, par un mot d'avertissement, me délivrer de la foule de lettres anonymes qu'on m'adresse : je suis obligé de renvoyer toutes les lettres dont les cachets me sont inconnus... Je ne doute pas que votre journal n'ait beaucoup de succès ; je me compte déjà au nombre de vos souscripteurs (1).

(1) On lit, au sujet de cette lettre, dans la *Correspondance secrète* : « Les ré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le numéro se termine par cet avis :

Nous avons annoncé, dans le prospectus de ce journal, que la feuille, paraissant tous les jours, ne serait que de quatre pages in-8°. Si nous ne consultions que les difficultés inséparables d'une entreprise de cette nature, si nous n'étions pas convaincus que le temps lui donnera le degré de perfection dont elle est susceptible..., nous aurions prescrit à notre tâche ces bornes étroites; mais nous nous assujettissons dès ce jour au format in-4° : s'il double nos frais, il nous assure les moyens de remplir plus strictement nos engagements avec le public...

Or, l'in-4° de cette époque n'était guère plus grand que l'in-8° actuel, et un numéro du *Journal de Paris* serait fort à l'aise dans une colonne d'un de nos grands journaux. L'abonnement n'en coûtait pas moins 24 livres pour Paris, et 31 livres 4 sous pour la province. Aussi la spéculation fut-elle heureuse, et procura, dit-on, jusqu'à 100,000 francs de bénéfice par an.

Du reste, le premier numéro n'apprenait rien sur les entours du journal, sur ses rédacteurs ni sur ses soutiens. On sut pourtant que parmi les intéressés se trouvaient Corancez, un commis aux fermes, Dussieux, déjà connu par divers ouvrages, et un apothicaire du nom de Cadet. La profession de ce dernier ne pouvait manquer, dans ce temps

dacteurs du *Journal de Paris* n'ont pas manqué de suivre la leçon que donne M. le chevalier de Rutlidge dans sa comédie du *Bureau d'esprit* : ils ont orné leur première feuille d'une lettre du *papa grand homme*. Cette lettre, comme vous le devez bien penser, renferme des éloges. M. de Voltaire s'y plaint de la liberté qu'on prend de mettre sous son nom beaucoup d'ouvrages qu'il n'a pas composés; c'est une pierre d'attente pour tous les désaveux qu'il se propose de faire. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

si fertile en épigrammes, de fournir matière à quelque facétie ; on répandit la suivante :

*On lisait au sacré vallon*
*Un nouveau journal littéraire :*
*« Quelle drogue ! dit Apollon.*
*— Rien d'étonnant, répond Fréron,*
*Il sort de chez l'apothicaire !*
*— Quoi ! dit Linguet sur son haut ton,*
*Un ministre de la canule*
*Voudrait devenir notre émule !*
*— Oui, dit La Harpe; que veux-tu ?*
*Cet homme, ayant toujours vécu*
*Pour le service du derrière,*
*Doit compléter son ministère*
*En nous donnant un torche-cu.*

Quoi qu'il en soit, et bien que le *Journal de Paris* ne tînt pas à beaucoup près tout ce qu'il avait promis, il avait sur les autres journaux un avantage inappréciable pour des Français, et des Parisiens surtout : c'était de paraître tous les jours ; avec cet avantage, s'il le conservait, il devait à la longue survivre à tous les autres et s'enrichir de leurs dépouilles.

Aussi n'y eut-il sorte de tracasseries que ne lui suscitassent ses confrères pour le faire échouer ; c'était à qui lui arracherait une plume, sous prétexte qu'il allait sur ses brisées et blessait son privilége. Ils firent si bien qu'un beau matin la petite poste, chargée de le distribuer, s'y refusa,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

exigeant un abonnement plus considérable. Enfin, la jalousie en vint à ses fins avant qu'un mois se fût écoulé. Le 23 janvier, le *Journal de Paris* ne parut pas ; le bruit se répandit bien vite qu'il était suspendu, et cette nouvelle causa un grand mouvement dans la capitale, car, si peu intéressante que fût la nouvelle feuille, elle comptait déjà un grand nombre de souscripteurs ; les gens les plus distingués de la cour voulaient l'avoir : la reine, la famille royale, les princes, la lisaient, même madame Elisabeth. Malgré cette curiosité générale et ces hautes sympathies, on en était à craindre qu'elle ne pût reparaître, tant il y avait de gens ameutés contre elle. Ce n'étaient plus seulement les journaux rivaux ; c'était encore l'avocat général Séguier, qui ne voulait pas qu'on y parlât de lui, et conséquemment des affaires du Palais ; c'était le clergé, qui se récriait contre une histoire d'abbé qu'on y avait insérée ; c'était un officier aux gardes, un M. de la Roirie, qui jetait feu et flamme pour une anecdote rapportée sur son compte. Enfin, c'était une rumeur générale. Le journal, cependant, fut assez heureux pour triompher de toutes ces clameurs, et reparut après quelques jours.

Mais quels avaient été les motifs de cette suspension ? Les rédacteurs, en reprenant la parole, se bornèrent à dire — cela se comprend — « qu'ils ne pouvaient que les respecter, ces motifs, et leur rendre tout l'hommage qu'ils méritaient. »



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Probablement il faut voir la cause, ou plutôt le prétexte de cette rigueur, dans cette bluette, qui commençait le numéro du 22 :

LE BONZE ET SON PÉNITENT

CONTE

*Aux pieds d'un bonze à face de bonneau*
*Un pénitent hâtait sa kyrielle,*
*Et lui disait : « Mon père, amour nouveau*
*Me tient au cœur. — Mon fils, est-elle belle*
*Celle qu'aimez ? — Comme un ange, et fidèle.*
*— Ah ! quel plaisir ! Habitez-vous loin d'elle ?*
*— Même logis. — Quelle commodité !*
*Mais parlez-moi, mon fils, sans vanité :*
*De vous souvent reçoit-elle accolade ?*
*— Tous les deux jours. — Vous êtes donc malade ! »*

La Harpe, dans sa *Correspondance littéraire* (lettre 62), indique une seconde raison, qu'il croit la véritable : « C'est, dit-il, une petite historiette dont les acteurs connus sont le grand aumônier et un abbé de la C***, célèbre, il y a vingt ans, par le talent de chanter, dans le temps qu'on chantait mal. Cet abbé s'avisa de demander un bénéfice, et le prélat dépositaire de la feuille lui répondit en chantant ces deux vers du *Devin du village :*

*Quand on sait aimer et plaire,*
*A-t-on besoin d'autre bien ?*

Cette anecdote imprimée, quoique sans nommer les acteurs, a paru un peu leste. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quoi qu'il en soit, le *Journal de Paris* reparut dès le 29, n'ayant perdu dans cette bagarre que son directeur, dont on pensa que le gouvernement avait exigé le sacrifice; un *nota* annonça, en effet, que le sieur de La Place avait cessé ses fonctions; mais il ne dit pas qui le remplaçait. Somme toute, cette petite persécution ne nuisit probablement pas au succès de la nouvelle feuille. Ce succès fut tel qu'il trouva ses propriétaires au dépourvu. Ne pouvant prévoir, en commençant leur entreprise, ni toute l'étendue de la carrière où ils allaient entrer, ni le degré d'encouragement qu'ils pouvaient attendre, ils avaient proportionné leur tirage au nombre des souscripteurs que l'empressement du public leur faisait raisonnablement espérer; mais cet empressement ayant été au delà de leurs espérances, ils s'étaient bientôt trouvés dans l'impossibilité de satisfaire aux demandes nombreuses de ceux qui désiraient acquérir la collection entière ou compléter celle qu'ils avaient déjà. Une réimpression du journal en entier n'aurait offert qu'une collection trop volumineuse, où les objets qui pouvaient mériter d'être conservés auraient été noyés dans une foule d'autres, qui, séparés des circonstances qui les avaient fait admettre à l'époque, étaient devenus sans intérêt. Ils se décidèrent donc à publier un *Abrégé* dans lequel ils rassemblèrent, par ordre de matières, tout ce que les cinq premières

EFERUS - Recherches & Classification numériques

années du journal, 1777-1781, contenaient d'intéressant, d'utile et d'agréable (1).

Cet abrégé, où l'on a suivi, pour la distribution des matières, l'ordre observé dans le journal, est divisé en douze chapitres dont le sommaire nous initie à la composition de ce premier essai de journal quotidien.

Le premier chapitre, — *Météorologie*, — présente un tableau par colonnes où l'on voit d'un coup d'œil, année par année et mois par mois, les variations de la température et de l'atmosphère, de la hauteur de la Seine, et de la quantité des pluies. A ce bulletin, le journal ajoutait pour chaque jour l'heure à laquelle les réverbères seraient allumés et éteints (2), — quand on les allumait, car alors à Paris, comme cela a encore lieu dans la plupart des villes de province, on reconnaissait à la pleine lune, qu'elle fût absente ou présente, un privilége qu'on respectait scrupuleusement, et les bons Parisiens étaient prévenus, dans ce cas, que les réverbères ne seraient pas allumés, *à cause de la lune*.

Le 2e chapitre — *Poésies fugitives* — contient un

(1) Ce premier abrégé, en 4 vol. in-4°, devait être suivi d'un second qui aurait embrassé les cinq années suivantes. Nous ne sachions pas que les promesses des éditeurs à cet égard aient été réalisées.

(2) Nous apprenons ainsi que le 1er janvier 1777 les réverbères furent allumés à quatre heures et demie et éteints le lendemain matin à une heure. « Que de vols et de meurtres, s'écrie P. Manuel (*La Police de Paris dévoilée*), n'a pas coûté l'avarice de cette police, lorsqu'elle n'allumait pas ces sales réverbères, qui eux-mêmes ne sont que des ténèbres visibles !... »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

choix des pièces de ce genre qui peuvent se relire avec plaisir. A ce sujet, les auteurs font une observation que de Visé avait déjà opposée à ses détracteurs : « Les personnes d'un goût sévère, disent-ils, trouveront qu'on ne l'a pas été assez dans ce choix ; mais cette sévérité n'a pas paru convenir à un ouvrage du genre de celui-ci, destiné à recueillir, non des modèles de poésie, mais tout ce qui peut amuser le loisir ou satisfaire la curiosité d'un grand nombre de lecteurs. »

Dans le 3e chapitre, sous le titre d'*Extraits et Notices de livres*, on trouve l'annonce et une courte analyse de tous les ouvrages pouvant offrir quelque intérêt. — Le 4e est consacré aux *Découvertes et Observations sur les Sciences et les Arts ;* — le 5e, aux *Beaux-Arts ;* — le 6e, aux *Evénements et Cérémonies publiques* dignes d'être conservés. — Le 7e offre un choix d'*Anecdotes, de bons mots et de traits intéressants*. — Le 8e, qui a pour titre *Administration*, renferme, en entier ou par extraits, les édits, arrêts, ordonnances, règlements, etc., relatifs au gouvernement, à l'administration, à la police, etc. — Le 9e, sous le titre de *Variétés*, contient un grand nombre de lettres et d'observations sur toutes sortes d'objets de littérature, de morale et de critique. « Plusieurs de ces morceaux, disent les éditeurs, offrent des plaisanteries ingénieuses et gaies, des censures piquantes, des vues originales ou

EFERUS - Recherches & Classification numériques

utiles sur nos mœurs, nos usages, nos établissements publics. Nous faisons sans scrupule, ajoutent-ils, l'éloge de cette partie de l'*Abrégé du Journal de Paris*, parce qu'elle est moins l'ouvrage des rédacteurs du journal que du public même. On sait que beaucoup de gens de lettres célèbres, et de gens du monde distingués par leur esprit et leur goût, ont concouru par ces fruits de leur loisir à répandre de la variété et de l'intérêt sur un ouvrage périodique qui comporte tous les tons et embrasse tous les objets. »

L'éloge historique des morts célèbres dans les différentes classes de la société forme le 10e chapitre, sous le titre de *Nécrologie*.

Le 11e chapitre, consacré aux *Spectacles*, contient le précis des pièces nouvelles données sur les trois grands théâtres de la capitale, des jugements impartiaux sur leur mérite et leur succès, ainsi que sur les débuts des différents sujets qui y ont été reçus, les anecdotes et les règlements relatifs à ces spectacles. — Enfin, le 12e et dernier chapitre, en donnant l'annonce du *Concert spirituel* (1), fait connaître les morceaux de musique les plus intéressants qui y ont été exécutés, les musiciens, les cantatrices et les virtuoses qui y ont fait connaître leurs talents.

(1) Concert établi en 1725 au château des Tuileries, par privilége accordé à François Philidor, à la condition qu'il dépendrait toujours de l'Opéra et lui paierait 6,000 livres par an.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ajoutons que le *Journal de Paris* avait encore un article *Tribunaux*, un article *Modes*, des *Mercuriales*, qu'il enregistrait les appositions de scellés, qu'il donnait tous les jours le cours du change et des effets publics.

Il y avait là, assurément, à si petite dose que tout cela fût servi, de quoi « amuser le loisir ou satisfaire la curiosité d'un grand nombre de lecteurs. »

Pour ce qui est de l'Abrégé, nous n'avons pas besoin d'en faire ressortir l'importance; disons encore qu'il est terminé par une table générale qui en rend l'usage plus facile.

Ce programme du *Journal de Paris*, notamment l'article *des foins*, donna lieu à d'interminables plaisanteries. En voici une des meilleures; elle est de Clément :

*Fournissez-vous à la boutique*
*Des journalistes de Paris :*
*Tout s'y trouve, vers et physique,*
*Calembours, morale, critique,*
*Et de l'encens à juste prix;*
*Monstres de la foire et musique,*
*Voltaire et l'Ambigu comique,*
*Course aux jockeis et les paris,*
*Danseurs de corde et politique,*
*Finances et vol domestique,*
*Liste des morts et des écrits,*
*Si la lune est pleine ou nouvelle,*
*S'il pleut, s'il vente, ou bien s'il gèle,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Et si les foins sont renchéris,*
*Il en rend un compte fidèle.*
*Les journalistes de Paris*
*Ont la science universelle.*
*Ce n'est pas tout, car leur pamphlet*
*Est d'un usage nécessaire*
*Pour compléter le ministère*
*De l'apothicaire Cadet.*

Il aurait manqué quelque chose à la gloire des nouveaux journalistes s'ils n'eussent été chansonnés; aussi le furent-ils sur tous les tons. Les couplets suivants datent de 1782.

AIR des Triolets.

*Cadet, d'Ussieux et Corancez*
*Sont trois lettrés de conséquence.*
*Par qui seront-ils effacés,*
*Cadet, d'Ussieux et Corancez ?*
*Prenez leur journal et lisez,*
*Vous direz en toute assurance :*
*Cadet, d'Ussieux et Corancez*
*Sont trois lettrés de conséquence.*

*Cadet, d'Ussieux et Corancez*
*Sont tout remplis d'intelligence.*
*Peuples savants, applaudissez*
*Cadet, d'Ussieux et Corancez.*
*Sont-ils par la crainte poussés,*
*Ils critiquent avec prudence :*
*Cadet, d'Ussieux et Corancez*
*Sont tout remplis d'intelligence.*

*Cadet, d'Ussieux et Corancez,*
*Montrent quelquefois du courage.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Voulez-vous les voir élancés,*
*Cadet, d'Ussieux et Corançez?*
*Contre les auteurs délaissés*
*Qui ne font ni bruit ni tapage,*
*Cadet, d'Ussieux et Corancez*
*Montrent quelquefois du courage.*

*Cadet, d'Ussieux et Corancez,*
*C'est un plaisir de vous connaître.*
*Dites-le, vous qui connaissez*
*Cadet, d'Ussieux et Corancez.*
*De l'esprit ils en ont assez*
*Pour ne pas le faire paraître.*
*Cadet, d'Ussieux et Corancez,*
*C'est un plaisir de vous connaître.*

*Cadet, d'Ussieux et Corancez !*
*Ah ! les jolis noms pour l'histoire !*
*Un jour ils y seront placés,*
*Cadet, d'Ussieux et Corancez ;*
*Par eux les Gacons, les Visés,*
*Verront s'éclipser leur mémoire.*
*Cadet, d'Ussieux et Corancez !*
*Ah ! les jolis noms pour l'histoire !*

Le *Journal de Paris* eut même l'honneur d'être traduit sur la scène de la Comédie-Française, dans une de ces pièces à tiroir comme on en faisait déjà, et qui ressemblaient assez pour le fond à ces Revues de l'année dans lesquelles nos petits théâtres font, chaque hiver, assaut d'esprit, — d'autres, moins polis, diraient assaut de bêtise. La pièce en question avait pour titre : *Molière à la nouvelle salle,*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*ou les Audiences de Thalie*. Thalie et Melpomène reçoivent Molière dans le nouveau temple qu'on vient de leur élever. Elles l'instruisent des révolutions que les lettres, le goût, l'art dramatique, ont éprouvées depuis qu'il a quitté la terre. De là une diatribe à laquelle Melpomène n'aurait pris aucune part si elle se fût un peu plus respectée, diatribe quelquefois gaie, mais plus souvent violente, contre les spectacles forains, les tragédies et les comédies modernes, les dictionnaires, les almanachs, les journaux, et nommément le *Journal de Paris*.

Les « très-circonspects et très-patients » rédacteurs dédaignèrent de répondre à une pareille attaque; cette prudence leur valut ce camouflet :

*O d'Ussieux, Cadet, Corancez,*
*Comme on vous a bernés ! comme on vous a tancés !*
*Mais Corancez, d'Ussieux, Cadet,*
*Ont toutes les vertus, le sang-froid du baudet;*
*Et Cadet, Corancez, d'Ussieux,*
*N'en écrivent pas moins, n'en écrivent pas mieux.*

Mais l'heureux triumvirat prenait très-bien son parti de plaisanteries qui étaient, en quelque sorte, la consécration de son succès; il avait, d'ailleurs, de bien autres soucis.

La lutte, en effet, se poursuivit longtemps entre le nouveau journal et les anciens, mais plus particulièrement avec la *Gazette de France*, et sur le ter-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rain des annonces. On sait quelle était l'étendue du privilége de Renaudot; la *Gazette* en inférait à son profit le monopole, ou, tout du moins, la priorité des annonces. Elle ne leur avait ouvert que bien tardivement ses colonnes, nous l'avons vu, et ne leur accordait qu'une place bien restreinte; mais elle en avait fait l'objet d'une publication spéciale, les *Petites Affiches,* qui jouèrent dans la littérature un rôle qu'on ne soupçonnerait pas généralement, et dont nous parlerons bientôt. L'abbé Aubert, qui en avait alors la direction, se montrait le défenseur ardent de ce qu'il regardait comme son droit, et il poursuivit le *Journal de Paris* avec un rare acharnement.

L'abbé Aubert, dit Manuel (*Police de Paris dévoilée*), a toujours nourri le désir et l'espoir de faire mourir la feuille de Paris : il l'avait toujours sous la dent. Tantôt il se plaignait au ministre de ce qu'elle annonçait, le 21 décembre 1784, la nomination de l'abbé Maury à une place de l'Académie dont il ne serait question que dans la *Gazette* du 22; tantôt, pour remuer les puissances, il faisait souffler à M. d'Angiviller que tous les articles sur le Salon devaient lui être soumis, et à M. de Crosne, qu'il avait le droit de connaître les juges anonymes des peintres. Il allait plus loin encore : il s'efforçait de convaincre le ministère que le *Journal de Paris* reproduisait sous une autre forme le scandale

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et la licence des bulletins à la main. « C'est là, s'écriait-il dans un mémoire judiciaire où il revendiquait les droits de la *Gazette* contre son redoutable concurrent, c'est là qu'on a lu, entre une infinité d'autres faits hasardés, que Madame, belle-sœur du roi, était grosse, et qu'elle avait senti son enfant remuer; c'est là que toutes les extravagances du magnétisme ont été consignées et prônées; c'est là qu'on a ouvert une souscription pour un être imaginaire qui devait traverser à sec la rivière de Seine avec des sabots élastiques; c'est là que la loterie pour l'édition prohibée des œuvres de Voltaire a été imprimée à différentes reprises; c'est là qu'a été exaltée la prétendue découverte d'un charlatan qui promettait de neutraliser les fosses d'aisances avec une pinte de vinaigre, et qui s'est enfui après avoir été la cause de la mort de deux hommes. Ce journal, à qui l'administration est sans cesse obligée de faire faire des rétractations, des désaveux, est devenu le répertoire de toutes les nouvelles controuvées, de tous les faits apocryphes, de toutes les inventions ou imaginaires, ou nuisibles, de toutes les querelles entre les gens de lettres, les artistes et les particuliers. C'est par la facilité qu'on trouve à y faire insérer des écrits même satyriques qu'a été publiée cette lettre scandaleuse qui a porté le roi à un acte éclatant de sévérité envers un écrivain peu maître de son imagination

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et de ses premiers mouvements, qui n'aurait peut-être pas essuyé cette disgrâce, s'il n'avait pas trouvé cette voie ouverte aux écarts de sa plume. » Puis, mêlant de la logique à l'éloquence : « Quoi ! mes *Affiches*, dont le privilége, qui fait partie de celui de la *Gazette*, remonte à 1612, seraient subordonnées à celui du *Journal des Savants*, qui, étant de 1665, leur est postérieur de 53 ans ; à celui du *Journal de Paris*, qui, n'étant que de 1776, leur est postérieur de 164 ans ! Et la faculté accordée à ces deux journaux par un simple privilége du sceau d'annoncer toutes les nouveautés avant la *Gazette* et le *Journal général de France* (*Petites Affiches*), anéantirait les dispositions des lettres-patentes d'octobre 1612, mars 1628, février 1630, octobre 1631, avril 1751, juillet 1756 et août 1761, toutes lettres enregistrées, soit aux requêtes de l'Hôtel, soit au Parlement ! »

Nous reviendrons tout à l'heure, en traitant des *Petites Affiches*, sur ces titres de la Gazette ; mais, pour l'intelligence du procès qui s'agitait, il est bon d'avoir sous les yeux le privilége dont arguait l'abbé Aubert ; le voici dans sa dernière teneur :

« Faisons défense à toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de s'immiscer dans la composition, vente et débit d'aucunes gazettes de France, ni d'aucuns imprimés de relations et de nouvelles,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tant ordinaires qu'extraordinaires, lettres, copies ou extraits d'icelles, et autres papiers généralement quelconques contenant la relation des choses qui se passeront tant en dedans qu'en dehors de notre royaume; ni de faire aucune des choses qui ont été ou dû être dépendantes du privilége de la *Gazette*, sans la permission expresse et par écrit du ministre et secrétaire d'Etat ayant le département des affaires étrangères; à peine contre les contrevenants de confiscation des imprimés et exemplaires, ainsi que des caractères et des presses, de six mille livres d'amende, et de tous dépens, dommages et intérêts, même de punition corporelle. »

Aubert demandait à grands cris qu'on appliquât cette loi à l'imprimeur du *Journal de Paris;* mais il eut beau s'agiter, un arrêt du conseil, pour assurer la fourniture des neuf exemplaires à la chambre syndicale, fit défenses à tous auteurs et éditeurs, directeurs et rédacteurs de gazettes, journaux, affiches, etc., tant à Paris que dans les provinces, même ceux étrangers dont la distribution est permise dans le royaume, d'annoncer aucun ouvrage imprimé ou gravé, national ou étranger, si ce n'est après qu'il aura été annoncé par le *Journal des Savants*, ou subsidiairement par celui de Paris, à peine d'être tenus, en leur propre et privé nom, d'acquitter ladite fourniture, et, en outre, de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cent livres d'amende pour la première contravention, de trois cents livres pour la seconde, et d'amende arbitraire, ainsi que de déchéance de leurs priviléges ou permissions pour la troisième, même de telle autre peine qu'il appartiendra s'il s'agissait d'ouvrages prohibés.

C'est là ce qui explique la philippique que nous venons de citer. Il était pourtant réservé à l'abbé Aubert une première consolation. Le baron de Breteuil donna dans ses bureaux des ordres très-sévères, — c'est là du moins ce qu'écrivait l'abbé à M. Durival, le 19 mai 1785, — pour qu'à l'avenir les objets qui intéressaient son département fussent annoncés par la *Gazette*, et non par le *Journal de Paris*.

Les directeurs de la *Gazette*, d'ailleurs, ne se tinrent pas pour battus; ils continuèrent à s'opposer de toutes leurs forces aux empiétements faits sur elle, et ils finirent par obtenir un arrêt du Conseil, en date du 23 décembre 1785, qui confirmait son privilége, et réglait, entre elle et les autres feuilles publiques, la police à observer pour l'annonce des livres nouveaux. Par cet arrêt, le roi substituait la *Gazette de France* et le *Journal de la Librairie* (1) au *Journal des Savants* et au *Journal de Paris* pour l'annonce des ouvrages, imprimés ou gravés, re-

(1) Voir pour ce dernier journal notre chapitre des journaux littéraires.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mis à la Chambre syndicale de Paris (1). Ce changement était motivé sur ce que, le premier étant destiné plus spécialement à l'analyse des ouvrages scientifiques, et l'autre à faire connaître ceux d'agrément, ils n'avaient qu'imparfaitement rempli jusqu'à ce jour le but que Sa Majesté s'était proposé. La *Gazette de France*, étant la plus répandue, se trouvait, par cette raison, plus propre à remplir cet objet, son débit s'étendant dans toutes les provinces du royaume, et même chez l'étranger. Quant au *Journal de la Librairie*, il réunissait à la modicité de l'abonnement des indications claires, précises et telles qu'il convenait. Ainsi l'avantage du commerce des nouveautés en tout genre devait résulter infailliblement de cette destination plus réfléchie. — Du reste, Sa Majesté couvrait de sa protection la *Gazette de France*, dont le privilége méritait, par son ancienneté, des considérations : il ne serait point limité à dix ans, comme celui des almanachs, journaux, gazettes et autres feuilles périodiques;

(1) Il semble résulter de là qu'aucun livre ne pouvait être annoncé qu'il n'eût été préalablement déposé. L'obligation du dépôt remonte au commencement du XVII^e^ siècle. Un édit de Louis XIII, du mois d'août 1617, avait prescrit de déposer gratuitement à la Bibliothèque royale deux exemplaires de tout ouvrage imprimé; un arrêt du conseil, du 21 octobre 1638, enjoignit d'en mettre aussi deux exemplaires dans la bibliothèque du chancelier. En 1704, un nouvel arrêt du conseil, du 15 octobre, porta à neuf le nombre d'exemplaires à déposer de chacun des livres, feuilles et estampes que l'on imprimait ou réimprimait; ils devaient être remis gratuitement et sans frais aux syndic et adjoints, chargés de les distribuer dans l'ordre suivant : deux au garde de la bibliothèque du roi, deux au garde du cabinet du château du Louvre, un à la bibliothèque du chancelier, un pour l'examinateur de l'ouvrage, et trois pour la communauté des libraires et imprimeurs. Maintenant le dépôt est fixé à deux exemplaires; il était de cinq sous l'Empire et quelques années après.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

elle continuerait à être régie conformément aux lettres-patentes du mois d'août 1761. — Les Petites Affiches ou Journal général de France, et les Affiches de province, étant des feuilles périodiques censées faire partie de la *Gazette de France*, devaient jouir des mêmes avantages, et ne seraient point sujettes plus qu'elle au renouvellement du privilége.

On voit par là à quelles restrictions la presse était encore assujettie quelques années avant la Révolution.

Panckoucke, qui avait alors le privilége du *Mercure*, intervint dans la querelle ; mais il y apporta beaucoup plus de modération, soit tempérament, soit confiance dans la force de son journal, « le premier de tous les journaux, le plus utile de tous aux gens de lettres, au gouvernement, et qui rendait annuellement aux différents départements, à la grande et à la petite poste, dix fois plus que tous les autres papiers de France et étrangers réunis. » Il conseillait tout simplement au gouvernement d'ordonner à la Chambre syndicale de remettre à chaque propriétaire des journaux une copie de tous les livres, estampes et musique qu'on pouvait annoncer, en payant les frais de cette copie ; et quant aux neuf exemplaires qui devaient être remis à la Chambre syndicale, il fallait en rendre les im-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

primeurs responsables, en les autorisant à les retenir.

C'est sur un autre terrain que l'éditeur du *Mercure* avait engagé la lutte, et il la voulait soutenir par d'autres moyens, que les *Petites Affiches*, du reste, comme nous le verrons tout à l'heure, n'avaient pas non plus négligés. Il annonçait, l'année suivante, que le *Mercure* publierait sans augmentation de prix un supplément contenant les prospectus et avis particuliers de la librairie. Les propriétaires du *Journal de Paris*, non moins désireux d'accroître leurs bénéfices, réclamèrent cette insertion comme l'apanage naturel de leur feuille, qui, se publiant tous les jours, pouvait remplir plus promptement et plus utilement pour les auteurs l'objet de leurs annonces. L'affaire fut portée devant le garde des sceaux. Panckoucke avait pour lui l'antériorité; mais, en homme qui connaît son monde, il crut devoir, par surérogation, appuyer son bon droit de la distribution d'un millier de louis, qu'il répandit dans les bureaux des affaires étrangères, du ministre de Paris et de la police. Une lettre officieuse lui permit d'aller en avant, avec promesse de l'indemniser, si plus tard on se prononçait pour le *Journal de Paris*. Nouveau prospectus, par lequel il fait ressortir les avantages de sa proposition : un prospectus de deux pages ne coûtera ainsi que 42 livres, etc. Riposte du *Journal*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*de Paris*, qui offre pour 24 livres une feuille de supplément composée de huit colonnes ou quatre pages. Nous ne savons comment se termina cette lutte; mais dans tous les cas, et c'est l'important, le public y dut trouver son avantage.

La même année où le *Journal de Paris* eut à soutenir contre la *Gazette* le procès dont nous venons de parler, il s'attira, par une indiscrétion au fond bien innocente, une affaire beaucoup plus désagréable, qui lui coûta plus cher, et qui, même, faillit le faire supprimer. Voici comment Garat (1) raconte cette mésaventure :

Il n'y avait, en 1777, de querelles que dans la littérature et dans les sciences, et de révolutions que dans les faveurs de la cour, dans les engouements et dans les modes de la ville. Mais un journal de tous les matins était tellement approprié au goût des Français et à la vie de Paris, qu'on ne faisait plus de déjeuner où celui-là ne fût à côté du chocolat ou du café à la crème. On s'étonnait qu'on eût pu vivre si longtemps sans journal, et les auteurs du *Journal de Paris*, pénétrés de la nécessité et de la difficulté de soutenir et d'étendre un succès si brillant dès les premiers jours, cherchaient toutes les nouvelles et toutes les nouveautés, et préféraient quelquefois celles qui pouvaient être dangereuses à recueillir.

Un envoyé de la Cour de France (2) à une petite cour d'Allemagne, plus décoré par son nom et par son esprit que par le

(1) *Mémoires sur M. Suard et sur le* XVIII^e^ *siècle*, t. II, p. 298.

(2) Ce n'était pas la cour de France, mais celle de Lunéville, qui avait député Boufflers vers cette princesse allemande, qui se montra aussi ridiculement susceptible qu'elle était, à ce qu'il paraît, grosse et grasse. Il s'agissait d'une négociation de mariage pour le roi de Pologne.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

titre et l'importance de sa mission, fut reçu de très-mauvaise grâce par la princesse auprès de laquelle il se rendit en grande hâte ; il se présentait, en effet, avec une joue enflée par une fluxion. Un diplomate vieilli dans le métier aurait pu prendre plus d'une vengeance sérieuse ; le chevalier de Boufflers, d'abord abbé et puis hussard, aima mieux tourner de jolis vers que de jouer de mauvais tours, et rima gaîment sa mésaventure.

*J'avais une joue enflée.*
*La princesse boursoufflée,*
*Au lieu d'une en avait deux ;*
*Et Son Altesse sauvage*
*Parut trouver très-mauvais*
*Que j'eusse sur mon visage*
*La moitié de ses attraits.*

On avait partout appris ces vers aussitôt qu'ils circulèrent en manuscrit ou en l'air ; et s'il n'était bon à rien qu'ils fussent insérés dans le *Journal de Paris,* cela était aussi au moins indifférent pour son altesse allemande.

Cependant sa colère fut grande, et il fallut bien que la cour de France la partageât. On ne dit rien au poète, qui ne pouvait pas être anonyme, quoiqu'il ne se nommât point, et on voulut punir les propriétaires et les éditeurs du *Journal de Paris.* On eut un instant l'idée de l'ôter à ses fondateurs et à ses propriétaires pour le donner à M. Suard, à qui il aurait valu vingt ou vingt-cinq mille francs. Le gouvernement ne respectait si peu ce genre de propriété que parce que tout le monde alors ignorait en France qu'un papier public, fondé sur un privilége du roi, pût être une propriété particulière. M. Suard apprit à tous qu'elle est la plus légitime, la plus sacrée de toutes, puisqu'elle est composée des facultés de l'esprit et de l'âme de ses auteurs. Il prit la défense de ceux dont on lui offrait la fortune ; il ne la leur conserva pas seulement, le premier de tous il la fit reconnaître pour une propriété aussi inviolable au moins que la propriété des terres. Il fit de ce principe, dont la lumière s'étend si loin, la règle d'un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gouvernement absolu, la loi d'une nation qui avait beaucoup de franchises et qui n'avait encore aucune liberté, la maxime anticipée et fondamentale de l'existence légale de tant de journaux que la liberté devait bientôt faire éclore.

Touchés d'un si noble procédé, les journalistes firent accepter, par reconnaissance, à M. Suard, une part dans ce journal qu'il venait de refuser entier. Il en devint à la fois le censeur, le copropriétaire, et l'un des rédacteurs dont les articles multipliaient le plus les abonnements.

Garat ne citant que quelques vers estropiés du charmant badinage qui donna lieu à cette grosse affaire, nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux la pièce de conviction dans toute sa scélératesse.

AIR : *De la fanfare de Saint-Cloud.*

*Enivré du brillant poste*
*Que j'occupe récemment,*
*Dans une chaise de poste*
*Je m'embarque fièrement,*
*Et je vais en ambassade,*
*Au nom de mon souverain,*
*Dire que je suis malade*
*Et que lui se porte bien.*

*Avec une joue enflée*
*Je débarque tout honteux.*
*La princesse boursoufflée*
*Au lieu d'une en avait deux;*
*Et Son Altesse sauvage*
*Sans doute a trouvé mauvais*
*Que j'eusse sur mon visage*
*La moitié de ses attraits.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*« Princesse, le roi mon maître*
*Pour ambassadeur m'a pris.*
*Je viens vous faire connaître*
*L'amour dont il est épris.*
*Quand vous seriez sous le chaume,*
*Il troquerait, m'a-t-il dit,*
*La moitié de son royaume*
*Pour celle de votre lit.*

*Par l'union de vos personnes,*
*L'Europe avec plaisir verrait*
*Sur une tête deux couronnes,*
*Et deux têtes dans un bonnet. »*

*La princesse à son pupitre*
*Compose un remerciement,*
*Et me remet une épître*
*Que j'emporte lestement.*
*Et je descends dans la rue,*
*Fort satisfait d'ajouter*
*A l'honneur de l'avoir vue*
*Le plaisir de la quitter.*

AIR : *Ne v'là-t-il pas que j'aime !*

*Dans ces beaux lieux en revenant,*
*Je quitte l'*Excellence,
*Et reçois pour mon traitement*
Cent vingt livres de France.

Le *Journal de Paris* avait eu cependant la circonspection de supprimer ce dernier couplet, qui se termine par un mauvais calembour dont l'explication ne sera peut-être pas inutile : Boufflers avait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

reçu, à l'occasion de son ambassade, la croix de Saint-Louis (*cinq louis*, cent vingt livres).

Cette affaire occupa tout un mois Paris, la France et l'Europe. Grimm ne pouvait manquer d'en entretenir son illustre correspondant; mais on ne s'étonnera point qu'il n'ait pas vu précisément les choses du même œil que le complaisant biographe de Suard. Il rapporte une *complainte de Corancez*, qu'il fait précéder des réflexions suivantes :

Le *Journal de Paris* a été suspendu depuis trois semaines, à cause d'une vieille chanson du chevalier de Boufflers sur son ambassade auprès de la princesse Christine de Saxe, que le rédacteur s'était avisé d'y insérer en rendant compte d'un recueil de vers et de prose, intitulé *Les quatre Saisons littéraires*, où se trouve cette malheureuse chanson, faite il y a plus de vingt ans, et que tout le monde sait par cœur. On ne peut nier que ce ne soit une grande sottise d'imprimer dans une feuille qu'on envoie à toute la famille royale des vers où l'on s'est permis de tourner en ridicule la tante de Sa Majesté; mais il n'est pas moins certain que ce n'est que par pure ignorance qu'on a commis une pareille faute, que la chanson est assez ancienne pour qu'on ait pu en oublier le véritable sujet, et qu'après tout le rédacteur de l'article n'a fait que citer des couplets qu'on avait imprimés impunément avant lui dans un livre publié et vendu depuis deux mois avec privilége et approbation. Quoi qu'il en soit, si messieurs les rédacteurs méritaient une petite leçon pour n'être pas mieux instruits de ce que dans la bonne compagnie personne n'ignore, il y a eu des gens d'esprit qui ont fort bien jugé que cette leçon pourrait avoir plus d'un côté utile; en conséquence, on a fort exagéré les torts de leur étourderie. Le privilége du journal leur a été retiré par ordre exprès du roi. On a répandu adroitement le bruit qu'il pourrait bien être supprimé tout à fait,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que Sa Majesté ne voulait plus en entendre parler, qu'elle avait décidé, du moins, que cette feuille ne serait plus rédigée par les mêmes personnes, et qu'il se présentait des compagnies qui en sollicitaient le privilége en offrant des sommes considérables, etc. Des avis si alarmants pour les propriétaires d'une entreprise qui rend aujourd'hui plus de cent mille francs de produit net les ont déterminés enfin à s'adresser à M. Suard, à le supplier très-humblement de vouloir bien sauver leur propriété en la mettant sous l'abri de son nom, et de recevoir pour prix de sa complaisance un quart ou du moins un cinquième des bénéfices. La délicatesse de notre académicien n'a pas cru devoir accepter une pareille proposition; mais après beaucoup d'instances, et de la part des malheureux propriétaires, et de la part de M. le garde des sceaux, qui les protége, il s'est enfin laissé persuader à recevoir, avec le titre de rédacteur du journal, un traitement fixé par le roi, avec un petit intérêt particulier dans l'affaire, qui puisse la lui rendre encore plus personnelle. On estime que les deux objets réunis ne passeront guère quinze à vingt mille francs; c'est ce que son désir d'obliger a pu obtenir de sa délicatesse. Grâce à cet arrangement et à quelques autres sacrifices moins connus, le privilége vient d'être rendu aux anciens propriétaires, MM. Corancez, Romilly, Cadet et d'Ussieux; mais M. Suard sera seul responsable de l'usage qu'ils en pourront faire à l'avenir. Ce risque là, sans doute, vaut bien la peine qu'on le paie généreusement.

Voici maintenant la complainte de l'infortuné Corancez :

*Enivré du brillant poste*
*Qui me rendait important,*
*Je menais d'un train de poste*
*Le public et son argent.*
*Au fait de mon ambassade*
*Du reste n'entendant rien,*
*Je pouvais être malade*
*Quand Sautreau se portait bien.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*L'œil rouge et la mine enflée,*
*Je promenais gravement*
*Ma vanité boursouflée*
*Et mon air de président,*
*Quand tout à coup un orage*
*Dérangea tout mon calcul,*
*Et sa bourrasque sauvage*
*Faillit à me rendre nul.*

*D'un membre d'Académie,*
*Fort avide du bonheur,*
*La finesse et le génie*
*Combinèrent mon malheur.*
*Ma Feuille était fort courue,*
*Mais il fallut ajouter*
*Au plaisir de l'avoir eue*
*Le chagrin de la quitter.*

*De huit mille écus de rente*
*Perdant jusqu'au dernier quart,*
*D'une plume pénitente*
*J'écris à Monsieur Suard :*
*« Je conviens que d'une tante*
*Le prix par moi méconnu*
*Méritait que de ma rente*
*On m'ôtât le revenu. »*

*Touché de ma repentance,*
*Epris d'argent et d'amour,*
*Mon patron rompt une lance*
*Dans le cercle de la cour :*
*On me rendit mon pupitre,*
*Et le bon Monsieur Suard*
*Chez moi ne voulut qu'un titre,*
*Avec sa prébende à part.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Nous citerons encore le récit de la *Correspondance secrète*, parce que ce rapprochement nous a semblé présenter quelque intérêt :

Depuis samedi dernier le *Journal de Paris* est supprimé, pour une cause si légère, et en même temps si extraordinaire, que le public en a cherché une autre, mais vainement. Une chanson du chevalier de Boufflers, faite il y a douze ou quinze ans, sur son ambassade auprès de la princesse Christine, abbesse de Remiremont, chanson imprimée dans vingt recueils avec approbation et privilége du roi, a été la véritable cause de cette suppression, parce que le *Journal de Paris* l'a citée d'après un ouvrage intitulé *Les Saisons littéraires*, imprimé au mois de mars dernier. On a représenté au roi que, la princesse Christine étant sa tante, cette chanson était licencieuse, quoique la princesse ne fût point nommée, et par ce tapage on a donné à la chanson une célébrité qu'elle n'avait point encore eue. Le public, privé du journal, a jeté les hauts cris. M. le garde des sceaux, en conséquence d'un ordre exprès du roi, avait révoqué le privilége ; mais ce magistrat a représenté ensuite à S. M. que ce qu'on lui avait montré comme un manque de respect punissable n'était qu'une inconsidération innocente, et le roi a reçu cette représentation avec bonté, de sorte qu'on espère que le journal reprendra son cours avant la fin de cette semaine.

Si c'étaient des courtisans gens de lettres, et trop instruits ou trop puissants pour n'être pas disposés à l'indulgence, qui eussent provoqué cette suppression, il serait à désirer que ces messieurs ne suivissent pas la carrière des lettres, où leurs jalousies sont si dangereuses. Dans le beau siècle de Louis XIV, les Montauzier, les La Rochefoucauld, cultivaient les lettres et protégeaient les lettrés, et c'est tout ce que les courtisans doivent se permettre : car, si une fois ils y introduisent leur esprit de rivalité, les écueils de la carrière deviendront assez terribles pour en écarter tous ceux qui pensent, et qui ont besoin de repos pour rendre leurs pensées utiles à leur siècle et à la postérité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le moyen d'arriver à cette crise déplorable, c'est, pour eux, d'épouser les haines des gens de lettres de profession, qui invoqueraient jusqu'au secours du tonnerre contre des rivaux qui n'ont pas pour eux la considération à laquelle ils prétendent. Boileau l'a dit,

*Qui n'aime point Cotin n'estime point son roi,*
*Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.*

Suspendu le 4 juin, à la demande du comte de Lusace, frère de la princesse Christine, le *Journal de Paris* reparut le 27, mais, disent de leur côté les *Mémoires secrets*, « grevé d'une forte pension en faveur de Suard, intrigant qui, sans rien faire, se fourre partout, et s'est fait donner le titre de réviseur général de cette feuille, pour prévenir le retour d'une indiscrétion pareille à celle qui a motivé la suspension. »

La *Correspondance secrète* mentionne à ce propos une particularité qui mérite que nous la rapportions. Elle confirme d'abord, à son point de vue, le récit des autres chroniqueurs : « On dit que le *Journal de Paris* est laissé aux mêmes entrepreneurs, auxquels on a imposé des lois sévères dont ils ne pourront point s'écarter, et, afin que le goût préside à leur rédaction, on leur a nommé un réviseur homme de lettres, M. Suard, de l'Académie française, qui sera juge compétent et impartial de tout ce que les circonstances permettront d'admettre ou ordonneront de rejeter. » Puis elle ajoute :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« On avait prétendu que, suivant le nouveau régime, le journal ne rapporterait que des lettres signées de leurs auteurs, et cette précaution, un peu tardive, aurait évité ci-devant quelques inconvénients, attendu que tel homme qui se croit gai sous le masque ne se hasarde pas avec tant de facilité à se montrer à visage découvert. Mais ce bruit est démenti par le fait, et les plaisants pourront continuer à jouir de l'incognito, sauf à se voir punis, s'ils blessent quelqu'un, puisque leurs noms seront toujours indispensablement exigés au bas de leurs manuscrits. »

Et de fait, le *Journal de Paris* continua d'être, comme on dirait aujourd'hui, une tribune accessible à tous, ouverte à toutes les plaintes, à toutes les réclamations, à tous les débats. C'est là surtout ce qui fait l'intérêt de cette feuille, où venaient se répercuter tous les jours le bruit et les préoccupations, et, en quelque sorte, la physionomie de la grande ville.

Dans l'intervalle de ces deux mésaventures qui faillirent lui être fatales, le *Journal de Paris* en avait éprouvé une autre, que nous devons rappeler, quoiqu'elle n'ait pas eu de suites sérieuses, parce qu'elle fournit une nouvelle preuve de la circonspection à laquelle étaient tenues les feuilles publiques. Le fait est ainsi raconté dans la *Correspondance se-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*crète :* « Le *Journal de Paris* a été suspendu pour avoir un peu critiqué l'oraison funèbre de l'impératrice-reine prononcée à l'église Notre-Dame par l'évêque de Blois. Ce discours, qui est très-médiocre, y a cependant été traité avec beaucoup de ménagement. Il paraît que les évêques sont encore plus délicats que les poètes; le malheur, c'est qu'ils sont plus puissants.

*Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots !* »

Métra reproduit ensuite et analyse l'article des « pauvres journalistes de tous les jours », et il en montre la parfaite innocuité. Les journalistes avaient omis à dessein des particularités qui auraient pu faire grand tort au susceptible orateur; mais il fallait encore louer M. l'évêque : c'est ce qu'ils n'avaient pu faire, et ils avaient été sur le point d'être victimes de leur véracité. « Ici le public est compté pour rien. Les auteurs des papiers publics sont souvent contraints de lui mentir impudemment, dès qu'il s'agit de l'intérêt du moindre petit seigneur. L'affaire devient bien plus grave encore quand il est question d'un comédien qui croit qu'on a voulu offenser sa personne sacrée. » On donne pour exemple la querelle de Fréron le fils avec Desessarts, dont nous parlerons en son lieu.

Tout le monde, dans cette circonstance, prit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

parti pour le journal, et la suspension fut immédiatement levée. « Les entrepreneurs du *Journal de Paris*, ayant été se jeter aux pieds de M. le comte de Maurepas, ont obtenu grâce, et leur feuille a repris son cours. Ils se sont bien promis, sans doute, de ne plus s'égayer aux dépens des évêques; mais on n'a point apparemment exigé d'eux une semblable réserve à l'égard des simples abbés. Ils ont épluché avec une rigueur extrême l'oraison funèbre que l'abbé de Boismont a prononcée dans la chapelle du Louvre, en présence de l'Académie française. »

Suivant les *Mémoires secrets*, ce serait cette dernière critique qui aurait motivé la suspension du journal, et cette rigueur aurait été provoquée par l'Académie, qui, nous le savons déjà, ne souffrait pas volontiers qu'on touchât à l'un de ses membres. Quoi qu'il en soit, le fait n'en subsiste pas moins, avec son enseignement.

Une autre fois, et c'était quelques mois après qu'il avait été placé sous la férule de Suard, le *Journal de Paris* ayant rendu un compte un peu léger de la mort philosophique du poète Barthe, l'auteur des *Fausses infidélités*, les rédacteurs furent vertement tancés, et contraints à expier cette imprudence par une aumône de 600 livres, au profit des pauvres de la paroisse de Saint-Roch; et ce fut, dit-on, le réviseur de la feuille qui dut payer cette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

amende de ses deniers, ce qui prouverait que sa position n'était pas tout-à-fait une sinécure.

Le *Journal de Paris* alla sans autre encombre jusqu'au début de la Révolution, où il se métamorphosa, comme toutes les feuilles qui existaient alors, et nous le retrouverons au nombre des journaux politiques les plus importants de cette époque.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# LES PETITES AFFICHES

—

*Recherches sur les origines de la publicité commerciale. — Nouveaux détails sur les commencements de Renaudot et de son Bureau d'adresse. — Histoire des* Petites Affiches. *— Alliance de la littérature et de l'industrie.*

Voilà un sujet qui pourra paraître, au premier aspect, quelque peu étranger à notre cadre ; cependant il touche par plus d'un point, comme on va le voir, à la littérature, et même à la politique. Il entre d'ailleurs dans notre plan de faire connaître le journal sous toutes les formes qu'il a revêtues, et l'application de ce puissant véhicule aux besoins du commerce et de l'industrie mérite bien que nous y prêtions quelque attention ; nous sommes d'autant plus porté à nous y arrêter que le peu de données qui ont cours sur cette matière, et qui vont se répétant de livre en livre, sont loin d'être exactes. Il faut dire qu'elle est environnée d'une telle obscurité dans ses commencements, et qu'il y règne ensuite une telle confusion, que l'on ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

peut s'y reconnaître qu'à force de patience et de recherches.

On attribua longtemps l'invention des *Petites Affiches* à un imprimeur du nom de Boudet, qui, en effet, obtint en 1746 un privilége pour la publication d'une feuille de cette nature. Barbier releva, soi-disant le premier, la fausseté de cette attribution, dans son *Dictionnaire des anonymes* (v° *Affiches*) et dans son *Examen critique des dictionnaires historiques* (v° *Boudet*), en s'appuyant sur un passage du *Journal des Savants*, où il est dit, à la date du mois d'août 1716, que « le sieur Thiboust, libraire-imprimeur, vend chaque semaine une brochure in-12 qui contient les affiches de Paris, des provinces et des pays étrangers », lequel recueil avait pour auteur, d'après le P. Baizé (Catal. manuscr. de la doct. chrét., t. XIX, fol. 211) Jean Du Gone ou Du Gono, de Gannat en Auvergne, « homme de mérite, mais abondant en desseins singuliers. » Il y avait plus de cinquante ans que l'abbé Claustre, en mentionnant l'essai de Du Gone dans la table du *Journal des Savants*, avait protesté contre les prétentions de Boudet et de ceux qui lui succédèrent.

Ce n'est, d'ailleurs, pas plus à Du Gone qu'à Boudet qu'est due l'invention des feuilles d'avis qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *Petites Affiches*, et, pour être dans le vrai et en trouver



EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'origine, c'est encore près de cent ans plus haut qu'aurait dû remonter le savant bibliographe.

La publicité commerciale date, en effet, comme la publicité politique, du commencement du XVII^e^ siècle; elles sont toutes les deux sorties du même berceau, elles ont toutes les deux le même père : Théophraste Renaudot.

Nous avons déjà parlé des premiers essais de publicité de cet esprit inventif, notamment de son *Bureau d'adresse;* quelques détails sur ce curieux établissement ne seront ni hors de propos ni sans intérêt.

Il commença à fonctionner une année avant la naissance de la Gazette; son fondateur nous l'a déjà appris : « Il avint l'an 1630, fondé sur l'autorité d'Aristote et du sieur de Montagne. » Mais Renaudot en avait conçu et présenté le plan dès son arrivée à Paris, en 1612; il n'avait pas fallu moins de dix-huit ans pour le mettre sur pied.

Une chose digne de remarque, c'est le soin qu'eut Renaudot, dès l'origine, d'abriter ses inventions sous le couvert de la charité. Il va, du reste, nous donner lui-même, sur ses premiers projets, des détails très-circonstanciés et très-curieux; ils ont été consignés par lui dans une brochure aujourd'hui rarissime, dont l'existence m'avait été révélée par le catalogue Leber, et que M. A. Pottier, le savant conservateur de la bibliothèque de Rouen, a mise

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à ma disposition avec une bienveillance dont je ne saurais trop le remercier, car elle est venue éclairer des incertitudes dont je cherchais en vain depuis longtemps la solution. Elle est intitulée : *Inventaire des addresses du Bureau de rencontre, où chacun peut donner et recevoir avis de toutes les nécessitez et commoditez de la vie et société humaine. — Par permission du Roy, contenue en ses Brevet, Arrests de son Conseil d'Estat, Déclaration, Privilége, Confirmation, Arrest de sa Cour de Parlement, Sentences et Jugement donnez en conséquence. — Dédié à Monseigneur le Commandeur* DE LA PORTE, *par T. Renaudot, médecin du Roy. — A Paris, à l'enseigne du Coq, rue de la Calandre, sortant au Marché-Neuf, où l'un desdits Bureaux d'adresse est estably.* 1630. (Gr. in-4° de 34 pages, orné de vignettes et fleurons.)

C'est, à n'en pas douter, la première pièce émanée de cette officine, d'où devaient sortir la *Gazette*, les *Petites Affiches*, et tant d'autres écrits politiques ou relatifs au commerce.

Elle est dédiée à « Haut et puissant seigneur Monseigneur Amador de La Porte, chevallier de l'ordre de S. Jean de Hierusalem, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, bailly de la Morée, commandeur de la Bracque, ambassadeur ordinaire dudit ordre près Sa Majesté, gouverneur de la ville et chasteau d'Angers, etc. »

Elle débute par un quatrain à ce même Amador de La Porte :.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Cette entrée,* AME D'OR, DE LA PORTE *d'honneur*
*Que la naissance, l'heur et la valeur vous donne,*
*Fait voir que la vertu soy-mesme se guerdonne,*
*Et ne tient que du ciel sa naissance et son heur.*

ISAAC RENAUDOT,
*Etudiant en droit* (1).

Vient ensuite la dédicace. Renaudot commence, comme de raison, par faire un pompeux éloge du Commandeur, puis il continue ainsi :

De sorte, Monseigneur, que, mon inclination mesme cessant, qui est en possession de rapporter toute son estude à l'honneur de vostre maison, je n'eusse peu choisir une protection plus favorable que la vostre à l'établissement d'un dessein qui regarde si notoirement l'utilité publique. Tel est le règlement des pauvres,

(1) Il paraît que les prétentions à la poésie étaient héréditaires dans la famille. La première production imprimée de Renaudot que j'aie rencontrée est une pièce de vers, de 1627, conservée à la Bibliothèque impériale. Ce sont des *Stances pour la santé du Roy ;* en voici la première, une des moins mauvaises :

*Il est vray que ce siècle pervers*
*N'a rien qui ne soit à l'envers :*
*Un roy miracle de notre âge*
*Pour les maux qu'il n'a pas commis*
*Ha la fièvre que son courage*
*Donnait à tous ses ennemis.*

La pièce est dédiée à *Monseigneur le Cardinal de Richelieu,* et très-probablement en l'écrivant Renaudot pensait plus au puissant ministre qu'au monarque malade :

*Digne prélat qui sais calmer*
*Les orages de notre mer,*
*Tire-nous des maux où nous sommes,*
*Impètre du ciel notre bien :*
*Il t'aime encor plus que les hommes ,*
*Et ne te refuse de rien.*

*Par tes prières sa bonté*
*Au Roy donnera la santé,*
*Et cette fièvre, pour bon signe,*
*Poussera dehors son venin :*
*Comment serait-elle maligne,*
*En un naturel si benin?*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tant désiré de vous et de tous les gens de bien, pour lequel ayant eu l'honneur d'estre mandé et employé par Sa Majesté, et luy ayant fait voir que l'une des plus grandes incommoditez de ses sujets et qui en réduisoit mesme plusieurs à mendicité, estoit la faute d'adresse des lieux et choses nécessaires à l'entretien de leur vie, lesquelles, au contraire, enseignées, accomoderont toute sorte de personnes, cette proposition a esté tellement approuvée de ceux ausquels il luy a pleu d'en commettre l'examen, qu'en suitte de son brevet du 14e jour d'octobre 1612, qui me donne pouvoir, exclusivement à tous autres, d'establir les Bureaux de ces addresses en tous les lieux de son obéissance, durant cette longue suitte d'années requise à la solide perfection d'un ouvrage de durée, j'ai obtenu plusieurs arrests de son Conseil d'Estat, ses lettres patentes de déclaration, privilége et confirmation du don d'iceux, autre arrest de sa cour de Parlement, sentences et jugements de Messieurs le Lieutenant civil, Bailly du Palais et autres juges des lieux où mes Bureaux sont establis; si bien qu'il ne reste aujourd'huy qu'à informer le public de la commodité qu'il recevra de cet establissement, nostre désir ne se portant jamais aux choses incognües.

Je sçay bien que cette introduction ne sera pas, seule entre toutes les autres, exempte de difficulté. Il s'en trouvera qui blasmeront mon courage de s'estre porté à une si haute entreprise, sans que la despense qu'il me faut continuer pour la perfection de cet œuvre m'en ayt destourné. A ceux-là je respon que, me recognoissant né au bien public, auquel j'ay sacrifié le plus beau de mon aage, sans autre recompense que celle dont la vertu se paye par ses mains, il seroit desormais trop tard d'espargner, comme on dit, le fond du tonneau, après avoir esté prodigue du reste. Et qui sçayt si, dans toute l'estenduë de ce grand Estat (que la valeur de nostre invincible Monarque va faire encore plus grand et l'accroistre jusques où sa justice le voudra permettre), voire qui sçayt si dans le seul enclos de cette populeuse ville de Paris, où la devotion est ingenieuse à produire toute sorte de bonnes œuvres, il ne se trouvera point, sinon autant que Dieu,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

appaisant son juste courroux, en demandoit au Père des croyants pour sauver une ville, au moins une seule personne qui, goustant les utilitez qui naistront à milliers de l'establissement de ces Bureaux, inventez au bien et soulagement du peuple, vueille éterniser sa mémoire en les dotant de quelque revenu suffisant pour luy faire continuer, avec plus d'ornement et de splendeur, le soustien de ses grandes charges ? Dont ceste-ci ne sera pas la moindre, qu'à toute heure les pauvres y trouveront gratuitement avis des commoditez et occasions qu'il y aura de gagner leur vie, la plus charitable aumosne qu'on leur puisse départir.

Et comme les jugements sont divers, d'autres abbaisseront si fort cet employ au-dessous de ma charge, qu'ils tascheront à me rendre par là méprisable. Pauvres gents qui ne considèrent pas que ce n'est point tant le sujet comme la façon de le traitter et les personnes qui s'en meslent d'où les occupations s'appellent basses et relevées. Agis estoit toujours Agis, mesme au bas bout ; Caton toujours luy dans sa charge de nettoyer les ruës ; et le miracle de nos jours, ce Grand Cardinal, dont les sublimes actions rendent tous vos tiltres inférieurs à celuy que vous portez si dignement d'estre son oncle, le justifie, meslant comme il fait dans ses plus haults desseins, le soin des pauvres, qui l'appelloyent leur père, avant que ce beau nom eust fait place à celuy de Restaurateur de la France, sous les heureux auspices du plus grand Roy du monde. Ouy, le Grand Cardinal ayant donné souvent ses suffrages à ce mien projet, il n'a rien désormais en soy que de grand et de magnifique.

Je me persuade aussi qu'un nombre de petits avortons d'esprits, à peine capables d'une seule chose, jugeant des autres par eux-mêmes, blasmeront la diversité de mes emplois, voyant que mes veilles et l'habitude que j'ay prise dès mon enfance à l'assiduité du travail me donnent assez de temps pour exercer ma profession de la médecine avec honneur, et au contentement, comme je croy, de ceux qui m'employent ; assez pour servir de Paranymphe aux héroïques actions que toute la France admire dans mes Eloges, moins riches, à la vérité, de mon ouvrage que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de leur matière, mais tels qu'ils se font lire et taire la colomnie ; assez pour m'égayer et ne m'estranger point les plus délicattes oreilles par mes poëmes ; assez pour n'abandonner pas le soin qu'il a pleu au Roi me commettre du reiglement des pauvres, quelque difficulté qui s'y trouve, dont j'appelle à tesmoing tous les Ministres de l'Estat et les principaux Officiers des cours souveraines, et assez encor pour obliger le public, en cet establissement de mes Bureaux de rencontre, de toutes ses nécessitez. Ils diront sans doute bien plus hardiment qu'ils le faisoyent, que je devroye employer cette vigueur toute entière à l'exercice de ma profession. C'est aussi ce que je fay : je ne partage point mon esprit en mesme temps à deux diverses choses. Ceux qui ont quelque nom en la médecine, avec lesquels j'ay souvent l'honneur d'en conférer, doivent ce tesmoignage à la vérité.

Mais suis-je à blasmer si j'imite quelquefois le compas, dont l'autre pied descrivant une figure, n'empesche pas la maistresse branche de se tenir à son point. Non, ces petits Aristarques me permettront de leur dire qu'ils ne sçavent pas la longueur d'un jour naturel, ménagé d'un bon ordre, dont les jeux et les divertissements sont les choses qu'ils censurent. Comme s'ils blasmoyent un architecte de ce qu'il n'a pas toujours l'esprit bandé à la proportion de ses voûtes et de ses colomnes, mais de ce qu'il égaye quelquefois sa main à desseigner la posture d'un marmot, ou la grimace d'une teste de satyre. La médecine est le centre de mon repos, c'est la masse de mon édifice ; sont-ils fachez si mes passe-temps ont quelque chose de plus que des figures ? L'Hypocrate et le Galien n'estoyent pas de cet avis, quand ils nous désiroyent la cognoissance de toutes les disciplines ; et jusques aux pauvres malades reconnoissent la différence qu'il y a entre l'ennuieuse pesanteur de celuy qui ne les tire jamais du triste penser de leur maladie, et la gayeté d'un esprit universel qui sçayt divertir le leur, quand il en est temps, par la plaisante variété de son discours, lequel, bien souvent, ne sert pas moins de médecine à l'âme que les remèdes matériels au corps, et qui, pour leur grande connexité, n'est guères moins

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nécessaire. Mais c'est ainsi que jadis, pour la même variété d'estude, Celse, Fracastor, Cardan, Scaliger, et tant d'autres grands médecins, ont receu mesme blasme : qu'ainsi je puisse leur ressembler en la louange qu'ils ont finalement remportée! Joygnez à cela que ce mien dessein, une fois estably comme il est, n'a plus que faire de mon industrie, et me laisse assez content d'en avoir esté le premier mobile : car de trouver mauvais en moy seul ce que l'usage approuve en tant d'autres, qui font exercer leurs greffes et offices par des commis, ce serait le fait d'une injustice trop ouvertement passionnée.

Or, comme il sembloit nécessaire de respondre à ces objections pour me garantir de blasme, ainsi, Monseigneur, je n'en serois pas désormais exempt si j'estendoye plus avant les bornes d'une lettre desjà trop longue, veu que c'est assez de précaution contre la médisance de tous mes censeurs, qu'un Commandeur de La Porte prenne, comme il fait, en sa protection ceste belle entreprise, qui fera redoubler les vœux du public pour sa prospérité, et renouveller tous les jours ceux que fait à ceste mesme fin, Monseigneur, votre très-humble et très-obeissant serviteur.

Suit une longue préface, que Renaudot a reproduite dans le tome XXII du *Mercure françois,* sous le titre de *Discours sur l'utilité des Bureaux d'adresse,* où nous lui avons déjà fait quelques emprunts.

Chacun sent, y dit-il, la peine qu'il y a de rencontrer à point nommé ses nécessités, qui plus, qui moins, selon ses facultés et connaissances, petites ou grandes. Il semble manquer à la perfection de notre société quelque lieu public qui soit comme la lunette d'approche, l'abrégé et le ralliement de tant de pièces détachées. C'est à quoi il prétend remédier par l'établissement d'un Bureau d'addresse et de rencontre de toutes les commodités de la vie ; lequel encore que plusieurs grands politiques des siècles passés aient touché comme nécessaire au bâtiment de leurs républiques, si est-ce qu'il n'y a point d'Etat où il soit plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

requis qu'en France, puisqu'il n'y en a point de plus affluent en peuple. De l'absence d'un pareil établissement, du désordre qui en résulte, se sentent presque toutes les sortes de conditions, même les gens de lettres, comme il le prouve par l'autorité de Montaigne.

Pour autre exemple, un apothicaire, curieux de l'honneur de sa profession, a dispensé fidèlement quelque remède rare, mais excellent, et recommandé par les meilleurs autheurs de la médecine. Il se présente une maladie fascheuse, où, après avoir inutilement employé les remèdes vulgaires, l'advis des médecins fameux se porte à l'usage de cettuy-cy; mais, pour ce qu'on ne le tient pas d'ordinaire dans les boutiques, et qu'on n'est point adverti du lieu où il se trouve, on est contraint de s'en passer, avec l'incommodité du malade, et le desplaisir de ceux qui le traittent; tandis que la composition se gaste, et paye d'une perte ingrate le soing, la despense et la fidélité de son maistre. Aussi, messieurs les gouverneurs de l'Hostel-Dieu, ayant entendu cette ouverture, et, selon leur grande charité et expérience en telles affaires, considéré le bien qui en revient au public, l'approuvèrent unanimement par résultat de leur Bureau du 28 janvier 1628, comme elle l'avoit esté auparavant pour messieurs de l'Hostel-de-Ville. Et, à la vérité, ce n'est pas moins le devoir du bon magistrat d'ouvrir la porte au bien que de la fermer au mal, ce qui ne se peut mieux faire qu'en facilitant les choses licites, dont le défaut et les obstacles qui s'y rencontrent portent ordinairement et presque nécessairement aux illicites les hommes qui ne peuvent demeurer sans rien faire. De sorte qu'il n'y aura d'ores en avant que les plus signalez en meschanceté, qui venants en ce lieu, ne se dégoustent du vice, y voyants d'un costé mille belles ouvertures pour s'employer en choses permises, et d'ailleurs ne s'y présentant aucune occasion de faire mal, auquel un Bureau public, éclairé de tout le monde, ne sçauroit laisser le moindre soupçon, et, s'il y venoit, seroit estouffé dès sa naissance...

Je viens au trafic, qui en sera notoirement facilité : car, tout

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ainsi que l'ignorance oste le désir, estant impossible de souhaitter ce qu'on ne cognoist pas, de mesme la cognoissance des choses nous en amène l'envie ; de sorte que, tout estant, par manière de dire, exposé aux yeux de ceux qui le voudront voir, il ne faut point douter que pour un marché il ne s'en passe trois : ce qui augmentera visiblement le commerce, et aura encore plus d'effet en cette populeuse ville de Paris qu'en autre lieu de ce royaume, en laquelle souvent on cherche au loing ce qui est près de soy, dont néantmoins on est contraint de se passer, avec incommodité.

Je finis par les pauvres, l'objet de mes labeurs, et la plus agréable fin que je me sois jamais proposée. Entre toutes les causes de la pauvreté, dont la déduction seroit ennuyeuse, nous pouvons dire asseurément que l'une des plus manifestes, et qui réduit les personnes de moindre condition au misérable estat de mendicité, ou à soutenir leur vie par moyens illicites, et finalement à l'Hostel-Dieu, si pis ne leur arrive, c'est qu'ils accourent à trouppes en cette ville, qui semble estre le centre et le païs commun de tout le monde, sous l'espérance de quelque avancement, qui se trouve ordinairement vaine et trompeuse : car, ayants despencé ce peu qu'ils avoient au payement des bienvenuës et autres frais inutiles ausquels les induisent ceux qui promettent de leur faire trouver employ, et aux desbauches qui s'y présentent d'elles mesmes auxquelles leur oysiveté donne un facile accez, ils se trouvent accueillis de la nécessité avant qu'avoir trouvé maistre : d'où ils sont portés à la mendicité, aux vols, meurtres, et autres crimes énormes, et par les maladies que leur apporte en bref la disette infectent la pureté de notre air, et surchargent tellement, par leur multitude, l'Hostel-Dieu et les autres hospitaux, que, nonobstant tout le soing qu'on y apporte, ils peuvent véritablement dire que le nombre les rend misérables. Au lieu qu'ils pourront désormais, une heure après leur arrivée en cette ville, venir apprendre au Bureau s'il y a quelque employ ou condition présents, et y entrer beaucoup plus aisément qu'ils ne feroient après avoir vendu leurs hardes ; ou,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'y en ayant point, se pourvoir ailleurs. Ce qui fera discerner plus facilement les fainéants et gens sans adveu, pour en faire la punition qu'il appartiendra.

Renaudot va ensuite au devant des objections que son projet ne saurait manquer de rencontrer, quelque évidente qu'en soit l'utilité, et les réfute péremptoirement. Après tout, continue-t-il,

Ce qui doit fermer la bouche à cette opposition et à toutes les autres, c'est qu'estant permis à un chacun de s'en servir si bon luy semble, ou ne s'en servir point, on n'y sauroit trouver de grief ou sujet de plainte, autrement il faudroit démentir la maxime *Qu'à celui qui le veut, on ne fait point de tort.*

Mais pour ce que ce n'est pas assez de faire le bien, il le faut faire dans l'ordre, j'ay creu (mon lecteur) vous devoir la déduction des moyens desquels Dieu s'est servi pour cet establissement, d'autant plus innocents qu'au lieu de m'estre ingéré, j'ay receu l'honneur d'estre mandé exprès par Sa Majesté du lieu de ma demeure, éloigné de cent lieuës, dès son heureux advènement à la couronne, pour contribuer ce peu que j'avoye d'industrie au règlement des pauvres de son royaume (1). Se faut-il esbahir si le succez respond tellement aux desseins de nostre invincible

(1) C'est en 1612 que Renaudot fut mandé à Paris par le Roi, ou mieux, par Richelieu; il y avait six ans, à cette époque, qu'il avait « reçu le bonnet à la fameuse Université de Montpellier. » A Guy Patin, « ce faquin venu d'un misérable paysan du village de Hodan, près de Beauvais », qui lui reprochait d'avoir été « élevé de la fange et de la poussière » par le Cardinal, il répondait, dans un factum que nous avons déjà cité (*Response à l'Examen*, etc. V. tome I, page 468), que ses ennemis, en le tirant si souvent de la fange, lui faisaient plus d'honneur qu'à un Patin, qui y était toujours. « Mais leur ignorance, ajoute-t-il, m'oblige à leur repartir qu'ils sont aussi mal informés des commodités dudit sieur Renaudot comme de tout le reste. De quoi le greffe de la Cour peut faire foi, par l'arrêt qu'il obtint l'an 1618 contre ses curateurs, qui portait condamnation contre eux de plus de vingt mille livres pour ses meubles paternels et maternels, sans y comprendre ses héritages, qui ne se montaient à guères moins. Voilà cette fange et cette poussière qu'il laissa dans Loudun, sa ville natale, lorsqu'il fut appelé en celle-ci, où il en est venu plusieurs, à présent beaucoup mieux accommodés que lui, qui n'avaient pas, en y arrivant, tant de biens de leur patrimoine. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prince, que mainte fois avant que venir et voir l'ennemy sa réputation le fait vaincre ? Qui est-ce qui peut résister en terre à la puissance d'un règne dont le premier exploit fut la conqueste du Ciel, par ce moyen devenu partisan de ses armes ? Arrivé que je fus dans cette ville, suivant l'advis de Messieurs les commissaires establis sur le fait des pauvres, je communiquay mes moyens de les secourir à Monseigneur le Président Le Jay, qui n'y exerçoit pas lors moins dignement la charge de lieutenant civil qu'il fait à présent la sienne. L'un de mes principaux articles estoyent les offres que je faisoye d'establir ces Bureaux d'addresse de toutes les commodités. Ils furent *leus en la chambre du Conseil et trouvez raisonnables pour le soulagement de la chose publique, ouy sur ce le Procureur du Roy, et de son consentement*, par sentence renduë au Chastelet le 28 d'aoust 1612. Mais comme telle rivière est navigable tandis qu'elle demeure dans les bornes de son lit, et tel ruisseau capable de faire tourner une roue cependant qu'il est contraint dans sa chaussée, qui venants à rompre leurs digues et s'espandre par plusieurs endroits ne le sçauroyent plus faire, ainsi Sa Majesté, voyant que cette invention peut aucunement supporter les frais de son entretien tandis qu'un seul en recueillera la commodité, comme seul il en aura la peine, qui, divisée entre plusieurs, leur seroit ruïneuse, il luy pleut m'accorder le Brevet suivant :

*Aujourd'huy 14e jour d'octobre 1612, le Roy estant à Paris, désirant gratifier et favorablement traitter Théophraste Renaudot, l'un de ses médecins ordinaires, lequel Sa Majesté, sur l'advis qu'elle a eu de sa capacité, a fait venir expres en cette ville pour s'employer au règlement général des pauvres de son royaume, Sa dite Majesté, pour les bons et agréables services qu'il luy a rendus, et pour les frais de ses voyages, luy a fait don de la somme de six cents livres, dont il sera payé contant par le trésorier de son épargne, auquel est mandé ce faire en vertu du présent Brevet. Par lequel, en outre, Sa Majesté a accordé audit Renaudot et aux siens ou qui auront droit de luy la permission et privilége, exclusive-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*ment à tous autres de faire tenir Bureaux et Registres d'addresses de toutes les commoditez réciproques de ses sujets, en tous les lieux de son royaume et terres de son obéissance qu'il verra bon estre. Ensemble, de mettre en pratique et establir toutes les autres inventions et moyens par luy recouverts pour l'employ des pauvres valides et traittement des invalides et malades, et généralement tout ce qui sera utile et convenable au règlement desdits pauvres, avec défences à tous autres qu'à ceux qui auront pouvoir exprez dudit Renaudot d'imiter, altérer ou contre-faire sesdittes inventions, en tout ou en partie, ny mesmement lesdits Bureaux, Registres et tables d'addresse et de rencontre, à peine de six mille livres d'amande, applicables, un tiers à Saditte Majesté, un autre au dénonciateur, et l'autre tiers audit Renaudot, auquel Sa Majesté veut toutes lettres nécessaires en estre expédiées en conséquence du présent Brevet, qu'elle a pour ce signé de sa main et fait contre-signer par moy, son conseiller secrétaire d'Estat de ses commandements et finances.* Signé : LOUIS. — Par le Roy, la Reyne régente sa mère présente : DE LOMÉNIE.

Mais, dit ensuite Renaudot, comme on ne saurait trop peser tout ce qui regarde le public, il se présenta de rechef au Conseil de Sa Majesté pour faire examiner le contenu en ce brevet, et notamment cette ouverture de Bureaux dont il s'agit. Le Conseil en fit le renvoi à ses commissaires, lesquels, après une longue délibération, donnèrent leur avis le 30 octobre 1617, portant *qu'il était du service de Sa Majesté, bien et soulagement de ses sujets, que ladite proposition fût reçue;* conformément auquel avis Sa Majesté ordonna qu'il en jouirait par arrêt de son Conseil d'Etat du 3 février 1618, et autres donnés en conséquence les 28 février et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

22 mars 1624, déclaration du 31 mars 1628 et privilége du 8 juin 1629. Ensuite desquels, et sur des appellations interjetées de la sentence du prévôt de Paris, et opposition à l'exécution desdits Brevet, Arrêt du Conseil, Déclarations et Privilége, la Cour de Parlement, l'audience tenant, par l'avis de Messieurs les gens du roi, confirma, par arrêt du 9 août 1629, son privilége, défendant à quiconque de s'immiscer, sans son consentement, de faire les impressions et *addresses* y mentionnées.

*S'ensuit la teneur dudit Privilége.*

LOUIS, etc. Notre bien-aimé Théophraste Renaudot, docteur en médecine et l'un de nos conseillers et médecins ordinaires, nous a très-humblement fait remontrer que, pour l'effet et exécution du Brevet que nous lui avons concédé, contenant la permission et privilége, exclusivement à tous autres, de faire tenir Bureaux et Registres d'addresses ou tables de rencontre de toutes les commoditez de nos sujets, en tous lieux de nostre obéissance qu'il verroit bon estre, il seroit nécessaire, pour mieux faire comprendre et gouster au public l'utilité qui s'en peut tirer, de mettre au jour un livre par lui composé sur ce sujet, intitulé : L'INVENTAIRE DES ADDRESSES DU BUREAU DE RENCONTRE, qu'il désirerait faire imprimer; mais il craint que, l'ayant fait, et exposé qu'il sera en vente, d'autres libraires et imprimeurs que ceux qu'il aura choisis ne le fassent imprimer, et, par ce moyen, qu'il fût frustré du fruict et effet de son œuvre et labeur, ce qui ne seroit raisonnable. A CES CAUSES, etc. (Du 8 juin 1629.)

DÉCLARATION DU ROY *pour l'establissement des Bureaux d'adresses et tables de rencontre en tous les lieux de son obéissance.* Sur laquelle est intervenu l'arrest de la Cour de Parlement, et sentence

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du Prevost de Paris contenant l'entherinement d'icelles. — (Du 31 mars 1628.)

LOUIS, etc. Nous n'avons jamais rien eu en plus grande recommandation que le soulagement, bien et utilité de nos sujets, ce qui nous auroit fait rechercher, dès nostre advenement à la couronne, les moyens d'y pourvoir, et mander les personnes qui nous pourroient donner avis en cette occurence, et, entre autres, l'un de nos amez et feaux conseillers et médecins ordinaires, maistre Théophraste Renaudot, lequel nous ayant fait voir que l'une des plus notables incommoditez de nosdits sujets, et qui en réduisoit mesme plusieurs à la mendicité, procedoit de ce qu'ils ne pouvoient aisément rencontrer les addresses de leurs nécessitez, faute d'y avoir quelque lieu destiné à cet effet, où nosdits sujets pussent avoir recours toutefois et quantes que bon leur sembleroit, nous lui aurions, entre autres choses, accordé la permission et privilége de faire tenir Bureaux et Registres d'addresses... par nostre Brevet du 14 octobre 1612... à quoy il auroit continuellement vacqué et fait travailler depuis ledit temps..... A CES CAUSES, desirant que le public reçoive le profit et utilité du susdit établissement, NOUS AVONS dit et déclaré, disons, déclarons, voulons et nous plait que ledit Renaudot et ceux qui auront droit de luy puissent, conformément à nostredit Brevet, establir des Bureaux et tables de rencontres en tous les lieux de nostre obéissance qu'ils verront bon estre; ausquels Bureaux il pourra mettre des commis, dont il demeurera civilement responsable, qui tiendront livres et registres dans lesquels il sera permis à un chacun de faire inscrire et enregistrer, par chapitres distincts et separez, tout ce dont il pourra donner addresse sur lesdites nécessitez, et semblablement d'y venir apprendre et recevoir lesdites addresses par extraits desdits registres. Sans qu'il soit *payé plus de trois sous pour chacun enregistrement ou extrait* desdits registres, et gratuitement pour les pauvres ; et sans qu'aucun soit contraint se servir desdits Bureaux, tables et registres, si bon ne luy semble. A la charge que ceux qui se seront fait enregistrer seront tenus venir faire

EFERUS - Recherches & Classification numériques

descharger le registre dans vingt-quatre heures après qu'ils auront rencontré la chose pour laquelle ils s'estoient fait inscrire, et à l'instant mesme qu'ils auront changé d'avis, en cas qu'ils en vinssent à changer, sous les peines ausquelles ils se soumettront lors dudit enregistrement; et ce pour obvier à l'incommodité qui adviendroit en addressant des personnes aux lieux où ils ne trouveroient plus ceux qui se seroient inscrits : ce qui priveroit lesdits Bureaux de l'utilité que le public en attend; et pour laquelle descharge il ne sera rien payé.... *Signé* : LOUIS. — *Par le Roy*, DE LOMÉNIE; *et scellé sur simple queue du grand sceau de cire jaune.*

Viennent ensuite des *Lettres de confirmation du don desdits Bureaux d'adresse fait par Sa Majesté à l'autheur et aux siens.*

Et enfin après ces longs liminaires, qui occupent les deux tiers de la brochure, nous arrivons à ce qui en fait l'objet principal, au corps du livre, à l'Inventaire des Adresses du Bureau de rencontre. Bien que cette pièce qui n'est, à proprement parler, que le prospectus de l'établissement, soit un peu longue, et que le fond du *livre premier* ne rentre pas précisément dans notre cadre, elle nous a paru assez intéressante, sous des rapports divers, pour que nous n'ayons pas hésité à la donner en entier.

*Sommaire des chapitres de l'inventaire des addresses du Bureau ou table de Rencontre, où sont contenuës les matières desquelles on y peut donner et recevoir avis.*

LIVRE PREMIER

CHAPITRE I. Ce Bureau d'addresse est ainsi appelé de son effet, pareil à celui des enseignes ou addresses des carrefours,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et des tables qu'on met au commencement ou à la fin des livres pour y trouver plustost ce qu'on y cherche.

II. Encor qu'il soit difficile de réduire à un nombre certain la matière dont l'addresse se trouvera dans nostre Bureau, pour ce qu'elle s'estend aussi loing comme la nécessité des hommes, qui est presque infinie, néantmoins, d'autant que les propositions universelles s'insinuent mieux par les exemples particuliers qui tombent seuls sous l'imagination du vulgaire, auquel on n'a pas moins affaire qu'aux doctes, c'est ce qui nous fait parler de nostre sujet en détail.

III. D'autant que le soulagement des pauvres a donné le premier motif à cet establissement, l'impatience de ceux qui se porteront, si bon leur semble, à la seule lecture des matières, n'empeschera pas que nous ne touchions à l'excellence de la charité envers eux.

IV. Combien la charité vers les pauvres et leur soulagement est conforme aux lois de la nature en général, et en particulier par l'exemple des corps célestes qui esclairent et conservent les éléments et leurs composez dont ils n'ont que faire, par l'exemple des mesmes éléments qui compatissent et se transmuent les uns aux autres et se portent violemment pour suppléer au vuide et au deffaut de leurs voisins, d'où leurs plus admirables effets tirent leurs causes.

V. Le mesme prouvé par l'exemple de l'épithyme, du lierre et autres plantes dont la foiblesse est supportée par les autres plus fortes; de l'abeille et de la fourmy; du soin que prennent les autres oyseaux, selon Suidas, à bastir un nid à l'oyseau nommé cincle, à cause de sa maigreur qui luy en oste la force.

VI. Que cette vertu estoit tellement honorée des Payens, qu'ils donnoyent au plus grand de leurs dieux le titre d'hospitalier. Que toute l'antiquité la recommande jusques à luy attribuer le nom d'humanité, pour instruire un chacun à la retenir aussi long-temps que le nom d'homme. Aussi voyons-nous toutes les religions si différentes convenir toutefois en ce point, d'avoir o in des pauvres.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

VII. Combien cette charité est agréable à Dieu, par l'authorité de saint Jacques, qui en deffinit la pureté de la religion ; par celle de saint Paul, qui soustient le martyre estre inutile sans elle, et surtout de nostre Seigneur, qui l'employe pour unique raison dans son arrest de vie et de mort éternelle.

VIII. Comme la conservation de la santé est plus estimée et première en ordre que la cure des maladies, ainsi vaut-il mieux empescher la pauvreté et mendicité d'arriver que de la chasser estant venuë. Qu'il est impossible de chasser et extirper cette mendicité, si on ne luy ferme l'entrée d'un costé à mesure qu'on luy donnerra la chasse de l'autre. Ce que vouloit dire Esope quand il parloit d'empescher les rivières d'entrer dans la mer avant que la boire.

IX. Que le plus asseuré moyen et précaution pour empescher la pauvreté et mendicité d'advenir est de fournir promptement à tous ceux qui en sont menacez les occasions de s'ayder de leur industrie et des autres moyens qu'ils ont en main, qui autrement leur demeureroyent inutiles, d'autant que nul n'est contraint de recourir à ce misérable et dernier refuge de mendier sa vie, sinon à faute de sçavoir bien s'ayder de tous les autres moyens.

X. Le plus grand bien que l'on puisse faire à quelqu'un est de luy donner un bon avis selon saint Bernard, non seulement aux pauvres, mais aussi à toute personne, combien que les pauvres en soyent plus soulagez, comme en ayants le plus de besoin.

XI. C'est pourquoy nous commencerons par la prière qui est faite à un chacun de vouloir conferer au bien et utilité des pauvres tout ce qu'il estimera pouvoir servir, soit à leur règlement général ou particulier, soit au soulagement de chacun d'iceux, pour faciliter leur logement, vestement, nourriture, traittement en maladie, et donner principalement de l'employ aux valides, la plus nécessaire aumosne qu'on leur puisse départir.

XII. Les conditions sous lesquelles nostre Bureau s'entremet de ces charitez sont, qu'il laissera l'honneur entier et tous les avantages que les autheurs se voudront promettre de leurs ouvertures et inventions concernants le règlement, police et admi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nistration desdits pauvres, et fera fidélement enregistrer sous le nom des autheurs d'icelles toutes les propositions qui seront faites à cette fin, ou autre commodité publique : leur en donnant certificats authentiques, pour leur servir en temps et lieu.

XIII. La seconde condition, que ledit Bureau ne s'entend charger d'aucuns deniers, ni de chose quelconque dont l'on voudroit faire aumosne ausdits Pauvres ou l'employer en autres œuvres pies. Ains seulement donnera l'addresse et indiquera aux personnes pieuses qui voudront aumosner quelque chose les pauvres honteux et autres necessiteux qui se seront venus faire inscrire audit Bureau ; et pareillement addressera lesdits pauvres honteux à ceux qui voudront leur faire du bien, lequel ils recevront de la propre main de leurs bien-faicteurs ou de ceux à qui ils en donneront charge, hors ledit Bureau.

XIV. Plusieurs personnes de tous sexes et aages estants las du monde, ou n'en ayants point encor gousté les misères, s'en voudroyent bien retirer s'ils avoyent cognoissance des occasions et commoditez qui s'en présentent, desquelles ce Bureau tiendra un registre particulier, où seront inscrites les religions et conditions ausquelles on y pourra entrer.

XV. Les pauvres religieux qui n'ont assez de revenu ny d'employ au service divin pour en pouvoir vivre auront icy pareillement leur chapitre, affin qu'on leur puisse subvenir, soit en conférant quelque benefice à ceux dont la doctrine éminente et la vie exemplaire y pourra inciter quelque pieux prélat, soit en leur donnant quelque charge d'aumosnier d'un grand, ou autre employ sortable à leur condition.

XVI. Les pauvres artizants et autres menües gens malades, qui, faute d'une saignée ou de quelqu'autre leger remède, encourent souvent de longues et perilleuses maladies, qui reduisent leur famille à l'Hostel-Dieu, trouveront icy l'addresse de médecins, chirurgiens et apoticaires, qui sans doute ne voudront pas céder à d'autres l'honneur de consulter, saigner et preparer gratuitement quelque remède à ces pauvres gens qu'on leur addressera. Mais au contraire se trouvera une aussi grande ému-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lation entre eux à exercer cette charité qu'en leurs autres actions, qui leur fera envoyer leurs noms au Bureau pour estre employez à ce bon œuvre, comme ils en sont icy priez.

XVII. Toutes les expériences qu'on aura et qu'on voudra donner au public des effets admirables des simples et autres remèdes seront icy fidèlement enregistrez, et ceux qui les y voudront venir donner et recevoir non moins favorablement receuz que les pélerins de cet ancien temple où chacun alloit appendre et apprendre les moyens de sa guérison. Sauf à s'appliquer l'advis qu'on y prendra par celuy de son médecin ordinaire, lequel ne devant désirer que le soulagement de son malade, d'autant plus qu'il aura de capacité, sera d'autant plus aise qu'on réveille sa mémoire par quelque proposition, dont son jugement fera la conclusion.

XVIII. Pour ce qu'il se trouve des maladies secrettes, lesquelles on ne veut descouvrir à ceux de sa connoissance, ou des malades esloignez qui n'ont moyen de faire aller chez eux les médecins et chirurgiens fameux ausquels seuls ils se confient, ils pourront faire un factum bien circonstancié de leurs maladies, selon le modelle qu'on leur en fournira au Bureau, s'ils le désirent, dans lequel ils n'employront point leurs noms, comme inutiles à leur cure, et le Bureau se chargera de leur faire donner promptement avis et consultation ample, au pied dudit factum, de ceux dont ils le voudront avoir.

XIX. Comme aussi ceux qui auront des affaires et procez intentez ou à intenter, qui voudront promptement avoir l'avis des consultants sur des faits qu'ils ne voudroyent déclarer de bouche, ou qui voudroyent sçavoir si l'avis d'autres advocats, non intéressez en la conduitte de leurs affaires, se rencontreroit pareil à celuy que leur conseil leur a donné, en envoyants au Bureau le mémoire pour consulter, sans exprimer les noms si bon ne leur semble, y recevront promptement la responce signée des advocats fameux ou autres qu'ils désireront.

XX. Ceux qui ne pourront d'eux-mesmes dresser lesdits mémoires et factums trouveront addresse au Bureau des personnes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui les dresseront, avec le secret et fidélité requise. Les jeunes advocats et autres praticiens qui voudront servir de solliciteurs ès grandes maisons, soit pour le Parlement ou ailleurs, se pourront icy addresser, afin que ceux qui cherchent des personnes propres à la conduite de leurs affaires les y puissent rencontrer.

XXI. Et s'il se trouve quelque partie qui, pour sa pauvreté ou autre empeschement, ne puisse poursuivre ses droits, elle pourra trouver, par l'addresse dudit Bureau, personnes qui luy ayderont à en faire les poursuites en justice, ou bien à tirer ce qu'elle pourra, par accord et composition amiable, de ce qui luy seroit autrement inutile.

### LIVRE SECOND

I. Notre Bureau fournit d'addresse pour achepter et vendre les estudes et pratiques des procureurs et notaires, les bibliotecques, droicts et permissions de tenir boutiques, soit sous des veufves de maistres, comme chirurgiens, apoticaires, orfèvres et autres, soit par l'obtention de lettres de franchises, de maistrises de tous arts et mestiers, dont l'on trouvera les noms audit Bureau, et la facilité d'y parvenir. Ce qui retiendra dans l'exercice des arts et professions susdites plusieurs anciens compagnons et autre jeunesse qui se desbauche faute de rencontrer pareilles occasions.

II. A cette mesme fin on y tiendra roolle des maistres d'apprentissage qui chercheront des apprentifs, et des conditions ausquelles ils les voudront prendre. Et pareillement des apprentifs qui chercheront maistres pour estre instruiz en toutes sortes d'arts et mestiers, contenant la somme qu'ils voudront payer pour apprendre leur mestier, où seront employez séparément ceux qui voudront s'obliger ou qu'on s'oblige à eux pour longues années avec peu ou point de pension. Comme aussi sera tenu registre à part des compagnons et ouvriers de toute sorte qui desirent entrer en boutique, et des maistres ou bourgeois qui en ont affaire.

III. L'un des principaux buts de cette institution estant de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

donner à toutes personnes un employ sortable à leur qualité, ce lieu sera distingué en autant d'articles qu'il y a de conditions différentes de personnes qui demandent cet employ, ou qui ont affaire, soit de chappelains et aumosniers dont il a été cy-dessus parlé; escuyers et gentilshommes suivants; secrétaires, maistres d'hostel; gouverneurs et prœcepteurs d'enfans, pour la maison, l'academie ou le collége; solliciteurs susdits; valets de chambre; clercs ou copistes.

IV. Soit de 1 de cuisiniers, 2 fruitiers et confituriers, 3 sommeliers, 4 blanchisseurs, 5 carrossiers, 6 postillons, 7 palefreniers et valets d'estable, 8 vadepied et laquais, 9 et autres serviteurs quelconques.

V. La corruption du siècle, le soupçon et la médisance excuseront le Bureau envers les dames et damoiselles vertueuses, de ce qu'il en permet l'entrée aux hommes seulement, et la dévotion et charité familière à leur sexe leur fera supporter en gré la peine qu'on leur donnera de se pourvoir hors ledit Bureau de demoiselles suivantes, filles de chambre, femmes de charge, nourrices et autres servantes.

VI. Et neantmoins, pour ce que la pudeur et la retenuë des filles et femmes d'honneur leur permet beaucoup moins qu'aux hommes de rechercher en personne les employs pour servir et gaigner honestement leur vie, et par ainsi qu'elles ont d'autant plus besoin que les rencontres de conditions sortables à leur qualité leur soyent facilitées, il n'a pas semblé juste qu'elles et les maistresses qui en auront besoin demeurassent privées de cette commodité, qui doit estre publique. C'est pourquoy (suivant le pouvoir qu'il a pleu à Sa Majesté nous en donner), nous mettrons ordre d'addresser ceux qui viendront au Bureau de leur part chez les plus anciennes et preudes femmes, et de vie et mœurs les plus exemplaires d'entre celles qui feront ledit exercice, pour leur faire rencontrer lesdites conditions.

VII. Retournant à nostre Bureau, on y trouvera pareillement addresse des lieux où se tiennent les meilleures academies pour les exercices de la noblesse, colléges et petites escolles, tant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'escriture que des langues latine, grecque ou autres. Leçons, répétitions, disputes, conférences, dissections, dispensations et compositions de remèdes tant publiques que particulières. Maisons où l'on prend pensionnaires et demy-pensionnaires, et à quelles conditions. Priviléges d'escolier juré et autres. Degrez à conférer de maistre ès arts, baccalauréat, licence, et doctorat en toutes facultez, à ceux qui en seront dignes.

VIII. Bénéfices 1 à conférer, 2 permuter, 3 résigner simplement ou à réserve de la pension, 4 avis de dévolus, 5 et vacances par mort du titulaire, 6 noms et demeures des officiers de la justice ecclésiastique, 7 banquiers et agents en cour de Rome, 8 notaires apostoliques.

IX. Noms et demeures de toutes les personnes de considération, et ausquelles on a souvent affaire, comme 1 des princes et officiers de la couronne, 3 des cours souveraines et subalternes, 4 de la maison du Roy estants en quartier ou n'y estant point, 5 des théologiens, 6 médecins, et 7 advocats fameux, 8 de toutes autres personnes de réputation, et qui excelleront en leur art et profession.

X. Offices 1 à vendre et acheter des pourveus, 2 ou à lever aux parties casuelles, 3 ou dont on peut traiter avec autres, et les conditions, 4 commissions à exercer, 5 greffes à affermer, 6 receptes à faire sous bonnes cautions, 7 gents à envoyer promptement pour affaires à pied ou à cheval.

XI. Addresse des chemins ez païs éloignez. Charger les huissiers et sergents d'autres commissions à executer ez lieux où ils vont aux champs et addresser lesdits sergents aux parties qui en ont affaire. Associations pour negoces et trafic par mer et par terre. Les commoditez de faire tenir et recevoir promptement nouvelles des lieux où on aura affaire, et y donner correspondance pour affaires sans y aller. Scavoir le prix courant des marchandises ez lieux de trafic. Peuplades d'isles et terres nouvellement découvertes.

XII. Donner addresse de ceux qui ont 1 argent à prester et emprunter, 2 ou bien à employer en achapt d'héritages, 3 rentes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

seigneuriales, 4 foncières, 5 et constituées sur le Roy, 6 la maison de ville, 7 corps et communautez, 8 et particuliers. Donnant moyen, tant aux créanciers et acquéreurs qu'aux débiteurs et vendeurs, de choisir les meilleures et plus justes conditions qui s'offriront à eux.

XIII. Les baux à loyer des maisons et chambres vuides et garnies en la ville et fauxbourg, et les fermes des terres et seigneuries aux champs, par les memoires qu'on en laissera au Bureau, estant exposez aux yeux de ceux qui les voudront voir avec leurs conditions, donneront aux locataires et fermiers le choix des conditions plus advantageuses, et feront cesser les cabales desdits fermiers par l'enchère que d'autres y pourront mettre.

XIV. La mesme commodité s'y trouvera pour l'achapt et vente des meubles inutiles au vendeur, et des marchandises qui ne se peuvent aysement estaler en boutique. Comme sont les : 1 ameublements de maisons, 2 les carosses, 3 litières, 4 charrettes avec leur harnois, chevaux, mulets, ou autres bestes de train et de service, 5 navires, batteaux, et moulins sur l'eau, 6 bois sur pied et abattu, 7 fruits pendants par les racines, 8 provisions de maisons de toute sorte dont on se voudra deffaire, ou se fournir en gros, 9 boutique ou magazin assortis, d'un marchand qui s'en voudra pareillement deffaire, 10 ou mesme céder les années restantes de son bail.

XV. Comme aussi pour ceux qui voudront avoir un prompt débit de leur marchandise, la vendant à meilleur marché et à condition plus avantageuse que les autres, lesquels en donnants l'avis au Bureau en seront incontinent liberez.

XVI. Pour voir, vendre et achepter à bon prix toutes choses exquises, comme 1 tableaux, 2 figures, 3 médailles et monnoyes antiques, 4 manuscrits et livres, 5 plantes, graines, fleurs et oignons rares de toutes sortes, 6 coquillages, 7 animaux estranges, et 8 tout ce qui s'apporte de païs loing-tain, 9 instruments de mathématiques, 10 alambics et autres outils de distillation, 11 et généralement tous meubles curieux que l'on n'a qu'avec grande despence, et dont on trouve malaisément à se deffaire quand on en est las.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

XVII. Toutes disciplines, 1 arts, 2 sciences, 3 artifices, 4 secrets, inventions et curiositez licites, anciennes et nouvelles, que l'on voudra enseigner, ou y estre instruit selon la méthode commune ou autre : les vendre, achetter, ou eschanger pour autres secrets.

XVIII. 1 gardes experts à traitter malades, 2 divers lieux publics et particuliers, ausquels on traitte toute sorte de maladies, et les conditions, 3 où se trouve, à prix raisonnable, de bons médicaments, tant simples que composez, 4 eaux de Spa, Pougues, Forges, et autres minérales récentes, puizées fidellement et soigneusement conservées, 4 baignoires, demy-bains, estuves, archets, tonneaux, chaires de gouteux, 6 et autres instruments propres à traitter malades, où se trouvent à bonnes conditions tous les aliments propres ausdits malades : comme gelée de viande et corne de cerf, citrons et grenades en tout temps, eaux de veau et volaille, coulis, consommez et restaurants fidellement faits, ou les manière et façon de les bien préparer, 8 autres lieux en bel air pour laisser reprendre les forces à ceux qui relèvent de maladie, en ville, aux faux-bourgs et aux champs.

XIX. Ceux qui voudront faire sçavoir quelque chose à qui s'en informera, 1 qui son vœu, 2 son mariage fait ou à faire, 3 une naissance, une mort, 4 ou autre chose dont il luy importera de conserver la memoire, 5 l'un son arrivée, demeure en cette ville, ou départ d'icelle, 6 l'autre son changement de quartier, 7 un des papiers qu'il aura trouvé qui luy seront inutiles, et dont sera en peine quelqu'autre, qui n'osera les faire crier, crainte d'en advertir sa partie, 8 les inventaires et ventes publiques, 9 et tout ce qui s'affiche.

XX. Les commoditez, 1 de faire voyage en compagnie à ceux qui la désirent, 2 chevaux, mulets, litières, brancars, carosses, charettes et batteaux qui s'en iront ou retourneront à vuide, au contentement des uns et des autres, 3 les logis, jours et heures du partement des messageries, courriers et rouliers ordinaires. 4 Hors lesquels jours, si quelque estranger pressé de partir manque d'autre addresse, le Bureau luy fera seurement



EFERUS - Recherches & Classification numériques

addresser, chez les dessusdits, les lettres et paquets laissez à cette fin.

XXI. 1 les sales à loüer pour faire nopces, 2 les bastiments, atteliers et ouvrages publics ou des particuliers, 3 les festins, 4 deuils et pompes funèbres à bailler ou entreprendre, et ce qui est obmis ailleurs, cloront ce second livre.

### LIVRE TROISIÈME

I. Comme ès différentes complexions un mesme vin produit de différents effets, ainsi la diversité des esprits rendra divers les jugements de cet establissement. Ceux qui pour ne l'entendre d'abord s'y croiront interessez chercheront des pretextes pour le blasmer ; aucuns y jugeront plusieurs petites choses indignes d'une institution royalle, telle que cette-cy ; d'autres que j'abaisse trop mon stile, ne considérants pas qu'il se doit accommoder au peuple, que les plus relevez ont souvent besoin des moindres choses, et qu'on ne tire guères de nourriture des fleurs, point du tout des figures.

II. D'autres n'estimeront pas que ce qui estoit commis au hasard s'en fasse plus mal, estant desormais reduit en ordre, laissant la mesme liberté qui estoit auparavant et y en adjoustant une autre, de se servir de cette invention, ou non.

III. Et ne favoriseront pas moins ce qui gist en l'usage et pratique ordinaire, que les romans et histoires à passer le temps.

IV. Non pour refuser la censure de ce qui le méritera, sçachant que les nouvelles introductions ne se mettent guères d'abord à leur perfection : ains tous sont priez de contribuer ce qu'ils pourront à la melioration de cet œuvre, l'autheur voulant imiter cet excellent peintre, qui corrigeoit son tableau par l'avis des passants qui s'y entendoyent.

V. Que ce Bureau ne fera tort à personne, sera commode à chacun, mesme aux entremetteurs et proxenètes.

VI. Evitants par son moyen leurs circuits et longueurs ordinaires, pour n'avoir assez d'habitudes et d'addresses, qu'ils trou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

veront desormais audit Bureau, où elles aboutiront toutes comme les lignes et rayons d'un cercle à leur centre.

VII. Et donnera moyen de choisir les plus fidelles de ces entremetteurs, au lieu qu'on estoit contraint de fier des choses de conséquence à des femmelettes et gens sans adveu, qui trompent ordinairement les deux parties.

VIII. Ce que le Bureau ne pourra faire, donnant seulement l'addresse des choses, qui demeureront par devers leurs possesseurs, asseurances et tesmoignage de sa fidellité à conserver le droit d'un chacun.

IX. Projets des mémoires qu'il faudra donner au Bureau, pour ceux qui ne les sçauront pas dresser.

X. Les noms et lieux contenus esdits memoires demeurent secrets par devers l'un des commis, et ne paroissent point sur le registre, ains seulement la chose dont il s'agist : et ne sont, lesdits noms et lieux, communiquez, sinon lorsque l'affaire est preste à conclure.

XI. Et ceux mesmes qui ne voudroient estre cogneus dudit commis peuvent taire leur nom, et choisir un tiers lieu, où quelqu'un de leur part recevra la responce de leur memoire.

XII. Que ce Bureau public ne peut servir d'occasion au mal, lequel les commis, gents d'honneur et qui ont serment à justice, empescheront par raison de conscience, de leur honneur et profit qu'ils perdroyent en mesme temps.

XIII. Ce qu'il faut faire avant que venir au Bureau, dresser un memoire exact de ce dont on veut donner et recevoir avis, et à quelles conditions.

XIV. Y estant, donner ledit memoire avec le droit d'enregistrement pour ceux qui en auront moyen. Retirer l'extrait du lieu où vous recevrez satisfaction.

XV. Au retour, s'addresser aux personnes qui vous seront enseignées. Si vous tombez d'accord, ou changez de résolution, faut descharger le registre dans vingt-quatre heures, pour laquelle descharge il ne sera rien payé.

XVI. Raisons de cette descharge, 1 pour ne faire plus d'ad-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dresse d'une affaire faite, 2 et de peur que ceux qui sont d'accord ne fussent troublez par de nouveaux offres d'autres personnes que le Bureau leur envoyeroit.

XVII. Exemples des choses communes toutesfois incogneües aux estrangers.

XVIII. Cet establissement a lieu en plusieurs païs estranges.

XIX. L'expérience nous en apprendra tous les jours de nouvelles utilitez.

XX. Outre l'authorité et approbation de Sa Majesté, il a l'une des meilleures marques d'une bonne institution, assavoir l'applaudissement général des peuples.

XXI. Conclusion, que Dieu ayant fait naistre et authoriser ce dessein lorsque l'autheur travailloit pour les Pauvres, qui sont ses membres, vray-semblablement il le benira. Que c'est une pierre d'attente du soulagement que nostre pieux Monarque leur prepare, et à tout son peuple, aussi-tost qu'il pourra respirer de dessous le faix des guerres, où l'oblige sa justice et la dignité de cette couronne.

*FIN*

*Lecteur, recoy par avance ces premieres feuilles, que l'impatience de plusieurs a tiré des mains de l'autheur plus tost qu'il ne pensoit.*

Ce n'est là évidemment, en effet, qu'un projet, un plan, l'ébauche d'un travail plus considérable que méditait Renaudot. « Il semble, nous écrivait avec infiniment de raison M. André Pottier, il semble, en considérant la quantité de liminaires qui précèdent cet opuscule, que l'intention de l'auteur était de publier un volume sur ce sujet, pour y développer largement les idées comprises dans son programme. Cet ouvrage n'existe pas sans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

doute, car il n'eût pas complètement disparu, comme le mince opuscule, qui, distribué en feuille volante, s'est facilement égaré ou anéanti en venant jusqu'à nous. »

A la suite de l'Inventaire se lit cet

*Advertissement au lecteur.*

Encore que le seul mot d'addresse, dont ce Bureau prend son nom, comme il donne l'effet, fût par avanture suffizant pour oster la créance qu'il doive entreprendre sur la charge et profession d'autruy, et que desja nous en ayons touché quelque chose, neantmoins pour ce qu'une si louable institution que ceste cy, pour estre profitable à tout le monde, ne doit pas mesme laisser la moindre occasion de soupçon qu'elle puisse nuire à aucun, tous sont de rechef advertis que le Bureau ne fournira d'aucune autre chose que d'addresses et mémoires pour faire rencontrer à chacun ses necessitez et commoditez, en leur donnant plus prompte et facile cognoissance des personnes et lieux où ils les trouveront : affin qu'on n'y vienne chercher autre chose, et qu'aucun ne prenne sujet de se plaindre, comme s'il fournissoit et administroit les choses pour l'exercice, manufacture et debit desquelles sont establies les diverses professions, arts et mestiers, dont la société humaine est composée.

Enfin le tout se termine par une sorte de placard, surmonté des armes royales, qui se voient également sur le titre de la brochure :

DE PAR LE ROY.

On fait assavoir à toutes personnes qui voudront vendre, acheter, louër, permuter, prester, emprunter, apprendre, enseigner; aux maistres qui veulent prendre des serviteurs, et à ceux qui cherchent condition pour servir, en quelque qualité que ce soit;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à ceux qui auront les lieux, commoditez et industrie propres pour estre employez à quelques-unes des choses mentionnées en ce présent livre, ou qui auront d'autres avis à donner ou recevoir pour toutes sortes d'affaires, négoces et commoditez quelconques, qu'ils y seront reçus indifféremment, sans qu'on y préfère ou favorize aucun autre que celuy qui fera la condition du public meilleure; et qu'ils se pourront addresser au Bureau estably à cet effet par Sa Majesté pour la commodité publique, qui est ouvert depuis huict heures du matin jusques à midy, et depuis deux jusques à six de relevée, ausquelles heures chacun sera receu à y venir, ou envoyer donner et rencontrer l'addresse qu'il desirera.

*Ledit Bureau d'addresse se tient près le Palais, rue de la Calandre, et au Marché-Neuf, à l'enseigne du Coq.*

Ces deux dernières pièces occupent chacune le recto d'un feuillet séparé et non paginé.

En m'étendant aussi longuement sur le Bureau d'adresse, je crains d'avoir cédé à ce sentiment, d'ailleurs bien naturel, qui fait s'exagérer, aux antiquaires et aux fouilleurs, l'importance de leurs trouvailles; cependant j'aime à penser que je n'ai pu me tromper que du plus au moins. Si tous ces détails, en effet, ne sont pas précisément littéraires, ils ont au point de vue politique et moral une importance incontestable; ils nous font connaître à fond une institution remarquable pour le temps, et dont on ne savait guère que le nom; ils jettent surtout une vive lumière sur les commencements de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Renaudot, sur son génie inventif, son habileté, son savoir-faire, sur la haute faveur dont il jouit longtemps, lui et ses *innocentes inventions,* que le Parlement, après les avoir sanctionnées, devait plus tard englober toutes dans la même condamnation.

Parmi ces inventions nous savons qu'il faut placer les Monts de Piété, dont il fut l'introducteur en France, sinon l'inventeur. Le roi, « désirant le gratifier et favorablement traiter, en conséquence de ses services, et pour donner moyen à lui et aux siens de continuer, leur fit don, exclusivement à tous autres, par Brevet du 1er avril 1637, de la direction et intendance générale des Monts de Piété, qu'il unit inséparablement et incorpora à celle des Bureaux d'adresse, pour en jouir par eux à perpétuité.

Dès auparavant, et en attendant le résultat des interminables enquêtes auxquelles son projet de Mont de Piété fut soumis, il avait ouvert des bureaux de *ventes à grâce* des meubles et autres biens quelconques.

La permission de faire ce « commerce, lequel était inconnu jusqu'alors, bien que la commodité en fût telle que chacun sait, et qu'il se reconnût par la fréquence du peuple qui y eut journellement recours », lui fut accordée par un arrêt du Conseil du 27 mars 1637, dont les considérants méritent d'être rapportés :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Sur ce qui a esté representé au Roy en son conseil, par Théophraste Renaudot, intendant général des Bureaux d'adresse de France, qu'il se presente journellement en sesdits Bureaux plusieurs gentilshommes et autres sujets de Sa Majesté qui auraient grand désir de la servir en ses armées, s'ils estoient promptement secourus et aidez d'argent en la nécessité présente pour se mettre en équipage, ayant des meubles et autres biens qu'ils exposeroient volontiers en vente, si la honte ne les retenoit et empeschoit de découvrir leur indigence, laquelle ne pourroit être tenue secrète s'ils se servoient du ministère des revendeurs, revenderesses et autres menues gens qui ont accoustumé de s'entremettre de tel négoce, joint le peu de sûreté qui se rencontre parmi eux; ce qui n'arriveroit si lesdites ventes se faisoient par le ministère des commis dudit Renaudot, qui en useroient plus directement et fidellement, comme ils font des autres choses à eux commises et confiées; mesmes que ceux qui ont à présent besoin d'argent pour l'acquittement de leurs dettes, payement de leurs tailles, emprunts ou contributions, se pourroient servir de la mesme commodité pour trouver les fonds qui leur seroient nécessaires, et par ce moyen éviter les emprisonnements de leurs personnes, saisies et ventes judiciaires de leurs biens à vil prix; offrant ledit Renaudot, pour la commodité publique et service de Sa Majesté, d'y contribuer ses soins, affection et industrie, pourveu qu'il plaise à Sa Majesté lui accorder un salaire raisonnable pour l'entretenement de ses commis, en attendant l'establissement des Monts de Piété, dont elle a témoigné qu'elle avoit agréable de luy accorder l'intendance pour la joindre à celle desdits bureaux : Sa Majesté, en attendant qu'elle ait examiné en son dit conseil les propositions ci-devant faistes pour l'établissement desdits Monts de Piété, a permis et permet audit Renaudot de prester son ministère à tous les sujets de Sa Majesté et regnicoles qui voudront vendre ou acheter, troquer ou eschanger des hardes, meubles, marchandises et autres biens généralement quelsconques, dont le commerce n'est prohibé par les ordonnances; sans que, pour raisons desdites ventes, troques ou

EFERUS - Recherches & Classification numériques

achats qui se feront par ledit Renaudot, ses commis ou autres par lui preposez en ses bureaux, soit purement et simplement ou à condition de rachat, il puisse prétendre autre plus grand droit que six deniers pour livre du prix de la chose vendue ou échangée, laquelle ne pourra estre réclamée ni vendiquée, sous quelque cause et occasion que ce puisse être, non plus que si elle avoit esté vendue par autorité de justice, si ce n'est en cas de larcin. Faisant sa dite Majesté défenses, etc.

Dans l'article du *Mercure français* que nous avons déjà cité, Renaudot explique ainsi l'*usage et commodités des ventes à grâce du Bureau d'adresse :*

Il reste à faire gouster au public, dans l'exécution, les commoditez qu'il en recevra, et que cette institution, comme elle est volontaire en toutes ses parties (nonobstant l'impression contraire qu'en pourront donner les larrons, uzuriers ou monopoleurs, qui seuls n'y trouveront pas leur compte), n'a pas moins d'innocence, mais apportera beaucoup plus d'utilité aux particuliers que toutes les autres de céans, dont aucune jusques à préprésent n'a donné juste sujet de plainte, puis qu'on y augmente et facilite le légitime commerce de tous, et qu'on n'interdit à aucun le sien ordinaire.

Aussi à vray dire, les ventes, troques et achats qui se font désormais céans en exécution de l'arrest du conseil cy-dessus, manquaient auparavant à la perfection de ce bureau : y ayant bien quelques personnes qui ont le loisir d'y venir ou envoyer querir le billet contenant l'adresse des choses dont ils se veulent accommoder, mais beaucoup plus grand nombre d'autres qui, tenant de l'impatience familière à nostre nation, perdent la volonté des choses si elles ne sont présentes. Joint que l'adresse se faisant quelquesfois à l'un des bouts de cette ville ou fauxbourgs de Paris, et possible vers un étranger qui en estoit délogé le jour d'auparavant pour s'en retourner en son païs, ou vers quelqu'autre qui avait disposé de son affaire sans en venir faire deschar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ger le registre du bureau, comme il s'y estoit obligé, donnoit quelquesfois une peine inutile qui apportoit du dégoust. Au lieu qu'à présent les deux parties, si elles le désirent, se rencontreront dans le bureau, qui sera par ce moyen vrai bureau de rencontre comme porte son nom et institution, ou du moins la chose dont on se voudra accommoder s'y trouvera avec son juste prix : de laquelle on se pourra approprier sur le champ par l'intervention d'un des commis du bureau, qui aura pouvoir d'en traiter, et ainsi on n'y viendra plus à faux, car tous y trouveront, aux heures ci-après déclarées, certaine responce à leurs demandes, et notamment quiconque y voudra apporter des hardes, meubles, marchandises, et les mémoires d'autres biens généralement quelconques et choses licites à soy appartenants, sera asseuré de ne s'en retourner point sans quelque contentement. Pour ce que, ou il rencontrera la juste valeur desdites choses en eschange et troque ou en argent, et en ce cas il ne tiendra qu'à luy qu'il ne les eschange ou vende purement et simplement, ou s'il en trouve moins qu'il ne les estime, il les vendra à grâce et faculté de rachapt, en estant quite en l'un et l'autre des cas cy-dessus pour les six deniers pour livre du prix de la chose venduë ou eschangée. Pour exemple, celuy qui apportera une bague ou tapis de Turquie qu'il estimera cent écus, s'il en trouve autant, le vendra et en touchera tout l'argent, à la réserve de sept livres dix sols, à quoy se montent les six deniers pour livre du prix de la vente : et le bourgeois, orfèvre, frippier, ou autre qui l'aura acheté, l'emportera et en disposera comme du sien. Que si le vendeur ne trouve que deux cents livres et l'estime d'avantage, il luy sera permis de le vendre à grâce et faculté de le retirer dans le temps qu'il prendra, en payant seulement cent sols pour les dits six deniers pour livre. Au bout duquel temps le vendeur rapportant deux cents livres, la dite chose luy sera renduë. Autrement la chose sera venduë purement et simplement au premier jour de vente qui se fera audit bureau immédiatement après ledit temps expiré, en sa présence ou absence, sans aucune autre signification que celle qu'on luy en a fait de bouche en luy

EFERUS - Recherches & Classification numériques

baillant ladite somme lors de la vente à grâce, et le surplus (si aucun est) sera rendu au précédent propriétaire de la chose, ou autre ayant pouvoir de luy, s'ils la viennent requérir dans un an et demy pour tous délaiz : lequel temps passé, ils n'y seront plus reçus. A ce qu'aucun n'en ignore. Et sera pour cet effet le bureau ouvert depuis huict heures jusqu'à unze du matin, et depuis deux jusqu'à cinq de relevée. Tous sont aussi avertis de n'y apporter ou envoyer aucune chose dérobée ; l'exacte perquisition qu'on en fera estant un moyen infaillible d'attrapper tost ou tard les larrons et receleurs, et les faire punir, sans miséricorde, comme il est desja arrivé.

Suivent, sur « l'ordre qu'on y observe », des détails que nous nous abstiendrons de reproduire, mais qui étaient parfaitement entendus.

On peut juger, par tout ce qui précède, de l'importance du Bureau d'adresse. C'était, à la fois, un bureau de placement, un office de renseignements, un Mont de Piété; mais c'était avant tout, dans la pensée de son fondateur, une institution charitable.

« Chacun sait, lit-on dans un *Factum du procès d'entre Th. Renaudot et les médecins de l'Ecole de Paris*, combien de milliers de pauvres personnes se sont retirées de la mendicité, ou l'ont évitée, par les emplois qu'ils ont rencontrés et qui leur sont tous les jours donnés audit Bureau d'adresse. Mais, pour ce qu'il n'y a point de pauvreté plus à plaindre que celle des malades, ce Bureau s'est particulièrement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

adonné à leur traitement, auquel les médecins de l'école de Paris ayant été invités, et quelques-uns d'eux étant venus au commencement, le blâme qu'ils en ont reçu de leur corps, par une pure envie, les en a fait retirer. Les docteurs en médecine de Montpellier et des autres universités fameuses qui se trouvent en cette ville, au nombre de plus de quatre-vingts ou cent, et qui ne cèdent point aux autres en doctrine et expérience, les ont surpassés en charité : ils viennent alternativement tous les jours donner leurs conseils gratuits à tous les pauvres malades qui s'y trouvent en foule pour y recevoir du soulagement en leurs maladies. Et Dieu ayant béni les mains et les conseils de ceux qui se sont ainsi charitablement voués à traiter ses membres, le succès a redoublé l'envie des défendeurs jusqu'au point d'avoir, en haine de cette charité, fait défendre par le prévôt de Paris à tous lesdits médecins de Montpellier et d'autres universités, et même audit Renaudot, de plus pratiquer leur art de médecine dans cette ville et faubourgs. »

Il en coûtait tous les ans à Renaudot « plus de 2000 livres du sien, outre son temps, son industrie et sa peine, pour faire fournir à ces pauvres malades tous les remèdes dont ils avaient besoin. De sorte que faire perdre le procès aux pauvres malades serait le faire gagner au demandeur, puisqu'il épargnerait par ce moyen une dépense de laquelle

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pourront juger ceux qui considéreront ce que c'est que fournir gratuitement, à Paris, les remèdes à tous venants, et que les injures atroces et malédictions continuelles que ses ennemis vomissent contre sa personne et son honneur cesseraient vraisemblablement, n'étant inventées à autre fin que pour faire cesser cette charité (1). »

Et tout ce que Renaudot avait pu obtenir de la générosité de Louis XIII, « après les beaux règlements par lui proposés pour qu'il n'y eût plus de mendiants valides en France, fut la concession d'un emplacement pour y bâtir à ses dépens un hôtel dans lequel la grande foule des malades qui venaient recevoir gratuitement chez lui le conseil de quinze ou vingt médecins et les remèdes à leurs maladies, et qui encombraient tellement les avenues de son logis qu'ils le rendaient de difficile accès à toutes autres personnes, fût plus au large et plus commodément reçue (2). » Et encore la jalousie de l'école de Paris parvint-elle à paralyser les effets de cette largesse.

Rappelons enfin qu'il se tenait au Bureau d'adresse « une Académie ouverte à tous les bons esprits, qui y venaient conférer en public de toutes

(1) *Factum du procès d'entre Th. Renaudot et les médecins de l'Eschole de Paris.*

(2) *Requeste présentée à la Reine,* par Th. Renaudot, en faveur des pauvres malades de ce royaume.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les plus belles matières de physique, des morales, mathématiques et autres disciplines, et laquelle était une des plus belles et plus utiles institutions qu'eût faites Renaudot, au jugement même de plusieurs de ses ennemis (1). »

Le Bureau d'adresse et ses registres étaient ouverts à tous ceux qui se présentaient, moyennant une rétribution de trois sous, ainsi que nous l'avons vu, et comme nous l'apprend encore le Ballet auquel il servit de motif :

*Pour nos trois sous nous y pouvons entrer,*
*Et trouver quelque chose ou blanque.*

C'était là déjà une grande facilité, eu égard à l'époque; mais Renaudot était trop habile pour s'arrêter ainsi à moitié chemin; il comprit que, pour servir utilement les intérêts de ses clients, il devait porter directement à la connaissance du public, à domicile, leurs demandes ou leurs offres. Il publia donc, dès l'origine, une feuille, qui n'était en grande partie que la reproduction des registres de son Bureau d'adresse, auquel elle servait d'organe. Nous ne saurions dire si cette feuille avait une périodicité régulière, ni quel en était le prix; mais son existence, qui ressortait déjà implicitement des priviléges de Renaudot, ne peut plus faire doute en pré-

(1) *Response à l'Examen de la Requeste*, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sence de la pièce dont nous allons parler, pièce conservée à la Bibliothèque impériale, et qui n'est autre chose qu'un numéro de la feuille commerciale de Renaudot.

Cette pièce, éminemment curieuse, que M. Ed. Fournier a publiée dans ses *Variétés historiques et littéraires*, est intitulée : *Quinzième Feuille du Bureau d'adresse. Du 1er septembre* 1633. Ce titre indique une certaine périodicité, et jusqu'à un certain point la régularité de cette périodicité. Quant au contenu, il n'est autre que celui des petites affiches ; en voici d'ailleurs les principales rubriques :

*Terres seigneuriales à vendre. — Maisons et héritages aux champs en roture à vendre. — Maisons à Paris à vendre. — Maisons à Paris à donner à loyer* (1). *— Maisons à Paris qu'on demande à prendre à loyer. — Rentes à vendre. — Bénéfice à permuter. — Offices à vendre.*

Nous transcrivons les deux dernières rubriques :

*Meubles à vendre.*

22. Un habit neuf de drap du sceau escarlate, qui n'est pas encore achevé, doublé de satin de mesme couleur avec un galon d'argent. Le prix de dix huict escus.

23. Un lit à pentes de serge à deux anvers, vert brun, avec

(1) Nous citerons un seul article, comme point de comparaison :

*Une maison au quartier du Pont-Neuf, consistante en deux portes cochères, deux caves, cuisine, puits, grande salle, sept chambres avec leurs bouges et cabinets; du prix de douze cents livres.*

Chaque article est terminé par l'indication du volume et du folio sur lequel il est inscrit au Bureau d'adresse.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des bandes de tapisserie et la couverture traînante. Le prix de soixante livres.

24. Une tanture de tapisserie de Flandres à personnages, de cinq pièces, du prix de cinq cens livres.

25. Deux pendans d'oreille, de deux perles en poires bien blanches et unies de quatre carras, pendantes à un croissant d'or, du prix de cent livres.

26. Un chapelet à six dizaines d'amethistes, avec des grains et une grosse croix d'or, du prix de soixante escus.

27. Une chesne de deux cens perles orientales rondes et blanches, du prix de vingt-cinq escus pièce.

*Affaires meslées.*

28. On donnera l'invention d'arrester le gibier et l'empescher de sortir du bois, et d'y rentrer, quand il en sera sorti, par d'autres lieux que ceux qu'on voudra.

29. Une autre donnera l'invention de nourrir quantité de volailles à peu de frais (1).

30. On demande un homme qui sçache mettre du corail en œuvre.

31. On demande, à constitution de rente, la somme de huict cens livres, sur bonnes assurances.

32. On veut vendre un atlas de Henricus Hondius. Le prix de quarante-huit livres.

33. On prestera, à constitution de rente, la somme de mil livres en une partie, mesme au denier vingt, pourveu que ce soit à quelque communauté.

34. On demande compagnie pour aller en Italie dans quinze jours.

35. On vendra un jeune dromadaire à prix raisonnable.

(1) Prudent Le Choyselat avoit publié dès 1572 son fameux traité : *Discours œconomique, non moins utile que recreatif, montrant comme de cinq cents livres pour une fois employées l'on peut tirer par an quatre mille cinq cents livres de proffict honneste.* Il s'agit, comme on sait, d'élever des poules.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La feuille se termine par cet avis relatif aux Conférences qui se tenaient au Bureau d'adresse, comme nous l'avons dit ailleurs :

Le premier des deux points desquels il se traitera céans, en la première heure de la conference du lundi cinquiesme du courant, à sçavoir : à deux heures après midi, sera des *causes;* en la seconde heure, on recherchera particulièrement *pourquoy chacun desire qu'on suive son avis, n'y eust-il aucun interest;* la troisiesme heure sera employée, à l'ordinaire, en la proposition, rapport et examen des secrets, curiositez et inventions des arts et sciences licites (1).

Une particularité remarquable de cette feuille, c'est qu'elle n'est pas isolée; elle fait corps avec une de ces relations que Renaudot publiait sous toutes les formes, en dehors de sa Gazette et de ses suppléments. Celle-ci a pour titre : « *Le Duel signalé d'un Portugais et d'un Espagnol.* Extrait d'une lettre écrite de Lisbonne au prince de Portugal. Du Bureau d'adresse, au Grand-Coq, rue de la Calandre, près le Palais, à Paris, le 31 août 1633. Avec privilége. » Est-ce là un fait isolé, ou Renaudot avait-il coutume d'en agir ainsi pour ajouter un attrait de plus à ses feuilles d'avis et en augmenter

(1) La séance eut lieu, en effet, comme il est dit dans ce programme sommaire. On le sait par le *Recueil général des questions traictées ès conférences du Bureau d'adresse, etc.* Paris, 1656, in-8. On voit, t. I, p. 36-45, qu'il y eut, à la troisième conférence, dissertation sur les *causes en général;* puis sur cette question : *Pourquoy chascun est jaloux de ses opinions, n'y eust-il aucun intérêt ?* Dix personnes parlèrent sur le premier point; mais pour l'autre il n'y en eut guère que quatre ou cinq. Quant aux *curiosités* et *inventions,* celles dont on s'occupa furent un microscope qui faisoit paroître une puce aussi grosse qu'une souris, et la grande question du mouvement perpétuel.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

le débit et l'efficacité ? Nous sommes là-dessus réduit aux conjectures. Nous croyons devoir rappeler que les annonces n'eurent point accès dans la Gazette du vivant de Renaudot, et nous le connaissons assez pour être assuré que, s'il laissa les deux spécialités séparées, c'est qu'il avait pour cela quelque bonne raison, même indépendamment des nécessités qui pouvaient résulter du caractère officiel et en quelque sorte gouvernemental de la Gazette. Ce ne fut même que longtemps après que cette feuille, comme nous l'avons dit ailleurs, ouvrit ses colonnes aux annonces, et elle ne leur donna jamais qu'une place fort restreinte. Il y avait à cela, d'ailleurs, un excellent motif, c'est que les *Petites Affiches* furent toujours considérées comme une annexe de la Gazette, et qu'elles demeurèrent jusqu'à la Révolution comprises dans son privilége; ce qui prouverait encore surabondamment qu'elles émanaient originairement du Bureau d'adresse.

Nous avons tout lieu de croire, sans pouvoir l'affirmer toutefois, que le Bureau d'adresse continua à fonctionner tant que vécut Renaudot (1); mais il est supposable que ses successeurs en déta-

(1) J'ai trouvé à la Bibliothèque impériale, au nom de Renaudot, l'indication d'une brochure intitulée : *Renouvellement des Bureaux d'adresse en* 1647; mais, quelque bonne volonté qu'on y ait mis, il ne m'a pas été possible de joindre la pièce elle-même. Je l'ai regretté, parce que j'espérais y trouver des renseignements utiles sur cet établissement, peut-être même sur la Gazette. Quoi qu'il en soit, on pourrait inférer du titre seul de cette pièce que les Bureaux d'adresse avaient éprouvé une interruption, qu'on allait faire cesser.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chèrent le privilége de celui de la Gazette, ou, tout du moins, le laissèrent périmer. Ce qui est certain, c'est que nous n'en trouvons aucune trace dans la dernière moitié du XVII^e^ siècle, et, en fait d'annonces, nous n'avons à mentionner durant toute cette période que la tentative de Colletet dont nous avons parlé. Suivant le Dictionnaire de Trévoux, le Bureau d'adresse fut longtemps interrompu, à cause de son peu de succès, qui avait découragé ceux qui s'en étaient mêlés. « On vient de le rétablir en 1702, ajoute-t-il, et la manière dont on y a établi le bon ordre pour la commodité du public fait espérer qu'il réussira. »

En 1703, en effet, nous retrouvons le Bureau d'adresse, ou peut-être serait-il mieux de dire, nous trouvons un nouveau Bureau d'adresse en pleine activité « au bout du Pont-Neuf, au coin du carrefour de l'Ecole, vis-à-vis la Samaritaine. Cet office publiait dès lors une *Liste des avis envoyés au Bureau d'adresse et de rencontre,* qui contenait, comme toutes les feuilles du même genre, des annonces de propriétés, de maisons, de choses diverses à vendre ou à louer, de livres nouveaux, etc., ainsi que des demandes et avis divers. Cette feuille, petit in-8°, se vendait au numéro, deux sous six deniers, et chaque numéro était terminé par une liste des dépôts où l'on pouvait se la procurer, à Paris, à Versailles et à Rouen. Elle paraît avoir eu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une assez longue durée, car nous avons tenu un numéro de 1707, et nous y avons lu l'extrait d'un privilége donné, à la date du 11 janvier 1705, au sieur Amilien, directeur du Bureau d'adresse, pour l'impression de ces Listes d'avis.

—

Nous voici arrivés en 1716, à l'essai de Dugone, l'inventeur prétendu des petites affiches. On vient de voir quel chemin elles avaient déjà fait. Dugone inventa cependant quelque chose, c'est le titre sous lequel l'usage s'est établi de désigner ces sortes de feuilles; il intitula son recueil : *Affiches de Paris, des provinces et des pays étrangers*. Et ici le mot *Affiches* est employé dans son sens propre. L'idée de Dugone, en effet, était quelque peu différente de celle de ses prédécesseurs; elle avait un caractère moins prononcé de spéculation, ou, si l'on veut, c'était une spéculation d'un autre genre. Ce qu'il se proposait, c'était bien réellement la reproduction, la distribution en feuilles volantes, la rédaction en volumes, des affiches apposées dans les rues : « Par là, dit-il, on pourra lire commodément dans son cabinet des placards dont on ne saurait voir que partie dans les rues, ou qu'on n'affiche que dans les provinces et dans les pays étrangers, et la postérité trouvera

EFERUS - Recherches & Classification numériques

peut-être dans ce recueil beaucoup de choses dont elle sera bien aise d'être instruite. » Il va d'ailleurs nous exposer lui-même son projet :

*Projet pour donner au public les affiches de Paris, des provinces et des pays étrangers.*

Le nombre des affiches qu'on voit à Paris est surprenant. La diversité de leurs sujets ne l'est pas moins. Il y en a pour l'intérêt du public, aussi bien que pour l'intérêt des particuliers. Combien n'affiche-t-on pas d'édits, d'ordonnances, de déclarations du roi, d'arrêts du conseil, du parlement et des autres cours supérieures ?

Combien d'ordonnances de police, de sentences des requêtes de l'Hôtel et du Palais, du Châtelet, de la Chambre du domaine ou de la Prévôté de l'hôtel, pareillement affichées ?

Combien de monitoires et de réagraves? combien de livres et de thèses? combien de programmes des professeurs publics ou particuliers? combien d'assemblées de dévotion ou d'érudition? combien de ventes publiques de meubles, de bibliothèques, de cabinets, de tableaux, d'estampes, de joyaux et d'autres curiosités ? combien de découvertes et d'inventions de mécanique, ou de raretés dignes de la curiosité des honnêtes gens, qu'on propose de la même manière à la connaissance du public et des particuliers ?

Nous avons vu plus d'un ambassadeur en France qui, après avoir pris le soin de se faire chercher un exemplaire de tout ce qu'on posait d'affiches à Paris, s'avisaient de les emporter chez eux, comme le monument le plus sensible de la grandeur de cette capitale du royaume.

Quoi qu'il en soit, la vue de ceux qui font poser ces affiches est qu'on les lise. Et c'est pourtant ce que ne font pas bien des gens. La bienséance ne permet pas à toutes sortes de personnes de s'amuser au coin des rues, pour y voir tout ce que leur présentent ces sortes de placards. Les personnes qui vont en car-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rosse ne sauraient guère s'y arrêter. Un magistrat ou d'autres personnes en robe, des ecclésiastiques d'un certain rang et bien d'autres d'un certain étage, ne seraient pas bien aises qu'on les vît grossir la foule de ces gens qu'une nouvelle affiche assemble ordinairement.

Cependant combien de personnes, de toutes sortes d'états, ont intérêt de savoir ce que portent la plupart des affiches? Et combien de personnes de qualité sont obligées d'envoyer leur laquais pour en être instruites ?

Ainsi, trouver le moyen de faciliter cette lecture ne ferait pas seulement plaisir à ceux qui font la dépense de ces sortes d'affiches, mais encore à ceux qui ont quelque raison de vouloir être avertis de ce qu'elles contiennent.

Et ce moyen n'est pas bien difficile: il n'y aurait qu'à donner par semaine, par quinzaine ou par mois, comme une espèce de gazette ou recueil où l'on mettrait tout ce qu'il y aurait eu d'affiches posées les jours précédents.

Cette sorte de recueil intéresserait plus de gens que la Gazette et que le Journal des Savants, et ne serait peut-être pas plus mal reçu que le mémoire qu'on voyait du Bureau d'adresse, au commencement du dernier règne, et que l'état qu'on y donne encore aujourd'hui des saisies réelles, ou plutôt des certifications des criées.

Il y a des monitoires et des réagraves qu'on ne s'arrête guère à lire et qu'il n'est pas toujours inutile de savoir.

Ce qui paraît de livres serait plus tôt su par ce recueil que par le Journal des Savants. Les auteurs mêmes de ce journal trouveraient leur compte à lire ce recueil. Il leur fournirait de quoi choisir, par le titre qu'ils y verraient de ces livres, ceux dont ils trouveraient à propos de faire l'extrait, et il leur donnerait occasion de prévenir la négligence des libraires ou des auteurs, qui ne leur envoyent pas toujours à temps les livres qui paraissent de nouveau.

Enfin on serait averti, sans sortir de chez soi, de tout ce que des étrangers ou des particuliers français font débiter à Paris.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On saurait par là les assemblées de dévotion et les inventaires considérables.

En un mot, il y aurait peu de gens à qui ce recueil fût indifférent. Il procurerait l'avantage de pouvoir lire commodément, dans son cabinet, des choses dont on ne saurait jamais lire dans les rues qu'une très-petite partie.

Ce ne serait pourtant pas seulement une bonne chose pour les gens qui sont à Paris ; ce ne serait pas non plus une chose inutile aux provinces, ni peut-être aux pays étrangers : il y en a peu où l'on n'ait quelque curiosité de savoir ce qui se passe dans cette grande ville.

Enfin, si ces recueils passaient à la postérité, comme il y a lieu de le croire, ils conserveraient la mémoire de bien des choses dont elle serait bien aise d'être instruite. Elle y verrait le nom des professeurs, qu'elle ne trouvera pas toujours ailleurs. Elle saurait par les affiches des livres quels sujets auraient plus exercé les esprits dans un temps que dans un autre ; et par les affiches de la comédie quelles pièces de théâtre auraient été le plus fréquemment représentées, quelles de ces pièces auraient été plus longtemps du goût du public ; au lieu que nous avons eu bien de la peine à trouver jusqu'à quel temps les pièces d'Euripide et de Sophocle, de Plaute et de Térence, occupèrent le théâtre d'Athènes et de l'ancienne Rome.

Combien de choses de l'antiquité n'avons-nous pas tirées, depuis le renouvellement des lettres, de tant d'inscriptions, de tant de monuments et d'écrits bien moins considérables que le recueil qu'on propose ici.

L'on peut donc se flatter, comme on a déjà dit, que Paris, les provinces, les pays étrangers et la postérité même pourraient profiter de ce projet.

Dugone exprime ensuite l'espoir qu'il arrivera dans les pays étrangers à l'égard des Affiches ce qui y est arrivé à l'égard du Journal des Savants, dont l'idée a été si bien reçue par les étran-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gers qu'il n'y avait point d'état considérable chez nos voisins où l'on ne fît, et souvent dans plus d'une de leurs villes, quelque pareil ouvrage. Dans cet espoir, il propose de réduire les Affiches à certains chefs, et indique l'ordre que l'on pourrait suivre dans leur classement, afin qu'il y eût une espèce d'uniformité entre les différents recueils. Ainsi le 1er article serait consacré à ce qui concerne la société chrétienne, le 2e à ce qui fait loi en France, le 3e à ce qui vient de la justice séculière ou ecclésiastique, le 4e aux sciences et aux lettres, le 5e aux ventes d'offices, de terres, de maisons, de meubles, etc.; le 6e aux spectacles, le 7e aux choses perdues, le 8e à tout ce qu'on propose de nouveau en fait de remèdes ou d'inventions de mécanique, le 9e aux finances, c'est-à-dire aux affiches concernant les fermes générales, les sous-fermes, etc.; enfin dans un 10e et dernier article viendraient se ranger les affiches des choses qu'on ne peut pas prévoir, ou les affiches qu'on ne peut pas réduire à certains chefs généraux, ni par conséquent classer dans les articles précédents.

Après tout, dit-il en terminant, une table générale réduite à ces dix articles, et donnée à la fin du dernier recueil de chaque année, aurait son agrément, et peut-être son utilité. Bien des gens seraient bien aises de trouver ainsi le catalogue de tout ce qu'on aurait cru devoir afficher le long de l'année. Et la conférence de ce qu'il y en aurait de plus ou de moins en chaque genre une année que l'autre ferait peut-être mieux connaître que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des choses plus importantes la continuation ou le changement de goûts et de mœurs, et donnerait lieu à des réflexions qui, pour n'être pas aussi utiles que les réflexions qu'on fait de temps en temps en Angleterre sur les listes qu'on publie à Londres, toutes les semaines, du nombre des gens qui meurent et des enfants qui naissent, ne laisseraient pas d'avoir leur bon.

On voit que le projet de Dugone différait sensiblement de ce qui avait été fait jusque-là et de ce qui fut fait depuis, et nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance qu'aurait eue un pareil recueil, s'il avait pu être continué jusqu'à nos jours. Quelles pages curieuses, en effet, quelles pages éloquentes, que les murs de Paris seulement (1) ! Malheureusement Dugone n'alla pas au-delà de neuf numéros; du moins est-ce tout ce que contient le petit volume rarissime que j'ai eu entre les mains, et dont je devais la communication à mon ami Ch. Leblanc, le curieux auteur du *Manuel de l'amateur d'estampes*. Le 1er nº avait été publié le 20 février, in-4°, en trois feuilles, à peu près comme la Gazette; « mais nombre de gens de lettres et bien d'autres personnes intelligentes en fait de livres et d'imprimerie ont cru que le public s'accommoderait mieux d'avoir ces cahiers en forme de petits livres ou de brochures. Leur raison est que ce volume est

(1) Nous avons eu en 1848 les *Murs de Paris*, les *Affiches républicaines* et les *Murailles révolutionnaires;* mais ces recueils n'enregistraient que les affiches politiques.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus portatif et plus propre à être conservé, parce qu'on le donnera couvert d'un papier, sans le rogner pourtant, afin que ceux qui voudront l'avoir l'aient en état d'en faire relier plusieurs ensemble, ou de trois mois en trois mois, ou de six en six, ou peut-être à la fin de l'année. Le libraire s'est laissé aller à l'avis de gens qu'il croit plus sages que lui, et il redonne dans ce volume ce qu'il avait déjà donné in-4°. » — Le n° 9 est du 7 juillet.

Pour qu'on ait une idée de l'intérêt de ce recueil vraiment curieux, nous en analyserons quelques articles. Ainsi nous avons remarqué :

Une ordonnance du roi du 5 février 1716, par laquelle il est accordé à l'Hôtel-Dieu de Paris, « pour le bâtiment des nouvelles salles et pour la subsistance des malades, un neuvième par augmentation des sommes que l'on recevait jusque-là et que l'on recevrait à l'avenir pour les places et entrées aux Opéra, Comédies et autres spectacles publics qui se jouaient à Paris par la permission de Sa Majesté, sans aucun retranchement ni diminution sous prétexte de frais ou autrement. Et l'on commença en effet le 10 février à prendre à la Comédie 20 sols aux places où l'on en prenait 18, 40 à celles où l'on en prenait 36, et 4 liv. où l'on prenait 3 liv. 12 sols; ainsi à proportion tant à la Comédie qu'aux autres spectacles publics. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Une autre concernant la prohibition des port, usage et commerce des toiles peintes, étoffes des Indes et autres marchandises de contrebande.

Un autre, du 25 avril, portant établissement d'un bureau pour recevoir les avis qu'on voudra donner pour le bien de l'Etat.

Un arrêt du Conseil, du 23 décembre 1715, par lequel « il est défendu aux troupes de danseurs de corde et sauteurs des foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent de Paris de joindre à leurs divertissements aucunes représentations de scènes comiques, ou autres, en quelque manière et sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de mille livres d'amende pour chaque contravention, applicables à l'Hôpital général de Paris. »

Une ordonnance du lieutenant-général de police, « signifiée à la communauté des maîtresses bouquetières, à ce que les jurées de la communauté veillent de leur part à son exécution, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom », laquelle ordonnance défend aux dites bouquetières de vendre des *barbeaux*, « sur ce que depuis quelques années elles se sont fait un usage de vendre des fleurs appelées barbeaux, qui croissent dans les blés, et dont elles font des bouquets, et que cet usage a donné lieu à plusieurs particuliers, tant hommes que femmes et enfants, des faubourgs et des environs de la ville de Paris, de cueillir ces fleurs, et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'aller pour cela dans les blés circonvoisins, où ils causent un dommage considérable... »

Une ordonnance du prévôt des marchands pour la police des bains sur la rivière, « sur ce qu'il a été remontré par le procureur du roi et de la ville que, dans le temps de l'été, plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe étant obligées de prendre le bain dans la rivière, faute par ceux qui fournissent les bateaux pour ces bains d'éloigner ceux des hommes d'une distance suffisante des bains des femmes pour empêcher qu'il n'y ait aucune communication des uns avec les autres, il a eu avis que des hommes sans pudeur ni respect, par un esprit de déréglement, entrent nus dans les bains des femmes, et les contraignent ainsi d'abandonner le bain et de se retirer en confusion ; et qu'un grand nombre de fainéants, vagabonds et gens sans aveu, et autres, passent la plus grande partie des jours sur le sable au bas du Pont-Neuf et sur les autres graviers de la rivière, même sur les bords, où ils jouent et se promènent nus, et se présentent en cet état aux femmes qui vont pour entrer dans les bains, et aux blanchisseuses qui travaillent dans les bateaux à laver lessives, leur tiennent des discours dissolus et contre l'honnêteté, ce qui ôte aux unes la liberté d'approcher des bains et empêche les autres de travailler, cause un très-grand scandale et est contraire aux ordonnances et règlements... »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les affiches des cours publics y figurent avec tout leur ancien apparat :

PROGRAMME POUR LE COLLÉGE ROYAL.

*Deo volente, Regium Collegium, quod, conquisitis undique viris doctrinæ laude florentibus, velut amplum omnis sapientiæ promptuarium, Franciscus I, litterarum parens, instituit, cæteri deinceps reges nunquam intermissâ liberalitate foverunt, post ferias pascales solita munia repetet hoc ordine.*

Suit le programme des leçons des dix-neuf *Lectores et Professores regii ;* les titres de ces honorables savants sont énumérés tout au long, mais nous nous bornerons aux noms et aux qualifications les plus saillantes :

*Sacrarum hebraicarumque litterarum, J. B. Sarasin et Jacobus Pinssonat.*

*Græcarum litterarum, Joannes Boivin, custos Bibliothecæ regiæ, et Guillelmus Massieu.*

*Scientiarum mathematicarum, Philippus de La Hire, professorum regiorum decanus, et Josephus Sauveur, Philippo V, Hispaniarum regi, et serenissimis Franciæ principibus ad mathematicas disciplinas instituendis, et iis qui ad muniendas urbes aspirant examinandis, præpositus.*

*Græcæ et latinæ philosophiæ, Petrus Varignon et Michaël Morus.*

*Latinæ eloquentiæ, Joannes Baptista Couture, lectorum regiorum ἐπίσκοπος, et Carolus Rollin, antiquus Academiæ parisiensis rector.*

*Medicinæ, chirurgiæ, pharmaciæ et botanices, Germanus Preaux, Nicolaus Andry, Stephanus Franciscus Geoffroy, et Petrus Joannes Burette, Regis consiliarius et medicus, doctor et regens in saluberrimâ Facultate Parisiensi.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Linguæ arabicæ, J. B. Defiennes, linguarum orientalium interpres regius, quam auditores postulavere regis Boucqtoumour Essaadi historiam perget interpretari; et Stephanus Fourmont.*

*Juris canonici, Petrus Le Merre, et Claudius Carolus Capon, in senatu parisiensi patronus.*

*Linguæ syriacæ, Nicolaus Henrion, consultissimæ Jurium Facultati parisiensi doctor aggregatus.*

DÉMONSTRATIONS ANATOMIQUES AU JARDIN ROYAL.

*Imperante Ludovico XV, rege christianissimo, sub auspiciis domini Guidonis Crescentii Fagon, regi defuncto a sanctioribus consiliis, medici primarii et Horti regii parisiensis supremi moderatoris. Josephus du Verney, regiæ scientiarum Academiæ socius, consiliarius et medicus regis ordinarius, necnon in Horto regio anatomes et chirurgiæ professor, quidquid à se de corporis humani fabricâ functionibusque, tum accuratis crebrisque dissectionibus, tum assiduis variisque observationibus exploratum, quâ maximâ poterit sedulitate, in cadavere muliebri publice demonstrabit. Utetur manu et industriâ Rol. Pauli Arnaud, chirurgi parisiensis peritissimi, qui singulas corporis partes oculis subjiciet...*

De par le roi. Défenses d'entrer dans le jardin et dans l'amphithéâtre avec épées et bâtons.

On y trouve aussi des annonces de cours particuliers : ainsi nous voyons que près le Palais, rue S.-Louis, à la Croix-d'Or, au 3e étage, on apprenait le latin, le grec, l'allemand, la philosophie et le droit, chacun en huit mois; la géographie, chronologie, histoire, blason, géométrie, fortifications, arpentage, cadrans solaires, l'orthographe, chacun dans un mois.

Dans les annonces de livres, je remarque un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Nouveau livre de rébus ou logogryphes, dédié à S. A. Madame la duchesse de Berry;* et *la Promenade de Gentilly, la Fable du rossignol et de la linotte, et son application; avec une imitation comique sur le Carnaval de quelques endroits de la tragédie du Cid...*

Les annonces des *Remèdes* sont très-fréquentes et non moins pompeuses que celles des charlatans du XIX^e^ siècle; nous remarquons, entre autres, un « esprit de simples pour fortifier les vaisseaux et rétablir la virilité offensée, et propre pour la génération. »

Parmi les *Inventions de Méchanique*, nous nous bornerons à signaler l'orgue du sieur de Lépine, ingénieur et machiniste de Sa Majesté, lequel orgue jouait seul les quatre parties de plusieurs pièces des opéras de Lully, changeait, quand on le souhaitait, d'orgue en flûte, et de flûte en orgue, reprenait dans tous les entr'actes de l'opéra, etc., etc.

Entre autres avis divers, nous apprenons qu'on faisait partir réglément tous les jours, à 5 heures 1/2 du matin, de la rue Contrescarpe, au bout de la rue Dauphine, des carrosses pour aller à Orléans en deux jours et revenir à Paris de même, lesquels conduisaient toutes sortes de personnes, hardes et bagages, or et argent.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Boudet n'inventa donc rien quand il entreprit, en 1745, la publication de ses *Affiches de Paris, avis divers,* etc. ; seulement, aux matières qui faisaient l'objet des feuilles précédentes il ajouta quelques nouvelles rubriques : ventes ou inventaires, billets d'enterrement, cours des changes et effets commerçables. Mais ce qui fit surtout remarquer la nouvelle feuille, ce fut son format étrange : c'est un in-8° oblong, qui présente absolument la forme d'une colonne d'un de nos grands journaux ; les rubriques sont placées en manchettes. Elle paraissait deux fois par semaine, le lundi et le jeudi, et coûtait 24 livres.

Suivant Barbier, les Affiches de Boudet auraient duré du lundi 22 février 1745 au lundi 3 mai 1751, et formeraient 7 vol. ; l'exemplaire que nous avons eu entre les mains ne commençait qu'au 3 janvier 1746. Quoi qu'il en soit, il paraît que la spéculation était bonne, car elle excita de hautes convoitises. Lebas de Courmont, fermier général, étant devenu, avec un chevalier de Meslé ou Meslay, propriétaire de la Gazette de France, qu'il avait achetée de l'abbé Aunillon, revendiqua les Affiches comme une émanation de son privilége, et Boudet, qui ne les publiait qu'en vertu d'une permission tacite, fut contraint de les céder.

Cela du moins résulte, pour le fond sinon pour les détails, d'une note manuscrite que nous avons

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trouvée annexée à un des volumes de la Bibliothèque impériale, et qui nous a paru assez intéressante pour que nous la reproduisions.

Dès 1702, et peut-être avant, on voit que le plan des Petites Affiches était en activité, et qu'il avait été abandonné depuis.

Vers 1747 à 1750 deux particuliers se sont donnés comme auteurs de ces annonces.

Le sieur Antoine Boudet, libraire imprimeur de Paris, les avait reproduites dans le public sous un format nouveau, et elles prenaient faveur en raison de leur utilité.

Le chevalier de Meslé prétendait en avoir conçu le projet, et l'avoir présenté au ministre de Paris, dans les bureaux duquel l'affaire avait langui pendant quelques années. Le chevalier de Meslé avait servi et fait les campagnes de Bohême sous le maréchal de Belle-Isle. Ce militaire, homme d'esprit, parlant bien, noble et généreux dans ses procédés, bon officier, prétendait à des récompenses et à des dédommagements du sacrifice de sa fortune. Le privilége qu'il demandait était un moyen de le satisfaire sans qu'il en coûtât à l'Etat, et il fondait avec raison les espérances de son bien-être et de celui de sa famille sur l'exécution de son projet.

Les Affiches entre les mains du sieur Boudet réveillèrent ses sollicitations auprès des ministres ; il démontra qu'il n'aurait pas dû être prévenu, et obtint enfin un privilége général aussi étendu que celui accordé dans le siècle dernier à Renaudot. L'Affiche de Paris, celle projetée pour la province, et la *Gazette de France*, étaient comprises dans ce privilége.

M. de Meslé donna la rédaction de la Gazette à M. de Querlon, puis aussi les Affiches de province, qui seront toujours recherchées par les amateurs de la bonne et saine littérature. M. l'abbé Aubert, bien connu par ses talents, fut chargé de l'Affiche de Paris, imprimée, dès l'époque de sa publicité, de format in-8°, et il était difficile de faire un meilleur choix.

Après plusieurs années de succès de ces papiers périodiques,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

très-utiles pour le propriétaire, il vendit son privilége à M. Le Bas de Courmont, fermier-général, et appuyé de la faveur de la maison de Noailles (1).

Les rédacteurs furent continués dans leurs travaux, M. de Querlon jusqu'à sa retraite chez M. de Baujon, M. l'abbé Aubert jusqu'après la mort de M. de Courmont et de M. le duc de la Vrillière.

Les changements étant alors fréquents dans le ministère, la famille de Courmont, dénuée d'ailleurs de son protecteur, M. de la Vrillière, et lasse de bien des difficultés qu'on suscitait dans les bureaux, ayant joui paisiblement pendant bien des années d'un gros revenu, transigea avec une compagnie qui se présentait et qui était portée en raison des sacrifices qu'elle consentait à faire. Enfin on envisageait les priviléges comme contrats qui devaient avoir force mutations et devenir utiles à plusieurs. Les opinions se montaient grandement aux innovations ; l'amour de l'argent devenait l'idole du jour : les Affiches furent mises sous la dépendance du ministre des affaires étrangères, M. de Vergennes, qui, établissant une forte redevance sur tous les papiers périodiques, voulait s'en faire un fonds de pensions à distribuer aux gens de lettres, etc.

A l'égard d'Antoine Boudet, qui avait succombé dans sa courte possession sous le crédit des amis du chevalier de Meslé, il s'en consola, ayant un fonds de philosophie et de courage, et s'occupa d'autres entreprises. Il avait de la littérature ; mais il était singulier dans sa mise, dans sa manière de vivre, dans ses goûts, et bizarre très-souvent par l'austérité de ses mœurs. Ce n'est pas tout : il était dévot à la manière des Espagnols, chez lesquels il avait fait quelques voyages, et homme de parti. Sans avoir eu de démêlés avec les Jésuites, il était devenu l'ennemi de ce savant corps, et, dès les approches de leur destruction, il fut le correspondant le plus zélé de ceux qui les attaquèrent en France, en

(1) Malgré ce qu'il avait recueilli pendant sa propriété, et une somme de trois à quatre cent mille livres à lui donnée par M. de Courmont, le chevalier de Meslé est mort sans aisance.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Espagne et en Portugal ; il publia tous les libelles contre eux, quoique son commerce ne dût pas l'assujettir à un tel ordre de petits ouvrages. Il est parvenu à un âge avancé, après s'être marié, à plus de 60 ans, avec une jeune personne fort aimable : dernière singularité, qui frappa sa famille et tous ceux dont il était connu, sans les surprendre.

Nous avons peu de chose à ajouter à cette note. Nous croyons cependant devoir insister sur cette division des Affiches en deux feuilles distinctes, parce qu'elle est de nature à jeter de l'incertitude et de la confusion dans les recherches.

Les dépossesseurs de Boudet se contentèrent d'abord de continuer purement sa publication, en en changeant le format, néanmoins, et en en transportant le siége au Bureau d'adresse et de rencontre, rue Baillette, vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie. Mais dès l'année suivante, 1750, ils la scindèrent, et publièrent une feuille pour la province et une pour Paris. Dans l'usage, on désigna la première sous le nom de l'Affiche de province, et l'autre sous celui de l'Affiche de Paris ou les Petites Affiches. Du reste, et c'est là ce qui pourrait induire en erreur, rien dans le titre n'indique cette division ; il est le même pour les deux feuilles : *Annonces, affiches et avis divers ;* mais le format est différent : l'Affiche de Paris, celle rédigée par l'abbé Aubert, est un in-8° plein ; l'Affiche de province, rédigée par Querlon, est in-4° à 2 colonnes. Celle-ci était hebdomadaire, et l'autre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

paraissait deux fois par semaine. Elles coûtaient, la première 24 et 30 liv., la deuxième 7 liv. 10 sols. En 1778, l'Affiche de Paris ajouta à son titre : *ou Journal général de France*. L'Affiche de province adopta également ce sous-titre en 1784, en même temps qu'elle triplait sa périodicité; mais dès 1761, son titre était devenu, par interversion : *Affiches, annonces et avis divers*. En 1785, l'abbé de Fontenai, qui avait succédé à Meusnier de Querlon depuis 1779, lui donna le nom de *Journal général de France*, et en fit au moment de la Révolution un journal politique quotidien. Interrompu depuis le 10 août 1792, le *Journal général de France* fut repris le 1er vendémiaire an V, et publia comme annexe des *Petites affiches, annonces et avis divers*.

Mais les véritables Petites Affiches, c'était la feuille de l'abbé Aubert, qui persista jusqu'en 1811 dans sa forme et sa spécialité, mais en prenant des accroissements successifs qui en avaient de beaucoup augmenté l'importance. Composée seulement de 8 pages dans l'origine, elle avait été d'abord augmentée de 4, puis de 8, au moyen de suppléments. A partir de janvier 1777, chaque numéro fut composé régulièrement de 16 pages. C'était un premier effet de la concurrence : le *Journal de Paris* venait d'être créé, et menaçait les Petites Affiches d'une rivalité dangereuse. Pour lui tenir tête, les propriétaires de cette dernière feuille imaginèrent

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'y annexer une feuille littéraire, paraissant, comme les Petites Affiches, deux fois par semaine, mais à des jours différents, en un cahier de 16 pages également, et coûtant le même prix. Cette annexe, sous le nom d'*Avis divers*, commence avec l'année 1777 ; elle contenait « toute sorte d'avis instructifs concernant l'agriculture, le commerce, les sciences et les arts. » On pouvait s'y abonner séparément.

Le 22 décembre 1778, les deux feuilles furent réunies en une seule, et à partir de ce jour les Petites Affiches parurent tous les jours, en un cahier de 8 pages. Le prix en fut porté à 30 livres pour Paris, et 37 liv. 10 sous pour la province.

L'Affiche de province, en bonne sœur, annonça ainsi cette transformation de l'Affiche de Paris, qui fut d'ailleurs l'objet d'un prospectus pompeux, où l'on remontait à l'origine des affiches, « dont on avait puisé l'idée dans un passage des *Essais* de Montaigne, si bien qu'aucun ouvrage périodique, quel qu'il fût, ne pouvait faire preuve d'une ancienneté aussi respectable » (1).

(1) Nous voyons les rédacteurs de la Gazette et des Petites Affiches, réclamant les annonces comme une émanation de leur privilége, essayer à plusieurs reprises de faire remonter leur droit jusqu'à Renaudot, lequel, « par succession de temps, aurait divisé ses feuilles en deux classes : l'une consacrée aux grands objets de la politique, au récit des événements que font naître les intérêts respectifs des puissances; l'autre affectée aux relations d'une moindre importance, aux annonces et avis qui ont pour but l'avantage réciproque des particuliers. C'était, disait-on dans le cas qui nous occupe, ce second ouvrage, remis en activité il y a près de trente ans, dont on avait déjà grossi considérablement le volume, par nécessité, vers 1761 et encore en 1777, qu'on intitulait *Journal général de France*, et qui allait dorénavant paraître chaque jour. » Meusnier de Querlon va jusqu'à dire que Renaudot désignait ses feuilles d'annonces sous ce dernier titre, ce qui n'a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La célérité avec laquelle le public désire aujourd'hui d'être servi pour être instruit des différents objets indiqués dans la feuille des *Annonces, affiches et avis divers* pour Paris, la nécessité même de publier ces objets le plus tôt qu'il est possible, ont excité le zèle d'une nouvelle compagnie, propriétaire du privilége de cette feuille, pour la faire paraître tous les jours, en huit pages in-8°. On a ajouté à son titre celui de *Journal général de France,* qu'elle a eu dans l'origine, et qui renferme tous les articles compris, selon les lettres patentes expédiées à ce sujet il y a près de trente ans, sous la dénomination d'*Avis instructifs concernant le commerce, l'agriculture, les sciences, les arts, et donnant la connaissance des découvertes relatives à ces divers objets.* Cette feuille, rédigée selon le nouveau plan adopté par le ministère, doit renfermer les observations météorologiques les plus importantes; les prix arrêtés par la police pour certaines denrées; toutes les représentations, jour par jour, des spectacles, même de ceux des boulevards; le tirage des loteries, aussi par jour; les paiements à l'Hôtel de ville, ainsi que le cours des effets commerçables et des changes de la veille. « Il est aisé de sentir, est-il dit dans le prospectus, de quel avantage inestimable sera la célérité d'un tel service, pour les particuliers qui voudront acheter, comme pour ceux qui voudront vendre; pour les personnes qui auront de l'argent à placer, comme pour celles qui auront un emprunt à faire; pour quiconque aura une place d'intendant, de secrétaire, de précepteur ou de valet de chambre à donner, comme pour tout sujet qui se trouvera dans le cas d'en chercher une; en un mot, pour les différentes classes de citoyens, tant grands que petits... On y fera mention de l'arrivée et du départ des vaisseaux français et étrangers, des armements, des prises, des accidents de mer, etc. Tout ce qui arrivera d'intéressant et de curieux, tant dans la capitale que dans les principales villes du royaume, y sera consigné régulièrement. Ces objets deviendront aussi plus

pas besoin d'être réfuté. En général, le vague de leurs réclamations laisserait à penser qu'ils n'étaient pas parfaitement sûrs de leur fait. — Les propriétaires des Petites Affiches actuelles, dédaignant ces ambages, ont bravement inscrit en tête de leur feuille : L'ORIGINE DE CE JOURNAL REMONTE A 1612!

EFERUS - Recherches & Classification numériques

piquants étant présentés tous les jours, parce qu'ils seront tous de fraîche date, et que le public en aura par cette voie les prémices. On croit pouvoir espérer à cet égard de puissants secours, même pour les objets sur lesquels l'administration jugera utile de satisfaire promptement la curiosité des citoyens. La publication des annonces, avis, instructions, notices, pièces détachées, et autres bulletins quelconques qu'on voudra y faire insérer, suivra d'aussi près qu'il sera possible leur enregistrement au bureau des Affiches, où l'on continuera à les recevoir *gratuitement*, pourvu qu'ils soient signés d'une personne connue.

On ajoutait enfin que chaque feuille, loin d'offrir beaucoup de remplissage, comme le *Journal de Paris*, présenterait de quoi satisfaire l'intérêt, la curiosité et le goût des lecteurs.

Telles étaient les promesses de la nouvelle compagnie qui avait traité du privilége des *Petites Affiches*, et ces promesses furent assez bien tenues, grâce à l'habile critique qui était chargé de leur rédaction. L'abbé Aubert, par ses articles pleins de malice, de goût et d'érudition, fit pendant vingt ans la fortune de cette feuille, dont la destinée semblait si étrangère aux lettres. Aujourd'hui ces brillants feuilletons qui valurent à leur auteur tant de célébrité et d'injures sont tombés dans un injuste oubli; ils mériteraient autant d'être recueillis que ceux de Geoffroy, de Dussault, etc., et seraient fort utiles pour l'histoire littéraire du règne de Louis XVI.

Cependant la littérature n'occupait dans les *Petites Affiches* qu'une place assez étroite et mal définie;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Affiche de province était, et cela depuis son origine, plus foncièrement littéraire; les annonces n'y formaient qu'un accessoire presque insignifiant. A la fin de 1783, ses propriétaires, pour mieux soutenir encore la lutte contre le *Journal de Paris*, décidèrent qu'elle paraîtrait trois fois par semaine, et que, comme elle n'était pas astreinte aux mêmes détails minutieux et journaliers que l'Affiche de Paris, elle embrasserait avec plus d'étendue les matières de goût, de littérature et des sciences; qu'elle comprendrait en outre les matières traitées jusque-là dans la *Gazette* et le *Journal d'agriculture, commerce, arts et finances*, qui lui avaient été réunis.

Le journal de Querlon est assurément le recueil le plus intéressant pour la bibliographie et l'histoire littéraire de la dernière moitié du XVIII^e^ siècle. Tous les livres nouveaux, non seulement y étaient annoncés, mais étaient l'objet de notices exactes, et d'une telle précision dans leur brièveté qu'elles font parfaitement connaître le fond, la substance, et même la forme de chaque ouvrage. Une rare qualité encore de ces analyses, c'est leur impartialité; c'est là surtout ce qui distinguait cette petite feuille, « dont tout le mérite peut-être, dit Querlon lui-même, — et les contemporains ont généralement confirmé son témoignage,— est d'être vraie, autant qu'il était en l'auteur d'être instruit; d'où la passion du moins est bannie, puisqu'il est aisé de voir,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

commé l'abbé d'Olivet disait l'avoir remarqué, que l'auteur n'a ni amis ni ennemis ; sans partialité surtout; où, par conséquent, aucune secte, aucune cabale, aucun parti, nulle espèce de liaison d'habitude ou de société, pas même quelque conformité dans la manière de penser, n'influent de quelque façon que ce soit; ce qu'il est aisé de prouver par la retraite dans laquelle l'auteur a vécu de tout temps. »

Le premier numéro de chaque année commence par un avertissement ou discours préliminaire, où Querlon tantôt trace le tableau du mouvement intellectuel de l'année précédente, tantôt traite quelque question littéraire, et quelquefois donne des explications sur son recueil; voici celui de 1759 :

*Novita, Varieta, Prestezza :* voilà depuis cinq années les caractères de notre feuille, et c'est par conséquent la devise que nous sommes en droit d'adopter. Si le public est accablé de tant d'écrits périodiques qui se multiplient tous les jours, le nôtre a du moins l'avantage de ne fatiguer ni l'attention, ni la bourse. C'est le moins cher de tous, le plus court, le plus tôt lu, le plus tôt oublié peut-être, et peut-être encore un de ceux qui demandent le plus de soin : car, pour entretenir un instant le public toutes les semaines, il faut s'y être préparé quelquefois pendant plusieurs jours, et l'on n'obtient pas sans travail cette précision rigoureuse, cette manière concise et serrée qu'exige la nature de notre feuille. Aucun de nos lecteurs n'ignore comment cette feuille est devenue peu à peu presque entièrement littéraire ; il est question de savoir si elle y a gagné ou perdu. Si nous nous réglons sur les témoignages qui nous viennent de temps en temps de la part de nos abonnés, tout nous autorise à penser qu'elle est actuellement sous la forme la plus propre à remplir notre but, qui est d'ins-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

truire et d'amuser. En effet, de tous les objets différents qu'elle embrasse aujourd'hui, comme autrefois, et dont l'uniformité seule est bannie, il paraît que la connaissance des livres n'est pas celui qui plaît le moins. Cependant, nous le répétons encore, nous ne prétendons point élever cette feuille au rang des journaux : elle n'en est que l'*avant-coureur*. Ce nom la définit très-bien, et lui conviendrait uniquement si elle n'était mêlée d'autres matières. Mais elle est faite de façon qu'elle peut tenir lieu des journaux à ceux qui ne les liraient point quand elle ne subsisterait pas, tandis qu'elle peut en exciter d'autres à les consulter pour avoir des mêmes ouvrages dont nous donnons une idée légère des notions plus étendues, plus profondes et mieux digérées. Ainsi, à ne considérer notre feuille que par la partie littéraire, voilà un point d'utilité très-sensible. Et quel spectacle elle offre encore aux yeux d'un lecteur un peu philosophique! L'Affiche peint en raccourci toutes les vicissitudes humaines. Le tableau de ces mutations perpétuelles que subissent et les biens et les charges dont nous annonçons la vente, en nous retraçant notre condition naturelle, cadre, à ce qu'il nous semble, assez bien avec celui des écrits modernes, qui se succèdent rapidement, qui se poussent comme les flots et les vagues, qui s'effacent et s'engloutissent de même. Qu'il est curieux de contempler cette fermentation de tous les esprits empressés à nous faire part de leurs conceptions, et cette espèce de contagion qui a gagné tous les états, tous les ordres! On voit les livres, plus nombreux d'année en année, éclore abondamment en toute saison, comme l'herbe des prés croît au printemps, et avoir à peu près la même durée. Telle est toute la nature des choses : leur vie consiste à se reproduire ; sans reproduction point de mouvement ; sans mouvement, une inertie générale enchaînerait toute la matière. Mais, outre la vie productive, qui est commune à tous les esprits et plus ou moins active chez nous, il est une autre sorte de vie qui s'imprime à nos productions, et qui dépend purement d'autrui. C'est en les lisant qu'on vivifie nos ouvrages, il faut qu'ils soient lus pour être vivaces ; et que cette vie est courte encore! Les livres, dont le poids sur-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

charge la terre, sont dans les bibliothèques comme dans un tombeau ; ils y attendent que le besoin, ou simplement la curiosité, leur rende un souffle, un instant de vie, qui s'éteint dès qu'ils sont satisfaits. Changeons de point de vue : nous verrons dans la succession des livres la véritable métempsycose. Souvent l'âme et l'esprit d'un seul a passé dans une infinité d'autres, et sous mille formes différentes. Ici Platon se trouve en délire parmi les rêveries d'un sophiste qui l'a voulu distiller dans ses écrits ; là tout le bon sens de Montagne est dénaturé dans le verbiage d'un maussade et ennuyeux moraliste, etc., etc.

*Traditur inde liber libro novitate placendus.*

On ne se douterait pas que ce vers heureux est du vieux chancelier Gerson.

## Querlon revient encore en 1771 sur ce côté philosophique des Affiches, tout en donnant le programme de l'Affiche de Paris.

Le père Castel, qui avait la tête si philosophique, trouvait de la physique partout, et jusque dans les comédies de Molière. Pour nous, qui, loin de nous élever jusqu'au vol de la philosophie, ne la suivons que terre à terre, en adorant la trace de ses pas, nous cherchons uniquement le moral, et nous le trouvons presque partout inséparable du physique. On a fait la philosophie, et même la physique de l'histoire ; pourquoi ne ferions-nous pas aussi la *philosophie des Affiches?* j'entends de celle de Paris, car l'Affiche de province, dont je suis chargé, quoiqu'un peu plus littéraire que l'autre, n'est pas, à beaucoup près, si philosophique. Analysons seulement la première.

Qu'y voit-on d'abord ? Les biens seigneuriaux, les biens en roture, les maisons et les terrains à vendre ou à louer ; les charges, les offices et les rentes à vendre, etc. Voilà des mutations sans nombre, et, pour peu qu'on ait de philosophie, on doit se représenter aussitôt le tourbillon moral du monde où l'on vit, dans un mouvement presque aussi rapide que tous ceux de Des-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cartes. Les terres, les châteaux, les biens-fonds, les charges, sortent d'une famille pour entrer dans une autre. Et quel spectacle pour un philosophe que celui de ces possessions si mobiles, de cette succession continuelle qui substitue de nouveaux maîtres aux anciens, et sans cesse subroge de fait environ la moitié des hommes à l'autre ! On serait tenté de croire qu'il n'y a point de possessions réelles, et que tous les hommes, sans exception, sont tout au plus de simples usufruitiers : car, dans moins d'une génération, la plupart des biens ont changé de maîtres et sont souvent dénaturés. Les grandes terres et les grandes charges, qui font les titres de ces familles distinguées par le nom de *maisons* (que nous tenons des Romains), ne sont pas à l'abri de ces révolutions, par les mariages, les alliances, les morts, les échanges et les changements de fortune.

Viennent ensuite les ventes de meubles et d'effets, de garde-robes, d'équipages, etc., soit par décès, soit à l'amiable : sujet des mêmes réflexions. On voit encore ici combien sont courtes les jouissances humaines ; combien les dépouilles de l'opulence et du luxe passent promptement en d'autres mains, qui, dans quelques moments — que nous appelons des années, — en seront dépouillées à leur tour.

Il est curieux de considérer tous ces rapides passages, et l'on est forcé de penser comme ce derviche qui prenait le palais d'un sophi de Perse pour un caravansérail. Quiconque, à dater du renouvellement des Affiches de Paris, en 1751, ferait le dépouillement des terres, des maisons et des charges vendues, ou suivrait toutes leurs mutations, en trouverait qui depuis vingt ans ont changé au moins cinq ou six fois de possesseurs ou de titulaires.

L'article des ventes, si nécessaire et toujours intéressant pour tous les besoins ou les goûts qui se trouvent à satisfaire, est encore assez piquant pour un curieux, un philosophe, qui veut se procurer le spectacle de ces précieuses bagatelles, de ces inutilités somptueuses consacrées par le luxe et la vanité, surtout si, sans éprouver secrètement aucune sorte d'humiliation, il peut se dire de bonne foi : « Que de choses dont je puis me passer, dont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la nature ni la fortune, ou mes seuls désirs, ne m'ont pas fait de tristes besoins! »

Les annonces et avis divers, qui suivent les ventes, indiquent différents objets de commerce : ce qu'on a perdu, ce qu'on a trouvé, toutes les demandes particulières qui peuvent rapprocher les membres de la société par le lien de l'intérêt. Cet article est une heureuse idée de Montagne, que sa philosophie n'empêchait point, comme on voit, de s'occuper du bien public, mais utilement.

Suivent les enterrements, et ce petit nécrologe, indépendamment de son utilité dans l'ordre civil, avertit la société de ses pertes dans toutes les classes des citoyens; et le philosophe qui calcule la durée de la vie humaine a sous les yeux, deux fois par semaine, l'inventaire de notre mortalité.

Quant au thermomètre des changes et des effets commerçables qui termine chaque feuille, c'est un autre objet de calculs et de spéculations, qui ne rassure pas toujours sur la solidité des biens que procure ce genre de commerce, et qui fait souvent bien des philosophes malgré eux.

Citons encore deux passages qui ont plus particulièrement trait à notre sujet.

*Et cœnæ fercula nostræ*
*Malim convivis quam placuisse cocis.*
(MARTIAL.)

Pline l'historien avait observé, dès son temps, que la plupart des hommes se faisaient plus valoir par l'esprit des autres que par leur propre esprit : *Ingenio plerique alieno magis commendantur quam suo.* (*Hist. nat.*, liv. 34, chap. 10.) Cette observation, qui, depuis les Romains, s'est vérifiée de plus en plus chez toutes les nations instruites, n'indique maintenant qu'un usage fort simple établi généralement partout : car ce ne sont pas seulement les compilateurs et les rapsodistes, si multipliés parmi nous, qui tirent toute leur existence des pensées d'autrui ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les traducteurs, les éditeurs, les commentateurs, les critiques même, les littérateurs, les bibliographes, enfin la nombreuse classe des hommes illustrés par l'esprit d'autrui, de ceux à qui leur propre esprit n'aurait jamais fait aucun nom, et dont la réputation tient à ce lustre d'emprunt, sont dans le cas de l'observation. Mais ce sont les *journalistes* et les écrivains qui remplissent le même objet, à quelque titre ou sous quelque forme que ce soit, que Pline semble ici désigner plus expressément, et comme s'il les avait devinés.

Ainsi la véritable devise de tous les écrivains de ce genre, de ceux qui écrivent sur ce qu'on écrit, qui font des livres sur les livres (suivant l'expression d'un Anglais, comme madame de Maintenon disait de l'Académie française qu'on y parlait sur la parole), c'est le mot de Pline. Il peut même aujourd'hui s'appliquer à plus des trois quarts et demi de ceux qui prétendent à la réputation d'esprit, en quelque sens qu'on le prenne ; et en attendant que les journalistes l'adoptent uniquement pour leur cri de guerre, nous nous en emparons pour cette feuille. Il est sans doute assez fâcheux que la réflexion de Pline diminue un peu l'importance qu'on s'efforce d'attacher aux journaux ; mais la petitesse de notre feuille la dérobe à cette humiliation.

Quand Photius, pour se rendre compte à lui-même, ainsi qu'à Taraise, son frère, des livres en tout genre qu'il avait lus, faisait les notices et les extraits qui composent sa *Bibliothèque*, il n'imaginait sûrement pas que ce travail dût jamais lui faire presque autant de réputation que son fameux schisme, et produire un jour cette foule de journaux dont il est le père. Il ne pensait à rien moins qu'à poser le modèle, puisqu'il dit simplement de chaque ouvrage : *Je l'ai lu*. Cependant, par tous ses extraits, on voit que personne ne lisait pour lui, qu'il lisait, en effet, lui-même, et qu'il est toujours plein du livre qui l'occupe ; en sorte qu'aucun journaliste ne pourrait aujourd'hui mieux faire. Or, comme alors les livres étaient rares ou d'une acquisition difficile, il fait souvent de très-longs extraits, suivant la nature de l'ouvrage.

On sait que c'est la *Bibliothèque* de Photius qui fit naître à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'auteur des premiers journaux publiés en France, M. de Sallo, l'idée de ce genre d'ouvrage qui met à contribution tous les autres. Mais notre premier journaliste, voyant la facilité qu'on avait de se procurer des livres depuis que l'imprimerie était inventée, n'avait garde de modeler ses extraits sur ceux de Photius. Son but n'était que d'indiquer les ouvrages, et de courtes notices où il s'attachait seulement à les caractériser suffisaient aux gens de lettres. L'abbé Gallois, successeur de Sallo, crut mieux remplir toute l'idée du *Journal des Savants* en allongeant considérablement ses extraits ; et le président Cousin, qui vint après lui, plus prolixe encore, y donna la majestueuse étendue qu'ils ont conservée dans ce journal et dans tous ceux qui l'ont suivi.

Le motif qui fait allonger ces extraits serait-il donc encore de tenir lieu des livres mêmes à ceux qui ne peuvent se les procurer aisément, ou de nous dispenser de les lire ? On voit, en tout cas, qu'ils produisent l'un ou l'autre effet pour beaucoup de personnes ; mais il y a deux inconvénients : 1° Ces extraits, quelque bien faits qu'ils puissent être, ne représentent pas toujours fort exactement certains ouvrages, dont il faut avoir vu l'ensemble, et souvent ce qui peut le moins être extrait, pour bien les connaître. On n'est donc pas toujours instruit autant qu'il faudrait l'être, même en lisant tous les journaux, qui diffèrent peu, si ce n'est par la forme, pour bien juger d'un ouvrage. 2° Ces journaux sont devenus eux-mêmes et deviennent de jour en jour si volumineux, qu'ils formeraient seuls une nombreuse bibliothèque, où l'on aurait toujours à désirer les ouvrages qu'il est intéressant d'avoir en nature. Si le but de ces longs extraits est de former le jugement des lecteurs, n'est-il pas à craindre pour nous que le journaliste, en voulant nous apprendre, en homme pratique, *la manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit* et autres, ne nous donne que sa manière de penser, de voir, de juger ? Et qui nous garantira que c'est la meilleure ?

Je n'ai garde de m'élever contre la multitude des journaux. Plus il y a de concurrence et de choix dans le débit d'une denrée,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus on trouve à s'accommoder dans la foule. Le seul inconvénient qu'il y aurait dans leur trop grande multiplication ne regarde absolument que ceux qui, n'envisageant que le produit, en seraient volontiers les monopoleurs, puisque personne n'est contraint à les prendre. Qu'ils se nuisent réciproquement, qu'un journal s'élève à Paris sur les ruines d'un autre journal, qu'importe au public ? Que lui fait l'intérêt de quelques particuliers ?

Si l'art de se faire valoir par l'esprit des autres est déjà très-ancien, puisqu'il existait longtemps avant Pline, il faut convenir que les journalistes, les faiseurs de feuilles, etc., ont si bien affermi leur possession, qu'on ne s'avise plus de la contester, et qu'ils moissonnent partout. Nous n'examinerons point quels sont les grands fruits que les lettres tirent des journaux, ni si, depuis leur invention, il s'est formé par leur secours ou se forme encore de plus habiles gens. Il paraît que les connaissances sont au moins par là plus répandues. Si l'on objecte que plus les journaux semblent en faciliter l'accès, plus aussi le goût du travail a sensiblement diminué, comme on s'en aperçoit de reste au ton superficiel ou frivole de la littérature moderne, eh ! n'est-il pas bien commode et bien agréable de savoir tout, sans rien apprendre ; de pouvoir, avec peu de fond et beaucoup de montre ou de surface, figurer parmi les gens instruits ? Voilà le mérite particulier de notre âge ; on ne peut trop l'en féliciter. Tant que nous aurons des *journaux* et des *dictionnaires portatifs,* il n'y aura, dans aucun ordre, d'ignorance absolue ; tout le monde aura l'air d'être instruit, les *gens de lettres* fourmilleront, etc., etc.

---

### Sur la Critique et sur les Critiques

Méchant métier que la critique et tout exercice d'esprit, où, renonçant à flatter les hommes, on cherche seulement à les éclairer sur la faiblesse ou sur les défauts de leurs productions, et à répandre quelques lumières sur les objets dont ils s'occupent ! Le plus grand malheur de la critique, c'est qu'elle est rarement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

utile aux écrivains qu'elle intéresse; ce sont toujours ceux qui en profitent le moins, et la raison en est claire. L'amour-propre qu'elle a blessé ne sent que la piqûre de ses traits, et, tout occupé de ce qu'il croit son injure, il ne voit plus ni les fautes qu'on lui montre, ni le vrai qu'on lui fait apercevoir. Aussi toute critique, même la plus pure de passion, de personnalité, d'intérêt, change-t-elle à présent de nom, et sous le nom de satire est-elle devenue odieuse.

Cependant on se garde bien de s'élever directement contre l'utilité de la critique, qui ne pourrait plus faire une question que chez les Cosaques ou les Tartares, s'ils s'avisaient jamais d'écrire : on affecte, au contraire, d'en sentir la nécessité plus que personne; on feint même de l'aimer pour le bien des lettres, pourvu qu'elle soit adoucie ou compensée par les louanges qu'on croit encore plus mériter. Mais, comme on aimerait beaucoup mieux qu'il n'existât point de critique, sous prétexte de prêcher la politesse aux littérateurs, on cherche à leur insinuer l'esprit de dissimulation, de flatterie et de fausseté, dont on a pris le caractère, comme si tous ces faux ménagements pour la sensibilité d'un homme que personne n'a forcé d'écrire pouvaient intéresser le public, à qui l'on doit la vérité.

Les gens de la *haute littérature* (car il s'est introduit, depuis quelque temps, dans certains bureaux d'esprit qui prétendent représenter pour la capitale, une orgueilleuse distinction dont nous ferons part à nos lecteurs), les hauts lettrés donc ou leurs suppôts, emploient maintenant, pour décrier la critique, un moyen mis en usage avant eux, mais qui n'a jamais si bien réussi : c'est de diffamer ceux qui l'exercent, et par des inquisitions aussi fausses qu'odieuses, par les personnalités les plus outrageantes qu'on se permet exclusivement, en parlant toujours de politesse littéraire, de les noircir publiquement, de les déchirer en toute occasion. On leur prodigue les noms de *Zoïles;* on les compare aux Algériens qui vivent de destructions ou de rapts : comparaison que l'on prétend même avoir été adoptée par l'abbé *Desfont.* Nous n'avons connu ce critique qu'environ deux ans



EFERUS - Recherches & Classification numériques

avant sa mort ; mais nous lui avons vu trop de bon sens pour croire cette absurde anecdote qu'un assez mince rapsodiste a répétée d'après les libelles. La comparaison, d'ailleurs, est très-fausse : car quels biens détruisent les critiques ? Quel est l'ouvrage exempt de défauts qu'ils aient attaqué pour le seul plaisir de le décréditer dans le public ? On serait fort embarrassé d'en citer un seul. Or, s'ils ne détruisent que le mal, c'est un bien pour la société. Ils vivent encore moins de rapt, puisque c'est uniquement le métier des compilateurs, des lexicographes, des compositeurs d'*Esprits*, d'*Anas*, de *Porte-feuilles*, d'*Anecdotes*, etc., qui tous sont de vrais Algériens.

Les critiques, gens isolés, et dès là, si ce n'est par caractère, au moins fort éloignés par état de toutes factions littéraires, sont encore accusés de cabale, et par qui ? Par les novateurs, par tous les chercheurs d'esprit, par ceux même qui, pour changer toute la face de la littérature, veulent nous donner pour des chefs-d'œuvre les écrits de quelques modernes, encore loin de la perfection des bons ouvrages du dernier siècle ; par les admirateurs des *Perrault* et les vrais Zoïles de l'auteur du *Lutrin*, de l'*Art poétique ;* enfin par une cabale réelle d'écrivains tous calqués les uns sur les autres, dont presque aucun n'a de caractère à soi, et parmi lesquels il en est qui, convaincus d'avoir semé des satires et des petits vers clandestins (même avant d'avoir su faire des vers), croient avoir fait tout oublier par l'excès de leurs flatteries.

Les critiques, si vilipendés dans leurs écrits récriminatoires, ne sont donc point, à beaucoup près, tels que ces messieurs les représentent. Ce sont, au contraire, de bons citoyens qui font, dans la république des lettres, une fonction utile à la société, puisqu'on peut les regarder comme les essayeurs de monnaies courantes : car, pour empêcher qu'il ne se glisse dans le commerce de méchant billon, des pièces fourrées, de faux or ou de l'argent à bas titre, ils font l'essai des espèces littéraires et les mettent au creuset du goût, des règles de la nature et de l'art. Est-ce leur faute si toutes ces espèces ne tiennent pas la coupelle ? Ces impitoyables critiques dont on réfute peu les cen-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sures, parce qu'il est plus aisé, plus court, de s'en tirer par une épigramme ou par des injures, sont, au demeurant, les meilleures gens du monde. Nous pouvons bien répondre au moins de ceux que nous sommes à portée de connaître : ne craignez point que ces gens-là aillent et viennent pour vous déchirer sourdement, ni qu'ils trament rien contre vous, soit pour vous fermer l'accès des grâces, soit pour vous noircir dans l'esprit de ceux qui vous pourraient être utiles ; ils n'en veulent qu'aux mauvais écrivains. Ceux principalement qui ont le courage de se détacher des emplois ou des dignités littéraires, qu'on n'obtient si souvent qu'à force d'intrigue, de souplesse, de basses manœuvres, sont incapables du moindre manége ; c'est l'affaire de ces hommes doux, froids, tranquilles et maîtres d'eux-mêmes, qui, toujours complaisants, flatteurs, amis de tout le monde, mais sans aimer personne, et faux par principes ou par complexion, s'emparent des sociétés, y dominent, et tournent à leur gré les esprits. Quelques-uns même de nos critiques sont de très-bon commerce, et l'on pourrait leur reprocher plusieurs excès d'indulgence. Si leur censure n'épargne point les coryphées de la littérature, c'est que toutes les fautes sont contagieuses, que tout tire à conséquence de leur part, et qu'enfin, s'il faut respecter Platon, la vérité doit être encore plus chère.

Ajoutons enfin que l'exemplaire de l'Affiche de Province appartenant à la Bibliothèque impériale contient de nombreux cartons, notes manuscrites et lettres autographes, qui offrent un intérêt facile à comprendre. On y trouve de curieuses révélations sur les susceptibilités, parfois bien étranges, de la censure, et aussi sur les démêlés que les rédacteurs avaient avec des imprimeurs timorés : celui de Querlon, notamment, poussait la prudence jusqu'à la peur et au ridicule.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Un exemple en fera juger.

Le n° 34, du 25 août, de l'année 1773, est, dans l'exemplaire de la Bibliothèque impériale, en double état. Le premier contient, sous le titre de *Une pensée à la Sénèque,* l'article que voici :

La nature et la société forment ensemble le plus grand spectacle qui puisse jamais remplir l'esprit. La nature produit tout, et les hommes qui composent la société usent et abusent de tout. Quelle richesse et quelle profusion dans cette bienfaisante nature ! Quel serait le bonheur des hommes, si l'avidité du plus petit nombre n'en privait la plus grande partie ! Il n'est plus possible de rechercher l'origine des possessions ; les plus légitimes ou les plus anciennes auraient peut-être bien de la peine à soutenir l'examen le moins rigoureux. Mais, sans tomber dans le cynisme, peut-on considérer de sang-froid l'inconcevable inégalité du partage qui s'est fait parmi les hommes dans l'état de société ? D'un côté toute la peine, tout le travail, toute la misère ; de l'autre toutes les aises de la vie, la mollesse, l'oisiveté, etc. Est-il donc deux espèces d'hommes ? La nature a-t-elle formé la portion la plus nombreuse pour les privations, et la plus petite pour les jouissances ? La nature ne donne rien pour rien ; la terre la plus fertile exige à peu près la même culture et presque autant de travail que celle qu'on défriche. Or, c'est ici l'affaire des hommes ; il faut bien qu'ils en soient chargés. Mais par quelle étrange politique ceux qui sont devenus les maîtres n'ont-ils établi leur bien-être que sur la misère réelle du plus grand nombre de ceux qui leur sont soumis ? [Comment en est-on venu jusqu'à penser même que l'homme le plus utile doit être en même temps le plus malheureux ; que celui qui cultive la terre et qui l'arrose de ses sueurs doit manger le plus mauvais pain, ou s'en passer quand l'exigera l'intérêt des monopoleurs ; que le vigneron, pour prix de ses travaux, ne doit point boire de vin, ou boire la lie de ses cuves ? Car ce rare secret, le fisc l'a trouvé dans tous les pays

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du monde, en s'attribuant tout le produit du travail de l'homme de campagne, en mettant tout le poids des impositions sur les subsistances de premier besoin, en les étendant jusqu'aux végétaux les plus vils. En vain la mer et les rivières nous offrent gratuitement une nourriture abondante qui ne coûte point de culture : pour qui sont-elles si libérales, si ce n'est encore pour un petit nombre d'hommes assez riches ou assez sensuels pour se procurer leurs productions au prix qu'il plaît au fisc d'y mettre ?] La mer a beau être féconde : une poignée d'hommes a réglé que vous ne mangerez jamais que le rebut du matelot, et vous le payerez relativement aussi cher que le riche paye l'esturgeon, parce que le résultat du luxe est d'être expié par le pauvre. Toutes les conditions bornées ignorent jusqu'à l'abondance physique, dont elles ne profitent jamais. Voilà donc le tableau que la nature et la société présentent à l'homme naturel : d'une part la nature très-féconde, jamais lasse de produire et jamais ingrate, si ce n'est quand elle y est forcée par l'inclémence des saisons ou par des accidents qu'on ne peut prévoir ; de l'autre une petite portion d'hommes qui jouissent seuls de ses bienfaits, et plus de dix mille malheureux pour un seul homme à son aise ou dans l'abondance.

Cet article est enfermé dans un crochet à l'encre, et quelques passages sont, en outre, marqués par des crochets particuliers. Au bas on lit cette annotation, qui s'adressait probablement au censeur, à qui l'épreuve était envoyée : « J'ai engagé M. de Q. à supprimer toute cette tirade. »

Au numéro sont joints deux billets manuscrits. Le premier, écrit au nom de l'imprimeur, est ainsi conçu :

M. Delatour présente ses très-humbles civilités à monsieur de Querlon, et lui observe qu'il serait nécessaire de supprimer ou

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de changer la phrase qu'il a soulignée dans l'article : *Pensée à la Sénèque.* Il me charge aussi de lui demander *s'il ne craint pas la colère d'un procureur au Châtelet* (1).

J'ai l'honneur, etc.

Au dos est la réponse de Querlon :

Je me suis conformé à l'intention de M. Delatour. J'ai retranché les *monopoleurs*, dont l'idée seule pouvait offenser quelques sots parmi le grand nombre de ceux qui le sont si publiquement. Le reste peut se dire, est écrit partout, et en termes encore plus forts, dans beaucoup d'ouvrages munis de permissions et de priviléges. Lisez ce qu'a écrit Linguet. A l'égard du procureur au Châtelet, il m'est recommandé par ses confrères. Il n'entendra pas deux mots de son article, je le connais ; et d'ailleurs est-ce son métier que de faire des chansons et des drames qu'on le voit colporter luy-même au Châtelet, et pour lesquels il ne rougit pas de se faire donner six sols de ceux qu'il force d'en prendre.

L'autre billet est de la main de Delatour lui-même :

(1) Voici l'article auquel il est fait allusion dans cette phrase, article qui fut maintenu par Querlon, en dépit des scrupules de Delatour :

« Encore une pièce de cabinet : *Le Triomphe de la vertu, drame en un acte et en vers, par M. Fardeau.*

*Soyez plutôt maçon, si c'est votre métier :*

voilà ce que Despréaux adressait aux mauvais poètes de son temps, et ce qu'il dit à tous les rimeurs du nôtre ; mais comme on veut être à la fois poète et maçon, c'est-à-dire mauvais maçon et plus méchant poète, son précepte n'est point suivi. M. Fardeau, qui est procureur au Châtelet, comme l'indique assez son adresse, était déjà connu par quelques chansons dont nos troubadours ambulants ont régalé la ville et les faubourgs. Mais avant de s'élever au cothurne, il aurait dû se faire instruire des règles de la versification, qu'il ne paraît pas soupçonner. Nous pourrions bien lui dire encore qu'il faut penser avant d'écrire ; mais la seule lecture de sa pièce fera mieux apprécier son talent que tout ce que nous ajouterions. Ce serait mettre à la coupelle des scories de fer ou du plomb tout pur, que de discuter un pareil ouvrage ; ce serait battre un homme à terre que d'en citer l'écrivain même au tribunal de la censure la moins sévère ou la plus relâchée. Ses amis ne sauraient trop lui répéter, d'après notre texte, qu'il est cent fois plus ridicule d'être mauvais poète que médiocre maçon. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

M. l'abbé Brottier pense de même que moi, Monsieur, qu'il n'est pas possible que tout l'article enfermé *entre crochets* ici passe d'aucune manière. Réservez, si vous le voulez, toute cette suite pour le temps où M. l'abbé de Graves sera de retour. *Pour moi, je ne me risquerai pas de l'imprimer.* Faites-moi l'amitié de substituer un autre extrait, et croyez que j'ai autant d'égard, dans cette demande, pour votre tranquillité que pour la mienne.

Sur le même feuillet on lit cette nouvelle réplique de Querlon :

*21 aoust* 1773.

Je ne conçois point du tout encore comment M. Delatour et M. l'abbé Brottier ont vu cet article.

Je puis protester que je n'ay point eu en vue notre pitoyable administration. Le fisc est partout. Il y a plus d'impôts encore en Hollande et en Angleterre qu'en France ; je croyais m'être échappé seulement sur les monopoleurs, qui foisonnent et sont autorisés chez nous, parce que tout l'est devenu : j'ay rayé, sans hésiter cet article. Sur le reste, Linguet, dans sa réponse aux docteurs *économistes,* en dit vingt fois plus que moy, et dans les termes les moins ménagés. Je n'ai voulu donner qu'une vue générale des abus que la société fait de la nature au détriment du plus grand nombre, et cecy convient à tous les pays du monde. Je l'ai même dit expressément en parlant du fisc, qui partout a les mêmes procédés, et, n'ayant désigné aucun corps de finance, je croyais être à l'abri de toute répréhension.

Mais je défère également à l'autorité de M. Delatour et de M. l'abbé Brottier. Je n'ai que la chaleur du moment, et je sacrifierais trente feuilles à la tranquillité de tous ceux qui veulent la mienne. Je suis bien loin de tenir à de pareilles misères, etc., etc. Il est de toute vérité que je n'ay pas plus songé à notre gouvernemet qu'à celui du pape. C'est vous, Messieurs, qui en faites la satyre, et non moi.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'article, en effet, fut anéanti, et il ne s'en trouve plus trace dans le numéro tel qu'il fut publié; il y est remplacé par deux alinéas, dont l'un, extrait d'une lettre de Provins, est relatif à des modifications à apporter à la flûte traversière pour en renforcer les sons, et l'autre vante les merveilleux effets d'une tisane éprouvée contre les rhumatismes et la paralysie.

En résumé les deux Affiches, rédigées parallèlement, ont, sous le rapport littéraire, nous le répétons, une véritable importance, que leur titre ne laisserait guère soupçonner, notamment celle de Querlon, à qui l'on ne rend pas aussi volontiers justice qu'à l'abbé Aubert. « Ce Querlon, dit La Harpe dans sa Correspondance russe, est un bavard, qui écrit, dans un style platement bourgeois ou ridiculement burlesque, des annonces de livres à acheter ou de maisons à vendre. » Querlon n'aurait-il pas assez admiré, assez chaudement prôné les œuvres de La Harpe ? ou faut-il chercher les motifs de ce jugement dans les circonstances où il a été porté ? C'est dans le compte-rendu d'une traduction de Perse, « auteur introduisible », par de Sélis, qu'on rencontre cet arrêt. « Les notes du nouveau traducteur, dit La Harpe, et la préface, sont pleines de raison et d'instruction; on est fâché d'y trouver que M. Querlon, auteur des Affiches de Province, est un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Aristarque célèbre*. Ce M. Querlon.... Il est clair que M. Sélis a voulu être loué dans les Affiches, et que ne fait-on pas pour être loué dans les Affiches ! »

Les *Mémoires secrets* se montrent plus équitables : « M. Meusnier de Querlon, y lit-on à la date du 15 avril 1780, vient de succomber à ses infirmités. C'était un critique plein de goût, d'une logique adroite et sûre, un littérateur très-estimable, qui, entre autres ouvrages périodiques, a rédigé avec beaucoup de distinction pendant nombre d'années les Affiches de Province. On y remarque surtout communément cette impartialité si rare chez nos journalistes. Il n'était d'aucun parti; aussi n'a-t-il pas été prôné comme il l'aurait mérité. Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est de n'avoir pas assez senti la dignité de son être en acceptant la place de bibliothécaire de M. Beaujon et en se mettant aux gages de ce Plutus, chez lequel il n'aurait jamais dû être que comme son ami. » Le *Nécrologe* dit, de son côté : « Si l'on détachait des Petites Affiches les articles qui concernent les ouvrages nouveaux, on aurait peut-être le meilleur ouvrage qui ait paru en France. » C'est aller un peu trop loin sans doute, mais ce qui est bien certain c'est que la feuille de Querlon, comme celle de l'abbé Aubert, abonde en faits curieux pour notre histoire littéraire, et que ces deux recueils mériteraient d'être consultés plus souvent qu'ils ne le sont.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Nous en dirons autant des *Petites Affiches de Paris, ou Journal général d'annonces, d'indications et de correspondance, commercial; politique et littéraire,* fondé en l'an VIII, en concurrence aux journaux précédents, et qu'il continua avec succès jusqu'à la fin de septembre 1811 (141 vol. in-8°). On lit en tête des premiers numéros : « Le sieur Ducrai-Duminil, rédacteur de ce journal, a pris des moyens pour le rendre aussi utile qu'agréable. Une longue pratique de ce genre de rédaction l'a mis à même d'apprécier tout ce qui peut être agréable au public. C'est ce qui a déterminé à fixer l'insertion de toute espèce d'avis ou annonce au prix de 15 cent. par ligne, et à donner à chaque abonné une insertion gratuite. La partie littéraire y sera traitée avec soin. On y trouvera les actes du gouvernement, les nouvelles intéressantes, ainsi que tout ce qui a rapport aux sciences, aux arts, aux spectacles, et principalement au commerce. Le bureau est composé de citoyens honnêtes, intelligents, versés depuis nombre d'années dans cette partie, et qui sont chargés de se prêter à toutes les modifications que pourraient exiger les circonstances, lorsqu'ils auront à traiter avec ceux qui accorderont leur confiance à ce journal. »

Le prix de l'abonnement était de 7 fr. 50 pour 3 mois, 13 fr. pour 6 mois, et 24 fr. pour l'année. Les frais de timbre se payaient à part, à raison

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de 1 fr. 50 par mois, ainsi que les frais de grande et de petite poste. On promettait « d'avoir égard, pour le prix de l'insertion, aux infortunés qui demanderaient des places. »

Un décret impérial du 18 août 1811, ordonnant la réunion des diverses feuilles du même genre, créa les *Petites Affiches* actuelles, qui furent désignées comme le seul journal où devaient être insérées les annonces judiciaires et toute espèce d'affiches et annonces. Elles commencèrent le 1er octobre, à l'hôtel des Fermes, où elles sont encore aujourd'hui; mais elles conservèrent pendant quelque temps encore le titre et le format in-4° des anciennes Affiches, Le numéro se composait alors de 12 pages, dont les quatre dernières, sous la rubrique de *Bulletin judiciaire,* contenaient les annonces légales. Le prix de l'abonnement était de 15, 29 et 56 fr., plus 60 c. par mois pour les frais de poste.

Il s'était établi successivement dans diverses provinces des feuilles d'avis à l'instar de celles de Paris; mais ces petites feuilles étaient placées dans la dépendance, ou tout au moins sous la suzeraineté des Petites Affiches. Ainsi nous voyons l'abbé Aubert, en 1785, chargé par le ministère, en sa qualité de rédacteur du *Journal général de France,* et, comme tel, de chef de toutes les Affiches particulières qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'imprimaient dans les diverses provinces, de notifier à ses confrères les défenses ministérielles qui proscrivaient l'ouvrage de Necker sur les finances.

C'était, comme on le voit, un personnage que le rédacteur des Affiches, et cette petite feuille avait de grands priviléges. « Le service du roi, mandait Aubert au lieutenant de police, le 22 septembre 1787, je ne sais à quel propos, m'a été expressément recommandé, parce que Sa Majesté a témoigné plusieurs fois l'envie d'avoir les *Affiches* de très-bonne heure, surtout le lendemain d'une pièce nouvelle. »

Ajoutons, pour terminer ce chapitre, qu'en même temps que les Petites Affiches, d'autres organes avaient été créés dans l'intérêt du commerce et de l'industrie; nous citerons :

*Gazette du Commerce, de l'Agriculture et des Finances*, 1763-1768, 21 vol. in-4°.—Cette gazette se proposait de mettre successivement sous les yeux du lecteur le tableau mobile de l'ancien et du nouveau monde. « Chaque négociant, en considérant les différentes parties de ce tableau, sera en état de faire ses combinaisons, d'apercevoir les nouvelles opérations auxquelles il lui sera permis de se livrer, de découvrir les nouvelles contrées où il pourra se créer utilement de nouveaux rapports, et il sentira sans cesse, par les exemples, la nécessité de s'appli-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quer à l'étude d'une science aussi utile qu'étendue. Le public, par la lecture de cette gazette, se familiarisera avec les idées, avec les combinaisons du commerce; l'esprit de la nation se fixera davantage sur cet objet important à mesure qu'il se rendra plus capable de connaître toutes ses ressources et d'en tirer le plus grand parti. » La *Gazette du commerce* promettait de donner des notices, des observations, des traits historiques relatifs au commerce, et elle aurait soin d'instruire le public sur les questions contentieuses qui s'élèvent dans le commerce, principalement sur les lettres de change, les assurances, le fret des vaisseaux, et sur les pertes, les naufrages, les échouements, la vente et les achats, etc.

*Journal du Commerce,* puis *Journal d'Agriculture, du Commerce et des Finances,* par Le Camus, l'abbé Roubaud, Dupont de Nemours, Mirabeau, etc. 1759-1783, 96 vol. in-12. Réuni au *Journal général de France.*

Mentionnons encore un *Journal du Roulage et du Commerce de l'Europe,* renfermant tous les renseignements qui pouvaient faciliter les opérations du commerce dans l'intérieur du royaume et dans toute l'Europe; un *Gazetin des Comestibles,* destiné à faciliter, en faveur des fournisseurs et des consommateurs, des communications et des relations de la capitale aux provinces, et de celles-ci entre elles, avec Paris et avec l'étranger.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Marseille avait dès le milieu du siècle dernier des feuilles dites *Manifestes,* contenant le détail des cargaisons de tous les bâtiments qui entraient dans son port, avec indication du lieu de départ, du nom du navire, de celui du capitaine et du propriétaire ou consignataire des marchandises. Les *Manifestes* paraissaient deux fois la semaine, et coûtaient 24 livres.

Nous aurons, du reste, occasion de revenir sur ces matières.

—

Aux Petites Affiches se rattache le souvenir d'un certain *Gazetin du Patriote,* qui parut en 1774, et qui mérite bien que nous lui consacrions un souvenir. Et d'abord je dois vous dire ce que c'était que ce Gazetin, car son titre, en vous reportant à quelques années plus tard, pourrait vous égarer bien loin : c'était une sorte de gazette de l'état civil, l'annonce des naissances, des mariages et des morts. Si l'on en croit le *littérateur propriétaire* de cette feuille, un traité serait intervenu entre M. de Courmont, propriétaire du privilége des Petites Affiches, et madame la baronne de Tott, pour l'établissement de ce gazetin; mais cette dame étant morte, et de Courmont ayant refusé d'exécuter le traité, le littérateur pour lequel avait agi madame de Tott obtint

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en son propre et privé nom le privilége d'un papier public qui devait faire époque dans les fastes des papiers publics. Ce brave homme avait foi dans l'utilité de son œuvre; il comprenait cependant que sa spécialité n'avait en elle-même rien de bien attrayant : aussi promettait-il d'y joindre beaucoup d'accessoires qui en devaient faire le plus intéressant de tous les journaux. « Et il n'eût point hasardé cette assertion s'il n'eût été assuré de pouvoir tenir même plus qu'il ne promettait : il était trop pénétré du respect dû à cette partie du public juge souverain en fait de réputation. Qu'on le laisse faire, et les souscripteurs seront avant peu très-étonnés de ce qu'il aura imaginé pour mériter et leurs suffrages et ceux du public en général : le titre de *Patriote*, qu'il a adopté, est un engagement sacré dont il connaît toute l'étendue. » Mais il faut le temps. « Le public est trop équitable pour penser que dans un établissement de ce genre on puisse avoir acquis toute la perfection à laquelle on se propose d'atteindre..... Quand son travail aura prouvé au public combien ses vues méritaient d'être secondées, ceux mêmes qui auraient été plus difficiles à convaincre de son utilité seront les premiers à l'applaudir. La première beauté qui vit un rosier pendant l'hiver dut dédaigner cet arbrisseau informe; aux premiers jours du printemps, elle dut fuir une tige qui ne pouvait se couvrir de feuilles

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sans s'armer d'épines; au mois de mai la reine des fleurs vint à éclore : hiver, épines, tout fut oublié. En talents, en ouvrages, en établissements, voilà l'histoire du génie et du zèle. »

Mais, hélas ! ce pauvre gazetin ne put sortir de l'hiver et des épines. Il remplissait tant bien que mal, et grâce au *Nécrologe* sans doute, sa liste des morts, donnant sur ceux de quelque importance une notice, « mais courte et le plus simple possible, pour ne pas nuire aux propriétaires du privilége du *Nécrologe* » ; il raccolait bien encore quelques mariages; mais les naissances, impossible d'en rien savoir. C'est en vain qu'il s'adresse au clergé, qui tenait alors les registres de l'état civil; c'est en vain qu'il fait appel aux « artistes qui président aux enfantements », en vain qu'il essaie de leur faire comprendre combien il serait intéressant qu'ils lui envoyassent les notions les plus curieuses qu'ils pourraient rassembler sur un objet aussi digne de fixer l'attention d'un siècle qui doit faire à jamais époque dans l'histoire de la physique » ; en vain qu'il leur représente que « le calcul des différents procédés de la nature, des phénomènes journaliers, des incidents particuliers, des observations enfin relatives à la génération, formerait, soit pour les politiques, soit pour les physiciens, un objet d'étude aussi nouveau que varié » : tout le monde fait la sourde oreille.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il ne se décourage pourtant pas; l'histoire est là, avec ses enseignements, pour le réconforter et lui dire d'espérer. « Quand on se rappelle, dit-il, combien de règnes s'écoulèrent depuis celui où l'on proposa le premier devis du canal de Languedoc jusqu'au siècle où il fut exécuté, on est obligé de se dire à soi-même : Travaillons toujours à rendre service aux hommes; tôt ou tard ils sentiront le prix de notre zèle. On a répété, on a écrit mille fois que le public est ingrat. Fausse allégation! Non; c'est qu'il craint d'être dupe : il l'a été tant de fois! »

Il essaie, de toutes les forces de son éloquence, de faire partager sa confiance à ce public défiant; à chaque numéro il trouve de nouvelles raisons pour expliquer le retard qu'éprouve l'exécution de cette partie importante de son programme, pour faire espérer la prompte cessation de cet état de choses. Mais rien n'y fait, et une indifférence coupable laisse mourir une feuille qui « aurait pu être un véhicule pour l'honnêteté publique. »

Le Gazetin du Patriote, qui paraissait deux fois par semaine, en une feuille in-4° à 2 col., au prix de 12 livres, vécut du mois de janvier au mois de juin 1774, l'espace de 23 numéros. C'est du moins tout ce que contient l'exemplaire de l'Arsenal, le seul que nous connaissions.

Le nom du littérateur propriétaire de cette feuille



EFERUS - Recherches & Classification numériques

curieuse nous a été révélé depuis par les *Mémoires secrets;* c'était « le sieur du Rozoi, qui, après avoir fait de grands et de petits vers, des recueils, des poésies, des tragédies, des opéras, des romans, des histoires, des journaux, et avoir ainsi échafaudé l'édifice de sa gloire très-fragile, avait enfin songé au solide. »

Nous avons encore rencontré la mention du Gazetin du Patriote dans l'*Affiche de Province*, ou du moins dans une épreuve de cette feuille, et cette mention est accompagnée d'une circonstance qui nous engage à la reproduire.

Il faut lire l'éloquent prospectus de cette feuille, disait Querlon, pour concevoir toute l'importance d'un écrit qui paraît se borner à notifier les naissances, les mariages et les morts, mais qui rassemblera l'*utile et l'agréable,* et qui réunira tout ce que la *Gazette* et le *Mercure de France,* tout ce que les *Affiches de Paris* et le *Nécrologe,* nous apprennent déjà, pour nous en épargner la lecture... Cet écrit fait bien voir combien l'*art de trouver des titres* est précieux : ce sont des titres qu'il nous faut; donnez-moi des titres et je trouverai des choses; je ne chercherai point, j'en prendrai partout, etc., etc.

Au numéro (2 mars 1774) est joint, dans l'exemplaire de la Bibliothèque impériale, la lettre autographe suivante de M. de Courmont à M. Delatour, l'imprimeur des *Affiches :*

M. de Courmont prie M. Delatour de vouloir bien faire supprimer de l'*Affiche de Province* de mercredi prochain 2 mars

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans l'art. 2 : *Du Goût pour les Journaux,* celui où il est question du *Gazetin du Patriote,* ou Annonces des naissances, des mariages et des morts, dans tout ce qui y a rapport, attendu que M. de Courmont fait des démarches contre ce prospectus même, et que ce serait l'approuver en l'annonçant. Il lui en sera obligé, comme de vouloir bien faire prévenir M. de Querlon, qui ne pouvait être instruit des motifs de M. de Courmont à ce sujet.

Ce dimanche matin 27 février 1774.

Et plus bas on lit :

Je vais faire le changement que demande M. de Courmont. Q.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# LA

# PRESSE LITTÉRAIRE

## AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## IV

# LA PRESSE LITTÉRAIRE

—

*Première période,* 1665 - 1730

—

### Journal des Savants

La presse s'était frayé depuis de longues années d'autres voies, où l'attendait un succès moins bruyant peut-être et moins populaire que celui de la petite presse, mais plus réel et de meilleur aloi. Le journal littéraire avait été créé, une trentaine d'années après le journal politique, et le journalisme avait trouvé là son véritable terrain, le seul où il pût alors marcher avec quelque liberté, avec quelque sécurité. Ce n'était pas, en effet, par la politique, mais par la littérature, que devait grandir le journal; avant d'être une puissance politique, il devait être une puissance littéraire. Et si dans cette phase de son existence il n'a pas brillé d'un éclat

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aussi vif qu'il l'a fait depuis dans les mêlées politiques, si ses luttes sur ce terrain, luttes dans lesquelles se dépensait l'ardeur des esprits au XVIII^e^ siècle, n'ont pas retenti aussi profondément dans la nation, le journal littéraire a néanmoins exercé sur la marche de la société une influence qu'il est impossible de méconnaître. Assez longtemps faible et timide, il avait fini par conquérir une grande liberté, et c'est là, bien plutôt que dans la presse politique, alors étroitement muselée, qu'il faut chercher, pendant le dernier siècle, le mouvement et la vie.

C'est en 1665 que parut le premier journal littéraire, et l'honneur de cette création revient encore à la France : le *Journal des Savants* est, pour nous servir de l'expression de Voltaire (1), « le père de tous les ouvrages de ce genre dont l'Europe est aujourd'hui remplie, et dans lesquels trop d'abus se sont glissés, comme dans les choses les plus utiles. » Ce fut un conseiller au parlement de Paris, Denis de Sallo, qui le premier imagina de faire pour les événements de la république des lettres ce que faisaient les gazettes pour les événements publics, en un mot d'écrire les annales de la science. Une particularité digne de remarque, c'est que le premier journal littéraire, partageant la fortune du premier

(1) *Siècle de Louis XIV.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de nos journaux politiques, s'est perpétué comme lui jusqu'à nos jours.

Le fondateur du Journal des Savants était un homme d'un rare mérite et d'un grand savoir ; aux qualités nécessaires dans l'exercice de sa charge, il joignait des connaissances profondes en tout genre ; il était très-versé dans les langues anciennes et étrangères, et on a pu le comparer à Bayle pour la variété et la fécondité d'esprit. Il faisait partie du petit conseil de savants que Colbert avait toujours auprès de lui pour l'éclairer dans les choses qui regardaient les lettres, et ce grand ministre aimait à consulter l'érudit magistrat, non-seulement sur des questions littéraires, mais encore, paraît-il, sur la marine, sur les lois, sur les droits de la couronne, etc.

Sallo avait un tel amour du travail, il apportait dans ses études une telle ardeur, qu'il en devint perclus longtemps avant le temps de la vieillesse. Il avait pour méthode de lire attentivement tous les livres qui lui tombaient entre les mains, et d'en extraire, à l'aide de plusieurs copistes, ce qu'il y avait trouvé de plus remarquable ; il réunissait ainsi une masse de matériaux qui lui permettaient de faire en peu de jours un excellent travail, sur quelque matière qu'on lui proposât. On comprend dès lors comment il fut conduit à l'idée de faire participer le public à ses recherches, de faire pour le



EFERUS - Recherches & Classification numériques

public ce qu'il n'avait d'abord fait que pour lui-même, en un mot à la conception d'un *journal,* c'est-à-dire, pour nous servir de la définition de Camusat (1), d'un ouvrage périodique qui, paraissant régulièrement au temps marqué, annonçât les livres nouveaux ou nouvellement réimprimés, donnât une idée de leur contenu, et servît à conserver les découvertes qui se font dans les sciences; bref un ouvrage où l'on recueillît tout ce qui arrive journellement dans la république des lettres : « Idée si neuve et si heureuse, dit Fontenelle, et qui subsiste encore aujourd'hui avec plus de vigueur que jamais, accompagnée d'une nombreuse postérité (2). »

L'entreprise de M. de Sallo, qui nous semble aujourd'hui si simple, eut dans son temps toute l'importance d'une découverte. Aussi fut-elle accueillie par les applaudissements unanimes ; on s'étonna même, tant l'idée était simple et féconde à la fois, qu'on eût été jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle sans s'aviser d'un projet si propre à hâter les progrès de la science. Mais aussi, comme il arrive presque toujours en pareil cas, il ne manqua pas de se ren-

(1) Dans son *Histoire critique des Journaux,* qui n'est proprement, comme nous l'avons déjà dit, que l'histoire du Journal des Savants, et que nous aurons souvent occasion de citer dans cet article.

(2) Nous avons cité, dans notre introduction ( p. 20, note ), la définition que l'*Encyclopédie* donne du mot *journal;* le Dictionnaire de Trévoux dit, dans le même sens : « Les journaux des savants ont été inventés pour le soulagement de ceux qui sont ou trop occupés ou trop paresseux pour lire les livres entiers. C'est un moyen de satisfaire sa curiosité et de devenir savant à peu de frais. Ils gâtent par là bien des gens; néanmoins comme ce dessein a paru très-commode et très-utile, il a été continué sous des titres différents. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contrer d'habiles gens qui contestèrent à M. de Sallo le mérite de l'invention. Quelques-uns voulurent en attribuer l'honneur au père Jacob, qui pendant dix ans publia une bibliographie parisienne, c'est-à-dire une liste des livres qui s'imprimaient à Paris. D'autres, remontant jusqu'au IX^e^ siècle, prétendirent qu'il avait trouvé le modèle de son journal dans la *Bibliothèque* de Photius. Ces controverses occupèrent assez longtemps les savants, comme c'était le privilége alors de toutes les controverses de ce genre, mais elles ne pouvaient entamer la gloire qui revient à Sallo ; les prétentions de ses adversaires n'étaient pas plus soutenables l'une que l'autre. « Un simple catalogue, dit Camusat, ne peut guère mériter à un homme la glorieuse qualité d'inventeur des journaux. » Quant à l'ouvrage de Photius, il a intrinsèquement une valeur incontestable, mais il ne saurait davantage être assimilé à un journal. Le savant patriarche s'est borné à analyser quelques auteurs grecs qu'il avait lus dans son ambassade d'Assyrie et à en faire des extraits qu'il accompagna d'une courte critique, soit pour sa propre satisfaction, soit pour l'instruction d'un frère à qui il adresse sa *Bibliothèque*. « Ce n'est là ni le but ni la méthode des journalistes. Ils parlent des livres nouveaux à mesure qu'ils paraissent ; ils les annoncent d'avance ; ils indiquent en quel pays et en quelle forme ils ont été imprimés ; ils en développent le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sujet, ils en exposent le plan, et, ne se bornant point encore à cela, ils rassemblent avec soin tout ce qui peut contribuer à l'avancement des lettres ; nouvelles littéraires, découvertes heureuses, curiosités naturelles, rien n'échappe à leur attention. *Ce sont les annales savantes de leur siècle qu'ils écrivent*, suivant l'expression des journalistes de Trévoux. »

Il paraîtrait cependant que M. de Sallo faillit être devancé par Mézeray. Une pièce récemment découverte, pièce sans date, mais qui est évidemment antérieure à la fondation du Journal des Savants, et doit se rapporter aux premiers temps de l'influence de Colbert (1663), nous montre Mézeray en voie de fonder le premier journal *littéraire* et *scientifique* qui aurait paru en Europe. Cette pièce est rédigée sous forme de privilége ; nous la donnons en entier, à cause de la généralité du projet et du plan, qui fait honneur à Mézeray, bien qu'il fût sans doute trop paresseux à la fois et trop cassant pour l'exécuter et le mener à bonne fin.

LOUIS, etc.

Le sieur de Mézeray, notre historiographe, nous a très-humblement représenté que l'une des principales fonctions de l'Histoire, à laquelle il travaille depuis vingt-cinq ans, c'est de marquer les nouvelles découvertes et lumières qui se trouvent dans les sciences et dans les arts, dont la connaissance n'est pas moins utile aux hommes que celle des actions de guerre et de politique, mais que cette partie ne se pouvait pas insérer dans le gros de son ouvrage sans faire une confusion ennuyeuse et un mélange

EFERUS - Recherches & Classification numériques

embarrassé et désagréable, et qu'ainsi, sa principale intention étant, comme elle a toujours été, de servir et profiter au public, et lui fournir un entretien aussi fructueux et aussi honnête que divertissant et agréable, il aurait pensé de recueillir ces choses à part, et d'en donner une relation toutes les semaines, sous le titre de J. L. Gl. (*Journal littéraire général*), ce qu'il ne saurait faire s'il n'a sur ce nos lettres qui lui en permettent l'impression.

A ces causes, considérant que les sciences et les arts n'illustrent pas moins un grand Etat que les armes, et que la nation française excelle autant en esprit comme en courage et en valeur; d'ailleurs, désirant favoriser le suppliant et lui donner le moyen de soutenir les grandes dépenses qu'il est obligé de faire incessamment dans l'exécution d'un si louable dessein, tant pour payement de plusieurs personnes qu'il est obligé d'y employer que pour l'entretien des correspondances avec toutes les personnes de savoir et de mérite en divers et lointains pays, nous lui avons permis de recueillir et amasser, de toutes parts et endroits qu'il advisera bon être, les nouvelles lumières, connaissances et inventions qui paraîtront dans la physique, les mathématiques, l'astronomie, la médecine, anatomie et chirurgie, pharmacie et chimie; dans la peinture, l'architecture, la navigation, l'agriculture, la texture, la teinture, la fabrique de toutes choses nécessaires à la vie et à l'usage des hommes, et généralement dans toutes les sciences et dans tous les arts, tant libéraux que mécaniques; comme aussi de rechercher, indiquer et donner toutes les nouvelles pièces, monuments, titres, actes, sceaux, médailles, qu'il pourra découvrir servant à l'illustration de l'histoire, à l'avancement des sciences et à la connaissance de la vérité; toutes lesquelles choses, sous le titre susdit, nous lui permettons d'imprimer, faire imprimer, vendre et débiter, soit toutes les semaines, soit de quinze en quinze jours, soit tous les mois ou tous les ans, et de ce qui aura été imprimé par parcelles d'en faire des recueils, si bon lui semble, et les donner au public; comme aussi lui permettons de recueillir de la même

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sorte les titres de tous les livres et écrits qui s'imprimeront dans toutes les parties de l'Europe, sans que, néanmoins, il ait la liberté de faire aucun jugement ni réflexion sur ce qui sera de la morale, de la religion ou de la politique, et qui concernera, en quelque sorte que ce puisse être, les intérêts de notre Etat ou des autres princes chrétiens. Défendons à tous autres, etc. (1).

Le Journal des Savants vint remplir, en partie du moins, le programme de Mézeray, qu'il faut peut-être appeler aussi le programme de Colbert, dit M. Sainte-Beuve, à qui nous devons la connaissance de ce fait.

Mais laissons l'auteur nous exposer lui-même son projet, et, pour en mieux comprendre le mérite, tâchons de faire abstraction du chemin fait depuis lors, et reportons-nous au moment où Sallo expliquait ainsi, dans un avertissement au lecteur, une entreprise qui était alors sans aucun précédent :

Le dessein de ce journal étant de faire savoir ce qui se passe de nouveau dans la république des lettres, il sera composé :

Premièrement, d'un catalogue exact des principaux livres qui s'imprimeront dans l'Europe ; et on ne se contentera pas de donner les simples titres, comme ont fait jusqu'à présent la plupart des bibliographes, mais, de plus, on dira de quoi ils traitent et à quoi ils peuvent être utiles.

Secondement, quand il viendra à mourir quelque personne célèbre par sa doctrine et par ses ouvrages, on en fera l'éloge,

(1) Ce curieux projet de privilége se trouve aux manuscrits de la Bibliothèque impériale, dans les papiers de Mézeray, au milieu du volume intitulé : *Dictionnaire historique, géographique, étymologique, particulièrement pour l'Histoire de France et pour la Langue française.* C'est le même ouvrage que Camusat a publié sous le titre de *Mémoires historiques et critiques,* etc., par Mézeray. Camusat n'a probablement pas eu sous les yeux le manuscrit original ; il n'aurait pas omis cette pièce dans son *Histoire critique des Journaux.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et on donnera un catalogue de ce qu'il aura mis au jour, avec les principales circonstances de sa vie.

En troisième lieu, on fera savoir les expériences de physique et de chimie qui peuvent servir à expliquer les effets de la nature; les nouvelles découvertes qui se font dans les arts et dans les sciences, comme les machines et les inventions utiles ou curieuses que peuvent fournir les mathématiques; les observations du ciel, celles des météores, et ce que l'anatomie pourra trouver de nouveau dans les animaux.

En quatrième lieu, les principales décisions des tribunaux séculiers et ecclésiastiques, les censures de Sorbonne et des autres universités, tant de ce royaume que des pays étrangers.

Enfin on tâchera de faire en sorte qu'il ne se passe rien dans l'Europe, digne de la curiosité des gens de lettres, qu'on ne puisse apprendre par ce journal.

Le seul dénombrement des choses qui le composeront pourrait suffire pour en faire connaître l'utilité; mais j'ajouterai qu'il sera très-avantageux à ceux qui entreprendront quelque ouvrage considérable, puisqu'ils pourront s'en servir pour publier leur dessein, et inviter tout le monde à leur communiquer les manuscrits et les pièces fugitives qui pourront contribuer à la perfection des choses qu'ils auront entreprises.

Davantage, ceux qui n'aimeront pas la qualité d'auteurs, et qui cependant auront fait quelques observations qui mériteront d'être communiquées au public, le pourront faire en m'en envoyant un mémoire, que je ne manquerai pas d'insérer au journal.

Je crois qu'il y a peu de personnes qui ne voient que ce journal sera utile à ceux qui achètent des livres, puisqu'ils n'en achèteront point qu'ils ne connaissent auparavant; et qu'il ne sera pas inutile à ceux qui n'ont pas le moyen d'en acheter, puisque, sans les acheter, ils ne laisseront pas d'en avoir une connaissance générale....

« Voilà de magnifiques promesses, dit Camusat. Les journalistes nouveaux en sont ordinairement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prodigues, mais il est bien rare qu'ils y satisfassent. M. de Sallo ne leur en a pas donné l'exemple, lui qui a scrupuleusement tenu celles qu'il avait faites : car, quelque vaste que fût le plan qu'il s'était formé, quelque difficile qu'ait dû en être l'exécution, on peut dire qu'il n'est pas resté au-dessous. Que pourrait-on souhaiter de plus ? Il a su choisir avec un discernement merveilleux les livres dont il voulait parler ; il en a développé avec art les plus belles réflexions ; il s'est attaché avec un goût exquis aux particularités les plus curieuses et les moins connues ; enfin on voit briller dans la plus grande partie de ses extraits (1) une critique fine et sûre, une délicatesse et une précision charmantes, une noble et louable sincérité : talents dont chacun en particulier ne se trouve pas communément, et qu'il est bien rare de voir réunis dans une même personne. »

Cet éloge de M. de Sallo est répété par tous ceux qui ont eu à parler de lui ; les journaux qu'il a donnés sont encore aujourd'hui comptés parmi les meilleurs de la collection, et « l'on ne saurait assez s'étonner qu'un projet d'une exécution si difficile ait été porté tout à coup, et dès sa naissance, à un si haut degré de perfection. Il est vrai que M. de Sallo, sentant tout le poids d'un si pesant fardeau,

(1) Par ce mot, on entendait alors, et longtemps encore après, les articles qu'on écrivait sur les livres, ce que nous désignons aujourd'hui par les termes d'*analyse*, de *critique*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

crut devoir s'associer dans ce pénible travail quelques savants de ses amis, gens de goût et de mérite, dont il sut faire choix. Guy Patin met de ce nombre l'abbé Bourzeis, Gomberville, Chapelain, dont l'érudition valait mieux que les vers, et qui est très-loué dans un des premiers journaux (25 février 1665), et quelques autres qu'il ne nomme pas. Fontenelle y ajoute l'abbé Gallois, qui logeait avec Sallo, et qui, « par la grande variété de son érudition, semblait né pour ce travail, qui de plus, ce qui n'est pas commun chez ceux qui savent tout, savait le français et l'écrivait bien. » Nous ignorons quelle part de collaboration ces savants apportèrent au journal; mais ce qui est certain, c'est que Sallo conserva toujours la suprême direction de sa feuille et peut en être regardé comme l'unique rédacteur. Il s'en explique ainsi lui-même dans sa préface : « Comme plusieurs personnes contribuent à ce journal, il est très-difficile, voire même impossible, que le style en soit uniforme. Mais parce que cette inégalité, qui vient tant des choses que des génies qui les traitent, pourrait être désagréable, on a prié le sieur de Hédouville (Sallo) de prendre le soin d'ajuster les matériaux qui viennent de différentes mains, en telle sorte qu'ils puissent avoir quelque proportion et quelque régularité. Ainsi, sans rien changer au jugement d'un chacun, il se donnera seulement la liberté de changer quelquefois

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'expression. Et il n'épousera aucun parti. Sans doute que cette indifférence sera jugée nécessaire dans un ouvrage qui ne doit pas être moins libre de toute sorte de préjugés qu'exempt de passion. »

Une remarque à faire, c'est que le titre de Journal des Savants donné par Sallo à sa feuille détourna d'abord beaucoup de gens de la lire. On s'imagina que c'était un ouvrage d'érudits, uniquement à la portée des savants. On fut assez longtemps à revenir de cette prévention, jusque-là que, pour obvier au préjudice qui en résultait, l'abbé de La Roque, qui prit la rédaction du journal en 1675, crut devoir, quelques années après, en expliquer le titre par cette addition : « Recueil succinct et abrégé de tout ce qui arrive de plus surprenant dans la nature, et de ce qui se fait ou se découvre de plus curieux dans les arts et dans les sciences. » Pour donner le temps aux premières impressions de s'effacer, le journal parut pendant plusieurs années avec le titre ainsi commenté, et un avertissement prévenait en outre que, quoique le frontispice du livre semblât ne demander pour lecteurs que des savants de profession, des *érudits* (on sait que ce terme était pris alors en assez mauvaise part), on pouvait néanmoins assurer les ignorants qu'ils y trouveraient toujours de quoi s'amuser, et que la plupart des choses dont on y parlait n'avaient rien qui fût au-dessus de la plus médiocre intelligence.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La périodicité à donner à son recueil dut, comme on le pense bien, préoccuper le fondateur du premier journal. « J'ai été longtemps, nous dit-il lui-même, en peine si je devais donner ce journal tous les ans, tous les mois ou toutes les semaines; mais enfin j'ai cru qu'il le fallait donner toutes les semaines, parce que les choses vieilliraient trop si on différait d'en parler pendant l'espace d'un an; outre que plusieurs personnes de qualité m'ont témoigné que le journal venant de temps en temps leur serait agréable et leur servirait de divertissement, et qu'au contraire elles seraient fatiguées de la lecture d'un volume entier de ces sortes de choses, qui auraient perdu la grâce de la nouveauté. » Il publia le premier numéro le lundi 5 janvier 1665, et en donna régulièrement un tous les lundis jusqu'au 30 mars, c'est-à-dire jusqu'à ce que son privilége lui eût été retiré. Chaque numéro se composait d'une feuille et demie (12 pages) in-4°.

Le journal continua à paraître ainsi, avec plus ou moins de régularité, le lundi de chaque semaine, jusqu'en 1724, donnant de temps à autre un supplément. Dès 1666, il est *illustré* de gravures dans le texte et de planches tirées à part; il y en a une, entre autres, cette année-là, qui représente un poux vu au microscope, et qui ne mesure pas moins de 50 centimètres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'entreprise de Sallo était délicate et jusqu'à un certain point périlleuse. Soit par cette considération, soit qu'il pensât qu'en gardant l'incognito il serait plus à même de juger de l'impression que produirait son ouvrage et de profiter des observations qu'il susciterait, il se cacha sous un pseudonyme : le Journal des Savants fit son apparition sous le faux nom du sieur d'Hédouville. C'était, selon les uns, le nom de son valet de chambre; selon d'autres, celui d'une terre qu'il possédait en Normandie. Le stratagème lui réussit tout d'abord, si l'on en juge par une phrase de Guy Patin : « Pour le sieur d'Hédouville, c'est un nom en l'air, lequel cache un cadet de Normandie, qui par conséquent n'a guère d'argent. » Mais la position de Sallo était trop en vue, et, d'un autre côté, trop d'amours-propres froissés avaient intérêt à découvrir la main qui les frappait pour qu'il pût longtemps demeurer inconnu.

Quelles que fussent, en effet, la réserve et la gravité de Sallo, il n'avait pu se garder d'un peu de satire, car, ainsi que l'a dit La Fontaine,

*Tout faiseur de journal doit tribut au malin.*

Cependant il ne s'écarta jamais, dans ses critiques, des règles de la politesse et de la modération; il se bornait pour l'ordinaire à donner une analyse nette et exacte des ouvrages nouveaux, avec un jugement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

succinct, assez libre, mais sans amertume et sans fadeur. Tout le monde, d'ailleurs, à l'exception de Guy Patin, peut-être, qui, pour des motifs que nous verrons tout à l'heure, détestait aussi cordialement le Journal des Savants que la *Gazette* (1), tout le monde s'accorde à reconnaître que Sallo, dans ses appréciations, n'obéissait à d'autres mobiles que l'amour des lettres et l'intérêt de la vérité. Mais c'eût été un miracle qu'une hardiesse si nouvelle ne soulevât pas des tempêtes parmi le *genus irritabile vatum*. La république des lettres, qui n'était pas accoutumée alors à cette suprématie du journalisme, se révolta contre ce censeur d'un nouveau genre, qui venait, de son autorité privée, se poser en arbitre suprême des sciences, de la littérature et des arts. Jusque-là les auteurs sifflés avaient trouvé dans leurs petites coteries des applaudissements qui les dédommageaient de la prétendue jalousie de leurs rivaux; mais un journal qui citait impérieusement à sa barre les écrivains grands et petits, qui venait donner une voix publique aux critiques sourdes et cachées et les révéler à l'Europe, un pareil journal portait une atteinte impardonnable à l'inviolabilité que s'étaient décernée les auteurs. Ménage, dont l'érudition avait été critiquée; Charles Patin, dont on avait attaqué

(1) A entendre l'irascible docteur, « le fait de Sallo n'était que finesse pour faire valoir ses amis et nuire à ceux qui ne l'étaient pas. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'*Introduction à l'histoire par les médailles,* et plusieurs autres, blessés dans leur amour-propre, se coalisèrent pour étouffer la feuille coupable de lèse-vanité littéraire.

L'animosité de Ménage contre Sallo naquit à l'occasion de ses *Amœnitates juris civilis,* dont le Journal des Savants se permit de faire une critique assez peu révérentieuse, il est vrai. « Peut-être, dit Camusat, la prudence eût-elle exigé que le journaliste ne se brouillât pas avec un homme dont la réputation était faite, et capable, par le nombre de ses amis, de faire tomber un nouvel établissement, qui n'avait pas encore jeté de racines assez profondes pour se croire au-dessus des événements ; mais une sincérité naïve l'emporta sur une prudence utile, et prévint peut-être les réflexions (1). »

Voici l'article qui blessa si profondément Ménage :

> Ce livre (les *Amœnitates*) est divisé en quarante chapitres ; mais on se contente de remarquer de quoi il est question dans les premiers et derniers, parce qu'on pourra par là juger facilement du reste.

(1) C'était l'avis de La Monnoye, qui, quelques années plus tard, refusait de s'associer à la rancune d'un autre rédacteur du *Journal des Savants*, le président Cousin, contre l'écrivain satirique :

> *Laissons en paix monsieur Ménage :*
> *C'était un trop bon personnage*
> *Pour n'être pas de ses amis.*
> *Souffrez qu'à son tour il repose,*
> *Lui dont les vers et dont la prose*
> *Nous ont si souvent endormis.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il s'agit donc, dans le premier, de savoir si par le mot de *dialecticiens* employé dans la loi 88, *ad legem Falcidiam*, on doit entendre les Stoïciens ou les Mégariens ; et dans le second, si *responsitare de jure* est la même chose que *respondere de jure*. Dans un des trois derniers chapitres, il est disputé à fond si le mot *gracculus* signifie un geai ou une corneille, et cet auteur prétend qu'après les preuves qu'il en rapporte, ce mot doit s'entendre d'une corneille : les jurisconsultes cesseront de disputer sur une difficulté qui jusqu'à présent était demeurée indécise. Dans le pénultième, il a ramassé toutes les étymologies qui se trouvent éparses dans les volumes des jurisconsultes. Enfin il examine, dans le dernier, si les eunuques peuvent aller à la guerre.

La matière des autres chapitres est semblable à celle qui est traitée dans ceux dont nous avons parlé ; d'où il est facile de juger qu'il n'appartient pas à tout le monde d'en faire ses délices, puisque c'est de la plus fine critique, dont la lecture ne peut donner du plaisir qu'aux personnes d'un rare savoir.

Ceux qui savent jusqu'à quel point Ménage s'abandonnait à l'impétuosité de son tempérament, et combien sa vanité lui permettait peu de recevoir de bonne grâce la plus légère raillerie, concevront sans peine qu'il ne dut pas être insensible à une pareille censure. Son dépit s'exhala en injures, ressource ordinaire de ces écrivains orgueilleux que la plus légère critique met hors d'eux-mêmes, tandis qu'ils se donnent la liberté d'insulter brutalement tout le monde. Ménage conserva pourtant encore assez de sang-froid pour ne pas faire un livre exprès contre Sallo ; il se contenta de parsemer la préface de ses Observations sur Malherbe des traits

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il crut les plus propres à mortifier le journaliste.

Je m'attends bien, dit-il, si le Journal des Savants recommence, comme on dit qu'il va recommencer, que son auteur fera des railleries de ces Observations, puisqu'il en fait de quelques chapitres de grammaire de mes *Aménités du droit,* qui sont beaucoup plus considérables en toutes façons. J'aurais pu le railler par d'autres railleries, et plus fines et plus ingénieuses ; j'aurais pu faire voir au public que les gazettes de ce nouvel Aristarque, qui vient censurer ici les plus fameux écrivains de notre siècle, lui qui n'a rien écrit, et dont le nom n'a été imprimé que dans la liste de la quatrième des enquêtes, ne sont, pour me servir des termes de M. Sarasin, que des billevesées hebdomadaires, et sa dignité, quelque respect que j'aie pour elle, ne m'en aurait pas empêché : *maledici senatoribus non oportet, remaledici civile fasque est.* Mais je tire trop de gloire de ceux qui écrivent contre moi pour écrire contre eux.

C'est la même pensée qu'exprimait, avec plus de dédain encore, un autre adversaire du Journal des Savants, Tanneguy Le Fèvre, en disant que « pour bien juger de ses livres il fallait avoir l'âme capable de plusieurs formes, et sentir à demi-mot le beau et le fin de ses expressions. »

Une analyse trop sincère que Sallo fit de l'*Introduction à l'histoire par les médailles,* petit livre de Charles Patin, lui mit sur les bras un adversaire encore plus vif et plus redoutable que Ménage. A dire vrai, ce ressentiment de Patin était assez naturel : à quel auteur la patience n'échapperait-elle pas en lisant « que son ouvrage est assez joli, quoique le titre convienne mal à la matière qui y est trai-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tée ; que ce n'est presque qu'une redite de ce qu'on trouve dans les autres, et qu'on n'aurait pas dû avancer que les écrivains qu'on avait eu soin de consulter étaient latins, pendant qu'un Français avait fourni ce qu'on avait dit de plus raisonnable et de plus curieux. » Ch. Patin se défendit dans une brochure de huit pages in-4°, intitulée : *Lettre d'un ami de M. Patin sur le journal du* 23 *février* 1665, mais qui, malgré le titre, était évidemment de lui, ainsi qu'en convient Patin le père, qui, nous avons à peine besoin de le dire, épousa vivement la querelle de son fils. Le Journal des Savants répliqua dans des termes pleins de convenance et de raison, mais peu propres par cela même à cicatriser la blessure de son adversaire.

De l'humeur dont étaient les Patin, il y a grande apparence que cette querelle aurait fait couler des flots d'encre, si des motifs de diverse nature ne les eussent contraints au silence. Guy Patin nous les apprend lui-même dans une lettre à son ami Falconet :

> Je vous envoie, lui mande-t-il, la réponse de mon Carolus, laquelle est sage et modeste. Ce nouveau gazetier y a répliqué, et parle en ignorant et en extravagant, en quoi il n'eût pas manqué de réponses aigres et fortes, avec de bonnes raisons, si on n'eût prié Carolus de surseoir sa réponse, et menacé d'une lettre de cachet. La vérité est que M. Colbert prend en sa protection les auteurs de ce journal ; de sorte que Carolus est conseillé de surseoir sa réplique, et même par l'avis de M. le premier prési-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

dent. On en dit une raison particulière, savoir qu'il n'est pas bien avec M. Colbert depuis le procès de M. Fouquet. Nous verrons ci-après si les prétendus censeurs *sine suffragio Quiritium* auront le crédit et l'autorité de critiquer ainsi tous ceux qui n'écriront pas à leur goût... Sommes-nous au temps de Juvenal, qui dit :

*Dat veniam corvis, vexat censura columbas !*

Une chose néanmoins nous console, c'est que nous n'avons point tort, et que les savants et intelligents sont de notre avis. Mais ces messieurs abusent de leur crédit. La république des lettres est pour nous, mais M. Colbert est pour eux; et si mon fils se défend, on dit qu'on l'enverra à la Bastille. Il vaut mieux ne point écrire.

Nous mentionnerons encore, en raison d'une particularité qui mérite d'être relevée, une querelle qu'eut M. Sallo avec Grégoire Huret, graveur en taille douce. Celui-ci, ayant publié un cahier sur une question d'architecture, en fit lui-même une analyse, où il ne s'écorchait pas, comme bien on le pense, et en sollicita l'insertion dans le Journal des Savants. Le rédacteur refusa, et parce qu'il ne trouva pas l'article digne de figurer dans son recueil, et parce qu'il ne partageait pas toutes les doctrines qu'y émettait l'auteur. *Inde iræ*, de là deux brochures de Huret contre le Journal *dit* des Savants.

D'autres encore s'ameutèrent contre le journaliste trop véridique ; mais tous les cris de l'amour-propre blessé n'auraient fait vraisemblablement que consolider le succès du Journal des Savants, s'il ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'y était joint en même temps des plaintes, bien plus injustes encore, mais d'un poids plus redoutable. L'inquisition avait rendu un décret qui condamnait le fameux ouvrage de Marca *De concordantia sacerdotii et imperii,* et un traité de de Launay qui défendait les droits des ordinaires contre les prétendus priviléges des ordres religieux. Sallo, qui avait fort à cœur les libertés de l'église gallicane, aurait cru trahir son ministère et les intérêts de la nation, s'il ne se fût élevé contre les entreprises qu'il jugeait pouvoir y donner quelque atteinte. En rapportant ce décret, il en parla avec la noble liberté qui convient à tout citoyen, et mieux encore à un magistrat; il dit, entre autres choses, que « la censure des inquisiteurs ne pourrait faire qu'on eût moins d'estime pour l'ouvrage de Marca, puisqu'il ne contenait que des maximes constantes et qui pouvaient passer pour les lois fondamentales de la monarchie. » Il défendait avec la même indépendance le traité de de Launay.

Les jésuites, qui n'avaient pu voir sans déplaisir s'élever un tribunal littéraire et philosophique qui ne relevait pas d'eux, qui détestaient d'ailleurs Sallo et ses amis, en leur qualité de parlementaires et de gallicans suspects de jansénisme, firent agir le nonce du pape, et celui-ci, après des démarches réitérées, obtint qu'il serait fait défense à Sallo de continuer sa publication. Ainsi le Journal des Sa-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vants était frappé pour avoir défendu nos libertés; on l'eût peut-être blâmé s'il ne l'eût pas fait. « Tel fut, dit Camusat, le résultat des démêlés politiques où l'amour de M. de Sallo pour nos maximes l'engagea insensiblement, et plus loin qu'il n'aurait été à souhaiter pour le journal. Il est certain que, si, au lieu d'employer les voies de fait, on eût seulement permis à ses antagonistes de le réfuter, il serait demeuré maître du champ de bataille; mais ce n'était pas ce qu'on prétendait, et ce fut plus tôt fait de lui imposer silence : on n'a point encore trouvé de réponse à cet argument. » Colbert lui-même, qui aimait et protégeait le journal et son auteur, n'osa pas s'opposer à cet acte d'autorité.

Sallo, comme il est facile de le penser, fut très-affecté du coup qui le frappait si injustement; il avait porté toute son affection sur son journal; toutes ses pensées, tous ses efforts, tendaient à le perfectionner, quand il fut arrêté ainsi presqu'à son début : l'interdit dont on le frappait, si honorable qu'en fût la cause, ne pouvait donc que lui être très-sensible. Il fit quelques tentatives pour obtenir un nouveau privilége, et il y serait probablement parvenu s'il eût voulu se soumettre à de certaines conditions; mais son amour pour la vérité, et une grandeur d'âme qui ne lui permettait pas de plier la tête sous le joug des inquisiteurs, auxquels on voulait le renvoyer, l'empêchèrent de se soumettre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux conditions qu'on voulait lui imposer, et, après avoir fait les démarches convenables, il renonça pour toujours aux droits que la paternité lui donnait sur le journal qu'il avait créé.

Chapelain, auquel Balzac reprochait son humeur *circonspectissime*, et qui devait se montrer d'autant plus réservé envers les puissances qu'il était, comme on sait, le mieux renté de tous les beaux esprits, écrit à ce sujet, dans une lettre du 23 avril 1665 :

> Les plaintes de Rome sur la liberté de notre Journal des Savants en ont fait suspendre la continuation, et il est à craindre qu'une aussi utile institution que celle-là n'échoue entièrement, depuis que M. de Sallo, qui en était l'âme, en a plutôt voulu abandonner le soin que de se soumettre au syndicat auquel les puissances voulaient qu'il s'assujettît. On croit néanmoins que quelqu'un relèvera cette entreprise, qui ne laissera pas d'être profitable, encore qu'elle ne soit pas menée avec la noblesse et le style du passé. Les Anglais, à notre imitation, en ont commencé un en leur langue. Ils sont doctes, curieux et libres, et l'on n'en doit guères rien attendre que de bon. Outre que, n'ayant pas l'obligation de garder les mêmes mesures que nous, il y a sujet d'espérer qu'il sera plus durable et non moins hardi que le nôtre.

Cependant Colbert comprenait trop ce qu'un ouvrage de la nature du Journal des Savants répandait d'émulation, et combien il pouvait être utile au progrès des lettres, pour souffrir que le projet en fût à jamais abandonné. Mais il s'agissait — et la chose n'était pas aisée — de trouver un homme qui, moins

EFERUS - Recherches & Classification numériques

intraitable que Sallo, ne lui fût pas inférieur en talents. Son choix se fixa sur l'abbé Gallois, qui, comme nous l'avons dit, avait été un des collaborateurs de Sallo, et qui consentit à se soumettre aux conditions que ce dernier avait repoussées.

« M. de Sallo, du reste, ne pouvait pas être mieux remplacé. La fonction de journaliste demande une étendue de connaissances qui se trouve rarement dans une même personne. Outre les langues savantes et la sienne propre, qu'il lui est nécessaire de posséder parfaitement, outre une légère teinture qu'il doit avoir des langues vivantes, s'il veut rendre compte des ouvrages qui s'impriment dans toute l'Europe, il a besoin d'être au fait des différentes matières dont il parle, et, selon les occasions, il faut qu'il se montre mathématicien, astronome, physicien, jurisconsulte, théologien; qu'il n'ignore rien de ce qui s'est passé dans l'antiquité la plus reculée, qu'il sache ce qui est arrivé dans les siècles postérieurs et moins éloignés. Ce n'est encore là qu'une petite partie des qualités requises pour former un journaliste parfait ; elles tournent même au préjudice du public, dont elles peuvent surprendre la confiance, si celui qui en est revêtu ne joint à une science si vaste des talents plus rares encore qu'une prodigieuse érudition, je veux dire : de la justesse dans l'esprit, de la clarté dans les idées, un style pur et correct, tout au moins vif,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aisé, propre à attacher les lecteurs les plus indolents et à persuader les plus indociles. J'ajoute que, si un journaliste ne veut pas tomber à chaque instant dans des bévues ridicules, ou dans des inconvénients encore plus à craindre, il doit être consommé dans l'histoire littéraire, et surtout dans l'histoire littéraire de son siècle, science, dit Fontenelle, presque séparée des autres, quoiqu'elle en résulte, et produite par une curiosité vive, qui ne néglige aucune partie de son objet. Mais c'est peu que toutes ces qualités de l'esprit se rencontrent dans un même homme, si elles n'y sont accompagnées de celles du cœur, c'est-à-dire d'une probité exacte, qui ne lui permette pas d'en imposer, et qui lui fasse rendre justice à ses ennemis particuliers, s'il a le malheur d'en avoir, et à ceux que de petites préventions de parti pourraient lui faire regarder sur ce pied-là. On sent bien qu'un pareil homme est plus difficile à trouver qu'à peindre. J'ai pourtant fait, sans y penser, le portrait de M. l'abbé Gallois, au moins à très-peu de choses près : car, quelque parfait que l'on soit, on tient toujours par quelque bout à l'humanité. »

Ce portrait du journaliste, qui date de cent cinquante ans, presque de l'origine du journal, m'a semblé mériter d'être conservé; il montre quelle haute opinion l'on se faisait alors du métier de critique, qui semble aujourd'hui si facile.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La publication du Journal des Savants fut reprise par l'abbé Gallois le 4 janvier 1666. Il mit l'ouvrage sous la protection de Louis XIV par une épître dédicatoire dont il fit précéder le premier numéro. Cette épître est suivie d'un petit avertissement des plus pacifiques, où le nouveau rédacteur promet d'exercer son emploi avec une modération dont chacun aura lieu d'être satisfait. « Il y a quelques personnes, dit-il, qui se sont plaintes de la trop grande liberté qu'on se donnait dans le journal de juger de toutes sortes de livres. Et certainement il faut avouer que *c'était entreprendre sur la liberté publique et exercer une espèce de tyrannie dans l'empire des lettres que de s'attribuer le droit de juger des ouvrages de tout le monde.* Aussi est-on résolu de s'en abstenir à l'avenir, et, au lieu d'exercer sa critique, de s'attacher à bien lire les livres, pour en pouvoir rendre un compte plus exact qu'on n'a fait jusqu'à ce jour. » On voit combien la critique a marché depuis 1666.

On remarqua en effet dans les journaux de l'abbé Gallois plus de discussion et moins de critique que dans ceux de son prédécesseur. Cependant on voit que l'engagement qu'il avait pris de s'abstenir de juger les livres dont il ferait mention ne laissait pas souvent que de lui peser, et il ne le tint pas toujours; si réservé qu'il fût, il lui échappa quelquefois de s'expliquer avec assez de liberté sur le mérite de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

certains ouvrages, et il se fit plusieurs querelles, notamment avec Tanneguy Le Fèvre, célèbre humaniste, qui publia contre lui deux satyres : *Journal du journal, ou censure de la censure,* et *Seconde journaline*, plus remplies d'injures que de bonnes raisons (1).

L'abbé Gallois apporta d'abord dans l'exercice de ses fonctions beaucoup d'ardeur et d'application, et l'on ne fut pas moins étonné de la variété prodigieuse qu'il répandit dans son journal que des savantes et judicieuses remarques dont il enrichit ses extraits. Ce fut lui aussi qui ouvrit le Journal des Savants aux controverses des auteurs qui avaient entre eux des discussions critiques de nature à intéresser le public et le bien des lettres. Mais cette belle ardeur ne se soutint pas longtemps. Soit défaut de loisir, soit dégoût d'un travail régulier et trop assujettissant, il s'en occupa de moins en moins, et le nombre des journaux de chaque année alla toujours en diminuant pendant les neuf années qu'il en fut chargé.

Le vide de cette période est rempli jusqu'à un certain point par un recueil de *Mémoires et Confé-*

(1) J'ai trouvé cette dernière pièce reliée dans l'exemplaire du *Journal des Savants* de la bibliothèque Sainte-Geneviève, à la suite du numéro du 12 juillet 1666, où l'abbé Gallois répondait au *Journal du journal*. Elle porte cette épigraphe, prise de Quintilien : *Felices artes essent si de illis soli artifices judicarent.* Elle est imprimée à Saumur, et se compose de 30 pages petit in-4°. Les journaux de l'abbé Gallois portaient sur le titre : Par le sieur G. P. (Gallois, prêtre). Le Fèvre en prend prétexte pour appeler son contradicteur *Gépé*. « Ah ! que vous avez la peau dure, M. Gépé ! » .



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*rences sur les Arts et les Sciences,* dû à J.-B. Denys, conseiller et médecin ordinaire du roi, recueil que l'on joint ordinairement à la collection du journal.

Physicien et médecin, J.-B. Denys, dit l'abbé Claustre, s'appliqua surtout à faire de bons extraits des livres qui traitent de la physique et de la médecine, et à indiquer les nouvelles découvertes qui ont contribué à la perfection de ces sciences. La légèreté et la vivacité de son style n'attachent pas moins le lecteur que l'utilité et l'importance des matières qu'il traite. Rien n'est plus intéressant que les mémoires qu'il a recueillis sur l'invention et les usages des *Trompettes à parler de loin* (1); sur le télescope de Newton, sur la question fameuse: *Si l'homme tire son origine d'un œuf,* qui fut fort agitée dans ce temps-là, etc., etc. (2).

En 1675, le Journal des Savants passa dans les mains de l'abbé de La Roque. Le privilége, ou un nouveau privilége qui lui fut donné à la date du

(1) Ce qu'on nomme aujourd'hui *porte-voix.*

(2) Ajoutons que J.-B. Denys fit sur la transfusion du sang, dont il était défenseur, plusieurs expériences, publiées dans le *Journal des Savants* de 1666; il écrivit même sur cette matière trois lettres imprimées en 1667 et 1668. Parmi ses publications, nous remarquons encore une *Relation curieuse d'une fontaine découverte en Pologne, laquelle, entre autres propriétés, a celle de suivre le mouvement de la lune, de s'enflammer comme fait l'esprit de vin, de guérir diverses maladies, et de prolonger la vie jusqu'à 150 ans, avec l'explication des propriétés de l'eau de cette fontaine.* Denys se donnait volontiers pour un homme qui possédait plusieurs secrets, avec lesquels il faisait tous les jours des cures étonnantes; il n'en fallait pas davantage pour jeter sur sa réputation un vernis de charlatanisme. Mais c'était, en somme, un homme d'un vrai mérite. Sa réputation était allée jusqu'à Charles II, qui le manda en Angleterre en 1673, et lui fit les offres les plus brillantes pour l'y retenir. Le docteur Payen a consacré une intéressante notice à ce savant, comme lui médecin et littérateur.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

26 avril 1679, énumère *in extenso* les matières qui peuvent entrer dans la composition du Journal des Savants.

Il est permis au sieur abbé de La Roque de faire et composer ou faire faire et composer par telles personnes qu'il voudra, et imprimer, vendre et distribuer par tel libraire qu'il lui plaira, le Journal des Savants, et faire dessiner et graver toutes les planches qui y seront nécessaires ; dans lequel journal il pourra mettre l'abrégé, extrait ou jugement de toutes sortes de livres qui seront imprimés dans toute l'Europe sur toutes sortes de sciences, et, comme ses prédécesseurs, comprendre dans ledit journal les diverses expériences, machines, inventions, médailles, devises, inscriptions, obélisques, nouvelles découvertes, tant dans les arts que dans les sciences, comme mathématique, physique, mécanique, architecture, médecine, chimie, anatomie, navigation, relations de voyage, histoire naturelle, aventures véritables, monstres, prodiges, apparitions célestes, tremble-terres et autres choses curieuses ; arrêts des parlements, sentences des autres siéges, cours et juridictions ecclésiastiques, ordonnances des évêques, décisions des universités, résolutions des habiles gens sur toutes sortes de questions scientifiques, *mémoires ecclésiastiques*, discours académiques et historiques, éloges des hommes illustres et savants, nouvelles sur les sciences qui seront données dans les journaux des pays étrangers, et généralement tout ce qui regarde les arts et les sciences, et qui peut être digne de la curiosité des gens de lettres...

L'exécution d'un pareil programme était une lourde tâche pour un écrivain, si bien doué qu'il fût, et, malheureusement pour le journal, l'abbé de La Roque resta tout à fait au-dessous. Il faut dire à sa louange qu'il y apportait au moins beaucoup

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de zèle et de bonne volonté. Un avis de l'imprimeur au lecteur, placé en tête de l'année 1682, contient à cet égard une particularité qui mérite d'être signalée. Après avoir dit qu'il n'est plus nécessaire de parler de l'utilité du journal, qui est telle que l'on voit tous les jours paraître de nouveaux ouvrages où chacun tâche de l'imiter en quelque chose, et vanté l'émulation qu'il excite et qu'il entretient dans les esprits, tant dedans que dehors le royaume, émulation qui produit sans cesse de nouveaux effets, l'éditeur ajoute :

On le voit augmenter toutes les années, et on a sujet d'en espérer plus que jamais par les correspondances que l'auteur du journal a à présent dans toute l'Europe, et par l'exactitude avec laquelle il va entretenir ses commerces. Au reste, comme, pour la commodité du public, il se donnait deux après-dînées la semaine pour recevoir tout ce qu'on avait à lui apporter pour le journal, il continuera toujours de le même manière tous les lundis et tous les jeudis; et afin que ceux qui veulent faire connaître leurs ouvrages aient plus d'un témoin de leur mérite, il y aura toujours chez lui, pendant ces deux jours, des personnes de savoir et fort éclairées, qui, dans des conversations libres et familières, discourront sur les plus belles matières qui regardent les arts et les sciences, qui est l'objet du Journal des Savants. On y lira même des dissertations entières et toute autre sorte de pièces, lorsqu'elles en vaudront la peine; et parce qu'une seule matière qui occupe tout un journal n'est pas du goût de tout le monde, quelque belle et quelque agréable qu'elle soit, on se contentera désormais, dans les pièces de cette nature, d'en donner un détail, selon la coutume, dans les journaux, et quand on aura ramassé assez de pièces pour composer un juste volume, on en fera part au public, afin qu'il puisse voir au long ce dont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il aura eu un avant-goût dans le journal. De cette manière il n'échappera rien de tout ce qui se fera de curieux dans tout le royaume et dans les pays étrangers.

La Roque garda le journal pendant douze ans, et il apporta dans sa publication une régularité exemplaire. Malheureusement cette exactitude et sa bonne volonté sont presque les seules choses qu'on puisse louer en lui; il n'avait ni le discernement nécessaire pour bien choisir ce qui méritait l'attention de ses lecteurs, ni l'érudition suffisante pour relever des bagatelles par des observations instructives, et, ce qui est plus fâcheux, il tombait, faute de connaissances, dans de fréquentes et grossières erreurs. Bref il engagea le journal dans une voie où il n'aurait pas tardé à périr, s'il n'eût été établi sur des bases aussi solides.

Signalons pourtant une amélioration introduite par La Roque, qui eût mérité d'être conservée. Il donnait à la fin de chaque année une liste complète des ouvrages imprimés dans le courant de l'année, marquant d'un astérisque ceux dont il avait parlé. Ses successeurs se sont contentés de donner la table des ouvrages dont ils avaient rendu compte.

M. Boucherat, qui s'intéressait personnellement et en sa qualité de chancelier à la conservation du journal, s'en déclara le protecteur, et, après une interruption de près d'une année, il reparut, sous la direction du président Cousin.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le nouveau directeur était déjà connu par plusieurs traductions estimées, et possédait à un degré éminent la plupart des qualités nécessaires à un journaliste. Un petit avertissement, fort sensé, placé à la tête de son premier journal, indiquait la règle de conduite qu'il s'était tracée. Il promet que son premier soin sera de choisir les livres capables, par l'importance de leur sujet, d'attirer toute l'attention du public. « Les journalistes, dit-il, auront plus d'égard à ce qu'ils doivent faire pour la satisfaction solide de leurs lecteurs qu'à ce que pourrait souhaiter un auteur qui ne suivrait qu'une vaine ombre de réputation, ou un libraire qui ne chercherait que son intérêt. » Quant à la forme des extraits, il s'engageait à en donner de fort exacts quand les livres vaudraient la peine que l'on en suivît les auteurs pas à pas, et qu'on marquât en abrégé ce qu'ils auraient traité plus au long; sans quoi il se proposait seulement d'indiquer d'une façon générale le plan de l'ouvrage et d'en transcrire quelques passages remarquables, s'abstenant également de louange et de critique, et ne relevant que les fautes contre lesquelles l'auteur lui-même serait fâché qu'on ne prémunît pas ses lecteurs.

M. Cousin tint tout ce qu'on était en droit d'attendre de ses connaissances solides et variées et des qualités de son esprit; mais il brilla tout particulièrement dans les éloges qu'il consacra aux hommes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

illustres enlevés à la république des lettres, éloges qui, dit Vigneul-Marville, peuvent être regardés comme ses chefs-d'œuvre (1).

En 1704 commença pour le Journal des Savants une ère nouvelle. Jusque là il avait été sous la direction d'un seul écrivain ; si quelques personnes avaient prêté leur collaboration aux premiers journalistes, ç'avait été à titre purement officieux, et sans aucun engagement de leur part. Mais on en était

(1) Parmi ces éloges se trouve celui de Ménage, dans lequel se rencontrent plusieurs traits satiriques, « de quoi, dit Bayle, tous les honnêtes gens de Paris ont été choqués. On ajoute qu'en cherchant la raison pourquoi le président a ainsi traité M. Ménage, on a déterré qu'il n'a jamais pu lui pardonner un petit mot qu'il lui avait ouï dire en montant l'escalier pour se rendre à sa *Mercuriale* (c'est ainsi qu'on nommait les réunions qui se tenaient tous les mercredis chez Ménage)... On prétend que M. Cousin, accusé d'impuissance par sa femme, et renvoyé au congrès, selon la jurisprudence de ce temps-là, perdit sa cause. On s'entretenait de cet accident chez M. Ménage pendant que M. Cousin montait les degrés, et l'on dit qu'il ouït M. Ménage disant : « Eh ! pourquoi se marier si l'on ne s'y sent pas propre ! » et qu'il rebroussa chemin, résolu de ne pardonner jamais ce trait-là. »

La cause de la brouille de ces doctes personnages est racontée différemment dans le *Ménagiana;* il y est dit simplement que l'épigramme suivante, composée par Ménage sur l'aventure dont parle Bayle dans la lettre que nous venons de citer, les rendit ennemis irréconciliables.

*Le grand traducteur de Procope*
*Faillit à tomber en syncope*
*Au moment qu'il fut ajourné*
*Pour consommer son mariage.*
*« Ah ! dit-il, le pénible ouvrage,*
*Et que je suis infortuné !*
*Moi qui fais de belles harangues,*
*Moi qui traduis en toutes langues,*
*A quoi sert mon vaste savoir,*
*Puisque partout on me diffame*
*Pour n'avoir pas eu le pouvoir*
*De traduire une fille en femme. »*

M. Cousin ne pardonna jamais cette épigramme à Ménage, et s'en vengea sur sa mémoire quand il eut à faire dans son journal l'éloge du littérateur bel esprit.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

venu, après un essai de près de quarante ans, à trouver que c'était un fardeau trop lourd pour un seul homme.

De quelque côté qu'on envisage les fonctions d'un journaliste, dit à ce sujet la notice qui suit la table du journal, par l'abbé de Claustre, elles paraissent environnées de tant de difficultés, qu'il est presque impossible qu'une seule personne les remplisse dans toute leur étendue et avec un applaudissement général. Sans parler des qualités qu'elles exigent du côté du sujet, esprit juste et exempt de préjugés, jugement solide, connaissances en tout genre, travail assidu, impartialité, etc., que ne faut-il pas, outre cela, pour satisfaire le goût de tout le monde ? Je ne parle pas seulement des difficultés qui naissent de la diversité des goûts, qui fait que les uns ne voudraient voir dans un journal que des matières de théologie, d'autres n'y trouver que de la physique et des mathématiques, de la médecine ou de l'anatomie ; quelques-uns n'y lire que des choses qui concernent les belles-lettres, ou des recherches sur l'antiquité, tandis que ceux-ci n'y cherchent que l'histoire, et ceux-là que la jurisprudence. Ces difficultés, qui regardent la matière d'un journal, ne sont rien au prix de celles qui concernent la manière dont il doit être écrit. Les savants et les gens de cabinet se soucient ordinairement fort peu de la délicatesse du tour, et, pourvu qu'on leur présente beaucoup de choses, ils sont contents : l'assaisonnement n'est pas ce qui les touche. Les gens du monde, au contraire, se soucient peu du fond des choses, pourvu que la manière de les dire soit agréable : ils aiment les tours ingénieux, une critique fine et délicate, la clarté surtout est ce qui les charme ; mais ils ne sauraient souffrir le moindre embarras dans les matières, même les plus abstraites et les plus difficiles. Comment trouver un juste tempérament qui satisfasse les uns et les autres ? Est-il une situation plus délicate et plus incommode que celle d'un journaliste ? Placé entre deux écueils également redoutables, d'un côté la sensibilité des auteurs et de l'autre la malignité des lec-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

teurs, il est également en butte aux traits des uns et des autres. Les auteurs voudraient des éloges, et les lecteurs demanderaient des critiques. Prétend-il concilier ces différents intérêts en répandant des fleurs d'une main et en lançant de l'autre des traits, l'auteur sent la piqûre des traits et cherche à se venger, tandis que le lecteur, dégoûté de la profusion des fleurs, conçoit du mépris pour le journaliste. Qui pourrait être assez heureux pour réunir en sa personne, avec tous les talents qu'exige cette pénible fonction, assez de force et d'habileté pour surmonter tant d'obstacles, assez de prudence et d'adresse pour éviter tant d'écueils ?

Camusat avait déjà dit, à la même occasion :

Quelque application qu'un homme seul puisse apporter à la composition d'un journal, il paraît difficile qu'il ne succombe pas à la fin sous le poids d'un travail si accablant. L'étendue du projet, l'immense variété des lectures, le plaisir de se voir en quelque façon l'arbitre de la réputation des savants, voilà des choses qui animent un journaliste dans les commencements de sa carrière, et qui le soutiennent pendant quelque temps; mais ces mêmes choses renferment souvent aussi le motif qui le décourage et le dégoûte à la longue. Bientôt cette occupation qui le charmait n'a plus rien qui le frappe; la multitude des livres dont il est obligé de rendre compte l'embarrasse plutôt qu'elle ne l'amuse; les querelles que sa sincérité fait naître lui deviennent à charge, tant d'ennemis sur les bras l'inquiètent. Peu à peu il se néglige, et ses extraits portent enfin des marques visibles de cet engourdissement. Il arrive aussi que la curiosité du public diminue et que ses applaudissements cessent. Le journal tombe alors dans un décri dont il ne se relève jamais. Je ne connais guère que M. Bayle qui ait persévéré dans ce travail sans rien relâcher de son exactitude accoutumée; encore n'a-t-il pas fourni trois années entières sans contracter une maladie dangereuse qui le mit hors d'état de le continuer davantage.

On a très-bien remarqué qu'il n'y avait qu'une compagnie de gens de lettres choisis, et exercés en tout genre de littérature,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui pût donner au public et soutenir heureusement un journal qui lui fût également utile, agréable et amusant dans ses différentes parties. Comme chaque membre ne doit parler que de la science qu'il possède parfaitement, que des livres de sa compétence et sur lesquels il est capable de prononcer en dernier ressort, il ne faut pas craindre que le défaut de lumières fasse porter au hasard un jugement précipité et peu juste. Il semble aussi que l'on doit moins appréhender que la partialité se glisse dans un ouvrage auquel diverses personnes mettent la main, pourvu qu'elles jugent sans acception de nation, de religion et de parti...

Ces citations, mieux que tout ce que nous pourrions dire, montrent quelle opinion l'on se faisait, au XVIII^e^ siècle, des fonctions de journaliste. De nombreux abus n'avaient pourtant pas tardé à se glisser dans la nouvelle institution, comme dans les choses les plus utiles, ainsi que le disait Voltaire, et que nous le verrons bientôt; mais le Journal des Savants s'était maintenu à la hauteur où l'avait tout d'abord placé son fondateur; il ne s'était pas, dans les diverses phases qu'il avait traversées, départi un instant de la dignité qui convenait à un journal né pour ainsi dire dans le cabinet de Colbert, et constamment honoré, par les successeurs de ce grand ministre, d'une protection toute particulière.

Cependant, comme nous l'avons dit tout à l'heure, on comprit bientôt que, pour rendre tous les services qu'on était en droit d'en attendre, ce recuil ne devait pas rester abandonné à ses seules ressources

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et aux forces d'un seul écrivain. A la fin de 1701 M. de Pontchartrain en fit l'acquisition pour l'Etat, et nomma pour sa rédaction une compagnie de savants versés dans les différents genres de littérature. Les matières dont il devait s'occuper furent soigneusement classées, et un rédacteur particulier, avec un traitement fixe, fut assigné à chacune d'elles.

Le premier comité de rédaction fut ainsi composé : pour la théologie, M. Dupin, docteur de Sorbonne, auteur, entre autres ouvrages, d'une *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques* fort estimée; pour la jurisprudence, M. Rassicod, avocat distingué du Parlement de Paris ; pour la médecine et la physique, M. Andry, docteur de la Faculté de Paris, connu par un traité *de la génération des vers dans le corps de l'homme,* et praticien renommé ; pour les mathématiques et les matières d'érudition, Fontenelle ; pour l'histoire, Vertot ; enfin pour les langues et la littérature, Julien Pouchard, professeur royal en langue grecque, et membre de l'Académie des Inscriptions. Ce dernier, que les *Nouvelles de la République des Lettres* appellent le *secrétaire de l'académie du journal,* en avait la haute direction, et c'est à lui que s'attaquèrent plus particulièrement les auteurs qui se croyaient maltraités; mais il s'en émouvait fort peu : « Ils sont fâchés, disait-il, de ce que je fais connaître leurs fautes, et moi je le suis de ce qu'ils font de mauvais livres. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le journal renouvelé parut le 2 janvier 1702, avec un avertissement où sont résumés les motifs que nous venons de rapporter en faveur du nouveau système, auxquels on ajouta encore le peu de soin qu'avaient les libraires de faire venir les livres qui s'impriment dans les pays étrangers. Dans son programme, le comité se montre d'une sobriété, d'un laconisme on ne peut plus rares. « La compagnie s'est fait quelques règles dont il n'est pas nécessaire de donner le détail au public. Si elles sont bonnes, on les suivra autant qu'il sera possible ; si elles ne le sont pas, on les abandonnera sans aucune répugnance. Ce sera aux lecteurs habiles et désintéressés qui verront ce journal à en juger ; ils feront plaisir à la compagnie de lui communiquer les réflexions qu'ils auront faites et les vues qui pourront servir à mettre cet ouvrage dans une plus grande perfection... »

Quant à la forme du journal, elle demeure la même, sauf pourtant une légère augmentation de format. « Mais, au lieu qu'on ne donnait chaque semaine qu'une feuille et demie (douze pages in-4°), on tâchera d'en donner deux feuilles entières. On fera aussi en sorte de ne point couper les articles, c'est-à-dire qu'on ne mettra point une partie d'un extrait dans un journal et une autre partie dans l'autre. Quand il se trouvera des extraits trop longs pour entrer dans les journaux ordinaires, on en fera

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des extraordinaires, qu'on donnera les jeudis, et on aura soin d'en avertir le public à la fin du journal du lundi précédent.

L'œuvre des nouveaux journalistes fut parfaitement accueillie du public éclairé auquel elle s'adressait. « Ils possèdent, dit Bayle, un secret semblable en quelque façon à celui de la fameuse Médée, puisqu'ils ont rajeuni du premier coup ce journal, qui tombait dans les langueurs de l'âge caduc, et qu'ils lui ont redonné d'abord toute la force, toute la vivacité qu'il avait eue dans son état le plus florissant, qui fut celui de ses deux ou trois premières années. » Bayle attribue l'honneur de ce changement à l'abbé Bignon, « sous les yeux et par les conseils duquel cet ouvrage se forme et se perfectionne »; en quoi il ne fait que répéter ce qui est dit dans la préface du nouveau journal.

C'est, en effet, l'abbé Bignon, qui fut le promoteur de la transformation du Journal des Savants, dont il s'était fait le chaleureux avocat auprès du chancelier, son oncle. Il ne se contenta pas d'avoir organisé la nouvelle rédaction ; il voulut encore que le comité tînt ses assemblées chez lui, une fois par semaine ; il lia, dans l'intérêt de l'œuvre, un commerce de lettres avec les hommes les plus savants de ce temps; enfin il n'épargna aucune dépense pour faire venir tous les livres qui s'imprimaient dans les différentes parties de l'Europe. Le savant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

abbé présida au journal jusqu'en 1714; après lui la présidence appartint successivement à M. de La Rochepot, à M. d'Argenson fils, à l'abbé Daguesseau.

En 1723, le journal éprouva une nouvelle interruption de sept mois; il reparut le 1er janvier 1724, l'abbé Bignon, que personne ne pouvait remplacer pour le zèle et la diversité des connaissances, ayant consenti à reprendre sa charge de président, qu'il garda jusqu'en 1739. Depuis lors la présidence du Journal des Savants est demeurée dans les attributions des chanceliers. Dans des temps plus rapprochés de nous, les ministres de l'instruction publique ont, à diverses reprises, revendiqué ce recueil comme un apanage naturel de leur département, et le ministre actuel a fini par triompher des résistances de la chancellerie.

L'abbé Desfontaines, qui devait être appelé quelques années plus tard à diriger le Journal des Savants, s'expliquait ainsi, dans le *Nouvelliste du Parnasse* (t. I, p. 212), sur la nouvelle organisation et sur le recueil lui-même :

« La forme de ce journal n'a pas toujours été la même. Dans le commencement, on se contentait d'indiquer l'usage des livres modernes, et d'en porter des jugements sans aucuns extraits; mais peu à peu le journal est devenu analytique. Il serait superflu de nommer les différentes personnes qui y ont travaillé; presque tous ont été des gens d'esprit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et de savoir. Il est aujourd'hui entre les mains de personnes estimables par leur érudition et par leur politesse; les extraits sont lus, avant que d'être imprimés, dans une assemblée à laquelle préside un de ces hommes rares que le ciel fait naître de temps en temps pour encourager les lettres. Le but qu'on se propose est de faire connaître le mérite des livres, sans pourtant mêler une critique directe. L'analyse est longue ou courte, selon que l'importance de la matière le demande; mais elle est tournée de manière que le lecteur attentif et clairvoyant est à portée de décider si le livre est bon ou mauvais; et, comme la capacité des journalistes les met en état de démêler ce qu'on trouve de singulier dans les ouvrages, ils ont soin de l'indiquer et de le citer. Quand un auteur s'est trompé, on le reprend honnêtement, et lorsqu'il y a du ridicule dans un livre, on le tire avec tant de circonspection que l'écrivain peut seulement se le reprocher à lui-même. Il faut, en vérité, des talents bien singuliers, pour exécuter avec succès un semblable projet. Au reste, le style du journal est pur, noble, élégant et proportionné aux diverses matières qu'on y traite. »

Cependant le journal n'avait pas tardé à baisser après la mort de l'abbé Bignon. La médecine, par le fait de M. Andry, y occupait déjà une place beaucoup trop large, au gré des lecteurs, quand deux autres médecins furent introduits dans la ré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

daction, « de sorte que ce n'était plus qu'un triste répertoire de maladies, qu'un tableau sinistre de toutes les misères qui affligent l'humanité; et la contagion de Marseille qui arriva en 1720 ayant ouvert un champ encore plus vaste aux analyses d'une foule d'ouvrages qui parurent à cette occasion, il n'y eut plus moyen de soutenir la lecture du journal. Les libraires ne voulurent plus l'imprimer faute de débit, et il tomba entièrement au commencement de l'année 1723. Les railleurs dirent à ce sujet que le Journal des Savants, étant en proie aux médecins, ne pouvait pas vivre longtemps, et qu'il était enfin mort de la peste (1). »

C'est alors que l'abbé Desfontaines fut appelé à lui rendre la vie, et ses efforts furent couronnés d'un plein succès. Nous reviendrons, à l'article que nous consacrerons bientôt à ce célèbre critique, sur son passage à la rédaction du savant recueil.

Un des premiers actes de la nouvelle direction fut de changer la périodicité du journal; d'hebdomadaire qu'il avait été jusque là, il devint mensuel en 1724, et voici comment les rédacteurs expliquèrent ce changement :

Nous avons reconnu qu'un journal hebdomadaire ne prévenait point assez en sa faveur; que cette façon de paraître lui donnait un certain air de précipitation dont le public a toujours lieu de se défier, et le faisait aussi trop ressembler à ces recueils de

(1) Préface de l'*Esprit de l'abbé Desfontaines*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nouvelles vulgaires qui naissent toutes les semaines, et qui n'ont rien de commun avec ce que les savants estiment le plus. La variété, qui fait l'agrément de ces sortes d'ouvrages, pouvait difficilement se trouver dans le nôtre lorsqu'il paraissait tous les lundis, ou bien il fallait couper les matières en trop de parties. Pour éviter cette fâcheuse décomposition, nous ne parlions quelquefois que de deux ou trois livres dans chaque journal, et souvent plusieurs journaux ne suffisaient pas pour rendre compte d'un seul ouvrage. Le Journal des Savants, ne paraissant plus que tous les mois, nous donne le temps de le travailler davantage, et nous fournit une étendue suffisante pour y placer sans contrainte un nombre considérable de différents articles. Nous ne gagnons rien du côté de la peine, puisqu'au lieu de deux feuilles qui paraissaient toutes les semaines, il en paraîtra régulièrement huit ou neuf les premiers jours de chaque mois. Ajoutez à cela que nous renonçons désormais aux vacances des mois de septembre et octobre, et que nous donnerons toujours, sans interruption, douze journaux par an. Nous avons aussi fait attention que le journal, au bout de l'année, composait un *in-quarto* très-cher. Le changement que nous faisons, en augmentant le volume, diminuera le prix, et même il ne tiendra pas à nous qu'il ne devienne encore à meilleur marché dans la suite.

Les rédacteurs profitent de l'occasion pour faire une nouvelle déclaration de principes, dont nous extrairons quelques passages :

Pour remplir avec succès la fonction dont nous avons l'honneur d'être chargés, nous nous attacherons désormais, encore plus que nous n'avons fait jusqu'ici, aux règles que nous prescrit l'avantage du public.

1. Nous nous éloignerons également et de la basse flatterie et de la censure amère. Nous voudrions pouvoir toujours louer ; mais l'équité s'y oppose. Le bon goût et le progrès des lettres sont intéressés au discernement des ouvrages. Ainsi nous loue-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

rons et nous censurerons aussi quelquefois ; mais, quand nous ne pourrons donner des éloges, on s'apercevra du moins que nous ne prétendons pas rendre des arrêts. A proprement parler, nous ne jugerons point ; nous ne voulons être que les échos des savants, et dresser tout au plus le dispositif des jugements qu'ils auront rendus avant nous. Nous supplions donc tous les auteurs, présents et à venir, de ne nous savoir point mauvais gré lorsque nos extraits ne leur paraîtront pas assez favorables, et d'être persuadés que ce sera toujours sans partialité que nous parlerons de leurs écrits. Lorsque nous en aurons fait remarquer les défauts, nous nous offrons d'insérer dans notre journal leur apologie, pourvu qu'elle soit assaisonnée de politesse et fondée en raison.

2. Les extraits que nous donnerons seront comme l'élixir de tous les livres. Nous éviterons ces discours obscurs et ce goût de déclamation si justement reprochés à certains journaux... Nous nous appliquerons surtout à extraire ce que nous trouverons de plus intéressant et de moins commun. Nous lirons les livres nouveaux avec attention, et nous nous efforcerons d'y choisir une partie de ce qu'un homme d'esprit et de goût voudrait en retenir après les avoir lus. On voit par là combien est utile la lecture des journaux. Elle épargne des études longues et pénibles et nous en laisse faire les frais ; on a l'avantage de ne se nourrir que d'un suc précieux. Il est vrai que pour cela il faut que l'on se fie un peu à notre goût et que l'on soit persuadé que nous savons choisir ; nous n'oublierons rien pour inspirer au public un si heureux préjugé.

A partir de la même époque, les éditeurs du Journal des Savants en publièrent, concurremment avec l'édition in-4°, une édition in-12, en vue principalement de la province et de l'étranger, et afin que ceux qui étaient « entêtés des petits volumes » n'eussent plus de prétexte pour recourir à la contrefaçon hollandaise.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ajoutons tout de suite quelques détails pour ainsi dire techniques, qui pourront sembler futiles à certains lecteurs, mais qui pourtant ont leur importance bibliographique.

« Les successeurs de M. Sallo, dit Camusat, ont encore ajouté quelques enjolivements au plan que ce père de tous les journaux avait suivi, et par ces changements nécessaires ils les ont portés peu à peu au point de perfection où nous les voyons aujourd'hui. Par exemple, on ne mettait point dans les premiers journaux le nom des libraires chez lesquels les livres dont on parlait avaient été imprimés; ce qui n'eût pas laissé d'avoir sa commodité, puisque, le but d'un journal étant, en partie, d'indiquer quels ouvrages méritaient d'être achetés, il fallait en même temps marquer où ils se trouvaient. M. de Sallo le comprit bien, et avertit à la fin de son septième journal que cela se pratiquerait à l'avenir; mais il ne tint pas sa promesse, du moins à l'égard des imprimeurs étrangers. Il était réservé à M. Cousin, et à ceux qui lui ont été subrogés dans son emploi de journaliste, de suivre constamment cet usage. »

M. de Sallo avait également négligé de spécifier le format des ouvrages dont il rendait compte; c'est l'abbé Gallois qui en établit l'usage. « Mais, remarque Desmaizeaux à ce sujet, parce qu'il ne servait pas de beaucoup de savoir qu'un livre était

EFERUS - Recherches & Classification numériques

in-folio ou in-octavo pour en connaître la grosseur, on s'avisa dans la *Bibliothèque universelle* (1) de marquer aussi le nombre des pages. Cette exactitude a paru si nécessaire qu'elle a été généralement suivie; il n'y a eu que quelques journalistes qui, soit pour se distinguer, ou peut-être faute de bien sentir l'avantage de cette méthode, ne se sont pas souciés de la suivre; ou bien ils se sont contentés de marquer le nombre des feuilles, ce qui est beaucoup plus embarrassant et beaucoup plus difficile à comprendre. »

C'était déjà quelque chose; cette invention, comme dit Camusat, était excellente, mais elle ne suffisait pas. Il y a une différence singulière entre les formats d'une même espèce, les uns sont grands, les autres petits : de sorte qu'il y a des in-folio qui ne sont guère plus grands que des in-4°, et qu'il se trouve des in-8° plus petits que des in-12. D'ailleurs la diversité des caractères produit une différence si considérable, que, si l'on en ignore l'espèce, on ne sera guère plus avancé de savoir précisément le nombre des pages et de connaître la forme d'un livre. Les Hollandais réduisent communément de gros in-4° de Paris à des in-12; il arrive même quelquefois que l'in-12 contient moins de pages que l'in-4°. Comment ceux qui ne sont pas versés dans la librairie s'y reconnaîtront-ils ? Pourront-ils soup-

(1) Voir plus loin.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

çonner, par exemple, que tel in-4° de 600 pages qu'on leur annonce ne contient pas plus de matière qu'un in-12 de 500 ? Desmaizeaux enseigne le véritable moyen de remédier à cet inconvénient. Le plus court serait de déterminer la grandeur du format et le genre des caractères; « mais, ajoute-t-il, tout le monde n'entendant pas ce que c'est que *gros* ou *petit-texte, œil-de-bœuf, saint-augustin, garamond, nompareille,* etc., il faudrait, pour instruire les plus ignorants, que le journaliste fît imprimer de temps en temps sur une page du journal les noms et la différence de tous les caractères dont il aurait occasion de parler. Tout le monde pourrait alors en faire usage; les libraires tireraient une grande utilité de cette exactitude, car, lorsqu'ils trouveraient qu'un livre serait bon pour eux, ils verraient d'abord à quoi ils pourraient le réduire. »

Je ne sais trop jusqu'à quel point l'expédient proposé par Desmaizeaux eût été praticable et profitable; ce qui est certain c'est que les journalistes se sont peu souciés des inconvénients auxquels il avait pour but de remédier. Aujourd'hui comme alors il est assez difficile pour le commun des lecteurs de se rendre compte d'après l'annonce d'un livre — ou son analyse, — de sa valeur spécifique; nous ne croyons pas même que les curieux soient beaucoup plus avancés quand les empiriques de la librairie, les vendeurs de littérature à la toise, pous-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sent la précaution jusqu'à annoncer combien de lettres ils donneront pour un sou.

Camusat reproche encore aux premiers rédacteurs du Journal des Savants de n'avoir pas été assez soigneux d'indiquer l'année dans laquelle les livres dont ils rendaient compte avaient été imprimés, et la raison de cette négligence était, dit-il, la crainte qu'ils avaient qu'on ne s'aperçût que le livre dont ils parlaient n'avait plus la grâce de la nouveauté. Il regrette aussi qu'ils soient restés inférieurs aux journaux étrangers sous le rapport des nouvelles littéraires, « un des plus beaux ornements d'un journal, fournissant à un journaliste l'occasion de glisser des particularités qui souvent auraient de la peine à trouver place ailleurs (1). » Mais il le félicite d'avoir compris que, pour donner à un journal toute la perfection qu'il peut recevoir, il ne suffisait pas de le publier régulièrement aux époques fixées, qu'il était nécessaire de donner de temps à autre des suppléments. M. de Sallo en avait conçu le dessein, et avait même promis de l'exécuter, en rendant compte du livre *de la Conception*, de Raymond Lulle. « Il y aurait, disait-il, beaucoup à dire sur ce

(1) « Je remarquerai en passant, ajoute Camusat dans une note, que les nouvelles littéraires de nos journaux modernes sont généralement peu sûres ; ce que j'attribue à la trop grande envie de se faire valoir par des nouvelles. Cette passion, qui ne convient qu'à un gazetier, est cause que les journalistes entassent d'ordinaire, sans trop de choix, les nouvelles qu'on leur envoie, croyant ensuite avoir beaucoup fait par cette espèce de réparation qu'ils font aux lecteurs : *Nous donnons les nouvelles telles qu'on nous les a fournies.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sujet, mais la brièveté du journal ne me permet pas de le faire. Néanmoins, afin que le public ne soit pas privé des belles choses qui demeurent supprimées, on donnera de temps en temps quelques cahiers extraordinaires, dans lesquels on expliquera à fond les matières qu'on n'aura pu traiter amplement. Par exemple, on pourrait faire deux petits traités excellents à l'occasion de ce livre. Le premier traiterait l'histoire de tout ce qui s'est passé au sujet de la fête de la Conception; le second, un abrégé de la vie de Raymond Lulle, qui est connue de peu de personnes. Et je ne doute point que le monde ne fût bien aise d'apprendre en trois feuillets de papier ce qui demanderait, sans ce secours, des années entières. Mais on différera l'exécution de ce dessein jusqu'à ce que le journal soit entièrement établi, et qu'on ait trouvé des personnes capables de bien traiter, dans toutes les sciences, ces sortes de sujets, en quoi il est plus difficile de réussir que le commun ne se peut imaginer. »

Dépossédé peu de temps après, Sallo n'eut pas le loisir de mettre son dessein à exécution, et l'abbé Gallois, comme nous l'avons vu, avait assez à faire de publier le journal. Ce fut La Roque qui donna les premiers Extraordinaires; la société instituée par l'abbé Bignon entreprit en 1707 d'en publier un chaque mois, et ces suppléments étaient quelquefois plus volumineux que le journal.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Disons enfin que c'est seulement vers l'année 1778 que les articles commencent à être signés.

Jusqu'à la Révolution le Journal des Savants jouit d'une paix profonde, et son histoire n'offre plus rien de saillant à noter. En 1791, il prit une plus grande activité, et se reconstitua sur des bases en apparence plus solides et plus larges. Il publia, cette année-là, un prospectus où l'on remarque un ton nouveau et des idées nouvelles ; en le lisant, on comprend que la philosophie a passé par là, et que déjà la France est sur la pente d'une révolution sociale. Les grands mots de vertus civiques et de philanthropie ne manquent pas dans les journaux de 1791 et de 1792 ; on y signale tous les abus, on y sourit à toutes les réformes; une science nouvelle, l'économie politique, s'y fait jour; les séances de la municipalité de Paris y tiennent presque autant de place que celles de l'Académie des Sciences ou de l'Académie des Inscriptions; enfin la littérature déclamatoire du temps s'y retrouve plus qu'il ne convenait à un tel recueil.

Ces concessions faites aux circonstances ne parvinrent point à triompher des préoccupations publiques, et le journal fut obligé de s'arrêter au mois de novembre 1792.

Le Directoire ayant rendu un peu de calme et de sécurité à la France, quelques membres de l'Insti–

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tut, Camus, Lenglès, Baudin des Ardennes, Sylvestre de Sacy, Lalande, Mongez, Millin et Daunou, « tentèrent de revivifier ce beau journal qui pendant soixante ans avait conservé le feu sacré de Vesta, c'est-à-dire les sciences, une raison paisible et la saine littérature (1). » Le prospectus, publié le 5 janvier 1796, sous forme d'introduction, est fort sensé. L'auteur y signale les dangers des mauvais journaux et l'utilité des bons ; cependant il souhaite une liberté décente pour tous, afin que la vérité ressorte de la discussion ; il s'étonne que de bons esprits se laissent entraîner à croire qu'il faille mettre des entraves multipliées à la presse et qu'ils s'évertuent à en chercher, tandis qu'elles existent dans la concurrence même ; puis il ajoute :

S'il ne paraissait qu'un seul journal, ou s'il arrivait qu'en laissant aux journaux, en apparence, un libre cours, l'autorité voulût en établir un plus ou moins privilégié dont elle dicterait la rédaction en disant qu'elle la surveille, et dont elle ordonnerait la circulation sous prétexte de la seconder, alors sans doute on aurait tout à craindre : l'équilibre serait détruit, les moyens de contredire manqueraient aux opposants et aux offensés, et, au lieu d'un combat qui n'est loyal qu'autant que les armes sont les mêmes et que leur usage dépend uniquement de l'adresse et de la force avec laquelle on les manie, le champ de bataille serait d'avance assuré à celui en faveur duquel on aurait saisi tous les avantages du terrain.

Malgré la bonne opinion que l'auteur de cette in-

(1) Delisle de Sales, *Essai sur le journalisme.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

troduction avait de la *nation*, qui, loin de recevoir, comme autrefois, l'impulsion du souverain, « provoquait les premiers pouvoirs constitués à rouvrir les canaux fermés ou desséchés de l'instruction publique »; le nouveau journal ne put se soutenir : « L'ange exterminateur de la révolution avait anéanti autour de lui jusqu'aux germes de toute instruction ; l'ouvrage ne trouva ni protecteurs, ni acheteurs, ni lecteurs, et il mourut de sa belle mort au bout de six mois ; les bibliographes même ont oublié de l'enterrer dans leurs nécrologes (1). »

On ne voit pas que, durant le Consulat et l'Empire, bien que les savants fussent tenus alors en plus grande estime que les littérateurs et les philosophes, personne ait songé à faire revivre le Journal des Savants. Il ne fut rétabli qu'en 1816, sur la proposition de MM. de Barbé-Marbois, garde des sceaux, et Dambray, chancelier, et sur un rapport motivé de M. Guizot, alors secrétaire-général du ministère de la justice. Dans ce rapport, après un bref historique du Journal des Savants, M. Guizot établissait la nécessité de maintenir à ce recueil le patronage du gouvernement, non pour en diriger ou en surveiller la rédaction, mais pour lui donner plus d'autorité, et pour y attirer les écrivains les plus considérables, qui seraient sûrs d'y échapper à tout esprit de mesquine rivalité. Le journal repa-

(1) Delisle de Sales.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rut le 1er septembre, et depuis ce moment il en est régulièrement publié un cahier chaque mois.

Le prospectus et le règlement de 1816, légèrement modifiés en 1829 et en 1840, résument ainsi le plan du journal :

Les articles dont il se compose peuvent se diviser en trois classes : 1° analyses critiques d'ouvrages français et étrangers dignes de l'attention publique ; 2° dissertations ou mémoires sur des questions littéraires ou sur des découvertes dans les sciences ; 3° nouvelles littéraires. — Ce sont toujours les articles du premier genre qui occupent le plus d'espace ; ceux du second sont rares, et ceux du troisième fort courts. — Même ce n'est qu'à titre d'exception, et après une délibération particulière, que des mémoires savants sur des questions historiques, scientifiques et littéraires, pourront être insérés dans le journal. La dernière feuille et au besoin la septième sont réservées aux annonces bibliographiques raisonnées, aux programmes des sociétés savantes, à des notices nécrologiques, à des extraits de correspondance ; on promet aussi des cahiers supplémentaires. — Le *Journal des Savants* embrasse toutes les connaissances humaines, toutes les littératures anciennes et modernes ; il ne s'interdit que les discussions politiques sur des objets ou des intérêts encore présents.

Ainsi, à plusieurs reprises et dans des occasions solennelles on a consacré le plan que le premier fondateur du journal avait tracé. On a toujours voulu et l'on veut encore maintenir le caractère essentiellement critique et bibliographique de cette publication. En 1840 comme en 1816, on le distingue nettement des *revues* et l'on se défend de vouloir empiéter sur les attributions des journaux spéciaux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Suivre le mouvement de l'esprit humain tel qu'il se traduit dans les livres, rester sur les sommets les plus élevés de la science, de l'érudition et de la littérature, initier le public à tout ce qui se produit d'un peu important dans ces divers domaines, voilà le but que s'est toujours proposé le Journal des Savants, au moins dans les prospectus.

Nous ne saurions donner ici la liste complète des écrivains qui eurent part à la rédaction du Journal des Savants; on la trouvera dans les tables du journal, t. x, p. 646. Aux noms que nous avons déjà cités parmi les anciens rédacteurs, nous ajouterons seulement ceux de Dubos, l'abbé Trublet, d'Héricourt, Saurin, Clairault, Terrasson, de Guignes, Barthez, Senac, de Mairan et de Bèze. Au XVIIe siècle le Journal des Savants avait la faveur marquée, mais non pas la collaboration active des personnages les plus illustres dans la république des lettres. Cependant on voit Leibnitz, Malebranche, Bernouilly, Baluze, Arnault, le P. Ménestrier, y faire insérer des mémoires et y soutenir leurs controverses. Les écrivains, du reste, avaient compris tout d'abord de quelle utilité pouvait leur être l'invention de M. Sallo. Nous avons parlé de la querelle que lui fit le graveur Huret, parce qu'il avait refusé d'insérer dans son journal un article que ce dernier lui avait envoyé sur un de ses pro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pres écrits. Un fait de même nature, qui se produisit quand le Journal des Savants comptait à peine deux mois d'existence, donna lieu à une petite comédie, très-plaisante, très-instructive, qui est ainsi racontée par M. Cousin (1) :

« Le livre des *Maximes,* tant travaillé, revu et corrigé d'avance, pour ainsi dire, parut enfin au commencement de l'année 1665. La Rochefoucauld s'était ménagé bien des appuis, de pieux et puissants protecteurs, d'illustres et gracieuses protectrices. Il fit plus : il écrivit un *Avis au lecteur,* pour le séduire aussi, et Segrais, dont la plume était à son service, composa un long *Discours,* qu'on mit en tête de l'ouvrage, et qui en est une apologie régulière en quatre points....

» Pour soutenir et achever la comédie, il demanda à madame de Sablé de lui faire un article dans le seul journal littéraire du temps, qui commençait à paraître cette année même, le *Journal des Savants,* et la complaisante amie écrivit un article qu'elle lui soumit. Elle y faisait en quelque sorte l'office de rapporteur; elle exposait les deux opinions qui partageaient sa société, et à côté de grands éloges elle avait mis quelques réserves. Cela ne plut guère à La Rochefoucauld, qui pria madame de Sablé de changer un peu ce qu'elle avait fait. Celle-ci, à ce qu'il paraît, n'y put réussir, et elle adressa de nou-

(1) *Madame de Sablé,* 2e édition, p. 176.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

veau son projet d'article à La Rochefoucauld, lui avouant qu'elle a laissé ce qui lui avait été sensible, mais l'engageant à user de son article comme il lui plairait, à le brûler ou à le corriger à son gré. Ce billet d'envoi, dont on a donné quelques lignes, mérite bien d'être fidèlement reproduit, parce qu'il est joli et qu'il éclaire les ombrages et les petites manœuvres de l'amour-propre de La Rochefoucauld :

*Ce 18 février 1665.*

Je vous envoie ce que j'ai pu tirer de ma tête pour mettre dans le *Journal des Savants*. J'y ai mis cet endroit qui vous est le plus sensible, afin que cela vous fasse surmonter la mauvaise honte qui vous fit mettre la préface sans y rien retrancher ; et je n'ai pas craint de le mettre, parce que je suis assurée que vous ne le ferez pas imprimer, quand même le reste vous plairoit. Je vous assure aussi que je vous serai plus obligée si vous en usez comme d'une chose qui seroit à vous, pour le corriger ou pour le jeter au feu, que si vous lui faisiez un honneur qu'il ne mérite pas. Nous autres grands auteurs, nous sommes trop riches pour craindre de rien perdre de nos productions. Mandez-moi ce qu'il vous semble de ce dictum.

» La Rochefoucauld prit au mot madame de Sablé ; il usa très-librement de son article, il supprima les critiques, garda les éloges, et le fit insérer dans le Journal des Savants ainsi amendé et pur de toute prétention à l'impartialité.

» Nous mettons en regard le projet d'article et l'article imprimé, pour qu'on en saisisse mieux les différences :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

PROJET D'ARTICLE.

C'est un traité des mouvements du cœur de l'homme qu'on peut dire lui avoir été comme inconnu jusques à cette heure. Un seigneur, aussi grand en esprit qu'en naissance, en est l'auteur ; mais ni sa grandeur ni son esprit n'ont pu empêcher qu'on en ait fait des jugements bien différents.

Les uns croyent que c'est outrager les hommes que d'en faire une si terrible peinture, et que l'auteur n'en a pu prendre l'original qu'en lui-même. Ils disent qu'il est dangereux de mettre de telles pensées au jour ; qu'ayant si bien montré qu'on ne fait jamais les bonnes actions que par de mauvais principes, on ne se mettra plus en peine de chercher la vertu, puisqu'il est impossible de l'avoir, si ce n'est en idée ; que c'est enfin renverser la morale de faire voir que toutes les vertus qu'elle nous enseigne ne sont que des chimères, puisqu'elles n'ont que de mauvaises fins.

Les autres, au contraire, trouvent ce traité fort utile, parce

ARTICLE IMPRIMÉ.

(*Journal des Savants*, 1665, page 116.)

*Réflexions ou Sentences et Maximes morales*, à Paris, chez C. Barbin, au Palais.

Une personne de grande qualité et de grand mérite passe pour être l'auteur de ces *Maximes ;* mais, quelque lumière et quelque discernement qu'il ait fait paroître dans cet ouvrage, il n'a pas empêché que l'on n'en ait fait des jugements bien différents.

L'on peut dire néanmoins ce traité est fort utile, parce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il découvre aux hommes les idées qu'ils ont d'eux-mêmes, et leur fait voir que sans la religion ils sont incapables de faire aucun bien ; qu'il est bon de se connoître tel qu'on est, quand même il n'y auroit que cet avantage de n'être pas trompé dans la connoissance qu'on peut avoir de soi-même.

Quoi qu'il en soit, il y a tant d'esprit dans cet ouvrage et une si grande pénétration pour connoître le véritable état de l'homme, à ne regarder que la nature, que toutes les personnes de bon sens y trouveront une infinité de choses qu'elles auroient peut-être ignorées toute leur vie, si cet auteur ne les avoit tirées du chaos du cœur de l'homme pour les mettre dans un jour où quasi tout le monde peut les voir et comprendre sans peine.

découvre aux hommes les fausses idées qu'ils ont d'eux-mêmes, qu'il leur fait voir que sans le christianisme ils sont incapables de faire aucun bien qui ne soit mêlé d'imperfection, et que rien n'est plus avantageux que de se connoître tel qu'on est en effet, afin de n'être pas trompé par la fausse connoissance qu'on a toujours de soi-même.

Il y a tant d'esprit dans cet ouvrage et une si grande pénétration pour déméler la vérité des sentiments du cœur de l'homme, que toutes les personnes judicieuses y trouveront une infinité de choses fort utiles qu'elles auroient peut-être ignorées toute leur vie, si l'auteur des *Maximes* ne les avoit tirées du chaos pour les mettre dans un jour où quasi tout le monde les peut voir et les peut comprendre sans peine.

Au XVIII^e^ siècle il n'y a, pour ainsi dire, en France, aucun écrivain de quelque célébrité qui n'ait fait insérer au moins un article dans le Journal des Savants.

Voltaire, qui en toute occasion se plaît à marquer sa mauvaise humeur contre les journaux, fait une exception formelle en faveur du Journal des Savants, et même il se loue de Messieurs du journal, qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« n'ont pas cru devoir refuser » deux Mémoires justificatifs de sa façon (juin et octobre 1638) sur les *Eléments de philosophie de Newton mis à la portée de tout le monde*.

Vers 1758, M. de Malesherbes fit proposer à Rousseau, avec toutes sortes de bonnes grâces, une place au Journal des Savants et un honoraire de huit cents francs; mais notre misanthrope de Montmorency, quoiqu'il se dît fort touché de cette démarche, résista obstinément aux avances qui lui étaient faites. Ses raisons assez maussades ne durent pas être fort du goût de Messieurs du journal : « Que m'auraient importé les sujets de la plupart des livres que j'aurais à extraire, et les livres mêmes? Mon indifférence pour la chose eût glacé ma plume et abruti mon esprit. On s'imaginait que je pouvais écrire *par métier,* comme tous les autres gens de lettres, au lieu que je ne sus jamais écrire que par passion. Ce n'était assurément pas là ce qu'il fallait au Journal des Savants! »

La grande science et la grande érudition entrèrent au Journal des Savants avec Dupuy, qui dirigea le journal à partir de 1758, pendant près de trente ans; avec de Guignes, Sainte-Croix, de Boze, Barthélemi, Tessier, de La Place et de Lalande. — Daunou, Lévesque, Bailly, de Bréquigny, d'Aubenton, La Porte du Theil, Larcher, le prince Galitzin, y commencent aussi leur réputation; les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

travaux des Académies ou des Sociétés savantes de la France et de l'étranger y sont suivis avec une sollicitude toute particulière; les observations météorologiques y sont recueillies avec soin; une vaste correspondance met toute l'Europe savante en communication avec le savant recueil.

Les principaux rédacteurs depuis 1816 furent MM. Daunou, Raynouard, E. Burnouf, Abel Rémusat, Julien, Letronne, Raoul Rochette, Cousin, Sylvestre de Sacy, Quatremère.

Pendant plus de vingt ans, de 1816 à 1839, la direction du journal appartint à M. Daunou, et elle ne pouvait être en des mains plus habiles et plus dévouées.

« Sa manière d'y juger les ouvrages, dit un éminent critique, se rapportait en toute convenance à celle que ce journal a conservée, et que M. Daunou aurait seul retenue, quand tout le monde de nos jours l'eût abandonnée : elle consiste à se borner et presque à s'asservir à l'ouvrage qu'on examine, à l'*extraire*, à le suivre pas à pas, en y relevant incidemment les fautes ou les beautés, sans se permettre les excursions ou les coups d'œil plus ou moins étrangers. La critique moderne, même la meilleure (témoin la *Revue d'Edimbourg*), a bien dévié de cette voie prudente et de ce rôle où le juge se considère avant tout comme rapporteur. Le livre qu'on examine, et dont le titre figure en tête de l'ar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ticle, n'est le plus souvent aujourd'hui que le prétexte pour parler en son propre nom et produire des vues personnelles. Ici rien de semblable ; on fait connaître, sans tarder et dès la première ligne, l'ouvrage dont on doit compte aux lecteurs ; le plan, les divisions, quelquefois le nombre de pages, y sont relatés ; peu s'en faut que la table des matières n'y passe. Voilà bien des lenteurs ; mais aussi on apprend nettement de quoi il s'agit, on est en garde contre les témérités, et une juste finesse y trouve pourtant son recours dans le détail. Ces discrets avantages ne se montrent nulle part avec autant de distinction que dans les articles de M. Daunou. Si l'on regrette au premier abord qu'il ne se permette aucune conjecture rapide, aucune considération soudaine, générale et trop élevée, on s'aperçoit bientôt que, dans son habitude et presque son affectation de *terre à terre,* il trouve moyen de laisser percer ce qu'il sent, de marquer ses réserves, d'insinuer ses malices couvertes, de faire parler même son silence : il atteint véritablement à la perfection en ce genre exact et très-tempéré. S'il n'a en rien reculé les anciennes limites, il a, mieux que personne, creusé le champ et mis en valeur, sur ce terrain étroit, les moindres parcelles.

» Les petites notes non signées, rejetées à la fin du journal, ont droit à une mention : elles contiennent, sous leur enveloppe purement bibliogra-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

phique, bien de piquantes malices résultant du seul fait de citations bien prises. Le grave éditeur semble par instants s'y égayer; c'est comme son dessert (1). »

L'organisation actuelle du *Journal des Savants* ressemble fort à l'organisation d'une académie. Les membres se recrutent par élection, et leur nomination est soumise à l'approbation du ministre. Ils sont divisés en *assistants* et en *auteurs* : les *assistants* ne doivent au journal que l'éclat de leur nom; les auteurs sont tenus de fournir au moins trois articles chaque année. Tous les articles sont lus et discutés dans les conférences qui se tiennent régulièrement tous les quinze jours au ministère. Les auteurs reçoivent une indemnité fixe, mais fort modique; ils ont un droit d'assistance aux conférences, et les articles sont payés en proportion de leur étendue, dans la mesure des fonds disponibles. Les personnes étrangères à la compagnie du journal peuvent être chargées, après la recommandation de deux membres du bureau, de rédiger des articles sur des ouvrages choisis par le bureau lui-même.

Voici comment est composé aujourd'hui (1859) le bureau du Journal des Savants :

*Président :* Le ministre de l'instruction publique.

(1) Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. III, p. 52.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Assistants* : MM. Lebrun, secrétaire du bureau ; Naudet, Giraud, Mérimée.

*Auteurs* : MM. Biot, Cousin, Chevreul, Flourens, Villemain, Patin, Magnin, Mignet, Hase, Vitet, Barthélemy Saint-Hilaire et Littré.

La collection du Journal des Savants, de 1665 à 1792, se compose de 111 volumes in-4°. Il en existe, en outre, une excellente table, de l'origine à 1750, par l'abbé de Claustre, en 10 volumes du même format. Cette table est suivie d'un Mémoire historique sur le journal, et d'une notice des journaux créés à son imitation, qui m'ont été d'un grand secours. M. Cocheris, attaché à la Bibliothèque Mazarine, achève en ce moment une autre table qui comprendra toute la nouvelle série du journal, de 1816 à 1859.

Depuis 1816 le Journal des Savants, publié à raison d'un cahier par mois, forme un volume chaque année. Le prix de l'abonnement est de 36 et 40 francs.

Le Journal des Savants fut contrefait en Hollande dès son origine. Les libraires hollandais se bornèrent d'abord à le réimprimer, avec un petit nombre d'additions extraites pour la plupart des Mémoires de Trévoux. L'idée leur vint ensuite de réimprimer également ces Mémoires en entier. Cette *combinaison* du Journal des Savants avec le Journal de Trévoux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dura dix années, et fut très-goûtée. Depuis 1764 jusqu'en 1775 inclusivement les éditeurs hollandais ont ajouté au journal des articles tirés du *Mercure,* du *Journal de Verdun,* de l'*Année littéraire,* des *Ephémérides du Citoyen,* et de divers journaux écrits en anglais. En 1776, ils lui donnèrent le titre de *Journal des Savants combiné avec les meilleurs journaux anglais.* On trouve dans cette série beaucoup d'articles tirés de l'*Affiche de Province* de Querlon.

La collection de ce petit journal, depuis 1665 jusqu'en mai 1782, se compose de 380 volumes.

L'édition du Journal des Savants faite en Hollande, édition dont, par parenthèse, l'entrée en France était interdite, ce qui en rend les exemplaires très-rares à Paris, a une table particulière, rédigée par Robinet, en deux volumes in-12, et qui embrasse les années 1665-1753 inclus. Le tome LXXIX du journal combiné avec les Mémoires de Trévoux contient la table des années 1754 à 1763.

Il serait assurément inutile aujourd'hui de faire l'éloge du Journal des Savants. « Rien, écrivait il y a cinquante ans un homme qui n'aimait guère les journaux, Delisle de Sales, rien n'honore plus les lettres que la longue et honorable existence de ce journal, qui régnait sur l'opinion publique lorsqu'elle n'était pas dépravée, et comptait, dans son

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bon temps, cent mille lecteurs éclairés, non pas entassés sur un seul point, mais disséminés dans toutes les Académies et les Universités de l'Europe. Ce journal n'a jamais été confié qu'à des hommes de lettres du premier ordre, qui avaient fait leurs preuves de lumières, d'érudition et de vertu. On y discutait sans disputer, on mettait les poids dans la balance, et une analyse sortie de cette espèce de bureau généalogique de Chérin était un titre de noblesse, qui ouvrait à un homme de lettres jusque alors inconnu la porte de tous les chapitres où il voulait s'affilier. C'était une institution mère avec laquelle toutes les sociétés littéraires de l'Europe tenaient à honneur de correspondre. »

« C'est la gloire et c'est aussi la force du Journal des Savants, dit M. Ch. Daremberg dans une excellente notice dont je me suis beaucoup aidé (1), d'avoir été le premier organe de la critique littéraire (le premier en date et le premier en considération) et d'en être resté le représentant le plus élevé et le plus sérieux; d'avoir su conserver une attitude libérale, une indépendance respectueuse, de ne s'être jamais attaché à d'autre parti qu'à celui de la science et des lettres (Voltaire lui-même lui a rendu ce beau témoignage), de s'être montré fidèle aux plus saines traditions littéraires, d'avoir toujours évité les éclats

(1) *Journal des Débats*, numéros des 20 et 22 avril 1859.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ou les scandales de la renommée, non par timidité, mais par un juste sentiment de son importance et de sa dignité....

» Ce calme et cette sérénité, qui procèdent, non de l'indifférence, mais de la réserve, constituent l'originalité du caractère du Journal des Savants à presque toutes les époques de son existence. Les grandeurs et les désastres du règne de Louis XIV n'y laissent aucune trace; à le lire pendant le XVIII^e^ siècle, on ne se douterait pas de tout le bruit qui se faisait autour de Voltaire, de Rousseau et des Encyclopédistes; s'il paraît céder un moment aux entraînements des idées révolutionnaires, c'est avec une naïveté qui trahit son inexpérience des affaires publiques; dans les cahiers de juillet 1830, de février ou de juin 1848, on ne pourrait saisir aucun écho, même affaibli, du tumulte sanglant de la rue; rien non plus n'y rappelle les discussions animées qui, de 1820 à 1830, ont jeté le trouble dans la république des lettres. Ce journal est un sanctuaire à la porte. duquel viennent mourir le fracas des émeutes et se calmer les emportements des querelles littéraires.

» Tel est le secret de la longue durée du Journal des Savants; telle est en même temps, il faut bien le dire, l'explication de son succès restreint. Le gros du public veut qu'on l'amuse et surtout qu'on le flatte; mais le Journal des Savants, où l'agré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment de la belle littérature s'est trouvé constamment uni à l'austérité de la science et de l'érudition, n'a jamais eu d'autre prétention avouée que d'instruire les lecteurs d'élite. C'est ainsi qu'il tient depuis sa naissance sinon la plus grande place, du moins le premier rang dans cette portion de la presse périodique qui s'occupe des affaires de l'esprit, et non de celles des gouvernements. »

—

Nombreuse descendance du Journal des Savants. — *Philosophical Transactions.* — *Acta Eruditorum.* — Bayle : *Nouvelles de la République des Lettres.* — Leclerc : *Bibliothèque universelle*, etc. — Basnage : *Histoire des Ouvrages des Savants.* — *Journal de Trévoux.* — Etc., etc.

Le Journal des Savants, à peine né, fut traduit, imité, contrefait, dans les principales langues de l'Europe. Quelques semaines après son apparition, la Société royale de Londres publiait sur ce modèle ses *Transactions philosophiques*. Voici en quels termes Sallo annonçait lui-même, dans son numéro du 30 mars, l'apparition de ce recueil demeuré célèbre :

PHILOSOPHICAL TRANSACTIONS. *A Londres, chez Jean Martin et James Allistry, imprimeurs de la Société royale, et se trouve à Paris chez Jean Cusson* (éditeur du *Journal des Savants*), *rue Saint-Jacques, à l'image de Saint Jean-Baptiste.*

Le dessein de faire un journal pour apprendre aux savants ce



EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui se passe de nouveau dans la république des lettres a été si universellement approuvé de toutes les nations, qu'il y a peu de pays où, à l'exemple de Paris, l'on n'en fasse. On l'a traduit en Italie ; on a fait la même chose en Allemagne. Mais on a fait plus en Angleterre : car, comme la belle philosophie y fleurit plus qu'en aucun autre lieu du monde, on a pris le soin d'y faire un journal en anglais, sous le titre de *Philosophical Transactions*, pour faire savoir à tout le monde ce qui se découvre de nouveau dans la philosophie. C'est de là qu'il faut attendre une infinité de belles choses, car il y a une société de physiciens qui s'applique incessamment à la recherche de la nature. Elle a l'honneur d'avoir le roi d'Angleterre pour fondateur, le duc d'Yorck et le prince Robert pour membres. Aussi cette société est-elle toute composée de grands seigneurs et de personnes recommandables par leur mérite et par une connaissance très-particulière de ce qu'il y a de plus secret dans la nature et de plus curieux dans les arts. Cette compagnie produit tous les jours une infinité de beaux ouvrages. Mais parce qu'ils sont la plupart écrits en langue anglaise, on n'a pu, jusqu'à présent, en rendre compte dans ce journal ; mais on a enfin trouvé un interprète anglais par le moyen duquel on pourra à l'avenir l'enrichir de tout ce qui se fera de beau en Angleterre.

Nous citerons encore parmi les imitations étrangères du Journal des Savants les *Acta Eruditorum*, fondés à Leipsig, en 1682, par Othon Mencke. Ce recueil, autrefois très-recherché, mais auquel les grands progrès faits depuis par la science ont beaucoup ôté de sa valeur, fut continué jusqu'en 1776, et se compose de 117 volumes, ornés de figures.

Revenant sur notre terrain, nous allons passer rapidement en revue, et dans l'ordre chronologique,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les publications françaises issues plus ou moins directement du Journal des Savants, et publiées tant en France qu'à l'étranger : l'histoire de ces premiers essais du journalisme littéraire nous a semblé aussi curieuse qu'instructive. Nous les laisserons autant que possible parler eux-mêmes, nous exposer leurs vues, les réformes, les améliorations qu'ils prétendent apporter à ce qui existe : car c'était là leur ambition à tous, de faire mieux et plus que leurs prédécesseurs. Nous assisterons ainsi aux phases journalières par lesquelles a passé le journal, et nous suivrons pas à pas la marche, d'abord bien peu assurée, de la critique littéraire.

Nous mettrons de côté, comme ne rentrant pas dans notre sujet, les mémoires des sociétés savantes, les recueils d'observations journalières sur la physique, la médecine, l'astronomie, aussi bien que les compilations de pièces fugitives, en vers ou en prose, toutes publications qui ne sont pas, à proprement parler, des journaux littéraires, et dont nous ne pourrions nous occuper sans grossir démesurément notre travail. Nous mentionnerons cependant, à titre de renseignement, les premiers-nés des journaux de jurisprudence et de médecine.

En 1672 commença la publication d'un *Journal du Palais ou Recueil des principales décisions de tous les Parlements et Cours souveraines de France*, etc. De Sallo, dans le plan qu'il avait donné de son journal,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avait promis d'y faire entrer les principales décisions des tribunaux séculiers et ecclésiastiques, ce qu'il fit en effet; mais ses successeurs ayant entièrement négligé cette partie du programme, MM. Blondeau et Guéret, avocats au parlement, formèrent le projet d'un journal particulier du Palais, où ils recueillirent les plus importantes questions de droit qui avaient été agitées et décidées dans toutes les cours souveraines du royaume, ainsi que les principaux arrêts intervenus depuis 1660. Ils s'aidèrent des mémoires de ceux qui avaient plaidé ou écrit, et quelquefois même des instructions des juges. Ce recueil, composé originairement de 12 volumes in-12, réduits en 1701 en 2 volumes in-folio, est éminemment remarquable, et d'une haute valeur. L'agréable y est mêlé à l'utile, et la doctrine la plus solide s'y trouve quelquefois relevée par l'éclat d'une véritable éloquence.

Le premier journal de médecine date de 1679. Il avait pour titre : *Nouvelles découvertes dans toutes les parties de la Médecine,* par Nicolas de Blégny, médecin, artiste ordinaire du roi. Ce Blégny, chirurgien de Paris, et auteur de plusieurs ouvrages peu estimés, était un homme à projets; disons le mot, c'était un charlatan, courant après la renommée par tous les moyens propres à répandre son nom, affichant, par exemple, des cours particuliers de médecine, de pharmacie, et jusqu'à un cours de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

perruques pour les garçons perruquiers. L'autorité y fut quelque temps trompée, et à force d'intrigues il était parvenu à se faire nommer chirurgien ordinaire de la reine, puis du duc d'Orléans, et enfin médecin ordinaire du roi; mais bientôt des escroqueries dont il se rendit coupable le firent dépouiller de charges dont il était peu digne d'ailleurs par ses talents. Les *Nouvelles découvertes* paraissaient par cahiers mensuels, et Blégny en continua la publication pendant cinq années; mais la licence de sa plume souleva des plaintes nombreuses, et un arrêt du conseil supprima son journal. Alors il tourna les yeux du côté de la Hollande, cet asile de la liberté qui était aussi le *refugium peccatorum*, et dont les presses complaisantes étaient toujours prêtes à imprimer ce qui ne se pouvait imprimer ailleurs, bon ou mauvais. Blégny s'associa avec un nommé Gautier, médecin de Niort, qui s'était fixé à Amsterdam, et lui envoya ses élucubrations. De cette collaboration naquit un *Mercure savant*, qui n'eut que deux numéros, dont le premier parut en février 1684, et qui n'a d'autre mérite que d'avoir été en quelque sorte la cause déterminante qui fit entrer Bayle dans la carrière du journalisme.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## BAYLE

*Nouvelles de la République des Lettres.*

La critique s'appliquant à tout, a dit un maître dans cet art difficile (1), il y en a de diverses sortes, selon les objets qu'elle embrasse et qu'elle poursuit : il y a la critique historique, la critique littéraire, la critique grammaticale et philologique, etc., etc. Mais, en la considérant moins dans la diversité des sujets que dans le procédé qu'elle y emploie, dans la disposition et l'allure qu'elle y apporte, on peut distinguer en gros deux espèces de critique. L'une, reposée, concentrée, plus spéciale et plus lente, éclaircit et quelquefois ranime le passé, en déterre et en discute les débris, distribue et classe toute une série d'auteurs ou de connaissances : les Casaubon, les Fabricius, les Mabillon, les Fréret, sont les maîtres en ce genre sévère et profond; nous y rangerons aussi ceux des critiques littéraires proprement dits qui, à tête reposée, s'exerçant sur des sujets déjà fixés et établis, recherchent les caractères et les beautés particulières aux anciens auteurs, et construisent des arts poétiques et des théories, à l'exemple d'Aristote et de Quintilien. Dans l'autre genre de critique, que le mot de *journaliste* exprime assez bien, je mets cette

(1) M. Sainte-Beuve.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

faculté plus diverse, mobile, empressée, pratique, qui ne s'est guère développée que depuis trois siècles, qui, des correspondances des savants, où elle se trouvait à la gêne, a passé vite dans les journaux, les a multipliés sans relâche, et est devenue, grâce à l'imprimerie, dont elle est une conséquence, l'un des plus actifs instruments modernes. Il est arrivé qu'il y a eu pour les ouvrages de l'esprit une critique alerte, quotidienne, publique, toujours présente, à laquelle les plus puissants en littérature ne purent se soustraire. Le génie critique, dans tout ce qu'il a de mobile, de libre et de divers, y a grandi et s'est révélé ; il s'est mis en campagne pour son compte, comme un audacieux partisan; tous les hasards et les inégalités du métier lui ont souri, les bigarrures et les fatigues du chemin l'ont flatté ; toujours en haleine, aux écoutes, faisant de fausses pointes et revenant sur sa trace, sans système autre que son instinct et l'expérience, il a fait la guerre au jour le jour, selon le pays, *la guerre à l'œil,* ainsi que s'exprime l'auteur lui-même des Nouvelles de la République des Lettres.

Bayle est la personnification de ce génie critique; il le représente à un degré merveilleux dans sa pureté et son plein, dans son empressement discursif, dans sa curiosité affamée, dans sa sagacité pénétrante, dans sa versatilité perpétuelle et son appropriation à chaque chose.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dès son enfance il s'était montré passionné pour la lecture; il lisait tout ce qui lui tombait sous la main, mais pourtant relisait Plutarque et Montaigne de préférence. A dix-neuf ans il fit une maladie causée par ses lectures excessives. Plus tard, quand il était professeur de philosophie, l'arrivée des livres de la foire de Francfort, si peu choisis qu'ils fussent, lui occasionnait toujours un grand ennui; on l'entendait alors se plaindre de ses fonctions, qui ne lui laissaient pas le loisir de cette pâture. Un des écueils de ce goût si vif pour les livres eût été l'engouement et une certaine idée exagérée de la supériorité des auteurs, quelque chose de ce que n'évitent pas des subalternes et caudataires en ce genre, comme Brossette. Bayle, sous quelques dehors de naïveté, n'a rien de cela; son bon sens le sauva tout jeune de la superstition littéraire pour les illustres, et c'était déjà là une admirable disposition pour exceller au génie critique, qui ne souffre pas qu'on soit fanatique, ou même trop convaincu, ou épris d'une autre passion quelconque. « J'ai assez de vanité, écrit-il à son frère cadet, pour souhaiter qu'on ne connaisse pas de moi ce que j'en connais, et pour être bien aise qu'à la faveur d'un livre qui fait souvent le plus beau côté d'un auteur, ou me croie un grand personnage.... Quand vous aurez connu personnellement plus de personnes célèbres par leurs écrits, vous verrez que ce n'est pas

EFERUS - Recherches & Classification numériques

si grand'chose que de composer un bon livre... » Il aime à causer de livres avec ce frère; mais il prend soin de l'avertir qu'il lui en parle sans aucun égard à la bonté et à l'utilité qu'on en peut tirer : « Ce qui me détermine à vous en faire mention est uniquement qu'ils sont nouveaux, ou que je les ai lus, ou que j'en ai ouï parler. » Il ne peut s'empêcher de faire ainsi; il s'en plaint, il s'en blâme, et retombe toujours : « Le dernier livre que je vois, écrit-il de Genève à son frère, est celui que je préfère à tous les autres. » Langues, philosophie, histoire, antiquités, géographie, livres galants, il se jette à tout, suivant que les diverses matières lui sont offertes : « D'où que cela procède, il est certain que jamais amant volage n'a plus souvent changé de maîtresse que moi de livres. »

On ne doit pas s'étonner qu'avec de pareilles dispositions, Bayle se soit pris d'admiration et d'émulation pour la belle invention des journaux par M. de Sallo, pour ceux que continuait de donner à Paris l'abbé de La Roque, pour les *Actes des Erudits* de Leipsick. Quand il se fut retiré en Hollande, il vit avec quelque étonnement que dans un pays qui comptait tant de gens instruits et tant de libraires, où, de plus, la liberté d'imprimer était si grande, on ne se fût encore pas avisé d'une semblable publication. Plus d'une fois la pensée lui était venue de remplir cette lacune; mais il avait toujours re-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

culé devant les difficultés de l'entreprise, jusqu'à ce que parut le *Mercure savant* de Blégny : il se laissa alors déterminer par les instances des savants de Hollande, qui le pressèrent plus vivement de mettre son dessein à exécution, pour écraser cette indigne rapsodie, et il commença en mars 1684 la publication des Nouvelles de la République des Lettres. Voici comment il s'explique lui-même de son entreprise dans un avertissement placé en tête du premier numéro, et dont on remarquera le ton modeste :

On a trouvé si commode et si agréable le dessein de faire savoir au public, par une espèce de journal, ce qui se passe de curieux dans la république des lettres, qu'aussitôt que M. Sallo, conseiller au parlement de Paris, eut fait paraître les premiers essais de ce projet, au commencement de l'année 1665, plusieurs nations en témoignèrent leur joie, soit en traduisant le Journal des Savants, que ce bel esprit faisait imprimer tous les huit jours, soit en publiant quelque chose de semblable. Cette émulation s'est augmentée de plus en plus depuis ce temps-là ; de sorte qu'elle s'est étendue non seulement d'une nation à une autre, mais aussi d'une science à une autre science. Les physiciens et les chimistes ont publié leurs relations particulières ; la jurisprudence et la médecine ont eu leur journal ; la musique aussi a eu le sien ; les nouvelles galantes, diversifiées par celles de religion, de guerre et de politique, ont eu leur Mercure ; enfin on a vu le premier dessein de M. de Sallo exécuté presque partout en une infinité de manières.

Il est surprenant que la République de Hollande, qui s'est toujours signalée par la culture des beaux-arts, aussi bien que par ses victoires et par son commerce, n'ait point pris part jusques ici à l'émulation générale dont j'ai parlé... Elle a même un avantage qui ne se trouve en aucun autre pays : c'est qu'on y ac-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

corde aux imprimeurs une liberté d'une assez grande étendue pour faire qu'on s'adresse à eux de tous les endroits de l'Europe quand on se voit rebuté par les difficultés d'obtenir un privilége...

Mais au reste l'on se croit obligé d'avertir de bonne heure le public, à cause de ce qui a été touché ci-dessus de la liberté dont jouissent nos libraires, qu'on ne prétend point établir un *Bureau d'adresse de médisance,* ni employer les mémoires qui n'auraient pour but que de flétrir la réputation des gens : c'est une licence indigne d'un honnête homme... On se tiendra dans un raisonnable milieu entre la servitude des flatteries et la hardiesse des censures. Si l'on juge quelquefois d'un ouvrage, ce sera sans prévention et sans aucune malignité, et de telle sorte que l'on espère que ceux qui sont intéressés à ce jugement ne s'en irriteront point : car nous déclarons premièrement que nous ne prétendons pas établir aucun préjugé pour ou contre les auteurs. Il faudrait avoir une vanité ridicule pour prétendre à une autorité si sublime. Si nous approuvons ou si nous réfutons quelque chose, ce sera sans conséquence ; nous n'aurons pour but que de fournir de nouvelles occasions aux savants de perfectionner l'instruction publique. Nous déclarons en second lieu que nous soumettons, ou plutôt que nous abandonnons nos sentiments à la censure de tout le monde... Les goûts sont si différents, même parmi les grands esprits, même parmi ceux qui passent pour les meilleurs connaisseurs, qu'on ne doit ni s'étonner, ni se fâcher de n'avoir pas l'approbation de tous les bons juges. Cela ne doit nullement troubler la satisfaction que les auteurs ont d'eux-mêmes et de leurs ouvrages.

Il nous reste un autre avis à donner, qui n'est pas moins important : c'est que, comme nous n'affecterons pas de parler des livres qui concernent notre religion, nous n'affecterons pas aussi de n'en point parler. Mais quand nous en parlerons, ce sera d'une manière qui ne témoignera pas une partialité déraisonnable ; nous ferons plutôt alors le métier de rapporteur que celui de juge, et nous ferons des extraits aussi fidèles des livres qui seront contre nous que de ceux qui seront pour nous...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Tout le monde a si fort goûté la coutume d'insérer dans le *Journal des Savants* l'éloge des grands personnages que la mort a enlevés depuis peu, qu'on ne manquera pas de suivre cette méthode. C'est pourquoi on supplie les amis de ces illustres défunts de nous communiquer les mémoires nécessaires. Nous n'examinerons point de quelle religion ils auront été :

*Tros Rutulusve fuat, nullo discrimine habebo ;*

il suffira qu'ils aient été célèbres par leur science. Les moines illustres, de ce côté-là, n'obtiendront pas moins de justice qu'un autre savant. Il ne s'agit point ici de religion, il s'agit de science. On doit donc mettre bas tous les termes qui divisent les hommes en différentes factions, et considérer seulement le point dans lequel ils se réunissent, qui est la qualité d'homme illustre dans la république des lettres. En ce sens-là, tous les savants se doivent regarder comme frères, ou comme d'aussi bonne maison les uns que les autres ; ils doivent dire :

*Nous sommes tous égaux*<br>*Nous sommes tous parents* } *comme enfants d'Apollon.*

Pour le reste, il ne s'expliquera pas davantage sur la manière qu'il a résolu de suivre, parce qu'elle est assez conforme au plan des journaux qui se font dans les autres parties du monde, et que tous les curieux connaissent déjà ; mais il sera toujours disposé à accueillir les conseils que l'on voudra bien lui donner pour l'amélioration de son œuvre.

Bayle, en entrant dans le journalisme, se plaça tout d'abord au premier rang par sa critique savante, nourrie, modérée, pénétrante ; par ses analyses exactes, ingénieuses, et même par les petites notes qui, bien faites, ont du prix, et dont la tradition et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la manière seraient perdues depuis longtemps si on n'en retrouvait des traces encore à la fin du *Journal des Savants* actuel; petites notes où chaque mot est pesé dans la balance de l'ancienne et scrupuleuse critique, comme dans celle d'un honnête joaillier d'Amsterdam. Cette critique modeste de Bayle, qui est républicaine de Hollande, qui va à pied, qui s'excuse de ses défauts auprès du public sur ce qu'elle a peine à se procurer les livres, qui prie les auteurs de s'empresser un peu de faire venir les exemplaires, ou du moins les curieux *de les prêter pour quelques jours,* cette critique n'est-elle pas, en effet, si on la compare à la nôtre, et à son éclat, que je ne veux pas lui contester, comme ces millionnaires solides, rivaux et vainqueurs du grand roi, et si simples au port et dans leur comptoir? D'elle à nous, c'est toute la différence de l'ancien au nouveau notaire, si bien marquée par Balzac dans sa *Fleur des pois*.

Outre le mérite de l'esprit et de la clarté, ce qui distingue particulièrement Bayle comme critique, son côté vraiment original, c'est sa tolérance universelle à l'égard des livres et des auteurs. Au sein de l'activité multiple du grand siècle, où la discussion et l'enseignement se mêlent sans cesse, la littérature, comme la philosophie et la religion, a ses sectes, ses hérésies : Bayle, parmi ces écoles, ces cabales, conserve une imperturbable

EFERUS - Recherches & Classification numériques

neutralité. Journaliste, il reste tel qu'il s'est montré jusque là, avec sa froide modération, une sorte d'indifférence mêlée de bienveillance et d'incrédulité, tendant la main à tous et ne s'engageant avec personne. Jusque-là le scepticisme avait été un moyen commode de secouer toute autorité, de voyager plus à son aise, d'attaquer et de confondre les systèmes les plus opposés. En matière d'art, d'éloquence et de poésie, sa critique, tout en restant négative, prend un autre caractère. Nous ne trouvons plus là le contradicteur éternel, le questionneur fâcheux, qui mettait aux abois les docteurs de l'Eglise et de l'Ecole. Ce disputeur naguère si ingénieux à soulever les difficultés, à signaler les endroits faibles, lorsqu'il s'agissait d'ébranler un système philosophique ou de dépister une tradition suspecte, affecte une réserve, une discrétion, dont on s'étonne. Cela tient à la nature même de Bayle, et aux habitudes de son esprit. « Il faut de l'âme, dit Vauvenargues, pour avoir du goût. » L'âme chez le critique, comme chez l'artiste, n'est autre chose que la passion, ou du moins le sens du beau. Or c'est là précisément ce qui manque à Bayle. La passion, elle est morte dans son cœur depuis longtemps; le beau absolu n'existe guère plus pour lui dans l'art que le vrai en philosophie et en histoire. La perfection est, à ses yeux, relative, variable; chaque peuple, chaque siècle est libre de l'entendre à sa façon. « Les an-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ciens avaient, touchant le front, un goût de beauté qui nous paraît assez extraordinaire, car ils trouvaient que les plus petits fronts étaient les plus beaux... Cela doit nous montrer que *la beauté n'est qu'un jeu de notre imagination, qui change selon les pays et selon les siècles.* »

Le purisme en littérature n'est guère plus son fait que le stoïcisme en morale. Cette liberté de langage et de composition qu'il réclamait pour lui-même, il l'accorde volontiers aux autres. La forme, le style, le plan, tout ce qui est d'art pur le préoccupe peu; il pardonne aisément à l'écrivain ses incorrections, ses fautes de goût, ses invraisemblances ou ses longueurs, pourvu qu'il trouve dans son œuvre un quart-d'heure de régal et d'amusement. Amateur de curiosités, il préfère aux morceaux les plus pathétiques et les mieux écrits une anecdote amusante, un fait singulier et inconnu. L'annonce d'un phénomène merveilleux, d'une épingle trouvée dans l'urètre, ou d'une femme qui accouche d'un grand plat d'œufs, occupe autant de place que celle des oraisons funèbres de la reine-mère par Fléchier et de Condé par Bourdaloue. « Je suis, a-t-il écrit quelque part, un philosophe sans entêtement, et qui regarde Aristote, Epicure, Descartes, comme des inventeurs de conjectures que l'on suit ou que l'on quitte, selon que l'on veut chercher plutôt un tel qu'un tel *amusement d'esprit.* »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce mot lâché par Bayle est significatif et trahit une disposition chez lui instinctive, le fort, ou, si l'on veut, le faible de son génie. Ce mot lui revient souvent; le côté de l'amusement de l'esprit le frappe, le séduit en toute chose. Sa curiosité est insatiable, il se met à la fenêtre et regarde passer chaque chose. Les nouvelles même l'amusent; il est *nouvelliste à toute outrance*.

On peut encore reprocher à l'auteur des Nouvelles de la République des Lettres l'abus de la dialectique, qui dessèche et ôte à la sensibilité ce qu'elle donne à la pénétration. La dialectique, qu'il pratiqua d'abord à demi par goût, à demi par métier, étant professeur de philosophie, avait fini par le passionner et par empiéter un peu sur sa faculté littéraire. Vers les dernières années de sa vie, lui-même avoue qu'il est dégoûté de tout, excepté des matières de raisonnement. On comprend par là le froid accueil qu'il fait aux pièces d'éloquence, l'espèce d'incrédulité qu'il apporte en jugeant ces grands enchanteurs du cœur et de l'oreille, les poètes, qu'il appelle des *pousseurs de beaux sentiments,* et qu'il considère assez volontiers comme une espèce à part, sans en faire une classe supérieure. D'une autre part, ce désintéressement où il était, pour son compte, dans l'éloquence et dans la poésie, le rendait plus complet, plus fidèle, dans son office de rapporteur de la république des lettres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais pour nous, dont la perspective a étendu ou modifié les jugements, qui, en introduisant l'art, comme on dit, dans la critique, en avons retranché tant d'autres qualités, non moins essentielles, il est piquant de voir passer, associés, confondus dans les mêmes éloges, des hommes et des livres de mérites bien différents, les uns oubliés le lendemain, les autres entourés aujourd'hui de tout le prestige de l'éloignement et d'une gloire incontestée; nous ne pouvons nous empêcher de sourire des mélanges et associations bizarres que fait Bayle, bizarres pour nous, à cause de la perspective, mais prompts et naïfs reflets de son impression contemporaine : le ballet de *Psyché* au niveau des *Femmes savantes;* l'*Hippolyte* de M. Racine et celui de M. Pradon, qui sont deux tragédies très-achevées; les *Sermons* du P. Allix accolés aux *Contes* de La Fontaine, que Bayle ne garantit pas, il est vrai, *comme un livre de dévotion, mais où les amateurs trouveront de fort beaux récits, et des gravures en taille-douce bien entendues et dans la bienséance nécessaire;* Bossuet côte à côte avec le *Comte de Gabalis; Circé,* opéra à machines, à côté d'*Iphigénie* et sa préface, qu'il aime presque autant que la pièce, parce que Racine y discute toutes les hypothèses sur le sacrifice d'Iphigénie, les opinions de Lucrèce, de Sophocle, d'Horace, de Pausanias, etc.; parce qu'il s'égaie d'une bévue commise par les adversaires d'Euripide dans la tra-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gédie d'*Alceste;* parce qu'en un mot cette préface eût été un excellent article du Dictionnaire. En rendant compte de la réception de Boileau à l'Académie, il trouve que « M. Boileau est d'un mérite si distingué qu'il eût été difficile à Messieurs de l'Académie de remplir aussi avantageusement qu'ils ont fait la place de M. Bezons. »

On le voit, Bayle est un véritable républicain en littérature. Cet idéal de tolérance universelle, d'anarchie paisible et en quelque sorte harmonieuse, dans un Etat divisé en cinq religions comme dans une cité partagée en diverses classes d'artisans, cette belle page de son *Commentaire philosophique,* il la réalise dans sa république des livres, et, quoiqu'il soit plus aisé de faire s'entre-supporter mutuellement les livres que les hommes, c'est une belle gloire pour lui, comme critique, d'en avoir su tant concilier et tant goûter.

« Je ne faisais point de critique, dit-il lui-même plus tard, et je m'étais mis sur un pied d'honnêteté; ainsi, je ne voyais dans les livres que ce qui pouvait les faire valoir; leurs défauts m'échappaient. » On lui reprocha même d'abord d'être trop prodigue de louanges; mais il s'en était bientôt corrigé, et d'ailleurs ses respects dans l'expression envers les auteurs ne lui dérobèrent jamais le fond; ses éloges même ont un ton de modération qui laisse place à plus d'un trait narquois jeté en passant :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Il est certain que M. de Meaux tourne les choses d'une manière fort délicate, qu'il évite *fort adroitement* les endroits scabreux, et que l'air honnête, la modestie et l'*art de paraître ingénu* qui règnent dans ses ouvrages, peuvent rendre beaucoup de services à la cause qu'il soutient. »

N'oublions pas que Bayle, en s'exprimant ainsi, parlait d'un de ses plus redoutables adversaires, et chaque fois que la théologie reparaît, on sent renaître en lui l'esprit curieux et contradicteur, sa critique redevient plus pénétrante et plus hardie. C'est que pour lui la question religieuse domine toutes les autres, et, quelque bonne volonté qu'il ait de demeurer impartial, il ne sait pourtant pas toujours se défendre des préventions de parti. « Bayle, remarque Arnauld (1), avait déclaré qu'il ne prendrait point de parti sur les livres de religion et qu'il se contenterait d'être historien; mais il a fait tout le contraire : il fait valoir les livres des hérétiques, dont la plupart ne seraient pas connus sans ce qu'il en dit; il a une adresse maligne pour ôter, autant qu'il peut, toute la force à ceux des catholiques; il donne souvent de grands éloges à des livres contraires aux bonnes mœurs : de sorte que c'est un grand défaut de police de *souffrir que cela se vende* dans des pays catholiques. » Si Bayle n'était pas toujours parfaitement impartial, ses ennemis, on

(1) Tome VI de ses Lettres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le voit, ne péchaient pas précisément par la tolérance et la modération. Nicole ne le ménage pas davantage. « Il faut, dit-il dans une de ses lettres, se commettre le moins qu'on peut avec ce nouvelliste. Il a dans le fond l'esprit assez faux et nulle équité. Il divertit, d'une manière indigne, des choses les plus lascives, mais il est en possession de plaire, et de donner un air ridicule à ceux qu'il lui plaît. C'est une chose pernicieuse que ces petits censeurs qui s'érigent en tribunal, et qui disposent de toutes les têtes mal faites, qui sont toujours le plus grand nombre. »

Ces accusations injustes autant qu'acerbes eurent pourtant gain de cause, et défenses furent faites de laisser pénétrer en France le journal du philosophe protestant; mais toutes les précautions ne purent empêcher qu'il n'en entrât chaque mois un grand nombre d'exemplaires, et ces taquineries ne firent qu'en augmenter le succès.

En dehors de ces grandes questions de théologie, d'histoire, de philosophie, Bayle se contente volontiers d'être l'écho de ce qui se dit ou s'écrit autour de lui; son journal est un miroir où viennent se refléter en abrégé les traits principaux des ouvrages contemporains et les impressions du public. L'auteur parle rarement en son propre nom; il emploie de préférence les formules générales : *on dit,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*on pense, on estime.* « Le discours de M. Boileau (lors de sa réception à l'Académie française) a été trouvé digne de son esprit et de sa réputation. La plupart de ceux qui en parlent le louent extrêmement, et ceux qui en disent le moins de bien font entendre seulement qu'il n'y avait rien d'extraordinaire. » Etait-ce prudence, politique, ménagement calculé pour ouvrir toutes les portes à son journal ? Peut-être dans une certaine mesure : car Bayle, par scrupule même de conscience, ne sépara jamais complétement sa cause de celle de ses libraires; et, disons-le à sa louange, il réussit à les enrichir en restant lui-même dans un état voisin de la pauvreté. Mais cette raison n'est pas la seule; ici encore il obéit à la pente naturelle de son esprit, à son goût décidé pour l'abstention.

Nous avons dit que Bayle se piquait peu de purisme littéraire; on a peine à s'imaginer, en le lisant, qu'il écrivait au moment de la culture la plus châtiée de la littérature de Louis XIV. Cela tient surtout à ce qu'il a presque toujours vécu loin de Paris, malgré le grand désir qu'il avait de venir *s'y ravictuailler en esprit et en connaissances.* Il y résida bien quelques mois à différentes fois; mais on peut dire qu'il ne connut pas le monde de Paris, la belle société de ces années brillantes. Son langage et ses habitudes s'en ressentent d'abord;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il paraît à la fois en avance et en retard sur son siècle : en avance par son dégagement d'esprit et son peu de préoccupation pour les formes régulières et les doctrines que le XVII^e^ siècle remit en honneur après la grande anarchie du XVI^e^; en retard d'au moins cinquante ans par son langage, sa façon de parler, sinon provinciale, du moins gauloise, par plus d'une phrase longue, interminable, à la latine, à la manière du XVI^e^ siècle. Il écrit *à toute bride;* il a cette liberté de façon à la Montaigne qui est, il l'avoue ingénuement, *de savoir quelquefois ce qu'il dit, mais non jamais ce qu'il va dire*. Le séjour de Paris l'aurait poli sans doute, lui aurait fait perdre son tour, qu'il garda intact dans sa vie de province et de cabinet. Eût-ce été un bien? Y aurait-il gagné? Nous ne le croyons pas; pour notre compte, nous l'aimons mieux avec ses images franches, imprévues, pittoresques, malgré leur mélange. Il rappelle le vieux Pasquier avec un tour plus dégagé, ou Montaigne avec moins de soin à aiguiser l'expression. Chez lui, d'ailleurs, le mot vif, qui ne se fait jamais attendre, rachète cette *phrase longue* que Voltaire reprochait aux Jansénistes.

Bayle lui-même remarque, au sujet des longues périodes, que ceux qui s'inquiètent si fort des règles de grammaire, dont on admire l'observance chez l'abbé Fléchier ou le Père Bouhours, se dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pouillent de tant de grâces vives et animées, qu'ils perdent plus d'un côté qu'ils ne gagnent de l'autre. Il ne s'en inquiétait donc en aucune façon, il n'a pas d'*art,* de *style,* à lui, et c'est une des conditions du génie critique dans la plénitude où Bayle nous le représente. Quand on a un style à soi, comme Montaigne, par exemple, qui est certes un grand esprit critique, on est plus soucieux de la pensée qu'on exprime, et de la manière aiguisée dont on l'exprime, que de la pensée de l'auteur qu'on explique, qu'on développe, qu'on critique; on a une préoccupation bien légitime de sa propre œuvre, qui se fait à travers l'œuvre de l'autre, et quelquefois à ses dépens. Cette distraction limite le génie critique. Si Bayle l'avait eue, il aurait fait durant toute sa vie un ou deux ouvrages dans le goût des *Essais,* et n'eût pas écrit ses Nouvelles de la République des Lettres, et toute sa critique usuelle, pratique, incessante. De plus, quand on a un *art* à soi, une poésie, comme Voltaire, par exemple, qui certes est aussi un grand esprit critique, le plus grand à coup sûr depuis Bayle, on a un goût décidé, qui, quelque souple qu'il soit, atteint vite ses restrictions. On a son œuvre propre derrière soi à l'horizon; on ne perd jamais de vue ce clocher-là, on en fait involontairement le centre de ses mesures. Voltaire avait de plus son fanatisme philosophique, sa passion, qui faussait sa critique. Le bon Bayle

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'avait rien de semblable. De passion, aucune ; l'équilibre même, une parfaite idée de la profonde bizarrerie du cœur et de l'esprit humain, et que tout est possible, et que rien n'est sûr. De style, il en avait sans s'en douter, sans y viser, sans se tourmenter à la lutte comme Courier, La Bruyère, ou Montaigne lui-même ; il en avait suffisamment, malgré ses longueurs et ses parenthèses, grâce à ses expressions charmantes et de source. Enfin il n'avait pas d'*art,* de *poésie,* par devers lui. Il n'a, je crois, jamais fait un vers français dans sa jeunesse, de même qu'il n'a jamais rêvé aux champs, ce qui n'était guère de son temps encore, ou qu'il n'a jamais été amoureux, passionnément amoureux d'une femme, ce qui est davantage de tous les temps. Tout son art est critique, et consiste, pour les ouvrages où il se déguise, à disposer mille petites circonstances, à assortir mille petites adresses, afin de mieux divertir le lecteur et de lui colorer la fiction.

En résumé, Bayle est resté, dans l'opinion générale, comme un des plus illustres représentants de la critique littéraire ; avant Voltaire, c'est presque le seul nom qu'on se plaise à citer. Il dut surtout cette réputation à ses Nouvelles de la République des Lettres. Pendant trois ans il fut comme le rapporteur universel de l'Europe, entretenant chaque

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mois le public de la plupart des ouvrages qui paraissaient dans l'Europe (1). Il s'acquitta de cette mission délicate avec une conscience et une habileté incontestables. A une époque où la critique naissait à peine, où les journaux savants, créés de la veille, étaient hérissés de longues et lourdes dissertations, faites pour effrayer les lecteurs les plus intrépides, on fut charmé de ces analyses sobres, rapides, claires, bienveillantes, de ce talent, que peu d'hommes ont possédé, même depuis, dans l'art d'exprimer et de résumer les idées d'autrui.

La modération, ou, si l'on veut, la timidité impartiale de ses jugements, acheva de lui concilier la faveur et la confiance de l'opinion. Son journal fut tout d'abord accueilli avec la plus grande faveur et lu avec une extrême avidité. « Tout est vif et animé dans les extraits de Bayle, dit un autre journaliste (2); il a l'art d'égayer ses matières et de renfermer en peu de mots l'idée d'un livre, sans fatiguer le lecteur par un mauvais choix ou par de froides ou ennuyeuses réflexions. Il était sage et retenu dans ses jugements, ne voulant ni choquer les auteurs, ni se commettre en prostituant les louanges. » — « Il était bien rare, ajoute Vigneul-

(1) Une remarque à faire, parce qu'elle a son importance, comme on le verra bientôt, c'est qu'il n'est guère question dans la feuille de Bayle que de livres latins et français, et d'un petit nombre d'anglais; il n'y est rendu compte d'aucun ouvrage allemand ou espagnol, et seulement de deux italiens, et encore n'en dit-il autre chose que ce qu'on lui en avait mandé.

(2) Basnage, dans la préface de l'*Histoire des Ouvrages des Savants.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Marville, que les auteurs eux-mêmes ne trouvassent leur ouvrage embelli sous ses mains. »

« Oh! que cet homme-là devait être heureux en composant son Dictionnaire et ses Nouvelles de la République des Lettres! s'écrie un penseur du XVIII^e^ siècle (1). Il passait d'objets en objets, et jugeait de tous avec liberté, supériorité et aisance. Son journal est le meilleur qui ait été et sera peut-être jamais fait; tous les livres y sont extraits, jugés, approfondis, de main de maître. Si nous pouvons espérer d'avoir un pareil journal, ce doit être l'ouvrage d'une société bien composée, et dirigée par un protecteur éclairé. Qui l'établirait rendrait un grand service aux sciences et aux lettres. Il ramènerait tous les auteurs à la bonne voie, leur apprendrait comment il faut traiter des sujets que l'on manque la plupart du temps, et leur montrerait les défauts de leurs compositions aussi bien que de leur style. Je ne sais si nos académies seraient bonnes pour se charger de ce travail, chacune en leur genre. Une seule compagnie ne suffirait certainement pas. On trouvera peut-être quelque jour dans mes papiers un plan raisonné de cette réformation des journaux, et des réflexions sur l'utilité extrême dont ils pourraient être pour composer l'histoire des progrès de nos connaissances, la plus intéressante de toutes celles que l'on peut écrire. »

(1) Marquis d'Argenson, *Mémoires,* Bibliothèque Elzévirienne, t. V, p. 156.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Citons encore et surtout l'opinion de Voltaire sur Bayle, ce « génie facile, ce savant universel, ce dialecticien aussi profond qu'ingénieux (1) » ; il en a très-bien parlé en maint endroit, mais jamais mieux qu'à la fin d'une lettre au Père Tournemine (1735) : « M. Newton, dit-il, a été aussi vertueux qu'il a été grand philosophe. Tels sont pour la plupart ceux qui sont bien pénétrés de l'honneur des sciences, qui n'en font point un indigne métier, et qui ne les font point servir aux misérables fureurs de l'esprit de parti. Tel a été le docteur Clarke ; tel était le fameux archevêque Tillotson ; tel était le grand Galilée ; tel notre Descartes ; tel a été Bayle, cet esprit si étendu, si sage et si pénétrant, dont les livres, tout diffus qu'ils peuvent être, seront à jamais la bibliothèque des nations : ses mœurs n'étaient pas moins respectables que son génie ; le désintéressement et l'amour de la paix comme de la vérité étaient son caractère : *c'était une âme divine.* »

Voici enfin une opinion que l'on ne sera sans doute pas fâché de connaître ; c'est celle de La Fontaine ; elle est digne de lui et de Bayle. On la trouve à la fin d'une lettre à M. Simon, de Troyes, dans laquelle il décrit à cet ami un dîner et la conversation qu'on y tint (février 1686) :

(1) *Siècle de Louis XIV.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Aux journaux de Hollande il nous fallut passer.*
*Je ne sais plus sur quoi, mais on fit leur critique.*
*Bayle est, dit-on, fort vif, et, s'il peut embrasser*
*L'occasion d'un trait piquant et satirique,*
*Il la saisit, Dieu sait, en homme adroit et fin;*
*Il trancherait sur tout, comme enfant de Calvin,*
*S'il osait, car il a le goût avec l'étude.*
*Leclerc* (1) *pour la satire a bien moins d'habitude,*
*Il paraît circonspect; mais attendons la fin :*
*Tout faiseur de journaux doit tribut au malin.*
*Leclerc prétend du sien tirer d'autres usages;*
*Il est savant, exact, il voit clair aux ouvrages.*
*Bayle aussi. Je fais cas de l'une et l'autre main :*
*Tous deux ont un bon style et le langage sain.*
*Le jugement en gros sur ces deux personnages,*
*Et ce fut de moi qu'il partit,*
*C'est que l'un cherche à plaire aux sages,*
*L'autre veut plaire aux gens d'esprit;*
*Il leur plaît. Vous aurez peut-être peine à croire*
*Qu'on ait dans un repas de tels discours tenus;*
*On tint ces discours; on fit plus :*
*On fut au sermon après boire...*

Bayle, pendant qu'il publiait ses Nouvelles de la République des Lettres, ne laissait pas de poursuivre ses autres travaux ; ce fut le moment le plus actif et le plus fécond de cette vie si égale. L'excès de travail lui causa une maladie, qui le força de se dédoubler, en quelque sorte, dans ce rôle à la fois littéraire et philosophique; il dut, au grand regret de tous les amis des lettres, interrompre son journal en février 1687. Peu auparavant, il écrivait à l'un

(1) Nous allons tout à l'heure faire sa connaissance.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de ses amis, en réponse à certains bruits qui avaient couru, qu'il n'avait nul dessein de quitter sa fonction de *journaliste*, qu'il n'en était point las du tout, qu'il n'y avait point d'apparence qu'il le fût de longtemps, et que c'était l'occupation qui convenait le mieux à son humeur. Cependant il lui fallut céder à la fatigue. A en croire quelques écrivains, un démêlé qu'il eut avec la fameuse Christine de Suède n'aurait pas peu contribué à le dégoûter du métier. En insérant dans ses Nouvelles une lettre écrite de Rome où cette femme étrange condamnait les persécutions exercées en France contre les protestants, Bayle avait observé que c'était un *reste de protestantisme*. Deux lettres pleines de hauteur et de dureté lui furent écrites à ce sujet par un prétendu serviteur de la reine, et dans l'une de ces lettres se trouvait cette phrase, qui pouvait faire songer à la funeste aventure de Monaldeschi : « Vous pourriez vous vanter d'être le seul au monde qui l'eût offensée impunément, si vous n'aviez pris le parti de la justification. » Bayle l'avait pris, en effet, et ses excuses satisfirent tellement Christine, qu'elle voulut dès ce moment entretenir avec lui une correspondance pour tous les objets de littérature et de science.

Les Nouvelles de la République des Lettres furent continuées jusqu'en 1718, mais non sans interruption, par La Roque, Barrin, Jacques Bernard et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Jean Leclerc. La collection complète se compose de 56 volumes (1).

—

J. Leclerc : *Bibliothèque universelle et historique,* 1686-1693. — *Bibliothèque choisie,* 1703-1713. — *Bibliothèque ancienne et moderne,* 1714-1727.

J. Leclerc, que nous venons de nommer parmi les continuateurs des *Nouvelles de la République des Lettres,* fut un des plus éminents critiques et des auteurs les plus féconds du 17e siècle. Il se trouvait en Hollande lorsque Bayle y commença la publication de son journal. Voyant le succès qu'obtenait ce recueil, bien qu'il fût resserré, comme nous venons de le voir, dans des bornes assez étroites, il se flatta d'en obtenir un non moins grand en entrant dans une plus large voie, et ne craignit pas de fonder à Amsterdam, à côté des *Nouvelles* de Bayle, alors dans toute leur vogue, un recueil rival, auquel il donna le nom de *Bibliothèque universelle et historique.* Il annonça dans sa préface qu'il parlerait de toutes sortes d'ouvrages, *en quelque langue qu'ils fussent écrits ;* qu'il en donnerait

(1) Voir Sainte-Beuve, *Portraits littéraires,* t. I, Du génie critique et de Bayle ; — Lenient, *Etudes sur Bayle ;* — Sayous, *Histoire de la Littérature française à l'étranger.* — C'est à ces trois auteurs que j'ai emprunté la plupart des couleurs dont j'ai composé le portrait du grand critique, n'ayant fait, pour ainsi dire, que les juxtaposer et les fondre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des extraits plus étendus et plus exacts, surtout des livres de quelque importance, que n'avaient fait les journalistes précédents; qu'il ne prendrait jamais parti dans les disputes des savants, mais qu'il rapporterait fidèlement les raisons de part et d'autre, sans rien dire qui pût prévenir les lecteurs; qu'il exposerait sans préjugé les sentiments de toutes les sociétés chrétiennes (Leclerc était ministre arminien), avec les raisons dont chacune les défend; qu'il ne parlerait point des écrits qui tendent à ébranler les fondements de la religion chrétienne, ou à corrompre les bonnes mœurs; qu'il n'insérerait ni des satyres personnelles, ni des libelles contre les puissances; enfin qu'il ne s'étendrait pas sur les louanges des auteurs, ni sur la critique des écrits, ne voulant ni louer ni blâmer personne. C'était là assurément le plan d'un bon journal; il en fut malheureusement du programme de Leclerc comme de tous les programmes. Il s'était associé pour ce travail le savant orientaliste Lacroze, et ils firent ensemble vingt volumes; mais la division s'étant mise entre eux, ils abandonnèrent leur publication, qui fut continuée jusqu'au vingt-cinquième volume par Jacques Bernard. On a ajouté un vingt-sixième volume, qui ne contient que la table des matières de la Bibliothèque universelle et historique.

En 1703, Leclerc, qu'on en avait, à l'en croire,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

souvent sollicité, reprit ses idées de journal littéraire, et commença la publication d'une *Bibliothèque choisie*, dont il donna vingt-sept volumes, plus un volume de tables. Il avait quelque peu modifié son plan : il ne se bornait plus aux livres nouveaux, il s'était proposé de donner indifféremment des extraits des livres anciens et modernes, suivant qu'ils lui tomberaient sous la main ou que son goût l'y porterait, et il s'est plus particulièrement attaché aux livres anglais, ne s'occupant que rarement des ouvrages français, « que tout le monde, disait-il, pouvait lire et entendre aussi bien que lui. » Le dernier volume de la Bibliothèque choisie est de 1713.

L'année suivante, le laborieux critique en entreprit une troisième, sous le titre de *Bibliothèque ancienne et moderne*, pour servir de suite aux Bibliothèques universelle et choisie. Cette nouvelle Bibliothèque forme vingt-neuf volumes, y compris un volume de table. C'est donc un total de 80 volumes de journaux produits par cette infatigable plume, indépendamment d'une multitude d'ouvrages, quelques-uns très-considérables, dont les curieux trouveront la liste dans le P. Niceron (1).

La Bibliothèque universelle paraissait tous les mois en un petit cahier; la Bibliothèque choisie deux fois d'abord, puis trois fois par an; la Bi-

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres*, t. XL.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bliothèque ancienne et moderne, tous les trois mois. Ces trois recueils, malgré la diversité de leurs titres et de leurs dates, sont conçus et rédigés dans le même esprit, et, à peu de chose près, sur le même plan. C'est une suite bien nourrie d'extraits et de jugements des ouvrages qui paraissaient dans le monde littéraire et savant de l'Europe, coupée d'articles originaux, de dissertations, de biographies, à peu près comme dans nos revues modernes. Leclerc n'a ni la grâce, ni l'éloquence; en revanche, il a de la netteté et un bon jugement, qui peut sembler un peu commun aujourd'hui, mais fort oseur pour l'époque. Il est frondeur, plein d'une confiance un peu superbe en son savoir, et rarement content de celui des autres; il tranche à outrance contre les auteurs qui ne lui plaisent pas. Il exhorte volontiers les savants de son siècle à la modération, mais il ne prêche pas d'exemple : c'est bien le plus irritable des critiques.

« Le style de M. Leclerc, disent les journalistes de Trévoux (1), est plus coulant que pur, son érudition plus étendue qu'exacte, sa critique souvent judicieuse, toujours hardie. On remarque en lui un grand penchant à favoriser l'incrédulité, un grand soin de justifier tous les hérétiques, et fort peu d'égards pour les grands hommes que l'antiquité chrétienne a le plus respectés. » On est d'accord

(1) Juillet 1703, p. 1191.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour reconnaître que le journal de Leclerc contient de nombreux articles intéressants, d'une clarté lumineuse, sur des livres peu communs, latins, anglais, allemands, des notices biographiques et littéraires qui sont de véritables ouvrages, et qu'aujourd'hui encore l'on consulte avec fruit. Mais trop souvent diffus et inexact, il fatigue le lecteur par des réflexions inutiles, mal placées, fausses souvent, et par de fastidieuses redites.

« Le plus grand mérite de Leclerc, dit Voltaire (*Siècle de Louis XIV*), est d'avoir approché de Bayle, qu'il a combattu souvent. Il a beaucoup plus écrit que ce grand homme ; mais il n'a pas connu comme lui l'art de plaire et d'instruire, qui est si au-dessus de la science. »

Quoi qu'il en soit, on ne saurait méconnaître les services qu'a rendus ce laborieux critique ; lorsqu'on a eu sous les yeux les innombrables articles des Bibliothèques sur tant de sujets d'érudition critique et historique, on demeure convaincu de l'influence qu'ils ont dû avoir sur l'éducation des esprits. En communauté d'efforts et de mérite sur ce point avec Bayle et Basnage, Leclerc, par ses analyses sur des sujets si variés, a mis les esprits en contact avec une grande quantité de faits, de choses et d'idées ; il les a aiguisés par la comparaison, de même que par son indépendance il a encouragé leur liberté, et porté coup à l'érudition pédantesque

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en distinguant entre les mots et les choses, et mettant les premiers à leur place.

—

*Histoire des Ouvrages des Savants,* par H. Basnage de Beauval, docteur en droit, 1687-1709.

Lorsque Bayle se détermina à abandonner les *Nouvelles de la République des Lettres,* il jeta les yeux sur Basnage, avec lequel il s'était lié depuis son séjour en Hollande, comme sur l'homme le plus capable de continuer sa publication. Basnage voulut bien accepter les fonctions de journaliste qu'abandonnait son ami, mais non pas pourtant à titre de continuateur des *Nouvelles.* « On aurait toujours cherché, dit-il, dans la continuation des *Nouvelles,* l'illustre auteur qui leur a donné naissance, et le même titre mal soutenu n'aurait servi qu'à redoubler les regrets d'avoir perdu un homme inimitable. » Ces réserves faites, Basnage se mit immédiatement en possession de l'emploi laissé vacant par la retraite de Bayle, ou tout du moins regardé comme vacant, malgré la continuation des *Nouvelles* dont nous avons parlé, et dès le mois de septembre de la même année il publiait le premier volume de son *Histoire des Ouvrages des Savants,* précédé d'une préface où il annonçait le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plan de son journal. Il se proposait d'y insérer toutes les particularités concernant les savants qui viendraient à sa connaissance. Pour la religion, il se montrait à découvert tel qu'il était, c'est-à-dire un vrai protestant; mais il se défendait de toute partialité qui aurait pu choquer ou seulement chagriner les autres partis, promettant de rapporter leurs raisons sans les affaiblir, et de leur donner à chacun le nom qu'ils se donnaient, sans pourtant aucune attribution de droit. Le P. Niceron (t. 2, p. 208) ne fait pas difficulté de louer Basnage de son impartialité, et reconnaît qu'il examinait les raisons sans avoir égard à la qualité de celui qui les soutenait. Nous n'étonnerons personne en disant que Arnauld en jugeait tout différemment; il prétend notamment « que Bossuet s'était trouvé obligé d'ajouter une très-longue préface dans la deuxième édition de son *Histoire des Variations*, pour réfuter ce qui en avait été dit dans cette Histoire des Ouvrages des Savants. » Il faut pourtant convenir que Basnage a été un des plus modérés parmi les journalistes protestants; son journal est écrit avec beaucoup de politesse, et, si les éloges y sont rares et modérés, les auteurs n'avaient à se plaindre ni du ton ni de la forme des jugements portés sur leurs productions; Basnage respectait tous les partis et toutes les religions.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans les premiers numéros de son journal, il s'était étudié, par un sentiment exagéré, à mettre, pour ainsi dire, ses pas dans les traces du célèbre critique auquel il succédait; quelques-uns de ses articles d'alors ne sont que des pastiches intelligents, mais un peu outrés, de la manière de Bayle. Peu à peu, néanmoins, il se fit une manière à lui : elle se distingue par la clarté de ses analyses, par la sûreté avec laquelle il saisissait le plan et les grands traits des ouvrages soumis à son examen, par un grand bon sens et une rare modération, qui ne se dément jamais, même dans les sujets de controverse; du reste, à l'exemple de Bayle, il apprécie plus le sens et les endroits de nouveauté que les qualités de la forme.

On a reproché à Basnage de mêler trop souvent ses réflexions avec celles de l'ouvrage dont il parlait, de sorte qu'il est difficile de distinguer les sentiments de l'écrivain des pensées de celui qui faisait les extraits. Il en convient lui-même, mais il ne pouvait, dit-il, se résoudre à interrompre continuellement le discours en mettant partout des termes qui auraient séparé ce qu'il tirait de son propre fonds. N'est-ce pas d'ailleurs lui reprocher ce qui fait son originalité ? N'y a-t-il pas un art assez délicat et tout neuf, même après les *Nouvelles de la République des Lettres*, à faire ainsi cheminer le jugement avec l'analyse de l'œuvre? C'était la prétention

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Basnage et en partie son mérite; il voulait dérouiller l'érudition et la critique savante, et les recouvrir d'un vernis qui les rendît attrayantes pour les gens du monde. Son style marque assez cette intention, qui était si bien dans l'esprit du siècle : il aime les ornements, et se pique, avec une grâce un peu étudiée, d'élégance et de politesse; toutefois cela ne va jamais jusqu'à la vaine rhétorique, à la pédanterie encore moins, et l'on ne saurait découvrir l'ombre de déclamation là même où le critique a fait le plus de frais (1).

Somme toute le journal de Basnage est assurément l'un des meilleurs qui aient été publiés à l'étranger, et le plus bel éloge qu'on en puisse faire c'est de dire qu'il n'est pas resté trop au-dessous des *Nouvelles* de Bayle, dont il est une sorte de continuation.

L'Histoire des Ouvrages des Savants se compose de 24 volumes, dont chacun contient quatre mois.

—

Nous retrouvons sur notre route, à la date de 1690, l'abbé de La Roque, avec lequel nous avons déjà fait connaissance à l'article du *Journal des Savants*. Cet abbé était ce qu'on appellerait aujour-

(1) V. M. Sayous, *ubi supra*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'hui un faiseur. Chargé seul, depuis 1675, de la rédaction du *Journal des Savants*, tâche déjà au-dessus de ses forces, et dont il s'acquitta, comme nous l'avons vu, avec assez peu de succès, il crut néanmoins avoir suffisamment de loisir encore pour entreprendre d'autres journaux. Dès 1680, il avait fait paraître le prospectus d'un *Journal ecclésiastique;* mais le chancelier Séguier en avait empêché la publication, parce que cette feuille rentrait en quelque façon dans le plan du *Journal des Savants*. La Roque alors se rejeta sur un autre genre : il publia en 1683 des *Journaux de Médecine, ou Observations des plus fameux Médecins, Chirurgiens et Anatomistes de l'Europe, tirées des journaux étrangers ou des mémoires particuliers* (Paris, 1683, in-12). On trouve dans ce recueil un assez grand nombre de faits curieux, des découvertes utiles et des remèdes nouveaux; mais on blâma La Roque d'une telle entreprise, qui convenait peu à son état; d'un autre côté, l'empirique Blégny, qui publiait alors le journal de médecine dont nous avons parlé plus haut, s'efforça de décrier son concurrent, et il parvint à faire tomber sa feuille. Cependant le goût qu'avait La Roque pour la médecine lui fit faire en 1686 une nouvelle tentative, qui ne lui réussit pas mieux. Il en revint alors à son projet d'un *Journal ecclésiastique ou Mémoires de l'Eglise,* dans lequel il se proposait de recueillir jour par jour tout

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ce qui se passerait de plus considérable dans toute l'étendue de l'Eglise. Le plan était magnifique; mais l'exécution n'y répondit pas, et l'auteur fut encore obligé d'abandonner cet ouvrage, dont il n'a paru qu'un volume.

—

*Dépêches du Parnasse, ou la Gazette des Savants,* Genève, 1693, petit in-12. — Vincent Minutoli, professeur d'histoire et de belles-lettres à Genève et bibliothécaire de cette ville, annonça en 1693 un nouveau journal littéraire, qu'il promit de publier de quinze jours en quinze jours, sous le titre de *Dépêches du Parnasse,* contenant des nouvelles de littérature et des pièces fugitives. Chaque dépêche se composait de 48 pages; la première est du 1er sept. 1693. Elles eurent une assez grande vogue, parce qu'on y trouvait une bonne critique et des pièces intéressantes. Le nom de l'auteur y contribua aussi, car on le savait en relations particulières avec Bayle, et l'on espérait que l'ancien auteur des *Nouvelles de la République des Lettres* aurait une certaine influence dans les Dépêches. Cela engagea même les libraires de Lyon à les réimprimer à mesure qu'elles paraissaient à Genève, pour les répandre en France. Mais l'auteur, peu content de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette contrefaçon, qui lui enlevait ses abonnés, discontinua son journal après la cinquième Dépêche. Le volume qui contient les cinq qui ont été publiées est très-recherché et très-rare. L'Arsenal possède les quatre dernières dans un petit volume factice qui m'a été très-obligeamment révélé par M. Edouard Thierry.

—

*Nouveau Journal des Savants, dressé à Rotterdam par le sieur C.* 1694, in-8°. — Sous cette initiale se cachait Etienne Chauvin, réfugié-français d'un grand savoir, également lié avec Bayle, qu'il suppléa dans sa chaire de philosophie pendant une longue maladie. Il commença ce journal en 1694 à Rotterdam, où il en publia un volume, et le continua à Berlin, où il avait été appelé, pendant les années 1696, 1697 et 1698. On lit dans l'avertissement que « l'unique but des journaux doit être d'informer de bonne heure le public de ce qui se passe dans le monde savant, et de lui donner des extraits fidèles des livres nouveaux, afin que l'on en puisse juger sainement sur leur rapport. Une simple analyse, tout instructive qu'elle est, ne saurait guère plaire, non plus qu'un squelette n'est guère agréable à voir, quoiqu'il nous fasse bientôt connaître tous les ossements d'un animal, en nous les présentant dans leur véritable

EFERUS - Recherches & Classification numériques

situation. » D'où la conclusion qu'il faut dans les journaux de longs extraits, accompagnés de réflexions tirées directement du sujet. C'est ce que fit Chauvin, et non sans quelque succès, bien que son journal soit inférieur à celui de Basnage, auquel on l'a comparé. Il en paraissait tous les deux mois un numéro, avec une table particulière; six numéros formaient un volume, qui se terminait par une table générale. En tout 4 volumes in-8°.

Vers la même époque, au mois de septembre 1693, un autre réfugié français, Gabriel d'Artis, commença à Amsterdam la publication d'un *Journal sur toutes sortes de sujets,* qu'il transporta ensuite, dans l'espoir d'un meilleur succès, à Hambourg, où il le continua jusqu'en 1696. Dans l'épître dédicatoire « aux très-illustres et très-magnifiques seigneurs les seigneurs du sénat et régence de la ville et république de Hambourg », l'auteur s'explique ainsi : « J'étais tout porté à Amsterdam, mais mon inclination donnait la préférence à Hambourg, pour plusieurs raisons que j'estime des plus importantes; c'est ce qui m'a fait résoudre à commencer mon journal sous le titre de *Journal d'Amsterdam*, et à prendre en même temps les mesures nécessaires pour le pouvoir continuer sous le titre de *Journal de Hambourg*. »

On lit à la fin du numéro du 27 avril 1696 : « Ce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sera ici la dernière feuille du 4e tome de ce journal. Quelques occupations particulières m'obligent à en interrompre le cours pour un peu de temps ; mais c'est pour le reprendre le plus tôt qu'il me sera possible, et pour me mettre plus en état de remplir le plan que j'en donnai avant de commencer. » Nous ne sachions pas que ces promesses aient eu quelque suite. La numismatique occupe dans cette feuille une assez large place, et l'on y trouve la représentation de médailles rares et curieuses. — 5 vol. in-8°.

Bayle, dans ses lettres, parle de ce journaliste, mais il en fait peu de cas.

En 1695, Alleman, auteur de la *Guerre civile des Français sur la Langue française,* annonça l'intention de réunir chaque année dans un volume tout ce que les autres journaux offriraient de plus curieux et de plus certain. « Tous les ouvrages périodiques, disait-il, qu'on imprime en France et dans les pays étrangers, forment plus de 50 volumes par an, et reviennent à Paris, toutes les années, à 20 pistoles au moins. Ils sont pour la plupart trop diffus, remplis de mille choses inutiles, douteuses, déguisées et bien souvent fausses... » Il en tirait la conséquence que son journal, suivant le plan qu'il en avait formé, réduit à un in-12 d'un prix modique, épargnerait aux curieux beaucoup de temps et de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

peine, et une dépense assez considérable. L'idée était bonne, et Alleman la mit à exécution, d'une manière satisfaisante, en publiant un premier volume sous le titre de : *Journal historique de l'Europe pour l'année 1694, contenant ce qui s'est passé de plus considérable dans tous les Etats de l'Europe savante pendant cette année ; le tout mis dans un ordre également beau, succinct et aisé pour trouver d'abord tout ce que l'on voudra savoir, avec quantité de remarques curieuses et recherchées.* In-12, de près de 600 pages. Ce journal fut imprimé à Paris, mais sous le nom de Strasbourg, les rédacteurs du *Journal des Savants* s'étant opposés à ce qu'un privilége fût donné pour un ouvrage dans lequel ils voyaient une sorte de concurrence. Alleman avait un volume tout prêt pour l'année 1695; mais n'ayant pu le faire imprimer à Paris, il se rebuta et renonça à son projet.

—

*Mémoires pour servir à l'Histoire des Sciences et des Beaux-Arts, recueillis par l'ordre de S. A. S. Monseigneur le Prince souverain de Dombes.* 1701 et s.

Ce journal célèbre, dont le titre a subi plusieurs changements, est plus connu sous le nom de *Journal de Trévoux,* qu'il reçut de la petite ville où il prit naissance. Louis-Auguste de Bourbon, prince sou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

verain de Dombes, ayant transféré son parlement à Trévoux, en 1696, y établit une imprimerie considérable. Peu de temps après, les PP. Michel Le Tellier et Philippe Lalleman, jésuites, conseillèrent au prince de faire imprimer dans cette ville un journal littéraire, dont ils lui représentèrent les avantages. Ce projet fut goûté et accepté, et la direction et composition du nouveau journal fut confiée aux jésuites, qui en commencèrent la publication avec l'année 1701.

Dans leur épître dédicatoire les auteurs disent au prince que l'imprimerie qu'il venait d'établir à Trévoux ne pouvait d'abord être mieux employée qu'à donner au public un état fidèle de tout ce qui paraît de curieux chaque jour dans le monde, en quelque genre de science que ce soit ; mais ailleurs ils expriment plus clairement le principal objet de leurs Mémoires. « Le grand cours des journaux hérétiques, lit-on dans le numéro de janvier 1712, fit naître à M. le duc du Maine l'idée d'un journal où l'on eût principalement en vue la défense de la religion, et il choisit les jésuites de Paris pour l'exécution de ce dessein. » Ils avaient déjà, d'ailleurs, laissé percer leur pensée dans leur premier avertissement, où ils annoncent qu'ils ne prendront point de parti dans leur journal, « excepté quand il s'agira de la religion, des bonnes mœurs ou de l'Etat, en quoi il n'est jamais permis d'être neutre. » Et dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un autre avertissement (janvier 1708) : « Dans ce dessein où nous sommes d'attaquer sans ménagements les ennemis déclarés de la religion, et de démasquer ses ennemis cachés, nous devons nous attendre à tous les effets de leur ressentiment. Mais rien ne nous détournera de notre dessein. Appliqués à remplir les intentions de S. A. S., nous négligerons les plaintes injustes de ceux que nous n'aurons pas assez loués, et les mouvements de ceux qui voudront empêcher qu'on ne nous loue... Cependant la diversité de religion ne nous empêchera pas de rendre justice à l'esprit, à la doctrine et aux travaux des savants étrangers : nous haïssons l'erreur, il est vrai, mais non pas d'une haine aveugle, qui refuse de voir dans l'hérétique ce qu'il a d'estimable. »

Les journalistes de Trévoux se sont montrés constamment fidèles à cette pensée dominante de leur œuvre ; aussi s'attirèrent-ils dès l'origine les critiques les plus vives ; on alla même, en Hollande, jusqu'à réimprimer leurs Mémoires dans le but « d'offrir aux auteurs qui croiraient avoir été maltraités un champ ouvert pour se défendre (1). »

Parmi les adversaires les plus ardents des journalistes de Trévoux, il faut citer Voltaire, qui, d'ailleurs, comme nous le montrerons bientôt, dé-

(1) Cette réimpression, en 9 vol. in-8, qui contient, en effet, de nombreuses réponses aux critiques du Journal de Trévoux, s'arrête au numéro de juin 1705.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

testait cordialement toute la race des critiques. On connaît cette tirade de la *Pucelle* (3e chant) :

*O toi, Sottise ! ô grosse déité,*
*De qui les flancs à tout âge ont porté*
*Plus de mortels que Cybèle féconde*
*N'avait jadis donné de dieux au monde,*
*Qu'avec plaisir ton grand œil hébété*
*Voit tes enfants dont ma patrie abonde,*
*Sots traducteurs, et sots compilateurs,*
*Et sots auteurs, et non moins sots lecteurs !*
*Je t'interroge, ô suprême puissance !*
*Daigne m'apprendre, en cette foule immense,*
*De tes enfants qui sont les plus chéris,*
*Les plus féconds en lourds et plats écrits,*
*Les plus constants à broncher comme à braire*
*A chaque pas dans la même carrière*
*Ah ! je connais que tes soins les plus doux*
*Sont pour l'auteur du* Journal de Trévoux (1).

Citons encore ce trait que leur décoche J.-B. Rousseau (Epigr., III, 29) :

*Petits auteurs d'un fort mauvais journal,*
*Qui d'Apollon vous croyez les apôtres,*
*Pour Dieu ! tâchez d'écrire un peu moins mal,*
*Ou taisez-vous sur les écrits des autres.*
*Vous vous tuez à chercher dans les nôtres*
*De quoi blâmer, et l'y trouvez très-bien :*
*Nous, au rebours, nous cherchons dans les vôtres*
*De quoi louer, et nous n'y trouvons rien.*

(1) L'auteur sur lequel tirait Voltaire dans ce passage était le P. Berthier, qu'il poursuivit plus particulièrement de ses sarcasmes. Voy. *Relation de la maladie, de la confession, de la mort et de l'apparition du jésuite Berthier,* etc. (Edit. Beuchot, t. XL, p. 12). Ce célèbre jésuite rédigea le Journal de Trévoux depuis 1745 jusqu'à la destruction de sa société. Cette carrière pénible et délicate lui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Voici, d'après la première préface, quel était le plan du Journal de Trévoux. On y annonce qu'il contiendra des extraits de tous les livres de science imprimés en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne et dans les royaumes du Nord, en Hollande, en Angleterre..., en sorte que rien de tout ce qui s'imprime en Europe n'y soit oublié. On promet d'y insérer souvent des pièces manuscrites de critique, de littérature et de sciences, comme aussi toutes les nouvelles des lettres. Et de fait on ne trouve dans aucun journal des nouvelles plus abondantes et plus généralement sûres. Quand ils se trompaient, ce qui arrive aux plus prudents, les rédacteurs de cette feuille célèbre n'hésitaient pas à réparer leur erreur, dès qu'elle leur était sigalée, et non-seulement les erreurs de fait, mais même les erreurs d'appréciation. Du reste ils invitaient tous les travailleurs à concourir à leur œuvre : une boîte était placée à la porte de l'imprimerie pour recevoir les articles qu'on voudrait bien leur faire parvenir. Mais ils avaient soin de prévenir qu'ils n'entendaient nullement se rendre garants du contenu des pièces, lettres ou dissertations qui leur seraient adressées, ni en prendre la défense contre ceux qui voudraient les réfuter, non plus que des livres dont ils donnaient des extraits.

suscita, surtout avec les encyclopédistes, des démêlés qui ne servirent qu'à donner un plus grand lustre à son mérite, par la modération qu'il mit dans ses défenses, et à accroître le succès de son journal.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ils avaient d'abord invité les auteurs à faire eux-mêmes les extraits de leurs ouvrages. « Personne, ordinairement parlant, disaient-ils en 1701, n'est capable de faire mieux l'extrait d'un livre que celui qui l'a composé ; et d'ailleurs, un auteur pourrait craindre quelquefois qu'un autre faisant l'extrait de son livre, ne le fît pas parler et penser aussi bien qu'il croirait l'avoir fait. » Au bout de quelques années ils avaient changé d'avis ; ils déclarent dans l'avertissement de 1712 « que nulle considération ne leur fera insérer dans leurs Mémoires des extraits faits par l'auteur même. C'est une fidélité, disent-ils, que nous devons au public notre juge : un rapporteur manque à son devoir quand il se fie aux parties de l'extrait d'une cause. » Cette opposition de sentiments dans un même ouvrage, ou, si l'on veut, un ouvrage dirigé par le même esprit, prouve qu'il y avait dès lors du pour et du contre sur cette question, qui n'est pas encore vidée, ou plutôt, — car si cela pouvait faire question à cette époque, où le point de vue de la critique était tout autre que de notre temps, il semblerait que cela n'est plus possible aujourd'hui, — sur un usage qui n'est pas encore complètement aboli.

Quoi qu'il en soit, on voit que la vanité des auteurs n'était, dans les derniers siècles, ni moins inventive ni moins ambitieuse qu'elle l'est aujourd'hui. Nous lisons dans les *Mémoires secrets :*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

M. Meunier de Querlon, dans sa huitième feuille, du 19 février, à l'article des livres nouveaux, fait une nouvelle sortie contre M. l'abbé de La Porte sur les plaintes de ce dernier de n'avoir pas assez loué le *Porte-feuille d'un Homme de Goût*, compilation de cette espèce du facteur littéraire : il donne à entendre que l'éloge du *Mercure*, que cet éditeur met en opposition avec celui du feuilliste provincial, est sans doute plus fade, puisqu'il est vraisemblablement de la façon de cet abbé. M. Meunier révèle, à cette occasion, une charlatanerie trop commune, par laquelle un auteur est le panégyriste de son propre ouvrage. Il était réservé, en effet, à notre siècle, de montrer cette impudence dont ne s'était pas encore avisé l'amour-propre de nos auteurs, quelque grand, quelque chatouilleux qu'il ait toujours été.

L'abus que la paresse des journalistes a introduit de faire faire par les auteurs eux-mêmes les annonces de toutes les analyses de leurs ouvrages est poussé au point que ces messieurs se prodiguent sans pudeur les éloges les plus outrés. Voici comment M. d'Arnaud annonce, dans l'*Avant-Coureur*, la deuxième édition prétendue de son drame du *Comte de Cominges* :

« Nous nous empressons d'annoncer la seconde édition de ce drame, que le public a déjà vu avec tant de plaisir ; les corrections que l'auteur vient d'y faire lui assurent de nouveaux applaudissements. Le véritable génie, toujours modeste, se contente difficilement et cherche sans cesse le mieux... Ce drame d'ailleurs est une de ces productions qui se font lire et goûter, et qu'on aime mieux voir tout entière que par morceaux... M. d'Arnaud est fait pour avoir les plus grands applaudissements dans la carrière difficile du théâtre... On ne saurait trop l'exhorter à travailler dans ce genre ; nous ne faisons que rendre les sentiments du public : il se manquerait à lui-même s'il négligeait la gloire qui l'attend sur la scène... En dépit des satyriques, le vrai mérite est en lui accueilli. L'homme modeste ne doit jamais se décourager, malgré les cris de l'envie : ne faut-il pas que les réputations mûrissent (1) ? »

(1) *Mémoires secrets*, mai 1765, février 1766.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais revenons au Journal de Trévoux.

On lit dans l'avertissement de 1716 que des personnes amies des lettres ont demandé qu'on proposât dans les journaux des questions propres à exercer les savants, et différents desseins de livres. Les rédacteurs promettent en conséquence de proposer chaque mois deux questions, une sur l'Ecriture Sainte, l'autre sur les sciences ou la littérature, et d'indiquer chaque mois trois ou quatre desseins d'ouvrages dans tout genre de littérature, pour exciter au travail des esprits excellents qui languissent dans l'oisiveté : car trouver un beau dessein est souvent ce qui coûte le plus quand on veut devenir auteur. Ils proposèrent en effet quelques questions et desseins dans les numéros de janvier, d'avril et de mai, et ce beau projet paraît en être resté là.

Ils avaient promis, au commencement, de rapporter les différends qui pourraient s'élever entre les savants, mais en se bornant à exposer les raisons de part et d'autre, sans jamais eux-mêmes prendre parti. C'était promettre plus qu'on ne pouvait tenir. Aussi annoncèrent-ils dès 1712 la fin de ce système d'abstention, ou plutôt ils cherchèrent à se justifier de s'en être trop souvent écartés. « Nous ne pouvons nous dispenser, disent-ils, de mêler de la critique dans nos extraits : agir autrement, ce serait manquer à nos devoirs les plus essentiels;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ce serait trahir les lecteurs qui nous prennent pour guides dans la connaissance des livres, que de les laisser séduire par des titres imposants, que de leur cacher les écueils où ils donneront infailliblement. Réduits indispensablement à insinuer les défauts des livres dont nous parlons, nous mettrons notre application à tempérer une critique nécessaire par tout ce qui la peut rendre moins sensible aux auteurs. Nous joignons si souvent les louanges aux reproches que nos éloges les plus sincères en sont devenus suspects. » Si la critique du Journal de Trévoux eût toujours été aussi modérée qu'on le dit ici, il n'aurait pas soulevé tant de colères, on ne l'eût pas si souvent accusé de partialité. Et il faut que cette accusation fût bien fondée, puisque les rédacteurs eux-mêmes semblent avouer, dans leur avertissement de 1734, le tort qu'ils ont eu d'écouter trop souvent le préjugé ou la passion. « L'esprit de partialité, y disent-ils, est un écueil dangereux où bien des journaux ont échoué. » Et ils n'ont garde de s'excepter; on remarque même que depuis cette époque le journal est écrit avec plus de politesse et de modération, et en même temps avec plus de soin et plus de goût.

Cependant le prince de Dombes, fatigué, dit-on, des plaintes continuelles qu'on lui adressait contre ce journal, refusa, après trente ans, de lui accorder un nouveau privilége, de sorte que ses rédacteurs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

furent obligés de le transférer à Paris, où ils le continuèrent jusqu'en 1762, c'est-à-dire jusqu'à l'expulsion des jésuites. En 1734 il avait changé de forme; un nouveau privilége du roi avait été expédié au nom du P. Rouillé, qui en eut la direction, et il avait été assujetti à l'approbation d'un censeur, dont chaque numéro devait porter le visa.

Ce recueil célèbre faillit être englouti dans le naufrage de ses fondateurs, et vécut pendant quelque temps on ne sait trop comment. On lit à ce sujet dans les *Mémoires* de Bachaumont, à la date du 16 mai 1762 : « Trévoux, malgré les protestations du sieur Berthier, a encore paru ce mois-ci : sa tendresse paternelle n'a pu se porter à égorger ainsi un enfant chéri; il continue pourtant à se refuser aux offres très-obligeantes du chancelier. Ce magistrat suprême veut lui en conserver le privilége pour lui, ses hoirs mâles ou femelles, ses héritiers ou ayant-cause, etc. On a tâté l'abbé de La Porte : les libraires lui ont proposé de remplacer ce journaliste. Le modeste abbé a refusé, sentant combien il était inférieur pour ce rôle. On prétend que le général veut mettre en Italie le P. Berthier à la tête d'un journal. »

Et à la date du 21 juillet 1762 : « On s'aperçoit facilement que ce ne sont plus les mêmes coopérateurs qui travaillent au Journal de Trévoux : il n'est plus ni aussi bien écrit, ni aussi savamment discuté. On conçoit en général qu'il est impossible

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à des particuliers d'exécuter cet ouvrage périodique dans la même perfection que le faisaient les jésuites, et le P. Berthier en dernier lieu. Une bibliothèque immense, où vérifier à chaque instant les citations, des élèves sans nombre et pleins de talent qui travaillaient en sous-œuvre : comment rencontrer les mêmes secours? A l'ultramontanisme près, qui perçait toujours par quelque part, on regrettera longtemps ce journal, qui dégénère et dégénérera de plus en plus. ».

La direction en fut enfin donnée, en 1763, à un M. Jolivet, médecin. A sa mort, arrivée environ deux ans après, M. de Sartines et le chancelier voulurent supprimer cette feuille, qui ne faisait plus que végéter, et n'avait plus, en quelque sorte, de raison d'être; ils étaient bien aises, en outre, de relever le *Journal des Savants,* déjà très-mécontent de l'introduction de la *Gazette littéraire* (V. plus loin), et de quelques autres contrebandiers qui empiétaient tous les jours sur son domaine. Mais ils cédèrent aux sollicitations des Génovéfains, qui en demandèrent la continuation, et en confièrent la rédaction au P. Mercier, si connu depuis sous le nom d'abbé de Saint-Léger. Cet abbé était un littérateur de beaucoup d'érudition, et il avait un « génie caustique, propre à répandre le sel nécessaire à un pareil ouvrage ». Il parvint à redonner quelque vie au vieux journal, et le continua jusqu'en 1776,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

époque à laquelle il passa à l'abbé Aubert. Celui-ci, deux ans après, dans l'espoir de le régénérer, le transforma en une feuille aux allures plus jeunes, qui, « sans changer essentiellement de forme, devait contenir une infinité d'objets que comportait le titre, mais que les différentes mains par lesquelles il avait passé successivement en avaient écartés, par des raisons absolument étrangères au nouveau rédacteur. »

Nous trouvons dans les chroniqueurs du temps, sur ces dernières transformations du Journal de Trévoux, quelques particularités que nous transcrivons.

On lit dans la *Correspondance secrète*, à la date du 18 octobre 1777 : « Un officier de cavalerie, soutenu par le ministre de la guerre, vient de faire l'acquisition du *Journal des Sciences et Beaux-Arts*, si obscurément rédigé par M. de Castilhon. Il se propose de le faire faire avec plus d'éclat par une société de savants et de gens de lettres choisis qu'il s'est associés, et il destine le produit de ce journal à augmenter l'établissement d'une maison d'éducation qu'il vient de fonder à ses dépens, sous la protection du roi, pour élever des enfants de soldats et de pauvres orphelins, etc., et leur donner toutes les connaissances nécessaires à l'état qu'ils voudront embrasser, en quelque genre que ce soit. Cet officier bienfaisant se nomme M. le chevalier du Paulet. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et à la date du 8 novembre suivant : « On vient de publier le nouveau plan du *Journal des Sciences et des Beaux-Arts*. Un militaire en a acquis le privilége et s'est associé plusieurs gens de lettres qui se proposent de tirer de l'obscurité cet ouvrage périodique jadis célèbre. Tout le monde sait qu'il a remplacé le Journal de Trévoux, qui était entre les mains des jésuites. Les calembours de M. Castilhon n'avaient pas eu le même succès que le sérieux des bons Pères, et le nombre des souscripteurs était tombé à deux cents. Les nouveaux auteurs, tous connus avantageusement dans différents genres, sont bien propres à rendre à ce journal l'éclat nécessaire pour être distingué au milieu d'un grand nombre de productions rivales. Je ne dis pas assez, car, en vérité, un journal pourrait être médiocre et l'emporter encore sur ceux dont nous sommes inondés. Au reste, on assure que le nombre en sera diminué au renouvellement de l'année. On ne supprimera pourtant pas le *Journal de Littérature,* parce qu'il doit achever la réputation de M. de La Harpe ; on ne supprimera pas le *Mercure,* parce qu'il alimente la curiosité des laquais ; on ne supprimera pas le *Journal ecclésiastique,* parce qu'il trouve une foule de lecteurs qu'on ne supprime pas ; on ne supprimera pas l'*Année littéraire,* parce qu'elle se supprime d'elle-même, etc., etc., etc. Mais on supprimera le *Journal français,* parce qu'à vingt sous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de salaire à prendre sur chaque souscription, un auteur ne trouve pas de l'eau à boire; on supprimera le *Journal des Théâtres,* parce que les comédiens ne se soucient pas qu'on les juge; on supprimera le *Journal des Dames,* parce qu'il renferme une quantité de jolies choses, et que les autres ouvrages périodiques, qui sont fortement protégés, ne savent où trouver un couplet passable. »

Les efforts de Paulet ne furent pas heureux, paraît-il, puisqu'en 1779 il dut se résoudre à changer le titre de son journal et à lui donner un autre rédacteur en chef. C'est encore, en effet, ce même chevalier qui était propriétaire du *Journal de Littérature, des Sciences et des Arts*, si l'on en croit ce passage des *Mémoires secrets :*

« On sait que le Journal de Trévoux, depuis la destruction des jésuites, a passé dans différentes mains et n'a fait que se détériorer. Il semble qu'il était réservé à un ex-jésuite de le réparer et de lui rendre son lustre : ce que vient de faire M. l'abbé Grosier, qui, brouillé avec Fréron, a pris la direction de ce journal, sous le titre de *Journal de Littérature, des Sciences et des Arts.* Pour lui donner plus de véhicule par plus de fraîcheur, il a imaginé de le distribuer par cahiers, comme le *Mercure,* de dix jours en dix jours. Il a aussi tenté d'y insérer des nouvelles politiques, en s'écrivant ou se faisant écrire



EFERUS - Recherches & Classification numériques

des lettres; mais le sieur Panckoucke n'a pas été dupe de cette ruse : il s'est plaint au garde des sceaux, et le premier journal a été condamné à lui payer un tribut considérable s'il voulait parler politique. C'est un chevalier Paulet qui est à la tête de l'entrepise, et donne cent louis à l'abbé Grosier, et le surplus du bénéfice doit tourner au profit d'un établissement nouveau du curé de Saint-Sulpice. » (Mai 1779.)

La collection du Journal de Trévoux se compose de 878 parties, en 265 vol., petit in-12 (1).

On y joint ordinairement les recueils suivants, qui sont considérés comme y faisant suite :

*Journal des Sciences et des Beaux-Arts,* par l'abbé Aubert, 1768-75, à raison de 4 vol. pet. in-12 par année, non compris les suppléments.

*Journal des Sciences et des Beaux-Arts*, par les frères Castilhon, 1776-78, 18 vol. gr. in-12.

*Journal de Littérature, des Sciences et des Arts,* par l'abbé Grosier, 1779-82.

Les principaux rédacteurs du Journal de Trévoux furent les PP. Catrou, Rouillé, Tournemine, Merlin, Buffier, Marquet, Tellier, Germon, Castel, Ducerceau, Brumoy, Charlevoix, Berthier, etc., etc.

(1) Le *Dictionnaire de la Conversation* (supplément) dit que le Journal de Trévoux parut de 1701 à 1704, et forme une collection de *seize volumes !!!* Nous sommes vraiment honteux de relever de pareilles bévues, et plus honteux encore de dire qu'à peu près toutes nos encyclopédies fourmillent d'erreurs de cette force.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il serait superflu aujourd'hui de faire l'éloge du Journal de Trévoux.

« Les auteurs de ce journal, dit l'abbé Desfontaines, sont constants à louer tous les ouvrages de ceux qu'ils affectionnent ; et pour éviter une froide monotonie, ils exercent quelquefois la critique sur des écrivains à qui rien ne les oblige de faire grâce. Je ne déciderai point si en donnant des preuves de la bonté de leur cœur, ils en donnent également de celle de leur esprit, et si les éloges et le blâme sont toujours équitablement appliqués. Leurs analyses plairaient sans exception aux esprits désintéressés, s'ils s'éloignaient tant soit peu du plan qu'ils ont suivi jusqu'ici. Du reste, il y a dans ces Mémoires de solides réflexions, des observations curieuses et de savantes dissertations. »

« Quelque mépris qu'aient affecté pour ce journal, dit de Querlon, des écrivains intéressés à décrier un ouvrage qui décélait leurs erreurs, leurs ignorances, leurs sophismes, leurs plagiats, leurs bévues, qui sans cesse contreminait les ennemis de la religion et les corrupteurs des bonnes lettres, c'était le meilleur journal de France, le plus instructif, le mieux fait, le mieux écrit et le plus utile ; il se distinguait des autres par l'érudition, les recherches, la bonne critique, et même par les agréments répandus sur certaines matières.

On a publié en 1771 l'*Esprit des Journalistes de*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Trévoux, ou Morceaux précieux de Littérature répandus dans les Mémoires... depuis leur origine jusqu'en* 1762, contenant ce qu'il y a de plus neuf et de plus curieux, soit par les ouvrages dont les littérateurs ont rendu compte, soit par les réflexions judicieuses qui servent de préliminaires à leurs analyses (par Allets, 4 vol. in-12). « C'est, dit encore Querlon, une réunion d'excellents traits de littérature et de critique, de jugements propres à former l'esprit et le goût, de bons préceptes pour tous les genres d'écrire, de saines maximes de morale, etc., répandus dans 800 volumes que peu de personnes sont en état de fouiller. »

Nous en extrairons un morceau qui intéresse plus particulièrement notre sujet :

SUR LES JOURNAUX.

Il y a des règles sages et même sûres pour faire un choix judicieux dans le compte que l'on rend d'un livre; mais ces règles, que personne ne conteste, sont toujours, dans l'application, susceptibles de tempéraments délicats. Le style doit se mesurer à la qualité du sujet, et il serait contre la raison de transporter partout les mêmes tons, pour ainsi dire, et les mêmes réflexions; les talents, avec cela, sont partagés inégalement : l'agrément domine dans l'un, dans l'autre la solidité. Le grand art pour un journaliste, comme pour quiconque fait le métier d'écrire, est de connaître son génie et de s'y conformer. Le naturel même, dans le médiocre, plaira plus que ce qui sera guindé et contraint dans un genre plus relevé.

Il ne suffit pas, pour un bon extrait, de bien prendre le sens d'un livre et d'en présenter la substance, il faut y joindre une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

espèce de raisonnement. C'est sans doute le principal de ces sortes d'ouvrages et la partie qui en est la plus estimable; mais ce n'est pas tout : il faut encore l'agrément et la vivacité. Plus on a d'exactitude d'un certain côté, plus il faut, de l'autre, une honnête liberté pour tempérer l'austérité qui l'accompagne. Aussi voyons-nous que les auteurs qui ont le mieux réussi dans ce genre, de l'aveu de tout le monde, se sont constamment permis cet ingénieux stratagème. Bayle, dans ses *Nouvelles de la République des Lettres,* occupé de son sujet, ne l'est pas moins de ce qui peut l'embellir : son imagination féconde lui présente les traits qui conviennent à sa matière, et il les enchâsse avec cette facilité que tout le monde admire. Basnage, dans un goût différent, suit à peu près la même route. Tous les deux, de ce côté-là, mériteraient tous nos éloges, si la liberté dont nous parlons ne dégénérait chez eux le plus souvent en licence, et s'ils ne substituaient, de temps en temps, au badinage ingénieux que nous voulons, les sarcasmes les plus indécents et les invectives les plus passionnées.

On demandera peut-être si les journalistes doivent louer. Nous répondons que les bons ouvrages s'annoncent toujours d'eux-mêmes. La meilleure façon d'assurer leur vogue serait d'insister sur ce qu'ils ont de bon, de neuf, de brillant. Pourquoi faut-il que mille considérations politiques, que d'incommodes bienséances, vous arrachent des louanges quelquefois peu méritées, et qui, lors même qu'elles sont justes, ne peuvent qu'indisposer le public dont vous voulez séduire le suffrage.

D'un autre côté, doivent-ils blâmer, critiquer? Mais qui pourrait s'empêcher de le faire dans les cas, par exemple, où l'on voit les bonnes mœurs attaquées, ou la religion elle-même livrée aux attaques d'un profane écrivain? L'impartialité bien entendue ne porta jamais à dissimuler ces attentats; car il vous est permis alors d'élever la voix, de contredire, d'attaquer avec la force que suggère l'amour du bien et de la vérité. Hors de là, dans les chapitres indifférents, raisonnez en critique, sans passion, sans aigreur : plus votre jugement paraît opposé à l'auteur, plus vous devez mettre de politesse et de douceur dans la forme dont vous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'exprimez. L'humanité et la vérité gagnent également aux procédés obligeants.

Enfin il est faux que les journaux, s'ils ne sont pas en trop grand nombre, fassent un tort aux bonnes études. Outre que, par ce moyen, nous connaissons tous les livres rares et singuliers qui s'impriment en Europe, il y a un raisonnement bien simple à faire : ou les journaux sont bons, et de quelle ressource pour l'instruction ne sont-ils pas à ceux que le défaut de temps ou de génie écarte des études sérieuses ! ou ils sont mauvais, et leur décri assez connu les rends nuls, et oblige de recourir à des sources plus abondantes et moins suspectes. Avant cet établissement, les bons ouvrages n'étaient connus et lus que des véritables savants. Aujourd'hui les gens habiles ou curieux de le devenir ne les étudient pas moins; les autres, en très-grand nombre, ont la facilité d'apprendre les particularités les plus importantes de la littérature, et de s'en procurer une connaissance qui, quoique superficielle, est bien supérieure à l'ignorance où l'on était auparavant comme obligé de vivre.

Les promesses d'un littérateur qui entreprend un journal sont ordinairement impartialité, équité, réserve dans les jugements, attention à ne critiquer qu'à propos, à louer plus volontiers, quoique sobrement, fidélité dans les extraits, recherche des nouveautés les plus intéressantes : tels sont les engagements qu'il contracte avec le public dans le premier moment de cette opération littéraire. En effet, qui se fit jamais journaliste pour ériger une *boutique de scandale,* comme dit Rousseau ! Lisez toutes les préfaces des journaux : leurs auteurs furent les plus honnêtes gens et les plus aimables littérateurs du monde. Comment arrive-t-il qu'on se plaint d'eux avant même la fin de leur premier semestre. Beaucoup de causes, indépendamment des révolutions imprévues et des *frottements de la matière,* comme on dit en mécanique, contribuent à ces catastrophes. On ne raisonne point sur les pensées des autres sans révolter leur amour-propre si l'on ne les approuve pas en tout, sans paraître un fade adulateur si l'on paraît d'accord avec eux, enfin sans ennuyer le public si l'on se contente de la fonction de rapporteur. On ne lit guère les jour-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

naux pour s'instruire ; on a en vue de s'amuser, de s'égayer : les petites choses, et surtout celles qui sont malignes, piquent et intéressent par préférence. Cette inclination est née il y a près de six mille ans, et durera jusqu'à la fin du monde : on doit compter sur cela en posant la base d'un journal. Cependant la construction de cet édifice suppose autant le moral que le littéraire. Le *moral* est la probité, la sagesse, le désintéressement, le zèle du bien public ; le *littéraire* est un savoir fort étendu, une logique supérieure, un style éloigné de l'enflure et de la bassesse, plus approchant de la dissertation que du genre oratoire, plus proportionné aux manières de la conversation qu'au ton de l'enseignement.

—

*Essais de Littérature pour la Connaissance des Livres.* — Sous ce titre l'abbé Tricaud entreprit, en 1702, une espèce de manuel bibliographique. « Son dessein était, dit-il, de ne traiter précisément que de certains livres recommandables par leur antiquité, par leur rareté ou par leur singularité ; de discerner les meilleures éditions qui en ont été faites, d'indiquer les endroits qui en ont fait supprimer quelques-uns, et ceux qu'on a retranchés ou ajoutés à d'autres, et de rendre surtout au public la connaissance de certains livres curieux et secrets que le temps a fait périr, ou a rendus si rares qu'ils sont entièrement inconnus à la plupart des gens de lettres qui ont le plus d'érudition. » C'était là une idée heureuse ; assurément, un livre fait selon ce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plan manquait alors à la république des lettres. Malheureusement Tricaud n'était pas à la hauteur de la tâche qu'il s'imposait. Voici comment le *Journal des Savants* s'exprime sur le premier de ses Essais : « Celui qui s'est donné la peine de faire cette petite compilation promet d'en donner une tous les mois ; il n'aura pas grande peine : il ne lit point les livres dont il parle; il tire ce qu'il en dit des auteurs modernes, qu'il copie, en y ajoutant beaucoup de fautes de sa façon... Il pourra fort aisément exécuter le dessein qu'il s'est proposé en mettant en pièces le Dictionnaire de Moréri et celui de Bayle, et en jetant les yeux de temps en temps sur quelques bibliographes. »

Des critiques du journal de l'abbé Tricaud ont été publiées par Pelhestre et l'abbé Faydit, sous les titres de *Remarques critiques,* et de *Supplément aux Essais de Littérature.*

On sait avec quel succès Debure le jeune réalisa, cinquante ans plus tard, le projet que l'abbé Tricaud n'avait fait pour ainsi dire qu'indiquer.

En 1705, Tricaud entreprit, de concert avec le P. Hugo, depuis évêque de Ptolémaïde, un nouveau *Journal littéraire*, qui était dans le goût des Essais de Littérature, mais avec plus de mordant, et qui fut supprimé après le septième numéro.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Pièces fugitives d'Histoire et de Littérature, anciennes et modernes,* avec les nouvelles historiques de France et des pays étrangers sur les ouvrages du temps, et les nouvelles découvertes dans les arts et les sciences, pour servir à l'histoire anecdote des gens de lettres, 4 vol. in-12 ; 1704. — L'auteur de ce recueil le donne comme une sorte de supplément au *Journal des Savants.*

Ce nouveau journal, lit-on dans la préface, serait inutile si le plan de M. Sallo avait été exécuté dans toute son étendue, et comme il avait commencé de l'être par M. l'abbé Gallois et M. de La Roque, c'est-à-dire qu'on eût renfermé dans les *Journaux des Savants* toutes les pièces fugitives qui paraissent à Paris ou ailleurs; qu'on y eût recueilli toutes les nouvelles littéraires; qu'on y eût mis l'éloge de tous les savants que la mort enlève de temps en temps. Mais comme le *Journal des Savants* néglige présentement ces trois articles, pour ne s'attacher précisément qu'à l'analyse des livres nouveaux, l'auteur a cru obliger les savants en leur apprenant, avec la doctrine d'un livre, l'intrigue et l'anecdote qui y a rapport.

On trouve dans ce recueil des pièces curieuses et des anecdotes singulières ; le choix en est intéressant, et les nouvelles y sont contées d'une manière agréable, bien que le style laisse à désirer. Il est divisé en deux parties : la première destinée aux pièces fugitives, et dans laquelle la poésie ne devait être admise que lorsqu'elle serait excellente ; la seconde destinée aux nouvelles littéraires. Il devait paraître six parties par an, de deux en deux mois ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il n'en parut que quatre, et encore ne trouve-t-on que très-difficilement la quatrième, parce qu'elle fut supprimée dès qu'elle parut. On n'est pas d'accord sur l'auteur de ce journal : le privilége est au nom du sieur Flachat de Saint-Sauveur ; mais il est attribué par le catalogue de Boze à l'abbé Archimbaud, qui essaya sans succès en 1717 un nouveau recueil dans le même genre, et par l'*Histoire des Ouvrages des Savants* à un M. Duperier.

—

*Bibliothèque critique*, ou Recueil de diverses pièces critiques, dont la plupart ne sont point imprimées ou ne se trouvent que très-difficilement, publiée par M. de Sainjore, qui y a ajouté quelques notes. — 1708-10 ; 4 vol. in-12. — Ce recueil, dû à la plume du savant hébraïsant Richard Simon, et à celle de Barat, son élève, contient un grand nombre de faits littéraires curieux, mais qui ne sont peut-être pas suffisamment autorisés par le nom des auteurs. Supprimé par arrêt du conseil, sur les plaintes de plusieurs personnes qui s'y trouvèrent maltraitées, il fut bientôt repris par les auteurs sous le nom de *Nouvelle Bibliothèque choisie, où l'on fait connaître les bons Livres en divers genres de Littérature et l'usage qu'on en doit faire* (1714, 2 vol. in-12). Le *Journal des Savants* attribue cette Nou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

velle Bibliothèque, pour la plus grande partie, à Barat, bibliophile très-éclairé.

En 1712, un réfugié français, Philippe Masson, ministre de l'église française à Dort, commença à Utrecht la publication d'une *Histoire critique de la République des Lettres, tant ancienne que moderne* (1712-1718, 15 vol. in-12), qu'il alla continuer à Amsterdam après les deux premiers volumes. « Son principal but était, disait-il, de faciliter aux gens de lettres les moyens de communiquer au public leurs pensées. » C'était une de ces tribunes comme on a tant de fois depuis essayé d'en élever, et qui à peu près toutes, comme leur aînée, sont demeurées sans écho.

—

*Journal littéraire*. La Haye ; 1713-36 ; 23 vol. — Le besoin d'un nouveau journal littéraire se faisait, paraît-il, sentir en Hollande. La mort de Basnage et la retraite de Bernard avaient mis fin à deux journaux justement estimés, et la *Bibliothèque* de Leclerc était renfermée dans des limites si étroites qu'elle semblait plutôt exciter que contenter la curiosité publique. Telles sont les considérations qui déterminèrent les nouveaux journalistes. Cela dit, ils exposent dans leur préface, l'utilité des journaux, et même de leur multiplicité, les principes qui cons-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tituent un bon journal, et la grande difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité qu'un seul auteur travaille avec succès à un ouvrage dont la bonté dépend de bien des qualités différentes, et souvent opposées; puis ils annoncent leur plan. Nous les laisserons parler eux-mêmes, et nous recommandons cette page à certains critiques d'aujourd'hui :

Voici, disent-ils après avoir montré l'utilité des journaux, un autre sentiment, à l'égard de ces sortes d'ouvrages, qui pourrait bien ne pas être reçu si généralement : c'est que plus les journaux se multiplient et plus les gens de lettres y peuvent trouver d'utilité. On sait qu'il y a du moins autant de différents tours d'esprit qu'il y a d'airs différents répandus sur le visage des hommes : chacun, selon le caractère de son génie, regarde un livre sous une autre face, et, dans un ouvrage où tout le monde trouvera du mérite, chacun en particulier en sera d'ordinaire frappé d'une façon particulière...

Au reste, un journal demande, dans ceux qui l'entreprennent, beaucoup d'exactitude et de bonne foi; un esprit partial n'y travaillera jamais d'une manière utile. Rien n'est plus facile que de faire trouver le meilleur livre extravagant par une analyse maligne; rien de si aisé que de répandre un air de beauté sur un ouvrage pitoyable qu'on a résolu de faire paraître excellent.

Ce n'est pas tout : avec l'exactitude et la bonne foi, il faut, pour réussir, qu'un journaliste ait encore une certaine habileté. Quiconque fera l'extrait d'un livre dont il n'entendra pas la matière à fond court risque de ne pas pénétrer dans les vues de l'auteur, ou, du moins, de ne rien dire qui ne soit superficiel et peu capable de donner une idée fidèle de l'ouvrage sur lequel il travaille. Il aura beau se prévaloir de la délicatesse de sa plume : les bons esprits ne sont jamais les dupes de l'agrément du style, et rien ne saurait les dédommager de la solidité, qui doit être la base d'un bon journal. Il est vrai que la beauté des expressions et la finesse du tour font une grande partie de l'habileté d'un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

journaliste ; il sera peu lu, à coup sûr, si son style est sec et dénué de tout ornement. Si jamais l'agréable doit être mêlé à l'utile, c'est dans un ouvrage de cette nature, dans lequel il s'agit de répandre de la gaieté sur les matières les plus sèches et les plus abstraites, et d'embellir les sujets qui, de leur nature, sont le moins susceptibles d'embellissement. Mais, encore un coup, ces ornements sans solidité ne sauraient simplement que plaire, et il s'agit ici de plaire dans la vue d'instruire avec plus de facilité.

On aurait beau joindre une profonde connaissance des belles-lettres à la facilité de mettre ses pensées dans un beau jour, on ne saurait réussir à faire un bon journal sans un esprit extrêmement laborieux. Ce n'est pas assez de lire la préface et la table d'un livre. Si l'on n'en veut juger que par là, les journaux sont d'une utilité fort mince, et chacun peut faire un examen de cette sorte dans la boutique des libraires. Un bon journaliste doit s'y prendre tout autrement : il doit lire un ouvrage d'un bout à l'autre; il ne faut pas simplement qu'il le parcoure, il faut qu'il le lise avec attention, et la plume à la main, pour faire les remarques qu'il jugera propres à entrer dans son journal.

Il suit de tout ce qu'on vient de remarquer qu'il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, qu'un seul auteur travaille avec succès à un ouvrage dont la bonté dépend de tant de qualités différentes et souvent opposées...

Les journalistes se font ordinairement un devoir de ne pas décider du mérite d'un livre, et de laisser deviner dans leurs extraits à quel degré de bonté un ouvrage doit être mis. Nous croyons cette prudence excessive et inutile, et nous avons résolu de nous expliquer sans détour sur ce que nous trouverons de bon et de mauvais dans un livre (1). Cependant, le but de décrier un ouvrage ne sera jamais le nôtre; nous nous ferons toujours un plaisir de louer, et nous ne critiquerons qu'avec ménagement...

Est-il un ouvrage qui soit entièrement à l'abri de la critique,

(1) Ils exceptent cependant les matières de théologie et les sujets philosophiques qui influent sur la religion : là-dessus ils ne diront jamais leur sentiment; ils se contenteront de faire des extraits fidèles, et de mettre les différentes opinions dans tout leur jour.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et ne peut-on pas dire sur ce sujet « que cet heureux phénix est encore à trouver ? »

Aussi, quelque pointilleux que soient d'ordinaire les auteurs, il est certain que c'est moins la critique qui fait révolter leur amour-propre contre leurs censeurs que la manière de critiquer. Les critiques, même celles des plus célèbres auteurs satyriques de nos jours, sont ou outrageantes ou malignes ; elles ne tendent qu'à tourner un auteur en ridicule, et à lui attirer le mépris du public. En effet, l'art de ces écrivains ne consiste qu'à dire d'une manière fine et nouvelle que l'auteur qu'ils critiquent est un sot. Ils ne raisonnent pas, ils décident ; et cette décision, hardie et bien tournée, impose au public...

On ne saurait dire qu'on offense les personnes dont on critique les ouvrages lorsqu'on ne fait que les relever avec modération, et qu'on n'avance rien qu'on ne s'efforce de prouver. Il est vrai que l'affaire est délicate, et qu'un auteur est tellement uni avec son ouvrage qu'on peut aisément s'y méprendre. Quoi qu'il en soit, on peut soutenir que rien n'est plus utile qu'une critique de cette nature, et qu'elle est souvent plus propre à former le goût et le raisonnement qu'une méthode plus suivie...

Le nouveau journal fut entrepris par une société de gens de lettres qui réunissaient entre eux de remarquables talents ; on nommait Sallengre, Themiseul de Saint-Hyacinthe, Van Effen, S'Gravesande, Marchand, Alexandre, et l'on y joignait même Leibnitz, dont le nom était déjà célèbre dans l'Europe savante.

« De tous les journaux composés par les étrangers, dit Desfontaines dans le *Nouvelliste du Parnasse* (t. I, p. 212), il n'y en a point qui soit mieux écrit que le *Journal littéraire*, surtout depuis 1719.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On reconnaît que les auteurs lisent les ouvrages avec réflexion, qu'ils ont de la capacité, et que leurs jugements sont exacts et sans partialité. Mais, sous prétexte de donner des analyses, ils sont un peu trop copistes, défaut qui leur est commun avec la plupart des faiseurs de journaux. Je n'aime pas non plus le grand nombre de réflexions morales : qu'un journaliste entre dans des détails d'histoire littéraire, on le lui pardonne aisément, surtout quand ils sont peu connus ; mais qu'entraîné par la passion de faire le bel esprit, il m'accable de moralités, en vérité rien n'est plus incommode ; outre qu'on interrompt le fil de la narration, on blesse encore l'amour-propre des lecteurs : il semble qu'on ne les croie pas capables de tirer de justes inductions de certains faits historiques. Les personnes désintéressées applaudiront encore moins au zèle des journalistes pour le protestantisme, zèle qui leur fait adopter quelquefois des calomnies atroces : ce n'est pas dans un journal qu'on doit prêcher la controverse. » Ce dernier reproche ne doit point s'adresser aux premiers rédacteurs du journal, qui ne se sont point départis de la modération à laquelle ils s'étaient engagés, non plus qu'à ceux qui y ont travaillé depuis 1733, qui avaient eu soin de dire : « Nous nous attacherons peu aux controverses de religion, à moins qu'elles ne soient intéressantes par des accessoires qui les rattachent à l'histoire

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ou à la critique. En ce cas-là, l'intérêt que nous avons que notre journal ait partout une entrée libre répond au public de notre honnêteté et de notre modération. Il est humiliant de donner un pareil gage : la douceur et l'équité devraient être naturelles aux gens de lettres. »

La première société constituée pour la rédaction du Journal littéraire s'était, en effet, dispersée en 1715, et ce n'est qu'à travers de nombreuses vicissitudes, et non sans avoir subi de longues interruptions, que ce recueil parvint jusqu'en 1736.

En 1732, époque où il passa entre les mains de La Barre de Beaumarchais, les anciens éditeurs en publièrent à Leyde, sous le titre de *Journal de la République des Lettres*, une suite qui n'eut que 3 volumes.

Au mois de septembre 1772, Castillon père et fils, Toussaint, Thiébault et autres, commencèrent à Berlin la publication d'un autre *Journal littéraire*, qui se poursuivit jusqu'à la fin de 1776, et forme 27 vol. in-8°.

Nous trouvons encore un *Journal littéraire de Lausanne*, par madame la chanoinesse de Polier, 1794 et suiv., 10 vol. in-8°.

Enfin Clément de Dijon publia sous ce titre, avec la collaboration de Fontanes, Deschamps et Després, une feuille qui vécut du 15 messidor an IV au 2 thermidor an V ; 4 vol. in-8°.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Nouvelles littéraires, contenant ce qui se passe de plus considérable dans la République des Lettres.* La Haye, chez Henri du Sauzet, 1715-19, 11 vol. in-8°. — Ces Nouvelles littéraires sont extraites de tous les journaux du temps. L'éditeur, qui en était aussi le compilateur, en donnait toutes les semaines une feuille volante, qui avait cela de commode, dit-il, qu'on pouvait l'envoyer d'abord par la poste à ceux qui sont impatients de savoir ce que contiennent les journaux. En effet, outre les nouvelles il donnait des extraits des journaux qui leur servaient comme de table raisonnée, et informaient les curieux de ce qu'ils y trouveraient d'intéressant, extraits d'autant plus utiles, comme il le fait remarquer, que plusieurs journaux sont écrits dans des langues qui ne sont pas entendues de tout le monde. Il prévient qu'il ne hasardera pas de porter son jugement sur le mérite des ouvrages, et que, s'il se trouve des jugements dans ses Nouvelles, c'est d'après les gens de lettres avec lesquels il est en correspondance; mais que, s'il ne juge pas du sujet des livres, il se réserve le droit de juger des livres mêmes, parce qu'il est de sa profession de se connaître en papier, en caractères, en marges, en vignettes. Ses Nouvelles roulent donc sur les livres nouveaux, sur les nouvelles découvertes dans les sciences et dans les arts, sur la vie et les ouvrages des savants, sur ce qui se passe de remarquable dans les universités,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

et généralement sur tout ce qui peut intéresser les amis des lettres. Il insérait quelquefois les Mémoires littéraires qu'on lui envoyait, ainsi que des pièces volantes, en vers ou en prose, et même des prospectus d'ouvrages.

Ce journal, qui avait une incontestable raison d'être, fut bien accueilli des contemporains, et il se fait lire encore aujourd'hui avec intérêt par un grand nombre de pièces fugitives qu'on y trouve sur toutes sortes de matières, même sur les disputes qui agitaient alors l'Eglise, et surtout par une multitude d'anecdotes littéraires de cette époque qui ne se rencontrent pas ailleurs.

—

*Bibliothèque anglaise, ou Histoire littéraire de la Grande-Bretagne*. Amsterdam, 1717-1728, 17 vol. in-12.

Ce fut encore un réfugié français, Michel de La Roche, homme d'esprit et bon littérateur, qui introduisit en Angleterre les journaux littéraires. Il avait commencé à publier à Londres, à l'usage des Anglais, des *Memoirs of Litterature*, dans lesquels il faisait entrer les articles les plus curieux et les plus intéressants des journaux de France, de Hollande et d'Allemagne. Ce projet n'eut pas le succès qu'il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en espérait, et il l'abandonna dans la cinquième année (1710–1714, 4 vol. in-fol. et in-4°). Il pensa qu'il serait plus heureux avec un journal français consacré à la littérature anglaise, et il commença en 1717 la *Bibliothèque anglaise*. « Son but, disait-il, est d'instruire les étrangers, et surtout ceux qui n'entendent pas l'anglais, des livres qui s'impriment dans la Grande-Bretagne. C'est un pays où les sciences et les arts fleurissent autant qu'en aucun lieu du monde; ils y sont cultivés dans le sein de la liberté : il est donc important qu'il y ait quelqu'un qui soit capable d'informer de ce qui s'y passe. »

La Bibliothèque anglaise fut bien accueillie, et les journaux du temps s'accordent à en faire l'éloge. L'auteur, y dit-on, sait bien choisir les livres dont il veut parler; il entend bien ses matières; son style est simple, clair et concis. On remarque en lui un esprit d'équité et de modération. Il a l'art de mettre au fait d'un livre en formant l'extrait qu'il en donne de ce qu'il y a de plus instructif, de plus important et de plus curieux. Il joint quelquefois aux choses qu'il rapporte ses réflexions et sa critique, mais de façon que ce qu'il dit de lui n'est point confondu avec ce qu'il rapporte des auteurs. Quelquefois encore, au lieu d'un simple extrait, il prend la peine de traduire des morceaux assez longs, même des pièces entières, lorsqu'elles sont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

courtes. Il rend compte non-seulement des livres nouveaux, mais aussi de quelques-uns de vieille date, lorsqu'ils sont curieux et que les autres journalistes n'en ont rien dit.

Des quinze volumes de la Bibliothèque anglaise, il n'y a que les cinq premiers qui soient de Michel de La Roche. Quelques reproches d'inexactitude qu'il s'attira, selon les uns, ou, selon les autres, sa partialité pour l'église anglicane, et même pour l'église romaine, contre les réformés, le brouillèrent avec son éditeur, qui refusa de continuer l'impression de son journal, et en même temps engagea sous main Armand de La Chapelle, célèbre ministre de la religion réformée, à le continuer sous le même titre. La Bibliothèque anglaise ne perdit rien au changement, si l'on en croit les auteurs de la *Bibliothèque britannique,* qui font un grand éloge du continuateur, recommandable par son grand savoir, par son jugement droit et solide, et par la beauté de son style, qui est vif et aisé, toujours assaisonné de quelques grains de sel attique.

Ainsi dépossédé, assez peu loyalement, de sa propriété, La Roche alla poursuivre ses projets à La Haye, où il publia de 1720 à 1721, des *Mémoires littéraires de la Grande-Bretagne* (16 vol.). Il cessa alors d'écrire en français, et reprit la publication de ses *Memoirs of Litterature,* qu'il fit réimprimer, en 1722, en 8 vol. in-8°, auxquels il donna une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

suite de six nouveaux volumes, qui finissent en 1727.

En 1733 parut à La Haye une nouvelle *Bibliothèque britannique, ou Histoire des Ouvrages des Savants de la Grande-Bretagne*, qui s'annonçait comme la suite de celle de La Roche et La Chapelle. Les auteurs ne se sont pas nommés; ils se bornent à dire, dans leur avertissement, qu'ils entendent parfaitement l'anglais, qu'ils résident à Londres, et qu'ils sont bien au fait de la littérature anglaise, ce qu'ils présentent au public comme de suffisantes garanties.

S'il s'élève dans ces îles quelques disputes sur des matières de religion ou de philosophie, nous en rendrons, disent-ils, un compte exact, sans jamais prévenir le public ni pour ni contre. Epithètes honorables d'un côté, insinuations malignes ou satiriques de l'autre, tout cela sera banni de nos extraits, ne voulant pas nous ériger en déclamateurs ni en juges, mais en rapporteurs fidèles et en historiens désintéressés. Il ne faut donc pas que les lecteurs s'effarouchent si on leur expose quelquefois des opinions nouvelles, ou même opposées aux sentiments reçus : la fonction de journaliste demande qu'on rapporte fidèlement ce qui se passe dans la république des lettres. L'Angleterre, plus qu'aucun autre pays, est fertile en ouvrages remarquables pour la nouveauté, la singularité ou la hardiesse des sentiments; ce qui vient de la liberté qu'on y a d'examiner tout, et d'en appeler au seul tribunal de la raison... Nous nous abstiendrons de parler de certains ouvrages politiques, à moins qu'ils ne tendent à éclairer quelque loi, quelque point d'histoire ou quelque coutume de la Grande-Bretagne.

Le reste du plan est commun à tous les journaux. Cette nouvelle Bibliothèque britannique dura

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'avril 1733 à avril 1747, et se compose de 25 vol., dont un de tables.

Nous trouvons encore parmi les aïeux de notre *Revue britannique*, un *Journal britannique*, par Maty, docteur en philosophie et en médecine (La Haye, 1750-57, 24 vol. in-8°). — Contrairement à une opinion que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de rapporter, le nouveau journaliste croit que « pour penser avec liberté il faut penser seul. » Il entre donc seul dans la carrière. Son recueil est exclusivement consacré à l'Angleterre, non-seulement pour les ouvrages dont il y est traité, mais même pour les nouvelles littéraires. Les nouvelles sont données sous la forme de petites notices, bien faites.

Il ne manque à l'Angleterre, dit l'auteur dans sa préface, qu'un journal qui fasse connaître les découvertes, les ouvrages et les projets qui paraissent dans cette île. Je me propose de remplir ce vide et d'animer ainsi les savants à de nouveaux travaux, les gens de goût à de nouvelles lectures, tous les hommes à l'amour de la vérité et de la vertu... Libre de chaînes étrangères, je sais le prix de mon indépendance, et je me flatte de n'en pas abuser. Je n'abandonnerai point ma plume à l'esprit de parti, de secte ou de système : pour moi tous les hommes sont frères ; tout homme qui pense est mon ami, et ce principe influera sur mes critiques autant que sur mes éloges. Aucune branche de littérature ne sera négligée dans ce journal, aucune n'obtiendra une injuste préférence. Le physicien, le géomètre, l'antiquaire, le théologien, l'homme de goût, également juges de ce travail, en seront également les objets. Je passerai sans scrupule du sermon à la poésie badine et de la métaphysique au roman...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Clément, dans ses *Lettres sur les Ouvrages de Littérature*, parle avantageusement de ce journal, qui présente, dit-il, une bonne littérature anglaise, et très-bien raisonnée. Il est rare, ajoute-t-il, de trouver réuni dans la même personne autant d'érudition, de connaissances variées, d'esprit, de goût et d'impartialité.

—

Le succès de la *Bibliothèque britannique* ne pouvait manquer d'exciter l'émulation et de provoquer dans les autres pays des entreprises semblables. En 1720 quelques gens de lettres de Berlin formèrent le projet de rendre compte en français d'un grand nombre d'ouvrages importants et curieux qui s'imprimaient journellement en Allemagne, et qui demeuraient à peu près inconnus à l'étranger, parce qu'il n'en était rendu compte qu'en latin et en allemand. Le promoteur de ce projet fut Jacques Lenfant, ministre protestant, connu par de nombreux ouvrages, et qui, au témoignage de Voltaire, « contribua plus que personne à répandre les grâces et la force de la langue française aux extrémités de l'Allemagne. » Lenfant était en correspondance avec les principaux personnages de son siècle, et avait collaboré aux *Nouvelles de la République des Lettres* et à la *Bibliothèque choisie* de Leclerc. Il forma donc une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

société qui prit le nom de *Société anonyme*, et dont les assemblées se tenaient chez lui. Les principaux membres étaient Beausobre et Mauclerc, qui après la mort de Lenfant, arrivée en 1728, s'associèrent Formey.

La *Bibliothèque germanique, ou Histoire littéraire de l'Allemagne, de la Suisse et des pays du Nord*, qui ne devait accueillir ni les satires, ni les invectives, ni les écrits aigres et propres à mettre la désunion dans la république des lettres, et ne donner qu'une très-petite place aux controverses de religion, commença en juillet 1720, et se continua jusqu'en 1741, au 50e volume. Formey, resté alors seul maître du journal, en changea le titre pour celui de *Journal littéraire d'Allemagne, de Suisse et du Nord* (1). Il travailla seul à ce nouveau recueil jusqu'en 1746, époque à laquelle s'étant associé avec Pérard, pasteur français à Stettin, il recommença une *Nouvelle Bibliothèque germanique*, qui eut 26 volumes (1746–59). Il avait déjà, dès le temps de son association avec Beausobre et Mauclerc, publié séparément une feuille périodique intitulée *Mercure et Minerve*, sur laquelle nous manquons de renseignements. Le grand Frédéric, à peine monté sur le trône, fit engager Formey à publier un journal dont il lui fournirait les maté-

(1) C'est à tort que les auteurs de la *Biographie universelle* attribuent cette suite à Lenfant.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

riaux. Ce fut ce qui donna naissance au *Journal de Berlin, ou Nouvelles politiques et littéraires*, in-fol., dont le premier numéro parut le 9 juillet 1740. Cependant les matériaux promis par le roi n'arrivant pas exactement, Formey prit prétexte de quelques plaintes qu'un article de circonstance avait soulevées de la part du département des affaires étrangères pour abandonner ce journal au commencement de 1741. Ce laborieux écrivain entreprit encore en 1750 une nouvelle publication sous le nom de *Bibliothèque impartiale*, dont il donna 18 volumes (Leyde, 1750-58).

L'abbé Desfontaines adresse à la Bibliothèque germanique le reproche, qu'il avait déjà fait au *Journal littéraire*, de trop aimer la controverse. « Je reconnais d'abord qu'il y a d'excellentes dissertations sur le droit public, des extraits bien raisonnés, une érudition solide; mais c'est moins un journal qu'une compilation : ce qui doit la faire encore plus estimer des Allemands. Tandis qu'on s'attend à lire des détails littéraires, on est tout étonné de se trouver au prêche. Ce sont quelquefois de ridicules déclamations contre la chimérique idolâtrie de la religion romaine, et, pour leur prêter des couleurs séduisantes, on ramasse des anecdotes satiriques dénuées de preuves. Il est étonnant que les auteurs de ce journal, estimables par leur savoir, veuillent jouer un tel personnage. »



EFERUS - Recherches & Classification numériques

En 1722 la Suisse eut aussi son journal littéraire français. Dès 1702 le savant médecin J.-J. Scheuchzer, à qui les sciences naturelles doivent un grand nombre d'ouvrages estimés, avait entrepris la publication des *Nova litteraria helvetica,* destinées à faire connaître les savants que la Suisse possédait de son temps et leurs ouvrages, et qui eurent une grande vogue en Allemagne et dans les pays du Nord, où la langue latine était presque aussi commune que la langue naturelle. Des occupations plus importantes le forcèrent à abandonner cette publication en 1715, après 12 volumes. Elle fut reprise en 1722, en français, par une association d'écrivains, qui promirent de donner un numéro tous les mois ; mais les *Nouvelles littéraires de la Suisse* éprouvèrent de fréquentes interruptions, et après dix ans elles firent place au *Mercure suisse, ou Journal helvétique de Neufchâtel.*

L'année 1728 vit naître une *Bibliothèque italique, ou Histoire littéraire de l'Italie,* publiée à Genève par Bourguet, de Ruchat, de Bochat et du Lignon, tous quatre demeurant en Suisse et connus par des ouvrages estimés. Leur but, annoncent-ils, est de faire connaître aux étrangers tous les livres qui se publient en Italie et qui méritent quelque attention; et ils ne se borneront pas aux livres nouveaux, ils donneront aussi des extraits de livres publiés aupa-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ravant, et même depuis le xv^e^ siècle, quand il s'en trouvera qui soient peu connus et qui soient intéressants. Il est certain que les savants d'Italie ont publié dans les trois siècles précédents des ouvrages très-dignes d'être lus, mais dont les noms sont à peine connus des gens de lettres les plus curieux du reste de l'Europe. On peut en dire autant de la plupart des ouvrages des savants italiens modernes. Diverses causes ont caché jusqu'à présent ces trésors aux étrangers, entre autres la rareté de quelques-uns de ces livres en Italie même, le peu de relations des libraires italiens avec les libraires étrangers, le prix pour l'ordinaire fort élevé des livres qui sortent de l'Italie, peut-être aussi le préjugé qu'il s'y produit moins de bons livres que dans les pays où la liberté de publier ce qu'on pense est plus grande, et enfin l'ignorance trop commune de la langue italienne, dans laquelle on a beaucoup écrit. Pour tous ces motifs, fondés en raison, la Bibliothèque italique, qui se compose de 18 vol. in-8°, devait être et fut favorablement accueillie. « Les extraits de ce journal, dit La Barre dans le *Journal de Verdun*, paraissent faits avec soin; on sent une main habile et beaucoup de goût dans le choix des faits; l'analyse est exacte et approfondie, et dans le peu de réflexions qui échappent aux auteurs on remarque une justesse admirable. Enfin le style m'a paru clair et facile, te

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que le demande le genre didactique. Ce qui charme le plus, c'est le caractère de probité et d'honneur qui règne dans cette Bibliothèque, ainsi que l'impartialité, si souvent promise et presque toujours violée par les journalistes. »

Le *Nouvelliste du Parnasse* se montre moins indulgent pour la forme de ce recueil, tout en en reconnaissant l'incontestable utilité ; il paraît surtout blessé de ce qu'il appelle la bassesse des rédacteurs. « Les auteurs de cette Bibliothèque, dit-il, après avoir voué une impartialité constante, s'engagent solennellement à ne point faire les controversistes, et, afin de ne laisser aucun doute, ils déclarent, avec une franchise peu italienne, que deux motifs solides les empêcheront toujours de donner l'essor à leur zèle pour la religion protestante : 1° l'envie de faire entrer leur journal dans les pays d'inquisition ; 2° l'attention du libraire qui le débite à ne rien laisser échapper de trop libre. Voilà donc un journal soumis à un censeur fort éclairé ; les termes dont se servent à ce sujet les Bibliothécaires, non pas italiens, mais suisses, mériteraient d'être rapportés. On n'a jamais plus vanté le pouvoir typographique ; mais je ne sais si tant de bassesse formera un préjugé avantageux aux journalistes. — Cependant, ajoute Desfontaines, malgré la sagacité du libraire, pour me servir des termes de la préface, il échappe de temps en temps

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des réflexions qui ne soutiendraient pas impunément l'examen du tribunal de l'inquisition. »

—

*L'Europe savante,* 1718-1720. La Haye, 12 vol. in-8°. — Ce journal est regardé comme un des meilleurs qui aient été publiés dans le dernier siècle; la critique en était délicate et solide sans malignité. C'était l'œuvre d'une société qui avait pour chef l'auteur du *Chef-d'œuvre d'un Inconnu,* Thémiseul de Saint-Hyacinthe, et pour principaux membres le savant Hollandais Juste Van Effen, et les trois frères de Pouilly, de Burigny et de Champeaux. Les auteurs, dans leur préface, se prononcent pour une thèse que nous avons déjà vu plaider plus d'une fois par les entrepreneurs de journaux; ils s'attachent à faire voir qu'une société composée d'écrivains dont chacun s'applique à une science particulière est plus capable de faire un bon journal qu'un seul auteur, et le doit faire avec plus d'impartialité.

Un auteur, disent-ils, quelque équitable qu'il puisse être, a toujours un parti qu'il affectionne plus qu'un autre... Dans une société, chaque particulier a ses sentiments et le même droit de les faire valoir: de là résulte un examen critique dont les contradictions amènent à l'impartialité, et où l'opposition de divers sentiments fait, pour ainsi dire, réfléchir des lumières qui servent à mettre la vérité dans tout son jour... Une société ne distribue

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les livres qu'elle doit faire connaître qu'à ceux qu'elle sait bien entendre les matières dont les livres traitent ; elle ne charge point de l'extrait d'un ouvrage une personne qui soit amie de l'auteur ou indisposée contre lui ; elle oblige celui qui fait un extrait à justifier sa critique : un autre examine l'extrait sur le livre, et le livre et l'extrait sont encore examinés par toute la société.

Ils ne se dissimulaient pourtant pas les inconvénients des sociétés ; ils reconnaissent « qu'il est difficile d'y maintenir l'union, et qu'ainsi les ouvrages qu'elles entreprennent ne sont pas de durée ; mais ils ont pris des mesures certaines pour la continuation de leur journal... »

L'Europe savante ne dura que trois ans, — au grand regret des gens de lettres. Son plan ne différait des autres bons journaux que par un point, qui avait une réelle importance : elle devait donner à la fin de chaque année — mais cela n'eut lieu que pour la première année — un supplément contenant par ordre alphabétique tous les ouvrages dont les autres journaux auraient parlé, avec les jugements qu'ils en auraient portés.

Cinq ans plus tard Van Effen publiait seul un *Nouveau Spectateur français*, paraissant tous les quinze jours, et qui n'eut que dix-huit numéros. L'année suivante, 1726, il entreprenait une nouvelle publication, l'*Histoire littéraire de l'Europe, contenant l'extrait des meilleurs livres, un catalogue choisi des ouvrages nouveaux, les nouvelles les plus intéressantes de la République des Lettres et les pièces fugi-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*tives les plus curieuses,* qui ne vécut que deux ans (6 vol. in-12). Il annonçait dans la préface de ce dernier recueil que ses extraits rouleraient sur toutes sortes de sujets indifféremment, avec réserve pour les livres de religion, dont il promettait seulement une exposition toute nue, sans y mêler ses propres sentiments. « Les journaux, disait-il, doivent ressembler à une histoire : donc il faut que l'auteur écrive comme s'il n'avait ni religion ni patrie ; c'est de la science seule qu'il s'agit dans un journal. » L'abbé Desfontaines fournit à ce recueil quelques articles de sa façon qui lui firent fermer les portes de la France.

—

*Bibliothèque raisonnée des Ouvrages des Savants de l'Europe*, Amsterdam, 1728-1753, 52 vol. in-8°.— Cette Bibliothèque fut présentée comme une suite des Bibliothèques de Leclerc, qui était resté seul de journaliste en Hollande, et qui venait de quitter la carrière. Dans la préface, on prévient que les auteurs ne veulent pas être connus, qu'ils ne se connaissent même pas entre eux et qu'ils travaillent à l'insu l'un de l'autre ; que les matières sont partagées entre eux suivant leurs professions, leurs talents et leurs études, et qu'en supposant la bonté du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

choix, l'ouvrage doit être plus parfait que si un seul homme y travaillait : comme il n'entend pas tout, il ne peut pas également bien fournir à tous les extraits. On justifie l'incognito des auteurs par cette raison qu'un journaliste connu ne saurait être impartial et distribuer avec équité la louange et le blâme ; qu'il est souvent réduit à faire l'éloge de ce qui n'est point estimable, et à mettre au rabais des écrits et des écrivains qu'on estime. On promet de ne prononcer qu'avec connaissance de cause, et de ne point hasarder de censure qui ne soit raisonnée. On offre aux auteurs mécontents d'insérer dans le journal tous les éclaircissements et mémoires qui pourraient servir à leur faire rendre justice. On assure qu'on ne sortira jamais des bornes du respect dû à la religion, aux bonnes mœurs et aux lois ; mais qu'après cela il n'y aura point d'égards humains qui empêchent de prononcer hardiment sur les livres, de quelque ordre qu'ils soient, et de quelque plume qu'ils partent. Pour justifier le titre de *journal universel*, on remarque que tous les journaux nationaux ont le défaut d'une espèce d'uniformité dont il est impossible qu'aucun soit parfaitement exempt.

En Allemagne, dit-on, on cultive beaucoup la jurisprudence, et les compilations y sont extrêmement à la mode. En Angleterre, toutes les professions se mêlent de théologie. En France, on épluche des phrases, on compare les poètes, on fait des factums, des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mandements, des oraisons funèbres, des discours d'académie... Un journal universel où l'on fait entrer ce qui se produit de meilleur dans toute l'Europe, tant pour les arts que pour les sciences, sera donc fort utile.

Cette Bibliothèque universelle eut pour fondateur Armand de La Chapelle, qui avait continué la Bibliothèque anglaise depuis 1719 jusqu'en 1727, et il eut pour principaux collaborateurs deux littérateurs alors en grande réputation, Barbeyrac et Desmaizeaux.

« Ce sont les libraires, dit l'abbé Desfontaines, que l'auteur, pour voiler avec esprit sa vanité, fait doctement raisonner sur la fortune d'un journal, et sur les talents des journalistes. Si l'on voulait s'en tenir à l'idée magnifique qu'on trace de cette Bibliothèque, on croirait que l'auteur va effacer les Sallo, les Bayle et les Basnage; les figures les plus étonnantes sont encore trop faibles pour développer ses talents; cependant ce journal ne ressemble qu'aux plus médiocres. Qu'il est glorieux pour des libraires hollandais de se voir transformés en souverains législateurs de la république des lettres! Le noble usage que fait le bibliothécaire raisonneur de cette heureuse liberté batavique, en se soumettant aux décisions d'un tribunal si infaillible! Qu'on compare cette préface avec celle de la *Bibliothèque italique*, on reconnaîtra combien les auteurs étrangers font gloire de dépendre des libraires. Cette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aveugle dépendance contribuera sans doute à faire fleurir les lettres. La préface mérite d'être lue, tant pour la singularité des idées, que pour le ridicule néologisme. Il paraît que l'auteur s'est proposé dans son journal cette *unité variée* qui fait partout le beau, selon la définition de M. Crouzas. Il faut dire à sa louange qu'il a réussi, puisqu'il met partout une variété uniforme de réflexions plates et souvent ridicules, d'expressions vicieuses et comiques, et de phrases gothiques et excessivement longues. Tous ces défauts n'empêchent pas qu'il n'y ait de temps en temps quelques extraits curieux. »

Ce jugement est peut-être un peu sévère. Malgré des défauts réels, la Bibliothèque raisonnée ne laissa pas d'être estimée et recherchée, et la preuve en est qu'elle fournit une carrière dont bien peu des journaux nés en Hollande ont atteint seulement la moitié, puisqu'elle est parvenue jusqu'au cinquantième volume, à raison de deux volumes par année. Il y a en outre deux volumes de tables, l'un pour les vingt-cinq premiers volumes, et l'autre pour les vingt-cinq derniers. Ces tables, qui sont très-bien faites, se divisent en deux parties, une table des noms des auteurs cités, et une table des ouvrages analysés, rangés par ordre de matières.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Le Glaneur historique, moral, littéraire, galant et calotin.* Amsterdam, 1728, in-8°. — « Ouvrage bien écrit, dit le *Nouvelliste du Parnasse,* et d'ordinaire rempli de traits ingénieux et satiriques. Il y a dans le style un air cavalier qui divertit, et certaines nouvelles y sont tournées assez agréablement. L'auteur avait pris le ton ironique, parce qu'il est quelquefois dangereux de dire cruement les vérités désagréables, qui ne perdent rien de leur mérite lorsqu'elles sont cachées sous une enveloppe ingénieuse. » On attribua cette espèce de gazette à l'abbé de Varennes; elle paraissait chaque semaine, par livraisons de 4 pages, et se compose d'une centaine de livraisons.

Outre ce Glaneur d'Amsterdam, il paraît qu'il s'en publia un autre, vers la même époque, à La Haye, qui n'avait ni la même modération, ni la même habileté. C'est du moins ce que nous apprend l'*Observateur sur les Ecrits modernes* (III, 47) en parlant d'un *Glaneur français* qui parut à Paris de 1734 à 1737, avec cette épigraphe : *Diversité est ma devise* (3 vol. in-12). « Ce Glaneur français, dit l'abbé Desfontaines, n'est point un glaneur de plates médisances, d'horribles calomnies et de mensonges impudents, tel que le libelle diffamatoire qui s'imprimait à Paris sous le même titre, ouvrage audacieux, digne du dernier mépris et de la punition la plus exemplaire. Les magistrats de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la république firent la grâce au moine métamorphosé qui en était l'auteur de supprimer seulement son libelle, où tout ce qu'il y a de plus respectable dans la société était déchiré par cette main téméraire. Les lois de la prudence et de la probité ne sont nullement violées dans le nouveau Glaneur imprimé à Paris : c'est un recueil innocent de petites pièces fugitives, en prose et en vers, d'anecdotes historiques et littéraires... On exhorte l'auteur à se refuser constamment à la fastidieuse trivialité de quelques bons mots sus de tout le monde, et à la fade apologie de certains ouvrages méprisés des personnes de bon sens. » Le Glaneur était en effet d'une complaisance un peu exagérée. « S'il m'échappe quelquefois un peu de critique, avait-il dit dans sa préface, elle tombera toujours sur les ouvrages, et non sur les auteurs, et elle y sera ménagée avec tous les égards qu'on doit à d'honnêtes gens, dont le principal but est de faire honneur aux lettres en général et à la nation en particulier. »

—

*Lettres sérieuses et badines sur les Ouvrages des Savants et sur d'autres matières.* La Haye, 1729, 5 vol. in-8°. — Le *Nouvelliste du Parnasse* dit que ces Lettres, où il était surtout question, dans l'origine,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des aventures secrètes des écrivains hollandais, de leurs querelles personnelles, où l'auteur accablait de railleries les faiseurs de rapsodies politiques et littéraires, sont écrites avec feu, bien que le style se sente un peu du terroir; et, suivant la *Bibliothèque raisonnée,* les auteurs paraissaient avoir des talents dont ils auraient dû faire un meilleur usage. Elles furent supprimées, sur les plaintes qu'elles soulevèrent, par un arrêt de la Cour de Hollande du 26 juillet 1731. Alors La Barre de Beaumarchais, que l'on en regardait comme le seul auteur, déclara, dans une lettre aux rédacteurs de la *Bibliothèque française*, qu'il avait des collaborateurs, et désigna nominativement Bruzen de la Martinière, qui lui donna un démenti formel dans la *Bibliothèque raisonnée.*

En 1738, Beaumarchais essaya, mais sans succès, de créer un autre recueil à Francfort. Il retourna en 1740 à La Haye, et y fonda, sous le titre d'*Amusements littéraires, ou Correspondance politique, historique, critique et galante,* une nouvelle publication, qui ne réussit pas beaucoup mieux, et n'eut que trois volumes.

---

*Critique désintéressée des Journaux littéraires et des Ouvrages des Savants, par une Société de Gens de*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Lettres;* lisez par François Bruys, auteur famélique principalement connu par une *Histoire des Papes* qui eut à son apparition un succès de scandale. Combien n'en avons-nous pas vu, de nos jours, de ces jeunes gens à qui la faim, *malesuada fames,* mettait la plume à la main, s'imaginant que le journalisme était une ressource toujours prête pour quiconque n'en avait pas d'autre, qu'il suffisait, quand on ne savait plus que faire, de prendre une feuille de papier et de la barbouiller d'inepties quelconques qu'on faisait endosser à une société de littérateurs, de membres de l'Institut, dans l'espérance de leur donner plus de poids. Ainsi avait pensé Bruys, ce qui prouve que l'épidémie dont nous sommes affligés depuis quelques années n'est pas une maladie de notre siècle. Il avait à peine vingt-deux ans quand il s'érigea en aristarque de tous les journalistes. Mais il laissa bientôt voir « qu'il n'avait aucune des qualités nécessaires pour réussir dans un pareil ouvrage, qu'il avait plutôt toutes les qualités opposées : style plat et embarrassé, mauvais goût, aucune connaissance des livres, peu de bonne foi, et grande opinion de lui-même. » Ce jugement est de la *Bibliothèque française* (t. IV, part. 1, p. 134); le *Nouvelliste du Parnasse* (t. I, p. 289) le traite encore plus mal.

On dit que la *Critique désintéressée des Journaux* est l'ouvrage d'une communauté d'écrivains flamands, dirigée par un glorieux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rival de Bayle, qui promet d'enrichir la Hollande par l'impression d'un dictionnaire où il y aura plus d'érudition et plus d'esprit que dans celui de ce célèbre auteur. Il n'y a rien à rabattre de ces belles espérances. Mais ce grand prometteur d'ouvrages, il y a quelques années que, dans un petit journal qui expira dans sa naissance, il fit une critique de divers journaux, sans les nommer, et concluait par les déclarer tous détestables, excepté le sien, se donnant pour un autre Sallo. Les mêmes idées se retrouvent dans la *Critique désintéressée.* Il n'y a qu'un peu plus de fanfaronnades et d'injures. Le modeste écrivain ! Il persiste à soutenir qu'il est le seul homme capable de juger des ouvrages. Il y aurait de la cruauté à lui envier cette petite satisfaction. Quoi qu'il en soit, ces grands esprits tombent dans les méprises les plus grossières, et parlent de tout ce qu'ils n'entendent point. En vérité, ces critiques désintéressés, qui s'annoncent comme les grands médecins de la république des lettres, sont bien propres à faire mourir les lecteurs d'ennui; ce sont des réflexions immédiatement au-dessous du trivial, un style froid, et qui ne sent pas les *bouillons de l'âge,* pour me servir de leurs expressions; des tirades de sermon aussi élevées que celles qu'on trouve dans le *Pédagogue chrétien :* il y a partout un petit air de vanité et de présomption qui sied bien à ces fameux écrivains.

Si vous me demandez pourquoi ces journalistes, dont la plupart sont Français d'origine, écrivent si peu correctement, je vous dirai que, nés dans un pays où la langue est abâtardie, il est bien difficile qu'ils puissent éviter les mauvaises expressions et le tour de phrases hollandais dont leurs oreilles sont continuellement frappées; malgré toute leur application, ils mêlent toujours à leur style un air étranger. Les Français, même réfugiés, qui ne sont point attentifs là-dessus, le prennent à la longue, à peu près comme ces savants qui, à force de lire d'anciennes chartes d'un latin barbare, perdent cette fleur de politesse que leur avaient donnée les auteurs du siècle d'Auguste. C'est pour la même raison que le français est si corrompu dans les provinces du royaume.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La Critique désintéressée se mourait de consomption, quand elle se vit supprimer par arrêt de la cour de Hollande pour avoir pris avec trop de vivacité le parti de Jacques Saurin contre Armand de La Chapelle, en faveur du mensonge officieux. Obligé de quitter la Hollande après cet affront, Bruys se retira d'abord à Londres, puis à Utrecht, où le besoin lui fit entreprendre, sous le titre du *Postillon, ouvrage historique, critique, politique, moral, littéraire et galant,* un journal qu'il transporta à Cologne, puis à Neuwied, et qui végéta, sans plus de succès que le précédent, de 1733 à 1736. (4 petits vol. in-12; la Critique en avait eu 3.)

—

*Mémoires secrets de la République des Lettres, ou le Théâtre de la Vérité, par l'auteur des Lettres juives.* Amsterdam, 1737-48, 6 vol. in-12. — L'auteur des *Lettres juives*, c'est, comme on le sait, le marquis d'Argens, et celui-là encore c'est la nécessité qui l'avait poussé dans la carrière; mais au moins il y apportait des qualités qui, s'il eût eu un autre caractère, auraient pu en faire un écrivain remarquable. Déshérité par son père pour des folies que tout le monde connaît, d'Argens, pour vivre, s'était mis à écrire, et afin de le faire plus librement il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avait passé en Hollande. En fondant le recueil dont nous nous occupons, il s'était proposé de donner tous les mois des réflexions sur l'état présent de la république des lettres, persuadé qu'il était qu'une réforme dans l'empire littéraire serait non seulement profitable, mais encore très-nécessaire au bien et à l'instruction de toutes les nations européennes.

Depuis longtemps, disait-il, les savants se sont approprié le droit de ne point assez respecter le public, n'y ayant presque aucun d'entre eux qui ne soit responsable de quelque erreur qui s'est introduite par ses écrits... Il serait donc fort utile qu'il y eût dans la république des lettres un tribunal souverain qui jugeât des ouvrages des grands hommes avec l'impartialité qui conviendrait à des magistrats qui représenteraient les neuf muses et qui seraient les substituts d'Apollon. Le tribunal des journalistes est insuffisant, ajoutait-il, et même récusable, parce qu'ils ne parlent guère que des livres nouveaux, qu'ils donnent également des extraits des bons et des mauvais ouvrages, qu'il y a déjà longtemps qu'on les accuse de partialité et de se ressentir du vice interne qui cause tant de maux dans la république des lettres. Il faut des juges qui ne fassent aucune mention des ouvrages subalternes, qui entrent dans le détail des beautés et des fautes des bons auteurs, tant anciens que modernes, qui développent au public les causes des erreurs des grands hommes, qui fournissent les moyens de s'en garantir, qui parlent des intrigues littéraires, et qui montrent les ressorts cachés qui font agir les savants.

D'Argens veut bien se charger de cette magistrature suprême; mais, pour égayer son sujet, il promet d'entremêler ses jugements d'anecdotes, de bons mots, d'histoires propres à amuser le lecteur,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'engageant à citer toujours ses garants et à n'avancer aucun fait dont il n'ait des preuves. Ces Mémoires, où l'auteur poussait, comme dans tous ses écrits, l'impartialité jusqu'à l'audace, ont joui dans leur temps d'une certaine vogue, et ne laissent pas que d'être curieux. D'Argens y montre une instruction grande et variée, mais employée avec trop peu de goût, de critique et de bonne foi.

—

*Nouvelle Bibliothèque, ou Histoire littéraire des principaux Ecrits qui se publient.* La Haye, 1738–44, 19 vol. in–12. — « Il importe peu au public de connaître les auteurs de cette Nouvelle Bibliothèque, lit-on dans la préface : ces sortes d'ouvrages n'ont d'agrément qu'autant que les auteurs en sont inconnus. » Il n'y est rien dit non plus des motifs qui l'ont fait entreprendre. On s'y borne à exposer au long les inconvénients de la critique, dont le principal est qu'un journaliste, obligé de montrer également les beautés et les défauts des ouvrages, court risque de se faire tous les jours de nouveaux ennemis, et qu'en louant également les bons et les mauvais livres, on prévient bien les mécontentements des nouveaux auteurs, mais l'on tombe alors dans un inconvénient plus fâcheux encore que le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

premier : on trompe le public. — Ce recueil, dans tous les cas, émanait de plumes exercées; les extraits en sont bien faits, quoique un peu longs parfois, et ils sont écrits en bon style.

—

Camusat. *Mémoires historiques et critiques.* Amsterdam, 1722, 3 vol. in-12. —*Bibliothèque française, ou Histoire littéraire de la France.* Amsterdam, 1723, et années suivantes, 50 vol. in-8°. — *Bibliothèque des Livres nouveaux.* Nanci, 1726, in-12.

Nous avons eu déjà souvent l'occasion de citer Camusat et son *Histoire critique des Journaux.* Historien du journalisme et journaliste lui-même, il mérite, à ce double titre, que nous lui consacrions une mention particulière.

Né à Besançon, en 1695, d'un avocat au Parlement de cette ville, il avait été destiné à la profession de son père; mais d'un caractère trop inconstant pour se livrer à rien qui demandât de la suite, il s'était promptement dégoûté de l'étude du droit. En 1716, à peine âgé de 22 ans, il publia une *Histoire des Journaux imprimés en France* qui n'était qu'une ébauche très-imparfaite, mais dont une deuxième édition, plus nourrie, commença

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pourtant à le faire connaître. Il vint alors à Paris, où il fut accueilli par quelques personnes de distinction, et nommé bibliothécaire du maréchal d'Estrées, qui l'envoya en Hollande avec mission d'acheter des livres. La Hollande était alors la grande officine littéraire. Des libraires avec lesquels Camusat s'était mis en relation l'engagèrent à s'y fixer pour y faire valoir ses talents, et, depuis cette époque jusqu'à sa mort, il ne se passa pas une année sans qu'il fît paraître quelque nouvel ouvrage. Mais ses nombreux écrits se ressentent tous de la précipitation avec laquelle il les a composés; dans tous pourtant se décèle l'homme d'esprit.

Prompt à former des projets, il les abandonnait aussi vite qu'il les avait conçus; quand il était dans son cabinet, au milieu de ses livres, son imagination l'emportait, il échaffaudait des plans à perte de vue, et il s'illusionnait jusqu'à les regarder comme exécutés : c'est ainsi qu'il cite comme étant terminé un *Dictionnaire critique,* qui devait servir de supplément à celui de Bayle, et qui n'a jamais existé que dans son imagination. On a trouvé dans ses papiers un catalogue écrit de sa main contenant les titres non-seulement de tous les ouvrages qu'il a composés de 1716 à 1731 inclusivement, mais encore de ceux qu'il devait composer jusqu'en l'année 1759, à laquelle vraisemblablement il bornait sa carrière. Evidemment, si Camusat avait eu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

autant de force et de résolution pour exécuter, qu'il avait de pénétration et de promptitude à former des plans, il occuperait un rang des plus honorables dans notre histoire littéraire.

Nous avons déjà dit ce qu'était son *Histoire des Journaux*, celle de ses œuvres sur laquelle il fondait les plus grandes espérances, et la seule qui lui ait survécu. Il avait conçu le dessein de faire l'histoire de tous les journaux depuis leur origine. Cet ouvrage devait renfermer un abrégé de la vie des auteurs de chaque journal, l'examen de leur plan, de leur méthode et de leur style, les jugements des savants sur le tour, le caractère, le mérite et les défauts des extraits donnés par les journalistes. Il aurait ajouté sa propre critique à ces jugements; il nous aurait appris aussi le succès et la durée des journaux; il aurait fait l'histoire critique des disputes qu'ils ont excitées. Toutes ces matières, qui étaient le fond de l'ouvrage, devaient être ornées d'une infinité d'accessoires, c'est-à-dire de notes où Camusat avait résolu de donner l'histoire des auteurs qu'il citait, et souvent aussi de ceux qu'il se bornait à nommer. Il aurait ainsi fait revivre beaucoup d'écrivains demeurés ensevelis dans l'oubli, et l'on n'aurait pas manqué de trouver à glaner dans les autres accessoires qu'il promettait encore, ou, si l'on veut, dans les divagations où son imagination l'eût infailliblement entraîné.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Telle devait être cette Histoire des Journaux, objet des prédilections de Camusat; mais, absorbé par d'autres préoccupations, et prévenu par une mort prématurée, il n'alla pas plus loin, comme nous l'avons dit, que l'histoire du *Journal des Savants,* et quelques notes sur cinq ou six autres ouvrages périodiques. Il en donna en 1716 un premier essai à Besançon en une brochure in-4° qui n'avait trait qu'au *Journal des Savants,* sur lequel il avait recueilli quelques anecdotes. Cet essai, faiblement écrit, supposait cependant dans son auteur des connaissances variées et assez étendues. Il l'augmenta en 1719 de quelques nouvelles remarques et réflexions critiques, dont il fit un petit volume in-8°, imprimé encore à Besançon. En 1734, le libraire J. Bernard, d'Amsterdam, en donna une nouvelle édition en deux petits tomes in-12, réunis ordinairement en un volume, qu'il augmenta d'une histoire du *Mercure galant,* et de deux notes sur Vertot et Fontenelle. « J'ai travaillé tout cela, dit-il, sur les mémoires qui m'ont été fournis de Paris, et l'ai façonné, autant que j'ai pu, suivant le caractère et le style de cet écrivain, pour mieux conserver l'uniformité convenable. Il ne me serait jamais venu dans l'esprit de me mettre auteur sous ses auspices, si l'on n'avait réveillé en moi l'envie de l'être, en me communiquant des matériaux qui devenaient inutiles faute d'ouvriers pour les mettre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en œuvre. J'avoue pourtant que nous ne manquons pas d'ouvriers, et que le pays où j'écris est pourvu de *manufactures* considérables. Je pouvais y avoir recours, mais je n'ai pu résister à la tentation. C'est peut-être une sottise à moi d'être sorti de la classe des libraires pour entrer en celle d'*ouvriers en littérature...* » Quoi qu'il en soit, l'ouvrage tel que Bernard l'a donné est plein de recherches curieuses, de renseignements précieux, et l'on ne peut que regretter qu'il n'ait point été achevé.

Camusat avait composé pour son Histoire des Journaux une préface qu'il a cru devoir supprimer avant sa mort, on ne sait pour quel motif. Il y donnait des règles pour bien faire les journaux, et accompagnait ces règles de réflexions justes et solides. Un journal écrit selon les idées qu'il émit dans cette préface eût été, selon l'expression de J. Bernard, un livre parfait, un phénomène dans la république des lettres; mais ce critique si judicieux, et qui connaissait si bien le fort et le faible des ouvrages, devait lui-même, comme nous allons le voir, fort mal réussir dans l'exécution.

Il débuta dans la carrière par les *Mémoires historiques et critiques*. La fougue de son caractère ne tarda pas à s'y révéler. Il souleva bientôt contre lui tant d'écrivains par l'amertume et la causticité de ses critiques, et il s'attira des ripostes si vigoureuses, qu'elles lui firent tomber la plume des mains.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il ne donna qu'un volume; les deux autres sont de Bruzen de La Martinière, qui promit d'avance plus de retenue dans ses jugements, et s'attacha principalement à recueillir de bonnes pièces fugitives. « Ces Mémoires *critiques* auraient mieux été appelés *satiriques*, dit le *Nouvelliste du Parnasse* : les injures n'y sont point épargnées; encore se feraient-ils lire agréablement si elles étaient dites avec esprit. Il y a pourtant quelques pièces curieuses. »

Camusat ne se tint pas pour battu; il forma dès l'année suivante le plan de la *Bibliothèque française*, uniquement destinée aux ouvrages composés par des Français, en quelque langue qu'ils fussent écrits. Et comme il semblait entreprendre sur le *Journal des Savants*, il dit, pour se justifier: « Chacun sait que toute la littérature de l'Europe est du ressort de ce journal, mais qu'on y est borné à une analyse des ouvrages; rarement ose-t-on en faire connaître le prix; les journalistes, environnés d'une foule d'auteurs, ne se permettent aucune liberté. » C'était dire qu'il parlerait plus librement dans son nouveau journal; mais il promettait de n'être jamais que l'écho du public, et de rendre toujours raison de ses jugements. Il annonçait que les extraits n'en seraient pas la partie la plus considérable, qu'il y insérerait beaucoup de pièces fugitives, et des nouvelles littéraires sur les changements qui surviennent dans les universités,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur les actes qui s'y soutiennent, les disputes qui y naissent, les discours qui s'y prononcent, les rentrées des académies, les nouveaux règlements qui les concernent, les hommes illustres qu'elles perdent ou qu'elles recouvrent; les plaidoyers fameux, les arrêts extraordinaires ou délicats; les sermons célèbres, les pièces de théâtre qui font quelque bruit, enfin tout ce qui a quelque rapport à la république des lettres. Il promettait encore de faire l'éloge des savants morts. « La mort, dit-il, n'en enlèvera aucun dont nous ne parlions, et assez au long. Quant aux savants qui vivent encore, on n'en parlera qu'avec beaucoup de circonspection, soit en bien, soit en mal; on sera très sobre à donner des louanges, même véritables; mais on n'épargnera pas les auteurs médiocres : il ne faudra pas s'étonner si l'on trouve plus de critiques que d'éloges dans ce journal. »

Rien de mieux assurément, s'il avait pu se tenir dans les bornes de la modération; mais s'étant, comme toujours, laissé emporter par son naturel agressif, il fut encore obligé d'abandonner cette entreprise, qui fut continuée à partir du quatrième volume par différents auteurs, et dans les dernières années par l'abbé Granet, sur lequel nous reviendrons bientôt (1).

(1) « Il règne dans les premiers volumes de cette Bibliothèque, dit l'abbé Desfontaines, une critique hardie et des réflexions très-indécentes sur des matières respectables. L'auteur, qui est assez connu par son utile talent à inventer des titres



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Camusat ne se rebute pas encore; il va publier à Nanci une *Bibliothèque des Livres nouveaux*, dans laquelle il promet d'indiquer tous ceux qui viendront à sa connaissance.

Au lieu de ces interminables extraits qui remplissent les autres journaux, il se contentera d'exposer le sujet des ouvrages, de développer la méthode de l'auteur, d'examiner s'il va plus loin que ceux qui ont traité la même matière, ou s'il est resté au-dessous; il promet de dire ingénuement ce qu'il trouve de bon et de mauvais dans les livres. « Il n'y a point de livres parfaits, dit-il; il n'y en a point de si détestables dans lesquels on ne trouve plusieurs traits dont il est aisé de faire usage. Voilà ce qu'il importe principalement à un journaliste d'examiner avec attention; ce sont là les extraits utiles, quand même ils seraient médiocres. Telle est la manière de faire un journal où tout le monde puisse également acquérir une connaissance exacte des livres nouveaux, savoir les sujets qui sont à la mode, les pays où les sciences fleurissent avec plus d'éclat, le goût qui y règne, les hommes illustres qui travaillent à le soutenir par leurs productions, ou à le ramener par leurs avis... » Il exclut de son journal surtout les livres de théologie : « On ne sait par quel malheur, dit-il, ceux qui s'attachent à l'étude de la religion, laquelle ne respire que la paix et ne prêche que la charité, sont les plus aisés à choquer. »

Ces belles maximes n'empêchèrent pas que Camusat ne se laissât bientôt emporter, dans ses critiques, à l'amertume et à la violence de son caractère. Au bout de deux mois son nouveau journal était encore supprimé.

de journaux, fit beaucoup rire le public à ses dépens en imprimant dans son journal *Inès de Castro en mirlitons*, après avoir promis des pièces exquises. Un grave Hollandais l'ayant tourné en ridicule à ce sujet, il composa une apologie de ces mirlitons, entreprise bien digne de son auteur. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Camusat, cette fois, céda-t-il à l'évidence, ou s'obstina-t-il à continuer sous le masque de l'anonyme une lutte impossible ? C'est ce que nous ne saurions dire. On l'avait soupçonné d'être pour quelque chose dans la *Critique désintéressée,* dont nous avons parlé plus haut; on lui attribua encore un *Spectateur littéraire* qui parut à Paris en 1728, et que ses critiques par trop vives firent également supprimer par la police après quelques numéros; mais ce ne sont là que des conjectures (1).

Camusat, dit encore son éditeur, était de mœurs douces et polies; sa conversation marquait de la modestie; il parlait alors avec justesse et jugeait avec retenue. Il est vraiment regrettable qu'il n'ait pu conserver la même modération quand il avait la plume à la main, car il avait beaucoup des qualités qui font le vrai critique, et il aurait pu contribuer efficacement à relever le journalisme du discrédit où il était tombé, « déshonoré qu'il avait été par une multitude de feuilles que publièrent à l'envi des libraires avides, et que des écrivains obscurs remplirent d'extraits infidèles, d'inepties et de mensonges. » C'est Voltaire qui parle ainsi, et il ajoute que « rien n'a plus nui à la littérature, plus répandu le mauvais goût et plus confondu le vrai avec le faux (2). » Voltaire, il est vrai, n'était pas

(1) Il y eut encore un autre *Spectateur littéraire, ou Réflexions désintéressées sur quelques Ouvrages nouveaux,* en 1746, in-12.

(2) *Siècle de Louis XIV.* Il dit encore : « Enfin on est parvenu jusqu'à faire un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un juge impartial; il avait contre les journalistes, comme nous le verrons bientôt, des griefs qui ne lui laissent pas la liberté de son jugement. Mais Camusat lui-même, qui devait avoir naturellement de la sympathie pour le journalisme, ne dissimule pas ses écarts, et ne va pas moins loin que Voltaire dans ses appréciations. Nous avons parlé tout à l'heure de la préface qu'il avait composée pour son Histoire des Journaux. Après avoir relevé dans cette préface le mérite et l'utilité des journaux, il signalait le préjudice qu'ils faisaient aux études; il y prouvait que la corruption du goût et la décadence des lettres, dont l'Europe était généralement menacée, étaient en partie des effets des mauvais journaux que des auteurs à gages composaient sans goût, sans discernement, sans science, en un mot sans autre secours qu'un avertissement ou les sommaires d'un livre, ou la table des matières. Il montrait que les jugements de ces *faiseurs de journaux* étaient fondés la plupart du temps sur les décisions des oracles de certains libraires, ou sur les vues intéressées de la librairie, ou sur un esprit de parti. Et cependant, ajoutait-il, « les jeunes gens puisent aujourd'hui leur savoir dans ces journaux, et, après y avoir lu un mauvais extrait, décident hardiment d'un livre et des matières qu'il

trafic public d'éloges et de censures, surtout dans les feuilles périodiques, et la littérature a éprouvé le plus grand avilissement de ces infâmes manéges. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

traite. Peut-on douter après cela que les journaux ne nuisent aux bonnes études? Il n'en serait pas de même si des Bayle, des Leclerc, etc., travaillaient à nos journaux. » Il revient encore sur ce thème en parlant du plan de M. de Sallo : « Il y a quelque lieu de croire, dit-il, que, si les successeurs de cet habile magistrat ne s'en étaient pas éloignés, on ne verrait pas tant de gens s'élever contre les journaux, et ce genre d'écrire, si utile dans son origine, ne serait pas devenu un des fléaux dont il est le plus à souhaiter qu'on délivre la république des lettres. »

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir ce qu'il y avait d'injuste dans ces colères imputant au journalisme les méfaits de quelques-uns de ses membres, condamnant, pour quelques inconvénients, une institution dont les avantages ne pouvaient pas ne pas frapper les plus prévenus. Bien d'autres et de plus puissantes clameurs vont s'élever contre ce *fléau*, et ne prévaudront pas contre lui.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# LA PRESSE LITTÉRAIRE

*Seconde période,* 1730 - 1789

*Avénement de la critique polémique. — Lutte du journalisme contre l'esprit philosophique et littéraire du* XVIII^e^ *siècle.*

Nous nous arrêterons un instant pour mesurer le chemin parcouru. Nous sommes arrivés au milieu du XVIII^e^ siècle ; la presse littéraire compte déjà plus de soixante ans d'existence. Nous avons passé en revue ses principaux organes pendant cette première période, et nous les avons, autant que possible, laissé parler eux-mêmes. Cette méthode n'était pas exempte d'une certaine aridité, sans doute, mais elle nous a paru plus propre que toute autre à bien faire juger de la marche de la critique littéraire, qu'elle permet de suivre de l'œil, en quelque sorte, et pas à pas.

La première impression qui résulte de cet examen n'est rien moins que favorable, il faut en convenir ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais, comme le dit M. Sainte-Beuve avec cette douce raison qui donne tant de charme à son érudition, pour bien apprécier les anciens critiques et leurs productions de circonstance, on doit se remettre en situation et se replacer en idée dans l'esprit du temps.

Les procédés de la critique étaient bien différents alors de ce qu'ils sont aujourd'hui. Nos critiques modernes — et je parle des écrivains sérieux — se soucient généralement peu de donner idée du livre à l'occasion duquel ils écrivent; ils n'y voient qu'un prétexte à développement pour des considérations nouvelles, plus ou moins appropriées, et pour des essais nouveaux; l'auteur primitif sur lequel on s'appuie disparaît, c'est le critique qui devient le principal et le véritable auteur; ce sont des livres écrits à propos de livres. Tout au contraire, les écrivains du *Journal des Savants,* et des feuilles qui marchèrent sur ses traces, s'effaçaient complétement derrière le livre dont ils avaient à parler. Leur but était de tenir les savants des divers pays au courant des écrits nouveaux, et de les leur offrir du moins par extraits fidèles et sûrs, en attendant qu'ils pussent se procurer l'ouvrage même. Pour cela ils se bornaient le plus souvent à une exacte et sèche analyse, à un compte-rendu pur et simple, une sorte de description du livre, très-peu différente souvent d'une table des matières; sous prétexte d'en donner

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la substance, on n'en offrait que le squelette. Nous savons ce qu'on peut reprocher à cette critique pesante, routinière, et qui tient du procès-verbal; cependant on ne saurait contester l'utilité d'une pareille méthode à une époque où les communications étaient loin d'être faciles. Nous admettons qu'il y ait excès ici comme là; mais notre conviction est que les critiques d'alors, s'ils étaient moins brillants, étaient plus dans leur rôle que ceux d'aujourd'hui. La juste mesure serait entre les deux extrêmes; il a été donné à bien peu d'écrivains de la rencontrer.

Indépendamment de cette disposition des esprits, de cette manière d'envisager la mission du critique, de cette habitude d'abstention reçue du *Journal des Savants* et autorisée par son exemple, d'autres causes, de nature diverse, contribuèrent à retenir la presse littéraire dans l'état d'infériorité où elle demeura si longtemps. Ainsi pourrait-on l'imputer à l'avidité avec laquelle la spéculation s'empara tout d'abord du nouvel instrument; nous n'entendons pas cette spéculation raffinée que nous avons baptisée du nom de chantage, nous voulons parler seulement du mercantilisme. C'était en effet un excellent véhicule pour les productions de la librairie, à cette époque où les moyens de publicité, comme les moyens de communication, étaient si incomplets. De là une foule de feuilles dont quel-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ques-unes n'étaient guère que des catalogues, où dans tous les cas la critique n'avait rien à voir, quelques beaux semblants qu'elles revêtissent. La faculté critique est assurément une des facultés les moins communes; outre une organisation spéciale, le métier de critique demande de patientes et longues études, des connaissances presque universelles, une grande expérience et un grand sens. « Le bon jugement littéraire, a dit M. Joubert, est une faculté très-lente, et qui n'atteint que fort tard le dernier point de son accroissement. » Mais on savait dès ce temps-là se passer de tout ce bagage; alors comme aujourd'hui les éditeurs avaient à leur disposition un troupeau de faiseurs imberbes qui n'auraient pas su coudre ensemble deux idées, mais qui n'hésitaient pas à s'ériger en juges et se donnaient des grands airs d'aristarques, écrivains affamés, qui, suivant la singulière expression de Delisle de Sales, « dînaient d'une analyse, et s'habillaient d'une satire à la manufacture des jugements périodiques. » Si aux produits de ces manufactures du mercantilisme on ajoute ceux non moins frelatés de la concurrence (1), on comprendra que les hommes véritablement capables se soient éloignés d'une carrière ainsi déshonorée.

(1) « Il paraît aujourd'hui, dit le marquis d'Argenson dans ses *Mémoires* (Bibliothèque elzevirienne, v, 170), plus de journaux critiques que de livres nouveaux. La satire mâche à vide, mais mâche toujours. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Deux autres obstacles encore ont arrêté l'essor de la presse littéraire : le privilége dont jouissait le *Journal des Savants,* et le peu de liberté accordée aux écrivains.

Rappelons-nous qu'alors on était en tout sous le régime du privilége. A la fin du XVII^e^ siècle et dans le XVIII^e^, la Comédie-Française s'opposait tant qu'elle pouvait aux théâtres de la foire, et leur fermait de temps en temps la bouche de peur de concurrence; l'Académie royale de musique s'opposait aux Italiens et aux théâtres chantants, ou du moins avait sur eux la haute main. Ainsi en était-il dans la république des lettres : quand un jeune littérateur pauvre voulait créer quelque petite feuille de littérature et de critique, il ne le pouvait qu'en contrebande, faute d'avoir de quoi payer 300 francs au *Journal des Savants :* c'était, comme nous l'avons déjà dit, un tribut qui était dû à ce père et seigneur suzerain des journaux littéraires.

D'un autre côté, on aura remarqué, en parcourant l'esquisse que nous en avons tracée, que la plupart des journaux littéraires avaient été publiés à l'étranger, et principalement en Hollande. Cela s'explique bien un peu par les entraves apportées à la liberté d'écrire, par les difficultés dont les susceptibilités particulières, plus encore que celles du gouvernement, entouraient le métier de journaliste; mais cela a tenu beaucoup plus aux persécutions reli-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gieuses, dont l'effet fut de jeter hors de nos frontières une foule d'hommes éclairés, que le désir de défendre leurs opinions, et quelquefois le besoin de vivre, firent descendre dans l'arène littéraire. Et en effet on aura pu voir aussi que le plus grand nombre des journalistes étaient des protestants réfugiés.

Dès avant la révocation de l'édit de Nantes, le parti de la rigueur l'ayant emporté, dans les conseils du gouvernement, sur celui de la prudence, on s'était mis à faire une guerre de destruction méthodique aux églises et aux académies protestantes. L'émigration commença donc par des ministres et des professeurs, contraints d'aller porter ailleurs leur savoir et leur parole. Les familles françaises que la persécution avait fait sortir du royaume au XVI^e^ siècle s'étaient, pour la plupart, réfugiées à Genève ou dans les cantons suisses, un petit nombre en Angleterre, bien peu dans les Provinces-Unies, retraite trop menacée alors. Longtemps encore les émigrés protestants suivirent la même route; cependant depuis Richelieu, on les voit se diriger davantage vers la Hollande, devenue peu à peu le refuge des hommes qui font ombrage au pouvoir régnant, comme aussi des esprits aventureux. C'est en Hollande que Descartes va chercher sa thébaïde philosophique. La Hollande a des presses pour toutes les défenses et toutes les attaques qui n'ont pas eu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en France le champ libre. Dès lors on distingue visiblement un double courant dans le flux lent, mais soutenu, de l'émigration française. Genève continue à attirer les gens que le zèle religieux anime, pour qui prier Dieu dans ses temples célèbres et entendre la parole de la bouche des successeurs de Calvin est le premier des besoins. Les esprits actifs, indépendants, portés vers la guerre, se tournent de préférence du côté de la Hollande, où ils trouveront pour leur vie une discipline moins contraignante, pour leurs écrits des éditeurs moins surveillés, et l'intelligence, le goût, sinon l'usage populaire de la langue française (1). Ce petit coin de terre perdu au milieu des sables et des marais devint bientôt le foyer de l'opposition libérale et protestante contre le principe monarchique et catholique, personnifié dans Louis XIV. Cette guerre contre la personne, le gouvernement et les idées du grand roi, dura plus d'un siècle. La Hollande lança contre lui ses vaisseaux, sa diplomatie, son stathouder, son argent, ses livres. Tandis que Guillaume d'Orange réunissait dans un suprême effort toutes les forces de l'Europe coalisée contre la France, les libraires de La Haye et d'Amsterdam se liguaient, de leur côté, pour achever d'accabler

(1) « La langue française est si connue dans ce pays-ci, écrivait Bayle en 1684 (*Nouvelles lettres*, t. II, p. 20), que les livres français y ont plus de débit que tous les autres; il n'y a guère de gens de lettres qui n'entendent le français, quoiqu'ils ne le sachent pas parler. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

son souverain; leurs presses infatigables faisaient pleuvoir chaque jour une nuée de pamphlets, d'écrits séditieux, qui tombaient comme autant de fusées incendiaires sur l'antique édifice de la monarchie française. Là s'imprimaient les grands livres de controverse, les projets de réforme politique, les lettres pastorales de Jurieu, et cette terrible gazette, que Bayle appelle le *véhicule des médisances de toute l'Europe.*

Lorsque la révocation de l'édit de Nantes et les rigueurs qui la précédèrent poussèrent une multitude d'infortunés français loin du royaume, au premier moment le flot fut bien contraint de se partager sans choix entre les territoires hospitaliers; mais bientôt, et autant que les circonstances le permettaient, la tendance que nous avons fait remarquer se manifesta d'une manière très-prononcée, et la partie lettrée de l'émigration afflua toute vers la Hollande. Parmi les hommes de savoir, les uns, théologiens ardents et infatigables, poursuivirent avec un redoublement d'énergie la lutte qu'ils soutenaient en France contre les théologiens catholiques; d'autres s'appliquèrent à la prédication; plusieurs, admis dans les académies de Hollande, se livrèrent aux travaux de l'érudition et de l'enseignement; un très-grand nombre entreprirent la publication de recueils périodiques, graves ou légers, savants ou profanes. Malheureusement les rangs de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ces hommes d'élite se grossirent bientôt de pauvres réfugiés, que le désœuvrement, la misère ou le désespoir rendaient auteurs contre toute vocation, et qui brochaient des libelles ou de misérables compilations que les circonstances faisaient lire, et que les libraires de Hollande savaient débiter (1).

Ainsi presque exclusivement concentrée dans les mains des protestants, la presse littéraire en devait recevoir un caractère tout particulier. La controverse, quand elle se la permet, porte beaucoup moins sur les questions littéraires que sur les questions religieuses, qui avaient alors le privilége de passionner plus particulièrement les esprits. Obéissant d'ailleurs à un sentiment de conservation assez naturel, elle n'y touche qu'avec la plus grande réserve, et nous avons entendu tous les nouveaux entrants dans la carrière faire à ce sujet les protestations les plus formelles, promettant de se renfermer dans les limites d'une impartialité presque impossible en pareille matière. En général, sur ce point comme sur les autres, ils se défendent de la prétention de juger; leur méthode, nous l'avons dit, est l'abstention, méthode peu conforme à l'esprit de la critique, du journalisme, dont le propre est précisément de juger, et même, au besoin, de décider, de trancher. Et encore, si bénigne que se montrât la critique, si

(1) V. *Histoire de la Littérature française à l'étranger*, par M. Sayous.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

humble qu'elle se fît, n'était-elle pas facilement acceptée par les intéressés. On peut dire, en un mot, qu'on ignora, pendant cette première période, ce qu'était la critique, qu'elle s'ignorait elle-même.

Avec la seconde moitié du XVIII^e^ siècle commence pour le journalisme une ère toute nouvelle; on pourrait presque dire, avec Delisle de Sales, mais dans un autre esprit, que c'est alors seulement que naquit le journalisme. Un concours singulier de circonstances vint lui révéler sa force, vint révéler au monde la puissance de cet instrument nouveau, ou du moins si timidement manié jusque là. « La pensée humaine commençait cette longue révolte qui a enfanté la plus longue, la plus difficile, la plus mémorable des révolutions; toute l'Europe, étonnée, disait à Voltaire : « Tu seras roi, Voltaire! » Un homme alors se leva qui défendit, lui tout seul, la littérature du XVII^e^ siècle, qui était déjà de la vieille littérature, les principes du grand règne, qui étaient déjà de vieux principes, la croyance de Bossuet et de Louis XIV, qui était déjà de la vieille croyance; qui, prenant pour mot d'ordre *Racine et Boileau,* combattit seul toute sa vie pour la sainte cause du goût, et de l'art, et des règles, au grand étonnement du monde, au grand scandale des dieux du jour, qui vainement s'ameutèrent en masse pour étouffer cette voix courageuse. »

C'est de Fréron que parle ainsi M. J. Janin, avec

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une chaleur qui fera sourire quelques lecteurs; mais si le rédacteur de l'*Année littéraire* est demeuré l'expression la plus éclatante, la plus persistante, de la longue lutte que soutint le journalisme contre l'esprit du XVIII^e^ siècle, il n'en fut pas l'unique expression: on ne peut oublier, par exemple, qu'il eut pour prédécesseur et pour maître l'abbé Desfontaines; si le nom de celui-ci a été quelque peu étouffé par l'immense retentissement qu'eut celui de son élève, il n'en doit pas moins être regardé comme le créateur de la critique polémique, et, quelques torts qu'on lui puisse reprocher, les services qu'il a rendus à la cause des lettres lui assurent une place importante dans l'histoire du journalisme (1).

(1) J'ai mentionné tout à l'heure Delisle de Sales, et peut-être aurai-je encore occasion de le citer. Parmi les nombreux écrits de ce *singe de Diderot,* comme l'avaient surnommé les contemporains, se trouve un *Essai sur le Journalisme depuis 1735 jusqu'à l'an 1800* (Paris, 1811, 1 vol. in-8), avec cette epigraphe, prise de Juvénal :

*Dat veniam corvis, vexat censura columbas.*

Ce titre est bien fait pour affriander les curieux, et il devait naturellement appeler mon attention; mais il ne couvre qu'un insipide radotage à propos de la presse périodique, que l'auteur détestait cordialement, comme presque tous les philosophes, une haineuse diatribe, dont on jugera par quelques citations. Pour Delisle de Sales, « le journalisme n'est pas issu du *Journal des Savants,* dont sa soif de nuire et son goût hétérodoxe le rendaient nécessairement l'antipode; c'est dans la lie du XVIII^e^ siècle qu'il faut chercher l'époque tristement mémorable où s'établit la séparation entre ce qu'il serait tenté d'appeler les journaux à ambroisie et les journaux à venin. » — Il définit le journalisme : « Le besoin de déraisonner réuni au besoin de nuire » ; — c'est « une secte anti-littéraire, secte audacieusement abjecte, dont l'existence publique est un délit et le nom une injure, qui n'existe que par le vice et ne se soutient que par le ridicule. » Il ne voit dans la critique que « l'antipathie des gens qui vivent de feuilles contre ceux qui vivent de renommée. » Les journalistes sont des gens qui, « n'ayant souvent aucune existence, ni politique ni littéraire, sont possédés de la manie du détrônement,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## L'ABBÉ DESFONTAINES

*Le Nouvelliste du Parnasse. — Observations sur les Ecrits modernes: — Jugements sur quelques Ouvrages nouveaux.*

Desfontaines a commencé ce triumvirat de critiques qui, continué par Fréron, et terminé par l'abbé Geoffroy, mort en 1814, a pendant un siècle lutté avec persévérance, et non sans succès, contre la renommée, l'influence et l'école philosophique de Voltaire. Destiné à la carrière ecclésiastique, il l'abandonna bientôt afin de se livrer tout entier à son goût pour les lettres, et de bonne heure il montra une rare aptitude à la critique. S'il est vrai de dire que presque toujours la vie d'un homme de lettres est dans ses ouvrages, cet adage est surtout applicable à la profession de journaliste. Cette magistrature polémique que s'attribua Desfontaines multiplia pour lui les événements littéraires qui font l'amusement du public en faisant le malheur de celui qui en est le héros. Ses querelles avec Voltaire, ses démêlés avec la police, qui le conduisirent à Bicêtre et dans les prisons du Châtelet, occupent

qui dînent d'une analyse et s'habillent d'une satire à la manufacture des jugements périodiques. »

Après 300 pages dans ce goût, l'auteur s'applaudit à lui-même; il se vante « d'avoir parcouru, le flambeau de la vérité à la main, le repaire hideux et sanglant du journalisme; d'avoir osé, le premier, attaquer en masse une légion de perturbateurs dont personne n'osait regarder les individus en face, et de les avoir détrônés. »



EFERUS - Recherches & Classification numériques

un grande place dans l'histoire littéraire de son temps, depuis 1725 jusqu'en 1745.

Desfontaines débuta par la censure d'un livre alors fort en vogue, et aujourd'hui complétement oublié, de l'abbé Houtteville, intitulé : *la Religion chrétienne prouvée par les faits.* Cet ouvrage, qui avait ouvert à son auteur les portes de l'Académie, était sous tous les rapports fort au-dessous de l'honneur qu'on lui faisait. Desfontaines osa s'élever contre le jugement du public, et fit voir, avec autant de justesse que d'agrément, toute la faiblesse de cette œuvre tant prônée. Le public, comme la fortune, favorise les audacieux qui le bravent : il accueillit avec faveur la critique de Desfontaines, et le livre de l'abbé Houtteville ne se releva pas du coup.

Ce succès anima notre critique d'une nouvelle ardeur. La Mothe passait alors pour le premier des poètes vivants; il avait ses partisans enthousiastes, frénétiques : l'attaquer n'était pas une petite affaire. Desfontaines le fit dans ses *Paradoxes littéraires, au sujet de la tragédie d'Inès de Castro,* et le suffrage du public encouragea encore une fois son audace. On applaudissait à la sagacité avec laquelle il avait su se préserver de l'illusion générale, et apercevoir des défauts là où le parterre prévenu n'avait vu que des beautés. La pureté, l'enjouement de son style, ajoutaient encore un nouveau prix à ses critiques. De ce moment l'abbé Desfontaines devint célèbre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le *Journal des Savants* était tombé dans le plus grand discrédit, et les libraires, en 1723, refusaient de l'imprimer. Les protecteurs de cette feuille offrirent alors à Desfontaines de coopérer à sa rédaction. Il se prêta sans peine à une proposition si conforme à son goût, et dès 1724 le *Journal des Savants* avait repris faveur. Desfontaines y travailla jusqu'en 1727 ; mais des démêlés qu'il eut avec ses confrères le rebutèrent, et il donna sa démission. Quelque mal que l'on ait dit de l'abbé Desfontaines, personne ne lui a refusé un mérite alors assez rare chez les beaux esprits, je veux dire un caractère indépendant. Il est à présumer que cette disposition lui fit éprouver beaucoup de dégoûts dans sa collaboration à une feuille soumise, comme l'était alors le *Journal des Savants,* à la direction méticuleuse de l'abbé Bignon. Heureusement Desfontaines pouvait se passer de protecteurs et d'emplois; il trouva dans sa plume des ressources qui ne tarirent jamais, quoiqu'il ne connût point l'économie, et que les jouissances d'une vie sensuelle fussent pour lui des besoins. Sa singulière facilité de travail, la variété de ses connaissances, la promptitude avec laquelle il concevait et exécutait des plans d'ouvrages, son intelligence à tirer parti de ceux des autres, à retoucher, pour en assurer la vente, les productions d'auteurs inconnus et sans expérience, tous ces moyens, alors peu employés en littérature, mais dont on connaît

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aujourd'hui si bien l'usage, et même l'abus, assurèrent à Desfontaines une entière indépendance. Par sa persévérance, par son esprit de suite et de travail, il fit du métier de journaliste une profession qui devint pour lui, comme pour ses imitateurs, un véritable état dans la société.

Trois recueils périodiques ont surtout contribué à sa fortune.

En quittant le *Journal des Savants*, Desfontaines n'avait point renoncé au journalisme : c'était son élément ; il était poussé, dit-il lui-même, par une irrésistible vocation vers ce pénible emploi. A la fin de 1730, il fonda, de concert avec l'abbé Granet, le *Nouvelliste du Parnasse, ou Réflexions sur les Ouvrages nouveaux*. « Cette feuille, disent les journalistes de Trévoux se proposait de parler en style léger, et superficiellement, des petits ouvrages qui restent quand les journaux des savants sont remplis de ce qu'il y a de solide. » Ce jugement n'est peut-être pas très-impartial ; la vérité est cependant que le caractère du Nouvelliste est essentiellement léger, j'entends qu'il n'est rien moins que pédantesque.

Le but de cet ouvrage périodique, dit son auteur, n'a jamais été de faire des extraits des livres nouveaux ; il est destiné à des réflexions sur les ouvrages d'esprit, et sur d'autres, lorsqu'ils amènent l'occasion de dire des choses agréables ou curieuses... Nos lettres sont d'utiles Mémoires qui pourront servir un jour à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'histoire du bel-esprit et des talents de ce siècle... Nous croyons devoir nous interdire certaines facultés, et particulièrement la théologie et toutes les hautes sciences qui ne sont point du ressort du Parnasse. Nous avons ainsi un champ bien moins vaste que tous les auteurs de journaux littéraires. De plus, toutes les semaines ne voient pas éclore des ouvrages nouveaux. Il nous faut donc quelquefois recourir à des livres qui ont plusieurs mois, et même presqu'une année d'ancienneté. Nous croyons surtout le pouvoir faire lorsqu'ils nous paraissent mériter nos réflexions ; et comme ces réflexions sont toujours *nouvelles,* elles ne dérogent point à la qualité que nous prenons dans ces lettres : un nouvelliste du Parnasse ne doit pas être un gazetier ; il doit penser, juger et raisonner... Notre critique est un peu hardie ; mais pourvu que cette hardiesse soit polie, et qu'il règne partout une exacte neutralité, elle ne peut déplaire aux personnes désintéressées ; pourvu que les traits ne soient ni personnels ni trop forts, ils ne sauraient être blâmés... Au reste, nous ne donnons nos jugements que comme de simples avis ou comme des témoignages, et non comme des décisions ; et nous avouons que nous pouvons souvent nous tromper... Pour ce qui regarde les auteurs que nous ne flattons point, nous les prions d'être persuadés que nous voudrions sincèrement pouvoir toujours louer leurs ouvrages ; mais, en vérité, nous ne pourrions quelquefois le faire sans nous rendre un peu ridicules. Rien ne nous fait plus de plaisir que d'avoir à rendre compte et à faire l'éloge d'un bon livre ; il faut même qu'un ouvrage soit bien mauvais si en le censurant nous ne le louons pas un peu. Si nous annoncions les livres sans les juger, si nous compilions des préfaces, si nous étalions quelques lambeaux dans le dessein de faire juger par là des ouvrages entiers, on sait assez dans quel mépris nous tomberions. Nous jugeons librement ; mais nous tâcherons toujours d'assaisonner nos jugements, et nous nous interdisons absolument tout ce qui pourrait blesser personnellement qui que ce soit. Nous jugeons, parce que les auteurs ne publient leurs ouvrages qu'afin qu'on en juge.

Si nous avions besoin de justifier notre conduite, nous ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pourrions, il semble, mieux faire que de nous appuyer de l'autorité de M. Bayle : « La république des lettres, dit ce célèbre écrivain, est un état entièrement libre; on n'y reconnaît que l'empire de la vérité et de la raison, et sous leurs auspices on fait la guerre innocemment à qui que ce soit... Chacun y est tout ensemble souverain et justiciable de chacun. Les lois de la société n'ont pas fait de préjudice à l'indépendance de l'état de nature par rapport à l'ignorance; tous les particuliers, à cet égard, ont le droit du glaive... Les satires tendent à dépouiller un homme de son honneur, ce qui est une espèce d'homicide civil; mais la critique d'un livre ne tend qu'à montrer qu'un auteur n'a pas tel et tel degré de lumières. Or, comme il peut, avec ce défaut de science, jouir de tous les droits et de tous les priviléges de la société, sans que sa réputation d'honnête homme et de bon sujet de la république reçoive la moindre atteinte, on n'usurpe rien de ce qui dépend de la majesté de l'Etat en faisant connaître les fautes qui sont dans un livre. Il est vrai qu'on diminue quelquefois la réputation d'habile homme qu'un auteur s'était acquise; mais si on le fait en soutenant le parti de la raison et pour le seul intérêt de la vérité, et d'une manière honnête, personne n'y doit trouver à redire.

Analysant ensuite une harangue du P. Porée sur les critiques, Desfontaines ajoute, entre autres réflexions :

J'aurais souhaité que sa première proposition, qui concerne la nécessité de la critique, eût été un peu plus solidement appuyée, et qu'il eût entré dans des détails plus intéressants; qu'il eût fait plus sentir que tout ce qui tourne au profit de la vérité et à l'avantage des sciences et des beaux-arts est une chose toujours louable et toujours à désirer; qu'il est vrai que la réputation de nos semblables ne doit jamais être sacrifiée, même à la vérité, mais que cela ne doit pas s'entendre de la réputation littéraire, blessée quelquefois par la critique, parce que cette réputation ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

doit point s'obtenir à titre de grâce, et doit toujours être l'effet d'une justice exacte, à laquelle tout écrivain est censé se soumettre volontiers par la publication de ses écrits... Si on établit dans la république des lettres, comme un usage de politesse et de bienséance, celui de s'abstenir de toute critique extérieure à l'égard des ouvrages d'esprit, il n'y aura plus aucun risque à se produire au grand jour. Les mauvais auteurs ne seront plus retenus par la crainte de la censure, et les excellents ne seront plus excités par l'espérance de la distinction et de la louange, motif qui ne doit pas être confondu avec la vanité, parce qu'il y a de la différence entre vouloir mériter l'estime des hommes et être vain. ..... Il ne faut pas, dit-on, décourager les auteurs, surtout les jeunes gens. Cela est vrai; mais un auteur qui a mal réussi, et qui se sent du génie et des ressources, ne sera point découragé par la critique; ce sera, au contraire, pour lui, un motif qui l'excitera à rétablir sa réputation, et à mériter dans la suite ce qu'il n'a pas d'abord obtenu.

On ne pouvait mieux parler assurément; mais c'était prêcher dans le désert. Les écrivains critiqués et leurs éditeurs s'ameutèrent contre le Nouvelliste, qui fut arrêté au commencement de 1732, « au grand regret des littérateurs, qui y trouvaient l'instruction, et des gens du monde, qui y cherchaient l'amusement. »

Le Nouvelliste, comme la plupart des journaux de ce temps, était publié sous forme de lettres. Il en devait paraître une tous les huit jours; mais il n'y en eut en tout que cinquante-deux, dont la dernière est du 15 mars 1732, et qui sont réunies en 3 volumes in-12. La Bibliothèque impériale possède un exemplaire chargé de nombreuses notes manuscrites qui en sont comme la clé.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Trois ans après, Desfontaines obtint — et cela, dit-il lui-même, « en récompense des services qu'il avait rendus aux lettres et à l'Etat », — le privilége d'un nouveau recueil périodique, qu'il intitula *Observations sur les Ecrits modernes*. C'est dans ce journal que pendant huit ans il tint tête aux encyclopédistes, à Voltaire lui-même, dont il balança un moment le crédit ; c'est dans ces feuilles, si vives, si alertes, si pleines d'ironie, de malice, de feu, que l'on apprend surtout à connaître l'histoire de la critique littéraire au milieu du XVIII^e^ siècle. Quelque opinion que l'on ait de Desfontaines, on ne saurait méconnaître ce qu'il lui fallut d'énergie et de ressources pour résister pendant huit années à tant et de si redoutables adversaires. Mais il devait finir par succomber. Par arrêt du Conseil d'Etat du 6 septembre 1743, « le roi, étant informé que les auteurs et les libraires se plaignent des Observations sur les Ecrits modernes, dont l'auteur ne respecte ni les gens de mérite, ni les corps les plus distingués et honorés de la protection de S. M., révoque le privilége de cette feuille, ordonne que les autres ouvrages du même auteur seront mis entre les mains de nouveaux examinateurs, choisis par M. le chancelier, pour en être rendu compte à S. M., et pour être statué sur la révocation desdits ouvrages, et même, s'il y échet, sur la punition de l'auteur. »

Ce corps distingué dont parle l'arrêt, c'était

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Académie française, qui avait pris pour elle certains mots du discours préliminaire que Desfontaines avait placé en tête de sa traduction de Virgile, nouvellement imprimée. « On est plus choqué, avait-il dit, d'entendre louer une *troupe orgueilleuse de gens sans mérite* sur leur esprit et leurs talents que de voir Ovide et Virgile traiter Auguste de dieu. » Et l'Académie avait crié à l'insolence.

Les Observations forment 34 vol. in-12. La première lettre est du 1er mars 1735; la dernière du 31 août 1743.

Desfontaines fit d'inutiles efforts pour obtenir la revocation de l'arrêt qui supprimait ses Observations; mais on lui accorda dès l'année suivante, grâce à de puissantes recommandations, la permission tacite de les continuer sous un autre titre et en les donnant comme imprimées à l'étranger. Il entreprit donc sous le pseudonyme de M. Burlon de la Busbaquerie, et sous la rubrique d'Avignon, un autre journal hebdomadaire, qu'il intitula *Jugements sur quelques Ouvrages nouveaux*, avec cette épigraphe : *Scire et nesciri*. Dans la préface, il s'annonçait comme un homme nouveau, qui se proposait de faire discerner et rechercher les bons ouvrages, de corriger avec douceur l'ignorance, l'erreur et le faux goût, qui s'accréditaient tous les jours, et d'apprendre au public à n'être point la dupe des mauvais auteurs. « On n'y verra jamais rien, disait-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

il, qui puisse blesser la religion de l'Etat, le gouvernement, les bonnes mœurs, ni l'honneur de qui que ce soit : ce sont des remarques purement littéraires qu'on propose dans ce nouvel ouvrage périodique. » Nous n'avons pas besoin de dire que l'auteur fut reconnu dès le premier numéro. On ne trouve plus dans cette publication la même verve, le même entrain que dans les précédentes, on sent à chaque instant que le critique est muselé ; cependant elle eut un succès presque égal à celui des Observations. Elle était déjà parvenue au onzième volume quand la mort vint mettre un terme aux travaux et à la fécondité de son infatigable rédacteur (16 décembre 1745).

Desfontaines eut pour ses diverses publications plusieurs collaborateurs. Le principal fut l'abbé Granet, que nous avons déjà vu travailler à la *Bibliothèque française* de Camusat, et qui, en même temps qu'il coopérait aux *Observations* de Desfontaines, publiait de son côté des *Réflexions sur les Ouvrages de Littérature*, qui roulaient principalement sur les petites poésies, les romans et autres productions de ce genre, et qui forment 12 vol. in-12 (1737-41), avec une table générale. Viennent ensuite Fréron, dont nous nous occuperons bientôt, de Mairault et Détrées (1).

(1) Ou d'Estrées. « L'abbé l'Estrées, dit la *Correspondance secrète*, fils d'un cardeur de laine de Reims, qui, pour s'illustrer, a changé en D la première lettre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Desfontaines nous a laissé de son principal collaborateur un portrait que l'on peut rapprocher, à plus d'un titre, d'une page que nous avons citée t. I, p. 154, où Suard parle en termes si touchants de son collaborateur et ami l'abbé Arnaud.

François Granet, né à Brignoles d'une honnête famille de négociants, était un homme de probité et d'honneur, modeste, de mœurs douces et d'un esprit égal. Philosophe dans ses sentiments et dans sa conduite, il fut exempt d'ambition, et son âme élevée ne s'abaissa jamais à solliciter des bienfaits et des titres. Excellent humaniste, il joignait à un riche fond de belles-lettres beaucoup de lumières sur l'histoire de la littérature ancienne et moderne. Son érudition s'étendait à la théologie et à l'histoire ecclésiastique et profane. Une imagination vive et une mémoire heureuse lui donnaient une extrême facilité d'écrire, et depuis quelques années il avait beaucoup perfectionné son style. Il est l'auteur des *Réflexions sur les Ouvrages de Littérature,* en 12 vol., qui, à l'exception du premier, sont tous de lui seul. C'est par cet ouvrage principalement qu'on peut juger de son érudition, de son style et de son goût. Il a enrichi le public de plusieurs éditions importantes, qu'il a ornées de doctes préfaces. Il y a quelques années qu'ayant formé le plan de l'ouvrage périodique des *Observations sur les Ecrits modernes,* je le priai de vouloir bien se joindre à moi pour m'aider à fournir cette carrière. Comme il avait travaillé longtemps à un journal littéraire de Hollande, je connaissais son talent pour ce genre d'écrire. Je savais d'ailleurs qu'il avait les mêmes principes que moi sur les matières de littérature et de goût, et nous étions depuis longtemps liés d'une étroite amitié. Nous avons travaillé ensemble durant sept ans sans que rien ait troublé la douceur de notre association. Notre

de son nom et se fait appeler d'Estrées, a été le rival de Fréron après la mort de l'abbé Desfontaines ; mais le mauvais succès d'un cahier qu'il publia alors le força à renoncer à la concurrence.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

soin principal était de rendre nos critiques solides, équitables et modérées, et, autant qu'il nous était possible, de veiller, pour ainsi dire, à la porte du temple du goût, pour empêcher l'irruption de l'ignorance et du faux bel esprit. Je conserverai toujours un vif regret de la perte de cet ami. C'en est une très-grande, non seulement pour moi, mais pour la république des lettres en général, et pour tous ceux qui le connaissaient particulièrement. Il avait une droiture qui rendait son commerce sûr. Il aimait la vérité en toutes choses, et la même chaleur d'imagination qui l'en éloignait quelquefois l'y ramenait aussitôt qu'on le mettait sur la voie de l'apercevoir. Malgré l'étendue et la vivacité de ses lumières, il ne se montra jamais opiniâtre dans ses sentiments. Son esprit orné et son humeur gaie rendaient sa conversation amusante et enjouée. Il saisissait et peignait bien le ridicule, surtout celui des gens de lettres, mais sans haine, sans malignité, sans envie; il n'était critique que dans le goût d'*Horace* et de *Lucien*, c'est-à-dire en philosophe; d'ailleurs toujours équitable à l'égard du vrai mérite et des talents décidés. Il avait un grand nombre d'amis dans la littérature, et à la cour et à la ville. Il avait même des amis illustres. Quoiqu'il fût fort attaché à son cabinet, il ne laissait pas de les cultiver. Assez répandu dans le monde, il joignait à la qualité d'homme savant celle d'homme poli et sociable. Il était d'une complexion faible et délicate, et depuis quelques années ses maladies fréquentes alarmaient ses amis. Celle dont il est mort n'a été que de cinq jours.

Desfontaines réunissait, on ne saurait le nier, plusieurs des qualités qu'exige le rôle qu'il s'était attribué, mais il lui en manquait de fort importantes. Il ne connut pas ou négligea beaucoup trop ces formes agréables, ces tours délicats et polis, auxquels un censeur prudent a recours pour éviter que les conseils de la critique ne deviennent autant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de blessures pour l'amour-propre. Il se piqua moins encore de cette impassible équité qui, dans l'examen d'un l'ivre « ne voit jamais l'auteur, ne voit que son ouvrage. » La précipitation de ses jugements, leur forme ironique, le ton tranchant qu'il affecta souvent de prendre, et surtout la partialité qu'il fit paraître dans plusieurs de ses critiques, lui suscitèrent de nombreux ennemis. Il n'en eut pas de plus violent ni de plus irréconciliable que Voltaire ; il faut dire aussi qu'il n'en rencontra pas de plus susceptible : la moindre critique, on le sait, mettait ce grand homme hors de lui. C'est une faiblesse incompréhensible, mais qu'il faut bien reconnaître, quelque admiration que l'on professe pour cet incomparable génie.

« Malheur à qui osait toucher aux lauriers de M. de Voltaire! dit Clément. Et n'est-il pas bien singulier, ajoute l'auteur des *Nouvelles littéraires*, que ce poète invulnérable à force de blessures et de ressources, après avoir prêché sur les toits la liberté de la presse, et donné l'exemple du libertinage de l'impression jusqu'à se faire brûler, n'ait pas plutôt joui d'un moment de faveur qu'il l'ait employé à gêner ses confrères. Je lui pardonne tous ses défauts, excepté celui-là. C'est le péché contre le Saint-Esprit dans la république des lettres : malheur à qui s'en est rendu coupable, eût-il la mort entre les dents et le billet de confession à la main! »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Madame de Graffigny, qui, dans ses Lettres, nous montre Voltaire sous un jour si nouveau, parle souvent de ces crises, de ces quintes littéraires, qui « altéraient tout-à-fait la *douceur charmante de ses mœurs*. Voltaire était alors à Cirey, auprès de madame du Châtelet, et ses qualités si vives, si irrésistibles, si aimables même, quand il le voulait, remplissaient de vie et de lumière cette délicieuse retraite, où l'on passait des journées charmantes, et des soirées plus charmantes encore. De temps à autre il y avait gala, représentation, fête à grand orchestre; on jouait la comédie, la tragédie, la farce, et jusqu'aux marionnettes; Voltaire donnait la lanterne magique. D'autres fois on lisait les chants inédits de *Jeanne,* de la trop fameuse *Jeanne* (et on les lisait dans la chambre mystérieuse des bains); puis on faisait du punch, madame du Châtelet chantait de sa voix divine, on riait sans savoir pourquoi, on chantait des canons; enfin venait le souper, un de ces soupers où la gaieté ne sait ce qu'elle dit ni ce qu'elle fait, et rit sur la pointe d'une aiguille. »

Dans ces jours-là Voltaire est à l'état de pur génie; cet homme toujours mourant ressuscite : il est léger, brillant, infatigable; toutes les muses qu'il courtise, tous les démons qui le possèdent, revivent en lui. Mais tous les jours ne sont pas si riants; la gaieté de Voltaire n'est pas chaque soir si désintéressée et si légère. « Il y a bien des mo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ments où il est furieusement auteur » ; il y a bien des soupers qu'on n'égaie qu'en mettant sur le tapis l'abbé Desfontaines ou J.-B. Rousseau : « Oh dame ! c'est là que l'homme reste et que le héros s'évanouit. Il serait homme à ne point pardonner à quelqu'un qui louerait Rousseau. » Et pour les louanges, « on les aime à toutes sauces, surtout quand on dit des injures à cet abbé Desfontaines. » — « Un mot de ses adversaires le met ce qui s'appelle au désespoir ; c'est la seule chose qui l'occupe et qui le noie dans l'amertume. Je ne puis vous donner l'idée de cette sottise qu'en vous disant qu'elle est plus forte et plus misérable que son esprit n'est grand et étendu. »

Adulé comme il l'était, Voltaire ne pouvait s'habituer à l'idée de compter avec un *misérable folliculaire*. Il ne soupçonnait pas la puissance du journalisme, puissance telle, dit M. Ch. Nisard (1), alors même qu'elle s'ignore, que le journaliste le plus chétif n'aurait rien à redouter d'une lutte avec le plus vigoureux athlète de la presse qui n'aurait pas un journal à sa disposition. Considérez en effet quels avantages énormes, incalculables, un journaliste retire de la faculté d'entrer en lice tous les jours, de parler tous les jours à vingt, trente, quarante, cinquante mille lecteurs, de leur parler seul,

(1) *Les Ennemis de Voltaire*, deux très-intéressants volumes, pleins de faits et de révélations, dont je me suis beaucoup aidé dans cette partie de mon travail.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et avec la certitude de n'en être point contredit, puisque l'Evangile n'a pas plus d'autorité aux yeux des abonnés d'un journal que ce journal même ; considérez encore qu'il n'attend pas, comme y est obligé l'auteur d'un livre, que le chaland vienne acheter sa feuille au lieu où elle se fabrique, mais que le même jour et au même moment l'Etat la transporte, à des frais insignifiants, sur toute la surface de la France et dans tous les pays de la terre ; que, s'il a quelque intérêt d'amour-propre ou de parti à affirmer un fait, il le reproduit dans les numéros de demain, d'après-demain, de tous les jours, jusqu'à ce qu'il juge que ce fait est solidement établi dans la croyance de ceux à qui il lui importe de le persuader ; que, s'il lui arrive de quelque part un démenti, et que la loi le force à l'imprimer, il le fera précéder ou suivre de réflexions qui en atténueront la portée ; il pourra même y revenir dans le plus prochain numéro, y trouver de nouvelles objections, et donner enfin si bien le change aux lecteurs, qu'ils finiront par croire que c'est le démenti qui en a menti. Il est hors de doute que quiconque, gouvernement ou simple particulier, voudra lutter à armes égales, c'est-à-dire de contradiction et de persévérance, contre un instrument de publicité de cette nature, devra nécessairement se lasser le premier, et marquer par son silence qu'il s'avoue à peu près

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vaincu. Outre que bien peu de gens sont d'humeur à engager cette lutte, à cause des fâcheux effets qui peuvent résulter d'une polémique où, de part et d'autre, on finit par perdre de vue la modération et les convenances.

» Voltaire ne savait pas tout cela quand il trouva mauvais que Desfontaines et Fréron le critiquassent. Avec le secours de tout son talent, avec la complicité de la plus puissante coterie philosophique et littéraire qui fut jamais, les encyclopédistes; avec la tolérance, que dis-je? avec l'appui de magistrats qui servaient ses vengeances presque aussi religieusement que si elles eussent été des prescriptions de la loi; avec une armée d'intrigants lettrés à ses gages, qui signaient ses libelles ou en acceptaient la responsabilité quand ils étaient anonymes; enfin, et pour tout dire en un mot, avec l'opinion publique, dont la faveur lui servait d'égide, Voltaire ne laissa pas de se sentir souvent désarmé en face du journalisme. La violence de ses plaintes, ses mensonges, ses ruses, toutes ses démarches enfin pour parvenir à faire cesser les attaques auxquelles il était en butte, et, comme il disait, à en obtenir justice, tout cela joint à la complaisance pour lui du lieutenant de police, qui voulait bien prendre la peine de discuter avec lui sur la nature du châtiment à infliger à ses censeurs, et qui lui conseillait de s'adoucir et d'être clément, tout cela, dis-je,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prouve manifestement que Voltaire ne se faisait aucune idée juste ni de la puissance ni des devoirs du journalisme, et que les magistrats ne les comprenaient pas plus que lui.

» Quant à Desfontaines et à Fréron, il est certain qu'ils furent très-étonnés d'abord d'être si terribles, et qu'avant la persécution de Voltaire, ils pensaient faire la besogne du monde la plus légitime, sinon la plus innocente. C'est lorsqu'ils virent soulevés contre eux le pouvoir et Voltaire, et qu'après avoir résisté avec quelque succès aux efforts de cette association faite en vue de les opprimer, ils eurent balancé la victoire, qu'ils mesurèrent toute l'étendue de leur puissance, et qu'ils en abusèrent. »

Si quelques traits de ce tableau sont un peu forcés, peut-être, nous y avons trouvé cependant un fond de vérité qui nous a engagé à le reproduire intégralement.

Indépendamment de cette si grande susceptibilité, Voltaire avait contre Desfontaines un grief qui lui rendait ses critiques plus sensibles encore : Desfontaines, à l'entendre, « lui devait la vie et l'honneur », et cette considération aurait dû briser la plume dans ses mains et fermer à jamais les yeux du critique sur les défauts des ouvrages de son bienfaiteur. Ce qui est certain, c'est que leur connaissance datait de quelques semaines à peine,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quand Desfontaines fut enfermé à Bicêtre; ce serait, au dire de Voltaire, et nous ne trouvons sur ce point d'autre témoignage que le sien, ce serait « pour avoir corrompu des ramoneurs de cheminée, qu'il avait pris pour des Amours, à cause de leur fer et de leur bandeau. » Quoi qu'il en soit, Voltaire, à la prière de madame de Bernières, son amie, et parente de l'abbé, travailla chaleureusement à tirer de prison *leur pauvre ami*, et il y réussit. Après un pareil service, Desfontaines, dans la pensée de Voltaire, ne devait plus avoir que des éloges pour l'homme qui lui « avait sauvé la Grève. » Loin de là, par un manque de cœur, par un travers d'esprit auquel il est vraiment difficile de croire, à peine sorti de prison, il aurait publié contre son bienfaiteur un libelle que, même, il aurait commencé à Bicêtre, mettant à profit, pour le railler et le diffamer, les quelques instants qui précédèrent son élargissement.

Tels sont les griefs de Voltaire, griefs qu'il répète à satiété dans sa correspondance, et dont il autorise, en quelque sorte, ses colères et ses invectives.

Soit pourtant qu'il ne fût pas parfaitement sûr que le libelle en question (*Apologie de Voltaire adressée à lui-même*) fût de Desfontaines, qui l'a toujours nié, soit par égard pour quelques amis respectables que l'abbé et lui cultivaient en commun, Voltaire dissimula longtemps son ressenti-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment. Il chargea même Desfontaines, quelques années après, de traduire un *Essai sur l'Epopée* qu'il avait écrit en anglais pendant son séjour à Londres; mais, peu satisfait, paraît-il, du travail de son traducteur, il le refit lui-même, et le fit imprimer comme sien. Desfontaines s'en formalisa, comme d'un mauvais procédé, et de ce jour, « ne se croyant pas lié par la reconnaissance au point de manquer à ses devoirs comme journaliste », dit un biographe de Voltaire, il apporta moins de ménagements dans ses critiques. Cependant ce n'est qu'avec les plus grands égards encore qu'il parle de Voltaire dans le Nouvelliste du Parnasse, qu'il venait de fonder, et, au dire même de M. Nisard, qu'on ne peut soupçonner de partialité pour Desfontaines, « ses censures étaient à ses éloges comme l'unité est à la centaine; mais Voltaire n'en était pas moins profondément blessé, et il amassait des trésors de vengeance. »

Des observations critiques sur le *Temple du Goût* ayant paru en 1733, Voltaire ne manqua pas de les attribuer à Desfontaines. « Pensant toutefois qu'il n'était pas encore à propos d'éclater, trop de gens à l'estime desquels il tenait lui-même s'intéressant au journaliste, il eut recours à un procédé dont il faisait déjà usage, et qui lui servait comme de soupape de sûreté dans les moments où il y eût eu péril pour sa vie à ne pas ouvrir une issue au

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trop plein de sa colère. Ce procédé consistait dans une de ces petites pièces de poésie, philosophiques et morales, qui, sous le nom d'épîtres, d'odes, de discours en vers et de satires, exercices faciles et propres à lui éclaircir la bile comme à lui entretenir la main, donnaient lieu à des allusions si transparentes que ses ennemis qui en étaient l'objet n'étaient pas moins bien reconnus que s'ils eussent été nommés. » Dans un *Discours sur l'Envie* il décocha à Desfontaines ce trait perfide :

*Cent fois plus malheureux et plus infâme encore*
*Est ce fripier d'écrits que l'intérêt dévore,*
*Qui vend au plus offrant son encre et ses fureurs ;*
*Méprisable en son goût, détestable en ses mœurs ;*
*Médisant qui se plaint des brocards qu'il essuie ;*
*Satirique ennuyeux disant que tout l'ennuie,*
*Criant que le bon goût s'est perdu dans Paris,*
*Et le prouvant très-bien, du moins par ses écrits....*
*Hélas ! quel est le fruit de tes cris imbéciles ?*
*La police est sévère ; on fouette les Zoïles.*
*Chacun avec mépris se détourne de toi ;*
*Tout fuit, jusqu'aux enfants, et l'on sait trop pourquoi.*

Desfontaines, cette fois, ne se crut plus obligé à aucun ménagement. Comme les *Observations sur le Temple du Goût* avaient été d'autant plus désagréables à Voltaire qu'elles avaient coïncidé avec la menace faite au poète d'une lettre de cachet, si son *Temple* n'était rebâti sur un nouveau plan (lettre de Voltaire à Thiriot, 1er mai 1733), Desfontaine

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prit un malin plaisir à retourner le fer dans la blessure de son adversaire, et il débuta dans les Observations sur quelques Ecrits modernes (t. 1, p. 4 et s.), qui avaient remplacé le Nouvelliste du Parnasse, par une critique aussi juste que spirituelle de la restauration du *Temple du Goût*.

Voltaire rugit à cette nouvelle attaque, ou, pour parler plus justement, à cette riposte habile. « Les Observations de l'abbé Desfontaines, écrit-il à Cideville, sont des outrages à la raison, à l'équité, à l'érudition et au goût..... Je me repens bien de l'avoir tiré de Bicêtre et de lui avoir sauvé la Grève. Il vaut mieux, après tout, brûler un prêtre que d'ennuyer le public : *Oportet aliquem mori pro populo*. Si je l'avais laissé cuire, j'aurais épargné au public bien des sottises. » Pour l'honneur de Voltaire, il ne faut voir qu'une fanfaronnade dans ces paroles si haineuses et si cruelles; avouons pourtant que ces criailleries sont peu dignes d'un philosophe. La *Mort de César* provoqua un orage plus violent encore, dont on peut voir les effets dans la correspondance de Voltaire (à Berger, septembre; à Thiriot, 4 octobre; à d'Olivet, 4 octobre 1735), où il prodigue à Desfontaines les épithètes les plus injurieuses.

Cette tempête, comme toutes les grandes crises, fut suivie d'un moment de calme. Revenant à des sentiments plus conformes à ses enseignements, Voltaire sembla comprendre que peut-être vaudrait-il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mieux avoir Desfontaines pour ami que pour ennemi ; il tenait d'ailleurs absolument à le faire revenir de son jugement sur la *Mort de César*, et il essaya de tous les moyens pour y parvenir. Outre Thiriot, son principal négociateur dans cette entreprise délicate, il sollicita l'abbé Asselin, proviseur du collége d'Harcourt, de vouloir bien s'entremettre pour ménager une réconciliation, et il en offrait un moyen facile par la lettre même qu'il lui écrivit à ce sujet; il y disait : qu'il était fâché du procédé de Desfontaines, surtout parce que Desfontaines ayant du mérite, sachant l'anglais et devant avoir lu Shakespeare, était à portée de donner sur le goût anglais, et sur une tragédie française écrite dans ce goût, des lumières au public; qu'il lui pardonnait d'ailleurs volontiers, dans l'espoir que, par les choses désagréables semées contre lui dans vingt de ses feuilles, Desfontaines n'avait point eu l'intention de l'outrager; qu'il a rejeté bien des propositions de vengeance qui lui ont été faites par les ennemis du journaliste; qu'il souhaite de le voir revenir à lui avec l'amitié qu'il est en droit d'en attendre; qu'il proteste que la sienne ne sera pas altérée par la différence de leurs opinions; qu'enfin il trouvera bon que la lettre où il s'exprime en ces termes conciliants lui soit communiquée. (A l'abbé Asselin, 21 octobre et 4 novembre 1735.)

Desfontaines ne pouvait ne pas faire bon accueil

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à de pareilles avances; il rétracta, ou plutôt il expliqua sa critique de la *Mort de César*. Voltaire se déclara satisfait, et il écrivit à son adversaire une lettre de remerciement trop curieuse pour que nous n'en citions pas quelques passages :

Si l'amitié vous a dicté, Monsieur, ce que j'ai lu dans la feuille 34e que vous m'avez envoyée, mon cœur en est bien plus touché que mon amour-propre n'avait été blessé des feuilles précédentes. Je ne me plaignais pas de vous comme d'un critique, mais comme d'un ami ; car mes ouvrages méritent beaucoup de censure, mais moi je ne méritais pas la perte de votre amitié... Il importe peu au public que la *Mort de César* soit une bonne ou une méchante pièce ; mais il me semble que les amateurs des lettres auraient été bien aises de voir quelques dissertations instructives sur cette espèce de tragédie, qui est si étrangère à notre théâtre... Vous devez connaître, à la manière dont j'insiste sur cet article, que je suis revenu à vous de bonne foi, et que mon cœur, sans fiel et sans rancune, se livre au plaisir de vous servir autant qu'à l'amour de la vérité. Donnez-moi donc des preuves de votre sensibilité et de la bonté de votre caractère : écrivez-moi ce que vous pensez et ce qu'on pense sur les choses dont vous m'avez dit un mot dans votre dernière lettre. La pénitence que je vous impose est de m'écrire au long ce que vous croyez qu'il y ait à corriger dans mes ouvrages, dont on prépare en Hollande une très-belle édition ; je veux avoir votre sentiment et celui de vos amis. Faites votre pénitence avec le zèle d'un homme bien converti, et songez que je mérite, par mes sentiments, ma franchise, par la vérité et la tendresse qui sont naturellement dans mon cœur, que vous vouliez goûter avec moi les douceurs de l'amitié et celles de la littérature. (14 novembre 1735.)

Il y a loin de cette lettre à celle qu'il écrivait à Cideville deux ou trois mois auparavant. Desfon-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

taines, qui ne pouvait assurément partager l'avis de Voltaire, qu'il importait peu au public que la *Mort de César* fût une bonne ou une méchante pièce, crut-il néanmoins à la sincérité d'un langage en apparence si plein d'effusion ? Ce qui est certain, c'est que la paix ne fut pas de longue durée ; à peine était-elle conclue que « le corsaire de Desfontaines » la rompit et ralluma les fureurs de Voltaire en insérant malgré lui dans son journal une épître confidentielle adressée au comte Algarotti.

Voltaire, exaspéré, déchargeait ainsi sa bile dans une ode sur l'*Ingratitude* adressée au maréchal de Richelieu :

*Quel monstre plus hideux s'avance ?*
*La nature fuit et s'offense*
*A l'aspect de ce vieux Giton ;*
*Il a la rage de Zoïle,*
*De Gacon l'esprit et le style,*
*Et l'âme impure de Chausson.*

*C'est Desfontaines, c'est ce prêtre*
*Venu de Sodome à Bicêtre,*
*De Bicêtre au sacré vallon :*
*A-t-il l'espérance bizarre*
*Que le bûcher qu'on lui prépare*
*Soit fait des lauriers d'Apollon ?*

*Il m'a dû l'honneur et la vie,*
*Et dans son injuste furie,*
*De Rousseau lâche imitateur,*
*Avec moins d'art et plus d'audace,*
*De la fange où sa voix coasse*
*Il outrage son bienfaiteur.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'est toujours, comme on voit, le même thème. Cependant Voltaire, envoyant son ode à Berger, en supprima ces trois strophes : « J'ai dédaigné de parler de Desfontaines, lui écrit-il; il n'a pas assez illustré ses vices. » Avait-il donc été pris de remords? Non; c'est que, dans l'intervalle, Desfontaines, qui ne connaissait pas encore cette ode, avait parlé de la tragédie d'*Alzire* et de son auteur dans les termes les plus aimables. « La tragédie d'*Alzire* de M. de Voltaire, disait-il dans ses Observations (t. 4, p. 141), a eu un très-grand succès. J'y prends toute la part possible, comme son admirateur et son ami.... J'aurai soin de vous rendre compte de cette pièce au premier jour, et je ferai mes efforts pour en parler dignement. Je serai le panégyriste de cet illustre écrivain lorsque je croirai qu'il le mérite, c'est-à-dire que je le serai presque toujours. Pourrais-je avoir jamais la pensée de ternir la gloire d'un auteur qui contribue en son genre à celle de ce règne?.... »

Un bon procédé en appelle un autre : Voltaire fit rentrer les trois strophes dans son portefeuille. Mais il en eut presque aussitôt regret, et il ne tarda pas à les rétablir; la raison qu'il en donne à son ami Thiriot est vraiment incroyable : « J'avais ôté, dit-il, ce monstre subalterne d'abbé Desfontaines de l'ode sur l'*Ingratitude;* mais les transitions ne s'accommodaient pas de ce retranchement, et il vaut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mieux gâter Desfontaines que mon ode, d'autant plus qu'il n'y a rien de gâté en relevant sa turpitude. Je vous envoie l'ode. Chacun est content de son ouvrage; cependant je ne le suis pas de m'être abaissé à cette guerre honteuse. »

Et cependant il s'y acharnait de plus en plus : à quelques mois de là il lançait contre son adversaire un pamphlet demeuré célèbre, le *Préservatif,* où il achevait d'épancher sa bile, et se livrait, sous prétexte de relever quelques erreurs du journaliste, aux personnalités les plus odieuses. En tête de la brochure se voyait une ignoble estampe. Elle représentait Desfontaines à genoux, recevant le fouet; au-dessus, Vénus, assise sur un nuage, entre deux Amours, dont l'un a laissé tomber son flambeau, semblait présider à l'exécution qui la vengeait des outrages faits à son culte. Au bas on lisait cette inscription :

*Jadis curé, jadis jésuite,*
*Partout connu, partout chassé,*
*Il devint auteur parasitte,*
*Et le public en fut lassé.*
*Pour réparer le temps passé,*
*Il se déclara s..... ;*
*A Bissétre il fut bien fessé :*
*Dieu récompense le méritte.*

« En examinant, dit M. Nisard, la conduite de Voltaire dans ses querelles avec ses ennemis ou avec

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ses critiques, lesquels il ne distinguait pas les uns des autres, on s'étonne du soin qu'il mettait d'abord à se dissimuler, lorsqu'il se décidait à repousser leurs attaques, et ensuite de son opiniâtreté dans le mensonge, quand il était démasqué. » Voltaire, dans cette circonstance, fut fidèle à sa tactique habituelle : il avait fait imprimer le *Préservatif* sous le nom du chevalier de Mouhy, et, quoique le doute ne fût possible pour personne, il nia hardiment qu'il en fût l'auteur ; mais il lui fut impossible de désavouer une lettre à Maffei, insérée dans ce pamphlet, et qui était, de son propre aveu, l'unique fondement de la querelle. « Vous pouvez assurer, écrivait-il à Thiriot, que je n'ai pas d'autre part au livre très-fort qui vient de paraître contre ce monstre d'abbé Desfontaines que d'avoir écrit, il y a deux ans, à M. Maffei, la lettre qu'on vient d'imprimer. » Eh ! c'était justement cette lettre qui devait irriter Desfontaines. Il s'inquiétait bien vraiment des autres attaques que le *Préservatif* dirigeait contre lui ; il se souciait bien d'y être traité de sot, de présomptueux et d'ignorant ; que ces injures vinssent ou non de Voltaire, que lui importait. Ce qui devait le toucher, c'était d'être représenté dans une lettre écrite et signée de la main de Voltaire, et dans une estampe qui le disputait d'énergie avec cette même lettre, comme un homme flétri par la main du bourreau, pour le plus sale, le plus infâme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de tous les vices, comme un misérable qui déchirait son bienfaiteur, le lendemain même du bienfait.

Toutes les dénégations, d'ailleurs, n'auraient pu donner le change à Desfontaines ; il n'avait pas un instant hésité à reconnaître la main qui le déchirait, et, si habitué qu'il fût à l'injure, il ne pouvait rester impassible en présence d'un aussi sanglant outrage. Il annonça donc hautement l'intention de se venger. A la nouvelle de cette résolution, Voltaire commence à perdre de son assurance ; il met tout en œuvre pour conjurer le danger qui le menace ; tantôt il regrette d'avoir été trop loin, tantôt il menace d'aller plus loin encore. « Assurez-le (ce coquin, ce scélérat), écrit-il à Thiriot, que j'ai en main de quoi le confondre et le faire mourir de honte, et que je suis un ennemi plus redoutable qu'il ne pense. » Mais ces rodomontades n'empêchèrent point Desfontaines de donner suite à son projet, et de publier, en réponse au *Préservatif,* la *Voltairomanie,* où il rendait à son agresseur outrage pour outrage.

Voltaire, qui aurait voulu avoir le monopole de la diffamation, fut frappé de stupeur à la lecture de la *Voltairomanie*, et, pour comble, il lui revint bientôt de toutes parts que la lecture de cette satire cruelle, faite par l'auteur lui-même, avec cet art que déploient les auteurs en débitant leurs œuvres, excitait à Paris des applaudissements unanimes. (Il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

était alors à Cirey.) Hors de lui, il voulait, à chaque poste où il recevait des lettres, partir pour Paris, où il ne pouvait paraître sans danger pour sa liberté, voir les ministres, le lieutenant criminel, présenter requête, porter plainte, que sais-je? poursuivre à extinction sa vengeance. « Il lui faut une réparation, ou il meurt déshonoré : il s'agit de faits, il s'agit des plus horribles impostures. Vous ne savez pas à quel point Desfontaines est l'oracle des provinces. On m'écrit de Paris que mon ennemi est méprisé, et moi je vois que ses *Observations* se vendent mieux qu'aucun livre. Mon silence le désespère, dites-vous. Ah! que vous êtes loin de le connaître! Il prendra mon silence pour un aveu de sa supériorité, et encore cette fois je resterai flétri par le plus misérable des hommes, sans en pouvoir tirer la moindre vengeance, sans me justifier!... » Du fond de son cabinet il remue ciel et terre pour obtenir cette vengeance dont il a soif; il y touchait : le lieutenant criminel avait promis d'informer, quand il gâta tout par trop d'exigence et de précipitation. Ne voulut-il pas, comme mesure préalable au procès, qu'on sollicitât du premier président un arrêt en vertu duquel la *Voltairomanie* serait brûlée publiquement! Cette prétention, qui aurait préjugé la question, parut exorbitante aux magistrats, et refroidit quelque peu leur bon vouloir; si bien que Voltaire, cédant, après de longues hésitations, aux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sollicitations de ses amis, qui lui montrèrent l'issue d'un procès comme très-incertaine en présence de sa lettre à Maffei, et comme devant lui être dans tous les cas très-dommageable, finit par se contenter d'un désaveu, qui fut minuté de la main du marquis d'Argenson, que Desfontaines signa par ordre, et qui fut remis entre les mains du lieutenant de police.

« Ainsi, dit M. Ch. Nisard, ainsi finit cette querelle ridicule, qu'il ne tint pas à Voltaire de transformer en complot contre l'Etat, et de faire juger par le Parlement, toutes les chambres assemblées. L'issue n'en mit pas Desfontaines plus bas dans l'opinion qu'il n'y était déjà ; mais elle força Voltaire à dévoiler ses plus honteuses faiblesses, à mentir et à acheter le mensonge des autres à prix d'or... ; elle lui causa enfin un préjudice moral très-considérable. » C'est aussi l'avis des partisans les plus dévoués du grand écrivain, même de Delisle de Sales : « Voltaire, dit-il, au lieu de dédaigner un si faible ennemi, descendit jusqu'à lutter avec lui corps à corps, et ce fut le sommeil de sa gloire; les injures dont il accabla son ennemi dans le libelle du *Préservatif* firent douter un moment de la bonté de sa cause. »

Nous n'avons pu qu'esquisser à grands traits cette longue querelle (1). On ferait un volume, dit un

(1) On en trouvera tous les détails dans l'ouvrage de M. Nisard qui nous sert de guide. Voir, en outre, dans les *Mémoires et correspondances historiques et*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

biographe, si seulement on voulait reproduire les injures atroces que leur auteur a eu le talent d'assaisonner de tant d'esprit dans sa prose ou de revêtir d'une poésie si séduisante. Pendant dix ans le nom de Desfontaines mit Voltaire en fureur, comme fit plus tard celui de Fréron ; pendant dix ans, abusant du prodigieux avantage que lui donnait sur son adversaire la supériorité de son génie, il ne cessa de le poursuivre de sa haine envenimée ; prose, vers, préfaces, brochures, romans, poésies, tout servit son ressentiment, et, pour déshonorer son ennemi, il ne rougit pas de souiller ses écrits des plus sales et des plus grossières invectives. L'aventure de Desfontaines en est toujours le sujet ou le prétexte. Doit-on croire à la réalité de cette aventure ? Est-il vrai que Desfontaines ne dut sa liberté qu'à Voltaire ? Est-il vrai que quinze jours après être sorti de prison il écrivit un libelle contre son bienfaiteur ? Tout cela n'est rien moins que prouvé ; tout cela serait-il vrai, d'ailleurs, que Voltaire n'en serait pas plus excusable d'avoir attaqué ce critique dans des termes qui révoltent également la raison et la pudeur. Nous en avons assez dit, du reste, pour faire voir que les premiers torts — lit-

*littéraires,* du même, page 136, une très-curieuse lettre du marquis d'Argenson à Voltaire, au sujet du désaveu, dans laquelle on lit cette phrase, entre autres : « Je semonce mon frère d'ordonner tout de nouveau à M. Maunoir, qui a succédé à L. Trublet pour censurer les *Observations,* de n'y pas passer la moindre chose qui ait rapport à vous, et cela sera fait » ! !

EFERUS - Recherches & Classification numériques

térairement parlant — ne furent pas précisément du côté du journaliste, et ceux qui prendront la peine de parcourir, dans le journal de Desfontaines, les articles qui furent certainement la cause de la guerre à mort que lui déclara Voltaire, seront forcés de convenir que ces démêlés, poussés jusqu'au scandale, eurent leur origine dans un sentiment de vanité mal entendue qui faisait que ce grand homme, avide de louanges au point de recevoir l'encens le plus grossier, ne supportait qu'avec une extrême impatience la censure la plus bénigne. Sans prétendre en aucune façon excuser les torts de Desfontaines, nous croyons pouvoir dire que ce qui l'a desservi surtout aux yeux de la postérité, c'est d'avoir osé voir et signaler les faiblesses d'un homme que le génie a sacré.

Quoi qu'il en soit, toutes les invectives de Voltaire et de ses partisans n'ont rien ôté au mérite de Desfontaines comme critique, et l'on ne saurait nier qu'il n'ait rendu par ses écrits de véritables services à la littérature. Ses ennemis les plus acharnés sont forcés de lui rendre justice. « On se tromperait, dit Delisle de Sales, si l'on croyait que ce fondateur du journalisme fut un homme sans mérite : il en avait, et de plus d'un genre, et surtout beaucoup plus que de petits Zoïles que le besoin de nuire avait fait ses prosélytes, et qui flétrirent sa mémoire quand il ne fut plus. Il était vraiment homme de lettres, et à ce



EFERUS - Recherches & Classification numériques

titre il pouvait bien ou mal juger ses pairs ; il donnait des gages à ses nombreux ennemis, et on pouvait user envers ce forban du droit de représailles... »

Desfontaines sut, un des premiers, éviter dans ses critiques et la froide sécheresse de l'analyse et la fastidieuse abondance d'une érudition pédantesque. Il joignait à la connaissance des anciens cette finesse de tact qui saisit rapidement les beautés et les défauts d'un ouvrage. Il eut sans doute le tort inexcusable d'écouter trop souvent, à l'égard de certains auteurs, ses préventions et ses ressentiments secrets; toutefois on peut dire qu'en général il fit une guerre salutaire aux mauvais écrivains de son temps, qu'il entretint le goût des bonnes études, combattit avec succès plusieurs opinions dangereuses, et concourut autant qu'il était en lui à prévenir la décadence des lettres. Malgré la haine des auteurs et des libraires, malgré les susceptibilités du gouvernement, il s'était créé dans la littérature un département dont il était l'âme et le chef. Doué d'une âme forte, il avait compris toutes les conséquences, mauvaises ou favorables, de ce rôle, et il les subissait avec calme et gaîté. C'est lui qui écrivait à l'abbé Prévost, au sujet de sa traduction des Lettres de Cicéron : « Je fais cas de votre ouvrage, j'en ferai un extrait comme il faut. Vous me pardonnerez bien si j'y fais quelques remarques

EFERUS - Recherches & Classification numériques

critiques : *Alger mourrait de faim, si Alger était en paix avec tout le monde.* »

Il me paraît difficile de voir là dedans autre chose qu'une plaisanterie. J'avoue que je ne saurais davantage prendre au sérieux cette anecdote que je lis dans les *Œuvres inédites de Piron* récemment publiées (1).

« L'abbé Desfontaines — c'est Piron qui parle — apôtre du goût sans autre mission, non plus que Fréron, son disciple, que son besoin de vivre et son penchant à nuire, avait fait main basse partout et avait tout déchiré, depuis M. de Lamotte jusqu'à l'abbé Leblanc. Il était aux égards encore pour moi, sans que j'en connusse la raison, quand un jour il vint exprès chez moi pour me dire qu'il allait mourir de faim; que tout tombait dans l'inaction; que tous les auteurs se faisaient censeurs royaux; que les libraires n'étaient tous que des poltrons, des fripons et des ânes; qu'en un mot il ne savait plus où tirer un coup de fusil. Conclusion : puisqu'il ne paraissait plus rien de nouveau, il venait, me connaissant moins scabreux que tout autre, me prier, faute de nouveautés, de ne pas trouver mauvais qu'il s'égayât sur mes ouvrages connus. — De tout mon cœur, lui répondis-je; grand bien vous

(1) *Œuvres inédites de Piron*, publiées par M. Honoré Bonhomme, chez Poulet-Malassis et de Broise, un très-curieux volume dont il n'est plus besoin de faire l'éloge.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fasse, monsieur l'abbé ! Grêlez sur le persil, tombez sur moi, taillez, coupez, tranchez ! On ne refuse pas une permission de chasse à qui ne tire sa poudre qu'aux moineaux.

» Il s'arrangea sur cette belle indifférence, et me mit en pièces dans ses feuilles. J'y fus traité d'auteur sans goût, sans art, sans style, sans délicatesse, etc. Je l'avais laissé le maître : il pouvait me tondre jusqu'à la peau exclusivement, sans que j'eusse envie ni droit de me plaindre. »

S'il fallait prendre ce récit au pied de la lettre, ce serait bien le cas de répéter que le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. La modération n'était pas précisément la vertu de Piron, et ceux qui le connaissaient le mieux n'étaient pas bien convaincus de sa bonhomie, quoi qu'il pût dire. Je lis dans une lettre du même recueil : « Bonhomie est et fut toujours ma devise, pendant que peut-être on se relaie, à Dijon, à dire : Il est malin. » Et il le prouve tout de suite : « J'ai quelquefois plaisanté, il est vrai, mais qui ? Leblanc, Fréron, Desfontaines, Voltaire (1), la vergogne et les fléaux de la littérature, agresseurs insolents, corrupteurs du goût, malfaisants, malveillants, etc. »

L'étrange bonhomie ! Les innocentes plaisanteries ! Quoi qu'il en soit, la patience de Piron ne tint

(1) Voir sur les relations de Piron avec Voltaire deux très-intéressants et très-spirituels articles de M. Cuvillier-Fleury, dans le *Journal des Débats* de mai 1859.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pas à ce jeu, qu'à l'entendre il aurait lui-même provoqué. Nous lui rendons la parole.

« Je ne remuai donc pas, et je n'aurais jamais remué sans une vive écorchure qui me pinça jusqu'au vif. Il parut une nouvelle édition des œuvres du célèbre J.-B. Rousseau. Son métier était d'en parler. Il en rendit compte, et, plus pour mortifier Voltaire que pour aucun amour de la vérité, se répandit fort en louanges sur l'ouvrage. Ensuite, pour enfler commodément sa feuille, il en cita le plus d'endroits et les plus longs qu'il put, entre autres une lettre de ce poète à M. Racine fils, écrite de Bruxelles, où j'étais alors. Rousseau y parle de moi en ces termes : « Je possède ici, depuis quelques jours, un de mes compatriotes au Parnasse, M. Piron, que le Ciel semble m'avoir envoyé pour passer le temps agréablement. M. Piron est un excellent préservatif contre l'ennui; *mais* il s'en va dans huit jours, et je vais retomber dans mes langueurs, etc. » L'abbé s'arrêta à *mais,* suivi d'un malin etc. J'en aurais ri encore, mais tant d'honnêtes gens m'en firent sentir le venin que je pris feu. »

On conviendra que le bonhomme prenait feu assez facilement. Là-dessus donc, il promit à Desfontaines, à ce qu'on dit, de lui envoyer tous les matins, pendant cinquante jours, une épigramme pour son déjeuner. Et il lui tint largement parole, car la note que nous venons de citer, et qui était

EFERUS - Recherches & Classification numériques

restée jusqu'ici inédite, avait été placée par Piron, sous le titre d'avertissement, en tête de cinquante-deux épigrammes dirigées contre l'abbé. Toutes ces épigrammes se ressentent de la facilité avec laquelle Piron les *éternuait*, comme il disait lui-même (Fréron en eut trente-deux pour sa part). Nous en citerons une seule, des moins mauvaises, que M. Bonhomme semble donner comme inédite, mais que j'avais lue dans un *Contrôleur du Parnasse*, dont je parlerai tout à l'heure :

*Maigres auteurs, pour être gras à lard,*
*Erigez-vous en censeurs téméraires,*
*Et barbouillez des feuilles au hasard*
*D'absurdités l'une à l'autre contraires :*
*Très-joliment vous ferez vos affaires.*
*Vous essuierez quelques petits chagrins,*
*Serez parfois conspués, pris aux crins,*
*Vilipendés ; n'importe : vos bedaines*
*S'arrondiront, et d'abbés Pellegrins*
*Vous deviendrez des abbés Desfontaines* (1).

L'abbé de la Porte a publié, sous le titre de l'*Esprit de Desfontaines* (1775, 4 vol. in-12), un recueil dont tous les morceaux sont puisés dans les feuilles de ce journaliste célèbre; il y a dans cette compilation, classée suivant un ordre méthodique, intelligent, des pages très-remarquables. Elle est précédée d'une préface, que Quérard attribue à

(1) Desfontaines était gros comme un muid, et Pellegrin était plat comme une latte. (*Note de Piron.*)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Girard, où la vie du célèbre critique est racontée, et où son talent est justement apprécié.

J'ai rencontré à la bibliothèque Sainte-Geneviève quatre volumes d'un petit journal littéraire imprimé à Berne en 1745, et dirigé principalement contre Desfontaines; il a pour titre: « *Le Contrôleur du Parnasse,* ou Nouveaux Mémoires de Littérature française et étrangère, en forme de lettres, pour servir de préservatif contre les faux jugements de M. l'abbé Desfontaines, caché sous le nom de M. *Burlon de la Busbaquerie*, et de quelques autres journalistes ineptes et infidèles, par M. Le Sage de l'Hydrophonie (1). » On lit dans un avertissement des imprimeurs-libraires :

« Une ville de la ligue helvétique paraît naturellement un théâtre peu fait pour un ouvrage du genre de celui que nous présentons au public. Nous conviendrons aussi de bonne foi que dans sa première destination il ne devait point enrichir notre librairie. M. Le Sage de l'Hydrophonie étant Français et plein du désir de servir sa patrie dans l'ordre où la Providence l'a placé, c'est principalement pour la France qu'il comptait écrire; son ouvrage y était

(1) Ce nom, suivant l'avertissement, était « l'heureuse antigramme de celui sous lequel s'était caché l'auteur des Jugements sur quelques Ouvrages nouveaux. Le nom de *Burlon* signifie en italien un *bouffon;* celui d'*Hydrophonie* vient de deux mots grecs qui signifient *meurtrier* ou *vainqueur de l'hydre.* Et l'auteur, en effet, se flattait de remporter une victoire complète sur l'hydre *des fontaines* du Pinde. » J'ai quelque raison de croire que sous cette « heureuse antigramme » se cachait un des anciens collaborateurs de Desfontaines, l'abbé d'Estrées, dont j'ai parlé dans une note précédente (p. 346).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

même annoncé et attendu depuis près de six mois, et il avait cru pouvoir raisonnablement espérer qu'il lui serait permis d'exécuter par la voie légitime, sous les yeux de l'autorité et avec tout le soin et l'attention qu'on doit attendre d'un écrivain jaloux de son honneur, ce que M. l'abbé D. F. exécute sous le masque, de la manière du monde la plus négligée, au mépris d'un arrêt du conseil de S. M. T. C. qui l'a condamné au silence. Mais après plus de cinq mois d'attente il lui fut répondu « qu'il était trop jeune pour entreprendre un ouvrage tel que celui qu'il proposait, et que d'ailleurs les ouvrages de cette espèce ne faisaient qu'entretenir l'ignorance. »

—

### FRÉRON

*Lettres sur quelques écrits de ce temps. — L'Année littéraire.*

Fréron, comme nous l'avons vu, fit ses premières armes sous l'abbé Desfontaines; il s'était attaché de bonne heure à ce célèbre critique avec lequel il rédigea les *Observations* et les *Jugements*, et il en demeura jusqu'au bout le lieutenant le plus courageux et le plus dévoué; il conserva même à sa mémoire une fidélité et une reconnaissance dont les exemples, en pareil cas, sont assez rares.

Peu de jours après la mort de Desfontaines, il écrivait à Lefranc de Pompignan :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je perds un bienfaiteur, un guide, et plus que tout cela, un ami. S'il a paru de moi quelque écrit qui ait mérité des applaudissements, si j'ai montré quelque étincelle de talent et de goût,

*C'est à vous, ombre illustre ! à vous que je le dois.*

J'ose dire, Monsieur, et je ne crains pas d'en être démenti, que notre siècle a autant d'obligations à l'abbé Desfontaines que le siècle dernier en eut à Boileau. Si l'on veut même examiner sans prévention les services que ces deux auteurs ont rendus aux lettres, on conviendra sans peine que nous devons beaucoup plus à notre critique que nos pères ne durent à Boileau, par le besoin pressant que nous avions d'un censeur judicieux et éclairé... D'ailleurs, l'ami de Racine, comme poète, n'a fait qu'effleurer les auteurs et jeter en passant du ridicule sur leurs misérables productions, au lieu que l'Aristarque de nos jours est entré dans des détails aussi instructifs qu'agréables... L'érudition, le choix, l'abondance, la précision, la délicatesse et l'enjouement, voilà ce qui caractérise cette plume célèbre. Il avait le coup d'œil infaillible ; il saisissait parfaitement le ridicule dans le goût d'Horace et de Lucien.

Cependant, soit qu'il fût impatient de voler de ses propres ailes, soit qu'il cédât à quelque considération que nous ignorons, Fréron, trois mois avant la mort de Desfontaines, le 1er septembre 1745, commença la publication d'un Journal à lui, sous le titre de *Lettres de Madame la Comtesse de* *** (1).

Voici le jugement qu'en porta le maître (*Jugements*, t. x, p. 288) : « C'est un petit ouvrage in-

(1) C'est donc par inadvertance que M. Ch. Nisard dit que Fréron s'attacha à Desfontaines, « qui rédigeait alors un petit journal intitulé : *Lettres à Madame la Comtesse de...* »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

génieux, qui promet une suite. On souhaite que l'auteur puisse avoir autant d'esprit chaque mois, et qu'étant un peu plus correct dans son langage, il soit toujours aussi agréable, aussi brillant, aussi badin. On espère aussi qu'il ne daignera pas insérer dans sa brochure des pièces fades et surannées, telles que le portrait de M. de Fontenelle, barbouillé par quelque précieuse bégueule (1). »

Ces Lettres étaient rédigées avec une certaine modération; elles ne laissèrent pourtant pas que de blesser un grand nombre d'amours-propres par la liberté qu'y prenait l'auteur de dire nettement son avis sur les œuvres des écrivains même les plus célèbres : on avait peine encore à s'accommoder de tant de franchise. Il se forma bientôt contre lui un orage qu'il ne put conjurer, et sa feuille fut supprimée dès le mois de janvier suivant. Le coup partait évidemment de la coterie philosophique, peut-être même de Voltaire, qui en était le chef. Fréron ne s'y trompa point : il connaissait Voltaire et le crédit qu'avait cet homme, en dépit de la

(1) Desfontaines avait déjà eu l'occasion de s'expliquer sur le compte de son jeune collaborateur ; il en parlait ainsi, quelques années auparavant, dans ses *Observations* (t. XXX, p. 73) : « Cet ingénieux biographe est connu d'un grand nombre de personnes d'esprit et de lettres comme un jeune homme d'un goût sûr et parfait, d'une fine littérature, et surtout comme un excellent humaniste. Il consacre ses talents à l'histoire, qu'il étudie avec une extrême application depuis plusieurs années. Il a même entrepris un ouvrage historique très-considérable (l'*Histoire d'Allemagne*) qui manquait dans notre langue, et qui, à en juger par ce qu'il m'a fait l'honneur de m'en communiquer, doit effacer tout ce qui a été écrit sur cette matière. Il contiendra de grandes recherches, jointes à une scrupuleuse exactitude et à une élégante simplicité de style. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

disgrâce qui pesait sur lui, et il le savait peu scrupuleux sur les moyens de se venger de ses contradicteurs.

Fréron, d'ailleurs, devait être odieux à Voltaire à plus d'un titre. Il sortait des Jésuites, il avait été l'élève, le complice de Desfontaines, il s'annonçait comme un écrivain religieux, comme un ennemi des philosophes, et un ennemi autrement redoutable que Desfontaines. C'est plus qu'il n'en faut pour expliquer la guerre à mort qu'il lui déclara, guerre à laquelle tout le courage de Fréron n'aurait peut-être pas suffi, s'il n'eût rencontré quelques protecteurs dont l'autorité amortit la violence des coups qui lui étaient portés. Heureusement pour lui il obtint dès ses débuts les bonnes grâces et la protection de Stanislas, qui régnait alors sur la Lorraine, et, par son entremise, les bonnes grâces et la protection de la reine, sa fille. Marie Leczinska n'aimait pas les philosophes; son père, qui avait du goût pour les gens de lettres et les savants, les eût peut-être aimés, s'il n'eût été dévot; on sait combien Louis XV les redoutait. Un champion qui s'offrait à les combattre ne pouvait donc être que le bienvenu auprès de ces augustes personnages. Mais en obtenant la protection des deux premiers, Fréron contractait en quelque sorte l'engagement de combattre les philosophes à outrance, et, s'il ne pouvait les anéantir, tout au moins de ne leur accorder

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ni trève ni merci. L'entreprise était audacieuse; elle ne fut pas au-dessus de son talent.

En 1749, il reparaît dans l'arène, avec les *Lettres sur quelques Ecrits de ce temps,* et cette fois il n'en sortira plus, ou du moins, si la puissance de ses ennemis parvient de temps à autre à l'en arracher, aussitôt que la violence aura cessé de peser sur lui il y reparaîtra, toujours animé d'une ardeur plus grande, contre laquelle les cachots de la Bastille et du Fort-l'Evêque demeureront impuissants.

Voici comment Fréron débute dans ce nouveau journal :

La Critique m'apparut dernièrement en songe, environnée d'une foule de poètes, d'orateurs, d'historiens et de romanciers. J'aperçus dans une de ses mains un faisceau de dards, dans l'autre quelques branches de laurier. Son aspect, loin d'inspirer la crainte, inspirait la confiance aux plus ignares amants des savantes sœurs; ils osaient l'envisager d'un œil fixe et semblaient défier son courroux. La déesse, indignée, faisait pleuvoir sur eux une grêle de traits. Quelques écrivains, dont la modestie rehaussait les talents, obtenaient des couronnes; plusieurs recevaient à la fois des récompenses et des châtiments. Cette vision m'a fourni l'idée de ces lettres, où l'éloge et la censure seront également dispensés.

Voilà tout, et quand, en 1754, les Lettres devinrent l'*Année littéraire* (1), titre auquel la renommée de Fréron est demeurée plus particulièrement at-

(1) Ce changement de titre, auquel l'auteur « aurait été forcé, par des raisons dont il serait inutile d'entretenir le public », devrait, si l'on en croyait les ennemis de Fréron, s'expliquer par des considérations qui n'auraient été ni désintéressées, ni même loyales : il n'aurait pu résister à l'offre que lui faisait un concurrent de le payer à raison de 10 louis la feuille, somme de beaucoup supérieure à celle qu'il recevait de l'éditeur des Lettres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tachée, il n'y mit d'autre préambule que cette épigraphe, prise de Martial : *Parcere personis, dicere de vitiis ;* et s'il s'écarta quelquefois de ce précepte, qu'il semblait ainsi prendre pour règle, la faute en fut à ses ennemis, qui épargnaient si peu sa personne.

Elève de Desfontaines et son collaborateur pendant dix ans, qu'était-il besoin à Fréron de profession de foi? Son but, tout le monde le savait, c'était, si l'on peut ainsi dire, la démolition de Voltaire et des Encyclopédistes, et ce but, il le poursuivit pendant vingt-cinq ans avec une persévérance, avec une animosité, si l'on veut, mais, il faut bien en convenir aussi, avec un courage, avec une énergie, dont les annales littéraires n'offrent pas d'autre exemple. Il ne laissait échapper aucune occasion de montrer que Voltaire était injuste dans ses critiques, indécent dans ses diatribes, et que ses ouvrages n'étaient pas tous des chefs-d'œuvre. Il accusait les Encyclopédistes d'être intolérants, égoïstes, pleins de morgue et vindicatifs; il leur reprochait de corrompre le goût par leurs paradoxes, et les mœurs par des principes qui tendaient au renversement de l'ordre social; il avait le courage de dire que les philosophes ne respectaient dans leurs écrits ni la religion, ni les lois, ni le trône, et il semblait prédire les malheurs de la Révolution.

Les feuilles de Fréron furent accueillies tout d'abord avec la plus grande faveur, au dire même

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de ses ennemis. « A la mort de l'abbé Desfontaines, dit La Harpe (1), Fréron se porta pour son successeur, et débuta, vers l'an 1748, avec beaucoup de succès. Les ouvrages périodiques, si multipliés depuis, étaient alors assez rares en France : il n'y avait guère que le *Mercure* et le *Journal des Savants*. Le *Mercure* était en possession de louer tout, et le *Journal des Savants* n'était fait, comme il l'est encore, que pour très-peu de lecteurs. Un ouvrage de pure critique devait donc être fort goûté; il fournit des jugements à l'ignorance, des armes à la malignité et à l'envie, des consolations à la médiocrité. Dans les provinces surtout, les bourgeois qui lisent sont fort aises que quelqu'un se charge de leur indiquer quelles nouveautés il faut faire venir de la capitale et ce qu'il en faut penser. Les tragédies de Marmontel furent la première pâture dont s'engraissa Fréron. Le hasard a fait tomber en mes mains quelques-unes des feuilles de ce temps-là : elles sont un peu différentes de celles qu'il a faites depuis ; le ton est moins indécent et moins grossier; il y a plus de discussion et moins d'injures. La critique de détail avait beau

(1) La Harpe fait précéder cette appréciation du « rôle qu'a joué pendant trente ans dans la littérature cet homme si malheureusement célèbre, ce journaliste qui a été de tout temps le plus furieux de ses ennemis », de protestations d'impartialité qu'on n'est pas obligé de prendre à la lettre. « Je me crois capable de le juger sans partialité, dit-il, parce que je n'ai jamais cru que nous eussions rien à nous disputer. J'écarterai les satires, qui ne sont des arguments que pour la haine, et franchement je méprise assez l'écrivain pour ne pas haïr l'homme. » (*Correspondance littéraire,* lettre 43.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

jeu sur les pièces de Marmontel, qui écrivait fort mal en vers, et cette critique avait le mérite piquant de s'exercer sur des ouvrages qui avaient joui d'un succès passager. Ses feuilles, d'abord sous le titre de *Lettres de la Comtesse*, et ensuite sous celui d'*Année littéraire*, eurent un débit prodigieux. Fréron gagna pendant plusieurs années plus de vingt mille livres par an. Ce n'est pas que dans le temps même de cette vogue il ait jamais bien écrit : on n'a jamais trouvé dans ses feuilles, ni cette aménité de ton qui tempère et adoucit la censure, ni cette finesse de goût qui la fait pardonner, ni ces discussions instructives, semées de principes féconds et lumineux, ni cette flexibilité de style qui se plie à tous les sujets, qui s'élève, quand il le faut, à la plus grande hauteur, et descend avec agrément jusqu'au plus frivole badinage : c'est ainsi que devrait être fait un bon journal, et j'avoue que ce ne peut jamais être l'ouvrage que d'un écrivain très-supérieur à cette besogne. Fréron, au contraire, a toujours écrit ou en homme de collége qui prodigue les figures d'une rhétorique triviale, ou en bel esprit de café qui ne connaît point la bonne plaisanterie, ou en satirique emporté qui n'a plus rien à ménager, ni pour les autres ni pour lui-même. »

Grimm aussi reproche à Fréron ce manque de formes, et il le fait, comme pour prêcher d'exemples, dans des termes qui donneront un avant-goût

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'aménité que les philosophes apportèrent dans cette querelle : « Nous avons ici un homme qui se nourrit de la honte, des ridicules et des chutes des auteurs, et qui, au défaut de mauvais ouvrages à critiquer, trouverait encore le secret de vivre de satires et de libelles faits contre les auteurs. Cet homme, que M. de Voltaire a appelé un insecte sorti du cadavre de l'abbé Desfontaines (1), a d'ailleurs assez d'esprit pour trouver son compte dans l'exercice d'un métier aussi méprisable.. Quoique *la plupart de ses remarques soient fondées,* il n'en a pas moins excité l'indignation des honnêtes gens, de ceux même qui trouvent sa critique juste. Il y a une façon de dire tout; mais ces critiques impudents et mercenaires n'ont jamais connu les égards qu'on doit aux hommes en général, et encore moins ceux qu'on doit aux gens de mérite qui ont droit à l'estime publique. » Plus tard nous verrons Grimm dire, à propos de la *Gazette littéraire* : « Il faudrait que tout, jusqu'aux noms des journalistes, fût ignoré du public, sans quoi le chapitre des égards et la crainte des tracasseries disposeront, dans mille circonstances, de leur franchise et de leur impartialité. » Mais la passion ne se pique pas d'être conséquente.

(1) Dans le *Pauvre Diable* :

*De Loyola chassé pour ses fredaines,*
*Vermisseau-né du c.. de Desfontaines...*
*Cet animal se nomme Jean Fréron.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les ennemis de Fréron, qui étaient cent contre un, qui disposaient en outre d'un immense crédit, mirent d'ailleurs dans leurs persécutions contre l'intrépide journaliste le plus violent acharnement. Bientôt il devint l'objet de toutes les satires, de toutes les calomnies, et si quelquefois il paraît échapper à la haine, ce n'est que par le ridicule, dont tous les amours-propres irrités s'efforçaient de le couvrir; on sait quel déluge de prose et de vers Voltaire fit pleuvoir pendant vingt ans sur la tête de son impassible adversaire.

Nous nous bornerons à rappeler les principaux épisodes de cette longue lutte, du reste assez connue : ce sont toujours les mêmes faiblesses, les mêmes passions. Nous nous attacherons plus particulièrement à quelques incidents propres à faire ressortir l'attitude, le rôle de l'autorité, dans ces querelles qui passionnèrent si fortement les esprits

On ne dit pas de quel camp partit l'agression ; mais la chose importe assez peu : l'égale antipathie qui animait les deux partis l'un contre l'autre ne pouvait que bien difficilement se contenir. Dès ses débuts, Fréron escarmouche contre son ennemi; son arme favorite c'est l'ironie, et il la manie avec une rare dextérité. Nous citerons comme exemple le début et la conclusion de la critique qu'il fit du *Temple de la Gloire,* très-pauvre opéra composé par Voltaire à l'occasion de la victoire de



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Fontenoy, et représenté à une fête donnée à Versailles le 27 novembre 1745.

Voici comment il débute :

Ce n'est pas seulement par l'élévation de son génie que Corneille a mérité le nom de grand ; la droiture et la noble simplicité de son cœur, sa modestie, compagne ordinaire du vrai mérite, son aversion pour les vils manéges, son indifférence pour les honneurs et les bienfaits de la cour, son attachement à la religion, tout concourait dans sa personne à lui acquérir ce titre glorieux... Ce poète, le seul digne peut-être de remplir l'étendue de ce nom, se citait au tribunal de sa propre raison, et se jugeait avec toute la rigueur dont aurait pu s'armer l'envieuse rivalité ; il imprimait à la tête de ses ouvrages et découvrait au public les fautes qui lui étaient échappées, soit dans le dessein, soit dans l'exécution.

Et comme s'il eût craint que Voltaire ne se reconnût pas dans ce portrait par antiphrase, il continue ainsi :

Qu'il serait heureux, pour le maintien du bon goût, que tous les auteurs célèbres eussent le désintéressement et la bonne foi de Corneille ! Il ne manque aux talents de M. de Voltaire que de rendre ce service à la littérature. Si, au lieu de songer à de nouvelles productions, il prenait la peine de revoir ses enfants d'un œil sévère et d'en relever héroïquement les défauts, n'aurait-il pas assez d'occupation pour le reste de sa vie ? En attendant qu'il se livre à ce noble travail, je vais risquer mon sentiment sur son *Temple de la Gloire*. L'estime singulière que j'ai conçue depuis longtemps pour cet illustre écrivain m'inspirera, dans cet examen, autant d'indulgence que l'amour paternel pourrait lui en donner à lui-même, s'il entreprenait de se critiquer.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Suit l'examen du poëme, dont Fréron fait ressortir toutes les pauvretés ; puis il termine ainsi :

Qu'on ne dise donc plus que les paroles de ce ballet sont d'autant plus consolantes pour M. de Cahusac (1) qu'elles viennent du premier génie du siècle. Quand bien même elles seraient indignes de M. de Voltaire, n'a-t-il donc pas la prérogative des héros, qui par la multitude de leur hauts faits ont acquis le droit de faillir ? Quoique notre poète ne soit pas encore introduit dans le temple privilégié des immortels beaux-esprits, ses succès brillants et ses nombreux lauriers lui donnent assurément le droit de faire désormais de mauvais ouvrages. On sait d'ailleurs qu'il n'a jamais été heureux dans la structure de ses temples. Je lui en connais quatre, savoir : les Temples du *Goût,* de la *Gloire,* du *Bonheur* et de l'*Amitié* (2). Le dessin de ce dernier est plus régulier; l'architecture en est même légère et délicate. Si j'osais, je proposerais à l'auteur d'en construire un cinquième, le *Temple de l'Amour-propre* (3).

C'était aussi spirituel que méchant. Il semblerait que Voltaire, là-dessus, eût dû éclater. Mais non ; soit qu'il eût résolu de ne plus se commettre avec des folliculaires, soit qu'il jugeât prudent de laisser tomber cette attaque pour ne pas s'en attirer de plus vives, il se borna à lancer contre son adversaire des épigrammes sournoises que ses amis livraient à la publicité, à le déchirer dans ses correspondances, à le couvrir de boue, à entasser sur son compte les plus odieuses calomnies : l'injure, la

(1) Auteur de quelques mauvais opéras.

(2) Le goût malheureux de Voltaire pour ces édifices poétiques lui avait valu le surnom de *Templier*.

(3) *Opuscules*, t. II, lettre 13.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

calomnie, ce sont là trop souvent, malheureusement, les raisons de Voltaire, et il ne recule pas devant les plus grossières, les plus absurdes, persuadé, comme Basile, qu'il en restera toujours quelque chose. « Pourquoi permet-on que ce coquin de Fréron succède à Desfontaines? Pourquoi souffrir Raffiat après Cartouche? Est-ce que Bicêtre est plein (1)? » Ainsi s'exprime le défenseur de la liberté de la presse la première fois qu'il se décide à parler de Fréron, coupable d'avoir usé de cette liberté contre lui. Cette phrase si violemment haineuse résume d'ailleurs toute la polémique de Voltaire avec ses adversaires : quiconque n'est pas pour lui ne peut être qu'un monstre que la société doit rejeter de son sein, et il en dirait presque autant de ceux qui osent les accueillir. Ainsi de Desfontaines, ainsi de Fréron. Fréron était sorti de chez les jésuites : il n'a pu en sortir que pour quelque crime honteux, il en a été chassé. M. de Choiseul protége Fréron, ou, ce qui est pour lui la même chose, ne le persécute pas : il s'en plaint à d'Argental, il le déplore avec Thiriot, il en cherche la cause; il se rappelle alors que M. de Choiseul a été le condisciple de Fréron au collége de Clermont, et que leur intimité, dit-il quelque part, y a été poussée « jusqu'aux complaisances les plus infâmes. » Il

(1) Lettre au comte d'Argental, 24 juillet 1749.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'est pas jusqu'à M. de Malesherbes que nous le verrons insulter tout à l'heure pour le trouver trop tiède à le venger des critiques de Fréron.

Quel que fût le stoïcisme de Fréron, on comprendra que la modération ne lui fut pas toujours facile dans une pareille guerre. Cependant sa critique n'a pas la violence qu'on pourrait supposer ; elle est de beaucoup dépassée sous ce rapport par certaine critique de nos jours qui n'a pas pour elle les circonstances atténuantes qu'on pourrait invoquer en faveur de Fréron. On en jugera par l'article suivant, qui mit le feu aux poudres et détermina l'explosion de la colère, de la haine de Voltaire, si longtemps, si violemment concentrée. Fréron commençait ainsi la lettre 1re du tome VI des Lettres sur quelques écrits de ce temps (1752).

S'il y avait parmi nous un auteur qui aimât passionnément la gloire et qui se trompât souvent sur les moyens de l'acquérir ; sublime dans quelques-uns de ses écrits, rampant dans toutes ses actions ; quelquefois heureux à peindre les grandes passions, toujours occupé de petites ; qui sans cesse recommandât l'union et l'égalité entre les gens de lettres, et qui, ambitionnant la souveraineté du Parnasse, ne souffrît pas plus que le Turc qu'aucun de ses frères partageât son trône ; dont la plume ne respirât que la grandeur et la probité, et qui sans cesse tendît des piéges à la bonne foi ; qui changeât de dogmes suivant les temps et les lieux, indépendant à Londres, catholique à Paris, dévot en Austrasie, tolérant en Allemagne ; si, dis-je, la patrie avait produit un écrivain de ce caractère, je suis persuadé qu'en faveur de ses talents

EFERUS - Recherches & Classification numériques

on ferait grâce aux travers de son esprit et aux vices de son cœur.

Le bruit que fit ce portrait « dicté par Mégère », et dont, au témoignage de Delisle de Sales, on répandit une foule de copies manuscrites dans la capitale, prouve assez combien il était ressemblant : « le nom de Voltaire n'y était pas ; mais l'énigme portait son nom avec elle. » Il était évidemment de l'intérêt de Voltaire, de sa gloire peut-être, de ne pas justifier les interprétations malignes du public en les prenant pour soi. Il aima mieux avouer en quelque sorte la ressemblance et satisfaire son ressentiment. Comme il n'était pas alors à Paris, il mit en campagne sa nièce, Madame Denis, qui « frappa à toutes les portes ministérielles, et obtint la suppression momentanée du journal, ainsi que le châtiment sévère du journaliste. » Tant il est vrai que toute vérité n'est pas bonne à dire, surtout aux puissances (1).

« Dans l'intervalle, continue Delisle, Thiriot, le correspondant du grand Frédéric, que Voltaire appelait plaisamment son thuriféraire, négocia avec Fréron lui-même pour qu'il rétractât sa diatribe. Le

(1) On fit courir à ce sujet une épigramme dont nous nous bornerons à citer le trait final. A la solliciteuse qui lui demande vengeance :

*Mais, dit le chef de notre librairie,*
*Notre Aristarque a peint de fantaisie*
*Ce monstre en l'air que vous réalisez.*
*— Ce monstre en l'air ! Votre erreur est extrême,*
*Reprend la nièce. Eh ! Monseigneur, lisez :*
*Ce monstre-là, c'est mon oncle lui-même.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

journaliste, qui voyait déjà la prison en perspective, répondit, avec autant de fierté que d'intelligence, que, quand un sujet tirait l'épée contre son souverain, il ne devait jamais la remettre dans le fourreau. Et il tint parole, car il mourut les armes à la main.

» Voltaire, conseillé par sa grandeur d'âme et par le sentiment de sa supériorité, devait, de ce moment, accorder une sorte d'estime à son dangereux, mais loyal ennemi ; il n'en fit rien : il eut recours à une espèce de vengeance d'Atrée qui déshonore à la fois le vainqueur et sa victime.

» Le *Pauvre Diable* parut, ouvrage charmant dans sa double licence, qui donna une sinistre immortalité à Trublet, à Pompignan, et surtout à Fréron. Ce dernier fut écrasé par ce coup de massue (il ne s'en portait pas plus mal, comme nous le verrons); malheureusement l'épigramme, écrite avec la plume licencieuse de Pétrone, ne saurait se lire sans faire rougir, et dès lors elle perdit tout son effet. Fréron parut un moment absous de son crime parce que son vainqueur l'avait partagé. »

Et en effet, dit M. Nisard, tout ce que peut suggérer la haine la plus implacable jointe au mépris le plus profond, tout le poison que peut distiller la calomnie, quand le calomniateur est altéré de la soif de la vengeance, est renfermé dans cette courte, mais abominable peinture. Cependant, ce portrait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'est rien, si on le compare à celui que le poète vindicatif a tracé du même personnage dans le 18e chant de la *Pucelle*, et qui le remplit tout entier. Voltaire appelait ce chant *la Capilotade*. Il en avait d'abord fait un poëme à part, et ce n'est que plus tard qu'il l'inséra dans la *Pucelle*, « par voie de prophétie ou à peu près. » Fréron y fait partie d'une bande de galériens composée de tous les écrivains dont Voltaire avait à se plaindre, et qui, s'acheminant vers Toulon, se livre à des exploits dignes des Cartouche et des Mandrin. « Dieu m'a fait la grâce, écrit-il à ce propos à Thiriot, que quand on veut rendre les gens ridicules et méprisables à la postérité, il faut les nicher dans quelque ouvrage qui aille à la postérité. Or, le sujet de Jeanne étant cher à la nation, et l'auteur, inspiré de Dieu, ayant retouché et achevé ce saint ouvrage avec un zèle pur, il se flatte que nos derniers neveux siffleront les Fréron, les Mayer, les Caveirac, les Chaumeix, les Gauchat, et tous les énergumènes, et tous les fripons ennemis des frères. »

A peu de temps de là fut répandue dans le public une brochure anonyme intitulée : *Anecdotes sur Fréron écrites par un homme de lettres à un magistrat qui voulait être instruit des mœurs de cet homme.* « Ce pamphlet dégoûtant, où rien n'est omis de ce qui illustrerait au bagne les états de service du plus effronté coquin, fut attribué tout d'une voix à Vol-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

taire. » — « Qui croirait, dit Grimm, grand admirateur du patriarche, comme on sait, qui croirait que la même plume pût écrire la traduction de M. Plokof et les *Anecdotes sur Fréron?* Sérieusement, je n'ai garde d'accuser le patriarche de ce tas d'ordures détestables ; c'est quelque Thiriot ou quelque abbé de La Porte, tout aussi grand gueux que Fréron, qui lui fournit ces infamies, dont il a ensuite la faiblesse de souiller sa plume dans un moment de désœuvrement. » Voltaire, voyant le mauvais effet produit par cet ignoble libelle, nia hardiment qu'il en fût l'auteur ; il poussa plus loin la hardiesse, il le mit sur le compte de La Harpe. « Les Anecdotes sur Fréron, écrit-il à Le Brun, sont du sieur La Harpe, jadis son associé et friponné par lui... Thiriot, ajouta-t-il, m'a envoyé ces Anecdotes, écrites de la main de La Harpe. » Plus tard il est obligé de rétracter cette indigne calomnie ; il écrit à La Harpe, auquel il avait déjà une première fois fourni des explications : « Soyez persuadé qu'il n'y a personne dans la littérature d'assez vil et d'assez insensé pour vous attribuer jamais ces Anecdotes sur feu Zoïle Fréron. Il n'y a qu'un colporteur qui puisse les avoir écrites, et ce n'est pas à l'auteur de *Warwich* et de *Mélanie* qu'on pourra jamais attribuer de pareilles misères. » De semblables traits n'ont pas besoin de commentaires.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais aucune de ces satires, aucun de ces pamphlets, n'eut autant de retentissement que l'*Ecossaise*, comédie soi-disant traduite de l'anglais, dont Voltaire inonda Paris au commencement de 1760. Dans cette pièce, Fréron, sous le nom de Frélon, joue le rôle infâme d'espion et de dénonciateur politique; il y est traité de fripon, de crapaud, de lézard, de couleuvre, d'araignée, de vipère, de faquin, de lâche coquin, de dogue (1), etc., etc., etc.

Fréron, feignant de prendre cette pièce au sérieux, en rend compte dans le plus grand détail, et avec plus de modération encore que d'habitude. Il en signale habilement les défauts; mais il nie qu'elle soit traduite du théâtre anglais de M. Hume, sous le nom duquel elle était publiée, et ne croit pas davantage qu'elle soit de Voltaire.

« Quelle apparence, en effet, qu'une aussi médiocre production soit sortie d'une si belle plume ?... Il m'est revenu, ajoute-t-il plus loin, que quelques petits écrivailleurs prétendaient que c'était moi qu'on avait voulu désigner sous le nom de Frélon : à la bonne heure, qu'ils le croient ou qu'ils feignent de le croire, et qu'ils

(1) « Voltaire, raconte Delisle de Sales, avait, pour la garde de son château de Ferney, un dogue d'une haute stature, toujours le poil hérissé, toujours aboyant contre son ombre, et, par une de ces espiégleries qu'il serait infiniment téméraire de confondre avec la méchanceté, il lui avait donné le nom de Fréron... L'illustre vieillard parut étrangement surpris qu'un écrivain qui avait fait la *Philosophie de la Nature* (Delisle de Sales, « qui avait été appelé à faire un assez long séjour dans cette espèce de terre promise de la littérature ») eût pu apprivoiser un animal à tête parlante ou aboyante tel que Jean Fréron. » Disons en passant que Fréron s'appelait Elie Catherin, et non Jean, comme les encyclopédistes, et Voltaire le premier, affectaient de l'appeler, soit pour la commodité de la versification, soit, comme le prétendent quelques-uns, à cause de la grossière équivoque à laquelle prêtaient les initiales du nom ainsi accommodé, J... F.....

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tâchent même de le faire croire aux autres. Mais si c'est moi réellement que l'auteur de la comédie a eu en vue, j'en conclus que ce n'est pas M. de Voltaire qui a fait ce drame. Ce grand poète, qui a beaucoup de génie, surtout celui de l'invention, ne se serait pas abaissé jusqu'à être le plagiaire de M. Piron, qui longtemps avant l'*Ecossaise* m'a ingénieusement appelé Frélon. Il est vrai que Piron avait lui-même dérobé ce bon mot, cette idée charmante, cet effort d'esprit incroyable, à M. Chevrier, auteur infiniment plaisant. De plus, M. de Voltaire aurait-il jamais osé traiter quelqu'un de fripon ? Il connaît les égards, il sait trop ce qu'il se doit à lui-même et ce qu'il doit aux autres. Si je m'arrêtais à ce tas d'ordures, j'aurais peut-être l'air d'y être sensible, et je vous proteste que je m'en réjouis plus que mes ennemis mêmes. Je suis accoutumé depuis longtemps aux petits ressentiments des écrivains. Il faut que je vous apprenne, à ce sujet, une anecdote vraie. Un auteur français très-célèbre, qui s'était retiré dans une cour d'Allemagne, fit un ouvrage dont il ne me fut pas possible de dire beaucoup de bien. Ma critique blessa son amour-propre. Un jour on lui demanda des nouvelles de France ; il répondit qu'il n'en savait point. Par hasard on vint à parler de moi : « Ah ! ce pauvre Fréron, s'écria-t-il d'un air touché, il est condamné aux galères ; il est parti ces jours derniers avec la chaîne : on me l'a mandé de Paris. » On interrogea l'auteur sur les raisons qui m'avaient attiré ce malheur ; on le pria de montrer la lettre dans laquelle on lui apprenait cette étrange nouvelle. Il répondit qu'on ne lui avait appris que le fait, sans en expliquer la cause, et qu'il avait déchiré la lettre. On vit tout d'un coup que ce n'était qu'une gentillesse d'esprit. Je ne pus m'empêcher d'en rire moi-même, lorsque quelques amis m'écrivirent cette heureuse saillie.

On ne saurait porter plus loin le stoïcisme. Avons-nous besoin de dire que cet « auteur français très-célèbre » n'était autre que Voltaire, qui, suivant l'expression d'un biographe, répéta si souvent

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que Fréron avait été aux galères, que la moitié de l'Europe savante finit par le croire, et l'autre moitié par en douter.

Cependant la vengeance de Voltaire demeurait incomplète tant que l'*Ecossaise* n'avait pas été représentée. Il travailla donc sans relâche à se donner cette satisfaction, et il l'obtint le 26 juillet de la même année. La bravoure de Fréron, si l'on peut ainsi dire, ne se démentit pas dans cette occasion solennelle : placé, le jour de la première représentation, au centre de l'orchestre, où il était le point de mire de toute la salle, il assista stoïquement au spectacle de sa propre dégradation, si je puis ainsi dire ; il se vit sans sourciller attaché à cet infâme pilori, tandis que le public, recruté parmi les amis de Voltaire, et la cabale philosophique, applaudissaient à tout rompre. Il n'y avait qu'un Fréron ou un Socrate qui pussent se voir de sang-froid traiter ainsi en plein théâtre de vil coquin, de scélérat. Madame Fréron, qui, par l'ordre de son mari, siégeait au premier rang de l'amphithéâtre, ne put soutenir jusqu'au bout une si pénible épreuve; elle se trouva mal, et l'on fut obligé de l'emporter.

Voici comment s'exprime Delisle de Sales à propos de ce honteux scandale :

Me voilà arrivé à la partie peut-être la plus délicate de ces mémoires : il s'agit d'avoir raison contre un grand homme qui m'honora

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de son amitié ; il m'en coûte de le traduire un moment sur la scène. Je voudrais arracher de sa vie le feuillet du triomphe de l'*Ecossaise,* comme la muse de l'histoire, à Chantilly, déchirait celui des victoires du grand Condé contre sa patrie ; mais la reconnaissance ne saurait parler plus haut dans mon cœur que cet instinct irrésistible de morale, de justice et de philanthropie, destiné à entraîner tout homme de bien qui, en présence de ses contemporains, ne voit que la postérité. Oui, je le déclare avec franchise, l'*Ecossaise,* jouée sur le théâtre de l'Athènes moderne, avec l'autorisation d'un gouvernement sans principes et les applaudissements tumultueux d'un public qui ne juge pas, mais qui se venge, est un délit d'un ordre majeur qu'aucune considération littéraire ne saurait expier. Jamais l'histoire ne pardonnera au ministère désorganisateur de Louis XV d'avoir laissé traîner dans la fange, sans jugement préliminaire des tribunaux, le nom de Fréron, tout couvert d'opprobre qu'il était, et encore moins les noms couverts de gloire du créateur d'*Emile* et d'Helvétius, dans la comédie des *Philosophes.* Ces deux scandales sont une tache ineffaçable pour la monarchie dégénérée qui avait eu un siècle de Louis XIV.

Voltaire a osé tout cela et bien plus encore contre Fréron, et le gouvernement l'a toléré, et le monde s'en est amusé; mais que Fréron en insinue seulement, bien bas, la millionnième partie contre Voltaire, et il sera bien heureux s'il échappe à la Bastille; sa feuille est confisquée quand sa liberté ne l'est pas. A peine lui passe-t-on la plaisanterie la plus innocente en réponse aux injures les plus atroces. C'est ainsi qu'on lui fit toutes sortes de difficultés pour un compte rendu en charge de la première représentation de l'*Ecossaise* dont il voulait égayer ses lecteurs. Et pourtant il y avait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

alors à la tête de la direction de la librairie un magistrat dont le nom est synonyme d'homme de bien; nous voulons parler de M. de Malesherbes. Nous trouvons dans les *Causeries* de M. Sainte-Beuve, cet arsenal si riche et si charmant, sur l'administration de ce magistrat libéral, et notamment sur l'incident qui nous occupe, de précieux renseignements dont nous sommes heureux de pouvoir faire notre profit.

« C'est en 1750 que M. le chancelier de Lamoignon avait chargé son fils de diriger la librairie, qui était alors dans les attributions du chancelier. M. de Malesherbes était un homme éclairé, et selon les lumières modernes; il aurait voulu la liberté de la presse, et croyait peu à l'efficacité de la censure, quand une fois l'opinion a pris son essor dans un certain sens. Et malgré tout le voilà placé à la tête de cette censure, et investi de la plus délicate des fonctions, en présence d'une littérature philosophique très-émancipée, dont il partage plus d'une doctrine, en face d'une opposition religieuse et réactionnaire très-irritée, qui a des appuis à la Cour auprès de la reine et du dauphin, en regard enfin du Parlement, qui a ses préjugés, ses prétentions, et qui voudrait, dans bien des cas, évoquer à lui le jugement des livres et des auteurs.

» L'office du directeur de la librairie consistait, quand un livre lui était soumis (et tous devaient l'être) à indiquer un censeur; sur l'approbation de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ce censeur, approbation quelquefois publique et d'autres fois tacite, ou permettait d'imprimer l'ouvrage, non sans avoir exigé le plus souvent des corrections. Ce n'était cependant pas une raison pour qu'à la rigueur, même après la publication du livre, et nonobstant cette censure préalable, suivie d'approbation, il ne pût y avoir poursuite, soit par arrêt du Conseil du roi, soit par le fait du Parlement. Enfin il était toujours temps pour qu'une lettre de cachet intervînt, qui envoyait l'auteur à la Bastille. On voit d'ici la complication et le dédale. Malesherbes, qui était d'ailleurs premier président de la Cour des aides, ne pouvait donc consentir à remplir une mission aussi arbitraire, d'une juridiction si peu définie et d'une responsabilité si périlleuse, que pour obliger son père, et aussi dans l'intérêt des lettres et des sciences, qu'il aimait si vivement, et auxquelles il pouvait être utile.

» Il était impossible qu'il contentât tout le monde, ou mieux il était impossible qu'il n'indisposât presque tout le monde.

*On ne peut contenter tout le monde et* son père.

Il l'éprouva dans son administration, et dut se le redire bien souvent; ce qui n'empêcha point que, le lendemain de sa démission, il ne fût universellement regretté de tous les gens de lettres.

» Le directeur de la librairie, par sa position, se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trouvait le confident et quelquefois le point de mire de tous les amours-propres inquiets ou irrités ; amours-propres de gens du monde, de grands seigneurs, de dévots, de gens de lettres surtout, il avait affaire à tous ensemble ou à chacun tour à tour, et il en savait plus long que personne sur leurs singularités secrètes et leurs faiblesses. Quelques-uns de ces amours-propres parlaient au nom de la religion et de la morale ; quelques autres (et ce n'étaient pas les moins aigres) se mettaient en avant au nom du goût.

» J'ai entendu dire sérieusement, remarquait-il, qu'il est contre le bon ordre de laisser imprimer que *la musique italienne est la seule bonne*...

» Je connais des magistrats qui regardent comme un abus de laisser imprimer, sur la jurisprudence, des livres élémentaires, et qui prétendent que ces livres diminuent le nombre des véritables savants.

» La plupart des médecins voudraient qu'on défendît d'écrire en langue vulgaire sur la médecine.

» Presque tous ceux qui ont joué un rôle dans les affaires publiques n'aiment point à voir écrire sur la politique, le commerce, la législation.

» Les gens de lettres pensent de même sur la critique littéraire ; ils n'osent pas proposer de la proscrire entièrement, mais leur délicatesse sur cet article est si grande, que, si l'on y avait tout l'égard qu'ils désirent, on réduirait la critique à rien. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Dans les Mémoires de lui qui ont été publiés sur la librairie et la liberté de la presse, M. de Malesherbes revient souvent, et avec une raison piquante, sur cette diversité et cette contradiction des mille amours-propres entre eux. On eût fait de ces observations une satire ingénieuse dans le goût d'Horace; il se bornait à en tirer quelques principes d'équité et de bonne administration.

» Nous sommes aujourd'hui dans un moment peu favorable pour bien sentir les avantages de la liberté de la presse. Ces avantages sont répandus et comme disséminés dans un ensemble d'effets généraux insensibles qui tiennent au contrôle de la publicité et à tout ce qu'elle prévient d'abus; au contraire, les inconvénients de cette liberté sont directs et très-sensibles, ils touchent et frappent chacun. La société a eu peur, et, depuis qu'elle se rasseoit, elle n'est pas devenue très-raisonnable sur cet article de la presse. Les écrivains eux-mêmes sont devenus de plus en plus exigeants. Pour retrouver de part et d'autre quelque justesse d'appréciation et de la lucidité de coup-d'œil, il faut se reporter au temps de M. de Malesherbes et le suivre dans quelques-unes des mille affaires contentieuses qu'il eut à démêler. On appréciera la différence des régimes à cent ans de distance. La société verra qu'elle n'a raisonnablement rien à regretter ni à vouloir reprendre de ce bon vieux temps, et les écrivains

EFERUS - Recherches & Classification numériques

verront aussi qu'ils n'ont pas trop à se plaindre du temps d'aujourd'hui. »

L'*Ecossaise* fut une des grandes affaires de l'administration de M. de Malesherbes. Fréron, comme nous venons de le dire, voulut rendre compte dans sa feuille de la comédie où il était outragé, et en tirer vengeance. Il était difficile de s'y opposer. Le censeur donné par M. de Malesherbes (Coqueley de Chaussepierre) fit d'abord toutes sortes de difficultés au critique. Fréron, dans le premier moment, s'était livré à de grosses représailles, à des personnalités et à des injures; le tout était encadré dans une relation assez spirituelle qu'il intitulait *Relation d'une grande bataille,* c'est-à-dire de la soirée de la Comédie-Française (26 juillet 1760). Mais le censeur lui rayait tout. Fréron, hors de lui, écrivait à ce censeur dont il ne savait pas le nom; il s'adressait en dernier ressort à M. de Malesherbes :

C'est bien la moindre des choses que je réponde par une gaieté à un homme qui m'appelle *fripon, coquin, impudent...* J'ai recours à votre équité, Monsieur. On imprime tous les jours à Paris cent horreurs : je me flatte que vous voudrez bien me permettre un badinage. Le travail de mon Année littéraire ne me permet pas de faire de petites brochures détachées; mon ouvrage m'occupe tout entier et ne me laisse point le temps de faire autre chose. Mes feuilles sont mon théâtre, mon champ de bataille; c'est là où j'attends mes ennemis et où je dois repousser leurs coups.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

M. de Malesherbes fut d'avis que, cette fois, il fallait passer quelque chose à Fréron; on ne lui raya que les personnalités les plus directes. « Il faut suivre une règle, écrivait Malesherbes au censeur, quoique nous nous en soyons un peu écartés dans la feuille de la *Bataille,* parce que, dans ce moment-là, le pauvre Fréron était dans une crise qui exigeait quelque indulgence. »

« Grâce aux difficultés que lui opposa la censure, Fréron, obligé de se contraindre et de passer de l'injure à l'allusion, a véritablement acquis de la finesse et de l'esprit plus qu'il ne s'en accorde ordinairement. C'est un de ses meilleurs articles, le meilleur peut-être; c'est presque du Janin déjà, avec plus de sobriété. Il caractérise sous des noms légèrement travestis, comme dans la bataille du *Lutrin,* les principaux chefs de l'armée philosophique, Diderot et son aide-de-camp Sedaine, Grimm, Marmontel, et les autres à la suite : on les reconnaissait tous alors sous leur masque transparent. »

Nous croyons qu'on lira avec intérêt cette pièce curieuse :

*Relation d'une grande bataille donnée à la Comédie-Française à la première représentation de l'*Ecossaise.

Hier samedi 26 de ce mois, sur les cinq heures et demie du soir, il se donna au parterre de la Comédie-Française une des plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mémorables batailles dont l'histoire littéraire fasse mention. Il s'agissait du *Caffé* ou de *l'Ecossaise* qu'on représentait pour la première fois. Les gens de goût voulaient que cette pièce fût sifflée ; les philosophes s'étaient engagés à la faire applaudir.

L'avant-garde de ces derniers, composée de tous les rimailleurs et *prosailleurs* ridiculisés dans l'Année littéraire, était conduite par une espèce de *savetier* appelé *Blaise*, qui faisait le *Diable à quatre* (1). Le redoutable *Dortidius* (2) était au centre de l'armée ; on l'avait élu général d'une voix unanime. Son visage était brûlant, ses regards furieux, sa tête échevelée, tous ses sens agités, comme ils le sont lorsque, dominé par son divin enthousiasme, il rend ses oracles sur le trépied philosophique. Le centre renfermait l'élite des troupes, c'est-à-dire tous ceux qui travaillaient à ce grand dictionnaire *dont la suspension fait gémir l'Europe*, les typographes qui l'ont imprimé, les libraires qui le vendent et leurs garçons de boutique (3). L'aile droite était commandée par un *Prophète de Boëhmischbroda* (4), le *Calchas* de l'armée, qui avait prédit le succès du combat. Il avait sous ses ordres deux régiments de clercs de procureurs et d'écrivains sous les charniers. La gauche, formée de deux brigades d'apprentis chirurgiens et perruquiers, avait pour chef le pesant *La M...* (5), cet usurpateur du petit royaume d'*Angola*. Un bataillon d'ergoteurs irlandais, charmés d'obéir à l'abbé *Micromégan* (6) leur compatriote, faisait l'arrière-garde ; ils avaient juré d'user jusqu'au dernier lobe de leurs poumons pour défendre la charmante *Ecossaise*, cette nouvelle *Hélène*, qui trouble la littérature et la philosophie. Il y

(1) Sedaine, auteur d'un opéra comique connu sous ce titre.

(2) Diderot.

(3) Ceci est un coup de patte à Voltaire, qui avait laissé échapper ces mots prétentieux à propos des persécutions contre l'*Encyclopédie*, encore une des affaires, et des plus grosses, de l'administration de Malesherbes.

(4) Grimm, qui avait fait une brochure sous ce titre.

(5) Le chevalier de La Morlière, qui s'attribuait, faussement pensait-on, la paternité d'un roman ayant pour titre : *Angola*. Dans un article postérieur, Fréron, reconnaît qu'il « s'est trompé ou a été trompé sur ce point : « M. *de La M...* ne s'est point trouvé à ce fameux combat. Mais quel était donc ce commandant de l'aile gauche? C'est un point historique qui me paraît mériter la peine d'être éclairci. »

(6) Le chevalier de Mehégan, qui avait eu maille à partir avec Fréron.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avait jusqu'à un corps de réserve de laquais et de savoyards, en redingotes et en couteaux de chasse, qui recevaient l'ordre d'un petit prestolet (1) que la secte elle-même méprise et qu'elle emploie, chassé de l'autre parti dès qu'on a connu son peu d'esprit et de talent, dévoré de la rage d'être journaliste et ne pouvant y réussir, chose pourtant si aisée, au rapport des philosophes ses protecteurs.

La veille et le matin de cette grande journée, on avait eu soin d'exercer tous ces nobles combattants, et de leur marquer les endroits où ils devaient faire feu et applaudir à toute outrance. Le sage Tacite (2), le prudent Théophraste (3) et tous les graves sénateurs de la république des philosophes ne se trouvèrent point à cette affaire; ils ne jugèrent pas à propos d'exposer leurs augustes personnes. Ils attendaient l'événement aux Tuileries, où ils se promenaient inquiets, égarés, impatients. Ils avaient donné ordre qu'on leur envoyât un courrier à chaque acte.

Les gens de goût s'avançaient tranquillement, mais en très-petit nombre, sans commandants, sans dispositions, et même sans troupes auxiliaires; ils se reposaient sur la justice de leur cause : confiance trop aveugle !

La toile se lève : le signal est donné, l'armée philosophique s'ébranle; elle fait retentir la salle d'acclamations; le choc des mains agite l'air, et la terre tremble sous les battements de pieds. On fut quelque temps sans dépêcher le courrier, parce qu'on ne savait si le premier acte était fini; lorsqu'on en fut certain, le général honora de cet emploi un de ses plus braves aides-de-camp, *Mercure,* exilé de l'Olympe et privé de ses fonctions périodiques (4). Il partit plus prompt qu'un éclair, arriva aux Tuileries, annonça le brillant début aux sénateurs assemblés, leur dit qu'on avait applaudi à tout rompre, même avant que les acteurs ouvrissent la bouche; que le seul nom de *Wasp* (mot anglais qui

(1) L'abbé de La Porte, autrefois collaborateur, alors rival de Fréron par son *Observateur littéraire.*

(2) D'Alembert, qui avait traduit quelques portions du grand historien.

(3) Duclos.

(4) Marmontel, à qui l'on avait retiré le brevet du *Mercure.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

signifie guêpe) avait excité des transports d'admiration, que rien n'était échappé, et qu'on avait saisi tout l'esprit, tout le sel, toute la finesse des épigrammes d'*araignée,* de *vipère,* de *coquin,* de *faquin,* de *fripon,* etc., etc., etc.

Le Sénat, en récompense d'une si heureuse nouvelle, assura le messager qu'il releverait toutes ses pièces tombées, qu'il forcerait le public à les trouver nobles et touchantes, ou du moins qu'il les ferait jouer devant lui.

Au second, au troisième, au quatrième acte, nouveaux courriers, nouveaux avantages. Enfin le faible détachement du goût fut écrasé par la supériorité du nombre, et les barbares se virent maîtres du champ de bataille. L'armée victorieuse fit une marche forcée pour se rendre aux Tuileries, où elle déboucha par le pont Royal, au bruit des trompettes et des clairons (1). Le Sénat Très-Philosophique fut dans un instant entouré des vainqueurs, couverts de sueur et de poussière. Tous parlaient en même temps ; tous s'écriaient : *Triomphe ! victoire ! victoire complète !*

Les Anciens leur imposèrent silence, et, après avoir embrassé deux fois leur habile général, ils voulurent apprendre de lui-même les particularités de l'action. Le vaillant *Dortidius* en fit le récit d'un style sublime, mais inintelligible. On eut recours au

(1) Allusion à mademoiselle Clairon, violente ennemie du journaliste, qui, un jour, voulut, elle aussi, se donner le plaisir de l'envoyer au Fort-l'Evêque. On lit dans la *Correspondance* de Grimm : « On dit que le vertueux Fréron, connu par son amour pour la vérité et son fanatisme pour les bonnes mœurs, en s'extasiant sur la sagesse de mademoiselle Doligny, dans son journal immortel, s'est laissé emporter un peu trop loin par sa ferveur pour la chasteté, et que le public a cru reconnaître, dans sa philippique contre les actrices qui vivent dans le désordre, les erreurs célèbres de la première jeunesse de mademoiselle Clairon. Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette fameuse actrice s'est plainte du vertueux M. Fréron, et que ce digne panégyriste de la chasteté des actrices a été mis au Fort-l'Evêque pour avoir insulté mademoiselle Clairon. Qu'on se fasse, après cela, l'apôtre de la vertu ! L'expérience et la connaissance du siècle auraient dû apprendre depuis longtemps au pauvre Wasp qu'il est plus sûr d'insulter M. de Voltaire, M. Diderot, M. d'Alembert, M. Helvétius, que de s'attaquer à une comédienne. » (1765.) La nouvelle était prématurée. Voltaire, à qui elle était parvenue jusqu'à Ferney, en avait tressailli de joie : *Absolvit nunc pœna deos !* s'était-il écrié. Mais sa joie fut trompée : Fréron ayant réussi à se soustraire au mandat d'arrêt lancé contre lui, fit agir ses protections auprès de la reine, qui obtint sa grâce. Heureusement pour nos journaux, petits et grands, que les artistes d'aujourd'hui sont moins susceptibles.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

petit prestolet, qui fut clair, mais plat. Ses yeux pétillaient d'allégresse. Cependant sa joie était mêlée d'un peu d'amertume : il regrettait qu'on eût mis *Wasp* à la place de *Frélon ;* il prétendait que ce dernier nom eût été bien plus plaisant ; il ne concevait pas pourquoi on l'avait supprimé ; il savait que l'auteur de l'Année littéraire lui-même avait demandé qu'on le laissât (1).

Le SÉNAT fut très-satisfait de tout ce qu'il venait d'entendre. Le général lui présenta la liste des guerriers qui s'étaient le plus distingués. Sur la lecture qui en fut faite à haute voix, on ordonna au petit prestolet de l'insérer en entier dans sa première gazette littéraire, avec de grands éloges pour chaque héros. Ensuite les sénateurs tendirent la main à l'un, sourirent agréablement à l'autre, promirent à celui-ci un exemplaire de leurs œuvres *mêlées*, à celui-là de le louer dans le premier ouvrage qu'ils feraient, à quelques-uns des places de courtier dans l'Encyclopédie, à tous des billets pour aller encore à l'*Ecossaise* gratis, en leur recommandant de ne point s'endormir sur leurs lauriers et de continuer à bien faire leur devoir ; ils leur représentèrent qu'il était à craindre que la vigilance des ennemis ne profitât de leur inaction pour leur dérober le fruit de leur victoire.

Après ce discours éloquent et flatteur, le SÉNAT les congédia, et invita à souper le général et les principaux officiers. Avant le banquet, on tira un beau feu d'artifice. Il y eut grande chère, un excellent concert de musique italienne, un intermède exécuté par des bouffons, des illuminations à la façade de tous les hôtels des philosophes. Un bal philosophique, qui dura jusqu'à huit

(1) « Cette circonstance est très-vraie. Les comédiens sont témoins que je les ai priés de conserver le nom de *Frélon*, et même de mettre *Fréron*, s'ils croyaient que cela pût contribuer au succès de la pièce. Ils étaient assez portés à m'obliger ; apparemment qu'il n'a pas dépendu d'eux de me faire ce plaisir, et j'en suis très-fâché : notre théâtre aurait acquis une petite liberté honnête dont on aurait tiré un très-grand avantage pour la perfection de l'art dramatique. » (Note de l'*Année littéraire.*) — « La police, dit Grimm (15 août 1760), par délicatesse pour M. Fréron, a exigé ce changement, et cela fait un honneur infini à son amour pour le bon ordre. Cependant, le public ayant applaudi avec scandale le rôle de M. Wasp, et en ayant fait une application continuelle au faiseur de feuilles de Paris, a persuadé aux honnêtes gens que la police aurait pu, sans danger, pousser la sévérité un peu plus loin. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

heures du matin, termina la fête. Les sénateurs, en se retirant, ordonnèrent qu'on eût à s'assembler aux Tuileries, sur les six heures du soir, pour chanter un *Te Voltarium*.

Ce n'est pas sans peine que Fréron avait sauvé ce *Te Voltarium* des griffes du censeur; cet homme désolant alléguait que ce serait pris comme une parodie indécente et une profanation. Fréron avait dû en référer encore à M. de Malesherbes; c'était sa plaisanterie finale, son trait, sa pointe; il y tenait plus qu'à tout :

Ainsi, Monsieur, écrivait-il, je vous prie en grâce de me la passer. Tout mon article n'est fait que pour amener cette chute, et je suis perdu si vous me la retranchez. Je vous supplie, Monsieur, de m'accorder cette grâce. Ce n'est point une supposition en l'air quand j'ai l'honneur de vous dire, Monsieur, que j'ai lu le *Te Voltarium* à deux évêques; rien de plus certain et de plus vrai; j'aurai l'honneur de vous les nommer lorsque j'aurai celui de vous voir : ils n'en ont fait que rire.

M. de Malesherbes avait ri aussi, et le lui avait passé. Tous ceux qui ont lu l'*Ecossaise* trouveront que ce n'était que justice. Voltaire, c'est tout simple, n'en jugea pas ainsi; il entra dans une véritable fureur. Il avait insulté Fréron sur la scène; Fréron lui répondait dans sa feuille : il ne pouvait concevoir une telle audace. Ses lettres de ce temps sont remplies à tout propos d'invectives contre M. de Malesherbes, qu'il représente comme le protecteur des feuilles de Fréron, parce que cet homme juste n'en était pas le persécuteur. Il va, dans son

EFERUS - Recherches & Classification numériques

délire d'amour-propre, jusqu'à écrire par allusion à ce nom vénéré : « Le nom de Fréron est sans doute celui du dernier des hommes; mais *celui de son protecteur serait à coup sûr l'avant-dernier.* » A l'entendre M. de Malesherbes *avilit la littérature; il fait entrer dans ses calculs de budget le produit des infamies de Fréron; il aime le chamaillis.* » Lui, M. de Malesherbes, accusé par Voltaire d'aimer le *chamaillis !* La plume s'arrête à transcrire de telles injures. Mais que Malesherbes quitte la direction de la librairie, alors Voltaire, ramené au sang-froid et à des sentiments plus justes, écrira à d'Argental (14 oct. 1763) : « M. de Malesherbes n'avait pas laissé de rendre service à l'esprit humain en donnant à la presse plus de liberté qu'elle n'en a jamais eu. Nous étions déjà à moitié chemin des Anglais... » De tels rapprochements sont toute une histoire, tout le portrait d'un homme; que dis-je? le portrait plus ou moins de tous les hommes (1).

Une autre fois c'est d'Alembert qui prenait Malesherbes en quelque sorte à partie à propos des attaques de Fréron, se plaignant à lui avec une aigreur des plus vives d'être sacrifié au journaliste. Voici une de ces lettres de d'Alembert, qui, voulant toute liberté et toute licence pour lui, n'en souffrait aucune chez les autres (23 janvier 1758) :

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi,* t. II, p. 404 et suiv.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Monsieur, mes amis (les amis servent toujours à merveille dans ces occasions-là), me forcent à rompre le silence que j'étais résolu de garder sur la dernière feuille de Fréron. L'auteur des *Cacouacs* (plaisanterie de Moreau contre les Encyclopédistes), en attaquant l'Encyclopédie en général et quelques-uns des auteurs en particulier, avait jugé à propos de ne rien dire nommément contre moi ; il a plu à Fréron de ne pas suivre cet exemple. Dans un endroit des *Cacouacs*, il est parlé de la géométrie : Fréron, en rapportant cet endroit, a ajouté une note dans laquelle il cite un de mes ouvrages pour faire connaître que l'auteur a voulu me désigner en cet endroit, quoique la phrase qu'il rapporte ne se trouve dans aucun de mes ouvrages. Mes amis m'ont représenté, Monsieur, que les accusations de l'auteur des *Cocouacs* étaient trop graves et trop atroces pour que je dusse souffrir d'y être impliqué nommément. Je prends donc la liberté de vous porter une plainte des commentaires que Fréron a fait à mon sujet, et de vous en demander justice.

Là-dessus M. de Malesherbes, avec une patience exemplaire et en vrai juge de paix de la littérature, faisait avertir Fréron, et on lui demandait sur quoi il se croyait fondé pour attaquer si violemment l'Encyclopédie et si personnellement l'un des auteurs. Fréron répondait cette fois avec toute sorte d'esprit et de justesse (27 janvier) :

Monsieur, il m'est impossible de vous envoyer la note des articles encyclopédiques où je suis directement ou indirectement attaqué. Je n'ai jamais lu toute l'Encyclopédie ni ne la lirai jamais, à moins que je ne commette quelque grand crime et que je ne sois condamné au supplice de la lire. D'ailleurs ces messieurs me font venir, à propos de botte, dans les articles les plus indifférents, et où je ne soupçonnerais jamais qu'il fût question de moi. On m'a dit qu'à l'article *Cependant,* par exemple, il y avait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

deux traits, l'un contre Dieu, l'autre contre moi ; mais l'article où ils se sont le plus déchaînés sur mon compte, c'est l'article *Critique*. Il y en a mille autres que je ne me rappelle pas, et mille autres que je n'ai pas lus.

Tout était bien jusque là, et Fréron aurait eu en tout ceci un trop beau rôle si vers la fin de sa lettre son amour-propre n'avait pas pris le dessus, s'exaltant jusqu'à lui faire dire : « Je crois que je m'y connais un peu, Monsieur; je sais ce qu'ils valent, et je sens ce que je vaux. Qu'ils écrivent contre moi tout ce qu'ils voudront; je suis bien sûr qu'avec un seul trait je ferai plus de tort à leur petite existence littéraire qu'ils ne pourront me nuire avec des pages entières de l'Encyclopédie. »

Des deux côtés il y a un moment où la folie commence. Malgré tout, Fréron était dans son droit; et à ce sujet M. de Malesherbes écrivait à d'Alembert une admirable lettre qu'on peut lire dans les *Mémoires* de l'abbé Morellet, et dans laquelle sont posés tous les vrais principes de la tolérance littéraire. Il y joignit une lettre à l'abbé Morellet, qui s'était entremis dans cette affaire, et lui disait :

« Pour les gens de lettres, l'expérience m'a appris que quiconque a à statuer sur les intérêts de leur amour-propre doit renoncer à leur amitié, s'il ne veut affecter une partialité qui le rende indigne de leur estime. »

— « Je suis très-accoutumé, disait-il encore en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une autre occasion, aux boutades et aux espèces d'accès auxquels les gens de lettres sont sujets; je ne m'en offense jamais, parce que je sais que ce sont de petits défauts inséparables de leurs talents. »

Dans une autre circonstance, répondant à l'abbé de Bernis, alors ministre, qui le pressait d'aviser à des moyens plus efficaces de censure contre l'Encyclopédie, dont chaque tome soulevait des clameurs de plus en plus violentes, il disait qu'il n'y avait guère au fond à compter sur la censure; que des gens d'esprit, dans un ouvrage de longue haleine, viendraient toujours à bout de l'éluder. « Si j'étais lieutenant-criminel, ajoutait-il, mon métier serait d'intimider ceux qui seraient assez malheureux pour avoir affaire à moi. Je ne sais pas si j'aurais la vertu de cet état; mais heureusement ce n'est pas le mien. Je suis chargé d'une police qui concerne les gens de lettres, les savants, les auteurs de toute espèce, c'est-à-dire des gens que j'aime et que j'estime, avec qui j'ai toujours désiré de passer ma vie, qui font honneur à leur siècle et à leur patrie. »

Et c'est un pareil homme que les Encyclopédistes poursuivaient de leurs récriminations ! Ce n'était, nous devons le croire avec Malesherbes, que des *boutades,* des *espèces d'accès*. Nous venons de voir Voltaire revenir sur son compte à des sentiments plus équitables. Grimm, également, a rendu justice après coup à ses bons offices, et l'irascibilité de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'Alembert ne l'empêchait pas de demander à Malesherbes, quelques mois après, une permission tacite pour imprimer à Lyon (sous la rubrique de *Genève*) ses *Mélanges de Littérature :* on lui donnait un censeur encyclopédiste pour la forme, et les épreuves allaient et venaient sous le couvert de l'indulgent directeur de la librairie (1).

La susceptibilité si chatouilleuse de d'Alembert lui attira une autre leçon, mais partie de plus haut encore. Un jour il se trouve insulté par je ne sais quel gazetier qui rédigeait le *Courrier du Bas-Rhin,* dans les Etats du roi de Prusse. Vite il le dénonce à Frédéric, avec lequel il était, comme on sait, en grandes relations. Le roi, dans cette circonstance, se montre le vrai philosophe, le vrai citoyen de la société moderne ; il répond à d'Alembert :

Je sais qu'un Français, votre compatriote, barbouille régulièrement par semaine deux feuilles de papier ; je sais qu'on achète ses feuilles et qu'un sot trouve toujours un plus sot pour le lire ; mais j'ai bien de la peine à me persuader qu'un écrivain de cette trempe puisse porter préjudice à votre réputation. Ah ! mon bon d'Alembert, si vous étiez roi d'Angleterre, vous essuieriez bien d'autres brocards, que vos très-fidèles sujets vous fourniraient pour exercer votre patience. Si vous saviez quel nombre d'écrits infâmes vos chers compatriotes ont publié contre moi pendant la guerre, vous ririez de ce misérable folliculaire. Je n'ai pas daigné lire tous ces ouvrages de la haine et de l'envie de mes ennemis, et je me suis rappelé cette belle ode d'Horace : *Le sage demeure inébranlable.*

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. II, p. 414.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et il continue de lui paraphraser le *Justum et tenacem*... On reconnaît dans cette admirable leçon le disciple de Bayle sur le trône (1).

Disons à l'honneur de Diderot qu'il fut exempt de cette faiblesse qu'on regrette de rencontrer dans des hommes comme Voltaire et d'Alembert. « Si l'Encyclopédie fut l'œuvre sociale et principale de Diderot en son temps et à son heure, dit encore M. Sainte-Beuve (2), sa principale gloire à nos yeux, aujourd'hui, est d'avoir été le créateur de la critique émue, empressée et éloquente ; c'est par ce côté qu'il survit et qu'il nous doit être à jamais cher, à nous tous journalistes et improvisateurs sur tous sujets : saluons en lui notre père et le premier modèle du genre. Avant Diderot, la critique, en France, avait été exacte, curieuse et fine avec Bayle, élégante et exquise avec Fénélon, honnête et utile avec Rollin ; j'omets par pudeur les Fréron et les Desfontaines. Mais nulle part elle n'avait été vive, féconde, pénétrante, et, si je puis dire, elle n'avait pas trouvé son âme. Ce fut Diderot qui le premier la lui donna. Naturellement porté à négliger les défauts et à prendre feu pour les qualités, « je suis plus affecté, disait-il, des charmes de la vertu que de la difformité du vice ; je me détourne doucement

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. III, p. 158.
(2) *Ibid.*, p. 233.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des méchants, et je vole au-devant des bons. S'il y a dans un ouvrage, dans un caractère, dans un tableau, dans une statue, un bel endroit, c'est là que mes yeux s'arrêtent ; je ne vois que cela, je ne me souviens que de cela, le reste est presque oublié. Que deviens-je lorsque tout est beau !... » Cette disposition de bon accueil, de facilité universelle et d'enthousiasme, avait son péril sans doute. On a dit de lui qu'il était singulièrement heureux en deux points, « en ce qu'il n'avait jamais rencontré ni un méchant homme, ni un mauvais livre. » Car, si le livre était mauvais, il le refaisait, il imputait à l'auteur, sans y songer, quelques-unes de ses propres inventions à lui-même ; il trouvait de l'or dans le creuset, comme l'alchimiste, parce qu'il l'y avait mis. J'indique l'inconvénient et l'abus. Pourtant c'est bien à lui que revient l'honneur d'avoir introduit le premier chez nous la critique féconde des *beautés*, qu'il substitua à celle des *défauts*, et, en ce sens, Châteaubriand lui-même, dans cette partie du *Génie du Christianisme* qui traite éloquemment de la critique littéraire, ne fait que suivre la voie ouverte par Diderot... « Diderot avait au plus haut degré cette faculté de *demi*-métamorphose qui est le jeu et le triomphe de la critique, et qui consiste à se mettre à la place de l'auteur et au point de vue du sujet qu'on examine, à lire tout écrit *selon l'esprit qui l'a dicté*. Il excellait à prendre pour un temps

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et à volonté cet esprit d'autrui, à s'en inspirer, et souvent mieux que cet autre n'avait fait lui-même, à s'en échauffer, non-seulement de tête, mais de cœur; il était le grand journaliste moderne, l'Homère du genre, intelligent, chaleureux, expansif, éloquent, jamais chez lui, toujours chez les autres, ou, si c'était chez lui et au sein de sa propre idée qu'il les recevait, le plus ouvert alors, le plus hospitalier des esprits, le plus ami de tous et de toute chose, et donnant à tout son monde, tant lecteurs qu'auteurs ou artistes, non pas une leçon, mais une fête. »

Mais retournons à Fréron et à l'*Ecossaise*. A quelques numéros du compte-rendu de la première représentation, il revient sur cette pièce, qu'il juge avec sang-froid et avec beaucoup de justesse. Les gens de lettres, dit-il, et les amateurs les plus estimables par leurs lumières et les plus zélés pour la gloire de la scène française gémissent de voir représenter une pareille pièce; ils s'étonnent qu'après que nos grands hommes ont travaillé pendant un siècle à purger l'art dramatique de tout ce qui le déshonorait, il ait pu être permis à un homme inquiet, mécontent, envieux, atrabilaire, de verser sur les lettres le poison qui le dévore, d'abuser de la célébrité de son nom et du crédit de ses partisans pour nous replonger dans la nuit dont nous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avions eu tant de peine à sortir, pour faire jouer une prétendue comédie, où il n'y a ni vraisemblance, ni liaison, ni intrigue, ni marche, ni chaleur, ni action, une farce italienne ou espagnole dans laquelle les premières règles sont violées. Quant au rôle de Wasp, extraordinairement applaudi à la première représentation, beaucoup moins à la seconde, tout ce qu'il en peut dire, c'est que ce n'est pas d'aujourd'hui que les auteurs, irrités des critiques qu'on fait de leurs ouvrages, y répondent par des invectives et par des calomnies. Il nous reste des pièces de vers, des épigrammes, des libelles, où Boileau, auquel d'ailleurs il ne convient à aucun écrivain de ce siècle de se comparer, est traité de *coquin,* de *fripon,* d'*infâme,* de *scélérat*.

Cela dit, il n'y pensa plus, et *Tancrède* ayant été représenté six semaines après, il en fit le plus grand éloge.

Les ennemis de Fréron, le voyant ainsi inébranlable, recoururent, pour le ruiner, à un moyen auquel on aurait peine à croire, si la révélation publique qu'en fit la victime n'était demeurée sans réplique. C'est assurément un des traits les plus curieux des mœurs littéraires du XVIII^e^ siècle ; nous laisserons Fréron nous le raconter lui-même.

Les philosophes, dit-il, M. de Voltaire à leur tête, crient sans cesse à la persécution, et ce sont eux-mêmes qui m'ont persé-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

cuté de toute leur fureur et de toute leur adresse. Je ne vous parle plus des libelles abominables qu'ils ont publiés contre moi, de leur acharnement à décrier ces malheureuses feuilles..., de leurs efforts pour me rendre odieux au gouvernement, de leur satisfaction lorsqu'ils ont pu réussir à me faire interdire mon travail, et quelquefois même à me ravir la liberté de ma personne. Malheureusement, dans le moment qu'ils se flattaient d'être délivrés d'un Aristarque incommode, je reparaissais sur l'arène avec l'ardeur d'un athlète dont quelques blessures que des lâches lui ont faites en trahison ranimaient le courage au lieu de l'abattre.

Le grand but qu'ils se proposaient était l'extinction d'un journal où je respecte aussi peu leur doctrine détestable que leur style emphatique, où, faible roseau, j'ai l'insolence de ne pas plier devant ces cèdres majestueux. Désespérés de ne pouvoir faire supprimer ces feuilles, ils formèrent le projet de les faire tomber, et vous conviendrez, quand vous en serez instruit, qu'ils s'y prirent très-habilement pour couronner ce dessein d'une heureuse exécution. Le détail de cette anecdote ne vous ennuiera pas.

Un censeur, nommé par le chef de la justice, a toujours mis à mes ouvrages le sceau de son approbation. Feu M. l'abbé Trublet fut chargé pendant longtemps de les examiner; mais, fatigué des plaintes importunes des auteurs, qui sans cesse lui faisaient des reproches de mes critiques, il m'annonça que son repos ne lui en permettait plus la révision. Je demandai un autre censeur, et, pour le mettre à couvert des criailleries de la tourbe des écrivailleurs, je priai le magistrat qui présidait alors à la librairie de m'en donner un qui gardât l'anonyme. Le magistrat goûta cet expédient; mais il ajouta qu'il ne fallait pas que je susse moi-même le nom du censeur, afin que, lorsqu'il se croirait obligé de me rayer quelques traits, il fût inaccessible à mes instances pour les lui faire passer. On régla donc que le censeur ne serait connu que du magistrat et d'une autre personne que je connaîtrais, à qui je remettrais mes articles, qui serait chargée de les donner au censeur et de les retirer de ses mains lorsqu'il les aurait approuvés.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je n'eus lieu que de m'applaudir, pendant plusieurs années, de cet arrangement ; mais l'officieux médiateur s'étant démis de cet emploi, un autre que je connaissais encore prit sa place. J'ignorais qu'il fût l'ami de mes ennemis. Ils lui firent part d'un moyen neuf et admirable qu'ils avaient imaginé pour dégoûter le public de mon ouvrage : c'était de me renvoyer tous mes articles un peu saillants, sans les faire voir au censeur, en me marquant que ce dernier leur refusait son approbation.

Cette heureuse idée fut merveilleusement remplie. Toutes les fois que, dans mes extraits, je m'avisais de m'égayer aux dépens de quelque grand ou petit philosophe, le nouveau facteur me les rendait, et ne manquait pas de me dire d'un air touché que le censeur ne voulait pas en entendre parler.

Et le pauvre journaliste était obligé de refaire ces articles ou d'en composer d'autres, qui se ressentaient nécessairement de la précipitation qu'il était obligé d'y mettre pour que ses feuilles parussent au jour fixé.

..... Ce cruel manége a duré près de quatre ans. Enfin j'y soupçonnais quelque mystère ; il ne me paraissait pas naturel qu'il y eût en France un censeur assez déraisonnable pour condamner des critiques quelquefois un peu vives, à la vérité, mais toujours renfermées dans les bornes prescrites. Je confiai ma pensée au magistrat sage, honnête, intègre autant qu'éclairé, qui, sous les ordres de M. le chancelier, veille aujourd'hui sur le département de la librairie. Il daigna m'écouter avec intérêt, et promit de me rendre justice. Je lui laissai tous les articles qu'on avait impitoyablement proscrits. Il les fit passer à mon censeur, accompagnés d'une lettre par laquelle il lui demandait pourquoi il ne les avait pas approuvés. Le lendemain le censeur rapporta les articles au magistrat, en lui protestant que jamais on ne les lui avait envoyés, que c'était pour la première fois qu'il les avait lus, et qu'il n'y trouvait rien qui parût devoir en empêcher l'im-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pression. Je saisis cette circonstance pour solliciter qu'on me permît de connaître mon approbateur et de lui adresser moi-même mes ouvrages; ce qui me fut accordé.

C'est dans l'*Année littéraire* (1772, t. I, p. 3-10), en face de M. de Malesherbes et de l'*officieux médiateur*, avec l'autorisation du censeur, que Fréron raconte cette chose étrange; il n'est donc pas possible de la révoquer en doute.

« Il y a deux réflexions à faire sur ce passage, dit M. Nisard, qu'on ne saurait accuser de partialité pour Fréron. La première est que, dans un siècle qui avait la prétention fondée de ne rien admettre sur parole, de tout examiner, de tout approfondir, de tout contrôler, la secte éminente investie de cette haute mission se soit méprise à ce point, qu'elle ait non seulement dénié à ceux dont elle combattait les préjugés le droit de se défendre eux-mêmes avec les mêmes armes, mais qu'elle ait employé, pour les réduire au silence, des moyens auxquels l'impuissance elle-même, poussée à bout, aurait eu honte de recourir. La seconde est qu'il se soit rencontré un homme qui, assez courageux pour n'être pas de l'avis de cette secte vindicative, et trop faible pour pouvoir se soustraire à ses persécuteurs, n'ait jamais permis à sa plainte de prendre le ton de l'invective, et qu'il ait, au contraire, montré une telle modération, une si grande simplicité, que l'innocence la plus pure et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la plus incontestable n'a pas un langage plus décent ni plus persuasif.

» La haine de Voltaire et des Encyclopédistes est honteuse. Ils étaient sans contredit les plus forts par le nombre et par le talent, et toutefois, tous leurs efforts, toutes leurs intrigues, n'avaient qu'un but, celui d'accabler Fréron sous le poids de la force brutale. On ne voit pas qu'il y en ait un seul qui daigne raisonner avec lui... Et pourtant ce Fréron traqué par eux comme une bête fauve opposait à toutes les injures la patience d'un Socrate, discutait avec un admirable sang-froid le mérite littéraire des pamphlets où ils travaillaient à le déshonorer; et, peu sensible à l'accusation d'ignorance qu'ils portaient contre lui, il s'attachait à les convaincre qu'en fait de bon goût, de tenue et de savoir-vivre, il était plus riche à lui seul, quand il le voulait, que tout leur bataillon réuni. Il est vrai que ses mœurs étaient détestables, et que les gens les plus touchés de son esprit se montraient difficiles sur les rapports avec sa personne. Mais, outre que les vices de Fréron étaient ceux de son temps, et que l'espèce de ministère public dont il était revêtu leur donnait des proportions qu'ils n'eussent pas eues dans un simple particulier, il valait apparemment mieux que sa réputation, et quand, par hasard ou autrement, on était mis en contact avec lui, la répulsion dont il avait été l'objet s'évanouissait tout-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à-coup pour faire place à un sentiment tout opposé. »

Tous ceux qui voudront examiner impartialement les pièces de ce long procès, dont nous n'avons pu qu'effleurer les principaux épisodes, partageront l'avis de M. Nisard, et reconnaîtront qu'en effet ce Fréron si durement traité vaut mieux que la réputation que lui ont faite des ennemis peu scrupuleux, et que la génération nouvelle a aveuglément acceptée sur la foi de son oracle; ils comprendront que sa mémoire ait trouvé des vengeurs, et ne s'étonneront pas de la chaleur avec laquelle un de ses héritiers les plus illustres, M. J. Janin, a pris sa défense; nous avons déjà cité quelques lignes du brillant article qu'il lui a consacré dans le *Dictionnaire de la Conversation,* nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer encore quelques traits :

« Fréron a été l'homme le plus courageux et le plus constamment courageux de son temps. Tout seul, lui qui n'était pas même le dernier des gentilshommes ou le dernier des hommes d'Eglise, il a défendu nuit et jour la cause du Roi et de l'Eglise, abandonnée par la France entière, par l'Europe entière. Tout misérable que vous le voyez là, perdu dans la foule, sans protecteur, sans appui, sans ami, sans conseil, tout seul, il a osé s'opposer à Voltaire, le Mahomet de ce temps-là; il a tenu tête

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tout seul aux Encyclopédistes, ameutés en masse... Il arrive à Paris, jeune encore et profondément versé dans l'étude de l'antiquité; la grande ville était alors toute fumante sur le volcan philosophique qui brûlait dans son sein... Il lève l'étendard de l'opposition philosophique; il entre en lice le premier, visière levée, et il dit à ses champions : « Venez et combattez derrière moi, à mon ombre et le visage couvert. » Alors commence cette lutte de vingt ans entre Fréron et le parti philosophique. Chaque jour, matin et soir, Fréron est sur la brèche, voyant venir les nouveaux hommes et les œuvres nouvelles. Que de grands hommes il a vu ainsi venir du haut de la critique où il s'était placé, comme au sommet d'une tour inexpugnable! Tout le XVIII^e^ siècle a passé devant lui en hurlant des cris de rage; et lui, il a jugé tranquillement et de sang-froid le XVIII^e^ siècle qui passait....

» Autant Voltaire aimait la gloire, autant il haïssait Fréron; autant Voltaire adorait la toute-puissance, autant il détestait Fréron. Cela vous paraîtra hardi à dire, et cependant cela n'est que vrai : le grand Voltaire, ce maître souverain de l'Europe philosophique et littéraire, ce grand poète qui a pensé détrôner le Christ, ce roi tout puissant dont la capitale était Ferney, ce roi de l'esprit et des révolutions, des grâces et des paradoxes, ce prodige qui a renversé en se jouant, et comme il eût brisé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une porcelaine chez madame de Pompadour, une monarchie et une religion de quinze siècles, s'il a été jaloux de quelqu'un dans sa gloire et dans sa toute-puissance, ce grand Voltaire, il n'a été jaloux ni de Racine, ni de Corneille, ni de Bossuet, ni de J.-J. Rousseau, ni de Montesquieu, il a été jaloux de Fréron! — Oui, lui-même, oui, Voltaire, il a été jaloux de Fréron. Et comment expliquer cette haine formidable de tous les jours et de toutes les nuits? Comment expliquer tant d'esprit et de génie inutilement dépensé à poursuivre et à accabler un seul homme? Comment se rendre compte de ce fait-là : Fréron attaqué par Voltaire autant, et aussi souvent, et plus violemment que Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même! Fréron traité comme une religion, attaqué comme une croyance, et ce rare esprit, Voltaire, aussi inquiété par l'*Année littéraire* que par la *Bible!* Comment pensez-vous qu'un homme de l'esprit, du talent, du génie, de la poésie et de l'éloquence de Voltaire, se sera heurté toute sa vie contre un écrivain isolé, faible et pauvre, accablé de toutes parts? Je le dis encore, c'est que Voltaire a été jaloux de Fréron; c'est que Voltaire, dans tout son triomphe, a été bien surpris et bien indigné quand il s'est vu tout d'un coup arrêté, par qui, grands dieux! arrêté par Fréron! Lui, Voltaire, portant ses deux mains de fer et de feu contre ce chiffon de l'*Année littéraire*, et ne pouvant venir

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à bout de l'anéantir! Lui, Voltaire, arrêté dans sa gloire par cette misérable feuille!... Avouez avec moi qu'en effet cela est étrange, et qu'en effet Voltaire, se voyant vaincu, comme Cromwell, par *ce grain de sable placé là,* a eu bien raison d'être furieux toute sa vie et de toute sa fureur contre Fréron. — Aussi vous savez comment s'est exhalée cette immense colère de Voltaire, qui n'a jamais eu d'égale... Tout ce que la haine a de fiel, tout ce que la rage a de venin, tout ce que la langue des halles a d'insolentes injures, tout ce que le mépris peut imaginer dans ses accès de brutalité, tout ce que des crocheteurs pris de vin, tout ce que des femmes de la halle brûlées de soif peuvent trouver dans leur gosier desséché d'horribles, de sales et infâmes mensonges, tout cela a été prodigué et versé à plein vase sur la tête de Fréron le journaliste. Voltaire, à cette grande occupation, a passé une grande partie de sa vie. Voltaire voyait Fréron partout, à chacune de ses pages. Fréron était pour Voltaire comme cet abîme entr'ouvert qui épouvantait Pascal. Au milieu d'une grande dissertation historique, Voltaire s'interrompait pour attaquer Fréron; au milieu d'un conte léger, cette ironie de tant de verve, de hardiesse et d'esprit, Voltaire, s'arrêtait pour insulter Fréron. Partout, à chaque instant, Voltaire écrit le nom de Fréron (1)...

(1) « Les feuilles de Fréron étaient, de toutes les feuilles périodiques de Paris

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» On ne saurait nier qu'il n'ait fallu un grand courage, un courage plus qu'humain, pour résister à toutes ces épreuves. Et cependant Fréron a tenu bon et n'a pas lâché d'un pas; ni les outrages, ni les insultes, ni les persécutions de tout genre, n'ont pu le faire dévier un instant de la route qu'il s'était tracée. »

Un jour seulement le courage lui manqua avec la force. L'Année littéraire était entrée dans sa 23e année, dans sa 29e si l'on y ajoute les Lettres sur quelques écrits de ce temps, dont elle n'était que la continuation sous un autre titre, lorsqu'un jour qu'il souffrait d'un violent accès de goutte on vint lui apprendre que ses ennemis l'emportaient enfin, et que le garde des sceaux venait de supprimer le privilége de son journal sous le prétexte qu'il ne payait point les pensions dont on l'avait grevé. A cette nouvelle, Fréron désarmé s'avoua vaincu, pour la première fois. Cependant il ne ressentit ni indignation, ni colère. « C'est là, dit-il, un malheur particulier, qui ne doit détourner personne de la défense de la monarchie; le salut de tous est attaché au sien. » Disant ces mots, il baissa la tête et mourut, accablé de fatigues et d'ennuis. La goutte lui était remontée et l'avait étouffé.

celles que Voltaire lisait le plus assidûment, dit Delisle de Salles. Quand il en recevait une et qu'il la prenait pour la parcourir, on a remarqué que la main lui tremblait; il avait l'air d'un criminel qui va entendre sa sentence.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ainsi tomba sur la brèche, le 10 mars 1776, à l'âge de 55 ans environ, cet intrépide joûteur, auquel on ne saurait, si prévenu que l'on soit, refuser quelques applaudissements. Il faudrait être aveugle pour ne pas reconnaître les services qu'il a rendus aux lettres en démasquant, en signalant, des écrivains médiocres, des novateurs dangereux, des réputations usurpées, en défendant les principes de la saine littérature, en se montrant l'ennemi du néologisme, du style emphatique, des dramaturges qui menaçaient de ramener vers la barbarie la scène où brillaient Corneille, Molière et Racine. « On peut regarder l'auteur de l'*Année littéraire*, dit Meusnier de Querlon, comme le grand prévôt du Parnasse ; il est la terreur des écrivains. C'est un genre particulier, que le courage et la sévérité du censeur rendent nécessaire dans un temps où tout paraît se dénaturer, où la décadence du goût est si générale et si sensible. »

« Au nombre des travaux de Fréron, dit encore M. Jules Janin, il faut placer sa défense de l'ancien théâtre et sa constante admiration pour Corneille et pour Racine, et son opposition constante à cette larmoyante et fade comédie par laquelle on espérait remplacer la comédie de Molière. C'est Fréron qui le premier a trouvé la critique dramatique, comme il a trouvé le style de la critique littéraire. Fréron est le plus habile analyste de ce monde. Son coup-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'œil est prompt et sûr, sa parole est rapide et vive; il a bientôt trouvé le fort et le faible des ouvrages; il est peu facile à éblouir, et jamais homme ne s'est mieux tenu en garde contre les étincelles du faux bel esprit et les efforts grandioses du mauvais goût. Fréron sait par cœur tous les modèles; il en a puisé le suc de bonne heure, et, grâce à eux, il a toujours près de lui, à sa portée, une règle constante et sûre pour bien juger des ouvrages de l'esprit. Ajoutons encore que c'est Fréron qui a formulé les droits de la critique; c'est lui qui a enseigné aux plus beaux esprits à reconnaître et à adopter ces jugements portés au nom de l'art, par des hommes qui ont consenti à ne pas être des artistes et des écrivains à condition qu'on leur permettrait de comprendre et de juger les écrivains, qui a appris aux grands hommes que c'est le droit de la critique de les citer à sa barre, et qu'un homme de goût et de style est l'égal, sinon de tous les grands écrivains, du moins de tous les grands livres... »

Palissot, qui avait été l'ami de Fréron, mais qui s'était ensuite brouillé avec lui et l'avait peu ménagé dans sa *Dunciade*, a tracé du célèbre critique, dans son *Journal français*, un portrait aussi fidèle, aussi impartial qu'il était possible de le faire alors, et que je regrette de ne pouvoir reproduire. Les torts de Fréron, dit-il en somme, appartiennent encore plus au dangereux métier de journaliste qu'au

EFERUS - Recherches & Classification numériques

journaliste lui-même. Il avait beaucoup d'esprit naturel, une éducation cultivée, un caractère facile et gai, et, quoi qu'en aient dit ses ennemis, des mœurs très-douces.

Jusqu'au bout l'Année littéraire demeura une véritable puissance ; le succès ne se soutint pourtant pas toujours égal pendant sa longue existence, et cela se comprend facilement. Si grand que fût le courage de Fréron, son rôle n'était pas toujours facile. Apportait-il dans la discussion quelque vivacité, on l'accusait de « ne se soutenir que par le scandale, et ces scandales même commençaient à fatiguer : on se dégoûtait de cette monotonie d'injures toujours attachées aux mêmes noms, et qu'on savait par cœur dès la première ligne (1). » D'un autre côté, « dès que ses feuilles n'étaient plus soutenues par le sarcasme, si à sa main, et si agréable au lecteur, on les trouvait vides, on se plaignait. A quoi il répondait qu'il ne pouvait plaisanter le moindre grimaud du Parnasse qu'on ne le mulctât à la police, qu'on ne le sabrât, qu'on ne le mît en pièces (2). »

Pendant les sept ou huit dernières années de sa vie, dit La Harpe, « ses feuilles, qui ne lui valaient plus que six à sept mille livres, et qui étaient chargées de quatre mille livres de pensions, ne pouvaient

(1) La Harpe. — (2) *Mémoires secrets.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus suffire à sa subsistance. Il n'était soutenu que par des secours étrangers, fournis par des hommes qui ne s'apercevaient pas que son nom pouvait décrier la meilleure cause. Aussi l'archevêque de Paris se trouve-t-il pour neuf mille francs dans la banqueroute de Fréron, qui meurt endetté, dit-on, de plus de quarante mille livres. Ce dérangement peut tenir à une grande facilité de caractère que lui attribuent ceux qui le connaissent, et qui ne s'accorde pas avec l'ordre et l'économie, mais bien avec des goûts dispendieux, et même ruineux. Les pensions qu'il payait dans les derniers temps avaient achevé de l'accabler, et j'ose croire que c'était une injustice. Il faut laisser à un homme le produit de son métier, quel qu'il soit. L'exemple de Fréron, ajoute le haineux Aristarque, si habile, lui aussi, à se créer des ennemis, est une leçon pour quiconque croira pouvoir, avec quelque esprit et quelque littérature, se déclarer impunément l'ennemi des talents. » Ce qui n'empêcha pas que sa succession ne fut ardemment convoitée.

Si l'on en croit les *Mémoires secrets*, Fréron aurait rédigé pendant quelques années une gazette manuscrite qu'il envoyait en Piémont et dans quelques autres Etats, et pour laquelle il recevait cinquante louis; ce n'aurait été, à les entendre, qu'une rapsodie de tous les rogatons, contes populaires, historiettes, nouvelles de Paris, digérée à la hâte et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mal écrite. Nous n'avons pas été à même de vérifier le fait.

Fréron eut pour collaborateurs l'abbé de La Porte, qui éleva autel contre autel en fondant les *Observations littéraires ;* l'abbé Duport du Tertre, Sautereau de Marsy, Daillant de Latouche, d'Arnaud Baculard, Jourdain, Palissot, Dorat, Gastel Dudoyer, etc. Il avait en outre de nombreux collaborateurs officieux ou anonymes, et dans le nombre se trouvaient de grands personnages, si l'on en juge par cette phrase que je lis dans les *Mémoires* du marquis d'Argenson (1) : « J'envoie au sieur Fréron, auteur de l'*Année littéraire,* mon jugement sur ce livre (*La Noblesse commerçante*), et j'en ai gardé minute. »

Fréron mort, l'Année littéraire était-elle encore possible ? Qui oserait, qui pourrait prendre la lourde férule tombée de ses mains puissantes ? Il laissait un fils, qui s'était déjà essayé dans quelques contes auxquels l'*Almanach des Muses* avait donné une indulgente hospitalité, mais qui n'avait guère qu'une vingtaine d'années et n'était pas à la hauteur d'une pareille tâche. « Le sieur Fréron est mort ces jours derniers, lit-on dans les *Mémoires secrets,* et l'on ne sait qui aura le privilége de ses

(1) Tom. v, p. 135, édit. elzevirienne de P. Jannet.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

feuilles; mais tel écrivain que ce soit, il y a à parier qu'il ne vaudra pas son prédécesseur. Ce critique avait le goût sûr et exquis; il maniait le sarcasme avec beaucoup de gaîté et de finesse, et, s'il n'était aussi savant, aussi profond que l'abbé Desfontaines, son prédécesseur, il avait plus de grâces et de légèreté. On ne doute pas que Voltaire et tout le parti encyclopédiste ne triomphe de cette perte pour la littérature. » Il ne dépendit pas d'eux en effet que cette feuille si incommode ne fût supprimée; et tandis qu'ils intriguaient pour la tuer, des compétiteurs avides s'efforçaient, d'un autre côté, de s'en emparer.

Linguet, entre autres, le futur auteur des *Annales politiques,* aurait, dit-on, convoité la succession de Fréron. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette assertion; mais ce qui est plus positif, c'est qu'il fut l'un des rares défenseurs de l'Année littéraire et du jeune Fréron. Réfutant, « contre la loi générale qu'il s'était faite de ne point parler de ces petites superfétations dont notre littérature n'abonde que trop », une brochure, la *Satyre des satyres,* « qui n'était qu'un tissu d'injures dans le genre de celles dont M. *Harpula* a rempli, dans tous les temps, les feuilles où on l'a admis à travailler », et dans laquelle l'Année littéraire, et le jeune homme qui en était l'héritier, étaient indignement maltraités, il s'exprime ainsi (*Annales*, t. 4, p. 293.) :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Représenter aux philosophes que ce journal est la ressource d'une famille honnête et peu fortunée ; qu'à ce titre seul, si l'humanité dont ils parlent tant, était, en effet, la règle de leur conduite, ils devraient le ménager ; que, quels qu'aient été les torts du père envers leurs coryphées et ses saillies contre M. de Voltaire, ses enfants en sont innocents ; qu'une des vertus les plus recommandées par la vraie philosophie, même chez les payens, c'est le pardon des injures ; que, si M. Fréron fils, pour expier le malheur de porter son nom, ne s'est pas fait l'adulateur des patriciens de l'*Encyclopédie*, ce n'est qu'avec des raisons qu'il les a combattus, et que, si cet usage qu'il a fait de ses talents n'en est pas une pour eux de les vanter, ce n'en est pas une non plus de chercher à les déprimer, de tâcher à couvrir sa jeunesse d'un opprobre capable de la décourager, de la priver même des ressources nécessaires pour se soutenir ; leur prêcher cette morale, ce serait me rendre ridicule à leurs yeux.

Mais pour être équitable autant qu'ils sont injustes et injurieux, j'oserai dire que ce journal, décrié par eux avec tant d'acharnement, est non seulement le mieux écrit de toutes nos feuilles périodiques actuelles, sans exception, mais que très-peu de livres du jour peuvent lui être comparés ; que c'est le seul asile qui reste au bon goût et peut-être aux vrais principes dans plus d'un genre ; que l'associé du jeune titulaire, appelé par le libelle *un bon pédant stupidement orthodoxe*, est un homme d'un vrai mérite, d'une érudition rare, très-supérieur à ce que la tourbe philosophique compte aujourd'hui de génies parmi ses chefs (1) ; que, sans les entraves dont on l'accable, il donnerait à ses talents un essor encore plus élevé, plus redoutable à la secte qui prodigue les grands et les petits moyens pour l'enchaîner : voilà ce qu'il faut apprendre au public. Les philosophes font ce qu'ils

(1) Le déclamateur satirique l'appelle Grosier ; cela n'est pas juste. M. l'abbé Grosier a, en effet, travaillé quelque temps à l'Année littéraire, mais depuis longtemps il s'en est retiré. C'est aujourd'hui l'abbé Royou qui le remplace. Celui-ci est professeur de l'Université, comme l'ont été MM. Lebatteux, Thomas, Delille, tous *académiciens ;* il n'est pas plus pédant qu'eux, pas moins orthodoxe, et certainement aussi peu stupide. (*Note de Linguet.*)



EFERUS - Recherches & Classification numériques

peuvent pour anéantir ce journal, et, en tout sens, assurément, ce serait une perte, et une perte irréparable.

Le jeune satirique fait un crime au jeune journaliste d'avoir la protection du clergé : il serait plaisant qu'on pût se glorifier du patronage de je ne sais quels sectaires, qu'on pût s'enorgueillir d'être porté par les rédacteurs, compilateurs, colporteurs de l'*Encyclopédie,* et qu'on eût à rougir d'avoir mérité l'appui du premier corps de l'Etat.

Quoi qu'il en soit, la succession de Fréron resta à son fils, grâce, paraît-il, à la protection de madame Adélaïde, tante du roi; mais le garde des sceaux ne lui avait d'abord permis que de remplir les engagements de son père et de finir l'année courante, de sorte qu'il avait été un instant question dans le conseil du journal de solliciter un autre privilége, et d'éteindre ainsi cinq mille livres de pensions dont l'esprit du défunt était grevé.

Ce fut, comme nous venons de le voir, l'abbé Grosier qui, à la mort de Fréron, prit la direction en chef de l'Année littéraire. « C'est un abbé Grosier, dit La Harpe, qui s'annonce aujourd'hui pour le continuateur des feuilles de Fréron, auxquelles il travaillait du vivant de ce dernier. Ces feuilles, quoique toujours composées dans le même esprit, c'est-à-dire pour flatter la jalousie naturelle qu'inspirent les réputations et les succès, n'ont pourtant pas repris faveur; elles ont même, dit-on, perdu de leur débit depuis la mort de Fréron, dont le nom excitait encore cette espèce de curiosité qu'on a tou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

jours pour la satire. Je doute que l'abbé Grosier parvienne, en ce genre, au même degré de célébrité. » (*Correspond. littér.* Lett., 50.)

On lit, d'un autre côté, dans la *Correspondance secrète :*

« M. Fréron fils a conservé le privilége des feuilles de son père; mais la plume du défunt aurait pu être dans sa main le cimeterre de Scanderberg : MM. Le Bret, Clément et l'abbé Grosier doivent être ses aides-de-camp et opposer leurs efforts aux usurpations de la secte encyclopédique...

» Les successeurs de Fréron, dont le fils de ce célèbre écrivain est le prête-nom, promettent au public beaucoup plus d'exactitude que le paresseux défunt n'en avait. On doit douter que ces feuilles aient le même succès qu'elles avaient, à différents titres, du temps du père. Indépendamment des gens de goût, qui, trouvant par ci par là des articles de sa main, se dédommageaient de l'ennui d'un grand nombre d'extraits fabriqués à 15 ou 20 sous la page, deux causes attiraient à Fréron un grand nombre de souscripteurs. Les femmes et les gens du monde aiment ici prodigieusement les méchancetés, et avaient de quoi se satisfaire amplement à cet égard dans l'*Année littéraire*. Les prêtres et les moines trouvent peu d'apologistes en ce siècle : tout le clergé lisait cette feuille et l'encourageait par des abonnements multipliés, parce que Fréron, pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

faire sa cour à feu M. le Dauphin, avait pris depuis quelques années le ton capucin, et s'était déclaré le Don Quichotte de la religion, de ses ministres et de leurs suppôts. Je ne sais si les rédacteurs actuels auront les mêmes vues et la même adresse, mais, à coup sûr, ils n'auront pas assez d'esprit, et il faut de l'esprit infiniment pour assaisonner les méchancetés; il en faut autant pour n'être pas un capucin dégoûtant, ennuyeux et ridicule. Le temps est passé où l'on baisait la robe des moines; on conduit maintenant assez militairement la sainte mère Eglise. »

Les mêmes haines qui avaient poursuivi Fréron s'attachèrent à son successeur, et elles triomphèrent un instant. L'Année littéraire s'étant oubliée, dans le courant de 1781, jusqu'à manquer de respect à un comédien, ses ennemis firent si bien qu'elle fut suspendue sous ce prétexte, et le grand accapareur Panckoucke, « cet Atlas de la librairie, dont les vastes épaules auraient supporté le poids des masses les plus énormes », se mit aussitôt en campagne, à l'instigation et avec l'appui du parti encyclopédique, pour la faire supprimer et l'annexer à son *Mercure*.

Cette intrigue ne réussit qu'à moitié. L'Année littéraire obtint la permission de reparaître; mais le privilége en fut ôté à Fréron, dont elle cessa de porter le nom, et transféré à sa belle-mère, sans aucune stipulation en faveur de l'ancien proprié-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

taire, qui restait ainsi à la merci de cette marâtre ; il avait été seulement recommandé à celle-ci de lui donner les secours pécuniaires que sa bienfaisance et le succès du journal pourraient lui permettre. C'est par un arrêt du conseil que fut opérée cette dépossession. Elle était motivée sur l'abus que Fréron faisait de son privilége ; ses feuilles étaient qualifiées de satiriques, de calomnieuses contre les citoyens, même contre des personnes étrangères à la littérature. Et ce qu'il y avait de plus fâcheux pour Fréron, c'est que l'arrêt était dit rendu *du propre mouvement du roi,* formule dont on se servait quand on voulait couper court à toute opposition, à toute réclamation juridique. Il était, en outre, défendu à la dame Fréron de se servir de la plume trop mordante des sieurs Salaun et Clément, non plus que de celle de son fils, et tous les autres journaux, dit-on, leur étaient également interdits.

Et tout cela sous le prétexte de l'épithète de *ventriloque* appliquée à un comédien. Mais pour tout le monde il était évident que le parti philosophique avait beaucoup influé dans cette vengeance, et ce qui le confirmait encore, c'est que défenses avaient été faites à la dame Fréron de rien laisser insérer dans son journal contre l'Académie, ou contre aucun de ses membres.

Il était impossible que le ministère, mieux renseigné, tînt longtemps rigueur au jeune Fréron,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

auquel d'ailleurs la Révolution qui approchait préparait un rôle autrement redoutable. Et qui sait si le souvenir des avanies qu'il lui fallut dévorer alors ne fut pas pour quelque chose dans les excès qui ont valu à son nom une si triste célébrité. Qui pourrait dire ce qui se passa dans son âme quand enfin, après les longues années de son enfance, années chargées d'humiliations et d'insultes publiques, il se vit, dans sa jeunesse, un nom redouté à l'égal de celui de Marat? Ecoutez encore La Harpe :

On vient de faire une justice publique de la basse et scandaleuse méchanceté. Le lieutenant de police, à propos de quelqu'une des grossières insolences de l'*Année littéraire*, a fait venir le petit Fréron à son audience, lui a fait ôter son épée publiquement, en vertu des ordonnances de police qui défendent de la porter, à moins qu'on en ait le droit par sa naissance ou par son état, et l'a traité devant tout le monde comme le dernier des misérables. « Vous êtes, lui a-t-il dit en propres termes, vous et vos coopérateurs, de la vile canaille, que je ferai punir. » On lui a ôté le privilége de son journal, qu'on a laissé par commisération à sa mère. Le journal continuera d'être rédigé par quelques pédants mercenaires; mais ce malheureux libelle, depuis longtemps, traîne dans la poussière des colléges et des cafés (1).

Et tant d'injures accumulées pendant trente ans sur la tête de son père, qu'il avait vu ne recueillir de son dévouement aux principes conservateurs que les insultes et les moqueries de ceux même qu'il défendait, n'ont-elles pas dû nécessairement retomber sur le cœur du fils ?

(1) *Correspondance littéraire*, lettre 154.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'*Année littéraire* fut continuée jusqu'en 1790. Avec les collaborateurs de Fréron fils que nous avons déjà nommés, nous devons encore citer le fameux Geoffroy, qui devait faire plus tard presque autant de bruit que le fondateur de l'Année littéraire. La collection, de 1754 à 1790, forme 292 vol. in-12. Les *Lettres sur quelques écrits* forment 12 volumes complets, plus 2 cahiers. La forme et les conditions sont les mêmes pour les deux publications : elles paraissaient tous les dix jours, par cahiers de 3 feuilles ou 72 pages, et coûtaient 12 sous le cahier, 16 sous par la poste.

En 1800, Geoffroy et l'abbé Grosier tentèrent de ressusciter cette feuille célèbre; mais il n'a paru de cette continuation que 45 numéros, en 7 volumes.

—

### La Harpe journaliste

Il ne faudrait pas s'imaginer, d'ailleurs, que Fréron eut le monopole des inimitiés littéraires; il eut seulement l'honneur d'avoir les adversaires les plus illustres. Quiconque se mêlait de juger était sûr d'avoir contre lui le ban et l'arrière-ban de la littérature. « La mode dominante, écrit La Harpe dans la préface de sa tragédie de *Timoléon*, est au-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

jourd'hui d'avoir de l'esprit.... Tandis qu'un petit nombre d'écrivains illustres honore et éclaire la nation, un bien plus grand nombre d'écrivains obscurs, possédés de la manie d'être littérateurs, sans titres et sans études, ont fait une espèce de ligue pour se venger du public, qui les oublie, et des véritables gens de lettres, qui ne les connaissent pas; ils sont convenus de se trouver du génie les uns aux autres, et de le répéter jusqu'à ce qu'on le croie. Ils ont établi que l'*honnêteté de l'âme* consistait à louer tout ce qui n'était pas louable, à applaudir de toutes ses forces lorsqu'on s'ennuyait. Ils ont décidé que celui qui aurait l'audace de n'être pas tout-à-fait aussi épris de leurs ouvrages qu'ils le sont eux-mêmes serait un homme *d'un caractère affreux, sans douceur, sans aménité, sans respect pour les lois de la société,* en un mot *sans honnêteté,* c'est le terme. »

C'est ce qu'éprouva La Harpe lui-même, ce premier lieutenant de Voltaire. Nous ne voyons plus guère en lui aujourd'hui que le grave et élégant aristarque du *Cours de Littérature;* mais avant de monter dans la chaire du Lycée, il avait tenu le sceptre, ou, si l'on veut, la férule, dans le *Mercure* et dans le *Journal de Bruxelles;* même antérieurement à son entrée dans le journalisme, avant d'être une puissance, il avait eu ses jours d'émeute. Dès ses débuts, bien qu'il semblât aspirer avant tout à la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gloire du poète tragique, il avait quelque chose qui décelait le juge et l'arbitre, et qui excluait l'idée de camarade : cela déplaisait, et tout d'abord on le traita sans indulgence et presque comme un ennemi commun (1).

La Harpe, en effet, était né critique. Doué d'une grande aptitude à juger, il avait cette irritabilité dans les matières de goût dont parle Rivarol (1); mais aussi il avait cette ardeur d'amour-propre qui paraît inhérente au tempérament littéraire. Et puis il commença par bien des tâtonnements et des faux pas avant d'atteindre au plein exercice de sa vocation véritable. Destiné à être un critique et un professeur de littérature, il aspirait à être poète. Sur cette route il rencontra tout d'abord, malgré quelques succès,

(1) « Je ne connais pas ce jeune homme, dit Grimm en parlant de La Harpe, pas même de figure. Il a du talent; on dit généralement qu'il a encore plus de fatuité, et il faut qu'il en soit quelque chose, car il a une foule d'ennemis, et son talent n'est ni assez décidé ni assez éminent pour lui en avoir attiré un si grand nombre. » (15 avril 1768.)

(1) « Le jugement, dit Rivarol, excellent juge en cette matière, se contente d'approuver et de condamner; mais le goût jouit et souffre. Il est au jugement ce que l'honneur est à la probité; ses lois sont délicates, mystérieuses et sacrées. L'honneur est tendre et se blesse de peu : tel est le goût, et, tandis que le jugement se mesure avec son objet ou le pèse dans la balance, il ne faut au goût qu'un coup-d'œil pour décider son suffrage ou sa répugnance, je dirais presque son amour ou sa haine, son enthousiasme ou son indignation, tant il est sensible, exquis et prompt. Aussi les gens de goût sont-ils les hauts justiciers de la littérature. L'esprit de critique est un esprit d'ordre; il connaît des délits contre le goût et les porte au tribunal du ridicule : car le rire est souvent l'expression de sa colère, et ceux qui le blâment ne songent pas assez que l'homme de goût a reçu vingt blessures avant d'en faire une. On dit qu'un homme a l'esprit de critique lorsqu'il a reçu du ciel non seulement la faculté de distinguer les beautés et les défauts des productions qu'il juge, mais une âme qui se passionne pour les unes et s'irrite contre les autres, une âme que le beau ravit, que le sublime transporte, et qui, furieuse contre la médiocrité, la flétrit de ses dédains et l'accable de son ennui. »

Cette définition si bien sentie, Rivarol a passé sa vie à la pratiquer, et presque toutes les inimitiés qu'il a soulevées viennent de là.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

une opposition, des animosités, qui le déconcertèrent. Il s'en plaint amèrement à Voltaire : « Il est également triste et inconcevable lui écrivait-il, d'être haï par une foule de personnes qu'on n'a jamais vues. » A quoi Voltaire répliquait : « Il y a eu de tout temps des Frérons dans la littérature; mais on dit qu'il faut qu'il y ait des chenilles pour que les rossignols les mangent, afin de mieux chanter. » La recette était singulière. La Harpe en usa trop; il eut trop affaire aux chenilles de la littérature, et il n'en devint pas plus rossignol. Il n'eut pas le bon esprit de ne se point choquer des critiques modérées, ni de fermer les yeux sur les injures et les méchants procédés que l'envie oppose à tout succès, à toute célébrité naissante; il engagea avec la foule des amours-propres des auteurs du temps une guerre, ou plutôt mille petites guerres, dans lesquelles sa dignité d'homme et d'écrivain reçut de cruelles et irremédiables blessures.

Ces querelles incessantes, les sifflets qui, à tort ou à raison, ne lui étaient pas épargnés, l'existence inégale et nécessiteuse qu'il mena d'abord, tout cela était peu propre à fonder la considération et à imprimer le respect. Ajoutez qu'il était petit de taille, et même exigu, « haut comme Ragotin », disait Voltaire; ses ennemis l'avaient surnommé *Bébé*, en lui appliquant le sobriquet d'un nain du roi Stanislas; j'omets les autres sobriquets de *Harpula*,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Psalterion, Cithara,* qui ne sont que des traductions ou des travestissements de son nom. C'était là un inconvénient très-réel pour le rôle auquel il visait. Les qualités qui tiennent à la personne physique ont beaucoup plus d'influence au moral qu'on ne l'imagine. Les hommes sont ainsi faits : le ton qu'on passe aisément à un homme de haute taille, on ne le pardonne pas de même à un petit. Pope en son temps en sut quelque chose. La Harpe de même. Les auteurs critiqués par lui en vinrent bien souvent à la menace. « On se moque d'un nain qui se piète pour se grandir, écrivait Dorat, et, quand il importune, une chiquenaude en débarrasse. » Un méchant auteur du temps, Blin de Sainmore, passe même pour en être venu aux voies de fait en pleine rue contre La Harpe. Cette brutalité amusa fort la galerie et passa pour un tour de carnaval.

Mais ces grossièretés étaient moins à redouter pour La Harpe que les bons vers et les bonnes épigrammes dont il se vit plus d'une fois l'objet, et dont sa mémoire, jusqu'à un certain point, demeure victime. Jamais, par exemple, à son propos, on n'oubliera ces vers de l'apologie de Gilbert se justifiant de nommer les masques par leur nom :

*Si j'évoque jamais du fond de son journal*
*Des sophistes du temps l'adulateur banal,*
*Lorsque son nom suffit pour évoquer le rire,*
*Dois-je, au lieu de La Harpe, obscurément écrire :*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*C'est ce petit rimeur de tant de prix enflé*
*Qui, sifflé pour ses vers, pour sa prose sifflé,*
*Tout meurtri des faux pas de sa muse tragique,*
*Tomba de chute en chute au trône académique ?*
*Ces détours sont d'un lâche et malin détracteur.*

De tels vers sont des flèches que le blessé, bon gré mal gré, emporte avec soi dans l'avenir. On connaît ces autres de Le Brun, qui plus que personne semble avoir trouvé à harceler La Harpe une sorte de délectation vengeresse (1) :

*De La Harpe, a-t-on dit, l'impertinent visage*
*Appelle le soufflet. Ce mot n'est qu'un outrage.*
*Je veux qu'un trait plus doux, léger, inattendu,*
*Frappe l'orgueil d'un fat plaisamment confondu.*
*Dites : Ce froid rimeur se caresse lui-même ;*
*Au défaut du public, il est juste qu'il s'aime ;*
*Il s'est signé grand homme, et se dit immortel*
*Au* Mercure ! — *Ces mots n'ont rien qui soit cruel.*
*Jadis il me louait dans sa prose enfantine ;*
*Mais, dix fois repoussé du trône de Racine,*
*Il boude, et son dépit m'a, dit-on, harcelé.*
*L'ingrat ! j'étais le seul qui ne l'eût pas sifflé !*

Et cette épigramme, une des meilleures qui aient été faites.

*Ce petit homme à son petit compas*
*Veut sans pudeur asservir le génie ;*
*Au bas du Pinde il trotte à petits pas*
*Et croit franchir les sommets d'Aonie.*

(1) Le Brun ne démentait point le *genus irritabile vatum* ; nous le verrons dans le prochain volume aux prises avec Fréron, qui s'était permis de critiquer une de ses odes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Au grand Corneille il a fait avanie ;*
*Mais, à vrai dire, on riait aux éclats*
*De voir ce nain mesurer un Atlas,*
*Et, redoublant ses efforts de Pygmée,*
*Burlesquement roidir ses petits bras*
*Pour étouffer si haute renommée* (1).

La mort de Voltaire mit le comble aux épreuves et aux tribulations de La Harpe. La foule des petits auteurs, ses ennemis, n'attendait qu'une occasion pour tomber sur le disciple que la protection du maître ne couvrait plus. Le gouvernement, afin d'éviter des querelles indécentes, avait désiré que les journaux gardassent le silence sur Voltaire. La Harpe, rendant compte dans le *Mercure*, quelques semaines après, du *Bajazet* de Racine, se permit quelques observations sur cette tragédie, regardée généralement, disait-il, comme l'une des plus fai-

(1) On en pourrait citer cent autres. Nous avons dit que Piron, ayant eu à se plaindre de l'abbé Desfontaines, lui promit, en reconnaissance, de lui envoyer, pendant cinquante jours de suite, tous les matins, une épigramme pour son déjeuner, et qu'il lui tint parole. Linguet, qui avait bien autrement à se plaindre de La Harpe, lui promit de même de lui adresser des épigrammes périodiques, mais tous les lundis seulement. Aucune de celles de ces épigrammes qui sont parvenues jusqu'à nous ne m'a paru digne d'être citée après les précédentes. La Harpe eut même les honneurs de la caricature. « On est inondé tous les jours, dit Grimm, à la date d'octobre 1778, de nouvelles estampes relatives à nos traités avec l'Amérique et à nos brouilleries avec l'Angleterre. Puisqu'on se permet ces libertés avec les puissances de la terre, faut-il s'étonner qu'on les prenne avec les chefs prétendus de la littérature ? L'estampe qu'on vient de faire graver en mémoire de la déclaration de guerre envoyée par M. de La Harpe, de l'Académie française, au *Courrier de l'Europe,* et de la réplique dudit *Courrier* au sieur de La Harpe, n'est qu'un mauvais calembour dont la malignité a fait tout le succès. Le jeune académicien y est représenté dans une posture fort ridicule, entouré de quatre estafiers qui l'assomment de coups de bâton, et au bas de l'estampe on lit ces mots : *Accompagnement pour La Harpe.* » — En répondant au cartel du *fameux critique,* comme on se plaisait à l'appeler, le *Courrier de l'Europe* lui avait laissé le choix des armes, *depuis l'épingle jusqu'au canon,* et il ajoutait que, ne pouvant faire de lui un soldat, il en ferait un tambour.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bles de Racine ; il en indiquait les défauts, il en montrait les beautés toutefois, et remarquait que Voltaire, qui s'était essayé sur un sujet à peu près semblable dans *Zulime*, était loin d'avoir réussi à égaler Racine. « C'est donc une terrible entreprise, concluait-il, que de refaire une pièce de Racine, même quand Racine n'a pas très-bien fait. »

Que La Harpe, lié comme il était à Voltaire par les liens d'une reconnaissance presque filiale, eût pu choisir un autre moment et une autre circonstance pour parler de Voltaire que cette trêve de silence qui s'observait depuis sa mort, on le conçoit aisément ; mais quand on a lu le judicieux et innocent article dans le *Mercure* même (5 juillet 1778), on a peine à comprendre la colère et l'indignation factices qu'il excita au sein de la coterie voltairienne. Une lettre adressée au *Journal de Paris* le dénonçait à la vindicte des frères et amis. La Harpe s'empressa de se justifier : il avait parlé de Voltaire, dit-il, comme il eût parlé d'un classique, d'un ancien ; il a parlé de *Zulime* comme il eût fait de l'*Othon* de Corneille, sans prétendre rabaisser le génie du poète lui-même. Il avait mille fois raison, sauf un léger coin de convenance et d'à-propos, sur lequel il faisait tout le premier son *meâ culpâ* d'assez bonne grâce : il était évident que dans ce cas, comme dans bien d'autres, l'instinct du critique, de l'homme qui se sent une idée juste et qui ne résiste pas à la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dire, l'avait emporté chez lui sur les considérations secondaires. Mais rien n'y devait faire. Cette querelle, dont je signale seulement l'occasion et le prétexte, ne s'arrêta pas sitôt; elle eut des suites et des ricochets sans nombre. La Harpe fut obligé de renoncer à la rédaction en chef du *Mercure;* on réduisit ses honoraires à mille écus, en bornant son travail à un article de littérature et à la partie des spectacles (1).

L'irritation où cette attaque, injuste à l'origine, jeta La Harpe, l'engagea dans une série de disputes et de chamailleries indignes, où il se compromit de plus en plus. A des injures, il eut la faiblesse de répondre par d'autres injures, ce qui lui fit un tort irréparable, et lui nuisit beaucoup plus que tous les libelles dont il était assailli. « C'est une sottise inexcusable, écrit l'abbé Maury (2); mais il ne veut consulter personne, et, s'il écrit une seule ligne contre ses ennemis, il est perdu sans ressource. Le déchaînement du public est tel, qu'il n'est plus permis à La Harpe d'avoir raison. Je le lui ai dit avec tout le courage, et peut-être toute la brutalité de l'amitié : on le bafouera, on lui crachera au visage,

(1) Delisle de Sales assure, pour le tenir de La Harpe lui-même, que, sous sa direction, l'on tira du *Mercure* jusqu'à 7,000 exemplaires, ce qui suppose au moins, dit-il, 70,000 lecteurs, et qu'alors ses honoraires avaient été quadruplés. Panckoucke lui-même confirme ce chiffre de 7,000 abonnés dans une réponse qu'il faisait à des attaques de Linguet, six mois à peine après qu'il eut pris la direction du *Mercure*.

(2) Lettre à Dureau de la Malle, du 9 décembre 1778.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

on le chassera de l'Académie et de Paris, s'il ne renonce pas absolument au pugilat qui lui a si mal réussi. Je ne lui connais plus à présent qu'un seul ennemi : c'est le public en corps, qui se réunit en un seul point, et qui ne veut ni écouter ses apologies ni lire ses ouvrages. »

Ceux qui ont été habitués dès l'enfance à entendre parler de La Harpe comme d'un oracle, d'un dictateur du goût, comme du *Quintilien français,* seront étonnés de voir à quel degré de discrédit il était tombé à ce moment. Il y avait pour lui à revenir de bien loin, comme on voit, et il lui fallait pour cela toute son énergie d'esprit et tout son courage. On sait comment il en revint.

La Harpe avait des qualités diverses; mais c'est comme journaliste que dès ses débuts il se montre le plus remarquable, et avec une verve propre, qui se produit moins dans son style que dans la suite de sa conduite même et de son zèle. Son goût n'est ni très-rare ni très-curieux, ni même exquis ; mais, dans son ordre d'idées, ce goût est pur et judicieux, il est prompt et n'hésite pas. Tel il se montre dans la plupart des articles du *Mercure* qui lui ont valu tant de représailles et de rancunes, tel dans sa correspondance avec le grand-duc de Russie, où il se donne toute carrière en fait de décisif, et dont la publication fit un bruit si épouvantable. Ses articles nous semblent assez froids aujourd'hui; mais les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plaignants et les blessés appelaient cela des satires pleines de fiel, et, si on les lui reprochait, comme l'honnête Dorat le fit un jour, il répondait naïvement : « Je ne puis m'en empêcher, cela est plus fort que moi. »

La Harpe, comme tous les vrais critiques destinés à agir en leur temps, tels que Malherbe, Boileau, Samuel Johnson, a eu le courage de ses jugements; il en a eu l'intrépidité et jusqu'à la témérité imprudente, en face de la cohue des petits auteurs offensés. On trouve à travers tous ses écarts cette nature essentielle de critique, qui est son titre respectable. Somme toute, c'était, ainsi que l'a défini Châteaubriand, « un esprit droit, éclairé, impartial au milieu de ses passions, capable de sentir le talent, de l'admirer, de pleurer à de beaux vers ou à une belle action. » De telles paroles sont bonnes à opposer à tant de récits moqueurs et dénigrants (1).

Mais une chose étrange, à peine croyable, c'est que La Harpe, qui était si foncièrement journaliste, qui ne pouvait résister à sa passion de critique, se retourna plus tard contre le journal. Nous lisons dans la correspondance de Grimm, à la date de janvier 1784 : « M. de La Harpe, qui depuis quelques années ne fait plus de journaux, sent aujour-

(1) Prenant notre bien partout où nous le trouvons, et heureux quand nous le trouvons en si bon lieu, nous avons emprunté ce portrait de La Harpe, et la plupart des particularités qui précèdent, à M. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. v, p. 81 et suiv.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'hui non-seulement toute l'inutilité d'un pareil travail, mais encore tout ce qu'il a de dangereux et de nuisible. Il prétend surtout que c'est à cette espèce de peste de l'empire littéraire qu'il faut s'en prendre du mauvais succès de tant d'ouvrages dramatiques faits pour aller aux nues, si la canaille folliculaire leur laissait le temps de prendre l'essor, au lieu de leur arracher les ailes, pour ainsi dire, au sortir du nid paternel. Si les *Brames,* écoutés tranquillement le premier jour, ont été abandonnés à la seconde représentation, n'est-ce pas encore la faute de ces maudites *Affiches,* de ce maudit *Journal de Paris?* Entraîné par la force de ces réflexions, M. de La Harpe a présenté une requête à M. le garde des sceaux pour le supplier d'ordonner à tous les faiseurs de feuilles de ne parler des nouveautés dramatiques qu'après un certain nombre de représentations ; et afin de donner à cette requête une plus grande importance, il a tâché d'abord de la faire signer par tous les gens de lettres qui travaillent dans ce moment pour le théâtre ; il a obtenu de plus qu'elle serait appuyée de la protection prépondérante de la Comédie-Française. Tant de puissants ressorts ont cependant échoué; la requête a paru ridicule. On s'est fort égayé à la cour de l'extrême sensibilité de messieurs nos poètes. »

Le *Journal de Paris* se vengea de cette hostilité secrète par une fable, moitié prose, moitié vers, que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grimm reproduit, mais trop plate vraiment pour que nous lui fassions cet honneur ; nous nous bornerons à l'analyser :

Un jeune éléphant de bonne race régnait, dans les belles forêts du Gange, sur un peuple nombreux d'animaux célèbres par leur industrie. Ce roi, juste et bienfaisant tout ensemble, persuadé que la liberté est la mère des grandes choses, permettait à chacun de ses sujets de dire, faire et écrire tout ce qui ne blessait ni les mœurs, ni les lois, ni les personnes. Aussi usait-on amplement de la permission; quelques-uns même se donnaient les airs d'endoctriner le prince, de lui dénoncer publiquement ce qu'ils appelaient les abus de son gouvernement, et le prince, né débonnaire, lisait sans se fâcher leurs exagérations, tout prêt à faire usage de ce qu'elles pouvaient avoir d'utile au bien commun, car il avait lu quelque part qu'*un sot quelquefois ouvre un avis important*.

Notre éléphant vit paraître un jour à son audience un chien de basse-cour à la mine rogue (La Harpe); un bœuf à la tête forte (Marmontel), un cheval d'assez bonne encolure (Ducis), et un chat-huant à plumage bariolé (Lemierre, qu'il était d'autant plus injuste de mêler dans cette affaire qu'il avait résisté constamment aux sollicitations réitérées de La Harpe, et, seul des auteurs dramatiques, n'avait point signé la requête). Ces quatre animaux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'étaient associés pour se plaindre de deux ou trois lynx dont l'œil perçant avait surpris en eux des défauts mêlés à de bonnes qualités; ils demandaient à l'éléphant

*D'imposer à ces lynx un éternel silence.*

L'éléphant partit d'un éclat de rire,

*Et puis il ajouta : Sur moi, sur mon empire,*
*Je vous laisse, je crois, jaser très-librement :*
*Souffrez donc que sur vous j'en laisse faire autant.*
. . . . . .
*Soyez, si vous pouvez, admirables en tout,*
*Si vous voulez qu'en tout on vous admire.*

Ces démêlés de La Harpe avec la critique donnèrent lieu, lors des premières représentations, si traversées, de sa *Jeanne de Naples*, à une scène assez curieuse que la *Correspondance secrète* raconte ainsi (t. XII, p. 234) :

« Le rédacteur des *Petites-Affiches*, l'abbé Aubert, plus vrai que le fade *Journal de Paris* et que les aboyeurs gagés du *Mercure*, qui affirment que les représentations sont très-brillantes, et cela à la face de tout un public qui crie au mensonge insigne ; cet abbé s'est amusé à indiquer les défauts de cette prétendue tragédie en se servant assez plaisamment des propres mots d'une ancienne critique de l'inexorable M. de La Harpe, tournure qui a beaucoup fait rire les nombreux ennemis que le mérite supérieur,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le génie transcendant, et surtout la modestie et l'urbanité de ce M. de La Harpe, lui ont fait dans le monde, on ne sait comment. Aussi, pour une seconde fois que quelques pauvres diables, afin de payer leur entrée, ont appelé l'auteur, combien de fois n'y a-t-on pas appelé *l'auteur des Petites-Affiches, l'abbé Aubert, l'abbé Aubert!* Cet abbé est certainement le premier écrivain qui ait été demandé par le parterre sans avoir fait de pièce de théâtre. Quel homme que ce M. de La Harpe ! il suffit d'avoir fait quelque mention de lui, d'avoir écrit une ou deux pages sur son compte, d'avoir rappelé, quoique contre lui-même, quelques-uns de ses jugements en matière de littérature, pour participer à ses honneurs, pour se voir enveloppé des rayons de sa gloire, pour être appelé par un public enthousiaste, pour s'entendre nommer après cet auteur sans pareil, et s'entendre nommer même avec plus d'empressement que lui ! »

Nous avons vu la part que La Harpe prit à la rédaction du *Mercure;* plus tard nous le retrouverons à la tête d'un autre journal. Toute sa vie, d'ailleurs, il fut journaliste quand même. La tournure de son esprit le portant à disserter, un attrait de prédilection le ramenait sans cesse vers cette épineuse profession. Pendant quarante ans il enrichit divers journaux d'articles où règnent les principes conser-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vateurs du bon goût, lorsque aucun motif de partialité ne l'égare et qu'il croit devoir adoucir l'humeur dénigrante qui lui est naturelle; il traitait si rudement la plupart des écrivains soumis à sa censure que d'Alembert lui appliqua un jour, assez plaisamment, ce vers burlesque :

*Gille a cela de bon, quand il frappe il assomme.*

Ses remarques sont quelquefois minutieuses, quelquefois il s'étend avec trop de complaisance sur des lieux communs; mais, en général, sa discussion annonce le véritable esprit d'analyse. Dans les morceaux qu'il soigne, sa dialectique est sûre et pressante; à la clarté, à la précision, à la correction de son style, on reconnaît le disciple zélé de nos classiques.

En 1779, La Harpe fit une collection de ses principaux ouvrages, qu'il publia en six volumes. Il rassembla dans les deux derniers ce qui lui parut le plus curieux et le plus intéressant parmi les articles qu'il avait insérés dans le *Mercure* et dans le *Journal de Politique et de Littérature*. « On peut, dit Grimm à cette occasion, se plaindre du ton de ses critiques, on peut leur reprocher de ne porter presque jamais que sur un seul objet, sur le style, mais on ne peut leur refuser en général le mérite d'un goût sûr et sévère. Il ne se croit point obligé de faire valoir toutes les beautés de son ouvrage, et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

c'est sans doute une espèce d'injustice ; mais ses critiques n'en sont pas moins fondées.... Il est malheureux que les circonstances l'aient obligé à perdre tant de temps à dire du mal des autres et à se défendre ensuite contre les ennemis qu'il se faisait tous les jours en exerçant un si triste métier. » (Edit. Tachereau, t. x, p. 184.)

Le célèbre critique nous a laissé, dans le *Mercure*, sur cette profession de journaliste, pour laquelle il était si bien fait, quelques pages qui m'ont semblé bonnes à conserver.

Voltaire, dont on connaît les bontés pour La Harpe, qu'il honora de sa collaboration dans le *Mercure*, et ensuite dans le *Journal de Bruxelles*, lui avait écrit de Ferney, à la date du 19 avril 1772, une lettre on ne peut plus élogieuse.

Vous prêtez, lui disait-il, de belles ailes à ce *Mercure,* qui n'était pas même galant du temps de Visé, et qui devient, grâce à vos soins, un monument de goût, de raison et de génie. Votre dissertation sur l'ode me paraît un des meilleurs ouvrages que nous ayons. Vous donnez le précepte et l'exemple. C'est ce que j'avais conseillé, il y a longtemps, aux journalistes (1) ; mais peut-on conseiller d'avoir du talent ?...Vous soutenez votre rôle bien

(1) On trouve, en effet, dans les œuvres de Voltaire, sous le titre de *Conseils à un journaliste sur la philosophie, l'histoire, le théâtre, les pièces de poésie, les mélanges de littérature, les anecdotes littéraires, les langues, le style* (édition Beuchot, t. xxxvii, p. 358 et suiv.), d'excellentes pages, qui avaient paru dans le *Mercure* de novembre 1744, et que nous regrettons de ne pouvoir reproduire. « Vous me demandez, dit-il en entrant en matière, comment il faut vous y prendre pour faire un journal qui plaise à notre siècle et à la postérité. Je vous répondrai en deux mots : *Soyez impartial.* Vous avez la science et le goût; si, avec cela, vous êtes juste, je vous prédis un succès durable. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

noblement. Vous éclairez vos ennemis en triomphant d'eux; vous ressemblez à ces braves généraux qui traitent leurs prisonniers avec politesse, et qui leur font faire grande chère. — Il faut avouer que la plupart des querelles littéraires sont l'opprobre d'une nation. — C'est une chose plaisante à considérer que tous ces bas satiriques qui osent avoir de l'orgueil... Vous avez grande raison de ne pas baisser les yeux vers de tels objets. Mais ne vous lassez pas de combattre en faveur du bon goût, avancez hardiment dans cette épineuse carrière des lettres où vous avez remporté plus d'une victoire en plus d'un genre. Vous savez que les serpents sont sur la route, mais qu'au bout est le temple de la gloire. Ce n'est point l'amitié qui m'a dicté cette lettre, c'est la vérité; mais j'avoue que mon amitié pour vous a beaucoup augmenté avec votre mérite, et avec les malheureux efforts qu'on a faits pour étouffer le mérite qu'on devait encourager (1).

La Harpe répondit par une longue lettre, qui mérite, à divers titres, de figurer dans cette histoire.

Rien ne fait plus d'honneur au *Mercure* que l'intérêt que vous voulez bien y prendre. Il serait à souhaiter que cet exemple engageât les gens de lettres les plus distingués à concourir à la perfection d'un ouvrage d'autant plus intéressant pour eux que c'est une espèce de patrimoine littéraire où tous ont également des droits. Le Mercure est encore, malgré tout ce qui lui manque, le plus varié et le plus utile des ouvrages périodiques. J'avoue qu'on a porté jusqu'à l'excès l'abus de cette espèce d'ouvrages aujourd'hui trop multipliés; ce qui, dans son origine, était destiné à instruire le public, est employé trop souvent à le tromper. Je sais bien que le nombre des journaux a dû croître avec l'étendue de nos connaissances et les objets de notre curiosité. Il n'est pas possible qu'un seul ouvrage et un seul auteur puissent suffire à les analyser, et pour décider qu'un homme est à peu près un sot, c'en serait assez de savoir qu'il se charge

(1) Voy. cette lettre dans le *Mercure* de mai 1772, p. 122.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de prononcer magistralement tous les huit jours, non seulement sur les travaux de la littérature et des arts, depuis la tragédie jusqu'à la satire et depuis la physique jusqu'à la gravure, mais même sur le mérite personnel de tous les écrivains et de tous les artistes, et sur ce qu'ils sont capables de faire ou de ne pas faire dans tout le cours de leur vie. Je conviens qu'il a fallu que les auteurs qui se chargent de mettre les provinces au courant des nouveautés dont la capitale est le centre se partageassent les différents objets sur lesquels s'exercent les sciences et les arts. Plusieurs de ces journaux n'ont point dégénéré de leur première institution. Ceux de Basnage, de Bernard, de Bayle, étaient des dissertations aussi travaillées qu'instructives sur des ouvrages de littérature grave, d'érudition et de philosophie. Loin d'être destinés à amuser les oisifs ignorants, ils étaient faits pour occuper les hommes instruits. Le *Journal des Savants* leur a succédé, et son titre n'est point un mensonge; il est, en effet, rédigé par des savants respectables, sous les yeux du chef de la justice. Il ne s'est point écarté de son but. La littérature agréable et d'imagination y tient peu de place, et cette place est très-bien remplie par un homme de lettres qui a autant d'honnêteté que de goût, et qui est aujourd'hui un de vos confrères à l'Académie.

Nous avons eu pendant quelque temps une *Gazette littéraire* que nous honoriez de votre correspondance, et qui avait le mérite de vous faire connaître ce que la littérature des peuples étrangers a de plus intéressant et de plus curieux. Ce journal utile et important, qui demandait beaucoup de connaissances et de lumières de la part des rédacteurs, et beaucoup de secours de la part du gouvernement, nous a fourni huit volumes qui forment une collection précieuse à beaucoup d'égards, et doivent faire honneur au goût et aux talents des deux hommes de lettres à qui l'on en est redevable.

Quant au *Mercure*, il a été de tout temps le dépôt de toutes les espèces de nouveautés que la capitale peut transmettre aux provinces. Il est susceptible de tous les tons et de tous les objets. Il a été souvent entre les mains de gens de lettres d'un vrai



EFERUS - Recherches & Classification numériques

mérite, et on doit lui rendre cette justice qu'il n'y a peut-être point d'exemple, depuis le commencement de ce siècle, qu'aucun écrivain d'un talent reconnu y ait été maltraité, ni qu'on ait jamais manqué à la décence et aux égards envers ceux qu'on y a critiqués.

Ces égards si indispensables n'ont pas toujours été observés dans d'autres journaux. C'est que malheureusement les auteurs de ces journaux n'étaient pas de véritables gens de lettres, et c'est là un très-grand abus, qui peut-être est la source de tous les autres. Il serait à souhaiter que tous les écrivains n'eussent pour juges de ce genre que des confrères avoués, qui aient fait preuve de talent et jouissent d'une réputation méritée, qui, se devant quelque chose à eux-mêmes, n'oublient jamais ce qu'on doit aux autres et puissent craindre de compromettre leur jugement et leur considération. Mais à quoi faudrait-il s'attendre si par malheur on était jugé par des hommes qui n'auraient rien à perdre, et qui, ne pouvant pas se faire un état de la culture des lettres, qui n'est pas à la portée de tout le monde, auraient recours à la misérable ressource de se faire satiriques en prose, ce qui est à la fois le plus facile et le dernier de tous les métiers.

On ne peut pas se dissimuler combien toute la bonne compagnie de Paris et des provinces, et cette foule d'hommes éclairés dont la France est remplie, combien cette classe distinguée pour qui surtout l'on devrait écrire, est fatiguée de tant de rapsodies périodiques, où l'on n'apprend jamais rien, si ce n'est à mépriser les auteurs de tant d'adulations et de satires également dégoûtantes, de toutes ces compilations mensuelles ou hebdomadaires qui diffèrent par le titre et se ressemblent par l'ennui, enfin de tant d'écrivains sans esprit qui rendent compte de l'esprit des autres. C'est ce dégoût même qui a contribué peut-être à procurer un accueil plus favorable à quelques fragments d'une meilleure littérature qui ont été séparés de la foule, et qui ont attiré les regards des connaisseurs.

Vous avez paru satisfait, Monsieur, ainsi que le public, des morceaux de critique que j'ai hasardés, de temps en temps, dans le *Mercure,* et auxquels je suis loin d'attacher de l'importance.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

S'ils ont eu quelque succès, je crois en être redevable aux principes que j'ai suivis, et dont j'aime à vous rendre compte.

J'ai toujours cru qu'un critique honnête ne devait jamais avoir d'autre but que d'instruire. S'il veut offenser et humilier, il est odieux ; s'il veut flatter, il est insipide ; s'il veut tromper, il est vil; s'il réunit ces trois vices, il est infâme.

Quand les intentions sont pures, le style est décent. Ils mentiraient ceux qui, en écrivant des grossièretés et des injures, se diraient animés du zèle de la vérité.

Vous avez à parler ou d'un écrivain supérieur, ou d'un homme médiocre, ou d'un homme sans talent qui écrit par manie ou par besoin : vous devez au premier du respect, à l'autre des égards, au dernier de l'indulgence.

S'il est question d'un ouvrage excellent, d'un bon ouvrage, plus vous mêlerez d'observations aux louanges, plus vous éclairerez le lecteur et servirez le bon goût, sans blesser l'auteur. Le ton de l'admiration vraie se fera sentir jusque dans vos censures, et l'homme supérieur vous permet tout, dès que vous l'avez mis à sa place.

Si l'ouvrage et l'auteur sont médiocres, votre tâche devient plus difficile. Vous avez affaire à un amour-propre tremblant, à une conscience alarmée. Si vous ne lui accordez de mérite que ce qu'il en a, il sera mécontent. Votre devoir n'est pas de le contenter, mais de faire en sorte qu'il n'ait pas droit de se plaindre. Le public et la vérité méritent plus de respect que lui, et rien n'est si funeste que les encouragements donnés au mauvais goût. Servez-vous de ce qu'il y aura de bon dans l'ouvrage pour éclairer l'auteur sur ce qu'il y a de mauvais. S'il est susceptible d'émulation et de progrès, il en profitera, sans peut-être vous aimer d'avantage; s'il ne voit rien au-delà de ce qu'il a fait, il se plaindra tout seul.

Enfin, s'il s'agit d'une de ces productions dont la foule est innombrable, et que cent cinquante ans de lumières font naître avec une facilité si malheureuse, comme la chaleur fait éclore les insectes, il n'y a qu'une ressource: Peut-être y a-t-il deux bonnes pages dans un volume ; tâchez de les trouver, et citez-les sans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

parler du reste. Si rien n'est digne des regards du lecteur, alors n'en parlez pas, à moins que ce ne soit une matière à des réflexions utiles au goût. Mais, en général, toutes les fois qu'il n'y a rien à louer, le meilleur est de garder le silence. La louange est la partie douce et consolante de la pénible fonction de juger.

La plaisanterie est une autre partie bien délicate. Il ne faut se la permettre que contre ceux qui ont voulu offenser. La plaisanterie est la vengeance de la supériorité, et la punition du scandale littéraire.

Si l'on répond à vos censures, et que l'adversaire et l'ouvrage méritent une réplique, une discussion approfondie, une question traitée avec politesse honore les parties contendantes. Si l'on descend aux injures, laissez la haine se débattre contre le mépris.

Peut-être aurez-vous à parler d'un homme connu pour votre ennemi. Gardez que personne loue plus franchement que vous tout ce qu'il aura de louable, et n'épuisez pas la critique sur ce qui sera répréhensible. Qu'il soit bien évident que vous ne vous servez pas de tous vos avantages. Vous seul n'avez pas le droit d'être le plus sévère de ses lecteurs.

Il arrive quelquefois qu'un critique annonce, dès les premières lignes, une haine emportée, et prononce ensuite du ton d'un juge après avoir déclamé du ton d'un ennemi. C'est l'aveuglement d'une passion furieuse, qui, pourvu qu'elle s'exhale, ne se soucie pas d'en imposer.

Vous donnez, Monsieur, des leçons bien sages et bien éloquentes à ceux qui s'exposent à devenir, par état et par caractère, les ennemis de tous les talents, de tous les succès, de toutes les réputations. Vous vous êtes souvent élevé, dans votre juste indignation, contre ces organes de l'envie, de la haine et de l'injustice. Mais n'avez-vous jamais été tenté de les plaindre ? Ah ! Monsieur, qu'il y a loin du plaisir d'admirer, de sentir le génie, au malheur de le haïr ! Quel sort de s'être condamné à détester tout ce que les autres hommes aiment et révèrent, de trouver sa punition partout où les autres trouvent une jouissance, de ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pouvoir prononcer qu'avec fureur des noms que l'on prononce partout avec enthousiasme, de poursuivre toujours de si loin des hommes qui s'avancent à pas de géant dans la carrière de la gloire, et de combattre avec une voix faible et impuissante la renommée, qui répond avec ses cent voix ? Convenez, Monsieur, que Gravina a eu bien raison de dire que *l'envieux n'est jamais libre, mais qu'il est l'esclave du génie, qui le traîne partout sur ses pas.*

Vous daignez me parler, Monsieur, des obstacles et des chagrins de toute espèce que mes ennemis m'ont suscités. Il est vrai qu'ils m'ont poursuivi avec un acharnement qui ne s'est pas démenti, depuis *Warvic* jusqu'à l'*Eloge de Fénelon*. Je sais qu'ils se flattaient de parvenir à me décourager entièrement, et qu'ils s'en sont même vantés. Mais si tel était leur dessein, ils ont bien mal réussi. Leurs emportements et leurs excès n'ont servi qu'à intéresser en ma faveur ce public honnête et impartial qui s'indigne de la persécution et de l'injustice. Ce public a été révolté du projet si odieux et si manifeste d'étouffer un jeune homme qui n'opposait à la fureur de ses ennemis qu'une conduite irréprochable, le courage, le travail, et des ouvrages où les âmes bien nées aiment à retrouver leurs sentiments et leurs principes. Il m'a pardonné quelques productions précipitées qui échappent à la première effervescence de la jeunesse, en faveur des efforts qu'il m'a vu faire pour lui offrir des écrits mieux conçus et plus travaillés. Enfin, accueilli dès mes premiers pas par tout ce que la nation a de plus illustre dans tous les genres, honoré du suffrage public des principaux membres de l'Académie et de la littérature, honoré surtout du vôtre et de votre amitié constante, je marche avec fermeté dans cette pénible route où l'on me préparait tant d'écueils. Votre voix m'y soutient encore. Puisse-t-elle s'y faire entendre longtemps! Puisse le Sophocle des Français finir comme le Sophocle des Grecs, par un chef-d'œuvre, et finir plus tard que lui!

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

APPENDICE

*Les Gens de lettres et le Lieutenant de police.*

Nous avons vu le directeur de la librairie assiégé par les gens de lettres, et fort empêché souvent de pacifier tous ces amours-propres insurgés. Cette intervention du magistrat dans les querelles littéraires est bien faite pour nous surprendre aujourd'hui; mais elle semble encore plus étrange quand ce magistrat est le lieutenant de police, et que son intervention est provoquée par les écrivains eux-mêmes. Manuel a trouvé sur ce sujet, dans les archives de la police, les révélations les plus curieuses; nous le laisserons nous les raconter dans son langage pittoresque, que nous ne ferons qu'abréger.

Le chef-d'œuvre des lieutenants de police, dit-il, c'était la foi aveugle des citoyens, qui les croyaient capables de tout voir, de tout entendre, de tout juger. Leur cabinet passait pour un tribunal; leurs avis étaient des sentences; leurs ordres, des décrets. C'est que nos lois étaient si mauvaises, qu'on aimait à penser qu'ils étaient meilleurs qu'elles.

Croirait-on que ce sont les hommes de lettres qui ont le plus craint la verge de la police, eux qui auraient dû, les premiers, apprendre à l'école de la raison qu'il n'y a qu'un maître sur la terre, comme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il n'y en a qu'un au ciel, la loi et Dieu. Avaient-ils des grâces à obtenir, des plaintes à faire, des réparations à exiger, c'était *monseigneur*, qu'ils appelaient pourtant monsieur, qui était leur confident et l'arbitre de tous les amours-propres. Si Fréron jetait un peu d'encre sur le marquis de Ximenès, le marquis de Ximenès, au lieu d'en jeter beaucoup sur Fréron, adressait une épître à M. de Sartines (1):

Depuis que j'ai eu le bonheur de vous connaître, Monsieur, j'ai toujours éprouvé vos bontés, et je ne les ai jamais implorées pour moi. L'occasion se présente de les réclamer pour moi-même, et j'espère que vous ne confondrez pas mes justes plaintes avec celles que votre place vous oblige d'entendre tous les jours. L'honneur est la seule règle que je doive respecter, et c'est lui seul qui me force à me plaindre à vous de l'impudence punissable de ce misérable Fréron, dont je me croirais assez vengé par le mépris si les personnes avec lesquelles mon état m'accoutume à vivre portaient de cet odieux fripier d'écrits le même jugement que moi. Je vous fais passer les personnalités que cet insolent ex-jésuite se permet contre moi, qui n'ai rien écrit que sous votre protection, et sans aucune espérance que celle de rendre justice aux talents qui ont mérité cette année, au Théâtre-Français, les applaudissements du public. Vous jugerez, Monsieur, s'il est convenable de laisser avilir les lettres jusqu'au point de permettre qu'on insulte impunément un homme comme moi pour avoir écrit deux pages qui sont le résultat du jugement public.

Si vous ne réprimez pas de pareilles licences, c'est vouloir interdire aux gens qui pensent la liberté d'écrire, ou exiger que

(1) Né le 26 février 1726, Ximenès mourut en 1817, doyen des colonels et des poètes français. « Avec de la naissance et une fortune plus que suffisante, dit Grimm, M. de Ximenès n'a jamais su être qu'un homme ridicule. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tout homme qui écrira renonce aux principes de l'honneur, qui n'endure point d'affronts.

Voilà, cependant, Monsieur, les conséquences funestes qu'entraîne la protection dont jouit, à je ne sais quel titre, l'auteur détesté de l'*Année littéraire*. Quand j'ose vous demander justice contre lui, je vous supplie de croire qu'il m'en coûte beaucoup, et, si je me respectais moins, je n'aurais pas besoin d'appui pour me satisfaire.

Ce serait donc, Monsieur, me déclarer bien indigne de cette bonté dont j'ai reçu tant de preuves de votre part que de suspendre le châtiment qu'a mérité le sieur Fréron en osant m'insulter. Quant au genre de châtiment, soyez-en l'unique arbitre. Le plus léger me suffira, pourvu qu'il sache bien que c'est moi qui le sollicite, non pour moi, qu'il ne peut blesser, mais pour mon honneur, qui m'impose la loi de paraître sensible à des affronts seulement médités.

A ces accès de rage, on imaginerait que Fréron a mordu le marquis de Ximenès, et c'est tout au plus une mouche qui l'a piqué. Voici le dard : « Je ne sais quel est celui à qui M. Augers, dans le discours de clôture à la Comédie-Française, a prêté son organe; mais je lui conseille de garder l'anonyme le plus rigoureux et de chérir son obscurité. »

Fréron n'en fut pas moins mandé à la barre du magistrat, qui, pour cette fois, fronçant le sourcil de Jupin, ne lui montra que les clefs de Vincennes.

On gâte les beaux esprits comme les jolies femmes. Dès le moment qu'il fut défendu de dire au marquis de Ximenès qu'il était un sot, il ne put plus se passer d'encens, et de si loin qu'il aperce-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vait la critique, vite il se sauvait à la police. On le trouva, le 25 avril 1786, sous le manteau de M. de Crosne, à qui il disait :

Votre réputation, Monsieur, et la sagesse circonspecte qui caractérise votre administration, m'ont fait penser que vous étiez du nombre des magistrats respectables qui aiment mieux prévenir tout genre de fautes que d'avoir à punir. J'ai lieu de croire que le *Journal de Paris* prépare une critique amère de mon épître en vers adressée à M. de Rivarol, et publiée avec votre approbation et celle de M. le garde des sceaux. Cette critique est encore chez l'imprimeur Quillau ; et je vous serais très-obligé d'ordonner qu'elle ne soit point publiée sans de nouveaux ordres de votre part. Vous avez été témoin et juge de la circonspection avec laquelle je me suis permis de censurer des ouvrages livrés au public, et de la précaution que j'ai prise de ne nommer aucun auteur vivant. Cela seul semble mériter que vous arrêtiez la plume des journalistes, qui pourraient être moins polis et plus injustes que je ne l'ai été envers leurs protégés.

Ce n'était point assez de se venger ; il avait le même courage à se battre pour les autres. En 1785, il avait déjà tiré la plume pour son ami de Bagnol :

Monsieur, si vous avez le loisir de lire le *Mercure,* vous aurez vu avec quelle irrévérence M. Garat se permet de parler du discours couronné à Berlin. M. Thibaut, l'un des membres de cette académie les plus distingués, dans laquelle M. le comte de Rivarol est admis, et qui est maintenant à Paris, en est un peu scandalisé. Je crois qu'il est de votre justice d'ordonner que la satisfaction soit égale à l'injure.

M. le lieutenant général, après avoir ouï toutes les parties, fit mettre toutes les plumes dans l'écritoire.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il paraît que c'est le malheur de tous les hommes de qualité d'avoir l'épiderme sensible, même en Suisse. Deux mauvais vers du *Mercure* ont plus tourmenté le baron de Besenval que la prison de Brie-Comte-Robert et tout le procès du Châtelet. Le sphinx Lacombe avait parlé, dans une énigme,

*D'un Bezenval qui, d'ancienne merveille,*
*Avec un front d'airain vous fatigue l'oreille.*

Le commandant des sept provinces se croit offensé, et, tout en craignant de dérober au magistrat des moments si utiles au bonheur de *tant de gens*, il ne lui écrit pas moins :

Ce qui me semble faire beaucoup de bruit, c'est la négligence ou l'impertinence des éditeurs du journal et des censeurs d'y laisser imprimer un nom connu, quoique M. de La Combe m'a dit qu'il ne connaissait pas le mien : comme il est en plusieurs endroits de l'*Almanach*, l'excuse est mauvaise, et si j'ai paru m'en contenter, c'est que j'ai cinquante ans. Les sentiments que je vous ai voués m'engagent à vous avertir que sans cesse on me demande quelle punition vous avez infligée à ces messieurs : à quoi je réponds qu'on peut s'en rapporter à vous. Vous sentez bien que ceci est la cause de tout le monde, et que chacun désire être à l'abri ; et l'on ne peut disconvenir que chacun n'ait raison.

Le censeur Louvel eut beaucoup de peine à faire entendre au héros de Soleure que *Bezenval* avec un *z* est moins *Besenval* avec une *s*, que *Molé* du théâtre n'est *Molé* du parlement, que *Dupuis* de la Comédie n'est *Dupuis* de l'Académie. Une seule rai-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

son le désarma, parce qu'elle est sans réplique. « La scène se passe dans un café; or, on sait qu'un lieutenant général des armées du roi, un homme titré, un officier décoré comme l'est M. le baron, ne se confond point dans une pareille foule; ou si par hasard il daignait y paraître, toujours ne pourrait-on pas, avec quelque vraisemblance, le soupçonner d'y porter un ton qui ne serait ni de sa naissance ni de son rang. »

M. Louvel eut sa grâce : M. le baron de Besenval sera toujours un grand homme dans l'Almanach royal et au Châtelet, en dépit de cette grande dame qui prétendait qu'il n'était bon qu'à être suisse à la porte de Cythère.

Ce n'était pas seulement M. Louvel qui se servait de paroles de soie devant les grands. Quand on pense que M. Palissot, lui qui a eu le courage de juger les vivants comme les morts, disait à un Sartines, pour lui faire passer sa *Dunciade* : « J'ai loué le roi, M. le duc de Choiseul et d'autres personnes en place, qui sont, comme vous, l'élite de la nation. » Et il ajoutait : « Il y eut une plainte commencée au Parlement contre Despréaux; mais alors les Lamoignon, les Caumartin, les Bignon, les Termes, les Daguesseau, existaient. En vain la sottise essaya de se faire un rempart de leur autorité. Je me flatte que ses entreprises n'échoueront pas moins tant que la France conservera des hommes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tels que vous et M. de Maupeou. » S'il fallait faire tous ces compliments-là pour avoir la permission de trouver des vers mauvais, il me semble qu'il devait moins en coûter au pape d'Argenteuil de louer les Trublet et les Durozoi qu'un lieutenant de police qui traitait les Muses comme des filles.

N'est-il pas étonnant de voir les gens de lettres, accoutumés pourtant aux sifflements de l'envie, occuper ainsi le lieutenant de police des coups d'épingles qu'ils se donnaient, et celui qui les enfonçait le plus, le *Lucien* de la Lorraine, être le premier à se plaindre d'un journaliste qui n'était pas malin :

Monsieur, je vous dois mille remerciements pour la bonté avec laquelle vous voulez bien vous prêter à faire, en ma faveur, un acte de justice. J'ai l'honneur de vous envoyer la réponse que j'ai cru devoir faire à M. l'abbé Remi, qui ne devait pas se permettre de traiter, dans le *Mercure de France,* d'ouvrage scandaleux, une comédie représentée de l'aveu du gouvernement, et qui n'a paru qu'après avoir subi toutes les formes prescrites par les lois. J'ai ouï dire que cet abbé, qui me persécute sans qu'il ait jamais eu à se plaindre de moi, avait été persécuté lui-même à l'occasion d'un éloge du chancelier de l'Hôpital. Ce serait pour lui une raison d'avoir le plus grand ménagement pour tout le monde.

Il m'est permis, Monsieur, d'être sensible aux calomnies qui se renouvellent sans cesse contre mes ouvrages. Ce sont elles qui m'ont confiné dans ma retraite, et qui m'ont écarté jusqu'à présent de toutes les grâces littéraires. Puisque vous voulez bien être touché de cette injustice et vous occuper même de la réparer, c'est remplir en quelque sorte vos vues bienfaisantes que de me permettre de me justifier. Je vous supplie donc, Monsieur,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de vouloir bien donner ordre au sieur Panckoucke d'insérer cette réponse dans le *Mercure,* et surtout de ne pas se permettre de l'altérer. J'en ai pesé avec soin toutes les expressions ; j'ai eu le ménagement de ne pas même soulever le masque de l'abbé Remi, et j'ose me flatter que vous la trouverez aussi modérée qu'elle pouvait l'être.

Je vous demande encore d'exiger qu'elle paraisse samedi 26 ; ce qui sera très-aisé, si vous voulez bien ne pas l'éloigner de votre vue, et la faire passer sur-le-champ au sieur Panckoucke, avec un ordre précis. Vous sentez que plus l'attaque commencerait à vieillir, plus une réponse perdrait de son effet.

Ce n'était pas la peine de se retirer à Argenteuil pour n'être pas plus philosophe.

Le lendemain, c'est le marquis de Bièvre qui se plaint d'être dépouillé au profit de Palissot :

J'apprends à l'instant qu'il doit paraître demain dans le *Mercure* une pièce de vers adressée à M. Palissot pour le prier de ne plus garder l'anonyme. Cette pièce paraîtra sous le nom du vicomte de....., et elle est du chevalier de Fargès. C'est M. de Saint-Ange qui a le détail des pièces fugitives qui paraissent dans ce journal. A la seconde représentation, il soutenait que la pièce était de Palissot, et un de mes amis lui a fermé la bouche. Ainsi, il ne peut ignorer que j'en suis l'auteur. De plus, j'ai consigné ma déclaration dans le *Journal de Paris.* Ainsi, je ne pourrais considérer cette pièce que comme un démenti public. C'est une petite intrigue sourde des prétendants de l'Académie. J'ose vous prier de vouloir bien arrêter cette honteuse cabale dans sa naissance, et de prévenir les suites qui en pourraient résulter. Je me flatte que vous ne refuserez pas d'ajouter cette marque de bonté à celles que j'ai reçues de vous. C'est M. de Saint-Ange seul qui est coupable de cet excès. M. Imbert voulait faire mettre un carton ; il est encore temps, car il m'est arrivé d'en faire mettre un, du soir au lendemain, pour corriger un article

EFERUS - Recherches & Classification numériques

insolent où on rendait compte de la première folie que j'ai fait imprimer.

En vérité, il faut avoir le talent d'Eole pour contenir tous les amours-propres littéraires. Se mettre en colère parce que le public, à qui on se cache, ne devine pas tout de suite que le *Séducteur* est de celui qui n'avait encore fait que des calembours! Et pour changer l'adresse d'un compliment, exiger qu'un journal de 4 feuilles, tiré à 8000 et huit jours d'avance, subisse en une nuit 8,000 cartons! On peut donc avoir beaucoup d'esprit et peu de sens commun.

Je ne sais ce dont on accusait d'Arnaud Baculard; mais ses plaintes, ses exclamations, et tous ses points, feraient croire qu'il était accusé d'un de ces crimes qui font reculer le soleil.

Monsieur, daignez recevoir un hommage qui vous est dû à tant de titres. Je vous prie de ne pas oublier que ma vie est conforme à mes écrits, et, en conséquence, j'implore votre justice contre ce scélérat obscur de Boyer, qui m'a diffamé dans la *Gazette d'Utrecht* du 7 juin. Je vous en conjure : si vous me refusiez ce que l'humanité, même *outragée,* exige, considérez à quelle extrémité vous me réduiriez. J'ai l'honneur d'être gentilhomme et attaché à monseigneur le comte d'Artois. Je porte aussi mes plaintes à M. de Vergennes. J'irai me jeter aux pieds du roi, s'il le faut... Ce 15 juillet 1785.

Et dans la lettre de M. de Vergennes du 29 :

Ce n'est point ce Boyer, qui, en effet, est un ouvrier de gazette.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce scélérat est un nommé Fouilhoux, mauvais sujet, etc. Il ne suffit pas que sa rétractation soit consignée dans les papiers publics. Je me flatte que votre équité si connue plongera, pour quelque temps, ce monstre dans une prison infamante : c'est un assassin moral... On lit en Allemagne, en Angleterre, partout, ces horreurs, qui ont des ailes. Encore une fois, ce n'est point le gentilhomme, l'homme de lettres attaché à monseigneur le comte d'Artois en qualité de son secrétaire, c'est l'homme dépouillé de tous les vains alentours, qui embrasse vos genoux, etc.

Croirait-on que c'est là un de ces précepteurs du monde qui, magistrats suppléants, devaient prévoir, et par leurs exemples comme par leurs écrits, hâter le règne des lois?

Les plus philosophes ne savaient pas se défendre de cette étrange faiblesse.

On attendait avec grande impatience la préface du *Mariage de Figaro*. Beaucoup de gens y étaient attaqués, disait-on, avec assez peu de ménagement. L'abbé Aubert, des *Petites Affiches*, était appelé l'abbé Basile. Suard, pour un petit soufflet donné à Figaro en pleine Académie le jour de la réception de M. de Montesquiou, se trouvait désigné par ces mots : « Un homme de bien à qui il n'a manqué qu'un peu d'esprit pour être un écrivain médiocre »; et en note rayée au bas de la page : « *Un frère Chapeau littéraire;* mes amis ont exigé le sacrifice de cette expression, et ce mot n'existe plus, comme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

on le voit bien. » En ayant été instruit, Suard écrivit aussitôt à M. Le Noir :

J'ai eu connaissance d'un paragraphe que M. Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais m'a consacré dans la préface de son *Figaro,* et j'y ai trouvé son exactitude accoutumée.

Il dit...

J'espère de la bienveillance et de la justice de M. le lieutenant-général de police qu'il voudra bien communiquer mes observations à M. de Beaumarchais, et exiger de lui qu'en me faisant l'honneur de citer mes paroles, il ne me fasse dire que ce que j'ai dit (1).

Enfin on ne voyait dans les bureaux de MM. Martin et Cauchy que des muses qui se battaient tous les jours comme des harengères. Combien de fois M. Laus de Boissy ne réclama-t-il pas contre M. Masson de Morvillier !

Voudriez-vous l'envoyer chercher et lui faire défense de rien imprimer contre moi, soit sous mon nom véritable, soit sous la dénomination injurieuse de *Bos de Poissy.* Il est indécent et peut-être punissable de jeter du ridicule sur un homme qui remplit des fonctions graves, nobles, et intéressantes à l'ordre public.

Toutes ces plaintes, toutes ces confidences, ne servaient souvent qu'à amuser les bureaux. Une de ces terribles *coquilles,* comme s'en permettent souvent les compositeurs, et quelquefois aussi les copistes, leur prêta un jour singulièrement à rire.

(1) Voy. Grimm, février 1785; édit. Taschereau, t. XXII, p. 262.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Furieux du jugement qu'avait porté le *Journal de Paris* de sa tragédie des *Barmécides,* La Harpe avait adressé à Dussieux une lettre fulminante et pleine de menaces, qui se terminait par ces mots : « Il vous sied bien à vous de juger les productions du génie, à vous qui n'êtes connu qu'au *carcan!* » Carcan était là pour *Caveau.* Plainte fut portée au lieutenant-criminel, et la malencontreuse lettre était déjà dans la poche d'un procureur pour valoir ce que de raison, quand on finit par s'expliquer.

Ces recours à l'autorité n'empêchaient pas les auteurs critiqués de se servir de toutes les autres armes usitées dans ces sortes de querelles; on connaissait dès lors le droit de réponse, et on en usait largement. Nous lisons dans la *Correspondance littéraire*, à la date du 2 janvier 1782 :

J'ai un conseil d'ami à vous donner. Ne dites et surtout n'écrivez jamais que MM. de Piis et Barré ne sont pas très-plaisants. Le pauvre auteur de l'*Année littéraire* sait comme on punit un tel blasphème. Ces trois plaisants messieurs vous accableraient de mortelles lettres de plusieurs pages, où, en entassant prose, vers, citations, latin même, car ils font arme de tout, ils vous démontreraient, à vous faire périr de vapeurs, que les petits vers dont ils bouchent les trous de ces espèces de cribles où tout le fin passe, que nous nommons des *journaux,* sont excessivement ingénieux; que *Les Amours d'été, Les Vendangeurs ou les deux Baillis, Cassandre astrologue, Aristote amoureux, Le Bonnet magique,* etc., sont des efforts de génie, d'importants services rendus à la patrie, influant merveilleusement sur le caractère national; car (admirez la force du raisonnement) si

EFERUS - Recherches & Classification numériques

MM. de Piis et Barré ont recours, pour égayer leurs petits drames, a de mauvaises pointes, à des jeux de mots, Panard en a bien usé dans telle pièce, voyez tel tome et telle page : recherche prodigieusement instructive ! Ce Panard, tome III, page 459, n'a-t-il pas dit :

*Quand la femme se laisse choir,*
*C'est au mari que vient la bosse,* etc., etc.

Eh ! quelles autres pointes ne s'est pas permis ce Panard ! — Si vous regimbez, on vous citera quelques platitudes échappées à Regnard, et on ajoutera à tant d'autorités l'immortel ouvrage dont le titre devrait servir d'épigraphe à tant d'autres : *Ah ! que c'est bête !* Pour épargner toute cette érudition à des chansonniers et cette vigoureuse logique à des auteurs de parades, exaltez à cet égard votre âme jusqu'à cette sorte de foi qui n'admet ou n'exige aucun raisonnement, et croyez sur parole que ce sont de forts plaisants illustres que ces écrivains qui font imprimer que, lorsqu'ils auront donné le *Gâteau des Rois* au public, et que leurs moments seront moins précieux, ils composeront, pour confondre leurs envieux, un vaudeville sur l'air : *Tout cela m'est fort indifférent...* N'est-il pas disgracieux, pour de pareils personnages, que leurs rimes et leurs longues lettres figurent journellement à côté des prix des fourrages, de l'avoine, du foin, de la paille ? Mais non ; je me trompe : *utile dulci,*

*Heureux qui peut mêler l'utile et l'agréable !*

C'était surtout contre Geoffroy, rédacteur alors de l'*Année littéraire*, que s'exhalait la mauvaise humeur des susceptibles vaudevillistes. Piis ayant un jour décoché à son adversaire un quatrain où, plaisantant sur le nom du critique, il disait, par allusion à deux rues de Paris, que ce n'était pas Geoffroy l'Angevin, mais Geoffroy l'Anier, Geoffroy

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lui riposta par le suivant, qui mit cette fois les rieurs de son côté :

*Oui, je suis un ânier sans doute,*
*Et je le prouve à coups de fouet*
*Que je donne à chaque baudet*
*Que je rencontre sur ma route.*

La susceptibilité des auteurs n'est pas devenue moins grande, et l'on sait à quels excès elle se porte trop souvent. Je me rappelle, à cette occasion, avoir lu quelque part chez M. Sainte-Beuve, une anecdote qui m'a semblé bonne à raconter. La Société des gens de lettres venait de se fonder, et elle affichait d'assez étranges prétentions. Son comité paraissait disposé à se croire le représentant unique et juré de la littérature française, et tout prêt à demander compte aux profanes de leurs bons ou méchants mots et à les citer par devant lui, pour la plus grande dignité de l'ordre. Un jour, dit le spirituel causeur, il arriva au directeur de la *Revue des Deux-Mondes* d'être accusé d'un mot inouï : il se serait plaint, en plaisantant, d'avoir affaire à deux sortes de gens les plus indisciplinables du monde, les comédiens et les gens de lettres. Le propos eût été leste, et je ne puis croire que M. Buloz l'ait tenu. Quoi qu'il en soit, une note se trouva insérée dans deux ou trois journaux, note qui avait une tournure vraiment officielle, et qui relatait qu'à la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nouvelle du propos scandaleux le comité de l'association s'était transporté chez le mauvais plaisant, pour recevoir son désaveu *formel*. Si ces prétentions eussent pu triompher, il n'eût plus été permis de dire que les gens de lettres sont indisciplinables; ils eussent, au contraire, été peut-être trop disciplinés.

FIN DU SECOND VOLUME

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# TABLE

LA PRESSE AVANT LA RÉVOLUTION.

LA PETITE PRESSE (*suite*). 5

— *Journal de Paris*, premier journal français quotidien. — *Journal de la ville de Paris*. — *Histoire journalière de Paris*. 7

— Les *Petites Affiches*. — Recherches sur les origines de la publicité commerciale. — Nouveaux détails sur les commencements de Renaudot et de son Bureau d'adresse. — Histoire des *Petites Affiches*. — Alliance de la littérature et de l'industrie. 56

LA PRESSE LITTÉRAIRE AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES. 149

PREMIÈRE PÉRIODE, 1665-1730. 151

— *Journal des Savants*. 151

— Nombreuse descendance du *Journal des Savants*. — Ses imitateurs. — *Philosophical transactions*. — *Acta eruditorom*. — etc. 217

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— Premier journal du Palais. 219
— Premier journal de médecine. 220
— Bayle. — *Nouvelles de la République des Lettres.* 222
— J. Leclerc. — *Bibliothèque universelle et historique.* — *Bibliothèque choisie.* — *Bibliothèque ancienne et moderne.* 246
— *Histoire des Ouvrages des Savants*, par H. Basnage. 251
— La Roque. — *Journal ecclésiastique.* — *Journaux de médecine.* 255
— *Dépêches du Parnasse ou la Gazette des Savants.* 256
— *Nouveau Journal des Savants.* 257
— *Journal sur toutes sortes de sujets.* 258
— *Journal historique de l'Europe.* 259
— *Journal de Trévoux.* 260
— *Essais de Littérature pour la connaissance des livres.* 279
— *Pièces justificatives d'Histoire et de Littérature, anciennes et modernes.* 281
— *Bibliothèque critique.* 282
— *Histoire critique de la République des Lettres, tant ancienne que moderne.* 283
— *Journal littéraire.* 283
— *Nouvelles littéraires, contenant ce qui se passe de plus considérable dans la République des Lettres.* 289
— *Bibliothèque anglaise, ou Histoire littéraire de la Grande-Bretagne.* 290
— *Nouvelle Bibliothèque britannique, ou Histoire des Ouvrages des Savants de la Grande-Bretagne.* 293
— *Journal britannique.* 294
— *Bibliothèque germanique, ou Histoire littéraire de l'Allemagne, de la Suisse et des pays du Nord.* 295
— *Journal de Berlin.* 296
— *Nouvelles littéraires de la Suisse.* 298
— *Bibliothèque italique, ou Histoire littéraire de l'Italie.* 298
— *L'Europe savante.* 301
— *Histoire littéraire de l'Europe*, etc. 302

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— *Bibliothèque raisonnée des Ouvrages des Savants de l'Europe.* 303
— *Le Glaneur historique, moral, littéraire, galant et calotin.* 307
— *Lettres sérieuses et badines sur les Ouvrages des Savants et sur d'autres matières.* 308
— *Critique désintéressée des Journaux littéraires et des Ouvrages des Savants.* 309
— *Mémoires secrets de la République des Lettres.* 312
— *Nouvelle Bibliothèque, ou Histoire littéraire des principaux écrits qui se publient.* 314
— Camusat. — *Mémoires historiques et critiques.* — *Bibliothèque française, ou Histoire littéraire de la France.* — *Bibliothèque des livres nouveaux.* 315

SECONDE PÉDIODE, 1730-1789. 328
Avénement de la critique polémique. — Lutte du journalisme contre l'esprit philosophique et littéraire du XVIII^e siècle. 328
— L'abbé Desfontaines. — *Le Nouvelliste du Parnasse.* — *Observations sur les Ecrits modernes.* — *Jugements sur quelques Ouvrages nouveaux.* 337
— Fréron. — *Lettres sur quelques Ecrits de ce temps.* — *L'Année littéraire.* 376
— La Harpe journaliste. 439

APPENDICE. — Les gens de lettres et le lieutenant de police. 462

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

# LA PRESSE

## EN FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES

ORIGINES DU JOURNAL

ET LA

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES JOURNAUX

DEPUIS LEUR ORIGINE

PAR

EUGÈNE HATIN

TOME TROISIÈME

PARIS
POULET-MALASSIS ET DE BROISE
IMPRIMEURS-LIBRAIRES-ÉDITEURS
9, rue des Beaux-Arts

1859

Traduction et reproduction réservées

EFERUS - Recherches & Classification numériques

LA

# PRESSE LITTÉRAIRE

AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

—

*Seconde période,* 1730 - 1789

—

Le grand bruit qui se fit autour de l'*Année littéraire* n'empêcha pas une foule d'autres feuilles de faire entendre leur voix dans cette mêlée par instants si tumultueuse. C'était, au contraire, pour ces affamés de lucre ou de fumée, une raison pour crier plus fort, et chercher par toute sorte de petits moyens à attirer sur eux l'attention publique, et dans leur caisse l'argent des souscripteurs.

On connaissait déjà ces ruses du métier, ces amorces que l'on croirait inventées de nos jours. Les économistes offraient un volume en prime aux adeptes qui voudraient souscrire à leurs *Ephémérides*. Nous avons vu le chevalier Paulet consacrer à une œuvre patriotique le produit du *Journal des Sciences et des Beaux-Arts ;* nous rencontrerons bien-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tôt d'autres exemples du savoir-faire des Journalistes du XVIIIe siècle.

Il était assez facile d'obtenir un privilége; il suffisait quelquefois de payer le tribut dû au *Journal des Savants;* mais assez souvent aussi l'on imposait aux impétrants un chiffre plus ou moins élevé de pensions à servir à diverses personnes, et principalement aux gens de lettres. L'*Année littéraire,* par exemple, en était grevée pour une somme de 5,000 francs.

Les journaux venant des pays voisins, ou imprimés à Paris sous une rubrique étrangère, versaient dans la caisse du ministère des affaires étrangères un droit annuel, qui variait suivant mille considérations. Nous verrons le *Journal de Politique et de Littérature* payer jusqu'à 22,000 fr. par an.

La durée du privilége pour les journaux demeura longtemps indéterminée. Ce ne fut qu'en 1785 qu'un arrêt du Conseil étendit aux ouvrages périodiques le règlement qui fixait à dix années le terme des priviléges. «Jusqu'ici, dit à ce sujet la *Correspondance secrète,* dès qu'un homme avait trouvé le titre d'un journal quelconque, c'était pour lui un fief inamovible. Il reste un pas à faire pour perfectionner la nouvelle loi : c'est de donner les journaux en forme de récompense aux gens de lettres qui se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sont rendus recommandables par de bons ouvrages. Le goût, les lettres et le gouvernement gagneraient également à cet arrangement : le goût, en ce qu'un bon écrivain en a plus qu'un mauvais; les lettres, en ce qu'elles ne seraient pas dégradées et avilies périodiquement par ces entrepreneurs de critique sans jugement, qui sont impunément injustes et partiaux, attendu qu'ils ne sont pas même retenus par la crainte salutaire du talion, n'ayant jamais rien produit qui les y expose; enfin le gouvernement, qui trouverait un bénéfice réel à laisser une liberté décente à la critique, en assujettissant ses productions à un droit de timbre, à l'instar de ce qui se pratique en Angleterre. »

Quelquefois le privilége d'un journal était la récompense d'un service rendu à la société : ainsi, en 1786, il en était accordé un à Hoffmann, l'inventeur du polytypage, et il en profitait pour publier le *Journal polytype des Sciences et des Arts*. D'autres fois la concession d'un privilége était déterminée par des motifs moins avouables : ainsi nous verrons le duc de Choiseul autoriser la création d'un journal au profit d'une courtisane qu'il honorait de ses bontés.

Quoi qu'il en soit, une fois en mesure de ce côté, « pourvu qu'on ne parlât ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des



EFERUS - Recherches & Classification numériques

gens en place, ni des corps en crédit, ni de l'Opéra, ni des autres spectacles, ni de personne qui tînt à quelque chose, on pouvait tout imprimer librement, sous l'inspection de deux ou trois censeurs. »

C'était moins le pouvoir, nous avons déjà eu occasion de le dire, qui se montrait ombrageux, que les particuliers et quelques corps constitués. Nous avons vu, par exemple, jusqu'à quel point l'Académie poussait la susceptibilité : elle n'entendait pas que de misérables folliculaires s'occupassent de ses affaires, elle ne souffrait pas qu'ils manquassent de respect à l'un quelconque de ses membres. Et comme elle ne réussissait pas à faire taire les mauvais plaisants, elle avait imaginé un singulier moyen d'en avoir raison. Elle intrigua pour qu'on lui donnât le privilége exclusif des feuilles périodiques, sauf à elle à en accorder ensuite à qui bon lui semblerait. Voltaire fut, dit-on, l'un des plus ardents promoteurs de cette étrange entreprise, qui fort heureusement eut le sort qu'elle méritait.

Les comédiens n'étaient pas moins chatouilleux. Nous avons vu l'*Année littéraire* près d'être supprimée pour avoir accolé au nom d'un acteur l'épithète malsonnante de *ventriloque;* nous aurons bientôt d'autres exemples de l'impatience avec laquelle ces messieurs supportaient la critique.

Les cours ni les administrations ne se montraient pas plus tolérantes. Un arrêt du Conseil, du 2 mars

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1785, défendait à tous les auteurs de feuilles publiques de publier aucune lettre ou dissertation, de quelque personne que ce soit, sur les matières de législation et de jurisprudence, de même que de s'immiscer à interpréter les lois du royaume.

Le maréchal de Ségur écrivait au censeur du *Journal de Paris,* le 23 décembre 1786 :

J'ai lu, Monsieur, dans la feuille du *Journal de Paris* du 22 de ce mois, un article consacré à l'éloge de feu M. le comte de Guibert, gouverneur des Invalides, qui y a été inséré sans mon agrément. Je vous prie de vouloir bien prescrire au rédacteur de ce journal de ne rien imprimer dans ses feuilles, concernant le militaire, sans m'en avoir demandé l'approbation, et surtout de ne jamais se permettre d'imprimer mon nom en bien ou en mal. Vous le préviendrez en même temps que, s'il contrevenait à cette défense, je prendrais les ordres du roi sur sa désobéissance.

Et Suard répondait humblement :

Les propriétaires du *Journal de Paris,* certainement, ne seront jamais tentés de désobéir à un ministre du roi. Il n'a besoin que de signifier sa volonté sans menacer de la toute-puissance. On n'imprimera plus rien qui touche, de près ou de loin, le département de la guerre, sans avoir l'agrément du ministre. C'est ce que je prie M. de Crosne de vouloir bien assurer à M. le maréchal de Ségur.

Necker, « ne pouvant se départir du parti qu'il avait pris de n'autoriser ni permettre aucun éloge imprimé de son administration », faisait suspendre je ne sais quel journal qui s'était oublié jusqu'à insérer quatre vers en son honneur.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais toutes ces entraves, que d'ailleurs les journaux de quelque valeur savaient parfaitement secouer à l'occasion, sans que le gouvernement s'en émût, pour des raisons que nous avons dites ailleurs, ces chaînes dont on chargeait la presse, n'empêchaient pas que chaque jour ne vît éclore quelque feuille nouvelle.

— « La cupidité ne cesse de s'agiter pour gagner de l'argent, et, sous prétexte de travailler au bien public, des milliers d'écrivains ne travaillent en effet qu'à duper le public. On répand tous les jours le prospectus de nouveaux journaux, qu'on distribue dans le plus grand appareil, avec les vues les plus belles pour le bien du royaume et la prospérité de l'Etat (1). »

— « Les journaux de toute espèce sont actuellement la grande ressource de toute la petite littérature, parce que c'est tout ce qu'il y a de plus aisé à faire. — Chacun veut avoir son journal à lui. C'est comme une place forte où chaque auteur, chaque parti, fait la guerre aux autres, et ces places-là sont étrangement multipliées sur notre Parnasse. Ce ne sont sûrement pas les citadelles du bon goût (2). »

— « Les ouvrages périodiques se multiplient sous toute sorte de formes avec un excès si fastidieux que les mieux établis, les mieux faits et ceux qu'une longue possession devrait faire préférer aux nou-

(1) *Mémoires secrets*, mai 1765.—(2) La Harpe, *Correspondance littéraire*, I, 362.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

veaux venus, ressentent plus ou moins les effets de cette intempérie littéraire, qui tend à la ruine des lettres. La plupart de ces nouveaux écrits, ivraie de la littérature, en étouffent peu à peu le bon grain ; mais on veut essayer de tout, et, sous l'air de nouveauté, sans rien de nouveau que le titre, les plus médiocres productions trouvent des lecteurs. »(*Affiche de Province,* 1772.)

Querlon revient encore ailleurs sur ce bon accueil fait par le public aux écrits périodiques les plus insignifiants :

« Le goût pour les journaux, pour les feuilles, pour tout ce qu'on nomme périodiques, ne paraît point se ralentir, et, loin que la satiété dans ce genre soit assez sensible pour en arrêter la multiplication, il s'en établit de nouveaux. Il en sera peut-être un jour des journaux comme des almanachs ; ils seront à peu près aussi nombreux, et sans doute non moins utiles : car que seraient aujourd'hui les lettres et les arts sans cette multitude de journaux, qui pourront à la fin égaler le nombre des livres mêmes qu'ils indiquent ! On sait qu'à présent un journal est une espèce de ferme, sujette à bien des non-valeurs, mais sur laquelle il y a toujours beaucoup d'enchères, et que, si l'on y voit quelquefois moissonner des gens qui n'y ont rien semé, la récolte trompe assez souvent l'espérance du laboureur. C'est une affaire de spéculation ou de commerce et de fi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nance autant que de littérature. Deux raisons d'une très-grande importance nous assurent, pour le bien des lettres, la perpétuité des journaux : 1° leur utilité réelle, tant pour les écrivains qui les composent et pour leurs croupiers que pour ceux qui les impriment et qui les débitent; 2° la nécessité de nourrir l'honorable curiosité d'un certain ordre d'amateurs, qu'il faut tenir en haleine par l'attrait de la nouveauté, et de vaincre tous les dégoûts de leur inconstance, soit par des titres imposants, soit par de nouvelles tournures qui ne changent rien au fond des journaux, puisqu'ils disent tous presque la même chose, mais qui surprennent, comme les modes, les regards du jour, et font l'effet du moment. » (*Affiche de Province,* 2 mars 1774.)

Dreux du Radier, dans un passage que nous aurons occasion de citer plus tard, assure également que la multitude des journaux n'en avait pas diminué le prix. « Tous, dit-il, ont été reçus avec empressement, et les moins estimables ont joui de quelque considération. »

Cela n'empêchait pas, bien entendu, qu'on ne leur décochât mainte épigramme; j'en citerai deux que je rencontre dans mes notes :

*On dit aussi que maint Cerbère,*
*Parmi les faiseurs de journaux,*
*Sur la vanité littéraire*
*Sait lever de petits impôts,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Et mordre et lécher à propos,*
*Selon les gens ou le salaire ;*
*Que chaque indulgence a son prix ;*
*Que, moyennant certaine somme,*
*Sur le Parnasse, ainsi qu'à Rome,*
*Tous nos péchés nous sont remis ;*
*Que d'Hypocrène l'eau lustrale*
*Ne se donne plus, mais se vend,*
*Et, comme toute eau minérale,*
*Ne rend immortel qu'en payant* (1).

—

*D'un air contrit certain folliculaire*
*Se confessait au bon père Pascal.*
*J'ai, disait-il, délateur et faussaire,*
*Vendu l'honneur au poids d'un vil métal ;*
*Ennemi né du goût et du génie,*
*J'armai contre eux la sottise et l'envie ;*
*Enfin, courbé sous le bâton fatal,*
*Dans le mépris j'ai consumé ma vie.*
*Ce qui fut bien me parut toujours mal.*
*J'ai... — Laisse là ce détail qui m'attriste ;*
*Que ne dis-tu tout d'un coup, animal,*
*Que ton métier fut d'être journaliste* (2) !

Ajoutons enfin qu'il n'y a pour ainsi dire pas en France, au XVIII^e^ siècle, un écrivain de quelque célébrité qui n'ait plus ou moins collaboré à un journal.

(1) *Les Enfants du pauvre Diable, ou mes Echantillons,* par M. de l'Empirée, concurrent des places et des prix de toutes les Académies, et secrétaire perpétuel de la Société littéraire de ses œuvres (1776), avec cette épigraphe : *Et si fractus illabatur* liber, *impavidum ferient ruinæ.*

« Plusieurs auteurs d'ouvrages périodiques, lisons-nous dans l'*Esprit des Journaux* (juin 1776), se sont empressés d'applaudir à cette tirade, parce que, selon M. Mercier, dans son journal, ceux qui peuvent marcher la tête levée doivent être les premiers à avouer la turpitude de leurs *malheureux frères.* »

(2) Par Dupuy des Islets, selon Grimm (mai 1785).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce n'est plus le siècle des créations originales, mais le siècle de l'érudition et de la critique, et vers sa fin, il faut bien le dire, le siècle de l'écrivaillerie. Le niveau s'étend, mais s'abaisse; au lieu de quelques auteurs éminents, on trouve une multitude de journalistes, dont un petit nombre seulement ont quelque valeur. Les journaux littéraires se multiplient à l'infini, mais ils vont en dégénérant à mesure qu'ils se multiplient, et peu arrivent à la renommée et passent à la postérité.

On ne doit pas attendre de moi une nomenclature complète de cette multitude de petits journaux que vit naître la dernière moitié du XVIII^e^ siècle. Les neuf dixièmes n'eurent qu'une existence éphémère, soutenue tant bien que mal par l'attrait de la nouveauté et par quelques expédients de tout temps en usage. Et puis un grand nombre de ces feuilles, qui, d'ailleurs, n'offriraient aujourd'hui, pour la plupart, qu'un très-minime intérêt, ne sont pas arrivées jusqu'à nous; beaucoup ne nous sont parvenues que dans un état plus ou moins incomplet; et encore ne les connaît-on les unes et les autres que très imparfaitement.

La Bibliothèque impériale en possède évidemment le plus grand nombre, sinon absolument, du moins relativement; mais ce qu'elle en a réellement, il est impossible, dans l'état actuel des choses, de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le savoir, même d'une façon quelque peu approximative. L'œuvre si laborieuse du catalogue de cette immense collection, œuvre entreprise et poursuivie avec tant de science et de zèle par M. Tachereau et ses dignes lieutenants, n'en est pas encore là, et cette partie, jusqu'à ce que leur sagacité y ait porté la lumière, restera à peu près inabordable aux travailleurs.

Je suis cependant parvenu, à force de recherches et de patience, à réunir un faisceau d'indications suffisantes pour donner une idée de ce que fut la presse littéraire à cette époque, pour faire connaître les différents genres dans lesquels elle s'est exercée — on verra qu'il en est peu qu'elle n'ait tentés; — et je crois n'avoir omis aucune des feuilles qui, à un titre quelconque, ont occupé l'attention des contemporains, et peuvent mériter qu'on les recherche encore aujourd'hui. Pour certaines, moins importantes, et qu'il m'aura été impossible de trouver, par les raisons que je viens de dire, je devrai me borner à donner le titre : ce sera toujours une indication, dont les travailleurs pourront plus tard tirer parti.

J'ai beaucoup cité, et, j'en demande pardon à certains critiques, je citerai beaucoup encore, le plus qu'il me sera possible. J'en ai donné la raison dans ma préface. Le style, c'est l'homme, a-t-on dit; à plus forte raison pourrait-on dire : Le style,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

c'est le journal. Je ne sache pas de meilleur moyen de faire connaître un journal que de le laisser parler; les citations, en pareille matière, sont plus éloquentes que tous les commentaires.

Je dois dire encore la pensée qui a présidé au choix de ces extraits. Je les ai surtout choisis en vue de mon sujet, c'est-à-dire que j'ai cité de préférence les passages ayant trait au journalisme, à la manière dont on l'entendait, dont on le pratiquait. Le rapprochement de ces articles, rapprochement rendu facile par la table analytique, offrira un tableau très-curieux, et comme une sorte de cours de journalisme.

Volontiers encore j'ai emprunté aux journalistes et aux chroniqueurs le récit des faits intéressant l'histoire du journal : j'aurais pu, sans grand'peine, châtier, rajeunir ces narrations; il m'a semblé préférable de leur laisser leur couleur locale, leur saveur originelle.

Ceci dit, reprenons notre route. Il nous faut revenir assez loin sur nos pas, pour retrouver quelques journalistes qui méritaient de nous arrêter, et que nous avons laissés sur le chemin, entraînés que nous avons été à la suite de Desfontaines et de Fréron, qu'il n'était pas possible de séparer.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## SUITE DES JOURNAUX LITTÉRAIRES

—

### L'abbé Prévost, *le Pour et Contre.*

Le premier que nous rencontrions est l'abbé Prévost, cet infatigable improvisateur, dont la plume était toujours prête et pour tous les sujets. Le *Nouvelliste du Parnasse* venait d'être arrêté, et ne paraissait pas devoir se relever du coup qui l'avait frappé. Prévost se présenta bravement dans la lice pour le remplacer; mais il y apportait des dispositions tout autrement conciliantes, qu'il essayait de faire comprendre dès l'abord par le choix même et le développement du titre qu'il donnait à son recueil : « *Le Pour et Contre,* ouvrage périodique d'un goût nouveau, dans lequel on s'explique librement sur tout ce qui peut intéresser la curiosité du public en matière de sciences, d'arts, de livres, d'auteurs, etc., sans prendre aucun parti, et sans offenser personne. Par l'auteur des *Mémoires d'un Homme de qualité.* » Avec cette épigraphe, prise d'Horace :

..... *Incedo per ignes*
*Suppositos cineri doloso.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce n'est pas un petit embarras pour un écrivain, dit-il dans sa préface, que de prévenir le public en sa faveur, et de donner un tour assez insinuant à ses promesses pour faire souhaiter qu'il les remplisse... Ceux qui ont quelque connaissance de l'histoire littéraire de Paris, de Londres et de quelques villes de Hollande, où les sciences sont en honneur, n'ignorent pas que tout ce qu'on appelle aujourd'hui projets d'ouvrages, préfaces, avertissements, introductions, sont autant de stratagèmes que les auteurs emploient à l'envi pour se supplanter les uns les autres et pour surprendre l'estime du public...

Je me flatte que le seul titre de cette feuille périodique, et la simple exposition de ce qui doit en faire la matière, suffira pour lui servir de recommandation, surtout en France, où, depuis la malheureuse chute du *N... du P...* (*Nouvelliste du Parnasse*), on est encore à lui voir naître un successeur qui ait la hardiesse de remonter sur Pégase, et l'espérance de se tenir un peu plus ferme sur le dos de ce cheval indocile.

*Je suis ce téméraire, ou plutôt ce vaillant.*

Instruit par l'infortune du *N...*, j'en ai tiré deux fruits qui me font espérer quelque succès pour mon entreprise, et dont l'explication fera connaître au public ce qu'il doit attendre de moi :

1° Quoique les Français soient une nation libre, et que, sous l'administration présente, qui est pleine de douceur et de modération, ils jouissent de bien des avantages, j'ai compris, par ce qui est arrivé au *N... du P...*, que cette liberté a encore des bornes. En m'efforçant là-dessus de les distinguer, pour m'y contenir avec soin, j'ai reconnu non-seulement que ces bornes sont justes, mais encore que tout ce qui est au-delà, loin de mériter le nom de liberté, n'en est qu'une fausse image, ou plutôt une véritable corruption. Je m'expliquerai par des exemples qui appartiennent à mon sujet. Il est permis en France de critiquer les ouvrages d'esprit, pourvu qu'on le fasse avec certaines mesures d'honnêteté, et sans toucher aux défauts personnels. Il est permis de raisonner sur les affaires politiques, pourvu qu'on n'en prenne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pas droit de parler sans respect des puissances qu'on doit respecter, et d'approfondir indiscrètement ce qu'elles jugent à propos de ne pas révéler. Voilà les bornes. Or, si l'on veut examiner de bonne foi quels précipices on rencontre en allant plus loin, je suis persuadé que, parmi les nations même qui se glorifient d'une liberté sans bornes, il n'y a point de personne sensée qui ne confesse que la raison, la justice, l'honnêteté des mœurs, la religion et l'intérêt public s'accordent en faveur de la conduite qu'on tient en France. J'aurai dans la suite occasion de développer davantage cette réflexion; mais ce que j'en puis conclure dès aujourd'hui, c'est que, si les Français sont, en effet, dans quelque contrainte à l'égard des articles que j'ai remarqués, ce n'est point à la rigueur du gouvernement qu'il faut l'attribuer, mais à l'idée juste et délicate qu'on s'est formée en France de la liberté, qui ne consiste pas, comme d'autres nations se l'imaginent, dans le pouvoir de penser ce que l'on veut et de dire ou d'écrire ouvertement ce que l'on pense, mais dans celui d'exercer avec discernement et avec modération les talents qu'on a reçus pour le bien de la société dont on est membre.

Et le pacifique abbé ajoute ici en note : « La pensée de Tacite est donc fausse : *Rara temporum felicitas ubi licet sentire quæ velis, et dicere quæ sentias;* pour que cette liberté fût un bonheur, il faudrait que tout le monde pensât bien. » Rendant compte ensuite du titre qu'il a choisi :

J'intitule, dit-il, cet ouvrage, *le Pour et Contre*, c'est-à-dire que, voulant éviter tout ce qui sent la faveur, la haine, le mépris, l'ironie même, en un mot toute ombre de partialité et de passion, voulant observer toutes les bienséances, remplir tous les devoirs et ne sortir jamais des bornes de la liberté française, je me propose de remarquer avec le même soin ce que je croirai apercevoir de bien et de mal dans chaque sujet sur lequel j'en-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

treprendrai de m'expliquer. Si je parle d'un ouvrage d'esprit, je tâcherai d'en faire l'éloge avec la même sincérité que la critique. Si je rapporte un fait, général ou particulier, je le représenterai du bon côté aussi soigneusement que du mauvais. Si je m'arrête sur quelque point de littérature, j'exposerai ce que j'aurai pu recueillir de plus fort, aussi bien pour le soutenir que pour le combattre, et cela avec le même air d'indifférence pour l'un et l'autre sentiment, avec les mêmes égards d'honnêteté pour l'un et l'autre parti, avec la même mesure, avec le même poids, et en conservant toujours ma balance dans le même équilibre. Cette manière de traiter mes sujets comme autant de problèmes dont j'abandonnerai toujours la décision au lecteur, me paraît si propre à satisfaire tout le monde, que j'ose me promettre de ne déplaire à personne. Un auteur qui verra louer de bonne foi les meilleurs endroits de son ouvrage, autant du moins qu'on sera capable de les apercevoir, serait bien injuste s'il s'offensait, après cela, de voir critiquer honnêtement ses défauts, surtout lorsque, évitant de porter aucune décision générale sur le mérite de ses productions, on lui laissera toujours lieu de se flatter que le nombre des bonnes choses l'emporte sur celui des mauvaises.

## On ne saurait être meilleur prince.

La seconde utilité, continue le bon abbé, que j'ai tirée de l'exemple d'autrui, est de m'affermir dans la haine de tous les démêlés personnels, et par conséquent de fermer l'entrée de ce petit ouvrage à tout ce qui peut venir d'une si mauvaise source. Aussi je déclare qu'on ne me verra jamais prendre ici les armes ni pour attaquer, ni pour me défendre; et quand il pourrait arriver que j'eusse quelques plaintes à porter au tribunal du public, ce ne serait point ici que je permettrais à mon ressentiment de s'exhaler...

Pour ce qui est de son plan, Prévost se propose de s'exercer sur les sujets suivants . 1° l'état

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des sciences et des arts; 2° les ouvrages nouveaux, dans quelque genre que ce soit, mais plus ordinairement les ouvrages de littérature, tant français que latins, anglais, italiens et espagnols; 3° les journaux et autres mémoires périodiques de la république des lettres; 4° les mœurs et les usages du siècle; 5° les préjugés vulgaires; 6° le caractère des hommes illustres, c'est-à-dire de ceux qui auront fait du bruit dans le monde, à quelque titre que ce soit; 7° la comparaison des grands hommes; 8° le caractère des dames distinguées par le mérite; 9° les nouveaux établissements civils, militaires, littéraires, etc.; 10° les médailles nouvelles; 11° les faits avérés qui paraîtront surpasser le pouvoir de la nature; 12° les inventions extraordinaires de l'art. Et ce qui sera tout-à-fait particulier à sa feuille, il promet d'y insérer chaque fois quelque particularité intéressante touchant le génie des Anglais, les curiosités de Londres et des autres parties de la Grande-Bretagne, les progrès qu'on y fait tous les jours dans les sciences et les arts, et de traduire même quelquefois les plus belles scènes de leurs pièces de théâtre. Enfin, recevant régulièrement de Londres toutes les feuilles périodiques qui sont comprises sous le nom de *News Papers,* il en tirera, pour enrichir la sienne, tout ce qu'il pourra rendre propre à l'usage de la France.

Le Pour et Contre demeura consciencieusement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fidèle à son titre, dit M. Sainte-Beuve (1). Il ressemble pour la forme aux journaux anglais d'Addison, de Steele, de Johnson, avec moins de fini et de soigné, mais bien du sens, de l'instruction solide et de la candeur. On y trouve une foule d'anecdotes du jour, de faits singuliers, véritables ébauches et matériaux de roman. La littérature anglaise y est jugée fort au long, dans la personne des plus célèbres écrivains ; on y lit des notices détaillées sur Roscommon, Rochester, Dennys, Vicherley, Savage, des analyses intelligentes et copieuses de Shakspeare, une traduction du *Marc-Antoine* de Dryden et d'une comédie de Steele. Prévost avait étudié sur les lieux, et admirait sans réserve l'Angleterre, ses mœurs, sa politique, ses femmes et son théâtre. Les ouvrages, alors récents, de Le Sage, de madame de Tencin, de Crébillon fils, de Marivaux, sont critiqués par leur rival, à mesure qu'ils paraissent, avec une sûreté de goût qui repose toujours sur un fond de bienveillance. On sent quelle préférence secrète il accordait aux anciens, à d'Urfé, même à mademoiselle de Scudéry, et quel regret il nourrissait de ces *romans étendus,* de ces *composés enchanteurs ;* mais il n'y a trace nulle part de susceptibilité littéraire, ni de jalousie de métier. Il ne craint pas même, à l'occasion, et par une générosité aussi rare alors qu'aujourd'hui, de citer avanta-

(1) *Portraits littéraires,* t. I, p. 276.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

geusement, par leur nom, les journaux ses confrères, le *Mercure de France,* le *Verdun.* Une ou deux fois Prévost fut appelé sur le terrain de la défense personnelle, et il s'en tira toujours avec dignité et mesure. Attaqué par un Jésuite du *Journal de Trévoux* au sujet d'un article sur Ramsay, il répliqua si décemment que les Jésuites sentirent leur tort et désavouèrent cette première sortie. Il releva avec plus de verdeur les calomnies de l'abbé Langlet-Dufresnoy; mais sa justification morale l'exigeait, et l'on doit à cette nécessité heureuse d'intéressantes explications sur les événements de sa vie. Nous nous bornerons à une citation qui peint bien l'excellent homme. Langlet l'avait brutalement accusé de s'être laissé enlever par une belle. Prévost répondit que ces enlèvements n'allaient qu'aux Médor et aux Renaud, et il exposa, en manière de réfutation, le portrait suivant, tracé de lui par lui-même :

Ce Médor si chéri des belles est un homme de trente-sept à trente-huit ans, qui porte sur son visage et dans son humeur les traces de ses anciens chagrins, qui passe quelquefois des semaines entières dans son cabinet, et qui emploie tous les jours sept ou huit heures à l'étude, qui cherche rarement les occasions de se réjouir, qui résiste même à celles qui lui sont offertes, et qui préfère une heure d'entretien avec un ami de bon sens à tout ce qu'on appelle plaisirs du monde et passe-temps agréables; civil d'ailleurs, par l'effet d'une excellente éducation, mais peu galant; d'une humeur douce, mais mélancolique; sobre enfin et réglé



EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans sa conduite. Je me suis peint fidèlement, sans examiner si le portrait flatte mon amour-propre ou s'il le blesse.

Cette débonnaireté de l'abbé Prévost lui fit trouver grâce auprès des philosophes. Delisle de Sales voit dans sa feuille périodique la quintessence du *Journal des Savants*, auquel elle tenait par ses principes et par son style; un petit monument littéraire, qui empêcha quelques moments, s'il faut en croire Voltaire, les ennemis du goût, d'introduire l'abomination de la désolation dans le sanctuaire; le Pour et Contre lui semble, en un mot, par sa composition ou simplement par son titre, le modèle des bons journaux du temps.

« En effet, écrit-il, c'est en disant le pour et le contre sur tout ouvrage qui sollicite nos regards, en justifiant l'éloge par la critique et la critique par l'éloge, en se faisant pour ainsi dire l'*avocat du diable* dans la canonisation des nouveaux saints, qu'on pouvait se flatter d'annoncer les jugements de la postérité sans être dédit par elle. L'abbé Prévost, à cet égard, a été un modèle, surtout dans les quatre premiers volumes, publiés à Londres, qui renferment une sorte d'indépendance d'opinion, fruit du climat qu'il habitait, et dont, grâce à son bon esprit, personne n'eut à gémir.... Cet abbé Prévost, que l'abbé Desfontaines caressa longtemps pour l'affilier à sa secte naissante, était l'antipode du journalisme, mais sans le faire soup-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

çonner, et surtout sans le dire. Il ne pouvait soutenir l'idée d'avoir des ennemis; d'ailleurs, n'ayant jamais connu le secret de sa supériorité, insouciant jusqu'à la faiblesse, il ne songea jamais à *travailler* sa renommée. »

Voltaire, qui alors voyait partout l'abbé Desfontaines, sa bête noire, crut d'abord que c'était lui qui était l'auteur du Pour et Contre, mais il ne tarda pas à être détrompé. « Le Pour et Contre n'est point de l'abbé Desfontaines, écrit-il à M. de Cideville; il est réellement du bénédictin défroqué auteur de *Cléveland* et des *Mémoires d'un Homme de qualité*. Je lui pardonne d'avoir dit *un peu* de mal de *Zaïre*, puisque vous en avez fait l'éloge. » C'était bien peu, en effet, ce que s'était permis l'honnête critique, et comme il s'appliqua constamment à mettre en pratique les principes posés dans son programme, surtout quand il se trouvait en face de l'irascible philosophe, Voltaire n'a plus pour lui que des paroles flatteuses, et se montre très-sensible à ses éloges.

« Remerciez, je vous en prie, de ma part, l'auteur du Pour et Contre des éloges dont il m'a honoré. Je suis bien aise qu'il flatte ma vanité, après avoir si souvent excité ma sensibilité. Cet homme-là était fait pour me faire éprouver tous les sentiments. » (Lettre à Thiériot, du 24 juillet 1733.)

« Je viens de voir la feuille de l'abbé Prévost (où

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il faisait un grand éloge d'*Alzire*); je vous prie de l'assurer de mes amitiés pour le reste de ma vie. » (Au même, 4 mars 1736.)

Ailleurs il oppose Prévost à Desfontaines, et, nous n'avons pas besoin de le dire, « il fait entre les deux une grande différence : celui-ci ne sait parler que de livres; ce n'est qu'un auteur, et encore un bien médiocre auteur, et l'autre est un homme. On voit par leurs écrits la différence de leurs cœurs, et on pourrait parier, en les lisant, que l'un n'a jamais eu affaire qu'à des petits garçons, et que l'autre est un homme fait pour l'amour. Si je pouvais rendre service à l'abbé Prévost du fond de ma retraite, il n'y a rien que je ne fisse... »

Enfin il recherche son appui; il tâche de l'entraîner dans sa cause, il voudrait pouvoir opposer le Pour et Contre aux feuilles de Fréron. « Vous êtes des amis du Pour et Contre, écrit-il à Thiériot, engagez-le à me rendre justice dans cette occasion (à propos de la *Mort de César*.) » Et au sujet de la *Critique des Lettres philosophiques* : « Engagez un peu l'abbé Prévost à entrer sagement dans ce détail en parlant de cette critique. Il vous sera très-aisé de faire insérer dans le Pour et Contre quelques réflexions générales sur les calomnies dont les gens de lettres sont souvent accablés. L'auteur pourrait, après avoir cité quelques exemples, parler de l'accusation générale que j'ai essuyée au sujet des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

souscriptions de la *Henriade*.... Il pourrait ensuite réfuter les autres calomnies qu'on a entassées dans mon prétendu *portrait*, en disant ce que j'ai fait en faveur de plusieurs gens de lettres, lorsque j'étais à Paris... On y pourrait ajouter que l'abbé Desfontaines, qui m'outrage tous les huit jours, est l'homme du monde qui m'a le plus d'obligation.... Tout cela arrangé par la plume de l'auteur du Pour et Contre ne pourrait faire qu'un très-bon effet... »

Comme Voltaire entendait bien le journalisme, s'il ne l'aimait pas !

La collection du Pour et Contre, de 1723 à 1740, se compose de 20 volumes, avec deux tables, une pour les dix premiers volumes, l'autre pour les dix derniers. Prévost ayant interrompu deux fois son travail, la plus grande partie des tomes 2 et 17 et tout le 18e ne sont pas de lui. On lit même sur le frontispice de ce dernier volume : *Par M. D. S. M.*, Le Fèvre de Saint-Marc, qui fut le suppléant de Prévost.

Nous retrouverons le bon abbé parmi les rédacteurs du *Journal étranger* et du *Journal encyclopédique*.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## Marmontel, *l'Observateur littéraire, le Mercure.*

Quelques années après, alors que Desfontaines s'éteignait et que Fréron se disposait à recueillir sa succession et à continuer son œuvre, un jeune homme qui devait occuper une place remarquable dans le monde littéraire, cherchant sa voie, se hasardait timidement dans cette carrière attrayante et en apparence si facile du journalisme. C'est de Marmontel que je veux parler. Il était alors, — c'était en 1745, — âgé d'environ 22 ans, très-léger d'argent, mais riche des plus belles espérances, auxquelles s'ajoutaient encore celles de son ami Beauvin. Celui-ci avait dans la tête un projet capable de les enrichir promptement : il ne s'agissait de rien moins que de faire à eux deux une feuille périodique. Marmontel, qui, sur les conseils de Voltaire, visait au théâtre, se laissa persuader par son ami, et ils se mirent bravement à l'œuvre. Avec quel amour ces deux graves aristarques préparèrent leur premier numéro, je le laisse à penser. Il parut enfin, sous le titre de *l'Observateur littéraire*, et précédé de ce fier exposé de principes :

La carrière où s'engage un critique est pénible et dangereuse; mais l'amour du travail en adoucit les fatigues, et la bonté du cœur en écarte les dangers. Un vrai critique traite tous les au-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

teurs en ami sincère et poli. Nos amis et nos ennemis nous éclairent sur nos défauts. Qu'est-ce qui les distingue ? Les ménagements et l'aigreur. Les uns et les autres humilient l'amour-propre ; mais ceux-là le consolent et ceux-ci le révoltent. On croit que la critique est insipide si elle n'est assaisonnée d'une piquante raillerie, et que ce n'est que par là qu'elle peut réussir dans le public. De quel public parle-t-on ? Est-ce pour lui qu'on doit écrire ? Il en est un plus respectable, et c'est à ce dernier que l'auteur de ces observations cherche à plaire ; il se consolera de n'être lu que du petit nombre, si, pour être lu de la multitude, il faut s'écarter des bornes de la probité. Un auteur se consume pour obtenir nos suffrages : s'il n'y parvient pas, il est assez puni. Qu'on le corrige, s'il est possible ; mais qu'on ne lui insulte pas. Bayle devrait être le modèle des critiques. Peu d'écrivains peuvent approcher du goût, de l'érudition et de l'agrément qu'on admire dans sa *République des Lettres*. Mais il est sans partialité et sans aigreur ; c'est en cela qu'il n'est point inimitable, et que j'espère de l'imiter. Voilà le seul engagement que je prends avec le public, et, sans vouloir en imposer par de magnifiques promesses, je me propose en général de rendre compte des livres qui seront à ma portée.

Tout le reste était à l'avenant. C'était honnête, mais cela manquait essentiellement de nerf. Après quelques numéros, les amis durent reconnaître qu'ils s'étaient fourvoyés. « Cette affaire, dit Marmontel lui-même dans ses Mémoires, ne fut pas aussi bonne que Beauvin l'avait espéré. Nous n'avions ni fiel ni venin, et notre feuille n'étant ni la critique infidèle et injuste des bons ouvrages, ni la satire amère et mordante des bons auteurs, elle eut peu de débit. »

L'Observateur littéraire a été inséré dans l'édition des œuvres de Marmontel donnée en 1819–20 par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Villenave, mais en partie seulement, car il paraît qu'il n'a pas été possible à l'éditeur d'en trouver un exemplaire complet.

Les couronnes de l'Académie, les applaudissements du public acclamant sa première tragédie, *Denys le tyran*, eurent bientôt fait oublier à Marmontel cette petite mésaventure, et lui firent reporter toutes ses pensées vers le théâtre, qui, selon ce que lui avait dit Voltaire, donnait en un jour la gloire et la fortune.

Cependant nous le retrouvons dans le journalisme douze ans après, et encore cette fois ce furent les circonstances qui l'y poussèrent. Il avait été assez heureux pour plaire à madame de Pompadour, et s'était lié avec le docteur Quesnay, médecin de la favorite. Un soir qu'il était avec ce dernier, madame de Pompadour, raconte-t-il lui-même dans ses Mémoires, le fit appeler, et lui dit : « Savez-vous que La Bruère est mort à Rome? Il était titulaire du privilége du *Mercure;* ce privilége lui valait 25,000 livres de rentes. Il y a de quoi faire plus d'un heureux, et nous avons dessein d'attacher au nouveau brevet du *Mercure* des pensions pour les gens de lettres. Vous qui les connaissez, nommez-moi ceux qui en ont besoin, et qui en seraient susceptibles. » Marmontel nomma Crébillon, d'Alembert, Boissy, et encore quelques autres. Il ne s'était

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pas nommé lui-même, bien sûr qu'il était d'être au nombre de ceux que proposerait la favorite. Mais, par une étourderie dont elle rit beaucoup elle-même, elle oublia son protégé. Heureusement que l'oubli était facilement réparable: Marmontel fut porté pour 1,200 livres sur la liste des pensionnaires du *Mercure*.

Quant au privilége de cet heureux journal, il fut donné à Boissy, sur les recommandations mêmes de Marmontel. Mais le nouveau rédacteur n'avait, pour soutenir le Mercure, ni les relations, ni les ressources, ni l'activité de l'abbé Raynal, qui l'avait fait, et très-bien fait, en l'absence de La Bruère. Dénué de secours, ne trouvant rien de passable dans les papiers qu'on lui laissait, il écrivit à Marmontel une lettre qui était un vrai signal de détresse. « Inutilement, lui disait-il, vous m'avez fait donner le Mercure; ce bienfait est perdu si vous n'y ajoutez pas celui de venir à mon aide. Prose ou vers, ce qu'il vous plaira, tout me sera bon de votre main. Mais hâtez-vous de me tirer de la peine où je suis, je vous en conjure au nom de l'amitié que je vous ai vouée pour tout le reste de ma vie. »

« Cette lettre, dit Marmontel, m'ôta le sommeil. Je vis ce malheureux livré au ridicule, et le Mercure décrié dans ses mains, s'il laissait voir sa pénurie. J'en eus la fièvre toute la nuit, et ce fut dans cet état de crise et d'agitation que me vint la première



EFERUS - Recherches & Classification numériques

idée de faire un conte. Après avoir passé la nuit, sans fermer l'œil, à rouler dans ma tête le sujet de celui que j'ai intitulé *Alcibiade,* je me levai, je l'écrivis tout d'une haleine, au courant de la plume, et je l'envoyai. Ce conte eut un succès inespéré. J'avais exigé l'anonyme. On ne savait à qui l'attribuer, et, au dîner d'Helvétius, où étaient les plus fins connaisseurs, on me fit l'honneur de le croire de Voltaire ou de Montesquieu.

» Boissy, comblé de joie de l'accroissement que cette nouveauté avait donné au débit du Mercure, redoubla de prières pour obtenir de moi encore quelques morceaux du même genre. Je fis pour lui le conte de *Soliman II,* ensuite celui du *Scrupule*, et quelques autres encore. Telle fut l'origine de ces *Contes moraux* qui ont eu depuis tant de vogue en Europe. Boissy me fit par là plus de bien à moi-même que je ne lui en avais fait; mais il ne jouit pas longtemps de sa fortune; et, à sa mort, lorsqu'il fallut le remplacer : « Sire, dit madame de Pompadour au roi, ne donnerez-vous pas le Mercure à celui qui l'a soutenu ? Le brevet m'en fut accordé. »

« On voulait, dit l'abbé Morellet dans son éloge de Marmontel, faire du privilége du Mercure, l'un de nos plus anciens journaux, un fonds sur lequel seraient établies des pensions pour un nombre de gens de lettres. Il était de l'intérêt de tous que ce fonds fût porté à toute sa valeur, et c'est à quoi

EFERUS - Recherches & Classification numériques

parvint promptement Marmontel par des moyens qu'on n'a pas toujours employés après lui dans quelques ouvrages périodiques. Parler aux gens de lettres le langage de la décence en même temps que celui de la vérité; justifier la liberté avec laquelle on observe les défauts par l'attention avec laquelle on relève les beautés; se refuser à ces traits d'ironie sanglante, et pourtant facile, qui ne prouvent rien et qui n'éclairent personne, quoique plus amusants pour le peuple des lecteurs qu'une critique honnête et sensée; parler le ton modéré de la raison, au lieu de consoler l'envie et de flatter la malignité; enfin, et surtout, ne pas prostituer sa plume à l'esprit de parti : telles furent les lois qu'observa constamment Marmontel dans la rédaction de son journal. »

Marmontel lui-même nous a laissé, sur son passage au Mercure, quelques pages qui m'ont semblé mériter à plus d'un titre que nous les reproduisions :

Si le Mercure n'avait été qu'un simple journal littéraire, je n'aurais eu, en le composant, qu'une seule tâche à remplir et qu'une seule route à suivre; mais, formé d'éléments divers et fait pour embrasser un grand nombre d'objets, il fallait que, dans tous ses rapports, il remplît sa destination; que, selon le goût des abonnés, il tînt lieu des gazettes aux nouvellistes; qu'il rendît compte des spectacles aux gens curieux de spectacles; qu'il donnât une juste idée des productions littéraires à ceux qui, en lisant avec choix, veulent s'instruire ou s'amuser; qu'à la saine et sage partie du public qui s'intéresse aux découvertes des arts utiles, aux progrès des arts salutaires, il fît part de leurs tentatives et des heureux succès de leurs inventions; qu'aux amateurs des arts

EFERUS - Recherches & Classification numériques

agréables il annonçât les ouvrages nouveaux et quelquefois les écrits des artistes. La partie des sciences qui tombait sous les sens et qui, pour le public, pouvait être un objet de curiosité, était aussi de son domaine ; mais il fallait surtout qu'il eût un intérêt local et de société pour ses abonnés de province, et que le bel-esprit de telle ou de telle ville du royaume y trouvât de temps en temps son énigme, son madrigal, son épître insérée : cette partie du *Mercure,* la plus frivole en apparence, en était la plus lucrative.

Il eût été difficile d'imaginer un journal plus varié, plus attrayant et plus abondant en ressources. Telle fut l'idée que j'en donnai dans l'avant-propos de mon premier volume, au mois d'août 1758. « Sa forme, dis-je, le rend susceptible de tous les genres d'agrément et d'utilité ; et les talents n'ont ni fleurs ni fruits dont le Mercure ne se couronne. Littéraire, civil et politique, il extrait, il recueille, il annonce, il embrasse toutes les productions du génie et du goût ; il est comme le rendez-vous des sciences et des arts, et le canal de leur commerce... C'est un champ qui peut devenir de plus en plus fertile, et par les soins de la culture et par les richesses qu'on y répandra... Il peut être considéré comme extrait ou comme recueil : comme extrait, c'est moi qu'il regarde ; comme recueil, son succès dépend des secours que je recevrai. Dans la partie critique, l'homme estimable à qui je succède, sans oser prétendre à le remplacer, me laisse un exemple d'exactitude, et de sagesse, de candeur et d'honnêteté, que je me fais une loi de suivre... Je me propose de parler aux gens de lettres le langage de la vérité, de la décence et de l'estime ; et mon attention à relever les beautés de leurs ouvrages justifiera la liberté avec laquelle j'en observerai les défauts. Je sais mieux que personne, et je ne rougis pas de l'avouer, combien un jeune auteur est à plaindre lorsque, abandonné à l'insulte, il a assez de pudeur pour s'interdire une défense personnelle. Cet auteur, quel qu'il soit, trouvera en moi, non pas un vengeur passionné, mais, selon mes lumières, un appréciateur équitable. Une ironie, une parodie, une raillerie, ne prouve rien et n'éclaire personne ; ces traits amusent quelquefois ; ils sont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

même plus intéressants pour le bas peuple des lecteurs qu'une critique honnête et sensée ; le ton modéré de la raison n'a rien de consolant pour l'envie, rien de flatteur pour la malignité ; mais mon dessein n'est pas de prostituer ma plume aux envieux et aux méchants... A l'égard de la partie collective de cet ouvrage, quoique je me propose d'y contribuer autant qu'il est en moi, ne fût-ce que pour remplir les vides, je ne compte pour rien ce que je puis ; tout mon espoir est dans la bienveillance et les secours des gens de lettres, et j'ose croire qu'il est fondé. Si quelques-uns des plus estimables n'ont pas dédaigné de confier au Mercure les amusements de leur loisir, souvent même les fruits d'une étude sérieuse, dans le temps que le succès de ce journal n'était qu'à l'avantage d'un seul homme, quels secours ne dois-je pas attendre du concours des talents intéressés à le soutenir ! Le Mercure n'est plus un fonds particulier ; c'est un domaine public dont je ne suis que le cultivateur et l'économe. »

Ainsi s'annonça mon travail : aussi fut-il bien secondé. Le moment était favorable ; une volée de jeunes poètes commençaient à essayer leurs ailes. J'encourageai ce premier essor en publiant les brillants essais de Malfilâtre ; je fis concevoir de lui des espérances qu'il aurait remplies si une mort prématurée ne nous l'avait pas enlevé. Les justes louanges que je donnai au poëme de *Jumonville* ranimèrent dans le sensible et vertueux Thomas ce grand talent que des critiques inhumaines avait glacé. Je présentai au public les heureuses prémices de la traduction des *Géorgiques* de Virgile, et j'osai dire que, si ce divin poëme pouvait être traduit en vers français élégants et harmonieux, il le serait par l'abbé Delille. En insérant dans le Mercure une héroïde de Colardeau, je fis sentir combien le style de ce jeune poète approchait, par sa mélodie, sa pureté, sa grâce et sa noblesse, de la perfection des modèles de l'art. Je parlai avantageusement des héroïdes de La Harpe et de l'*Hypermnestre* de Lemierre.

En plaidant la cause des gens de lettres, je ne laissais pas de mêler à des louanges modérées une critique assez sévère, mais innocente, et du même ton qu'un ami aurait pris avec son ami. C'était avec cet esprit de bienveillance et d'équité que, me con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ciliant la faveur des jeunes gens de lettres, je les avais presque tous pour coopérateurs.

Le tribut des provinces était encore plus abondant. Tout n'en était pas précieux; mais si, dans les pièces de vers ou les morceaux de prose qui m'étaient envoyés, il n'y avait que des négligences, des incorrections, des fautes de détail, j'avais soin de les retoucher; si même, quelquefois, il me venait au bout de la plume quelques bons vers ou quelques lignes intéressantes, je les y glissais sans mot dire, et jamais les auteurs ne se sont plaints à moi de ces petites infidélités.

Dans la partie des sciences et des arts, j'avais encore bien des ressources. En médecine, dans ce temps-là, s'agitait le problème de l'inoculation. La comète prédite par Halley et annoncée par Clairaut fixait les yeux de l'astronomie. La physique me donnait à publier des observations curieuses : par exemple, on me sut bon gré d'avoir mis au jour les moyens de refroidir en été les liqueurs. La chimie me communiquait un nouveau remède à la morsure des vipères et l'inestimable secret de rappeler les noyés à la vie. La chirurgie me faisait part de ses heureuses hardiesses et de ses succès merveilleux. L'histoire naturelle, sous le pinceau de Buffon, me présentait une foule de tableaux dont j'avais le choix. Vaucanson me donnait à décrire aux yeux du public ses machines ingénieuses ; l'architecte Leroi et le graveur Cochin, après avoir parcouru en artistes, l'un les ruines de la Grèce et l'autre les merveilles de l'Italie, venaient m'enrichir à l'envi de brillantes descriptions ou d'observations savantes, et mes extraits de leurs voyages étaient pour mes lecteurs un voyage amusant. Cochin, homme d'esprit, et dont la plume n'était guère moins pure et correcte que le burin, faisait aussi pour moi d'excellents écrits sur les arts qui étaient l'objet de ses études. Je m'en rappelle deux que les peintres et les sculpteurs n'ont sans doute pas oubliés : l'un *sur la lumière dans l'ombre ;* l'autre *sur les difficultés de la peinture et de la sculpture comparées l'une avec l'autre.* Ce fut sous sa dictée que je rendis compte au public de l'exposition des tableaux en 1759, l'une des plus belles que l'on eût vues et qu'on ait vues depuis dans le salon des Arts. Cet examen était

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le modèle d'une critique saine et douce ; les défauts s'y faisaient sentir et remarquer ; les beautés y étaient exaltées. Le public ne fut pas trompé, et les artistes furent contents.

Je m'étais mis en relation avec toutes les académies du royaume, tant pour les arts que pour les lettres ; et, sans compter leurs productions qu'elles voulaient bien m'envoyer, les seuls programmes de leurs prix étaient intéressants à lire par les vues saines et profondes qu'annonçaient les questions qu'ils donnaient à résoudre, soit en morale, soit en économie politique, soit dans les arts utiles, secourables et salutaires. Je m'étonnais quelquefois moi-même de la lumineuse étendue de ces questions, qui de tous côtés nous venaient du fond des provinces ; rien, selon moi, ne marquait mieux la direction, la tendance, les progrès de l'esprit public.

Ainsi, sans cesser d'être amusant et frivole dans sa partie légère, le Mercure ne laissait pas d'acquérir en utilité de la consistance et du poids. De mon côté, contribuant de mon mieux à le rendre à la fois utile et agréable, j'y glissais souvent de ces contes où j'ai toujours tâché de mêler quelque grain d'une morale intéressante.

Mais comme il ne faut jamais être fier ni oublieux au point d'être méconnaissant, je ne veux pas vous laisser ignorer quelle était au besoin l'une de mes ressources. A Paris, la république des lettres était divisée en plusieurs classes, qui communiquaient peu ensemble. Moi, je n'en négligeais aucune, et des petits vers qui se faisaient dans des sociétés bourgeoises, tout ce qui avait de la gentillesse et du naturel m'était bon... Lorsqu'en rédigeant le Mercure du mois j'avais besoin de quelques jolis vers, j'allais voir mon ami Panard. « Fouillez, me disait-il, dans *la boîte à perruque.* » Cette boîte était, en effet, un vrai fouillis, où étaient entassés pêle-mêle, et griffonnés sur des chiffons, les vers de ce poète aimable. En voyant presque tous ses manuscrits tachés de vin, je lui en faisais le reproche. « Prenez, prenez, me disait-il ; c'est là le cachet du génie. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le Mercure ne pouvait manquer de prospérer dans de pareilles mains; et un journal fait sur ce plan serait encore on ne peut mieux venu aujourd'hui. Malheureusement pour les lettres et pour celui qui les servait si bien, Marmontel perdit son journal au bout de peu d'années, mais d'une façon qui lui fait le plus grand honneur. Faussement accusé d'avoir écrit une satire contre le duc d'Aumont, il préféra aller à la Bastille et perdre le Mercure, c'est-à-dire quinze à dix-huit mille livres de rente, plutôt que de trahir, en nommant l'auteur, le secret de sa société, car ce n'était pas celui d'un ami.

Rappelons encore que Marmontel fut un des auteurs du *Choix des anciens Mercures*.

—

### L'abbé de La Porte : *Observations sur la Littérature moderne; — l'Observateur littéraire.*

Parmi les collaborateurs de Fréron, nous avons nommé l'abbé de La Porte, un des plus grands manufacturiers littéraires de cette époque féconde. On avait fait sur leur association l'épigramme suivante :

*Fréron de La Porte diffère;*
*Voici leur devise à tous deux :*
*L'un fait bien, mais est paresseux;*
*L'autre est diligent à mal faire.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les deux collaborateurs « se brouillèrent ensuite, dit La Harpe, et La Porte fit un journal pour son compte, mais qui ne fut pas de longue durée. Il s'était rangé du parti des bons écrivains, pour prendre le contre-pied de Fréron; mais avec une bonne cause, il n'avait pas assez de talent pour se faire lire. Il en faut beaucoup, dans le genre de la critique, pour se passer de la satire, et la satire, au contraire, est tout ce qu'il y a de plus aisé. Le seul article de l'abbé de La Porte qui eut quelque succès, ce fut une revue des feuilles de Fréron, dans laquelle était, d'un côté, la liste de tous les écrivains que le journaliste avait dénigrés, et, de l'autre, celle de tous ceux qu'il avait exaltés; et il se trouvait, au résultat, ce que l'on savait d'avance, que les auteurs loués étaient tous les barbouilleurs de papier, et les auteurs déchirés les chefs de notre littérature (1). »

Nous avons cité ce passage de La Harpe pour le jugement qu'il formule; mais il n'est pas, quant aux faits, d'une rigoureuse exactitude.

La *Revue des Feuilles de Fréron* n'est pas un article du journal de La Porte, mais bien un volume in-12, sous la rubrique de Londres, 1757, et qui n'est pas de notre auteur. *La France littéraire* de 1769 attribue cette critique assez plaisante à Prévost de Saint-Lucien; mais elle est de De Leyre,

(1) *Correspondance littéraire*, let. 121.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

auteur d'une *Analyse de la Philosophie de Bacon,* maltraité par l'*Année littéraire,* et qui se vengeait.

Quant à la durée des feuilles de La Porte, elles eurent plus de consistance que La Harpe ne le laisserait à entendre. Son premier journal, les *Observations sur la Littérature moderne,* dura de 1749 à 1752, et forme 10 volumes in-12. En 1758, il en entreprit un nouveau sous le titre de *L'Observateur littéraire,* qu'il poussa jusqu'à 17 volumes, de 1758 à 1761.

En 1760, La Porte fut attaché à la rédaction du *Mercure,* et ce lui aurait été, si l'on en croit les *Mémoires secrets,* un heureux prétexte pour abandonner son Observateur. « L'abbé de La Porte ne convient pas que ses feuilles meurent d'inanition ; il prétend que son association au sieur de La Place, quant au Choix du Mercure, le met dans le cas de discontinuer son travail ; il insinue même qu'il a l'expectative de remplacer ce journaliste. »

Il aurait été un instant question, paraît-il, « de faire servir son journal comme de satellite au *Mercure,* c'est-à-dire de le donner en supplément, et aux mêmes souscripteurs. Il n'aurait paru que sous permission tacite ; il aurait servi de correctif à l'autre, il aurait tempéré sa fadeur, et du tout il se serait formé un aigre-doux qu'on croyait capable de réveiller le goût du lecteur. » Mais ce projet n'eut pas de suite, et on laissa mourir l'Observateur.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Voici en quels termes l'abbé de La Porte annonçait lui-même sa retraite; on trouve l'homme tout entier dans cette sorte de testament :

Captivé presque entièrement par d'autres occupations littéraires, je me vois contraint d'abandonner ce genre de travail périodique, et de discontinuer mes feuilles pour toujours. Je n'avais jamais prétendu m'y astreindre uniquement. Il est bon de s'en être occupé quelque temps, eu égard aux connaissances littéraires qui en résultent, par la nécessité où l'on s'est vu de lire beaucoup, de lire méthodiquement, et d'apprécier toutes sortes d'ouvrages. C'est, selon moi, l'avantage le plus réel qu'il puisse procurer, quand on le veut bien faire : car nulle sorte de travail n'est d'ailleurs plus assujettissante, plus fertile en dégoûts, ne dérobe plus de temps, n'exige plus d'assiduité, et surtout plus de précautions pour ne pas déplaire, ou au public en louant avec excès, ou aux auteurs, qui ne se croient jamais assez loués. Il faut rendre une justice exacte, moyen presque sûr de faire presque toujours des mécontents.

Comme j'ai tâché de m'acquitter de cet emploi avec toute l'honnêteté dont il est susceptible, j'ai lieu de croire que les véritables gens de lettres n'ont point à se plaindre. Je n'ai cherché ni à avilir nos grands écrivains, ni à trop mortifier les auteurs médiocres; et quand il a fallu relever des fautes, je me suis appliqué à le faire avec cette modération, ces égards qui adoucissent la critique. Si je n'ai pas toujours réussi, du moins puis-je assurer que l'humeur, la haine, l'esprit de parti, etc., n'ont jamais conduit ma plume. C'est beaucoup d'avoir fait un pareil métier durant quinze ans, critiqué plus de deux mille auteurs, analysé plus de trois mille ouvrages, sans se voir chargé de l'espèce d'opprobre que la prévention y attache; opprobre, il est vrai, trop mérité par certains périodistes, qui dégradent, qui avilissent ce genre, et révoltent tout homme de goût, tout honnête homme, par l'ineptie ou la partialité de leurs décisions.

Heureusement cette carrière ne reste pas uniquement en proie

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à un pareil brigandage. D'autres journalistes, vraiment dignes de ce titre, la soutiennent avec autant d'éclat et de lumières que de décence et de probité. Je crois devoir en particulier vous citer le *Journal encyclopédique,* et vous en conseiller la lecture : vous y trouverez à la fois la solidité des grands journaux et l'agrément des petites feuilles, sans y rencontrer cette bouffonnerie basse, ces mauvais jeux de mots, ces plates épigrammes, qui en caractérisent quelques autres.

Il est des gens qui voient leur réputation décroître à mesure qu'ils avancent dans cette carrière : j'ai tâché, au contraire — s'il m'est encore permis de parler de moi, — que mes dernières années de travail se ressentissent d'une plus longue expérience ; et, si l'on ne m'a point flatté, je dois croire que j'ai eu l'avantage de réunir des suffrages distingués ; j'ai même essuyé des reproches flatteurs sur mon projet de retraite, et peut-être plus d'un lecteur impartial regrettera-t-il de le voir effectué. C'est sortir avec assez d'avantage d'une entreprise plus périlleuse qu'honorable.

*Paris, ce 31 décembre* 1761.

Les chroniqueurs ne manquèrent pas de s'égayer sur cette retraite.

« 4 *Janvier* 1762. — M. l'abbé de La Porte, auteur de l'Observateur littéraire, succombe enfin, faute de débit. En vain comptait-il parmi ses souscripteurs les plus illustres personnages ; en vain M. de Voltaire l'avait-il encouragé par ses éloges et par sa correspondance : le libraire a déclaré ne pouvoir plus suffire aux frais de l'impression, et le journaliste discontinue, à commencer de cette année. On ne peut s'empêcher de convenir qu'il n'eût le talent de faire un extrait, surtout quand il est ques-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion d'un ouvrage profond et raisonné; mais il règne dans son style une certaine pesanteur peu propre à lui concilier le grand nombre des lecteurs. Cette retraite est d'autant plus fâcheuse, que ce journaliste tenait en échec celui de l'*Année littéraire*. Tous deux amusaient le public impartial par leurs débats burlesques. Il est à craindre que le dernier ne se prévale de son triomphe, et n'affecte le despotisme de la république des lettres. »

Voltaire, en effet, se montra caressant avec La Porte, comme il l'était avec tous ceux qui l'encensaient; il lui écrivait, le 2 février 1761 :

« Je réitère à M. l'abbé de La Porte toutes les assurances de mon estime pour lui et de ma reconnaissance. La première feuille de l'année 1761 m'a paru un chef-d'œuvre en son genre... Je lui en fais mes sincères remerciements. »

La Porte ne demeura pas longtemps au *Mercure*, qui, d'ailleurs, ne pouvait suffire à son activité. Renonçant absolument à la carrière du journalisme, il se livra tout entier à un genre plus productif, à la compilation, qu'il ne contribua pas peu à mettre en vogue, et contre laquelle les critiques de l'époque ne cessent de fulminer.

« Nous sommes accablés, écrivait Grimm à la date du 15 décembre 1769, d'une foule innombrable de compilations, qui nous auraient fait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chanter, dans nos litanies, il y a bien longtemps, le verset : *A compilatoribus libera nos, Domine*, s'il y avait encore une étincelle de religion en France. »

*Servez d'antiques mets sous des noms empruntés*
*A l'appétit mourant des lecteurs dégoûtés.*

(VOLTAIRE.)

« Telle est, dit La Harpe (1), la devise de nos infatigables manœuvres de librairie. Toutes les productions qui sortent de nos presses ne sont presque que des bibliothèques retournées. L'un de ces grands compilateurs, feu l'abbé de La Porte, qui avait fait une espèce de fortune sans aucune dépense d'esprit, disait fort bien : « Il n'est pas nécessaire de faire des livres ; il suffit d'en imprimer. » Et depuis lui la méthode s'est bien perfectionnée. On ne fait que nous redonner sous de nouveaux titres ce que les gens instruits ont vu partout, et toujours avec des avertissements pompeux et des préfaces fastueuses qui nous promettent des merveilles. »

« L'abbé de La Porte est mort il y a quelque temps, dit-il ailleurs (2), sans qu'on fît beaucoup plus d'attention à sa mort qu'on n'en avait fait à sa vie. C'est pourtant un homme qui a fait imprimer quantité de livres : non qu'il fût auteur de beaucoup d'ouvrages ; mais il est un des premiers qui aient imaginé ces compilations de toute espèce qui ont mis presque toute notre librairie en dictionnaires,

(1) *Correspondance littéraire*, let. 247. — (2) *Ibid.*, let. 121.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en *esprits* et en extraits. L'abbé de La Porte était, en ce genre, le fripier le plus actif de notre littérature; c'est lui qui a mis au jour l'*Esprit de Marivaux*, l'*Esprit de Fontenelle*, et tant d'autres. Il avait coutume de dire que, pour s'enrichir, il ne fallait pas faire des livres, mais en imprimer; et en effet il a gagné beaucoup d'argent à rhabiller les ouvrages d'autrui. »

« C'est plutôt à la librairie qu'aux lettres, dit Grimm de son côté, à regretter la plume infatigable de l'abbé de La Porte, l'auteur de tant de compilations aussi volumineuses qu'inutiles, qui ont beaucoup moins enrichi les lettres que l'auteur. »

Le succès des compilations de La Porte, cette fortune qu'elle lui procurèrent, et dont on lui fait comme un reproche, prouvent du moins qu'il savait choisir les ouvrages bons à rhabiller, pour nous servir de l'expression du fameux critique, et qu'il les rhabillait avec talent.

Somme toute, on ne peut nier que La Porte ne fût un écrivain aussi judicieux qu'il était actif et infatigable; avec du goût et du jugement, il possédait à un haut dégré l'esprit d'analyse, qui est certainement moins commun et plus estimable qu'on ne pense généralement.

Quelques extraits, que nous choisissons uniquement en vue de notre sujet, permettront de juger et de l'écrivain et de sa manière.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

En tête de l'Observateur littéraire, qui porte pour épigraphe ce vers de Virgile :

*Tros Rutulusve fuat, nullo discrimine habebo,*

se lit un court avant-propos, où de La Porte soutient, en faveur de la multiplicité des journaux, une thèse que nous avons déjà vu plaider par les auteurs du *Journal littéraire* (1).

On ne manquera pas de dire qu'il y a déjà assez d'ouvrages comme celui-ci ; que je devrais n'en pas augmenter le nombre. Mais je réponds, avec Bayle, qu'il se fait beaucoup de livres dont les journaux ne parlent pas, et d'autres dont on ne parle pas assez tôt ; que les uns s'attachent à des choses que les autres ont laissé passer ; qu'il peut y avoir beaucoup de diversité dans la manière dont deux journaux traitent d'un même ouvrage, et que cette diversité est souvent plus agréable que celle qui naîtrait de deux sortes de matières. Les nouvellistes lisent avec plaisir les gazettes de différentes nations, quoiqu'elles parlent des mêmes faits : ceux qui aiment les nouvelles littéraires se plairont également à les lire dans divers auteurs, quoiqu'ils rendent compte des mêmes ouvrages. Les uns écrivent plus lisiblement que d'autres, donnent aux choses un autre tour et les accompagnent d'un plus grand nombre de réflexions. Ce parallèle devient un fond d'instruction et d'agrément pour les lecteurs, et excite dans les journalistes une émulation dont le public retire tout l'avantage. Douze ans d'exercice dans cette sorte de travail me l'ont rendu familier ; et en cessant de m'associer avec l'auteur de l'*Année littéraire*, je n'ai pas renoncé à un genre d'écrire dans lequel, avant cette longue association, il m'a paru qu'on n'avait pas dédaigné mes premiers essais.

Les Observations avaient pour épigraphe ces deux vers des Géorgiques :

(1) V. tome II, p. 283.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Continuo ferro culpam compesce, priusquam*
*Dira per incautum serpant contagia vulgum.*

Elles n'avaient été précédées d'aucun manifeste, d'aucune déclaration de principes, mais chaque volume, à l'instar de l'Affiche de Querlon, commence par une sorte d'article de fonds, par des considérations sur la littérature, et plus particulièrement sur la critique et sur le métier de critique. On y trouve, sous ce dernier rapport, des révélations on ne peut plus curieuses et instructives.

Voici comment l'auteur entrait en matière :

Jamais la littérature en France n'a été aussi riche qu'elle l'est aujourd'hui, si l'on peut appeler richesses cette multitude de livres nouveaux qui paraissent chaque jour parmi nous... Mais, au sein de la fécondité, ne sommes-nous jamais réduits à déplorer notre indigence ? Les années de fertilité ne sont-elles pas celles qui produisent le plus de mauvaises plantes ? Leur trop grande quantité étouffe le bon grain. C'est au laboureur industrieux à arracher de la terre les superfluités qui pourraient nuire à la récolte. La littérature est une terre abondante ; elle exige de nous de pareils soins. On doit donc savoir gré à ceux qui veulent bien s'en charger, et qui, pour nous procurer le plaisir de connaître un bon ouvrage, se donnent volontiers la peine d'en lire une infinité de mauvais.

Ce travail est aussi dangereux qu'il est désagréable ; on sait à quel péril s'expose, de la part des auteurs, quiconque ose entreprendre de censurer leurs écrits...

Gardons-nous cependant de rien reprendre qu'avec discernement, et de ne pas faire tomber notre censure sur ce qui ne mérite que des louanges. Un livre, quelque mauvais qu'on le suppose, est toujours estimable par quelque endroit, et c'est de



EFERUS - Recherches & Classification numériques

ce côté-là principalement que nous devons l'envisager, sans néanmoins dissimuler ses défauts.

En reprenant les défauts d'un ouvrage, nous devons surtout avoir grand soin d'en respecter l'auteur ; mais la réputation d'un écrivain ne doit jamais entrer pour rien dans le jugement que nous portons de ses écrits (1).

## Dans le volume suivant, il revient avec plus de développements sur ces difficultés du métier.

On se plaint continuellement de la partialité qui règne dans la plupart des critiques ; on trouve qu'on loue toujours trop ou trop peu, et l'on prétend qu'il n'entre presque jamais assez d'équité dans les jugements qu'on porte sur le mérite des auteurs et sur la bonté ou les défauts de leurs ouvrages. J'avoue que ces plaintes ne sont quelquefois que trop bien fondées, et qu'il serait à souhaiter que ce fût toujours l'esprit de vérité, de désintéressement et de droiture qui présidât aux décisions de ceux qui s'érigent en tribunal particulier sur le Parnasse. Mais n'aurions-nous pas à nous plaindre aussi, de notre côté, et les lecteurs eux-mêmes ne s'écartent-ils jamais, à notre égard, des règles d'intégrité et de justice qu'ils nous prescrivent ? Nous jugeons les auteurs, et le public nous juge ; mais, dans ce public, combien de particuliers nous jugent mal ! Les uns le font par ignorance, les autres par prévention ; ceux-ci par intérêt, ceux-là par ressentiment ; quelques-uns par mauvaise volonté, plusieurs par esprit de parti ; presque tous par envie de censurer et de contredire...

Voilà les différentes sources d'où partent les jugements de la plupart de ceux qui taxent les nôtres de partialité et d'injustice. Ils ont bonne grâce de nous reprocher des défauts dont ils sont eux-mêmes les premiers coupables ! En quoi je les trouve tout-à-fait inexcusables, car enfin, s'ils font le mal, c'est malice toute

(1) *Observations sur la Littérature moderne*, t. I, p. 3.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pure, personne ne les y oblige. Pour nous, à combien de tentations périlleuses ne sommes-nous pas exposés ?

Tantôt c'est l'ami d'un auteur, ou l'ami de son ami, qui vient nous demander grâce pour un ouvrage dont il est le premier à nous dire du mal. Mais l'auteur est sensible, ajoute-t-il; il est mon ami, et je suis le vôtre. Louez son ouvrage, si vous en parlez; ou, si vous n'avez pas de bien à en dire, n'en parlez pas du tout.

Tantôt c'est l'auteur lui-même qui, un livre d'une main, son chapeau de l'autre, le miel à la bouche et l'orgueil dans le cœur, nous conjure humblement d'exalter son mérite.

D'autrefois ce sont des lettres, les plus polies, les plus flatteuses, les plus engageantes que nous recevons de toutes parts. On fait plus, et je me souviens d'avoir mangé autrefois chez l'abbé Desfontaines d'un très-bon faisan que lui avait envoyé l'auteur d'une très-mauvaise pièce.

De bonne foi, comment résister à des instances si pressantes ? Nous nous raidirions contre les menaces, les persécutions, les injures; mais les louanges, la flatterie, qui corrompent les cœurs les plus fermes, peuvent bien aussi, quelquefois, surprendre notre jugement et nous dérober notre suffrage. C'est un mal, je l'avoue; mais ce mal n'est pas toujours aussi grand qu'on se l'imagine : car, qu'on y prenne garde, si les caresses qu'on nous fait nous engagent à dire du bien d'un auteur, elles ne nous empêchent pas pour cela de rendre justice à ses écrits; et c'est à quoi on ne fait point assez d'attention. Qu'on examine la plupart de nos critiques, et l'on verra que nous avons toujours grand soin de reprendre en particulier tous les défauts d'un ouvrage, tels que peuvent être, par exemple, le peu de justesse dans le raisonnement, la fausseté dans les pensées, la confusion des matières, la frivolité des sujets, la dureté du style, et mille autres choses qui rendent un livre défectueux. Nous finissons ensuite par une louange vague et générale que nous donnons à l'auteur : c'est la fiche de consolation, c'est le miel dont nous frottons le vase d'amertume que nous lui avons préparé. Mais que fait alors le lecteur peu équitable ? Il s'attache uniquement à nos dernières paroles, et, attri-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

buant aux écrits ce qui n'a été dit que par pitié pour l'écrivain, il nous accuse, sans autre examen, de flatterie, de partialité ou d'ignorance... (1).

Une troisième fois, il entre plus avant encore dans le vif de cette question délicate :

On dit souvent, et on a raison de le dire, que, pour bien s'acquitter de l'emploi de censeur littéraire, il faudrait ne connaître personne et être ignoré de tout le monde. Semblable à ces oracles souterrains prononcés par des voix inconnues, les jugements d'un critique ne devraient jamais déceler leur auteur, car, sitôt qu'ils l'ont fait connaître, il devient partial nécessairement, et, à moins de vouloir passer pour impoli ou pour malhonnête homme, il ne lui est presque plus possible d'être équitable.

Ce sont les auteurs qui nous mettent dans cette triste alternative, et c'est une chose qu'il ne faut pas laisser ignorer au public, tant pour nous justifier devant lui de l'espèce d'obligation où nous sommes quelquefois d'être injustes que pour engager ces messieurs à nous laisser cette liberté de suffrage sans laquelle nos jugements ne seront jamais exempts de partialité. Je traite ici une matière délicate, que j'ai déjà touchée légèrement ailleurs, et sur laquelle je sens qu'il est bon d'insister un peu plus aujourd'hui, car le peu que j'en ai dit autrefois n'a pas fait assez d'impression...

Je ne sais si certaines gens me sauront gré de ma franchise : je vais faire connaître une de ces petites misères d'auteurs qui mortifient toujours leur amour-propre, quand elles sont dévoilées; mais qu'importe, si ce que je dirai tourne à l'avantage du public et à la perfection de nos feuilles ? Voici, n'en doutez point, ce qui n'a que trop, jusqu'ici, empêché l'un et l'autre.

Quand un auteur a fait un livre, les premiers exemplaires qui sortent des mains de l'ouvrier sont pour les faiseurs de critiques. On a grand soin de recommander au libraire d'en mettre de côté

(1) *Observations*, t. II, p. 3 et suiv.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

six bien conditionnés : trois pour les auteurs du *Journal des Savants,* de *Verdun* et de *Trévoux,* un pour celui du *Mercure,* et les deux autres pour ceux qui font des feuilles. On se garde bien de charger personne de la commission de nous les présenter ; on veut en être soi-même le porteur, pour se rendre ses juges plus favorables. On débute d'abord en nous voyant par un compliment flatteur sur la célébrité de notre nom, l'intégrité de nos jugements, la solidité de nos remarques, et mille autres fadeurs de cette espèce, qui aboutissent toujours à nous demander une place honorable dans notre journal. On nous prie ensuite de vouloir bien entendre la lecture de quelques pages de l'ouvrage qu'on nous présente. On ouvre le livre comme par hasard, et l'on ne manque jamais de tomber sur les endroits qu'on croit les meilleurs ; on les lit avec emphase, en cherchant dans nos yeux des applaudissements que notre cœur désavoue ; on nous demande notre sentiment, et l'on prend pour des éloges sincères quelques marques d'approbation que la politesse seule nous arrache : car le moyen de dire en face à un homme que son livre ne vaut rien ! Je l'ai dit, on passerait pour un impoli qui manque d'égards et qui n'est point accoutumé à vivre parmi les honnêtes gens. J'ajoute que, si après avoir dit du bien d'un ouvrage par complaisance, on en disait du mal ensuite par justice, on serait regardé comme un homme de mauvaise foi, qui approuve en particulier et qui condamne en public, qui flatte avec la langue et qui déchire avec la plume.

Pour éviter ce double reproche, un censeur n'aurait, ce semble, qu'à ne point parler dans ses feuilles des livres qu'il désapprouve. Mais où sont les auteurs qui souffrent patiemment qu'on ne dise rien de leurs écrits ? Ils sont là-dessus d'une puérilité qui étonne. « Parlez de moi, m'écrivait un jour un d'entre eux, et si vous n'avez pas de bien à dire de mon ouvrage, dites-en du mal ; mais parlez de moi. » Il ne nous reste donc plus qu'un parti à prendre, c'est d'en parler et d'en dire du bien. Cruelle alternative, d'être impoli, homme faux ou flatteur par état ! C'est cependant à quoi les auteurs nous réduisent par leur importunité ; et c'est ce que j'ai dit qu'il ne nous serait pas difficile d'éviter si nous étions moins connus.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il suit de là, conclura-t-on, qu'il est impossible de bien faire pendant longtemps le métier de critique, puisqu'en s'en acquittant avec succès on se fait infailliblement connaître, et qu'aussitôt qu'on s'est fait connaître, on le fait mal nécessairement.

Ce n'est pas là tout à fait la conséquence que je voudrais qu'on en tirât, et je raisonnerais différemment. Si la visite des auteurs, accompagnée du présent de leur livre, ôte au censeur la liberté de son suffrage, il faut que celui-ci ne reçoive ni la visite ni le présent; ce ne sont pas quelques mauvaises brochures de moins qui appauvriront sa bibliothèque. Ce n'est pas là tout : il faut qu'il fasse connaître authentiquement quels sont là-dessus ses sentiments et sa façon de penser; il faut qu'il déclare publiquement que son cœur est fermé à l'intérêt et sa maison aux visites importunes des auteurs...

Ce n'est pas seulement contre l'importunité des auteurs que nous devons nous tenir en garde; nous avons encore à nous défendre de celle des libraires. Ces messieurs, comme l'on sait, ont intérêt que les livres qu'ils impriment soient bien vendus; ce qui n'arrive guères quand ils sont mauvais ou qu'ils passent pour tels. Ils savent que dans les provinces, chez les étrangers, à Paris même (car à Paris on est tout aussi provincial qu'en province sur cet article), ils savent que la plupart des lecteurs n'achètent des livres que sur le témoignage avantageux qu'en rendent les écrits périodiques; et ce témoignage, on nous le demande pour un exemplaire de l'ouvrage...

Il est encore une espèce d'hommes aussi importuns et plus ridicules que ceux dont je viens de parler : ce sont certains auteurs mal appris qui nous regardent tous, nous autres critiques, comme des gens affamés, qu'il est aisé de corrompre à force de nourriture. Ce n'est point par des compliments étudiés qu'ils essaient de gagner notre suffrage; l'espoir d'un repas leur paraît un moyen plus sûr de nous séduire : le don de leurs ouvrages est toujours précédé, accompagné, suivi d'une invitation de cette espèce, et ils ne nous voient que pour nous offrir une bonne pou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

larde et un mauvais livre. Eh ! messieurs, gardez vos livres et vos poulardes, et laissez-nous notre liberté (1).

Un autre jour il nous montrera le savoir-faire des auteurs et éditeurs de son temps, qui ne le cédaient pas, sous ce rapport, à ceux d'aujourd'hui :

Le nombre des livres croît tous les jours; celui des productions nouvelles n'augmente pas de même, et ce ne sont plus guère que les anciennes qu'on nous présente. Avec deux mots on trouve le secret de rajeunir un vieil ouvrage; on fait plus quelquefois, on ressuscite un livre mort. *Nouvelle édition :* paroles simples en apparence, mais pleines de force et de vertu; paroles divines ! elles opèrent seules tous ces prodiges.

Pour entrer dans certains corps, il faut faire certaines preuves : de noblesse à Malte, de piété dans l'ordre ecclésiastique, d'humilité dans les cloîtres, de valeur dans le militaire, de richesses dans la finance, de science dans nos académies, de jurisprudence dans le barreau. Les écrivains, pour être admis au rang des bons auteurs, doivent aussi produire des titres ; et ces titres, ils croient les trouver infailliblement dans le grand nombre d'éditions qu'ils ont données de leurs ouvrages. Un livre paraît imprimé pour la seconde fois, il acquiert dès lors un degré de mérite qu'il n'avait pas auparavant, il procure à son auteur un nouveau rayon de gloire; on compte les éditions qu'il a eues, comme on compte les quartiers de noblesse, et, après plusieurs de ces générations littéraires, on le fait passer de l'état de roture dans le corps des nobles, du nombre des écrits médiocres au rang des bons ouvrages. On sent combien cette manière d'en juger est sujette à l'erreur : car, si, pour être reçu dans quelques-unes des sociétés dont je viens de parler, on falsifie quelquefois des titres ; si, dans quelques autres, la naissance tient souvent lieu d'érudition, la faveur de bel esprit, la protection de richesses, l'hypocrisie de piété, la bassesse d'humilité, l'imprudence de bravoure, et l'esprit

(1) *Observations,* t. IV, p. 3 et suiv.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de chicane de connaissance des lois, combien de livres n'avons-nous pas vus aussi décorés de plusieurs éditions et qui n'ont dû cet honneur qu'au manége, à la cupidité, à la mauvaise foi, à la vanité des auteurs !

*Phronyme* donne un ouvrage au public ; on le lit et on le trouve mauvais. Vous croyez sans doute l'ouvrage mort? Vous vous trompez ; et Phronyme verra plus d'une édition de son livre. Incertain du succès, il n'en a fait tirer d'abord qu'un petit nombre d'exemplaires. L'ignorance, la curiosité, la cabale, les auront bientôt épuisés. L'imprimeur s'y laissera prendre aussi bien que Phronyme ; et le livre paraîtra de nouveau avec un titre de mérite de plus : *Nouvelle édition.*

*Eraste,* auteur universel, voltige de sujets en sujets ; tout est du ressort de son génie. Mais ses premières idées passent avec trop de rapidité de son imagination à sa plume, et de son cabinet chez le libraire. Le livre s'imprime, le public l'achète et le critique. L'auteur écoute, lit et corrige. La première édition n'est point encore vendue qu'il en paraît une seconde, si subite, si précipitée, que ce qui a donné lieu à la seconde en fera bientôt faire une troisième.

*Argante,* dans sa jeunesse, se fit auteur. Ce titre glorieux flatterait encore aujourd'hui sa vanité ; mais son esprit, épuisé par le grand âge, n'est plus capable de rien produire. Argante cependant craint qu'on ne l'oublie ; que fera-t-il pour faire encore parler de lui ? Une édition nouvelle de ses œuvres.

*Ariste* n'a d'autre revenu que celui de sa plume, et sa plume est stérile. Un ouvrage seul ne suffit pas pour le faire vivre toute une année, et dans une année, cependant, il ne peut faire qu'un seul ouvrage. Quelle sera donc la ressource du pauvre Ariste ? Au lieu de donner son livre tout à la fois, il ne publiera qu'un essai d'abord ; six mois après il fera paraître l'ouvrage entier ; à la fin de l'année il y ajoutera des notes et ces paroles : *Troisième édition* (1).

—

On peut dire que le commerce des lettres ne fut jamais plus

(1) *Observations,* t. III, p. 3 et suiv.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

florissant. Le nombre des auteurs se multiplie tous les jours. Leurs productions, telles qu'elles soient, ont cours dans le public, et ne vont plus, comme autrefois,

*Habiller chez Francœur le sucre et la canelle.*

Il y a aujourd'hui mille moyens de se défaire d'un livre qui, dès le commencement de sa naissance, paraissait condamné à décorer éternellement les poudreuses tablettes d'une arrière-boutique. Auteurs, libraires, colporteurs, tous les chefs, membres et suppôts de la littérature, savent à présent de quelle manière s'y prendre pour tirer bon parti des plus minces ouvrages, et tout, jusqu'aux *Ridicules du Siècle*, peut trouver des acheteurs.

De tous les différents commerces, c'est celui des marchandises littéraires qui demande le plus d'industrie. Aussi voyons-nous que ceux qui se mêlent de ce négoce ont une adresse admirable pour tromper le public. Mais quels sont les stratagèmes qu'ils emploient? C'est ce que nous allons examiner. Commençons par les auteurs.

Pour peu qu'un homme de lettres soit répandu dans le monde, il est sûr de trouver des personnes obligeantes qui lui aideront à se défaire avantageusement des plus mauvaises marchandises. D'aimables femmes se chargeront volontiers de vendre plusieurs exemplaires d'un livre qu'elles n'ont pas toujours la complaisance de lire; et pour rendre service à l'auteur elles mettent à contribution toutes les personnes de leur connaissance. Si ces femmes sont jeunes et jolies, le débit est considérable. Les vieilles douairières, qui tiennent bureau et table de bel esprit, sont aussi d'une grande ressource. D'ailleurs, on met en campagne des amis, qui vont prôner partout l'excellence d'une brochure nouvelle, et qui déterminent quantité de personnes à courir chez le libraire pour y changer leur argent en mauvais papier.

La plupart des auteurs font le commerce en détail; mais il s'en trouve aussi qui imitent les gros négociants et qui envoient leurs marchandises dans le pays étranger. Je connais un écrivain

*Dont la fertile plume*
*Peut tous les mois, sans peine, enfanter un volume.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cet auteur si fécond fait partir chaque année pour nos colonies un vaisseau chargé de romans; on lui apporte en échange du sucre, du café et du cacao, dont on se défait encore plus aisément en France que d'un mauvais, et même d'un bon livre. Il est à craindre pour ce négociant littéraire que l'espoir du gain n'engage les autres auteurs à faire un pareil trafic. Les insipides brochures deviendraient alors aussi communes à la Martinique qu'à Paris, et ce commerce tomberait entièrement.

Combien de personnes n'ont d'autre mérite qu'un grand nom. Si on les dépouillait de leurs titres fastueux, que leur resterait-il en partage ? Le mépris public. On peut dire la même chose de certains livres : l'inscription qu'on voit sur le frontispice est tout ce qu'il y a de bon dans l'ouvrage. Les auteurs ont donc grand soin de choisir des titres propres à exciter la curiosité des lecteurs.

Une longue suite d'illustres ayeux, voilà ce qui fait la haute noblesse. On fait cas pareillement d'un livre à proportion du nombre de ses éditions. Un ouvrage qui a été imprimé seize fois est comme un gentilhomme qui compte seize quartiers. Aussi un auteur ne manque-t-il jamais de mettre à la tête de ses œuvres : *Nouvelle édition, Dixième édition,* quoique la première ne soit pas encore épuisée. Les personnes qui ne sont pas instruites de tous ces petits manéges s'imaginent bonnement que ce livre a eu une vogue étonnante ; elles ne manquent pas d'orner leur bibliothèque d'un meuble si précieux.

Ce sont aussi messieurs les libraires, qui entendent merveilleusement leurs intérêts. Un livre ne se vend-il pas ? Comptez qu'ils réussiront à s'en défaire. Un simple changement de titre va tirer un ouvrage de son obscurité. Témoin un livre inconnu qu'on vient d'intituler nouvellement : *Liturgie ancienne et moderne.* Avant qu'on se soit aperçu de la supercherie, on a eu le temps de débiter plusieurs exemplaires, et, jusqu'à ce qu'ils soient tous vendus, on a recours au même expédient, qu'on renouvelle dès que l'ouvrage vient à tomber en discrédit. De sorte qu'un livre, dans l'espace de quelques années, paraît quelquefois sous vingt titres différents.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Outre cela, quand un libraire de Paris veut se débarrasser promptement d'un plat ouvrage, n'a-t-il pas la ressource de la province? Ce qui n'a pas été goûté dans la capitale peut fort bien servir à amuser les habitants d'Arras ou de Quimper-Corentin.

On sait encore que les marchandises prohibées sont ordinairement celles qu'on recherche avec le plus de fureur. Où fabrique-t-on de plus magnifiques étoffes qu'en France? Cependant on leur préfère quelquefois celles qui viennent des pays étrangers, quoique ces dernières n'aient ni la bonté ni l'éclat des ouvrages qui sortent de nos manufactures. Tel est le génie de l'homme, et particulièrement du Français. *Nitimur in vetitum.* C'est surtout à l'égard des livres qu'on a lieu de remarquer une si singulière manie. Il suffit qu'un ouvrage soit supprimé pour que tout le monde ait envie de l'avoir. *L'Ecole de l'Homme* est recherchée avec plus d'empressement que les *Caractères de Théophraste,* de M. de la Bruyère. A peine l'arrêt de suppression a-t-il paru qu'on s'informe partout où se vend le livre qu'on vient de flétrir. On s'adresse au colporteur. Celui-ci n'a garde de se rendre aux premières instances; il faut bien des assurances de discrétion pour lui arracher son secret; enfin l'officieux suppôt de la littérature se laisse gagner, et il vend fort cher un livre qu'on aurait eu à fort bon marché quelques jours auparavant. Quelquefois les ouvrages qu'un colporteur vous propose d'un air mystérieux ne sont rien moins que proscrits : il est vrai qu'ils mériteraient de l'être, si on leur rendait justice; mais, malheureusement, en France, il n'y a point de lois qui défendent d'ennuyer le public. Quand bien même un auteur pourrait obtenir une approbation pour son ouvrage, il prendra bien garde de la demander : un livre qu'on suppose avoir été imprimé à Berlin ou à La Haye se vend bien mieux que si on le voyait muni d'un privilége du roi.

Tout ce que je viens de dire sur la manière dont on s'y prend pour se défaire des plus mauvais livres ne regarde que les petites brochures. On ne se débarrasse pas si aisément des *in-folio;* il y a cependant des moyens pour se délivrer de cette lourde marchandise. N'a-t-on pas la voie des souscriptions? D'ailleurs combien de gens aujourd'hui qui veulent avoir une bibliothèque pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la seule décoration d'une pièce de leur appartement ? Or les *in-folio,* tels qu'ils soient, figurent très-bien sur des tablettes. Je ne sais si on est encore dans l'usage d'acheter des livres à la toise ; cette mode serait fort avantageuse pour les libraires et ne porterait aucun préjudice à beaucoup d'acheteurs, puisqu'il leur est indifférent d'avoir de bons ou de mauvais livres, pourvu que leur cabinet paraisse bien garni. Grâce à la bibliomanie, ce siècle-ci est un siècle d'or pour les libraires, les colporteurs et les auteurs industrieux. Ai-je donc eu tort de dire que le commerce des lettres ne fut jamais si florissant (1) ?

Et nous, avons-nous eu tort de dire que l'écrivain qui a écrit ces pages était un observateur aussi fin que judicieux ?

Avant de travailler à l'*Année littéraire,* à laquelle il collabora cinq ans, l'abbé de La Porte avait eu part, et la meilleure part, à ce qu'il paraît, à la publication des *Lettres sur quelques Ecrits de ce temps,* mais sans jamais avoir voulu y être nommé, non plus, du reste, qu'à l'*Année littéraire*. Il travailla, en outre, aux *Recueils alphabétiques,* de 1745 à 1760; au *Choix du Mercure,* depuis 1760 jusqu'à la fin, aux quatre premiers volumes de la *France littéraire* de 1769, dont il publia seul, en 1778, le supplément (2 vol.) Parmi ses autres entreprises, nous citerons encore, comme ayant quelque rapport avec notre sujet, *les Spectacles de Paris, ou Calendrier historique et chronologique des Théâtres,* qu'il publia de 1751 à 1778, et qui furent continués sans interruption jusqu'en 1794.

(1) *Observations,* t. IX, p. 3 et suiv.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## Clément, *les Cinq Années littéraires.*

Ce n'est point ici, dit l'auteur, un journal dans les formes, une suite d'extraits réguliers et faits pour des gens de lettres; mais il n'aura rien paru de nouveau, d'agréable et d'un peu intéressant dans la république des lettres ou sur le théâtre en France, dont je ne rende compte suffisamment pour la curiosité d'un homme du monde trop dissipé pour pouvoir tout lire, ou trop paresseux pour le vouloir... Je tâcherai, sur toutes choses, de représenter le caractère d'esprit des auteurs, du temps, le goût du pays, du siècle, et même du moment où ils écrivent; le tout avec autant d'égards pour les personnes que d'impartialité sur les ouvrages... La liberté a ses bornes, je les connais parfaitement : je consens à la perdre si je les passe. Mais, doublement républicain, né dans la ville de Calvin et dans les lettres, je ne veux point tenir ma pensée dans une prison perpétuelle.

Bref, l'auteur des *Nouvelles littéraires,* Pierre Clément, promettait de se faire lire sans arborer de drapeau, sans insulter personne, et il tint sa parole. Ses lettres sont écrites avec chaleur et rapidité; ses jugements sont courts, mais justes, précis et lumineux.

La publication des Nouvelles littéraires dura de 1748 à 1752. Clément en donna lui-même une réimpression en 4 volumes in-12, sous le titre de *les Cinq Années littéraires,* qu'il publia par souscription, au prix d'une guinée ou un louis d'or.

On a reproché à l'auteur — c'est lui-même qui parle — que le prix de son livre était trop haut des deux tiers, ce qui est très-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vrai. Mais à ceux qui lui ont fait une objection si bien fondée, il leur a conseillé de ne point souscrire ; il a ajouté que l'état de ses affaires et le fruit qu'on sait qu'il pouvait tirer de son travail en s'occupant à de nouvelles feuilles manuscrites ne lui auraient pas permis de donner son temps à l'édition de celles-ci (qu'il promet de revoir et de corriger avec tout le soin et le respect qu'il doit au public), s'il eût été obligé de mettre l'ouvrage au prix ordinaire.

Il ne devait être tiré de cette réimpression que le nombre d'exemplaires souscrit, et, dans tous les cas, les exemplaires qui auraient pu rester à l'auteur ne devaient être livrés au public que deux mois après la distribution aux souscrivants, dont il promettait de mettre les noms à la tête de l'ouvrage, à moins qu'ils n'envoyassent leur contre-ordre; ce qu'il fit en effet. Nous avons compté sur cette liste 182 noms, parmi lesquels S. M. le roi de Pologne, S. A. R. le prince de Prusse, une douzaine d'Altesses sérénissimes et un grand nombre de milords. Quelques-uns des souscripteurs sont inscrits pour 2, 5, et même 10 exemplaires.

Les Cinq Années littéraires furent contrefaites et plusieurs fois réimprimées. On a joint aux éditions faites après la mort de l'auteur quelques œuvres posthumes, dont il a été donné en 1766 une édition particulière, à laquelle les *Mémoires secrets* consacrent cette mention :

« On sait que l'auteur des Cinq Années littéraires est M. Clément. Il y a peu d'ouvrages périodiques

EFERUS - Recherches & Classification numériques

écrits avec autant de feu, avec autant d'esprit, de véhémence, que cette Année littéraire. Cet ouvrage, où l'auteur avait dit peut-être avec trop de liberté sa pensée, lui occasionna quelques chagrins. Une longue maladie lui fit discontinuer ses travaux littéraires. M: Clément donna une comédie de *Mérope* dans des circonstances qui en empêchèrent la représentation, mais dont la publication fut reçue avec plaisir. Les pièces qu'on donne au public respirent encore le feu de ses premières années. Il y a plusieurs lettres en vers. Quelques-unes sont écrites de Charenton, où l'auteur avait été mis; elles ne se ressentent point des accès de folie qui firent renfermer en pareil lieu ce nouveau Tasse. »

Grimm, qui ne pouvait pardonner à Clément de ne point admirer les philosophes sur parole, en parle avec cette partialité caustique qui lui était malheureusement trop habituelle quand il était amené sur ce terrain. « M. Clément de Genève, dit-il, que M. de Voltaire appelait *Clément Maraud*, pour le distinguer de Clément Marot, a fait, il y a une vingtaine d'années, une comédie de *Mérope* qui n'a jamais été jouée. Il passa ensuite à Londres, où il publia, pendant cinq ans de suite, une *Année littéraire*. Comme ces feuilles étaient très-satiriques et très-mordantes, et qu'il y avait plus d'esprit qu'on n'en connaissait à Clément Maraud, on disait que M. de Buffon les fournissait à ce coquin subalterne, et dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cochait ainsi derrière lui des traits sanglants contre amis et ennemis. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet illustre philosophe a eu des liaisons avec ce mauvais sujet. Clément, ayant vidé ce vilain sac d'ordures, repassa en France, où il devint fou. On fut obligé de l'enfermer aux Petites-Maisons de Charenton. Comme sa folie n'était ni dangereuse ni incommode, il a été relâché au bout de quelques années, et il vient de publier des *Pièces posthumes* de l'auteur des *Cinq Années littéraires*. C'est un cahier de vers et de pièces fugitives, où l'on remarque le penchant du maraud pour la satire... L'auteur y plaisante sur son séjour aux Petites-Maisons... Il se donne pour trépassé, et assurément il l'est depuis longtemps pour tous les honnêtes gens et pour tous les gens de goût (1). »

—

### Le Brun, *la Renommée littéraire.*

Dans une note à l'article Fréron j'ai fait mention d'un pamphlet de Le Brun contre le célèbre critique. Irascible et caustique à l'excès, le Pindare français endurait impatiemment la censure. Il se délectait d'ailleurs à la satire, et la mauvaise hu-

(1) Edition Taschereau, t. 5, p. 228.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

meur ou l'esprit de vengeance l'entraînaient souvent dans d'injustes écarts. C'est ainsi que, pour me servir de l'expression de M. Sainte-Beuve, il compromit étrangement sa chasteté lyrique en se prenant au collet avec Fréron, qu'il poursuivit d'une haine presque égale à celle de Voltaire. Voici les motifs de cette grande animosité :

Le Brun, ayant rencontré, en 1760, une petite-nièce de Corneille, l'avait recommandée à Voltaire dans des strophes inégales, mais senties, animées d'un souffle généreux, et d'une assez belle emphase. Fréron critiqua cette ode dans des termes peu mesurés : il lui en était passé beaucoup par les mains, disait-il; il n'en avait encore jamais lu d'aussi mauvaise que celle-là. Il finissait par renvoyer l'auteur à un cours de langue française, en lui indiquant l'adresse d'un professeur. Quant à ce qui était de Voltaire et de son entourage : « Il faut avouer, disait-il, qu'en sortant du couvent, mademoiselle Corneille va tomber dans de bonnes mains. »

Je laisse de côté la colère de Voltaire sur ce propos, qu'il jugeait digne du carcan. Celle de Le Brun ne fut pas moindre. Il conçut à l'instant l'idée de plusieurs pamphlets ou diatribes à opposer aux feuilles de Fréron. Il lança coup sur coup, en 1761, *la Wasprie* et *l'Ane littéraire*, qu'il répandit à profusion. On dit qu'il fut aidé par son frère, ce qui est possible, mais c'est à tort que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quelques biographes ont attribué exclusivement à ce dernier la paternité de ces libelles. Dans l'*Ane littéraire,* c'est un tiers qui est censé parler :

C'est ici (dans le docte et impartial jugement de M. Fréron sur l'ode de M. Le Brun en faveur de la famille du grand Corneille), c'est ici que mon pauvre âne achève de perdre la tramontane. Ah ! M. Mor... aura-t-il assez d'hellébore pour lui purger le cerveau ? faudra-t-il qu'il fasse un voyage à Anticyre, *naviget Anticyrum ?*

Qu'a-t-il donc ? me direz-vous ; que lui est-il arrivé ? Ah !... un malheur énorme, un tour affreux. M. de Voltaire, ce M. de Voltaire qui a fait jouer dernièrement Wasp sur le théâtre, vient d'être touché d'une belle ode, d'une belle ode que M. Fréron n'a pas faite, d'une belle ode que M. Fréron n'aurait pas voulu faire, et cette ode est de M. Le Brun, de M. Le Brun qui l'a, dit-on, berné, de M. Le Brun qui l'a appelé *avorton littéraire,* de M. Le Brun qui l'a appelé *chenille,* de M. Le Brun qui l'a appelé *buse.* Que vous dirai-je de plus ? Elle a excité M. de Voltaire à faire une bonne action. Une bonne action aux yeux de M. Fréron ! Et ce serait impunément ! Ah ! cela crie vengeance !

Dans *la Wasprie,* quoiqu'il ne l'ait pas signée non plus, Le Brun parle directement :

Qu'ai-je donc fait pour désoler ce pauvre Wasp ? Je suis cause d'une bonne action ; j'ai fait un ouvrage meilleur que les siens ; cet ouvrage parle bien de M. de Voltaire. Voilà qui est affreux ! cela ne se peut pardonner, c'est un crime de lèse-Wasp.

Dans les deux pamphlets ce sont les mêmes termes, c'est le même but : venger la fameuse ode, et éreinter, comme on dirait aujourd'hui, son détracteur. « On y célèbre comme on le doit et l'ami

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Wasp, grand barbouilleur de petites feuilles, et M. Darnaud de Baculard, qui les sous-travaille, les colporte et s'y loue, et l'inconnu M. d'Açarq, qui y fait mettre les adresses de son bureau d'éloquence. »

On procède ici comme là : on commence par « dévoiler aux yeux les moins clairvoyants le mérite littéraire de M. Fréron, ses petites finesses, ses petites inepties, ses petites asineries, ses petites *filouteries* littéraires », on fait enfin tout le possible pour le démonétiser, pour « le réduire à la mendicité, en attendant qu'il aille aux galères » ; et quand on l'a bien abîmé, et qu'on a ainsi bien préparé son auditoire, on prend corps à corps la critique de l'ode à Voltaire, et l'on prouve, avec une superbe prodigieuse, que Fréron n'est qu'un âne, et Le Brun un Pindare.

Enfin le poète irascible porta dans cette lutte un ressentiment tellement outré qu'il s'attira de Voltaire lui-même, si bon juge dès qu'il s'agissait d'un autre, cette leçon de tact et de goût : « Il y a des choses bien bonnes et bien vraies dans les brochures que j'ai reçues. J'aurais peut-être voulu qu'on y marquât moins l'intérêt personnel. Le grand art dans cette guerre est de ne paraître jamais défendre son terrain et de ravager seulement celui de son ennemi, de l'accabler gaiement. »

Le Brun sentait bien lui-même ce que cette lutte avait de peu digne et de compromettant.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*En daignant t'écraser, je m'avilis peut-être,*

dit-il, dans un fragment de satire que je trouve à la suite de la Wasprie ; et il ajoute dans une note à ce vers : « Ceux qui me connaissent savent bien que c'est pour la première fois que j'aurai daigné toucher à *cet homme*. »

Cependant un an s'est à peine écoulé qu'il revient à la charge contre cet homme, contre « cet *avorton littéraire* dont l'existence était si plate et si exiguë à tous égards qu'il en devenait presque hors d'atteinte » ; et pour mieux le battre en brèche, il emprunte ses propres armes, et fonde un journal, *la Renommée littéraire*, malgré « le mépris qu'il a pour ce misérable genre d'écrire. »

La Renommée littéraire, dont le titre était commenté par une vignette que nous expliquerons tout à l'heure, parut vers la fin de 1762. En voici la préface :

Tous ces engagements magnifiques, toutes ces promesses fastueuses par où s'annoncent la plupart des ouvrages périodiques, servent moins à faire des prosélytes que des incrédules. Nous n'userons donc d'aucun de ces petits moyens, grande ressource des charlatans ; c'est à l'exécution, et non à des promesses, de justifier si nos intentions et nos vues étaient saines. Nous ne dirons donc pas que *nous jugerons avec impartialité*, que nos louanges et nos critiques seront toujours justes, que nos règles seront toujours sûres, et toutes ces autres choses si faciles à dire et si difficiles à exécuter : car, bien que ce soit dans ce dessein que nous ayons entrepris cet ouvrage, c'est au public seul à juger si nous avons réussi.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Notre titre annonce notre projet : la Renommée littéraire doit publier les bons et les mauvais ouvrages, et rendre à chacun d'eux la justice qui leur est due. Chacun reconnaîtra au frontispice que nous avons fait graver la Renommée de M. de Voltaire :

*La Renommée eut toujours deux trompettes,* etc.

On n'en pouvait mieux faire l'application qu'à un livre destiné à parler de tous les écrits.

Cet ouvrage est périodique; heureux cependant et trop heureux si, après l'avoir lu, le public veut bien dire : Cet ouvrage n'est point périodique ! C'est là la plus belle louange qu'il puisse nous donner et celle que nous serons le plus jaloux de recevoir.

En effet, nous n'aurions jamais entrepris aucun journal si nous avions vu régner partout le même mépris que nous avons nous-mêmes pour ce misérable genre d'écrire. Mais, comme c'est toujours avec leurs propres armes, c'est-à-dire avec des armes de la même forme, quoique d'une trempe différente, que l'on combat les partisans de l'erreur, et qu'il faut, du moins en apparence, s'accommoder aux préjugés de la multitude pour les vaincre avec plus de sûreté, c'est pour cette raison seule que nous avons donné un cours périodique à un ouvrage qui ne serait, sans cela, que des observations sur le goût par rapport aux écrits modernes. Si les *Lettres persanes,* ce livre si profond, est écrit d'un style si léger, c'était pour attacher à la philosophie des têtes légères qui ne connaissent de liens que la frivolité.

Nous ne manquons point, il est vrai, d'excellents livres, anciens ou modernes, qui donnent des règles du goût; mais les livres, quand ils ont passé leur nouveauté, ne se lisent plus que par le petit nombre de gens qui ont eux-mêmes le goût formé. Très-peu de personnes, d'ailleurs, pourraient faire l'application de leurs règles aux écrits qui naissent chaque jour; et c'est ce que pourrait exécuter un journaliste qui aurait du goût. Tandis que, d'un côté, il s'opposerait aux innovations dangereuses, aux prestiges des charlatans accrédités, qu'il saperait le fragile édifice des réputations mal acquises, de l'autre il ferait jour aux bons ouvrages, il favoriserait tous les enfants du goût, et ceux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui dictent ses préceptes et ceux qui les mettent en usage. Voilà quel serait l'ouvrage périodique qui ne mériterait pas ce nom.

Entre les livres, par exemple, qui ont paru nouvellement, il en relèverait un qui a pour titre : *Considérations sur l'état présent de la Littérature en Europe.* Cet ouvrage, qui a des vues très-saines sur la littérature en général, est un de ceux qui dit les meilleures choses sur les *journalistes* en particulier. Il en fait voir l'abus, la futilité, et surtout le danger. Ces messieurs doivent avoir été choqués de cet ouvrage ; mais le public en doit de sincères remerciements à M. l'abbé Aubry, qui en est l'auteur. Il y a du courage et de la noblesse à s'élever contre de tels abus, et une plus grande gloire quand on est presque le seul qui s'y oppose. On lira avec plaisir ce portrait qu'il fait des journalistes :

« Pour ces faiseurs de feuilles périodiques, dit-il, qui ne montrent guère plus d'éducation que de génie, le public les dévoue à toute l'ignominie dont ils veulent diffamer leurs maîtres. N'est-ce pas assez du vice de leur ignorance grossière ? Faut-il y joindre un crime odieux : celui de la satire ! Possédés de la fureur d'écrire, ils font très-mal un très-mauvais métier.

» Quand je pense à ces hommes, vraiment industrieux, qui doivent chacun de leurs repas à quelques pages des ouvrages d'autrui, quand je les vois, à certains jours marqués, venir chercher dans la boutique des libraires des matériaux pour quelques feuilles d'impression, je ne puis m'empêcher de rire d'un ris de pitié. Je me rappelle un petit animal que les naturalistes nomment le soldat. Cet insecte aime passionnément à vivre dans une coquille ; comme la nature ne lui en a point donné, il s'accommode de celle des autres. J'ai vu moi-même ces reptiles innocents descendre en troupe du haut des montagnes, une fois tous les ans, et couvrir tout le rivage, courant çà et là pour trouver chacun une coquille qui lui convienne. Rien n'est plus amusant que leur industrie en cette rencontre. Ils en essaient vingt : l'une est trop grande, l'autre trop petite ; celle-ci n'est point assez brillante, celle-là est incommode. Enfin lorsqu'ils en ont trouvé une à leur gré, ils y entrent et en prennent possession. Alors vous les voyez, tous ainsi équipés, remonter vers le sommet des montagnes, où

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ils végètent paisiblement dans leurs nouvelles maisons jusqu'à ce que des raisons de nécessité ou d'aisance les forcent d'en changer. »

Rien n'est plus ingénieux, ajoute la Renommée littéraire, que cette comparaison : ne semble-t-il pas voir F... (Fréron) trouver les ouvrages de Montesquieu et de Voltaire des coquilles trop grandes et trop brillantes, et s'accommoder bien mieux des coquilles sombres et étroites des C..., des S... ?

Il y a plusieurs autres endroits que l'on pourrait citer avec éloge, et quelques-uns aussi que l'on pourrait réfuter ; mais nous n'avons voulu par cet extrait qu'inspirer au lecteur la curiosité de lire un livre qui nous a paru un des plus sainement pensés sur la littérature, entre les livres nouveaux qu'on a donnés sur le même sujet. Son but principal est de rompre toutes les entraves qu'on impose au génie, d'abolir les décrets littéraires par qui de petits triumvirs proscrivent les meilleures ouvrages, quand les auteurs ne sont pas de leur parti. Il veut rendre au public un droit qui lui appartient, et que ces messieurs lui ont enlevé, le droit de juger des auteurs qui n'écrivent que pour lui, et qui, par le moyen de ces juges subalternes, se trouvent souvent condamnés ou absous avant d'être introduits au tribunal.

Tout l'esprit de la Renommée littéraire est dans ce premier article, « qui peut servir d'introduction à l'ouvrage. » C'est l'exaltation des amis, et l'*éreintement* des profanes, et tout particulièrement de Fréron, dont le nom revient à chaque ligne ; c'est, en un mot, comme l'avouent ingénuement les auteurs, un journal fait en haine du journalisme.

Ils avaient, par surcroît, donné à leur feuille des armes parlantes, qui en exprimaient éloquemment le but. On voit sur le titre, comme il est dit dans la préface, une Renommée avec deux trompettes. Elle embouche l'une, et il en sort des légendes conte-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nant les titres de quelques ouvrages jugés dignes par les auteurs de passer à la postérité; ce sont : *l'Esprit des Lois, Alzire, Vert-Vert, la Métromanie,* l'*Histoire naturelle*. De sa bouche inférieure part une autre trompette, avec des légendes vouant aux plus vils ministères : *Pièce dérobée* (1), l'*Année littéraire,* les *Jérémiades,* l'*Epître à Minette* et *Caliste*. Au tome second, les légendes ont subi des modifications dont les motifs se comprennent facilement. Aux ouvrages proclamés par la trompette honnête on a ajouté *Atrée;* de ceux que la trompette inférieure précipitait dans les abîmes l'*Année littéraire* et *Caliste* sont seuls restés, et l'on y a adjoint : *Polyxène, Mes dix-neuf Ans,* le *Roi des Pradons,* le *Journal des Dames,* les *Odes de Sabatier*.

La Renommée littéraire n'était pas signée; mais on fut unanime à l'attribuer aux frères Le Brun, « dont l'un était déjà connu par ses démêlés avec Fréron »; c'était la continuation, sous une forme nouvelle et plus large, de *la Wasprie* et de *l'Ane littéraire*. « Ces deux aristarques, disent les *Mémoires secrets,* voulaient prendre le sceptre de la littérature; ils l'exerçaient durement sur les auteurs qui n'étaient pas de leurs amis, mais tout particulièrement sur Fréron et Colardeau. Ces messieurs

(1) Je ne sais ce que les auteurs avaient entendu par là. Le Brun lui-même, dans une lettre dont nous parlerons tout à l'heure, avoue que cette dénomination était bien vague, ou plutôt qu'elle ne disait rien et n'était comprise de personne.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

louaient quelquefois leurs amis, et, comme il n'est pas modeste de se louer soi-même, ils se passaient la plume réciproquement lorsqu'il était question de leurs ouvrages. On lit cependant en tête du 4e numéro une lettre où M. Le Brun se défend d'être l'auteur de ce journal, il proteste n'y avoir aucune part; mais ce qui dément ses protestations, c'est l'éloge prodigieux qu'il en fait. Il remercie modestement de ceux qu'on lui donne : il est juste qu'il renvoie l'encens dont on l'a parfumé. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, s'il n'est pas la main qui écrit, il est le bras qui la conduit. »

Cette lettre, et la réplique que lui donna la Renommée littéraire, sont une véritable scène de comédie, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire intégralement.

J'apprends avec surprise, écrit Le Brun aux auteurs de la Renommée, que plusieurs personnes me font indiscrètement l'honneur de me croire un des auteurs de votre journal. Je ne sais si je leur dois un remerciement ou des plaintes. Votre journal a si bien pris, on y a remarqué des critiques si justes, une littérature si saine, une érudition si débarrassée de pédantisme, et, ce que j'estimerai le plus, une impartialité si courageuse, que d'autres seraient tentés peut-être de laisser courir un bruit qui fait honneur....

Ce qu'il y a de très-plaisant, c'est que la seule raison pour laquelle on me fait cet honneur, c'est parce qu'on voit repris avec beaucoup de justice et de sagacité, dans votre journal, les vers ridicules de M. Baculard, les vers plus fades et plus froids de M. Col..., enfin les obscures méchancetés et les absurdes jugements du sieur Fréron. Mais il serait bien ridicule que l'on me



EFERUS - Recherches & Classification numériques

crût le seul littérateur en France assez homme de goût pour siffler de méchants vers et des jugements ineptes.

Il est vrai que je m'amusai, il y a deux ou trois ans, à relever, soit dans les vers, soit dans la prose de ces illustres messieurs, des traits fort plaisants, qui sont devenus des exemples et même des proverbes de ridicule. Je ne suis plus maître d'empêcher que ces traits ne courent dans les cercles ou dans les écrits. Vous comprendrez que c'est beaucoup moins ma faute que celle de leurs ouvrages. En effet, suis-je coupable de ce que M. Fr... prend le taureau de Phalaris pour le lit de Procuste, etc.; de ce qu'il change une pierre précieuse en un peuple des Indes que nul géographe ne connaît (1)? Suis-je coupable de ce que M. Darnaud de Baculard a dit si plaisamment, dans son Epître au cul de Manon :

*Ce* cul divin, *ce* cul vainqueur,
*Il a des* autels *dans mon* cœur ?

et de ce qu'il a fait ce vers si incroyable :

*Brise leur cœur* navré sous la meule des maux ?

..... Au lieu de jeter les yeux sur moi, on accusera bientôt, avec plus de vraisemblance, Quintilien, Aristote, Longin et Boileau d'avoir mis la main à plusieurs de vos critiques, car vous suivez, vous adoptez partout leurs vues, leurs expressions, leurs pensées, leur manière d'applaudir ou de reprendre. Il sera beau, Messieurs, qu'on vous soupçonne de pareils complices...

Enfin, Le Brun demande aux auteurs de la Renommée de leur parler avec la même franchise littéraire dont ils donnent l'exemple, et leur dit les

(1) Outre les traits décochés tout le long de la route et à tout propos à ce pauvre Fréron, trois articles lui sont spécialement consacrés dans la Renommée littéraire : *Bévues énormes de M. Fréron sur un trait d'histoire ; les Trente et une bévues de M. Fréron ; Lettre d'un écolier de quatrième à M. Fréron.* « Où y prouve (je copie) que M. Fréron, en voulant montrer le grec à Boileau, sur *cinq* mots grecs n'a fait que *six* fautes. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*observations légères* qu'il a faites sur les commencements de l'ouvrage : observations des plus légères, en effet, et des plus anodines.

Réplique de la Renommée :

L'avantage que nous aurions retiré de laisser croire au public que M. Le Brun travaillait à notre journal aurait pu nous faire balancer à mettre au jour la lettre que nous venons de rapporter ; mais, ayant considéré qu'il n'était pas juste de sacrifier son intérêt au nôtre, et que ce qui nous faisait honneur pouvait lui faire de la peine, nous nous sommes aussitôt déterminés à la faire imprimer...

Quant aux louanges qu'il veut bien, ainsi que quelques autres gens de lettres, donner à nos essais de critique, nous les regardons moins comme des récompenses accordées pour avoir bien fait que comme des prix proposés pour nous encourager à faire mieux.

Une raison non moins pressante qui nous a encore déterminés à rendre cette lettre publique, c'est que nous voulons montrer par là à ceux que nous avons critiqués qu'au lieu de nous choquer des fautes qu'on relève dans nos écrits, nous sommes les premiers à les reconnaître, quand elles sont justement reprises...

Il faut dire cependant que, malgré la passion et un parti pris évident, la Renommée littéraire se fait remarquer par des qualités réelles. M. Sainte-Beuve, à l'obligeance duquel j'ai dû de connaître ce petit journal, extrêmement rare, m'a paru en faire un certain cas : c'est un témoignage dont les auteurs eux-mêmes auraient sans doute été satisfaits.

Le Brun semble avoir aspiré au rôle de Boiléau, « son oracle et son maître », qu'il cite et préconise

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à chaque ligne ; mais il n'était pas à la hauteur de ce rôle. On peut même se demander si Boileau lui-même y aurait réussi au milieu de ce XVIII^e^ siècle si impatient de la règle et du frein.

Quoi qu'il en soit, le rôle même qu'affectait la Renommée littéraire, et le talent avec lequel elle était rédigée, devaient lui faire des prosélytes ; à défaut d'autres témoignages, nous voyons une preuve de son succès dans la manière dont elle fut étouffée. Comme « elle offusquait les divers libellistes qui couraient la même carrière, ces petits auteurs se sont réunis, et ont engagé le *Journal des Savants* à faire arrêter cet enfant bâtard. Il faut savoir que tous les autres devaient un tribut de cent écus à ce père des journaux ; MM. Le Brun n'avaient point payé : en conséquence on a fait saisie et arrêt entre les mains des imprimeurs. »

La Renommée littéraire, qui paraissait tous les quinze jours, avait vécu l'espace d'une douzaine de numéros.

—

CHAUMEIX et D'AQUIN, *le Censeur hebdomadaire.*

Le Censeur hebdomadaire, dont la publication commença vers 1760, s'annonçait comme un ouvrage unique en son genre, d'un goût tout différent des autres, tant pour les matières que pour la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

façon de les traiter, contre lequel, par conséquent, le grand nombre des journaux ne pouvait être une objection.

La quantité prodigieuse de livres de toute espèce que l'on imprime et que l'on publie à tout moment, la nature de ces ouvrages, la manière dont ils sont exécutés, démontrent assez la nécessité de rappeler aux règles de la raison, et même à celles du devoir, tant de gens qui en sont venus au point non seulement de les mépriser, mais encore de les combattre. Nous sommes donc dispensés de prouver ici la légitimité de nos motifs...

1° Le fonds principal de cet ouvrage périodique sera l'exposition des règles de la littérature. Nous avons pensé qu'il ne suffisait pas de reprendre les ouvrages qui pèchent par cet endroit, mais que, de plus, il fallait faire connaître aux auteurs que l'on censure la justice de la critique, afin, par là, de les engager à se corriger...

Notre journal devient, par ce moyen, utile à tout le monde, et particulièrement aux jeunes gens, qui trouveront dans un même livre la règle et l'exemple, et qui, au secours de la critique, pourront également profiter des défauts et des perfections qui se trouvent dans les divers ouvrages que l'on publie tous les jours.

C'est ce qu'aucun journaliste n'a encore entrepris, et l'on ne peut disconvenir que cela ne soit plus nécessaire à présent qu'il ne l'a été en aucun temps.

Chaque feuille commencera toujours par un article dans lequel on exposera quelques-unes des règles à suivre; on pourra en former par la suite un traité complet... Les règles se trouveront ensuite appliquées dans les autres articles de chaque feuille. Ainsi les deux parties de notre journal peuvent être regardées de même qu'un corps complet de littérature, très-propre à rappeler le bon goût, si méconnu de nos auteurs modernes.

2° Il règne dans un très-grand nombre d'écrits nouveaux un esprit de doute et d'incrédulité qui gâte les meilleurs ouvrages.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Rien n'est plus pernicieux que cet esprit; les personnes peu éclairées n'en éprouvent que trop la contagion. Nous nous proposons de nous élever avec force contre ce goût trop répandu...

3° Les encyclopédistes ont prétendu nous donner, dans leur dictionnaire, des modèles, en même temps qu'ils ont voulu nous y prescrire des règles : il est donc tout naturel que nous examinions leur littérature... Nous pourrions mettre en fait qu'il n'y a peut-être pas, dans toute l'Encyclopédie, un seul article sur lequel nous ne pussions égayer nos lecteurs aux dépens des auteurs de ce dictionnaire, qui se donnent comme des lumières extraordinaires venues pour éclairer l'univers entier.

4° Il y a une certaine partie de la littérature de nos jours sur laquelle nous croyons devoir garder le silence, pensant qu'il vaut mieux n'en pas faire mention que d'occuper nos lecteurs à l'examen de pareils objets. Ainsi on ne trouvera pas dans notre journal ce qui concerne le théâtre actuel, et toutes ces bagatelles poétiques dont un certain nombre de jeunes auteurs font leur principale étude et que des libraires avides tâchent de répandre par toutes sortes de voies; non plus que les romans et les petites brochures qui n'entrent que dans la bibliothèque des gens désœuvrés.

On ne saurait être plus clair, ni plus hardi; mais, en dépit du vieil adage, la fortune ne sourit point à l'audace des Censeurs hebdomadaires. Ils reconnurent bientôt qu'ils faisaient fausse voie, et ils n'hésitèrent pas à changer de tactique. On lit en tête du 2e volume :

Le goût du public doit être la boussole des écrivains, surtout de ceux dont la pénible et délicate occupation est de rendre compte des nouveautés littéraires. Il faut se mettre dans le cas de pouvoir être lu de tout le monde. On ne parviendra à ce but désiré de ses travaux qu'en jetant un certain agrément sur les objets mêmes qui en paraissent le moins susceptibles.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'expérience nous a appris que la première forme de notre *Censeur hebdomadaire,* prise dans toute sa rigueur, ne pouvait plaire généralement. Pour cinq ou six personnes qui se jettent à corps perdu dans les épines de la métaphysique, il y en a mille qu'elle rebute, mille autres qui aiment mieux cueillir les roses des beaux-arts. C'est à la volonté du plus grand nombre qu'un journaliste est obligé de céder. Il y a plus : cette guerre déclarée aux encyclopédistes, vaincus de tous les côtés, sans espoir de rallier jamais leurs forces, a paru inutile à toutes les personnes sensées. Ne vaut-il pas mieux satisfaire la curiosité du public par le prompt extrait d'un livre nouveau que de s'amuser à battre des gens à terre ? Ce n'est pas tout : ces règles sur la littérature, qui commençaient périodiquement chaque cahier, jusqu'au huitième inclusivement, n'ont pas eu le bonheur d'exciter une grande sensation chez nos lecteurs ; nous les avions cependant tirées des meilleures sources ; nous les avions soignées. *On sait ces choses-là,* disait-on ; *des extraits ! des extraits!* Le public est notre maître, le parti le plus sûr est de faire de nouveaux efforts pour le satisfaire.

On a beaucoup crié contre nous de ce que les ouvrages dramatiques étaient exclus de notre journal. C'est s'interdire, a-t-on dit, la plus brillante partie de la littérature.

Voici notre réponse sur ces différents chefs :

1° Nous serons plus réservés sur l'article de la métaphysique.

2° Nous abandonnerons la théologie et la morale de l'*Encyclopédie* à MM de *la Religion vengée.* Nous convenons même qu'il y a de très-beaux génies parmi les encyclopédistes ; mais valent-ils mieux que Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon, Cheminais ; que Pascal, Nicole, Arnault, Le Maître, La Bruyère ; que Corneille, Racine, Lafontaine, Despréaux, Rousseau, Le Franc, Gresset ? Valent-ils mieux enfin que l'auteur de l'*Ami des hommes ?* Ces illustres littérateurs du dernier siècle et du nôtre, remplis d'un saint respect pour les vérités de la foi, sont un bel exemple à proposer et à suivre.

Quelque mérite que nous attribuions ici aux auteurs d'un dictionnaire qui aurait pu faire la gloire de la nation, nous ne pou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vons nous empêcher de dire que, s'il y a beaucoup à louer, il n'y a guères moins aussi à reprendre dans leurs articles de littérature et des arts les plus communs. Nous ne renonçons donc pas à faire voir en quoi ils se sont éloignés de la route des grands maîtres, en quoi ils ont mal saisi certains procédés des arts. Nous le ferons quand l'occasion s'en présentera, mais avec la politesse convenable. *Plus fait douceur que violence.*

3° Nous rendrons compte des ouvrages dramatiques; nous les envisagerons du côté des mœurs. Par cet endroit même, les romans rentreront dans notre plan.

4° Nous croyons devoir fondre dans nos extraits les règles de littérature que nous nous sommes engagés à fournir. Elles en seront souvent le préambule.

Une chose qui doit mériter l'applaudissement de tous les honnêtes gens est notre zèle pour la religion. En vain quelques mauvais plaisants nous ont-ils donné le nom d'*inquisiteurs*.....

Pour expliquer ce revirement, qui, d'ailleurs, fait honneur à l'esprit de d'Aquin, il faut dire que Chaumeix n'avait pas tardé à quitter la rédaction du Censeur. On lit dans un avis du libraire, à la fin du 2e volume :

Les cinq derniers cahiers du premier tome du Censeur hebdomadaire et tout le second volume sont de M. d'Aquin. M. de Chaumeix, *occupé avec MM. les encyclopédistes,* a trop peu de temps de reste pour travailler à ce journal. Il vient donc de donner son désistement, et le privilége reste actuellement en entier à M. d'Aquin.

Le Censeur hebdomadaire devait donner par année 65 cahiers de 2 feuilles in-8°, formant 5 volumes de 416 pages chacun. Le prix de la souscription était de 18 livres; celui de chaque cahier, de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

12 sols d'abord, puis de 8. Les souscripteurs de la province avaient à payer de plus quatre sols pour le port de chaque ordinaire. La Bibliothèque impériale en possède 5 volumes ; je ne saurais dire si c'est le tout.

Mentionnons une *Semaine littéraire*, par une société de gens de lettres (Aquin et Caux), 1759, 4 vol. in-12. Le premier de ces écrivains publia, à la même époque, les *Amusements d'un homme de lettres*, ou jugements raisonnés et concis sur tous les livres parus en 1759, 4 vol. in-12.

—

## Palissot et Clément.

*Journal français ; — Gazette des Deuils ; — Nécrologe.*

A la fin de 1776, Palissot et Clément (1), encore deux bêtes noires de Voltaire et du parti philosophique, répandirent un prospectus de journal dont le ton mystérieux et quelque peu solennel ne laissa pas que d'étonner.

Nous ne chercherons pas à éblouir le public par des promesses fastueuses, en lui annonçant un nouveau journal dont on a bien

(1) Il ne faut pas confondre ce Clément (J.-M.-Bernard), né à Dijon en 1742, mort à Paris en 1812, et que Voltaire avait surnommé l'*Inclément*, avec l'auteur des *Cinq années littéraires*, Pierre Clément, né à Genève en 1717, mort en 1767.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

voulu nous charger, lorsque nous y pensions le moins, et sans que nous ayons ni sollicité ni prévu la confiance dont on nous honore. De ce moment la décence et l'impartialité, qui sont des devoirs pour tous les journalistes, en deviennent encore de plus sacrés pour nous. Nous en contractons l'engagement avec le public; nous faisons même de ce devoir la base de notre journal.

Tout écrivain qui se croira fondé à se plaindre des jugements portés sur ses ouvrages dans quelques papiers publics pourra nous adresser ses défenses. Loin de nous excepter nous-mêmes de la loi commune, nous invitons les gens de lettres à nous répondre et à nous éclairer, s'il nous arrive de tomber, à leur égard, dans quelques méprises...

Nous abandonnerons aux journaux des sciences tous les objets qui doivent leur être spécialement réservés. Nous ne parlerons que des ouvrages qu'une longue expérience peut nous avoir mis à portée de juger, et nous nous contenterons d'annoncer les autres. La prétention de parler de tout nous paraît une témérité; nous la regardons même comme une des causes qui a le plus contribué à décrier la profession de journaliste.

Nous consacrerons tous les mois un article à une matière qui fournirait elle-même le sujet d'un journal très-intéressant : nous y traiterons des erreurs de l'histoire, champ beaucoup plus vaste qu'on ne saurait le croire, sans en excepter même ceux de nos historiens dont les noms, respectés avec raison, doivent le plus en imposer à la confiance publique.

Afin de ne rien négliger de ce qui a paru un objet d'intérêt et de curiosité pour un grand nombre de lecteurs, nous avons obtenu la permission d'insérer dans notre journal une notice des édits, lettres-patentes, déclarations du roi, qu'on ne trouvait jusqu'ici que dans le *Journal de Verdun,* que l'administration a jugé à propos d'éteindre.

Sans nous dissimuler les difficultés de notre entreprise, dont personne n'est peut-être plus vivement pénétré que nous, nous ferons tous nos efforts pour justifier le choix qu'on a fait de nous, et pour remplir envers le public toutes les obligations qu'il nous impose.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Qui donc avait pu les charger, comme malgré eux, d'une mission qui leur imposait une réserve si étrangère à leurs habitudes? Il semblerait presque, à les entendre, que c'était une mission officielle, et l'insinuation relative aux édits et arrêts, dont le privilége leur est concédé, tendrait à confirmer cette supposition. Mais nous en sommes réduits là-dessus à de simples conjectures, les contemporains ne nous ayant point donné la clef de cette énigme, — si tant est qu'il y ait une énigme. Voici comment en parlent les *Mémoires secrets :*

« On répand le prospectus d'un *Journal français* par MM. Palissot et Clément, qui, à les en croire, s'en sont trouvés chargés au moment où ils y pensaient le moins. Ce qui n'est pas plus aisé à persuader, c'est que la décence et l'impartialité en seront la base. Ils ne prennent point la plume pour critiquer, mais, au contraire, pour venger les auteurs qui auront à se plaindre; nouveaux Ajax, ils offrent leur bouclier à qui voudra s'en couvrir (1). La

(1) J'ai rencontré à la bibliothèque Sainte-Geneviève, dans un recueil factice, quelques numéros d'un *Flibustier littéraire* qui s'annonçait également comme le champion des victimes du journalisme: « La tyrannie que deux auteurs exercent dans la république des lettres me paraît si outrageante, que je me crois obligé, en qualité de mauvais écrivain, de prendre le parti de mes confrères. J'ai résolu d'examiner la critique que l'on fait de leurs ouvrages, et de les dispenser par ce moyen du tribut servile que la plupart d'entre eux payent pour obtenir le passe-port de leurs livres. » Une inscription manuscrite attribue cet *ouvrage hypercritique*, publié à Londres en 1751, à *de Sainte-Aulair.*

En 1758, Dreux du Radier publia le projet d'un *Censeur impartial*, qui devait avoir aussi pour objet la défense des auteurs injustement attaqués dans les autres ouvrages périodiques.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fin de tout cela, c'est qu'ennemis jurés de la philosophie et des philosophes, ces messieurs se proposent de faire la contre-partie du successeur de M. Linguet (La Harpe); et, comme celui-ci est absolument vendu au parti encyclopédique, ils en contre-carreront tous les jugements, ils en détruiront toutes les idoles. Tous deux ont du talent et un assez grand fonds de méchanceté pour en bien nourrir leur journal; mais aucun n'a cette gaieté, cet art de l'ironie, que possédait si supérieurement défunt Fréron. »

Grimm mentionne également l'apparition de la nouvelle feuille, qui, dit-il, se présente comme l'héritière du *Journal de Verdun*. « Les journaux sont devenus une espèce d'arène où l'on prostitue sans pudeur et les lettrès et ceux qui les cultivent à l'amusement de la sottise et de la malignité. On a jugé apparemment que cette arène littéraire n'était pas encore occupée d'une manière assez brillante par MM. La Harpe, Fréron, Lefuel et autres; on vient d'appeler parmi les combattants MM. Clément et Palissot. Ces messieurs assurent, dans leur prospectus, que la décence et l'impartialité présideront à toutes leurs critiques. Le public en a de trop sûrs garants dans la comédie des *Philosophes*, et dans les *Lettres à M. de Voltaire*, pour avoir aucun doute là dessus. Ainsi la bonhomie de ces messieurs n'a rien à craindre d'un engagement dont la sévérité

EFERUS - Recherches & Classification numériques

eût peut-être écarté, dans toute autre circonstance, un grand nombre de souscripteurs (1). »

On sait ce qu'était cette comédie des *Philosophes,* où Palissot poussa la passion jusqu'à mettre dans la bouche de quelques-uns de ses personnages des aménités dans le genre de celle-ci :

*Enfin tout philosophe est banni de céans,*
*Et nous ne vivons plus qu'avec d'honnêtes gens.*

La *Correspondance secrète* en augurait de même : « Vous êtes le maître d'en croire MM. Palissot et Clément sur leur parole; mais c'est l'espérance de les voir manquer dans chaque feuille à leur engagement qui leur attirera le plus grand nombre des souscripteurs. »

« Nous sommes menacés, dit La Harpe (2), d'un nouveau journal, qui succède au privilége du *Journal de Verdun,* et qui serait fait par Clément et Palissot. Il s'appellera *Journal français,* comme si les autres étaient iroquois. Il y a pourtant, dit-on, de grandes difficultés, parce que ces deux critiques sont absolument opposés l'un à l'autre sur plusieurs points essentiels, entre autres sur M. de Voltaire, dont Palissot a toujours été l'admirateur, et que Clément fait profession de mépriser. Il en est de même de plusieurs autres écrivains, sur lesquels ils ne s'accordent pas. Mais on dit que ces deux messieurs

(1) Novembre 1776. Edition Taschereau, t. IX, p. 248.
(2) *Correspondance littéraire,* let. 59.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

traitent ensemble, comme Octave et Antoine, sur les victimes qu'ils s'abandonneront, et qu'ils dressent la table des proscriptions. »

La publication du *Journal français* commença le 15 janvier 1777. Il paraissait tous les quinze jours, par cahiers de trois feuilles in-8°; il devait donner, en outre, tous les deux mois, un supplément contenant les *Notices des édits et arrêts*, « de manière que les provinces les plus éloignées seraient instruites pour ainsi dire aussitôt que la capitale de ces objets, qu'il est si important de connaître, et que ce recueil pourrait devenir à la longue le véritable code de notre législation. » L'abonnement était de vingt-quatre livres pour tout le royaume.

Malgré le talent de ses rédacteurs, cette feuille ne fournit qu'une courte carrière; elle mourut d'inanition avant la fin de la deuxième année. « Ces fameux critiques, dont le nom promettait d'alimenter merveilleusement la malignité des lecteurs, ne répondirent pas à cette attente, et l'on fut obligé, faute de souscriptions suffisantes, de s'arrêter au tiers du renouvellement de l'année. » Ils auraient probablement vécu plus longtemps, si, moins fidèles à leur programme, ils eussent donné un plus libre cours à leur humeur batailleuse.

« Le Journal français, dit la *Correspondance secrète*, dont on attendait des merveilles, à cause de la réputation des deux auteurs, qui sont très-connus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par leur critique sévère et maligne, n'a pu se soutenir, malgré tous les efforts que ces aristarques ont faits pour être méchants : il n'a plus que 200 souscripteurs, de 900 qu'il avait l'année dernière. Le public est malin, il aime les méchancetés; mais il veut qu'on l'instruise, et le Journal français n'était rien moins qu'instructif. » Cet échec avait décidé l'éditeur, Moutard, à retirer la rédaction à Palissot et à Clément, et à la donner à l'abbé Grosier; mais celui-ci n'avait pu réussir à rendre la vie à une feuille tombée dans le discrédit.

Palissot avait débuté dans la carrière du journalisme par la publication d'une feuille plus politique que littéraire, qui n'avait pas une grande valeur, si l'on peut s'en rapporter au témoignage des *Mémoires secrets*.

« Le sieur Palissot, y lit-on à la date de mai 1762, donnait depuis quelques années au public une gazette sous le titre de *Papiers anglais*. C'était un barbouillage extrait des différents pamphlets qui courent à Londres sur les matières politiques. Rien de plus bavard, de plus ennuyeux et de plus mal choisi que cette collection, d'ailleurs pleine de contresens, le directeur n'entendant point la langue anglaise, et se confiant à de mauvais traducteurs pour épargner l'argent. Elle était fort chère et coûtait plus de 14 sous la feuille. Le public s'est lassé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de se laisser baffouer par ce *scribler*, et, les souscriptions tarissant tout-à-fait, le sieur Palissot est obligé de renoncer à son travail. »

Suivant Palissot lui-même, c'est par ordre du ministre que cette feuille fut suspendue. La publication en avait commencé à la fin de 1759, sous le titre de *Papiers anglais ;* au 4e volume, elle prit le titre d'*Etat actuel et politique de l'Angleterre, ou Journal britannique,* qu'elle quitta ensuite pour celui de *Gazettes et Papiers anglais.* La traduction était confiée à Suard, qui n'en était, il est vrai, qu'à ses débuts; mais on doit supposer néanmoins qu'elle n'était pas aussi généralement mauvaise que le donnent à entendre les *Mémoires secrets.* Ce qu'on reprochait avec plus de raison à cette feuille, c'était de trop s'astreindre à des détails qui ne pouvaient intéresser que faiblement en dehors de l'Angleterre, et de négliger les nouvelles, les petits faits, les particularités, dont le public français devait être plus particulièrement curieux. Mais en somme elle donne une idée assez exacte de l'état politique de l'Angleterre à cette époque. On la trouve, du moins en partie, à l'Arsenal.

Palissot fut encore l'un des principaux auteurs du *Nécrologe des Hommes célèbres de France.* Ce recueil, dont le titre dit assez le sujet, avait été précédé d'une *Gazette des Deuils* qui fournit une assez

EFERUS - Recherches & Classification numériques

longue carrière, et qui mérite, à ce titre et à quelques autres, que nous lui consacrions une mention. Cette feuille, paraît-il, répondait à un besoin pressant. Les Parisiens ignoraient souvent les jours où se quittaient les deuils de cour : on se proposait de les en informer la veille ou la surveille, par des billets qui seraient envoyés chez les abonnés. L'établissement de la Gazette des deuils avait été autorisé par le duc de Choiseul au profit d'une demoiselle Fauconnier, courtisane jadis célèbre, et qui depuis avait donné dans le bel-esprit. C'était la maîtresse de Palissot, et le ministère l'honorait de ses bontés. L'homme de lettres, désireux de tirer parti de cette feuille anodine, y joignit un Nécrologe des personnes célèbres, dans les sciences et dans les arts, mortes dans le courant de l'année. « On sent, disent les *Mémoires secrets,* combien cette superfétation était ridicule; mais, par ce moyen, cette Gazette, qui n'était qu'à 3 livres, monta à 6 francs. »

Grimm, de son côté, s'en exprime ainsi :

« Depuis que P*** a obtenu le privilége d'annoncer les deuils de la cour aux particuliers, moyennant une rétribution annuelle de 3 livres, et qu'il a disposé de ce privilége en faveur de sa respectable amie mademoiselle F***, fille du monde, retirée du service à cause de la multiplicité de ses services et de son âge, il a imaginé d'augmenter

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette ferme d'une souscription de 3 autres livres pour un Nécrologe des hommes célèbres de France, dans lequel il fait l'éloge et donne les particularités de la vie de ceux qui sont morts dans l'année. On a dit de ce recueil qu'il renfermait plutôt la satire des vivants que l'éloge des morts; mais c'est du poison perdu, parce que personne ne lit cette rapsodie. » Il revient à diverses reprises sur cette rapsodie, généralement méprisée, écrite par un tas de barbouilleurs qui se donnent le titre de *Société de gens de lettres.* Mais on sait combien Palissot était antipathique au malin chroniqueur, et il faudrait bien se garder de prendre son jugement à la lettre. Le Nécrologe, malgré ses défauts, a une valeur historique sur laquelle nous n'avons pas besoin d'insister.

« L'exécution de ce livre, dit La Harpe (*Corresp. littér.*, lett. 47), est aussi défectueuse que le plan en pouvait être utile, et il ne doit être lu qu'avec précaution. Son plus grand défaut n'est pas d'être platement écrit; un inconvénient plus grave, ce sont les fausses idées qu'il donne souvent du génie et des productions d'un écrivain, et les jugements ridicules qu'on y trouve. En général, les auteurs du Nécrologe se sont crus obligés de prendre le ton de l'adulation et du panégyrique; ils ont oublié qu'ils devaient n'être qu'historiens, et que par conséquent la vérité doit être leur premier devoir... » Néanmoins,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« l'utilité dont cette notice annuelle peut être », surtout pour les étrangers, par les faits et les dates qu'elle renferme, le détermine à placer ce petit recueil au nombre des livres dont son impérial correspondant peut faire usage.

Les principaux rédacteurs du Nécrologe, avec Palissot, furent Poinsinet de Sivry, Castilhon, Lalande, François de Neufchâteau, Maret de Dijon, etc. La collection, de 1764 à 1782, forme 17 volumes in-12.

En 1782, la Gazette des Deuils et le Nécrologe furent acquis par les propriétaires du *Journal de Paris,* qui prirent prétexte de cette réunion pour porter le prix de leur feuille de 24 à 30 livres, au grand déplaisir des abonnés.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## L'abbé Prévost, Arnaud, Suard, Grimm.

*Journal étranger. — Gazette littéraire de l'Europe.*

J'ai déjà mentionné plusieurs tentatives faites pour nous initier à quelqu'une des littératures étrangères ; j'ai parlé de la *Bibliothèque anglaise,* de la *Bibliothèque germanique*, de la *Bibliothèque italique*, etc. En 1754, l'abbé Prévost et quelques autres écrivains essayèrent de synthétiser en quelque sorte cette idée, en réunissant dans une feuille écrite en français, c'est-à-dire dans une langue devenue universelle, les connaissances, les découvertes et les chefs-d'œuvre de tous les artistes, de tous les savants du monde, en tout genre et dans toutes les langues vivantes, et de faire ainsi participer la France et l'Europe à tant de trésors ignorés, perdus pour la plupart parce que peu de personnes sont capables de lire dans l'original les excellents

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ouvrages que produisent journellement les différentes parties de l'Europe, et qu'il est très-difficile de rassembler ces nombreuses productions. Leur but était encore d'offrir aux talents divers des gens de lettres de toutes les nations un théâtre propre à les faire briller aux yeux de tous leurs contemporains, de contribuer à rassembler en une seule confédération toutes les républiques particulières dans lesquelles était divisée la république des lettres, qui, resserrée pour ainsi dire par les limites de chaque peuple, reconnaissait des bornes que la politique n'avait aucun intérêt de lui prescrire, et qu'elle ne devait recevoir que de la mesure de l'esprit humain.

Cette correspondance, disaient-ils, aussi nécessaire entre les nations pensantes, pour la perfection de la raison, que l'usage de la parole entre les individus pour leur secours mutuel, a besoin de quelque point commun de réunion, où toutes les connaissances acquises viennent s'éclairer mutuellement, où les génies des diverses nations viennent se rencontrer pour instruire l'univers, où les écrivains de tous les pays viennent épurer le goût en les comparant... Que de travaux inutiles répétés, par le défaut de communications entre ceux qui courent la même carrière en différentes contrées! Que de fatigues et de veilles, que de temps et de progrès perdus pour l'esprit humain, seraient épargnés ou mis à profit, si, au lieu de partir du même point et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de marcher parallèlement sur la même route, chaque homme de lettres, mieux instruit des progrès de tous ses collègues, et commençant sa course du terme où ils ont fini la leur, gagnait en avant tous les pas qui se perdent à revenir toujours inutilement dans les mêmes sentiers! Quels avantages encore les sciences ne retireraient-elles pas de la comparaison des différentes méthodes, et les arts des différentes pratiques imaginées dans les différents pays!

Ce projet était excellent, mais immense et rempli de difficultés, ne fût-ce qu'au point de vue des dépenses extraordinaires que devait entraîner, à cette époque surtout, la composition d'un journal dont tous les matériaux devaient se tirer, à grands frais, des pays étrangers.

Aussi les commencements du *Journal étranger* furent-ils très-pénibles. Après bien des tiraillements, les entrepreneurs en offrirent la direction à Grimm, qui l'accepta d'autant plus volontiers, dit-il lui-même, que ce travail, en amusant beaucoup, pouvait en même temps faire honneur à son auteur; mais après s'être convaincu par lui-même de l'impossibilité de le bien faire, il l'abandonna, et Toussaint, auteur des *Mœurs,* prit sa place.

Cependant l'impossibilité de *bien faire* un pareil journal n'était pas absolue aux yeux du spirituel critique, car à peine l'a-t-il déclaré impossible,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il donne le moyen de le *faire supérieurement*. Cette théorie d'un journal universel est trop curieuse pour que nous ne la reproduisions pas.

Pour faire supérieurement un journal étranger, je voudrais le partager entre six philosophes, et nos premiers ne seraient pas trop bons pour cela. Ces six hommes partageraient entre eux l'Europe. L'un serait en Italie, l'autre en Angleterre, un autre en Allemagne, etc. C'est sur les lieux mêmes que chacun ferait sa partie, et au bout d'un certain temps, ils changeraient de place, et se releveraient l'un l'autre successivement. Il résulterait de cet arrangement un double avantage : premièrement, le journal serait supérieurement bien fait et deviendrait un livre important pour toute l'Europe; en second lieu, nos philosophes auraient fait, au bout d'un temps fort court, le tour de l'Europe; ils auraient eu occasion de connaître le génie, les arts, les vertus, les vues des différents peuples qui l'habitent, avantage inestimable d'un projet dont l'entreprise ferait bien plus d'honneur à l'humanité que tous ces voyages sous les pôles pour mesurer quelques degrés de la terre, qui n'en déterminent pas mieux la figure. On me passera, sans doute, de choisir des Français pour l'exécution de mon projet : c'est, de tous les peuples de l'Europe, celui qui réunit le plus de qualités pour cela, et s'il lui manque quelque chose, c'est l'instruction, qu'il acquerrait par ce moyen même. J'appellerais l'ouvrage de mes philosophes le *Journal des Voyageurs*. Chacun d'eux ferait le tour de l'Europe, seul, et n'aurait point de communication avec les autres. A leur retour, ils quitteraient le journal, et l'on en ferait partir six autres pour le continuer. Ceux qui seraient revenus donneraient au public leur voyage, c'est-à-dire leurs observations particulières, chacun à part. Y aurait-il rien de plus intéressant que d'apprendre comme six bonnes têtes, capables de voir, auraient vu différemment les mêmes objets?... Je trouve, je l'avoue, mon projet excellent, et digne d'être exécuté sous les auspices d'un grand roi. Il est très-malheureux pour les lettres que nos philosophes aient si rarement occasion de voyager, et d'une manière convenable.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Après Toussaint, le *Journal étranger*, qui compta parmi ses rédacteurs J.-J. Rousseau, l'abbé Béraud, Favier, Lamarche, Hernandez, fut successivement dirigé par l'abbé Prévost, Fréron, Deleyre, et enfin par Suard, assisté de son inséparable, l'abbé Arnaud. Ces deux derniers écrivains avaient réussi à fixer sur ce recueil l'attention publique; mais, ayant été chargés par le gouvernement de faire la *Gazette de France*, ils l'abandonnèrent à leur tour, et il en resta là.

La mort de cette feuille était regrettable, car elle avait rendu et pouvait rendre encore des services à la cause des lettres. C'était, de tous les journaux d'alors, le plus piquant sans contredit; seulement il était toujours en retard, et sujet à de continuelles vicissitudes. Il avait vécu environ sept années, d'avril à novembre 1754, puis de janvier 1755 à septembre 1762, moins pourtant l'année 1759, pendant laquelle il n'en fut rien publié La collection se compose d'environ 45 vol. in-12.

Cependant l'idée qui avait présidé à la création du Journal étranger était tellement féconde, qu'Arnaud et Suard résolurent de la reprendre, en l'étendant encore, et à peine étaient-ils assis dans leur nouvelle position, qu'ils publièrent le programme d'une *Gazette littéraire de l'Europe*, programme qui ne laissa pas de surprendre le public.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce n'était, en effet, qu'à grand'peine qu'ils étaient parvenus à donner un numéro du Journal étranger par mois, et ils promettaient de la nouvelle feuille un numéro par semaine, sans compter, par chaque mois, un supplément aussi fort que les quatre numéros. Mais ils espéraient cette fois dans un secours puissant. L'ambition leur était venue en montant dans les régions administratives. A côté de la gazette politique officielle, dont ils avaient la direction, ils voulurent avoir une gazette littéraire officielle : ils en trouvaient le germe et le droit dans le privilége de la *Gazette*. En un mot, ils ne visaient à rien moins qu'à faire tomber tous les journaux, à les absorber tous dans leur tourbillon; ils ne faisaient grâce qu'au *Journal des Savants* et au *Mercure*.

Ils firent valoir tant de bonnes raisons auprès du gouvernement en faveur de leur projet, qu'ils finirent par être écoutés. La Gazette littéraire fut placée sous les auspices du ministre des affaires étrangères, et recommandée aux agents de la France à l'extérieur.

On lit dans une lettre du duc de Praslin au chevalier d'Eon, de Versailles, le 17 mai 1763 :

Le roi, Monsieur, ayant jugé très-convenable d'ajouter à l'établissement de la Gazette actuelle celle d'une Gazette littéraire, qui présentât au public un tableau fidèle de l'état et du progrès des arts et des sciences dans toutes les parties de l'Europe, le



EFERUS - Recherches & Classification numériques

duc prie en conséquence M. d'Eon d'adresser à M. l'abbé Arnaud ou à M. Suard, son collègue, tout ce qui pourra être relatif à cette matière.

Le chevalier d'Eon répond au duc de Praslin, le 31 du même mois :

Nous n'avons point reçu du tout, Monsieur le duc, la lettre circulaire dont vous parlez, écrite à tous les ministres du roi dans les cours étrangères au sujet de l'ouvrage que se propose M. l'abbé Arnaud, pour étendre dans toute l'Europe l'empire de la langue française; et M. le duc de Nivernais n'aurait pu rien comprendre à ce que vous lui dites de cet ouvrage et de cet empire, etc. Dans tous les pays étrangers on n'a pas l'amour et la fureur de gazettes et papiers périodiques ainsi qu'à Paris. Je sais par les meilleurs libraires de Londres qu'ils ne veulent aucun de nos papiers périodiques et journaux, pas même celui des Savants, etc. Tout cela est regardé en Angleterre comme misère étrangère, ou plutôt française, pour endormir l'esprit des Parisiens tandis qu'on fouille dans leurs poches... M. le duc de Nivernais ne voit aucun savant anglais, 1° parce qu'ils se communiquent très-peu dans le monde, 2° parce qu'ils s'appliquent beaucoup à l'étude du grec et du latin, et peu à la langue française, et plus pour entendre les auteurs morts que pour parler aux auteurs vivants. A mesure que chaque gazette paraîtra, elle pourra bien être traduite et imprimée sur-le-champ en anglais, etc., moyennant quoi votre but, qui est d'étendre l'empire universel de la langue française, pourra bien manquer, et le but des auteurs, qui est d'avoir de l'argent, pourra bien ne pas répondre tout à fait à leur calcul.

Les deux seuls journaux littéraires qui se publient ici tous les mois sont *the Monthly Review,* ou *Revue de tous les Mois;* l'autre se nomme *the critical Review,* ou *Revue critique.* Ces deux seuls livres peuvent faire la fortune de la Gazette littéraire de l'abbé Arnaud, quant aux ouvrages anglais.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le chevalier, néanmoins, promit sa collaboration ; mais il oublia bien vite sa promesse. C'est du moins ce qui résulte d'un passage d'une lettre que lui écrivait Saint-Foix à la date du 19 juin :

> Vous savez que ce grand écrivain (M. de Voltaire) veut bien s'abaisser aujourd'hui jusqu'à travailler pour la Gazette littéraire... Sur ce sujet, mon très-cher, il ne m'est pas possible de finir sans vous témoigner que M. le duc de Praslin dit parfois que vous êtes un paresseux littéraire, que vous avez été le témoin de la formation de ce projet, que vous avez promis des matériaux, et entre autres une histoire très-remarquable du Kamschatka, et que cependant vous n'avez encore rien envoyé pour le succès de cet établissement, qui lui tient extrêmement à cœur.

Quoi qu'il en soit, le *Journal des Savants*, peu sensible à la générosité des entrepreneurs de la Gazette littéraire à son égard, s'opposa formellement à leur projet, qui allait, prétendait-il, contre son privilége. Il s'agissait pour lui, d'ailleurs, d'un intérêt assez grand. Nous avons déjà dit que, comme père des journaux, il avait le droit de percevoir une rétribution de toutes les feuilles subalternes qui voulaient s'élever, et qui ne pouvaient paraître que sous ses auspices. Or, la Gazette littéraire avait pour objet d'anéantir cette foule d'écrivailleurs : donc, plus de tribut pour le *Journal des Savants*, et le peu q u'il rendait par lui-même suffirait à peine à le soutenir.

L'affaire fut portée au Conseil, et ce procès excita

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une grande fermentation à la Cour. Le duc de Praslin, comme ministre des affaires étrangères, tenait pour la Gazette littéraire; le *Journal des Savants* avait pour lui le duc de Choiseul. Les deux ministres prenaient la chose fort à cœur, et la Cour était divisée. L'abbé de Voisenon, qui sentait combien cette mésintelligence pouvait faire de tort aux lettres, crut devoir se rendre à Compiègne, où était la Cour, comptant sur le crédit dont il jouissait auprès des deux ducs pour amener un rapprochement. Enfin la Gazette triompha, grâce à des changements survenus sur ces entrefaites dans l'administration de la librairie, et elle commença à paraître dans les premiers jours de mars 1704; elle sortait de l'imprimerie de la *Gazette de France*.

Mais le succès fut loin de répondre à ce qu'avaient espéré les uns, à ce que redoutaient les autres, et ce haut protectorat, qui devait faire la fortune de la Gazette littéraire, est peut-être ce qui a le plus nui à sa réussite. Les lettres, comme le commerce, n'ont besoin, pour prospérer, que de faveur et de liberté, et se passent très-bien de grâces particulières, qui souvent ne font que gêner.

« Si les intentions du ministre méritent des éloges, disait Grimm à ce sujet, il faut dire aussi que le caractère de réserve, de circonspection et de décence, qui est nécessaire à tout ouvrage qui paraît sous ses auspices, nuira infailliblement à la liberté,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui seule peut intéresser dans un ouvrage de cette nature. Combien de questions importantes sur lesquelles il ne sera pas permis à un auteur d'avoir un avis! Combien d'excellents ouvrages qu'ils n'oseront même nommer, encore moins approfondir avec la bonne foi qui convient aux philosophes! Si l'*Esprit des Lois* paraissait de nos jours, et qu'il fût l'ouvrage d'un homme de lettres sans aveu et sans protection, je ne sais quel serait le sort de cet homme-là; mais je sais qu'aucun de nos journalistes avoués n'oserait lui rendre la justice qui lui est due, et que celui qui s'en aviserait courrait risque de perdre son privilége. Ce qu'il y a encore de plus fâcheux, c'est ce tas d'éloges que tous les journalistes, sans exception, sont obligés de donner tout le long de l'année aux ouvrages médiocres. Rien ne blesse autant les droits du génie que de voir prodiguer à la médiocrité les éloges qui ne sont dus qu'à lui. Tout ceci prouve qu'on ne peut faire un bon journal que dans un pays où la liberté de la presse est parfaitement établie; et, bien loin qu'il eût besoin d'une protection particulière du gouvernement, il faudrait que tout, jusqu'aux noms des journalistes, fût ignoré du public; sans quoi le chapitre des égards et la crainte des tracasseries disposeront, dans mille circonstances, de leur franchise et de leur impartialité (1). M. l'abbé Arnaud et M. Suard

(1) C'est ce qu'avait dit l'abbé de La Porte dans un article que nous avons cité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous annoncent beaucoup de circonspection dans leurs jugements, et ils ne manqueront pas à leur parole; mais les gens circonspects sont bien sujets à être ennuyeux, et si l'envie de nuire, la mauvaise foi, la satire injuste et grossière, peuvent déshonorer un journaliste, il faut convenir que la circonspection, la réserve, les égards, le rendent bien insipide. N'y aurait-il pas un milieu entre ces deux extrêmes ? »

Et en effet la *Gazette littéraire* ne put mieux se soutenir que n'avait fait le Journal étranger. « Il y régnait cependant, dit encore Grimm, un excellent esprit; mais nos oisifs de Paris ne veulent pas s'instruire; ils ne veulent qu'être au fait de la brochure du jour; ils veulent aussi voir déchirer de temps en temps quelque homme célèbre, pour l'amusement de leur malignité. Les deux journalistes dont je parle (Arnaud et Suard) ne leur donnaient ni l'un ni l'autre de ces amusements; le moyen de réussir? Ajoutez que l'abbé Arnaud et M. Suard sont tous les deux fort aimables, mais que l'un est fort dissipé, et l'autre très-paresseux, et vous ne serez pas

page 52; c'est ce qu'un maître dans l'art de la critique, M. Sainte-Beuve, répétait cent ans plus tard : « Un critique ne doit pas avoir trop d'amis, de relations de monde, de ces obligations commandées par les convenances. Sans être précisément des corsaires, comme on l'a dit, nous avons besoin de courir nos bordées au large; il nous faut nos coudées franches. Jules Janin disait un jour spirituellement à une femme qui, dans une soirée, le mettait en rapport avec une quantité de personnages : « Vous allez me faire tant d'amis que vous m'ôterez tout mon esprit. » (*Causeries du Lundi*, t. II, p. 85.) — En faisant ces citations, je n'entends point excuser le manque de savoir-vivre de certains critiques subalternes, qui prennent la grossièreté pour de la dignité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

étonné qu'ils aient si peu réussi dans leurs entreprises. Ils mettaient la plupart du temps leurs amis à contribution; mais les amis ne pouvaient pas recommencer tous les mois à fournir la dépense du ménage, et les auteurs restaient en arrière. M. Diderot a donné quelques articles, M. de Saint-Lambert plusieurs; tout le monde a donné, et malgré ces contributions volontaires la chose n'a pu subsister. » Elle eut toutes les peines du monde à se soutenir pendant deux années, et la dernière elle ne fit que languir. Un avis du rédacteur, placé à la fin du tome VIII, prévint les souscripteurs que « des circonstances particulières et des occupations indispensables ne leur permettaient pas de pousser plus loin ce pénible travail, et de répondre à l'intérêt que paraissaient prendre à sa continuation ceux des lecteurs dont ils avaient toujours recherché les suffrages et l'estime. »

La Gazette littéraire fut honorée de la collaboration de Voltaire, comme l'avaient été ou le furent le *Journal des Savants*, le *Mercure*, le *Journal encyclopédique*, le *Journal de Bruxelles*, en un mot la plupart des feuilles de quelque importance qui étaient bienveillantes pour ce grand journaliste. Il y fit insérer, notamment, un article sur les Mémoires de Pétrarque publiés par l'abbé de Sade; mais, en l'envoyant, il avait « instamment supplié les sages qui travaillaient à la Gazette littéraire de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lui garder soigneusement le plus profond secret. » Il craignait que le jugement qu'il y portait sur Pétrarque et son génie ne fît du chagrin à l'abbé de Sade, pour qui il avait de l'amitié; c'est pourquoi il ne voulait pas être nommé. « Je ne fais pas grand cas, écrit-il à d'Argental (22 juin 1764), des vers de Pétrarque : c'est le génie le plus fécond du monde dans l'art de dire toujours la même chose; mais ce n'est pas à moi à renverser de sa niche le saint de l'abbé de Sade. »

Mais la Gazette littéraire végétait, un article de Voltaire était pour elle une bonne fortune : sans nommer l'auteur, puisqu'il ne le voulait pas, ne pouvait-on pas soulever un coin du voile, juste assez pour que le public devinât? L'abbé Arnaud le pensa ainsi, et il fit précéder l'article sur Pétrarque de cette note traîtresse : « La lettre que nous insérons ici respire le goût et décèle la main d'un grand maître. » Voltaire en témoigna son mécontentement. « Je crois, écrit-il à d'Argental le 30 juin, que la Gazette littéraire m'a brouillé avec l'abbé de Sade. Ce n'est pas que je me reconnaisse à *la main d'un grand maître,* dont l'abbé Arnaud a désigné l'auteur des remarques sur Pétrarque; mais enfin vous savez que j'avais demandé le plus profond secret. Je vous supplie de gronder l'abbé Arnaud de tout votre cœur. Encore une fois, je n'aime point Pétrarque; mais j'aime l'abbé de Sade. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Pendant que nous sommes sur le chapitre de Voltaire et de ses rapports avec les journaux, citons encore une charmante petite lettre en vers adressée par lui à Suard pour le remercier de quelque article que nous ne pouvons préciser (1).

A M. SUARD

*J'ai lu ce que vous avez dit*
*De mes lambeaux épistolaires.*
*Les louanges ne me sont chères*
*Que par la main qui les écrit.*
*Combien les vôtres sont légères !*
*Déjà l'amour-propre aux aguets*
*Venait me tendre ses filets*
*Et me bercer de ses chimères ;*
*Soudain, avec dextérité,*
*Une critique délicate,*
*Et que j'approuve et qui me flatte,*
*Me vient offrir la vérité.*
*Que vous la rendez séduisante !*
*J'ai cru la voir dans sa beauté.*
*Elle n'a jamais d'âpreté*
*Quand c'est le goût qui la présente.*
*Sous nos berceaux l'arbre étalé*
*Doit sa vigueur à la nature ;*
*Mais il doit au moins sa parure*
*Aux soins de l'art qui l'a taillé.*
*J'aime l'éloge et je l'oublie,*

(1) Nous l'empruntons à une très-curieuse publication de M. Ch. Nisard, qui nous fournira encore plus d'un renseignement précieux, *Mémoires et Correspondances historiques et littéraires inédits*, 1726 à 1816, publication dont les matériaux ont été fournis par les papiers de Suard.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Je me souviens de la leçon :*
*L'un plut à ma coquetterie,*
*Et l'autre plaît à ma raison.*

En 1775, Mathon de La Cour et Mademoiselle Matné de Morville, fameuse par sa science des différentes langues, essayèrent de ressusciter le Journal étranger, mais nous ne sachions pas que cette tentative ait eu de longues suites.

Il se publia à Amsterdam, de 1764 à 1784, une autre *Gazette littéraire*, par une société de gens de lettres, contenant l'analyse et l'annonce de ce qu'offrent de plus pittoresque et de plus piquant les littératures française, anglaise et allemande, avec les faits et anecdotes les plus intéressants, — qui n'était dans l'origine que la réimpression du journal de Suard et Arnaud, mais augmentée de plusieurs articles qui ne se trouvaient pas dans l'édition de Paris ; elle forme 120 vol. in-12.

Disons enfin qu'Arnaud et Suard ont recueilli les morceaux les plus intéressants du Journal étranger et de la Gazette littéraire, et les ont publiés sous le titre de *Variétés littéraires, ou Recueil de Pièces tant originales que traduites, concernant la Philosophie, la Littérature et les Arts*. Ce recueil, qui est en effet très-varié, forme 4 volumes in-12 assez considérables.

Tout le monde aujourd'hui connaît la valeur du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Journal étranger. Cette feuille était digne à bien des égards de servir de modèle aux ouvrages du même genre, par l'exactitude élégante des analyses, la clarté et la précision des résultats, les rapprochements heureux, l'impartialité des jugements, toujours dictés par le goût et la plus saine critique, qualités que l'on trouve bien rarement réunies.

Voici comment s'en exprime Garat, dans ses Mémoires sur Suard :

« Le Journal étranger et la Gazette littéraire, quoiqu'ils ne pussent jamais ni flatter ni blesser la vanité et l'envie, eurent très-rapidement assez de succès pour placer leurs auteurs au rang des meilleurs écrivains de cette époque, où il commençait à devenir très-difficile d'atteindre à ce rang. Mais ce fut lorsqu'ils eurent réuni dans les quatre volumes des Variétés littéraires quelques-uns des morceaux les plus remarqués, qu'il devint tous les jours plus évident combien ces relations avec les littératures étrangères avaient varié, en France, les jouissances du goût et des arts, combien nos poètes, nos orateurs, nos philosophes, s'y enrichissaient de vues et d'impressions qu'ils faisaient servir à nos plaisirs et à leur gloire.

» Il suffit, pour le prouver, de l'exposition de quelques faits trop connus pour être contestés lorsque tous ceux qu'ils honorent ont disparu sous la pierre des tombeaux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» C'est dans ces deux journaux que la France commença à connaître ces poésies Erses qu'on a trop élevées, sans doute, lorsqu'on les a mises en parallèle avec les poëmes d'Homère, mais qui ont porté dans la poésie un peu épuisée du Midi des images, des tableaux, des mœurs et des passions, où les talents poétiques ont pu se rajeunir comme dans un monde naissant, où ils ont pu recevoir des inspirations, lorsqu'ils n'y trouvaient pas des modèles, parce que l'analogie va bien plus loin que l'imitation. C'est là qu'on a entendu la première fois ces lamentations d'Young, qui attristent ceux qui veulent les entendre toutes, mais qui attendrissent profondément ceux qui ne prêtent leur attention aux douleurs d'Young que lorsqu'il les associe aux expressions magnifiques des créations de l'Eternel et des destructions du temps, que lorsqu'il couvre d'espérances immortelles les ravages et les débris de la terre. C'est là qu'on lut ces élégies du *Couvent* et du *Cimetière*, si parfaitement traduites en prose, et dont les larmes, recueillies par les vers de Delille, semblent sorties de son cœur. Ce fut là qu'un philosophe qu'on crut de Nuremberg, et qui était de Versailles, fit imprimer ces lettres sur les animaux et sur l'homme, où l'instinct des animaux fut mieux démêlé et mieux saisi dans tous les dégrés qui l'approchent le plus de notre intelligence, et où l'on vit en même temps la raison de l'homme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'élever plus haut encore par tous les attributs de ses prérogatives royales. Ce fut là que l'abbé Arnaud, dans un discours d'une vingtaine de pages sur les langues anciennes et modernes de l'Europe, les marqua toutes des traits et des caractères qui les peignent et les distinguent le mieux, et qu'il nous enhardit facilement à adopter les inversions harmonieuses de la prose grecque, en nous en faisant sentir la beauté et le charme dans notre prose même et dans son style. Ce fut là que les *Recherches sur le Style* par Beccaria, avant qu'elles fussent traduites par l'abbé Morellet, furent exposées par M. Suard, dans un précis plus lumineux que l'ouvrage, auquel il ne manque que plus de clarté pour être l'un des plus beaux et des plus utiles du XVIII^e^ siècle. C'est là que furent semés avec abondance sur les arts du dessin, sur la peinture, sur la sculpture et sur leurs disputes à la prééminence, des morceaux écrits avec les principes de Winkelman et son enthousiasme, avec ce goût de l'idéal réalisé sur les marbres devenus les dieux de l'antiquité, et transporté si heureusement par Vien sur les toiles et sur les couleurs des peintres de l'école française. C'est enfin de ces deux journaux, trop promptement abandonnés, qu'on a formé cette collection des Variétés littéraires, où l'on trouve plus de morceaux piquants et profonds, exquis et savants, plus de morceaux dont ont profité nos talents du premier ordre, qu'on ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pourrait en trouver, peut-être, dans les autres journaux, en mettant à contribution tous ceux qui ont été faits depuis qu'on en fait en France.

» Ces échanges entre les littératures étrangères, si féconds pour toutes en acquisitions, et même en créations, l'ont été encore depuis, et le seront toujours également, pourvu que, lorsque le goût demande du nouveau, une philosophie lumineuse dirige le goût à ces sources de la nature, qui sont universelles et éternelles (1). »

La Gazette littéraire était en rapports tout particuliers avec *le Café*, rédigé à Milan, avec beaucoup de talent, par le marquis de Beccaria, le marquis de Véry, etc. Les articles des deux feuilles passaient souvent de l'une dans l'autre.

Grimm nous a conservé le souvenir d'un petit incident de la carrière, trop courte, de la Gazette littéraire, qui nous a semblé bon à noter. « Il y a quelques mois, écrit-il à la date du 1er juin 1765, que M. l'archevêque de Paris remit à M. le duc de Praslin un mémoire contenant ses griefs contre la Gazette littéraire, qui se fait sous les auspices de ce ministre. Dans ce mémoire on reproche aux auteurs de la Gazette d'avoir dit que le fanatisme religieux n'est dangereux que par la résistance qu'on lui oppose, que les différentes sectes en

(1) *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard, sur ses écrits et sur le* XVIIIe *siècle*, t. I, p. 153.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Angleterre ne causent aucun trouble, que les protestants furent la partie de la nation qui s'empressa le plus à seconder les desseins de Colbert, que Mahomet était un grand homme ; d'avoir insinué qu'il ne manque aux ouvrages des philosophes de nos jours que d'appartenir à quelque personnage de l'antiquité pour qu'on voie des qualités jusque dans leurs défauts ; d'avoir soutenu que la population est la seule force réelle d'un Etat. Voilà un échantillon des propositions impies, malsonnantes, monstrueuses, que M. l'archevêque de Paris reproche aux auteurs de la Gazette. Le mémoire contenant ces chefs d'accusation ayant été communiqué à quelques fidèles, une âme charitable, M. l'abbé Morellet, a fait des *Observations* sur cette dénonciation, qui, faisant une brochure de soixante-trois pages, ont été imprimées en pays hérétique (1) ; mais on prétend que l'édition en a été confisquée en arrivant à Paris, de sorte qu'il ne sera pas aisé de se procurer la lecture de ces Observations charitables, qui, quoiqu'un peu longuettes, m'ont paru la plupart aussi excellentes que modérées (2). »

—

Nous indiquerons, dans le même genre :

(1) Le manuscrit en avait été envoyé à Voltaire, qui se chargea de l'impression. Cet écrit était intitulé : *Observations sur une dénonciation de la Gazette littéraire*, in-8°.

(2) Edit. Taschereau, t. IV, p. 289.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La *Gazette universelle de Littérature*, ou *Gazette des Deux-Ponts*, commencée en 1770, interrompue pendant deux ans, et reprise en 1783 sous le titre de *Journal de Littérature française et étrangère.* Cette feuille, dit le *Mercure* (décembre 1770), était devenue, autant par son universalité que par son importance, la gazette littéraire de l'Europe. Ses notices étaient abondantes et multipliées, mais vraies, précises, et assaisonnées d'une légère critique. Elle était rédigée par Dubois-Fontanelle.

*L'Espagne littéraire,* annoncée par Querlon en ces termes :

« Cet ouvrage périodique est encore un nouveau journal, et peut-être le plus curieux de tous : car, dans cette quantité de journaux purement français qui ne font que se répéter ou se contredire, qu'apprend-on que tout homme un peu jaloux d'être instruit ne soit à portée de savoir aussi bien que les journalistes, puisque les ouvrages dont ils parlent sont sous ses yeux, et qu'il ne tient qu'à lui de les avoir sous sa main ? Deux ou trois journaux bien faits pourraient certainement nous suffire, et nous avons en ce genre, ainsi qu'en bien d'autres, beaucoup plus que le superflu. Il n'en est pas de même de la littérature étrangère, toujours trop peu connue chez nous. Si l'on ne voit pas sans étonnement les journaux français se multiplier, même au milieu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la disette des bons livres, nous sommes encore plus surpris que le *Journal étranger*, le plus essentiellement utile, le plus intéressant de tous, sans exception, pour les gens de lettres, après avoir été tenté deux fois, n'ait pu se soutenir en France.

» Voici une branche de ce journal d'autant plus digne d'être accueillie, que la littérature espagnole, malgré toutes les liaisons, soit naturelles, soit politiques, qui nous ont aplani les Pyrénées, est communément pour nous plus étrangère qu'aucune autre, et la plus ignorée en France. Son rédacteur, M. de La Dixmerie, dont on connaît l'honnêteté, la sagesse, le goût exercé, l'amour du travail, etc., sait faire un judicieux mélange de l'utile et de l'agréable. »

L'*Espagne littéraire*, qui forme 4 vol. in-12, renferme des observations sur les mœurs, les usages, et principalement sur la littérature de l'Espagne.

Le *Génie de la Littérature italienne*, par San-Severino et de Graville, annoncé avec éloge par *le Censeur hebdomadaire* et par *le Littérateur impartial* en 1760, 2 vol. in-12.

*Bibliothèque du Nord*, ouvrage destiné à faire connaître en France tout ce que l'Allemagne produit d'intéressant, d'agréable et d'utile, dans tous les genres de sciences, de lettres et d'arts, par la Société patriotique de Hesse-Hombourg. Continuation

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du Journal de Berlin, due aux soins de M. Russel, avocat.

*Le Nord littéraire,* 3 vol. in-8°.

*Le Censeur universel anglais,* ou Revue générale, critique et impartiale, de toutes les productions anglaises sur les sciences, la littérature, les beaux-arts, les manufactures, le commerce, etc. Ouvrage périodique tiré et traduit de différents journaux, magasins et autres papiers anglais, par le chevalier de Sauseuil et de Labaume, et une société de gens de lettres. 1785–87, 7 vol. in-4° et in-8°.

*Le Traducteur,* ou traduction de diverses pièces choisies tirées de papiers périodiques anglais. Copenhague, 4 vol. in–4°.

Un *Magasin anglais,* qui présentait une particularité remarquable, et sur lequel les *Mémoires secrets* s'expriment ainsi (mai 1765) :

« D'infatigables auteurs ne se lassent point de s'évertuer en tous sens pour mettre le public à contribution. Il paraît un nouvel écrit périodique intitulé *Magasin anglais, ou Recueil littéraire, instructif et amusant.* C'est une brochure de quatre feuilles d'impression. On se propose d'en faire paraître une tous les mois. On fait imprimer le texte original vis-à-vis la traduction, en faveur, dit l'auteur, de ceux qui apprennent la langue britannique, etc., mais, en effet, pour gagner autant de terrain, sans se donner de peine. Il n'est pas douteux que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de pareils ouvrages qui ne sortiraient point d'une main mercenaire pourraient être très-bons. »

*Journal anglais* (1775-78, 7 vol. in-8°), contenant les découvertes de la science, des arts libéraux et mécaniques, les nouvelles philosophiques, littéraires, économiques et politiques, des trois royaumes et des colonies qui en dépendent.

Querlon parle ainsi de cette feuille :

« A juger du fond de ce nouveau journal, dont nous avons sous les yeux le premier cahier, il a d'abord, comme étranger, et surtout comme Anglais, le mérite du caractéristique, qui le rend à plusieurs égards déjà plus curieux et plus neuf que tous nos journaux français, puisque la plupart ne font que se répéter, et n'apprennent guère autre chose qu'à former son opinion sur celle du journal qu'on adopte, et qui n'est pas toujours la plus sûre. Ici, les vies des poètes anglais, dont on promet une suite, et dans lesquelles il y a toujours quelques singularités, puis les découvertes d'une nation très-instruite, et à qui nous en devons déjà tant, telles... : tout cela vaut bien, ce me semble, des extraits d'ouvrages rebattus partout, de médiocres poésies, etc., etc. »

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## Pierre Rousseau. *Journal encyclopédique.*

Le *Journal encyclopédique,* établi à Liége, *avec privilége exclusif,* par une société de gens de lettres, visait, comme le *Journal étranger,* qu'il suivit de près, à l'universalité, mais dans un autre genre. Son objet était de rassembler, chaque quinzaine, tout ce qui se passait en Europe de plus intéressant dans les sciences et les arts; il se proposait de devancer tous les autres journaux et de réunir par un choix heureux tout ce qu'ils pouvaient annoncer.

Cette feuille, dont la longue carrière fut marquée par de curieux incidents, eut pour fondateur Pierre Rousseau, de Toulouse (1), un des plus habiles et des plus heureux manufacturiers littéraires de cette époque. Venu de bonne heure chercher fortune à Paris, il y débuta par quelques pièces de théâtre qui eurent un certain succès. Il fut ensuite chargé de la rédaction des *Affiches de Paris,* et était en même temps agent ou correspondant littéraire de l'électeur Palatin. Ces doubles fonctions lui

(1) C'est lui-même qui, pour ne pas être confondu avec ses célèbres homonymes, se faisait appeler *de Toulouse.* Cette précaution, tout au moins inutile, donna lieu à l'épigramme suivante :

*Trois auteurs que Rousseau l'on nomme,*
*Connus de Paris jusqu'à Rome,*
*Sont différents, voici par où :*
*Rousseau de Paris fut grand homme,*
*Rousseau de Genève est un fou,*
*Rousseau de Toulouse un atome.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

donnèrent l'idée de faire un journal, et il songea d'abord à en établir le siége à Manheim, où son protecteur lui promettait plus de liberté; mais il se décida ensuite pour Liége, ville qui tenait de sa position l'avantage d'être comme un centre d'où l'on pouvait aisément faire circuler un ouvrage dans toute l'Europe. Il y commença en 1756 la publication du Journal encyclopédique. Ce nouveau recueil, plus plein, plus intéressant que les autres ouvrages de même nature, eut un succès assez rapide. Il donnait, avec les extraits ou analyses des livres français, beaucoup de littérature étrangère, et cette dernière partie, surtout, en faisait le mérite. Si l'on y remarquait de l'inégalité, on y trouvait assez fréquemment des morceaux faits de main de maître. Il donnait aussi quelques nouvelles politiques.

Rousseau, au dire même de ses ennemis, avait préparé le succès de son journal avec une rare habileté. « Il l'avait recommandé par un prospectus des mieux tournés, qui séduisit non-seulement toute la ville de Liége, mais encore nombre de savants et gens de lettres en Italie, en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne, etc...

« Il tendit encore à son arc une corde infaillible pour le débit d'un ouvrage, fût-il le plus mauvais du monde; par son moyen seul, la première, quelquefois la seconde édition d'un livre, sont vendues

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et payées avant que les critiques aient eu le temps de mettre la main à la plume : c'est l'abonnement avec les postes de France et d'Allemagne.

» Les fermiers généraux préposés à Paris sur cette partie des fermes donnèrent les mains au partage des frais de transport. M. Rousseau, outre la diminution des frais en faveur des abonnés et la facilité de l'abonnement, y gagnait l'expédition des envois et l'étendue de la distribution.

» Il écrivit en même temps au prince de la Tour-Taxis, grand-maître souverain des postes de l'empire, en lui adressant son prospectus, une lettre insinuante, pour lui demander le même avantage. Ce prince, très-porté à encourager les sciences, se prêta de la meilleure grâce du monde à l'arrangement proposé par M. Rousseau, lui accorda tout ce qu'il voulut, et donna ses ordres à tous les directeurs des bureaux des postes de sa dépendance...

» L'attention du nouveau journaliste ne se borna pas là. Il répandit son prospectus dans les principales cours de l'Europe; il en adressa des exemplaires aux ministres de Vienne, de Versailles, de Bruxelles, et il eut la satisfaction d'en voir plusieurs se mettre au rang de ses souscripteurs; il en trouva jusque dans le sacré collége.... MM. les encyclopédistes et les libraires, intéressés aux succès du journal, en procurèrent enfin un assez bon nombre à Paris et dans les provinces. M. de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Voltaire accourut au secours : il fut enchanté de trouver un journaliste dévoué qui se prêtât, pour son propre intérêt, à faire parvenir au public les annonces de ses ouvrages, leur désaveu, leurs analyses, leur éloge, leur apologie.... »

A Liége même, Rousseau avait reçu l'accueil le plus encourageant. Il y était arrivé avec des lettres de recommandation de l'électeur palatin pour le comte d'Horion, premier ministre du cardinal de Bavière, prince et évêque de Liége. Le comte d'Horion, « voulant illustrer cette ville, — c'est Rousseau qui s'exprime ainsi dans une pièce dont nous parlerons tout à l'heure, — qui n'était alors connue dans la république des lettres que par son almanach », non-seulement s'était empressé de lui procurer le privilége nécessaire, mais l'avait recommandé à ses amis, lui avait accordé, en un mot, toute sa protection; il avait même poussé la bienveillance jusqu'à l'affranchir de la censure.

De leur côté, « les bourgmestre et conseillers de la noble cité de Liége, en vue de protéger les arts et les sciences dans leur ville, et pour donner un encouragement public à cet homme naissant, lui accordèrent une gratification de 100 florins et le droit de bourgeoisie. »

« Tout était donc bien concerté de la part de Rousseau, dit-il lui-même; mais une chose qui lui échappa fut de n'avoir pas assez réfléchi sur le danger

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il y avait à introduire un journal philosophique dans une ville qui n'était rien moins que philosophe. »

Rousseau, en effet, avait embrassé les opinions philosophiques, et son journal était devenu un des organes du parti. S'il y avait gagné des clients, il s'était attiré aussi par là de redoutables inimitiés. Les curés de Liége, « obligés par état à veiller sur la doctrine qu'on répand parmi leur troupeau, n'avaient pas vu de bon œil que le journal de Rousseau fût affranchi de la censure. A peine les premiers volumes avaient-ils été rendus publics qu'on y découvrit un venin dangereux contre la religion et les bonnes mœurs; des analyses de pièces indécentes; des extraits de plusieurs livres prohibés, dont Rousseau louait les auteurs et les ouvrages; des principes de morale d'où résultent les conséquences les plus horribles. » Ils portèrent donc leurs plaintes au cardinal-évêque, « qui y donna toute l'attention que le cas exigeait; et tandis qu'on prenait des mesures efficaces pour faire cesser le scandale, les coups mortels frappés à Paris et à Rome contre *la Pucelle* et autres ouvrages de Voltaire, contre le *Dictionnaire encyclopédique*, contre *l'Esprit* et autres livres très-dangereux; les éloges perpétuels prodigués indiscrètement à leurs auteurs, ainsi qu'à leurs ouvrages; la négligence de parler des excellentes critiques qui paraissaient

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contre eux en tant d'endroits, ou de n'en parler que pour les réfuter; le penchant marqué des journalistes encyclopédiques à justifier les principes hasardés dans les livres proscrits; la licence, la hardiesse et le mépris avec lesquels Rousseau osait invectiver contre le synode et les curés de Liége; toutes ces circonstances réunies déterminèrent enfin ces respectables ecclésiastiques à dénoncer le Journal encyclopédique aux docteurs de l'Université de Louvain...

» Les docteurs de Louvain examinèrent avec la maturité convenable la lettre des curés et le journal dénoncé. Ils étaient occupés de cet examen, et à la veille de prononcer leur jugement, lorsque mourut le comte d'Horion. Cette mort arriva le 24 mai 1759, et le jugement de messieurs de Louvain qui condamnait le Journal encyclopédique est du 28 du même mois. »

Tous ces détails nous sont fournis par un libelle, fort curieux du reste, dirigé contre Rousseau, bien qu'il soit intitulé : *Eloge historique du Journal encyclopédique et de Pierre Rousseau, son imprimeur* (1). On remarquera la précaution oratoire relative à la mort du comte d'Horion. Tant que cet illustre protecteur de Rousseau avait vécu, les ennemis du Journal encyclopédique avaient agi dans l'ombre;

(1) Paris, 1770, in-12. — A la bibliothèque de l'Arsenal.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais à peine a-t-il fermé les yeux qu'ils démasquent leurs batteries.

« L'oracle de Louvain, enrichi des motifs et d'un détail que Rousseau seul a trouvé flairer la surprise, est envoyé à Ismaring. Le cardinal de Bavière en extrait la juste conclusion pour en faire le dispositif de son mandement du 27 août. La foudre part d'Ismaring, éclate à Liége le 6 septembre, et le Journal est écrasé. Trouve-t-on dans cette procédure du synode de Liége, et dans ce jugement de la surprise faite à la religion du prince, à la religion des nonces, à la religion des universités, y trouve-t-on la rage, les fureurs, des atrocités personnelles contre l'imprimeur privilégié? Cet imprimeur prétend les y trouver : le reste de l'univers n'y trouvera que l'ordre constant, régulier et universel des procédures ecclésiastiques.

» Rousseau fut averti, la veille de la publication du mandement, du coup dont il était frappé. Il vola chez ceux de ses amis qui étaient alors à Liége, pour empêcher ce flétrissant éclat. Rousseau courut, promit tout, tenta jusqu'à l'impossible, pour obtenir un délai. C'est pour la première fois qu'on le vit humble. Soumission, humilité inutiles; elles vinrent trop tard. Les ordres pour la publication du mandement étaient précis, et il fut publié au perron de Liége avec les formalités ordinaires, affiché dans les lieux accoutumés, lu par les curés, par les pré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dicateurs et autres ayant charge d'âmes, dans toutes les églises paroissiales de la ville et du diocèse de Liége. »

Voici cette pièce curieuse :

Jean Théodore, par la grâce de Dieu duc des deux Bavières, cardinal, évêque et prince de Liége, etc.

A tous ceux qui ces présentes verront ou ouiront, salut en Dieu permanable. Comme rien ne nous est plus à cœur que de conserver dans les diocèses qu'il a plu à la Divine Providence de confier à nos soins l'intégrité des mœurs et la pureté de la religion ; et que nous n'avons permis au nommé Rousseau l'impression d'un ouvrage périodique sous le titre de *Journal encyclopédique* que dans la persuasion qu'il ne contiendrait rien qui ne fût conforme à ces deux points essentiels, et qu'on y observerait scrupuleusement toutes les formalités prescrites, tant par les conciles que par les constitutions apostoliques, les règlements de nos prédécesseurs, et nommément par notre ordonnance du 7 février 1749... Mais comme nous sommes informé par notre conseil ecclésiastique du contraire, de manière à n'en pouvoir douter, et que ce journal est un livre très-dangereux, qu'il adopte les principes les plus absurdes tendant à renverser l'Eglise et l'Etat, et à porter la corruption la plus infâme dans les mœurs, et dans lequel on voit que les incrédules modernes sont les héros du journaliste ; que ses écrits ne sont qu'un tissu de leurs sentiments, et que les auteurs qui les combattent ne sont auprès de lui que des *imbéciles* et des *ignorants* (termes extraits mot à mot de la lettre des docteurs de Louvain, p. 48). A ces causes, et autres à ce nous mouvantes, nous avons jugé nécessaire de supprimer ledit *Journal encyclopédique,* et de révoquer la permission donnée audit Rousseau de l'imprimer, comme nous le supprimons et révoquons par les présentes ; et pour arrêter le progrès de cet ouvrage, qui, bien loin d'être utile à nos ouailles, comme nous l'espérions, ne peut leur être que très-pernicieux, nous défendons à tous et un chacun de distribuer, lire et retenir ledit *Journal encyclopédique.* Ordonnons, en outre, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Rousseau, voulant prévenir la saisie de ses presses, les transporta à Bruxelles, où son journal continua de paraître sous la rubrique de Liége. Le numéro du 1er octobre est le premier où ne se trouvent plus les mots : *Avec privilége exclusif.* Ce numéro contient une apologie, que Rousseau avait d'abord publiée séparément, sous le titre de *Préliminaire,* et qui fut brûlée à Liége par les mains du bourreau. Malgré la protection du comte de Cobentzel, Rousseau ne put demeurer longtemps à Bruxelles. Forcé de chercher un autre asile, il en trouva un à Bouillon, et le premier numéro de janvier 1760 est dédié au souverain de ce duché.

Un autre fois c'était du côté de la France que lui venaient les obstacles; on y trouvait que le Journal encyclopédique s'exprimait trop fortement sur les despotes et le despotisme, et on le menaçait de proscription. Rousseau dut, pour détourner l'orage, consentir à ce que l'impôt dont il avait payé le droit de circuler en France fût porté de 2,000 à 5,000 livres.

Une mésaventure encore, mais bien autrement préjudiciable, lui serait arrivée quelques années après, si l'on en croit les *Mémoires secrets.* Voici ce qu'on y lit à la date du 2 juillet 1773 : « Le *Journal historique et politique,* institué depuis peu par le sieur Martin et consorts, sur lequel ils avaient fondé les plus grandes espérances de fortune, ne se débite

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pas comme ils l'espéraient. En conséquence ils ont imaginé de le réunir à celui de Bouillon (la *Gazette des Gazettes*, faite également par Rousseau), et de forcer le sieur Rousseau à leur faire un sort. Celui-ci, en butte à cette cabale puissante, a été obligé de recevoir la loi qu'ils ont voulu lui faire, et il doit dorénavant prélever à leur profit une somme de 51,500 livres; ce qui paraîtrait incroyable, si l'on ne tenait le fait du sieur Rousseau lui-même. » Je ne sais trop si ce sera pour beaucoup de lecteurs une raison pour croire à une pareille énormité.

Quoi qu'il en soit, Rousseau fut assez fort pour supporter ces contributions forcées et triompher de tous les obstacles : le Journal encyclopédique poursuivit sa carrière jusqu'en 1793. A ce journal, du reste, ne s'était pas bornée son activité et son ambition; concurremment, il conduisait plusieurs autres entreprises, « avec succès pour sa bourse et avec l'approbation du public à beaucoup d'égards. » — « Rien de plus singulier, lit-on dans une lettre écrite de Bouillon en 1765, rien de plus louable que la fortune de M. Pierre Rousseau, de Toulouse, qui, d'auteur médiocre et méprisé à Paris, est devenu un manufacturier littéraire très-estimé et très-riche. Il préside, comme vous savez, au *Journal encyclopédique*, à la *Gazette salutaire* et à la *Gazette des Gazettes, ou Journal politique*, etc. Vous ne sauriez croire combien ces trois entreprises lui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rendent. Pour le concevoir, imaginez qu'il est à la tête d'une petite république de plus de soixante personnes, qu'il loge, nourrit, entretient, salarie, etc., dans laquelle tout travaille, sa femme, ses enfants, sa famille; que le manuscrit, l'impression, la brochure, la reliure de ces ouvrages périodiques, se font chez lui, et que, malgré les frais énormes de cette triple production, il met encore 20,000 fr. nets de côté, au point d'être aujourd'hui en marché d'une terre de 180,000 livres, qu'il est à la veille d'acheter, et qu'il compte payer argent comptant (1). »

Les principaux rédacteurs du Journal encyclopédique furent l'abbé Prévost, Morand, Prévost de La Caussade, Querlon, Reneaulme, Méhégan, les deux Castilhon, Chamfort, Duruflé, etc. Voltaire, dont Rousseau était l'admirateur, lui envoyait assez fréquemment des articles.

La collection se compose de 288 vol. in-12, à raison de 24 parties en 8 vol. par an.

(1) Rousseau n'employait pas seulement ses presses à l'impression de ses ouvrages périodiques; on lui reproche, dans le libelle que nous avons cité, d'avoir réimprimé *l'Esprit,* le *Candide,* satire très-dangereuse contre la sagesse de la Providence divine; les *Lectures amusantes ou Mœurs de ce Siècle;* l'*Histoire des Grecs, ou de ceux qui redressent la fortune dans le jeu;* le *Tableau du Siècle; Paraphrase de M. de Voltaire sur l'Ecclésiaste;* le *Jugement du tribunal de l'Inconfidence,* etc.; et, ajoute-t-on, s'il n'a pas fait imprimer *la Pucelle,* il en a vendu une édition presque entière. « Et vous n'appelleriez pas cela pirater aux dépens de la religion, de l'ordre public et des bonnes mœurs ! »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

—

MARIVAUX, BASTIDE, LACROIX, etc.

*Spectateur, Babillard, Radoteur*, etc.

Les premières années du XVIII^e^ siècle virent naître en Angleterre un genre de journaux qui n'a eu qu'une existence momentanée, mais qui est resté célèbre, des journaux plus littéraires encore que politiques, où la morale, la philosophie, la peinture de la société, tenaient autant de place que la polémique, et dont *le Spectateur* est demeuré le modèle. La voie avait été ouverte par Daniel de Foë, dont la *Revue*, qui embrassait dans son plan la réforme des mœurs aussi bien que l'examen des mesures de l'Etat, eut un grand succès. Mais une faveur plus grande encore accueillit *le Babillard* et *le Spectateur*, fondés l'un et l'autre par Richard Steele, en collaboration avec Addison. La célébrité de ces recueils, du dernier surtout, qui est resté au nombre des livres les plus universellement goûtés

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la littérature anglaise, était bien vite devenue européenne. Aussi furent-ils traduits et imités dans toutes les langues.

Nous n'avons pas, que je sache, de traduction complète du Spectateur. La plus étendue fut faite à l'époque même; mais, publiée d'abord en Hollande (1), elle porte l'empreinte de son origine étrangère : ses auteurs semblent avoir absolument méconnu l'esprit de leur modèle et les ressources de l'idiome français. C'est d'ailleurs, je crois, la seule qui ait été tentée sur ces larges bases. On comprit tout d'abord qu'il serait inutile, peut-être même impossible, de faire passer dans notre langue la série entière de ce recueil volumineux. Sans parler des différences de mœurs, des changements apportés par le temps, l'inégalité est un écueil presque inévitable dans toute composition périodique entreprise par une réunion quelconque de gens de lettres. « Quand on a pris l'engagement d'entretenir une voiture publique, dit Steele lui-même, il faut qu'elle parte, qu'il y ait ou non des voyageurs : il en est de même avec nous autres écrivains périodiques. » En Angleterre même, on avait reconnu de bonne heure le besoin de faire un choix, de réunir dans un ordre moins étendu les productions les plus sail-

(1) Sous le titre de *le Spectateur français ou le Socrate moderne,* traduit de l'anglais, 8 volumes, dont le premier parut à Amsterdam en 1714. Il en fut fait une nouvelle édition à Paris en 1754 et 1755, en 3 vol. in-4° et 9 in-12.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lantes qui sont le véritable ornement de cette collection, et il existe un grand nombre de recueils anglais sous le nom de *Beautés du Spectateur*.

Cet exemple fut imité par les écrivains français. On cite une compilation intitulée : *Esprit d'Addison, ou Choix du Babillard, du Spectateur et du Gardien;* Yverdun, 1777. Sous le titre de *Variétés morales et amusantes,* un anonyme, que Barbier dit être l'abbé Blanchet, a publié des extraits du Spectateur et de quelques autres ouvrages périodiques. A une époque plus récente, madame Dufrénoy a inséré dans sa *Bibliothèque choisie* quelques essais du Spectateur, traduits en général avec élégance. Enfin en 1826, M. Mézières a donné, sous le titre d'*Encyclopédie morale,* un *Choix des Essais du Spectateur, du Babillard et du Tuteur,* qui se distingue par sa fidélité et son élégance, et offre une très-agréable lecture.

Mais le Spectateur n'eut pas seulement des traducteurs; il eut de non moins nombreux imitateurs.

Marivaux est le premier, du moins à ma connaissance qui, chez nous, se soit exercé dans ce genre si difficile; mais il y réussit mal. Son *Spectateur français,* dont la publication commença avec l'année 1722, fut très-froidement accueilli.

« Cet ouvrage, dit le *Journal de Monsieur,* est une imitation du Spectateur anglais d'Addison. Il



EFERUS - Recherches & Classification numériques

est assez ordinaire que les copies soient au dessous des originaux : ainsi Marivaux n'a point renversé l'ordre naturel dans cette partie ; il ne s'est rendu célèbre que par ses pièces de théâtre, qu'on lit encore avec plaisir.

» Un bon Spectateur considère attentivement tous les objets qui se présentent à lui ; il examine les défauts et les bonnes qualités des hommes, il suit leurs démarches, il pénètre les principes et se sert adroitement des lumières qu'une méditation profonde et une expérience consommée lui ont fait acquérir, pour rendre ses compatriotes plus parfaits, et les corriger des vices ou des ridicules dans lesquels ils ont coutume de tomber.

» Mais il faut que ce Spectateur ait soin d'égayer sa morale par des traits ingénieux et des portraits délicatement touchés, et si ressemblants qu'on ne puisse s'y méconnaître. Il faut qu'il évite de traiter ces matières triviales que tout le monde possède, qui n'ont rien d'intéressant et qui ne sont pas capables d'attacher toutes sortes de lecteurs ; il doit au moins relever ces sujets, s'il lui en tombe de pareils entre les mains, par des réflexions également piquantes et solides, par des tours nouveaux et assez forts pour tirer les hommes de la léthargie profonde où ils vivent. Qu'il évite principalement de monter son discours sur le ton d'un prédicateur, et de confondre dans des corrections également fortes ces

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vices honteux que les plus grands scélérats ne commettent jamais sans remords, et ces faiblesses qui sont presque inséparables de la nature humaine. C'est bien pis s'il s'échauffe sur des bagatelles, et s'il parle froidement des excès. »

Voici, du reste, comment Marivaux comprenait le rôle du Spectateur :

Lecteur, je ne veux point vous tromper, et je vous avertis d'avance que ce n'est point un auteur que vous allez lire ici. Un auteur est un homme à qui, dans son loisir, il prend une envie vague de penser sur une ou plusieurs matières, et l'on pourrait appeler cela réfléchir à propos de rien. Ce genre de travail nous a souvent produit d'excellentes choses, j'en conviens ; mais, pour l'ordinaire, on y sent plus de souplesse d'esprit que de naïveté et de vérité. Du moins est-il vrai de dire qu'il y a toujours je ne sais quel goût artificiel dans la liaison des pensées auxquelles on s'excite : car, enfin, le choix de ces pensées est alors purement arbitraire, et c'est là réfléchir en auteur. Ne serait-il pas plus curieux de nous voir penser en homme ? En un mot, l'esprit humain, quand le hasard des objets ou l'occasion l'inspire, ne produirait-il pas des idées plus sensibles et moins étrangères à nous qu'il n'en produit dans cet exercice forcé qu'il se donne en composant ?

Pour moi, ce fut toujours mon sentiment. Ainsi, je ne suis point auteur, et j'aurais été, je pense, fort embarrassé de le devenir Quoi ! donner la torture à son esprit pour en tirer des réflexions qu'on n'aurait point si l'on ne s'avisait d'y tâcher ! Cela me passe. Je ne sais point créer ; je sais seulement surprendre en moi les pensées que le hasard me fait, et je serais fâché d'y mettre rien du mien. Je n'examine point si celle-ci est fine, si celle-ci l'est moins : car mon dessein n'est de penser ni bien, ni mal, mais seulement de recueillir fidèlement ce qui me vient, d'après le tour d'imagination que me donnent les choses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que je vois ou que j'entends, et c'est de ce tour d'imagination, ou, pour mieux dire, de ce qu'il produit, que je voudrais que les hommes nous rendissent compte quand les objets les frappent.

Peut-être, dira-t-on, ce qu'ils imagineraient alors nous ennuierait-il? Et moi, je n'en crois rien. Serait-ce qu'il y aurait moins d'esprit, moins de délicatesse ou moins de force dans les idées de ce genre? Point du tout; il y régnerait seulement une autre sorte d'esprit, de délicatesse et de force, et cette autre sorte-là vaudrait bien celle qui naît du travail et de l'attention...

Oui, je préférerais toutes les idées fortuites que le hasard nous donne à celles que la recherche la plus ingénieuse pourrait nous fournir dans le travail.

Enfin, c'est ainsi que je pense, et j'ai toujours agi conséquemment. Je suis né de manière que tout me devient une matière de réflexion; c'est comme une philosophie de tempérament que j'ai reçue, et que le moindre objet met en exercice.

Je ne destine aucun caractère à mes idées; c'est le hasard qui leur donne le ton. De là vient qu'une bagatelle me jette quelquefois dans le sérieux, pendant que l'objet le plus grave me fait rire; et quand j'examine, après, le parti que mon imagination a pris, je vois souvent qu'elle ne s'est point trompée.

Quoi qu'il en soit, je souhaite que mes réflexions puissent être utiles. Peut-être le seront-elles, et ce n'est que dans cette vue que je les donne, et non pour éprouver si l'on me trouvera de l'esprit. Si j'en ai, je crois, en vérité, que personne ne le sait, car je n'ai jamais pris la peine de soutenir une conversation, ni de défendre mes opinions, et cela par une paresse insurmontable. D'ailleurs, mon âge avancé, mes voyages, la longue habitude de ne vivre que pour voir et pour entendre, et l'expérience que j'ai acquise, ont émoussé mon amour-propre sur mille petits plaisirs de vanité qui peuvent amuser les autres hommes : de sorte que, si mes amis venaient me dire que je passe pour un bel esprit, e ne sens pas, en vérité, que je fusse plus content de moi-même; mais si je voyais que quelqu'un eût fait quelque profit en lisant mes réflexions, se fût corrigé d'un défaut, oh! cela me toucherait, et ce plaisir-là serait encore de ma compétence.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On trouve, comme on doit s'y attendre, quelques bonnes pages dans le journal de Marivaux ; mais la peinture des mœurs n'y est, pour ainsi dire, présentée que dans la demi-teinte. Il avait d'abord voulu en donner une feuille toutes les semaines ; ne rencontrant pas l'accueil qu'il avait espéré, il ne le publia que de quinze en quinze jours ; et enfin, le public ou l'auteur trouvant que c'était encore trop, le Spectateur ne parut plus que tous les mois. Il n'alla pas, d'ailleurs, au-delà de la seconde année. Une nouvelle édition en fut donnée en 1728, en 2 vol. in-12.

—

En septembre 1758, de Bastide commença la publication d'un *Nouveau Spectateur*, qui eut 8 vol. in-12 ; il le reprit en 1760, sous le titre de *le Monde comme il est* (2 vol.), et en 1761 sous celui de *le Monde*, qui eut aussi, croyons-nous, 2 vol. Ces transformations successives inspirent à l'abbé de La Porte les réflexions suivantes :

« C'est enfin là le dernier titre donné à cet ouvrage périodique, intitulé d'abord *le Nouveau Spectateur* et ensuite *le Monde comme il est*, interrompu, repris, abandonné et repris de nouveau. Il n'a pas moins essuyé de vicissitudes dans la forme, le prix et la manière de le distribuer. C'était, dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les commencements, un cahier ordinaire; bientôt ce fut un assez gros volume; dans la suite, il devint une simple et très-simple demi-feuille. Il parut successivement tous les dix jours, six fois par an, trois fois la semaine, et se paya, en suivant le même ordre, depuis 3 livres jusqu'à 2 sols. Il en coûte aujourd'hui 24, et forme une brochure de 120 pages, qui paraîtra tous les quinze jours. Ce livre enfin est un Protée qui a pris toutes les formes pour s'attirer l'attention du public. Tantôt c'est un simple volatile dont le vol périodique le ramène trois fois par mois; tantôt c'est un grave quadrupède qui, plus lent dans sa marche, ne reparaît qu'en soixante jours; tantôt un reptile importun qui se reproduit en cinquante heures, et va se glisser sous toutes les portes. Aujourd'hui, c'est un animal mixte, qui tient de la nature des précédents et est d'une taille et d'une grandeur mitoyenne.

» Ces variations, ces interruptions même, ne peuvent sans doute nuire à l'ouvrage qui les a essuyées; elles annoncent un auteur attentif à sonder le goût du public. M. de Bastide, qui a longtemps composé seul cet écrit périodique, semble aujourd'hui se restreindre à la qualité d'éditeur. Il nous apprend qu'il a à sa solde *les meilleures plumes de la nation*, et se flatte, par ce moyen, de pouvoir lui offrir un livre digne de son attention et de sa cu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

riosité. Les hommes célèbres, ajoute-t-il (il pouvait dire aussi les femmes, car c'est une femme, madame R***, qui a déjà le plus contribué à grossir ce recueil), les hommes célèbres qui veulent bien m'honorer de leurs secours se sont engagés à me le continuer, et, *sans m'expliquer mieux*, je crois pouvoir compter sur leur exactitude et sur leur constance. » Ne pas expliquer certaines choses, c'est les dire. Ainsi, on peut, on doit même présumer que ces grands écrivains dont parle M. de Bastide sont liés à son projet par des traités en forme, des conventions d'intérêt, et non par de simples promesses, toujours incertaines et rarement effectuées...

» Au reste, s'il faut m'expliquer sur l'entreprise de M. de Bastide, je la crois agréable, intéressante et utile jusqu'à un certain point. Je le crois lui-même en état d'y présider avec succès : il a déjà fait preuve d'esprit et de fécondité. Cependant il est très-louable de ne pas se reposer uniquement sur ces avantages. La carrière qu'il entreprend est longue et pénible, et les *meilleurs écrivains de la nation* n'y seraient point déplacés. Mais il est à craindre que ceux qui s'obligent à concourir à son projet ne tirent de leur portefeuille que des pièces qu'une juste défiance y avait toujours tenues renfermées : il vient un âge où l'indulgence d'un auteur pour ses premiers ou ses derniers ouvrages lui ferme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les yeux sur leurs défauts... Cet ouvrage est susceptible d'un intérêt vif et soutenu. Il ne dépend point, comme les autres écrits périodiques, du degré de force ou de faiblesse des productions littéraires qu'ils doivent faire connaître; tous les objets de la société sont à sa disposition, et cette scène, aussi étendue que variée, se renouvelle sans cesse; jamais elle ne laisse de vide au théâtre. Il ne faut donc que de l'aptitude pour saisir les caractères, et du génie pour les reproduire. Addison en avait, et son Spectateur est digne de servir de modèle à tous ceux qui pourront l'imiter (1). »

Mais Bastide était loin d'avoir l'aptitude, et encore moins le génie du philosophe anglais. Voici le jugement que *le Littérateur impartial* porte du Monde comme il est :

« Un auteur qui, renfermé dans son cabinet, prend la résolution d'écrire tout ce qui se présente à son esprit, et tout ce qu'il apprend par la voix du public, est assurément plus occupé qu'amusant ou utile. Le peintre du Monde comme il est a fait de son cabinet une chambre obscure : tous les objets viennent d'eux-mêmes se placer sur son papier, mais ils s'y placent à la renverse; il dessine ces objets comme il les voit, et les présente au public tous les deux jours, à un prix qui paraît modique d'abord, mais qui égale celui des meilleurs ouvra-

(1) *L'Observateur littéraire*, t. 1er de 1761, p. 85.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ges périodiques. C'est encore là un effet de perspective.

» Malheureusement le cabinet de notre dessinateur n'est point situé dans une de ces places publiques ou de ces rues passagères qui offrent à chaque instant des scènes variées et intéressantes. Le miroir qu'il a mis à sa fenêtre ne lui rend que des groupes assez ordinaires et des événements communs, ou bien quelques grimaces que lui font des passants dont les yeux ont aperçu le trou de la fenêtre, grimaces qu'il croit de bonne foi s'adresser à d'autres, et qu'il prend pour des attitudes pittoresques. Souvent même ce miroir ne lui offre rien : alors il a recours à son génie, et, prenant la plume, il fait une amplification sur le premier point de morale qui frappe son esprit. »

« Nous avons vu le Monde comme il est, dit à son tour le *Censeur hebdomadaire ;* cela ne coûte que *deux sols :* ce n'est pas la peine de s'en priver. — Comment, *deux sols !* Il y a quelque chose pour *deux sols* dans le monde ! — Rien n'est plus vrai. Pour *deux sols* on porte fort poliment chez les particuliers une feuille de douze pages. Quelqu'un dira : Ah ! que cela est plaisant ! Mais rien ne doit être plus mauvais ! — Point du tout; il y a de temps en temps des choses, et c'est bien assez pour *deux sols.*

» Les maîtres sont priés d'ordonner à leurs portiers ou domestiques d'arrêter le porteur du Monde

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme il est le moins qu'il sera possible, et de tenir *deux sols* tout prêts. Dans une distribution telle que celle-ci, les moindres obstacles à la rapidité de l'opération prennent un temps toujours considérable. »

Rousseau était du nombre des plumes illustres qui avaient promis leur concours au Monde de Bastide. Dans un des premiers numéros on trouve une lettre du philosophe de Genève, laquelle lettre « sert d'annonce à un morceau qu'on promettait de ne pas faire attendre, et qu'on attendait depuis le premier cahier. C'était un extrait du système de l'abbé de Saint-Pierre sur la paix perpétuelle, système que Rousseau disait avoir abrégé, et auquel il avait ajouté ses propres réflexions. »

On lit à ce sujet dans les *Confessions* (part. 2, liv. 11) : « Il était (Bastide) de la connaissance de M. Duclos, et vint en son nom me presser de lui aider à remplir le Monde. Il avait ouï parler de la *Julie*, et voulait que je la misse tout entière dans son journal. Il voulait que j'y misse l'*Emile ;* il aurait voulu que j'y misse le *Contrat social,* s'il eût su que cet ouvrage existait. Enfin, excédé de ses importunités, je pris, pour m'en délivrer, le parti de lui céder pour douze louis mon extrait de la *Paix perpétuelle.* »

En 1766, Bastide reprit encore une fois sa publication, sous le titre de *Journal de Bruxelles, ou le*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Penseur,* dont il donna également deux volumes. « Des aventures ou historiettes, des lettres sérieuses ou comiques, des allégories, des moralités sous diverses formes, peu de littérature : tel était, dit Querlon, le bagage de cette nouvelle feuille, imitation lointaine du Spectateur anglais, mais qui se faisait lire. »

Les *Mémoires secrets* mentionnent vers cette même époque la suppression d'un *Gazettin de Bruxelles,* par Bastide, qui n'est peut-être autre que le Penseur. « Ce n'est pas, y lit-on, que M. de Bastide ne respectât la religion et les mœurs; mais tant de particuliers dont on y relevait les ridicules se sont ameutés contre cet ouvrage que l'introduction en a été défendue en France, et le ministère a pris la chose si fort à cœur qu'il y a intéressé celui de Vienne, et le dit Gazettin est supprimé à sa source même. »

Quelques années après il revint à la charge avec des *Variétés littéraires et galantes,* qui n'eurent non plus qu'une existence éphémère.

Bastide ne manquait pourtant pas de savoir-faire. Ce dernier recueil, par exemple, se vendant fort mal, il imagina, pour lui donner de la vogue, de profiter du zèle allumé par un mandement de l'archevêque de Paris en faveur des captifs : il ouvrit à leur profit une souscription à laquelle il promettait de consacrer le quart de ses bénéfices, et il in-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trigua si bien auprès du contrôleur général que ce ministre, voulant donner l'exemple, fit souscrire le roi pour cinquante exemplaires.

Plus tard, ayant été chargé par le marquis de Paulmy de la direction de la *Bibliothèque des Romans,* il proposait, pour stimuler le zèle des souscripteurs, d'appliquer le tiers des souscriptions à élever un monument aux cendres de Descartes, qui reposaient depuis cent ans sans honneur dans l'ancienne église de Sainte-Geneviève, lorsqu'elles seraient transportées dans la nouvelle. Les fonds devaient être versés dans les mains d'un officier public, et, si la somme nécessaire pour l'exécution du projet n'était pas remplie dans un temps déterminé, on rendrait aux abonnés le tiers de leur souscription.

Mais, quoi qu'il pût faire, Bastide ne réussit point à enchaîner la fortune, et ses productions, dans les divers genres où il s'essaya, n'obtinrent qu'un médiocre succès.

Heureusement il avait de lui-même et de ses œuvres une opinion qui le soutint jusqu'au bout de sa longue carrière.

« Ce qui me tranquillise un peu sur le sort de ce pauvre M. de Bastide, dit Grimm, en racontant la chute d'une de ses comédies (*le Jeune Homme*, 5 actes en vers), c'est qu'on assure qu'il a de lui-même la meilleure opinion du monde : elle lui fera

EFERUS - Recherches & Classification numériques

attribuer sa chute au mauvais goût du public, à son ingratitude envers les grands hommes, et enfin aux efforts d'une cabale effrénée. Ce pauvre M. de Bastide est déjà tombé quelquefois sur le théâtre italien; il a fait un Spectateur et plusieurs volumes de contes moraux que personne n'a pu lire. Il fait bien de n'être pas, sur son mérite, de l'avis du public. »

Il l'avait prouvé notamment, et d'une façon éclatante, par des *Réflexions* qu'il publia lui-même sur son Spectateur, et qui inspirèrent au *Censeur hebdomadaire* les réflexions suivantes :

« Voici encore un nouveau Spectateur, par M. de Bastide, auquel nous souhaitons la plus brillante fortune. Nous examinerons les volumes déjà publiés de cette collection, sans doute utile pour sa morale. Quant aux Réflexions, petit cahier distribué depuis peu dans le public, nous ne voulons en rien dire; il nous suffira de transcrire quelques phrases de l'auteur : on verra son ton, sa manière de penser, etc.

« Je pourrais citer dix hommes connus qui m'ont aimé en me lisant, et qui m'ont convaincu par des faits positifs que les maximes de mon livre pourraient un jour *couler dans* les mœurs de ma nation. »

« Je vois du bien à faire : la nature m'y porte, j'en attends mon bonheur, et ma vocation est per-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

due pour moi si je suis trop aisément content de moi-même. »

« J'ai vu souvent qu'on venait demander le Nouveau Spectateur, et qu'on reculait en apprenant qu'il fallait payer ou un louis ou vingt-une livres douze sols d'avance. »

« Je ne crains plus la critique : elle a prouvé dans les journaux qu'elle était capable d'applaudir aux inspirations de l'humanité. »

« Quelque portés que nous soyons pour M. le Spectateur, continue *le Censeur*, il nous est impossible de rien ajouter aux éloges pompeux que l'auteur des Réflexions lui prodigue. »

Rappelons, en terminant, que Bastide fut encore un des auteurs du *Choix des Mercures*.

—

L'année 1770 vit naître encore un *Spectateur français* « pour faire suite à celui de Marivaux », que Grimm traite assez mal.

« Il paraît depuis quelque temps un Spectateur français que je n'ai jamais lu ni vu, ni aperçu dans aucune bonne maison, où cependant l'accès est assez facile aux mauvaises brochures, parce qu'après les avoir laissées traîner quelque temps sur la cheminée, on les jette sans les avoir lues. L'auteur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de cet écrit périodique est un M. de Lacroix, avocat au parlement. S'il est aussi mince plaideur que mauvais écrivain, je plains ses pratiques. Cependant, ce Lacroix ayant envoyé sa rapsodie à M. de Voltaire, celui-ci lui a répondu que ceux qui y travaillaient étaient les héritiers de Steele et d'Addison. Ces compliments sacriléges coûtent moins au patriarche que de lire une page de rapsodiste. Le spectateur Lacroix, après s'être paré, dans une petite annonce, de ce témoignage respectable du Nestor de la littérature, pour engager le public à souscrire, promet solennellement de renoncer à l'héritage d'Addison, que M. de Voltaire lui a si généreusement ouvert.

« On ne le verra point, dit-il, comme le Spectateur anglais, sombre et taciturne; il ne fumera point, il ne sera pas forcé de boire. Il sera léger, affable; ses discours seront plus galants que profonds. Son regard doux et tendre lira dans le cœur des femmes; il profitera de leur émotion pour surprendre leur secret, qui n'en est pas un, et il sera leur protecteur auprès des maris. Du reste, l'abbé léger, l'auguste prélat, l'officier sautillant, le militaire balafré, le jeune conseiller, le grave magistrat, le paisible rentier et le bourgeois plaisant, trouveront également leur compte chez lui. » Voilà un échantillon du plan, du goût et du style de l'héritier de Steele et d'Addison. Ah! seigneur patriar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

che; je prie la miséricorde divine de vous pardonner ce blasphème, ainsi que quelques autres de votre connaissance et de la mienne qui vous sont échappés depuis quinze mois, au grand scandale des faibles, et pour lesquels vous serez forcé tôt ou tard de faire amende honorable. Remarquons qu'il n'est pas possible de faire jamais un Spectateur en France, à moins qu'on ne trouve le secret de réduire à la tolérance et à la modestie le *genus irritabile vatum*. Cette recette en vaudrait bien une autre; mais M. de Lacroix aurait beau s'en servir, il ne ferait pas lire son Spectateur (1). »

Nous devons dire que tous les critiques ne se montrent pas aussi sévères pour Lacroix. Le *Journal de Verdun*, le *Mercure*, le *Journal des Beaux-Arts*, en parlent, au contraire, avec éloge.

Selon M. Taschereau (notes du Grimm), le Spectateur de Lacroix fut continué pendant les années 1774, 1775 et 1776, par J. Castillon; Barbier, au nom de J. Castillon, porte un *Spectateur, ou Journal des Mœurs*, 1776, t. I^er^ et unique.

—

Un *Moniteur français*, qui parut en 1760, avec cette épigraphe : *Non odio adductus alicujus, sed*

(1) Janvier 1772. Edit. Taschereau, t. VII, p. 306. — S'il était besoin d'une preuve de la légèreté que Grimm portait dans ses jugements, nous ferions remarquer que c'est, de son aveu, *sans l'avoir jamais vu ni lu*, et sans connaître davantage l'auteur, qu'il se prononce d'une manière si absolue contre le Spectateur de Lacroix.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*spe salvandæ et corrigendæ civitatis* (Cicer. ad. Attic.), se proposait de mettre sous les yeux du public des principes de bonne politique et de saine morale capables d'étouffer ces germes de révolte et de libertinage qui se trouvent semés dans plusieurs écrits modernes. Les éditeurs invitaient toutes les personnes qui voudraient travailler dans l'esprit de cette entreprise à leur adresser leurs réflexions, s'engageant à les imprimer quand elles en seraient jugées dignes; ils promettaient de n'être pas ingrats envers ceux qui fourniraient des pièces. Une fois l'entreprise en bon train, ils partageraient avec eux les bénéfices; en attendant qu'ils aient pu fixer les produits de l'opération, ils donneraient 24 livres par feuille d'impression, ou l'équivalent en volumes.

—

En 1778, le chevalier de Rutlidge, Irlandais d'origine, officier au régiment de Fitz-James, et auteur de plusieurs comédies, entreprit la publication d'un *Babillard*, ouvrage moral, politique, littéraire, sérieux et plaisant. « Mes discours, disait le prospectus, seront tour à tour moraux et comiques, sérieux et plaisants, politiques, littéraires, philosophiques et bouffons. Souvent ils seront tout cela à la fois... En un mot, je ne me prescris ni ne m'in-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

terdis absolument rien : de toute manière je serai le Babillard, mais le Babillard sans licence et sans amertume. »

« A l'imitation des Addison et des Steele, dit Querlon, l'auteur du Babillard soumet tout à ses réflexions. Nos modes, nos caprices, nos usages, nos mœurs, notre caractère, nos spectacles, nos arts utiles et agréables, nos défauts, nos vertus, lui fournissent ou des sujets d'une critique vive et légère, ou des peintures animées. Il étend même ses regards sur la politique, et cette partie, qui n'est pas la moins bonne de l'ouvrage, suppose beaucoup de connaissances dans M. le chevalier de Rutlidge. Il paraît avoir un coup d'œil juste, et bien juger les événements. Ses idées, au moins, ne sont pas là-dessus versatiles, comme on peut le reprocher à certains auteurs, qui changent avec les circonstances, et qui, après avoir fait de grands raisonnements et prodigué de belles paroles pour faire passer leurs fausses conjectures ou des aperçus extravagants, soutiennent le lendemain tout l'opposé. On ne doit pas être surpris que le Babillard soit diffus : il est de son essence de parler beaucoup; mais, s'il profite de ses droits, il évite d'être fatigant, comme le sont la plupart des grands parleurs. »

Il paraissait du Babillard un cahier de deux feuilles tous les dix jours, à commencer du premier

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dimanche de 1778, et il coûtait 24 et 30 livres. En 1779, l'auteur cessa de le publier par livraisons, « à cause de l'importance et de l'étendue des matières qu'il se proposait d'y faire entrer. » Il y avait alors quatre volumes de parus. Je ne sais quel en fut le nombre final; la Bibliothèque impériale n'en possède qu'un volume dépareillé, classé parmi les journaux politiques. Mercier paraîtrait avoir eu quelque part à la rédaction de cette feuille; dans tous les cas, il lui a beaucoup emprunté pour son *Tableau de Paris*.

Au mois d'octobre 1775 parut un *Radoteur*, ouvrage philologique et moral, dans le goût du Babillard. Il serait difficile, dit l'auteur lui-même dans son prospectus, de donner une idée bien précise du Radoteur : il faut donc le prendre au jour le jour, sans lui assigner de caractère; mais le monde, l'homme, ses passions, les défauts qu'il tient de la nature, ceux qui ont leur source dans sa fantaisie, ce qui détermine ses actions, ce qui corrompt ou perfectionne ses facultés; enfin tout l'être moral de l'homme, depuis ses grandes vertus jusqu'à ses petits ridicules, entrait dans son plan. La matière était vaste, on le voit, et susceptible d'une grande variété.

Un autre publiait, on pourrait dire cachait ses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

observations sous ce singulier titre : *les Numéros* (Amsterdam, 1782, in-12). « Sur le titre de cet ouvrage, dit le *Journal de Monsieur*, il serait difficile d'en deviner le sujet ou le genre. Est-ce un roman? Est-ce un livre d'arithmétique? Traite-t-il des numéros de la loterie ou des voitures de place? Non. C'est un petit recueil de pensées et de réflexions sur différents objets. L'auteur les a jetées sur le papier sans beaucoup d'ordre ni de suite, sans avoir peut-être le dessein de faire un ouvrage, et se contentant de les distinguer les unes des autres en les rangeant sous des chiffres, 1, 2, 3, etc. Il a pris de là le titre qu'il a donné à son recueil : *les Numéros*, titre un peu bizarre; mais qu'importe, si le recueil est amusant? C'est le fruit des loisirs d'un honnête homme, d'un homme de bon sens et d'esprit, qui a écrit librement sur les abus, les vices, les défauts et les ridicules qui l'ont frappé. On y trouve un peu de tout: du sérieux, du plaisant, de la politique, de la morale, des anecdotes et de la critique (1). »

J'ai encore rencontré dans mes recherches :

*Nouveau Spectateur français*, ou discours dans lequel on voit un portrait naïf des mœurs de ce siècle. La Haye, 1725, 2 vol. in-12.

*Le Journaliste amusant*, ou le monde sérieux et comique; ouvrage d'un philosophe, dit l'abbé Des-

(1) *Journal de Monsieur*, par Geoffroy et Royou, 1783, t. II.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fontaines, qui cherche à corriger les mœurs par des peintures sérieuses et comiques.

*Le Spectateur américain* (par Mandrillon), 1784, in-8.

*Le Spectateur français*, ou le Nouveau Socrate moderne, par Delacroix, 1790, in-8.

*Le Spectateur français* (par Marchéna et Valmalette), 1796, in-12.

*Le Spectateur français au* XIX^e^ *siècle*, ou Variétés morales, politiques et littéraires, recueillies des meilleurs écrits périodiques (par Fabri), 1805-12, 12 vol. in-8.

*Le Spectateur*, ou Variétés historiques, littéraires, critiques, politiques et morales, par Malte-Brun, 1814-1815, in-8.

*Le Spectateur belge*, ouvrage historique, critique, littéraire et moral (par de Foëre). Bruges, 1815-20, 9 vol. in-8.

Nous n'avons rencontré ni *Babillarde*, ni *Radoteuse;* mais il y eut plusieurs *Spectatrices*.

La première se livra à ses observations de 1728 à 1730, et en consigna le résultat dans un vol. in-12.

Une autre, en 1751, trouvant plus aisé de voir par les yeux d'autrui, donna une traduction de la Spectatrice anglaise d'Elisabeth Haywood (*The female Spectator*).

Enfin nous voyons une *Spectatrice danoise, ou l'Aspasie moderne* (Copenhague, 1749, in-8),

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ouvrage périodique, rédigé en français par de La Beaumelle, alors professeur de belles-lettres dans l'académie de Charlottenbourg. — Il y avait déjà eu, en 1744, un *Spectateur danois,* qui avait vécu quelques années.

On trouverait sans doute à faire, dans ces divers ouvrages, une assez abondante récolte; mais ils sont tous restés bien au-dessous de leurs modèles. Cela a tenu aux difficultés inhérentes à ce genre d'ouvrages. « Vous savez, dit l'abbé de La Porte (*l'Observateur littéraire,* t. 2), en parlant du Spectateur de Bastide, combien ce genre, devenu si commun, présente d'épines et de sécheresse, combien il faut d'esprit, de talent, de sentiment, de goût, pour le rendre intéressant et digne d'occuper même le loisir des gens du monde »

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## Journaux d'Économie politique, d'Administration, Journaux militaires, religieux, etc.

—

*Ephémérides du Citoyen, ou Chronique de l'Esprit national*, avec cette devise, prise d'Horace :

*Quid pulchrum, quid turpe, quid utile, quid non.*

C'était, au dire des éditeurs, « un ouvrage périodique, critique et moral, à peu près dans le goût du Spectateur anglais » ; mais, si les auteurs des Ephémérides avaient d'abord songé à marcher sur les traces d'Addison et de Steele, ils n'avaient pas tardé à les abandonner, et on le leur reprochait au bout de deux mois à peine. C'est ce que leur écrivait « un homme plein de franchise, qu'ils avaient chargé de recueillir les suffrages du public sur les Ephémérides. » — « On vous accuse, leur disait cet honnête correspondant, de ne pas remplir le dessein que vous aviez annoncé d'abord. Vous deviez imiter le Spectateur anglais. On vous a donné cette sage leçon, que c'était un bel exemple, mais diffi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cile à suivre, que celui d'Addison et de Richard Steele; et voilà que vous avez abandonné vos modèles. Leur ouvrage est une critique des ridicules de leur nation, pleine de variété, de légèreté et de plaisanterie. N'aviez-vous pas en ce genre une vaste moisson à recueillir? Le peuple français manque-t-il de ridicules?

» En suivant ce plan, vous auriez égayé vos feuilles, vous les auriez remplies de tableaux ressemblants. On se les arracherait, pour avoir le plaisir d'appliquer à quelqu'un de ses voisins, de ses amis et de ses parents, tous les traits de son propre portrait. On y reconnaîtrait avec délices tout le monde, excepté soi-même.

» Au lieu de cette carrière, pleine d'agréments pour vous et pour vos lecteurs, vous vous jetez à corps perdu dans la morale et dans la politique. Vous voulez que le Français raisonne, qu'il disserte, et, qui pis est, qu'il se corrige. Monsieur le citoyen, vous vous bercez là d'un espoir bien chimérique. Faites rire le public, si vous pouvez : c'est tout ce qu'il veut, c'est tout ce dont il est capable. »

Bref, on connaîtra quel était le caractère de cette publication, quand nous aurons dit qu'elle fut créée par les économistes pour servir d'organe à leur parti, qui, à cette époque, faisait un certain bruit.

C'est en 1765 que les économistes songèrent à se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

créer un organe destiné à propager leur doctrine et à repousser les attaques auxquelles ils étaient en butte. La direction en fut donnée à l'abbé Baudeau, et chacun des apôtres fut appelé à y déposer les éléments et les résultats de la science nouvelle. Ils le baptisèrent du nom d'*Ephémérides du Citoyen, ou Chronique de l'Esprit national;* mais, trouvant bientôt que ce titre n'était pas assez piquant, peut-être pas assez clair, ils changèrent le sous-titre en celui de *Bibliothèque raisonnée des Sciences morales et politiques.* Ils s'ouvraient ainsi une carrière immense et bien difficile à remplir. Il ne paraît pas que cette métamorphose ait beaucoup amélioré la fortune du nouveau journal; il fallut plusieurs années et des circonstances particulières pour qu'on le remarquât. Peu répandu, roulant sur des matières métaphysiques et arides, il n'avait pas paru d'abord mériter l'attention du gouvernement. La fermentation occasionnée par la cherté des grains le fit sortir de son obscurité. La hardiesse de quelques-uns de ses rédacteurs, qui ne craignirent pas d'attaquer des compagnies, de s'élever contre les parlements de Paris et de Rouen, rendit fameux ces philosophes isolés, disent les *Mémoires secrets;* de grands hommes daignèrent critiquer plusieurs de leurs articles; on les lut; on entra dans la discussion des dogmes de la secte. On trouva que, sous prétexte de prêcher les principes du droit naturel, elle



EFERUS - Recherches & Classification numériques

frondait l'administration des plus illustres ministres, déprimait les plus beaux règnes, s'attribuait le droit exclusif de connaître la manutention des Etats, et s'érigeait en réformatrice de la législation même. Le journal essuya des retards, des contradictions, et peut-être l'aurait-on supprimé, si la secte n'avait eu de grands appuis dans le ministère. Mais on lui nomma un censeur spécial, auquel il fut recommandé de l'examiner avec la plus scrupuleuse attention, d'en peser toutes les expressions, d'apprécier le langage entortillé de ces messieurs, qui, à la faveur d'un néologisme d'expressions, pourraient faire passer un néologisme d'idées dangereuses. Ce fut le sieur Moreau, ci-devant avocat des finances, que le chancelier crut le plus propre à cette besogne. Celui-ci comprit combien sa mission était critique; en conséquence, il commença par déposer dans les Ephémérides un corps de doctrine; il fit sa profession de foi sur la doctrine des économistes, et déclara dans quel sens il l'entendait et voulait l'entendre, pour se mettre à l'abri des chicanes, et peut-être des persécutions que sa qualité d'examinateur lui pourrait attirer.

Nous venons de voir que l'on reprochait aux nouveaux sectaires de déprimer les plus beaux règnes. En effet, « enhardis par le succès de quelques parties de leur système, ils avaient eu l'audace, dans un de leurs numéros, d'attaquer de front et à décou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vert le règne de Louis XIV, comme le règne de cet esprit réglementaire qui leur déplaisait, et qu'ils prétendaient n'être bon qu'à introduire un odieux despotisme. M. de Voltaire ne vit point sans indignation flétrir un règne dont il avait écrit les fastes mémorables, et qu'il avait représenté comme un des plus beaux siècles de l'univers; il se crut obligé d'en prendre la défense. On se doute bien avec quelle éloquence victorieuse il soutint une pareille cause; mais ce dont on ne se doute pas, c'est la modération avec laquelle il épargna ces journalistes, pour lesquels il montra tous les égards dus à de pareils philosophes. Il donna, dans ce petit ouvrage de trente pages, un modèle d'une critique saine, juste et sage, que les écrivains polémiques observaient trop rarement, et dont M. de Voltaire s'était aussi malheureusement trop souvent écarté. Une simple brochure de cette espèce suffirait pour faire la réputation d'un auteur qui n'aurait pas d'autres titres littéraires. »

La vogue des Ephémérides tomba avec les circonstances qui l'avaient fait naître. « Cet ouvrage, disent encore les *Mémoires secrets*, à la date du 2 janvier 1773, ne pouvait guère durer, vu la nature monotone, insipide et ennuyeuse des productions dont il s'alimentait. Aussi vient-il de prendre fin. Les auteurs rejettent cet abandon sur la difficulté d'avoir des coopérateurs, sur la gêne et les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

entraves que leur donne continuellement le ministère. Ce livre pouvait renfermer des vues utiles, mais tellement noyées dans un fatras de raisonnements scientifiques et abstraits, qu'il fallait un courage héroïque pour les y démêler. »

Le temps n'était pas encore à ces études sérieuses. Les apôtres de la nouvelle doctrine apportaient d'ailleurs dans leurs prédications des formes peu propres à lui concilier des adeptes. « Ces enthousiastes, comme tous les sectaires, débitaient leurs assertions avec autant de mépris pour leurs adversaires que de confiance en eux-mêmes, et l'on ne pouvait disconvenir que le ton général de leur journal ne fût un ton de morgue et de pédantisme, qui ne pouvait que faire grand tort aux vues, d'ailleurs très-utiles, de ces citoyens estimables. » Les adversaires de la science y sont appelés des *brigands*, des *léopards*, des *singes tombés dans de la boue sanglante*. Linguet, qui eut une large part à ces *libéralités économiques*, et qui les relève justement, convient cependant que ces philosophes ont rendu de grands services à la raison, et qu'ils ont éclairci des points essentiels de la politique.

Parmi les plus ardents collaborateurs de l'abbé Baudeau, nous devons distinguer le marquis de Mirabeau, le père du célèbre orateur. Nous trouvons dans les Mémoires de ce dernier, à la date du 6 mars 1769, une preuve singulière de l'excès de morgue et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'orgueil où ce fougueux économiste était entraîné par la double impulsion de l'esprit de secte et d'un caractère naturellement altier et inflexible.

On est tout étonné de mon intrépidité, écrit-il au bailli de Mirabeau. Je t'ai conté avec quelle audace patente je me suis opposé ferme à toutes les mesures prises et déjà avouées pour dédier les Ephémérides à M. le Dauphin (depuis Louis XVI). J'ai tout fait rejeter sur moi, et n'ai rien dit, sinon *qu'il n'avait qu'à nous mériter, que jusque-là c'était bassesse;* et dans ce même temps, je vais, malgré mes trembleurs, dédier mes *Economiques* au grand-duc de Toscane.

... Le docteur Quesnay avait manigancé cette idée dès il y a deux ans; mais notre franc et regrettable abbé (Baudeau) envoya tout au diable, en disant qu'il voulait être libre; et je trouvai qu'il avait raison. A la fin de l'année dernière, j'appris tout à coup, par une indiscrétion, que la chose était faite pour le commencement de celle-ci, et l'épître prête et agréée. Nos plus sages amis dirent que c'était nous embarquer dans une cabale et nous mettre en butte à l'autre, tromper les provinces, qui avaient compté sur de la liberté, critiquer et approuver du haut en bas.

Quant à moi, je tins à mon dire, qu'il fallait que les princes nous méritassent par des faits, ou, du moins, par des sentiments hautement professés. Dans ces sortes de conseils, il s'agit toujours de qui attachera le grelot, et il est vrai que c'est ma vocation un peu trop marquée. Je pris donc tout sur moi, et déclarai net que je quittais et désavouais les Ephémérides, sitôt qu'elles prendraient une enseigne de cour.

Aussi hautain et frondeur que son frère, mais toujours contre les abus, rarement contre l'autorité royale, le bailli n'approuvait pas cette fanfaronnade du marquis.

Je ne suis pas de ton avis, si tu as été à même de présenter ou

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dédier les Éphémérides à M. le Dauphin, et qu'on l'ait désiré de sa part. Crois-tu qu'un homme puisse changer la manière d'être de ces gens-là ? Je crois que la fermeté ne doit être employée que pour éviter de mal faire. Or ce n'est pas mal faire que de dédier un pareil ouvrage à un homme de cet ordre ; c'est plutôt opiniâtreté que fermeté. Que veut-on ? Le succès d'une entreprise de bien public. Une telle déférence peut l'accélérer, et ne saurait jamais y nuire ; le refus peut nuire, et des sous-ordres piqués peuvent empêcher l'impression. Qui sait ce que peuvent faire ces gens, c'est-à-dire les faiseurs ? Considère au surplus que, quoique la France soit assez méprisée à présent, il ne s'agit pas moins des *fils aînés de l'Eglise ;* qu'un rien peut lui rendre tout son lustre, et qu'un Dauphin peut plus pour ton but que cent grands-ducs de Toscane.

Les Éphémérides moururent dans les mains de Dupont de Nemours, qui avait succédé à l'abbé Baudeau.

Cependant la protection de Turgot, qui avait embrassé la doctrine des économistes, rendit un moment d'éclat à ce parti. « Il est inconcevable à quel excès de délire l'enthousiasme philosophique peut porter certaines têtes une fois exaltées. C'est ce qu'on voit à l'égard des économistes, qui plus que jamais font corps, composent une secte, et ont imaginé des cérémonies et des formules de réception pour les initiés. C'est aujourd'hui M. Turgot qui préside aux assemblées ; il a loué un grand hôtel, l'hôtel de Brou, où une très-belle galerie sert à réunir tous les frères, à prononcer les discours et à l'admission des candidats. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les économistes, trouvant les circonstances favorables pour une nouvelle tentative de propagande, sous un ministre qui faisait gloire de partager leurs doctrines, reprirent leur journal en 1775 (1), sous le titre de : *Nouvelles Ephémérides économiques, ou Bibliothèque raisonnée de l'Histoire, de la Morale et de la Politique*. Ce fut l'abbé Baudeau qui en eut de nouveau la rédaction en chef; et M. de Saint-Leu, colonel au service de la Pologne, se chargea de traduire ou d'analyser les ouvrages écrits en langue étrangère. Mais cette reprise n'eut pas une longue durée. L'abbé Baudeau « se permettait beaucoup d'écarts contre les financiers, et il se livrait d'autant plus volontiers à sa mauvaise humeur contre eux qu'il croyait ainsi faire sa cour à Turgot, qui les détestait cordialement. Aussi ces derniers étaient-ils furieux contre lui, et cherchaient à faire corps pour l'entreprendre en détail et le fatiguer par des poursuites. » Il eut notamment à soutenir contre les fermiers de la caisse de Poissy un procès dans lequel il lutta d'éloquence avec le célèbre Gerbier. Dans son dernier plaidoyer, il déclara que, « pour ne pas succomber au crédit de ses ennemis, qui le noircissaient dans l'esprit du gouvernement et mettaient continuellement sa liberté en péril, il allait s'expatrier et se retirer en Pologne, ce qui causa

(1) Il en fut publié dès 1774, pour servir d'annonce, un cahier de 120 pages, qui était donné gratis aux souscripteurs.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une scène pathétique de sa part, et un grand attendrissement de celle des spectateurs. » Il gagna son procès, mais il perdit son journal. Le gouvernement s'était montré très-mécontent des plaidoyers prononcés par l'abbé dans cette affaire, plaidoyers où il ménageait peu le ministère et qui avaient fait grand bruit, et il en avait défendu la publication. Peu de jours après, les Nouvelles Ephémérides furent supprimées sous prétexte d'un « Mémoire sur les affaires extraordinaires de finances faites en France pendant la dernière guerre, depuis 1756 jusqu'en 1763, par lequel il constait que Sa Majesté, pour suppléer à l'insuffisance de ses revenus durant ces sept années, avait touché au-delà la somme de 1 milliard 500 millions 227,761 livres; ce qui montait de 157 à 158 millions de plus par an. On voyait, par le relevé des divers objets formant ces levées de deniers d'augmentation, qu'ils subsistaient presque tous, en tout ou en partie, à la charge des sujets. Le gouvernement trouva très-mauvais qu'un journaliste révélât aussi publiquement les secrets du ministère. Cet article était inséré au volume de juillet 1776, n° 2, et le rendait très-recherché. »

L'abbé Baudeau fut, en outre, exilé en Auvergne. On enveloppa même dans sa disgrâce l'abbé Roubaud, son ami, qui, dans sa *Gazette du Commerce, des Arts et de l'Agriculture,* se permet-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tait les mêmes écarts contre les traitants et les financiers, et qui fut aussi exilé.

La suppression des Ephémérides eut des conséquences plus fâcheuses encore pour le collaborateur de Baudeau; cette mesure, si l'on en croit la *Correspondance secrète,* n'aurait pas été étrangère à la mort de ce soldat-journaliste. « M. le colonel de Saint-Leu, y lit-on à la date du 13 mars 1779, homme estimé, mais peu favorisé de la fortune, a eu, comme vous l'avez su, une très-grande part à la rédaction des Ephémérides du Citoyen, et tenait un rang distingué dans la troupe qui suit l'étendard de la *science du produit net*. Il paraît qu'en consacrant ses veilles au bonheur de l'humanité, il a négligé le sien propre, et que l'humanité a été fort ingrate à son égard. Ce matin on a trouvé sur un de nos boulevards le digne colonel baigné dans son sang, tenant d'une main un pistolet à deux coups dont l'un lui avait fracassé le crâne, et l'autre était prêt à partir, pour suppléer sans doute au premier, s'il n'eût pas fait son effet. Une lettre attachée sur sa poitrine a indiqué son nom et ses parents, sans faire mention des motifs qui l'avaient porté à une telle action. On doit croire qu'il n'en a pas eu d'autre que de se soustraire à l'indigence. Le colonel n'était pas payé depuis longtemps de ses pensions par la République de Pologne; la défection des protecteurs de l'*économie* et la suppression du journal

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lui avaient ôté les ressources sur lesquelles il comptait. »

La collection des Ephémérides, à la Bibliothèque impériale, se compose de 69 tomes en 34 volumes in-12.

—

*Journal Militaire, Journal de Marine.*

Les premières feuilles consacrées à la marine et à l'armée, ou plutôt les premiers essais, datent à peu près de la même époque. Nous lisons à ce sujet dans les *Mémoires secrets*, à la date du 24 octobre 1776 :

« Aujourd'hui qu'on met tout en dictionnaires, en almanachs, en journaux, qu'il y a déjà des dictionnaires et des almanachs de marine, il manquait un journal à cette partie de l'administration, et il est question d'en établir un sous les auspices de M. de Sartine. Ce journal serait fort utile, s'il était bien fait; mais, à en juger par le prospectus, les coopérateurs n'ont pas pris la chose sous son vrai point de vue, ou plutôt sont gênés dans leur travail, car il ne parle pas du plus essentiel, qui serait de rendre compte des mouvements de nos ports, et, quand ils le voudraient, ils ne pourraient mettre l'à-propos de la nouveauté, puisque ce journal ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sera composé que de quatre cahiers, qui ne seront publiés que de trois mois en trois mois. »

On tenait, paraît-il, tellement au secret pour tout ce qui avait trait à cette partie, que M. de Sartine arrêta longtemps la distribution du premier numéro, et s'opposa même à ce qu'on en répandît le prospectus. Nous retrouvons, en effet, à la date du 22 juin 1781, cette autre mention, qui montre de quelles difficultés était entourée la création d'un journal tant soit peu politique.

« 22 *juin* 1781. — *Journal de Marine, ou Bibliothèque raisonnée de la science du navigateur*. Cet ouvrage périodique a été entrepris par M. Blondeau, professeur de mathématiques à Brest, et membre de l'Académie royale de Paris. Il en avait publié le prospectus dès 1776; mais les obstacles qu'a rencontrés son projet ne lui ont permis de commencer qu'au mois de juin 1778, et sous les auspices du duc de Chartres, auquel il l'a dédié.

» Cependant l'auteur, prévoyant les inconvénients de son journal, s'il entrait dans le récit des faits militaires et historiques, avait eu grand soin de prévenir qu'il s'abstiendrait de ces matières, quelque intéressantes et curieuses qu'elles fussent, et il a reçu des ordres supérieurs qui lui ont défendu de s'en occuper. Il a donc été borné à se rendre utile, ne pouvant être agréable :

» 1° A rapporter toutes les pièces capables de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

donner une idée et un développement de l'état de la marine actuelle chez nous et de la marine en général;

» 2° A fournir des extraits, analyses et critiques des ouvrages sur la marine, à mesure qu'ils paraîtront;

» 3° Au récit des faits dont la connaissance sera avantageuse à la marine, comme travaux nouvellement faits dans quelques ports ou sur quelques côtes pour la sûreté de la navigation; inventions nouvelles propres à produire épargne ou perfection dans les travaux de la marine; accidents qu'on peut prévoir et éviter lorsqu'ils sont connus; annonces de livres nouveaux qu'il ne sera pas possible de faire connaître plus en détail; actions mémorables dont la connaissance tiendra à la perfection de l'art ou à la sûreté de ceux qui l'exercent.

» Dans l'état de sécheresse auquel est réduit cet ouvrage périodique, dont on ne publie que huit cahiers par an, il ne peut être recherché que des gens du métier, ou des nouvellistes curieux de se mettre au fait d'un art très-ignoré jusqu'à présent, et devenu depuis la guerre, purement maritime, le sujet de toutes les conversations. »

Je ne sache pas que cette feuille ait eu une longue durée.

Les journaux consacrés à l'armée de terre furent plus heureux; ils remontent à la même épo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que, et n'ont plus depuis lors éprouvé d'interruption. Les *Mémoires secrets* en mentionnent également le début.

« 23 *février* 1778. — On annonce un *Journal militaire,* dédié à Monsieur, frère du roi, par une société de gens de lettres et d'anciens militaires. En 1770, on avait entrepris un semblable journal sous le nom d'*Encyclopédie militaire,* mais il n'avait pas été loin. On le régénère aujourd'hui; on en doit suivre les premiers errements et la division des objets qu'on y traitait, mais avec des améliorations et des articles nouveaux. Cet ouvrage, contenant quatre feuilles chaque numéro, paraîtra pour la première fois le 1^er^ avril prochain, et deux fois par mois. »

« 1^er^ *juin.* — Le Journal militaire, qui avait été entrepris autrefois en pays étranger, et n'avait pas duré longtemps, recommence le 1^er^ avril sur de nouveaux errements, et serait très-bien fait si le prospectus était rempli; mais on ne peut en concevoir une haute idée par le nom du rédacteur, qu'on sait être M. du Rosoi, assisté, il est vrai, de quelques coopérateurs gens du métier. »

Les premiers pas de cette feuille furent difficiles, à ce qu'il paraît, et ses rédacteurs, pour la soutenir, durent recourir aux moyens de séduction.

« Le Journal militaire, disent encore les *Mémoires secrets,* tombé plusieurs fois, annonce, pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

exciter la commisération publique, et surtout celle des militaires, que le profit sera appliqué à l'agrandissement et aux vues patriotiques de la *Maison royale de Santé,* établie en faveur des militaires et des ecclésiastiques malades. »

Cependant, grâce à de hautes protections, le Journal militaire triompha de tous les obstacles, et s'est perpétué, sous diverses formes, et malgré quelques interruptions, jusqu'à nos jours. Nous y reviendrons.

—

*Journal chrétien. — Journal ecclésiastique.*

On trouve un *Journal chrétien,* par M. de Martignac, commencé le 7 avril 1685, à Paris, chez Lambert Roulland, et qui disparut le 26 juin de la même année; il se distribuait par cahiers in-4°, chaque samedi.

En 1754, l'abbé Joannet, qui s'intitulait *journaliste de la Reine*, commença la publication de *Lettres sur les Ouvrages et les OEuvres de piété,* titre auquel il ajouta, en 1757, le sous-titre de *Journal chrétien,* qui devint définitivement, en 1758, le titre du journal. Le nom de cette feuille annonce suffisamment ce qu'elle était. On l'égayait de temps en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

temps par des pièces de vers très-chrétiennes et très-orthodoxes, mais souvent assez peu poétiques : car, dit Querlon, des mots nivelés et des rimes font des vers, non de la poésie. Elle vécut jusqu'à la fin de 1764. L'abbé Joannet s'était associé l'abbé Trublet, puis l'abbé Dinouart, qui fonda, en 1760, le *Journal ecclésiastique, ou Bibliothèque des Sciences ecclésiastiques*. Cette feuille n'avait de commun avec la précédente que son objet général. Remplie de morceaux savants sur les textes de l'Ecriture sainte, sur les antiquités judaïques et ecclésiastiques, sur les conciles et sur la morale chrétienne, elle était fort supérieure au journal de l'abbé Joannet, et elle finit par le supplanter. On lit dans un avis des éditeurs placé en tête du tome XVIII (1765) du Journal ecclésiastique : « Le sieur Panckoucke est convenu de ne plus imprimer à l'avenir, à commencer de ce mois de janvier 1765, le Journal chrétien, le public s'étant décidé en faveur du Journal ecclésiastique, composé par M. l'abbé Dinouart. »

Le Journal chrétien forme 40 vol. in-12; la collection du Journal ecclésiastique, que l'abbé Dinouart rédigea jusqu'à sa mort, arrivée le 23 avril 1786, en forme plus de 100. Sa devise était : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas.*

Il y eut aussi un *Journal de la Charité,* avec cette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

épigraphe : *La charité de Jésus-Christ nous presse*, par l'abbé Chayer, qui se crut obligé de déclarer au public que sa feuille n'aurait rien de commun avec le Journal chrétien; qu'il ne voulait point aller sur les brisées des abbés Trublet et Joannet; qu'il se proposait de marcher par des voies tout à fait opposées, quoiqu'il eût le même objet qu'eux. *Le Censeur hebdomadaire* parle ainsi de cette publication, à propos d'une nouvelle édition faite à Evreux, chez Jean Malassis, imprimeur du roi et de l'évêque :

« C'est pour l'édification commune des fidèles que M. l'abbé Chayer nous annonce un Journal de la Charité. L'ardeur de cette vertu, depuis si longtemps refroidie, et, de nos jours, prête à se glacer tout à fait, touche le charitable auteur jusqu'aux larmes.

» Pour prévenir, sans doute, en sa faveur, et pour nous convaincre de la supériorité avec laquelle il traitera sa matière, ce zélé journaliste nous assure, sans déguisement, qu'il est déjà sorti de sa fertile plume dix-neuf ouvrages, dont huit se trouvent *chez la plupart des libraires du royaume et dans les principales villes de l'Europe*. Il en a onze sous presse, parmi lesquels sont placés au premier rang ceux qui ont pour titre : *les Dictées de la Vertu; les Vues des Citoyens*. C'est dans la préface de celui-ci qu'il promet de détailler le plan de son journal. Il a, sans doute, eu de bonnes raisons pour ne pas

EFERUS - Recherches & Classification numériques

placer ce détail à la tête même de l'ouvrage. C'est en vain que nous chercherions à les deviner. M. l'abbé Chayer ne veut peut-être pas marcher dans les chemins battus. Rien n'est plus commun, en effet, que de dire au commencement d'un livre ce qu'il contiendra et à quoi il sera bon.

» Au milieu de tant de travaux, dont le quart suffirait pour accabler tout autre que M. l'abbé Chayer, cet infatigable écrivain trouve encore le temps de donner plusieurs feuilles par semaine (ce sont des mélanges de vers et de prose), de distribuer à qui veut des sermons, des prônes, des panégyriques manuscrits. Qui, dans ce siècle, pourra jouter avec lui pour la quantité des écrits (1)? »

En 1757 parut, sous le titre de : *La Religion vengée, ou Réfutation des Auteurs impies,* une feuille dirigée principalement contre les encyclopédistes. Elle était dédiée au dauphin par une société de gens de lettres.

« On ne saurait trop louer, dit *le Littérateur impartial,* le motif qui porte des écrivains célèbres à faire usage de leurs talents pour la défense de la religion. Nous n'examinerons point s'il n'aurait pas été plus avantageux à cette même religion de laisser

(1) En 1710, un curé de Lyon publia un *Journal charitable,* mais qui ne ressemblait à celui de l'abbé Chayer que par le titre. Il ne s'occupait, en effet, que d'économie domestique. Les magistrats défendirent à l'auteur d'étendre cette utile production au-delà de deux feuilles par numéro. « Et l'on ne marque point de bornes au *Mercure galant !* » s'écrie je ne sais plus quel critique.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans l'oubli les systèmes des athées anciens et modernes que de les faire revivre pour les combattre. Les lois, à Rome, n'avaient point prononcé de peine contre le parricide : l'amour filial en fut plus vif, l'autorité paternelle plus respectée. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage, *momentanément* périodique (car il faut espérer que l'athéisme cessera d'avoir des partisans, et la religion des ennemis), est un monument de piété qui ne peut que faire honneur à notre siècle. »

La Religion vengée forme 21 vol. in-12; elle avait pour rédacteurs Soret, le P. Hayet et autres. C'est du premier de ces écrivains probablement qu'il est question dans le passage suivant du *Littérateur impartial :*

« Le *Censeur hebdomadaire*, qui donne la plus haute idée de notre siècle, puisqu'il ne censure ordinairement que peu de choses, reproche aux auteurs de la *Feuille nécessaire* d'avoir, dans l'article *Industrie*, indiqué des bonnets à la canadienne, des mouches en pluie de diamants, des pâtés, des poulardes farcies, des dindons à la gâtinaise, etc., comme si ces articles ne tenaient pas effectivement à l'industrie humaine, comme s'il n'était pas nécessaire de manger, et si l'honnête superflu n'était pas aujourd'hui confondu avec le nécessaire.

» Mais ce qui le révolte le plus, c'est « qu'un des auteurs de ces *affiches de la gourmandise* est en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

même temps l'auteur de la Religion vengée; il ne conçoit pas qu'un homme qui venge périodiquement la religion puisse offrir des objets de luxe et de gourmandise. Il est fort singulier, dit-il, qu'un littérateur chrétien se serve de la plume consacrée à critiquer un Bayle, un livre de *l'Esprit*, et à présent le Dictionnaire de l'Encyclopédie, pour annoncer les dindons et les poulardes de M. Porcabœuf, traiteur. »

» Cette déclamation, ajoute le Littérateur impartial, ne doit pas donner une haute opinion de la cuisine du *Censeur*. »

—

*Journal d'Education, présenté au roi par M. Le Roux, maître ès-arts et de pension au collége de Boncourt, à Paris.* « De tous les ouvrages périodiques, dont le nombre se multiplie tous les jours, dit Querlon, il n'en est guère de plus important et de plus nécessaire que celui-ci. Quand il n'aurait d'autre mérite que de détruire tous ces plans, tous ces systèmes d'éducation, faux, absurdes et ridicules, dont le public est continuellement inondé, c'en serait un très-réel, et qui mériterait à l'auteur une espèce de reconnaissance de la part des personnes sensées. Mais ce n'est pas le seul avantage

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que présente ce journal : il est rempli de vues sages, de principes vrais, et partout il offre des leçons de vertu propres à former de bons citoyens dans les diverses conditions de la vie. Il peut même être utile aux parents et aux instituteurs, en leur traçant les devoirs, les règles et les méthodes qu'ils doivent observer pour réussir dans une excellente éducation. Le plan de M. Le Roux est très-simple et fondé sur la raison. Il n'adopte pas de système général d'éducation, parce que, dit-il, rien de plus épineux, rien peut-être de plus chimérique, que de tracer un plan universel sur un objet qui ne saurait être le même pour tout le monde. Son but principal est de former un recueil des préceptes les plus sûrs et des plus importantes maximes d'éducation, un choix des plus belles pensées et des exemples les plus frappants, puisés dans les meilleurs auteurs, anciens et modernes, sacrés et profanes, poètes, orateurs ou philosophes. Il rapporte tout à ces trois objets : la *religion*, les *mœurs* et les *sciences*, objets auxquels se réduit l'éducation, qui consiste à rendre les jeunes gens *vertueux*, *citoyens*, *instruits*. »

Paraissait tous les mois, par cahiers de 96 pages, et coûtait 12 et 15 livres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

—

Le premier et le plus important des anciens journaux spécialement consacrés aux sciences et aux arts est le *Journal de Trévoux*, avec ses suites, dont nous avons fait l'histoire, t. II, p. 260 et suivantes. Nous mentionnerons encore parmi les recueils scientifiques du dernier siècle :

*Observations sur la Physique, sur l'Histoire naturelle et les Arts, ou Journal de Physique.*

Ce journal, dit Quérard, commencé en 1752, passa des mains de Dagoty dans celles de Toussaint, et fut discontinué en 1756. L'abbé Rozier entreprit de le relever en 1771. A cette époque, il parut dans le format in-12, et fut ainsi continué jusqu'à la fin de 1772. Ces deux années forment 12 vol. in-12. Alors, à la demande des souscripteurs, le format in-12 fut changé en celui d'in-4°, qui multipliait moins les volumes, et admettait des gravures plus grandes, expliquant mieux les détails. Ce format, d'ailleurs, ajoutait-on, convient mieux à un livre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de bibliothèque, qui fait suite aux collections académiques. Le recueil se continua sous cette nouvelle forme, à raison de 2 volumes par an (1).

Il passa dans les mains de Mongez en 1779; en 1794, il prit le titre de *Journad de physique,* et fut rédigé par J.-A. de la Métherie de 1785 à 1817, et par M. Ducrotay de Blainville jusqu'en 1823. La collection, de 1794 à 1823, forme 96 vol. in-4°.

Ce recueil, dont tout le monde connaît la valeur, ne ressemble en rien aux autres feuilles périodiques. C'est une collection de différents mémoires et expériences scientifiques, traduits de toutes les langues de l'Europe. Il se joint aux volumes de l'Académie des Sciences et aux collections académiques.

*La Nature considérée sous ses différents aspects,* par Buc'hoz. — Cette publication commença en 1768, sous le titre de : *Lettres périodiques* sur la méthode de s'enrichir promptement et conserver sa santé par la *culture des végétaux,* 1768–70, 5 vol. in-8°. — En 1769, l'auteur y ajouta de nouvelles *Lettres périodiques,* curieuses, utiles et intéressantes, sur les avantages que la société économique peut retirer de la *connaissance des animaux,* 1769-70, 4 vol. in-8°. — Et en 1770, une troisième feuille : *Lettres hebdomadaires sur l'utilité*

(1) La partie in-12 fut réimprimée en 2 vol. in-4°.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*des Minéraux* dans la société civile, 2 vol. in-8°. — Enfin, en 1771, les trois publications furent réunies sous le titre de *la Nature considérée sous ses différents aspects*, et le format devint in-12. Le recueil, sous cette nouvelle forme, se continua jusqu'en 1780, et forma 34 vol. — En tout, 45 vol.

Les matières de ces lettres, dit Querlon, sont variées, et ce n'est pas leur seul avantage : elles joignent au mérite du fond celui de la singularité.

—

Au mois de février 1759, parut le premier numéro d'une feuille qui ne ressemblait à aucune des précédentes, et qu'il est assez difficile de classer. Elle avait pour titre : *La Feuille nécessaire, contenant divers détails sur les Sciences, les Lettres et les Arts,* et pour épigraphe ce passage de Juvénal :

*Quidquid agunt homines... nostri est farrago libelli.*

Voici, du reste, comment elle s'annonçait elle-même :

On ne peut disconvenir que les feuilles périodiques, aujourd'hui si accréditées, ne fournissent une agréable ressource à ceux qui, sans avoir le temps de lire beaucoup, sont néanmoins bien aises d'être instruits de beaucoup de choses.

C'est donc avec confiance que nous annonçons au public cette feuille, d'un genre nouveau, et qui n'aura rien de commun avec toutes celles qui ont paru jusqu'ici. L'ouvrage que nous propo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sons n'est point un journal littéraire : ces sortes d'écrits sont tellement multipliés et si rarement d'accord entre eux qu'ils ne laissent souvent au lecteur que l'embarras de juger les jugements mêmes. Ce n'est point un Mercure : nous n'y insérerons aucune composition d'autrui, ni en prose ni en vers. Ce n'est point une Gazette : nous ne nous mêlerons ni des affaires d'Etat, ni de ce qui se passe à la cour ou chez l'étranger. Ce ne sont point des Petites Affiches : nous n'annoncerons ni morts, ni maisons à louer, ni terres, ni effets à vendre.

Quand nous disons que cette feuille est *nécessaire,* nous ne prétendons pas que les autres soient inutiles ; nous voulons seulement dire que le public trouvera dans le tableau raccourci que nous lui présenterons chaque semaine tout ce qui peut piquer sa curiosité dans chaque genre. Ce tableau comprendra une suite de détails aussi instructifs qu'amusants dans leur nouveauté, et dont la réunion pourra servir à l'histoire des sciences, des lettres et des arts. Voici notre plan :

I. Nous annoncerons ce qui se passera d'intéressant dans les quatre facultés de l'Université de Paris.

Nous comprendrons sous l'article THÉOLOGIE les harangues, décisions et censures de Sorbonne ; les mandements des évêques, les prédicateurs célèbres, etc.

Sous celui de DROIT, nous indiquerons les principaux règlements des cours, les jours où se plaideront les causes intéressantes, ainsi que les noms des avocats qui en seront chargés.

L'article MÉDECINE présentera un extrait des thèses singulières et remarquables par l'utilité ou l'agrément, avec une note des cures extraordinaires, des grandes opérations de chirurgie et des découvertes en chimie et en pharmacie.

L'article FACULTÉ DES ARTS indiquera les exercices publics des jeunes gens de distinction, les diverses méthodes d'enseigner, et tout ce qui regarde particulièrement l'éducation de la jeunesse dans les pensions et dans les colléges.

II. Nous rendrons un compte succinct des différents mémoires présentés aux ACADÉMIES, tant de Paris que des provinces, de leurs recherches, inventions, découvertes et règlements.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

III. Nous donnerons une idée des différents objets qui seront traités dans les LEÇONS ET COURS PUBLICS.

IV. L'article PEINTURE, SCULPTURE et GRAVURE, détaillera les morceaux nouvellement finis par les grands peintres, sculpteurs et graveurs.

V. Ensuite viendront les entreprises de nos ARCHITECTES, soit à Paris, soit à la campagne; un petit détail de leurs plans et leur nouvelle manière d'opérer.

VI. Les divers morceaux de MUSIQUE, tant grands que petits, donnés par les meilleurs auteurs. On indiquera aussi les motets et autres pièces qui devront s'exécuter, et le lieu de leur exécution.

VII. L'article COMMERCE instruira des règlements que feront les corps et communautés pour la sûreté du commerce, et marquera le prix courant de quelques-unes des principales marchandises.

VIII. Il y aura un article pour l'INDUSTRIE, où l'on parlera des nouvelles manufactures qui s'établissent dans le royaume et de leurs progrès.

On rendra compte dans cet article de toutes les inventions pour la commodité, l'agrément ou la décoration des jardins, appartements, habillements, voitures, etc. Et pour exciter l'émulation, on nommera les ouvriers qui se distinguent dans tous les genres.

IX. Sur la LITTÉRATURE, nous nous bornerons le plus souvent à la simple indication des LIVRES NOUVEAUX, et on terminera cet article, autant qu'il se pourra, par quelques anecdotes littéraires.

On ne négligera rien pour rendre cette feuille digne de l'attention du public; mais, quoique l'on connaisse assez son goût, on évitera soigneusement tout ce qui pourrait avoir un air de satire ou de malignité. On aura soin surtout de ne se rencontrer avec aucune des autres feuilles.

Peut-être trouvera-t-on dans celle-ci quelques articles un peu frivoles; mais on doit se souvenir que tout ce qui est utile, et même agréable, entre dans le plan d'une FEUILLE NÉCESSAIRE.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'était, comme on le voit, une sorte de bulletin des sciences, des lettres, des arts et de l'industrie.

Quelques extraits, pris à peu près au hasard, achèveront de donner la mesure de l'intérêt qu'offre cette feuille vraiment très-curieuse.

Dans le numéro du 14 mai, nous trouvons, sous la rubrique *Médecine, Chirurgie,* l'éloge d'un spécifique unique, d'une panacée, que les Parisiens ont sous la main, et dont jusqu'ici, pour leur malheur, ils n'auront pas soupçonné les merveilleuses propriétés.

La France est l'abrégé de l'univers, et Paris est, sans contredit, la plus grande, la plus peuplée, la plus florissante, la plus riche de toutes les villes de la France. Heureux ses habitants, s'ils connaissaient tous les avantages que leur présente le roi des fleuves qui arrose cette capitale ! Il n'est aucun climat où la nature ait offert aux hommes une eau plus salubre que celle de la Seine. Cette eau, dont les exhalaisons donnent à l'air une douce température, qui rend le pain léger, facilite la cuisson des légumes et assaisonne en quelque sorte les viandes, est aussi la boisson la plus propre à conserver ou à rendre la santé. Agréable au goût, elle coule aisément dans les entrailles, ne charge point l'estomac, est amie de la poitrine, et désaltère promptement et parfaitement; elle excite l'appétit et précipite la digestion; elle calme l'agitation des fluides et arrête les mouvements convulsifs des solides; elle lâche le ventre quand ses fonctions sont trop tardives; elle ouvre la voie des urines; elle dissout les sels, prévient le calcul, excite la transpiration, éloigne ou arrête la putréfaction, apaise les douleurs, amollit les parties trop dures, relâche celles qui sont trop tendues, absorbe les âcretés, procure enfin l'équilibre des liqueurs et le maintient. Ceux qui font de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette eau leur boisson ordinaire sont rarement malades, guérissent facilement, et semblent conserver jusque dans la vieillesse la vigueur du jeune âge. N'en soyons point surpris. Si les habitants de Paris étaient sages, la Seine serait pour eux la médecine universelle. S'ils sont sujets à une infinité de maladies, c'est à leur intempérance, à la qualité, à l'assaisonnement meurtrier des mets dont ils se nourrissent, à l'usage qu'ils font du vin et des liqueurs spiritueuses, à leur long sommeil, à leur vie oisive, qu'il faut en attribuer la cause. Le meilleur remède à tous ces maux, c'est l'eau de la Seine. On a beau vanter les eaux d'Issy, de Belleville et d'Arcueil : renfermées dans des canaux de plomb, elles y contractent une crudité qui ne peut être que funeste à la santé. *L'eau de la Seine est donc la plus salubre.* Telle est la conclusion d'une thèse soutenue, le jeudi 4 de ce mois, par M. Roussin de Montabourg, bachelier de la Faculté de médecine de Paris, sous la présidence de M. Méry.

Combien de Parisiens ne connaissaient pas leur bonheur! Voici encore, sur les avantages de leur position, d'autres révélations que nous trouvons dans la feuille du 21 mai :

Le jeudi 10 du présent mois, M. Dussans, bachelier de la faculté de médecine de Paris, a soutenu, sous la présidence de M. de l'Epine, ancien doyen, une thèse où l'on examine *si l'air est un aliment, un remède et un poison.* Quiconque respire l'air tempéré de Vincennes, dit l'auteur de la thèse, quiconque habite la côte de Chaillot ou quelqu'autre bord délicieux de la Seine, n'a pas à regretter les arides sommets des Alpes. Aurait-il plus de raison de désirer le séjour de Lisbonne ou de Lima? Le sol perfide de ces beaux lieux est partout entr'ouvert de soupiraux empoisonnés. Je veux, ajoute l'auteur, vivre dans un air qui ne soit ni trop subtil, ni trop dense, ni trop sec, ni trop humide, et je bénis le ciel de m'avoir fait naître dans Paris. Heureux qui peut y choisir une demeure exposée au levant et au midi, et s'y ga-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rantir des vents de l'occident, plus encore de ceux du nord ! On doit surtout éviter le voisinage du corroyeur, du teinturier, du chandelier, du boucher et du poissonnier, qui tous altèrent l'air le plus pur et y répandent le dégoût. La proximité des cimetières est encore plus à craindre. O cendres sacrées de nos pères ! s'écrie l'auteur, pardon si je conseille de vous enlever du milieu de Paris pour vous reléguer vers le nord, au-delà de la montagne de Montmartre. Vous y serez plus à l'abri des insultes de vos descendants, et vous nous laisserez jouir des bienfaits de l'air, qui, étant par lui-même un aliment et un remède, devient un poison par les vapeurs étrangères dont il se trouve quelquefois chargé.

—

— Il vient d'éclore, dans l'empire de la mode, un petit phénomène qui pourra bien avoir son succès comme tant d'autres de la même espèce. C'est un éventail fort riche et d'une forme différente de tous les autres. Sa sculpture et sa découpure sont d'un goût tout à fait nouveau. Ce que cet éventail a de plus singulier et peut-être de plus agréable, c'est que, lorsqu'il est fermé, il a la forme d'un bouquet. Le sieur Le Tuteur, qui l'a inventé, et qui demeure à Paris, rue Saint-Martin, vis-à-vis le Prieuré, paraît un homme capable d'imaginer et d'exécuter beaucoup de choses en ce genre.

— La curiosité étant à peu près égale dans les deux sexes, et les femmes aimant presque autant que nous à rapprocher d'elles les objets qui leur paraissent intéressants, on a imaginé le moyen de satisfaire ce désir sans blesser la modestie : on enchâsse dans les maîtres brins d'un éventail une lorgnette dont nos dames peuvent faire usage sans se compromettre, et qui forme une espèce de contre-batterie qu'elles peuvent opposer aux lorgnettes indiscrètes de nos petits-maîtres.

— Un amateur des sciences nous écrit de Châlons pour nous inviter à insérer, de mois en mois, dans nos feuilles, les principales variations de l'atmosphère en différents lieux, déterminées

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur le baromètre et le thermomètre. Il prétend qu'une suite d'observations météorologiques, en donnant le résultat de la température des différents climats, ne serait pas simplement un objet de curiosité. Ces observations continuées pourraient, dit-il, diriger plus sûrement les opérations de l'agriculture, et aider à découvrir les causes des maladies épidémiques qui affligent de temps en temps quelques cantons. Il nous offre, sur cet objet et sur quelques autres, une exacte correspondance. Si quelques personnes entrent dans ces vues et trouvent cet objet utile, nous ferons usage de ses avis. Nous sommes disposés à profiter de ceux que les personnes bien intentionnées voudront nous donner pour procurer à cette feuille le degré d'utilité dont elle est susceptible, et qu'elle ne saurait avoir qu'avec le temps.

— Les laboureurs sont invités à faire usage de la préparation des eaux salines propres à féconder les terres, qui se vend rue Saint-Honoré, chez le sieur Godeau. On leur offre les bouteilles de 6 livres 10 sols à 10 sols seulement la pièce, s'ils veulent promettre de bonne foi le quart que produira de plus chaque arpent semé avec cette préparation.

— On vient de nous communiquer un mémoire manuscrit concernant une liqueur dont les avantages seront très-précieux s'ils sont réels. On assure, d'après des expériences réitérées, qu'elle dissipe entièrement la puanteur que produit la vidange des fosses d'aisances, article très-important dans une ville telle que Paris. Cette liqueur sera encore très-utile dans la chambre d'un malade, pour en chasser le mauvais air. En mettant deux gouttes de la liqueur dans une pinte d'eau, un petit verre de cette eau jeté dans le bassin en dissipera l'odeur, etc., etc.

L'inventeur se nommait Soubeyran de Montesorgues. Huit jours après, il annonçait au public une autre découverte bien plus importante encore. Elle consistait en une liqueur propre à éteindre le feu. Il n'en fallait que deux pintes pour arrêter un incendie qui n'aurait pas encore fait un progrès

EFERUS - Recherches & Classification numériques

considérable. Il suffisait pour cela de se servir d'un linge ou d'un balai de crin imbibé de cet liqueur, sans qu'on pût craindre que le linge ou le balai s'enflammassent. Une toile imbibée une seule fois, quoique séchée par l'ardeur du feu, empêchait la flamme de se communiquer. Un homme couvert de cette toile pouvait en toute sûreté porter du secours partout, et sauver du feu des malades, des enfants ou des objets précieux.

— M. Greuze vient de se copier lui-même d'une manière qui prouve combien cet auteur a de ressources dans son art. Son tableau de *la Simplicité,* exposé au salon du Louvre, et appartenant à madame de ***, ayant plu extrêmement à une dame de la cour, à laquelle les arts doivent trop pour que rien puisse lui être refusé, la dame propriétaire du tableau lui annonça que, dès que ce morceau lui plaisait, il lui appartenait. Le peintre a voulu dédommager madame de *** d'un sacrifice si flatteur pour lui. Il vient, d'après le même sujet qui lui a servi de modèle et dont les traits naïfs rendent si bien le caractère de simplicité qu'il a voulu exprimer, de composer un tableau dans lequel il s'est surpassé lui-même. Il a opposé un fond qui fait mieux valoir le tableau, et y a corrigé quelques légers défauts échappés à sa première composition.

Je ne finirais pas de citer, si je m'écoutais; je me bornerai à mentionner, pour finir, le catalogue des estampes de Le Bas, avec les prix ; et, comme curiosité, une liste de soixante-treize almanachs qui se vendaient à Paris pour l'année 1760. J'ajouterai enfin que les spectacles, qui ne figurent pas dans le prospectus que nous avons transcrit plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

haut, occupent dans la Feuille nécessaire une juste place.

La Feuille nécessaire, rédigée par Boudier de Villemert et Soret, n'eut qu'un volume (in-8° de 750 pages); elle fut remplacée en 1760 par *l'Avant-Coureur*, qui en adopta complétement le programme, de sorte qu'on pourrait dire seulement qu'elle changea de titre.

L'Avant-Coureur eut assez de vogue pour s'attirer les persécutions du *Mercure*.

« Les auteurs du *Mercure*, lit-on dans les *Mémoires secrets*, à la date de décembre 1765, ont présenté un mémoire à M. le lieutenant de police, dans lequel ils se plaignent des entreprises de *l'Avant-Coureur* et du *Journal des Dames*. Ils prétendent que ces journalistes empiètent sur leurs droits, en insérant dans leurs ouvrages quantité de pièces fugitives, dont ils réclament la possession; ils disent aussi qu'en donnant des extraits prématurés des pièces, ils ôtent tout le mérite des leurs, etc. Le *Journal des Savants* a signé ce mémoire. »

Et à la date du mois de janvier suivant : « Par un avertissement inséré dans son premier numéro de 1766, *l'Avant-Coureur* semblait annoncer son triomphe des persécutions du *Mercure* : après s'être glorifié d'une existence de huit années, d'avoir survécu à quantité de journaux nés et morts depuis ce temps, il continue à se donner pour la gazette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des arts, des sciences et de la littérature. Il promet une notice ou même un précis prématuré de toutes les pièces de théâtre. Cet article chatouilleux est ce qui offense surtout les auteurs du *Mercure,* sur lequel ils ont sans doute perdu leur procès. Il finit par promettre de l'exactitude et de l'impartialité, deux qualités auxquelles il manquera souvent. »

Cependant le *Mercure* gagna son procès, en partie du moins; il fut défendu à *l'Avant-Coureur* d'insérer aucune pièce fugitive. Quant à la partie des spectacles, il en resta en possession.

On a une autre preuve de l'importance de ce journal dans ce passage de Grimm, du 1er octobre 1764 : « Il faut convenir que nos papiers publics font un aussi grand abus d'éloges que d'injures. Nos génies les plus médiocres se trouvent plus prônés, plus exaltés en trois mois de temps, que les plus grands hommes des autres pays pendant toute leur vie; et, comme l'ignorance se joint à cette admiration stupide, on se persuade qu'il n'y a ailleurs ni génie, ni talents, parce que le *Mercure de France* et *l'Avant-Coureur* n'en parlent pas. »

L'Avant-Coureur se continua jusqu'en 1773, et forme 13 forts volumes in-8°. Ses rédacteurs étaient de Querlon, Jonval de Villemert, La Combe et La Dixmerie. On y substitua, au commencement de 1774, une « *Gazette et Avant-Coureur de la Littérature, des Sciences et des Arts,* contenant toutes les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nouvelles de la république des lettres, des analyses claires et précises des édits, ordonnances, etc., les causes célèbres et intéressantes, les pièces nouvelles, etc. » Cette feuille, in-4°, fut achetée au bout de quelques mois par Panckoucke, qui l'annexa à son *Journal historique et politique*.

Ces deux recueils, je le répète, sont on ne peut plus intéressants pour l'histoire des arts et de l'industrie surtout; c'est une mine à fouiller, et que je recommande à ceux qui s'occupent de notre histoire privée; Edouard Fournier y trouverait plus d'un chapitre à ajouter à son *Vieux neuf*. Malheureusement ils sont très-rares. La Feuille nécessaire se trouve à la bibliothèque Sainte-Geneviève. J'ai lieu de croire que la Bibliothèque impériale possède plusieurs années de l'Avant-Coureur; mais on n'a pu m'en communiquer que deux numéros détachés, et je n'aurais pu m'en former qu'une idée bien incomplète, si je n'en avais rencontré un volume dans la bibliothèque d'un chercheur de mes amis.

—

A la suite de l'histoire des *Petites Affiches*, j'ai indiqué quelques autres organes que s'était créés le commerce. Je citerai, dans le même ordre d'idées, un « *Journal œconomique*, ou mémoires, notes et avis sur l'agriculture, les arts, le commerce, et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tout ce qui peut avoir rapport à la santé, ainsi qu'à la conservation et à l'augmentation des biens des familles, etc. » Paris, 1751-1772, 45 vol. in-12 et in-8°.

Et encore, comme point de comparaison, une « *Feuille d'annonce des Voitures* quelconques qui arrivent journellement à Paris, ou qui partent pour les provinces ou pour les pays étrangers, avec l'indication de l'espèce des voitures et de leurs destinations », feuille quotidienne, du prix de 30 livres, qui « ne pouvait manquer d'être agréable au public, et surtout aux négociants, commerçants, libraires, etc., qui font des envois en province et à l'étranger, ainsi qu'aux auberges où logent les voitures, rouliers, etc., aux cafés et à toutes autres maisons publiques qui sont fréquentées. »

—

Les *Nouvelles de la République des Lettres et des Arts*, ouvrage périodique, par M. Pahin de Champlain de La Blancherie, « aux frais des intéressés », avaient une certaine analogie avec *l'Avant-Coureur;* le ton cependant en était plus relevé, elles étaient plus artistiques. Leur auteur se proposait de faire connaître tous les objets de science, de littérature et des arts, dans tous les pays où il est possible d'avoir des relations. « Chaque feuille, disait le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prospectus, sera composée de deux parties. La première présentera l'état actuel des sciences, de la littérature et des arts. La seconde, qui l'accompagnera toujours en forme de supplément, servira à faire connaître les personnes et les choses dont nous n'y aurons parlé qu'en passant et pour la première fois, et à remettre successivement sous les yeux du public, avec des détails intéressants pour la curiosité et le commerce, la notice des principaux ouvrages qui composent les œuvres des auteurs et des artistes, et les catalogues des libraires, tant de France que des pays étrangers. »

Le premier numéro de cette feuille, annoncée longtemps à l'avance, est du 22 janvier 1779. Elle passa par de nombreuses alternatives de vie et de mort; mais elle se continua au moins pendant dix ans, car, d'après une indication du *Journal des Savants* de février 1792, Lalande y aurait inséré, dans le numéro du 19 janvier 1788, un éloge de Boscovich. La collection, très-rare, se compose de 8 volumes in-4°; la Bibliothèque impériale en possède sept, allant de 1779 à 1787.

Ce journal, très-curieux, se recommande pourtant moins encore par sa valeur propre que par les souvenirs qui s'y rattachent. C'était, en effet, l'organe, et, en même temps, la base et le fondement d'un établissement véritablement remarquable, quoi qu'en aient pu dire les petits journaux du temps.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La Blancherie avait projeté de fournir aux savants et aux artistes, ce qui leur avait manqué jusque là, un centre de ralliement, avec les moyens de se connaître et de se faire connaître. Il avait fondé dans ce but une sorte de Cercle-Musée, et il se donnait à lui-même le titre d'*agent général de correspondance pour les sciences et les arts,* titre un peu fastueux, qui lui attira de nombreuses épigrammes. L'auteur du *Petit Almanach des Grands Hommes*, notamment, ne pouvait le lui pardonner, quoiqu'il eût pris lui-même, dans son pamphlet, le titre de comte de Rivarol. « M. de La Blancherie, y disait le petit grand homme, est un des plus puissants génies de ce siècle. Il avait conçu un projet admirable, qui devait le conduire à la plus haute fortune, et pour l'exécution duquel il ne demandait qu'une ville impériale, où tous les souverains de l'Europe devaient s'assembler et traiter avec lui. Il avait fort bien expliqué ses vues dans un journal de sa composition; mais l'Europe, occupée de je ne sais quels intérêts du moment, négligea le grand projet de M. de La Blancherie; la ville impériale ne lui fut point accordée; les souverains ne s'assemblèrent pas, et ce grand homme resta seul avec ses plans et son génie, rue Saint-André-des-Arts, près l'égout. O temps! ô mœurs! »

« Passe des persifflages sur le génie de La Blancherie, mais le plan de son Musée était ingénieusement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

conçu, dit Brissot de Warville. Son établissement offrait un avantage pour l'humanité; il mettait sans cesse en communication les savants de tous les pays; c'était le rendez-vous de tout l'univers. Il est fâcheux qu'il ne subsiste plus : rien n'efface plus les préjugés nationaux, rien n'est plus propre à répandre les vérités, qu'un pareil centre de réunion. »

Brissot, qui fut quelque temps le collaborateur de La Blancherie, attribue l'insuccès de son Musée à la médiocrité de son esprit et à l'inconsistance de son caractère.

Les *Mémoires secrets* s'occupent beaucoup de La Blancherie et de ses projets, mais dans un esprit de dénigrement qui leur est assez habituel; la vérité cependant se fait jour à travers leurs railleries. La *Correspondance secrète* se montre plus bienveillante, et nous ajouterons plus équitable, pour cet esprit entreprenant. Quoi qu'il en soit, le nouvel établissement, approuvé par l'Académie des Sciences, jouit pendant quelque temps d'une très-grande faveur; les plus grands seigneurs l'avaient pris sous leur protection, et les souverains l'honoraient de leur visite. Cependant, après des vicissitudes diverses, il finit par succomber devant les préoccupations qui absorbèrent bientôt l'opinion publique. Mais La Blancherie conserva jusqu'au bout son courage. Il disait à Grimm en 1788 : « Je suis las de toutes les persécutions qu'éprouve le plus bel

EFERUS - Recherches & Classification numériques

établissement dont on ait jamais conçu l'idée. Je travaille dans ce moment à un grand mémoire pour les Etats-Généraux : je suis bien aise de faire décider à la Nation assemblée si je suis un sot ou non.» La Révolution emporta ses dernières espérances; forcé de quitter la France, où son caractère et ses talents lui avaient fait de nombreux amis, il se réfugia en Angleterre, et il y mourut en 1811.

—

*Journaux Bibliographiques.*

L'origine des journaux bibliographiques ne remonte pas au-delà d'un siècle. Le premier que nous rencontrions commença à paraître en 1758; il a pour titre : *Annales typographiques, ou Notice du Progrès des Connaissances humaines*, par une société de gens de lettres. L'auteur, le docteur Roux, de Bordeaux, se proposait d'annoncer tous les ouvrages qui se publiaient en Europe, en quelque langue qu'ils fussent écrits, et de quelque matière qu'ils traitassent, et la manière dont il remplit son programme concilia d'abord à sa publication la faveur de tous les lettrés. En évitant également la sécheresse d'un simple catalogue et l'étendue d'un journal, il en disait assez pour satisfaire la curiosité de ceux à qui la matière du livre serait à peu près indifférente, et pour exciter le désir d'en savoir davan-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tage dans l'esprit de ceux pour qui l'objet du livre serait plus intéressant. Les titres des livres étrangers étaient donnés dans leur langue, et ensuite traduits en français, avec les indications nécessaires pour pouvoir se les procurer. Le numéro se terminait par un article de nouvelles littéraires. On avait promis de donner, à la fin de chaque année, une table des ouvrages, distribuée par ordre de matières, et une table alphabétique des auteurs; mais cette promesse ne fut point tenue. « C'est là une lacune regrettable, dit Quérard; néanmoins, tel qu'il est, ce journal est encore utile à consulter. On peut le regarder comme un modèle en son genre. Des analyses aussi savantes qu'instructives donnent, en peu de mots, une idée nette des ouvrages qu'elles annoncent, dégagée du verbiage et des lieux communs qui remplissent trop fréquemment nos journaux littéraires. » C'est le jugement qu'en avaient porté les critiques du XVIII^e^ siècle, notamment Meusnier de Querlon et l'abbé de La Porte.

Les Annales typographiques parurent d'abord toutes les semaines, par cahiers in-4°; elles prirent ensuite le format in-8°, et ne parurent plus que tous les mois; elles se continuèrent jusqu'en 1762, et forment 10 volumes.

Le premier volume, contenant l'annonce des livres imprimés dans le cours de l'année 1757, fut rédigé en commun par Morin d'Hérouville et Roux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les Annales furent suivies du *Catalogue hebdomadaire*, ou liste des livres, estampes, etc., connu aussi sous le nom de *Journal de la Librairie*, et dont la publication commença en 1763. Cette feuille ne contenait l'indication que d'une faible partie des publications de l'époque, et était faite d'ailleurs avec beaucoup de négligence; elle se soutint pourtant jusqu'en 1789, et forme 27 vol. in-8°. Elle fut rédigée par Bellepierre de Neuvéglise jusqu'en 1774, et ensuite par le libraire Pierres. Le prix, qui n'était d'abord que de 6 livres 12 sous, fut porté, en 1781, à 7 liv. 4 s., à cause des fréquents suppléments qu'on était obligé de donner.

Je crois devoir mentionner, pour son importance, une « *Bibliographie parisienne*, ou catalogue d'ouvrages de science, de littérature et de tout ce qui concerne les beaux-arts, tels que la musique, la gravure, etc., imprimés ou vendus à Paris, avec les jugements qui en ont été portés dans les écrits périodiques; ensemble l'énoncé des édits, arrêts et déclarations du roi, etc., etc., etc., etc., par une société de gens de lettres. » Elle avait pris pour épigraphe ce vers d'Ovide :

*Dissociata locis concordia pace ligavit.*

Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'intérêt que présente le rapprochement des différents jugements portés sur le même ouvrage. Ces jugements, du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

moins dans le seul volume que j'aie eu entre les mains, celui de l'année 1770, sont tirés du *Journal des Savants,* des *Petites Affiches,* de l'*Année littéraire,* de la *Gazette universelle de Littérature,* du *Mercure de France*, du *Journal de Verdun*, du *Journal des Beaux-Arts*, du *Journal encyclopédique*, de *l'Avant-Coureur*, du *Journal ecclésiastique* et du *Portefeuille hebdomadaire.*

Les auteurs, parmi lesquels figuraient Hurtault et d'Hermilly, s'étaient proposé, non pas de suivre le mouvement annuel des productions littéraires, mais d'en remonter en quelque sorte le cours, jusqu'à des limites qu'ils n'indiquaient pas. Ils commencèrent par l'année 1770, comme offrant un intérêt plus vif, pour être plus rapprochée. Ce n'est pas, à ce qu'il paraît, sans quelques tiraillements qu'ils l'achevèrent, et l'entreprise en resta là pour le moment. En 1774, elle fut reprise par le libraire Ruault (l'éditeur primitif était Desnos), qui publia l'année 1769, mais sur un autre plan : les jugements furent supprimés ; en revanche, il étendit sa nomenclature aux ouvrages imprimés dans toute la France. Mais la publication, sous cette nouvelle forme, avait perdu la plus grande partie de son intérêt. La Bibliographie parisienne forme en tout 7 volumes in-8° ; 6 pour 1770, et 1 pour 1769.

La tourmente révolutionnaire suspendit à peu près toute étude littéraire et bibliographique. Parmi



EFERUS - Recherches & Classification numériques

les journaux de ce temps spécialement destinés aux annonces des publications nouvelles, nous ne pouvons citer que la *Correspondance du Libraire,* par le libraire Aubry (1790–1793, 3 vol. in–8°), et le *Télégraphe littéraire.*

Le calme ramena le goût des lettres, et, le 22 septembre 1797, Pierre Roux commença la publication d'un *Journal typographique et bibliographique,* dont il donna 10 volumes, et qui fut continué après sa mort, jusqu'au 16 octobre 1810, par Dujardin-Sailly d'abord, et ensuite par de Villevieille. Ce journal, qui forme en tout 14 volumes, est peu estimé. Ses rédacteurs ne possédaient qu'à un degré très–insuffisant les qualités nécessaires pour un pareil travail, et l'on y rencontre trop souvent, au lieu de notices impartiales, de ces formules d'éloges exagérées et banales que les libraires d'alors achetaient à prix d'argent.

Le 4 décembre 1810, M. Pillet, qui avait souscrit le *Journal typographique* depuis le 26 mars précédent, le reprit sous le titre de : *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie.* Cette feuille dura jusqu'au 30 septembre 1811 ; elle renferme 2548 articles. C'est à sa suite qu'a paru, sous le titre de : *Bibliographie de l'Empire français, ou Journal de l'Imprimerie et de la Librairie,* le journal officiel de la librairie, dont le premier numéro est daté du 1^er^ novembre 1811. La création en avait été autori-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sée par un décret impérial du 14 octobre, dont l'article 3 défendait, conformément à l'article 12 de l'arrêt du Conseil du 16 avril 1785, à tous auteurs, éditeurs, journalistes, etc., d'annoncer aucun ouvrage, imprimé ou gravé, avant qu'il eût été porté dans le Journal de la Librairie.

Rédigé jusqu'en 1848, avec un soin qu'on ne saurait trop louer, par l'un de nos plus savants, de nos plus exacts et de nos plus consciencieux bibliographes, M. Beuchot, et depuis sa mort par M. Marette, un de ses dignes collaborateurs, le Journal de la Librairie jouit d'une grande et juste estime auprès des libraires et des amateurs de livres, qu'il éclaire avec une exactitude scrupuleuse sur tout ce qui doit les intéresser dans la publication des ouvrages nouveaux. Il forme un volume par année, et chaque volume est terminé par une triple table, alphabétique des ouvrages, alphabétique des noms d'auteurs, et méthodique pour la classification des ouvrages ; ce qui facilite singulièrement les recherches.

Le Journal de la Librairie a eu de nombreuses concurrences, mais il en a toujours facilement triomphé. Une seule de ces entreprises rivales eut quelque consistance, et mérite que nous la mentionnions : c'est le *Courrier de la Librairie*, fondé par M. P. Jannet, le créateur de la Bibliothèque Elzevirienne. Commencée en octobre 1854, sous le titre de *la Propriété littéraire et artistique*, cette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

feuille ne parut d'abord que deux fois par mois; elle devint hebdomadaire à partir de janvier 1856, en même temps qu'elle changeait son nom pour celui de Courrier de la Librairie, et subissait une complète et heureuse transformation, qui en eût assuré le succès, si son habile éditeur n'eût été absorbé par d'autres soins. Elle fut achetée à la fin de 1858 par le Cercle de l'Imprimerie et de la Librairie, qui la réunit au journal officiel, dont il était devenu propriétaire.

Mentionnons enfin le *Journal général de la Littéture de France*, qui commença de paraître en 1799, chez les libraires Treuttel et Wurtz, rédigé d'abord par Loos, et, après lui, par Boucher de la Richarderie. De courtes analyses des ouvrages, ou, plus souvent, un jugement précis et assez exact de leur mérite, accompagnent le titre des livres annoncés dans ce journal estimé, qui prit fin en 1840, et forme 43 vol. in-8°, avec tables. La même maison publiait parallèlement un *Journal général de la Littérature étrangère*, qui a duré de 1801 à 1830, et forme 30 vol. in-8°, aussi avec tables.

Une remarque à faire, en terminant, c'est que les recueils bibliographiques et de pure critique, nombreux chez nos voisins, chez ceux d'outre-Rhin surtout, rencontrent en France une indifférence, une apathie, contre laquelle les mieux faits ont toujours échoué.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

—

*Esprit des Journaux.*

Il dut y avoir, dès l'origine des journaux, des recueils reproducteurs, des *Cabinets de Lecture* et autres *Voleurs*. Le plus important de beaucoup des recueils de ce genre est *l'Esprit des Journaux français et étrangers*. Cette feuille reposait, dit Meusnier de Querlon, sur une idée qui, bien exécutée, ne saurait produire que de bons résultats. On ne peut disconvenir qu'il soit assez commode de trouver tous les mois, réuni dans un seul volume, le précis de ce que contiennent tous les autres journaux, soit de France, soit des pays étrangers, et d'acquérir à peu de frais, et sans perdre beaucoup de temps, « la connaissance de l'état des sciences et des arts, utiles et agréables, dans toutes les parties de l'Europe où la république des lettres étend son empire. » Aussi une pareille entreprise n'était-elle pas nouvelle ; mais elle avait toujours échoué. Les fon-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dateurs de l'Esprit des Journaux furent plus habiles et plus heureux.

Nous avons déjà cité (1) l'opinion de M. Sainte-Beuve sur cette feuille. « C'était, dit-il, une espèce de journal (soit dit sans injure) voleur et compilateur, qui prenait leurs bons articles aux divers journaux français, qui en traduisait à son tour des principaux journaux anglais et allemands, et qui en donnait aussi quelques-uns de son crû, de sa rédaction propre. Voilà un assez bel idéal de plan, ce semble ; l'Esprit des Journaux le remplissait très-bien. »

Les matières y sont classées dans un ordre méthodique : Articles de critique littéraire, extraits des différents journaux, dont les jugements sont souvent rapprochés et fondus ; — Causes célèbres et questions de Droit ; — Mélanges ; — Poésies fugitives ; — Académies, séances de diverses sociétés ; — Spectacles ; — Histoire naturelle, Physique, Chimie, Botanique ; — Médecine, Chirurgie ; — Agriculture, Economie, Industrie, Commerce ; — Traits de bienfaisance, de justice et d'humanité ; — Anecdotes, singularités ; — Bibliographie de l'Europe ; — Musique ; — Catalogue des livres nouveaux.

Ce simple sommaire suffirait pour donner une idée de l'abondance et de la variété des matériaux que renferme cet immense recueil.

(1) Tome 1er, Introduction, page XXI.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ses principaux rédacteurs furent : l'abbé Coster, bibliothécaire de l'évêque de Liége, jusqu'en 1775 ; de 1775 à 1793, de Lignac, médecin ; l'abbé Outin, génovéfain ; Millon et autres ; de 1793 à la fin, Rozin, Weissembruch, Mellinet et autres.

La publication de ce recueil estimé, commencée à Liége en juillet 1772, s'est prolongée jusqu'en 1818. Il en devait paraître un volume de 18 à 20 feuilles par mois ; mais cette promesse ne fut pas rigoureusement tenue, quelques années n'ont produit que 9, 6, 4 ou même 2 volumes. Il y eut une interruption de six mois en l'an II, et il ne fut rien publié pendant les années 1815, 1816 et les trois premiers mois de 1817.

Le prix de la souscription était de 27 livres pour Paris et 33 pour la province ; le prix du volume, de 400 à 450 pages, était de cinquante sous pour les personnes non abonnées.

La collection, que l'on trouve difficilement complète, forme 495 volumes in-12. On y ajoute 7 volumes de tables, 4 pour les années 1772-1784, et 3 pour les années 1803-1811.

Il a été publié en 1777 un « *Esprit des Journalistes de Hollande les plus célèbres,* ou morceaux précieux de littérature tirés de l'oubli et recueillis dans les journaux de ce nom, tels que la *République des Lettres,* de Bayle ; les *Ouvrages des Savants,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Basnage ; les *Bibliothèques* de Leclerc ; le *Journal littéraire*, etc. ; ouvrage également curieux et instructif par les anecdotes, traits d'histoire, dissertations, réflexions, et par la grande variété d'articles intéressants choisis dans ce nombre infini de livres dont les littérateurs ont rendu compte ; le tout mis dans l'ordre le plus naturel des matières. » Ce titre interminable semblerait annoncer une immense collection : l'Esprit des Journalistes de Hollande ne forme que 2 volumes in-12 ; du moins est-ce tout ce qu'en possèdent la Bibliothèque impériale et l'Arsenal.

—

*L'Esprit des Journaux* était presque exclusivement un recueil reproducteur ; d'autres alliaient au rôle de reproducteur celui de critique.

Un des premiers essais dans ce genre a pour titre : *le Littérateur impartial, ou Précis des Ouvrages périodiques*. Le projet de l'auteur était « de réunir sous un seul point de vue ce que les journaux ont de plus utile et de plus intéressant », projet qui lui semblait suffisamment justifié par la multiplicité des ouvrages périodiques.

Si les journaux, peut-être plus avantageux aux sciences et aux arts qu'on ne le pense, semblent favoriser la paresse de l'esprit humain, ils étendent ses connaissances ; s'ils ne font point de savants, ils font du moins plus de personnes instruites...

Le projet de donner, par le moyen des extraits, une légère

EFERUS - Recherches & Classification numériques

teinture des productions de l'esprit dans tous les genres, fut une de ces idées heureuses qui devaient naître dans le siècle de Louis XIV...

A mesure que la multitude devint éclairée, elle désira de l'être davantage. Les premiers journaux ne lui avaient présenté d'abord que des objets purement littéraires ; mais elle voulut être instruite de tout ce qui peut concerner les différentes branches des sciences et des arts. La religion, la morale, la physique, la géométrie, le commerce, la navigation, l'agriculture, la médecine, la peinture, les mécaniques même, lui parurent devoir entrer dans la sphère de ses connaissances.

Cette révolution dans les esprits a-t-elle été un bien pour l'humanité? C'est ce que nous n'entreprendrons pas de décider. (Aujourd'hui encore, pour beaucoup de personnes, la question ne semble pas résolue.) Nous nous contenterons d'observer que, depuis cette époque, tous les arts ont fait des progrès considérables.

Quoi qu'il en soit, les premiers journaux ne pouvant pas suffire à remplir la curiosité du public, les ouvrages périodiques durent se multiplier, et ils se multiplièrent en effet ; chaque matière eut son journal...

Le Littérateur impartial ne se bornait point au rôle de simple rapporteur ; il se proposait non-seulement « de rassembler sous un même coup d'œil ce qui se trouve épars dans tous les ouvrages périodiques, mais encore d'analyser tant de jugements différents, d'en faire une espèce de parallèle et un résumé sans présomption ni partialité. » C'était un peu comme les revues des journaux que donnent certaines de nos feuilles périodiques.

Plus flattés d'élever que de détruire, aimant les lettres pour elles-mêmes, les cultivant par goût, nous lirons sans préjugé, nous écrirons sans passion.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lorsque nous serons obligés de rendre compte des querelles, malheureusement trop fréquentes dans la république des lettres, et qui ne tendent qu'à l'avilir, ce sera toujours sans sortir de ce caractère de neutralité.

Ce plan, bien exécuté, aurait produit un recueil excellent ; malheureusement, il ne paraît pas avoir eu de suite. Je ne connais du Littérateur impartial qu'un volume (1760, in-12 de 400 pages) que l'auteur avait donné lui-même comme l'*essai d'un nouveau journal*. Il en promettait un pareil tous les mois, moyennant 30 et 36 livres, si cet essai était reçu favorablement du public, auquel il offrait des garanties bonnes à noter :

Pour la sûreté des fonds, toutes les souscriptions seront mises en dépôt chez M. de May, notaire, chez lequel on souscrira. Et si, par quelque événement, le journal venait à être interrompu avant la fin d'une année, on remettra, avec la plus grande exactitude, l'argent des souscriptions, ne retenant que le prix des volumes qu'on aurait déjà envoyés.

—

*Le Conservateur*, ou Collection de morceaux rares et d'ouvrages anciens et modernes, imprimés ou manuscrits, élagués, traduits et refaits en tout ou en partie, était ainsi annoncé par les auteurs dans les premières lignes de leur avant-propos :

Il est un nombre infini de livres qui sont ignorés et qui ne méritent point de l'être. Il en est d'autres qu'on ne lit déjà plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

guère, et qui tomberont bientôt dans l'oubli par l'éloignement que donnent pour leur lecture l'ancienneté du style dans lequel ils sont écrits, le peu d'ordre qui y règne, ou leur prolixité. Il est enfin un nombre infini de livres qui sont morts en naissant, dans lesquels il se trouve des choses faites pour être conservées.

Faire connaître ceux de ces ouvrages qui sont ignorés, préserver ceux qui sont connus de l'oubli qui les menace, empêcher enfin que l'on n'ait fait des efforts inutiles pour instruire ou pour amuser, voilà l'objet que nous nous proposons.

Le Conservateur était rédigé par Bruix, Turbon et L. Blanc; il vécut de 1756 à 1761, et forme 38 vol. in-12.

Le *Journal des Journaux,* ou précis de plusieurs ouvrages périodiques de l'Europe, par une société de gens de lettres, poursuivait à peu près le même but que le Littérateur impartial. Voici le jugement qu'en porte l'abbé de La Porte (*l'Observateur littéraire,* 1760, t. 3) :

« Les écrits périodiques se sont extrêmement multipliés dans toute l'Europe, et en France particulièrement. Le titre seul de l'ouvrage que je vous annonce en est une preuve. Les journaux sont en assez grand nombre pour fournir eux-mêmes la matière d'un nouveau journal. Ce dernier a pour but de former un ensemble de tous les autres, et de présenter sous un même point de vue ce qu'ils offrent d'agréable et d'intéressant sur les sciences et les arts. Il y joint, de plus, l'extrait raisonné des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ouvrages les plus récents qui se trouvent annoncés dans ces sortes d'écrits. C'est par là qu'il réunit le double avantage de faire connaître à la fois et l'auteur et le journaliste. Mais son objet principal est de fondre en un seul différents extraits, de les comparer ensemble, de réunir les suffrages des journalistes ou de montrer leurs dissemblances, de discuter les motifs qui ont pu les engager à porter tel ou tel jugement; en un mot, disent ses auteurs, d'appuyer leurs décisions de manière à prouver évidemment au lecteur qu'ils n'ont pour base de leur opinion que la vérité, mais une vérité que le poison de la flatterie ne souille point, et que le souffle de l'envie n'altère jamais.

» Il m'a paru que jusqu'à présent ils ne se sont point écartés de cette voie louable. C'est la modération et l'impartialité qui dirigent leur plume; jamais ils ne la trempent dans le fiel de la satire. »

Selon Barbier, le Journal des Journaux n'aurait paru que de janvier à avril 1760, et formerait seulement 2 vol. in-8°. Ses rédacteurs étaient l'abbé Regley, de Caux et Portelance.

En 1770, d'Açarq, à qui *la Wasprie* a fait une sorte de célébrité, publia un *Portefeuille hebdomadaire,* qui, d'après le témoignage de Querlon, n'était pas sans valeur. L'objet de cette feuille, dit ce critique, était principalement de réaliser le plan du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Pour et Contre,* conçu par l'abbé Prévost, mais mal suivi par cet écrivain, et que d'autres avaient, depuis, tenté sans succès. On y remarquait beaucoup de saine critique, des analyses bien faites, le goût de la bonne littérature, une grande impartialité.

Je n'ai pu savoir quelle a été la durée de cette feuille, dont j'ai seulement trouvé l'indication à la Bibliothèque impériale.

—

*Journal de Monsieur, Table générale des Journaux anciens et modernes,* contenant les jugements des journalistes sur les principaux ouvrages en tout genre, suivis d'observations impartiales et de planches en taille-douce ou en couleurs, par une société de gens de lettres. — Ce journal est une sorte de trilogie ; il a passé par trois phases très-distinctes, dont Barbier ne paraît avoir connu que la dernière, et encore d'une manière imparfaite. La publication en commença en septembre 1776. L'épître dédicatoire à Monsieur, frère du roi, est signée : *Par la Société,* G**, d'A**, D**, S**, M**. Je n'ai pu découvrir les noms que cachent ces initiales, mais j'ai lieu de croire que Gautier-Dagoty était le principal rédacteur, car il est indiqué, dans un avis, comme celui à qui l'on doit adresser ce qui peut concerner le journal.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce premier Journal de Monsieur était divisé en deux parties : la première contenant l'extrait des anciens journaux, la seconde ayant pour objet les journaux modernes. C'était, selon l'expression de la dédicace, un journal universel, rapprochant sous un même point de vue tous les trésors de la littérature française, ancienne et moderne. Rappeler les principales productions de l'esprit en tout genre qui ont paru depuis un siècle; marquer l'époque des plus belles découvertes dans les hautes sciences et dans les arts utiles et agréables; comparer les jugements qu'en ont portés les journalistes anciens; indiquer les raisons qui ont quelquefois engagé le public, souverain arbitre du goût, à casser ou à réformer leurs arrêts; rassembler ceux des savants de nos jours sur les productions actuelles, y joindre de courtes réflexions : tel en était le plan. Dans ses jugements, toujours énoncés avec décence, devait régner l'impartialité la plus scrupuleuse.

Lorsque l'on connaîtra notre plan, disent les auteurs dans un prospectus remarquable à plus d'un titre, on conviendra que cet ouvrage manquait à notre littérature, et qu'il pourra remédier aux inconvénients qui naissent de la foule innombrable des journaux, et contre laquelle on murmure depuis longtemps avec raison.

C'est précisément parce qu'ils se sont trop multipliés qu'on doit en désirer un qui rassemble sous un même point de vue des analyses laconiques, mais instructives, des productions en tout genre, des précis clairs et fidèles des jugements que les journalistes en ont portés, et quelques observations impartiales et sur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les ouvrages et sur les jugements mêmes; un journal qui, remontant vers l'origine des journaux, rappelle les meilleures décisions de leurs auteurs, et soit, pour ainsi dire, le recueil des arrêts de cette cour souveraine; un journal enfin qui, écrit sans passion, sans intérêt, venge les chefs-d'œuvre de tant de critiques amères et indécentes, et réduise à leur juste valeur les éloges outrés qu'un auteur croit accordés à ses talents, et qui sont prodigués ou à son crédit par la crainte, ou à son rang par la flatterie.

Ce n'est point ici une table sèche et stérile des matières traitées dans les journaux. Nous ne nous contenterons pas d'indiquer au lecteur la mine où il doit fouiller; nous lui en ferons apercevoir les richesses les plus précieuses. Mais lorsqu'il voudra approfondir des matières trop étendues pour recevoir de nos analyses tout le jour dont elles sont susceptibles, nous le renverrons aux journaux mêmes...

... Combien d'ouvrages ont eu le sort de la *Phèdre* de Pradon, celui de briller un moment, d'éclipser même des chefs-d'œuvre, et de retomber ensuite dans un éternel oubli!... Quoique ce soit une espèce de sacrilége de remuer les cendres des morts, nous rendrons quelquefois à ceux-ci un moment d'existence, pour dévoiler les causes qui leur avaient procuré un succès éphémère, et celles qui ont fait tomber à la fois l'illusion, l'auteur et la pièce. Nous montrerons comment le public put, sans s'en apercevoir, être entraîné par une cabale imposante; comment l'enthousiasme se communique de proche en proche, et électrise, pour ainsi dire, toute une assemblée, et même toute une nation. D'ailleurs, parmi les ouvrages décriés ou dénigrés à juste titre, il en est peu qui, dans un amas de défauts ou de choses triviales, n'offrent tantôt un caractère bien dessiné, tantôt une saillie heureuse, quelquefois même une réflexion neuve. Lorsque nous parlerons de ces ouvrages morts en naissant, nous ne mettrons que ces beautés sous les yeux des lecteurs; l'ennui de lire le reste sera notre partage.

Il est aussi quelques ouvrages estimables qui sont restés ignorés, parce que leurs auteurs, sans hardiesse dans la société, sans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

protection à la cour et peu célébrés dans les journaux, n'ont cherché d'autre récompense de leurs talents que le plaisir secret de les exercer. Nous tâcherons de les tirer de leur obscurité, et de faire voir combien ils ont été utiles aux auteurs modernes, qui puisaient avec sécurité dans ces sources inconnues au public. On a vu de tout temps quelques gens de lettres se liguer pour cacher avec soin ou décrier hautement les livres féconds où se trouvaient leurs *mères idées,* comme à Carthage on défendait aux navigateurs, sous les peines les plus sévères, d'enseigner aux étrangers le chemin des îles Cassitérides, où étaient les mines de la république.....

Nous observerons, lorsque l'occasion s'en présentera, les changements arrivés dans les mots, et surtout dans la manière d'en faire usage.

On trouvera dans ce journal les querelles des savants et des littérateurs anciens et modernes, accompagnées d'observations simples, modérées et dégagées de tout esprit de parti. Dans les débats littéraires, la conduite la plus sage est celle du spectateur qui s'appuie sur la barrière, regarde les champions, ne veut ni donner des coups ni en recevoir, et refuse même souvent de les juger. Nous aimons mieux chercher à plaire au bon goût qu'à la malignité humaine, et nous avons assez bonne opinion de notre siècle pour croire que l'équité sévère, mais décente, peut trouver autant de suffrages que la satire. Le vœu secret des gens de lettres les plus estimables était, depuis longtemps, ou qu'on fît cesser tant de querelles envenimées, ou qu'une société littéraire, dans des conseils modestes, et non dans des arrêts tranchants, pesant les raisons sans peser les injures, invitât les deux partis à se respecter eux-mêmes; prît soin de les laver l'un et l'autre de tant de calomnies, de tant d'outrages hasardés dans la chaleur de la mêlée, et dont on se repent après le combat, sans avoir souvent le courage d'avouer son repentir.

Enfin, chaque volume devait se terminer par les anecdotes politiques, auxquelles on joindrait un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

grand nombre de faits intéressants, propres à caractériser ou les nations ou les hommes célèbres.

Cette première série a, au point de vue littéraire et bibliographique, une valeur réelle. Mais il paraît que les rédacteurs ne purent s'accorder pour le règlement de leurs intérêts; ils abandonnèrent leur publication après sept ou huit mois. Elle fut reprise, à la fin de 1778, par madame la présidente d'Ormoy, membre de l'Académie des Arcades de Rome, qui annonça devoir continuer le plan de ses prédécesseurs; mais, d'après les représentations qui lui avaient été faites, elle insisterait moins sur les journaux anciens que sur les modernes, et ne prendrait dans ces derniers que les articles qui porteraient une empreinte bien marquée d'utilité ou d'agrément.

Réduit ainsi presqu'à l'état de *magazine*, le journal perdit, sous la direction de la noble académicienne, beaucoup de son sérieux et de sa valeur; j'y ai remarqué cependant une chronique littéraire dans laquelle on trouverait à glaner quelques petits faits.

En 1781, le Journal de Monsieur, descendu, dit-on, à moins de cent souscripteurs, fut acquis au prix de 4,000 livres par deux écrivains qui devaient laisser un nom dans l'histoire du journalisme, par Geoffroy et Royou, sur lesquels nous reviendrons longuement. Ils étaient, l'un et l'autre, rédacteurs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de *l'Année littéraire*, appartenant alors au fils de Fréron. « On dit que ces messieurs voulaient s'emparer insensiblement de l'héritage fréronique, et qu'ayant trouvé de la résistance de la part du véritable héritier, ils veulent élever autel contre autel, dans le sein même de l'université, car ils sont tous deux professeurs, et il y a bien paru : ils ont annoncé dans leur prospectus qu'ils n'auraient jamais le mot pour rire, et qu'à peine un homme de lettres aurait les yeux fermés, qu'ils marqueraient sa place dans le temple de mémoire. Leur première feuille, qui est exactement de la forme de *l'Année littéraire*, commence par un long discours du sieur Geoffroy sur la littérature ancienne et moderne, discours qui renferme de bons principes présentés d'une manière commune, et aucune vue nouvelle : ce serait un morceau excellent pour des écoliers de rhétorique. Ce qui a été le plus remarqué dans cette feuille, ce sont d'assez rudes férules données à J.-J. Rousseau par le même Geoffroy, au sujet de son supplément à l'*Emile*... Quant à l'abbé Royou, c'est un des frères de la veuve Fréron. On n'a encore vu aucun article de lui dans le journal... Il a manqué de se faire des affaires sérieuses pour quelques articles de sa composition insérés dans *l'Année littéraire* ; on est fort curieux de voir de ses œuvres dans des feuilles dont il sera le maître (1). »

(1) *Correspondance secrète*, t. II, p. 48.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le nom des rédacteurs nous dispense d'insister sur l'intérêt que peut offrir cette dernière série du Journal de Monsieur, écrite d'ailleurs dans les mêmes principes que *l'Année littéraire*.

Le journal de Geoffroy et Royou, qui paraissait trois fois par mois, et coûtait 24 et 30 livres, vécut jusqu'à la fin de 1783. Il serait mort alors d'inanition, si l'on en croyait La Harpe. D'après les *Mémoires secrets*, au contraire, il comptait 300 souscripteurs quand l'Académie, mécontente du compte-rendu d'une de ses séances et des sarcasmes dirigés contre plusieurs de ses membres, agit auprès de Monsieur, qui lui fit défendre de plus porter son nom, ce qui équivalait à un arrêt de mort.

La collection du Journal de Monsieur se compose d'une trentaine de volumes in-12, dont 18 pour la dernière série (Barbier, par erreur, dit 6 seulement).

—

Pour n'omettre aucun genre, il nous faudrait encore parler de quelques recueils de variétés que l'on classe parmi les journaux, mais qui n'ont de commun avec eux que leur mode périodique de publication. Nous nous bornerons à citer :

*Le Petit Réservoir*, contenant une variété de faits historiques et critiques, de littérature, de morale et de poésies, etc., et quel-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quefois de petites aventures romanesques et galantes. (Berlin, 1750, 3 vol. in-12.)

Recueil assez curieux, se rapprochant un peu, par son caractère fantaisiste, du genre moral et philosophique.

*La Bigarrure,* ou mélange curieux, instructif et amusant, de nouvelles, de critiques, de morale, de poésie et autres matières de littérature, d'événements singuliers et extraordinaires, d'aventures galantes, d'histoires secrètes et de plusieurs autres nouvelles amusantes, avec des réflexions critiques sur chaque sujet. (La Haye, 1749-1754, 8 vol. in-12.)

Continué par :

*Le Nouvelliste œconomique et littéraire,* ou choix de ce qui se trouve de plus curieux et de plus intéressant dans les journaux, ouvrages périodiques et autres livres qui paraissent en France et ailleurs, principalement en ce qui concerne l'agriculture, l'économie des champs, l'histoire naturelle et la mécanique pour la perfection des arts et des fabriques, contenant aussi les meilleures pièces de critique sur les ouvrages de la littérature moderne. 1754-1757. (Bibliothèque impériale, 11 vol. in-8°; Arsenal, 14 vol. in-12.)

Le *Pot-Pourri,* 1781, dont le titre n'a pas besoin de commentaire, et qui devint en 1782, le *Journal des Gens du Monde.*

L'auteur de ce dernier journal, qui vécut quatre ou cinq ans, est, selon Barbier, le marquis de Luchet. C'était, au jugement de la *Correspondance secrète,* qui m'a paru assez exact, un capharnaüm de bon, de mauvais, de vrai, de faux, de sérieux,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de plaisant, tant en prose qu'en vers, le tout sans ordre, et la plupart déjà rébattu.

Luchet publia encore, à quelque temps de là, sous le titre de *Conteur*, une autre compilation assez répandue en Allemagne, où l'auteur s'était retiré à la suite d'une banqueroute, mais encore moins connue que les précédentes. En 1789, notre marquis littérateur, rentré en France, se jeta dans la mêlée politique, et rédigea le *Journal de la Ville*.

—

*Journal de Lecture, ou Choix périodique de Littérature et de Morale*. Le but de l'auteur de ce recueil, composé avec beaucoup de goût et de discernement, était de former une bibliothèque élémentaire des connaissances les plus utiles, et en même temps une espèce d'encyclopédie à l'usage des gens du monde et de tous ceux qui ne lisent que pour leur amusement. Il rassemblait les morceaux les plus piquants dans tous les genres de littérature et de philosophie, choisissant de préférence ceux qui étaient propres à former le goût et les mœurs, et il donnait des extraits des meilleurs auteurs anciens et modernes, quelquefois des traductions en entier, des anecdotes faisant honneur à l'humanité, des projets utiles, etc. Les ouvrages proscrits lui fournissaient encore des fragments précieux à con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

server, quand ils pouvaient être mis sans crainte entre les mains de tout le monde. Il avait soin de retrancher, dans les pièces originales et dans les traductions, les longueurs et ce qui lui paraissait de mauvais goût. Enfin, on trouvait encore dans ce journal quelques morceaux inédits, qui n'en étaient pas le moindre attrait.

Suivant La Harpe, ce recueil était fait par un étranger (de Lizern, dit Barbier), et fait surtout pour les étrangers.

Le Journal de Lecture, commencé le 1er juillet 1775, paraissait tous les quinze jours, par cahiers de 120 pages, et coûtait 30 livres. La Bibliothèque impériale en possède 7 volumes in-12; l'Arsenal et Sainte-Geneviève en ont 12.

—

Enfin, nous mentionnerons encore, sinon comme un journal littéraire, du moins comme une publication périodique des plus importantes, la *Bibliothèque universelle des Romans*, fondée par le marquis de Paulmy, qui en tirait les matériaux de sa bibliothèque, si riche en tous genres, mais surtout dans cette spécialité. Résolu de faire part au public de cette partie des trésors qu'il avait amassés, il crut bon, pour le succès de l'entreprise, d'adopter la forme périodique; et pour lui donner plus de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

consistance, il prit un privilége sous le nom d'un faiseur littéraire de cette époque, de Bastide.

Cette publication, qui commença en 1775, obtint tout d'abord un grand succès. On y donnait une analyse raisonnée de tous les romans, anciens et modernes, français ou traduits dans notre langue; on joignait à cette analyse des anecdotes et des notices historiques et critiques concernant les auteurs ou leurs ouvrages, ainsi que les mœurs, les usages du temps, les circonstances particulières et relatives, et les personnages connus, déguisés ou emblématiques. Tous les romans y sont divisés en huit classes : la 1re comprend les romans grecs et latins; la 2e, les romans de chevalerie; la 3e, les romans historiques; la 4e, les romans d'amour; la 5e, les romans de spiritualité, de morale et de politique; la 6e, les romans satiriques, comiques et bourgeois; la 7e, les nouvelles et contes, et la 8e, enfin, les romans merveilleux.

Le marquis de Paulmy fut habilement secondé dans la conduite de cette entreprise par le comte de Tressan. Leurs principaux collaborateurs furent Poinsinet de Sivry, Cardonne, Mayer, Coupé, Legrand d'Aussy, Couchu, Imbert, etc.

Il paraissait de la Bibliothèque des Romans, ou du moins il en devait paraître, 16 volumes par an, un cahier tous les quinze jours. La collection, qui va jusqu'en 1789, se compose de 112 vol. in-12.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## Petits Journaux, Journaux de Théatre, de Modes, etc.

—

### *Journal des Dames.*

Le *Journal des Dames*, qui, comme nous l'avons vu, partagea avec *l'Avant-Coureur* les honneurs de la persécution, se recommande parmi la foule des petits journaux par sa longue odyssée, les vicissitudes de son existence, et les noms de quelques-uns de ses rédacteurs. Son plan était des plus simples : pièces fugitives en vers et en prose ; livres nouveaux, avec extraits plus ou moins étendus ; spectacles, et quelques avis, tel était le bagage de cette feuille, en y joignant toutefois le compte-rendu de tout ce qui, en littérature, était fait par et pour les dames.

Commencé en janvier 1759 par de Campigneules, il fut repris, après deux ans d'interruption, par de La Louptière, et continué par madame de Beaumer, puis par Mathon de La Cour et Sautereau de Marsy.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On dit que, lorsqu'il passa dans les mains de ces derniers, il était tombé au point de n'avoir plus que sept souscripteurs, et ce n'est pas sans peine qu'ils réussirent à le remettre sur pied. Ils furent puissamment aidés par madame de Maisonneuve, au nom de laquelle était le privilége : car ce journal devait toujours être sous le nom d'une dame. Celle-ci eut le talent de gagner de hauts patronages, dont l'influence alors était toute puissante. On lit dans le numéro de mai 1765 cet *avis important* : « Madame de Maisonneuve a eu, vendredi 21 juin, l'honneur de présenter au roi le volume d'avril du Journal des Dames. On sent assez que ce succès, le plus flatteur pour elle, va l'engager à de nouveaux soins et de nouveaux efforts. Elle invite les meilleurs écrivains de la nation à lui envoyer leurs ouvrages et à concourir à cette entreprise. Ce motif doit sans doute suffire pour animer leur zèle : la récompense la plus glorieuse pour des Français est de mériter les regards de leur maître. » Quelque temps après, cette dame obtenait une pension de cent pistoles sur la cassette du roi, pour quelques vers présentés à Sa Majesté à l'occasion de la cinquantième année de son règne.

Malgré ces faveurs et cette haute protection, le Journal des Dames mourut encore une fois en 1768. Cinq ou six ans après, en 1774, Du Rozoi, « dont la vaste ambition littéraire semblait vouloir suffire



EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux projets les plus vastes », forma celui de rétablir cette feuille légère, avec le concours de la baronne de Prinzen, depuis madame de Montenclos, à qui le privilége en fut accordé, et qui le dédia à la Dauphine. Cette baronne, fort entichée de la manie de faire des vers, remplissait le journal de ses insipides productions. Un jour, lit-on dans les *Mémoires secrets*, « elle se trouvait dans une petite société littéraire où chacun a la liberté de produire ses ouvrages. Un sieur Gilbert, poète dans toute la valeur du terme, qui ne manque pas de talent, et surtout est doué d'une chaleur singulière, telle qu'il a l'air d'un énergumène en récitant ses opuscules, lisait une pièce de poésie de sa façon. La baronne, sans égard pour l'amour-propre de l'auteur, causait et riait avec une grande indécence pendant cette lecture, au point que le sieur Gilbert, s'en apercevant, et ne pouvant y tenir, de rage mit son papier sur la table, et, regardant madame de Prinzen, lui adressa le quatrain suivant :

*Ah ! Prinzen, par pitié, daignez du moins m'entendre !*
*Oui, mes vers sont d'un froid et d'un lourd sans égal ;*
*Mais le mal que je fais, vous pouvez me le rendre :*
*Faites-moi quelque jour lire votre journal.*

La baronne de Prinzen ne garda que peu de temps le Journal des Dames ; elle traita du privilége avec Mercier, qui le continua pendant près de trois ans. Au commencement de 1777, celui-ci le céda à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dorat, « qui, non content d'avoir *l'Année littéraire* à ses ordres, voulut avoir un journal en titre. »

Le nouveau directeur publia un prospectus qui, si l'on en croyait La Harpe (*Correspondance littéraire*, II, 62), « n'aurait pas paru assez ridicule pour être amusant, où il parlait beaucoup de Bayle, que probablement il n'avait jamais lu, et qui n'avait rien de commun avec le Journal des Dames. »

Querlon, moins prévenu, se montre plus juste envers l'aimable poète-journaliste :

« M. Dorat a fait paraître le 15 de ce mois (mars 1777) le premier volume des *Mélanges littéraires ou Journal des Dames, dédié à la Reine*. Cet ouvrage périodique, qui était mort, qu'on a ressuscité pour le faire mourir encore, et qui a passé par tant de mains différentes, vient enfin de tomber entre celles d'un auteur plein d'esprit, très-connu, et tel qu'il le fallait pour lui donner une nouvelle existence. Le ton qu'il a pris ne ressemble en aucune manière à celui de certains journalistes, *périodistes, feuillistes*, etc. Il n'est ni rogue, ni fier, ni dur, ni tranchant ; il ne *se soulève point de toute la hauteur de son âme* contre certains ouvrages qui pourraient ne pas lui plaire. M. Dorat avait annoncé dans son prospectus « des observations plutôt que des censures, des éloges vrais, de la politesse dans les critiques, surtout la plus exacte impartialité. » Il tient parole, et tous les gens de goût, ceux qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gémissent avec raison sur ces disputes si déshonorantes pour la littérature, le beau sexe en particulier, pour lequel il écrit, applaudiront à l'honnêteté de ses sentiments. »

Les *Mémoires secrets* en parlent à peu près dans les mêmes termes ; ils ajoutent quelques particularités qui ne sont pas sans intérêt (février 1777).

« Il est très-vrai que M. Dorat se charge de donner une nouvelle vie au Journal des Dames, qui, jusqu'à présent, n'a fait que végéter et languir. A coup sûr, quand le sexe se serait choisi lui-même un journaliste, il n'aurait pu en choisir un plus convenable. Des observations plutôt que des censures, de la politesse dans les critiques, surtout la plus exacte impartialité, telles sont les promesses qu'il fait au public, suivant son usage, dans son *Idée d'un Journal des Dames*, servant de prospectus. Il se propose de donner une attention particulière aux spectacles. On publiera encore dans cet écrit périodique des contes, des romans, des poëmes entiers, et quelquefois des éloges historiques des femmes les plus célèbres. »

— « M. Dorat ne dissimule point à ses amis, qui le blâment de renoncer en quelque sorte au cothurne et au brodequin pour s'armer du sceptre de la critique, que c'est une spéculation de finance. Quoique cet auteur, né homme de condition, ayant 4,000 livres de rentes de patrimoine,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avec les honoraires qu'il retirait de ses ouvrages et pièces de théâtre, parût devoir vivre dans une sorte d'aisance, le luxe, qui gagne même chez nos poètes, l'a fort dérangé, et il cherche à réparer les brèches faites à sa fortune. L'entreprise utile du Journal des Dames doit lui rendre, tous frais faits, de chaque souscription de 18 livres, un tiers, c'est-à-dire 6 livres. Il compte sur mille souscripteurs au moins, et conséquemment sur 6,000 livres de rente. »

La collection du Journal des Dames se compose d'environ 50 volumes in-12.

La France avait été devancée dans cette voie par l'Angleterre, qui avait son Journal des Dames depuis 1732; nous lisons en effet dans le *Pour et Contre* (I, 161) :

« Un nouveau journal vient de paraître, sous de si heureux auspices, qu'il ne peut manquer de fleurir longtemps, pour peu qu'il s'exécute avec esprit: c'est le Journal des Femmes, *the Ladies Journal*, meuble qui manquait sur la toilette des dames, et dont il est surprenant qu'une nation aussi galante que les Français se soit laissé ravir l'invention (1). A la vérité, Branthôme en avait tracé le plan il y a déjà près de deux siècles. « Il serait à souhaiter, dit-il, que quelqu'un de ces galants de profession,

(1) Le *Mercure galant* avait bien quelque chose de semblable à celui-ci. (*Note de l'abbé Prévost.*)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui sont dévoués de cœur et d'esprit au service des dames, nous voulût faire des chroniques d'amour, comme plusieurs font celles des nations et des royaumes. Nous avons assez de relations des particulières aventures, qui souventefois ne sont pas la centième partie des galanteries d'une femme; mais je voudrais qu'ils nous fissent tout de suite des annales de tout ce qui arrive à de certaines femmes que l'on voit. Ils les suivraient d'années en années, et cela servirait d'instruction aux hommes de même qu'aux dames. »

» Je m'imagine que tel est le dessein du nouveau journaliste de Londres. Il y joindra modes, parures, vers galants, méthodes pour plaire, recettes pour l'entretien de la beauté, etc. Voilà, dit-il, ce qu'il veut offrir aux dames au commencement de chaque mois. »

Le printemps de 1768 vit éclore un *Courrier de la Mode, ou Journal du Goût*. « C'était, au dire des *Mémoires secrets*, un nouvel ouvrage périodique fort intéressant pour Paris et pour les provinces, qui contenait le détail de toutes les nouveautés de mode. C'était, si l'on veut, une espèce de supplément aux Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, qui conserverait à la postérité le tableau mouvant de nos caprices, de nos fantaisies et du costume national. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grimm a consacré à cette feuille légère une de ses plus charmantes pages, que nous ne pouvons nous refuser au plaisir de donner.

« Un adorateur de la plus belle moitié du genre humain vient de nous annoncer un nouveau journal, mais d'une nécessité si absolue et si indispensable que je ne conçois pas comment nous avons fait pour nous en passer jusqu'à présent. Ce journal sera intitulé le *Journal du Goût, ou Courrier de la Mode.* Il paraîtra tous les mois, et donnera à chaque fois, en une demi-feuille in-8°, le détail de toutes les nouveautés relatives à la parure et à la décoration. Il indiquera les différents goûts régnants dans toutes les choses d'agrément, avec le nom des artistes chez lesquels on les trouve. Il y joindra le titre des livres de pur amusement, et même l'ariette courante; mais ces deux derniers articles ne seront que hors-d'œuvre, pour délasser de matières plus importantes. M. Dulac, parfumeur, rue Saint-Honoré; M. Lesprit, pour la coupe des cheveux, rue Saint-Thomas du Louvre; M. Fréderic, coiffeur de dames; madame Buffault, *aux Traits galants;* mademoiselle Alexandre, rue de la Monnaie: voilà les grands noms qui vont briller dans les fastes immortels du Courrier de la Mode, et faire taire les envieux de notre gloire qui voudraient persuader à l'Europe qu'il n'y a plus de génies créateurs en France. Si l'auteur, qui a la modestie de ne pas se nommer,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

veut encore, comme il le doit, avoir soin d'employer avec précision et exactitude la véritable nomenclature de chaque chiffon, nous aurons à la fin de l'année un dictionnaire des modes des plus curieux, et un monument éternel de la richesse de la langue française. Les derniers bonnets des dames étaient, si je ne me trompe, des *bonnets à la débâcle,* à cause de la débâcle de la Seine de l'hiver dernier. Mais il y a eu depuis cette époque, peut-être, nombre de découvertes importantes et nouvelles que je suis assez malheureux pour ignorer encore. La lecture du Courrier de la Mode me tiendra désormais au courant de cette science également profonde et agréable.

» La souscription pour ce journal n'est que de trois livres par an; mais quand on pense à combien de millions d'âmes en Europe et en Amérique ce journal est indispensablement nécessaire, on prévoit que, moyennant un petit privilége exclusif pour les deux hémisphères, le profit de l'auteur sera immense, sans compter les présents que les marchandes de modes feront à madame son épouse, s'il en a une, comme je l'espère. Mais je crains toujours qu'un génie ennemi de notre gloire ne s'oppose à une entreprise si utile et n'étouffe ce projet dans son berceau; le premier journal du Courrier de la Mode devait paraître au commencement d'avril, et voilà le mois qui avance sans que le Courrier ait fait claquer son fouet. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'impatience de Grimm le faisait s'alarmer à tort, comme il nous l'apprend lui-même quinze jours après :

« La première feuille du Courrier de la Mode a heureusement paru, et la France possède un journal du Goût. Dans cette première feuille, l'auteur cherche, comme de raison, à donner quelques notions générales. Il nous apprend que l'habillement français semble vouloir se rapprocher de jour en jour du beau naturel; il nous rend compte de plusieurs révolutions importantes que j'avais le malheur d'ignorer entièrement. Je vois avec étonnement que les *hollandaises* et les *tronchines* sont écrasées par le négligé dit *polonais;* que les bonnets *à la sultane*, *à la rhinocéros*, ont été exterminés par les bonnets *à la clochette* et par ceux *à la débâcle;* mais surtout la *gertrude* a subjugué toutes les têtes, et il n'est pas encore décidé si la *moissonneuse,* qui vient d'être inventée, l'emportera sur la *gertrude*. Si j'avais voix en chapitre *aux Traits galants,* je conseillerais d'inventer la *glaneuse*. On voit que l'empire universel de la mode est fondé sur les succès de l'Opéra-Comique (1). Pour nous défaire de la *moissonneuse,* l'auteur nous apprend que le bonnet *au doux som-*

(1) Les *tronchines* étaient des robes que les femmes se faisaient faire pour les promenades du matin, ordonnées par le docteur Tronchin; les *hollandaises* étaient probablement d'autres robes importées par la belle Hollandaise, madame Pater. Enfin, c'était aux opéras de *la Clochette*, de *Gertrude* et des *Moissonneuses,* que plusieurs des autres modes devaient leur nom.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*meil,* qui a quelque ressemblance avec la *baigneuse,* est réservé au séjour de la campagne, ou pour les cas d'indisposition; et, comme il a soin de remonter aux premiers principes, il conseille aux dames qui veulent être bien montées en bonnets d'envoyer leur signalement. Le Courrier de la Mode a bien donné le sien dans la feuille qu'il vient de publier; je lui conseille de se faire teneur de livres chez mademoiselle Alexandre, ou garçon de boutique chez M. Dulac (1). »

—

## *Journal des Théâtres.*

Les Journalistes et les Comédiens. — Le Fuel de Méricourt; Fréron.

La critique dramatique occupait une large place dans tous les journaux littéraires, et ce n'est qu'assez tard qu'elle eut des organes spéciaux, ce qui s'expliquerait encore par la difficulté qu'il y avait de parler de messieurs les comédiens. L'abbé de La Porte publia, de 1751 à 1778, une petite feuille intitulée *les Spectacles de Paris, ou Calendrier historique et chronologique des Théâtres,* qui se continua sans interruption jusqu'en 1794, mais qui n'était guère qu'une nomenclature.

(1) Edit. Taschereau, t. v, p. 400 et 414.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce n'est que le 1er avril 1776 que parut le premier journal de théâtre proprement dit. Il avait pour titre : *le Nouveau Spectateur, ou Examen des nouvelles Pièces de Théâtre, servant de Répertoire universel des Spectacles*, par une société d'amateurs et de gens de lettres les plus distingués; titre qu'il changea bientôt pour celui de *Journal des Théâtres*, sous lequel il est connu. Le rédacteur était Le Fuel de Méricourt, auteur des *Lettres de M. Le Hic à madame Le Hoc*.

Pour être vrai, cependant, il faut dire que *le Nouveau Spectateur* remonte au delà de 1776. Il avait été fondé en 1770, par Le Prévost d'Exmes; mais il n'était pas allé alors plus loin que le premier numéro. Son auteur le reprit en 1775, et en publia quatre autres numéros, mais sans plus de succès : cinq souscripteurs seulement auraient, dit-on, répondu à son appel. C'est alors que Le Fuel lui acheta son privilége, moyennant une redevance de 3 livres par souscription, qui fut ensuite convertie en une pension viagère de 600 livres, indépendamment des charges.

« L'idée de ce journnal serait admirable, dit Grimm, si elle était bien exécutée; mais c'est peut-être l'ouvrage qui demanderait le discernement le plus fin, le goût le plus exercé, l'esprit le plus délicat. Mais *le Nouveau Spectateur* ne renferme que des barbouillages, des plaisanteries du plus mauvais

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ton, quelques sarcasmes, quelques anecdotes qui traînent les rues, beaucoup d'injures, et un style souvent barbare. »

Les *Mémoires secrets* ne jugent pas plus favorablement l'œuvre de Méricourt : « On sent que cet ouvrage pourrait être très-bon s'il était pris et suivi dans son vrai point de vue ; mais celui-ci n'est qu'une rapsodie, une compilation de beaucoup de choses anciennes. Ce qu'on y trouve de mieux, c'est une grande hardiesse à s'expliquer sur le compte des histrions, sacrilége littéraire dont ceux-ci se plaignent hautement, et qui pourra bien mériter au critique la suppression de son journal. »

Et c'est en effet ce qui arriva. Les comédiens d'alors avaient l'épiderme autrement sensible que ceux d'aujourd'hui ; Le Fuel en fit la dure expérience, et finit par succomber dans cette lutte, dont les *Mémoires secrets* retracent toutes les péripéties.

Le journal ne tombant pas assez vite, on eut recours aux grands moyens : on profita d'une maladie du propriétaire pour l'en dépouiller.

13 *décembre*. Le sieur Le Fuel de Méricourt n'est pas mort ; il semble même échappé au danger qui le menaçait ; mais son journal l'est véritablement. Les comédiens et leurs partisans ont si bien manœuvré qu'on lui a substitué pour faire cet ouvrage un commis des fermes nommé Le Vacher. On dit que c'est un suppôt du sieur de La Harpe, qui sera en outre aux gages des comédiens pour les encenser à outrance. Il ne manquera pas de lecteurs assez benins pour lire une pareille rapsodie.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cependant Le Fuel, à défaut d'autre mérite, avait celui de la fermeté ; il résolut de tenir tête à l'orage.

17 *juillet* 1777. M. Le Fuel de Méricourt ne s'est pas tenu pour supprimé : à l'exemple de Me Linguet, il a seulement transporté à Londres le siége de sa résidence ; et là, comme lui, il prétend continuer son journal, malgré le rédacteur existant en France. Il profite de cette liberté pour étendre la sphère et la hardiesse de sa censure. Il annonce le *Journal anglais, italien et français, dramatique, lyrique et politique; ouvrage périodique,* avec cette épigraphe : *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* Il s'est associé, à cet effet, suivant son prospectus, à plusieurs gens de lettres versés dans les langues modernes. Ce bizarre assemblage sera composé de trois parties. La première, écrite en italien, contiendra quelques pièces fugitives, une notice et un précis de tous les drames qui seront représentés sur tous les théâtres d'Italie. La deuxième, écrite en anglais, renfermera toutes les nouvelles politiques et littéraires de la France. On y rendra compte de toutes les nouvelles découvertes, et, en général, de tout ce qui pourra intéresser la société. On fera un examen critique des pièces de théâtre, anglaises, italiennes et françaises, que l'on comparera quelquefois, et l'auteur prétend que de ces comparaisons résultera souvent une connaissance exacte et approfondie du genre de ces trois nations.

Dans la dernière enfin, écrite en français, on annoncera et l'on fera connaître toutes les pièces nouvelles : on fera justice des mauvais acteurs, en louant les bons et en donnant de sages conseils à ceux qui annonceront des talents. On ne parlera que des livres nouveaux les plus intéressants. On donnera un extrait de tout ce qu'il y aura de plus curieux dans les papiers anglais, et l'on ne rapportera des nouvelles que celles qui ne seront point hasardées. Cette partie sera terminée par quelques poésies légères et des vaudevilles. M. Le Fuel, pour premier essai, distribue son prospectus dans les trois langues qu'il doit employer dans son journal.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'est le 1er août que paraîtra le premier cahier de ce *cent millième journal* environ.

27 *novembre* 1778. — Le nouveau journal de M. Le Fuel de Méricourt avait pris cours, en effet, à Londres, sous ce titre, et a duré pendant quelques mois. On apprend que la mort a terminé la triste vie de cet homme de lettres, qui n'était pas sans mérite, mais qui s'était attiré beaucoup d'ennemis par une grande causticité.

Le Journal français, italien et anglais, forme un volume in-8°, que les curieux pourront voir à la Bibliothèque impériale.

La querelle de Méricourt avec les comédiens fut marquée par un incident trop curieux pour que nous ne le rapportions pas. On lit encore dans les *Mémoires secrets*, à la date du 9 mars 1777 :

On parle d'une brochure fort singulière intitulée : *Mémoire à consulter pour les souscripteurs du Journal de Théâtre rédigé par le sieur Le Fuel de Méricourt.* Il est imprimé à Liége et suivi d'une longue consultation de Me Falconnet, en date du 10 février 1777. On juge que c'est une tournure convenue entre les parties et l'avocat pour mettre impunément au jour le récit de toutes les tracasseries essuyées par l'auteur de la part de son censeur Coqueley de Chaussepierre, et de M. Camus de Neville, le directeur général de la librairie. On assure cependant que, pour mieux jouer cette petite comédie, les demandeurs, au nombre de sept, et à la tête desquels est le chevalier de Rutlidge, ont fait assigner au Châtelet le sieur Le Fuel de Méricourt, par exploit du 11 février dernier.

La *Correspondance secrète* est plus explicite :

Tous les mouchards sont en l'air pour une petite brochure intitulée : *Mémoire à consulter pour les souscripteurs du Journal de*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Théâtre rédigé par le sieur Le Fuel de Méricourt.* J'ai été assez adroit ou assez heureux pour en attraper un exemplaire. Voici le fait. Depuis plusieurs mois, ce journal a cessé de paraître ; les souscripteurs s'en sont plaints et ont reçu d'abord pour excuse la maladie du rédacteur ; il a, peu après, écrit à l'un d'eux qu'il s'était brouillé avec son censeur, et que celui-ci avait, de sa propre autorité, arrêté l'impression et déclaré qu'il voulait être déshonoré si jamais il approuvait une ligne du sieur de Méricourt, etc., etc., etc.; enfin que M. de Neville était inabordable pour lui, et ne daignait faire aucune réponse à ses réclamations, quoiqu'il lui eût fait parler par un homme de sa connaissance, et qu'il y avait apparence qu'on ne lui redonnerait point de censeur...

« M. Camus, écrit M. de Méricourt, a répondu à de nouvelles représentations *qu'il verrait çà*... Vous voyez, Monsieur, qu'il qu'il n'y a point de paresse de ma part, vous m'obligerez infiniment de ne plus faire retentir les cafés de pareils propos. Informez-vous à M. Camus de ce que j'avance, il ne pourra le nier. Cependant je prévois que l'intrigue dans laquelle il m'enveloppe est bien loin du dénouement. Il ne jure que par mon censeur ; mon censeur est le conseil, est l'émule, l'ami des comédiens, et surtout du sieur Préville (quoique maître de Coqueley de Chaussepierre n'ait jamais joué que des farces, des parades et des proverbes, les comédiens veulent cependant bien lui faire l'honneur de le tutoyer et de le traiter en camarade). Le sieur Préville a plusieurs nièces à marier ; un commis des fermes, nommé Le Vacher, lui a promis d'en épouser une, s'il obtenait mon privilége. « Vous l'aurez, mon ami, a-t-il répondu; tenez, voici Coqueley qui vous en répondra. » Jugez s'ils doivent tous travailler à s'en emparer. M. Coqueley a toujours réussi : il réussira, et le privilége du Journal de Théâtre sera la dot de la nièce d'un comédien... »

Dans une dernière lettre, du 31 janvier dernier, le sieur de Méricourt rend compte d'une entrevue qu'il a eue avec ses concurrents chez M. de Neville, et de la manière avec laquelle il a défendu ses droits et ceux de ses souscripteurs.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce sont ces lettres que les consultants mettent sous les yeux des avocats, en leur demandant le parti qu'ils ont à prendre vis-à-vis du journaliste qui ne remplit pas ses engagements. La consultation, souscrite du nom de Falconet, est d'une ironie qui sera peu agréable à ceux qui en sont l'objet. On y prétend que toutes les excuses alléguées par le sieur de Méricourt sont de faux prétextes. D'abord on trace une histoire abrégée de l'établissement des censeurs, et on rappelle le reproche fait à Claude Morel d'avoir dit dans l'approbation d'une traduction de l'*Alcoran : Qu'il n'avait rien trouvé dans cet ouvrage de contraire à la foi catholique et aux bonnes mœurs.* Peu à peu le nombre des censeurs a été augmenté, et chacun d'eux a été chargé d'examiner les ouvrages analogues à son genre d'étude.

« En ouvrant l'Almanach royal, ajoute-t-on, on trouve au rang des censeurs, à l'article *Jurisprudence,* maître Coqueley de Chaussepierre : il y a si peu d'analogie entre les jeux de la scène et la gravité du barreau, qu'il y a la plus grande apparence que, dans le fait, maître Coqueley n'a pas censuré le Journal de Théâtre. Cette conjecture se fortifie bien davantage quand on sait que ce jurisconsulte est en même temps le conseil de la Comédie française. Comment, dès lors, soupçonner qu'instruit des maximes consacrées par la jurisprudence de tous les temps et de tous les lieux, un avocat qui sait que le dévouement aux intérêts de ses clients l'identifie à eux, pour ainsi dire, comment, dis-je, soupçonner qu'il puisse se charger d'une fonction qui demande la plus exacte impartialité, et dans l'exercice de laquelle il est éternellement obligé de prononcer entre ses clients et l'écrivain ! »

Voilà pour le censeur. On prouve ensuite que c'est une calomnie atroce de prétendre que le directeur de la librairie ait empêché de jouir de toute l'étendue de son privilége un auteur qui se soumet aux formalités prescrites par le gouvernement pour l'examen de ses ouvrages.

« On sait, en France surtout, qu'un écrivain qui, après avoir passé sa vie à réfléchir, à étudier, s'occupe à faire part au public de ses méditations, souvent vit de sa plume comme le jardinier de son hoyau... S'est-on jamais avisé de défendre à un jardinier de cul-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tiver le jardin qui lui appartient, et de le priver de la propriété des légumes que ses peines y ont fait croître ? La profession d'auteur est-estimée, honorée parmi nous ; et la propriété d'un auteur sur les fruits de son travail n'y est pas moins sacrée que toutes les autres. Elle le serait davantage, s'il y avait, en pareil cas, des exceptions. A qui donc le sieur de Méricourt persuadera-t-il que, le prospectus de son journal approuvé par M. le lieutenant général de police, le privilége accordé par M. le garde des sceaux, les cahiers visés par un censeur, il éprouve des difficultés pour continuer à s'acquitter envers ses abonnés ? Quoi ! ceux-ci se trouveraient pris à un piége qui leur aurait été tendu par le ministère, et, pendant qu'on les volerait d'un côté, on dépouillerait l'auteur du droit qu'il a sous la protection des lois ? Cela n'est pas possible, et l'on ne se joue point avec cette légèreté de l'argent du public et de l'état d'un particulier... »

Enfin le conseil estime *que tous les obstacles, tant exagérés par le sieur de Méricourt, sont aussi chimériques qu'ils sont exposés avec malignité, et même avec un ton peu décent,* et que les souscripteurs de son journal doivent le faire assigner à ce qu'il ait à leur faire parvenir la suite de son journal ; ce qui a été exécuté le mois dernier. Je soupçonne ce mémoire d'être de la même main que la comédie du *Bureau d'esprit* et de celle des *Comédiens ou le Foyer* (1).

Nous pourrions citer vingt autres exemples de cette animosité des comédiens contre les journalistes ; nous nous bornerons à revenir sur une querelle à laquelle nous avons déjà fait allusion.

Ou n'a peut-être pas oublié les efforts que fit le parti philosophique, à la mort de Fréron, pour étouffer *l'Année littéraire*, et les persécutions dont

(1) Le chevalier de Rutlidge, auteur d'un *Babillard* dont nous avons parlé. — On trouvera ce très-curieux pamphlet à la fin du volume de 1776 du *Journal des Théâtres*, à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il poursuivit le fils du célèbre critique. Ces persécutions, avons-nous dit, eurent pour prétexte apparent une insulte dont *l'Année littéraire* se serait rendue coupable envers un comédien. On trouve à ce sujet, dans les *Mémoires secrets*, quelques détails qui ne sont pas sans intérêt.

11 *juillet* 1781. — Le jeune Fréron, dans le numéro 9 de ses feuilles, en parlant du sieur Desessarts, comédien de la Comédie française, d'une vaste corpulence, et surtout d'un ventre énorme, l'a appelé *ventriloque* : le sieur Desessarts a trouvé la plaisanterie mauvaise ; il s'en est plaint au maréchal duc de Duras, et ce supérieur, très-zélé pour les comédiens, a intéressé le gouvernement dans cette querelle. On exige une réparation de la part du journaliste. Celui-ci consent à la faire ; mais honnête, et non telle que l'a dictée le comédien. On ne veut point de cet arrangement, et depuis un mois la négociation traîne en longueur. Enfin, on a menacé le sieur Fréron de lui ôter son privilége, si cela ne se termine pas à la satisfaction du supérieur.

Un M. Salaun, coopérateur de M. Fréron et auteur de l'article, s'est mis en cause, s'est avoué pour le coupable, s'il y en avait, et pour le seul à punir. On le prend à partie aussi ; mais on n'en tient pas quitte le premier, et jusques ici M. le garde des sceaux est inflexible. On ne peut concevoir à quel excès d'avilissement on réduit ainsi les gens de lettres par complaisance pour un grand, engoué d'un misérable histrion.

27 *juillet* 1781. — Voici la note que le jeune Fréron offrait de mettre dans une de ses feuilles pour correctif à l'endroit du compte-rendu de la pièce du *Jaloux sans amour* de M. Imbert, qui a causé tant de scandale dans le tripot comique et excité la vive réclamation du sieur Desessarts :

« Nous apprenons que l'expression de *ventriloque* dont nous nous sommes servis à l'égard de M. Desessarts l'a mortifié. Notre intention n'a jamais été de l'offenser ni de lui dire rien d'inju-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rieux, comme il s'en convaincra aisément à l'ouverture du premier dictionnaire. »

Le magistrat avait trouvé l'article bien ; mais le supérieur des comédiens a jugé que ce n'était pas suffisant, que c'était à l'offensé à dicter les termes de la réparation ; ce à quoi le journaliste n'a pas voulu acquiescer. *Interea patitur justus,* et les feuilles sont suspendues.

Le sieur Panckoucke intrigue beaucoup pour faire supprimer *l'Année littéraire,* et l'annexer à son *Mercure.* Tout le parti des encyclopédistes le seconde, et il est bien à craindre que cela ne tourne mal pour le pauvre Fréron.

Nous avons dit comment se termina cette persécution. Après plusieurs mois d'interruption, *l'Année littéraire* obtint la permission de reparaître, mais le privilége en fut ôté au fils de Fréron.

La *Correspondance secrète* parle aussi, nécessairement, de la querelle de « ce gros histrion avec le petit Fréron », et elle ajoute quelques particularités bonnes à noter :

*L'Année littéraire* est suspendue depuis trois semaines. Grande guerre entre les philosophes et leurs adversaires. Ceux-ci intercèdent vivement pour le jeune Fréron ; mais le parti philosophique sera vraisemblablement le plus fort. On a fait venir la veuve Fréron chez le lieutenant de police, à une audience secrète où se sont trouvés l'abbé Arnaud et M. Suard, tous deux académiciens et députés de la philosophie. On lui a déclaré que, tant que Linguet avait eu le champ libre, on avait été obligé de tolérer les sorties fréroniques contre les grands hommes du jour, parce qu'il y aurait eu de l'inconséquence à permettre le plus et à proscrire le moins ; mais qu'à présent que les circonstances ont changé, il faut que les héros de l'*Encyclopédie* jouissent enfin paisiblement de leur gloire. On lui a donc proposé de rétablir ses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

feuilles, pourvu que son fils et Clément ne s'en mêlent plus à l'avenir. Les philosophes fourniront un auteur pour ce journal ; il n'y sera plus question de religion ; on n'y parlera de Dieu ni en bien ni en mal, comme chez messieurs les Suisses, et le seul héritier mâle du célèbre Fréron ne recueillera de sa succession qu'une pension très-modique. La veuve a fait autant de résistance qu'il lui a été possible; mais on croit qu'elle sera obligée de sacrifier son beau-fils, de crainte de perdre le tout.

Et non seulement les journaux ne pouvaient, sans danger, se permettre la moindre critique envers les comédiens, il leur fallait encore, quelquefois, les louer par ordre. Ainsi, madame Vestris ayant été prise d'un accès de jalousie, et boudant parce qu'on ne la claquait pas assez, M. Lenoir la recommande au *Mercure* et aux *Petites Affiches :* « Ses plaies sont profondes, et si l'on n'y met pas un peu de baume, on la perdra tout à fait. »

Combien les choses ont changé depuis lors, et, disons-le, tout à l'avantage des comédiens !

Le Nouveau Spectateur de Le Prévost d'Exmes forme 1 vol. in-8° ; le journal de Le Fuel, continué par Le Vacher et Grimod de La Reynière, 1776-78, forme cinq ou six volumes.

Nous trouvons dans *l'Année littéraire* les détails suivants sur le premier *Journal de Musique*, par une société d'amateurs:

« Dans la multitude des journaux que nous avons

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur tant d'objets différents, il était surprenant qu'il n'y en eût pas un spécialement consacré à la musique, cet art le plus naturel peut-être à tous les hommes, et sur lequel il s'est élevé de nos jours tant de disputes interminables. On avait entrepris un journal de musique en 1771, mais il ne remplit pas ce que son prospectus avait annoncé; il n'en parut que deux ou trois cahiers. C'est ce même ouvrage que l'on reprend aujourd'hui. La manière dont les nouveaux auteurs l'ont conçu peut leur faire espérer un succès plus décidé.

» Chaque journal est divisé en trois articles. Le premier contient des recherches sur la musique et les meilleures manières de l'enseigner, sur ses progrès chez les différents peuples, et ses effets surprenants; les vies abrégées des musiciens célèbres, avec les notices de leurs ouvrages; des détails sur les instruments anciens et modernes; les éloges, en vers ou en prose, adressés à des musiciens ou musiciennes; un choix de jolies paroles à mettre en musique; des questions relatives à cet art, et dont on donnera la solution dans les journaux suivants.

» Le second article renfermera l'extrait des ouvrages nouveaux qui ont quelque rapport à la musique, et l'on promet de donner l'extrait même de ceux qui ont paru avant l'existence du journal.

» Dans le troisième article, on indiquera les maîtres et les maîtresses de musique, les mar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chands, les facteurs, les copistes, les fêtes musicales, les concours d'organistes, les concours publics et particuliers.

» A la fin de chaque volume on fera graver six ou sept morceaux nouveaux, ou tirés des derniers opéras ou opéras comiques. »

Grimm attribue la création de ce journal à Framery.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

—

## *Les Lunes du Cousin Jacques.*

Les journaux satiriques ou fantastiques sont rares avant la Révolution, et nous ne voyons guère que *les Lunes du Cousin Jacques*, en fait de recueils de ce genre, qui méritent de nous occuper.

Bien peu aujourd'hui connaissent le Cousin Jacques, ce moderne Rabelais, le dernier et l'unique représentant de la tradition macaronique au XVIII^e^ siècle, cet écrivain facétieux et original qui écrivit cinquante volumes, gazettes, romans, histoire, vers, prose, qui fit des comédies, des opéras, paroles et musique, dont quelques-uns allèrent jusqu'à près de quatre cents représentations.

Louis-Abel Beffroy de Reigny, dit le Cousin Jacques, écuyer, du Musée de Paris, des académies d'Arras et de Bretagne, etc., etc., était né à Laon, le 6 novembre 1757; il portait cheveux blonds, taille de cinq pieds six pouces, ayant la joue et l'œil gauche endommagés par le feu; il demeurait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à Paris, rue des Vieux-Augustins, hôtel de Beauvais, numéro 264.

C'est en ces termes qu'il donne lui-même son signalement, et voici comment, ailleurs, il s'apprécie.

Et puis on vit paraître un auteur du mauvais genre, qui s'appela Cousin Jacques, qui fit des Lunes, qui fit des Planètes, et qui osa rire publiquement quand la mode en était passée ; et puis tous les jolis petits écrivains du bon genre prouvèrent, par des almanachs d'une grande force, qu'il était impossible de rire et d'avoir du goût, de faire un *Courrier des Lunes* et d'avoir du bon sens, d'aller dans les planètes et d'être un homme d'esprit, de s'appeler Cousin Jacques et d'être un bon citoyen.

Et puis les amateurs qui voulurent en juger par eux-mêmes eurent la politesse de trouver qu'on peut en riant parler raison, qu'on peut en riant avoir un cœur, qu'on peut en riant être moraliste : de sorte que le Cousin Jacques, proscrit et rejeté par le public qui ne rit pas, fut accueilli et fêté par le public qui rit.

Quant à ce nom de Cousin Jacques, « que bien des gens, qui n'ont pas tort, n'auront pas manqué de trouver ridicule », il en raconte ainsi l'origine :

Me promenant avec des dames aussi écervelées que moi, dans un village des environs de Tournai, je parlais d'un auteur qui s'annonçait alors sous le nom du *frère Paul,* et nous disions qu'il était quelquefois piquant d'adopter en littérature un nom analogue à son genre, comme les comédiens adoptent des *noms de guerre.* On convenait qu'il y a mille circonstances où l'on n'est pas fâché de sauver du ridicule des parents qui semblent être enveloppés dans une critique dont l'objet est quelqu'un du même nom.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On convenait que, la littérature n'ayant rien de commun avec un acte de baptême, peu importe le nom d'un auteur, comme auteur, pourvu qu'il fasse de bonnes choses... On parlait de l'*anonyme de Vaugirard,* du *frère Sylvain des Ardennes,* et on ne trouvait pas ces noms-là trop, trop, trop ridicules, parce que leurs écrits n'étaient pas trop, trop, trop mauvais...—Et vous, quel nom prendrez-vous, dit une des folles qui étaient là, pour caractériser votre cervelle *omni-colore?...* (C'est un terme de l'Académie.) *Sur ces entrefaites,* un pauvre du village, connu sous le nom du *Cousin Jacques,* parce qu'il s'appelait *Jacques* et était allié à tous les villageois, se présenta à ces belles dames, sous un costume assez singulier qui le faisait remarquer depuis longtemps. Ce pauvre avait sept habits de différentes couleurs. Quelqu'un dit : Ce costume-là est assez analogue à l'imagination *bigarrée* de notre poète; il faut l'appeler *Cousin Jacques...* Je donnai donc sous ce nom ma première bagatelle; elle eut un certain succès. Ce nom s'accrédita de plus en plus. Ce qui n'était d'abord qu'un sobriquet donné dans un jeu par forme de plaisanterie est devenu un nom véritable et sérieux. On m'écrit souvent : *A Monsieur, Monsieur le Cousin Jacques...;* quelquefois même, des gens qui ne m'ont jamais vu s'imaginent tout de bon que je n'ai pas d'autre nom. *Voilà comme se sont formés les grands empires!...* Raillerie à part, mon cher lecteur, comment me défaire maintenant de ce nom-là? Et puis à quel propos m'en défaire?... Allons, il faut bien me résoudre à le garder; nous en serons quitte pour redoubler d'efforts dans des écrits plus soignés, afin que ce ridicule ne s'attache qu'au nom, jamais à l'auteur.

Ce fut donc sous ce pseudonyme que Beffroy de Reigny fit paraître ses premiers ouvrages, c'est-à-dire trois poëmes plus extravagants les uns que les autres, *Malborough, Turlututu, Hurluberlu,* et une sorte de pot-pourri en un gros volume, les *Petites-Maisons du Parnasse,* avec cette épigraphe :



EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Messieurs, n'en doutons plus, cet homme-ci est fou, dans toute la force du terme. »

Ces essais, d'un genre si étrange, n'obtinrent qu'un succès de stupéfaction, et Beffroy végétait, tantôt à Paris, tantôt en province, envoyant de petites boutades versifiées au *Mercure*, qui les insérait volontiers, mais qui ne les payait pas, quand il s'avisa de fonder *les Lunes*, qui sont un recueil de prose et de vers sur tous les sujets possibles, et même impossibles, plutôt qu'un journal; il dit lui-même:

On nous envoie de la province des pièces de vers volumineuses, des avis relatifs à différents particuliers, des annonces de livres nouveaux et des nouvelles politiques. Nous avertissons le public que les Lunes ne sont point un journal, qu'elles n'ont aucune des qualités qui caractérisent un journal; que chaque numéro est le fruit de l'imagination d'un seul auteur; qu'on n'y insère que ses folies et ses productions; que, si l'on s'est permis de terminer les numéros par quelques chansons ou épigrammes étrangères, qui remplissent tout au plus les six ou huit dernières pages d'un livre qui en a près de deux cents, c'est pour donner plus de prix à l'ouvrage. En un mot, l'auteur ne s'engage à rien insérer à la fin des Lunes, que quelques jolies pièces dont son caprice lui conseillera le choix. Quant aux nouvelles politiques, elles ne sont point du tout de la compétence des Lunes...; et pour les annonces particulières, s'il en paraît quelques-unes par hasard, elles ne paraîtront jamais comme annonces, mais toujours comme accessoires : c'est une réflexion qui les amène; elles forment une note ou une parenthèse.

Et en effet, s'il a une demande d'emploi à faire,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il la présente sous la forme d'une *proposition à ses abonnés*, auxquels il s'adresse directement

MESSIEURS,

Mon lot n'est point d'annoncer le mérite indigent qui réclame la sensibilité publique. Un journal plus important et plus estimé que ma *folie périodique* se charge de ces sortes d'annonces. Mais s'il se présente à mes yeux un sujet digne de vous être proposé par une note particulière, je ne vois aucune raison de lui refuser mon faible ministère.

Il s'agit aujourd'hui d'un compatriote. Je vous réponds de sa probité... Il a éprouvé des revers, et quel mortel peut se flatter d'être à l'abri des revers?... Il voudrait trouver une place quelconque qui lui procurât une existence douce et tranquille...

Si quelqu'un d'entre vous, Messieurs, peut s'intéresser efficacement pour lui, je lui en aurai autant d'obligation que s'il m'eût obligé moi-même, et je me chargerai de la reconnaissance.

J'ai l'honneur, etc.

Le cœur de Beffroy éclate souvent à travers ses folles divagations.

— Malheur et cent fois malheur à celui qui, au sortir d'un bon repas, peut de sang froid voir jeûner SON SEMBLABLE !

— Quand vous serez indécis sur un acte de bienfaisance, ne dites jamais : *Cet homme-là a faim ; Cet homme-là souffre et pleure,* etc.; mais dites : MON SEMBLABLE *a faim;* MON SEMBLABLE *souffre et pleure...* Ce grand mot de SEMBLABLE vous rappellera sans cesse que le pur hasard a créé les distances, que du jour au lendemain nous pouvons passer de l'aisance à la misère, et que les besoins qu'un homme nous expose sont précisément les nôtres.

— Si vous passez tranquillement devant un homme qui pleure, tant pis pour vous! Si les larmes qu'il verse ne vous touchent point, tant pis!..... mais tant pis pour vous, bien plus que pour lui !...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— En songeant aux bienfaits multipliés dans les deux derniers hivers au sein de cette capitale, j'étais tenté d'aller de porte en porte embrasser les riches qui faisaient un si bon usage de leurs richesses ; j'aurais presque osé aussi embrasser nos souverains, dont la première qualité et le plus bel éloge est d'être HONNÊTES GENS sur le trône.

Voilà la morale du Cousin Jacques, voilà son cœur. On pourrait s'étonner de trouver tant de sensibilité chez un pareil fou. Mais, dit-il lui-même quelque part, « ceux qui sont nés avec beaucoup de gaîté sont ordinairement plus sensibles que les autres, et, si leur naturel joyeux ne faisait pas de temps en temps diversion à leurs idées philosophiques, leur cœur se partagerait en deux en pensant aux peines de leurs SEMBLABLES, et ils crèveraient de chagrin !... »

Il revient une autre fois encore sur les vertus qui avaient rendu les commencements du règne de Louis XVI si populaires.

On raconte publiquement que, dans un royaume de l'Europe situé au nord de l'Espagne et au midi des Pays-Bas, *il y avait autrefois* un jeune monarque plein de droiture, d'honneur et d'équité, qui se glorifiait plus d'être appelé *notre bon roi, notre père,* que d'être comparé à tous les héros de l'antiquité. Ainsi un poète qui lui aurait dit : *Sire, vous êtes comme les étoiles...; Sire, les lys et les Bourbons,* etc.; *Sire, le firmament et vos augustes ancêtres,* etc., aurait été très-mal reçu; et un bon campagnard qui lui disait : Sire, vous êtes un *brave homme,* lui faisait venir les larmes aux yeux. Aussi n'avait-il plus d'autre nom, parmi ses sujets, que celui du *monarque honnête homme*... Ces trois mots-là

EFERUS - Recherches & Classification numériques

valent tous les titres que le faste de l'Asie prodigue à ses souverains.

Cet éloge si délicat est immédiatement suivi de cette facétie, qui nous ramène aux annonces :

On a perdu, depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à la rue Neuve-Saint-Gilles, sur le boulevard, le dimanche 12 juin, un CŒUR fond rose, marqué de taches de feu, piqué légèrement en mille endroits par des pointes de flèches emplumées, et surmonté d'une lyre. Récompense honnête à qui le rapportera à madame de..... qui le réclame.

La neuvième Lune, février 1786, Carnaval, *Lune des plaisirs,* dédiée à la Bretagne, commence par cet Avis intéressant :

Comme les Lunes sont ouvertes aux avis dont la publicité intéresse leurs abonnés, nous nous empressons d'annoncer *quelques* personnes qui ont *quelques* besoins relatifs à leur situation, savoir : dix-sept mille trois cent cinquante et quinze demoiselles à marier, tant à Paris que dans sa banlieue. Chacune d'elles a reçu de la nature et de la fortune les dons les plus brillants ; toutes ont une éducation distinguée, esprit, enjouement, délicatesse, sensibilité, grandeur d'âme, culture des beaux-arts, talent, érudition, taille fine et légère, beaux yeux, belle bouche, nez à la royale, teint frais et vermeil, longs cheveux, dents d'émail, fine jambe, pied mignon, naissance distinguée, caractère de mouton, prudence de serpent, douceur de colombe, voix charmante, et des roulades !... ah ! et des cadences ! ah ! ah !... Et par dessus tout cela, la plus parfaite intelligence du ménage. Ces dix-sept mille trois cent soixante et quinze *prétendues,* que nous ne nommons pas, 1° parce qu'elles veulent garder l'anonyme, 2° parce qu'une liste détaillée de leurs noms de baptême, de famille, de pays, de leurs surnoms, âge, qualités, etc., tiendrait ici trop de place, ont chacune cent mille écus en dot. Elles voudraient trouver un mari quelconque,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pourvu qu'il soit complaisant, silencieux et bonhomme : cela leur suffit. S'adresser chez Lesclapart (l'éditeur des Lunes).

*P.-S.* Cependant, si le mari qu'elles cherchent savait fabriquer un peu de vers, calculer une épigramme, tourner un madrigal, apprêter un impromptu, arranger une manière de petite chanson, cela n'en vaudrait que mieux, car ces demoiselles raffolent des beaux-arts.

Les Lunes sont dédiées au nouveau jardin du Palais-Royal.

*Heureux jardin qu'a fait naître à grands frais*
*L'art secondé par la magnificence,*
*Où l'héritier d'un superbe palais*
*A du bon goût prodigué l'élégance,*
*Fier rendez-vous des plus jolis minois*
*Dont les attraits parent la capitale,*
*Séjour brillant du luxe qu'elle étale.*

C'est là, sous des berceaux enchantés, au milieu d'un peuple de beautés, qu'il a fait ces vers ;

*L'aspect divin d'un sexe plein d'appas*
*Mieux qu'Apollon sut échauffer sa veine.*

Il avait d'abord pris pour devise ces deux vers de La Fontaine :

*D'abord il s'y prit mal, puis un peu mieux, puis bien ;*
*Puis enfin il n'y manqua rien.*

Il les remplaça ensuite par ce *vieux proverbe*, commenté : *Fit fabricando faber* (*Fit lunaticando lunaticus*) ; et il ne s'en tint pas là.

La contexture des Lunes varia plusieurs fois, comme leur périodicité. Elles parurent d'abord tous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les mois, en un cahier in-12 d'environ deux cents pages. Elles étaient naturellement divisées en Lunes, Quartiers ou influences, et Jours ou accès, ainsi : *Lune de juin* (suivent les phases de la lune pour le mois), *Influence de la nouvelle Lune*, — *Premier jour*, accès du mardi 7. Ou bien c'est la *Lune rousse*, ou encore la *Lune des Etrennes*, dédiée à très-haut et très-puissant seigneur le public, souverain juge des auteurs, seul dispensateur de la renommée, etc., etc.

Chaque accès commence par l'heure du lever de la lune — et de l'auteur.

L'auteur et la lune se sont levés aujourd'hui à 3 heures 36 minutes du matin ; ils se sont couchés à 9 heures 10 minutes du soir.

Quelquefois l'auteur se levait un peu plus matin que la lune, ne pouvant dormir comme une marmotte toute la journée.

On pense bien d'ailleurs qu'en ce qui concerne le Cousin, c'était pure fiction. Menant une vie active, s'il en fut jamais, Beffroy se couchait rarement avant 2 heures du matin, et dormait peu et mal.

Les derniers quartiers étant, dit l'auteur, sans influences, il y suppléait par une correspondance pour la *Laponie*, dont il était le rédacteur depuis quelque temps. Cette correspondance manuscrite, ajoute-t-il, s'adressant à quelques particuliers dont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les goûts ne sont pas toujours ceux du public, on n'en publiera ici que certains extraits, que l'auteur nomme : *Ma Gazette*. Les Lunes ne sont ni un almanach, ni un journal ; ainsi elles ne doivent annoncer et proposer que des anecdotes et des réflexions du choix et du caprice de la lune.

L'allusion est facile à saisir, et ces coups de patte, si l'on veut bien me passer cette expression, ne sont pas rares de la part du Cousin Jacques. Il se défend pourtant comme un beau diable de toute arrière-pensée.

AVIS DU COUSIN

*Lui-même, parlant en personne.*

A tous nos Souscripteurs, Abonnés, Lecteurs, etc., de Paris, de la province et des pays étrangers, SALUT.

Le succès qu'obtiennent les Lunes nous engage à être plus circonspects et plus réservés que jamais dans les *accès* que nous nous permettrons. Quelques personnes ont cru entrevoir dans nos numéros précédents des allusions malignes dont elles ont bien voulu charitablement faire l'application dans leur société, quoiqu'en vérité nous n'ayons jamais eu l'intention de désigner ni dénigrer personne. Pour obvier à cet inconvénient, nous prévenons lesdits souscripteurs, abonnés, etc., que nous ne laisserons échapper dans nos numéros suivants rien qui ne soit absolument *innocent*, même aux yeux des lynx les plus clairvoyants et les plus mal intentionnés : car, en bonne foi, nous ne sommes point méchants ; nous n'avons jamais passé pour tel, mais, au contraire, partout et en tout temps, pour de braves gens, très-pacifiques, qui voudrions, si cela se pouvait dans la carrière des lettres, être amis avec tout le genre humain.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Fait à Paris, en notre domicile lunatique, à une heure du matin, le 19 septembre 1785, au clair de la lune.

Signé : LE COUSIN JACQUES.

*Et plus bas, par le Cousin,*

P'R'R'R'HHHOUTT',

*Secrétaire du Cousin.*

En vérité, écrit-il un autre jour à un ami, je suis tenté parfois de me courroucer effroyablement contre tout le genre humain; mais mon courroux s'apaise dès que je songe que tout le genre humain n'en deviendrait pas meilleur, et se soucierait d'ailleurs très-peu de ce que je peux dire et penser de lui. Une chose surtout me révolte, c'est le zèle ridicule de certaines gens qui se mettent l'esprit à la torture pour trouver des rapports là où il n'y en pas. On a cherché midi à quatorze heures pour faire des applications de certains passages de l'*Histoire du petit homme bleu;* tandis que moi, je vous avoue de bonne foi que, moins fin que mes lecteurs, je n'en avais aucune en vue. Eh ! qui diable a pu se persuader sérieusement qu'un auteur se peignait toujours dans ses ouvrages !...

On a dit en province à des personnes de distinction : *C'est vous qu'on a voulu représenter,* et il se trouve qu'en conscience je ne connais ni d'Eve ni d'Adam ces personnes-là. On a dit à Paris : *C'est de madame une telle dont il s'agit;* je veux mourir si jamais j'ai eu intention de parler de madame une telle. — Mais vous la connaissez? — Cela se peut; mais on serait bien à plaindre s'il fallait se voir compromis à propos de bottes avec tous ceux qu'on connaît. A ce prix-là, je ne veux plus connaître âme qui vive.

Cela ne l'empêchait pas de philosopher sans cesse, de moraliser à sa façon, de s'attaquer aux travers et aux ridicules, mais surtout aux vices de son siècle. C'est là, en somme, le fond des Lunes.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

On trouve d'ailleurs un peu de tout dans cette gazette burlesque ; c'est, comme je l'ai déjà dit, un salmigondis de vers et de prose sur tous les sujets possibles, et même impossibles.

Mais ce qui distingue surtout cette petite feuille, c'est son caractère tout personnel. Bien avant *les Guêpes* et les autres petits journaux à la suite, le Cousin Jacques avait donné l'échantillon de ces plaisanteries intimes où l'auteur se met en jeu, lui et tout son entourage. Sa littérature était une littérature tout à fait amicale, communiquant directement avec le lecteur. On est abasourdi, quand on ouvre son journal, de ses folâtres manières ; les licences qu'il prend avec ses abonnés surpassent l'imagination la plus folle. Tantôt ce sont des pages entières imprimées en sens inverse, des pages toutes blanches ou des pages toutes noires, ou bien encore des pages remplies de larmes et d'attributs funéraires. Tantôt c'est un chœur des plus familiers :

AIR : *Vous danserez, Biron.*

LES ABONNÉS, se balançant en mesure.

*Serez-vous toujours joyeux,*
*Moraux et point ennuyeux ?*
*Nous ferez-vous toujours rire*
*Sans prodiguer la satire ?*

LA LUNE ET LE COUSIN.

*Oui, nous le jurons.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

LES ABONNÉS, faisant une pirouette.

*Nous nous abonnerons.*

LES ABONNÉS, se balançant plus gaiement.

*Mettrez-vous de temps en temps*
*Quelques sujets importants?*
*Mettrez-vous en vers, en prose,*
*Des sujets couleur de rose?*

LA LUNE ET LE COUSIN.

*Oui, nous en mettrons.*

LES ABONNÉS font ici plusieurs pirouettes dans les transports de leur gaîté.

*Nous nous abonnerons.*

Une autre fois il se met en scène, de la façon la plus plaisante.

ENCORE A MES ABONNÉS.

Le Cousin Jacques est censé perché sur l'escalier de son libraire, comme sur un théâtre littéraire; il sort de l'arrière-magasin, et s'avance respectueusement vers la première boutique, dans laquelle sont assemblés tous les abonnés des Lunes. Il paraît là comme Arlequin sur l'avant-scène, fait trois salamalecs, avec toute la grâce et toute la méthode que recommande M. *Bacquoi-Guédon,* dans son *Rudiment des Danseurs*... Les abonnés applaudissent, comme de raison; il y en a par ci, par là, qui sifflent, cela va sans dire : le Cousin sait très-bien *qu'on ne peut contenter tout le monde et son père.* Il ouvre ses oreilles aux *bravos* et les ferme aux sifflets; en cela il a très-grand'raison, tout le monde en convient. Il s'avance ensuite, avec un air bien modeste, sur le bord de la première marche de l'escalier : la pudeur de la belle littérature colore son front; ses regards, timidement orgueilleux, se lèvent avec une certaine noblesse sur l'assemblée des abonnés; il ouvre la bouche, courbe un peu le corps, met le pied droit en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avant, étend les bras. Cela veut dire qu'il va parler ; alors tous les abonnés font : *Chut ! chut ! chut !* On se tait, et il dit :

MESSIEURS,

Rien au monde n'est plus encourageant pour moi que l'accueil dont vous avez jusqu'ici honoré mes accès de gaieté. Je n'ai jamais prétendu jouer dans la république des lettres un rôle intéressant ; mon but n'était que de vous égayer. Je connais mes forces ; je m'en défie avec toute la franchise de mon caractère, et si j'ai réussi à vous faire rire, si j'ai pu quelquefois vous faire passer un moment agréable, je suis, en vérité, très-noblement payé de mes peines.

MESSIEURS,

Je n'ignore pas qu'il y a parmi vous de *faux frères* qui me complimentent en face et me ridiculisent quand j'ai tourné le dos ; mais je me console bien aisément de cette disgrâce. C'est le sort des écrivains de tous les mérites et de tous les genres ; c'est celui des grands, c'est celui des riches, c'est celui des gens en place, etc... Il est inévitable, et je vois tant d'hommes estimables associés à mon infortune, qu'en honneur je me félicite d'être en si bonne compagnie.

MESSIEURS,

Vous me bouderez peut-être un peu, quand vous verrez que cette Lune-ci ne contient presque que de la prose...

MESSIEURS,

La lune n'a point pour coutume de me révéler ses desseins, et toujours ce qu'elle me garde pour le prochain numéro *manet altâ mente repostum*. Cette planète juge à propos, apparemment pour vous dédommager de la mauvaise humeur que doit vous causer ma surabondance de prose dans celui-ci, de m'ouvrir aujourd'hui le grand registre de ses opérations pour m'y faire lire le plan et les différents sujets qui doivent compléter la Lune suivante (Lune de janvier, huitième numéro). Faveur signalée ! faveur inouïe ! dont vous voyez le premier et le dernier exemple.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

MESSIEURS,

Comme il y a toujours dans les provinces un acteur de la troupe qui vient annoncer la pièce du lendemain, moi qui suis pour vous ce que l'acteur est pour le public, j'emprunte le même langage, et je vous dis : *Messieurs, nous aurons l'honneur de vous donner* (la lune et moi) *le mois prochain, dans le volume de janvier, premièrement,* les Eclats de rire de la postérité, *folie en prose; secondement,* l'Histoire universelle, *bagatelle en vers; troisièmement,* l'Homme d'honneur, *folie en prose; quatrièmement,* Aujourd'hui et demain, *bagatelle en vers; cinquièmement,* Margot la belle et Gilles le laid, *folie en prose; sixièmement,* l'Amour juge, *bagatelle en vers; enfin,* ma Gazette, *en vingt articles, le tout terminé par une espèce de ballet de* Productions étrangères, *dans lequel figureront* mesdames de C... et de B..., mademoiselle de M..., MM. C..., T.. G..., le comte de L... T... et le chevalier R... de la T....

*Nous espérons, Messieurs, que cette représentation vous dédommagera de celle-ci; et nous allons vous donner, en attendant, la petite bêtise qui suit.*

Citons encore une scène qui peut entrer en comparaison avec les meilleures pages des feuilles comiques d'aujourd'hui.

Le sieur Lesclapart, ci-devant pont Notre-Dame, va quitter son ancienne maison, pour trente-trois raisons très-valables. La première, c'est qu'on va l'abattre, ainsi que toutes les maisons des ponts; cette raison-là nous dispense de détailler les trente-deux autres. Il va demeurer rue du Roule, en bas du Pont-Neuf, n° 11, quartier de l'ancienne Monnaie, près Saint-Eustache, vis-à-vis le parfumeur du roi et de la cour. La *translation du bureau lunatique* se fera, dit-on, en grande cérémonie, au clair de la lune, vers les sept heures du soir. — ORDRE DE LA MARCHE : *d'abord* un portefaix; *ensuite* une petite charrette; *enfin* un autre portefaix poussant la petite charrette en avant. Les Lunes passe-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ront par la *rue de Gêvres*, le *quai de la Mégisserie*, près de la *Samaritaine*, où l'heure carillonnera; la *rue de la Monnaie*, et enfin la *rue du Roule*. Il n'est pas nécessaire d'*illuminer*.

Et, dans un numéro postérieur, se lit une longue relation de ce qui s'est passé au déménagement du sieur Lesclapart; nous nous bornerons à en extraire quelques passages.

*Relation véritable et remarquable de ce qui s'est passé au déménagement du sieur Lesclapart, libraire des Lunes du Cousin Jacques.*

D'abord les deux sieurs portefaix dont il a été fait mention dans le cinquième numéro se sont présentés chapeau bas à la porte dudit sieur Lesclapart; là ils ont attendu respectueusement l'ordre du maître. Or il était six heures et demie du soir. Les embarras d'un déménagement exigeant plus de travaux et de loisir qu'on ne pense, lesdits sieurs portefaix se sont vus obligés d'attendre quelques minutes de plus que ne le comportait l'ordonnance. Pendant ce temps-là, ils se sont en allés de compagnie chez le marchand de vin qui fait le coin de la rue de la Pelleterie, toujours en disant : *Queu patience!...* Là, ils ont trinqué gaiement, ont chanté la petite chanson, se sont battus un instant...

Revenus à la porte du sieur Lesclapart, ils ont chargé la *petite charrette* en question; mais la *petite charrette* n'était pas pleine. Observez, s'il vous plaît, qu'une édition complète aurait exigé un grand chariot, attendu qu'on était déjà au sixième numéro, et que c'est *comme qui dirait* six éditions. Mais le certain petit succès de certain petit ouvrage ayant contribué grandement à ébrécher la susdite édition, il se trouve qu'une *petite charrette* était plus que suffisante pour contenir les six premiers numéros des Lunes.

Cependant le peuple, accourant en foule des deux extrémités du pont Notre-Dame, témoigne un empressement fort honorable assurément pour le libraire, pour la brocheuse, pour les filles

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de boutique, pour les sieurs portefaix, pour la *petite charrette,* et, qui plus est, pour l'auteur.

Tous les garçons boulangers, tous les compagnons menuisiers de la Cité, tous les ouvriers de la rue des Arcis, tous les malpeignés qui font sentinelle à la porte du café..., bref, toute la haute et basse racaille des petites rues qui avoisinent le susdit pont Notre-Dame, se portaient en foule à la porte du susdit libraire pour être témoins du départ des Lunes, et l'affluence peuplait tellement la rue depuis *Saint-Denis de la Chartre* jusqu'à *Saint-Jacques de la Boucherie,* que les voitures n'y passaient qu'à leur corps défendant...

Il était presque nuit, ou, si vous l'aimez mieux, *inducebant jam sera crepuscula noctem...* et la lune avait donné vacance aux réverbères, ou, si vous l'aimez mieux, *nox erat et cœlo splendebat luna sereno;* l'heure du départ approche, le signal est donné, on part...

Les Lunes, qui devaient passer devant la Samaritaine, prirent une autre route; et la petite charrette, sans doute poussée par une influence, passa par la rue des Arcis, la rue des Lombards, la rue de la Ferronnerie, la rue Saint-Honoré, en face du *café David,* où les joueurs de dominos, ayant suspendu leurs importantes fonctions, s'étaient rangés en haie devant la porte pour voir passer les Lunes...

Toutes les fenêtres des maisons qui font les coins des rues Saint-Honoré, des Prouvaires et du Roule, étaient louées fort cher, vu la multitude innombrable des curieux de tout sexe, de toute taille, portant perruque ou autrement, qui avaient envoyé retenir des places un mois auparavant.

Les mamans, portant leurs petits enfants dans leurs bras, leur disaient : *Les voilà! les voilà!* Tout le monde regardait... et puis ce n'était pas cela; c'était autre chose... et on disait : *Non, ne les voilà pas...*

Enfin, les Lunes sont arrivées à bon port; et la garde de Paris, qui n'était pas plus considérable qu'à l'ordinaire, a néanmoins empêché le tumulte et prévenu tout accident fâcheux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce déménagement des Lunes nous rappelle une complainte de l'auteur sur ses déménagements forcés, complainte que l'on croirait écrite d'hier.

NOUVELLE SUITE A MES MALHEURS

Du 15 mai 1785.

*J'occupais fort modestement*
*Un fort petit appartement,*
*Assez haut, mais en belle vue...*
*Par ordre du gouvernement,*
*Avec les trois quarts de la rue,*
*La maison, pour l'alignement,*
*Fut en peu de jours abattue.*

*Un autre logis m'est offert.*
*J'y suis fort bien ; vient un expert*
*Qui dit : « Vraiment ! il n'est pas sage*
*D'habiter un pareil séjour :*
*Cela va fondre au premier jour ;*
*Çà, mes amis ! qu'on déménage. »*

*Dans mon nouveau corps de logis,*
*J'eus le Palais pour vis-à-vis.*
*De par Thémis autre préface :*
*« Délogez, Monsieur, point de grâce.*
*— Quand ? — Ne vous faites point prier,*
*Dès demain...; pour faire une place,*
*On jette à bas tout le quartier. »*

*Sur un des ponts du voisinage*
*Le sort, favorable à mes goûts,*
*Me fait trouver un hermitage !...*
*Ah !* les dieux en seraient jaloux !...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Autre disgrâce; à ma demeure*
*Il faut faire, hélas! mes adieux;*
*Il faut partir, et tout à l'heure*
*Loger ma muse en d'autres lieux!*
*Adieu, ma gentille cellule!*
*Adieu, temple de ma gaîté,*
*Dont le marteau va sans scrupule*
*Déshonorer la dignité!*

*Oh! cherchons quelqu'autre édifice*
*Si neuf qu'on le bâtisse encor...*
*Mon Apollon! vous avez tort;*
*Craignez un moment de caprice!*
*Je ne réponds pas, mon ami,*
*Qu'exprès on ne le démolisse*
*Peut-être avant qu'il soit fini* (1).

Toutes ces calembredaines paraissent plaire infiniment aux souscripteurs du Cousin Jacques; de tous côtés ils lui envoient, avec leurs félicitations sincères, celui-ci un panier de vin de Champagne, celui-là une petite chienne blanche aux pattes noires. Et le Cousin ne demeurait pas en retard de bons procédés : ainsi, afin de mettre chacun à son aise, il tolérait la souscription en nature; il recevait, par exemple, un frac de drap de coton tigré ou une culotte de velours caca-dauphin pour un abonnement d'une année.

Pour achever de donner une idée de cette étrange publication, il nous faudrait citer quelqu'une des

(1) Cette petite pièce fut insérée dans le *Journal de Paris;* elle avait été précédée de deux autres : *Mes Malheurs*, et *Suite à mes Malheurs*, publiées dans les *Petites Affiches* de Paris, dans le *Mercure* et dans l'*Almanach des Muses*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

immenses bouffonneries qu'on y rencontre, telles que *l'Ile des Cataplasmes, le Bal des Comètes, l'Histoire du musicien Gobnichelli, les deux Paris l'un sur l'autre*, et mille autres caprices de pensée et de forme; mais nous n'en avons pas le loisir.

L'annonce des Lunes fut accueillie par des éclats de rire. Camille Desmoulins, entre autres, chansonna le Cousin Jacques, dont il avait été le condisciple; mais un an après il lui écrivait : « Quand nous avons vu votre prospectus annonçant votre départ pour la lune, je pensais que vous ne pourriez longtemps vous soutenir à cette hauteur; je blâmai l'entreprise du journal, et, calculant l'éclipse totale des Lunes, j'en marquai l'époque. Il y eut des paris, et vous êtes vengé de ma chanson, car j'ai eu le plaisir de perdre. »

Le succès, en effet, n'avait pas tardé à se déclarer en faveur du Cousin, et bientôt la prospérité de son journal avait surpassé les espérances qu'avaient pu lui faire concevoir ses premiers souscripteurs. Ç'avait été, suivant un biographe (1), M. de Mongolfier, « et un tel nom devait porter bonheur à un ouvrage s'élevant jusqu'aux astres. » Si cela n'est pas d'une rigoureuse exactitude, ce n'en est pas moins bien trouvé; mais écoutons le Cousin lui-même :

(1) M. Monselet, dans *les Oubliés et les Dédaignés*, livre aussi amusant qu'instructif, de la Bibliothèque moderne de MM. Poulet-Malassis et De Broise, nos éditeurs.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La première souscription des Lunes a été faite en province par un militaire titré et décoré, et à Paris par un militaire titré et décoré... Cet augure était flatteur; et dès que le Cousin a vu ces deux noms rapprochés, il a dit dans la sincérité de son cœur : *Accipio omen;* il aurait pu dire également : *Omen accipio,* sans aller mettre là deux voyelles, *o-o,* qui font un vilain *hiatus;* mais le fait est qu'il n'a pas dit : *Omen accipio,* et qu'au contraire il a dit : *Accipio omen;* car, s'il avait dit : *Omen accipio,* tournure de phrase plus élégante, nous avouerions avec plaisir qu'il a évité l'*hiatus* : *Accipio omen,* tournure de phrase si disgracieuse qu'il faut arrondir effroyablement l'entrée de la bouche pour la bien prononcer. Mais enfin ! nous sommes vrais; il est certain qu'il a dit : *Accipio omen.* Eh ! que nous servirait d'en imposer au public, en lui soutenant audacieusement qu'il a dit : *Omen accipio ?...* Tôt ou tard l'imposture serait démasquée; car tout se sait à la longue. Quelque *chercheur* clairvoyant et scrupuleux, à force de perquisitions exactes, viendrait à découvrir le fin mot et à savoir qu'il a dit : *Accipio omen;* et nous serions la dupe de notre artifice, puisque toute la France, et, *qui pis est,* toute l'Europe, saurait qu'un amateur véridique aurait dit que nous aurions dit qu'il aurait dit : *Omen accipio,* tandis que, dans le fait, il a dit : *Accipio omen;* car, puis qu'*Omen accipio*... etc... Mais en voilà assez sur cet article important. Nous pourrions traiter un si beau sujet plus longuement; mais nous aimons la précision, et notre lot, c'est d'effleurer les matières, comme on sait.

Les critiques ne manquèrent pas au Cousin Jacques, de son vivant et même après sa mort, et quelques-unes sont peu raisonnées et par trop sévères. « Devait-on, dit avec raison M. Monselet, devait-on gourmander avec tant d'amertume un littérateur de coin du feu, bonhomme comme pas un? Songez donc, puisqu'il faut une excuse à son enjouement, que deux fois, dans sa jeunesse, il avait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

remporté le grand prix de l'université, qu'il avait occupé une chaire d'éloquence à Douai, enfin qu'il ne tenait qu'à lui d'être grave et pesant comme le premier venu, et c'est uniquement par bonté d'âme et par compassion pour nous qu'il n'a pas voulu être un homme sérieux. »

Quoi qu'il en soit, le succès des Lunes est incontestable. Les journaux y aidèrent volontiers, et Beffroy leur en témoigne à diverses reprises sa reconnaissance. Le sixième numéro commence par une épître du Cousin Jacques à MM. les auteurs et rédacteurs des *Petites Affiches de Paris,* du *Mercure de France,* du *Journal de Genève,* de la *Gazette des Gazettes,* du *Journal de Paris,* du *Journal général de France*, du *Journal de littérature des Deux-Ponts*,et de plusieurs autres *Affiches,* tant nationales qu'étrangères.

En vous offrant mon sixième numéro des Lunes, je me propose de consacrer, par un hommage public, les obligations que je vous ai depuis longtemps. Vous m'avez constamment encouragé, sans me connaître autrement que par mes écrits. En me présentant, pour ainsi dire, au public, comme un protecteur présente son protégé chez un grand seigneur, vous lui avez inspiré de la curiosité, et puis de l'intérêt, et puis de la bienveillance, et puis, enfin, Messieurs .. que vous dirai-je de plus? Un succès vaut un succès. Vous voyez bien que, dans cet enchaînement de curiosité, de bienveillance, de présentation, de succès, etc., etc., vous jouez un rôle intéressant pour moi, et, comme votre suffrage redouble ma gaieté, comme les influences de la lune en sont devenues plus favorables, il est clair que mon sixième volume doit être supé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rieur aux précédents ; et il est juste que je vous présente votre ouvrage, suivant ce précepte évangélique : *Redde Cœsari quæ sunt Cœsari.*

Il se montre surtout reconnaissant envers l'abbé Aubert. Lui adressant un de ses écrits, il accompagne cet envoi des couplets que voici :

AIR : *Pour la baronne.*

*Pour tes Affiches*
*Le bon goût dicte des extraits.*
*Ce ne sont pas des fleurs postiches ;*
*Le Pinde en fait éclore exprès*
*Pour tes Affiches.*

*Dans tes Affiches*
*Fais souvent parler Apollon ;*
*Orne-les de tes hémistiches :*
*Rien ne nous semblera trop long*
*Dans tes Affiches.*

*Que tes Affiches*
*Parlent de mes faibles essais,*
*Mon libraire et moi seront riches :*
*Car rien ne vaut plus de succès*
*Que tes Affiches.*

Et ces couplets sont commentés dans une note, comme c'est assez l'habitude du Cousin, qui se plaît à ces commentaires, où le plus souvent s'exerce sa verve satirique.

On ne dira pas que je donne ici de l'encens par le nez, et le plus mal intentionné des hommes me saura gré de consacrer ma reconnaissance par un hommage public, quand je lui dirai :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Monsieur, la personne qui en est l'objet a su mes malheurs, s'est intéressée à mon sort, s'est montrée constamment l'appui des talents et de l'infortune, quand on a réclamés a bienveillance. Sans approuver les écarts de ma plume, M. Aubert m'a encouragé par la plus noble indulgence. Supérieur aux petites vengeances de son état, il a mis à part les étourderies de l'auteur pour ne se ressouvenir que des revers du citoyen... Il m'a éclairé par ses conseils et soutenu par son zèle, sans que nous nous soyons jamais vus... » Nul sentiment ne me paraît si doux que celui de la reconnaissance... Ne rougissons jamais de remercier publiquement nos bienfaiteurs. Les moindres services ont leur prix, surtout en littérature... S'il est ridicule d'encenser la sottise d'un plat auteur, il est honteux d'opprimer les talents naissants qui ne demandent que de l'appui pour s'élever. La république des lettres deviendrait un champ fertile, où les épines seraient toujours suivies de roses, si le lien fraternel des beaux-arts unissait tous ceux qui l'habitent. Au reste, on dit partout que, toutes les fois qu'un homme de lettres supérieur aide son inférieur à faire un pas dans la carrière, c'est un pas qu'il y fait lui-même.

Les Lunes éprouvèrent plusieurs interruptions, et changèrent plusieurs fois de titre. Les *Lunes* proprement dites, commençant au mois de juin 1785, finirent avec le mois de mai 1787; elles parurent d'abord tous les mois, et chaque numéro formait un petit volume in-12 d'environ deux cents pages. Elles parurent ensuite tous les quinze jours, diminuées de moitié.

Reprises le 1er janvier 1788, sous le titre de *Courrier des Planètes, ou Correspondance du Cousin Jacques avec le Firmament,* elles allèrent jusqu'au 30 septembre 1790, paraissant d'abord toutes les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

semaines, en 24 pages, puis toutes les quinzaines, en 48 et 72 pages.

Enfin, les *Nouvelles Lunes* forment 30 numéros in-8°, du 1er janvier au 25 juillet 1791.

« Les derniers numéros de cette publication, si gaie à sa naissance, dit M. Monselet, sont attristés fréquemment par des confidences douloureuses sur la situation de l'auteur, sur ses malheurs pécuniaires et sur la difficulté des temps. « Les banqueroutes de plusieurs libraires me réduisent enfin à gémir dans une position voisine de l'indigence. Je suis forcé de quitter mon logement, et il se trouve aujourd'hui qu'ayant travaillé onze heures par jour et une partie des nuits, me refusant jusqu'à la plus légère distraction, faisant honneur à mes engagements, je n'ai rien avancé de mes affaires, et je suis retombé dans l'état où je végétais autrefois, et d'où j'avais eu tant de mal à me tirer! On peut donc avec quelque talent, avec une activité sans égale, une conduite irréprochable, avec une réputation et des succès, ne retirer aucun produit de ses veilles ! » Hélas! oui, mon pauvre Cousin Jacques; fallait-il une révolution pour vous en faire apercevoir ! »

Enfin, écrasées par la concurrence, les Lunes cessèrent de paraître : le temps n'était plus à ces innocents badinages. Beffroy, qui s'en aperçut, résolut de s'essayer dans un genre différent; changeant de ton, mais toujours au fond l'honnête, le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bon Cousin Jacques, le Cousin de tout le monde, il fonda *le Consolateur*, *ou Journal des honnêtes gens*, que nous retrouverons quand nous en serons aux journaux de la Révolution.

—

*Journal singe. — Archives mytho-hermétiques.*

Le *Journal singe !* Voilà un titre qui promet; malheureusement ce n'est qu'une espèce de parodie, un méchant pamphlet, dont nous n'aurions certainement pas parlé, si la Bibliothèque impériale ne l'avait fait figurer à son catalogue parmi les journaux, voire parmi les journaux politiques. L'auteur, nommé Piaud, voulut se moquer des feuilles périodiques; mais ses badinages ne sont pas toujours heureux, ni ses observations toujours justes. Voici, du reste, le *prospectus* de cette facétie :

La France saura que je suis de Montbrison. Après avoir fait mes études à la campagne, chez mon oncle le curé, je me suis engagé au service du roi. Au bout de quinze ans de gamelle, je suis venu tomber sur ma famille. On m'a voulu mettre dans le commerce; je n'ai pu y mordre. Enfin, n'étant bon à rien, je me jette dans les journaux : c'est ma dernière ressource. Je me suis associé, pour cette besogne, avec un affamé dont la connaissance m'est venue je ne sais d'où ni comment.

Le journal que nous offrons au public sera, sans contredit, plus utile et plus agréable qu'aucun de ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, parce qu'il réunira leurs divers avantages.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Nous l'ouvrirons par une épître froide, longue, capable enfin d'endormir un abonné.

Pour l'entretenir dans un sommeil paisible, nous ferons succéder à l'épître un compte-rendu intéressant par des demi-lignes de points, disposées de distance en distance.

Viendront ensuite les pièces fugitives, les vers à madame une telle, les épigrammes, les odes, les quatrains, etc., etc., etc.

Enfin, les énigmes paraîtront; si le public ne nous en a pas fourni, nous emploirons quelques phrases des éloges académiques de....., auquel cas nous ne nous engageons pas à donner le mot.

On lira ensuite un trait de générosité sur lequel nous broderons de manière à le rendre romanesque. Si, par exemple, on rapporte qu'un ex-jésuite et un janséniste ont bu à la santé l'un de l'autre, nous ajouterons qu'ils se veulent réellement du bien.

Nous remplirons quelques pages de vieilles anecdotes réchauffées. Enfin, nous rendrons compte des livres nouveaux et de tout ce qui peut intéresser les gens de lettres.

Pour juger facilement des ouvrages, nous nous ferons une façon de penser de laquelle nous ne démordrons jamais. A l'article *Spectacles*, s'il paraît un drame, fût-il touchant, propre à inspirer des sentiments honnêtes, nous nous écrierons : Genre bâtard, qu'il faut bannir de la république des lettres !

Il est d'usage, pour égayer le lecteur, de choisir un objet de satire qu'on accable de méchantes pointes. Dès ce moment, nous prenons pour but les nouveaux philosophes, parce qu'ils s'avisent d'avoir plus d'esprit que nous.

Nous ne resterons jamais court. Nous parlerons de ce que nous savons et de ce que nous ne savons pas. Poésie, peinture, musique, tout sera de notre ressort. Nous critiquerons à tort et à travers. Nous louerons les belles choses de manière à montrer évidemment que nous n'y connaissons goutte.

Tel est le projet du Journal singe. Ceux qui voudront qu'il y soit fait mention de pièces en prose ou vers, d'ouvrages de littérature ou sciences, depuis les mathématiques jusqu'à la chiromancie, sont priés d'adresser leurs paquets, francs de port, à l'auteur, *hôtel Notre-Dame, rue des Anglais ;* et s'ils veulent faire



EFERUS - Recherches & Classification numériques

rendre compte d'un ouvrage d'une façon avantageuse, ils sont conseillés de l'accompagner d'un carteau de vin de Bourgogne. Nous allons donner un essai qui ne remplira pas, à tous égards, ce que le prospectus annonce. Quel qu'il soit, le succès décidera des conditions de l'abonnement.

Il va sans dire que tout se borna à cet essai, où je n'ai rien trouvé qui valût la peine d'être cité.

J'ai encore rencontré sur des bulletins qu'il m'a été donné de dépouiller à la Bibliothèque impériale quelques titres qui semblaient annoncer des feuilles dans le genre de nos petits journaux, tels que : *le Grenier pour l'Esprit, ouvert une fois par semaine à quiconque veut s'amuser ou s'instruire,* par Rousselet fils. Paris, 1729, in-12; — *le Fantasque,* etc.; mais il ne m'a pas été possible de trouver les feuilles elles-mêmes.

Je serais tenté de citer encore ici, parmi les excentricités de la presse ancienne, des *Archives mytho-hermétiques,* qui avaient principalement en vue d'expliquer les fables et les allégories de l'antiquité par la philosophie hermétique, dont elles furent le voile, et de démontrer par des preuves complètes, qui résulteraient de l'examen le plus rigoureux et le plus impartial, la vérité ou la fausseté de cette philosophie. — Je ne sais quel fut le sort de ce journal; il en devait paraître 12 numéros par an, au prix de 24 et 30 livres. On souscrivait chez l'auteur, M. Duplessis, rue Mazarine, près le carrefour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Bussy, au-dessus du café de Montpellier, au 2e étage, par le 2e escalier à droite au fond de l'allée. Le chemin de la science n'était pas précisément direct ni facile.

—

Le titre des journaux servait souvent de couvert à quelqu'une de ces facéties qui étaient si fort dans le goût de l'époque; nous en avons déjà vu des exemples. Le titre des *Petites Affiches* s'y prêtait tout particulièrement. Ainsi, à la fin de 1779, on colportait dans Paris des *Petites Affiches* où, sous les diverses rubriques de la feuille de ce nom, figuraient toutes les actrices célèbres de l'Opéra, des comédiennes et des courtisanes de haut style. Dans ce cadre, qui n'était pas neuf, on trouvait une galerie de portraits très-étendue, d'une grande vérité, disait-on, curieuse et piquante par une méchanceté rare, et des anecdotes uniques. Nous hasarderons, en tout bien tout honneur, quelques citations qui permettront de juger de l'esprit de ce badinage.

*Biens en roture à vendre ou à louer.*

Quatre grands quartiers d'héritages à vendre, avec une très-grande entrée fort fréquentée sur le devant, et une porte bâtarde sur le derrière qui l'est presque autant. S'adresser à demoiselle Porsin, à toute heure du jour, en sa maison, rue Trousse-Vache, excepté depuis six heures du soir jusqu'à huit, qu'elle travaille aux Tuileries.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Grand et magnifique terrain, dit le *Trou-d'Enfer*, propre à faire un haras de jeunes chevaux. S'adresser à madame de Mollet, rue Jean-Pain-Mollet, aux Vaches suisses, qui le fera voir avec la plus grande facilité.

*Vente de meubles, tableaux et effets.*

Une Vénus aux belles fesses, en marbre blanc, représentant mademoiselle Contat, d'un beau genre, et pouvant servir de modèle si les pieds et les mains étaient du même auteur.

Beau tableau représentant Danaë recevant une pluie d'or dans le tonneau des Danaïdes. S'adresser à mademoiselle Duthé.

*Les sept Péchés mortels* du Poussin, fameux tableau, copié par un bon maître, savoir : l'Avarice, représentée par mademoiselle Aménaïde ; la Paresse, par mademoiselle de Beaupré ; la Colère, par mademoiselle Luzzy ; la Luxure, par mademoiselle La Guerre ; la Gourmandise, par mademoiselle Urbin ; l'Orgueil, par mademoiselle Thevenet ; l'Envie, par mademoiselle Dugazon. Ce tableau est frappant pour les ressemblances.

*Vente de chevaux, voitures et autres effets.*

Deux jolis poulains égaux, parvenus à leur croissance. S'adresser, pour les voir, à mademoiselle Trécourt, et pour le prix à madame sa mère, au cinquième arbre de la grande allée du Palais-Royal.

Très-beau perroquet vert, qui ne sait encore dire que : « Montez, Monsieur ; payez ; baisez mon cœur et allez-vous-en. » Mais l'on espère qu'il en apprendra davantage par la suite. Prix : un louis. Chez mademoiselle Félix, rue Saint-Julien-le-Pauvre, à l'enseigne du *Babillard*.

*Livres nouveaux.*

*L'Art de faire de l'esprit et d'y mêler celui des autres,* par mademoiselle Arnoult, rue des Deux-Portes, à la Ménagerie.

*Nota.* On voit aussi, au même endroit, un morceau d'histoire naturelle à vendre ou à troquer : c'est une mâchoire de requin, d'une grandeur effroyable ; mais les dents n'en sont point parfaitement conservées.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Traité d'Ostéologie ou le Squelette des Grâces,* par mademoiselle Guymard, rue de la Planche, à l'Arbre sec.

*Demandes particulières.*

La demoiselle La Forest offre de donner pour un morceau de pain les ruines de Palmyre. Epreuve retouchée.

La demoiselle Balthazard désirerait emprunter six francs ; elle donnera une galanterie pour les intérêts, et son père et sa mère en nantissement pour le principal.

La demoiselle Renard propose de mettre ses faveurs en loterie, sa délicatesse répugnant à ruiner ses amants pour soutenir son état de fille du monde. La quinzaine de ses faveurs sera divisée en cinq lots, qui écherront aux numéros sortis de la roue de fortune. Le gagnant aura un terne nocturne, et, de plus, à souper, et pourra donner des coupons à qui bon lui semblera. Les billets seront de 12 livres, et seront garantis par le docteur Préval. La demoiselle Renard les délivrera elle-même aux amateurs, tous les matins, rue du Puits-qui-parle, au Buisson ardent, et dans la grande allée du Palais-Royal, depuis une heure jusqu'à deux heures après midi et minuit.

Au commencement de 1784, parurent d'autres *Petites Affiches,* dirigées cette fois contre la Cour. On les attribua au vicomte de Ségur, fils du ministre (1). Elles avaient pour titre : *Affiches, Annonces et Avis, ou Journal général* DE LA COUR, et portaient pour épigraphe :

*Regis ad exemplum totus componitur orbis.*

Nous en citerons le prospectus :

La feuille connue vulgairement sous le nom de *Petites Affiches*

(1) Ce facétieux personnage s'était déjà fait une petite réputation dans ce genre par une épître originale à la culotte du vicomte de Noailles, partant pour l'Amérique, épître qu'il avait adressée à la vicomtesse, femme très-dévote.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

a fait naître l'idée de celle-ci, qui semblait manquer à la nation. En effet, la cour n'aime pas à avoir rien de commun avec la ville ; elle n'a pourtant pas moins besoin d'un point de réunion, d'un dépôt de ses demandes, de ses questions, de ses fantaisies, d'un centre enfin de communication et de correspondance. Beaucoup de seigneurs et de femmes de qualité pourraient répugner à voir leurs articles confondus avec ceux de la bourgeoisie ; c'est ce qui a déterminé le rédacteur à leur consacrer uniquement ses veilles. Il n'a pas, sans doute, le sarcasme à la main, comme l'abbé Aubert ; il manque de ce fonds de méchanceté inépuisable qui le distingue ; mais il se pique d'avoir la même prudence, de ne dire jamais de mal de ceux dont il a à craindre ou à espérer quelque chose. Et comme la cour est la source des grâces, des pensions et des récompenses, le modèle des vertus et des perfections, qu'il n'aura qu'à louer, il espère réussir en ce genre autant que le rédacteur des *Petites Affiches*.

On ne recevra d'articles que signés au moins d'un chevalier de Saint-Louis.

## Puis viennent des annonces de ce genre :

*Biens seigneuriaux à vendre.*

I. On continue la vente de toutes les terres, seigneuries et châteaux, du prince de Guéméné. Le mobilier est presque entièrement fondu, et l'on recevra un à-compte incessamment. Chaque créancier aura sur 100 livres 1 écu ; sur quoi à payer 30 sols pour la quittance et 3 livres pour le certificat de vie seulement, attendu que le tout se fait sans frais.

II. Les biens du marquis de Brancas ne tarderont pas à être vendus. Il annonce qu'il se dispose à faire une banqueroute la plus considérable qu'il pourra ; mais à tout seigneur tout honneur : elle n'approchera pas de celle du prince de Guéméné.

*Maisons à vendre ou appartements à louer.*

La plus grande partie du pourtour des nouveaux bâtiments du Palais-Royal à louer. On avertit qu'on n'y recevra que des filles,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des brocanteurs, des libertins, des intrigants, des escrocs, des faiseurs de projets, des chefs de musée, de lycée, des inventeurs de ballons, des fabricants de gaz inflammable, connus plus en état de s'y plaire et de bien payer.

*Office à vendre.*

L'office d'espion de M. le contrôleur général dans le Parlement est vacant : l'abbé Sabatier de Castres, le titulaire, ayant été démasqué, ne peut plus l'exercer utilement ; il voudrait s'en défaire.

*Effets perdus ou trouvés.*

I. M. le comte de Gamache offre une forte récompense à ceux qui lui rendront son honneur, perdu depuis son procès avec le comte de Malderé.

II. M. le comte de Grasse en offre autant à l'avocat qui aura le talent de le blanchir dans l'esprit du public.

*Annonces particulières.*

M. le comte d'Aranda ayant trouvé sa femme morte en Espagne et se disposant à se remarier avec sa nièce, mademoiselle Flir, sa maîtresse, sera vacante. C'est une jeune et jolie personne, qui a des dispositions à devenir hommasse, comme les Allemandes, mais fraîche quant à présent ; c'est une rose qui, d'ailleurs, a des talents.

On prévient qu'elle est accoutumée à manger cent mille francs par an (1).

(1) Voici une annonce, très-authentique celle-là, mais que sa singularité nous a engagé à mentionner ici ; elle se trouve dans le n° 93 du *Journal de Paris* de 1781 :

« Une dame amatrice d'Horace promet pour prix à celui qui lui traduira quelques odes de ce poète une veste rose et argent qui est sur son tambour. »

Et quelques jours après, un nouvel avis prévenait les concurrents que l'aimable amatrice s'en remettait aux auteurs du journal pour le jugement des pièces et le choix de l'heureux lauréat.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je crois avoir fait suffisamment connaître les différents genres dans lesquels se sont exercés les journalistes au XVIII^e^ siècle, et les principaux journaux qui ont marqué dans chaque genre. On a pu voir qu'en somme il y a bien peu de routes qui n'aient été dès lors explorées, bien peu d'expédients qui n'aient été tentés. Si, d'ailleurs, certaines feuilles affectaient une spécialité, le plus grand nombre visaient à l'universalité. C'est ce que leur reprochait un correspondant de *l'Année littéraire*.

« En vérité, Messieurs les journalistes, vous êtes trop universels, et, pour vouloir parler de tout, vous ne parlez pas assez sur chaque chose... Ah ! si l'on me remettait jamais le gouvernement littéraire, je voudrais assigner à chacun son rang et ses limites.

» Vous, Monsieur, par exemple, et votre terrible antagoniste le *Mercure* (j'aime assez le pour et le contre), ne traiteriez que de l'histoire, de la poésie, de l'éloquence, du théâtre et des romans. Le *Journal des Savants* s'en tiendrait aux hautes sciences. Les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Petites Affiches* de Paris et celles de Province ne feraient plus d'incursions sur le champ littéraire; elles se réduiraient, comme dans l'origine, aux annonces des châteaux, des maisons, des meubles, des voitures et des chevaux à vendre; les deux estimables auteurs de ces feuilles, au-dessus d'une pareille occupation, recevraient de mon autorité le caducée de *Mercure,* que j'arracherais des mains qui le tiennent. *L'Avant-Coureur* serait ma troupe légère pour annoncer les livres et leur prix; j'y incorporerais le *Catalogue des Livres nouveaux* qui paraît tous les lundis. Le *Journal des Beaux-Arts* n'aurait plus ce titre pour rien; il ne parlerait dorénavant que des arts. Le petit *Verdun* copierait sa *Gazette de France,* les éloges académiques, les petites dissertations de M. Dreux du Radier, et les petits vers de M. Roi, chanoine de Nantes. J'encouragerais les *Observations sur la Physique et l'Histoire naturelle* de M. l'abbé Rozier. Je pourrais bien laisser subsister aussi les autres journaux, en faisant à leurs auteurs quelques injonctions particulières qui ne gâteraient rien à leurs ouvrages.

» Le *Journal ecclésiastique* serait plus correct; celui de *Médecine* plus circonspect sur les faits qu'il cite, attendu qu'il importe à l'humanité de ne pas consacrer légèrement tous ceux qu'adopte l'ignorance provinciale. Le *Spectateur français* marcherait sur les traces d'Addison; il courrait moins après



EFERUS - Recherches & Classification numériques

les petites phrases et le bel esprit. Je dirais à l'auteur de la *Gazette d'Agriculture, du Commerce et des Finances,* de moins compiler les avis des différentes provinces. Je voudrais que le *Journal économique* remplît avec plus de célérité ses engagements; enfin, que le *Journal encyclopédique* ne fût plus une bigarrure, et qu'il renfermât seulement de bons morceaux sur la philosophie et la morale, lesquels commencent à y devenir fort rares. Je ne parle pas des *Ephémérides du Citoyen,* dont heureusement nous sommes délivrés.

» Que dites-vous, Monsieur, de cette police? Les arts et les sciences en profiteraient à coup sûr. Occupés chacun dans votre partie de ce qui la concerne, vous ne porteriez plus la faux dans des moissons étrangères. Vous n'auriez pas, à la vérité, le rare honneur d'être universels; mais vous mériteriez bientôt la réputation d'être plus profonds, plus réfléchis; vos extraits seraient mieux analysés, plus fidèles, plus utiles; ce ne serait plus un titre, quand on aurait été critiqué dans un journal, pour avoir droit aux louanges d'un autre; on blâmerait, on louerait avec discernement, avec justice, et il y aurait moins de partialité quand il y aurait moins de concurrence (1).

(1) *Lettre à l'auteur de* l'Année littéraire *sur quelques objets de littérature, entre autres sur les bornes dans lesquelles devraient se renfermer nos différents journaux.* Octobre 1773.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# LA
# PRESSE POLITIQUE
## AU XVIIIe SIÈCLE

EFERUS - Recherches & Classification numériques

EFERUS - Recherches & Classification numériques

V

# LA PRESSE POLITIQUE

—

JOURNAUX HISTORIQUES ET POLITIQUES. — JOURNAUX FRANÇAIS IMPRIMÉS OU PUBLIÉS A L'ÉTRANGER

—

## *Journal de Verdun.*

Nous avons vu quelle nombreuse postérité enfanta le *Journal des Savants*, avec quelle rapidité les journaux littéraires s'étaient multipliés. Il n'y a dans ce fait rien qui nous doive surprendre ; mais ce qui pourra paraître plus étonnant, c'est que « la multitude de ces journaux n'en diminua pas le prix. » C'est du moins ce que nous assure Dreux du Radier. « Tous, dit-il, ont été reçus avec empressement, et les moins estimables ont joui de quelque considération.... Le public, accoutumé au profond savoir, aux grâces du style, à la précision, à l'exactitude des jugements de Sallo et de ses successeurs, à l'érudition, embellie par tous les char-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mes de la plus exacte logique, de Bayle, à la finesse de la critique, à l'étendue des connaissances de Basnage, de Leclerc, et aux autres talents de nos premiers journalistes, le public n'a point dédaigné de moindres lumières, des efforts moins soutenus; on a cherché à lui plaire, il en a tenu compte, et on lui a plu. Il faut en convenir aussi, tout ce qui peut contribuer à soutenir la constance de nos goûts se trouve nécessairement dans la composition d'un journal; la variété des matières dédommage d'un examen approfondi, et il est rare qu'il n'en résulte pas quelque intérêt. Un journal présente une sorte de spectacle où il se trouve toujours quelque scène agréable. L'homme du monde le moins livré à l'étude s'y délasse des occupations de la société, il y reprend haleine; c'est un repos pour ses sens affaiblis par la dissipation, et souvent par l'embarras inséparable des plaisirs. Le savant, fatigué du travail d'une étude sérieuse, s'y amuse sans se détourner de sa route; il y rencontre même quelquefois ce qu'il eût cherché longtemps, et ce qu'il n'eût trouvé ailleurs qu'avec peine... »

Mais la France, si fertile en journaux littéraires, demeura assez longtemps sans journaux historiques et politiques, ne possédant du moins que la *Gazette* et le *Mercure*, soumis l'un et l'autre aux restrictions que l'on sait. Nous en avons dit le motif dans notre Introduction : on vivait alors sous le régime

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du privilége, et la fondation d'une gazette était entourée de difficultés presque insurmontables. Le métier de gazetier, d'ailleurs, ne semblait pas aussi facile dans ce temps-là qu'aujourd'hui.

« La *Gazette,* dit Vigneul-Marville (*Mélanges d'Histoire et de Littérature,* 1700), la *Gazette,* que la plupart des gens regardent comme une chose de rien, est, à mon gré, un des plus difficiles ouvrages qu'on ait entrepris de nos jours. Il fallait autant de génie et de capacité qu'en avait feu M. Renaudot pour y réussir au point qu'il a fait, dès qu'il a commencé à y mettre la main. Cela demande une connaissance fort étendue de notre langue et de tous ses termes, une grande facilité d'écrire et de narrer nettement, finement et en peu de mots. Il faut savoir parler de la guerre sur mer et sur terre, et ne rien ignorer de ce qui regarde la géographie, l'histoire du temps et celle des familles illustres, la politique, les intérêts des princes, le secret des cours, les mœurs et les coutumes de toutes les nations du monde. Enfin, sans entrer dans un plus grand détail, il faut tant de sortes de connaissances pour bien écrire une gazette, que je ne sais comment on a osé l'entreprendre. Il n'y a qu'une seule chose qui fait tort à celui qui l'écrit, c'est qu'il n'est pas entièrement le maître de son ouvrage, et que, soumis à des ordres supérieurs, il ne peut dire la vérité avec la sincérité qu'exige l'histoire. Si on lui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

accordait ce point-là, nous n'aurions pas besoin d'autres historiens ; mais, cela excepté, je ne trouve rien qui puisse servir davantage à instruire les jeunes gens à qui l'on veut donner une brillante éducation que la lecture d'une gazette bien écrite. Cela paraîtra un paradoxe à plusieurs ; mais que l'on en fasse l'essai, et je suis sûr que l'on reviendra à mon sentiment ; j'ajouterai même qu'il y a très-peu de gens qui soient capables de la lire comme il faut, et qui l'entendent dans toutes ses parties (1). »

On en jugeait de même en Italie. « Les journaux politiques, écrivait l'abbé Bianchi au prince de Beaumont-Vintimille, dans une lettre reproduite des *Novelle litterarie* par *l'Esprit des Journaux*, sont de la plus grande utilité lorsqu'ils sont faits par des personnes de bon sens, bien instruites.... Pour qu'ils produisent tous les effets qu'on peut en attendre, il faut que l'auteur possède les principales langues de l'Europe, les intérêts généraux des princes, l'économie politique des différents nations, leurs forces de terre et de mer, le nom et le caractère des ministres de toutes les cours, et la situation de chaque Etat, pour réfléchir avec connaissance de cause sur les projets nouveaux, sur les découvertes, les traités, les inventions, et sur toute sorte d'événe-

(1) C'est ce que pensait évidemment l'auteur d'un volume in-12, le *Petit Dictionnaire du temps, pour l'intelligence des gazettes*, que nous avons rencontré à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ments... Malheureusement les gazetiers, dans la plus grande partie de l'Europe, sont, ou des personnes ineptes, ou des gens qui font ce métier-là pour vivre. »

Dans une note à laquelle nous avons fait allusion (t. 1, p. 379), Camusat cite l'opinion de Vigneul-Marville, et il ajoute les réflexions suivantes :

« Je crois qu'il n'y a point aujourd'hui de nation en Europe qui n'ait une ou plusieurs gazettes. Chacun veut être informé de ce qui se passe; ceux même que leur état et leur condition éloignent de l'administration des affaires sont souvent les plus avides de nouvelles, et en général le monde est tellement accoutumé à la Gazette, qu'il en regarderait la suppression comme un deuil public, sans parler ici des ressources que perdraient les princes si la Gazette venait à manquer. A ne la considérer que comme un recueil de dates et de faits, il est certain qu'on peut tirer beaucoup de fruit de cette lecture, qu'on doit les conserver avec soin, et qu'il est permis quelquefois de les citer.

» Que l'on puisse lire les gazettes, c'est une proposition que je fonde sur la nécessité indispensable où sont tous les hommes de savoir ce qui arrive dans le monde. Quelque misanthrope que l'on soit, on tient toujours par quelque bout à la société; et l'intérêt, la bienséance et diverses autres raisons ne permettent pas d'ignorer entièrement ce qui s'y

EFERUS - Recherches & Classification numériques

passe. Je veux que l'on en puisse apprendre une partie en conversation, mais ce qui s'y dit n'est jamais exact : l'ignorance, la prévention, la politique, en altèrent une partie. De plus, il y a toujours un certain nombre de nouvelles qui ne parviennent au peuple que par cette voie. Enfin tous ces faits, qui se débitent dans le temps qu'ils sont nouveaux, s'effacent insensiblement de la mémoire, et la gazette est un répertoire où l'on peut se la rafraîchir sans peine à tous les instants.

» La lecture des gazettes et des mercures a un autre avantage, aussi considérable pour le moins que celui que j'ai indiqué : c'est de nous accoutumer à prendre des idées justes et précises des cours de l'Europe; d'en connaître les emplois, les tribunaux, les monnaies, les modes, et généralement tout ce qui entre dans le commerce de la vie. Les ouvrages périodiques s'expliquent toujours sur ces différentes matières en termes propres, et l'on s'accoutume, en les lisant, à parler de même... Enfin, la lecture de la gazette conduit insensiblement à une infinité de connaissances que l'on aurait négligées si l'on n'en avait pas senti le besoin pour l'intelligence d'un ouvrage nécessaire.

» Mais, comme les gazetiers tendent fréquemment des piéges à notre crédulité, la prudence exige que nous apportions à la lecture de leurs ouvrages toute la circonspection qui nous peut empêcher d'être

EFERUS - Recherches & Classification numériques

leurs dupes. Par exemple, ces messieurs ne manquent jamais de relever avec emphase le moindre avantage que remporte leur parti, et ils ont le même soin d'atténuer les bonnes fortunes du parti contraire. Il est vrai qu'ils ne font souvent en cela que suivre la loi qu'on leur impose, et qu'ils sont rarement les maîtres de raconter les événements tels qu'ils arrivent. Peut-être même qu'à peser les choses au poids de la politique, la violence qu'on leur fait sur cet article n'est pas condamnable. Une fausse nouvelle débitée en de certaines circonstances, une nouvelle véritable supprimée pendant vingt-quatre heures, sont souvent le salut d'un grand Etat, et peuvent être l'origine des intrigues les plus importantes. Croit-on que, s'il y avait eu des gazettes à Rome du temps de Claude, Agrippine eût trouvé bon qu'un gazetier indiscret eût annoncé la mort de cet empereur, et rompu par là les mesures qu'elle prenait pour faire tomber l'empire à son fils? Non certainement, et elle eût eu raison. Il n'est rien de si raisonnable que cette gêne que les princes imposent aux gazetiers quand c'est pour une fin légitime, et en général il ne serait point à propos de laisser à ces sortes d'écrivains une liberté sans bornes, ni de leur permettre les réflexions hardies plutôt que sensées qui ne leur sont que trop ordinaires en certains pays. L'arrangement de la société demande qu'on les réprime, et l'expérience apprend

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que, dans les pays où les nouvellistes se piquent de sincérité, leurs gazettes sont moins des relations que des satires. En voici un exemple dont toute l'Europe a été témoin. Les Hollandais ont affecté autrefois de maintenir une grande liberté d'écrire, et en cela ils suivaient les vues d'une politique saine et éclairée; mais qu'en est-il aussi arrivé? C'est que, le gazetier s'étant emporté à parler insolemment de Louis XIV, déjà irrité des libelles insultants et des médailles frappées contre lui, ce prince s'en prit à ses maîtres, et leur fit payer chèrement leur condescendance. M. de La Fare (1) attribue en partie la guerre de 1672 à cette cause. Dans la suite, il s'est trouvé d'autres auteurs qui ont poussé si loin leurs invectives contre les têtes couronnées, et eu si peu de ménagement pour les puissances, que les Etats-Généraux ont été dans l'obligation de mettre ordre eux-mêmes à tant d'excès. C'est ce qu'ils ont fait, par exemple, à l'égard des *Nouvelles des Cours de l'Europe*, publiées par Gueudeville. Sur les plaintes que M. d'Avaux leur porta de l'extravagante fureur de ce moine défroqué, ils lui défendirent de se mêler d'un métier où le savoir-vivre, le sang-froid et l'observation des bienséances sont d'un si grand usage...

» Enfin, la lecture des gazettes et autres ouvrages

(1) *Mém. et réfl. sur les principaux événements du règne de Louis XIV*, chap. v.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

périodiques de cette espèce ne devrait point être regardée comme une occupation sérieuse. Tel n'a d'abord regardé ces sortes de feuilles que par curiosité ou par complaisance, qui s'y est ensuite livré tout entier et est devenu nouvelliste dans les formes. Si l'on connaissait tout le ridicule attaché à cette misérable profession, on se donnerait bien de garde de s'en faire honneur... »

On peut juger, par ces citations, de l'idée qu'on se faisait, dans les premières années du XVIII^e^ siècle, des gazettes et des gazetiers. Pour ce qui est de la France, en fait de journaux politiques, comme nous venons de le dire, elle était encore réduite, en 1700, à la *Gazette* et au *Mercure*. La curiosité publique n'avait, pour se satisfaire, que les journaux de Hollande; mais, outre que ces journaux, écrits sous l'influence des passions, ne se piquaient pas plus d'exactitude que d'impartialité, ils n'étaient à la portée que d'un bien petit nombre. Le prix même des feuilles françaises, les difficultés du port et de la remise, étaient un obstacle pour la masse; si bien que « quiconque n'habitait pas une grande ville était, par sa situation, presque hors d'état de s'instruire des plus grands événements, et même de ceux auxquels il pouvait prendre part, soit comme citoyen, soit comme intéressé par ses liaisons et sa fortune. Cependant les événements devenaient chaque jour plus intéressants; l'Europe,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

embrasée du feu d'une guerre dont le terme était encore éloigné, était devenue un théâtre où nos succès et nos pertes ajoutaient chaque jour au juste empressement que l'on avait de s'en instruire... »

C'est dans ces circonstances que Claude Jordan créa, en 1704, le journal connu sous le nom de *Journal de Verdun*. « Son plan était de réunir dans un ouvrage périodique de cinq feuilles d'impression (c'est-à-dire assez étendu pour qu'il y pût donner, de tous les événements, une idée juste, exacte) tous les avantages qui avaient donné du prix à ceux de la nature du sien qui l'avaient précédé. A l'exemple de l'ancien compilateur du *Mercure français*, il se proposa de donner, autant qu'il le pourrait, des pièces originales sur les affaires ecclésiastiques, civiles, politiques et militaires du temps. En suivant le projet de Théophraste Renaudot, continuateur de ce Mercure, il devait faire des extraits des pièces qu'il ne pourrait publier, et en former ses relations, qui reposeraient toujours sur la vérité

(1) Cl. Jordan avait occupé en longs et utiles voyages par toute l'Europe douze à treize années de sa jeunesse, et Louis XIV lui avait fait une pension. Avant l'époque où nous sommes arrivés, on le voit, en 1686, établi libraire à Leyde; en 1692 il était dans le pays de Bar, où il publia ses observations et souvenirs sous le titre de *Voyages historiques de l'Europe*. Par une erreur assez étrange, Dreux du Radier, et plusieurs biographes après lui, ont attribué le *Journal de Verdun* à Philippe Jordan de Durand. Ce qui les aura probablement trompés, c'est que Jordan, pensionnaire du roi de France, chercha, dans le principe, à cacher derrière l'anonyme, le pseudonyme, les initiales, l'auteur d'un journal politique. On lit même plusieurs fois sur le verso du titre, dans les premières années, que l'on peut s'adresser pour tous renseignements à M. Philippe Durand, écuyer, à Bar-le-Duc; mais les premiers numéros de 1717 portent en toutes lettres *Claude Durand*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des faits et sur des pièces authentiques. Suivant la marche de M. de Visé, il se proposa de parler des naissances et des morts illustres ; des élévations aux emplois, aux charges, aux prélatures, sans trop s'appesantir sur la partie généalogique, sans prodiguer des éloges qui, tout mérités qu'ils puissent être, ne trouvent pas dans tous les lecteurs des dispositions également favorables. Il crut aussi que l'exemple du *Journal des Savants* lui faisait une loi qu'il ne devait pas négliger de suivre : il embrassa la partie littéraire avec les égards qu'il devait aux auteurs des journaux dont elle faisait l'objet principal ; il n'en fit que son accessoire. Enfin il se préoccupa de ménager les intérêts du public par le prix médiocre qu'il mit à son journal, et il prit les mesures pour en faciliter la lecture, non seulement dans toutes les villes du royaume, mais même dans les campagnes. »

Il était difficile qu'un journal qui se présentait dans de pareilles conditions ne réussît pas, pour peu que l'exécution répondît au programme. Aussi le succès de la nouvelle feuille fut-il très-grand. Elle donnait toutes les nouvelles politiques, en les accompagnant de considérations et de jugements sur les Etats et les événements divers ; elle se distinguait d'ailleurs par la connaissance de la matière, par un certain talent de style, et surtout par son impartia-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lité, qui « lui valut l'applaudissement de Londres et de Vienne, aussi bien que de Versailles et de Madrid » ; elle fut même traduite en allemand.

Le journal de Jordan avait pour titre primitif : *La Clef du cabinet des princes de l'Europe, ou Recueil historique et politique sur les matières du temps ;* l'appellation de *Journal de Verdun*, qui a prévalu, lui vient de la ville où il s'imprimait alors sans doute qu'il jouissait de la plus grande vogue. En tête de l'exemplaire de la Bibliothèque impériale se trouve la copie manuscrite d'une lettre de Jordan, très-importante pour la bibliographie assez mal connue de ce recueil, et que nous croyons devoir reproduire :

Le journal que je commençai au mois de juillet 1704 avait pour titre : *La Clef du cabinet des princes,* et je donnai à l'imprimeur le nom de Jacques le Sincère, à l'enseigne de la Vérité, parce qu'alors je ne voulais pas être connu, et que, d'ailleurs, j'étais incertain de la réussite. Je le limitai à cinq feuilles in-8° chaque mois, et il a été continué jusqu'à présent sur le même pied ; il n'y a point eu d'interruption pendant la guerre, ni depuis la paix.

Je le fis d'abord imprimer à Luxembourg, pendant que cette place était au roi. Quelques années après, lorsque l'ouvrage fut un peu goûté du public, je demandai un privilége à la chancellerie de France pour lui mieux faciliter l'entrée du royaume sous le titre de *Journal historique* (imprimé à Verdun). Monseigneur le chancelier de Pontchartrain me donna pour examinateur M. de Saint-Contest, et successivement M. le comte Robin, alors commissaire des guerres à Metz, qui n'y ont jamais rien trouvé à condamner.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans le temps que l'édition se continuait à Luxembourg, le savant M. l'abbé Bignon me fit connaître qu'il désirerait que mon ouvrage rétrogradât jusqu'à la paix de Riswick ; ce que je fis par supplément en deux volumes du même format, depuis 1697 jusqu'en 1704. Il me fournit de bons mémoires, de même que M. le marquis de Torcy, sur différents sujets dont je n'étais pas assez instruit par moi-même.

M. Bignon m'exhorta pendant quelque temps à faire imprimer mon ouvrage à Paris ; à quoi je me déterminai au commencement de 1717, lorsque le terme des conventions que j'avais faites avec le premier imprimeur fut expiré. (Il prit alors le titre de *Suite de la Clef...* )

L'importance du Journal de Verdun est assez connue pour que nous n'ayons pas besoin d'y insister ; la lettre que nous venons de citer en serait à elle seule, dans sa simplicité, un témoignage suffisant. Il inaugura, ou, si l'on veut, il consacra une nouvelle forme, un nouveau genre dans la presse, le Journal historique.

Querlon le compare au *Mercure*, et dit qu'il était encore plus répandu, parce qu'il en tenait lieu, surtout en province, à une infinité de personnes. L'abbé Prévost a rapproché les deux feuilles dans un parallèle que nous croyons devoir reproduire.

« Nous avons dans le *Mercure de France* et dans le *Journal de Verdun* deux exemples qui font également honneur et à la constance du public, qui ne se rebute jamais de ce qui lui paraît utile et agréable, et à celle des auteurs de ces deux ouvrages, qui marchent depuis si longtemps dans la même car-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

rière, sans aucune marque de lassitude. Leur but se ressemble beaucoup, sans être tout à fait le même. On trouve constamment dans l'un et dans l'autre un mélange de nouvelles et de littérature ; mais le *Mercure*, faisant son objet principal des lettres et de tout ce qui constitue les sciences, les arts et les spectacles, n'accorde qu'une partie de ses soins aux nouvelles, et le *Journal*, s'attachant, au contraire, à recueillir tout ce qui peut satisfaire les nouvellistes, n'y mêle quelques articles littéraires que pour les faire servir d'intermèdes à ses relations historiques. Ainsi la préférence de l'un ou de l'autre dépend du goût particulier des lecteurs ; et, comme on peut dire en général que la curiosité du public n'a guère d'autre objet aujourd'hui que les belles-lettres ou les nouvelles, il n'est pas étonnant que, dans ce partage, le *Mercure* et le *Journal* aient chacun des partisans en grand nombre.

» Il faut confesser d'ailleurs que les qualités qui conviennent à des ouvrages de cette nature s'y trouvent fort bien réunies. On reconnaît dans le *Verdun* un écrivain sensé, qui laisse aux événements le temps de s'éclaircir avant que de les publier, qui est en garde contre les bruits faux et les témoignages légers, qui n'affecte point d'embellir les circonstances, et qui ne cherche qu'à rendre service à la vérité. Si l'on peut attribuer à la crainte des lois le soin qu'il a de n'offenser personne, on

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'est redevable qu'à lui de l'aversion qu'il marque pour la flatterie, et ce dernier sentiment prouve assez bien que le premier n'est pas moins volontaire. Ses relations seront peut-être un jour une des meilleures sources de l'histoire de son temps. C'est aussi la seule gloire qu'il paraisse rechercher.

» Le *Mercure* n'est pas moins discret dans les siennes ; mais, comme elles ont moins de part à son dessein que les belles-lettres et les spectacles, l'étude principale de l'auteur est de recueillir des dissertations, des pièces de poésie, des épîtres en prose et en vers, et d'autres ouvrages fugitifs, qu'il sauve ainsi de l'obscurité dont ils seraient menacés par leur petitesse.... L'histoire des spectacles et les extraits de la plupart des pièces qui se représentent sur les théâtres de Paris sont un article si curieux dans le *Mercure* qu'il est sûr, à ce seul titre, de plaire et d'être recherché dans tous les temps... L'article des livres nouveaux qui s'impriment dans le cours du mois est un service considérable qu'il rend à la république des lettres, et qu'il est fâcheux que personne n'ait pensé à lui rendre plus tôt. Celui des morts et des naissances a aussi son mérite ; et comme tout le monde ne s'arrête point à l'utilité, les énigmes, les logogriphes, etc., ne manquent pas non plus d'approbateurs.

» Il se trouve, après cette énumération, que le *Mercure* est un ouvrage universel. Quelle serait l'in-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

justice de ceux qui exigeraient trop rigoureusement qu'un recueil de cette nature, qui se trouve rempli tous les mois avec beaucoup de régularité, ne contînt jamais rien que de parfait et d'admirable ! Ecrivains délicats qui vous plaignez d'y voir quelquefois des productions médiocres, songez que c'est au *Mercure* à se plaindre de vous-mêmes, qui ne lui fournissez pas de quoi faire cesser vos reproches. »

Quelque modération que la Clef du cabinet apportât dans ses appréciations politiques aussi bien que dans ses appréciations littéraires, c'est de mort violente qu'elle mourut. On lit dans le numéro de décembre 1776, le dernier, un avis du rédacteur en chef, ainsi conçu :

Je dois au public, et je me dois à moi-même, de l'instruire des *vraies* raisons pour lesquelles ce journal ne sera plus continué. La suppression des nouvelles politiques, *à laquelle j'ai été forcé par des ordres supérieurs,* l'ayant dénaturé dans une de ses parties essentielles, ce changement lui a fait supporter une révolution qui, jointe à la modicité du prix des souscriptions, ne lui permet plus de suffire aux pensions ni aux autres charges pécuniaires qu'il était obligé de supporter. En conséquence, j'ai pris le parti, ainsi que le libraire, de l'abandonner.

D'où partait le coup qui frappa cette feuille, pour laquelle son ancienneté et son caractère semblaient devoir être une sauvegarde, c'est ce que nous ne saurions dire ; mais il est bien probable que la rivalité n'y fut pas étrangère.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le Journal de Verdun paraissait tous les mois, en un cahier de cinq à six feuilles, contenant ce qui s'était passé de plus intéressant le mois précédent. Les matières y sont rangées par pays, et les deux derniers articles sont toujours consacrés, l'un à la littérature, l'autre aux naissances et morts des personnes illustres. De nombreuses manchettes facilitent les recherches ; chaque numéro, d'ailleurs, a sa table, et chaque volume se termine par une table analytique.

Il fut successivement rédigé, après Jordan, par de la Barre à partir de 1727, par Monehaut d'Egly à partir de 1739, et à partir de juin 1749 par P. Nicolas Bonamy, tous les trois membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et enfin, par Ameilhon. A mesure que les événements politiques perdaient de leur importance, il donna une plus large part à la littérature, son ton devint moins sévère et sa forme plus brillante. La partie littéraire de ce recueil, dit le *Journal des Savants*, est toujours traitée avec une sagesse et une circonspection qui devraient servir de modèle à un grand nombre de nos journaux littéraires. Précision et clarté dans les extraits, impartialité dans les jugements, modération dans les critiques ainsi que dans les éloges, telles sont les qualités qui la faisaient rechercher autant que la partie politique.

La collection de ce recueil se divise ainsi : *La*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Clef du cabinet des princes*, tom. I-V (juillet 1704-déc. 1706), 5 vol. in-8° ; — *Journal historique sur les matières du temps, contenant aussi quelques nouvelles de la littérature et autres remarques curieuses*, tom. VI-XXV (1707-1716), 20 vol. ; — *Suite de la Clef* (1717-1776), 120 vol. ; — *Supplément de la Clef* ou *Journal historique sur les matières du temps, contenant ce qui s'est passé, en Europe, d'intéressant pour l'histoire, depuis la paix de Riswick*, 2 vol.

Elle est complétée par une table générale, alphabétique et raisonnée, depuis 1697, c'est-à-dire depuis l'époque à laquelle remonte le supplément, jusques et y compris 1756, donnée par Dreux du Radier, 9 vol. in-8°.

Un fait généralement inconnu, et qui paraît avoir échappé à tous les bibliographes, c'est que quand Jordan, pour venir à Paris, se sépara de son premier éditeur, André Chevalier, celui-ci continua le journal de son côté, sous son premier titre et en faisant suivre la tomaison. Dès lors, c'est-à-dire à partir du tome 26, le titre porte son nom : André Chevalier, imprimeur et marchand libraire à Luxembourg. On a pu remarquer que Jordan, en reprenant sa publication à Paris, ne lui conserva pas le titre de *Clef du cabinet*, mais qu'il l'intitula : *Suite de la Clef du cabinet*, et lui donna une tomaison nouvelle.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La première *Clef du cabinet,* celle de Luxembourg, se continua, passant d'André Chevalier à ses héritiers, s'occupant surtout de politique, n'y mêlant que par occasion quelques articles de littérature et d'agriculture, jusqu'au mois d'août 1773, où elle prit le titre de *Journal historique et littéraire,* sous la direction de de Feller (1). A l'époque de ce changement, elle formait 138 volumes, soit 113 pour la continuation. Or, les bibliographies, pas plus que les catalogues d'amateurs, ne font aucune mention de cette suite de 113 volumes, qui semble être demeurée complétement ignorée chez nous ; et il y a vraiment lieu de s'en étonner, car la longue durée de ce recueil autorise à supposer qu'il n'était pas sans mérite, ou du moins atteste qu'il obtint un certain succès.

(1) Le *Journal historique et littéraire,* publié d'abord à Luxembourg, puis à Liége, vécut jusqu'en 1794, et la collection, assez rare, forme 60 volumes in-12. Il eut une grande vogue dans les Pays-Bas et en Allemagne. On y trouve des dissertations intéressantes sur divers points de théologie, de physique, d'histoire, de géographie et de littérature; mais presque toujours la partialité s'y fait sentir.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Quelques détails sur les Gazettes et Journaux étrangers.*

Le Journal de Verdun eut d'assez nombreux imitateurs ; mais c'est surtout à l'étranger qu'ils se produisirent. Comme nous l'avons dit à propos des journaux littéraires, tous ceux qui, soit par vocation, soit par spéculation, voulaient fonder un recueil périodique, étaient obligés de recourir aux presses étrangères.

Bayle avait montré aux esprits curieux de liberté et de discussions le chemin de la Hollande, et cette petite république était bientôt devenue le refuge de tous les libres penseurs, de tous les hommes qui faisaient ombrage au pouvoir. Il y avait, avec Basnage et Le Clerc, créé la critique périodique. Nous avons vu quels fruits avait portés leur exemple, quelle émulation le succès de leurs recueils avait excitée ; nous avons vu aussi combien peu de ces feuilles que chaque jour enfantait atteignaient à quelque durée, et nous n'avons parlé que des journaux scientifiques et littéraires, ou du moins s'annonçant comme tels. Il y eut en outre un assez grand nombre de petits journaux, tels que *le Cour-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*rier galant, le Nouvelliste galant,* créés par la spéculation à l'imitation du *Mercure galant*, et écrits par de pauvres réfugiés aux gages des libraires hollandais, mais trop légers, vraiment, et trop vides, pour que nous ayons cru devoir nous y arrêter.

Les journaux politiques eurent en général plus de succès, et il en est qui fournirent une longue carrière. Bien qu'admonestés quelquefois, et même réprimés par le gouvernement hollandais, sur les plaintes des ambassadeurs étrangers, les nouvellistes d'Amsterdam et de La Haye jouissaient d'une liberté qu'on ne leur eût accordée nulle part ailleurs, et dont ils usaient sans scrupule pour rendre leurs gazettes piquantes ; ils avaient véritablement le privilége de fournir l'Europe de nouvelles et de raisonnements politiques. « Les Gazettes, dit l'abbé Bianchi (1), ont pris naissance à Venise, dans un temps où cette république était le centre des négociations de l'Europe. Depuis que les Hollandais ont acquis l'indépendance et formé une république de négociants, ils sont devenus les nouvellistes des nations les plus éloignées : à Constantinople, à Smyrne, au Caire, dans le Levant, dans les deux Indes, on lit les gazettes hollandaises comme à La Haye et dans les cafés d'Amsterdam. Le *Courrier du Bas-Rhin*, qui a fait diverses réflexions sur la

(1) Lettre au prince de Beaumont Vintimille (*Novelle literarie*).



EFERUS - Recherches & Classification numériques

nature, la multiplicité et la libre communication des feuilles périodiques, prétend que les villes libres ou impériales sont plus favorables à ce commerce que les monarchies, et qu'il se publie un plus grand nombre de feuilles périodiques dans les villes de Cologne, de Francfort, de Hambourg, etc., que dans les royaumes d'Espagne, de Portugal, de France, de Suède, de Danemarck, où il semble que la maxime d'Etat exige qu'il n'y ait qu'une seule loi et une seule gazette. »

Le ton généralement frondeur et satirique de ces gazettes hollandaises, la liberté de leurs commentaires, leur hardiesse médisante, l'audace avec laquelle elles prétendaient dévoiler les secrets des cours, enfin, et surtout, leur hostilité habituelle contre la France, voilà les raisons de leur succès et ce qui doit expliquer leur célébrité, bien plus que le talent, généralement très-médiocre, de leurs rédacteurs, car on ne trouve dans ces recueils volumineux que de bien rares articles qui dénotent le véritable écrivain politique.

C'est de la révocation de l'édit de Nantes que date la grande popularité de ces journaux. Dès 1685, il s'imprimait en Hollande jusqu'à trois gazettes raisonnées, ou, si l'on aime mieux, raisonnant. L'une d'elles, *Nouvelles solides et choisies*, un peu plus connue que les autres, était rédigée par Aubert de Versé et par Flournois, l'auteur des *Entretiens sur*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*la mer*. Les *Lettres historiques* et *le Mercure historique*, qui parurent ensuite, réussirent davantage ; on vantait les récits des *Lettres* et les réflexions du *Mercure*. Leur vogue fut partagée pendant quelque temps par l'*Esprit des Cours de l'Europe*. L'auteur de cette petite gazette politique, qui paraissait tous les mois à La Haye, était Gueudeville, ancien bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, venu en 1690 aux Pays-Bas, où il n'était pas regardé comme un prosélyte réformé suffisamment grave. C'est surtout la politique de la France qui faisait les frais de sa feuille. Il passait pour spirituel, et il avait la conversation agréable ; mais sa perpétuelle ironie et toute sa façon d'écrire sont une méchante caricature de la manière de Bayle dans ses *Comètes*. On n'est point tenté de chercher s'il y a des vues solides et du bon sens sous les interminables et graveleuses allégories qu'il entasse à tout propos (1).

Nous avons déjà parlé de la fameuse *Gazette de Hollande*, ce *véhicule de toutes les médisances de*

(1) Comme échantillon des considérations politiques de Gueudeville, on peut lire, à la date de juin 1703, les belles allusions à la politique vénitienne que lui suggère la cérémonie du mariage du doge avec la mer. En voici quelques fragments, choisis entre ceux qu'il peut être permis de glisser dans une note : « L'épouse (l'Adriatique) est toujours prête à se donner au premier venu. Je ne crois pas que le doge s'avise jamais de caresser sa chère moitié..... Les Français, non moins perturbateurs du repos conjugal que de la tranquillité publique, fournissent actuellement la preuve de ce que je dis. La mariée se divertit impunément avec eux à la barbe de son époux, et le chevalier de Forbin a déjà fait, je ne sais combien de fois, le sérénissime doge cocu. Qu'il est bon, ce mari, non seulement de ne se point rebuter des fréquentes infidélités de sa femme, mais même de resserrer tous les ans avec elle le nœud de la conjonction matrimoniale ! Etc., etc. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*l'Europe ;* comme l'appelait Bayle. Nous ne pouvons d'ailleurs ranger cette gazette ni ses semblables parmi les journaux français. Il faut distinguer, en effet, les journaux français publiés à l'étranger, mais écrits spécialement en vue de la France, et les journaux étrangers écrits en français. La langue française étant la plus répandue, et en quelque sorte adoptée comme la langue de la politique, plusieurs Etats l'employèrent dès l'origine pour leur gazette officielle, et il y en avait bien peu qui n'eussent au moins une feuille française : ainsi les Gazettes de Londres, d'Amsterdam, de Bruxelles, de La Haye, d'Utrecht, de Leyde, d'Altona, de Deux-Ponts, etc., etc. C'étaient là toutes gazettes faites sur le modèle de la nôtre. Si, souvent, elles s'occupaient des affaires de la France plus que de celles des autres pays, c'est que les affaires de la France étaient assez généralement les affaires de l'Europe ; mais elles n'étaient point pour cela des gazettes françaises, pas plus qu'on ne peut regarder comme des journaux français cette foule de recueils périodiques enfantés par la spéculation, principalement en Hollande, et dont les auteurs avaient adopté notre langue comme celle qui leur promettait le plus de lecteurs (1).

(1) On confond habituellement dans la dénomination de *journaux* tous les écrits plus ou moins périodiques ; on peut cependant les distinguer en trois sortes : les gazettes proprement dites, dans le genre de notre ancienne *Gazette de France*, les journaux politiques et littéraires, et des sortes d'annales, dans le genre du *Mer-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les feuilles écrites en vue de la France n'étaient pas ce qu'on appelait des gazettes, c'est-à-dire des feuilles se bornant à l'énoncé des nouvelles, sans réflexions ni commentaires : elles auraient ainsi marché sur les brisées de la *Gazette*, et se seraient vu fermer l'entrée du royaume; c'étaient des sortes de revues, des recueils périodiques plutôt que des journaux dans le sens actuel de ce mot. Quelques-unes étaient exclusivement politiques; le plus grand nombre étaient à la fois politiques et littéraires; quelques-unes s'occupaient plus de théories que de faits, la plupart se bornaient au récit plus ou moins développé des événements.

Cette forme du recueil était d'ailleurs une nécessité de l'époque : on n'avait alors ni les moyens d'information, ni les moyens d'exécution, ni les moyens de circulation, qui ont rendu possible la forme actuelle du journal, et ajoutons, qui lui ont donné sa force. Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, les journaux, à quelques exceptions près, ne paraissaient guère qu'une fois par mois; les gazettes, les gazettes officielles surtout, avaient une périodicité plus fréquente. Ces dernières étaient assez généralement sur format in-4°; presque tous les recueils sont in-12, quelques-uns seulement in-8°.

*cure français* de Richer, où les événements sont racontés avec une certaine étendue, dans leur ordre chronologique. On range encore quelquefois parmi les journaux certaines compilations historiques, recueils de pièces détachées, qui affectaient dans leur publication une sorte de périodicité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bien que les journaux étrangers n'entrent pas dans mon plan, je crois faire une chose utile en donnant ici la nomenclature, je ne dirai pas seulement des plus importants, mais de tous ceux que j'ai rencontrés dans mes recherches, avec les quelques détails qu'il m'a été possible de me procurer. Au point de vue historique, ces recueils offrent un intérêt sur lequel il n'est plus besoin d'insister aujourd'hui. Si quelques-uns, en raison de leur source ou du mobile qui les a inspirés, ne doivent être lus qu'avec une certaine réserve, le plus grand nombre affectent une retenue, une impartialité, qui leur étaient commandées par leur intérêt même et le soin de leur existence (1).

1622. *Mercure d'Allemagne,* ou suite du Mercure français, contenant ce qui s'est passé en l'Empire, France, Espagne, Angleterre, Italie, Pays-Bas, Grisons, Pologne, Turquie et autres lieux, jusqu'à présent. *Paris,* in-12. *Arsenal.*

C'est, ainsi que l'indique le titre de départ, une traduction d'un Mercure allemand, de *Gotard Artus Dantiscan,* qui paraissait tous les six mois.

J'ai trouvé à Sainte-Geneviève, dans un recueil factice, deux numéros, allant de septembre 1629 à mai 1631, d'un autre:

*Mercure d'Allemagne,* ou Relation historique, contenant les choses les plus mémorables advenues en Europe, par Jacq. Franc, historiographe de S. M. Impériale, et traduit en français par Louis Franc G. *Genève,* de Tournes.

1650-54. *Nouvelles ordinaires de Londres,* in-4°. *Bibl. Imp.*

(1) J'indique, par des abréviations faciles à comprendre, la ou les bibliothèques où j'ai rencontré les journaux dont je fais mention.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1654-1744. *Relations véritables, ou Gazette de Bruxelles,* in-4°. *Imp.,* 1654-1694 ; *Sainte-Genev.,* 1699-1744, 7 vol.

On voit, en 1771, une Gazette de Bruxelles proscrite, en même temps que la Gazette de Berne, pour s'être exprimée trop librement sur les affaires de notre gouvernement.

### Gazette de Hollande. — 1663-1791.

Tout le monde connaît, au moins de nom, la Gazette de Hollande ; tout le monde sait quelles cruelles insomnies elle causa aux ministres de Louis XIV et au grand roi lui-même. Mais qu'est-ce que la Gazette de Hollande ? Voilà ce qu'on sait moins généralement, et ce qu'il est assez difficile de savoir aujourd'hui.

Nos grandes bibliothèques possèdent toutes une collection plus ou moins volumineuse d'in-4° poudreux portant ce titre fallacieux : *Gazette d'Hollande*, mais pas une gazette de ce nom.

Le premier volume de la collection de la Bibliothèque impériale est un recueil factice contenant : 1° deux numéros (*numbres* 3 et 6) d'une feuille intitulée : *Nouvelles ordinaires de Londres,* du mois de juillet 1661 (4 pages in-4°) ; — 2° divers numéros de la *Gazette de France* de 1660, et un certain nombre de pièces de différents formats émanées de son bureau ; — 3° un numéro (n° 44) de *Nouvelles ordinaires,* imprimées à Amsterdam, 1660 (1 feuillet à 2 col.) ; — 4° des numéros mélangés d'une *Gazette d'Amsterdam,* dont la plus ancienne que j'aie aperçue est de 1663 ; — enfin, un numéro de la *Gazette de Londres,* de décembre 1666.

A la bibliothèque Sainte-Geneviève, deux volumes placés en tête de la collection se distinguent des autres par leur couverture de parchemin. L'un n'a pas de titre ; l'autre porte au dos la formule sacramentelle manuscrite : *Gazette d'Hollande.* Ce sont deux années, 1682 et 1687, d'une gazette intitulée : *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*, titre de la gazette connue depuis sous le nom de *Gazette de Leyde ;* et il est à remarquer que ces nouvelles sont imprimées à Leyde. Tous les autres volumes, au nombre de 93 (plusieurs en double), renferment une même gazette ayant pour titre : Amsterdam, et au-dessous : *Avec privilége de*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Nos Seigneurs les Etats de Hollande et de Westfrise,* ces mots coupés par une vignette qui varie.

C'est cette dernière gazette qui domine également à la Bibliothèque impériale, à la Mazarine et à l'Arsenal.

Dans cette dernière bibliothèque, le plus ancien volume de la collection renferme deux années, 1697-98, d'une *Histoire journalière de ce qui se passe de plus considérable en Europe,* publiée à la Haye, avec privilége des Etats.

A la Mazarine se trouvent, mais en dehors de la collection, 4 volumes in-folio de gazettes hollandaises (en hollandais), pour les années 1637-1644, au milieu desquelles sont intercalés plusieurs numéros (le premier, chiffré 34, du 5 août 1639) d'un *Postillon ordinaire,* publié à Anvers, et une année (1643) d'une autre gazette française, *Nouvelles de divers quartiers,* publiée à Amsterdam.

De tout cela il résulte qu'il n'y a jamais eu de gazette portant le titre de *Gazette de Hollande,* et qu'on donnait ce nom dans l'usage à toutes les gazettes venant de Hollande ; mais je serais porté à croire qu'il s'appliquait plus particulièrement à la gazette d'Amsterdam, gazette en quelque sorte officielle, et de toutes la plus importante et la plus persistante. Une note manuscrite qu'en furetant j'ai été assez heureux pour trouver sur la garde d'un volume de la Bibliothèque impériale jette sur l'existence de cette dernière feuille un jour sinon complet, du moins très-précieux pour ceux qui s'aventureront dans ce labyrinthe.

Suivant cette note, la gazette d'Amsterdam commença le 18 novembre 1688, sous le titre de « *Nouveau journal univérsel,* où l'on voit tout ce qui se passe de considérable dans toutes les cours de l'Europe, et contenant en même temps une rélation des principaux exploits des armées qui sont présentement en campagne. » C'est le 27 mars 1690 qu'elle prit le titre de *Gazette d'Amsterdam.* Les années 1691 et 1692 sont intitulées : *Recueil de nouvelles,* sans indication de lieu ni de date. De 1693 à 1703, on lit simplement en tête : *Avec privilége de Nos Seigneurs les Etats de Hollande et de Westfrise.* Enfin le 13 décembre 1703, elle prend pour titre le nom d'*Amsterdam,* avec les armes de la ville ou de la Hollande.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La note ajoute, sans doute par allusion aux contrefaçons : « M. de Tronchin, directeur de la Gazette, demeurant à Amsterdam, mande, le 6 octobre 1770, à M. de Montigny, son correspondant à Paris, que les véritables gazettes d'Amsterdam portent le numéro au haut du milieu de la page, qu'au dessous dudit numéro est l'arme représentant un lion, au-dessus duquel il y a une couronne, et à côté de laquelle on lit en tête : AVEC PRIVILÉGE DE NOS SEIGNEURS, et au-dessous, en lettres italiques : *les Etats de Hollande et de Westfrise*. A la fin de chaque gazette est imprimé : *Pour le sieur J.-T. Du Breuil* (1), *et se vend...* »

Cette note a toutes les apparences de l'exactitude, et c'est là évidemment l'histoire de la véritable *Gazette de Hollande*, de celle qui fit tant de bruit. J'ai pu consulter, en effet, à la Bibliothèque impériale le *Nouveau journal universel*, qui en fut l'origine, et j'ai trouvé, à la fin du numéro du 24 mars 1690, un avertissement de l'éditeur, Claude Jordan, par lequel il prévient qu'à partir du numéro suivant son journal prendra, de l'assentiment des magistrats, le titre de *Gazette d'Amsterdam*.

Mais si c'est là la véritable, la grande *Gazette d'Amsterdam*, ce n'est pas la première, puisque la Bibliothèque impériale possède, comme je l'ai dit en commençant, des numéros d'une Gazette d'Amsterdam antérieure à celle de Jordan de trente à quarante ans.

Dans l'avertissement que je viens de citer, Claude Jordan dit qu'il « avait, pendant plusieurs années, fait imprimer avec succès la gazette intitulée *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*. Serait-ce la même que celle que nous avons rencontrée à la bibliothèque Sainte-Geneviève? Je serais tenté de le croire. A la vérité, les premiers numéros de cette dernière, année 1682, portent à la fin : *A Leyde, de l'imprimerie de la veuve van Gelder*, et, de plus, à partir du 10 février : *Pour de La Fond* (2). Mais

(1) Je trouve dans Barbier une « *Gazette française*, Amsterdam, 1691-1762, par Jean Tronchin Du Breuil, et continuée par ses fils, plus de 60 vol. » Très-probablement il n'y a pas eu plus de *Gazette française* qu'il n'y a eu de *Gazette de Hollande*, et la feuille que Barbier a enregistrée sous ce titre n'est autre que la Gazette d'Amsterdam.

(2) Sous ce nom de La Fond se cachait, dit-on, un moine défroqué, dont le véritable nom était François de la Bretonnière.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette souscription disparaît après quelques mois, et l'année 1687 n'en porte aucune. Il est donc possible que Jordan ait pris la suite de ce journal de la veuve Gelder.

Autre question : ce Claude Jordan ne serait-il pas le même que le fondateur du *Journal de Verdun?* L'affirmative ne me paraît pas douteuse. Nous savons, en effet, que le créateur de la *Clef du cabinet des princes* était libraire à Leyde en 1686, et c'est alors, probablement, qu'il aurait acquis de la veuve Gelder le privilége des *Nouvelles extraordinaires,* qu'il aurait abandonnées ensuite, pour aller créer à Amsterdam le *Nouveau journal universel,* devenu la *Gazette d'Amsterdam* (1).

Une remarque encore sur cette dernière gazette. On en fit de nombreuses contrefaçons. Or, si l'*arme* que décrit M. de Tronchin a été de tout temps la marque de la véritable *Gazette d'Amsterdam,* les collections de nos bibliothèques se composent en partie d'exemplaires de contrefaçon, car beaucoup des volumes que j'ai feuilletés portent une vignette différente.

Il n'en existe pas à Paris, que je sache, d'exemplaire complet; mais on en pourrait faire un avec ce qu'en possèdent nos grandes bibliothèques. D'après les indications que j'ai pu recueillir, mais dont je ne saurais garantir l'exactitude, la Bibliothèque impériale possède les années 1667-1669, 1688-1691, 1771-1791; Sainte-Geneviève, de 1727 à 1785, une soixantaine de volumes et une trentaine de doubles; l'Arsenal, de 1726 à 1779, 55 volumes; et la Mazarine, 53 volumes, de 1739 à 1791.

Si sommaires que soient ces indications, que je n'ai pourtant pas rassemblées sans quelque peine, elles suffiront, je l'espère, pour mettre les curieux sur la voie. Il faut espérer, d'ailleurs, que quelque patient investigateur se chargera de porter la lu-

(1) L'annonce suivante, qui se lit dans plusieurs numéros consécutifs de l'année 1687, viendrait à l'appui de cette assertion : « L'on continue d'imprimer tous les mois à Leyde, chez Claude Jordan, un journal intitulé : *Histoire abrégée de l'Europe,* qui, dans son petit volume, renferme tout ce qui se passe de considérable chaque mois dans les Etats, dans les armes, dans la nature, dans les arts et dans les sciences.... La bonté et l'utilité de ce livre a obligé quelques libraires d'une ville frontière de le contrefaire..... L'impression de Leyde contient ordinairement cinq feuilles chaque mois, et elle est faite sur du papier fin d'Italie, pour la commodité de ceux qui la font venir par la poste. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mière dans ce chaos, et il est à souhaiter que ce soit bientôt, car la bibliographie de cette curieuse collection de gazettes, où la vie du XVIIIe siècle est toute palpitante encore — et je ne parle pas seulement de la *Gazette d'Amsterdam,* mais de toutes les gazettes étrangères, surtout de celles des pays libres, — intéresse au plus haut point la science historique.

1672-1684. *Mercure hollandais,* contenant les choses les plus remarquables de toute la terre, et surtout dans les guerres de France, d'Angleterre et de Hollande. *Amsterdam,* 3 vol. in-4°, fig. *Impér.* et *Arsen.*

1672-1677. *Mercure hollandais,* ou l'histoire des guerres de l'Europe depuis 1672, par P. Louvet. *Lyon,* 15 vol. in-8°. *Impér.*

1680-1798. *Gazette de Leyde,* in-4° à deux col.

Le véritable titre de cette feuille est : *Nouvelles extraordinaires de divers endroits.* On l'appelait Gazette de Leyde du nom de la ville où elle s'imprimait, et c'est un usage dont nous trouverons encore de fréquents exemples.

Barbier indique cette feuille comme ayant vécu de 1738 à 1798, et lui donne pour rédacteurs Luzac, Delcamp et Baudus ; mais le hasard m'en a fait découvrir un volume de 1682 et un volume de 1687 à la bibliothèque Sainte-Geneviève, où ces deux volumes, reliés en parchemin, l'un sans titre, l'autre avec le titre mss. de *Gazette d'Hollande*, figurent dans la collection de la *Gazette d'Hollande.* L'Arsenal en possède 20 vol., de 1769 à 1788, et la Bibl. impér. également 20 vol., de 1772 à 1791. Elle fut supprimée par Napoléon en 1798.

Cette gazette est une des plus précieuses pour l'histoire de la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Sa rédaction soignée, son exactitude, sa véracité, sa hardiesse, lui avaient acquis une immense publicité.

1686-1782. *Mercure historique et politique,* contenant l'état présent de l'Europe, ce qui se passe dans toutes les cours, etc., par Sandras de Courtilz, Bayle, La Brune, Lefèvre, etc. *Parme* et *La Haye.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cet important recueil, qui s'est continué depuis 1686 jusqu'en 1782 au moins, doit se composer, selon Barbier, d'environ 200 vol. in-12. L'Arsenal en possède 181 vol., de 1686 à 1756.

1688-1690. *Lettres* sur les matières du temps. *Amsterd.*, in-4°. *Impér.*

1692-1728. *Lettres historiques,* contenant ce qui s'est passé de plus important en Europe, et les réflexions convenables à ce sujet, depuis janvier 1692, jusqu'à juin 1728, par J. Bernard, Basnage, Jean du Mont, etc. *La Haye,* in-12. *Impér.*, 73 vol.; *Arsen.*, 85 vol.

La collection, selon Barbier, doit se composer de 111 vol.

1696. *Journal historique de l'Europe. Strasbourg,* in-12. *Arsen.*

1699-1710. *Esprit des cours de l'Europe,* par Gueudeville. 19 vol. in-12. *Impér.*

Cette petite feuille, qui dut toute sa vogue aux traits satiriques qu'elle contenait contre les ministres de France, ayant été supprimée, comme je l'ai dit, sur la demande de notre ambassadeur, Gueudeville la reprit bientôt après sous le titre de : *Nouvelles des cours de l'Europe,* et elle continua d'avoir un grand succès tant que les circonstances fournirent à son auteur les moyens d'amuser la malignité publique.

1712-1727. *La Quintessence des nouvelles* historiques, critiques, politiques. *Amsterd.*, 5 vol. in-fol. *Arsen.*

1722. *Mémoires historiques et critiques. Amsterd.*, 2 vol. in-12. *Impér.*

1723-1725. *Le Nouvelliste sans fard,* ou la Gazette sans privilége. *Cologne* et *Clève,* in-8°. *Impér.*, numéros 1-27, octobre 1723 - 27 avril 1725.

« Il faut convenir que nous sommes dans un siècle bien étrange. Tout le monde se mêle de parler de la vérité : elle est belle, dit-on, elle est aimable, elle seule mérite de plaire ; mais la plupart ne la connaissant pas, sont-ils plus capables d'en parler qu'un sourd de naissance de la plus belle sonate de Correlli? Le moyen de la connaître ! Il faut des priviléges pour la manifester : privi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lége en France, privilége en Italie; mais privilége qui ne s'accorde pas plus aujourd'hui à Paris et à Rome que l'entrée du sérail à Constantinople. Cependant, dire la vérité sans privilége, c'est s'exposer à perdre la liberté. L'Inquisition à Rome, la Bastille à Paris, sont deux séjours où l'on n'entre pas volontiers. Direz-vous à Rome que le chef de l'Eglise catholique est bien malade, parce que, pour avoir parlé trop haut, il s'est étourdi jusqu'à se laisser tomber du haut en bas de la chaire de vérité : gare les satellistes funestes du tribunal sans miséricorde ! Direz-vous à Paris qu'il est bien triste de voir encore entre les mains empoisonnées des jésuites un jeune monarque dont le caractère aimable faisait tant espérer pour le bien de ses sujets : il y a là un certain marquis assez connu sous le titre d'exécuteur général des ordres de la Société, qui pourrait bien vous en faire repentir.

» Malgré tous ces dangers évidents, j'ai toujours senti la même difficulté à me taire que le barbier de Midas. Voulez-vous donc, dira-t-on sans doute, comme ce babillard, révéler les secrets qu'on vous confie? Non; mais je ne puis souffrir qu'on taise des vérités, qu'il est bon, qu'il est même nécessaire qu'on n'ignore pas. Je ne suis ni pensionné, ni privilégié pour mentir, et, n'ayant pas ces deux qualités, qui peut m'empêcher de dire ce que je sais? Je n'ai rien à craindre : je suis à Cologne dans une sécurité parfaite, et le public, que j'en avertis, doit s'attendre à n'apprendre de moi que des vérités, mais vérités sans fard. Et parce qu'elles seront dites sans privilége, elles n'en seront peut-être que plus certaines.

» Donner un plan de ce nouveau genre d'ouvrage, ne serait-ce pas perdre le temps inutilement? On sait assez ce que c'est qu'une gazette; qu'on y ajoute l'idée de véritable, de sincère, d'impartiale, c'est tout ce que je pense, et ce qui doit distinguer ce petit écrit des gazettes ordinaires, dans lesquelles il paraît que la plupart de leurs auteurs font vœu de mentir ou de taire la vérité. Je n'ai qu'à ajouter que je parlerai de tout, même des dix catégories d'Aristote, si l'occasion s'en présente; c'est tout dire. »

1733-1788. *Courrier d'Avignon*, in-4°. *Impér.*

Cette feuille, fondée par Morénas, qui la rédigea jusqu'en 1742,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

eut beaucoup de vogue en province et dans les pays étrangers. Elle était toute dévouée aux jésuites : aussi la voyons-nous, seule, exceptée de l'anathème fulminé contre les gazettes en général dans un discours prononcé, le 24 janvier 1757, par un professeur du collége de Belsunce, de la compagnie de Jésus, à Marseille, *de nuntiis publicis, vulgo Gazulis.*

Matériellement, le *Courrier d'Avignon* était, avec un peu plus d'ampleur et d'indépendance, de tout point semblable à la *Gazette de France,* à laquelle il faisait une redoutable concurrence. Aussi fut-il forcé de déserter Avignon en juillet 1768, lors de l'occupation de cette ville par la France. Il se retira à Monaco, dont il prit le nom, *Courrier de Monaco,* de février 1769 à juillet 1775. Il revint alors à son ancien domicile, où il reprit son ancien titre, enrichi des armes du Saint-Siége, et, placé sous la direction de Leblanc, secrétaire des commandements du prince de Conti, il continua sa carrière jusqu'à 1788. Il fut repris en 1789 par mademoiselle Leblanc, directrice des postes, qui le mena jusqu'à la fin de 90 ; puis par Sabin Tournai, qui le conduisit jusqu'en juillet 93, et enfin en 1794 par une société de républicains, qui substitua le bonnet de la liberté aux armes de France, qui, elles-mêmes, avaient remplacé celles du pape en juin 90.

On a encore de Morénas des *Entretiens historiques sur les affaires présentes de l'Europe* et sur divers autres sujets, *La Haye* (Avignon), août 1743 - juin 1748 ; 108 numéros in-8°, à raison de 18 numéros ou 3 vol. par an ; et des *Lettres historiques sur la réunion de la ville d'Avignon* et du Comtat-Venaissin au domaine de la Couronne, 1768-69, 24 lettres in-8°.

Disons enfin, puisque l'occasion s'en présente, qu'Avignon était un des foyers de la contrefaçon ; il s'y fit notamment des contrefaçons de la *Gazette de France,* sous les rubriques de Paris, d'Aix, de Montpellier ; de la *Gazette d'Hollande,* des *Annales* de Linguet, et même de cette dernière feuille deux contrefaçons, in-8° et in-12.

1734-1787. *Gazette d'Utrecht,* in-4°. *Arsen.,* 1734-1773, 40 vol., *Sainte-Genev.,* 1740-1784, 45 vol.; *Impér.,* 1767-1787, 21 vol.

Cette gazette amusait, dit-on, les oisifs, par ses bavardages, sa gaîté et sa malignité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1740-1754. *Mercure historique. La Haye*, 26 vol. in-12. *Sainte-Genev.*

1741. *Magasin des événements* de tout genre, passés, présents et futurs, historiques, politiques et galants, etc., etc., recueillis par une société d'amis (Rousset et autres). *Amsterd.*, 1741-42, 4 vol. in-8°.

Au mois de décembre 1742, s'intitule l'*Epilogueur politique...*, et continue, sous ce titre, jusqu'au 7 juin 1745; 13 vol.

Reparaît en 1746 sous le titre du *Démosthènes moderne,* et s'appelle en 1747 *l'Avocat pour et contre,* 3 vol.

La Bibliothèque impériale en possède 18 vol.

1741. *Le sage Moissonneur,* ou le Nouvelliste historique, politique, critique, littéraire et galant. *Utrecht*, 4 vol. in-18. *Arsen.* et *Sainte-Genev.*

1743-47. *Le Journal universel,* ou Mémoires pour servir à l'histoire civile, politique, ecclésiastique et littéraire du XVIII^e^ siècle, précédé d'un tableau de l'Europe ou récupération des causes et des événements qui l'ont mise dans l'état où elle est aujourd'hui. *La Haye,* 14 vol. in-12. *Arsen.*

Métra mentionne l'apparition, en 1785, d'un *Journal général de l'Europe,* qui lui paraissait « propre à consoler de l'étrange multiplication des ouvrages de cette nature. Il n'offrait point une bigarrure désagréable d'articles incohérents, comme la plupart des gazettes; c'était une véritable histoire du temps présent. »

1754-68. *Le Nouvelliste suisse,* historique, politique et littéraire, *Neufchatel,* 15 vol. in-8°. *Impér.*

1755. *L'Observateur hollandais,* ou Lettres sur l'état présent. *La Haye,* in-8°. *Impér.*, vol. 1-13.

1758. *L'Année politique,* contenant l'état présent de l'Europe, ses guerres, ses révolutions, ses siéges, ses batailles, ses négociations, ses traités, etc., et en général tout ce qui intéresse la politique des gouvernements et les intérêts des princes. 2 vol. in-12 par année.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Courrier du Bas-Rhin.*

On rencontre assez souvent le nom de cette feuille; mais je n'ai pu trouver aucun renseignement bibliographique à son sujet. L'entrée de la France lui fut interdite en 1767, à cause du « ton de licence et d'impiété qui y régnait. »

1760-1765. *Gazette des Pays-Bas,* 6 vol. in-4°. *Arsen.*

1760-1789. *Journal politique, ou Gazette des gazettes. Bouillon,* in-12.

Cette gazette, connue sous le nom de *Journal de Bouillon,* eut une assez grande vogue. La Mazarine en possède 82 vol., allant de 1769 à 1786, moins l'année 1782; la collection de la Bibliothèque impériale ne commence qu'à 1764, mais elle va jusqu'à 1789. Le Journal de Bouillon eut pour fondateur Rousseau de Toulouse, l'auteur du *Journal encyclopédique* (V. t. III, p. 116). En 1774, un de ses numéros fut brûlé par la main du bourreau pour un article prétendu injurieux au duc d'Aiguillon et au parlement.

1769-72. *L'Observateur français à Londres,* ou Lettres sur l'état présent de l'Angleterre relativement à ses forces, à son commerce et à ses mœurs, avec des notices sur les papiers anglais, et des remarques historiques, critiques et politiques de l'éditeur. 32 vol. in-12. L'*Impér.* en possède 28.

Cette feuille, selon *l'Année littéraire,* donne une idée juste et précise de l'état de l'Angleterre. L'auteur, Damiens de Gomicourt, entreprit, en 1779, la publication d'un *Observateur français à Amsterdam,* qui en demeura au premier numéro.

1770. *Gazette universelle de politique et de littérature des Deux-Ponts,* par Le Tellier et Dubois-Fontanelle. *Impér.*, 13 vol. in-4°.

1778-1788. *Lettres historiques,* politiques et critiques, sur les événements qui se sont passés depuis 1778 jusqu'à présent, par le chevalier Metternich de Cologne. *Londres,* 1788-1794. 18 vol. in-8°. L'*Impér.* en possède 10.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Journaux circulant à Paris en* 1779.

Les feuilles étrangères circulaient assez librement en France, et cela, paraît-il, dès l'origine des journaux. C'est, du moins, ce qui résulte d'un factum de Renaudot que nous avons cité à la fin de notre premier volume. « Si vous voulez, répond-il à son agresseur, persuader à un chacun que le gazetier de Cologne puisse corriger celui qui fait les gazettes à Paris, qu'il commence à en faire de meilleures que lui, et qu'il le fasse croire au peuple, juge qui ne flatte point, et à qui vous vous devez prendre de ce que celles que vous envoyez sont d'un si mauvais débit, qu'il y a peu de personnes qui en veuillent pour le port, et moins pour leur prix, quelque petit qu'il soit, et moindre que le parisis des nôtres... tandis que celles de Paris manquent plutôt que les curieux pour les arracher des mains des colporteurs, encore toutes moites de l'impression. »

Outre le fait de leur circulation en France, il résulte de ce passage que les gazettes étrangères se colportaient dans les rues, comme la gazette de Renaudot, et que le prix en était très-minime (1).

(1) On ne trouve nulle part d'explication bien satisfaisante du mot *parisis*. D'après Trévoux, ce serait l'équivalent de la *crûe*, ou le cinquième denier au-dessus de la prisée; chez les financiers, dit-il, le parisis s'appelle le quart en sus : ainsi le parisis de 16 est 4. Partant de là, devons-nous supposer que Renaudot a voulu



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cette circulation des journaux étrangers était-elle, dans les commencements, assujettie à quelque condition, c'est ce que je ne saurais dire; mais nous avons vu que, plus tard, les propriétaires de ces feuilles achetaient le droit de les faire entrer en France par une contribution versée dans les caisses du ministère des affaires étrangères, et dont la quotité variait suivant des considérations de diverse nature.

Quoi qu'il en soit, les journaux étrangers de toute sorte paraissent avoir de tout temps abondé à Paris, à la grande satisfaction du public, qui y trouvait un dédommagement de la stérilité de la Gazette, et en dépit de la feuille officielle, qui aurait voulu se réserver le privilége exclusif de « ne rien dire, ou de dire des riens. »

Voici une liste assez curieuse des feuilles qui s'imprimaient ou circulaient dans la capitale avant la Révolution, en 1779, avec leur périodicité et leur prix :

*Petites Affiches.* Hebdomadaires. — L'Affiche de Province, 7 liv. 10 sous; l'Affiche de Paris, 24 liv., 48 liv. avec une feuille annexe, consacrée à la littérature et aux sciences, qui y avait

dire que la gazette de Cologne coûtait moins du quart ou du cinquième de la sienne? Je ne saurais me prononcer à cet égard; mais évidemment la gazette de Renaudot devait coûter plus d'un sou parisis, et j'étais plus près du vrai quand j'en fixais le prix à cinq sous, p. 104. Après tout, ce détail n'a qu'une valeur assez secondaire; le fait de la circulation des gazettes étrangères et de leur bon marché n'en reste pas moins évident, et c'est là ce qu'il importait surtout de constater.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

été ajoutée depuis la publication du *Journal de Paris ou Poste du soir.*

*Année littéraire.* Hebdomadaire. Paris, 24 liv.; province, 32.

*Bibliothèque universelle des Romans,* rédigée par M. de Bastide, depuis 1775. 16 vol. in-12. 24 et 32 liv.

*Catalogue hebdomadaire des livres nouveaux,* commencé en 1753 par Despilly, libraire. 6 liv. 12 s.

*Courrier d'Avignon.* Hebdomadaire. 18 liv.

*Espagne littéraire.* 24 cahiers par an. 18 et 24 liv.

*Gazette de France.* Bi-hebdomadaire. Edition en petits caractères, 12 liv.; édition en gros caractères, 24 liv.

*Gazette des Tribunaux.* Fondée par Mars, ancien avocat aux conseils, en novembre 1774, 15 liv.

*Gazette de Santé.* Fondée par Gardane en juillet 1773. Hebd. 9 liv. 12 s. — Reprise, après de nombreuses interruptions, en 1804, et continuée, sans interruption, jusqu'en 1818.

*Journal de Médecine, Chirurgie et Pharmacie.* Fondé par de Gratz en juillet 1754. 3 vol. de 18 cahiers in-12 chacun. 14 liv. 8 s. et 18 liv.

*Journal de Paris.* Quotidien. 24 et 31 liv. 4 s.

*Journal de Physique.* In-4° avec fig. 24 et 30 liv.

*Journal de Politique et de Littérature,* de La Harpe. 3 fois par mois. 18 liv.

*Journal des Beaux-Arts et des Sciences,* 12 vol. par année. 10 liv. et 13 liv. 12 s.

*Journal des Causes célèbres et intéressantes.* 12 vol. par an. 18 et 24 liv.

*Journal des Dames.* 12 cah. in-12. 12 et 15 liv.

*Journal des Théâtres,* 24 cah. de 4 feuilles in-8°. 18 et 24 liv.

*Journal des Savants.* 14 vol. in-4° ou in-12 par an. 16 liv. 14 s. et 20 liv. 4 s.

*Journal ecclésiastique,* ou Bibliothèque raisonnée des sciences ecclésiastiques, par l'abbé Dinouart. 14 cah. in-12. 9 liv. 16 s. et 14 liv.

*Journal français,* de Clément et Palissot. 24 liv.

*Journal de Lecture,* ou Recueil pour les oisifs.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Journal de Verdun.* 14 cah. in-8°. 8 liv. 8 s. et 12 liv. 12 s.

*Journal historique et politique.* 36 cah. in-12. 18 liv.

*Mercure.* 16 vol. in-12 par an. 24 et 32 liv.

*La Nature considérée sous ses différents aspects.* 52 feuilles in-12. 12 liv.

*Spectateur français.* 15 cah. in-12. 9 et 12 liv.

*Table générale des journaux anciens et modernes.* (*Journal de Monsieur.*) 12 vol. in-12. 24 et 30 liv.

JOURNAUX ÉTRANGERS.

*Journal encyclopédique.* 24 vol. in-12. 33 liv. 12 s. franco.

*Journal politique.* 2 cah. in-12 par mois, et 4 de supplément. 18 liv. franco.

*Gazette salutaire,* embrassant tout ce qui concerne la médecine, la chirurgie, la chimie, la botanique, l'histoire naturelle, etc. 1 feuille par semaine. 9 liv.

*Gazette universelle de littérature.* 18 liv.

*L'Esprit des Journaux.* 12 vol. in-12. 27 et 33 liv.

*Gazette d'Amsterdam ; — de Clèves,* dite *Courrier du Bas-Rhin ; — d'Altona ; — de Bruxelles ; — de Cologne ; — de Deux-Ponts ; — de La Haye ; — de Leyde ; — d'Utrecht.*

Ces gazettes paraissaient deux fois par semaine, excepté celle de La Haye, qui paraissait trois fois. Elles coûtaient : celle d'Amsterdam, 48 livres ; celle de Clèves, 42 ; les autres, 36.

On lisait les feuilles étrangères dans les cafés de Paris, sur le quai des Augustins, dans les charniers des Innocents, etc. Les papiers anglais se lisaient encore au Café anglais, à la descente du Pont-Neuf, au coin de la rue Dauphine, où l'on trouvait aussi le *Journal anglais,* 24 cahiers par an, 24 livres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

François Colletet, dans son *Tracas de Paris*, 1660, parle des curieux qui se pressaient dès lors sur le quai des Augustins pour lire les gazettes :

*Mais, en faisant chemin, regarde,*
*Sans t'amuser à la moutarde,*
*Tous ces lecteurs de nouveautés*
*Dans ces boutiques arrestés.*
*L'un sur son nez met sa lunette*
*Afin de lire la gazette*
*Escrite en prose, escrite en vers,*
*Des nouvelles de l'univers.*
*C'est un plaisir, pour ces lectures,*
*De voir les diverses postures.*
*Parmi ces gens, en voilà deux*
*Fichés tout droits comme des pieux,*
*D'autres rangés sous étalages*
*Tout ainsi comme des images ;*
*Ceux-là dessus un banc pressés,*
*Ceux-ci sous la porte entassés :*
*Car chaque boutique est si pleine*
*Qu'on n'y saurait tenir qu'à peine.*
*Celui qui lit plus promptement*
*Prête à l'autre un commencement.*
*Un autre curieux demande*
*Une gazette de Hollande,*
*Et celui-ci celle d'Anvers ;*
*Cet autre lit la Lettre en vers,*
*Non de Loret, fils du Parnasse,*
*Mais de celui qui le remplace ;*
*Et qui fait si bien aujourd'hui*
*Que Loret ressuscite en lui* (1).

(1) Dans une note à ce passage (*Paris ridicule*, p. 281), le bibliophile Jacob dit que des continuateurs de Loret, qui en eut plusieurs, celui que Colletet a voulu désigner est évidemment *Ch. Robinet, sieur de Mayolas*. Il y a là une étrange confusion, que j'ai cru devoir relever à cause de l'autorité qui s'attache justement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'étaient là les premiers cabinets de lecture. Vers le milieu du XVIII^e^ siècle, des lieux de réunion plus confortables viennent offrir aux nouvellistes des commodités jusqu'alors inconnues. On lit dans les *Mémoires secrets*, à la date de décembre 1762 :

« Le nommé Grangé, libraire, ouvre incessamment ce qu'il appelle une *salle littéraire :* pour trois sols par séance on aura la liberté de lire pendant plusieurs heures de suite toutes les nouveautés. Cela rappellerait les lieux délicieux d'Athènes connus sous le nom de Lycée, de Portique, etc., si le ton mercenaire ne gâtait ces beaux établissements. »

Et à la date d'août 1779, l'année même à laquelle remonte la liste que nous venons de donner :

« Voici encore un libraire qui se voue généreusement à l'amusement et à l'instruction publics. Le sieur Moureau annonce un cabinet académique de lecture d'une espèce plus étendue que les autres. Il offre : 1° tous les journaux, gazettes et ouvrages

à la parole du savant bibliophile. Les lecteurs de l'*Histoire de la Presse* savent que Robinet et Mayolas sont deux écrivains différents. (Voir notre tome I^er^, p. 359 et suiv., 367.)

Puisque le nom de Mayolas est revenu sous ma plume, j'ajouterai à ce que j'en ai déjà dit, qu'il paraît avoir publié une *Muse historique* dès le vivant de Loret. Sauf le format, qui est in-4°, ces premières lettres de Mayolas sont en tout semblables à celles de Loret; chacune cependant est adressée à une personne différente. La bibliothèque de l'Arsenal en possède une trentaine, reliées sans suite, sous le titre factice de *Recueil de ce qui s'est fait et passé de plus remarquable en France depuis* 1658. Les lettres ne portent point d'année. C'est à M. Anatole de Montaiglon que je dois la connaissance de ce volume, dont j'ignorais l'existence quand j'ai écrit l'histoire des gazettes en vers.

Voir, sur le *Tracas de Paris*, une très-intéressante étude de M. Ch. Asselineau, publiée dans le *Monde littéraire* des 3 et 10 avril 1853, et réimprimée à 25 exemplaires par MM. Poulet-Malassis et De Broise.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

périodiques quelconques, tant français qu'étrangers; les affiches de la capitale et de toutes les provinces du royaume, ainsi que les édits, arrêts et déclarations;

» 2° Les tableaux journaliers du cours des changes des principales places de l'Europe, le prix des effets royaux; l'arrivée et le départ des vaisseaux, leurs cargaisons; les prix courants des articles du commerce dans les plus considérables villes de l'Europe, et tout ce qui peut intéresser le commerçant et le cultivateur;

» 3° Une bibliothèque contenant tous les livres périodiques annuels anciens, tels que les almanachs royaux, du commerce, des spectacles, de la noblesse, le manuel de l'auteur et du libraire, les almanachs militaires, et tous ceux qui forment un tableau de nomenclature, comme les almanachs et répertoires de la capitale, des provinces et des royaumes étrangers; en un mot tous ceux dont on peut avoir besoin à chaque instant pour la recherche d'un nom, d'une adresse, etc.;

» 4° Enfin un tableau où sont insérés tous les prospectus, avis, adresses, etc., qui arrivent journellement, et ne peuvent, à cause de leur volume, être portés sur les feuilles publiques. Il invite les notaires à y envoyer leurs affiches, ainsi que les particuliers leurs avis.

» Les appartements sont au premier, bien déco-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rés, servis par des garçons de littérature très-entendus. On y trouvera des bureaux avec papier, encre, plumes, etc. On sera très-bien chauffé en hiver, et toujours éclairé en bougies.

». Pour surcroît d'agrément, le prix très-modique n'est que de six sols par séance. »

Ajoutons enfin que depuis le commencement du siècle Paris avait ses *clubs* à la mode anglaise, où l'on recevait tous les journaux français et étrangers. Je me bornerai à nommer le fameux *club de l'Entresol,* sur lequel on trouvera de très-curieux détails dans les Mémoires du marquis d'Argenson (édit. elzevirienne, t. I, p. 68 et 87).

On lit dans ces mêmes Mémoires (t. I, p. 137) : « Il y a cinquante ans, le public n'était aucunement curieux de nouvelles d'Etat; aujourd'hui chacun lit sa gazette, même dans la province. On raisonne à tort et à travers sur la politique, mais on s'en occupe. La liberté anglaise nous a gagnés : la tyrannie en est mieux surveillée; elle est obligée, du moins, à déguiser sa marche et à entortiller son langage. »

Pour ce qui est de la distribution des journaux étrangers, je ne sais rien de certain à cet égard. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il y avait un bureau spécial des gazettes étrangères, qu'on trouve assez fréquemment mentionné dans les chro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

niqueurs, et où, très-probablement, elles aboutissaient toutes, comme cela se pratique encore aujourd'hui. La distribution et le débit en étaient ensuite opérés par des particuliers. C'est du moins ce qui résulterait d'un fait que je rencontre dans les Mémoires de Palissot, placés en tête de l'édition de ses œuvres donnée à Liége. Deux individus, dit-il, étaient venus en 1759 lui proposer le débit et la distribution des gazettes étrangères dans tout le royaume *comme une idée nouvelle*, qui pouvait être très-avantageuse, et qu'on pouvait solliciter avec d'autant plus d'espoir de succès, que cette distribution n'appartenait à personne. Palissot se mit en campagne, et obtint l'autorisation nécessaire. Mais au moment d'en venir à l'exécution, il fut arrêté par les réclamations d'un libraire nommé David, qui se disait en possession du débit de ces gazettes. Cette affaire fit beaucoup de bruit, dénaturée qu'elle fut par les nombreux ennemis de Palissot. Quoi qu'il en soit, David, qui n'avait joui, *comme ses pères*, que sur de simples concessions des administrateurs des postes, confirmées en sa faveur par M. d'Argenson, consentit à s'associer Palissot, à condition que celui-ci obtiendrait du duc de Choiseul des lettres-patentes qui confirmeraient et légaliseraient sa possession, et de la compagnie des postes un abonnement qui le mît à même de donner au public les gazettes étrangères au prix de 36 livr.;



EFERUS - Recherches & Classification numériques

au lieu de 120, prix ordinaire de ces gazettes jusqu'alors. Palissot obtint l'une et l'autre faveur ; et il faut que l'opération, dans ces nouvelles conditions, fût encore assez bonne, car il y trouva, de son aveu, le moyen de réparer des pertes considérables qu'il avait faites dans une faillite où la presque totalité de sa fortune avait été engloutie.

Voici un autre fait, que j'ai trouvé dans *la Police dévoilée*, et qui m'a semblé mériter à un double titre d'être consigné. Le ministre des affaires étrangères et le garde des sceaux avertissent simultanément le lieutenant de police que Valade, imprimeur et libraire, abuse de la tolérance que l'on a eue jusque-là, fort mal à propos, de laisser entrer sans visite dans Paris les ballots qui lui arrivent de Liége, où, sous l'*Esprit des Journaux*, Soer a caché les *Fastes de Louis XV*.

On sait d'ailleurs de quelles formalités était entravée l'entrée des livres à Paris. Je ne puis résister au plaisir de citer, à ce propos, une charmante lettre inédite de l'abbé Lebeuf, « une de ces lettres pleines de verve et de gaîté, comme le dit l'éditeur auquel je l'emprunte (1), qui devraient convaincre enfin les plus rebelles qu'un savant peut être un homme d'esprit. » Lebeuf écrivait de Paris à Fenel, le 24 novembre 1743 :

(1) M. H. Ribière, *Essai sur l'histoire de l'imprimerie dans le département de l'Yonne, et spécialement à Auxerre.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je suis bien aise que les livres que je vous ai envoyés vous fassent plaisir. Le P. Prévost prête aussi avec plaisir, et il n'a de peine que pour le retour, parce qu'il n'aime pas la cérémonie d'aller à la voiture du coche, de là à la douane, puis à la chambre syndicale des libraires, ce qui est indispensable pour les ballots de livres qui entrent à Paris. J'y ai passé une fois pour des livres qu'on envoyait d'Auxerre, et j'en fus bien saoul. Une autre fois, pour deux ou trois cayers du nouveau bréviaire de Soissons, qu'on m'envoya par le carrosse, sur l'enveloppe desquels il y avait : *Papiers imprimés;* il n'en fallut pas davantage pour, du carrosse, être portés à l'hôtel de la douane, et de là à l'hôtel de la chambre syndicale, qui a ses jours d'assemblée déterminés. Encore si on en était quitte pour la peine d'aller réclamer en ces endroits ! Mais il en coûte encore, et j'ai souvenance que mon petit paquet de 12 ou 15 sols coûta en cérémonies appenditaires 25 ou 30 sols. C'est une grugerie criante; mais il faut passer par la porte ou par la fenêtre. Lorsqu'on renvoie un ou deux livres, un ami peut les mettre en sa poche, ou les cacher dans ses hardes; mais tout ballot de livres doit, pour gagner le jubilé à son arrivée à Paris, faire les trois stations susdites, avec la bonne œuvre de l'aumône, volontaire ou contrainte. Je vous dirai que je n'ai pas moins de dégoût pour cette procession qu'en a le P. Prévost ; et je vous conseille, pour nous éviter ces promenades, lorsque vous renverrez ces quatre volumes, d'adresser le ballot à M. Briasson, ou à tel autre libraire avec qui vous soyez en relation. Ces libraires ont des garçons de boutique ou apprentis qui sont stylés à ces trois stations, et qui savent mieux se défendre des buissons dont les épines crochues demandent chacune leur paiement.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Journal de Genève.—Journal de Bruxelles.—Annales politiques, civiles et littéraires du* XVIII^e^ *siècle.*

Comme on le voit, les journaux étaient devenus, dans le courant du XVIII^e^ siècle, l'objet d'un mouvement considérable et une excellente affaire. Parmi les hommes qui avaient le mieux compris l'importance de la presse périodique, j'ai nommé Panckoucke, que nous avons vu à la tête du *Mercure* et de la *Gazette*. Mais, qu'on me passe cette expression, il n'avait pas débuté par ces gros morceaux.

J'ai dit comment l'administration s'était relâchée de sa rigueur à l'encontre des journaux étrangers, et en était venue à faire bon marché du privilége de la *Gazette*, qui interdisait l'impression à Paris de tout journal traitant de matières politiques : nous avons vu tout à l'heure l'abbé Bignon appeler dans la capitale le *Journal de Verdun*.

Panckoucke, profitant de ces dispositions, obtint, à la fin de 1772, avec le concours de Dusson, mé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

decin du duc d'Aiguillon, et de Rousseau, ex-oratorien, précepteur du comte d'Agénois, l'autorisation de faire imprimer à Paris, mais sous la rubrique de Genève, une nouvelle feuille, qu'il intitula *Journal historique et politique*, mais qui est demeurée connue sous le nom de *Journal de Genève*.

Il l'annonça par un prospectus pompeux, qu'il accompagna, par surcroît, d'une lettre circulaire où il était dit, en substance, qu'on avait permis en France l'entrée et la circulation d'un Journal historique et politique devant paraître trois fois par mois; que différentes Cours avaient bien voulu agréer le projet de ce journal, et avaient permis l'extrait de leur gazette nationale, ainsi que la promulgation de toutes les nouvelles qui n'étaient pas de nature à y entrer; que, par conséquent, ce journal comprendrait nombre de faits que l'on chercherait inutilement ailleurs; qu'il serait en même temps le précis, l'extrait de toutes les gazettes et journaux politiques de l'Europe, sans aucune exception; qu'on mettrait à la tête des premiers journaux un tableau historique de l'état actuel des différentes Cours de l'Europe, et que l'on continuerait ce tableau au commencement de chaque année.

Le spectacle des événements publics, lit-on dans le prospectus, est sans contredit un des plus piquants qu'on puisse offrir à la curiosité des lecteurs. C'est l'objet essentiel des gazettes. Mais on se plaint tous les jours que l'empressement du public à les ac-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cueillir les a multipliées au point qu'il est peu de personnes en état de se les procurer toutes (on en compte plus de cent en Europe). Cependant on sait qu'il n'en est aucune qui ne puisse intéresser par quelque endroit, et où on ne trouve souvent des faits ou des détails qu'on chercherait en vain dans les autres... Le *Journal historique et politique*, beaucoup moins dispendieux qu'aucune des gazettes accréditées, et beaucoup plus étendu, renfermera tout ce que les papiers publics de l'Europe entière pourront contenir de faits, d'événements curieux et de mémoriaux relatifs à la politique générale et particulière. Mais comme tous les faits rapportés dans les gazettes ne sont pas également importants, on ne détaillera que ceux qui demandent d'être développés avec une certaine étendue, et on se bornera, à l'égard des autres, à une simple analyse : c'est l'unique moyen de tout dire sans se rendre fastidieux. On aura soin d'y insérer en entier les pièces originales qui le mériteront, telles que les traités de paix ou d'alliance, les relations des généraux, les lettres, les actes authentiques, etc., etc.

On aurait mal saisi cependant l'idée de ce journal, si on ne le regardait que comme une simple compilation et une copie servile de quelques papiers politiques qui l'auront précédé. Il sera le précis, l'extrait, la réduction de toutes les gazettes de l'Europe, sans exception. Indépendamment des secours qu'elles pourront nous fournir, une correspondance sûre, et à laquelle différentes cours daignent prendre intérêt, nous mettra en état de les rectifier souvent, d'éclairer les bruits encore douteux, de supprimer ceux que l'événement aura démentis, et de suppléer aux omissions qui leur seront échappées. Enfin, cet ouvrage formera avec le temps une espèce d'histoire générale, où seront détaillés les projets, les démarches, de toutes les puissances de l'Europe, les ressorts nombreux que leur politique aura fait mouvoir, leurs efforts, leurs succès et leurs revers.

Le style sera tel que le sujet le comporte et l'exige, c'est-à-dire simple, clair et précis. Les événements seront distribués par ordre de date, et rangés sous les titres des cours ou des pays qui les auront vus éclore. Chaque cahier sera terminé par un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

article d'annonces et avis divers, qui comprendra tous les objets d'utilité et de curiosité générale...

Le Journal de Genève, sur lequel nous reviendrons bientôt, tint assez fidèlement les promesses de son prospectus, et on peut le consulter comme le résumé fidèle de toutes les gazettes et papiers publics de l'époque. Sa longue durée atteste suffisamment l'estime qu'en faisaient les contemporains; il avait d'ailleurs sur les autres feuilles du même genre l'avantage de paraître trois fois par mois.

Cependant l'ambition de Panckoucke n'était pas satisfaite. En fondant le Journal de Genève, il s'était flatté de faire tomber celui de Bouillon et quelques autres qui l'offusquaient. N'y ayant pas réussi, il cherchait à se créer d'autres armes. Par acte du 4 octobre 1773, il acheta *l'Avant-Coureur*, une feuille industrielle et littéraire dont nous avons parlé, et, pour la rajeunir, il la transforma, ou, pour nous servir de ses expressions, il en joignit les droits à un *Journal* ou *Gazette de Littérature, des Sciences et des Arts*, dont il venait d'obtenir le privilége. Un an après il se rendit acquéreur du privilége d'un *Journal de Politique*, et il obtint la permission de le réunir à la *Gazette de Littérature*, pour en composer une seule et même feuille, sous le titre de: *Journal de Politique et de Littérature*, qui devait se publier à Paris sous la rubrique de Bruxelles,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et qui prit le nom de cette dernière ville. Il en confia la rédaction, avec un traitement de dix mille livres par an, à l'avocat Linguet, un homme taillé pour le journalisme, et qui depuis quelques années remplissait la France de son bruit.

Nous nous arrêterons sur cette figure, une des plus saillantes et des plus remarquables du siècle dernier.

« Il y a visiblement, dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, une bande d'hommes auxquels Voltaire semble avoir ouvert le chemin de l'universalité, hommes *bons à tout faire et à tout dire*, aventuriers des lettres, des sciences, de la politique et de l'industrie, gens à qui le hasard ou les circonstances improvisent des vocations. Signaler cette bande active et extraordinairement intelligente, c'est nommer Linguet, Beaumarchais, Mercier, Brissot, — quelques autres encore, mais beaucoup plus bas placés. Le bruit que font ces hommes aux approches de la Révolution s'entend de toutes parts, et leur influence sur les événements est d'autant plus considérable qu'elle s'exerce sous la pression des censeurs, du fond de l'exil, ou même derrière les portes des prisons d'Etat.

» Ces hommes ont certains côtés supérieurs, qu'on ne peut nier sans injustice : courage, vigueur de forme, et cette persévérance fougueuse qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

est au talent ce que l'éperon est au cheval. Ils reflètent avec une fidélité cruelle leur époque embrasée. Ils ont surtout ce front d'airain qui leur sert successivement de belier et de rempart. Loin de redoûter le scandale, ils sont les premiers à le provoquer, à le guetter, à l'attirer; ils l'exploitent au grand jour, avec ce cynisme qui pourrait passer pour de la franchise. La moitié de leur réputation est assise sur le scandale. Mais ce qui les grandit dans le passé est justement ce qui les rabaisse dans l'avenir. Fondateurs d'une publicité éhontée et criarde, il ne reste plus d'eux que leur œuvre, mais débarrassée du prestige des circonstances, mais isolée, mais muette, sans prôneurs comme sans détracteurs, rendue à sa juste taille enfin. On s'aperçoit dès lors que l'homme tenait autant de place que le livre, et que ce qui nuit le plus au second, c'est le premier.

» De tels écrivains ne peuvent manquer d'être fatalement révolutionnaires; quelques-uns le sont sans le savoir et sans le vouloir, mais ils le sont dans l'essence. Ils le sont par les luttes qu'ils se trouvent portés à soutenir contre les ministres, contre les grands, contre les rois; ils le sont par le prestige des persécutions, par les excès d'autorité qu'appelle leur intempérance de langage. »

Tel fut Linguet. « Il brûle, mais il éclaire », disait Voltaire en parlant de cet avocat-journaliste,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et personne n'en a mieux défini le talent. Pendant plus de vingt ans Linguet a tenu la France occupée de ses moindres actions ; ses écrits ont eu le privilége de bouleverser le gouvernement, même après Rousseau et les encyclopédistes, et ce grand bruit fait autour de son nom est si complétement tombé aujourd'hui, que M. Monselet, entreprenant de réhabiliter certaines figures littéraires, oubliées ou dédaignées, de la fin du XVIII^e^ siècle, a cru devoir placer Linguet en tête de sa curieuse galerie. C'est le préambule de l'étude qu'il lui a consacrée que nous venons de transcrire ; nous ne pouvions assurément mieux préparer nos lecteurs à ce que nous avons à dire de l'auteur des *Annales politiques*.

Linguet — c'est lui-même qui nous l'apprend dans une lettre à un de ses amis — n'avait point eu dans sa jeunesse d'autre affaire ni de passion plus vive que la littérature. Il avait espéré trouver la gloire et la considération dans la carrière littéraire ; il s'était promis de la douceur dans le commerce de ceux qui s'appliquent à cultiver leur esprit. Il donna les dix plus belles années de sa vie à la poursuite de ces chimères, et il vit qu'après bien des travaux, tout ce qu'il pouvait en attendre, c'étaient des sujets de chagrin et de repentir pour le reste de ses jours. Il s'éloigna donc du théâtre des lettres, où il avait eu l'imprudence de faire quelques pas, et où le rôle d'acteur produit toujours

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bien plus d'humiliations que d'applaudissements. Forcé de choisir une profession, il prit celle d'avocat, mais non sans répugnance. « *Je n'ai jamais estimé le métier d'avocat*, ajoute-t-il, *et je vais le faire. C'est qu'il faut être quelque chose dans la vie ; c'est qu'il y faut gagner de l'argent, et qu'il vaudrait mieux être cuisinier riche que savant pauvre et inconnu...* » Voilà tout l'homme.

Ses débuts firent du bruit, et quelques affaires brillantes qui eurent un grand retentissement portèrent à un très-haut degré son talent et sa réputation d'avocat. Enivré par ses succès, il garda bientôt si peu de ménagements, dans ses plaidoiries et dans ses mémoires, envers ses confrères, et même envers les magistrats, qu'il fut rayé du tableau (1). Sa robe ne tenait à rien, a-t-il écrit quelque part, mais il n'en garda pas moins une vive animosité contre le barreau.

L'amour-propre de Linguet avait déjà reçu, peu de temps auparavant, un affront qui avait dû profondément blesser ce caractère naturellement si irritable. Il paraîtrait qu'arrivé à l'apogée de la fortune, il avait cru pouvoir aspirer au fauteuil académique. Son jeune frère alla sonder d'Alembert, qui était alors le dispensateur suprême des brevets d'immortalité. Il fut éconduit, sous prétexte que

(1) Telle était déjà la célébrité attachée au nom de Linguet qu'on fit, à l'occasion de sa radiation, des étoffes et des bonnets *à la Linguet* : c'étaient des étoffes et des bonnets *rayés*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« M. Linguet s'était fait une infinité d'ennemis, et qu'il avait même au sein de l'Académie française un parti furieux contre lui. » Linguet bondit en apprenant cette réponse. Désavouant son frère, il adressa à d'Alembert une lettre où son dépit s'exhale en sarcasmes mordants :

Si des hommes qui réclament à grands cris la tolérance en faveur de leurs apophthegmes éclatent avec fureur au moment où l'on ose faire mine de les discuter; s'ils regardent comme un ennemi dangereux, s'ils tâchent de livrer à une excommunication flétrissante l'homme qui vit seul, qui met au jour ce qu'il croit vrai, sans intérêt, sans politique d'aucune espèce, et qui n'a d'autre crime que de ne vouloir entrer pour rien dans leurs conventicules fanatiques, ma foi, Monsieur, tant pis pour eux, je vous le déclare nettement. Et si c'est moi qui suis l'objet de ces cabales déshonorantes pour leurs auteurs, loin d'en être affligé, j'en ferai gloire; loin d'abandonner la conduite et les principes qui m'y ont exposé, je m'y attacherai plus que jamais...

Je n'ai jamais manqué à aucun des auteurs vivants, et j'ai bien mérité de plusieurs : quelles raisons auraient-ils donc de me haïr? Seraient-ce mes opinions? Mais, outre qu'elles ne sont pas aussi révoltantes qu'on affiche de le dire, il serait bien étonnant que je n'eusse pas la liberté d'*extravaguer à ma mode,* lorsque toute *la philosophaille* du siècle s'abandonne sans danger au délire le plus absurde. Il est vrai que je n'ai point donné à mes nouveautés le vernis encyclopédique, le passe-port de toutes les ferrailles reblanchies avec lesquelles tant de *crieurs de vieux chapeaux philosophiques* nous étourdissent...

A l'égard de l'Académie, je n'ignore pas que vous et M. Duclos disposez en despotes des places de ce sénat littéraire, je sais à merveille que vous êtes les saints Pierre de ce petit paradis : vous n'en ouvrez la porte qu'à ceux qui sont marqués du *signe de la bête.* Je n'en suis ni fâché ni jaloux. J'ignore si l'envie me

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prendra jamais d'essayer d'y être admis; mais je sais bien que j'y renonce de bon cœur, s'il faut absolument se charger d'un sceau particulier de probation ; s'il faut faire autre chose qu'être ferme, droit et naïf, respecter ce qui est respectable, mépriser ce qui est méprisable, dédaigner les sectes et leur fanatisme, et enfin montrer sans cesse ce que l'on a dans le cœur, mais aussi n'y avoir que ce que l'on montre.

On comprendra maintenant l'acharnement de Linguet d'abord contre la littérature, ensuite contre le barreau, et enfin contre le gouvernement, qu'il faisait complice des avocats et des gens de lettres.

Ayant inutilement tenté de se faire réintégrer sur le tableau, il se retourna vers la littérature, et se fit journaliste. Indépendamment de son goût pour la lutte, il vit dans le journal une arme pour sa rancune. Il accepta donc de Panckoucke la rédaction du Journal de Politique et de Littérature.

Le premier numéro de ce nouveau journal, connu sous le nom de *Journal de Bruxelles*, parut le 25 octobre 1774. Linguet le fit précéder d'un préambule curieux à plusieurs titres, et que nous croyons devoir reproduire presqu'en entier.

Le rédacteur de ce journal aurait voulu que son nom restât ignoré, du moins pendant quelque temps : le public, forcé d'apprécier l'ouvrage en lui-même, n'aurait pas été exposé au danger de se prévenir, d'une manière avantageuse ou défavorable, d'après le seul nom de l'auteur. Une méprise singulière a divulgué ce secret. Il est donc obligé d'avance d'annoncer le plan qu'il se propose de suivre, et de rendre compte des motifs qui l'ont déterminé, dans un moment de loisir sur lequel il ne devait pas compter, à un travail d'un genre absolument nouveau pour lui.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quand un conseiller au parlement s'attribuait, en 1626 (1), de son autorité privée, une juridiction universelle sur les sciences ; quand un médecin, en 1631, obtenait, le premier, le privilége de donner par feuilles l'histoire hebdomadaire de son siècle, ni l'un ni l'autre ne comptait ouvrir un chemin à la licence et à l'avidité. Renaudot n'imaginait pas qu'il dût avoir assez d'imitateurs pour que la seule lecture des gazettes devînt un jour un article considérable dans l'emploi du temps d'un homme curieux. Le sage Sallo était bien loin de prévoir qu'un projet utile à la perfection de la littérature en deviendrait le fléau, et que la satire transformerait en poignard le sceptre dont il armait la critique (2).

C'est pourtant ce qui est arrivé. La curiosité d'une part, la paresse et l'économie de l'autre, ont concouru à multiplier à l'infini ces innombrables répertoires périodiques dont l'Europe est aujourd'hui inondée. Il n'y a point de bourgeois qui ne veuille être instruit de ce qui se passe entre les puissances. Il se dédommage du peu d'influence qu'il a sur les grands événements politiques par le plaisir d'en suivre la marche, d'en prévoir les suites, et d'en expliquer les causes comme il lui plaît. La variété des incidents d'une classe plus commune le distrait et l'amuse.

Un autre motif donne le même cours aux annonces littéraires : la fécondité accablante de nos presses ne permet pas de voir, de connaître par soi-même toutes les productions qui en sortent. On aime à être instruit de leur naissance et guidé dans le choix qu'on en peut faire. On se flatte de s'épargner, à peu de frais, en souscrivant pour un journal, l'ennui de lire un gros livre, ou le regret d'en acheter un mauvais.

De là ces compilations sans fin de nouvelles presque toujours hasardées et souvent fausses, de jugements précipités et quelquefois infidèles. De là ces dépôts d'erreurs en tout genre : les uns étrangers et politiques, où la langue, la vérité et la réputation

(1) Linguet tombe ici dans une erreur de date qu'il est à peine besoin de relever.

(2) Grimm écrivait vers la même époque : « Les journaux sont devenus une espèce d'arène où l'on prostitue sans pudeur et les lettres et ceux qui les cultivent à l'amusement de la sottise et de la malignité. » Ces plaintes étaient générales parmi les écrivains ; nous avons déjà eu occasion de le constater.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des particuliers sont quelquefois si cruellement compromises ; les autres nationaux et littéraires, où le mérite des gens de lettres est souvent si injustement apprécié. Dans les uns, l'auteur d'un bon ouvrage se trouve tout d'un coup livré au ridicule ; dans les autres, un citoyen paisible est sacrifié par un avis anonyme à la haine, à la vengeance d'un ennemi qu'il ne peut ni connaître, ni punir. Il n'est pas plus possible de les lire tous, qu'il ne serait prudent de toujours y croire.

L'auteur du journal que l'on présente aujourd'hui au public, appelé par son goût à l'étude de l'histoire, poussé par un instinct involontaire à ramasser des matériaux pour celle de ce siècle, avait toujours désiré qu'il se trouvât un homme assez laborieux pour rassembler sous un même point de vue tous les faits intéressants épars, perdus dans l'immensité des gazettes, en toute langue, en tout pays, et pour recueillir dans un ordre satisfaisant ceux qui peuvent entrer un jour dans cet important ouvrage.

D'un autre côté, témoin lui-même, et longtemps victime de la licence des journalistes ; étonné du despotisme qu'exercent si hardiment et avec tant d'impunité, dans une république libre, ces magistrats sans mission ; affligé de voir ce ton dur et tranchant se naturaliser dans un genre de productions qui ne peut devenir utile que par l'honnêteté la plus circonspecte, il ne concevait pas qu'aucun écrivain n'entreprît de le rappeler à sa première institution ; que dans une carrière où les Bayle, les Leclerc, les Basnage, ont marché avec tant de succès, on eût oublié leurs maximes au point de suivre une allure directement opposée (1).

C'est dans ces circonstances qu'on l'a pressé de concourir à la composition d'un journal de politique et de littérature.

Il a d'abord hésité : il a craint que ses travaux habituels ne souffrissent d'un travail étranger. Il a craint bien davantage que, par une fatalité dont il n'a déjà que trop éprouvé les effets, ses bonnes intentions ne lui attirassent encore des désagréments ; que

(1) Résumant ailleurs cet acte d'accusation contre les journalistes, il les définit : « des cirons périodiques qui grattent l'épiderme des bons ouvrages pour y faire naître des ampoules. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ses ennemis, en le voyant armé d'une ressource dont ils lui ont donné trop l'exemple d'abuser, et craignant des représailles, ne lui suscitassent de nouveaux embarras.

Cependant, après y avoir bien réfléchi, il n'a pas cru que cette appréhension dût l'enchaîner. Il s'est décidé à se charger lui-même d'une entreprise qu'on aurait pu réaliser avec des talents bien plus distingués, mais à laquelle on n'aurait pas pu porter des intentions plus pures et un cœur plus droit. Il facilitera par là, soit pour lui-même, soit pour quelque écrivain plus hardi, l'histoire d'un siècle mémorable par la singularité des événements qu'il a déjà produits et de ceux qu'il ne peut manquer de produire encore. Il aura en même temps le plaisir de renouveler l'exemple, presque unique aujourd'hui, d'un journal consacré exclusivement à la décence, à la vérité, dont la satire et la flatterie seront également bannies, où l'on ne se permettra la louange qu'avec une réserve propre à la rendre flatteuse, et la censure qu'avec les égards capables de la faire pardonner.

Ce plan sera pour lui d'une exécution très-facile. Si l'on veut bien y faire attention, on se convaincra qu'il n'a jamais provoqué personne de sa vie : s'il a quelquefois blessé ses ennemis, c'était en se défendant lui-même et après avoir été cruellement outragé. Il n'a paru dans cette triste arène que quand son honneur compromis lui en a fait une nécessité. S'il y a montré alors une chaleur dont les assaillants ont eu quelquefois à se repentir, c'est qu'il pense qu'en tout genre un combat ne doit pas être un jeu, et qu'il faut ou dédaigner ses ennemis, ou les terrasser sans retour, quand une fois on les joint.

Au reste, son ressentiment a toujours fini à l'instant où il a eu la puissance de se venger. Si quelques-uns de ses rivaux avaient des alarmes, ils doivent être bien rassurés. Quoiqu'il y ait quelque différence entre un journal et l'empire de Rome, ou la couronne de France, il croit pouvoir, comme Adrien et Louis XII, dire à ses persécuteurs littéraires : *Vous voilà sauvés !*

Il est fermement convaincu que rien n'égale la difficulté de composer un bon ouvrage, si ce n'est la facilité de faire un mauvais extrait. Il est persuadé qu'un journaliste n'est pas un juge ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il lui est tout au plus permis de pressentir les décisions du public et d'en laisser apercevoir les motifs ; qu'il prévarique s'il hasarde légèrement une opinion ; qu'il devient très-criminel s'il y joint l'outrage, et que les lois devraient le soumettre aux peines les plus sévères quand il s'oublie jusqu'à adopter la calomnie.

Dans la politique *exactitude et clarté*, *impartialité et modestie* dans la littérature : voilà, suivant lui, le caractère d'un vrai journal, d'un journal capable d'honorer son auteur. Il prend sans crainte et sans regret, avec le public, l'engagement de ne pas souffrir que celui-ci en porte un autre.

Pendant quelques mois Linguet sut se contenir dans les bornes d'une discussion impartiale et modérée ; mais bientôt, emporté par sa verve batailleuse, par son naturel insolent et caustique, il s'attaqua à tout ce qu'il y avait de puissant à Paris ; ministres, parlements, philosophes, il n'épargna à aucun ou sa critique audacieusement frondeuse, ou ce mépris satirique que sa plume savait jeter à la tête de ses adversaires sous les formes les plus piquantes. Assurément, dit M. Sayous (1), il y avait beaucoup à dire sur la société telle qu'elle était alors, sur la conduite et les maximes des hommes en place, et tout particulièrement sur le despotisme croissant des gens de lettres inféodés au parti de l'encyclopédie ; Linguet sans doute avait souvent le tort d'avoir trop raison ; mais il y joignait celui d'aimer encore plus la médisance que la vérité, et de préférer en toute rencontre la satisfaction de faire une blessure à celle de redresser une erreur.

(1) *Mémoires et Correspondance de Mallet du Pan.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il mit le comble à la mesure dans son numéro du 25 juillet 1776, où, rendant compte de la réception de La Harpe à l'Académie, il s'emportait en invectives, à la fois et contre le nouveau membre et contre le corps tout entier. Les académiciens, à qui les avocats avaient tracé l'exemple, demandèrent vengeance à leur tour, et l'obtinrent également. Ce fut le duc de Nivernois qui, assisté du maréchal de Duras, alla porter l'article au garde des sceaux, et, après le lui avoir fait lire, le pria de donner une juste satisfaction à sa compagnie outragée. M. de Miromesnil hésita d'autant moins qu'il n'était pas fâché de trouver l'occasion de punir l'insolence audacieuse avec laquelle Me Linguet avait si souvent manqué à l'ordre des avocats, au parlement et au conseil, par son affectation à se plaindre sans relâche des persécutions qu'il avait essuyées, et qu'il avait trouvé moyen de ramener encore dans l'article qui avait soulevé l'Académie. Ordre fut envoyé à Panckoucke de retirer à Linguet la rédaction de son journal.

Il s'éleva, à cette occasion, entre l'éditeur et le rédacteur du journal, une longue discussion, dans laquelle ce dernier apporta sa violence habituelle. Panckoucke lui ayant adressé la lettre du ministre en original, Linguet lui en renvoya une copie avec ses observations en regard. C'est une pièce assez curieuse pour que nous la reproduisions.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Copie d'une lettre du bureau des affaires étrangères au sieur Panckoucke, envoyée par lui à M. Linguet le 2 août 1776.*

—

Je ne puis me dispenser, Monsieur, de vous témoigner mon mécontentement de la licence avec laquelle est écrit l'article de votre journal littéraire qui rend compte des discours de MM. de La Harpe et de Marmontel, à l'occasion de la réception du premier à l'Académie française.

Cette compagnie y est traitée d'une manière scandaleuse,

Et le récipiendaire avec un acharnement qu'on n'avait pas lieu de s'attendre à trouver dans une feuille où l'on a affiché, dans plusieurs occasions, le plus grand désir de parler des différents ouvrages avec impartialité, et des hommes avec modération.

*Réponse de Linguet au sieur Panckoucke.*

—

Vous avez, Monsieur, surpris la sagesse et l'équité du Ministre. Ce n'est pas à lui qu'il est permis d'attribuer la lettre du bureau dont vous m'envoyez copie. Vous avez apparemment gagné quelques *sous-ordres* pour lui en imposer. Je fais passer cette pièce sous ses yeux, avec des observations marginales qu'il est digne d'entendre.

Cet article a été approuvé par le censeur ; on ne peut donc pas appeler *licence* l'énergie qui peut s'y faire sentir. Il n'y a de licencieux que ce qui est fait en fraude des lois, ou contraire aux mœurs.

Le Ministre est supplié de se faire lire cet article.

Les *Affiches de Province* ont parlé du récipiendaire avec plus de force et moins d'égards. M. de La Harpe est bien respectable ; mais ses ouvrages le sont un peu moins. Il n'y a point de personnalités dans l'article. Depuis dix ans, M. de La Harpe en remplit son *Mercure* contre tous les gens de lettres et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

M. le garde des sceaux m'en a porté ses plaintes et ne concluait à rien moins, dans le premier moment, qu'à faire supprimer le journal.

Je ne lui ai pas dissimulé, Monsieur, qu'il était dans le cas de l'être; mais, par considération pour vous, je l'ai prié de suspendre sa résolution à cet égard. J'ai pensé, d'après la connaissance que j'ai de vos sentiments et de votre manière d'agir, qu'il pourrait se faire que vous ne fussiez pour rien dans la composition de cet article, ni même du journal, de laquelle vous vous reposiez sur le rédacteur.

Si ce fait est tel que je le présume, il faut, Monsieur, avant tout, que vous ayez à ne plus employer à cet ouvrage la personne qui a commis la faute, et que vous me donniez l'assurance la plus positive de ne plus lui confier la rédaction de votre journal.

en particulier contre M. Linguet; le Ministre est supplié de s'en faire rendre compte.

On ignore si M. de La Harpe est digne d'un tel sacrifice; mais on fera observer au Ministre qu'il est difficile d'anéantir un privilége bien authentique pour donner à M. de La Harpe une satisfaction injuste.

S'il s'agit de *sentiments et de manière d'agir,* le défenseur de M. le duc d'Aiguillon, le sauveur de M. le comte de Morangiès, mérite bien peut-être autant d'égards que le libraire Panckoucke. Au surplus, on observe que cet article a été lu tout au long en minute au libraire Panckoucke, qui ne l'a pas désapprouvé, et par conséquent il y est pour quelque chose.

On parle ici de *la personne employée* comme d'un laquais que l'on renvoie quand on en est mécontent. Il est bien évident qu'un ministre aussi poli et aussi instruit que l'est M. le comte de Vergennes n'aurait pas ainsi traité un homme de lettres. On observera, de plus, que le libraire Panckoucke n'a pas le droit que la lettre lui suppose. Il existe un acte par lequel il est engagé *pour toute la durée du privilége.* L'homme de lettres que l'on appelle ici *une personne,* au désagrément qu'entraînait le tra-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vail du journal et qu'il prévoyait, n'aurait pas joint l'obligation de n'être qu'un gagiste dépendant des caprices d'un libraire, à moins que le parti ne soit pris de lui enlever sans réserve tous les droits de citoyen au barreau et en littérature, et que les libraires, comme les avocats, ne soient au-dessus des lois et des tribunaux. Cette personne revendiquera ses droits. Elle en avait offert le sacrifice à l'honneur, elle ne le fera jamais à la force.

Panckoucke se sépara sans regret de ce collaborateur compromettant, excédé qu'il était d'ailleurs de son humeur despotique. Mais le plus curieux de l'affaire, c'est que la place de Linguet fut donnée à son ennemi le plus cordial, à La Harpe. Il n'y eut qu'une opinion sur cette conduite, aussi noire de la part de Panckoucke que de celui qu'il s'associait. Dans le monde comme dans les journaux, on appela cela une infamie; mais, disent les *Mémoires secrets*, « ceux qui trouvent mauvais que M. de La Harpe ait daigné prendre la dépouille de son ennemi ne savent pas qu'il n'a pu s'en dispenser, des personnes auxquelles il n'avait rien à refuser l'ayant sollicité vivement de se charger d'un travail dont son caractère et ses talents pouvaient soutenir seuls l'utile succès. Il s'est trouvé dans le même cas que M. de Marsillac, qui ne voulait point accepter le gouvernement du Berry qu'avait M. de Lauzun, parce qu'il n'était pas l'ami de M. de Lauzun. « Vous êtes trop scrupuleux, lui dit Louis XIV; j'en sais autant qu'un autre là-dessus, mais vous n'en devez faire aucune difficulté. » Aussi M. de La

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Harpe s'est-il rendu enfin à ces considérations, — et aux deux mille écus de rente que ce journal ajoute à sa fortune. »

Ce n'est pas à dater du 15 juin 1778, comme le dit à tort Barbier, que Linguet fut remplacé par La Harpe : — à cette époque le fougueux avocat rédigeait depuis plus d'un an ses *Annales politiques*, — mais à partir du 25 juillet 1776, c'est-à-dire du jour où il avait commis le délit qui avait motivé son renvoi. Avec la direction, La Harpe avait seulement la partie littéraire; la partie politique fut laissée à Dubois-Fontanelle, qui rédigeait auparavant, aux Deux-Ponts, une double gazette de politique et de littérature, et auquel Linguet avait cédé depuis quelque temps déjà cette partie.

Le Journal de Bruxelles se continua jusqu'en 1783; la collection de ce recueil se compose d'environ 24 volumes in-8°.

Si l'on en croyait les détracteurs de La Harpe, le Journal de Politique aurait beaucoup perdu de ses abonnés entre ses mains; ce que nous pouvons dire, c'est qu'il lui acquit d'illustres collaborateurs, parmi lesquels nous citerons Voltaire, qui fournit plusieurs articles aux premiers numéros. « Ce grand homme, disent à ce sujet les *Mémoires secrets*, ne dédaigne aucun genre, et se fait aujourd'hui *garçon journaliste*. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais revenons à Linguet. Supprimé deux fois, comme avocat et comme journaliste, il ne craignit pas d'en appeler au roi ; il adressa à Louis XVI une lettre plus irritée que suppliante, dans laquelle, défendant son article, il redouble d'injures envers La Harpe, l'appelant *petit homme orgueilleux, insolent et bas*, et envers l'Académie elle-même, qu'il regarde comme une institution inutile et dangereuse, « au point, dit-il, qu'un style ridicule, ampoulé, hors de la nature, on l'appelle un *style académique.* » Discutant le délit qu'on lui impute, il fait ressortir la disproportion et l'injustice de la peine. L'homme qui a donné un soufflet est répréhensible sans contredit ; on lui inflige justement une peine légère, mais on ne lui défend pas à jamais de remuer le bras : il serait absurde de condamner quelqu'un, pour l'oubli d'un moment, à une inaction de toute la vie. Il a manqué à l'Académie et à son favori, soit ; il leur fallait des réparations, il veut le croire ; mais son journal entier n'était pas composé d'outrages académiques. Pourquoi donc tout retrancher, sous prétexte que deux pages auront déplu à un corps à qui l'on croit devoir des ménagements ? Faut-il mettre sa plume en écharpe, parce qu'en la secouant il aura fait une tache à l'habit de quelque voisin ? « Sous quel malheureux, sous quel inconcevable ascendant ai-je donc reçu la naissance ? Quoi ! Sire, dans les classes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les plus viles, les plus immédiatement soumises à l'autorité de la police, les plus accoutumées à se voir sacrifiées à l'ordre général, on observe des ménagements quand il s'agit d'enchaîner les bras d'un homme; on ne renverserait pas la boutique ambulante du dernier des artisans sans avoir constaté et pesé le délit qui paraîtrait mériter ce châtiment : et moi, dans deux carrières, un despotisme révoltant, des cabales honteuses, ont réussi deux fois, sans forme de procès, à m'enlever mon état! » Il terminait en demandant des juges, et, si le crédit de ses ennemis prévalait encore à cet égard et l'empêchait d'en obtenir, il ne lui resterait plus qu'à gémir de la fatalité de sa destinée, qui rendait inutiles pour lui seul les vertus de son roi.

Cet appel demeura sans résultat, malgré l'intervention de la reine, qui avait pris le parti de Linguet et voulait lui faire rendre sa propriété. Le Journal de Bruxelles lui plaisait, parce qu'il était satirique et médisant, qu'il l'égayait parfois et ne la blessait jamais. Pourvu qu'il ne s'attaquât point à d'augustes personnages, tels qu'elle et le roi, qu'importait ce que disait ou ne disait pas son rédacteur? Louis XVI lui répondit, sans doute, que cela importait beaucoup à toutes les personnes qui, pour n'être pas de grands personnages, n'en tenaient pas moins à leur réputation. Et comme on lui avait peint Linguet sous les traits d'un impudent zoïle, d'un Aré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tin effronté, s'en prenant à la fois au trône et à l'académie, la bonne volonté de la reine fut perdue. Linguet, alors réfugié à Bruxelles (1), se transporta en Angleterre, où il fonda ses fameuses *Annales*, dans lesquelles il versa à pleines mains la colère et la vengeance sur tous ses ennemis. Voici en quels termes il explique lui-même sa détermination :

La littérature semblait m'offrir une ressource dans un travail qui me causait autant de dégoût que de regrets, mais qui me devenait nécessaire : il ne plut pas à l'Académie de me la laisser; on m'arracha avec violence ce lambeau que l'équité devait faire frémir et la décence rougir de m'enlever. Le ressentiment naturel contre tant d'injustices et de cruautés m'a fait chercher en Angleterre un asile qui m'assurât, de manière ou d'autre, des dédommagements. Je dois à la vérité de publier que, quand j'ai pris ce parti extrême, ce n'a pas été sans avoir reçu des offres qui auraient pu m'en détourner : des souverains m'ont fait sonder pour savoir si j'accepterais un asile honorable et fructueux; des particuliers m'ont proposé des retraites charmantes qui n'auraient pas été stériles. Le goût de l'indépendance et une délicatesse ombrageuse m'ont fait tout refuser. J'ai regardé toujours une pension, surtout de la part d'un prince étranger, comme un opprobre pour l'homme de lettres qui la reçoit, et une imprudence pour le souverain qui la paie : le premier semble se vendre, et le second cherche à corrompre un témoin qu'il redoute...

« Cet homme si étrangement fameux, dit Grimm à ce sujet, ce panégyriste zélé du despotisme asiatique, ce détracteur furieux de tous les gouverne-

(1) On dit que pendant son séjour à Bruxelles, Linguet s'était mis à la tête d'une société de gens de lettres pour la publication de deux feuilles périodiques, intitulées, l'une *Courrier littéraire de l'Europe*, l'autre *Bulletin du commerce de l'Europe*; mais ces projets ne paraissent pas avoir eu de suite.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

ments libres, et nommément de celui de la Grande-Bretagne, Me Linguet enfin, par une suite de cette inconséquence dont il ne s'est jamais départi, vient de fixer sa résidence, non pas à Ispahan, mais à Londres. Le premier pamphlet qu'ait exhalé sa colère dans ce nouvel asile est une *Lettre à M. le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères en France*, avec cette épigraphe : *Insula portum efficit* (Virgile). »

Je regrette que la place me manque pour citer cette lettre, « monument d'extravagance et d'amour-propre », aussi remarquable d'ailleurs par l'énergie du style que par l'insolence et la hardiesse du ton. En voici le début, où Linguet se révèle tout entier :

Un *homme public* aussi publiquement, aussi indignement opprimé que je le suis depuis trois ans, réduit à prendre enfin, pour sa sûreté personnelle, la résolution extrême de s'expatrier, doit compte au public de ses motifs ; il doit mettre les contemporains et la postérité entre lui et ses persécuteurs ; il doit les citer à ce tribunal indépendant de toutes les puissances et que toutes les puissances respectent, à ce tribunal à qui l'on parle par la voie de l'impression, comme l'a dit, dans un discours d'appareil, un des plus vertueux, et par conséquent un des plus inutiles ministres qui aient existé (1).

Il m'importe d'apprendre aux Anglais, en arrivant chez eux, que je ne suis conduit ni par la cupidité, qui corrompt les âmes, ni par le besoin, qui les énerve. Garanti de l'une par mon caractère, et de l'autre par l'habitude prise de bonne heure de vivre avec peu, je suis au-dessus de l'espérance comme de la crainte.

(1) M. de Malesherbes, dans son discours de réception à l'Académie française.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je ne cherche dans cette île superbe que la liberté. J'ai cru longtemps qu'elle n'y existait pas plus que dans le reste de l'Europe ; je souhaite être désabusé. L'expérience va m'apprendre si je me suis trompé dans mes raisonnements, et la lecture de cette lettre commencera à faire connaître aux Anglais l'homme singulier peut-être, mais bien fièrement irréprochable, qui attend d'eux l'hospitalité.

Peu de temps après la publication de cette lettre, qui fit grand bruit, Linguet lança le premier numéro de ses *Annales politiques et littéraires,* appelées à une renommée si bruyante. Ce à quoi l'on ne se serait guère attendu si l'on ne connaissait l'homme, c'est qu'il dédia ce recueil à Sa Majesté le roi de France.

SIRE,

Malgré le respect connu de Votre Majesté pour la justice, une violence injuste m'a enlevé mon état dans ma patrie ; ensuite elle m'a forcé d'abandonner un travail utile, qui, avec de l'encouragement et de la liberté, aurait pu devenir honorable.

Je le reprends sous une domination étrangère, mais non pas sous des auspices étrangers : c'est à Votre Majesté que j'en fais l'hommage. Mes ennemis ne m'ont laissé que ma plume et mon cœur. L'une sera, jusqu'à mon dernier soupir, employée à exprimer les sentiments dont l'autre est rempli pour la France et Votre Personne sacrée.

Je ne manquerai aucune occasion de publier cette manière de penser.

Après avoir usé ma vie à combattre pour des opprimés, je suis, à mon tour, victime de l'oppression. Je n'en conserve pas moins la ferme confiance que Votre Majesté m'en vengera, quand l'obstacle qui empêche mes plaintes de parvenir jusqu'à Elle sera évanoui. Si ma vie se termine avant que j'aie pu jouir de cette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

consolation, j'aurai du moins celle d'appeler, en expirant, au jugement de la postérité; elle dira, en baignant de larmes quelques-uns de mes écrits : Après son innocence, rien ne lui fut plus cher que son prince et sa patrie.

Je suis, etc.

*A Londres, ce 24 mars 1777.*

L'arrivée du premier numéro des Annales à Paris y causa une grande surprise : on ne s'imaginait pas que les ministres, que tout récemment encore Linguet avait fort maltraités dans sa lettre à M. de Vergennes, auraient pour lui une pareille complaisance. Ils auraient été déterminés, dit-on, par une considération qui avait déjà fait tolérer l'introduction de certaines feuilles hostiles au gouvernement : on s'était flatté que Linguet se croirait obligé par là à s'observer davantage. Cependant, comme on connaissait sa mauvaise tête et les écarts de son imagination, on ne voulut pas l'autoriser ouvertement; il fut arrêté dans le conseil des ministres qu'il ne serait que toléré.

Linguet, en effet, n'était pas homme à se contraindre et à garder de longs ménagements : il avait trop de fiel sur le cœur. Loin de Paris, il crut pouvoir foudroyer impunément ceux qui avaient tenté de l'anéantir, et donner un libre cours à ses vengeances et à ses représailles. Dès son prospectus, il s'attaquait à la *Gazette de France* et au *Mercure*, concurrents privilégiés qui n'avaient cessé de le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chicaner, et dont il se félicite d'être débarrassé. Il se montre surtout acharné contre le *Journal des Savants* : « Un certain journal suranné, dit-il, appelé *des Savants*, a le domaine de la littérature... A Rome c'est un dominicain, grand-maître du sacré palais et grand inquisiteur, qui tue les idées. L'inquisition censoriale, à Paris, n'est pas moins redoutable, quoique exercée sans scapulaire et sans capuchon. » Bientôt même il oublia la réserve que lui imposaient les lois de l'hospitalité, et il ne craignit pas de s'attaquer au gouvernement anglais. Quelques observations malsonnantes sur la législation britannique et sur les mœurs de Londres lui attirèrent de sévères remontrances, qu'il prit très-mal; et comme il ne pouvait se déterminer à faire des concessions, surtout à l'étranger, il se décida héroïquement à repasser la mer.

Mais où trouver un asile plus commode pour ses Annales, que les puissances paraissaient unanimes à regarder comme un libelle périodique? car il était impossible qu'il rentrât dans le silence. « Me Linguet, lit-on dans les Mémoires de Bachaumont, a d'autant plus de peine à se départir de son rôle d'*Arétin moderne*, qu'il l'a trouvé très-lucratif l'année dernière, et qu'une année de son journal, tous frais faits, lui a rendu 50,000 livres net. Son projet était de profiter de l'engouement général pour se faire ainsi rapidement une fortune qu'il bornait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à 300,000 livres; alors il serait venu, disait-il, les manger paisiblement à Paris. Mais son inaction de quatre mois et les voyages qu'il a été obligé de faire lui ont écorné considérablement son petit trésor, en sorte qu'il faut recommencer sur nouveaux frais. Au reste, il aurait les 300,000 livres qu'il désire, et un million, qu'on ne croit pas que son caractère turbulent lui permît de goûter la vie qu'il a en perspective : il sera toujours le premier à troubler son repos; et, comme le lui a dit un de ses confrères, le plus cruel ennemi qu'il ait, c'est lui-même. »

C'est de Voltaire qu'était partie cette qualification d'*Arétin moderne ;* et, si elle était cruelle, elle était juste en de certaines applications. Oui, dit M. Monselet, il y a quelque chose du *fléau des rois* dans la vanité exigeante de Linguet, dans son âpreté à la polémique, dans sa versatilité impudente. Comme Arétin, il se jette à travers tous les événements, il s'impose dans les grandes questions. Lui-même a défini son caractère par ces trois mots : opiniâtre, inflammable, inflexible, et le succès prodigieux de ses Annales est dû surtout aux sarcasmes dont elles sont remplies, aux hardiesses de tout genre qu'il s'y est permises.

En quittant l'Angleterre, Linguet tourna ses pas vers la Suisse; mais il ne put prendre pied ni à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lausanne, ni à Neufchâtel, ni à Genève, ni en aucun endroit des contrées voisines, parce que partout on voulait lui donner un censeur, ce qu'il refusait absolument. On regardait sa plume, dit-il lui-même, comme un conducteur électrique capable d'attirer la foudre et d'en déterminer la chute partout où l'on se hasarderait de la fixer. Il traversa donc de nouveau la France et alla s'établir à Bruxelles, où il fut parfaitement accueilli par le prince Charles, qui souscrivit pour quinze exemplaires de son journal, et engagea toute sa cour à en faire autant. Il éprouva cependant des difficultés pour se fixer ouvertement dans cette ville, et il avait dû d'abord s'installer dans un petit village auprès d'Ostende, où il avait monté une imprimerie. Le singulier, c'est qu'avec tout cet appareil, il prétendait pouvoir rester caché, et dérober à ses ennemis le lieu de sa retraite, comme nous le verrons tout à l'heure dans son avertissement. Quoi qu'il en soit, Linguet trouva à Bruxelles *decus et tutamen,* si bien qu'adoptant cette devise, au-dessus de deux plumes en sautoir, il en fit son cachet.

Enfin, le premier numéro de la reprise des Annales parut le 15 août 1778, « à la grande satisfaction des partisans de Linguet, et au grand regret de ses ennemis. » Cette fois encore, il affecte de mettre son journal sous la protection du roi, par une nouvelle épître dédicatoire. C'était la qua-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trième ; mais, enchérissant sur les autres, celle-ci était d'une longueur telle, que monarque n'en avait jamais lu ni reçu de pareille. Il faut dire aussi qu'elle sortait tout à fait du ton d'une épître dédicatoire : on en va juger.

SIRE,

Après un retard bien involontaire, j'apporte aux pieds de Votre Majesté la suite d'un ouvrage entrepris sous ses auspices. Il m'est surtout précieux par les occasions qu'il me fournit de manifester mon respect pour Votre Personne, ma soumission pour les lois, mon attachement pour ma patrie.

Je viens d'en traverser deux fois les plus belles provinces : le plaisir d'en respirer l'air a été mêlé d'une vive amertume. Elles ont été pour moi ce que fut pour la colombe sortie de l'arche la terre encore couverte des eaux du déluge. Le temps viendra sans doute, je n'en perdrai jamais l'espoir, où la justice fera germer le rameau d'olivier qui m'annoncera la cessation des orages.

Votre Majesté, d'un mot, vient de créer une multitude de nations nouvelles : leur titre à cette protection régénératrice, c'est l'oppression qu'elles ont essuyée. Ce que votre main toute puissante opère en faveur de ces étrangers, ne le fera-t-elle pas pour un sujet dont l'innocence ne peut pas être plus douteuse que la fidélité ?

Votre conseil, Sire, n'est occupé, depuis quelque temps, qu'à réformer les méprises des tribunaux qui exercent, au nom de Votre Majesté, les véritables, les plus saintes fonctions de la couronnne. . . . . .

L'ombre de l'infortuné Lally, délivrée enfin du bâillon qui enchaîna si longtemps ses plaintes, a recouvré la voix pour demander vengeance. Il n'est, dans un état sagement régi, ni siége à l'abri des lois, ni particulier exclu de leur protection. Si Votre Majesté daigne réfléchir à ce que j'ai essuyé, elle verra qu'il y a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

encore un pas à faire pour que cette maxime puisse être réputée vraie dans les siens.

Quelle que doive, au reste, Sire, être la date de cette réforme, je l'attendrai sans impatience comme sans découragement. Je trouverai la consolation de mes maux particuliers dans la gloire de mon pays : les délais de la justice qui m'est due me sembleront moins pénibles en voyant celle que la sage conduite de Votre Majesté force l'Europe de rendre à la France.

Quelle époque que celle-ci pour notre nation, toujours noble, toujours brave, toujours jalouse, mais si souvent humiliée par la faute de ses chefs ! On consulterait en vain nos fastes pour en trouver une où le peuple ait eu plus à se louer de son roi, et le roi, j'ose le dire, de son peuple.

Charlemagne rendit le nom français redoutable ; il décora son trône d'un titre qui ne redevint illustre que parce qu'il ne dédaigna pas de le porter. Il pressa l'Europe depuis le Tibre jusqu'au Veser; mais son épée, toujours tirée, fut toujours sanglante : son immense domination n'eut pas d'autre soutien, et ce sceptre des héros ne fut jamais le gage du bonheur des sujets.

Philippe-Auguste, Charles-le-Sage, se distinguèrent, l'un par sa valeur, l'autre par sa politique ; mais ils vivaient dans des siècles affaiblis et déshonorés par la féodalité. Leurs talents purent à peine se montrer au milieu de cette anarchie barbare, qui donnait aux rois autant de rivaux et au peuple autant de tyrans qu'un Etat renfermait d'hommes audacieux. Ils firent seulement entrevoir ce que pourrait être un roi de France, avec une âme ferme, un esprit juste, et la confiance de sa nation.

Charles VIII et François Ier eurent des moments brillants ; mais cette splendeur éprouva des éclipses aussi rapides que douloureuses. Les conquêtes du premier, évanouies avant que d'être achevées, ne lui laissèrent, avec une couronne chimérique, que la honte d'avoir été successivement le complice et le jouet du plus abominable des hommes. Sous le second, le triomphe momentané de Marignan fut bientôt flétri par l'opprobre ineffaçable de Pavie, opprobre d'autant plus accablant qu'il n'était pas possible d'en accuser la fortune.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Henri IV, réduit à conquérir son patrimoine, fut enlevé au moment où il cherchait, dans une administration paternelle, le remède aux maux de la France, épuisée presque également, et par les efforts qu'il avait faits pour vaincre les rebelles, et par sa condescendance à acheter leur soumission.

Louis XIV, fier, impétueux, prodigue, vérifia pendant quelque temps la devise, aussi imprudente qu'audacieuse, que la flatterie lui avait fabriquée : *Nec pluribus impar;* mais la dernière moitié de son règne en fut une triste et longue réfutation.

Enfin, sous Louis XV, avec quelle promptitude n'avons-nous pas vu les lauriers de Fontenoi étouffés sous les cyprès de Crevelt, de Rosbak, etc.!

L'espace diversifié par tous ces règnes offre une terrible et humiliante uniformité : de courts succès et de longs désastres, toujours nécessités par des fautes; de petits avantages et des pertes énormes. On y voit les trésors et le sang de la nation prodigués pour les disputes les plus frivoles; des projets extravagants soutenus avec opiniâtreté, et des plans sages abandonnés avec encore plus d'inconséquence; une politique souvent puérile, et presque toujours imprudente; des ministres désunis, indiscrets, despotiques, vindicatifs, ne connaissant point d'ennemis plus redoutables que leurs concurrents, avides autant qu'ambitieux, se jouant avec une égale audace, et des rois qu'ils feignaient de servir, et des sujets dont ils sacrifiaient l'existence, et des Etats voisins dont ils ordonnaient le ravage, et de leur propre patrie, qu'ils n'exposaient que trop souvent à la désolation; enfin cent Louvois, cent Bonnivets, pour un Sully.

Quelle différence aujourd'hui! Ce n'est plus à nous, c'est à nos rivaux que ce portrait convient; à ces rivaux enrichis de nos dépouilles, enorgueillis, pendant cinq cents ans, de nos écarts, et devenus grands par la fatalité qui nous empêchait de nous élever. Une politique profonde et sagement ménagée nous venge en un instant de cette longue période d'insolence. Privés par leurs propres méprises des forces dont ils abusaient, le rang usurpé dont ils tombent, la France s'y trouve replacée sans effort et sans inspirer d'alarmes. De vastes empires fondés tout d'un coup à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

leurs dépens nous promettent des amis fidèles, si la reconnaissance en peut donner, ou du moins des alliés dont l'intérêt sera la caution. Nos ports, ouverts à un commerce nouveau, jouissent d'une prospérité que les trésors du Mexique et du Pérou n'ont jamais donnée à leurs propriétaires. Une marine formidable, sortie subitement du néant, créée pour protéger, et non pour détruire, augmente encore l'éclat de ces prodiges, parce qu'elle en assure la durée.

. . . . . .

. . . . . .

Qu'il est beau, Sire, à vingt ans, d'être ainsi le modèle des rois, le réformateur de sa nation et la terreur de ses ennemis ! Cette gloire est peut-être plus honorable encore par son principe qu'utile par ses effets. Elle est le fruit des mœurs dont Votre Majesté donne l'exemple. Quand la fidélité conjugale est sur le trône, toutes les vertus y règnent avec elle.

Et pour réunir autour de vous, Sire, toutes les satisfactions, toutes les prospérités à la fois, une heureuse fécondité vient encore ouvrir à l'âme sensible de Votre Majesté une nouvelle source de jouissance. Une reine déjà chérie pour les charmes de sa personne, qui, à l'exemple de son auguste mère, sait tempérer la majesté par les grâces et la relève par toutes les vertus, va acquérir un nouveau droit à l'amour, à la reconnaissance des Français, soit que le ciel accorde dès à présent à leurs vœux un héritier de la couronne, soit que cette première grossesse, moins fortunée, suivant l'idiome de la politique, ne soit que le gage de celles qui concilieront par la suite les caprices de cette politique et les droits de la nature.

Puissent, Sire, des jours si brillants n'être obscurcis par aucun revers ! Puissiez-vous, après avoir réduit au silence les ennemis extérieurs du repos public et de l'honneur de votre couronne, attaquer avec autant de succès les désordres intestins qui affligent encore vos peuples ! Puissiez-vous réaliser le grand projet que votre cœur droit et noble avait formé en montant sur le trône, et qu'un premier choix, malheureusement motivé par l'erreur publique, a rendu jusqu'ici impossible, celui d'une réforme dans l'administration des finances !

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Au milieu des embarras d'une guerre naissante, Votre Majesté ne la perd pas de vue : elle fait dès à présent, dans une de ses provinces, un essai qui sera toujours honorable, quand même des obstacles imprévus le rendraient infructueux. Il prouvera toujours du moins que Votre Majesté ne se rebute point dans la carrière épineuse du bien, et qu'avec la pureté de cœur qui le fait désirer, elle a la constance, le courage, qui, tôt ou tard, le procurent.

Après cette curieuse épître vient un avertissement cinq ou six fois plus long encore ; nous nous bornerons à en citer le début :

En avril dernier, quand j'ai quitté Londres, j'ai dit que le premier numéro de la seconde année de cet ouvrage serait peu retardé par mon déplacement ; voilà cependant un retard de quatre mois entiers. De tous ceux qu'il a impatientés, personne assurément n'en a plus souffert que moi, et personne aussi ne s'y attendait moins; mais le proverbe dit qu'on s'expose à compter deux fois quand on compte sans son hôte. En prenant la Suisse pour retraite, je n'avais pas compté avec le mien ; il en a résulté dans mes calculs une cruelle méprise.

La bizarrerie de ma destinée n'a pas besoin de preuves ; cependant ce que j'ai éprouvé depuis que j'ai cessé d'écrire, c'est-à-dire depuis avril dernier, en fournirait une plus frappante encore que tout le passé.

En partant de Londres, je m'étais dit à moi-même : Tout s'imprime dans le continent de l'Europe aussi aisément qu'ici ; les presses sont aussi libres et souvent presque aussi licencieuses au pied des Alpes qu'aux bords de la Tamise. Depuis vingt ans celles de Genève ne cessent d'enfanter les ouvrages les plus révoltants, les plus faits pour alarmer la pudeur et les administrations. *La Pucelle,* l'*Emile,* le *Système de la nature,* etc., y ont été réimprimés cent fois. Actuellement on fabrique, on débite ouvertement, à Lausanne, une nouvelle édition de ce recueil aussi immense qu'incomplet, de cette compilation bigarrée qui serait infiniment

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dangereuse si elle n'était ridicule, mais dont l'audace d'une secte intrigante et la sotte crédulité du public ont fait la fortune.

Mes Annales, il est vrai, n'ont pas les mêmes titres. La décence y est respectée; le culte, les gouvernements, y sont ménagés; les leçons que l'auteur y donne aux hommes n'ont vraiment que le bien public pour objet, et déjà elles l'ont produit plus d'une fois.

Ce n'en est pas assez, sans doute, pour prétendre à la protection, aux encouragements, qu'obtient toujours le scandale dans ce siècle philosophique; mais c'est autant qu'il en faut pour espérer la tolérance, dont il faut bien que les mœurs, et surtout la vérité, se contentent aujourd'hui.

Ce raisonnement paraissait conséquent; il était fortifié par trois contrefaçons de mes Annales, autorisées, approuvées en Suisse : l'édition originale ne devait y trouver aucun obstacle. Il n'y avait pas de conclusion plus juste en apparence; mais la logique en ce bas monde influe peu sur les événements. J'aurais dû m'en douter (1).

Que m'a servi de dire aux économistes, dans la courte durée de leur splendeur : Vous prêchez la liberté; ne soyez donc pas despotes. Vous voulez que tout le monde parle; ne me fermez donc pas la bouche.

Que m'est-il revenu de crier pendant trois ans aux habitants du Palais : Vous vous dites les interprètes des lois, les défenseurs des propriétés; ne m'enlevez pas mon bien, mon état, mon honneur, sans m'entendre, ou du moins sans donner des motifs.

(1) Un autre jour, s'expliquant sur les retards qu'éprouvait la distribution de son journal, il disait : « Je ne puis répondre que par un mot bien court : ce que je puis, on peut être sûr que je le fais; ce que je ne fais pas, c'est que je ne puis pas le faire. Les difficultés que j'éprouve sont inconcevables; elles décourageraient peut-être, j'ose le dire, tout homme moins familiarisé que moi avec les obstacles.... Cette raison doit suffire à ceux de mes souscripteurs qui m'estiment et qui m'aiment. Je ne dois pas supposer que j'en aie d'autres. C'est à ceux-là seuls que je dois et que je fais des excuses. Mais ce qu'il y a d'étrange, c'est que ce n'est pas d'eux que viennent les reproches les plus vifs. L'impatience la plus exigeante, ce sont les *contrefacteurs* et leurs complices qui la montrent; à entendre leurs cris, on croirait que c'est moi qui les vole. Il y a maintenant, de ma connaissance, quatorze de ces éditions, je ne dis pas *furtives*, car elles sont publiquement soutenues et encouragées. C'est toujours la même bizarrerie dans tout ce qui me concerne : les copies criminelles se fabriquent au grand jour; la clandestinité n'est que pour l'original honnête. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'expérience aurait dû m'apprendre que, si l'opinion est la reine du monde moral, l'inconséquence en est le pivot, et que la plus dangereuse des folies, c'est de se diriger sérieusement d'après la raison, dans l'espérance que ceux à qui l'on aura affaire en feront de même.

Pour mon malheur, je suis atteint de cette démence. Aussi, à mon arrivée en Suisse, ai-je trouvé précisément le contraire de ce que je m'étais promis : beaucoup de considération personnelle, il est vrai, beaucoup de marques d'une estime flatteuse, une grande curiosité de me voir, de me connaître, mais une inquiétude inexprimable sur les moindres mouvements de ma plume. On la regardait comme un conducteur électrique, capable d'attirer la foudre et d'en déterminer la chute partout où l'on se hasarderait à le fixer. Il semblait qu'à l'ouverture de mon portefeuille toutes les vengeances ministérielles allaient fondre sur le lieu qui aurait recélé cette terrible boîte de Pandore, et abîmer la contrée assez imprudente pour donner asile à un nouveau Titan. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Je crois bien que mes ennemis participaient beaucoup à l'effroi que ma présence semblait inspirer ailleurs. Ne craignant rien tant que la continuation de mes Annales, ils s'étaient réjouis de me voir abandonner, par un scrupule puéril dans leur système, le pays où ils avaient eu la douleur de les voir naître, sans pouvoir les étouffer. Ils s'étaient promis de leur interdire tout autre asile. L'immensité de leurs correspondances, leur hardiesse à semer les calomnies les plus criminelles, comme à appuyer les complots les plus noirs, leur en offraient les moyens. Leur grande ressource est de dire, à peu près comme Cotin, que, *quand on les méprise, on est odieux à tous les gens de mérite.* A force de répéter avec une constance, une impudence infatigable, que cela est, ils parviennent souvent, en effet, à faire que cela soit.

Ils avaient eu le temps, avant mon arrivée, de remplir les esprits de préjugés de toute espèce, avec l'art qui leur est familier.

Que les caillettes de Paris, celles qui s'associent aujourd'hui à une secte, comme autrefois à une confrérie; qui vont aux séances

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la *Société libre d'émulation*, comme elles allaient aux retraites des jésuites; qui aiment, caressent, choient un dissertateur philosophe, comme elles auraient fait en d'autres temps un directeur ecclésiastique, et qui perdent, par conséquent, au change, parce qu'en vérité les bons directeurs sont cent fois plus honnêtes, plus polis, plus aimables, moins despotiques et moins pédants que tous les chapeaux plats de nos coteries philosophiques, que celles-là soient dupes de ces insinuations, rien de plus naturel: les sansonnets ne répètent que les chansons qu'ils entendent siffler à leurs instituteurs; mais des *aristocrates,* mais des *souverains* jaloux de leur indépendance, devaient-ils écouter ces pressentiments pusillanimes?

Je pouvais, sans risque, me jouer de leurs terreurs; je pouvais braver chez eux, à leur grand étonnement, un orage dont j'étais sûr de n'avoir rien à craindre : ce manége m'a paru au-dessous de la dignité d'un homme honnête; je n'ai pas cru devoir sacrifier à la liberté, dans un pays où les préliminaires seuls du sacrifice inspiraient tant d'alarmes (1).

Après plusieurs essais, j'ai pris le parti qui seul peut-être convient, dans un siècle comme celui-ci, à un véritable ami des hommes, à un écrivain qui veut les servir, c'est de ne plus affecter aucune retraite particulière, jusqu'à ce qu'une résolution vigoureuse me rappelle dans ma patrie à l'état dont la justice rougit de m'avoir dépouillé, ou que la paix, renaissant dans nos champs arrosés du sang qu'on s'apprête à verser de toutes parts, me rouvre les portes de ma maison de Londres, que ma délicatesse a fermées. Jusque-là je voyagerai; je profiterai de mes courses pour multiplier mes observations, pour enrichir mon ouvrage, pour le rendre encore plus véritablement utile par les connaissances que je tâcherai d'acquérir, et la comparaison des usages dont je m'efforcerai de m'instruire. Il n'en sera pas distribué avec moins de régularité. Je déroberai cependant aux inquisi-

(1) Mais il ne pardonnera jamais à Genève; il se souviendra encore de sa pusillanimité en 1783, quand, rendant compte de la révolution qui vient de pacifier cet *atome,* d'apaiser la *tempête élevée dans un verre d'eau,* il examinera les droits des *mites qui fourmillent dans ce verre d'eau,* car, enfin, il veut bien le reconnaître, ils en ont d'aussi sacrés que les plus énormes colosses politiques.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tions philosophiques le lieu où il recevra son existence matérielle. Consacré à la vérité, il s'imprimera dans le puits où la perversité des hommes a forcé cette fille du ciel de se cacher.

Cette fois les Annales ne purent circuler en France qu'avec l'attache d'un censeur; quelques numéros ne passèrent qu'au moyen de cartons; quelques autres furent impitoyablement arrêtés à la frontière. Cependant on remarquait dans les premières feuilles de cette nouvelle série un revirement très-sensible : il était évident que Linguet s'était rapproché des ministres, et, aux égards qu'il montrait pour eux, on pouvait supposer que, fatigué de sa vie errante et des persécutions qui ne lui étaient pas épargnées même à l'étranger, il n'aurait pas mieux demandé que de rentrer en France. Ce qui est certain, néanmoins, c'est que, s'il avait fait sa paix avec les ministres, il était resté en guerre ouverte avec les encyclopédistes et les économistes, avec les *apôtres modernes* et les *journalistes légion,* avec d'Alembert, Morellet, La Harpe et beaucoup d'autres, qu'il ne cessait de poursuivre de ses invectives. Nous connaissons un de ses griefs contre d'Alembert; Morellet avait écrit contre lui une *Théorie du paradoxe,* « libelle qui joint à tout le fiel, à toutes les impostures dont jamais la plume d'un écrivain a pu se souiller, l'opprobre d'avoir été composé pour plaire à un ministre tout-puissant et prévenu, contre un homme irréprochable,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais malheureusement écrasé autant que l'innocence et l'honneur peuvent l'être. » Quant à La Harpe, *Harpula,* comme il l'appelle, il ne pouvait lui pardonner de l'avoir supplanté dans la rédaction du *Journal de Bruxelles ;* il englobait dans sa rancune Panckoucke et son *Mercure*, et il faut voir avec quelle verve il « châtie ce petit bâtard qui, à peine né, a essayé de le mordre, cet embryon qui s'annonçait avec des inclinations si malfaisantes, et que la multitude de ses engendreurs ne sauvera pas d'une mort prochaine. »

Les plaintes, les cris, ne tardèrent pas à recommencer ; heureusement pour Linguet, s'il avait de nombreux ennemis, il avait de puissants protecteurs.

« Le journal de Linguet, lit-on dans la *Correspondance secrète,* trouve tous les jours de nouveaux partisans à son auteur expatrié ; ses ennemis même ne peuvent s'empêcher de donner des éloges à cet ouvrage, qui plane glorieusement au-dessus des mille et un journaux qui nous accablent. Le n° 18 a vivement offensé notre superbe académie ; ses premiers membres sont venus solliciter M. Amelot, ministre qui a le département de Paris, de vouloir ne plus permettre l'introduction de cet ouvrage scandaleux. — « J'en suis bien fâché, Messieurs ; je ne puis vous accorder votre demande : le roi, la



EFERUS - Recherches & Classification numériques

reine et toute la famille royale ne lisent que le journal de Linguet, et le lisent avec un plaisir indicible. »

Et ailleurs (9 nov. 1779) : « L'embarras où se trouvent les correspondances littéraires, toutes les années, dans les mois d'octobre et de novembre, est extrême. Ce dont on parle le plus à présent, en fait de littérature, est le journal de Linguet, dont la plupart des articles sont remarquables, tant par la hardiesse que par l'abondance et la facilité du style. C'est un mélange de raison, de délire, de grossièreté et de talent. Toutes ces qualités trouvent ici des partisans ; on admire jusqu'à ses écarts et ses mauvaises plaisanteries. Il y a des gens qui s'extasient sur la manière dont il a reproché à M. d'Alembert sa bâtardise, et sur le spirituel surnom d'*Anticarré* qu'il lui donne deux fois par mois (1). On dit que le secrétaire perpétuel se désole tous les soirs dans son logis du Louvre, et qu'il se tue à courir tous les matins pour dire qu'il ne lit jamais ces sottises-là, et que par conséquent il est clair qu'il y est tout à fait insensible. Il semblerait qu'il y a une convention entre lui, pour répéter sans cesse cette protestation, et entre ses auditeurs, pour n'en rien croire. Il devrait bien se souvenir que ces petites ruses ne réussissaient pas

(1) Le philosophe se nomme *Le Rond d'Alembert,* et vous vous rappelez la proscription prononcée contre la quadrature du cercle. Ainsi le surnom d'*Anticarré* forme un double calembour. Peut-on imaginer rien de plus joli ?

EFERUS - Recherches & Classification numériques

même à *papa grand homme,* et que c'est une faible ressource de ne recueillir que cela de sa succession. Ce qui doit l'affecter le plus, c'est que Linguet paraît fort protégé. Le roi et Monsieur lisent exactement toutes ses feuilles, et M. de Vergennes, qu'il avait osé maltraiter il y a environ deux ans, l'a très-bien reçu dans son dernier voyage à Paris, qui s'est fait vers le mois de juin. C'est un dogue à longues dents, que le ministère a lancé contre la philosophie. »

Cependant les choses finirent par aller si loin, que les Annales, bien qu'elles sortissent de presses étrangères, furent solennellement dénoncées au Parlement, toutes les Chambres réunies.

Ce fut M. d'Eprémesnil qui remplit, dans cette circonstance, le rôle d'accusateur, et il le fit si verbeusement, que son réquisitoire n'occupa pas moins de trois séances, d'une heure et demie chacune (11, 14 et 18 juillet 1780). Ce réquisitoire, qui ne fut imprimé qu'un an après, forme 55 pages in-8°, d'un caractère assez fin. L'orateur commence par un exorde où il cherche à éloigner de lui la mauvaise opinion que semble faire naître d'abord le rôle de dénonciateur, surtout à l'égard d'un homme expatrié, et que son malheur semblerait devoir rendre sacré ; il entre ensuite en matière, et, après un historique de ce qui a précédé l'évasion du célèbre journaliste, il en vient aux Annales, dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lesquelles il distingue cinq objets : les particuliers, la constitution française, la magistrature, les souverains, les peuples; il suit l'auteur sur chacun de ces articles, et, le prenant toujours par ses propres paroles, il le convainc d'avoir, dans ses Annales, destructives de tous les droits de l'homme :

Erigé la force en véritable droit;

Fondé toutes les couronnes sur des titres de sang;

Soutenu que les rois sont propriétaires des biens et des personnes de leurs sujets;

Soutenu qu'entre les rois et les sujets, le ciel s'explique par des victoires;

Traité la magistrature française de corps de factieux inconséquents, et ses remontrances de déclamations monotones, pédantesques et incendiaires;

Insulté tous les tribunaux français par des accusations continuelles d'inconséquence, d'oppression, de meurtre;

Fait de la banqueroute publique un droit de la couronne, un devoir de chaque nouveau roi ;

Outragé le barreau, travaillé à semer la division dans le sein de la cour.

Et tout cela non dans un passage, dans un article, dans une feuille, mais dans les volumes de ses Annales, qui forment un corps de doctrine médité, suivi, combiné, développé, dans la vue de prêcher aux souverains le despotisme, aux peuples la révolte, au genre humain la servitude, aux Français la haine de leurs lois et de leurs juges ; ce qui tend à détruire les principes fondamentaux de la société, les règles générales de tout bon gouvernement, les maximes constitutives de la monarchie française, les droits et l'influence des corps dépositaires et gardiens de ces maximes, en un mot, à compromettre les personnes mêmes de tous les souverains et la tranquillité de tous les peuples.

C'était véritablement accorder trop d'importance

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à des paradoxes écrits au courant de la plume, et la passion seule pouvait voir dans les Annales un corps de doctrine « médité et suivi. » Linguet, soit qu'on l'envisage comme légiste ou comme économiste, est, par excellence, l'homme des contradictions. Aujourd'hui il vante les douceurs du régime asiatique, il atténue les cruautés des Césars, démontrant que « la fermeté poussée par un souverain jusqu'à la rigueur n'est jamais à charge aux peuples, et qu'il y a tout bénéfice à rouvrir les sources de l'esclavage » ; demain, changeant de langage, il écrit, à propos de Joseph II : « Sans vouer à ces malheureux qu'on appelle rois une haine aveugle et indistincte, j'ai conçu pour la royauté une horreur qui ne finira qu'avec ma vie. »

La dénonciation de M. d'Eprémesnil ne pouvait aboutir. On pensa généralement que le Parlement aurait mieux fait de ne pas compromettre sa dignité en entrant ainsi en lutte avec un simple particulier; mais, la dénonciation ayant été admise, il devait s'en occuper sérieusement. Il paraît au contraire que les avis furent très-pusillanimes. Les uns eurent peur du vindicatif journaliste, et dirent que ce serait le moyen d'aigrir sa bile et de lui donner plus de consistance; les autres, que ce serait l'attirer en France, puisqu'il ne manquerait pas de demander à être entendu et à plaider sa cause; quelques-uns firent valoir la protection dont le couvrait Monsieur,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et le plaisir qu'avaient le roi et la reine à lire ses feuilles; quelques autres craignirent de scandaliser le clergé, regardant Me Linguet comme un de ses boucliers. Bref, on finit par renvoyer la délibération au premier jour, c'est-à-dire aux calendes grecques.

Ainsi cette grosse affaire n'eut d'autre effet que de redoubler la verve et l'audace de Linguet. Le ministère alors, voyant qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'en venir à bout, résolut de recourir à la violence : on l'attira à Paris « par une suite de trahisons », et il y était à peine arrivé qu'il fut arrêté, le 27 septembre 1780, et conduit à la Bastille.

« Le métier d'Arétin, dit Grimm en annonçant cette nouvelle, a toujours eu ses périls et ses désagréments. Le sieur Linguet, qui s'était persuadé très-sérieusement qu'il y échapperait toute sa vie, grâce à la fermeté de son caractère et à une demi-douzaine de pistolets qu'il avait grand soin d'étaler sur son bureau ou de porter dans ses poches, vient d'être mis à la Bastille. Il y a été conduit, dit-on, pour éviter tout éclat, par un de ses amis, le commissaire Chesnon, sous le prétexte d'un dîner que ce bon ami lui avait proposé dans une maison de campagne au bois de Vincennes. Le public ignore encore le véritable sujet de sa détention, mais il en soupçonne plusieurs : les impertinences débitées dans ses Annales sur le roi de Prusse, sur la con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

duite des Etats généraux, sur nos traités avec l'Amérique, sur les plans de la guerre actuelle, dont il a osé dire, dans une de ses dernières feuilles, qu'il n'y en avait pas un seul dont on ait pu deviner le motif, même après l'événement, etc. On cite de plus une lettre écrite à M. le maréchal de Duras au sujet du numéro des Annales qui concernait son procès avec M. Desgrée, et dont M. le maréchal avait obtenu la suppression, lettre où l'audacieux folliculaire a la démence de dire à un homme revêtu de la première dignité du royaume, et sans aucune de ces circonlocutions métaphoriques dont son style est ordinairement hérissé : *Vous êtes un Jean f....*, en toutes lettres, *signé Linguet*. Quelle que puisse être la principale cause de la disgrâce de ce fameux écrivain, l'ordre des avocats, l'Académie, le Parlement, un grand nombre d'honnêtes particuliers grièvement insultés dans ses écrits, n'auront pas beaucoup de peine à s'en consoler ; mais il lui reste des amis et des protecteurs pleins de zèle, dans le clergé, à la cour, dans le militaire d'un certain ordre, et surtout dans les cafés de Paris, où la violence de sa plume intéresse la malignité, amuse les oisifs, et le fait admirer des sots comme un des plus sublimes modèles de l'éloquence française. »

Linguet demeura près de deux ans à la Bastille, jusqu'au 19 mai 1782 ; il eut ainsi tout le loisir de méditer sur les bienfaits de ce pouvoir absolu dont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il avait plus d'une fois fait le panégyrique, notamment dans sa *Théorie des lois civiles;* il pouvait encore, pour se consoler, se rappeler un de ses fameux paradoxes : « La société vit de la destruction des libertés, comme les bêtes carnassières vivent du meurtre des animaux timides (1). » Laissons-l'y ronger son frein.

—

Pendant la captivité de Linguet, les Annales furent continuées par Mallet du Pan, son collaborateur. Avant de parler de cette continuation, nous devons dire quelques mots de la liaison, ou mieux, de l'association de ces deux hommes, les premiers journalistes, dans l'acception actuelle de ce mot, que nous ayons encore rencontrés, et les seuls à peu près que l'on puisse citer avant la Révolution.

Mallet du Pan, cherchant une voie à ses goûts et à ses ardeurs d'étude et de polémique, s'éprit de loin pour Linguet, qui ne lui parut qu'un homme éloquent et hardi injustement persécuté, et, à peine âgé de vingt-cinq ans, il publia, sous le titre de *Doutes sur l'éloquence et les systèmes politiques* (Londres [Genève], 1775), une apologie de la *Théorie des lois civiles.* Cet acte courageux dut, selon toutes les

(1) On connaît cette boutade de Linguet, répétée par tous les recueils d'anas : « Qui êtes-vous ? demande-t-il à un homme qui entrait dans sa chambre. — Monsieur, je suis le barbier de la Bastille. — Parbleu ! vous auriez bien dû la raser. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

probabilités, amener quelques relations entre Linguet et son jeune champion; mais nous manquons de renseignements à cet égard. Quelques circonstances, cependant, portent à croire que le Journal de Politique et de Littérature reçut des articles de l'écrivain genévois. Mallet du Pan aurait ainsi fait sous les auspices du terrible avocat ses premières armes comme journaliste. On lui voudrait un autre parrain, car Linguet, avec sa verve caustique, son naturel insolent et sa passion pour le scandale, introduisait alors dans le journalisme ce même genre d'éloquence injurieuse et de satire personnelle dont il avait donné au barreau le déplorable exemple, au grand dommage de son talent et de sa considération. Mais on ne choisit guère plus son parrain que sa parenté, et on entre dans le monde, et même dans le monde littéraire, comme on peut.

Lorsque Linguet, évincé de son journal, prit le parti d'aller établir ses batteries hors de France, il vint à Genève et se montra à Ferney. C'est là que Mallet du Pan le vit pour la première fois. Ce qu'il aperçut de l'homme ne parut point avoir dissipé son admiration pour lui ; il s'enrôla décidément sous sa bannière, et, peu de temps après, il alla le rejoindre à Londres.

A propos de cette visite de Linguet à Voltaire, on parla beaucoup de l'effroi qu'il inspira au grand homme. Après les trois jours qu'il passa à Ferney,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Voltaire aurait dit qu'il l'avait sur les épaules comme un fagot d'épines, et qu'il n'avait pas eu la force de le secouer, tant il craignait, en le jetant à terre, d'en être déchiré. On lui prêtait encore d'autres paroles sanglantes, qui peignaient avec énergie son horreur pour cet homme, pire, à ses yeux, que l'Arétin, et qu'il appelait « le premier écrivain des charniers, sans contestation. » Que Voltaire, dit M. Sayous, à qui nous empruntons ces détails, n'ait pas eu en grande faveur l'adversaire de ses amis de Paris; qu'il se crût obligé de faire écho à toutes les fureurs qu'excitait parmi eux le nom de Linguet; qu'il le redoutât même pour son compte, cela est vraisemblable; mais Mallet soutint toujours qu'il n'avait jamais entendu sortir de sa bouche que l'expression d'un intérêt sincère pour les malheurs de Linguet, et d'estime pour ses talents. Ce sont ces sentiments qui respirent dans la lettre suivante, que le patriarche écrivait à son jeune protégé, à Londres, où, comme nous venons de le dire, il était allé rejoindre Linguet :

Vous allez dans un pays devenu presque barbare par la violence des factions. C'est un de mes grands chagrins que l'homme éloquent que vous y verrez soit malheureux. Il lui faudra du temps pour en parler la langue avec facilité. A combien d'embarras ce grand ouvrage politique hebdomadaire va l'exposer ! C'est une chose si délicate que de vouloir rappeler à une nation ses intérêts, lorsqu'elle s'est privée elle-même de tous les moyens de régénération ! Je doute que Xénophon eût osé le tenter chez le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

jeune Cyrus. Mais ce qui me donne les plus grandes espérances, c'est que M. Linguet a les outils universels avec lesquels on fait tout ce qu'on veut, le *courage* et l'*éloquence*. Je lui souhaite autant de succès qu'il a de mérite. Vous savez que, selon La Fontaine,

*Tout faiseur de journal doit tribut au malin.*

Il serait beau qu'il ne crût jamais avoir besoin de cette ressource ; et, en effet, il est trop au-dessus d'elle. Je ne vous reverrai plus ni l'un ni l'autre : mon grand âge et mes maladies continuelles ouvrent mon tombeau, etc. (1).

L'intention de Mallet avait été de s'entendre avec Linguet pour publier une seconde édition des Annales sur le continent, et c'est, en effet, d'une édition suisse qu'il s'occupait le plus activement; mais ce ne fut pas la seule part qu'il eut à cette entreprise. L'économie politique occupait alors beaucoup l'opinion. Linguet confia à son collaborateur, plus instruit que lui dans cette matière, le soin de traiter la question, et Mallet s'en acquitta avec une solidité qui fut remarquée, bien que l'honneur ne lui en revînt pas, car Linguet était seul sur la brèche, et en apparence rédacteur unique de son journal.

L'association des deux écrivains persista-t-elle jusqu'à l'incarcération de Linguet? Je ne trouve aucun renseignement à cet égard dans les Mémoires publiés par M. Sayous. Suivant M. Peuchet, elle n'aurait pas été de longue durée. Linguet était d'un commerce difficile, d'une morale relâchée, cherchant

(1) *Annales politiques*, t. VII, p. 385.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la contradiction et le paradoxe pour le plaisir de briller. Mallet n'avait pas tardé à s'apercevoir combien il s'était trompé sur son compte; il n'avait bientôt plus vu en lui qu'un sophiste vendu au parti qui savait le gagner ou lui plaire. Il y avait un abîme entre leurs deux caractères. Ils s'étaient donc séparés, et Mallet était retourné poursuivre ses études dans sa patrie.

Quoi qu'il en soit, quand Linguet eût été mis à la Bastille, Mallet résolut de continuer les Annales à Genève, non, comme il le dit lui-même, pour se les approprier, mais afin d'entretenir le public dans le goût de ce genre de recueil, et pour que Linguet, à sa sortie de prison, pût les reprendre avec plus d'utilité.

Cet ouvrage périodique est un supplément, plutôt qu'une continuation, du célèbre ouvrage du même titre; dans l'impossibilité de le remplacer, on ne cherche qu'à occuper, sans se flatter de le remplir, l'intervalle de sa cessation...

C'est un recueil vraiment libre, consacré au développement de l'histoire générale du siècle, dans la politique, la législation et la littérature, avec des réflexions. Tout ce qui peut caractériser les mœurs, les usages, l'esprit, les lois et les événements de notre époque, y sera consigné avec autant de franchise que d'impartialité. Au moyen de précautions qu'on a prises, et des correspondants scrupuleux dont on a fait choix, la vérité trouvera dans cet ouvrage un asile fermé aux nouvelles infidèles ou douteuses, à la calomnie comme à la flatterie et à toute personnalité.

Cette franchise, cette impartialité, sont les qualités dominantes de Mallet du Pan, et elles ne se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

démentiront pas un instant dans sa longue carrière de journaliste ; il les conservera jusqu'au milieu des luttes passionnées des premières années de la Révolution. Cependant elles eurent tout d'abord pour effet de faire interdire l'entrée de la France à ses Annales, « contrariées, dit-il, à leur naissance et dans leur cours, bien qu'on s'y fût préservé de la licence et de la bassesse, et qu'on y eût donné l'exemple de la vérité poussée jusqu'au scrupule, et du courage à ne faire aucune acception de pays, de doctrines, de partis et de personnes. Mais rien, ajoute-t-il, ne fera départir l'auteur de ces principes, sans lesquels on doit renoncer à peindre aux hommes le tableau de leurs faiblesses, de leurs malheurs et de leurs opinions. » On l'entend souvent s'indigner contre l'ignorance et la mauvaise foi de la plupart des journalistes.

Quiconque, écrit-il en 1782, à propos du siége de Gibraltar, quiconque veut abjurer pour sa vie la politique et les *politiqueurs,* avoir le droit de cracher sur les gazettes et de mépriser du plus profond mépris ce fatras d'inepties hebdomadaires, de vanteries nationales, d'horoscopes, de relations et de raisonnements dignes de sir *Politick,* où l'Europe puise la science et le calcul des événements du jour, n'a qu'à relire, pour dernière pénitence, tout ce qui s'est écrit depuis quelques mois sur Gibraltar et sur la flotte en chemin de le secourir. L'absurdité, le ridicule et la présomption ne peuvent aller plus loin.

Et ailleurs :

Il existe en Europe deux ou trois mille gazettes ou journaux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Des compilateurs en expriment la quintessence ; ils donnent l'*esprit* des ouvrages périodiques sans *esprit,* ce qui, sans contredit, est la chimie par excellence. Cet *esprit*-là, pour les papiers-nouvelles, n'est autre chose que le mensonge. Il serait à souhaiter que quelque bibliopole agiotât le privilége d'un *Journal des calomnies hebdomadaires.* L'auteur serait assurément, de tous les périodistes, le plus nécessaire et le plus occupé. Il faut croire que les gouvernements ne regarderaient pas ce recueil comme de contrebande dans leurs Etats.

Les Annales de Mallet, à peine connu, ne pouvaient avoir le succès de celles de Linguet, dont le nom était si retentissant; elles en eurent assez cependant pour « tenter l'avidité de contrefacteurs, dont l'un s'était retranché à Nantes, l'autre à Yverdon » ; et Mallet se croit d'autant plus « le droit de s'élever contre ce brigandage odieux, que le prix de son ouvrage est accessible à toutes les classes de lecteurs. »

C'est au mois d'avril 1780 que Mallet commença la nouvelle série des Annales, *pour faire suite à celles de M. Linguet*, et il continua, aussi régulièrement qu'il était possible, de publier deux fois par mois soixante pages d'un journal qui offrait, avec plus d'étendue et de conscience que celui de son prédécesseur, un tableau raisonné des événements politiques des deux mondes, des considérations générales et développées sur des points intéressants d'économie politique, de législation; en un mot, de ce que nous appellerions aujourd'hui sciences

EFERUS - Recherches & Classification numériques

morales. Les nouvelles et les jugements littéraires y avaient aussi leur place. Enfin il n'est peut-être pas de recueil contemporain où l'on trouverait une appréciation plus réfléchie de ces années du XVIII^e^ siècle dont il offre la véritable histoire politique et morale.

Mallet avait déjà publié trente-six numéros, en deux ans, et, par conséquent, était bien en droit de regarder les Annales comme siennes, lorsque Linguet, sorti de la Bastille, lui chercha querelle, et le dénonça, en termes outrageants, comme un contrefacteur. Mallet répondit avec fermeté et dignité, en déclarant qu'il restituait la livrée sous laquelle il avait paru depuis plus de deux ans, et qu'il rendait son titre d'*Annales politiques, civiles et littéraires,* au *Journal helvétique,* d'où Linguet l'avait pris; enfin, qu'il allait continuer sous une autre dénomination un recueil qui n'avait jamais été un instant copié sur celui de Linguet, et qu'il avait le droit de présenter comme son œuvre propre et originale. A partir du mois de mars 1783, son journal parut sous le titre de *Mémoires historiques, politiques et littéraires, sur l'état présent de l'Europe,* avec cette épigraphe : *Nec temerè, nec timidè;* mais il en suspendit la publication avant la fin de cette même année, pour se rendre à Paris, où l'appelaient d'honorables propositions, provoquées par sa réputation de publiciste instruit et honnête.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Panckoucke, qui avait su l'apprécier, chercha et réussit à se l'attacher, à des conditions qui marquent assez quel prix on mettait dès-lors à sa plume. Il le chargea de la rédaction du *Journal de Genève*, en se réservant la faculté d'en composer, comme cela avait eu lieu jusqu'alors, le *Journal de Bruxelles*, lequel était réuni au *Mercure*, et pour cela il lui alloua un traitement de 7,200 livres, plus 1,200 livres pour les articles qu'il fournirait à la partie littéraire.

Un avis placé en tête du premier numéro de 1784 annonçait que « depuis le commencement de cette année ce journal était uniquement rédigé par M. Mallet du Pan l'aîné, auteur des *Mémoires historiques...*, ouvrage périodique confondu de ce moment avec le Journal de Genève. » — « Ce journal, ajoutait le même avis, peut tenir lieu de toutes les bibliothèques de nouvelles. Il jouit de la même liberté que les autres journaux étrangers qui circulent en France. La décence et l'impartialité en seront le caractère, et sont pour l'auteur une loi inviolable dont il ne se départira jamais. »

Mallet imprima au Journal de Genève un nouvel essor; il y introduisit ces recherches statistiques, ces considérations diplomatiques, ces larges vues, dont l'absence avait tenu nos journaux à une si grande distance de ceux de l'Angleterre, et même de ceux de l'Allemagne. Sans être aussi libre que les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mémoires historiques ou que les Annales, le Journal historique montra un caractère d'indépendance qui en assura le succès. On peut dire que la nouvelle phase où entra dès-lors cette feuille doit marquer dans l'histoire de la presse périodique française. Dès le début, Mallet s'y révèle comme un publiciste distingué; nous pourrions dire que c'est le premier journaliste que nous ayons encore rencontré. Ce qui ressort de ses premiers travaux, c'est, avec une grande netteté de vues, l'indépendance de jugement, l'habitude d'avoir son avis en toute matière sans en demander la permission à son voisin, et le besoin d'exprimer cet avis hautement et devant le public. Mallet du Pan, évidemment, était, par vocation, un observateur, et de ceux qui aiment à faire part de leurs observations à tous. Il jugeait avec un bon sens sévère les déportements et les délires de la philosophie, mais il savait garder de justes mesures; il justifiait bien cette devise, qu'il avait inscrite aux derniers numéros de ses Mémoires historiques: *Nec temerè, nec timidè;* ni témérité ni faiblesse, ce fut la devise de toute sa vie. Quant à son système politique, on put de bonne heure prévoir, dit son biographe, la pente qu'il suivrait dans les questions où les intérêts des princes et ceux des peuples seraient opposés. Malgré son goût pour l'indépendance et la liberté, peut-être même à cause de ce goût, il se montra disposé à soutenir les premiers.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Né dans une république, il avait pris en aversion les contrariétés auxquelles la liberté individuelle y est trop souvent exposée, et la monarchie régulière, appuyée sur les lois et sur l'autorité d'une aristocratie tempérée, lui paraissait le gouvernement le plus désirable : il le défendit avec une constance et une fermeté qui ne se sont jamais démenties.

Son passage au Journal historique et politique fut marqué par un acte de courage qui lui fait trop d'honneur pour que nous ne le consignions pas ici. Lors des troubles de Hollande, suivis, en 1787, de l'invasion de ce pays par les Prussiens, le ministère français se montra disposé à soutenir le parti patriote contre la maison d'Orange. Mallet fit, pour son journal, un article où il se déclarait hautement contre le ministère, et démontrait le danger de favoriser l'insurrection. M. de Vergennes, à la censure de qui le travail de Mallet était subordonné, arrêta l'article, en fit rédiger un tout contraire, et le lui envoya, avec injonction de l'insérer. Mallet court aussitôt à Versailles, va trouver le ministre : « Monsieur le comte, lui dit-il, l'injonction que j'ai reçue de vous est, en d'autres termes, l'ordre de vous rapporter le privilége que je tiens de votre bienveillance ; le voici : je n'écris point contre ma conscience. » Frappé de cette résolution, M. de Vergennes saisit les mains de Mallet, en lui disant : « Je ne reprends point ce que j'ai si bien placé. Je sacrifierai mon

EFERUS - Recherches & Classification numériques

article, vous sacrifierez le vôtre, et nous resterons amis. »

En 1788, Mallet quitta le Journal de Genève pour le *Mercure*, où nous le retrouverons, et qui lui dut, pendant les premières années de la Révolution, un succès auquel peu de journaux atteignirent.

Le Journal de Genève se continua jusqu'en 1792; il se divise en trois séries : 1. *Journal historique et politique des différentes cours de l'Europe*. Genève, 1772–1783, 45 vol. in–12. — 2. *Journal historique et politique, par M. Mallet Du Pan l'aîné*. Genève, 1784-1787, 16 vol. in-12. — 3. *Journal historique et politique de Genève* (la couverture imprimée porte seulement *Journal de Genève*). Genève, 1788–92, 18 vol. in–8.

—

Mais revenons à Linguet, que nous avons laissé rongeant son frein à la Bastille. De ses faits et gestes pendant sa captivité, nous mentionnerons seulement un projet d'une espèce de télégraphe dont il répandit l'annonce dans le public, mais sur la valeur duquel nous ne saurions nous prononcer, car il ne paraît pas en avoir révélé le secret. « Il trouva ainsi du moins, dit Grimm, celui de se rappeler, d'une manière assez piquante, au souvenir d'un pu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

blic qui commençait à l'oublier (1). Il a fait beaucoup mieux encore, car il vient d'obtenir — et ce pourrait bien être une autre énigme — la permission de sortir de la Bastille, même celle de continuer son journal. On lui interdit à la vérité toutes les matières de religion, de gouvernement et de politique; mais on lui abandonne, dit-on, pour ses menus plaisirs, les philosophes et l'Académie. »

Rendu à la liberté dans les premiers mois de 1782 — ou plutôt sorti de la Bastille, car, quoi qu'en dise Grimm, on ne lui ouvrait les portes de cette prison que pour lui en donner une autre en l'internant à Rethel, — il s'enfuit à Bruxelles; puis, ne s'y croyant pas suffisamment en sûreté, il repassa la mer, pour « mettre entre les largesses du ministère de France et lui une distance qu'elles ne franchiraient pas. » Arrivé à Londres, il n'est pas encore rassuré; il se retranche dans une maison quatre fois

(1) On lit à ce sujet dans les *Mémoires secrets* : « Voilà Linguet installé de nouveau dans la carrière où ses travaux avaient été si désagréablement interrompus; il est douteux qu'il puisse y rapprocher la fortune de la prudence. Son projet prétendu d'une communication facile entre deux endroits très-éloignés paraît n'être que le rêve de quelque plaisant désœuvré. Il en est résulté, comme de la plupart des imaginations chimériques, quelque chose d'utile. C'est une invention qui n'est pas neuve, et ne remplirait qu'imparfaitement le même objet, mais dont on pourrait cependant tirer quelque parti. Il s'agit d'établir sous terre des conducteurs électriques en fil de fer doré, renfermés dans des tuyaux garnis de résine. Une machine électrique à l'une des extrémités de ces conducteurs, et des lettres de métal, des caractères tachygraphiques, à l'autre, rendraient cet appareil très-propre à transmettre d'un lieu à un autre, même à une distance assez considérable, des avis fort détaillés. Les physiciens et les amateurs de l'électricité connaissent les moyens de mettre en pratique d'une manière assez sûre ce procédé simple et peu coûteux, eu égard aux avantages qu'il promet. » (T. XIII, p. 84; 5 juin 1782.) On voit que l'idée du télégraphe électrique n'est pas tout à fait nouvelle.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trop grande pour lui, sous la garde d'une dame Buttet, qui est sa maîtresse et son cerbère, et là, d'une main tremblante de rage, il écrit ces fameux *Mémoires sur la Bastille* qui ont été comme le premier coup de pioche donné à cette vieille forteresse du despotisme.

Nous devons dire quelques mots de ce pamphlet, parce qu'il fait en quelque sorte partie des Annales. On lit en effet dans un avis placé en tête : « Ces Mémoires, étant compris dans les Annales et composant trois numéros, n'auraient dû se distribuer que par portions; cependant, par égard pour l'impatience du public, et pour ne pas suspendre l'intérêt, on distribuera les trois numéros à la fois. » Ils commencent en effet le tome X des Annales, qui est ensuite presque entièrement rempli par l'examen des œuvres de Voltaire, interrompu seulement une fois parce que « il faut bien parler de ce *Congrès* qui a si rapidement acquis une souveraineté et qui a de la peine à trouver une maison, de ces *libres Américains* qui consacrent la prise de possession de leur indépendance par des proscriptions moins sanglantes, mais en un sens plus atroces que celles des Marius, des Sylla, des Octave, parce que celles-ci étaient l'ouvrage d'un petit nombre de scélérats enivrés par la fortune, au lieu que les autres sont ordonnées, ratifiées, exécutées en corps de nation, et de sang-froid. Il faut bien

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il dise un mot de ces pauvres *circoncis* que l'on veut démembrer; de ces gros *ballons,* de cet *air* inflammable, qui font fermenter tant de têtes; de ces *automates* qui jouent aux échecs, qui parlent, etc.; enfin de tant de nouveautés et de singularités dont abonde ce moment de la fin du siècle. » L'examen des œuvres de Voltaire est terminé par le prospectus très-curieux d'une *édition corrigée,* « qui ne pût inspirer aux lecteurs délicats ni crainte, ni regret », que Linguet proposait en souscription, et dont le succès lui paraissait d'autant plus assuré qu'il « avait pour caution le mérite de la chose et la pureté du motif (1). »

En tête des Mémoires se trouve une estampe curieuse, dont l'idée, paraît-il, avait été fournie par le *Courrier du Bas-Rhin,* « c'est-à-dire la feuille périodique la plus estimée des hommes honnêtes et éclairés, des vrais philosophes »; en d'autres termes, la feuille qui s'était montrée la plus bienveillante pour les Mémoires et pour leur auteur. « On y voit, — nous copions l'explication, en l'abrégeant, — on y voit la statue de Louis XVI, avec les attributs de la royauté, élevée au milieu des débris d'un château à moitié ruiné qui est censé représenter

(1) Piqué, disent les *Mémoires secrets,* des contradictions qu'il éprouvait, des sarcasmes du *Courrier de l'Europe,* qui lui reprochait de faire du philosophe de Ferney un capucin, et des imputations atroces d'une feuille imprimée à Luxembourg, qui le taxait d'hypocrisie, Linguet déclara ensuite qu'il renonçait à cette entreprise, et que les souscripteurs pourraient retirer leur argent.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la Bastille : ce prince tend les mains avec bonté vers les prisonniers qu'il vient de délivrer... Sur le piedestal on lit l'inscription très-noble indiquée par le *Courrier du Bas-Rhin* : A LOUIS XVI, SUR L'EMPLACEMENT DE LA BASTILLE. Dans le fond on aperçoit l'horloge scandaleux (*sic*) décrit dans les Mémoires (il avait pour ornement des fers sculptés, et pour support deux figures, un homme et une femme, enchaînés par le cou, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps); le cadran est entamé par la foudre, qui a gravé sur le mur ces mots précieux, tirés de la déclaration du 30 août 1780, sur les nouvelles prisons :

« Ces souffrances inconnues et ces peines obscures, du moment qu'elles ne contribuent point au maintien de l'ordre par la publicité et par l'exemple, deviennent inutiles à notre justice. »

« Phrase qui emporte seule la réprobation des bastilles, puisque, comme on va le voir, leur destination spéciale est précisément d'infliger, et d'infliger arbitrairement, et d'infliger bien plus souvent à des innocents qu'à des coupables, des *souffrances inconnues et des peines obscures*. »

Sa bile épanchée, Linguet s'occupa de la reprise de ses Annales, dont il recommença la publication le 15 février 1783.

Cette troisième série fut précédée, cela va sans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dire, d'un avis aux souscripteurs, daté de Londres 1er janvier 1783, dont nous extrairons encore quelques passages. Nous citons beaucoup, mais nous y sommes entraîné comme malgré nous, et nous aimons à penser que nos lecteurs ne s'en plaindront pas.

Les lecteurs qui connaissent les volumes précédents de cet ouvrage peuvent être sûrs que le même esprit dictera ceux qui vont suivre. Si le soin de n'écrire jamais que d'après une intime conviction a pu donner autrefois à ma plume quelque énergie, on la retrouvera ici tout entière; on y retrouvera de même la franchise, l'impartialité, dont j'ai tant de fois été la victime, et qui, heureusement, ne peuvent plus me devenir funestes.

Dans la *fosse aux lions* de la moderne *Babylone*, inaccessible même aux messagers célestes et aux consolations qui pénétraient quelquefois dans celle de l'ancienne, on a pu affliger mon cœur par toutes les espèces de privations, on a pu le déchirer par toutes les espèces de douleurs, on a pu compromettre ma vie par toutes les espèces d'attentats; on n'a pas pu dégrader mon âme. Mes forces sont diminuées; mon courage, mon amour pour la vérité, ne le sont pas.

Les Annales n'éprouveront donc, quant au fond, d'autre changement que celui qu'y peut opérer d'un côté une plus parfaite indépendance, et de l'autre une plus grande maturité dans l'auteur. Deux ans d'une solitude aussi cruelle que profonde ont changé mes idées sur bien des objets; ils les ont confirmées sur d'autres : je me rétracterai sans honte, comme je persisterai sans obstination.

Par exemple, j'aurai certainement à me réformer en plusieurs points sur ce que j'ai pensé jusqu'ici de la constitution anglaise. Mon retour dans l'île qu'elle vivifie en est déja une réparation bien authentique. Une discussion approfondie achèvera de justifier l'hommage que je lui rends. Je ne crains pas que les appréciateurs éclairés trouvent de la contradiction entre mes éloges

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et ma censure. Avec une bonne lunette, on voit les astres tout autrement qu'il ne paraissent à la vue simple. Or la Bastille est un excellent télescope pour apprécier l'Angleterre et ses lois.

Si, après l'honneur et l'estime de soi-même, la liberté personnelle, la certitude de ne pouvoir la perdre que sur des raisons graves, et d'après des formes qui assurent à l'innocence les moyens de la recouvrer sans délai, sont les biens les plus précieux pour un homme raisonnable, la constitution qui les protége avec plus d'efficacité est sans contredit la plus parfaite. Et voilà l'avantage de celle dont les Anglais ont bien sujet de s'applaudir. J'avais été jusqu'ici trop frappé de quelques inconvénients qui me semblaient la déparer : mon expérience m'a prouvé qu'il n'y en avait aucun de comparable à une *lettre de cachet.*

Ce retour sur des méprises excusables m'assure sans doute le droit de ne point désavouer ce qui continuera à me paraître fondé : le même scrupule qui me prescrit de retrancher des erreurs me défend également d'abandonner des vérités, et il m'en reste plus d'une, non seulement à achever de développer, mais à reprendre de nouveau, à représenter avec encore plus de force.

Je traiterai successivement de grandes questions très-peu approfondies, ou très-maladroitement discutées, ou, j'ose le dire, très-mal résolues par la plupart des publicistes, par exemple celle de l'étendue ou des bornes du pouvoir respectif des *souverains sur leurs sujets* et des *sujets sur les souverains;* question délicate, dont il est important pour la société en général que la solution soit donnée bien pleine, bien entière, au moins une fois : c'est le seul moyen de prévenir les oppressions comme les révoltes. . . . . .

Il en est de même de la promulgation des lois, des formalités qui donnent à la parole du souverain, quel qu'il soit, ou *monarque,* ou *sénat,* ou *peuple,* une force sacrée, un pouvoir presque divin, capable de lier le corps entier dont il est l'âme, d'enchaîner les volontés de tous les membres, de transformer la résistance en crime et de légitimer le châtiment des contraventions. . . .

Je traiterai de même la *suppression de la mendicité,* autre article d'intérêt plus général encore et plus pressant, article qui



EFERUS - Recherches & Classification numériques

mérite l'attention surtout des classes sociales auxquelles il semble le plus étranger. . . . . .

Je reprendrai également plusieurs morceaux de *littérature* et de *physique* que j'avais laissés en arrière. . . . . .

Ces sujets et plusieurs autres que les occasions amèneront me donneront le moyen de remplir mon plan entier. J'aurai ici le loisir et la liberté nécessaires ; mais le peu que l'événement du 27 septembre 1780 m'a laissé de forces et de santé suffira-t-il à ce travail pénible ? Je l'espère. Après une mort de vingt mois, que tout, hors la justice, pouvait faire paraître irrévocable, mon retour à la vie est un véritable miracle. La Providence qui a fait naître dans le cœur d'un roi jeune et vertueux le désir de l'opérer voudrait-elle le rendre inutile ?

Je me flatte qu'elle aplanira de même les autres difficultés qui pourront se rencontrer dans ma laborieuse carrière. . . . .

Suivent de longues explications sur les infidélités du sieur Le Quesne, son représentant à Paris, avec lequel il a été obligé de rompre, parce qu'il « lui fallait, dans cet enfer, être sans cesse à genoux devant les diables et embrasser Judas. » Mais il ne sait encore par qui le remplacer ; il ignore également le nombre et les noms des souscripteurs ; il ignore de même le parti que prendra le ministère français à l'égard des Annales. Dans cette perplexité, il s'avise d'un moyen assez étrange, et il le justifie par des arguments plus étranges encore.

Le seul parti que je puisse prendre à l'égard des souscripteurs français, tant de ceux qui ont des droits que de ceux qui voudraient en acquérir, c'est de les prier de vouloir bien m'écrire sous l'enveloppe de M. le baron d'Ogni, intendant général des postes à Paris.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Si, dans ce qui me concerne personnellement, la justice, la foi publique, les bienséances même, peuvent une fois n'être pas violées, sans doute on ne l'empêchera pas de me faire passer leurs lettres, ni moi d'y répondre, comme autrefois, par le moyen de ses courriers.

C'est la poste qui a distribué les Annales en France depuis qu'elles existent; chaque numéro se distribuait sur un ordre exprès et formel émané directement du ministère.

Si par cette intervention directe dans leur débit le gouvernement n'est pas censé en avoir adopté tous les principes, au moins est-il devenu évidemment caution des engagements qui s'y prenaient, sur sa parole, sous ses yeux, et pour ainsi dire par ses mains. Il ne peut donc ni priver les souscripteurs de l'année que je leur ai promise *de son aveu,* ni moi des moyens de remplir ma promesse.

Je suis assurément très-jaloux du trésor que j'ai recouvré, je suis bien décidé à ne plus m'exposer à le perdre sur des ordres arbitraires; je dirai le reste de ma vie avec Ovide :

*Parve, nec invideo, sine me, liber, ibis in urbem.*

Je conserverai ma liberté avec idolâtrie; mais je ne suis pas plus disposé que par le passé à la confondre avec la licence. Je ne crois pas qu'il faille en abuser pour en jouir, et, comme je l'ai dit autrefois, l'inquisition la plus rigoureuse ne me donnera jamais de censeur plus sévère que moi-même.

Une franchise impartiale autant qu'inflexible; des vérités salutaires aux princes et aux peuples; des ménagements quand il en faudra; de la hardiesse quand elle sera nécessaire; une attention scrupuleuse à respecter les mœurs, les lois, à réclamer en faveur des classes les moins autorisées, les plus facilement écrasées de la société, les droits que la nature leur donne et qu'une saine politique doit toujours leur conserver : voilà ce que les Annales ont offert jusqu'ici et ce qu'elles offriront toujours. Puisque la poste française les a voiturées dès la première année de leur existence, avec ce caractère qui ne s'est pas démenti, on ne pourrait lui défendre de s'en charger à l'avenir sans déclarer

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que le gouvernement a perdu de son amour pour la vérité ; ce qui serait calomnier le roi, et ceux des hommes employés à l'administration qui sont dignes de la confiance dont il les honore.

Mais, me dira-t-on peut-être, comment a-t-il pu vous entrer dans la tête que la poste se chargerait en France de distribuer un ouvrage qui débute par des *Mémoires sur la Bastille !* Vous n'y faites sûrement pas l'apologie de ce terrible entrepôt ; et comment voulez-vous que la police qui le dirige, le ministère qui le choie, en autorisent la censure, ou, ce qui revient au même, la description ? Il y a des choses où les hommes en place peuvent laisser le droit de *dire,* pourvu qu'ils conservent celui de *faire;* mais la *Bastille* n'est pas de ces choses-là : il faut ou la détruire, ou empêcher qu'on sache ce que c'est ; et croyez-vous qu'on veuille la détruire ?

Mais je demande à mon tour comment on empêcherait désormais que le public la connaisse ? Mes *Mémoires* sont imprimés. Au moment où ceci deviendra public, ils seront en route pour se répandre dans toute l'Europe. Il n'y a pas de moyen humain capable de les anéantir ou de les écarter même de la France : l'intérêt est trop vif et la curiosité trop légitime. On aurait beau multiplier les sbires, les exempts, etc., ils transpireraient par tous les pores du royaumes ; ils se joueraient de la sagacité de la police parisienne avec autant de succès au moins qu'elle se joue avec atrocité de la personne des infortunés qui en ont fourni la matière.

Mais, de plus, sous quel prétexte essaierait-on même de l'autoriser à les supprimer ? Qu'on y prenne garde, ce n'est pas ici un libelle, une de ces déclamations anonymes qui se perdent ou s'oublient sans laisser de traces, et dont les honnêtes gens concourent à opérer la suppression, même sans y être forcés par le despotisme qu'elles inquiètent. Je signe. Ce sont des faits dont je me déclare garant, et qui ont autant de témoins que la Bastille a fait de victimes. C'est une tyrannie monstrueuse que je dénonce à l'Europe, au souverain équitable dont elle compromet le nom et le règne. Quel sera, même dans le ministère français, le personnage qui osera s'en déclarer le protecteur quand elle sera bien dévoilée ?

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Peut-être y a-t-il des hommes assez lâches pour s'imaginer avoir un intérêt pressant à la soutenir ; mais le roi n'en a aucun ; mais ce que ses conseils et sa cour contiennent d'hommes honnêtes n'en ont pas davantage ; mais de quel front, à quel titre, les autres demanderaient-ils à un monarque vertueux de se porter pour le défenseur de leurs barbaries, à des coadministrateurs intègres et humains de s'en déclarer les complices, en aidant à en supprimer le tableau ?

Diront-ils que ce sont des mensonges? Je les en défie. Sans nier que ce soient des vérités, insinueront-ils qu'elles sont dangereuses ? Ils n'oseraient.

Et où est le danger de fournir à un prince bienfaisant l'occasion de faire le bien? Et où est le danger de révéler à un roi ami de la justice et de sa propre gloire des horreurs qui ne cessent de violer l'une, et qui flétriraient l'autre s'il n'était pas démontré qu'ils les ignore ? La Bastille est-elle un des fondements de son trône ? Est-ce une des dépendances de sa couronne dont il ne lui soit pas permis de changer la constitution ? Ces cachots sont-ils *inamovibles*, comme les siéges des conseillers en parlement? Oserait-on dire au modérateur suprême de la justice et des lois qu'il ne règne que parce qu'il existe dans son royaume un moyen assuré de se défaire successivement de tous ses sujets, sans même qu'il le sache ?

La Bastille peut quelquefois contenir des secrets de l'Etat ; mais le régime abominable qui s'y perpétue n'en est pas un ; et, comme on le verra, c'est ce régime que j'attaque. Pour l'honneur des ministres, j'aime à croire qu'il ne subsiste que parce qu'il n'est pas connu même d'eux. La publicité qu'il va recevoir ne pourrait les inquiéter qu'autant que le gouvernement aurait pris la résolution fixe et immuable de ne pas le réformer, même en le connaissant, et, en vérité, je crois que ce serait un crime de le supposer.

Les ministres feront ces réflexions ; quand ils ne les feraient pas, le roi les fera. Sa Majesté est trop familiarisée avec la lecture des Annales pour supposer, quelque chose qu'on lui dise, ou quelque sujet que je traite, qu'elles puissent rien contenir de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contraire au respect dû à sa personne, aux lois, aux mœurs, au bien public en général.

En attendant, il envoie à M. le baron d'Ogni un nombre d'exemplaires du n° 72 qu'il croit suffisant pour répondre aux premières demandes et compléter le tome IX aux souscripteurs à qui il est dû. S'ils le reçoivent, ce sera une preuve que les passages seront ouverts, et alors on pourra souscrire à la poste. Dans le cas contraire, ce sera aux souscripteurs à lui indiquer un autre moyen de leur faire parvenir ce n° 72 et les suivants, ou à poursuivre leur remboursement contre le ministère.

Les *passages furent ouverts* tout grands aux Annales; mais elles furent encore une fois interrompues en 1785, j'ignore pour quel motif. Linguet, que rien ne pouvait rebuter, réussit à les ressusciter en 1787. « Cette reprise, dit-il, est une époque décisive en tout sens dans sa vie. » Et il ajoute :

Une franchise décente, un soin soutenu de tout rapporter à l'utilité publique, un respect constant pour les *mœurs,* le *culte* et le *gouvernement,* sont les caractères qui ont toujours distingué cet ouvrage. Il n'en a pas moins été traversé par les plus opiniâtres, souvent par les plus cruelles contrariétés; tandis qu'une tolérance ouverte, et même un protectorat non dissimulé, se prodiguaient à des productions d'un genre un peu différent.

Mais, hélas! les persécutions ne firent que redoubler, et rendirent sa tâche de plus en plus difficile. Le n° 116 fut condamné au feu par le parlement; le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n° 117, qui complétait la cinquième année, fut arrêté, et ce n'est qu'après une « *incarcération* de près de deux ans dans les cachots de la *robinocratie*, de la *bureaucratie*, de la *sceaucratie*, et de toutes les *craties* possibles, qu'il fut retrouvé et rendu. » Du reste, « à partir du 27 septembre 1787, par une friponnerie ministérielle dont il s'est plaint vainement quand les coupables disposaient du pouvoir, tous les envois, sans exception, furent non pas *saisis*, non pas *arrêtés*, mais *volés*, à la lettre, dans tous les bureaux où ils étaient découverts. »

La Révolution ouvrit à Linguet et à ses Annales les portes de la France. On lit en tête du tome XVI (juin 1790) que, « l'auteur ayant établi son séjour à Paris, et ne voulant plus d'intermédiaire entre le public et lui, on devra s'adresser à lui-même, hôtel de Toulouse, rue du Jardinet-Saint-André-des-Arts. » Quelque temps après, il transporte son domicile rue Saint-Dominique, près la rue du Bacq, n° 48, et, à cette occasion, « il croit devoir prévenir le public qu'il y a dans la même rue d'autres Annales. Ce titre, ajoute-t-il, est un de ceux qui ont fait fortune dans la Révolution : elle a produit des Annales de toutes les dimensions, de toutes les couleurs, et même de tous les partis. Les siennes ont au moins le mérite de n'être d'aucun parti ; elles n'appartiennent qu'à la *raison*, à la *justice* et à la *vérité*. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On sait que Linguet périt sur l'échafaud; mais on sait peut-être moins généralement qu'il y fut conduit par un paradoxe, mourant comme il avait vécu. Il fut, en effet, traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné pour avoir mal parlé du pain. Voici ce qu'il en avait dit, — et cette citation est singulièrement propre à donner une idée de cet amour excessif du paradoxe qui était le trait saillant de son caractère :

Le pain, considéré comme nourriture, est une invention dangereuse et très-nuisible. Nous vivons de cette drogue, dont la corruption est le premier élément, et que nous sommes obligés d'altérer par un poison pour la rendre moins malsaine. Le pain est plus meurtrier encore cent fois par les monopoles et les abus qu'il nécessite, qu'utile par la propriété qu'il a de servir d'aliment. Le plus grand nombre des hommes n'en connaît pas l'usage, et, chez ceux qui l'ont adopté, il ne produit que de pernicieux effets. C'est le luxe seul qui nécessite le pain, et il le nécessite parce qu'il n'y a point de genre de nourriture qui tienne plus les hommes dans la dépendance. L'esclavage, l'accablement d'esprit, la bassesse en tout genre dans les petits, le despotisme, la fureur effrénée de jouissances destructives, sont les compagnes inséparables de l'habitude de manger du pain, et sortent des mêmes sillons où croît le blé !

Linguet attendait avec impatience le moment de paraître devant le redoutable tribunal; il se faisait une fête, disait-il à ses compagnons de captivité, de dévoiler la sottise et l'atrocité de ses ennemis. Mais il n'avait plus affaire à la grand'chambre; on ne voulut même pas entendre sa défense. « Ce ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sont pas des juges, dit-il tristement en rentrant dans sa prison; ce sont des tigres ! »

Comme leur auteur, les Annales ont été très-diversement appréciées; on s'accorde à dire cependant qu'elles sont au-dessous du bruit qu'elles ont fait.

« Lorsqu'on a été forcé comme moi, dit Brissot dans ses Mémoires, d'analyser ce journal (1), on sait combien il répondait peu au titre fastueux que lui avait donné Linguet : *Annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle !* La partie politique n'était jamais qu'un réchauffé, parfois raccourci, souvent ampoulé, des événements déjà consignés dans toutes les gazettes. La partie civile offrait, avec l'histoire de quelques procès portés devant les tribunaux français, des sarcasmes longuement amplifiés contre les magistrats. La partie littéraire était encore plus insuffisante; ce ne sont que querelles, anecdotes, diatribes, sur les académiciens et les philosophes; d'un côté, récriminations contre les gens du barreau et du parquet; de l'autre, contre les gens de lettres et les savants; on voit à chaque instant percer les souvenirs des démêlés de l'auteur avec ses contemporains.

» On ne peut cependant refuser à Linguet de la chaleur dans le stylé, des images brillantes, du

(1) Brissot, qui fut dans sa jeunesse l'un des plus fervents adeptes de Linguet, et qui n'était revenu qu'assez difficilement de son admiration pour le célèbre avocat, avait été chargé par lui de rédiger les tables de quelques volumes des Annales. Voir au surplus, dans le tome suivant, notre article sur Brissot.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

talent pour le sarcasme. Il a rendu service à la liberté, sans le vouloir, en attaquant avec opiniâtreté la tyrannie de la robe et celle des académies, en heurtant ouvertement l'inquisition à laquelle nos visirs assujettissaient toutes nos productions littéraires. Mais on doit le blâmer d'avoir prostitué son talent au panégyrique du despotisme, à la défense des causes les plus iniques, des paradoxes les plus révoltants, à la satire des écrivains les plus respectables. Linguet voulait des autels, et voulait les composer des débris des statues de grands hommes qui valaient mieux que lui. Si l'utilité publique est le sceau du vrai talent, et le garant d'un réputation immortelle, on s'explique pourquoi le nom de Linguet est mort de son vivant même. La Révolution l'a surpris composant encore la satire du peuple et de la liberté. L'habitude datait de trop loin, elle était trop fortement enracinée, pour que l'arbre pût se plier dans un autre sens. Aussi Linguet ne parut-il que grimacer la liberté, lorsqu'en 1791 il voulut se faire cordelier sous les auspices de Danton et de Camille Desmoulins. Il regardait le club des Cordeliers comme une piscine où s'effaceraient toutes ses prédications en faveur du despotisme. Personne ne fut la dupe de cette hypocrisie tardive (1). »

(1) Dans une lettre adressée à Camille Desmoulins, Linguet offrait au procureur général de la lanterne d'être son substitut; dans une autre, il témoignait son

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Sur un exemplaire des Annales annoté par M. Félix Bodin, vers 1826, on lit cette observation : « Je ne suis pas surpris du bruit que fit cet ouvrage dans le temps. Linguet a un style plein de chaleur et d'originalité (1); on trouve par-ci par-là des vues hardies, des *poussées* dans l'avenir, des pages vraiment remarquables. Du reste, ce Linguet est toujours de mauvaise humeur et mécontent de tout; on ne sait guère ce qu'il veut. Il fut un temps où les écrits de cet homme faisaient fureur, comme aujourd'hui ceux de l'abbé de Pradt, de M. de Montlosier, etc.; mais cela ne se lit plus. » Non, sans doute, les Annales ne se lisent plus comme au moment de leur apparition; cependant quiconque veut connaître le mouvement des idées à la fin du XVIII^e^ siècle ne saurait se dispenser de les lire.

Linguet avait un talent réel : histoire, économie politique, littérature, jurisprudence, diplomatie, il s'était rendu familiers tous ces genres, et il en a traité quelques-uns avec une véritable originalité; mais il a déconsidéré son talent par un excès de fougue, de jactance, de bizarrerie, par sa manie du paradoxe, par ses intempérances de langage, par la véhémence et la continuité de ses emportements.

admiration pour Marat, qui se cachait alors, et dont on eût dit que le silence lui semblait une calamité publique. On le soupçonna même d'être l'auteur de quelques numéros de *l'Ami du Peuple;* un pamphlet dirigé contre lui a pour titre : *Confession sincère et générale de l'avocat Linguet, auteur de* l'Ami du Peuple, *attribué au sieur Marat.*

(1) On a reproché avec raison à Linguet son néologisme; il donna lieu, de son temps, à la publication d'un pamphlet intitulé : *Dictionnaire à l'usage de ceux qui lisent les Annales de M^e^ Linguet.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le plus curieux, c'est qu'il se trouvait lui-même très-modéré, et il poussait les hauts cris quand on retournait contre lui cette arme de la critique qu'il maniait avec si peu de ménagement. Il écrivait au directeur du *Mercure* :

Je ne veux de mal à personne ; mais, quoique indulgent par caractère, je deviens vindicatif par raison : je m'aperçois qu'on n'est ménagé dans le monde qu'autant qu'on y paraît méchant. La littérature est, à cet égard, un monde très-perfectionné. Ainsi, je n'attaquerai jamais le premier ; mais j'ai juré de ne me laisser jamais attaquer impunément. Je tiendrai ma parole, et vous serez bientôt le maître d'en faire l'expérience. Il paraîtra de moi, à la Saint-Martin, trois ouvrages intéressants, au moins par leur objet : critiquez-les, je serai le premier à vous applaudir, si c'est avec raison ; mais parlez-en décemment, si vous en parlez, ou bien je relirai mon Voltaire pour y apprendre comment il faut traiter un journaliste qui s'oublie.

Il faut songer que Linguet était surexcité par l'ardeur de la lutte quand il parlait ainsi ; à son début dans la carrière du journalisme, il affectait des sentiments beaucoup moins agressifs. Répondant à l'abbé Roubaud, rédacteur de la *Gazette d'Agriculture*, il assurait qu'on essayerait en vain de faire entrer dans son cœur une tentation de vengeance.

Jusqu'ici, disait-il, je ne me suis jamais livré à ces mouvements peu chrétiens que quand j'ai été provoqué. Dorénavant je veux conserver mon sang-froid même contre l'outrage. L'expérience me fait voir qu'on ne gagne rien à s'échauffer. Quoique la vérité n'aille guère avec la froideur, il faut tâcher de ne pas lui donner pour compagnes la colère et la malignité, qui s'allient trop aisément avec le mensonge.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais il ne devait pas longtemps se tenir parole à lui-même; à chaque instant il ramène sa personnalité sur la scène. Il sent ce que cela a de fâcheux, de peu digne, et il s'en irrite davantage.

Combien, s'écrie-t-il, combien n'est pas cruelle la position d'un homme compromis sans cesse par des inculpations iniques ! S'il se tait, ses ennemis en triomphent; ils argumentent de son silence, et en concluent hardiment que c'est l'équivalent d'un aveu. S'il parle, s'il confond l'imposture, ils l'accusent d'égoïsme et d'orgueil, et trouvent moyen par là de le rendre plus odieux au milieu de son avantage qu'il ne l'était avant la destruction des soupçons dont il s'est lavé.

Quelle est donc la ressource de l'innocence calomniée ? Ce n'est pas tout d'ailleurs : non seulement on fait en sorte que la patience et la justification lui deviennent également dangereuses; mais on réussit encore à les rendre, l'une et l'autre, également inutiles. Quiconque est en butte à des ennemis adroits et ardents, comme la haine l'est toujours, ne doit point s'attendre à voir jamais les préjugés appuyés par eux absolument détruits : on n'acquiert, en se défendant avec opiniâtreté, que le renom d'un homme plein de soi-même. Le public ne se lasse jamais de l'attaque, et il s'en souvient toujours; il se dégoûte bientôt de la réfutation, et il l'oublie sur-le-champ; il ne tarde pas à faire un crime à la vérité d'être aussi infatigable que le mensonge, il n'accorde qu'à celui-ci le droit de se répéter impunément...

C'est ainsi, dit-il, que ses détracteurs ont persuadé à tout le monde qu'il était un caractère violent, un écrivain satirique, un censeur sans égards, qui ne se plaisait que dans des guerres injustes, et qui les commençait toujours; qu'après avoir réussi à le faire passer pour un cerveau bouillant que rien ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pouvait contenir, pour un apologiste du despotisme, pour un panégyriste de la tyrannie et des plus abominables tyrans qui aient souillé le trône, ils sont aussi parvenus à faire recevoir comme une vérité incontestable qu'il se chargeait par goût des mauvaises causes, et qu'à son seul nom les tribunaux préparaient une condamnation, bien qu'il eût prouvé que, sur plus de cent affaires, il n'y en avait eu que neuf où la justice eût suivi une opinion différente de la sienne (1).

Il faut convenir aussi que les adversaires de Linguet le ménageaient peu, comme on le voit du reste par le passage que nous venons de citer. Parmi ses contradicteurs, il en est un qui engagea avec lui une lutte corps à corps dont l'histoire du journalisme n'offre pas d'autre exemple. On lit à ce sujet dans les *Mémoires secrets :* « Un anonyme, pour faire sa cour sans doute au ministère de France, propose par souscription des *Analectes politiques, civiles et littéraires* (2), ouvrage périodique pour servir de supplément aux Annales de M. Linguet, avec cette épigraphe : *Tu cave defendas, quamvis mordebere dictis* (3). Ce supplément, ainsi qu'on le conjecture aisément, est un prétendu contrepoison imaginé pour guérir des morsures du journaliste. On se

(1) *Journal de Politique et de Littérature,* n° 3, du 15 nov. 1774.
(2) C'est le titre annoncé par le prospectus ; le véritable titre est : *Analectes critiques pour servir,* etc.
(3) Sen., c. ult. *de Tranquil.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

propose en conséquence de le suivre à la piste, et d'appliquer le remède l'instant d'après qu'il aura fait la plaie. »

Voici en quels termes l'auteur de cette sorte de contrepartie des Annales annonçait son projet, en faisant appel à tous ceux qui voudraient concourir avec lui à la recherche du vrai, du juste et de l'honnête dans tous les genres :

Ce n'est plus dans un journal, mais dans des Annales dont la réunion doit former une histoire universelle, que M. Linguet se propose de venger désormais l'humanité des outrages qui la flétrissent, d'éclairer la raison sur les écarts qui la déshonorent, et de fixer le jugement de la postérité sur les événements, les lois et les mœurs de notre siècle.

Il n'y a pas, dit-il, de décisions des tribunaux que le public n'ait droit de revoir.

Mais les siennes seraient-elles sans appel? L'amour de la vérité nous fera suivre ce nouveau Salluste dans ses récits comme dans ses raisonnements, et, toutes les fois qu'il empruntera le tonnerre de Démosthène, nous saisirons la hache de Phocion. . . . . .

Ces Analectes suivront exactement, de mois en mois, les Annales de M. Linguet, et elles seront disposées, pour le format, à leur servir, si l'on veut, de supplément...

C'est bien mieux encore : le texte de Linguet et la réponse de son contradicteur sont disposés sur deux colonnes en regard, de manière à ce que le juge du camp puisse mieux apprécier les coups, ou, si l'on veut, à ce que le contrepoison soit plus près du poison.

La nouvelle de cette entreprise dut surprendre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Linguet; mais elle ne pouvait l'effrayer : il n'hésita pas à en publier le programme dans ses Annales. « Je reçois, dit-il, en ce moment, par la poste, la pièce suivante, imprimée. J'ignore si c'est une plaisanterie ou un projet sérieux; dans un cas ou dans l'autre, je crois devoir contribuer à la rendre publique. » Et en effet il la donne tout au long, en la faisant suivre de réflexions où il traite ses contradicteurs avec le superbe dédain qui lui était habituel.

Les Analectes, qui ne pouvaient ramener les admirateurs de Linguet, n'allèrent pas au-delà de deux volumes, du moins à notre connaissance. On les attribua d'abord à un avocat nommé de Lacroix; mais celui-ci s'en défendit par une lettre au *Journal de Paris*, où il déclarait respecter trop les infortunes de son ancien confrère pour s'acharner après lui et le poursuivre jusque par-delà les mers. On pensa depuis qu'elles étaient de l'abbé Morellet. Nous ne pouvons, pour notre part, que mentionner ces conjectures.

Les Annales de Linguet forment 19 volumes in-8°; la continuation de Mallet du Pan en forme 6.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## Courrier de l'Europe.

—

Un autre journal, bien autrement important, d'ailleurs, contrebalança pendant quelques années la vogue de celui de Linguet, et partagea avec les *Annales* le privilége de préoccuper deux gouvernements : c'est le *Courrier de l'Europe*, dans les bureaux duquel nous allons rencontrer trois hommes célèbres à des titres bien divers : Morande, Brissot de Warville, dont les Mémoires nous fourniront la plupart des détails qui vont suivre, et le comte de Montlosier. La publication de cette *Gazette anglo-française* commença à Londres en 1776, et fut d'autant plus remarquée, que c'était le premier essai de ce genre qui y eût été tenté. Jusque-là, l'Angleterre avait été véritablement une terre étrangère pour le reste de l'Europe ; on ignorait presque tout ce qui se passait dans son sein ; on ne connaissait guère sa constitution que par les écrits de Montesquieu ou par les récits frivoles des voyageurs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui allaient passer quinze jours à Londres pour le compte de quelques libraires, et revenaient à Paris débiter leurs relations. Les gazettes hollandaises auraient pu suppléer à l'absence totale des faits et des documents ; mais leurs fragments mutilés, traductions informes des gazettes anglaises, étaient si défectueux, si fatigants, si confus, qu'à peine pouvait-on les lire, et, lorsqu'on les avait lus, c'était un chaos où l'on s'apercevait qu'il n'y avait rien à prendre. Un Français, homme d'esprit, avait entrevu dans tous ces motifs, et dans la nécessité où étaient les gouvernements du continent de connaître les affaires de l'Angleterre, les éléments d'un grand succès pour un journal : il résolut d'en fonder un. Il sentit tout le parti qu'il pouvait tirer de l'amas immense des feuilles quotidiennes et périodiques que Londres voit éclore, pour composer, à Londres même, un journal français. Il annonça son plan, qui fut partout goûté, même en France. Il était bien propre, en effet, à piquer la curiosité. On y promettait d'apporter les plus grands soins à ne rien présenter au public qui ne fût capable de l'instruire ou de l'amuser. L'histoire et les progrès des arts utiles comme des arts agréables, le tableau des vertus comme des vices des différents peuples du monde, et principalement les nouvelles politiques, étaient les objets qu'embrasserait et traiterait le nouveau journal. Des correspondants instruits, la-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

borieux, exacts, répandus dans les principales villes de l'Europe, et choisis avec une scrupuleuse attention, y répandraient une variété piquante qu'on eût vainement cherchée ailleurs. Mais ce qui surtout le rendrait précieux, c'étaient les extraits fidèles des 53 gazettes qui paraissaient à Londres toutes les semaines : ces productions extraordinaires de la liberté de la presse y seraient appréciées, quelquefois combattues. Il en devait être publié deux numéros par semaine, « en grand papier, ainsi que les autres gazettes anglaises, caractère fin et serré», au prix de 48 livres pour toute la France, ou 6 sous par nombre ou numéro.

S'il était extraordinaire qu'un étranger allât s'établir en Angleterre pour, de là, divulguer les desseins de l'Angleterre ; il ne dut pas sembler moins étrange qu'un Anglais s'associât à cette publication, et fournît les fonds nécessaires pour l'entreprendre. On prétend, et Voltaire l'a répété dans sa préface de *Zaïre,* qu'il n'y a point de commerce qui déshonore à Londres. Celui du Courrier de l'Europe pouvait paraître peu patriotique; mais, en se rappelant que les Hollandais fournirent eux-mêmes aux vainqueurs de Berg-op-Zoom les poudres qui firent prendre cette ville, on pardonnait à un spéculateur d'échanger les secrets de son pays contre l'or d'un pays ennemi : car l'or n'a pas d'ennemis, disait-on sans doute. Cet or d'ailleurs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

se dépensait à Londres, et c'était tout bénéfice pour Londres. Ce calcul n'est peut-être pas tout à fait celui des Romains ; mais les Romains n'étaient pas marchands.

Cet entrepreneur de la Gazette anglo-française se nommait Swinton ; l'auteur du plan était un réfugié français nommé de Serre de Latour. Le premier mettait dans l'association son argent, son industrie; l'autre y mettait son esprit. Voici comment, selon Brissot, s'était formée cette association.

Né sans fortune, mais d'une bonne famille, élevé dans un monde brillant, mais incapable d'en soutenir la dépense, de Latour avait fait la cour, quoique marié, quoique père de plusieurs enfants, à la femme de l'intendant d'Auvergne ; elle était sa parente, il était le secrétaire du mari ; elle était jeune, jolie, aimable ; le mari était vieux, laid, grondeur. Le secrétaire fut donc bientôt préféré à l'intendant. Cette liaison ne pouvait manquer d'attirer des malheurs au couple d'amants. Ils arrêtèrent de prendre la fuite, mais en se munissant de secours abondants, pour ne pas tomber dans la misère. L'Angleterre seule offrait un asile impénétrable à toutes les recherches du ministère français. Ils le choisirent. Les premiers mois s'écoulèrent délicieusement ; la misère arriva. L'imprévoyant de Latour n'avait pas songé à la prévenir. Il fallait pourtant s'en tirer. On épuisa toutes les ressources. L'amante infortunée

EFERUS - Recherches & Classification numériques

soutint ce revers avec calme, et de ses doigts délicats elle fournit longtemps aux besoins du petit ménage. De Latour, de son côté, se mit à l'affût des expédients. La guerre d'Amérique occupait alors tous les esprits, on craignait aussi une rupture avec la France; cette contrée était avide de nouvelles, et cette avidité devait encore redoubler si la guerre venait à se déclarer. Cette idée conduisit de Latour au projet d'une gazette qui serait composée en français à Londres, et distribuée en France.

Il s'adressa à Swinton, qui était alors en grande réputation parmi les Français, qu'il aidait de sa bourse, et qu'on recherchait, quoique les conditions de son obligeance fussent très-onéreuses. C'était une sorte de chevalier d'industrie, d'une honorabilité très-problématique. Sa maison était le rendez-vous des Français les plus décriés ; il était le correspondant de Beaumarchais et presque l'esclave de l'infâme Morande, qui, connaissant sa vie, se servait de cet avantage pour lui soutirer de l'argent quand il tombait dans le besoin, et cela lui arrivait souvent. Swinton, en effet, avait fait tous les métiers pour vivre, et on l'accusait d'avoir gagné sa fortune, soit frauduleusement au jeu, soit en prêtant à une grosse usure, surtout aux jeunes seigneurs français qui venaient prendre à Londres des leçons d'anglomanie, soit en exerçant mille sortes d'industries peu honorables. Ainsi, tout à la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fois, il tenait une boutique de marchand de vin sous le nom d'un commis, un café sous le nom d'un autre; ailleurs, il donnait à jouer; au dehors de la ville, il avait des maisons où il logeait de jeunes seigneurs français; en même temps il spéculait sur des pépinières plantées d'arbres fruitiers transportés en France et sur des remèdes anti-vénériens. Enfin, et c'était là le plus clair de son revenu, il tirait des sommes considérables des intérêts qu'il avait dans plusieurs gazettes anglaises. Il vit dans le projet de Latour, dont il connaissait le talent, une nouvelle source de fortune : il n'hésita pas à fournir les sommes nécessaires pour la mise en œuvre.

Telle est l'origine du Courrier de l'Europe. C'est à un rapt, dit Brissot, qu'on dut cette feuille, qui contribua plus qu'on ne pense au succès de la guerre d'Amérique, et, par suite, à la Révolution française.

C'était principalement sur la France que reposait le succès du nouveau journal; mais comment le faire admettre dans un pays où la censure était si sévère? L'intérêt aplanit tout. Le ministère français avait besoin de connaître à fond l'Angleterre: de Latour fit adroitement sentir de quelle utilité son journal pouvait devenir pendant le cours de la guerre qui allait s'engager; il valait au gouvernement cent espions, et il lui rapportait, au lieu de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

coûter. M. de Vergennes donna son consentement.

Le Courrier devait paraître à Paris en même temps qu'à Londres; mais il était difficile qu'un journal écrit dans un pareil milieu n'oubliât pas la mesure qui convenait de l'autre côté du détroit. Dès le second numéro il était proscrit en France. On trouva qu'il critiquait notre ministère d'une façon indécente, insolente même, et que les termes dans lesquels il parlait du roi et de la reine ne pouvaient être tolérés. La police le fit saisir dans tous les lieux publics; le roi même se montra si irrité de l'audace de ces nouveaux gazetiers, que non-seulement il ordonna d'empêcher l'introduction du Courrier par la poste, mais qu'il défendit à ses ministres d'en recevoir aucun exemplaire.

Cette proscription était un coup mortel pour la nouvelle feuille. C'est ce que comprirent parfaitement ses entrepreneurs. Ils députèrent vers M. de Vergennes pour obtenir la levée de l'interdit, rejetant la faute du passé sur le sieur Morande, l'auteur tristement célèbre du *Gazetier cuirassé*, et promettant de se renfermer dans les bornes de l'honnêteté des autres gazettes étrangères introduites en France. M. de Vergennes réussit à vaincre la répugnance du roi, auquel il représenta que le meilleur moyen d'arrêter les sarcasmes de cette feuille était de lui permettre l'entrée de la France; et la distribution à Paris en fut permise à partir du 1er novembre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'événement prouva que le ministre des affaires étrangères ne s'était point trompé : le Courrier, de ce moment, se montra aussi obséquieux pour le ministère qu'il avait été insolent dans l'origine.

J'aurais voulu donner les articles qui avaient pu exciter une si grande colère, mais il ne m'a pas été possible de les rencontrer. La collection, d'ailleurs fort rare, du Courrier de l'Europe, dont les premiers numéros parurent au mois de juillet 1776, ne part que du mois de novembre de la même année, et le titre porte : « Courrier de l'Europe, ou Gazette des gazettes, *continuée sur un nouveau plan, le 1^er^ novembre* 1776. » Cela voulait dire continuée dans un nouvel esprit, plus encore que sur un nouveau plan, et les orages soulevés par les premiers numéros, non-seulement en France, mais ailleurs encore, ne furent pas étrangers sans doute à la détermination qui les fit exclure de la collection. Le Courrier, voyant qu'il s'était fourvoyé et qu'il n'arriverait point au succès, à la fortune, par la voie où il s'était engagé, voulut probablement, — qu'on nous passe cette expression, — faire peau neuve, en adoptant une politique plus modérée.

Le premier numéro du journal ainsi amendé est accompagné d'un avis du rédacteur et des propriétaires, dans lequel on lit : que le titre de cette gazette annonçait originairement qu'elle était destinée à circuler dans l'Europe entière; que quelques

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mois se sont écoulés avant que ce projet pût être effectué dans un certain degré d'étendue, mais qu'enfin ils sont parvenus à assurer cette circulation générale. Ils y font ressortir les avantages de leur feuille, qui contient la matière de quatre gazettes ordinaires. Quant à leur plan, ils donneront d'abord les nouvelles politiques de l'Angleterre, et tout particulièrement des colonies anglaises de l'Amérique, dont la lutte avec la métropole occupait alors si vivement l'attention de l'Europe. Deux colonnes seront destinées à une agréable variété; quelquefois un peu de littérature, quelques morceaux de poésie nouvelle; la notice des spectacles, des courses, des inventions; les bagatelles du jour; le récit de ces bizarreries variées et amusantes qui semblent être le produit exclusif du sol britannique. A cet agrément, particulier à l'Angleterre, ils en ajouteront un autre, celui de fournir deux fois la semaine le journal le plus exact de tout ce qui méritera, en Europe, d'être recueilli par les historiens de tout genre : il ne s'agira pas de rendre compte des promenades des princes, ce ne seront pas des extraits de gazettes; ce seront des articles raisonnés et digérés dans le genre estimé du *Journal politique*, ouvrage précieux, qu'ils prendront pour modèle, sans prétendre à la concurrence.

Le succès de la Gazette anglo-française fut ra-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

pide et grand ; en quelques mois le nombre des souscripteurs avait dépassé cinq mille, et Latour en tirait pour sa part plus de 25,000 livres.

Ce n'est pas que les persécutions lui aient jamais manqué. Quelques promesses, en effet, que le Courrier eût faites d'être sage, il lui arriva pourtant quelquefois de s'oublier, et c'était, à chaque saisie, une grande inquiétude pour ses souscripteurs et ses partisans. « L'abondance des matières qu'on y traite, lit-on dans les *Mémoires secrets*, lui procure nécessairement beaucoup plus de lecteurs qu'aux autres gazettes, d'autant que l'on s'y permet de fréquents écarts et une liberté infiniment plus grande qu'ailleurs; mais aussi il en résulte une frayeur continuelle de le voir supprimer. Déjà plusieurs numéros ont été arrêtés, et, malgré l'excessive indulgence du ministère à son égard, sans doute à raison de sa nature anglaise, qui suppose une indépendance particulière, il est difficile que l'humeur ne s'en mêle pas à la fin, et qu'on ne proscrive irrévocablement cette feuille, au fond peu rare, fort bavarde, et ayant tous les défauts du terroir. Les différents partis de ce pays-ci, dans tous les genres, seraient désolés de cet événement, qui les priverait de ce réceptacle de leurs querelles et de leurs injures. »

Et ce n'était pas seulement de Paris que lui venaient les obstacles ; une autre fois il était la vic-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

time des mésintelligences des cours de Vienne et de Berlin. Le ministère de Vienne, ne pouvant répondre efficacement à certains mémoires et écrits de la cour de Berlin ou de ses partisans insérés dans le Courrier de l'Europe et dans le *Courrier du Bas-Rhin,* en interdit, par une misérable vengeance, l'entrée et la lecture dans tous les Etats de l'impératrice reine, où ces deux feuilles étaient très-recherchées, l'une pour son intérêt, sa véracité et son énergie, exaltée par Linguet lui-même, qui n'était pas prodigue de louanges; l'autre pour les détails curieux, étendus et rapides, qu'elle donnait sur les affaires d'Angleterre; ce qui ne fit qu'accroître la démangeaison de les avoir. Le roi de Prusse prit fait et cause pour le *Courrier du Bas-Bhin,* qui s'imprimait dans ses Etats, et, usant de légitimes représailles, il rendit une ordonnance où il défendait très-sévèrement à tous ses fidèles sujets de faire venir, introduire ou débiter dans ses Etats les gazettes françaises des villes de Bruxelles et de Cologne, ainsi que les gazettes allemandes de cette dernière ville et de Francfort-sur-le-Mein, et autres, qui paraissaient sous la dénomination de *Gazettes du Bureau général des Postes impériales*, sous peine d'une amende de 50 ducats par contravention. Cette défense était motivée sur ce que, depuis le commencement de la guerre, plusieurs redacteurs de gazettes étrangères, s'écartant constam-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment, et d'une manière peu convenable, des règles d'impartialité que leur prescrivaient leur état et leur devoir public, avaient offensé le gouvernement du roi de Prusse.

Le Courrier fut assez habile pour triompher de tous ces obstacles, et son succès ne fit que s'en accroître. Un jour arriva cependant où les craintes des souscripteurs français se réalisèrent. Au mois d'avril 1778, ils cessèrent tout à fait de le recevoir, à l'exception de quelques numéros qui arrivaient de temps à autre, par contrebande. Mais, cette fois, l'obstacle ne venait pas du ministère français; c'est à Londres, on aura peine à le croire, que les envois étaient arrêtés.

Le ministère anglais avait été frappé de tout le mal que pouvait lui faire la publication du Courrier de l'Europe. La guerre continuait ses ravages au moment où la Gazette anglo-française commençait les siens; on se l'arrachait de Paris à Saint-Pétersbourg; elle compta bientôt des souscripteurs dans tous les coins de l'Europe. Par elle on apprenait à connaître Fox, Burke, North, dont on répétait les discours et dont on écorchait les noms. Et chacun admirait l'éloquence sublime, et jusqu'alors inconnue, de tous ces orateurs; et chacun s'étonnait que le roi Georges se laissât si tranquillement insulter par eux, et ne logeât pas à la Tour quelques-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

uns de ces beaux parleurs. Quoi ! point de lettres de cachet, point de Bastille ! C'est là que le peuple est roi, se disait-on. Puis on croyait avoir quelques idées de la constitution anglaise, parce qu'on avait lu les discours de rhétorique que le journaliste français prêtait souvent à ces personnages, ou fabriquait d'après les journalistes anglais, qui les fabriquaient les premiers.

Dans tout ceci, il n'y avait pas grand mal pour l'Angleterre ; mais ce qui lui en fit beaucoup, c'est que, par le récit plus ou moins exact des débats parlementaires, par les réflexions qui les accompagnaient ou qu'ils faisaient naître, on s'aperçut tout à coup de la faiblesse de l'administration, des divisions qui régnaient et parmi les hommes d'Etat et parmi les trois peuples ; c'est qu'il arriva souvent qu'on devina plusieurs mois d'avance les projets les plus importants des ministres, et qu'on en profita pour les renverser.

Lord Stormon, pendant son séjour à Paris, avait été témoin des succès du Courrier de l'Europe, des lumières qu'il répandait sur les affaires de son pays, et du tort qu'il faisait à ses intérêts. Rappelé en Angleterre par la déclaration inattendue du traité de commerce entre la France et les Etats-Unis, et par la guerre nouvelle qui allait en être la suite, il ne cessa de remontrer au Parlement, et surtout à son oncle, lord Mansfield, les funestes résultats de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la tolérance qu'on accordait à cette gazette française, qu'il appelait un espionnage public.

Le profond magistrat lui répondit qu'on avait déjà cherché tous les moyens légaux pour arrêter sa publication; mais la loi était muette, ou plutôt la loi permettait d'imprimer en français, en grec, en hébreu, toutes les sottises que les folliculaires anglais imprimaient dans leur langue, et il fallait respecter la loi ou en faire une nouvelle: tel était son avis, tel était aussi celui de quatre célèbres jurisconsultes consultés à ce sujet, et parmi lesquels figurait Dunning, depuis lord Arhburton.

Or, il avait paru indigne d'une grande nation de descendre à une pareille mesure; elle eût décelé des craintes et de la pusillanimité. On pouvait proscrire le journal, on eut l'air de le mépriser; et le rédacteur français, qui pendant quelque temps avait été vivement inquiété, vit bien qu'il pouvait continuer à nuire à l'Angleterre, à l'abri même des lois anglaises.

Cependant le ministère anglais, que les succès toujours croissants du Courrier indisposaient de plus en plus, ne pouvant en arrêter l'impression, imagina d'en arrêter du moins l'expédition pour la France. Il prétendit que les ballots de la Gazette étaient des ballots de marchandises, et il fit mettre l'embargo sur les paquets qui s'expédiaient deux fois la semaine par les paquebots, croyant ainsi

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avoir trouvé le moyen, en éludant la loi, d'empêcher son effet dans le pays où il lui paraissait le plus à craindre.

Swinton ne fut point déconcerté par ce contre-temps; pour parer le coup, il imagina de fonder une imprimerie à Boulogne-sur-Mer, et d'y faire imprimer le Courrier qui se publiait à Londres. M. de Vergennes y consentit, à la condition toutefois que la reproduction faite ainsi en France serait soumise à la censure de l'abbé Aubert.

Il ne s'agissait donc plus que d'avoir un rédacteur. Il lui fallait un homme actif, sachant l'anglais, ayant quelque habitude d'écrire, et un peu versé dans la politique. Swinton crut avoir trouvé cet homme dans l'auteur d'un récent écrit qui venait de lui tomber dans les mains, le *Testament politique de l'Angleterre*. Cet auteur était Brissot, celui-là même qui, dix années plus tard, devait jouer un si grand rôle dans la Révolution française.

Brissot, qui menait à Paris une vie précaire assez peu réglée, las, c'est lui-même qui le dit, de vivre dans le bourbier où ses connaissances l'avaient plongé, accepta avec empressement les propositions que lui fit Swinton. Il devait diriger la réimpression du Courrier à Boulogne, avec tout pouvoir sur l'article variétés, dont le rédacteur principal, qui habitait Londres depuis plusieurs années, ne pouvait être aussi bon juge que lui. C'était, dit-il,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette partie qui lui plaisait davantage, car le reste était purement administratif et mécanique; mais il se réjouissait d'avoir à ses ordres un papier qui pouvait répandre des principes dont il était un fervent enthousiaste, qui le mettait à même de satisfaire ses goûts pour la littérature, et de poursuivre ses études et ses recherches sur la politique et les sciences. « Il fallait bien des considérations semblables, ajoute Brissot, pour me faire voir en beau ma position sociale, et ces occupations de journaliste, alors si peu estimées. Bayle, me disais-je, a bien été précepteur, Postel goujat de collége, Rousseau laquais d'une marquise. Honorons le métier, il ne me déshonorera point. Au lieu de ces anecdotes insipides, de ces chroniques scandaleuses, parlons des constitutions et des intérêts des peuples; au lieu de ces misérables vers, de ces satires grossières, de ces éloges vendus à des écrivains médiocres, il faut publier des extraits des meilleurs livres, et les faire ainsi connaître; il faut y propager les saines doctrines, qui rendent les hommes éclairés et vertueux; il faut y révéler le mérite de la littérature anglaise, que tout le monde ignore; il faut y rendre des services à des hommes de lettres estimables, et qui en conserveront souvenir et reconnaissance. Voilà de quoi faire honorer un métier et le faire aimer. »

Assurément; mais il était à craindre que toutes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les parties de ce programme, où Brissot se montre à découvert, ne fussent pas précisément du goût du ministère français, qu'il ne partageât pas la manière de voir de notre jeune philanthrope sur les saines doctrines qui rendent les hommes heureux, sur l'opportunité de parler des constitutions et des intérêts des peuples. C'est ce qui arriva bientôt, en effet : le ministère vit dans le nouveau Courrier une tribune dangereuse qu'il fallait abattre, et il l'abattit. Il intima l'ordre de s'en tenir aux nouvelles anglaises, et le Courrier de Boulogne redevint à peu près la plate réimpression du Courrier de Londres. Je dis à peu près, car de temps en temps il s'y glissait des articles raisonnables, — c'est Brissot qui parle, — qu'on avait soin de supprimer, ce qui procurait au public le plaisir de lire à leur place les fables de l'abbé Aubert, de mauvais vers, de méchantes épigrammes, et quelques morceaux de littérature scrupuleusement censurés.

L'emploi de Brissot, réduit ainsi à un travail purement mécanique, avait beaucoup perdu de ses charmes pour lui, et ne pouvait plus suffire à son esprit actif et novateur. Il songeait à trouver quelque autre voie plus large, quand, un beau jour, tout à coup, Swinton lui annonça leur séparation prochaine. Un nouveau projet l'avait séduit, et, pour l'exécuter économiquement, il voulait se débarrasser de Brissot. Considérant les profits immenses



EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il tirait de sa gazette, malgré l'énorme rétribution qu'il était obligé de payer à la trésorerie secrète de M. de Vergennes, il avait imaginé qu'il pourrait les doubler et les tripler en étendant son entreprise, en faisant réimprimer son Courrier pour la Hollande, les Pays-Bas, l'Allemagne. Et tout d'abord il avait résolu d'en gratifier l'Espagne. Ce royaume paraissait vouloir prendre une part active aux troubles de l'Amérique et à l'abaissement de cette puissance anglaise qui l'avait si cruellement humilié lors de la dernière paix. Mais l'Espagne était dans la plus profonde ignorance sur la situation de l'Angleterre; lui procurer les connaissances qui lui manquaient, c'était donc lui rendre service, c'était mériter d'être accueilli par elle. Dans cette idée, il songea à faire traduire sa gazette en espagnol et à obtenir l'autorisation de la faire circuler en Espagne. L'autorisation lui fut accordée, et il rencontra bientôt le traducteur qu'il lui fallait. C'était un Espagnol plein d'esprit et de verve, nommé Sala Delunel, qui écrivait aussi bien l'italien que sa langue maternelle, et qui pouvait être ainsi doublement utile au spéculateur de gazettes, s'il lui prenait fantaisie d'en faire en italien. Swinton était allé plus loin encore : il en était venu à penser que Delunel pourrait parfaitement remplir le poste de Brissot, ce qui lui procurerait une petite économie, et il le lui donna. Par exemple, il se garda bien de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dire à ce dernier les vrais motifs qui le faisaient agir; à l'entendre, il était obligé de le sacrifier aux exigences de Latour, leurs brouilleries seules le mettaient dans la nécessité de se séparer de lui. C'était un habile homme que ce Swinton.

Brissot, qui ne le connaissait pas encore, qui ne voyait en lui que le bienfaiteur qui l'avait tiré du bourbier, le crut et se résigna. Mais il devait rentrer au Courrier par une autre porte, et même, comme nous le verrons tout à l'heure, il ne tint qu'à lui d'en avoir la rédaction suprême.

Swinton, en effet, pouvait rompre avec les instruments dont il se servait, quand il y trouvait un avantage; mais il n'hésitait pas à les reprendre, si son intérêt le commandait. Brissot ne tarda pas à en avoir la preuve. Il était revenu à Paris, « dans ce gouffre qu'il avait eu tant de plaisir à abandonner », et il y gagnait péniblement sa vie, quand Swinton y fit un voyage. Entre eux il ne pouvait tarder à être question de gazettes. Swinton regrettait beaucoup de n'avoir aucune part dans le *Journal de Paris*, dont nous savons que le produit était très-considérable, et il le regrettait d'autant plus que c'était par sa faute, et un peu aussi par celle de Brissot, car des offres lui avaient été faites, et c'est sur le conseil de celui-ci, avec lequel il venait d'entrer en relations, qu'il les avait refusées. Brissot avoue qu'en détournant Swinton de cette affaire, il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avait agi très-étourdiment. « Je calculais alors, dit-il, le succès de cette feuille d'après la pauvreté de sa rédaction et la censure qui pesait sur elle; je ne voyais pas la soif immense de nouvelles que l'on avait en France, et la disposition des esprits à les rechercher partout, et quelles qu'elles fussent. » Quoi qu'il en soit, Swinton proposa de fonder une feuille qui pût rivaliser avec celle de Paris; il devait fournir les fonds, un grand faiseur de projets nommé Hénique se chargeait des démarches nécessaires pour obtenir le privilége, et la rédaction devait appartenir à Brissot. Mais ils avaient affaire à forte partie, et toutes les tentatives d'Hénique, bien qu'appuyées probablement par l'argent de Swinton, demeurèrent sans résultat.

Quand, à quelques années de là, Brissot alla à Londres dans l'intention d'y fonder un Lycée, son premier soin fut de rechercher Serre de Latour, avec lequel il avait été en correspondance lorsqu'il faisait le Courrier à Boulogne. Il pensait avoir par lui l'explication des procédés de Swinton à son égard, et puis il espérait tirer parti de son journal pour les projets qu'il méditait. Latour le satisfit sur ces deux points : il lui révéla le mensonge de Swinton, et il lui proposa de se charger de la partie littéraire du Courrier, aux conditions qu'il voudrait fixer. Brissot se hâta d'accepter cette offre, qui, in-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dépendamment des cent louis dont elle augmentait ses ressources, très-modiques, le mettait dans une excellente position pour la réalisation des projets qui l'avaient amené à Londres. Ce n'est pas qu'il n'éprouvât quelque répugnance à reprendre le métier de journaliste; mais, dit-il, « il me fut aisé d'apaiser mes scrupules par la pureté de mes intentions et la nature même du travail dont j'étais chargé. Appelé à écrire par un goût impérieux, et aussi par les circonstances, j'ai cru qu'un écrivain devait distinguer son siècle et la postérité, et qu'il fallait travailler pour l'une sans abjurer l'autre. Il y a vingt manières différentes d'influer sur son siècle, et d'être utile à ses semblables. On peut le faire en remplissant les papiers publics de ses opinions, en répandant, en multipliant les brochures utiles et qui parlent le langage du jour. Les livres profondément pensés et purement écrits vont seuls à la postérité. Pour elle il faut jeter en bronze et graver au burin; pour son siècle on peut se contenter de plâtres et d'esquisses légères : ils suffisent aux besoins du jour. Tel était le raisonnement qui me fit adopter, comme tous les écrivains les plus distingués de cette époque, le travail des ouvrages périodiques et des journaux; je travaillais, comme eux, pour influer sur les lecteurs du moment, et non pour ma réputation, ni pour le siècle à venir... Je saisissais l'occasion de répandre les principes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des véritables sciences, la politique et la morale, dans les seuls écrits qu'un certain public lit constamment. Peut-être, en réfléchissant sur cette idée, eût-on bien fait de publier Montesquieu, Voltaire ou Rousseau, sous la forme périodique, au lieu de les disséquer platement sous les titres de *Génie* ou d'*Abrégé*. »

Tel fut l'esprit dans lequel Brissot travailla au Courrier de l'Europe et lui fournit des articles littéraires et politiques, depuis février jusqu'en novembre 1783. A cette époque il abandonna cette feuille pour mettre à exécution son projet de Lycée. Il n'en avait pourtant pas fini avec elle. Swinton, s'étant brouillé avec de Latour, qui lui faisait payer chèrement la réputation du Courrier, et croyant pouvoir le priver de sa propriété, en proposa à deux reprises la rédaction en chef à Brissot, en lui offrant 500 louis par an. C'était la moitié à peu près de ce que recevait Latour, en sorte que Swinton faisait une excellente opération en se dégageant de ses liens. Mais il mettait à l'offre qu'il faisait à Brissot une condition, c'est que celui-ci accepterait Morande pour collaborateur. A ce nom, dit Brissot, je reculai d'effroi. On a là l'explication de la rage avec laquelle Morande ne cessa depuis ce jour de poursuivre Brissot.

Un peu plus tard, Swinton en vint à ses fins; il amena le facile et insouciant Latour à lui aban-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

donner le Courrier de l'Europe, et il en confia la rédaction à l'homme que dix fois lui-même il avait déclaré digne du gibet.

Dépossédé, plus ou moins volontairement, Serre de Latour entreprit une *Gazette britannique des Finances et du Commerce*, dans laquelle on trouvait « des rapports véridiques, des observations exactes, des vues saines, et, joint à tout cela, un style facile, clair, précis, et une manière toujours agréable et piquante. » Rentré en France à l'époque de la Révolution, il publia, au mois de septembre 1789, un *Journal de Londres* dédié à l'Assemblée nationale, avec cette épigraphe : « Vous ne voulez donc, Messieurs, n'entendre que des choses agréables ? » Voici comment il s'annonçait dans son prospectus : « Je ne puis que bénir les destinées qui semblent m'avoir successivement appelé à célébrer les révolutions éclatantes qui rendront le siècle actuel si intéressant aux yeux de la postérité. Lorsqu'en 1776 je publiai le Courrier de l'Europe, en retraçant la marche des grands événements qui décidèrent l'indépendance de l'Amérique septentrionale, je ne soupçonnais pas que je préparais ceux qui assurent aujourd'hui l'affranchissement d'un peuple plus considérable, plus puissant, infiniment plus opprimé, plus à plaindre. » Latour rédigea encore un *Gazettin*, qui se donnait comme supplément de la Gazette.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Morande aussi, rentré en France à la Révolution, y fonda, en juin 1791, un journal, *l'Argus patriote*, qu'il continua jusqu'au 10 août 1792, et dans lequel il ne cessait de harceler Brissot, qu'il y présentait sous les couleurs les plus odieuses. Sa devise était: *Audax et vigilans;* mais l'audace, qui avait fait son succès en d'autres temps, n'était plus un titre pour être remarqué quand la presse fut libre, et il demeura effacé dans la foule des journalistes. Flottant entre les partis, il finit par être suspect au parti qui dominait : on le soupçonna d'être favorable à la cour, et il périt dans les massacres de septembre. C'était assurément plus d'honneur qu'il n'en méritait.

Parmi les rédacteurs du Courrier figurait encore un certain Perkins Mac-Mahon, « prêtre apostat, disent les notes de la police, marié à Londres, Irlandais d'origine, né en France, vicaire de paroisse à Rouen, d'où il avait décampé, en 1771 ou 72, avec une jeune fille sa pénitente, et l'auteur de presque toutes les anecdotes calomnieuses qui furent insérées à cette époque dans tous les journaux anglais sur la cour de France. »

Brissot avait aussi sa note dans le dossier de la police : « Ce philosophe, fils d'un pâtissier de Chartres en Beauce, était, par état, un de ceux qui remplissaient le Courrier de l'Europe de lettres sur la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

constitution de Genève. Il criait partout que la France, qui s'endormait sur un abîme, ne pouvait être sauvée que par un tremblement populaire. »

Le Courrier eut longtemps pour correspondant à Paris un certain Boyer, connu pour auteur de nouvelles à la main, et qui fut mis de ce fait à la Bastille au commencement de 1781, en même temps que le journal lui-même était interdit. C'était dans un de ces accès de rigueur qui prenaient de temps à autre le ministère. On lit à ce sujet dans la *Correspondance secrète* : « On fait toujours rage contre les diseurs de nouvelles. La Bastille est remplie de gens qui écrivent trop librement ce qui se passe. Quelques-uns n'y ont fait qu'un court séjour. Les papiers qui arrivent de l'étranger sont sévèrement épluchés. La *Gazette de Cologne* et le *Courrier de l'Europe* sont interdits. L'entrepreneur de cette dernière feuille se remue fortement pour obtenir au prix d'un dévouement plus aveugle encore que par le passé la révocation d'une proscription que lui a méritée un passage copié trop légèrement dans les libelles qui paraissent matin et soir à Londres. On sait qu'au moyen de quatre mille exemplaires que la France lui achetait, il avait promis de ne parler qu'en notre faveur. »

Cette dernière allégation semblerait contredire ce que Brissot nous a dit de la forte contribution que le Courrier payait au ministère des affaires étran-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gères. Mais les deux assertions peuvent parfaitement se concilier. Les fondateurs du journal, pour obtenir son introduction en France, avaient pu se soumettre à un impôt, qui était, d'ailleurs, à cette époque, passé en habitude; mais il n'y aurait rien d'impossible à ce que, quand leur feuille fut devenue une puissance, ils eussent non seulement refusé l'impôt, mais même exigé une subvention, si tant est qu'on ne la leur ait pas offerte. Le fait même n'a rien que de très-probable de la part d'hommes tels que Swinton et Morande, ayant affaire à une administration aussi débile que celle qui régissait alors la France.

Je trouve dans la *Correspondance littéraire* de La Harpe (Lettre 60) une preuve surabondante des accointances des ministres français avec le Courrier. « Le rédacteur du Courrier de l'Europe, menacé de perdre le privilége de faire entrer ses feuilles en France à cause de l'article de M. de P***, s'est justifié d'une manière qui a étonné bien du monde: il a montré une lettre qui lui recommandait cet article de la part d'une des premières personnes de l'Etat (le comte de Maurepas). On s'est tû à la vue de ce nom, qu'on ne s'attendait pas à trouver là. »

Ce n'était pas, d'ailleurs, chose nouvelle. On lit dans les Mémoires du marquis d'Argenson, à la date du 6 janvier 1749 (édition elzevirienne, t. III, p. 237) : « Jamais nous n'avons tant dépensé qu'au-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

jourd'hui à gagner les gazetiers : aussi ne disent-ils précisément de nos affaires que ce que leur dicte le ministère de Versailles. »

Nous verrons bientôt avec quelle effronterie Morande et autres flibustiers littéraires exploitèrent cette faiblesse.

Ce qui achève de peindre les hommes et l'époque, c'est que le Courrier, en même temps qu'il se faisait subventionner par le ministère français pour ne parler qu'en sa faveur, recevait de l'autre main les communications et l'argent du ministère anglais.

Si ce double jeu est justement réprouvé par la morale, l'intérêt et le piquant du journal en étaient singulièrement augmentés pour les contemporains; et à ce titre encore aujourd'hui, et en raison même de « son bavardage et des défauts du terroir », le Courrier de l'Europe est une des feuilles les plus importantes à consulter, non-seulement pour l'histoire politique, mais encore pour l'histoire morale et littéraire de la fin du siècle dernier. Les chroniqueurs, eux aussi, y trouveraient abondamment à glaner. Ainsi, sans aller plus loin, je lis dans le 1er numéro ce fait divers, qui m'a semblé avoir un certain à-propos :

Une duchesse qui donne ici le ton à la cour et à la ville est, dit-on, l'inventrice de ces hanches de liége qui suppléent à l'heureuse rotondité qui manque aux dames anglaises. Milady peut se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

flatter d'avoir rendu un grand service à son pays, car il est à remarquer que la mode, secondée par la nature, était naguère de se rapprocher, le plus qu'il était possible, des grâces du manche à balai ; les corps comprimaient la poitrine, et s'élargissaient en bas de manière à placer les flancs de niveau avec les hanches. Actuellement, grâce au liége, on croirait que nos belles insulaires ont été modelées à Paris.

J'y lis encore que l'on fait des râteliers postiches montés en or, pour les riches qui n'ont plus de dents. — Et aux annonces, cet avis :

Les directeurs du *Plan de mariage*, ayant observé que la majeure partie du public a trouvé la somme de cinq guinées trop forte pour le commencement, ont résolu de ne prendre à l'avenir que deux guinées des messieurs qui s'adresseront à eux ; et pour prouver au public qu'ils ne sont pas des imposteurs, ils sont prêts à rendre, à la première réquisition, les trois guinées de surplus à ceux qui en ont payé cinq. — Les dames de réputation sont invitées à prendre part à cet établissement *gratis*, et les directeurs se trouveront non seulement très-honorés de les recevoir, mais cette condescendance même leur tiendra lieu de récompense, d'autant plus qu'elles ajouteront à la dignité d'un plan qui envisage le bonheur du beau sexe, sans blesser sa délicatesse.

Voici, du reste, le jugement que Brissot porte de cette feuille, qu'il connaissait bien :

« Le Courrier de l'Europe est peut-être le seul monument qu'on devra un jour consulter pour connaître l'histoire de la révolution de l'Amérique ; il est donc à propos de fixer le jugement qu'on en doit porter. La connaissance particulière que j'ai eue de la composition de cette feuille, des papiers

EFERUS - Recherches & Classification numériques

anglais d'après lesquels on la fabriquait, enfin de l'esprit et du caractère de son auteur, m'ont permis de la bien juger. Latour a souvent varié dans ses principes politiques, mais généralement il était plus dévoué à la France qu'à l'Angleterre; il penchait plus vers le parti ministériel que vers celui de l'opposition. Il haïssait cordialement Fox, parce qu'il le trouvait trop républicain, et il détestait le républicanisme parce qu'il le jugeait incompatible avec la subordination; et aux yeux de Latour, qui avait été militaire, la subordination était l'âme des Etats. Il n'est donc pas impartial dans le récit des débats parlementaires ; il penche toujours la balance du côté de la couronne.

» Quant aux nouvelles, il les puisait dans les gazettes anglaises; il faut donc souvent s'en défier. La liberté gâte encore plus les sources que ne fait ailleurs l'oppression. C'est cependant parmi elles qu'il faudra chercher l'histoire. Les pièces authentiques, telles que les déclarations de guerre, les traités de paix, etc., doivent rendre ce dépôt recommandable.

» La partie littéraire, à quelques articles près envoyée par des mains étrangères, n'a été qu'une rapsodie pitoyable de vers médiocres, d'éloges mendiés et souvent dictés, ou de plats sarcasmes. Il n'y a rien, presque rien, sur la littérature anglaise, l'auteur n'en ayant jamais lu aucune production.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il a fini la gazette à l'époque de la paix, et depuis ce temps elle est tombée en des mains ordurières qui en ont fait un cloaque impur, un réceptacle de mensonges et de calomnies, au lieu d'un dépôt historique. »

Quelles furent les destinées du Courrier de l'Europe après l'abandon de Morande? Ici la certitude cesse pour nous, et nous en sommes réduits aux conjectures. Je lis dans une note de M. de Montrol aux Mémoires de Brissot: « Une chose assez singulière, et que *M. de Montlosier faisait observer à l'auteur de ces notes,* c'est que ce fut lui qui, retiré à Londres par suite de son émigration, succéda à Morande dans la rédaction du Courrier de l'Europe. » On ne saurait être plus affirmatif, et, si nous ne sommes pas en mesure de confirmer l'assertion de M. de Montrol, rien non plus ne nous autorise à la révoquer en doute.

D'un autre côté, la *Biographie universelle* (Supplément) dit que M. de Montlosier acquit une part dans le *Courrier* DE LONDRES, journal fondé par l'abbé de Calonne, et le rédigea pendant six ans; mais ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'une note à ce même article de la *Biographie,* se mettant en contradiction avec le texte, dit, non plus que M. de Montlosier *acquit une part* dans un journal déjà existant, mais *entreprit* un Courrier de Londres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On remarquera qu'il ne s'agit plus du Courrier de l'Europe, mais d'un Courrier de Londres. Or, je trouve dans les notes de la police la mention d'un Courrier de Londres publié dans ce même temps par un nommé Delatouche (serait-ce le même que le de Calonne de la Biographie ?) « ancien jésuite, ancien procureur, et finalement repris de justice. C'était, ajoute-t-on, un recueil de déclamations et de diatribes dégoûtantes, où l'auteur exhalait contre la France une haine sauvage. Il ne dépassa pas 25 numéros. »

Quoi qu'il en soit, il paraît hors de doute que M. de Montlosier rédigeait un journal à Londres dans les dernières années du XVIII^e^ siècle. L'indépendance de ses jugements, dit la Biographie, cette verve rude avec laquelle il les prononçait, cette sagacité d'observation si éminente en lui, son impartialité, qui le séparait nettement de toute faction, donnèrent une sorte de puissance à sa polémique. Lorsque le général Bonaparte devint premier consul, M. de Montlosier aperçut tout de suite quelle œuvre ce puissant génie était appelé à accomplir; il reconnut en lui l'homme qui devait régénérer l'ordre social en France. La direction que prenait le Courrier de Londres fut remarquée par le gouvernement consulaire. Talleyrand et Fouché donnèrent à Napoléon le désir d'appeler M. de Montlosier. Celui-ci rentra, en effet, en France; mais

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il ne s'y était décidé qu'à la condition qu'il lui serait permis de transporter son établissement à Paris, et d'y continuer la publication du *Courrier de Londres* ET DE PARIS. C'était une entreprise impossible sous l'ombrageuse censure d'un régime où l'ordre s'établissait aux dépens de la liberté. M. de Montlosier n'était pas homme à vendre ses opinions. Son journal fut supprimé après un petit nombre de numéros. Deschiens en possédait 36, et il donne pour date de ces numéros, ou du journal complet, du 26 juin au 4 septembre 1822 (1802?).

La collection la plus complète du Courrier de l'Europe est à la Mazarine, qui en possède 29 volumes, 1776-1790. La Bibliothèque impériale n'en possède que 26, s'arrêtant à 1789.

J'ai encore trouvé à cette dernière bibliothèque un *Courrier de l'Europe,* par Chazot (26 fructidor an V - 3 frimaire an VI), qui a bien le format de celui qui vient de nous occuper ; mais rien n'indique que c'en soit la suite.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

—

## *Nouvelles ecclésiastiques*

ou Mémoires pour servir à l'Histoire de la Constitution *Unigenitus*.

Le flot montait, montait, sans que rien le pût arrêter. Quoi que tentât le gouvernement pour en barrer le cours, ou pour le régulariser et en amoindrir les ravages, à chaque heure le torrent rompait ses digues, et nulle main, si habile et si puissante qu'elle fût, n'eût été capable de réparer tant et de si larges brèches. Une autre preuve de cette force irrésistible de la pensée, de la foi, politique ou religieuse, nous est fournie par les *Nouvelles ecclésiastiques,* dont j'aurais dû parler plus tôt, s'il était possible, dans un pareil travail, de s'astreindre rigoureusement à l'ordre chronologique.

De tous les journaux prohibés, aucun ne fit autant de bruit, aucun non plus n'eut une aussi réelle importance que cette feuille. C'était l'œuvre,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'instrument, d'opinions religieuses surexcitées à un degré que l'on n'aurait pas cru possible à cette époque sceptique et railleuse, où l'on croyait si peu, où l'on se moquait si volontiers de tout; c'était une sorte de catapulte destinée à battre en brèche la fameuse bulle *Unigenitus*. On sait ce qu'était cette bulle, arrachée à Clément XI par les intrigues des Jésuites, quel immense scandale elle produisit en France, où elle réveilla plus vive que jamais la querelle janséniste, que la modération de Clément IX était parvenue à assoupir. Les passions qu'elle souleva en firent « une des plus grandes affaires qu'on eût vues dans l'Eglise depuis son établissement, une affaire qui intéressait la population tout entière, à laquelle il n'était ni permis ni possible de ne point prendre part. Il était naturel que chacun désirât de savoir dans les derniers détails tout ce qui la concernait. Les différentes formes qu'elle prenait, les combats, les victoires, les pertes, les dangers, les gains, les ressources, tout éveillait, tout excitait une louable curiosité. Elle était devenue la propre affaire de chacun, et presque son unique affaire. On en attendait des nouvelles avec une sorte d'impatience, on les recevait avec empressement et avec une avidité semblable à celle d'un marchand qui en reçoit d'un vaisseau sur lequel on a placé son bien et sa fortune. »

On voit quel était l'objet des Nouvelles ecclé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

siastiques : « elles servaient à constater les faits qui touchaient à cette grande affaire, à les répandre dans les provinces du royaume et dans les pays étrangers, et à en conserver le souvenir, qui sans cela se serait bientôt effacé de la plupart des esprits. Elles rendaient le monde attentif; elles avertissaient des conséquences qu'on devait tirer de ce qui arrivait; elles pouvaient servir à retenir dans certaines bornes ceux qui, ne craignant pas assez le jugement de Dieu, ne laissent pas de respecter celui du public. »

Nous n'avons pas besoin de dire quelles colères cette feuille, que l'on répandait avec profusion, excitait dans le camp des Jésuites. Mais d'où sortait-elle? Quel en était l'auteur? Voilà ce que, malgré toute leur habileté, il leur était impossible de découvrir. Ecoutez de quels traits l'auteur de la *Christiade* (Disc. prélim, p. cij) peint cet insaisissable gazetier janséniste, car, pour les Jésuites, tous leurs adversaires, tous les opposants à la bulle, tous les *appelants,* comme on disait alors, étaient des Jansénistes :

> Cet écrivain fameux et obscur tout à la fois est un homme qui ne se nourrit que de satire et de fiel, en prêchant l'union et la charité; un homme dont la plume, qui enfante hebdomadairement un libelle périodique, fait, depuis trente ans, sous les drapeaux du préjugé, de la calomnie et de l'imposture, une guerre implacable à tout ce qu'il y a de plus saint dans la religion, de plus respectable dans l'Eglise et de plus distingué dans l'Etat; un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

homme qui brave également Dieu, la vérité et les puissances. L'obscurité qui le dérobe au glaive vengeur que le prince ne porte point en vain est le seul titre de son impunité. C'est dans l'obscurité de son antre qu'il s'est érigé un tribunal où il traduit tout; personnes, actions, écrits, profane, sacré, tout y est jugé, tout est de son ressort; juge et partie, il prononce, et ses jugements, dictés par la passion et fondés sur le mensonge, abusent les hommes droits qui cherchent la vérité et qui ont le malheur de ne la voir que dans les oracles d'un pareil juge, et de ne la puiser que dans les sources empoisonnées qu'un pareil docteur leur présente.

Ils avaient cependant pour eux le lieutenant de police, Hérault, que le marquis d'Argenson, dans ses Mémoires, appelle un « vil atome de Loyola », et qui les servait avec un zèle malheureux, mais infatigable.

Il y a trois ans, lit-on dans le discours préliminaire des Nouvelles de 1731, que ce petit ouvrage se continue, et que Dieu paraît y donner sa bénédiction. L'on sait combien il a trouvé d'opposition de la part des hommes, combien il a eu d'obstacles à surmonter, et combien il éprouve encore tous les jours de périls et de difficultés. Mais tant qu'il plaira au Tout-Puissant de le protéger, qui pourra le détruire? Entrepris uniquement pour la défense de la vérité, en un temps où la vérité et ses défenseurs ne trouvent d'accès qu'au tribunal du public, son sort doit avoir quelque conformité avec celui de la vérité même : tant qu'elle sera contredite et combattue, nos Nouvelles doivent essuyer des contradictions et des combats.

On entend dire tous les jours, avec étonnement et avec douleur, que M. Hérault n'a d'autre vue, dans ses continuelles perquisitions, que de découvrir celui qu'il appelle l'*auteur* des Nouvelles ecclésiastiques; et ce qui surtout paraît étrange, c'est que, sans preuves, sans prétextes, sur les soupçons les moins fondés et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les délations les plus frivoles, il accuse de ce prétendu crime tous les innocents qu'il fait arrêter ou qui échappent à ses poursuites. Ce magistrat serait-il donc le seul dans le monde qui se serait persuadé, contre toute sorte de vraisemblance, que cet *auteur* (s'il mérite ce nom) est un homme unique qui ne serait jamais remplacé ? Il le serait sans doute, et il ne pourrait l'être que très-avantageusement pour la satisfaction du public et le bien de la cause commune. Quand il ne s'agit que d'une simple exposition de faits, tout le monde est auteur, et lorsqu'il s'agit de faits dont la publication est utile à la vérité, toutes les bouches des serviteurs de Dieu sont ouvertes pour les raconter, et leurs plumes propres à les écrire.

Si l'on pourchassait l'auteur de la feuille séditieuse, on ne faisait pas une moins rude guerre à l'imprimeur. Je lis dans un recueil de Nouvelles à la main : « Le 2 avril 1728 (le journal ne faisait que de naître), on mit à la Bastille le sieur de Batz fils, imprimeur, avec un de ses garçons, un chapelier et un tailleur, qui, de concert, se mêlaient de faire recueillir et imprimer toutes les semaines les Nouvelles ecclésiastiques qui se distribuent à Paris. On informe actuellement leur procès, pour les punir selon la rigueur des lois. »

Les Nouvelles ecclésiastiques s'imprimaient partout, tantôt ici, tantôt là, aujourd'hui dans une ville, demain dans quelque village, dans une cave ou dans un grenier, et jusqu'au fond des bois. Un jour le lieutenant de police, poussé à bout par l'insolence de cette gazette, qui venait le narguer jusque dans son cabinet, mande auprès de lui les prin-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cipaux imprimeurs de Paris, et les menace de châtiments exemplaires s'ils ne lui livrent pas eux-mêmes, dans un bref délai, le nom du coupable. Prisonniers à la Bastille ou délateurs, il fallait choisir. Un de ces messieurs, remarquant la vignette qui décorait les derniers numéros du journal — c'était un perroquet, — se rappela l'avoir vue sur quelque almanach de province, et, après bien des recherches, il la retrouva sur l'almanach d'Auxerre. L'oiseau babillard était, en effet, la marque d'un imprimeur de cette ville nommé Fournier, homme fort habile dans sa partie, mais qui, si le fait est vrai tel qu'on le raconte, n'était pas également prudent. Heureusement il avait des amis vigilants : prévenu à temps, il put se soustraire au mandat d'arrêt lancé contre lui.

La gazette voyageuse fut néanmoins contrainte de chercher un autre asile; mais elle était en trop bon pays de *Jansénie* pour n'en pas trouver bientôt. On croit qu'elle s'imprima quelque temps dans un château voisin, dont les propriétaires étaient jansénistes; d'autres disent qu'une presse fut transportée, pour le service de cette feuille, jusqu'au milieu des forêts de la Puisaie, dans une loge de charbonnier. On dit plus : le lieutenant de police serait venu lui-même diriger des perquisitions. Elles étaient demeurées sans résultat, quand un excès d'audace vint tout compromettre : en remontant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans sa voiture, il y trouva des exemplaires encore tout humides de l'insolente et trop présomptueuse gazette. Les recherches recommencèrent, et la cachette fut éventée (1).

Barbier nous a laissé, dans son Journal, de très-curieux détails sur la manière dont les Nouvelles ecclésiastiques étaient répandues.

« Il n'est pas possible, dit-il, de découvrir l'auteur des Nouvelles ecclésiastiques; cela fait tant de cascades entre les mains de plusieurs personnes, d'ailleurs tous honnêtes gens, que cet auteur n'est jamais connu de ceux qui peuvent être arrêtés. Quand cet auteur a composé sa feuille sur les matériaux qu'il a, il jette les mémoires au feu, il donne sa minute à un autre; on la copie, alors on jette la minute au feu; une troisième personne porte la minute chez un imprimeur. Cette personne vient prendre les exemplaires pour les distribuer dans Paris. Il y a peut-être vingt bureaux, dans plusieurs quartiers, c'est-à-dire vingt particuliers qui en prennent cent, supposé, chacun. Ce n'est pas la même personne qui porte les cent à ces vingt bureaux; ce sont vingt personnes différentes, et celui qui tient ce bureau paye les cent exemplaires à

(1) Nous empruntons ces derniers détails à un très-remarquable Essai de M. Ribière sur l'histoire de l'imprimerie dans le département de l'Yonne, inséré dans le Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de ce département, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Bazot, avocat à Auxerre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

celui qui les lui apporte. Il en a un pour lui gratis, de même que de tout ce qui s'imprime sur les affaires du temps. Et cet homme sait à qui donner ces exemplaires pour retirer son argent. Si on arrêtait aujourd'hui matin un de ces particuliers ayant un bureau, sur-le-champ on avertit tous les autres, et on transporte les exemplaires dans un autre endroit, crainte de découverte, en sorte que, quelque personne qu'on arrête, la manivelle va toujours, et il n'est quasi pas possible d'arrêter le cours de ces Nouvelles. » (Novembre 1731.)

Il revient à diverses reprises sur cette gazette insaisissable :

« On vient de publier une déclaration du roi, du 29 mai, qui fait défenses, sous peine du carcan pour la première fois, d'imprimer sans permission tout ce qui peut avoir trait à la bulle, à la religion, sous le titre de *Mémoires* ou de *Nouvelles ecclésiastiques;* il y a aussi peine de bannissement contre les auteurs. Malgré cela, on a encore imprimé et distribué, dans la première quinzaine de juin, les Nouvelles ecclésiastiques, en quatre feuilles d'imprimé. Il est vrai que cela est humiliant pour le gouvernement, de ne pouvoir être obéi et de ne pouvoir découvrir où cela se fait. » (Juin 1728.)

— « Il y a trois ans que les Nouvelles ecclésiastiques courent sans que le lieutenant de police en ait pu découvrir ni l'auteur, ni l'endroit où on les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

imprime. Le Parlement, par arrêt du 9 de ce mois, a condamné les cinq dernières feuilles à être brûlées par la main du bourreau, ce qui a été exécuté. Cela doit faire peine aux Jansénistes. Ils rapportaient impunément tout ce qui se faisait à l'occasion de la Constitution. Ils critiquaient sans mesure le ministre et tous les magistrats : c'est ce qui a aigri le ministère public. Chacun y avait son paquet : M. Gilbert, avocat général, n'y a pas, dit-on, été épargné. Mais cette brûlure n'arrêtera pas la suite de ces Nouvelles; cela ne fait que ranimer le zèle du parti. » (Février 1731.)

— « Autre expédition le 29 de ce mois pour brûler des Nouvelles ecclésiastiques, qui, nonobstant ce, continuent toujours de se débiter. Marie Reaubourg, qui a été bannie, n'a jamais voulu dire de qui elle tenait ces papiers. A la vérité, selon le projet des Jansénistes, elle ne devait pas connaître la personne qui les lui avait remis. » (Avril 1732.)

— « Samedi, 3 de ce mois, on a publié un mandement de M. l'archevêque de Paris qui condamne les Nouvelles ecclésiastiques qui se distribuent dans Paris, défend de les lire, garder, sous peine d'excommunication. Ce mandement est parfaitement bien écrit, et ce qu'il dit même des Nouvelles ecclésiastiques est vrai : ce sont des libelles séditieux et diffamatoires, d'ailleurs sortant d'une belle plume. » (Mai 1733.)



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais les mandements ne pouvaient être plus efficaces que les *brûlures ;* et, en dépit de la police et de la Bastille, l'opiniâtre feuille reparaissait toujours plus vive, plus provocante, plus audacieuse; et les philosophes aidant, — les philosophes qu'elle n'aimait guère pourtant, — elle finit par triompher de ses adversaires.

Cependant les Jésuites, ne pouvant avoir raison de cet ennemi invisible, qui les harcelait sans trêve ni merci, résolurent de le combattre avec les mêmes armes, d'opposer journal à journal. Ils lancèrent, le 25 janvier 1734, le *Supplément des Nouvelles ecclésiastiques* (1), et ils firent précéder cette déclaration de guerre d'un manifeste dont nous extrayons quelques passages :

Le libelle qui se répand périodiquement depuis quelques années sous le titre de Nouvelles ecclésiastiques est rempli de tant de faussetés, de tant de calomnies, de tant d'erreurs sur la religion, de tant de principes pernicieux sur l'autorité, qu'il est étonnant que nul écrivain n'ait encore entrepris de venger les droits de la vérité, de la justice, de l'innocence, de la charité, qui sont visiblement violés à toutes les pages de ce scandaleux écrit, dont l'auteur, entraîné par sa malignité et à l'abri des ténèbres qui le couvrent, ne cesse d'insulter, de déchirer, quiconque se trouve sous sa plume.

Il est vrai qu'il se décrie par lui-même...; mais combien de

(1) Ils avaient déjà essayé, si nous en croyons leur adversaire, la publication d'une gazette que « le mépris et l'indignation du public les avaient obligés d'abandonner », mais sur laquelle nous n'avons aucun renseignement.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

personnes simples ou prévenues en reçoivent les plus fâcheuses impressions?...

C'est précisément pour cette sorte de personnes simples ou prévenues qui lisent les Nouvelles ecclésiastiques qu'on s'est cru obligé de composer le présent écrit, pour leur servir d'antidote. Le titre de *Supplément* qu'il porte en marque précisément la fin. On s'y propose, en effet, de suppléer la vérité qui manque à cette gazette..... Le tour malin dont le gazetier a besoin d'assaisonner ses mensonges pour les faire lire sera suppléé par la candeur et par la simplicité avec lesquelles la vérité demande d'être exposée, et qui lui suffisent pour se faire goûter.

Quand le bien de la religion exigera qu'on instruise le public de certaines choses que des particuliers voudraient bien qu'il ignorât sur leur compte, on aura, dans le Supplément, toute l'attention possible à se contenir dans les plus justes bornes, et à accorder à la religion ce qui lui est dû, sans donner la moindre atteinte aux lois de la charité chrétienne.

C'est ici une espèce d'asile que l'on ouvre à la vérité, à la probité, à l'honneur, si constamment outragés dans les Nouvelles ecclésiastiques; c'est un canal par lequel ceux qui ont été lésés dans ce libelle, ou qui le seraient dans la suite, pourront porter leur plainte au tribunal du public, et en obtenir la justice qui leur sera due...

On peut dire de ce Supplément ce que le P. Courayer disait d'un supplément du même genre, en s'adressant aux PP. Jésuites (*Relation historique et apologétique des sentiments et de la conduite du P. Courayer*, t. II, p. 59):

Mes pères, il n'est pas que vous n'ayez entendu parler de certains suppléments aux gazettes d'Hollande. Je n'en connais point l'auteur, quelqu'intérêt qu'il eût à se déceler, travaillant comme il fait pour l'Eglise. Je ne sais non plus si c'est en lui surprise ou simplicité; mais il est certain que jamais homme ne débita

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avec plus de confiance des faits contredits par la notoriété publique que ce bon catholique. Une partie de ces faits sont altérés, les autres sont absolument faux, et, parmi un petit nombre de vérités dont il nous instruit, on trouve dans son recueil une tradition constante de faussetés et de mensonges.

C'est néanmoins avec une curiosité pleine d'intérêt que l'on suit les passes de ces deux champions, combattant sous le masque, corps à corps, et sans cesse aux prises; celui-là, le *gazetier,* attaquant avec une fougue toute gallicane; celui-ci, le *supplémenteur,* parant les bottes et ripostant avec le sang-froid perfide qui convient à un digne fils de Loyola. Les annales du journalisme n'offrent pas assurément d'autre exemple d'une lutte avec ce caractère et dans ces conditions.

L'importance historique de ces deux recueils, des Nouvelles ecclésiastiques surtout, n'a pas besoin d'être démontrée : c'est dans leurs colonnes qu'on apprend à bien connaître cette longue querelle, qui agita si profondément la France pendant une partie du XVIII^e^ siecle, et que l'on comprend à peine aujourd'hui. Les événements de ce siècle n'étaient pas, d'ailleurs, le seul objet des Nouvelles. « On y remonte souvent à la source et à l'origine des maux de l'Eglise, en rappelant quantité de traits intéressants des siècles précédents, surtout depuis la naissance des Jésuites. Mais l'objet le plus important dans les Nouvelles, c'est la partie qui concerne la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

doctrine, le dogme et la morale, les libertés de l'Eglise gallicane et les maximes du royaume. En effet, on rend compte, dans ces mémoires, de tous les écrits faits pour défendre la vérité et pour combattre l'erreur, non-seulement en France, mais encore à l'étranger, écrits dont ni les Journaux des savants ni les autres ouvrages du même genre ne faisaient aucune mention ; on en donne des analyses courtes, mais exactes et judicieuses ; on met sous les yeux les preuves par lesquelles les auteurs de ces écrits établissent les vérités dont ils prennent la défense, et renversent les erreurs qu'ils combattent ; enfin l'on fait connaître les auteurs eux-mêmes, après leur mort, avec des détails qui peuvent être d'un grand secours pour les continuateurs de l'histoire littéraire de la France. »

Les Nouvelles ecclésiastiques circulèrent d'abord manuscrites ; c'est du moins ce qui paraît résulter de l'intitulé d'un volume qui, à la Bibliothèque impériale, précède la collection : *Nouvelles ecclésiastiques, depuis l'arrivée de la Constitution en France jusqu'au* 23 *février* 1728, *que lesdites Nouvelles ecclésiastiques ont commencé d'être imprimées* (in-4° ; s. l. n. d.). La collection de la Bibliothèque impériale, la plus complète que nous connaissions, de 1728 à 1798, forme 71 vol. in-4°, reliés en 26. L'année 1793 porte l'adresse de Paris, Leclère, et les années 1794-1798 celle d'Utrecht, J. Schelling. On a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

publié en 1734 une table des noms et matières comprenant les années 1728–31, 2 tom. en 1 vol. in-4°; et, en 1767, une autre table, raisonnée et alphabétique, de 1728 jusqu'en 1760 inclusivement, 2 vol. in-4°. — Chaque année des Nouvelles était précédée d'un discours préliminaire; ces discours ont été réunis en 2 vol. in-8°.

Les Nouvelles ecclésiastiques furent rédigées, de 1728 à 1793, par les abbés Boucher, Berger, de La Roche, Troya, Guidy, Rondet, Larrière, de Saint-Mars. Elles cessèrent d'être imprimées à Paris à la fin de 1793; mais l'abbé Mouton les continua à Utrecht, dans le même format, jusqu'au milieu de l'année 1803.

Le *Supplément des Nouvelles ecclésiastiques* avait pour rédacteur le P. Patouillet; il forme, de 1734 à 1748, 16 tom. en 4 vol. in-4°.

—

*Journal du Despotisme.*

En 1783, un imprimeur de Londres, J. Rivington, lança le prospectus, très-remarquable et très-détaillé, d'un journal dont nous n'aurions probablement pas parlé si la Bibliothèque impériale ne l'eût catalogué parmi les journaux politiques, car nous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en ignorons la destinée, et, dans tous les cas, il ne dut pas franchir aisément les frontières de la France. On en jugera par quelques extraits de son programme.

L'opinion publique est la source de tous les maux, de tous les abus, de tous les crimes, qui désolent aujourd'hui l'humanité dans les quatre parties du monde ; c'est un mélange monstrueux de préjugés, d'erreurs et de superstitions, au torrent desquels rien ne peut résister. Tout est fondé sur cette malheureuse chimère, qui n'est elle-même fondée sur rien. Si les hommes sont partout écrasés sous le poids du despotisme et de l'anarchie, s'ils sont partout esclaves des tyrans et des prêtres, si partout ils sont les victimes de la violence ou de la ruse, c'est l'opinion publique qui les subjugue, c'est elle qui les entraîne, c'est elle qui leur tient lieu d'expérience, de raison et de conscience.

Pourquoi l'opinion publique a-t-elle une si prodigieuse influence sur les esprits ? C'est qu'on ne permet point à l'homme de raisonner ; c'est qu'il ignore les premiers principes du droit naturel ; c'est qu'il méconnaît ses droits et ses devoirs ; c'est qu'il ne sait ni ce qui lui est utile, ni ce qui lui est nuisible, et qu'à cet égard il est obligé de s'en rapporter à ceux qui le gouvernent.

On ne peut donc soustraire l'homme aux prestiges de l'opinion publique qu'en lui apprenant à s'en passer, qu'en rétablissant le tribunal de sa conscience, qu'en lui faisant connaître la règle éternelle de ses actions, qu'en lui donnant une notion si juste, si simple, si évidente, des principes de la morale, que, pour les appliquer à tous les cas possibles, il n'ait besoin de consulter que sa propre raison.

Tel est le but que nous nous proposons dans ce journal. Dût-on taxer notre entreprise de témérité, nous avouerons sans déguisement que notre objet est de redresser l'opinion publique en la subordonnant aux maximes fondamentales du droit naturel. Oui, notre intention est de développer à l'homme une morale si conforme à ses vrais intérêts qu'il ne voie plus rien d'*utile* que ce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui est *juste,* ni plus rien de *nuisible* que ce qui est *criminel* de sa propre nature.

Nous nous appliquerons donc à lui rappeler quelle est l'étendue de ses *droits* et quelle est la règle de ses *devoirs.* Nous lui ferons voir que ses droits consistent dans la *sûreté* de sa personne, dans la *liberté* de ses actions, dans la *propriété* de ses biens. Nous lui montrerons que ses devoirs consistent à respecter ce triple droit dans les autres. Enfin nous lui prouverons que les gouvernements ne peuvent avoir été institués que pour lui *garantir* ces trois branches du droit naturel.

Il verra dans le développement de cette grande vérité quelle est l'essence de l'*autorité souveraine,* quelle est l'étendue de ses devoirs et quelles sont les bornes de son pouvoir. Il verra que notre doctrine à cet égard n'est qu'une application du droit naturel fondée sur l'*évidence* même...

Pour procéder avec ordre, nous mettrons à la tête de ce journal un précis raisonné du droit naturel. Au moyen de ces notions préliminaires, un lecteur exercé saura déjà à quoi s'en tenir sur la plupart des objets qui intéressent la société. Il verra ce qui constitue le crime et la vertu ; il démêlera les établissements utiles et nuisibles; il ne confondra point la tyrannie avec l'autorité légitime; il discernera les lois fondées sur la justice d'avec les règlements arbitraires... En un mot, il n'ignorera rien de ce qui peut contribuer au bonheur ou au malheur d'une nation.

Cependant cette théorie simple et sans application ne suffirait pas au triomphe de la vérité. Elle a deux ennemis trop puissants à combattre : le préjugé des peuples et l'intérêt des despotes. On ne doit point se flatter de surmonter aisément de tels obstacles.

Les hommes sont si peu familiarisés avec les idées morales, les préjugés concernant la politique sont si généralement répandus, les racines qu'ils ont jetées dans les esprits sont si profondes, les ténèbres de l'ignorance à cet égard sont si épaisses, qu'il n'est pas vraisemblable que l'évidence même, avec tout l'éclat de son flambeau, puisse d'abord en dissiper l'obscurité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On ne peut que s'attendre à cette rénitence des esprits, quand on considère les précautions infinies qu'on ne cesse de prendre pour les corrompre et les entretenir dans l'erreur : ces précautions sont analogues et proportionnées aux avantages que les agents du pouvoir arbitraire retirent de la stupidité des peuples.

L'ignorance est l'âme et la vie du despotisme ; il n'existe, il ne se soutient que par elle... Les ministres du despotisme n'oublient donc rien pour multiplier les erreurs, propager le mensonge et fermer tout accès à la vérité... On connaît les moyens qu'ils emploient pour parvenir à ces fins ; on sait le rôle qu'ils font jouer aux prêtres et aux magistrats ; on sait les entraves qu'ils mettent à la liberté de penser, de parler et d'écrire...

Les papiers publics leur fournissent un autre moyen qui, n'est pas moins efficace. On sent combien ils sont intéressés à tromper les peuples par de fausses nouvelles ; à déguiser les fautes que l'ignorance ou la méchanceté leur font commettre, à nourrir de fausses espérances, à exagérer de vains succès... ; à fomenter les guerres littéraires pour avoir un prétexte de dénigrer la philosophie ; enfin à semer de plus en plus la confusion sur les principes de la morale, afin que les peuples continuent à méconnaître leurs droits en sentant moins les outrages du pouvoir arbitraire et la nécessité d'y remédier.

Tel est l'usage que fait le despotisme des journaux, des gazettes et autres écrits périodiques. Ces ouvrages sont les dépôts ordinaires de tous les mensonges dont on se sert pour séduire et abuser les hommes, et ils sont d'autant plus insidieux qu'ils paraissent avoir pour objet l'instruction publique...

C'est donc pour mettre nos lecteurs à portée de faire une juste application des principes du droit naturel à tous les cas que nous leur offrons l'*Examen critique des journaux et autres écrits périodiques*. Nous n'avons pu trouver un champ plus vaste et plus propre aux applications. Comme ces écrits renferment en même temps et les actes du pouvoir arbitraire et les raisons dont on se sert pour les justifier, ils nous mettront à portée d'étendre nos observations sur tout ce qui peut intéresser l'humanité...

Cette application continuelle de la théorie à la pratique ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pourra manquer de frapper les esprits les moins attentifs. On apprendra par là à faire usage des règles du droit naturel. On se familiarisera insensiblement avec les idées de la saine politique. On s'accoutumera à porter un jugement certain sur toutes les actions, sur toutes les opérations d'un peuple, d'un souverain, d'un ministre, d'un magistrat, d'un simple particulier.

On apprendra à démêler les sophismes d'un auteur mercenaire d'avec les raisonnements d'un citoyen philosophe. On ne prendra plus les plaintes d'un peuple opprimé pour les cris d'une populace séditieuse. Enfin on aura la vraie signification du mot *patrie*, et on se gardera bien de confondre le *patriotisme* avec l'honneur d'un gouvernement ennemi et destructeur de la patrie...

Notre journal sera donc spécialement dirigé contre le despotisme. On sait que ce grand abus, que ce maître-crime, est la source de tous les maux qui inondent le genre humain. Nous ferons donc tous nos efforts pour opposer une digue à cet horrible fléau...

Nous emploierons la langue française, parce qu'elle est la plus répandue, parce qu'elle paraît consacrée à la politique, et *par d'autres raisons que nos lecteurs devineront aisément...*

Nous ignorons quelle suite peut avoir eue ce projet, que Barbier attribue à un baron de Saint-Flocel, et qui, selon lui, aurait abouti à une brochure in-12 de 195 pages. La Bibliothèque impériale ne possède qu'une plaquette incomplète, de 96 pages, contenant le prospectus, sous le titre d'introduction, et une partie du précis raisonné du droit naturel. Elle a pour titre : *Journal des Princes, ou Examen des journaux et autres écrits périodiques relativement aux progrès du despotisme.* L'introduction a pour titre de départ : *Journal du Despotisme.* Le prospectus, qui se trouve à la bibliothèque de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Arsenal, est intitulé : *Examen critique des journaux et autres écrits périodiques qui se publient en Europe et ailleurs.*

Les notes de la police nous ont, depuis, fourni quelques détails sur ce baron de Saint-Flocel ou Flozel. C'était un ancien rédacteur du *Journal de Bouillon.* Il avait été, sous le nom de Lefèvre, secrétaire du comte d'Aigremont, ministre de France à Coblentz, et avait perdu cette place par sa mauvaise conduite et ses escroqueries. Un ancien chapelain du prince des Deux-Ponts, avec lequel il était lié, l'abbé Séchamp, « homme mielleux, qui se disait l'ami de toute la France, l'avait fait venir à Londres pour l'aider dans le projet qu'il avait formé de publier un journal pour le bien de l'humanité, à l'imitation du sieur Brissot de Warville. Ce journal devait tendre à rendre les hommes meilleurs, et sans doute l'auteur plus riche. » La note ajoute que les deux amis ne tardèrent pas à se brouiller, et que Saint-Flocel poursuivit seul la mise sur pied de ce journal philanthropique, — le même évidemment que celui dont nous nous occupons, — que le prospectus en était prêt, et que le premier numéro devait bientôt voir le jour.

Brissot, dans ses Mémoires, mentionne en effet cette imitation de son journal par un écrivain qu'il nomme, lui, Saint-Flomel, et dont il parle dans des termes tout différents : « C'était, dit-il, un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

économiste outré, qui, jadis employé dans la diplomatie, y avait été fort mal récompensé de ses services, et qui s'était réfugié en Angleterre pour y prêcher avec plus de sûreté les principes de la liberté. Mais, environné d'espions, trompé par des entremetteurs, l'honnête Saint-Flomel fut victime de sa crédulité, et mourut martyr de sa frénésie pour l'indépendance. »

C'est sans doute entre ces deux portraits qu'il faut chercher la vérité sur ce personnage, dont la Biographie universelle ne fait pas mention.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Mémoires secrets :* Madame Doublet, Bachaumont. — Métra : *Correspondance secrète. — Correspondances littéraires* de La Harpe et de Grimm. — Les *Bulletiniers* et la police.

On comprend que de pareils journaux soient rares, et même qu'il en ait peu existé. Pour soutenir un journal clandestin, il faut un parti, un intérêt, des passions, la foi, des conditions telles, enfin, qu'en rencontrèrent les *Nouvelles ecclésiastiques*.

Pour ce qui est de l'œuvre que tentait le *Journal du Despotisme*, elle était faite surabondamment par les livres, par les brochures de toutes les formes et de toutes les couleurs, par les nouvelles à la main et les correspondances secrètes, par cette multitude d'épigrammes, de satires, de chansons surtout, manuscrites ou imprimées, qui se passaient sous le manteau, et venaient chaque jour défrayer la malignité des salons et des cafés, en dépit des favoris et des gouvernants qu'elles déchiraient.

Les journaux cependant avaient, en dépit des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

entraves de toute nature, gagné considérablement de terrain ; ils avaient fini par conquérir, comme, en général, l'expression de la pensée, une somme assez grande de liberté ; mais cette liberté était en quelque sorte intermittente. D'une tolérance que l'on aurait pu quelquefois accuser de faiblesse, le gouvernement, qui, sentant le terrain fuir sous ses pieds, était en proie à une sorte de vertige, passait tout à coup à d'excessives rigueurs. « Les chansons, les vers, les estampes satiriques, lit-on dans les Mémoires du marquis d'Argenson, pleuvent, même contre la personne du roi.... Voilà une mode bien acharnée, une véritable rage. Bientôt le recueil de ces satires modernes ira aussi loin que celui des Mazarinades ; on pourra les appeler les *Poissonnades*. » Après avoir longtemps laissé faire, on se ravise un beau jour : « Chaque nuit se font de continuelles captures de beaux esprits, d'abbés savants, de professeurs de l'Université, de docteurs de Sorbonne, soupçonnés de faire des livres, des chansons, des vers ; de répandre de mauvaises nouvelles aux cafés et aux promenades, de fronder contre le ministère, d'écrire et imprimer pour le déisme et contre les mœurs ; à quoi l'on voudrait donner des bornes, la licence étant devenue trop grande. On n'appelle plus cela que l'*inquisition française* (1). »

Mais le siècle n'était guère à l'inquisition ; l'esprit

(1) *Mémoires du marquis d'Argenson*, édition elzevirienne, t. 3, p. 249, 276.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

reprit bientôt ses droits, et bientôt aussi il en abusa avec l'imprudence que l'on sait. Nouvelles et plus rigoureuses poursuites. « Les imprimeurs se plaignent que les nouveautés tarissent. On a mis un embargo sur tous les manuscrits. La police, plus sévère que jamais, ne passe rien, ne tolère aucune plaisanterie... Plusieurs imprimeurs vendent leur fonds de boutique, et nous sommes menacés d'une sécheresse générale de la littérature de France (1). »

On fouillait alors dans le vieil arsenal des lois pour y trouver des armes contre cette hydre toujours renaissante. Je me bornerai à citer une déclaration du roi, du 16 avril 1757, sur les écrits imprimés sans permission. Il est dit dans le préambule que l'attention continuelle que le roi doit apporter à maintenir l'ordre ne lui permet pas de souffrir la *licence effrenée* des écrits qui se répandent dans le royaume... A ces causes, tous ceux qui seront convaincus d'avoir composé, fait composer et imprimer des écrits tendant à attaquer la religion, à émouvoir les esprits, à donner atteinte à l'autorité royale et à troubler la tranquillité de l'Etat, *seront punis de mort,* ainsi que les imprimeurs, colporteurs et autres qui les auraient répandus dans le public. A l'égard des autres écrits, de quelque nature qu'ils soient, faute d'avoir observé les formalités prescrites par les ordonnances, les auteurs,

(1) *Mémoires secrets,* décembre 1762.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

imprimeurs, colporteurs, etc., condamnés aux galères à perpétuité ou à temps, suivant l'exigence des cas. Amende de six mille livres pour les propriétaires ou principaux locataires des maisons où les imprimeries seront trouvées sans qu'ils les aient dénoncées à la justice.

« Si on tient la main à cette loi rigoureuse, ajoute l'avocat Barbier, au Journal duquel nous empruntons ce document, il n'y aura plus tant de brochures dans le public, et les *Gazettes ecclésiastiques* seront rares et chères. Cette loi fait voir en même temps qu'on n'est point incertain sur la cause des malheurs qui sont arrivés. »

Le gouvernement de Louis XVI essaya d'abord de la douceur, mais il fut bientôt débordé. « La licence d'écrire augmente journellement, et l'on abuse de la douceur du nouveau gouvernement à tel point, qu'il sera peut-être forcé d'employer toute l'inquisition de la fin du règne de Louis XV. » Ce sont les *Mémoires secrets* (1) qui font eux-mêmes cet aveu. Et en effet, l'on verra les derniers ministres de la monarchie sans cesse occupés à la défendre, et par les plus étranges moyens, contre ce torrent qui devait l'engloutir.

L'intérêt de leur conservation imposait aux journaux une mesure qu'ils ne pouvaient trop dépasser sans s'exposer à une ruine plus ou moins complète.

(1) *Mémoires secrets*, juillet 1776.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'est là d'ailleurs, il faut bien l'avouer, un des côtés faibles du journal, et, s'il arrive que les journalistes s'en préoccupent parfois plus qu'il ne serait à désirer, les gouvernements, en revanche, n'en tiennent pas assez compte dans la part de liberté qu'ils font aux journaux. Quoi qu'il en soit, si les journaux du XVIIIe siècle ne pouvaient avoir les libres allures de ce que nous appellerions la petite presse de l'époque, de cet insaisissable Protée, qui déjouait sous mille formes diverses les poursuites des limiers de la police, il était impossible qu'ils ne participassent pas, un peu plus, un peu moins, au mouvement qui se faisait autour d'eux.

Cependant, je le répète, même dans leurs meilleurs jours, ils étaient obligés à une grande circonspection; ils ne pouvaient, par exemple, donner asile à ces mille petits bruits de la ville et de la cour, à cette chronique scandaleuse, dont les Français, les Parisiens surtout, ont été de tout temps si friands. Et cependant, dit Manuel dans son langage quelque peu abrupte, « un peuple qui veut s'instruire ne se contente pas de la *Gazette de France*. Que lui importe que le roi ait lavé les pieds à des pauvres qui ne les ont pas sales; que la reine ait fait ses pâques avec le comte d'Artois; que *Monsieur* ait daigné agréer un livre que peut-être il ne lira pas, et que le Parlement en robes ait harangué un dauphin en



EFERUS - Recherches & Classification numériques

maillot? Il veut, à la fin, savoir tout ce qui se dit et tout ce qui se fait à la cour, pourquoi et pour qui un cardinal de Rohan s'amusait à enfiler des perles; s'il est vrai que la comtesse *Diane* nommait les généraux d'armée, et la comtesse *Jule* des évêques; combien le ministre de la guerre donnait de croix de Saint-Louis à sa maîtresse pour ses étrennes. C'est au crayon des malins à fixer ces notes scandaleuses, qui, chaque jour, se succèdent et s'envolent. » C'était le rôle des nouvelles à la main.

On vit donc bientôt renaître, en effet, ces gazettes volantes, que l'on avait pu croire à jamais étouffées sous les coups dont les avait accablées la police de Louis XIV; ou plutôt, moins timides, elles reprirent plus d'essor, car il est probable qu'elles n'avaient jamais complétement disparu. On sait qu'un nommé Dubreuil tenait, vers 1728, rue Taranne, un bureau de nouvelles à la main, et que l'abonnement à son journal manuscrit était de 6 livres par mois pour quatre pages in-4°, et de 12 livres pour un nombre double de pages. On possède les années 1728, 1729, 1730 et 1731, de cette petite feuille, et M. Justin Lamoureux en a publié quelques extraits dans le *Bulletin du Bibliophile* de 1846; mais tout cela est d'une rare insignifiance.

Dans une gazette manuscrite dont je parlerai tout à l'heure, on lit, à la date du 27 janvier 1741 : « Depuis quelque temps, il se distribue à Paris une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gazette à la main remplie de chroniques scandaleuses. Les facteurs ont été arrêtés et mis en prison. Un d'eux a dénoncé l'abbé Prévost pour lui en avoir fourni trois. En conséquence, l'abbé Prévost a reçu ordre de sortir du royaume, et il est parti ce matin pour Bruxelles. » Et plus loin : « L'abbé Prévost a écrit à tous ses amis qu'il partait innocent, que M. le prince de Conti et M. de Maurepas en pouvaient répondre. Ce qu'il y a de sûr est qu'il n'a pas eu mauvaise intention : il ne voulait qu'obliger un facteur à qui un auteur ne donnait plus de gazette à copier; il a compté lui donner du pain en lui en faisant à sa guise. Il faut avouer que c'est une pauvre tête. »

A la fin de 1752, on fit circuler à Paris le prospectus d'une gazette manuscrite intitulée le *Courrier de Paris*, qui prétendait faire mieux que les nouvelles à la main, « rejetées sur les provinces par la satiété de Paris. » Quelques numéros de ce Courrier, que possède M. Albert de La Fizelière, prouvent qu'on ne fit ni mieux ni plus mal.

L'abbé de Clamarens, mort en 1785, rédigeait un bulletin de nouvelles qu'il adressait à ses amis. Homme de qualité, très-répandu et fort en état d'être instruit des événements, il se faisait un plaisir de les rendre toujours avec sagesse, quoiqu'avec une malignité qui donnait quelquefois beaucoup de sel à ses récits; et son bulletin, au témoignage

EFERUS - Recherches & Classification numériques

même des *Mémoires secrets*, sans avoir autant de vogue que les Nouvelles qui firent le fondement de ce dernier recueil, était estimé pour sa véracité.

Nous posons ces quelques faits simplement à titre de jalons, de repères, et nous arrivons à la plus célèbre des manufactures de bulletins, selon l'expression de Manuel : nous avons nommé le salon de madame Doublet de Persan.

Madame Doublet, « très-connue en France et chez les étrangers », pour parler comme les éditeurs des *Mémoires secrets*, tenait à Paris ce que l'on appelait un bureau d'esprit, c'est-à-dire qu'elle réunissait chez elle des gens de lettres, comme le faisaient Mesdames de Tencin, du Deffand, Geoffrin, et mademoiselle Lespinasse. Son salon jouit pendant près d'un demi-siècle d'une grande célébrité. « Ce salon, disent deux jeunes portraitistes dont on connaît la brillante palette, ce salon tenait le monde et Paris, et la veille et le jour, la Chaire, l'Académie, la Comédie, la Cour. Il était le rendez-vous des échos, le cabinet noir où l'on décachetait les nouvelles; pêle-mêle y tombait le XVIII^e^ siècle, heure à heure, bons mots et sottises, querelles, procès, sifflets, bravos, morts et naissances, livres et grands hommes, un je ne sais quoi sans ordre, une moisson à pleine brassée de paroles et de choses, les mémoires d'Argus! Salon envié!

EFERUS - Recherches & Classification numériques

confessionnal du XVIII^e^ siècle, où tant d'esprit s'était confessé, que Piron lui-même n'y amenait le sien qu'en tremblant! Il écrivait au frère de madame Doublet, à l'abbé Legendre : « Annoncez bien une bête à madame Doublet, et j'y serai bon » ; et encore : Je me rendrai samedi, à midi trois quarts, chez madame Doublet, dont vous m'envoyez l'adresse ; je ferai maussadement la révérence, j'y boirai, j'y mangerai, je dirai grand'merci et je m'en reviendrai. Tout cela vaut fait. Quant à l'idée que j'y laisserai de moi, ce sont les affaires du dieu Caprice de ma part et de la déesse Indulgence de celle des autres, et voilà tout. » Duché remerciait Bachaumont de sa présentation en ces termes : « Assurez madame Doublet de mes plus tendres respects : il n'y a pas de jour que je ne remercie Dieu de la grâce qu'il ma faite de me mettre au nombre de ses paroissiens. »

« Le salon de madame Doublet était au couvent des Filles-Saint-Thomas, dans un appartement où madame Doublet passa quarante ans de suite sans sortir. Là, présidait du matin au soir Bachaumont, coiffé de la perruque à longue chevelure inventée par le duc de Nevers. Là siégeaient l'abbé Legendre, Voisenon, le courtisan de la maison ; les deux Lacurne de Sainte-Palaye, les abbés Chauvelain et Xaupi, les Falconet, les Mairan, les Mirabaud, tous *paroissiens*, arrivant à la même

EFERUS - Recherches & Classification numériques

heure, s'asseyant dans le même fauteuil, chacun au-dessous de son portrait. Sur une table, deux grands registres étaient ouverts, qui recevaient de chaque survenant, l'un le positif et l'autre le douteux, l'un la vérité absolue et l'autre la vérité relative. Et voilà le berceau de ces *Nouvelles à la main* qui, par le tri et la discussion, prirent tant de crédit, que l'on demandait d'une assertion : Cela sort-il de chez madame Doublet ? de ces Nouvelles à la main ébauche des *Mémoires secrets* (1). »

« La société de madame Doublet, dit Grimm, fut longtemps célèbre à Paris. On y était janséniste, ou, du moins, parlementaire; mais on y était peu chrétien : jamais croyant ni dévot n'y fut admis. Au reste, on n'y affichait pas cette liberté de penser philosophique; on s'en servait sans en jamais parler. On donnait la principale attention aux nouvelles. Madame Doublet en tenait registre. Chacun, en arrivant, lisait la feuille du jour, et l'augmentait de ce qu'il savait de sûr. Les valets copiaient ensuite les bulletins, et s'en faisaient un revenu en les distribuant au public. »

Ces bulletins, qui devaient nécessairement prendre le ton de la société du temps, étaient un résumé de tout ce qui se disait dans le monde. On y trouvait l'analyse des pièces de théâtre, le compte-

(1) Edmond et Jules de Goncourt, *Portraits intimes du* XVIII^e^ *siècle.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rendu des assemblées littéraires et des procès célèbres; la notice des livres nouveaux, et en particulier des livres clandestins et prohibés, auxquels la saveur du fruit défendu donne plus de piquant et de relief; des pièces rares ou inédites, en vers et en prose, dont beaucoup n'eussent pu être imprimées sans péril; les chansons et les vaudevilles satiriques; les anecdotes et les bons mots, que l'on était d'autant plus attentif à recueillir qu'ils étaient plus méchants; enfin les aventures de société, les faits et gestes de la Cour, bien souvent embellis par la médisance. Il suffit, du reste, pour en avoir une idée exacte, de parcourir les Mémoires connus sous le nom de Bachaumont, et qui ne sont autre chose, comme on le sait, que la reproduction d'une partie de ces nouvelles; or, à en juger par cet ouvrage, les Nouvelles à la main émanées du cercle de madame Doublet étaient assurément, et de beaucoup, les plus amusants journaux du temps. C'était une véritable chronique, dans l'entière acception du mot, chronique assez peu limée, mais abondante et nourrie, au contraire des prétendues chroniques de certains journaux, qui, si elles ont quelques-unes un certain vernis, sont à peu près toutes également vides ou pleines de riens.

A quelle époque se forma le cercle de madame Doublet, à quelle époque commença-t-on à répandre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au dehors, sous forme de gazette, les nouvelles qui s'y recueillaient, il serait difficile de le préciser. Nous savons seulement, par les *Mémoires secrets,* que, lorsque Madame Doublet mourut, en 1771, il y avait soixante ans qu'elle recevait la meilleure société de la Cour et de la ville, et plus de quarante qu'elle occupait son fameux salon des Filles-Saint-Thomas.

Quant à la propagation des nouvelles, on voit Bachaumont, en 1740, préoccupé d'en faire l'objet d'une publication régulière; il fit en effet circuler cette année-là le prospectus que voici :

Un écrivain connu entreprend de donner, deux fois par semaine, une feuille de nouvelles manuscrites. Ce ne sera point un recueil de petits faits secs et peu intéressants, comme les feuilles qui se débitent depuis quelques années. Avec les événements publics que fournit ce qu'on appelle le cours ordinaire des affaires, on se propose de rapporter toutes les aventures journalières de Paris et des capitales de l'Europe, et d'y joindre quelques réflexions sans malignité, néanmoins sans partialité, dans le seul dessein d'instruire et de plaire par un récit où la vérité paraîtra toujours avec quelques agréments. Un recueil suivi de ces feuilles formera proprement l'histoire de notre temps. Il sera de l'intérêt de ceux qui le prendront de n'en laisser tirer de copie à personne, et d'en ménager le secret, autant pour ne pas les avilir en les rendant trop communes, que pour ne pas se faire de querelles avec les arbitres de la librairie. A chaque ordinaire, à ceux qui voudront la prendre, elle sera payée sur-le-champ par le portier, afin qu'on ait la liberté de l'abandonner quand on n'en sera pas satisfait.

Ce projet ne paraît pas avoir eu de suite, et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la gazette de Madame Doublet continua jusqu'à la fin à être distribuée en manuscrit. Mais j'ai eu en main la preuve qu'elle était expédiée jusque dans les provinces dès avant le projet de Bachaumont. La Bibliothèque impériale possède cinq volumes manuscrits, reliés sous le titre de *Journal historique,* qui sont évidemment une copie des registres de la *paroisse.* C'est une suite de missives adressées à *madame de Souscarrière, au château de Breuillepont, par Vernon, à Pacy.* Ces sortes de lettres, qui se succèdent à des intervalles très-rapprochés, vont de 1738 à 1745. En haut est inscrit, d'une autre main que le corps de la lettre : *Breuillepont,* comme au bas des lettres administratives et de commerce on a coutume de mettre le nom du destinataire, pour la gouverne de celui qui est chargé de les fermer et de les expédier. C'est, pour notre cas, une preuve que la copie destinée à madame de Souscarrière n'était pas unique.

La provenance de cette correspondance résulte à l'évidence de mentions dans le genre de celles-ci :

— Pour toutes nouvelles sur la feuille. ...

— Madame Doublet n'ayant pas le temps de faire un extrait des deux lettres ci-jointes, elle vous en envoie copie.

— Madame Doublet me prie de ne point donner copie de cette lettre : je demande fidélité à ses ordres.

— Il a fallu que je vous copiasse les nouvelles moi-même, ne pouvant me résoudre à les remettre à demain.

Les faits contenus dans ces feuilles, où l'on re-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

marque que des morceaux ont été enlevés, d'autres collés, sont généralement assez insignifiants, et il y a loin de là aux Nouvelles à la main dans leur bon temps, à celles qui nous sont parvenues. C'est une froide gazette, plutôt qu'une chronique piquante. On y trouve pourtant quelques pièces historiques intéressantes, et quelques petites poésies satiriques et anacréontiques.

Quoique les Nouvelles à la main ne fussent pas, politiquement parlant, bien séditieuses, elles ne laissaient pas que de préoccuper le pouvoir, surtout dans les temps de brouilleries entre la Cour et les Parlements, et le lieutenant de police eut plus d'une fois à communiquer à madame Doublet dès lettres dans le genre de celle-ci :

*Versailles,* 6 *octobre* 1753.

Le roi est informé, Monsieur, que madame Doublet reçoit dans le nombre de ceux qui vont chez elle plusieurs personnes qui y débitent des nouvelles fort hasardées, et qui ne peuvent faire qu'un mauvais effet lorsqu'elles viennent se répandre dans le public; que souvent ces mêmes personnes y tiennent des discours peu mesurés, et que madame Doublet, au lieu de réprimer une licence aussi condamnable, leur permet, en quelque façon, d'en tenir un registre qui sert à composer des feuilles qui se distribuent dans Paris et s'envoient même dans les provinces. Une pareille conduite de sa part ne pouvant que déplaire au roi, Sa Majesté, avant d'employer des moyens plus sévères, m'a chargé de vous mander que vous eussiez à voir incessamment madame Doublet, pour lui représenter qu'elle ait à faire cesser au plus tôt un pareil abus, en éloignant de chez elle les personnes qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contribuent à l'entretenir. Vous l'avertirez que Sa Majesté se fera rendre compte exactement de la manière dont les choses se passeront à l'avenir, et que, si elle venait à s'écarter de la conduite qui lui est prescrite, elle s'exposerait à des événements qui ne pourraient que lui être fort désagréables. Vous lui ajouterez que, les ménagements dont Sa Majesté veut bien user à son égard étant un effet de sa bonté et une grâce particulière, elle ne doit en faire part à personne. Je compte, Monsieur, que, lorsque vous aurez parlé à madame Doublet, je n'aurai à reporter à Sa Majesté que des sentiments d'une entière soumission de sa part, et la reconnaissance la plus profonde et la plus respectueuse de l'avertissement qu'elle veut bien lui faire donner.

MARQUIS D'ARGENSON.

Madame Doublet promettait de se corriger, et en 1762 son neveu trouvait qu'elle était encore plus difficile à gouverner que l'Europe. Cependant il ne lui passait rien. Voici une preuve de son style et de son humeur :

*Versailles, 24 mars...*

Madame Doublet a fait dire hier à l'abbé de Breteuil, Monsieur, que l'escadre de M. de Blenac avait été prise en entier par les ennemis. La nouvelle de madame Doublet, qui est fausse, et dont je n'ai nulle connaissance, ne fait pas de tort à l'escadre du roi; mais elle fait tort aux papiers publics qui varient. D'après les malheurs qui sortent de la boutique de madame Doublet, je n'ai pas pu m'empêcher de rendre compte au roi de ce fait et de l'imprudence intolérable des nouvelles qui sortent de chez cette femme, ma très-chère tante; en conséquence, Sa Majesté m'a ordonné de vous mander de vous rendre chez madame Doublet, et de lui signifier que, s'il sort de rechef une nouvelle de sa maison, le roi la renfermera dans un couvent d'où elle ne distribuera plus des nouvelles aussi impertinentes que contraires au service du roi.

DUC DE CHOISEUL.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Toutes ces menaces-là n'effrayaient pas madame Doublet, qui voulait toujours parler pour se bien porter; mais ce qui l'étonnait, c'était la connaissance prompte que le gouvernement avait de ce que disaient ses amis dans son cercle étroit. Elle ne se doutait pas que Charles Defieux, chevalier de Mouhy, de l'académie de Dijon, celui qui a fait *la Paysanne parvenue*, les *Mémoires d'une Fille de qualité, les Mille et une Faveurs, le Masque de Fer,* les *Tablettes dramatiques,* avait encore le talent d'écouter à toutes les portes. Il écrivait à la police le 9 mars :

Quoique ma santé ne me permette pas trop encore de faire de longues courses, je me suis donné hier beaucoup de mouvement pour exécuter vos ordres, bien fâché de n'avoir pu en découvrir davantage. Il est très-vrai que la maison de madame Doublet est, depuis longtemps, un bureau de nouvelles, et ce n'est pas la seule : ses gens en écrivent et en tirent bon parti. Je n'ai pu savoir le nom d'un grand et gros domestique, visage plein, perruque ronde, habit brun, qui, tous les matins, va recueillir dans les maisons, de la part de sa maîtresse, ce qu'il y a de neuf. Il serait difficile de savoir les noms de ceux qui vont dans cette maison ; ce sont tous des frondeurs ; en femmes : mesdames d'Argental, Rondet de Villeneuve, du Bocage, de Besenval, etc.; en hommes : MM. Foncemagne, Perrin, deux médecins, Devaur, Firmin, Mérobert, d'Argental, etc. Je ne réponds point de cette liste : ce n'est qu'avec le temps qu'on parviendra à être sûr des liaisons de cette femme. Il faudrait avoir des gens qui bussent avec des domestiques de confiance ou mécontents; mais ce qui est certain, c'est que madame d'Argental tient aussi même bureau de nouvelles, qu'elle est l'intime amie de madame Doublet, comme M. le chevalier de Choiseul ; qu'un nommé Gillet, son valet de chambre, est à la tête du bureau tenu par les laquais ; que l'on

EFERUS - Recherches & Classification numériques

paye à la feuille ; que ces bulletins sont bons, parce que c'est le résultat de tout ce qui se dit dans les meilleures maisons de Paris ; qu'ils s'envoient en province pour 12, 9 et 6 francs par mois ; que madame d'Argental, depuis que son mari est en place, est beaucoup plus retenue que par le passé et n'est frondeuse qu'avec des amis intimes, tels que MM. de Richelieu, de Séchelles, le président de La Marche, Rougeot, Chauvelin, etc. S'il me revient d'autres renseignements, ou que j'apprenne des choses utiles, je me croirais heureux de vous donner des preuves de mon respectueux et parfait attachement.

Les renseignements de cet espion *à la suite* furent vérifiés par un observateur en pied.

Ce n'est point le nommé Lejeune, valet de chambre de M. d'Argental, qui fait des nouvelles à la main ; c'est le nommé Gillet, valet de chambre de madame d'Argental, qui lui permet seulement d'en faire pour la province, et non pour Paris, sur une copie que madame Doublet donne à ce Gillet, qui retire six livres par mois de ceux à qui il en fournit.

D'HÉMERY.

On avait osé dire, dans la feuille du 1er mars 1762, que le roi avait nommé monsieur d'Hérouville pour commander les troupes en Flandre ; que monsieur le prince de Beauvau était destiné à servir dans cette partie, la Cour n'ayant pas voulu le faire servir dans la même armée que monsieur de Castries, sur lequel on lui avait fait reprendre son rang de lieutenant-général. Il n'en fallut pas davantage pour remuer la bile du *Cocher de la France,* comme l'appelait la Czarine, et monsieur de Sartine reçut ce billet doux :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Vous voudrez bien, Monsieur, faire venir chez vous le faiseur de bulletins ridicules, et lui dire que vous le ferez mettre au cachot s'il s'avise de faire paraître aucune feuille qui n'ait pas été revue de la part de la police. Rien n'est plus indécent, et si contraire à l'ordre public, que de souffrir de pareils distributeurs de nouvelles; l'intention du roi est, Monsieur, que vous réprimiez avec sévérité cette liberté indécente... Monsieur le prince de Beauvau demande avec raison la rétractation de l'article du bulletin qui se fait chez madame d'Argental. Comme il est fait à tous égards pour obtenir toutes les satisfactions qu'il peut désirer, je vous serai obligé de concerter avec lui moyens de lui donner celle qu'il demande dans cette occasion.

Duc de Choiseul.

Le rédacteur *domestique* fut mis en prison, et le prince de Beauvau, en demandant sa grâce, crut faire un acte de clémence.

Madame Doublet mourut dans l'impénitence finale, à l'âge de 94 ans. Voici en quels termes les *Mémoires secrets* en firent l'oraison funèbre (16 mai 1771) :

Madame Doublet est morte ces jours-ci, âgée de 94 ans. C'était une virtuose dont madame Geoffrin n'est qu'une faible copie. Depuis 60 ans, elle rassemblait dans sa maison la meilleure compagnie de la Cour et de la ville, et passait sa vie à former un journal bien supérieur à celui de l'Etoile et autres ouvrages du même genre. La politique, les belles-lettres, les arts, les détails de société, tout était de son ressort. Elle s'abaissait du cèdre jusqu'à l'hysope. Tous les jours on élaborait chez elle les nouvelles courantes, on en rassemblait les circonstances, on en pesait les probabilités, on les passait, autant qu'on pouvait, à la filière du sens et de la raison; on les rédigeait ensuite, et elles acquéraient un caractère de vérité si connu que, lorsqu'on voulait s'assurer de la certitude d'une narration, on se demandait :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cela sort-il de chez madame Doublet? Au reste, sa réputation avait un peu dégénéré de ce côté : en vieillissant, elle avait perdu beaucoup de ses amis du premier mérite, et avait survécu à toute sa société habituelle. M. de Bachaumont est le dernier philosophe qu'elle ait vu mourir.

Il est difficile qu'au milieu de ce savant tourbillon qui l'entourait, madame Doublet ne passât pas pour être un peu entichée de déisme, de matérialisme, et même d'athéisme. Elle avait bravé jusque-là l'opinion publique et les clameurs des dévots. Depuis le carême dernier, la tête de cette dame s'affaiblissait. M. le curé de Saint-Eustache avait cru qu'il était temps de convertir sa paroissienne. Celle-ci n'était plus en état d'argumenter contre lui, et, avec le secours de la grâce, le pasteur s'était flatté d'avoir réussi. En effet, elle avait reçu le bon Dieu la semaine sainte, pratique de religion que personne de sa connaissance ne se rappelait lui avoir vu faire. On conçoit aisément qu'avec de pareils préparatifs, elle n'a pu qu'éprouver une mort très-édifiante et s'endormir dans le Seigneur.

Suivant d'autres témoignages, conservant jusqu'au bout la passion de sa vie et sa bonne humeur, elle serait morte en demandant qu'on lui apportât des nouvelles fraîches, pour en régaler ses amis de l'autre monde.

Bachaumont avait précédé de quelques jours seulement sa vieille amie dans la tombe. Président du salon de madame Doublet, les Nouvelles à la main avaient été jusqu'à son dernier jour sa grande affaire. Avant de mourir, il avait choisi lui-même son successeur, Pidansat de Mairobert, attaché comme lui à la secte des *philosophes,* des *encyclo-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*pédistes* et des *patriotes,* et, certain que son œuvre favorite serait continuée dans le même esprit, il était mort avec une tranquillité ferme et une aisance particulière, suivant la piquante expression de MM. de Goncourt, en répondant aux officieux qui lui parlaient des consolations de l'Eglise, « qu'il ne se sentait pas affligé. »

Mairobert fit plus que n'avait probablement demandé son ami. Possesseur du manuscrit, ou du moins d'une partie du manuscrit du Journal de Bachaumont, il lui vint en l'idée de le publier sous forme de volumes, et il commença en effet l'exécution de ce projet en 1777. Il donna à cette publication un titre qui était bien fait pour affriander le lecteur :

*Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France, depuis 1762 jusqu'à nos jours, ou journal d'un observateur,* contenant les analyses des pièces de théâtre qui ont paru durant cet intervalle ; les relations des assemblées littéraires ; les notices des livres nouveaux, clandestins, prohibés ; les pièces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers ; les vaudevilles sur la cour ; les anecdotes et bons mots ; les éloges des savants, des artistes, des hommes de lettres morts, etc.

Ce titre est un peu long ; pourtant il ne disait rien de trop. Mairobert, en outre, mit en tête des Mémoires secrets une préface qui en expliquait le but et en précisait le véritable caractère avec beaucoup de justesse.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'invasion de la philosophie dans la république des lettres en France est une époque mémorable par la révolution qu'elle a opérée dans les esprits. Tout le monde en connaît aujourd'hui les suites et les effets. L'auteur des *Lettres persanes* et celui des *Lettres philosophiques* en avaient jeté le germe; mais trois sortes d'écrivains ont surtout contribué à le développer. D'abord les Encyclopédistes, en perfectionnant la métaphysique, en y portant la clarté, moyen le plus propre à dissiper les ténèbres dont la théologie l'avait enveloppée, ont détruit le fanatisme et la superstition. A ceux-ci ont succédé les Économistes : s'occupant essentiellement de la morale et de la politique pratique, ils ont cherché à rendre les peuples plus heureux en resserrant les liens de la société par une communication de services et d'échanges mieux entendus, en appliquant l'homme à l'étude de la nature, mère des vraies puissances. Enfin, des temps de troubles et d'oppression ont enfanté les Patriotes, qui, remontant à la source des lois et de la constitution des gouvernements, ont démontré les obligations réciproques des sujets et des souverains, ont approfondi l'histoire et ses monuments, et ont fixé les grands principes de l'administration. Cette foule de philosophes qui se sont placés comme à la tête des diverses parties de la littérature a principalement paru après la destruction des Jésuites : véritable point où la révolution a éclaté.

Il était sans doute bien essentiel d'en marquer les progrès, d'en saisir les circonstances, d'en recueillir les détails les plus particuliers. C'était l'objet de l'observateur dont nous publions le journal. Il accumulait ainsi les matériaux propres à l'histoire complète d'un pareil événement. On sait combien M. de Bachaumont était renommé pour ses connaissances multipliées et pour son goût exquis. Il présidait aux conférences académiques tenues chez une femme d'esprit, et faisait, depuis plus de quarante ans, son unique occupation de tout ce qui se passait dans Paris capable d'exciter l'attention. On y rédigeait un journal, dont il avait extrait les détails convenables à son entreprise. Mais, indépendamment de cette utilité particulière, il faut avouer que rien n'est plus commode ni plus agréable que de retrouver sous un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

même point de vue ce qu'il faudrait chercher dans une multitude fatigante et souvent ennuyeuse d'ouvrages périodiques. D'ailleurs, outre le travail commun avec tous, le rédacteur en avait un autre, plus rare et plus précieux : c'est un choix d'anecdotes qu'on ne rencontre nulle part, et qui font le mérite intéressant de sa collection, sans parler d'une multitude de pièces secrètes que ses liaisons très-étendues le mettaient à même de se procurer.

Quant aux notices des écrits nouveaux, des pièces de théâtre, des assemblées littéraires, elles sont encore distinguées par une précision unique, et surtout par une impartialité qu'on attendrait en vain d'un critique affiché pour tel. Celui-ci ne visait ni au lucre, ni à la renommée, ne parlait que d'après son sentiment intime; il n'était d'aucun parti, d'aucune cabale, et rien ne pouvait l'empêcher de consigner son jugement dans toute son intégrité.

L'acquisition de ce journal, qui commence en 1762 et qu'on a continué jusqu'au 1er janvier 1770, nous a fait naître l'idée d'en suivre le plan. Nous prévenons le public que désormais, à l'ouverture de chaque année, nous lui fournirons le résultat, jour par jour, de ce qui sera arrivé de remarquable dans ce même genre. Nous espérons qu'il nous saura gré d'une collection neuve, non moins instructive qu'amusante, et comme le résumé des différents journaux, qu'il est presque impossible de lire en totalité.

Mairobert, comme on l'aura remarqué dans le titre, ne fit remonter sa publication qu'à l'année 1762; des motifs plus facilement compréhensibles le déterminèrent en outre à faire de nombreuses coupures dans le manuscrit de Bachaumont. Ainsi qu'il l'annonçait à la fin de l'avertissement que nous venons de citer, il continua l'œuvre de son ami, et il la poursuivit jusqu'à la fin du mois de mars 1779, et au 13e volume. On connaît sa fin tragique.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mairobert était bien l'homme d'une pareille publication. « M. de Mairobert, disent les Mémoires secrets (avril 1779), était un homme de lettres, auteur de quelques opuscules, mais surtout grand amateur; il ne manquait aucune pièce de théâtre dans sa primeur, et se faisait entourer dans les foyers; il avait aussi toutes les nouveautés, et sa bibliothèque était en ce genre une des plus curieuses de Paris. Elevé dès son enfance chez madame Doublet, il y avait puisé ce goût, ainsi que celui des nouvelles. C'était un des rédacteurs; il conservait le journal qui se composait chez cette dame, et le continuait. Il avait eu différentes prises avec la police relativement à ce manuscrit, qu'il donnait à ses amis de Paris et de province; mais on n'avait pu le priver de cet amusement instructif et agréable, d'autant qu'il était fort circonspect. Il avait la fureur de faire parler de lui; il ne connaissait pas la sage maxime de ce philosophe qui disait : Pour être heureux, cache ta vie. Il mettait son bonheur dans l'éclat et le bruit, et malheureusement il en a fait jusqu'à sa mort et après.

» Avant de mettre les scellés chez lui, on a enlevé, par ordre du roi, tous ses manuscrits, et même beaucoup de livres.

» On a de plus trouvé chez lui des caractères de fonte, qui ont été enlevés aussi, ce qui a donné lieu à bien des conjectures et des propos. On a cepen-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dant observé que les caractères étaient tout neufs, et ne paraissaient pas avoir servi.

Après Mairobert, les Mémoires secrets furent continués par Moufle d'Angerville, et s'augmentèrent chaque année de deux volumes consacrés à l'histoire de l'année précédente, et contenant, en outre, des additions plus ou moins étendues pour toutes les autres années depuis 1762. Ces additions étaient empruntées, en général, aux manuscrits de Bachaumont et de Mairobert; voici comment s'en expliquait l'éditeur, dans un avertissement placé en tête du 15e volume :

Lorsque cet ouvrage parut pour la première fois, la crainte qu'il ne fût trop volumineux m'avait fait supprimer beaucoup d'articles, croyant qu'ils ne causeraient point un vide et que le surplus n'en paraîtrait que mieux rempli; mais plusieurs de mes lecteurs se sont aperçus de cette soustraction et s'en sont plaints. Ils ont trouvé que, le principal mérite caractéristique de cette collection consistant dans une chronique exacte et non interrompue, il en résultait un défaut, qu'ils m'ont invité à corriger; ce que je ne crois pouvoir mieux exécuter qu'en rétablissant les notices retranchées : leur transposition, au moyen de la méthode des auteurs de dater tous les faits, n'est que désagréable au coup d'œil, et j'ai cru plus honnête de compléter ainsi l'ancienne édition, en épargnant au public les frais de l'acquisition d'une nouvelle.

Ce qui m'a rendu plus scrupuleux dans le rétablissement, c'est l'observation aussi que tel article nul, ce semble, soit par sa brièveté, soit par son annonce, devenait nécessaire pour l'intelligence ou l'éclaircissement d'autres plus intéressants qui se trouvaient plus loin : chaîne que tout le monde ne remarque pas, et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui n'en est pas moins réelle et sensible à ceux qui lisent avec attention et suivent la série des événements.

Les lecteurs ne seront pas fâchés, sans doute, de rencontrer d'autres articles omis par une raison contraire, comme trop forts ou trop piquants. Les ménagements qui devaient avoir lieu ayant cessé, rien ne m'empêche de communiquer ces anecdotes curieuses aux amateurs.

Il y avait bien quelque chose de vrai dans ces explications; mais c'était surtout, pour l'éditeur comme pour le prolixe compilateur, une affaire de spéculation, et l'intérêt paraît avoir été leur principal mobile. Ces suppléments, avec les fastidieuses superfétations dont Moufle d'Angerville surchargeait la chronique quotidienne, permirent de pousser la collection jusqu'au 36e volume, sans aller au delà de l'année 1787, de telle sorte que les vingt derniers volumes ne comprennent que huit années entières, indépendamment des suppléments.

Cependant le nouveau rédacteur des Mémoires avait réalisé un progrès en y faisant une plus large place aux faits politiques, à mesure que les esprits s'étaient tournés davantage de ce côté.

Il faut, lit-on au commencement du tome XXV, distinguer dans notre œuvre deux parties : l'agréable et l'utile. Heureux qui peut réunir les deux ! Mais un auteur estimable cherche toujours la dernière, et certainement Bachaumont, qui le premier imagina notre collection, ne l'avait pas négligée. En observant le même plan, nous avons cherché à l'étendre, c'est-à-dire : en ne négligeant point ce qui pouvait amuser, nous nous sommes efforcés d'y joindre encore plus ce qui pouvait instruire. En effet, il s'était,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme l'indique le titre, borné à la littérature. Nous avons cru devoir aussi travailler pour l'histoire. Nous n'avons écarté que la partie absolument politique, à laquelle sont spécialement affectées les gazettes. Celles-ci ne sont guère que le théâtre des souverains; le nôtre est celui de nos semblables. Nous pensons que ce genre d'histoire vaut bien l'autre, qu'il y a beaucoup plus de fruit à tirer de la lecture des aventures de la société que du récit des siéges, des batailles, des grandes négociations, des cérémonies, consignés avec tant de soins dans les papiers publics.

Tout ce bagage des papiers publics, les Mémoires secrets finirent cependant par en faire leur butin; mais ils n'offrent rien sous ce rapport qu'on ne trouve dans vingt autres endroits, et dans des conditions meilleures.

Les *Mémoires de Bachaumont* — c'est le nom sous lequel ce recueil est resté connu — eurent, dès leur origine, une vogue immense, qui se soutint pendant presque tout le temps de leur publication. Ce n'est pas qu'on ne leur suscitât toutes sortes de tracasseries; mais « le manuscrit n'en allait pas moins, pour être publié en temps et lieu, et les rédacteurs continuaient à tenir, sans interruption, registre des sottises de la ville et de la cour. » Ils constatent eux-mêmes leur succès avec une naïveté quelque peu outrecuidante; ainsi on rencontre de temps à autre, dans les Mémoires, des réclames dans le genre de celles-ci :

4 *juillet* 1777. Il paraît la suite d'un ouvrage dont on avait eu pour échantillon deux volumes cet hiver, intitulé : *Mémoires se-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*crets pour servir à l'histoire de la république des lettres, etc., par feu M. de Bachaumont.* On en voit huit volumes aujourd'hui, allant depuis 1762 jusqu'en janvier 1776. Il cause une grande fermentation parmi nos auteurs, dont l'amour-propre n'est pas flatté; il est, en outre, recherché pour une foule d'anecdotes et de pièces en vers et en prose que personne n'avait encore osé révéler ou livrer à l'impression. (*Cet article est extrait de Nouvelles à la main très-accréditées dans Paris.*)

28 *juillet* 1777. Les *Mémoires secrets*, etc., embrassent un espace de quatorze ans, contiennent dix à douze milles notices : fécondité dont il n'y a point d'exemple dans aucun ouvrage périodique. Il en est quelques-unes peu intéressantes en elles-mêmes, mais utiles pour conserver l'ordre chronologique des dates et des époques, si essentiel dans toutes les parties historiques. Outre les notices, il y a une foule d'anecdotes et de petites pièces en prose et en vers, non imprimées jusque-là, qui font rechercher ce recueil des amateurs. Il est d'ailleurs commode pour les gens qui ne lisent que par amusement ou sont bien aises de trouver le matin quelque chose à retenir et à citer le soir : ils s'ornent ainsi l'esprit en peu de temps et à peu de frais.

13 *novembre* 1778. Les volumes 9 et 10 des *Mémoires secrets de Bachaumont,* etc., qui commencent à percer ici, quoique très-difficilement encore, sont toujours fort chers. Comme ils roulent sur des anecdotes plus récentes, puisqu'ils ne concernent que les années 1776 et 1777, ils sont courus avec une avidité extrême. La liberté qu'on y a prise de tout dire, et même de nommer tous les personnages, leur donne un piquant et un intérêt vif qui en font dévorer la lecture. On sent bien que ceux-ci ne peuvent plus être de l'auteur des premiers volumes ; mais les rédacteurs, gens très-instruits et très au fait du courant de la ville et de la Cour, ont parfaitement saisi le genre de ce répertoire littéraire et historique. Ils ont dans leur récit la véracité, le sarcasme et la précision qui en font le mérite essentiel. Il est bien à désirer que l'on continue ce plan, dont l'intérêt ne peut que s'accroître avec le temps, et qui rend une semblable collection supérieure à tous les journaux, par la multitude de faits qu'elle rassemble. (*Cet ar-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*ticle est extrait d'une gazette manuscrite très-accréditée dans Paris et dans les provinces.*)

La forme à part, ces réclames avaient raison; personne aujourd'hui ne conteste la valeur historique de ce recueil. Si l'on n'y trouve pas toujours la vérité des faits, on y trouve du moins le tableau très-fidèle des salons de Paris, dont ces faits, vrais ou supposés, défrayaient la malignité, et comme un écho de l'esprit qui y régnait; c'est pour nous, enfin, un miroir précieux de la société du XVIII^e^ siècle.

Les Mémoires secrets parurent d'abord sous la rubrique de Londres, avec le nom du libraire John Adamson. Trois éditions, qui ne diffèrent entre elles que par le caractère, sortirent presque simultanément des presses de Hollande, et furent suivies successivement de cinq ou six autres. Mais toutes ces éditions sont défectueuses, insuffisantes; l'ordre chronologique y est sans cesse entrecoupé par des suppléments d'une date antérieure, tandis que le texte présente à chaque page non-seulement des noms estropiés, mais encore des phrases inintelligibles et des fautes grossières d'impression. Une nouvelle édition de ce vaste et si curieux répertoire est donc bien à désirer, et l'on aime à espérer qu'elle ne se fera pas trop attendre, maintenant que la cri-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tique l'a relevé du discrédit où les circonstances et certains jugements passionnés l'avaient fait tomber.

Parlant, en effet, de tout et de tous avec une franchise qui n'était pas toujours exempte de partialité, ni même de quelque méchanceté, les Mémoires secrets, on le pense bien, s'attirèrent de nombreuses et vives représailles; mais une saine critique a fait justice de ces criailleries intéressées, et rendu aux Mémoires le rang qui leur appartient; de nombreuses révélations sont venues et viennent tous les jours confirmer la plupart des jugements portés par leurs rédacteurs, ou des faits dont ils tenaient registre. Cependant ce recueil est encombré, comme nous l'avons dit, de superfétations qui le surchargent sans profit, et que l'on pourrait retrancher peut-être sans grand inconvénient. C'est ce qu'avait pensé M. Ravenel quand il en entreprit, en 1830, une édition qui, débarrassée de tout ce fatras inutile, et, par contre, enrichie de nombreuses notes biographiques et bibliographiques, n'aurait pas dépassé 10 vol. in-8°. Malheureusement, les circonstances ont interrompu ce projet après le quatrième volume; espérons qu'il se rencontrera quelque libraire assez intelligent pour le reprendre. Le nom du savant bibliothécaire serait une infaillible garantie de succès.

En attendant, le bibliophile Jacob en publie un abrégé en trois volumes, destiné, comme il le dit



EFERUS - Recherches & Classification numériques

lui-même, aux gens du monde plutôt qu'aux hommes d'études, mais qui, parfaitement entendu, nous a paru très-propre à faire mieux apprécier la valeur de l'ouvrage entier, et à préparer, en quelque sorte, des lecteurs et des acheteurs à la grande édition qui doit venir se placer à la suite des journaux de Dangeau et de Barbier.

Ce n'est pas, d'ailleurs, le premier abrégé des Mémoires secrets qu'on ait essayé de faire et de publier. Dès l'année 1788, avant même que les derniers volumes de ce vaste recueil eussent paru, Chopin de Versey en avait donné un choix, à Londres, en 2 vol. in-12. En 1808, Merle, qui était alors fort jeune, en publia un nouveau choix en 2 vol. in-8°; mais ce n'était qu'un mélange d'anecdotes, de bons mots et de pièces de vers, où il ne reste plus rien de l'esprit général qui avait présidé à la composition de l'ouvrage.

Les Mémoires ont fourni, en outre, et depuis longtemps, les matériaux de diverses compilations. « Il n'est pas d'année, disent les éditeurs dans la préface du 31e volume, où il ne paraisse quelque ouvrage prétendu nouveau, composé en entier ou en partie à nos dépens : c'est la *Chronique scandaleuse*, c'est *l'Espion des Boulevards*, c'est le *Journal des gens du monde*; ce sont les *Anecdotes du 18e siècle*; enfin c'est, aujourd'hui, la *Correspondance littéraire, politique et secrète*. Toutes ces dénomina-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tions ne caractérisent au fond qu'un plan unique : ce sont autant de corsaires qui, sous des pavillons différents, exercent la même piraterie. »

Si quelques-uns de ces ouvrages, en effet, peuvent être considérés plus ou moins comme des abrégés, des extraits des Mémoires secrets, il n'en saurait être ainsi du dernier, de la *Correspondance secrète,* qui est un ouvrage tout à fait original, attaché au même pilori que les vrais corsaires par des motifs faciles à comprendre.

—

Les nouvellistes en plein vent, qui n'avaient pas complétement disparu, s'étaient émus au bruit que faisaient les nouvelles à la main. Ceux des Tuileries surtout, se piquant au jeu, voulurent faire concurrence au salon de madame Doublet; Métra, leur chef, commença, vers la fin du règne de Louis XV, la publication d'une *Correspondance secrète,* qu'il continua jusqu'à la Révolution.

Les renseignements sur ce Métra sont assez rares. Grimm nous apprend qu'il avait le plus énorme nez qu'on eût jamais vu en France, et peut-être dans l'univers. « Personne, ajoute-t-il, n'ignore à Paris que cet homme, d'une figure si distinguée, passe régulièrement une grande partie de la journée aux Tuileries, sur la terrasse des Feuillants, à écouter

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des nouvelles ou à en dire. Ses liaisons avec le comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne, qui, durant la guerre, avait daigné le choisir pour être le pasquin ou le hérault des gazettes de Madrid, lui avaient donné une sorte de considération, qui est fort diminuée depuis la paix. Il s'en console en devisant avec une vieille demoiselle bel esprit, qui se nomme mademoiselle Sérionne; on vient de consacrer ses tendres assiduités par le quatrain que voici :

*Un beau programme d'opéra,*
*Et qui n'étonnera personne,*
*C'est d'accoupler le dieu Métra*
*Avec la nymphe Sérionne.*

Ajoutons tout de suite qu'à sa mort on lui fit l'épitaphe suivante :

*Métra n'est plus ! revers tragique,*
*Dont se doit affliger tout digne politique !*
*Pour lui, je suis certain qu'au suprême moment,*
*A son caractère fidèle,*
*Il eût trouvé moins dur d'entrer au monument*
*S'il avait pu lui-même en donner la nouvelle.*

La Correspondance de Métra, datée généralement de Paris ou de Versailles, s'imprimait d'abord à Neuwied, sous le titre de *Correspondance littéraire secrète,* par numéros de 8 pages petit in-8°, et elle avait ainsi toutes les allures d'une gazette. Il en fut fait, en 1787-90, sous la même rubrique que les *Mémoires secrets* (Londres, John Adamson), et sous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le titre de « *Correspondance secrète, politique et littéraire*, ou Mémoires pour servir à l'histoire des cours, des sociétés et de la littérature en France, depuis la mort de Louis XV », une réimpression en 18 vol., en tête de laquelle on lit cette préface :

Un ouvrage qui entre dans le monde avec des prétentions à un grand succès doit porter un nom célèbre ou montrer une origine qui inspire de la confiance. Nous pouvons affirmer que les matériaux de celui-ci ont été trouvés dans les portefeuilles de souverains et de ministres d'Etat, sur les bureaux de grands seigneurs et les pupitres d'illustres philosophes, sur les toilettes des Muses et des Grâces et sur les tablettes de leurs adorateurs.

C'est une collection de lettres écrites par les gens du monde de tous les états et par les hommes de lettres de toutes les classes. Elles offrent de la gaîté, de la malignité, de la franchise ; quelques erreurs involontaires, peu de mensonges, beaucoup d'anecdotes vraies et ignorées.

Cependant, parmi des lettres particulières qui n'avaient jamais été imprimées, on reconnaîtra celles qui ont paru périodiquement, depuis l'année 1775, sous le titre de *Correspondance littéraire secrète ;* mais la cherté de cette feuille et la circonspection avec laquelle elle a été distribuée ont empêché qu'elle fût fort répandue. Les premières années de cet ouvrage périodique, qui se continue avec succès, sont presque introuvables dans le commerce, où on les vend à un prix exorbitant.

Jamais l'histoire des événements, même des grandes révolutions politiques, n'a été plus intimement liée avec celle des mœurs et des opinions que pendant la période de temps qu'embrasse cet ouvrage. Ainsi nous nous croyons en droit de regarder cette collection d'anecdotes et de pièces fugitives, créées par les circonstances, comme un dépôt de matériaux précieux. Les écrivains qui s'occuperont de l'instruction de nos neveux et qui voudront tracer le tableau de ce siècle remarquable sauront en faire usage. En attendant, amusons-nous de ces traits détachés : ils offrent à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

notre curiosité un aliment qui se reproduit sans cesse, et une matière inépuisable aux observations philosophiques.

Plusieurs recueils de ce genre ont déjà eu successivement la vogue. Dans les uns, on s'est appesanti sur des détails qui ont perdu tout leur intérêt en perdant celui du moment; les autres sont secs, froids, rebutants par une excessive concision ou par une insipide prolixité : les traits piquants qui y sont parsemés échappent au lecteur, engourdi par l'ennui des remplissages. L'extrême variété qui règne dans le nôtre ne permet pas d'espérer que tout y plaira également à tout le monde; mais elle est analogue à la variété des goûts. Nous avons essayé de n'y admettre aucun article qui ne remplisse parfaitement ce que notre titre annonce, qui n'inspire quelque espèce d'intérêt, qui ne puisse exciter l'attention de l'historien ou celle du philosophe, le rire ou l'attendrissement, l'amour de la vertu ou l'horreur du vice; servir de leçon ou d'exemple, à l'instruction ou à l'amusement.

Les articles de littérature sont tous de gens de lettres estimés et d'une impartialité reconnue; ils font connaître particulièrement les ouvrages dont les journaux n'ont point parlé, et sauveront peut-être quelques traits de l'oubli auquel sont condamnées tant de productions de ce siècle. Ce qui tient à l'histoire de la république des lettres, dans un temps où les littérateurs et la littérature jouent un rôle si important dans la société, ne paraîtra pas la partie la moins intéressante de cet ouvrage. On voit que les articles de politique ont été fournis par des personnes à portée de soulever un coin du voile qui recouvre les secrets de notre cabinet, depuis qu'on n'admet plus d'indiscrets dans les conseils.

Il nous reste à parler du style, dont la bigarrure nous attirera peut-être des reproches. On eût pu le refondre et lui donner une teinte uniforme. Il est douteux qu'en général il y eût gagné. Ces lettres, et même chaque partie d'une même lettre, étant souvent sorties de plumes différentes, on verra dans cette collection, comme dans nos sociétés, une imagination vive et pittoresque à côté du sang-froid philosophique, le dissertateur en opposition au plaisant qui effleure tout et égaie les matières les plus graves, l'homme de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

goût et le calembourdier, des idées saines et des opinions bizarres, des projets sensés et des rêveries folles, partout une peinture fidèle de ce qu'ont vu et entendu les observateurs qui ont écrit. On a inséré en entier ou par extraits, à leurs dates, les pamphlets qui ont paru avoir un mérite réel ou un mérite historique.

Si cette collection reçoit l'accueil dont on l'a crue digne, elle sera continuée, et nous mettrons en même temps sous les yeux du public une galerie de semblables tableaux dont les autres parties de l'Europe auront fourni les sujets. L'un et l'autre ouvrage seront une source abondante de matériaux pour l'histoire universelle pendant cette période de temps.

La *Correspondance secrète* est plus politique que les *Mémoires secrets;* mais, pendant que ceux-ci cherchaient surtout à instruire, comme ils nous le disaient tout à l'heure, celle-là paraît plus préoccupée de plaire; elle abonde en anecdotes que la préface donne pour vraies.... vraies comme les éternelles histoires dont Pierre Durand émaille depuis vingt ans son Courrier de Paris. Cependant ce recueil m'a paru, en somme, mériter plus d'estime qu'on ne semble lui en accorder généralement, et un abrégé bien fait aurait une incontestable utilité.

La première lettre de la Correspondance secrète est du 4 juin 1774, et, si l'on en croit Brunet, elle paraissait encore le 7 mars 1793; mais la réimpression s'arrête au 7 octobre 1784. L'édition originale doit être excessivement rare; la Bibliothèque impériale possède seulement les années 1775, 1785, 1786 jusqu'au 22 octobre, et les six premiers mois de 1778.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

En tête du volume de 1775, se trouve un avertissement qui a toutes les apparences du prospectus de l'ouvrage, et qui ne ressemble en rien à la préface que nous venons de transcrire; nous en citons la fin :

On conçoit bien que ce recueil, par son espèce, n'est pas fait pour toute sorte de lecteurs, et que, d'ailleurs, le genre et le ton des choses qu'il renfermera principalement défendent sa publicité. Aussi le rédacteur ne se permettra d'en confier les parties hebdomadaires qu'à certaines personnes distinguées, capables de les goûter et trop sages pour vouloir en abuser. Comme cependant il aurait été pénible d'en multiplier à un certain point des copies manuscrites, et de les expédier assez exactement et promptement aux participants, le rédacteur s'est procuré une petite imprimerie portative de cabinet, au moyen de laquelle cette feuille sera transcrite et expédiée sous ses yeux, non moins secrètement, et avec autant de célérité que de facilité.

On ose se flatter que l'idée de cette feuille ne sera point imputée à une spéculation pécuniaire : elle serait d'une trop faible conséquence, vu le très-petit nombre d'amateurs auquel la prudence permet de la communiquer. Cependant on a présumé que ceux qui la recevraient ne se refuseraient pas à concourir de quelques ducats par an aux différents frais, même assez considérables, qu'exigera cette feuille, pour son exécution et son expédition. On prévient que cette feuille ne sera confiée à un nouvel amateur que sur la recommandation d'une personne à qui elle serait déjà connue; mais aussitôt que le nom et l'adresse auront été indiqués, elle sera adressée par la poste, en forme de lettre, et le premier envoi contiendra toutes les feuilles déjà sorties précédemment.

Le volume de 1786 renferme également un avis des éditeurs, mais qui est évidemment postérieur,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et m'a paru se rapporter à l'année 1790 ou 1791; on y lit:

L'objet de ce recueil est de donner l'histoire secrète des sociétés et de la littérature... La liberté qui y règne ne connaît de bornes que la licence. C'était un crime en France sous l'ancien régime, et cette feuille y était proscrite. C'est maintenant un mérite qu'il partage avec une foule de concurrents. Le soin de n'employer que des matériaux originaux et variés nous assure que cette concurrence ne nuira point à son succès. Nous n'avons d'autre prétention que de dire ce que les autres écrivains périodiques ne disent point ou n'ont point dit, et de ne dire que ce qui peut piquer la curiosité.

La Correspondance secrète s'imprimait alors à Strasbourg, chez Treuttel, et l'on souscrivait à Paris chez Onfroy, rue Saint-Victor, 11. Le prix d'abonnement était d'un louis.

L'extrait suivant du numéro du 5 avril 1786 prouve que cette petite gazette pénétrait jusqu'au fond de l'Europe, et montre, de plus, quel compte l'on tenait déjà de l'opinion publique et des jugements de la presse, même en Turquie.

*Extrait d'une lettre de la Valachie.* — Quelques feuilles périodiques ont avancé fort légèrement, sur la foi d'autrui, une fausseté manifeste, en assurant que *le gouvernement actuel de la Valachie était vexatoire au point d'y faire désirer avec ardeur la plus prompte révolution*... Il est notoire que, depuis environ trois ans que cette province a le bonheur d'être gouvernée par le prince régnant, le peuple y a été graduellement allégé d'un gros quart du fardeau qu'il supportait auparavant en impositions, et que la douceur comme la modération du gouvernement a attiré de toutes parts dans le pays une quantité considérable de transfuges et de



EFERUS - Recherches & Classification numériques

nouveaux colons. On en appelle à cet égard non seulement au témoignage des habitants de cette principauté, mais à celui surtout des commandants et autres personnes en place des environs.

Il y a plus : un exprès distingué a apporté dans le mois d'août dernier, de la part de la Porte ottomane, au prince régnant, de nouvelles marques de la faveur de Sa Hautesse, et un rescrit impérial dans lequel elle daigne, dans les termes les plus gracieux, donner son approbation de la conduite tenue jusqu'ici par S. A., et l'exhorte à continuer de même.

De la comparaison que j'ai faite de l'original de la Correspondance secrète avec la réimpression, il résulte que l'on ne s'est pas astreint à une reproduction servile : le style a été quelque peu châtié ; l'ordre des faits ou des pièces est assez souvent changé, et quelques alinéas ne se trouvent plus dans la réimpression ; on y cherche en vain, notamment, les suppléments que la Correspondance publiait de temps à autre.

—

Nous ne saurions guère quitter ce chapitre sans dire quelques mots de certaines publications qui ont avec les recueils dont nous venons de nous occuper une sorte d'analogie qui fait qu'on les rapproche souvent : je veux parler des correspondances littéraires qu'entretenaient plusieurs souverains du Nord avec des gens de lettres plus ou moins connus vivant à Paris, correspondances qui furent,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme on le sait, très à la mode dans le siècle dernier. Il n'était pas alors, en effet, jusqu'aux comtes et aux barons de l'empire, qui ne voulussent avoir leur correspondant, et les gens de lettres, de leur côté, étaient très-friands de cette faveur, bien qu'ils n'en retirassent pas toujours autant d'avantages qu'ils s'en étaient promis. Parmi ces *rapporteurs*, nous nommerons Grimm, La Harpe, Suard, d'Alembert, Thiriot, dont la correspondance avec le roi de Prusse dura dix années. La plupart de ces correspondances sont demeurées inédites, et Buchon, dans ses *Souvenirs et courses en Suisse*, dit en avoir retrouvé plusieurs dans des bibliothèques particulières d'Allemagne. « C'est, ajoute-t-il, pour la plupart, un journal manuscrit, anecdotique et politique, assez semblable pour la forme à celui de Bachaumont. »

Mais deux des plus importantes pour notre histoire littéraire ont été, depuis longtemps déjà, livrées à la publicité : celle de La Harpe avec le grand-duc de Russie, depuis Paul Ier, publiée en 1804 et 1807, 6 vol. in-8°, et celle de Grimm avec Catherine II, publiée en 1812-1813, 16 vol. in-8°, et dont une nouvelle et excellente édition a été donnée par M. Taschereau en 1829-31.

Ces deux correspondances, qui embrassent à peu près la même période de temps, ont par conséquent entre elles une certaine affinité ; mais les deux écri-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vains ont un caractère et des vues diamétralement opposés : l'un, toujours triste et fâcheux, fait de sa correspondance une affaire d'état; l'autre, toujours libre et gai, en fait un sujet de délassement et de plaisir, pourvu toutefois qu'il ne s'agisse ni de Fréron, ni de Clément, ni de Palissot, ni d'aucun ennemi du parti philosophique, auquel cas il n'entend plus raillerie : il accable alors ses adversaires de plaisanteries, d'épigrammes, de sarcasmes, et quelquefois même d'invectives. Pour La Harpe, qui n'était pas très-modéré de son naturel, il avait mis d'autant moins de mesure dans ses jugements, qu'ils n'étaient pas destinés à la publicité; aussi, la publication de sa correspondance causa-t-elle un grand scandale, augmenté encore par cette circonstance, que ce fut lui-même qui la publia, pressé, dit-on, par le besoin.

Mais, quelques reproches que l'on puisse faire dans la forme à ces deux recueils, on a été de tout temps à peu près unanime à en reconnaître l'importance historique. « Lorsque parut la *Correspondance littéraire* de La Harpe, disent les derniers éditeurs de Grimm, on se récria avec raison contre ses jugements, presque toujours dictés par la prévention ou l'amour-propre, contre ses vues étroites, le sentiment tout personnel qui dominait chez lui, son soin minutieux de rapporter ses petits vers, et d'enre-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gistrer les grands compliments qu'ils lui valaient. Ces défauts frappèrent tous les yeux, mais le livre n'en fut pas moins recherché avec empressement : c'étaient les premiers mémoires littéraires rédigés avec quelque soin sur cette époque animée dont la littérature appartient à l'histoire, sur cette fin du XVIII^e^ siècle, où les ouvrages de l'esprit exercèrent une si puissante influence et concoururent à de si grands événements.

» Onze ans après, on publia cinq volumes d'une *Correspondance* du baron de Grimm. Des aperçus entièrement neufs, des vues étendues, des jugements exprimés d'une manière originale, enfin toutes les qualités que laissait désirer l'ouvrage de La Harpe, distinguaient celui-ci, et tout d'abord lui firent donner une juste préférence. La faveur du public encouragea les éditeurs : une réimpression des volumes publiés devint bientôt nécessaire, et ils ne tardèrent pas à être suivis de cinq autres, qui menaient jusqu'aux jours de la Révolution naissante ce procès-verbal des progrès de l'esprit et de la philosophie. Enfin le commencement de ce recueil fut également retrouvé, et, à quelques courtes interruptions près, l'on eut, grâce à ces découvertes successives, un tableau littéraire de 1753 à 1790, c'est-à-dire plus complet de douze ans que les *Mémoires secrets* de Bachaumont, de vingt-deux ans que la *Correspondance littéraire* de La Harpe, de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vingt-sept ans que la *Correspondance secrète* de Métra.

» De 1753 à 1790, on vit finir Fontenelle et Montesquieu; Buffon publier ses titres à l'immortalité, et descendre au tombeau; on vit se poursuivre et s'achever le monument encyclopédique; Rousseau, à ses débuts et à la fin d'une carrière volontairement abrégée peut-être; Voltaire publiant plus d'un grand ouvrage historique, et maintes fois applaudi à la scène; ses restes obtenant dans l'ombre un peu de terre, malgré la défense d'un évêque, puis tout un peuple se disposant à les porter en triomphe aux caveaux du Panthéon; de 1753 à 1790, on vit cette guerre de billets de confession où combattirent le parlement, la cour, le clergé; puis, à ces débats ridicules, à ces champions impuissants, succéder une lutte imposante, et Mirabeau.

» On comprend tout ce que renfermait d'éléments de succès l'histoire quotidienne d'une époque si pleine d'événements, si mouvante, si contrastée... »

Cet argument peut être également invoqué en faveur des *Mémoires secrets*, qui, au fond, se composent en partie des mêmes éléments. Aussi M. Ravenel, dans son édition de Bachaumont, a-t-il cru pouvoir mettre en parallèle les *Mémoires secrets* avec les Correspondances de Grimm et de La Harpe; nous citerons encore cette page, qui fait parfaitement connaître la valeur relative des trois recueils :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Les *Mémoires secrets*, connus sous le nom de Bachaumont, occupent, sans contredit, une place distinguée parmi les monuments les plus curieux de l'histoire littéraire du dix-huitième siècle. Sans pouvoir rivaliser avec la *Correspondance littéraire* de Grimm pour la profondeur et l'originalité des vues, ou avec celle de La Harpe pour l'élégante facilité du style, ils nous semblent cependant offrir à la curiosité du lecteur un attrait pour le moins aussi vif que ces deux recueils, et surtout que le dernier. Dans Grimm, un jugement toujours sain et dégagé de préventions, des aperçus d'une haute philosophie; dans La Harpe, une appréciation trop souvent rigoureuse des qualités et des défauts des auteurs, mais une critique toujours instructive de leurs ouvrages, forment un tableau animé de la littérature au temps où ils écrivaient. Sous ce rapport, l'un et l'autre sont incontestablement supérieurs aux *Mémoires secrets;* mais là, selon nous, se borne leur avantage, et nous pensons qu'il est loin de l'emporter sur l'intérêt que présente le recueil attribué à Bachaumont, recueil qui n'est point exclusivement consacré à l'examen de productions littéraires, et où se trouvent enregistrés, à leur date, au moment même de leur éclat, tous les événements politiques de quelque importance, et les anecdotes parfois scandaleuses de la cour et de la ville.

» Pour La Harpe et Grimm, dont les feuilles

EFERUS - Recherches & Classification numériques

étaient envoyées dans les cours étrangères, c'était un devoir de mettre dans leurs récits beaucoup de réserve et de retenue à l'égard de personnages que leur naissance ou leur position appelait à jouer un rôle distingué dans le monde. Ce devoir, on est souvent tenté de regretter qu'ils l'aient si fidèlement rempli, car il résulte quelquefois de leur sage retenue que des faits importants et bons à connaître sont passés sous silence. Bachaumont, au contraire, tient registre de tout; semblable à la Renommée, qu'on nous peint

*Tam ficti pravique tenax quam nuncia veri,*

il rapporte indistinctement tous les bruits, toutes les nouvelles. Son plan, il est vrai, présente bien des inconvénients, et ce n'est pas sans quelque défiance que son ouvrage doit être parcouru. Cependant, ou nous sommes dans l'erreur, ou les avantages qui en ressortent les compensent entièrement. »

Longtemps on ne sut qu'à peu près et en gros comment la Correspondance de Grimm avait été faite, et quels écrivains y avaient collaboré; on savait seulement que Diderot et madame d'Epinay y avaient eu quelque part. Un très-curieux volume que M. Ch. Nisard vient de publier sous le titre de *Mémoires et Correspondances historiques et littéraires,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et dont les matériaux ont été fournis par les papiers de Suard, est venu jeter un jour tout nouveau sur les procédés et les instruments appliqués à la composition de cette correspondance, et particulièrement des cinq volumes publiés en 1812. Il résulte de ces piquantes révélations que le principal collaborateur de Grimm fut un nommé Meister, de Zurich, homme, dit Suard, de beaucoup d'esprit, et encore plus honnête homme; qu'il n'y a pas, dans les cinq volumes premiers publiés, deux cents pages qui soient de Grimm; que Diderot a fait le 1er et les quatre cinquièmes du 2e, que tout le reste est de Meister seul, à qui Grimm avait remis toute la *boutique*, avec ses charges et ses bénéfices. Meister, auquel on doit le secret de la comédie, ajoute que le portefeuille de Diderot, jusqu'à sa mort, ne cessa jamais d'être à sa disposition; qu'il mettait en outre à contribution l'esprit et la mémoire de toutes les autres personnes qu'il voyait, moins, dit-il, pour soulager sa paresse que pour répandre quelque variété sur cette fatale besogne; que madame d'Epinay, notamment, s'était crue longtemps engagée (on sait pourquoi) à lui fournir un assez grand nombre d'articles, qu'elle lui permettait d'arranger à sa manière. Quant à la publication de ces feuilles, « qui ne furent jamais adressées à personne que sous la promesse du secret », comme il existait dans les différentes cours de l'Europe, de-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

puis les bords de l'Arno jusqu'à ceux de la Néva; quinze à seize copies du malheureux manuscrit, il n'est pas facile de découvrir où il a pu être volé; mais il croit savoir qu'on a imprimé *Jacques le fataliste*, *la Religieuse* et les *Observations sur la Peinture*, d'après la copie de la Correspondance trouvée chez Grimm lors du pillage de ses effets, en 92.

Ce que Meister dit de l'impression ne doit s'entendre que de la seconde partie de la Correspondance, publiée, comme nous l'avons vu, la première. L'intérêt, le scandale même qu'avait excité cette partie, nonobstant les coups de ciseaux de la censure, faisait désirer vivement au public affriandé l'impression des deux autres : elles parurent toutes deux la même année, et presque en même temps. Suard, à qui avait été confié le manuscrit de la première, en retrancha les personnalités injurieuses, les traits contre les mœurs et la religion, et généralement tout ce qui aurait pu être réprouvé des honnêtes gens, mais non sans une longue résistance de l'éditeur, qui trouvait que, « si l'on faisait disparaître les traits malins et satiriques contre les auteurs vivants, et surtout contre les prêtres ou contre les personnes de l'ancienne cour et autres individus plus ou moins en crédit, le surplus de cette correspondance restant purement littéraire n'aurait pas, bien que spirituel et anecdotique, la vogue des cinq volumes déjà publiés, et ne mérite-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rait plus, par le temps affreux qui courait, où le commerce était anéanti, les honneurs de l'impression ! »

—

Si donc l'on n'avait pas, à la fin du XVIII^e^ siècle, de véritables journaux, on en avait une monnaie assez abondante, et toute cette petite presse de contrebande, qui se grossissait encore des correspondances adressées aux gazettes étrangères, suppléait dans une assez large mesure au silence forcé des journaux privilégiés.

On peut supposer que le gouvernement ne vit jamais de bien bon œil ces « greffiers clandestins de la chronique scandaleuse », nous l'avons vu même dans certains moments les poursuivre à outrance; cependant les bulletins de nouvelles, dont quelques-uns d'ailleurs étaient parfaitement innocents, ne furent jamais proscrits d'une façon absolue; il y avait même des *bulletiniers* ou *bulletinistes* autorisés.

On lit dans le Journal de Barbier, à la date de mai 1745 : « Un particulier avait obtenu une permission tacite de délivrer des Nouvelles à la main, qui étaient censées visitées et approuvées à la police par quelque commis qui avait cette inspection. Cela se distribuait dans les maisons et dans les cafés deux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fois la semaine. On donnait 30 ou 40 sous par mois, et cela rapportait un produit considérable. Dans ces Nouvelles à la main, qui contenaient une feuille de papier à lettre, il y avait souvent des fausses nouvelles, et on y insérait des faits sur les particuliers, comme mariages, charges, successions, et, sous ce prétexte, il y avait des faits faux ou injurieux, dont l'on est toujours curieux. On dit même qu'on a envoyé quelqu'un, à ce sujet, à la Bastille; mais pour rendre cette défense plus publique, on a eu recours au Parlement, qui a la grande police, et qui a rendu, le 18 de ce mois, un arrêt qui défend de composer et de débiter tous écrits qualifiés de Gazettes ou Nouvelles à la main, sous peine du fouet et du bannissement pour la première fois. Cet abus avait déjà été réprimé par des arrêts de 1666. Il y a en France de forts beaux règlements sur toutes choses, mais qui ne s'exécutent point, et auxquels on a recours quand l'abus devient excessif. Ce règlement de police pourra aussi contenir les nouvellistes dans les endroits publics, qui se plaisent, comme frondeurs et mauvais citoyens, à critiquer tout ce que fait le gouvernement, à répandre de mauvaises nouvelles et à diminuer toujours les bonnes. »

Cela est parfaitement juste; mais quel était l'effet des mesures de rigueur?

« Depuis que les *Nouvelles à la main* sont suppri-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mées, quelque auteur anonyme continue à fournir une feuille à Cologne; l'embarras où il se trouve de la remplir le fait recourir à des conjectures, et le gazetier qui n'a point d'autres nouvelles que les siennes en fait usage dans l'article de Paris, sans s'embarrasser si elles sont sensées ou si elles ne le sont pas (1). »

Barbier lui-même reconnaît ailleurs l'injustice et les inconvénients de la compression.

« On continue d'inquiéter les nouvellistes dans les cafés et dans les promenades publiques; on en a même fait mettre à la Bastille. Cela est encore d'une administration puérile. Il est vrai qu'il y a dans Paris beaucoup de gens mal intentionnés, qu'on appelle Autrichiens, qui profitent de la disette des nouvelles pour en annoncer de très-mauvaises pour la France; mais, ma foi! quand les nouvelles sont généralement mauvaises et qu'elles sont l'effet de la mauvaise conduite, il n'est pas possible que le bon Français ne se plaigne et qu'il crie victoire!... »

» La véritable cause de toutes les fausses nouvelles qui se débitent provient de ce qu'il n'en transpire aucune. La vivacité de la nation semble exiger qu'au lieu de la vérité le ministère lui en présente au moins l'ombre. Les esprits inquiets profitent de ces moments d'impatience pour ins-

(1) *Journal de police sous Louis XV* (1742-43), imprimé en 1834 dans la *Revue rétrospective* de M. Taschereau.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pirer la défiance et le mécontentement; ce qui ne manque jamais de produire des plaintes contre les ministres et contre le gouvernement. »

Des considérations de diverse nature déterminaient la tolérance dont on usait par instants envers les bulletinistes. Quelquefois c'étaient des raisons politiques; c'étaient, d'autres fois, des motifs moins avouables.

Un intendant d'une province du Midi, dit Manuel, effrayé de ce que deux libraires de sa généralité, *trop bornés pour connaître le danger de leur commerce,* y semaient les *bulletins* de Paris, dénonça, le 2 décembre 1785, une dame de Beaumont, qui avait laissé couler de sa plume ces phrases sacrilèges :

M. l'intendant s'est rendu en voiture, avec toute la pompe et la magnificence possible, devant la maison où se tenait l'assemblée provinciale. Etant là, il l'a fait avertir ; mais, ne voyant point venir les députés, il est monté, a pris place, et a débité un discours si long et si ennuyeux, que tous les membres l'ont laissé seul. L'archevêque de Toulouse, instruit de cette scène, a cru devoir changer la préséance des intendants.

Cette femme d'un lieutenant au régiment provincial de Dijon, à qui le prince de Montbarey avait promis une lieutenance de maréchaussée, et dans les peines de laquelle entrait quelquefois un vicaire de Saint-Benoît, dont la charité affrontait jusqu'à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la calomnie, comparut au tribunal du magistrat, qu'elle compara à celui de la divinité.

Monseigneur, comme elle vous savez tout, votre œil est présent partout, vous sondez jusqu'aux replis de l'âme, et comme elle enfin vous pardonnez tout.

Avec ces formules serviles et une jolie figure, on se ménageait les faveurs d'un lieutenant de police, qui payait son abonnement par les abonnés qu'il procurait lui-même à sa protégée. Il lui recrutait jusqu'à des prélats jaloux de connaître tout ce qui se faisait à Paris la nuit et le jour, quand ils n'y étaient pas. Cette complaisance lui valait encore des prières et des remerciements :

M. l'évêque de Lisieux assure de son respect et de sa reconnaissance M. Le Noir. Voudrait-il bien lui faire dire si une gratification de 40 ou 50 écus, tous les ans, à l'auteur du bulletin, sera satisfaisante. Comme il ignore son nom et son adresse, il prendrait la liberté de les lui faire remettre.

La police couvrait aussi des écrivains mâles de son égide, et ce n'était pas un petit service que leur rendait le magistrat que de répondre pour eux, car il recevait quelquefois de Versailles de ces billets secs qui semblaient être écrits par des maîtres à un valet. En voici un de 1783 :

M. de Castries envoie à M. Le Noir l'article d'un bulletin qui se distribue par un homme qu'on dit *avoué*. Il est répréhensible de présenter le ministre du royaume comme l'ennemi de M. de Suffren. M. de Castries pense qu'il est nécessaire de savoir du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sieur Boyer pourquoi il se permet d'écrire ainsi, et par quelle impulsion.

En voici un autre de 1784 :

J'ai des raisons pour désirer de savoir, Monsieur, en quoi consistent les recommandations que vous avez faites au sieur Boyer, et sur quoi porte la circonspection que vous lui avez prescrite.

Cependant la tolérance en pareille matière présentait des dangers sur lesquels le gouvernement ne s'aveuglait point. Un jour Suard écrit au lieutenant de police pour lui recommander un bulletiniste :

C'est un honnête homme, je le connais beaucoup ; pendant quarante ans il a vécu dans l'aisance, des malheurs le réduisent aux ressources. On lui propose d'envoyer un bulletin à un gazetier de Hollande. Il s'engage à ne mander jamais que des faits publics, sans aucune réflexion. Il s'interdirait toutes les aventures qui pourraient blesser la délicatesse d'un citoyen, à plus forte raison d'une personne *considérable*. Son caractère répond de sa circonspection, etc.

Le magistrat promit d'en parler au ministre, qui répondit au magistrat :

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et celle qui y était jointe de M. Suard, touchant la permission que demande un particulier inconnu d'établir une correspondance de nouvelles avec un gazetier de Hollande, sous l'offre, de la part de l'anonyme, de se faire connaître et de soumettre sa correspondance à la censure. Vos réflexions sur cette demande m'ont paru pleines de sens et de raison. Après les avoir bien pesées, je pense que les inconvénients de la tolérance, en pareille matière, l'emportent de beaucoup sur l'utilité qu'on pourrait s'en promettre, même sous la surveillance de l'administra-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion. L'expérience nous a convaincus que, de toutes les classes des écrivains, celle des nouvellistes à gages est la plus difficile à contenir. Quel homme sage osera se rendre garant de la conduite d'un bulletiniste qui calcule ses profits sur le nombre d'anecdotes secrètes qu'il peut recueillir? et quel homme honnête se permettra d'accepter une pareille commission, après l'abus que d'autres en ont fait et la honte qu'ils y ont imprimée? Je suppose cependant qu'un sujet d'une prudence reconnue obtienne la permission qu'on sollicite et qu'il en soit digne personnellement, il ne pourra pas empêcher, malgré sa sagesse, que le gazetier avec lequel il sera autorisé à correspondre n'emploie des moyens détournés pour se procurer des nouvelles particulières et souvent répréhensibles, et qu'il ne les débite dans sa gazette. Qu'arrivera-t-il en ce cas? Que le public se plaindra d'une tolérance légèrement accordée; que les particuliers demanderont justice de la méchanceté ou de l'indiscrétion du gazetier; que l'administration sera réduite à la fâcheuse nécessité de sévir contre le correspondant connu et censé coupable, malgré les protestations de son innocence; que le public et les particuliers, fondés sur un seul exemple de tolérance, imputeront au gouvernement toutes les impertinences des gazetiers étrangers et de leurs correspondants ténébreux. Ces observations, jointes à celles que contient votre lettre, Monsieur, me confirment dans l'opinion que nous ne devons point autoriser ni reconnaître de correspondants français avec les gazetiers; que ce genre de commerce doit continuer d'être prohibé, et que ceux qui s'y livreraient malgré la prohibition doivent être sévèrement réprimés. Je compte toujours sur votre vigilance, Monsieur, pour éclairer leur conduite. Des avertissements secrets et des conseils de douceur peuvent en ramener quelques-uns d'un égarement passager. Des penchants pervers, l'habitude et l'esprit d'avidité, ont rendu le mal incurable chez d'autres. Les conseils sont impuissants pour ceux-ci, et les moyens de rigueur sont les seuls qui puissent les contenir.

DE VERGENNES.

Monsieur Suard, dit Manuel, n'était point de



EFERUS - Recherches & Classification numériques

force à répondre à ces dogmes de l'inquisition, lui qui ne conçoit pas encore que la pensée est libre comme le culte, et que tout citoyen a le droit d'avoir chez lui un autel et une presse.

Le ministre *à la turque* trouva bientôt l'occasion d'appliquer ces principes contre un de ces flibustiers de la littérature.

*Versailles, 7 septembre* 1782.

Le sieur Desessarts, auteur de la Gazette française d'Utrecht, a donné lieu, Monsieur, à plusieurs plaintes sur la licence de cette feuille, et récemment encore, à l'occasion de deux articles calomnieux et outrageants pour MM. de Fleury et de Grasse, insérés dans le numéro 63. Sur la réclamation des parties offensées, j'en ai écrit à l'ambassadeur du roi à La Haye, qui a fait réprimander l'auteur par les magistrats de la ville d'Utrecht. Cet écrivain a reçu la réprimande avec quelque apparence de repentir ; mais il a en même temps adressé à son correspondant à Paris une lettre dans laquelle il tourne en ridicule les bourgmestres hollandais et leur mercuriale, et recommande au correspondant de ne rien changer à ses bulletins, résolu de conserver à sa gazette l'avantage de *faire du bruit,* suivant son expression. L'insolence obstinée de ce gazetier nous a déterminés à interdire l'entrée et le débit de sa feuille dans le royaume. Je marque à M. d'Oigny de donner des ordres en conséquence au bureau des gazettes étrangères. J'en informe M. de La Vauguyon, et lui mande de prévenir le sieur Desessarts, en l'avertissant que, s'il tombait dans des écarts du genre de ceux qu'il a à se reprocher, nous poursuivrions sa punition personnelle auprès des Etats Généraux de la province d'Utrecht. Le correspondant de Desessarts, qui l'est en même temps d'autres gazetiers, tels que celui de Bruxelles, etc., est un sieur Fouilhoux, logé maison du magasin des eaux minérales, rue Plâtrière, à Paris. Il reçoit ses lettres sous l'adresse de demoiselle Rosalie Thomas, qui n'est autre que sa femme. Il s'est

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avoué auteur du bulletin dont le gazetier a tiré les deux articles qui forment le corps du délit. Une pareille indiscrétion mériterait un châtiment exemplaire ; mais son aveu, d'un côté, et la présomption qu'il y a eu plus d'imprudence que de mauvaise intention dans sa conduite, nous ont déterminés à user d'indulgence envers lui. Vous voudrez bien cependant le mander par devant vous, lui faire une sévère réprimande, et lui défendre d'avoir désormais aucune correspondance avec Desessarts, sous peine de désobéissance et de punition. Je vous serai obligé de m'informer de tout ce que vous aurez fait à ce sujet.

DE VERGENNES.

Pour cette fois la police se contenta de marquer le nom de M. Fouilhoux et de donner son signalement aux *observateurs* : « Cinq pieds quatre pouces, larges épaules, long visage, plein et rond, haut en couleur, cheveux châtain-clair, yeux hagards et inquiets, habit de camelot gris de lin très-clair, veste et culotte de nankin, catogan. Il est souvent au *Caveau ;* sa place ordinaire est du côté de *Philidor*. »

Avec ces notes *rouges,* il était difficile d'échapper longtemps à une troupe de mouchards qui, ayant autant de mains que d'yeux, vivaient de délations et de vols. Comme des chiens, ils n'attendaient que le mot *pille,* d'un exempt. Quidor le prononça le 14 janvier 1786. L'expédition de sa meute fut des plus heureuses; c'est à lui à en faire le noble récit. La nuit, le magistrat avait reçu un coureur à *pattes* qui lui annonçait la première action :

Je n'ai point négligé de placer mes hommes au café du *Caveau,* et je me suis servi, pour cela, de ceux que j'avais employés lors

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la capture du sieur Fouilhoux, dit Volet (il avait déjà été au petit Châtelet). Lorsqu'il y a paru hier au soir, ils l'ont reconnu, et ne l'ont pas perdu de vue jusqu'à minuit moins un quart; ils l'ont suivi et se sont assurés de sa demeure.

Le lendemain, le commissaire Chenon, l'inspecteur et compagnie, se transportèrent rue Plâtrière, pour l'arrêter, comme de la part du roi.

Nous avons cherché avec beaucoup de soin les preuves de sa correspondance; mais il paraît qu'il brûle tous les papiers dont il n'a plus besoin. Interrogé sur les différents articles de ses bulletins qui ont donné lieu à sa punition, il a assuré, comme de règle, n'avoir été que l'écho des bruits publics, et n'avoir eu aucune intention de blesser le gouvernement ni les particuliers. Pour éviter l'éclat qu'il aurait pu faire et la scène à laquelle la douleur de sa femme n'aurait pas manqué de donner lieu au moment de la séparation, j'ai cru devoir lui laisser ignorer le lieu où j'allais le conduire. Aussi, croyant n'aller qu'à la Bastille ou à l'hôtel de la Force, il a soutenu courageusement son extraction; mais lorsqu'il s'est vu sur la route de Bicêtre, il s'est fait chez lui une révolution qu'il serait difficile de vous peindre, et toute sa philosophie l'a abandonné.

QUIDOR.

« Sa philosophie! s'écrie Manuel, qui nous fournit ces détails; on en a pour braver les despotes et la mort, mais le déshonneur! Un citoyen, un époux, un père, peut être traîné dans la sentine de tous les vices pour avoir cru un faux rapport, pour avoir écrit que l'intendant de Clermont avait fait emprisonner quarante collecteurs!... Lorsque, dans cette Révolution où les hommes de mérite ont enfin pris leur rang, M. Fouilhoux a été un des premiers

EFERUS - Recherches & Classification numériques

représentants de la commune, le district de Saint-Eustache n'a pas cru vaincre un préjugé : il ignorait son malheur. »

On doit convenir aussi que la position du ministère était des plus difficiles : impuissant quand il voulait sévir, il était débordé quand il voulait essayer de la conciliation. Et pour comprendre ses tribulations, il faut se rappeler à quels ennemis il avait affaire. Les gazettes fabriquées dans les salons de Paris, ou dans les taudis de quelques pauvres diables d'écrivains, n'étaient rien en comparaison des infâmes libelles venant de l'étranger, de Londres, surtout, où d'effrontés bandits faisaient métier de ces infamies. A leur tête était l'auteur si tristement célèbre du *Gazetier cuirassé*, l'infâme Morande, dont nous avons fait la connaissance au *Courrier de l'Europe*. On sait les longues négociations qui s'engagèrent entre les deux gouvernements à propos de cette manufacture de libelles, et la pensée s'y reporte involontairement quand on voit les journaux anglais, dans leurs moments de mauvaise humeur, malheureusement trop fréquents, attaquer la France et son gouvernement avec un acharnement si haineux, si implacable, et si peu motivé. Il y eût eu là un très-piquant chapitre à faire; mais l'espace me manque, et je ne puis que renvoyer mes lecteurs au livre de Manuel, *la Police de Paris dé-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*voilée,* et aux Mémoires de Brissot, où ils trouveront sur cette affaire de très-amples et très-curieux détails.

Je suis arrivé, en effet, à l'extrême limite de l'espace qu'il m'était possible de consacrer à la première période de l'histoire du journalisme. Il y avait à dresser ce bilan de la presse périodique avant la Révolution des difficultés qui n'auront point échappé à ceux qui savent de quelles épines sont hérissés les travaux de cette nature. J'ose donc espérer que l'on ne s'étonnera pas trop s'il manque plus d'un trait au tableau que j'en ai esquissé, ou si tous les traits de ce tableau ne sont pas également justes. Tel qu'il est, cependant, il me semble, — peut-être est-ce en raison de la peine qu'il m'a coûté — qu'il peut donner une idée suffisante du développement qu'avait pris le journalisme dans la dernière moitié, surtout, du XVIII^e^ siècle. En somme, le rôle des journaux, à cette époque, fut plus considérable, leur action fut plus marquée, qu'on ne paraîtrait généralement disposé à le croire, et la voie était largement frayée déjà quand éclata l'explosion de 1789.

FIN DU TROISIÈME VOLUME

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# TABLE

LA PRESSE LITTÉRAIRE AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES. (Suite.) 7
— L'abbé Prévost. — *Le Pour et Contre.* 19
— Marmontel. — *L'Observateur littéraire.* — *Le Mercure.* 30
— L'abbé de La Porte. — *Observations sur la littérature moderne; l'Observateur littéraire.* 40
— Clément. — *Les cinq Années littéraires.* 61
— Le Brun. — *La Renommée littéraire.* 64
— Chaumeix et d'Aquin. — *Le Censeur hebdomadaire.* 76
— Palissot et Clément. — *Journal français.* — *Gazette des Deuils.* — *Nécrologe.* 81

JOURNAUX CONSACRÉS AUX LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES. — L'abbé Prévost, Arnaud, Suard, Grimm. — *Journal étranger.* — *Gazette littéraire de l'Europe,* etc. 92
— Pierre Rousseau. — *Journal encyclopédique.* 116

JOURNAUX DE GENRE, JOURNAUX PHILOSOPHIQUES. — Marivaux, Bastide, Lacroix, etc. — *Spectateur, Babillard, Radoteur,* etc. 127

JOURNAUX D'ÉCONOMIE POLITIQUE, D'ADMINISTRATION; JOURNAUX MILITAIRES, RELIGIEUX, etc. — *Ephémérides du Citoyen ou Chronique de l'esprit national.* 151
— *Journal militaire; Journal de Marine.* 162
— *Journal chrétien; Journal ecclésiastique.* 166
— *Journal d'Education.* 171

EFERUS - Recherches & Classification numériques

JOURNAUX SCIENTIFIQUES, ARTISTIQUES ET INDUSTRIELS. — *La Feuille nécessaire; l'Avant-Coureur; Nouvelles* de La Blancherie, etc. 173
— *Journaux bibliographiques.* 190

JOURNAUX REPRODUCTEURS. — VARIÉTÉS. — *L'Esprit des journaux; Journal de Monsieur,* etc. 197

PETITS JOURNAUX, JOURNAUX DE THÉATRE, DE MODES. — *Journal des Dames.* 216
— *Journal des Théâtres.* — Les Journalistes et les Comédiens. — Le Fuel de Méricourt; Fréron. 226

JOURNAUX SATIRIQUES, FANTASTIQUES, etc. — PARODIES. — *Les Lunes du Cousin Jacques.* 239
— *Journal singe.* — *Archives mytho-hermétiques.* 264

LA PRESSE POLITIQUE. — JOURNAUX HISTORIQUES ET POLITIQUES. — JOURNAUX FRANÇAIS IMPRIMÉS OU PUBLIÉS A L'ÉTRANGER.
— *Journal de Verdun.* 277
Quelques détails sur les Gazettes et Journaux étrangers. 296
Journaux circulant à Paris en 1779. 313
Linguet, Mallet du Pan. — *Journal de Genève.* — *Journal de Bruxelles.* — *Annales politiques, civiles et littéraires du* XVIII^e *siècle.* 324
— *Courrier de l'Europe.* 401

JOURNAUX CLANDESTINS. — *Nouvelles ecclésiastiques,* ou Mémoires pour servir à l'histoire de la constitution *Unigenitus.* 433
— *Journal du Despotisme.* 446

NOUVELLES A LA MAIN. — *Mémoires secrets :* Madame Doublet, Bachaumont. — Métra : *Correspondance secrète.* — *Correspondances littéraires* de La Harpe et de Grimm. — Les *Bulletiniers* et la police. 453

FIN DE LA TABLE.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

LIBRAIRIE POULET-MALASSIS ET DE BROISE
Editeurs, rue des Beaux-Arts, 9.

---

# ŒUVRES NOUVELLES

DE

# CHAMPFLEURY

A 2 FRANCS LE VOLUME

## ILLUSTRÉES

PAR

COURBET, BONVIN, BRACQUEMOND, FLAMENG
AMAND GAUTIER, HANOTEAU

---

L'œuvre de M. Champfleury voulait une édition plus convenable que celle des collections à 1 franc.

Au moment où la librairie tend à rentrer dans les voies d'une typographie décente, nous avons dû songer à nous attacher l'écrivain qu'on a appelé « le plus vaillant de nos jeunes romanciers. »

Chaque livre de M. Champfleury a été, pour ainsi dire, une lutte dont il est sorti victorieux. —

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et quatre éditions des *Aventures de mademoiselle Mariette*, plus de vingt mille exemplaires vendus des *Bourgeois de Molinchart* prouvent l'intérêt que le public porte au jeune écrivain. — Aucun de ses livres n'a eu moins de trois éditions.

Nous réimprimons aujourd'hui les œuvres dites *Nouvelles*, c'est-à-dire celles qui n'ont pas encore été publiées dans un format accessible au public :

*Les Amis de la Nature ;*
*Monsieur de Boisdhyver ;*
*La succession Le Camus.*

D'autres publications, dans le courant de l'année 1860, montreront la variété et la fertilité de cet esprit laborieux.

Des peintres et des graveurs de la nouvelle génération devaient être appelés à prêter leur concours à l'écrivain qui, depuis quatorze ans, travaille sans relâche, enrichissant les revues et les journaux de sa collaboration, semant, çà et là, des romans, des contes, des nouvelles, des fantaisies, des études biographiques et d'importants morceaux esthétiques.

A côté de M. Champfleury se place naturellement M. Courbet, et autour d'eux MM. Bonvin, A. Gau-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tier, Hanoteau, qui seront interprétés par de jeunes maîtres graveurs : MM. Bracquemond et Flameng.

Les éditeurs n'ont pas besoin de faire d'autre appel au public qui jugera de leurs efforts consciencieux.

A. POULET-MALASSIS ; E. DE BROISE.

ALENÇON — Typographie de POULET-MALASSIS et DE BROISE

EFERUS - Recherches & Classification numériques

En cours de publication à la même Librairie

—

# HISTOIRE DE SOIXANTE ANS

PAR

## HIPPOLYTE CASTILLE

10 VOL IN-8° AVEC 40 PORTRAITS

—

A une époque où les *Mémoires* et les *Correspondances* posthumes viennent contredire l'histoire écrite il y a vingt et trente ans sur les documents officiels, si souvent contraires à la vérité, notre chronique nationale des soixante dernières années qui suivent la Révolution s'altère. La connaissance de cette période de notre histoire est cependant le complément nécessaire de l'éducation de tout Français, à quelque classe qu'il appartienne.

Or l'éparpillement de cette période historique est aujourd'hui tel, que le seul épisode des Girondins, sous la plume féconde de M. de Lamartine, forme huit volumes in-8°. Les redites qui sont la conséquence de cet éparpillement ne sont pas moins frappantes. Il est évident, par exemple, que le récit de la bataille de Waterloo clora l'œuvre de M Thiers et commence celle de M. de Vaulabelle; que la Révolution de juillet finit le livre de M. de Vaulabelle et commence celui de M. Louis Blanc. L'enchaînement des faits en est rompu, et ces doubles récits forment pour le lecteur des volumes à peu près superflus.

La refonte et la condensation de ces vastes matériaux devient chaque jour d'une utilité plus pressante. M. Hippolyte Castille a entrepris depuis plusieurs années ce grand travail que nous publions sous un titre qui en précise le cadre : *Histoire de soixante ans.* C'est une œuvre que ses difficultés et son importance recommandent à la plus sérieuse attention.

L'*Histoire de soixante ans,* en dehors des hautes considérations qui ont déterminé son auteur à l'écrire, offre, au point de vue matériel, des avantages qu'il ressort des attributions des éditeurs d'exposer au public.

Pour connaître aujourd'hui l'histoire des faits qui se sont écoulés en France depuis 1788 jusqu'à la Révolution de février 1848, on est obligé, en se bornant à un seul écrivain par époque, de lire, je suppose, le nombre de volumes suivants :

| | |
|---|---|
| THIERS, *Histoire de la Révolution*..... | 10 vol. |
| — *Histoire du Consulat et de l'Empire.* | 18 vol. |
| VAULABELLE, *Histoire des Deux Restaurations* | 8 vol. |
| LOUIS BLANC, *Histoire de Dix ans*..... | 5 vol. |
| ÉLIAS REGNAULT, *Histoire de Huit ans*..... | 3 vol. |
| TOTAL..... | 44 vol. |

Outre une dépense de temps considérable, c'est une dépense d'argent qui ne s'élève pas à moins de *deux à trois cents francs.*

Une histoire en dix volumes, comprenant la même période historique, offre donc une économie de temps et une économie d'argent considérables.

Dix volumes permettent facilement d'ailleurs à tous les faits de trouver leur place. Ils n'offrent pas l'inconvénient des précis. Ce qu'on nomme en littérature l'*intérêt,* la *couleur,* le *détail intime,* peut se produire à l'aise dans l'espace de dix volumes, sans que la matière historique, contenue dans de justes limites, puisse s'étendre et dégénérer en roman.

Unité de doctrine, unité de méthode, unité de récit, précision et condensation des faits; économie de temps; bon marché; tels sont les avantages que cette publication offre au public.

Une table de classement des portraits sera imprimée à la fin du dernier volume de chacune des séries dont se composera l'*Histoire de soixante ans.* La La première série, *La Révolution,* 1789—1800, formera 4 volumes.

Les deux premiers volumes sont en vente avec les portraits de Louis XVI, Marie-Antoinette, Mme de Lamballe, Mirabeau, Danton, Robespierre, Saint-Just, Mme Roland.

**Prix du volume avec quatre portraits : 5 fr.**

Alençon. — Typ. de POULET-MALASSIS et DE BROISE.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

# LA PRESSE

## EN FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES

ORIGINES DU JOURNAL

ET LA

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES JOURNAUX

DEPUIS LEUR ORIGINE

PAR

EUGÈNE HATIN

—

TOME QUATRIÈME

PARIS

POULET-MALASSIS ET DE BROISE

IMPRIMEURS-LIBRAIRES-ÉDITEURS

9, rue des Beaux-Arts

—

1860

Traduction et reproduction réservées

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# LA PRESSE
# PENDANT LA RÉVOLUTION

## I

### PRÉLIMINAIRES

*Etat des lettres aux approches de la Révolution. — Le pamphlet tend de plus en plus à se faire journal. — Encore quelques journaux clandestins.*

Si l'écrivaillerie, comme l'a dit Montaigne, est le symptôme d'un siècle débordé, jamais époque ne fut plus débordée que celle où nous sommes arrivés. Il y eut, dans les dix ou quinze années qui précédèrent immédiatement la Révolution, une sorte d'éruption littéraire, si l'on pouvait ainsi parler; un flot de lettrés, comme une lave brûlante, avait envahi la capitale, et l'avait remplie de trouble et d'agitation. Les gens de lettres, lit-on dans les Mémoires de Mallet du Pan, n'étaient plus une classe; c'était une multitude désordonnée et affamée, dont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les premiers rangs seuls possédaient considération et aisance, tandis que tout le reste se débattait contre la misère. « Académies, musées, lycées, pernicieux établissements, s'écrie l'austère publiciste, qui multiplient la manie d'écrire et les auteurs! Paris est plein de jeunes gens qui prennent quelque facilité pour du talent; de clercs, commis, avocats, militaires, qui se font auteurs, meurent de faim, mendient même, et font des brochures. »

Tout le monde ne partagera pas assurément l'opinion de l'écrivain genévois sur ces *pernicieux* établissements qu'il anathématise; mais on ne saurait méconnaître ce qu'un pareil état de choses avait d'anormal, et il faut bien compter cette population de demi-lettrés faméliques au nombre des causes qui ont indirectement contribué à la démoralisation des caractères dans la seconde moitié du dernier siècle : la nécessité de vivre, et la difficulté de le faire honorablement avec un talent médiocre, ou même absolument nul, portaient cette énorme masse d'écrivailleurs à des extrémités avilissantes.

Le gouvernement n'était pas sans voir le mal, mais il croyait y remédier par l'asservissement. La plupart même des ministres poussaient à cette dégradation du métier d'écrire, en payant des brochuriers à leur service, et offrant l'appât de gratifications extraordinaires à la complaisance des écrivains en renom. « Un certain nombre de gens de lettres

EFERUS - Recherches & Classification numériques

viennent de recevoir le collier de servitude, c'est-à-dire de nouvelles pensions, dues à la largesse de M. de Calonne. Les privilégiés sont, la plupart, les flatteurs, les espions, les intrigants, les protégés. Quel scandale! et que de dissipations! Les gens de lettres de Paris, en général, sont ravis de ces faveurs. Trois cents d'entre eux ont sollicité ces pensions, jusqu'à Mercier. » En retour de ces générosités, les gens en place recevaient de l'encens, que leur jetaient à pleines mains les chantres futurs de la Révolution, et ils s'inféodaient par ce moyen des auxiliaires pour leurs luttes intestines. Le Parlement se vit un jour contraint de renvoyer absous un nommé Lemaître, traduit devant lui pour détention de presses clandestines, sur la déclaration de cet individu que les presses trouvées chez lui servaient à l'impression des libelles de M. de Maurepas contre Necker.

Cependant le danger allait toujours grandissant. Si la plupart de ces soi-disant gens de lettres ne cherchaient autre chose que la satisfaction immédiate de leurs appétits, il en était qui, visant plus loin, aspiraient à une révolution, à un bouleversement, auquel leur patriotisme ou leur ambition espérait trouver son compte. Quelques-uns même y poussaient ouvertement; d'autres dissimulaient leurs projets sous des voiles plus ou moins épais, mais qui ne pouvaient les couvrir bien longtemps :



EFERUS - Recherches & Classification numériques

ainsi nous verrons Brissot aller fonder à Londres un établissement et un journal destinés, en apparence, à la propagation des sciences, mais qui ne tendaient à rien moins, dans la pensée de leur auteur, qu'au renversement du despotisme; Mirabeau répandait les vérités les plus hardies dans une feuille à laquelle il avait donné le titre inoffensif d'*Analyse des papiers anglais ;* c'est sous le prétexte de chercher des adeptes au magnétisme animal que Bergasse en faisait à la cause de la liberté.

Sur les projets de ce dernier, écoutons Brissot, dans les Mémoires duquel il faut chercher la curieuse peinture de ces premiers apôtres de la liberté, et plus encore celle de cette bohême littéraire de la fin du XVIII^e^ siècle. Le magnétisme absorbait alors l'attention publique et occupait toutes les plumes. Brissot avait d'abord montré, à l'encontre de la nouvelle découverte, une grande incrédulité; mais voyant le ton affirmatif et confiant de ses partisans, les faits nombreux qu'ils citaient, les noms respectables qui figuraient sur les listes, il résolut d'examiner leurs expériences par lui-même, et de rechercher les apôtres de cette doctrine nouvelle. Il se mit en relations avec Bergasse, qui paraissait en être le chef, et il en fut parfaitement accueilli.

« Bergasse, dit-il, ne me cacha pas qu'en élevant un autel au magnétisme, il n'avait en vue que d'en ériger un à la liberté. — « Le temps est arrivé, me

EFERUS - Recherches & Classification numériques

disait-il, où la France a besoin d'une révolution. Mais vouloir l'opérer ouvertement, c'est vouloir échouer : il faut, pour réussir, s'envelopper de mystère; il faut réunir les hommes sous prétexte d'expériences physiques, mais, dans la vérité, pour renverser le despotisme. » — Ce fut dans cette vue qu'il forma, dans la maison de Kornman, où il demeurait, une société composée des hommes qui annonçaient leur goût pour les innovations politiques. De ce nombre étaient Lafayette, d'Eprémesnil, Sabatier, etc. Il y avait une autre société, moins nombreuse, d'écrivains qui employaient leur plume à préparer cette révolution. C'était dans les dîners qu'on agitait les questions les plus importantes. J'y prêchais la république; mais, à l'exception de Clavière, personne ne la goûtait. D'Eprémesnil ne voulait *débourbonnailler* la France (c'était son mot) que pour y faire régner le parlement. Bergasse voulait un roi et les deux chambres, mais il voulait surtout faire le plan seul, et que ce plan fût rigoureusement exécuté : sa manie était de se croire un Lycurgue. Les succès de Mesmer et de Cagliostro lui causaient un tourment dévorant; il aurait voulu que la renommée ne s'occupât que de lui, et obtenir seul des autels.....

» On ne peut disconvenir cependant que les efforts de Bergasse et ceux de la société qui se rassemblait chez lui n'aient singulièrement contribué

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à accélérer la Révolution. On ne peut calculer toutes les brochures sorties de son sein. C'est de ce foyer que partirent presque tous les écrits publiés en 1787 et 1788 contre le ministère, et il faut rendre justice à Kornman : il consacra une partie de sa fortune à ces publications. On en dut plusieurs à Gorsas, qui essayait alors la plume satirique avec laquelle il a si souvent déchiré le monarchisme, l'autocratie, le feuillantisme et l'anarchie. Carra se distinguait aussi dans ces combats, auxquels je pris quelque part. »

Par cet exemple, on peut juger du reste.

Les choses, enfin, en vinrent à ce point, que les princes du sang eux-mêmes crurent devoir appeler l'attention du roi sur ce débordement, cause et source, suivant eux, de rébellion et d'anarchie. Dans l'état des institutions, ce mouvement extraordinaire était anormal, à la vérité; seulement, ceux qui s'en plaignaient prenaient l'effet pour la cause, et pour le mal un des symptômes du mal. Il tenait à deux causes générales. Le dix-huitième siècle s'était transformé; il tendait, de spéculatif qu'il avait été jusqu'alors, à devenir politique et pratique. Et puis une génération nouvelle avait été enfantée par les encyclopédistes, génération enthousiaste, inquiète, impatiente de mettre la main aux affaires publiques, travaillée d'ailleurs par ces esprits hasardeux, ces âmes irritées, qui se rencontrent au

EFERUS - Recherches & Classification numériques

début de toute révolution. Tous ces hommes nouveaux se sentaient entraînés vers les lettres, parce que c'était alors le seul moyen de prendre part à la vie publique et de satisfaire l'immense besoin d'action qui travaillait alors toutes les intelligences. En outre, la jeunesse, agitée par la prescience de l'avenir, enfermée dans le cercle trop restreint des fonctions libérales, ne trouvait, dans les carrières régulières, rien qui fût au niveau de son activité et de ses désirs.

L'ardeur des esprits s'exhala d'abord dans des milliers de pamphlets, où étaient agitées avec une extrême vivacité les questions qu'avait soulevées l'approche des Etats généraux, questions brûlantes, qui remuaient toutes les passions, toutes les fibres populaires. Mais à peine les Etats généraux furent-ils réunis, qu'une foule de journaux surgirent, comme par enchantement, ceux-ci pour enregistrer, ceux-là pour discuter les actes de cette assemblée, qui tenait l'Europe entière suspendue à ses débats. Le rôle du livre était fini, c'était le tour du journal.

« Qu'est-ce, en effet, qu'un écrit? Une parole qui dure. Les livres la font durer dix ans, vingt ans, un siècle, dix siècles : ils suffisent aux époques où l'humanité pense lentement et n'a pas besoin de parler vite. Mais quand le cerveau de l'humanité

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bout, quand le cœur de chacun bat avec violence, quand, sur toutes les lèvres, les passions agitées viennent se traduire en mots brûlants, quand, pour le monde, pressé de vivre, *aujourd'hui* dévore *hier* et doit être dévoré par *demain*, l'ère des livres est fermée ; c'est l'ère des journaux qui s'ouvre (1). »

« Le journal, dit M. Eugène Maron (2), est la continuation du pamphlet. Celui-ci prépare la matière que celui-là met en œuvre. La polémique du pamphlet est encore trop généralisatrice pour suffire à la succession quotidienne des événements. Utiles avant la convocation des Etats généraux, seuls les pamphlets avaient pu élucider les principes de la philosophie du siècle, et leur donner un caractère politique. Le lendemain de la réunion des Etats, leur rôle cessa. Chaque séance étant un événement, et alors l'unique et le plus grand événement du monde, il fallut bien qu'il s'élevât une voix assez puissante pour l'annoncer au jour le jour à toute la France attentive. Ce rôle devait naturellement échoir au journal, qui se répand assez promptement pour satisfaire les curiosités fiévreuses, et se

(1) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 122. — Nous aurons occasion de revenir sur le rôle du journal comparé à celui du livre, car il y a encore aujourd'hui des écrivains, voire des journalistes, qui ne reculent pas devant cette thèse, ou plutôt ce paradoxe, que le rôle du journal est fini, qu'il doit faire place au livre.

(2) *Histoire littéraire de la Révolution, — Constituante, Législative*, — un volume aussi bien écrit que bien pensé, et qui malheureusement a passé presque inaperçu, comme tant d'autres, hélas ! qui ne se recommandaient que par leur mérite.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lit assez vite pour ne point ralentir la vivacité des impressions. Le journalisme politique ne demandait qu'à naître.....

» Ces hommes de lettres, d'où sortirent en grande partie les législateurs de la Convention et du Directoire, les administrateurs du Consulat et de l'Empire, étaient plutôt des publicistes que ce que nous appelons aujourd'hui des littérateurs. En se jetant dans le journalisme, ils ne firent que suivre la pente de leur esprit, ils en avaient déjà toutes les aptitudes; aussi a-t-on tort de s'étonner de la facilité avec laquelle les journaux s'établirent dès les premiers mois de la Constituante, et de leur grand nombre.

» Le journaliste n'a pas besoin d'être sacré par la muse, il n'y a point dans le ciel d'astre qui le crée tel en naissant. Le journalisme est une carrière plus difficile et plus aventureuse qu'un grand nombre d'autres; ce n'est pas un art. Il exige des aptitudes générales, et peut se passer d'aptitudes spéciales. Assez de désintéressement pour avoir le goût des affaires publiques, assez de facilité d'esprit pour les apprécier dans leurs fluctuations quotidiennes, assez d'énergie et de mobilité dans les impressions pour être au niveau des passions de la foule, voilà de quoi faire un journaliste. Ce sont là, il est vrai, des qualités que tout le monde n'a pas; cependant, aux époques de surex-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

citation religieuse ou politique, beaucoup les ont, et la plupart de ceux qui les ont veulent les mettre en œuvre. On ne manqua pas de théologiens du temps de Luther, ni de controversistes du temps des Jansénistes; quand l'agitation prend un caractère plus spécialement politique, les controversistes et les théologiens se transforment en journalistes. »

Ecoutons encore deux jeunes et brillants historiens, ou plutôt deux peintres de cette époque si agitée, dont ils ont en quelque sorte l'exubérance, MM. de Goncourt, que nous aimons à citer, bien que la vivacité un peu bruyante de leurs couleurs contraste assez violemment avec le ton calme et paisible qui convient à un livre du genre de celui que nous écrivons.

« Le journalisme est sorti tout armé du cerveau de la Révolution; à peine né, il est l'arène des grandes batailles. . . . . .

« Avec des plumes, on a fait foutre à bas les plumets des preux; avec des plumes, on a balayé des boulets, encloué des canons; avec des plumes, on a fait danser une gavotte à dame Bastille; avec des plumes, on a ébranlé les trônes des tyrans, remué le globe et piqué tous les peuples pour marcher à la liberté (1). » Le journal, c'est le cri de guerre, la provocation, l'attaque, la défense; l'assemblée nationale où tout le monde parle et répond, et qui

(1) *Lettres bougrement patriotiques du Père Duchesne.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fournit le thème à l'autre Assemblée nationale; c'est la parole fixée et ailée; tribune de papier plus écoutée, plus tonnante, plus régnante que la tribune où Mirabeau apostrophe, où Maury réplique! C'est un drapeau qui parle, et toute cause arbore un journal. Chaque jour de ces années de tempête en jette un nouveau, le lendemain en jette un autre, le jour qui suit un autre encore : vagues sonores de chiffons noircis, que font taire les vagues survenantes.... La Révolution qui gagne, la contre-révolution qui perd et se défend, toutes ces choses font du journalisme de ce temps un journalisme immense, varié, assourdissant, héroïque, comme l'histoire des nations n'en a jamais montré, comme peut-être elle n'en montrera jamais (1). »

—

Plusieurs années déjà avant 1789 on rencontre quelques nouveaux journaux, qui s'établirent on ne sait trop comment, car les renseignements pour plusieurs font presque absolument défaut, mais tous journaux de contrebande, et dont le ton, en général, marque assez le progrès des idées. C'est l'avant-garde, ce sont les tirailleurs de la formidable phalange qui s'avance. Voici ceux que possède la Bibliothèque impériale :

(1) Edmond et Jules de Goncourt, *Histoire de la Société française pendant la Révolution.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Ma Correspondance* contient « les nouvelles politiques et littéraires, des anecdotes curieuses et des faits intéressants qu'on chercherait vainement dans les gazettes ordinaires. » Tout cela à faible dose, car le numéro ne se compose que de quatre pages petit in-8°. Cependant cette gazette, assez inoffensive du reste, m'a paru bien faite dans son exiguité, et passablement nourrie. Elle a une allure concise et rapide qui la distingue des autres, aux formes généralement lourdes. Elle se lit facilement, et l'on y pourrait glaner quelques particularités intéressantes. Elle abonde surtout en détails sur l'affaire du Collier; les noms du cardinal de Rohan, de madame de La Motte et de Cagliostro, reviennent presqu'à chaque page.

Cette petite feuille paraissait deux fois par semaine, et coûtait 24 livres. Elle est datée de Paris, mais rien autre chose n'indique le lieu de sa provenance; on n'y trouve ni nom d'imprimeur, ni nom de rédacteur ou d'éditeur. On lit dans un avis placé à la fin de quelques numéros que les souscripteurs dont le terme approche sont priés d'envoyer leur renouvellement *à l'adresse connue,* ce qui implique une certaine clandestinité. La Bibliothèque impériale possède une partie de l'année 1785, et l'année 1786 presque complète.

J'ai trouvé, dans le numéro 5 de cette dernière année, un fait assez curieux pour mon sujet.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La dernière gazette de Leyde a donné le décret du roi d'Espagne qui supprime une feuille périodique imprimée à Madrid, intitulée *le Censeur*. Nos lecteurs ne seront peut-être pas fâchés de connaître le genre de plaisanterie espagnole. L'auteur, dans le n° 79, qui a occasionné la suppression de sa feuille, suppose qu'il a été perdu des chartes, des papiers et des lettres de la dernière importance, et, pour se faire pardonner la grande liberté de ses recherches, il a pris cette épigraphe de Phèdre le fabuliste : *Qu'on se souvienne que nous badinons avec des contes fabuleux.* Voici un extrait des choses perdues que le docteur *Solano* redemande : 1° L'acte de donation, faite par la nature, de l'Océan, de la Méditerranée, de la mer Caspienne, etc., à la nation anglaise, faute duquel cette nation, ayant succombé dans le jugement possessoire qu'elle a poursuivi dernièrement, se voit dans l'impossibilité de suivre celui de propriété, à moins d'être aidée par la représentation d'un titre positif. Ceux qui le trouveront doivent s'adresser en Angleterre, aux lords de l'amirauté. 2° Pareil acte de donation, faite aussi par la nature, de la mer Baltique au Danemarck ; les jurisconsultes danois payeront fort cher cette découverte... Même plaisanterie sur le domaine de la mer Adriatique prétendu par la république de Venise... *Item* l'acte de donation, faite par Constantin à l'Eglise de Rome, de cette ville et de son territoire, quoiqu'un témoin ait déposé, depuis peu, que cet acte se trouve dans la lune, avec autres choses perdues. Cependant en sa qualité de poète, il mérite peu de foi, attendu qu'il ne peut prouver qu'il ait précédé la découverte des frères Montgolfier pour faire des voyages par les airs... *Item* la bulle de fondation des Carmes, avec sa date du mont Carmel, l'an du monde 3400, c'est-à-dire 770 avant saint Pierre... *Item* l'information sommaire de l'exhumation faite par les diables du cadavre de l'alcade Ronquille, et des documents justificatifs sur les châtiments infligés par la justice divine à certains rois et ministres qui ont osé traiter les ecclésiastiques comme des vassaux, membres de l'Etat, sous prétexte qu'ils étaient en droit de déroger, en certains cas, à l'immunité de leurs droits, de leurs biens et de leurs personnes, comme si les priviléges émanaient des puissances temporelles, et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

non entièrement du droit divin... *Item* le privilége que quelque souverain pontife a sans doute accordé aux chanoines de toutes les églises riches de ne pas chanter eux-mêmes les louanges de Dieu, et de louer à cet effet des mercenaires... — En voilà assez pour faire connaître ce singulier écrit, et pour en justifier la suppression.

—

En 1785 paraît avoir commencé un *Journal général de l'Europe*, dont je donne la bibliographie en son lieu, mais sur les commencements duquel je n'ai pu me procurer de détails, la collection de la Bibliothèque impériale ne commençant qu'au 13e volume. A défaut, en voici un prospectus, de 1791, que je trouve dans le *Moniteur*, et qui en dira le caractère :

Ce journal était connu depuis plusieurs années dans les pays étrangers. Repoussé longtemps des frontières de France par le despotisme ministériel, il n'a commencé à s'y répandre qu'à l'époque où déjà il était permis d'écrire sans la censure de la police, où, plus occupés de leur organisation intérieure et de la conquête de la liberté que des divisions sanglantes de quelques féroces ambitieux, les Français devaient rechercher de préférence les feuilles périodiques de la capitale, centre des grands événements qui pouvaient seuls les intéresser.

Mais si nous n'avons pu contribuer à exciter, à entretenir parmi nos concitoyens, ces haines vigoureuses contre la tyrannie et ce courage intrépide qui la renverse, nous osons du moins nous vanter d'avoir propagé chez les nations étrangères ces sentiments généreux et les grands principes de justice sur lesquels ils reposent. Nous y avons dès longtemps prévenu les esprits en faveur de la Révolution française, par le tableau fidèle des prévarications, des injustices criantes, des odieuses vexations, des forfaits de tous les genres, qui ont déshonoré cette longue suite de minis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tères corrompus et déprédateurs. Nous pouvons enfin nous enorgueillir d'avoir été les apôtres et les martyrs de cette révolution.

Combien de fois n'avons-nous pas été contraints de suspendre nos travaux ! Combien de fois n'avons-nous pas été arrachés à nos foyers, à nos familles, à tout ce que nous avons de plus cher ! Fugitifs, errants de contrée en contrée, persécutés alternativement par le fanatisme des prêtres ou le despotisme des rois, nous avons vu s'échapper de nos mains la récompense légitime de nos veilles ; notre liberté a été menacée, nos têtes sont désignées encore pour tomber sous le fer des tyrans ; on nous poursuit jusque dans le sanctuaire de la liberté, et déjà ce journal, avant de reparaître, est rigoureusement proscrit de la Hollande, des Pays-Bas, de l'Autriche, de l'Allemagne entière. Voilà sous quels auspices nous allons le recommencer.

Depuis trois mois nous avons donné quelques essais dans le *Mercure national et étranger,* qui dorénavant ne fera plus qu'un avec le *Journal général de l'Europe.* Ces essais n'ont pu qu'être imparfaits, parce qu'il nous manquait une partie de la vaste correspondance que nous ont procurée nos voyages, la connaissance des principales langues de l'Europe, l'expérience de huit années, et quelque influence que nous avons eue dans les révolutions et les affaires publiques.

Mais depuis le 1er juillet nous reparaissons avec toutes nos forces et tous nos moyens...

Le Journal général, à l'époque de ce prospectus, était divisé en deux parties : *Politique étrangère, — Affaires intérieures*, qui se distribuaient en deux fois, « pour satisfaire d'autant plus promptement la curiosité publique », la première à six heures du matin, la deuxième deux heures après la levée des séances de l'Assemblée.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Le Hérault de la Nation, sous les auspices de la Patrie.* — On lit sur l'exemplaire de l'auteur la note suivante, qu'il eut l'attention de communiquer à Barbier et à Deschiens :

Je suis l'auteur, le seul rédacteur du *Hérault de la Nation*, précurseur de tous les journaux. Il sera utile à l'historien de la Révolution française qui en cherchera les premiers mouvements dans le duché de Bretagne, les ordres et leurs intérêts divers, qui depuis 1787 n'ont pas changé. Les ministres du roi, le cardinal de Brienne et M. de Lamoignon, protégèrent cet ouvrage périodique, imprimé à Paris, et son auteur.

Point d'ordres privilégiés, plus de parlements, la nation et le roi, tel fut le thème du Hérault de la Nation (1).

Signé : MANGOURIT.

P. S. Trois brochures de ma composition précédèrent ce journal en 1787, sous la même protection : *le Pour et le Contre, le Tribun du peuple* et *les Gracches*, brûlées par le parlement de Bretagne. Ces trois pamphlets furent imprimés à Nantes, chez Malassis, envoyés à Versailles en ballots, et passés de Versailles à Paris, par moi, dans le carrosse de M. le garde des sceaux (Lamoignon) et dans celui de M. Bertrand de Molleville, dernier intendant de Bretagne, depuis ministre de la maison de Louis XVI.

Il était doué d'un amour-propre passablement naïf, ce M. Mangourit ; il eût volontiers inscrit sur son chapeau ce titre de précurseur des journalistes, qu'il s'arrogeait un peu bénévolement. Il s'en targuait encore auprès de Camille Desmoulins, au-

(1) « Quoi ! toujours des obstacles de la part de la noblesse !... On la verra donc toujours, fidèle aux principes qui l'établissaient autrefois entre le trône et la nation, se déclarer une nation séparée de la nation, un peuple par excellence, une tribu sacrée qui a le droit d'ériger en lois ses volontés, comme la force jadis constitua la tyrannie. » (N° 54, p. 854, note.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quel il écrivait, en décembre 1789 : « Je suis le père des journalistes libres. Si vous voulez une mèche bretonne de plus à votre lanterne, ou un cheval de trait à votre courrier brabançon, je fournirai de bon cœur mes services (1). »

Dans sa préface, le Hérault de la Nation parle au nom d'un club patriote vrai ou supposé.

Quelques citoyens exécutent enfin le projet conçu depuis longtemps de rassembler les événements qui affectent les Français dans les conjonctures présentes.

C'est à l'époque de l'ouverture des Etats de Bretagne que le club patriote remet au public le registre de ses séances. A quelques localités près, les grandes questions qui divisent les opinions et les intérêts vont être agitées dans cette diète. Le but du club est de démontrer, par les faits, que partout où les hommes sont rassemblés ils sont toujours les mêmes, que depuis le dernier bailli jusqu'au premier tribunal, depuis les comices romains jusqu'au parlement d'Angleterre, il y a toujours eu et il y aura toujours frottement entre les riches et les pauvres, opposition de la liberté contre le privilége, victoire de la ruse sur la force; qu'il n'appartient qu'à la raison, à l'humanité, à la philosophie, de détruire, ou du moins de régler, cette fluctuation continuelle qui, pendant son mouvement oscillatoire ou son équilibre, anéantit le système social ou l'expose aux convulsions les plus orageuses.

Le club ne doit donc pas se borner à l'examen d'une des grandes artères de la France. S'il rapporte les séances de la diète bretonne, ce n'est pas parce que, commençant avec l'année, elles sont l'aurore des Etats généraux. Les questions qui vont y être agitées reparaîtront, avec un ton plus imposant sans doute, au milieu de la nation française ; mais, par cette considération seule,

(1) *Correspondance inédite de Camille Desmoulins.* Camille rédigeait alors les *Révolutions de France et de Brabant*, et l'on sait qu'il s'était donné lui-même le titre de *procureur général de la Lanterne.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

toutes les provinces ont intérêt de connaître l'issue de l'escarmouche préliminaire entre les privilégiés et les non-privilégiés dans une contrée qui, par sa population, forme la huitième partie du royaume...

Cependant le club instruira les Français de ce qui se passera de plus intéressant dans les autres pays d'Etats et dans les assemblées provinciales, dont les constitutions, moins flatteuses à l'œil que celle de Bretagne, qui semble porter les livrées de la liberté, sont bien plus favorables aux hommes, aux sciences et aux arts. Les assemblées provinciales, quoique dans l'enfance de leur création, ne cessent de produire les plus grands avantages, tandis que la Bretagne n'a pu, depuis des siècles, offrir jusqu'à présent que des efforts inutiles dans tous les genres. L'organisation des unes s'est développée dans des temps lumineux ; celle de l'autre, ayant pris naissance dans le chaos de la féodalité, ne peut rien produire d'avantageux ; il faut qu'un phénix nouveau sorte des cendres de l'ancien. Le club examinera les causes des callosités qui défigurent cette belle province.

Il rendra compte des grands événements qui arriveront dans les généralités et les villes du premier et du second ordre.

Les brochures qui paraîtront en France relativement à la régénération projetée seront extraites avec fidélité et analysées avec soin. Malheur à l'aristocrate qui, à la faveur d'un nom ou d'une toge, d'un rochet ou d'un haubert, d'un sophisme ou d'une déclamation, se flatterait d'échapper à la découverte ! Le club le démasquera, s'il vise à la tyrannie. En dévoilant une féodalité combinée, il ramenera toujours à l'autorité légitime, unique sauvegarde de la nation. Un corps de nobles ne représente que des nobles, un concile que des prêtres, un sénat que des magistrats. Voilà, sans doute, les types du courage, de l'humanité et de la justice. Le roi représente le peuple dans toutes ses classes, et le roi est seul le dépositaire, l'organe et l'instrument des vertus et de la force publique.....

Le club ne demande point de privilége pour rendre ses opinions publiques. Un privilége ! lorsque l'on convient que le privilége est une odieuse exception.... Un privilége ! lorsque tous les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

journaux privilégiés se taisent sur la matière la plus importante.... Un privilége! lorsque... Si nos nouvelles, nos réflexions, nos résultats, sont utiles, on les laissera circuler.

Un nouveau prospectus, publié après le 36e numéro, achève de faire connaître le contenu et l'esprit de ce journal, qui, sous une forme quelque peu excentrique, renferme beaucoup de choses curieuses.

Cet ouvrage, depuis janvier 1789, a fourni 36 numéros.

Il a traité trois grands objets.

*Constitution.* — Assemblées d'Etats et de districts. Droit public de la France, et droits des provinces et des villes.

*Législation.* — Cours souveraines et tribunaux du second ordre. Améliorations ou réformes.

*Liberté.* — Extraits de brochures intéressantes et de pamphlets.

Intrigues publiques et secrètes; opinion dominante; opinions isolées ou honteuses.

*Génie de l'ouvrage.* — Amour pour le père de famille qui *consulte* ses enfants, mais qui ne se met pas sous la tutelle des ambitieux et des fous.

Hommage à la vérité, à la raison, à la justice, à l'humanité.

Respect aux cœurs droits, aux âmes tranquilles, aux bons citoyens.

« Malheur aux aristocrates qui, à la faveur d'un nom ou d'une toge, d'un rochet ou d'un haubert, d'un sophisme ou d'une déclamation, se flatteraient d'échapper à la découverte! Le club les démasquera, s'ils visent à la tyrannie. »

Nous croyons, jusqu'à présent, avoir rempli scrupuleusement nos obligations.

Ce journal sera du plus grand secours aux députés aux Etats généraux. Il les mettra promptement au fait de tout ce qui a précédé l'assemblée nationale; ils y trouveront les usages et les droits de chaque province, ses véritables immunités, et les abus féodaux qui les ont dégradés.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il instruira les provinces, exactement et fidèlement, des débats du parlement général, et les proclamations du Hérault seront faites avec célérité.

Ce journal est principalement le journal de *loch* des trente-neuf quarantièmes de la nation, par conséquent de la nation elle-même.

Pour nous mettre au courant, le n° 41 traitera de l'ouverture des Etats généraux dans ses huit premières pages; les huit autres pages donneront la suite des événements qui ont précédé l'Assemblée nationale, et nous continuerons cette forme jusqu'à ce que nous ayons regagné le 4 mai.

Ce prospectus porte en tête, en gros caractères, le cri de guerre : *Montjoie Saint Denis*, qui se retrouve en tête du journal à partir du n° 41, où commence le compte-rendu des Etats généraux.

Le Hérault de la Nation s'arrête au n° 63 (30 juin), mais sans motif apparent, car ce numéro se termine par la formule habituelle : *La suite au numéro prochain*. En voici la dernière page (1003) :

M. l'archevêque d'Aix et son escouade n'ont pas eu la journée pour eux; mais avec de la persévérance et de la ruse on peut prendre sa revanche. Il sera une autre fois moins obscur, plus méthodique et plus concis; et sans doute qu'il sera convaincu que les sanglots, les larmes, les hoquets douloureux, le râle de l'affliction, ne paraissent à la gravité d'une assemblée nationale et logicale que des vapeurs et des palpitations de petite maîtresse sur le retour. Cependant, sans quelques gouttes d'éther que M. l'archevêque de Vienne a fait prendre à propos à son confrère Boisgelin, il est certain que M. de Mirabeau le pistonnait dans sa machine pneumatique, où plus d'un téméraire parleur a perdu le mouvement.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*La Sentinelle du Peuple,* adressée « aux gens de toutes professions, sciences, arts, commerce et métiers, composant le TIERS-ETAT de la province de Bretagne », était moins un journal qu'un pamphlet, dirigé, comme *le Hérault de la Nation,* contre la noblesse, mais avec cette différence que celui-ci fait la guerre au profit de la royauté, qui est son idole, tandis que la Sentinelle combat pour le Tiers-Etat, pour les principes que la Révolution devait consacrer. Ce pamphlet, d'ailleurs, s'il n'offre pas le même intérêt historique que le journal de Mangourit, lui est bien supérieur par la forme. On dit que Volney en était un des rédacteurs; ce qui est certain, c'est qu'il est écrit avec une verve qui, par instants, fait songer à Paul-Louis Courier.

Amis et citoyens, vous saurez que, par la grâce de Dieu, doté d'un petit revenu honnête, je puis vivre en bon gentilhomme, c'est-à-dire sans travailler; mais, puisque chacun de vous travaille, je me crois, en conscience, obligé de mettre aussi la main à l'œuvre. C'est pourquoi, tandis que l'un laboure mon champ, que l'autre fait mon pain, ma cuisine, que celui-ci me fabrique une étoffe, que celui-là m'apporte de bien loin du café, du sucre, j'ai avisé par quel moyen je pouvais me rendre utile; et songeant qu'il court, par ce temps, des *mal intentionnés,* j'ai pris pour lot le métier de *sentinelle,* afin de crier *Haro!* et *Qui vive?*

. . . . . .

Amis et citoyens, nous sommes, en Bretagne, près de deux millions de roturiers de tout âge, de tout sexe; les nobles ne sont pas dix mille, mais quand ils seraient vingt, nous serions encore cent contre un. Si nous voulions, rien qu'à leur jeter nos bonnets par la tête, nous les étoufferions. Mais je suis bon homme, moi;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

je ne veux étouffer personne. Et quoiqu'il y ait parmi eux de mauvaises têtes, il y a aussi de bonnes gens, et encore ces mauvaises têtes ne sont pas tant méchants qu'enfants gâtés. Voilà ce que c'est que d'être riche ! Le bonhomme Richard a raison : *Richesse et oisiveté, conseils de folie.*

Amis et citoyens, écoutez mon moyen. En examinant ce que nous sommes, je me suis aperçu que tous les arts utiles et nécessaires à la vie étaient concentrés parmi nous, pendant que les nobles n'en savent pas un. Et de là une idée lumineuse : puisqu'ils veulent nous séparer d'eux, séparons-les de nous; entendons-nous tous à la fois pour leur retirer nos services... Avec tous leurs titres et leurs généalogies, vous verrez des gens bien attrapés.

. . . . . .

Amis et citoyens, c'est là que je les attends, mais c'est là aussi qu'il faut être fermes; car, si vous les écoutez d'abord, ils vous endormiront de caresses : ces nobles sont si cajoleurs quand ils ont besoin de nous! *Mon cher un tel, mon brave garçon, mon bon ami*, cela ne leur coûte rien, et puis, quand ils ont fait leur coup, ils vous regardent passer sans vous connaître, et demandent, par dessus l'épaule, à leur laquais : *Quel est ce drôle qui m'a salué?* Et c'est bien fait : car nous autres roturiers, nous sommes si dupes, que, quand un noble nous donne un coup de chapeau, nous lui rendons tout de suite un coin de beurre.

Amis et citoyens, pour prix de mon service, laissez-moi mener cette affaire; établissez-moi votre agent avec plein pouvoir, et je réponds de vous faire restituer tous vos droits. J'ai déjà dressé les articles du nouveau contrat social que je passerai; je veux vous en faire part, afin de vous donner courage à tenir bon dans cette rencontre.

*Articles de la capitulation passée entre le peuple de Bretagne et une petite faction de citoyens appelés nobles ou gentilshommes.*

L'an 1788, le tantième du mois de décembre, l'armée du peuple étant campée dans la plaine d'*Egalité civile*, appuyée à sa droite

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au morne *Liberté,* et couverte sur son flanc gauche et sur ses derrières par les marais *Nécessité;* et le corps des riches mécontents serré dans le détroit *Justice,* ayant à dos la rivière *Famine*....

Entre simple homme, *Jean Démophile,* roturier sans aïeux *ne titres,* sentinelle du peuple de son métier, et, de présent, plénipotentiaire de deux millions d'hommes qui travaillent;

Et très-haut et très-puissant seigneur Hercule-César Guingaloë de Guergantuël, marquis, baron, comte, vidame de plusieurs marquisats, baronnies, comtés, descendant en ligne droite par les mâles des plus anciens rois *démogores,* et plénipotentiaire actuel d'une ligue d'hommes trop grands seigneurs pour travailler;

Ont été arrêtés et convenus les articles qui suivent:

1° Encore qu'il soit douteux que les hommes roturiers soient de la même espèce que les gentilhommes de Bretagne, cependant, vu que quand ils sont déshabillés il n'apparaît en eux aucune différence: arrêté que désormais ils se regarderont comme égaux et semblables, sauf lettres de rescision sur plus amplement informé.

2° Attendu que les riches ne le sont que par le travail des pauvres, et que les nobles ne subsistent que par les mains des roturiers, pendant que les roturiers peuvent subsister sans les nobles: arrêté que désormais la noblesse ne fera plus fi de la roture, mais traitera le tiers-état comme un frère actif ou un père nourricier.

3° Attendu que la vraie noblesse ne consiste pas à être exempté d'impôts et revêtu de charges exclusives, mais à faire des choses utiles au peuple, qui les récompense de sa considération: arrêté que désormais nul homme dans l'Etat ne jouira d'immunité d'impôts, et que quiconque s'en arrogera sera regardé comme *oppresseur du peuple et ennemi de la patrie.*

4° Attendu que l'impôt est une contribution par laquelle on achète la jouissance paisible des fruits de son travail ou de celui de ses ancêtres, et qu'il est d'étroite justice que les charges du contrat social soient en raison de ses avantages: arrêté que désormais l'impôt sera proportionné aux facultés, et que les plus riches payeront plus.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

5° Attendu que toute nation en général, et celle de Bretagne en particulier, a le droit de se taxer elle-même : arrêté que nul impôt ne sera perçu qu'il n'ait été accordé par toute la nation bretonne, ou par ses représentants, librement choisis et dûment autorisés.

. . . . . .

8° Arrêté que le parlement sera composé d'un quart d'ecclésiastiques, d'un quart de nobles et d'une moitié de roturiers; que les charges ne seront plus héréditaires, mais qu'on les obtiendra par *concours;* et que celle de président sera annuelle, passant alternativement aux trois ordres.

. . . . . .

11° Attendu qu'il est honteux que la Bretagne se sépare du reste de la France pour le paiement de la dette : arrêté qu'à l'exemple du Dauphiné, elle concourra de tout son pouvoir à soutenir l'honneur de la nation française.

12° Et parce que tout bien ecclésiastique qui vient à vaquer retombe de droit aux mains de la nation, arrêté que, de ce moment, toute abbaye, prieuré et bénéfice sans fonctions, seront mis en séquestre, pour alléger le fardeau de l'Etat.

Telles sont, amis et citoyens, les conditions auxquelles vous devez recevoir à réconciliation les ligueurs de la noblesse, et prenez garde de vous en désister, sous peine de retomber dans l'esclavage du temps passé, pire encore que le despotisme.

—

Le tiers-état n'est point un ordre, il est la *nation;* c'est un *corps* entier et complet, dont la noblesse et le clergé ne sont pas même les membres utiles, car ils ne le font ni vivre ni agir, ils ne sont que les loupes qui l'épuisent.

—

La loi est *la convention faite par le peuple;* il ne lui manque que d'être *mise en vigueur par le roi.*

—

Vous, nobles, vous entendez les Etats comme ils sont, et nous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme ils doivent être, c'est-à-dire où TOUT LE PEUPLE BRETON *sera dûment représenté par un nombre suffisant de députés, qu'il aura librement choisis,* et non des Etats composés de députés partiaux et insuffisants, et de nobles factieux entachés désormais de la honte publique de la vénalité (1)...

—

Nous demandons qu'on nous assemble pour constater notre désir; nous le demandons, nous qui ne sommes point la *populace* de Quimper, quoique l'on veuille nous y confondre, mais qui sommes les habitants et officiers municipaux des villes de Nantes, Saint-Malo, Vitré, Rennes, Redon, Montfort, etc., et les habitants des campagnes, propriétaires, laboureurs, artisans, marchands, qui sommes le *peuple* de Bretagne; nous demandons qu'on nous assemble; nous disons plus : *nous le voulons*, parce que cette *volonté* est notre droit, attendu que nous sommes le peuple, — le peuple, dont la *volonté* est essentiellement *légale,* parce que l'intérêt du peuple est essentiellement l'*intérêt public.*

La Sentinelle se compose en tout de cinq numéros, du 10 novembre au 25 décembre 1788. Des numéros originaux, la Bibliothèque impériale n'a que le quatrième, qui se termine par cet avis : *La suite quand* CES MESSIEURS *auront un peu calmé leur colère et leurs perquisitions.* Mais elle possède une réimpression des cinq numéros, au titre du premier desquels est ajouté : *Par un propriétaire en ladite province.*

(1) C'est un fait notoire que depuis vingt ans les suffrages des gentilshommes s'achètent, dans les occasions, le prix modique de 12 et de 6 livres par jour; et qu'ils sont casernés aux frais des aspirants aux places. La voix publique cite un emploi éminent déjà deux fois obtenu par le prestige de quelques louis qui coururent pendant la nuit de porte en porte.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Tout ce qui me passe par la tête,* journal nouveau; salmigondis d'un spectateur des folies humaines, qui s'afflige des unes, s'amuse des autres, se réjouit de tout ce qui arrive d'heureux à ses semblables; qui fait registre de tout ce qu'il entend, de tout ce qu'il voit, de tout ce qu'il pense. — Avec cette épigraphe, que Marat devait rendre célèbre : *Vitam impendere vero.*

C'est là, comme l'indique suffisamment le titre, une œuvre de fantaisie politique et morale (pas trop morale cependant), à laquelle Deschiens et la Bibliothèque impériale ont peut-être fait beaucoup d'honneur en la rangeant parmi les journaux. Voici un extrait de la préface :

Les préfaces sont d'un usage immémorial, plus qu'immémorial; on en faisait avant qu'on ne reliât les livres, avant qu'on ne se servît de papier fait avec nos chemises déchirées et nos mouchoirs en lambeaux. Tout ce qui est de cette antiquité a droit non seulement à notre vénération, mais encore à sa conservation. C'est pourquoi nos seigneurs du parlement de Paris font, dans les grandes cérémonies, des révérences comme les femmes (ce que l'abbé Mably appelle *jouer à la madame*), ce qui fait rire la moitié des spectateurs, tandis que l'autre use du privilége de la critique.

C'est pourquoi on confie les places les plus importantes à ceux qui y ont le moins d'aptitude, et, comme le dit avec vérité l'abominable Figaro : *On avait besoin d'un architecte, on fit choix d'un danseur,* ce qu'il avait volé à *l'Espion dévalisé,* qui avait dit avant lui : *Dans ce pays, on ne regarde jamais si la cheville va au trou, on commence par l'y planter.*

C'est pourquoi un imbécile, avec cent mille livres, achète le droit de disposer de la fortune, de la vie et de l'honneur des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

hommes, et, par la même raison, condamne à mort un innocent avec la même légèreté qu'il sauve du supplice un scélérat qui ajoutera des assassinats, des empoisonnements, à la masse de ses crimes précédents.

C'est pourquoi nos colonels dansent si bien, et commandent l'exercice moins bien que le frère du grand Frédéric.

C'est pourquoi tant de maîtres des requêtes sont des puits de science.

C'est pourquoi nos intendants font tant les importants, et mesdames leurs épouses tant les impertinentes.

C'est pourquoi les commis des bureaux de toutes les administrations sont si impudents, si ignorants, faisant les capables, jouant les ministres.

C'est pourquoi nos prélats sont si pieux, si détachés des vanités de ce monde, abhorrant la pluralité des bénéfices, fuyant le commerce des femmes, visitant les malades, les prisonniers, assistant à tous les offices de leur église, et, pour pouvoir distribuer les trois quarts de leurs revenus aux nécessiteux, réformant chevaux, carrosses, écuyers, maîtres d'hôtel et valets de chambre, dorés, brodés, comme la chasuble de monseigneur.

C'est pourquoi les procureurs, etc., etc., etc.

. . . . . .

Ce journal doit son existence au besoin de distraction, au hasard de la dissipation, à de légères méditations, à quelques élans de gaîté, à des paris extravagants. En général, j'écris *tout ce qui me passe par la tête,* et j'ai pris cette vérité pour titre de ce journal. J'écris partout où je me trouve, tantôt avec un crayon, tantôt avec une plume ; parfois dans un café, d'autrefois aux Champs-Elysées ; un matin dans une église, le soir chez Nicolet ; souvent chez mes amis, plus souvent chez moi.....

Je ne traiterai pas les objets à fond ; pour ne pas heurter de front les respectables usages de ce siècle, la perle de tous... Ne sommes-nous pas dans l'ère de l'esprit, de la sagacité, de la philosophie? Voyez plutôt l'Académie française. Oui, la philosophie reprend l'empire qu'elle avait sous les Aristote, les Carnéade, les Socrate, les Platon, les Pythagore. Ne la voyez-vous pas au



EFERUS - Recherches & Classification numériques

comptoir du marchand, dans le cabinet de l'homme d'Etat, dans le boudoir de la coquette, au septième étage près du poète, au rez-de-chaussée dans le bureau du plus mince commis ? Elle folâtre sur les tréteaux des boulevards ; elle décapuchonne le moine, elle éclaire la tête épiscopale, elle égaie la gravité sénatoriale. Ah ! combien de nos aimables magistrats lui doivent la lessive de l'empois qui raidissait si ridiculement leur caractère ! La philosophie parcourt tous les états, toutes les conditions ; elle se niche partout. Mon valet, oui, Lapierre, philosophait hier sur des ministres renvoyés et à renvoyer, sur l'engouement, sur des notables discordants, sur des Etats généraux qu'il sera si difficile d'accorder... Il philosophait... Et pourquoi le naïf Lapierre n'aurait-il pas, comme tant d'autres, le don de philosopher et la faculté d'en user? Philosophe, mon cher Lapierre ; mais sois toujours honnête homme, bon Français ; dans quelques années, couché près des Elisabeth, des Richelieu, des Frédéric (car la terre est un point dans l'immensité), tu diras : Et moi aussi j'ai six pieds de terre. Mais tu n'auras pas fait assassiner une trop intéressante rivale ; tu n'auras pas fait faire des cheminées à la Popelinière ; tu n'auras pas fait emprisonner Trenck, etc., etc. ! Aussi les bonnes gens qui t'auront connu couvriront ta tombe de regrets et de fleurs.

Le privilége de ce journal se trouvera peut-être sous quelqu'autre numéro. Il suffit qu'on sache en ce moment que je n'ai osé l'entreprendre qu'à condition qu'il ne sera ni aussi menteur que le *Journal de Paris* sous la dernière dynastie ministérielle, ni aussi ennuyeux que le *Journal des Savants,* ni aussi dangereux que le *Journal de Médecine,* ni aussi misérable que le *Journal des Dames,* ni aussi inutile que le *Journal d'Agriculture,* ni aussi, etc., etc.

Nous citerons encore, en l'abrégeant, un article dont Deschiens a reproduit quelques lignes pour caractériser cet étrange salmigondis, qui ne laisse

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pas d'avoir quelques bonnes pages, mais dont les idées cependant étaient beaucoup moins avancées que celles des feuilles dont nous venons de parler.

*Mon Dieu! mon Dieu! que j'ai donc de chagrin!*

Oui, Monsieur, la police a défendu vos numéros. — Vrai? — Très-vrai. — Mais pourquoi donc? car, enfin, je ne parle pas mal de Dieu. — On vous le pardonnerait peut-être plutôt. — Je n'ai point mal parlé de la religion. — On vous l'aurait peut-être encore pardonné. — Moi pas, moi pas, je la respecte trop. Je ne me suis pas même permis encore de dire tout ce que j'ai sur le cœur contre ces chiens d'ecclésiastiques, qui, riches d'une fortune qu'ils n'ont point gagnée, viennent suborner nos femmes... ahi! ahi! ahi! violer nos filles... ouf! souffler nos maîtresses. Ah! f..... *Mon Dieu! mon Dieu! que j'ai donc de chagrin!* Je n'ai point mal parlé du gouvernement monarchique; car je consens que le diable m'emporte si je voudrais être citoyen de Londres, d'Amsterdam, de Venise, ou accepter une partie de pal à Constantinople. Je ne connais de bon gouvernement que celui d'un seul, et je n'aime pas quand des cerveaux brûlés parlent de constitution (à laquelle ils n'entendent pas plus qu'à ramer des choux). Ils font pire, ils hissent la noblesse contre le clergé et le clergé contre la noblesse; puis le tiers-état contre la noblesse et la noblesse contre le tiers-état. Tout cela me fâche. *Mon Dieu! mon Dieu! que j'ai donc de chagrin!*

Je n'ai point mal parlé du roi. C'est à genoux qu'il faut faire cette profession de foi. C'est à genoux que je jure que personne en France n'a pour LA MAJESTÉ ROYALE une plus profonde vénération; que je suis prêt à signer cette vérité de mon sang, et, s'il faut plus qu'une signature, je suis prêt à la défendre de tout ce qu'il y a de force dans mon frêle individu.....

Ai-je mal parlé des ministres? Oh! non. A peine ai-je prononcé le nom de ceux qui, du premier, second ou troisième ciel, rient de nos petits, petits mouvements, que nous regardons comme de fortes convulsions comme de très-grands événements. — Vous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avez parlé de M. Necker. — Qu'en ai-je dit? Si j'en ai dit du mal, il faut le rétracter.....

N'ai-je pas dit que M. Necker était le médecin le plus intéressant pour la France malade, parce que *la confiance ne se commande pas?* Est-il possible de faire un plus bel éloge? Il a la confiance de la France malade. La France a une fièvre de cheval! Eh bien, les frissons diminuent, la chaleur est moins brûlante, et c'est le médecin genévois qui seul a opéré ce grand miracle, sans l'aide de la nature, car la nature agit faiblement sur ce malade-là. Faut-il rétracter cela? Mon Dieu! quelle sottise vous m'allez faire dire! Réfléchissez-y un moment.

. . . . . .

Jugez donc dans quel embarras je suis: on se fâche de ce que je dis; si je me rétracte, la rétractation devient plus offensante. *Oh! mon Dieu! mon Dieu! que j'ai donc de chagrin!*

Je n'aime qu'à rire, qu'à jouer, qu'à badiner, qu'à plaisanter; les ouvrages sérieux m'excèdent à mourir; j'ai des vapeurs à *Britannicus,* à *Clytemnestre;* je ris comme un bienheureux à *Pierre Bagnolet,* au *Revenant;* je m'amuse de tout, et l'on veut qu'avec ce caractère-là je sois mauvais. *Oh! mon Dieu! mon Dieu! que j'ai donc de chagrin!*

Je n'entends pas plus aux affaires que mon frère, qui est si bête, qu'on en a fait un frère capucin. On parle d'affaires devant moi: cela me paraît beau et drôle. Je n'ai pas plus de mémoire qu'une linotte: pour me rappeler ce qui m'a amusé, j'écris, oui, j'écris tous les jours ce qui me frappe ou m'amuse. Je suis un pauvre jeune homme qui n'a pas plus de méchanceté qu'un de ces petits poissons rouges qui sont dans le bassin du Palais-Royal. Je ne pense qu'à mon éducation: car on dit comme ça que le monde forme la jeunesse, et j'écris ce que dit ce monde-là. Hé bien! ne voilà-t-il pas qu'on interprète mal ce que j'écris si innocemment, ce que je n'écris que pour moi, ce que je n'ai lu qu'à un ou deux de mes amis, qui en riaient, comme pour se gausser de moi. — Vous vous êtes fait imprimer. — Oh bien! pour celui-là, ce n'est pas ma faute. Il vient chez moi un monsieur de la part d'un autre monsieur qu'un autre monsieur avait peut-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

être chargé de ça. Ce monsieur me demande à voir mes numéros, il les lit; il me dit comme ça que cela amusera. Et moi je réponds comme ça : Tant mieux ; j'aime qu'on s'amuse, moi, comme j'aime à m'amuser. — Mais il faudrait faire imprimer cela. — Vrai ? — Combien voulez-vous me vendre ces six numéros ? — Moi ! rien. Les voulez-vous ? Les voilà. Et puis c'monsieur, que je n'connais pas, fait imprimer par un imprimeur que je n'connais pas plus ; et puis la police se fâche ! *O mon Dieu ! mon Dieu ! que j'ai donc de chagrin !* Il faut que j'aille voir le père Duchesne à la foire Saint-Germain : on dit que cela me dissipera.

—

La Bibliothèque impériale possède trois volumes d'une gazette dont la condition même offre des particularités assez curieuses. Elle est en partie manuscrite, en partie gravée sur étain. Elle est reliée aux armes de Montmorency, et porte au premier feuillet le timbre de la Bibliothèque du Tribunat.

Les trois volumes de cette gazette que j'ai pu consulter embrassent les années 1787, 1788, 1789 ; mais certaines énonciations du premier numéro de 1787 ne permettent pas de douter qu'il n'y ait eu des numéros antérieurs.

Elles paraissait deux fois par semaine. Chaque numéro se compose d'un feuillet in-4° double, portant simplement en tête : *Paris le..*, sans aucune autre espèce de désignation. Elle se pliait comme une lettre et s'envoyait sous enveloppe. Quelquefois il y avait un feuillet de supplément; alors c'était ce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

feuillet qui servait d'enveloppe et portait l'adresse. Les suppléments deviennent fréquents et plus volumineux à l'ouverture des Etats généraux.

Le destinataire de l'exemplaire conservé à la Bibliothèque impériale était le comte Mathieu de Montmorency, *en son hôtel, rue Saint-Marc;* c'est assez dire quel était l'esprit de cette petite feuille, qui m'a paru d'ailleurs rédigée avec un grand sens, et en général avec une élégante concision. Quelques extraits permettront de juger du genre d'intérêt qu'elle peut présenter.

— Nous sommes dans le cas de prévenir nos lecteurs que, dans le mouvement qu'occasionnent les changements actuels de l'administration, il est bien difficile de saisir la vérité exacte des faits; mais à travers des discours plus ou moins modérés qu'on entend de tous côtés, nous tâchons de saisir ce qui paraît le moins exagéré de part et d'autre, et le temps, qui ramène le calme et laisse reparaître la vérité, nous donne sûrement des renseignements plus certains et plus dignes de la confiance de nos lecteurs.

— Les grandes questions qui seront portées à la décision de l'Assemblée nationale, à l'époque de laquelle nous touchons enfin, seront débattues dans toutes les assemblées d'élection avec beaucoup de chaleur dans le moment actuel. Le nouvel ordre de choses qui se prépare intéresse si vivement tous les esprits qu'il n'est pas étonnant qu'ils en soient si diversement affectés. Les gens qui ont rapproché les différents cahiers des provinces sont étonnés de la concordance qui règne dans les principaux points de leurs demandes, c'est-à-dire dans ceux qui touchent à la constitution, à la législation et aux finances; et cependant ils ont de la peine à concilier cet accord avec les différentes opinions qui percent dans les demandes particulières des mêmes cahiers et qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

agitent ici toutes les têtes. Les uns veulent opiner par tête, les autres par ordre, et chacun défend son système avec une opiniâtreté qui résiste à toute raison, de sorte que le seul espoir qui reste pour ramener la concorde et l'union est dans le pouvoir et la force de l'amour du bien public qui se manifestera au milieu de l'Assemblée de la nation réunie sous les yeux d'un souverain qui veut donner avec elle des bases inébranlables à la félicité publique.

Le moment actuel ne nous permet pas d'autres détails sur cette Assemblée mémorable qui s'ouvre aujourd'hui. Nous donnerons à nos lecteurs la notice exacte de tout ce qui s'y passera, et nous multiplierons notre correspondance à mesure que les circonstances l'exigeront. C'est un engagement que nous prenons avec eux, et sur lequel ils peuvent compter.

— Nous avons annoncé, l'ordinaire dernier, à nos lecteurs, que nous mettrions toute notre attention à leur rendre un compte exact des opérations des Etats généraux, et ce compte nous le puiserons dans les sources les plus pures; mais, afin de ne rien dérober aux autres événements politiques, nous ajouterons une feuille extraordinaire à notre correspondance toutes les fois que l'abondance des matières l'exigera, et le profit immense que nous désirons retirer de ce surcroît de travail est un surcroît de satisfaction et de confiance de nos lecteurs. Parmi le nombre d'écrits périodiques qui vont se consacrer à l'histoire des événements du jour, il en est dont les auteurs se sont fait un nom célèbre par leurs vues et par leur éloquence. Nous consulterons, au besoin, ces écrits, et, animés comme eux de l'amour de la vérité, ils nous serviront toujours de modèles ou de guides dans les faits, et quelquefois dans les différents aspects que prennent les affaires publiques, selon l'esprit et le caractère de ceux qui s'en occupent. La critique et la controverse n'entrent pas dans notre plan; il s'agit ici d'être impartial et vrai. Cette méthode a réussi jusqu'à présent au rédacteur de cette feuille, et quelque bienveillance de la part de ses lecteurs le détermine à n'en point changer.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— Depuis qu'il est question de l'assemblée des notables, chacun s'occupe des objets importants qui y seront traités, et, quoique ces objets ne soient pas positivement connus, l'opinion publique est qu'il en résultera de très-grands avantages dans le régime de l'administration et dans le soulagement du peuple. On est persuadé d'avance que le plan annoncé pour la suppression des traites, pour l'égalité dans les gabelles, pour la suppression des aides et pour une diminution dans la quotité de la taille, y recevra une sanction solennelle. On parle aussi de diminuer le nombre des agents de l'administration et d'établir des administrations municipales ou provinciales. Enfin on attend beaucoup de la bonté du roi et de la sagesse du ministère, aidées des lumières de la nation assemblée. On a imprimé dans les circonstances actuelles et on lit avec intérêt les procès-verbaux des anciennes assemblées; mais deux siècles presqu'écoulés depuis la dernière, qui eut lieu en 1626, ont bien changé toutes les idées, et les progrès de l'instruction générale se feront sûrement remarquer dans l'assemblée qui va avoir lieu. Telles sont les espérances de tous les bons Français, et elles l'emportent hautement sur les calculs désolants de ces critiques qui veulent toujours comparer les temps anciens aux événements modernes, et qui osent ne compter pour rien les bonnes intentions d'un souverain qui aime son peuple, les mesures sages des ministres qui secondent son amour, et l'empressement de ce même peuple à concourir au meilleur ordre de choses possible.

— Lorsqu'il fut question pour la première fois dans cette feuille de l'assemblée des notables qui vient de se terminer, nous fîmes remarquer à nos lecteurs que, si de pareilles assemblées n'avaient pas opéré autrefois le bien qu'on s'en promettait, c'est qu'alors la nation, moins éclairée, était uniquement dirigée par les ministres, qui possédaient seuls le secret de l'administration, et nous fîmes dériver des connaissances généralement répandues aujourd'hui l'espérance d'un succès plus heureux. L'événement a justifié cette vue: tous les ordres de l'Etat ont déployé dans l'assemblée des connaissances aussi vastes que profondes, et qui ont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dirigé vers le bien général les résolutions les plus importantes. Le gouvernement a adopté les vœux de la nation exprimés dans les arrêtés des bureaux, l'exécution des résolutions prises est confiée en partie aux assemblées provinciales, et c'est à l'esprit public qu'il appartient désormais de faire concourir cette exécution avec le désir constant et généreux que S. M. a manifesté de voir son peuple jouir d'une félicité certaine et durable.

— Les différents articles arrêtés dans la célèbre nuit du 4 de ce mois l'ont été avec un accord et un enthousiasme bien honorables pour le corps des représentants de la nation. C'était, comme nous l'avons dit, une enchère de patriotisme et de désintéressement. Chacun se dépouillait avec joie de ces priviléges, de ces droits, de ces exceptions, dont l'origine, la jouissance et l'exercice pesaient plus ou moins sur le peuple, qui avait été si longuement sacrifié au pouvoir, aux besoins, et même aux fantaisies, de différentes aristocraties. Il est vraiment admirable qu'une nuit ait suffi à renverser l'ouvrage de tant de siècles, et les intérêts choqués de tant de personnes par une résolution si rapide ne pouvaient manquer d'exciter des réclamations lorsque les articles arrêtés subiraient l'examen réfléchi de la discussion. Telle était l'opinion de ceux qui avaient vu ci-devant chaque ordre, chaque corps, occupé uniquement de son existence et de son bien-être, immoler sans peine le peuple au maintien ou à l'accroissement de son propre pouvoir ou de sa richesse. L'esprit public, qui a enfin triomphé de tous les intérêts particuliers, en a décidé autrement, et c'est à cette première révolution dans les idées générales qu'il faut attribuer toutes les autres qui étonnent également la France et l'Europe. L'étonnement cesserait peut-être si on considerait que c'est ici la première fois qu'une fraternité générale et une impulsion commune vers le bien de l'Etat se sont montrées, et que le concert du roi, du ministère, de toutes les classes de la nation, a été parfait pour arriver à une régénération dont on ne s'était jamais occupé sans rencontrer des obstacles que le défaut de ce concert avait toujours rendus insurmontables. Les longueurs antérieures des délibérations de l'Assemblée nationale, les incon-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vénients affreux qui en sont résultés, le danger même que cette assemblée a entrevu, tout a concouru à faire germer dans tous ses membres cet élan patriotique dont l'explosion s'est faite le 4 de ce mois; et de l'examen des maux qui affligeaient l'ordre social est né ce désir ardent de tout détruire pour tout édifier de nouveau.

— C'est une chose assez remarquable que la nation française, qui jusqu'ici semblait s'être bornée à une influence sur le ton et les modes de toutes les nations de l'univers, dès le moment qu'elle a naturalisé la liberté chez elle, ait rendu sa nouvelle influence assez respectable pour faire germer partout ses principes sur le droit imprescriptible de tous les hommes aux avantages de la liberté civile et religieuse. Chaque jour nous apporte la nouvelle de quelque insurrection contre le pouvoir arbitraire, depuis l'extrémité du nord de l'Europe jusqu'aux portes de l'Orient. La Hongrie, la Bohême, l'Autriche, les Electorats, les Etats, les Principautés d'Allemagne, revendiquent la liberté; des armées formidables semblent en vain destinées à la repousser, partout ses principes germent, et les peuples travaillent, avec plus ou moins de succès, à les développer. On raconte à ce sujet qu'on avait placé une garde avancée auprès de l'armée autrichienne que les patriotes brabançons ont obligée de s'éloigner. Le caporal commandant de cette garde, repris par un officier de ce qu'il laissait passer des déserteurs, lui répondit froidement : « Il faut les laisser aller; ils trouveront du pain là comme ici. »

Les précautions que les cours du midi de l'Europe ont prises pour empêcher que l'exemple et l'amour de la liberté ne pénètrent pas dans leurs Etats indiquent au moins qu'elles ont des alarmes motivées, et on ajoute même que quelques puissances du nord ne sont pas entièrement dans la sécurité que devraient leur donner ces armées immenses qui jusqu'ici ont cimenté leur pouvoir arbitraire en augmentant arbitrairement l'esclavage et la misère de leurs sujets.

— Le départ de l'impératrice de Russie pour la Crimée et l'en-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trevue que cette souveraine doit avoir avec l'empereur à Kiew ont fait renaître en Allemagne le bruit que les deux cours impériales allaient enfin mettre de concert à exécution le grand projet qu'on leur a prêté contre l'empire ottoman. Les politiques qui se complaisent dans cette idée ne manquent pas de faire remarquer que l'empereur ainsi que l'impératrice ont des forces très-considérables rassemblées vers les frontières de la Turquie ; que la Porte est dans un état de faiblesse qui permet de tout entreprendre contre elle, et que les mauvais succès des troupes ottomanes en Egypte annoncent un abandon formel de Mahomet pour ses sectateurs. Toutes ces vraisemblances, fussent-elles même autorisées par quelques exemples pris dans l'histoire, doivent céder à des considérations plus importantes. Et en effet l'invasion de l'empire ottoman ne saurait s'effectuer sans le concert ou du moins sans l'aveu tacite des principales puissances de l'Europe ; et en supposant que l'ancienne Byzance dût changer de maître, il serait encore difficile d'assigner d'une manière convenable lequel des deux empires en deviendrait possesseur, et cette difficulté suffit à beaucoup de gens pour renvoyer au chapitre des rêves politiques l'invasion prochaine de l'empire turc en Europe.

— Le jardin du Palais-Royal, devenu le rendez-vous le plus agréable et le plus fréquenté de cette capitale, va réunir un nouveau genre d'agrément. Le grand carré de gazon sera converti en une salle vaste, creusée de quinze pieds en terre et relevée de neuf pieds au-dessus du sol. Des colonnes et des vitrages entoureront cette salle ; elle sera couverte en plomb, et au-dessus seront placés des orangers qui formeront des allées, entourées d'une balustrade et de banquettes. Dans l'intérieur de la salle, le célèbre écuyer Astley fera ses exercices dans la saison convenable de l'année, et pendant l'hiver cette salle servira de promenade chaude et commode pour le public.

— Il faut, pour l'instruction des étrangers et des nationaux, dire ici ce que c'est que ce Palais-Royal qu'on voit jouer un si grand rôle depuis quelque temps. Ce jardin est ce qu'il a été de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tout temps, le rendez-vous général de l'Europe, et, dans ce moment en particulier, il est le forum du peuple. Sa situation au centre de Paris y appelle des citoyens de tous les quartiers; les affaires publiques s'y agitent publiquement dans les cafés, dans les allées, et c'est l'unique champ commode et ouvert à l'éloquence du premier orateur qui a besoin d'un auditoire. Tous les papiers publics s'y vendent; on y apprend, on y fait des nouvelles, et la curiosité, toujours alimentée, y saisit tout ce qui se débite; dans les bâtiments qui entourent le jardin, des sociétés choisies se réunissent et s'éclairent par la communication de leurs pensées et de leurs opinions sur les affaires générales, sans aucune fermentation.

La municipalité, qui surveille la tranquillité publique, avait déjà décrété et annoncé par un placard que les districts étaient uniquement les endroits convenables pour faire des motions, et les avait proscrites dans tous les lieux publics. Dans les districts, en effet, tous les membres de l'assemblée sont connus, et l'impression d'une harangue tient beaucoup à la connaissance de l'orateur; au lieu que, dans un jardin public, le peuple est plus facilement et plus dangereusement agité par la voix sonore du premier qui lui parle.

Le Palais-Royal n'a point obtempéré à la sagesse de ce décret.

— L'inventeur d'un vêtement qui garantit de l'effet subit du feu a fait dernièrement en public l'expérience de son invention; il a passé à plusieurs reprises et assez lentement au milieu des flammes les plus ardentes, et a même ramassé des matières enflammées sans éprouver la moindre altération.

— Les embellissements de cette capitale et tout ce qui peut contribuer à sa salubrité et à sa magnificence ne cessent d'occuper le ministre chargé de ce département. Il est question de déblayer les maisons qui couvrent le pont Saint-Michel, de faire un pont de bois, mais de la forme la plus légère et la plus agréable, au-dessus de l'Arsenal, pour joindre à ce quartier, qui va être rebâti à neuf, les nouveaux boulevards. Les commissaires de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

compagnie des pompes à feu doivent rendre compte à cette compagnie du traité qu'ils ont fait avec la ville pour l'administration des eaux, tandis que, d'un autre côté, le projet de M. Deser pour amener les eaux des rivières de Bièvre et d'Ivette s'exécute avec tant d'activité que le canal doit être terminé le 30 avril prochain. Enfin la belle fontaine des Innocents, chef-d'œuvre de sculpture du célèbre Jean Goujon, vient d'être placée, sous la direction de M. Pajou, au milieu du grand et magnifique marché qui a remplacé le cimetière de cette paroisse supprimée.

— Les adjudications des châteaux dont S. M. a ordonné la vente se feront incessamment. On débite à Paris qu'une compagnie de capitalistes demande qu'il lui soit accordé une partie du bois de Boulogne, le long des murs qui bordent le chemin de Neuilly, et elle offre d'acheter en même temps le château de Madrid. Son intention, ajoute-t-on, est de bâtir sur ces terrains des maisons de campagne qui seraient louées toutes meublées, et qui, ayant des communications dans le bois, offriraient aux locataires tous les agréments de la campagne. Les entrepreneurs établiraient dans le bois différents genres d'amusements, tels que des salles de spectacle, de danse, des restaurateurs, des cafés, etc., et ils entretiendraient l'aménagement intérieur du bois avec une redevance annuelle de cinquante mille livres.

— Une compagnie de capitalistes a présenté au ministre un plan au moyen duquel il serait pris au-dessous de Charenton une dérivation de la Seine pour en former un canal de navigation qui longerait le faubourg Montmartre, et qui se rendrait, par la ligne la plus courte, au-dessous de Saint-Germain. Tous les bateaux qui remontent la rivière, et qui perdent un temps infini à en parcourir les sinuosités, gagneraient infiniment à l'exécution de ce projet, ainsi que les villages qui seraient à portée du canal, et qui s'en serviraient pour transporter, à beaucoup moins de frais, leurs denrées dans la capitale.

Il est question aussi de tirer une dérivation de la rivière d'Oise pour l'amener directement à Paris, sans aller faire un long détour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à Conflans-Sainte-Honorine pour remonter ensuite la Seine. Ce projet ne serait pas moins utile au commerce que la Picardie fait avec Paris.

— Il vient de se former à Paris une compagnie de finances dont l'utilité peut être extrême. Cette association a pris le nom de compagnie de *cumulation;* elle recevra de petites sommes au-dessous de 200 fr., pour la valeur desquelles elle donnera des billets portant intérêt à 5 pour cent, avec faculté aux prêteurs de retirer leur argent à volonté, sous un escompte proportionné. Pour sûreté de ses engagements, la compagnie acquiert toutes les maisons bâties sur le terrain de l'hôtel de Choiseul. On dit que la compagnie des assurances à vie a formé opposition à l'arrêt du conseil que cette association a obtenu, mais que cette difficulté sera bientôt levée. Le secours de la caisse de cumulation doit être fort précieux à la médiocrité, et faire germer chez elle, ainsi que chez les pauvres, le goût de l'économie; ce but vraiment moral semble mériter toute la protection d'un gouvernement éclairé.

— Le discours de M. de Rulhière, lors de sa réception à l'Académie française, le 4 de ce mois, est lu avec un grand intérêt. Ce n'est point ici un compliment d'usage : l'auteur attache son lecteur comme il a attaché tout son auditoire par le tableau énergique et vrai qu'il fait de la grande révolution opérée dans les esprits vers le milieu de ce siècle. C'est à cette époque que M. l'abbé de Boismont, son prédécesseur, parut dans le monde et dans la chaire. M. de Rulhière a peint ce passage de l'esprit des belles-lettres à l'esprit philosophique, et en a formé un tableau où la richesse de l'ordonnance, le bel assortiment des couleurs et la vérité des traits, embellis par tout ce que l'imagination offre de charmes et la philosophie de réflexions profondes, se font également admirer, sentir et applaudir. Ce seul morceau aurait suffi pour justifier le choix de l'Académie, si les talents du récipiendaire, exercés avec succès dans des genres absolument opposés, n'avaient déjà déterminé en sa faveur la voix publique.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce qu'on a surtout remarqué, c'est que ces austères travaux de la politique n'ont point détruit chez M. de Rulhière cette grâce, cette aménité, ce feu d'imagination, qui semblent l'apanage plus particulier des talents agréables et légers inspirés par les Muses. Dans son discours, il a ramené avec art les événements du jour, sans s'écarter même dans ses éloges de cette mesure, aujourd'hui si rare, et qui est devenue la pierre de touche du vrai goût. Aussi les applaudissements qu'il a reçus à la lecture de son discours sont-ils confirmés dans le silence du cabinet, et c'est une double victoire dont peu d'écrivains jouissent.

— M. de Buffon a succombé, dans la nuit du 15 au 16 de ce mois, à la maladie dont il était attaqué. L'éloge de ce savant et brillant historien de la nature se trouve dans tous les écrits publics. Il a créé en France le goût de l'histoire naturelle ; il a revêtu de toute la pompe d'une éloquence majestueuse et mâle les grands objets qu'il avait à peindre. Le charme du style de ce grand écrivain a concouru, avec l'attrait d'une vraie philosophie, à le faire placer par toute l'Europe et par les Français eux-mêmes à la tête du petit nombre des grands hommes dont notre siècle a droit de se glorifier.

—

Enfin je crois devoir encore mentionner, quoiqu'un peu tardivement, un recueil que son importance doit sauver de l'oubli. Il a pour titre : *l'Evangile du jour*, et se compose presque exclusivement de morceaux dirigés contre le catholicisme et la royauté. J'en connais 16 volumes in-8° (Beuchot en indique 18, et attribue cette publication à Voltaire),

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dont le 1er est daté de 1772, et le 16e de 1780, sous la rubrique de Londres.

La table des matières de chaque volume se trouve imprimée à la suite du titre ainsi : *l'Evangile du jour, contenant,* etc., etc.

Nous ne pouvons mieux donner une idée de ce recueil qu'en transcrivant la table des matières du tome 1er et du tome 16.

TOME 1er. *Les Colimaçons du révérend père l'Escarbotier, par la grâce de Dieu capucin indigne,* etc., etc.

*Conseils raisonnables à M. Bergier, pour la défense du catholicisme, par une société de bacheliers en théologie.*

*Discours aux confédérés catholiques de Kaminiek en Pologne, par le major Kaiserling.*

*Les Droits des hommes et les usurpations des autres.*

*L'Epître aux Romains, par le comte Passeran, traduite de l'italien.*

*Homélie du pasteur Broun, prêchée à Londres le jour de la Pentecôte,* 1768.

*Fragment d'une lettre de lord Bolingbroke.*

*La Confession de foi des Théistes.*

*Remontrances du corps des pasteurs du Gévaudan à Ant.-Jean Rustan, pasteur suisse à Londres.*

*Sermon du papa Nicolas Charisteski.*

*Le Tocsin des rois.*

Le tome 16 se compose de l'édition des *Pensées* de Pascal de Condorcet.

Ces 16 volumes renferment beaucoup de pièces de Voltaire, des drames de Mercier, etc. Nous croyons qu'ils réunissent à peu près tout ce qui parut de plus osé pendant les huit années qu'ils embrassent.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le gouvernement s'opposait du peu de forces qui lui restait à cette éruption de la liberté; mais elle faisait, malgré toutes les entraves, un chemin rapide; on en jugera par ce seul fait rapporté par Grimm, à propos d'une brochure intitulée : *Dénonciation au public de quelques écrits anonymes.... avec des réflexions sur le danger de ce qu'on appelle Bulletins à la main...*, qui parut en 1788 :

« Ce misérable pamphlet, dont nous ignorons l'auteur, dit Grimm, est dirigé principalement contre M. de Brunville, procureur du roi au Châtelet, que les bruits publics avaient désigné un moment pour remplacer M. de Crosne au département de la police. Nous aurions dédaigné de parler de ce libelle, s'il n'avait pas été honoré d'une sentence du Châtelet, qui le supprime comme contenant des faits faux, calomnieux, etc., et si, dans le réquisitoire qui précède cette sentence, nous n'avions pas trouvé cette phrase vraiment remarquable : « Vous ne confondrez pas, Messieurs, la licence sans frein qui a enfanté cette production coupable, avec *cette liberté si désirable de la presse,* cette conquête nouvelle de l'opinion publique, ce foyer puissant de lumières dont nous ressentons déjà les utiles



EFERUS - Recherches & Classification numériques

effets, et dont l'avenir nous promet encore de plus heureuses influences... » Et c'est ainsi qu'aujourd'hui l'on parle au Châtelet, dans ce tribunal que l'on vit, il y a quelques années, tout près de condamner aux galères le pauvre M. Delisle pour avoir fait un livre presqu'aussi moral qu'ennuyeux, intitulé *la Philosophie de la Nature!* (1). »

(1) Edit. Taschereau, t. XIV, p. 198.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# STATISTIQUE

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## II

# STATISTIQUE

*Explosion de la presse périodique; son rapide et prodigieux développement. — L'art des titres. — Proclamation des journaux dans les rues. — Les journaux-affiches. — Revue critique des journaux de 1790 par un contemporain,* etc.

L'ouverture des Etats généraux fut comme le signal de l'entrée en lice, et à peine l'arène était-elle ouverte que l'on vit s'y précipiter tous ceux qui savaient ou qui croyaient savoir tenir une plume. Ce fut comme une espèce de course au clocher; seulement le but n'était pas le même pour tous : chaque concurrent avait son clocher, qu'il poursuivait à tort et à travers, renversant, brisant tout sur son passage, jusqu'à ce que l'haleine lui manquât, ou qu'il se brisât contre une force supérieure. Rien, du reste, de plus impétueux, de plus étourdissant, de plus éblouissant, que cette explosion de la liberté, éclatant tout à coup comme un feu souterrain qui a rompu ses digues.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce fut Mirabeau l'aîné qui descendit le premier dans cette arène brûlante. Il y fut bientôt suivi par Maret, depuis duc de Bassano, par Barrère, Brissot, Gorsas, Loustalot, Condorcet, Garat, Rabaut Saint-Etienne, Louvet, Carra, Mercier, Fontanes, Chénier, Camille Desmoulins, Fréron, Marat, Hébert, Robespierre, Babeuf, etc., etc. Trente autres encore burinaient chaque jour dans ces feuilles passionnées leurs opinions, leurs projets, leurs espérances, leurs soupçons, leurs haines, leurs enthousiasmes; répandaient leur esprit, leur âme, leur vie, dans ces écrits palpitants, où il faut chercher le génie véritable de la Révolution. De mai 1789 à mai 1793, de l'aurore de la liberté à la nuit de la terreur, on ne vit pas naître moins d'un millier de journaux ou écrits affectant la forme du journal. « L'effervescence étant arrivée à son comble, dit Delisle de Sales, il se trouva que les vingt-quatre heures de la journée n'auraient pas suffi à un citoyen actif pour lire toutes les feuilles périodiques hurlées le matin pour l'instruction ou la destruction des démagogues. »

Toutes ces feuilles cependant trouvaient des lecteurs avides; on se les arrachait, on les lisait tout haut, on les commentait au Palais-Royal, forum de la Révolution, dans le jardin des Tuileries, au café Procope, au sein des sociétés patriotiques; on les criait dans les rues, on les placardait sur les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

murs, on les distribuait au milieu des groupes, avec des milliers de brochures de toutes les dimensions, écrites dans tous les sens et dans tous les styles.

Et de la capitale elles débordaient sur la France et portaient la semence nouvelle jusqu'au fond des provinces les plus reculées. « Les journaux étaient, si l'on peut ainsi parler, le conducteur électrique qui mettait en action les hommes du même parti, d'un bout de la France à l'autre; ils développaient, formaient la pensée des révolutionnaires subalternes, et les rattachaient aux volontés de leurs chefs, leur dénonçaient leurs ennemis, ou ceux que, pour le succès des projets communs, il importait de considérer comme tels. Un journal, quoique souvent rédigé par des personnages obscurs, était cependant une puissance considérable, dont on ambitionnait les éloges autant qu'on en craignait l'animadversion (1). »

« La Révolution, dit Louis Blanc, ayant apporté avec elle le journalisme, il y eut dans l'espace de quelques mois une éruption sans exemple de feuilles mensuelles, hebdomadaires, quotidiennes, royalistes ou populaires, élégiaques ou satiriques, retenues ou effrénées, distillant le poison ou distribuant l'injure, semant l'erreur, servant la calomnie, pro-

(1) Beaulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution*, t. II, p. 24.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

clamant la vérité, donnant un écho à toutes les passions, faisant tomber un éclair sur toutes les idées, et réunissant, dans je ne sais quel fantastique concert, tous les bruits de la nature, depuis le rugissement du lion jusqu'au cri des oiseaux moqueurs.

» Etait-ce seulement impatience de penser, impatience de dire ? Non, à ce besoin de vivre en courant et de répandre sa vie se mêlait la tentation de gouverner : car le journalisme était bien véritablement un pouvoir nouveau, d'autant plus attrayant qu'il était consenti, et que sa portée dépendait d'une élection renouvelée à tout moment sous forme d'achat. Mandataire de ses acheteurs, chaque écrivain se taillait un royaume dans le mouvant domaine de l'opinion ; or la puissance, de quelque espèce qu'elle soit, ne manqua jamais de candidats.

» Aussi, que d'inventions, que d'efforts, pour avoir part à l'exercice de cette souveraineté flottante ! A côté des journaux qui se vendaient, il y eut ceux qui se donnèrent; à côté des journaux qui allaient chercher le lecteur au fond de sa demeure, il y eut ceux qui attendirent et arrêtèrent le passant au détour des rues. Le journalisme imprimé, le journalismé crié, le journalisme colorié, le journalisme collé le long des murs, se disputèrent un public avide (1). »

Ce n'étaient pas seulement nos grandes assem-

(1) *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 122.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

blées nationales, ce n'étaient pas seulement les nombreux partis qui s'y combattaient, les cent clubs ouverts dans tous les quartiers de Paris, qui avaient leurs organes; le premier venu se croyait, en vertu du principe de la souveraineté du peuple, le droit de dire son mot sur les hommes et sur les choses, le droit, comme fraction du souverain, de s'immiscer dans le règlement des affaires publiques. Et puis cela semblait un moyen si facile de se faire un nom, une fortune peut-être !

« C'est une plaisante chose, dit Marat, que le métier de journaliste parmi nous. Un bonhomme qui aura rimaillé quelque sottise, ou fourni un méchant article à la *Gazette,* ne sachant que devenir, se met à tenter la fortune en faisant un journal. Le cerveau vide, sans connaissances, sans idées, sans vues, il s'en va dans un café recueillir les bruits courants, les inculpations des ennemis publics, les complaintes des patriotes, les lamentations des infortunés; il rentre chez lui la tête pleine de tout ce fatras, qu'il couche sur le papier et qu'il porte à son imprimeur, pour en régaler le lendemain les sots qui ont la bêtise de l'acheter. Voilà le tableau des dix-neuf vingtièmes de ces messieurs. Ah ! mes amis, au lieu de perdre le temps à ce ridicule métier, que ne vous réunissez-vous sur la place publique pour rassembler les indigents, vous mettre à leur tête, et aller forcer l'Assemblée, qui s'est emparée du bien des



EFERUS - Recherches & Classification numériques

pauvres pour payer les sangsues de l'Etat, de vous donner du pain, si vous ne trouvez pas à en gagner avec vos bras (1). » C'était bien là un expédient à la Marat; mais tous ces *bonshommes* qu'il objurgue trouvaient sans doute plus facile et plus sûr de noircir quelques feuillets de papier.

On comprend dès lors ce qui dut arriver. Ce fut comme une lutte assez semblable à celle des saltimbanques sur un champ de foire. Pour se faire entendre au milieu de ces mille voix qui sollicitaient l'oreille du peuple, il fallait crier plus fort que ses voisins, il fallait recourir à ces moyens extraordinaires que rappelait tout à l'heure un historien de la Révolution. Tels autres encore de ces aventuriers cherchaient un élément de succès dans la bizarrerie d'un titre, ou dans l'excentricité, voire dans le cynisme de l'expression.

Et sous ce rapport-là même, sous le rapport de la forme, ce n'est pas une chose sans intérêt que l'étude de ces mille journaux ou écrits périodiques éclos pendant les dernières années du XVIII^e^ siècle.

Le titre qui devait se présenter tout d'abord à celui qui songeait à mettre ses idées en circulation, c'est celui de *Journal;* aussi compta-t-on plus de cent feuilles baptisées de ce nom. Dans ce nombre, nous citerons, dans des genres divers :

Le *Journal universel;* — le *Journal général de France;* — le

(1) *L'Ami du Peuple,* n° 382, du 25 févr. 1791.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Journal de la Cour et de la Ville ;* — le *Journal de la Ville et de la Province ;* — le *Journal de la République ;* — le *Journal de la Révolution ;* — le *Journal du Peuple français ;* — le *Journal du Citoyen ;* — le *Journal de la Convention Nationale ;* — le *Journal des Clubs ou Sociétés patriotiques ;* — le *Journal des Amis ;* — le *Journal des Amis de la Paix et du Bonheur de la Nation ;* — le *Journal des Impartiaux ;* — le *Journal des Jacobins ;* — le *Journal des Hommes du 14 juillet et du faubourg Saint-Antoine ;* — le *Journal des Sans-Culottes,* dont l'épigraphe était : « Les âmes des empereurs et celles des savetiers sont jetées dans le même moule » ; — le *Journal de la Liberté,* par Montjoye ; — le *Journal de la Liberté de la Presse,* par Babeuf ; — le *Journal de la Vérité ;* — le *Journal de l'Opposition,* par P.-F. Réal ; — le *Journal des Droits de l'Homme,* par Labenette ; — le *Journal de Louis XVI et de son Peuple ;* — le *Journal royaliste ;* — le *Journal des Emigrés ;* le *Journal de la Noblesse ;* — le *Journal électoral ;* — le *Journal des Fonctionnaires ;* — le *Journal des Communes ;* — le *Journal du Bonhomme Richard ;* — le *Journal du Diable ;* — le *Journal prophétique ;* — le *Journal des Bons et des Mauvais ;* — le *Journal des Mécontents ;* — le *Journal des Réclamations ;* — le *Journal des Paresseux,* qui « donnait tout en peu de mots » ; — le *Journal des Incroyables, ou des Hommes à pa-ole d'honneur ;* — le *Journal des Rieurs,* etc., etc., etc.

Sous la même acception doivent se ranger les *Bulletins, Gazettes, Feuilles, Annales, Chroniques,* etc., tels que le *Bulletin général de la France et de l'Europe ;* — le *Bulletin national ;* — le *Bulletin décadaire de la République française ;* — le *Bulletin de Paris ;* — le *Bulletin de l'Assemblée Nationale,* par Maret ; — le *Bulletin des Armées ;* — le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire ;* — le *Bulletin des Frères et Amis ;* — le *Bulletin d'Aujourd'hui ;* — le *Bulletin du Soir ;* — le *Bulletin de la Semaine ;* — le *Bulletin des Bulletins.*

La *Gazette universelle ;* — la *Gazette nationale ;* — la *Gazette officielle ;* — la *Gazette du Peuple ;* — la *Gazette du Jour ;* — la *Gazette de Paris ;* — la *Gazette des Cours de l'Europe.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La *Feuille du Bon Citoyen ;* — la *Feuille du Salut public* ; — la *Feuille de Paris ;* — la *Feuille du Jour;* — la *Feuille du Matin*, — la *Feuille villageoise.*

Les *Annales de France ;* — les *Annales de la Révolution* ; — les *Annales de la République française ;* — les *Annales politiques et nationales ;* — les *Annales patriotiques et littéraires.*

La *Chronique nationale et étrangère,* qui avait inscrit sur son drapeau cette sage maxime : « La liberté sans la raison est un arme funeste » ; — la *Chronique de France ;* — la *Chronique de Paris, ou le Spectateur moderne ;* — la *Chronique du Mois, ou les Cahiers patriotiques ;* — la *Chronique du Manége ;* — la *Chronique scandaleuse.*

Nous classerons dans ce même genre les *Courriers, Postillons, Messagers*, et autres dénominations analogues :

Le *Courrier de Provence,* par Mirabeau ; — le *Courrier de Versailles,* par Gorsas ; — le *Courrier de France et de Brabant,* par Camille Desmoulins ; — le *Courrier français ;* — le *Courrier national ;*—le *Courrier des Départements ;*—le *Courrier de l'Egalité.*

Le *Postillon de l'Assemblée Nationale ;* — le *Postillon de la Guerre ;* le *Postillon du Soir*, ou *Courrier des Chambres ;* — le *Postillon de la Liberté, ou les Sifflets de Saint-Cloud ;* — le *Postillon de la Cour ;* — le *Postillon de Henri IV ;* — le *Postillon extraordinaire, ou le Premier arrivé.*

La *Petite Poste de l'Assemblée nationale ;* — la *Petite Poste de Paris, ou le Prompt Avertisseur ;* — la *Petite Poste du Soir ;* — la *Poste du Jour.*

Le *Messager du Soir ;* — les *Lettres persanes, ou Contes de la mère Boby ;* — *Lettres du Junius français*, par Marat, et vingt journaux sous le titre de *Correspondance*, entre autres : la *Correspondance des Départements ;* — la *Correspondance des Nations,* par une société des amis du genre humain, avec cette épigraphe : « La cocarde de la liberté a fait le tour du monde » ; — la *Correspondance du Palais-Royal,* par Morgan ; — la *Correspondance patriotique,* par Dupont de Nemours et autres ; — la *Correspondance politique des véritables Amis du Roi et de la Patrie,* par Peltier, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il y eut encore un *Point du Jour*, une *Etoile du matin*, une *Aurore ;* et aussi un *Lendemain, ou l'Esprit des Feuilles de la Veille,* dont l'épigraphe résumait le programme : « Je cours toute la journée, je lis toute la soirée, j'écris toute la nuit pour le lendemain. »

Nous pourrions citer encore des *Tribunes,* des *Echos ;* — des *Avant-Gardes,* des *Avant-Coureurs ;* — des *Sentinelles,* des *Vedettes ;* — des *Spectateurs,* des *Observateurs,* entre autres, l'*Observateur féminin,* par madame de Verte-Allure ; des *Miroirs,* des *Tableaux ;* — des *Fanaux,* des *Lanternes,* etc.

A ces dénominations banales, d'autres publicistes avaient préféré un titre significatif qui exprimât mieux leurs sentiments ou leurs sympathies. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il y eut un grand nombre de *Patriotes :* le patriotisme était la monnaie courante de l'époque ; seulement chacun l'entendait à sa façon. L'un s'intitulait *Patriote royaliste ;* un autre, *Patriote républicain,* et un troisième, *Patriote révolutionnaire.* D'autres, au nombre de cinq ou six, se dirent tout simplement *Patriotes français ;* mais, comme si l'on eût pu suspecter la pureté des sentiments que couvrait cette enseigne, quelques-uns, à l'instar de certains marchands de denrées, se crurent dans la nécessité d'y ajouter une épithète qui répondît du bon aloi de leur patriotisme. Ainsi il y eut un *Vrai Patriote français,* par le sans-culotte Lefranc ; un *Patriote sincère,* un *Patriote incorruptible,* etc. Le premier et le plus fameux des *Patriotes français* fut celui de Brissot de Warville.

Les *Républicains* marchent de pair avec les *Patriotes,* et ne sont pas moins nombreux.

Il y eut dans cette catégorie un titre presqu'aussi commun que celui de *Journal,* c'est le titre d'*Ami.* Chaque parti, chaque opinion, chaque idée, chaque homme un peu marquant, eut son partisan, son *Ami,* son *Défenseur.*

Le peuple surtout devait avoir et eut de nombreux amis, car les amis n'ont jamais manqué à la puissance qui se lève.

La première et la plus célèbre des feuilles de ce titre fut l'*Ami du Peuple,* par Marat, qui en commença la publication en sep-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tembre 1789 ; il y eut un autre *Ami du Peuple* par Lenoble, un autre par Leclerc, un autre par Lebois, un autre par Jourdain de Saint-Ferjeux ;

Un *Véritable Ami du Peuple, ou Journal de l'Assemblée nationale et de la Société des Amis de la Constitution ;*

Un autre *Véritable Ami du Peuple,* par un s.... b..... de sans-culotte qui ne se mouche pas du pied, et qui le fera bien voir ;

Un *Ancien Ami du Peuple, ou Nouvel Ami des Hommes.*

Le peuple eut encore ses *Orateurs,* ses *Avocats,* ses *Tribuns,* ses *Fanaux,* etc.

Debrière fonda en 1790 un *Ami des Citoyens,* auquel il donna pour épigraphe ce vers célèbre :

*Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.*

Tallien et Méhée fils publièrent une feuille du même nom, l'année suivante.

A l'*Ami du Peuple,* la cour opposa l'*Ami du Roi,* rédigé par Montjoie et l'abbé Royou, que Danton appelait le Marat de la monarchie.

Parmi les autres *Amis,* nous citerons : l'*Ami des Patriotes ou le Défenseur de la Révolution,* par Régnault de Saint-Jean-d'Angély ; — le *Véritable Ami des Hommes de toutes les Nations et de toutes les Conditions,* par Loustalot ; — l'*Ami des Honnêtes Gens,* qui eurent aussi leur *Consolateur ;* — l'*Ami de la Justice et de la Vérité ;* — l'*Ami des Lois,* par Poultier ; — l'*Ami de la Liberté ;* — deux *Amis de la Paix ;* — deux *Amis de la Religion ;* — deux *Amis de l'Ordre ;* — l'*Ami de l'Humanité ;* — l'*Ami des Principes, ou Journal du Républicain impartial et juste ;* — l'*Ami de la Constitution, ou le Surveillant des pouvoirs constitués ;* — l'*Ami de la Révolution et des 82 départements ;* — l'*Ami de la Convention, ou le Défenseur du Peuple,* par Baradère ; — l'*Ami des Jacobins ;* — l'*Ami des Théophilanthropes ;* — l'*Ami des Aristocrates,* etc., etc. Il y eut même un *Véritable Ami de la Reine,* par une société de citoyennes.

Dans la même catégorie viennent se ranger une douzaine de *Défenseurs :* le *Défenseur de la Liberté,* par Moithey, avec gravures et portraits ; — le *Défenseur des Opprimés, ou l'Ami du*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Clergé et de la Noblesse ;* — le *Défenseur du Peuple ;* — le *Défenseur de la Constitution,* par Maximilien Robespierre ; — le *Défenseur de la Patrie,* par Lebois ; — le *Défenseur de la Vérité, ou l'Ami du genre humain,* par Phelippeaux ; — le *Défenseur des vieilles Institutions ;* — le *Défenseur des Droits du Peuple,* avec cette épigraphe : *Nec Cœsar, nec Marius, nec Sylla ;* — le *Défenseur de la Religion,* etc.

Pendant que certains journalistes cherchaient pour leur feuille un titre qui exprimât leurs sympathies, d'autres, au contraire, choisissaient une dénomination qui ne pût laisser aucun doute sur leurs antipathies, pour les hommes et les principes qu'ils voulaient combattre.

C'est ainsi qu'on vit successivement paraître sur la brèche l'*Ennemi des Préjugés ;* — l'*Ennemi des Aristocrates ;* — l'*Ennemi des Conspirateurs ;* — l'*Ennemi des Oppresseurs ;* — l'*Ennemi des Tyrans ;* — l'*Anti-Fanatique ;* — l'*Anti-Terroriste ;* — l'*Anti-Fédéraliste ;* — l'*Anti-Royaliste,* qui avait pris cette épigraphe : « Il n'y a pas de rois dans la nature » ; — l'*Anti-Marat,* 1791, par une société de gens de lettres royalistes ; — l'*Anti-Brissotin ;* — le *Contre-révolutionnaire ;* — le *Contre-Poison des Jacobins,* par Moreau et Jardin.

Il y en eut qui s'érigèrent en *Censeurs,* d'autres qui s'armèrent du *Fouet national.*

Quelques titres sont plus significatifs encore ; ainsi : le *Bonnet rouge,* par une société de sans-culottes ; — le *Sans-Quartier,* avec cette épigraphe : « Je me f... de ça, je porte perruque. »

Au milieu de cette mêlée sans trêve ni merci, de cette confusion de toutes les idées et de tous les principes, il se rencontra quelques esprits naïfs qui tentèrent de se poser en médiateurs entre les partis, ou de guider l'opinion publique, tiraillée dans tous les sens.

Il va sans dire que plus d'un se présenta comme seul *véridique,* seul *impartial,* seul *indépendant,* seul *invariable :*

*L'Univers peut changer, mon âme est inflexible.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'un s'intitula le *Modérateur;* l'autre, le *Conciliateur,* ou le *Réconciliateur;* un troisième, le *Pour et le Contre;* celui-ci offrit au public une *Boussole* ou *Régulateur;* celui-là s'annonça comme devant peser toutes les opinions dans sa *Balance.*

Mais il est probable que les auteurs de ces feuilles espéraient eux-mêmes très-peu de leurs tentatives; on peut au moins le présumer de l'épigraphe que s'était choisie le rédacteur de la *Balance :*

*Non nostrum inter vos tantas componere lites.*

Du moins, si ces tentatives devaient être infructueuses, elles n'avaient en elles rien que d'honorable. Malheureusement nous n'en pouvons dire autant de la mission que s'étaient donnée certains journalistes, nous devrions dire pamphlétaires, qui s'érigèrent en procureurs du peuple, et se firent un mérite de l'espionnage et de la dénonciation.

Clouons au pilori : l'*Ecouteur aux Portes* (épigr. : « Les murs ont des oreilles »); — l'*Espion des Sections et des Autorités constituées,* journal qui paraîtra malheureusement trop souvent pour bien du monde; — le *Furet parisien* (épigr. : « Je dévoilerai vos intrigues, tremblez ! »); — l'*Argus patriote* (*Audax et vigilans*); — le *Tocsin de Richard-sans-Peur* :

*Tremblez, aristocrates, et redoutez ma plume,*
*Elle sera pour vous plus dure qu'une enclume.*

— le *Tocsin de la Vérité,* contre les corps sans âmes et les têtes à changer; — le *Procureur général du Peuple;* — le *Dénonciateur national;* — et ces *Listes* des noms de familles des ci-devant ducs, marquis, comtes, barons, excellences, monseigneurs, grandeurs, demi-seigneurs, anoblis, etc. ; — *Listes* des aristocrates ; — *Listes* des ci-devant nobles : nobles de race, robins, financiers, intrigants et tous les aspirants à la noblesse, etc., etc. (1).

(1) Epigraphe : « Si notre père Adam eût eu le bon esprit d'acheter une savonnette à vilain, nous serions tous nobles. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

J'aime cent fois mieux ceux qui ne virent ou feignirent de ne voir dans la Révolution que des sujets de chansons ou des objets de plaisanterie, quelque forcé que me paraisse souvent leur rire; à tous les *Espions* et *Dénonciateurs*, à tous ces faux patriotes, je suis tenté de préférer — toute question de parti à part : il n'est ici question que de la forme — le *Journal des Rieurs*, ou le *Démocrite français*, par Martainville, qui avait pris cette épigraphe assez singulière :

*Rire de tout, c'est une folie;*
*Rira bien qui rira le dernier.*

— un autre *Démocrite français*, par madame Reynerie :

*Dire en riant la vérité,*
*Cest user de la liberté.*

— le *Journal en Vaudevilles des Débats et Décrets de l'Assemblée Nationale*, — le *Journal nouveau*, journal en chansons; — les *Rapsodies du Jour*, ou Séances des deux Conseils en vaudevilles, etc.

Il y avait bien quelque mérite à égayer les scènes, parfois si lugubres, de ce grand drame de la Révolution (1).

Le premier et le plus important des journaux de ce genre est celui que Peltier publia sous le titre d'*Actes des Apôtres*, longue série de charges et de caricatures qui eurent une très-grande vogue.

(1) « Le gouvernement se plaint sans cesse des journalistes, comme s'ils faisaient beaucoup de mal. Je crois qu'il se trompe, et qu'en cela il n'entend pas mieux ses intérêts que tout le reste. Le plus souvent les journalistes emploient l'arme du ridicule, et font rire les gouvernés aux dépens des gouvernants, quoique les gouvernés n'aient pas d'ordinaire fort envie de rire. Mais le Français n'est-il pas un peu comme le Baliveau de *la Métromanie* :

*J'ai ri, me voilà désarmé.*

» Combien de fois j'ai vu une bonne plaisanterie, une bonne épigramme, un bon couplet, dérider tout à coup, dans un cercle, les fronts qui étaient auparavant sombres, soucieux, menaçants! Il semblait que tout le monde fût vengé. On ne disait plus à celui qui entrait : « Avez-vous rien vu de plus horrible que ce que l'on vient de faire? » — On disait : « Savez-vous la chanson? Avez-vous lu le journal? C'est excellent. Oh! ils sont bien arrangés! » Il me semblait entendre Pourceaugnac : « Il m'a donné un soufflet, mais je lui ai bien dit son fait. » Et souvent il y avait pis que des soufflets. »

(*Mémorial historique*, article signé La Harpe.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dulaure publiait, à la même époque, les *Evangélistes du Jour,* et l'on trouve, dans le même ordre d'idées, la *Bible du Jour;* — l'*Apocalypse;* — le *Livre des Rois du Nouveau Testament;* — les *Quatre Evangélistes;* — le *Martyrologe national;* — la *Légende dorée, ou les Actes des Martyrs,* pour faire pendant aux *Actes des Apôtres,* publication fort piquante, qui avait pris pour épigraphe ces deux vers :

. . . . . *J'ai tout Peltier*
*Roulé dans mon office en cornets de papier.*

— les *Actes des bons Apôtres,* journal des disciples de la trinité française, c'est-à-dire, de la nation, de la loi et du roi.

Barruel-Beauvert publia aussi, en 1796, des *Actes des Apôtres,* avec cette épigraphe : *Victrix causa Diis placuit.....*

Du reste, nous l'avons déjà dit, un titre bizarre était, pour certains pamphlétaires, et même pour quelques véritables journalistes, un appât jeté à la curiosité de la foule. C'est ainsi que Mirabeau le jeune intitulait trois feuilles étincelantes d'ailleurs de verve et d'esprit, l'une, le *Déjeuner,* ou la Vérité à bon marché; l'autre, le *Dîner,* ou la Vérité en riant, et une troisième, la *Moutarde après dîner.* A ces trois feuilles nous pouvons ajouter la *Lanterne magique nationale,* par le même.

C'est ce désir de piquer la curiosité qui enfanta ces titres bizarres :

L'*Alambic,* ou le Distillateur patriote; épig. : *Ignis omnibus idem, utinam spiritus!*

*A deux liards, à deux liards, mon journal !*

Les *Prônes civiques,* ou le Pasteur patriote; — le *Petit Carême de l'abbé Maury,* sermons prêchés dans l'assemblée des enragés;

Le *Compère Mathieu;*

Le *Déjeuner patriotique du Peuple,* pendant des *Déjeuners* de Mirabeau;

L'*Arlequin,* journal de pièces et de morceaux;

*C'est incroyable,* ou Confession amphigouri-tragi-comique;

La *Chasse aux bêtes p...,* de l'imprimerie de la Lanterne;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Deo gratias,* ou les Petits Mots, par un ami du Peuple ;

Le *Cousin de tout le monde,* ou la Liberté de la Presse ; épig. : « Qui que vous soyez, mes cousins, vous êtes de la famille » ;

*Finissez donc, cher père !*

*Hoquet aristocratique,* ou Journal de Paris ;

*Il n'est pas possible d'en rire ;*

*Journal de l'autre Monde,* ou extrait de la correspondance intime du Diable d'autrefois avec Simon Barjée, l'an mil sept cent de tous les diables, dont le frontispice était un trou de guillotine enguirlandé de têtes coupées, portant pour légende : « Tableau d'histoire naturelle du Diable. Avis aux intrigants ! »

La *Savonnette républicaine,* par Labenette, à l'usage des députés ignorants et de ceux qui se proposent de trahir la patrie ; épig. : « Oh ! je les poursuivrai, les coquins ! »

*Pendez-moi, mais écoutez-moi !*

La *Poule patriote,* et son Divorce avec le Coq pour faits d'intrigues ;

La *Rocambole des Journaux,* ou Histoire aristo-capucino-comique de la Révolution, par dom Regius Antijacobinus et compagnie ;

Le *Singe,* journal des Espiègleries, Singeries et Minauderies ;

Les *Sottises de la Semaine,* et les *Sottises et Vérités ;*

*Bévues, Inepties et Impertinences nationales ;*

L'*Agonie des trois Bossus,* « journal ingénieux, qui contait gaîment ce qu'il savait et ce qu'il ne savait pas. »

Le *Tailleur patriote,* ou les Habits des Jeanf... ;

*Voici du curieux,* du nouveau, donné tout à l'heure, tout à l'heure ;

*Aux voleurs ! aux voleurs !*

*Dom Grognon,* ou le Cochon de saint Antoine ;

Le *Tarif des Filles ! !* Pourra-t-on croire qu'il ait existé une feuille de ce nom ? C'est pourtant ce que nous assure un contemporain (1), et il ajoute que cette feuille, qui paraissait tous les matins, était proclamée par des jeunes filles de 7 à 8 ans.

(1) *Petit Dictionnaire des grands hommes et des grandes choses* qui ont rapport à la Révolution, composé par une société d'aristocrates, dédié aux Etats gé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Qui ne connaît le *Père Duchesne,* dont le nom est devenu proverbial, et ses *grandes joies* et ses *grandes colères,* et ses *bons avis* et ses *grandes motions?* C'était là un homme qui s'entendait à remuer la fibre populaire !

On peut encore citer, après Hébert, les *Lettres bougrement patriotiques,* par Lemaire, avec cette épigraphe : *Castigat bibendo mores;* — la *Trompette du Père Duchesne,* dont le rédacteur se reconnaît suffisamment à l'épigraphe : *In vino veritas.*

Les *Lettres bougrement patriotiques de la Mère Duchesne;*

La *Trompette du Père Bellerose;* — le *Capitaine Canon;* — le *Capitaine Tempête;*

Le *Journal des Halles,* ajusté, ravaudé et repassé par M. Josse, écrivain de la pointe Saint-Eustache; — le *Journal de la Rapée, ou de ça ira; — S.... gâchis de Jean-Bart et du Père Duchesne; — Je m'en f...s,* ou Jean-Bart appareillant la corvette l'*Egalité,* journal b..... patriotique; — *Je m'en f...s, liberté, libertas, f..tre !* etc.

Nous en passons, et des plus sonnants. Cette simple nomenclature, tout abrégée qu'elle est, peut déjà donner un avant-goût de ce que fut la presse pendant la Révolution.

Comme on le voit, l'art des titres, déjà si avancé du temps du *Gazetin patriote,* s'était singulièrement perfectionné. C'est aussi de cette époque que datent ces superbes boniments qui ont si longtemps fatigué nos oreilles, et dont l'usage, heureusement, se perd tous les jours. Un grand nombre des journaux de la Révolution se *proclamaient,* en effet, dans les rues; quelques-uns même faisaient une

néraux dits Assemblée nationale, pour servir de suite à l'histoire du brigandage du nouveau royaume de France, adressé à ses 1200 tyrans. Avec cette épigraphe : *Nous n'avons plus ni foi, ni loi, ni roi.* — 1791. — J'ai vu récemment passer dans une vente deux numéros du *Tarif des Filles.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

édition spéciale pour les *proclamateurs*, avec le sommaire qui devait être crié. C'était de l'habileté, de la sonorité de ce sommaire, et de la force de poumons des crieurs, que dépendait le succès pour beaucoup de ces canards, qui souvent ne visaient pas au-delà de la pâture du jour; et, si robustes qu'ils fussent, ce n'était pas sans peine qu'ils pouvaient parvenir à dominer l'explosion des grandes colères ou des grandes joies du Père Duchesne. Ai-je besoin d'ajouter que, la plupart du temps, on aurait été étrangement trompé si l'on s'en était rapporté à l'étiquette du sac?

Les proclamateurs, bien entendu, se regardaient comme parfaitement libres de colporter ce que d'autres prenaient la liberté d'écrire, et ils se préoccupaient aussi peu de l'autorisation de la police que les écrivains de l'attache de la censure. Le métier, d'ailleurs, était un métier facile et qui se présentait de soi à ceux qui n'avaient pas d'autre ressource. Ce fut comme au temps de la Fronde, « en ce temps difficile où personne n'avait ni croix ni pile » :

*Les vendeurs de vieille ferraille,*
*Les crieurs d'huîtres à l'écaille,*
*Les apprentis et les plus gueux...*
*Qui n'avaient aucun exercice,*
*D'abord, comme en titre d'office,*
*Avec messieurs les crocheteurs,*
*Se faisaient tous colleporteurs.*

« Il fait petit jour à peine : ils sont déjà là, dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette étroite rue Percée, à la porte du libraire Chevalier, serrés et frissonnants, les mendiants ambulants que la charité ne nourrit plus, les femmes et les filles sans condition, les laquais supprimés, les manœuvres sans ouvrage, les gagne-deniers sans occupation, de Paris et des alentours ; ils sont là, attendant la grande distribution du journalisme. La boutique ouverte, les feuilles enlevées, chaque borne devient un comptoir où les gros accapareurs font une redistribution, et toute la grande famille des proclamateurs se lance dans la ville, l'emplissant de ses mille voix ; et, un gros des siens laissé sur le Pont-Neuf, à côté de l'âne chargé d'oranges, « la bête aux mille voix va beuglant, cornant, hurlant », à toutes ruelles, rues, places, les triomphes quotidiens de la Révolution. Plus tard Gattey ouvre, au Palais-Royal, sa boutique fameuse, et de l'*antre infernal de l'aristocratie* s'envole une nuée ennemie, que répand dans Paris une autre armée de colporteurs (1). »

Cette avalanche de crieurs, qui, dès le point du jour, se précipitait dans les rues, assourdissant la cité de ses cris cyniques, était devenue une véritable plaie. La municipalité, que nous verrons plus d'une fois, au milieu du silence de toutes les autres autorités, se préoccuper des écarts de la presse, essaya d'opposer une barrière à ce débordement.

(1) Edmond et Jules de Goncourt, *Histoire de la Société française pendant la Révolution*, p. 251.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le 24 juillet, par un excès de pouvoir assez commun en ce temps, où tous les pouvoirs sont confondus, « sur la représentation qu'il se vendait publiquement dans Paris, par les colporteurs et autres, des imprimés calomnieux, propres à produire une fermentation dangereuse, le Comité arrêtait que les colporteurs de semblables écrits sans nom d'imprimeur seraient, en attendant le règlement qui devait être fait par l'Assemblée nationale sur la liberté de la presse, conduits en prison par les patrouilles, et que les imprimeurs qui donneraient cours à de pareils imprimés, sans pouvoir d'auteurs ayant une *existence connue*, en seraient rendus responsables. »

Le 2 août suivant, un arrêté municipal défendait « de publier aucun écrit qui ne porterait pas le nom d'un imprimeur ou d'un libraire, et dont un exemplaire paraphé n'aurait point été déposé à la chambre syndicale. Il était défendu aussi à l'administration des postes de se charger du transport d'aucun imprimé, à moins qu'il n'eût été revêtu du visa et de l'autorisation du comité de police de la municipalité. »

Le surlendemain, le district de l'Oratoire réclamait contre les dispositions de ce règlement, qu'il qualifiait d'*atteinte frappante à la liberté de la presse.*

« Cette ordonnance est injuste, s'écriait, de son côté, Loustalot (*Révolutions de Paris,* n° 4), oppressive, et contraire aux premiers éléments du droit.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Injuste envers les gens de lettres, que l'on dépouille du droit naturel de faire circuler leurs pensées sur la foi de leur signature, pour en revêtir des compagnies de manufacturiers privilégiés.

» Oppressive envers les libraires et imprimeurs, que l'on force à sortir de leur profession pour faire celle de censeurs. Oppressive envers les gens de lettres..., oppressive envers le public.

» Contraire enfin aux premiers éléments du droit, qui, en matière pénale, n'admet point de garantie préventive.... »

Le rédacteur des *Révolutions de Paris* allait plus loin encore : il accusait cette ordonnance de servir de prétexte aux agitateurs, qui répandaient les méfiances et les noirs soupçons parmi le peuple. Ce langage peut donner une idée des progrès rapides que faisait alors l'opinion publique, et de l'esprit d'inquiétude avec lequel étaient accueillies les mesures les plus sages et les plus modérées.

« Les journaux, dit Bailly dans ses Mémoires (t. II, p. 209), se sont plaints de ce règlement comme d'une atteinte à la liberté de la presse, et en cela ils se sont bien trompés. La liberté est d'imprimer tout ce qu'on veut; la sûreté publique exige que l'auteur en réponde : il faut donc qu'il soit connu. L'obligation de mettre son nom ne suffirait pas, car on peut prendre un faux nom; un nom n'est pas toujours connu; on ne saurait où trouver

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'auteur. On demande le nom d'un libraire ou imprimeur, parce que c'est un homme, un répondant, qu'on sait où trouver. Mais il n'est pas censeur; il ne répond que d'une chose : c'est d'avoir entre les mains le manuscrit de l'auteur, et de pouvoir l'indiquer. »

Quoi qu'il en soit, comme cet arrêté, après tout, manquait de sanction en ce qui concernait les écrivains, ce fut lettre morte pour eux.

Quelques journaux, cependant, crurent devoir, dans l'intérêt de leur débit, se conformer à la prescription relative au permis de circuler. Ainsi le journal *libre* de Marat lui-même parut avec l'autorisation du bureau de l'Hôtel de ville, ainsi conçue : « Permis à la poste de faire circuler le journal de M. Marat, intitulé *le Publiciste parisien*. Au comité de police, le 8 septembre 1789. »

Le *Bulletin de l'Assemblée nationale* porte, à la fin de ses numéros des 27 et 29 décembre, une permission du comité de police conçue en ces termes :

En considération du député de l'Assemblée nationale auteur du journal intitulé *Bulletin de l'Assemblée nationale*, lequel s'est rendu garant de cet ouvrage, le comité de police renouvelle la permission donnée le 2 septembre, par voie d'exception, pour la publication de cette feuille.

Par la *publication* le comité voulait dire probablement la *proclamation ;* mais la manière dont ce permis était formulé ne pouvait manquer de soulever



EFERUS - Recherches & Classification numériques

des réclamations. On lit, en effet, dans le *Moniteur* du 7 janvier 1790 :

Voudriez-vous bien, Monsieur le Rédacteur, prier l'estimable auteur des excellents articles *Municipalité* de votre gazette, qui est, à ce qu'on m'assure, membre du comité de police, de me dire : 1° s'il existe quelque *prohibition de publier des feuilles;* 2° si l'on peut obtenir des *permissions,* c'est-à-dire la liberté *par voie d'exception;* 3° s'il y a des priviléges particuliers sur cet objet en considération des députés de l'*Assemblée nationale;* 4° s'il est nécessaire, pour publier ses pensées, de s'en rendre *garant* auprès du comité de police. J'aurai une grande obligation à M. Peuchet s'il veut bien prendre la peine d'éclaircir mes doutes. Il rendra service à un grand nombre de personnes, qui m'ont paru aussi embarrassées que moi sur le vrai sens de cette nouvelle formule de *permission.*

Le 1er septembre, « sur la représentation faite par le comité de Police de l'infidélité des colporteurs et vendeurs d'imprimés, qui se permettent de crier les avis les plus alarmants ou les plus faux, et qui, pour exciter la curiosité publique, donnent aux feuilles qu'ils débitent des titres qui répandent la crainte et compromettent indistinctement tous les citoyens, l'assemblée des représentants de la Commune de Paris, considérant que la liberté de la presse ne doit pas être confondue avec la liberté de la proclamation; que celle que se permettent les colporteurs, trompant la crédulité du peuple, multiplie les fausses nouvelles, et ne laisse à ceux qu'ils ont trompés que l'erreur et les regrets », interdisait de colporter et crier dans Paris aucun écrit autre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que ceux émanés de l'autorité publique ; ordonnait que les proclamateurs de tous autres écrits ou brochures seraient regardés comme perturbateurs du repos public, et invitait tous les districts à réprimer les abus que faisait naître cette licence. »

« J'ai toujours eu pour principe, dit Bailly dans ses Mémoires, à propos de cet arrêté, que l'affiche et la proclamation pouvaient, sans nuire à la liberté, être réservées à la puissance publique. Il me semblait qu'en bonne administration, il ne faut pas laisser à un particulier le moyen d'agir sur le peuple en masse, et c'est ce que font l'affiche et la proclamation. En laissant tout crier dans les rues, les colporteurs, pour mieux vendre, crient d'abord les titres tels qu'ils sont; ensuite ils les altèrent pour attirer davantage les curieux; enfin ils finissent par annoncer même ce qui n'est pas dans la feuille (1). »

Peuchet répétait à peu près la même chose, l'année suivante, dans le *Moniteur*, en réponse à de violentes réclamations de la presse parisienne contre un arrêté de la municipalité de Lyon qui défendait de crier les journaux dans les rues de cette ville :

« La proclamation, comme l'affiche, n'appartient qu'à la puissance publique; c'est un droit qu'il est de l'intérêt de tous de lui conserver exclusif. La liberté de la presse ne s'étend point à donner aux opinions des écrivains l'appareil réservé aux ordres

(1) *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 239.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la puissance civile. Cette confusion de droits est l'anéantissement de l'ordre et de la tranquillité publique. C'est une chose monstrueuse, en effet, qu'on puisse effrayer toute une ville par la proclamation bruyante des rêveries atroces d'un écrivain menteur. C'est une cause d'erreurs et d'inquiétudes populaires qu'on puisse donner à la calomnie la publicité que l'on ne doit accorder qu'à la loi, puisqu'il est de l'intérêt de tout le monde de la connaître (1). »

Tout cela ne manquait pas de justesse; mais que pouvait alors la voix de la raison !

Un mois après, le 3 octobre, la municipalité se voyait encore dans la nécessité de défendre de colporter et crier des écrits scandaleux ou incendiaires. Ordre était donné aux sentinelles d'arrêter les contrevenants et de les livrer à la justice pour être punis comme perturbateurs du repos public.

Enfin, un arrêté de la Commune du mois de décembre 1789, réglementant la profession de colporteur, en fixe le nombre à trois cents, et les astreint à porter sur leur habit une *plaque ostensible*, outre leur *commission en parchemin*, qu'ils seront tenus d'avoir toujours dans leur poche, et que les patrouilles et les factionnaires auront le droit de se faire représenter. On y lit :

Le département de police, considérant que, si le premier besoin

(1) *Moniteur* du 24 sept. 1790.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'un peuple qui se régénère est la *liberté de la presse,* il est également vrai que LA PUISSANCE PUBLIQUE A SEULE LE DROIT DE PUBLIER ET D'AFFICHER ; que cependant on publie chaque jour une foule d'*écrits incendiaires et calomnieux,* qui ne tendent qu'à compromettre le repos et l'honneur des citoyens, ainsi que le caractère même de la nation....

Considérant qu'une administration qui donne sa confiance à des hommes qu'elle choisit elle-même, sur la présentation des districts, ne peut pas être accusée de favoriser un de ces priviléges exclusifs qui découragent et étouffent l'industrie....

Les colporteurs ne pourront crier (pendant le jour, et jamais la nuit) que des *décrets,* des *édits,* des *déclarations,* des *arrêts,* les *arrêtés de la commune,* les *mandements de M. l'archevêque,* enfin les ordonnances et règlements qui émaneront d'une autorité légalement constituée, que les peuples ont intérêt de connaître, et auxquels leur devoir est d'obéir.

Quant aux journaux, ceux même qui portent le titre d'*Assemblée nationale,* les colporteurs ne pourront les proclamer, sous peine d'être arrêtés, et condamnés à une saisie et à 25 livres d'amende.

Les colporteurs ne pourront se charger, même pour la distribution sans proclamation, que d'ouvrages garantis par le nom de l'auteur ou par celui de l'imprimeur. En conséquence, tous écrits dont se trouveront chargés lesdits colporteurs seront soumis, non à la censure, mais à l'inspection des patrouilles et corps de garde, pour être saisis par eux, lorsqu'ils ne seront pas munis d'une signature ; et les contrevenants seront conduits... à l'hôtel de la Force..

Comme il est dans les principes d'une bonne administration de n'enlever aux citoyens aucuns moyens de vivre que le commerce fournit, tout citoyen qui vendra des papiers périodiques sera tenu de prévenir son district de sa demeure, du lieu où il veut étaler ; mais ne pourra, sans médaille et commission, les colporter pour les vendre dans les rues.

Cet arrêté fut envoyé aux soixante districts de la ville de Paris, avec la lettre suivante :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Messieurs,

Nous espérons que dans cette ordonnance vous reconnaîtrez vos principes : ce sont ceux d'un peuple qui sent que pour être libre, il faut avoir des lois.

Sans doute le droit d'écrire est le droit de tous ceux qui pensent, et il faut que les hommes s'estiment assez pour se dire des vérités ; mais celui-là seul a le privilége d'en dire qui les signe. On ne mérite ni d'être lu, ni d'être cru, quand on se cache.

Ces maximes de nos administrateurs seront soutenues par vous, Messieurs. Nous les recommandons à votre zèle ; c'est à vous à les expliquer aux soldats citoyens qui sont chargés de les faire respecter. Si les deux forces, civile et militaire, s'entendent et s'aident, rien de plus facile que de fermer ces bouches publiques d'où sortent tant de calomnies et de mensonges, que d'étouffer ces proclamations séditieuses que redoute la curiosité même.

Mais s'il est utile à la cause commune de persécuter les livres méconnus de ceux qui les font, il faut que celui qui porte un nom n'ait à craindre qu'un tribunal, celui de la justice. C'est elle seule qui doit demander compte aux écrivains, sinon de leurs opinions, du moins de tous les faits qui pourraient ternir l'honneur des citoyens, cet honneur qui sera le premier des biens, puisque, grâce à la *Révolution,* il dispensera de fortune et de naissance.

Nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien nous donner avis de toutes les imprimeries que vous connaîtrez dans votre district, pour qu'elles puissent être soumises à un enregistrement dans nos bureaux. L'attente où nous sommes tous d'un décret de l'Assemblée nationale ne nous permet ni de les défendre, ni de les autoriser ; mais encore faut-il qu'elles n'échappent pas à notre vigilance : une presse clandestine est l'arsenal des méchants.

*Signé* MANUEL.

Les colporteurs évincés ne pouvaient manquer de réclamer contre une semblable mesure ; ils adres-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sèrent à la municipalité une protestation que *l'Ami du Peuple* nous a conservée, en la faisant suivre, selon son habitude, de ses observations :

*Très-justes Remontrances des Colporteurs à M. Bailly, maire de Paris.*

Sous le régime de la liberté et sous le régime de l'esclavage, le peuple, toujours compté pour rien, toujours vexé, toujours foulé, n'a que trop matière à se plaindre ; mais ce qui nous confond, c'est que le joug cruel qui pèse sur nos têtes nous est imposé par vous, Monsieur, qu'on n'a pas craint de nous donner pour notre défenseur.

Parmi nos confrères vous en avez choisi trois cents auxquels vous avez fait payer leur propre signalement pour exercer le droit de colporter, qui appartient au premier venu. Quelque dur que soit le temps, nous les croyons assez honnêtes et trop mécontents du règlement qui nous défend de crier dans les rues les papiers qui nous font vivre, pour consentir à vous servir d'espions. Quant à nous, qui sommes exclus, n'ayant que nos jambes et nos poumons pour subsister, pour soutenir nos familles, nous soutenir nous-mêmes, vous nous avez réduits à l'affreuse alternative de périr de misère ou de voler pour vivre. Placés par vous entre la faim et le désespoir, que voulez-vous que nous devenions? Nous avons des besoins impérieux, et nous n'avons aucun moyen de les satisfaire. Si, du moins, nous pouvions ramasser les miettes qui tombent de la table somptueuse que les mandataires provisoires de la commune, ou plutôt le ministre, vous entretient aux dépens du peuple! Que vous êtes changé! Humain tant que vous étiez dans l'abaissement, vous êtes devenu insensible dès que vous avez été élevé aux honneurs! La prospérité endurcit donc le cœur des philosophes comme celui du vulgaire! Vous insultez à nos malheurs ; traîné dans un char brillant, vous nous couvrez de boue dans les rues ; vous buvez notre sang dans des coupes d'or ; vous nous forgez des chaînes dans votre palais, et vous foulez aux pieds l'humanité. Défiez-vous des revers de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fortune, de l'inconstance des choses humaines! Souvenez-vous que le peuple peut seul vous ôter l'autorité dont il vous a revêtu, et peut-être en ferez-vous bientôt la triste expérience.

Mais ce n'est pas notre existence seule que vous avez immolée; ce sont nos droits que vous avez sacrifiés en rétablissant parmi nous des privilégiés, que l'Assemblée nationale a pris à tâche de proscrire de toutes les classes de citoyens. Cette entreprise est un attentat dont la Commune vous demandera compte, et qu'elle ne peut trop s'empresser de réprimer.

*Observations de l'Auteur.*

Sous l'ancien régime, le nombre des colporteurs était de trois cents, tous enregistrés, tous décorés d'une plaque, et tous espions nés de la police. Cette noble bande, jadis sous les ordres du grand inquisiteur Henry, et naguère expirante, vient de renaître sous les auspices de l'administration municipale, qui, depuis si longtemps s'efforce de rétablir l'ancien régime. Or, voici quel est son but: en réduisant à trois cents le nombre des colporteurs privilégiés, elle les tiendra sous sa main et les assujettira à ne débiter aucun écrit patriotique où l'on dévoilera les malversations des administrateurs, des agents du pouvoir ou des représentants de la nation. A l'égard des autres colporteurs, on en remplira les prisons, on leur enlèvera tous les écrits patriotiques. Dès ce moment le débit des bons ouvrages sera arrêté, les auteurs se ruineront, et il ne restera plus aucun défenseur de la patrie.

Le règlement auquel le maire de Paris prétend astreindre les colporteurs est le plus adroit des attentats contre la liberté de la presse, car elle devient nulle sans la publicité donnée aux productions des auteurs, et, dans tous les cas où la publicité doit être prompte, le cri des colporteurs est indispensable. Si les districts se prêtent à l'exécution de ce règlement destructeur, ils peuvent dès ce moment mettre bas les armes, c'en est fait pour toujours de la liberté, dans ce moment surtout où les nobles et les prélats tiennent des conciliabules nocturnes pour tramer contre la patrie et machiner la ruine de la nation (1).

(1) *L'Ami du Peuple,* n° 77, 25 déc. 1789.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La multiplicité de ces arrêtés, se succédant de mois en mois, prouve assez leur peu d'efficacité; autant en emportait le vent des passions déchaînées.

L'Assemblée nationale fut plus d'une fois saisie de cette question, mais sans plus de résultat. Elle s'était présentée notamment en janvier 1790; un projet de loi proposé par le comité de Constitution contre les délits qui peuvent se commettre par la voie de l'impression et par la publication des écrits et gravures contenait un article ainsi conçu :

Nul individu n'ayant le droit de disposer, pour un usage particulier, des rues, des places, des jardins, et l'intérêt commun exigeant que rien ne trouble les proclamations des actes émanés des pouvoirs établis par la loi, et qu'aucune autre proclamation ne puisse se confondre avec elles, il est défendu, sous peine..... de crier publiquement aucun livre, papier, journal, etc.

Cet article, assez étrange dans ses motifs, était plaisamment relevé par les *Révolutions de Paris*.

..... Les municipaux provisoires de Paris ont tenté trois fois d'empêcher les colporteurs de crier les imprimés : trois fois l'opinion publique, l'esprit de liberté, la force des principes, l'a emporté sur les placards *bleus*.....

Venons aux motifs exprimés dans l'article; ils sont curieux.

« Nul individu n'ayant le droit de disposer, pour un usage particulier, des rues, etc. » — A ce compte nul individu ne devrait pas plus marcher, se promener, causer dans ces lieux, que le colporteur y crier, car alors il en dispose pour un usage particulier, tout comme celui-ci lorsqu'il crie sa marchandise.

« L'intérêt commun exigeant..... qu'aucune autre proclamation



EFERUS - Recherches & Classification numériques

ne puisse se confondre avec celles de l'autorité..... » — A ce compte on ne devrait pas plus crier dans les rues toute autre marchandise que des imprimés, car ces proclamations, par exemple : *Voilà des fagots* (1)*! Voilà de la salade! Voilà de la toile!* ne se confondent pas plus avec la proclamation des actes émanés des pouvoirs que ces autres cris : *Voilà Versailles et Paris! Voilà le Bulletin! Voilà le Discours sur l'amour de la patrie!*

Enfin lorsqu'on crie dans les rues des arrêts, des lettres patentes, des décrets, pour les vendre *deux* ou *quatre sous* au public, on ne les proclame point; on les crie et on les vend comme une *nouveauté*. Quand il s'agit de les proclamer, c'est autre chose : un juré crieur, en habit de costume, assisté d'un trompette ou d'un tambour qui appelle les citoyens, fait lecture, à haute voix, dans les carrefours, de l'acte émané du pouvoir, puis il l'affiche en présence des assistants. Les colporteurs ne s'y prendront jamais ainsi pour vendre leurs papiers.

Ce projet n'eut pas de suite. Ce fut seulement en l'an V, qu'une loi, du 5 nivôse, défendit aux colporteurs d'annoncer publiquement les journaux ou écrits périodiques autrement que par leur titre.

—

Il y avait des journaux faits pour être affichés, ou, si l'on veut, des affiches politiques et périodiques;

(1) L'usage de crier les papiers et journaux existait sous le règne du plus affreux despotisme. On connaît l'origine du mot : *des fagots*, pour dire des choses fausses ou invraisemblables. On ne s'abonnait point autrefois à la *Gazette;* des colporteurs la criaient dans les rues. Il arriva qu'un homme qui criait des fagots suivit pendant quelques heures le marchand de gazettes; on remarqua leur cri alternatif *Des Gazettes! Des fagots! Des Gazettes! Des fagots!* On en a ri, et de là l'usage de dire : *des fagots*, pour signifier les nouvelles apocryphes et les contes absurdes, tels qu'on en trouve dans les gazettes, même sans en excepter la *Gazette nationale* Panckoucke, qui, par l'influence seule de l'air de l'hôtel du *Mercure,* est devenue aussi aristocrate que lui, après avoir feint d'être patriote assez longtemps pour attraper l'argent de quelques bénins souscripteurs.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à certains moments surtout les murs de Paris étaient tapissés de placards de toute espèce. « Une âme — pour nous servir des termes énergiquement pittoresques de Louis Blanc — une âme était en quelque sorte soufflée aux édifices; les pierres mêmes se couvraient d'idées, et les murailles parlaient. » Si quelques-uns de ces placards, comme *l'Ami des Citoyens* de Tallien, avaient pour but d'inculquer au peuple les doctrines nouvelles, le plus grand nombre étaient une arme de parti, souvent même un instrument de calomnie, destiné à battre en brèche les partis adverses ou certains individus.

« Le système de diffamation par les journaux, nous dit une de leurs victimes, Brissot, n'ayant pas produit l'effet qu'on en désirait, parce que personne n'en voulait, quoiqu'on les donnât gratis, on eut recours, pour se faire lire, à une autre tactique : on mit les libelles en placards, et les placards devinrent périodiques, journaliers. On voulait, par là, tromper le peuple, l'exciter contre ses défenseurs les plus purs, ce peuple qui porte tout à la fois la défiance et la crédulité à l'excès, parce qu'il a si peu de moyens pour éclairer et vérifier les faits; ce peuple qui ne cessera de pleurer sur les cendres de Socrate forcé de boire la ciguë par la légèreté des jugements populaires. Ainsi, l'on tournait contre les apôtres de la liberté de la presse ce droit d'affiches qu'ils avaient si fortement réclamé, et que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les hommes corrompus avaient voulu attribuer exclusivement aux corps administratifs. Au lieu d'en faire des cours d'instruction pour le peuple indigent, d'y graver le catéchisme de la Constitution, on gravait, on répétait en mille endroits les accusations les plus atroces contre des hommes irréprochables; et la police, si vigilante, si inquiète à l'égard des affiches raisonnées sur la Déclaration des Droits imprimées par les sociétés fraternelles, cette police voyait tranquillement les placards calomniateurs se répéter, surcharger les colonnes et les murailles; et l'aristocratie des épaulettes, en meublant avec complaisance les corps de garde, infectait de ce poison les esprits simples et crédules des soldats-artisans. »

Parmi les journaux-placards de la dernière espèce, je citerai *le Chant du Coq,* qui parut après la journée du 17 juillet, et qui était payé par la liste civile pour dépopulariser les républicains, et plus particulièrement Brissot, que le parti révolutionnaire cherchait à introduire dans la nouvelle assemblée nationale qui allait succéder à la Constituante. La garde nationale avait adopté cette feuille, et veillait à ce qu'elle ne fût pas déchirée. Elle portait pour épigraphe : *Gallus cantat, gallus cantabit.*

« Chaque matin, lit-on dans les *Révolutions de Paris,* on placarde un pamphlet-journal intitulé *le Chant du Coq,* dans lequel, en effet, on renie impu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

demment tous les bons principes, et l'on renonce aux sentiments d'honneur. On y essaie aussi de porter atteinte à la bonne réputation de quelques journalistes courageux. Cet écrit calomnieux est pourtant signé. Parmi les noms, on lit celui d'un sieur Auguste, capitaine aristocrate de la garde nationale, orfèvre du roi, et l'agent secret de la reine pour tirer parti de la fonte des cloches. Les autres signataires sont de la même pâte. Cette compagnie n'est pas d'humeur, certainement, à sacrifier douze louis chaque matin pour l'instruction du peuple. Citoyens ! veillez sur les prête-noms, et tâchez de lever le masque. Les fauteurs des Tuileries et les sept comités du Manége y doivent être pour quelque chose. »

Marat s'emporte également contre ce placard, qui, « vomissant l'injure, la calomnie, la méchanceté, l'ignorance et la perfidie la plus cruelle, annonce la *perscélératesse* des hommes infâmes qui ont osé le souscrire..... Les amis du *Chant du Coq*, et soi-disant de l'ordre, masturbent et corrompent les intentions des citoyens patriotes. » (*L'Ami du Peuple*, n° 525 ; 29 juillet 1791.)

Tous les partis, du reste, se servaient de cette arme, et celui de Brissot autant que les autres. Lorsque Roland parvint au ministère, il fit faire par Louvet *la Sentinelle*, qui se placardait comme *le Chant du Coq*, et qui avait pour but d'avilir la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

royauté et de préparer la journée du 10 août. « La guerre était déclarée, dit Louvet lui-même dans ses Mémoires (p. 41); la cour, visiblement d'accord avec l'Autriche, trahissait nos armées : il fallait éclairer le peuple sur tant de complots. Pressé par Roland et Lanthenas, j'écrivis *la Sentinelle*. Le ministre de l'intérieur en faisait les frais : ma très-modique fortune n'aurait pas suffi à l'impression d'un journal-affiche dont plusieurs numéros furent tirés à plus de 20,000 exemplaires. Ceux qui ont étudié Paris et les départements savent combien la Sentinelle a servi la France à l'époque où l'étranger, enhardi par ses alliances intérieures, menaçait de tout envahir. »

Il est facile, en effet, de comprendre l'influence de pareilles publications sur les masses, et celle de la Sentinelle, notamment, est attestée par des témoins plus désintéressés que Louvet.

« Tallien et Louvet, disent les Deux Amis de la Liberté, rédigeaient chacun un journal d'une espèce que l'on n'avait pas imaginée avant la Révolution. Ils ne le distribuaient pas, ils ne le vendaient pas, on ne s'y abonnait pas; ils l'affichaient avec profusion au coin des rues; et, quoique personne ne parût être dupe de ce charlatanisme, il est très-vrai cependant que *l'Ami des Citoyens*, par Tallien, et *la Sentinelle*, par Louvet, ont plus puissamment agi sur l'esprit du vulgaire que tous les moyens qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

peuvent avoir été mis en usage pour le séduire. Les fonds de *l'Ami des Citoyens* avaient été faits par les Jacobins, et le ministre Roland avait distrait trente mille livres des fonds de son département pour l'impression et les frais d'affiches de *la Sentinelle,* dont on faisait passer des exemplaires dans plusieurs grandes villes, et surtout à Bordeaux. Les deux journaux ainsi payés étaient chaque jour remplis de diatribes, d'insultes contre les autres écrivains, qu'ils accusaient d'être aussi payés par la cour, le comité autrichien, les partisans des deux chambres, les prêtres et l'aristocratie : tant il est vrai que, pendant le cours de la Révolution, c'est toujours la plus haute impudence qui a obtenu les plus grands succès (1). »

Ces journaux-affiches donnaient souvent lieu, entre les *colleurs*, à une petite guerre dont voici un exemple : Gauthier (*Journal de la Cour et de la Ville*) raconte *de visu* qu'à l'un des angles des rues Saint-Lazare et du Mont-Blanc, le colleur de la Lettre de Péthion à ses commettants guettait le colleur du *Chant du Coq*, et attendait qu'il fût parti pour le couvrir immédiatement. Ce dernier avait remarqué son antagoniste; en conséquence, il colla son journal et fit semblant de s'en aller. Mais il revint sur ses pas, et, trouvant sur son *Coq* la lettre de Péthion,

(1) *Histoire de la Révolution,* par deux amis de la liberté (Kerverseau, prisonnier de guerre à Londres, et Clavelin, libraire, selon Barbier).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il la couvrit à son tour, ce qui fit faire à Gauthier forces plaisanteries sur ce pauvre Péthion, collé entre deux coqs.

Il n'existe qu'une seule collection des journaux-affiches, faite dans le temps par Dufourny, qui se levait la nuit pour les décoller. Cette collection fut d'abord vendue à Portier de l'Oise; elle est aujourd'hui en Angleterre.

A défaut de collection complète, nous possédons des parties assez nombreuses de ces placards. *Le Chant du Coq* est imprimé, à compter du 11e numéro, à la suite du *Babillard*, qui avait les mêmes rédacteurs, et qui de ce moment réunit les deux titres.

—

Le grand mouvement de la presse eut lieu surtout en 1789 et 1790; en 1791, il commence déjà à se ralentir; il est violemment interrompu en 1792, comme nous le verrons bientôt. Aussi bien il était grand temps, car le papier allait manquer, et cette perspective faisait pousser les hauts cris aux *Révolutions de Paris :*

Il faut à un peuple esclave et frivole du pain et des spectacles; il faut du pain et des journaux à une nation jalouse de ses droits. La liberté de la presse a fait la Révolution, et peut seule la maintenir. Tout ce qui tend à favoriser l'exercice de la pensée et la publicité des événements mérite donc d'être pris en singulière

EFERUS - Recherches & Classification numériques

considération par nos législateurs ; et, pourtant, en seraient-ils encore à s'apercevoir de la disette extrême du papier, devenu un objet de première nécessité, et faut-il leur apprendre que nos papeteries manquent de matières premières?

Le papier, depuis longtemps l'une des principales branches de l'industrie et du commerce, n'a point échappé à nos ennemis domestiques ; ils y ont soupçonné un moyen de contre-révolution, lent, mais sûr, et voici leur raisonnement :

Le gaspillage de la cour engendra les notables ; ceux-ci engendrèrent l'assemblée nationale, laquelle porta ombrage au château de Versailles. Le courroux du despote engendra la liberté, qui naquit sur les ruines de la Bastille ; la liberté engendra le droit de tout dire ; la démangeaison de tout écrire consomma le papier en beaucoup moins de temps qu'on n'en met à le fabriquer ; l'émission des assignats ne remédiera point à sa disette extrême et à son excessive cherté. En vertu de la liberté, nous exporterons tant que nous pourrons, et le Corps législatif ne prendra pas garde à tout cela. D'ailleurs, ceux de ses membres qui sont eux-mêmes gros manufacturiers, et par conséquent juges et parties dans leur propre cause, n'auront garde de dénoncer à la tribune cet agiotage de papeterie, suite naturelle de l'agiotage des espèces d'or et d'argent. Qu'arrivera-t-il? La disette du papier occasionnera nécessairement la disparution des journaux patriotiques. Nous autres, aristocrates riches, pourrons seuls supporter les frais de nos feuilles périodiques ; la chute des journaux constitutionnels entraînera celle de l'opinion vulgaire sur la liberté. Le peuple, ne lisant plus, marchant à l'aventure ou conduit par de faux guides, perdra bientôt la trace de ce qu'il appelle les bons principes ; en outre, mourant de faim, il sera au premier occupant : donc la contre-révolution forcée et tout à l'heure, rien qu'avec le papier devenu rare et hors de prix. Et c'est ainsi que nos philosophes démagogues se trouveront punis précisément par où ils ont péché (1).

*Les Actes des Apôtres* donnent, dans leur numéro

(1) *Révolutions de Paris*, t. XII, p. 402.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'octobre 1790, la liste de soixante-quatre journaux qui se publiaient à Paris à cette époque, et cette liste, disent-ils, n'est pas complète. J'en ai trouvé une autre liste, mais celle-là avec commentaires, dans un pamphlet de la même année, et cette appréciation d'un contemporain, cette sorte de photographie de la presse, prise au passage et un peu au vol, mais qui ne manque ni de finesse ni de vérité, m'a paru bonne à reproduire. C'est sans doute m'exposer à d'inévitables répétitions, mais je n'y ai pas vu de sérieux inconvénient; il m'a semblé, au contraire, qu'il résultait toujours quelque perspective nouvelle de ces divers tableaux de la presse révolutionnaire, ou, si l'on veut, du même tableau présenté sous divers aspects. Le pamphlet d'où je l'extrais a pour titre : « *Dictionnaire national et anecdotique*, pour servir à l'intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la Révolution, et à la nouvelle signification qu'ont reçue quelques anciens mots; — Enrichi d'une notice exacte et raisonnée des journaux, gazettes et feuilletons antérieurs à cette époque; — Avec un appendice contenant les mots qui vont cesser d'être en usage, et qu'il est nécessaire d'insérer dans nos archives pour l'intelligence de nos Neveux. — Dédié à MM. les représentants de la commune de Ris. — Par M. *de l'Epithète*, élève de feu M. Beauzée, académicien, mort de l'Académie française. — A

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Politicopolis*, chez les marchands de nouveautés. 1790. » Quérard et Barbier attribuent cette satire, pleine de bon sel, à P. N. Chantreau (1).

« Dans une circonstance, dit l'auteur, où les papiers-nouvelles deviennent si intéressants, je crois servir la cause politique en insérant dans ce Dictionnaire, qui va devenir le manuel des politiques, une notice de ces papiers, que je vais distribuer en deux classes. La première contiendra les journaux qui existaient avant la Révolution, et dont le privilége est en réserve, pour avoir lieu, si le cas y échet. La seconde classe sera formée des journaux qui ont vu le jour depuis la Révolution, et sous la sauvegarde de la liberté de la presse, accordée à tout être pensant par un des articles des Droits de l'Homme, sur lequel il y a déjà eu beaucoup de commentaires, et qui en aura autant que le *Coran* quand il aura autant de *lunes*. Je n'ai point fait mention des journaux *ondoyés*, c'est-à-dire de ceux qui sont morts dès l'instant de leur naissance, ni de feuilletons nés pendant l'impression de ce Dictionnaire ; j'y reviendrai dans une autre édition. »

(1) « Le cadre de cet ouvrage, dit la *Chronique de Paris* (17 avril 1790), n'est pas neuf ; mais l'exécution n'est pas sans mérite. Il y a de la gaieté, quelquefois de la philosophie, toujours du patriotisme.... L'auteur donne une idée de tous les journaux, privilégiés ou non privilégiés. Il traite assez mal les anciens, et n'est pas toujours juste sur les nouveaux. » Le moyen d'être toujours juste en pareille matière !

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## NOTICE ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE

DES

JOURNAUX POLITIQUES, POLITICO-PATRIOTIQUES ET POLITICO-LITTÉRAIRES

Qui paraissent tous les jours ou au moins une fois par semaine.

---

### § I

ANCIENS JOURNAUX, OU JOURNAUX QUI EXISTAIENT AVANT LA RÉVOLUTION.

*Affiches, Petites-Affiches.* Connues et utiles; elles resteront, parce qu'on perd toujours quelque chose, et surtout aujourd'hui, que le commerce se fait en billets de caisse.

*Année littéraire.* Il y a très-souvent des articles dignes de Fréron. Le goût du moment ne s'accommode pas au costume de cette feuille.

*Courrier d'Avignon, Courrier du Bas-Rhin.* Ils viennent à Paris comme une autre denrée, parce qu'il n'y a point encore eu de contre-avis.

*Courrier de l'Europe.* Bon, quoique ne traduisant pas toujours à la lettre, mais plus *textuel* depuis la Révolution..

*Esprit des Journaux.* Utile à ceux qui sont à l'affût des livres à traduire. Il paraît tous les mois. C'est un livre comme beaucoup d'autres en font, quand ils ont du crayon et des copistes; l'auteur en voit les épreuves.

*Gazette de France.* Aussi intéressante qu'avant la Révolution: elle restera. C'est un *papier-meuble*, aussi nécessaire à un limonadier qu'un verre à bavaroise, qu'elle accompagne presque toujours.

*Gazette des Deux-Ponts, de Leyde, d'Amsterdam, de Hollande.* Bonnes, à quelques peccadilles près; leur germanisme est excusable.

*Journal de Paris.* Restauré à temps et bien. On y a des nouvelles *de la première main;* et si la partie météorologique y est

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un peu négligée, c'est qu'on ne peut avoir l'œil vers le ciel et sur la terre en même temps.

*Journal général de France.* Il va ; la partie des spectacles surtout aide au rouage.

*Journal encyclopédique.* Très-bien fait, surtout les articles signés *Ajwans.*

*Journal ecclésiastique.* Travaillé comme s'il devait être lu.

*Journal des Causes célèbres.* Si l'auteur oubliait qu'il a fait des requêtes, son journal serait laconique.

*Journal de Médecine, de Santé, général du Commerce.* Bons, quand ils parviennent à leur adresse.

*Mercure.* Connu, froid et en péril de mort avant sa restauration ; depuis cette époque, aussi vigoureux que véridique, surtout lorsqu'il assure, en parlant de M. de Choiseul, que c'était un exemple de modestie. La partie politique est faite par un Suisse qui croit que l'article d'un journal se fait comme un rapport ministériel.

## § II

### JOURNAUX NÉS DEPUIS LA RÉVOLUTION.

*Les Actes des Apôtres.* Pamphlet anti-patriotique, où l'astuce du serpent est mêlée au venin de la vipère. Les premiers numéros étaient des apôtres, non de ceux qui parlaient comme saint Paul, mais comme Mathieu quand il était encore dans son premier métier. Depuis le n° 7 jusqu'au n° 18, ce ne sont point les apôtres qui tiennent la plume, mais leurs disciples, qui, n'ayant point reçu l'esprit sain qui a fait parler les premiers, ne bavardent que comme des caillettes. Les nos 30 à 35 sont du treizième apôtre, qui n'aura jamais le courage d'Iscariote, dont il mérite le sort. Ce *scribler*, que les modernes *Augustins* soudoient, n'est pas heureux en épigraphes ; dans le tas de calembours qu'il nous donne pour des épigrammes, on distingue l'*appel nominal*, qui est digne du recueil qui se vend chez la veuve Lesclapart, où figurent si spirituellement M. l'abbé *Tiss* et madame la comtesse *Tation.* Pelletier ! Pelletier ! as-tu donc tant besoin de dîner ?

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*L'Alambic, ou le Distillateur français.* Feuilleton propre aux opérations ultérieures de la pharmacie.

*L'Ami du Peuple.* Connu pour violent en société, et cité comme mauvaise langue par ceux qui prétendent, avec raison, qu'entre amis on ne se dit point d'injures, et qu'on ne fait point de caquets ; les proclamateurs (1) le regrettent. Depuis quelque temps il valait toujours deux sous, même le lendemain, avantage dont ne jouit aucun papier proclamé. L'Ami du Peuple n'était pas, de la meute aboyante, celui qui était le plus à craindre, et c'était à l'auteur des Actes des Apôtres que l'huissier qui s'introduisit chez M. Marat aurait dû porter le billet doux dont il était chargé.

*Annales de France.* C'est un cours d'histoire, en donnant à ce mot l'acception qu'il doit avoir chez un peuple libre.

*Annales universelles et méthodiques.* L'auteur ne tient point compte de la première épithète de son titre ; elle n'y est que pour la symétrie. Il remplit assez bien la seconde.

*Annales politiques et littéraires.* Par l'auteur de *l'An* 2,000. Si tous les feuilletons avaient un pareil passeport, ils ne craindraient point la chute des feuilles.

*Annales parisiennes, ou Lettres philosophiques, politiques et littéraires.* Tout cela peut entrer dans le titre de ces lettres, où l'on parle de tout avec une volubilité qui est un vrai caquet écrit. Mais nous n'avons encore qu'un échantillon de ces annales ou lettres adressées à une dame de Chambéry, qui ne répond rien et n'a le temps de rien répondre, puisqu'on l'accable toutes les semaines de sept mortelles lettres.

*Assemblée nationale.* C'est le narré simple, vrai et non commenté, de ce qui s'y passe, fait par un *témoin oculaire,* qui, comme beaucoup d'autres, s'en tient à ce rôle.

*La Bouche de Fer.* Pamphlet périodique qui existe encore parce qu'il vient de naître. C'est un aristocrate qui macule du papier destiné sans doute à tout autre usage que celui de la bouche.

(1) *Proclamer,* depuis la Révolution, signifie crier, publier quelque chose. *Proclameurs, proclamateurs :* c'est le nom que doivent porter les colporteurs quand les municipalités seront organisées. Le nombre en sera fixé. Ils ne proclameront que les papiers qui leur seront indiqués par le comité de police, et ils auront une médaille où seront gravés les attributs de la liberté.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Bulletin de l'Assemblée nationale.* Au moment où s'imprimait son article, le *Moniteur* a attiré à lui ce journal, comme la Seine attire à elle la rivière des Gobelins.

*La Cocarde nationale.* Nos ancêtres n'auraient jamais deviné que *cocarde nationale* eût pu devenir le titre d'un journal. Mais que de choses nos ancêtres n'auraient pas devinées! C'est une œuvre toute patriotique que le journal dit *la Cocarde nationale;* ce sont des soldats-citoyens qui y coopèrent, et *Buisson*, soldat-citoyen, qui naguère le vendait; il est rédigé par un fils littéraire de M. Le Tourneur, qui n'y emploie pas le style des Nuits d'Young, parce que le langage de l'épopée n'est pas celui d'un franc soldat. Il y a des anecdotes piquantes dans cette *Cocarde :* j'aime, par exemple, celle où MM. de Cluny offrent de rendre une statue de marbre de Turenne; mais j'applaudirais davantage au zèle de ces messieurs s'ils gardaient le Turenne et nous donnaient cette belle vierge d'argent que je leur ai vue.

*Le Courrier de Provence.* Il a le plus grand débit; il est fait par un *Prussien* qui a tous les talents littéraires, et possède notre langue à un degré si éminent, qu'il ne nous donne pas un numéro où il n'y ait quelque mot nouveau dont les quarante ne se seraient jamais douté; et ce, parce que les quarante n'ont que les idées des autres, et que le Prussien en a qui ne sont qu'à lui. Il est devenu néologue par nécessité; et comment eût-il écrit sans néologisme ce traité sur le commerce des effets royaux qui nous en a tant appris?

*Le Courrier de Paris.* Proclamé, digne de l'être : dès dix heures du matin il ne vaut plus qu'un sou.

*Le Courrier de Paris dans les Provinces.* Il va, et pourrait aller mieux en veillant à la main-d'œuvre. L'auteur donne toute son attention à un traité sur l'ostracisme, auquel il travaille.

*Le Courrier de Madon.* Je n'en dis rien; je ne parle point mal des moribonds.

*Le Courrier national, politique et littéraire. National,* je le veux bien; *politique,* idem, puisque ces deux mots sont à la merci de qui veut s'en servir; mais *littéraire....*, je défie qu'on me dise pourquoi. Il n'y a pas de doute que quand on le restaurera

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme il a besoin de l'être et peut l'être, puisque l'auteur est une espèce de restaurateur, on supprimera ce mot de *littéraire,* dont les débitants, c'est-à-dire les colporteurs, ne se soucient guère, et qu'ils n'entendent point.

*Le Courrier français.* Il sue pour contenter ses abonnés et les colporteurs. Il ne ment que quand il est trompé, ce qui est très-probe de sa part ; s'il surnage, il se fera ; et s'il se fait, il surnagera.

*Le Courrier de l'Escaut, le Courrier de Brabant.* S'ils n'ont point de réputation littéraire, ils acquerront au moins celle de *véridiques,* quand ils auront établi des correspondances dans les pays dont ils parlent. Les colporteurs se plaignent que le débit de ces papiers est dur, et qu'à cinq heures du soir ils ont éprouvé une baisse de 100 p. 100.

*La Chronique de Paris.* Voyez *le Modérateur*, avec lequel on dit que ce journal va faire chambrée et cause commune. Ces feuilles associées, vivifiées et corroborées des facultés de leurs communs coopérateurs, ne peuvent manquer de réussir, parce que ce sont réellement des gens de mérite que ces coopérateurs ; mais il faut qu'ils évitent le travail en sous-œuvre, que le Modérateur n'ait point de petites colères, et que la Chronique ou son auteur se persuade que le haut de la rue Saint-Jacques ne pense point comme le Palais-Royal.

*Les Déjeuners, ou la Vérité à bon marché.* A bon marché !..... Point du tout, puisqu'on invite les gens et qu'on les renvoie à jeun. Si je voulais jouer sur les mots, ce qui ne m'arrive jamais, je dirais que les gens qui usent de ces déjeuners ne sont pas de ceux qui graissent le couteau, car rien de plus maigre que ces chétifs déjeuners ; mais ils se vendront : ils sont aristocrates.

*Nota.* A l'instar de M. Galand, qui commençait tous ses contes par *Ma sœur, si vous ne dormez point,* etc., l'auteur des Déjeuners commence les siens par *Mon bon peuple,* etc.

La même cuisine a encore fourni de mauvais dîners, où les convives se battent en vain les flancs pour se faire rire, pour être plaisants ; mais ils ne sont que de plats rieurs. Vers la fin du repas, celui qui a rédigé ces dîners demande grâce, avec raison,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour les insipides balivernes de ses compagnons de table, qui n'ont bavardé que comme des buveurs d'eau. Du champagne, morbleu ! du champagne, et l'on est patriote ! L'auteur, qui est comme Blaise, nous menace de ses quatre repas. Puisque les idées cuisinières montent sa Minerve, je veux lui fournir un titre : qu'il fasse *l'Indigestion politique ;* cela viendra bien après ses repas.

*Débats de l'Assemblée nationale.* C'est bien effectivement ce qui s'est débattu dans l'Assemblée ; mais le journaliste rapporte les disputes comme un homme qui les a vues de loin. Il ne nous peint point le regard étincelant des contendants ; cette tension nerveuse de celui qui prépare son coup ; la souplesse adroite de celui qui l'évite pour en porter un plus terrible peut-être. Je n'entends point le cliquetis des armes ; je n'entends point les huées qui honnissent le champion qui s'est mal défendu, ni les applaudissements qui portent aux nues celui qui sort victorieux de l'arène. Ah ! je le vois, les *Ils dirent,* les *Ils répondirent,* ne parlent point à l'âme.

*Diogène dans le tonneau.* Gai, mais peu connu ; son rire est quelquefois *sardonique.*

*Les Fastes de la Liberté.* Ce journal aura autant de succès que les fastes de la Grande-Bretagne : même style, même manière. J'aime mieux cependant m'endormir en lisant les Fastes de la Liberté que ceux de la Grande-Bretagne, parce que je rêve cocarde, district, municipalité, département, liberté de la presse, etc., etc., etc. Ce qu'il y a de singulier, c'est que je dois à l'avant-dernier numéro de ce journal d'avoir rêvé que j'étais *maire ;* je me réveillai même en disant : *Marat, je te pardonne.*

*Gazette de Paris.* Le nom du rédacteur de ce journal est inscrit dans l'*Almanach des Grands Hommes,* ouvrage dans lequel se trouve colligée et inscrite, par une anticipation qui tient de la prophétie, la majeure partie de nos modernes Montesquieux.

*Nota.* Il ne faut pas confondre cette Gazette de Paris avec celle de France, parce que toutes les deux elles s'appellent *gazettes,* et que toutes les *deux* elles sont intéressantes ; mais l'une, la Gazette de France, intéresse avec privilége et in-quarto, et l'autre sans



EFERUS - Recherches & Classification numériques

privilége et in-octavo. Voyez ce qu'on dit plus haut de la première. Il n'y aura bientôt plus rien à dire de la dernière.

*Gazette nationale,* etc. Voyez *Moniteur.*

*Gazette nationale et étrangère.* Ainsi que le *Journal des Savants,* elle n'imprime plus.... Cette dénomination de *gazette* est-elle donc réprouvée? Car la Gazette nationale était faite pour réussir. La partie politique était d'un écrivain connu avantageusement par plusieurs ouvrages de poids; sa *Théorie de l'Education* a balancé l'*Emile,* surtout par la fraîcheur des gravures et une dimension de dortoir qui est de main de maître. La partie littéraire était due à la plume qui a tracé cette fameuse lettre d'un capucin qui a eu un *rude* succès dans son temps. L'auteur, en outre, a fait des *Esprits.*

*Gazette universelle ou de tous les jours...* Elle va malgré son titre, et malgré son titre elle intéresse.

*Journal universel ou Révolutions des Royaumes.* Proclamé. L'article *variétés* est à la portée des *proclamateurs.* Le rédacteur, qui est *citoyen soldat,* ce qui est sûrement la même chose que *soldat citoyen,* possède à un degré peu commun l'art difficile de *libeller* le sommaire de son journal, ce qui épargne aux proclamateurs un travail d'esprit souvent pénible.

*Journal général de la Cour et de la Ville.* A l'usage des faubourgs. Les agents de change de la rue du Hurepoix (1) se chargent le moins possible de ce papier. Le rédacteur coopérait ci-devant à une autre œuvre politique, qui était colportée avec autant de succès que les vaudevilles de M. Duchemin. Une rivalité

(1) *Bourse rue du Hurepoix.* Depuis le nouveau régime, place où s'assemblent, à sept heures du matin, jours fériés ou non fériés, les agents des journalistes, pour y négocier les *papiers publics.* Cette négociation n'est point faite avec astuce comme dans la rue Vivienne (à la Bourse où, dans l'ancien régime, on vendait les *effets royaux*). Le cours des effets de la rue du Hurepoix ne varie jamais, et est toujours le même pour tous. Le fameux *Ami du Peuple,* que tout le monde veut encore avoir, *quelquefois* ne vaut pas plus que *la Séance,* dont personne ne se soucie. La négociation consiste dans l'assortiment. A l'heure de la Bourse, vous entendez l'air retentir de : *Qui veut de la* SÉANCE? *Qui veut du* COURRIER VÉRIDIQUE? *Qui est-ce qui a de l'*OBSERVATEUR? etc. Lorsque ces papiers parlent de M. de Mirabeau ou de M. l'abbé Maury, ils ont un débit *affreux.* On se les arrache quand ils parlent d'un complot ou de brigands. Industrie! industrie! la liberté est ta mère. (Même Dictionnaire.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de talents a mis de la zizanie entre M. G... et lui, et cette querelle nous a valu un journal de plus. Il n'y a pas un amateur de la belle littérature qui ne souhaite que MM. B... et G... se réconcilient : nous aurions un journal de moins.

*Journal de Versailles et de Paris.* On le trouve au bureau des voitures de la cour.

*Journal des Réclamations.* Aboyeur anti-patriotique. Il se vend dans le Marais.

*Journal des Découvertes utiles.* Il arrive souvent un peu tard. C'est, dans la littérature, ce qu'on appelle un ouvrage de fabrique. Ces sortes de livres se vendent, ou plutôt se vendaient. La saison reviendra. Elle est même encore dans son beau pour les *collections politiques.*

*Journal des Constitutions.* Ecrit en *gallois*, par l'auteur des *Imprudences de la Jeunesse*, que *Buisson* croit avoir en français. Ce journal est extrait d'un excellent livre anglais, qui, lui-même, est l'extrait d'un autre extrait.

*Journal des Etablissements politiques.* Utile jusqu'à présent à l'auteur et au public. Il restera.

*Journal général de la Police et des Tribunaux.* On y trouve d'excellents morceaux d'astronomie, et un article de *météorologie* de M. de la Lande. Je croyais que cet illustre savant, pour nous donner une idée de l'universalité de ses talents, s'en serait tenu à ses neuf gros volumes de *Voyages en Italie*, où sont inscrits avec exactitude les noms de toutes les auberges, et qu'il n'aurait point mis la main à la gazette dont il est question ici. D'après cette idée, je présume encore que c'est le rédacteur qui emprunte le nom de cet homme célèbre, comme il a emprunté celui d'un jeune académicien basque, qui, dans cette gazette, dite *de la Police et des Tribunaux,* donne des détails très-intéressants sur l'anneau de Saturne. *Le public,* assure-t-il, *verra avec plaisir* que l'espace vide compris entre l'anneau et le globe de la planète est 1,169,069,000 lieues carrées.

*Journal d'Etat et du Citoyen.* On n'en est encore qu'au prospectus de ce journal, malgré les prolixes numéros qu'en a publiés l'auteur, qui est déjà connue par des ouvrages de poids ; elle

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'empresse d'effacer ou d'égaler la réputation de la ci-devant fameuse madame Dacier, de soporifique mémoire.

*Journal national,* par M. Sabatier, etc. Aussi national que véridique, aussi véridique qu'impartial. Il n'y a que cette dernière propriété qui lui soit commune avec les *Trois Siècles,* que l'auteur a faits avec adjoint, comme il fait encore son journal. Sa plume, qui est, dans ses mains, ce qu'en Sicile est le stylet dans les mains d'un *bandito,* travaille pour la clique aristocrate, et a des acheteurs, surtout depuis que les aristocrates, au lieu d'accaparer le blé, se sont emparés du numéraire. Ceux qui traitent directement et habituellement avec le Sabotier sont de cette famille nombreuse dont j'ai déjà parlé dans un des premiers articles de ce Dictionnaire.

*Nota.* L'auteur du Journal national ne vit point au milieu de la nation; on assure qu'il est en terre étrangère, et fait bien. L'abbé Roi et lui, quels pendus cela aurait fait !

M. Desmoulins observe que le Sabotier est le seul *scribler* qui continue de braire contre l'Assemblée nationale. Il n'y aurait qu'un moyen de le faire taire : je viens de l'indiquer.

*Lettres à M. le comte de B***,* attribuées à M. de Luchet, pour faire pièce à M. Duplain de Sainte-Albine ; elles se font lire.

*Mémorial des Etats généraux.* Le titre est gothique. Ce journal est une *petite* feuille faite par un homme d'esprit, qui le réserve pour les intérêts de ses commettants.

*Mémorial politique et littéraire.* Il n'est pas plus l'un qu'il n'est l'autre, et ne sera bientôt plus ni l'un ni l'autre. C'est un feuilleton qui n'est point manufacturé.

*Le Modérateur.* Il remplit son titre; il est écrit dans le calme des passions, et le philosophe qui le rédige a plus que du sang-froid. S'il se réunit à la *Chronique de Paris,* ainsi que je l'ai dit et qu'on me l'a assuré, ce journal ne perdra rien de ce sang-froid. Le style ne sera pas absolument disparate, parce que l'auteur du Modérateur est un romancier, et que celui de la Chronique a envie de le devenir. Il y réussira s'il change de quartier et d'état. Voyez *Chronique de Paris.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Le Moniteur.* Journal *Patagon.* Il est *plein* et *rempli,* en prenant le premier mot au figuré et le second au propre.

Feuilletons pygmées, *semi-in-8*, comme ce journal vous couvre tous avec son *in-folio* formidable ! Comme il vous tue par son *plein,* quoiqu'il vous alimente par son *rempli !* Vous ne serez plus quand il sera lui réellement, et s'il est une feuille qui survive à la *foliomanie,* ce sera le *Moniteur.* Les rédacteurs ont du talent et connaissent leur besogne. L'entrepreneur qui les emploie ne les tracasse point ; il a même le bon esprit de ne mettre rien du sien dans *folio-carton*, quoiqu'il soit homme de lettres.

*Les Nouvellistes du Palais-Royal,* par un garçon gaufrier et à l'usage de son maître.

*L'Observateur.* Je ne voudrais point qu'il fût proclamé, et cependant c'est le meilleur effet que les agents de change de la rue du Hurepoix négocient. Un aristocrate qui a mis la plume à la main, et n'y met jamais que la plume, a essayé en vain de rendre à l'Observateur une portion du ridicule que cet ami du peuple a versé et verse encore à pleines mains sur la meute aristocratique.

*Le fidèle Observateur.* Titre parasite qui n'a réussi que dans les faubourgs ; les colporteurs ne se chargent de ce nouveau journal qu'à défaut de l'autre et pour faire pièce à leurs camarades. L'*imprimeur national* qui fait gémir la presse pour ce feuilleton est donc bien affamé de maculatures !

*Le Patriote français.* Rédigé par un patriote estimé qui joint à l'exactitude les grâces du style.

*Le Patriote incorruptible.* La différence de celui-ci au précédent est que le Patriote français se vend à la douzaine, et le Patriote incorruptible *à la rame.*

*Le Point du Jour.* Il irait, si l'aurore de ce beau jour n'arrivait pas un peu tard, si l'auteur donnait un peu plus de levain à sa pâte ; mais cet ouvrage n'est que secondaire : une besogne plus sérieuse appelle ailleurs M. B.... de V....

*Les Révolutions de Paris* dites *Prud'homme.* C'est le livre rouge où sont consignées toutes les manœuvres aristocratiques des différentes castes aristocrates nées avant ou après l'*ère* de la Révolution. Cet ouvrage a un débit étonnant, et le mérite, même depuis le fameux schisme.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Les Révolutions de Paris* dites *Tournon*. Dans l'ancien régime, M. Tournon eût réveillé le procès de M. Luneau de Bois-Germain, que les libraires voulaient ruiner, mais à qui il a fait subir la peine du talion par son *Cours d'Histoire universelle*. Dans le nouveau régime, M. Tournon s'est fait justice lui-même, et nous avons eu deux Révolutions de Paris, qui n'ont de commun que le costume, car la *manufacture-Tournon* ne procède pas comme la *manufacture-Prud'homme;* cette dernière a conservé la priorité et la majorité.

*Les Révolutions de France et de Brabant*. Ce journal prendra. M. Camille Desmoulins est un charmant démocrate, qui, il est vrai, *appelle un chat un chat et Favras un vil traître;* mais il a du ton, il a du feu; il ne dit point de grosses injures; surtout quand il se sera défait de ce mot trivial de *calotin,* qu'il supprimera sans doute, s'il se rappelle l'expression de M. l'abbé de Montesquiou, qu'il cite en l'admirant, page 439 de son n° 28.

Il y a dans ce journal des plaisanteries vraiment originales, et j'ai fait vœu d'être un des fidèles abonnés de M. Camille Desmoulins à la lecture de ce vers :

*La lanterne est en croupe et galope avec lui.*

C'est lorsqu'il peint M. Mounier fuyant en jockey la terrible lanterne, qui suit ce député jusqu'en Dauphiné. Nouvel Oreste, l'infortuné Mounier croit voir à chaque poste l'implacable falot prêt à le saisir.

*Le Rôdeur*. Il imite le *Rambler* comme les Délassements-Comiques les Comédiens français.

*Les Sottises de la Semaine*. On a mis du luxe typographique dans cette feuille; elle est la seule qui paraisse avec le portrait de l'auteur. Cependant, c'est une rapsodie aristocrate, qui serait dangereuse si elle pouvait soutenir la lecture. La plus grande sottise que puisse faire l'auteur rapsode de ce feuilleton est de la continuer.

*Le Solitaire des Tuileries*. Bon pour ce jardin quand il y avait des ifs.

*Le Spectateur national*. Un pamphlet aristocrate a dit que ce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'était pas celui d'Addison; et je dis, moi, qu'il est des numéros de ce journal qu'Addison serait bien aise d'avoir faits.

*La Veillée villageoise, à l'usage des laitières, dédiée à celle des municipalités de Ris qui restera en exercice.* L'auteur, qu'on m'a dit être un *agriculteur* de nos faubourgs, a des vues et des principes; il est toujours à la portée de ses lecteurs.

*Le Vengeur.* Ce n'est pas celui-là qu'invoque Didon; le redresseur de torts qui prend ce titre n'attaque que des moulins à vent, et les attaque en homme qui en a peur. Quand on se *proclame* le vengeur des opprimés, il faut avoir du nerf pour les défendre, et celui dont il est question ici n'est qu'une caillette qui crie au secours.

*Le Véridique.* Passable dans deux ou trois numéros, *inlisible* dans les autres.

*L'Union.* Ce journal égale le *Moniteur* en format, dont on ne connaît l'inconvénient qu'au toucher et qui disparaît quand on les a lus. L'Union, comme le Moniteur, prendra de la consistance, et deviendra un papier qu'on recherchera bientôt avec empressement; mais il faut que l'Union donne des nouvelles de plus fraîche date.

L'observation provoquée par le format de l'*Union* nous amène à dire quelques mots de la condition de cette multitude de journaux.

A l'exception du *Moniteur,* qui a toujours été in-folio, de l'*Union,* qui en avait adopté le format, et d'un petit nombre, tels que la *Gazette de France,* la *Chronique de Paris,* le *Journal de Paris,* le *Patriote* de Brissot, etc., qui étaient in-4° plus ou moins grand, plein ou à deux colonnes, tous les autres se publièrent in-8°, ou même in-12. La plupart ne paraissaient qu'une ou deux fois par semaine, et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

formaient de petites brochures qui variaient de deux à quatre ou cinq feuilles. Un petit nombre paraissaient tous les jours; ceux-là ne donnaient généralement que huit pages, rarement douze.

Le prix d'abonnement était de 9 à 12 livres par trimestre, ce qui paraîtra assez cher, si on compare ces journaux à ceux d'aujourd'hui, et si l'on considère qu'ils n'étaient assujettis à aucune espèce d'impôt.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# RÉSISTANCE



EFERUS - Recherches & Classification numériques

## III

## RÉSISTANCE OPPOSÉE A LA PRESSE

*Résistance que rencontre le développement, ou plutôt le débordement de la presse. Ses démêlés avec le pouvoir exécutif, avec l'Assemblée nationale, avec les clubs et les sociétés patriotiques, avec les particuliers. — Curieux procès.*

Il ne faudrait pas croire que ce mouvement prodigieux se soit opéré sans rencontrer d'obstacle. On était officiellement, il est vrai, sous le règne de la liberté, on faisait sonner bien haut ce beau mot dont la France était esclave; mais, ainsi que le dit, et avec trop de raison malheureusement, M. de Monseignat, la liberté révolutionnaire ressemble à la vraie liberté comme les assignats ressemblent à l'argent: Le mot était partout; la chose n'avait jamais été plus ouvertement foulée aux pieds. Le droit du plus fort, voilà la règle, voilà la loi : *Væ victis!*

En considérant les sanglants débats qui signalèrent ce laborieux enfantement de la liberté, dont les bienfaits devaient être achetés par tant de dou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

leurs, on se rappelle involontairement cette parole de Lamennais : « Nul ne veut obéir, et tous veulent commander ou que leur parti domine; c'est-à-dire que la tyrannie est au fond de toutes les âmes. Demandez au républicain son secret : son secret (j'en excepte le petit nombre) est le pouvoir, le triomphe de son opinion et de son intérêt. Il se dit : Quand je serai roi! C'est là sa république. » Pour quelques hommes de bonne foi, combien de ces factieux dont parle Tacite, « qui se servent de la liberté pour renverser le pouvoir, et la foulent aux pieds dès qu'ils sont les maîtres! » Combien de ces gens qui faisaient, dès 1789, pousser ce cri d'alarme à Loustalot et à Camille Desmoulins :

Nous avons passé rapidement de l'esclavage à la liberté, s'écriait l'éloquent et courageux écrivain des *Révolutions de Paris;* nous marchons plus rapidement encore de la liberté à l'esclavage. On endort le peuple au bruit des louanges qu'on lui prodigue sur ses exploits; on l'amuse par des fêtes, des processions et des épaulettes.

On a prononcé dans ce mois (août 1789), à Paris, plus de deux mille compliments, dans lesquels on nous élève bien au-dessus de la Grèce et de Rome.

Les anciens salariés de l'aristocratie se sont couverts du masque de la popularité pour établir une aristocratie nouvelle sur les débris de l'ancienne. Inactifs tant que la patrie a été en danger et que la Révolution s'est opérée, ils veulent tout faire depuis qu'il y a des places à remplir, et que l'autorité semble devoir appartenir à celui qui aura, non pas le courage, mais l'adresse de s'en emparer.

Le premier soin de ceux qui aspireront à nous asservir sera

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de restreindre la liberté de la presse, ou même de l'étouffer ; et c'est malheureusement au sein de l'Assemblée qu'est né le principe adultérin que *nul ne peut être inquiété dans ses opinions, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi*... On ne pourra bientôt plus parler sans que l'homme en place ne dise qu'on trouble l'*ordre* public.

O mes chers concitoyens ! s'écriait à son tour C. Desmoulins, je gémis quand je vois autour de moi cette multitude de gens qui de l'auguste et sainte liberté font une affaire et spéculent sur la Constitution !...

A la ville, on sait quel conflit il y a eu entre les électeurs et les représentants de la Commune, chacun se disputant et tirant à soi la chaise curule. Dans les districts, tout le monde use ses poumons et son temps pour parvenir à être président, vice-président, secrétaire, vice-secrétaire. Ce ne sont que comités de subsistances, comités de finances, comités de polices, comités civils, comités militaires. Hors des districts on se tue pour des épaulettes ; on ne rencontre dans les rues que dragonnes et graines d'épinards.

Que voulez-vous ? chacun cherche à paraître.

Il n'est pas jusqu'au fusilier qui ne soit bien aise de me faire sentir qu'il a du pouvoir. Quand je rentre à onze heures du soir, on me crie : *Qui vive ?* — Monsieur, dis-je à la sentinelle, laissez passer un patriote picard. Mais il me demande si je suis Français, en appuyant la pointe de la baïonnette. Malheur aux muets ! *Prenez le pavé à gauche !* me crie une sentinelle ; plus loin, une autre crie : *Prenez le pavé à droite !* Et dans la rue Sainte-Marguerite, deux sentinelles criant : *Le pavé à droite ! — Le pavé à gauche !* j'ai été obligé, de par le district, de prendre le ruisseau.

Dans la presse, chaque opinion, chaque parti a ses feuilles, décidées à l'avance à ne trouver de vertu que dans les chefs qu'elles se sont donnés, et à ne voir dans les autres que des ennemis dont elles doi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vent poursuivre l'extermination. Ces journaux-là sont libres seulement, dont les chefs sont au pouvoir, qui servent la cause, flattent les passions des dominateurs du jour; tous les autres sont des empoisonneurs de l'opinion publique, dont il faut au plus vite débarrasser la société. Et le lendemain c'était le tour des triomphateurs de la veille. La presse devait ainsi se suicider de ses propres mains; comme l'a dit un journaliste contemporain, elle se dévora par ses propres excès. Car la loi avait, pour ainsi dire, déposé son glaive, et les journaux n'avaient même pas à la braver.

Le gouvernement aurait-il réussi, par des mesures fermes et prudentes, à contenir et à régler cette orageuse enfance de la presse périodique, et à en diriger vers un but salutaire la redoutable activité? On ne saurait l'affirmer, mais il n'y essaya même pas; tout se borna de sa part à quelques expéditions de la police contre les premiers journaux, après quoi il sembla s'en remettre à l'Assemblée, qui s'était arrogé tous les pouvoirs, du soin d'arrêter ce débordement. L'Assemblée, elle, semblait avoir pris pour règle de conduite de laisser faire et de laisser passer, et ce que le gouvernement, mis en tutelle, subissait par faiblesse, elle le tolérait par système. Il lui fallut pourtant bien, bon gré mal gré, s'occuper plus d'une fois des abus commis par la voie de la presse; mais rien de plus indécis, de plus con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tradictoire que ses nombreuses délibérations sur ce sujet; nulle suite, nulle consistance, nulle énergie continue. Aujourd'hui, c'est l'indulgence qui l'emporte; le lendemain la prudence humaine prend le dessus, et l'on décrète des mesures de rigueur qu'on révoquera quelques jours après, ou qui ne seront pas exécutées. Et cependant le torrent se joue de ces vains obstacles, qu'il franchira ou renversera, jusqu'à ce qu'enfin un bras de fer parvienne à le dompter, et l'enferme dans des digues étroites que de longtemps il ne pourra rompre.

Nous reviendrons sur ce côté de notre sujet dans un chapitre spécial, où nous résumerons cette longue lutte de l'autorité et de la liberté, lutte qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours à travers des phases diverses, et dont il serait encore difficile de prévoir le terme, si tant est qu'elle doive jamais avoir un terme.

Cependant, je grouperai ici quelques faits propres à faire connaître l'attitude des nouveaux pouvoirs, l'attitude du public lui-même, vis-à-vis de la presse, et à caractériser la lutte qu'elle eut à soutenir, un peu contre tout le monde, de 1789 au 18 fructidor, lutte marquée par des incidents d'un assez vif intérêt, et qui me semble renfermer de très-utiles enseignements.

Presque toujours, quand nos grandes assemblées

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'occupèrent des journaux, ce fut sur la dénonciation de quelqu'un de leurs membres dont le patriotisme s'alarmait des excès de la presse, ou qui voulait venger une injure, collective ou personnelle. On pense bien, en effet, que les journaux n'épargnaient guère les assemblées ni leurs membres. Aussi n'y avait-il pas de jour où la tribune ne retentît de plaintes, de dénonciations, de motions contre les journaux incendiaires. Et les journaux incendiaires, c'étaient, suivant le côté d'où partait l'accusation, les défenseurs du peuple aussi bien que ceux du trône.

Dans la séance du 3 mai 1792, Beugnot dénonce l'*Ami du Peuple* comme provoquant l'armée à l'assassinat de ses généraux. « Ce sont, dit-il, les feuilles de Marat, de Carra, qui ont provoqué tous les désordres. Si l'on veut connaître quels sont les plus mortels ennemis de la patrie, les voilà, ce sont ces prétendus amis du peuple qui prêchent des maximes, qui distribuent des écrits tout dégouttants de sang. » Girardin contre-dénonce, si l'on peut ainsi dire, l'*Ami du Roi*, comme provoquant formellement les troupes à la désobéissance, et comme tendant à l'avilissement des autorités constituées par un système réellement lié, quoique opposé en apparence, à celui de l'*Ami du Peuple* : « Si l'on gémit de voir se vendre et distribuer des papiers qui prêchent l'assassinat, on est bien plus affligé d'en voir d'autres qui se réjouissent des malheurs pu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

blics, et de penser qu'il est des citoyens qui se délectent à cette lecture... »

L'Assemblée, tenant la balance égale, décrétait d'accusation l'*Ami du Roi* et l'*Ami du Peuple*. Le lendemain Marat répondait en invitant le peuple à *porter le fer et la flamme sur la majorité gangrenée des députés de la nation*.

Mais la plupart du temps l'Assemblée passait à l'ordre du jour sur ces motions ou dénonciations, ou bien elle renvoyait l'affaire au ministère ou au Châtelet, qui restaient également inactifs, à moins de circonstances exceptionnelles. Ainsi, à la suite de la journée du 17 juillet 1791, il y eut comme une petite terreur. On lit alors dans le *Moniteur*, sous la rubrique FRANCE :

*Paris, 22 juillet.* — On a arrêté hier M. Verrières, membre du club des Cordeliers, défenseur de M. Santerre dans sa cause contre M. Lafayette. On dit que M. Verrières est l'auteur du journal intitulé l'*Ami du Peuple, par Marat* (1). On a saisi ses presses et ses papiers. Mademoiselle Colombe, directrice de l'imprimerie, a été aussi conduite en prison.

On est allé pour saisir M Fréron, auteur de l'*Orateur du Peuple;* mais on ne l'a pas trouvé chez lui.

M. Suleau, auteur de plusieurs productions aristocratiques, est aussi arrêté.

MM. Legendre, Danton et Camille Desmoulins ont quitté Paris ; on assure qu'il y avait ordre de les constituer prisonniers.

On a arrêté l'auteur d'un ouvrage intitulé le *Père Duchesne*. Il

(1) Marat, dans le premier numéro de son journal qui suivit cette razzia, proteste contre toute participation de Verrières à la rédaction de l'*Ami du Peuple* : « M. Verrières, dit-il, est auteur de l'*Ami de la Loi*. Son style n'est pas le mien. Il est excellent patriote ; mais il n'est pas moi. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ne faut pas confondre cette feuille avec celle portant le même titre, et qui se publie par lettres rédigées dans des sentiments de paix et de patriotisme qui font honneur au cœur de l'auteur, excellent citoyen et jouissant de l'estime de tous les vrais patriotes (1).

En vertu d'un ordre des comités des recherches et des rapports, la garde nationale est allée pour se saisir de M. l'abbé Royou ; mais on ne l'a pas trouvé chez lui. On a mis le scellé sur une partie de ses papiers, et on s'est emparé de l'autre.

L'*Ami du Roi,* le *Journal de la Cour et de la Ville,* etc., et la *Gazette de Paris,* n'ont pas paru aujourd'hui.

L'Assemblée avait rendu, le 18, un décret qui déclarait séditieux et perturbateurs toutes personnes qui auraient provoqué au meurtre, à l'incendie, au pillage, ou conseillé formellement la désobéissance à la loi, soit par des placards, soit par des écrits publics et colportés, soit par des discours tenus dans les lieux ou assemblées publics, et enjoignait aux officiers publics de les faire arrêter, et de les remettre aux tribunaux, pour être punies suivant la loi. Il y eut alors une réaction de quelques jours en faveur de l'ordre; les deux opinions extrêmes furent également frappées. Mais l'Assemblée, comme fatiguée par ces actes d'énergie inaccoutumée, retomba bientôt dans ses incertitudes et son inaction, la presse dans sa licence et dans ses excès.

(1) « Le Père Duchesne et sa femme, disent les *Révolutions de Paris,* ont été rendus à leur ménage, sous la condition d'être à l'avenir plus circonspects. On connaît la valeur de cette injonction, dont on faisait usage avec succès au temps passé, tout prêt à revenir. » Le journal de Prudhomme s'élève d'ailleurs avec une grande force contre ces violences, dans un morceau que nous espérons pouvoir citer. — Nous verrons à l'article consacré aux *Pères Duchesne* quel était celui auquel le *Moniteur* décerne avec tant de complaisance un brevet de patriotisme.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il faut dire aussi que la situation des dépositaires de l'autorité était des plus difficiles. A la suite des journées d'octobre, la Commune dénonce au Châtelet la feuille incendiaire de Marat, afin que le procureur du roi ait à s'opposer *aux excès aussi dangereux qu'inquiétants de la presse*. Le Châtelet fait saisir les presses de l'*Ami du Peuple*, et lance contre Marat un décret de prise de corps ; mais les Cordeliers prennent les armes pour le défendre, l'enlèvent de chez lui et le conduisent en lieu de sûreté. Et cette affaire, sur laquelle nous reviendrons, faillit amener la guerre civile dans Paris.

Un autre jour, en février 1793, c'est la Convention qui se soulève à la lecture de quelques articles de Marat, et l'*Ami du Peuple* est décrété d'accusation ; mais le jury du tribunal révolutionnaire est composé de ses fidèles Jacobins, et Marat, acquitté, est ramené triomphalement par le peuple au sein de la Convention.

Trois mois après, la Convention s'attaque au *Père Duchesne*, et elle se heurte à la Commune, qui se dresse devant elle pour lui arracher son substitut. Arrêtons-nous un instant sur ce duel, dont la liberté de la presse fut le prétexte, entre les deux pouvoirs rivaux.

Un des premiers actes de la Commission des Douze, chargée, comme on sait, de la recherche des complots contre l'ordre et la liberté publique,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avait été d'ordonner l'arrestation d'Hébert, que sa position à la Commune et sa popularité comme journaliste semblaient rendre inviolable (21 mai 1793). C'était un coup hardi; l'effet en fut prodigieux. La Commune se constitue en permanence; elle arrête qu'elle dénoncera à la Convention l'atteinte portée aux droits de l'homme et à la liberté de la presse, que les quarante-huit sections seront prévenues de l'arrestation du citoyen Hébert, qui a été arraché à ses fonctions de magistrat du peuple, et qu'une expédition de son adresse à la Convention leur sera portée par des cavaliers.

De son côté, le club des Cordeliers, « société des amis des droits de l'homme et du citoyen, séant au Musée, rue de Thionville », prenait l'arrêté suivant :

La Société, instruite qu'au mépris de la déclaration des droits éternels et impérissables qui consacrent la liberté la plus illimitée des opinions, deux de ses membres, les citoyens Hébert et Varlet, apôtres de la liberté, ont été arrêtés la nuit dernière pour avoir émis librement leurs opinions dans leurs discours et dans leurs écrits :

Déclare qu'elle regarde comme des actes de tyrannie les attentats commis contre les citoyens Varlet et Hébert;

Déclare qu'elle regarde comme un outrage sanglant fait à elle-même et à tous les patriotes de la République et de l'univers cette conduite illégale et liberticide;

Arrête que des commissaires pris dans son sein porteront à l'instant à la Commune, aux quarante-huit sections et aux sociétés populaires de Paris, cet arrêté, avec invitation pressante de prendre dans leur sagesse les moyens les plus vigoureux de résistance à l'oppression.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les sections, répondant à ce double appel, déclarent qu'elles prennent Hébert sous leur sauvegarde, et envoient des députés à la Convention pour réclamer sa mise en liberté.

Il n'est pas enfin jusqu'à des citoyennes qui font des proclamations dans les rues, et invitent les citoyens à se porter à l'Abbaye. C'est dans cette prison qu'Hébert avait été enfermé. A la première nouvelle de son arrestation, Chaumette était allé pour le voir; mais il n'avait pu lui parler, parce qu'il reposait. « C'est une preuve, ajoutait-il en rendant compte de sa démarche au conseil, qu'Hébert est innocent, car le crime ne sommeille pas. » Il y retourne un peu plus tard, et il peut cette fois embrasser son digne substitut. Hébert est tranquille, dit-il, et prie le Conseil de l'être sur son compte. Mais, comme on attaque la liberté de la presse en attaquant Hébert en sa qualité de journaliste, Chaumette demande que la chambre où est enfermé le martyr de la vérité soit appelée *chambre de la liberté de la presse,* comme il y avait à la Bastille la *tour de la liberté.*

Cédant à cette formidable pression, la Convention finit par décréter non-seulement la mise en liberté d'Hébert, mais encore la cassation de la Commission des Douze. Le 28, le Père Duchesne rentrait triomphalement à la Commune, au milieu des applaudissements de ses collègues et de tous les ci-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

toyens présents, qui l'embrassaient et le serraient dans leurs bras, et Chaumette demandait que la Commission des Douze fût traduite au tribunal révolutionnaire.

En présence de pareils faits, les hésitations des pouvoirs s'expliquent aisément, dans un temps d'ailleurs où tous les pouvoirs étaient confondus et sans force. — « JE N'OSE PAS ! » répondait, avec un sentiment de peine, le procureur du roi, à Malouet, qui était allé lui dénoncer un pamphlet de Marat. — « Eh bien ! lui répliquait avec indignation l'intrépide député qui fit aux écarts de la presse une si constante et si courageuse opposition, jetez donc un crêpe sur l'autel de la justice, pour que tous les citoyens apprennent qu'il n'y a plus de lois ! »

Et puis, si les excès de la presse étaient tels qu'ils dussent alarmer ses meilleurs amis, on comprend que les plus tièdes hésitassent dès qu'il s'agissait de porter atteinte à cette liberté que l'on considérait comme le fondement et la sauvegarde de toutes les autres. Aussi, n'était-ce jamais sans quelque impatience que nos premières assemblées écoutaient les accusations portées contre elle à la tribune, et toutes les fois qu'il fut question de lui donner des entraves, quelles qu'elles fussent, elle ne manqua pas de trouver d'éloquents défenseurs.

Dans un rapport, au nom du comité de l'imposi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion, sur le droit de timbre, Rœderer, répondant à certaines propositions dirigées contre les écrits périodiques, s'exprimait ainsi (8 janvier 1791) :

Votre comité ne vous propose pas encore d'établir des droits de timbre sur les journaux. On sait combien, dans les circonstances présentes, il importe de ne pas mettre d'entraves à la publication des nouvelles. D'ailleurs, les papiers-nouvelles rapportent au trésor par les droits qu'ils paient à la poste. La *Feuille villageoise*, dont on connaît toute l'utilité, paie à la poste, pour chaque journal, un droit égal à la moitié de la souscription (1).

Six mois après (16 août), cette question du droit de transport se présenta devant l'Assemblée constituante dans la discussion d'un décret relatif aux postes. L'article 17 de ce décret était ainsi conçu :

La taxe des journaux et autres feuilles périodiques sera la même pour tout le royaume, savoir : pour ceux qui paraissent tous les jours, de huit deniers pour chaque feuille d'impression, et pour les autres de douze deniers. La taxe sera de moitié pour les ouvrages qui ne seront que d'une demi-feuille, et les suppléments seront taxés en proportion.

Il s'éleva sur cet article un débat assez long :

M. Dauchy. Dans l'état actuel, quelques papiers ci-devant privilégiés, tels que le *Mercure de France,* la *Gazette de France*, paient cinq à six deniers de port par feuille d'impression. Les autres feuilles qui paraissent tous les jours paient huit deniers. Ces taxations sont purement arbitraires; il faudra que désormais elles soient fixées par une loi. Nous avons examiné si on pouvait ajouter à ce prix; mais nous avons reconnu que ce serait aller

(1) C'est seulement sous le Directoire, comme nous le verrons plus tard, par une loi du 9 vendémiaire an VI, que les journaux furent assujettis au timbre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contre le but de l'Assemblée, soit que l'on considère la question sous un rapport fiscal, soit qu'on la considère sous le rapport de l'utilité publique. Si on augmentait cette taxe, il n'est aucun papier public qui pût être vendu.

M. Biauzat. Je déclare que je crois qu'il est très-intéressant de favoriser la circulation des journaux. Mais je vois que le prix du port des journaux sera d'un vingt-quatrième du prix des lettres. Ce prix n'est sans doute pas suffisant pour les frais de la poste, et je ne crois pas que l'envoi des journaux doive être à la charge de la nation.

M. Larochefoucauld. Votre comité des contributions publiques a examiné cette question dans plusieurs conférences tenues avec le directoire des postes. Il est résulté de cet examen, non seulement que, par le taux qui est proposé, les frais de la poste seront recouvrés, mais qu'il y aura un peu d'excédant. Votre comité n'a pas cru qu'il fût convenable, ni même possible, d'établir une branche de revenu vraiment lucrative sur la circulation des feuilles publiques. Si vous examinez cet objet sous un point de vue fiscal, je vous dirai qu'en augmentant le tarif vous diminuez le produit, en rendant la circulation de plusieurs feuilles impossible; le plus léger surhaussement de taxe priverait de tout bénéfice les auteurs des productions les plus utiles, telles que les journaux d'agriculture, de physique, d'histoire naturelle, de médecine, etc., qui par leur nature ne sont pas susceptibles d'avoir un grand nombre de souscripteurs; et les journaux que l'on aurait peut-être en vue d'écarter sous le poids d'un impôt onéreux seraient précisément ceux que l'avide curiosité du public ferait résister à la surtaxe. Personne d'ailleurs ne révoquera en doute que, de tous les commerces, celui des idées soit le plus précieux, et je crois que vous devez le favoriser de toutes les manières. (On applaudit.)

La question revint en l'an V, alors que le Directoire cherchait à entraver la liberté de la presse par toutes sortes de moyens. On s'occupait d'un nou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

veau projet de tarif pour la poste aux lettres. Fabre de l'Aude avait proposé d'augmenter le prix du port des journaux.

Boissy d'Anglas objecte le danger d'anéantir la circulation de la pensée.

Réal dit que ce n'est pas la question, et qu'il s'agit uniquement de savoir si la taxe à payer ne doit pas être telle qu'elle couvre au moins les dépenses de transport : il propose de doubler la taxe actuelle.

Rouzet pense que, si le gouvernement avait regardé le transport des journaux comme onéreux à l'Etat, il n'aurait pas refusé de s'en dessaisir et de le confier à des entreprises particulières : il vote pour le maintien de la loi existante.

Bion convient que les frais ne sont pas couverts; mais il ajoute que c'est parce que le Directoire charge tous les jours la poste de mille trois cent huit livres pesant de journaux qui ne paient pas un sou.

Delahaye s'attache à prouver que, si l'amendement de Fabre est adopté, non-seulement la circulation des journaux est arrêtée, mais encore le coup le plus funeste est porté à l'esprit public.

Villetard dit que ces considérations peuvent être puissantes; mais que l'intérêt public fait un devoir, dans les circonstances présentes, de ne pas prodiguer les trésors de l'Etat : il appuie l'amendement.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Pelet de la Lozère ne peut voir dans des mesures telles que celle qu'on présente qu'un moyen indirect, mais sûr, d'enchaîner la liberté de la presse : « Ceux qui ont conçu depuis longtemps ce projet, dit-il, en connaissent-ils toutes les conséquences ? et peuvent-ils oublier que la France fut asservie le jour où la liberté d'écrire fut anéantie ? »

Thibault vote pour l'amendement de Réal, et déclare que nous ne sommes point assez riches pour être généreux.

Couchery annonce qu'il va proclamer une vérité dure, mais nécessaire : « C'est que, par ces propositions astucieuses contre les journaux, on cherche à rétablir une nouvelle tyrannie, et l'on veut l'amener par le silence de la terreur. On redoute l'indépendance des journaux : parce qu'on n'a pu acheter leur silence, on veut, par des impôts, arrêter cette explosion que, de toutes parts, ils provoquent contre les entreprises du pouvoir arbitraire. »

Bourdon traite ces craintes de chimériques : il appuie l'amendement de Réal, qui est adopté, ainsi qu'un autre de Gilbert-Desmolières, portant que les journaux ne pourront partir que sous bande, et qu'ils seront tous taxés, à l'exception du journal des *Défenseurs de la Patrie,* lorsqu'il sera envoyé aux armées seulement.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Parmi les entraves que l'on voulut mettre à la libre circulation de la pensée, nous devons mentionner l'obligation que l'on songea un instant à imposer aux auteurs d'ouvrages périodiques de les signer de leur nom. Camus fit adopter par le Conseil des Cinq-Cents, le 28 germinal an IV, une résolution dans ce sens, qui faisait de la signature une obligation, et rendait les imprimeurs responsables des ouvrages qui ne seraient pas signés; mais cette mesure fut rejetée le même jour par le Conseil des Anciens.

Ce ne fut pas, nous le verrons bientôt, la seule preuve que le Conseil des Anciens donna de sa modération et de ses dispositions libérales. La presse avait dans son sein un ardent défenseur, que je dois signaler à la reconnaissance des journalistes présents et futurs : c'était Decomberousse. Ce vertueux magistrat voulait moraliser la presse en lui appliquant l'antique institution des rosières. Il ne refusait pas d'avouer les torts de la plupart des journaux; mais il les attribuait en partie au peu d'encouragement qu'on leur avait donné. Il demandait donc que chaque année on proclamât, à la fête de la République, le nom du journaliste qui aurait le mieux servi la chose publique par ses feuilles.

Mais, en revanche, comme ils étaient houspillés

EFERUS - Recherches & Classification numériques

parfois au Conseil des Cinq-Cents, ces pauvres journalistes! Il ne faudrait pas croire, en effet, qu'ils eussent le monopole des violences de langage ; écoutez plutôt M. Talot (9 brum. an V) :

Je viens attaquer les vrais assassins de la patrie; je viens dénoncer une trentaine de gredins, de publicistes, qui s'emparent de l'opinion publique et déchirent chaque jour le gouvernement... Eh quoi! la République n'aura-t-elle été fondée que pour alimenter deux classes ennemies de ses lois, les agioteurs et les journalistes! Institués pour fonder et améliorer la morale publique, ils ne savent que calomnier, diviser et flétrir. Les clubs ont rendu des services dans le commencement de la Révolution; bientôt ils ont fini par se corrompre et devenir dangereux. Eh bien! chaque journaliste est un club ambulant, prêchant la révolte et la désobéissance aux lois. Il est impossible qu'un gouvernement subsiste et établisse l'ordre et l'harmonie au milieu d'éléments aussi destructeurs. Il faut une loi qui réprime enfin les délits de la presse, ou bien permettre à chacun de se servir de la même liberté *pour presser les omoplates de son calomniateur.*

Cette liberté d'un nouveau genre de presse, un des collègues de Talot, Bellegarde, en avait usé, sans en attendre la permission, quelques jours auparavant, contre le citoyen Langlois, rédacteur du *Censeur des Journaux,* qu'il n'avait pas craint de frapper dans l'un des corridors du Conseil. Pour ce fait, un arrêté des Cinq-Cents, pris en comité secret, le 13 vendémiaire an V, avait ordonné à l'agresseur de garder les arrêts pendant trois jours.

Le 18 pluviôse, Talot étant revenu à la charge, et demandant qu'une discussion sur les délits de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

presse s'ouvrît à l'instant, Darracq s'oppose à ce qu'on s'occupe de cette affaire; mais ce n'est pas précisément par tendresse pour la presse. Il rappelle qu'au commencement de la session, le Directoire demanda une loi contre les *catins* : une commission fut nommée; mais il n'y eut pas de rapport présenté, on n'en parla même pas : le ministre de la police et la Salpétrière ont suffi. Les journalistes sont semblables aux prostituées : comme elles, ils ont leurs trotteuses, leurs promeneuses, et, comme elles, ils distillent le venin : qu'on en agisse donc avec eux comme avec les catins.

Le 25 germinal, Delmas, apostrophant les rédacteurs de journaux dans leurs tribunes, les accusait d'avoir mille fois poignardé la République, et leur imputait tous les crimes de la Révolution.

A l'époque où nous prenons ces scènes, il y avait, on le sait, une réaction contre la presse, qui explique jusqu'à un certain point ces emportements. Ils n'étaient pourtant pas nouveaux. Ainsi, à la Convention, le 8 mars 1793, Duhem, demandant la parole pour une motion importante, s'exprimait ainsi :

Il faut faire taire ces insectes calomniateurs, qui sont les seuls, les véritables obstacles des progrès de la Révolution. Je demande que ces folliculaires, dont l'unique emploi est de corrompre l'esprit public, de calomnier la Convention nationale, de la représenter aux yeux de ses commettants comme indigne de sa mission;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il faut que ces hommes, qui s'attachent à calomnier les patriotes, que tous ces auteurs de journaux, que ces courriers qui vont jeter l'alarme dans tous les départements, que les rédacteurs de tous ces papiers incendiaires, ou plutôt somnifères, soient enfin soumis à la puissance nationale, et que ces reptiles impurs soient obligés, comme après la révolution du 10 août, de se cacher dans leur honte.

Je demande que la Convention chasse de son sein tous ces êtres immondes (*Un grand nombre de voix : Oui ! oui !*), et qu'on charge le comité de sûreté générale de les mettre à la raison ; je demande que les journalistes soient tous expulsés de cette salle.

— Laissons, laissons coasser dans la boue et la fange ces vils insectes, répond André. Mais il est une police particulière que la Convention a droit d'exercer dans son enceinte. Je crois que l'on peut, sans violer les principes, chasser des places qui leur sont accordées dans cette enceinte ceux des journalistes qui en abusent pour corrompre l'esprit public.

Je laisse à penser quelles tempêtes de pareilles diatribes devaient soulever dans la presse. Après avoir rapporté la violente sortie de Duhem, « jadis chaud patriote, et qui ne doit son entrée à la Convention qu'à ses motions d'une popularité excessive, les *Révolutions de Paris* s'écrient avec une juste indignation :

Et la Convention indignée ne s'est pas soulevée tout entière pour rappeler à l'ordre, avec censure et insertion au procès-verbal, celui de ses membres qui venait de la déshonorer en la supposant capable de mettre en question le principe sacré, seule base, seul boulevard de la République, le principe de la liberté de la presse ! Duhem, tu es un mauvais citoyen ou un lâche, choisis : un mauvais citoyen, en écartant des législateurs le seul frein capable de les retenir dans le devoir ; un lâche, si tu ne sais pas braver les stylets de la calomnie. Et tu as pu trouver

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des complices !... Thureau de l'Yonne (afin que son département n'en ignore) demande que le *Bulletin* soit le seul qui puisse circuler dans toute la République.

Faites mieux, représentants du peuple, videz aussi vos tribunes, fermez les portes de votre salle d'assemblée; tenez vos séances à huis clos, afin de dérober vos turpitudes à l'œil sévère du public. Et c'est à la veille de jeter les fondements d'une constitution libre que la Convention entend de sang-froid de tels blasphèmes contre la liberté de la presse; il a fallu que Fonfrède en prît sérieusement la défense. Sachez, législateurs, que sans elle, sans la liberté de la presse, vous ne seriez pas rassemblés en Convention; sans elle, la contre-révolution ne serait pas à faire. Rougissez du parallèle : en 1788, l'an dernier du despotisme, Louis XVI appelle lui-même, provoque les lumières de toute la nation sur l'assemblée des notables et celle des Etats généraux; en 1793, l'an Ier de la République, des représentants d'un peuple libre, choisis pour lui rédiger des lois, proposent de proscrire la surveillance des écrivains; il est besoin qu'une discussion s'établisse et s'engage avant de passer à l'ordre du jour sur une motion aussi monstrueuse !

—

On voit par la motion de Duhem que des loges étaient affectées, dans l'Assemblée nationale, aux journalistes, ou, du moins, à certains journalistes. Il paraîtrait, en effet, que dans l'origine ce fut une faveur accordée à quelques journaux bien pensants, c'est-à-dire pensant comme la majorité de l'Assemblée — car la liberté, en toute circonstance, procédait par exception. On en jugera par quelques incidents que j'ai relevés dans le *Moniteur*.

Dans la séance permanente du 10 août 1792, un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

député demande que les loges du *Logographe* et du *Journal des Débats* soient fermées : « Ces journalistes, dit-il tronquent les faits, dénaturent nos séances, et distillent avec l'art le plus perfide le poison de l'incivisme. »—Baudouin, entrepreneur de ces journaux, est entendu à la barre : il déclare que ni lui, ni ceux qui concourent aux opérations logographiques et typographiques de ces feuilles, ne partagent les intentions des rédacteurs. Il s'engage à changer ceux du *Logographe,* et à soustraire ce journal à toute influence étrangère. La fermeture de la loge du *Logographe* est néanmoins décrétée, sur l'insistance de Thuriot que ce sont des intrigants de la Cour, des capitalistes contre-révolutionnaires, qui sont les propriétaires de cette feuille, à la rédaction de laquelle président la perfidie et le crime. — Le 18, sur la réclamation des *notateurs* du *Logographe,* qui, collaborateurs passifs, en ont souvent blâmé la rédaction, et qui veulent entreprendre un autre ouvrage, plus fidèle et plus vrai, la loge leur est rendue. Là-dessus, Chabot veut qu'une commission examine s'il convient de décerner un local particulier à tel ou tel journal. Dans ce cas, il en demanderait un pour tous les journaux : car le *Logographe,* le *Moniteur* et autres, n'ont pas plus de droit à un local particulier que la *Gazette de Paris* et l'*Ami du Roi* (1).

(1) Quand Louis XVI, le 10 août 1792, se réfugia dans le sein de l'Assemblée

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La même scène se reproduit au Conseil des Cinq-Cents le 18 pluviôse an V : Dubois-Crancé dénonce comme royalistes le *Précurseur*, l'*Eclair*, le *Gardien de la Constitution*, les *Actes des Apôtres*, le *Messager du Soir*, et demande que les tribunes des journalistes soient évacuées par eux et rendues au public. — Dumolard combat la proposition, et contre-dénonce, comme incendiaires et anarchistes, le *Père Duchesne*, l'*Ami de la Patrie*, l'*Ami des Lois*, le *Journal des Hommes libres*, la *Sentinelle*. L'Assemblée passe à l'ordre du jour, mais après de longs débats.

C'étaient, en effet, pour certains députés et dans certaines circonstances, des témoins assez incommodes, que ces journalistes, épiant, contrôlant, stéréotypant en quelque sorte, pour en instruire l'univers, les moindres mots et les moindres gestes. Mais plus souvent encore l'amour-propre y trouvait son compte. Combien se pavanaient dans leur petite célébrité, qui, sans les journaux, seraient demeurés parfaitement inconnus ! Et puis, il est si doux de se voir imprimé tout vif, de voir ses petites motions et ses grands discours répercutés par ces mille échos, après tout assez complaisants ! Et même les plus brillants tournois, que serait-ce sans cette éclatante publicité des journaux !

législative, c'est dans la loge du *Logographe*, ou, selon d'autres, du *Logotachygraphe*, qu'il prit place avec sa famille.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

A ce sujet, la *Chronique de Paris* décoche ce trait à Barnave, qui s'était fait remarquer parmi les agresseurs de la presse :

« M. Barnave a décidément pris en grippe la philosophie et les journalistes; chaque jour il fait une vive sortie contre l'une et contre les autres. On ne peut lui reprocher de l'ingratitude envers la première : ce n'est pas à elle qu'il doit ses *idées réelles et non métaphysiques*, et l'on ne dira jamais que c'est un enfant devenu fort qui bat sa mère. Mais, pour les journalistes, eh! s'il veut faire son examen de conscience, il conviendra qu'il a bien quelques petits reproches à se faire : car, enfin, ne sont-ce pas les journalistes qui ont été les trompettes de sa gloire? Il n'aurait pas dû oublier ce qu'il doit à des hommes qui, chaque jour, ont pris la peine d'achever ses phrases et de compléter ses idées, de débarrasser sa diction des *relativement à ce qui concerne*, des *par rapport à ce que*, des parenthèses éternelles, des phrases à la Maimbourg, qui défigurent tant soit peu le style de ce célèbre orateur, et enfin qui lui ont rendu l'important service d'*écrire* ses discours autrement qu'il ne les *parle*.

» Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces boutades du jeune monsieur sont vivement applaudies. Les journalistes sont tentés de demander à l'Assemblée nationale si elle exige qu'ils ne parlent plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'elle ni de ses opérations, et que leur profond respect se renferme dans un profond silence (1). »

Les assemblées, d'ailleurs, comptaient parmi leurs membres un certain nombre de journalistes, qu'on ne pouvait évincer. On ne fut pourtant pas sans y songer. Un conventionnel, Lacroix, demanda, le 9 mars 1793, que tous les membres de la Convention qui faisaient des journaux fussent tenus d'opter entre la qualité de folliculaire et celle de représentant du peuple. « Je vois avec peine, dit-il, que des représentants du peuple, qui sont envoyés ici pour faire de bonnes lois, pour s'occuper des intérêts du peuple, s'amusent à faire des journaux, à gangrener l'esprit des départements. » La motion fut appuyée par Thuriot : « Les députés qui font des journaux volent, dit-il, l'indemnité qu'ils reçoivent de la nation ; un représentant de la nation doit tous ses instants à la République ; il faut rétablir la nation dans ses droits. » La Convention prit une ré-

(1) *Chronique de Paris*, 16 août 1791. — Le surlendemain la *Chronique* croit devoir expliquer cette expression : *phrase à la Maimbourg*, « que bien des personnes lui ont reprochée, et qui dans le fait ne peut être entendue que des gens de lettres. Comme M. Barnave pourrait en ignorer la signification, nous lui devons, ainsi qu'à nos lecteurs, de dire que Maimbourg était un jésuite historien dont les phrases, enchevêtrées de parenthèses qui enchâssent d'autres parenthèses qui en contiennent d'autres éternellement concentriques, tiennent une page et quelquefois deux pages de longueur, de sorte qu'il ne faut pas être asthmatique pour les lire. C'est ce que Madame de Sévigné appelait un *chien de style*, et ce dont Voltaire a pris la peine de se moquer ; et c'est aussi d'après ces autorités respectables que nous nous sommes permis d'en rire modérément, et en tout bien et tout honneur. »

Une autre fois, la *Chronique* donnait cette définition de Barnave à la tribune « C'est un orateur..... éloquent comme un adverbe, précis comme une parenthèse, et harmonieux comme une conjonction. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

solution dans ce sens; mais elle fut rapportée deux mois après, et les journaux restèrent décidément maîtres de la place.

Il y avait bien un expédient encore, et qui fut plus d'une fois mis sur le tapis dans les assemblées qui se succédèrent : c'était d'avoir un journal à soi, un journal officiel, qui aurait fait qu'on eût été moins dans la dépendance des autres ; mais on ne s'y arrêta point, et les motifs en sont faciles à comprendre.

Cette question fut posée devant les Etats généraux dès les premiers jours de leur réunion, sous l'impression des débats que souleva la suppression du journal de Mirabeau (1); mais il ne pouvait s'agir alors que d'assurer la publicité des travaux de l'Assemblée. On lit à ce sujet dans le *Moniteur* :

COMMUNES. — *Séance du mercredi 20 mai.*

Après plusieurs observations préliminaires proposées par divers membres, et dont aucune n'a été réduite en motion, M. La Borde de Méreville a mis sur le bureau celle qui suit :

Qu'il soit formé provisoirement un comité de rédaction, composé de certaines personnes qui seront choisies au scrutin ;

Que tout ce que l'Assemblée jugera à propos de faire paraître en son nom, manuscrit ou imprimé, soit renvoyé à ce comité pour y être rédigé et présenté, ensuite lu par lui à l'Assemblée avant d'être publié ;

Que ce comité avisera au moyen de faire imprimer et parvenir

(1) Voir plus loin l'article consacré à Mirabeau et au *Courrier de Provence*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sûrement dans les provinces ce que l'Assemblée jugera à propos de publier.

Cette motion est vivement combattue.

Plusieurs membres représentent qu'il ne faut pas décréter avant d'être constitué ce que l'on fera lorsqu'on sera constitué; qu'il est imprudent de discuter, avant que l'Assemblée soit en activité pleine et légale, des questions sur lesquelles il lui appartiendra et n'appartiendra qu'à elle de prononcer; que, quant à présent, elle n'a besoin que de notes à peu près semblables à ce qu'on appelle les notes du parlement d'Angleterre, et où les motions, leurs amendements, et le nombre des voix pour ou contre, sont simplement rapportés; qu'il ne peut pas être intéressant de publier une notice aride; mais qu'il est souverainement important de ne rien imprimer avec précipitation au nom de l'Assemblée.

*Séance du vendredi* 22 *mai.* — La motion de M. de La Borde continue d'être débattue.

M. de La Borde et M. Target proposent d'en restreindre l'objet à la seule impression d'un journal motivé de ce qui se passe, qui sera rédigé par un petit nombre de commissaires choisis au scrutin. Malgré ces amendements, elle ne trouve presque que des opposants. On dit que ce n'est pas le moment d'imprimer un journal motivé; qu'on verra ce qu'il y aura à faire si les conférences n'ont pas une bonne issue; que les adjoints du président tiennent note de ce qui se fait dans l'Assemblée; que les commissaires sont chargés de faire de même pour les conférences, et qu'on trouvera toujours dans leur travail les matériaux de ce qu'il faudra écrire, s'il devient nécessaire un jour de rendre compte à la nation de la conduite de ses représentants.

On recueille les voix, et la motion est rejetée à la presqu'unanimité des suffrages.

Le lendemain, on lit une adresse de M. Panckoucke aux Etats généraux, dans laquelle il sollicite l'impression du journal de l'Assemblée nationale, comme supplément naturel du *Mercure de France,* le plus ancien des journaux, dépôt, en 1614 (!) des principaux actes des Etats généraux, consulté encore aujourd'hui à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cause de l'authenticité de ses rapports; il représente d'ailleurs que cent mille écus de redevance qu'il paie au gouvernement ou aux auteurs méritent quelques égards.

Plusieurs membres observent que cette adresse se lie à la motion qui vient d'être rejetée; en conséquence elle n'a pas de suite.

La gazette manuscrite dont j'ai parlé ci-dessus, page 37, nous fournit sur cet incident quelques détails un peu moins arides.

Le 20, dans la chambre de la noblesse, M. de La Borde a fait une motion dont l'objet était de créer un comité de rédaction, composé de vingt-quatre membres, qui serait chargé de rédiger tout ce que l'assemblée jugerait digne d'être rendu public, au moyen d'une imprimerie qui serait aux ordres des Etats généraux, et qui constaterait d'une manière solennelle les opérations des chambres. Les rapports peu exacts de quelques feuilles publiques, et la nécessité de les redresser, étaient le texte de cette motion. Elle a été assez vivement combattue dès le jour qu'elle a été faite; mais le surlendemain 22, la motion ayant été reprise, la chaleur de ceux qui l'avaient combattue a été encore plus forte. On a exposé qu'un journal confié à la rédaction de vingt-quatre personnes élèverait une sorte d'aristocratie dans le sein d'un corps où tout doit mener à l'égalité, qu'il tendrait à transformer une assemblée nationale, chargée des plus grands intérêts, en une coterie de beaux esprits, où peut-être on se montrerait plus soigneux de bien dire que de bien faire, et qu'enfin l'idée seule d'annoncer un journal par des membres des Etats généraux était contraire à la dignité et aux devoirs des représentants d'une si grande nation. Toutes ces considérations ont déterminé l'assemblée à rejeter presque unanimement la motion du journal, qui n'a eu pour elle que trente-six voix. On ajoute qu'un membre a fait observer que les Etats généraux ne seraient pas sans inconvénients leurs propres historiens, et que la nation, attentive à tous leurs travaux, ne serait pas pour cela privée de l'avantage de les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

connaître, puisqu'au milieu des débats et des rapports qui fourmillent dans une grande assemblée, et qui se communiquent par tant de bouches et par tant de plumes, les grandes vérités ne manqueraient pas de surnager. Il semble, en effet, que la liberté de la presse demandée dans presque tous les cahiers, doit garantir incessamment la nation de toute surprise sur les actes de la grande cause qui se plaide actuellement sous ses yeux : les partis peuvent bien surprendre un moment la foi publique, mais la surprise n'est jamais de longue durée lorsqu'elle est librement combattue, et c'est peut-être dans ces débats, quelque pénibles qu'ils soient pour les amours-propres particuliers, que le triomphe de la vérité s'établit avec plus de force et de succès vraiment durable.

Je trouve encore dans la même gazette cette mention, qui a sa petite importance :

Il paraît tant d'écrits sur les Etats généraux qu'on se trouve embarrassé sur le choix des lectures. Les faits exacts se trouveront désormais consignés dans le *Journal de Paris,* conformément à la permission qu'en ont reçue les auteurs; de sorte que ce journal servira de guide assuré au milieu des réflexions et des débats que les autres écrits rapporteront.

Plusieurs autres propositions furent faites aux assemblées qui suivirent pour la création d'un journal officiel; plusieurs essais furent même tentés : ainsi, le *Logotachygraphe* pour l'Assemblée législative, et pour les Conseils le *Tachygraphe,* dont l'établissement fut vivement combattu, entre autres par Pastoret, qui le croyait inutile, dangereux, inconstitutionnel. « L'armée, ajoutait-il, a encore des besoins; les fonctionnaires publics sont encore mal payés; les malheureux rentiers ne le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sont pas, et on vous propose une dépense de *un million six cent mille francs* pour avoir un journal de plus, à l'instant même où l'on se plaint que la France en est inondée! » Le *Tachygraphe* fut néanmoins adopté par les Cinq-Cents après une longue discussion, mais la résolution fut annulée par les Anciens.

Nous parlerons ailleurs du *Moniteur universel;* ici, nous nous bornerons à dire que ce n'est que depuis le mois de nivôse an VIII qu'il a reçu son caractère officiel et qu'il est devenu le journal du gouvernement.

On pourrait encore nommer le *Logographe*, qui, s'il ne fut jamais reconnu expressément comme journal officiel, s'en donnait volontiers les airs; cette feuille, d'ailleurs, fut créée dans des vues assez singulières, et qui méritent d'être rapportées. C'est à Beaulieu que j'emprunte ce trait curieux.

« Ce journal, dit-il, plus volumineux encore et plus exact que le *Moniteur*, fut imaginé, en 1790, par MM. Adrien Duport, de Lameth et autres députés du parti le plus révolutionnaire de l'Assemblée. Ils avaient eu cette idée pour se mettre à l'abri des sarcasmes que leurs adversaires lançaient à chaque instant contre eux, pour arrêter leurs cris, leurs interpellations, pour déjouer enfin tous les stratagèmes qu'ils mettaient en usage pour paralyser leurs opérations. Il était naturel de croire

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que des hommes, la plupart d'une haute distinction, qui désiraient être respectés, craindraient de rendre l'Europe spectatrice de débats où souvent eux-mêmes ne se respectaient guère, n'aimeraient pas à voir imprimées les expressions incohérentes et peu décentes souvent que l'irréflexion et la violence leur arrachaient. Le *Logographe* eut une partie du résultat qu'on avait attendu : il rendit pendant quelque temps l'Assemblée un peu plus circonspecte.

» Ceux qui l'avaient conçu en firent les premiers frais. On trouvait dans cette feuille tout ce qui avait été dit dans chaque séance, et jusqu'aux expressions les plus fugitives ; rien absolument n'était oublié. Comme les recettes du *Logographe* ne pouvaient couvrir ses dépenses, MM. de Lameth et leurs amis, s'étant rapprochés du roi, le déterminèrent à faire un fonds pour le soutenir, en lui faisant entendre que la publication de tous les propos, au moins inconsidérés, qu'on tenait alors au Corps législatif, ne pouvaient produire qu'un très-bon effet pour le maintien ou la restauration de l'autorité royale. Aussi les auteurs du 10 août détruisirent-ils le *Logographe*, comme un écho trop fidèle de toutes les sottises qu'ils voulaient avoir le privilége de dire, sans qu'on eût le droit de les publier (1). »

Quoi qu'il en soit, on voit de bons esprits re-

(1) Beaulieu, *Essais historiques sur la Révolution de France*, t. II, p. 39.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gretter, pendant le cours de la Révolution, l'absence d'une feuille officielle.

« Si l'Assemblée nationale, disait la *Chronique de Paris,* avait dépensé deux millions par an pour distribuer gratis à toutes les municipalités et à tous les curés un bon journal de ses travaux, les malveillants n'auraient pas réussi à les calomnier, les libelles incendiaires n'auraient pas trouvé de lecteurs, nous n'aurions pas éprouvé tant de crises, et beaucoup de malheurs n'auraient pas eu lieu. » Et elle ajoutait : « L'Assemblée nationale réparera sans doute cette omission en faisant imprimer la Constitution française à quelques millions d'exemplaires, pour qu'il y en ait un dans chaque maison. On doit la faire traduire en breton, en béarnais, en languedocien, en italien, en allemand et en flamand, pour les peuples des départements où ces idiomes sont en usage. Pour éviter les frais d'envoi, chaque département devra être autorisé à faire une édition d'une quantité proportionnée à sa population (1). »

Pour ce qui est de la Constitution, j'aurais volontiers opiné comme la *Chronique ;* mais je ne saurais partager entièrement sa confiance dans les effets d'un journal officiel : un pareil journal aurait eu de bons résultats, incontestablement, mais il aurait été impuissant à conjurer les ravages de la mauvaise presse.

(1) *Chronique de Paris*, 12 septembre 1791.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A défaut de journal officiel, tous les gouvernements de la République, la Convention comme la royauté, eurent leurs journaux officieux, qu'ils subventionnaient d'une ou d'autre façon.

Nous avons déjà nommé quelques feuilles dont la liste civile faisait les frais, entre autres le *Chant du Coq*. On voit dans le rapport fait par Valazé au nom de la commission des Vingt-Quatre, le 6 novembre 1792, sur les papiers de l'armoire de fer et autres, que le *Postillon de la Guerre* avait reçu, en mai et juin, 8,000 livres, et le *Logographe,* en trois mois, 34,560 livres.

La Convention faisait circuler le *Père Duchesne* dans tous les départements, et l'envoyait par ballots aux armées ; et ce n'était pas le seul journal dont elle favorisât la propagande. Dans la séance du 24 octobre 1793, Chabot propose à l'assemblée de déclarer que nul comité et nul ministre ne pourra solder aucune feuille publique, et que les rédacteurs répondront personnellement des calomnies qu'ils inséreront dans leurs journaux contre les comités et les membres de la Convention. C'est en payant des folliculaires, ajoute-t-il, que Roland est parvenu à couvrir d'ignominie les défenseurs de la liberté.

Ce grief contre Roland, on le trouve encore formulé avec beaucoup de vivacité dans les journaux du temps.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le bonhomme Roland, pour un bigot, paraît si familier avec le mensonge qu'il n'en rougit plus, pas même des plus puants. On sait qu'il a produit un compte où il prétend, d'après une addition par sous et par deniers, n'avoir dépensé que 27,000 livres sur les sommes immenses mises à sa disposition pour frais extraordinaires. Qu'il nous dise donc qui paie les affiches de la *Sentinelle,* placard destiné depuis près d'une année à endormir le peuple, à flagorner Roland, et dont le prix doit aller au moins à 20,000 livres par année! Qu'il nous dise qui paie les feuilles de Gorsas et Dulaure, dont il prend quelques centaines d'exemplaires par jour! Qu'il nous dise qui paie les libelles de Gorsas et Dulaure, que l'on distribue chaque jour aux députés sous toute espèce de formes, tantôt sous celles de placards ou de journaux et tantôt sous celles de feuilles volantes ou de brochures (1)!

Gorsas, Dulaure, la *Chronique* et tous les papiers nouveaux sont vendus à Roland, dit encore Marat, à l'exception de quelques feuilles patriotiques, telles que Audouin, qui se remonte, Camille, qui pourrait être meilleur, et Prudhomme, qui ne vaut pas grand'chose. Le *Républicain,* qui a remplacé le *Logographe,* est fait à ses frais; les rédacteurs sont : Riffe, grenadier des Filles-Thomas, Deslandes et Roucher. Roland cherche à raccoler les folliculaires; il vient d'être dénoncé par le *Père Duchesne,* auquel il proposait de l'argent pour le flagorner, comme l'honnête Gorsas, qui se prostitue au plus offrant et dernier enchérisseur (2).

En cela, cependant, Roland ne suivait pas seulement les errements de ses prédécesseurs, il usait d'un droit que la loi lui avait expressément accordé, je dirais presque d'un devoir qu'elle lui avait imposé, et le compte qu'il rendit de sa gestion à la Convention prouve qu'il n'en avait pas abusé. Un décret avait mis à sa disposition, « pour

(1) *Journal de la République française,* n° 38, novembre 1792.
(2) *Id.,* n° 61, 30 novembre 1792.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

frais de correspondance et d'impression des écrits propres à éclairer sur les trames criminelles des ennemis de l'Etat », un fonds de 100,000 livres, dont l'emploi était laissé à sa volonté. Il en avait dépensé seulement 33,000 livres, et il en rapportait l'état, avec les noms des parties prenantes et les quittances. Nous reproduirons quelques articles de ce compte « par sous et deniers », auquel Marat fait allusion, et c'est à lui-même que nous les emprunterons :

Au citoyen Reynier, imprimeur, pour impressions et ports de la *Sentinelle* (en six articles), 9,078 liv. (1).

Au même, pour plusieurs trimestres de la *Chronique,* deux lettres de Thomas Payne, lettre de Brissot, affiches de Gonchon, l'orateur du faubourg Saint-Antoine, etc., 3,683 liv.

Au citoyen Courier, imprimeur, pour impression et pour un certain nombre d'exemplaires de la *Trompette du Père Duchesne* (en trois fois), 396 liv.

Au citoyen Colomb, imprimeur, pour 11,600 exemplaires (en trois fois) du *Journal des débats et de la correspondance des Jacobins,* 580 liv.

Souscription pour trois mois au *Journal des débats et décrets de l'Assemblée nationale* en faveur de la municipalité de Magnes, 15 liv.

Souscription pour le *Courrier de Paris dans les départements,* pour trois mois, en faveur de la société des Jacobins de Fauquembergen, département du Pas-de-Calais, 22 liv. 10 s.

Au citoyen Hélie, pour la *Feuille villageoise,* troisième année, en faveur du curé d'Antouillet, département de l'Eure, 9 liv.

(1) M. Thiers semble croire que c'est après la retraite de Roland que la *Sentinelle* fut subventionnée. « Roland, dit-il, pendant son ministère, avait alloué des fonds pour éclairer l'opinion publique par des écrits, et c'est avec un reste de ces fonds qu'on imprimait la *Sentinelle.* » Il y a là, comme le montre le compte de Roland, une erreur évidente.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Au citoyen Lepage, pour 600 exemplaires du n° 1167 du *Patriote français,* 20 octobre ; pour 500 exemplaires du n° 1196, 18 novembre ; pour 500 exemplaires du n° 1215, 6 décembre ; pour 1,600 exemplaires de l'*Adresse à tous les républicains,* et pour 1,000 exemplaires de la *Réponse à Clootz,* 1,280 liv.

Ayant pensé que l'un des meilleurs moyens pour répandre l'instruction était de faire connaître les bons écrits déjà faits, il m'est arrivé de choisir, parmi les numéros de journaux publiés depuis le 10 août, ceux qui pouvaient être les plus conformes à cette vue : c'est ainsi que j'ai pris et répandu divers numéros du *Thermomètre du jour,* du citoyen Dulaure (en deux fois), 452 liv. 10 sous.

Dans les mêmes vues, j'ai arrêté de prendre par jour un nombre d'exemplaires du *Courrier des Départements,* et de les faire expédier. En conséquence, pour 15 collections et pour 100 exemplaires chaque jour, pour lesquels le rédacteur a réduit son prix à moitié, c'est-à-dire à ses simples déboursés, et ce depuis le mois d'août jusques et y compris le mois de janvier, 3,082 liv. 8 sous.

Les autres articles concernent des écrits de diverse nature, parmi lesquels je remarque :

*Observations de Favier sur l'Autriche,* ouvrage qui expose ce que l'alliance avec cette maison a coûté à la France, 571 liv. — *Influence de la liberté sur la santé, la morale et le bonheur,* 352 liv. — Placard intitulé la *Dernière heure,* invitant les citoyens à se lever lors de l'invasion des Prussiens, 235 liv. — A Reynier, pour impression de diverses brochures et avis pour être distribués aux soldats autrichiens, du 28 août au 22 septembre, 4,275 liv. — Au citoyen Bonnemain, pour avoir été employé à la recherche et expédition d'écrits politiques propres à l'instruction, 300 liv. — Au citoyen Rousseau, pour 360 exemplaires d'une brochure intitulée *Chants du patriotisme,* etc. (1), 508 liv.

(1) « Ces chants, lit-on dans la *Chronique de Paris* (7 mai 1792, supplément), nous présentent l'instruction la plus solide sous les attraits piquants du plaisir le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

10 sous ; au même pour *Dialogues en chansons sur le succès du roi Guillaume,* 44 liv. 10 sous. — Pour impression de chansons patriotiques en l'honneur de la liberté française, 24 liv. — Pour mille exemplaires de noëls et cantiques patriotiques et républicains, 235 liv.

« Ce fonds, ajoutait Roland, a causé de grandes inquiétudes : on voit si elles sont fondées ; on voit à quoi se réduisent les millions dont on a prétendu

plus naturel aux Français. L'auteur consacre cet ouvrage à rappeler à tous les citoyens les époques les plus intéressantes de la Révolution, et à en graver le souvenir dans le cœur de leurs enfants. On ne saurait donc trop engager les pères et mères à le mettre entre les mains de notre jeunesse citoyenne, qui y puisera les meilleurs principes ; d'ailleurs, le prix en est si modique qu'on doit le considérer comme un véritable présent. »

On s'abonnait à raison de 10 sols par mois pour Paris, et de 15 sols pour les départements, franc de port ; il paraissait huit numéros par mois.

Voici sur le même sujet un article que je trouve également dans la *Chronique*, et qui a naturellement sa place ici.

*Chansons, chansons.*

De simples ressorts font souvent jouer de grandes machines, et les événements qui étonnent le monde ont presque toujours des causes sur lesquelles l'attention daigne à peine se fixer.

Tous les peuples aiment le chant ; tous ne chantent pas également bien, mais tous chantent, et sur tous le chant produit de l'effet. Le cannibale a des chants qui l'excitent à déchirer les membres palpitants d'un ennemi vaincu ; celui-ci a des chants qui lui font braver le supplice en insultant ses bourreaux.

Tous les sauvages ont des chansons de guerre et des chansons de plaisir. Le chant est de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les saisons.

Si l'Italie est le pays du chant, la France est le pays des chansons, et elles sont mieux chantées en France qu'en Italie. Je prierai le général Anselme de m'écrire un mot à cet égard, soit de Naples, soit de Rome, ou d'ailleurs.

Je propose donc d'ajouter nos chansons à nos canons : celles-là seront pour les chaumières, ceux-ci seront pour les châteaux.

Chacun sait que l'on doit des égards aux nobles : ainsi les canonniers seront chargés de la première visite, et, comme elle ne sera jamais longue, les chanteurs les suivront de près. Ils célébreront nos lois, notre liberté ; ils en inspireront l'amour à des peuples étonnés d'oser en prononcer le nom.

Les chansons feront un effet plus prompt que les écrits, en seront les précurseurs, et répandront déjà des étincelles de lumières.

La chanson des Marseillais éclaire, inspire et réjouit à la fois : elle suffirait seule pour subjuguer toute la jeunesse brabançonne.

Je conclus à ce que l'on attache quatre chanteurs à chacune de nos armées. Faire notre révolution en chantant est un moyen presque sûr de l'empêcher de *finir par des chansons.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que je disposais à mon gré. » — Sottes raisons, mon bon homme! lui répondait la calomnie, je veux dire Marat : si ce n'est sur ce chapitre que vous avez volé, c'est donc sur un autre; rien ne vous a été plus facile, par exemple, que de voler deux ou trois millions sur les quarante mis à votre disposition pour le monopole des grains (1).

Et les bons amis de Marat lui venaient bravement à la rescousse.

On nourrirait 4,000 familles indigentes avec ce qu'il en coûte par jour pour faire distribuer le venin de l'aristocratie disseminé dans une foule de journaux que l'on fait colporter sous les titres de *Père Duchesne,* de *Contre-Poison,* d'*Ami du Roi,* de *Journal du Clergé,* de *Journal de la Noblesse,* de *Journal de la Cour et de la Ville,* etc., à un liard la feuille.

C'est un citoyen actif qui donne cet avis à l'Ami du Peuple, et celui-ci, de son côté, fait insérer dans l'*Orateur du Peuple,* à la même époque, cette *annonce intéressante :*

On vient de m'informer que les mouchards de l'état major, non contents de mettre un des leurs en sentinelle dans toutes les casernes de la troupe du centre, pour empêcher les braves soldats de lire l'*Ami du Peuple*, ont posté aux portes de la plupart des compagnies réputées patriotes de vieilles coquines avec d'infâmes papiers aristocratiques et despotiques, qu'elles distribuent à très-bas prix, souvent même pour rien.

Un autre citoyen, non moins actif, et, par des-

(1) *Journal de la République française,* n° 131, 23 février 1793.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sus, soldat de la patrie, écrit encore à l'*Ami du Peuple :*

Vous êtes, mon cher Marat, la terreur des scélérats qui sont au timon des affaires, l'épouvantail de leurs agents subalternes... Jugez à quel point ils redoutent la lumière, l'éclat de vos précieux écrits, par les sommes immenses qu'ils dépensent continuellement pour tâcher d'en contre-balancer la salutaire influence. Il n'y a pas de jour qui ne voie éclore une multitude de pamphlets contre vous, distribués avec profusion aux colporteurs ; et non seulement on les leur donne gratis, on y joint encore une forte rétribution, afin de les engager à les distribuer avec fracas. Ces libelles dégoûtants sont imprimés avec soin, sur du papier superbe ; mais ils sont si pauvres de faits, si vides de raisons, que dix mille pamphlets de cette espèce ne sauraient effacer les impressions du moindre de vos numéros, imprimés assez incorrectement et sur papier bis.

Tel est un pamphlet intitulé le *Contre-Poison*, ordure de la plume d'un scélérat soudoyé par le général pour dénigrer M. d'Orléans, M. Ch. Lameth et l'Ami du Peuple. C'est une espèce d'homélie de l'infâme Estienne, mouchard, assassin et voleur, qui se met à citer Jean-Jacques et à prêcher la soumission aux lois, crainte d'être reconnu.

Tel est encore le faux *Ami du Peuple,* entrepris pour répandre, à la faveur d'un nom chéri de tous les bons patriotes, l'affreuse doctrine du monarchisme. Cette feuille est du sieur Pastoret, blanchisseur ordinaire de Duport, le garde des sceaux.

Tous ces papiers se distribuent gratuitement aux colporteurs, et on leur paie une prime d'un sou par numéro pour qu'ils les crient à un liard dans les rues.

Le correspondant de l'*Ami du Peuple* entre ensuite dans des calculs qu'il résume ainsi :

Chaque jour voit éclore vingt pamphlets de cette espèce ; à les mettre l'un dans l'autre à 1,500 liv., c'est 3,000 liv. que vous



EFERUS - Recherches & Classification numériques

leur coûtez journellement : c'est donc 10,950,000 liv. par an que ces voleurs puisent dans le trésor de la nation pour empêcher les effets salutaires de votre feuille ; sans compter ce qu'ils payent aux Royou, Du Rosoy, Meude-Monpas, etc., dont les calomnies sont principalement dirigées contre vous.

Voilà, citoyens infortunés, à quoi vont les trésors de la nation, le produit de vos impôts, les fruits de vos privations, de votre industrie, de votre sueur ! Ils les consument à soudoyer des espions, des barbouilleurs de papier, pour vous tromper, vous aveugler, vous enchaîner et vous perdre (1).

On trouve, d'ailleurs, dans tous les journaux patriotes, des plaintes fréquentes contre cet abus, qui, pour n'avoir pas les proportions que lui donnent les amis de Marat, n'en était pas moins réel ; et il y eut à ce sujet, au Conseil des Cinq-Cents, le 9 frimaire an IV, un débat qui nous a semblé curieux à reproduire. C'est Pénières qui ouvrit le feu.

L'ancien gouvernement crut devoir faire rédiger quelques journaux pour diriger l'opinion publique vers les vrais principes de la liberté ; son arrêté subsiste encore, et ces journaux sont distribués chaque jour dans cette enceinte. C'est de ces journaux que je viens vous entretenir un moment, pour prévenir le mal qu'ils pourraient faire s'ils cessaient d'être rédigés dans des intentions pures. Vous avez dû remarquer que l'un de ces journaux s'attache, depuis plusieurs jours, à désigner différents de nos collègues, et à jeter la défaveur sur les opérations du conseil des Cinq-Cents. J'ouvre le numéro d'hier du *Journal des Patriotes de* 89, et j'y lis :

« Les Cinq-Cents s'occupent des assignats en *financiers ;* il était inutile de s'enfermer dix grands jours pour cela. *Parturient mon-*

(1) L'*Ami du Peuple*, n° 358.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*tes*... Crassous a parfaitement parlé; mais s'il croit avoir prouvé que le plan actuel n'est point une *démonétisation;* s'il croit m'avoir convaincu qu'il n'offre pas un nouvel aliment à l'infâme agiotage; s'il croit que ses réflexions rendront à l'assignat le crédit que l'opinion lui enlève, il se trompe. »

C'en est assez, sans doute, pour vous faire sentir le mal que peut faire un pareil article. Un représentant attaqué isolément dans de pareils écrits se trouve dans une position bien plus fâcheuse encore. S'il répond, il s'engage dans un combat polémique qui absorbe les instants qu'il doit à la chose publique; s'il ne répond pas, il compromet sa réputation, son honneur, sa vie même: car vous savez quels malheurs ont éprouvés plusieurs d'entre nous pour avoir négligé de répondre à la calomnie.

Faut-il vous rappeler quelques époques de la Convention nationale? Vous vous souvenez que ce furent dans les journaux que, dès le commencement de la session, les partis s'attaquant sans cesse, s'acharnèrent l'un contre l'autre et se jurèrent une guerre à mort, cette guerre sanglante qui coûta la vie à tant d'estimables républicains. Vous vous rappelez que ce fut sur l'allégation des journaux que plusieurs de nos collègues furent mis hors la loi, et que, si le vertueux Roland fut proscrit et se donna la mort, c'est qu'il fut accusé d'avoir empoisonné l'esprit public par des journaux.

Je ne parlerai pas des feuilles des Marat et des Hébert, pour les comparer à celles que rédigent en ce moment quelques hommes qui ont profité de l'amnistie, mais qui auraient dû garder le silence.

Je demande que, par mesure de police, le Conseil arrête que toute distribution de journaux aux frais du gouvernement cessera dès ce moment.

Plusieurs autres membres demandent l'ordre du jour.

André Dumont. Au nombre des journaux qu'on nous distribue, il en est qui, sous prétexte de diriger l'opinion publique, la dénaturent et jettent un vernis de ridicule sur les délibérations du Conseil. Pouvez-vous tolérer qu'aux frais du gouvernement on avilisse la législature et le gouvernement? Certes, jamais on n'a vu d'impudence pareille.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Si l'on veut à toute force nous faire des distributions, qu'on nous donne le *Journal des Débats !* Mais qu'avons-nous besoin de journalistes qui enveniment les intentions les plus pures, qui aigrissent les esprits les moins susceptibles de l'être ! S'il était un journal qu'on pût; avec quelque pudeur, distribuer aux frais du gouvernement, ce serait la *Sentinelle;* mais celui des *Patriotes de* 89 ne peut être distribué parmi nous. J'appuie la motion de Pénières.

Une voix. La liberté de la presse!

André Dumont. Je n'attaque point la liberté de la presse. Que les journalistes impriment tout ce qu'ils voudront, ils sont parfaitement libres de le faire; mais que ce soit à leurs frais, et non à ceux du gouvernement. Vous voulez de l'économie, eh bien! c'en est une que de supprimer une distribution journalière de cinq à six mille exemplaires.

. . . . . .

Colombel. Le 13 vendémiaire a ouvert les yeux. Le gouvernement, traîné dans la boue, a dû donner un antidote aux écrits empoisonnés qui circulaient avant cette époque fameuse. Il a dû employer pour arrêter ce torrent contre-révolutionnaire et royaliste des écrivains patriotes. Celui que l'on inculpe est de ce nombre; il a fait ses preuves, et il lui a fallu du courage pour se charger d'une tâche aussi pénible que glorieuse.

Lesage-Senault. Oui! oui! (Des murmures s'élèvent. — Le tumulte se prolonge.)

Colombel. Ce serait une grande imprudence que d'empêcher en ce moment la distribution du journal qu'on attaque.

Songez que les journaux de l'état-major de Charette reparaissent avec une nouvelle audace, qu'ils continuent à pervertir l'esprit public; la *Correspondance politique*, le *Messager du soir*, sont distribués gratuitement. Et le gouvernement n'aurait pas le droit de faire distribuer dans les départements des feuilles patriotiques destinées à servir de contre-poison aux écrits chouans qu'on y fait passer! Cette mesure est d'autant plus urgente que c'est un déshonneur dans les départements de se dire républicain.

. . . . . .

EFERUS - Recherches & Classification numériques

TALLIEN. Quel a été l'objet du gouvernement, quand il a eu recours à des plumes patriotes? A cette époque, qui ne doit jamais s'éloigner de notre mémoire, l'opinion publique était partout égarée et pervertie.

On répandait avec profusion les journaux les plus dangereux ; le *Messager du soir,* la *Quotidienne,* le *Courrier républicain,* étaient adressés gratuitement de tous les côtés, on les disséminait dans nos camps, on en infestait nos armées pour les pousser à la désertion. A Paris, on conspirait ouvertement, et la conjuration était puissamment secondée par tous les journaux payés par Pitt. Ce ne sont pas ici de vains mots : la correspondance de Lemaître a prouvé la vérité de ce que je dis; la journée du 13 vendémiaire a dû ouvrir les yeux aux plus incrédules.

Que voulait-on ? Détruire la Convention, renverser la liberté, égorger les patriotes. Que devait faire le gouvernement ? Ranimer l'esprit public, éclairer les citoyens. Il se trouva des hommes généreux qui voulurent bien se charger de cette tâche.

Certes, il faut en convenir, il y a eu du courage à s'opposer des premiers à ce torrent contre-révolutionnaire. Aussi Richer-Serisy, à la section Lepelletier, avait mis ces écrivains de la patrie hors la loi; sans la victoire du 13, ils eussent porté leurs têtes sur l'échafaud. Leurs écrits fournissent encore un moyen facile aux représentants de correspondre avec les départements. Adressez ces journaux aux administrations, ils se perdront. Chacun de nous peut, au contraire, les adresser à des patriotes connus; ils les répandent, on les lit. N'ôtez pas aux paresseux, et je suis du nombre, un moyen si aisé d'entretenir des relations utiles. Si quelqu'un de ces journaux paraît à l'un de nous contenir des choses dangereuses, qu'il le garde. Quand le gouvernement sera bien assis, sans doute il ne faudra plus de moyens particuliers pour diriger l'esprit public; mais, quant à présent, je demande l'ordre du jour.

L'ordre du jour fut adopté après deux épreuves, et le Directoire continua les errements de ses prédé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cesseurs : nous avons vu Bion lui reprocher de charger tous les jours la poste de 1,300 livres de journaux qui ne payaient pas.

—

Ce n'était pas seulement à l'Assemblée nationale que les journaux avaient ainsi continuellement affaire ; il leur fallait encore compter avec la municipalité parisienne, comme nous l'avons déjà vu, avec les clubs, avec les sociétés plus ou moins patriotiques, avec les autorités départementales, avec tout le monde enfin.

La municipalité de Paris, — nous ne parlons point encore de la terrible Commune du 10 août, — ne borna point son action contre la presse à de simples règlements de police que l'on aurait pu regarder comme rentrant, jusqu'à un certain point, dans ses attributions. Déjà quelques-unes des mesures que nous avons rapportées dépassaient évidemment les limites de son autorité ; elle alla plus loin encore. A la fin de septembre 1789, s'attaquant à Marat, elle le mandait à sa barre pour avoir inculpé l'administration de la ville.

Le 15 janvier 1790, elle prenait l'arrêté suivant :

L'assemblée, profondément affectée de la lecture qui lui a été faite par M. Boucher d'Argis, conseiller au Châtelet, de plusieurs articles d'une feuille périodique portant pour titre l'*Ami du Peu-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*ple*, par M. Marat; justement indignée de toutes les atrocités auxquelles se livre l'auteur de cette feuille contre un magistrat qui, depuis tant d'années, ne cesse de donner des preuves de son intégrité, de son zèle, de ses lumières, de son dévouement à la chose publique, et particulièrement à la défense des citoyens indigents; convaincue, par les détails dans lesquels M. d'Argis est entré, que sa conduite comme magistrat et comme rapporteur dans l'affaire de M. Bezenval est irréprochable;

Considérant que c'est en vain que nous espérons jouir de la liberté sous l'empire des lois, si l'on ne s'empresse pas de réprimer la licence effrénée avec laquelle quelques feuilles périodiques, et nommément celle intitulée l'*Ami du Peuple,* se déchaînent contre les citoyens les plus respectables, contre un tribunal et des magistrats justement honorés de la confiance de l'Assemblée nationale et du public; que les écrits incendiaires, en excitant le peuple à violer la sainteté des lois, à profaner le sanctuaire de la justice, à se porter aux derniers excès contre ceux qui en sont les organes et les ministres, manifestent la coupable intention de plonger la capitale dans tous les désordres de l'anarchie, d'appeler sur les habitants tous les malheurs qui sont les suites nécessaires de la dissolution de la société, qui ne peut subsister que par l'influence des lois et l'autorité des magistrats;

Considérant que la liberté salutaire de la presse n'est pas l'abus dangereux de calomnier impunément; que chez le peuple jusqu'à présent le plus libre de l'Europe, en Angleterre, les auteurs et les imprimeurs sont responsables des ouvrages qu'ils répandent dans le public; que la déclaration des droits de l'homme et du citoyen décrétée par l'Assemblée nationale est bien loin d'autoriser ces écrits qui ne respirent que la sédition, la révolte et la calomnie;

Considérant que les représentants de la Commune manqueraient au plus sacré de leurs devoirs s'ils ne cherchaient à préserver leurs concitoyens des poisons mortels dont ces sortes d'écrits sont infectés, et à les garantir de leur funeste contagion, et si en même temps ils n'offraient à l'innocence opprimée et à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la vertu persécutée tous les secours et toute la protection qui sont en son pouvoir :

A arrêté qu'il serait ordonné au procureur syndic de la Commune de dénoncer, par devant le tribunal qui doit en connaître, les dernières feuilles d'un écrit intitulé l'*Ami du Peuple*, par M. Marat, et nommément le n° 83, et de suivre avec toute l'activité possible l'effet de cette dénonciation; que l'assemblée consignerait dans son procès-verbal les témoignages honorables qui sont dus à la conduite et au patriotisme de M. Boucher d'Argis, considéré comme citoyen et comme magistrat. Enfin, elle déclare qu'elle met sous la sauvegarde de la Commune de Paris la personne de M. Boucher d'Argis.

Marat fait suivre de longues observations cet « indigne arrêté, où tout est mauvaise foi, astuce, hypocrisie, prévarication et outrage. »

Mais, Messieurs, est-ce bien la licence des écrits véhéments que vous voulez proscrire, ou les vérités hardies qui vous désespèrent? Il est facile d'en juger à votre acharnement contre les *Révolutions de Paris*, les *Révolutions de Brabant* et surtout l'*Ami du Peuple*, aux précautions que vous prenez pour les supprimer, tandis que vous laissez circuler en liberté l'*Adresse aux Provinces*, *Ouvrez les yeux*, le *Pater*, le *Credo*, et mille pamphlets anti-patriotiques, séditieux, exécrables. Quoi! vous laissez en paix leurs coupables auteurs, et vous traînez sans pudeur, sans honte, sans remords, l'*Ami du Peuple* devant un tribunal où vous savez qu'il n'a que d'implacables ennemis! et pour vous mettre à couvert, une fois pour toutes, des traits perçants de vérité qui partent de sa plume, vous voulez le traîner sur l'autel et le lier sous le glaive des bourreaux!

La municipalité, en effet, était loin d'être impartiale et désintéressée dans cette chasse qu'elle faisait à une certaine presse. Les auteurs de l'*Histoire*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*parlementaire de la Révolution* vont nous donner la clef de sa conduite en cette circonstance :

« Avant le 14 juillet, le mouvement fut populaire, c'est-à-dire unanime. Mais après cette journée, lorsque la cour parut définitivement vaincue, on vit apparaître deux peuples dans le tiers-état. La bourgeoisie chercha à se constituer comme classe gouvernante. Alors on vit naître ce système que les écrivains de 1789 nommèrent le despotisme bourgeois. Ce nouvel ordre commença à trôner dans les hôtels-de-ville, dans les districts ; il chercha à s'attribuer le privilége d'être armé, en formant à lui seul la garde nationale. Nous le verrons à Paris s'efforcer de fermer les clubs, puis essayer de faire taire la presse lorsqu'elle était hostile à ses prétentions ; nous le verrons même, plus tard, protéger les priviléges bourgeois et écarter les réclamations des salariés. Mais toutes les fois que la noblesse ou le clergé viendront à élever la voix, nous retrouverons la bourgeoisie aussi animée que le premier jour, et en appelant encore à la violence populaire.

» Ainsi, dès 1789, la bourgeoisie chercha à confisquer la Révolution à son profit. Or, une nation qui agit révolutionnairement travaille toujours pour un avenir plus ou moins éloigné, pour conquérir quelque bien dont les générations futures seules pourront jouir. Dans un pareil mouvement, celui qui pense à son intérêt particulier, à cet intérêt qui



EFERUS - Recherches & Classification numériques

mourra avec lui, celui-là s'isole nécessairement des destinées sociales, et dès l'instant même, involontairement, par la nécessité de la position qu'il a choisie, il devient réactionnaire. C'est ce qui arriva à la bourgeoisie de 1789. De peur de perdre la position supérieure où les événements l'avaient poussée, elle voulut arrêter le mouvement révolutionnaire, et les écrivains patriotes l'accusèrent en effet de ne poursuivre la noblesse et le clergé qu'afin de prendre leur place, et de vouloir substituer l'aristocratie des richesses à celle de la naissance (1). »

« Les aristocrates de l'Hôtel-de-ville ne cessent de s'opposer à la publication des papiers qui peuvent éclairer le peuple. On arrête continuellement les colporteurs. On a saisi ces jours derniers jusqu'aux *Révolutions de Paris,* jusqu'au *Courrier national.* On s'embarrasse peu d'enlever le pain du pauvre ; on croit être exempt de la restitution en disant aux malheureux colporteurs qu'ils se fassent rendre leur argent par l'imprimeur. Quand cessera-t-on de porter atteinte aux droits de propriété ? Quand cessera-t-on de violer les lois de la liberté (2) ? »

Dans cette guerre, Marat se distingue au premier rang par la hardiesse et la violence de ses attaques ; dès les premiers mois de la Révolution, il engage contre la municipalité parisienne, contre le divin Motier et le vertueux Bailly, nommément, une lutte

(1) *Histoire parlementaire de la Révolution,* t. II, préf., p. ij.
(2) Le *Foust national,* n° 5, du 20 octobre 1789.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

acharnée, dont on peut suivre les péripéties dans son journal et dans celui de Fréron, son digne frère d'armes. Nous y reviendrons quand nous nous occuperons de ces deux journalistes; ici, nous devons nous borner à quelques traits généraux.

En février 1792, la Commune, frappant d'un autre côté, dénonçait à l'accusateur public le *Journal de la Cour et de la Ville*. Dans les premiers jours de mai 1793, elle défendait la circulation du *Patriote français*, et le dénonçait à l'accusateur public comme tendant à empêcher le recrutement.

Quelques jours après, Brissot et Gorsas étaient, de compagnie, mis sur la sellette municipale, et s'entendaient faire un étrange procès.

Dans la séance du 15 mai, Chaumette prend la parole, et s'exprime ainsi : « On persécute les citoyens qui restent fidèles aux principes, et on laisse de vils libellistes répandre leurs poisons: soutenons les principes, et, s'il le faut, nous servirons encore la République sur l'échafaud..... Roussillon, membre du tribunal révolutionnaire, est constamment occupé à la recherche des faits qui intéressent le bien public. Il m'a remis ce matin un extrait des journaux de Gorsas et de Brissot qui ont été publiés dans les premiers jours de septembre dernier, où le premier, nouveau Janus, paraît légitimer les massacres qui ont eu lieu à cette époque, et qu'il dit être *d'une justice terrible, mais nécessaire ;* le second,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ajoute-t-il, dit que le peuple frappait des têtes coupables; tandis qu'actuellement ils traitent de brigands leurs auteurs. »

Le Conseil arrête que les premières opinions de Gorsas et de Brissot sur les événements de septembre dernier seront imprimées contradictoirement avec celles qu'ils manifestent aujourd'hui sur les mêmes faits, en deux colonnes, ayant pour titre: *Le Gorsas du mois de septembre, et le Gorsas d'aujourd'hui;* qu'elles seront affichées, et que mention sera faite au procès-verbal des découvertes de Roussillon.

En janvier 1793, un député, le marquis de Villette, était cité à la police municipale en vertu d'arrêtés pris par deux sections de Paris, pour répondre d'un article inséré par lui dans un journal.

Un autre jour, la feuille de Marat est saisie par les ordres de Bailly et de Lafayette.

Les mêmes faits se reproduisaient dans les départements : on vit des autorités départementales arrêter de leur propre chef la circulation des journaux qui ne leur convenaient pas.

Le 13 mai 1793, les représentants de la nation députés par la Convention nationale dans les départements et près l'armée de la Vendée prenaient l'arrêté suivant :

Nous, représentants de la nation, députés par la Convention nationale dans les départements et près l'armée de la Vendée, voulant, dans les circonstances actuelles, écraser le fanatisme et l'aristocratie, qui s'efforcent, 'un et l'autre, de fomenter et d'é-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tendre le germe de la guerre civile qui se manifeste dans la Vendée et dans les départements limitrophes ; persuadés de l'indispensable nécessité de diriger tous les esprits vers un centre commun, si nécessaire à l'inviolabilité du corps politique, et d'opposer la force et l'énergie des principes républicains aux progrès destructeurs d'une doctrine contre-révolutionnaire semée avec tant de profusion par tous les ennemis de la liberté ; occupés à chercher les causes qui ont pu, dans le département du Loiret, et notamment à Orléans, égarer l'esprit public ; convaincus, plus que jamais, que l'esprit républicain n'est entravé dans sa marche que par les journalistes imposteurs, qui, dans le récit des faits, les aggravent, atténuent ou dénaturent, au gré des passions et de l'esprit qui les animent ;

Considérant que cette classe d'écrivains faméliques qui obstruent toutes les avenues du temple de la liberté ou en souillent l'enceinte par leur présence a fait une spéculation criminelle de fortune sur la diversité des sentiments, depuis la Révolution, et qu'elle se vend sans pudeur au plus offrant de nos oppresseurs, tantôt pour assoupir la vigilance d'un peuple crédule, en lui présentant sous des rapports mensongers l'amorce d'une espérance illusoire, tantôt pour ébranler le courage de nos généreux défenseurs, en attiédissant le patriotisme des citoyens peu instruits, par l'exagération frauduleuse de nos pertes, quand ils dissimulent nos succès avec une affectation coupable ;

Considérant que les influences pestilentielles de ces folliculaires à gages obscurcissent notre horizon politique, en répandant un nuage épais sur les fourberies et l'intrigue, qui sont sans cesse en embuscade pour étouffer le cri de la vérité ;

Considérant que, si, d'après la Déclaration des Droits, la liberté de la presse est illimitée, il en résulte aussi que *la liberté de choisir entre les productions qu'elle nous transmet* doit l'être par le même principe, et que la souveraineté représentative d'un peuple entier peut, sans outrepasser les bornes de ses pouvoirs, dénoncer à l'opinion publique tous les écrits tendant à l'égarer et à la corrompre ;

Considérant que les corps administratifs, mal organisés dans les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

départements où l'esprit public est dépravé par des spéculations mercantiles, favorisent l'introduction de ces écrits insidieux, à l'exclusion de quelques journaux sincères et véridiques; et pour prémunir les bons citoyens de ce poison dangereux, qui ne circule au milieu d'eux qu'afin de leur inspirer le goût de leur esclavage et des fers honteux sous lesquels ils gémissent, au gré de leurs tyrans orgueilleux :

Nous avons arrêté de vouer au mépris et à l'exécration des lecteurs, dans toute l'étendue du département, faisant défense expresse à tous les directeurs des postes des villes et lieux de son arrondissement de les recevoir et faire distribuer directement ou indirectement, les journaux intitulés : le *Patriote français,* le *Courrier des Départements,* le *Journal français,* le *Journal des Amis de la Vérité,* la *Chronique du Mois,* la *Chronique de Paris,* le *Courrier français,* le *Thermomètre du Jour,* le *Courrier de l'Egalité,* le *Mercure universel,* le *Journal de Perlet,* les *Révolutions de Paris,* les *Annales politiques et littéraires,* le *Journal des débats de la Convention*, le MONITEUR UNIVERSEL, la *Gazette nationale de France,* le *Journal des Amis,* la *Quotidienne,* les *Nouvelles politiques, nationales et étrangères,* le *Courrier de l'Europe,* la FEUILLE VILLAGEOISE, etc., etc., comme subversifs des vrais principes en matière politique; comme marqués au coin d'une partialité révoltante dans le rapport des différentes opinions émises à la Convention nationale; comme tendant à corrompre l'esprit public; comme attentatoires à l'égalité, qui est la seule base fondamentale de la liberté publique et individuelle;

Invitons tous les bons citoyens à ne lire que les feuilles intitulées : le *Journal universel,* par Audouin, le *Républicain, ou Journal des hommes libres de tous les pays,* in-4°; le *Journal des Bataves,* le *Journal de l'Instruction publique,* le *Courrier universel,* le *Mensonge et la Vérité,* le *Journal populaire, ou le Peuple et ses Amis,* l'*Ami des Citoyens,* l'*Ami du Peuple;*

Arrêtons que le présent sera imprimé et affiché.

*A Orléans, le 13 mai, l'an second de la République.*

*Signé :* BOURBOTTE, de l'Yonne; J. JULIEN, de Toulouse.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le *Moniteur*, en publiant cette pièce, l'accompagne des réflexions suivantes : « Nous abandonnons cet arrêté à l'indignation publique, en attendant que la Convention nationale en ait fait justice, en vengeant la liberté de la presse, si indignement outragée. Pour ce qui nous concerne dans cet acte d'autorité, nous ne dirons qu'un mot. Ce n'est pas la première fois que nous sommes proscrits ; les citoyens Julien et Bourbotte, représentants d'un peuple libre, ne sont pas les seuls qui nous aient joué ce tour : Léopold, François, Frédéric-Guillaume, Catherine II, ont été de leur avis et leur ont donné l'exemple (1). Quant à la *Feuille villageoise,* la chose est tout à fait nouvelle. C'est un dernier trait au tableau, et certes il sera précieux dans l'histoire édifiante du proconsulat en France (2). »

Le rédacteur du *Journal universel,* placé en tête des journaux recommandés par ces étranges proconsuls, répudiant la faveur qui lui était faite, adressait le jour même, *à 9 heures du matin,* au *Moniteur* et à quelques autres journaux, la protestation suivante :

(1) « Les numéros du *Moniteur* viennent d'être arrêtés aux frontières de l'Allemagne, dans les villes de Mons, Tournay, Bruxelles, etc. Les tyrans du Nord redoutent l'effet des réflexions que fait naître la partie politique de cet excellent journal ; ils se coalisent pour en arrêter le cours. Ligue aussi ridicule que vaine ! Dans ce siècle, les progrès des lumières imitent la rapidité d'un torrent : en vain y oppose-t-on une forte digue ; ses flots, suspendus un moment, s'élancent bientôt avec plus d'impétuosité, et couvrent un plus large espace. » (*Chronique de Paris,* 7 août 1791.)

C'est ce que disait Renaudot, à peu près dans les mêmes termes, cent soixante ans auparavant.

(2) *Moniteur* du 24 mai 1793, n° 144.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Paris, le 24 mai 1793, l'an II de la République française, 9 heures du matin.*

Citoyen rédacteur,

Je viens de lire dans le n° 144 du *Moniteur* un arrêté des représentants de la nation dans les départements et près l'armée de la Vendée : cet arrêté, signé Bourbotte et Julien, a de quoi me surprendre. Et, en effet, comment arrive-t-il que moi qui n'ai jamais appartenu qu'aux principes, je sois rangé le premier sur la liste des écrivains que l'on recommande ? Je crois bien que, parmi les journaux proscrits par ces deux députés, *il en est* que désavouent dans leur cœur les vrais républicains ; mais quel triomphe laisserez-vous à la raison, à la vérité, au patriotisme, en leur ôtant la facilité de combattre la folie, le mensonge et l'aristocratie ? Quant à moi, je déclare que c'est me rendre le plus mauvais service (tout en violant les principes) que de m'inscrire dans le petit nombre des élus. Eh ! de quel droit, s'il vous plaît, mes collègues, m'accordez-vous l'honneur de votre protection ? Si vous aviez le pouvoir de me placer parmi vos amis, vous auriez donc celui de me ranger parmi ceux que vous n'aimez pas ? D'autres intercaleraient peut-être ici cette phrase de Jean-Jacques : « Il ne faut pas que les chefs d'une grande nation épars pour la gouverner puissent trancher du souverain, chacun dans leur département, et commencer par se rendre indépendants, pour devenir à la fin les maîtres. » Mais moi, je n'en tire aucune conclusion, car vous n'êtes point *chefs,* car vous *ne gouvernez pas,* car vous n'êtes point indépendants, de moi tout le premier, qui use de mon droit de réclamer contre l'honneur de votre protection. Mon journal a toujours été à moi, à moi seul ; il n'appartiendra jamais à qui que ce soit, et seront toujours mal venus ceux qui auront l'air de me mettre dans un autre parti que celui de la liberté, de l'égalité, du peuple souverain.

*Signé* : P.-J. Audouin, député de Seine-et-Oise à la Convention nationale, et depuis quatre ans auteur du *Journal universel,* sur lequel n'ont pas plus de droit ceux qui se disent patriotes, que ceux qui passent pour aristocrates.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Tous les pouvoirs étaient mêlés et confondus.

Du reste, l'ingérence de la municipalité parisienne dans les affaires de presse, était acceptée par tout le monde, même par l'Assemblée nationale, qui semblait ne pas demander mieux que de se débarrasser du souci de mettre à la raison cette nuée turbulente de folliculaires.

Dans la séance du 30 septembre 1790, un député, Moreau, ayant dénoncé le dernier numéro du journal de Marat, on étouffa bientôt sa voix. « Puisque vous le jugez nécessaire, dénoncez, lui a-t-on dit, ces feuilles devant la municipalité de Paris. La fonction de l'Assemblée nationale est de s'occuper des intérêts généraux du royaume, et non pas de faire la police des rues, et non pas de surveiller les filoux, les assassins, et les libellistes, non moins odieux et non moins criminels. Leur dernière feuille paraît toujours la plus infâme, parce que c'est la seule dont on se souvienne, mais toutes le sont à peu près également. C'est par une loi générale, qui n'a pas pu être faite encore, que le Corps législatif doit instituer les moyens de réprimer et de punir les attentats de ces hommes dont le métier est d'empoisonner ce qu'il y a de plus sacré dans un empire, la raison du peuple. ». Et l'on passa à l'ordre du jour (1).

C'est à la Commune que sont adressées les dénon-

(1) *Journal de Paris*, 1er octobre 1790.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ciations contre la *mauvaise* presse, et tout le monde se croit en droit de la dénoncer, de faire la police des journaux.

Gorsas, « ayant cru devoir, dans un de ses numéros, proscrire les districts de Paris par une diatribe injurieuse aux citoyens qui les composent, aux travaux dont on s'y occupe, et aux délibérations qu'on y prend », fut dénoncé le même jour à l'assemblée générale du district de Saint-Honoré par un sieur Beaulieu, qui à la lecture du paragraphe séditieux ajouta « quelques réflexions tendant à établir combien de tels écrits, par leur licence et leur déraison, tendaient à produire la division et le désordre. L'objet mis en délibération, il fut arrêté, à l'unanimité de l'assemblée, que la feuille du sieur Gorsas du jeudi 5 novembre serait dénoncée à la commune de Paris. »

Gorsas, « qui avait sans doute des admirateurs partout, fut instruit, le soir même, et de la délibération, et du nom du dénonciateur. Dès le lendemain il s'en vengeait à sa manière, en se permettant des personnalités sur le compte du sieur Beaulieu. » Réclamation de celui-ci, qui demande une place dans la *Chronique de Paris*, afin d'avertir Gorsas qu'il lui pardonne l'injure dont il l'a gratifié pour avoir rempli son devoir.

Il est impossible que le sieur Gorsas ignore que le devoir d'un citoyen est de prévenir de tout son pouvoir les désordres qu'il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prévoit, de dénoncer les écrivains séditieux et les feuilles incendiaires, et de faire ce qui dépend de lui pour arrêter les progrès du mal que peuvent causer les déclamations faméliques de celui qui n'écrit avec violence que dans la seule vue de multiplier ses lecteurs et d'augmenter son bénéfice.

Le sieur Beaulieu est comédien au théâtre et citoyen dans son district ; il remplit ses devoirs partout. Il s'estime heureux d'égayer ses concitoyens ; mais il maudirait son existence si, comme celle de certaines gens, elle ne pouvait se soutenir qu'en entretenant et faisant tourner à son profit les haines, les dissensions, les désordres de toute espèce, enfin tous les maux attachés à notre situation actuelle (1).

Une autre fois, c'est l'assemblée du district de Saint-André-des-Arts, qui, ayant eu connaissance d'un nouveau journal intitulé l'*Ami du Roi, des Français, de l'ordre, et surtout de la vérité, par les continuateurs de Fréron*, déclare unanimement qu'elle se porte dénonciatrice au tribunal de police de ce journal, comme contenant des principes absolument contraires à la vérité, à la tranquillité publique, à la Constitution, à la confiance et au respect qui sont dus aux représentants de la nation ; comme tendant à détruire, par les plus noires calomnies, par les propos les plus séditieux que puissent produire la perfidie et la mauvaise foi, le grand ouvrage de la régénération, pour rappeler, s'il était possible, l'ancien régime, qu'il canonise. En conséquence, elle arrête que le prospectus et le premier numéro du journal dont il s'agit seront sur-le-

(1) *Chronique de Paris*, 8 novembre 1789.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

champ adressés, avec le présent arrêté, à M. le procureur-syndic de la Commune, avec invitation formelle tant de provoquer, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, la suppression de cette feuille, que de poursuivre la juste punition de ses auteurs et distributeurs (1).

Il n'est pas jusqu'aux dames de la Halle qui ne croient devoir aller protester à la Commune contre les funestes effets des libelles, et en demander la punition.

« Plusieurs dames de la Halle se sont présentées au Comité de Police, désirant de faire connaître leur profession de foi sur leurs sentiments patriotiques. Elles ont remarqué que les libelles injurieux vendus au peuple, dissipant l'argent destiné au ménage, ont le double inconvénient de le priver du nécessaire absolu, et de porter à des excès coupables. Elles ont requis la punition légale des auteurs de ces sortes d'écrits, des libraires et imprimeurs qui prêtent leur ministère à les rendre publics, et ont demandé acte de leurs sentiments et de leur déclaration. Le Comité de Police a loué leurs sentiments patriotiques, et les a exhortées à employer tous leurs efforts pour contenir dans leur devoir tous ceux et celles qui pourraient être induits en erreur par les libelles et motions scandaleuses (2). »

(1) *Chronique de Paris*, 17 octobre 1789.
(2) *Ibid.*, 6 juin 1790.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On le sait, d'ailleurs, dénoncer était alors un acte de civisme que les corps, les sociétés, les individus, pratiquaient avec une patriotique émulation. « Il s'est établi à Paris un système de calomnie journalière sous le nom hypocrite de *dénonciation,* et, comme ces délations habituelles ont souvent des suites fâcheuses pour les dénoncés, il s'y répand un esprit de terreur qui fait l'ignominie du règne de l'égalité et de la liberté. » (*Chronique de Paris*, 6 mars 1793, *de Paris.*)

« Vous avez peut-être connu, écrit P. Manuel au même journal (11 février 1793), l'*incrédule* qui avait fait sa fortune en pariant un écu contre toutes les nouvelles. Je serais bien sûr de faire la mienne en pariant le plus petit des assignats contre toutes les dénonciations.

» Il faut bien que nous ne soyons pas tout à fait républicains : car ce qui n'est pas juste et ce qui n'est pas vrai se fait et se dit encore. La calomnie passe pour du courage dans ces sociétés qui n'ont plus rien à faire pour la liberté, si elles ne veulent rien faire pour la loi. Là, le plaisir des patriotes mêmes est de découvrir dans la vie d'un homme public surtout, des erreurs et des faiblesses, comme si dans le plus beau bouquet de fleurs on ne trouvait pas toujours des feuilles et des herbes. Leur souffle impur ternit les meilleures actions.... »

Les plus absurdes dénonciations, les calomnies

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les plus odieuses, trouvaient des échos complaisants dans certaines feuilles, dans celle de Marat surtout, et cela s'explique ; mais on est étonné de voir des sociétés composées d'hommes de sens ériger en quelque sorte la dénonciation en vertu, et prendre les dénonciateurs sous leur protection.

*Extrait du procès-verbal de la séance des Amis de la Constitution du lundi 24 janvier 1790.*

Après des débats également utiles et précieux pour la tranquillité publique, sur la motion d'un honorable membre que tous les amis de la Constitution fissent le serment de défendre de leur fortune et de leur sang tout citoyen qui aurait le courage de se dévouer à la dénonciation des traîtres à la patrie et des conspirateurs contre la liberté, à l'instant la société entière a prêté ce nouveau serment, et a arrêté unanimement qu'il en fût fait mention dans son procès-verbal.

Victor BROGLIE, président ; VILLARS, Alexandre BEAUHARNOIS, VOIDEL, G. BENNECARRÈRE, secrétaires.

C'était comme une maladie, dont on ne manquait pas dès ce temps-là de se moquer.

*Aux auteurs de la Chronique de Paris.*

Citoyens, je m'adresse à vous avec confiance pour vous témoigner mes sollicitudes, à cause d'une place que je viens de manquer, quoique je la poursuive depuis trois mois. Je ne puis pas vous dire tout ce que j'ai fait pour dénicher le mauvais citoyen qui l'occupe ; dénonciations, affiches, placards, journaux, lettres anonymes, pseudonymes et homonymes, j'ai tout employé ; rien n'y a fait : ce scélérat a gardé sa place, et j'ai perdu mon temps et mon argent. Je vous prie, en conséquence, de me prêter

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un assignat de cent sols, que je vous rendrai quand je pourrai. Je suis votre concitoyen.

JACQUES DÉNONCE.

*Aux mêmes.*

Je vous prierai, Citoyens, au premier jour, de communiquer au public le prospectus d'un journal que je vais lui vendre, et qui a pour objet de recueillir toutes les dénonciations, calomnies, médisances et autres moyens de s'avancer aux emplois qui se pratiquent chaque jour dans cette ville. Les amateurs apercevront aisément les avantages de mon plan. En effet, on ne sait à qui s'adresser pour désigner au public les hommes atroces, les traîtres, les scélérats, les perfides, les mauvais citoyens, les contre-révolutionnaires, les gueux, les monstres, qui occupent différents emplois dans la République, et qu'il est important de débusquer pour donner leurs places aux bons citoyens. Mon journal remplira cet objet. J'y recevrai toutes les dénonciations, d'où qu'elles me viennent. J'invite, en conséquence, tous les ambitieux bons citoyens de m'envoyer tout ce qu'ils voudront, même sans preuves : je serai exact à l'insérer, car mon profit dépend de mon exactitude. Comme il y a environ six mille places à donner, et au moins cent demandants pour chacune, je ne puis manquer d'avoir pour souscripteurs une bonne partie des prétendants. Ils verront d'un coup d'œil, et comme en ordre de bataille, tous les mauvais citoyens qu'ils peuvent débusquer. Je donnerai le signal de la charge, ce sera à eux à livrer le combat (1).

D'honnêtes citoyens qui ne voulaient pas la mort du pécheur, et qui n'avaient pas de journal à leur disposition, se bornaient à dénoncer les coupables à l'opinion publique dans quelque brochure anodine.

(1) *Chronique de Paris*, 2 mars 1793.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Dénonciation des Journalistes*, par un citoyen actif.

(Contre les *feuillistes* Carra, Marat, Fréron, Gorsas.)

Des hommes qu'aucun ouvrage, aucune action, aucune entreprise, n'avait pu retirer de la misère et de l'obscurité, se sont tout à coup élevés au milieu de la Révolution comme l'écume à la surface de la cuve en fermentation. Ces hommes se sont faits journalistes, historiens de tous les jours; ils ont fondé leurs spéculations sur des bases excellentes : la curiosité et la méchanceté; en se mettant aux gages de l'une, ils alimentent l'autre. Echos de la calomnie et tambours dans l'armée des différents partis, ils sèment les haines; les craintes servent l'envie; l'ambition appelle les alarmes, et ils soutiennent ainsi les émotions populaires d'une main, pour en tracer de l'autre l'excès à leurs lecteurs. Il leur faut des révolutions pour avoir des souscripteurs, et des insurrections pour avoir des idées.

Ces hommes sonnent le tocsin continuel : il est temps d'éclairer le peuple sur ce qu'ils veulent et ce qu'ils sont...

On a cru devoir révéler ici au peuple combien sont dangereux aujourd'hui ces hommes qui vivent des troubles dont ils ont semé les causes la veille. Nous invitons les citoyens à lire les journaux avec cet esprit de défiance que l'on doit au récit de tout homme menteur avéré : car un journaliste est, en effet, un menteur de profession, un menteur privilégié. J'en excepte ceux qui écrivent sur des documents authentiques, tels que le *Moniteur,* le *Journal de Paris,* la *Feuille villageoise* et la *Gazette universelle;* encore peut-on reprocher à cette dernière de céder trop aisément au désir de primer dans la carrière où elle marche, en donnant au public des communications suspectes, en publiant sans correctif des écrits apocryphes.

Il est encore d'autres journaux estimables, sans doute, et le discernement de nos lecteurs nous dispense de les nommer.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Dénonciation de plusieurs écrivains incendiaires.*

Les hommes simples et crédules qui chérissent de bonne foi la patrie et la vérité demandent naïvement qui sont les défenseurs de l'une et de l'autre. D'un côté des citoyens obscurs leur prêchent l'obéissance aux lois, le respect pour l'Assemblée nationale, la confiance aux magistrats qu'ils ont nommés, l'amour de l'ordre, de la Constitution et de la paix. De l'autre côté, des écrivains trop fameux, Carra, Marat, Martel (Fréron), Brissot, Desmoulins, Audouin, et tant d'autres, leur disent que les lois sont détestables, l'Assemblée corrompue, les magistrats perfides, la Constitution violée et la guerre civile imminente. Marat les excite, au nom de la patrie, à la révolte et à l'assassinat.

Qui faut-il croire ? disent les hommes faibles et naïfs. Citoyens, pouvez-vous hésiter ! Eloignons des soupçons trop fondés de perfidie ; supposons que ces journalistes incendiaires ne soient payés par personne et qu'ils écrivent d'après leur cœur : quel serait le résultat de leurs abominables conseils ? Le meurtre, le pillage, et la destruction de tous les pouvoirs établis.

—

On connaît l'importance et les prétentions de certains clubs, et l'on ne s'étonnera pas de les voir, eux aussi, morigéner, dénoncer, châtier les journaux. Il faut, du reste, leur rendre cette justice, qu'ils n'épargnaient pas les leurs. Nous lisons dans le *Journal des débats des Jacobins,* n° 334 :

*Club des Jacobins, séance du 21 décembre* 1792. — Un citoyen dénonce le Journal des débats de la société, et, à l'appui, il donne lecture du numéro de la séance de dimanche. Pour vous faire sentir, dit-il, combien ce journal est perfide, il me suffira de vous dire que Gorsas, pour décrier la société, a pris l'extrait littéral de la séance de dimanche.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le dénonciateur n'accuse pas le rédacteur d'avoir déguisé la vérité, mais d'avoir rédigé le journal avec perfidie. Deux articles relatifs à Marat sont le principal objet de sa dénonciation. Il trouve qu'il y a de la perfidie à parler des applaudissements universels que reçoit l'Ami du Peuple lorsqu'il entre aux Jacobins ; il trouve une égale perfidie dans le rédacteur d'avoir appris au public que Marat avait eu la parole de préférence à un autre citoyen qui l'avait avant lui. L'opinant conclut en demandant que le rédacteur du Journal des débats soit chassé sur-le-champ de la société.

Cette proposition est vivement applaudie.

Ce rédacteur, disent un grand nombre, est évidemment vendu à la faction ; il est à la solde de Brissot et de Roland : il faut le chasser.

Chabot ne pense pas qu'il suffise de chasser ce perfide journaliste ; mais il opine pour chasser de la compagnie tous les journalistes qui se trouvent dans la société, avec une défense formelle d'y jamais rentrer. Il excepte de cette proscription générale le *Créole* et *Audouin*, qui ont su, dit-il, se conserver purs au milieu de la corruption universelle ; mais, à l'exception de ces deux journaux, dont la pureté est restée immaculée, Chabot veut que l'on expulse, sans en excepter Marat, tous ces empoisonneurs publics qui corrompent l'opinion et qui sont à la solde de Roland.

Cette proposition est applaudie.

Il est également arrêté que l'on chassera sur-le-champ tous les journalistes de la société.

Le rédacteur du Journal des débats prend promptement la fuite, emporté par le vent des huées universelles.

Dans la séance du 11 septembre 1793, un membre, Dufourny, se plaint du journal de la société, le *Journal de la Montagne*, qui ne marche pas droit dans les principes de la société.

J'ai vu avec surprise dans ce journal un article destiné à indi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quer la manière de faire un bon roi. Je suis fort surpris que l'auteur ait cru qu'il puisse y en avoir de bons, et qu'il se soit permis de nous apprendre à en faire de tels ou à les élever. Je demande donc qu'il se rétracte sur cet article.

A un mois de là, c'est le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, ce long et sanglant martyrologe, qu'Hébert dénonce à la tribune des Jacobins comme coupable d'incivisme, à propos du procès des Girondins.

L'astuce et l'imposture que l'auteur de ce journal met dans sa rédaction sont inconcevables. Il n'est pas de feuille plus dangereuse pour l'opinion publique, et Brissot lui-même n'aurait pu écrire en sa faveur avec plus d'adresse. Je demande que la société, qui a un journal à elle, dont elle surveille les principes, envoie au tribunal révolutionnaire une commission de cinq ou six membres, afin que le *Journal de la Montagne* rende compte de ce procès fameux d'une manière exacte et certaine, et qu'on ne laisse plus flotter l'opinion entre les récits imposteurs des folliculaires.

Un citoyen insiste sur la dénonciation contre le *Bulletin :* cette feuille est tellement dangereuse, qu'il est essentiel d'en arrêter la circulation. Il demande, en conséquence, qu'une commission soit chargée d'en dénoncer le rédacteur au Comité de Sûreté générale.

Hébert demande qu'on généralise cette question en poursuivant tous les auteurs des journaux qui ont rendu d'une manière fausse et perverse le jugement de la veuve Capet. — La motion est adoptée.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Après les clubs, c'étaient les cafés, sortes de clubs au petit pied, qui traduisaient les journaux à leur tribunal, et leur demandaient compte de leurs opinions.

Voici, par exemple, un trait qui suffirait à lui seul pour peindre ce que nous pourrions appeler la condition sociale de la presse.

Les patriotes du café Zoppi, vulgairement dit Procope, profondément affligés de la licence des auteurs de la partie politique du *Mercure de France,* de la *Gazette de Paris,* de l'*Ami du Roi,* des *Actes des Apôtres,* de la *Chronique du Manége,* du *Journal de la Cour et de la Ville,* convaincus qu'ils sont tous calomniateurs de la partie saine de l'Assemblée nationale, et les détracteurs forcenés de la Constitution française, qu'ils ne respirent que meurtres, qu'ils voudraient, s'il était possible, imprimer leurs feuilles avec le sang des meilleurs citoyens ; justement alarmés des maux que peuvent causer ces papiers infâmes dans les départements, où la plupart sont envoyés, distribués gratis, avec profusion, et interprétés de manière à séduire les esprits faibles, ont délibéré sur les moyens d'arrêter cette frénésie, aussi scandaleuse que funeste.

Mais, persuadés que l'humanité doit être la base du patriotisme ; que les moyens de rigueur sont les derniers à employer pour rappeler au devoir ; oubliant pour un instant l'audace avec laquelle ces ennemis de la liberté ont bravé les avis sages et paisibles des écrivains patriotes ; se rappelant que ces libellistes, dont cependant on ne prononce les noms qu'avec horreur, sont des hommes, et par conséquent leurs frères ; voulant bien croire enfin que leur erreur est plutôt l'effet de l'aveuglement que d'un crime volontaire ;

Ont arrêté unanimement :

Qu'il serait député aux rédacteurs des feuilles incendiaires ci-dessus nommées plusieurs membres de la société patriotique dudit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

café, à l'effet de les ramener dans le bon chemin par des paroles de paix.

En conséquence de la délibération ci-dessus, nous soussignés nous sommes transportés chez les sieurs Royou, Panckoucke, Gauthier, Montigny, Marchand, Durozoy, Mallet-Dupan, et leur avons porté, au nom des patriotes dudit café, le vœu de tous les patriotes de la France. — *Suivent les signatures.*

La *Chronique de Paris,* à laquelle nous empruntons cette citation, ajoute (19 novembre 1790) :

Cet arrêté a eu son exécution hier matin. Le sieur Durozoy avait mis son innocence au grand air ; ses manuscrits et imprimés ont été saisis. Les autres libellistes ont été trouvés chez eux et admonestés. Quoique le sieur abbé Royou ait plusieurs chambres, comme feu Denys le Tyran, il a été rencontré dans la rue, mais protégé contre la fureur du peuple par ceux mêmes qui venaient lui faire une injonction charitable. Et tous les susdits ont pris l'engagement d'être désormais moins incendiaires, de mettre moins de mensonges, moins de calomnies, moins d'injures, autant que cela pourra se faire sans perdre leurs abonnés. La veuve Fréron a été fort scandalisée de cette visite : elle a cru un instant que c'étaient les tapissiers du Palais-Royal qui venaient lui donner un coup de main pour son déménagement ; mais elle s'est apaisée quand elle a vu que ce n'était qu'une députation patriotique, et que les orateurs étaient aussi modérés dans leurs gestes qu'énergiques dans leurs propositions. La péroraison de chaque discours a fini par la menace faite aux susdits hurleurs aristocrates, s'ils ne viennent pas à résipiscence, comme une conduite aussi fraternelle doit le faire espérer, de les faire promener dans Paris sur un âne, la face tournée du côté de la queue.

Le 14 avril 1791 le marquis de Villette écrivait à ses concitoyens par la voie de la *Chronique de Paris :*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Frères et amis, j'ai pris la liberté d'effacer, à l'angle de ma maison, cette inscription : QUAI DES THÉATINS, et je viens d'y substituer : QUAI DE VOLTAIRE. C'est chez moi qu'est mort ce grand homme. Son souvenir est immortel comme ses ouvrages. Nous aurons toujours un Voltaire, et nous n'aurons jamais de Théatins.

J'invite les bons patriotes de la rue PLASTRIÈRE à mettre le nom de J.-J. ROUSSEAU aux quatre encoignures de leurs maisons. Il importe aux cœurs sensibles, aux âmes ardentes, de songer, en traversant cette rue, que Rousseau y habitait au troisième étage; mais il n'importe guère de savoir que jadis on y faisait du plâtre.... »

Les habitués du café Procope-Zoppi s'empressaient de lui adresser le même jour une lettre de félicitations.

Frère et ami, nous avons lu avec un vrai plaisir la lettre que vous adressez à vos concitoyens par la voie de la *Chronique* de ce jour; nous vous félicitons sur le changement que vous avez fait à la dénomination du superbe quai que vous habitez, et nous sommes sûrs que tous les habitants de la ville l'approuveront : cette dénomination nouvelle rappellera à nous et à nos neveux les sentiments de reconnaissance et d'admiration dus aux talents et à la mémoire de Voltaire. Ainsi doivent être honorés les services rendus à la patrie et à l'humanité par ces hommes précieux qui, devant le despotisme et ses fureurs, ont eu le courage d'allumer le flambeau de la raison et de la philosophie, et de placer au haut de nos cités comme un fanal salutaire.

Mais si ces honneurs sont une dette, il doit paraître également juste de vouer à l'opprobre universel, par des dénominations caractéristiques, ces hommes obscurs, vils esclaves soudoyés du despotisme expirant, qui, par leurs écrits impurs et fangeux, répandus avec profusion dans toutes les parties de l'empire, cherchent à égarer le civisme de nos frères, et à détruire les influences

EFERUS - Recherches & Classification numériques

salutaires d'une révolution qui doit faire le bonheur des Français.

Nous regardons comme juste de donner aux égouts de notre ville les noms de Mallet du Pan, abbé Royou, Montjoye, Durosoy, Pelletier, Gauthier, Meude-Monpas, Rivarol et autres, et de porter même cette espèce de flétrissure civique jusque sur les noms des grands ennemis connus de notre liberté.

Nous nous sommes, en conséquence, déterminés à faire part de nos idées à tous nos concitoyens, pour avoir leur vœu sur la manière d'exécuter une justice légitime, que des êtres libres peuvent et doivent se faire, d'êtres malfaisants qui se réjouissent des troubles que leurs écrits fomentent dans diverses parties de l'Etat, et même au dehors.

Nous sommes, avec une loyale fraternité, vos frères et amis.

Les habitués du café Procope-Zoppy.

Les Egouts :

| | |
|---|---|
| Rue de Tournon..... | Egout Mallet du Pan. |
| Rue Saint-André-des-Arts..... | Egout abbé Royou. |
| Rue Saint-Honoré, barrière des Sergents..... | Egout Durosoy. |
| Au bas du pont Saint-Michel... | Egout Gauthier. |
| Rue Montmartre..... | Egout des Monarchiens. |
| Rue du Temple..... | Egout Pelletier. |
| Rue de Seine, F. S. G. ..... | Egout Rivarol. |
| Rue Saint-Honoré et Saint-Florentin..... | Egout Guignard. |
| Rue Jacob..... | Egout Mounier. |
| Rue des Egouts..... | Egout Meude-Monpas. |
| Rue des Cordeliers..... | Egout Montjoye. |
| Rue du Ponceau..... | Egout l'abbé Maury. |
| Vieille rue du Temple..... | Egout Cardinal-Collier. |
| La voirie..... | Suleau. |

Une politesse en vaut une autre. Charles Villette répondait à Messieurs du café Procope–Zoppi :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Frères et amis, rien n'est plus honorable pour moi que le suffrage des bons patriotes du célèbre *café Procope*. La renommée n'avait pas attendu l'époque de la Révolution pour jeter de l'éclat sur ce rendez-vous de l'esprit et du civisme. Il est dès sa naissance la terreur des sots, et donne souvent l'exemple d'honorer les talents et les grandes vertus.

Le croiriez-vous, Messieurs? cette inscription si simple a trouvé des contradicteurs. Mais les contradictions doivent cesser; car j'ai laissé le nom des *Théatins* pour ceux qui ont le malheur de ne pas aimer le nom de *Voltaire*.

Vous voudriez faire justice de ces hypocrites gagés qui signent chaque jour dix proclamations de guerre civile, et qui ne se sauvent de la haine que par le mépris; mais c'est leur faire beaucoup trop d'honneur que d'attacher quelque permanence à leur souvenir.

Les assassins de la patrie ne doivent pas être mieux traités que les assassins des rois, et nous ne lirions pas sans horreur : *Egout Ravaillac, Egout Damiens*.

Je suis, Messieurs, avec une fraternité bien sincère, votre admirateur et votre ami (1).

. . . . . .

On sait, d'ailleurs, quels furent le rôle et l'influence des cafés, et notamment des cafés Zoppi, de Foy et du Caveau, à cette époque agitée. « A peine née, disent MM. de Goncourt, la Révolution pousse les hommes les uns vers les autres, les assemble, frotte les idées contre les idées, les paroles contre les paroles, pour, de ces associations et de ces chocs, faire jaillir la flamme, l'éclair, la liberté. Un grand besoin de communications quotidiennes, une fraternité nouvelle, une pente à l'épanchement, à la manifestation, une curiosité et une impatience

(1) *Chronique de Paris*, 14, 16 et 17 avril 1791.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'apprendre, mêlent les individus aux individus; et avec la gazette, qui devient le journal, qui, de chronique, passe pouvoir, et, de passe-temps, le pain même de la France, les cafés grandissent et se font clubs; leurs tables sont tribunes, leurs habitués orateurs, leurs bruits motions. L'été pluvieux de 1789 fait les cafés pleins. Les cafés, qu'on disait tout à l'heure des manufactures d'esprit, tant bonnes que mauvaises, deviennent la presse parlée de la Révolution. Les cafés ont un drapeau, et l'on juge de l'opinion d'un homme à Paris, dit mademoiselle Boudon, par le café dont il est l'habitué, « comme vous savez que l'on jugeait à Athènes qu'un citoyen professait les sentiments d'Aristote ou de Zénon, suivant qu'il fréquentait le Lycée ou le Portique (1). »

» Le café Procope, devenu le café Zoppi, ce café tout à l'heure tribunal de l'Opéra, de la Comédie, de l'auteur du jour, où se réunissait la fleur de parterre du dix-huitième siècle, tous ces jugeurs, ces moqueurs, ces hommes méchants comme un public, c'est à présent le point de réunion pour les « zélés enfants de la liberté triomphante. » A tire d'aile l'épigramme s'en envole, pleurant ses grands combats autour d'un *couplet* de tragédie, pleurant ses tranquilles insurrections d'amour-propre et ses vic-

(1) Quelques cafés servaient d'intermédiaires entre les journaux et le public, de bureau de correspondance et même de distribution. Ainsi le *Journal du Diable*, de Labenette, prie les personnes « qui désireraient entretenir une correspondance utile avec le Diable d'envoyer leurs réflexions et leurs découvertes chez MM. Lenoir et Leboucher, au café de Lafayette, rue des Mauvais-Garçons. »



EFERUS - Recherches & Classification numériques

toires sans larmes. C'est un bureau de rédaction d'adresses et de communications aux journaux patriotiques.

» A la mort de Franklin, « les amis de la Révolution et de l'humanité, assemblés au café Procope, tenu par M. Zoppi, voulant rendre à la mémoire du célèbre Franklin tous les honneurs qui lui sont dus », couvrent de crêpes tous les lustres, tendent de noir la seconde salle, mettent sur la porte d'entrée : *Franklin est mort,* couronnent de feuilles de chêne, entourent de cyprès son buste, au bas duquel on lit : *Vir deus,* l'ornent d'accessoires symboliques, de sphères, de cartes, de serpents se mordant la queue, et pleurent l'Américain avec des torrents d'éloquence (1).

» A cinq heures, tous les jours, les habitués du café Zoppi se forment en club délibérant. Ils députent vingt des leurs pour aller rendre visite au journal des *Actes des Apôtres*, « les bons apôtres du despotisme » ; ils députent des commissaires du peuple chez le petit Gautier et chez « tous les barbouilleurs de papier du côté de la droiture. » Quand viennent les menaces de guerre, les habitués du café Zoppi se cotisent « pour composer une caisse de fusils et pour en faire une offrande sur l'autel de la patrie, dans le temple des lois. »

(1) « Un orateur y a lu un discours simple, mais pathétique, dans lequel il a rappelé les bienfaits de cet illustre philosophe. Pour honorer ses mânes d'une manière encore plus digne, on a fait aux pauvres une distribution de pain à laquelle chacun s'est empressé de concourir. » *(Chronique de Paris,* 17 juin 1790.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Le déjà fameux Hébert est des habitués de Zoppi. Zoppi érige une de ses salles en salle des hommes illustres; il promet incessamment une statue de Mucius Scévola, pour faire pendant au bas-relief de Mirabeau, couronné par deux génies qui pleurent.

» Parfois, à 9 heures du soir, le café Zoppi allume un feu devant sa porte, et y jette les *Petites Affiches* ou quelque autre feuille modérée.... (1) »

Ces *brûlures* étaient un divertissement fort à la mode, que les plus petits cafés se donnaient volontiers à l'imitation des grands, et, si l'on en jugeait d'après les quelques comptes-rendus de ces exécutions que nous ont transmis les journaux (2), d'après les procès-verbaux qui en étaient solennellement dressés, les choses se seraient passées avec un sérieux auquel on a vraiment quelque peine à croire quand on se rappelle les lieux et les acteurs.

L'an second de la liberté, le vendredi 1er octobre, après midi, nous soussignés citoyens habitués du café Marchand, situé rue Saint-Honoré, au coin de celle Tirechappe, tous duement assemblés, après lecture faite à haute et intelligible voix du nº 93 du *Journal général de la Cour et de la Ville,* avons reconnu que l'article où il est question des assignats, commençant par ces mots.... est, en tout son contenu, contraire aux principes de la Constitu-

(1) *Histoire de la Société française pendant la Révolution,* p 497 et suiv.

(2) Ces comptes-rendus étaient évidemment rédigés par les auteurs eux-mêmes, et la plupart du temps publiés à leurs frais. C'était une petite satisfaction d'amour-propre qu'ils pouvaient se donner, moyennant trois ou quatre sous la ligne, dans les suppléments de la *Chronique,* d'où j'ai tiré notamment les deux suivants.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion, ne prêchant que la révolte et l'aristocratie ; avons délibéré à la pluralité des voix :

1° Que, comme depuis le commencement du cours dudit journal, il ne s'y est jamais trouvé une phrase où le bon sens et la vérité se rencontrent, il est temps de le chasser de la bonne société ;

2° Que, comme il ne peut y avoir qu'un être gangrené, aussi méprisable dans sa personne que dans ses écrits, qui en soit le rédacteur, il mérite tout le mépris des bons citoyens, et, en attendant que la vindicte publique nous délivre d'un pareil libelle, avons livré le présent article aux voix, de la majorité desquelles est résulté que ladite feuille a été condamnée et brûlée publiquement devant la porte dudit café. Et ont, après l'exécution, signé avec nous secrétaire greffier....

Nous, Jean Dupuy...., Nicolas MAURI,..., tous habitués du café du carré de la Porte Saint-Denis, après lecture faite du n° 8 de la *Gazette des Cours de l'Europe, le Royaliste ami de l'humanité,* avons jugé digne d'être brûlé le susdit journal, et le brûlons en présence des membres soussignés, pour être contraire à l'opinion générale, au vœu de la nation et au bien public.

Fait au café des Arts, carré et porte Saint-Denis, à Paris, le 27 septembre, l'an deuxième de la liberté, nommé anciennement 1790.

*Note des Rédacteurs.* Nous avons imprimé cette délibération pour prouver qu'on peut s'appeler Mauri et être bon citoyen.

Quelques jours après, le même journal était également condamné au café du Salon, boulevard des Italiens, comme une gazette impure, digne de figurer à côté du *Journal général de France,* des *Actes des Apôtres* et de la *Gazette de Paris.*

Nous.... avons trouvé ladite feuille contradictoire à son titre d'ami du roi, attendu que le roi s'est identifié avec la Révolu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion, et que ladite feuille est anti-révolutionnaire ; contradictoire à celui d'ami de l'humanité, parce qu'elle ne tend à rien moins qu'à insinuer à ses lecteurs que l'ancien régime était préférable à celui de la liberté et de l'égalité ; que, si ces principes se propageaient, nous aurions la guerre civile ;

Avons observé de plus que le rédacteur est plein d'ironie pour les discours des députés patriotes, et qu'il cite avec enthousiasme ceux du parti contraire aux intérêts de la nation ;

Avons encore remarqué que le susdit rédacteur est obstrué d'aristocratie, pour avoir, dans son n° 10, comparé les *Sybarides* tricolores, dans leur orgie du 2 octobre, au chevalier français qui a si justement mérité les titres de sans peur et sans reproche, et qui n'eût jamais sali un jour de sa vie à forger des fers à sa patrie :

Avons arrêté que la susdite feuille serait foulée aux pieds et livrée au crochet du premier chiffonnier passant.

Invitons le rédacteur à changer d'opinion, ou à prier ses abonnés de ne pas laisser échapper un seul numéro, sous peine d'encourir l'improbation et le mépris de ses concitoyens.

Et ce n'étaient pas seulement leurs opinions politiques qui exposaient les écrivains à ces exécutions populaires. Par exemple, il n'était pas permis à un critique de trouver mauvaise une pièce que le parterre avait applaudie.

« Il est arrivé hier aux Italiens une scène qui prouve combien le public est jaloux d'user des droits que lui donne la liberté des théâtres, et au théâtre.

» M. Ducray-Duminil, rédacteur d'un journal ci-devant privilégié, nommé les *Petites Affiches*, *à louer* ou *à vendre* (1), s'était permis de trouver la pièce

(1) Ducray-Duminil avait succédé, en 1790, à l'abbé Aubert dans la rédaction des *Petites Affiches* ; nous en reparlerons.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et la musique de *Paul et Virginie* détestables. Le public, seul juge en pareil cas, ayant manifesté, à la première représentation, le plaisir qu'il y éprouvait, a trouvé qu'il y avait de l'impudence à ce journaliste de vouloir lui prouver qu'il avait tort d'applaudir et de s'amuser sans son consentement. Après le spectacle, il a exigé que cette feuille fût déchirée sur le théâtre, et madame Saint-Aubin a été l'exécuteur de sa justice.

» Quand on saura que M. Ducray-Duminil fait de la musique qu'on ne chante nulle part, et des pièces qu'on ne jouera jamais, on ne s'étonnera plus de lui voir trouver mauvais les ouvrages des autres. Rien de plus dangereux que ces petits juges à demi-connaissance, et l'on peut dire de celui-ci ce que Piron disait de l'abbé Desfontaines :

> Oui, *c'est l'eunuque au milieu du sérail :*
> *Il n'y* peut *rien, et nuit à qui* peut *faire* (1). »

Je trouve encore dans la *Chronique de Paris* du 14 mars 1793, sous la rubrique SPECTACLES, — *Théâtre de la Nation,* ce fait assez curieux :

« On a vu dans les journaux qu'une députation de la Société des Défenseurs de la République a dénoncé à la Commune une pièce nouvelle, annoncée depuis quelques jours par le théâtre de la Na-

(2) *Chronique de Paris,* 19 janvier 1791. — Cet article porte la signature de Fiévée, qui commença à souscrire la *Chronique* comme imprimeur le 2 mai 1791; c'est assurément l'un des premiers essais du futur directeur des *Débats* et correspondant de Napoléon.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion. Cette pièce est intitulée *Hécube ;* c'est une imitation de la tragédie d'Euripide. Le sujet est, comme on sait, le sacrifice de Polyxène sur le tombeau d'Achille, l'assassinat de Polydore dans la Thrace, et la cruelle situation d'Hécube, partagée entre son fils et sa fille. L'auteur assure qu'elle ne contient rien, d'ailleurs, de relatif aux circonstances ; cependant, par amour pour la paix, il en suspend quant à présent les représentations, et il va la faire connaître par l'impression. »

D'autres fois ces redresseurs de torts allaient accomplir leurs exploits au domicile des journaux.

« Avant-hier, plusieurs jeunes citoyens se sont transportés chez le sieur Gattey, libraire aristocrate au Palais-Royal. Ils ont d'abord purifié sa boutique, infectée du souffle des mauvais citoyens, par des fumigations de vinaigre et de sucre ; ils ont ensuite saisi l'édition des *Actes des Apôtres* et de la *Déclaration* signée aux Capucins, sans causer aucun désordre, et ils ont brûlé lesdits *Actes des Apôtres,* en déclarant au sieur Gattey qu'ils lui conseillaient de ne plus spéculer sur l'aristocratie. Ils ont de plus intimé audit Gattey que le premier aristocrate, bien connu pour tel, qu'ils rencontreraient chez lui, serait plongé dans le bassin du Palais-Royal, pour y recevoir un *baptême patriotique ;* mais qu'en même temps il serait reconduit chez lui, et qu'on pourvoirait à ce qu'il ne lui fût fait aucun mal.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» De là ils se sont transportés sur la grande place du Parvis-Notre-Dame, et y ont publiquement lacéré et brûlé la *Déclaration* de la minorité et la protestation du chapitre de Notre-Dame, et, dans le même moment, l'air a retenti de ces cris : *Vive la Nation ! Vive le Roi ! Vive la Loi ! Vive la Liberté !*

» On assure qu'un article insultant pour la garde nationale a déterminé ces jeunes gens à cette expédition. Nous sommes étonnés que le sieur Gattey, qui porte toujours la redingote uniforme, ait eu l'impudence de vendre des écrits outrageants à la garde nationale, et nous croyons que pour cette action seule il mériterait d'être renvoyé d'un corps qu'il déshonore, avec une *cartouche jaune*, comme l'a été le rédacteur des *Actes des Apôtres* (1). »

Ces scènes se renouvelaient le lendemain dans le voisinage.

« Samedi, on a brûlé dans la rue de l'Echelle une foule de pamphlets aristocratiques. De là les exécuteurs de cette justice populaire ont été rue Saint-Honoré, vis-à-vis les écuries du Roi, au bureau de la *Gazette de Paris*. Ils ont livré aux flammes ce journal anti-patriotique, composé sous les ordres et aux frais du révérendissime père en Dieu Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons-sur-Marne, par M. du Rozoi, poète sifflé à la Comédie Italienne, resifflé à la Comédie Française, et

(1) *Chronique de Paris*, 23 mai 1790.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

persiflé dans le monde, et auteur des motions qui ont fait siffler dans l'Assemblée nationale le susdit révérendissime père en Dieu Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons-sur-Marne, et par M. Josse-Olivier de Meude-Monpas, gentilhomme-SERVANT. La susdite *Gazette de Paris* ayant été réduite en cendres, la foule s'est portée au Palais-Royal, où l'on a brûlé l'enseigne du bureau où l'on souscrivait pour ce journal (1). »

Trop heureux encore les journalistes si cela se fût borné à ces jeux relativement innocents ; mais ils furent trop souvent victimes des plus déplorables excès.

Dans la nuit du 9 au 10 mars 1793, racontent les *Révolutions de Paris*, une bande d'hommes armés de pistolets, de sabres et de marteaux, se présente à neuf heures du soir chez Gorsas, rue Tiquetonne, enfonce les portes, brise les casses et les presses de son imprimerie. Gorsas, armé d'un pistolet, se fait jour à travers les brigands, gagne un mur, l'escalade, passe dans une maison voisine et vole à sa section, heureux d'en être quitte pour le dégât, car le projet était de l'assassiner. On mit le feu chez lui, mais il fut éteint sur-le-champ.

Les deux cents spadassins qui s'étaient portés chez le rédacteur du *Courrier des Départements* di-

(1) *Chronique de Paris*, 24 mai.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rigent leurs pas vers la rue Serpente, aux deux extrémités de laquelle ils placent des sentinelles. Ces *braves* vont droit aux bureaux de la *Chronique*. Une jeune fille se présente : c'est la sœur de Garnery, absent. Deux pistolets sont posés sur sa gorge : « Si tu cries, tu es morte », lui dit-on. On en fait autant à l'imprimeur et à quelques voisins qui sortaient de chez eux pour vaquer à leurs affaires. Les excès commis chez Gorsas se répètent dans l'imprimerie de Fiévée ; tout y est brisé, fracassé ; les brigands n'en sortent que pour se transporter chez un journaliste, rue Guénégaud, où, dans l'accès de leur rage, ils blessèrent dangereusement deux femmes qui demeuraient dans la même maison.

« Croient-ils, ces spadassins, s'écrie l'écrivain des *Révolutions,* croient-ils anéantir la liberté de la presse en brisant les presses d'une imprimerie ! Scélérats ! sachez que, les eussiez-vous brisées toutes cette nuit-là, le lendemain d'autres étaient sur pied ! Sachez qu'il n'est pas au pouvoir de la Convention, ni du Comité de Sûreté générale, ni du Comité soi-disant révolutionnaire, de réduire la République à n'avoir d'autres journaux que le *Bulletin ;* sachez que vous ne viendrez pas à bout de reporter la France au siècle barbare des Goths et des Vandales : nous sommes trop avancés pour le souffrir, et vous vous y prenez trop tard pour le tenter avec succès.....

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Bien loin de croire que le peuple ait été pour quelque chose dans ces attentats, ajoute le journaliste, on peut au contraire reprocher aux citoyens de ne s'être pas montrés sensibles autant qu'ils le devaient à un événement de cette nature. A la fin de février, on pille les magasins de chandelle et de sucre ; dans les premiers jours de mars, on commence l'exécution du complot contre toutes les imprimeries : à quoi ne doit-on pas s'attendre si chaque maître de maison, si chaque propriétaire, au défaut de lois et de magistrats, ne prend aucune mesure pour prévenir ou arrêter de tels brigandages ! Le peuple ne semble pas non plus persuadé autant qu'il le faudrait de l'importance qu'il y a pour lui à ce que la liberté de la presse ne souffre aucune sorte d'atteinte. Jadis on condamnait au feu l'incendiaire d'une grange, d'une meule de blé : le brigand qui ravage une imprimerie est bien plus coupable encore, car la liberté de la presse est peut-être le seul frein des accapareurs. Qu'on se rappelle les persécutions exercées contre le Prévôt de Beaumont pour avoir dénoncé le pacte de famine concerté par Breteuil, Laverdy, Lenoir, Sartine, etc. (1). »

Il va sans dire que les journalistes étaient exposés alors, comme ils l'ont toujours été, aux provo-

(1) *Révolutions de Paris*, t. XV, 9-16 mars 1793, n° 192.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cations des spadassins, et même à des voies de fait; nous avons déjà cité l'exemple de Langlois, maltraité par un député dans les couloirs de l'Assemblée. Voici une scène d'un autre genre, assez plaisamment racontée par la *Chronique de Paris* (8 août 1791) :

« Vendredi soir, il y a eu un duel au Palais-Royal. Il a été proposé suivant l'ancien régime, et accepté suivant le nouveau. Le proposant était un homme habile à l'épée et au pistolet, M. Sainte-Luce; l'acceptant, qui n'est pas celui qui a *reçu*, est un homme courageux et armé d'un bâton dont il se sert fort bien contre les enragés et les spadassins : c'est M. Gorsas, bon patriote. Comme on vient de rembourser les officiers du *Point d'honneur*, personne n'a pu empêcher M. Gorsas d'ouvrir, pendant quelques minutes, un libre cours à son ressentiment. Des philosophes ennemis du duel et témoins de celui-ci ont paru fort contents de la forme nouvelle de ce combat *singulier*.

» *N. B.* M. Gorsas est prié de communiquer le modèle de sa canne à tous les journalistes patriotes. »

—

En somme, comme on le voit, la liberté illimitée dont jouissait la presse pendant la Révolution était singulièrement tempérée par cette loi de Lynch,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui me semble bien propre à faire regretter la vraie loi, si sévère qu'elle puisse être.

Les journalistes, d'ailleurs, j'ai à peine besoin de le dire, pouvaient toujours être appelés à rendre compte de leurs écrits devant les tribunaux légaux. La chose était assez rare, il est vrai, mais il y en a des exemples, et j'en citerai quelques-uns dans des espèces diverses.

Ainsi Camille Desmoulins ayant, dans un de ses articles, nommé le duc de Crillon, et l'ayant appelé citoyen douteux et anti-jacobin, celui-ci assigna le pauvre journaliste pour qu'il eût à se rétracter, sous peine de 100,000 livres de dommages et intérêts.

Je me rétracte, dit Desmoulins; mais je demande à M. de Crillon où est cette liberté de la presse, qu'il a lui-même fait décréter, si je ne puis énoncer un doute sur le patriotisme d'un citoyen... Je vois bien que pour faire un journal libre et ne point craindre les assignations, ni des juges corrompus, il faut renoncer à être citoyen actif, suivre le précepte de l'Evangile : *Donner ce qu'on a,* ne tenir à rien, et se retirer dans un grenier ou dans un tonneau *insaisissable,* et je suis bien décidé à prendre ce parti, plutôt que de trahir la vérité et ma conscience.

Oui, je viens de prendre ce parti : je me suis débarrassé du peu que j'avais acquis par mes veilles, et d'un pécule que je puis bien appeler *quasi castrense.* A présent viennent les huissiers quand ils voudront ! J'échapperai à l'inquisition, comme le moucheron à la toile d'araignée, en passant au travers (1).

La *Chronique de Paris* s'élève avec force contre un procès aussi peu fondé en apparence ; elle y voit ou

(1) *Révolutions de France et de Brabant,* t. III, p. 242.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

feint d'y voir, — car c'était là une tendance, ou peut-être une tactique, assez habituelle, chez les journaux patriotes, — le résultat d'un complot contre la presse.

« M. Berthon (de Crillon), dit-elle, a poursuivi au Châtelet M. Desmoulins, auteur des *Révolutions de France et de Brabant,* ouvrage dont l'exagération même est encore nécessaire. Il lui a demandé *cent mille livres* de dommages-intérêts pour avoir dit qu'il était un citoyen douteux, et, le Châtelet ayant condamné M. Desmoulins, M. Berthon a bien voulu *faire grâce de la somme,* et s'est contenté de faire tapisser les rues de la rétractation de M. Desmoulins, aux frais de cet écrivain.

» M. Berthon, ne vous êtes-vous point ici conduit comme la comtesse de Pimbèche, qui, dans les *Plaideurs,* assigne Chicaneau pour qu'il ait à déclarer

*Qu'il la tient pour sensée, et point du tout pour folle ?*

» Cent mille livres ou se rétracter, le parti ne peut être incertain ; mais comment M. Berthon a-t-il pu ne pas voir qu'une pareille rétractation ne prouve rien ? que ce placard, en apprenant au peuple ce qu'un écrivain accrédité a pensé de lui, excitera la méfiance et fera examiner avec plus de soin sa conduite et ses motions à l'Assemblée nationale ?

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Et quel tribunal a pu condamner un écrivain pour avoir dit qu'un homme public, dont tout le monde a le droit de juger les actions, est un citoyen *douteux*. Tout homme qui entend un député dire des choses qu'il croit contraires au bien de son pays peut l'appeler un citoyen douteux ; c'est à lui à justifier son opinion.

» M. Camille Desmoulins, dont l'âme est républicaine, ayant entendu le discours de M. Berthon sur le droit de paix et de guerre et sur le traitement des ministres, a pu l'appeler, d'après ses principes, un *citoyen douteux ;* il a dit ce que beaucoup d'autres ont pensé, et toutes les rétractations du monde ne serviront qu'à tapisser les pierres et à faire gagner les afficheurs. M. Berthon aurait donc mieux fait de ne pas attaquer un des défenseurs de la liberté ; car, par cette action publique, il donne un nouveau prétexte pour répéter encore que son patriotisme est douteux. »

Mais, ajoutait la *Chronique,* il se formait dès lors une ligue redoutable contre la liberté de la presse ; ce que les *aristocrates* n'avaient pu faire, les ministériels osaient l'entreprendre. Déjà des coups avaient été portés à quelques écrivains qui, par leur exagération, pouvaient justifier cet attentat aux yeux des patriotes tièdes et peu instruits. Fréron avait été arrêté dans une sorte de guet-apens, et les hommes qui étaient le plus éloignés

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'approuver sa violence et ses principes ne savaient comment qualifier la conduite du tribunal de police à son égard. Assigné pour être entendu, il arrivait avec confiance pour se défendre, et les juges l'avaient fait arrêter dans la salle même où il venait se justifier. M. Mitouflet, à qui l'on devait des proclamations et des réquisitoires très-sages, en avait fait un cette fois plein de fiel et d'amertume, qui respirait la colère et la passion, qui enfin était moins une dénonciation de Fréron qu'une satire de cet écrivain, qu'il appelait *folliculaire*, une diatribe contre les journalistes, qu'il traitait d'*auteurs faméliques*, et un libelle contre la liberté de la presse, à laquelle il osait attenter.

Mais c'était surtout contre Camille Desmoulins que les coups étaient dirigés. En même temps qu'il était poursuivi par le duc de Crillon, MM. Malouet et Grégoire Riquetti s'unissaient contre lui. Une attaque plus grave encore, c'était celle de M. Talon, qui assignait Camille au Châtelet pour avoir mal parlé du Châtelet, qui devenait ainsi juge et partie. Et de quoi s'agissait-il? D'un propos que Desmoulins assurait lui avoir été tenu par M. Honoré Riquetti (Mirabeau l'aîné), et qu'il avait rapporté dans son journal. M. Talon criait à la calomnie, demandait 20,000 livres ou une rétractation, impression d'affiches, etc. M. Boucher d'Argis, déjà accusé lui-même par Desmoulins, l'assignait.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Aucun procureur n'osait occuper pour lui; lui-même, redoutant le sort de Fréron, il n'osait se présenter à l'audience, et il ne pouvait manquer d'être condamné, comme il l'avait été dans l'affaire Berthon.

L'auteur d'un journal intitulé le *Républicain* était également poursuivi pour le même fait.

« Nous le répétons encore, tous les bons esprits doivent se réunir pour repousser ces attentats contre la liberté de la presse, la plus précieuse de toutes les libertés (1). »

J'ai déjà dit que certains journaux, ceux de Marat et de Fréron, par exemple, étaient remplis journellement des plus odieuses dénonciations, que leur adressaient une foule de citoyens *très-actifs,* contre les aristocrates, mot, comme l'on sait, très-élastique et très-commode. Les victimes de ces dénonciations devaient la plupart du temps courber la tête en silence, si elles n'étaient pas en position de les mépriser; il s'en trouvait parfois cependant qui regimbaient et se rappelaient qu'il y avait encore des juges à Paris. Parmi les affaires de ce genre, une des plus curieuses que nous ayons rencontrées, au moins par le nom des acteurs, est un procès en diffamation intenté, en janvier 1790, par « Charles-Henri Sanson, exécuteur des jugements

(1) *Chronique de Paris,* 2 juillet 1790.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

criminels de la ville, prévôté et vicomté de Paris, au sieur Prudhomme, marchand papetier, se disant éditeur et propriétaire du journal intitulé *Révolutions de Paris, dédiées à la nation et au district des Petits-Augustins;* le sieur Gorsas, auteur du *Courrier de Paris dans les provinces, et des provinces à Paris,* journal ayant pour épigraphe : *Vires acquirit eundo;* et le sieur Quillau, imprimeur dudit journal; le sieur de Beaulieu, auteur d'une feuille périodique ayant pour titre *Assemblée nationale; 61e séance dans la capitale. Suite des nouvelles de Paris;* le sieur Guillaume junior, imprimeur de ladite feuille; ledit sieur Guillaume, imprimeur d'une autre feuille, sans nom d'auteur, intitulée l'*Espion de Paris et des provinces, ou Nouvelles les plus secrètes du jour,* avec cette épigraphe : *Le mot d'espion ne fait peur qu'aux coupables* (1); le sieur Descentis, auteur d'un journal ayant pour titre le *Courrier de Paris, ou le Publiciste français, journal politique, libre et impartial, par une société de gens de lettres,* avec cette épigraphe : *Nec lædere, nec adulari;* la veuve Hérissant, imprimeur de ladite feuille périodique; le sieur Camille Desmoulins, auteur des *Révolutions de France et de Brabant;* et le sieur Garnery, libraire-distributeur dudit journal », qui l'avaient accusé de comploter pour les aristo-

(1) « Ce véridique journal, qui annonçait des nouvelles si secrètes qu'elles étaien ignorées de ceux mêmes qu'elles concernaient, est tombé au second numéro. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

crates et avaient faussement annoncé qu'il était arrêté.

J'ai été assez heureux pour déterrer, après bien des recherches, le plaidoyer que prononça, dans cette cause, au tribunal de police de l'hôtel-de-ville de Paris, le mercredi 27 janvier 1790, Me Maton de la Varenne, avocat de Sanson. C'est une pièce assez curieuse pour que nous en reproduisions quelques parties.

Messieurs, si l'avocat, interprète des lois, n'était pas impassible comme elles ; si les préjugés, ces enfants monstrueux d'une imagination en délire, pouvaient glacer son courage ; s'il n'accordait les secours de son ministère qu'à des hommes qui occupent un rang distingué dans la société ; si enfin il faisait acception des personnes, nous ne nous serions pas chargé de la cause que nous venons plaider à votre tribunal.

Mais, Messieurs, ce qui honore particulièrement notre ministère, c'est la protection spéciale que nous accordons au faible, à l'homme isolé que l'on opprime injustement, à la veuve et à l'orphelin que l'on dépouille, à l'accusé qui nous invoque. Toute considération qui pourrait nous empêcher de remplir notre devoir serait un crime.

Diffamation sans exemple, calomnies atroces, libelles infâmes, telles sont les armes dont quelques périodistes audacieux, sans frein comme sans pudeur, n'ont pas honte de se servir contre le citoyen irréprochable qui se trouve aujourd'hui forcé de réclamer votre justice.

Nous avons eu l'honneur, Messieurs, de vous lire, à votre audience du 24 de ce mois, les différents libelles périodiques où l'on présente celui que je défends comme un des principaux chefs d'une *aristocratie* et de complots infâmes, tendants à empêcher l'heureuse régénération qui se prépare ; vous avez vu que sa maison y est désignée comme le repaire infâme où se rassemblent

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les ennemis de la nation pour concerter sa ruine, comme le foyer de toutes les conjurations qui nous alarment, comme le laboratoire impur où se fabriquent tous les écrits crapuleusement incendiaires qui inondent la capitale et les provinces ; vous avez vu des transcriptions d'interrogatoires qui n'ont jamais été subis par mon client, et les aveux qu'on lui fait faire de ses prétendus crimes. Sans doute, Messieurs, vous avez été saisis d'indignation, comme tous les bons citoyens, en voyant jusqu'à quel point la malignité peut égarer des écrivains dont les talents seraient utiles à leur patrie s'ils les employaient à lui montrer ses priviléges et ses droits, à éclairer les peuples, à instruire les rois et les dépositaires de l'autorité. Daignez écouter une nouvelle lecture de ces licencieux pamphlets, et celle de plusieurs autres dont vos oreilles n'ont pas encore été frappées : elle vous fera voir que jamais la diffamation et la calomnie ne se montrèrent avec plus d'audace, et vous sentirez combien il est nécessaire de réprimer promptement des désordres qui exposent la sûreté individuelle de celui que je défends.

Suivent les articles incriminés. Ils s'accordent à dire que Sanson avait chez lui des presses sur lesquelles s'imprimaient tous les abominables libelles qu'on faisait circuler dans les provinces pour les exciter à la révolte et aux meurtres. C'était dans la laide et tortueuse rue Saint-Jean, dans la maison odieuse d'un bourreau, que se tenaient des assemblées dont les *honorables membres* s'occupaient utilement à rédiger leurs pensées ; c'était de ce foyer que s'élançaient ces écrits incendiaires qu'on faisait circuler ensuite sous le cachet respectable de l'Assemblée nationale... (*Courrier* de Gorsas.)

C'était là que se tenaient des assemblées noc-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

turnes présidées par des aristocrates qui ne rougissaient pas de s'associer à un homme qui tôt ou tard aurait été obligé par état de venger sur cette horde de Catilinas les maux qu'ils préparaient aux amis de la Constitution; c'était dans ce repaire que s'imprimaient les libelles incendiaires qui tendaient à soulever le peuple... (*Espion de Paris et des provinces.*)

— On vient de découvrir que les aristocrates ont des presses privées à leur usage. On ne croira jamais où ils les avaient établies !... Chez SANSON, bourreau de Paris ! Le district des Capucins de la Chaussée-d'Antin y a fait une descente, et il les a trouvées occupées à travailler pour l'aristocratie. Jugez, citoyens, par les relations qu'ont déjà les aristocrates avec l'honnête M. *Sanson,* le parti qu'ils tireraient de ses services et de ses talents s'ils étaient les plus forts. (*Révolutions de Paris.*)

— Les beaux esprits de la faction verte viennent de publier le prospectus d'un *Journal lyrique,* où ils se proposent de mettre les décrets en vaudevilles et en ponts-neufs, pour tourner en ridicule l'auguste assemblée, etc. On assure que ce journal est le recueil facétieux des couplets que chantait naguère la table-ronde des aristocrates à ses petits soupers chez le bourreau de Paris. Soit rancune contre la lanterne et contre M. Guillotin, soit que la visite de tant de beau monde lui tourne la tête, M. Sanson régalait le cercle de son mieux. (*Révolutions de France et de Brabant.*)

Bref, les presses aristocratiques avaient été enlevées, et l'honorable bourreau arrêté et incarcéré. L'*Assemblée nationale* allait jusqu'à donner son interrogatoire.

Je vous le demande, Messieurs, continue Me Maton, je le de-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mande au public qui m'entend, je le demande aux sieurs Prudhomme, Gorsas, de Beaulieu, Descentis et Desmoulins eux-mêmes, et à leurs imprimeurs et distributeurs, la diffamation et la calomnie peuvent-elles verser leurs poisons avec plus de fureur ? Non, sans doute, et lorsqu'on lit de pareilles atrocités, le sang s'allume, la prudence, la modération, que l'immortel Daguesseau met au rang des devoirs essentiels de l'orateur, le respect dû à la majorité de votre audience, peuvent à peine contenir les élans de l'indignation.

L'avocat entre ensuite dans l'examen de la question de droit, et il termine ainsi :

Vous avez entendu, Messieurs, les principaux moyens de ma cause. Elle est celle du public, elle intéresse la sûreté individuelle du citoyen que je défends et de sa famille. Ce sont les droits d'homme qu'il réclame, c'est une réparation qu'il demande à son honneur attaqué de toutes parts : vous êtes trop justes pour la lui refuser. Quelle qu'elle soit, elle sera toujours bien inférieure au préjudice que lui causent les calomnies dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte : le trait ne retourne point à l'arc d'où il est parti.

S'il était permis à celui que je défends de vous réitérer ici les sentiments qu'il nous a témoignés en réclamant notre ministère, s'il lui était permis de faire à votre audience sa profession de foi, de vous peindre lui-même son patriotisme, il vous dirait, Messieurs, comme il nous l'a dit à nous-même : « Qu'ai-je fait à ceux qui m'outragent sans pitié, comme sans justice, dans les écrits que je suis forcé de vous dénoncer ? Quelles preuves donneront-ils à l'appui des imputations atroces qu'ils impriment contre moi ? Quel intérêt ont-ils à diffamer sans sujet un citoyen irréprochable, déjà assez malheureux d'exercer un état qui livre journellement à sa sensibilité les plus déchirants combats? Mes chers concitoyens, continuerait celui que je défends, serait-ce dans l'instant où ma patrie se régénère, où elle détruit le préjugé odieux qui me vouait injustement à l'infamie, serait-ce enfin dans un ins-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tant où ma patrie me rétablit dans mes droits d'homme et de citoyen que j'aurais l'infâme lâcheté de la trahir ? Non, sans doute, et bien loin de tremper dans des complots et de participer à des attentats dont l'idée seule me fait horreur, je voue à la honte et à l'exécration de tous les siècles ces hommes pervers qui veulent renverser le superbe édifice élevé par le patriotisme des pères de la patrie, et qui osent, dans leur délire sacrilége, menacer des têtes si chères. »

M. le procureur-syndic-adjoint vous a peint, dans une de vos précédentes audiences, avec toute l'énergie et l'éloquence qui caractérisent tous ses écrits, les dangereux effets de ces libelles qu'enfante journellement ce qu'on appelle la *liberté de la presse*, liberté qui est en quelque sorte le droit de calomnier, liberté qui méconnaît toutes les bienséances, qui viole toutes les lois, liberté enfin qui, naissante à peine, est déjà dégénérée en licence, et qui a fait disparaître la sévérité de nos formes et la sagesse de nos principes. Je laisse à la sagesse et aux lumières du ministère public les conclusions ultérieures qu'il convient de prendre; j'observe, en terminant, que l'impression et l'affiche de trois mille exemplaires de votre sentence à intervenir suffiront à peine pour désabuser cette ville et la province des calomnies dont se plaint celui que je défends; il attend de votre justice un jugement qui apprenne à la France, à l'Europe entière, que le bon ordre est l'objet continuel de vos sollicitudes, que les droits de tous les citoyens vous sont également précieux, et que vous ne faites acception de personne.

A la suite du plaidoyer se trouvent les extraits de cinq jugements rendus le même jour 27 janvier 1790; par quatre de ces jugements, le tribunal donne acte à Prudhomme, Beaulieu, Descentis et Camille Desmoulins — ce dernier s'était présenté en personne à l'audience — de leur déclaration qu'ils sont prêts à se rétracter; ordonne qu'ils le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

feront dans leur plus prochain numéro, et leur fait défense de plus à l'avenir se permettre de telles imputations. Le cinquième donne défaut contre Gorsas et le condamne à 100 livres de dommages-intérêts, ordonne en outre que l'article incriminé sera supprimé *comme calomnieux,* et que le jugement sera imprimé et affiché au nombre de trois cents exemplaires, aux frais de Gorsas, et envoyé aux soixante districts.

Gorsas ayant formé opposition, l'affaire revint le 3 février. Nouveau plaidoyer de Me Maton de la Varenne.

Le jugement aussi doux qu'équitable que vous avez rendu le 27 du mois dernier contre le sieur Gorsas, sur les conclusions du ministère public, nous avait fait croire que ce journaliste s'empresserait d'y souscrire et de réparer ainsi une faute digne de toute votre sévérité ; mais nous reconnaissons avec douleur que nous avons pensé de lui trop favorablement.

Le sieur Gorsas, égaré sans doute par des conseils perfides, a formé opposition à votre sentence. Se ferait-il donc illusion jusqu'au point de croire qu'on peut calomnier impunément des gens de bien, parce qu'ils paraissent sans protecteur et sans appui ? Ignore-t-il donc que les tribunaux sont ouverts à tous les hommes, sans distinction, et que les libellistes y trouvent toujours le châtiment réservé aux ennemis du bien public ?...

C'est après avoir répandu dans toute l'Europe les calomnies que vous savez contre un citoyen connu par son patriotisme, que le sieur Gorsas prétend trouver grâce devant vous, et se faire décharger des justes condamnations que vous avez prononcées contre lui à l'une de vos dernières audiences. Certainement, Messieurs, ce libelliste s'abuse, et le fol espoir qu'il a conçu d'échap-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

per à la punition qu'il mérite est un outrage fait à votre sagesse, à vos principes, et à la loi dont vous êtes les organes.

Le sieur Gorsas ne s'est pas contenté de faire circuler partout les accusations calomnieuses dont nous venons de vous rendre compte; il a encore osé, depuis la réparation que lui en a demandée celui que je défends, le mettre au nombre de ce qu'il appelle des *vagabonds soudoyés*, et s'étonner de ce qu'un exécuteur des arrêts criminels trouve des faiseurs d'exploits civils et des occupants aux tribunaux.

Voudrait-il donc, ce folliculaire diffamateur, nous obliger à jeter un coup d'œil sévère sur sa conduite? Voudrait-il que nous vous fassions connaître l'opinion qu'il a donnée de lui dans le district des Cordeliers, sur lequel il demeurait précédemment, et les motions patriotiques qui y ont été faites contre lui pour d'autres calomnies répandues dans une de ses feuilles? Non, Messieurs! Le sieur Sanson aura pour lui plus d'indulgence. Que le sieur Gorsas cesse donc ses calomnies, qu'il redoute l'instant où celui que je défends serait forcé de mettre au jour certaines actions que sa modestie lui fait tenir secrètes, et de prouver qu'il n'est pas un *vagabond soudoyé*. Qu'il apprenne enfin, le sieur Gorsas, qu'on ne se présente pas dans les tribunaux pour y demander justice quand on mène une conduite douteuse, et quand on professe des sentiments anti-patriotiques.

Quant à l'étonnement que témoigne le sieur Gorsas sur ce que nous avons le courage de défendre le sieur Sanson dans les tribunaux, nous nous contenterons de lui répondre, avec les sages représentants de la nation, *que les hommes naissent et demeurent égaux en droits;* que nous regardons comme la plus noble de nos fonctions celle de défendre l'opprimé, quel qu'il soit, contre ses oppresseurs, et que nous ne calculons pas ce que la mauvaise foi, la calomnie et la vengeance méditent contre nous, quand il s'agit de remplir notre devoir.

Nous déplorions, à l'une de vos précédentes audiences, les dangereux effets de la liberté de la presse. Par quelle fatalité, Messieurs, sommes-nous déjà forcé de gémir sur ce bienfait, encore nouveau, de la raison et de la philosophie, qui renverse les



EFERUS - Recherches & Classification numériques

limites qu'un despotisme odieux fixait aux connaissances humaines ? Pourquoi faut-il que la plus belle prérogative d'un peuple libre soit déjà devenue l'instrument de la calomnie entre les mains de quelques hommes qu'elle devrait éclairer sur leurs devoirs ? Que le sieur Gorsas, loin de persécuter injustement les gens de bien, consacre ses talents à les défendre, qu'il éclaire les opinions et les principes, qu'il cite toujours les hommes au tribunal de la raison, et nous serons alors les premiers à l'admirer.

Mais, Messieurs, il est temps que vous fassiez cesser le scandale que causent dans cette capitale et dans les provinces les calomnies qu'il s'est permises; il est temps que vous punissiez une diffamation effrayante par les conséquences qu'elle a déjà dans plusieurs villes du royaume. Celui que je défends vous confie sa vengeance. Des dommages et intérêts, l'impression et l'affiche de votre jugement à intervenir, en un mot la confirmation de la sentence à laquelle le sieur Gorsas est opposant, peuvent seuls apporter quelque remède au mal qu'il a produit par ses libelles périodiques. Malheur à lui s'il persistait à refuser de reconnaître la sagesse des condamnations que vous avez prononcées contre lui, et s'il ne se rendait pas son propre juge ! Ce serait alors un méchant qu'il faudrait abandonner à toute la rigueur des lois, à sa conscience et au mépris public.

Sur l'offre de Gorsas de se rétracter, le tribunal réduit à 20 liv. les dommages et intérêts, et à 200 le nombre des exemplaires du jugement à imprimer, et confirme pour le surplus sa précédente sentence.

Enfin le factum se termine par cette lettre de Maton de la Varenne à Gorsas, écrite le surlendemain.

*Ce 5 février* 1790.

J'avais tout lieu de croire, Monsieur, d'après la parole que vous m'avez donnée mercredi dernier, à l'audience, que vous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rétracteriez le lendemain les calomnies répandues contre le sieur Sanson dans plusieurs numéros de votre feuille. Dans cette confiance, et par considération pour MM. M..... de B... . et C..... de G....., je consentais, *à votre prière,* d'engager mon client à ne point faire afficher le jugement du tribunal de police; mon intention était même d'empêcher toutes poursuites ultérieures; mais on m'apporte à l'instant votre feuille du 28 janvier dernier (1) et celle d'aujourd'hui, dans lesquelles vous vous permettez de nouvelles injures et des réflexions faites pour mortifier un homme sensible. Malgré tout le plaisir que j'aurais eu à vous obliger, je n'en suis plus le maître. Votre nouvelle insulte à mon client le détermine, ainsi que sa famille, contre laquelle il règne partout la plus grande fermentation, à rendre public un jugement que je voulais ensevelir dans l'oubli.

Quant au ridicule que vous avez voulu jeter indirectement sur moi, en annonçant dans votre feuille du 28 janvier qu'on avait conclu, entre autres choses, à ce que *le mot* BOURREAU *fût rayé du Dictionnaire de l'Académie*, je ne crois pas qu'il exige de ma part une réponse sérieuse. Vos lecteurs judicieux se persuaderont sans peine qu'un avocat ne prendrait jamais des conclusions de cette nature; il verront bien que le mot *bourreau* n'était pas l'objet principal de celles qui ont été prises, et que le sieur Sanson vous demandait réparation des calomnies que vous avez fait circuler contre lui dans toute la France.

(1) On y lit, sous le titre d'*Anecdote* :

« On a plaidé hier à la Commune une cause très-singulière, entre *Sanson*, BOURREAU de la ville, prévôté et vicomté de Paris, et quelques gens de lettres. On nous a assuré que l'un des points capitaux du procès était que ce BOURREAU ne veut pas qu'on l'appelle BOURREAU, attendu qu'il y a un, ou quatre, ou dix arrêts du Conseil qui entendent qu'on l'appelle exécuteur des arrêts criminels.

» On nous a assuré encore qu'entre autres conclusions il a pris celle-ci : « Que le mot BOURREAU fût rayé du Dictionnaire de l'Académie. »

» Ce serait bien le cas d'appliquer ce mot : *Carnifex ! quoquo nisi carnificis nomine tu appellandus ?*

» On nous assure enfin qu'un avocat des parties avait pris au tragique cette affaire, et qu'il avait dit, entre autres choses, qu'un bourreau ne pouvait plaider qu'avec la lanterne du coin de la rue de la Vannerie. »

Nous annonçons que cette dernière assertion du sieur Gorsas est aussi fausse que toutes les autres. Un avocat connaît trop la dignité de ses fonctions pour se permettre d'aussi sottes plaisanteries.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il m'en coûte, Monsieur, de ne pouvoir vous éviter un désagrément que vous cause votre plaisir opiniâtre à chagriner un honnête homme. Je connais les égards que se doivent entre eux les gens de lettres : à ce titre j'aurais été flatté d'entrer dans vos vues ; mais il est des circonstances où l'on ne peut suivre le vœu de son cœur à l'égard des personnes que l'on désirerait pouvoir convaincre de son estime.

—

J'ai encore rencontré dans les brochures de l'époque une « *Réclamation de M. Sanson,* exécuteur des hautes œuvres, contre l'insertion de son nom dans une prétendue liste des membres qui composent la Société des Amis de la Constitution, ou lettre adressée à M. Laclos, rédacteur du *Journal de la Société des Amis de la Constitution.* » C'est un libelle apocryphe, qui ne manque pas de sel; nous en reproduirons quelques phrases.

Je viens de voir, Monsieur, avec le plus grand étonnement, une liste dans laquelle on m'a cruellement calomnié : cette liste est celle des membres qui composent, dit-on, le club des Jacobins ; et je vous avoue que c'est avec le plus vif regret que j'ai vu mon nom placé immédiatement entre ceux de M. Charles Lameth et de M. Barnave.

Je ne connais ces deux braves patriotes que de réputation et par leurs hauts faits; et, il m'est permis de le dire, puisque c'est moi qui parle de moi-même, je n'ai pas encore atteint le degré de célébrité où ils sont parvenus, et je ne suis point encore digne de marcher avec eux sur la même ligne.

Ma modestie se refuse à un pareil parallèle. J'ai acquis, à la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vérité, une certaine renommée ; l'art que j'exerce m'a valu un nom ; mais je ne prétends point aller sur les brisées des autres, et m'approprier une gloire qui n'est due qu'à eux. D'ailleurs, je ne suis, Monsieur, et vous le savez, qu'en sous-ordre ; je ne peux, par conséquent, m'assimiler à des chefs qui se sont à eux-mêmes frayé une route nouvelle, tandis que moi je suis tout bonnement le chemin que m'ont tracé mes prédécesseurs.

Vous voyez, Monsieur, jusqu'où va la méchanceté de certains êtres, qui, sûrement, enviant ma place, n'ont composé cette liste que pour me faire deux ennemis de MM. de Lameth et Barnave, en faisant croire à ces derniers que je les rivalise, et que je veux faire assaut de réputation avec eux. Non, Monsieur, je sais trop ce que je dois à ces grands maîtres ; je suis trop loin derrière eux pour prétendre même à les approcher de si tôt. D'ailleurs, quand j'aurais formé ces chimériques projets, la justice d'aujourd'hui est un peu trop pressante pour me procurer souvent des occasions de m'illustrer. Ces messieurs, au contraire, font naître et commandent les circonstances. Dès lors, si j'avais même assez de vanité pour croire qu'il y a entre nous parité de talents, je me trouverais encore loin de compter avec eux.

Je n'ai même pas, Monsieur, assez de gloriole pour me croire en état d'être comparé à Nicolas Coupe-Tête ; à plus forte raison ne pourrais-je me mettre dans l'imagination que je suis le rival de gloire de ces messieurs. Dans tous les cas possibles, je n'aurai jamais à mes ordres que deux ou trois valets au plus, tandis que MM. Charles Lameth et Barnave commandent en chef une armée de gens dont le plus petit pourrait être mon maître.

Vous êtes, Monsieur, l'ami des deux personnes dont on a voulu m'enlever la bienveillance : faites-leur connaître, je vous prie, combien je suis mortifié moi-même de cette circonstance... Faites-leur sentir — et peut-être l'ont-ils déjà éprouvé eux-mêmes — que dans notre carrière on a souvent bien des ennemis, et que, dès lors, c'est à un de ces êtres vils qui se cachent sous le masque de l'anonyme qu'ils doivent attribuer cette petite fanfaronnade, dont je n'aurais jamais été capable.

Sollicitez-les, Monsieur, en ma faveur ; engagez-les — j'ose vous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en supplier au nom de ma femme et de mes enfants, qui n'ont point d'autre ressource — engagez-les à oublier cette calomnie répandue avec tant d'aigreur sur moi; persuadez-les bien de ma modestie, et dites-leur que, loin de prétendre figurer à côté d'eux, je reconnais la supériorité de leurs talents sur les miens, et que je n'aspire qu'au second rang après eux : après de si grands hommes, la seconde place est encore honorable...

J'ai l'honneur d'être, etc.

SANSON,
Exécuteur des hautes œuvres.

*Paris, ce 11 février 1791.*

—

L'affaire de Sanson fut suivie de deux autres, plus curieuses encore, et sur lesquelles j'insisterai, parce qu'elles m'ont paru éminemment caractéristiques : on ne trouverait pas beaucoup de pages, en effet, qui peignissent mieux la presse, ou du moins une certaine presse de cette époque, on pourrait presque dire l'époque elle-même. Ces deux procès, d'ailleurs, curieux jusque dans leurs moindres détails, nous feront faire connaissance, par anticipation, avec deux des journalistes les plus influents de la Révolution.

On sait avec quel acharnement haineux Marat et Fréron ne cessèrent de poursuivre Lafayette et Bailly; les noms du divin Motier et du vertueux Sylvain reviennent à toutes les pages de leurs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

feuilles, avec un luxe d'épithètes dont on aurait à peine cru notre langue susceptible. Il va sans dire que tous ceux qui tenaient par quelque lien au maire et au général, tous ceux qui les approchaient, qui leur étaient seulement sympathiques, participaient à l'animosité, aux invectives, dont ils étaient l'objet ; c'étaient tous des espions, des mouchards. Mouchard ! c'était le grand mot, c'était le signe de réprobation dont Marat marquait, dans ses feuilles, les amis de ses ennemis, et il n'aurait pas tenu à lui qu'on ne le leur imprimât effectivement sur la face.

Pour se purger de ces vils scélérats et ne plus s'exposer à en recevoir aucun dans leur sein, l'*Ami du Peuple* invite toutes les sociétés patriotiques à imprimer sur le front de chaque mouchard qui s'y introduira, un fer rouge portant ces mots : *Espion public* (1).

— A moins qu'on ne prenne le parti de marquer d'une manière à être toujours reconnus les mouchards qui seront pris, il sera de toute impossibilité de jamais se débarrasser de cette engeance maudite. J'ai proposé de les flétrir d'un fer chaud sur le front ; cela serait très-bien si l'opération n'était pas si longue : il vaut donc mieux leur couper le nez. Que les fripons qui les protégent crient à la barbarie tant qu'ils voudront, il faudra nécessairement en venir là (2).

Marat, d'ailleurs, voyait des mouchards partout, et son digne lieutenant voyait volontiers par ses yeux.

(1) *L'Ami du Peuple*, n° 307.
(2) *Id.*, n° 347.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lundi dernier, un mouchard, déguisé sous l'habit uniforme, vint chez un des meilleurs patriotes de Paris pour le prier d'engager l'Ami du Peuple, avec lequel il lui croyait des relations, à ne plus le tympaniser dans son journal. On va croire d'abord que ce mouchard est le sieur Estienne; point du tout : c'était Carle, commandant du bataillon de Henri IV. A peine eut-il décliné son nom, que le citoyen, saisi d'une juste indignation, l'apostropha en ces termes : « Oses-tu donc, scélérat ! venir empoisonner de ta présence l'air pur que je respire ici ! Sors promptement de ma maison ! » Et comme le peuple s'attroupait et parlait déjà de lanterner le fameux Carle : « Non, dit le maître du logis, vos mains seraient souillées si vous les portiez sur lui; laissez faire cette besogne au bourreau. — Sors, te dis-je, vil mouchard! et va dire à ton maître que si je le rencontre, je le traiterai comme toi. » — Et s'adressant au cocher : « Cocher ! s'écrie le patriote, ne t'avise plus de déposer à ma porte une marchandise aussi pestiférée ! un mouchard! un coupe-jarret du général ! Remporte au plus vite ton infâme cargaison ! »

Cette scène, qui s'est passée en plein jour, a eu pour témoins plus de soixante personnes (1).

L'Ami du Peuple, acceptant sans contrôle toutes les dénonciations qu'on lui adressait, prodiguait cette épithète de mouchard avec une libéralité toute républicaine. Il s'attirait bien de temps à autre quelques réclamations dans le genre de celle-ci :

Je l'honneur de vous inviter a venir le 9 du présent à la mairie; je vous y attenderê depuis 9 heures du matin jusqu'à midi afin de me justifier d'une inculpation que vous avé fait contre moi dans votre nnmèro de dimanche. Comme je ne connais poin ses sorte de chose là, vous aurai la bonté de me dire quelle sont les personne qui vous on si bien instruit sur mon compte.... Il est

(1) *L'Orateur du Peuple*, t. IV, p. 369.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

constant que je été un des plus malheureux des vainqueurs de la Bastille, comme vous le dite : mais je ne jamais été dans les ville sentimen dont on me sugere vis a vis la face du ciel et de la terre.

*Signé* Le Blanc, rue St,Bon, N. 18

*Paris, ce 10 décembre 1790.*

Le lendemain, un autre citoyen honnête invitait Marat, au nom de la patrie, à se rétracter sur le nom de Ducastel, qu'il avait inscrit dans la liste des infâmes vendus à un petit ambitieux à double face, et qu'il paie on ne sait avec quel argent, pour se faire prôner, ledit Ducastel préférant languir toute sa vie dans la misère qui l'écrase plutôt que de faire un métier infamant.

A ces deux réclamations, Marat répondait :

Il y a cent individus à Paris du nom de Ducastel et de Le Blanc ; par quel hasard se fait-il que, n'ayant joint à ces noms ni surnoms, ni qualités, ni demeures, deux des vainqueurs de la Bastille se plaignent comme s'y croyant désignés, et me somment de me rétracter ? Ce n'est pas ma faute s'ils croient se reconnaître, et il n'en faudrait pas davantage pour prononcer leur condamnation (1).

De pareils arguments n'étaient pas très-rassurants, et l'on comprend que le plus grand nombre de ceux que l'Ami du Peuple dénonçait ainsi à la vindicte de ses faubouriens crussent devoir prudemment garder le silence et s'effacer autant que possible. Cependant j'ai trouvé jusqu'à deux réclamations portées de ce chef devant les tribunaux.

(1) *L'Ami du Peuple*, n° 306.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le premier qui attacha le grelot fut un nommé Estienne, se disant *ingénieur*, dont nous avons déjà rencontré le nom, mais sur lequel nous ne possédons guère d'autres renseignements que ceux que nous donnent eux-mêmes ses vindicatifs ennemis; or, nous laissons à penser s'ils l'ont flatté.

Avant de reproduire le portrait qu'ils en ont tracé, et pour mettre le lecteur à même de le mieux apprécier, je dois dire comment s'engagea ce grand duel des espions et des journalistes démocratiques, qui occupa Paris plusieurs mois.

Marat et Fréron, raconte Estienne lui-même dans un factum dont nous parlerons bientôt, ces deux journalistes incendiaires, ces deux folliculaires connus par l'atrocité des maximes qu'ils professent, et par la rage avec laquelle ils déchirent indifféremment tous les citoyens, s'étaient permis de le calomnier impudemment et de le dénoncer à cette sorte de gens dont la fureur semble n'attendre pour signal que la publication de leurs écrits séditieux, et cela parce qu'il avait parlé avantageusement de Lafayette. Il demanda en conséquence la saisie des numéros où il était diffamé, et provoqua à cet effet une descente judiciaire à l'imprimerie Henri IV, où s'imprimaient l'*Ami* et l'*Orateur du Peuple* (1). « Ce

(1) Cette imprimerie, dit Estienne, quoique sous le nom de la demoiselle Colombe, appartenait à un certain abbé Robin, qui en était prote et correcteur. C'est pour cela que le peuple a cru que ces deux feuilles étaient faites par quelque ecclésiastique, et on était d'autant plus porté à le croire, que Marat, lui qui dit n'épargner personne, n'a jamais parlé des abus ni des prévarications du clergé.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vil scélérat eut l'insigne impudence d'extorquer au département de police un ordre pour faire saisir les journaux de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple*, et il a trouvé des commissaires de section assez ignares ou assez esclaves pour faire, à son commandement, le métier de *captureurs*, de *recors* et de *happechairs*. »

Fréron nous a conservé le procès-verbal dressé au domicile de la demoiselle Colombe, dans un de ses numéros (nº 63, t. IV), qu'il a consacré tout entier à cette affaire, et que nous reproduirons pour la plus grande partie.

*Enlèvement prémédité de l'Ami du Peuple et de l'Orateur du Peuple, dans la nuit de mardi dernier.*
*Descente de six commissaires de la section Henri IV pour saisir leurs journaux.*
*Indignes vexations ordonnées par le département de police.*
*Vengeance atroce du sieur Estienne, marchant à la tête de l'expédition.*
*Attentats inouïs contre la liberté et la propriété.*
*Procès-verbal, monument d'opprobre pour les commissaires.*
*Fredaines du compère Estienne.*

Quel prix retirons-nous de nos veilles patriotiques ? Des vexations arbitraires, des décrets de prise de corps, des guets-apens, des saisies de nos ouvrages, des descentes prétendues juridiques chez nos imprimeurs, enfin tout ce que la rage du despotisme, auquel nous livrons un combat à mort, peut enfanter d'illégal et d'oppressif. Soutenus de notre seul courage, nous marchons à travers les traits et les feux ; nous bravons et les dernières convulsions du Châtelet, et les ordres iniques d'une municipalité corrompue, et les attentats de quelques sections où domine l'aristocratie, et le fer des assassins à gages, et les phalanges de mou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chards, et les galopins de l'état-major, et les proscriptions du dictateur, et les ruades du cheval blanc. Et dans quelles vues, chers concitoyens ? Uniquement pour vous garantir de tous les piéges que vos exécrables ennemis ne cessent de tendre à votre liberté ! Voilà ce qui les irrite ! Combien de trames n'eussent-elles pas réussi sans l'incorruptible vigilance de quelques écrivains patriotes ! S'il était possible d'étouffer leurs voix ou de les ensevelir dans un cachot, la contre-révolution aurait lieu ; mais, sachant que pour se soustraire à la tyrannie, ils se condamnent, par un excès de patriotisme que j'oserai appeler héroïque, à un exil volontaire, à vivre dans des souterrains, d'où ils font entendre les fiers accents de la vérité, à changer tous les jours de retraite, à empoisonner eux-mêmes leurs corps, afin de conserver libres leur esprit et leur plume, qui peuvent être utiles à la chose publique, leurs ennemis, qui sont les vôtres, chers concitoyens, désespérant de les charger de chaînes, les abreuvent de mille dégoûts pour les rebuter de la carrière. Il faut que vous sachiez quelles infâmes manœuvres on vient encore d'employer contre l'Ami du Peuple et l'Orateur du Peuple. Ils furent avertis, ces jours derniers, que l'ordre était donné de les enlever au milieu de la nuit. S'ils n'avaient pas les plus justes raisons pour craindre la ciguë, il y a longtemps qu'ils se seraient constitués prisonniers, afin de confondre leurs lâches accusateurs. Mais les mêmes juges anthropophages, les ogres du Châtelet, qui voulaient dévorer les têtes de MM. d'Orléans et Mirabeau, ne feraient qu'une bouchée (passez-moi l'expression) de l'Orateur et de l'Ami du Peuple. Il est donc prudent de ne pas s'exposer à être broyé tout vif par leur mâchoire venimeuse. L'expédition projetée avait été précédée d'une visite dans leur imprimerie, faite par ordre du département de police, à la réquisition du fameux Estienne, démasqué dans ces feuilles, et qui marchait à la tête des commissaires de la section exécutrice; mais ce que je pourrais dire ici vous instruira moins que l'étrange procès-verbal dressé par la meute aboyante, interrogante et saisissante, que menait en laisse le compère Estienne.

« Ce jourd'hui quatorze décembre mil sept cent quatre-vingt-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dix, huit heures de relevée, sur la présentation et la remise que nous a fait le sieur Antoine Estienne, ingénieur et homme de lettres, d'une ordonnance de l'administration de police en date de ce jour, par laquelle nous sommes autorisés à nous transporter à l'imprimerie d'Henri IV, indiquée sur l'imprimé qui a pour titre l'*Orateur,* à l'effet de lui faire reconnaître ou méconnaître ledit imprimé, ensemble celui qui a pour titre l'*Ami du Peuple,* et d'en indiquer l'auteur, et, dans le cas où l'édition desdits deux écrits s'y trouverait, de s'en emparer et de la faire déposer au comité de notre section, aux risques, périls et fortune dudit sieur Estienne, pour, du tout, en être référé au département de police. Nous.....

. . . . . .

» Avons représenté à la demoiselle Colombe l'*Orateur du Peuple,* par Martel, nº 57, et l'avons invitée à nous déclarer si cette feuille avait été imprimée chez elle.

» Nous a répondu qu'elle avait été imprimée chez elle, et qu'elle aimait mieux avoir imprimé cette feuille que le *Journal de la Cour et de la Ville,* l'*Ami du Roi* et la *Gazette de Paris.*

. . . . . .

» Et à l'instant, ladite demoiselle Colombe nous a déclaré qu'elle protestait contre la visite faite dans son domicile et dans son imprimerie, la regardant comme illégale, comme attentatoire au droit des citoyens dont le domicile ne peut être inspecté que par un tribunal revêtu de pouvoir suffisant ; en conséquence elle se réserve de se pourvoir contre les personnes qui se sont permis cette visite devant les tribunaux compétents, et à la face de la nation, intéressée à conserver la liberté de tous ses membres.

» Avons invité ladite demoiselle Colombe à nous indiquer l'auteur de l'*Orateur du Peuple* et celui de l'*Ami du Peuple.*

» A répondu qu'elle le dira en temps et lieu à qui il appartiendra.

» Nous a de plus observé, ladite demoiselle Colombe, que, l'ordre de la municipalité, qu'elle taxe d'arbitraire, ne s'étendant qu'à faire reconnaître les numéros 57 de l'*Orateur du Peuple* et 307 de l'*Ami du Peuple,* les personnes présentes et visitantes se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sont pourtant permis d'inspecter les formes d'impression qui allaient être mises sous presse, et qui, par conséquent, ne pouvaient avoir aucune relation avec les numéros indiqués par le sieur Estienne, plaignant, et assistant à la présente visite. ..... »

Fréron revient sur cette saisie dans son numéro suivant.

*Notable effronterie du sieur Estienne, libelliste et mouchard aux gages du sieur Mottié.*

*Prévarications punissables du sieur Thorillon, administrateur du département de police.*

*Stupidité des commissaires de la section de Henri IV.*

Le coup d'autorité commis dans l'imprimerie de Henri IV en vertu d'une ordonnance du département de police est un attentat que doit flétrir l'indignation publique, et digne de toute la rigueur des lois.

Cette ordonnance est signée Thorillon ; je demanderai donc à cet illustre et digne successeur des Lenoir et des Bruguières, d'inquisitoriale mémoire, de quel droit, sous l'empire de la liberté, il donne l'ordre de violer les domiciles, de porter le trouble au sein des familles, de s'emparer même des propriétés, puisque l'édition d'un ouvrage est bien certainement une propriété. Est-ce donc pour l'opprimer et le voler que le peuple lui a confié l'emploi qu'il exerce ? Comment ! sur la simple réquisition d'un particulier, sans s'informer si sa plainte est ou n'est pas fondée, sans demander à entendre contradictoirement les citoyens inculpés, un administrateur de police se permettra de mettre en mouvement toute une section, et de lui ordonner la mission la plus vexatoire et la plus inconstitutionnelle ! Je dis plus, le sieur Thorillon a évidemment passé ses pouvoirs. Veiller à la sûreté, à la propreté, à l'illumination de la ville, prévenir les rixes ou les dissiper, donner la chasse aux voleurs, garantir enfin de toute atteinte la vie et la fortune des habitants de la cité, c'est à quoi se réduisent principalement les fonctions tutélaires du départe-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment de police. Or, qu'a de commun avec elles la publication des écrits? Depuis quand, sous le nouveau régime, la pensée est-elle du domaine de la police? De plus, montrez-nous, maître Thorillon, la loi qui vous autorise à cette violation des décrets? Vous êtes ou coupable, ou ignorant : ignorant, si vous ne connaissez pas l'article de la Déclaration des Droits qui consacre la liberté de la presse; coupable, si, le connaissant, vous osez l'enfreindre d'une manière si scandaleuse.

Il y aurait encore bien d'autres reproches à faire à l'inquisiteur Thorillon, comme de n'avoir pas senti que le département de police n'est pas un tribunal, de n'avoir point référé de cette affaire au conseil de la commune, ni même à ses confrères du département de police, puisque l'ordonnance est revêtue de sa seule signature. On pourrait lui demander comment il a pu enjoindre à des commissaires de section, dans le cas où l'édition de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple* se trouverait à l'imprimerie, de s'en *emparer,* et de la faire déposer au comité de la section, aux risques, périls et fortune dudit sieur Estienne, pour, du tout, être référé au département de police; c'est-à-dire qu'il dépendra d'un membre du département de police, non seulement de paralyser la circulation des écrits, mais même de gêner le commerce, d'attenter aux propriétés les plus sacrées, de saisir partout où bon lui semblera les ouvrages dont lui-même se constituera juge, et que, d'après une pareille usurpation de pouvoir, si on ne s'empresse de la réprimer, il saisira demain l'*Histoire philosophique* de l'abbé Raynal, l'*Encyclopédie,* le *Contrat social,* et les ouvrages de Mably. Il est donc incontestable que le sieur Thorillon doit être destitué de sa place, comme le plus stupide et le plus despote des administrateurs. Il n'est pas moins évident qu'il a fait taire son devoir et sa conscience pour servir bassement la plate fureur du sieur Estienne et la vengeance du sieur Mottié.

Quant au compère Estienne, mouchard en titre du général, logé, dit-il, sur les gouttières, mais qui distribue gratis des milliers de pamphlets en l'honneur et gloire de Lafayette et de son bucéphale, sa conduite est le comble de l'impudence. Il faut être aussi effronté que l'est ce gredin, pour oser, contre la liberté de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la presse, ce que n'ont pu les Malouet, les Maury et tout le cul-de-sac ! Il faut avoir bu toute honte pour se constituer lui-même juge et partie, à la tête des imbéciles commissaires de la section! Il y a plus, c'est que le compère Estienne, qui colporte lui-même ses rapsodies dans la rue Percée, qui, dès qu'il y paraît, entend crier : *Au chat! au chat!* par tous les colporteurs, a composé contre l'*Ami* et l'*Orateur du Peuple* une demi-feuille d'injures, en réponse à leurs articles, et cela trois jours avant la visite des commissaires. Il avait donc usé du droit naturel de récrimination ; il avait repoussé, autant qu'il était en lui, les graves inculpations dont il reste toujours bardé. Pouvait-on s'attendre qu'il aurait encore l'incroyable impudence d'extorquer un ordre au département de police, de le porter à la section de Henri IV, et de marcher lui-même à la tête des commissaires pour participer à son exécution ! Un rôle aussi odieux n'a pu être rempli que par le plus vil des scélérats ! Et vous, Cuvillier, Bailleul, Briceau et Lambert, si vous aviez connu les vrais principes de la liberté, vous auriez foulé aux pieds, comme illégale et inconstitutionnelle, l'ordonnance du département de police, et vous ne vous seriez pas couverts de l'oppropre éternel de l'avoir exécutée! Vienne l'organisation des tribunaux, et vous serez tous pris à parti, lâches instruments du despotisme, à commencer par Thorillon et Sbrigani Estienne, l'un des vainqueurs, non de la Bastille, mais de la liberté et des droits de l'homme et du citoyen (1).

Estienne « couronna tant d'effronterie par faire assigner au tribunal de police la dame propriétaire de l'imprimerie de Henri IV. » C'est Marat qui va nous raconter ce deuxième acte.

(1) *L'Orateur du Peuple*, t. III, nos 63 et 64.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Portrait du nommé Languedoc, se disant Estienne, mouchard favori du maire et du général. — Vrais principes sur lesquels doit reposer la liberté de la presse.*

Le nommé Languedoc, se disant Estienne, mouchard favori du sieur Mottié, vient (à l'instigation de son digne patron) de faire assigner la demoiselle Colombe, propriétaire de l'imprimerie de Henri IV, « de comparoir au tribunal de police, pour voir dire que défenses lui seront faites de plus à l'avenir faire imprimer ni distribuer aucune feuille soit de l'*Ami du Peuple,* par Marat, soit de l'*Orateur du Peuple,* par Martel, ou autres quelconques, tendantes à déshonorer, flétrir, même faire assassiner le demandeur, ainsi qu'il résulte des feuilles de l'*Ami du Peuple,* nos 300, 304, 306, 307, et de l'*Orateur du Peuple,* no 57, partie desquelles elle a reconnu ; qu'elle sera tenue de se rétracter et de reconnaître le demandeur pour un homme d'honneur et de probité, incapable de toutes les horreurs et calomnies atroces contre lui insérées dans lesdites feuilles, de lui en passer acte par devant notaire, en présence de tel nombre de personnes qu'il voudra choisir : sinon, que la sentence vaudra ledit acte, qu'elle sera condamnée, et par corps, à vingt-cinq mille livres de dommages et intérêts par forme de réparation civile, attendu les coups qu'elle a portés par ses calomnies à la réputation du demandeur, jeune homme qui a besoin de la considération publique pour son état, et de l'estime de ses concitoyens ; et encore par rapport aux précautions et mesures qu'il a été nécessité de prendre pour la conservation de ses jours, qui ont été dans le plus grand danger par l'impression que lesdites feuilles ont faite dans l'esprit du peuple ; et que la sentence à intervenir sera imprimée et affichée au nombre de six mille exemplaires, aux frais de ladite demoiselle Colombe, qui sera, en outre, condamnée aux dépens, sauf à M. le procureur syndic de la Commune, dont le demandeur requiert la jonction, à prendre telle conclusion qu'il avisera bon être pour la vindicte, la sûreté et la tranquillité publique. »



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Observations de l'Ami du Peuple.*

Il importe essentiellement au repos et au bonheur de la nation d'éclairer sans cesse la conduite des fonctionnaires publics, d'examiner leurs projets, de suivre leur gestion, de rechercher leurs démarches, de dénoncer ce qu'on y trouve de louche, d'équivoque, de suspect, d'abusif, de criminel ; à plus forte raison de dénoncer leurs menées, leurs trames, leurs complots, leurs conspirations, *sans que le dénonciateur puisse jamais être recherché par aucun tribunal, n'étant comptable qu'à celui du public de tout ce qu'il croit ou prétend faire pour le salut du peuple.* Comme nulle erreur n'est criminelle tant que l'homme n'est pas infaillible, quelles que soient les inculpations dont le dénonciateur charge les agents de l'autorité, on ne saurait lui en faire un crime. Mais il n'a droit à la confiance et à l'estime de ses concitoyens qu'autant que ses intentions sont pures et que ses vues sont droites. Ainsi, lorsqu'il répand l'alarme sans sujet, que la perte de la confiance publique soit sa punition ; lorsqu'il diffame malignement d'honnêtes fonctionnaires, que le mépris public soit son châtiment.

Tels sont les principes de la censure dans tout état libre ; tels sont ceux que je n'ai cessé de prêcher depuis la Révolution, contre les juristes ignares qui prétendaient prendre à parti les écrivains patriotes. Pour les faire triompher, j'ai foulé aux pieds les décrets de prise de corps lancés par des tribunaux corrompus, à la réquisition des ennemis de la liberté. J'ai bravé le pouvoir des jugeurs du Châtelet et du tribunal de police, la fureur de leurs satellites, la rage de leurs coupe-jarrets. La raison s'est fait entendre, ces principes ont été reçus, et je m'applaudis d'avoir été le premier, j'ose même dire le seul des défenseurs de la patrie, qui se soit fait un devoir de former à cet égard l'esprit public.

Si les mandataires du peuple, les agents de l'autorité, les fonctionnaires publics, de quelque abus d'autorité qu'ils soient accusés, ne peuvent avoir aucun recours aux tribunaux, à plus forte raison leurs subalternes, leurs valets, leurs satellites, leurs sup-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pôts, leurs espions... Je ne dirai point que le tribunal de police, fût-il indépendant et impartial, est incompétent pour connaître des dénonciations publiques, et que, s'il pouvait s'immiscer dans des causes de cette nature, il aurait bientôt anéanti la liberté, en écrasant ses défenseurs ; mais je dis qu'aucun tribunal humain ne peut en connaître, que l'Assemblée nationale elle-même est sans pouvoir pour restreindre la liberté de la presse...

C'est le lot de tout homme public d'être exposé aux traits des méchants ; ils glissent sans effet, lorsque sa conduite est intacte et que ses intentions sont pures : aussi la médisance n'est-elle à redouter que pour les malversateurs, les prévaricateurs, les fripons, les traîtres et les conspirateurs ; l'homme de bien rit de la calomnie. J'ai prêché d'exemple : depuis que j'ai pris la plume pour défendre les droits du peuple, les fripons au timon des affaires, dont j'ai tant de fois dérangé les projets et fait aller les complots en fumée, m'ont fait accuser par mille plumes vénales de me vendre tour à tour aux différents partis. J'ai fait voir, dans ma dénonciation contre Necker, l'absurdité de ces inculpations, et, dès lors, j'ai gardé le silence. Il n'y a pas quinze jours encore que j'ai été traité, en mauvais vers, de fripon soudoyé, dans la *Chronique de Paris,* par un sieur Delaulne, grenadier volontaire du bataillon de la Trinité. Il rougirait de sa sottise s'il n'était trop bouché pour réfléchir que, des monceaux d'or ne pouvant être le prix de la vie, je n'ai pu me vendre, moi, qui me suis mis cent fois à la brèche pour le pauvre peuple, moi qui vois chaque jour dix mille poignards levés sur ma tête, moi dont le corps sera mis en hachis si j'ai le malheur de tomber entre les mains des assassins qui sont sur mes traces, moi qui ne leur ai échappé que par un miracle continuel de la Providence, moi qui ne saurais me flatter que ce miracle dure encore longtemps. Or, je ne me suis pas avisé d'honorer ce benêt d'un mot de réponse, ni de faire le moindre reproche à l'auteur de la *Chronique*, qui a cru, en me tympanisant, faire sa cour aux ennemis de la Révolution, et être à deux mains avec les deux partis pour la vente de sa feuille.

Non seulement je n'ai demandé aucune satisfaction des ou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trages que j'ai reçus pour la cause de la liberté, mais dans la guerre que j'ai faite aux méchants, j'ai toujours redouté le malheur de me méprendre et d'offenser un homme de bien. Vous en avez pris le masque, mons Languedoc, et vous criez au meurtre en vous voyant démasqué comme espion..... Croyez-vous donc m'être inconnu? Croyez-vous que j'ignore que... Le voilà ce beau sire de bien qui veut qu'on le reconnaisse pour homme d'honneur et de probité, qui prétend qu'on lui en donne acte, ou qu'on lui compte vingt-cinq mille livres, parce qu'un jeune homme comme lui a besoin de la considération publique pour son état de mouchard!... Mons Languedoc, je vous conseille de vous taire et de vous cacher de honte. Vous n'aurez jamais de mon imprimeur, soyez-en sûr, ni réparation, ni argent. Quant à moi, je vous promets de vous faire pendre, si je puis. Et ne vous croyez pas trop en sûreté au milieu des aristocrates du faubourg Saint-Germain: il n'est pas dit que mes braves concitoyens du faubourg ne vous viennent relancer rue de Bussy.

Cependant Estienne, sans s'effrayer de ces menaces, persista dans sa demande, et un jugement rendu par défaut lui adjugea ses conclusions.

On comprendra maintenant le redoublement de fureur de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple* contre Estienne, et les couleurs sous lesquelles ils le peignent.

Parmi les écrivailleurs aux gages du général, il y a un nommé Estienne, qui s'intitule vainqueur de la Bastille; il est attaché à l'état-major, et il se pavane sous une double épaulette. Il est auteur d'une foule de rapsodies en l'honneur de son héros, qui, tendrement ému de savoir que toutes les nuits il couchait à la belle étoile, et que son alcôve était un des parapets du Pont-Neuf, lui a payé un fort joli logement. C'est ce même Estienne qui promène dans Paris un petit misérable embryon de journal dont il est le père, et qu'il a baptisé du noble titre de *Rogo-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*miste...* Mais comme personne ne veut de son rogome, pas même les colporteurs, qui ont trouvé que c'était un composé de fiel et de pavots, il s'est jeté dans la carrière du pamphlet... (1).

*Un chapitre de la vie du fameux mouchard Estienne.*
*Comme quoi il s'est fait chasser de chez plusieurs libraires à cause des saignées qu'il faisait au comptoir.*
*Manière spirituelle dont il se fit inscrire sur la liste des vainqueurs de la Bastille.*
*Coup-d'œil sur plusieurs ouvrages de sa composition.*
*Etrennes à ce grand homme.*

S'il y eut jamais un personnage digne d'être comparé à Guzman d'Alfarache, c'est, à coup sûr, le fameux Estienne. Pas de métier qu'il n'ait fait, pas de rôle qu'il n'ait joué, excepté pourtant celui d'honnête homme. Il a toujours su maîtriser son étoile, et son avancement est bien la preuve de son savoir-faire. Il a commencé sur le pont Neuf par la sellette et a fini par l'épaulette ; c'est là ce qui s'appelle faire son chemin ! Mais avant la Révolution il n'avait déployé que des talents obscurs dans la boutique de quelques libraires du quai des Augustins ; il excellait surtout dans l'art d'écrémer un comptoir quand les maîtres avaient le dos tourné...

A l'aide du titre de vainqueur de la Bastille, titre subtilisé tout de même que les écus des libraires ses anciens patrons, il trouva moyen de s'introduire chez le grand général, qui l'accueillit avec le catinisme qu'on lui connaît. Pour se rendre agréable au patron, Estienne se donna pour un homme de lettres dont la plume se consacrait à célébrer les exploits du héros qui, comme lui, avait paru quand tout était fait..... Le voilà donc qui sue, qui se travaille pour le compte du divin Mottié ; il vomit sur le papier mille calomnies aussi atroces que dégoûtantes contre M. d'Orléans et les députés les plus chers à la nation. Pamphlets, pots-pourris farcis d'impostures et du style le plus crapuleux, sont distribués par milliers dans les faubourgs et sortent de sa

(1) *L'Orateur du Peuple*, t. III, p. 424.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fabrique. Chacune de ses calomnies est payée au poids de l'or. Il ne tarde pas d'accoucher dans un ruisseau du *Journal des Halles,* écrit dans le style d'un mouchard renforcé (1)...

Et c'est ce fripon fieffé, fleurdelisé ou ayant mérité de l'être, qui a eu l'impudence d'aller crier au meurtre chez le commissaire Thorillon, et de venir à main armée violer l'asile d'un citoyen ! Et le tribunal de police n'est pas encore assez déhonté pour accueillir la plainte de pareils scélérats, ses agents secrets !... Et M. Thorillon serre dans ses bras un patriote de cette bonne foi, de cette candeur, de cette innocence ! Pauvres commissaires de la section d'Henri IV, vous marchez sous les enseignes de cet honnête homme ! Tribunal de police, vous osez écrire dans l'assignation pour vingt mille francs que *ce jeune homme a besoin* de l'estime publique ! C'est pour le plus ordurier des calomniateurs, le plus vil des mouchards, qu'on assiége les domiciles (2) !...

— Voyez cet Estienne ! Le malheureux s'était acquis, aux yeux des vrais patriotes, une gloire immortelle, en combattant avec ses frères d'armes sous les remparts de la Bastille ! Il souille bientôt lui-même sa couronne civique, et il n'a pas honte de trafiquer avec le général de sa plume, de son honneur, du patriotisme qu'il avait montré ; et c'est sans remords qu'il préfère au superbe titre de vainqueur de la Bastille celui de mouchard du sieur Mottié ! O âme pétrie de fange et de scélératesse !...

Voilà pourtant, citoyens, voilà l'homme qui nous traite de calomniateurs, l'homme dont le sieur Thorillon n'a pas rougi d'accueillir la plainte et de servir le ressentiment ! Voilà l'homme en faveur duquel le département de police ose violer le domicile des citoyens et attenter à leur propriété ! C'est pour un espion, pour un assassin avéré, qu'on se permet d'attaquer la liberté de la presse, de faire taire les lois constitutionnelles, de persécuter sans relâche et de dépouiller les écrivains patriotes, tandis que les journalistes du parti contraire sont ouvertement protégés par le sieur Mottié, et ont même des gardes d'honneur à leur porte,

(1) Plus loin, Fréron met encore sur le compte d'Estienne le *Contrepoison,* qu'il aurait inventé avec son digne acolyte Dusaulchoy.

(2) *L'Orateur du Peuple,* t. IV, p. 95.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ainsi que Durosoy s'en est vanté dans la *Gazette de Paris!* C'est pour un être de cette espèce que l'on compromet toute une section, *en avant, marche !* et que le tribunal de police vient de se flétrir d'un opprobre ineffaçable en nous condamnant par sentence à payer vingt mille francs au sieur Estienne, parce que, dit la sentence, nous avons *traité de mouchard ce jeune homme, qui a besoin de la considération publique pour son état, et de l'estime de ses concitoyens ;* et que ces juges iniques et sans pudeur, dont le sieur Mottié dispose comme de pantins, ainsi qu'il disposait des Mandrins du Châtelet, ordonnent le plus gaîment du monde que nous serons *tenus* à nous *rétracter* et à reconnaître le sieur Estienne *pour un homme d'honneur* (1) *et de probité.* Donnez donc vingt mille francs au compère Estienne ! Estimez donc l'assassin Estienne ! Empressez-vous de lui délivrer un bel et bon certificat de vie et mœurs ! C'est un si vertueux *jeune homme!*

Tribunal de police, vous avez prévariqué ! Maître Thorillon, un châtiment exemplaire doit vous punir aux yeux du peuple, qui vous a nommé un de ses administrateurs, et non un de ses bourreaux (2) !

On voit en quelle estime Marat et Fréron tenaient les magistrats, quel respect ils professaient pour la justice. Ils n'étaient pourtant pas sans craindre ses atteintes, et, si insaisissables qu'ils fussent, ils

(1) On ne peut point réparer l'honneur de gens qui n'en ont point, et tels sont les espions de police, appelés *mouches* et *mouchards* du nom d'Antoine Mouchy ou Monchy, plus connu sous le nom de Desmochares, prêtre et docteur de Sorbonne, grand persécuteur des protestants, qu'il faisait périr cruellement, sur les dénonciations calomnieuses de ses espions, dont il les entourait sans cesse.

Je dis plus : c'est que dans le droit romain, soit le titre *De denunciatoribus et delatoribus*, soit dans le Digeste, soit au Code de Justinien ou au Code Théodosien, il y a des lois qui infligent la peine de mort contre les espions qui ont eu le malheur de réussir trois fois dans leurs horribles rapports. On trouverait peut-être de semblables dispositions dans le Code de Hermogénien, dans les Basiliques, et plusieurs autres collections de lois : car tous les législateurs ont cru avec raison devoir exterminer ces pestes publiques. (*L'Orateur du Peuple,* t. IV, p. 304.)

(2) *L'Orateur du Peuple*, t. IV, p. 42.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ne pouvaient demeurer sous le coup de la sentence rendue au profit d'Estienne. Ils résolurent donc d'en obtenir *per fas et nefas* la cassation. Ils comptaient y parvenir à l'aide d'une pression exercée par le peuple, par leur peuple, sur les magistrats, et à cet effet ils font appel au ban et à l'arrière-ban de leurs amis.

Ecoutez Marat battre le rappel.

*Infâme conduite des municipaux du tribunal de police dans la cause de l'imprimeur de l'Ami et de l'Orateur du Peuple. — Prévarications qu'ils ont commises et turpitudes dont ils se sont couverts dans cette affaire. — Dangers extrêmes auxquels ils exposent la sûreté publique. — Nécessité indispensable où sont tous les bons citoyens de se confédérer entre eux pour leur défense commune* (1).

..... Apprenez, citoyens, à quel point le tribunal de police a prévariqué, à quel point il a fait gémir la pudeur, dans le jugement qu'il a rendu sous la dictée d'un scélérat digne du dernier supplice.

Depuis l'instant où l'Ami du Peuple a pris la plume pour défendre vos droits et votre liberté, les ennemis de la Révolution, alarmés de sa franchise, de sa vigilance, de son zèle, ont employé mille rubriques pour vous enlever votre défenseur. Celle sur laquelle ils comptaient le plus était de le rendre suspect à

(1) On voit que Marat n'était pas aussi entendu que Fréron dans l'art des titres. Ses sommaires sont en un paquet, et en romain. Ceux de l'*Orateur du Peuple* étaient aussi, dans l'origine, en un seul tenant ; mais il y avait à cela des inconvénients qui n'avaient point échappé à Fréron : les crieurs n'étaient pas généralement très-lettrés, et le plus grand nombre, sans doute, ne lisaient pas très-couramment. Il a donc soin de « prévenir MM. les colporteurs, dans les premiers numéros de son 3e volume, que dans quelques jours les titres seront imprimés en petit romain, comme ceux du *Journal universel*, et qu'ils formeront une ligne séparée les uns des autres. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vos yeux, en l'accusant tour à tour d'être vendu aux princes, aux ministres, aux nobles, aux prélats, aux financiers, aux robins, aux aristocrates, aux puissances étrangères. Que de barbouilleurs soudoyés ont été mis à l'œuvre ! Dans le nombre s'est d'abord signalé le nommé Gorsas, vendu à l'agioteur génevois pour m'accabler chaque matin d'invectives dégoûtantes. Depuis la fuite de Necker, on dit que l'illustre folliculaire est devenu patriote : la belle conversion ! Mais quelles turpitudes n'efface pas le repentir ! A Gorsas a succédé le nommé Languedoc, vendu au divin Mottié pour me calomnier trois fois la semaine à cent écus par mois... (Suit une nouvelle biographie, avec variations, de ce Languedoc, fils d'un valet de ville de Milhau, département de la Verron (*sic*), qui... s'est fait inscrire par effronterie sur la liste des vainqueurs de la Bastille, etc.)

Ce libelliste infâme, avec lequel il était bien permis de prendre quelque liberté, m'est dénoncé, avec d'autres misérables, comme mouchard du général : je les nomme... Un scélérat de cette espèce, démasqué publiquement, devait s'ensevelir de honte; mais le maire et le général contre-révolutionnaires en ont besoin pour tâcher d'arrêter le cours des écrits de l'Ami du Peuple : ils le poussent donc à poursuivre, en offrant de payer tous les frais de la procédure. Sur sa plainte, l'administration municipale s'empresse de lancer un ordre d'entrer à main armée chez l'imprimeur de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple*, et d'enlever l'édition entière de leurs feuilles. Le lendemain, l'imprimeur est assigné pour faire réparation à cet infâme, pour le reconnaître comme un homme de probité et d'honneur, faute de quoi pour lui payer 25,000 livres, dont un jeune homme comme lui a besoin pour faire son chemin dans le monde. Vingt-quatre heures après l'assignation, le tribunal de police rend sentence telle que la demande leur protégé.

C'est de cette sentence illégale, inique, atroce, honteuse, dont mon imprimeur appelle. En la rendant, le tribunal a fait preuve de prostitution aux ennemis de la patrie; il a violé l'asile des citoyens pour attenter à la liberté de la presse; il s'est déclaré l'appui des espions du général, et le persécuteur des défenseurs



EFERUS - Recherches & Classification numériques

du peuple ; en un mot, il s'est montré l'ennemi le plus cruel de la Révolution...

Citoyens, portez-vous en foule à la Ville ; demandez justice à grands cris ; ne souffrez pas un seul soldat dans la salle d'audience, moins encore que la garde s'empare d'aucun d'entre vous !

— *Avis aux citoyens.* Citoyens, c'est aujourd'hui que doit être portée devant le tribunal de police la cause la plus importante à votre sûreté et à votre liberté...

— Je renouvelle ici mes vives instances à tous les patriotes de se porter en foule au tribunal de police : c'est leur propre cause que celle de l'imprimeur de l'*Ami* et de l'*Orateur de Peuple.* Il y a tout à croire que l'indigne tribunal de police essaiera de remettre la cause, dans la vue de confirmer la sentence un beau jour où il ne sera pas contenu par les amis de la liberté ; mais l'auditoire ne doit point souffrir ces échappatoires : il doit demander à grands cris que la cause soit jugée ; il doit demander en même temps la punition infamante et corporelle de l'infâme Estienne, que les ennemis de la patrie font mouvoir pour ruiner la liberté de la presse, ce boulevard inébranlable de la sûreté et de la liberté publiques (1).

C'était là d'ailleurs, chez Marat, un procédé habituel, auquel il recourait dans toutes les circonstances analogues. Je lis dans l'*Orateur du Peuple*, t. III, p. 265 :

*L'Ami du Peuple à l'Orateur du Peuple.*

Cher frère d'armes, un petit coin de votre feuille, je vous prie, pour un de nos concitoyens opprimés.

C'est ce matin que doit être jugé l'infortuné Riston. Peut-être une sentence indigne couronnera-t-elle dix mois d'affreuses persécutions, dix mois écoulés dans le séjour des crimes, dix mois

(1) *L'Ami du Peuple*, nos 330, 334, 356.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

consacrés à l'insomnie, aux alarmes, aux fureurs de l'indignation, aux angoisses du désespoir. Juste ciel, à quelles épreuves tu réserves l'homme de bien ! Aux dispositions que ses juges ont manifestées dans leur dernier arrêt, comment se reposer sur leur justice ! Citoyens, c'est à vous à faire respecter les lois ! Volez au Palais ! Vous avez aujourd'hui trois grands objets à remplir : contenir dans le devoir des juges corrompus, épouvanter le crime et sauver l'innocence.

Et à quelques pages de là (282) :

Hier, on a jugé M. Riston. Le jugement est un plus ample informé de six mois, pendant lequel temps cette innocente victime gardera prison. Le peuple, indigné de la scélératesse de Le Blanc de Verneuil, s'est porté en foule autour de sa maison pour la réduire en cendres. Il a été poursuivi ; mais il a eu le temps de s'évader, et la maison a été garantie.

Les bons amis de Marat ne lui firent point défaut dans la circonstance qui nous occupe. Estienne, suivant ce qu'il rapporte lui-même, s'étant présenté pour plaider sa cause, fut assailli, à la porte du tribunal, et tellement malmené, qu'il dut se réfugier dans le corps-de-garde de la Réserve. Il chercha vainement des défenseurs ; il n'en put trouver qui voulussent courir le risque d'être assommés. La cause fut remise plusieurs fois, et, le dernier jour, le péril était si grand, que les juges eux-mêmes furent menacés, insultés, et coururent les plus grands risques. Bref, ils auraient été forcés, non pas de déclarer sa demande mal fondée, mais de le juger non recevable, par la raison qu'il ne s'était pas présenté devant eux. Voilà le récit d'Estienne ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

écoutez maintenant Fréron et ses aboyeurs; c'est tout une Iliade.

## N° XX

*Concours nombreux de citoyens au tribunal de police pour assister à la cause de l'Ami et de l'Orateur du Peuple.*

*Arrivée de soixante vainqueurs de la Bastille, intervenant au procès.*

*Grande confusion des mouchards et d'Estienne, chef de la bande.*

*Ruse de guerre du tribunal de police.*

*Dénonciation d'un arrêté de la section Notre-Dame, lequel est dans les principes du club monarchique, qui en avait pris un semblable.*

*Manœuvre des chanoines de Notre-Dame, qui font choisir pour orateur de la députation un de leurs anciens enfants de chœur.*

Mercredi dernier, on devait plaider au tribunal de police la cause de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple.* Une foule considérable de citoyens s'était portée à l'hôtel de ville pour voir de quel côté les juges feraient pencher la balance, et s'ils soutiendraient, par une nouvelle iniquité, les vexations despotiques du confrère Thorillon. Leur embarras était extrême. C'était la cause de la liberté de la presse, de la liberté individuelle; c'était un combat à outrance qui allait être livré à l'espionnage et aux mouchards. La Déclaration des Droits à la main, le brave Verrière, avocat des deux écrivains patriotes et de leur imprimeur, attendait que la lice lui fût ouverte. L'homme de lettres Estienne devait prendre en main la défense de tous les mouchards insultés dans sa personne; mais que devint ce grand homme, ce fin limier, ce nouveau Desbrugnières, quand il vit entrer dans la salle soixante vainqueurs de la Bastille, l'intrépide Santerre à leur tête, et qui se proposaient d'intervenir au procès! Son courage héroïque fit place à une sueur froide dont furent saisis tous ses membres; en sa qualité d'ingénieur, il comptait sur l'effet d'une batterie qu'il avait assez habilement disposée, de concert avec le tribunal. Au

EFERUS - Recherches & Classification numériques

moment que la cause allait être enfin appelée, tombe, comme des nues, une députation de la section de Notre-Dame, précédée de son orateur. C'était un coup de parti que de rendre bien odieux l'*Ami du Peuple,* avant la discussion de l'affaire, et de bien le noircir dans l'opinion du public présent à l'audience, afin que la sentence qu'on tenait toute prête, loin d'exciter aucun murmure, parût encore une peine trop légère. Peuple, voilà les juges à qui vous avez commis la défense de vos droits les plus chers !

La députation ayant été introduite jusqu'au bureau, où les juges jouaient à merveille l'air étonné, le Cicéron de la troupe lit l'extrait suivant des délibérations des assemblées générales de la section de Notre-Dame, en date du mercredi 22 décembre. Attention, citoyens ! figurez-vous que vous êtes à l'audience. Voici donc cette pièce intéressante, qu'on a même cru devoir répandre, et pour cause, par la voie de l'impression :

« Lecture faite de ces mots : *Et toi, monarque indigne du trône,* etc., p. 8 d'un imprimé intitulé l'*Ami du Peuple ou le Publiciste parisien,* etc., par Marat, auteur de l'*Offrande à la Patrie,* n° 309, un des membres de l'assemblée a dit :

» Vous l'avez entendu, Messieurs !... Sans doute, si vous connaissez la bouche impure qui le profère, le blasphème vous inspire plus de mépris que de courroux ; mais laisserons-nous respirer dans la capitale, au milieu de nous, un monstre scélérat altéré de sang... Le conseil du crime en est un, et nous ne pouvons nous défendre de provoquer la punition du coupable sans en commettre un autre nous-mêmes..... Prouvons, Messieurs, prouvons aux provinces que, comme elles, ennemis du despotisme, notre vœu, comme le leur, est d'établir sur ses ruines la véritable monarchie, et que nous voulons vivre libres et fidèles à nos serments. Rassurons-les au plus tôt, garantissons-leur l'inviolabilité du trône dont la garde nous est confiée. Qu'elles sachent que nos corps forment un rempart autour du roi qu'ils environnent, et qu'aucun attentat contre sa personne n'échapperait à notre vengeance la plus cruelle.

» La section de Notre-Dame, pénétrée de la plus profonde douleur et de la plus vive indignation, a arrêté par acclamation de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dénoncer ledit imprimé à M. le procureur de la Commune et au tribunal de police, avec instance de provoquer efficacement toute la sévérité des lois contre les auteur et imprimeur de cet écrit. A arrêté que la présente délibération serait imprimée au nombre de deux cents exemplaires et envoyée aux quarante-sept autres sections. A arrêté qu'elle nomme MM. Houard, Beaupré, Pommageot et Vanheck, députés, à l'effet de porter, le plus tôt possible, cette dénonciation à M. le procureur de la Commune, tribunal de la police séant.

» Pour extrait conforme au procès-verbal, signé : Roux, président ; Teisson, secrétaire. »

Sans m'arrêter à faire sentir les beautés de ce chef-d'œuvre de style et d'éloquence, je ferai observer, pour preuve que c'était un coup monté par le tribunal de police, la date du 22 décembre et ces expressions : *porter le plus tôt possible,* lesquelles contrastent si fort avec la lenteur combinée qu'on a mise à remplir les vœux impatients de la section, puisque ce n'est que quinze jours après, ce n'est que le 5 janvier, jour précis où on savait que le tribunal devait juger la cause de l'*Ami du Peuple,* que la députation est venue à point nommé, et a paru devant les juges comme si elle fût sortie d'une embuscade. Tout cela sent furieusement le Thorillon. Il était trop tard pour s'occuper de l'affaire des écrivains patriotes, la cause fut remise à hier ; mais de tous les côtés de la salle ce ne fut qu'un cri contre les membres de la députation ; l'on avait bien vu que c'était un jeu concerté. Un large et gros sapeur à moustaches patriotiques saisit au collet l'orateur tout décontenancé. Estienne, qui était avec quelques commandants de son ordre, parmi lesquels se trouvait Dubois, chien barbet du général, Estienne n'eut pas beau jeu ; il fut interpellé par le public, et une pluie de crachats le baptisa mouchard. D'autres petits espions subalternes reçurent cent coups de pieds au cul qu'on les chargea d'aller rapporter à leur patron, le divin Mottié. Languedoc, dit Estienne, mourant de frayeur, s'enfuit et court encore ; il n'attendit pas seulement la fin de l'audience. On croit qu'il se ressouviendra de la leçon. Il y eut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des motions pour lui couper les oreilles, avec celles de l'orateur monarchien, et de les déposer sur le bureau avec le discours.....

## N° XXI

*Prévarication criminelle du sieur Desmousseaux, substitut du procureur de la Commune, qui lève le siége.*

La cause en faveur de la liberté de la presse et la dénonciation d'Estienne, Hulin, Leblanc et autres mouchards entretenus par le général et le maire, devait être plaidée samedi au tribunal de police; mais en parlant de mouchards, le général et le maire ne veulent pas qu'on les juge. La cause avait été remise depuis plusieurs audiences; elle était indiquée à samedi. A trois heures passées, il n'en était point encore question. Le peuple, déjà mécontent de ce que, vers midi, on avait fait filer dans la salle une douzaine de gardes nationaux, la bayonnette au bout du fusil, avait crié : *Point de bayonnettes ! il n'y a point d'ennemis ici. Veut-on nous faire la guerre?* Et les bayonnettes avaient été rengaînées. Cependant l'impatience s'allume, et, à trois heures sonnées, on demande la cause contre les mouchards, contre Estienne. Le prophète Marat avait annoncé que les juges ne la feraient point plaider; ils n'ont pas voulu le démentir. Le tribunal ne paraît pas faire attention au vœu général. On redouble d'instances. Les juges délibèrent; le président dit que les causes s'appelaient à tour de rôle, que celle-là viendrait à son tour, qu'elle était au rôle. Ce n'était point répondre : nouvelles instances. Le sieur Desmousseaux, nouveau substitut du procureur de la Commune, se lève, et d'un ton aigre, brutal et impérieux, dit, avec un air de mépris, en s'adressant au peuple, que l'ordre de la justice ne peut être changé, qu'il requiert l'exécution des décrets. Autant valait-il qu'il se tût que de se faire huer et que de donner une nouvelle preuve de sa médiocrité, de son insuffisance et de sa platitude. Le peuple accueillit fort mal cette gaucherie du *dandin* municipal, et lui manifesta beaucoup d'humeur, moins peut-être pour les paroles que pour le ton et l'air. Alors il se lève, pâli

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de colère, et avec un plus grand dédain encore il s'écrie que la justice ne peut se rendre au sein du tumulte et des passions, qu'on la viole dans son sanctuaire, que l'on n'est point ici comme au spectacle, etc. A ces mots, le tumulte s'accroît, le cri est général. « Je requiers que le tribunal lève le siége » ; et il quitte sa place, passe devant les juges et sort le premier (sa place est après les juges). Le tribunal le suit, ils ont la lâcheté de lever le siége.

L'indignation est à son comble ; on les accable de reproches, surtout Desmousseaux....

Verrière met le tribunal au pied du mur en demandant qu'il détermine un jour fixe pour l'audience, et que ce jour soit annoncé au peuple par un officier de la garde nationale ; et, en effet, on s'empressa de lui faire savoir que la cause viendrait sans faute aujourd'hui.

Citoyens épris de la liberté, de l'égalité, c'est bien moins la cause de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple* que la vôtre dont il s'agit ici. Que deviendriez-vous, bon Dieu ! si on parvenait à enchaîner la plume de vos plus véridiques défenseurs ? Que deviendriez-vous si vous laissiez se multiplier dans vos murs cette race infâme de mouchards, ces bataillons de délateurs vendus à Bailly et à Mottié ? Portez-vous en foule au tribunal, patriotes des deux sexes ; que votre présence imposante sauve aux juges l'affront de prononcer un jugement inique, et à vous la douleur de voir river vos fers. Ne souffrez pas que Desmousseaux préside lundi un tribunal qu'il déshonore ; forcez-le de déposer l'écharpe municipale : il a outragé la majesté du peuple ; il a refusé de rendre la justice ; il est indigne de ce saint ministère.

Peut-être voudra-t-on, dans l'espoir de juger à huis clos, empêcher le peuple de monter à l'audience ; car la dernière fois on avait osé fermer une porte qu'au nom des décrets et de la liberté la garde de la ville a ouverte ; on ne peut, sans crime, vous oter le droit d'assister aux jugements qui intéressent la société dont vous êtes membres : ainsi, franchissez tous les obstacles que la mauvaise foi et la partialité des juges pourraient vous opposer.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mes chers compatriotes, dit de son côté l'*Ami du Peuple,* l'énergie que vous venez de déployer dans une cause qui vous intéresse de si près est digne de la grandeur des intérêts que vous avez à soutenir, elle vous couvre de gloire ; mais n'oubliez pas que vous n'auriez rien fait pour votre sûreté et votre liberté, en vous déclarant hautement pour les écrivains qui vous défendent au péril de leur vie, si vous n'alliez pas jusqu'au bout ; si vous négligiez de vous rendre aujourd'hui sur les neuf heures à la Ville. en y conduisant tous les amis de la patrie, pour empêcher que la salle ne soit remplie de suppôts du despotisme ; rubrique à laquelle les membres du tribunal auront infailliblement recours, Rien n'égale leur perfidie. Ils se vantent de leur intégrité ; mais, s'ils étaient justes, auraient-ils rendu une sentence inique et honteuse contre deux écrivains patriotes, et auriez-vous aujourd'hui besoin de vous montrer pour soutenir vos défenseurs !....

## N° XXIII

*Cause gagnée au tribunal de police contre le mouchard Estienne. Victoire signalée de l'Ami et de l'Orateur du Peuple.*

*Le grand sceau des mouchards imprimé, par sentence, sur le front de Leblanc et de l'ingénieur Estienne.*

*M. Bailly interpellé par un citoyen de ne point présider le tribunal, en sa qualité de juge et partie.*

*Récusation du maire, qui dégringole du siége.*

La cause remise avec tant d'affectation par le tribunal de police y avait attiré avant-hier une foule prodigieuse. L'auditoire était bien composé ; l'avant-salle était pleine de grenadiers et de chasseurs. Le brave capitaine Verrière, bossu comme Luxembourg, et défenseur des parties, eut beaucoup de peine à pénétrer. Le commandant du poste, le prenant pour le duc de Gèvres, a commandé deux grenadiers pour lui faire faire place ; aussitôt le peuple s'écrie : *Hors la garde ! nous sommes souverains ici ! Point de garde !* Tumulte ; la garde se retire ; on réclame du maire, président, qu'il fasse respecter la *souveraineté* du peuple.....

Est venue enfin la cause de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ou plutôt de leur imprimeur, contre l'escogriffe Estienne; c'était la grande pièce, le grand saut du tremplain. Siècles futurs, pourrez-vous le croire ! Ce brave, qui était si intrépide avec l'ordonnance Thorillon, si hardi avec le commissaire Cuvilliers, si rodomont à l'audience du 18 décembre, où il prenait par défaut une sentence qui le déclarait homme d'honneur et de probité, et non mouchard, et non barbouilleur de papier pour le général son Mécène; eh bien ! ce paladin auquel le fameux du Rocher eût, dans son bon temps, porté envie, a eu la faiblesse de faire signifier, à neuf heures du matin, tant à la demoiselle Colombe, propriétaire de l'imprimerie de Henri IV, qu'au procureur-syndic, un acte, tout à la fois sa condamnation, l'insulte la plus grave au tribunal et l'injure la plus sanglante à la souveraineté du peuple assemblé, à la garde nationale elle-même : il a déclaré que les circonstances où il se trouvait de n'oser paraître au tribunal, ni lui, ni un défenseur pour soutenir ses intérêts, sans être exposés à y perdre la vie l'un et l'autre, que ce danger lui étant manifesté par les dispositions les plus menaçantes de ses ennemis et d'une cabale, il demandait que la cause fût remise à quinzaine, pendant lequel temps il serait pourvu à la sûreté de sa personne et de celle de son défenseur, et que, dans le cas où l'on jugerait, il protestait de tous jugements.

Après la lecture de cet acte, l'indignation fut générale. Le sieur Desmousseaux, portant la parole, a fait sentir combien il était impudent; que dans un tribunal, dans une assemblée aussi auguste d'un peuple libre, il ne pouvait y avoir aucun danger pour aucun citoyen; qu'au contraire c'était l'asile le plus sacré, que l'assemblée elle-même protégerait la liberté individuelle; et il a conclu à ce que la cause fût appelée. Remarquez bien que Bailly toujours présidait. Le défenseur (M. Verrière) attendait qu'il fût admis à parler pour interpeller enfin M. le maire de s'abstenir d'en connaître; mais alors le sieur Mandart, auteur de la *Souveraineté du Peuple*, a pris la parole, et, plein d'une sainte impatience, a dit à M. le maire qu'il devait se récuser dans cette cause, puisqu'elle l'intéressait. Alors mons Bailly, tout honteux et tout cramoisi, a consulté s'il ferait son devoir; il a été déli-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

béré, sans doute, si la récusation d'un citoyen serait admise. Après un long colloque, le maire a dit : « Quoiqu'un juge ne doive être récusé que des parties, il suffit qu'un seul citoyen ait manifesté son vœu pour que je m'y rende, et je quitte le siége ; je ne veux être suspect à qui que ce soit. » Une voix s'éleva du milieu de la salle pour lui dire : « A tous vous êtes suspect. » Et le public de faire chorus et d'applaudir en criant : « Bravo ! bravo ! » en voyant le pied de nez qui venait d'être ajouté à celui du maire ne plus obombrer le tribunal (1).

Alors le défenseur de la demoiselle Colombe a pris la parole ; mais se trouvant sans contradicteurs, n'ayant à combattre ni Estienne, ni son défenseur, tous deux absents, il était évident qu'Estienne s'abandonnait lui-même à la réformation nécessaire de la sentence du 18 décembre. Comme la demoiselle Colombe n'avait rien de plus à demander et à obtenir, l'intervention des vainqueurs de la Bastille était sans objet ; il n'y avait donc rien à dire pour prouver qu'Estienne était un barbouilleur aux gages du général, un mouchard payé par le maire et le général...

Le jugement rendu a reçu la demoiselle Colombe opposante à la sentence du 18 décembre, et y faisant droit, faute par ledit Estienne d'être comparu, ni défenseur, l'a déclaré non recevable en sa demande et l'a condamné aux dépens.

Ainsi voilà donc la sentence du tribunal de police obtenue par Estienne comme non avenue : donc la sentence de l'opinion publique qui l'a jugée inique, tortionnaire, oppressive dans tous ses points, est confirmée par celle des juges eux-mêmes ! Donc ils se reconnaissent publiquement pour prévaricateurs !

Marat consacre aussi tout un numéro (n° 338, 12 janvier 1791) à célébrer cette grande victoire, cet *événement,* comme il l'appelle. Au fond, cepen-

(1) Homme inepte, dit Marat, en racontant cette scène, c'est la délicatesse et le devoir qui vous imposaient l'obligation de vous récuser vous-même pour juge dans une cause où vous êtes partie : si vous aviez eu quelque honnêteté, quelque pudeur, auriez-vous attendu que le public vous en donnât l'ordre ? Ne négligeons pas ici d'observer que la retraite du maire est un aveu tacite de ses turpitudes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dant, il est loin d'être satisfait de ce résultat; il gourmande son lieutenant, qui paraît disposé à s'en contenter.

*Un mot à l'Orateur du Peuple.*

Vous avez donc oublié, mon cher frère d'armes, le conseil que je vous ai donné d'être éternellement sur vos gardes, et de voir en noir nos fonctionnaires publics, tant nationaux que judiciaires et municipaux, puisque ces gens-là, à un très-petit nombre près, sont des valets de la cour, des créatures du cabinet, des suppôts de l'ancien régime. Vous chantez victoire parce que le tribunal de police a bien voulu déclarer que c'était à tort, c'est-à-dire contre toute justice, toute raison, toute pudeur, qu'il avait rendu une sentence inconsidérée contre l'imprimeur des deux écrivains patriotes; mais vous ne voyez pas qu'au lieu de réparer ses iniquités, il a traîtreusement mis les parties hors de cour, dans l'espoir de dérober au public les turpitudes du vertueux Bailly et du divin Mottié. De grâce, ne gâtez pas mon ouvrage et n'encensez personne, pas même le défenseur de la cause, qui n'a encore rien fait pour le porter aux nues. Je le requiers d'interjeter appel sans délai; car il faut d'amples dommages à notre imprimeur, et, par dessus tout, il faut à la société justice complète des assassins soudoyés dont Estienne est le meneur. Si notre imprimeur et son défenseur bronchaient, je les couvrirais d'opprobre, et je les dévouerais à l'exécration publique. Soyez-en sûr.

Et il essaie de démontrer à ses lecteurs la perfidie, l'imbécillité des jugeurs à gages.

Comme l'infâme Estienne n'a point de fortune connue, en le condamnant aux dépens le tribunal de police n'a pas accordé une obole à sa partie adverse. Le jugement rendu contre lui est une véritable dérision.

Mais j'ai bien d'autres reproches à lui faire : ce n'est point de lésinerie, c'est d'imbécillité, ou plutôt de perfidie, que je l'ac-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cuse. Non, ce n'était pas une amende pécuniaire, c'était une peine infamante, une peine afflictive, une peine capitale, qu'il devait prononcer contre les accusés.....

De pareils scélérats sont des monstres d'autant plus redoutables, qu'ils sont hautement protégés par le maire et le général pour massacrer peu à peu les défenseurs de la liberté. L'intérêt de la société, l'amour de la patrie, la liberté, la sûreté publique et individuelle, exigent que leurs crimes soient dévoilés publiquement, et qu'ils périssent sur un gibet. Ce sont tous ces grands intérêts qui me pressent de poursuivre ces malfaiteurs jusqu'à ce que la terre en soit délivrée. En conséquence, je vous somme, vous, l'éditeur de l'*Ami du Peuple*, d'interjeter appel et de mettre au néant la sentence indigne du tribunal de police, dont l'unique objet est d'en imposer au public et de couvrir d'un voile impénétrable les mystères d'iniquité du chef de la municipalité et du chef de la garde parisienne, avec les crimes des assassins à leur solde. Je vous somme de remplir avec courage et constance ce devoir sacré de bon citoyen et d'homme d'honneur, sous peine d'être poursuivi vous-même comme infâme, si vous consentiez jamais à composer avec ces monstres. Et afin de donner à cette cause la célébrité que mérite son importance, tout ce que contient la capitale d'hommes éloquents, intègres et courageux, seront invités à la plaider.

Le voici donc arrivé, mes chers concitoyens, ce moment si longtemps attendu, où la publicité de la procédure mettra un terme à nos maux ; où la honte d'avouer des sentiments injustes et de manifester des maximes d'oppression, forcera des juges corrompus de sacrifier à la justice; où la crainte de l'opprobre amènera à capitulation les malversateurs, enchaînera les perfides agents de l'autorité, et glacera d'effroi les conspirateurs. Qu'ils étayent tant qu'ils voudront des décrets iniques d'un législateur vénal, le sentiment inné de la justice et la pudeur publique leur imposeront silence et feront triompher l'équité.

Accourez, ô vous tous qui aimez la justice ! remplissez ses temples; votre seule présence suffira pour contenir des juges corrompus, et sauver la patrie.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il paraît que cet appel demeura sans effet, et que, dans tous les cas, il ne trouva point d'écho dans la presse, qui, au grand regret de Marat, ne partageait pas, en général, sa monomanie contre les espions. C'est du moins ce qui semble résulter d'une note qui termine le n° 362 (5 février 1791) de l'*Ami du Peuple*.

Au lieu de trouver dans les *Révolutions de Paris* le tableau fidèle des hordes d'espions et de coupe-jarrets dont Bailly et Mottié infestent la capitale, pour opprimer les amis de la liberté, étouffer la voix publique contre leurs noirs attentats et opérer une contre-révolution, on n'y trouve qu'un article abstrait et languissant sur l'espionnage.

Je ne dirai rien du *Journal universel*, dont l'auteur timide cherche à cacher sa crainte de déplaire au maire et au général sous le soin qu'il a de n'avancer que des faits dont il a été témoin oculaire.

Je ne dirai rien ici non plus des *Révolutions de France et de Brabant* (nommées, à juste titre, les *Tracasseries de Camille*), dont l'auteur, depuis sa dénonciation à l'Assemblée nationale, s'est étudié à parler sans rien dire. Mais il n'est pas juste que ces lâches abusent plus longtemps du titre d'écrivains patriotes; ils en ignorent les devoirs, il est temps qu'ils apprennent enfin à les remplir.

—

Nous n'avons point ici à apprécier Estienne, dont les torts, quels qu'ils puissent avoir été, — et je ne sais s'il en eut d'autres que de servir, avec plus ou moins de désintéressement, une cause qu'il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

croyait bonne, — ne sauraient excuser tant de violences; nous reviendrons, d'ailleurs, sur ce personnage, en parlant des journaux qui lui sont attribués, et qui sont généralement écrits dans le style poissard. Ayant « en vain poursuivi devant les tribunaux la punition des calomnies publiées contre lui, et l'accès de la justice lui étant interdit par des gens qui, plusieurs fois, avaient mis sa vie en danger, il crut devoir porter sa cause au tribunal de l'opinion publique; il publia donc une *Dénonciation des libelles intitulés l'Ami du Peuple et l'Orateur du Peuple.* Ce factum est terminé par des *Réflexions sur la liberté de la presse,* qui m'ont paru de nature à donner de cet écrivain une tout autre idée que celle qu'en auraient pu faire concevoir les attaques de Marat et de Fréron; j'en reproduirai quelques passages.

Pour peu qu'on y réfléchisse, n'est-il pas étonnant que des écrivains furieux outragent impunément les citoyens les plus respectables, qu'ils prêchent hautement la sédition, le meurtre, le carnage et les assassinats? N'est-il pas étonnant de voir des écrivains à gages encenser les idoles les plus méprisables et dénigrer insolemment les hommes les plus vertueux et les meilleurs amis de la liberté et de la patrie? Comment se fait-il que dans Paris, les représentants de la nation, le monarque, les magistrats, la garde nationale elle-même, soient insultés impunément par des scélérats dont le nom est connu, dont l'imprimeur est connu, dont les feuilles se vendent publiquement? Comment se fait-il que ces forcenés prennent un grand empire sur la partie du peuple que l'on travaille de toute manière, et que chaque jour ils in-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vitent à des exécutions sanglantes, à des massacres, à de nouvelles cruautés? Comment se fait-il que ces monstres appellent impunément le peuple, et lui marquent les victimes qu'il doit immoler? Comment se fait-il que l'on prêche publiquement le régicide, que l'on applaudisse avec fureur aux maximes détestables, et que l'on essaie d'accoutumer un peuple célèbre par l'amour qu'il portait à ses rois à les mépriser, à ne plus frémir au nom d'un crime qui ne devrait jamais souiller la bouche d'un français. Ces scélérats s'indignent que la famille royale n'ait pas été exterminée, ils s'indignent que le *lion n'ait pas été immolé sur l'autel de la patrie, le jour de la Fédération.* « Et toi, monarque indigne du trône, s'écrie Marat (n° 309, page 8), perfide conspirateur contre la patrie, lâche bourreau! marche à la tête de l'Assemblée nationale, avec le sac, la corde et la cendre; demande pardon au ciel et à la terre; efface par tes larmes les crimes dont tu es couvert; que les remords vengeurs veillent sans cesse au fond de ton cœur, et le garantissent à jamais de nouveaux forfaits. »

. . . . . .

Personne n'est plus que moi partisan de la liberté de la presse, et, faisant profession d'aimer les lettres, je crois pouvoir donner ici mon sentiment sur cet important sujet.

L'homme est né libre, et l'auteur de la nature l'a doué d'une intelligence qui fait la plus belle partie de son être. Si l'homme a le droit de disposer à son gré de lui-même, s'il est maître de ses actions, à plus forte raison doit-il être libre de penser et d'exprimer ses pensées.

Cette faculté de penser, très-limitée dans l'état naturel, s'étend et s'agrandit dans l'état de la société; c'est en cela que l'état social l'emporte de beaucoup sur l'état naturel, en ce qu'il augmente la sphère de notre intelligence, et qu'en élevant l'esprit de l'homme aux connaissances les plus sublimes, il l'attache à des objets dignes de lui.

Les gouvernements, qui sont la forme et la règle par lesquelles se régit la société, ne peuvent pas être libres, si la faculté de penser et de communiquer ses pensées a des bornes; l'homme s'éclaire non-seulement par ses propres méditations, mais encore

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par les pensées des autres : cette communication est le charme de la vie, la source des plus belles productions du génie, qui ne prend quelquefois son essor que lorsqu'un trait de lumière vient le frapper.

Je crois donc que *la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme, et que tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement* (*Art. II de la Déclaration des Droits de l'Homme*).

Mais cette faculté précieuse, qui fait partie de notre liberté, doit avoir les mêmes limites. Qu'est-ce que la liberté? C'est le droit de faire ce qui ne nuit pas aux autres. Aussi l'*exercice des droits naturels de chaque homme n'est que ce qui assure aux autres membres de la société la profession de ces mêmes droits* (*Art. IV*).

Ecrivez, écrivez librement, communiquez vos pensées, instruisez vos semblables, enseignez-leur l'amour de la patrie, de leurs devoirs et de la vertu ; mais respectez leurs droits, respectez leurs propriétés, leur honneur, ou, si vous les attaquez, soyez *responsables*. Rendez-vous utiles par de bons ouvrages, prêchez la soumission aux lois; mais fuyez les injures et la calomnie : ce sont les armes de la bassesse et du vice. . . . . .

Ce genre trop facile, qui nous accoutume à parler de tout sans choix, négligemment, et sans aucun ordre dans les idées, ce genre, dis-je, est le tombeau du vrai talent; il ne convient qu'à des gens d'un mérite superficiel, et que la faim presse d'écrire. Gare à ceux qu'ils vont rencontrer dans leur chemin! Comme la malignité se repaît avec délices de sarcasmes, de calomnies, de mensonges, d'horreurs et d'atrocités, plus le folliculaire sera mordant, audacieux, scélérat, plus il trouvera de débit dans ses feuilles. C'est ainsi que se soutiennent, à la honte d'un peuple libre, les écrits incendiaires et de mauvais ton dont nous sommes inondés....

Et l'on oserait invoquer la liberté de la presse! Français! si telle est l'idée que vous vous êtes formée de la liberté, reprenez vos fers, vous n'êtes pas dignes de vous compter parmi les peuples libres. Sachez que la liberté n'existe point sans le respect des propriétés et du droit naturel de chaque citoyen;



EFERUS - Recherches & Classification numériques

sachez que la liberté n'est pas le droit de faire tout ce qui nous plaît, mais seulement ce qui ne nuit à persone; sachez que tous les folliculaires ne sont pas moins à craindre que le scélérat dont la plume homicide est souvent plus dangereuse que le couteau des assassins.

Eh! ne confondez point la licence et la liberté! Si vous ne savez pas les distinguer, je vous prédis que vous n'êtes pas faits pour goûter les fruits d'une sage constitution ; vous serez sans cesse agités et dans une crise continuelle, vos lois seront toujours insuffisantes, et dans vos mouvements convulsifs vous ressemblerez à ces malades abandonnés, qu'il faut remuer sans cesse, et qui cherchent en vain une position dans laquelle ils se trouvent bien, mais qui s'agitent jusqu'à la mort. Il en sera de même de vous: après avoir essayé tous les changements, si la liberté, qui demande des mœurs et de la vertu, vous paraît insupportable, si la licence vous flatte, cet état ne peut pas durer, et vous retomberez sous le despotisme, que je regarde comme la mort des hommes libres.

Aussi l'Assemblée nationale, en décrétant la libre circulation des pensées et la faculté de publier ses opinions a-t-elle déclaré les auteurs *responsables* de l'abus qu'ils feront de cette liberté (*Art. II, Déclaration des Droits de l'Homme*). Voyez, dans tous les gouvernements libres, les lois portées contre les délits de la presse. La publicité, sans doute, est la sauvegarde du peuple, comme l'a dit un des hommes célèbres de notre siècle; mais la licence est le fléau des nations, et si, dans les attaques qu'elle porte à un gouvernement, la force publique est insuffisante et les lois sans vigueur, tout est perdu, car le despotisme se trouve précisement là où les lois n'ont plus d'effet.

—

L'exemple d'Estienne n'était pas fait pour enhardir ceux qui se trouvaient dans le même cas, ceux qui avaient à se plaindre, comme lui, des attaques

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Marat et de Fréron. Cependant ce procès fut presque immédiatement suivi d'un autre du même genre, qui en fut comme le couronnement. Les plaignants étaient encore des vainqueurs *brevetés* de la Bastille, et, de leur état, ouvriers ou marchands. Agissaient-ils de leur propre mouvement, ou bien, comme le donnaient à entendre leurs peu scrupuleux adversaires, obéissaient-ils à une impulsion supérieure, c'est ce que nous ne saurions dire. Toujours est-il que, plus heureux en cela qu'Estienne, ils trouvèrent un avocat pour soutenir leur plainte, et un avocat d'un certain renom, Me Maton de la Varenne, celui que nous connaissons déjà, le « défenseur des bourreaux. »

Me Maton, « avocat et soldat citoyen », publia pour ses clients un mémoire que j'ai rencontré dans mes recherches, et dont une analyse sommaire va nous donner la clef de ce procès, non moins curieux que le précédent.

On se rappelle, lisons-nous dans ce factum, comment les Français, devenus autant de Césars et de Brutus, conquirent en quelques heures et détruisirent la Bastille, monument antique du despotisme, qui avait résisté aux armées de Turenne et de Louis XIV, et les noms glorieux des guerriers qui ont péri ou risqué leur vie à ce fameux siége, qu'on peut regarder comme l'époque de la liberté française. Kabers s'y est particulièrement distin-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gué, et en a été rapporté couvert de blessures, qui ont mis pendant plusieurs mois ses jours dans le plus grand danger.

A peine M. de Lafayette, qui n'était alors que chef provisoire de la milice bourgeoise, aujourd'hui garde nationale parisienne, eut-il été informé des actions héroïques des conquérants de la Bastille, qu'il se transporta chez chacun d'eux, pour leur donner les éloges qu'ils méritaient, et les secours dont ils pouvaient avoir besoin. Parmi les blessés qu'on lui avait désignés, on lui avait nommé avec enthousiasme Kabers, comme ayant fait des prodiges de valeur qui l'avaient fait regarder comme un dieu tutélaire, en même temps qu'ils répandaient la terreur au milieu des assiégés. Alors, pénétré d'admiration, le général va visiter ce brave citoyen, qu'il trouve saisi d'une fièvre dévorante, et luttant contre la mort, dont les horreurs, qui l'environnaient déjà, étaient d'autant plus effrayantes qu'il avait encore une pleine connaissance. Le jeune héros s'approche du guerrier expirant, dans les yeux duquel brillaient encore ce courage et cette intrépidité qu'il avait montrés au siége; il l'embrasse mille fois, l'arrose de ses larmes, donne à l'épouse éplorée les consolations que son malheur exige, et se retire, en lui présentant 72 livres, qu'elle refuse généreusement, en disant que son mari a combattu pour le bonheur de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nation, mais non pour de l'argent, dont il n'a pas besoin. Telle a été la conduite de cette femme ; elle a prouvé que la véritable grandeur d'âme et la vertu appartiennent au peuple rustique comme à celui dont l'esprit a été cultivé par l'éducation.

Guéri de ses blessures, échappé à la mort qui l'avait menacé, il a osé être reconnaissant ; il a parlé partout du général avec un attendrissement qui a déplu aux ennemis de la Révolution, et voilà la cause des persécutions et des calomnies dont nous avons à rendre compte. Heureux celui que ses vertus rendent ainsi l'objet de la haine d'une certaine classe dont l'amitié porterait la plus cruelle atteinte à leur honneur !...

Alors les épithètes de *mouchards du général et de la municipalité* furent inventées pour ceux qui étaient dans le cas de Kabers ; on les leur prodigua publiquement ; on les dénonça partout, et principalement dans quelques journaux dont l'existence est déjà oubliée, comme des traîtres dont il fallait craindre l'intimité ; on leur suscita une infinité de querelles, et on souleva contre eux le peuple, qu'on égarait par des manœuvres infâmes....

Le sieur Marat, se disant l'Ami du Peuple, publiait dans son numéro du 10 décembre (n° 306), un article dont voici le sommaire : « Dénonciation faite au Comité national des Recherches de plusieurs vainqueurs de la Bastille qui ont eu l'infa-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mie de se faire mouchards du divin Bailly et de l'héroïque Mottié. » On lit encore, pages 2, 3 et 4 de cette feuille incendiaire, une *prétendue* lettre dans laquelle Kabers et une vingtaine d'autres citoyens, peut-être aussi très-respectables, sont désignés comme « ceux des vainqueurs de la Bastille que les chefs de la municipalité et de la garde nationale ne rougissent pas de soudoyer pour en faire des mouchards à leurs ordres, et opprimer la liberté par les mains mêmes qui l'ont conquise.

L'*Orateur du Peuple*, répétant ces calomnies, t. IV, n° 5, crut devoir aussi accuser Kabers et consorts d'être aux gages du général, « par les ordres duquel ils se répandaient dans tous les lieux publics, afin d'y faire dominer son système d'oppression, coloré du nom de *royalisme*; de renouveler dans l'enceinte d'une ville libre l'inquisition tyrannique et vexatoire de l'ancienne et exécrable police; de tramer sourdement contre la liberté individuelle, en attendant que le général — à qui le journaliste donne les épithètes de *flatteur du peuple*, de *valet des rois*, de *dieu qui a commencé par des autels et qui finira par la lanterne*, — pût porter les derniers coups à la liberté publique. »

C'est par de semblables écrits et par les manœuvres des ennemis du nouveau régime, dont ils affectent de se montrer les zélés partisans, qu'on est parvenu à tromper un peuple ami de l'ordre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

En conséquence, le sieur Kabers demande contre les sieurs Marat et Fréron la suppression du n° 306 de l'*Ami du Peuple* et du n° 5 du tome IV de l'*Orateur du Peuple*, comme *gratuitement diffamatoires et calomnieux;* qu'il leur soit fait défense d'en composer contre eux de semblables à l'avenir; qu'ils soient tenus de les reconnaître pour *bons patriotes, incapables de servir d'espions et de mouchards, amis de la chose publique et ennemis du despotisme, à la destruction duquel ils ont coopéré de la manière la plus glorieuse;* qu'ils soient tenus de leur en passer acte en présence de douze militaires de la garde parisienne; sinon, que le jugement à intervenir en tienne lieu. Ils concluent, en outre, à 1,200 livres de dommages-intérêts et aux dépens contre les sieurs Marat et Fréron, à l'impression et affiche.

Il fallait bien quelque courage pour se charger d'une pareille cause, et s'attaquer à l'Ami du Peuple et à ses terribles faubouriens. Maton ne se dissimulait point le danger de la mission qu'il avait assumée; on avait d'ailleurs eu soin de l'en prévenir par des lettres dans le genre de celle-ci :

J'apprends que vous allez vous déshonorer en plaidant pour les mouchards du général; je n'en puis croire le bruit public. S'il était fondé, malheureusement pour vous, je m'attacherais à Maton comme à Necker et Mottié, et, pour en faire un *Azazel* du barreau, ce serait tout au plus l'affaire de huit jours.

Vous me connaissez.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'auteur de ce billet était un journaliste que Maton ne veut pas nommer. Rien, du reste, ne saurait l'ébranler : il est convaincu de l'innocence de ses clients, et il croirait manquer à son caractère s'il les abandonnait. Les preuves nombreuses de patriotisme qu'il a données le mettent d'ailleurs au-dessus du soupçon d'incivisme.

Non, non, les vaines clameurs des ennemis de nos clients ne nous intimideront point, lorsque nous parlons au nom de l'innocence. Les lettres anonymes par lesquelles on nous annonce que les journalistes vont nous *traîner dans la boue,* le danger dont on dit nos jours et notre domicile menacés, les piéges qu'on sème sous nos pas, et l'espionnage honteux qu'exercent à notre égard quelques soi-disant patriotes, ne nous empêcheront pas de remplir un devoir que nous prescrit notre conscience. Qu'on nous administre la preuve légale des inculpations dirigées contre nos clients, qu'on mette sous nos yeux les dispositions qu'on dit avoir été faites contre eux : ami zélé du nouveau régime, *enrôlé nous-même sous les drapeaux de la liberté,* nous abandonnerons sur-le-champ leur défense.

C'est ce qu'il croit devoir répéter, la veille de l'audience, à messieurs des clubs des Jacobins et des Cordeliers, auxquels on l'avait dénoncé :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous envoyer un mémoire dont je vous prie très-instamment de faire lecture aujourd'hui, s'il vous est possible, votre assemblée tenante.

Quoique la réunion de plusieurs citoyens, quelque nombreuse qu'elle soit, ne puisse jamais passer pour un tribunal, et recevoir des dénonciations contre aucun autre, j'ai cependant à cœur de dissiper les doutes que vous pourriez avoir sur mon patriotisme.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lisez-moi, Messieurs, avec toute l'impartialité dont je vous crois capables. Si quelqu'un de vous peut m'administrer aujourd'hui, ou demain avant l'audience, des pièces qui justifient les imputations atroces qu'on fait à mes clients, je vous donne ma parole d'honneur d'abandonner une cause dans laquelle la liberté publique pourrait se trouver compromise.

Je suis, avec le respect que se doivent les bons citoyens, etc.

Il écrit encore dans le même sens à Fréron, comme nous l'avons vu, dans l'affaire Sanson, écrire à Gorsas; car c'est un homme de formes que Me Maton. C'est dans l'*Orateur du Peuple* que nous trouvons sa lettre, avec la réponse de Fréron :

*A l'Orateur du Peuple.*

Monsieur, je suis chargé par les sieurs.... de demander contre vous la suppression du no 5 de votre tome IV, où vous les accusez de payer des citoyens pour contraindre les opinions publiques aux Tuileries et au Palais-Royal. Il m'en coûte d'autant plus d'en venir à cette extrémité à votre égard que je vous ai toujours estimé particulièrement. Si vous voulez vous rétracter, mes clients ne donneront pas de suite à leur demande. Je ne me chargerais pas de leur défense si quelqu'un pouvait me prouver qu'ils méritassent les reproches qu'on leur fait d'être des mouchards vendus au général et à la municipalité. Je vous invite donc, Monsieur, à faire cesser leurs justes plaintes, et vous prie de me croire, avec les sentiments que je vous dois, votre, etc. *Signé* de la Varenne (1), rue Saint-Séverin, no 20. Ce 16 janvier 1791.

(1) Roch Marcandier écrivait à Maton au sujet de ce nom, et toujours à l'occasion de la même affaire : « Vous êtes patriote, dites-vous. Je ne connais dignes de ce nom que ceux qui respectent les décrets du Sénat. Il en est un qui a supprimé la noblesse, et vous persistez à signer *de la Varenne,* quoique ce nom vous appartienne comme le royaume de la lune appartient à Arlequin. M. Maton, votre père, était honnête frère coupe-choux dans un couvent de capucins ; il a secoué le froc pour se marier.... »



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Réponse.*

J'ai reçu, mon cher petit bossu, votre lettre du 16 janvier. Je ne suis point dupe de votre prévenance, pas plus que le public ne l'est de vos talents et de votre délicatesse.... Vous n'êtes dangereux, malgré votre bosse, ni par devant ni par derrière ; mais vous l'êtes par vos propos et une soif insatiable d'argent ; c'est ce qui vous perdra.... Vous annoncez à vos amis que l'audience où vous devez plaider aujourd'hui pour les mouchards de Paris sera, si vous le demandez, à huis-clos, ce qui décèle votre impudence et votre perfidie, et qui fait injure au tribunal même qui va vous entendre. Vous ajoutez que vous avez le mot à l'oreille des juges et du procureur-syndic. Nous n'en croyons rien. J'irai moi-même à l'audience vous entendre, et j'invite tous les patriotes à y venir, puisque la cause leur est commune. D'ailleurs, ce sera un spectacle vraiment nouveau que de voir deux bossus plaider dans la même cause. Mais la bosse de mon avocat est pleine de patriotisme ; au lieu que Maton le dromadaire porte en croupe sur la cime de la sienne tous les mouchards et coupe-jarrets de Paris (1)....

Aurait-il pu, par impossible, venir à la pensée de Fréron de se rétracter, qu'il ne l'aurait point osé. Son inflexible chef de file avait les yeux sur lui, et, au premier vent qu'il a des avances qu'on lui fait, il le *somme* de tenir ferme.

Je déclare que c'est à ma sollicitation que l'*Orateur du Peuple* a parlé des mouchards du maire et du général, que j'avais dénoncés dans ma feuille n° 307. Je les ai dénoncés sur les notes de plusieurs membres de l'Assemblée nationale et du Comité des Recherches. Voulant donner à cette affaire la plus grande publicité, je somme l'*Orateur du Peuple* de ne point se laisser aller

(1) L'*Orateur du Peuple*, t. IV, p. 239.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux propositions que les créatures du maire et du général ne manqueront pas de lui faire pour étouffer ces turpitudes. Je l'engage aussi à bien se donner de garde de se présenter en personne au tribunal de police, où les mouchards notés, et soufflés par le général, voudraient l'attirer, car j'apprends à l'instant qu'on a de sinistres projets contre lui. J'invite les vainqueurs de la Bastille et tous les bons patriotes à se porter aujourd'hui en foule à la Ville, pour empêcher les noirs projets des municipaux et de l'état-major parisien contre la liberté de la presse, qui les désole, pour confondre leurs mouchards et coupe-jarrets, pour en demander le supplice.

On dit que l'Ami du Peuple est aussi assigné. Il l'ignore ; mais ce qu'il sait très-bien, c'est qu'il ne reconnaît pas le tribunal de police pour juge compétent dans une affaire de cette nature. Si les écrivains patriotes ne doivent compte qu'au tribunal du public des dénonciations qu'ils croient devoir faire pour le salut du peuple contre ses fonctionnaires, à plus forte raison n'en doivent-ils aucun des dénonciations qu'ils font contre leurs agents subalternes, leurs satellites, leurs mouchards, leurs coupe-jarrets.

Pour réduire ce précepte en pratique, l'Ami du Peuple dénonce de nouveau le nommé Dumousseau, substitut au tribunal de police, comme patron des mouchards....

Suivent de longues lettres sur les sinistres projets des municipaux et de l'état-major parisien, qui ne savent quelle contenance tenir depuis qu'ils voient tout Paris soulevé d'indignation contre des chefs perfides, qui prodiguent à corrompre les citoyens l'argent qui devrait être employé à nourrir les pauvres. Le sieur Maton, ce petit intrigant, cet indigne suppôt de la chicane et du despotisme, qui n'a pas rougi l'année dernière de plaider pour les bourreaux contre les journalistes patriotes, a dit à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un citoyen véridique que la cause serait plaidée à huis-clos, et qu'il avait le mot des juges. Un membre de l'état-major s'est vanté, dans un repas, que, si le public criait encore contre les mouchards, la garde enlèverait tous les citoyens qui oseraient dire un mot. Enfin, le jour de l'audience, le corps de la réserve ne sera composé que des coupe-jarrets du général, qui leur prodiguera l'argent et le vin pour les engager à faire main-basse sur le public, s'il ose défendre les citoyens qu'on enlèvera, car le général, jouant de son reste, est déterminé à faire couler le sang.

« Au nom du ciel, cher Ami du Peuple! s'écrie en terminant un de ces bénévoles correspondants, publiez immédiatement ma lettre, et invitez tout ce qu'il y a de bons patriotes à se porter en foule à la Ville, et tous les bataillons amis de la liberté à se présenter pour la défendre. »

*Réponse de l'Ami du Peuple.*

Quoiqu'il ne soit pas probable que Mottié soit assez dépourvu de sens pour se porter à des attentats qui le feraient massacrer par la troupe elle-même, il est de la sagesse de prendre les précautions que dicte la prudence. En conséquence, j'aime à croire que les gardes nationaux de service aujourd'hui à la Ville n'oublieront jamais qu'il sont citoyens et les soldats de la patrie. Je somme ici le maire de faire consigner aujourd'hui dans leurs corps de garde toutes les compagnies de la troupe à cheval, sous peine de répondre sur sa tête des désordres qu'elle pourrait causer. J'invite tous les bataillons patriotes à envoyer des détachements

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à la Ville, pour prévenir la guerre civile dont nous menacent les scélérats que nous avons mis à notre tête, et que nous engraissons ; nous invitons les sections du Théâtre-Français et de Saint-Jacques-l'Hôpital d'envoyer aujourd'hni une députation à l'audience. Citoyens ! du courage, et la victoire est à nous. Démasquons sans crainte les agents du despotisme, en attendant que nous les fassions périr (1).

Ecoutons l'*Orateur du Peuple* sonner la charge de son côté.

*Fameuse cause contre les mouchards payés par Bailly et Mottié, plaidée demain au tribunal de police.*

*Nouvelle persécution municipale contre l'Orateur du Peuple.*

*Assignation en six mille livres de dommages-intérêts à lui faite par les assassins de M. Rotondo.*

*Trames pour anéantir la liberté de la presse et immoler les écrivains patriotes.*

*Assassins de Rotondo défendus par le digne avocat du bourreau, Me Maton de la Varenne.*

*Invitation aux citoyens de ne pas désemparer demain l'hôtel de ville que les mouchards leurs ennemis ne soient condamnés.*

Vainement le tribunal de police avait-il affecté de remettre à plusieurs audiences successives la cause de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple* contre le mouchard Estienne, dans l'espoir de confirmer l'infâme sentence dont ils appelaient, de laver complétement la turpitude vénale de Thorillon, et de justifier l'invasion des bouledogues Cuvillier, Briceau, etc., dans l'imprimerie de Henri IV : la voix foudroyante de l'opinion publique a forcé le tribunal d'être juste, en dépit des machinations de Bailly et de Mottié. Mais les juges n'ont point abandonné leur système d'oppression contre les écrivains missionnaires de la liberté. Ils veulent aujourd'hui prendre leur revanche contre le peuple lui-même, en

(1) L'*Ami du Peuple*, n° 345.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

immolant un de ses plus zélés défenseurs, et c'est l'*Orateur* qu'ils ont choisi pour victime. Ils ne s'attaquent plus à l'imprimeur de son journal, ni à M. Marat, dont les écrits ont cette ressemblance avec la foudre qu'on ne voit jamais par quelles mains ils sont lancés. L'Orateur du Peuple offre du moins quelque prise; il existe, il se montre partout, il parcourt la capitale, non sans quelques précautions *portatives* pour sa sûreté; il paraît dans la tribune des Jacobins, il a un domicile connu, et il brave la rage des assassins en robe ou en uniforme. Las de poursuivre des fantômes, les chefs perfides de la municipalité réunissent à présent leurs efforts et dirigent leurs coups contre un citoyen visible et palpable. Trop adroits pour paraître les premiers en scène, ils s'adressent à des émissaires affidés pour intenter contre lui une action juridique dont ils puissent être les arbitres, afin de faire triompher l'espionnage, leur arme favorite, et succomber la liberté de la presse, ce fanal qui éclaire toutes leurs iniquités. Tel est le motif secret de la nouvelle agression dont je suis l'objet, comme on s'en convaincra par la lecture de la pièce suivante (suit l'assignation)....

Qui sont-ils ces personnages qui m'assignent en réparation d'honneur, qui s'annoncent comme d'excellents patriotes, des ennemis du despotisme? Citoyens, vous allez rougir et frémir!.... Ce sont les assassins de l'infortuné Rotondo....

Peuple, voilà enfin la cause contre les mouchards, ces chenilles qui rongent l'arbre et les fruits de notre liberté, portée devant vous et livrée à une discussion publique! Il faudra voir si leur grand souteneur Bailly osera présider le tribunal, après la leçon de l'autre jour. Les vainqueurs de la Bastille doivent intervenir. Jamais objet ne mérita de votre part une plus sérieuse attention, ni une plus grande affluence. Ne voyez-vous pas que le tribunal de police a calculé sur votre refroidissement? Déjouez par votre énergie, par le sentiment de votre dignité, de votre souveraineté, les pratiques infâmes qu'on ne rougit pas d'employer contre les écrivains qui s'immolent tous les jours pour le soutien de vos droits. Déjà l'avocat Maton se vante qu'il plaidera à huis-clos; déjà Mottié lui a promis de tripler la garde; déjà il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ose dire tout haut que le tribuual est pour lui. Je vous préviens même que, par un tour du métier, et pour se rendre l'auditoire favorable, il doit parler de l'*Orateur* avec éloge. Croyez-moi, chers concitoyens, s'il me fait l'affront de me louer, répondez à cette ruse de guerre par des soufflets et des huées (1).

L'affaire vint le 19 janvier 1791, et les patriotes, on le pense bien, ne manquèrent pas au rendez-vous.

On s'est porté hier en foule au tribunal de police; la salle était pleine à y étouffer. Le petit Maton, défenseur des mouchards, a répandu dans la cause un fleuve de paroles, sans y mettre une goutte de bon sens. Il a d'abord fait son éloge et celui des ses honorables clients, ensuite il a fait semblant d'entamer le fond du procès, auquel il n'a fait aucun mal. Il a été hué à différentes reprises, comme cela lui était dû. Ce petit malheureux a voulu faire l'apologie du héros des deux mondes; il a lu les passages les plus véhéments de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple;* mais il s'est trouvé que, loin d'avoir des partisans, on en a beaucoup ri...

Verrière accabla son adversaire par des preuves et des raisonnements irrésistibles, et termina en s'écriant : « Par une bizarrerie qui n'a point d'exemple, c'est que, dans cette cause où il sera sans doute question pour la dernière fois des mouchards, ce sont deux bossus qui plaident l'un contre l'autre. » A ces mots, des applaudissements et un rire inextinguibles remplirent la salle d'audience.

Maton, qui voyait que les rieurs n'étaient pas de son côté, ne voulait point faire sa réplique. « L'intérêt de mes clients, a-t-il dit, exige que vous remettiez la cause à un autre jour, et la fatigue que j'éprouve ne me permet pas de continuer. »

Cahier de Gerville prit aussitôt la parole, et voulut sermonner un peu l'avocat Verrière : « Le tribunal pense comme vous qu'il ne faut point de mouchards, il professe les mêmes principes;

(1) *L'Orateur du Peuple*, t. IV, p. 227.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais vous avez tort de dire qu'il y a des mouchards. Je vous soutiens qu'il n'y en a pas : voyez les comptes de l'administration, ils sont publics. » (M. Cahier en a menti : ces comptes ne sont pas publics; et en supposant qu'ils le fussent, on sait que l'article *Mouchards* serait aussi soigneusement caché que le Livre rouge.) Un citoyen, indigné de le voir ainsi s'écarter du vœu de la loi, qui lui prescrit de recueillir les faits et de les balancer en les résumant, s'est écrié : *Au fait!* Cahier de Gerville, pour se venger de l'apostrophe, demanda que la force publique fût introduite dans la salle. Alors grandes huées pour le procureur-syndic. L'imbécile ignorait que la force publique était précisément ce qui remplissait l'auditoire. Il faut rendre cette justice aux juges, ils firent signe au sieur Cahier de se taire ; et les gardes nationaux qui étaient dans la salle furent si fort indignés de l'insolence atroce du procureur-syndic que plusieurs lui crièrent : *Ça ne prendra pas!* Aussitôt le tribunal ordonna que la cause serait continuée à huitaine. Maton le chameau se retira couvert de confusion, et M. Verrière, défenseur des deux écrivains patriotes, sortit au milieu des applaudissements et suivi d'un grand nombre de citoyens (1).

Le jour fixé pour la reprise de l'affaire, toutes les mesures ont été prises par la municipalité « pour contenir les citoyens par la terreur, et les empêcher d'émettre leur vœu contre les mouchards » ; l'hôtel-de-ville était flanqué de deux pièces de canon, mèche allumée (2).

Qu'espérait-on? Faire main basse sur les citoyens, après que quelques boute-feu apostés dans la salle d'audience auraient fait naître quelque rixe éclatante, afin que la force publique eût l'air

(1) *L'Orateur du Peuple*, t. IV, p. 251.

(2) Il est d'usage, dit Fréron lui-même, que, quand il y a conseil de guerre, on fasse venir deux pièces de canon : or, il y avait précisément conseil ce jour-là ; mais c'était là évidemment une coïncidence qui n'était pas fortuite.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'intervenir tout naturellement. Aussi n'a-ton pas oublié de faire outrager personnellement le sieur Maillard, vainqueur de la Bastille, avec menaces de le poignarder. Si on eût fait couler son sang, le public eût vengé cet assassinat, et alors de quelles scènes tragiques l'hôtel-de-ville n'eût-il pas été le théâtre... Le peuple de l'extérieur, entendant les cris des citoyens dans l'intérieur, eût voulu alors franchir les barrières pour voler au secours de leurs frères ; mais les deux pièces de canon auraient vomi le carnage et la mort sur une foule épouvantée : car l'objet unique est d'amener les choses au point de pouvoir tirer sur le peuple ; ce doit être pour les conspirateurs le signal de frapper, d'assassiner dans leurs foyers tous les patriotes, et pour la famille royale celui de gagner la frontière, à travers l'incendie, le massacre et le pillage.

Heureusement le tribunal de police, placé entre le double écueil de condamner ou d'absoudre les mouchards, a pris le parti honteux, mais prudent, de se récuser dans cette cause, et de déclarer à cet égard son incompétence (1).

Toujours, comme on le voit, le même système : c'est la municipalité qui suscite ces procès, puis elle recule au dernier moment, et abandonne ses prête-noms à la risée et aux fureurs de ceux qu'elle prétendait anéantir. Marat, lui, n'est pas plus satisfait de l'issue de ce procès que de celle du précédent ; ce résultat négatif lui fait pousser les hauts cris, dans un article qui est le résumé et le digne couronnement de ces deux drames.

*Le peuple trahi et joué par ses mandataires.*

La conduite du tribunal de police, patron des mouchards du général, contre les écrivains patriotes, est d'une atrocité et d'un scandale dont il n'y eut peut-être jamais d'exemple.

(1) *L'Orateur du Peuple*, t. IV, p. 307.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On sait avec quelle légèreté, quelle précipitation, il rendit une sentence sous la dictée du mouchard Estienne....

On sait avec quel artifice cet indigne tribunal s'étudia à épuiser par des renvois éternels la patience des défenseurs de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple,* lorsqu'ils eurent appelé de ce jugement par défaut.

On sait à quels excès d'insolence, à quel horrible complot contre le public, les nommés Cahier et Dumousseau, faisant tous deux les fonctions de la partie publique, eurent recours pour se dispenser de juger cette cause et de prononcer contre les scélérats qu'ils protégeaient.

On sait avec quelle astuce ce tribunal inique mit les parties hors de cour...., avec quel artifice honteux il étouffa cette affaire scandaleuse....

On sait avec quel raffinement de scélératesse cet infâme tribunal reçut la plainte de nouveaux mouchards....

On sait avec quelle tartuferie ce perfide tribunal, voyant le public déterminé à avoir justice des espions du général, fit remettre la cause à huitaine, dans l'attente que le massacre projeté de la Chapelle amènerait la guerre civile, et que les patriotes se trouveraient eux-mêmes à la discrétion des mouchards dont ils poursuivaient le châtiment.

Enfin on sait avec quelle impudence ce tribunal atroce, voyant l'affreux complot de guerre civile déjoué, se déclare incompétent, pour ne pas prononcer contre d'infâmes espions, lui qui s'était reconnu très-compétent pour écraser deux patriotes. (Remarquons que tout à l'heure Marat protestait contre la compétence du tribunal.)

O citoyens! je vous l'ai dit cent fois, à la manière dont l'Assemblée nationale a organisé la machine politique, il est impossible qu'elle marche jamais, ou elle ne marchera que pour consommer votre ruine. Les ennemis de la Révolution tiennent toutes les places, et non-seulement ils vous refusent justice, mais ils se moquent de vous (1).

(1) *L'Ami du Peuple,* n° 355.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Epilogue.*

Deux ou trois jours après, Kabers étant allé au faubourg Saint-Antoine, le peuple se jeta sur lui et le pendit. Heureusement la corde cassa; mais il fut moulu de coups, et il ne sauva sa vie qu'en demandant à être conduit au comité de la section, où il fit une confession générale de tous les crimes qu'il avait commis et de tous ceux qu'il était chargé de commettre encore, et dévoila toutes les turpitudes du dieu Mottié (1).

Suivant la version de l'*Orateur du Peuple*, une charrette de falourdes étant venue à passer, chacun s'était armé d'une bûche, et le pauvre diable avait été assommé sur la place. Et puis Fréron ajoute à son récit toute sorte d'agréables broderies : « La cavalerie arrive; on barricade les rues avec des charrettes. Survient le général Mappemonde; on lui crie de descendre du cheval blanc, et une femme le prend même par la botte pour l'en faire descendre. Il met chapeau bas; on lui crie : « Remets ton chapeau, général des mouchards; va, couvre-toi tant que tu voudras : tu es découvert, mon garçon! »

(1) L'*Ami du Peuple*, n° 355.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# CARACTÈRE ET ROLE DE LA PRESSE

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## IV

## CARACTÈRE ET ROLE DE LA PRESSE

—

La presse, pendant les dix années de la Révolution, a traversé des phases bien diverses ; on peut cependant les ramener à trois grandes époques :

I. De 1789 au 10 août 1792, la presse jouit d'une liberté illimitée, c'est-à-dire que son action n'est entravée par aucun frein légal. Toutes les opinions peuvent se produire, tous les partis peuvent descendre dans l'arène et s'y combattre, sinon avec des chances, du moins avec des armes égales, avec les mêmes armes. Il n'y a d'autre loi que la loi du plus fort, une loi, il est vrai, plus redoutable que toutes les autres, qui tient lieu de toutes les autres.

II. Le 10 août met les royalistes et les constitutionnels hors de combat. La Gironde et la Montagne, restées maîtresses du champ de bataille, ne tardent pas à se diviser. Grâce à leur antagonisme, la liberté ne périt pas tout entière. Mais, la Gironde tombée, tout contre-poids a disparu, la terreur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

étouffe toutes les voix qui ne font pas chorus avec la Montagne, la parole est aux seuls enragés.

III. La France ne pouvait rester longtemps pliée sous un pareil joug. Le 9 thermidor est suivi d'une réaction violente, qui a son explication dans le régime auquel le pays venait d'échapper. La presse éclate de nouveau avec l'énergie d'une force longtemps et violemment comprimée. Mais, au lieu d'aider au rétablissement et à la consolidation de l'ordre, les journaux des partis extrêmes travaillent avec une rare unanimité au renversement du nouveau gouvernement, et le mettent bientôt dans la nécessité de recourir contre eux aux mesures révolutionnaires, aux coups d'Etat. Le 18 fructidor fut la Saint-Barthélemy des journalistes : la presse terrassée, abandonnée d'ailleurs par l'opinion publique, ne se relèvera, ne reprendra quelque vie, qu'après plus de quinze années de prostration.

On n'attend pas que je fasse l'histoire — impossible — de cette multitude de feuilles, la plupart, d'ailleurs, mort-nées, ou sans la moindre valeur. Tout l'espace qui m'est donné pour écrire les longues annales de la presse n'y aurait pas suffi, et j'en ai déjà consacré la meilleure partie aux journaux anciens. Si je n'eusse consulté que mes convenances, si je n'avais cherché que l'amusement du lecteur, c'est le contraire que j'aurais fait ; effleurant seulement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la première période, j'aurais réservé la plus grande place à cette dernière, où les matériaux surabondent. J'ai cru faire une chose plus utile en portant mes plus grands efforts sur la partie la moins connue. Les journaux et les journalistes de la Révolution ont été déjà l'objet de plusieurs essais (1), et les explorateurs ne manqueront pas pour fouiller cette mine si riche et si attrayante.

Aujourd'hui, en effet, tout le monde est d'accord sur sa valeur, sur son importance, sur la nécessité pour tout écrivain qui veut retracer les péripéties de ce grand drame, d'interroger ceux qui en ont été les témoins, et souvent les acteurs. On sait quel parti M. Thiers, le premier, a su tirer des journaux révolutionnaires; l'*Histoire parlementaire de la Révolution,* de MM. Buchez et Roux, ce livre si consciencieux, si plein d'intérêt, n'est autre chose que le miroir fidèle des journaux du temps.

C'est là seulement, c'est dans les principaux organes de chaque parti, qu'on trouvera l'histoire de la Révolution, l'histoire vraie, authentique, écrite jour par jour par des contemporains, et commentée par d'autres contemporains. Nulle part on ne voit

(1) Je citerai, notamment, la *Bibliographie* de Deschiens, dont l'importance est connue de tout le monde; — l'*Histoire des Journaux et des Journalistes de la Révolution française*, par Léonard Gallois, ouvrage abondant en faits; — *Un chapitre de la Révolution française*, et l'un des meilleurs, par Charles de Monseignat. Ces trois ouvrages, conçus à des points de vue différents, ont tous les trois des qualités qui les recommandent aux travailleurs, et m'ont été particulièrement d'un grand secours, ainsi que l'*Histoire parlementaire* de MM. Buchez et Roux, dont je me suis aussi très-utilement aidé.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus clairement le but où tendaient les esprits, les espérances que firent naître les premiers succès de la réforme, les résistances qu'ils soulevèrent, les mécomptes qui attendaient les vainqueurs aussi bien que les vaincus, les excès des uns et des autres. Nulle part ailleurs, comme le dit Deschiens, on ne saurait trouver des renseignements plus utiles ni plus sûrs. Dans les journaux, en effet, les événements se développent jour par jour, on peut les y suivre à travers les dissimulations, les demi-confidences, des hommes de parti; et les vues, les projets les plus secrets, finissent toujours par se laisser deviner, malgré tous les voiles dont on les enveloppe. C'est surtout à l'approche des grands événements qu'il importe de consulter les journaux des différents partis; ceux qui, avant les journées des 5 et 6 octobre 1789, 18 février et 18 avril 1791, 20 juin et 10 août 1792, 21 janvier et 31 mai 1793, 12 germinal, 1er et 2 prairial an III, 13 vendémiaire an IV, 18 fructidor an V et 18 brumaire an VIII, se combattaient à outrance, donnent souvent la clé des événements : en les suivant dans leur lutte, en comparant attentivement ce qu'ont dit les vainqueurs et les vaincus, l'on parvient à expliquer bien des choses.

Comment l'historien peindrait-il les résistances opposées aux premières réformes, résistances qui ont eu tant d'influence sur la marche de la Révolu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion, s'il ne savait pas ce qu'ont dit Royou et Montjoie dans les *Amis du Roi,* de Rozoy dans la *Gazette de Paris,* Peltier dans les *Actes des Apôtres,* Parisot dans la *Feuille du Jour ;* s'il n'a lu et médité le *Journal à deux liards,* le *Journal royaliste,* le *Journal de Louis XVI et de son Peuple?*

Comment apprécierait-il les moyens opposés à ces résistances, s'il n'avait puisé des renseignements dans le *Patriote français,* dans les *Annales patriotiques,* dans le *Journal de Paris,* de 89, 90 et 91, dans les *Révolutions de France et de Brabant,* dans les *Révolutions de Paris ;* s'il n'avait pas interrogé le *Journal de la Société des Amis de la Constitution?*

Pourra-t-il parler sciemment du système de ceux qui, dès l'origine, voulaient les deux chambres et le gouvernement anglais modifié, s'il n'a pas étudié ce système dans la partie politique du *Mercure de France* rédigée par Mallet du Pan, dans le *Journal politique* de Sabathier, dans la *Gazette universelle* de Cerisier, et surtout dans le *Journal des Amis de la Constitution monarchique?*

Que dira-t-il du projet de république fédérative, s'il n'a consulté la *Chronique du Mois,* la *Bouche de Fer,* le *Tribun du Peuple,* la *Chronique de Paris,* le *Patriote français,* et les *Annales politiques,* de la fin de 92 au 31 mai 93 ; s'il n'a pas été chercher la pensée tout entière de la Gironde dans le *Bulletin des Amis de la Vérité?*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Parmi les adversaires de la république fédérative, le *Journal des Hommes libres* est un des plus abondants en renseignements utiles. Dans le même parti se distinguent le premier *Journal de la Convention,* le *Journal de la Montagne,* qui fait suite, le *Républicain universel,* l'*Orateur du Peuple,* par Fréron, le *Journal des Clubs*, et, par-dessus tous, le *Journal des Débats et de la Correspondance des Jacobins*. C'est dans ce dernier journal surtout que l'on apprend à connaître les causes premières, les forces motrices et les moyens d'exécution de ce gouvernement révolutionnaire qui a pesé sur la France depuis 92 jusqu'au 9 thermidor an II.

Le parti modéré possède un assez grand nombre de journaux où les faits sont recueillis et appréciés avec bonne foi et impartialité : tels sont le *Modérateur,* les *Nouvelles politiques,* l'*Historien*, le *Cercle,* la *Clef du Cabinet des Souverains,* le *Conservateur de l'an V,* le *Journal d'Economie politique,* auxquels les Fontanes, les Suard, les Daunou, les Dupont de Nemours, les Rœderer, etc., ont attaché leur nom.

Le clergé aussi eut ses journaux, et ce ne sont ni les moins curieux, ni les moins instructifs.

Enfin l'historien doit consulter encore même les journalistes qui n'ont vu dans la Révolution que des objets de plaisanterie, qui n'ont eu d'autre but que d'attaquer par des épigrammes et des sarcasmes amers toutes les opinions et toutes les institutions.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On peut regretter de voir cet esprit de légèreté qui nous caractérise porté par quelques hommes jusqu'au milieu des plus sanglantes catastrophes; mais on trouve dans ces petites feuilles mille détails précieux que l'on chercherait vainement ailleurs.

L'écrivain ne doit pas négliger non plus les journaux qui n'eurent qu'une existence éphémère; si quelques-uns moururent de leur propre faiblesse, c'est la véracité de beaucoup d'autres qui les signala aux coups des dominateurs du jour.

Enfin il n'est pas, dans cette mine précieuse, si petit filon qui ne doive être exploré. Malheureusement des difficultés de toute nature en rendent l'accès peu abordable, et les guides manquent presque absolument; c'est à peine, en effet, si l'on trouve dans les historiens de la Révolution quelques lignes sur les journaux: étrange omission, qu'il faut probablement attribuer aux aspérités du terrain.

C'est à aplanir ces aspérités que je me suis surtout appliqué; ce qui importait à mon but, c'était précisément, sinon uniquement, de mettre les travailleurs en état de se diriger dans ce labyrinthe aux innombrables replis. Ce but est rempli, autant qu'il était possible, par la bibliographie qui termine cet ouvrage; il me reste ici, et c'est à cela que je dois me borner, à tracer les grandes lignes, en appuyant plus fortement sur les traits qui intéressent l'histoire du journal.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quant aux hommes de la presse, j'en agirai à leur égard comme j'ai fait avec les quelques journalistes que nous avons déjà rencontrés : j'en parlerai seulement en tant que journalistes. Ils ont joué sur la scène politique, tous ceux du moins qui méritent de nous occuper, un rôle dont l'appréciation n'entre point dans mon sujet. Que pourrais-je apprendre, d'ailleurs, sur des hommes tels que Mirabeau, Camille Desmoulins, Robespierre, etc. ? Et s'il reste quelque chose à dire sur ces grands acteurs du drame révolutionnaire, ce n'est pas accessoirement et à la légère qu'on le peut, qu'on le doit faire.

L'embarras serait grand si l'on voulait classer selon leurs opinions ou leurs doctrines cette foule de journaux ou de prétendus journaux éclos pendant la Révolution. Comme l'a dit fort justement un historien, déterminer en détail le caractère propre à chaque publication périodique, et expliquer d'une manière précise en quoi différaient les doctrines, ce serait un travail fastidieux, presque impossible d'ailleurs ; la liberté bégayait encore : les doctrines étaient donc généralement fort indécises et les points de vue très-divers. Il y avait plutôt des tendances que des systèmes ; encore ces tendances étaient-elles exposées à changer rapidement d'aspect, tant la Révolution, en se développant, ame-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nait de subites découvertes sur les hommes et sur les choses! On se trouvait être un grand citoyen dans le premier numéro d'un journal, un citoyen suspect dans le second, un traître dans le troisième ; et combien devinrent républicains sans même s'apercevoir qu'ils cessaient insensiblement d'être royalistes !

En somme, deux grands partis se trouvaient en présence : celui de l'attaque et celui de la résistance, les révolutionnaires et les contre-révolutionnaires. Nous allons passer en revue les principaux champions de chacun de ces partis, et, suivant autant que possible l'ordre chronologique, montrer comment la lutte s'est engagée et en marquer les différentes phases. Nous pénétrerons ensuite plus profondément dans les entrailles de notre sujet en faisant l'histoire des journaux qui réfléchissent le plus vivement la physionomie, le rôle de la presse, dans cette lutte gigantesque.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## De 1789 au 10 Aout 1792

—

Ce fut un bien beau moment que les premiers jours de la Révolution, que cette période, trop courte, mais peut-être unique dans l'histoire, qui sépare la date de la convocation des Etats généraux des journées des 5 et 6 octobre. Un enthousiasme universel et électrique s'était emparé des imaginations, dit M. Ch. de Monseignat; aux yeux séduits pàr le mirage de l'espérance, brillait la colonne de feu qui allait jaillir de la France comme d'un Sinaï nouveau, guider le peuple vers la terre promise et rayonner sur le monde. Une autre ère s'ouvrait, une ère nouvelle, ère de justice, de fraternité, de liberté. Belle illusion, trop tôt évanouie devant la réalité.

« En 1789, aux premiers jours de la Révolution, quel Français, quel homme n'adora pas la Liberté? Elle était vierge alors; intéressante et fière, elle s'avançait appuyée sur la bonne Egalité; l'Humanité la précédait; toutes les vertus, tous les biens de la vie, accompagnaient ses pas... Des misérables

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sont venus : ils se disaient les Apôtres de la Liberté, ils n'en étaient que les P..... Ils en ont fait une divinité terrible, une furie ; ils ont calomnié sa morale, ils ont ensanglanté ses autels : précédée par la Terreur et la Mort, elle compta des sujets, des victimes ; elle n'eut plus d'amis (1). »

Les premiers jours de la liberté furent aussi les meilleurs jours de la presse, dans laquelle se réflètent, sous des aspects divers, tous ces beaux rêves, toutes ces généreuses aspirations. Elle est pure encore des excès qui la déshonoreront trop tôt, et elle jouit d'une indépendance que les mauvaises passions ne tarderont pas à lui ravir.

Cette indépendance, la presse n'avait pas attendu qu'on la lui donnât ; il semblait que par le fait seul de l'ouverture des Etats généraux toutes les lois restrictives, toutes les barrières, fussent tombées. La censure n'avait pas été abolie, mais elle était impuissante, et le lendemain de la prise de la Bastille elle disparut d'elle-même : fait important à constater, remarque avec raison M. Maron, parce qu'il prouve que la liberté de la presse n'est pas un droit octroyé, mais un droit conquis, au-dessus des subterfuges de la légalité (2).

Dès lors aussi le journal prend un caractère tout

(1) *Journal des Patriotes de* 1789, n° 1.

(2) « La liberté de la presse, en y comprenant les écrits périodiques, dit Lacretelle (*Histoire de France au* 18e *siècle*), avait été conquise sur un gouvernement intimidé, quatre mois avant la prise de la Bastille ; ce qui suffit pour expliquer la prise de la Bastille et toute la Révolution. »



EFERUS - Recherches & Classification numériques

nouveau. « Dans l'ancien régime, dit un pamphlet contemporain que nous avons déjà cité (1), c'était une feuille périodique qui parlait de la pluie et du beau temps, donnait des extraits de catalogues de libraires, et quelques lettres de messieurs les abonnés à monsieur le rédacteur, que, dans les cafés, on prenait bonnement pour des lettres (2). Par la voie de ces feuilles on était informé très-exactement du genre et du nombre des grimaces que telle ou telle actrice avait faites dans une pièce nouvelle, des angoisses de l'auteur sifflé, et de la jactance de celui qui avait été appelé sur la scène. Cet article était surtout précieux par l'impartialité de la critique.

» Mais que tout est changé ! Ces feuilles, autrefois la pâture de nos désœuvrés, sont à présent la pâture de toutes les classes de citoyens. On court après, on se les arrache, on les dévore. Nos politiques y lisent la régénération de l'empire, et y trouvent les hausses et les baisses de l'aristocratie. Les muses sont réduites au silence ; le journaliste seul

(1) *Dictionnaire national et anecdotique.*

(2) *Lettre au Rédacteur* : Ruse de journaliste que les nouveaux folliculaires ont usée à un tel point que personne n'en est plus la dupe. Un journaliste est-il à court de phrases pour combler la *membrure* de sa feuille, aussitôt il fait intervenir un soporifique correspondant, qui vous le gratifie d'une lettre d'une mortelle page, et quelquefois plus, quand ce journaliste est sans conscience. La lettre exige une réponse, souvent même plusieurs, et le journal se remplit. Mais il est des abonnés difficiles qui veulent le plein, et non le rempli, et qui, lorsque les lettres se multiplient, retirent ou cessent leur abonnement. L'expérience apprend que l'usage fréquent de la *Lettre au Rédacteur* est, dans un journal, un symptôme évident de caducité. (*Ibid.*)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

est en scène, où il a le plus grand succès : aussi les journaux pleuvent tous les matins comme manne du ciel, et cinquante feuilles, ainsi que le soleil, viennent tous les jours éclairer l'horizon. »

« Aujourd'hui, dit un autre contemporain, les journalistes exercent le ministère public; ils dénoncent, décrètent, règlent à l'extraordinaire, absolvent ou condamnent. Tous les jours ils montent à la tribune, et il est parmi eux des poitrines de Stentor qui se font entendre des quatre-vingt-trois départements. Les places pour entendre l'orateur ne coûtent que deux sols. » De cette tribune d'un nouveau genre tombent et se répandent en des milliers de mains, non pas quelques discours qu'il n'est donné qu'à un petit nombre d'entendre, mais régulièrement, tous les jours, des centaines de pamphlets, accessibles à toutes les intelligences et à toutes les fortunes. Et si quelque chose peut égaler l'audace de ces orateurs, si inexpérimentés pour la plupart, c'est la confiance de ceux qui les écoutent et suivent aveuglément leur impulsion.

Ce qui frappe tout d'abord, quand on considère la mêlée qui s'engage dès le milieu de l'année 1789, c'est, d'un côté, l'entrain, la vigueur, la fougue de l'attaque; de l'autre la mollesse, la pusillanimité de la défense : contre vingt ennemis qui l'assaillent, la vieille citadelle trouve à peine un ami qui la défende.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'attaque fut commencée, comme nous l'avons déjà vu, par les *Etats généraux* de Mirabeau, qui emporta de haute lutte la liberté de la presse, malgré l'Assemblée elle-même.

Il fut suivi de près — s'il n'en avait été devancé — par Brissot de Warville, qui, un mois avant l'ouverture des Etats généraux, avait arboré cette devise, qu'il donnait pour épigraphe à son *Patriote français* : « Une gazette libre est une sentinelle avancée qui veille sans cesse pour le peuple. »

En même temps le *Journal de Paris*, passé dans les mains de Garat et Condorcet, s'emparait des grandes questions à l'ordre du jour ; et le *Mercure*, affranchi du joug de la censure, devenait l'organe du parti constitutionnel, et se plaçait au premier rang parmi les journaux de la Révolution.

A leur suite se précipita une foule de combattants, parmi lesquels la liberté comptait bon nombre de valeureux soldats, mais qui comprenait un plus grand nombre encore de ces aventuriers qu'attirent le bruit et l'odeur du butin, de ces ambitieux décidés à faire des ruines publiques le marchepied de leur fortune.

Nous ne nommerons que les principaux parmi les combattants, renvoyant pour la multitude à notre Bibliographie. On vit successivement paraître :

Le *Journal des Etats généraux*, depuis le *Logographe*, par Lehodey, qui, dans ses commence-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ments, fut le dépositaire des motions des députés révolutionnaires les plus notables, et que recommandent, en outre, la date de sa naissance et sa longue carrière, — mai 1789 - 10 août 1792.

Le *Bulletin de l'Assemblée nationale,* par Maret, depuis duc de Bassano, qui ne s'imprima qu'après la translation de l'Assemblée à Paris, mais qui se distribuait manuscrit depuis les premières séances des Etats généraux. Fondu depuis dans le *Moniteur universel,* dont il devint la partie capitale.

Le *Courrier de Versailles à Paris*, depuis le *Courrier des Départements*, œuvre lourde et diffuse du maître de pension Gorsas, créé journaliste par le succès de la satire l'*Ane promeneur*, et devenu depuis l'un des plus fougueux organes du parti girondin.

Le *Journal de Versailles,* par Regnault Saint-Jean-d'Angely, tableau fidèle des opérations de l'Assemblée.

Le *Point du Jour*, par Barrère, qui, louvoyant entre les partis, se fait remarquer d'abord par la modération de ses idées, puis bientôt après par son extrême violence.

Les *Révolutions de Paris*, par Loustalot, Prudhomme et Tournon, dont on connaît la fameuse épigraphe, véritable appel à l'insurrection : « Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux... Levons-nous ! »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'*Assemblée nationale,* plus connue sous le nom de *Journal de Perlet*, qui traversa toute la Révolution, et eut beaucoup de vogue dans la classe moyenne, grâce à son patriotisme modéré.

L'*Observateur*, par Feydel, qui avait emprunté son épigraphe à Bailly : « La publicité est la sauvegarde du peuple » ; recueil populaire de nouvelles, de traits caustiques et d'anecdotes de toutes couleurs contre les *aristocrates*, entremêlées parfois de réflexions originales et piquantes sur les événements et leurs causes.

La *Chronique de Paris,* par Condorcet, Rabaut Saint-Etienne et Ducos, qui passait, au dire de Camille Desmoulins, pour le mieux fait des journaux de la capitale.

Le *Journal des Débats et Décrets*, par Barrère et Louvet, tableau fidèle, mais sec, des opérations de l'Assemblée; souche du *Journal des Débats* actuel.

L'*Ami du Peuple*, par Marat, qui cachait des vues si sanguinaires sous cette belle devise : *Vitam impendere vero*.

Les *Annales patriotiques,* par Mercier et Carra; l'oracle des sociétés populaires de la province.

Les *Annales de la Révolution*, ou recueil de pièces authentiques, par Bayard ; curieux pour l'histoire de la municipalité parisienne.

Les *Révolutions de France et de Brabant,* où Camille Desmoulins sema tant de verve, tant d'esprit, et s'é-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lévá parfois à une éloquence dont lui seul à peu près eut le secret parmi les journalistes de la Révolution.

Le *Journal universel,* par Audouin, qui eût une grande célébrité, et contribua beaucoup à faire dévier la Révolution de ses principes et à faire dégénérer la liberté en anarchie.

Le *Moniteur,* qui, né en novembee 1789, n'a eu, nous l'avons déjà dit, un caractère officiel que depuis le mois de nivôse an VIII, mais qui, avant comme après, a toujours été pour le parti dominant, quel qu'en fût l'esprit.

L'*Orateur du Peuple,* par Fréron, le digne lieutenant de l'*Ami du Peuple.*

Le *Mercure national,* journal démocratique, par Carra, Tournon, Robert et Kéralio

En 1790 les rangs des journaux patriotes reçurent d'assez nombreux renforts. Nous citerons :

La *Bouche de Fer*, l'organe du club social, où l'abbé Fauchet travestissait si étrangement l'Evangile pour le ployer aux idées démagogiques.

L'*Ami des Citoyens,* par Debrière.

Les *Evangélistes du Jour,* par Dulaure, assez pâle opposition aux fameux *Actes des Apôtres.*

Le *Journal de la Société de* 1789, par Condorcet, qui fut le précurseur des diverses feuilles que publia la société des Jacobins.

La *Feuille villageoise*, par Cerutti, Rabaut Saint-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Etienne, Grouvelle et Ginguené, dont le but était de propager dans les campagnes les principes de la Révolution, et qui eut un succès très-populaire pendant tout le cours de sa longue durée.

Le *Journal des Amis de la Constitution,* organe du club des Jacobins, par Choderlos-Laclos.

Le *Journal des Clubs*, par Leroux et Revol.

En 1791, nous signalons :

Le *Babillard*, feuille dans la nuance feuillantine, créée en vue des élections, « pour épier les mouvements de l'opinion publique, faire le tour des conversations, écouter aux portes. »

Le *Journal des Impartiaux,* organe du club de ce nom.

Le *Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins,* publié par les Jacobins après la scission.

Le *Thermomètre du Jour*, par Dulaure.

L'*Ami des Citoyens,* journal fraternel, par Tallien.

La *Chronique du Mois,* par Clavière et Condorcet.

La *Correspondance patriotique,* par Dupont de Nemours.

Le *Républicain* ou le Défenseur du gouvernement représentatif, par Condorcet, Thomas Payne et Achille Duchâtelet.

C'est pendant cette année que commencèrent à retentir les grandes joies et les grandes colères du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Père Duchesne,* dont la filiation remonte à l'année précédente, peut-être à 1789, et qui eut une si nombreuse et si turbulente famille.

Dans les premiers mois de 1792, Camille Desmoulins donne un nouveau journal, la *Tribune des Patriotes;* Robespierre descend dans l'arène avec son *Défenseur de la Constitution* ; Louvet couvre les murs de ses placards payés par Roland pour achever d'avilir la royauté; on voit paraître un *Journal des Hommes du 14 juillet,* un *Bonnet rouge*, un *Journal des Sans-culottes :* les partis se serrent de plus près, et engagent avec un redoublement d'ardeur la bataille que termineront les piques du 20 juin et le canon du 10 août.

La cour demeura d'abord tranquille spectatrice de ce redoutable assaut, dont elle semblait ne pas comprendre tout le danger. A ces feuilles brûlantes elle n'opposa, dans les premiers mois, que la froide impassibilité de son organe officiel, la vieille *Gazette,* et celle-ci se bornait à peu près à enregistrer les actes du gouvernement, gardant le plus profond silence sur les faits révolutionnaires : ainsi elle ne dit mot de la prise de la Bastille, comme si elle eût craint, en la mentionnant dans ses colonnes, de lui donner une sorte de sanction, car elle ne pouvait supposer que son silence empêcherait le bruit de cette victoire populaire de retentir

EFERUS - Recherches & Classification numériques

jusqu'au bout du monde. Par ce seul fait on jugera de l'aveuglement du gouvernement (1).

Avec la *Gazette,* il n'avait guère pour lui, dans les premiers jours de la lutte, que le *Journal général de France,* de l'abbé Fontenay, auquel vint en aide, au mois de juin, l'*Assemblée nationale,* de Beaulieu, et le *Courrier français,* de l'abbé Poncelin : faibles auxiliaires que ceux-là, qui croyaient pouvoir compter sur la modération dans un temps où, selon l'expression de Beaulieu lui-même, toutes les têtes étaient autant de volcans.

Le *Journal politique national des Etats généraux,* de l'abbé Sabathier ; la *Gazette universelle,* de Cerisier ; le *Modérateur,* de Fontanes ; le *Journal de la Société de* 1789, par Dupont de Nemours, Pastoret, André Chénier, tous organes, avec le *Mercure*, du parti constitutionnel monarchique, n'étaient pas des ennemis, sans doute, mais c'étaient des amis que l'on trouva tout d'abord fort incommodes et bien osés : car on était peu porté aux transactions ; tout ou rien, tel était le mot d'ordre que recevaient ceux que la cour consentait à regarder comme ses véritables amis.

Le premier défenseur du trône qui se soit ouver-

(1) « On observe que la *Gazette* a toujours gardé le plus profond silence sur tous les événements de la Révolution et sur les opérations de l'Assemblée nationale. Un mot expliquera l'énigme. La *Gazette* silencieuse est gardée à vue par dix-sept régisseurs ou censeurs, occupés dans leurs bureaux à étouffer tous les soupirs patriotiques de la *Gazette* captive, comme autrefois Domitien employait son temps à tuer les mouches qui osaient bourdonner dans son cabinet. » (*Annales patriotiques*, 19 octobre 1789.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tement présenté sur la brèche, c'est le *Journal de la Cour et de la Ville,* plus connu sous le nom de *Petit Gauthier* (septembre 1789), répertoire de bonnes et de mauvaises plaisanteries, de traits malins et sanglants contre les révolutionnaires et leurs œuvres. Le ton de cette feuille, d'abord sérieux, tourna bientôt à la satire, à la raillerie. Ce fut là tout d'abord, en effet, l'arme favorite des journalistes du parti de la cour, c'est par des sarcasmes qu'ils s'imaginent terrasser leurs redoutables adversaires; il y en eut bien quelques-uns qui voulurent être sérieux et éloquents, mais le plus grand nombre visèrent à être spirituels et moqueurs, et ces derniers, il faut le dire, réussirent mieux que les premiers. L'*Ami du Roi* et les *Actes des Apôtres* sont la plus vive expression de ce double caractère de la polémique royaliste.

Parmi les feuilles qui suivirent la bannière de l'*Ami du Roi*, pendant les trois premières années, nous citerons :

La *Gazette de Paris,* par du Rozoy, dont le nom devra plus à sa mort courageuse qu'à la valeur de sa feuille, très-médiocre, où règne un ton lamentable et continuellement pleureur, très-capable de déparer les meilleures réflexions.

Le *Journal de Louis XVI et de son Peuple,* ou le Défenseur de l'Autel, du Trône et de la Patrie, qui marche de près sur les pas de son chef de file.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le *Défenseur des Opprimés,* ou l'Ami du Clergé et de la Noblesse, et l'Ennemi des Factieux.

La *Feuille du Jour,* un peu moins violente et moins exclusive que la précédente, et recherchée pour son agréable persifflage.

L'*Indicateur,* journal des causes et des effets, distribué, lit-on dans le *Moniteur,* avec une profusion vraiment royale, sans s'inquiéter de l'humeur des gens, et n'en voulussent-ils pas.

Le *Journal de Suleau,* qui se distinguait par son extrême violence contre le duc d'Orléans et ses partisans.

Des nombreux imitateurs des *Actes des Apôtres* nous signalerons :

La *Chronique du Manége* et les *Sabbats jacobites,* « délassements en robe de chambre d'un homme de beaucoup d'esprit. »

La *Lanterne magique* et les *Déjeuners* de Mirabeau le jeune.

Le *Journal du Soir ou le petit Page,* qui n'eut qu'une courte existence, mais qui se fit remarquer par sa violence excessive. — Le *Journal à deux liards,* rédigé dans le même esprit.

La *Rocambole des Journaux,* ou Histoire aristo-capucino-comique de la Révolution, rédigée par dom Regius Anti-Jacobinus et compagnie.

Le *Journal en Vaudevilles,* les *Sottises de la Semaine.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le *Martyrologe national,* les *Quatre Évangélistes,* l'*Apocalypse,* etc.

Troupes légères du parti, qui n'avaient souvent qu'une existence éphémère, mais dont un public nombreux aimait à suivre les passes.

Nous ne devons pas oublier les *Lettres bougrement patriotiques du Père Duchesne,* par Lemaire, qui eurent un grand succès dans le peuple. Cette feuille, rédigée dans le style poissard, précéda celle d'Hébert, et c'est au parti constitutionnel encore que revient l'honneur d'avoir introduit ce genre dans le journalisme.

Ajoutons enfin, car la chose est digne de remarque, que la reine eut, en 1790, un *Véritable Ami,* mais qui paraît avoir bien peu vécu.

Nous n'avons fait que désigner les principaux champions; nous y reviendrons avec plus de détails, soit dans les études spéciales que nous consacrerons aux principaux journalistes, soit dans notre Bibliographie.

Une remarque à faire dès à présent, et qui est commune aux journaux des deux camps, c'est que la plupart étaient consacrés à des dissertations sur les événements et leurs causes, ou à la satire des hommes et des choses de la Révolution, plutôt qu'à la narration des faits. Un petit nombre seulement avaient la forme et le caractère de ce qu'on entend

EFERUS - Recherches & Classification numériques

encore aujourd'hui par le mot de Gazette. Quelques-uns se bornaient presque exclusivement au compte-rendu des opérations des Assemblées, et ces dernières feuilles eurent une grande vogue pendant les premiers temps de la Constituante : chacun voulant savoir ce qui se passait à l'Assemblée, on s'arrachait, dans toutes les classes de la société, les moindres écrits qui en rendaient compte. Quelques journaux du soir surtout firent une fortune prodigieuse pour le temps, bien qu'ils fussent au fond parfaitement nuls ; et cela tandis que les feuilles les mieux faites n'obtenaient pas le moindre succès : c'est que, selon la remarque d'un journaliste contemporain, Beaulieu, le savoir-faire ne suffisait pas alors pour réussir: il fallait qu'il fût encore le faire du jour.

Un autre fait à noter, c'est que, « dans cette animosité et ce déchaînement bavard ou éloquent des haines, ce ne sont pas les grandes feuilles qui mènent la guerre ; ce sont ces petites feuilles qu'on appelle aujourd'hui la petite presse. Elles ont, ces petites feuilles, la colère, l'audace, l'initiative brave; elles sont les premières au feu, les dernières à la retraite, et le sérieux de la lutte est en elles. La presse aristocratique appelle à elle et gage la moquerie, l'ironie, les vraisemblances amères de la calomnie, les colères d'un salon qui ne se respecte plus, les personnalités qui valent pis qu'un soufflet

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sans doute, mais sur des joues du monde ; et elle rit, et elle mord comme s'il lui suffisait d'attaquer la Révolution à peu près comme un homme de lettres mal né et séditieux qu'on voudrait empêcher d'arriver à l'académie. — Les intelligents du journalisme révolutionnaire prennent le contre-pied de cette polémique. Ils répondent par le style des halles, par une langue qu'ils ramassent dans le ruisseau, et qu'ils assouplissent sans l'allanguir, qu'ils font maniable et docile, sans lui ôter de sa coloration solide, de ses allures robustes. Ne vous laissez pas tromper à l'aspect premier de ces journaux, à ces b....., à ces f....., qui n'en sont, pour ainsi parler, qu'une manière de ponctuation ; surmontez le dégoût, et vous trouverez, au-delà de ce parler de la Râpée, une tactique habile, un adroit allèchement pour le populaire, une mise à sa portée des thèses gouvernementales et des propositions abstraites de la politique. Vous trouverez par delà un idiome poussé de ton, nourri, vigoureux, rabelaisien, aidé à tous moments de termes comiques ou grossiers venant à bien, un timbre juste, un esprit de saillies remarquable, une dialectique serrée, un gros bon sens carré et plébéien. Un jour viendra — quand pour juger les œuvres on ne se rappellera plus quelles mains ont tenu les plumes — où l'on reconnaîtra esprit, originalité, éloquence même, peut-être la seule véritable éloquence de la Révolu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion, aux Père Duchesne, et surtout à Hébert. En toute cette presse, qui se baisse, comme dit Montaigne, *jusqu'à l'estime guenilleuse de l'extrême infériorité,* et qui, pour mieux tenir les passions, caresse les instincts, il est chanté un *hosanna* jordanesque à toutes les grosses et bruyantes joies du peuple, gaies litanies de la bouteille, du brindezingue, de l'ivresse, du petit verre et du cabaret de Poirier, *au Petit Tambour ;* et Jean Bart, à ce peuple qui commence à avoir la pipe en bouche, n'oublie jamais de faire quelque petite flatterie à l'endroit du tabac, et de chatouiller agréablement les goûts du maître. L'influence d'une presse prenant l'habit, les amours et la fleur de langage de la canaille, les royalistes l'avaient comprise; et ils avaient commencé avant les Duchesne à mettre aux polémiques le langage de la rue; mais l'arme avait été bientôt tournée contre eux, et le succès et la popularité étaient restés aux puissants Vadés de la Révolution (1). »

—

Les journaux royalistes étaient, comme nous le disions, en grande minorité; ils crurent pouvoir suppléer au petit nombre par la violence. Ce furent eux, en effet, qui, les premiers, en proférant des

(1) De Goncourt, *Histoire de la Société française pendant la Révolution,* p. 253.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

menaces de mort, habituèrent les esprits aux violences de la polémique, et, par suite, aux idées de vengeance et de terreur. Le langage virulent de l'*Ami du Roi* et des *Actes des Apôtres*, faisant de continuels appels aux coups d'Etat, demandant les têtes des six cents principaux révolutionnaires et la confiscation de tous leurs biens, indiquant aux armées étrangères par combien de points elles pouvaient envahir la France, semblaient appeler les hideuses représailles d'Hébert et de Marat. Il en fut de même sous le rapport du style et des convenances littéraires : les premiers journaux écrits dans le style du Père Duchesne furent des journaux royalistes ; les *Actes des Apôtres* abondent en jeux de mots indécents jusqu'au cynisme, et l'*Ami du Roi* porte l'invective à ses dernières limites.

En général, cependant, ce fut dans le camp royaliste que se déploya le plus d'esprit et de verve ; et la victoire lui fût peut-être restée, si elle eût pu être remportée à la pointe de la plume, et adjugée aux mots heureux et aux saillies mordantes. Mais dans les grandes crises des sociétés l'esprit compte pour bien peu de chose, et les traits les plus acérés ressemblent au trait débile du vieux Priam : ils tombent à terre longtemps avant d'avoir atteint le but.

Quoi qu'il en soit, les journaux royalistes ont, de ce chef, une incontestable supériorité sur leurs adversaires. La multitude des écrivains patriotes



EFERUS - Recherches & Classification numériques

montrent, il faut le dire aussi, une ignorance qui n'a d'égale que leur présomption, et quant à la forme, leurs feuilles sont rédigées avec un égal mépris de la grammaire et du bon goût : des grands mots en place de pensées, des déclamations verbeuses au lieu de bonnes raisons; l'insolence prise pour la franchise d'un homme libre, et la grossièreté pour une vertu républicaine : voilà ce qu'on y voit généralement. Je parle, qu'on veuille bien le remarquer, de la multitude; mais on peut dire qu'en général la presse de la Révolution ne brille pas sous le rapport du style et de l'art : nul écrivain supérieur n'est sorti de ses rangs; un seul, Camille Desmoulins, atteint par moments aux grandes qualités de l'écrivain.

La presse royaliste — qui d'ailleurs, disons-le à sa louange, est le refuge du courage civil pendant la Révolution — avait sur les feuilles révolutionnaires un autre avantage, qui aurait pu encore, jusqu'à un certain point, contrebalancer le nombre, s'il n'avait été amoindri par leur aveuglement : c'est l'unité. Les journaux patriotes se distinguaient par des nuances infinies comme le patriotisme lui-même; chacun avait son clocher, son dada. Les journaux de la cour, au contraire, avaient un but unique, obéissaient à un même mot d'ordre. Ennemis des idées de liberté, amis des idées d'autorité, ils suivaient aveuglément la direction des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chefs parlementaires et de la cour. Il en résulta une polémique toute négative, qui s'enferma, d'un côté, dans la glorification du passé, et, de l'autre, dans la critique des idées nouvelles. Une transaction sincère eût pu être une planche de salut ; mais elle en rejetait l'idée, prétendant, par un calcul aussi faux que criminel, faire sortir le bien de l'excès même du mal. Tout ou rien, nous l'avons déjà dit, telle fut sa devise, et, pour avoir voulu tout sauver, elle perdit tout.

Aussi bien, les journaux royalistes n'eurent sur les événements d'autre influence que celle-là, ils ne firent que hâter la catastrophe. Echos redondants des sentiments les plus secrets de leur parti, ils les rendaient avec une franchise insolente, et, comme ces sentiments heurtaient tous les instincts généreux qui faisaient battre alors le cœur de la nation, ils ne réussirent qu'à irriter l'opinion et à soulever les colères qui firent plus tard une explosion si terrible.

Les journaux appelés patriotes, qui ont de beaucoup dépassé en importance les journaux royalistes, sont divisés dès le début, nous venons de le dire, par des nuances assez nombreuses et assez tranchées, mais qu'il serait d'autant plus difficile de fixer d'une manière quelque peu certaine qu'il en est dans le nombre, voire parmi les plus importants, qui ont plus d'une fois varié : ainsi personne n'i-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gnore que Brissot, Condorcet, Carra, destinés à périr dans les rangs de la Gironde, se montrèrent, aux premiers jours de la Révolution, républicains plus ardents et plus impatients que d'autres journalistes qui devaient figurer plus tard au sommet de la Montagne, tels que Barrère et Robespierre.

On peut distinguer cependant les journaux franchement révolutionnaires, purement démocratiques, et les journaux relativement modérés, qui, s'attachant à des principes fixes, avaient la prétention de n'être ni révolutionnaires ni contre-révolutionnaires quand même.

Ce que voulaient les premiers, tout le monde le sait; seulement ils le voulaient par des moyens plus ou moins violents, et il y a une assez grande marge encore entre les *Révolutions de Paris,* par exemple, et les feuilles de Marat.

Les journaux modérés peuvent se ranger en trois catégories : les journaux constitutionnels, partisans du système anglais, de l'équilibre du pouvoir et des deux chambres; les journaux feuillants, ralliés à la Constitution de 91 pour la faire tourner au profit de l'autorité royale et du pouvoir exécutif, trop amoindri; et enfin les journaux girondins, qui acceptaient aussi la Constitution, mais seulement au nom de la souveraineté du peuple et en vue de la prépondérance du pouvoir législatif.

Le parti constitutionnel, qui est certainement de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tous les partis le plus honnête, le plus digne d'estime, le plus intelligent sous plusieurs rapports, qui présentait la solution la plus naturelle du problème du gouvernement, se résume dans le *Mercure de France*, rédigé par Mallet du Pan : c'est là, plutôt encore que dans les discours de Mounier et de Malouet, qu'il faut aller chercher le fond de ses doctrines et de sa politique.

Les feuillants auraient peut-être mieux représenté un véritable tiers parti que les constitutionnels, s'ils eussent sincèrement accepté l'œuvre de la Constituante ; en fait, ils ne méritent ce titre qu'en ce qu'ils ont attaqué avec une égale âpreté les ultra-royalistes et les révolutionnaires. Il faut chercher leur pensée dans les articles d'André Chénier publiés par le *Journal de Paris*.

Les Girondins sont représentés dans la presse par Brissot, Condorcet, Gorsas, etc. C'est dans les journaux de ce parti qu'on rencontre les travaux les plus sérieux et les plus étendus que la presse ait publiés pendant la Législative. Leurs principaux rédacteurs ne s'abandonnent pas exclusivement à la polémique personnelle ; ils se préoccupent encore de principes et de théories. La raison en est principalement dans la situation politique du parti qu'ils suivent. Les journaux girondins sont en quelque sorte les journaux officiels de l'époque ; ils sont donc forcés à plus de ménagements, à plus de ré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

serve, que les journaux purement révolutionnaires, qui ne relevaient que de l'opinion, et même que les autres journaux relativement modérés, et qui ne l'étaient pas toujours, tant s'en faut. Le moyen d'être modéré, dans ces grandes convulsions sociales ! L'homme le plus froid, le plus désintéressé, est entraîné par un mouvement spontané, irrésistible, à épouser le fanatisme de son parti.

Quoi qu'il en soit, les journaux démocratiques eurent sur la marche de la Révolution une influence que les journaux royalistes furent impuissants à contrebalancer ; leur rôle politique fut immense : ce sont eux qui préparèrent la Législative et la Convention. Si aucun d'eux ne fut à lui seul l'écho de l'opinion publique, à eux tous, malgré leurs variations, ils la représentent dans son unité, de même que chacun d'eux la représente dans quelqu'une de ses nuances ; s'ils différaient sur des points particuliers, et, relativement à l'époque, de peu d'importance, sur les points principaux qui intéressaient l'avenir de la Révolution, ils se réunissaient dans un commun accord, ne faisant plus entendre qu'une même voix, et entraînant la nation à leur suite.

—

En résumé, quand on étudie la marche de la presse durant cette première période de la Révolu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion, on la voit conserver pendant l'année 1789, au moins jusqu'aux journées d'octobre, des allures encore assez timides. Il y a bien, nous l'avons vu, quelques énergiques exceptions, mais généralement sa marche est loin d'être ferme et résolue. Elle accuse, mais vaguement; elle se plaint, elle s'indigne, comme le peuple, sans trop savoir ce qu'il faut faire. Elle voit bien, en général, qu'il y aura « un second accès de Révolution » ; mais comment ? dans quel but précis? elle ne saurait bien le dire. Pour l'indication des remèdes, la presse, ce jeune pouvoir devenu si grand tout à coup dans l'impuissance des autres, la presse même est impuissante.

En 1790 elle grandit singulièrement en hardiesse et en force ; cependant elle est encore hésitante. Ce n'est qu'en 1791 que les partis se dessinent nettement : les clubs prennent de la consistance; les idées des Jacobins et du peuple se tournent vers la république, les royalistes redoublent d'efforts pour empêcher l'achèvement de l'œuvre révolutionnaire.

Un événement auquel nous avons déjà fait allusion (1) avait révélé, dès le commencement de 1790, certains dissentiments dans le camp de la presse révolutionnaire : je veux parler de l'expédition contre Marat. Cette affaire avait fait beaucoup de bruit dans Paris, et excité une rumeur générale : non pas qu'on s'intéressât beaucoup à l'Ami du

(1) Voyez ci-dessus, p. 115.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Peuple, mais on s'irritait contre l'emploi de moyens qui avaient failli ensanglanter Paris.

La presse ne pouvait manquer de s'en emparer. Le journal de Brissot, la *Chronique de Paris,* le *Moniteur*, la défendirent, mais timidement; le journal de Carra n'en dit pas un mot. Ainsi deux partis se montraient déjà dans la presse patriote : celui des autorités communales et celui des principes. L'un voulait immobiliser le mouvement de la presse révolutionnaire dans le cercle des conquêtes faites en 1789; l'autre s'en rendait l'interprète. Cependant ils ne s'attaquaient pas encore entre eux, les hostilités n'avaient pas commencé. En général, les stationnaires se bornaient à garder le silence sur certains faits, et à louer les mesures prises par les corps constitués par la Révolution. Les autres, au contraire, avaient entrepris contre ceux-ci une guerre de chicane et de principes dont on voyait tous les jours l'effet.

On sait quelle irritation causa la fuite du roi; elle ameuta contre la presse royaliste le ban et l'arrière-ban de la presse démocratique, elle eut même pour effet d'aliéner à la cause constitutionnelle certaines feuilles modérées, comme la *Chronique de Paris*, qui l'avaient soutenue, avec des restrictions plus ou moins prononcées, mais qui se montrèrent ensuite d'autant plus hostiles qu'elles

EFERUS - Recherches & Classification numériques

croyaient avoir été plus conciliantes. Ce sont ces feuilles qui alors font entendre les premiers cris de proscription.

Nous avons répété souvent que les principes de la liberté de la presse n'étaient nullement applicables à un temps de révolution. L'événement prouve que nous ne nous étions pas trompés. Nous invitons tous les patriotes à donner la chasse à tous les papiers aristocratiques. Nous sommes dans un état de guerre, et nous ne devons pas souffrir d'hostilités parmi nous. Ainsi, à dater d'aujourd'hui, il ne faut souffrir la circulation ni de l'*Ami du Roi,* ni de *Mallet du Pan,* ni de la *Gazette de Paris,* ni des *Actes des Apôtres,* ni de *Gauthier,* etc., etc. (*Chronique de Paris,* 23 juin 1791.)

— Nous renouvelons la motion de donner la chasse aux papiers aristocratiques; *Gauthier* a eu l'insolence de paraître avant-hier.

On a remarqué que le *Lendemain,* libelle périodique dirigé contre les Jacobins, a cessé de paraître précisément le *lendemain* de la fuite de Louis XVI.

Mallet du Pan a fui comme un roi. Royou a été arrêté et conduit au Comité des Recherches. (24 juin.)

— On nous a trompés sur le compte du pape Royou : il a caché son innocence au fond d'une cave. Nous avons de fortes raisons de croire que son journal se distribue la nuit Nous invitons tous les membres du corps administratif, tous les patriotes, à poursuivre le libelle du corsaire et des autres forbans de l'aristocratie. Nous ne devons plus souffrir qu'aucun de ces poisons soit mis dans la circulation; il est du devoir du département de donner à la poste l'ordre de n'en laisser partir aucun.... Magistrats du peuple! votre indifférence en pareil cas serait un crime. (27 juin.)

— L'*Ami du Roi* a paru hier matin. Nous répéterons sans cesse que les principes ne sont nullement applicables aux circonstances, que nous sommes dans un véritable état de guerre, et qu'il y a non pas même un faux héroïsme, mais de l'imbécillité, à souffrir



EFERUS - Recherches & Classification numériques

ses ennemis, ou du moins à les laisser agir hostilement au milieu de nous. (30 juin.)

Et pourtant les rédacteurs de la *Chronique de Paris* étaient de zélés partisans de la liberté de la presse, comme nous le verrons quand nous en serons au chapitre de cette feuille, remarquable, du reste, parmi toutes celles de la Révolution.

Les rigueurs exercées contre la presse à la suite de la journée du 17 juillet (1) vinrent encore envenimer la lutte. On parut vouloir sévir également contre tous les partis extrêmes ; mais, dans le fait, ce furent les journaux démocratiques qui portèrent presque tous les coups. De là des plaintes, une animosité, qui se comprennent aisément. Ajoutons que l'exécution des mandats lancés contre certains journaux fut accompagnée de violences qui ne pouvaient manquer de soulever de vives réclamations.

« La garde nationale, disent les *Révolutions de Paris,* loin de se refuser à toutes ces expéditions, auxquelles les troupes de ligne jadis ne se seraient prêtées qu'avec répugnance, y apporte un zèle pour la loi qui tient de l'acharnement, et ressemble à de la vengeance personnelle.

» Autrefois, il n'était pas rare de voir les gens dits de la robe courte fermer les yeux et dissimuler les victimes que leur désignait le despotisme ministé-

(1) Voyez ci-dessus, p. 113.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

riel et parlementaire. Le despotisme municipal est mieux servi. L'Orateur du Peuple est obligé de soutenir un siége pour échapper aux mains de ses capteurs. Le défenseur de Santerre est moins heureux, et l'on s'assure provisoirement de sa personne, jusqu'à ce qu'on ait découvert la retraite de Marat. Legendre, Danton, Sergent, Camille Desmoulins, et une foule d'autres, attendent dans la retraite leur tour d'être traduits au tribunal. .

» Et il s'est trouvé des gens pour justifier les nombreux assassinats du 17 au soir, et les délations, les *lettres de cachet,* les prises de corps, les incarcérations, les saisies de papiers, les confiscations de presses et de caractères d'imprimerie, les radiations de scrutin, et le spectacle sinistre de ce drapeau couleur de sang appendu si longtemps aux croisées de la maison commune, comme jadis on attachait aux voûtes du temple métropolitain les drapeaux teints dans les cadavres des ennemis vaincus!

» Le *salut du peuple!* disent ces gens, bien payés apparemment pour le dire...

» Il faut leur répondre : le salut du peuple est dans une bonne Constitution...

» Le salut du peuple ne consiste pas à faire, à toute heure de jour et de nuit, des descentes scandaleuses chez les particuliers, et à charger d'ordres arbitraires les gardes nationaux, devenus des coupe-jarrets. Si jamais les feuilles *incendiaires* de l'Ami

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du Peuple ont pu allumer quelques cerveaux, depuis longtemps elles avaient cessé d'être à craindre. Les façons de parler, les figures de rhétorique de l'Orateur du Peuple, n'ont point fait verser depuis deux années une seule goutte du sang qu'on a répandu dans la soirée du 17. Il convenait mal à des citoyens armés et souillés de meurtres de venir mettre à la raison des écrivains accusés d'avoir conseillé le meurtre. Si dans leur indignation patriotique leur plume a distillé le fiel de la médisance et les poisons de la haine, il fallait les combattre avec les mêmes armes ; les bayonnettes n'ont que faire là, elles ne prouvent que la raison du plus fort.

» Si les circonstances, au-dessus desquelles nos législateurs surent avec tant de courage se placer au Jeu de Paume, ont plus d'empire sur eux dans la salle du Manége, et ne leur permettent plus que des décrets inconstitutionnels, il ne fallait pas renchérir sur eux et donner une extension coupable et odieuse à celui contre les écrivains désignés comme séditieux. La loi porte qu'on s'assurera de leurs personnes ; elle ne prononce pas confiscation et enlèvement des presses et des caractères. Le zèle de nos municipaux leur a fait franchir la borne de la justice, et même de l'équité.

» Marat n'avait point d'imprimerie depuis quelque temps ; il occupait celle de la demoiselle Colombe. Le nom de l'auteur devait mettre à l'abri le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

typographe, et lui laisser la faculté de travailler. Autrefois il y avait des délits qui paraissaient tellement graves, qu'ils entraînaient dans leur châtiment la démolition même de la maison natale du coupable. La municipalité voudrait-elle remettre en lumière ce code barbare, monument détruit de l'antique despotisme?

» Le chien blessé d'un coup de pierre mord la pierre, à défaut de la personne qui la lui a lancée, et cela est tout naturel. La municipalité n'est pas aussi raisonnable. Malheur aux créanciers de celui qui l'a offensée! Elle les enveloppe dans la disgrâce du prévenu, et leur enlève le gage de leurs propriétés. En l'absence de la personne capturée, sa femme et ses enfants ne pourront faire rouler ses presses pour satisfaire aux engagements contractés. Et comment s'acquitteront-ils du droit de patente et de leur don patriotique? L'imprimerie est un meuble sacré, aussi sacré que le berceau du nouveau-né, que jadis les collecteurs ne respectaient pas toujours. Mais sommes-nous déjà revenus précisément au même point d'où nous étions partis avec le vœu bien prononcé de n'y jamais retourner?

» Les citoyens les plus modérés furent révoltés à la vue du cortége affligeant de trois ou quatre voitures s'acheminant vers la maison commune, environnées de bayonnettes et chargées de tout l'attirail d'une imprimerie, à la suite des prisonniers

EFERUS - Recherches & Classification numériques

accablés d'injures sur la route. Plusieurs colporteurs, garrottés, fermaient cette marche triomphale.

» Par un raffinement de perfidie, digne au reste du corps municipal qui se permet des applaudissements féroces à la lecture du procès-verbal des horreurs commises le 17 au Champ-de-Mars, on eut le soin de faire subir le même sort à Suleau et à Royou, afin que le peuple confonde dans la même classe les défenseurs ardents et courageux de la Révolution et ces folliculaires soudoyés par l'aristocratie (1).

» Mais la *Gazette de Paris,* dit encore la même feuille, mais les *Actes des Apôtres,* mais tout ce que l'aristocratie a produit de plus lâche, de plus atroce, contre l'Assemblée nationale, les pamphlets insidieux et pervers que le ministère fait fabriquer contre les députés patriotes et contre les écrivains qu'il n'a pu corrompre, circulent tranquillement, on les donne à ceux qui ne veulent pas les acheter; et cependant on poursuit à outrance les journaux révolutionnaires. »

Ces doléances se retrouvent à chaque page dans les feuilles patriotiques de l'époque. Quelques extraits de la *Chronique de Paris,* journal relativement modéré, feront juger de la vivacité et du caractère que la lutte avait pris.

La *Chronique* approuve les poursuites dirigées

(1) *Révolutions de Paris,* t. IX, p. 103 et suiv.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contre Fréron, le digne émule du sanguinaire Marat, et à plus forte raison celles dirigées contre Marat lui-même, « ce monstre qui n'a cessé de prêcher le meurtre, qui dans sa feuille de la veille disait qu'il fallait arracher le cœur à M. de Lafayette, assassiner le roi et la reine, et empaler les membres de l'Assemblée nationale. »

Mais pourquoi ne pas sévir plus rigoureusement contre les journalistes aristocrates?

— On a décrété de prise de corps les énergumènes qui abusaient du beau nom de liberté pour provoquer les assassinats et enivrer le peuple de sang. La même justice demande que l'on sévisse contre les misérables qui ne cessent d'appeler la guerre civile, tels que Royou, Montjoie, Meude-Monpas, Durosoy, l'auteur du *Journal de la Cour et de la Ville,* et que l'on veille soigneusement pour empêcher la circulation de ces papiers empoisonnés, qui ont fait beaucoup plus de mal qu'on ne pense, et qu'on a trop méprisés. (2 juillet 1791.)

— Avant-hier on a affiché dans tout Paris un placard qui a pour titre : *Qui faut-il croire?* Nous n'en connaissons point les signataires, mais, à coup sûr, ils sont d'une insigne mauvaise foi. On y découvre un plan qui, de jour en jour, devient plus effrayant, celui d'étouffer la liberté de la presse. Les noms d'écrivains patriotes y sont méchamment entremêlés avec ceux d'hommes féroces et sanguinaires; ainsi, l'on voit M. *Carra* faisant le pendant de *Marat;* le patriote, mais inflexible *Brissot,* placé à côté de *Martel,* prête-nom de l'*Orateur du Peuple;* et sur ces hommes, les uns vertueux, les autres féroces, groupés d'une manière perfide, des *citoyens actifs,* mais ignorants ou dangereux, lancent indistinctement des traits, et crient *à l'assassin, à l'incendiaire.* Nous devons à l'impartialité dont nous faisons profession, et à l'intérêt de la chose publique, de désigner aux bons citoyens et leurs vrais défenseurs et leurs ennemis les plus cruels. Des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

esprits modérés et craintifs, mais de bonne foi, reprocheront peut-être un peu trop de roideur, un zèle trop ardent, à ceux dont nous nous déclarons les défenseurs; mais attaquer leurs principes!... Ils sont purs et irréprochables.

Hier, la garde nationale s'est rendue chez l'*Ami du Roi Royou,* rue Saint-André-des-Arts. Par malheur, il était absent; mais pour laisser des preuves non équivoques de la visite qu'elle lui avait faite, elle a emporté tous ses papiers, dont elle a chargé une voiture entière, dans l'intention de les lui mettre sous les yeux à la première entrevue qu'ils auraient ensemble.

Le soir, le bruit a couru que le loyal abbé avait été pris; nous n'avons pas eu le temps de nous assurer du fait.

Au reste, il paraît qu'enfin la municipalité est bien résolue à ne plus laisser désormais ces vipères distiller tranquillement leur venin. Hier, une quarantaine de gardes nationaux, divisés par petits pelotons, étaient à la recherche de l'*Ami Montjoie,* qui, comme Denys le Tyran, a cent chambres différentes, et ne couche jamais deux nuits de suite dans la même. On a su, d'une manière indirecte, qu'il devait coucher le soir dans une maison de la rue de l'Arbre-Sec. Si réellement il s'y est rendu, il n'aura pu échapper aux poursuites dont il était l'objet. (24 juillet.)

—L'abbé Royou n'a point été arrêté; mais, au défaut du frère, on a eu sa sœur, madame Fréron, co-propriétaire du journal de l'*Ami du Roi.* (25 juillet.)

— Les poursuites contre les journaux aristocratiques paraissent s'être bien ralenties. On n'a pas même inquiété Mallet du Pan, qui se promène au Luxembourg, entouré d'une noble escorte de chevaliers de Saint-Louis, tous ébahis de son éloquence et de son tendre dévouement à l'esclavage. Le *Journal de la Cour et de la Ville,* espèce de tombereau où les aristocrates font tous les jours leurs ordures, n'a pas souffert d'interruption. En revanche, les coins des rues sont tapissés d'affiches imprimées en gros caractères et en beau papier où l'on affecte de confondre MM. Carra et Brissot avec Marat et l'Orateur du Peuple. La profusion avec laquelle sont semées ces affiches très-dispendieuses prouve qu'il y a quelque dessein, que l'on ne fait encore que soupçonner,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contre la liberté de la presse. Le titre seul : *Gallus cantat, gallus cantabit,* paraît fort indécent, et l'on serait tenté de le traduire par ce vers fameux : *Tout finit par des chansons.* Ecrivains *vraiment* patriotes, qui aimez la liberté pour elle, et non pour de l'argent et des honneurs, *comme tant d'autres,* serrez-vous, entendez-vous, défendez-vous. (1er août.)

— Les attentats des vils libellistes qui, tous les jours, outragent les lois, la patrie et les bons citoyens, sont à leur comble. Les aristocrates vont publiquement se faire inscrire dans la *Gazette de Paris,* comme défenseurs du roi. Ces inscriptions sont accompagnées de toutes les formules les plus dégoûtantes de l'esclavage. On murmure de l'indifférence que témoigne à cet égard la municipalité. Aucun honnête homme ne peut la blâmer d'avoir pris des mesures pour supprimer les papiers incendiaires. Mais Royou, Gauthier, Durozoy, ne valent-ils pas bien Marat et Martel? Et ne serait-il pas satisfaisant de voir des affiches rendre compte au public de la vengeance qu'on lui doit des impudents qui tous les jours blasphèment contre les lois, prêchent la révolte, appellent à grands cris les étrangers et les émigrants, et invitent les *hobereaux* à tirer l'épée contre leur patrie? Cette publicité serait plus à sa place que l'affiche qui ordonne de saisir les colporteurs qui crieront l'*Ami* ou l'*Orateur du Peuple,* affiche qui, pour le dire en passant, sent un peu l'arbitraire : car c'est punir avant le délit, c'est enchaîner la pensée à naître; et pour que la loi punisse, il faut qu'elle ait été transgressée. Nous sommes persuadés que cette précaution n'a été inspirée que par l'amour de l'ordre; mais il ne faut jamais s'écarter des principes. (5 août.)

— Les feuilletons aristocratiques continuent avec la même audace; l'*Ami du Roi* reprend sous le nom de l'*avocat Royou,* en attendant que le *Pape* sorte des catacombes où, à l'exemple des premiers fidèles, il est allé cacher son *innocence.* Le journal du *Petit Gauthier,* égout où se vident chaque matin les aristocrates, n'a pas même été interrompu, et continue à vomir sa bave infecte sur tous les citoyens. Que penser de l'inaction de la municipalité? Cet appareil du drapeau rouge, *suspendu pendant plus d'un mois,* ne menace-t-il que les amis de la Révolution? Que penser du silence

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des accusateurs pubics? Chez les Grecs, pendant le sommeil de ces magistrats, une loi permettait à chaque citoyen de se porter pour défenseur des lois outragées et des citoyens insultés. Il faut, puisque les accusateurs publics n'accusent point les ennemis de l'Etat, recueillir dans ces feuilles empestées des corps de délit, ce qui ne sera pas difficile, et les poursuivre devant les tribunaux. Le jugement nous apprendra ce que nous devons penser des choix que le peuple a faits dans la nomination de ses juges. Il n'y aura au moins dans cette marche ni ordre arbitraire, ni arrestation illégale, ni détention antérieure au prononcé de la loi. (9 août.)

— Toutes les âmes sensibles ont frémi au récit des horribles cruautés exercées près de Lyon. Nous ne cesserons de le répéter: la véritable cause de ces excès populaires sont les papiers aristocratiques. Ces feuilles incendiaires prêchent sans cesse la révolte et la guerre civile, et parlent à tous moments de la contre-révolution comme prochaine. Les aristocrates se réjouissent des sentiments de terreur et d'anxiété que ces idées font circuler dans le peuple; et, malgré les cris des écrivains patriotes, les magistrats dorment à cet égard dans une coupable indifférence. Que les uns et les autres sont aveugles? La joie des premiers et la sécurité des seconds nous mènera peut-être aux plus affreux malheurs. Le peuple souffre avec une constance héroïque; mais il peut se lasser et vouloir se délivrer une bonne fois de toutes ses inquiétudes. Magistrats choisis par le peuple, c'est à vous à venger les insultes que des misérables gagistes lui font tous les jours, et vous serez comptables de tous les maux dont ils seront les auteurs. Ne sera-ce donc que contre Marat, Fréron et les pétitionnaires du Champ-de-Mars que vous croirez devoir faire parler la loi? Un *Royou* s'est vanté d'avoir empêché plus de dix mille prêtres de prêter serment. Un *Gauthier* ne cesse de couvrir de boue et les citoyens, et le sénat, et les lois. Un *Durozoy* crie qu'*il faut que Paris soit réduit en cendres, pour que les lys refleurissent sur les ruines sanglantes de ses édifices et sur les cadavres de ses habitants.* Certes, ce sont là des délits bien autrement punissables que ceux qui ont fait hérisser les rues de bayonnettes, violer la sainteté des foyers domestiques, et troubler le repos des citoyens! Et ces

EFERUS - Recherches & Classification numériques

délits ne sont pas punis! et les coupables redoublent tous les jours d'audace, et leurs feuilles sont lues par le peuple! Déployez donc la sévérité de la loi, et gardez-vous de donner lieu par votre négligence au développement terrible des fureurs populaires, qui, pour partir d'un principe de justice, n'en seraient pas moins funestes, et qu'il est si difficile d'arrêter. (18 août.)

Par ce langage d'une feuille, je le répète, relativement modérée, on peut juger du ton de la presse extrême et de l'animosité des partis. Fort heureusement d'ailleurs pour la liberté, la continuité de ces appels à la violence en neutralisait l'effet; si bien qu'un accusateur public du sixième arrondissement, L. A. Bernard, croyait devoir prendre en main la défense de la patrie, et en informait en ces termes les rédacteurs de la *Chronique,* le 18 août 1791 :

Messieurs, j'ai l'honneur de vous informer que mon tribunal informe contre les auteurs, imprimeurs et distributeurs de l'*Ami du Roi,* de la *Gazette de la Cour et de la Ville,* et du journal *Suleau,* de même que contre ceux de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple.* Justice sera rendue, conformément à la loi et à la plus exacte impartialité.

Mais le patriotisme de ce brave M. Bernard l'aveuglait singulièrement sur la puissance de son tribunal; après tout, et je serais assez tenté de le croire, il n'avait peut-être d'autre prétention que de se faire une petite réclame.

Parmi les causes qui passionnèrent les querelles

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la presse, il faut citer encore la question de révision de la Constitution, derrière laquelle les patriotes voyaient une contre-révolution, et les élections pour l'Assemblée législative.

« Ceux qui, dans les derniers temps de l'Assemblée, dit Beaulieu, voulurent maintenir la Constitution, imaginèrent de créer des journaux spécialement destinés à cet objet : de là l'*Ami de la Constitution*, publié par MM. Dupont de Nemours et Méjean. La cour elle-même crut qu'elle ne devait pas négliger ce moyen de conservation ; elle affecta des fonds destinés à combattre les révolutionnaires, et faire sentir les avantages de la charte constitutionnelle. Elle publia l'*Ami des Patriotes*, que MM. Duquesnoy, Regnault de Saint-Jean-d'Angely et Blin, tous trois membres de l'Assemblée, se chargèrent de rédiger; mais, comme un journal exclusivement dissertateur, écrit avec quelque élégance, ne pouvait être à la portée du petit peuple, il fallait trouver un langage qui lui fût plus familier, et dirigeât ses passions dans un sens opposé à celui qu'il avait suivi jusqu'alors. Un journal-affiche, placardé de deux jours l'un dans les quartiers les plus populeux de Paris, fut destiné à remplir cet objet. »

Ce journal-affiche était le *Chant du Coq*, dont nous avons déjà parlé (1). C'est le député d'André qui, si l'on en croit Beaulieu, aurait imaginé cette

(1) Voyez ci-dessus, p. 84.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

feuille singulière, et elle était rédigée par Esmenard, le futur poète officiel du Consulat, qui la refondait ensuite dans une petite feuille intitulée le *Babillard,* qu'on distribuait par la voie des colporteurs.

Personne n'ignorait qui faisait les frais de cette publication, et c'était encore pour les journaux patriotes un sujet de violentes récriminations. « D'après des renseignements certains, dit la *Chronique,* on sait que l'affiche du *Chant du Coq* coûte par jour 600 livres, ce qui fait par mois 18,000 livres, et par an 216,000. (Et le lendemain elle apprend à ses lecteurs, ce qu'elle avait oublié de dire, que ce placard se trouve dans tous les villages à dix lieues à la ronde de Paris, ce qui doit doubler la somme.) Qu'on y réfléchisse, on verra quel est le principe de cette fureur. La liste civile seule peut soudoyer avec ce faste et cette persévérance, et c'est, pour le dire en passant, une des obligations que la liberté aura à ceux qui, pouvant modifier cet instrument de tyrannie et de corruption, ont eu grand soin d'en écarter l'idée, en invoquant la générosité de la nation, comme s'il y avait de la générosité dans l'injustice, comme s'il y avait de la générosité à laisser forger des fers, comme s'il y avait de la générosité à laisser au pouvoir exécutif la faculté de soudoyer plus de fripons ! »

Tous les partis, du reste, je l'ai déjà dit, avaien

EFERUS - Recherches & Classification numériques

recours à cette arme, et le *Chant du Coq* était, si l'on peut ainsi parler, contrebattu, notamment, par l'*Ami des Citoyens,* dont les principes paraissaient purs à la *Chronique :* « Une des meilleures preuves en leur faveur, dit-elle, c'est que les rédacteurs du *Chant du Coq-uin* (1) ont soin, chaque matin, de faire couvrir l'*Ami du Citoyen* par leur plaque, manière vraiment neuve de répondre, et qui n'entraîne pas une longue discussion. »

A l'approche des élections, des centaines de placards venaient chaque jour ajouter à l'agitation et surexciter les esprits. C'était un moyen à la portée de tous les *Jacques Dénonce*, et, sous ces affiches de toutes les couleurs et de tous les styles, les murs, selon l'énergique expression de la *Chronique*, semblaient suer la calomnie.

L'acceptation de la Constitution par le roi avait un instant suspendu la lutte, ou du moins en avait diminué la violence; mais, excitée par d'incurables défiances, elle n'avait pas tardé à recommencer plus vive et plus acharnée. « Toutes les concurrences de la presse, dit M. Michelet dans un tableau dont les traits sont un peu forcés, mais que nous nous laissons aller cependant d'autant plus volontiers à reproduire que les pages sur le journalisme

(1) « Les rédacteurs du *Chant du Coq* ne mettent plus de titre à leur affiche stipendiée depuis que les patriotes, qui connaissent bien les masques, ont ajouté au crayon la syllabe *uin*; ce qui fait le *Chant du Coquin.* »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sont excessivement rares dans les historiens de la Révolution, — toutes les concurrences, se déchaînant sur la trace de Marat, le suivent à l'aveugle dans les voies de la terreur.

» La presse comptait de bons esprits, hardis, mais élevés, humains, vraiment politiques. Pourquoi suivirent-ils Marat?

» Dans la situation infiniment critique où était la France, n'ayant ni la paix ni la guerre, ayant au cœur cette royauté ennemie, cette conspiration immense des prêtres et des nobles, la force publique se trouvant justement aux mains de ceux contre qui on devait la diriger, quelle force restait à la France? Nulle autre, ce semble au premier coup-d'œil, que la terreur populaire. Mais cette terreur avait un effroyable résultat : en paralysant la force ennemie, écartant l'obstacle actuel, momentané, elle allait créant toujours un obstacle qui devait croître et nécessiter l'emploi d'un nouveau degré de terreur.

» L'obstacle qu'elle suscita, qui pesa sur nous de partout, nous écrasa presque, c'est cette chose petite d'abord, faible, plaintive, qui monte, grandit, devient immense, un géant, un spectre sanglant, terrible contre la Terreur... le spectre de la Pitié!

» Il eût fallu un grand accord de toutes les énergies du temps, tel qu'on pouvait l'espérer difficilement d'une génération si mal préparée, pour orga-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

niser un pouvoir national vraiment actif, une justice redoutée, mais juste, pour être fort sans Terreur, pour prévenir par conséquent la réaction de la Pitié, qui a tué la Révolution.

» Les hommes dominants de l'époque différaient dans le principe bien moins qu'on ne croit. Le progrès de la lutte élargit la brèche entre eux, augmenta l'opposition. Chacun d'eux, à l'origine, aurait eu peu à sacrifier de ses idées pour s'entendre avec les autres. Ce qu'ils avaient à sacrifier surtout, et ce qu'ils ne purent jamais, c'étaient les tristes passions que l'ancien régime avait enracinées en eux : dans les uns, l'amour du plaisir, de l'argent; dans les autres, l'aigreur et la haine.

» Le plus grand obstacle, nous le répétons, fut la passion, bien plus que l'opposition des idées.

» Et ce qui manqua à ces hommes, du reste si éminents, ce fut le sacrifice, l'immolation de la passion. Le cœur, si j'osais le dire, quoique grand dans plusieurs d'entre eux, le cœur et l'amour du peuple ne furent pas assez grands encore.

» Voilà ce qui, les tenant isolés, sans lien, faibles, les obligea, dans le péril, de chercher toute une force factice dans l'exagération, dans la violence; voilà ce qui mit tous les orateurs des clubs, tous les rédacteurs de journaux, à la suite de celui qui, plus égaré, pouvait être sanguinaire sans hésitation ni remords. Voilà ce qui attela toute la presse à la charrette de Marat.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Des causes personnelles, souvent bien petites, misérablement humaines, contribuaient à les faire tous violents. Ne rougissons pas d'en parler.

» La profonde incertitude où se trouvait le génie le plus fort, le plus pénétrant peut-être de toute la Révolution (c'est de Danton que je parle), sa fluctuation entre les partis, qui lui faisait, dit-on, recevoir de plusieurs côtés, comment pouvait-il la couvrir? Sous des paroles violentes.

» Son brillant ami, Camille Desmoulins, le plus grand écrivain du temps, plus pur d'argent, mais plus faible, est un artiste mobile. La concurrence de Marat, sa fixité dans la fureur, que personne ne peut égaler, jette par moments Camille dans des sorties violentes, une émulation de colère très-contraire à sa nature.

» Comment l'imprimeur Prudhomme, ayant perdu Loustalot, pourra-t-il soutenir les *Révolutions de Paris?* Il faut qu'il soit plus violent.

» Comment l'Orateur du Peuple, Fréron, l'intime ami de Camille Desmoulins et de Lucile, qui loge dans la même maison, qui aime et envie Lucile, comment peut-il espérer de briller devant l'éloquent, l'amusant Camille?... Par le talent? Non, mais par l'audace, peut-être : il sera plus violent.

» Mais en voici un qui commence et qui va les passer tous. Un aboyeur des théâtres, Hébert, a l'heureuse idée de réunir dans un journal tout ce



EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il y a de bassesses, de mots ignobles, de jurons, dans tous les autres journaux. La tâche est facile. On crie : « Grande colère du *Père Duchesne !* — Il est b..... en colère, ce matin, le *Père Duchesne !* » Le secret de cette éloquence, c'est d'ajouter f..... de trois mots en trois mots.

» Pauvre Marat, que feras-tu ? ceci est une concurrence. Vraiment, ta fureur est fade ; elle n'est pas, comme celle d'Hébert, assaisonnée de bassesse : tu m'as l'air d'un aristocrate. Il faut t'essayer à jurer aussi (16 janvier 91). Ce n'est pas sans des efforts inouïs, et toujours renouvelés, de rage et d'outrage, que tu peux tenir l'avant-garde.

» C'est un caractère du temps qui mérite d'être observé que cet entraînement mutuel. En suivant attentivement les dates, on comprendra mieux ceci ; c'est le seul moyen de saisir le mouvement qui les précipite, comme s'il y avait un prix proposé pour la violence, de suivre cette lutte à mort de clubs à clubs, de journaux à journaux. Là tout cri a son écho ; la fureur pousse à la fureur. Tel article produit tel article, et toujours plus violent. Malheur à qui reste derrière !.... Presque toujours Marat a l'avance sur les autres. Quelquefois passe devant Fréron, son imitateur. Prudhomme, plus modéré, a pourtant des numéros furieux. Alors Marat court après. Ainsi, en décembre 90, quand Prudhomme a proposé d'organiser un bataillon de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Scévolas contre les Tarquins, une troupe de tueurs de rois, Marat devient enragé, vomit mille choses sanguinaires.

» Ce *crescendo* de violence n'est pas un phénomène particulier aux journaux ; ils ne font généralement qu'exprimer, reproduire la violence des clubs. Ce qui fut hurlé le soir, s'imprime la nuit, à la hâte, se vend le matin. Les journalistes royalistes versent de même au public les flots de fiel, d'outrages et d'ironie, qu'ils ont puisés le soir dans les salons aristocratiques ; les réunions du pavillon de Flore, chez madame de Lamballe, celles que tiennent chez eux les grands seigneurs près d'émigrer, fournissent des armes à la presse, tout aussi bien que les clubs.

» L'émulation est terrible entre les deux presses. C'est un vertige de regarder ces millions de feuilles qui tourbillonnent dans les airs, se battent et se croisent. La presse révolutionnaire, toute furieuse d'elle-même, est encore aiguillonnée par la pénétrante ironie des feuilles et pamphlets royalistes. Ceux-ci pullulent à l'infini ; ils puisent à volonté dans les vingt-cinq millions annuels de la liste civile. Montmorin avoua à Alexandre de Lameth qu'il avait en peu de temps employé sept millions à acheter des Jacobins, à corrompre des écrivains, des orateurs. Ce que coûtaient les journaux royalistes, l'*Ami du Roi*, les *Actes des Apôtres,* etc.,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

personne ne peut le dire, pas plus qu'on ne saura jamais ce que le duc d'Orléans a pu dépenser en émeutes.

» Lutte immonde, lutte sauvage, à coups d'écus. L'un assommé, l'autre avili. Le marché des âmes d'une part, et de l'autre la Terreur (1). »

Quoi qu'il en soit, pendant la Constituante, ce sont les journaux qui mènent l'opinion. Sous la Législative, les clubs sont tout puissants, et la presse n'échappe pas complétement à leur domination ; elle garde encore cependant une partie de son indépendance, et ce n'est même qu'après le 10 août et lors de la séparation définitive des Girondins et des Montagnards, que la presse ultra-révolutionnaire s'inféoda aux Jacobins.

C'en est fait dès lors de l'influence de la presse ; la direction, la grande initiative, lui échappe. Les écrivains révolutionnaires, voulant plaire au public ultra-révolutionnaire, écrivent naturellement pour les clubs, où s'est concentrée la Révolution, et surtout pour le public du plus puissant des clubs ; ils empruntent le langage et les sentiments de l'auditoire qu'ils veulent flatter, auditoire peu nombreux, mais en proie à la fièvre du fanatisme (2). Les jour-

(1) *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 375.

(2) On sait que les principaux clubs avaient un organe en quelque sorte officiel. Quelques-uns de moindre importance se donnaient aussi parfois ce luxe ; ainsi un certain club des Dames publiait les *Evénements du Jour*, par une société de citoyennes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

naux extrêmes se laissent aller à tous les emportements; ce ne sont plus que des pamphlets satiriques.

Les feuilles royalistes surtout, sentant de plus en plus le terrain fuir sous leurs pas, redoublent de violence. L'*Ami du Roi* n'est plus, dès les premiers mois de 1792, qu'une suite d'injures adressées à la Législative à l'occasion de chacun de ses actes. A chaque page, il menace, il maudit, il appelle « une prompte et terrible vengeance sur la tête de ces forcenés qui ont changé la salle du Manége en la caverne des Furies. » Il ouvre ainsi la séance du 15 : « Le temps est venu, dit M. Reboul, de faire main basse sur tous les clochers. C'est avec cette bassesse que s'expriment nos modernes Lycurgues; des brigands qui se donnent rendez-vous pour détrousser des voyageurs ne parlent pas autrement. » — A la séance du 20, il résume en une phrase les travaux des législateurs depuis deux mois : « Ils consument le temps à des discussions scandaleuses, à des opérations tyranniques, et négligent les premiers besoins de l'Etat. Ils ont vexé les prêtres, dépouillé les émigrés, tourmenté les ministres, tracassé et contrarié le pouvoir exécutif : quelles mesures ont-ils prises pour soulager la misère du peuple, pour prévenir les séditions et les attroupements, pour faire baisser le prix des denrées par la concurrence et par l'abondance? Ils

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'amusent à entendre raconter des malheurs et des désastres, et ne songent pas même à y remédier. » — Les nouvelles qu'il donne se composent de rétractations des prêtres assermentés et de lettres d'émigrés où sont décrits les préparatifs de l'invasion, où sont circonstanciés les armements des puissances étrangères, où l'on dit que « bientôt les trompettes de la noblesse française entonneront à leur tour l'air *Ça ira*. »

On peut juger de ce que devait être le ton des feuilles moins graves que celle de l'abbé Royou. Dans les derniers jours de février, la municipalité dénonçait à l'accusateur public le *Journal de la Cour et de la Ville*, pour une provocation directe au meurtre et à l'assassinat. Gauthier s'écriait en parlant de la garde nationale : « Qu'attendez-vous? Faut-il que le sang ruisselle de toutes parts? Ne perdez pas de temps, mettez double charge dans vos fusils, faites marcher vos canons! Volez à l'affreux repaire des Jacobins, et exterminez-les tous jusqu'au dernier! »

Les journaux feuillants continuent d'imputer les désordres aux sociétés populaires et aux conspirations royalistes; leur polémique se borne à de violentes attaques contre la personne des meneurs les plus influents, et tout particulièrement contre Brissot.

La presse girondine garde encore quelque appa-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rence de modération, ou du moins de sang-froid ; mais la modération, le sang-froid, ne sont plus de saison ; le Père Duchesne lui-même paraît trop modéré, trop plaisant ; un seul homme est au niveau de la partie la plus ardente des clubs : c'est Marat. Il n'y a plus de liberté.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## Du 10 Aout au 9 Thermidor

—

Le 10 août mit hors de combat les journaux royalistes et constitutionnels. Voici comment la Commune de Paris, deux jours après la nuit mémorable où elle avait déclaré que le *salut public exigeait qu'elle s'emparât de tous les pouvoirs*, traitait les vaincus :

Sur la proposition de l'un de ses membres, le Conseil général arrête que les empoisonneurs de l'opinion publique, *tels que les auteurs des divers journaux contre-révolutionnaires,* seront arrêtés, et que leurs presses, caractères et instruments seront distribués entre les imprimeurs patriotes, qui seront mandés à cet effet.

L'assemblée nomme MM. C....., P..... et T....., commissaires, à l'effet de se rendre au bureau de l'administration et d'envoi de la poste, pour arrêter l'envoi des papiers aristocratiques, entre autres : le *Journal royaliste,* l'*Ami du Roi,* la *Gazette universelle,* l'*Indicateur,* le *Mercure de France,* le *Journal de la Cour et de la Ville,* la *Feuille du Jour,* ouvrages flétris dans l'opinion publique, dont ils empêcheront l'envoi dans les provinces (1).

Parmi les proscrits, nous nommerons encore le *Journal de Paris*. Ce furent Marat, Carra, Hébert,

(1) Procès-verbal de la Commune de Paris, séance du 12 août 1792.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Gorsas et quelques autres, qui se partagèrent les dépouilles des vaincus. Une chose digne de remarque, c'est que, le 10 mars suivant, par un juste retour, la populace brisait chez Gorsas les presses de l'*Ami du Roi,* que le journaliste girondin avait eues en partage.

A ces confiscations illégales se joignirent les vengeances populaires et des exécutions dans le genre de celles que nous avons déjà racontées. « La brûlure des journaux aristocratiques a été complète, dit la *Chronique;* on ne pense pas qu'ils renaissent de leurs cendres. Des théâtres et d'autres lieux publics ont aussi été menacés du même sort; mais cette question a été ajournée, et nous espérons qu'elle le sera indéfiniment, à cause des voisins; il vaut mieux les empêcher de rouvrir. » Plusieurs écrivains royalistes furent, en outre, mis en jugement, et il y en eut de condamnés à mort, notamment le rédacteur de la *Gazette de Paris,* du Rozoy, qui fut l'une des premières victimes du fameux tribunal révolutionnaire.

De ce moment, la presse démocratique régna seule et sans partage sur la scène politique, refusant à ses ennemis cette liberté qu'elle avait si souvent invoquée pour elle-même. La lutte s'établit dès lors entre la Gironde et la Montagne, unies dans la journée du 10 août pour la destruction, mais divisées dès qu'il s'agit de fonder un gouvernement et de



EFERUS - Recherches & Classification numériques

partager les bénéfices de la victoire; entre les journaux de Brissot, de Gorsas, de Carra, d'une part, et, de l'autre, les feuilles de Marat, de Fréron, d'Hébert, de Robespierre.

Au commencement de 1793, le parti de la Gironde se créa un nouvel organe, en quelque sorte officiel, le *Bulletin des Amis de la Vérité,* où étaient exposés les principes qu'il professait, le plan de conduite qu'il allait suivre, le système de république qu'il voulait faire prévaloir. A la même époque, Fauchet lui vint en aide avec le *Journal des Amis.*

Les rangs des feuilles montagnardes se grossirent du *Premier Journal de la Convention*, du *Journal de la Montagne*, du *Courrier de l'Egalité,* du *Journal des Sans-Culottes*, de l'*Anti-Brissotin* et de l'*Anti-Fédéraliste,* dont le titre dit assez les intentions. C'est à cette même époque, quelques jours après le 10 août, que commence le *Bulletin du Tribunal criminel révolutionnaire de Paris,* ce long martyrologe, sur la première page duquel on avait mis pour épigraphe ces vers de Racine :

*Celui qui met un frein à la fureur des flots*
*Sait aussi des méchants arrêter les complots.*

Il se trouva cependant quelques écrivains courageux qui ne craignirent pas d'élever la voix en faveur des vaincus; nous citerons le *Véridique, ou l'Antidote des Journaux,* feuille clandestine et aujour-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'hui très-rare ; la *Feuille du Matin,* qui, pour flétrir les septembriseurs, empruntait le style du *Petit Gauthier ;* le *Journal français*, qui poursuivit les Jacobins avec un courage qui n'eût pas été sans danger pour ses auteurs, si la Gironde, qui se voyait elle-même menacée, ne l'eût pris sous sa sauvegarde.

C'est grâce à cet état de lutte entre les deux partis se faisant contre-poids, que la liberté de la presse ne périt pas dès-lors tout-à-fait, que quelques feuilles modérées, telles que la *Quotidienne* et les *Nouvelles politiques, nationales et étrangères,* purent se produire.

En résumé, pendant les premiers mois de la Convention, c'est l'opinion girondine qui domine dans la presse ; la plupart des journaux appartiennent à cette opinion ; presque tous sont en opposition, les uns avec les Jacobins en masse, les autres au moins avec la députation et la Commune de Paris ; un très-petit nombre restent indifférents entre les deux partis.

Les débats de la presse sont d'abord assez peu animés. Les sentiments des écrivains se manifestent plutôt dans la manière dont ils rendent compte des discussions de la tribune, dans la couleur qu'ils donnent aux discours de leurs adversaires politiques, que dans une polémique directe. Le *Patriote*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*français* se distingue entre tous les journaux girondins par l'habileté des commentaires interlinéaires dont il accompagne les moindres discours, par l'adresse de ses citations ; c'est lui, d'ailleurs, qui donne le mot aux nombreux journaux de sa couleur.

Mais la lutte, qui se passionne peu à peu, est surtout entre l'*Ami du Peuple* et le *Courrier des Départements*. On peut en ce moment considérer le journal de Marat et celui de Gorsas comme les enfants perdus des deux partis qui partagent la Convention ; c'est dans ces feuilles qu'on trouve leur pensée secrète. Du côté du premier combattent les *Révolutions de France et de Brabant*, le *Républicain*, le *Créole ;* du côté du second, la *Sentinelle* de Louvet et le *Journal de Perlet*. Ce dernier, dénoncé par Robespierre dans son discours sur la calomnie, n'attaque pas moins vivement que Gorsas ; mais il montre, dans sa polémique, plus d'indépendance, il obéit moins à la discipline du parti. Sa tactique est de grandir l'apparence des Jacobins, pour la faire paraître plus menaçante.

Parmi les feuilles militantes de cette période il faut encore citer les *Annales patriotiques*. Après avoir suivi quelque temps, pendant une absence de Carra, une ligne d'impartialité à peu près analogue à celle choisie par les *Révolutions de Paris*, elles avaient pris quelque chose de la tactique des Gi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rondins; seulement elles observaient une sorte de juste-milieu : il semblait que leur rédacteur en chef voulût se ménager des protecteurs.

L'histoire de la Révolution offre peu d'époques où les combats de la plume aient été plus vifs. Mais à la fin de 1792, la presse a déjà perdu de son animation et de son initiative. Les journaux ne sont plus remplis que de commentaires sur les questions à l'ordre du jour et sur le procès de Louis XVI; hors de là, ils ne présentent guère que des attaques personnelles, dans lesquelles éclate la profonde inimitié des deux grands partis qui divisent la France. Dans ce genre de guerre, Marat se distingue au premier rang.

Au commencement de 1793, l'intérêt se concentre de plus en plus dans la Convention ; c'est dans son sein que se poursuit la lutte entre les Jacobins et les Girondins, avec une violence, avec un acharnement, dont la presse n'est que le faible écho. Les débats de cette Assemblée dominent et écrasent toute la polémique. Ce n'est pas, d'ailleurs, par des articles spéciaux que les feuilles des divers partis se font la guerre ; les comptes-rendus des séances de la Convention sont encore le cadre habituel des attaques et des conflits de toute espèce entre les deux opinions rivales. L'*Ami du Peuple*, seul, renferme des détails extra-parlementaires d'un grand intérêt.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On sait comment la victoire demeura aux Jacobins.

La Gironde tombée, tout contre-poids a disparu : la Terreur, qui jusque-là n'avait pesé que sur les royalistes, plane sur la France entière, et étouffe toutes les voix qui ne sont pas pour la Montagne, une seule exceptée, celle du *Véritable Ami du Peuple*, où pendant deux mois, avec un courage qu'il devait payer de sa tête, Marcandier flétrit le *Comité de malheur public*, les *hommes de proie*, les *paillasses de la Montagne*.

A cette voix courageuse succéda celle de Camille Desmoulins, qui s'était fait dans le *Vieux Cordelier* l'organe du parti des indulgents, mais qui, lui aussi, ne devait pas tarder à payer de son sang sa noble protestation et ses tardives exhortations à la clémence.

La parole est aux seuls enragés.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## Du 9 Thermidor au Consulat

—

Le 9 thermidor fut suivi d'une réaction violente, qu'explique de reste le régime auquel la France venait d'échapper. « La terreur jacobine, dit Lucien Bonaparte, avait tellement pesé sur tout le monde, que la réaction devait être violente. Chaque jour, malgré les efforts de la Convention et de ses Comités, l'opinion se précipitait impétueuse vers un autre ordre d'idées. »

La presse eut une grande part à ce mouvement, soutenue, encouragée qu'elle était, par l'opinion publique, animée par l'espoir de l'avenir, et plus encore peut-être par la peur du passé. Les ressentiments, les aspirations, longtemps comprimés, firent explosion dans une foule de journaux qui poussaient à la contre-révolution, et dont quelques-uns même ne cachaient pas leurs prédilections monarchiques et leurs espérances d'une restauration prochaine : ainsi la *Quotidienne* et les *Nouvelles politiques*, que nous avons déjà nommées;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ainsi le *Courrier républicain*, le *Censeur des Journaux*, le *Journal des Rieurs*. Les noms des rédacteurs de ces feuilles en disent l'esprit : ce sont Michaud, de Fontanes, La Harpe, de Vauxcelles, Suard, Gallais, Martainville. Les Jacobins sont violemment attaqués par l'*Ami de la Convention*, l'*Observateur des Groupes*, l'*Observateur des Jacobins*, le *Contre-poison des Jacobins*, etc.

Ils trouvèrent un adversaire plus acharné encore dans un journal qui longtemps avait été l'une des plus fermes colonnes du parti, et l'avait disputé en virulence aux feuilles de Marat : je veux parler de l'*Orateur du Peuple*, dont le rédacteur avait opéré l'éclatante conversion que l'on sait. Dès avant que Merlin et les autres Thermidoriens fussent venus donner de nouveau le signal contre les Jacobins du haut de la tribune nationale, Fréron l'avait donné, dans l'*Orateur du Peuple*, à la jeunesse française. On lit dans ce journal (12 janvier) une invitation à cette jeunesse « de sortir de son sommeil léthargique et de venger la mort des vieillards, des femmes et des enfants, en exterminant les massacreurs et égorgeurs. »

Jusques à quand, dit Fréron, ceux qui ont des lumières ou des richesses se contenteront-ils de frapper l'air de plaintes inutiles? Jusques à quand n'offriront-ils à la liberté, à la sécurité publique, qu'un tribut de vains soupirs et de faibles larmes ? N'êtes-vous bons qu'à jouir des plaisirs de la vie, qu'à méditer des voluptés, qu'à juger du mérite des comédiens ou des cuisiniers, de la pré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

éminence de tel chanteur ou de tel tailleur? Les armes sont-elles trop lourdes pour votre bras?... C'est nous, dites-vous, qui nous sommes levés contre les Jacobins, c'est nous qui avons assiégé leur repaire, c'est nous qui les avons chassés, c'est nous qui avons fermé leurs portes! Eh bien! la République vous en loue!... Mais le salut de la patrie réclame encore votre intrépidité et cette audace impétueuse qu'aucun péril n'intimide jamais. Vous laisserez-vous égorger comme des moutons? Laisserez-vous égorger vos vieux pères, vos femmes, vos enfants? Non, le serment en est déjà dans vos cœurs, vous ne souffrirez pas qu'une odieuse faction triomphe. Vous avez déjà fermé les Jacobins; vous ferez plus : vous les anéantirez.

A cette proclamation la *jeunesse française* répondit par une affiche dont tous les murs de Paris furent couverts pendant quelques jours; elle y prenait l'engagement solennel de se montrer digne d'un chef tel que l'Orateur du Peuple. Et Fréron, dans son numéro du 20 janvier, remerciait « cette jeunesse républicaine de son courage, de son patriotisme et de sa magnanimité », et l'exhortait à persévérer.

La journée du 13 vendémiaire intimida la réaction et la contint pendant quelques jours; mais elle reprit bientôt sa polémique passionnée sous l'égide de la Constitution de l'an III, qui, dans son article 353, consacrait une fois de plus le principe de la liberté de la presse. Sous le pouvoir directorial inauguré par cette Constitution, les journaux se multiplièrent, et leur audace s'accrut avec

EFERUS - Recherches & Classification numériques

leur nombre. A ceux que nous venons de citer se joignirent, entre autres, le *Mémorial historique*, l'*Eclair*, le *Véridique*, le *Postillon*, le *Messager*, la *Feuille du Jour*, *Paris pendant l'Année 1795*, l'*Accusateur public*, l'*Invariable*, par le frère de l'Ami du Roi, les *Actes des Apôtres et des Martyrs*, la *Gazette de Paris*, le *Petit Gauthier*, le *Menteur*.

Le parti qui s'appelait démocratique, et qu'on désignait alors sous le nom de Jacobins, parce qu'il se prétendait le continuateur de cette société fameuse, avait aussi ses journaux, le *Tribun du Peuple*, l'*Ami du Peuple*, l'*Eclaireur du Peuple*, l'*Orateur plébéien*, le *Journal des Hommes libres*, etc.; mais il comptait bien moins de lecteurs que ses adversaires, et il parlait une langue dont de jour en jour on perdait l'intelligence.

Cette presse révolutionnaire était loin, de son côté, d'être sympathique au Directoire. Les Jacobins et les royalistes n'étaient pas coalisés, sans doute, ils étaient, au contraire, bien franchement ennemis; mais l'impatience des premiers et la haine des seconds tendaient également à renverser le gouvernement, qui, d'ailleurs, n'avait l'appui d'aucune feuille importante, si l'on excepte le *Moniteur*, et encore le souvenir d'un passé trop voisin imposait-il à ce dernier journal une certaine réserve.

« On pourrait, dit un écrivain contemporain,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

classer les journaux sur la même ligne et dans les rangs des factions qu'ils servaient; mais, comme tous les laquais, ils outraient les vices de leurs maîtres.

» Dans le parti et sous les drapeaux du Directoire, on remarquait principalement :

» 1° L'*Ami des Lois,* qui avait porté l'audace de la calomnie à un degré vraiment curieux. N'est-ce donc rien que d'être à la tête d'un vice? disait le marquis de Villette.

» 2° La *Clef du Cabinet*, qui réunissait toutes les platitudes de l'antichambre à tous les mauvais tons des corps-de-gardes ;

» 3° Le *Conservateur,* qui ne conservait pas plus de décence dans ses injures que de vérité dans ses nouvelles;

» 4° Le *Journal des Hommes libres,* qu'avec grande raison on nommait par excellence le *Journal des Tigres ;*

» 5° Le *Moniteur*, qui noyait ses petites bassesses dans de longues dissertations ;

» 6° Le *Pacificateur ,* ainsi nommé par antiphrase ;

» 7° Le *Rédacteur,* la sentine officielle du Directoire;

» 9° Le *Révélateur,* posté dans la rue pour aboyer et mordre tous les passants.

» Le style de ces journaux était assorti à leur sujet. Chacun d'eux avait son rôle marqué.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» L'un était chargé de dénoncer comme fripon, traître, conspirateur et royaliste, tel ou tel député; l'autre apprenait à l'univers les vertus, les talents, la noblesse, de tel ou tel Directeur. Celui-ci s'adressait aux armées, pour leur dire que la république était au Luxembourg; celui-là parlait aux ouvriers, et leur soutenait que le royalisme triomphait dans les Conseils. Tous sonnaient le tocsin de la révolte et appelaient à grands cris la guerre civile au milieu de Paris. C'était un grand fléau; mais ce n'était pas le plus à craindre.

» Le plus à craindre pour les Conseils était dans les journaux mêmes qui servaient ou avaient l'air de servir leur cause.

» Ils étaient en général mieux écrits et plus piquants que ceux de l'autre parti; mais on ne croira point, dans quelques années d'ici, au degré de démence et d'exaltation auquel s'étaient portés la plupart de leurs rédacteurs. Il n'y en avait pas un qui ne se crût un Bayle, un Basnage, un Addison, et, par-dessus tout, le régulateur de l'Etat.

» C'était tous les matins un débordement d'avis, de projets, de maximes, de morale, de religion, de politique, qui n'a jamais eu de modèle, et qui, j'espère, n'en servira jamais. Chacun de ces messieurs dictait du haut de son tribunal des arrêts irréfragables, prononçait des sentences majestueuses, traçait des plans superbes, provoquait une secousse

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prochaine, réveillait des haines mal assoupies, rappelait des souvenirs fâcheux, marchait vers un but différent.

» Le moyen de s'entendre au milieu de cette cohue ! Ils se disaient les *magistrats de l'opinion publique,* et l'opinion publique, égarée par eux dans tous les sens, n'avait pas un seul point de ralliement.

» Quelques écrivains, également étrangers à l'or de l'Angleterre et à l'esprit de parti, se rallièrent autour de la Constitution; mais on ne les voyait pas. Ils réclamèrent les droits de l'honneur et de la raison; mais ils n'étaient point entendus. Les députés qui crurent voir le vœu de la France dans une vingtaine de journalistes suivirent leurs traces et s'égarèrent avec eux. »

Nous empruntons cette citation à une histoire du 18 fructidor (*Le 18 fructidor, ses causes et ses effets*), où elle est placée sous ce titre : *Une des causes du 18 fructidor fut la multitude et l'extravagance des journaux*. L'auteur de cet ouvrage, selon Barbier, serait Gallais, rédacteur de la *Quotidienne*, du *Censeur universel* et d'autres feuilles royalistes, et l'une des victimes du coup d'Etat. Ses appréciations ne sauraient être exemptes de partialité, et nous les donnons pour ce qu'elles valent; je ferai seulement remarquer que le *Journal des Hommes libres* était l'organe des Jacobins, et, s'il lui arriva, dans certaines

EFERUS - Recherches & Classification numériques

circonstances, de se ranger du côté du Directoire contre les royalistes, ce ne fut pas assurément par amour pour ce gouvernement, qu'il devait exécrer. J'ajouterai que le Directoire avait pour journal officiel le *Rédacteur*, rédigé par Thuau-Granville, auquel on pourrait ajouter le *Défenseur de la Patrie*, destiné aux armées, qui se composait sous les yeux du gouvernement, et dont la partie diplomatique était revue par le ministre des affaires étrangères.

Quoi qu'il en soit, le danger, pour le Directoire, n'était pas du côté des journaux démocratiques : la position que leur avait faite le 9 thermidor, le courant de l'opinion publique, les obligeait à une certaine circonspection. Les journaux royalistes se montraient beaucoup plus oseurs. Ce n'est pas qu'ils affichassent ouvertement leurs desseins et leurs espérances, mais ils critiquaient hardiment le passé et le présent, et ils ramenaient incessamment les esprits à des comparaisons avec une situation d'ordre, de calme et de sécurité, qu'ils indiquaient comme inconciliable avec l'état républicain.

» Les écrivains royalistes, dit Lacretelle (1), jeunes pour la plupart, et d'un caractère assez ardent, se piquaient moins de circonspection ; ils se retrou-

(1) *Histoire du Directoire*, t. 2, p. 16.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vaient avec étonnement, avec ivresse, dans une position plus favorable que celle d'où le canon du 13 vendémiaire les avait fait descendre pour quelques jours seulement. La province se montrait aussi éprise que Paris des productions éphémères de leur politique sémillante et passionnée. L'impatience française ne pouvait plus s'accommoder des traités politiques; on était insatiable d'articles de journaux; tout souriait à une polémique qui faisait présager la chute prochaine de cette Révolution que tant de vœux avaient appelée. Il s'imprimait à Paris seulement plus de soixante-dix journaux politiques et quotidiens, parmi lesquels on en comptait à peine trois ou quatre empreints de la couleur républicaine, et qui, favorables à l'autorité, ne trouvaient qu'un petit nombre de lecteurs. L'offensive, dans ces sortes de débats, obtient toujours une extrême faveur. Il pleuvait des satires ménippées. La proscription que les écrivains royalistes avaient encourue avait resserré leurs liens et leur amitié. Echappés à la mitraille et aux commissions militaires, ils se regardaient comme invulnérables. Quinze ou vingt d'entre eux, et c'étaient les plus accrédités dans l'opinion, se réunissaient habituellement. Rien n'était plus gai, plus ouvert ni plus franc, que les délibérations de ces jeunes publicistes; leurs vœux conspiraient pour la monarchie, quoiqu'ils ne s'entendissent pas fort bien sur le mode de monarchie

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui devait être préféré. Le concert de leurs éloges élevait fort haut une renommée qu'ils prenaient sous leur protection ; ils préparaient les suffrages pour les comices nouveaux : aussi se voyaient-ils sollicités et flattés par les plus illustres candidats. La Révolution suivait un tel cours rétrograde, que d'être réputé ami de l'ordre était un titre à la popularité. Ces écrivains étaient si émerveillés de leur pouvoir éphémère, qu'ils s'appelaient quelquefois, dans leurs feuilles, magistrats de l'opinion publique. Ils riaient entre eux lorsqu'ils se saluaient de ce titre ; mais ce qui nuisait le plus à leur dignité magistrale, c'étaient les épigrammes acérées et perpétuelles dont ils assaillaient le parti ennemi. Le manteau directorial, loin de mettre à l'abri de leurs coups, les attirait de préférence. Cependant Carnot était épargné, malgré le souvenir et du vote régicide et du Comité de Salut public. On désolait en même temps des ministres ou des députés tels que Merlin de Douai, Sièyes, Louvet, Chénier, Tallien et Fréron. Richer-Sérisy était chargé du département des philippiques. Son style était inégal et peu correct ; mais il avait de la verve et du coloris. Il paraissait emporté par une passion trop vive pour être contenue ; tout était absolu dans ses sentiments, tranchant dans ses expressions, et c'est ce qui excitait l'enthousiasme des royalistes les plus prononcés. MM. Fiévée et Bertin, qui devaient suivre long-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

temps la carrière de publiciste, et s'y élever beaucoup, s'annonçaient dans leurs feuilles spirituelles comme des partisans des doctrines de Montesquieu. M. Michaud, qui devait s'illustrer par l'*Histoire des Croisades*, porta le courage et le zèle jusqu'à faire un éloge des princes exilés. C'était un délit qui, dans les lois révolutionnaires, emportait peine de mort. Cet écrivain fut bientôt arrêté et traduit devant des jurés qui osèrent l'acquitter. Un grand et salutaire effet illustrait cet emploi de journaliste, qui ne fut point dédaigné par MM. de La Harpe, Morellet, Fontanes, l'abbé Sicard, le spirituel abbé de Vauxcelles, et quelques autres honorables vétérans de la littérature. »

Les journaux royalistes apportèrent bientôt si peu de ménagements dans leurs attaques, ils provoquèrent tous les jours avec une telle audace au mépris et au renversement du gouvernement directorial, que celui-ci, après avoir vainement essayé de se concilier cette presse hostile, ou de la réduire en lui opposant un bataillon de folliculaires chèrement soudoyés, voyant d'ailleurs les Conseils peu disposés à s'associer aux mesures qu'il réclamait, résolut de chercher son salut dans les coups d'Etat.

Cette exécution de la presse est une des phases les plus importantes, assurément, et les plus curieuses, de l'histoire du journalisme, et elle est gé-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

néralement assez mal connue ; je crois donc devoir m'y étendre quelque peu.

Aucune loi ne traçait alors les limites de la liberté de la presse, dont les Constitutions successives avaient seulement proclamé le principe. En vain des voix nombreuses et infatigables s'étaient élevées contre ce pouvoir naissant, ce contrôleur incommode, répétant, après Chabot, que « la presse avait été nécessaire pour amener le règne de la liberté, mais que, ce but une fois atteint, il ne fallait plus de liberté de la presse, de peur de compromettre la liberté elle-même » : les premières Assemblées s'étaient toujours refusées, comme nous l'avons vu, à bâillonner la mère des libertés, leur mère en quelque sorte; et quant au gouvernement précédent, la loi des suspects, avec le tribunal révolutionnaire pour l'appliquer, avait pu le dispenser de toute autre loi.

Dans les délibérations qui suivirent le 9 thermidor, la liberté de la presse ne pouvait être oubliée. Elle existait légalement, mais non effectivement; elle était même consacrée d'une manière illimitée dans la Déclaration des Droits, mais elle n'en avait pas moins été proscrite de fait sous le régime de la Terreur. « Une seule parole imprudente pouvant compromettre la tête des citoyens, dit M. Thiers, comment auraient-ils osé écrire ? Le sort de l'infortuné Camille Desmoulins avait assez prouvé l'état de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

presse à cette époque. Durand-Maillane, ex-constituant, et l'un de ces esprits timides qui s'étaient complétement annulés pendant les orages de la Convention, demanda que la liberté de la presse fût de nouveau formellement garantie. « Nous n'avons jamais pu, dit cet excellent homme à ses collègues, nous faire entendre dans cette enceinte, sans être exposés à des insultes et à des menaces. Si vous voulez notre avis dans les discussions qui s'élèveront à l'avenir ; si vous voulez que nous puissions contribuer de nos lumières à l'œuvre commune, il faut donner de nouvelles sûretés à ceux qui voudront ou parler ou écrire. »

» Quelques jours après, Fréron, l'ami et le collègue de Barras dans sa mission à Toulon, le familier de Danton et de Camille Desmoulins, et, depuis leur mort, l'ennemi le plus fougueux du Comité de Salut public, Fréron unit sa voix à celle de Durand-Maillane, et demanda la liberté illimitée de la presse. Les avis se partagèrent. Ceux qui avaient vécu dans la contrainte pendant la dernière dictature, et qui voulaient enfin donner impunément leur avis sur toutes choses, ceux qui étaient disposés à réagir énergiquement contre la Révolution, demandaient une déclaration formelle pour garantir la liberté de parler et d'écrire. Les Montagnards, qui pressentaient l'usage qu'on se proposait de faire de cette liberté, qui voyaient un débordement d'ac-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cusations se préparer contre tous les hommes qui avaient exercé quelques fonctions pendant la Terreur; beaucoup d'autres encore qui, sans avoir de craintes personnelles, appréciaient le dangereux moyen qu'on allait fournir aux contre-révolutionnaires, déjà fourmillant de toute part, s'opposaient à une déclaration expresse. Ils donnaient pour raison que la Déclaration des Droits consacrait la liberté de la presse; que la consacrer de nouveau était inutile, puisque c'était proclamer un droit déjà reconnu, et que, si on avait pour but de la rendre illimitée, on commettait une imprudence. — « Vous allez donc, dirent Bourdon (de l'Oise) et Cambon, permettre au royalisme de surgir, et d'imprimer ce qu'il lui plaira contre l'institution de la République? » Toutes ces propositions furent renvoyées aux comités compétents, pour examiner s'il y avait lieu de faire une nouvelle déclaration (1). » Ajoutons qu'elles n'en sortirent pas.

Cependant le gouvernement directorial n'avait pas tardé à se préoccuper des attaques de la presse, et il avait voulu obtenir des Conseils les moyens de s'en défendre. Les Assemblées, dans les premiers temps de l'établissement du Directoire, « lui accordaient assez facilement tout ce qu'il pouvait désirer, tout ce qu'on pouvait lui accorder pour lui donner de la consistance; mais dès qu'il s'agissait

(1) Thiers, *Histoire de la Révolution*, éd. gr. in-8, t. III, p. 15.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'un autre objet que celui des finances, dès qu'on faisait vibrer une corde qui touchait aux passions des différents partis, la plus légère étincelle produisait un incendie. La liberté de la presse, si souvent l'objet de violentes discussions dans les différentes assemblées législatives, devint encore un nouveau ferment de discorde. La licence des journaux était portée au dernier période. Les feuilles attachées au parti royaliste prêchaient scandaleusement le retour de la royauté, et, en déversant, par des calomnies adroitement ménagées, la haine et le mépris sur les républicains, servaient à souhait les partisans de Louis XVIII. De leur côté, les journalistes attachés au système de l'anarchie évoquaient hautement les mânes de Robespierre, de Marat, de Babœuf ; ils proclamaient martyrs de la liberté les ex-conventionnels Javogues, Huguet et autres, qui avaient été fusillés pour la conspiration de Grenelle. Le gouvernement aurait désiré que l'on mît un frein à ces déclamations insensées, qui ne faisaient qu'aigrir et fortifier les partis ; il vint à bout, par des législateurs affidés, de faire entamer une discussion à ce sujet au Conseil des Cinq-Cents (1). » Delaunay, dans une motion d'ordre, s'éleva contre la licence des écrivains ; il désigna comme également dangereux, et ceux qui attaquaient le 9 thermidor, et ceux qui reproduisaient les opinions vain-

(1) *Histoire de la Révolution, par deux amis de la liberté,* t. XV, p. 250.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cues au 13 vendémiaire ; il demanda enfin qu'on s'occupât de rechercher si les circonstances ne rendaient pas nécessaire une loi prohibitive de la liberté de la presse. On nomma une commission ; puis, sur la motion de Tallien, on décida que le Conseil n'attendrait point son rapport et passerait outre. La discussion s'ouvrit en effet. Quelques-uns se prononcèrent pour la liberté indéfinie, d'autres demandèrent une loi qui réprimât les délits commis par la voie de la presse, d'autres un décret restrictif de cette liberté ; finalement le Conseil passa à l'ordre du jour. On était loin, en effet, d'être d'accord. L'opposition ne pouvait vouloir se priver d'un moyen dont les excès, même ceux qui partaient de l'opinion qui lui était le plus contraire, tendaient à la fortifier. Enfin les principes et les croyances du plus grand nombre répugnaient à des restrictions qui, pour valoir, devaient être entières.

Cependant les Conseils avaient fini par accorder aux sollicitations pressantes du Directoire la loi du 27 germinal an IV, qui, frappant également les factions extrêmes, punissait de mort toute provocation au renversement de l'ordre de choses existant, au rétablissement de la royauté ou à celui de la Constitution de 1793 ; mais la sévérité de cette loi en paralysa l'effet : on recula devant son application.

Le vent, d'ailleurs, était à la liberté. « Robes-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pierre mort, un cri avait couru la France : La liberté de la presse ! Et ce n'est pas un indifférent détail que, dans cette envolée furieuse d'imprimés contre le Robespierrisme, l'enchaînement de la presse soit dénoncé à l'opinion publique de façon aussi véhémente que la guillotine. Quand le Directoire, tiraillé sur les deux flancs et dépourvu de moyens répressifs, se retourne vers le jury et implore ses condamnations, le jury, qui garde vivante la mémoire de tout ce qu'a fait le silence et de tout ce qu'il a laissé faire, le jury, qui préfère les excès de la liberté aux excès de la servitude, n'a que verdicts d'acquittement pour toutes les paroles et pour tous les partis. Il acquitte les Vendémiairistes, il acquitte les Jacobins; il acquitte Lebois le terroriste, il acquitte Michaud le royaliste; il acquitte Langlois; il acquitte les libraires, il acquitte les éditeurs; il acquitte par tête et il acquitte en bloc; il acquitte les individus, il acquitte les fournées savamment combinées. Les haines personnelles de Merlin ne le touchent pas. Richer-Sérisy est acquitté une première fois, il est acquitté une seconde fois; le tribunal de cassation casse les deux acquittements : le jury de Seine-et-Oise acquitte une troisième fois l'auteur de l'*Accusateur public*.

» Ainsi désarmé par la conspiration de justice du jury, ainsi trahi dans son espoir de rigueurs,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mal défendu par la presse stipendiée, impuissant à frapper le journal, tant qu'un Vendémiaire ne jette pas les journalistes dans la rue, le Directoire s'ingénie à susciter à la presse de petits tracas et de petits embarras, à la fatiguer de petits coups d'arbitraire et de petites taquineries de détail, à l'inquiéter de menaces fiscales. Il travaille à faire établir une surtaxe sur les journaux, visant à tuer l'abonnement; il répand que, si le décret ne passe au Conseil des Anciens, il tient en réserve un timbre, et que, si le timbre ne suffit pas, il fera avancer une patente additionnelle. Il contrarie la criée des journaux ; il fait empoigner de temps à autre quelques journalistes, laisse bâtonner quelques colporteurs, intimide quelques rédacteurs par de grosses moustaches, organise comme une terreur en sourdine. Les journalistes vivent cachés à la campagne, et, de ces nouveaux souterrains des Cordeliers, lancent des diatribes plus violentes et des numéros plus ardents. Dans ces escarmouches du pouvoir et du journal, du pot de fer et du pot de terre, le pot de fer perd le premier patience : le pouvoir s'emporte, et un jour que Poncelin s'est permis sur le compte de Barras des personnalités plus vives que de coutume, Poncelin est saisi à sa maison de campagne et entraîné au Luxembourg ; une quinzaine d'assassins, — sans doute des amis du Directeur, auxquels il eût été beau de défendre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le zèle, — le terrassent, lui lient les mains serrées sur le dos, — c'est Poncelin qui parle, — le battent, le suspendent en l'air par les pieds, et le fouettent ! L'exécution fait grand bruit. Un procès-verbal du récit de Poncelin est dressé chez le juge de paix. La presse s'émeut Barras accorde à Poncelin de visiter le Luxembourg ; mais le supplicié a-t-il peur, ou bien a-t-il fait marché de son silence? Sa mémoire s'est tout-à-coup troublée : « il a rêvé qu'on l'avait conduit au Luxembourg ; il a rêvé qu'on avait crocheté ses culottes et qu'on lui avait administré ce que vous savez ; il a rêvé que douze ou quinze grands laquais avaient mis son derrière en marmelade et son corps en crapaudine..... Oh ! le pauvre homme que ce M. Poncelin ! s'écrie un journaliste qui avait pris cette infamie à cœur ; — je veux être pendu si jamais il m'arrive de défendre des fesses comme les siennes ! »

» Cette exécution était plus qu'une plaisanterie, et autre chose qu'une brutalité accidentelle : elle était un symptôme. Je me trompe : elle était l'essai d'un système et le commencement d'un régime, du système que voulait l'enrichi Talot, du régime que Darac demandait à la tribune des Cinq-Cents, dans une langue que n'avait jamais ouïe la tribune d'un peuple (1). »

(1) De Goncourt, *Histoire de la Société française sous le Directoire.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le Directoire revint à la charge le 9 brumaire an V. L'époque de l'élection partielle approchait, et il ne pouvait douter qu'elle ne se fît sous l'influence des journaux royalistes, et que le tiers conventionnel qui resterait subirait, à son tour, la dure loi de la minorité. « Par opposition au Directoire ou par royalisme, une foule de gens s'agitaient pour influencer les élections. A Paris, les électeurs de la Seine s'étaient réunis pour concerter leurs nominations; ils se proposaient d'adresser les demandes suivantes aux candidats : *As-tu acquis des biens nationaux! — As-tu été journaliste? — As-tu écrit, agi et fait quelque chose dans la Révolution?* On ne devait nommer aucun de ceux qui répondraient affirmativement sur ces questions. De pareils préparatifs annonçaient combien était violente la réaction contre tous les hommes qui avaient pris part à la Révolution. Cent journaux déclamaient avec véhémence, et produisaient un véritable étourdissement sur les esprits. Le Directoire n'avait pour les réprimer que la loi qui punissait de mort les écrivains provoquant le retour à la royauté. Jamais des juges ne pouvaient consentir à appliquer une loi aussi cruelle. Il demanda pour la troisième fois aux Conseils de nouvelles dispositions législatives, qui lui furent encore refusées (1). »

Le Directoire avait adressé aux Cinq-Cents un

(1) Thiers, *Histoire de la Révolution*, gr. in-8°, t. III, p. 525.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

message sur les journaux en général, et sur la répression de la calomnie écrite. Une vive agitation avait accueilli cette communication. Talot lance contre les journalistes une philippique que nous avons rapportée ailleurs. Mailhe pense que ce serait anéantir la liberté française que de consacrer le principe que la conduite et les actes des fonctionnaires ne peuvent être censurés : il vote pour le renvoi à la commission existante. (Murmures.) Boissy d'Anglas partage le même avis : il trouve étrange que le gouvernement s'élève contre les journaux, tandis qu'il a donné lui-même l'exemple de ces abus, en faisant distribuer pendant six mois des journaux détestables, où chacun des représentants du peuple était calomnié de la manière la plus indécente. Pastoret s'écrie qu'on veut, à l'approche des élections, enchaîner la voix des écrivains qui pourraient éclairer le peuple sur ses vrais amis, qu'on veut comprimer l'opinion nationale : il demande l'ordre du jour sur le message (1). Lecointe-Puyraveau dit qu'il ne s'agit pas ici de la liberté, mais bien de la licence de la

(1) Peu de temps après, Pastoret, dans un rapport sur le Code pénal, article *Calomnie*, s'écriait : « Le mal qu'un individu pourrait ressentir de la calomnie nous fera-t-il oublier le droit garanti par la Constitution d'examiner, de juger, de blâmer les opinions et les actions politiques des mandataires du peuple et de ses magistrats ? En entendant quelquefois des hommes puissants se livrer à de terribles imprécations, vouloir tout renverser et tout détruire, parce qu'un journaliste les a outragés, je me rappelle involontairement Charles II déclarant la guerre à la Hollande sous le prétexte qu'un tableau de la commune de Dort, qui représentait cette fameuse victoire de Chatam où Corneille de Wit brûla les vaisseaux anglais, était un libelle contre l'Angleterre... La vigilance, dans un pays libre, est

EFERUS - Recherches & Classification numériques

presse : il appuie la formation d'une commission spéciale. Cette dernière proposition fut adoptée.

La Commission de la Presse fit son rapport le 5 frimaire (25 novembre). Daunou, en son nom, proposa trois résolutions : l'une pour défendre d'annoncer les journaux ou écrits périodiques autrement que par leur titre général et habituel ; la seconde, pour l'établissement d'un journal officiel ; la troisième, contenant des dispositions contre la calomnie. La discussion commença huit jours après ; l'opposition fut vive et ne s'épargna pas les récriminations. Noailles parla le premier ; il demanda comment il se faisait que ceux qui étaient autrefois les plus ardents défenseurs de cette liberté en étaient aujourd'hui les plus ardents adversaires ; il opposa le langage du jour à celui qu'on tenait autrefois.

D'autres orateurs royalistes, et particulièrement MM. Pastoret et L'Emerer, s'opposèrent avec énergie et talent à des lois qui arrêtaient les progrès d'une opinion favorable à tous les vœux. Ils s'appuyaient sur la Constitution et l'expérience. N'était-ce pas sur la destruction de la liberté de la presse que Robespierre et les décemvirs avaient fondé leur monstrueuse tyrannie ? « Rougissez, disaient-ils

le devoir universel des amis de la patrie ; son exagération même est préférable à la stupide indolence des esclaves. Et où en serions-nous si, pour dévoiler les périls dont nous menaceraient des actions ou des systèmes politiques, il fallait paisiblement attendre le triomphe des conspirateurs ? »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux Girondins, d'appeler le retour de ces lois qui ont fait verser le sang de vos amis, et qui vous ont fait errer de caverne en caverne. »

Malgré cette résistance les résolutions passèrent aux Cinq-Cents, bien qu'à une faible majorité; on décida même qu'un crédit de 1,600,000 francs serait ouvert pour les frais d'un journal tachygraphique officiel. Mais Portalis et Tronçon-Ducoudray attaquèrent ces projets avec force au Conseil des Anciens, et ils eurent le bonheur de se voir seconder par quelques-uns des Conventionnels. Ce fut surtout Baudin des Ardennes qui décida cette importante victoire.

En admettant, dit-il, que la presse soit une arme, et qu'elle le soit toujours, je demanderai, moi, si, parce qu'on peut blesser avec, il faut interdire le port d'armes, à moins que l'interdiction ne soit générale et pour tous. Je demanderai surtout pourquoi l'on veut qu'il y ait un plastron pour quelques-uns, car c'est ici le point délicat de la question et sur lequel il faut s'expliquer sans détours.

Quand on parle de la loi prohibitive sur la presse, les autorités constituées conserveront apparemment le droit d'écrire et de publier ce que bon leur semblera, tant par elles-mêmes que par les agents dont elles emploieront la plume : en sorte que le magistrat aura pour lui la force de la loi et celle de l'opinion contre le citoyen réduit à l'impuissance de prendre le public pour juge entre lui et celui qui se trouve revêtu de l'autorité. Où nous conduit cette doctrine, par laquelle on prétend affermir le gouvernement? A le rendre oppresseur... Il n'y a point de république, point de démocratie, s'il n'existe un recours quelconque au peuple, et ce recours ne se trouve que dans l'appel à l'opinion publique par la voie de la presse.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La Constitution républicaine de l'an III n'a pas été l'objet de ces démonstrations emphatiques prodiguées sans réflexion à celle de 1791 ; elle n'a pas été apportée dans le sein du Corps législatif par l'archiviste avec une garde d'honneur et une procession de vingt-quatre vieillards ; elle n'a pas été conduite en triomphe, comme celle de 1793, dans une arche qui s'est trouvée n'avoir été pour elle que l'urne sépulcrale. Moins d'engoûment et plus d'estime font un très-bon lot pour celle de 1795. Cependant, avec quelque soin que les pouvoirs y soient à la fois divisés et réglés, il pourrait arriver, s'ils ne se rattachaient à ce ressort commun, à cette précieuse liberté de la presse, qu'on aurait parcouru la chaîne entière des pouvoirs sans obtenir justice.

Que je sois opprimé par mon administration municipale, je dois recourir à celle du département ; elle peut se trouver faible, prévenue ou négligente. Je m'adresserai ensuite au ministre de l'intérieur ; mais il sera forcé de consulter ces mêmes administrations, qui peuvent le tromper. J'irai jusqu'au Directoire ; est-il possible d'exiger de lui qu'il entre dans tous les détails des affaires particulières? Je présenterai une pétition au Corps législatif ; il prononcera, et il aura raison, un renvoi à ce gouvernement que j'ai vainement invoqué. Où donc est la garantie de ma liberté? Dans le droit incontestable, imprescriptible, illimitable, que le pacte social m'assure, d'intéresser tous mes concitoyens à ma cause, de les en rendre juges par l'éclat de mes plaintes, que j'imprimerai.

Voilà certainement la sauvegarde du citoyen, et ce que redoute non seulement la tyrannie, mais encore la présomption et la médiocrité. La liberté de la presse les fait frissonner, parce qu'elle amène à sa suite ce qui leur est le plus redoutable, et cependant ce qui leur est le plus nécessaire, la contradiction et la censure. Il serait si doux de rendre muettes les cent bouches de la renommée, qui peuvent à tout heure s'aviser de publier que nous nous trompons ! — Qui ? nous ? — Oui, représentants, vous-mêmes ; et c'est parce que vous êtes si peu disposés à le croire qu'il faut qu'on vous rende le service de vous en avertir. — Passe encore ; mais si l'on s'avisait de nous rendre ridicules ! —

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Citoyens, je conçois toute l'étendue d'un pareil danger, je suis touché de vos alarmes autant que je puis l'être; mais c'est à ce prix que nous serons tous libres.

On l'a dit mille fois, ce n'est point par leurs écrits que Marat et Hébert étaient redoutables, si d'autres qu'eux et leurs pareils avaient pu librement écrire : leur exécrable influence dérivait du tribunal révolutionnaire, et surtout de la liberté de la *presse aux assignats,* avec laquelle on formait l'armée révolutionnaire, on faisait accepter la Constitution de 1793, on soudoyait des milliers d'agitateurs, on préparait tant de journées affreuses, on payait les hurlements des habitués des tribunes de la Convention, et l'on amenait enfin ce déluge de maux qui a failli nous submerger.

Voyez l'Assemblée constituante, si grande, si fidèle aux principes, si supérieure aux traits qu'on lui lançait dans les *Actes des Apôtres,* qu'elle laissait vendre publiquement dans ses avenues. Suivez, au contraire, la tyrannie dans ses vengeances, et vous la trouverez inplacable à l'égard des écrivains. Voyez, sous Robespierre, André Chénier sacrifié pour des articles qu'il insérait dans le *Journal de Paris* contre Brissot, qui fut immolé pour son *Patriote français*... Condorcet, Ducos, Rabaut, vous fûtes immolés, non parce que d'immondes reptiles plongés dans la fange de l'immoralité avaient publié des feuilles dégoûtantes, mais parce que vous aviez travaillé tous à cette *Chronique* abhorrée du monstre qu'elle n'avait pas ménagé. Et toi, Laréveillère-Lépaux, que j'estime assez pour te citer lors même que tu gouvernes, ne te vit-on pas réduit à soustraire ta tête aux poursuites qui la menacèrent si longtemps, pour ton article du *Cromwélisme* inséré dans ce même journal.

Quoi ! s'écrie-t-on, les journaux de la chouannerie et de l'anarchie continueront donc impunément d'attaquer la législature et le gouvernement ? En vérité, citoyens, il me semble que vous avez bien peu de confiance dans la stabilité de la République et de la Constitution, si vous tremblez pour leur sort à la lecture d'un pamphlet. L'Europe conjurée recule devant nos guerriers, et un journal vous donnerait des alarmes ! J'ai regret que vous me réduisiez à vous rappeler que l'ancien régime avait laissé dire sur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le théâtre par Figaro : *Il n'y a que les petits hommes qui redoutent les petits écrits.*

Citoyens, qui que vous soyez, renoncez à l'espérance d'enchaîner aucune vérité. Laissez-leur un libre cours : elles le prendront malgré vous, malgré vos efforts, malgré votre puissance, malgré vos sophismes... O vous, qui redoutez que les journalistes ne pervertissent l'opinion, songez-vous qu'elle est en vos mains? Donnez le bonheur, préparez-le du moins ; que chaque jour fournisse à la patrie quelque nouveau gage de votre sagesse, de vos lumières et de vos vertus. On abusera quelquefois de la liberté de la presse, comme on abuse de la santé, de la fortune, du savoir, de la puissance, sans que l'abus que l'on a fait de toutes ces choses ait rendu leur utilité douteuse. Celui de la presse sera, je le désire, sévèrement réprimé.

Qu'on ait arrêté la distribution de l'*Eclaireur*, qu'assurément je me suis bien gardé de lire : c'était un délit punissable que de répandre un écrit qui, ne portant aucun nom d'imprimeur ni d'auteur, n'offre point de garant de ce qu'il renferme. Je hais le lâche qui frappe ainsi dans les ténèbres, et j'applaudis à son châtiment. Quant à ceux qui signent, ou tout au moins donnent une adresse en indiquant l'imprimeur, s'ils provoquent au crime, que font les accusateurs publics, et pourquoi ne les poursuivent-ils point ? Ce ne sera pas moi qui demanderai l'impunité des délits qui me font horreur. Dans tout ce qui n'est d'ailleurs qu'opinion, controverse, je soutiens que la liberté d'écrire est la sauvegarde de la liberté publique.

Ces principes prévalurent; la liberté de la presse fut maintenue, et le conseil des Cinq-Cents, en recevant cette notification de la part du Conseil des Anciens, se borna à renvoyer à la commission chargée de la classification des lois le soin d'ajouter, ou plutôt de proposer quelques additions au Code pénal, relativement aux délits que cette liberté d'imprimer pouvait entraîner.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Assurément, dit Lucien Bonaparte, à qui nous l'empruntons, le discours dont nous venons de donner des fragments offre des raisonnements judicieux et une logique serrée; mais nous croyons que, si, dans un gouvernement solidement établi, la liberté de la presse ne peut rien, ou peu de chose, contre des usages enracinés (et cependant l'expérience a prouvé le contraire dans le renversement de la monarchie, contre laquelle, sans doute, la presse a été un des leviers terribles que l'on ait fait mouvoir), il n'en est pas de même dans un gouvernement naissant, où rien de ce qui se fait, rien de ce qui s'écrit, n'est étranger aux factions qui le déchirent. Au lieu de les alimenter, il faut les étouffer, et ce n'est pas en jetant chaque jour des matières combustibles au milieu d'un incendie, qu'on vient à bout d'en éteindre les flammes ou d'en ralentir les progrès.

» A l'époque où Baudin parlait, il n'était pas exact de dire que les accusateurs publics réprimaient les délits de la presse. Baudin n'ignorait pas qu'il n'existait aucune loi répressive à cet égard; il n'ignorait pas que les tribunaux de Paris étaient, en grande partie, composés d'ennemis du gouvernement, et qu'au lieu de rechercher les coupables qui avilissaient son autorité, ces juges se faisaient au contraire un devoir de les renvoyer absous lorsqu'ils étaient traduits devant eux; et, en effet, les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tribunaux, à cette époque, acquittaient tous les accusés pour le fait des journées de Vendémiaire, sur la déclaration du jury qu'il n'y avait point eu de conspiration, ou sur le défaut d'intention. Cette indulgence, sur laquelle le gouvernement était obligé de fermer les yeux, ne lui en déplaisait pas moins; mais s'il pardonnait le passé aux individus qu'il avait vaincus dans ces journées, il désirait arrêter leurs progrès pour l'avenir, et l'on ne peut blâmer cette prévoyance. Ses vœux ne furent pas exaucés. Qu'arriva-t-il de là? Que tous les journalistes, n'ayant plus de frein, et se croyant à l'abri de toute censure, de toute voie répressive, donnèrent, plus encore qu'auparavant, carrière à leur imagination déréglée, et que leurs calomnies et leur licence effrénée contribuèrent plus que toute autre cause à accélérer une journée désastreuse, celle du 18 fructidor (1). »

C'est l'opinion de presque tous les écrivains de l'époque, des royalistes comme des républicains : nous avons vu que c'était celle de Gallais; c'est également celle des deux Amis de la liberté, et ils l'exposent sous le même titre et presque dans les mêmes termes que l'auteur du 18 *Fructidor,* qui pourrait bien n'être pas Gallais. — C'est une question bibliographique que nous livrons aux Barbier futurs.

(1) *Mémoires de Lucien Bonaparte,* t. I^er^.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Une autre cause, disent-ils, de cette révolution (du 18 fructidor), et peut-être la plus puissante, fut la multitude des journaux. On se rappelle que, malgré les efforts de quelques députés, jamais le Directoire ne put parvenir à mettre un frein à la licence de la presse. Depuis la dernière discussion qui avait eu lieu à ce sujet, les journalistes, assurés de l'impunité, s'étaient multipliés à l'infini. Il existait en l'an V plus de deux cents feuilles périodiques, dont les auteurs, plus extravagants les uns que les autres, renchérissaient à l'envi de sottises, d'impertinence et de déraison. Parmi cette multitude de feuilles, on en comptait au plus une douzaine qui étaient du bord des républicains et des exagérés ; cinq ou six qui, voulant soutenir la Constitution de l'an III, sans qu'on y portât atteinte, et pressentant les désastres qui allaient fondre sur nous, prêchaient la concorde et conjuraient les partis de se réunir ; le reste était vendu au royalisme, soit par principes, soit par corruption. De part et d'autre, ces feuilles étaient aussi injustes que méprisables; chacun y déversait la calomnie la plus odieuse sur les personnages opposés à son parti.

» Les journaux républicains soutenaient Barras, Rewbel et Laréveillère, et déversaient la haine contre Carnot, Barthélemy et la majorité des Conseils. Chacun des journalistes qui étaient de ce bord avait son rôle marqué.....

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Les journaux du parti opposé n'étaient pas plus raisonnables ; quoiqu'en général ils fussent mieux écrits et plus piquants, beaucoup d'entre eux pourtant se déshonoraient par les grossières injures qu'ils débitaient sur le compte de tel ou tel individu ; ils allaient jusqu'à faire un reproche à Laréveillère de sa difformité ; Barras et Rewbel étaient traités par eux de fripons, d'hommes impurs ; les directeurs Carnot et Barthélemy étaient les dieux tutélaires de la France, les trois autres en étaient les triumvirs, les bourreaux. Il faut avoir été témoin du délire de ces journalistes pour se faire une idée du degré d'exaltation auquel ils étaient parvenus. Il n'était pas un folliculaire du parti royaliste qui ne se crût un champion du prétendant, et qui ne fût convaincu qu'il allait lui devoir sa couronne...

« Ce furent ces journaux qui perdirent les Conseils, qu'ils prétendaient défendre. La race des écrivassiers politiques est, dans un pays agité, le fléau le plus terrible qu'il puisse recéler dans son sein (1). »

—

Le 18 fructidor fut la Saint-Barthélemy des journalistes. Un arrêté du Directoire, placardé dès le matin sur tous les murs de la capitale avec plusieurs autres, portait que quiconque rappellerait la

(1) *Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. XVI, p. 273.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*royauté* ou la *Constitution de* 1793, ces deux éternels ennemis qu'il avait vainement essayé jusqu'alors de se concilier ou de vaincre, serait immédiatement fusillé.

Par un autre arrêté, pris en vertu de l'art. 145 de l'acte constitutionnel, le Directoire ordonnait de conduire dans la maison d'arrêt de la Force les auteurs et imprimeurs des journaux intitulés le *Courrier des Départements,* le *Courrier républicain,* le *Journal de Perlet,* l'*Eclair,* le *Messager du Soir*, le *Mercure universel,* la *Quotidienne,* le *Censeur des Journaux,* l'*Auditeur national*, la *Gazette française,* la *Gazette universelle,* le *Véridique,* le *Postillon des Armées*, le *Précurseur,* le *Journal général de France,* l'*Accusateur public,* les *Rapsodies,* la *Tribune ou Journal des Elections*, le *Grondeur*, le *Journal des Colonies*, le *Journal des Spectacles*, le *Déjeuner,* l'*Europe littéraire,* le *Correspondant*, le *Thé,* le *Mémorial,* les *Annales universelles,* le *Miroir,* les *Nouvelles politiques*, les *Actes des Apôtres et des Martyrs*, l'*Aurore* et l'*Etoile,* tous prévenus de conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de la République, spécialement de provocation au rétablissement de la royauté et à la dissolution du gouvernement républicain, pour être poursuivis et jugés comme tels, conformément à la loi du 28 germinal an IV.

« Les journaux, dit l'historien du 18 fructidor

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que nous citions tout à l'heure, pouvaient mettre obstacle aux projets du Directoire. On brisa leurs presses et on condamna leurs plus célèbres auteurs à la déportation.

» Cette mesure, prise plus vigoureusement, aurait été la conséquence des autres. On l'a beaucoup blâmée ; je ne sais pourquoi. Qui veut la fin, veut les moyens.

» Des usurpateurs de cette espèce doivent craindre toute espèce de lumières ; ils devaient donc la mettre sous le boisseau.

» Mais en cela même, comme en tout ce qu'ils font, leur ineptie perça au moins autant que leur inquiétude. On vit qu'ils tâtonnaient, qu'ils hésitaient, qu'ils étaient loin d'oser tout ce qu'ils pouvaient.

» Ils avaient fait un pas de géant vers leur but. Dans la stupeur profonde où l'entreprise de la veille avait jeté tous les esprits, ils pouvaient sans risque, ils devaient à leur sûreté, de tarir dans sa source ce torrent de lumière, dont la moindre étincelle pouvait les découvrir ou les brûler. Ils devaient arrêter sans scrupule, comme sans exception, tous les journaux, rétablir des censeurs, et ne laisser imprimer que des niaiseries.

» Au lieu de cela, ils prirent un arrêté qui condamnait vingt-deux journalistes, nominativement, à être traduits devant les tribunaux *comme conspi-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*rateurs,* et, le lendemain, ils arrangèrent un décret qui en condamnait quarante-huit, y compris les vingt-deux premiers, à la déportation, laissant aux autres le soin de tromper la police, et à la police celui de les désoler ou de les tuer à coups d'épingles.

» Malgré la platitude des journaux qui survécurent et l'avilissement profond de leurs auteurs, il s'échappait de temps en temps de leur sein quelques éclairs qui sillonnaient la nue et faisaient pâlir les tyrans.

» Les tyrans s'en vengeaient en faisant arrêter le journal; mais le coup était parti.

» Quand on a peur de la vérité, on ne doit pas même lui laisser la possibilité de se montrer avec un voile.

» En pareil cas, s'arrêter à moitié chemin, c'est n'avoir rien fait, ou plutôt c'est avoir montré sa faiblesse.

*Nil actum reputans si quid superesset agendum.*

Ce que dit Lucain avec magnificence de César peut s'appliquer avec horreur à la tyrannie.

» L'objet, comme la punition des tyrans, est de serrer constamment l'écrou qui presse leurs esclaves, et de ne s'arrêter qu'au maximum de la violence et de la terreur, sous peine d'avancer l'heure de leur chute, et d'être un jour plus tôt

EFERUS - Recherches & Classification numériques

écrasés sous l'avalanche dont ils ont méprisé le noyau. »

Si l'on en croit le *Courrier de l'Europe,* on avait répandu dès le matin que les Invalides se porteraient dans les imprimeries de certains journaux ; mais ils ne furent pas chargés de cette expédition, qui eut lieu dès le 18, et se continua le 19, avec une espèce d'ordre. Dans quelques imprimeries la force armée précéda ceux qui s'étaient chargés de cette *correction,* et le dégât ne fut pas dans toutes aussi considérable.

Tous les rédacteurs des journaux frappés s'étaient hâtés de se mettre hors d'atteinte ; un seul, Lacretelle jeune, put être arrêté dans la journée, et paya de deux ans de prison sa collaboration à je ne sais trop quel journal.

Il en fut de même des députés condamnés à l'ostracisme ; comme les journalistes, plusieurs « purent se placer sous la garde de l'amitié, de l'estime, de la reconnaissance. »

Si secrètement que les directeurs eussent préparé leur coup d'Etat, ceux qu'il menaçait n'avaient pas été sans en avoir quelque vent ; mais jusqu'au dernier moment ils s'étaient refusés à y croire. On lisait dans l'*Invariable,* trois jours auparavant : « Quelqu'un a dit qu'on avait fait la paix aux dépens des journalistes, qu'on doit livrer au Directoire comme les brebis de la fable livrèrent leurs chiens aux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

loups. Ce traité me paraît impossible, 1° parce que, si les triumvirs sont des loups, les députés ne sont pas des brebis ; 2° parce que je ne vois pas comment on pourrait exécuter ce pacte assassin. Les journalistes n'appartiennent pas au Corps législatif ; ce n'est pas une proie qu'il dépend de lui de donner à dévorer, quand on lui supposerait cette lâcheté. On pourra tracasser les journalistes, on ne pourra jamais les opprimer tant qu'il existera des tribunaux protecteurs de la justice et de la liberté. Le triumvirat même, lorsque la passion lui laisse le moyen de réfléchir sur ses vrais intérêts, sent que les journaux, dont les rédacteurs répondent, sont moins dangereux pour lui que ne le seraient des pamphlets et des brochures anonymes dans lesquels on ne garderait aucun ménagement. Il n'y aurait qu'à perdre pour son autorité en contraignant les écrivains de changer la forme de leurs journaux : il serait criblé de traits plus acérés, sans savoir de quels mains ils partiraient, et sans aucun moyen de s'en garantir. Il aurait alors la calomnie à redouter, s'il est possible de le calomnier ; à présent il ne craint que la médisance. Mais je raisonne dans une fausse supposition : les journalistes ne peuvent être enchaînés que par le despotisme, puisque l'exercice de leurs fonctions est un droit inhérent de la liberté, et ne saurait en être séparé ni distingué. »

Le canon d'alarme qui réveilla Paris le 18 fruc-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

tidor dissipa toutes les illusions, et les coups successifs qui frappèrent la presse firent assez voir quels ressentiments elle avait amoncelés contre elle.

« Le 18 tous les sacrifices *utiles* avaient été accomplis ; le 19, qui devait voir répandre sur les plaies de la veille le baume de l'indulgence, fut le jour des passions et de l'aveugle enthousiasme (1). » Une loi promulguée ce jour-là, sur la proposition du conseil des Cinq-Cents, plaça pour un an les journaux et les presses qui les imprimaient sous l'inspection de la police, qui pourrait les prohiber en conformité de l'art. 355 de l'acte constitutionnel.

La *Petite Poste du Soir* fait, sur cette disposition, des réflexions qui ont été souvent répétées depuis quelques années, presque textuellement, à propos du décret du 17 février :

« La loi du 19 fructidor, qui a mis tous les journaux sous la surveillance de la police, aurait dû, ce nous semble, être suivie d'une autre loi réglementaire qui déterminât, d'une manière bien claire et bien précise, le cas où la police peut et doit arrêter la circulation des écrits périodiques. Quel écrivain peut se flatter d'échapper à la surveillance, alors qu'il ne trouve dans aucune loi l'étendue du cercle qu'il peut courir et les bornes qui lui sont prescrites (des bornes à la liberté des opinions, sous un gou-

(1) Paganel, *Essais historiques et critiques sur la Révolution française.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vernement représentatif ! ). Les législateurs, en laissant une si grande latitude à la police, ont singulièrement restreint le plus beau des domaines, celui de la pensée. La liberté de la presse est le défenseur le plus sûr de nos droits. C'en est fait de notre indépendance, de notre Constitution, si l'écrivain courageux, sans cesse arrêté, troublé, par une crainte d'autant plus funeste qu'elle n'a point de sujet déterminé, ne peut donner à son génie un essor libre et généreux. Nous ne voulons pas confondre la licence avec la liberté; mais les républicains doivent jouir du plus bel apanage, celui de dénoncer à l'opinion les actes usurpatifs de la souveraineté du peuple, attentatoires à ses droits, subversifs de sa Constitûtion... Chaque fois que nous prenons la plume, il nous semble entendre bourdonner à nos oreilles un alguazil qui nous répète sans cesse :

« *Parlez; mais observez d'être de notre avis.* »

Ce n'était pourtant pas encore assez pour les ennemis de cette puissance déchue; c'était à qui lui donnerait son coup de pied.

Dans la séance du 18 au soir, Garnier de Saintes exprime son étonnement de ce que les mauvais journalistes aient été oubliés dans les mesures répressives :

Tout le monde sait que la classe qui a causé le plus de maux est celle des mauvais journalistes. Ce sont eux qui ont fomenté

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les haines, exaspéré les esprits, excité aux vengeances, fait couler à grands flots le sang des républicains, versé l'ironie, le mépris, l'avilissement, sur le gouvernement actuel. Je demande le renvoi à une commission, pour nous présenter contre eux des mesures efficaces de répression. — Adopté.

Le lendemain, Bailleul insiste sur cette demande :

Vous n'avez point oublié votre arrêté d'hier relatif aux journalistes. Vous n'ignorez pas combien ils ont fait de mal; vous savez qu'ils étaient d'accord avec les conspirateurs et payés par eux. Je demande qu'il soit envoyé un message au Directoire pour l'inviter à vous transmettre les noms des propriétaires, imprimeurs et rédacteurs des journaux ; vous les ferez passer à une commission spéciale, qui vous présentera les mesures convenables.

Cette proposition est adoptée ; la commission sera composée de Bailleul, Talot et Garnier, trois implacables ennemis de la presse, avec lesquels nous avons déjà fait connaissance.

Bailleul fait son rapport dès le lendemain, dans la séance permanente de la nuit du 20 au 21.

Lorsque la France, constituée et couverte de gloire, marchait au calme et au bonheur, détruire ses espérances et chercher à la replonger dans de nouveaux malheurs, c'est un crime horrible, qui exige une punition éclatante. Les chefs de cet infâme complot sont coupables ; ceux dont ils se sont servis ne le sont pas moins. Leur existence accuse la nature; elle compromet le salut et le bonheur de plusieurs millions d'hommes. Vous entendez que je vous parle ici des journalistes conspirateurs. Ils ont été le fléau de la République ; ils ont prêché, soufflé dans tous les cœurs l'insubordination aux lois, la destruction de toute morale et des répu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tations les mieux établies, la soif des vengeances, l'exaspération des haines, l'horreur pour la République, le désir criminel de la royauté ; ils ont constamment travaillé à la dissolution du corps social. Voilà leurs crimes; leur audace a été poussée à un tel excès qu'ils ont osé s'en faire gloire... Ce crime, je le répète, mérite un châtiment prompt... Il faut purger, avec la rapidité de l'éclair, le sol de la République, des ennemis qui ont conspiré sa ruine..... La Constitution est attaquée. Il n'y a de moyens légitimes pour la défendre que ceux qui anéantissent les conspirateurs. . . . . .

Voici le projet que je suis chargé de vous présenter :

ART. Ier. Les propriétaires, entrepreneurs, les directeurs, auteurs, rédacteurs et collaborateurs des journaux dont les noms suivent (il y en a cinquante-quatre), seront déportés dans le lieu qui sera désigné par le Directoire.

II. Leurs biens seront séquestrés, et la main-levée du séquestre ne leur sera accordée qu'à la nouvelle authentique de leur arrivée au lieu de leur destination.

III. Le Directoire est autorisé à leur fournir des secours.

Plusieurs membres : Aux voix ! aux voix !

SALICETTI. La mesure qu'on vous propose serait incomplète et inutile si le gouvernement n'a pas le droit de faire des visites domiciliaires pour atteindre les coupables. Je demande que ce droit lui soit accordé.

POULAIN-GRANDPRÉ. La proposition de Salicetti est juste ; je l'appuie, et je demande que les visites domiciliaires se fassent aux termes de la Constitution.

JULIEN SOUHAIT. La question est importante, puisqu'il s'agit, par des visites domiciliaires, de jeter l'alarme parmi les citoyens. Le Conseil peut adopter cette mesure ; mais je pense qu'il ne doit pas le faire sans connaître les dispositions prises par le gouvernement. (Murmures.) Si lui-même vous demandait cette mesure, vous pourriez la décreter ; mais puisqu'il ne le fait pas, je crois que c'est le cas de passer à l'ordre du jour.

TALOT. Je ne sais pas ce que c'est que des représentants que le gouvernement doit mener par la main. Est-ce que, pour pren-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dre des mesures, vous avez besoin qu'il vous trace votre marche? Celle qu'on vous propose est nécessaire. Les journalistes ont fait tant de maux, que le jour est enfin venu de les en punir. Prêtez l'oreille; écoutez les mânes plaintives de tant de patriotes égorgés par les journaux. Est-ce bien ici le lieu de raisonner comme un juge de paix le fait dans les cas ordinaires? Pour qui vous propose-t-on des ménagements? Pour des scélérats qui n'avaient dans le cœur que haine pour la République, et dans la bouche que ces mots : *Mort aux républicains!* Quoi! parce qu'un homme se cachera, l'homme de la loi ne pourra le prendre dans le lieu de sa retraite? Votre mesure serait ridicule.

Je l'ai dit; et je le répète, nous marchions entre la potence et la guillotine. Si nos ennemis eussent triomphé, ils n'eussent pas suivi à notre égard toutes ces formes qu'ils réclament eux-mêmes; tous nous eussions péri par la corde ou sur l'échafaud. Moins cruels, nous ne voulons pas de leur sang; mais au moins faisons en sorte que la peine qu'ils ont méritée leur soit infailliblement appliquée. Je demande que la proposition soit adoptée.

Mille applaudissements partent des tribunes.

Le Conseil arrête que, pour l'exécution du premier article, il sera fait des visites domiciliaires, aux termes de la Constitution.

Gaudin. La série des journalistes à déporter qu'on nous présente me paraît un peu forte. Il est impossible d'en retenir les noms à une première lecture; je demande qu'on en fasse une seconde, et qu'on aille ensuite aux voix sur chacun d'eux. — Adopté.

On fait lecture de la liste.

Un membre. Je ne fais point l'apologie de tous les journalistes; mais il en est quelques-uns qui sont bons, et qu'il est de la justice de ne pas proscrire. Dans ce nombre, je range le journal du soir des frères Chaigneau. Je demande qu'il soit effacé de la liste.

Bailleul. J'y consens.

Le nom de ce journal est effacé.

Desmolin. Je trouve un vague singulier dans le premier article. Qu'entend-on par le terme de *collaborateurs*? Veut-on par là con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

damner à la déportation, pêle-mêle, tous ceux qui concourent à un journal, comme le prote, les ouvriers imprimeurs, etc. (*Une voix des tribunes :* Tant mieux.) Une voix dit tant mieux, et moi je dis tant pis...

Boursin. Si vous adoptez le mot de collaborateur, vous allez comprendre dans la peine terrible de la déportation une foule de citoyens; on l'appliquera aux marchands de papier. (Murmures.) Je ne vous ai cité cet extrême que pour vous faire sentir le ridicule et l'arbitraire du terme employé. Je vais plus loin, les preneurs de notes qui assistent à nos séances et qui n'ont aucune part aux articles, voulez-vous aussi les déporter ? (*Une voix :* Oui, ce sont des coquins.). . . . . .

Le mot est retranché.

On discute les journaux les uns après les autres.

Malès. J'ai entendu nommer dans la liste de déportation le *Républicain français*. Je demande quel est ce journal ? Est-ce celui qui est signé *Chazot, Emmanuel Brosselard ?* (*Une voix :* Oui.) Dans ce cas-là, j'en demande le renvoi à la commission.

Talot. Autant j'ai mis de chaleur à poursuivre les mauvais journalistes, autant je montrerai d'empressement à défendre les bons. Je demande l'ordre du jour sur ce journal, car enfin il n'est pas mauvais.

Le *Républicain français* est effacé de la liste.

Gomaire. Le *Mercure* est dans la liste; mais j'observe qu'il s'imprime chez Cussac, qui ne sait pas lire, et qui certes n'est pas un contre-révolutionnaire. Si on a inséré dans ce journal quelques mauvais articles, il n'y a aucune part. Je demande l'ordre du jour.

Quirot. J'ai à citer un fait bien extraordinaire, qui jettera un grand jour sur les journalistes. Jamais il n'y a eu deux journaux plus opposés en principes que le *Mercure* et le *Révélateur*. Eh bien ! lisez leurs séances, elles sont exactement les mêmes.

Pomme. Il n'y a là rien d'extraordinaire. Les preneurs de notes en fournissent à plusieurs journaux à la fois ; ensuite le rédacteur en chef les adapte à son journal. Au reste, je connais Cussac; c'est un imbécile, mais un honnête homme. Je demande l'ordre du jour. — Adopté.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le *Mercure* est effacé de la liste. On continue la lecture.

TALLIEN. Je viens d'entendre nommer le *Journal des Spectacles*. Je ne le connais pas. Mais renferme-t-il des articles contre-révolutionnaires ? (*Bailleul*. Je ne l'ai pas lu.) Dans ce cas-là, j'en demande le renvoi à la commission. — Adopté.

QUIROT. Si je ne consultais que les sentiments d'indignation si naturels à un homme qui a été violemment froissé par les journalistes, certes il n'est personne ici qui fût plus que moi porté à voter contre eux des mesures rigoureuses ; mais il est évident que celles que l'on vous propose sont injustes et forcées. Comment se décider à proscrire en masse quatre-vingts journalistes, tandis qu'il suffisait d'en frapper dix ou douze ? Et je suis bien convaincu que, parmi ces derniers, il en est quelques-uns que les Anglais salarient, tel que Suard. Quant à cette foule de folliculaires qui exercent ce métier pour vivre, ce serait, en vérité, leur faire trop d'honneur que de les comprendre dans une mesure générale. La mesure paraîtra injuste aux yeux de tous les bons citoyens ; elle ne frappera que sur les hommes ignorants et bornés, les autres se sauveront. Je demande que l'on se réduise à une douzaine.

Gaudin et Boulay appuient ces observations, et ils demandent le renvoi de la liste à la commission, afin qu'elle ait à faire un triage.

BAILLEUL. La commission a pris connaissance de tous les journaux dont elle vous a présenté la liste. Elle les trouve tous mauvais, et elle n'a aucun triage à faire. (*Une voix*. Tenons-nous-en à ceux désignés dans l'arrêté du Directoire.)

Le Conseil, consulté, passe à l'ordre du jour sur le renvoi de la liste à la commission.

BLAD. Beaucoup de nos collègues ne veulent pas voter sans connaissance de cause. Je demande que la liste soit imprimée et discutée vingt-quatre heures après la distribution. Pendant ce délai, les journalistes ne feront pas grand mal, et la peine qu'on propose de leur infliger est assez grave pour y réfléchir sérieusement. — Rejeté par l'ordre du jour.

On continue la lecture de la liste ; le secrétaire nomme l'*Historien*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

PLUSIEURS MEMBRES. Aux voix! aux voix!

QUELQUES VOIX. Le renvoi à la commission.

BELLEGARDE. Si l'on renvoie celui-là, il faut les renvoyer tous.

BOULAY. Il est possible que je sois dans l'erreur; mais j'ai des observations importantes à faire au Conseil sur l'*Historien*. Je le prie de vouloir bien les entendre. J'ai lu ce journal, et j'y ai trouvé d'excellents articles sur les clubs, sur les prêtres. Quelquefois, il est vrai, la tournure de l'auteur est épigrammatique; mais je ne crois pas que ce soit un motif de le déporter. J'y ai vu encore un grand nombre de morceaux relatifs aux divisions qui s'étaient élevées entre les autorités constituées, et ils m'ont paru faits dans les bons principes et dictés par un très-bon esprit; il en est même plusieurs qui étaient dans le sens du Directoire. Ce n'est pas par quelques traits épars qu'il faut juger les hommes, mais par l'ensemble de leur vie. Ce sont les lumières qui ont amené la Révolution, et Dupont de Nemours a contribué à les répandre par son excellent ouvrage des *Ephémérides du Citoyen*. D'ailleurs, il s'agit ici de la peine de la déportation : voudriez-vous en frapper un vieillard de soixante-dix ans? Je demande que l'*Historien* soit rayé de la liste.

PLUSIEURS VOIX. Appuyé.

TALLIEN. S'il ne s'agissait ici que d'un journal insignifiant, je ne prendrais pas la parole. On connaît mon opinion sur les journalistes : je veux leur liberté entière, quoique je n'aie pas à me louer d'eux, et que je ne sois pas leur enfant gâté. Quant à l'*Historien*, il ne doit pas être rangé dans la classe des journalistes vulgaires : son influence a été prodigieuse; lui seul a causé plus de mal que les autres, parce qu'à l'influence du talent pour la discussion, il joignait les sarcasmes sur les personnes et les institutions, et les tournait en ridicule. C'est cet homme dont Turgot disait qu'il avait beaucoup d'esprit, mais point de jugement; c'est cet homme qui voulait rétablir l'ancien régime, et qui, en ce moment, proteste le plus contre la révolution actuelle; c'est lui qu'on veut excepter! Je ne parle pas du compte qui est rendu des séances dans l'*Historien* : cet ouvrage est celui de citoyens estimables à tous égards, que je me garderai bien de con-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

fondre avec Dupont. Au reste, puisque vous adoptez une mesure aussi rigoureuse contre une foule de journaux insignifiants, je ne conçois pas comment vous pouvez faire grâce à celui-là, qui est infiniment plus dangereux. Je demande l'ordre du jour sur la radiation de la liste.

CHÉNIER. J'appuie les observations de Boulay. Je suis loin d'atténuer les torts de l'*Historien* : quelques-unes de ses opinions ont contristé les vrais républicains ; mais celles qu'il a émises sur certaines matières sont parfaitement conformes aux principes. Je n'en citerai pour exemple que ce qu'il a écrit sur les opinions religieuses ; il a, à cet égard, professé les leçons de la plus saine philosophie. Devons-nous traiter avec la même rigueur des hommes qui ont fait des fautes, commis des erreurs, et ceux qui ont commis des crimes? Sans doute, vous devez avoir des égards pour un vieillard de près de quatre-vingts ans, ami de Turgot, et qui, dans l'Assemblée constituante, a constamment soutenu la cause de la liberté. — Je demande au moins le renvoi à la commission.

TALLIEN. Je demande à citer un fait : chacun sait que Dupont a dit au Conseil des Anciens : « Nous sommes ici le coupe-tête du Directoire. »

Après quelques autres pourparlers, le Conseil des Cinq-Cents, « considérant que, parmi les ennemis de la République et les complices de la conjuration royale, les plus actifs et les plus dangereux ont été les journalistes payés et dirigés par les agents royaux ; considérant que, pour étouffer la conspiration existante, prévenir la guerre civile et l'effusion générale du sang qui allait en être la suite inévitable, rien n'est plus instant que de purger le sol français des ennemis déclarés de la liberté et de la Constitution », déclare qu'il y a urgence, et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

décrète la déportation des propriétaires et rédacteurs des journaux dont les noms suivent, exceptant de la mesure, par une disposition expresse, les citoyens connus pour prendre habituellement des notes dans le Conseil :

Le *Messager du Soir*, — le *Miroir*, — les *Nouvelles politiques, nationales et étrangères*, — l'*Observateur de l'Europe*, à Rouen, — *Perlet*, — le *Petit Gauthier*, — la *Petite Poste*, — le *Postillon des Armées ou Bulletin général de France*, — le *Précurseur*, — la *Quotidienne*, — les *Rapsodies du Jour*, — le *Spectateur du Nord*, — le *Tableau de Paris*, — le *Thé*, — la *Tribune publique*, — le *Véridique*, — l'*Argus*, — les *Annales catholiques*, — les *Actes des Apôtres*, — l'*Accusateur public*, — l'*Anti-terroriste*, à Toulouse, — l'*Aurore*, — le *Censeur des Journaux*, — le *Courrier de Lyon*, par Pelzin, — le *Courrier extraordinaire*, — le *Courrier républicain*, — le *Cri public, ou Frères et Amis*, par Vasselin, — le *Défenseur des vieilles institutions*, — le *Déjeuner*, — l'*Echo*, — l'*Eclair*, — l'*Europe littéraire*, — la *Gazette française*, — la *Gazette universelle*, — le *Grondeur*, — l'*Impartial bruxellois*, — l'*Impartial européen*, à Brûxelles, — l'*Invariable*, — le *Journal des Journaux*, à Bordeaux, — le *Journal des Colonies*, — le *Journal général de France, ou le Gardien de la Constitution*, — et l'*Abréviateur universel*.

L'*Etoile*, le *Frondeur*, le *Républicain français*, le *Mercure universel*, le *Journal du Soir* des frères Chaigneau, furent rayés de la liste sur les observations faites par des membres du Conseil des Cinq-Cents.

L'*Historien*, l'*Analyse des Journaux*, le *Journal des Dames*, le *Journal des Spectacles*, le *Courrier des Départements*, la *Correspondance politique et littéraire*, le *Belge français*, l'*Auditeur national*, l'*Abeille*, les *Annales universelles*, la *Gazette des départements*, le *Portefeuille*, *De tout un peu*, le *Tableau de la France et de l'Europe*, le *Journal de France, politique et littéraire*, le *Journal du département de l'Yonne* et le *Journal du département de l'Aube*, furent renvoyés à la commission pour un plus ample informé.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La résolution est envoyée au Conseil des Anciens, et celui-ci nomme immédiatement une commission de cinq membres pour l'examiner. On demande que cette commission fasse son rapport à la séance du soir, et l'on n'écoute qu'impatiemment quelques observations de Lecouteulx sur les inconvénients que pourrait avoir cette précipitation.

Girot-Pouzol. La résolution ne demande pas un long examen. Personne ne peut douter que les journalistes n'aient été les instruments de la faction royaliste. Il faut donc, sans délai, lui arracher les armes ; le maintien de la tranquillité publique l'exige.

Lecouteulx. Que peut-on craindre ? Le Directoire a fait saisir les journalistes dangereux ; ils sont tous paralysés. La commission, d'ailleurs, pour prononcer sur leurs écrits, a besoin de les examiner. (*Quelques murmures.*)

Creuzé-Latouche. Tous les journaux dont les auteurs se trouvent atteints par la résolution sont suffisamment connus, et j'avance qu'il n'est pas nécessaire d'examiner leurs ouvrages ; mais ils sont arrêtés ou en fuite, leurs presses sont saisies : un léger retard est donc sans danger.

Lacombe Saint-Michel. Il est un de ces journalistes qui met en feu tout le Midi. Ses partisans pourraient l'avertir par le courrier de demain ; il prendrait la fuite et continuerait ses ravages. Eh ! faut-il du temps pour prononcer sur les journalistes qu'on nous désigne comme coupables ? Qui de nous ne connaît pas leurs provocations sanguinaires ? Qui de nous ignore qu'ils ont constamment prêché l'assassinat, la destruction du gouvernement républicain, le retour de la royauté ?

Le rapport eut lieu le lendemain, et la résolution fut approuvée presque sans discussion. Voici comment s'était exprimé le rapporteur, Rossée :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quand nous avons vu la résolution qui déporte tant d'individus dont les veilles étaient consacrées à empoisonner l'opinion publique, après avoir reconnu que rien n'était plus instant que d'arrêter les efforts des ennemis déclarés de la liberté, nous nous sommes rappelé d'abord ces journaux des premiers jours de la liberté, qui la servirent avec autant de gloire que de succès, et nous n'avons pu nous défendre de quelque intérêt envers des hommes qui pouvaient marcher sur les traces de ces apôtres de la liberté, que béniront les générations futures, heureuses par le génie et le courage de ces vertueux écrivains. Quand la plus brillante carrière était ouverte à cette magistrature morale, nous avons vu avec douleur que ceux qui en étaient investis n'y étaient entrés que pour la déshonorer; que, séduits par le plus infâme motif, ou entraînés par les plus criminelles espérances, ils n'avaient pas rougi de sacrifier la gloire à l'or que leur jeta un *plénipotentiaire*.

... Nous désignons ceux dont la plume, dirigée par la calomnie, traçait chaque matin des proscriptions sanguinaires; nous désignons ces éternels et féroces provocateurs d'assassinats, ces dégoûtants folliculaires qui essayaient de faire oublier l'atrocité d'un article par les plus calomnieuses caricatures, ces êtres, enfin, dont la bouche sanglante présentait au lecteur la double image d'un meurtrier et d'un bouffon. Ah ! que ceux-là fuient le territoire de la République ! Malheur au peuple chez lequel ils respireront !

Quelques jours après, un arrêté du Directoire, pris en vertu de la loi du 19 fructidor, déclarait que le montant des abonnements adressés aux journalistes condamnés à la déportation resterait déposé au bureau des postes, sans que les associés ou successeurs de ces condamnés pussent retirer ces fonds.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'exécution du décret de déportation rencontra de nombreuses difficultés, qui la firent traîner en longueur; Bailleul, dans son rapport au Conseil des Cinq-Cents sur la conjuration du 18 fructidor, fait un reproche au gouvernement de la mollesse avec laquelle elle est poursuivie :

Nous ne pouvons ici ne pas rappeler le plus puissant mobile de ces coupables trames, les journaux, qui chaque jour portaient aux extrêmes frontières les conseils de rébellion et de mort; et c'est encore ici que nous devons nous accuser. Ne savions-nous pas que les auteurs de ces affreux libelles étaient des royalistes salariés, des échappés de séminaires, ce que la théologie et la perfidie sacerdotales ont vomi de plus impur ? Ne savions-nous pas qu'ils avaient fait de la contre-révolution leur domaine ? Ne connaissions-nous pas la rage qui les dévorait, et qu'après avoir provoqué la journée de Vendémiaire dans leurs écrits, ils avaient encore été les principaux agents de la royauté dans les sections? Et nous ne prenions aucune mesure ? Il fallait Fructidor pour qu'ils fussent déportés ! Mais, que dis-je? sur combien de ces êtres atroces a-t-on exécuté la loi ? Ils sont encore dans le sein de la République; ils se promènent librement; ils écrivent, ils endoctrinent, ils m'écoutent peut-être, quand un vaisseau aurait dû les porter sur la terre qu'habitent les tigres ! Gouvernement, tu réponds de l'exécution des lois !

« La violence de ce morceau, dit l'auteur du 18 fructidor, prouve celle du sentiment qui l'a dicté. On voit qu'ici l'auteur a sa querelle particulière à venger. Bailleul est en effet un des hommes qui ait le plus à se plaindre des journalistes, non parce qu'ils l'ont durement traité, mais parce qu'ils n'ont jamais daigné l'attaquer sérieusement.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce fut toujours par le ridicule, l'épigramme légère et l'offensant mépris, que les malins lui firent éprouver leur animadversion. Ils le fustigeaient en riant, ils le faisaient tourner sous leur fouet comme un sabot, et Bailleul enrageait plus d'un pareil traitement que s'ils l'eussent mis en sang. Il prend sa revanche aujourd'hui; mais il n'a pas l'esprit de la prendre gaîment. En se fâchant comme un sot, en menaçant comme un furieux, en frappant comme un lâche sur des hommes abattus, il a justifié tout ce qu'ils avaient dit de lui lorsqu'ils étaient debout, et même tout ce qu'il leur plaira d'en faire lorsqu'ils seront relevés. »

Deux ans après, le Conseil lui-même demandait encore au Directoire compte de l'exécution des lois rendues contre les auteurs d'écrits séditieux.

Mais s'il était généralement facile de saisir les *presses, caractères et instruments* servant à l'impression des journaux, il n'était pas aussi aisé d'atteindre les rédacteurs, que l'on ne connaissait pas la plupart du temps, ou qui s'étaient prudemment soustraits aux recherches de la police.

Dans l'arrêté du Directoire du 18 fructidor, il n'y avait de désignés nominativement que Isidore Langlois et Lunier, pour le *Messager du Soir;* Gallais et Langlois (des Gravilliers), pour le *Censeur des Journaux;* P. N. de Barle, pour la *Gazette fran-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*çaise;* Cretot, pour le *Postillon des Armées;* Maille et Jolivet, dit Barallère, pour le *Journal général de France;* Richer-Sérizy, pour l'*Accusateur public;* Bertin d'Antilly, pour le *Thé;* La Harpe, Fontanes et Vauxcelles, pour le *Mémorial;* Beaulieu, pour le *Miroir;* Suard, pour les *Nouvelles politiques;* et Barruel-Beauvert, pour les *Actes des Apôtres.* Pour les autres journaux, il est dit seulement : l'auteur et l'imprimeur. Il y a même des feuilles dont l'adresse est restée en blanc.

Nous avons vu que le Conseil des Cinq-Cents n'était pas beaucoup plus éclairé sur le personnel, et même sur l'individualité, des journaux qu'on lui demandait de condamner. Aussi est-il probable qu'il se commit plus d'une erreur. Je lis dans le compte-rendu d'une des séances suivantes :

Le rédacteur de l'*Echo* écrit que son journal est né avec le Cercle constitutionnel, qu'il a toujours défendu les principes de la liberté, et que c'est sans doute par erreur qu'il a été compris dans le nombre des journalistes condamnés à la déportation. — On assure qu'il existe un autre journal portant le titre d'*Echo,* mais qui n'est que l'écho du royalisme, et que c'est de celui-là que la commission a entendu parler.

Et là-dessus on passa à l'ordre du jour.

C'est seulement le 12 fructidor an VII que l'exécution de la résolution contre les journalistes est en quelque sorte régularisée et complétée par la désignation nominative de ceux qui étaient condamnés

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à la déportation. Voici la teneur de l'arrêté pris à cet effet :

Le Directoire exécutif,

Vu la loi du 19 fructidor an V, qui frappe de déportation les propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs et rédacteurs des journaux désignés par cette loi ;

Vu l'arrêté du Directoire exécutif en date du 3 frimaire an VII, rendu pour l'exécution de la loi du 19 brumaire précédent, concernant les individus frappés par les lois des 19 et 22 fructidor un V;

Vu les tableaux formés par les administrations centrales des départements de la Seine, de la Seine-Inférieure, de la Dyle et du Rhône, en conformité de l'arrêté du Directoire exécutif du 3 frimaire an VII, des individus reconnus pour avoir coopéré à la rédaction, ou pris part à l'entreprise des journaux désignés par la loi du 22 frimaire an V;

Vu pareillement l'arrêté du Directoire exécutif du 28 nivôse an VII;

Après avoir entendu le rapport du ministre de la police générale,

Arrête ce qui suit :

ART. Ier. Seront déportés, comme propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs, rédacteurs, des journaux ci-après désignés, savoir :

*Mémorial.* Les nommés Laharpe, Fontanes, Bourlet de Vaux-celles;

*Messager du Soir.* Langlois (Isidore), Lunier, Porte;

Le *Miroir.* Beaulieu, de Tallerac, Bridel-Sourignères;

*Nouvelles politiques nationales et étrangères.* Boyer, Xhrouet;

L'*Observateur de l'Europe.* Robert;

*Perlet.* Perlet, Lagarde, Fontanilles;

Le *Petit Gauthier ou la petite Poste.* Lucet;

Le *Postillon des Armées ou Bulletin général de France.* Nicole;

Le *Précurseur.* Duval;

La *Quotidienne.* Marchand, Geoffroy, Riche et Ripert;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Rapsodies du Jour*. Villers fils, Montmignon, Daudoucet;
Le *Thé*. Bertin d'Antilly;
La *Tribune publique*. Le Blanc, Dupré;
Le *Véridique*. Poujade, Ladevèze;
L'*Argus*. Lefebvre-Grandmaison, Fontcharraux dit le Romain;
*Annales catholiques*. Sicard;
*Actes des Apôtres*. Barruel-Beauvert;
L'*Accusateur public*. Richer-Sérizy, Migneret l'aîné;
L'*Aurore*. Grosley, Lassale, Grimaldy;
Le *Censeur des Journaux*. Gallais, Langlois;
*Courrier de Lyon*. Pelzin;
*Courrier extraordinaire*. Caillot, Denis;
L'*Anti-Terroriste*. Brouillet, Meilhac;
*Courrier républicain*. Fleschelles frères, Poncelin, Auvray;
Le *Déjeuner*. Tulot, Detain;
L'*Echo*. Wasselin;
L'*Eclair*. Bertin de Vaux, Neuville;
L'*Europe littéraire*. Guth.
*Gazette française*. Fiévée, Debarle;
*Gazette universelle*. Rippert;
L'*Impartial bruxellois*. Brackeniers;
L'*Impartial européen*. Morneweck;
L'*Invariable*. Royou;
Le *Journal des Colonies*. Chotard, Daubonneau, Chausson, Colas;
Le *Journal général de France ou le Gardien de la Constitution*. Jollivet-Barallère, Teulières.

II. Le lieu de leur déportation est déterminé à l'île d'Oléron, aux termes de l'arrêté du 28 nivôse an VII.

III. Les individus dénommés en l'article premier qui se seraient soustraits à la déportation, ou n'auraient pas fait leur déclaration dans le délai prescrit par la loi du 19 brumaire dernier, seront portés sur la liste des émigrés, conformément à la même loi.

IV. Leurs biens seront séquestrés en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 fructidor an VI.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

V. Le ministre de la police générale prendra de nouveaux renseignements pour découvrir les propriétaires, entrepreneurs, directeurs, auteurs, rédacteurs, des journaux : le *Spectateur du Nord,* le *Tableau de Paris,* le *Cri public*, les *Frères et Amis,* le *Défenseur des vieilles Institutions*, le *Journal des Journaux,* le *Grondeur* et l'*Abréviateur universel;* ainsi que tous autres individus frappés par les lois des 22 fructidor an V et 19 brumaire dernier, et omis dans le présent arrêté.

On peut conjecturer d'après cette dernière disposition la cause, ou du moins l'une des causes qui retardèrent si longtemps l'exécution de la mesure qui frappait les journalistes. Dans tous les cas, on ne saurait attribuer ces délais à des sentiments plus modérés envers la presse.

Il faut dire aussi que le ton des journaux avait singulièrement baissé à la suite du coup d'Etat. Avec le régime de la loi du 19 fructidor, il n'y avait plus, en réalité, de liberté de la presse. La crainte de partager le sort des feuilles supprimées sans aucune forme de procès par le Directoire avait produit sur les journaux un effet semblable à celui de la censure. Ils se bornaient au compte-rendu des séances du Corps législatif et à quelques nouvelles ; et encore n'osaient-ils pas tout raconter : ils se donnaient bien garde, par exemple, de parler de ce qu'ils supposaient pouvoir déplaire au Directoire. Quant aux opinions, on les gardait pour soi.

« Les journalistes, dit un contemporain, frappés du double timbre de la poste et de la peur, étaient

EFERUS - Recherches & Classification numériques

couchés ventre à terre devant l'autorité suprême, qui les méprisait autant depuis le 18 qu'elle les avait redoutés auparavant. — Il faut cependant, ajoute le même écrivain, excepter de la sévérité de cet arrêt le *Censeur dramatique,* par M. Grimod de la Reynière, qui continua d'écrire, après le 18, avec le même courage, le même esprit et la même décence. L'existence de cette feuille, quoique étrangère à la politique, contrastait trop évidemment avec tout ce qui existait alors pour ne pas choquer l'œil des despotes. C'était une espèce de monument antique qui s'élevait au milieu des ruines générales. Une ordonnance émanée du Luxembourg le 22 pluviôse vint le renverser à côté des autres (1). »

Cependant, la première émotion passée, la parole n'avait pas tardé à revenir à la presse, à la presse jacobine surtout. Un certain nombre des journaux supprimés avaient reparu sous un autre titre, et reprenaient peu à peu leurs allures aggressives. Mais le gouvernement veillait, la loi du 19 fructidor à la main, et, bien décidé à en finir avec son ennemi, il se montra sans miséricorde. Le 26 frimaire an VI, il prenait l'arrêté suivant :

Le Directoire exécutif, ouï le rapport du ministre de la police générale ;

Considérant que plusieurs journalistes, complices de la conju-

(1) *Le 18 fructidor, ses causes et ses effets.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ration royale, et frappés par la loi du 22 fructidor dernier, après s'être soustraits aux effets de ladite loi en substituant de nouveaux titres à leurs feuilles justement proscrites, n'ont pas cessé d'attaquer, soit directement ou indirectement, les mesures du gouvernement les plus propres à consolider l'édifice républicain ;

Considérant qu'il existe parmi ces journalistes un système combiné et suivi pour pervertir l'esprit public; que ce système est lié à celui de diffamation contre les lois et les institutions républicaines; que l'un et l'autre ont des rapports immédiats avec le vaste plan de meurtres, de vols et de brigandages, que l'on cherche à établir sur toute la surface de la République, et qu'ils se rattachent visiblement aux manœuvres ourdies par l'étranger pour opérer la désorganisation générale du corps politique;

Considérant enfin qu'il est temps de mettre un terme aux projets sinistres de ces journalistes, dont les écrits calomniateurs et perfides ont été la cause ou le prétexte de tant de malheurs, de tant de crimes, et dont les opinions continuent de lutter contre l'affermissement de la République, et de compromettre sa sûreté et sa tranquillité intérieure ;

En vertu de l'article 35 de la loi du 19 fructidor an V, arrête :

ART. Ier. Les journaux intitulés : l'*Echo de l'Europe,* ci-devant *Messager du Soir ;* le *Courrier de l'Europe,* sortant des mêmes presses que l'*Echo ;* la *Petite Poste du soir ;* l'*Indiscret,* successeur de la *Boussole* et de la *Toilette ;* la *Gazette nationale de France ;* le *Diurnal,* ou *Précurseur ;* le *Correspondant français ;* la *Gazette européenne,* ci-devant *Gazette française ;* le *Correspondant politique ;* les *Annales politiques,* ou l'*Eclair ;* le *Courrier du Jour,* ou le *Véridique,* sortant des mêmes presses que l'*Eclair ;* le *Babillard ;* le *Frondeur ;* le *Bulletin de la République,* ci-devant la *Quotidienne ;* l'*Aviso ;* les *Tablettes républicaines,* ci-devant le *Mémorial,* sont prohibés.

II. Les scellés seront apposés sur les presses qui servent à les imprimer et sur les registres d'abonnements.

III. Le ministre de la police est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui ne sera pas imprimé.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dès le mois précédent les scellés avaient été apposés sur les presses du *Nouvelliste*, qui remplaçait, dit-on, les *Nouvelles politiques*, et l'on avait donné pour motif à cette mesure que les auteurs avaient négligé les formalités qu'exigeait la surveillance attribuée au ministère de la police.

Le 18 pluviôse la *Poste du Jour* est supprimée pour avoir annoncé l'arrestation de Marmontel comme si ce dernier eût encore été représentant du peuple, quoique la loi du 10 fructidor eût annulé sa nomination, et de manière à faire croire qu'on avait arrêté un membre du Corps législatif sans l'accomplissement des formalités prescrites par la Constitution.

Le 22 germinal,

Le Directoire exécutif, considérant que les journaux intitulés le *Journal des Hommes libres de tous les Pays*, ou le *Républicain*, et l'*Ami de la Patrie*, ou *Journal de la Liberté française*, sont les échos habituels d'une faction désorganisatrice ; que, de concert, ils tendent à égarer l'opinion, soit en déversant la calomnie et des doutes perfides sur les intentions et les travaux du Corps législatif et du Gouvernement, et sur les fonctionnaires publics les plus républicains et les plus irréprochables, soit en appelant la confiance sur des individus justement repoussés par l'opinion publique, et dont les efforts ne tendent qu'à entretenir l'esprit de division et de discorde parmi les citoyens ;

En vertu de l'article 35 de la loi du 19 fructidor an V, arrête :

Les journaux intitulés *Journal des Hommes libres* et l'*Ami de la Patrie* sont prohibés. Les scellés seront apposés sur les presses servant à les imprimer.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le même mois, suppression de la *Feuille universelle*.

Le 16 floréal, la *Feuille politique* est prohibée, et des poursuites sont ordonnées contre les rédacteurs et l'imprimeur. — Même mesure contre le *Cercle, ou Journal des Arts et des Plaisirs,* pour avoir imprimé, entre autre choses : « Les ours de Berne ont déclaré la guerre aux Jacobins de Paris..... Quand on livrerait à ces animaux sauvages quelques centaines de Jacobins par décade, ce ne serait qu'un acte de justice... C'est mon vœu, et je ne doute pas qu'il ne soit partagé par tous les bons citoyens. »

Notons, en passant, un acquittement prononcé le même jour par le jury en faveur du rédacteur du *Tableau de Bordeaux,* qui avait été emprisonné pour avoir classé les électeurs par *Album* et *Nigrum.*

Le *Moniteur* du 20 messidor mentionne la suppression de quinze journaux, qu'il ne nomme pas, et celui du 23 enregistre un arrêté qui en prohibe encore *plusieurs*, sans autre désignation.

Enfin, le 28 fructidor, les scellés sont apposés sur le *Journal des Francs,* « qui n'est que la continuation des *Hommes libres.* »

Des réclamations s'étaient élevées à plusieurs reprises contre ce régime, si contraire aux principes républicains. Les premières attaques partirent du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Conseil des Cinq-Cents, et Lucien Bonaparte nous a laissé dans ses Mémoires, sur cet épisode de l'histoire de la presse, des détails pleins d'un singulier intérêt. Il y avait dans le Conseil une opposition constitutionnelle, qui prenait pour but de ses attaques la personne des Directeurs, tout en défendant l'institution ; elle ne refusait pas son concours aux mesures indispensables au service public, mais elle n'accordait rien qu'au prix de la plus amère censure. Ce fut cette opposition, dont Lucien faisait partie, qui prit en main la cause de la presse.

Une commission avait été chargée d'élaborer un projet de loi sur cette matière épineuse. Elle était composée de Daunou, Lucien, Cabanis, Berlier, Genissieux et Andrieux. Elle fit son rapport le 8 fructidor an VI. Elle proposait une loi pénale basée sur le jugement par le jury des délits publics de la presse. « Liberté entière de s'expliquer sur les actes de l'autorité publique, pourvu que l'écrit ne dégénère pas en provocation à la désobéissance; répression rigoureuse des imputations dirigées contre l'honneur ou la probité des personnes, à moins qu'on ne se porte dénonciateur civique, ou qu'on n'en produise la preuve par écrit : tel est essentiellement, disait le rapporteur, Berlier, le but que la commission s'est proposé ; telle est, à ce qu'il lui a semblé, la seule, la vraie théorie d'une bonne loi sur cette matière. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A la promulgation de cette loi, l'action préventive de la police directoriale devait cesser.

Jusque là tout le monde était d'accord ; mais fallait-il assigner un terme fixe à la promulgation de la loi ? La majorité de la commission, formée de Daunou, Lucien, Berlier et Genissieux, s'était décidée pour l'affirmative : elle était impatiente d'enlever à la police sa dictature, dont le terme allait expirer. Elle avait donc inséré dans l'article 2 que cette dictature cesserait au bout de trois mois, délai fixe dans lequel le Conseil s'engageait à terminer la loi pénale.

La discussion fut orageuse. Cabanis et Andrieux déclarèrent qu'ils n'avaient pas voté cet article 2, et en demandèrent la suppression. « Si on admet cette mesure, s'écriait Cabanis, avec une rare franchise, les journaux royalistes quitteront bientôt le masque qui les couvre, et certainement dans l'état actuel des choses, comme le mécontentement est porté à un grand point, les journaux royalistes auront un grand succès. » Sur quoi, André du Bas-Rhin observait que, le 18 fructidor, le Corps législatif était en majorité composé de conspirateurs.

Les directoriaux voulaient proroger d'un an la dictature de la police : ils firent rejeter l'article 2, et triomphèrent de l'opposition. « Mais, remarque Lucien, notre loi pénale attribuait au jury le jugement de tous les délits publics de la presse pério-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

dique ! Trente-huit ans ont passé depuis cette séance : quel progrès avons-nous fait dans les garanties constitutionnelles ? Est-ce en avant que la France a marché ? »

La question se représenta à quelques mois de là ; mais cette fois une partie de l'opposition constitutionnelle se rangea du côté du gouvernement.

« Notre conscience d'opposition, dit Lucien, fut mise à l'épreuve dans la question capitale de la liberté de la presse, que l'on agita vers la fin du mois à plusieurs reprises. On voulait mettre à l'ordre du jour la loi pénale propòsée par la Commission dont je faisais partie, afin de détruire la dictature de la police sur les journaux. J'avais pris à ce projet de loi une part active ; mais comment se refuser à l'évidence ? comment repousser la demande des directoriaux ? Les feuilles royalistes et jacobines pouvaient-elles, sans péril, recommencer leurs diatribes contre le gouvernement, au milieu de la guerre et des insurrections de la Belgique ? Pour ma part, je crus devoir céder, et je votai l'ajournement de notre projet de loi pénale. Les républiques anciennes, au moment d'un grand danger, ne se contentaient pas de mesures partielles de dictature : elles se résignaient à la dictature générale et absolue d'un seul homme : *Caveant consules ne respublica detrimentum capiat.* — Nous abandonnâmes au gouvernement, jusqu'à la fin de l'année, la censure des journaux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Enfin on revint une troisième fois sur ce chapitre brûlant au commencement de prairial. On demanda le rapport de la loi de censure, et on mit en discussion le projet de loi sur les abus de la presse. Le Directoire se crut perdu si on lui enlevait sa dictature sur les feuilles périodiques. Il rassembla ce qui lui restait de courage pour se défendre sur ce terrain difficile; le peu d'amis qui ne l'avaient pas abandonné se réunirent. Bailleul publia un pamphlet fort adroit pour atténuer nos accusations. Enfin, des deux côtés, on soutint, pendant plusieurs séances, pour ou contre la liberté de la presse, une lutte acharnée, qui avait commencé dès les premiers jours du mois, et que, depuis, nous avons vue se renouveler vingt fois dans nos assemblées représentatives. Parmi les orateurs, Creuzé-Latouche pour la censure, et Chénier contre, prononcèrent d'éloquentes harangues; mais Lecointe-Puyraveau fut surtout remarquable, et ses paroles avaient ébranlé plus d'une opinion. Il avait su mettre en évidence la distinction que Cabanis avait déjà fait valoir à la tribune.

Je fais, dit-il (séance du 9 prairial), une grande différence entre la liberté de la presse et l'indépendance des journaux. Saisissez bien cette idée, je vous prie: elle est essentielle aux développements dans lesquels je vais entrer. — Jetons nos regards en arrière : nous verrons la liberté de la presse profanée par des hommes qui s'en emparèrent pour la déshonorer par les plus licencieux excès, en confondant l'indépendance des journaux avec le droit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'émettre sa pensée. — Observez ce qui s'est passé : vous verrez que cette licence tolérée a été constamment le présage de quelque grand mouvement dans l'Etat. Toujours les factions ont signalé par la témérité de la presse les excès auxquels elles allaient se porter ; *souvent les conspirateurs ont ainsi annoncé d'avance leurs projets.* Sous la Législative, sous la Convention, un homme dont on ne peut prononcer le nom sans rougir demanda non la liberté de la presse, mais l'indépendance des journaux, et se livra dans ses écrits aux plus violents excès ; vainement fut-il par décret déclaré en démence, vainement parut-il devant un tribunal : la voix de la calomnie fut la plus forte ; les plus fermes républicains en furent les victimes, et les amis de Marat lui-même finirent par craindre les traits empoisonnés de sa plume. — Je dois vous rappeler ce que la liberté des journaux a fait depuis : rétablie dans ses droits, elle a commencé par caresser la Convention, qui lui avait rendu la vie, et a fini par provoquer son égorgement ; c'est elle qui arma les factions de vendémiaire ; elle fut l'arme la plus terrible des réacteurs ; elle a amené les horreurs du gouvernement révolutionnaire, et puis ensuite les horreurs de la réaction. Tant d'excès amenèrent enfin leur remède ; le 18 fructidor vint luire sur la France : les journaux furent assujettis, et, dès lors, le calme a régné, les passions se sont calmées ; nous n'avons plus eu de secousses, plus d'agitation.

Quelques voix alors s'écrièrent : *Plus de liberté...* et Lecointe-Puyraveau reprit avec force :

Représentants, vous voulez la liberté ; mais vos ennemis veulent la licence. Déjà n'annonçait-on pas que cette discussion même serait le signal de troubles et de désordres? Je puis me tromper, mais la machination journaliste qui cherche à vous surprendre peut être fatale, et vous saurez la déjouer. Quand nous éprouvons des revers, quand tous les ennemis publics s'agitent, une arme puissante doit-elle leur être remise ? Rapportez la loi du 19 fructidor, et à l'instant les quarante trompettes du royalisme, brisées à cette époque, vont faire retentir encore leurs funestes concerts ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vous aurez une foule de journaux vendus au royalisme, d'autres aux partis exagérés, dont nous ne voulons pas, sans doute, échauffer les espérances ; l'étranger aura les siens, et soufflera parmi nous la discorde, les préventions, l'esprit de parti. Vous parlez des dilapidateurs ; — mais ces dilapidateurs ont de l'or ; et doutez-vous qu'avec de l'or on n'ait des journaux disposés à marcher dans la ligne qu'on leur trace ? Un mal plus grand nous attend si l'indépendance des journaux est rétablie : *nous verrons partout se former une opinion factice qu'on nous donnera pour l'opinion de la majorité.* Ainsi les Jacobins, les sociétés mères, les sociétés affiliées, s'affichaient les organes de l'opinion publique. Ce n'est pas l'opinion publique que vous fera connaître l'indépendance des journaux : vous n'y verrez tracée que l'opinion des partis.

« Ainsi nous parla, dit Lucien, l'un des républicains les plus sincères. Beaucoup de bons esprits pensaient comme Lecointe et Cabanis. Ce n'était que dans un temps calme, disait-on, qu'un bon citoyen pouvait affaiblir le gouvernement. Les feuilles périodiques devaient être considérées, non comme des livres, mais comme des prédications dans la rue; leur dépendance ne peut nuire à la propagation de la véritable opinion publique, dont les représentants du peuple sont les seuls organes autorisés. En effet, jamais on n'avait pensé à soumettre à la censure le compte-rendu des discours prononcés aux tribunes législatives. Ces discours n'étant pas sujets à la censure, la dépendance des feuilles ne met de limite qu'aux publications politiques d'individus *non accrédités par le peuple*, et qui peuvent même n'être ni citoyens, ni Français :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

car rien ne peut empêcher un ministre étranger de créer et de soutenir cent journaux, qui prêcheront sur nos places publiques le renversement de nos lois, et ne pourront être punis qu'après avoir fait un mal qui se reproduira le lendemain. Le châtiment tardif de l'incendiaire n'aura pas empêché l'incendie.

» Toutes ces raisons ne purent nous arrêter. Nous répondîmes que les journaux n'exprimaient une opinion publique factice que dans ces tristes temps de censure où la presse ne répète, sous mille formes diverses, que la leçon des ministres. Un journal libre et non salarié, ne pouvant se soutenir que par l'adhésion d'un grand nombre d'abonnés, représente véritablement l'opinion d'un grand nombre de citoyens; et la réunion de toutes ces opinions collectives, si elle n'est pas l'opinion publique, est du moins ce qui s'en approche le plus après la votation universelle. — Quant à ce que le châtiment après coup n'empêchait pas le mal d'avoir produit son effet, je répondais que l'efficacité des peines que nous proposions devait rassurer tout le monde; que notre projet de loi équivaudrait presqu'à la censure pour faire disparaître les abus; que, pour calmer les alarmes des citoyens, il fallait leur rendre la liberté d'exprimer leur pensée; que l'opinion des tribunes nationales ne suffisait pas à un peuple libre, puisque même la conduite des dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

putés était soumise au jugement non-seulement de leurs commettants, mais à celui de tous les Français, qu'ils fussent ou non électeurs.

» Ces réponses n'étaient pas sans force en théorie. La censure préalable exclut la liberté politique; lorsqu'on est réduit à recourir à cette arme funeste, on doit être bien près de l'état de siége: un péril imminent peut seul justifier ces deux mesures. — Mais, théorie à part, de quel côté était la bonne foi dans la discussion? Pensions-nous que notre loi répressive, substituée à la censure, suffirait à l'autorité directoriale?... Pensions-nous que les peines proposées dans notre projet étaient suffisantes?... Non, certes, non. Nous sentions, au contraire, que notre loi serait illusoire, et c'est pour cela qu'elle nous convenait. Nous voulions briser un pouvoir exécutif qui perdait la République, et il nous fallait désarmer ce pouvoir ennemi que nous avions condamné. La passion du moment l'emporta, dans nos esprits, sur les raisons de nos adversaires; et, dans ces jours de crise, le Directoire fut privé de la surveillance préventive des journaux. Cet exemple prouve que l'opinion absolue doit parfois céder en pratique à l'opinion relative. Je dis *doit céder*, car je votais alors comme je voterais encore en pareil cas. Nous agissions en bons citoyens en désarmant le gouvernement qui nous perdait; mais si le gouvernement eût été bon, notre conduite eût été celle

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'ennemis du peuple. Ces détails ne seront peut-être pas inutiles pour aider à juger les hommes publics en temps de crises révolutionnaires. Celui qui a navigué dans la tempête juge plus sainement les manœuvres de ces heures où il s'agit de la vie. Aussi, parmi les mesures prises en France après l'horrible machine infernale (sauf l'atteinte portée au jury, que rien ne peut excuser), la loi qui, sans décréter la censure, établit contre la licence des feuilles périodiques des peines extrêmes de répression m'a-t-elle paru sage, convenable, patriotique, et complétement justifiée par les événements. La censure étant hors de question, les peines doivent être assez fortes pour n'être pas illusoires. On eût pris dans une république, en pareilles circonstances, des mesures au moins aussi sévères. La tâche des gouvernements n'est pas tellement facile aujourd'hui, qu'on doive les juger sans indulgence, lorsqu'on ne veut pas les renverser :

*Non ignara mali, miseris succurrere disco* (1).

En résumé, l'ensemble du projet fut repoussé comme trop imparfait, et renvoyé à la Commission ; mais la suppression de la censure des journaux fut votée, et cette résolution fut approuvée par les Anciens, malgré leur désir d'augmenter l'autorité du Directoire. « Cette condescendance des Anciens, dit

(1) *Mémoires de Lucien Bonaparte*, t. I. p. 262, 272 à 280.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lucien, s'explique par un désir de conciliation qui leur parut avantageux au bien public, et par leur espérance de discuter bientôt un nouveau projet de répression. Mais leurs bonnes intentions n'empêchèrent pas les maux que la licence de la presse produisit à cette époque. Dans plusieurs départements, à Bordeaux, à Lille, à Lorient, à Rouen, à Amiens, des troubles sérieux suivirent la suppression de la censure, et la réouverture des clubs », qui s'était faite à la faveur du mouvement de prairial.

Dès lors, en effet, les feuilles royalistes et jacobines se livrèrent sans frein à leurs passions, les dernières surtout. « Depuis l'entrée du second tiers aux Conseils, dit l'historien du 18 fructidor que nous avons déjà plus d'une fois cité, toutes les opinions avaient changé en France. La certitude que la grande majorité des élections était bonne avait donné une telle *énergie de parole* à tout le monde, que chacun, dans la conviction intime de son âme, se croyait un héros, et prêt à renverser l'autorité tyrannique qui cherchait à se conserver dans son poste malgré la vindicte publique. Imbus de ce sentiment, la licence des conversations sur le gouvernement des triumvirs était à son comble. Les journalistes, échos de l'opinion, pour vendre et débiter leurs pamphlets hebdomadaires ou journaliers, trempaient leurs plumes du fiel le plus acerbe. »



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les journaux jacobins, surtout, se faisaient remarquer par leurs violences, et entre tous le *Journal des Hommes libres*, écho de la société populaire qui avait ouvert ses séances au Manége, et qui en prit le nom. Avilir et déconsidérer le Directoire, tel était le but de ce club et de son organe, et ils y travaillaient à l'envi. Sièyes était plus particulièrement l'objet de leur haine, depuis surtout qu'il les avait démasqués dans la solennité du 10 août. « Le Directoire connaît le but de ces hommes, avait-il dit.... Ce qu'ils veulent, c'est enivrer le public de défiances, c'est porter la confusion et le découragement dans les esprits ; c'est pousser les Français au désespoir ; c'est maîtriser tout dans le trouble.... *c'est gouverner*, en un mot, à quelque prix que ce soit.... *Français, vous savez comme ils gouvernent!* »

A cette accusation le journal jacobin répondait avec l'audace d'un parti qui semble assuré d'un triomphe prochain : « Le Directoire a levé le masque et sanctionné ostensiblement le massacre des républicains.... L'horrible discours de son président, au 10 août, est une inconcevable augmentation de hardiesse contre-révolutionnaire, comparé à ses discours précédents.... Le Directoire ose affirmer que nous avons violé la Constitution.... *Il en a menti ;* c'est un odieux calomniateur. »

Et ce grossier démenti était répété par toutes les feuilles jacobines. « S'il se trouvait, dans notre lan-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gue, disaient-elles, un mot plus expressif, nous nous ferions un devoir de l'employer. Sièyes est plus coupable que ne furent Carnot et Merlin : s'il ne change pas de système, il faudra contre lui un 18 fructidor ou un 30 prairial. »

Les auteurs de ces feuilles incendiaires faisaient en même temps distribuer les pamphlets les plus impudents. Un de ces pamphlets, intitulé *Changement de domicile,* plaçait le Conseil des Anciens à Montmartre (où étaient jadis les fourches patibulaires). Les Anciens perdirent patience ; ils dénoncèrent au pouvoir exécutif le pamphlet et le *Journal des Hommes libres.* En communiquant leur arrêté au Conseil des Cinq-Cents, ils ne doutaient pas de son concours. Leur attente cependant fut trompée : malgré un discours de Cabanis plein de hautes pensées, les Cinq-Cents passèrent à l'ordre du jour.

Le Directoire alors se décida à faire poursuivre le journaliste et le pamphlétaire devant les tribunaux, et il obtint contre eux une condamnation. Mais ces poursuites n'arrêtèrent point les manœuvres des partis, ni les écarts licencieux de leurs organes. A la nouvelle du désastre de Novi et de la défection de la flotte batave, ils ne connurent plus de limites ; ils osèrent imprimer que Moreau et Macdonald avaient livré l'armée d'Italie aux Russes, que les Directeurs avaient livré la flotte du Texel aux Anglais ; ils appelaient le peuple à se sauver lui-même.... Le Direc-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

toire, pressé d'ailleurs par le Conseil des Anciens, qui lui avait adressé un message pour lui demander compte de l'exécution des lois portées contre les auteurs, imprimeurs, etc., d'écrits provoquant le renversement de la République et de la Constitution de l'an III, se détermina tout à coup à une mesure vigoureuse : le 17 fructidor il fit arrêter les rédacteurs de onze journaux et apposer les scellés sur leurs presses. Il en informa immédiatement les Conseils par un message, en même temps qu'il adressait une proclamation aux Français.

Dans son message, le Directoire rappelle d'abord celui qu'il a reçu des Anciens : lorsqu'il lui est parvenu, il se livrait aux mêmes sollicitudes ; la nécessité de comprimer l'audace, de punir le crime des écrits révolutionnaires, était l'objet de ses plus sérieuses délibérations ; puis il continue :

Les alarmes manifestées par les représentants du peuple au moment où le pouvoir exécutif les avait conçues de son côté sont le garant de l'heureuse harmonie, de la salutaire intelligence, qui règnent entre les premières autorités de la république. Ce concert des pouvoirs peut apprendre à nos ennemis ce qu'ils doivent redouter de la vigilance active et de l'inflexible sévérité de tous les magistrats républicains.

Mais, en même temps, cette conformité de vues, cette identité de pensées, cette coïncidence d'inquiétudes, a prescrit au Directoire un examen plus réfléchi, une méditation plus profonde, sur l'état de la République, une résolution plus énergique à l'égard de ceux qui ont conjuré contre elle.

Le Directoire a vu les efforts extérieurs de la coalition ; il en a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

jugé la puissance : il a calculé ses moyens de résister, et il n'a pas été effrayé. Il a dit : La République doit vaincre, parce qu'il sentait d'une manière digne du peuple français l'immensité de ses moyens, l'étendue de ses ressources, l'ascendant de ses forces.

Mais quand il a voulu réunir ces moyens, rassembler ces ressources, faire agir ces forces, il les a trouvés atténués, affaiblis, divisés, par l'action funeste d'un pouvoir dont il a fallu rechercher les leviers, les points d'appui et les agents.....

Le Directoire trouve toujours la cause du mal dans la corruption de l'opinion publique, et cette altération funeste, cette corruption mortelle, c'est à l'abus de la liberté de la presse, c'est à la distribution perfide d'écrits empoisonnés, à la publication des maximes subversives de la liberté, de la propriété, et du gouvernement qui les protége, c'est à la propagation des idées contre-révolutionnaires, aux prédictions des apôtres du royalisme, qu'on doit l'attribuer.

Il n'est pas possible de se le dissimuler : une vaste et atroce conjuration existe contre la République; elle éclate sur tous les points, elle frappe tous les yeux ; elle attaque toutes les autorités, menace tous les vrais républicains.....

Les témoins, ce sont les cadavres des républicains égorgés au midi, massacrés à l'ouest, menacés de tous les côtés; les preuves, ce sont les insurrections qui éclatent dans un département, lorsqu'elles sont à peine étouffées dans un autre ; les journaux incendiaires, les libelles exécrables, dont on inonde la République.

. . . . . .

Les écrivains audacieux se divisent toujours en deux bandes, dont les suggestions, les inspirations, produisent les mêmes effets ; ils marchent séparés, mais ils se rejoignent à un point désigné ; ils suivent deux routes opposées, mais le tombeau de la Constitution est le lieu de leur commun rendez-vous, la mort du gouvernement est le mot de ralliement de leurs cohortes impies.

Les uns prêchent ouvertement le mépris des lois républicaines

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et le retour à la royauté. Les autres, en parlant de la République, en se proclamant ses apôtres privilégiés, ses défenseurs exclusifs, l'attaquent dans ses éléments, et veulent arriver à sa destruction par l'anéantissement des pouvoirs qui la maintiennent, des lois qui la conservent, de la constitution qui l'établit.

Les uns, comme la *Quotidienne,* le *Miroir,* et autres journaux frappés par la loi du 21 fructidor, prodiguent aux législateurs, aux directeurs, aux généraux, aux membres des administrations civiles et militaires, toutes les injures, tous les outrages ; ils reprochent à la République les crimes de la tyrannie, aux républicains les atrocités que les rois ont fait commettre ; ils ont commandé les forfaits, ils les ont payés, et ils en accusent ceux qui en ont été les victimes.

Les autres, comme le journal que les hommes libres s'indignent de voir porter leur nom, calomnient, dénoncent, outragent les plus vieux soldats, les plus chauds amis, les plus dévoués adorateurs de la liberté et de la République.

Pour eux nul législateur n'est vertueux, nul magistrat n'est patriote, nul administrateur n'est pur ; le général qui vient de rallier une armée est un traître.

A leurs yeux, nulle loi n'est bonne, nulle détermination n'est utile, nulle mesure n'est salutaire. Selon leur jugement, la législature est sans énergie, sans lumière, le Directoire sans courage, les citoyens sans dévouement, la patrie sans enfants.

A les croire, on ne peut espérer le salut public que d'une régénération à leur manière et qui n'est que destruction ; ils appellent par leurs vœux et leurs regrets les temps qui ont précédé le régime constitutionnel.

Citoyens représentants, le Directoire exécutif n'a pu s'y tromper : les agents véritables, immédiats, de la conjuration qui cause les communes alarmes, sont dans la double bande de ces écrivains parricides ; les causes de nos troubles intérieurs sont dans la nomenclature odieuse de leurs écrits venimeux.

Portez-vous par la pensée dans ces départements où la distance rend la vérité plus lente à arriver, où le défaut de lumières la rend plus difficile à saisir.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le royalisme, d'un côté, y accuse le régime républicain de tous les sacrifices, de toutes les privations, que les rois nous imposent par les dangers dont ils nous entourent.

Ceux qui se parent des couleurs du patriotisme présentent en d'autres termes les mêmes pensées, font entendre les mêmes clameurs ; ils reprochent au gouvernement la durée des maux et des périls auxquels ils l'empêchent de remédier.

Ce concert d'accusations contre les autorités légitimes sème l'épouvante, le découragement, détruit le patriotisme, et mène les citoyens, abusés, abattus, à l'erreur par la calomnie, au crime par le désespoir.

Que peut contre ce torrent dévastateur la faible digue qu'opposent les lois et les tribunaux ? Les lois sont impuissantes, et, dès lors, les tribunaux sont sans action. Qu'importe à ces conspirateurs de toutes les livrées une dénonciation qui ne frappe que leurs noms, et laisse subsister et envenime encore leurs écrits ; une accusation devant un tribunal dont ils insultent l'autorité par leur audace, dont ils évitent l'atteinte par l'absence, dont ils braveraient la condamnation par la fuite ! Il fallait prendre un parti qui, en préparant la punition du crime, suspendît l'action et ses suites.

Dans cette position difficile, le Directoire a cherché quelles résolutions lui étaient commandées par l'état de la patrie, quelles résolutions lui étaient permises par la loi.

Il a cru trouver la règle de ses devoirs et la borne de son autorité dans l'article 45 de la Constitution, qui dit :

« Si le Directoire est informé qu'il se trame quelque conspiration contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, il peut décerner des mandats d'amener et des mandats d'arrêt contre ceux qui en sont présumés les auteurs et complices. »

Convaincu que la conspiration existe, que ses plus dangereux agents sont ceux qui veulent, préparent, provoquent la destruction du gouvernement établi, qui sèment la division entre tous les citoyens, déchirent toutes les réputations, calomnient toutes les intentions, ameutent tous les partis, raniment toutes les factions, réchauffent toutes les haines, menacent tous les pouvoirs,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

discréditent toutes les mesures, découragent tous les agents, avilissent la représentation nationale, énervent l'autorité exécutive, insultent à la nation entière, le Directoire a décerné des mandats d'arrêt contre les auteurs et imprimeurs du *Bulletin officiel des Armées coalisées,* de la *Parisienne,* de la *Quotidienne,* du *Courrier de Paris,* du *Démocrate,* du *Miroir,* de la *Feuille du Jour,* du *Nécessaire,* des *Hommes libres,* du *Grondeur,* du *Défenseur de la Patrie* faisant suite à l'*Ami du Peuple.* Il a ordonné que les scellés seraient apposés sur les presses et les cabinets des auteurs et imprimeurs de ces journaux.

Citoyens représentants, la loi autorisait, les circonstances commandaient l'acte préservateur que le Directoire vous annonce; il a dû arracher à quelques mains corrompues et parricides, à une poignée de conjurés audacieux, les armes funestes qui assassinaient la patrie...

La Constitution avait prévu le danger, elle avait préparé le remède : le Directoire en a fait usage. Les prévenus sont sous la main de la loi ; elle prononcera.

Cependant une loi sur les abus de la presse aurait prévenu le retour des maux dont le Directoire vient d'arrêter le cours.

En attendant que cette loi soit rendue, l'opinion publique ne sera plus journellement pervertie...

L'acte de rigueur qu'annonçait ce message fut hautement approuvé par le Conseil des Anciens, qui l'avait provoqué ; on y exprima vivement le regret d'avoir révoqué la loi de censure de fructidor avant d'avoir promulgué une loi de répression. Mais il en fut autrement au Conseil des Cinq-Cents ; le message y souleva de violentes protestations.

Je ne puis m'empêcher, s'écria Briot, d'exprimer ici l'indignation vive et profonde que m'ont inspirée et le style du message et les intentions de ceux qui l'ont dicté... Quoi ! c'est au moment

EFERUS - Recherches & Classification numériques

où l'on vient parler de concorde à cette tribune, où vous vous êtes montrés disposés à étouffer toutes les haines, que l'on vous propose de sanctionner par un lâche silence l'arrêt inconstitutionnel et dangereux que le Directoire vient de prendre. Quoi ! c'est après le 30 prairial que l'on vous annonce l'acte de tyrannie le plus indécent !... Quoi ! des mandats d'arrêt sont décernés contre les écrivains politiques qui sont indépendants par la Constitution, et qui ne peuvent être frappés que par la loi ! Il suffira donc d'être écrivain politique pour être mis en état d'arrestation, si les principes dont vous faites profession ne plaisent pas au Directoire ?... Si un homme est arrêté parce qu'un numéro de son journal déplaît au Directoire, où en sommes-nous ?... Il ne faut pas que le Corps législatif garde le silence sur cet acte de tyrannie... Je demande l'impression du message et du rapport, et le renvoi à une commission pour en faire un rapport dans trois jours.

Engerrand soutient qu'il ne faut pas confondre la liberté de la presse avec sa licence ; que les journaux contre-révolutionnaires font plus de mal à la République que les armées coalisées. C'est par la licence des journaux, dit-il, que la diète de Pologne fut avilie et déconsidérée, que la division fut soufflée entre les divers partis, et les puissances voisines en profitèrent pour se partager ce beau pays. Que cet exemple nous serve de leçon. Je demande l'ordre du jour sur la proposition de Briot, et que la commission de liberté de la presse soit tenue de faire un rapport dans trois jours.

Cette proposition fut adoptée. « Tous les bons esprits, dit Lucien, sentaient que priver le gouvernement de censure et de loi pénale, et le livrer à la rage impunie des partis contraires, c'était le réduire à l'impuissance. L'application aux journalistes d'un article constitutionnel dirigé contre les cas de conspiration était sans doute forcée ; mais il y avait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

moins d'inconvénients à forcer l'application d'un article qu'à laisser le pouvoir à la merci des royalistes et des Jacobins. Le rapport cependant n'eut pas lieu, l'attention de l'Assemblée ayant été détournée par de plus graves préoccupations. La mesure annoncée par le message du Directoire n'en eut pas moins son cours : onze nouveaux journaux, comme nous l'avons dit, virent leurs rédacteurs arrêtés et leurs presses mises sous les scellés.

C'était le 17 fructidor an VII, presque le jour anniversaire du coup d'Etat ; c'en fut comme le complément pour la presse.

—

On est assez généralement porté à croire que c'est Bonaparte qui tua la presse. On voit dans quel état la lui livrait le Directoire : le Consulat la trouvait agonisante ; il ne fit que lui donner le dernier coup.

Un arrêté du 17 janvier 1800 réduisit à treize le nombre des feuilles politiques (1). Cette mesure,

(1) On trouve dans le *Moniteur* un relevé des journaux, tant quotidiens que périodiques, expédiés de Paris par la poste pour les départements, du 1er germinal an VIII au 30 floréal an IX. Ce relevé, qui ne comprend pas les journaux distribués dans Paris, ni les périodiques expédiés par d'autres voies que la poste, présente les résultats suivants :

En germinal an VIII, dix-neuf journaux quotidiens, presque tous politiques, envoyaient chaque jour dans les départements..... 49,313 nos

Vingt et un journaux périodiques, de sciences, arts ou littérature, en expédiaient..... 4,365

En tout..... 53,678 nos

Au 30 floréal an IX, le nombre des journaux quotidiens était réduit à seize, qui expédiaient dans les départements 33,931 numéros.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

toute despotique qu'elle fût, n'avait rien de bien exorbitant pour le temps qui courait; mais ce qui l'était davantage, c'était la prohibition pour l'avenir de créer aucune feuille nouvelle.

Les consuls de la République, dit cet arrêté, considérant qu'une partie des journaux qui s'impriment dans le département de la Seine sont des instruments dans les mains des ennemis de la République; que le gouvernement est chargé spécialement par le peuple français de veiller à sa sûreté, arrêtent ce qui suit :

I. Le ministre de la police ne laissera, pendant toute la durée de la guerre, imprimer, publier et distribuer que les journaux ci-après désignés : — le *Moniteur universel*; — le *Journal des Débats*; — le *Journal de Paris*; — le *Bien-Informé*; — le *Publiciste*; — l'*Ami des Lois*; — la *Clef du Cabinet des Souverains*; — le *Citoyen français*; — la *Gazette de France*; — le *Journal des Hommes libres*; — le *Journal du Soir*, par les frères Chaigneau; — le *Journal des Défenseurs de la Patrie*; — la *Décade philosophique*;

Et les journaux s'occupant exclusivement des sciences, arts, littérature, commerce, annonces et avis.

II. Le ministre de la police fera incessamment un rapport sur tous les journaux qui s'impriment dans les autres départements.

III. Le ministre de la police veillera à ce qu'il ne s'imprime aucun nouveau journal, tant dans le département de la Seine que dans les autres départements de la République.

IV. Les propriétaires et rédacteurs des journaux conservés par le présent arrêté se présenteront au ministre de la police pour justifier de leur qualité de citoyen français, de leur domicile et de leur signature, et promettront fidélité à la Constitution.

V. Seront supprimés sur-le-champ tous les journaux qui insséreraient des articles contraires au respect dû au pacte social, à la souveraineté du peuple et à la gloire des armées, ou qui publieraient des invectives contre les gouvernements et les nations amis ou alliés de la République, lors même que ces articles seraient extraits des feuilles périodiques étrangères.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

M. Thiers, qui le premier a compris le parti que l'historien pouvait tirer des journaux, mais qui cependant est loin de leur avoir fait dans son *Histoire de la Révolution* la place qu'ils méritaient — car il en parle à peine — a donné de cette mesure une explication plausible.

« Le premier consul, dit-il, qui avait déjà supporté avec peu de patience les attaques des journaux royalistes lorsqu'il était simple général de l'armée d'Italie, commençait à s'inquiéter maintenant des indiscrétions que la presse commettait à l'égard des opérations militaires (1), et des attaques virulentes qu'elle se permettait contre les gouvernements étrangers. S'appliquant d'une manière toute particulière à réconcilier la République avec l'Europe, il craignait que les feuilles républicaines, fort déchaînées contre les cabinets, surtout depuis le refus des offres de la France, ne rendissent vains tous ses efforts de rapprochement. Le roi de Prusse notamment avait eu à se plaindre de quelques journaux français, et en avait exprimé son déplaisir. Le premier consul, qui voulait effacer partout les traces

(1) Ces indiscrétions avaient également fourni un prétexte au Directoire dans la guerre à outrance que nous l'avons vu faire aux journaux. Le 17 vendémiaire an VII, il supprimait le *Propagateur*, « considérant que les journaux qui, ainsi que venait de le faire cette feuille, annoncent, d'une manière vraie ou fausse, les mouvements des bâtiments de guerre, des convois de la République et des troupes de terre et de mer, ou rendent compte soit des préparatifs militaires qui se font dans les ports, sur les côtes ou partout ailleurs, soit des différentes opérations militaires ou maritimes non encore consommées, éveillent l'attention de l'ennemi, appellent ses forces, et trahissent des intérêts que la prudence et l'amour de la patrie devraient faire soigneusement respecter par tous les sincères amis de la République. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la violence, et qui n'était pas retenu, d'ailleurs, à l'égard de la liberté de la presse, par une opinion publique ferme et arrêtée, telle que celle qui existe aujourd'hui, prit une décision par laquelle il supprima une grande quantité de journaux, et désigna ceux qui auraient le privilége de continuer à paraître. Ces dispositions devaient demeurer en vigueur jusqu'à la paix générale... ».

Ces raisons, sans doute, ne sauraient excuser un pareil abus de pouvoir, elles l'expliquent seulement. Mais M. Thiers fait précéder cette explication de considérants qui ne me paraissent pas également justes, et dans lesquels il fait, en vérité, par trop bon marché de la presse révolutionnaire.

« Un peu avant la clôture de la session, le premier consul prit, à l'égard de la presse périodique, une mesure qui aujourd'hui ne serait rien moins qu'un phénomène impossible, mais qui alors, grâce au silence de la Constitution, était une mesure tout-à-fait légale, et, grâce à l'esprit du temps, à peu près insignifiante. La Constitution, en effet, ne disait rien à l'égard de la presse périodique, et il paraîtra étonnant qu'une liberté aussi importante que celle d'écrire n'eût pas même obtenu une mention spéciale dans la loi fondamentale de l'Etat. Mais *alors* la tribune, tant celle des Assemblées que celle des clubs, avait été pour les passions révolutionnaires le moyen préféré de se produire, et on avait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tant usé du droit de parler qu'on avait tenu peu de compte du droit d'écrire. A l'époque du 18 fructidor, la presse fut un peu plus employée, mais particulièrement par les royalistes, et elle excita contre elle un tel soulèvement chez les révolutionnaires qu'elle leur inspira depuis un médiocre intérêt. On souffrit donc qu'elle fût proscrite au 18 fructidor, et que dans la rédaction de la Constitution de l'an VIII elle fût omise, et livrée dès lors à l'arbitraire du gouvernement (1). »

J'en demande pardon à l'illustre historien, mais tout cela me paraît dit avec une bien grande légèreté ; il y a dans ce jugement autant d'hérésies que de mots. Qu'entend-il par cet *alors?* Est-ce l'époque dont il parle, 1800 ? Mais alors il n'y avait plus de clubs, et la tribune nationale n'avait pas, que je sache, un grand retentissement. Veut-il parler de l'époque révolutionnaire en général, comme le donne à penser la phrase relative au 18 fructidor? Mais, dans ce cas, je lui demanderais ce qu'étaient les clubs en 89 et 90. Et la Constituante elle-même, qu'était son influence comparée à celle de ces feuilles innombrables devenues le pain du peuple? Qu'était-ce que la tribune nationale auprès de celle des *Révolutions de Paris,* pour ne citer qu'un exemple, autour de laquelle se groupaient deux cent mille souscripteurs, un million d'auditeurs avides! Et

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire,* t. I.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

son retentissement, que nous sommes loin de nier, la tribune n'en était-elle pas redevable à ces milliers d'échos qui en répercutaient les moindres voix jusqu'aux extrémités de la France ? Sièyes, dans un rapport demeuré célèbre, disait, avec autant d'éloquence que de raison, « que la solution du problème des grandes républiques avait été donnée par la découverte de l'imprimerie; que cet art avait procuré aux grands empires une tribune d'où l'orateur pouvait, en un moment, se faire entendre à vingt-quatre millions d'hommes aussi facilement que Cicéron et Démosthènes pouvaient être entendus de ceux qui remplissaient le Forum ou l'Agora; que l'imprimerie était pour l'immensité de l'espace ce qu'était la voix de l'orateur sur la place publique de Rome et d'Athènes; que par elle la pensée de l'homme de génie se portait à la fois dans tous les lieux avec la rapidité de l'éclair; qu'elle allait, pour ainsi dire, frapper l'oreille de l'universalité de l'espèce humaine. »

Si l'on n'avait pas réglementé la presse, était-ce par mépris pour sa faiblesse ? N'était-ce pas, au contraire, parce qu'on n'osait s'attaquer à cette puissance redoutable, et aussi parce qu'on avait intérêt à la ménager ? Je n'ai point à expliquer ici le silence de la Constitution du 22 frimaire à l'égard de la presse; je me bornerai à dire qu'on n'en saurait argumenter contre ses droits imprescriptibles,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contre une liberté proclamée jusque-là la première et le fondement de toutes les autres, une liberté, en un mot, qui n'a pas besoin d'être reconnue. On n'en saurait argumenter davantage contre l'importance, contre la puissance de la presse révolutionnaire; et Beaulieu, si bien placé pour en juger, était évidemment dans le vrai, quand il écrivait « que les journaux doivent occuper une grande place dans l'histoire de la Révolution, et qu'ils en ont été, sans contredit, le véhicule le plus actif (1). »

Pour ce qui concerne le 18 fructidor, nos lecteurs savent quel fut, avant et après cette journée, le rôle de la presse des deux partis, et surtout si elle fut un peu plus employée alors qu'elle ne l'avait été jusque-là.

Quoi qu'il en soit, nous convenons avec M. Thiers que « cette mesure, qui paraîtrait si extraordinaire aujourd'hui, fut accueillie sans murmure et sans étonnement, parce que les choses n'ont de valeur que par l'esprit qui règne. »

« La liberté de la presse, a dit un journaliste moderne (2), s'était dévorée par ses propres excès. On frémit encore à se rappeler le langage vicieux, les barbarismes sanglants, les lâches dénonciations, les vœux atroces et infâmes de ces feuilles de proscription et de mort que les écrivains terroristes jetaient chaque matin aux coupe-têtes et aux tricoteuses des

(1) *Essais historiques sur la Révolution*, t. II, p. 24. — (2) J. Janin.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

faubourgs. La presse, cette toute-puissance qui a besoin d'être si respectable et si sage, s'était si fort vautrée dans le barbarisme et la fange, elle s'était tellement attaquée à toutes les personnes et à tous les devoirs, qu'il n'y eut pas une seule réclamation quand le premier consul écrasa du talon de sa botte cette hydre aux mille têtes renaissantes. »

L'hydre n'est là, bien entendu, qu'à cause de ses mille têtes renaissantes, et uniquement pour l'image ; car personne ne sait mieux que l'illustre critique auquel j'emprunte cette citation combien elle est bonne mère, cette hydre aux mamelles intarissables, et nul ne la verrait écraser avec plus de déplaisir. La vérité est que la France était énervée par ces dix années de fiévreuse agitation, d'émotions poignantes ; qu'elle n'était pas éloignée d'attribuer à la presse une partie des excès, des maux, dont elles avaient été marquées ; qu'enfin elle avait soif de calme, de repos. Après toutes ces vaines agitations à la poursuite d'un bonheur qu'elle n'avait pas rencontré, elle sentait, pour me servir des expressions de Montesquieu, « le besoin de se reposer, fût-ce même dans un gouvernement plus absolu que celui qu'elle avait renversé. »

« Au commencement de la Révolution, dit avec infiniment de justesse M. de Monseignat, sur les pas duquel j'ai souvent marché dans cette rapide esquisse, sans pourtant que je partage entièrement



EFERUS - Recherches & Classification numériques

sa manière de voir, le pays, excité par le souvenir récent des abus de la royauté, avait applaudi avec passion à toutes les innovations qui abaissaient le pouvoir royal ; maintenant était venu le temps où, après avoir passé par les périls et les horreurs de l'anarchie, il accueillait, avec un égal transport, tout ce qui tendait à réprimer le pouvoir populaire. Telle est, en effet, la mobilité du peuple : aujourd'hui vous le voyez, dans son ardeur pour la liberté, lui sacrifier l'ordre sur lequel reposent sa prospérité et son bien-être ; demain il se précipite dans le pouvoir absolu comme dans un port, sans plus de souci pour ses droits dont il était si épris la veille... N'avait-on pas fait, d'ailleurs, et assuré à l'avenir, cette conquête de l'égalité civile, la plus chère de toutes à l'esprit français ? N'avait-on pas un gouvernement comme la France les aime, actif, brillant, et qui offrait au peuple des nouveautés fécondes et glorieuses ? De nobles distractions, dignes de la France, étaient offertes à l'esprit public. Le canon grondait, à défaut des idées ; on avait de grands événements, des spectacles, des bulletins, des triomphes, du bruit, de la gloire : on était content, et on s'apercevait à peine que l'on commençait à glisser sur une autre pente. »

La presse de la Révolution, comme tous les acteurs de ce drame passionné, où la mesure était si

EFERUS - Recherches & Classification numériques

difficile, comme la Révolution elle-même, offre un mélange de bien et de mal, qui fait qu'elle a été applaudie par les uns et que les autres l'ont anathématisée. A quelque point de vue qu'on se place cependant, à moins d'être complétement aveuglé par la passion, l'on ne saurait nier qu'elle n'ait grandement servi la cause de la liberté, et ses torts ne peuvent faire oublier la part décisive qu'elle eut dans l'œuvre régénératrice de 89.

Il ne faudrait pas d'ailleurs les exagérer, ces torts de la presse révolutionnaire. Il y en a qui sont en quelque sorte dans l'essence même du journalisme. Le journaliste est placé en sentinelle, et chargé de crier *Qui vive !* à la simple apparence du danger. La prudence ombrageuse est une loi de la guerre des partis. Une seule chose est inexcusable, c'est le mensonge calculé sur les faits et la calomnie systématique sur les personnes ; on n'en a que trop d'exemples. Quant aux alarmes vaines, aux soupçons, aux contradictions, il faut en prendre son parti, et faire une distinction entre le journaliste et l'historien.

« Le public, dit Camille Desmoulins, est bien injuste de nous reprocher de varier continuellement dans notre témoignage ; il ne veut nous considérer que comme des historiens. L'historien est sans intérêt, parce qu'il raconte des événements passés : on peut asseoir un jugement certain quand la toile

EFERUS - Recherches & Classification numériques

est baissée, et parler des acteurs qui ont quitté leur rôle. Mais le journaliste, qui a un bout de rôle dans la pièce, et un intérêt si fort qu'il pourrait bien figurer tragiquement à la catastrophe, le journaliste qui suit le cours d'une révolution dont il est témoin, et de l'issue de laquelle dépend la liberté non-seulement de sa patrie, mais du monde entier, le journaliste ne peut pas se regarder tellement comme un historien obligé scrupuleusement à révéler tout ce qu'il sait, qu'il ne se regarde encore plus comme chargé, en dirigeant toujours l'opinion vers le même but, de changer la manœuvre selon les vents. Il est historien, et il doit la vérité à ses lecteurs ; mais il est aussi censeur, et, tant que la vérité ne lui est pas démontrée, il est une mesure d'éloge et de blâme qu'il lui est permis de distribuer, et dont il doit faire le frein des uns et l'aiguillon des autres. »

On doit appliquer à la presse révolutionnaire ce que M. de Cormenin dit quelque part de l'éloquence révolutionnaire : « Il ne faudrait pas la juger à distance par les règles du goût, ou la peser avec une froide raison, et sans tenir compte ni du trouble de ce temps, ni des revirements extraordinaires de l'opinion, ni des mortelles inimitiés des partis, ni des réactions du dehors, ni de l'exaltation des âmes, ni de la nouveauté et de la grandeur des événements, ni des dangers imminents de la patrie. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il faut faire la part de l'entraînement des circonstances, il faut tenir compte de ce qu'il y a de sincère et de désintéressé dans ces mouvements spontanés qui entraînent les hommes à épouser le fanatisme de leur parti. Chaque époque, dit encore M. de Monseignat, a ses courants d'idées sur lesquels on est porté et on vogue, presque sans s'en apercevoir ; et les hommes respirent les doctrines de leur temps, religion ou impiété, soumission ou révolte, comme ils respirent l'air lui-même. Cependant, nous le répétons, au-dessus de ces influences passagères, qu'une volonté ferme et honnête doit savoir maîtriser, plane toujours la loi souveraine de l'éternelle justice, et, si elles doivent être admises comme une circonstance atténuante, elles ne sauraient être la justification de ces violences de plume auxquelles les écrivains de la presse périodique se laissent si facilement emporter dans la fièvre de l'improvisation, et qui ont trop souvent dans la rue leur retentissement et leur contre-coup.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# NOTICES

SUR

## LES PRINCIPAUX JOURNAUX ET JOURNALISTES

—

Nous avons vu quel rapide et prodigieux développement la presse avait pris pendant les premières années de la Révolution ; j'en ai esquissé à grands traits le rôle et le caractère général. Nous allons maintenant passer en revue les principaux journalistes, et biographier les feuilles les plus marquantes, celles qui ont joué un rôle, exercé une influence, ou encore qui appelleront notre attention par une physionomie originale, par quelque particularité saillante.

Je ne saurais, dans cette galerie, m'astreindre à un classement méthodique ; j'essaierai cependant d'y mettre un certain ordre. Ainsi il y aura, si l'on veut bien me permettre cette comparaison, le côté gauche, par lequel nous commencerons, et le côté droit, et j'aurai égard, autant que possible, au



EFERUS - Recherches & Classification numériques

droit de primogéniture. Mais il arrivera plus d'une fois que des circonstances de diverse nature, la valeur ou la dimension d'un tableau, parfois même la forme du cadre, ou bien l'intérêt d'un rapprochement, le piquant d'un contraste, nous feront aller de droite à gauche et confondre les rangs. Ce sera, d'ailleurs, un moyen de rompre la monotonie et de prévenir la fatigue qu'occasionne toujours assez promptement l'exploration d'une galerie de tableaux, si riche et si variée qu'elle soit.

Ici encore je serai amené à faire de fréquentes citations ; je les ferai en toute impartialité, et j'y mettrai d'autant plus de circonspection que j'avancerai davantage dans les temps modernes. Je n'entends certes pas aliéner mon libre arbitre ; mais je dirais volontiers ce que disait un jeune et brillant écrivain en abordant l'étude d'une des plus grandes figures du journalisme révolutionnaire, de Camille Desmoulins : « C'est surtout par de nombreux extraits de ces feuilles peu connues, contrôlés par quelques jugements contemporains, que nous voulons exposer leur valeur politique et leur mérite littéraire. Nous mettrons sous les yeux du lecteur les pièces mêmes du procès, lui laissant porter son jugement sur l'homme et sur l'écrivain. Peut-être, en ce temps de passions politiques, est-ce le procédé le plus sûr et le plus loyal pour raconter les événements et les hommes de notre Révo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lution ; outre la défiance que doivent inspirer à l'historien son insuffisance à juger des questions si délicates, et l'intérêt même de son amour-propre bien entendu, il doit redouter, en parail cas, jusqu'à ses convictions les plus sincères : car c'est encore le présent que la passion approuve ou condamne dans le passé (1). »

(1) Eugène Despois, *Liberté de penser*, t. IV, p. 497.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Ses premiers essais. — Le Courrier de Provence.*

Mirabeau ne fut pas, rigoureusement parlant, le premier en date des journalistes de la Révolution, encore moins en fut-il le premier en importance; cependant il mérite de figurer à leur tête par l'énergie avec laquelle il enleva, en quelque sorte d'assaut, la liberté de la presse, et c'est au *Courrier de Provence* que se rattachent les premiers épisodes de l'histoire du journalisme révolutionnaire.

Nous n'avons pas à raconter la jeunesse orageuse de l'illustre tribun; tout ce que nous dirons, c'est que par sa vie aventureuse, sinon par sa naissance, il appartint à cette Bohême littéraire dont nous avons parlé. De bonne heure il fut obligé de demander à sa plume les ressources que lui refusait sa famille, et ses travaux littéraires furent longtemps les seuls moyens d'existence sur lesquels il put compter. Loin de s'en plaindre, il s'en faisait honneur, car, à ses yeux, la première des profes-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sions était celle des hommes de lettres, pourvu qu'ils comprissent bien leur mission :

Ah! disait-il, s'ils se dévouaient loyalement au noble métier d'être utiles! Si leur indomptable amour-propre pouvait composer avec lui-même et sacrifier la gloriole à la dignité! Si, au lieu de s'avilir, de s'entredéchirer, de détruire réciproquement leur influence, ils réunissaient leurs efforts et leurs travaux pour terrasser l'ambitieux qui usurpe, l'imposteur qui égare, le lâche qui se vend; si, méprisant le vil métier de gladiateurs littéraires, ils se croisaient, en véritables frères d'armes, contre les préjugés, le mensonge, le charlatanisme, la superstition, la tyrannie, de quelque genre qu'elle soit, en moins d'un siècle la face de la terre serait changée!

Le journalisme devait forcément l'attirer; cependant il éprouva d'abord quelque répugnance à se lancer dans cette carrière, ou du moins, en y entrant, il aurait voulu rester parfaitement maître de choisir les sujets, soit de ses compositions, soit des articles qui rendraient compte de nouvaux ouvrages. Mais cette condition faisait naître des difficultés, contre lesquelles il « se hérissait en scribe indocile »; ce sont ses termes. « Hélas! oui, je le sais trop, la même circonstance qui apprend à chanter aux perroquets et autres oiseaux et oisons affamés et babillards comme moi pourra me forcer incessamment à céder, et à m'enfoncer dans ce bourbier des folliculaires. Travailler sous la dictée des autres, sur l'esprit des autres, n'est cependant pas, selon moi, un bon régime, pour peu que l'on

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ait d'esprit ; mais enfin la nécessité est une loi à laquelle on ne peut se soustraire, et je vois bien que, d'ici au moment où je recueillerai le patrimoine qui ne peut me manquer, il me faudra, de gré ou de force, exploiter ce filon ingrat (1). »

Quelques mois après, il écrivait à M. de Montmorin, depuis ministre :

Je n'ai pas du tout les idées vulgaires sur la considération ; je n'en donne qu'à ce qui en mérite, à la vertu, aux talents, et nullement à tout l'entourage factice de la société. Sevré depuis longtemps des illusions auxquelles m'appelait le hasard de ma naissance, accoutumé à être moi, à n'être que moi, à ne m'estimer que par moi, je tâcherai de mériter toutes les places et de me consoler de n'en avoir aucune, si votre bonté ne peut quelque jour parvenir à vaincre ma destinée. En vérité, les Anglais nous valent, voire même un peu plus ; eh bien ! il n'est pas chez eux un homme de mérite, un homme public, un talent constaté, qui n'ait travaillé longtemps à ces écrits périodiques, à ces feuilles volantes que notre ininstruction dédaigne, et qui, en tous lieux, ont produit de grands changements dans les choses, de grandes révolutions dans les idées, de grands effets sur les hommes. Je ne puis pas me trouver humilié de faire ce que l'élite de l'Angleterre a toujours fait, ce qu'elle fait encore, et je ne croirai pas avoir été inutile à mon pays, même en ce sens, si l'exemple d'un homme dont le nom, ni le talent, ni la manière, ne sont subalternes, y détruit ce déraisonnable et nuisible préjugé.

Il forma dès lors le projet d'une feuille hebdomadaire, qu'il intitulait le *Conservateur*, et dont l'objet aurait été de recueillir et rassembler un choix de morceaux d'élite, enfouis dans des ouvrages an-

(1) *Mémoires*, t. IV, p. 302, 303.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ciens que faisait oublier, ou du moins négliger, l'accroissement journalier, et dès lors très-marqué, des produits de la presse. Voici, du reste, comment il expliquait lui-même son projet, dans une lettre à un ami :

Vous savez quel est le plan de journal que je conçois, et qu'on ne veut pas comprendre. Il serait fait sur l'idée assez neuve; peut-être, et qui, selon moi, n'est pas sans utilité, de s'occuper des vieux livres, comme les journaux ordinaires s'occupent des nouveaux. Abréger et choisir est assurément aujourd'hui le besoin le plus urgent des sciences et des lettres. Conserver est d'une utilité moins prochaine peut-être, ou plutôt moins abondante. Mais cependant, à mesure que le goût de l'érudition passe; que la manie d'écrire devient plus contagieuse, que l'ardeur de publier et la précipitation avec laquelle on publie, la manie ou la nécessité de sacrifier au goût du jour, aux coryphées du temps, à la prétention d'être exempt de préjugés, ce qui n'est guère, au fond, que substituer des préjugés à des préjugés; à mesure, dis-je, que toutes ces maladies nous gagnent et s'aggravent, nous négligeons trop les efforts de nos devanciers, qui, quand il serait vrai que nous les surpassions par le talent de mettre en œuvre, n'en devraient que mieux appeler nos regards, afin du moins de monter avec élégance ce qu'ils ont lourdement enchâssé. Je dis donc que cet article rendra quelque chose, et j'invoque à cet égard vos recherches, nos philologues du XVI^e^ siècle, nos savants du XVII^e^, nos recueils, nos compilations de tous les temps, excepté de celui où l'on n'a plus fait de livres qu'avec des centons bien ou mal cousus, et des tragédies qu'avec de vieux hémistiches.

Vous savez qu'un autre de mes projets est de donner successivement un travail sur les collections académiques, et notamment sur les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui, réunissant les mémoires intéressants, mais les réunissant en les amalgamant, en les fondant, en les éclairant, élaguant et cri-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tiquant l'un par l'autre, tire de ce chaos tout ce qui peut intéresser les philosophes, les gens de lettres et les gens du monde, sans les accabler sous le poids d'une érudition fastidieuse. C'est encore là un travail dont le besoin est senti et l'utilité incontestable.

J'admettrai encore la politique spéculative, les finances, etc., et le peu que je prendrai de littérature récente, c'est mon affaire. Je dis *politique spéculative*, car, bien qu'on m'en sollicite beaucoup, je ne ferai point ce que Linguet a si ridiculement appelé des *Annales:* le métier de houzard ne peut plus me convenir ; il n'est pas même, en ce genre, absolument compatible avec le respect de soi-même : car n'y a-t-il pas une extrême témérité à donner des nouvelles de ce qui se passe au loin et des jugements sur ces nouvelles, tandis que l'expérience journalière nous démontre qu'il est si difficile de savoir ce qui se passe chez soi?

C'est au commencement de 1786 que Mirabeau lança le prospectus de ce journal, qu'il présentait comme un dépôt également précieux pour les sciences et les lettres, comme intéressant les philosophes et les citoyens qui cultivaient l'économie politique. Il n'était pas dit, remarquent avec leur malice habituelle les *Mémoires secrets,* quand paraîtrait ce nouveau recueil, mais bien qu'on pouvait envoyer son argent à M. Hermann, propriétaire du *Nouvelliste politique* de l'Allemagne, à Cologne. Du reste, l'auteur espérait qu'on ne soupçonnerait pas que le nom de Mirabeau pût servir de caution à aucun brigandage typographique ou littéraire.

Les souscripteurs ne s'étant pas rendus à toutes ces belles raisons, Mirabeau, si l'on en croit Mallet du Pan, aurait jeté son dévolu sur le *Mercure.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Peu de temps après la révolution ou plutôt la contre-révolution hollandaise, dit Mallet, quelques Français vagabonds, dont on stipendiait en Hollande les pamphlets contre le prince et la princesse d'Orange, chassés par la peur et les hussards prussiens, retombèrent sur les bras du gouvernement ; ils se coalisèrent avec Mirabeau pour me faire enlever le *Mercure,* et se l'approprier ; ils fatiguèrent le département des affaires étrangères d'horreurs et d'impostures contre moi ; ils me peignirent, Mirabeau en particulier, comme un anglomane effréné, qui trahissait le gouvernement en écrivant contre ses vues : l'intérêt des ministres exigeait qu'ils m'arrachassent la plume et qu'elle fût remise aux mains fidèles de Mirabeau et de ses associés. Ces manœuvres échouèrent devant la justice du ministre ; il n'écouta point les préventions qu'on lui avait inspirées, et il respecta ma propriété. Je me plais à lui en témoigner publiquement ma reconnaissance au moment où il n'est plus en place. »

Mirabeau, voyant que le poste du *Mercure* lui échappait décidément, obtint du ministre l'autorisation de publier une feuille où, sous le titre peu exact d'*Analyse des Papiers anglais,* il se mit à juger la politique de toute l'Europe, en dépit des réclamations de Panckoucke, qui se plaignait de cette violation de son privilége. Dans cette feuille, Mira-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

beau fait une guerre acharnée à Mallet, sous prétexte que c'est à lui qu'il faut attribuer la mauvaise issue de la révolution hollandaise, mais un peu aussi, on peut bien le supposer, par ressentiment de la fermeté avec laquelle le rédacteur du *Mercure* avait défendu sa maison ; il ne laissait échapper aucune occasion de l'attaquer, l'accusant hautement de trahir le gouvernement, « aux gages de qui il était. »

Il fut puissamment aidé dans cette lutte par un jeune écrivain qui devait être, avec lui, le premier champion de la presse révolutionnaire; nous voulons parler de Brissot de Warville. On lit dans les Mémoires de ce dernier :

« Mirabeau voulait publier une feuille sous le titre d'*Analyse des Papiers anglais.* C'était un masque à la faveur duquel il répandait dans le public des vérités hardies ; mais il ne connaissait malheureusement ni la langue anglaise, ni l'état de l'Angleterre. Je lui offris gratuitement d'être son collaborateur pour cette partie, et il accepta avec son amabilité ordinaire. Hardi dans l'attaque, il eut de violentes disputes avec Mallet du Pan sur le procès d'Hastings et sur la situation des Anglais dans les Indes orientales, et mes études sur ce sujet lui furent utiles. Je composai aussi, contre Mallet, plusieurs lettres qui ont été publiées sous le nom de Mirabeau. Je dois rendre une justice à notre adver-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

saire : il savait bien l'histoire, il était instruit des matières sur lesquelles il écrivait, tandis que l'instruction manquait entièrement à Mirabeau, dont quelques ouvrages sont surchargés des notes d'un érudit. »

Mirabeau, en effet, si l'on en croit Brissot, qui l'a beaucoup pratiqué, était loin d'être aussi studieux, aussi instruit, aussi laborieux, que pourraient le faire croire les nombreux ouvrages qui ont paru sous son nom. Les plaisirs, les intrigues, absorbaient la meilleure partie de son temps. « D'autres pensaient, écrivaient, imprimaient à sa place. Il ne prêtait que son nom ; ce nom qui, par la bizarrerie de ses aventures, par l'audace de son caractère, fixait, entraînait toujours l'attention, ce nom avait un grand prix, et c'était une sage et utile spéculation que de l'acheter. Cette vente était, dans Mirabeau, le produit d'un calcul encore plus politique que pécuniaire. Il fallait en imposer au peuple par un grand nom. Qu'importait le moyen par lequel il y parvînt ? Qu'importaient les satires ? Il avait trouvé le secret de les étouffer, ou au moins de créer le doute : c'était de ne pas répondre. » Habile metteur en œuvre, Mirabeau avait, comme il le disait lui-même, un talent particulier pour accoucher les hommes à idées ; bien pénétré de leurs pensées, il les faisait siennes, et leur imprimait son cachet original.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Nous aurons l'occasion de revenir sur l'*Analyse des Papiers anglais*, à l'article Brissot.

Mirabeau, d'ailleurs, se montra de tout temps l'un des plus ardents champions de la liberté de la presse. Dès sa jeunesse il avait proclamé à cet égard les principes qui furent ceux de toute sa vie.

La politique qui interdit la liberté d'écrire et de publier ses pensées est aussi mauvaise comme *politique* qu'elle est barbare comme *loi*.

Elle est mauvaise, parce qu'elle doit inspirer la plus grande méfiance contre les intentions du gouvernement ;

Parce qu'elle doit établir entre le peuple et ses chefs la confusion de la tour de Babel ;

Parce qu'elle rend inévitables les fautes des ministres, qui ne sont ni éclairés, ni conseillés, ni redressés, et qui ne craignent plus ni la critique, ni les plaintes, ni le jugement sévère de l'opinion publique, qui ne peuvent plus se manifester.

Les lois des Douze Tables furent exposées un an entier aux yeux de tous avant d'être promulguées : tous les accueillirent et les respectèrent.

Cette politique est barbare, car comment qualifier autrement la constitution d'un Etat où le roi peut toujours faire la guerre à la nation, sans que la nation puisse jamais être instruite de ses droits, des injustices qu'elle endure, des vexations dont elle est la proie, sans qu'il soit possible de se plaindre des ministres, de détromper le maître, de lui lier les mains, s'il devient un tyran?

Qu'est-ce qu'une constitution où les satellites du despote peuvent toujours séduire et tromper une partie des citoyens, tandis qu'il n'est jamais permis à leurs compatriotes éclairés de les détromper (1)?

Il écrivait en 1788 :

(1) *Essai sur le Despotisme*, p. 255.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le vrai remède à tous ces maux, c'est la *liberté de la presse*, née de cet art tutélaire de l'imprimerie, ce dépôt impérissable des connaissances humaines, qui doit être à jamais la consolation des sages, la lumière des peuples, l'effroi des tyrans. Sans la liberté de la presse, il ne peut exister ni instruction ni constitution. Et qu'on ne vienne pas objecter la licence qui peut en résulter : les restrictions en ce genre, ainsi que dans tous les autres, ne gênent que les honnêtes gens, comme la contrebande ne sert que les fripons : il en est de cette précieuse liberté comme de la lance célèbre qui seule pouvait guérir les blessures qu'elle avait faites.

Et cette liberté, il la voulait pour tous comme pour lui-même, et il en parle dans son intimité comme dans ses écrits, ainsi que le prouve une lettre familière qu'il écrivait à sa sœur, madame du Saillant, le 20 mai 1790 :

Tu as raison, ce libelle est infâme ; mais c'est le mal d'un bien qui compense tous les maux possibles. Et ne me parle pas de renoncer au bien à cause du mal, car ceux qui réclament contre la liberté de la presse, sous prétexte des abus qui peuvent en résulter, ressemblent beaucoup au sénat de Carthage, qui, par un décret insensé, défendit aux Carthaginois d'apprendre à écrire et à parler grec, parce qu'un traître avait écrit en grec à Denys qu'une armée carthaginoise partait pour attaquer les Syracusains.

A la fin de 1788, il aborde de front la question et la traite magistralement dans un brochure *Sur la Liberté de la Presse*, imitée de l'anglais de Milton (1), et qui lui fut probablement inspirée par l'arrêt du

(1) Avec cette épigraphe, en anglais : Tuer un homme, c'est tuer une créature raisonnable ; mais étouffer un bon livre, c'est tuer la raison elle-même.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Conseil du 15 juillet qui, en promettant les Etats-Généraux, avait invité les citoyens à fournir tous les avertissements, observations et conseils qui pourraient être utiles.

Encouragé par cette interpellation jusqu'alors sans exemple, du moins en matière politique, un libraire de Strasbourg, Levrault, avait imprimé un précis des procès-verbaux des assemblées provinciales; cette publication, expressément autorisée d'abord, avait été peu après interdite. C'est à cette occasion que Mirabeau s'écrie :

Le roi, par cela même qu'il a consulté tout le monde, a implicitement accordé la liberté de la presse, et l'on redouble toutes les gênes de la presse!

Le roi veut connaître le vœu de son peuple, et l'on étouffe avec la plus âpre vigilance les écrits qui peuvent le manifester!

Le roi veut réunir les esprits et les cœurs, et la plus odieuse des tyrannies, celle qui prétend asservir la pensée, aigrit tous les esprits, indigne tous les cœurs!

Le roi veut appeler les Français à élire librement des représentants pour connaître avec lui de l'état de la nation et statuer sur les remèdes qu'il nécessite, et ses ministres font tout ce qui est en eux pour que les Français ne s'entendent pas, pour que les mille divisions dont la nation inconstituée est viciée depuis plusieurs siècles viennent se heurter, sans point de ralliement, sans moyen d'union et de concours; pour qu'en un mot, l'Assemblée nationale soit une malheureuse agrégation de parties ennemies, dont les opérations incohérentes, fausses et désastreuses, nous rejettent, par la haine de l'anarchie, sous la verge du despotisme, et non un corps de frères dirigés par un intérêt commun, animés de principes semblables, pénétrés du même vœu, qui fasse naître un esprit public fondé sur l'amour et le respect des lois!

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'auteur blâme d'autant plus l'esclavage de la presse, qu'il a pour effet d'entretenir certains préjugés qui s'effraient de sa liberté.

Car tel est le plus fatal inconvénient de la gêne de la presse, de rendre, par l'ignorance et par l'erreur, des cœurs purs, des hommes timorés, les satellites du despotisme, en même temps qu'ils en sont les victimes ; et, par exemple, une foule d'honnêtes gens, oubliant que le sort des hommes est d'avoir à choisir entre les inconvénients, seraient sincèrement alarmés de la liberté de la presse, grâce à la prévention qu'on a su leur donner contre quelques rares abus échappés aux écrivains qui ont paru les apôtres intéressés de cette liberté...

C'est donc à eux surtout qu'il importe de s'adresser. J'ai cru qu'il serait utile de mettre sous leurs yeux une réfutation de leur argument, poursuivi dans toutes ses conséquences morales par un homme qu'on n'a point accusé d'être un philosophe.

Après cet exorde, Mirabeau suit l'auteur anglais en le commentant ; puis, le quittant, il déclare, avec le marquis de Caseaux que c'est à une complète liberté de la presse que l'Angleterre « doit cette prospérité qui étonne, cette richesse qu'on envie, cette puissance encore capable de tout maintenir, quoiqu'elle ait maladroitement tenté de tout subjuguer :

C'est à cette épée de Damoclès, partout, en Angleterre, suspendue sur la tête de quiconque méditerait dans le secret de son cœur quelque projet funeste au prince et au peuple ; c'est à ce principe, inculqué dans toutes les têtes anglaises, que celle d'un seul homme ne renferme pas toutes les idées, que le meilleur avis ne peut être que celui qui résulte de la combinaison de tous, qu'il n'a besoin que d'être déclaré pour être senti, et devenir aussitôt une propriété générale.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Enlevez à l'Angleterre cette précieuse liberté dont elle jouit, et bientôt cette nation florissante ne sera plus qu'un objet de pitié pour tous ceux dont elle excite l'envie et mérite l'admiration. Transportez, au contraire, peu à peu, la liberté de la presse en Turquie; inventez, car il n'existe pas, inventez un moyen d'en faire parvenir les fruits jusqu'au Grand-Seigneur par d'autres mains que celles d'un visir, et bientôt nul visir n'osera tromper son maître. Tout visir consultera la voix du peuple avant de faire tonner la sienne, et bientôt la Turquie, riche de toutes les facultés de son territoire et de son immense population, sera plus puissante et plus respectée que cette Angleterre si puissante et si respectée aujourd'hui.

Enfin il termine ces pages éloquentes, que l'on voudrait reproduire en entier, par cette apostrophe aux hommes qui vont composer les Etats-Généraux :

O vous qui bientôt représenterez les Français, vous qu'on n'aurait jamais assemblés si, dans la main des hommes, le malheur de semer le désordre et la ruine, et de rester sans pouvoir, ne suivait pas inévitablement le pouvoir de tout faire; vous qu'on assemble pour tout régénérer, parce que, s'il reste encore quelque chose à détruire, il ne reste plus d'hommes crédules à tromper; vous qui répondrez, non pas à la France seule, mais à l'humanité entière, de tout le bien que vous n'aurez pas procuré à la patrie!... tremblez, si, semblables aux rois, ou plutôt à leurs ministres, vous croyez tout savoir ou pouvoir tout ignorer sans honte, parce que vous pourrez tout commander avec impunité! Obligés de tout savoir, pour décider sur tout, quand l'Europe vous écoute, comment saurez-vous tout, si tous ne sont pas écoutés? Comment saurez-vous tout, si un seul homme éclairé, le plus éclairé peut-être, mais le plus timide, croit se compromettre en parlant? Que la première de vos lois consacre à jamais la liberté de la presse, la liberté la plus inviolable, la plus illimi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tée, la liberté sans laquelle les autres ne seront jamais conquises, parce que c'est par elle seule que les peuples et les rois peuvent connaître leur droit de l'obtenir, leur intérêt de l'accorder; qu'enfin votre exemple imprime le sceau du mépris public sur le front de l'ignorant qui craindra les abus de cette liberté.

On voit avec quels sentiments, avec quels principes arrêtés, Mirabeau arrivait aux Etats-Généraux, et l'on ne s'étonnera pas qu'il se soit tout d'abord préoccupé d'avoir un journal à lui, de se donner ainsi un appui et une arme dont il connaissait si bien la puissance sur l'opinion publique. Plusieurs jours avant la réunion de la grande assemblée de la nation, il lança dans le public le prospectus d'une feuille qu'il intitulait : *Etats-Généraux,* et il en fit paraître le premier numéro sans se soucier autrement de l'autorisation du gouvernement, abrogeant ainsi, de son autorité, toutes les lois restrictives de la liberté de la presse.

Dans ce premier numéro, daté du 2 mai 1789, Mirabeau parle d'une cérémonie commune aux trois ordres, présentés ce jour-là même au roi, avec des différences de cérémonial qui blessèrent justement la susceptibilité du tiers-état. Il raconte la procession qui, depuis l'église Notre-Dame de Versailles jusqu'à l'église Saint-Louis, réunit les députés des trois ordres, « ou plutôt, dit-il, *les représentants de la nation.* » Il critique le discours indigeste, décoloré, intempestif, prononcé par l'évêque de Nancy pendant la messe du Saint-Esprit, « dis-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

cours fait, comme les tragédies modernes, avec des hémistiches. » — « Jamais, ajoute-t-il, plus belle occasion ne fut plus complétement manquée. »

Dans un deuxième numéro, portant la date du 5 mai, Mirabeau rend compte de la cérémonie d'ouverture des Etats-Généraux. Il mentionne brièvement le discours du roi et celui du garde des sceaux; mais il insiste davantage sur celui du contrôleur général des finances, et il s'en explique avec amertume. Il se plaint de ce que « l'*Assemblée nationale* n'y ait pas même entendu parler du droit inaliénable et sacré de consentir l'impôt, de ce droit que depuis plus d'un an le roi a reconnu solennellement à son peuple. » Il blâme sévèrement « la longue et immorale autant qu'impolitique énumération des ressources par lesquelles le roi aurait pu se passer d'assembler la nation. « Il critique encore diverses autres théories ou assertions de Necker; mais il réprouve surtout dans son discours « une longue apologie du mode de délibérer et d'opiner *par ordre,* où le ministre, regardé comme la colonne du peuple, a nettement sacrifié les principes à de futiles formules de conciliation, qui, certainement, ne lui ramèneront pas les ordres privilégiés, qui jettent l'alarme dans les communes, et ne peuvent attirer que désordre et confusion sur les premières séances de l'Assemblée nationale. »

Mais, ajoute Mirabeau,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

M. le directeur général a dit encore qu'il était des matières sur lesquelles la délibération *par ordre* était préférable, comme il s'en trouverait peut-être où la délibération *par tête* vaudrait mieux. Or la faculté de délibérer *par ordre* dans certains cas et *par tête* dans d'autres est un prétendu moyen de conciliation absolument dérisoire, puisque, ces deux modes étant diamétralement opposés, si l'un est essentiellement bon, il faut de toute nécessité que l'autre soit essentiellement mauvais. On suppose aux citoyens une grande ignorance, ou l'on connaît soi-même bien peu les principes, quand on fait dépendre des circonstances le vice ou l'efficacité de ces deux modes de délibération.

Sur le tout c'est au moins une très-grande inconvenance qu'un ministre du roi ait, dans l'Assemblée des représentants de la nation, effleuré cette question, qui ne peut être soumise qu'à la discussion parfaitement libre et à la décision complétement absolue des Etats-Généraux en assemblée générale. L'autorité du roi lui-même ne peut s'étendre qu'à faire délibérer, préliminairement à toute séparation de l'assemblée des députés, si les membres qui la composent doivent se diviser. Réunis à la voix du monarque, les députés offrent la représentation nationale, autant du moins qu'une convocation provisoire peut la donner. Présidés par lui, ils ont, et ils ont seuls, le droit de régler la forme de leurs délibérations. Mais le roi a incontestablement celui d'empêcher que cette grande question : *Les ordres doivent-ils se séparer ou rester unis ?* soit résolue avant d'être jugée. Elle le serait s'il souffrait que les députés commençassent par se séparer. L'état naturel de toute assemblée est évidemment la réunion de ses membres ; ils sont essentiellement unis tant qu'ils ne se séparent pas. Pour décider si les députés se sépareront, il fallait certainement les réunir ; mais certainement aussi il serait absurde de les séparer pour savoir s'ils resteront unis...

Espérons que le ministre des finances comprendra enfin qu'il n'est plus temps de louvoyer ; qu'on ne saurait résister au courant de l'opinion publique, qu'il faut en être aidé ou submergé ; que le règne de l'intrigue, comme celui du charlatanisme, est passé ; que les cabales mourront à ses pieds, s'il est fidèle aux principes,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et le déjoueront bien rapidement s'il s'en écarte ; que, fort d'une popularité inouïe, il n'a rien à redouter que de la désertion de sa propre cause, et que, si, dans la situation où le royaume est plongé, une patience infatigable est nécessaire, une fermeté inflexible ne l'est pas moins.

Espérons que les représentants de la nation sentiront mieux désormais la dignité de leurs fonctions, de leur mission, de leur caractère ; qu'ils ne consentiront plus à se montrer enthousiastes à tout prix et sans condition ; qu'enfin, au lieu de donner à l'Europe le spectacle de jeunes écoliers échappés à la férule, ivres de joie parce qu'on leur promet un congé de plus par semaine, ils se montreront et des hommes et les hommes d'élite d'une nation qui, pour être la première du monde, n'a besoin que d'une constitution.

Ce langage n'avait en lui-même rien de bien hostile pour le gouvernement ; cependant il était nouveau dans une gazette, et puis la hardiesse du ton était faite pour étonner, pour effrayer les ministres, peu habitués à se voir ainsi prendre à parti. Le dernier mot de Mirabeau, le mot de *constitution,* devait mal sonner à leurs oreilles ; il pouvait leur faire craindre d'être débordés par l'opinion publique, s'il lui était permis de se manifester librement. Ils connaissaient d'ailleurs Mirabeau, et savaient tout ce qu'ils avaient à craindre de l'audacieuse énergie de cet homme. Ils se décidèrent à la résistance.

Un premier arrêt du Conseil d'Etat, du 6 mai, interdit la publication de toute espèce de journal sans une permission expresse.

Le roi, étant informé qu'on distribue dans le public plusieurs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prospectus d'ouvrages périodiques pour lesquels il n'a été accordé aucune permission, a résolu de réprimer un abus aussi contraire au bon ordre qu'aux règlements de la librairie, dont Sa Majesté entend maintenir l'exécution jusqu'à ce que, d'après les observations qui lui seront présentées par les Etats-généraux, elle ait fait connaître ses intentions sur les modifications dont ces règlements peuvent être susceptibles. A quoi voulant pourvoir, ouï le rapport, le roi étant en son conseil, de l'avis de M. le garde des sceaux, a ordonné et ordonne que les règlements rendus sur la police de la librairie seront exécutés selon leur forme et teneur, jusqu'à ce que, par Sa Majesté, il en ait été autrement ordonné; fait en conséquence, Sa Majesté, très-expresses inhibitions et défenses à tous imprimeurs, libraires ou autres, d'imprimer, publier ou distribuer aucun prospectus, journal ou autre feuille périodique, sous quelque dénomination que ce soit, à moins qu'ils n'en aient obtenu une permission expresse de Sa Majesté; défend pareillement, Sa Majesté, à tous imprimeurs et libraires, de recevoir aucune souscription pour lesdits ouvrages périodiques publiés sans permission, sous peine d'interdiction de leur état, et même de plus grande peine, s'il y échet.

## Le lendemain, un nouvel arrêt supprime le n° 1er des *Etats-Généraux*, et fait défenses d'en publier la suite.

Le roi, par son arrêt du 6 de ce mois, en ordonnant l'exécution des règlements de la librairie, a défendu l'impression, publication et distribution de tous prospectus, journaux ou autres feuilles périodiques qui ne seraient pas revêtus de sa permission expresse ; mais Sa Majesté étant informée qu'on a osé répandre dans le public, en vertu d'une souscription ouverte sans aucune autorisation, et sous la forme d'un ouvrage périodique, un imprimé portant le n° 1er, et ayant pour titre : *Etats-Généraux*, daté de Versailles du 2 mai 1789, commençant par ces mots : *Avant de parler de la cérémonie*, et finissant par ceux-ci : *Le simple récit des faits exige trop de place ;* dont la souscription est an-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

noncée chez Lejay fils, libraire à Paris, a cru devoir marquer particulièrement son improbation sur un écrit aussi condamnable au fond qu'il est repréhensible dans sa forme. A quoi voulant pourvoir, ouï le rapport, et tout considéré, le roi étant en son conseil, de l'avis de M. le garde des sceaux, a supprimé et supprime ledit imprimé, comme injurieux, et portant avec lui, sous l'apparence de la liberté, tous les caractères de la licence; défend à tous imprimeurs, libraires, colporteurs et autres, de vendre, publier ou distribuer ledit imprimé, sous peine d'interdiction de leur état; ordonne, Sa Majesté, à toutes personnes qui pourraient en avoir des exemplaires, de les porter au greffe du Conseil pour y être supprimés; fait, Sa Majesté, très-expresse inhibition et défenses, sous peine d'interdiction, et même de plus grande peine, s'il y échet, au nommé Lejay fils, libraire à Paris, et à tous imprimeurs, libraires et autres, de recevoir aucune souscription pour ladite feuille périodique; comme aussi d'imprimer, publier ou distribuer aucun numéro qui pourrait en être la suite.

« Cette mesure d'un gouvernement pusillanime, qui, épouvanté de la marche rapide de la Révolution, cherchait en vain à s'appuyer sur les fondements ruinés de l'édifice féodal, en s'efforçant encore de comprimer le développement énergique de l'esprit humain, cette mesure, dit Brissot, indigna tous les citoyens. Elle froissait plus ou moins les intérêts de tous les ordres, et tranchait une question sur laquelle les Etats-Généraux allaient avoir à prononcer. C'était le premier combat qui allait se livrer entre la liberté et le despotisme, entre les représentants de la nation et le pouvoir exécutif. Il s'agissait de décider si les journaux avaient le droit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'attaquer courageusement une foule d'abus consacrés depuis douze siècles par le despotisme, de dévoiler mille iniquités enfantées par l'arbitraire, ou si, vils instruments de ministres prévaricateurs, ils continueraient à présenter au public trompé les actes les plus odieux sous un jour favorable, et à jeter un voile officieux sur les démarches les plus coupables. »

L'arrêt du 7 mai fut dénoncé dès le lendemain à l'assemblée des électeurs du tiers-état de la ville de Paris, qui suspendit la rédaction de son cahier pour s'occuper de cette affaire. C'est Target, qui, pour se populariser, avait saisi l'assemblée de cette question. Il observa que, dans un moment où la liberté de la presse était demandée par toute la nation, les Etats-Généraux assemblés, cet arrêt paraissait contraire à la liberté publique. On proposa de le dénoncer à la chambre de la noblesse, et, en attendant, d'arrêter une réclamation contre cette atteinte à la liberté, laquelle réclamation serait communiquée à la noblesse, pour qu'elle y donnât son adhésion.

Cette proposition rencontra d'abord quelques difficultés : la réclamation semblait juste, mais on craignait qu'elle ne parût supposer une approbation de l'ouvrage et de ses principes. Après quelque discussion, l'assemblée prit l'arrêté suivant, qui fut rédigé par Target :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'assemblée du tiers-état de la ville de Paris réclame *unanimement* contre l'*acte* du Conseil du 7 présent mois qui supprime le journal des Etats-Généraux, n° 1, et en défend les suites, et qui prononce des peines contre l'imprimeur, *sans néanmoins entendre par l'assemblée approuver ni blâmer le journal.*

Elle réclame en ce que cet acte du Conseil porte atteinte à la liberté publique, au moment où elle est la plus précieuse à la nation ;

En ce qu'il a violé la liberté de la presse, réclamée par la France entière ; en ce qu'il la viole à l'époque où la nation, qui a les yeux ouverts sur ses représentants, a le plus grand besoin de connaître toutes les délibérations de la grande assemblée où ses droits se discutent et où s'agitent ses destinées ;

En ce que cet acte, émané du Conseil dans le temps même de l'assemblée des Etats libres et généraux, décide une question qui lui était réservée par le roi lui-même, dans le résultat du Conseil du 27 décembre dernier ;

En ce qu'enfin cet acte rappelle, au premier moment de la liberté nationale, une police et des règlements qui avaient été déjà suspendus par la sagesse et la bonté du roi.

En conséquence, l'assemblée du tiers-état a unanimement résolu que le présent arrêté, lequel sera signé de tous les membres assistants à l'assemblée, et présenté pour la signature à tous les membres qui s'y rendront, sera porté à messieurs des chambres du clergé et de la noblesse, qui seront invités à s'unir à messieurs de la chambre du tiers-état pour faire révoquer ledit acte du Conseil du 7 mai présent mois, et pour procurer à l'*Assemblée nationale* la liberté provisoire de la presse, et notamment celle d'imprimer tous journaux et feuilles périodique contenant, jour par jour, les actes et délibérations desdits Etats-Généraux, sans préjudice des peines qui pourront être infligées aux auteurs coupables de calomnies.

« Je ne crois pas, dit Bailly dans ses Mémoires, que personne ait encore remarqué que les Etats-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Généraux soient ici désignés, pour la première fois, sous la dénomination d'Assemblée nationale (1). Sur les observations qui furent faites, et par les raisons que j'ai dites, on ajouta : *Sans néanmoins entendre par l'Assemblée approuver ni blâmer le journal.* La noblesse, en adhérant à l'arrêté du tiers-état, fut plus sévère sur le journal, et porta l'inquiétude plus loin sur le caractère connu de Mirabeau : *Au surplus*, dit son arrêté, *l'ordre de la noblesse improuve les feuilles publiées de ce journal, comme tendantes à semer la division entre les ordres, quand l'union est le seul gage du salut public* (2).

» Le clergé, toujours plus politique, qui ne regrettait peut-être pas beaucoup l'arbitraire du gouvernement, et qui, par ces raisons, restait fort en deçà des deux autres ordres, exposa que, les anciens règlements, dont l'arrêt du 7 mai presse l'exécution, n'ayant pas été révoqués, la chambre du clergé ne pouvait réclamer contre cet arrêt. L'arrêté

(1) Dans un acte public, c'est possible; mais nous avons entendu Mirabeau tout à l'heure (p. 434) employer à deux reprises cette même expression.

(2) La noblesse, du reste, se prononçait pour la liberté de la presse. A la communication du Tiers elle avait répondu par la communication de ses cahiers, dont la rédaction était achevée, et où cette liberté était déjà réclamée au nombre des lois constitutionnelles; et elle arrêta de plus que les Etats-Généraux seraient priés de prendre en considération l'arrêt du Conseil dont il s'agit.

Ces derniers détails nous sont fournis par la gazette manuscrite dont nous avons parlé ci-dessus (p. 37); elle ajoute : « Ceux qui désapprouvent la solennité de cette réclamation se fondent principalement sur ce que l'arrêt du Conseil en question réserve spécialement aux Etats-Généraux le droit de statuer sur la liberté de la presse, demandée par la nation comme la base de toutes les libertés, dont aucune ne saurait exister sans une loi qui la règle; et les gens qui aiment les formes prétendent que, jusqu'à ce que de nouvelles lois sur cette matière soient portées, les anciennes lois doivent être mises en vigueur, dès que le danger de n'en suivre aucune se montre trop ouvertement.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

du clergé suivait la rigueur des principes, mais ces principes n'étaient pas applicables, et les arrêtés des deux autres ordres étaient dictés par la nécessité des circonstances et par l'utilité publique.

» On délibéra de donner à l'arrêt la dénomination d'acte, parce qu'on crut y apercevoir un ménagement convenable : les arrêts du Conseil étaient considérés comme l'expression de la volonté du roi ; on ne voulut considérer celui-ci que comme une résolution du Conseil, contre laquelle il pouvait être permis de s'élever. Cet acte était d'autant plus extraordinaire, que, par le résultat du Conseil du 27 décembre 1788, le roi avait réservé aux Etats-Généraux à statuer sur la liberté de la presse ; que, par la déclaration du mois de novembre précédent, qui annonce ces Etats, il invite les provinces, les états, les villes, les académies, et même les particuliers, à communiquer leurs lumières. Depuis ce temps, tous les écrits, quels qu'ils fussent, avaient été soufferts par une tolérance manifeste ; cette tolérance continuée était devenue une véritable liberté. Ce n'était pas au moment de l'ouverture des Etats, lorsqu'un député écrivait, lorsqu'il se proposait de publier le journal des délibérations, qu'il fallait retirer cette tolérance et abandonner les principes jusqu'alors suivis. Cette marche incertaine du gouvernement est ce qui a le plus nui dans le cours de la Révolution. Cette incertitude dévoi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lait sa faiblesse, excitait des mécontentements, et a été la source de toutes les défiances qui ont agité et qui agitent encore les esprits.

» Il est dit dans l'arrêté qu'il a été pris unanimement. Cela est vrai, à un seul membre près. Lorsqu'on fut aux voix, je remarquai bien qu'un seul, M. Marmontel, ne se leva pas. Il était au second rang, et par conséquent caché par ceux qui se levèrent. Je ne dis rien, mais, malgré l'unanimité apparente, quelqu'un, et sans doute par malice, demanda la contre-partie, qu'alors on ne demandait pas toujours. Le président fut obligé d'obéir, et M. Marmontel eut le courage de se lever seul. Quoique je ne fusse pas de son avis, j'admirai sa fermeté, qui lui fit honneur à cet égard ; mais le mécontentement sur le fond de son opinion me fit préjuger qu'il ne serait pas député (1). »

Quoi qu'il en soit, l'importance de cette intervention de la municipalité n'échappera à personne; elle est justement signalée par les auteurs de l'*Histoire parlementaire,* qui s'expriment ainsi en parlant de la délibération que nous venons de transcrire : « Cette pièce, que nous reproduisons textuellement (leur texte, cependant diffère sensiblement de celui de Bailly, qui est plus développé), parce que nous croyons que c'est à son point de départ surtout qu'il faut montrer le mouvement révolutionnaire, cette

(1) Mémoires de Bailly, t. I, p. 40.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pièce nous révèle plus nettement l'état de l'opinion qu'une multitude d'anecdotes dont nous pourrions encombrer notre relation.. Elle nous montre qu'il existait une puissance d'opinion prête aux derniers excès de la résistance. Nous verrons bientôt qu'il y avait ailleurs une puissance d'intérêts qui se préparait à toutes les violences de la colère et de la conservation. L'Assemblée, placée entre ces deux forces, les possédant, en quelque sorte, représentées dans son sein, joua un rôle de médiateur; elle sauva les vaincus de la destruction. »

Mirabeau, nous avons à peine besoin de le dire, ne demeura pas impassible sous le coup qui le frappait. Il protesta éloquemment contre ce qu'il regardait comme un *scandale public,* qui, disait-il, tendait à consommer avec plus de facilité le crime de la mort politique et morale de la nation. Il fit plus : il promit de continuer son journal, et il tint parole (1). Toutefois il crut devoir en changer le titre; il l'intitula : *Lettres du comte de Mirabeau à ses Commettants,* se couvrant, de cette façon, du manteau de l'inviolabilité parlementaire, et plaçant la censure dans l'alternative de s'abstenir, ou de s'inter-

(1) « Si je faisais un livre sur l'art militaire, écrivait quelque part Mirabeau, le chapitre intitulé : *De l'enthousiasme,* ne serait pas le moins étendu. Si j'écrivais un traité de politique, je traiterais à fond de l'*art d'oser*, non moins nécessaire pour faire réussir les entreprises civiles que les opérations militaires, et aussi pour donner la mesure de celui qui entreprend : car ce sont les bornes plus ou moins reculées du possible qui constatent les différences entre les hommes. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

poser entre l'élu et les électeurs, ce que les circonstances rendaient difficile et périlleux. Ecoutons gronder le volcan :

Nommé votre représentant aux Etats-Généraux, je vous dois un compte particulier de tout ce qui est relatif aux affaires publiques. Puisqu'il m'est physiquement impossible de remplir ce devoir envers vous tous autrement que par la voie de l'impression, souffrez que je publie cette correspondance, et qu'elle devienne commune entre vous et la nation : car, bien que vous ayez des droits plus directs aux instructions que mes lettres pourront renfermer, chaque membre des Etats-Généraux devant se considérer, non comme le député d'un ordre ou d'un district, mais comme le procureur fondé de la nation entière, il manquerait au premier de ses engagements, s'il ne l'instruisait de tout ce qui peut l'intéresser ; personne, sans exception, ne pourrait s'y opposer, sans se rendre coupable du crime de lèze-majesté nationale, puisque, même de particulier à particulier, ce serait une injustice des plus atroces.

J'avais cru qu'un journal qu'on a annoncé dans son prospectus comme devant être rédigé par quelques membres des Etats-Généraux pourrait, jusqu'à un certain point, remplir envers la nation ce devoir commun à tous les députés : grâce à l'existence de cette feuille, je sentais moins strictement l'obligation d'une correspondance personnelle ; mais le ministre vient de donner le scandale public de deux arrêts du Conseil, dont l'un, au mépris avoué du caractère de ses rédacteurs, supprime la feuille des Etats-Généraux, et dont l'autre défend la publication des écrits périodiques.

Il est donc vrai que, loin d'affranchir la nation, on ne cherche qu'à river ses fers ! que c'est en face de la nation assemblée qu'on ose produire ces décrets auliques, où l'on attente à ses droits les plus sacrés, et que, joignant l'insulte à la dérision, on a l'incroyable impéritie de lui faire envisager cet acte de despotisme et d'iniquité ministériels comme un provisoire utile à ses intérêts !

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il est heureux, Messieurs, qu'on ne puisse imputer au monarque ces proscriptions, que les circonstances rendent encore plus criminelles. Personne n'ignore aujourd'hui que les arrêts du Conseil sont des faux éternels où les ministres se permettent d'apposer le sceau du roi : on ne prend pas même la peine de déguiser cette étrange malversation. Tant il est vrai que nous en sommes au point où les formes les plus despotiques marchent aussi rondement qu'une administration légale!

Vingt-cinq millions de voix réclament la liberté de la presse; la nation et le roi demandent unanimement le concours de toutes les lumières : eh bien! c'est alors, qu'après nous avoir leurrés d'une tolérance illusoire et perfide, un ministère soi-disant populaire ose effrontément mettre le scellé sur nos pensées, privilégier le trafic du mensonge, et traiter comme objet de contrebande l'indispensable exportation de la vérité.

Mais de quel prétexte a-t-on du moins essayé de colorer l'incroyable publicité de l'arrêt du Conseil du 7 mai? A-t-on cru de bonne foi que des membres des Etats-Généraux, pour écrire à leurs commettants, fussent tenus de se soumettre aux règlements inquisitoriaux de la librairie? Est-il dans ce moment un seul individu à qui cette ridicule assertion puisse en imposer? N'est-il pas évident que ces arrêts proscripteurs sont un crime public, dont les coupables auteurs, punissables dans les tribunaux judiciaires, seront bien forcés, dans tous les cas, d'en rendre compte au tribunal de la nation? Eh ! la nation entière n'est-elle pas insultée dans le premier de ces arrêts, où l'on fait dire à Sa Majesté qu'elle attend les observations des Etats-généraux : comme si les Etats-généraux n'avaient d'autres droits que celui de faire des observations !

Mais quel est le crime de cette feuille qu'on a cru devoir honorer d'une improbation particulière ? Ce n'est pas sans doute d'avoir persiflé le discours d'un prélat qui, dans la chaire de la vérité, s'est permis de proclamer les principes les plus faux et les plus absurdes; ce n'est pas non plus, quoiqu'on l'ait prétendu, pour avoir parlé de la *tendance de la feuille des bénéfices;* est-il personne qui ne sache et qui ne dise que la feuille des bé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

néfices est un des plus puissants moyens de corruption ? Une vérité si triviale aurait-elle le droit de se faire remarquer ? Non, Messieurs : le crime véritable de cette feuille, celui pour lequel il n'est point de rémission, c'est d'avoir annoncé la liberté, l'impartialité les plus sévères ; c'est surtout de n'avoir pas encensé l'idole du jour, d'avoir cru que la vérité était plus nécessaire aux nations que la louange, et qu'il importait plus, même aux hommes en place, lorsque leur existence tenait à leur bonne conduite, d'être servis que flattés.

D'un autre côté, quels sont les papiers publics qu'on autorise ? Tous ceux avec lesquels on se flatte d'égarer l'opinion : coupables lorsqu'ils parlent, plus coupables lorsqu'ils se taisent, on sait que tout en eux est l'effet de la complaisance la plus servile et la plus criminelle ; s'il était nécessaire de citer des faits, je ne serais embarrassé que du choix.

Sous le duumvirat Brienne et Lamoignon, n'a-t-on pas vu le *Journal de Paris* annoncer comme certaine l'acceptation de différents bailliages dont les refus étaient constatés par les protestations les plus énergiques ? Le *Mercure de France* ne vient-il pas tout récemment encore de mentir impudemment aux habitants de la capitale et des provinces ? Lisez l'avant-dernier numéro, vous y verrez qu'à Paris, aux assemblées de district, les présidents nommés par la municipalité se sont *volontairement* démis de la présidence, et l'ont *presque tous* obtenue du suffrage libre de l'assemblée ; tandis qu'il est notoire qu'ils ont opposé la résistance la plus tenace et la plus indécente, et que, sur le nombre de soixante, à peine en compte-t-on trois ou quatre à qui les différentes assemblées aient décerné l'honneur qu'on leur accorde si gratuitement dans le *Mercure*.

Vous trouverez encore dans ce même journal de perfides insinuations en faveur de la délibération par ordre. Tels sont cependant les papiers publics auxquels un ministère corrupteur accorde toute sa bienveillance. Ils prennent effrontément le titre de papiers nationaux ; on pousse l'indignité jusqu'à forcer la confiance du public par ces archives de mensonges ; et ce public, trompé par abonnement, devient lui-même le complice de ceux qui l'égarent.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je regarde donc, Messieurs, comme le devoir le plus essentiel de l'honorable mission dont vous m'avez chargé, celui de vous prémunir contre ces coupables manœuvres : on doit voir que leur règne est fini, qu'il est temps de prendre une autre allure ; ou, s'il est vrai que l'on n'ait assemblé la nation que pour consommer avec plus de facilité le crime de sa mort politique et morale, que ce ne soit pas du moins en affectant de vouloir la régénérer. Que la tyrannie se montre avec franchise, et nous verrons alors si nous devons nous roidir ou nous envelopper la tête.

Je continue le journal des Etats-Généraux, dont les deux premières séances sont fidèlement peintes, quoique avec trop peu de détails, dans les deux numéros qui viennent d'être supprimés, et que j'ai l'honneur de vous faire passer.

On voit que Mirabeau ne cachait pas son jeu. Le ministère recula devant une lutte dangereuse, et la presse fut ainsi affranchie de fait avant de l'être en droit.

Il serait difficile aujourd'hui de se faire une juste idée de l'effet que produisit cette mâle protestation de Mirabeau. C'était la première fois qu'un écrivain luttait ouvertement avec l'autorité ; c'était aussi la première fois qu'un journaliste revendiquait avec cette hardiesse les droits de la nation et la liberté de la presse. Aussi le premier numéro des Lettres eut-il un immense succès. Cette correspondance prit bientôt un grand développement. Mirabeau y rendait un compte exact de ce qui se passait dans l'Assemblée, et l'assaisonnait de ses réflexions, de ses critiques, de ses éloges, de ses conseils. Il y reproduisait les motions importantes, les discours re-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

marquables, et ceux du rédacteur y avaient toujours, cela va sans dire, la meilleure et la plus large place.

Les Lettres (du 10 mai au 25 juillet) sont au nombre de 19. Elles paraissaient à des intervalles irréguliers, et leur volume n'était pas non plus toujours le même : quelques-unes ne se composaient que de 16 pages (in-8°), d'autres allaient jusqu'à 40 et 50. La dix-neuvième raconte le grand drame de juillet, et contient en entier la fameuse adresse de Mirabeau au roi pour le renvoi des troupes.

Elle se termine par les réflexions suivantes, qui ont particulièrement trait au meurtre de Foulon et de Berthier :

Que l'on compare le nombre des innocents sacrifiés par les méprises et les sanguinaires maximes des tribunaux, les vengeances ministérielles exercées sourdement dans le donjon de Vincennes, dans les cachots de la Bastille, qu'on les compare avec les soudaines et impétueuses vengeances de la multitude, et qu'après on décide de quel côté se trouve la barbarie... Si la colère du peuple est terrible, c'est le sang-froid du despotisme qui est atroce ; ses cruautés systématiques font plus de malheureux en un seul jour que les insurrections populaires n'immolent de victimes pendant des années.

Voyez combien de causes avaient préparé les matériaux de cette explosion ! Tous les dénis de justice, toutes les insultes, tous les scandales ; des ministres chéris exilés ; le rebut du mépris public inauguré à la tête de ceux qui les remplacent ; le sanctuaire des lois profané ; l'Assemblée nationale compromise et menacée ; des troupes étrangères, de l'artillerie ; la capitale au moment d'être assiégée ou envahie ; les apprêts d'une guerre civile, que dis-je !

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'une boucherie où tous les amis du peuple, connus ou soupçonnés, devaient tomber, surpris, désarmés, sous le glaive des soldats ; et, pour tout dire en un mot, deux cents ans d'oppression publique et particulière, politique et fiscale, féodale et judiciaire, couronnés par la plus horrible conjuration dont les fastes du monde garderont à jamais la mémoire... voilà ce qui a provoqué le peuple ! Il a puni un petit nombre de ceux que le cri public lui désignait comme les auteurs de ses maux ; mais qu'on nous dise s'il n'eût pas coulé plus de sang dans le triomphe de nos ennemis, ou avant que la victoire fût décidée. On craint souvent le peuple en raison du mal qu'on lui fait ; on est forcé de l'enchaîner parce qu'on l'opprime, et ses persécuteurs le calomnient pour calmer leurs remords. Ceux qui s'étaient arrangés pour ne redouter aucun tribunal tremblent devant le sien : il existe trop de coupables pour qu'il ne reste pas beaucoup de terreurs. Si les scènes qui se sont passées à Paris avaient eu lieu à Constantinople, les hommes les plus timorés diraient : « Le peuple s'est fait justice. La mesure était au comble ; la punition d'un vizir deviendra la leçon des autres. » Cet événement, loin de nous paraître extraordinaire, exciterait à peine notre attention... Dans ces moments de rigueur, les gouvernements ne font que moissonner les fruits de leurs propres iniquités. On méprise le peuple, et l'on veut qu'il soit toujours doux, toujours impassible ! Non ; c'est une instruction qu'il faut tirer de ces tristes événements : l'injustice des autres classes envers le peuple lui fait trouver la justice dans sa barbarie même... Ses cruautés sont loin d'atteindre aux solennelles férocités que les corps judiciaires exercent sur des malheureux que les vices des gouvernements conduisent au crime. Félicitons-nous que le peuple n'ait pas appris tous ces raffinements de la barbarie, et qu'il ait laissé à des compagnies savantes l'honneur de ces abominables inventions !

Les mêmes maximes sont ramenées sous la plume de Mirabeau par l'assassinat du malheureux boulanger pendu à la porte de sa boutique comme accapareur :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il y a une grande différence, pour les suites éloignées, entre les vices qui s'introduisent peu à peu dans le gouvernement et les excès auxquels s'abandonne quelquefois un peuple égaré. Nous n'avons pas dessein de faire ici le tableau d'un gouvernement corrompu, ni de démontrer que ses abus, ses violences, ses déprédations, sont par leur nature sans frein et sans limites. Les hommes puissants et intrigants, qui profitent des désordres, ont assez d'art pour les masquer : les maximes d'Etat, les mystères du cabinet, servent de voile à leur conduite, d'asile à leurs attentats. Chacun désigne les coupables, chacun connaît les spéculateurs, mais personne ne peut les poursuivre ; on n'en conçoit pas même la pensée : malheur à l'insensé qui oserait en former le projet ! Dès que les lois sont avilies, dès que les grands trouvent ignoble de s'y soumettre, le même esprit germe bientôt dans toute la nation : quiconque n'a pas assez de crédit pour obtenir une *dispense* de la loi se regarde, et il est regardé, comme appartenant à la dernière classe des humains.

Quel remède peut guérir une administration dépravée? Il en est un seul, une grande révolution : il faut renverser la constitution et la reconstruire.

Mais les torts du peuple, ses excès, ses fureurs même, n'en traînent point ces graves inconvénients. Le moment du repentir ne tarde jamais : honteux des violences commises par un petit nombre des siens, sa sensibilité tourne au profit de sa raison : il reconnaît la nécessité d'un frein ; il applaudit aux punitions sévères du législateur ; et l'on doit souvent à un mal passager l'avantage durable d'une bonne loi...

Or, il faut se rappeler que ce fut Mirabeau qui, dans ces circonstances, proposa une loi contre les attroupements; mais il la voulait entourée de toutes les garanties possibles contre les abus qu'on pourrait en faire.

La plus nombreuse et la plus saine partie de l'Assemblée natio-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nale, dit-il dans son journal, n'a pas osé se refuser à faire une loi pour les circonstances, de peur qu'on ne l'accusât de se montrer indifférente au trouble et au désordre. Mais la condescendance des patriotes n'a pas été jusqu'à la faiblesse. Nous avons vu précédemment les efforts énergiques qu'ils ont opposés pendant trois jours à tous ces projets d'une dictature plus ou moins déguisée. Il était question aujourd'hui de rédiger la loi même : cette rédaction était d'autant plus importante, que c'est presque toujours sous des formes spécieuses et dans les moyens destinés à réprimer le désordre que se cachent les instruments de la servitude et les armes que l'on tourne ainsi contre la liberté. Aussi la sévérité, les précautions, la défiance, qu'on a mises à l'examen des dispositions de cette loi, suffiraient pour démontrer combien les droits d'une nation sont mieux défendus par une Assemblée de représentants qu'ils ne le seraient par le peuple lui-même, s'il exerçait le pouvoir législatif...

Mirabeau ne voyait dans ces excès populaires que l'effet d'une effervescence naturelle, qui tomberait d'elle-même dès que la cause aurait disparu.

Les maux que nous annoncent journellement des bruits alarmants, disait-il souvent à propos des troubles des provinces, sont heureusement passagers ; l'état général des choses, la disposition constante des esprits, offrent encore un superbe champ à l'espérance, une riche perspective de prospérité... Le triomphe des ennemis de la patrie, qui, en fomentant le trouble, s'applaudissent de leurs horribles menées, est souvent changé en dépit et en confusion...

Voici comment il s'exprimait à l'occasion des désordres graves dénoncés à la tribune :

Le passage du mal au bien est souvent plus terrible que le mal lui-même ; l'insubordination du peuple entraîne des excès affreux : en voulant adoucir ses maux, il les augmente ; en refu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sant de payer, il s'appauvrit ; en suspendant ses travaux, il prépare une nouvelle famine. Tout cela est vrai, trivial même. Mais quand on ajoute que le despotisme valait mieux que l'anarchie, et de mauvaises lois que nulle loi, on avance un principe faux, extravagant, détestable.

Nous ne ferons pas une comparaison méthodique de la licence et de la tyrannie : toutes deux sont fécondes en malheurs, toutes deux dénaturent l'homme, toutes deux le familiarisent avec les attentats, avec le sang ; mais il ne s'ensuit pas que leurs conséquences soient égales.

L'histoire ne nous montre aucune nation qui ait persisté dans un état d'anarchie : le besoin, l'inquiétude, le malheur même, ramènent aux lois ; le peuple, puni de ses propres excès, ne tarde pas à en rechercher le remède. La licence étant préjudiciable à tous, le volonté générale tend de toute sa force à la faire cesser ; elle n'est donc jamais qu'un orage, qu'une crise passagère. Il est possible qu'une main habile profite de la lutte des partis pour les enchaîner les uns par les autres ; mais il est contre la nature des choses que la licence soit un état permanent.

La tyrannie, au contraire, forge en silence des chaînes que les peuples ne peuvent plus rompre : le temps, les vices, les préjugés, les abus, tout lui sert, tout contribue à l'affermir ; plus elle a fait de mal, plus elle a de moyens d'en faire. Ses maux sont terribles ; ils sont sans limites, ils sont sans remède, parce qu'ils ne tombent que sur ce qu'on appelle la *canaille*, et que le gouvernement est bon pour tous, excepté pour la partie de la société qui ne mérite aucune attention, c'est-à-dire pour les dix-neuf vingtièmes du genre humain. Ainsi, des nations peuvent vieillir dans la servitude ; mais elles périssent dans la licence, ou elles réforment le gouvernement.

Tel sera le sort de la France : elle ne périra point, elle ne sera point subjugée, elle deviendra libre ; le désordre actuel hâtera le moment de sa liberté, parce qu'il déterminera les classes privilégiées à faire des sacrifices nécessaires.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Deux jours après, avait lieu la fameuse séance de la nuit du 4 août.

Pour qui connaît les grandes Assemblées, disait Mirabeau le lendemain de cet abatis dans la forêt des abus, les émotions dramatiques dont elles sont susceptibles, la séduction des applaudissements, l'émulation de renchérir sur des collègues, l'honneur du désintéressement personnel, enfin cette espèce d'ivresse noble qui accompagne une effervescence de générosité ; pour qui réfléchit sur le concours de ces causes, tout ce qui paraît extraordinaire dans cette séance rentre dans la classe des choses communes. L'Assemblée était dans un tourbillon électrique, et les commotions se succédaient sans intervalle. Pourquoi délibérer quand on est d'accord ? Le bien commun ne se montrait-il pas avec évidence ?... Il n'était pas besoin de dissertation ni d'éloquence pour faire adopter ce qui était déjà résolu par le plus grand nombre, et commandé par l'imposante autorité des mandats de la nation.

Les dix-neuf lettres de Mirabeau à ses commettants furent réimprimées dès 1791. « Nul écrit, dit la *Chronique de Paris,* en annonçant cette réimpression, ne fait mieux connaître le temps de la Révolution, nul ne peint plus énergiquement, ni avec plus de sagacité, les événements, et ceux qui en étaient les moteurs secrets, et ceux qui devaient en être les victimes. »

Quand la chute de la Bastille eut achevé de désarmer le gouvernement et renversé les derniers obstacles qui pouvaient entraver encore la liberté de la presse, tout subterfuge devenant dès-lors inutile, Mirabeau donna à sa feuille une existence plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

régulière, et l'intitula définitivement *Courrier de Provence*. Il fit précéder le 1er numéro (n° 20) de cet avis :

Je m'étais, à l'ouverture des Etats-Généraux, associé des amis éclairés qui devaient vous exposer, disait-il à ses commettants, toutes les opérations de notre Assemblée, moins en gazetiers scrupuleux et didactiques qu'en historiens et hommes d'Etat. Vous savez qu'une volonté des ministres frappa dès sa naissance ce journal trop libre et trop vrai. Il fallut le courage de se nommer ; j'adressai mes *Lettres à mes Commettants*. Les proscripteurs, les Sylla de la pensée, n'étant plus à craindre aujourd'hui, je vais rendre ce journal à mes coopérateurs et joindre leurs efforts aux miens. On n'y trouvera pas sans doute cette pesante exactitude qui tient compte de tout le matériel d'une séance et qui en laisse échapper l'esprit, ni ces détails minutieux que la curiosité fait supporter jour à jour, et sur lesquels il est impossible de se traîner le lendemain ; mais les matières seront discutées, tous les discours d'effet seront rapportés, et les orateurs caractérisés ; enfin, ce qui peut intéresser dans ces temps sera principalement l'objet de cette collection. Sous le titre de *Courrier de Provence,* elle fera suite aux *Lettres à mes Commettants,* et commencera par le n° 20.

Le *Courrier de Provence* était annoncé, à la suite de cet avis, comme devant paraître trois fois par semaine ; chaque numéro devait se composer d'une feuille au moins, et le prix, de 12 livres d'abord, fut porté successivement à 15 et 18 livres par trimestre.

Cette feuille volumineuse, dont quelques numéros ne comprennent pas moins de 80 pages, n'est pas à proprement parler un papier-nouvelle. Mal-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gré les divisions annoncées par le prospectus, il n'y est guère question que de ce qui se passe dans l'Assemblée nationale. Cependant ce n'est pas un aride procès-verbal des séances; c'est un compte-rendu fort bien fait, très-détaillé, et entremêlé de réflexions ou de remarques souvent fort piquantes. Quelquefois Mirabeau faisait précéder ce compte-rendu d'un coup-d'œil rapide sur la question à l'ordre du jour, et dans cette sorte d'introduction, qui avait pour objet de préparer le lecteur et de former son opinion, l'on reconnaît toujours la main du maître. Cependant la voix de Mirabeau ne domine pas dans le journalisme comme à la tribune: non que le succès du *Courrier de Provence* ne fût grand, — il n'eut, dit-on, jamais moins de vingt mille abonnés; seulement il était lu avec plus de curiosité que de passion, et son influence n'était pas proportionnée à sa publicité. Mirabeau y répétait tout ce qu'il disait à la tribune, il le remplissait jusqu'à l'indiscrétion de son exubérante personnalité. Ses discours, il les insérait *in extenso;* ses motions, il les y développait outre mesure. On ne compterait pas les plans et les projets acceptés de toute main et qu'il publiait comme siens. Le *Courrier de Provence,* ainsi fait, n'eut bientôt plus d'intérêt général ; une fois les premiers mois passés, il n'ajouta plus rien à l'importance de son auteur; dans l'avenir il n'ajoutera rien à sa renom-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mée : la gloire de Mirabeau est dans son éloquence parlée (1).

Il y a beaucoup de ressemblance entre le style de Mirabeau journaliste et le style de Mirabeau orateur. Afin de faire mieux sentir l'analogie des procédés, je donne ici le discours qu'il prononça pour obtenir un vote de remerciements en faveur de Bailly et de Lafayette, et un article inséré à quelque temps de là dans le *Courrier de Provence,* sur les inconvénients et les avantages comparés du despotisme et de la liberté.

N'oublions pas que cette improvisation, qui peint si admirablement l'époque, et que je reproduis d'autant plus volontiers qu'elle ne se trouve littéralement ni dans le *Moniteur,* ni dans le *Point du Jour,* est de la fin d'octobre 1789.

Vous savez dans quelle situation et au milieu de quelles difficultés vraiment impossibles à décrire se sont trouvés ces deux vertueux citoyens. La prudence ne permet pas de dévoiler toutes les circonstances délicates, toutes les crises périlleuses, tous les dangers personnels, toutes les menaces, toutes les peines de leurs positions, dans une ville de sept cent mille habitants, tenue en fermentation continuelle à la suite d'une révolution qui a bouleversé tous les anciens rapports ; dans un temps de troubles et de terreurs, où des mains invisibles faisaient disparaître l'abondance, et combattaient secrètement tous les soins, tous les efforts des chefs pour nourrir l'immensité de ce peuple, obligé de conquérir, à force de patience, le morceau de pain qu'il avait déjà gagné par ses sueurs.

(1) Eugène Maron, *Histoire littéraire de la Révolution.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quelle administration ! Quelle époque, où il faut tout craindre et tout braver, où le tumulte renaît du tumulte, où l'on produit une émeute par les moyens qu'on prend pour la prévenir; où il faut sans cesse de la mesure, et où la mesure paraît équivoque, timide, pusillanime; où il faut déployer beaucoup de force, et où la force paraît tyrannie; où l'on est assiégé de mille conseils, et où il faut les prendre de soi-même; où l'on est obligé de redouter jusqu'à des citoyens dont les intentions sont pures, mais que la défiance, l'inquiétude, l'exagération, rendent presque aussi redoutables que des conspirateurs; où l'on est réduit, même dans des occasions difficiles, à céder par sagesse, à conduire le désordre pour le retenir, à se charger d'un emploi glorieux, il est vrai, mais environné d'alarmes cruelles; où il faut encore, au milieu de si grandes difficultés, déployer un front serein, être toujours calme, mettre de l'ordre jusque dans les plus petits objets, n'offenser personne, guérir toutes les jalousies, servir sans cesse, et chercher à plaire, comme si l'on ne servait point !

Ne craignons donc point de marquer notre reconnaissance à nos collègues, et donnons cet exemple à un certain nombre d'hommes qui, imbus de notions faussement républicaines, deviennent jaloux de l'autorité au moment même où ils l'ont confiée, et lorsqu'à un terme fixé ils peuvent la reprendre; qui ne se rassurent jamais ni par les précautions des lois, ni par les vertus des individus; qui s'effrayent sans cesse des fantômes de leur imagination; qui ne savent pas qu'on s'honore soi-même en respectant les chefs qu'on a choisis; qui ne se doutent pas assez que le zèle de la liberté ne doit point ressembler à la jalousie des places et des personnes; qui accueillent trop aisément tous les faux bruits, toutes les calomnies, tous les reproches. Et voilà cependant comment l'autorité la plus légitime est énervée, dégradée, avilie ; comment l'exécution des lois rencontre mille obstacles; comment la défiance répand partout ses poisons; comment, au lieu de présenter une société de citoyens qui élèvent ensemble l'édifice de la liberté, on ne ressemblerait plus qu'à des esclaves mutinés, qui viennent de rompre leurs fers, et qui s'en servent pour se battre et se déchirer mutuellement.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Article du Courrier de Provence, n° 74.*

On s'étonne toujours de trouver des hommes qui ne manquent ni de justesse dans l'esprit, ni de droiture dans les sentiments, et auxquels on ne saurait inspirer un amour sincère de la liberté. Leur conscience est sans cesse timorée de tous les pouvoirs qu'on attribue au peuple; le présent les attriste, l'avenir les glace d'effroi; les inconvénients s'accumulent sous leurs yeux, mais les avantages ne les frappent jamais.

Il paraît que leur pyrrhonisme sur la liberté politique tient à quelque fausse association d'idées, à des faits mal observés, mal interprétés. Le gouvernement absolu s'est peint dans leur cerveau avec des accessoires de calme, de paix, de subordination; le gouvernement libre s'y est lié, au contraire, avec des réminiscences d'excès, d'indiscipline et de tumulte: ils sont persuadés que la liberté ne se maintient qu'au sein des orages, et que ceux qui en jouissent marchent sur une terre volcanique qui menace à chaque instant d'éruption et de secousses.

Les pays gouvernés despotiquement présentent de loin une surface assez calme : le souverain parle, il est obéi. Il en résulte un ordre apparent, une tranquillité extérieure qui séduit au premier coup d'œil. Or ce premier coup d'œil est celui qui séduit une multitude d'hommes. Les révolutions de ces pays sont fréquentes, il est vrai, mais soudaines. La cour en est le théâtre, et le peuple y intervient rarement; le lendemain, tout est rentré dans le premier état : autre raison, pour des spectateurs superficiels, de penser que dans ces contrées serviles la paix est un dédommagement de la liberté.

Mais combien ces apparences sont trompeuses ! Sous le despotisme, on n'écrit point, on communique peu, on ne s'informe pas du sort de son voisin : on craint d'avoir une plainte à faire, une tristesse à livrer aux soupçons, aux interprétations, un mécontentement à laisser percer. Personne n'ose compter les victimes; mais est-ce à dire qu'il n'y en ait pas ? Pèse-t-on ces larmes silencieuses, ces calamités ignorées dont les ravages sont d'autant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus terribles que rien ne les arrête? Tient-on registre des assassinats judiciaires, des vengeances secrètes, des spoliations, des meurtres clandestins, des victimes dévouées aux tourments des prisons d'Etat? La paix publique semble exister, mais c'est une illusion : dans une multitude de lieux à la fois, des milliers d'individus isolés éprouvent, dans l'intérieur de leurs maisons, dans leurs relations avec des hommes plus puissants qu'eux, tout ce que la guerre civile a de plus terrible. Rapprochez par l'imagination tous ces êtres malheureux, tous ces esclaves opprimés; donnez à tous les murmures sourds, à tous les désespoirs concentrés, la voix qui leur manque, et dites, si vous l'osez, que le despotisme est un état de paix!

Le tableau des pays libres est bien différent. Point de voiles mystérieux qui couvrent les iniquités de l'administration; tout y est connu. Là, de peur de passer pour un adulateur du pouvoir, on se fait presque un honneur d'un esprit chagrin. Ce mécontentement, qui n'est pas le malheur, est un des caractères de la liberté. L'homme libre désire une perfection qu'on n'obtient jamais; il est, en matière de gouvernement, un sybarite blessé par des feuilles de rose. On n'attend pas les maux réels pour se plaindre, mais on s'étudie à les prévenir. Une opinion fait un schisme, tout homme doué de grands talents devient une puissance et forme un parti; mais tous se contiennent les uns par les autres, tous fléchissent devant la loi. Au lieu que dans les Etats despotiques on fait beaucoup de mal et peu de bruit, dans les Etats libres on fait beaucoup de bruit et encore plus de bien : car, au sein de toutes ces guerres d'opinion, on est en paix dans l'intérieur des familles; chacun recueille les fruits de son industrie, moissonne où il a semé, jouit sans crainte, se livre sans inquiétude aux charmes de la confiance, exploite, selon ses talents, tous les filons de la richesse publique.

On dit souvent : Tel peuple est libre, et cependant il n'est jamais tranquille. Mais ne jugez pas à distance; approchez-vous, observez mieux. Vous accusez la liberté d'une inquiétude dont le principe est dans le défaut de liberté même. Le reproche que vous lui faites ne tombe que sur les mauvaises lois, sur une constitu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion vicieuse. Rendez la liberté plus pure, plus solide, plus générale, vous détruirez le germe funeste des dissensions et des troubles. Quand les aristocrates d'une république se plaignent de l'esprit inquiet des citoyens, c'est la fièvre qui accuse le pouls de la fréquence et de la vivacité des vibrations...

Enfin, nous croyons devoir reproduire, en terminant, la fameuse réponse faite par Mirabeau au marquis de Brézé, au sortir de la séance royale du 23 juin 1789, réponse à laquelle les historiens ont fait subir tant de variantes. La voici telle qu'on la trouve rapportée dans les *Lettres* de Mirabeau lui-même. Après avoir raconté la séance, et fait connaître les ordres du roi pour que les députés eussent à se séparer, Mirabeau ajoute :

M. le marquis de Brézé est venu leur dire : « Messieurs, vous connaissez les intentions du roi. » Sur quoi un des membres des communes, lui adressant la parole, a dit : « Oui, Monsieur, nous avons entendu les intentions que l'on a suggérées au roi ; et vous qui ne sauriez être son organe auprès des Etats-Généraux, vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je vous déclare que, si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance de la baïonnette.

Le *Courrier de Provence*, bien qu'il n'ait guère vécu plus de deux ans, est un des journaux les plus volumineux qu'ait enfantés la Révolution. L'abondance des matières, et la prolixité de Mirabeau, surtout, ont presque toujours fait doubler,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

tripler, quadrupler le nombre de pages promises par le prospectus, si bien que les 350 numéros dont se compose ce journal sont arrivés à former dix-sept volumes, d'environ 600 pages chacun. Il embrasse toute la durée de l'Assemblée constituante, et finit avec elle, le 30 septembre 1791. Il avait survécu six mois à son fondateur.

Nous avons entendu Mirabeau, tout à l'heure, nous parler de ses coopérateurs. Il écrivait peu lui-même, en effet, pour le *Courrier*, croyant faire assez de le remplir de ses discours et de ses motions ; mais il inspirait une réunion d'écrivains qui s'étaient groupés autour de lui, comme font les ambitieux de second ordre autour des hommes désignés au pouvoir par la supériorité du talent, et qui semblent les dispensateurs futurs des emplois et de la fortune. Duroveray, Clavière, Cazaux, Dumont, Méjan, Lamourette, Chamfort, subjugués par un ascendant supérieur, avaient mis leur plume au service de l'ambition de Mirabeau, et travaillaient à sa grandeur pour en faire l'échelle de leur propre élévation (1). Un avis inséré dans le 103e numéro

(1) Je lis dans une lettre de P. Manuel adressée à la *Chronique de Paris*, le 14 février 1793 :

« Quel est le lâche qui a osé, sous le masque de la Révolution, livrer à mon ami Gorsas deux hommes qui, trop philosophes pour être prêtres, avec autant de franchise dans leurs mœurs que de politesse dans leurs manières, modestement, derrière Mirabeau, soutenaient son génie. Plus d'une fois il ne fut que l'organe de Dumond et de Reybaz : oui, ce sont les complices de sa gloire. Ils ne s'attendaient pas que le mirmidon Marat, qui a attendu dans une cave la mort

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prévenait les souscripteurs de changements survenus dans l'administration, et quelques jours après les *auteurs* du journal annonçaient que « M. de Mirabeau y prenait toujours le même intérêt, quoiqu'il ne remplît pas cette tâche en entier » (celle d'auteur). Mirabeau ne fut plus, dès-lors, pour le journal qu'il avait fondé, qu'un drapeau et une renommée. Mais le *Courrier de Provence*, s'il ne fut plus rédigé par lui, continua à l'être pour lui, et on le voit jusqu'au bout rempli de sa bruyante individualité.

Un dernier hommage à la mémoire du précurseur des journalistes de la Révolution.

Cette liberté de la parole, qu'il avait en quelque sorte déchaînée, Mirabeau n'avait pas tardé à en comprendre les dangers, cependant il ne cessa de la respecter et lui demeura fidèle. Quand, entré en vainqueur dans la place, il se retourne pour recommencer le combat et défendre la brèche contre ceux qui voulaient y entrer après lui, il s'inquiète de l'extrême licence de la presse, il s'en indigne et s'en effraie; il y revient à plusieurs reprises dans

d'Hercule pour grimper sur sa massue, lui disputerait sa place dans le temple des dieux. Pourquoi pas ? A Rome, le *crepitus ventris* avait bien son autel. »

Marat regardait Mirabeau comme le plus redoutable ennemi de la liberté. « Quoiqu'il ne manque pas d'éloquence, disait-il, c'est toutefois à ses vastes poumons qu'il doit ses succès, l'ascendant prodigieux qu'il a sur nos députés, qui se contentent d'*opiner de la culotte*. Aussi lui ai-je souhaité cent fois une coqueluche éternelle ; sa santé est, à mes yeux, une vraie calamité publique. » (L'*Ami du Peuple*, n° 134, 15 juin 1790.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les notes qu'il adresse au roi et à la reine; il fait remarquer l'influence qu'elle exerce, provocante quant aux masses, dissolvante quant aux pouvoirs institués, subversive quant à l'ordre public; mais, disons-le à son honneur, on ne voit pas qu'il ait jamais proposé de la faire taire, soit par la corruption, soit par la force.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# TABLE

—

LA PRESSE MODERNE (1789-1860).

LA PRESSE PENDANT LA RÉVOLUTION. — PRÉLIMINAIRES. — État des lettres aux approches de la Révolution. — Le pamphlet tend de plus en plus à se faire journal. — Encore quelques journaux clandestins. 7

STATISTIQUE. 51

— Explosion de la presse périodique; son rapide et prodigieux développement. — L'art des titres. — Proclamation des journaux dans les rues. — Les journaux-affiches. — Revue critique des journaux de 1790, par un contemporain. 51

RÉSISTANCE OPPOSÉE A LA PRESSE. 105

— Résistance que rencontre le développement ou plutôt le débordement de la Presse. — Ses démêlés avec le pouvoir exécutif, avec l'Assemblée nationale, avec les clubs et les sociétés patriotiques, avec les particuliers. — Curieux procès. 105

EFERUS - Recherches & Classification numériques

CARACTÈRE ET ROLE DE LA PRESSE. 261
— De 1789 au 10 août 1792. 272
— Du 10 août au 9 thermidor. 320
— Du 9 thermidor au Consulat. 327

NOTICES SUR LES PRINCIPAUX JOURNAUX ET JOURNALISTES. 415
— MIRABEAU. — Ses premiers essais. — Le *Courrier de Provence*. 420

FIN DE LA TABLE.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

# LA PRESSE

## EN FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES

ORIGINES DU JOURNAL

ET LA

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES JOURNAUX

DEPUIS LEUR ORIGINE

PAR

EUGÈNE HATIN

—

TOME CINQUIÈME

PARIS

POULET-MALASSIS ET DE BROISE

IMPRIMEURS-LIBRAIRES-ÉDITEURS

9, rue des Beaux-Arts

—

1860

Traduction et reproduction réservées

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# HISTOIRE

DE

# LA PRESSE

## EN FRANCE

J.B. ROLLAND & FILS
NÉGOCIANTS
MONTREAL

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Typ. de Poulet Malassis et De Broise

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# HISTOIRE

## POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE LA

## PRESSE EN FRANCE

—

# LA PRESSE MODERNE

1789 - 1860

—

## NOTICES

SUR

LES PRINCIPAUX JOURNAUX ET JOURNALISTES

DE LA RÉVOLUTION

*(Suite)*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# LA PRESSE
# PENDANT LA RÉVOLUTION

—

### BRISSOT

*Premiers essais. — Le Patriote français.*

Brissot, qui est le premier en date des républicains français, est aussi le premier en date des journalistes de la Révolution; c'est, comme le dit Manuel, la première védette qui cria : *Constitution, Patrie, Vérité, Liberté;* son *Patriote français* est l'aîné, le précurseur de cette multitude de journaux qui allaient bientôt incendier la France.

Il ne m'est pas possible de préciser le jour où commença la publication de cette feuille célèbre. Selon Deschiens, ce serait le 28 juin 1789; selon Léonard Gallois, le 29 juillet; le catalogue de la Bibliothèque impériale, qui donne le 28 juillet, est plus dans la vérité, mais n'y est pas encore tout à fait.

La publication du Patriote français remonte, au

EFERUS - Recherches & Classification numériques

moins, aux premiers jours de mai ; cela résulte et du prospectus et des Mémoires de Brissot.

Le prospectus est du 1er avril, et il annonce l'apparition du journal pour le 20 du même mois. Voici, du reste, ce prospectus, qui m'a semblé mériter à tous égards d'être reproduit. C'est une sorte de manifeste, et comme une prise de possession de la Révolution, si l'on peut ainsi parler. Il faut, en le lisant, se rappeler qu'à l'époque où il fut publié, le vieil édifice, s'il chancelait sur ses bases, était encore debout, pourtant, et entier, que la censure régnait encore toute-puissante.

> Une gazette libre est une sentinelle avancée qui veille sans cesse pour le peuple.
>
> JEBB.

Ce serait insulter à la nation française que de lui démontrer longuement l'utilité et la nécessité de ce journal dans les circonstances actuelles. Elle touche au moment d'obtenir une Constitution qui doit à jamais assurer sa liberté : cette Constitution ne peut être que le fruit de l'harmonie entre tous les membres de l'Etat, et cette harmonie ne peut exister que par l'instruction universelle.

La foule de brochures qui ont paru depuis la naissance de cette révolution a commencé cette instruction ; mais ces brochures ne peuvent être lues par tous ; mais il est un choix à faire, et ce choix est impossible sans les lire, et pour les lire il faut les acheter ; mais l'achat en est dispendieux, et peu de gens en ont les moyens ; mais enfin, sur chaque question les brochures se multiplieront, et peut-être, quoique soutenue par un vif intérêt, l'attention se fatiguera. Il faut donc trouver un autre moyen pour instruire *tous les Français sans cesse, à peu de frais, et sous*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*une forme qui ne les fatigue pas.* Ce moyen est un journal politique, ou une gazette. C'est l'unique moyen d'instruction pour une nation nombreuse, gênée dans ses facultés, peu accoutumée à lire, et qui cherche à sortir de l'ignorance et de l'esclavage.

Sans les gazettes, la révolution de l'Amérique, à laquelle la France a pris une part si glorieuse, ne se serait jamais faite. Toutes, par exemple, réimprimèrent le *Sens commun*. Cet écrit, où triomphe la raison, ranima les esprits abattus ; sans le secours des gazettes, il fût resté inconnu, sans effet, sous la forme d'une brochure.

Ce sont les gazettes qui ont tiré l'Irlande de la langueur et de l'abjection où la tenait le Parlement anglais ; ce sont les gazettes qui conservent le peu de liberté politique qui reste en Angleterre. Une gazette, disait le docteur Jebb, est une sentinelle qui veille sans cesse pour le peuple.

Mais c'est d'une gazette *libre, indépendante,* que le docteur Jebb parlait ainsi, car celles qui sont soumises à une censure quelconque portent avec elles un sceau de réprobation. L'autorité, qui les domine, en écarte, ou (ce qui revient au même) est supposée en écarter les faits et les réflexions qui pourraient éclairer la nation, elle est soupçonnée d'en commander les éloges et les satires. Eh! jusqu'à quel point cette prostitution des gazettes censurées n'a-t-elle pas été portée dans ces derniers temps! N'ont-elles pas été tour à tour, et pour les mêmes personnes, l'organe de l'adulation et de la calomnie? Le ministre en place était toujours un Colbert ou un Sully ; disgracié, il n'était qu'un Law ou un Terray.

La nécessité contraint les rédacteurs à jouer ce méprisable rôle. Mais ce trafic honteux de la presse, qui, en France, a tant avili la profession de journaliste et de gazetier, profession vraiment respectable dans un pays libre, lorsqu'elle est exercée par des hommes indépendants, ce trafic va cesser ; ou, s'il se trouve encore des gazetiers assez corrompus pour sacrifier la vérité, au moins ils pourront être démasqués, au moins leur déshonneur sera volontaire, ils ne pourront plus en accuser la force. Plus éclairée aujourd'hui, et surtout plus irréprochable, l'autorité



EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'arrêtera plus, ne commandera plus la pensée. L'homme de génie, le bon citoyen, peuvent donc développer leurs idées, et c'est dans cet heureux ordre de choses que nous nous proposons de publier un journal *politique, national, libre, indépendant de la censure et de toute espèce d'influence.*

A ces titres il méritera sans doute la confiance de la nation: il la méritera, parce qu'il ne respirera jamais que les principes les plus purs; il la méritera par ses bons effets. Ecrit au sein de la capitale, au foyer du mouvement et des lumières, circulant avec rapidité, ce journal apprendra dans le même instant à toutes les provinces le fait nouveau, la mesure importante, qui exige souvent une résolution prompte et uniforme. Il les mettra toutes en correspondance entre elles, les instruira l'une par l'autre, et produira ainsi une harmonie de plans et d'opérations; ce sera un moyen d'éviter de nouvelles scènes de sang, car ces scènes n'arrivent, ne se répètent, que faute de s'entendre. On le sait, *il n'y a qu'un intérêt,* mais l'*opinion n'est pas une.* Le monarque qui nous gouverne est l'ami de son peuple; le ministre se montre l'ami du peuple; la noblesse et le clergé sacrifient tout privilége contraire au bien du peuple: il y a donc harmonie d'intention. Il en faut une d'opinion; mais celle-là ne peut être que le fruit d'une instruction graduelle, et cette instruction ne peut s'étendre à tous que par un journal libre et indépendant.

Ce journal sera entièrement consacré à marquer les progrès de la révolution actuelle.

1° Les faits y seront fidèlement racontés.

2° Toutes les pièces publiques du gouvernement, des Etats et des corps, tels que les édits, arrêts, résolutions des assemblées provinciales, des Etats provinciaux, des bailliages, etc., relativement à l'Assemblée nationale; toutes les pièces, en un mot, qui auront rapport aux Etats-Généraux, y seront fidèlement consignées.

Nous espérons même pouvoir y joindre des esquisses des débats qui auront lieu dans les Etats-Généraux, publicité précieuse, qui sera le seul moyen de faire connaître à la nation ses défenseurs, et d'arrêter la trahison de ses ennemis.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

3° On y enregistrera de même toutes les transactions des assemblées provinciales, transactions qu'on ne peut connaître qu'en parcourant des volumes immenses, dont l'achat est dispendieux. La comparaison des opérations de chacune produira entre elles une émulation qui fera hâter les progrès.

4° Il y aura toujours quelques pages réservées pour la discussion des questions les plus importantes, à mesure qu'elles naîtront. Cette arène sera ouverte à tous, mais uniquement pour le bien et l'instruction de la nation. C'est annoncer qu'on en proscrira les libelles et ce qui peut exciter la fermentation.

On y analysera avec impartialité les brochures politiques qui paraîtront. On y insérera même celles qui, peu volumineuses, pourront être utiles.

Le respect le plus constant pour les droits du peuple dirigera les auteurs de ce journal, déjà connus par de bons ouvrages publiés en sa faveur. M. Brissot de Warville, l'un d'eux, se fait un devoir d'y consigner ses recherches nombreuses sur les Constitutions de l'Angleterre et des Etats-Unis de l'Amérique, qu'il vient de parcourir, recherches qui ne peuvent qu'être très-utiles dans les circonstances actuelles.

On n'entrera pas dans de plus grands détails sur l'objet de ce journal; le lecteur y suppléera en considérant le titre.

Il paraîtra le 10 avril prochain, et sera publié quatre fois la semaine : les mardi, jeudi, samedi et dimanche. Chaque numéro sera composé d'une demi-feuille, formant huit pages d'impression. Le prix de la souscription sera de 24 livres pour un an, 12 livres pour six mois.

*Paris, ce 1er avril* 1789.

On comprendra aisément l'impression que dut produire une pareille *audace*. La police fut aussitôt sur pied; le directeur de la librairie, de Maissemi, écrivait au lieutenant de police :

J'apprends qu'on distribue dans Paris le prospectus d'un ou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vrage périodique intitulé le *Patriote français,* dont la permission n'a été ni demandée ni accordée, et dont la souscription est annoncée comme ouverte chez le sieur Buisson, libraire, qui m'assure que c'est sans son aveu que son nom s'y trouve placé. J'ai écrit sur-le-champ une lettre circulaire aux officiers de la chambre syndicale de Paris et à tous les inspecteurs de la librairie du royaume, pour défendre la distribution de ce prospectus et du *journal qui en est la suite.* J'ai adressé cette lettre toute signée à M. le garde des sceaux, afin qu'il l'approuve, comme je n'en doute pas, et la fasse passer dans mes bureaux ; et dès le même jour elle sera imprimée et notifiée sans délai à tous les imprimeurs et libraires de France.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de donner, de votre côté, les ordres les plus précis pour empêcher la circulation du prospectus dont il s'agit ; et ce concours entre nos deux administrations est d'autant plus nécessaire que vraisemblablement on tentera d'imprimer cet ouvrage périodique avec des presses placées dans des maisons particulières. Vous avez sûrement connaissance du prospectus en question, et il vous paraîtra, comme à moi, être le dernier degré de l'audace enhardie par l'impunité.

Brissot parvint-il à déjouer les efforts de la police ? Le premier numéro parut-il exactement au jour fixé par le prospectus ? C'est ce que je ne saurais affirmer. On pourrait inférer d'une phrase de la lettre de Maissemi que la publication avait déjà commencé au moment où il l'écrivait ; ce qui me paraît incontestable, c'est qu'elle précéda l'ouverture des Etats-Généraux. Je lis, en effet, dans les Mémoires de Brissot (t. 4, p. 42) : « Le croira-t-on ? c'était sur la dénonciation des journaux privilégiés qu'avait *d'abord* été publiée la défense qui suspen-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dait la circulation du Patriote, dont le premier numéro seulement avait paru, et qu'*ensuite* avaient été rendus les arrêtés des 6 et 7 mai qui supprimaient d'autres journaux publiés sans permission (1).

« J'adressai aux Etats-Généraux, ajoute Brissot, un mémoire dans lequel, après m'être plaint de la mesure arbitraire qui suspendait la publication de mon journal, je signalais les scandaleux abus de la censure, et démontrais la nécessité de déclarer sur-le-champ la presse entièrement libre. »

Il résulte de là, à ne laisser subsister aucun doute, qu'il y eut un premier Patriote français, de format in-8°, comme l'annonçait le prospectus ci-dessus, et qu'un numéro en avait été publié avant le 6 mai, et assez longtemps avant pour que les réclamations des journaux privilégiés eussent pu se produire et avoir leur effet. Je trouve même dans le catalogue Deschiens, immédiatement avant le Patriote qu'il met sous le nom de Brissot, cet article : *Le Patriote français*, *in*-8°, — *mai* 1789. Evidemment c'est le Patriote, la première forme du Patriote de Brissot. Rebuté par les obstacles qu'il rencontrait, et qu'il n'était pas de force à briser, Brissot abandonna son entreprise, bien résolu pourtant à la reprendre aussitôt que les circonstances le lui permettraient, et il la reprit, en effet, le 28 juillet, mais sur un nouveau plan, dans un nouveau

(1) Voir t. IV, p. 436.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

format et dans des conditions de périodicité différentes, ce qui l'engagea à dater de ce jour-là seulement la naissance de son journal, sans tenir compte des quelques numéros précédemment publiés.

Avant d'entrer dans l'examen de cette feuille, « le fléau de la cour et la terreur des terroristes », je dois dire quelques mots des antécédents de son auteur comme journaliste.

Brissot était un de ces bohêmes littéraires qui pullulaient à Paris dans les dernières années du 18e siècle, et qui, débordant sur le monde, allaient porter de côté et d'autre leur fiévreuse impatience, leurs aspirations, leurs rêves; on pourrait dire aussi que ce fut un des ces apôtres comme il s'en trouve toujours à l'approche des révolutions, pour les préparer et les faire éclore.

Nous avons déjà eu occasion de parler des commencements aventureux de Brissot dans notre tome III, à l'article du *Courrier de l'Europe;* ils ont, si l'on pouvait ainsi parler, déteint sur sa réputation, qui jusqu'ici encore en est demeurée entachée aux yeux de certaines personnes prévenues. Il faut dire aussi qu'aucun homme peut-être, dans ces jours de violences furieuses, n'a été présenté sous des couleurs plus noires et outragé avec plus d'acharnement.

Mais pour comprendre la valeur des accusa-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tions auxquelles il fut en butte, il faut se rappeler que l'instigateur de ce système de diffamation était l'infâme Morande; il faut se rappeler encore et la fureur des temps et le rôle de Brissot. Il a eu pour ennemis tous les plus puissants ennemis du peuple. Fondateur de la Société des Amis des Noirs en 1788, ardent patriote et déjà républicain en 89, défenseur courageux de la justice et de l'humanité en 93, sa voix a grondé contre toutes les oppressions et tous les despotismes, et il s'est vu également déchiré par les oppresseurs déchus et par les tyrans vainqueurs. Les journaux, les libelles, les placards, attaquaient à l'envi son honneur et le vouaient à l'infamie. Parmi les journaux qui lui étaient le plus hostiles, nous citerons l'*Argus patriote*, de Morande, et l'on sait d'où lui venait son animosité, à cet infâme pamphlétaire. Parmi les placards, nous avons déjà parlé du *Chant du Coq*, qui avait pour mission de le décrier et de l'empêcher d'arriver à la Législative, et qui produisit l'effet tout contraire à celui qu'en attendaient ceux qui soudoyaient cette affiche, malgré la grande habileté dont fit preuve son rédacteur principal, Esmenard. Seulement, la malicieuse affiche, remplie d'anecdotes cruelles, vraies ou hasardées, servit d'arme dans la suite contre Brissot, qui se vit proscrit par ceux-là mêmes qui s'étaient montrés ses plus ardents défenseurs.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On ramassa également, de si bas qu'elles partissent, les diffamations de Morande, pour essayer de l'en salir. L'*Argus* allait jusqu'à l'accuser de vol en termes formels ; il appelait ses amis *Brissotins*, et voler *brissoter*. Cette méchanceté fit fortune. Les enfants, dans leurs jeux, ne disaient plus : *Tu m'as pris ou volé une boule*, ou *ma toupie ;* mais : *Tu m'as* brissoté *ma toupie*, *tu m'as* brissoté *ma boule* (1). Par cela seul, Brissot et ses amis furent perdus dans l'esprit du petit peuple. Le nom de Brissotin devint une injure, ridicule sans doute, mais la tache n'en fut pas moins ineffaçable. C'est dans ce sens que Camille Desmoulins, l'un des plus violents antagonistes de Brissot, disait de lui, en le mettant en scène dans un de ses pamphlets : *Et factus sum proverbium.*

De la calomnie, il reste toujours quelque chose ; mais il me semble impossible, quand on a lu les écrits de Brissot, de douter de sa probité. Qu'on ne partage pas ses opinions politiques, qu'on les réprouve même et qu'on l'attaque de ce chef, oh ! je le comprends parfaitement; mais qu'on puisse imprimer de nos jours qu'il était le complice de Morande, qu'il faisait partie de la bande des *sommateurs*, de ces écrivains infâmes qui mettaient à contribution les hommes riches et puissants en les menaçant de

(1) Beaulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France*, t. II, p. 47.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la divulgation de quelque secret acheté ou surpris, en vérité cela ne se comprend plus. .

« Les manières simples de Brissot, dit madame Roland, sa franchise, sa négligence naturelle, me parurent en parfaite harmonie avec l'austérité de ses principes ; mais je lui trouvais une sorte de légèreté d'esprit et de caractère qui ne convenait pas également bien à la gravité de la philosophie ; elle m'a toujours fait peine, et ses ennemis en ont toujours tiré parti..... Son activité, sa bonhomie, ne se refusant à rien de ce qu'il croit être utile, lui ont donné l'air de se mêler de tout, et l'ont fait accuser d'intrigue par ceux qui avaient besoin de l'accuser de quelque chose. Le plaisant intrigant, que l'homme qui ne songe jamais à lui ni aux siens, qui a autant d'incapacité que de répugnance pour s'occuper de ses intérêts, et qui n'a pas plus de honte de la pauvreté que de crainte de la mort, regardant l'une et l'autre comme le salaire accoutumé des vertus publiques !.... A mesure que je l'ai connu davantage, je l'ai plus estimé ; il est impossible d'unir un plus entier désintéressement à un plus grand zèle pour la chose publique, et de s'adonner au bien avec plus d'oubli de soi-même..... Je l'ai vu, consacrant tout son temps à la Révolution, sans autre but que de faire triompher la vérité et de concourir au bien général, rédigeant assidûment son journal, dont il aurait pu faire un objet de spéculation, se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contenter de la modeste rétribution que lui donnait son associé. ».

Voilà la vérité sur Brissot, et j'ai cru devoir la dire, puisque l'occasion s'en présentait, bien qu'il n'entre pas dans mon plan de suivre les journalistes hors de leur journal; et il me semble que l'homme qui peut offrir à la postérité un pareil témoignage n'a rien à redouter de son jugement.

« Brissot, dit encore madame Roland, écrivain dès son jeune âge, avait prêché la liberté sous le despotisme, l'humanité sous la tyrannie, appelé la Révolution par ses vœux, et préparé ses mouvements par des réclamations contre les abus du jour. Il avait essuyé la captivité pour punition de sa franchise, et, plus occupé des vérités morales et politiques que du soin de sa propre fortune, il avait fait quelques entreprises malheureuses, d'où il était sorti intact et plus paúvre qu'il n'y était entré. »

Brissot, d'ailleurs, ne fut pas sans trouver parmi ses confrères de chaleureux défenseurs. « M. Brissot, dit la *Chronique de Paris*, vient de publier une réponse à ses détracteurs, dans laquelle il nous semble s'être pleinement justifié des odieuses inculpations qu'on a multipliées contre lui avec tant d'acharnement. L'exposé simple de l'histoire de toute sa vie est la réfutation victorieuse de toutes les inculpations dont on s'est plu à le noircir..... On voit qu'une grande pensée, celle d'affranchir les hommes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du joug de la tyrannie, a rempli sa vie tout entière. Ses diverses tentatives pour opérer ce grand œuvre sont toutes à sa gloire. La philanthropie, l'amour de la retraite et des mœurs, des ouvrages utiles, une honorable activité, voilà ce qui caractérise tous les jours de sa vie. Mais qui peut commander à son indignation en voyant quel est son principal ennemi !... — On n'a pas manqué, et on ne manquera pas, dans des lettres anonymes écrites en style d'antichambre, de nous appeler des *républicains*, des *factieux*, de dire que nous sommes des amis de Marat et de Martel, contre qui nous n'avons cessé de témoigner notre indignation ; de nous reprocher d'être du club des Cordeliers, où nous n'avons jamais mis le pied, et nous n'avons jamais parlé à M. Brissot ; mais quel est l'homme honnête, quelle est l'âme franche et pure dont l'intérêt pour son semblable ne s'échauffe et ne redouble à la vue de l'acharnement avec lequel on le persécute ?... — Il faut que Pierre Brissot soit un homme bien redoutable pour les intrigants, puisqu'ils emploient tant de moyens pour le perdre. Il nous semble que, pour tout homme qui réfléchit, cet acharnement doit être un motif de se décider en sa faveur (1). »

Comme Mallet du Pan, Brissot avait été entraîné d'abord dans le tourbillon de Linguet, qui exerçait

(1) *Chronique de Paris*, 18 août, 3 et 5 septembre 1791.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

alors une si puissante attraction sur les jeunes imaginations. « La chaleur, dit-il lui-même, l'accent de vérité qui respire dans quelques-uns des écrits de Linguet, avaient séduit, enchanté ma jeunesse novice et engouée du bien public ; je croyais toucher à son âme par plus d'un côté, être en rapport avec lui sur plus d'un sujet. Ses ennemis étaient puissants et triomphaient ; il était fugitif et malheureux ; son courage et son esprit, son caractère emporté, comme sa plume énergique, tout me plaisait, m'intéressait, m'attirait ; et lorsque, après sa sortie de la Bastille, je le retrouvai à Londres, je ne courus pas, je volai dans ses bras.

» Ah ! Linguet ! Linguet ! pourquoi une fatale lumière a-t-elle dissipé le doux prestige qui m'entraînait vers toi ! J'aimais à te voir le défenseur de l'humanité, l'apôtre ardent et pur de la vertu ; j'aimais à te voir terrasser le despotisme orgueilleux des corps, combattre les abus de la législation et les iniquités du pouvoir. A chaque ligne qui sortait de ta plume, je croyais voir ton âme entière s'échapper en torrents de feu... Te voyant éloquent, je te croyais honnête et sensible. Pourquoi le bandeau qui couvrait mes yeux s'est-il déchiré ? »

Brissot fut bien mal récompensé d'un si chaleureux dévouement. Linguet avait l'air de lui témoigner beaucoup d'intérêt ; mais cet intérêt demeura stérile et ne se manifesta qu'en paroles. Ce que vou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lait Linguet, c'était des collaborateurs purement officieux, des correspondants bénévoles, des gens qui fussent en position de le servir, de le prôner, et Brissot malheureusement ne pouvait faire ni l'un ni l'autre. Linguet cependant avait fait espérer à son jeune adepte qu'il l'attacherait à la rédaction de son *Journal de Politique et de Littérature;* mais ces promesses ne se réalisèrent pas, et quand Brissot, avant rompu avec Swinton, réclama plus instamment des preuves de son amitié, tout ce qu'il fit pour lui, ce fut de le charger des tables des tomes 4, 5 et 6 de ses *Annales* (1).

Nous savons la part que prit Brissot à la rédaction du *Courrier de l'Europe,* d'abord à Boulogne, puis à Londres, où l'avait conduit un projet de lycée auquel nous avons déjà fait allusion. Cet établissement, qui eut un commencement d'exécution, cachait, sous des dehors scientifiques, un but qu'on eût été certes loin de soupçonner, si Brissot ne nous l'eût révélé lui-même dans ses Mémoires, et cela avec une crudité qui ne laisse pas tout d'abord que de vous impressionner singulièrement.

« Renverser, dit-il, cette royauté que l'on croyait nécessaire à la France, était, dès ce temps, le but de tous mes écrits, de tous mes projets. Je haïssais

(1) Selon la *Biographie universelle,* Linguet aurait chargé Brissot de quelques articles pour le *Mercure;* une intrigue lui aurait enlevé ce journal, et il fut obligé d'aller rédiger le *Courrier de l'Europe,* journal *anglais* dont on publiait une *traduction* à Boulogne. Autant d'assertions, autant d'erreurs, qu'il nous aura suffi de signaler à nos lecteurs, sans avoir autrement besoin d'y insister.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

profondément les rois; je ne pouvais en entendre parler de sang froid. La vue de Versailles me donnait le frisson...

» Je formai, pour abattre le despotisme, un projet qui me paraissait infaillible. Il fallait, pour préparer une insurrection générale contre les gouvernements absolus, éclairer sans cesse les esprits, non pas par des ouvrages bien raisonnés et volumineux, car le peuple ne les lit pas, mais par de petits écrits, tels que ceux répandus par Voltaire pour détruire la superstition religieuse, mais par un journal qui répandrait de tous côtés la lumière. Comment exécuter ce projet?

» J'avais remarqué que, si les livres philosophiques étaient le meilleur véhicule des révolutions politiques, de grands obstacles s'opposaient à son efficacité. La crainte des bastilles arrêtait le génie; la crainte de la police arrêtait les imprimeurs; les libraires seuls bravaient les prohibitions. La difficulté n'était donc pas dans la vente, mais à trouver des auteurs et des imprimeurs. Or, en plaçant les uns et les autres en pays étranger, loin des atteintes de la tyrannie, on remédiait à ce double obstacle; car ensuite la cupidité des contrebandiers répondait du succès de l'introduction.

» Plein de cette idée, j'imaginai que le projet de répandre en France les grands principes politiques s'effectuerait aisément si des amis intrépides et éclai-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rés de la liberté pouvaient s'unir, se communiquer leurs idées et composer leurs ouvrages dans un lieu d'où on les ferait imprimer et circuler par toute la terre.

» Je ne voyais qu'un seul gouvernement où cet établissement pût se faire avec sûreté, c'était l'Angleterre. Le seul cabinet de Saint-James n'obéissait pas aux impulsions du ministère français. Dans tout autre pays, même en Hollande, même en Suisse, il eût aisément obtenu l'expulsion de ses auteurs, et peut-être même eût-il eu le crédit de se les faire livrer.

» Afin d'inonder plus sûrement l'Europe et surtout la France de tous ces écrits, et de mettre en défaut les alguazils de l'inquisition française, je pensais qu'il fallait réimprimer en Suisse, en Allemagne, en Hollande, les écrits politiques qui d'abord auraient été imprimés à Londres, ville où la liberté individuelle était portée au plus haut degré. La Suisse, l'Allemagne et la Hollande, voilà les contrées où l'impression, le papier et la main-d'œuvre étaient le moins coûteux, et d'où l'on pouvait plus aisément les introduire et les répandre en France.

» Annoncer ouvertement ce projet, c'était le faire échouer; il fallait lui donner une enveloppe pour tromper le cabinet de Versailles, et cette enveloppe était bien naturelle.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» J'imaginai d'exécuter à Londres une partie de l'établissement pour les sciences et les arts créé par La Blancherie à Paris. (Nous savons que Brissot avait été l'un des collaborateurs de La Blancherie.) Je devais y former un lycée, un muséum, où se réuniraient, à certains jours de la semaine, les savants, les philosophes de tout l'univers, et où seraient rassemblées toutes les productions des arts; je songeai à un journal consacré à propager les résultats de ces rendez-vous scientifiques, et qui servirait de passeport aux vérités philosophiques et politiques qu'il fallait inoculer dans tous les esprits français...

» C'était, à l'extérieur, une institution semblable à celle des lycées et musées existant en France; mais ce lycée ne devait pas être restreint dans les bornes sévères que la tyrannie du ministère avait mises à ceux de Paris.

» Ce n'était ni le spectacle, ni l'amusement, ni l'enseignement, ni les nouvelles, ni la musique, ni les tableaux, qui devaient attirer à mon lycée; c'était l'utilité seule que les amis des lettres peuvent tirer de leur société réciproque, utilité qui doublait dans un pays où rien n'en gênait la liberté, utilité qui se transformait en nécessité quand on pensait au caractère des savants anglais et au vide absolu de communication; je voulais, en un mot, créer cette *confédération universelle des amis de la liberté*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*et de la vérité* que des philosophes plus heureux que moi ont réalisée à Paris depuis la Révolution. »

Tel était le projet favori que Brissot nourrissait dans son âme. Mais il avait besoin de coopérateurs pour les écrits et de secours pour leur circulation, et il fallait agir avec discrétion en les cherchant. Ils ne lui vinrent les uns et les autres que d'une façon insuffisante, et il fut contraint de se mettre dans les mains d'un spéculateur mercenaire. Les associations entre de pareilles gens et les écrivains finissent presque toujours par des ruptures, comme le dit Brissot lui-même. Les premiers ne cherchent ordinairement que l'utilité publique ou la gloire, les autres ne voient que l'argent. Brissot ne tarda pas, en effet, à se trouver engagé dans de fâcheux procès, et, pour comble, le privilége qu'il avait obtenu du ministre français lui fut retiré. Accouru à Paris pour faire lever la suspension, il n'y réussit qu'après six mois de sollicitations. C'était, dit-il, lui rendre les armes après l'avoir égorgé. Déjà il était dans les embarras d'un procès causé par cette suspension même; le peu de souscripteurs que son journal avait acquis en France, en ayant été privés si longtemps, s'en étaient dégoûtés; la crainte de pareille interruption en avait dégoûté les autres. Tous ses travaux, toutes ses espérances, étaient déjà à moitié perdus, quand il fut arrêté et mis à la Bastille, sous l'inculpation d'avoir



EFERUS - Recherches & Classification numériques

composé, à Londres, des libelles contre la reine. Il y demeura deux mois. « Quels cruels moments, s'écrie-t-il, j'avais passés, ainsi courbé sous la verge du despotisme ! Devais-je présumer que j'étais destiné à de plus rudes épreuves sous le règne de la liberté ! »

Le ministre avait mis une dure condition à sa sortie de la Bastille. Redoutant les écrivains français qui respiraient l'air de l'Angleterre, il avait exigé que Brissot abandonnât son établissement du lycée. Il fallut obéir, quitter tout, vendre tout, perdre tout, car son associé, en mettant opposition à toutes ses mesures, le jeta dans les mains des procureurs, qui absorbèrent jusqu'au dernier sou. Cependant, grâce au généreux concours de Clavière et de quelques autres amis, il satisfit à tout, il désintéressa tous ses créanciers; ce qui n'empêcha pas Morande, venu à Paris pour faire un journal et de nouveaux libelles au profit de ceux qui le payaient, de réveiller ce procès, endormi depuis sept ans. « Remuant la fange et la boue au milieu de laquelle il a toujours vécu, il s'imagina qu'il allait m'en couvrir. Dans l'impuissance de trouver d'autres moyens de m'avilir, tous les ennemis politiques que m'avaient fait le patriotisme et l'énergie de mon journal se sont salis de ces ordures pour me les jeter. On se rappellera leur rage lorsque, me voyant porté à l'Assemblée législative par l'estime d'une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

foule de bons citoyens, ils me dénoncèrent dans leurs discours, dans leurs journaux, dans leurs livres, et jusque dans les placards qu'ils affichaient dans les rues contre moi. Que la Cour ait payé ces placards, je le conçois, elle savait bien qui elle voulait écarter..... mais qu'il se soit trouvé des écrivains assez mercenaires pour les écrire et les colporter; que des hommes qui se disent encore aujourd'hui les amis de la liberté aient cherché à les reproduire, voilà ce que la passion, les haines de parti, peuvent à peine expliquer, et ce qu'on n'excusera jamais. »

Le *Journal du Lycée de Londres,* qui renferme des notices intéressantes sur la littérature anglaise, forme deux volumes in-8°. Ce n'était pas le premier journal de Brissot. A peine arrivé à Londres, il y avait fondé, tout en s'occupant de l'édification de son lycée, une *Correspondance philosophique et politique;* mais le succès, dit-il, ne répondit pas à son attente; on imprimait bien les divers numéros qu'il composait, mais à peine en vendait-on quelques exemplaires, et les libraires semblaient même lui faire une grâce en se chargeant du débit. Il paraît qu'alors on estimait peu à Londres les écrivains français, et qu'on les lisait encore moins; j'entends dans l'original, car presque tous les bons ouvrages français étaient rapidement traduits en anglais. Cependant le succès de cette Correspondance fut assez grand en Allemagne pour qu'un libraire de Ham-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bourg en entreprît une édition; mais il absorba tous les profits, et Brissot, qui n'était décidément pas heureux dans ses entreprises, ne retira de ses liaisons avec ce libraire que des embarras et le désagrément d'être compris dans sa banqueroute. En France, le ministère, « effrayé de cet ouvrage », avait donné des ordres pour l'arrêter partout; pas un exemplaire n'y pénétra, et cette édition fut perdue pour Brissot. Il le regrettait d'autant plus, qu'il était fermement convaincu que cette feuille eût accéléré la Révolution. Malgré tous ces désagréments, il eut le courage de composer douze numéros, qui forment 2 volumes in-8°. Brissot, d'ailleurs, n'était pas homme à se décourager; il se confirma même dans son projet en voyant Saint-Flomel en tenter un semblable (1). Mais, convaincu de l'insurmontable difficulté de faire parvenir régulièrement en France et par contrebande un ouvrage périodique qui contiendrait des vérités hardies sur les gouvernements, il crut devoir changer de tactique, et employer la mine, au lieu de dresser ouvertement ses batteries. La Constitution anglaise, qu'il avait étudiée sur les lieux mêmes, lui avait paru, malgré ses défauts, pouvoir servir de modèle aux sociétés qui voudraient changer leur régime. Elle était peu connue en France; il résolut de l'y faire connaître, mais en détail, chaque jour : la faire connaître,

(1) V. t. III, p. 451.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pensait-il, c'était la faire aimer, la faire désirer. Mais le gouvernement français, craignant de voir trop de lumière éclairer ce sujet, était sur ses gardes; il fallait le tromper. Il lui fit donc demander une permission pour imprimer un journal qui serait le *Tableau exact des Sciences et des Arts en Angleterre*. Ce titre n'avait rien d'effrayant, et l'appui de quelques personnes puissantes lui fit obtenir un privilége, qu'on assujettit cependant à la condition que le nouveau journal, composé et imprimé en Angleterre, serait réimprimé à Paris et soumis à une censure très-sévère. Je ne saurais dire ce qui est advenu de cette entreprise, dont Brissot dit avoir donné les détails dans certain écrit que je n'ai point rencontré. Je lis dans un autre passage de ses Mémoires, à la suite du récit des difficultés qu'éprouva la création du Patriote français, ce passage:

« Rien n'était plus variable, et souvent plus ridicule, que les décisions de l'administration de la librairie; en voici un exemple. Pendant mon séjour en Angleterre, en 1783, je vis que l'on y publiait une foule de livres sur la situation des Anglais dans les Indes Orientales, livres et situation parfaitement inconnus en France. Je crus que le tableau en serait utile à ma patrie; j'entrepris de le faire, et je me plongeai pendant quinze mois dans l'examen de ces ouvrages. Au lieu de m'encourager, on me suscita mille tracasseries; on me nomma

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quatre censeurs, un dans chaque département; mon manuscrit devait subir toutes les mutilations que leur dictaient leurs préjugés. Ces entraves me dégoûtèrent; martyrisé à chaque numéro que je voulais faire paraître, je fus obligé de suspendre; et, cependant, on a vu la même administration, cédant à la crainte, permettre la publication de feuilles entreprises par des hommes dont l'audace l'effrayait et dont l'énergie paralysait son pouvoir. »

S'agit-il dans ce passage de ce même Tableau des Sciences en Angleterre, ou de quelqu'autre feuille ? C'est là une question que je ne suis pas en mesure de décider. Dans tous les cas, on y voit une nouvelle preuve de la prédilection de Brissot pour le journal, auquel il était toujours ramené, tout en écrivant force livres et brochures. Le premier peut-être, en France, il avait compris toute la puissance de cet instrument.

Aussi, lorsque, quelques années après, Brissot eut fondé la Société des Noirs, le voyons-nous préoccupé tout d'abord de lui trouver un organe. Mirabeau publiait alors son *Analyse des Papiers anglais*. Brissot, qui savait combien le crédit et l'infatigable énergie de cet homme pouvaient lui être utiles, l'avait affilié à sa Société, et Mirabeau, qui espérait aussi, de son côté, que la Société pourrait ne pas lui être inutile, se montrait désireux de la servir. « Il offrit d'étendre au *Recueil des Ouvrages sur la*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Traite des Noirs* le bienfait de son privilége; il se chargea de faire goûter cet arrangement au ministre, en lui montrant cette publication comme une espèce de supplément ou d'appendice à son journal, comme un développement nécessaire d'une grande question, à la discussion de laquelle ce journal était nécessairement consacré. Il se chargea même de prendre avec son libraire et son imprimeur des arrangements tels qu'il publierait chaque semaine deux ou trois feuilles de cette collection; il se chargea de faire payer à la Société, par le libraire, le prix des traductions, sur un taux convenable, et de l'affranchir de tous les frais d'impression. On ne pouvait être plus obligeant et plus aimable. Cet arrangement, qui servait les intérêts particuliers de Mirabeau, n'était pas moins avantageux à ceux de la Société; il assurait un prix régulier pour le travail des personnes qui voudraient bien consacrer leur temps à ces traductions, et il nous débarrassait du soin de tenir des comptes pour l'impression et les ventes, en même temps qu'il accélérait la publication de ces ouvrages. Enfin, il remplissait un des vœux que nous partagions avec la Société de Londres, celui de donner à bon marché cette collection, et, par conséquent, de la répandre dans un plus grand nombre de mains : Mirabeau offrait à moitié prix aux souscripteurs de son journal, ou à ceux qui l'eussent demandée, cette intérés-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sante collection. Il en résultait deux avantages : pour nous, celui de procurer aux noirs un plus grand nombre de lecteurs, et, par conséquent, plus de partisans; pour Mirabeau, celui de propager l'Analyse des Papiers anglais qu'il publiait. »

Par un singulier privilége, Mirabeau avait obtenu du ministère que son journal serait affranchi de la censure. C'est là surtout ce qui avait déterminé Brissot à rechercher cette association. « Si la feuille de Mirabeau, dit-il, eût été seulement soumise à la censure, je n'aurais point songé à lui confier la publication de la traduction des ouvrages publiés en faveur des nègres. Mais, exempte de l'inquisition, ses rédacteurs pouvaient se livrer à leur énergie pour le bien public; ils pouvaient, en la tempérant par la sagesse, assurer à ce journal une longue durée, et, par conséquent, une grande utilité. J'employai alors tous mes soins à sa propagation; je contribuai même avec zèle et sans rétribution à sa rédaction, et en cela je ne consultai point mon intérêt, mais l'intérêt général...

» Propager l'Analyse des Papiers anglais, dit-il encore, c'était rendre service à la liberté : cette feuille était un foyer d'où s'échappaient mille lumières. Tout ami du bien public devait chercher à la répandre, et, loin d'envier lâchement la fortune de ce journal, il fallait l'augmenter de ses efforts. Aucun de nous ne devait donc être étranger à son

EFERUS - Recherches & Classification numériques

succès. Ceux qui le connaissaient avaient dû voir qu'il était alors le seul consacré à naturaliser insensiblement parmi nous ces grandes vérités politiques qui avaient assuré une Constitution à l'Angleterre, et qui devaient en donner une à la France; que c'était le seul où ces vérités fussent développées avec autant de force que de clarté; ils devaient voir encore que ses rédacteurs étaient sans cesse occupés à combattre un triumvirat redoutable, quoique lâche et servile, d'écrivains qui semblaient soudoyés par le despotisme, et qui, s'ils ne l'étaient pas, paraissaient encore bien plus coupables, puisque sans aucune nécessité, et uniquement entraînés par la perversité de leurs principes, ils cherchaient à retarder le progrès des lumières et des idées philosophiques.

» Or, si notre but, à nous, était d'accélérer de toutes nos forces cette révolution, nous ne pouvions voir d'un œil indifférent les progrès d'un journal dont l'effet infaillible, s'il acquérait de la vogue, eût été de rendre populaires les vérités qui sont encore malheureusement circonscrites dans un trop petit nombre d'esprits, qui même, dans une grande partie de ces esprits, se trouvent étrangement mêlées avec les préjugés consacrés par l'éducation et les opinions qui existaient il y a quelques années. La popularité de ces grandes vérités ne pouvait être que l'effet de la lecture des gazettes. Un bon livre



EFERUS - Recherches & Classification numériques

formera lentement quelques bons esprits, dont l'influence sur les autres sera lente, faible; une bonne gazette, un bon journal, éclaire rapidement une masse d'hommes, dont les idées réagissent au même instant, presqu'en tous sens, dans une très-grande sphère.

» Une gazette se présente toujours avec l'intérêt du moment; loin d'effrayer, elle pique la curiosité, et, sous l'appât des nouvelles, l'adroit rédacteur peut distiller goutte à goutte dans l'âme de ses lecteurs les vérités politiques qui les tireront de leur abrutissement et de leur servitude. »

Après tout ce que nous venons de dire, on ne s'étonnera pas que Brissot ait ouvert la voie aux journalistes de la Révolution. Nous avons vu quels obstacles furent opposés à la publication de son Patriote, et le ressentiment qu'il en éprouva. Ce qui l'indignait surtout, c'était qu'on les appuyât sur la nécessité de protéger la propriété, le privilége, du *Journal de Paris*.

« Eh quoi! s'écriait-il, mes idées n'étaient-elles pas aussi ma propriété? Le développement que j'en faisais n'était-il pas aussi ma propriété? Et si je ne pouvais les développer à cause du privilége de ces journaux, n'était-ce pas plutôt leurs propriétaires qui commettaient à mon égard une véritable spoliation? Ma propriété était sacrée, inviolable; et la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prétendue propriété exclusive de ces entrepreneurs de gazettes privilégiées était une usurpation atroce, faite à l'aide d'une loi injuste.

» Car, qu'est-ce qu'un journal? C'est le canal par lequel un écrivain peut transmettre ses lumières au public. Pourquoi chacun ne pourrait-il pas user de ce moyen? Celui qui veut en jouir seul n'est-il pas un monopoleur atroce? Et combien est-il plus coupable, lorsqu'au lieu de donner à ce canal une destination honnête, il n'y fait couler que des eaux impures pour empoisonner le peuple? C'est là, en effet, le tableau des gazettes privilégiées. N'avaient-elles pas été jusqu'alors le véhicule des mensonges, des calomnies, des principes les plus lâches et les plus serviles? N'avaient-elles pas été le moyen constant de tromper le public? Dans la crainte que leurs injustices et toutes leurs turpitudes ne vinssent à être dévoilées, ne les avait-on pas vues sans cesse s'attacher à étouffer toute publicité dont elles ne devaient pas être les organes? Le *Journal de Paris*, entre autres, jusque dans les petits riens dont il remplissait ses colonnes, avait de tout temps été vendu aux hommes en place, en crédit, aux petits despotes de la littérature, tandis qu'il prodiguait les plus grossières injures aux hommes qui ne caressaient pas les divinités du jour, qui ne savaient dire que la vérité. »

La chute de la Bastille entraîna enfin dans ses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ruines toutes les barrières qui s'opposaient à la libre manifestation de la pensée, et Brissot put reprendre, comme nous l'avons dit, la publication de son Patriote français.

Je n'essaierai pas d'analyser cette feuille non plus que les autres dont j'aurai à parler : l'espace me manquerait absolument (1), et ce serait d'ailleurs à recommencer toujours l'histoire de la Révolution. Tout ce que je puis faire, c'est, autant que cela est possible, d'en préciser le caractère, d'en marquer le rôle, d'en indiquer les parties saillantes.

Dans le projet primitif, le Patriote français devait paraître quatre fois par semaine, en une demi-feuille in-8°, et coûter 24 livres. Quand il le reprit définitivement, Brissot, voyant l'abondance des matières, le publia tous les jours, dans le format petit in-4° à deux colonnes, et en porta le prix à 36 livres. Quoique ce nouveau format admît un peu plus de matière, il était encore bien insuffisant ; aussi Brissot fut-il bientôt obligé de l'agrandir, ce qui n'empêcha pas qu'il ne se trouvât souvent encore dans la nécessité de donner des suppléments.

Comme la plupart des journaux qui parurent à

(1) La seule analyse du *Patriote français*, analyse très-incomplète encore, occupe, dans l'Histoire de Léonard Gallois, près de 300 pages d'un grand in-octavo compact.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'ouverture des Etats-Généraux, la feuille de Brissot ne contint guères d'abord que le résumé de ce qui se passait dans l'Assemblée ; mais ce résumé était bien fait ; le rédacteur s'y attachait beaucoup plus à l'esprit qu'au texte des débats, et il les rendait d'une manière piquante, assaisonnant son analyse de réflexions judicieuses, ce dont les autres journaux de l'époque s'abstenaient généralement, et cela, semble-t-il, par système. « Il est des écrivains, lit-on dans le Patriote, qui voudraient proscrire les réflexions du récit des débats ; ils accusent leur impuissance et voudraient y condamner les autres : ces réflexions sont nécessaires pour un peuple qui sort de l'ignorance. » Si les séances de l'Assemblée nationale étaient aussi complètes que possible dans le Patriote, le reste y était forcément très-négligé ; l'espace manquait pour ce que nous appelons aujourd'hui les articles de fond, c'est-à-dire l'examen des questions à l'ordre du jour, l'appréciation des circonstances et des événements. Les seuls sujets sur lesquels Brissot revienne souvent et qu'il développe assez longuement sont l'abolition de la traite des noirs et les questions relatives aux colonies.

Cependant le Patriote se fit tout d'abord remarquer par sa bonne tenue, par la correction, la sagacité, l'érudition même de sa rédaction. « Esprit délié, intelligence ouverte et facile, Brissot montrait, avec plus de modération que la plupart des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

écrivains de la presse, plus d'expérience des choses politiques, et possédait déjà le langage des affaires, grâce à son long séjour en Angleterre et aux Etats-Unis, dont il connaissait à fond les institutions. On devinait l'homme d'Etat sous le journaliste (1). » On lui trouvait seulement un air quelque peu sévère. « On m'a dit que j'étais trop sérieux, écrivait-il ; on voudrait me voir dérider, persiffler et faire des caricatures. Ce rôle ne me convient pas. Il faut être soi ; et, lors même que le peuple français retomberait dans le goût des bouffonneries politiques et littéraires, un écrivain qui se respecte et qui ne veut qu'être utile ne devrait jamais se dégrader jusqu'à s'y prêter... Il y a des gens, ajoutait-il, assez malheureux pour vouloir toujours être gais, même au milieu des discussions les plus sérieuses. Ce rire convulsif doit disparaître avec la démence qui caractérise les esclaves, et faire place à la sérénité de la raison. »

Nous verrons plus tard Brissot admonester vertement Camille Desmoulins sur sa propension au sarcasme, et tracer éloquemment à son jeune confrère les devoirs du journaliste populaire.

Toujours en avant, le Patriote français se prononce avec force pour toutes les idées nouvelles ou qui pouvaient alors passer pour telles ; pendant

(1) Lanfrey, *Essai sur la Révolution*, p. 248.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

deux ans on le voit prendre l'initiative de toutes les innovations. Ainsi il attaque vigoureusement l'ordre de primogéniture et le droit d'aînesse, et demande l'égalité des partages. La question du transport des lettres et journaux, question assez neuve pour la France, est de bonne heure abordée et débattue dans le Patriote. Brissot appuie chaleureusement l'abolition du port des journaux, demandée par la *Feuille villageoise*; il voudrait, en outre, que la taxe des lettres fût réduite à un taux qui facilitât les correspondances intimes et commerciales, provoquant ainsi, dès 1790, une réforme qui devait se faire attendre si longtemps.

Une chose à remarquer encore, c'est sa prédilection pour cette alliance anglaise, sur la valeur de laquelle je n'ai point à me prononcer ici, mais qui est si profondément antipathique à la masse de la nation : Brissot se montre constamment préoccupé d'en resserrer les liens; il considère cette union de deux peuples libres comme le gage de la paix européenne.

Dès le commencement de 1790, il laisse percer ses idées de fédéralisme. La Bretagne et l'Anjou ayant conçu l'idée de se fédérer pour le succès de la Révolution, Brissot est un des premiers à publier, en y applaudissant, leur pacte fédératif. Quelques jours après, il apprend que les sociétés populaires de Clermont-Ferrand se sont aussi confédérées

EFERUS - Recherches & Classification numériques

entre elles. « Il est à désirer, écrit-il aussitôt, que ces sortes de confédérations se multiplient partout. Cette confédération des lumières sera plus utile et plus redoutable encore que celle des armes du despotisme. »

Un des premiers, en 1791, il met en avant l'idée de République.

Profondément convaincu que tous les efforts de la contre-révolution se briseront contre la liberté de la presse et la force morale des clubs patriotiques, il s'attache journellement à défendre l'une et à soutenir les autres. Cependant il met la presse, dont nous avons vu qu'il fut l'un des premiers et des plus vigoureux champions, bien au-dessus des clubs. Dans une polémique avec Camille Desmoulins, qui lui reprochait ses préventions contre certains membres de l'Assemblée et son indulgence pour certains autres, il répondait au rédacteur des *Révolutions de France et de Brabant :*

Vous me reprochez d'attaquer MM. Barnave et Lameth, parce que vous les croyez les plus fermes arcs-boutants de la *Société des Amis de la Constitution*; vous me reprochez d'ébranler cette société, parce que vous la regardez comme la plus solide colonne de la Constitution elle-même, comme la grande tribune d'où l'on peut parler à la fois à vingt-cinq millions d'hommes, d'où la voix de la liberté et de la raison foudroie les entreprises nationicides.

Idées exagérées! et je vous le prouve..... Appuyer la Constitution sur les Jacobins, c'est, comme les Indiens, appuyer le globe sur un éléphant.....

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Que me parlez-vous de la tribune des Jacobins pour éclairer le peuple! Toute la France, que dis-je? le peuple de Paris peut-il y assister? Cette tribune n'est-elle pas exclusivement circonscrite? L'admission des membres ne l'est-elle pas? N'en exclut-on pas surtout les citoyens *passifs*, ceux-là qui seuls font les révolutions, et derrière lesquels se cachent ces patriotes? Et comment osez-vous dire que *tous les citoyens en sont membres* lorsqu'elle est réduite à douze cents sociétaires!... Puis, cette tribune des Jacobins a-t-elle donc un accès bien facile? Pour y être entendu ne faut-il pas, presque toujours, ou être investi d'une grande considération, ou annoncé par une grande réputation, ou précédé par quelque intrigue secrète des membres *influentiels?*

Une pareille tribune ne peut donc éclairer le peuple; elle est trop orageuse, trop sujette aux passions. La tribune du peuple ne peut être privilégiée, partiale, locale ; la tribune de l'instruction publique doit embrasser le peuple entier, ses accents doivent frapper les oreilles du public le plus nombreux. En un mot, cette tribune c'est la PRESSE. Là, mille orateurs haranguent le peuple à la fois; là se forme l'opinion publique; là elle n'est point commandée par des accès passagers d'enthousiasme ; là on compare, on juge, dans le silence de la méditation, et d'après la comparaison des faits et des raisons apportés par mille canaux ouverts à tous, et dont la distribution est régulière et constante.

De bonne foi, pouvez-vous comparer à cet océan de lumière ce petit filet péniblement, obscurément et irrégulièrement transmis par le directoire des Jacobins à trois ou quatre cents sociétés, où il se perd ensuite sans laisser aucune trace utile? Et encore ce filet n'est-il pas toujours pur et homogène; il est souvent teint par les passions, les intrigues, les vues secrètes : tandis que la lumière répandue par la presse, jaillissant de tous les côtés, de tous les partis à la fois, s'élabore, se purifie par une opposition franche et ouverte, et par une comparaison qui précipite le limon pour ne laisser à la surface qu'une liqueur limpide.....

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je l'ai déjà dit, ajoutait Brissot, les Jacobins peuvent passer, mais la liberté de la presse fera insensiblement de tous les Français des Jacobins, et la liberté de vingt-cinq millions d'hommes qui savent et qui veulent devenir libres n'a rien à redouter d'aucune force connue. Continuons d'aller aux Jacobins pour y entretenir sans cesse le feu du patriotisme, mais n'exagérons pas l'influence de cette société, et ne prenons pas *Vaugirard pour Rome.* Continuons d'y aller pour essayer d'en bannir le tumulte des débats, l'impatience avec laquelle on y entend ceux qui heurtent le système prédominant, la prédilection marquée pour ceux qui flagornent, la prostitution des applaudissements, la tiédeur sur les matières les plus importantes ou les plus justes, l'insouciance des patriotes.....

La feuille de Brissot, d'ailleurs, est ouverte à tous les hommes qui marchent dans les voies de la liberté. On y rencontre, sous forme de lettres, des thèses fort remarquables soutenues par Condorcet, Pétion, Payne, Grégoire, Clavière, Kersaint, Lanthénas, et plusieurs autres députés siégeant au côté gauche, sur les grandes questions qui s'agitaient dans l'Assemblée, telles que l'organisation de l'armée et des tribunaux, le droit de paix et de guerre, les bases du code civil, les milices nationales, la liberté des cultes, la liberté de la presse, le cens d'éligibilité, le mariage des prêtres, la refonte des monnaies, la marine de l'Etat, le duel, etc., etc. Le Patriote français est le seul journal qui ait publié toutes les lettres, avis, observations, etc., de Pétion, pièces très-curieuses et rangées parmi les meilleurs matériaux pour l'histoire de la Révolu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion. Enfin il reçut plus d'une fois d'utiles communications de madame Roland et de son mari.

Mais c'est surtout dans la dernière moitié de 1792 et la première de 1793 que cette feuille offre un puissant intérêt. Durant cette période, la plus émouvante d'une révolution si féconde en péripéties, tous les journaux abondent en faits, en détails historiques de la plus haute importance; mais celui de Brissot les surpasse tous, et contient une infinité de choses qui ne se trouvent dans aucune des autres feuilles périodiques. Il a sur le *Moniteur* lui-même un immense avantage. Celui-ci, en effet, ne donne guère que les séances de l'Assemblée nationale, et les relations officielles des événements militaires ou civils. Le Patriote français, au contraire, se bornant à analyser, avec esprit, les séances, porte son attention sur tout ce qui se passe, sur tout ce qui se fait, sur tout ce qui se dit et s'écrit en dehors de l'enceinte législative; il est riche surtout de ces faits anecdotiques ou personnels, si propres à peindre les hommes et les choses, et à rendre l'histoire piquante. Nulle autre part on ne trouverait des matériaux aussi abondants pour retracer ces différends haineux entre Brissot et Robespierre qui divisèrent la société des Jacobins et qui eurent pour résultat les journées des 31 mai et 2 juin 1793; pour peindre la lutte des Rolandins et des Brissotins avec la Commune de Paris, la guerre entre les Girondins

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et les Montagnards. Il n'est pas, du mois de juin 1792 au mois de mai 1793, un numéro du Patriote qui n'offre, sur cette guerre des partis, les particularités les plus circonstanciées, les plus curieuses, les plus importantes.

En un mot, le Patriote français peut être considéré en quelque sorte comme le journal modèle de l'époque; c'est, de tous, celui qui contient le plus de détails historiques, et les détails les plus propres à éclairer le lecteur. C'est là aussi, nous le répétons, qu'il faut chercher toute l'histoire du parti girondin.

« Brissot, dit M. Maron (1), était raisonneur, mais il rachetait ce défaut par une grande vivacité de style, par une verve toujours soutenue, qui diminuaient sa prolixité. Il se fiait à son érudition politique, et avait du penchant à s'appuyer sur des preuves historiques. A cela joignez beaucoup de sagacité, l'art de saisir vite et bien les rapports. Laborieux à l'excès, il aborde toutes les questions avec développement, *in extenso :* grand moyen d'influence, car le public aime qu'on lui fournisse des arguments. Aussi, en voyant la grande masse de travaux contenue dans la volumineuse collection du Patriote français, on ne s'étonne plus de l'importance de ce journal. Son public était plus nom-

(1) *Histoire littéraire de la Révolution*, p. 277.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

breux dans les départements qu'à Paris; d'abord, sans doute, parce que la province a plus le temps de lire et de réfléchir, mais aussi parce que Brissot, peut-être parce qu'il connaissait l'Amérique et l'Angleterre, voulait donner pour base à la liberté nationale la liberté communale : car en cela seulement consistait son prétendu fédéralisme. Il craignait la concentration des pouvoirs politiques, et se défiait de la centralisation administrative : que d'autres lui en fassent un crime, moi je l'en absous. »

Là-dessus, écoutons Brissot lui-même :

C'étaient des pouvoirs concentrés, dit-il, que les despotismes de l'Orient. A Rome, le pouvoir se concentre dans les mains de César, et le monde romain se courbe quatre siècles sous le despotisme honteux de ses empereurs. En France, le pouvoir se concentre dans les mains d'un roi qui dit insolemment : « L'Etat, c'est moi ! » et la France subit les dernières années de Louis XIV, le règne de Louis XV, un siècle et demi de servitude. Non, Richelieu, Louis XI, parce que vous avez abattu quelques têtes féodales ou aristocratiques, vous n'êtes pas pour moi les précurseurs de la liberté, les saints Jean-Baptiste de la Révolution. Ils ont abattu la noblesse, dites-vous; mais qu'ont-ils fait de nos franchises municipales, de nos libertés communales? Qu'ont-ils fait des parlements et des Etats provinciaux et des Etats généraux? Sachons-le bien, plus la liberté se divise, plus elle est forte. »

Le 23 septembre 1791, Brissot annonça que, voulant se dévouer entièrement aux fonctions importantes auxquelles le choix de ses concitoyens l'avait appelé, il se voyait forcé d'abandonner la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rédaction principale du Patriote français à ses collaborateurs; mais il s'en réservait la propriété, et, désirant qu'il continuât de tracer aux lecteurs qui lui étaient restés fidèles les suites d'une révolution si glorieuse et les principes qui pouvaient la consolider, il promettait d'y donner une attention constante. « Mon caractère, ajoutait-il, le but principal d'instruction nationale que j'avais en vue, et la polémique où j'ai été souvent engagé malgré moi, m'ont empêché de m'occuper avec exactitude, et de l'état journalier des puissances étrangères, et de ces anecdotes qui peignent si bien les personnages de la scène du jour: ces deux parties seront suivies avec exactitude, et en même temps avec cette décence dont un patriote qui ne veut que le bien ne doit jamais s'écarter. »

Nous avons déjà nommé la plupart des littérateurs ou hommes politiques qui contribuaient à la rédaction du Patriote : c'étaient Pétion, Condorcet, Charles Villette, Manuel, Lanthénas, Chepy, Roland, Clavières, Payne, Kersaint; mais le principal collaborateur de Brissot était le jeune et ardent Girey-Dupré, qui, depuis la fin de 1791, eut la rédaction en chef du journal girondin. Brissot, revenant, quelques mois après, le 1er janvier 1792, en partie du moins, sur sa détermination, déclarait qu'il rédigerait seul la partie de son journal concernant les séances de l'Assemblée nationale, qu'il ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

répondrait personnellement que de cette partie, confiant le reste à ses amis politiques et collaborateurs, et principalement à Girey-Dùprey. Mais il fut de nouveau contraint de se retirer tout à fait de la rédaction dès les premières séances de la Convention, accablé qu'il se trouva de travaux, et comme secrétaire et comme membre de plusieurs commissions; les comptes-rendus de la nouvelle Assemblée sont signés de Girey.

On s'aperçoit dès-lors que Brissot ne rédige plus sa feuille, et même qu'il n'en surveille plus guère la rédaction. Quoique le Patriote français reflète toujours les opinions de son fondateur, il est facile de reconnaître qu'un autre que lui le dirige, dit Léonard Gallois. Brissot en avait fait un journal grave, fort en principes philosophiques, s'occupant peu de personnalités, et n'étant entré en lice avec ses adversaires qu'à son corps défendant. A partir de la Convention nationale, le Patriote français devient insensiblement railleur, mordant, incisif, querelleur, hargneux comme l'*Ami du Peuple*. Considéré jusque là comme un organe national, il devient, plus évidemment de jour en jour, la tribune d'un parti qui ne tarda pas à s'appeler *parti Brissot,* et bientôt *parti des Brissotins*.

Brissot, cependant, avec la propriété du Patriote, en conservait encore la direction, au moins nominale; le décret de la Convention qui mit les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

députés journalistes en demeure d'opter le força d'abandonner tout à fait son journal. Voici comment il s'exprimait sur cette mesure :

On a décrété la création d'un tribunal révolutionnaire.... Mais le comble de l'opprobre était réservé à la fin de la séance. Ce que les Feuillants n'ont pu obtenir dans le temps même de leur plus grande influence dans l'Assemblée législative ; ce qui avait été repoussé avec indignation il n'y avait pas vingt-quatre heures comme le renversement de la liberté de la presse et des droits de l'homme, a été décrété. Les députés-journalistes seront tenus d'opter entre les fonctions de journaliste et celles de représentant du peuple. Ainsi il y a incompatibilité entre la faculté de représenter ses concitoyens et le devoir de les éclairer. Ainsi..... mais il serait absurde de commenter un pareil décret. »

Brissot dut pourtant s'y soumettre ; un avis placé en tête du n° 1306 l'annonçait en ces termes :

Les Droits de l'Homme ne sont plus ; toutes les lois naturelles sont foulées aux pieds ; une nuit a renversé l'ouvrage de quatre ans : la liberté individuelle, la liberté de la presse. Une faction qui veut régner au milieu des ténèbres a défendu à des députés philosophes d'éclairer leurs concitoyens. La loi, car il y a encore des lois pour l'homme vertueux, la loi ne permet plus à Brissot de travailler à la rédaction de ce journal. Je le rédigerai seul ; j'appelle sur ma tête toute la responsabilité, sur mon cœur tous les poignards.

J.-M. Girey.

Ce numéro est le dernier qui sera imprimé rue Favart, 3.

Et en effet, à partir du 11 mars 1793 et du n° 1307, le Patriote change d'imprimeur, et la rédaction en reste entièrement confiée à Girey. Il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

paraît néanmoins qu'on soupçonnait Brissot d'y être encore pour quelque chose, car vingt jours après il éprouvait le besoin de s'en défendre, ce qui n'empêcha pas les soupçons de persister jusqu'au bout, et avec raison, croyons-nous.

Quelques personnes ont feint de croire et se plaisent à répandre que je continue d'avoir part à la rédaction de ce journal. Je dois déclarer que je n'ai plus aucune part à cette rédaction, et que je n'en ai plus même à la propriété de cette feuille..... On a cru que je dictais à Girey mes opinions : on ne commande point des opinions à un homme libre par principes, et Girey a prouvé, en septembre 1792 et en mars 1793, qu'il avait l'âme trop fière pour obéir à d'autres impulsions qu'à celles de sa conscience.

Girey-Dupré, en effet, digne élève de Brissot, déploya, dans la rédaction du Patriote, autant de fermeté que de verve et de talent. Mandé à la barre de la Commune, le 28 août 1792, pour s'y expliquer, portait la délibération, relativement à une imposture qu'il avait imprimée dans sa feuille sur le compte du Conseil général (il s'agissait de l'état de contrainte où la Commune tenait le maire Pétion), il adressait aussitôt au redoutable Conseil cette fière réponse :

Vous m'avez mandé à votre barre ; je ne m'y rends pas, parce que vous n'avez pas le droit de m'y mander, parce que je connais et maintiendrai mes droits. Si vous vous croyez calomniés ou insultés, il est des tribunaux où je vous attends ; mais vous n'êtes point un tribunal, et encore moins pouvez-vous juger



EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans votre propre cause. Si vous avez voulu essayer votre pouvoir contre les écrivains patriotes, et détourner, en les effrayant, la vérité, qu'ils doivent au peuple, et qu'*ils lui diront,* vous avez mal choisi l'objet de cette épreuve. Je suis fermement résolu à défendre jusqu'à la mort les libertés individuelles et la liberté de la presse, que vous attaquez ; les droits de l'homme, auxquels vous attentez ; les droits du peuple, que vous usurpez. Il ne tient qu'à vous de commencer une lutte que je ne redoute pas plus que je n'ai redouté la puissance des réviseurs et le mandat du juge de paix Larivière.

*Post-scriptum.* Comme je n'ai jamais refusé de donner des explications fraternelles aux citoyens qui ont cru avoir à se plaindre de moi, motivez l'objet de votre plainte : je suis prêt à soutenir la vérité, si je l'ai dite, ou à rétracter une erreur, si elle m'est échappée.

Girey s'adressa en même temps à l'Assemblée nationale, et lui envoya une copie de la délibération de la Commune à son égard, ainsi que sa réponse :

Déjà des plaintes graves, disait le rédacteur du Patriote français au président, ont retenti dans le sein de l'Assemblée nationale contre la conduite des commissaires *provisoires* de la Commune. On a réclamé contre leur usurpation des droits du peuple, auquel ils enlèvent les magistrats que ses suffrages avaient choisis et que son cœur chérissait. On a réclamé contre leur avidité funeste à se partager comme un butin les places de l'administration, à dévorer les fruits de leur dictature d'un moment. On a réclamé contre leur système d'avilissement du Corps législatif, système qu'ils développent chaque jour avec plus d'audace, et à la faveur duquel ils marchent à grands pas vers la dissolution de l'empire. Revêtu, comme écrivain patriote, d'une sorte de dictature morale, j'ai obéi à la voix impérieuse du devoir, en m'élevant avec énergie contre les entreprises de ces commissaires, en défendant contre eux l'indépendance et la suprématie de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Assemblée nationale. Ils ont voulu me punir de mon courage et effrayer ceux qui seraient tentés de l'imiter : *ils m'ont mandé à leur barre.*

Monsieur le président, il est temps que ce désordre cesse ; il est temps que l'Assemblée nationale rende enfin au peuple ses véritables magistrats ; il est temps qu'elle assure à la Commune ses droits, usurpés ou méconnus, et à tous les citoyens la liberté individuelle, sans laquelle il n'est point de liberté. Le moment presse, monsieur le président : le corps électoral va s'assembler ; il est essentiel de le soustraire à l'influence de quelques intrigants armés d'un grand pouvoir, et qui veulent régner à quelque prix que ce soit.

L'Assemblée, sur le rapport de Vergniaud, considérant qu'il importait de réprimer les atteintes portées à la liberté individuelle, par quelque autorité que ce fût, après avoir voté l'urgence, décréta que les mandats d'amener à la barre et d'arrêt étaient attentatoires à la liberté individuelle et à la liberté de la presse, et les déclara nuls et non avenus. Mais pendant que l'Assemblée délibérait, la Commune ne laissait pas que de poursuivre son œuvre. C'est ce que nous apprend Girey-Dupré dans une autre lettre à ses concitoyens, où il exposait sa conduite et celle de la Commune.

Ce qu'on ne sait pas, disait-il, c'est que, pendant que l'Assemblée nationale mandait à sa barre le président et le secrétaire qui avaient signé le mandat lancé contre moi, ce mandat était converti en mandat d'arrêt ; c'est que mon imprimeur a été conduit à la maison commune au milieu de huit fusiliers ; c'est qu'une force armée a investi et occupé la maison que j'habite ; c'est qu'on a fait le siége de l'hôtel de la guerre, où l'on me croyait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

réfugié, et qu'on a imité à mon égard les ridicules exploits du général Lafayette contre Marat.....

Girey-Dupré avait partagé longtemps la faveur populaire avec Brissot; il la perdit comme lui, quand ils reculèrent l'un et l'autre, épouvantés, devant la sanglante direction de la Révolution; mais il n'en continua pas moins, malgré les menaces des Montagnards, d'appeler la réprobation publique sur les fauteurs de l'anarchie. Traduit au tribunal révolutionnaire, il eut le courage de répondre au président, qui lui reprochait d'avoir été l'ami de Brissot : « J'ai connu Brissot, j'atteste qu'il a vécu comme Aristide et qu'il est mort comme Sidney, martyr de la liberté. » Girey partagea, jusque sur l'échafaud, le sort de son maître (1).

(1) On trouve un éloge de Girey-Dupré par Chénier dans le *Moniteur* de l'an III, n° 184.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Mercure de France.* — *Mercure britannique.*

Nos lecteurs connaissent déjà Mallet du Pan, et savent quelle impulsion il avait imprimée au *Mercure* dans les années qui précédèrent la Révolution. Cependant son rôle, alors, était singulièrement limité par la censure, et bien s'en fallait qu'il y pût développer les facultés dont il était si éminemment doué. La tâche du rédacteur politique était de résumer les événements de chaque semaine. Pour l'intérieur, il devait se renfermer dans l'indication succincte et sans commentaire aucun des faits officiels; pour les affaires étrangères, il était plus libre, à la condition cependant de respecter le privilége qu'avait la *Gazette* d'annoncer la première les nouvelles importantes, et encore pourvu que le ministère n'eût pas quelque intrigue à dissimuler ou quelque prétention à faire accepter par l'opinion. En pareil cas, la tâche devenait délicate pour un homme tel que Mallet du Pan, incapable de changer par ordre sa manière de voir. C'est ainsi que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les troubles de la Hollande, ménagés de longue main par M. de Vergennés, le mirent, comme nous l'avons vu, en conflit direct avec le ministre au département duquel son travail était subordonné. Mallet, pour avoir vu trop juste, s'était trouvé en butte, d'un côté, à la mauvaise humeur du gouvernement, et, de l'autre, aux déclamations violentes des patriotes hollandais et de leurs amis de France, qui le traitaient d'ennemi de la liberté et des républiques, tandis que le *Journal de Paris* l'accusait d'avoir parlé avec mépris des Etats monarchiques.

Ces tiraillements, ces attaques en sens contraires, peuvent donner une idée des difficultés que rencontrait le rédacteur dans son travail; elles montrent aussi quelle conscience il y apportait. Mallet écrivait sa semaine politique non en gazetier à la tâche, mais en historien, et, dans la brièveté de ses récits, il avait le talent d'éclairer philosophiquement les faits, et d'en faire apercevoir la suite et le lien par quelques remarques sommaires comme le texte, mais qui faisaient réfléchir.

C'est surtout dans les articles sur les affaires d'Angleterre qu'on peut juger de la sagacité politique de Mallet du Pan; ils offrent véritablement, dans leur suite, des annales non-seulement exactes, mais animées, dramatiques et philosophiques à un haut degré, de la Grande-Bretagne, durant une des périodes les plus curieuses de son histoire. On

EFERUS - Recherches & Classification numériques

remarque encore ses articles sur les matières économiques : il traitait ce sujet avec une grande intelligence des choses, et, de plus, avec beaucoup d'esprit.

Mallet ne bornait pas son activité à la rédaction de la partie politique du Mercure, qui lui était exclusivement dévolue; il fournissait encore son contingent à la partie littéraire. Outre que cela était entré, comme nous l'avons vu, dans ses conventions avec Panckoucke, le libre penseur trouvait à se dédommager sur ce terrain des entraves qui lui étaient imposées sur le terrain de la politique. Si Mallet, en effet, avait été laissé au Mercure, malgré la hardiesse des vérités qu'il ne savait pas retenir, il l'avait dû à son honnêteté; mais on le surveillait rigoureusement, et trois censeurs qu'on lui avait donnés mutilaient à l'envi ses articles. La place n'eût pas été tenable pour un esprit aussi libre et aussi méditatif, s'il n'avait pu donner l'essor à sa pensée dans la partie littéraire du journal. La plupart des ouvrages qui se succédaient alors avec profusion sur les grands sujets de philosophie politique étaient dévolus à son analyse; il leur consacrait des articles toujours étudiés en conscience, et écrits d'un style vigoureux et animé, qui les distingue assez des articles plus élégants, plus académiques, de ses collaborateurs. A un grand sens politique Mallet joignait en effet un remarquable

EFERUS - Recherches & Classification numériques

talent d'écrivain ; l'abbé de Pradt, qui l'appelait son maître, le comptait parmi les trois ou quatre écrivains éclos de la Révolution. Son style, plein de nerf, a une tournure mordante qui lui est particulière.

La Révolution donna toute liberté aux allures de Mallet ; mais, comme elle ne l'avait point surpris, et qu'il n'était pas homme à s'enthousiasmer, c'est à peine si, tout d'abord, il hâta le pas ; bientôt même il se vit distancé par les rédacteurs de la partie littéraire, La Harpe et Chamfort ; et le Mercure, affranchi du joug de la censure, offrit, dès le mois d'août 1789, le singulier contraste d'un journal violemment révolutionnaire dans une de ses moitiés, énergiquement conservateur dans l'autre. Châteaubriand, dans ses Mémoires, a noté ce fait parmi les mille contrastes que lui présenta Paris à cette époque orageuse. Du reste, l'intérêt politique, dans le Mercure, l'emportait alors tellement sur l'intérêt littéraire, que bientôt le journal politique absorba la moitié de l'espace jusque-là réservé à l'autre. Le succès augmenta proportionnellement. Le nombre des abonnés s'élevait en 1790 à onze mille, et il alla jusqu'à treize mille. Il faudrait peut-être tripler ce chiffre pour avoir une juste idée de la valeur que le Mercure avait acquise. Mirabeau, dans un projet de dénonciation, le présentait comme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le plus habile et le plus répandu des journaux. Le fougueux tribun avait vu une insolence dans une phrase assez inoffensive de Mallet au sujet de l'Assemblée nationale, et il voulait faire réprimer cette insolence, « sans toucher à la liberté de la presse » ; il proposait donc que l'auteur de la partie politique du Mercure et le propriétaire de ce journal fussent mandés à la barre et censurés par le président, pour servir d'avertissement salutaire aux journaux. Mieux avisé, Mirabeau abandonna son dessein.

Ce succès du Mercure n'était pas mérité seulement par la sûreté et l'exactitude de ses nouvelles et de ses comptes-rendus, auxquels présidait sans relâche la conscience inébranlable du rédacteur ; l'indépendance éprouvée de Mallet, indépendance de caractère, et non de calcul, assurait à ses jugements une autorité plus grande qu'à ceux d'aucun autre journaliste.

Quand la Révolution éclata, dit M. Sainte-Beuve (*Causeries du Lundi*, t. IV, p. 359) ; quand les luttes de l'Assemblée constituante occupèrent l'attention de l'Europe, Mallet du Pan, dans le Mercure, fut le seul écrivain qui sut, sans insulte ni flatterie, donner une analyse raisonnée de ces grands débats. Ses comptes-rendus prirent dès lors la plus grande importance. « Pendant trois années, son analyse des débats fut lue dans toute l'Europe comme un modèle de discussion aussi lumineuse qu'impar-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

tiale », disait Lally-Tolendal. Et Bonald, triomphant cette fois de toute prévention contre un écrivain calviniste et ami d'une sage liberté, parlait, en 1796, des « excellents tableaux politiques, et l'on pourrait dire prophétiques, de la Révolution française, que M. Mallet du Pan insérait au Mercure de France. »

Mallet appartenait à l'école historique et morale, qui est exacte et sévère, et qui n'entre point dans ces compositions, dans ces mélanges où l'imagination et une fausse sensibilité, sous de beaux prétextes, se mettent au service des peurs, des lâchetés et des intérêts.

« Les contemporains et la postérité, disait-il en exposant ses principes et sa méthode de rédaction, doivent sans doute juger une assemblée législative sur ses actes, et non sur ses discours : ils imitent en cela l'histoire et la loi, qui se bornent à prononcer sur les actions des hommes. Cependant, il entre dans les annales du temps de conserver, avec les résolutions, les motifs qui les ont déterminées, et le combat d'opinions au milieu duquel elles ont flotté.... Les faits seuls, racontés exactement, placés avec ordre, dégagés des longueurs inséparables de l'éloquence parlée, voilà ce que l'histoire consultera un jour, ce qu'attend le public et ce que nous lui devons. Fidèle, en outre, au plan que nous nous sommes proposé dès l'origine, nous ne per-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

drons jamais de vue le précepte de Tacite : *Præcipuum munus annalium....* « Mon dessein, disait Tacite en parlant des délibérations du sénat sous Tibère, n'est pas de rapporter tous les avis des sénateurs ; je me borne à ceux qui offrent un caractère remarquable d'honneur ou d'opprobre, persuadé que le principal objet de l'histoire est de préserver les vertus de l'oubli, et de contenir par la crainte de l'infamie et de la postérité les discours et les actions vicieuses. » Ce fut le programme de Mallet, programme d'historien encore plus que de journaliste, a-t-on dit avec justesse, mais qu'on voudrait voir plus fréquemment suivi. Ne serait-il pas à souhaiter, en effet, que le journaliste politique se considérât ainsi comme un historien à la journée, un *historien pionnier,* qui n'a pas les honneurs de l'autre, mais qui en a les devoirs, qui en anticipe les charges, et qui peut un jour en acquérir les mérites par le retour attentif d'une postérité rémunératrice ? Mallet du Pan, à cet égard, au milieu des inévitables rudesses et des duretés personnelles qui se rencontrent sous sa plume, offre une sorte de modèle pour l'honnêteté, la suite et le courage, et il est le plus recommandable de nos devanciers.

A cette méthode de Mallet du Pan, opposons celle, toute contraire, qu'affectait et que professait Garat, rédacteur des séances politiques pour le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Journal de Paris*. Dans un épanchement qu'il adressait à Condorcet en 1792, le sophiste littérateur écrit, en se reportant aux scènes de la Constituante :

« Vous savez, Monsieur, qu'à ces mêmes époques les séances de l'Assemblée nationale, d'où tous les mouvements partaient et où tous venaient retentir et se répéter, étaient beaucoup moins des délibérations que des actions et des événements. Aujourd'hui il n'y a plus d'inconvénient à le dire, ces séances si orageuses ont été moins des combats d'opinions que des combats de passions ; on y entendait des cris beaucoup plus que des discours ; elles paraissaient devoir se terminer par des combats plutôt que par des décrets. Vingt fois, en sortant, pour aller les décrire, de ces séances qui se prolongeaient si avant dans la nuit, et perdant dans les ténèbres et dans le silence des rues de Versailles ou de Paris les agitations que j'avais partagées, je me suis avoué que, si quelque chose pouvait arrêter et faire rétrograder la Révolution, c'était un tableau de ces séances retracé sans précaution et sans ménagement, par une âme et par une plume connues pour être libres. Ah ! Monsieur, combien j'étais éloigné de le faire, et combien j'aurais été coupable ! J'étais persuadé que tout était perdu, et notre liberté, et les plus belles espérances du genre humain, si l'Assemblée nationale cessait un moment d'être, devant la nation, l'objet le plus digne de son

EFERUS - Recherches & Classification numériques

respect, de son amour et de toutes ses attentes. Tous mes soins se portaient donc à présenter la vérité, mais sans la rendre effrayante. De ce qui n'avait été qu'un tumulte, j'en faisais un tableau ; je cherchais et je saisissais, dans la confusion de ces bouleversements du sanctuaire des lois, les traits qui avaient un caractère et un intérêt pour l'imagination. Je préparais les esprits à assister à une espèce d'action dramatique plutôt qu'à une séance de législateurs. Je peignais les personnages avant de les mettre aux prises ; je rendais tous leurs sentiments, mais non pas toujours avec les mêmes expressions ; de leurs cris je faisais des mots, de leurs gestes furieux des attitudes, et, lorsque je ne pouvais inspirer de l'estime, je tâchais de donner des émotions. »

Nous laissons au lecteur à se prononcer entre les deux méthodes.

Mallet, dès les premiers jours, se prononce contre les exagérations, de quelque part qu'elles viennent. Ainsi, tout calviniste qu'il est, il se sépare avec éclat des persécuteurs du clergé catholique. Il comprend à la rigueur la mainmise de l'Etat sur les biens de cet ordre, mais il s'indigne de l'acharnement qu'on met à poursuivre ceux qu'on a dépossédés, et il est éloquent dans l'expression de sa douleur, qui l'emporte jusqu'à la colère.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La postérité comprendra facilement l'expropriation du clergé, la réduction de ses revenus, l'abolition de ses priviléges, les changements opérés dans sa discipline; les esprits se partageront, dans cinquante ans, comme aujourd'hui, sur la nécessité de cette réforme, mais ce qu'on n'envisagera qu'avec un tremblement d'indignation, c'est l'impitoyable acharnement qui persécute les membres de cet ordre infortuné. Ils éveillent la compassion même des impies; les étrangers n'apprendront qu'avec horreur les menaces dont on les accable depuis vingt mois. Est-il concevable que nos mœurs efféminées soient aussi cruelles; qu'à l'instant où des jongleurs barbouillent leurs tréteaux des mots de vertu, de tolérance, d'humanité, de liberté, on ne soit pas satisfait de la ruine du clergé, de son avilissement, de la perte de ses honneurs, de son crédit; qu'en jouissant de ses dépouilles on le traîne chaque jour dans l'ignominie des outrages; que des scélérats osent parler sans cesse d'assassiner au premier murmure ceux dont la nation vient d'hériter!

Le bon sens de Mallet du Pan ne se montre pas seulement contre les excès du parti révolutionnaire; il n'est ni moins vif, ni moins pénétrant, pour les fautes des royalistes, principaux et involontaires destructeurs de la monarchie. Ainsi, d'un seul mot il condamne les plus zélés d'entre eux, qui se croyaient aussi les plus habiles : « Jamais, dit-il, je n'ai approuvé l'émigration, parce que j'ai toujours cru qu'il était absurde de quitter la France dans l'espoir de la sauver, et de se mettre dans la servitude des étrangers pour prévenir ou pour terminer une querelle nationale. »

Dans une lettre au comte de Sainte-Aldegonde, lettre familière et d'une éloquence d'autant plus in-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cisive, Mallet du Pan, qui peut décharger son cœur en toute liberté, trace des héros de l'émigration une peinture pour laquelle le pinceau satirique d'un ennemi n'aurait pas trouvé des traits aussi piquants. Venant d'un ami sincère de la cause royale, elle n'en est que plus précieuse. Nous y trouvons sans apprêt toute la pensée et tout le talent de l'homme même.

Si l'on veut tout perdre, il faut encore des équipées à la Quiberon, des extravagances à la Coblentz, des romans de chevalerie, des Dunois, des Gastons de Foix, des rois qui parlent de conquérir leurs royaumes sans avoir un bataillon, et qui parlent à Vérone comme Henri IV parlait et pouvait parler sur le champ d'Ivry. Au nom du ciel et une fois pour toutes, faites finir ce déluge de sottises; dites aux émigrés qu'ils cessent enfin de s'égorger de leurs propres mains, s'ils veulent rentrer en France et dans leurs propriétés. S'ils veulent que leur patrie ne reste pas république, qu'ils restent immobiles, et ne mêlent pas leur action funeste à celle du dedans, qu'ils contrarient sans relâche. Ce n'est pas à nous à diriger l'intérieur, c'est lui qui doit nous diriger. Les monarchistes ne redoutent rien tant que nos grandes mesures, nos grandes armées, nos grands projets, dont nous avons vu de si grands résultats.

Mallet, nous l'avons déjà dit, est pour le gouvernement mixte, le seul qu'il croyait compatible avec la vraie liberté, quand on la veut réelle et sincère chez une grande nation, c'est-à-dire qu'il ne partage nullement les exagérations de la droite pure, et en bien des cas, on peut l'affirmer, il est aussi loin de l'abbé Maury que de l'abbé Sièyes. La ligne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui serait la sienne, et qui est de bonne heure enfoncée et détruite, est celle des constitutionnels, comme Mounier, Lally; mais, plus résolu qu'eux et plus homme de guerre, il reste sur la brèche, il ne quitte point le champ de bataille en présence des vainqueurs, il tient pied jusqu'à la dernière heure, et tant qu'il y a place pour une table et une feuille de papier. Il n'est pas de pages plus vives et plus fortes que celles dans lesquelles Mallet établit le bilan de l'Assemblée constituante et l'état désemparé où elle laissait la France; il n'en est pas de plus mémorables que le tableau qu'il trace des torts et des fautes des partis en avril 1792, au moment où lui-même, quittant le jeu, qui n'était plus tenable, abandonnait la rédaction du Mercure, après huit ans de travaux assidus, dont trois de combats acharnés, et se préparait à sortir de France.

La rédaction du Mercure, en effet, n'avait pas tardé à devenir des plus difficiles et des plus dangereuses. La fiévreuse impatience des partis agglomérés dans Paris s'emportait contre tous les obstacles, et l'intolérance d'opinion, avec tout le fanatisme dont elle est susceptible, déchaînait ses fureurs contre ceux qui s'efforçaient de proposer aux législateurs l'expérience de l'histoire et les lumières des grands génies politiques. Une foule de feuillistes animaient cette impatience, en prodiguant l'injure, et même les menaces, à leurs confrères plus calmes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ou plus instruits. Mallet dénonce avec force ce nouveau despotisme. Au mois de septembre, accusé dans la feuille de Brissot d'être un *buveur de sang*, il écrivait :

Dans un instant où l'on frappe tous les abus, il est nécessaire d'en dénoncer un qui, plus que tout autre, menace la liberté et la sûreté personnelles. Depuis quelque temps, une classe d'écrivains regarde toutes ses opinions comme des dogmes, ses décisions comme des oracles, ses récits comme des procès-verbaux. Adopte-t-on d'autres idées, que dis-je ? élève-t-on un doute, propose-t-on une modification, une voix furieuse de despotisme dénonce, déchire, diffame tout ce qui lui résiste ; la moindre contradiction qu'éprouve sa doctrine devient un attentat au droit naturel. Echappés au glaive censorial, nous tombons sous les assassinats de l'intolérance. On défigure les opinions, on suspecte les motifs, on cherche à rendre odieux ceux auxquels on ne peut répondre, et il n'est peut-être maintenant pas un esprit vraiment libre et indépendant qui ne gémisse sous ce genre d'oppression. La liberté de la presse en sera le préservatif ; mais pour que cette liberté ait son efficace, il faut attendre le règne de la liberté des opinions, et nous en sommes encore bien éloignés.

A la fin du mois de janvier 1790, Sièyes ayant présenté à l'Assemblée nationale, au nom du Comité de Constitution, le projet d'une loi provisoire sur la presse, Mallet l'attaqua avec une grande force. Il observait d'abord que cette loi, de toutes la plus difficile à faire exécuter, même en temps de calme, était proposée dans l'instant où les lois de la plus facile exécution étaient impuissantes ou endormies ; il lui reprochait ensuite de n'être annoncée que comme provisoire :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On observe, dit-il, qu'une loi provisoire et une loi non réprimante sont malheureusement synonymes, surtout à l'époque où toutes les autorités chancellent. Le provisoire indique l'incertitude du législateur, la défiance de sa sagesse, de la sainteté de sa décision, de l'obéissance qu'il attend. Le public, et surtout les méchants, pénètrent bien vite ces sentiments, l'exécuteur de la loi les partage, le crime s'en prévaut et se regarde comme à moitié sûr de l'impunité. Il me semble d'ailleurs que la liberté de la presse et le châtiment de ses excès reposent sur des principes immuables, avec lesquels il est dangereux de composer, et dont le législateur doit fixer invariablement l'application, en laissant à la police le soin d'en pallier la rigidité dans des circonstances trop menaçantes....

Un esprit aussi pénétrant, aussi réfléchi, ajoute Mallet, que celui de M. l'abbé Sieyès, ne pouvait laisser échapper les vrais principes de la liberté de la presse; tel est l'empire universel d'une raison juste, qu'il s'est rencontré avec les maximes de Blackstone, de Hume, de de Lolme, de tous les publicistes dont l'Europe respecte l'opinion.

D'ailleurs, les dispositions proposées trouvaient l'homme d'expérience incrédule sur leur efficacité, et après avoir établi les faits et la doctrine qui prévalaient en Angleterre en matière de liberté de la presse, Mallet conclut par cette réflexion, qui semble banale, mais qui juge la question politique :

La meilleure sauvegarde de la liberté de la presse, le plus efficace préservatif de son déréglement, c'est la morale des auteurs, non pas la morale qu'on parle ou qu'on imprime, mais celle qu'on pratique, le respect religieux de la vérité, l'honneur, l'habitude de la décence, et cette terreur utile qui devrait saisir tout homme de bien, lorsque sa plume va afficher une accusation ou répandre un système. Point de milieu : exercée par des scé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lérats, la liberté de la presse devient l'opprobre et le fléau de la société; elle en est la consolatrice et l'ange tutélaire quand elle est l'instrument d'un génie vertueux.

Il revient encore sur cette question capitale dans le tableau qu'il trace de l'année 1789 :

La Déclaration des Droits et l'impunité des écrits les plus scandaleux semblaient avoir assuré à tout citoyen le droit d'imprimer librement ses opinions, d'examiner les lois naissantes, en leur soumettant religieusement ses actions, et de prendre part à cette censure publique, importante dans tous les temps au maintien de la liberté, et si nécessaire à l'aurore d'une législation dont l'intelligence humaine embrasse à peine l'étendue. Mais à cet égard, comme à tant d'autres, nous sommes encore sous l'arbitraire le plus absolu. Aucune loi n'a fixé la liberté de la presse, ni la responsabilité des auteurs, ni les tribunaux exclusifs auxquels il appartient d'en poursuivre les excès, ni la nature du délit, ni celle de la peine. Suivant les hommes, suivant les circonstances, suivant les opinions, on répond de tout, ou l'on ne répond de rien. L'un prêche périodiquement le meurtre et le vol, dont il prépare le succès par la calomnie : il reçoit une couronne civique; l'autre expose un doute, un fait prouvé, un principe contraire à ceux qu'il croit contraires à l'intérêt public, et l'on crie à la révolte. La sphère des délits de la presse s'est agrandie à l'instant où l'on en proclamait l'indépendance; on a transformé en *crimes de lèse-nation* les abus du raisonnement et quelquefois la raison même : ainsi l'échafaud pourrait devenir le châtiment d'un délit que les tyrans ont rarement osé punir d'une peine capitale. Et qui dénonce? qui poursuit? qui juge? Quiconque veut aujourd'hui usurper ce ministère, particuliers, municipalités, districts, comités, clubs, associations politiques. Comment échapper à cette chaîne de surveillants, de dénonciateurs, de délégués arbitraires, qui poursuivent l'esprit humain et la raison publique!

Quand cette police anticonstitutionnelle n'inspirerait pas le découragement, où conduit la fermeté à obéir à sa conscience et à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

défendre sa liberté? A des malheurs inutiles, à des persécutions dont nul de nous ne peut mesurer la gravité, et, enfin, à des écrits avortés, dont la terreur ou la prudence comprime chaque réflexion et chaque sentiment.

Les effets de ce fanatisme des journaux ne se firent pas attendre, et, après les affreuses scènes de Versailles, Mallet disait :

C'est le fer ou la corde à la main que l'opinion dicte aujourd'hui ses arrêts. *Crois ou meurs,* voilà l'anathème que prononcent des esprits ardents ; ils le prononcent au nom de la liberté. Mais, sans l'appui des lois, où existerait cette liberté? A qui répondre de ses pensées et de ses publications? Vainement, au milieu de tant d'écueils, prendrait-on pour guide la modération : elle est devenue un crime; en vain chercherait-on avec candeur l'intérêt public et la vérité : tant de plumes corrompues profanent ces noms sacrés qu'il faut les profaner comme elles, ou flotter entre le rebut et la persécution. Surmontons néanmoins la terreur profonde dont l'homme indépendant et véridique est pénétré en mêlant sa voix impuissante au bruit des tempêtes, et poursuivons la tâche accablante qui nous est imposée.

Accablante était bien le mot. Dans le temps que l'Assemblée nationale agitait la question de la sanction royale, Mallet fut mis au nombre des têtes dévouées, et depuis lors il fut en butte à d'incessantes persécutions, dont il va nous faire lui-même le récit instructif.

Ce sont d'abord quatre furieux qui viennent lui signifier dans sa maison, le pistolet sur la poitrine, qu'il répondra sur sa vie de ce qu'il oserait écrire en faveur de l'opinion de Mounier sur le *veto :* Mallet

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le défend huit jours après. Nouvelles sentences de proscription, nouvelles visites menaçantes, lorsque seul il a osé tracer le tableau véridique de ce qui s'est passé à Versailles dans les journées des 5 et 6 octobre.

Mais rien ne pouvait faire fléchir la conscience ni la plume du courageux écrivain; il n'en était que plus résolu à signaler les crimes, les projets malfaisants, les maximes pernicieuses, ainsi que la faiblesse des hommes appelés à combattre l'anarchie croissante. Aussi la fureur de ses ennemis alla-t-elle redoublant; les clubs, la feuille de Brissot, le plus implacable de ses persécuteurs, et d'autres encore, lui prodiguèrent avec un redoublement de violence les calomnies et les délations.

Je n'ai opposé, put dire Mallet en toute vérité, je n'ai opposé à cette guerre affreuse que ma vie présente et passée. Je l'ai offerte à l'examen de la méchanceté et de la fureur. J'ai continué, avec la fermeté qui sied à l'homme de bien, à manifester les principes que la Révolution ne m'a pas donnés, et qui m'ont appris à voir l'abîme de la liberté, de l'ordre public et de l'Etat, dans les exagérations de l'enthousiasme et dans les méprises de l'inexpérience.

On peut croire que ce plan de conduite, auquel je dois l'estime de ceux à qui le sentiment de l'honneur, du respect de soi-même et de la liberté n'est pas étranger, n'a désarmé aucune des passions dont je suis par état condamné à tracer l'ouvrage toutes les semaines.

Dans les derniers mois de 1790, nouvelles scènes, qui montrent jusqu'où allait l'aveuglement des esprits :

Le lundi 15, on m'informa que j'étais, dans quelques lieux pu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

blics, l'un des objets de ces motions où quelques hommes, se chargeant des jugements de la nation, disposent de l'existence des citoyens. Plusieurs feuilles me signalèrent le lendemain à la multitude comme un prédicateur de contre-révolution, comme un aristocrate qui excitait les peuples contre les impôts, comme un suppôt du despotisme qui manquait de respect à quelques députés. Il ne manquait à ces écrits dictés par la faim, la jalousie, le fanatisme, et qui nous ramèneraient au lendemain de la Saint-Barthélemy, que d'être écrits de mon sang. Leur succès ne se fit pas attendre ; vers midi, on vint m'avertir qu'un attroupement, formé dans mon voisinage, menaçait de traiter ma maison comme celle de M. de Castries. Heureusement, *sanctiores erant aures populi quam corda sacerdotum*, et les faméliques précepteurs de la multitude ne parvinrent pas à exalter suffisamment son effervescence.

Le lendemain, les motions continuèrent, et le jeudi matin on m'annonça une députation qui demandait à me parler. Quatorze ou quinze inconnus, dont la moitié restèrent dans ma cour, formaient cette ambassade. L'un d'eux, en m'adressant la parole, me signifia qu'ils étaient députés des sociétés patriotiques du Palais-Royal pour m'intimer de changer de principes et de cesser d'attaquer la Constitution, sans quoi on exercerait contre moi les dernières violences ; il ajouta qu'ils avaient empêché le Palais-Royal de fondre sur mon domicile, et qu'ils me donnaient un avertissement de bienveillance. — Je ne reconnais, répondis-je à ce député et à ses collègues, d'autre autorité que celle de la loi et des tribunaux. Qu'on m'y dénonce, je suis prêt à répondre de mes actions et de mes écrits. Il est étrange que, dans un pays où l'on a proclamé la liberté de la presse, et où l'on en abuse indignement, on se permette d'y attenter par de semblables démarches. — Mais, Monsieur, répliqua-t-on, vous attaquez les décrets, l'Assemblée nationale, les patriotes, les défenseurs de la liberté. — La loi seule, répliquai-je, est votre juge et le mien. C'est manquer à la Constitution que d'attenter à la liberté de penser et d'écrire. — La Constitution, c'est la volonté générale, reprit le premier porteur de parole ; la loi, c'est la volonté du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus fort : vous êtes sous l'empire du plus fort et vous devez vous y soumettre. Nous vous exprimons le vœu de la nation, et c'est la loi.

Je ne doutais pas, en effet, de cette terrible vérité, que nous vivions sous la loi du plus fort; mais inutilement essayai-je de leur faire sentir que la liberté et la force étaient incompatibles. Cinq ou six parlaient à la fois et se contredisaient mutuellement. L'un d'eux m'ayant reproché de remplir le Mercure de faits faux, je l'invitai à me le prouver en citant des faits. Pour exemple il choisit l'affaire de M. de Castries, et ce ne fut pas sans peine que je parvins à lui démontrer que, le dernier Mercure ayant paru avant cet événement, il était impossible que j'en eusse parlé d'aucune manière. L'un des députés convint de la justesse de cette observation : elle prouve à quel point on avait abusé de leur bonne foi. D'autres, revenant aux griefs généraux, me reprochèrent de favoriser l'ancien régime et de parler sans cesse du pouvoir exécutif. — L'ancien régime, leur répondis-je, n'a eu et n'aura jamais d'ennemi plus décidé que moi, qui ai gémi plus que personne sous son oppression. Citez une ligne du Mercure qui ait exprimé le vœu de son retour. Quant à l'autorité royale, oui, certes, je la défendrai, et jusqu'à ce que la violence m'en empêche, comme le plus solide rempart de votre liberté et comme le gage de la conservation de la monarchie. — Oh! répliquèrent-ils en commun, nous serions bien fâchés d'être sans roi : nous aimons le roi et nous défendons son autorité; mais il vous est défendu d'aller contre l'opinion dominante et contre la liberté décrétée par l'Assemblée nationale.

— Messieurs, repris-je, je ne suis pas venu en France prendre de vous des leçons de liberté : je suis né dans son élément; j'ai vécu vingt ans au milieu de ses orages; ce n'est pas depuis vingt-quatre heures que j'en ai étudié le système. Y a-t-il un écriteau d'évidence qui nous enseigne la véritable route? Attendez l'expérience, et jusqu'alors respectez la liberté des opinions. Je ne donne pas les miennes comme infaillibles; mais personne à cet égard n'a plus de droits que moi. Est-ce dans l'anarchie que vous entendez juger des effets de théories contraires à l'autorité de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tous les siècles et de tous les philosophes? Un jour peut-être vous me remercierez d'avoir cherché à vous garantir des méprises où l'on vous entraîne, et d'avoir défendu des principes que je crois les seuls conformes aux intérêts et à la liberté de la nation.

On me répliqua de nouveau que je ne devais pas m'opposer à la volonté du peuple, outrager les décrets et irriter la nation. — Au surplus, ajouta l'un des assistants, nous avons rempli notre commission, et il ne vous reste de parti, si vous ne voulez vous exposer à la justice du peuple, que de changer d'opinion. — Vous êtes maîtres, répliquai-je, d'exercer contre moi telles violences auxquelles je n'ai rien à opposer, brûler ma maison, et me traîner à l'échafaud ; mais vous ne m'arracherez jamais une apostasie. Je ne puis résister à la force ; si elle m'oblige de quitter la plume, je la quitterai sans regret.

J'entendis une voix qui déplorait mon fanatisme. Un autre interlocuteur me pressa amiablement de m'attacher aux opinions dominantes, d'écrire en leur faveur ; il me fit même l'honneur de me dire qu'ils viendraient m'en remercier. — Ce serait au contraire, lui dis-je en le remerciant moi-même, me rendre digne de votre mépris, et vous ne me mésestimez pas assez pour me croire capable d'une pareille lâcheté. Au reste, je vous répète que, libre de tout intérêt personnel dans ces débats publics, et n'ayant manifesté mes sentiments que parce que la loi et le bonheur de tous m'y autorisaient, si la force m'ôte cette liberté que la loi m'a donnée, et qu'elle soit impuissante à me garantir, j'irai chercher un asile où elle soit à l'abri de la violence.

Ainsi finit cet entretien d'un quart d'heure, dont je rapporte le précis d'après ma mémoire et celle de quelques personnes présentes. Je serais injuste de ne pas publier qu'on ne pouvait accomplir une mission plus odieuse avec plus de ménagement ; qu'aucun des députés n'a manqué d'honnêteté à mon égard ; que plusieurs même m'ont donné des marques d'intérêt ; que le seul qui ait décliné son nom, M. Fournier, s'empressa de rassurer ma femme et mes enfants, témoins de cette scène, et que, si j'ai une plainte à former, c'est uniquement que ces députés, très-bien

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vêtus, n'aient pas substitué à des discours vagues et cent fois interrompus un entretien plus serré, où, le Mercure à la main, je leur eusse montré l'énormité des calomnies par lesquelles on avait égaré leur jugement.

Le même jour, M. Panckoucke, propriétaire des journaux dont la rédaction m'est confiée, reçut le même arrêt, et dans les mêmes formes, quoique, à plusieurs reprises et publiquement, il se soit, à juste titre, déchargé de toute responsabilité personnelle à l'égard des opinions que manifestent les rédacteurs.

## De tels faits suffiraient à démontrer l'anéantissement de l'ordre public et l'impuissance des lois civiles à protéger la sûreté des individus.

Que répondre, observe Mallet, à ceux qui, à mon exemple, seront en droit de dire : Et que m'importent ces Droits de l'Homme que vous avez gravés sur parchemin, si ceux de la force prévalent impunément sur eux ? Que m'importent les droits qui ne sont respectés que par ceux qui n'ont ni la puissance de les violer, ni celle de les défendre ?

*La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.* Ou ce décret est une insigne tromperie, ou nul individu ne peut sans délit m'enlever l'exercice de cette liberté. Si chaque société partielle, s'attribuant la puissance de la nation et celle de l'autorité publique, est maîtresse de faire taire la loi, d'opposer le vœu du peuple aux priviléges sacrés des citoyens, de les dévouer par sentence à l'anathème et de l'exécuter, la société est dissoute, l'innocence n'a plus d'asile, et la Constitution n'est autre chose que l'absence de tout gouvernement. J'invoque ici la sincérité de ceux-là même qui se permettent d'offenser dans autrui la liberté qu'ils réclament pour eux-mêmes. Qu'était donc cet ancien régime, dont ils ont abattu la tyrannie, si ce n'est le droit du plus fort ? Qu'avons-nous gagné si, au lieu d'émaner des bureaux d'un ministre, les lettres de ca-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

chet sont à la discrétion des clubs, des folliculaires et du Palais-Royal?

L'homme désigné par les libellistes aux fureurs de la multitude comme ennemi de la Révolution avait bien le droit de se tourner vers ceux qui, s'en disant les amis, oubliaient trop leur passé. C'est ce que fit Mallet dans cette apologie pleine de dignité :

Je répondrai, dit-il dans le même morceau, je répondrai, une fois pour toutes aux calomnies qui m'ont valu la visite domiciliaire de la semaine dernière.

J'y répondrai d'un mot, en livrant ma vie et mes ouvrages à la plus rigoureuse inquisition.

On m'accuse d'être l'*ennemi de la Révolution,* terme sacramental et mystique, qui sert de signal aux meurtriers, comme celui de huguenot leur en servait au XVIe siècle. Si l'on entend par *Révolution* le changement mémorable, digne de l'admiration des siècles, à la suite duquel une monarchie absolue, gangrenée d'abus, déjà dissoute avant sa chute, devait faire place au gouvernement légal et régulier dont le roi, dans son abnégation paternelle, avait lui-même posé les fondements, nul n'a fait, n'a exprimé de vœu plus ardent et plus désintéressé pour le succès d'une si noble entreprise.

Mais si l'amour prétendu de la Révolution n'est qu'un cri d'inimitié et de violence, s'il consiste à provoquer tous les trois mois des catastrophes et à y applaudir; à ne mettre aucun terme à cette anarchie favorable aux factieux seuls, ni aucun choix dans les moyens d'acquérir la liberté; s'il consiste à méconnaître tous les principes et à saper successivement la Constitution elle-même; à troubler l'ordre public, la sûreté, la liberté individuelle, sous prétexte de vigilance et de zèle civique; à constituer un état de guerre épouvantable entre les faibles et les forts; à persécuter pour un soupçon, à susciter des insurrections renaissantes pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des ombrages, et à faire de la souveraineté du peuple un despotisme illimité, multiplié autant de fois qu'il existe de sections dans l'empire ; si c'est là, dis-je, ce qu'il faut préconiser comme le plus beau système de gouvernement humain, *qu'on me ramène aux carrières.*

Ajouterai-je qu'un de mes crimes est d'attaquer ceux que des chroniqueurs et des gazetiers universels appellent les défenseurs de la liberté? Certes, ce n'est pas sur la parole de quelques feuillistes que l'histoire et la postérité adjugeront ainsi les titres. Ce n'est point au fort de la mêlée, ni dans l'obscurité de la tempête, qu'on peut distinguer les panaches. Tel ami du peuple est à mes yeux le bourreau de ses droits : aucune loi ne m'oblige à soumettre mon jugement, à cet égard, à celui de personne. Le temps prononcera entre les opinions contraires ; et jusqu'alors je ne donnerai ce nom si profané de défenseur de la liberté qu'à celui qui sait la respecter et la défendre pour tout le monde.

Le jour de la fuite du roi, Mallet rentrait chez lui avec sa femme, lorsqu'à deux cents pas de la maison qu'il habitait dans la rue Taranne, il apprit que son domicile était occupé par un détachement militaire dirigé par un commissaire de la section.

Dans une journée comme celle du 21 juin, dit-il, au milieu de l'extrême fermentation qui régnait dans Paris, la prudence m'ordonna d'abandonner la maison à ceux qui s'en étaient rendus maîtres. Ils questionnèrent mes domestiques pour leur arracher le nom de notre séjour du moment, et plusieurs d'entre eux annoncèrent le dessein de nous conduire à l'Abbaye-Saint-Germain, nouvelle bastille qui a recélé plus d'innocents, depuis deux ans, que l'ancienne n'a renfermé de prisonniers pendant le règne de Louis XVI.

Les envoyés de la section visitèrent mes papiers, mes livres, mes lettres ; transcrivirent quelques-unes de celles-ci, empor-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tèrent copies et originaux, et apposèrent sur le reste le scellé, qu'ils laissèrent sous la garde de deux familiers. Jamais exécution arbitraire ne fut consommée, je dois le dire, avec plus d'ordre et de ménagements.

Dès le lendemain, j'écrivis au président de la section pour connaître les motifs de cette invasion, pour provoquer toutes les recherches. Un procès-verbal dressé chez moi, en mon absence, et sans que personne me représentât, avait été envoyé par la section, ainsi que mes lettres, au Comité des Recherches de la municipalité. Celle-ci ordonna le rapport de l'affaire ; la décision fut accélérée par les soins de M. Cahier de Gerville, substitut du procureur-syndic de la Commune. Sur le rapport de ce magistrat, je fus autorisé à requérir la levée du scellé ; mais on réserva mes lettres au Comité des Recherches de l'Assemblée nationale. Enfin, au bout de quinze jours, mon domicile fut libre et j'y rentrai.

Pendant ce temps les journaux racontaient, les uns la fuite, les autres la mort de l'auteur du Mercure, tué *civiquement* dans la rue Taranne. Un seul journaliste, Parisot, rédacteur de la *Feuille du Jour*, osa réclamer en sa faveur, et fit observer le contraste que présentait la persécution éprouvée par Mallet avec l'impunité, ou, pour mieux dire, la protection assurée aux libellistes les plus criminels. Mallet, du reste, n'avait pas quitté Paris un seul instant.

Je ne formai pas de plainte, parce que la conjoncture et l'effervescence qui en était résultée excusaient à mes yeux la démarche illicite de la section du Luxembourg, et que, d'ailleurs, un homme entaché d'aristocratie par des gens qui appellent aristocrate quiconque poudre ses cheveux ne plaide point à Paris contre une section.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

D'autres inquiétudes que le souci de cette affaire occupaient son âme, et, dès qu'il le put, il exprima ses sentiments avec énergie :

La misérable aventure de ma cancellation formait, dit-il, la plus faible de mes sollicitudes, à l'instant des malheurs du roi, de ce prince auquel on ne reprochera qu'une faiblesse, celle d'avoir jugé les hommes aussi vertueux que lui, et d'avoir cru à la probité publique; de ce prince qui, seul peut-être dans le royaume, a désiré avec candeur l'alliance de la liberté et de la monarchie; qui avait plus fait pour les droits du peuple que tous les souverains, tous les démagogues réunis des temps anciens et modernes; qui, abaissant volontairement sa puissance héréditaire, et malheureusement illimitée, devant l'opinion et le vœu des sages, n'avait pas dû s'attendre à se voir traiter comme Néron ne le fut jamais. Je ne suis pas né sous sa domination, je donnerais mon sang pour le maintien du gouvernement républicain qui a formé mon enfance, mes inclinations, mon esprit et mon caractère; mais je m'honore, avec tout ce que les Etats libres renferment d'hommes généreux, de verser des larmes sur le sort d'un roi qui ne peut ni me récompenser, ni me punir.

Après deux mois de silence, pendant lesquels le Mercure fut rédigé par Peuchet, Mallet chargea encore une fois son fardeau, mais non sans dire tout ce qu'il avait sur le cœur. Il s'adresse d'abord aux souscripteurs du Mercure, qui s'étaient plaints vivement de son inaction; car, dans les temps de révolution, c'est le propre de ce qu'on appelle les honnêtes gens d'être difficiles et exigeants pour les autres en fait de courage et de sacrifices; ce genre d'héroïsme leur suffit.

En renouvelant le témoignage de ma reconnaissance à ceux qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ont accompagné leurs plaintes de marques touchantes d'intérêt et d'attachement, j'exprimerai ma surprise du calcul singulier de quelques-uns. Ils paraissent considérer un auteur, dans les conjonctures où nous sommes, comme un serviteur qu'ils ont chargé de défendre leurs opinions, et qui doit monter à la tranchée pendant qu'ils dorment ou se divertissent. Ils trouvent commode qu'un homme s'occupe, tous les huit jours, au risque de sa vie, de sa liberté, de ses propriétés, de leur faire lire quelques pages qui amusent leurs passions durant l'heure du chocolat ; ils regardent comme un devoir, comme une dette, qu'on s'immole à leur incurie et à leurs ridicules illusions. Ces messieurs ont cherché à me prouver, avec humeur, que je ne pouvais me permettre aucun relâche, que mon intrépidité devait suppléer à la leur, et que, fort de l'approche des contre-révolutionnaires, il m'était facile de me dévouer au *salut public*. Voilà certes de plaisants conseils et de plaisantes sûretés ! Je répondrai à ces égoïstes que la mesure de mon courage, fixée par la raison ou par le sentiment, ne le sera jamais par les forfanteries des têtes exaltées qui, sans mettre un écu ni une goutte de sang dans la balance des dangers, sont des Euménides pour y précipiter les autres, et des puissances mortes pour les en tirer.

Parmi les causes de découragement qui avaient été sur le point de faire renoncer Mallet à la tâche d'écrivain politique, il en est qui méritent d'être relevées.

*L'écrivaillerie,* disait l'observateur Montaigne, *est le symptôme d'un siècle débordé.* Nous sommes un triste exemple de cette vérité. Si les excès de la Révolution n'ont rencontré aucun obstacle, si la violence en est devenue le seul mobile, si les citoyens sages ont perdu toute influence, si la terreur a glacé les courages, même celui de l'esprit, si la plupart des événements n'ont offert qu'une lutte entre la perversité et la mollesse, si, dans le cours de tant de catastrophes, on a retrouvé si peu de ces sentiments

EFERUS - Recherches & Classification numériques

généreux, si peu de ces actions fortes qui éclatèrent dans les plus horribles révolutions, n'en doutons point, il faut en chercher une des principales causes dans le caractère que l'*écrivaillerie* et des habitudes efféminées ont donné aux mœurs. Chacun a cherché sa défense dans des brochures. Les oppresseurs en ont fait l'arsenal de leur tyrannie; les opprimés ont remis à des imprimeurs le soin de les venger. Après avoir épuisé les imprécations contre l'Assemblée nationale et les menaces impuissantes contre ses chefs, on s'est cru quitte envers la patrie. Les lecteurs de ces diatribes, consolés, presque triomphants, et trouvant une victoire dans chaque imprimé, se sont reposés avec sécurité sur l'effet prodigieux de ces pamphlets, oubliés huit jours après leur naissance. Au milieu de tous les désordres et de tous les malheurs, ils n'ont envisagé la Révolution que comme une escrime de raisonnements, d'éloquence et d'invectives. Quand on s'habitue à juger, à sentir ainsi par autrui, on devient soi-même incapable du moindre effort. Ce que l'esprit gagne en jouissances, le caractère le perd en énergie. L'activité de l'âme, ce feu sacré qui ne s'évapore point comme celui de l'entendement, s'affaiblit au milieu de tant de controverses. Cependant, dans les orages de la société, c'est à agir, et non à lire, que les hommes sont destinés. Partout où vous apercevrez le contraire, vous apercevrez encore des indices de dégénération : des têtes noyées dans l'océan des sottises imprimées ne sont plus propres à se conduire; n'en attendez ni grandeur, ni énergie; ces roseaux polis plieront sous les coups de vent sans jamais se relever.

Mais toute l'énergie et toute la raison de Mallet étaient en pure perte: le poste devenait chaque jour et plus inutile et plus dangereux. Il sentait vivement combien il y avait de disproportion entre la puissance de l'entraînement révolutionnaire dirigé par des hommes résolus à tout, et la résistance d'un journal qui ne pouvait parler que raison et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

justice, quand la raison faisait frémir tout le monde d'impatience et que la justice avait fait place aux exigences sanguinaires de la raison d'Etat démocratique. « On ne combat pas une tempête avec des feuilles de papier », disait-il souvent. D'ailleurs, plus mal placé qu'aucun de ses confrères, il avait contre lui la fureur des Jacobins, les ressentiments des convertis de toute date, et la malveillance des émigrés, que sa clairvoyante défiance et son horreur déclarée de la guerre civile irritaient. Tant de fois menacé, il ne pouvait plus espérer d'échapper davantage au sort que les patriotes lui annonçaient dans leurs feuilles et dans les cris de la rue. A l'instant où le parti républicain de l'Assemblée législative eut fait déclarer la guerre à la maison d'Autriche, il fut démontré à Mallet du Pan qu'il ne pouvait plus continuer la rédaction du Mercure de France, ni rester dans le royaume sans exposer sa liberté et sa vie.

Dès le mois d'avril, cette crainte se changea en certitude par les dénonciations redoublées dont il devint l'objet, soit à l'Assemblée, soit aux Jacobins, soit dans les feuilles publiques. Plusieurs membres de l'Assemblée législative l'avertirent que son arrestation prochaine, sa translation, son procès à Orléans, étaient décidés dans le Comité républicain, et que les efforts du côté droit seraient insuffisants pour le sauver. Il se décida donc à cesser une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

résistance impossible ; mais, indomptable jusqu'au bout, il ne le fit pas sans avoir dit encore une fois la vérité à tout le monde, à la Révolution, à ses amis comme à ses ennemis, dans un très-remarquable article que nous ne saurions reproduire après avoir déjà tant cité, mais qu'on pourra lire dans le *Mercure* du 7 avril 1792.

Ignorait-on sa fuite, ou pensait-on que c'était encore lui qui, du fond de sa retraite, rédigeait le Mercure? Toujours est-il que les dénonciations continuèrent de plus belle.

« Mallet du Pan, dit la *Chronique de Paris* du 25 juillet, est enfin dénoncé à l'Assemblée nationale. Il y a longtemps qu'il aurait dû l'être, mais actuellement il n'est plus en France.

» Les sept ou huit derniers numéros du Mercure sont remarquables par un redoublement de rage contre-révolutionnaire et par une diminution sensible de talent. Mallet du Pan, quand la guerre fut déclarée, avait écrit que désormais tous les esprits devaient se réunir dans un vœu commun, il avait pris une sorte d'engagement d'être à l'avenir plus modéré; cependant, depuis le numéro 20 ou 21, on trouve dans le Mercure plus de fiel, moins de mesure et de retenue qu'il n'y en mit jamais dans ses plus grands accès de fureur aristocratique.

» Le fait est que Mallet du Pan est maintenant à Francfort, et que sa famille est retournée à Genève.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le Mercure a beau l'annoncer toujours sur la couverture comme *seul chargé de la partie politique,* il en a *chargé* un autre en son absence.

» Ce substitut, pire dans tous les sens que Mallet du Pan lui-même, est un certain Peuchet, jadis scribe chez l'abbé Morellet, devenu presque quelque chose depuis la Révolution, d'abord à peu près patriote, tandis qu'il fut membre de la municipalité provisoire, ensuite *modéré* dans le plus mauvais sens de ce mot, enfin, aujourd'hui, ouvertement aristocrate et contre-révolutionnaire.

» C'est donc contre ce Peuchet, et non contre Mallet du Pan, qu'on doit sévir. »

On peut juger par ce langage de la *Chronique* de l'animosité de la presse démocratique contre le rédacteur du Mercure, *Mallet-Pandu,* comme l'avait baptisé Camille Desmoulins, *Mallet-Mercure* (1), Mallet le charlatan, « fameux par ses pilules mercurielles hebdomadaires et anti-patriotiques. » — « Il n'était connu, disait Camille, que comme un homme sans principes ; mais depuis que tous les huit jours, pour monter sur l'arbre de Cracovie et pendant une heure ennuyer la multitude des oisifs de promotions, de cérémonies, de galas, et de toutes les fadaises des cours, il reçoit 12,000 livres du sieur Panckoucke, il est devenu aristocrate perma-

(1) Deschiens indique le 1er numéro d'un *Le Mallet-Dupan revu et corrigé par Duroseau, ami du véritable Père Duchesne.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nent, et aussi incurable que Maury. Il regimbe contre la Constitution et s'acharne contre ceux qui font avorter les complots. N'a-t-il pas une fois comparé les réclamations des philosophes et des patriotes aux cris de l'hyène, qui, disait-il, imitant la voix humaine, attire les passants pour les dévorer ! Heureusement que cette hyène n'a dévoré que les cafins, les calotins, les publicains, les robins mangeurs de gens, sur qui il était bien permis d'user de représailles... Si le bourreau trouve mauvais qu'on touche à son honneur, pouvons-nous souffrir qu'un étranger attente ainsi à la gloire du nom français ?... »

Forcé de quitter son poste, qu'il n'abandonna, comme nous venons de le voir, qu'à la dernière extrémité, Mallet du Pan, après s'être acquitté d'une mission de confiance dont Louis XVI l'avait chargé auprès des souverains, s'était retiré en Suisse. Expulsé de cet asile par les menaces du Directoire, il se réfugia en Angleterre. « Votre continent, écrit-il à l'abbé de Pradt, votre continent me fait horreur, avec ses esclaves et ses bourreaux, ses bassesses et sa lâcheté. Il n'y a que l'Angleterre où l'on puisse écrire, parler, penser et agir. Voilà ma place, il n'y en a plus d'autre pour quiconque veut continuer la guerre. » A peine y est-il débarqué (mai 1798), qu'il dresse ses batteries ; à l'instigation et avec l'appui de quelques amis

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui lui avaient fait espérer qu'un journal politique analogue à l'ancien Mercure de France aurait de grandes chances de succès, il fonde le *Mercure britannique*. Ce n'était point une gazette ordinaire qu'il entendait faire, mais un ouvrage de circonstance, qui dirigeât contre la République française et son gouvernement, contre tout ce que faisait et débitait le Directoire, un système suivi et lié de contradiction, fondé sur les faits et la discussion la plus simple. « C'est à grands traits, disait-il, en éclairant sans cesse le présent et l'avenir par des retours et des tableaux du passé, que je me propose de composer cette rédaction, en lui donnant une forme méthodique et suivie. Il n'existe aucun ouvrage de ce genre en Europe, et nul doute qu'il ne fût le plus nécessaire de tous. L'expérience est perdue si on ne la grave pas au moment même par des écrits qui en fixent l'impression. »

On ne doit point chercher dans cet ouvrage le calme de l'historien, le sang-froid du philosophe politique qui n'a d'autre passion que de découvrir les rapports logiques entre les effets et les causes ; Mallet en convient lui-même avec la franchise qui lui est habituelle : « Je préviens une classe d'hommes très-sensibles à leurs maux, très-indifférents à ceux des autres, et qui pardonneraient à la République française la désolation du globe, pourvu qu'elle voulût bien les épargner, qu'ils ne trouve-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ront point dans cet ouvrage ce qu'il leur plaît d'appeler de la modération ; c'est aux oppresseurs, et non aux victimes, que je les invite à la prêcher. On a d'ailleurs conservé toute l'impartialité que permettait l'exactitude historique. » Et en effet la passion déclarée et le parti pris de l'attaque n'empêche point dans ce Mercure la sagacité, et, jusqu'à un certain point, l'impartialité des jugements ; il y a des vérités pour tous, et pour les incorrigibles émigrés tout les premiers. C'est une des publications les plus utiles à consulter pour l'histoire du temps (1).

Mallet mourut à la peine, le 10 mai 1800, pauvre et pur, hautement estimé et considéré de tous ceux qui l'avaient connu. Pour tous ceux qui liront ses Mémoires il restera désormais démontré qu'il doit être placé et maintenu au premier rang des observateurs et des juges les plus éclairés du dernier siècle. Comme journaliste et comme publiciste, dans cette rude fonction de saisir, d'embrasser au passage des événements orageux et compliqués qui se déroulent et se précipitent, nul n'a été plus clairvoyant ni plus sincère, nul n'a eu plus souvent raison, plume en main, que lui. Prudent, circonspect, jamais entraîné, il se trompe aussi rarement qu'il

(1) Le *Mercure britannique* finit peu de temps après l'avénement de Bonaparte au consulat. Il y en a eu deux éditions, l'édition originale, imprimée à Londres, et difficile à compléter, et l'édition de Paris, dont il existe aussi une contrefaçon en petit texte.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

est possible dans les hasards d'une telle mêlée. On sent dans tout ce qu'il a écrit « la raison mâle et cette énergie d'intelligence que donnent la réflexion, la liberté et la conviction. » C'est un républicain de naissance et d'affection, ne l'oublions pas, un vrai citoyen de Genève, que cet homme qui, par bon sens et par la force de la vérité, est obligé de déclarer à la France de 89 et de 92 qu'elle n'est pas faite pour la république, et qu'il faut trente ans encore d'éducation préliminaire pour que les Français s'accoutument à quelque pratique de la liberté ; c'est un républicain qui n'est royaliste que parce que l'évidence de la raison l'y oblige et qu'il ne peut écrire contre sa conscience. Ami de l'ordre, il se montre attaché également aux deux conditions de l'ordre : l'autorité et la liberté. Réformer, et non renverser, telle était sa devise, en religion et en politique ; il voulait en tout de la mesure et de l'équité, et c'est pour cela que dans l'effervescence de tous les esprits, le sang-froid qu'il savait garder le mit toujours en désaccord même avec ceux dont il soutenait la cause. Mais là est son inspiration secrète et le ressort de son énergie ; il porte en lui deux éléments qui se combattent et qu'il maîtrise à force de droiture. Aussi ce publiciste tant injurié, tant calomnié, et qui lui-même n'a pas su toujours tenir sa plume exempte de duretés injustes et d'invectives, laisse-t-il empreint sur la totalité de ses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pages un cachet d'élévation, de respect pour soi-même et de dignité, qui tient à la pureté de son intention, à son désintéressement fondamental, et qui pour nous tous aujourd'hui devient une leçon (1).

(1) Voir *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, recueillis et mis en ordre par M. Sayous, 2 vol. in-8, où se trouvent classés avec ordre et choisis avec goût les titres principaux de l'éminent publiciste à l'estime publique, et qui nous ont été d'un grand secours. — Voir aussi Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. IV, p. 359; Geruzez, *Histoire de la Littérature française pendant la Révolution*, p. 264.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## CH. F. PANCKOUCKE

*Encore le Mercure. — Le Moniteur universel. — La Clef du Cabinet des Souverains.*

La retraite de Mallet du Pan et la révolution du 10 août furent deux coups très-sensibles pour le Mercure, qui se trouva compris dans le nombre des journaux frappés par la terrible Commune. Cependant il ne succomba point, grâce aux ressources infinies de son éditeur, qui déploya dans les circonstances difficiles où le plaça la Révolution une rare habileté. Et Panckoucke ne se recommande pas seulement de ce chef à notre attention ; ce ne fut pas seulement un entrepreneur de journaux libéral et très-entendu, ce fut encore un écrivain et un journaliste qui en valait bien d'autres : sans parler de ses œuvres littéraires, il fournit d'assez nombreux articles au Mercure, au *Journal encyclopédique* et à d'autres recueils. Nous ne ferons donc que justice en lui consacrant quelques pages.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Panckoucke n'avait pu voir assurément sans inquiétude ce débordement effréné de journaux qui menaçait d'engloutir son Mercure et les autres feuilles dont il était propriétaire ; mais il était homme à tenir tête à l'orage. S'il avait contre lui quelques préjugés, en revanche, outre le nerf de la guerre, il possédait, pour la manutention des journaux, une expérience et des notions qui manquaient à peu près absolument aux nouveaux arrivants. Il avait d'ailleurs dans Mallet du Pan un collaborateur à la hauteur de toutes les nécessités, et l'on sait quels puissants auxiliaires il lui avait adjoints pour la littérature.

On lit dans un *Avis* publié à la fin de 1789 *sur le Mercure de France, le Journal politique qui y est annexé, et les pensions dépendant de ces deux journaux :*

La Révolution ayant amené un nouvel ordre de choses et ne nous laissant plus jouir, comme auparavant, de l'*exclusif,* nous nous sommes vus obligé, pour soutenir la concurrence d'une foule de nouveaux écrits périodiques de toute espèce, d'augmenter de nouveau le nombre des feuilles de ce journal, afin de présenter dans toute son étendue ce qui concerne l'Assemblée nationale, objet du plus grand intérêt pour toutes les classes de citoyens, dans les circonstances actuelles.

Nous n'ignorions point que, la liberté de la presse étant désormais le grand privilége national, devant lequel ont disparu tous les priviléges exclusifs de ces sortes d'ouvrages, celui qui était attaché au Mercure était aboli de droit et de fait, et que l'on ne pouvait exiger de nous ni pension, ni rétribution ; nous n'igno-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rions pas non plus que plusieurs journaux et almanachs se sont même affranchis déjà des charges que le gouvernement leur a précédemment imposées; mais nous avons voulu, par de nouveaux efforts et de nouvelles combinaisons, donner aux gens de lettres une nouvelle preuve du désir que nous avons toujours montré de leur être utile; et c'est pour parvenir sûrement à ce but que nous avons cru devoir apporter quelques changements dans la composition et rédaction de la partie littéraire du Mercure, et nous devons en rendre compte au public et aux souscripteurs.

Des circonstances impérieuses nous avaient forcé de sacrifier cette partie presque entièrement au journal politique, dont l'objet, depuis un an, occupait de préférence tous les esprits; mais à mesure que l'ordre et le calme semblent prêts à renaître, on revient plus volontiers aux jouissances du goût et de l'imagination, consolation nécessaire des maux de la vie et ornement de la prospérité publique. Il y a plus : la liberté de penser faisant rentrer désormais dans l'étude des lettres tous les objets de la raison, la vraie littérature, celle des esprits supérieurs, peut enfin tout embrasser, et n'a plus ni limites ni entraves.

Pour rendre donc cette partie littéraire plus intéressante et aussi digne qu'il est possible d'attirer sur elle l'attention des souscripteurs, MM. Marmontel, de La Harpe et Chamfort, tous trois de l'Académie française, dans la vue de contribuer, autant qu'il est en eux, à maintenir les engagements de M. Panckoucke relativement aux pensions actuelles des gens de lettres sur le Mercure, se sont chargés de le composer et rédiger, conjointement avec M. Imbert, ancien éditeur de ce journal. Les deux premiers ont autrefois travaillé à ce même journal avec un succès reconnu. Ainsi, à commencer du premier samedi de janvier prochain, le Mercure de France sera leur ouvrage, et la littérature, qui n'est aujourd'hui que d'une feuille, en contiendra toujours deux...

Quant au Journal politique, dit de Bruxelles, rédigé et composé par M. Mallet du Pan, citoyen de Genève, nous ne pouvons mieux faire que de rapporter en son entier la note qu'il nous a remise sur cet ouvrage.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Voici cette note, que j'ai cru devoir reproduire, parce qu'elle montre quel genre d'intérêt, et j'ajouterai quel sérieux intérêt, le Mercure des premières années de la Révolution offre aux historiens, mais qui m'a semblé être mieux à sa place à l'article de Panckoucke qu'à celui de Mallet du Pan, parce que, si ce n'est pas Panckoucke qui l'a écrite, c'est évidemment lui qui l'a inspirée, parce que c'est plutôt un prospectus qu'un programme.

Un journal politique n'est point une gazette; il doit porter un caractère absolument différent. Dans une gazette, on recueille les premiers récits, les bruits de l'instant, les relations vraies ou fausses qui circulent, et que l'on répète sans avoir le temps de les apprécier. La vérité historique ne se présente pas d'elle-même, et l'on ne peut aller au-devant d'elle, lorsque tous les jours ou tous les deux jours on est condamné à instruire le public, bien ou mal, d'événements sur lesquels il faudrait rester dans le doute.

Un journal peut, en très-grande partie, éviter cet inconvénient, Le rédacteur a une semaine devant lui pour réfléchir avant de raconter, pour comparer les relations, pour les confronter à ses propres correspondances, pour évaluer le degré de créance dû à chaque fait, pour indiquer le rapport des événements avec leurs causes, rapport qui en fonde seul la probabilité. Maître du choix des nouvelles, il l'est d'employer son discernement à ne pas abuser de la crédulité publique. Il est moins exposé à ces démentis, à ces rétractations, qui rendent la lecture des gazettes si dégoûtante; enfin, il doit résumer et apprécier dans le calme ce que trente personnes différentes ont publié précipitamment dans le cours d'une semaine. Ainsi, une feuille publique parle à la curiosité de chacun et ne tend qu'à l'entretenir; un journal, au contraire, s'adresse à la curiosité éclairée, et ne doit ni l'abuser par des rumeurs données pour des événements, ni la refroidir par la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

transcription mécanique de récits décousus, dont on n'aperçoit ni la preuve, ni l'enchaînement, ni les conséquences.

C'est pour un travail de cette nature que le rédacteur du Journal de Bruxelles avait été appelé en France ; le régime accablant de la censure ne permit de le suivre que très-imparfaitement. Cependant, autant qu'on le pouvait sous une gêne excessive, on s'est constamment attaché à la critique des nouvelles autant qu'aux nouvelles mêmes, aux notions historiques qui les rappelaient, et aux points de droit public dont elles nécessitaient la déduction.

Outre le résumé d'une foule d'articles dispersés dans les feuilles publiques et les journaux en toutes les langues de l'Europe, on a constamment rassemblé des faits importants, échappés à la connaissance des papiers publics, et que nous devions à des instructions et à des correspondances particulières. Sans le secours de celles-ci, on marche à l'aveugle et l'on n'est que le copiste téméraire des légèretés que répandent les gazettes. Les mêmes chaînes qui pesaient sur tous les points de notre rédaction nous ont permis trop rarement de faire usage de ces correspondances politiques ; elles vont devenir maintenant le fondement de nos récits et le garant de leur certitude. Elles nous aideront efficacement à prémunir nos lecteurs contre les erreurs et les faussetés à l'aide desquelles la politique, l'esprit de parti, l'orgueil national, les intrigues des cours, cherchent à donner le change à l'opinion publique.

Pour rapprocher ce journal de l'histoire autant qu'il est possible, nous avons tâché de rassembler les faits par une liaison constante, en sorte qu'il se trouve dans les choses la même suite que dans les cahiers. Pour rendre même ces notices plus complètes, nous avons soigneusement recueilli les traités, les actes publics, les mémoires, les négociations importantes, les détails biographiques relatifs aux principaux acteurs de la grande scène où l'on joue les destinées des sociétés. Nous préparons ainsi des matériaux à l'histoire, et à nos souscripteurs une bibliothèque politique, utile à consulter dans tous les temps.

Depuis la mémorable révolution qui a redonné à la France des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

représentants, l'exercice de ses droits politiques, et une liberté qui ne peut plus compter d'ennemis que ceux qui tenteraient d'en abuser, ce journal a acquis un nouveau degré d'intérêt. Nous n'avons épargné ni dépenses, ni peines, ni dangers, ni travaux de toute espèce, pour remplir l'attente de nos lecteurs. Personne n'a donné avec plus d'étendue que nous, et, nous le dirons hardiment, avec plus d'impartialité et d'exactitude, les débats volumineux de l'Assemblée nationale. Nous avons tâché de peindre l'esprit des séances, et le caractère des discussions, sans nous écarter des devoirs de rapporteur; devoirs qui ne peuvent être sacrifiés aux passions de personne, à des abus d'esprit, à des épigrammes indécentes. Aux débats nous avons joint, et avec profusion, une foule de motions originales, dont les auteurs nous honoraient de leur confiance, les mémoires des ministres, les rapports des comités en leur entier, et une quantité de pièces justificatives, essentielles à l'histoire de cette Assemblée.

Quant à celle de Paris, nous y donnerons une attention particulière; mais le public doit observer qu'il s'en faut bien, pour son bonheur, que cette capitale offre chaque jour des événements dignes de mention. Lorsqu'on a séparé des feuilles publiques tout ce qu'enfante la calomnie, l'habitude de l'imposture, la malignité toujours en haleine, le fanatisme toujours en action, les accusations téméraires, les bruits hasardés un jour et tombés le lendemain, le reste est indigne d'être recueilli. D'ailleurs, nous avons pour principe (ce sera celui de tout homme d'honneur) que plus on a de liberté d'écrire, plus on est coupable d'assassiner la plume à la main; car les lois, en vous rendant votre indépendance, ont compté sur votre probité, elle leur sert de garant; et le législateur, en vous donnant de nouveaux droits, vous a imposé de nouveaux devoirs. Il s'ensuit de ces vérités qu'il est encore moins permis qu'autrefois de hasarder une fausseté nuisible. Or, rien de plus difficile que de se préserver de l'erreur : elle circule maintenant par tant d'imprimés, elle se multiplie par tant de feuilles, qu'il faut plus de travail pour écarter le mensonge qu'il n'en fallait autrefois pour découvrir la vérité.

Ces considérations nous mériteront quelque indulgence; mais

EFERUS - Recherches & Classification numériques

elles sont loin de nous décourager, et nos souscripteurs peuvent être certains qu'on ne leur soustraira pas un fait important, ni une vérité utile.

« M. Panckoucke, comme tout le monde sait, dit Camille Desmoulins à propos de cette nouvelle organisation du Mercure, a craint que, si chacun des nouveaux journalistes arrachait aux talons de son Mercure une plume de ses ailes, le pauvre Mercure, qui déclinait déjà sensiblement, ne fît une lourde chute. Ce dieu très-mal famé dans le ciel, puisqu'il était à la fois l'ami du prince, le porteur d'ordres du seigneur Jupiter, et le dieu des menteurs, a parfaitement soutenu sa réputation parmi nous. Messager des lettres amoureuses de M. de l'Empirée à Mademoiselle de Meriadec de Kersic de Quimper, il s'était encore vendu au Jupin de Versailles, et c'était le colporteur centenaire des mensonges ministériels. Parlons sans figures : M. Panckoucke s'est fait un point d'honneur de soutenir son journal au milieu des grands débris qui le menaçaient d'une ruine commune, et il vient de conclure une triple alliance entre MM. Marmontel, de La Harpe et Chamfort. En lisant la publication de cette ligue formidable, j'avais tremblé pour mon journal, et j'aurais bien voulu regagner le port avec ma frêle barque. Comment tenir la mer contre ces gros vaisseaux, qui allaient croiser au mois de janvier? Je respire et je reprends courage depuis

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que j'ai vu la première expédition de M. de La Harpe (1). »

Cette première expédition de La Harpe, à sa rentrée au Mercure (décembre 1789), était une *Diatribe sur les mots* DÉNONCIATION, DÉLATION, ACCUSATION, dans laquelle il s'efforçait de flétrir le mot *délation* et de le chasser du dictionnaire. « Notre professeur de lycée, dit Camille, se récrie qu'on ait imprimé ces étonnantes paroles : *La délation est la plus importante de nos nouvelles vertus.* On a voulu confondre l'accusation et la délation, dit-il, et, dans une longue diatribe contre ce dernier mot, il ne tient pas à lui qu'il ne soit proscrit de la langue. Les patriotes ne souffriront pas que M. de La Harpe fasse cette injure au mot *délation,* et je me rends partie intervenante en sa faveur : jeune Darès, j'oserai me mesurer avec ce vieux Entelle redescendu dans l'arène.... »

Suit une dissertation, aussi savante que spirituelle, dans laquelle Desmoulins s'efforce de réhabiliter ce mot *délation,* « parce que, comme M. de La Harpe nous le fait observer, les mots détournés de leur vrai sens sont le meilleur moyen d'égarer le jugement et de changer les opinions. Nous avons besoin, ajoute-t-il, dans les circonstances, que le mot *délation* soit en honneur, et nous ne laisserons pas M. de La Harpe, en sa qualité d'académicien,

(1) *Révolutions de France et de Brabant,* n° 5.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

abuser de son autorité sur le dictionnaire, et charger d'opprobre un mot, parce qu'il déplaît à M. Panckoucke.

*Délateur* et *dénonciateur* sont synonymes en français, comme *deferre* et *denunciare* l'étaient en latin. Celui qui a dit que la délation était devenue une de nos plus importantes vertus politiques parlait d'or. L'infamie n'est point d'être délateur, mais de l'être pour faire sa cour au tyran, de l'être pour gagner de l'argent, de l'être contre sa conscience.....

Il y a en faveur des délateurs ou des dénonciateurs un mot auquel on ne répondra jamais, c'est celui que dit quelque part Cicéron : *Innocens, si accusatus sit, absolvi potest; nocens, nisi accusatus sit, condemnari non potest.* L'innocent qu'on accuse peut être absous; mais le coupable ne saurait être condamné, si on ne l'accuse pas...

Assez longtemps il a été réservé au parquet de provoquer la vengeance publique. Il est aisé de gagner un seul homme, surtout quand il ne faut acheter que son silence. Que le crime redoute aujourd'hui autant d'accusateurs qu'il y aura de bons citoyens : les lois alors ne seront plus comme des toiles d'araignées, que l'homme puissant brisait toujours. On ne pourra plus échapper à la vengeance du ministère public, lorsque ce ne sera plus un seul homme qui l'exercera, mais la nation, qui ne sommeille jamais tout entière....

Citoyens, quand vous aurez des faits à dénoncer, adressez-les moi; malgré l'apophthegme de M. de La Harpe, que la délation est toujours *lâche* si elle est *secrète,* et *effrontée* si elle est *publique*, je tiens pour l'apophthegme de Caton, qu'il y a quelquefois de la prudence à ne pas dénoncer en public, et du courage à ne pas dénoncer en secret.

Panckoucke, nous l'avons dit, s'était raidi contre l'arrêt de proscription dont l'avait frappé la Commune, et il s'était mis bien vite à la hauteur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des événements : « Les circonstances extraordinaires, dit le Mercure en rendant compte de la journée du 10 août, viennent enfin de consommer la Révolution, et de faire triompher la liberté et l'égalité en France. » Cependant il était impossible que cette journée, que l'accélération imprimée dès lors au mouvement révolutionnaire, jointe à la perte de son principal rédacteur, n'eût pas des conséquences fâcheuses pour le Mercure. Ce double fait avait été mortel pour son consort, le *Journal historique et politique*, dit *de Genève*, qui était, on le sait, la même chose que le *Mercure historique et politique*, c'est-à-dire que la partie politique du Mercure français, laquelle en formait les cinq sixièmes. Ce journal, en raison des événements, étant tout à fait tombé, Panckoucke, c'est lui qui le dit, crut que le même sort attendait le Mercure, et, pour le sauver, il prit le parti de le faire paraître tous les jours, et dans le format in-8°, à partir du 15 décembre 1792. A ce sujet il publia un prospectus dans lequel il exposait les nouveaux principes et les différents objets qui rendraient toujours le Mercure un des ouvrages périodiques les plus variés et les plus instructifs, et qui lui assureraient entre toutes les productions de ce genre un caractère particulier. Il y faisait, du reste, bon marché de la thèse que trois ans auparavant il soutenait en faveur des journaux contre les gazettes.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Au milieu de cette multitude de journaux auxquels la Révolution imprime une si grande activité, qui naissent, meurent, renaissent, et se disputent l'empire de l'intérêt et de la nouveauté, nous ne ferons point valoir en faveur du Mercure son ancienne existence, sa réputation faite, les soins sans nombre et les sacrifices mêmes de son entrepreneur pour le rendre digne des regards du public. La liberté de la presse ne souffre plus d'autres titres de préférence que celui qui tient au mérite de l'ouvrage; le journal qui obtiendra le plus de succès sera toujours celui qui inspirera le plus d'intérêt dans les choses et dans la rédaction.

Tous les journaux aujourd'hui devant avoir la même physionomie, le même caractère dans leur composition et rédaction, ne respirer que l'amour de la liberté et de l'égalité, qui, avant peu, seront les vertus et le partage de tous les peuples de l'Europe, il ne manquait au Mercure français, dans les circonstances actuelles, où le public avide, impatient de curiosité, semble dévorer les nouvelles, il ne lui manquait, dis-je, que de satisfaire son impatience à cet égard, en paraissant tous les jours, à l'instar de toutes les autres feuilles et papiers-nouvelles qui s'impriment à Paris et dans les départements : c'est le parti que nous venons de prendre, après y avoir très-mûrement réfléchi; et nous avons tâché, dans la nouvelle forme que présentera le Mercure français, de lui conserver tous ses avantages, et même de les multiplier.

Les auteurs étaient : La Harpe, pour la poésie, la littérature, les extraits ou notices de livres; Suard, littérature anglaise; Framery, spectacles; Marmontel, les contes; Rabaud Saint-Etienne, la Convention; Lenoir-Laroche, Commune de Paris, nouvelles intérieures; Garat, tableau moral, à la fin de chaque mois, résultant des événements politiques de l'Europe; Castéra, politique, nouvelles étrangères et rédaction.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans la nouvelle disposition qui fut alors adoptée, la partie littéraire était d'abord un peu sacrifiée; mais, dès le 6 janvier, Panckoucke, qui ne reculait jamais devant un sacrifice utile, annonçait un supplément hebdomadaire à cette partie, ce qui devait permettre de donner plus de place à la politique, et de rendre aux articles de littérature leur première étendue.

L'événement ne répondit point aux espérances de Panckoucke, et, après trois mois de cette marche accélérée, le Mercure, essoufflé, dut reprendre son ancienne allure, tout en conservant néanmoins le format in-8°. Et comme il s'était cru obligé de rendre compte aux souscripteurs des raisons qui l'avaient déterminé à changer le plan *très-ancien* du Mercure, notre perplexe éditeur se crut également dans l'obligation de leur exposer les nouveaux motifs qui l'engageaient à le rétablir dans son ancienne forme ; car il lui importait, à lui, Panckoucke, qu'on ne le crût ni léger, ni inconsidéré dans ses opérations commerciales. C'était, dit-il, pour conserver à la nation un journal qui existait depuis plus de 150 ans qu'il avait imaginé de le faire paraître tous les jours et qu'il en publia le prospectus ; mais, soit qu'il eût commencé cette opération trop tard, soit que l'exécution du nouveau Mercure n'ait pas eu d'abord toute la perfection qu'il espérait d'obtenir, soit que le public, déjà attaché à d'autres

EFERUS - Recherches & Classification numériques

feuilles de tous les jours, n'ait pas voulu lui faire partager sa faveur, bientôt il s'aperçut qu'il n'avait plus un assez grand nombre de souscripteurs pour tenir tous les engagements qu'il avait pris envers le public ; et en effet, il avait promis tant de choses que, pour réaliser ses espérances dans toute leur étendue, il aurait fallu qu'il conservât un nombre égal à la quantité des souscripteurs qu'il avait eus jusqu'alors.

Il va sans dire qu'après avoir, il y avait trois mois à peine, démontré à ses souscripteurs les avantages d'un journal quotidien sur un journal hebdomadaire, Panckoucke n'éprouve aucun embarras pour leur retourner encore une fois la thèse. Si le Mercure ne satisfait plus la curiosité comme une feuille de tous les jours, il aura sur celle-ci des avantages bien plus solides et durables : les auteurs ayant plus de temps pour mûrir leurs travaux et pour les rédiger, les faits y seront plus exacts, les résultats plus sûrs, les nouvelles mieux jugées, les rapprochements mieux saisis, le coup-d'œil sur les événements plus étendu, la marche de l'esprit public mieux observée, etc., etc.

Ce revirement entraîna la retraite de Rabaud Saint-Etienne, de Garat et de Castéra. Lenoir-Laroche, ancien membre de l'Assemblée constituante, resté seul des rédacteurs politiques, fut chargé des articles de Paris, de la Commune, et de la rédac-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion entière des articles de la Convention ; Charles Denis, son collaborateur au *Journal de Genève,* lui fut adjoint pour la politique intérieure et extérieure.

C'était un échec, un échec honorable assurément, mais qui dut néanmoins être d'autant plus sensible à Panckoucke que ses envieux, je ne voudrais pas dire ses ennemis, en triomphaient plus haut. Il se réfugie alors dans le sein des « amis de l'ordre et de la paix », et essaie de les apitoyer sur son sort.

Si quelqu'un pouvait s'étonner de cette continuité d'efforts que fait le propriétaire du Mercure français pour la restauration de ce journal, il n'aurait qu'un mot à dire pour sa défense : c'est qu'il est une des grandes victimes de la Révolution, qu'elle lui ôte plus d'un million, et le fruit de près de quarante années de pénibles travaux ; qu'il a exposé sa fortune entière pour soutenir l'*Encyclopédie;* que par les travaux continués de sa maison il a été un des hommes les plus utiles dans la Révolution, en procurant tous les jours de l'occupation à plus de six cents personnes, à cent gens de lettres, soixante graveurs, deux cents ouvriers imprimeurs, et à un plus grand nombre d'ouvriers dans les manufactures de papiers. Les nouveaux malheurs qu'il vient d'éprouver par la suspension des paiements d'une des principales maisons de banque de Paris suffiraient seuls pour ôter toute idée de malveillance à son égard. Dans tout autre temps cette réflexion serait ridicule et déplacée, il est même douloureux qu'on se croie obligé d'entrer dans de pareils détails ; mais les amis de l'ordre et de la paix, sans lesquels la liberté et l'égalité ne seraient que de vains avantages, en pénétreront les motifs et ne les regarderont point comme inutiles dans les circonstances actuelles.

Hélas ! il connaissait bien mal le cœur humain, ce pauvre Panckoucke ! Les amis de l'ordre, comme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les autres, probablement, haussaient les épaules à ces doléances. C'était là malheureusement le faible de Panckoucke : il ne pouvait résister à la démangeaison de mettre sans cesse son individualité en avant, d'initier le public aux secrets de sa boutique, de l'en fatiguer. De ce côté, il prêtait singulièrement le flanc à ses détracteurs. On sait, en outre, que concurremment avec le Mercure Panckoucke éditait encore le Moniteur, et le fait de deux journaux d'opinions si opposées dans la même main était un autre sujet de sarcasmes et d'interminables plaisanteries. Il n'est pas jusqu'aux *Révolutions de Paris,* dont le rigorisme ne se déridait pas souvent, qui ne plaisantent sur la transformation du vieux Mercure en gazette quotidienne.

*Avis aux amateurs du Mercure de France.*

Le Mercure de France vient de subir une nouvelle métamorphose. Panckoucke, dans un avis à ses souscripteurs, les prévient que son journal paraîtra dorénavant tous les jours. En tête du prospectus, comme sur les affiches de spectacles, on lit le nom des auteurs de cette entreprise littéraire : c'est M. La Harpe pour la poésie, etc. : le destin de ce poète serait-il d'être condamné toute sa vie au Mercure de France? C'est M. Suard pour la littérature étrangère : celui-ci, quant au civisme et au talent, sera l'eunuque du sérail Panckoucke. Quatre rédacteurs se sont distribué le travail que rédigeait à lui tout seul Mallet du Pan : ce sont MM. Castéra, le traducteur; Lenoir, le député constituant; Rabaud, le député conventionnel, et Garat, ministre de la justice, que Panckoucke, qui s'y connaît, compare à Cicéron.

Le libraire prévient son monde qu'on ne perdra rien à la nou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

velle forme qu'il donne à son Mercure : *Il lui conservera son caractère et tous ses avantages ;* la charade, dit-il, avec une naïveté qui a son prix, paraîtra le dimanche, l'énigme le lundi, le logogriphe le mardi. Et puis du Marmontel, c'est-à-dire un petit conte moral, le 1er de chaque mois.

Assurément, avec tous ces ingrédients, un journal ne peut manquer d'être utile, et le *rédacteur du Mercure français* a bien mérité de la République.

Dans un *P. S.* il cherche à nous apitoyer sur les pertes qu'il a faites. *Il est une des grandes victimes de la Révolution!* On croirait qu'il s'agit de quelque citoyen qui se serait immolé pour le salut de son pays. Point du tout ; celui qui parle ainsi est un libraire trop entreprenant qui, *per fas et nefas,* c'est-à-dire par deux journaux, l'un semi-patriote, l'autre tout-à-fait aristocrate, a voulu aller à la fortune par deux chemins opposés, et puiser dans deux bourses à la fois. Vraiment ce plan était adroitement conçu ; mais les événements l'ont un peu contrarié : en sorte qu'il faut aujourd'hui essayer de ramener les souscripteurs par l'attrait des nouvelles de tous les jours. Si cette dernière phase du Mercure ne tourne pas au profit de Panckoucke, sans doute la République s'empressera de le dédommager des chances malheureuses qu'il éprouve.

Mais parlons sérieusement. Ne faut-il pas avoir perdu la tête ou toute pudeur pour oser se faire un mérite des pertes résultant de la chute d'un journal rédigé par Mallet du Pan?...

## Panckoucke s'étant mis sur les rangs pour la députation, le journal de Prudhomme le prend encore à partie, et le raille impitoyablement.

*Trait de folie remarquable.*

Il vient de passer par la tête du libraire Panckoucke un trait de folie trop singulier pour n'en pas dire un mot. Cet accès, qui lui prit le 9 septembre, est consigné dans une lettre à MM. les électeurs, écrite d'un bout à l'autre par lui-même, car *personne ne*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*m'aide,* dit-il naïvement, *comme l'a imprimé un* GREDIN LITTÉRAIRE*; mes ouvrages sont à moi et à moi seul.* La seule expression *gredin littéraire,* qui ne pouvait tomber que de la plume du libraire Panckoucke, suffit, en effet, pour prouver qu'il n'a point de faiseurs, et qu'il se peint ordinairement dans ce qu'il écrit.

Mais revenons au trait de folie dont vient d'être atteint le cerveau du bibliopole de la rue des Poitevins. A l'exemple de l'Angleterre, où le sieur Panckoucke a été prendre la mesure de la justification de son *Moniteur;* à l'exemple encore de M. Lacretelle, ledit sieur se propose tout uniment pour député à l'Assemblée nationale. Il ne se dissimule pas qu'il faut des *titres* aux suffrages des électeurs : il en produit de deux sortes, de négatifs et de positifs.

. . . . . .

Notre homme poursuit sa pointe, et ajoute avec un cynisme rare : *J'ai écrit, imprimé, que la liberté de la presse est le scandale de l'Europe et la terreur des honnêtes gens. S'il faut penser autrement, je ne suis pas votre fait.*

Les brigands consommés assassinent l'homme qu'ils ont dépouillé sur la route, mais ils ne s'en vantent pas : Panckoucke s'est soutenu pendant la Révolution à l'aide de la liberté de la presse, dont il a profité jusqu'à l'abus, et le bélître calomnie impudemment sa bienfaitrice!...

*Serait-ce un titre d'exclusion d'être chargé de journaux aristocratiques et démocratiques?* Mais, ajoute-t-il, dans une note, *plus de cent familles eussent été livrées au désespoir si je n'eusse imprimé rue des Poitevins ce qui l'eût été rue Saint-Jacques.*

Le saint homme!...

*C'est à moi seul qu'on a l'obligation d'avoir sauvé le Mercure jusqu'à ce jour.* Pour un si grand service, c'est bien le moins qu'on le nomme député!

*Les souverains ont défendu l'entrée de son Moniteur dans leurs Etats.* Mais c'est bien à tort : *il n'a eu aucune influence quelconque sur la rédaction des journaux dont il est propriétaire. Les auteurs lui avaient donné leur parole d'honneur de marcher de concert avec lui; mais le feu de leur patriotisme les a emportés.* Le feu du patriotisme du Moniteur!...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Il a écrit un mémoire sur le cerveau.* Le sien fournirait matière à une dissertation curieuse. Nous proposons en conséquence un prix à l'anatomiste qui nous démontrera le mieux comment il est possible que le même cerveau rassemble à la fois tant de platitude et d'amour-propre, tant d'idées serviles et de prétentions hautaines.

Nous ouvrirons incessamment aussi une souscription pour un monument à élever, rue des Poitevins, en l'honneur du libraire Panckoucke, afin de le dédommager de l'ingratitude de ses concitoyens. Ce monument consistera en une statue du dieu Mercure faite à la ressemblance dudit sieur Panckoucke. L'artiste, dérogeant en cela à la mythologie, au lieu d'une bourse, en donnera deux à sa figure, une dans chaque main. Sur celle de la droite on lira : *Mercure de France;* sur celle de la gauche : *Moniteur;* et au-dessous, pour inscription : *L'homme à toutes mains* (1).

Camille Desmoulins, lui, représentait Panckoucke sous les traits du dieu Janus, avec un visage tout rayonnant des bienfaits de la liberté, et l'autre visage assombri par les regrets du passé et la perspective de l'avenir. « Quand M. Panckoucke, disait le spirituel auteur des *Révolutions de France et de Brabant*, sort des ateliers où s'imprime son Moniteur universel, il est *patriote* en diable ; lorsqu'il met les pieds dans l'officine de son Mercure de France, dédié au roi, une métamorphose subite s'opère en lui, et on le voit devenir aristocrate enragé. »

Et ailleurs encore : « Ce M. Panckoucke est véritablement le dieu Janus des journalistes. Quand il tient son papier in-8°, son Mercure, c'est le visage de l'abbé Sabatier : *Sic oculos, sic ille manus, sic*

(1) *Révolutions de Paris,* n° 116, 24 sept. - 1er oct. 1791.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*ora ferebat ;* mais quand il a pris son papier in-folio, sa *Gazette nationale,* c'est le patriote le plus chaud, c'est un brave à trois poils, qui veut voler au secours des Brabançons, et l'aristocratie n'a point de fléau si redoutable (1). »

J.-B. Cloots écrit à un prince d'Allemagne qui hésitait à venir à Paris, dans la crainte de n'y être pas complétement en sûreté : « Rassurez-vous, je vous garantis une sécurité parfaite ; et, quoique je n'aie pas l'honneur d'être procureur général de la lanterne, j'ose dire que la Constitution est trop avancée pour que les insurrections se renouvellent. Le peuple ne pend plus personne, pas même le libraire Panckoucke, dont le double visage fait horreur à tous les partis. Ce nouveau Janus gagne l'argent d'un Moniteur patriote, tandis qu'il nourrit les furies du Mercure. Cet étrange citoyen traverse les ponts et les quais sans qu'on songe seulement à le jeter dans la rivière, etc. »

On voit Panckoucke sans cesse préoccupé de repousser ces attaques; il s'évertue à répéter qu'il n'a aucune part, ni directe, ni indirecte, à la rédaction et à la composition des journaux dont il est chargé. Accablé par les détails de la manutention économique de ses propres affaires, il n'a pas le temps de lire les épreuves de ces ouvrages périodi-

(1) *Révolutions de France et de Brabant,* n° 7.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ques ; il n'a pas le droit de s'en constituer le censeur ; il n'a pas non plus celui d'en changer les auteurs à sa volonté, ayant passé avec eux, devant notaire, avant et depuis la Révolution, des actes qu'il doit respecter, qu'il ne lui serait même pas permis d'enfreindre. Il ne saurait donc être responsable, directement ni indirectement, des articles insérés dans les feuilles qu'il édite. Tous les auteurs et rédacteurs sont connus, et eux seuls doivent répondre de leurs écrits.

J'ai eu dans les mains un *Mémoire en faveur de M. Panckoucke, relatif aux journaux dont il est propriétaire* (sans date, mais de la fin de 1790 ou de 1791), écrit, selon toutes les apparences, par lui-même, et dans lequel il avait concentré et résumé tous ses moyens de défense. Nous en reproduisons les parties les plus saillantes.

M. Panckoucke a senti dès le commencement de la Révolution la position difficile où allaient le mettre les journaux et gazettes dont il était chargé. L'auteur de la *Gazette de France,* M. Fontanelle, a été menacé dans sa propre maison ; des lettres anonymes, plus effrayantes les unes que les autres, lui ordonnaient de rendre libre cette gazette ministérielle, qui n'appartient point à M. Panckoucke. Qu'a fait ce dernier? Pour satisfaire le public, il y a joint un supplément sous le titre de *Gazettin ;* l'on y traite de l'Assemblée nationale, des nouvelles de France et étrangères qui ne sont pas de nature à entrer dans la Gazette de France. Ce Gazettin respire le patriotisme le plus pur.

Le Mercure de France mettait le libraire dans une position encore plus embarrassante. Son grand succès était une sorte de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

crime aux yeux de ceux qui allaient devenir ses rivaux. Les moyens les plus vils furent employés pour lui enlever les souscriptions..... Ces efforts, en aigrissant M. Panckoucke, lui firent naître de nouvelles combinaisons. C'est presque toujours l'effet que produit le mal que l'on veut faire à une tête active, et qui a une grande habitude des ressources et des affaires. Non-seulement le Mercure fut sauvé, mais on gagna de nouvelles souscriptions, et, dans cette position, M. Panckoucke eût le plaisir d'annoncer au public et aux pensionnaires qu'il paierait les redevances imposées avant la Révolution.

Les pensions que payait M. Panckoucke sur le Mercure, la Gazette, les Journaux politiques, montaient chaque année à plus de 120,000 liv., sans y comprendre les frais de rédaction, de composition, de manuscrit, de correspondance, etc.....

Sacrifier les journaux et gazettes dont il était chargé, même avant la Révolution, aurait été de sa part un sacrifice en pure perte pour la patrie; il eût perdu sans aucun fruit cent mille livres qu'il a mis dans les journaux; les pensions auraient été exposées. Il eût vu vendre à sa porte ces mêmes ouvrages dont il se serait dépouillé; et qu'importe que le débit s'en fasse rue des Poitevins, ou rue Saint-Jacques, ou quai des Augustius? Il a donc fait, dans les circonstances délicates où il se trouvait, les seules combinaisons qui pussent peut-être concilier à ses intérêts particuliers une sorte de bienveillance publique, c'est d'avoir joint à ses journaux et gazettes des journaux absolument dans le sens de la Révolution : se croirait-on en droit de le juger plutôt sur l'un que sur l'autre?....

Quant aux sentiments particuliers de M. Panckoucke et à son civisme, il les a manifestés dans plusieurs mémoires qu'il a publiés dans le Mercure et le Moniteur, et dont quelques-uns ont été distribués à l'Assemblée nationale et présentés aux Comités.

Nous finirons cet écrit par une observation qui peut être d'une importante considération dans ce moment. Nous savons que le sort de plus de huit cents personnes est lié à celui de M. Panckoucke; que les malheurs dont la librairie de Paris et celle de province sont accablées retombent en partie sur lui. Nous savons

EFERUS - Recherches & Classification numériques

encore qu'il n'a pas publié une seule livraison de l'*Encyclopédie*, depuis la Révolution, qui ne lui ait coûté douze à quinze mille livres d'excédant de dépense réelle sur la recette; qu'il soutient cette entreprise honorable à la Nation avec un courage digne de l'estime et de la bienveillance de ses concitoyens, qu'on s'efforcerait en vain de lui enlever. On ne sait pas, et nous le tenons de sa propre bouche, qu'il occupe depuis un an soixante familles de graveurs et d'imprimeurs en taille douce. Les insurrections arrivées dans l'imprimerie ne lui ayant pas permis de publier autant de volumes de discours de l'*Encyclopédie* qu'il l'aurait désiré, il a été en avant sur les volumes de planches; de sorte que dans l'espace de quinze mois, c'est-à-dire dans le moment le plus terrible où s'est trouvé l'empire français, il a publié autant de figures que dans les huit années qui ont précédé la Révolution; et, par cette opération, il a soutenu l'Encyclopédie, qui devait périr, si l'on n'eût pas continué les livraisons.

Dans une note de ce mémoire, Panckoucke donne la nomenclature d'un certain nombre d'articles émanés de sa plume et dont il accepte la responsabilité. Un de ces articles, ayant pour titre : *Essai sur l'Organisation des Journaux*, devait fixer tout particulièrement mon attention. Recherches faites, je trouvai qu'il ne s'agissait dans ce mémoire, inséré dans le Mercure de janvier 1790, que des journaux et papiers anglais ; mais, au dire de son auteur, qui y attachait une grande importance, qui l'avait adressé à tous les membres de l'Assemblée nationale, ce travail, dont il avait pris les renseignements sur les lieux, qu'il avait rédigé avec tout le soin dont il était capable, et où il se vantait d'avoir appris à des Anglais mêmes ce qu'ils ignoraient à ce sujet, con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tenait la meilleure manière d'organiser les journaux et papiers-nouvelles quelconques dans un pays libre.

Et de fait, cet essai m'a paru assez remarquable, eu égard surtout à l'époque où il a été écrit, et il offre, d'ailleurs, comme point de comparaison, un intérêt qui m'aurait déterminé à le reproduire, si l'espace ne me faisait défaut.

—

Panckoucke demeura jusqu'au bout fidèle à ses prédilections pour la presse périodique. Peu de temps avant sa mort il fondait encore la *Clef du Cabinet des Souverains*, une des feuilles les plus importantes de l'époque directoriale.

Mais le journal auquel le nom de Panckoucke est resté plus particulièrement attaché, c'est le *Moniteur*, dont nous allons esquisser l'histoire, en nous aidant d'une notice de M. Vieillard, l'un de ses rédacteurs, insérée dans l'*Encyclopédie des Gens du Monde*, et réimprimée par l'administration du journal officiel.

Lorsque Paris fut devenu le siége du gouvernement, et que l'Assemblée y eut transporté ses séances, Panckoucke conçut le plan d'un journal qui, par ses dimensions jusque là inusitées, pourrait servir de cadre à l'exposition des faits ou des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

opinions, des discours et des écrits, dont les événements publics recevaient chaque jour l'impulsion. Ce journal, qui, en sa qualité de journal du gouvernement français, devait acquérir une si grande célébrité, prit, à son origine, le titre de *Gazette nationale, ou Moniteur universel*. Cette seconde partie du titre a été seul maintenue à dater du 1er janvier 1811.

On sait que c'est à partir de nivôse an VIII que le Moniteur eut un caractère officiel. Jusque là, et pendant toute la durée de la période révolutionnaire, cette feuille, écrite dans les mêmes conditions que toutes les autres, ne s'en distinguait que par la grandeur inusitée de son format, la régularité de sa publication, la variété de ses correspondances françaises et étrangères, et surtout le soin spécial donné à l'exactitude des comptes-rendus des Assemblées.

Mais le nouveau journal, dans la pensée de son fondateur, ne devait pas être seulement le répertoire des documents les plus authentiques sur la politique nationale et extérieure; il devait en outre ouvrir ses colonnes à la critique littéraire, à l'examen des travaux de la science et des productions des arts.

Les premiers collaboratenrs dont il s'entoura furent La Harpe, Garat, les deux Lacretelle, Andrieux, Ginguené, Rabaut Saint-Etienne, Lenoir-Laroche,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Peuchet, etc. Le premier rédacteur en chef fut M. de Marcilly, homme versé dans l'étude de la politique et de la diplomatie.

Le Cousin Jacques, qui était assez au courant des affaires de la littérature et du journalisme, donne dans le *Lendemain* (23 février 1791) quelques particularités qui ne s'accordent pas avec la notice, en quelque sorte officielle, de M. Vieillard; je les reproduis comme renseignement :

« Le Moniteur, ce journal patagon, est un drame comme *Clarisse*. Ses couleurs patriotiques se soutiennent assez constamment, malgré l'inconstance des opinions. Ses faiseurs ont de l'esprit et se soutiendront pendant la législature. On distingue les articles *non signés* de MM. Grouvelle, Galois, Framery et Peuchet. Les nouvelles anglaises y sont exactes et intéressantes. C'est à M. Knapen fils qu'on doit l'origine de ce papier gigantesque, qui alors n'était qu'un simple bulletin. Ce fut d'abord l'abbé Aubert qui s'en chargea. Bientôt MM. Panckoucke et de Benezech jetèrent leurs vues plus haut, et, l'argent ayant été prodigué pour monter cette machine immense, elle réussit. On prétend que ce succès est dû à la *nationalité* de la feuille; non, il est dû au choix des rédacteurs, à la liberté qu'on leur laisse, et à l'unité de plan qui les dirige. La plupart des journaux, influencés par des entrepreneurs ignares, et exploités par des esprits tout

EFERUS - Recherches & Classification numériques

divergents, rebutent les souscripteurs, qui veulent absolument qu'on soit blanc ou noir. »

Le 1er numéro du Moniteur parut le 24 novembre 1789, c'est-à-dire près de sept mois après l'ouverture des Etats-Généraux. Il y avait là, pour une pareille publication, une lacune qu'il importait de combler. Elle le fut en l'an IV, par une *Introduction au Moniteur*, imprimée dans le même format. Cet ouvrage important, dû à la plume de Thuau-Grandville, commence par un abrégé historique des premières formes du gouvernement de la France, de ses anciennes assemblées politiques, de ses Etats-Généraux, des assemblées des notables de 1787 et 1788 ; il est accompagné d'une notice des écrits les plus influents qui ont précédé la Révolution, et il se termine par un recueil de *Pièces justificatives* contenant les procès-verbaux des séances des électeurs de Paris et autres actes relatifs aux événements des 13 et 14 juillet, 5 et 6 octobre 1789. — Les trente-huit premiers numéros du Moniteur, qui avaient paru depuis le 24 novembre jusqu'à la fin de l'année, ne contenaient qu'une simple notice des Etats-Généraux et de l'Assemblée constituante, d'une très-courte étendue, souvent très-imparfaite. On les réimprima dans l'Introduction, avec des changements de rédaction, et sous la forme dramatique adoptée en 1790 pour les séances, en sorte qu'il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

faut regarder comme inutiles les numéros de la première édition. — L'Introduction contient donc, indépendamment des objets qu'on vient d'énumérer, toute l'année 1789, à partir du 1er numéro, portant la date du 5 mai, première séance de l'Assemblée constituante, jusqu'au n° 131, daté du 31 décembre.

Une partie spéciale et très-essentielle du Moniteur devait être le compte-rendu des travaux de l'Assemblée nationale; mais l'exécution présentait de grandes difficultés. A cette époque, aucune partie de la salle n'était encore affectée au service des journalistes : confondus dans les tribunes publiques avec la masse des auditeurs qui les envahissaient violemment, les hommes de la presse étaient souvent réduits à passer la nuit aux portes de la salle pour conquérir une place incommode dans l'intérieur; et c'était à travers tous les inconvénients d'un voisinage aussi mobile que bruyant qu'ils devaient, à force d'attention et de mémoire, saisir la physionomie des débats et s'acquitter de leur tâche délicate.

Un jeune homme se faisait remarquer parmi les plus zélés de ces *notateurs*, comme on les appela bientôt : c'était Maret, depuis duc de Bassano. Préparé par des études variées à goûter tout l'intérêt que présentent les grandes discussions publiques, Maret s'était établi à Versailles pour suivre avec plus d'exactitude les débats de l'Assemblée natio-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nale. Dès les premières séances il s'en était constitué en quelque sorte le secrétaire, par la publication d'un *Bulletin* consacré au détail de ses délibérations; idée heureuse qu'il exécuta avec Méjan, et dont le succès fonda la fortune politique de l'un et de l'autre. Maret s'était créé une méthode d'abréviations qui lui permettait de reproduire presque textuellement la discussion du jour. Cependant le Bulletin ne devint public qu'après la translation de l'Assemblée de Versailles à Paris. Jusque-là il n'avait été communiqué qu'à quelques sociétés choisies, où l'auteur en faisait des lectures. Ce fut sur les pressantes instances de Mirabeau, de Clermont-Tonnerre, de Lally-Tolendal, de Target, de Thouret, de Lechapelier, qu'il se décida à livrer chaque soir à l'impression, à partir du 12 septembre, la rédaction de la séance (1).

Un prompt succès, sanctionné par de nombreuses contrefaçons, accueillit cette publication. Ce que voyant Panckoucke, qui était toujours à l'affût des succès, il proposa à Maret de réunir son Bulletin au Moniteur. Maret y consentit, à la condition que le

(1) C'est là, du moins, la tradition générale, et je n'ai pas été à même de la contrôler. Mais si elle est exacte, Maret aurait eu de bonne heure un concurrent. J'ai trouvé en effet, à la Bibliothèque impériale, trois numéros d'un *Bulletin des Etats-Généraux*, in-4°, à deux colonnes, dont le premier porte la date du 19 mai. Le Bulletin de Maret est in-8°. Voici, du reste, en quels termes il figure au catalogue Deschiens : *Bulletin de l'Assemblée nationale*, par M. Maret, in-8°, du 12 septembre 1789 au 6 juillet 1790. 370 numéros, 10 vol. — D'un autre côté, M. Cousin a bien voulu me donner l'assurance, pour le tenir de Maret lui-même, que c'est de mémoire que celui-ci reproduisait les débats de l'assemblée.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bulletin conserverait son titre et resterait un ouvrage distinct. Dès lors (2 février 1790) la fortune du Moniteur fut décidée, et cette feuille devint l'immense registre de toutes nos vicissitudes politiques. Jusque là on s'en était tenu à la narration, genre froid et dépourvu d'effet : on y substitua le dialogue, forme essentiellement dramatique et qui anime le lecteur des mouvements passionnés qui agitent l'orateur à la tribune. « La forme et le sentiment dramatique du Bulletin, a dit un biographe, donnaient l'idée d'une traduction de la langue parlée dans la langue écrite. C'était un tableau en relief; présentant toute la vitalité des fameuses séances de l'Assemblée nationale, et les formes de ses athlètes, en même temps qu'il donnait l'énergique expression de leurs brillantes improvisations et de leurs débats orageux. »

Ce changement fut un puissant moyen de propagation pour les principes de la Révolution, et le Moniteur en acquit un intérêt et une importance qui bientôt élevèrent cette entreprise au plus haut degré de prospérité.

La clôture de l'Assemblée constituante était le terme que Maret avait fixé à son travail, qui n'avait été pour lui personnellement qu'un moyen d'instruction. Depuis cette époque il cessa de prendre part à la rédaction du Moniteur. Ce fut pendant qu'il y travaillait que, dans le petit hôtel de l'*Union*, rue

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Saint-Thomas-du-Louvre, où il avait établi son bureau de rédaction, il fit connaissance avec Bonaparte, alors lieutenant d'artillerie, qui était venu y loger.

Le collaborateur de Maret, Méjan, donna au Moniteur un grand nombre d'articles, qui se font remarquer par un style concis et nerveux, et plus encore par la sagesse et la pureté des principes que l'auteur y développe. Son talent, qui, quoique naissant, réunissait déjà tous les avantages de la maturité, fixa l'attention de Mirabeau, qui fit des démarches auprès du jeune écrivain pour l'engager à concourir à la rédaction de son *Courrier de Provence*, auquel il travailla jusqu'à la fin. Les événements ayant pris un caractère alarmant pour la monarchie, il quitta la vie politique pour le barreau ; mais le modérantisme qui, après le 9 thermidor, succéda au régime de la terreur, le ramena dans la lice, et il devint l'un des rédacteurs de l'*Historien*, publié sous la direction de Dupont de Nemours.

Revenons au Moniteur. Rédigé dans un système tout à fait conforme à l'esprit du nouvel ordre de choses, il se distinguait de toutes les feuilles que la Révolution vit simultanément éclore par la mesure et la convenance de ton, dans la discussion des intérêts publics comme dans l'exercice de la critique littéraire : aussi devint-il le berceau de la réputation et de la fortune d'une foule d'hommes qui ont tour à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tour occupé la scène politique. On ne peut nier cependant que, sous le régime révolutionnaire, l'esprit de modération qui présidait habituellement à la rédaction du Moniteur n'ait eu à souffrir des exigences acerbes de l'époque ; mais cette rédaction, dont la tendance naturelle était vers les opinions de la Gironde, ne fut jamais souillée par l'expression des fureurs anarchiques, ni par le cynisme du langage de la démagogie. D'ailleurs, sous la Convention, le compte-rendu des séances prit un très-grand accroissement. Ce n'était point encore le texte des discours, mais c'était leur substance très-développée ; les discours écrits, nombreux alors, étaient textuellement reproduits. Il est à propos de dire que les rédacteurs ne s'attachaient qu'aux discussions politiques, aux débats de partis, enfin à l'élément dramatique des séances ; quant aux questions de simple utilité, aux lois de finance, de commerce, d'organisation judiciaire ou administrative, on se bornait à mentionner le rapport, et à donner la lettre du décret rendu.

Jusqu'à la fin de 1793, la rédaction si difficile, et surtout si périlleuse, de ces débats, fut dirigée, avec une rare habileté, par Thuau-Grandville.

A la retraite de Maret, la gestion en chef du Moniteur appartint quelque temps à Berquin, au doux Berquin, l'Ami des Enfants, qui, à distance, nous fait si peu l'effet d'un homme politique. Après le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

9 thermidor, elle fut donnée à M. Jourdan, qui s'y maintint avec succès jusqu'à l'époque du Consulat.

Du reste, et comme par un pressentiment de ses futures destinées et une sorte de préparation à les remplir, aucune feuille ne fut plus constamment fidèle à la fortune, ne se tint avec plus de docilité au niveau mobile des circonstances, et ne suivit plus servilement le courant de l'opinion, acceptant successivement comme des victoires tous les événements accomplis, mais ne les préparant et ne les précédant jamais. Bailly, Lafayette, Pétion, Roland, Robespierre, Tallien, furent tour à tour accusés et flétris par le Moniteur, digne écho de cette multitude flottante qui, dans tous les temps, a été l'ennemie de tous les vaincus et l'esclave de tous les succès. Son fondateur, avec le scepticisme habituel de sa profession, lui avait imprimé ce caractère de souplesse qui, au milieu des ruines des autres journaux, lui permit de traverser impunément les orages révolutionnaires et en fit la fortune.

« Par suite d'une loi générale, dit M. de Montlosier, le mouvement de la terre emporte, soit qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, tous les êtres qui sont à sa surface dans une direction donnée. Jeté dans le mouvement de la Révolution, le Moniteur a eu pour principe de se laisser emporter de même dans toutes ses directions : il a eu ainsi,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

selon qu'elles se sont succédé, les teintes monarchique, constitutionnelle, girondine, jacobine, impériale; il s'est placé en façon d'homme d'aile qui n'a rien à faire que de répéter des signaux, ou comme un écho qui rend indifféremment tous les sons. »

Il va sans dire que cette politique du Moniteur, jointe à son format inusité, lui valut de nombreux brocards de la part des feuilles rivales; je me bornerai à une citation :

LE MONITEUR.

*Je suis le journal d'importance*
*Et la feuille par excellence.*
*Vous me recevez tous les jours.*
*Je vous dis les secrets des cours;*
*Je parle de paix et de guerre,*
*Et du parlement d'Angleterre;*
*De nos grands droits sur Avignon,*
*Selon Camus et Pétion.*
*Je rends compte de la séance*
*Du sénat régénérateur,*
*Et du pouvoir législateur*
*Qui fait et défait tout en France.*
*Je parle de pendus, de pays dévasté,*
*Le tout pour le maintien de notre liberté;*
*De la force nationale,*
*De la force municipale,*
*Des cantons, des districts et des départements;*
*Des tribunaux tout neufs et de leurs jugements,*
*Des Vandernoot et Vandermersches,*
*De tous les grands projets de conspirations,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Discours, dénonciations*
*Et du Comité des Recherches ;*
*Du roi, de temps en temps, et de sa triste cour ;*
*De l'Opéra, des comédies.*
*Le tout pour quatre sous par jour,*
*En beau style, abondant, nerveux, plein de saillies.*
*J'oubliais le cours des effets.*

. . . . . .

Et cœtera.... *De tout enfin je vous occupe,*
*Et l'on doit faire cas de moi,*
*Car je sers à plus d'un emploi ;*
*De m'avoir on n'est jamais dupe.*
Cette feuille n'est point le vain jouet du vent ;
Avec trois Moniteurs on fait un paravent (1).

Quoi qu'il en soit, le Moniteur n'en est pas moins le répertoire le plus vaste, le plus curieux et le plus complet de l'histoire de ces dix mémorables années, le miroir le plus fidèle de la Révolution, et un recueil indispensable à consulter pour quiconque voudra la connaître : il y a une foule de pièces originales, soit sur les opérations politiques, soit sur les travaux de l'Assemblée constituante, de l'Assemblée législative et de la Convention, que l'on ne trouve que là ; si bien que dès 1793 les premières années, qui ne se trouvaient plus que très-difficilement, étaient portées de 72 à 300 et 350 livres.

Avec le Consulat, une nouvelle ère commença pour le Moniteur. A partir du 1er nivôse an VIII,

(1) Le *Petit Gautier*, 22 déc. 1790.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

placée sous la haute surveillance du ministre Maret, cette feuille fut chaque jour divisée en deux parties. La première, intitulée : *Actes du Gouvernement*, était officielle; le contenu émanait directement du cabinet consulaire, et ensuite impérial. Tous les soirs, les épreuves des articles politiques, des nouvelles du dedans et du dehors, étaient soumises à la révision du ministre secrétaire d'Etat, qui, lorsqu'il suivait l'empereur dans ses expéditions militaires, était remplacé dans la tutelle de la presse par le prince archi-chancelier Cambacérès. Ces attributions exclusives, cette mainmise gouvernementale, furent un titre pour le Moniteur à la confiance publique, et concoururent à accroître son succès. Du reste, nulle subvention, nulle indemnité; deux cents exemplaires au plus étaient envoyés aux frais du gouvernement dans les ministères, aux préfets, aux commandants de division, etc.

Sous ce régime de gloire et de pouvoir absolu, la tribune étant muette et la presse enchaînée, le Moniteur n'eut plus à offrir le tableau des débats législatifs; ce fut du moins une cause de gain pour la partie scientifique et littéraire, dont la direction fut entièrement laissée au zèle et à l'intelligence dévouée de M. Sauvo, qui avait succédé à Jourdan dans la rédaction en chef. M. Sauvo se chargea personnellement de la partie des théâtres, et pendant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trente ans au moins il remplit cette tâche avec un esprit de critique aussi éclairé qu'impartial.

Le Moniteur perdit son caractère officiel pendant les premiers mois de la Restauration ; il fut remplacé dans cette partie, depuis le 14 juillet 1815 jusqu'au 27 janvier 1816, par la *Gazette officielle*, qui paraissait à des intervalles indéterminés, et eut 82 numéros. Mais le nouveau gouvernement ne tarda pas à comprendre l'insuffisance de cette petite feuille, et l'importance du Moniteur comme moyen gouvernemental de publicité : il lui rendit donc le caractère dont il était revêtu depuis si longtemps, dans lequel il était en quelque sorte accrédité auprès de l'Europe, et il en fit également son journal officiel.

En rétablissant la liberté de la presse et de la tribune, le régime constitutionnel de la Charte de 1814 modifia et accrut d'une manière sensible les attributions du Moniteur. L'étendue et l'intérêt chaque jour croissant des discussions législatives nécessitèrent l'emploi de nouveaux moyens. Un vaste et rapide système sténographique, dont les deux Chambres assignèrent la dépense sur leur budget annuel, fut organisé, et l'on eut le tableau complet et textuel des séances. Aussi, pendant la durée des sessions, y avait-il fréquemment jusqu'à trois et quatre suppléments.

Le gouvernement de juillet laissa constamment

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le Moniteur à la disposition de chaque ministère, selon ses attributions, et c'est par cette voie qu'alors, comme sous la Restauration, parvenaient à cette feuille les communications officielles, les notes et les documents à la publicité desquels le gouvernement attachait un intérêt particulier.

Nous aurons occasion de revenir sur le Moniteur actuel; mais nous croyons devoir donner dès à présent la bibliographie de cette feuille importante. Elle parut d'abord, comme nous l'avons dit, sous le titre de:

*Gazette nationale, ou le Moniteur universel,* commencé le 5 mai 1789. Précédé d'une introduction historique (par Thuau-Grandville), contenant un abrégé des anciens Etats-Généraux, des assemblées des notables, et des principaux événements qui ont amené la Révolution. (5 mai 1789 - 31 déc. 1810.) 42 vol. in-folio.

A partir du 1er janvier 1811 :

Le *Moniteur universel.* Forme, jusqu'au 31 déc. 1859, 122 vol. in-fol., et gr. in-fol. depuis le 1er janvier 1853.

On joint au *Moniteur:*

*Avant-Moniteur,* ou tableau sommaire des huit premiers mois de la Révolution française, principalement composé des Mémoires de Jean-Sylvain Bailly, pouvant servir d'introduction au *Moniteur* jusqu'au 24 nov. 1789, époque où ce journal a commencé. In-fol.

*Révolution française, ou Analyse complète et impartiale du Moniteur,* suivie d'une table alphabétique des personnes et des choses (par Girot, Miger et autres). 4 tomes en 2 vol. in-fol., ou 7 tomes en 6 vol. in-4°.

Ces tables vont jusqu'à fin de l'an VII.

*Tables du Moniteur universel.* Histoire du Consulat et de l'Empire, an VIII (1799) à 1814. In-fol.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A partir de 1815, il existe une table particulière pour chaque année du *Moniteur*.

Il faut encore joindre au *Moniteur* le *Journal universel,* connu sous le nom de *Moniteur de Gand,* du 14 avril au 21 juin 1815, 20 numéros in-fol., qui a été réimprimé deux fois : la première, en 1825, par l'imprimerie du *Moniteur,* sous le titre de :

*Collection du Journal universel, publié à Gand,* pendant le séjour de S. M. Louis XVIII, en 1815 ; précédée d'un avertissement et d'une table des matières ; servant d'appendice au *Moniteur* de 1815. In-fol.

La seconde, sous le titre de :

*Documents pour servir à l'Histoire de* 1815. Collection du *Moniteur* publié à Gand pendant les Cent jours, servant de complément au *Moniteur* de 1815. Publié par Dumoulin, officier d'ordonnance de l'Empereur à Waterloo. Paris, Paulin, 1834. In-fol.

Léonard Gallois a publié, de 1840 à 1845, une

*Réimpression de l'ancien Moniteur*, depuis la réunion des Etats-Généraux jusqu'au Consulat (mai 1789-nov. 1799) ; avec des notes explicatives. 32 vol. gr. in-8°, dont 1 d'introduction, et 2 de tables (dressées par M. A. Ray).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## *Journal de Paris.*

Le *Journal de Paris* ne résista pas moins heureusement que son vieux confrère au choc de la presse révolutionnaire. S'il avait une possession moins longue que le *Mercure*, il avait sur lui l'avantage d'être quotidien, avantage immense, à une pareille époque surtout. Comme lui, d'ailleurs, il s'appuyait sur l'habitude, je dirai même sur la faveur publique, sur une caisse bien garnie, et enfin sur un privilége qui, pour être ébranlé par le souffle de la liberté, ne laissait pas cependant d'avoir encore une certaine consistance et une valeur réelle.

On se rappelle, en effet, l'opposition que fit le gouvernement au journal de Mirabeau et à toutes les tentatives du même genre qui se produisirent au moment de l'ouverture des Etats-Généraux, il lui fallut pourtant bientôt céder quelque chose à l'opinion, à la curiosité publique, et, le 19 mai, M. de Maissemi, directeur général de la librairie,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

adressait aux auteurs du *Journal de Paris* la lettre suivante :

La juste impatience du public, Messieurs, ayant porté le roi à trouver bon que toutes les feuilles périodiques et tous les journaux autorisés rendissent compte de ce qui se passe aux Etats-Généraux, en se bornant aux faits dont ils pourront se procurer la connaissance exacte, sans se permettre aucune réflexion ni aucun commentaire, M. le garde des sceaux m'a chargé de vous notifier les intentions de Sa Majesté.

Or *tous* les journaux autorisés, c'étaient la *Gazette*, qui devait, par ordre, se renfermer dans le silence que nous savons; le *Mercure*, qui ne paraissait que tous les huit jours, et le *Journal de Paris*. C'était donc à celui-ci surtout que devait profiter la condescendance du gouvernement, et, par le fait, il devenait en quelque sorte le journal officiel de l'Assemblée.

Assez étonnés de voir tomber les barrières qui leur avaient si longtemps fermé le domaine de la politique, quelque peu étourdis par l'immensité de la carrière qui s'ouvrait devant eux, les rédacteurs du Journal de Paris n'y marchèrent d'abord que d'un pas timide, avec une réserve qui pouvait tenir à leur position, mais qui contrastait singulièrement avec l'élan imprimé à la presse par les Mirabeau, les Brissot, et quelques autres écrivains non privilégiés. On en jugera par cet *avertissement des éditeurs*, placé en tête du numéro du 28 mai.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lorsque le gouvernement a bien voulu nous permettre de rendre compte des principaux objets des séances des Etats-Généraux, nous avons senti combien cette partie de notre travail devenait intéressante pour le public, et en même temps avec quelle circonspection elle devait être traitée. Nous n'avons rien épargné pour remplir ces deux objets : nous avons pris les mesures les plus actives pour nous procurer les informations les plus promptes et les plus exactes; et en nous bornant à annoncer l'objet et le résultat des délibérations, et les faits principaux de chaque séance, nous nous sommes abstenus d'y joindre aucune réflexion et d'entrer dans aucun détail susceptible d'inconvénients....

C'est à propos de quelques inexactitudes qui leur étaient échappées que les éditeurs croient devoir donner ces explications ; une autre erreur, qui les fit dénoncer à la tribune au mois de décembre suivant, les amène à s'expliquer de nouveau.

En faisant cette rétractation, nous avons deux regrets : celui de l'avoir rendue nécessaire et celui de n'avoir pu la faire plus tôt. Peut-être le ton qui règne dans la rédaction de ces notices, et qui, en énonçant des opinions qui ne peuvent pas varier, montre une grande impartialité pour les personnes qui ont les opinions les plus diverses, peut-être ce caractère d'équité constante, dans une époque où tout paraît livré à l'esprit de parti, aurait dû nous mériter qu'on s'adressât à nous pour réparer la faute que nous avons commise.

Ce sont les seules explications sur sa nouvelle position que l'on trouve dans le journal, qui se montre, en fait de déclarations et de programme, d'une rare sobriété.

Nous savons que le rédacteur de la nouvelle par-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tie du Journal de Paris, de la partie politique, était D.-J. Garat, qui s'était fait un nom parmi les publicistes par des articles de philosophie spéculative insérés dans cette feuille ; nous savons également dans quel esprit il la rédigeait : il nous l'a dit lui-même tout à l'heure (voir ci-dessus, p. 60). Sa méthode, sa tactique, si l'on veut, tactique qui ne manquait pas d'habileté et que nous n'oserions condamner, lui attira de nombreux sarcasmes. Ecoutez Rivarol, dans son *Petit Dictionnaire des Grands Hommes de la Révolution* : « Garat le cadet, journaliste de l'Assemblée, mais plus habile que les autres. Il déguise la vérité dangereuse, il excuse la force triomphante, il atténue les horreurs d'une catastrophe ; enfin on peut le regarder comme l'optimiste de la Révolution. Que de citoyens alarmés n'a-t-il pas tranquillisés en assurant dans sa feuille qu'*avec deux ou trois idées on repousserait les ennemis de la France !* Il a, d'ailleurs, dans son style, cette confusion nécessaire pour chanter une insurrection. »

Des écrivains plus sérieux l'accusent de nullité, d'autres vont jusqu'à suspecter la pureté de ses vues. « Le Journal de Paris, dit Beaulieu, pendant tout le temps qu'il fut confié à Garat, fut écrit avec grâce et pureté. On y voit de ces sortes d'intentions révolutionnaires qu'on a depuis appelées *libérales*, mais, pour le fond des choses, une manière vague



EFERUS - Recherches & Classification numériques

entièrement conforme à la nullité de son auteur (1).» L'abbé Morellet (2) montre encore plus d'exagération quand il dit « qu'on peut rechercher dans le Journal de Paris, au moment où Garat cesse d'en être rédacteur, l'aveu qu'il faisait de s'être écarté de la vérité pour l'intérêt du peuple et le succès de la Révolution. »Nous avons entendu Garat nous donner sur sa conduite des explications qu'il complétera bientôt ; il disait en somme : « Je m'imposai la loi de chercher avec scrupule la vérité de tous les faits et de tous les événements, mais de choisir de préférence, pour les peindre, les aspects et les traits sous lesquels ils devaient être plus propres à reproduire des événements et des faits favorables aux progrès de la liberté. »

On peut ne pas approuver cette méthode, mais on ne saurait condamner l'intention. Nous avons déjà eu l'occasion de dire en quoi consistaient alors les comptes-rendus des séances de l'Assemblée nationale. On se bornait généralement à donner une courte analyse des rapports, des opinions et des débats ; ce n'étaient guères que des sommaires raisonnés. Garat, somme toute, se distingua dans cette tâche difficile, en trouvant souvent le trait profond ou caractéristique sur les hommes et sur les choses, et il fit preuve d'un talent très-remarquable. Il nous

(1) *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution*, t. II, p. 27.
(2) *Mémoires*, t. I, p. 45.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

apprend, dans une notice sur sa vie écrite par lui-même, que, très-prononcé, et jamais exagéré, dans les comptes qu'il rendait, et des rapports avant qu'ils fussent imprimés, et des débats très-souvent improvisés, son impartialité était telle, que ceux qu'on appelait aristocrates n'étaient pas les moins empressés à lui en faire des remerciements. Nous ne répondrions pas cependant que Maury et Cazalès fussent bien convaincus de cette impartialité.

Avouons aussi qu'il était bien difficile alors que la passion ne se fît pas quelquefois jour, même dans les feuilles les plus réservées. Un oubli de cette nature attira un jour au Journal de Paris une semonce des plus solennelles. Dans la séance du 21 décembre 1790, le président de l'Assemblée dit que le roi s'était plaint à lui de la façon la plus énergique de ce qu'on s'était permis dans un article du Journal de Paris (n° 354) de méconnaître les intentions de la reine, et lui avait déclaré que la reine était, ainsi que lui, infiniment attachée à la Révolution. Des applaudissements réitérés partis de toutes les parties de la salle avaient accueilli cette déclaration, et l'Assemblée avait décidé que les paroles du roi seraient consignées au procès-verbal.

En résumé, lorsque Garat quitta la rédaction, à la fin de la session, les abonnés du Journal de Paris s'élevaient à plus de douze mille, ce qui était un chiffre assez notable pour l'époque. Il est bon d'ob-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

server, d'ailleurs, qu'il n'avait pas l'entière liberté de ses allures, et si cet écrivain, qui jouissait avant la Révolution de la réputation d'un homme d'esprit, d'un écrivain correct et élégant, et qui dans ses écrits avait fait preuve de lumières étendues et d'un ardent amour de la liberté, si Garat, dis-je, ne tint pas dans ses articles sur l'Assemblée constituante tout ce qu'on espérait de lui, il faut l'attribuer en partie à l'influence de ses collaborateurs et de ses éditeurs.

Alors, comme depuis, certaines feuilles étaient un organe, d'autres une propriété : de là des différences de conduite faciles à comprendre. Les éditeurs de ces dernières feuilles n'avaient qu'un souci, la conservation de leur propriété, sur laquelle ils gardaient un pouvoir absolu ; les rédacteurs n'étaient que des commis à leurs ordres, qui devaient suivre, sans en dévier, la ligne qui leur était tracée. Ainsi Garat quitta le Journal de Paris parce qu'il n'y avait pas son libre arbitre, et Condorcet, qui lui succéda, reçut son congé au bout de quinze jours.

Mais ces entrepreneurs de journaux avaient inventé un moyen fort ingénieux de tout concilier : ils mettaient à la disposition de quiconque éprouvait le besoin de dire son opinion sur les questions à l'ordre du jour, cette opinion fût-elle entièrement opposée à la leur, des *suppléments* où chacun pou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vait publier ses réflexions *à ses frais*, et qu'ils annexaient à leur feuille, après avoir prévenu une fois pour toutes qu'ils ne répondaient pas du contenu. C'était comme une boîte aux réclames et aux réclamations. Il se trouva cependant quelques écrivains sérieux, qui, n'appartenant à aucun parti, à aucune secte, usèrent de cette méthode commode. C'est ce que fit notamment André Chénier, écrivant dans le Journal de Paris, sans presque connaître les rédacteurs. Aussi pouvait-il répondre hardiment à ceux qui voulaient établir une solidarité entre lui et les personnes à côté de qui il écrivait : « Il n'existe entre nous d'association que du genre de celles qui arment vingt villages contre une bande de voleurs. »

Si l'on en croyait Deschiens, Condorcet et Régnault-Saint-Jean-d'Angely auraient été dès le mois de mai 1789, jusqu'à la fin de 1790, les collaborateurs de Garat. C'est là une erreur évidente. Le journal ne dit mot de cette collaboration, et l'on n'en trouve aucun indice dans sa rédaction. A part le compte-rendu de l'Assemblée nationale, la feuille de Corancez demeure tout aussi insignifiante, surtout politiquement parlant, après le mois de mai, qu'elle l'était avant. L'article de Garat a pris la place qu'occupaient en tête les articles de critique littéraire, et, le cadre de la feuille étant resté le même, c'est nécessairement au détriment de ces articles, et de ce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui faisait le bagage ordinaire de cette petite feuille. Aussi beaucoup de ses lecteurs — et probablement toutes ses lectrices — se plaignaient-ils, la trouvant moins intéressante que dans le temps passé.

VERS A CERTAIN JOURNAL.

*Petit journal, sans compliment,*
*Autrefois vous étiez charmant.*
*Sitôt que j'ouvrais la paupière,*
*Ou paresseux ou matinal,*
*Mes premiers mots étaient : « Lapierre,*
*Mon chocolat et mon journal. »*
*Alors, moins grave et moins capable,*
*Vous présentiez à la gaîté*
*Des vers heureux, un conte aimable*
*Qu'Imbert souvent avait dicté.*
*Au tribunal de la censure*
*Si vous soumettiez un auteur,*
*Vous corrigiez, mais sans blessure ;*
*Vous caressiez, mais sans fadeur.*
*Votre avis, avec politesse,*
*Se montrait sous un jour brillant ;*
*Vous n'affectiez point la rudesse*
*D'un égoïsme intolérant*
*Etayé d'un style emphatique.*
*Vos publicistes ténébreux*
*N'égaraient point la politique*
*Dans leurs sophismes nébuleux.*
*De leurs discours si longs, si sages,*
*Auriez-vous vu tranquillement*
*Qu'on enrichît vos quatre pages,*
*Sans épargner le supplément ?*
*Si la scène eût été flétrie*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*De l'opprobre du nom français,*
*Vous eussiez montré la patrie*
*S'indignant d'un affreux succès.*
*Voilà le ton et l'avantage*
*Qu'il fallait savoir conserver.*
*Vous régniez alors sans partage;*
*Alors vous auriez pu braver*
*Feuilles, journaux, pamphlet, libelle,*
*Le* Véridique, *un peu menteur,*
*La* Chronique, *amère, infidèle,*
*Le gigantesque* Moniteur.
*Votre équitable renommée,*
*Vous attachant tous vos lecteurs,*
*Arrêterait vos déserteurs,*
*D'abonnés et de protecteurs*
*Vous ferait une utile armée...*
*Petit journal, sans compliment,*
*Autrefois vous étiez charmant* (1).

Cependant la force des choses, l'étroitesse de leur cadre, contraignait assez fréquemment les éditeurs du Journal de Paris à donner des suppléments. Ce que voyant, ils se déterminèrent, à partir de décembre 1789, « en raison de l'abondance des objets intéressants que les circonstances actuelles présentaient, et du vœu depuis longtemps exprimé par leurs abonnés de province », à rejeter les spectacles du corps du journal, et à en faire l'objet d'un supplément quotidien, où il serait possible de leur donner plus de développement. Ces suppléments réguliers étaient complétés par des annonces,

(2) *Le Lendemain, ou Esprit des Feuilles de la Veille,* 16 janvier 1791.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui vinrent bientôt assez nombreuses pour qu'on fût souvent obligé de les doubler. C'était là pour les éditeurs une source de revenu considérable (18 livres la colonne, 3 livres les articles au-dessous de 10 lignes; et les lignes n'étaient pas larges, ni longues les colonnes), qu'on leur reprochait d'exploiter avec un peu trop d'âpreté. On lit dans l'*Ami du Peuple* (n° 247, 11 octobre 1790) :

Le sieur Robelin s'est adressé, pour l'annonce qui précède (il s'agissait d'une reconnaissance du mont-de-piété laissée dans le bureau de cet individu, et qu'il offrait de rendre au propriétaire légitime), à la société du *Postillon extraordinaire,* qui s'est mise sur le pied de rançonner le public à l'imitation du *Journal de Paris,* du *Mercure de France,* et des autres paperassiers de l'ancien régime. Comme il est infamant que les rédacteurs des prétendus journaux patriotiques imitent ce honteux exemple, l'*Ami du Peuple* a saisi cette occasion pour le décrier; il invite tous les écrivains patriotes à en faire autant. Mais — ce mais est bon! — il prévient que, sa feuille étant absolument destinée à la politique et à la défense des citoyens, il ne fera aucun usage des annonces qu'on pourra lui adresser.

Voici encore à ce sujet une petite comédie dont je trouve les détails dans la *Chronique de Paris* (16 septembre 1789) :

Les libraires Desenne et Barrois, qui étaient chargés de recevoir les souscriptions du *Journal politique national*, écrivent au Journal de Paris pour le prier d'annoncer qu'ils ne les recevront plus. — Refus de la part de ce dernier.

Les libraires recourent à Bailly, qui appuie leur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

demande par une apostille à l'adresse de Suard (Suard était-il donc encore à ce moment censeur du Journal de Paris? Dans ce cas, ce ne pouvait plus guère être que de nom) :

Je crois, mon cher confrère, qu'il n'y a pas de raison pour refuser la publication dans le journal, et je vous serai obligé de l'accorder.

Tout à vous de tout mon cœur.

C'est Corancez qui se charge de répondre à Bailly :

Nous ne voyons d'autre inconvénient à insérer la note que M. Desenne nous a fait signifier que celui d'avoir l'air de saisir l'occasion d'annoncer que l'on ne souscrit plus pour un journal. Notre délicatesse s'alarme; elle peut être excessive, mais, de tous les hommes que je connais, vous êtes le plus propre à nous le pardonner.

Bailly renvoie cette réponse, avec la lettre des libraires, au chevalier de P..., qui avait été leur intermédiaire : il pense qu'on peut rendre publique la déclaration des libraires au moyen d'une annonce.

Le chevalier, en communiquant à la *Chronique* la correspondance échangée à propos de cette affaire, y joignit le billet suivant :

Comme vous ne faites que d'entrer dans la carrière du *journalisme* (passez-moi ce mot, qui manque à notre langue), vous ne me saurez pas mauvais gré de vous offrir un exemple de la *délicatesse* dans laquelle il est bon que vous sachiez vous renfermer....

Le même hasard qui m'a fait tomber ces lettres entre les mains m'a mis à portée de savoir que peu de jours auparavant mes-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sieurs les journalistes de Paris avaient, aussi par délicatesse, refusé de joindre à leur feuille des prospectus d'un nouveau journal.

Remarquons en passant que ce billet fixe la date de la naissance du mot *journalisme*. Remarquons encore la persistance de cette expression : les *journalistes de Paris*, pour dire les rédacteurs du Journal de Paris.

Pendant que nous sommes sur le compte des éditeurs de cette feuille heureuse, citons un dernier trait qui achèvera de les peindre. On se rappelle (V. t. III, p. 91) qu'ils avaient acheté de Palissot un *Nécrologe* et une *Gazette des Deuils*, et les avaient annexés à leur journal. En 1790, alléguant que les priviléges étaient abolis de fait, sinon encore de droit, que chacun pouvait faire un Nécrologe, un Journal des Deuils, un Journal de Paris, ils refusèrent de continuer de payer à Palissot la pension de 4,000 livres moyennant laquelle la cession avait été faite. Celui-ci répondait qu'ayant imposé à leurs souscripteurs, au nombre de cinq mille, une augmentation de 6 livres par an en raison de cette réunion, ils avaient tiré, en sept années, plus de quatre fois le capital au denier vingt de cette pension. J'ignore quelle fut l'issue de ce procès ; mais il ne paraît pas possible que Palissot l'ait perdu.

Garat quitta le Journal de Paris à la fin de la Constituante ; mais ce n'était pas pour toujours

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il abandonnait l'arène du journalisme. Il y redescendit en l'an v; il fut l'un de ceux qui, selon l'expression d'un pamphlet du temps, mirent sur l'enclume et forgèrent la fameuse *Clef du Cabinet*, à laquelle Baour-Lormian infligea ce calembour :

*Entendez-vous* siffler *la* Clef du Cabinet?

Il travailla plus tard au *Conservateur*, et fournit des articles à un grand nombre de recueils périodiques.

Les opinions du Journal de Paris, pendant cette première période, se laissent deviner plutôt qu'elles ne s'annoncent. Mais il eût été difficile à ses rédacteurs habituels de renier leurs antécédents, de dépouiller le vieil homme; la position quasi-officielle qui avait été faite à leur feuille leur imposait d'ailleurs une extrême réserve. Cependant, bien qu'en fait de politique ils se bornent au compte-rendu des séances de l'Assemblée, qu'ils évitent avec soin toute polémique avec les autres journaux, il est difficile qu'ils ne laissent pas apercevoir leurs affections royalistes, et quelques mots qui leur échappent de temps à autre indiquent suffisamment qu'ils n'aiment ni les Jacobins, ni les Cordeliers, ni les sociétés patriotiques quelconques.

Le roi, disent-ils en annonçant l'arrestation de Louis XVI à Varenne, le roi a été arrêté, et tout cède la place à cette nou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

velle, qui remplit la capitale, comme elle était remplie de la nouvelle de son *enlèvement*.

Et à propos des événements du Champ-de-Mars :

Se peut-il qu'un même peuple rassemble à la fois tant d'hommes dignes de la liberté, prêts à tous les sacrifices qu'elle impose, remplis de toutes les vertus qu'elle inspire, et tant d'hommes pour qui le trouble est un besoin et la cruauté un jeu ! Se peut-il qu'une grande nation sache si promptement opposer de puissantes ressources aux ligues qu'on essaie de former contre elle dans toute l'Europe, et qu'elle n'ait pas encore réprimé, après deux ans de crise et de convulsions intérieures, ces hordes de scélérats qui la dévastent et la déshonorent ; qu'elle n'ait pas encore puni leurs féroces instigateurs, et que ces monstres soient encore désignés pour des fonctions importantes !... Jamais l'Assemblée n'a témoigné une plus ferme résolution de les punir, jamais elle n'a été mieux secondée par le vœu de tous les citoyens.

Les rédacteurs du Journal de Paris — et l'on ne saurait leur en faire un crime — étaient évidemment des amis de l'ordre ; ils n'étaient cependant pas, à beaucoup près, royalistes comme l'*Ami du Roi* et la *Gazette de Paris,* mais ils étaient foncièrement contre-révolutionnaires.

On peut donc justement s'étonner qu'ils aient songé à donner à Condorcet la succession de Garat. Le fait est pourtant réel : une petite note insérée dans le corps du numéro du 22 octobre 1791 annonçait qu'à partir du lendemain l'article Assemblée serait rédigé par l'illustre philosophe ; mais à peine trois semaines après, le 11 novembre, une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

autre note, encore moins apparente, apprenait aux abonnés qu'à dater de ce jour M. de Condorcet n'avait plus aucune part à la rédaction du journal.

Voici la correspondance qui fut échangée à cette occasion entre les propriétaires et *leur* rédacteur.

*Lettre des auteurs du Journal de Paris à M. Condorcet, en date du 10 novembre 1791.*

Vous ne pouvez pas douter, Monsieur, de l'estime profonde que nous partageons tous pour votre personne et vos talents, et ce sentiment a devancé de beaucoup la relation que nous avions formée depuis quelque temps avec vous; vous devez donc concevoir la peine sensible que nous éprouvons à nous voir forcés de rompre cette même liaison que nous avions recherchée avec tant d'empressement. Nous ne pouvons vous dissimuler, Monsieur, que la manière dont vous avez rédigé jusqu'ici l'article de l'Assemblée nationale, et surtout les réflexions sévères sur le roi et les ministres que vous avez cru devoir mêler au récit des séances, a excité un mécontentement très-violent de la part d'un grand nombre des souscripteurs du journal; les plaintes qui nous sont parvenues de tous côtés, tant de Paris que des départements, nous font craindre très-justement que cette impression trop générale ne compromette le sort de notre entreprise, et vous sentez, Monsieur, que la fortune de plusieurs pères de famille dépend de la fortune du journal.

Comme il nous est impossible de supposer qu'un homme comme vous, Monsieur, doive fléchir ses principes aux opinions de qui que ce soit, et supprimer de ce qu'il écrit les idées qu'il croit utiles à l'intérêt public, nous n'avons pu concevoir l'espérance de conserver à ce prix vos soins et vos talents pour le travail dont vous aviez bien voulu vous charger.

Nous vous prions, Monsieur, d'être bien persuadé qu'aucune autre considération que celle de l'existence de notre journal n'a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pu nous déterminer à la pénible démarche que nous faisons aujourd'hui, et à renoncer à un rapport avec vous qu'il nous eût été bien doux de rendre durable.

Recevez, avec l'expression de nos regrets, l'assurance du respectueux attachement, etc.

ROMILLY, DE CORANCEZ, CADET-DEVAUX, XHROUET.

*Réponse de M. Condorcet à la lettre ci-dessus, en date du 10 novembre 1791.*

Messieurs, l'espérance de répandre quelques vérités utiles dans un journal qui a beaucoup de souscripteurs m'avait seule déterminé à me charger d'en rédiger un des articles. La pluralité de vos abonnés paraît ne pas aimer ces vérités; et il est tout simple que vous vous conformiez à leur goût. J'avais aussi reçu plusieurs lettres d'autres souscripteurs qui se plaignent au contraire de ma négligence à laisser insérer des articles qui scandalisent leur patriotisme.

Vous me parlez de mes réflexions sévères sur le roi et les ministres. S'il est une vérité incontestable, utile à publier, c'est que tous les troubles qui peuvent agiter la France, toutes les inquiétudes qui tourmentent les citoyens, toutes les résistances que l'exécution des lois peut éprouver encore, n'existent que par la faute du gouvernement; que sa conduite, ou faible ou perfide, en est la cause unique, et que tout en France sera paisible le jour où le roi et ses ministres le voudront. Voilà ce que j'ai indiqué, avec bien plus de modération que de sévérité; car je connais tous les acteurs, ceux qui se cachent comme ceux qui se montrent, ceux qui restent comme ceux qui s'enfuient.

Mes principes vous paraissent contraires à l'intérêt de votre entreprise, il est juste que nous nous séparions. Vous avez senti que je ne les abandonnerais pas, et je vous dois des remerciements de ce que, dans un moment où tant d'hommes qui autrefois se vantaient d'aimer la vérité vendent leur opinion et leur plume, vous m'avez fait l'honneur de me croire incapable de les imiter.

J'ai l'honneur, etc.

CONDORCET.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'est la *Chronique*, où Condorcet trouva immédiatement un asile, une nouvelle tribune, qui nous a conservé ces lettres curieuses, que le Journal de Paris se serait assurément bien gardé de publier.

Je laisse à penser le bruit que fit dans le monde de la presse cette brusque rupture. Camille Desmoulins accable de ses sarcasmes le pauvre Journal de Paris, « qui avait été tout étonné de se trouver patriote pendant les quinze jours que M. Condorcet y avait travaillé. » Et tous les journaux de faire chorus.

Nous ne sommes pas dans l'usage de nous mêler de ce que font les autres journalistes, disent à cette occasion les *Révolutions de Paris* (t. x, p. 308), et de nous occuper des petites révolutions qui agitent la république des lettres ; nous fournissons rondement notre carrière sans divaguer, et nous ne prenons garde à ce qui se passe autour de nous parmi nos émules que lorsqu'il peut en résulter un avantage ou un inconvénient pour les intérêts de la patrie.

Le Journal de Paris, comme personne n'ignore, n'a toujours été qu'une pure spéculation de calcul. La fortune de plusieurs pères de famille dépend du sort de cette feuille, disent naïvement ceux qui en sont les propriétaires ; ce n'est que cette considération qui les fit recourir à M. de Condorcet pour la rédaction de l'Assemblée nationale : le patriotisme n'y fut pour rien. M. de Condorcet se rendit à leurs instances, et tout le monde crut y gagner. Les sieurs Romilly, de Corancez, Cadet-Devaux et Xhrouet comptaient beaucoup sur la célébrité du philosophe pour une rentrée de leurs fonds avec de gros bénéfices. Le philosophe saisissait l'occasion qui lui était offerte de donner une plus grande publicité à des vérités fortes qu'il avait à reproduire et qui ne sauraient être trop répandues, et l'esprit public était dirigé et soutenu par un écrivain du petit nombre de ceux dignes de faire autorité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'événement ne répondit point à ces espérances. Les *auteurs* du Journal de Paris ne peuvent dissimuler le mécontentement très-violent d'un grand nombre de leurs souscripteurs à la lecture des principes sévères du nouveau rédacteur.

M. de Condorcet, de son côté, en trouvant toute simple la conduite des sieurs Cadet-Devaux et compagnie, se plaint aussi d'avoir reçu plusieurs lettres d'autres souscripteurs dont le patriotisme est scandalisé de certains articles insérés à côté des siens.

Et voici ce qui arrive : la *Chronique de Paris,* qui depuis quelque temps s'apercevait du défaut de sa cuirasse, s'est empressée de donner asile aux vérités de M. de Condorcet; et, au contraire, le *Journal de Paris,* que le sort de la *Gazette de France* et celui qui menace le *Mercure* n'effrayent point, met en œuvre aujourd'hui la plume d'un sieur Régnault de Saint-Jean-d'Angely.

Mais si, dans quelques jours, les Chroniqueurs portaient à M. de Condorcet les mêmes plaintes que les Journalistes de Paris, qu'en faudrait-il conclure? Hélas! une chose bien affligeante : c'est qu'il n'y a plus de patriotisme là où les écrivains patriotes ne trouvent point de lecteurs; c'est qu'il n'y aura bientôt plus d'esprit public là où la liste civile remplit les frais de la *Gazette de France,* là où les ministres fondent une *Gazette universelle* pour invectiver l'Assemblée nationale, et encenser le roi sept fois par semaine; c'est que, si, à mesure que nous nous éloignons des premiers moments de la Révolution, nous nous refroidissons sur les vrais principes qui seuls peuvent en assurer les fruits, la plus belle des révolutions n'aura servi qu'à faire un peu de fumée : la Déclaration des Droits de l'Homme, née du milieu des décombres du despotisme et de la superstition, s'y trouvera bientôt encombrée elle-même, au point de la perdre tout à fait de vue.

Si les Durozoy, Royou, Mallet du Pan, Gautier, ainsi que les modérés plus dangereux encore, tels qu'un Régnault de Saint-Jean-d'Angely, Perlet, Villette, etc., obtiennent seuls la parole du grand nombre de nos concitoyens; si MM. Condorcet, Brissot, Desmoulins et quelques autres prêchent au milieu de la foule comme dans un désert, ou se taisent, c'en est fait; tous les échos

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la renommée ne répéteront plus que les mots de *roi, reine, monarchie, veto*; les saints noms de *liberté, révolution, patriotisme,* cesseront d'avoir un sens pour la plupart des lecteurs, et ceux qui les répéteront seront durement rappelés à l'ordre, à la Constitution, ou ne produiront pas plus d'effet que nos prédicateurs qui s'aviseraient de prêcher aujourd'hui leurs sermons du temps passé.

Hélas! il n'est que trop vrai : le système social n'est qu'un jeu de bascule; l'indépendance et le patriotisme sont à l'une des extrémités, la monarchie et la servitude se trouvent à l'autre bout; les ministériels pèsent d'un côté avec leur liste civile, les bons citoyens appuient de l'autre avec les Droits de l'Homme. Prenons garde que la liste civile, qui a beaucoup plus de poids, n'entraîne tout à elle, et ne nous laisse que la plainte ou les regrets. Souvenons-nous bien aussi que l'honneur de la nation et sa fidélité ne consistent pas dans l'équilibre perfide de ces deux puissances rivales. Il faut que les patriotes le cèdent aux ministériels ou ceux-ci à ceux-là, point de milieu; mais les ministériels auront très-certainement l'avantage, s'ils savent tirer un meilleur parti que nous de la liberté de la presse.

Aiguillonnés par ces attaques, les rédacteurs-propriétaires du Journal de Paris se décidèrent à sortir de leur réserve habituelle; mais la forme qu'ils donnèrent à leurs explications est éminemment caractéristique. La note qui annonçait que dorénavant l'article *Assemblée nationale* serait rédigé par Condorcet ajoutait qu'une lettre qui lui était adressée par son prédécesseur n'avait pu paraître dans ce numéro, à cause de son étendue; qu'elle serait imprimée dans la feuille et dans un supplément du surlendemain. Mais cette promesse ne fut point tenue, et c'est seulement deux mois



EFERUS - Recherches & Classification numériques

après, dans le numéro du 9 décembre, sous la rubrique *Livres nouveaux*, et sous l'apparence d'un article de critique littéraire, que nous trouvons un extrait de la lettre de Garat, précédé des explications de ces messieurs.

*Dominique-Joseph Garat, membre de l'Assemblée constituante, à M. Condorcet, membre de l'Assemblée nationale, seconde législature.*

*Scientia et potentia humana in idem coincidunt.* — In-8°, chez M..... Prix : 1 fr.

Lorsque la convocation des Etats-Généraux vint offrir à la France un spectacle si imposant, et annoncer un ordre de choses si nouveau, les auteurs du Journal de Paris sentirent de quelle importance il était pour eux de faire connaître les détails et les résultats des séances de cette assemblée.

M. Garat, député du pays basque, jouissait déjà d'une grande réputation comme homme d'esprit et comme écrivain; les lumières étendues et la philosophie courageuse qu'il avait montrées dans ses ouvrages annonçaient un ardent ami de la liberté. On lui proposa de rendre compte des séances de l'Assemblée nationale pour le Journal de Paris. Il accepta ce travail; il l'a continué depuis l'ouverture des Etats-Généraux jusqu'à la clôture de l'Assemblée constituante.

Le besoin de jouir de sa liberté et du repos ne lui permit pas de prendre le même engagement pour la nouvelle Assemblée législative. Sur la proposition qu'il fit aux auteurs du Journal de Paris, ils s'adressèrent pour le remplacer à M. Condorcet, qui accepta. Des circonstances inutiles à rappeler firent rompre cet engagement. M. Condorcet a jugé à propos de faire imprimer la lettre particulière que les auteurs du journal lui avaient adressée, avec la réponse qu'il y avait faite.

Un de ces journalistes qui semblent ne voir dans la liberté de la presse que le droit d'insulter grossièrement et de calomnier impunément ceux qui ont l'honneur de leur déplaire a imprimé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que le Journal de Paris *avait été tout étonné de se trouver patriote pendant les quinze jours que M. Condorcet y avait travaillé.* Il y a quelque intrépidité à faire un semblable reproche à un journal contre lequel tous les ennemis de la Révolution se sont déchaînés, avec tant de fureur, pendant toute la durée de l'Assemblée constituante; mais on connaît l'absurdité et la férocité de l'esprit de parti. Les auteurs du Journal de Paris profiteront de cette occasion pour déclarer qu'ils persisteront constamment dans les sentiments d'indépendance, de justice et de modération qui ont jusqu'ici caractérisé leur journal : fidèles aux principes de la vraie liberté, qui ne peut exister que dans le respect et la religieuse observation des lois; invariablement dévoués au maintien de la Constitution, auquel ils voient en ce moment le salut de la chose publique attaché, ils plaindront ceux que leurs préjugés ou leurs intérêts empêchent de sentir le prix de la liberté et de l'égalité, mais ils ne les insulteront point. Ils n'adopteront jamais ni calomnies, ni délations hasardées; ils ne répondront aux injures que par le mépris et le silence, et n'ambitionneront d'autre succès que celui d'obtenir l'estime des bons esprits et des honnêtes gens : enfin, ils renvoient ceux qui les accusent de n'avoir pas été assez patriotes aux fragments suivants de la lettre de M. Garat :

« Envoyé par l'élection de la seule partie des Français qui n'ont jamais connu aucune espèce de servitude à l'Assemblée où devaient s'opérer l'affranchissement et le renouvellement de la France, je ne me jugeais, je l'avoue, au-dessous de cette auguste mission, ni par mon âme, qui n'avait jamais pu se réconcilier avec le mal qui s'exécutait sur la terre sous des noms et sous des prétextes sacrés; ni par les vues de mon esprit, toujours occupé, en secret et en public, des moyens par lesquels l'espèce humaine pourrait être délivrée de ses tyrans, de ses erreurs, de ses fausses passions, de la profonde misère de presque tous, de l'opulence criminelle de quelques-uns; ni par mon courage, qui n'avait jamais reculé que devant la seule idée que tant de maux sous lesquels gémissaient les peuples étaient incurables.

» A peine introduit dans la salle qui avait été préparée aux représentants du peuple français, je m'aperçus que ma faible voix

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ne pouvait se faire entendre dans cette vaste enceinte où grondaient tant de tempêtes; que la simplicité et peut-être aussi la fierté de mon caractère m'écartaient des comités et des travaux que les fondateurs des coalitions puissantes partageaient entre eux et leurs dociles créatures ; qu'enfin, accoutumé dans de lentes méditations à rassembler et à ordonner un grand nombre d'objets pour les éclairer et les connaître les uns par les autres, mes vues, si j'en avais, ne pourraient trouver de place dans des délibérations presque toujours imprévues et impétueuses, où l'on discutait une à une, et sans aucune succession méthodique, des questions qui ne pouvaient recevoir toute la lumière dont elles avaient besoin que dans le vaste plan d'une Constitution tout entière.

. . . . . .

» Vous croirez facilement qu'il ne pouvait pas me suffire d'avoir dans chaque délibération un suffrage pur à donner à la liberté, à la vérité, aux conceptions des sages pour préparer d'autres destinées aux hommes; c'est alors qu'il me fut proposé d'écrire dans le Journal de Paris l'article *Assemblée nationale.*

» Je connaissais le dédain qu'affectent pour tout ouvrage de ce genre des hommes incapables d'écrire jamais une bonne page, ni dans un journal, ni ailleurs : comme si un journal était bon ou mauvais par soi-même, et n'était pas seulement la place de ce qu'on y peut mettre de mauvais ou de bon; comme si ce qui aurait du mérite et de l'utilité dans les pages d'un livre cessait d'en avoir dans les feuilles d'un journal ; comme si la nécessité dangereuse d'écrire avec une extrême rapidité devait faire perdre l'estime qui est due à celui qui ne blesse dans une feuille ni la logique, ni la langue, ni cette décence et cette convenance de ton, plus difficile dans ceux qui n'ont pas le temps de s'arranger et de se composer ; comme s'il était impossible et sans exemple de dire une sottise ou de faire un raisonnement faux et dangereux à la tribune de la nation, et de les exposer à la risée dans un journal ; comme si enfin, dans les époques où toutes les idées et toutes les destinées des hommes sont dans un mouvement qui peut prendre chaque jour de nouvelles directions, l'homme de génie même ne pouvait pas s'emparer, comme d'un instrument que lui seul peut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

manier, d'un genre d'ouvrage avec lequel il peut chaque jour attaquer, affaiblir, détruire une erreur, éclaircir, établir, défendre une vérité! Je dédaignai à mon tour, et à plus juste titre, ces opinions vaines ou envieuses, et j'entrai avec joie dans un travail qui me donnait les moyens d'exercer aussi dans la Révolution mon influence, et de me faire entendre tous les jours de la nation, tandis que les voix les plus puissantes de la tribune ne se faisaient entendre que de l'Assemblée nationale...

» Je m'imposai la loi de chercher avec scrupule la vérité de tous les faits et de tous les événements, mais de choisir de préférence, pour les peindre, les aspects et les traits sous lesquels ils devaient être plus propres à reproduire des événements et des faits favorables aux progrès de la liberté.....

» Parmi tant de pénibles incertitudes, deux sentiments ont dû se prononcer constamment et avec quelque force dans les feuilles que j'écrivais : le premier, la crainte que le peuple français ne déshonorât, en la gagnant, sa cause et celle du genre humain ; le second, la persuasion intime, et, dans le doute des faits du moment, établie sur tous les faits de toute l'histoire, que les tempêtes de la Révolution étaient principalement occasionnées, non par ses amis, mais par ses ennemis ; non par ceux qui voulaient qu'elle s'accomplît, mais par ceux qui voulaient l'étouffer ; non enfin par ceux qui avaient intérêt à ce qu'elle fût honorée et bénie dans tous ses progrès, mais par ceux qui voulaient qu'elle parût comme les orages et les incendies, dévorant et frappant de la foudre tout ce qu'elle rencontrait sur son passage. Ce sentiment, que je n'avais ni la volonté ni le pouvoir de cacher dans mon âme, qui en était toute pénétrée, est un de ceux qu'on m'a le moins pardonné... »

Les *auteurs* du Journal de Paris répugnant essentiellement, comme nous l'avons vu, à initier le public aux mystères de leur intérieur, nous ne saurions dire au juste si et par qui Condorcet fut remplacé. On sait seulement, d'une manière assez

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vague, que Régnault-Saint-Jean-d'Angely commença vers cette époque à avoir une assez grande part à la rédaction.

Régnault-Saint-Jean-d'Angely, qui, du reste, ne joua dans la presse qu'un rôle assez secondaire, doit cependant être compté parmi les journalistes de la première heure. Il avait fondé à Versailles au commencement de juin, sous le titre de *Journal de Versailles*, une feuille quotidienne où les premières séances des Etats-Généraux, qu'on ne trouve ailleurs qu'en analyse très-succincte, sont présentées avec détail et exactitude. On y aperçoit une tendance prononcée pour le système qui s'établissait : *In melius lex innovat regnum*, disait l'épigraphe; mais l'auteur y montre constamment cette prudence, cette circonspection, avec laquelle il sut naviguer dans les eaux périlleuses de la Révolution. On en jugera par quelques lignes de son avertissement, qui feront voir en même temps à quelles allures timides la presse était alors condamnée :

Nous avons demandé et obtenu un privilége borné aux annonces et aux demandes qui concernent la ville et les paroisses du bailliage. Nous nous proposons de faire un récit fidèle de toutes les opérations des Etats-Généraux, et même, si nos travaux avaient le bonheur de mériter leurs suffrages, un *extrait* des actes de l'Assemblée, *tel que les Etats jugeraient à propos de nous le faire remettre avec ordre de le publier.*

Disons tout de suite qu'outre sa collaboration au

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Journal de Paris, Régnault-Saint-Jean-d'Angely fournit des articles au *Postillon de Calais*, journal du soir, qui eut une assez longue existence et une certaine vogue, et qu'il succéda à Duquesnoy dans la rédaction de l'*Ami des Patriotes*. La liste civile faisait, dit-on, les frais de cette dernière feuille; ce que je puis dire, c'est qu'elle était rédigée avec une grande impartialité et dans des vues éminemment honnêtes.

Dans la foule innombrable de journaux dont nous sommes inondés, disait son fondateur, aucun n'est écrit sans passion et sans intérêt; tous les écrivains ont travaillé pour un parti, aucun pour la raison, pour la liberté, pour ces vérités éternelles devant lesquelles l'intrigue et l'ambition sont bien petites. Tous écrivent sur les personnes, et peu sur les choses.

L'*Ami des Patriotes*, en résumant les événements principaux, éclairera tous ceux qui aiment véritablement la patrie sur les moyens de la servir, et tiendra tous les esprits en garde contre les calculs de l'ambition et les vues de l'intérêt personnel. Nul ne pourra ni s'en louer ni s'en plaindre, car personne n'y sera ni loué ni blâmé. On n'y parlera que des faits publics et constants; on laissera au lecteur le soin d'en juger.

« La législature étant terminée et nul devoir ne le retenant plus à Paris, beaucoup d'autres, au contraire, l'appelant dans la solitude, où il avait placé les plus chères affections de son cœur », Duquesnoy quitta son journal au bout de dix mois (27 nov. 1790-28 sept. 1791), après en avoir publié trois volumes, et en abandonna la rédaction à Régnault-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Saint-Jean-d'Angely, qui en publia également trois volumes (1).

C'est aussi dans la première moitié de 1792 qu'André Chénier, quittant la poésie pour la polémique, prit à la rédaction du Journal de Paris la part que nous avons dite, ou plutôt combattit en volontaire sous le pavillon de cette feuille.

Nous nous arrêterons avec quelque complaisance sur cette noble figure, sur ce poète-journaliste qui unissait un si grand cœur à un si beau talent, un des hommes assurément que les écrivains de la presse doivent le plus s'honorer de compter parmi leurs ancêtres; nous nous y arrêterons d'autant plus volontiers qu'André Chénier est bien peu connu sous cet aspect.

« André Chénier était de la race de ces hommes généreux que l'on voit paraître au commencement

(1) M. Léon de La Sicotière, avocat à Alençon, et amateur aussi obligeant qu'écrivain distingué, possède un Journal manuscrit fort curieux, rédigé et en partie écrit par Duquesnoy.

Ce journal commence en juin 1789 et finit (du moins ce qu'en possède M. de la Sicotière) en avril 90. Il est adressé à un prince que l'auteur appelle *mon bon prince*, et pour lequel il se dit le *cœur rempli de respect et de tendresse*. Ce doit être nécessairement un prince lorrain; mais son nom ne se trouve nulle part. Duquesnoy lui écrit habituellement de deux jours l'un de très-longues lettres, où il lui rend compte de ce qui se passe à l'Assemblée, mais surtout des bruits de couloir, des rumeurs ministérielles, de l'état de Paris, des nouveaux écrits, etc. Parfois les discours sont assez longuement analysés. On y trouve souvent des copies de décrets, de motions; parfois, mais très-rarement, des couplets ou des épigrammes en vers.

Il semble que Duquesnoy dictât ou fît copier sur un brouillon ces longues épîtres. On pourrait même supposer qu'il en était fait plusieurs copies.

Les opinions qu'y professe le rédacteur sont constitutionnelles, mais modérées. Il y montre un grand dédain pour les manifestations et les forfanteries de parti, et un grand sens pratique.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des révolutions, qui se passionnent avec une courageuse candeur pour toutes les nobles idées de liberté, de réparation, de justice, qui les réclament au péril de leurs intérêts, et puis qui, lorsque les révolutions s'avancent ou s'égarent, lorsque les réformes demandées par des âmes généreuses, et souvent repoussées par d'imprudentes résistances, sont tombées dans des mains brutales et violentes, s'indignent, se séparent, deviennent transfuges du plus fort, et désertent vers le parti des vaincus et des opprimés.

» Ainsi, quand la Révolution fut souillée, quand des meurtres ensanglantèrent des théories, alors son âme fut saisie d'indignation. Cependant, cette émotion de sa pitié ne devint pas une réaction de sa raison. Il ne rejeta pas les principes généreux et libres qu'il avait d'abord embrassés; il les retint avec la même énergie, il les professa avec la même éloquence; mais il sépara les assassins des réformateurs. Et ainsi se dévouant presque à une double haine, il continuait de proclamer toutes les théories de liberté, et d'attaquer avec une vertueuse colère tous les promoteurs d'anarchie. C'est une voie d'honneur et de courage; ce n'est pas celle d'une longue vie dans les temps de révolution (1). »

Chénier était livré tout entier à ses poétiques études lorsqu'éclata la Révolution. Ce qu'elle avait

(1) Villemain, *Cours de littérature française*, 20e leçon.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

de généreux dans son principe s'empara irrésistiblement de son âme. Adieu les chants qui jusqu'alors ont fait sa joie! Adieu les magnifiques promesses de l'épopée! Adieu la *folle* élégie! Adieu l'idylle passionnée! Le voilà poète lyrique; il chante le *Jeu de Paume* dans un « hymne d'enthousiasme et de joie, qui est, pour nous servir de la belle expression de M. Villemain, l'inauguration pindarique de la révolution sociale », et qu'il adresse au peintre David :

*Salut, peuple français! Ma main*
*Tresse pour toi les fleurs que fait naître la lyre.*
*Reprends tes droits, rentre dans ton empire.*
*Par toi sous le niveau divin*
*La fière Egalité range tout devant elle.*
*Ton choix, de splendeur revêtu,*
*Fait les grands; la race mortelle*
*Par toi lève son front, si longtemps abattu.*
*Devant les nations, souverains légitimes,*
*Ces fronts dits souverains s'abaissent : la Vertu*
*Des honneurs aplanit les cimes.*

*O peuple deux fois né, peuple vieux et nouveau,*
*Tronc rajeuni par les années,*
*Phénix sorti vivant des cendres du tombeau!...*

Mais, à côté de ces éloges accordés au peuple vainqueur de la Bastille, et au Tiers-Etat modérateur de la puissance royale, il faisait dès lors entendre ces sages conseils qu'il ne cessa de répéter d'une voix ferme et courageuse. Au peuple, surtout, dit-il en s'adressant aux représentants, au peuple :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*. . . . . Sauvez l'abus amer*
*De sa subite indépendance ;*
*Contenez dans son lit cette orageuse mer ;*
*Par vous seuls dépouillé de ses liens de fer,*
*Dirigez sa bouillante enfance ;*
*Vers les lois, le devoir, et l'ordre, et l'équité,*
*Guidez, hélas ! sa jeune liberté ;*
*Gardez que nul remords n'en attriste la fête.*
*Repoussant d'antiques affronts*
*Qu'il brise pour jamais, dans sa noble conquête,*
*Le joug honteux qui pesait sur sa tête,*
*Sans le poser sur d'autres fronts.*
*Ah ! ne le laissez pas, dans sa sanglante rage,*
*D'un ressentiment inhumain*
*Souiller sa cause et votre ouvrage !*
*Ah ! ne le laissez pas, sans conseil et sans frein,*
*Armant, pour soutenir ses lois si légitimes,*
*La torche incendiaire et le fer assassin*
*Venger la raison par des crimes !*

*Peuple, ne croyons pas que tout nous soit permis !*
*Craignez vos courtisans avides !*
*O peuple souverain ! à votre oreille admis,*
*Cent orateurs bourreaux se montrent vos amis :*
*Ils soufflent des feux homicides...*
*La pensée est livrée à leurs lâches tortures.*
*Partout cherchant des trahisons*
*A nos soupçons jaloux, aux haines, aux parjures,*
*Ils vont forgeant d'exécrables pâtures ;*
*Leurs feuilles, noires de poisons,*
*Sont autant de gibets affamés de carnage...*

Ce fut là le thème de toute la polémique de Chénier contre la licence des clubs et de la presse. On voit en traits énergiques, dans tout ce dithy-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rambe, et la pensée qui le pousse en avant, et celle qui, en l'arrêtant bientôt, doit le placer, pour y être broyé, sous les roues du char, qui ne s'arrêtera point. La pensée qui le pousse, généreuse pensée de délivrance, lui fait dire, au souvenir de la Bastille détruite :

*La terre tressaillit ; elle quitta son deuil.*
*Le genre humain d'espérance et d'orgueil*
*Sourit. Les noirs donjons s'ébranlèrent d'eux-mêmes.*
*Jusques sur leurs trônes lointains*
*Les tyrans ébranlés, en hâte à leurs fronts blêmes,*
*Pour retenir leurs tremblants diadèmes,*
*Portèrent leurs royales mains.*

Et c'est inspiré du même sentiment qu'il ajoute :

*Rois, colosses d'orgueil, en délices noyés,*
*Ouvrez les yeux, hâtez-vous. Vous voyez*
*Quel tourbillon divin de vengeances prochaines*
*S'avance vers vous. Croyez-moi,*
*Prévenez l'ouragan et vos chutes certaines.*
*Aux nations déguisez mieux vos chaînes ;*
*Allégez-leur le poids d'un roi.*
*Effacez de leur sein les livides blessures,*
*Traces de vos pieds oppresseurs.*
*Le Ciel parle dans leurs murmures.*

« Quelle énergie tourmentée et quel relief dans cet âpre langage ! dit M. Géruzez (1). Il n'y en a pas moins dans cette apostrophe aux mêmes princes du dehors qui avaient trouvé des complices et des instigateurs nés en France : tremblez, leur

(1) *Histoire de la littérature française pendant la Révolution*, p. 102.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dit-il, tremblez, si votre sceptre ose frapper les lois !

*La sainte Liberté, fille du sol français,*
*Pour venger l'homme et punir les forfaits,*
*Va parcourir la terre en arbitre suprême.*
*Tremblez : ses yeux lancent l'éclair.*
*Il faudra comparaître et répondre vous-même,*
*Nus, sans flatteurs, sans cour, sans diadème,*
*Sans gardes hérissés de fer.*
*La Nécessité traîne, inflexible et puissante,*
*A ce tribunal souverain,*
*Votre majesté chancelante.*
*Là seront recueillis les pleurs du genre humain ;*
*Là, juge incorruptible, et la main sur sa foudre,*
*Elle entendra le peuple, et les sceptres d'airain*
*Disparaîtront réduits en poudre.*

Le caractère d'André Chénier nous explique le rôle qu'il joua sur la scène politique : il était enthousiaste jusqu'au fanatisme, violent jusqu'à la fureur, hardi jusqu'à la témérité; d'ailleurs, loyal, dévoué, plein d'abnégation et de foi. André Chénier n'avait aucune ambition, si ce n'est celle de servir la cause de la justice et de la vérité. Il aimait les émotions douces et mélancoliques, les occupations calmes et silencieuses, la contemplation de la nature, les livres, en un mot tout ce qui compose l'heureuse médiocrité du poète. Mais les événements le forcèrent de sortir de son obscurité studieuse, et la sainte indignation de l'honnête homme le changea en homme de parti et le fit descendre dans l'arène bruyante de la politique.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

J'avais résolu dans le commencement, dit-il lui-même, de ne point essayer de sortir de mon obscurité dans les conjonctures présentes, de ne point faire entendre ma voix inconnue au milieu de cette confusion de voix publiques et de cris particuliers, et d'attendre en silence la fin de l'ouvrage de nos législateurs, sans aller grossir la foule de ces écrivains morts-nés que notre Révolution a fait éclore : j'ai pensé depuis que le sacrifice de cet amour-propre pouvait être utile, et que chaque citoyen devait se regarder comme obligé à cette espèce de contribution patriotique de ses idées et de ses vues pour le bien commun. J'ai, de plus, goûté quelque joie à mériter l'estime des gens de bien, en m'offrant à la haine et aux injures de cet amas de brouillons corrupteurs que j'ai démasqués. J'ai cru servir la liberté en la vengeant de leurs louanges. Si, comme je l'espère encore, ils succombent sous le poids de la raison, il sera honorable d'avoir, ne fût-ce qu'un peu, contribué à leur chute ; s'ils triomphent, ce sont gens par qui il vaut mieux être pendu que regardé comme ami (1).

Chénier s'était, un des premiers, affilié à la Société de 1789, dirigée par Malouet, et qui comptait parmi ses principaux membres Condorcet, le chevalier de Pange, Grouvelle, Dupont de Nemours, de Kersaint, le duc de La Rochefoucauld, Pastoret, Roucher, le chantre des *Mois*, l'ami et le digne compagnon d'échafaud d'André Chénier. Cette Société, comme son nom le témoigne, s'était proposé de maintenir le gouvernement dans la voie où il était entré en 1789 avec le concours de l'Assemblée constituante ; elle s'opposait à l'invasion des théories anarchiques et repoussait les empiété-

(1) *Avis aux Français sur leurs véritables ennemis.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ments dangereux de la souveraineté du peuple ; elle voulait enfin protéger la royauté établie sur la Constitution, et mettre un frein à la démocratie révolutionnaire. Ce petit club, qui n'était d'abord qu'une fraction épurée du grand club des Jacobins, appelé alors la Société des Amis de la Constitution, s'était bientôt posé en adversaire du club redoutable qui lui avait donné naissance, et, comme lui, il avait un journal destiné à répandre ses doctrines et à faire des prosélytes.

Chénier publia dans le n° 13 de cette feuille, au mois d'août 1790, sous le titre d'*Avis aux Français sur leurs véritables ennemis,* une sorte de profession de foi, qui eut un grand retentissement. Cet article remarquable fut généralement regardé comme l'œuvre de la Société de 1789 tout entière, et l'on a quelques raisons de croire, en effet, qu'il aurait été confié à la plume éloquente de Chénier par les principaux sociétaires, qui en avaient d'avance arrêté les idées et le but. Quoi qu'il en soit, l'*Avis aux Français*, réimprimé en brochure, cité et jugé par tous les journaux, eut une vogue immense ; il fut traduit en plusieurs langues, notamment en polonais, sur l'ordre du roi Stanislas-Auguste, qui regardait cet écrit comme « modéré, sage, propre à calmer l'effervescence, et applicable même à d'autres pays », et qui envoya une médaille d'or à l'auteur comme marque éclatante de son approbation.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

En remerciant le roi de Pologne de cette récompense, qu'il n'avait ni briguée ni attendue, Chénier proclame de nouveau son attachement aux principes de la Révolution.

Vous avez, Sire, applaudi aux souhaits et compati aux chagrins d'un homme pour qui il ne sera point de bonheur s'il ne voit la France libre et sage, qui soupire après l'instant où tous les hommes connaîtront toute l'étendue de leurs droits et de leurs devoirs, qui gémit de voir la vérité soutenue comme une faction, les droits les plus légitimes défendus par des moyens injustes et violents, et qui voudrait enfin qu'on eût raison d'une manière raisonnable.

Nous citerons quelques pages de ce manifeste, brillant début du jeune poète dans la carrière du journalisme.

Lorsqu'une grande nation, après avoir vieilli dans l'erreur et dans l'insouciance, lasse enfin de malheurs et d'oppression, se réveille de cette longue léthargie, et, par une insurrection juste et légitime, rentre dans tous ses droits et renverse l'ordre de choses qui les violait tous, elle ne peut, en un instant, se trouver rétablie et calme dans le nouvel état qui doit succéder à l'ancien. La forte impulsion donnée à une si pesante masse la fait vaciller quelque temps avant de pouvoir prendre son assiette. Ainsi, après que tout ce qui était mal est détruit, lorsqu'il faut que les mains chargées des réformes poursuivent à la hâte leur ouvrage, il ne faut pas espérer qu'un peuple encore chaud des émotions qu'il a reçues, et exalté par le succès, puisse demeurer tranquille et attendre paisiblement le nouveau régime qu'on lui prépare. Tous pensent avoir acquis le droit, tous ont l'imprudente prétention d'y concourir autrement que par une docilité raisonnée; tous veulent non seulement assister et veiller au tout, mais encore présider au moins à une partie de l'édifice; et comme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

toutes ces réformes partielles ne sont pas d'un intérêt général aussi évident et aussi frappant pour la multitude, l'unanimité n'est pas aussi grande ni aussi active, les efforts se croisent, un si grand nombre de pieds retarde la marche, un si grand nombre de bras retarde l'action.

Dans cet état d'incertitude, la politique s'empare de tous les esprits. Tous les autres travaux sont en suspens, tous les antiques genres d'industrie sont dépaysés; les têtes s'échauffent; on enfante ou on croit enfanter des idées, on s'y attache, on ne voit qu'elles; les patriotes, qui dans le premier instant ne faisaient qu'un seul corps, parce qu'ils ne voyaient qu'un but, commencent à trouver entre eux des différences, le plus souvent imaginaires; chacun s'évertue et se travaille, chacun veut se montrer, chacun veut porter le drapeau, chacun exalte ce qu'il a déjà fait et ce qu'il compte faire encore; chacun, dans ses principes, dans ses discours, dans ses actions, veut aller au-delà des autres. Ceux qui, depuis longues années imbus et nourris d'idées de liberté, ayant prévenu par leurs pensées tout ce qui arrive, se sont trouvés prêts d'avance et demeurent fermes et modérés, sont taxés d'un patriotisme peu zélé par les nouveaux convertis, et n'en font que rire. Les fautes, les erreurs, les démarches mal combinées, inséparables d'un moment où chacun croit devoir agir pour soi et pour tous, donnent lieu à ceux qui regrettent l'ancien régime et s'opposent aux nouveaux établissements d'attaquer tout ce qui se fait et tout ce qui se fera par de vaines objections, par d'insignifiantes railleries. D'autres, pour leur répondre, exagèrent la vérité jusqu'au point où ce n'est plus la vérité; et, voulant rendre la cause adverse odieuse et ridicule, on gâte la sienne par la manière dont on la défend.

Ces agitations, pourvu qu'un nouvel ordre de choses, sage et aussi prompt qu'il se peut, ne leur laisse pas le temps d'aller trop loin, peuvent n'être point nuisibles, peuvent même tourner au profit du bien général, en excitant une sorte d'émulation patriotique; et si, au milieu de tout cela, la nation s'éclaire et se façonne à de justes principes de liberté; si les représentants du peuple ne sont point interrompus dans l'ouvrage d'une Constitu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion, et si toute la machine publique s'achemine vers un bon gouvernement, tous ces faibles inconvénients s'évanouissent bientôt d'eux-mêmes par la seule force des choses, et on ne doit point s'en alarmer. Mais si, bien loin d'avoir disparu après quelque temps, l'on voit les germes de haines publiques s'enraciner profondément; si l'on voit les accusations graves, les imputations atroces, se multiplier au hasard; si l'on voit surtout un faux esprit, de faux principes, fermenter sourdement et presque avec suite dans la plus nombreuse classe de citoyens; si l'on voit enfin aux mêmes instants, dans tous les coins de l'empire, des insurrections illégitimes amenées de la même manière, fondées sur les mêmes méprises, soutenues par les mêmes sophismes; si l'on voit paraître souvent et en armes, et dans des occasions semblables, cette dernière classe du peuple qui, ne connaissant rien, n'ayant rien, ne prenant intérêt à rien, ne sait que se vendre à qui veut la payer, alors ces symptômes doivent paraître effrayants. Ils semblent déceler une espèce de système général propre à empêcher le retour de l'ordre et de l'équilibre, sans lequel on ne peut rien regarder comme fini; à corrompre, à fatiguer la nation dans une stagnante anarchie; à embarrasser les législateurs de mille incidents qu'il est impossible de prévoir ou d'écarter; à agrandir l'intervalle qu'il doit nécessairement y avoir entre la fin du passé et le commencement de l'avenir; à suspendre tout acheminement au bien. La chose publique est dans un véritable danger, et il devient difficile alors de méconnaître le manége et l'influence de quelques ennemis publics. N'est-ce pas là notre portrait dans cet instant, ou bien n'est-ce qu'une peinture fantastique?

Mais ces ennemis, qui sont-ils? Ici commencent les cris vagues: chaque parti, chaque citoyen, s'en prend à quiconque ne pense pas en tout précisément comme lui.....

En examinant à quoi tient parmi nous ce penchant aux soupçons, au tumulte, aux insurrections, porté à un si haut degré, quoique la division d'intérêts, la chaleur des opinions, le peu d'habitude de la liberté en soient des causes toutes naturelles, nous ne pourrons méconnaître qu'elles sont prodigieusement aug-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mentées, nourries, entretenues, par une foule d'orateurs et d'écrivains qui semblent se réunir en un parti. Tout ce qui s'est fait de bien et de mal dans cette révolution est dû à des écrits : ce sera donc là peut-être aussi que nous trouverons la source des maux qui nous menacent. Nous chercherons alors quel peut être l'intérêt de ces auteurs de conseils sinistres, et il se trouvera que la plupart sont des hommes trop obscurs, trop incapables, pour être des chefs de parti. Nous en conclurons que leur mobile est l'argent ou une sotte persuasion ; car, dans les révolutions politiques, il ne faut pas croire que tous ceux qui embrassent une mauvaise cause et qui soutiennent des opinions funestes soient tous des hommes pervers et mal intentionnés. Comme la plupart des hommes ont des passions fortes et un jugement faible, dans ce moment tumultueux, toutes ces passions étant en mouvement, ils veulent tous agir et ne savent point ce qu'il faut faire ; ce qui les met bientôt à la merci des scélérats habiles : alors l'homme sage les suit des yeux, il regarde où ils tendent, il observe leurs démarches et leurs préceptes, il finit peut-être par démêler quels intérêts les animent, et il les déclare ennemis publics, s'il est vrai qu'ils prêchent une doctrine propre à égarer, reculer, détériorer l'esprit public.....

Mais quoi ! tous les citoyens n'ont-ils pas le droit d'avoir et de publier leur opinion sur tout ce qui concerne la chose publique ? Assurément ils l'ont, mais ils n'ont pas celui de prêcher la révolte et la sédition ; et, indépendamment de cela, quand même ils ne sortiraient pas des bornes que les lois doivent leur prescrire, il n'en serait pas moins possible, il n'en serait pas moins permis d'examiner où tendent leurs opinions, où tendent leurs principes et leur doctrine, et quelle sorte d'influence leurs conseils peuvent, doivent avoir sur cet esprit public dont nous sommes occupés ici. Or, à travers cet amas bourbeux de déclamations, d'injures, d'atrocités, cherchons s'ils veulent, s'ils approuvent, s'ils proposent quelque chose ; si, après une critique bonne ou mauvaise de telle ou telle loi, ils indiquent au moins, bien ou mal, ce qu'ils jugent qu'on pourrait mettre à la place. Non, rien : ils contredisent, mais ils ne disent pas ; ils empêchent, mais ils ne font

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pas. Quel décret de l'Assemblée nationale leur plaît? Quelle loi ne leur semble point injuste, dure, tyrannique? Quel établissement leur paraît bon, utile, supportable, si ce n'est peut-être ces établissements, heureusement éphémères, qui servent à inquiéter les citoyens, à les soumettre à des perquisitions iniques, à les arrêter, à les emprisonner, à les interroger sans décret et sans forme de loi? Enfin quel emploi, quel office, quelle chose, quelle personne publique a pu trouver grâce devant eux?

M. Bailly est porté par le suffrage public à la première magistrature de la cité : les gens de bien s'en réjouissent, et voient un encouragement au mérite et à la vertu dans l'élévation d'un homme qui doit tout au mérite et à la vertu; mais sitôt que cet homme veut remplir sévèrement les devoirs de sa charge, en s'efforçant d'établir le bon ordre et l'union, de calmer et de concilier les intérêts divers, et d'empêcher que les ambitions particulières n'empiètent sur les droits d'autrui et sur la paix publique, le voilà dénoncé lui-même comme un ambitieux, comme un despote ennemi de la liberté. M. de La Fayette est mis à la tête de l'armée parisienne. De grandes actions, exécutées pour une belle cause, à un âge où la plupart des autres hommes se bornent à connaître les grandes actions d'autrui, le rendent cher à tous ceux qui pensent et qui sentent : tout le monde applaudit; mais, dès qu'avec beaucoup de courage, d'activité, de sagesse, il parvient à apaiser un peu les agitations de cette grande cité, dès qu'on le voit se porter de côté et d'autre en un instant et ramener la tranquillité, veiller à tout ce qui intéresse la ville au dedans et au dehors, contenir chacun dans ses limites, en un mot faire son devoir, les voilà tous déchaînés contre M. de La Fayette : c'est un traître, un homme vendu, un ennemi de la liberté. L'abbé Sièyes, par des écrits énergiques et lumineux, et par son courage dans les Etats-Généraux, jette les fondements de l'Assemblée nationale, de notre Constitution et du gouvernement représentatif, et tout se réunit pour admirer, respecter, honorer l'abbé Sièyes. Ce même abbé Sièyes s'oppose au torrent de l'opinion générale dans une matière où l'expérience a démontré qu'il avait raison; il condamne les rigueurs exercées contre des per-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sonnes, lorsqu'il ne devait être question que des choses ; il veut mettre un frein à l'intolérable audace des écrivains calomniateurs, et voilà l'abbé Sièyes devenu un ennemi de l'Etat, un fauteur du despotisme, un dangereux hypocrite, un courtisan déguisé. Voyez M. de Condorcet, qui depuis vingt ans n'a cessé de bien mériter de l'espèce humaine par nombre d'écrits profonds, destinés à l'éclairer et à défendre tous ses droits ; voyez, en un mot, tous les hommes qui ont consacré au bien public, à la patrie, à la liberté, leur voix, ou leur plume, ou leur épée : tous, sans exception, se sont vus dénoncés dans ces amas de feuilles impures comme ennemis de la liberté, du moment qu'ils n'ont pas voulu que la liberté consistât à diffamer au hasard et à ouvrir des listes de proscrits dans les groupes du Palais-Royal.

Tel est l'esprit de cette nombreuse et effrayante race de libellistes sans pudeur, qui, sous des titres fastueux et des démonstrations convulsives d'amour pour le peuple et pour la patrie, cherchent à s'attirer la confiance populaire ; gens pour qui toute loi est onéreuse, tout frein insupportable, tout gouvernement odieux ; gens pour qui l'honnêteté est, de tous les jougs, le plus pénible.....

En 1791, Chénier publia une brochure intitulée *Réflexions sur l'esprit de parti*, et trois lettres, insérées dans le *Moniteur*, sur la *Division des pouvoirs*, sur le *Choix des députés à l'Assemblée nationale*, et sur les *Dissensions des prêtres*, qui consacrèrent ses premiers succès de publiciste, et donnèrent à son nom un certain retentissement dans le monde politique.

Mais il fallait à l'activité dévorante de Chénier, qu'aiguillonnait le danger toujours croissant, une tribune qui fût toujours et tout entière à sa disposition : il la trouva dans le supplément du Journal de Paris.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Si l'on en croyait le Bibliophile Jacob (1), Chénier et quelques membres de la Société de 1789, avec lesquels il était resté dans un étroit commerce d'opinions se seraient insensiblement emparés de la rédaction de cette feuille, que les journaux dits patriotiques accusaient de complicité avec le parti de la cour et de Coblentz ; Condorcet, Cabanis, Sièyes et Garat, qui en avaient la rédaction avant eux, se seraient retirés, cédant la place aux nouveaux rédacteurs, qu'on disait salariés par la police, et André Chénier aurait travaillé d'abord au compte-rendu des séances de l'Assemblée nationale. Cependant les propriétaires du Journal de Paris n'auraient pas osé abandonner leur feuille, connue par sa modération et sa réserve, aux aigres et furieuses diatribes d'un parti qui ne s'appuyait pas sur les masses, et qui pourtant tenait tête aux plus puissants moteurs de l'opinion publique. On aurait donc imaginé de faire du supplément, qui n'était qu'une feuille d'annonces et de réclames, une arène ouverte à tous les débats politiques moyennant rétribution, et Chénier et ses amis, non contents de façonner et de colorer à leur guise la rédaction quotidienne du Journal de Paris, auraient accaparé le supplément.

Nous en demandons pardon au savant bibliophile,

(1) *Notice historique sur le procès d'André Chénier,* en tête de ses œuvres en prose, Paris, 1840, in-12 ; notice pleine d'intérêt, et qui m'a fourni plus d'un bon renseignement.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais nous croyons qu'il aura été mal renseigné; nous n'en voulons d'autre preuve que l'aveu de Chénier lui-même, déclarant, comme nous l'entendrons tout à l'heure, que, lorsqu'il écrivait dans le supplément, il ne connaissait même pas les rédacteurs du journal; et quant aux rédacteurs qui se seraient retirés devant lui, nos lecteurs savent ce qu'il en est.

La seule chose certaine, c'est que le supplément du Journal de Paris, par une combinaison dont l'initiative nous échappe, mais importe d'ailleurs assez peu, était devenu une tribune ouverte à quiconque pouvait payer le droit d'entrée, et que les derniers représentants de la Société de 1789, qui avaient, pour la plupart, les moyens d'acheter cette publicité coûteuse, en usèrent largement.

Mais il n'y avait entre le journal et son supplément aucun lien moral, si l'on peut ainsi dire; les auteurs de la feuille s'en expliquent à plusieurs reprises :

Nous prenons cette occasion de répéter ce que nous avons déjà déclaré, disent-ils dans un *avis* du mois d'avril 1792, que, nos feuilles de *supplément* étant destinées à l'usage et à la commodité de tous ceux qui désirent de publier à leurs propres frais toute espèce d'avis, de réclamations, de sujets de controverse, de discussions, nous ne faisons à cet égard que les fonctions d'imprimeur; que nous ne prétendons jamais adopter les opinions énoncées dans les morceaux que nous imprimons ainsi en *supplément*, et que nous ne nous croyons autorisés à en exclure que les écrits qui nous paraissent blesser les bonnes mœurs, les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

droits des personnes dans leur caractère privé, les principes généraux de la liberté, que nous avons constamment protégés, et ceux de la Constitution, que nous avons sincèrement jurée, et au maintien de laquelle nous croyons le salut de la chose publique attaché.

Cette déclaration fut plusieurs fois renouvelée par André Chénier lui-même.

C'est ici le lieu de désabuser plusieurs citoyens qui m'ont adressé tantôt des éloges, tantôt des objections, tantôt des injures, sur des choses qu'ils ont, disent-ils, lues dans le Journal de Paris, mais qu'ils n'ont pas lues dans les articles qui sont de moi, et qui sont tous signés. Je les prie de se souvenir que je ne suis point rédacteur de ce journal, que *je n'en connais même point les rédacteurs*, que plusieurs des personnes qui insèrent, comme moi, des articles dans le supplément, me sont pareillement inconnues, que chacun est maître d'y publier ses réflexions, à ses frais, que chacun ne doit répondre que de son ouvrage, et que nul n'y est solidaire, pour la louange ou pour le blâme, des ouvrages d'autrui. Je sais que la plupart des hommes ne sauraient comprendre qu'on ne tienne à aucun parti, à aucune secte, et qu'on ose penser tout seul; mais, sans nous arrêter à ce qu'ils peuvent ou ne peuvent point comprendre, tout lecteur qui se soucie d'être juste doit bien se persuader que, si mes amis et moi nous avons les mêmes principes et le même but, nous n'en conservons pas moins la plus entière franchise d'opinion sur les moyens d'atteindre ce but et de développer ces principes; que ni eux ni moi ne voudrions de ces amitiés qui imposent le sacrifice de l'âme et de la pensée; que nous laissons de telles liaisons aux brouillons et aux intrigants, que nous attaquerons jusqu'à leur destruction ou jusqu'à la nôtre, et qu'il n'existe entre nous d'association que du genre de celles qui arment vingt villages contre une bande de voleurs.

Ce que je dis est uniquement pour attester ce qui est vrai, et non pour me justifier, comme d'un crime, d'une association qu'on

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous impute comme un crime ; car, s'il existe sous le ciel des sociétés dont l'esprit et l'unique vœu soit de poursuivre, de flétrir, d'exterminer la friponnerie, l'hypocrisie, l'imposture, l'ambition cruelle et lâche, je m'inscris hautement dans toutes ces sociétés, et je promets de les servir de tout mon pouvoir dans cette honorable entreprise. Il faut certes que les clubs, nos maîtres nouveaux, nous aient bien familiarisés au spectacle de l'impudence, puisque nul ne s'étonne de les voir reprocher à ceux contre qui ils se réunissent pour la violence, l'usurpation et la tyrannie, de se réunir à leur tour pour l'équité, la prospérité et les lois.

Du reste, que les législateurs journalistes, que les philosophes libellistes, et qu'avec eux tous les histrions, galériens, voleurs avec effraction, harangueurs de clubs ou de halles, continuent à me traiter d'*aristocrate*, de *courtisan*, d'*Autrichien*, d'*ennemi du peuple*, etc., je ne leur réponds qu'une chose : c'est que je serai volontiers pour eux tout ce qui leur plaira, pourvu que leurs cris et leurs injures attestent bien que je ne suis pas ce qu'ils sont. Je n'imagine pas d'aussi grand déshonneur que de leur ressembler ; et, quelque nom qu'ils me donnent, s'ils ne le partagent point avec moi, je le trouverai assez honorable.

Des explications données dans ces termes pouvaient, peut-être, convaincre les ennemis politiques de Chénier ; mais elles n'étaient pas de nature à les faire taire : aussi allaient-ils partout répétant que le Journal de Paris était à la solde des ministres les plus suspects de Louis XVI, et, bien que le supplément eût ouvert ses colonnes impartiales — moyennant finance, bien entendu — à plusieurs écrits de Robespierre et de ses partisans, ils avaient d'autant plus beau jeu qu'il était assez difficile de concevoir, en effet, qu'on pût pousser le dévoue-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment à ses convictions jusqu'à payer les frais d'une pareille guerre, aussi périlleuse qu'elle était désintéressée. On peut donc croire que ce n'était pas sans arrière-pensée que Marie-Joseph, dans une querelle avec son frère à propos de certains articles d'André sur les clubs, disait, en s'excusant d'avoir tardé à lui répondre : « J'avais bien la ressource d'un supplément ; mais un supplément coûte fort cher, et ma fortune ne me permet pas de faire cette dépense. »

Ces attaques, du reste, ne surprennent point André Chénier.

Vous serez accusé de vénalité, se disait-il à lui-même dans une lettre sur les clubs, par cette foule de misérables qui n'attendent que des acheteurs, et qui, étrangers à tout sentiment honnête, ne conçoivent pas qu'on aime sa patrie assez pour les haïr par cette seule raison. Ils diront qu'en prêchant les lois et la paix, vous ne cherchez qu'à semer le trouble.... Ils appelleront vos écrits des écrits *infâmes*. Enfin, les législateurs-journalistes que des lâchetés mal calculées ont perdus, et qui n'emploient désormais beaucoup d'esprit, de lumières et de renommée, qu'à dépenser ce qu'un vil mensonge a de plus absurde pour envenimer ce qu'il a de nuisible et d'atroce, ne manqueront pas de dire, en cent manières différentes, que vous êtes pensionnaire de la liste civile, que vous voulez rétablir la noblesse.... Vous ne ferez aucune attention à toutes ces turpitudes.... persuadé que les calomnies périssent avec les calomniateurs, que la vérité demeure, et que les fourbes, ambitieux et menteurs, finissent toujours par être aussi méprisés que méprisables.

Il ne laisse pourtant pas d'y faire attention, à ces turpitudes, de s'en préoccuper, et à diverses repri-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ses il rejette à la tête de ses accusateurs les soupçons dont ils veulent le salir.

Je n'ignorais pas, quand j'ai pris la plume, à quelles inimitiés je m'exposais, et le petit nombre de personnes dont je suis connu attestera qu'il n'y a que la conviction la plus intime du danger dont ces sociétés que j'ai attaquées menacent la France qui ait pu me résoudre à interrompre une vie studieuse et retirée pour me présenter aux regards et me lancer dans cette carrière polémique que je savais être semée de dégoûts et d'amertumes. Ainsi, que tous ces écrivains pour qui la calomnie et le patriotisme sont la même chose emploient, les uns des réflexions fines et entortillées, accompagnées d'allusions demi-obscures, les autres des grossièretés sublimes, pour m'accuser d'être complice des ennemis de la liberté et de l'égalité ; qu'ils me mêlent dans tous leurs cris, et de *coalition ministérielle*, et de *château des Tuileries*, et de *liste civile*, et de tous ces sots propos avec lesquels plus d'un homme crédule est dupé par des intrigants qui affectent de croire que, pour les mépriser et le leur dire, il faut absolument être payé, je ne descendrai pas jusqu'à répondre, ne conservant au fond de mon âme que beaucoup de pitié pour ceux qui croiront ces inepties parce qu'on les leur dira, et beaucoup de mépris pour ceux qui les diront sans les croire. Mais je veux faire savoir à tous les lecteurs qui ne sont pas aveuglés par leurs passions ou par celles d'autrui que je n'ai et que je n'eus jamais aucun rapport politique, direct ou indirect, avec aucun ministre, que je n'en connais particulièrement aucun, que je ne vais à aucun club, que je n'appartiens à aucune société, à aucune personne, à aucun parti, et que je défie qui que ce puisse être de prouver que, non seulement depuis la Révolution, mais en aucun temps de ma vie, j'aie fait, dit ou écrit une chose dont un honnête homme libre, un *vrai citoyen*, doive rougir.

— Je n'ai jamais eu rien de commun avec l'ancien régime, répète-t-il ailleurs, je l'ai toujours détesté ; j'ai, dans tous les temps, méprisé ses courtisans, ses espions, ses geôliers, autant que je méprise aujourd'hui les courtisans, les espions, les pour-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

voyeurs de cette classe d'hommes oisifs et ennemis de toute honnête industrie, que des orateurs dignes d'eux ont l'insolence d'appeler le peuple.

Chénier ne signa point tout d'abord ses articles ; mais ce n'est pas qu'il en fût empêché par la peur : nous avons pu voir qu'il ne connaissait point ce sentiment, alors si commun, et contre lequel il s'élèva avec autant de force que de raison dans un article auquel il donna pour titre : *Les autels de la Peur.*

Les peuples anciens, dit-il, avaient élevé des temples et des autels à la *Peur*. Nous ne les avons pas encore précisément imités en cela dans Paris ; mais comme, de tout temps, les hommes profondément religieux ont observé que le cœur est le véritable autel où la divinité se plaît d'être honorée, et que l'adoration interne vaut mieux mille fois que toutes les pompes d'un culte magnifique confié à un petit nombre de mains et circonscrit dans certains lieux par une consécration expresse, nous pouvons dire que jamais la *Peur* n'eut de plus véritables autels qu'elle n'en a dans Paris, que jamais elle ne fut honorée d'un culte plus universel, que cette ville entière est son temple, que tous les gens de bien sont devenus ses pontifes en lui faisant journellement le sacrifice de leur pensée et de leur conscience. Mais leur *dévotion* semble s'être ranimée dans le peu de jours qui viennent de s'écouler, et jamais cette divinité ne reçut plus d'hommages.....

Pourquoi les honnêtes gens gardent-ils le silence sur tant d'actes indignes qui se passent journellement sous leurs yeux ? C'est qu'ils ont *peur*. Celui-là craint qu'on ne l'appelle *aristocrate*, celui-ci qu'on ne le taxe de *républicain*.

Cette dernière *peur* est, à la vérité, beaucoup moins commune que l'autre. Le simple son de ce mot *aristocrate* engourdit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un homme public, et attaque chez lui jusqu'au principe de mouvement. Il veut le bien de tout son cœur, il s'y porte avec zèle, il y sacrifierait toute sa fortune, il est toujours prêt à marcher : au milieu de son action, qu'il entende prononcer contre lui ces cinq funestes syllabes, il se trouble, il pâlit, le glaive de la loi lui tombe des mains. Or, il est bien clair que Cicéron ne sera jamais qu'un *aristocrate*, au dire de Claudius et de Catilina. Si donc Cicéron a *peur*, que deviendrons-nous? L'effroi de cette terrible épithète se reproduit partout, dans les petites classes et dans les grandes.....

La *peur* donne aussi du courage : elle fait qu'on se met avec éclat du côté du plus fort qui a tort, pour accabler le faible qui a tort aussi. Ce n'est pas une *peur*, mais vingt différentes espèces de *peur* combinées, qui font prendre ce parti ; et partout la *peur*.

Il est des hommes qui au moins n'ont pas *peur* du mépris, de la honte et de l'infamie. Ils saisissent habilement le moment où des causes, bonnes ou mauvaises, naturelles ou factices, ont excité une fermentation populaire, et alors leur éloquence triomphe à nous échauffer encore davantage, toujours approuvant tout ce qui s'est fait et tout ce qui se fera... C'est alors qu'ils entassent contre les agents publics ce qu'ils appellent des dénonciations...

Il est certes bon que chacun éprouve une sollicitude vigilante pour le salut de la liberté et de la patrie commune; mais quand la *peur* des conjurations, la *peur* des princes allemands, la *peur* de M. de Mirabeau, qui, comme Cadmus, enfante des armées en secouant des dents de serpent, et tant d'autres *peurs* souvent chimériques, nous fatiguent et nous précipitent à des excès, il est bien fâcheux que la *peur* d'empêcher la fin d'une Constitution fondée sur les principes les plus saints, et qui doit faire notre bonheur et notre gloire ; la *peur* d'arrêter dans son cours une révolution déjà trop longue; la *peur* de nous affaiblir par nos désordres et d'appeler par là l'ennemi; la *peur* de ruiner la fortune publique; la *peur* de déshonorer la liberté aux yeux de ceux qui la connaissent assez mal pour lui imputer nos fautes, et tant d'autres *peurs* malheureusement trop fondées, soient les seules qui ne nous touchent point.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Citoyens honnêtes et timides, les méchants veillent, et vous dormez ! Les méchants sont unis, et vous ne vous connaissez pas ! Les méchants ont le courage de l'intérêt, le courage de l'envie, le courage de la haine ; et les bons n'ont que l'innocence, et n'ont pas le courage de la vertu !

Ce fut une attaque de P. Manuel qui força Chénier à baisser son masque ; il avait fait dans le supplément du 12 février une violente sortie contre le procureur syndic de la Commune, au sujet de la préface des Lettres de Mirabeau à Sophie, que Manuel avait mises au jour d'après les originaux conservés au secrétariat de la police. Les *Observations* de Chénier, à qui la critique littéraire n'avait été qu'un prétexte pour arriver à juger l'éditeur au point de vue politique, amenèrent de menaçantes récriminations de la part des feuilles de Brissot, Carra, Gorsas et autres amis de Manuel, et celui-ci, dans un article plein d'acrimonie inséré au *Patriote français,* défiait l'auteur des Observations de se nommer. Chénier, loin d'être intimidé par cette tempête de ressentiments, avait jeté le gant à la *Société des Amis de la Constitution* dans un article qui était un véritable acte d'accusation contre les Jacobins. Cet article, intitulé : *De la cause des désordres qui troublent la France et arrêtent l'établissement de la liberté,* se terminait par un post-scriptum où Chénier se déclarait l'auteur des Observations qui avaient si fort irrité Manuel.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Comme je crois, disait-il, que, dans la situation où nous sommes, tout bon citoyen doit se faire un devoir d'attaquer de front tout ce qu'il croit pernicieux, je ne veux point, en gardant l'anonyme, feindre de redouter le ressentiment de ceux dont la patrie doit redouter les mauvais conseils et les mauvais exemples.

J'ai dessein, ajoutait-il, de vous adresser de temps en temps quelques articles, que je signerai, et dans lesquels, me présentant sans ménagement et sans crainte à l'honorable inimitié des brigands à talons rouges et des brigands à piques, je tâcherai, autant qu'il sera en moi, de venger la patrie, l'humanité, l'honnêteté publique, des outrages journaliers qu'elles reçoivent de cet abominable amas de brouillons qui vivent de la liberté comme les chenilles vivent des arbres fruitiers qu'elles tuent, et de cet amas d'écrivains et de parleurs ignominieux pour qui la liberté n'est autre chose que ce qu'était un bon festin pour les harpies, qui ne savaient que le couvrir d'ordures.

Les rédacteurs du Journal de Paris avaient supprimé la dernière partie de la phrase qui termine cette invective.

Cet article de Chénier, réimprimé à part, et répandu avec profusion non-seulement dans les départements, mais encore à l'étranger, surtout en Allemagne, où il fut traduit aussitôt, fit une grande sensation ; mais on concevra quelles haines il dut amonceler sur la tête de son signataire. Chénier ne s'en émeut point, il n'en continue pas avec moins de force et de persévérance à démasquer les projets secrets de ces sociétés populaires, « où, disait-il, un petit nombre de Français paraissent un grand nombre parce qu'ils sont réunis et qu'ils crient. » Il semble, au contraire, qu'il puise une nouvelle

EFERUS - Recherches & Classification numériques

énergie dans le péril même de la généreuse mission qu'il s'est donnée.

L'homme vertueux et libre, écrit-il encore, le vrai citoyen, ne dit que la vérité, la dit toujours, la dit tout entière. Dédaignant la popularité d'un jour, n'aspirant à se rendre considérable aux yeux des hommes que par son invincible fermeté à soutenir ce qui est bon et juste, il hait, il poursuit la tyrannie partout où elle se trouve ; il ne veut de maître que la volonté nationale connue et rédigée en loi ; il veut lui obéir, et que tous obéissent comme lui. Il ne feint pas de prendre pour la nation quelques centaines de vagabonds oisifs ; il n'excusera pas sans cesse avec une respectueuse terreur le patriotisme égaré de Mesdames de la Halle ; il ne veut pas plus de leurs priviléges que de ceux des femmes de cour. Il ne le dissimule pas, il ne sait pas plus ramper dans les rues que dans les antichambres.

Penser ainsi et s'en faire gloire, c'était appeler sur soi la colère des partis, pour se trouver sans défense au moment du danger. Aussi, ce qui doit étonner, ce n'est pas que Chénier ait péri, c'est qu'il n'ait pas péri plus tôt. Fier comme il l'était, amer et provoquant, heureux de blesser ses ennemis, et aimant à les blesser dans leur vanité, on peut dire qu'il jouait avec la mort, et qu'il la défiait à plaisir.

Lorsqu'au mois d'août de l'année dernière, dit-il dans ses *Réflexions sur l'esprit de parti*, j'ai publié mon *Avis aux Français sur leurs véritables ennemis*, je n'en ai pas attendu de bien grands effets ; je n'en attends pas davantage de ce que je publie aujourd'hui. Je sais trop que dans le fort des tempêtes civiles, la raison sévère et calme a une voix trop faible pour lutter contre les cris de ceux qui, toujours prompts à servir, à exciter les pas-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sions populaires, toujours exagérant le danger commun, leurs propres inquiétudes, et leurs sacrifices au bien public, accusant au hasard les hommes riches et puissants, qui sont toujours enviés, finissent par régner sur une multitude égarée. Mais n'est-ce pas un noble et vertueux plaisir pour l'homme de bien de poursuivre, par des vérités mâles et courageuses, le triomphe de ces conquérants iniques; de justifier leur conscience, en leur apprenant tout le mépris qu'on a pour eux; de braver enfin, avec quelque danger peut-être, ceux qui peuvent braver impunément la justice et l'honnêteté?

Je ne veux point, ajoutait-il, qu'aucun de mes écrits serve jamais à amuser la malignité des lecteurs oisifs, toujours avides spectateurs des combats de plume : c'est pour cette raison que je m'abstiens de nommer les personnes qui m'ont fait naître ces réflexions, et non par aucun désir de les ménager; car je déclare ici à quiconque se reconnaîtra dans mes peintures que c'est en effet lui, lui-même, que j'avais en vue.

Dans son ardente polémique contre les clubs, qu'il accusait d'entraver et de supplanter le gouvernement, lequel, de son côté, ne sachant que faire, n'était pas fâché de paraître empêché, André Chénier, qui gourmandait en même temps et les empiétements des Jacobins et l'inertie du pouvoir, heurta son propre frère, plus jeune que lui, plus ardent, et non moins sincère dans son patriotisme, et cette rencontre d'un honnête homme qu'il connaissait aurait dû lui prouver qu'il n'y avait pas seulement des ambitieux et des brouillons dans les sociétés populaires. Marie-Joseph faisait partie du club des Jacobins et y exerçait l'influence que son caractère énergique et son talent vigoureux lui as-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

suraient dans toute assemblée politique : circonvenu, sollicité, pressé, forcé, pour ainsi dire, il consentit à se faire le champion de la Société des Amis de la Constitution contre son frère. Il répondit dans le *Moniteur* aux attaques d'André, et les deux frères furent brouillés quelques mois à la suite de cette polémique, envenimée par les plumes de leurs amis.

Glissons sur ces querelles toujours regrettables. Chénier est mieux inspiré quand, prenant à partie, non pas les opinions sincères qui s'exaltent et qu'on égare, mais les desseins pervers de démagogues avérés et décriés, il proteste au nom de la morale, de la pudeur outragées. Ainsi, lorsqu'un Collot d'Herbois préparait une ovation en l'honneur de ces soldats suisses du régiment de Châteauvieux coupables de meurtre, de pillage et de rébellion, et que dans le programme de la fête on annonçait que, sur tout le passage de la pompe, les statues des rois seraient voilées, Chénier s'écrie :

Si cette misérable orgie a lieu, ce ne sont point les images des despotes qui doivent être couvertes d'un crêpe funèbre, mais bien le visage de tous les hommes de bien, de tous les Français soumis aux lois, insultés par les succès de soldats qui s'arment contre les décrets et pillent leur caisse militaire ; c'est à toute la jeunesse du royaume, à toutes les gardes nationales, de prendre les couleurs du deuil, lorsque l'assassinat de leurs frères est parmi nous un titre de gloire pour des étrangers. Ce sont les yeux de l'armée qu'il faut voiler, pour qu'elle ne voie point quel prix obtiennent l'indiscipline et la révolte. C'est à l'Assemblée

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nationale, c'est au roi, c'est à tous les administrateurs, c'est à la patrie entière, à s'envelopper la tête, pour n'être pas de complaisants ou de silencieux témoins d'un outrage fait à toutes les autorités et à la patrie entière. C'est le livre de la loi qu'il faut couvrir, lorsque ceux qui en ont déchiré les pages à coups de fusil reçoivent des honneurs civiques.

C'était là le cri de la conscience d'un honnête homme et d'un bon citoyen; mais il fut couvert par les clameurs forcenées des sociétés populaires. Chénier s'exposait à être assassiné dans les rues; il n'en protestera pas moins jusqu'au bout contre cette insolente parade. Le jour même où cette fête impie, qu'il n'avait pu empêcher, attristait Paris, se souvenant d'Archiloque, il s'armait de l'iambe vengeur, et, dans un transport de sublime ironie, il jetait sur le chemin des triomphateurs cet *hymne*, ou plutôt cette terrible satire que tout le monde connaît :

*Salut, divin triomphe! Entre dans nos murailles;*
*Rends-nous ces guerriers illustrés*
*Par le sang de Désille et par les funérailles*
*De tant de Français massacrés!*

*Jamais rien de si grand n'embellit ton entrée,*
*Ni quand l'ombre de Mirabeau*
*S'achemina jadis vers la voûte sacrée*
*Où la gloire donne un tombeau;*

*Ni quand Voltaire mort et sa cendre bannie*
*Rentrèrent aux murs de Paris,*
*Vaingueurs du Fanatisme et de la Calomnie*
*Prosternés devant ses écrits.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Un seul jour peut atteindre à tant de renommée,*
*Et ce beau jour luira bientôt :*
*C'est quand tu porteras Jourdan à notre armée*
*Et Lafayette à l'échafaud.*

Quel orgueil, quelle joie pour les amis de la vertu,

*De voir les échevins que la Râpée honore* (1)
*Asseoir sur un char radieux*
*Les héros que jadis sur les bancs des galères*
*Assit un arrêt outrageux...*
*Et qui n'ont égorgé que très-peu de nos frères*
*Et volé que très-peu d'argent.*

Eh bien ! que tardez-vous, harmonieux Orphées ! Beaux-arts qui faites vivre et la toile et la pierre, hâtez-vous, rendez immortels le grand Collot d'Herbois et ses clients helvétiques ; peuplez le ciel d'astres nouveaux.

*O vous, enfants d'Eudoxe et d'Hipparque et d'Euclide,*
*C'est par vous que les blonds cheveux*
*Qui tombèrent du front d'une reine timide*
*Sont tressés en célestes feux ;*

*Par vous l'heureux vaisseau des premiers Argonautes*
*Flotte encor dans l'azur des airs.*
*Faites gémir Atlas sous de plus nobles hôtes,*
*Comme eux dominateurs des mers.*

*Que la nuit de leurs noms embellisse ses voiles,*
*Et que le nocher aux abois*
*Invoque en leur galère, ornement des étoiles,*
*Les Suisses de Collot d'Herbois.*

(1) Allusion à Pétion et à ses collègues de la Commune, qu'un jour on avait trouvés attablés dans un cabaret de la Râpée.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Prose ou vers, c'est toujours la même pensée courageuse, et jusqu'à un certain point la même forme brillante. Dans toutes les pages de Chénier, on retrouve le grand écrivain, le citoyen éclairé et sans peur qui s'était dévoué si noblement à la cause de la vraie liberté. En lisant la polémique qu'il soutint dans le Journal de Paris contre les tendances démagogiques, on est surpris de l'éloquence mâle et nerveuse de sa plume, de son coup d'œil profond et pénétrant, qui lui fit prévoir tous les excès qui souillèrent depuis la plus belle des causes. On admire encore ce chaleureux bon sens, cette passion de la raison, si l'on peut ainsi dire, qui chez André Chénier dirigeait toujours les facultés de l'esprit et les inspirations de l'âme. Et ce qui est digne de remarque, dit M. Géruzez, c'est que son amour pour la liberté s'affermit de sa haine contre la licence. Personne ne représente mieux que lui l'invincible répugnance qu'inspire aux âmes bien nées la force séparée de la justice. Il résiste à l'oppression, de quelque côté qu'elle vienne; il la reconnaît sous quelque forme qu'elle se présente. Il est infatigable à réclamer de tous l'accomplissement du devoir. Rien alors n'était plus nécessaire dans le péril commun, et rien aussi n'était plus difficile dans l'agitation des partis. Chénier ne l'ignorait pas; il savait, — et ce lui était un motif de redoubler de zèle, — que la mo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dération courageuse et l'esprit de justice avaient, pour vaincre, moins de ressources que la violence des factieux. Dans les temps de trouble, les scrupules de la conscience soulèvent des obstacles que la passion ne connaît pas, et c'est pour cela que les honnêtes gens, même les plus intrépides, se trouvent trop faibles pour lutter contre ceux qui osent violer ouvertement les lois de l'humanité. Chénier a donné lui-même les raisons de cette infériorité dans une page qui mérite d'être citée, et pour les vérités qu'elle exprime, et comme témoignage de talent et de sagacité.

Nos adversaires, ne voyant rien que le but de leur ambition, ne ménagent rien pour y parvenir; toute arme, tout moyen leur est bon, pourvu que les obstacles soient levés. Ils savent, d'ailleurs, qu'ils n'ont qu'un moment, et que, s'ils laissent aux humeurs populaires le temps de s'apaiser, ils sont perdus. Ainsi, tout yeux, tout oreille, hardis, entreprenants, avertis à temps, préparés à tout, ils pressent, ils reculent, ils s'élancent à propos, ils se tiennent, ils se partagent. Leur doctrine est versatile, parce qu'il faut suivre les circonstances, et qu'avec un peu d'effronterie, les mêmes mots s'adaptent facilement à des choses diverses. Ils saisissent l'occasion, ils la font naître, et finissent quelquefois par être vainqueurs; quittes ensuite, lorsque l'effervescence est calmée, mais que le mal est fait, à retomber dans un précipice aussi profond que leur élévation avait été effrayante et rapide. Tandis que souvent les fidèles sectateurs de la vérité et de la vertu, craignant de les compromettre elles-mêmes par tout ce qui pourrait ressembler à des moyens indignes d'elles, ennemis de tout ce qui pourrait avoir l'air de violence, se reposant sur la bonté de leur cause, espérant trop des hommes, parce qu'ils savent que tôt ou tard ils reviennent à la raison, espérant trop du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

temps, parce qu'ils savent que tôt ou tard il leur fait justice, perdent les moments favorables, laissent dégénérer leur prudence en timidité, se découragent, composent avec l'avenir, et, enveloppés de leur conscience, finissent par s'endormir dans une bonne volonté immobile et dans une sorte d'innocence léthargique.

Qu'on nous permette de citer encore une page où Chénier, mêlant à des conseils de prudente politique un véritable esprit d'équité et une judicieuse appréciation, fait de la bourgeoisie un juste éloge, qu'on peut opposer au dénigrement dont nous sommes témoins. Il soutient avec une grande raison que tous les torts ne sont pas de son côté lorsqu'elle se détache d'un gouvernement, et que ses sentiments et sa contenance sont toujours des symptômes graves dont les hommes d'Etat doivent tenir compte. Un magistrat avait dit, dans une lettre rendue publique, que la bourgeoisie n'était plus aussi attachée à la Révolution, et il ne voyait dans ce refroidissement que matière à des reproches contre la classe moyenne. Voici ce que répond Chénier :

L'auteur de cette lettre aurait dû considérer que cette classe qu'il désigne sous le nom de *bourgeoisie,* étant celle qui est placée à distance égale entre les vices de l'opulence et ceux de la misère, entre les prodigalités du luxe et les extrêmes besoins, fait essentiellement la masse du vrai peuple, dans tous les lieux et dans tous les temps où l'on donne un sens aux mots qu'on emploie ; que cette classe est la plus sobre, la plus sage, la mieux active, la plus remplie de tout ce qu'une honnête industrie en-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fante de louable et de bon; que, lorsque cette classe entière est mécontente, il en faut accuser quelque vice secret dans les lois et dans le gouvernement. Des lois qui rétablissent l'égalité parmi les hommes, des lois qui ouvrent le champ le plus vaste et le plus libre à toute espèce de travaux, des lois qui, malgré les imperfections dont nul ouvrage humain n'est exempt, sont au moins évidemment destinées à fonder la concorde et le bonheur de tous sur les intérêts de tous, ne peuvent assurément pas être la cause de leur mécontentement : il faut donc, ou que le gouvernement contrarie les lois, ou que le gouvernement n'ait point de force.

On peut assurément ne point partager les opinions d'André Chénier, un biographe a été jusqu'à dire qu'il n'avait point l'intelligence de la situation, qu'il n'était point de son temps : personne ne saurait lui refuser son estime.

Le canon du 10 août fit taire cette voix courageuse, ainsi que toutes celles qui osaient s'élever contre les Jacobins. Cependant, malgré les téméritès de ses vers et de sa prose, Chénier échappa cette fois à la proscription, grâce à la protection de ses amis, et sans doute aussi à l'influence de Marie-Joseph, qui ne conservait pas moins ses sentiments de frère pour celui dont il s'était séparé publiquement d'opinion, mais que l'impitoyable calomnie accusa, comme on le sait, d'avoir abandonné son frère, et même de l'avoir livré à ses ennemis. M. Arnault, dans une notice biographique imprimée en tête des OEuvres complètes de M.-J. Chénier, réfute avec force cette abominable accusation, et il raconte à ce sujet une anecdote, que nous croyons,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme lui, bonne à publier, « ne fût-ce que parce qu'elle fait connaître dans quels excès de lâcheté on peut être entraîné par l'esprit de parti :

» Un journal que je n'ai pas besoin de nommer, dit-il (la *Quotidienne*), entretenant en M.-J. Chénier, par une calomnie incessamment répétée, le souvenir d'un malheur qu'on craignait qu'il oubliât, lui adressait tous les jours cette question que Dieu fit au premier des assassins . *Caïn, qu'as-tu fait de ton frère?*

» Un des fondateurs de la feuille que je signale à l'horreur de tout honnête homme faisait chez moi, après la mort de Chénier, l'éloge du talent, et aussi du caractère de ce grand écrivain. « Vous voilà donc enfin juste? dis-je à cet apologiste; l'esprit de parti ne vous aveugle donc plus? — Il ne m'a jamais aveuglé : telles ont toujours été mes opinions sur Chénier, me répondit en souriant ce galant homme. — Mais, pendant dix-huit mois, ne l'avez-vous pas journellement accusé d'avoir fait égorger son frère? Avez-vous donc cru ce fait réel? — Moi! pas un moment. — Pourquoi donc alors ces accusations quotidiennes? — Vous me le demandez! me dit-il avec un regard où se peignait autant de malice que de pitié. Vous n'entendez rien à la politique, je le vois. Eh bien! sachez que, quand il s'agit de ruiner dans l'opinion un homme important du parti contraire, tous les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

moyens sont bons. Chénier était un des appuis du parti républicain ; voulant la ruine de ce parti, nous avons fait tout pour discréditer un de ses chefs, pour le *démonétiser* : voilà toute l'histoire. »

Nous n'avons point à redire ici avec quel généreux dévouement André Chénier offrit le secours de sa plume et de sa parole à Louis XVI, tombé du trône, ni comment il tomba lui-même prématurément, fatalement, deux jours avant le 9 thermidor. Nous n'avions à l'envisager que comme polémiste, et nous en avons assez dit pour montrer quelle place honorable il doit occuper parmi les journalistes de la Révolution.

Quelque soin qu'eussent pris les auteurs du Journal de Paris de protester contre toute solidarité entre leur feuille et son supplément, pour le public c'était *unum et idem*. D'ailleurs, les doctrines que Chénier et ses amis soutenaient dans le supplément se retrouvaient dans le corps du journal, avec moins de relief, sans doute, mais au fond c'étaient les mêmes. Ajoutons que le journal avait gagné en éclat à ce brillant voisinage. Bien écrit, présentant, indépendamment d'un compte-rendu fort piquant des séances de l'Assemblée nationale, un grand nombre d'articles politiques et littéraires dignes d'attention, il s'était placé parmi les feuilles les plus importantes et les plus appréciées par les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

hommes modérés. En revanche, les *patriotes* le considéraient comme un des organes les plus dangereux du parti contre-révolutionnaire : il n'est donc pas étonnant qu'il ait été une des victimes du 10 août.

Cependant, plus hardi que beaucoup d'autres, le Journal de Paris parut le 11, et même encore le 12; mais il n'alla pas plus loin : ce jour-là ses bureaux furent saccagés par les exécuteurs des basses œuvres populaires, ses presses brisées, ses caractères jetés par les fenêtres, et ses rédacteurs furent obligés de se cacher. Il ne reparut que le 1er octobre. La lacune fut remplie par deux cahiers publiés dans l'intervalle, et où les séances de l'Assemblée législative et de la Convention nationale étaient présentées de manière à faire pressentir que la nouvelle rédaction n'aurait rien de commun, sous le rapport des principes politiques, avec celle qui avait été dispersée le 10 août.

Le journal s'était arrêté au n° 225 de l'année 1792; il reprit par le n° 275, laissant ainsi une lacune de 49 numéros. Cette reprise fut précédée de ces courtes explications :

Les propriétaires de ce journal ne craignent pas d'être démentis en rappelant que la rédaction de leur feuille a été utile à la Révolution pendant le cours entier de l'Assemblée constituante. Leur rédacteur, fatigué d'un travail qui avait altéré sa santé, refusa de se charger de ce même travail pour la première législature. Forcés par ce refus à un nouveau choix, ils en firent un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui leur parut propre à soutenir la juste réputation que leur ouvrage s'était acquise. Trompés dans leur attente, ils ont rompu tous les liens qui les unissaient avec leurs nouveaux rédacteurs, et, par là rendus à eux-mêmes, ils déclarent que MM. Condorcet, Sièyes, Garat et Cabanis ont consenti à ce que leurs noms parussent dans le nombre de leurs collaborateurs. Ces noms garantissent assez les principes dans lesquels le journal sera rédigé, et le mérite non moins important de la rédaction.

Pour marquer d'une façon encore plus convaincante qu'ils rompaient avec leur vieux passé, ils ajoutaient :

Ils ont cru devoir supprimer le lever du soleil, la hauteur de la rivière et les observations météorologiques ; ils rempliront cet espace d'une manière plus convenable au plus grand nombre de leurs souscripteurs.

Et comme s'ils eussent craint que ce ne fût pas encore assez, cinq jours après, ils hissaient, pour ainsi dire, à leur grand mât, le pavillon républicain, en accentuant ainsi leur titre : *Journal de Paris* NATIONAL.

Nous ne saurions dire la part qui revient dans la rédaction du Journal de Paris ainsi régénéré à chacun des écrivains présentés au public par les propriétaires ; nous avons seulement quelque lieu de croire que les noms de Garat, de Condorcet et de Sièyes, n'étaient pour lui qu'un drapeau.

A cette même époque y entrait un homme que l'on ne jugeait pas à propos d'annoncer, mais qui devait se faire une large et honorable place parmi

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les publicistes modernes, et qui allait bientôt absorber, en quelque sorte, la vieille feuille, et la faire sienne : nous voulons parler de Rœderer.

Rœderer était journaliste par nature et par goût; il le fut pendant une grande partie de sa vie, et concilia tant qu'il y eut moyen cette prédilection avec les hauts emplois et les dignités même de l'Etat.

Nous le voyons débuter en 1792 à la *Chronique de Paris*. Il était alors procureur-général-syndic du département de Paris (1); il travaillait de tous ses efforts à rétablir les finances délabrées de la grande ville, et il pensait trouver dans la publicité des journaux un excellent auxiliaire. Il écrivait donc aux rédacteurs de la Chronique, le 8 février 1792 :

*Paris, le 8 février 1792, l'an IV de la liberté.*

Je vous demande, Monsieur, de me donner, deux fois par semaine, un espace de vingt lignes dans votre journal; je vous le demande pour les contributions publiques. L'administration a besoin de l'aide des journaux pour obtenir non seulement le paiement de ces contributions, mais encore leur assiette : les journaux sont nécessaires pour les contribuables, pour les percepteurs, pour les officiers municipaux, pour les administrateurs, pour les *procureurs-généraux-syndics*, pour les *ministres*; il les faut pour vaincre une foule de petites oppositions diverses, pour livrer à la censure celles qui, provenant d'une malveillance sourde, échappent à l'action de la loi; pour environner de lumières celles qui ne proviennent que d'ignorance, et d'aiguillons

(1) On a souvent confondu ce titre avec celui de procureur-syndic de la Commune de Paris, et il en est résulté d'assez étranges erreurs. Le procureur-syndic du département en était comme le préfet; le procureur-syndic de la Commune était une sorte d'adjoint au maire.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

celles qui sont l'effet de la seule paresse; il les faut pour appliquer chaque jour ces moyens aux circonstances, pour pénétrer dans tous les esprits, dans toutes les volontés; en un mot, pour faire, à l'aide des *nouvelles* qui piquent la curiosité, ce que ne peuvent faire ni les lois, ni les magistrats, ni même les livres; car les livres ne parlent d'impôt qu'à la raison, et n'en parlent pas tous les jours, et n'en parlent pas à tout le monde, et ne distribuent pas les détails de leurs opérations à mesure du besoin.

Tous les citoyens répètent sans cesse ce vœu : *La liberté ou la mort;* mais point de liberté si les tributs ne se payent. Le serment des administrateurs doit donc être : *Les contributions ou la mort.* C'est le mien; je suis assuré, Monsieur, que vous voudrez bien m'aider à le remplir. Les journalistes patriotes et les administrateurs patriotes ont un intérêt commun de faire concourir leur *magistrature* au paiement des contributions publiques; les froids amis et les ennemis *déguisés* de la Révolution, ceux qui veulent, non combattre, mais tromper, non frapper, mais corrompre, ne cessent d'accuser les patriotes énergiques de tendre à l'anarchie, à la subversion de tout l'édifice social. Eh bien! qu'il soit prouvé bientôt que ce sont surtout eux qui, dans les écrits périodiques, dans les corps municipaux, dans les corps administratifs et dans l'Assemblée nationale enfin, travaillent à conserver, à affermir la chose publique, et la Constitution, qui en est l'indestructible abri.

Je compte commencer dès demain, Monsieur, la correspondance que je vous prie de m'ouvrir avec le public. Voici l'ordre que je me propose d'y suivre :

Je parlerai dans les premiers numéros de l'arriéré des contributions; dans les suivants, il s'agira des contributions de 1791, et des opérations à faire pour celles de 1792.

Relativement à l'arriéré, je vous ferai passer une liste d'environ cinq cents personnes de Paris qui n'ont pas payé leur vingtième et leur capitation depuis quatre, cinq, six et sept années. Ce sont, pour la plupart, des *ci-devant ducs, barons, marquis, comtes, vicomtes, vidames, présidents, conseillers, hauts et puissants finan-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*ciers,* dont vous noterez bien que les propriétés étaient imposées moitié moins que celles de simples citoyens.....

C'est à cette insurrection *patricienne* qu'il est temps de mettre un terme. Le 5 décembre dernier, il a été fait par le directoire du département un arrêté qui règle les mesures nécessaires pour assurer un prompt paiement de l'arriéré; c'est aux receveurs à les employer sans retard. Il faut qu'enfin les *garnisons,* qui n'ont jusqu'ici pénétré que dans les chaumières et dans les boutiques, s'établissent dans quelque grand hôtel, et que quelque pauvre dont on a vendu l'habit pour payer l'impôt voie, à son tour, vendre pour l'impôt quelque superfluité d'un riche.

Les listes des redevables, que je mettrai sous les yeux du public, m'ont été fournies, sur ma demande, par les six receveurs de Paris. Je les transcrirai exactement, sans m'y permettre aucun retranchement, afin de m'interdire à moi-même toute partialité. Seulement je ferai ici une observation, c'est que, ne pouvant dénoncer dans les papiers publics tous les redevables, j'ai demandé aux receveurs de composer leurs listes des plus riches. J'ai dû en user ainsi; je l'ai dû par calcul autant que par justice : par justice, car les redevables opulents sont les moins excusables; par calcul, car, en contraignant un riche, on fait payer des redevables vivant dans la médiocrité; au lieu qu'en poursuivant vingt citoyens obscurs, on ne fait pas payer un seul riche, et qu'ici ce sont principalement les riches qui sont arriérés.

J'ai suivi le même principe pour les patentes, dont je parlerai la semaine prochaine. Ce sont aussi les contribuables opulents qui sont le plus en retard d'en prendre; c'est aussi ceux-là que je veux d'abord dénoncer et poursuivre.

Je n'ai dessein d'affliger ni de ménager personne en particulier... Mon seul désir, mon seul objet, est que les contributions se payent, que le crédit se relève, que les administrateurs populaires réussissent, que les financiers renoncent à sucer encore le sang du peuple, et l'armée de Coblentz à le répandre.

ROEDERER,
*Procureur-général-syndic du département de Paris.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je ne sache pas que Rœderer ait donné une longue suite à cette idée; je la vois reprise deux mois après par le procureur de la Commune.

Je n'ai plus ni parents, ni amis, Messieurs, car je suis fonctionnaire public, écrit P. Manuel au même journal. Tous mes plaisirs, toutes mes affections, sont mes devoirs. Il y en a quelquefois qu'il coûte à mon cœur de remplir; mais il en coûterait davantage à ma conscience si j'y manquais.

Comme procureur de la Commune, c'est à moi à faire saisir et confisquer toutes les marchandises qui se fabriquent et se vendent sans *patentes;* et, d'après la destination des amendes, si je m'endormais sur la loi, je volerais et le trésor de la nation et la caisse de la municipalité. Croiriez-vous, Messieurs, que ce sont les citoyens les moins riches qui s'empressent toujours de payer leur tribut à la patrie? Ils ont senti les premiers que, chez un peuple libre, les *contributions* sont la dette d'honneur. Il ne devrait pas plus être permis à un Français qui n'a pas la quittance de toutes ses impositions de prêter le *serment civique,* qu'à un chrétien de faire ses pâques quand il n'est pas en *état de grâce.*

Et pensant qu'en citant quelques-uns des récalcitrants au tribunal de l'opinion, il s'épargnera le chagrin d'en mener beaucoup au tribunal de la justice, Manuel publie une liste contenant une vingtaine de noms, avec la profession, le montant du loyer et celui de la patente. Dans le nombre, je remarque Beaumarchais, *imprimeur :* loyer, 3,000 liv.; droit de patente, 337 liv. 10 s.

Dénoncé après le 10 août par la Commune de Paris, qui lança contre lui un mandat d'arrêt, Rœderer dut se cacher, et il resta quelque temps *en pru-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*dence*. Cependant le besoin d'écrire et d'occuper son activité le porta presque aussitôt à se charger de rédiger pour le Journal de Paris, sur des notes qu'on lui faisait passer, le compte-rendu des séances de la Convention commençante. Ce travail, qu'il signait, eut sous sa plume un caractère bien différent de celui d'une simple relation ; il donnait son avis sur toutes les questions difficiles et sur les opinions émises par les députés, fortifiant les unes de ses raisonnements, réfutant les autres avec vigueur. Et il y montra non-seulement beaucoup de talent, mais encore beaucoup de courage. Ainsi, dans le numéro du 14 novembre 1792, il traite la question de l'abolition de la peine de mort dans le sens de la justice et de la nécessité de sa suppression, qui eût sauvé les jours de Louis XVI, dont le procès s'était ouvert la veille. Le 20 décembre, à l'occasion de la proposition de bannir la famille d'Orléans, il s'élève contre l'esprit de proscription, contre les dispositions à infliger des peines capitales : « C'est une garantie, s'écrie-t-il, et non des *victimes*, que demande maintenant la liberté. C'est l'esprit de parti qui demande des *victimes* ; la République ne demande qu'une Constitution. » Louis XVI était évidemment présent à sa pensée quand il écrivait ces lignes. Il ne laisse échapper d'ailleurs aucune occasion de parler en faveur de l'infortuné monarque, et même d'attaquer la Commune de Paris. Le 6 jan-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

vier 93, il allait jusqu'à imprimer que, « quoi qu'en eût dit Barère, l'Assemblée n'avait pas le droit de juger le roi. »

Cependant Rœderer avait pu sortir de sa retraite, et en même temps qu'il défendait dans le Journal de Paris, comme nous venons de le voir, les principes de droit et d'humanité qui lui paraissaient favorables à la cause de Louis XVI, il professait publiquement à l'Athénée, dans un cours sur l'organisation sociale, les doctrines d'ordre et de propriété contre les maximes subversives qui régnaient alors. Mais, après la défaite et la proscription des Girondins, il fut obligé de se cacher de nouveau pour sauver sa tête. Il regagna son ancien asile; il s'y enferma une année entière comme dans un tombeau. En apprenant l'emprisonnement ou la mort de ses amis, et les horribles exécutions qui emportaient chaque jour tant de victimes, il était rempli de douleur et d'indignation. « Je jurai au malheur, dit-il, pendant qu'il me donnait ses leçons sévères, de ne me livrer à aucun sentiment d'intérêt personnel, de plaisir, de peine, d'espérance, pas même au repos, tant que j'aurais quelque chose à faire pour rendre à leur patrie et à leur famille des victimes de la tyrannie dont j'étais accablé moi-même. »

Après le 9 thermidor il tint cette pieuse promesse. A peine libre, et toujours suspect, il emprunta d'abord la voix de deux conventionnels na-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

guère menacés et alors devenus plus puissants, Tallien et Merlin de Thionville, dont il rédigea les discours contre le régime de la Terreur, pour le retour de la paix, et en faveur des enfants des condamnés. Il écrivit encore dans le même sens quelques articles qu'il fit insérer dans le *Républicain*, rédigé par His, mais qu'il ne signa point, dans la crainte que les démagogues n'accusassent de royalisme tout ce qui serait annoncé comme son ouvrage.

Lorsqu'il put parler en son nom, il le fit avec une véritable verve d'humanité. Le Journal de Paris redevint sa tribune. Il se joignit à ceux qui provoquèrent l'élargissement des soixante-treize députés détenus pour avoir protesté contre les violences du 31 mai, et le retour dans le sein de la Convention des nobles et malheureux restes de la Gironde. Il y écrivit pour ouvrir les cœurs et pour ramener les lois à des sentiments humains envers les pères et les mères des émigrés, pour faire restituer leurs biens aux enfants des condamnés, et rendre leur patrie à ceux qui s'étaient réfugiés sur la terre étrangère, non par choix, mais par nécessité, et afin de se soustraire à la mort. Il attaqua tous les effets de la Terreur, et il contribua à la réaction contre ses actes sans concourir aux vengeances contre les personnes, ayant le rare bonheur, dans ces temps de violence publique, de ne se souvenir

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de sa proscription que pour aider des proscrits, et non pour en faire.

Ce n'est qu'à la fin de janvier 1795 que Rœderer avait reparu au Journal de Paris. Il venait d'en acheter la moitié à Corancez, au prix de 73,000 fr. Maître de la place, il résolut d'en changer complétement, d'en rajeunir la physionomie, et il le donna à entendre au public d'une façon assez originale. On lisait dans le numéro du 19 février 1795 :

AUX AUTEURS DU JOURNAL DE PARIS.

*A Bordeaux, le 10 nivôse an III* (30 *décembre* 1794).

Dites-nous donc, citoyens, pourquoi votre journal est si déplorable, et depuis si longtemps ? Quelle notice de la Convention ! Quelle bigarrure de rapsodies insipides dans le reste de la feuille ! Quel est donc ce vassal de Robespierre qu'on dit chargé de votre article *Convention,* et qui, toujours juché au haut du donjon de son maître, tire son arquebuse sur les patriotes à travers les créneaux ? Quels sont donc vos correspondants pour les articles variétés ? De quels colléges et de quelle *classe* vous viennent vos articles littéraires ? Et quel choix de matières ! Vous faites un Journal de Paris, et jamais on n'y rencontre un mot qui fasse connaître l'*esprit de Paris ;* pas un fait, pas une anecdote, pas une syllabe qui nous apprenne l'opinion dominante dans cette commune, ou les opinions qui la partagent ; pas un mot qui nous montre la mesure et les facultés d'*esprit* que les Parisiens mettent dans leur esprit public. Vous nous laissez ignorer même s'ils ont encore de l'esprit. Citoyens, vous portez mal votre titre de Journal de Paris. Il est vrai que vous y avez ajouté le mot *national,* et c'est peut-être cette surcharge de titres incohérents qui vous rend maintenant si lourds, quoique vous soyez si vides. Comme journal *national,* vous craignez peut-être de déroger en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous parlant de Paris, et comme journal de Paris, vous vous croyez dispensés de parler du reste de la République. Je crains aussi que votre ancienne réputation de journal purement littéraire ne vous embarrasse. Comme la littérature du temps est liée aux affaires politiques, vous ne nous parlez pas de littérature, de peur de parler de politique, tandis que, d'un autre côté, vous nous refusez la politique par l'impuissance de parler de littérature.

Nos rapports militaires et diplomatiques avec les étrangers, aux approches de la paix, sont si étroitement liés avec nos affaires politiques et domestiques, qu'il me paraît impossible de parler de l'esprit public sans donner une notice des faits qui forment son principal aliment et son objet. Pourquoi donc n'auriez-vous pas un petit article de politique étrangère?... Vous allez m'alléguer la mesure de votre feuille, trop bornée pour tant de matière... Citoyens, je vous réponds : Allongez votre papier, ou plutôt serrez votre style. Ce n'est pas au toisé des journaux que je juge de leur valeur, c'est à leur substance. Il en est plus que je voudrais raccourcir qu'il n'en est dont l'allongement soit nécessaire. Rayez avec la plume, dans tant de grands journaux, tout ce qui nuit à la précision, tout ce que la mémoire refuse d'en retenir, ce que les yeux même refusent d'en lire et en rayent en le sautant, et il n'en restera que la matière d'un petit journal. Pour moi, citoyens, je voudrais mettre le *Moniteur* dans le Journal de Paris, comme je me fais fort de mettre le Journal de Paris, tel qu'il est, sur un as de carreau. N'écrivez que ce qu'on retient, et dites-le de manière à ce qu'on le retienne : vous aurez assez de place. Je compte, citoyens, aller incessamment à Paris. Je me propose de vous y développer mes idées, qui peut-être vous paraîtront un peu gasconnes. Je suis votre abonné depuis votre fondation; je vous suis attaché par le souvenir de votre ancienne gentillesse : au nom de mon vieil attachement, faites quelque chose pour ne pas m'en dégoûter.

*Note des propriétaires du journal.*

Nous publions, sans ménagement pour nous-mêmes, la lettre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sévère et peut-être un peu crue que l'on vient de lire ; nous n'en avons rien retranché. Seulement, nous en avons suspendu l'impression jusqu'aujourd'hui, parce que nous avons voulu, avant de l'offrir à la malignité, prouver aux citoyens impartiaux que nous étions toujours prêts à profiter des avis utiles et des reproches mérités qui nous sont adressés. La rédaction du journal, depuis un mois, témoigne de notre zèle à remplir l'attente de nos souscripteurs. Demain ou après-demain, les *auteurs* du journal y inséreront quelques observations sur les points principaux de cette lettre et proposeront leurs vues d'amélioration.

Le numéro du surlendemain contenait cette *Réponse des auteurs du journal :*

Citoyen, nous répondons bien tard à votre lettre, dont pourtant nous avons bien vite fait notre profit, comme vous avez dû le voir depuis un mois. Peut-être que s'amender est la meilleure manière de répondre aux critiques. Si cela est, nous sommes en règle à votre égard. D'ailleurs, vous nous aviez promis de venir nous développer vos vues, et cette promesse, la seule gasconnade qui se trouve dans votre lettre, quoi que vous en disiez, est une autre excuse de notre retard. Nous distinguerons dans votre lettre les reproches et les conseils.

Le principal reproche n'a plus d'objet. Il tombait sur la rédaction de l'article *Convention*. Aujourd'hui, cette rédaction est dans d'autres mains ; elle est aussi dans un autre esprit, et cet esprit n'est pas celui d'un parti : c'est celui de la vérité.

Le rédacteur actuel prend à tâche d'être exact et fidèle, et, nous devons l'avouer, il n'était peut-être pas possible à son prédécesseur d'être impartial. Sous la tyrannie, il n'était pas libre à un auteur d'écrire selon sa conscience ; il n'était pas même libre à un écrivain de ne pas écrire. Vous vous rappelez qu'on suspectait alors, qu'on accusait, qu'on punissait jusqu'au silence de certains hommes, et que la clôture même d'une imprimerie aurait fait périr l'imprimeur. Au reste, jamais le Journal de Paris ne s'est piqué d'exceller dans cet art de bassesse et d'empoisonne-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment public dont les Granville et autres se sont fait un mérite près de Robespierre. Quant au titre de *Journal de Paris national,* nous vous l'abandonnons très-volontiers. Cependant, *national* ne veut pas dire ici journal de la *nation de Paris,* ou journal de la nation et en même temps de Paris, mais Journal de Paris, rédigé dans l'esprit national et selon l'intérêt national. Dans ce sens donc, le mot n'est pas un contre-sens, mais il est, nous l'avouons, une exubérance; il ne fait qu'annoncer ce que chacune de nos paroles doit montrer et prouver, ce que suppose même l'existence du journal : car existerait-il, aurait-il des lecteurs, s'il n'était dans le sens national? Nous retrancherons le mot d'autant plus volontiers qu'écrit en grosses lettres il prend l'espace de six grandes lignes qui pourraient être chargées de sens national et servir utilement la chose publique.

Le plus important des conseils que vous nous donnez, c'est celui de mériter notre titre de *Journal de Paris* en faisant bien connaître l'esprit de cette commune. Et, comme vous l'observez, ce n'est pas seulement le fond de l'esprit public que nous devons montrer, c'est aussi ses formes, ses armes, ses moyens.

En effet, il ne suffit pas de dire qu'aujourd'hui la justice, la raison, l'humanité, forment le fond de l'esprit public; il faut dire aussi et montrer par des faits que la douceur et la gaieté renaissent pour adoucir ou faire oublier les infortunes; que le ridicule seul châtie les fanatismes ou les fureurs subalternes; que le fouet ou la verge sont les seules armes qu'on voie dans les mains de cette jeunesse républicaine qui a fait disparaître d'entre nous les *Scythes indigènes* que la tyrannie décemvirale avait armés de haches et tirés tout à coup des cavernes où elle les tenait enchaînés et comme en réserve pour ses caprices.

Pour que l'esprit de Paris se communique au reste de l'empire, il faut qu'il se montre avec tous ses charmes et avec toutes ses ressources. Les journaux ne doivent pas déterminer sa mesure par le calcul, ni sa nature par le raisonnement : ils doivent en offrir le modèle ou le tableau. Dire que nous connaissons ce devoir, c'est assurer que nous nous attachons à le remplir. Les différents morceaux où nous avons présenté l'esprit public, depuis

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un mois, attestent peut-être plus la difficulté du succès que nos moyens pour l'obtenir; mais du moins ils prouvent nos efforts. Nous faisons même plus que d'observer et d'écrire l'esprit de ce jeune essaim de citoyens, hommes d'esprit, qui est l'espérance de la patrie; nous nous plaisons à recueillir de la bouche de nos vieux maîtres dans le talent de la plaisanterie et du sarcasme les mots heureux qu'il est bon de faire passer de toutes les bouches dans tous les esprits, où ils vont se placer et où ils se retrouvent au besoin.

Vous nous proposez, citoyen, de présenter à nos lecteurs un article de nouvelles politiques; mais remarquez que l'article *Convention* renferme toutes les nouvelles dont l'authenticité peut être garantie. Quant aux autres, nous ne pourrions les tirer que des papiers étrangers; or, ces papiers sont d'un prix énorme, à cause du cours du change; d'ailleurs, la plupart sont très-retardés, parce qu'ils n'arrivent que par la Suisse, et la plus grande partie des événements que nous pourrions y puiser seraient ou contredits ou devenus indifférents par les nouvelles dont la Convention ordonne la publication. Cependant nous nous proposons de donner une notice des principaux événements de l'extérieur, et surtout des discussions courtes, mais pressées, sur les grands intérêts de la paix et sur les vues qui doivent y conduire. Mais une autre idée nous occupe. Convaincus que la communication des lumières est un grand moyen de pacification, même de fraternisation prochaine avec les autres peuples de l'Europe, nous espérons pouvoir avant peu donner une notice exacte de nos productions littéraires et savantes, et aussi de celles qui naissent chez tous les étrangers. Nous nous flattons d'établir ainsi une correspondance utile entre tous les écrivains et les savants répandus sous diverses dominations, de reformer la *république des lettres* avec ces hommes éclairés qui lui appartiennent, même dans les pays soumis à la tyrannie. Dans cette vue, nous demandons au gouvernement, non pour nous seuls, mais pour tous les journalistes, un secours qui serait plus juste, moins onéreux à l'Etat, et d'un succès plus infaillible, qu'aucun autre moyen : ce serait que le gouvernement fît venir à ses frais de l'étranger tous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les journaux littéraires qui sont estimés de l'Europe. Ils en feraient faire la traduction, et deux fois par décade un bureau serait ouvert à tous les journalistes pour venir prendre les extraits ou les notices dont ils voudraient enrichir leur journal. Par ce moyen, point de privilége pour un journaliste favorisé; par ce moyen, les notices d'ouvrages utiles seraient répandues par toute la France; elles le seraient promptement, elles le seraient avec tout le soin propre à faire remarquer les choses suivant leur valeur. L'émulation des auteurs produirait tous ces avantages. Il en serait des nouveautés du dehors (et pourquoi pas aussi des nouvelles?) comme des séances de la Convention, qui a ouvert des tribunes à tous ces journalistes. Vous voyez que ce ne serait pas seulement dans le Journal de Paris que nous voudrions opérer une révolution, mais que nous la voudrions pour tous les journaux.

Il est bien entendu que le gouvernement cesserait la dépense du bureau que nous proposons dès que la paix aurait rétabli le commerce extérieur et rapproché le cours du change de son taux naturel, etc.

Nous pensons comme vous, citoyen, que nous n'avons pas besoin de plus d'espace pour mettre plus de matière dans notre journal. Nous serons concis, pour être variés; nous tâcherons, suivant les circonstances et les matières, d'être énergiques ou piquants, plutôt sans doute pour être utiles que pour être courts, mais heureux pourtant que la nécessité d'être courts nous avertisse chaque jour de la nécessité d'être piquants ou énergiques.

Salut et fraternité.

La lettre et la réponse, on l'aura deviné, sortaient de la même plume. Rœderer aimait ces jeux d'esprit, ces *fictions*, comme il les appelle lui-même, et le Journal de Paris en offre d'assez fréquents exemples. Depuis ce moment il ne se passa pas un jour sans qu'il y insérât un article et quelque-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

fois deux et trois, articles généralement piquants et remarquables, qui donnèrent à cette feuille plus d'éclat et de vogue, et contribuèrent puissamment à déterminer une forte réaction contre le régime de 93 et de 94. On distinguait surtout, sous le titre d'*Esprit public*, des notices qui paraissaient tous les trois ou quatre jours, et où l'auteur s'étudiait à suivre les développements de cet esprit, qui renaissait alors avec la liberté, et l'opposait souvent aux opinions ou aux œuvres de la Convention. Nous citerons le premier de ces articles :

Je cherche l'esprit public, non pas dans ma maison ou ma coterie, mais dans les papiers publics, dans les brochures du jour, dans les spectacles, dans les cafés, dans les conversations des lieux publics et des boutiques de libraires. Puis-je faire mieux pour ne pas confondre l'esprit d'un parti avec l'esprit public? Voici ce que j'ai recueilli :

Il se vend quinze mille exemplaires de l'*Orateur du Peuple* et dix mille de l'*Accusateur public* de Sérisi. Le *Journal universel* ne se tire plus, dit-on, qu'à trois mille exemplaires, quoique de mauvais plaisants assurent qu'on le tire à quatre.

L'édition du *Cri des Familles* en faveur des enfants injustement décapités est épuisée. Et ce qui prouve que la compassion publique ne l'est pas, c'est que l'auteur est obligé d'en faire une nouvelle édition.

On vend une troisième suite des *Causes secrètes de la révolution du 9 thermidor*. C'est toujours l'ouvrage de Vilatte, cet ex-juré du tribunal révolutionnaire, qui en frappant à coups redoublés des tyrans dont il a servi les fureurs, offre l'utile spectacle, non d'un tyrannicide, généreux vengeur de la liberté, mais d'une espèce de régicide ingrat acharné sur les monstres qui l'ont nourri.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On vend le plaidoyer de Lysias contre ceux des trente tyrans d'Athènes qui ont survécu à la tyrannie. On ne sait si cet ouvrage rendra plus facile le rapport de la commission des Vingt-et-un, tant il convient aux circonstances, ou plus difficile, tant il est éloquent.

On vend des *Réflexions* de Blanqui, député à la Convention, sur le gouvernement démocratique, et les écueils qu'il y faut éviter, avec des notions sur l'aristocratie, l'ochlocratie, la démagogie, les factions, l'anarchie, l'oligarchie. Je n'ai pas lu cet ouvrage, mais du fait seul qu'on écrit sur ces divers sujets, du fait seul qu'on les distingue et qu'on leur donne des noms différents, il est permis d'espérer que bientôt on pourra connaître la différence des choses que ces noms expriment.

On vend tout cela fort cher; on vend fort cher même les bibliothèques anciennes, ce qui suppose qu'on ne s'attend pas à voir un nouvel Hanriot les réduire en cendres. On ne trouve à bon marché maintenant, en librairie, que l'*Adresse des anciens membres du Comité de Salut public au peuple français;* cela se donne ou se ramasse.

Les spectacles sont républicains ou frivoles. Il est fâcheux qu'il y ait des théâtres frivoles, mais il faut passer quelque chose à la lassitude des spectateurs, qui n'ont vu si longtemps que des spectacles sanguinaires. Les acteurs disgraciés ne se rencontrent point au théâtre; quelques-uns ont même quitté leurs maisons: ls ont peur, parce qu'ils ont fait peur; ils jugent à quel point ils ont fait peur, quand ils proscrivaient, par la peur qu'ils ont aujourd'hui de la police, qui pourtant ne proscrit pas. Les uns travaillent à se justifier, d'autres à s'excuser, d'autres à s'amender; l'un d'eux est mort de honte; le public est disposé à recevoir les autres à résipiscence. L'absolution des fous, des imbéciles, des ignorants, des hommes passionnés, dont l'imagination est toujours échauffée et la raison inoccupée (la plupart des comédiens sont de ce genre); en un mot, de tous les agents subalternes de la tyrannie, se trouvera dans l'accusation des tyrans suprêmes qui ont corrompu ou violenté toutes les consciences : ils sont les vrais auteurs non seulement des crimes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'ils ont commis ou commandés, mais encore de ceux qu'ils ont laissé commettre, de ceux qui ont été commis à leur insu, de ceux même qui l'ont été contre leurs ordres ; car tous les crimes qu'ils n'ont pas commis, ils les ont enseignés, inspirés, fait vouloir.

Les conversations dans les lieux publics sont, en général, tournées contre la tyrannie, la cruauté et la rapine. On demande vengeance contre les quatre membres des anciens Comités qui sont mis en accusation par l'opinion. Cependant quelques gens appréhendent encore les Jacobins, et c'est ce qui empêche cette universalité d'acclamations qui montrerait l'unanimité des principes. Hier, chez un libraire du Palais-Egalité, plusieurs citoyens parlaient sans ménagement de Barère et de ses amis : entre un homme assez mal vêtu, la figure hâve et les cheveux à la jacobine. Tout à coup un des interlocuteurs change de langage et de ton ; il balbutie quelques mots pour atténuer ce qu'il avait dit, le moment d'avant, contre les tyrans. On le regarde, on se regarde, on ne sait d'où vient un changement si subit. Cependant la conversation continue, et l'homme aux cheveux noirs prend avec chaleur la cause de la liberté contre celui qui paraît hésiter à la défendre. Celui-ci s'étonne, se rassure et se met à rire, en disant : — Ma foi, je croyais que ce citoyen était un Jacobin, et je n'étais pas à mon aise!... Cela prouve que sans la sécurité il n'y a point de liberté, qu'il reste encore quelque chose à faire pour la sécurité des citoyens. Il ne suffit pas d'avoir ouvert les prisons à un grand nombre de patriotes, il faut maintenant délivrer ceux qui sont prisonniers en eux-mêmes, sous les verroux de la peur.

Espérons que bientôt il sera possible de borner le compte à rendre de l'état de Paris à ces mots : Les scélérats tremblent, le gouvernement veille, le citoyen dort.

Rœderer, en même temps qu'il enhardissait les uns, modérait les autres. Il signalait, il applaudissait, non sans l'avertir, et aurait bien voulu disci-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pliner cette jeunesse *muscadine*, redevenue sitôt frivole, qui faisait la battue aux Jacobins, et qu'il appelait la troupe légère de l'opinion publique. Le numéro du 11 juillet 1795 contient sur les travers et les ridicules des jeunes *incroyables* un article très-piquant, que M. Sainte-Beuve, dans une étude sur notre publiciste (1), signalait comme devant être, comme méritant certainement d'être de lui, et que nous trouvons en effet dans ses œuvres (2).

### MÉDECINE

*D'une nouvelle maladie de jeunesse nommée le* semsa *ou* secsa (3).

Ce n'est pas sans raison que les philosophes se plaignent de la dégénération de l'espèce humaine, malgré le soin régulier que l'on prend journellement de croiser les races. Jusqu'ici j'avais regardé ces assertions comme des déclamations chagrines, ordinaires aux vieillards, et chaque fois que j'entendais ces doléances, je ne manquais pas de citer le trait de cet homme âgé qui prétendait que de son temps les pêches étaient plus belles, et celui de cette vieille qui, se regardant dans un miroir, trouvait que les glaces étaient bien changées. Depuis quelque temps je commence à croire que ces plaintes pouvaient bien ne pas être trop mal fondées, et des observations répétées m'ont convaincu qu'il se manifestait dans l'espèce humaine un abâtardissement

(1) *Causeries du Lundi*, t. VIII, p. 262.

(2) Les œuvres de Rœderer ont été publiées par son fils avec un soin vraiment filial, et dont on ne saurait assez le louer; cette précieuse collection, qui ne se vend pas, forme huit forts volumes in-4°, à deux colonnes; un neuvième contiendra la table analytique.

(3) Ce mot est une abréviation de *qu'est-ce que c'est que ça*, que les malades dont il s'agit prononcent *secsa*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sensible, dont les symptômes n'ont, que je sache, été décrits ni par Hippocrate ni par Linnœus.

On en jugera par ceux que je vais retracer, et qui paraissent affecter plus particulièrement la génération qui s'élève, raison déterminante pour un bon citoyen de sonner l'alarme et d'appeler l'attention publique sur un accident qui menace la patrie dans la fleur de sa population.

Les signes pathognomoniques de cette dégénération sont d'abord un relâchement total du nerf optique, ce qui oblige le malade à se servir constamment de lunettes, dont la nécessité croît en raison de la proximité des objets ; et un refroidissement qu'il est difficile de vaincre, à moins d'un habit boutonné très-serré, et d'une cravate sextuplée où le menton disparaît et qui menace de masquer bientôt jusqu'au nez. Jusqu'à présent les jambes ont paru résister aux progrès du froid ; du moins remarque-t-on que le pied est presque découvert, et que l'habit, qui affecte une forme quadri-latérale, descend à peine jusqu'aux genoux. Outre la stature raccourcie, et la taille grêle, et la vue myope des individus, une autre preuve de l'affaiblissement de l'espèce est l'usage d'un bâton court et plombé, dont les deux extrémités sont d'une égale grosseur, et qui m'a paru remplir l'effet du contre-poids dont se servent les danseurs de corde.

Mais le diagnostic le plus caractérisé est la paralysie commencée de l'organe de la parole. Les jeunes infortunés qui en sont atteints évitent les consonnes avec une attention extrême, et sont pour ainsi dire réduits à la nécessité de désosser la langue. Les articulations fortes, les touches vigoureuses de la prononciation, les inflexions accentuées, qui font le charme de la voix, leur sont interdites. Les lèvres paraissent à peine se mouvoir, et du frottement léger qu'elles exercent l'une contre l'autre résulte un bourdonnement confus qui ne ressemble pas mal au *pz-pz-pz* par lequel on appelle un petit chien de dame. Rien de moins intelligible que les entretiens des malades. Les mots seuls qu'on distingue dans cette série de voyelles sont ceux de *ma paole supême,* d'*incoyable,* d'*hoïble,* et autres mots ainsi défigurés. Un homme doué d'une sagacité peu commune a voulu tra-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

duire en français ce qu'il croyait former des phrases, mais l'insignifiance de ce qu'il a deviné l'a dégoûté de continuer un travail aussi stérile.

Ce qui n'est pas moins affligeant, c'est que ce même symptôme se manifeste dans les jeunes personnes du sexe, et il est triste de penser que le sexe qui fait ordinairement un usage aussi aimable de l'organe de la parole soit à la veille de la perdre entièrement, et de nous priver par là d'une de nos plus agréables jouissances.

Je suis pourtant loin de croire cette maladie incurable, et j'aime à rappeler ici que cette même jeunesse, dont l'infirmité me cause de civiques inquiétudes, a su, dans l'occasion, saisir un sabre, manier un fusil avec autant de vigueur que d'adresse, et faire entendre des sons mâles, des chants animés, des cris de guerre et de victoire. Mais les rechutes sont dangereuses, et, comme la maladie me paraît être aujourd'hui dans son paroxisme, je la recommande aux soins patriotiques et bienfaisants de nos plus habiles officiers de santé, ainsi que du citoyen Sicard, et, sans me permettre de rien prescrire en ce genre, j'estime que des douches sur la partie affligée, une répétition fréquente de la leçon de grammaire du *Bourgeois gentilhomme*, et, s'il se peut, de quelques tirades les plus harmonieuses de Voltaire et de Racine, pourront entrer pour beaucoup dans le régime curatif.

Rœderer se plaisait à ces *petites censures*, à ces *petites critiques*, à ces *petites railleries*, pour nous servir des expressions que son éditeur a données pour titre à la réunion des articles de ce genre. Du reste, il nous l'apprend lui-même, un des soins auxquels il avait résolu de se livrer dans la rédaction de son journal était celui de contribuer, autant qu'il serait en lui, au rétablissement de la morale; plus tard il affectait spécialement une colonne à cet im-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

portant objet, et, comme la variété des sujets et la variété des formes sont nécessaires pour attacher constamment à la lecture de cette partie, il faisait appel, pour la remplir, à tous les écrivains.

Simple particulier, ayant une presse, une imprimerie, un journal à lui, Rœderer en usait, comme on voit, largement. Cependant, en 1796, ne trouvant plus dans le Journal de Paris assez d'espace et d'occupation pour l'activité de son esprit, il entreprit un recueil périodique, qui paraissait tous les dix jours, par cahiers de quatre feuilles in-8°, sous le titre de *Journal d'Economie publique, de Morale et de Politique*. Il put s'y développer avec plus d'étendue, et y offrit une place à ses amis, à l'abbé Morellet, au jeune Adrien de Lezay, qu'on a vu périr préfet de Strasbourg en 1814, et qui s'exerçait alors avec vivacité et talent sur toutes les questions à l'ordre du jour(1).

Rœderer publia dans cette nouvelle feuille plu-

(1) Chénier, qui avait eu querelle avec Rœderer au sujet de ses articles dans le *Journal de Paris*, dit de lui, dans je ne sais plus quelle satire, que, dans son *Journal d'Economie*, il n'était économe que d'esprit; et de Lezay, que

. . . . . *Pédant jouvenceau,*
*Il n'est qu'un Rœderer et se croit un Rousseau.*

D'autres poètes ont vengé l'habile économiste. Et si, dit Baour-Lormian (*Mon premier mot*, satire),

*Et si je veux quitter les sommets d'Hélicon,*
*J'aperçois Rœderer, dont l'esprit juste et ferme*
*Sait des erreurs du temps nous découvrir le germe,*
*Et, des lois et des mœurs inébranlable appui,*
*Foule les nains sanglants déchaînés contre lui.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sieurs articles fort remarquables ; il y traita les questions qui rentraient plus spécialement dans son cadre, avec cette finesse d'idée et cette rigidité de logique qui lui étaient particulières. Le 10 vendémiaire an VI, il écrivait, sur le *Rétablissement du commerce*, ces lignes, qui ont aujourd'hui (février 1860) une sorte d'à-propos :

Le désir d'être libre, et le besoin de se défendre, donnèrent à la nation française une grande impulsion. Elle ne s'occupa que de sa position et de ses dangers ; les citoyens s'arrachèrent à leurs habitudes journalières, les uns pour courir aux armes, les autres pour faire triompher dans l'intérieur ou leurs passions ou la liberté.

Lorsqu'une pacification générale sera devenue le résultat de nos victoires et de nos négociations, il faudra que la patrie rappelle ses enfants aux loisirs de la paix, non pas à cette oisiveté qui rend l'homme mauvais citoyen, vicieux et misérable, mais à cet amour du travail qui le rend meilleur et plus utile. Il faudra qu'elle adopte un système de prospérité intérieure dans lequel la fortune des citoyens se gradue, pour ainsi dire, sur leur industrie et leur probité, et qui fasse servir ainsi le mobile tout puissant de l'intérêt particulier à rendre laborieuse la nation entière.

Ce système est de donner à nos relations commerciales un grand développement. Sans elles la France dépérirait bientôt. Ses besoins se sont accrus : il lui devient nécessaire de se répandre au dehors, d'y puiser les objets qui manquent à ses jouissances, et d'y verser le superflu de ses consommations. Cet échange de moyens devient la chaîne sociale la plus forte et la plus étendue ; seul il peut mettre un terme aux haines nationales que les préjugés allumèrent ; et c'est surtout après une guerre longue et sanglante que les peuples doivent mieux sentir la nécessité de resserrer leurs liens mutuels par des traités de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

commerce : car il ne suffit pas de suspendre les hostilités, il faut encore consolider la paix.

Cependant le journal décadaire ne faisait pas négliger à Rœderer son journal quotidien. Il publia dans ce dernier, le 25 juillet 1796, sous ce titre : *D'un changement dans les rapports du gouvernement avec ses généraux,* un article où l'on trouve une véritable prophétie sur l'entreprise qui trois ans après mit Bonaparte à la tête du gouvernement. Celui-ci, à son retour d'Italie, se trouvant à dîner chez Talleyrand avec Rœderer, lui dit, faisant allusion à cette prédiction : « Je lis avec plaisir vos articles dans le Journal de Paris ; mais ce que vous avez fait de mieux, c'est un article contre moi. »

En 1797, année fort agitée par les divisions entre le Directoire et le Corps législatif, Rœderer écrit moins dans le Journal de Paris, mais il discute avec beaucoup d'étendue dans son Journal d'Economie tous les actes du Directoire et des deux Conseils, et leurs griefs et leurs menaces. Il avait renoncé aux idées de 1789 ; l'expérience l'avait corrigé de l'exagération des théories. « La politique, écrivait-il, est un champ qui n'a été parcouru jusqu'à présent qu'en aérostat ; il est temps de mettre pied à terre. » Ses goûts le rattachaient à l'ordre, et ses doctrines l'éloignaient du parti conventionnel qui régnait dans le Directoire. Dès qu'il eut vu la Convention sortir victorieuse des insurrections jaco-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bines de prairial, il réclama d'elle « un gouvernement énergique, républicain sans *populacité*, un gouvernement qui ramenât tous les royalistes de bonne foi, ceux qui ne voulaient que la sûreté des personnes et des propriétés. » C'était toujours la même cause qu'il plaidait. Il se livrait à une polémique vive, spirituelle, courageuse, qu'il aurait expiée par la déportation, au 18 fructidor, si l'un de ses plus illustres collègues à l'Institut et à l'Assemblée constituante n'avait obtenu sa radiation de la liste fatale.

Rœderer, en effet, se trouvait au nombre des cinquante-quatre écrivains ou journalistes à déporter, mais il avait été rayé sur les instances de Talleyrand, alors ministre des relations extérieures. Rœderer raconte que le ministre de la police, Sottin, qui avait dressé la liste, aurait dit aux Directeurs, à cette occasion, avec une gaieté féroce : « Citoyens Directeurs, vous m'avez dérangé ma liste, je n'ai plus mon compte; il me faut cinquante-quatre hommes; complétez ma liste. » Se rendant à cette importante observation, on regratta sur les journalistes pour faire le compte de Sottin, et on lui donna Perlet à déporter à la place de Rœderer, qui mit en action ce trait horriblement comique dans une comédie intitulée le *Marguillier de Saint-Eustache*.

Après le 18 fructidor, Rœderer cessa d'écrire sur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les matières politiques, et ne s'occupa plus que de littérature. Il ne voulut pourtant pas se retirer de la lice sans dire ce qu'il pensait de cette journée; il voulut faire voir ce qui pouvait en résulter, et indiquer les moyens de réparer la brèche faite à la Constitution. Il publia dans son Journal d'Économie, sous ce titre : *Du parti qu'il est possible de tirer des événements du 18 fructidor pour la chose publique*, un article fort étendu, dans le préambule duquel on lisait : « On ne peut prévoir les suites de l'atteinte que la Constitution a reçue. Le moyen employé pour son salut peut devenir sa perte : il a ouvert un champ immense à des ambitions particulières. » Le sens de ces paroles n'était pas douteux : le Directoire, en empruntant la force militaire contre les pouvoirs constitués, s'exposait à en subir à son tour les entreprises.

Ce que Rœderer prévoyait après le 18 fructidor arriva le 18 brumaire. On sait qu'il fut un des premiers confidents et des principaux coopérateurs de ce coup d'Etat; on connaît son dévouement à la fortune de Bonaparte. Rentré dans l'arène politique, il servit avec ardeur le nouveau gouvernement par une foule d'articles très-habiles dans son Journal de Paris; il prépara ainsi l'opinion à recevoir cette Constitution de l'an VIII qui promettait tant, et qui, en définitive, ne donna que les germes du despotisme, et nulle garantie réelle, ni à la liberté de la presse, ni même à la liberté individuelle.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Son attachement à l'homme qu'il regardait comme le sauveur de la France n'allait pourtant pas jusqu'à lui sacrifier les principes qui avaient dirigé toute sa vie. « Rœderer, dit M. Mignet (1), appartenait au 18e siècle par son éducation, à l'Assemblée constituante par ses engagements et ses souvenirs. Les hommes sont beaucoup moins changeants qu'on ne le croit, même dans les temps les plus troublés et les plus mobiles ; au fond, ils tiennent aux premières idées sous l'empire desquelles ils se sont formés et qui ont enchanté leur esprit, aux sentiments qui ont fait battre leur cœur, aux convictions qui ont obtenu leur dévouement. Aussi M. Rœderer aurait voulu que le pouvoir protecteur du premier consul fût tempéré par une certaine liberté des citoyens ; il aurait voulu que, dans la grande manœuvre à l'aide de laquelle le pilote nouveau tirait des écueils le vaisseau de la Révolution, on ne jetât point les idées à la tempête pour sauver uniquement les intérêts. Mais ses désirs ne s'accordaient point avec les desseins du premier consul, qui souhaitait qu'on le secondât sans le contredire. Les vues de Rœderer ne lui convenaient donc pas. Il l'appelait *métaphysicien*, et, quoique le mot de métaphysicien ne fût pas une déclaration d'hostilité, comme le devint plus tard le mot d'*idéologue*, ce n'était pas dans sa bouche un mot de bon augure. Etre méta-

(1) Notices historiques, t. I, p. 93.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

physicien signifiait pour lui n'être pas politique ; il signifiait encore avoir des idées en propre et y tenir. Aussi, en expiation de ces torts d'esprit, Rœderer fut relégué du Conseil d'Etat, où tout se faisait, dans le Sénat, où tout se conservait. « Eh bien, lui dit en riant Bonaparte à leur première rencontre, nous vous avons placé parmi nos pères conscrits. — Oui, répondit gaiement Rœderer, vous m'avez envoyé *ad patres*. »

On a placé Rœderer, dans divers écrits, sur la ligne imaginaire qui sépare les révolutionnaires modérés des démocrates ; on lui a fait un reproche de sa « cauteleuse prudence. » J'avoue que, pour ma part, je ne saurais la lui imputer à crime, surtout quand je considère les circonstances au milieu desquelles il a vécu ; par tempérament j'incline pour l'adage : *In medio virtus*, et je le crois surtout applicable à ces époques désordonnées, si je puis ainsi dire. Ce dont on ne saurait disconvenir, c'est que tous les écrits de Rœderer respirent l'amour de l'ordre, et semblent dictés par un profond sentiment de modération, de réparation et d'humanité. Ce que j'aime surtout en lui, c'est son constant dévouement à la cause de la presse, c'est la chaleur avec laquelle il la défendit sous tous les régimes, envers et contre tous. « Je fus, dit-il lui-même, constant défenseur de la liberté illimitée de la presse, soutenant que les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lois contre les crimes auxquels ses abus peuvent donner lieu suffisent pour les réprimer, comme les lois contre les crimes que l'on peut commettre avec les armes à feu suffisent contre l'abus des armes à feu (1). » Nous l'avons vu plaider cette noble cause à la tribune de l'Assemblée législative ; nous le verrons la plaider auprès du premier consul, auprès de Louis XVIII, et, jusqu'à la fin de ses jours, auprès de Louis-Philippe. Un dévouement aussi constant à la liberté me ferait passer, pour ma part, par-dessus bien des petites faiblesses.

Cependant le propriétaire du Journal de Paris avait bien compris que la position de la presse ne pouvait plus être la même sous le nouveau régime, que son rôle était profondément modifié, amoindri ; qu'elle ne pouvait plus prétendre à conduire, et que si quelque initiative lui était encore permise, c'était dans un autre domaine que celui de la politique. Le 1er vendémiaire an IX il avait publié, sous la signature de Ledoux, directeur, un nouveau prospectus, qu'il signale lui-même dans ses notes comme « un morceau assez curieux comme *théorie* d'un Journal de Paris », et que nous croyons devoir reproduire à ce titre.

Ce journal est le plus ancien des papiers publics qui circulent en France ; il n'a éprouvé aucune interruption depuis 1777 ; mais

(1) *Notice de ma vie*, OEuvres, t. III, p. 282

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sa rédaction s'est quelquefois ressentie de l'agitation et de l'oppression où la Révolution a tour à tour jeté les esprits. C'est par cette raison que les auteurs jugent nécessaire d'en entretenir aujourd'hui le public.

Voici le tableau des objets dont il se compose : 1° Les nouvelles politiques de l'extérieur ; — 2° les nouvelles politiques de l'intérieur ; — 3° les nouvelles politiques de Paris ; — 4° les actes de l'autorité consulaire ; — 5° les séances du Conseil d'Etat ; — 6° les séances du Tribunat ; — 7° les séances du Corps législatif ; — 8° les nominations du Sénat conservateur ; — 9° les actes officiels des ministres et ceux des préfets de Paris ; — 10° les séances publiques ou générales de l'Institut ; — 11° les embellissements, accroissements, changements de toute nature, qui surviennent au Muséum des beaux-arts, au Muséum d'histoire naturelle, à la collection nationale des antiques, aux bibliothèques publiques ; — 12° les cours gratuits d'instruction publique ; — 13° les cérémonies publiques ; — 14° les spectacles ; — 15° la nécrologie ; — 16° les découvertes et observations concernant les sciences et les arts ; — 17° les livres nouveaux, suivant la division des sciences physiques et mathématiques, des sciences morales et politiques, de la littérature et des beaux-arts ; — 18° les nouveautés en musique, peinture, sculpture et architecture ; — 19° les anecdotes, traits remarquables et bons mots répandus dans la société ; — 20° les changements introduits par la mode dans les usages, les plaisirs, l'habillement, le langage, le ton, les manières de la société ; — 21° les détails servant à faire connaître les opinions, les mœurs, l'esprit, le caractère général ; les vues propres à les améliorer, les critiques propres à les redresser ; — 22° les poésies fugitives.

Dans les *Nouvelles*, le public trouve célérité, vérité, intérêt ; et la position des propriétaires les met à portée de soutenir ce triple mérite. La rédaction des nouvelles est soignée par un rédacteur particulier, qui ne les admet et ne mesure l'espace accordé à chacune que sur leur importance. La grande variété des objets qui entrent dans la composition du journal dispense de recourir aux nouvelles hasardées, aux nouvelles indifférentes, aux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

détails fastidieux des nouvelles remarquables, et de faire revenir de différents pays, et sous différentes dates, des choses déjà dites en leur place et en leur temps.

Les discussions du Conseil d'Etat sont rapportées avec l'étendue nécessaire pour satisfaire la curiosité, avec la prudence nécessaire pour ne pas blesser l'intérêt public.

Les discussions du Tribunat et du Corps législatif continuent d'être résumées par le même rédacteur qui, depuis la révolution du 9 thermidor an IV, a fait tant de preuves de talent dans la rédaction des séances de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents. On sait avec quelle exactitude il rassemble dans le plus petit espace toute la substance d'une discussion, avec quelle fidélité il trace la physionomie des divers orateurs, et représente le mouvement ainsi que le caractère de l'Assemblée.

Les notices qui concernent l'Institut national et autres sociétés savantes, les Muséums d'histoire naturelle et des beaux-arts, les bibliothèques, enfin les grands établissements d'enseignement public, sont fournies par des savants, des hommes de lettres ou des artistes attachés à ces grands établissements, et avec lesquels l'un des propriétaires du journal, membre lui-même de l'Institut national, entretient des relations de confraternité et d'amitié.

Les cérémonies publiques sont décrites avec soin; l'intention des rédacteurs est non-seulement d'en faire connaître l'objet et le caractère, mais aussi de rendre témoignage des arts qui les embellissent, de l'intérêt ou du charme qui les accompagnent.

Les spectacles de Paris étant une source de plaisir général, puisque c'est de la capitale que tous les ouvrages dignes de la scène se répandent sur les théâtres des départements, le journal donne, avec l'analyse des pièces nouvelles, une notice du jeu des acteurs, pour en faciliter la représentation. Le rédacteur de cette partie, observateur impartial de l'impression qu'éprouve le public à chaque pièce nouvelle, en rend toujours un compte fidèle, sans s'interdire néanmoins la critique, même de ce qui a obtenu des applaudissements, ou l'apologie de ce qui a été reçu avec défaveur, convaincu qu'un médiateur est souvent nécessaire entre les auteurs ou les acteurs, d'une part, et le public, de l'autre.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

La nécrologie est un tribut que tout homme juste et capable de reconnaissance aime à voir payer à la mémoire des hommes illustrés par leurs talents, leurs vertus, leurs services. Composer sur leur tombe la notice de leur vie, c'est, en quelque sorte, accomplir envers eux les devoirs de la sépulture. Et quand fut-il plus nécessaire de remettre ces devoirs en honneur?

Les sciences, la littérature, les beaux-arts, occupent dans ce journal une place assez étendue. Toutes les découvertes y sont annoncées, toutes les observations nouvelles recueillies, tous les livres nouveaux analysés.

L'analyse des livres nouveaux occupe trois collaborateurs, qui, en littérature, veillent à l'intérêt du goût; dans les sciences morales et politiques, à l'intérêt de la raison; dans les sciences physiques et mathématiques, aux besoins généraux et particuliers. Les grandes erreurs en tout genre sont combattues et écartées, les grandes vérités rendues familières et propagées.

Les propriétaires du journal se proposent de mettre au concours l'analyse des ouvrages les plus importants, comme on y met l'examen d'une question intéressante, et ils offriront en prix, aux auteurs dont l'extrait aura mérité la préférence, ce journal même, pour un nombre de trimestres ou d'années proportionné à l'étendue et à l'importance de leur travail. Ils pensent que des concours ouverts pour l'analyse raisonnée des grands ouvrages sont le seul moyen dont puisse disposer une société de journalistes, quelque nombreuse qu'elle soit, pour que leur journal embrasse avec un égal succès toutes les parties des sciences et de la littérature.

Les anecdotes, les traits remarquables, les bons mots, sont recueillis, non-seulement pour satisfaire la curiosité, mais aussi pour propager les bons principes et les bons exemples. Un bon mot est souvent l'abrégé d'un bon discours, et un beau trait l'abrégé d'une belle histoire.

La mode, qui fait une grande partie des mœurs françaises, qui gouverne nos usages, nos manières, notre langage, comme nos habits et notre coiffure, a aussi puissamment servi au maintien de notre prépondérance en Europe et à la prospérité de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

notre commerce; par elle, la France a entretenu des intelligences avec les femmes de tout le monde civilisé; et peut-on avoir pour soi la moitié des nations sans influer sur le reste? Ainsi, loin de cacher l'inconstance de la mode, le Journal de Paris en marque soigneusement les variations. Les faire connaître, c'est multiplier les heureux fruits de son aimable légèreté, et peut-être appeler l'attention publique sur ce qui pourrait se rencontrer de bizarre, de ridicule et d'immoral dans ses caprices.

Les articles qui se rapportent à la morale sont, en grande partie, donnés par le public lui-même. Ce sont les travers, les vices, les folies dominantes, qui en fournissent le fonds ; ce sont les événements du jour qui en fournissent l'à-propos; c'est le *Spectateur* d'Addison ou de Marivaux, ce sont les *Lettres* du docteur Franklin, les *Lettres persanes,* qui en fournissent la forme. L'objet de cette partie est la réformation des mœurs, et c'est pour rendre la censure plus utile que les auteurs du journal s'attachent à la rendre aimable.

*Les livres, les bijoux, les compas, les pompons,*
*Les vers, les diamants, les biribis, l'optique,*
*L'algèbre, les soupers, le latin, les jupons,*
*L'opéra, les procès, le bal et la physique.*

Ces quatre vers de Voltaire sont, comme on voit, la table d'une partie de ce journal; tous les objets qu'ils présentent doivent en effet entrer dans le Journal de Paris, puisqu'ils font, comme on l'a dit, l'occupation de chaque jour dans cette grande ville, et que ce journal doit être l'image fidèle de nos conversations rapides, où l'on effleure tout sans discuter rien, où les saillies frivoles croisent les discussions profondes, où les nouvelles de coteries sont coupées par des réflexions philosophiques, où les détails d'une coiffure à la mode succèdent à ceux de l'apparition d'une comète, où la guerre des trombonnes contre les galoubets occupe autant que la guerre de la France contre l'Autriche et la Grande-Bretagne, où l'acteur qui débute, le tableau qui vient d'être exposé, la victoire qui vient d'être remportée, se partagent également l'attention; en un mot, où l'imagination parcourt en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un quart d'heure le cercle des connaissances et des arts, et fait en un clin d'œil le tour des hommes célèbres et le tour du globe.

Les citoyens MARET (1) et RŒDERER, propriétaires du Journal de Paris, répondent de ses principes et de sa décence au gouvernement et au public.

Assurément, si deux noms étaient faits pour inspirer de la confiance au gouvernement consulaire, c'étaient bien ces deux-là; mais le gouvernement consulaire était peu confiant de sa nature, et, sous ce régime ombrageux et jaloux, avec les meilleures intentions du monde, on était tous les jours exposé à se fourvoyer.

Rœderer, qui avait la direction du journal, recevait de son associé et ami, trois mois après, cette communication :

*Le secrétaire d'Etat au citoyen Rœderer, conseiller d'Etat, président de la section de l'intérieur.*

*Paris, le 27 frimaire an IX* (*18 décembre* 1800).

Le premier consul vient, mon cher Rœderer, de m'adresser des plaintes très-amères sur quelques articles inconsidérément insérés dans le Journal de Paris. L'article relatif à la prétendue mission des grands-vicaires de l'archevêque de Paris a déterminé l'explosion. Le premier consul a exigé que je fisse retirer mon nom de l'annonce du Journal de Paris. J'en ai pris l'engagement avec lui, et je vous prie, mon cher Rœderer, de donner les ordres nécessaires pour que cet engagement soit rempli.

(1) Maret avait acheté en l'an VIII, moyennant 53,000 fr., la part de Corancez. Depuis le n° 234 de l'an IV, le titre du journal porte : « Publié par les citoyens Rœderer et Corancez. » — Le nom du premier disparaît au n° 93, et celui du second au n° 125, de l'an VIII.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le premier consul désire aussi, mon cher Rœderer, que par un nouvel article vous fassiez sentir que le précédent n'a été inséré sans réflexions que parce qu'on avait lieu de croire que l'énoncé du fait suffirait pour en démontrer l'absurdité.

Je vous embrasse, mon cher Rœderer.

Hugues B. MARET.

Voici l'article qui avait provoqué la lettre de Maret :

*Elten, 15 frimaire.*

Des lettres de Paris contiennent ce qui suit :

M. l'archevêque de Paris a envoyé quatre de ses grands-vicaires à Bonaparte pour lui dire que lui-même, avec la très-grande majorité des évêques et des autres ecclésiastiques, étaient disposés à rentrer en France en faisant la promesse de *soumission au Gouvernement*. Il les a assurés qu'il n'entendait autre chose et ne tenait à la formule que parce qu'elle était déjà tracée, accueillie, et que le changement exciterait les clameurs et des résistances *du genre de celles qui l'entravaient si souvent dans le bien qu'il voulait faire*, et que d'ailleurs, aux termes où il en était avec le pape, *il pouvait assurer qu'ils seraient contents*. Tous les autres détails de cette entrevue ont concouru à convaincre ces ecclésiastiques respectables que vraiment on n'exigeait d'eux autre chose que la soumission passive dont Bonaparte s'est contenté de la part des curés de Milan, soumission dont il a permis qu'on lui présentât un exemplaire imprimé, et qu'il a avoué.

C'est d'après une telle conviction que la partie du clergé de Paris qui a consenti la soumission s'est décidée; et, sans entrer dans la question qui partage à cet égard le clergé de France, nous nous faisons un devoir de rendre hommage à la pureté d'intentions et à l'esprit de concorde qui inspire le clergé de Paris, malgré la différence des opinions. (Extrait du *Conciliateur*.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Trois jours après, le 28 frimaire, le Journal de Paris publiait l'article suivant.

Le *Journal des Défenseurs* dément aujourd'hui la prétendue apparition de quatre grands vicaires de l'ancien archevêque de Paris chez le premier consul, rapportée par quelques journaux d'après le *Conciliateur* d'Elten. Et nous aussi nous avons imprimé textuellement le morceau du *Conciliateur* d'Elten ; mais en citant ce journal étranger, dont les auteurs français sont assez généralement connus et appréciés, il nous a paru que c'était dire très-clairement qu'un fait aussi absurde était un fait controuvé, et ne présentant pas plus de vraisemblance que de vérité.

Nous nous arrêterons sur ce trait, qui marque une troisième phase dans l'histoire du Journal de Paris, au dévouement duquel l'Empire réservait de bien autres et plus cruelles épreuves.

Encore une indication, cependant, qui se rapporte à la période que nous venons de parcourir, et qui a son importance pour les chercheurs. Le Journal de Paris a, pour les années 1789, 90 et 91, des tables, qui ont été rédigées, sur la proposition qu'il en fit aux propriétaires, par un notaire du Ham, nommé Topin, et qui se vendaient séparément au bureau du journal. Elles portent, en guise d'épigraphe, l'extrait suivant d'une lettre écrite aux rédacteurs par le ministre de la justice Duport-Dutertre, en leur adressant une rectification sur un propos qu'ils lui avaient prêté :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les journaux sont très-utiles, sans doute; par la rapidité avec laquelle ils peuvent propager les lumières, répandre les faits qu'il est intéressant de connaître, ils servent à donner une indication précieuse de l'opinion publique. Les hommes en place doivent les consulter souvent, et, lorsqu'ils sont ce qu'ils doivent être, ces ouvrages périodiques deviennent un des plus fermes appuis de la liberté, car ils instruisent, ils donnent l'éveil; ils disposent de deux grands moyens, l'éloge et le blâme. Mais pour que ces feuilles remplissent bien leur objet, une des premières conditions, à ce qu'il me semble, est qu'un journaliste soit très-scrupuleux sur les citations et sur les faits : autrement il égare, au lieu d'instruire.....

Il est bien à regretter que ces tables n'aient pas été continuées pour les années suivantes, et qu'un pareil travail n'ait pas été fait pour les principaux journaux de la Révolution, ceux que l'historien ne saurait se dispenser de consulter. Les recherches en seraient singulièrement facilitées; je dirais presque que c'est à cette condition-là seulement qu'elles seraient possibles, car, dans l'état actuel de nos bibliothèques, elles sont entourées de difficultés presque insurmontables, et demandent un temps dont bien peu de personnes peuvent disposer, une patience dont un plus petit nombre encore sont capables.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

CONDORCET, SIÈYES, RABAUD SAINT-ÉTIENNE, DUCOS, FIÉVÉE, MILLIN, J.-J. NOEL.

*Chronique de Paris, Le Républicain, Chronique du Mois, Journal d'Instruction sociale.*

La *Chronique de Paris* passait, au témoignage de Camille Desmoulins, qui n'était pas prodigue d'éloges, pour le mieux fait des journaux de la capitale, et ceux qui ont été à même d'en juger partageront tout-à-fait l'avis des contemporains. C'est de tous le plus abondant en faits, et celui, notamment, où l'on trouve le plus de ces particularités qui intéressent l'histoire générale de la presse: on a pu déjà le pressentir par les nombreux emprunts que nous lui avons faits. Les feuilles de ce temps, je l'ai déjà dit, ressemblaient plutôt à ce que nous appelons recueil périodique, revue, à des brochures, ou même quelquefois à des libelles, à des pamphlets, qu'au journal comme nous l'entendons, et l'on trouve, en somme, dans ces volumineuses collections, beaucoup plus de dissertations que de faits. La Chronique, qui, d'ailleurs, paraissait tous les jours, et dans un format excep-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tionnel pour l'époque, est une véritable gazette, un journal dans l'acception actuelle de ce mot, au développement près, bien entendu. Fondée en concurrence au Journal de Paris; elle en prenait, mais sans le copier et en l'amplifiant, la forme et les dispositions, de manière à ce que la comparaison fût facile, et que sa supériorité au point de vue matériel déjà sautât tout d'abord aux yeux. L'étendue de son cadre lui assurait en effet sur son rival un immense avantage : indépendamment des choses officielles, des actes de l'Assemblée nationale et de la Commune, elle admet de nombreux articles de variétés, des faits divers, et une correspondance qui lui donne beaucoup de piquant. C'est, en effet, une tribune d'un accès assez facile pour quiconque se présente avec une idée plausible ou une juste réclamation. Elle se déride aussi volontiers, et ne dédaigne pas ce léger butin dont s'alimente notre petite presse.

La Chronique imite le Journal de Paris jusque dans les prétentions didactiques de son en-tête, qu'elle enrichit d'un calendrier historique et d'éphémérides, ainsi :

*Samedi* 1er JANVIER 1791. — ULRIC ZUINGLE, celui de tous les réformateurs qui paraît avoir le plus de droits à l'estime et au respect des hommes, mort en 1484.

Charles-Quint, à qui François Ier avait permis de traverser la France pour aller punir la révolte des Gantois, fait son entrée à



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Paris, le connétable marchant devant lui l'épée nue. Paris lui fit présent d'un Hercule d'argent massif de grandeur naturelle. 1540.

*Dimanche* 2 JANVIER 1791. — CICÉRON, né l'année 106 avant J.-C.

Charles-le-Chauve, roi de France et empereur, fait bâtir la ville de Compiègne, sur le modèle de Constantinople, et la nomme Carlopolis. 876.

*Lundi* 3 JANVIER 1791. — PALISSOT DE MONTENOY, auteur de la *Dunciade*, des *Philosophes*, de l'*Homme dangereux*, des *Courtisanes*, etc., né en 1730.

Le chevalier d'Aumale, de la maison de Lorraine, fut tué à l'attaque de Saint-Denis qui tenait pour le roi Henri IV. 1591.

Comme dans le Journal de Paris encore, ce sont les matières littéraires qui ont le pas dans la Chronique, et cela peut surprendre à l'époque où elle arriva. Chaque numéro commence par le compte-rendu d'un et souvent de deux ouvrages — ce qui, par parenthèse, prouve qu'il n'y avait pas disette; viennent ensuite les variétés, la correspondance, les faits divers, puis l'Hôtel-de-Ville, le Châtelet, et enfin l'Assemblée nationale; plus tard, les nouvelles étrangères, le cours des effets publics et les spectacles, forment autant de nouvelles rubriques.

Quant aux annonces, la Chronique ne contint d'abord que quelques annonces de livres; mais elle dut bientôt, sollicitée par le commerce, se préoccuper de cette partie très-importante pour toute feuille ayant quelque crédit. On lit à la fin d'un supplé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment au n° 103 (4 décembre 1789) un avis ainsi conçu :

On nous adresse chaque jour des annonces et des prospectus qu'il nous est impossible d'insérer dans notre feuille, consacrée particulièrement aux nouvelles publiques et littéraires, sans en détruire l'intérêt. Nous prévenons donc tous ceux qui pourront nous adresser à l'avenir des annonces, des prospectus, des avis d'effets perdus, de maisons à louer, à vendre, etc., que tous ces objets seront insérés dans un supplément de la Chronique, qui sera publié dès qu'il y aura de quoi composer quatre pages.

Le prix d'impression, papier et distribution de la feuille de 4 pages ou 8 colonnes, est de 200 livres, et 100 livres pour 2 pages ou 4 colonnes. Lorsque les articles pourront entrer dans une colonne, ou moins, on ne paiera que 30 livres; 15 liv. lorsqu'ils pourront entrer dans une demi-colonne, et 6 liv. lorsqu'ils ne formeront que 10 lignes ou au-dessous.

Il est cependant une spécialité à laquelle la Chronique avait ouvert depuis quelque temps déjà ses colonnes. Je lis dans le n° du 31 octobre 1789 :

Un de nos correspondants nous propose de faire servir nos feuilles à diminuer le nombre des célibataires, en annonçant, comme dans les papiers anglais, les demandes de tel garçon ou de telle demoiselle qui aurait le désir du mariage, sans avoir de vues prochaines, et de rapprocher ainsi des personnes qui, pour s'unir, n'auraient besoin que de se connaître. Nous pensons comme lui sur les dangers du célibat et sur ses funestes influences, et nous désirerions pouvoir contribuer à la population du royaume. En conséquence, nous recevrons volontiers les lettres qu'on nous adressera à ce sujet, pourvu qu'elles soient courtes et ne contiennent que les indications nécessaires.

A la fin de 1791, la Chronique se décida à faire

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme le Journal de Paris, et publia un supplément quotidien qui était comme une espèce d'*Entr'acte*.

La nouvelle marche, lit-on dans un Avis de l'imprimeur (Fiévée), prise pour la Chronique de Paris depuis que M. de Condorcet a bien voulu se charger de l'article *Assemblée nationale*, l'abondance des matières, le nombre des abonnés en province, à qui l'annonce, nécessairement longue, des théâtres, devient inutile, l'impossibilité d'attendre souvent jusqu'à minuit cette annonce, m'ont décidé à faire tous les jours une feuille séparée des spectacles. Cette feuille, ou supplément, devant m'occasionner des frais considérables, j'ai proposé à toutes les administrations théâtrales un arrangement qui, sans multiplier en rien leurs dépenses, doit en partie diminuer les miennes, et être aussi agréable au public qu'avantageux pour elles. Cette feuille présente un autre avantage au public, en ce qu'elle me permet de me charger de tous les avis possibles, de tout ce qui compose depuis longtemps le fond et le mérite des *Petites Affiches*... Le public y trouvera un avantage d'autant plus grand que la Chronique est un des journaux les plus répandus.

Le programme des spectacles est nécessairement beaucoup plus développé dans ce supplément qu'il ne l'était dans le journal; le nom des acteurs y est indiqué pour les principaux théâtres.

Tous les ouvrages donnés à imprimer chez Fiévée étaient annoncés gratis, soit par simple annonce, soit par extrait, à la disposition des auteurs.

Le supplément de la Chronique, comme celui du Journal de Paris, admettait, non-seulement des annonces, mais des articles de toute nature, politique ou industrie, vers ou prose. Mais les auteurs du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

journal ont soin de répéter à plusieurs reprises qu'ils n'ont jamais aucune part à ce supplément, qu'ils ne répondent pas plus des sublimes lettres de M. Ch...., des annonces de poudres, opiates et autres ingrédients, que de la beauté des vers dont il est souvent enrichi.

C'était une méthode fort commode que ces suppléments ; nous la voyons encore adoptée notamment par le *Moniteur*, qui faisait payer un supplément d'une demi-feuille 720 livres, 125 livres la colonne, 26 sous la ligne.

Au commencement de 1792, la Chronique s'augmenta encore d'une annexe assez importante. C'est du moins ce qui résulte de cet avis des rédacteurs, inséré dans le numéro du 5 janvier.

Quand la curiosité publique naît d'un intérêt aussi grand que celui qu'inspirent les circonstances présentes, elle devient un besoin qu'il est important de satisfaire ; ce qui se passe sous nos yeux, les rassemblements près de nos frontières, l'activité des cabinets de l'Europe, tout occupe, parce que tout est sujet de crainte et d'espérance. Nous n'avons donc pas cru faire assez pour nos souscripteurs en leur donnant les détails les plus intéressants sur les opérations de l'Assemblée nationale : nous leur offrons maintenant un supplément à la Chronique de Paris, imprimé à Strasbourg même, et rédigé par M. J.-Ch. Laveaux, auteur de la *Vie du roi de Prusse*. Ce supplément, ou, si l'on veut, ce journal nouveau, donne des nouvelles exactes : 1° de l'état de nos frontières et de tous les événements intéressants qui s'y passent ; 2° de tout ce qui a rapport aux émigrés et aux endroits de leur retraite ; 3° de la conduite des puissances étrangères à leur égard, de l'état exact de leurs moyens d'attaque et de dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fense, des mouvements de leurs troupes, et leur politique, des motifs qu'ils pourraient avoir d'agir ou de ne pas agir contre la France, etc., etc.; 4° des opinions des divers peuples étrangers sur la Révolution française, des efforts des gouvernements pour resserrer les nœuds du despotisme, ou des opérations prudentes des princes qui sentent enfin les abus et les dangers de la tyrannie, etc., etc., etc.

Ce journal paraîtra six fois la semaine, sous le titre de *Supplément à la Chronique de Paris, uniquement consacré aux nouvelles des frontières et des pays étrangers, et particulièrement à celles des deux rives du Rhin.*

Ce supplément sera distribué avec la Chronique; la célérité de la distribution sera telle que les événements constatés à Strasbourg arriveront 60 heures après à Paris, ce qui donne la certitude d'avoir le matin, imprimées dans un journal rédigé avec soin, et conséquemment responsable au public de l'exactitude des faits, les nouvelles que l'on ne peut apprendre que le soir, fort imparfaitement, par des lettres particulières, où la vérité porte toujours l'empreinte des opinions de ceux qui les écrivent.

Je n'ai point trouvé trace de ce supplément dans la collection de la Chronique que possède la Bibliothèque impériale. Mais je vois dans le catalogue Deschiens un *Courrier de Strasbourg*, par Charles Laveaux, in-4°, du 21 décembre 1791 au 18 octobre 1793, qui est évidemment l'annexe en question, ce qui, d'ailleurs, est confirmé par diverses indications postérieures qui se rencontrent dans la Chronique. Resterait à savoir jusqu'à quel point et pendant quel temps il y eut connexité entre les deux feuilles. On voit, dans tous les cas, quel genre d'intérêt peut offrir le Courrier de Strasbourg.

La Chronique, mieux imprimée et sur plus beau

EFERUS - Recherches & Classification numériques

papier que ne le sont la grande partie des journaux de cette époque, coûtait 9 livres par trimestre, 30 livres par an, pour Paris; 9 livres 15 sous et 33 livres pour la province. On donnait aux abonnés l'assurance que l'on aurait toujours soin de profiter du premier départ du courrier, et des numéros d'essai étaient envoyés gratuitement aux personnes qui désiraient ne souscrire qu'en connaissance de cause. Les directeurs avaient adopté pour l'acquittement du prix de souscription un mode de paiement qui était un alléchement assez ingénieux. Un avis du 6 octobre 1790 informait le public qu'ils recevraient des souscriptions d'un an en assignats, ainsi : sur un billet de 300 livres, il rendraient 200 livres en papier et 70 livres en numéraire, ou, sur deux billets de 200 livres, un billet de 300 livres et 70 liv. en argent.

Nous ne saurions dire si c'est la Chronique qui eut la première idée de cette *banque,* comme on dirait aujourd'hui; mais elle ne fut pas la seule à l'employer. Le journal des frères Chaigneau, la première grande industrie de la politique, disent MM. de Goncourt, d'après le *Thé,* rapportait cent mille francs par an à ces deux imprimeurs. Une imagination mercantile et digne de notre siècle fit la vogue de cette feuille, qui n'était qu'un pâle bulletin, un froid répertoire des faits. C'était au premier temps des assignats. Beaucoup réalisaient le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

papier. Il n'existait que des coupures de 50 livres. Les frères Chaigneau, qui recevaient tous les jours de la petite monnaie de leurs colporteurs, annoncent qu'ils feront l'appoint du papier à leurs souscripteurs en monnaie sonnante. Limonadiers et traiteurs refusaient alors le change; un portefeuille plein de papier ne pouvait vous donner à déjeuner et à dîner hors de votre maison. Vite on court s'abonner chez les frères Chaigneau; c'est une foule! L'assignat baisse, c'est une émeute d'abonnements: tant et si bien que la chose devient une mode et le journal une fortune.

Un avis que je trouve dans la Chronique nous fournit une autre preuve du savoir-faire des entrepreneurs de journaux de ce temps. Des messieurs Rivaud et C^ie^, en annonçant un changement de bureau de leur journal, intitulé le *Courrier extraordinaire ou le premier arrivé*, ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont fait construire de nouveaux cabriolets destinés au service de leurs journaux, et, pour s'indemniser des frais de poste, ils offrent quatre places dans lesdites voitures, qui ne laissent rien à désirer, tant pour la commodité des voyageurs que pour la solidité de la main d'œuvre.

Je me suis quelque peu étendu sur ces détails techniques, parce qu'ils m'ont semblé avoir un certain intérêt pour l'histoire du journal.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La Chronique de Paris fut fondée par deux amis beaucoup plus connus, l'un et l'autre, comme littérateurs, que comme journalistes, par A.-L. Millin, qui a tant contribué à répandre en France le goût de l'histoire naturelle et de l'archéologie, et par J.-F. Noël, l'écrivain français, peut-être, qui a rempli le plus de fonctions diverses et publié en même temps le plus grand nombre de compilations classiques ou littéraires. C'est même probablement l'espèce d'éclat qu'ils ont jeté tous les deux, et pendant de si longues années, dans la république des lettres, qui aura effacé le souvenir de leurs commencements politiques, au point que leurs biographes ne leur ont tenu aucun compte de cette création de la Chronique, qui fut pourtant, au point de vue commercial comme au point de vue politique, une des plus importantes entreprises de la presse révolutionnaire.

Contrairement à l'usage assez habituel, ils ne firent précéder leur publication d'aucun prospectus, d'aucune profession de foi. Un mois après seulement ils publièrent ce programme concis :

En annonçant les journaux, on a cherché jusqu'ici à exciter l'empressement du public par les promesses les plus séduisantes de ne laisser rien à désirer sur les nouvelles politiques et littéraires et sur tout ce qui peut piquer la curiosité des différentes classes de lecteurs. On a promis la plus grande variété, la plus scrupuleuse exactitude dans le récit des faits, et l'impartialité la plus rigoureuse. Enfin, si l'on en croit les prospectus, les jour-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

naux annoncés doivent être uniques dans leur genre, et rendre inutiles toutes les feuilles périodiques. L'exécution a-t-elle répondu à ces promesses? Les auteurs de la Chronique n'ont pas la présomption de croire que leur journal ait la supériorité sur tous les autres; ils n'ambitionnent que l'avantage de partager la gloire de ceux dont le public semble être satisfait...

Ce journal rend compte de tout ce qui se passe d'intéressant dans la capitale. On y trouve les séances de l'Assemblée nationale et les arrêtés de l'Hôtel-de-Ville de Paris, les nouvelles publiques et particulières, l'analyse de toutes les nouveautés politiques et littéraires, la notice des pièces des différents théâtres, les débuts, les anecdotes les plus piquantes, les causes célèbres, la nécrologie, les cours des effets publics, l'annonce de tous les spectacles, etc., etc.

Modelé sur le *London's Chronicle,* il est VRAI, LIBRE, IMPARTIAL.

Les rédacteurs de la Chronique étaient d'honnêtes gens sans grand courage, comme il y en a tant dans les révolutions, comme on en vit tant au début de celle de 89, qui auraient tout donné au monde, excepté leur tête, pour ne pas aller plus loin que l'Assemblée constituante. Millin, comme beaucoup d'autres littérateurs, n'avait vu dans la Révolution, à sa naissance, que la réforme des abus; il avait publié différents opuscules dans lesquels il en défendait les principes, en même temps qu'il se montrait l'ennemi déclaré de tous les excès qui menaçaient de la souiller.

C'est dans cet esprit de modération que fut d'abord rédigée la nouvelle feuille, dont il était la cheville ouvrière. Ses doctrines se rapprochaient beau-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

coup de celles du parti constitutionnel monarchique. J'ai eu occasion de dire comment la fuite du roi la fit passer un instant dans le camp démocratique; mais elle se hâta d'en sortir, ou du moins elle revint à des sentiments plus modérés quand Louis XVI eut accepté la Constitution; elle prêche alors l'oubli et la concorde, et, si elle ne défend pas le trône avec une bien grande ardeur, elle cesse de l'attaquer et de provoquer la déchéance du monarque parjure.

Nous avons été les premiers à demander qu'aussitôt que le roi aurait accepté la Constitution, il y eût un oubli général de tout le passé. Le roi a témoigné le même désir dans sa lettre, et l'a exprimé d'une manière touchante. C'est donc de ce jour qu'il faut dater la régénération de la France, qui va fleurir plus que jamais sous l'empire des lois et de la liberté.....

Ce journal, toujours dicté par le plus pur patriotisme, a pris, pendant le temps de la révision de l'acte constitutionnel, une tournure plus vive. Les auteurs ont cru devoir s'élever avec force contre des changements qu'ils regardaient comme dangereux, et, comme le temps de la discussion était court, il fallait frapper vivement les lecteurs, joindre, autant qu'il était possible, le trait au raisonnement; mais personne ne peut leur disputer l'amour de l'ordre et des lois. S'ils n'avaient consulté que leur avantage particulier, ce n'est pas dans le parti de la minorité qu'ils l'auraient trouvé. L'acte constitutionnel est enfin revêtu de toutes les formes légales : c'est à propager le saint amour de la Constitution et de la liberté que tous les esprits doivent s'appliquer, et c'est surtout à ce but que nous nous efforcerons de concourir.

Je ne sache pas que les fondateurs de la Chronique aient eu, dans l'origine, d'autres collaborateurs que ces nombreux volontaires qui leur apportaient

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chaque jour le concours de leurs idées. En tête de ces volontaires marchait le fameux marquis de Villette, qui peut-être avait aidé de sa bourse à la création de l'entreprise. Parmi les tirailleurs, plus ou moins légers, qui viennent escarmoucher dans les colonnes de la Chronique, pendant les quatre années de son existence, on remarque encore Pierre Manuel, qui rachète son bavardage par son inaltérable dévouement à la cause de la presse (1), et l'*orateur du genre humain*, Anacharsis Cloots.

A la fin de 1790, le compte-rendu de l'Assemblée nationale fut quelque temps rédigé par Etienne Méjan, que nous avons vu travailler au *Moniteur* avec Maret, et au *Courrier de Provence ;* mais il dut se retirer pour s'être permis contre Mirabeau et Lafayette des insinuations qui n'étaient « ni dans le cœur ni dans la façon de penser des rédacteurs. » Ceux-ci croient devoir expliquer cette séparation, et ils le font dans des termes qui sont à remarquer (4 janvier 1791) :

Peu nous importe que tel orateur qu'on dit éloquent n'ait que de la faconde, que tel autre soit obscur, tel autre froid dans la

(1) « Disons-le souvent, disons-le toujours, écrivait Manuel aux Amis de la Constitution, en leur annonçant la prochaine publication de sa *Police de Paris dévoilée*, c'est surtout la liberté de la presse qui conservera au peuple tous les bienfaits de la Révolution. Des imprimeries sont plus utiles que des paroisses ; et si la patrie avait déjà des apôtres, comme en a eu la religion, les riches, qui ne savent pas encore à quoi sert la fortune, s'empresseraient de fonder des imprimeries, comme jadis on fondait des chapelles, et, collateurs de ces bénéfices, ils les feraient desservir par des missionnaires de la philosophie, qui sèmeraient partout les principes de la Constitution.

« Des journaux sont les phares d'un peuple libre... » (*Chronique*, 11 juin 1791.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

discussion. Ce sont les services patriotiques que nous cherchons à faire valoir. Nous n'examinons ni les causes ni les moyens, et MM. Pétion, Barnave, Robespierre, sont à nos yeux des hommes que la patrie ne saurait à présent trop honorer. Nous le répétons encore : nous devons nous aimer, nous défendre, et non pas nous livrer, pour des mots, une guerre funeste.

Ce que nous disons aujourd'hui, ajoutent-ils, n'est nullement pour inculper M. Méjan, homme d'esprit et bon citoyen, qui, depuis la Révolution, a travaillé avec succès à plusieurs journaux patriotiques; mais nous devons expliquer notre façon de penser, puisqu'elle n'est pas la sienne.

Ce même Lafayette, auquel Millin ne voulait pas qu'on touchât, il était obligé, dix-huit mois après, de le renier en quelque sorte.

*Le rédacteur de la Chronique à ses concitoyens.*

J'apprends que j'ai été dénoncé comme un ami de Lafayette, et comme un de ses défenseurs les plus zélés; je me crois obligé de démentir ces faux bruits, et de me faire connaître tout entier.

Avant le 14 juillet 1789, je m'occupais des moyens de porter le peuple à la résistance à l'oppression; je composai alors plusieurs pamphlets que je fis distribuer dans le camp du Champ-de-Mars. Dès le commencement de la Révolution, j'eus l'idée de faire un Journal de Paris qui fût opposé à celui que le gouvernement privilégiait, et qui annonçait des principes contraires à ceux des vrais amis de la liberté. Depuis ce moment, je n'ai cessé de combattre les ennemis de la liberté et de l'égalité, de dénoncer les conspirateurs et de verser le ridicule sur les fanatiques. J'ai, dans un écrit particulier, réfuté M. Necker, défenseur des qualifications nobiliaires. J'ai combattu le premier pour la liberté du théâtre et composé plusieurs écrits pour l'obtenir. A l'époque de la révision, je n'ai cessé de poursuivre la coalition constituante, et j'ai dénoncé publiquement les tentatives que la coalition des Lameth avait faites pour acheter mon journal;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et j'ai demandé hautement le jugement de Louis XVI fugitif à Varennes. Depuis cette époque, je n'ai cessé de défendre et le vertueux Pétion, et le patriote Manuel, et tous les vrais amis du peuple. Si quelques-uns m'ont paru usurper ce titre, je l'ai dit avec franchise, et si j'ai pu me tromper sur les personnes, je n'ai jamais abandonné les vrais principes. Avoir soutenu les ministres patriotes, demandé leur rappel, défendu la journée du 20 juin et celle du 30 juillet contre tous les intrigants qui voulaient égarer le peuple; avoir combattu les signataires des pétitions : voilà, je crois, les vrais titres d'un journaliste patriote.

Quant à M. Lafayette, je n'ai jamais eu avec lui de liaison d'aucune espèce; je l'ai vigoureusement maltraité quand il voulut royaliser les fédérés en 1790, et quand il entra ouvertement dans la coalition constituante; mais quand il obtint le généralat, je crus qu'un général avait besoin de la confiance de ses soldats et qu'il ne fallait pas la lui faire perdre avant qu'on pût produire des preuves matérielles contre lui. Je n'ai pas attendu son infâme pétition ni sa lâche désertion pour le traiter comme un perfide, et pour rendre public le profond mépris qu'il m'avait toujours inspiré.

Mes rapports avec des hommes que la calomnie poursuit, et ces hommes sont MM. Sièyes, Rabaud, Condorcet, etc., les défenseurs les moins équivoques du peuple, m'ont attiré cette imputation mensongère, que dans tout autre temps j'aurais dédaignée; mais aujourd'hui il est bien permis de ne pas négliger d'en repousser aucune.

A. L. MILLIN,
Rédacteur de la *Chronique*.

Nous savons que Condorcet, congédié par le Journal de Paris, alla à la Chronique, où il entra en fonctions le 17 novembre 1791. A cette occasion les rédacteurs-propriétaires publièrent un nouveau prospectus, où, jetant un coup-d'œil sur leur passé, ils font une plus ample profession de foi.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Voilà déjà la troisième année que la Chronique de Paris se soutient de manière à prouver qu'elle a réuni un grand nombre de suffrages. Le principal but des auteurs a constamment été de favoriser de tout leur pouvoir l'établissement d'une Constitution digne d'un peuple libre. Sentinelles vigilantes et courageuses, ils ont éventé les complots, démasqué les traîtres et les faux patriotes, dénoncé les abus anciens ou nouveaux, et poursuivi les ennemis du bien public, sans se laisser ni intimider, ni corrompre ; et peut-être est-il vrai de dire qu'ils n'ont pas nui à l'achèvement de la Révolution, soit en attaquant, avec les armes de la raison et du ridicule, les préjugés de l'ignorance et de la superstition; soit en mettant en circulation des vérités, éternelles sans doute, mais encore trop ignorées, et rappelant sans cesse aux principes ; soit en contribuant à former un esprit public, qui manquait absolument en France.

Livrés à la politique, ils n'ont pas cru devoir, pour cela, négliger les lettres et les arts, ce doux besoin de l'esprit et de l'âme et le plus beau luxe d'un peuple policé. C'est toujours dans le même esprit qu'ils se proposent de rédiger leur journal, et jamais on ne pourra leur reprocher de s'écarter des principes de la Constitution, qu'ils ont juré de défendre. Etrangers à tous les partis, au milieu des orages comme dans un temps plus tranquille, ennemis de l'exagération qui affaiblit tout, ils n'ont d'autre secte que celle de la Constitution, d'autre motif que l'amour de l'ordre et le respect des lois, d'autre but que l'estime de leurs concitoyens, et ne veulent opposer d'autre égide aux traits méprisables de leurs adversaires que leur conscience et leur conduite. Amis des lettres et des arts, qui ont fait le charme de leur vie, ils continueront à en répandre, à en inspirer le goût. Nouvelles étrangères et des départements, réflexions sur les événements, lettres piquantes, anecdotes, analyses d'ouvrages, pièces officielles, détails sur les morts célèbres, nationaux et étrangers, découvertes dans les arts et les sciences, causes intéressantes, etc. : tels sont les objets qu'ils continueront d'embrasser.

Leur entreprise offre, dans ce moment, un nouveau degré

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'intérêt. Un philosophe célèbre, un ami de Voltaire, un disciple de d'Alembert, qui de tout temps consacra ses veilles à éclairer les hommes, a consenti à se charger de la rédaction de l'*Assemblée nationale* dans leur journal.

Rendre compte des décrets, en les rapprochant des maximes du droit naturel et des principes d'une Constitution libre représentative ;

Dévoiler la conduite des agents du pouvoir exécutif, qui tantôt essayent d'introduire un système de corruption, tantôt cherchent à faire accroire qu'ils ne peuvent agir sans une confiance qu'ils se dispensent de mériter, et une augmentation de pouvoir incompatible avec la liberté ;

Défendre le pouvoir législatif contre une nuée de *surveillants* payés pour lui faire perdre la confiance du peuple, parce que, la Constitution n'offrant aucun moyen de le remplacer par un autre, lui ôter cette confiance, c'est placer la nation entre le despotisme et l'anarchie ;

Montrer comment le zèle maladroit des amis de la liberté peut quelquefois servir la cause de ses ennemis; comment l'art de leur faire perdre du temps en vaines disputes, d'exciter parmi eux une indignation dont les mouvements troublent l'Assemblée et en suspendent les travaux, est un des secrets les plus dangereux de la tactique ministérielle :

Tel est l'esprit dans lequel M. de Condorcet se propose de faire dans ce journal l'article *Assemblée nationale*.

La France veut être libre; l'Assemblée nationale veut maintenir la liberté : ni l'une ni l'autre n'accepteront l'esclavage sous le nom de la paix. La France et l'Assemblée nationale veulent maintenir la Constitution; les amis de la liberté lui ont sacrifié leurs opinions personnelles, et c'est pour cette raison même qu'ils la défendront avec plus de courage contre ceux qui voudraient en faire le piédestal de leurs idoles.

Le devoir d'un journaliste patriote est de défendre les citoyens contre les sophismes de ces *hommes de bien* qui ne cherchent qu'à les séduire pour les vendre à quiconque voudra les opprimer.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

De ce moment le compte-rendu de l'Assemblée, signé par Condorcet, prend la première place, et une bien plus large, dans la Chronique ; et le nom du nouveau rédacteur est inscrit en tête de la feuille avec ceux de Noël et de Millin.

A quelles conditions la Chronique acquit ou accepta la collaboration de l'illustre philosophe, c'est ce que nous ne saurions dire. Je lis dans des Mémoires publiés sous le nom de Condorcet, mais que l'on sait n'être pas de lui, ces étranges assertions (t. II, p. 184) : « C'est alors (en quittant le Journal de Paris) qu'il se déclara publiquement auteur de la Chronique, dont il devint principal propriétaire. C'est là qu'il réalisa le projet de mettre en dehors et de propager ses opinions républicaines, projet qu'il avait osé tenter déjà au mois de juin précédent, lorsqu'il fit afficher dans Paris le prospectus du *Journal républicain*. Les rédacteurs principaux étaient Payne, Condorcet, Brissot ; et un très-médiocre écrivain nommé Achille Duchastelet s'en déclara responsable. Mais l'opinion n'était pas encore préparée à cette idée de république, qui était à cette époque bien étrangère aux Français : le Journal républicain n'eut qu'un numéro. »

Nous reviendrons tout à l'heure sur le *Républicain*, dont l'auteur des prétendus Mémoires de Condorcet ne sait même pas le titre. Pour ce qui est de la Chronique, le célèbre métaphysicien n'avait point



EFERUS - Recherches & Classification numériques

à s'en déclarer publiquement l'auteur, car il n'y avait eu jusque-là aucune part, et il n'en devint point co-propriétaire, ni pour beaucoup ni pour peu. Nous avons sur ce fait le témoignage des propriétaires eux-mêmes, et ce témoignage nous dispensera de produire d'autres raisons, qui ne nous auraient point manqué.

Une expression est « échappée à leur libraire, co-propriétaire, vraisemblablement par méprise, mais qui, s'ils la laissaient subsister, pourrait compromettre leur caractère : c'est l'expression *pavillon de M. Condorcet.* » Ils se hâtent donc de protester.

Le journal intitulé la Chronique n'a jamais porté d'autre pavillon que le nôtre. Lorsque M. de Condorcet s'est chargé de la partie de l'Assemblée nationale, quelle que soit notre estime pour ses talents et ses lumières, nous ne nous sommes pas engagés à souscrire aveuglément à toutes ses opinions. Si les auteurs de la Chronique ont eu quelque mérite, c'est surtout celui de la bonne foi ; ils n'ont jamais parlé que par persuasion. Leur recette a toujours été de dire ce qu'ils pensaient, et aucune considération ne les en fera changer, pas plus que violer leur serment. En deux mots, le journal leur appartient ; il aura toujours leur pavillon, leur esprit, et jamais ils ne se laisseront influencer par personne.

Et c'était moins d'un mois après l'accession de Condorcet, le 13 décembre, que les auteurs propriétaires faisaient cette déclaration publique.

Voici encore un petit fait, que nous donnons pour ce qu'il vaut ; nous le trouvons dans un entrefilet de la Chronique du 5 juillet 1792 :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Extrait du Journal de Paris du mercredi 4 juillet 1792.*

A M. CONDORCET.

On vient de me montrer, Monsieur, les injures dont vous m'honorez dans le plat libelle où *pour 15 liv. par jour* vous outragez tous les matins la raison, la justice et la vérité. Je m'empresse de vous en témoigner ma reconnaissance.

EMMANUEL PASTORET.

(*Article envoyé par M. Condorcet.*)

Nous avons recherché ces *injures* qui avaient si fort ulcéré M. E. Pastoret, et nous les avons entrevues dans ce passage du numéro du 1er juillet :

La Commission des Douze a ouvert la discussion sur la situation générale de l'empire; il s'agissait d'en connaître les maux, d'en sonder la profondeur et d'en indiquer les remèdes. M. Pastoret a parlé le premier; mais il a laissé cette grande tâche à remplir à ceux qui voudraient parler après lui. Il a fini son discours par une invitation à l'union entre les membres du Corps législatif; mais, comme il n'a point dit sur quoi devait porter cette union, quelle conformité de principes devait la cimenter, chacun des membres est resté dans l'idée qu'il avait auparavant, tant sur l'état actuel des choses que sur M. Pastoret lui-même.

Tout cela d'ailleurs importe assez peu; le fait essentiel — et il est hors de conteste — c'est la longue collaboration de Condorcet à la Chronique de Paris, collaboration dont les biographes du grand mathématicien n'ont pas tenu assez compte, car ils en parlent à peine, et Léonard Gallois lui-même, par un inconcevable oubli, n'en dit mot.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je sais que beaucoup se refusent absolument à reconnaître à Condorcet le sens politique. « Mathématicien subtil et métaphysicien médiocre, membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences, Condorcet, dit M. de Monseignat, réunissait les meilleures conditions pour mal raisonner en politique, car il mettait, ainsi que la plupart des esprits de cet ordre, les abstractions théoriques à la place des faits et la logique à la place de la raison. Il s'était fait un système, ou plutôt une passion, du perfectionnement indéfini de l'espèce humaine, et il rapportait tout à ce beau mot de perfectibilité, qui chatouille si agréablement l'orgueil humain. Or personne n'est moins apte à la direction des affaires publiques que ces hommes d'une idée, raisonneurs à principes absolus et à conséquences extrêmes, qui forgent à l'envi de merveilleuses Constitutions, et auxquels il ne manque que de fabriquer des peuples auxquels elles puissent s'appliquer. »

D'autres, et du nombre est M. Sainte-Beuve, attaquent la manière dont Condorcet a rempli ses fonctions de critique politique, la façon dont il jugeait ses collègues, les raillait, les dénonçait quelquefois, et lui font à bon droit un reproche de ce que, par une inconvenance qu'il ne paraît pas avoir sentie, il n'avait pas discontinué, dans le temps même où il était président de l'Assemblée (février 1792), de rendre compte des séances et d'analyser

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme journaliste les débats qu'il était censé diriger comme président. Ecoutons d'ailleurs l'aimable autant que judicieux causeur, que nous sommes toujours heureux de pouvoir citer :

« Un des meneurs de la presse, Condorcet, y manœuvre avec une habileté souvent perfide ; il met sous ses pieds tout vain scrupule pour le triomphe de sa cause ; il sait conniver aux excès tant qu'il les croit utiles, et ne répudie aucun auxiliaire. Racontant l'insurrection du 20 juin, il célèbre le bonnet rouge dont on affubla Louis XVI : « Cette couronne en vaut une autre, et *Marc-Aurèle ne l'eût pas dédaignée.* » (22 juin 1792.) Et les massacres de septembre, savez-vous comment Condorcet les présente et les introduit ? « Nous tirons le rideau sur les événements, dont il serait trop difficile en ce moment d'apprécier le nombre et de calculer les suites. Malheureuse et terrible situation que celle où le caractère d'un peuple naturellement bon et généreux est *contraint* de se livrer à de pareilles vengeances ! » (4 septembre.)

» L'esprit général de sa rédaction, tel qu'il l'avoue, était tout dirigé contre le pouvoir exécutif, qu'on minait de toutes parts : « Dévoiler la conduite des agents du pouvoir exécutif, défendre le pouvoir législatif contre une nuée de *surveillants* payés pour lui faire perdre la confiance du peuple », tels étaient les premiers points de son programme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Toutes les fois que le peuple *en personne* se met en communication avec l'Assemblée, il y applaudit.

» Après la révolution du 10 août, et quand il eut cause gagnée contre la royauté, on vit Condorcet ralentir son mouvement, et essayer de modérer à son tour celui des autres. La Chronique nous le montre, dans les derniers mois de 1792, s'élevant avec une sorte de fermeté contre les idées d'anarchie, « contre les idées immorales et destructives de tout ordre social qu'on travaille sourdement à accréditer parmi le peuple. » (18 septembre.) Il trouve d'énergiques paroles pour flétrir Marat; il fait appel à la concorde et à l'union au sein de la Convention naissante; il croit, en un mot, que ce qui était permis avant le 10 août ne l'est plus après. C'est l'éternelle histoire. Mais les passions des masses, une fois émues, n'obéissent pas ainsi au mot d'ordre du philosophe (1). »

Tout cela est parfaitement juste. Nous savons encore que sous le rapport de la forme, non plus, Condorcet n'est pas à l'abri des reproches. Il resta, dans le journalisme, académicien et philosophe; il y garda son style froid et clair. De tous les écrivains de la Révolution c'est celui qui sacrifia le moins aux exigences du langage révolutionnaire. Il ne faut pas chercher chez lui des mouvements imprévus, des paroles véhémentes, rien de ce qui agite

(1) *Causeries du Lundi*, t. III, p. 261.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ou émeut, mais des raisonnements déduits sérieusement et lentement, sans impatience ni passion. Condorcet était essentiellement raisonneur. Si c'est un défaut, il a des compensations très-appréciables.

Quoi qu'il en soit, et quoi qu'on puisse reprocher à Condorcet, il n'en demeure pas moins, avec Brissot, le plus illustre journaliste du parti de la Gironde, et ma conviction est que l'œuvre politique d'un pareil homme, l'œuvre qu'il accomplit à la Chronique pendant seize mois d'une époque si remplie, ne saurait être une œuvre indifférente, qu'elle mériterait d'être étudiée avec plus d'attention qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

Condorcet débuta à la Chronique le 17 novembre 1791 ; son nom s'y lit pour la dernière fois le 9 mars 1793, et il n'est presque pas de numéro, dans cet intervalle, où ne se trouve un article signé de lui. On pense bien qu'il dut être aidé dans cette rude besogne de tous les jours, à laquelle il aurait difficilement suffi, quelles que fussent son aptitude et son activité. La Chronique, d'ailleurs, en fait elle-même l'aveu ; on lit dans le numéro du 9 novembre 1792 que « le philosophe Condorcet est quelquefois obligé par la multiplicité de ses utiles travaux de confier à d'autres mains la rédaction de cette feuille. » A partir du 1er janvier 1793, l'article *Assemblée nationale* est signé : *Condorcet-Launay d'Angers*, et on lit en tête de la feuille : « Rédigée,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour la Convention nationale, par les citoyens Condorcet et Delaunay, députés à la Convention ; pour la politique, par P.-J. Rabaut, député ; pour la littérature et les arts, par A.-L. Millin. »

Nous avons dit (t. III, p. 186) comment les bureaux de la Chronique furent saccagés, en même temps que ceux du *Courrier des Départements*, dans la nuit du 9 au 10 mars, le jour même où l'on avait lu dans toutes les feuilles publiques la violente sortie que Duhem avait faite dans la séance du 8 (v. t. III, p. 125) contre les *folliculaires*, ces *vils insectes*, ces *êtres immondes*, etc., etc. La défection de Dumouriez, coïncidant avec l'insurrection de la Vendée, avait soulevé les passions contre les Girondins, dont ce général avait été l'ami, et que l'on accusait d'être ses complices.

La Chronique ne reparut que le 14. Le numéro de ce jour (n° 73 ; celui du 9 était le 68 : il manque par conséquent les n^os^ 69-72) porte cet avis aux souscripteurs :

Il était difficile de prévoir qu'un journal où l'on a toujours professé les principes du plus pur patriotisme fût réservé à un événement que les écrits contre-révolutionnaires avaient, jusqu'ici, seuls éprouvés ; mais il y a au moins cette différence, que ceux qui se sont portés à l'imprimerie de la Chronique l'ont fait dans l'ombre et le secret, bien sûrs que les vrais patriotes n'auraient pas souffert cet attentat à la plus sacrée des libertés, celle des opinions et de la presse. Ces hommes égarés se reprochent sans doute cette injuste violence, qui, si elle était suivie

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la cessation du journal, causerait la ruine de l'imprimeur, auquel ils ont déjà fait un tort assez considérable. Le propriétaire actuel et les rédacteurs ne négligeront rien pour qu'il offre le même intérêt et la même variété.

Voici la lettre que nous avons reçue de l'imprimeur :

*Lundi soir, 11 mars 1793, l'an II de la République.*

Vous me demandez, citoyen, comment s'est passée la scène dont j'ai été victime samedi 9 de ce mois, s'il est vrai que je n'imprimais aucun ouvrage qui pût, sinon la légitimer, du moins lui donner un prétexte, et si je me chargerais encore de l'impression de la Chronique.

Je n'ai pu, jusqu'à présent, avoir copie du procès-verbal dressé samedi dernier, à onze heures du soir, par les commissaires de la section du Théâtre-Français ; je vous l'aurais envoyé, et il aurait répondu à vos deux premières questions. Je vais tâcher d'y suppléer.

Sept minutes au plus ont suffi à un très-grand nombre d'hommes armés, la plupart en uniformes, et tous bien vêtus, pour détruire le fruit de deux ans de travaux assidus, de veilles et de privations. Huit mille livres et quatre ouvriers payés pendant quatre mois ne rétabliraient pas ce qui a coûté si peu à bouleverser. Ajoutez à cela que pendant longtemps il me sera impossible de reprendre mes travaux, dont la Chronique ne faisait qu'une petite partie.

La porte de la maison où je demeure était gardée ; il était défendu aux voisins d'ouvrir la leur, et des sentinelles, à chaque bout de la rue, empêchaient d'y entrer ; on ne peut se dissimuler que l'expédition n'ait été bien conduite. A moi personnellement, on ne me voulait aucun mal, du moins c'est ce qu'on m'assurait, le pistolet sur la poitrine ; mais la preuve la plus convaincante est qu'il ne m'en est point arrivé, et je ne l'évitais pas, car j'ai pour principe que l'existence ne vaut pas la peine qu'on la défende. Lié par la nature à des êtres qui ne vivent que par moi, je suis bien obligé de la supporter ; mais je pardonne d'avance à celui



EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui m'en débarrassera, et l'effort n'est pas grand. Vous me demandez ce que je faisais pendant qu'on me pillait (je ris maintenant de mon ingénuité) : je voulais faire entendre raison à des hommes ou trop bien payés ou trop égarés pour me comprendre. Je leur disais : « Un imprimeur n'est pas plus responsable que l'enfant qui ramasse le chiffon qui doit faire le papier que j'imprime. Vous voulez vous venger des auteurs, eh bien ! votre but est manqué, car il n'y a rien de commun entre eux et moi ; vous me ruinez et cela leur est égal, car demain ils peuvent faire imprimer ailleurs ; très-souvent je ne lis pas ce qui s'imprime chez moi, et personnellement, depuis la Révolution, je n'ai rien écrit, ni pour, ni contre. » Mes raisons sans doute étaient bonnes, puisqu'on a cessé de briser quand j'ai cessé de parler : il est vrai que tout était fini. Voici pour votre première question. Je vais passer à la seconde.

Excepté la Chronique, depuis longtemps je n'imprimais rien qui eût rapport aux circonstances, et, pour ne pas m'ériger en censeur dans un siècle où la liberté de la presse est décrétée, je refusais indistinctement le pour et le contre ; c'est ce que constate le procès-verbal dressé sur les débris de mon imprimerie. Je pensais (l'événement m'a justifié) qu'il y a du danger à tout imprimer quand la liberté de la presse est indéfinie, et j'agissais en conséquence. Bon Lafontaine ! c'est toi qui m'avais dit que la prudence est mère de la sûreté ; tu m'as bien trompé.

Vous me demandez si je voudrais encore imprimer la Chronique. Oui, parce qu'il faut que je vive, que je vous connais assez pour être certain que vous n'y mettrez rien de répréhensible, et que ce travail est à prendre tant que la loi ne me le défendra pas. Elle me le permet d'autant plus qu'il n'y a pas quinze jours que j'ai payé 150 livres pour mon droit de patente ; or, le gouvernement n'exige de moi un droit de patente que pour la protection qu'il m'accorde dans mon commerce. C'est positivement parce que j'ai été pillé une fois que je dois maintenant être sûr de sa vigilance. Quant à moi, je ne prendrai aucune précaution, parce que je ne crois pas les hommes méchants, et qu'il me serait impossible de me mettre jamais assez en co-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lère pour tuer quelqu'un sans en avoir plus de regrets que de la perte de ma propriété. Voilà ma profession de foi. Je n'ai qu'un seul chagrin, c'est d'avoir perdu assez pour ne pouvoir remplir exactement les engagements de commerce que j'ai contractés, et ceux peut-être plus sacrés encore que l'humainté impose à tout homme ami de ses semblables. J'attends avec impatience que je puisse sortir de chez moi sans marcher sur les débris épars de ce qui me reste, pour aller chez le citoyen maire de Paris. Le magistrat d'un peuple libre est le consolateur de l'être qui souffre sans l'avoir mérité. Je lui demanderai ce qu'il ferait s'il était à ma place, et je ne doute pas que ses conseils ne me rendent entièrement une tranquillité qui n'aurait pas été troublée un seul instant si j'étais le seul dont les intérêts fussent compromis.

FIÉVÉE.

« Cette lettre, disent les *Révolutions de Paris*, prouve un homme au-dessous de son état et indigne de défendre la belle cause dont il a été la victime. »

En attendant, la Chronique avait dû chercher une autre imprimerie, et elle y resta.

Avec Fiévée, qui, comme je l'ai dit ailleurs (t. III, p. 182), l'imprimait depuis les premiers mois de 1791, et y glissait de temps à autre quelques articles, elle perdit dans cette bagarre son principal rédacteur. L'*Assemblée* n'est plus signée; les noms des collaborateurs ont disparu du titre; la devise : *Liberté, impartialité et vérité*, est changée pour celle-ci : *Un journal est un écho.*

On lit en tête du numéro du 27 avril les noms de Rabaut et Ducos. Ce dernier, un de ces jeunes Girondins qui, au milieu de la France du 18e siècle,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rêvaient république grecque et romaine, rédige et signe à partir de ce jour le compte-rendu des séances de la Convention. Mais nous ne saurions dire quelle fut au juste la part de Rabaut dans cette association, car cet écrivain, l'un des plus actifs de la presse périodique de ce temps, qui collabora notamment au *Moniteur* et à la *Feuille villageoise*, « jaloux seulement d'être utile », ne signait point ses articles.

Le 31 mai acheva d'accabler la Chronique. Comme toutes les feuilles opposées au parti qui triompha dans cette journée, elle fut séquestrée pendant quelques jours; ses numéros des 5-8 juin (nos 156-159)) furent arrêtés à la poste. Les rédacteurs protestent, dans leur numéro du 9, contre cette violation de leurs droits.

La liberté de la presse a été violée, puisque beaucoup de journaux, dont le nôtre était du nombre, se trouvaient arrêtés à la poste. On appelle une pareille mesure *révolutionnaire* ou *insurrectionnelle*. Nous avions cru jusqu'à présent qu'une insurrection n'avait d'autre but, de la part du peuple, qui seul peut en faire une, que de rentrer dans ses droits, dont la liberté de la presse est le plus sûr garant : l'événement nous a prouvé que nous ignorions les premiers principes du droit naturel, et dès lors nous avions résolu de cesser d'écrire, pour avoir le temps de nous instruire. Les nombreuses réclamations de nos souscripteurs, et, il faut le dire, puisque c'est notre seule récompense, les éloges qu'ils ne cessent de donner à notre impartialité, leur confiance en ce journal qui date des premiers jours de la Révolution, et qui ne s'est jamais démenti, nous forcent de le reprendre. Cette tâche est bien pénible dans un moment où il est du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bon ton d'appeler tous les journalistes *perfides,* dans un moment surtout où la cause des événements échappe à l'œil le plus observateur ; aussi attendrons-nous que les nuages qui cachent la vérité soient entièrement dissipés pour donner à nos lecteurs le détail des événements qui se sont succédé depuis l'interruption de notre journal.

Ils font suivre cet avis d'un extrait du rapport fait par Barère, au nom du Comité de Salut public, sur la journée du 31 mai, extrait d'après lequel on pourra juger, disent-ils, combien il serait imprudent à un journal, qui, pour être *perfide,* n'en est pas moins impartial, de vouloir se prononcer quand la France ne l'est pas encore. On lit dans ce rapport: « Les journaux ont été arrêtés à la poste ; c'est un attentat à la liberté de la presse et de la pensée, car on ne saurait, sans les blesser, en empêcher la circulation. » Et dans les propositions du rapporteur est celle « de défendre à qui que ce soit d'arrêter la circulation des journaux. »

Mortellement frappée, la Chronique se traîna encore jusqu'au 25 août ; la feuille de ce jour-là se termine par cet adieu aux souscripteurs, par cette sorte de testament :

Nos souscripteurs n'ignorent pas que depuis le 31 mai les anciens rédacteurs de ce journal ont cessé d'y travailler. L'impossibilité de trouver des écrivains de mérite dont nous puissions en même temps garantir les opinions nous a fait souvent sentir le besoin de cesser nos travaux ; car l'être qui, par ses écrits, se destine à former l'esprit public, doit lui-même joindre le plus pur patriotisme aux talents littéraires. Les circonstances

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous ont prouvé que nous nous étions quelquefois trompés dans notre choix, et ces mêmes circonstances sont devenues trop difficiles pour ne pas nous faire craindre de nous tromper encore. Que nous restait-il à faire, sinon de quitter, en chargeant une feuille qui réunît les qualités que nous ne pouvions trouver pour la nôtre de remplir nos engagements envers nos souscripteurs : c'est le parti que nous avons pris. La *Feuille de Salut public,* établie sous la surveillance du citoyen Garat, va être bientôt rédigée par lui ; ses talents dans ce genre ne peuvent être oubliés : sa feuille est celle que recevront nos souscripteurs. Ministre de l'intérieur à une des époques les plus remarquables de notre Révolution, il a été à même de connaître l'esprit public, et c'est à celui seul qui a pu en acquérir une profonde connaissance à le vivifier et à le seconder par ses écrits.

Nous manquons de renseignements sur cette *Feuille du Salut public, rédigée par une société de gens de lettres patriotes.* L'exemplaire de la Bibliothèque impériale ne commence précisément qu'au 26 août, et se trouve ainsi continuer immédiatement la Chronique. Il y a, du reste, dans la forme comme dans le fond, une grande analogie entre ces deux feuilles. J'ai seulement remarqué, non sans quelque surprise, dans celle du Salut public, un article quotidien sous ce titre d'*Esprit public* que Rœderer avait en quelque sorte consacré. Cet article n'est point signé ; son rédacteur, si l'on en croit une lettre qui lui est adressée, se donnait comme l'*observateur des groupes*, et, selon son correspondant, « il ne se bornait pas à faire connaître l'esprit qui y régnait, mais il cherchait aussi à le diriger par de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sages maximes, et en donnant l'exemple de ce ton de modération et de générosité qui convient à un peuple libre qui discute ses intérêts à la face du ciel. »

Quelques extraits achèveront de donner une idée de la variété et de l'intérêt que présente la Chronique de Paris, une des feuilles assurément qui se recommandent le plus aux chercheurs.

*Républicanisme et Ministérialisme.*

C'est une mode aujourd'hui de crier contre les ministres; c'est une mode aujourd'hui de défendre les ministres. Les assaillants et les défenseurs n'ont souvent pas plus de raison les uns que les autres, et il leur suffirait peut-être d'un moment de réflexion et d'examen pour s'entendre et pour être entièrement d'accord.

Quelle est la base de notre Constitution? C'est la liberté fondée sur l'égalité. L'égalité ne peut exister nulle part, sans l'appréhension de lui voir porter atteinte : la méfiance est fille de la liberté. Pourquoi n'aurions-nous pas pour ce trésor une inquiétude dont l'avare ne peut se défendre pour ses richesses? Et c'est cette inquiétude qui, dans les esprits portés à l'exagération, produit les soupçons injustes, les dénonciations indiscrètes. C'est donc le défaut de mesure, et non l'excès du zèle, que l'on peut reprocher à quelques excellents patriotes de l'Assemblée nationale. C'est ce défaut de mesure qui les fait accuser d'aimer le désordre et l'anarchie, pendant que ce n'est que la haine vigoureuse du désordre et de l'anarchie qui porte à ces mouvements impétueux. Et ce sont ces mouvements impétueux qui les font appeler *factieux* et *républicains*.

Ces dénominations inspirent un autre genre de méfiance à des hommes qui ont un même degré d'intérêt et de zèle pour la Constitution. Cette méfiance leur fait recevoir avec crainte, et sou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vent rejeter sans examen, tout ce qui vient de ceux contre qui ces imputations se renouvellent, et ils s'acquièrent ainsi eux-mêmes les noms d'*endormeurs* et de *ministériels*.

Il n'existe probablement qu'un très-petit nombre d'hommes à qui cette dernière dénonciation convienne ; et il n'y a peut-être pas un seul républicain : car on n'est pas républicain pour avoir médité sur la possibilité d'une Constitution républicaine ; on ne peut mériter ce titre qu'en cherchant à renverser le gouvernement établi, pour lui substituer un gouvernement républicain.

C'est cependant cet esprit de méfiance réciproque, que ces dénominations servent à entretenir, qui jette dans différents partis, comme malgré eux, des hommes faits pour servir utilement la patrie. Chacun s'observe, s'étudie, et se hâte de qualifier son voisin de *républicain* ou de *ministériel*. Combien de gens se croient d'un parti parce qu'on répète qu'ils en sont ! Combien d'hommes ont déserté la bonne cause parce qu'une seule opinion les a fait rejeter de leur sein par ceux qui pensent exclusivement la soutenir.

C'est ainsi que des hommes pusillanimes n'osent manifester une opinion qu'ils estiment utile, et qui pourrait l'être. Circonvenus par des hommes qui se croient d'un parti et qui les jugent d'un parti différent, ils n'ont pas le courage d'affronter une défaveur momentanée. Ils craignent surtout de risquer d'un seul coup leur popularité, quand ils ne se supposent pas des talents assez puissants pour la reconquérir.

Il en est de même des journalistes. La Chronique a été successivement accusée de *faction*, de *monarchisme* et de *ministérialisme*. Ses auteurs étaient des *monarchistes*, selon MM. L....., etc, quand ils défendaient contre eux les opinions de Mirabeau sur la monarchie, qu'ils voulaient alors anéantir. Les mêmes auteurs devinrent des *factieux*, quand ils les poursuivirent si vivement à l'époque du travail de la révision. Ces journalistes sont sûrement *républicains*, puisqu'ils soutiennent que le maire Pétion est irréprochable ; mais s'ils n'étaient pas *ministériels*, croiraient-ils que la municipalité n'a pas prévariqué pour les subsistances? défendraient-ils le veto apposé par le roi au décret contre les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

émigrants? avanceraient-ils que l'on ne doit pas poursuivre les prêtres, qu'il faut ouvrir toutes les églises, et permettre tous les cultes? Enfin ne se joindraient-ils pas aux écrivains patriotes qui harcèlent continuellement les ministres?

Ces divers jugements prouvent qu'étrangers à tous les partis nous ne suivons que celui de la Constitution. (10 décembre 1791.)

—

Le genre humain peut se diviser en deux classes, celle des *trompeurs*, et celle des *trompés*. Il existe une division intermédiaire, mais infiniment peu nombreuse, celle des *clairvoyants*. L'intérêt et le soin constant de la première classe, c'est de rendre ce petit nombre odieux et suspect à la seconde, et la chose est facile : tout l'art se traduit à trouver un nom. C'est ainsi, sans remonter jusques aux siècles passés, que, sous Louis XIV, les parlements et les prêtres avaient créé celui de *philosophe;* sous le règne de son successeur, nous avons vu d'abord celui d'*économiste*. Depuis la Révolution, le mot de *jacobin* a été habilement employé par l'*Ami du Patriote,* le *Contre-Poison,* le *Lendemain,* et autres patriotes de cette force; en même temps les populaciers faisaient un usage non moins louable de celui d'*aristocrate*. Maintenant celui qui est à l'ordre du jour, c'est celui de *factieux,* que l'on retrouve encore dans l'*Ami du Patriote;* au coin des rues, dans le *Chant du Coq;* à la tribune, dans la bouche de MM. tels et tels. Pour nous, qui n'avons pas la même fécondité d'imagination, nous ne connaissons qu'un mot, un mot *propre,* dont l'équivalent est dans toutes les langues, parce que la chose a été chez tous les peuples, c'est celui d'*intrigant*. (31 juillet 1791.)

—

L'accusation de *fédéralisme* est devenue une des injures à la mode; c'est une des lisières avec lesquelles les fripons conduisent les sots; c'est un de ces poignards que l'on forge dans l'antre de la calomnie pour en percer les vrais amis de la liberté.

Cette absurde méchanceté n'a pas même le mérite de l'inven-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion. En 1790, les chefs de la révision, qui alors..., s'avisèrent d'accuser du même crime un des membres de l'Assemblée constituante qui, en soutenant le projet de diviser la France en départements, de détruire les anciennes limites de nos provinces, avaient mis un obstacle insurmontable au système qu'on les accusait de vouloir réaliser. Cette accusation s'est renouvelée en 1792, et elle a été dirigée de même vers ceux que leurs opinions bien connues devaient le plus en garantir.

Mais comment, dira-t-on, peut-il se faire qu'une accusation de ce genre se reproduise et se perpétue, si personne n'y a donné le moindre prétexte? Voici le mot de cette énigme :

Il peut se présenter dans une révolution des circonstances où le centre d'unité des pouvoirs établis ne puisse servir de point de ralliement aux amis de la liberté.

Par exemple, vers la fin de 1790, la conduite de la Cour faisait craindre une scission violente. En 1792, on pouvait, avant le 10 août, redouter que le Corps législatif ne fût partagé ou dissous, et après cette époque qu'il ne fût dispersé par la force. Or, dans de pareilles circonstances, quelles ressources reste-t-il encore aux hommes qui veulent absolument demeurer libres? On n'en connaît que deux, un *covenant,* c'est-à-dire une association d'individus qui conviennent entre eux de certaines conditions ; et une fédération entre les portions du territoire restées fidèles à la cause de la liberté.

Aucun homme éclairé ne peut hésiter à préférer le second de ces moyens. Il est donc arrivé que des citoyens, trop frappés des dangers de la patrie, ont parlé de ce moyen comme d'une dernière ressource qui pourrait être employée si l'on y était contraint par une nécessité absolue. Il était également naturel qu'en 1790 les meneurs, dont le but secret était de rétablir la puissance royale en effrayant le peuple, cherchassent à perdre dans l'opinion ces hommes prévoyants qui osaient envisager une ressource destructive de leurs projets. Quant à ceux qui répètent d'après eux les mêmes absurdités, nous aimons à croire qu'ils n'ont pas des vues si profondes. (*Article de Condorcet.* — 9 février 1793.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Une société célèbre, voulant faire l'entreprise d'un journal qui ne contienne que ses principes et ses opinions, demande un rédacteur. Elle lui laissera entière liberté pour le style et le choix des matières, à condition qu'il ne dira que ce qu'elle voudra. *Trois censures lui attireront une destitution.* On lui répond de quatre mille abonnés, dont il ne connaîtra pas la liste, afin de pouvoir lui ôter à la fois matériaux et abonnés, s'il s'écarte du *beau chemin*, et s'il devient, comme tant d'autres journalistes soi-disant patriotes, *douteux, cauteleux, vendu aux ministres, thuriférent, Brissotiste, Girondiste, Rolandiste, Conventionnaliste, antimocratiste, Robespierromastyx* (1). Tous les journalistes amis de la liberté des opinions s'empresseront sans doute de se mettre sur la liste des candidats.

Il est d'autant plus nécessaire de faire réussir ce journal, que les meilleurs écrits périodiques commencent à tomber. C'était ce dont se plaignait le législateur Camille Desmoulins, dans une conversation avec une colporteuse des Tuileries, dont un de nous a été témoin. « Pourquoi n'avez-vous plus de Camille? lui dit-il; est-ce que vous les avez tous vendus? — Non, citoyen, c'est que je n'en prends plus, parce que j'ai de la peine à les vendre. — Comment va Robespierre aujourd'hui? — Pas de débit. — Et Marat? — Il va mieux, mais nous n'osons plus le vendre. — C'est bien dommage; il est très-utile à la République de répandre les ouvrages de cet écrivain magnanime. Tenez, donnez-moi deux Marat, et je vous donnerai deux Camille. — Vous vous moquez! il me faut au moins quatre Camille pour deux Marat. — Eh bien, soyez raisonnable, je vous donnerai deux Camille et un Robespierre. » Le marché a été conclu. (6 novembre 1792.)

(1) On sait que Zoïle se faisait appeler *Homeromastyx*, fouet d'Homère.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

MOTION.

*Paris, le 25 septembre 1792, l'an Ier de la République.*

La France est république; les Français doivent parler en républicains. Les formes de la monarchie modérée ne peuvent plus leur convenir.

Pour première réforme dans le langage, je propose de substituer le pronom personnel *toi* au pluriel de ce pronom, *vous*.

Si *vous* convient à *monsieur, toi* convient à *citoyen*.

Il y a longtemps que le *tu* a la préférence sur le *vous*. On se sert de l'un dans le commerce intime, dans les douces expansions de la franche amitié; l'orgueil et la dureté se sont emparés de l'autre. J'ai remarqué que les mauvais maîtres ne tutoyaient jamais leurs valets. Deux amants sont-ils fâchés, ils cessent de se tutoyer; et lorsque ensuite le *tu* sort de la bouche de l'un des deux, il est toujours le signal d'une tendre capitulation.

Aujourd'hui que les Français sont tous frères, ils doivent se tutoyer.

La familiarité, disait-on autrefois, engendre le mépris. Oui, la familiarité d'un insolent, qui conservait l'air de s'oublier en se nivelant avec nous; oui, elle engendrait le mépris lorsqu'il existait des distinctions, parce qu'alors celui qui se familiarisait laissait voir une sorte de dégradation dans la familiarité; mais, sous le règne heureux de l'égalité, la familiarité n'est que l'image des vertus philanthropiques que l'on porte dans l'âme. (3 octobre 1792.)

—

On prie tous ceux qui n'ont de honte que des mauvaises actions nuisibles à leur prochain de ne pas se gêner cet hiver en portant des souliers qui les ruinent et les enrhument, mais d'y substituer de bons sabots. Les riches, en donnant cet exemple, et en fournissant aux pauvres ce qui leur coûterait très-peu, rendraient un véritable service à une certaine classe de citoyens qui, par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des considérations importantes et vexatoires, ont besoin d'être encouragés à en porter eux-mêmes.

Par un pauvre petit commis de banque ayant femme et enfant, et obligé à être honnêtement vêtu; proprement lui suffirait pour lui, mais la décence! (11 octobre 1792.)

—

Voici les chansons qui reprennent encore une fois avec une espèce de fureur; celle-ci a, dans ce moment, la vogue. Il faut avoir un fond de gaîté pour chanter dans ce moment; mais enfin, puisque tout le monde chante, il est bon de se mettre à l'unisson.

*Air :* On doit soixante mille francs.

*Rhabillez-vous, peuple français,*
*Ne donnez plus dans les excès*
*De nos faux patriotes;* (Bis.)
*Ne croyez plus que le cul nu*
*Soit une preuve de vertu:*
*Remettez vos culottes.* (Bis.)

*Méfiez-vous d'un intrigant*
*Voulant le costume indécent*
*De nos faux patriotes.*
*Ne poussez plus la liberté*
*Au point d'être déculotté:*
*Remettez vos culottes.*

*Distinguez donc l'homme de bien*
*Du paresseux ou du vaurien*
*Ou des faux patriotes:*
*Gens honnêtes et laborieux,*
*Ne vous déguisez plus en gueux:*
*Remettez vos culottes.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Jamais ne jugez par l'habit*
*Du sot ou de l'homme d'esprit*
*Et des bons patriotes.*
*Bourgeois, rentiers, riches marchands,*
*Feraient périr mille artisans,*
*S'ils allaient sans culottes.*

*N'imitez plus, il en est temps,*
*Ces populaires charlatans*
*Pillant les patriotes.*
*Dieu fit l'industrie et les mains*
*Pour faire vivre les humains*
*Et gagner des culottes.*

*De l'homme défendez les droits,*
*Surtout obéissez aux lois,*
*Comme bons patriotes.*
*Et, citoyens, sans vous fâcher,*
*Cachez ce que l'on doit cacher :*
*Remettez vos culottes.*

(13 juillet 1793.)

—

La guerre en chansons continue. Voici la meilleure de celles en réponse à une que nous avons insérée dans notre journal; elle est tirée de celui de la *Montagne.*

*Air :* C'est ce qui me désole.

*Défiez-vous, peuple français,*
*Des messieurs qui, dans leurs couplets,*
*Vexent les patriotes :*
*Citoyens, soyez convaincus*
*Que des talents et des vertus*
*Valent bien des culottes.*

« *Chassons ces nobles insolents,*
*Ont dit de riches intrigants,*
*Faisons-nous patriotes :*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Nous allons les remplacer tous ;*
*La liberté sera pour nous,*
*Non pour les sans-culottes. »*

*Mais, jaloux de sa liberté,*
*Le peuple a dit de son côté :*
*« Messieurs, plus de despotes !*
*Disparaissez, tyrans nouveaux !*
*Dieu, qui nous voulut tous égaux,*
*Nous fit tous sans-culottes. »*

*Ce nom, donné par le mépris*
*Aux bons citoyens de Paris,*
*Flatte les patriotes ;*
*Mais jamais ils n'iront à nu,*
*Car la décence est la vertu*
*De tous les sans-culottes.*

*Rassurez-vous donc, artisans !*
*Il faut de l'étoffe en tout temps*
*Aux plus chauds patriotes ;*
*Et, tenez, nous vous observons*
*Qu'il en faut pour les pantalons*
*Plus que pour les culottes.*

*Au moral prenons, au surplus,*
*Ce nom donné par des Crésus*
*Aux meilleurs patriotes ;*
*Car, quoique très-bien culotté,*
*L'ami pur de la liberté*
*Est un vrai sans-culotte.*

(27 juillet 1793.)

—

On fait circuler dans tous les boudoirs de la capitale (car on boude furieusement aujourd'hui) une pièce de vers qu'on appelle

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le *Serment civique,* et qui au fond n'est qu'aristocratique ; mais il y a manière de la lire, et la voici :

*A la nouvelle loi* *je veux être fidèle*
*Je renonce dans l'âme* *au régime ancien ;*
*Comme article de foi* *je crois la loi nouvelle*
*Je crois celle qu'on blâme* *opposée à tout bien.*
*Dieu vous donne la paix,* *messieurs les démocrates,*
*Noblesse désolée,* *au diable allez-vous-en !*
*Qu'il confonde à jamais* *tous les aristocrates*
*Messieurs de l'Assemblée* *ont eux seuls du bon sens* (1).

—

A M. DUVAL D'EPREMESNIL

Sur sa prétention à la chancellerie de France.

*Vous chancelier, l'ami Duval !*
*La tête vous tourne, je pense.*
*A Bedlaam* (2) *retenez un local,*
*Et l'on vous nommera d'avance*
*Le chancelier de* l'Hôpital.

—

Quelques particuliers, ayant été dîner chez un restaurateur, ces jours derniers, éprouvèrent des maux de cœur auxquels se mêlèrent d'autres symptômes de poison. Les casseroles furent visitées : on n'y trouva pas un atome de vert-de-gris. Enfin le garçon se rappela qu'il avait fait cuire les maquereaux dans des exemplaires des *Actes des Apôtres* et de la *Gazette de Paris.* Nous avons cru devoir rendre cet événement public pour prévenir de semblables accidents.

(1) Cette facétie, « trouvée, disent les *Actes des Apôtres,* chez un fripier, dans la poche d'un habit qu'il avait acheté à la vente d'un impartial », a été reproduite par plusieurs journaux et recueils, avec variantes pour le dernier vers, dont la rime cloche partout plus ou moins.

(2) Ou Bethléem, hôpital des fous à Londres.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Un écolier, qui avait assisté aux séances de l'Assemblée nationale, a eu à traduire ce vers de Virgile :

*Usque adeo mori miserum est !...*

Il l'a traduit ainsi :

*Mori* peut-il donc être un si grand misérable !

Les grammairiens pensent qu'il y a solécisme dans cette version, attendu qu'il paraît prouvé que *Mori* n'est pas neutre.

—

Nous ne quitterons pas la Chronique sans dire encore quelques mots de ses principaux rédacteurs.

Millin, après la mort de la feuille qu'il avait fondée, renonça au journalisme politique. Il avait entrepris en 1792, de concert avec Noël et Warens, et parallèlement à la Chronique, le *Magasin encyclopédique, ou Journal des Sciences, des Lettres et des Arts,* publication destinée, dans la pensée de son fondateur, à ramener en France le goût des bonnes études, et principalement de l'archéologie, science alors trop peu estimée. Il en avait publié, en 1792 et 1793, 52 numéros, formant un volume. Il reprit cette publication en 1795, et, s'y dévouant avec un zèle et une persévérance bien rares, il la continua sans interruption jusqu'en avril 1816 (122 vol. in-8°). Ce recueil, indépendamment de l'annonce ou de l'extrait détaillé des ouvrages nouveaux, contient l'analyse



EFERUS - Recherches & Classification numériques

des travaux de toutes les académies, et forme ainsi le monument le plus complet de l'histoire littéraire de cette époque. Ajoutons que Sylvestre de Sacy et autres savants du premier ordre l'ont enrichi d'un grand nombre d'articles qui ajoutent encore à son prix.

—

Le marquis de Vilette avait embrassé d'abord avec beaucoup de chaleur les principes les plus exagérés de la Révolution. Les lettres qu'il adressait presque journellement à la Chronique sont remarquables par les idées, souvent osées, qu'il y émettait; il les réunit en 1792 en un volume in-8°, sous le titre de *Lettres choisies sur les principaux événements de la Révolution*. Vilette était un de ces hommes pour qui le mouvement et le bruit sont une nécessité. André Chénier, dans des fragments inédits, en parle ainsi : «..... Et pour vous montrer qu'on peut suivre ce parallèle jusque dans les minuties les plus imperceptibles, quand on lit dans les journaux des lettres signées Charles Vilette, où l'on voit ce petit homme qui babille et remue sans cesse, afin qu'on l'aperçoive, et qui travaille à paraître avoir de l'esprit aux dépens de quiconque n'est pas en faveur à la cour des Jacques, ne faut-il pas être frappé d'un aveuglement profond pour méconnaître dans ce personnage le bouffon en titre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dont les gambades faisaient rire les anciennes cours féodales, et qu'on appelait le *fou du roi !* »

L'ardeur de l'ex-marquis se refroidit beaucoup à la vue des événements qui souillèrent les derniers mois de 1792 ; les massacres de septembre l'avaient surtout saisi d'une vive indignation. Il venait d'être nommé député à la Convention par le département de Seine-et-Oise, ce qui, selon Palissot, étonna beaucoup, dans un temps où l'on ne devait s'étonner de rien. Fort de son caractère de législateur, qu'il croyait inviolable, il publia dans la Chronique une lettre très-énergique contre les auteurs de ces massacres. Dénoncé pour ce fait au Conseil de la Commune, qui se composait, pour la plus grande partie, des fauteurs des assassinats, il fut cité à comparaître devant le tribunal de police. Mais il refusa d'obtempérer à l'assignation, et se plaignit de cette persécution à l'Assemblée, en invoquant le principe de la liberté de la presse et l'inviolabilité dont il était revêtu. Cette affaire, à laquelle nous avons déjà fait allusion (t. III, p. 156), fit beaucoup de bruit. Le procureur de la Commune, Chaumette, fut mandé à la barre de la Convention, et l'arrêté de la Commune fut annulé. Mais depuis lors Vilette, journellement en butte aux attaques de Robespierre et de Marat, s'enferma dans une prudente réserve et perdit beaucoup de sa popularité.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Parmi les volontaires de la Chronique, nous avons nommé l'*Orateur du genre humain.* — Qu'est-ce qu'un orateur du genre humain ? Cloots va nous répondre lui-même, et nous expliquer le titre qu'il s'est donné.

C'est un homme pénétré de la dignité de l'homme ; c'est un tribun qui brûle d'amour pour la liberté et qui s'enflamme d'horreur pour les tyrans ; c'est un homme qui, après avoir reçu la sanction de son apostolat universel dans le sein du corps constituant de l'univers, se dévoue uniquement à la défense gratuite de tous les millions d'esclaves qui gémissent, d'un pôle à l'autre, sous la verge des aristocrates ; c'est un homme dont la voix foudroyante retentit sur tous les trônes, et dont la voix consolante se fait entendre dans tous les ateliers, pour saper sourdement les trônes par une circulation de quarante mille artisans de toute nation, qui portent ses discours, ses épîtres, ses harangues, ses homélies, dans les caves et dans les chaumières des peuples environnants ; c'est un homme qui s'exile volontairement des foyers qui l'ont vu naître, des contrées qu'il a parcourues, des climats divers où un doux souvenir le caresse, pour rester inébranlablement assis dans le chef-lieu de l'indépendance, en renonçant à toutes les places honorables et lucratives où son zèle et ses talents l'appelaient indubitablement. La mission de l'Orateur du genre hu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

main ne finira qu'après la déroute des oppresseurs du genre humain.

Le rêve du fameux baron prussien était de faire de tous les peuples une *nation unique*, dont Paris eût été la métropole; il datait tous ses écrits du *chef-lieu du globe*, l'an.... *de la Rédemption*. La Révolution française était venue lui offrir, pour l'accomplissement de ses projets, une occasion qu'il ne devait pas laisser échapper. Aussi le vit-on assiéger sans cesse les autorités, et surtout l'Assemblée nationale, de ses pétitions, de ses félicitations, de ses discours de toute espèce. On sait qu'il figura à la fête de la Fédération, en 1790, à la tête de prétendus représentants de toutes les nations de l'univers, qu'il avait présentés quelques jours auparavant à l'Assemblée nationale. « La trompette qui sonne la résurrection d'un grand peuple, s'écrie-t-il à cette occasion, a retenti aux quatre coins du monde, et les chants d'allégresse d'un chœur de vingt-cinq millions d'hommes libres ont réveillé des peuples ensevelis dans un long esclavage. »

Cloots n'avait point de journal en propre; pour mieux prouver l'étendue de son domaine, il semait ses écrits partout, et principalement dans les journaux patriotes, dont les colonnes lui étaient toujours ouvertes; c'était même pour eux une bonne fortune qu'une lettre ou un discours de Cloots, dont presque tous les articles étaient remarquables par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'originalité des idées qu'ils renfermaient, par le style, et surtout par la constance avec laquelle il poursuivait l'objet de tous ses vœux, sa *République universelle*. Une citation permettra d'en juger, et montrera en même temps jusqu'où peut aller le délire de l'espérance dans les cerveaux exaltés.

Que la Tour de Londres s'écroule comme celle de Paris, et c'en est fait des tyrans, et il n'y aura plus ni provinces, ni armées, ni ennemis, ni vaincus, ni vainqueurs; il n'y aura plus qu'une seule nation, qu'un seul commerce, qu'un seul intérêt, qu'une seule industrie. On ira en poste de Paris à Pékin, comme de Bordeaux à Strasbourg, sans que rien nous arrête, ni barrières, ni murailles, ni commis, ni chasseurs. L'Océan sera couvert de navires qui formeront un superbe pont de communication, et les grandes routes de France se prolongeront jusqu'aux confins de la Chine. Rome fut la métropole du monde par la guerre. Paris sera la métropole du monde par la paix. Paris sera le temple de la patrie universelle. L'orient et l'occident s'embrasseront au champ de la fédération, en se disputant le prix de la vertu, la palme du génie, le choix des amusements, et la richesse des édifices dont leur gratitude décorera la capitale commune. Oui, plus j'y réfléchis et plus je conçois la possibilité d'une nation unique. Je conçois la facilité avec laquelle une Assemblée nationale séant à Paris conduirait le char du genre humain. Il ne faut pour cela qu'un 14 juillet en Angleterre; et, j'ose le prédire, il n'est pas loin. L'oriflamme des Français ne saurait flotter sur Londres et sur Paris sans faire rapidement le tour du monde. Que les tyrans s'exécutent d'eux-mêmes, ils éviteront la vengeance des peuples foulés. On leur fera grâce de la misère et de l'échafaud. Usurpateurs de la souveraineté, regardez-moi en face; lisez votre sentence écrite sur les murs de l'Assemblée nationale; apprenez que vos trônes vont s'écrouler sous vous; prévenez la fusion universelle des sceptres et des couronnes, et venez au-devant d'une révolution qui délivre les rois des embûches des rois, et les peuples de la rivalité des peuples.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On ne connaîtra ni sujets ni alliés, ni provinces ni colonies, ni blancs, ni noirs. La nature est une, la société est une. Les forces divisées se heurtent et jonchent la terre de cadavres. Il en est des nations comme des nuages qui s'entrefoudroient mutuellement. Les hommes seront ce qu'ils doivent être, quand chacun dira : *Le monde est ma patrie, le monde est à moi.* Alors il n'y aura plus d'émigrants. La France n'a été heureuse que du jour où l'on a dit le ci-devant Languedoc, la ci-devant Alsace. Le genre humain ne sera heureux que du jour où nous dirons les ci-devant Français, les ci-devant Anglais, les ci-devant Africains, les ci-devant Américains. Je prononce les oracles de la raison, et j'invite les émules de Vitruve et du Palladio à respecter mon délire fatidique dans la construction du Palais-National. Qu'un civisme religieux échauffe leur génie, et un seul édifice pourra contenir les représentants du monde. L'assemblée des Comices à Rome était composée de trois millions de votants, et l'univers n'exigerait que dix mille députés pour sa représentation. Architectes parisiens, songez au théâtre de Scaurus, qui contenait quatre-vingt mille spectateurs; voyez le Colysée de César, les arènes de Vérone et de Nîmes; examinez le théâtre de Parme, où douze mille personnes s'asseyent à leur aise et où les lois de l'acoustique font l'admiration des voyageurs. Préparons les siéges de l'Assemblée universelle, ne serait-ce que pour circonvenir les tyrans de la plus épouvantable des menaces, pour ranimer le peuple par la plus consolante des perspectives, pour élever notre âme par la plus vaste des pensées!

La Chronique était une des feuilles qui recevaient le plus fréquemment les communications de l'Orateur du genre humain; mais il s'en ferma la porte par ses exagérations, vers la fin de 1792, et voici, d'après Millin, à quelle occasion : Cloots, ayant écrit, sous ce titre : *Ni Marat, ni Roland,* un pamphlet dans lequel il faisait l'éloge des vertus du pre-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mier, crut devoir envoyer un article justificatif à la Chronique. Surpris de cette audace, Millin lui répond, en lui renvoyant son article : « Porte ailleurs tes poisons. » Là-dessus Cloots dénonce Millin à la tribune des Jacobins, et cela au moment où un orateur, après avoir demandé et obtenu l'exclusion de Roland, Girey-Dupré, Louvet, Lanthénas, etc., s'était écrié : « Citoyens, il faut encore promener la faux de l'égalité », et que ces mots affreux avaient été couverts des applaudissements des tribunes. « Je crois donc, ajoute Millin, que Cloots, dévouant ainsi à la haine et aux vengeances un ancien camarade, un homme qui toujours a cherché à le faire valoir et à l'obliger, pour une expression républicaine qui caractérisait son opinion sur ses écrits, a commis une action infâme, et que je suis fondé à lui imprimer sur le front le signe de la lâcheté, de l'ingratitude et de la perfidie (1). »

Nous devons dire à l'honneur de Cloots que, bien qu'il ait fait l'éloge de Marat, ce n'était point un homme de sang. Répondant aux tyrannicides, qui lui avaient envoyé leur serment, il leur disait :

Je ne saurais accepter la place que vous m'offrez, sous le titre de *Vieux de la Montagne,* titre qui ne convient ni à mon âge ni à mon caractère. C'est avec les rayons de la lumière, et non pas avec le poignard des assassins, que nous délivrerons les peuples. Nous voulons tuer la tyrannie, et le fer ne tue que les tyrans.

(1) *Chronique de Paris*, 30 novembre 1792.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Que la tête d'un roi ou d'un général contre-révolutionnaire tombe au moment où son pied souillera la terre des hommes libres ; mais ne mettons pas leur tête à prix ; c'est une main pure qui doit plonger le fer dans le sein des oppresseurs.

—

J'ai promis de revenir sur le *Républicain,* moins pour l'importance de cette feuille que pour sa signification.

Ce n'est que tardivement que l'idée de république se fit jour dans la presse. « Nous n'étions peut-être pas dix républicains en 1789 », écrit quelque part Camille Desmoulins, et il disait vrai : l'opinion n'allait guère alors au delà de la destruction des priviléges, dans lesquels on voyait la maîtresse cause de tous les maux.

Quatre hommes seulement, quatre journalistes, se prononcent nettement pour la république, et bien longtemps avant son arrivée : Condorcet et Brissot, au nom de la philosophie ; Desmoulins, par la même raison sans doute, mais aussi, comme nous le verrons, par une sorte d'enthousiasme tout littéraire, échauffé par les souvenirs de l'antiquité ; enfin l'abbé Fauchet, par une interprétation nouvelle du christianisme, qui mêlait l'Evangile au *Contrat social,* et conciliait le catholicisme et la démocratie. Et ces quatre hommes, partis de points si éloignés, les quatre évangélistes de la république future, se



EFERUS - Recherches & Classification numériques

retrouvèrent plus tard, réunis par la proscription, au pied de l'échafaud.

Pendant les deux premières années de la Révolution, l'idée républicaine resta, pour ainsi dire, dans le domaine de la théorie. Ce fut seulement dans les premiers mois de 1791 qu'on la vit prendre un corps, que l'on commença à l'agiter, mais bien timidement. « Proposer d'abolir la royauté, disaient les *Révolutions de Paris*, c'est proposer sans doute d'abolir le plus grand fléau qui ait jamais désolé le genre humain, et nous donnons notre voix à cette abolition salutaire. Les principes de notre Constitution sont l'égalité, l'élection, l'amovibilité, la responsabilité personnelle et l'économie; mais tout cela n'est-il pas inconciliable avec la royauté héréditaire ? »

Les Jacobins repoussent la république pour rester fidèles à leur titre d'amis de la Constitution, et persistent à défendre la royauté constitutionnelle. Choderlos-Laclos soutient dans le journal de la Société qu'elle est impraticable dans un grand empire. Le *Journal des Clubs* la repousse également.

Dans le commencement d'avril, Laclos ne se borne plus à la défensive; il attaque même Brissot, Robert Lindet, etc., et les accuse de vouloir une démocratie sans roi, ou la république. Brissot lui répond :

L'Assemblée nationale a décrété la *monarchie*, je m'y soumets ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais, en m'y soumettant, je cherche à prouver qu'il faut donner aux représentants du peuple une force telle que le monarque ne puisse ramener le despotisme; je veux une *monarchie populaire,* où la balance penche toujours *du côté du peuple :* voilà ma *démocratie.* — Je crois que la royauté est un *fléau ;* mais c'est une opinion métaphysique, qui ne me porte pas à rejeter le roi adopté par la Constitution. Je ne suis donc pas un ennemi de la Constitution.

Marat lui-même met peu d'importance à la question de république, et s'attache surtout aux institutions démocratiques.

J'ignore, dit-il, si les contre-révolutionnaires nous forceront à changer la forme du gouvernement; mais je sais bien que la *monarchie très-limitée* est celle qui nous convient le mieux aujourd'hui, vu la dépravation et la bassesse des suppôts de l'ancien régime, tous si portés à abuser des pouvoirs qui leur sont confiés. Avec de pareils hommes, une *république fédérée* dégénérerait en *oligarchie.* On m'a souvent représenté comme un mortel ennemi de la royauté, et je prétends que le roi n'a pas *un meilleur ami que moi.* Ses mortels ennemis sont ses parents, ses ministres, les noirs et les ministériels de l'Assemblée nationale, les membres du Club monarchique, les prêtres factieux et les autres suppôts du despotisme; car ils l'exposent continuellement, par leurs machinations, à perdre la confiance du peuple, et ils le poussent, par leurs conseils, à jouer la couronne, que j'affermis sur sa tête en dévoilant leurs complots, en le pressant de les livrer au glaive des lois.

Mais la fuite du roi détermina une explosion qui faillit, dès ce moment, engloutir la royauté. Les moins violents des journaux patriotes demandent alors la déchéance. Parmi les plus fougueux pro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

moteurs de la république se fait remarquer le rédacteur de la *Bouche de Fer*, Bonneville. C'est de lui qu'est ce mot dont Brissot fut heureux de pouvoir s'emparer, sans, du reste, en dissimuler la source : « Les Egyptiens avaient mis sur le trône une pierre pour leur servir de roi ; faisons de même, et donnons à cette pierre, éternel symbole du cœur d'un roi, un excellent conseil exécutif. » — « POINT DE ROI, POINT DE ROI ! *voilà le cri général* », s'écriait la Bouche de Fer le 25 juin, et le lendemain, racontant l'attitude du peuple sur le passage de Louis XVI, elle disait : « Voilà enfin un plébiscite : LA RÉPUBLIQUE EST SANCTIONNÉE ! »

De son côté, Brissot, dont la feuille peut être regardée comme le Moniteur de la république, déploie, à cette époque, une rare vigueur d'initiative. Dès le 24 juin il avait dit, en parlant de la politique du club des Jacobins : « Cette répugnance pour le nom de la république, pour le nom d'un état où l'on est, doit paraître bien singulière aux yeux des philosophes. » Le 2 juillet, il écrit : « L'opinion républicaine gagne et augmentera tous les jours ; c'est le propre de la vérité, elle ne marche plus qu'à pas de géant. » Et dans le numéro suivant on lit : « Prix de 300 liv. déposé à l'imprimerie du *Patriote français* pour celui qui fixera nettement les caractères politiques et moraux qui distinguent le *citoyen libre* du *républicain*. On est fâché que le prix soit aussi

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mesquin ; mais on n'a pas la liste civile à sa disposition. »

Cependant les promoteurs du mouvement pensèrent à fonder un journal qui serait plus spécialement consacré à le seconder et à le diriger. Telle fut l'origine du *Républicain*. Madame Roland nous a donné sur la naissance de cette feuille quelques détails qui ne sont pas sans intérêt. « J'avais été frappée, dit-elle, de la terreur dont Robespierre parut pénétré le jour de la fuite du roi à Varennes. Je le trouvai l'après-midi chez Pétion, où il disait avec inquiétude que la famille royale n'aurait pas pris ce parti sans avoir dans Paris une coalition qui ordonnerait la Saint-Barthélemy des patriotes, et qu'il s'attendait à ne pas vivre dans les vingt-quatre heures. Pétion et Brissot disaient, au contraire, que cette fuite du roi était sa perte, et qu'il fallait en profiter ; que les dispositions du peuple étaient excellentes ; qu'il serait mieux éclairé sur la perfidie de la cour par cette démarche que n'auraient pu faire les plus sages écrits ; qu'il était évident pour chacun, par ce seul fait, que le roi ne voulait pas de la Constitution qu'il avait jurée ; que c'était le moment de s'en assurer une plus homogène, et qu'il fallait préparer les esprits à la république. Robespierre, ricanant à son ordinaire et se mordant les ongles, demandait ce que c'était qu'une république ! Le projet du journal intitulé *le Répu-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*blicain* fut alors imaginé. Dumont, le Genévois, homme d'esprit, y travaillait; Duchâtelet, militaire, y prêtait son nom, et Condorcet, Brissot, etc., se préparaient à y concourir. »

Le nouveau journal s'annonçait dans son titre comme le défenseur du gouvernement représentatif et comme fait par une société de républicains. Le premier article, sous le titre d'*Avis aux Français*, fait le procès à la royauté avec une crudité toute républicaine.

Frères et citoyens, la tranquillité parfaite, la confiance mutuelle qui régnaient parmi nous pendant la fuite du ci-devant roi, l'indifférence profonde avec laquelle nous l'avons vu ramener, sont des signes non équivoques que l'absence d'un roi vaut mieux que sa présence, et qu'il n'est pas seulement une superfluité politique, mais encore un fardeau très-lourd qui pèse sur la nation.

Ne nous laissons point tromper par des subtilités. Tout ce qui concerne cet homme-là se réduit à quatre points :

1° Il a abdiqué, il a déserté son poste dans le gouvernement. L'abdication, la désertion, sont caractérisées, non par la longueur de l'absence, mais par le seul acte de la fuite; ici l'acte est tout et le temps n'est rien.

2° La nation ne peut jamais rendre sa confiance à un homme qui, infidèle à ses fonctions, parjure à ses serments, ourdit une fuite clandestine, obtient frauduleusement un passeport, cache un roi de France sous le déguisement d'un domestique, dirige sa course vers une frontière plus que suspecte, couverte de transfuges, et médite évidemment de ne rentrer dans nos Etats qu'avec une force capable de nous dicter la loi.

3° Sa fuite est-elle son propre fait, ou le fait de ceux qui sont partis avec lui? A-t-il pris sa résolution de lui-même, ou la lui a-t-on inspirée? Que nous importe? Qu'il soit imbécile ou hypo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

crite, idiot ou fourbe, il est également indigne des fonctions de la royauté.

4° Il est par conséquent *libre* de nous, comme nous sommes *libres* de lui. Il n'a plus d'autorité; nous ne lui devons plus d'obéissance. Nous ne le connaissons plus que comme un individu dans la foule, comme M. Louis Bourbon.

L'Histoire de France n'offre qu'une longue suite des malheurs du peuple, dont la cause remonte toujours aux rois. Nous n'avons cessé de souffrir par eux ou pour eux. Le catalogue de leurs oppressions était plein; mais, à tous leurs crimes, la trahison manquait encore. Aujourd'hui il ne manque plus rien, la mesure est comblée, ils n'ont plus de nouveaux forfaits à commettre, leur règne est fini.

Qu'est-ce, dans un gouvernement, qu'un office qui ne demande ni expérience, ni habileté, un office qu'on peut abandonner au hasard de la naissance, qui peut être rempli par un idiot, un fou, un méchant, comme par un sage? Un tel office est évidemment un *rien*. C'est une place de représentation, et non d'utilité. Que la France, parvenue à l'âge de raison, ne s'en laisse plus imposer par des mots, et qu'elle examine si un roi insignifiant n'est pas en même temps fort dangereux.

Les trente millions qu'il en coûte pour maintenir un roi, avec l'éclat d'un luxe insensé, nous présentent un moyen facile de réduction dans les impôts, qui ne tend pas seulement à soulager le peuple, mais à diminuer la corruption politique, et à fermer une source empoisonnée qui menace les premiers organes de notre Constitution. La grandeur de la nation ne consiste pas, comme le disent les rois, dans la splendeur du trône, mais dans un sentiment énergique de sa dignité, et dans le mépris de ces folies royales, qui, jusqu'à présent, ont ravagé l'Europe.

Quant à la sûreté individuelle de M. Louis Bourbon, elle est d'autant plus assurée que la France ne se déshonorera pas par son ressentiment contre un homme qui s'est déshonoré lui-même. Quand on défend une grande cause, on ne veut pas la dégrader, et la tranquillité qui règne partout démontre combien la France libre se respecte elle-même.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Animée des sentiments énergiques que renferme cet avis, *une société de républicains* a résolu de publier, par feuilles détachées, un ouvrage sous ce titre LE RÉPUBLICAIN. Son objet est d'éclairer les esprits sur ce républicanisme, *qu'on calomnie,* parce qu'on ne le connaît pas, sur l'inutilité, les vices et les abus de la royauté, que le préjugé s'obstine à défendre, quoiqu'ils soient connus.

Après une lettre où Thomas Payne développe ses théories républicaines, vient une sorte d'appel aux nations voisines, dont nous extrairons quelques passages.

*Aux Etrangers sur la Révolution française.*

I. Les hommes ne se sont réunis en société que pour s'assurer la jouissance entière et paisible des droits qui résultent de leur nature.

L'égalité est un de ces droits, et seule elle suffit pour garantir la conservation de tous les autres, puisque personne ne peut être tenté d'introduire une oppression dont le poids retomberait sur lui-même. Tout peuple isolé qui connaît ses droits est maître de les conserver ou de les recouvrer : car l'intérêt d'opprimer étant toujours celui du petit nombre, ne peut se trouver réuni à la force réelle; à moins que celle du plus grand nombre ne soit balancée par une inégalité dans les armes, qui heureusement n'existe pas en Europe.

Mais plusieurs nations réunies contre une seule peuvent l'empêcher de reprendre ses droits, ou l'en priver malgré elle, et les ligues des tyrans contre la liberté peuvent longtemps encore l'exiler de la terre.

Si donc un peuple a recouvré ses droits, s'il a pu remonter jusqu'à l'égalité naturelle, les chefs des autres nations qui s'uniraient pour lui ravir sa liberté, pour le forcer à rétablir l'inégalité ou à conserver les formes corruptrices de la monarchie, seraient non-seulement les ennemis de ce peuple, mais ceux de toute la grande famille humaine.

. . . . . .

EFERUS - Recherches & Classification numériques

IV. Une nation ne peut avoir le droit d'exiger qu'aucune partie du territoire d'une nation voisine soit soumise à tels ou tels usages, que la justice y soit administrée de telle ou telle manière, que les propriétés aient telle ou telle forme; et encore moins d'exiger la conservation d'usages contraires au droit naturel....

V. Le droit de changer leur Constitution appartient à tous les peuples, et ils ne peuvent renoncer au pouvoir de l'exercer, sans établir sur leur postérité la plus injuste tyrannie. Cette maxime peut être niée par le troupeau des sophistes que le machiavélisme aristocratique tient à ses gages, mais elle n'en est pas moins une vérité d'une évidence première.

. . . . . .

VII. Un prince oserait-il dire : « Je crains le voisinage d'un peuple dont la turbulente liberté menace de troubler la tranquillité de mon pays »? Qui sera la dupe de ce sophisme? Ce n'est point la paix de la félicité publique, c'est le sommeil de l'esclavage, que l'on tremble de voir troubler; ce n'est pas pour les peuples, c'est pour leurs tyrans, que l'on redoute le voisinage et l'exemple de la liberté.

Descendants d'Arminius et de Witikind, compatriotes de Kepler et de Leibnitz, c'est à vous que l'on offre ces réflexions. Auriez-vous donc oublié votre antique amour de la liberté? Votre génie serait-il éteint? L'Europe vous doit l'imprimerie, ce boulevard éternel des droits de l'espèce humaine; elle vous doit la poudre à canon, dont l'usage, en rendant au plus grand nombre l'empire de la force, établira un jour entre le pouvoir et la justice une alliance éternelle.

C'est la Germanie qui seule a opposé une barrière à la tyrannie dont Rome guerrière a menacé l'univers, et c'est elle encore qui a sauvé l'Europe des fers plus honteux de Rome fanatique.

Quand tous les hommes baissaient encore sous ce joug sacré un front humilié, les étendards de la liberté flottaient sur les rochers de la Bohême, et c'est du fond de la Saxe que Luther, profitant des avantages de l'imprimerie encore naissante, a donné

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'exemple de combattre la tyrannie par la raison, et la superstition par le ridicule.

Deviendrez-vous les vils instruments de l'esclavage, après avoir été tant de fois les vengeurs de la liberté ?

C'est à votre sagesse de fixer l'époque où il vous conviendra de briser vos chaînes ; vous calculerez les dangers d'une tentative trop précipitée, vous examinerez si vous devez acheter encore par quelques années de servitude une liberté plus facile, plus paisible et plus sûre ; mais vous ne voudrez pas, en attaquant la nôtre, assurer à vos maîtres un secours contre vous-mêmes, lorsque le moment d'être libres sera venu pour vous. Vous ne verserez pas votre sang pour resserrer vos fers ; et, si on ne vous laisse que le choix de le répandre pour vos maîtres ou pour vos droits, votre choix pourra-t-il rester douteux ?

Laissez du moins vos princes, vos ministres, vos prêtres et vos nobles, nous faire seuls une guerre qui ne peut être utile qu'à eux seuls ; ne nous forcez pas à immoler nos frères, quand nous voudrions ne combattre que leurs ennemis. Accablez de votre mépris ces lâches transfuges qui n'ont pu se résoudre à vivre dans une patrie où ils n'auraient plus que des égaux, et qui osent appeler féroce le peuple dont leur insolent orgueil et leur avide bassesse ont fatigué la longue patience.

Cet article, signé : *La Vérité,* a été reproduit dans le numéro de mai 1792 de la *Chronique du Mois,* comme l'œuvre d'un des quatorze (V. *infrà,* p. 205).

Les nos 2 et 3 sont remplis en grande partie par des observations sur le Mémoire laissé par le roi en fuyant, et adressé à l'Assemblée nationale.

Le terrain était si peu préparé, que le Républicain, malgré le talent de ses rédacteurs, n'eut qu'une existence éphémère. Il eut pourtant plus d'un numéro, quoi qu'en dise l'auteur des prétendus Mé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

moires de Condorcet : Barbier parle de quatorze ou quinze, Deschiens en avait quatre, la Bibliothèque impériale ne possède que les trois premiers. En tout cas, ce journal est aussi rare qu'il est curieux.

On sait comment se termina le pétitionnement pour la déchéance, et sur quelles bases fragiles s'opéra la réconciliation entre la nation et la royauté. Les républicains, forcés de reconnaître le peu de sympathies que rencontraient leurs doctrines, crurent devoir alors, et jusqu'à un moment plus opportun, remettre leur drapeau dans leur poche. C'est ce que nous apprend Camille Desmoulins dans une lettre curieuse, mais peu connue, où il reproche à Brissot ses airs républicains et jusqu'à ses accointances avec la feuille de Condorcet.

Etait-il d'une saine politique, lui dit-il, surtout peu de jours avant l'affaire du Champ-de-Mars, de vous montrer avec ce Duchâtelet, aide-de-camp de Bouillé, dans ce fameux journal intitulé *le Républicain*, d'annoncer avec tant d'emphase ce journal, qui ne parut que quelques jours, et qui semble n'avoir été enfanté que pour exciter des troubles, pour préparer le rassemblement des patriotes égarés, pour les rabattre comme un gibier dans le Champ-de-Mars, sous les sabres et les fusils des cannibales en écharpe ?

Etait-il d'une bonne politique, lorsque la France avait été décrétée une monarchie, lorsque le nom de république effarouchait les neuf dixièmes de la nation, lorsque ceux qui passaient pour les plus fougueux démocrates, Loustalot, Robespierre, Carra, Fréron, Danton, moi, Marat lui-même, s'étaient interdit de prononcer ce mot, était-il d'une bonne politique à vous, Bris-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sot, d'affecter de vous parer du nom de républicain, de timbrer toutes vos feuilles de ce mot *république,* de faire croire que telle était l'opinion des Jacobins, et d'autoriser les calomnies et la haine de tous ses ennemis.

Camille, cependant, comme nous le verrons bientôt, était foncièrement républicain. Dès le premier jour qu'il prit la plume, il appelait la république de ses vœux, il l'annonçait, il la proclamait inévitable, et dans le n° 84 de ses *Révolutions* on lit cette remarque prophétique :

L'Assemblée, toute monarchique qu'elle est, a été entraînée par ses propres décrets, par les circonstances et par ses passions, à des mesures républicaines. Ils ne veulent point de régence, et la pudeur les empêche de reconnaître pour chef de la nation un roi aussi déshonoré que Louis XVI. Sans roi et sans régent nous aurons la république comme qui dirait par la force des cartes.

—

Nous avons vu avec quelle infatigable assiduité Condorcet fournissait à la Chronique sa tâche journalière. Ce n'était pourtant pas assez pour l'activité de son esprit. D'ailleurs son rôle, dans cette feuille, était circonscrit, limité, et, pour ainsi dire, passif : il ne pouvait sortir de l'Assemblée nationale, il devait se borner à l'appréciation des actes de cette Assemblée et des faits qui se passaient dans son sein. Il fallait à Condorcet un autre champ où il pût développer plus librement, plus largement,

(1) *Semaine politique et littéraire,* 6 février 1792.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ses doctrines. Il le trouva dans la *Chronique du Mois*.

Cette publication périodique, que nous appellerions aujourd'hui une revue d'économie politique et sociale, parut à la fin de 1791, sous les auspices et avec le concours de quatorze écrivains, qui tous avaient déjà fait leurs preuves : c'étaient Clavière, Condorcet, Mercier, Auger, Oswald, Bonneville, Bidermann, Broussonnet, Guy-Kersaint, Brissot, Garran de Coulon, Dussault, Lanthénas et Collot-d'Herbois. « Ces quatorze patriotes, dit le prospectus, ont réuni leurs lumières pour payer ensemble à la chose publique leur dette de citoyen. La forme périodique leur donnant les moyens de suivre les opérations du Corps législatif, l'à-propos des événements, et, par conséquent, d'être infiniment plus utiles dans l'application de leurs principes, ils l'ont adoptée. Leur ouvrage aura une forme nouvelle en France, celle des *Monthly Reviews* de l'Angleterre, avec cette différence qu'ici les *cahiers patriotiques* qui forment la Chronique du Mois seront bien réellement les idées, les critiques et les desseins d'écrivains très-distingués. »

Chacun des quatorze rédacteurs était chargé d'une partie distincte : Clavière avait les finances ; Condorcet, la législation et l'instruction publique ; Bidermann, les matières commerciales ; Broussonnet, l'économie rurale et les manufactures; Kersaint,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la marine et les colonies ; Garran de Coulon, la jurisprudence ; Bonneville était chargé de résumer les travaux de la législature ; Mercier devait y continuer son *Tableau de Paris* et pourchasser les abus ; Auger avait promis des recherches sur les anciennes Constitutions ; Oswald devait travailler à détruire les préjugés qui divisaient les deux nations française et anglaise, etc., etc.

C'était là, en effet, une œuvre toute nouvelle en France, et elle se présentait avec des garanties bien faites pour en assurer le succès. Nous y reviendrons ; pour le moment nous ne voulons nous occuper que de la part qu'y eut Condorcet.

C'est seulement dans le troisième numéro qu'il commença à écrire. Ce numéro contient de lui deux articles également remarquables, l'un sur la *Distribution des assignats*, l'autre ayant pour titre : *Révision des travaux de la première législature*. Dans ce dernier article, qu'il continua dans les livraisons suivantes, Condorcet s'occupe d'abord du perfectionnement, matériel et moral, si l'on peut ainsi dire, des grandes assemblées, perfectionnement qu'il regarde comme l'un des plus dignes d'occuper les hommes qui réfléchissent. Il y traite des dispositions de la salle, tant sous le rapport de l'hygiène que sous celui de la commodité, et même de l'acoustique. Passant ensuite aux séances, il en détermine la durée, de façon à ce que l'attention ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

soit pas fatiguée; il s'occupe de la manière de poser les questions, de l'ordre de la parole, des moyens de maintenir le calme pendant les débats, des votes, et de tout ce qui peut faire avorter les desseins de la mauvaise foi dans les discussions. Enfin il indique à l'Assemblée toutes les grandes choses qu'elle a à faire et la marche qu'elle doit suivre.

Dans les numéros suivants, Condorcet continue ses observations sur les actes de l'Assemblée législative, et traite à fond toutes les questions que lui présentent les circonstances, celle des émigrés, celle des noirs, dont il défend chaleureusement la cause, celle de la circulation des subsistances, qu'il veut libre de toute entrave.

Après le 10 août, Condorcet, absorbé par ses fonctions de membre de la Convention, et par le compte-rendu qu'il donne tous les jours à la Chronique de Paris, écrit moins dans la Chronique du Mois. Il ne lui retira cependant ni son appui ni son concours, et l'on y trouve encore de temps à autre des articles marqués de son cachet, notamment, dans le numéro de novembre 1792, une dissertation sur la *Nature des pouvoirs politiques dans une nation libre.*

Les hommes, y dit-il en débutant, ont tellement pris l'habitude d'obéir à d'autres hommes, que la liberté est, pour la plupart d'entre eux, le droit de n'être soumis qu'à des maîtres choisis par eux-mêmes. Leurs idées ne vont pas plus loin, et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

c'est là que s'arrête le faible sentiment de leur indépendance. Le nom même de *pouvoir*, donné à toutes les fonctions publiques, atteste cette vérité. Presque partout cette demi-liberté est accompagnée d'orages : alors on les attribue à l'abus de la liberté, et l'on ne voit pas qu'ils naissent précisément de ce que la liberté n'est pas entière. On cherche à lui donner de nouvelles chaînes, lorsqu'il faudrait songer, au contraire, à briser celles qui restent.

Un article sur la *Nécessité d'établir en France une Constitution nouvelle*, inséré dans le numéro de mars 1793, est le dernier que Condorcet paraisse avoir écrit pour la Chronique du Mois, qui prit fin au mois de juillet suivant.

Mais déjà il s'était créé une autre tribune ; il avait fondé, au mois de juin, avec son ami Sièyes et Duhamel, un recueil hebdomadaire intitulé *Journal d'Instruction sociale*. L'apparition de cette feuille fut précédée d'un prospectus, dont nous empruntons l'analyse à la Chronique de Paris (18 mai 1793).

Nous ne donnerons pas ce prospectus en entier, les bornes de nos feuilles ne le permettant pas ; mais nous en indiquerons l'objet, et les motifs qui ont engagé les auteurs philosophes à l'entreprendre.

Lorsque des vérités nouvelles sont apportées aux hommes, et que leur attention est puissamment éveillée sur des objets qu'ils ne connaissaient pas, ou qu'ils ne faisaient qu'apercevoir, si elles sont annoncées avec un grand éclat, et si la masse entière des peuples s'ébranle pour les adopter, il se fait un de ces puissants mouvements qui dérangent et déplacent tout, et que l'on appelle révolutions. Alors il se forme, en quelque manière, une science nouvelle, dont le peuple a besoin d'étudier les principes, la doc-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trine, et surtout les expressions, ces mots déjà usités dans le langage, mais dont le sens nouveau doit être parfaitement entendu, si l'on ne veut que le peuple tombe dans de grandes et dangereuses erreurs. En effet, il s'élève alors ou des esprits faux qui saisissent mal ces vérités et les interprètent à leur manière; ou des têtes ardentes qui, entendant mal les principes, poussent les conséquences jusqu'aux confins de la folie; ou des fourbes qui profitent de l'enthousiasme pour devenir chefs de sectes; ou des ambitieux qui se saisissent des esprits et qui affectent de se mettre en avant de l'impulsion générale, pour devenir chefs de partis; ou des fripons subalternes qui profitent des divisions adroitement suscitées, pour établir leur fortune. Tels ont été les caractères qui ont toujours accompagné les révolutions occasionnées par des opinions nouvelles. Le peuple, qui en est l'instrument, en est presque toujours la victime ou la dupe.

Toute société, dit le prospectus, qui n'est pas éclairée par des philosophes, est trompée par des charlatans.

Nous ne pouvons en avoir ici qu'une espèce à combattre, les charlatans politiques. Tous ne sont pas des César ou des Cromwel; mais, en ce genre, il suffit d'un médiocre talent, et souvent d'un bien petit intérêt, pour faire beaucoup de mal. Tous suivent la même marche; tous veulent être les favoris du peuple, afin d'en devenir les tyrans. Tous calomnient la vertu jusqu'à ce qu'ils aient le pouvoir de la persécuter. Tous haïssent les talents qui ne s'avilissent pas à les servir. Tous craignent que les lumières ne se répandent, parce qu'ils ne peuvent vaincre qu'en combattant dans les ténèbres.

Montrer au peuple les piéges où ces hommes veulent l'engager est donc un des premiers devoirs des écrivains qui se dévouent à la cause de la vérité et de la patrie. Jamais la tyrannie ne s'est établie ni maintenue que par l'erreur et parce que les moyens ou le courage de détromper le peuple ont manqué aux amis de la liberté.

Tels ont été les motifs qui ont engagé les auteurs du *Journal d'Instruction sociale* à se charger de ce travail. Ils écriront également, et pour les hommes accoutumés à réfléchir, et pour ceux



EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui sont capables de l'application nécessaire pour s'instruire; ils se mettront à la portée des enfants de douze ans dont l'éducation n'aura pas été négligée.

Les vérités nouvelles que la Révolution a portées en Europe sont des vérités sociales et politiques : c'est donc l'art social qu'il faut apprendre aux hommes, puisque c'est le bonheur de la société qu'on veut procurer.

Les individus, comme hommes, comme membres d'une société politique, ont entre eux des rapports d'où naissent leurs droits et leurs devoirs : de là le *droit naturel*.

Il existe d'autres rapports entre les individus et la société dont ils font partie : de là le *droit politique*.

Enfin, les besoins des hommes et leur industrie ont fait naître de nouveaux rapports entre eux et les choses qu'ils peuvent produire, perfectionner, consommer ou employer : de là l'*économie politique*.

Condorcet et Sieyès se sont chargés de cette partie du travail.

Mais la langue qui est parlée dans les sciences est imparfaite; elle se sert de mots ou déjà employés à exprimer d'autres idées, ou dont le sens est vague et incertain, et dont les hommes qui s'en servent n'ont jamais pris la peine d'étudier la véritable signification; de là ont toujours résulté parmi les hommes des disputes de mots qu'ils croyaient bonnement des disputes de choses, et qu'ils n'auraient jamais eues, s'ils se fussent accordés sur le vrai sens du mot qu'ils employaient sans s'entendre. On peut assurer que la terre a été arrosée du sang de plus de cent millions d'hommes seulement pour des disputes de mots; moins ils étaient expliqués, plus les haines étaient cruelles.

Il est donc utile au bonheur de l'humanité de donner, non pas une définition de ces mots, car une définition a besoin à son tour d'être expliquée, mais leur analyse, qui, en recherchant les idées particulières dont est composée une idée générale exprimée par un mot, conduit à la définition qui en est le résultat. La définition ne doit pas être donnée, elle doit être trouvée; il ne faut pas l'apprendre comme une sentence, il faut la découvrir comme un résultat.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On ne pouvait mieux choisir, pour ce genre nouveau de travail, qu'un homme accoutumé à démontrer à des sourds la métaphysique du langage, à exprimer par des signes convenus les expressions usitées parmi les hommes qui ont la parole; à décomposer une idée générale, à la recomposer de ses idées particulières, ce qui s'appelle l'analyse; un homme qui passe sa vie à des définitions : les sourds ne se paient pas de mots; on leur parle par des signes, et, pour se faire entendre d'eux, il faut absolument les leur expliquer.

Cette science, trouvée par l'ABBÉ DE L'EPÉE, perfectionnée par SICARD, est celle que DUHAMEL professe avec lui.

De ces divers talents réunis naîtra enfin un ouvrage qui devient chaque jour plus nécessaire, et que la main des hommes n'avait pas encore entrepris; il était digne de notre siècle et des hommes qui veulent s'en charger. Les efforts que fait la barbarie contre les lumières et le savoir seront peut-être inutiles, et le dix-huitième siècle, en finissant, n'aura pas à rougir de lui-même.

« Au reste, disaient les auteurs en terminant, le but de ce journal n'est pas de donner des opinions, mais de mettre à portée de s'en former une. Nous ne demandons pas que les hommes pensent comme nous; mais nous désirons qu'ils apprennent à penser d'après eux-mêmes. »

Ce très-remarquable prospectus est suivi d'une sorte d'appel de l'entrepreneur du journal à ses concitoyens, dans lequel il fait ressortir l'utilité de la nouvelle entreprise, et annonce que « le bénéfice qui pourra en résulter est destiné à entretenir dans l'institution impériale des sourds-muets un plus grand nombre d'élèves que celui qui, par la fondation de cet établissement, se trouve borné, sans exagérer,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au centième de ceux que la République renferme dans son sein.

Ajoutons que le journal d'instruction sociale sortait de l'imprimerie des sourds-muets, rue du Petit-Musc, près de l'Arsenal.

Assurément c'était là une entreprise recommandable sous tous les rapports, et par le but qu'elle se proposait, et par le nom de ses auteurs. Malheureusement elle ne paraît pas avoir eu une longue suite. La Bibliothèque impériale possède seulement les nos 1, 2, 5, 6. Le 1er numéro est du 1er juin, et le 2e du 8. On lit à la fin de ce dernier cet avis aux abonnés :

Il est nécessaire que la publication du 3e numéro soit renvoyée à quelques jours, peut-être à quelques semaines plus tard. Ce changement, nécessité par diverses circonstances, ne nuira en aucune façon aux intérêts des citoyens souscripteurs.

Le 6e numéro, daté du 6 juillet — par erreur probablement, car le 5e porte la même date, — se termine par cet avis, qui ressemble bien à un adieu.

Les auteurs et l'entrepreneur de ce journal croient nécessaire de suspendre de nouveau l'envoi des numéros. Les souscripteurs ne peuvent le trouver mauvais, relativement aux circonstances. Mais il est juste de prévenir ceux qui seraient trop mécontents de cette suspension qu'ils peuvent retirer le prix de leur abonnement : il leur sera rendu.

Le 1er numéro est tout entier rempli par Condorcet, qui y traite du *sens du mot* RÉVOLUTIONNAIRE, de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'*Impôt progressif*, et de la *Théorie des élections*. — Le 2ᵉ contient : *Des intérêts de la liberté dans l'état social et dans le système représentatif*, par Sieyès ; *Que toutes les classes de la société n'ont qu'un même intérêt*, par Condorcet ; *Essai sur la langue française considérée dans la morale et la politique*, par Duhamel. — Le 5ᵉ et le 6ᵉ : *Analyse et définition des mots et des expressions employés dans l'art de constituer les sociétés politiques*, par Duhamel ; *Projet de décret pour l'établissement de l'instruction nationale*, par Sieyès ; *Tableau général de la science qui a pour objet l'application du calcul aux sciences politiques et morales*, par Condorcet.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Révolutions de France et de Brabant. — Tribune des Patriotes. — Le Vieux Cordelier.*

« Mais voici qu'un écrivain se lève tel que jamais on n'en connut de plus original et de plus brillant. Quel est-il ? Quel est cet habitué des salons d'Aspasie qui, les vêtements en désordre et les cheveux au vent, s'en vient monter, au Palais-Royal, sur le trône de nos modernes tribuns ? Quel est ce rayonnant écolier qui, l'esprit plein des images de Rome et de la Grèce, fait si familièrement descendre au milieu de nos agitations les souvenirs antiques, et qui toujours riant, toujours menaçant, toujours aiguisant des plaisanteries meurtrières, badine à propos de pendaison et de pillage, mêle le langage des harengères en fureur aux saillies d'un génie athénien, et met tant de grâce à se débattre dans la violence (1) ? »

Cet Athénien doublé de Picard, ce « polisson de génie aux plaisanteries mortelles » (2), ce « gamin

(1) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 432.
(2) Michelet.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Paris du journalisme » (1), tout le monde connaît son nom, demeuré l'un des plus populaires de la Révolution.

Camille Desmoulins est, de tous les journalistes de cette époque, celui dont on s'est le plus occupé, je dirais presque le seul dont on se soit sérieusement occupé, qu'on ait étudié, analysé, commenté, discuté. Il devait être, et il a été diversement jugé ; mais, au total, la somme du blâme l'emporte de beaucoup sur celle de l'éloge ; si quelques-uns l'ont applaudi, et encore assez timidement, non sans réserve, un bien plus grand nombre l'ont condamné, quelques-uns avec une sévérité peut-être excessive.

Le plus illustre historien de l'époque révolutionnaire parle de la *naïve étourderie* de Camille. Un autre écrivain éminent, M. Mignet, dit que *son âme était douce et tendre*. M. de Lamartine, que l'on sait de bonne composition, ne voit guère en lui qu'un étourdi : *Sa mort fut une étourderie comme sa vie*. M. Ed. Fleury, qui a fait sur Camille Desmoulins un travail des plus remarquables sous tous les rapports, et où nous avons beaucoup puisé (2), excuse son héros en disant qu'il obéissait à une *impulsion énergique de sa conscience*, qu'il était *mû par une conviction*.

(1) De Monseignat.

(2) *Etudes révolutionnaires : Camille Desmoulins et Roch Marcandier*, 2 vol. in-12.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

N'importe, s'écrie M. Cuvillier-Fleury. Pour moi, Camille Desmoulins, malgré les *étourderies* de sa vie et la mélancolique horreur de sa fin, malgré Robespierre et malgré Lucile, n'est pas l'*intéressant jeune homme* que vous savez. Pour moi, parmi les destructeurs violents du trône de Louis XVI, Camille Desmoulins est un des plus coupables ; dans la tourbe révolutionnaire, il est un des pires parmi les mauvais... Un homme qui a mis sa vie sur la place publique peut-il être jugé sur quelques idylles de sa vie intime ? Un homme qui a été cinq ans l'instrument infatigable d'une polémique acharnée à la destruction, qui a créé, avant Marat, le journalisme pillard, assassin et terroriste, peut-il être jugé sur le dernier de ses nombreux écrits, sur celui que la peur inspire *in extremis* à son ambition défaillante et à son cœur découragé ? Un homme enfin qui a vu tant de sang mêlé aux flots de cette encre corrosive qui coulait de sa plume, est-on bien venu à le juger sur les larmes qu'au moment de sa chute, et quand le couteau qu'il a aiguisé va le frapper à son tour, un lâche regret lui arrache avec la vie ? Non ! ce n'est pas là le jugement que lui doit l'histoire.... Non ! cet homme doit rester odieux à ceux qui détestent, dans l'œuvre souvent impitoyable des révolutions, la provocation systématique et la monstrueuse prédication des excès révolutionnaires.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Camille Desmoulins était un de ces hommes que le déclassement de leur destinée livre infailliblement au désordre, et pousse quelquefois jusqu'au crime. C'était une âme particulièrement faible, un caractère d'une mollesse singulière avec un cerveau ardent, une imagination emportée avec une tournure d'esprit ingénieuse et raffinée, un goût d'érudition et de citation puéril, le souci de la phrase et du trait; plus pédant que méchant, plus académique que démocrate; révolutionnaire par entraînement de rhétorique plus que d'opinion, plus tapageur que passionné, avec une veine de bon sens français pourtant, une industrie de style et une science du relief et du fini qui eût assuré dans tous les temps aux productions de sa plume l'attention des érudits, l'engouement des amateurs et le suffrage des meilleurs salons. Camille Desmoulins est le seul écrivain démagogue (avec M. Proudhon peut-être) qui procède d'une certaine tradition de l'esprit français, et se rattache par quelque côté à cette famille de satiriques qui, de la Ménippée, aboutit à Paul-Louis Courier, en touchant peut-être, et par instants, à Bussy-Rabutin et Saint-Evremond. Il est bien, comme dit M. Thiers, « l'écrivain le plus remarquable de la Révolution, un des plus spirituels » (mais non des plus naïfs) de notre langue. Il a toute la verve et toute l'audace des meilleurs pamphlets; il a tout le trait des plus classiques



EFERUS - Recherches & Classification numériques

railleries ; il lui manque la décence, l'honnêteté et l'autorité. Le *Vieux Cordelier* lui-même, ce cri tardif et suprême de son épouvante et de sa pitié, le Vieux Cordelier n'a que la valeur de l'esprit qui l'a inspiré ; l'autorité de l'homme y manque (1). »

M. de Lamartine, qui excelle, comme on sait, dans l'art des portraits, s'y reprend à deux fois, dans son *Histoire des Constituants*, pour peindre Camille Desmoulins et caractériser cette figure si mobile et difficile à saisir.

« Camille Desmoulins, dit-il d'abord (t. 1, p. 334), richement doué par la nature, remarqué avant l'âge par les triomphes remportés sur ses condisciples dans ses études, passionné pour les lettres, adorateur un peu superstitieux de la vertu antique, altéré de gloire, fanatique de liberté, ne voyant dans l'histoire que le vertige des grands mouvements populaires à imprimer par imitation à son siècle, et les statues des hommes de mémoire à rivaliser, était doué surtout de cette impressionnabilité nerveuse et féminine qui reçoit et qui communique, avant de les réfléchir, tous les spasmes de la passion publique. Une vanité maladive, qui lui donnait le besoin de prendre un rôle dans toute scène ; une légèreté puérile, qui faisait tourbillonner son âme à tous vents ; une jeunesse oisive et licencieuse consumée dans les lieux publics ; un cœur instinc-

(1) *Portraits politiques et révolutionnaires*, p. 349.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tivement humain, mais mou, sans courage, et qu'aucune conscience rigide ne pouvait empêcher d'aller chercher au besoin la popularité dans le crime, ou le salut dans la lâcheté, s'associaient dans Camille Desmoulins à ce caractère. Son visage le révélait au premier coup d'œil; tout y était évaporé comme son âme. L'irréflexion était écrite sur son front : c'était la légèreté, l'émotion, le rire et les larmes, l'impression fugitive et contradictoire de la foule. Quelque chose de trivial, de railleur et de cynique jusqu'à la cruauté, achevait la ressemblance. »

Il y revient dans le volume suivant (p. 345), en parlant de la presse quotidienne, qui, dit-il, démagogue par nature et par nécessité, à une époque où la sagesse n'avait pas de voix assez courageuse pour dire la vérité, ni d'oreilles assez impartiales pour l'entendre, avait suscité, pour le malheur des temps, dans Paris, des talents presque égaux à ceux de l'Assemblée nationale : « Camille Desmoulins, aussi ardent que Loustalot, mais moins probe de style, avait pris, depuis le 14 juillet, le rôle d'agitateur de Paris. C'était lui qui avait donné le cri et la cocarde du Palais-Royal à l'insurrection. Aucun homme ne représentait mieux la foule. Il en avait les turbulences, les murmures, les élans, les retours soudains, les légèretés, les cynismes, les lâchetés, les héroïsmes, les gaîtés, les colères, le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rire et les larmes; n'ayant point de place à la tribune, il s'en était fait une dans le Palais-Royal et au district des Cordeliers. Ecrivain consommé avant l'âge, il avait consacré son âme mobile à être le vent de la tempête civile. « Je suis, disait-il lui-même, le soufflet du feu de la liberté ! »

» Son talent pour la raillerie la plus mordante, la plus sanglante et la plus gaie, après celui de Voltaire, le rendait immensément propre à profaner tout ce que le peuple avait l'habitude de respecter. Mais, artiste de parade avant tout, Desmoulins cherchait l'art d'Aristophane ou de Rabelais jusque dans l'outrage. Son style, grec d'origine, latin de forme, français de verve, élevait l'insulte jusqu'à l'éloquence et faisait descendre l'ironie jusqu'au sang. Le fond de son âme était une impiété naturelle envers toute chose. Il aimait à dégrader comme d'autres aiment à relever l'espèce humaine. Le ricanement de son style comique devenait tragique sans cesser d'être bouffon ; il n'en était ainsi que plus atroce.

» Sa légèreté d'homme cependant excusait jusqu'à ses cruautés d'écrivain. Il y avait de l'enfant en lui dans le tribun ; on ne pouvait ni l'estimer ni le haïr. Ses opinions n'étaient que ses caprices. Après avoir fait saigner les victimes de sa plume, il les plaignait à la fin des supplices, et il écrivait des pages de Tacite pour flétrir les bourreaux qu'il avait caressés.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» La vogue de la clémence le soulevait comme la vogue de l'échafaud. Dans d'autres temps, il eût été un autre homme : il aurait amusé un tyran, comme il amusait une multitude ; sous le despotisme il aurait été un fou de cour, sous la licence il s'était fait le fou du peuple. Subalterne par caractère, Desmoulins s'attachait à tout ce qui promettait de la force. Mirabeau, dans ce moment, s'en servait comme d'un écho dans Paris, Danton, comme d'un bateleur pour rassembler et égayer la foule autour de sa tribune des Cordeliers. »

M. Ed. Fleury, — comme il convient à un biographe — apporte plus de ménagements dans ses appréciations que l'éminent critique, son homonyme, que nous citions tout à l'heure ; mais au fond, il n'est guère plus indulgent. Comme M. Monseignat, il trouve entre Camille et le gamin de Paris, entre Camille et le peuple en général, une grande affinité. « Le peuple le connaît et l'aime, et le porte aux nues. Ils ont la même nature fougueuse, la même passion exagérée d'indépendance, la même versatilité, la même inconsistance d'idées, les mêmes emportements. Tout leur est commun : férocité d'instinct, et tout d'un coup facilité au pardon. Leur bouche à tous deux grimace presqu'à la fois le mépris amer et le doux sourire de la pitié. Tous deux ils recherchent l'injure, le sarcasme, la plaisanterie qui vole au but, frappe et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

renverse. Comme deux enfants qui ne connaissent point d'obstacle, ils courent devant eux, semant leur route de ruine et de débris, quelquefois de cadavres, puis ils pleurent et s'attendrissent sur tant de mal. »

Là peut-être est le secret de la popularité qui s'attache encore au nom de Camille Desmoulins. Et puis il y a dans sa vie des pages si touchantes! Tout le monde n'a pas l'austérité de M. Cuvillier-Fleury, et à travers les larmes dont se voilent les yeux à la lecture de certains épisodes, on voit moins distinctement les fautes, les crimes, si l'on veut, du mari de Lucile. Il faut bien le reconnaître, pour les générations nouvelles, pour la masse, et j'entends la masse éclairée, mais qui ne va pas au fond des choses, il y a je ne sais quoi de poétique dans ce nom même de Camille Desmoulins; il apparaît de loin comme celui d'un héros.

Et puis encore il a tant d'esprit, et l'esprit si français! « On ne saurait trop déplorer, dit M. Géruzez (1), l'usage que Camille Desmoulins a fait de son talent pour diffamer les hommes les plus honorables, pour entretenir et pour égarer les passions de la foule. L'homme est sans excuse pour tant de méfaits qui ont précédé son repentir; mais l'écrivain n'en est pas moins le plus richement doué de nos pamphlétaires; nul n'a plus de verve,

(1) *Histoire de la littérature française pendant la Révolution.* p. 343.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus de naturel, plus de saillies, et il a cela d'unique qu'il manie l'érudition avec grâce. Avec quelle aisance il puise dans l'arsenal des pédants pour en tirer des armes légères, acérées et qui portent coup ! Mais ce maître en escrime a été un spadassin, il ne faut pas l'oublier. » M. Sainte-Beuve le compare aux prédicateurs de la Ligue : « Il y avait au XVI^e^ siècle, sous la Ligue, des prédicateurs burlesques, bouffons, satiriques, quelques-uns doués d'un certain talent populaire, dévoués aux Seize, et qui prêchaient l'anarchie et l'insurrection aux Halles et dans le quartier Saint-Eustache : c'étaient les journalistes démocrates du temps. Camille Desmoulins, dans la Révolution, joua le rôle de ces prédicateurs : comme eux il a du loustic et du bouffon, et, comme eux aussi, il farcit son discours de citations latines qu'il applique à la circonstance en les travestissant (1). » C'était là un des côtés les plus originaux de Desmoulins. Sa mémoire était prodigieuse, comme le fut plus tard sa puissance d'assimilation. Nous verrons ses pamphlets, ses brochures, ses articles de journaux, foisonner de citations qui, chez d'autres, n'eussent été que fatigantes, sentant l'école et le pédantisme, et qui, faites par lui, lui appartiennent en propre, constituent une portion de son individualité.

Un point, d'ailleurs, sur lequel tout le monde

(1) *Causeries du Lundi*, t. III, p. 87.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

est d'accord, historiens et critiques, même les moins indulgents, c'est que Camille n'était pas foncièrement méchant. « Qui donc alors vous fit ainsi tomber dans une coupe pleine d'absinthe, abeille du mont Hymète? » Etait-il de ceux « que des instincts pervers et des convoitises personnelles poussent dans la mêlée des révolutions? » Ou bien était-il sous l'empire d'illusions décevantes, « avait-il été affolé par cette déesse qu'il apercevait derrière le trône abattu et l'autel brisé, par cette République où il voyait le remède à tous les maux? » Nos lecteurs en jugeront : pour peindre Camille, il suffit de rappeler ses indiscrétions ; c'est de lui surtout qu'il est vrai de dire : *Le style est l'homme même*. Pour moi, je ne le dissimule pas, après le long commerce que j'ai eu avec cet enfant perdu, je me sens disposé à me ranger du côté des indulgents ; pour l'honneur de l'humanité, je veux croire à la dernière hypothèse.

« Non, Camille n'était point un méchant homme. Esprit léger et sincère, il eut, comme tant d'autres, l'aveuglement d'un système, et il sacrifia à la chimère née des fumées de son cerveau les lois immuables et sacrées du juste et de l'honnête. La République fut son idole ; il l'aima dès le collége, à la Basoche il l'adorait ; les travaux du Palais ne purent le distraire de ce culte intérieur ; ce mot magique appelait dans son imagination toutes les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

félicités que peut rêver la jeunesse. Voyant toujours entre lui et ses idées, et comme seuls obstacles, l'autorité des rois et le pouvoir des prêtres, il conçut pour les prêtres et pour les rois une aversion profonde, et, quand la guerre s'engagea contre ces deux grandes puissances, tout lui parut légitime pour les abattre; tant qu'elle dura, sa conscience fut aveugle et sourde (1). »

Loin de nous, assurément, la pensée d'approuver cet étrange et éternel sophisme de la passion, qui admet la légitimité du but où elle tend, en quoi elle affirme gratuitement ce qui est le secret de l'avenir, et qui, pour l'atteindre, méconnaît la loi morale, dont les prescriptions sont toujours claires et obligatoires, faisant ainsi le mal en vue d'un bien problématique, quand ce bien, même assuré, ne saurait jamais justifier l'emploi du mal.

Quoi qu'il en soit, le fait, pour Desmoulins, est incontestable et incontesté : l'étude des anciens l'avait fait républicain dès le collége, alors que personne en France ne songeait à la république.

Il s'était rencontré sur les bancs de Louis-le-Grand avec Maximilien Robespierre : ils étaient boursiers l'un et l'autre et presque compatriotes. Quoique de caractères fort opposés, l'un vif et étourdi, l'autre déjà grave et réservé, ils se lièrent d'amitié. Camille rappelle souvent dans ses écrits

(1) Géruzez, p. 55.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les enthousiasmes naïfs de leur pauvre et studieuse jeunesse : tous deux, passionnés pour l'antiquité, fondaient déjà en idée une république à l'image de Rome et d'Athènes, sans songer qu'ils paieraient un jour de leur tête leurs espérances à moitié réalisées. Cette première ferveur républicaine, ils la devaient à la mâle et forte éloquence des écrivains de l'antiquité. Lui-même le disait plus tard.

Les premiers républicains qui parurent en 1789 étaient des jeunes gens qui, nourris de la lecture de Cicéron dans les colléges, s'y étaient passionnés pour la liberté. On nous élevait dans les écoles de Rome et d'Athènes et dans la fierté de la république pour vivre dans l'abjection de la monarchie et sous le règne des Claude et des Vitellius : gouvernement insensé, qui croyait que nous pourrions nous passionner pour les pères de la patrie, du Capitole, sans prendre en horreur les mangeurs d'hommes de Versailles, et admirer le passé sans condamner le présent, *ulteriora mirari, præsentia secuturos.*

Ce passage est caractéristique. Camille fut toute sa vie fervent républicain ; mais son admiration pour les grands écrivains des républiques anciennes fut toujours pour quelque chose dans ses opinions politiques. « La ressemblance des termes seule lui monte à la tête », disait Robespierre, sous prétexte de le défendre, à la tribune des Jacobins.

Depuis l'ouverture des Etats-Généraux l'enthousiasme de Camille était devenu une sorte de fièvre, qui se peint naïvement dans ses lettres à son père.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Sans cesse il est sur le chemin de Versailles ; il assiste aux séances ; il applaudit Mirabeau ; il voit Target et les députés du Dauphiné et de la Bretagne, « qui le connaissent tous pour un patriote, et qui ont pour lui des attentions qui le flattent. » A Paris, il passe ses journées à suivre les manifestations politiques, ses soirées à pérorer dans les clubs qui commençaient à s'ouvrir. « Le plaisir que j'ai d'entendre les plans admirables de nos zélés citoyens, au club et dans certains cafés, m'entraîne. » — « Bien des gens qui m'entendent ici pérorer s'étonnent qu'on ne m'ait pas nommé député, compliment qui me flatte au delà de toute expression. »

Il se donne un mal incroyable pour se faire remarquer. Il écrit à Mirabeau, « pour être, s'il y a moyen, un des coopérateurs de la fameuse gazette de tout ce qui va se passer aux Etats-Généraux, à laquelle on souscrit ici par mille, et qui rapportera cent mille écus, dit-on, à l'auteur. » A défaut de journal, il fera des brochures. « Il pleut des pamphlets tous plus gais les uns que les autres ; il y a une émulation entre les graveurs et les auteurs à qui divertira le mieux le public aux dépens de l'opposition. » Il s'occupe donc, lui aussi, « d'un ouvrage patriotique ; mais il a les plus grands désagréments possibles avec son imprimeur (1) et son libraire ;

(1) Cet imprimeur était Momoro, le mari de la déesse Raison, qui s'intitulait plus tard *premier imprimeur de la Liberté*, et qui rédigea, en 1791, avec Sentier,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*s'il était bien en fonds*, il achèterait une presse, tant il est révolté du monopole de ces fripons. »

Mais c'était là le nœud ; la bourse du pauvre Camille était toujours à sec. Son père ne l'aidait que d'une chétive pension, qui était loin de suffire à ses besoins, aussi grands, il faut bien le dire, que ses passions étaient vives et ardentes. « Camille Desmoulins, dit Châteaubriand dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, prêtait à sa muse le langage des lieux où il allait marchander ses amours. » A ses amis qui avaient voulu singer les mœurs de Lacédémone, il dit un jour, en leur riant à la figure : « Moi aussi, je veux célébrer la République..... pourvu que les banquets se fassent chez Méot. » Or les femmes et les dîners sont chers à Paris.

Aussi dans ses lettres à son père, lui parle-t-il sans cesse de sa gêne, d'abord à mots couverts, puis ouvertement et d'une façon de plus en plus pressante. Et il faut voir quelle habileté il déploie pour saisir les cordons d'une bourse qu'il sait difficile à dénouer ! Sa correspondance offre sous ce rapport

le *Journal du club des Cordeliers*. Desmoulins, dans le n° 7 de son *Vieux Cordelier*, raconte comme quoi « ce Momoro, qui se donnait pour un patriote sans tache et avant le déluge, retarda tant qu'il put l'émission de sa *France libre*, qu'il avait sans doute communiquée à la police, ayant bien prévu la prodigieuse influence qu'elle allait avoir; comme quoi, la Bastille prise, il refusait encore de la publier; comme quoi, le 14 juillet, à onze heures du soir, il fut obligé, lui Camille, de faire charivari à la porte de ce grand patriote, et de le menacer de la lanterne le lendemain s'il ne lui rendait son ouvrage, que la police avait consigné chez lui; comme quoi Momoro brava sa grande dénonciation, à l'ouverture des districts et des sociétés, et que, pour ravoir son ouvrage, il lui fallut un laissez-passer de Lafayette, qui venait d'être nommé commandant général, et dont cet ordre fut un des premiers actes d'autorité. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des scènes charmantes de vérité, de détails et de contraste. Ce n'est plus le tribun tapageur, c'est un spirituel écolier qui trompe son père comme il trompe sa maîtresse.

Ces voyages de Versailles me coûtent beaucoup, parce que je vais dîner chez nos députés du Dauphiné et de la Bretagne.

Mon très-cher père, vous ne vous faites pas une idée de la joie que me donne notre régénération. C'était une belle chose que la liberté, puisque Caton se déchirait les entrailles plutôt que d'avoir un maître. Mais, hélas ! je voudrais bien me régénérer moi-même, et je me trouve toujours les même faiblesses, le dirai-je ? les mêmes vices (1).

— Je crois que je vais travailler avec Mirabeau, et j'espère être en état de me passer de vos secours. Vous m'obligeriez cependant de m'envoyer des chemises, et surtout deux paires de draps, le plus promptement possible. Je compte être dans mes meubles à la Saint-Rémy.

— M. de Mirabeau, chez lequel je dînai hier à Versailles, m'apprit que le parlement de Toulouse venait de brûler ma *France libre*. J'attends le réquisitoire, que je suis curieux de lire. Cela me vaudra une édition de plus, s'il n'y a pas eu de contrefaçon dans ce pays-là.

— Mon discours de la *Lanterne* s'est vendu, et l'édition est à peu près épuisée. C'est la seule brochure qui se soit vendue ces jours-ci ; mais on est si las de toutes ces feuilles, que je crains d'en faire tirer une seconde édition. La demi-feuille que je vous ai envoyée par la poste, en faveur du marquis de Saint-Hurugue, a fait beaucoup d'honneur à mes principes, et j'en ai reçu des compliments de tous côtés. Ce succès de mes brochures de l'année, si différent de celui qu'elles ont à Guise, me détermine à fixer mon domicile à Paris. J'ai pris un logement en face de l'hôtel de Nivernois, où je vais entrer à la Saint-Rémy. Comme la dépense a absorbé bien au delà du produit de mon dernier ouvrage, j'ai pensé que vous

(1) *Correspondance inédite*, 3 juin 1789.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ne refuserez pas de m'aider de cinq à six louis, et que vous prendrez en considération les friponneries que j'ai éprouvées de mes libraires. Je vous prie de ne pas me les refuser si cela est possible.

Je vous envoie le n° 9 des *Révolutions de Paris*, à cause de la mention qu'il fait, page 12, des services que j'ai rendus à la patrie. J'ai pris le parti de ne plus faire que des ouvrages soignés, et de retrancher sur ma dépense au profit de ma réputation. M. de Mirabeau m'a offert de travailler à son journal. J'hésite et j'attends vos conseils.

A l'instant m'arrive une lettre de Mirabeau qui me mande sur-le-champ à Versailles. La *Chronique de Paris* a fait hier le plus grand éloge de moi, à cause de ma réclamation pour M. de Saint-Hurugue. Adieu.

(22 septembre 1789.)

M. Gelli a dû vous faire passer, il y a quelques jours, deux *France libre,* une *Lanterne,* une trentaine de *Réclamations en faveur du marquis de Saint-Hurugue,* et le n° 9 des *Révolutions de Paris*. Est-ce que vous ne les auriez pas reçus? Je n'ai pas reçu de lettre de vous depuis huit jours. Vous pouvez toujours m'écrire à l'hôtel de Pologne. J'attends aussi votre réponse pour l'article des six louis que je vous demande pour ne pas manquer de parole à mon tapissier. Je vous écris ceci à Paris, où je viens d'arriver à l'hôtel de Pologne, pied-à-terre que j'ai gardé. Depuis huit jours, je suis à Versailles chez Mirabeau. Nous sommes devenus de grands amis; au moins m'appelle-t-il son cher ami; à chaque instant il me prend les mains, il me donne des coups de poing. Il va ensuite à l'Assemblée, reprend sa dignité en entrant dans le vestibule, et fait des merveilles; après quoi il revient dîner avec une excellente compagnie, et parfois sa maîtresse, et nous buvons d'excellents vins. Je sens que sa table, trop délicate et trop chargée, me corrompt. Ses vins de Bordeaux et son marasquin ont leur prix, que je cherche vainement à me dissimuler, et j'ai toutes les peines du monde à reprendre ensuite mon austérité républicaine et à détester les aristocrates, dont le crime est de tenir à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ces excellents dîners. Je prépare des motions, et Mirabeau appelle cela m'initier aux grandes affaires. Il semble que je devrais me trouver heureux, en me rappelant ma position à Guise, de me voir devenu le commensal et l'ami de Mirabeau, brûlé par le parlement de Toulouse, et avec la réputation d'excellent citoyen et de bon écrivain. Ma *Lanterne* fait à présent la même sensation que ma *France libre*. Il y a trois jours, étant dans le vestibule des Etats-Généraux, et quelqu'un m'ayant nommé, je vis tout le monde, et nombre de députés des trois ordres, me regarder avec cette curiosité qui flatte mon amour-propre, ce qui ne m'empêche pas de n'être point très-heureux. Dans un moment je trouve la vie une chose délicieuse, et le moment d'après je la trouve presque insupportable, et cela dix fois dans un jour. J'ai vingt courses à faire, une philippique dans la tête, une motion à l'imprimerie et une seconde édition de ma *France libre*. Mirabeau m'attend ce soir. Adieu. Portez-vous bien et ne dites pas tant de mal de votre fils.

(29 septembre 1789.)

Je vous fais passer deux journaux, entre autres, où l'on m'a beaucoup loué. Ces éloges ne me sont parvenus que bien tard. Tous ou presque tous m'ont donné un coup d'encensoir, mais je n'en suis pas plus riche pour cela. L'autre jour, M. de Montmorency, M. de Castellane, M. l'abbé Sièyes, Target, me disaient les choses les plus agréables sur ma *Lanterne*. Cette célébrité ajoute encore à ma honte naturelle d'exposer mes besoins. Je n'ose même les découvrir à M. de Mirabeau. En vérité, vous êtes à mon égard d'une injustice extrême; vous voyez que malgré mes ennemis et mes calomniateurs, j'ai su me mettre à ma place parmi les écrivains, les patriotes et les hommes à caractère. Grâce au ciel, je suis content de ma petite réputation; je n'en ambitionne pas davantage. Il est autour de moi bien peu de personnes à qui je puisse porter envie; mais cela n'empêche pas que je n'aie retiré que douze louis de ma *Lanterne*, qui en a rapporté quarante ou cinquante au libraire; que je n'aie retiré que trente louis de ma *France libre*, qui a rapporté mille écus au libraire. Le bruit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'ont fait ces ouvrages m'a attiré sur le corps tous mes créanciers, qui ne m'ont rien laissé, parce que je n'ai pas voulu troubler de leurs clameurs la puissance nouvelle de ma renommée éphémère. Me voilà donc presque sans créanciers, mais aussi sans argent. Je vous en supplie, puisque voilà le moment de toucher vos rentes, puisque le prix du blé se soutient, envoyez-moi six louis. Voilà le roi et l'Assemblée nationale à demeure ici. Je veux demeurer à Paris, j'abandonne mon ingrat et injuste pays. Je veux profiter de ce moment de réputation pour me mettre dans mes meubles, pour m'immatriculer dans un district. Aurez-vous la cruauté de me refuser un lit, une paire de draps? Suis-je sans avoir, sans famille? Est-il vrai que je n'ai ni père ni mère? Mais, direz-vous, il fallait employer à avoir des meubles ces trente ou quarante louis. Je vous répondrai : il fallait vivre; il fallait payer des dettes que vous m'avez forcé de contracter depuis six ans, car, depuis six ans, je n'ai pas eu le nécessaire. Dites vrai, m'avez-vous jamais acheté des meubles? m'avez-vous jamais mis en état de n'avoir point à payer le loyer exorbitant des chambres garnies? Oh! la mauvaise politique que la vôtre, de m'avoir envoyé deux louis à deux louis, avec lesquels je n'ai jamais pu trouver le secret d'avoir des meubles et un domicile. Et quand je pense que ma fortune a tenu à mon domicile; qu'avec un domicile j'aurais été président, commandant de district, représentant de la Commune de Paris; au lieu que je ne suis qu'un écrivain distingué : témoignage vivant qu'avec des vertus, des talents, l'amour du travail, un caractère et de grands services rendus, on peut n'arriver à rien. Mais, chose étonnante! voilà dix ans que je me plains en ces termes, et il m'a été plus facile de faire une révolution, de bouleverser la France, que d'obtenir de mon père, une fois pour toutes, une cinquantaine de louis, et qu'il donnât les mains à me commencer un établissement....

Aidez-moi donc dans ces circonstances, et envoyez-moi un lit, si vous ne pouvez m'en acheter un ici. Est-ce que vous pouvez me refuser un lit?... Faites donc quelque chose pour moi, pour votre fils aîné.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*P. S.* L'heure de la poste était passée ; j'ai rouvert ma lettre pour insister encore sur mes besoins. Tout ce que j'apprends de Guise par les lettres du cousin Deviefville me confirme dans la pensée de renoncer à ce pays, les antipodes de la philosophie, du patriotisme et de l'égalité. J'ai à Paris une réputation ; on me consulte sur les grandes affaires ; on m'invite à dîner ; il n'y a aucun faiseur de brochures dont les feuilles se vendent mieux : il ne me manque qu'un domicile. Je vous en supplie, aidez-moi ; envoyez-moi six louis ou bien un lit.

(8 octobre 1789.)

Vous m'avez toujours dit que j'avais d'autres frères ! Oui ! mais il y a cette différence que *la nature m'avait donné des ailes*, et que mes frères ne pouvaient sentir comme moi la chaîne des besoins qui me retenait à la terre.

O puissance de la fraternité républicaine ! peut-on s'écrier ici avec M. Cuvillier-Fleury. Et comme il excelle à opposer les longues louanges aux longues doléances de son père sur sa prétendue folie ! Tel nous voyons Camille dans cette correspondance, tel nous le verrons dans tout le cours de sa vie, toujours en extase devant lui-même.

Mais nous avons devancé les événements, et il nous faut revenir sur nos pas.

On sait comment quelques mots héroïques bégayés du haut d'une table, au milieu du Palais-Royal, et jetés à la foule enthousiaste, donnèrent tout à coup à Camille Desmoulins, plus tôt et plus grande que son ambition ne pouvait l'espérer, cette célébrité dont il avait si soif ; on sait comment les



EFERUS - Recherches & Classification numériques

murs de la Bastille tombèrent, pour ainsi dire, à sa voix. Le voilà donc connu ! Désormais, quoi qu'il arrive, son nom ne peut plus périr ; il demeurera éternellement attaché au souvenir de la première explosion révolutionnaire. Aussi avec quel naïf épanchement d'amour-propre il multiplie dans tous ses écrits le récit de la scène du Palais-Royal. Ce sera pour lui ce que furent pour Cicéron ses journées glorieuses contre Catilina. Il y reviendra sans cesse et jusqu'à satiété. La journée du 12 juillet, le succès de la *France libre*, ses premiers triomphes, son premier succès, alors que l'envie et la haine ne sont pas encore éveillées : voilà les deux souvenirs chers au cœur de Camille, les deux gloires qui pour quelque temps lui tourneront un peu la tête, et lui feront écrire modestement à son père :

Pensez qu'une grande partie de la capitale me nomme parmi les principaux auteurs de la Révolution ; beaucoup même vont jusqu'à dire que j'en suis l'auteur...

Mais le témoignage qui me flatte le plus, c'est celui de ma conscience, c'est le sentiment intérieur que ce que j'ai fait est bien. J'ai contribué à affranchir ma patrie ; je me suis fait un nom, et je commence à entendre dire : *Il y a une brochure de Desmoulins ;* on ne dit plus : d'un auteur appelé Desmoulins, mais : *Desmoulins vient de défendre le marquis de Saint-Hurugue.* Plusieurs femmes m'ont invité à venir dans leur société, et M. Mercier doit me présenter encore dans deux ou trois maisons où on l'en a prié. Mais rien ne pouvait me procurer un moment aussi heureux que l'a été pour moi celui où, le 12 juillet, j'ai été, je ne dis pas applaudi par dix mille personnes, mais étouffé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'embrassements mêlés de larmes. Peut-être alors ai-je sauvé Paris d'une ruine entière, et la nation de la plus horrible servitude. Et les cris de quelques dévotes, de quelques imbéciles, me feraient repentir de ma gloire et de ma vertu !

(20 septembre 1789.)

Cette popularité soudainement advenue à Desmoulins dut rendre nécessairement son libraire et son imprimeur plus accommodants, et il réussit enfin, dans les derniers mois de 1789, à mettre au jour cet ouvrage patriotique dont il s'occupait depuis le commencement de l'année. Il l'intitula *la France libre*, et ce titre en résume l'idée fondamentale. C'est un pamphlet souvent incohérent, décousu, mais éloquent, spirituel, mais d'une hardiesse, surtout, qui aujourd'hui encore peut justement étonner. Quelques extraits feront comprendre l'immense retentissement de cette brochure, et comment le *Moniteur* a pu la classer, dans son introduction, parmi les ouvrages qui ont le plus contribué à déterminer le mouvement et à le faire aboutir.

La liberté, dit-il, est revenue parmi nous. Elle n'y a point encore un temple pour les Etats-Généraux, comme celui de Delphes, chez les Grecs, pour les assemblées des amphyctions, celui de la Concorde, chez les Romains, pour les assemblées du sénat; mais déjà ce n'est plus tout bas qu'on l'adore, et elle a partout un culte public.

Que je te remercie, ô ciel ! d'avoir placé ma naissance à la fin de ce siècle ! Je la verrai donc s'élever dans toutes nos places, cette colonne de bronze que demande le cahier de Paris, où seront écrits nos droits et l'histoire de la Révolution, et j'apprendrai

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à lire à mes enfants dans ce catéchisme du citoyen que demande un autre cahier. La nation a partout exprimé le même vœu : tous veulent être libres... Paris, comme le reste de la France, appelle à grands cris la liberté. L'infâme police, ce monstre à dix mille têtes, semble enfin paralysée dans tous ses mouvements ; ses yeux ne voient plus, ses oreilles n'entendent plus. Les patriotes élèvent seuls la voix...

Oui, mes chers concitoyens, oui, nous serons libres ; et qui pourrait nous empêcher de l'être?...

Les aristocrates, les vampires de l'Etat, espèrent dans les troupes, et j'en ai entendu se vanter publiquement que les soldats se baigneraient dans notre sang avec plaisir. Non, chers concitoyens, non, les soldats n'assassineront pas avec plaisir leurs frères, leurs amis ; non, ces soldats que nous voulons affranchir ne tourneront point leurs armes contre leurs bienfaiteurs : ils viendront se réunir en foule à leurs parents, à leurs compatriotes, à leurs libérateurs, et les nobles s'étonneront de ne voir autour d'eux que la lie de l'armée et un petit nombre des assassins et des parricides...

Nous sommes sûrs de triompher. Nos provinces se remplissent de cocardes comminatoires. Nous avons une armée, non encore ostensible et campée, mais enrôlée et toute prête, une armée d'observation ; cette armée est de plus de quinze cent mille hommes. Pour moi, je me sens le courage de mourir pour la liberté de mon pays, et un *motif bien puissant* entraînera ceux que la bonté de cette cause ne déterminerait pas : *jamais plus riche proie n'aura été offerte aux vainqueurs : quarante mille palais, hôtels, châteaux, les deux cinquièmes des biens de la France à distribuer, seront le prix de la valeur.* Ceux qui se prétendent nos conquérants seront conquis à leur tour. La nation sera purgée, et les étrangers, les mauvais citoyens, tous ceux qui préfèrent leur intérêt particulier au bien général, en seront exterminés.

Ce passage seul, où Desmoulins, avec plus de légèreté probablement que de cruauté, semble préluder à la Terreur et au Babouvisme, cet appel impru-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dent aux mauvais instincts de la populace, suffirait, nous en convenons, pour expliquer la flétrissure attachée à son nom par quelques écrivains. Il comprend lui-même qu'il a été trop loin, et il semble vouloir reprendre ses imprudentes excitations.

Mais détournons nos regards de ces horreurs, et daigne le ciel éloigner ces maux de dessus nos têtes! Non, sans doute, ces malheurs n'arriveront pas. Je n'ai voulu qu'effrayer les aristocrates, en leur montrant leur extinction inévitable, s'ils résistent plus longtemps à la raison, au vœu et aux supplications des communes. Ces messieurs ne se haïront pas assez pour s'exposer à perdre des biens qu'il leur est si facile de conserver, et dont nous n'avons sûrement nulle envie de les dépouiller.

Ce sont là les prolégomènes. Desmoulins les termine par cette phrase, dont les premières lignes pourraient expliquer la violence de son langage :

C'est peu d'échauffer les esprits, de soulever le peuple à la liberté et de détruire l'édifice des Goths et des Welches; il faut, sous un ciel si beau et dans une terre si fertile, en construire un autre digne du sol, digne de la nation qui l'habite, cette nation si féconde en grands hommes, digne de ce siècle de lumières, le plus beau monument, en un mot, que la philosophie et le patriotisme aient élevé à l'humanité. Il est du devoir de tout citoyen d'y concourir, et je vais donner aussi mes idées.

On n'attend pas de nous que nous entrions dans l'analyse de ces *idées* de Desmoulins. C'est un long réquisitoire contre l'ancien régime, contre la noblesse, le clergé, la royauté. Quelques phrases suffiront pour en donner une idée.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je défie qu'on me montre dans la société rien de plus méprisable que ce qu'on appelle un abbé. Qui est-ce, parmi eux, qui n'a pas pris la soutane, cette livrée d'un maître dont ils se moquent intérieurement, pour vivre grassement et ne rien faire? Y a-t-il rien de plus vil que le métier de religion, le métier de continence, un métier de mensonge et de charlatanisme continuels?... La castration spirituelle de l'abbé M... ne l'a pas empêché, l'année dernière, comme tout le monde le sait, de violer physiquement une femme (1)...

Oui, il y a un Dieu, nous le voyons bien en jetant les yeux sur l'univers; mais nous le voyons comme ces enfants infortunés qui, ayant été exposés par les parents, voient qu'ils ont un père. Il faut qu'ils en aient un; mais ce père, c'est en vain qu'ils l'appellent, il ne se montre point... Ce n'est pas Dieu qui a besoin de religion, ce sont les hommes. Dieu n'a pas besoin d'encens, de processions, de prières; mais nous avons besoin d'espérances, de consolations. Dans cette indifférence de toutes les religions devant ses yeux, ne pourrait-on nous donner une religion nationale?

C'est ce que fit plus tard Robespierre, le condisciple, l'ami de Camille, en proclamant l'Etre suprême (2).

— Qu'est-ce donc que la noblesse, stupides que nous sommes? Ils ont beau savonner, la barbe recroît. Chers concitoyens, anéantissez cette distinction absurde autant qu'onéreuse.

(1) « Jamais, dit-il ailleurs, jamais la rime et la raison ne s'accordèrent plus richement que dans ces deux mots : *prêtre* et *traître*. »

Et ailleurs encore : « Lorsqu'ils ne seront plus salariés, vous reconnaîtrez bientôt, mes très-chers frères, la vérité de l'oracle de l'Evangile : Que cette sorte de démons que l'on appelle pharisiens, ou calotins, ou princes des prêtres, *non ejicitur nisi per jejunium* : vous ne viendrez à bout de les chasser que par le jeûne. »

(2) Desmoulins, d'ailleurs, était loin d'applaudir à ces momeries qu'on tenta de mettre à la place du culte catholique. « Il faut à l'esprit humain malade, dit-il dans son *Vieux Cordelier*, le lit plein de songes de la superstition, et, à voir les fêtes, les processions qu'on institue, les autels et les saints-sépulcres qui s'élèvent, il me semble qu'on ne fait que changer le lit du malade; seulement on lui retire l'oreiller de l'espérance d'une autre vie. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Pour les nobles toutes les grâces ;*
*Pour toi, peuple, tous les travaux.*
*L'homme est estimé par les races,*
*Comme les chiens et les chevaux.*

Montrons que nous sommes des hommes, et non pas des chiens et des chevaux.

Pour la royauté, prise dans son principe, c'est la pire des institutions humaines, et en France, en particulier, la royauté n'est qu'une série de mauvais rois. Camille les passe tous en revue les uns après les autres, et pas un ne trouve grâce devant lui. Ce sont tous faussaires, assassins, empoisonneurs, libertins, fainéants, et les meilleurs, à ses yeux, ne valaient pas grand'chose.

J'ai peine à croire ce qu'on raconte de Voltaire, que tous les ans la haine du fanatisme, réveillée par l'anniversaire de la Saint-Barthélemy, lui donnait une fièvre périodique et commémorative. Ce que je puis attester, c'est que, me trouvant un jour à je ne sais quelle entrée de la reine dans la capitale, la vue d'un peuple immense qui se précipitait, qui se culbutait, qui s'étouffait pour jouir de son humiliation et de son néant, cette multitude de satellites, de valets, de cochers et de chevaux même plus fiers que les citoyens, toutes ces images me remplirent d'une indignation inexprimable, et la haine de la royauté me causa une fièvre, la seule que j'aie jamais eue.

C'était la même répulsion instinctive qui faisait dire à Brissot qu'il ne pouvait entendre parler de sang-froid des rois, et que la vue seule de Versailles lui donnait le frisson.

La conclusion de ces déclamations contre la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

royauté est facile à pressentir, et Desmoulins, d'ailleurs, ne voile pas sa pensée. « La chose parle de soi. Les faits ne crient-ils pas que la monarchie est une forme de gouvernement détestable ?... Le gouvernement populaire n'est pas seulement le seul qui convienne à des hommes; c'est encore le seul sage... »

Et en quelques lignes pleines de verve, d'entrain, de passion; il montre les innombrables bienfaits qui font cortége à la République, et, dans son enthousiasme, il voit déjà ce beau rêve réalisé.

Comme la face de cet empire est changée ! comme nous sommes allés à pas de géants vers la liberté ! Altérés d'une soif de douze siècles, nous nous sommes précipités vers sa source dès qu'elle nous a été montrée. Il y a peu d'années, je cherchais partout des âmes républicaines; je me désespérais de n'être pas né Grec ou Romain, et ne pouvais pourtant me résoudre à m'éloigner de la terre natale et d'une nation que, dans son asservissement même, on ne pouvait s'empêcher d'aimer et d'estimer. Mais c'est à présent que les étrangers vont regretter de n'être pas Français ! Nous surpasserons ces Anglais si fiers de leur Constitution, et qui insultaient à notre esclavage. Plus de magistrature pour de l'argent, plus de noblesse pour de l'argent, plus de noblesse transmissible, plus de priviléges pécuniaires, plus de priviléges héréditaires, plus de lettres de cachet, plus de décrets, plus d'interdits arbitraires, plus de procédure criminelle secrète. Liberté de commerce, liberté de conscience, liberté d'écrire, liberté de parler. Plus de ministres oppresseurs, plus de ministres déprédateurs, plus d'intendants vice-despotes, plus de jugements par commissaires, plus de Richelieu, plus de Terrai, plus de Laubardemont, plus de Catherine de Médicis, plus d'Isabelle de Bavière, plus de Charles IX, plus de Louis XI. Plus de ces bou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tiques de places et d'honneurs chez la Dubarry, chez la Polignac. Toutes les cavernes de voleurs seront détruites, celle du rapporteur et celle du procureur, celles des agioteurs et celles des monopoleurs, celles des huissiers-priseurs et celles des huissiers-souffleurs. La cassation de ce Conseil qui a tant cassé. L'extinction de ces parlements qui ont tant enregistré, tant décrété, tant lacéré, et se sont tant nosseigneurisés; qu'il en périsse jusqu'au nom et à la mémoire. Suppression de ce tribunal arbitraire des maréchaux de France. Suppression des tribunaux d'exception, suppression des justices seigneuriales. La même loi pour tout le monde. Que tous les livres de jurisprudence féodale, de jurisprudence fiscale, de jurisprudence des dîmes, de jurisprudence des chasses, fassent le feu de la Saint-Jean prochaine! Ce sera vraiment un feu de joie et le plus beau qu'on ait jamais donné aux peuples..... La Bastille sera rasée, et sur son emplacement s'élèvera le temple de la liberté, *le palais de l'Assemblée nationale*.....

*Fiat ! fiat !* Oui, tout ce bien va s'opérer; oui, cette révolution fortunée, cette régénération, va s'accomplir; nulle puissance sur la terre en état de l'empêcher. Sublime effet de la philosophie, de la liberté et du patriotisme! Nous sommes devenus invincibles. Moi-même, j'en fais l'aveu avec franchise, moi qui étais timide, maintenant je me sens un autre homme. A l'exemple de ce Lacédémonien, Otriades, qui, resté seul sur le champ de bataille et blessé à mort, se relève, de ses mains défaillantes dresse un trophée et écrit de son sang : *Sparte a vaincu !* je sens que je mourrais de joie pour une si belle cause, et, percé de coups, j'écrirais aussi de mon sang : *La France est libre!*

On comprend le bruit que dut faire une pareille publication, quelles colères elle dut soulever dans un camp, quel enthousiasme dans l'autre; son impunité montre le chemin que la Révolution avait déjà fait dès le milieu de 1789, et l'on s'étonne à



EFERUS - Recherches & Classification numériques

bon droit que de pareilles choses aient pu s'imprimer quand le roi était encore le maître.

Encouragé par le succès, Camille fit suivre la *France libre* d'un autre pamphlet, peut-être plus remarquable encore, mais dont le titre seul devait aggraver les tristes soupçons qui pèsent sur sa mémoire. On sait à quel rôle patibulaire le peuple, dans son délire, avait élevé la lanterne en 1789; on ne disait plus *pendre*, on disait *lanterner*. Desmoulins, spéculant jusque sur les fureurs populaires, s'empare de l'idée et du mot : il écrit un *Discours de la lanterne aux Parisiens,* et il se donne à lui-même, par forfanterie, le titre lugubre de *Procureur général de la lanterne*, titre qui put paraître alors plus plaisant qu'odieux, mais qui n'en montre pas moins jusqu'à quel point il était tourmenté du désir d'une popularité à tout prix.

La lanterne que Desmoulins met en scène est cette lanterne tristement fameuse de la place de Grève où furent accrochées les premières victimes de la Révolution ; c'est cette lanterne qui est supposée adresser une harangue au peuple de Paris. En tête de la brochure est une singulière image, qui la représente, pendant, en face de l'Hôtel-de-Ville, à la maison de l'épicier dont elle fit la fortune. Au-dessous est une estrade entourée de badauds, écoutant religieusement un tout jeune homme qui pé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rore. Cet orateur, c'est Camille, auquel le graveur a donné l'air « d'un petit-maître *Veniat autem Nicodemus* », comme il le dit lui-même, en s'en moquant, dans ses *Révolutions*. En bas de l'estampe on lit : *Discours de la lanterne aux Parisiens, le procureur général prenant la parole.*

Voici le début de ce discours :

Braves Parisiens, quels remerciements ne vous dois-je pas ? Vous m'avez rendue à jamais célèbre et bénie entre toutes les lanternes. Qu'est-ce que la lanterne de Sosie ou la lanterne de Diogène, en comparaison de moi ? Il cherchait un homme, et moi j'en ai trouvé deux cent mille. Dans une grande dispute avec ce Louis XIII mon voisin (1), je l'ai obligé de convenir que je méritais mieux que lui le surnom de Juste. Chaque jour je jouis de l'extase de quelques voyageurs anglais, hollandais ou des Pays-Bas, qui me contemplent avec admiration ; je vois qu'ils ne peuvent revenir de leur surprise qu'une lanterne ait fait plus en deux jours que tous leurs héros en cent ans. Alors, je ne me tiens pas d'aise, et je m'étonne qu'ils ne m'entendent pas m'écrier : Oui, je suis la reine des lanternes.

Citoyens, je veux me rendre digne de l'honneur qu'on m'a fait de me choisir. Le public se groupe et se renouvelle sans cesse autour de moi. Je n'ai pas perdu un mot de ce qui s'y est dit ; j'ai beaucoup observé, et je demande aussi la parole.

Et elle en abuse, cette lanterne bavarde, pour dénoncer à tort et à travers.

Il ne faudrait pourtant pas se hâter de juger ce pamphlet sur le titre, comme il semblerait que l'a fait M. Michelet, quand il écrit : « Desmoulins re-

(1) Enseigne d'un drapier voisin.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nouvelle avec une verve intarissable la vieille plaisanterie qui remplit tout le moyen-âge, sur la potence, la corde, les pendus, etc. » Le grand tort de Camille, dans cette affaire, tort inexcusable, sans doute, c'est d'avoir mêlé un sinistre souvenir à des pages d'une folle gaîté, c'est d'avoir fait parler l'instrument même d'un horrible supplice ; c'est le titre, c'est le cadre de ce pamphlet, que l'on doit surtout blâmer. Quant aux plaisanteries sur la pendaison, l'on en chercherait vainement dans ce discours ; on y trouve même beaucoup de bonnes choses, et jusqu'à des conseils de modération. L'épigraphe de la brochure est celle-ci : *Qui malè agit, odit lucem.* La lanterne y déclare « qu'elle veut reprendre sa paisible lumière et ses fonctions inoffensives ; elle semble même blâmer l'exécution dont elle a été l'instrument.

Je n'aime pas une justice trop expéditive. Vous savez que j'ai donné des preuves de mécontentement lors de l'ascension de Foulon et de Berthier : j'ai cassé deux fois le fatal lacet. J'étais bien convaincue de la trahison et des méfaits de ces deux coquins ; mais le menuisier mettait trop de précipitation dans l'affaire. J'aurais voulu un interrogatoire et révélation de nombres de faits. Au lieu de constater ces faits, aveugles Parisiens, peut-être aurez-vous laissé dépérir les preuves de la conspiration tramée contre vous ; et tandis qu'elle n'a prêté son ministère qu'à la justice et à la patrie, qui le demandaient, vous déshonorez la lanterne ! Ma gloire passera, et je resterai souillée de meurtres dans la mémoire des siècles.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Qu'on ne s'y fie pas trop néanmoins ; bientôt elle se plaindra qu'on la laisse chômer : « Combien de scélérats viennent de m'échapper ! » Et elle dénonce à la fureur du peuple Broglie, Besenval, d'Autichamp, Narbonne, Lambesc, Bercheny, Condé, Conti, d'Artois.

Pourquoi a-t-on relâché ce marquis de Lambert?... Lâche, tu n'échapperas point à la lanterne..... Pourquoi relâcher encore l'abbé de Calonne, le duc de Vauguyon et tant d'autres? Je ne veux pas dire qu'ils fussent coupables ; mais la fuite, le travestissement et les circonstances les rendaient au moins suspects, et c'est un mot plein de sens que celui que l'orateur romain adresse quelque part aux patriotes : *In suspicione latratote.* Dans la nuit, les oies du Capitole font bien de crier. Nous sommes maintenant dans les ténèbres, et il est bon que les chiens fidèles aboient même les passants, pour que les voleurs ne soient point à craindre.

Et Camille ne cessera d'*aboyer;* la dénonciation, nous avons regret de le dire, est son arme favorite, arme terrible et impitoyable, arme mortelle en temps de révolution.

« Camille, jeune homme d'un grand talent, mais d'une raison faible, dit M. de Lamartine, jetait dans ses feuilles l'agitation fiévreuse de ses pensées... » — « Le plus éloquent aux yeux du peuple était celui qui le pénétrait le plus de crainte. Il avait soif de dénonciations : on les lui prodiguait. C'est ainsi que Camille Desmoulins avait conquis son autorité sur le peuple. Ce nom avait monté avec sa colère. Il entretenait cette colère pour rester grand. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Desmoulins garda longtemps ce sinistre nom de Procureur général de la lanterne. « En cette qualité, lit-on dans la *Conspiration de Maximilien Robespierre*, il dénonçait aux assassins quiconque ne partageait pas son opinion, et il se félicitait qu'en faisant droit à ses dénonciations, les égorgeurs avaient suspendu à un réverbère un citoyen qui croyait qu'on pouvait aimer sa patrie sans estimer Camille Desmoulins. » Il l'apposait en guise de signature au bas de ses conclusions, qu'il libellait en style de palais et de chancellerie : « A ces causes et autres à ce nous mouvant, en notre qualité de Procureur général de la lanterne, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité, nous requérons dans chacun des quatre-vingt-trois départements la descente comminatoire d'une lanterne au moins... »

Quelques mois plus tard, en 1790, reprochant à Marat ses fureurs sanguinaires, il lui écrivait : « On s'afflige de voir l'usage de la lanterne devenir trop fréquent. C'est un grand mal que le peuple se familiarise trop avec ces jeux. Les exécutions du peuple sont atroces, alors qu'il envoie le cordon avec autant de facilité que le fait Sa Hautesse à ceux qu'elle disgracie... Pour moi, vous savez que j'ai donné ma démission de Procureur général de la lanterne : je pense que cette grande charge, comme celle de la dictature, ne doit durer qu'un jour, et quelquefois qu'une heure. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais s'il n'est plus le Procureur de la lanterne, il n'a pas renoncé, malheureusement, à en être le pourvoyeur ; et c'est à peine s'il le cède en violence de langage à ce terrible Ami du Peuple qu'il s'avise si étrangement de sermonner. *Gare la lanterne!* crie-t-il sans cesse à l'abbé Maury et autres. A propos de prétendues conspirations royalistes, il écrit qu'il faut écraser la noblesse, cette multitude de grands et de petits satrapes.

N'espérons avec eux ni paix ni trêve. Souvenons-nous de ce mot de Cicéron, dont j'ai fait l'épigraphe heureuse de ma *France libre,* et qui valait mieux que toute ma brochure : *Quæ quoniam in foveam incidit, obruatur;* puisque la bête est dans le piége qu'on l'assomme. Souvenez-vous de ce que disait éternellement le vieux Caton, toutes les fois qu'il allait au sénat et que c'était son tour d'opiner ; quel que fût l'ordre du jour, sans s'embarrasser de la sonnette qui l'y rappelait, il ne disait que ces deux mots : *Delenda est Carthago ;* j'opine qu'il faut détruire Carthage. J'opine qu'il faut raser le château de Versailles, au lieu de le rebâtir. J'opine qu'il faut descendre au moins une lanterne comminatoire dans les quatre-vingt-trois départements pendant ce printemps.

Dans sa haine contre Necker et Saint-Priest, qu'il accusait de trahison, il allait jusqu'à dire (n° 36 des Révolutions) : « Leurs squelettes desséchés auraient été une grande leçon aux aristocrates, et les oscillations salutaires de ce double pendule ministériel auraient remonté la machine détraquée de la Révolution. »

Pour donner une idée de l'acharnement que le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

jeune écrivain déploie dans cette guerre sans merci contre les pouvoirs qui tombent, contre les nobles qu'on persécute, contre les prêtres qu'on proscrit, contre les palais qu'on démolit, contre les institutions sociales, non moins ébranlées sur leur base, voici une page, justement stigmatisée par M. Ed. Fleury, et qui par malheur est aussi vivement écrite qu'elle est criminelle. C'est l'histoire du savetier de Messine, dont Camille Desmoulins s'étonne toujours qu'il y ait si peu d'imitateurs.

.... Ce savetier était un patriote qui mérita mieux qu'Aristide le surnom de Juste. Dévoré du zèle du bien public, il ne put souffrir de voir les Maupeou, les Terrai, les Saint-Florentin de son temps, et cette multitude de fripons et de *scélérats des deux premiers ordres*, demeurer impunis et mourir dans leur lit de la mort des justes. Il pérora tant sur sa sellette, qu'il enflamma *ses ouvriers* du même zèle de la justice. Les voilà se distribuant les rôles. L'un fut le rapporteur, l'autre fit les fonctions de procureur général, et le savetier était le président. Sa boutique fut bientôt la Tournelle de l'univers la plus formidable aux scélérats. Ils décrétaient, informaient, récolaient, confrontaient, jugeaient, et, bien plus, exécutaient. M. le président sortait sur la brune, avec une arquebuse à vent; il attendait son homme et ne le manqua jamais. On n'entendait parler dans la Sicile que de fripons fusillés par une main invisible, *et on commençait à croire à la Providence.* Cet homme, d'un grand caractère, fut pris un soir sur le fait, purgeant la terre de brigands, à l'exemple de Thésée et d'Hercule. L'inventaire de son greffe et la production de toutes ses instructions criminelles, qui justifiaient que le procès avait été fait et parfait à chacun des accusés, et qu'il ne manquait au bien-jugé *que les formes*, ne purent le sauver du dernier supplice. Il périt sur l'échafaud, *honoré des regrets et de l'admiration de tout le peuple, et digne d'un meilleur sort.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lisez encore. La France est menacée. Camille s'échappe des bras de la femme adorée à laquelle il vient enfin d'être uni, pour rédiger cet incroyable projet de décret :

1° Tout soldat autrichien, piémontais ou autre, qui sera pris les armes à la main, pendu sur l'heure comme brigand, ou fusillé comme bête féroce.

2° Tout soldat ennemi qui, honteux de servir dans un camp de Tartares et au milieu d'une horde de brigands, viendra rendre ses armes à des hommes, ses frères, contre les loups d'Autriche, recevra une portion de terre; le peuple français affecte une partie des biens du clergé, jusqu'à concurrence de cent millions, pour récompenser les honnêtes déserteurs de leur probité.

3° Tout déserteur ennemi qui apportera la tête d'un capitaine recevra quatre fois autant que le délégué payait dans l'ancien régime à celui qui apportait une tête de loup.

L'Assemblée nationale charge son Comité de liquidation et d'évaluation des offices de lui proposer incessamment le tarif du prix de toute tête, depuis celle du simple lieutenant jusqu'à celle du feld-maréchal et du tyran.

Décrète de plus qu'il sera pareillement fait une prisée ou estimation de tous les membres, depuis une oreille jusqu'à un quartier d'aristocrate, afin que, si un guerrier se montrait aussi valeureux que David, qui rapporta à Saül trois cents prépuces philistins, il ne trouve point le peuple français plus avare de récompenses que la nation juive.

En présence de pareilles aberrations on peut se demander, avec M. Ed. Fleury, « s'il faut croire à une méchante nature, ou à la colère que les railleries et les injustices de ses ennemis devaient nécessairement soulever dans son âme. Peut-être ne faut-il voir là que la recherche de l'effet, ou bien encore

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une fanfaronnade pour rassurer les patriotes qui, « les trois quarts, avaient déploré son mariage comme un enterrement », et pour leur prouver « qu'il n'avait pas cessé d'être Romain. »

Si, revenant au *Discours de la lanterne*, nous en examinons la forme, nous trouvons un pamphlet vif, coloré, réjouissant, s'il en fut jamais. En voici un passage qui pourra faire juger du reste ; c'est un hosannah patriotique en l'honneur de la nuit immortelle, de celle qui supprima les droits féodaux et les abus de toute espèce, la nuit du 4 août 1789 :

Français, est-ce que vous n'instituerez pas une fête commémorative de cette nuit où tant de grandes choses ont été faites sans les lenteurs du scrutin, et comme par inspiration ? *Hæc nox est*... C'est cette nuit, devez-vous dire, bien mieux que celle du samedi saint, que nous sommes sortis de la misérable servitude d'Egypte. C'est cette nuit qui a exterminé les sangliers, les lapins et tout le gibier qui dévorait nos récoltes. C'est cette nuit qui a aboli la dîme et le casuel. C'est cette nuit qui a aboli les annates et les dispenses, qui a ôté les clefs du ciel à un Alexandre VI, pour les donner à la bonne conscience. Le pape ne lèvera plus maintenant d'impôt sur les caresses innocentes du cousin et de la cousine ; l'oncle friand, pour coucher avec sa jeune nièce, n'aura plus besoin de demander qu'à elle une dispense d'âge. C'est cette nuit qui, depuis le grand réquisiteur Séguier jusqu'au dernier procureur fiscal, a détruit la tyrannie de la robe ; c'est cette nuit qui, en supprimant la vénalité de la magistrature, a procuré à la France le bien inestimable de la destruction des parlements. C'est cette nuit qui a supprimé les justices seigneuriales et les duchés-pairies, qui a aboli la main-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

morte, la corvée, le champart, et effacé de la terre des Francs tous les vestiges de la servitude. C'est cette nuit qui a réintégré les Français dans les droits de l'homme, qui a déclaré tous les citoyens égaux, également admissibles à toutes les dignités, places, emplois publics; qui a arraché tous les offices civils, ecclésiastiques et militaires, à l'argent, à la naissance et au prince, pour les donner à la nation et au mérite. C'est cette nuit qui a ôté à une Madame de Béarn sa pension de quatre-vingt mille livres pour avoir été si dévergondée que de présenter la Du Barry; qui a ôté à madame d'Eprémesnil sa pension de vingt mille livres pour avoir couché avec un ministre. C'est cette nuit qui a supprimé la pluralité des bénéfices, qui a ôté à un cardinal de Lorraine ses vingt-cinq ou trente évêchés, à un prince de Soubise ses quinze cent mille livres de pension, à un baron de Besenval ses sept à huit commandements de provinces, et qui a interdit la réunion de tant de places qu'on voit accumulées sur une seule tête dans les épîtres dédicatoires et les épitaphes... C'est cette nuit qui a supprimé les maîtrises et les priviléges exclusifs. Ira commercer aux Indes qui voudra. Aura une boutique qui pourra. Le maître tailleur, le maître cordonnier, le maître perruquier, pleureront; mais les garçons se réjouiront, et il y aura illumination dans les lucarnes!

C'est cette nuit enfin que la Justice a chassé de son temple tous les vendeurs, pour écouter gratuitement le pauvre, l'innocent et l'opprimé; cette nuit qu'elle a détruit et le tableau, et la députation, et l'ordre des avocats, cet ordre accapareur de toutes les causes, exerçant le monopole de la parole, prétendant exploiter exclusivement toutes les querelles du royaume. Maintenant, tout homme qui aura la conscience de ses forces et la confiance de ses clients pourra plaider. Maître Erucius sera inscrit sur le nouveau tableau, encore qu'il soit bâtard; maître Jean-Baptiste Rousseau, encore qu'il soit fils d'un cordonnier; et maître Démosthènes, bien que dans son souterrain il n'y ait point d'antichambre passable.

O nuit désastreuse pour la grand'chambre, les greffiers, les huissiers, les procureurs, les secrétaires, sous-secrétaires, les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

beautés solliciteuses, portiers, valets de chambre, avocats, gens du roi, pour tous les gens de rapine !

Nuit désastreuse pour toutes les sangsues de l'Etat, les financiers, les courtisans, les cardinaux, archevêques, abbés, chanoines, abbesses, prieurs et sous-prieurs !

Mais ô nuit charmante, *ô vere beata nox,* pour mille jeunes recluses, Bernardines, Bénédictines, Visitandines, quand elles vont être visitées par les pères Bernardins, Bénédictins, Carmes et Cordeliers, que l'Assemblée nationale biffera leur écrou, et que l'abbé Fauchet alors, pour récompense de son patriotisme, et pour faire crever de rage l'abbé Maury, devenu patriarche du nouveau rite et à son tour président de l'Assemblée nationale, signalera sa présidence par ces mots de la Genèse, que les nonnains n'espéraient plus entendre : *Croissez et multipliez !*

O nuit heureuse pour le négociant, à qui la liberté du commerce est assurée ! heureuse pour l'artisan, dont l'industrie est libre et l'ardeur encouragée, qui ne travaillera plus pour un maître et recevra son salaire lui-même ! heureuse pour le cultivateur, dont la propriété se trouve accrue au moins d'un dixième par la suppression des dîmes et des droits féodaux ! heureuse enfin pour tous, puisque les barrières qui fermaient à presque tous le chemin des honneurs et des emplois sont forcées et arrachées pour jamais, et qu'il n'existe plus entre les Français d'autres distinctions que celles des vertus et des talents.

Immortel Chapelier, toi qui présidas à cette nuit fortunée, comment as-tu levé sitôt la séance et pu entendre sonner l'heure au milieu d'une assemblée saisie de tant de patriotisme et d'enthousiasme ? Tu as cru qu'il ne fallait pas être *envieux des succès du temps.* Mais avec cette métaphysique, la Bastille serait encore debout. Comment n'as-tu pas vu qu'en prolongeant la séance deux heures de plus, l'impétuosité française achèverait de détruire tous les abus ? Cette Bastille était aussi emportée en une seule attaque, et le soleil se levait en France sur un peuple de frères et sur une république bien plus parfaite que celle de Platon.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Connaissez-vous dans la langue française, s'écrie M. Eugène Despois après avoir cité ce morceau dans une très-intéressante étude sur Camille Desmoulins (*Liberté de penser*, t. IV, p. 497), connaissez-vous, répète après lui M. Géruzez, deux pages plus merveilleuses de verve et d'entrain, plus étourdissantes d'enthousiasme et de gaieté ? »

Nous citerons encore une page originale adressée aux trembleurs d'alors, dont les alarmes, entretenues par les écrivains royalistes, n'étaient malheureusement que trop fondées.

Un auteur voudrait faire croire aux Parisiens que leur cité va devenir aussi déserte que l'ancienne Babylone; que les Français vont être transformés en un peuple de laboureurs, de jardiniers et de philosophes, avec le bâton et la besace; que dans six mois l'herbe cachera le pavé de la rue Saint-Denis et de la place Maubert, et que nous aurons des couches de melons sur la terrasse des Tuileries, et des carrés d'ognons dans le Palais-Royal. Adieu les financiers! dit l'auteur; Turcaret renverra son suisse et mangera du pain sec; les prélats, les bénéficiers à gros ventre, vont devenir d'étiques congruistes; si les bonnes mœurs renaissent, adieu les beaux-arts! Ah! M. Fargeon, que vous sert d'avoir surpassé tous les parfumeurs de l'Egypte? Et vous, M. Maille, que vous servira d'avoir imaginé le vinaigre stryptique, qui enlève les rides et unit le front comme une glace, le vinaigre sans pareil qui blanchit, polit, affermit, embellit, enfin ce vinaigre qui fait les vierges, ou du moins les refait, et dans l'annonce duquel vous prévenez si plaisamment les dames qu'elles peuvent l'envoyer chercher, sans crainte que le porteur en devine l'usage? Tant de belles découvertes vont devenir inutiles! Encore si la réforme ne frappait que sur les filles à la grande pension! Mais cette armée innombrable dont le sieur Quidor était l'inspecteur,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette armée qui, sous les galeries du Palais-Royal et à la clarté des lampes de Quinquet, passe en revue tous les jours, revue mille fois plus charmante que celle de Xercès; eh bien! cette armée va être licenciée faute de paye! Bien plus, l'arrière-ban de cette milice va être encore dispersé à la suite de trois mille moines défroqués, de vingt mille abbés décalottés, qui retourneront dans leurs provinces guider l'utile charrue, ou auner dans le comptoir paternel. Il faudra bien que trente mille filles descendent des galetas des rues Trousse-Vache et Vide-Gousset, renoncent aux douceurs de Saint-Martin et de la Salpétrière, et, comme la pauvre Paquette de Candide aux bords du Pont-Euxin, aillent faire de la pâtisserie avec le frère Giroflée. L'auteur va plus loin encore. Adieu, dit-il, les tailleurs, les tapissiers, les selliers, les éventaillistes, les épiciers, la Grand'Chambre, les procureurs, les avocats, les huissiers, les vaudevillistes, les danseurs, les enlumineurs, les bijoutiers, les orfèvres, les restaurateurs; il ne fait pas grâce aux boulangers, il se persuade que nous allons brouter l'herbe ou vivre de la manne.

Camille, du caractère que nous lui connaissons, se serait très-peu accommodé lui-même d'une république qui aurait eu de pareils résultats. Malgré ses réminiscences héroïques de Rome et de Sparte, ce n'était rien moins, nous le savons déjà, qu'un disciple de Mably ou de Rousseau; il est fils de Voltaire. Il n'a point rêvé le retour à l'état de nature, à la chimérique innocence des premiers âges. Il aime les arts, le luxe ne le scandalise point. C'est dans Athènes qu'il aurait voulu vivre, et même un peu à Sybaris. Ne lui parlez point de Sparte : la rudesse et l'ignorance lui font peur, les législations qui mutilent l'homme pour le régé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nérer ne sont point son fait. Il s'en est expliqué dans un charmant passage où il réfute avec sa verve accoutumée les théories lacédémoniennes de Mably :

La science de ce législateur, disait-il, n'a consisté qu'à imposer des privations à ses concitoyens; l'art est de ne rien retrancher aux hommes du petit nombre de leurs jouissances, mais d'en prévenir l'abus. Le beau mérite qu'avait Lycurgue d'ôter la cupidité aux Lacédémoniens avec sa monnaie de cuivre, dont mille francs, aujourd'hui si légers dans un billet de caisse, remplissaient la maison jusqu'au toit! Le beau mérite de leur inspirer la frugalité, avec son fromage et sa sauce détestable; de guérir de l'ambition, avec sa table d'hôte à dix sous par repas! Lycurgue est un médecin qui vous tient en santé avec la diète et l'eau. Mais quelle pire maladie qu'un tel régime et la diète et l'eau éternellement! Lycurgue avait rendu ses Lacédémoniens égaux comme la tempête rend égaux ceux qui ont fait naufrage. C'est ainsi qu'Omar a rendu les Musulmans aussi savants les uns que les autres, en brûlant la bibliothèque d'Alexandrie. Ce n'est point cette égalité que nous envions. La politique, l'art de gouverner les hommes, qui n'est que celui de les rendre heureux, ne consiste-t-il pas plutôt à faire tourner au profit de la liberté les arts, ces dons du ciel, pour enchanter le rêve de la vie? Ce n'est ni son théâtre, ni son luxe, ni ses hôtels, ni ses jardins, ni ses statues, ni son commerce florissant et ses richesses, qui ont perdu Athènes : c'est sa cruauté dans ses victoires, ses exactions sur les villes d'Asie, sa hauteur et son mépris pour les alliés, sa prévention aveugle, son délire pour des chefs sans expérience et des idoles d'un jour; son ingratitude pour ses libérateurs, sa fureur de dominer et d'être non-seulement la métropole, mais le tyran de la Grèce.

Camille, en un mot, aimait la république parce qu'elle devait ajouter à la félicité générale, parce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que le commerce, l'industrie, la civilisation, s'étaient développés avec plus d'éclat à Athènes, à Venise, à Florence, que dans toutes les monarchies, parce qu'à ses yeux la république pouvait seule réaliser le vœu menteur de la monarchie : *la poule au pot.*

Qu'importerait à Pitt, s'écriait-il, que la France fût libre, si la liberté ne servait qu'à nous ramener à l'ignorance des vieux Gaulois, à leurs *sayes,* à leurs *brayes,* à leur gui de chêne, et à leurs maisons qui n'étaient que des échoppes en terre glaise? Loin d'en gémir, il me semble que Pitt donnerait bien des guinées pour qu'une telle liberté s'établît chez nous. Mais ce qui rendrait furieux le gouvernement anglais, c'est si on disait de la France ce que disait Dicéarque de l'Attique : Nulle part au monde on ne peut vivre plus agréablement qu'à Athènes, soit qu'on ait de l'argent, soit qu'on n'en ait point. Ceux qui se sont mis à l'aise, par le commerce ou leur industrie, peuvent s'y procurer tous les agréments imaginables; et quant à ceux qui cherchent à le devenir, il y a tant d'ateliers où ils gagnent de quoi se divertir aux Anthestéries, et mettre encore quelque chose de côté, qu'il n'y a pas moyen de se plaindre de sa pauvreté, sans se faire à soi-même un reproche de sa paresse.

Je crois donc que la liberté n'existe pas dans une égalité de privations, et que le plus bel éloge de la Convention serait si elle pouvait se rendre ce témoignage : J'ai trouvé la nation sans culotte, et je la laisse culottée.

— Charmante démocratie, ajoutait Camille, que celle d'Athènes! Solon n'y passa point pour un muscadin, il n'en fut pas moins regardé comme le modèle des législateurs, et proclamé par l'oracle le premier des sept sages, quoiqu'il ne fît aucune difficulté de confesser son penchant pour le vin, les femmes et la musique; et il a une possession de sagesse si bien établie, qu'aujourd'hui encore on ne prononce son nom dans la Convention et aux Jaco-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bins que comme celui du plus grand législateur. Combien cependant ont parmi nous une réputation d'aristocrates et de Sardanapales, qui n'ont pas publié une semblable profession de foi ?

Et ce divin Socrate, un jour rencontrant Alcibiade, sombre et rêveur, apparemment parce qu'il était piqué d'une lettre d'Aspasie : « Qu'avez-vous? lui dit le plus grave des mentors; auriez-vous perdu votre bouclier à la bataille? Avez-vous été vaincu dans le camp, à la course ou à la salle d'armes? Quelqu'un a-t-il mieux chanté que vous à la table du général? » Ce trait peint les mœurs. Quels républicains aimables!

Camille se plaignait ensuite de ce qu'aux mœurs d'Athènes on ne voulût pas ajouter la liberté de langage qui régnait dans cette république :

Aristophane, disait-il, y représentait sur la scène les généraux, les orateurs, les philosophes et le peuple lui-même; et le peuple d'Athènes, tantôt joué sous les traits d'un vieillard, et tantôt sous ceux d'un jeune homme, loin de s'irriter, proclamait Aristophane vainqueur des jeux, et l'encourageait par des bravos et des couronnes. Beaucoup de ces comédies étaient dirigées contre les *ultra-révolutionnaires* de ce temps-là, les railleries en étaient cruelles. Et si aujourd'hui, ajoutait-il, on traduisait quelques-unes de ces pièces jouées 430 ans avant Jésus-Christ, sous l'archonte Sténoclès, Hébert soutiendrait, aux Cordeliers, que la pièce ne peut être que d'hier, de l'invention de Fabre d'Eglantine, contre lui et Ronsin, et que c'est le traducteur qui est la cause de la disette.

Cependant, reprenait Camille avec tristesse, je m'abuse quand je dis que les hommes sont changés : ils ont toujours été les mêmes; la liberté de parler n'a pas été plus impunie dans les républiques anciennes que dans les modernes. Socrate, accusé d'avoir mal parlé des dieux, but la ciguë; Cicéron, pour avoir attaqué Antoine, fut livré aux proscriptions.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le *Discours de la lanterne* n'était pas signé, et il n'eut pas tout d'abord le succès de la *France libre*. « L'ouvrage de la lanterne ne vaut pas l'autre, écrit-il lui-même à son père, et m'aurait fait déchoir dans l'opinion si j'y avais mis mon nom ; — cependant, j'en ai entendu dire du bien, et, si le libraire ne me trompe pas, personne n'en dit de mal. » Mais le nom de l'auteur ne tarda pas à s'ébruiter ; on acheta la nouvelle brochure par ressouvenir de la première, et, en fin de compte, « elle fit la même sensation. »

Mais à un esprit aussi actif, aussi tourmenté du besoin de parler et de faire parler de lui, il fallait une tribune permanente, et nul doute que Desmoulins n'eût eu dès l'ouverture des Etats-Généraux un journal à lui, « s'il eût été bien en fonds ». Le succès de ses brochures lui aplanit le terrain, et il put écrire à son père dans les premiers jours de décembre : « Me voilà enfin journaliste, et déterminé à user amplement de la liberté de la presse. » Et Dieu sait, en effet, s'il en usa et abusa, dans la conviction, probablement, que, « comme on l'a dit cent fois, la liberté de la presse est cette lance d'Achille qui guérit les blessures qu'elle a faites ; que le grand remède à la licence de la presse est dans la liberté de la presse. »

Il donna à son journal le titre de *Révolutions*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*de France et de Brabant* (1), faisant allusion, par ce dernier mot, à la révolution qui se tentait alors dans les provinces belges.

Voici le curieux prospectus dont le nouveau journaliste accompagna son premier numéro :

*Quid novi ?*

A tous les patriotes, salut.

A l'exemple de M. l'abbé Sabatier qui s'écrie que, malgré la désertion de tous ses imprimeurs, libraires et courtiers, il persiste à vouloir faire un journal, qu'il est du devoir d'un bon citoyen de se faire en ce moment journaliste et de rallier aux principes ses compatriotes, je cède aussi, comme M. l'abbé, à l'amour de la patrie et au zèle des principes. Comme j'arrive à la onzième heure, et que mes devanciers se sont emparés de tous les titres propres à séduire un lecteur, le titre n'est pas ce qui m'a le moins embarrassé. Nous avions déjà le Rôdeur, le Moniteur, le Censeur, le Chroniqueur, l'Observateur, le Modérateur et le Dénonciateur ; nous avions le Nouvelliste parisien, et les Nouvelles de Paris, et les Nouvelles de la Ville, l'Ami du Peuple, le Tribun du Peuple, le Mercure, le Furet, le Courrier de Paris, le Courrier français, etc., etc. ; enfin nous avions dans le Cousin Jacques un patriote assez zélé pour nous apporter des nouvelles de la lune et entreprendre la messagerie des planètes. Le Journal politique, universel, national, général, littéraire, patriotique, véridique, ne me laissait à choisir que le Journal comique. Ce titre m'aurait plu fort, si j'avais pu le soutenir ; mais sentant mon insuffisance, au risque d'avoir un procès, je me suis déterminé à voler à M. Tournon son titre de Révolutions.

(1) M. Ed. Fleury dit par erreur *Histoire des Révolutions*... Dans son n° 66, Desmoulins, irrité de la déplorable issue de la révolution du Brabant, déclare qu'il abandonne un peuple assez stupide pour baiser la botte de Bender ; mais ce ne fut qu'au n° 73 qu'il effaça le mot *Brabant* de son titre. — Il y eut, vers la même époque, un *Courrier de Brabant*, que Deschiens et le catalogue de la Bibliothèque impériale attribuent à Desmoulins, mais qui n'est certainement pas de lui.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Après avoir volé un titre, je vais maintenant dérober un prospectus. Voici l'extrait d'un ancien prospectus de l'abbé Royou, que j'ai la modestie de m'approprier :

*Messieurs, voici du bon.*
*Je ne suis point un écrivain vulgaire,*
*Ainsi que mon cousin Fréron.*
*Daignez des souscripteurs enfler la matricule :*
*Foi de prêtre, je fais serment*
*De faire de mon mieux pour être bien méchant.*
*Maître Clément m'a vendu sa férule ;*
*Je veux purger la terre de géants ;*
*Je veux faire oublier Hercule,*
*Par cinquante travaux répétés tous les ans.*

Scudéry fit étouffer trois portiers de comédie à une représentation de je ne sais plus quel chef-d'œuvre. Je m'engage avec mes abonnés présents et à venir à n'être pas content de moi que je n'aie fait étouffer quatre colporteurs, au moins, à la porte de mon libraire, afin d'être un passe-Scudéry.

Ce journal paraîtra tous les samedis ; chaque numéro sera divisé en trois sections. Première section : France ; seconde section : Brabant et les autres royaumes qui, arborant la cocarde et demandant un Assemblée nationale, mériteront une place dans ce journal ; troisième section : afin de reculer le plus qu'il est possible les frontières de notre empire censoral, sous le titre de Variétés, ce paragraphe embrassera tout ce qui pourra intéresser mes chers concitoyens, et les désennuyer cet hiver au coin de leur feu.

Je m'attends aux malédictions des aristocrates ; je les vois, étendus négligemment dans leurs fauteuils, se lever en fureur et saisir les pincettes : Maudit auteur, si tu étais là !... Mais je me souviens de ce que dit mon cher Cicéron : *Subeundæ sunt bonis inimicitiæ, subeantur !*

Je le déclare donc, j'agrandis mon ressort, et j'étends ma compétence et ma juridiction sur tout ce qui pourra piquer la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

curiosité. Nous parlerons des anecdotes du jour et des réflexions de la veille. Tous les livres, depuis l'in-folio jusqu'au pamphlet; tous les théâtres, depuis *Charles IX* jusqu'à Polichinelle; tous les corps, depuis le Parlement jusqu'aux confréries; tous les citoyens, depuis le président de l'Assemblée nationale, représentant du pouvoir législatif, jusqu'à M. Sanson, représentant du pouvoir exécutif, seront soumis à notre revue hebdomadaire. Nous ne reconnaissons pour sacré et inviolable que l'innocence; et s'il y a encore en France des personnes au-dessus de la sévérité des lois, du moins n'y aura-t-il personne au-dessus de la liberté de notre censure.

Nous n'avons rien négligé pour nous procurer des nouvelles fraîches et sûres, et tenir à nos souscripteurs la promesse de notre épigraphe : *Quid novi?*

Le premier numéro des *Révolutions* parut le 28 novembre 1789. Desmoulins y remonte jusqu'aux journées d'octobre, et ce lui est l'occasion d'entonner un nouvel hymne à la Révolution, qu'il croit consommée.

CONSUMMATUM EST, tout est consommé! Le roi est au Louvre, l'Assemblée nationale aux Tuileries : les canaux de la circulation se désobstruent, la halle regorge de sacs, la caisse nationale se remplit, les moulins tournent, les traîtres fuient, la calotte est par terre, l'aristocratie expire, les projets des Mounier et des Lally sont déjoués, les provinces se tiennent par la main et ne veulent point se désunir, la Constitution est signée, les patriotes ont vaincu, Paris a échappé à la banqueroute, il a échappé à la famine, il a échappé à la dépopulation qui le menaçait; Paris va être la reine des cités, et la splendeur de la capitale répondra à la grandeur, à la majesté de l'empire français.

Après la défaite de Persée, au moment où Paul-Emile descendait de son char triomphal et entrait dans le temple de Jupiter Capitolin, un député des villes de l'Asie, haranguant le sénat à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la porte, lui adressa ce discours : « Romains, maintenant vous n'avez plus d'ennemis dans l'univers, et il ne vous reste plus qu'à gouverner le monde et à en prendre soin, comme les dieux mêmes. » Nous pouvons dire de même à l'Assemblée nationale : A présent vous n'avez plus d'ennemis, plus de contradicteurs, plus de *veto* à craindre ; il ne vous reste qu'à gouverner la France, à la rendre heureuse et à lui donner des lois telles, qu'à votre exemple tous les peuples s'empressent de les transplanter et de les faire fleurir chez eux.

Vous imaginez-vous, mon cher lecteur, que je vais continuer sur ce ton et épuiser mon haleine par de si longues tirades ? N'y comptez pas ; je ne vous prodiguerai pas les grands mouvements oratoires. Il paraîtra un numéro tous les huit jours ; il ne tiendra pas à moi que l'octave ne soit intéressante, et de courir, comme le Mercure, de merveilles en merveilles..... L'univers et toutes ses folies seront enclavées dans le ressort de ce journal hypercritique.

Desmoulins est tout entier dans cette mise en scène : on voit tout de suite le loustic, le paillasse, dirait son ami Marat.

Comme on en peut juger par ce début, il voyait tout en beau alors ; il croyait que la Révolution était finie, et qu'il n'y avait plus qu'à suivre le courant pour arriver au port. C'est bercé par ces douces illusions qu'il écrivait ses premiers numéros.

L'Assemblée législative, disait-il encore, n'est pas infaillible ; il n'y a que le pape et l'almanach de Liége qui le soient, mais nous devons la respecter.... A l'exception d'un petit nombre, tels que l'abbé Maury et le vicomte de Mirabeau, qui mourront dans l'impénitence finale, je vous apprendrai, cher lecteur, que l'Assemblée se purge à vue d'œil des mauvais citoyens : M. Thouret, qu'on avait voulu nous débaucher, nous a rendu son talent, il a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tué le serpent Python. Thouret m'a presque réconcilié avec la Normandie. En conséquence, nous l'avons fait président. D'Eprémesnil ne parle plus : voudrait-il se convertir et venir à résipiscence? Il y a plus de joie dans le ciel pour un pécheur qui fait pénitence que pour quatre-vingt-dix-neuf justes.

Il y a des gens qui disent ici : Jamais Me Tronchet ne pourra supporter l'idée qu'il n'y aura plus de matières féodales ; Me Camus, qu'il n'y aura plus de matières bénéficiales ; et Me Treillard, qu'il n'y aura plus de matières fiscales. Si on supprime les publicains, les pharisiens et les fiefs, voilà trois têtes pleines d'in-folio qui vont devenir comme des vessies remplies de vent auxquelles on aurait fait une piqûre. Eh bien ! on s'est trompé : Me Camus s'est laissé faire président par le clergé, et depuis son exaltation il a mis, comme les autres, la cognée à la racine ; Me Treillard vient de se signaler par des motions patriotiques. Il n'y a que Me Tronchet qui ne se soit pas encore signalé ; cela viendra.

En attendant, mes chers souscripteurs, ajoutait Camille, poursuivant ses spirituelles causeries, je brûle d'envie de vous parler de l'incomparable district des Cordeliers... C'est là qu'on maintient les principes! Quand les sept sages de la Grèce seraient membres du district des Cordeliers, et qu'il renfermerait dans son enceinte toutes les écoles des philosophes, et les jardins d'Acadème et ceux d'Epicure, et le Lycée et le Portique, je défie que la logique y fût plus saine.

## Desmoulins eut toujours pour les districts, et pour celui des Cordeliers particulièrement, une vive affection, qu'il témoigne en toute circonstance.

Qui doute que ce ne soient les Assemblées de district, malgré les reproches qu'on peut leur faire, qui ont opéré et affermi la Révolution? Personne n'en doute moins que ceux qui en demandent si vivement la suppression. Il est bien étrange que certaines gens se soient mis dans la tête que le peuple de Paris

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ferait la sottise de renoncer à ses districts. Je vois les bons effets de notre district des Cordeliers, et je n'en vois pas les inconvénients. Après la première législature, quand la *république* de France tournera sur ses pivots, et que les portes de l'enfer ne pourront prévaloir contre elle, alors il sera assez temps d'agiter cette question, si toutefois il y a lieu à délibérer : car j'avoue que je ne comprends pas ce que c'est qu'une république sans forum, sans place publique et sans le *veto* du peuple. Nous n'avons pas de place publique assez grande; mais nos districts y suppléent, et remplissent bien mieux l'objet de la tribune et du forum.

Cependant, un décret, que les démocrates taxent de contre-révolutionnaire, transforme les soixante districts en quarante-huit sections; Camille alors jette les hauts cris.

O mes chers Cordeliers! adieu donc à notre sonnette, à notre fauteuil, à notre tribune retentissante et pleine d'orateurs illustres! A la place, il n'y aura plus qu'une grande urne, qu'une cruche où des citoyens actifs qui ne se sont jamais vus viendront déposer leur scrutin..... Quand le peuple ne peut plus s'assembler sur la place, il va sur le mont Aventin; quand on ne pend pas les traîtres, il les met à la lanterne.....

Tous les républicains sont consternés de la suppression des soixante tribunes de nos districts; ils regardent le décret d'aussi mauvais œil que celui du marc d'argent, et véritablement c'est le plus grand échec qu'ait reçu la démocratie.

On sait ce qu'était ce décret du *marc d'argent* que Desmoulins rappelle ici pour le flétrir : il portait que, pour être électeur, ou, selon l'expression du temps, *citoyen actif,* il faudrait payer un minimum de contributions égal à un marc d'argent.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La presse opposante s'était déchaînée contre cette distinction des Français en *citoyens actifs* et *citoyens passifs* ou *prolétaires*, et Camille n'avait pas été l'un des moins ardents à protester.

J'ai toujours regardé ce décret, disait-il, comme un attentat révoltant aux droits de l'homme. Si j'avais eu l'honneur d'être de l'Assemblée nationale, je sens que j'aurais fait tant d'efforts pour empêcher le décret de passer, et pour opposer au moins à l'égalité réelle des fortunes l'égalité fictive des droits, j'aurais parlé avec tant de véhémence, que peut-être mon zèle m'eût-il coûté la vie, et j'aurais cru ne pouvoir mourir en plaidant une plus belle cause.....

—Il n'y a qu'une voix dans la capitale, bientôt il n'y en aura qu'une dans les provinces, contre le décret du marc d'argent : il vient de constituer la France en gouvernement aristocratique, et c'est la plus grande victoire que les mauvais citoyens aient remportée à l'Assemblée nationale. Pour faire sentir toute l'absurdité de ce décret, il suffit de dire que Jean-Jacques Rousseau, Corneille, Mably, n'auraient pas été éligibles. Un journaliste a publié que, dans le clergé, le cardinal de Rohan seul a voté contre le décret; mais il est impossible que les Grégoire, Massieu, Dillon, Jallet, Joubert, Goustes, et un certain moine qui est des meilleurs citoyens, se soient déshonorés à la fin de la campagne, après s'être signalés par tant d'exploits. Ce journaliste se trompe.

Pour vous, ô prêtres méprisables, ô bonzes fourbes et stupides, ne voyez-vous donc pas que votre dieu n'aurait pas été éligible ! Jésus-Christ, dont vous faites un dieu dans vos chaires, dans la tribune, vous venez de le reléguer parmi la canaille ! Et vous voulez que je vous respecte, vous, prêtres d'un dieu prolétaire et qui n'était pas même citoyen actif ! Respectez donc la royauté qu'il a ennoblie. Mais que voulez-vous dire avec ce mot *citoyen actif* tant répété ? Les citoyens actifs, ce sont ceux qui ont pris la Bastille; ce sont ceux qui défrichent les champs, tan-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

dis que les fainéants du clergé et de la cour, malgré l'immensité de leurs domaines, ne sont que des plantes végétatives, pareilles à cet arbre de l'Evangile qui ne porte point de fruits et qu'il faut jeter au feu.....

Je n'ai plus qu'un mot à dire. Lorsqu'à l'approche de Xerxès, Cyrsilus s'opposa au décret de Thémistocle que les Athéniens abandonneraient la ville, Cyrsilus fut lapidé par le peuple, à qui Démosthènes remarque que cette lapidation fit beaucoup d'honneur. Ici la comparaison serait entièrement à l'avantage de Cyrsilus ; et si, au sortir de la séance, les dix millions de Français non éligibles, ou leurs représentants à Paris, les gens du faubourg Saint-Antoine, etc., s'étaient jetés sur les sieurs Renaud de Saintes, Maury, Malouet et compagnie ; s'ils leur avaient dit : Vous venez de nous retrancher de la société, parce que vous étiez les plus forts dans la salle ; *vous nous avez tués civilement, nous vous tuons physiquement*, je le demande à Maury, qui ne raisonne pas mal quand il veut, le peuple eût-il fait une injustice ? Et si Maury ne me répond pas que la représaille est juste, il se ment à lui-même. *Quand il n'y a plus d'équité, quand le petit nombre supprime le grand, je ne connais plus qu'une loi sur la terre,* CELLE DU TALION !

Voilà l'homme ! Du premier bond constamment il dépasse le but. Heureusement, si le premier mouvement est toujours mauvais, le second le tempère souvent.

Je m'explique, ajoute Camille, qui s'effraie en apercevant de loin les terribles conséquences de ses enseignements ; je m'explique afin que M. Malouet ne me dise pas encore que je dévoue tous les honnêtes gens à la lanterne. Je déclare que, si le peuple avait ramassé des pierres, je me serais opposé de toutes mes forces à la lapidation ; j'aurais invoqué le premier la loi martiale, parce qu'il faut des formes pour condamner des citoyens. Tout ce que j'ai voulu dire, *c'est que la justice n'est pas toujours*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*entourée de juges et de greffiers;* et si cette insurrection fût arrivée, *la postérité aurait absous le peuple de Paris, comme elle a absous le peuple d'Athènes.*

Nous lisons encore dans un autre numéro :

Quelques philosophes n'osent pas trop condamner le peuple, dans certaines circonstances rares, de s'arroger la dictature pour vingt-quatre heures et de recourir à la lanterne dans un pays où il n'y a point de Constitution.

Les remords de Camille, quand par hasard il en a, ne sont pas de longue durée.

On aura remarqué, dans le passage relatif aux districts que nous citions tout à l'heure, le mot *république,* par deux fois répété. Et ce mot était à remarquer, en effet, à l'époque où Desmoulins l'écrivait, car on était bien loin alors de l'idée de république, et, comme il le dit lui-même quelque part, il n'y avait peut-être pas dix hommes en France, au début de la Révolution, qui pensassent comme lui à cet égard. Mais il n'en persistera pas moins jusqu'au bout dans sa manière de penser. Il nous l'a fait connaître dans la *France libre;* nous la retrouvons dans les Révolutions dès le premier numéro.

Ne nous y trompons pas : le problème des grandes républiques est résolu. Le bon sens du manœuvre et du journalier m'étonne tous les jours de plus en plus; le faubourg Saint-Antoine croît en sagesse. Nous marchons à grands pas vers la république.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Déjà les démocrates sont le plus grand nombre ; mais ils aiment trop leur patrie pour la livrer aux horreurs d'une guerre civile. Attendez quelques années, et la raison triomphera sans effusion de sang.

Et comme il veut la fin, il veut hardiment les moyens. Il se met donc à saper le trône à coups redoublés.

Voici le début de son troisième numéro :

On lit dans la plupart des journaux : « Aujourd'hui 7 décembre, deuil de deux mois, à l'occasion de la mort de Marie-Jeanne, etc., de Lorraine, sœur de la *reine* des *Français*, abbesse d'Inspruck. »

Si jamais deux mots ont dû s'étonner de se trouver ensemble, ce sont ceux-ci : *reine* des *Français*. La Russie, l'Angleterre, la Hongrie, la Suède, peuvent avoir des reines ; mais ce qui a toujours distingué les Francs, c'est qu'ils n'en ont point. Il ne peut pas y avoir de *reine des Français ;* la loi salique y est formelle. Marie-Antoinette d'Autriche est la femme du roi, et rien de plus. Je me souviens d'avoir entendu dire à l'Assemblée nationale : *Il n'y a qu'une Majesté en France.* Pour moi rien ne pourra forcer ma bouche à saluer une femme de ce nom de *reine des Français.*

*Ah ! mon sang qui bouillonne à ces mots insolents*
*M'avertit que je sors de ces antiques Francs.....*

Depuis que l'Assemblée nationale l'a décrété, j'ai reconnu, comme les autres, Louis XVI pour roi des Français ; en conséquence, j'ôte mon chapeau quand il passe, et, si je suis de garde, je présente les armes ; mais vous m'avouerez, mes chers concitoyens, que, pour des philosophes, pour des amis de la liberté et de l'égalité des conditions, c'est bien assez d'une Majesté. Je n'ignore pas que nos pères ont dit : La reine Catherine de Médicis, la reine Isabelle de Bavière ; et, dans des temps plus reculés, la reine Brunehaut, la reine Frédégonde, sans croire contrevenir à la loi salique. Je sais que ce mot est purement de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

style, et comme, au bas d'une lettre, ce protocole : Votre serviteur. Mais c'est avec des mots qu'on gouverne les hommes. Peut-on douter que ce ne soit ce mot qui ait mis dans la tête à toutes ces femmes qu'elles étaient le pouvoir législatif, et non simplement le pouvoir génératif? Ma pensée n'est point de proscrire de la langue le mot *reine*. *Ma reine* est un mot charmant; c'est un mot vraiment magique, et comme celui de *Jehova*, dont la prononciation seule opérait des miracles. Il faut que chacun ait une reine, il faut que M. le curé lui-même ait la sienne; je compte bien aussi avoir la mienne un jour. Mais, dans tout autre sens, ce mot dans la bouche d'un Franc est le dernier degré de l'abjection et de la servitude. Laissons autour de la femme du roi cette foule se partager en trois classes, et, les uns sur des tabourets, les autres sur des pliants, et le reste debout, graduer ainsi leur bassesse, et l'appeler leur reine. Pour nous, *non habemus regem nisi Cesarem*.....

Et il continue ses attaques contre « l'Autrichienne, la femme du roi, celle qu'un tas de grimauds et d'imbéciles appellent encore la reine », avec une violence et un cynisme où se lisent à l'avance les destinées de la malheureuse fille de Marie-Thérèse. Il incrimine jusqu'à ses abondantes aumônes, qu'il appelle des *charités liberticides*.

Lorsque cette étrangère, dont la cour a dévoré quatre milliards depuis 1774, se donnant les airs de nourrir aujourd'hui les hommes qu'elle n'a su jusqu'à présent que manger, cherche à se faire des créatures, à capter une popularité dangereuse, à répandre des charités liberticides, et à se faire de ses bienfaits comme des degrés pour monter sur le trône du despotisme, il n'est pas besoin de jurés ni de jugement : elle commet notoirement ce que les Romains appelaient *crimen ambitûs*, le crime de l'ambition. C'est le crime de Manlius qui distribuait au peu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ple du blé pour régner, ce crime qui le fit précipiter de la Roche Tarpéienne; et de telles aumônes pourraient bien lui être, non pas les degrés du trône du despotisme, mais l'échelle de l'échafaud.

Le roi lui-même, malgré le décret de l'Assemblée, ne sera bientôt pas plus respecté que la reine; Desmoulins ne lui ôtera pas longtemps son chapeau. C'est lui qui crée cette appellation que le peuple n'oubliera plus, le nom de *Capet,* nom qui, loin de rappeler une origine antique, glorieuse, ne sera plus qu'un sobriquet dérisoire et en quelque sorte infamant.

Mais c'est surtout depuis la journée du 21 juin que Desmoulins se montre acharné contre le roi, tout en feignant de s'en prendre aux « indignes représentants de la nation », auxquels il rappelle la loi des Douze tables, qui permettait au premier passant de courir sus au mandataire infidèle.

Qu'un roi soit corrupteur, accapareur, escroc, féroce, faux-monnayeur, parjure, traître, c'est sa nature de dévorer la substance des peuples et d'être mangeur de gens, et je ne peux pas avoir plus de haine contre lui que contre un loup qui se jette sur nous : comme le tigre quand il suce le sang du voyageur, l'animal roi ne fait que suivre son instinct quand il suce le sang du peuple.

Et Camille, en effet, montre à chaque page de son journal combien peu il a de haine contre l'infortuné monarque !

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le caractère, la gaîté française, ne s'est point démentie dans cette journée. On lisait dans les Tuileries cette affiche :

*On prévient les citoyens qu'un gros cochon s'est enfui des Tuileries ; on prévient ceux qui le rencontreront de le ramener à son gîte : ils auront une récompense modique.....*

La motion suivante fut faite en plein Palais-Royal : « Messieurs, il serait très-malheureux, dans l'état actuel des choses, que cet homme perfide nous fût ramené : qu'en ferions-nous? Il viendrait, comme Thersite, nous verser ces larmes grasses dont parle Homère. Si on le ramène, je fais la motion qu'on l'expose pendant trois jours à la risée publique, le mouchoir rouge sur la tête, qu'on le conduise ensuite par étapes jusqu'aux frontières, et qu'arrivé là on lui donne du pied au cul. »

Le nom de Louis XVI a été effacé avec horreur de toutes les enseignes, pour y substituer celui de la nation, et on eût conduit le buste de Marie-Antoinette à la Salpétrière, si on n'eût pas considéré que l'original pouvait être arrêté, et qu'on ne devait recourir à l'effigie qu'à défaut du *quidam*.

Louis XVI ramené de Varennes, Camille Desmoulins court à la barrière, pour assister à ce martyre de la royauté.

L'on ne s'ennuyait pas d'attendre ; on s'étonnait d'avoir été si longtemps dupe de ce *rustre* couronné, dont les piéges avaient été aussi grossiers que la personne.

Une autre fois, le roi souffrant d'un rhume, et des bulletins de sa santé ayant été lus dans l'Assemblée nationale :

Je m'étonne que les médecins n'apportent pas en cérémonie l'urinal et la chaise percée du prince sous le nez du président et de l'Assemblée, et que celle-ci ne crée pas exprès un patriarche des Gaules pour faire la proclamation des selles du grand

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lama.... Quel est le plus vil adulateur, du sénat dans la cuisine de Tibère, ou du sénat dans la garde-robe de Louis XVI?

Un autre jour, après avoir rapporté d'absurdes calomnies tendant à faire passer le « roi honnête homme, le meilleur des rois », comme il l'appelle par moquerie, pour un homme sanguinaire, il ajoute :

Je pourrais citer cent traits pareils. C'est sans doute pour cela que l'Académie l'appelait Louis le Sévère, comme M. Lally l'avait appelé le *Restaurateur de la liberté,* pour son habitude de *péter* en tenant sa cour, et de se tourner devant les femmes pour *expulser le superflu de sa boisson.*

« La rougeur de la honte nous monte au visage, dit avec une juste indignation M. Ed. Fleury, en copiant de telles obscénités ; mais nous n'avons pas cru possible de les dissimuler et de les passer sous silence. De pareils excès portent avec eux leur punition, et aussi leur enseignement. Il faut que les nouvelles générations, qui ne pourront jamais lire les journaux de notre première révolution, sachent bien jusqu'à quel point de furie, de démence, allèrent les hommes même les moins mauvais, même de plus de talent. Respect d'eux-mêmes, dignité de vainqueurs, pitié pour les vaincus, politesse, cette première vertu des Français, ils foulèrent tout aux pieds, pour ne plus écouter que la voix de l'ivresse politique, d'une colère ignoble. Nous voulons, au-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tant qu'il sera en nous, que l'honnête homme — il y en a même en politique — se sente pris de dégoût pour les révolutions et les excès qu'elles inspirent aux révolutionnaires. »

Tout le monde partagera l'opinion de M. Ed. Fleury sur ces infamies, mais tout le monde aussi comprendra le succès qu'elles devaient avoir dans certaines classes, dans celles qui donnaient la popularité.

Le journal de Desmoulins avait tout d'abord été accueilli avec une faveur que le nom seul et les antécédents de son auteur suffisent à expliquer. « On a trouvé mon premier numéro parfait, écrit-il à son père en le lui envoyant; mais soutiendrai-je ce ton ? » Dès le premier mois le succès s'est prononcé ; il écrit à son père le 31 décembre :

La fortune s'est lassée de me poursuivre. Jugez du succès de mon journal : j'ai dans la seule ville de Marseille cent abonnés, et dans celle de Dunkerque cent quarante. Si j'avais prévu cette affluence d'abonnés, je n'aurais pas conclu avec mon libraire le marché de deux mille écus par an; il est vrai qu'il m'en promet quatre mille quand je serai arrivé à trois mille souscripteurs (tant ces libraires sont juifs!). Au reste, ce n'est pas l'argent que j'ai en vue dans cette entreprise, mais la défense des principes. Quelles lettres, quelles vérités flatteuses je reçois! On m'avait dit que la reine avait chargé M. de Gouvion, major général, de demander ma détention; ce bruit est venu aux oreilles de M. de Gouvion, qui m'écrit pour me témoigner bien d'autres sentiments. Sur un mot de mon n° 5, M. de Lafayette vient de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

me prier de lui écrire, si je n'ai pas le temps de passer chez lui, pour m'expliquer avec lui sur les griefs que je lui reproche. L'un m'appelle le meilleur écrivain, l'autre le plus zélé défenseur de la liberté; mais il est facile d'être modeste lorsqu'on ne vous déprécie pas. Je suis devenu assez indifférent à ces éloges, et autant je paraissais vain lorsqu'on se plaisait à m'humilier, autant je rabats aujourd'hui des choses flatteuses qu'on m'adresse. Ce qui me touche bien plus, ou plutôt la seule chose qui me touche, c'est l'amitié des patriotes et les embrassements des républicains qui viennent me voir, et quelques-uns de fort loin.

Il est heureux et fier de sa nouvelle profession:

Me voilà journaliste, dit-il encore, répétant au public ce qu'il avait dit à son père, me voilà journaliste, et c'est un assez beau rôle. Ce n'est plus une profession méprisable, mercenaire, esclave du gouvernement. Aujourd'hui, en France, c'est le journaliste qui a les tablettes, l'album du censeur, et qui passe en revue le sénat, les consuls et le dictateur lui-même.

Loustalot ayant mis en avant l'idée d'une confédération des écrivains patriotes, Camille applaudit chaleureusement à ce projet.

Dans le numéro 49 des *Révolutions de Paris,* il a été expédié des lettres de convocation à tous les écrivains patriotes pour faire aussi entre eux un pacte fédératif. J'aime cette noble invitation de M. Loustalot. *Voyons qui de nous cueillera la palme et sera couronné meilleur citoyen.* Je ramasse le gant que vous me jetez, M. Loustalot, et je veux lutter avec vous de civisme. Il ne me reste plus de sacrifices après ceux que j'ai faits, et que je n'ai pas tous révélés au public, quoique certaines personnes aient pris pour une fiction la dénonciation de mon numéro 29; mais je sacrifierai, s'il le faut, au bien public, jusqu'à ma réputation. Oui, je répète ici le serment que vous avez prononcé, qu'on m'assigne, qu'on

EFERUS - Recherches & Classification numériques

me décrète, qu'on m'outrage, qu'on me calomnie indignement, j'immolerai jusqu'à l'estime des hommes à ma propre estime, je ne craindrai ni les coups d'autorité, ni le couteau des lois, je serai au-dessus des honneurs et de la misère. Je ne cesserai d'abreuver l'esprit public de la vérité et des bons principes. La lâche désertion de quelques journalistes, la pusillanimité et la mollesse d'un plus grand nombre, ne m'ébranlera pas, et je vous suivrai jusqu'à la ciguë. Je joins à celle de M. Loustalot mon invitation aux journalistes des quatre-vingt-trois départements d'accéder à ce pacte fédératif. Jamais il n'a été plus nécessaire. Ici, sous les yeux de l'Assemblée nationale, qui a décrété en vain la liberté de la presse, qui écarte en vain toutes les motions contre les auteurs, et aristocrates et patriotes indistinctement, la persécution se renouvelle contre ceux-ci avec plus d'acharnement que jamais.

La feuille de Desmoulins paraissait tous les samedis, en un cahier d'au moins trois feuilles in-8°. Chaque numéro était accompagné d'une estampe qui, le plus souvent, faisait caricature, et dans le nombre il y en a de fort spirituelles. Mais Camille déclare à plusieurs reprises qu'il ne se mêle point du frontispice et des figures, qu'il a seulement donné l'idée de trois ou quatre. Il proteste notamment, dans son n° 17, contre l'estampe du n° 16, où le graveur a représenté le roi son chapeau sur la tête au milieu de l'Assemblée nationale. « C'est un véritable délit, un crime de lèse-nation, dont il ne veut point être complice, contre lequel il doit à son caractère et à ses principes de protester. »

Les *Révolutions*, en somme, étaient moins un journal, comme il le dit lui-même, qu'un « supplé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment de journal, et des mémoires sur l'an 1^er^ et 2^e^ de la liberté. » C'étaient plutôt encore des causeries, des entretiens familiers, où Camille laissait vaguer son imagination, et allait souvent en dérive. Il était tellement verbeux que, lorsqu'il se trouvait sur un terrain qui lui plaisait, il allait, allait, allait, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la fin de son papier et au fond de son encrier. Et chemin faisant il perdait de vue l'objet de son article : il se trouvait alors forcé de renvoyer *la suite au prochain ordinaire;* mais cette suite, il ne la donnait jamais, emporté qu'il était par un autre courant.

Le charme de ces *verbiages* constitue le plus grand mérite des feuilles de Desmoulins ; mais ils n'étaient pas du goût de tous les abonnés, il en convient lui-même dans un *N. B.* de son n° 7 :

> Quelques personnes se plaignent que l'intérêt de ce journal ne se soutient pas. Je saisis cette occasion de prévenir mes souscripteurs du but principal de cet ouvrage périodique.
>
> *Il n'était pas besoin d'être fort grand prophète,*
> *Ni d'avoir à son nez la divine lunette,*
>
> pour prédire la propagande du civisme et de la philosophie chez tous les peuples. Le plus beau spectacle qui se soit jamais offert à l'esprit humain est sans doute d'observer ces tremblements de terre qui vont ébranler nécessairement tous les trônes de l'Europe, renverser entièrement les uns et mettre les autres presqu'au niveau du sol. Sans doute il s'élèvera des Tacite et des Tite-Live dignes d'écrire ce morceau si intéressant de l'histoire du monde. J'ai voulu recueillir pour eux des matériaux, en sui-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vant pas à pas, dans les différents royaumes, les progrès de la Révolution, après avoir consacré mon premier point tout entier aux détails de celle de ma patrie : voilà ce que je me suis proposé surtout, et c'est sur cela seul que peuvent faire fond mes lecteurs.

Oui, mais l'esprit propose et la tête dispose, dirais-je volontiers. Rien de mieux assurément que ce programme, si Camille eût pu le remplir, s'il eût été capable de suivre un plan, de tenir une promesse quelconque ; mais autant en emportait le vent ; et les plaintes de recommencer.

N'aurons-nous donc de vous que des balivernes ? m'écrit-on de Bourges. Si je voulais de mauvaises plaisanteries, je me serais abonné à M. Peltier. Si j'avais voulu des mensonges, je me serais abonné à Mallet du Pan, puisque M. Cerutti vient de faire le relevé de ceux du *Mercure,* qui montent déjà cette année à cinq cents et tant. Je veux des nouvelles et que vous remplissiez la promesse de votre épigraphe : *Quid novi ?* M. l'auteur des Révolutions de France et de Brabant, qui ne nous en dites pas un mot, je vous somme de tenir votre parole. Dans vos derniers numéros il n'est pas plus question du Brabant que du perroquet de Robinson. Ses révolutions sont assez intéressantes pour que vous n'abandonniez pas cet objet de votre journal. Au lieu de nous parler de Vander-Noot et de Van-Eupen, vous critiquez l'Assemblée nationale, sans nous détailler ses opérations, sans nous rapporter ses décrets.

M. l'abonné a raison ; ma paresse me conseille de lui donner des nouvelles et des décrets, comme on dit, en veux-tu en voilà, de détailler les motions, les opérations de l'Assemblée nationale ; et je vais commencer.

Croyez cela, et... il ne commence même pas. Comment voulez-vous qu'un esprit si mobile s'as-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

treigne à la méthode? Coupez-lui les ailes, si vous voulez l'enchaîner au rôle de notateur, de rapporteur, d'analyseur, de commentateur, au rôle de gazetier enfin. Ah! bien oui, l'Assemblée nationale!

Les journalistes peuvent dire aujourd'hui à l'Assemblée nationale ce que Boileau disait autrefois à Louis XIV :

*Grand roi, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire.*

En parcourant cette multitude de décrets qui ont signalé la présidence de l'évêque d'Autun, je sens que trop d'abondance appauvrit la matière... Tous ces décrets ravissent les patriotes, et je ne puis me résoudre à glisser rapidement sur tant de belles lois. Je voudrais rendre hommage à chacune en particulier, et, incertain quelle est celle dont je dois le plus admirer la sagesse, j'éprouve l'embarras du poète dans le triolet si connu :

*Aimables sœurs, entre vous trois,*
*A qui mon cœur doit-il se rendre ?*

Laissons à M. Garat, dans sa feuille de tous les jours, l'avantage de ne pas être étouffé sous la richesse des récoltes de la semaine; c'est là qu'il peut payer le lendemain son tribut d'admiration aux décrets de la veille, et suffire à la louange. Il semble que mon journal ne peut suffire qu'à la critique, et il est bien plus aisé de critiquer.

Cette fois il dit vrai, c'est bien là ce sur quoi ses souscripteurs peuvent faire fond, et sur rien autre chose. Les affaires publiques ne lui sont qu'un prétexte; il n'en prend que ce qui lui convient et ce qu'il lui en faut pour le but qu'il poursuit. Il s'occupe, d'ailleurs, beaucoup plus des hommes que des choses, et, une fois qu'il est lancé sur le compte

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de ses adversaires, les affaires les plus sérieuses ne sauraient rappeler son attention.

Cette légèreté lui attira quelquefois des reproches autrement sérieux que les doléances de ses abonnés, et jusqu'aux plus graves accusations. Parmi ses contemporains Camille ne passait pas précisément pour incorruptible; plus d'une fois on l'accusa (injustement, je crois) de vénalité et de corruption par argent. Or un jour qu'il avait fait l'école buissonnière, tandis qu'une question du plus haut intérêt s'agitait à l'Assemblée, il lui arriva de se voir jeter à la tête par ses meilleurs amis cette accusation de vénalité.

Lorsque je suis si difficile en preuves de corruption, comment se fait-il que moi j'aie été accusé d'être un journaliste vendu, et que j'aie vu Robespierre et L... parmi mes calomniateurs? Il ne me reste plus qu'A M'ENVELOPPER LA TÊTE. Depuis le moment où j'ai publié la *France libre,* où j'ai pris le premier la cocarde nationale, qu'on cite de moi, dans mon journal, je ne dis pas un numéro, mais un paragraphe, un seul mot criminel de lèse-nation et dans lequel j'aie prévariqué! Quoi! parce que les injures, les imprécations que vomissait contre moi, dans sa folie, le malheureux Bergasse, auront détourné un moment mon attention de l'Assemblée nationale; parce que, comme le pieux Samaritain, la compassion m'aura fait descendre de cheval, que je lui aurai ordonné des saignées et des bains froids; parce que, dans la démence de notre Solon (1), j'aurai contemplé quelque temps, non sans verser des larmes, ce grand exemple des misères humaines; parce que j'aurai remis au n° 27 à rapporter la discussion du

(1) Sièyes, dont il avait longuement critiqué le projet de loi sur la presse.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

droit de faire la paix ou la guerre, doit-on conclure que le silence de mon n° 26 était acheté ! Ainsi je ne pourrai avoir le col enveloppé d'un mouchoir et me plaindre d'une esquinancie sans qu'on me reproche aussi une argyrancie ! Ingrat Robespierre !

Mais Robespierre n'entendait point la plaisanterie. Un jour il écrit à Camille, pour « relever une erreur où il avait été induit sur un fait qui le concernait », une lettre magistrale qu'il terminait ainsi :

« J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien rendre ma déclaration publique par la voie de votre journal, d'autant plus que votre zèle magnanime pour la cause de la liberté vous fera une loi de ne pas laisser aux mauvais citoyens le plus léger prétexte de calomnier l'énergie des défenseurs du peuple.

» *Signé* : DE ROBESPIERRE. »

Desmoulins lui répond avec son esprit habituel :

Si j'insère cet *errata,* mon cher Robespierre, c'est seulement pour montrer ta signature à mes confrères les journalistes, et leur apprendre à ne plus estropier un nom que le patriotisme a illustré (1). Il y a dans ta lettre une dignité, une gravité sénatoriale, qui blesse l'amitié de collége. Tu es fier, à bon droit, du laticlave de député à l'Assemblée nationale. Ce noble orgueil me plaît, et ce qui me fâche bien davantage, c'est que tous ne sen-

(1) On trouve presque partout, en effet, dans les journaux du temps, *Roberspierre, Robertspierre, Roberts-Pierre,* etc. Tous les noms propres, d'ailleurs, sont orthographiés à tort et à travers dans les journaux et les écrits de cette époque. Desmoulins lui-même écrit en deux mots le nom de Danton, ainsi : d'Anton, et l'on a peine, à première vue, à reconnaître sous ce déguisement le terrible démagogue.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tent pas ainsi que toi leur dignité. Mais tu devais saluer au moins un ancien camarade d'une légère inclination de tête. Je ne t'en aime pas moins, parce que tu es fidèle aux principes, si tu ne l'es pas autant à l'amitié. Cependant, pourquoi exiger de moi cette rétractation? Quand j'aurais légèrement altéré la vérité dans l'anecdote que j'ai contée, puisque ce fait est honorable pour toi, puisque j'ai dit sans doute ta pensée, si ce ne sont tes paroles expresses, au lieu de désavouer le journaliste si sèchement, tu devais te contenter de dire, comme la cousine, dans la charmante comédie du *Mort supposé* :

*Ah ! monsieur, vous brodez.*

Tu n'es pas de ces hommes faibles dont parle J.-J. Rousseau, qui ne veulent pas qu'on puisse répéter ce qu'ils pensent, et qui « ne disent la vérité qu'en déshabillé ou en robe de chambre », et non point dans l'Assemblée nationale ou dans les Tuileries.

Camille avait voué à Robespierre une affection, une admiration, qui ne se démentirent pas un instant; il n'en parlait jamais sans joindre à son nom les épithètes d'*éloquent,* d'*incorruptible,* de *sage;* il était, à ses yeux le *Caton*, l'*Aristide* de l'Assemblée, le *nec plus ultra* du patriotisme; Robespierre, Danton et le *divin* Marat sont les seuls hommes auxquels l'amitié de l'inconstant Camille soit restée à peu près fidèle. L'Ami du Peuple pourtant ne lui épargnait pas les coups de son rude boutoir, et plus d'une fois il le persiffla cruellement.

Malgré tout votre esprit, mon cher Camille, lui écrivait-il un jour, vous êtes encore neuf en politique. Peut-être cette aimable gaîté qui fait le fond de votre caractère et qui perce sous votre plume dans les sujets les plus graves s'oppose-t-elle au sérieux



EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la réflexion, et à la solidité des discussions, qui en est le résultat. Je le dis à regret, en consacrant votre plume à la patrie, combien vous la serviriez mieux si votre marche était ferme et soutenue ! mais vous vacillez dans vos jugements; vous blâmez aujourd'hui ce que vous approuverez demain; vous préconisez des inconnus pour l'œuvre la plus mince; vous paraissez n'avoir ni plan ni but... (1).

Mon pauvre Camille, lui répète-t-il ailleurs, la manie de faire de l'esprit vous tourmente si fort que vous sacrifiez au plaisir de paraître piquant jusqu'à la crainte de paraître fou, et que vous aimez mieux être le paillasse de la liberté que d'en être l'apôtre (2).

Desmoulins avait d'abord reçu ces corrections, comme il recevra plus tard les admonestations de Robespierre, avec la soumission d'un fils qui ose à peine se permettre quelques observations; mais cette dernière algarade, amenée par une malheureuse faute d'impression, le piqua au vif.

Il paraît que dans mon numéro 73 il y a une faute grossière d'impression: *exercer l'apostat*, pour *exercer l'apostolat*, quoique les numéros qui me restent portent l'*apostolat*. D'abord la langue indique qu'il faut lire apostolat, ensuite le sens de la phrase, car dans cette phrase je loue Marat de sa constance. Cependant Marat part de là pour m'adresser huit pages d'injures. Ecoute, Marat, je te recommande seulement de ne pas t'autoriser tout à fait tant de l'exemple de Gauthier, et de calomnier un peu moins, même les gens en place. Quant à moi, je te permets d'en dire tout le mal que tu voudras. Tu écris dans un souterrain, où l'air ambiant n'est pas propre à donner des idées gaies, et peut faire un Timon d'un Vadé. Tu as raison de prendre sur moi le pas de l'ancienneté et de m'appeler dédaigneusement *jeune homme,* puis-

(1) L'*Ami du Peuple,* 16 août 1790. — (2) *Ibid.*, 5 mai 1791.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il y a vingt-quatre ans que Voltaire s'est moqué de toi ; de m'appeler *injuste,* puisque j'ai dit que tu étais celui de tous les journalistes qui a le plus servi la Révolution ; de m'appeler *malveillant,* puisque je suis le seul écrivain qui ait osé te louer ; enfin de m'appeler *mauvais patriote,* puisqu'il s'est glissé sur quelques numéros une faute d'impression si lourde, que personne ne peut s'y méprendre. Tu auras beau me dire des injures, Marat, comme tu fais depuis six mois, je te déclare que, tant que je te verrai extravaguer dans le sens de la Révolution, je persisterai à te louer, parce que je pense que nous devons défendre la liberté, comme la ville de Saint-Malo, non-seulement avec des hommes, mais avec des chiens.

Je demande pardon à mes lecteurs, ajoutait Camille, d'avoir pris dans mon journal, pour la réponse à Marat, un terrain qui appartient tout entier aux affaires publiques. En cela, j'ai eu la faiblesse de suivre son exemple. Les journalistes sont comme les poètes, *genus irritabile.* C'est bien assez que je dédaigne de faire attention au tombereau d'injures aristocratiques qui ne manque pas de s'arrêter tous les matins devant ma porte : c'est un fumier qu'y laissent Marchand, Champigny, Gauthier, Etienne, et qui engraisse mes terres. Mais quand je vois la charretée aux trois couleurs de Marat s'y arrêter aussi, mon respect pour le charretier tricolore m'oblige à lui faire des observations.

Desmoulins, en effet, dédaigne les attaques des écrivains royalistes, qui ne le ménagent pourtant pas ; il s'en est expliqué une fois pour toutes. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne leur rendait pas guerre pour guerre.

Mes honnêtes confrères les auteurs de la *Chronique du Manége* prennent soin de ma célébrité. Ils viennent de publier ma vie dans les formes, sous le titre modeste de *Faits et gestes de Camille Desmoulins.* Je commence à me croire un personnage, puisque j'ai des biographes si illustres ; il ne manque plus à ma

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gloire que d'entendre crier dans les rues : *Grande trahison de Camille Desmoulins,* et je suis marqué du sceau de l'immortalité. De tous les détracteurs de mes pauvres feuilles, nul n'a la dent plus acérée et plus longue, comme de raison, que ces journalistes louveteaux :

*Lupi ceu quos improba ventris*
*Exegit cœcos rabies.*

Ils ne me pardonnent pas ces deux gros bataillons de souscripteurs dont j'ai eu tort de me vanter, et où je crains bien que la désertion ne se mette...

Ma reconnaissance pour le sieur Marchand, que j'apprends être auteur de la *Chronique du Manége,* et mon Plutarque, m'oblige à lui observer, puisqu'il m'appelle folliculaire comme lui, qu'il y a cette différence entre moi et ce confrère bénévole, qu'il ne m'est jamais arrivé de fouiller dans la vie privée de qui que ce soit. Le folliculaire Camille, qui se dévoue à la haine et brave les menaces et les outrages pour éclairer ses concitoyens sur la vie publique de ceux qu'ils ont mis à leur tête, exerce, en effet, la censure, la plus importante comme la plus honorable magistrature chez un peuple libre; au lieu que le folliculaire Marchand, qui remplit sa Chronique de mes prétendus faits et gestes, et de la vie d'un citoyen qu'il ne connaît pas, serait vil et odieux si ces faits étaient vrais, et lorsqu'il les controuve, c'est un libelliste digne de la sévérité des lois. Qu'il n'appréhende pas néanmoins que je l'invoque; je n'invoque qu'une chose : la liberté de la presse pour moi; et contre moi, j'en permets jusqu'à la licence. Quel mal me font les libelles qui pleuvent depuis quelque temps sur ma tête? Je passe la main sur mon front, et je ne me sens point blessé. Ce n'est que pour les hommes sans philosophie qu'il faut des lois en cette matière. Je serai toujours fort aise qu'un pauvre diable dîne à mes dépens, et tire un assignat de 25 liv. sur ma vie secrète. L'espèce humaine est si mêlée de méchants et de scélérats que, quand on veut être homme de bien, avoir une patrie et aimer le peuple, on doit se croire trop heureux d'en être quitte pour des outrages, et de n'être pas massacré, pendu ou

EFERUS - Recherches & Classification numériques

éventré, comme on doit s'y attendre et comme l'ont été tant de patriotes à Nancy.

Mais il se montrait, et à bon droit, plus sensible aux attaques qui lui venaient assez souvent, sous forme de leçon, du camp des patriotes. Ainsi cette légèreté qu'il apportait dans les affaires les plus sérieuses lui valut de fréquentes admonestations; Brissot la lui avait reprochée avant Marat, dans une longue et curieuse polémique dont nous avons parlé à l'article du *Patriote français,* et que Brissot avait terminée par quelques conseils « dictés par l'amitié autant que par le patriotisme, car, disait-il, je ne sais point haïr (1), et je ne puis vous voir avec indifférence dans un mauvais parti » :

Vous êtes jeune, Camille Desmoulins, la candeur est sur vos lèvres; vous comptez toujours écrire sous sa dictée, mais vous êtes souvent dupe de cette candeur même. Vous la prêtez aux autres, à ces hommes astucieux qui empoisonnent votre esprit en le remplissant de terreurs, de contes, de calomnies, en échauffant votre imagination contre des chimères qui convertissent votre talent patriotique en un stylet dangereux avec lequel ils percent vos amis et leurs ennemis.

Vous accusez avec une légèreté qui a fait douter plus d'un sage de votre probité. Montaigne disait : Ces gens sont si alertes à vous soupçonner de corruption, parce qu'ils sont susceptibles de s'y prêter. *Ex infirmitate sua de virtute ferunt sententiam,* dit Sénèque.

Comment n'avez-vous pas vu que cette facilité à prodiguer des

(1) C'est aussi ce que madame Roland dit de Brissot, dans le portrait qu'elle nous a laissé de ce célèbre Girondin : « Il ne peut pas haïr; on dirait que son âme, toute sensible qu'elle soit, n'a point de consistance pour un sentiment aussi vigoureux. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

éloges et décerner l'apothéose à des hommes que vous traînez ensuite dans la boue, que votre facilité à dénoncer, sans preuves, ceux que vous avez divinisés, que votre fécondité en sarcasmes et en injures, discréditeraient, sinon les principes, car ils sont maintenant au-dessus des attaques comme des inconséquences de leurs défenseurs, au moins les leçons que vous donnez au public? Un journaliste doit le respecter, doit se respecter lui-même; dans les combats qu'il livre à ses adversaires, il doit plus souvent employer la raison que l'arme du sarcasme, et quand il emprunte cette dernière, ce doit être avec sobriété : car ces répétitions dégoûtent, et surtout lorsqu'elles dégénèrent en injures grossières et dignes des anciennes halles. Je ne doute point qu'à cet égard vos excès, comme ceux de l'*Ami* et de l'*Orateur du Peuple,* n'aient plus nui à la cause de la liberté indéfinie de la presse que tous les sophismes de ses adversaires... Ce n'est point avec de pareilles armes que l'on consolidera notre Révolution. Nous sommes arrivés au temps où les déclamations et les injures, rejetées dans le néant, vont faire place au langage de la raison : il est de votre devoir de vous y préparer.

Les fonctions de journaliste populaire, dont vous vous êtes chargé, vous astreignent à étudier, à approfondir les principes de la liberté, à connaître l'histoire des républiques modernes, à étudier les détails par lesquels l'aristocratie rusée détruit successivement tous les grands principes. Il ne vous suffira plus de vous récuser pour cause d'ignorance : un journaliste qui veut défendre la liberté doit ou poser la plume, ou s'enquérir de tout ce qui peut servir, soit à la compromettre, soit à la défendre...

En un mot, Camille Desmoulins, voulez-vous être utile avec votre talent? étudiez et méditez. — Voulez-vous être indépendant? dînez chez vous, et ne dînez jamais chez les chefs de parti ou les gens en place. — Voulez-vous toujours les juger sainement et sûrement? jugez-les par les faits et leurs opinions, et jamais par des historiettes et des suppositions. — Enfin ne divinisez jamais aucun homme; ne jurez jamais sur aucun nom, et, pour en finir avec vous par une citation qui convienne à votre luxe d'érudition, dites, avec je ne sais quel saint : *Cum enim quis dicat :*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Ego quidem sum Pauli ; alius autem : Ego Apollo. Quid igitur est Apollo? quid vero Paulus?* — Encore un mot... Auguste pouvait attacher à son char Horace et Virgile ; mais Lépide ou Céthégus ne réussiront jamais à attacher au leur Camille Desmoulins.

Camille n'était pas homme à courber silencieusement la tête sous cette leçon ; il répond donc, et longuement, à son austère confrère.

Jusqu'ici je n'avais été attaqué que par des injures honorables : que je vous sais gré, Brissot, de m'attaquer dans les formes, et de m'assigner au tribunal de l'opinion par trois grandes épîtres, d'un ton grave, sententieux, et bien libellées ! C'est mon élément que le genre polémique. Et puis l'accusation est le crible du patriotisme et l'épreuve du citoyen. Je ne saurais estimer parfaitement l'homme dont on ne dit point de mal. L'obscurité et la nullité sont un abri si sûr contre la médisance ! Mais avoir été accusé comme Caton soixante et dix fois, ou seulement trois fois par le tribun Brissot, et l'avoir fait descendre de sa tribune couvert des murmures improbatifs et désobligeants du peuple romain, rien n'est plus glorieux.

Après cet exorde, Desmoulins entrait en matière, et discutait les reproches de Brissot. Arrivé à la douzième page, il n'en était encore qu'aux premiers points de sa défense. Force lui est donc de renvoyer *la fin à l'ordinaire prochain*. Mais le numéro suivant se trouva rempli d'autres choses, et Camille n'y aurait probablement plus songé, lors même que le travail des élections qui se préparaient ne serait pas venu mettre fin à cette querelle de famille.

Nous sommes à la veille des élections, dit alors Desmoulins,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

après avoir pris Péthion pour arbitre entre lui et Brissot : je me mets avec franchise au nombre des candidats, et mon confrère n'aurait pas dû attendre ce moment pour cacher au fond d'une lettre emmiellée le plus grand reproche qu'on puisse faire à un journaliste, celui d'être un calomniateur... Je fais gâce à Brissot de la suite de ma réponse que je lui avais promise. Quand M. Pio ne m'aurait pas communiqué une lettre que lui a écrite depuis J.-P. Brissot, où il avoue que j'ai raison contre lui, l'injustice qu'il s'était permise à mon égard ne m'eût point fait user de représailles, et j'avais déclaré à mes amis qu'en considération des grands services qu'avait rendus son journal, et de la foule d'excellents principes qu'on y trouvait, malgré ses hostilités, c'est un des candidats, après Danton, Garran de Coulon et Manuel, que je recommanderais le plus vivement aux quatre-vingt-trois départements pour la prochaine législature.

Cependant Desmoulins garda contre Brissot une rancune qui trouvait un aliment et un prétexte dans les attaques du *Patriote français* contre les Jacobins. Ce n'est plus pour lui ce républicain « signalé par son patriotisme et ses importants services dans le Comité des recherches, ce martyr de la liberté sous l'ancien régime, ce Père de l'Eglise, ce Romain, cet athlète de tous les jours, si redoutable aux ennemis de la Constitution »; Camille n'a bientôt plus que des paroles aigres-douces pour cet ami qu'il avait tant prôné, qu'il avait choisi pour témoin lors de son mariage.

Une affaire particulière acheva d'envenimer les rapports des deux écrivains patriotes, et amena entre eux une rupture qui fut féconde en résultats politiques. Desmoulins avait quitté le journalisme,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et après trois années des services les plus actifs sous la bannière de la Révolution, il s'était retrouvé politiquement dans la même position que le premier jour. Ne voulant point rester à la charge de la famille à laquelle il s'était allié dans l'intervalle, il s'était déterminé à reprendre la carrière d'avocat, dans laquelle il avait débuté.

Je ne sais point intriguer, ni même demander, écrivait-il à son père à cette occasion. Voilà pourquoi j'ai vu tous mes cadets dans la Révolution me passer sur le corps. Malgré cela, comme je suis abondamment pourvu de philosophie, et que, dans tout ce que j'ai fait et écrit depuis trois ans, je n'ai fait que suivre ma conscience et ma haine innée des abus, je me console aisément de l'ingratitude publique avec le témoignage de ma propre estime, et, après avoir tour à tour élevé ou abaissé Mirabeau, Lafayette et les Lameth, selon qu'ils se montraient amis ou ennemis de la nation; après avoir tant contribué à élever à la mairie et aux places qu'ils occupent mon cher Péthion et tous nos féaux, Robespierre, Rœderer, Manuel, etc., je rentre, après la Révolution, dans le barreau, où la Révolution m'a trouvé quand elle a commencé.

Ainsi redevenu avocat, il s'était chargé, en janvier 1792, de la défense d'un escroc fileur de cartes, d'un grec, comme nous disons aujourd'hui, et il l'avait vu condamner à six mois de prison. Appel fut formé contre ce jugement; mais on n'en tint aucun compte. Camille alors fit apposer dans tout Paris un immense placard rouge où il dénonçait à l'indignation publique cette violation du droit com-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

mun, « cet abus de pouvoir ». Après une courte discussion de droit, il ajoutait :

Si, lorsque nos ancêtres n'étaient pas corrompus, si, lorsque Tacite les proposait aux Romains comme des modèles de vertus, c'est une vérité historique et incontestable que, dans les forêts de la Gaule et de la Germanie, nos pères jouaient au *trente-et-un*, et même au *biribi*, leur liberté individuelle ; si ces hommes, qui avaient la servitude en horreur, mettaient pourtant dans un cornet le bonnet de la liberté et se faisaient esclaves, tant ils étaient, disent les historiens, observateurs religieux de leur parole et gens d'honneur, est-il si étrange que cette passion pour les jeux de hasard se soit perpétuée de nos jours, et se soit renouvelée avec fureur depuis que la Déclaration des Droits a proclamé la *liberté de faire tout ce qui ne nuit qu'à soi-même, sans nuire à autrui ?*

Cette paradoxale apologie de la passion du jeu, rédigée d'ailleurs dans les termes les plus virulents, indigna tous les honnêtes gens, et le *Patriote français* la flétrit justement.

« Cette affiche, dit la *Semaine politique et littéraire* (6 février 1792), a attiré à Camille Desmoulins, dans le journal de M. Brissot, la bordée d'injures que voici, et qui n'a pas manqué d'être répétée par la *Gazette universelle*, la *Chronique de Paris* et le *Modérateur*.

Toutes les murailles sont *salies* d'un placard rouge, signé Camille Desmoulins, dans lequel, après une justification *sophistique* de quelques banquiers et *souteneurs de tripots* condamnés par le tribunal de police correctionnelle, après de *grossières injures* vomies contre des juges *qui ont fait leur devoir*, on trouve une *invective abominable contre les mœurs*, et une *scandaleuse apologie*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*des jeux de hasard.* — *Cet homme* ne se dit donc patriote que pour *calomnier le patriotisme!*

» Camille Desmoulins ne pouvait pas manquer de répondre à une provocation si injurieuse. Voici la lettre à J.-P. Brissot qu'il me prie de lui faire parvenir par la voie de ce journal :

*Paris, ce 1er février l'an IIIe, et non IVe, de notre ère, en dépit du décret Ramond.*

J.-P. Brissot,

Les lâches journalistes qui m'ont attaqué depuis que j'ai quitté la carrière athlétique n'oseraient le faire si je tenais encore le ceste. Après les avoir tant de fois convaincus de mauvaise foi et d'incivisme, après les avoir fait pirouetter, comme Lycas, sous le fouet de la censure, je ne m'étonne pas qu'ils poursuivent de leurs cris le censeur devenu émérite; mais si j'ai pris les invalides, je vais vous montrer que je ne suis pas encore hors de combat. J'opposerai toujours le plus froid mépris aux injures des journalistes feuillants : comment pourrais-je être jaloux des suffrages de journaux diffamés par les éloges de Dandré, Bailly, Lafayette, et de la pétition individuelle du directoire du département de Paris, etc. ,etc.? Il me suffira de répondre à ces messieurs, comme j'ai fait par la voie du journal de Gorsas et du vôtre : « Que la haine, la jalousie et les ressentiments personnels, depuis si longtemps à l'affût s'il n'échappe rien à ma plume dont ils me puissent faire rougir, désespèrent qu'elle cesse d'être irréprochable et incorruptible. J'écris en présence de mes ennemis, et je ne leur donnerai pas cette joie. Pour réponse aux vagues déclamations de mes détracteurs, je n'aurai jamais besoin que de les renvoyer à l'ouvrage qu'ils calomnient, de leur faire le défi d'imprimer la page *si criminelle,* et de prendre pour juge, entre eux et moi, le public, le juré d'opinion. Mes concitoyens trouveront toujours dans mes écrits le même cachet de probité, de bonne foi et de haine pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les oppresseurs couronnés, enherminés et empanachés. Je serai toujours Camille Desmoulins. » Il suffit de cette réponse circulaire au *Chroniqueur, Modérateur,* et consors. Mais vous, J.-P. Brissot, vous méritez des égards, et je ne vous tiens pas quitte pour l'amendement que vous avez inséré dans votre numéro du lendemain. Aussi bien le sous-amendement que vous y avez joint a-t-il conservé à votre feuille de la veille tout son venin. Il ne vous sert de rien de dire que la diatribe n'est pas de vous, qu'elle est avouée et signée *Girey-Dupré.* Le maître est responsable des délits du domestique, et le régent de ceux qui sont sous la férule. Il est commode à un journaliste de prendre ainsi M. Girey en croupe pour couvrir son dos; mais je saute à la bride, parce que c'est vous qui la tenez, et qui m'avez lâché cette ruade. Il y a longtemps que j'ai remarqué cette malveillance pour moi. Avant d'éclater par des injures, elle transpirait encore, il y a quinze jours, par un éloge perfide et des louanges amères, dans votre second discours sur la guerre à la séance des Jacobins. Je vous avertis qu'on ne réussira pas à *brissoter* ma réputation. C'est moi qui vais vous arracher le masque; mais je ne veux point me fâcher et vous rendre injures pour injures, je vais vous dire seulement quelques vérités. Je suis bien aise de vous faire voir que *cet homme qui ne se dit patriote que pour calomnier le patriotisme* avait ample matière à médire de votre patriotisme, que vous lui aviez quelque obligation de son silence, et qu'il eût été de votre sagesse de ne pas provoquer la verge de notre tribunal correctionnel...

Que la Sorbonne mette un embargo sur l'aérostat de Charles et Robert, elle se détermine d'après le principe qu'un homme n'a pas le droit de risquer sa vie, et, d'après les arguments de l'abbé Royou sur le suicide, on comprend qu'elle aurait de même mis son *veto* au départ de Jason faisant voile sur le premier navire Argo; mais, d'après les articles 4 et 5 de la Déclaration des Droits, j'avoue que j'en suis venu à douter parfois si nos lois correctionnelles contre les jeux n'étaient pas tout aussi ridicules et plus inconséquentes que le décret de la Sorbonne contre les aérostats. Telles sont du moins les réflexions que j'ai faites en voyant l'igno-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rance et le patriotisme déchirer mon affiche, et des barbouilleurs de papier y jeter leur encre. Je ne doute pas, dom Brissot, qu'il ne reste dans votre cornet de quoi faire encore la dépense d'un volume et d'un centième tome ajouté à vos politiques en réponse à ces réflexions. Votre ambition démesurée a cru trouver l'occasion favorable de s'agrandir et de faire des conquêtes sur ma petite réputation. Fidèle à mon système, je suis resté sur la défensive, j'ai repoussé d'abord votre agression, et il me semble que je me suis assez bien justifié de ce que j'avais dit, et même de ce que je n'avais pas dit. Maintenant je vais vous attaquer à mon tour : nous verrons comment vous soutiendrez la guerre offensive, que vous aimez tant.

*Attends-moi,* Brissot, *à l'ordinaire prochain.*

Dans un second article, en effet, Desmoulins ramasse et jette à la figure de Brissot toutes les calomnies que nous savons et qui traînaient depuis trois ans dans les ruisseaux; puis il lui reproche, comme nous l'avons dit plus haut (p. 283), d'avoir affiché des sentiments républicains, alors que les plus fougueux démocrates étaient convenus de taire les leurs, et s'étaient interdit à ce sujet toute allusion qui eût pu effaroucher la nation, très-peu préparée à cette idée de république. Il lui reproche encore ses attaques contre Barnave et les Lameth.

Etait-il encore d'une bonne politique de poursuivre avec tant d'acharnement Barnave et les Lameth, de les forcer presque à se jeter dans le parti de la cour, dans le temps qu'ils soutenaient presque seuls la société des Jacobins contre tant d'ennemis, et lorsque la société leur devait tant? Je sais qu'ils n'avaient pour guide que leur ambition, qu'ils voulaient gouverner et qu'ils se servaient de la société comme d'un marche-pied pour monter au

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ministère; mais ils nous défendaient contre les satellites de Lafayette et contre le comité autrichien. Que m'importe qu'ils voulussent être ministres! Cela ne pouvait importer qu'à d'autres ambitieux qui spéculaient, pour eux-mêmes ou pour leurs amis, sur le ministère, et qui les trouvaient sur leur chemin. Le citoyen passionné pour la liberté se sert de tous les instruments pour la consolider; il se sert de la tête d'Alexandre Lameth et de la langue de Barnave, comme un dévot curé fait sa vierge de Saint-Sulpice avec des pots de chambre.

Il terminait cette longue philippique par cette étrange conclusion, bien digne des prémisses :

Enfin, lorsque nous ne pouvons nous dissimuler qu'à la différence des révolutions du XVI^e^ siècle, qui tiraient leur force de la vertu et avaient leurs racines dans la conscience; à la différence de ces révolutions que le protestantisme opérait dans l'Angleterre et dans tout le nord, plutôt des réformes religieuses que civiles, et soutenues par le fanatisme et par les espérances d'une autre vie, notre révolution, purement politique, n'a ses racines que dans l'égoïsme et dans les amours-propres de chacun, de la combinaison desquels s'est composé l'intérêt général; dans une telle révolution, était-il d'une bonne politique, quand le clergé et la noblesse, l'orgueil et l'oisiveté, tous les abus et tous les priviléges, étaient déjà soulevés contre elle, quand on avait soulevé une partie du commerce par la ruine de la plus florissante de nos colonies, de chercher encore à cette révolution, des ennemis dans toutes les passions; d'effaroucher la corruption, de pousser la sévérité contre les joueurs jusqu'à violer la loi même; de prêcher la réforme par l'envoi de sept cents personnes en quinze jours à Bicêtre ou à l'hôpital; de sévir contre les vices avant que l'éducation nous ait donné des mœurs et des vertus, et de retirer les oignons d'Egypte avant d'avoir fait pleuvoir la manne? Croyez-vous avoir consolé le peuple du renchérissement du sucre par un sermon sur la superfluité du sucre, et ne voyez-vous pas qu'il n'y a que le prêtre et celui qui promet aux hommes le ciel et les jouis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sances d'une autre vie qui ait le droit de leur faire supporter sans se plaindre les privations de celle-ci?

Desmoulins voua dès lors à Brissot une haine qu'on peut bien appeler mortelle, car *Brissot démasqué par Camille* fut un des préludes de ce procès de sang qui plus tard emporta la Gironde.

Ces luttes corps à corps plaisaient d'ailleurs fort à Camille, il était là dans son élément. En général il ne se perd guère dans les discussions théoriques; l'escrime vive, agile, toujours prête à la riposte, l'invective, la personnalité railleuse, c'est là qu'il triomphe, et nous n'avons pas besoin de dire que souvent la prévention l'aveugle et la médisance devient calomnie. De là aussi, par une conséquence naturelle, tandis que ses dogmes politiques restent invariables, ses opinions sur les hommes varient singulièrement. Comme il en convenait lui-même tout-à-l'heure, toute sa vie se passa à élever et à abaisser les mêmes hommes, à les glorifier et à les perdre, pour les regretter ensuite; ses enthousiasmes sont aussi prompts que ses préventions, et ses préventions lui suffisent pour motiver des condamnations. Necker, Mirabeau, Lafayette, ne feront que précéder Brissot, Péthion, Robespierre, que tour à tour il aima, loua, détesta, insulta et combattit à outrance. Inconstant et léger, il fut toujours aussi dangereux ami que dangereux ennemi; personne ne pouvait compter sur lui.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'homme sur lequel il s'est le plus contredit est Mirabeau, et ses divers jugements sur l'illustre tribun sont curieux à lire; en voici quelques échantillons :

Mirabeau est d'abord pour lui *saint Mirabeau, le divin Mirabeau :* la canonisation ne lui coûte rien.

Bientôt il reprochera à *son cher Mirabeau, qui a si bien mérité de la nation, et à qui il semble que le nom de Démosthènes devrait suffire, de tenir encore à un misérable titre et de signer toujours* LE COMTE DE MIRABEAU ; mais il n'en est pas moins le grand Mirabeau, qu'on doit désigner ainsi pour le distinguer de son gros ivrogne de frère, le royaliste, et pour ne pas confondre *Mirabeau-Tonnerre* et *Mirabeau-Tonneau*.

Puis, pendant longtemps, il en parle seulement en passant, et semble éviter de se prononcer sur son compte, sans doute par respect pour son ancienne amitié.

Mais bientôt le *saint,* le *très-saint Mirabeau* se rangeant plus décidément du côté de la cour : « La motion Mirabeau (1), dit Desmoulins, est contradictoire, hétérodoxe, caco-politico-ministérielle. Il faut que j'aime grandement l'auteur pour ne pas lui donner d'autres épithètes. »

Enfin, dès le numéro suivant, il n'a plus de ménagements, et raconte avec un plaisir amer la

(1) Il s'agissait de donner aux membres de la famille royale la permission de quitter la France.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

scène d'humiliation que Lameth et Duport firent subir à Mirabeau aux Jacobins. Ce n'est plus que *Machiavel-Mirabeau*.

Tout à coup la mort de Mirabeau paraît arrêter Camille dans son passage de l'amitié à la haine. Il semble alors que, pour un moment, il retrouve son ancien enthousiasme pour le grand orateur :

« Mirabeau se meurt... Mirabeau est mort ! *De quelle immense proie la mort vient de se saisir !* J'éprouve en ce moment le même choc d'idées, de sentiments, qui me fit demeurer sans mouvement et sans voix devant cette tête pleine de systèmes, quand j'obtins qu'on me levât le voile qui la couvrait, et que j'y cherchais encore son secret, que le silence de la mort ne gardait pas mieux que la vie... Cette tête semblait vivre encore, et avait conservé tout son caractère. C'était un sommeil, et, ce qui me frappa au delà de toute expression, telle on peint la sérénité du sommeil du juste ou du sage. Jamais je n'oublierai cette tête glacée, et la situation déchirante où sa vue me jeta. Mirabeau est mort en odeur de patriotisme. »

Dès le numéro suivant, le ton change, et l'admiration affectueuse fait place à un étonnement douloureux, mêlé de soupçons.

« Lorsqu'on m'eut levé le drap mortuaire, à la vue d'un homme que j'avais idolâtré, j'avoue que je n'ai pas senti venir une larme, et que je l'ai

EFERUS - Recherches & Classification numériques

regardé d'un œil aussi sec que Cicéron regardait le corps de César percé de vingt-trois coups. *Je contemplais ce superbe magasin d'idées, démeublé par la mort ; je souffrais de ne pouvoir donner des larmes à un homme, et qui avait un si beau génie, et qui avait rendu de si éclatants services à sa patrie, et qui voulait que je fusse son ami.* Je pensais à cette réponse de Mirabeau mourant à Socrate mourant, à sa réfutation du long entretien de Socrate sur l'immortalité par ce seul mot : DORMIR. Je considérais son sommeil, et, ne pouvant m'ôter de l'idée ces grands projets contre l'affermissement de notre liberté, et jetant les yeux sur l'ensemble de ses deux dernières années, sur le passé et sur l'avenir, à son dernier mot, à cette profession de matérialisme et d'athéisme, je répondais aussi par ce seul mot : TU MEURS. — La douleur du peuple l'a jugé moins sévèrement... »

Enfin le testament de Mirabeau est ouvert et dévoile la vénalité du grand tribun : dès lors il n'est plus pour Camille que *Judas-Mirabeau.*

Ces variations, que l'on a souvent signalées dans les jugements de Camille sur ses contemporains, fait observer avec quelque raison M. Eug. Despois après avoir dressé cette sorte de bilan de Mirabeau, s'expliquent jusqu'à un certain point par les revirements si soudains, si fréquents, chez les hommes qui ont marqué dans l'histoire de notre Révolution;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par ces changements, effet de la trahison chez quelques-uns, de la lassitude et de l'effroi chez le plus grand nombre. Ainsi on voit par l'exemple de Mirabeau que les contradictions de Camille ne sont pas toujours aussi inexplicables qu'on le suppose quelquefois : assurément le courtisan des derniers mois ne ressemblait que de bien loin au tribun de 1789.

C'est l'explication que Desmoulins donnait lui-même de sa mobilité, qu'il n'eût pas été éloigné d'élever à la hauteur d'un système politique. Ecoutez-le plutôt :

Comment ne voyez-vous pas, répondait-il à Brissot, qu'en cet endroit de votre mercuriale, c'est à la fois votre procès que vous faites et mon plus bel éloge?... L'avantage que j'ai sur vous, c'est d'avoir proportionné ma censure à la gravité des cas; c'est, comme vous me le reprochez, de me passionner pour et contre. Je couronne encore avec plus de plaisir, le lendemain, les mêmes personnages que j'ai persiflés la veille. Y a-t-il de plus forte preuve d'impartialité? Y a-t-il de meilleure preuve que ce ne sont point les hommes publics que je hais, mais le bien public que j'aime? J'ai varié souvent, parce qu'il y a si peu d'hommes conséquents; mais, je l'ai déjà dit, ce n'est point la girouette, c'est le vent qui tourne.

Mais Brissot n'était pas le seul de son avis, et cette versatilité valut un jour à Camille une rude leçon de la part de son cher Robespierre, qui le connaissait bien. C'était au commencement de l'an II. Les Jacobins procédaient à l'épuration des membres de leur société. Camille venait de publier

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une brochure où il prenait chaleureusement la défense du général Arthur Dillon, bon militaire, mais réputé aristocrate, et il courait, pour ce fait, le risque d'être rayé, quand Robespierre vint à son secours, et le sauva en l'accablant sous le poids de cette écrasante apologie : « Il faut considérer Camille Desmoulins, dit-il, avec ses vertus et ses faiblesses. Quelquefois faible et confiant, souvent courageux et toujours républicain, on l'a vu successivement l'ami de Mirabeau, des Lameth, de Dillon, mais on l'a vu briser ces mêmes idoles qu'il avait encensées ; il les a sacrifiées sur l'autel qu'il leur avait élevé, aussitôt qu'il a reconnu leur perfidie. En un mot, il aime la liberté par instinct et par sentiment, et n'a jamais aimé qu'elle, malgré les séductions puissantes de tous ceux qui la trahirent. J'engage Camille Desmoulins à poursuivre sa carrière, mais à n'être plus aussi versatile, et à tâcher de ne plus se tromper sur le compte des hommes qui jouent un grand rôle sur la scène politique. »

Quelques mois après, Desmoulins était de nouveau cité à la barre des Jacobins pour son *Vieux Cordelier,* et Robespierre le couvre encore une fois de sa protection, mais c'est avec une hauteur, avec un dédain, qui durent faire présager au pauvre Camille le sort que lui réservait son bon ami. Il faut, dit-il, distinguer l'auteur de ses ouvrages.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Camille est un bon enfant gâté, qui avait d'heureuses dispositions, mais que les mauvaises compagnies ont égaré... Vous voyez dans ses ouvrages les principes les plus révolutionnaires à côté des maximes du plus pernicieux modérantisme.:. A l'aide de sa massue redoutable, il porte le coup le plus terrible à nos ennemis ; à l'aide du sarcasme le plus piquant, il déchire les meilleurs patriotes. Desmoulins est un composé bizarre de vérités et de mensonges, de politique et d'absurdités, de vues saines et de projets chimériques... »

Quoi qu'il en soit, c'est dans l'attaque surtout que se montre le talent de Desmoulins; il excelle dans la satire et dans la charge : c'est là son plus grand, pour ne pas dire son seul mérite. Nous mettrons encore sous les yeux de nos lecteurs quelques-unes de ses vives peintures.

Nous l'avons déjà entendu tout à l'heure s'égayer, et dans une circonstance assez sérieuse pour lui, sur le compte de Bergasse. C'est un des plastrons auxquels il décoche le plus volontiers ses sarcasmes. Bergasse avait de grande qualités ; mais elles étaient gâtées par un orgueil excessif. Ajoutons qu'il était un des plus fervents adeptes de Mesmer et du magnétisme. C'était plus qu'il n'enfallait pour exercer la malignité de Camille.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

En vain Mesmer a épuisé les enchantements de son harmonica pour guérir la fièvre ; en vain, comme l'ange autrefois descendait dans le lac et remuait l'eau de la piscine, d'Eprémesnil est descendu dans le baquet et en a agité l'eau des deux mains avec sa baguette ; en vain il a magnétisé et frotté le pôle noir de son digne ami, les efforts de Mesmer et de Cagliostro, appelés tour à tour, n'ont abouti qu'à faire que la folie du malheureux Bergasse changeât d'objet. Son amour s'est porté successivement sur le feu parlement, sur Mounier, Lally et le révérend père dom Duval d'Eprémesnil. Aujourd'hui, nouveau Narcisse, Bergasse n'aime plus que lui seul. Ce n'est point comme ce berger au bord d'une fontaine, en contemplant son image dans le miroir des eaux, qu'il entre en passion : dans sa chaise à bras, à l'ombre d'un *acacia,* il lit sans cesse des projets de loi ; là il admire la beauté de son génie, il s'idolâtre lui-même et tombe dans de longues extases. Pour lui s'accomplit le désir du comédien Baron d'être élevé sur les genoux des rois et des princesses. Il n'a quitté Versailles et les écuries de Monsieur que pour se retirer à Petit-Bourg, où il partage ses intervalles lucides entre une femme somnambule, qu'il magnétise, et la sœur de Philippe d'Orléans, qu'il aristocratise. Mais il ne tarde pas à retomber dans sa folie ; il demande tantôt si on n'est pas venu des colonnes d'Hercule pour voir le divin Bergasse, comme pour voir Tite-Live ; si le congrès belge ne lui a pas envoyé une ambassade pour lui demander des lois, comme la Pologne à J.-J. Rousseau, et l'Amérique à Mably. Enfin, il s'étonne que la ville de Paris, la ville de Lyon, les quatre-vingt-trois départements, le Comité de Constitution, ne députent pas vers lui pour supplier son astre de remonter sur l'horizon de l'Assemblée nationale, et de ne pas cacher plus longtemps ses rayons dans les eaux du baquet.

Mais il faut le voir aux prises avec l'abbé Maury, qu'il ne nommait jamais sans faire précéder son nom des initiales J... F..., supposées être celles de ses prénoms et disposées en vue d'une grossière

EFERUS - Recherches & Classification numériques

équivoque. Tous les contemporains sont d'accord sur la gaillardise de propos du député de Péronne, la liberté de ses mœurs, et son allure guerrière, pour ne pas dire soldatesque. Ses bravades contre l'Assemblée firent souvent scandale sous tous les rapports, le « formidable géant de la droite » prêtait singulièrement le flanc aux railleries de Desmoulins, qui voyait d'ailleurs en lui un des plus redoutables adversaires de la Révolution.

J'avais entrepris sa guérison, dit Camille ; mais je vois bien que c'est un homme incurable : *il a le courage de la honte,* comme il l'assurait lui-même l'autre jour, c'est-à-dire, pour les personnes qui n'entendent pas ce jargon académique, le courage de ceux qui avalent la honte comme l'eau. Notre homme aux huit cents fermes a fait tant des siennes à la séance du 13 janvier que tous les pères conscrits de la gauche ont crié : *Tolle!* A bas de la tribune ! Qu'on le chasse...

Qu'on se figure la consternation des Augustins, les convulsions de J...F..... Maury. — OJ...F..... Maury, s'est-il dit à lui-même, va maintenant te consumer à faire des motions ou incendiaires ou anti-populaires, sois l'âme damnée des aristocrates, crache le sang dans la tribune, mens comme un laquais, nargue les soufflets et les huées : paroles perdues ! infamie perdue ! La tribune n'est plus tenable : les Jacobins sont les maîtres... Les galériens ne voudraient pas souffrir J...F..... Maury pour leur compagnon ; et on le souffre dans l'Assemblée nationale ! On sait que les statuaires ont pris le front de Maury pour celui de l'impudence ; et quand ils le prennent de la tête aux pieds, c'est l'hiéroglyphe et l'emblème des sept péchés capitaux.

Entre les victimes que s'immola le fanatisme révolutionnaire, dit M. Géruzez, une des plus dignes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de regrets et d'hommages, la plus irréprochable peut-être, fut Bailly ; dans la grande hécatombe, il n'y eut pas de sacrifice plus odieux, parce que la victime était le symbole même, le plus pur ministre, le plus sincère adorateur de la liberté, qu'on invoquait en le frappant. Avant d'être immolé par la frénésie d'une foule aveuglée et abrutie, Bailly, qui voulait loyalement maintenir, mais en le limitant, le pouvoir royal, avait été désigné à ses fureurs et voué d'avance à la mort par la presse royaliste. Voici un exemple, entre mille, des aménités des *Actes des Apôtres* à son égard :

*Tribun municipal,*
*Sylvain finira mal,*
*Et l'écharpe de maire,*
*Par un vœu populaire,*
*Sera bientôt, j'espère,*
*Convertie en licou.*

Mais ce n'était pas seulement aux railleries des journalistes de la cour que le maire de Paris se trouva en butte dès le début de sa carrière. Comme tous les hommes modérés, qui sont, au dire de Montaigne, Guelfes aux Gibelins et Gibelins aux Guelfes, il reçut bientôt le feu des deux partis extrêmes. Dès le 2 janvier 1790, Desmoulins, tout en gardant encore quelques ménagements, se fait le complaisant écho des rumeurs populaires qui s'élèvent contre l'honorable magistrat, et le jeune écer-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

velé ne craint pas de donner des leçons de sagesse et de patriotisme au président de la séance du Jeu de Paume, au savant illustre, à l'honnête homme, au grand citoyen.

M. Bailly a osé donner des brevets de capitaine, qui ne doivent être que la récompense des services, et que le mérite même ne doit obtenir que du suffrage des citoyens. Le district des Cordeliers a fait éclater son improbation. Ce district, ainsi que celui des Petits-Augustins, indigné de voir le maire ainsi disposer des grades de la milice nationale, et préparer cette voie à ses flagorneurs, a invité les officiers du bataillon à rapporter sur le bureau leurs brevets signés; et ceux-ci, honteux de pareilles provisions, se sont empressés de rendre hommage au peuple, seul souverain, en remettant leurs brevets au district.

Il est encore d'autres reproches que font à M. Bailly les philosophes et les patriotes. Pourquoi devant sa voiture ces gardes à cheval, et derrière ces laquais à livrée, profanateurs de la cocarde nationale, et aux couleurs de la liberté, sur leur chapeau, alliant, sur toutes les coutures de leur habit, les couleurs honteuses de la servitude? Pourquoi encore ce traitement de cent dix mille livres que s'est appliqué le maire de la capitale? Je lui sais gré de la noble fierté avec laquelle il a demandé au ministre de Paris l'hôtel de la police; mais pourquoi les murs de cet hôtel ne s'aperçoivent-ils pas qu'ils ont changé de maître? Pourquoi le même faste de meubles et la même somptuosité de table? Laissez, M. Bailly, laissez au satrape Pharnabaze ces riches tapis; Agésilas s'assied par terre, et il dicte des lois au grand roi de Perse. Laissez cette pompe extérieure aux rois et aux pontifes. La superstition du trône et de l'autel a besoin de processions, d'un maître des cérémonies, de la magie des décorations et du spectacle pour en imposer à la plèbe; mais vous, revêtu de la seule autorité que je reconnaisse sur la terre, celle qui émane du peuple, quel besoin avez-vous de ces ornements, faits pour des poupées?



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Rappelez-vous ce jour du 23 juin qui doit être si cher à votre souvenir, lorsqu'après la séance royale vous sortiez, sur les quatre heures, dans votre litière, seul, sans gardes, sans laquais, et que vous traversiez, au milieu de nos acclamations, la foule des patriotes, qui s'écriaient : *Vive M. Bailly, président du congrès!* Ces princes qui, quelques heures auparavant, avaient déployé tout le faste asiatique, dans leur voiture à huit chevaux, au milieu des valets de pied, des pages et d'une armée de gardes-du-corps, qu'ils étaient petits en comparaison de vous, environné alors de l'opinion publique ! Je suis encore au nombre de ceux qui vous chérissent, je sais le respect que je dois à votre place et les ménagements que méritent et vos talents et vos services; mais c'est parce que vous êtes revêtu de cette grande place que je ne souffrirai point que vous l'avilissiez. Quand vous serez redevenu simple citoyen, étalez alors un luxe asiatique, scandalisez la nation par votre livrée et votre luxe, déshonorez-vous, peu m'importe ; mais c'est cette belle, cette glorieuse Révolution de France, qu'aujourd'hui vous ternissez. Nous n'avons point pris les armes, nous n'avons pas bravé la mort, pour que M. Bailly et quelques autres substituent à un faste révoltant dans le successeur de Witikind le faste et le despotisme mille fois plus choquant et plus intolérable d'un homme nouveau. Je ne suis pas si ridicule que de prétendre que M. le maire vive de brouet noir comme Agésilas, ou que, comme Curius, il reçoive les ambassadeurs dans une chaumière; mais je lui recommande plus de simplicité. Ce n'est pas de l'or que nous avons voulu lui donner, mais le droit plus beau de commander à ceux qui en ont. Parmi la multitude des griefs qu'on reproche à M. Bailly, je ne me suis arrêté qu'à trois : s'être donné une livrée, c'est une petitesse et une puérilité qui a dû provoquer notre ministère correctionnel ; s'être appliqué cent dix mille livres d'appointements, c'est une concussion et un vol horrible; avoir donné des brevets de capitaine, c'est un crime de lèse-nation.

Il faut citer encore, parmi les hommes aux dépens desquels s'exerçait le plus souvent et le plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vivement la verve de Desmoulins, le général Lafayette, qui était de moitié avec Bailly dans toutes les invectives des démocrates, Malouet, Mounier, Cazalès, Mirabeau le jeune, Mirabeau-Tonneau, etc. D'ailleurs, il poursuivait de sa haine et de ses sarcasmes tous les aristocrates, qu'il appelait les *noirs*, et les *calotins*, et les *robins*, auxquels il attribuait tous les mauvais choix faits dans les municipalités et dans les parlements. « Avant de placer un *robin* dans les assemblées de département, disait-il, il faut le tourner au moins sept fois en tous sens; il faut bien secouer sa robe, si l'aristocratie n'y est point cachée. A plus forte raison faut-il fouiller scrupuleusement les candidats *calotins*. »

Ces continuelles violences de langage auxquelles Desmoulins se laissait emporter, ces dénonciations, ces accusations, dont il était si prodigue, lui attirèrent dans le courant de l'année 1790, des désagréments de toute nature.

J'ai parlé ailleurs (t. IV, p. 194) du procès que lui fit Sanson, et des poursuites en rétractation exercées contre lui par le duc de Crillon (*Ibid.*, p. 189). Vers le même temps un sieur Liger, qu'il a traité de pillard, lui envoie une assignation en cent mille livres de dommages-intérêts. « Est-ce que le sieur Liger, s'écrie Camille avec son air narquois, s'imagine qu'on gagne cent mille livres aussi aisé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment au métier de journaliste que dans la régie d'une manse abbatiale ! »

Le 6 juillet, c'était M. Talon, lieutenant civil et député à l'Assemblée nationale, qui appelait Desmoulins devant le Châtelet, en même temps que Dusaulchoy, rédacteur d'un journal intitulé le *Républicain*, pour répondre d'un article où ils avaient dénoncé ce magistrat comme juge prévaricateur, et comme ayant manifesté dans l'Assemblée nationale des principes et des vues contraires à l'esprit des décrets. Il demandait en conséquence qu'ils fussent tenus de se rétracter et condamnés à des dommages-intérêts. Mais Camille traite le lieutenant civil et le Châtelet avec un sans-façon qui n'a d'égal que celui de Marat.

Encore une assignation en réparation d'honneur et en vingt mille livres de dommages-intérêts ! Cette fois mon adversaire aura l'avantage du terrain. C'est le lieutenant civil Talon qui m'assigne devant son confrère le lieutenant criminel Bachois, qui m'accuse devant le Châtelet d'avoir diffamé le Châtelet. C'est le lieutenant civil qui m'assigne devant Boucher-d'Argis, et ce Boucher-d'Argis, que j'ai suspendu au gibet de l'opinion à côté de Bézenval, dont il s'efforçait en vain de couper la corde, c'est lui qui a assez peu de vergogne pour décréter la plainte et qui permet d'assigner. Mais la pudeur n'est pas une vertu qu'on puisse recouvrer, et il y a longtemps qu'il a perdu toute honte celui qui..... n'a pas craint la boue et les crachats de tout un peuple, dès qu'il a été sûr qu'il n'avait point à craindre les pierres et la lanterne....

Antoine Talon, « non pas pour lui, dit-il, — il n'en a pas besoin, — mais pour le maintien des lois et de la liberté profanée, croit devoir m'accuser devant le Châtelet. » Et moi aussi, Talon, non pas pour moi, — je ne crains pas d'être condamné, — mais

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour le maintien des lois et de la liberté, je crois devoir récuser ton Châtelet.

Vivons-nous donc chez les Troglodites ou les Iroquois, qu'un Boucher-d'Argis, que j'ai dénoncé au peuple il y a trois mois, et que j'ai déclaré que je citerais devant son tribunal dès que le peuple aura un tribunal, vienne se constituer mon juge! On a eu tort de représenter l'effronterie sous l'emblème de J...F..... Maury; c'est les traits de Boucher-d'Argis qu'il fallait prendre.

J'aime à croire qu'il y a des magistrats plus dignes de ce nom dans le Châtelet, quoique... Je me souviens qu'au Palais, parmi les brigands de la grand'chambre, ces brigands enherminés qui m'ont fait, en comparaison d'eux, estimer Mandrin et plaindre les trois quarts de ceux qu'ils faisaient pendre, je me souviens que j'ai trouvé des hommes vénérables, d'une vertu antique et d'une simplicité de mœurs, d'une affabilité, d'une humanité qui n'était ni de leur compagnie ni de leur siècle...

Il y a, d'ailleurs, un moyen de droit auquel je défie le Châtelet de rien répondre de raisonnable. L'article 11 de la Déclaration des Droits porte : « Tout citoyen peut parler, écrire et imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par les lois ». Il est clair que cet amendement : « dans les cas déterminés par les lois », doit s'entendre des cas déterminés par les lois nouvelles : car, si le législateur eût entendu les cas déterminés par les lois anciennes, cet article 11 aurait dit à la fois oui et non.

Or, je demande où sont-elles, ces lois nouvelles? Quels sont ces cas que la Constitution a déterminés? Dans son arrêté du 19 juin 1790, l'incomparable district des Cordeliers, le modèle de tous les districts, sur lequel si le Comité de Constitution se réglait, déjà l'Europe entière serait devenue française, comme Avignon, a fait cette observation pleine de sens : « L'Assemblée nationale n'a pas cru que le moment fût venu de poser les bornes entre la liberté et la licence de la presse, et de déterminer les cas qu'elle s'est réservé de prohiber. Ainsi de la part du Châtelet et du tribunal de police, parties aliquotes infiniment petites du pouvoir exécutif, c'est un véritable attentat au pouvoir législatif,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

c'est un crime de lèse-nation; de s'arroger la détermination de ces cas, et de créer la loi qu'ils ne sont faits que pour appliquer. » Le silence de l'Assemblée nationale et de la législature aurait dû avertir ces juges qu'au défaut de loi écrite en cette matière, ils devaient se régler par le droit naturel, par cette loi éternelle, immuable, qui n'oblige, en pareil cas, qu'à la réparation de l'offense et à la rétractation. En vertu de cette loi, gravée dans le cœur de tous les hommes par Dieu lui-même, si j'avais été égaré un moment par mon patriotisme, vous ne pourriez exiger de moi qu'une rétractation, et non point vingt, cent ou trois cent mille livres de dommages-intérêts, et des peines infamantes, comme vous n'avez cessé de le faire.

Je ne crains pas de le dire :

Si l'article 11 est un décret illusoire; si le fouet du journaliste n'est point continuellement levé sur les mauvais citoyens, sur les ministres, sur toutes les personnes publiques; si Talon, au lieu de m'opposer ses mœurs, ses services, son patriotisme, au lieu de me demander la réparation de l'offense, lorsque je n'ai voulu qu'avertir mes concitoyens et l'inviter à une justification, se sert de l'avantage de la meute d'huissiers, de juges, de procureurs, qui l'entoure, pour les déchaîner contre moi, comme si j'avais voulu l'égorger; si, du haut de ma guérite, je suis obligé, sous peine de mort, de montrer à mes concitoyens autre chose que la fumée qui s'élève des maisons des aristocrates, où on pense bien que je ne puis ni ne veux pénétrer et assister à leurs mystères ténébreux, je ne crains point de le dire : plutôt l'ancien régime et la contre-révolution ! Du moins, dans l'ancien régime, je savais que je ne pouvais dire ma pensée, sous peine d'être enseveli vivant dans les cachots de la Bastille; mais aujourd'hui, tromper les écrivains patriotes, les encourager à dire librement leur pensée, et ensuite les décréter, les emprisonner, n'est-ce pas faire comme le crocodile, qui imite la voix humaine et les vagissements de l'enfance pour attirer l'humanité du voyageur dans le piége du monstre.

Le lendemain du jour où Desmoulins recevait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'assignation de Talon, Malouet déposait entre les mains du procureur du roi au Châtelet une plainte contre cet impudent libelliste, qui « osait s'attribuer l'épouvantable magistrature de Procureur général de la lanterne, qui se chargeait de provoquer ce qu'il appelait la *justice du peuple* contre ceux qu'il lui dénonçait, et qui, après avoir excité sa fureur, l'alimentait par des calomnies successives. » Longtemps il avait méprisé les injures qui lui étaient personnelles, mais elles avaient pris un caractère qui dénotait un esprit évidemment dérangé, et qui ne lui permettait pas de se taire plus longtemps.

En lisant dans le numéro 34 des Révolutions de France et de Brabant les articles qui le concernent, le suppliant a cru voir des signes certains de démence qui motiveraient le premier chef de ses conclusions contre le sieur Desmoulins. Il paraît évident que, s'il n'avait l'esprit aliéné, il ne se serait pas avisé de menacer le suppliant d'*imprimer sur sa joue des caractères durables*, de le traiter d'*infâme*, et d'avancer qu'*il avait été chassé du bagne de Brest et rayé du tableau des galériens*. Un homme comme le sieur Desmoulins doit être plus accoutumé à recevoir qu'à imprimer des caractères durables, et les faits extravagants qu'il allègue ne peuvent être que l'effet d'une folie décidée.

Malouet demandait en conséquence que Camille Desmoulins fût déclaré en état de démence, et, comme tel, renfermé dans une maison de santé.

Attendu l'existence écrite desdites injures, calomnies et menaces, qui, d'après leur nature et leur grossièreté, ne sauraient provenir que d'un cerveau exalté et démontrent la démence la mieux caractérisée, plaise ordonner que ledit sieur Camille Des-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

moulins sera vu et visité par les médecins et chirurgiens du Châtelet, lesquels constateront son état et en feront leur rapport, pour, et dans le cas où il résulterait dudit rapport que ledit sieur Camille Desmoulins est attaqué de folie, être ordonné qu'il sera conduit dans telle maison de force ou de santé qui sera par vous indiquée, pour y être traité comme fou, méchant et dangereux.

Et, « dans le cas où, par l'événement de ladite visite, il serait reconnu que c'était par une insigne dépravation, et non aliénation d'esprit, que Camille Desmoulins se livrait à des excès de fureur », il demandait qu'il fût condamné à se rétracter, et à vingt mille francs de dommages-intérêts, applicables aux pauvres.

A cette curieuse requête, que l'on trouvera dans la *Collection des opinions de Malouet,* t. II, p. 92, est joint un permis d'assigner; mais il avait vu les magistrats si peu disposés à entrer dans ses vues, qu'il n'alla pas plus loin; du moins je ne sache pas que sa plainte ait eu de suite. « Nous n'osons pas ! » lui avait répondu le représentant de la loi.

Cependant Desmoulins, quelques jours après, fournissait de nouveaux griefs à ses accusateurs par une attaque que rien alors ne semblait justifier. A l'occasion de l'anniversaire de la grande fédération de 1789, il tournait contre Louis XVI et sa famille, contre Necker, Lafayette et Bailly, avec une cynique insolence, le récit que fait Tite-Live du triomphe de Paul-Emile, où l'on vit Persée, sa

EFERUS - Recherches & Classification numériques

femme et ses enfants, enchaînés au char du vainqueur.

Nos lecteurs, disait-il en rendant compte de cette fête nationale, nous dispenseront de décrire la procession fédérale. Si la fête l'a emporté sur celles de l'antiquité, ce n'est point par le cortége : qu'est-ce que les trois heures que celui-ci a mis à défiler, en comparaison des trois jours qu'il fallut au triomphe de Paul-Emile pour passer tout entier devant le peuple romain?...

Dans le triomphe de Paul-Emile, deux choses rendaient la procession bien intéressante. La première, c'était de voir Persée, sa femme et ses enfants, enchaînés derrière le char du consul. Je conçois que ce devait être un grand régal pour des Romains de voir des rois et des reines les mains derrière le dos, ces mains qui avaient signé tant de lettres de cachet, et de promener ainsi, depuis la porte triomphale jusqu'au Capitole, ces hommes qui se croyaient pétris d'une autre argile, et qui étaient élevés dans les principes qu'il valait mieux périr que d'être assis sur un fauteuil comme les autres magistrats, et non pas sur un trône comme Jupiter.

Un bourgeois du mont Aventin pouvait sans crime goûter quelque plaisir à voir le pouvoir exécutif suprême de Macédoine, le pouvoir exécutif le plus formidable, celui dont les ministres étaient les plus insolents valets qu'il y eût dans les trois parties du monde connu; un bourgeois, dis-je, pouvait trouver un certain plaisir philosophique à contempler ce pouvoir exécutif, qui, passant, sur son escalier, la revue des phalanges macédoniennes, n'aurait pas fait un pas au-devant de cinquante millions d'hommes venus du Gange ou de l'Euphrate pour le complimenter, maintenant descendu du trône, découronné, ne voulant point encore marcher, mais contraint, par des chaînes que traînaient les deux chevaux blancs de Paul-Emile, de suivre le char, et, derrière, un peuple immense, criant à sa majesté qui refusait d'avancer : *Ah! ça ira, ça ira!* C'était un peuple bien démocrate, bien fanatique, bien enragé, bien cerveau brûlé, que ces Romains; ils se faisaient une idée bien étrange de la royauté.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Se peut-il donc qu'il y ait tant de différence dans les pensées entre un homme et un autre homme, entre Paul-Emile, par exemple, et Victor Malouet, entre Caton le censeur et le censeur Mitoufflet? A Rome, une loi permettait de tuer, sans forme de procès, tout homme qui aurait eu seulement la pensée d'être roi, ou aurait fait la motion qu'un autre le fût, et voilà que, comme fit Satan, quand il tenta le Fils de Dieu et qu'il l'eut transporté par les cheveux sur le pinacle du temple, Malouet me prend au collet, veut me faire fléchir les genoux, et me dit, non pas comme Satan : Je te donnerai tout cela si tu m'adores; mais : Je vais t'intenter un gros procès et mettre tous les huissiers et procureurs à tes trousses, si tu n'adores pas le roi. De grâce, monsieur Malouet, liberté de culte.

On voit bien que tous les Romains étaient criminels de lèse-majesté au premier chef. Les médecins du Châtelet les auraient tous envoyés à Charenton, ou bien Malouet eût prononcé que, puisqu'ils n'avaient pas perdu le sens, ils devaient perdre la vie. Il n'aurait pas manqué d'exécuter la grande pensée qu'eut Caligula, et il eût fait trancher la tête au peuple romain tout entier.....

L'autre spectacle qui dut charmer les Romains dans ce triomphe, ce fut de voir, à la suite de Persée, le directeur général de ses finances, le baron de Copet, enchaîné aussi, derrière lequel venaient neuf à dix mille chariots et une quantité innombrable de vases où étaient toutes les richesses de l'Asie, le butin d'Alexandre le Grand, que les brigands de Rome venaient de conquérir sur ceux de Macédoine. Ces trésors étaient immenses et tels que, la veille du triomphe, les édiles de Rome, c'est-à-dire M. Bailly et le comité de police, avaient fait afficher dans les rues une proclamation que le peuple romain était affranchi pour jamais de la taille, de la gabelle, de la capitation, de la contribution du marc d'argent, et que tout le monde serait désormais citoyen actif, sans que personne eût à payer le plus léger impôt, octroi ou don gratuit. Qu'on juge de la joie des *Quirites* dans leurs districts, si l'on dut sonner toutes les cloches à la lecture de ce placard. Hélas! ils n'avaient point de cloches, point de pé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tards, point de Ruggieri, point de canons ! Comment la joie pouvait-elle se manifester? Ceux qui ont entendu crier avec tant de fureur *Vive M. Motier ! vive le grand général Motier !* qui pourtant ne nous a point encore délivrés de tous les impôts, je leur laisse à penser si le peuple romain devait crier *Vive Paul-Emile !* si on devait étouffer de caresses ses deux chevaux blancs.

Cette attaque contre le roi, dans un moment où il n'inspirait aucune défiance aux amis de la Révolution, redoubla l'indignation du parti constitutionnel. Malouet, dont la tiédeur des magistrats était loin d'avoir refroidi le zèle contre ces coupables excès, dénonça le numéro de Desmoulins à l'Assemblée nationale, en même temps qu'un pamphlet demeuré fameux, *C'en est fait de nous,* où Marat provoquait le peuple à aller à Saint-Cloud enlever le roi, l'Autrichienne et son beau-frère, à abattre cinq ou six cents têtes, etc., etc. Le côté gauche voulut empêcher le courageux député de développer sa plainte en lui opposant l'ordre du jour.

Il n'est point d'ordre du jour plus pressant, répond Malouet, que de faire connaître des projets atroces et d'assurer le châtiment de leurs auteurs. Vous frémiriez si l'on vous disait qu'il existe un complot formé pour arrêter le roi, emprisonner la reine, la famille royale, les principaux magistrats, et faire égorger cinq à six cents personnes. Eh bien ! c'est sous vos yeux, à votre porte, que des scélérats projettent et publient toutes ces atrocités, qu'ils excitent le peuple à la fureur, à l'effusion du sang, qu'ils dépravent ses mœurs et attaquent, dans ses fondements, la Constitution et la liberté. Les représentants de la nation seraient-ils indifférents, seraient-ils étrangers à ces horreurs ? Je vous dénonce le sieur Marat et le sieur Camille Desmoulins. (Il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'élève beaucoup de murmures dans la partie gauche de la salle.) Je n'ose croire que ce soit du sein de l'Assemblée nationale que s'échappent ces éclats de rire, lorsque je dénonce un crime public. Lisez le dernier numéro des Révolutions de France et de Brabant. En quoi pourrions-nous nous y méprendre? Est-il de plus cruels ennemis de la Constitution que ceux qui veulent faire du roi et de la royauté un objet de mépris et de scandale, qui saisissent l'occasion de cette fête mémorable, où le roi a reçu de toutes les parties de l'empire des témoignages d'amour et de fidélité, pour nous parler de l'insolence du trône, du fauteuil du pouvoir exécutif.

Camille Desmoulins appelle le triomphe de Paul-Emile une fête nationale où un roi, les mains liées derrière le dos, suivit, dans l'humiliation, le char du triomphateur; il fait de ce trait historique une allusion criminelle à la fête fédérale !... Avant de vous dénoncer ces attentats, j'ai essayé de provoquer la surveillance du ministère public; l'embarras du magistrat, qui m'annonçait presque l'impuissance des lois, a redoublé mon effroi. Quoi donc! ai-je dit, si les lois sont impuissantes, qui nous en avertira si ce ne sont les tribunaux? C'est à eux à annoncer à la nation le danger qui la menace; sinon qu'ils étendent un crêpe funèbre sur le sanctuaire de la justice; qu'ils nous disent que les lois sont sans force, qu'ils nous le prouvent en périssant avec elles : car ils doivent s'offrir les premiers aux poignards de la tyrannie. Vous dénoncer le péril de la liberté, de la chose publique, c'est y remédier, c'est assurer le châtiment des crimes qui compromettent l'une et l'autre. Ne souffrez pas que l'Europe nous fasse cet outrage de croire que nos principes et nos mœurs sont ceux de Marat et de Camille Desmoulins. Ce sont là les véritables ennemis de la force publique, et non ceux qui souffrent de vos réformes. L'homme passionné de la liberté s'indigne d'une licence effrénée, à laquelle il préférerait les horreurs du despotisme. Je demande que le procureur du roi au Châtelet soit mandé, séance tenante, pour recevoir l'ordre de poursuivre, comme criminels de lèse-nation, les écrivains qui provoquent le peuple à l'effusion du sang et à la désobéissance aux lois.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Après une courte, mais vive discussion, l'Assemblée, malgré les violences de l'opposition, adopta le décret suivant :

L'Assemblée nationale, sur la dénonciation qui lui a été faite par un de ses membres d'une feuille intitulée : *C'en est fait de nous,* et du dernier numéro des Révolutions de France et de Brabant, a décrété et décrète que, séance tenante, le procureur du roi au Châtelet sera mandé, et qu'il lui sera donné ordre de poursuivre, comme criminels de lèse-nation, les auteurs, imprimeurs, colporteurs d'écrits excitant le peuple à l'insurrection contre les lois, à l'effusion du sang et au renversement de la Constitution.

Desmoulins raconte cette affaire en charge, selon son habitude; il prétend que c'était un coup monté par les meneurs du *Consistoire municipal* et du club ministériel, dans des conciliabules où avaient assisté Riquetti l'aîné, Malouet, Brunville et les principaux amis du ministère. « Un moment après la lecture du décret, dit-il, parut Flandres de Brunville, qui attendait dans la coulisse, aposté comme le notaire pour le dénoûment de la comédie. Il proteste qu'il va sur-le-champ justifier le choix que l'Assemblée a fait de sa compagnie. »

C'est le thème que soutiennent tous les journaux patriotes, qui regardent ce décret comme une atteinte mortelle portée à la liberté de la presse. Marat, dit la *Chronique,* n'a été qu'un échelon pour arriver à Camille Desmoulins, et leurs écrits un prétexte pour extirper la race utile des écrivains patriotes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les efforts de quelques députés patriotes réussirent à faire revenir l'Assemblée sur sa décision, et le décret du 30 juillet eut son *revers,* comme dit la *Lorgnette*.

Il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde. Ce décret du samedi soir 30 juillet avait fait voler vers nous l'espérance aux ailes brillantes et légères. Déjà, bercé de ces doux songes, il nous semblait voir Camille Desmoulins aux prises avec M. Sanson, et celui-ci lui prouver, en l'étranglant, qu'il avait eu tort de l'appeler bourreau. Le ciel, ennemi de notre joie et de celle de MM. Malouet et Sanson, n'a pas voulu nous donner cette satisfaction. Un nouveau décret a révoqué le premier (1).

Camille, en effet, ne s'était pas tenu pour battu. Il s'indignait d'avoir été mis sur la même ligne que Marat, qui, dans le pamphlet en question, avait tellement dépassé toutes les bornes, que lui-même avait eu à ce sujet, avec l'Ami du Peuple, une violente prise de corps, comme nous le verrons à l'article de ce dernier. Il protesta donc par une lettre qu'il adressa à l'Assemblée, et dont celle-ci eut à s'occuper le lendemain. Il se plaignait de ce que son dénonciateur n'avait pas mis sous les yeux de l'Assemblée le numéro qui avait provoqué le décret rendu contre lui, et que, par conséquent, il n'avait pas énoncé le corps du délit. Il demandait que ce numéro fût renvoyé au Comité des recherches, pour en faire à l'Assemblée nationale un rapport motivé;

(1) *Lorgnette de l'enchanteur Merlin*, 12 août, l'an II de la liberté.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il demandait aussi à être autorisé à prendre à partie son accusateur. Il va sans dire que Camille était aux premières loges pour assister au tournoi qui allait se livrer en son honneur, et ses adversaires auraient pu justement lui retourner son argument, que c'était un coup monté.

Mais laissons Desmoulins nous raconter lui-même cette séance dramatique.

Dubois de Crancé, dit-il, préparait à Malouet et aux noirs un grand rabat-joie. La dénonciation exclusive de Marat et de l'auteur des Révolutions de France et de Brabant était une iniquité manifeste : il fut aisé de prévoir qu'il se ferait de beaux coups de lance...

M. Alquier venait d'achever la lecture de mon adresse ; vingt personnes demandent la parole. J'étais à la galerie, au-dessus du président, en face de Malouet, souhaitant qu'on me fît descendre à la barre, et écoutant ce que notre homme allait répondre aux quatre points de ma pétition. — Quelle fin m'a amené devant vous ? dit-il. Une feuille sanguinaire se vendait : je l'ai lue et je l'ai dénoncée. J'ai aussi dénoncé un numéro de Camille Desmoulins : est-il innocent, il se justifiera ; s'il est coupable, je serai son accusateur et de tous ceux qui prendront sa défense. *Qu'il se justifie, s'il l'ose...*

J'étouffais de toutes ces réponses que je ne pouvais faire entendre et opposer à la déclamation de Malouet, poursuit Camille ; mais, à cet endroit, qui, à ma place, eût pu laisser passer sans répartie une provocation si impudente ? La violence de ma situation était telle, que, si j'avais été muet, je crois que j'aurais retrouvé en ce moment une langue, comme le fils de Crésus à la prise de Sardes. *Oui, je l'ose !* m'écriai-je avec force, et incertain un moment si Malouet ne voulait pas se montrer un ennemi généreux et m'offrir un combat égal. Je compris aux clameurs forcenées du *cul-de-sac* que son défi n'était qu'une figure de rhéto-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rique, et un tour de l'orateur qui voulait voiler sa lâcheté des apparences du courage. *Qu'on l'arrête !* cria tout à la fois le *cul-de-sac;* si les cris eussent rendu sa pensée, on aurait entendu : *Qu'on l'égorge, qu'on le pende, qu'on le mette en pièces !...* Une douzaine de gardes nationaux couraient déjà sus avec la vitesse du daim. Je m'étais flatté de paraître à la barre, et bien me prit d'avoir mis à cet effet *ce que j'avais de linge plus honnête:* les alguazils qui couraient après l'auteur famélique, et qui cherchaient apparemment l'habit râpé de M. *Hortensius* ou de M. Cla*que* dans la comédie, se rangèrent pour me laisser passer. Un de mes confrères, qui me vit, tempéra la vivacité des chasseurs en leur représentant qu'il n'y avait point de décret. Avertis que je venais de passer au milieu d'eux, ils vinrent se jeter sur lui, prétendant qu'il était responsable de l'évasion qu'il avait favorisée, et il fallut un ordre du président pour qu'ils le relâchassent. Mon cher Robespierre ne m'abandonna pas en ce moment...

Quand j'eus dis : *Oui, je l'ose,* répétait plus loin Camille, il y en eut bien une cinquantaine qui, du fond du *cul-de-sac,* allongèrent vers moi deux bras enragés et armés de poings menaçants; il ne leur manquait que des ailes aux talons pour s'élever à la tribune et m'y couper par petits morceaux comme Romulus. On ne peut pas se faire une idée des cris, ou plutôt des hurlements du parti noir,

*Et les Menades en fureur*
*N'en font point de pareils dans les antres de Thrace.*

Pendant près d'une demi-heure on n'eût pas entendu Dieu tonner. On sait que, quand la question préalable ne réussit pas aux noirs, leur dernière ressource, la *ratio ultima* du *cul-de-sac,* est un charivari infernal : c'est alors que les uns se servent de leur fausset, les autres de leur basse-contre, qui des pieds, qui des mains; ce qui déshonorerait l'Assemblée nationale, si ce sabbat s'étendait au-delà du quartier des noirs...

Mais les patriotes étaient bien décidés à prendre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

leur revanche ; Biauzat, Robespierre et Péthion demandèrent le rapport du décret rendu contre Camille Desmoulins. Dubois-Crancé recourut à la tactique toujours employée en pareil cas.

Je suis surpris, dit-il, que M. Malouet, dont le patriotisme est connu, ne se soit attaché qu'à deux ouvrages. J'attendais de son impartialité bien notoire qu'il allait dénoncer les *Actes des Apôtres*, la *Gazette de Paris*, la *Protestation* de quelques membres de cette Assemblée, seul ouvrage qui ait fait couler le sang à Montauban, Nîmes. Je m'étonne aussi que le Châtelet ait gardé le silence quand on a vendu la *Passion de Louis XVI*, le *Veni creator*, le prétendu *Manifeste attribué à M. de Condé*. Il est encore un libelle qui est l'objet principal de ma motion ; il est revêtu de noms d'auteur et d'imprimeur ; il a pour titre : *Rapport du Comité des recherches de la Commune de Paris dans l'affaire de MM. Bonne-Savardin, Maillebois et Guignard de Saint-Priest*. Je propose de mander à la barre le Comité des recherches, pour avouer ou désavouer cet écrit : s'il l'avoue, dès lors le ministre accusé de haute trahison doit être suspendu de ses fonctions et poursuivi....

A ces mots, ajoute Camille, stupeur de tous les *noirs* et *mulâtres* du cul-de-sac... Le sabbat recommença, les vents se déchaînèrent, la tourmente devint effroyable. Maury, Montlosier, Foucault, avaient les joues enflées comme Borée, et soulevaient les flots écumeux de la *mer noire*, quand Camus arriva, le crin hérissé. Ce fut le *si forte virum quem...* — *Quos ego !* dit-il comme Neptune. Bref, les vents mutinés rentrèrent dans les outres d'Eole, et le décret proposé par Péthion et Biauzat fut prononcé.

Voici le texte de ce nouveau décret :

L'Assemblée nationale décrète qu'il ne pourra être intenté aucune action ni dirigé aucune poursuite pour les écrits publiés jusqu'à ce jour sur les affaires publiques, à l'exception de l'écrit intitulé *C'en est fait de nous;* et cependant l'Assemblée, juste-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment indignée contre les écrivains qui, dans ces derniers temps, ont abusé de la liberté de la presse, a chargé son Comité de Constitution, joint à celui de jurisprudence criminelle, de lui présenter incessamment un projet de loi sur le mode d'exécution de son décret du 31 juillet.

## Il faut entendre Camille chanter victoire.

Victor Malouet avait assez bien arrangé son plan de procédure; mais il n'a pas joui longtemps de sa victoire. Il avait saisi habilement l'avantage

*D'une nuit qui laissait peu de place au courage.*

M. Dubois de Crancé a rallié les patriotes, et j'ai eu la gloire immortelle de voir Péthion, Lameth, Barnave, Cottin, Lucas, Decroix, Biauzat, etc., confondre les périls d'un journaliste famélique avec la liberté, et livrer pendant quatre heures un combat des plus opiniâtres pour m'arracher aux noirs, qui m'emmenaient captif; maints beaux faits surtout ont signalé mon cher Robespierre. Cependant la victoire restait indécise, lorsque Camus, qu'on était allé chercher au poste des archives, accourant sans perruque et le poil hérissé, se fit jour au travers de la mêlée et parvint à me dégager d'entre les mains des aristocrates, qui, malgré l'inégalité des forces et les embuscades inattendues de Dubois et de Biauzat, se battaient en désespérés. Il était onze heures et demie: Mirabeau-Tonneau était tourmenté du besoin d'aller rafraîchir son gosier desséché, et je fus redevable du silence qu'obtint Camus, moins à la sonnette du président qui appelait à l'ordre, qu'à la sonnette de l'office qui appelait les ci-devant et les ministériels à souper, et qui, depuis plus d'une heure, sonnait la retraite. Ils abandonnèrent enfin le champ de bataille. Je fus ramené en triomphe; et à peine ai-je goûté quelque repos, que déjà un chorus de colporteurs patriotes vient m'éveiller du bruit de mon nom, et crie sous mes fenêtres : *Grande confusion de Malouet; grande victoire de Camille Desmoulins :* comme si c'était la victoire de celui qui, les mains chargées de chaînes, ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pouvait combattre, et non pas la victoire de cette cohorte sacrée des Amis de la Constitution, de cette foule de preux Jacobins, qui ont culbuté les Malouet, les Dupont, les Desmeuniers, les Murinais, les Foucault, et cette multitude de noirs et de gris, d'aristocrates vétérans et de transfuges du parti populaire.

Ces assauts successifs ne laissent pourtant pas que d'ébranler Desmoulins : admirablement organisé pour l'escarmouche, il était peu propre à soutenir un choc quelque peu sérieux et prolongé. Disons encore qu'à ces procès s'ajoutaient des tribulations d'une autre nature, qu'il affecte de braver, mais qui ne l'inquiètent, qui ne l'irritent pas moins : il était journellement en butte à des insultes, à des provocations publiques, ce qui l'obligeait à ne jamais sortir qu'avec « son *veni mecum*, c'est-à-dire avec une canne solide et des pistolets, aussi inséparables du journaliste que le roi l'est de l'Assemblée nationale, et qui sont, dit-il, notre *veto*. » Un jour, entre autres, il est souffleté en plein Palais-Royal avec un de ses numéros. Un autre jour, il est brutalement provoqué chez le suisse du Luxembourg par deux acteurs du Théâtre-Français, Naudet et le *ventriloque* Desessarts, dont nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié la querelle avec le jeune Fréron. Ces messieurs paraissaient déterminés à recourir aux moyens extrêmes pour forcer Camille à accepter un duel. Celui-ci n'y était rien moins que disposé, et, craignant des voies de fait, il dut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mettre une table entre ses agresseurs et lui. Ecoutons-le raconter « les réflexions que sa position lui suggère pendant que ses adversaires le prient en grâce de les suivre à la boucherie » ; pour être quelque peu intempestives dans la position où il se trouvait, elles n'en sont pas moins sensées.

Un homme que je n'ai jamais vu me signifie qu'il veut me poignarder, mais dans les formes, et impunément, au moyen des injures qu'il vient de me dire. C'est un brigand qui a la générosité de me dire qu'il m'attend dans le bois voisin, qu'il n'aura même que des armes égales. Dois-je éviter le bois où je sais que l'assassin m'attend, ou bien, sur cette belle raison qu'il n'a, comme moi, que les mêmes armes à feu, dois-je me faire un point d'honneur de m'y rendre, au lieu de laisser à la maréchaussée et aux lois le soin d'en purger le bois de Boulogne. Le large point de mire que présente Desessarts doit, me disais-je, mettre les parieurs de mon côté, et il semble qu'on ne peut pas refuser de se battre à plus beau jeu. Mais dans cette masse de chair dont il est matelassé n'y a-t-il pas de quoi amortir un boulet de canon? Puis-je croire que je serai heureux pour la première fois de ma vie? Et puis, quel bonheur que de tuer un homme, même méprisable? Quel fruit de cette victoire? Quand Barnave s'exposa contre Cazalès, c'était comme le combat des Horaces et des Curiaces, et la crainte était égale dans les deux camps. Du moins, si mon adversaire était Malouet ou Mallet du Pan! Mais tuer Desessarts, qu'importe un pareil aristocrate de plus ou de moins? En supposant que je cède au préjugé, que je passe le pont aux ânes et que je descende sur le pré, Malouet doit avoir la priorité.

Je perdrais cette chance si Desessarts était plus adroit ou plus heureux. Et par combien d'autres raisons cette hypothèse devait me décourager! Après avoir tenu dans mon poste malgré les dégoûts, les persécutions de toute espèce, après avoir résisté à Crillon, Talon, Malouet, Sanson, l'honneur de me l'avoir fait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

déserter resterait au comédien ventriloque, plus heureux que le bourreau. Quatre ou cinq habits bleus étaient dans la salle. Dans leur physionomie je lisais la joie qu'ils avaient de voir l'honneur du cheval blanc vengé. Il me semblait déjà voir tout le côté droit et la majorité de mes chers concitoyens rire à mon enterrement. Quant aux patriotes, ils auraient fait comme faisaient en ce moment même le petit nombre de patriotes témoins muets de cette scène, et qui avaient suspendu à peine l'action de leur fourchette; ils auraient fait comme on fait en France,

*On gémit, on se tait, on dîne et l'on oublie.*

Je n'ai jamais tant regretté la république de Rome. C'est là qu'un gladiateur était estimé son prix. Cela coûtait 120 livres, même tarif précisément que celui de nos soldats dans le pacte de famine. Je serais allé acheter au marché une paire de gladiateurs que j'aurais opposés à nos deux bravaches Naudet et Desessarts, et puis, Messieurs, voyez ensemble qui de vous aura tort ou raison.

On peut braver la mort pour la liberté, pour la patrie, et je me sens la force de passer le col hors de la litière, et, comme l'orateur romain, de tendre la gorge au glaive d'Antoine. Je me sens la force de mourir sur un échafaud avec un sentiment mêlé de plaisir et en disant, comme lord Lovat : *Dulce et decorum est pro patria mori.* Voilà cette espèce de courage que j'ai reçu, non pas de la nature, qui frissonne toujours à cet aspect, mais de la philosophie. Je pense que, quel que soit le supplice que me préparent les ennemis de la Révolution, dont je commence à craindre la victoire, il ne peut être ignominieux. Je mourrais avec honneur assassiné par Sanson; mais l'être par le spadassin qui me provoquait, c'est mourir piqué par la tarentule. Que me font, après tout, leurs injures? Ferai-je comme le chien qui mord la pierre aveugle qu'on lui a jetée? Non, c'est en continuant de harceler les noirs et les ministériels que je me vengerai. Il me faudrait passer ma vie au bois de Boulogne, si j'étais obligé de rendre raison à tous ceux à qui ma franchise déplaît. Qu'on m'accuse de lâcheté, si on veut. Si avoir dédaigné le rendez-vous d'un as-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sassin avec qui je n'avais rien à démêler, c'est, comme ce Lacédémonien, avoir fui aux Thermopyles, la bataille de Platée est proche, où je saurai me justifier. Je crains bien que, malheureusement, le temps ne soit pas loin où les occasions de périr plus glorieusement et plus utilement ne nous manqueront pas. Alors l'amour de la patrie me fera sans doute retrouver dans mon sein ce courage qui me fit monter sur une table du Palais-Royal et prendre le premier la cocarde nationale.....

Mes chers souscripteurs, je vous demande pardon de vous parler si souvent de moi. Vous voyez combien il m'en coûte pour vouloir être honnête homme et faire mon devoir de sentinelle vigilante du peuple. Certes, voilà un journaliste bien tracassé; plaidé par Sanson, placardé par Crillon, poursuivi par Talon, Malouet n'ayant pu le faire pendre par le Châtelet; après avoir essayé le couteau des lois, il ne reste plus que le fer des spadassins.

Ce pressentiment d'une mort violente se retrouve assez fréquemment dans les écrits de Desmoulins. Il écrivait à son père, dans une lettre insérée au n° 7 des *Révolutions,* c'est-à-dire au commencement de 1790.

Pour moi, la contemplation de cette belle révolution de ma patrie m'est si douce que ces dangers même dont vous me parlez ne sauraient me distraire. J'ai fait souvent la même supposition que vous; j'ai même été menacé hier dans un lieu public, en présence de nombre de personnes... Quand on me parle des dangers que je cours, et qu'il m'arrive d'y réfléchir, je regarde ce que nous étions et ce que nous sommes, et je me dis à cette vue : *A présent de la mort l'amertume est passée.* Tant de gens vendent leur vie aux rois pour cinq sous ! Ne ferai-je rien pour l'amour de ma patrie, de la vérité et de la justice? Je m'adresse ce vers qu'Achille dit à un soldat dans Homère :

*Et Patrocle est bien mort, qui valait mieux que toi!*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il est vrai de dire qu'il n'y avait pas alors de danger bien sérieux pour les écrivains patriotes ; mais la même idée, le même sentiment, se retrouve sous sa plume à la fin de 1793, quand le péril était véritable, dans ces jours lugubres où personne n'était sûr de son lendemain. Alors encore il semble faire bon marché de sa vie, qu'il se montre prêt à sacrifier pour la cause de la justice et de l'humanité. S'adressant à ses collègues de la Convention, il s'écrie dans un de ces beaux mouvements dont le *Vieux Cordelier* offre de fréquents exemples :

O mes collègues ! je vous dirai comme Brutus à Cicéron : Nous craignons trop la mort, et l'exil et la pauvreté ; *Nimium timemus mortem et exilium et paupertatem*. Cette vie mérite-t-elle donc qu'un représentant la prolonge aux dépens de l'honneur ? Il n'est aucun de nous qui ne soit parvenu au sommet de la montagne de la vie ; il ne nous reste plus qu'à la descendre à travers mille précipices inévitables, même pour l'homme le plus obscur. Cette descente ne nous ouvrira aucuns paysages, aucuns sites, qui ne se soient offerts mille fois plus délicieux à ce Salomon qui disait, au milieu de ses sept cents femmes, et en foulant tout ce mobilier de bonheur : « J'ai trouvé que les morts sont plus heureux que les vivants, et que le plus heureux est celui qui n'est jamais né. »

Eh quoi ! lorsque tous les jours les douze cent mille soldats du peuple français affrontent les redoutes hérissées des batteries les plus meurtrières, et volent de victoires en victoires, nous, députés à la Convention, nous qui ne pouvons jamais tomber, comme le soldat, dans l'obscurité de la nuit, fusillé dans les ténèbres et sans témoin de sa valeur ; nous dont la mort soufferte pour la liberté ne peut être que glorieuse, solennelle et en présence de la nation entière, de l'Europe et de la postérité, serions-nous plus lâches que nos soldats ? Craindrions-nous de nous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

exposer, de regarder Bouchotte en face! N'oserions-nous braver la grande colère du Père Duchesne, pour remporter aussi la victoire que le peuple français attend de nous, la victoire sur les ultra-révolutionnaires comme sur les contre-révolutionnaires, la victoire sur tous les intrigants, tous les fripons, tous les ambitieux, tous les ennemis du bien public!..

La liberté des opinions ou la mort! Occupons-nous, mes collègues, non pas à défendre notre vie comme des malades, mais à défendre la liberté et les principes comme des républicains. Et quand même, ce qui est impossible, la calomnie et le crime pourraient avoir sur la vertu un moment de triomphe, croit-on que, même sur l'échafaud, soutenu de ce sentiment intime que j'ai aimé avec passion ma patrie et la République, soutenu de ce témoignage éternel des siècles, environné de l'estime et des regrets de tous les vrais républicains, je voulusse changer mon supplice contre la fortune de ce misérable Hébert, qui, dans sa feuille, pousse au désespoir vingt classes de citoyens et plus de trois millions de Français, auxquels il dit anathème et qu'il enveloppe en masse dans une proscription commune, qui, pour s'étourdir sur ses remords et ses calomnies, a besoin de se procurer une ivresse plus forte que celle du vin, et de lécher sans cesse le sang au pied de la guillotine? Qu'est-ce donc que l'échafaud pour un patriote, sinon le piédestal des Sidney et des Jean de Witt? Qu'est-ce, dans un moment de guerre où j'ai eu mes deux frères mutilés et hachés pour la liberté, qu'est-ce que la guillotine, sinon un coup de sabre, et le plus glorieux de tous pour un député victime de son courage et de son républicanisme (1)?

C'est ce qu'il écrivait déjà quatre ans auparavant, au début de la lutte: « Je sens que je mourrais avec joie pour une si belle cause, et, percé de coups, j'écrirais aussi de mon sang : *La France est libre!* » C'est toujours le même enthousiasme, la

(1) Le *Vieux Cordelier*, n° 5.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

même intrépidité dans le pamphlet; mais dans l'action, mais en face du danger, c'est toujours, malheureusement, la même pusillanimité. Tout oser la plume à la main; tout dire ne pouvant tout faire; pousser à tous les crimes, quitte à trembler ou à fuir au moment de l'exécution; « rire à la mort », selon l'expression de M. de Lamartine, sauf à pousser des gémissements et à déchirer ses habits quand la mort paraît: voilà, il faut bien le dire, le courage de Desmoulins. Tout le monde connaît le dernier chapitre de sa vie, ses larmes dans la prison, sa colère quand le réquisitoire de l'accusateur public lui tombe sous la main, sa pâleur pendant le procès, sa défense d'abord timide, puis furieuse, son désespoir sur la fatale charrette, ses angoisses pusillanimes sur l'échafaud, où sa jeune femme elle-même montait, peu de temps après, avec un courage si digne, alors d'ailleurs que tout le monde mourait bien. « Qu'allait-il donc faire dans le combat, s'écrie avec raison son biographe, cet homme qui ne sait pas mourir? »

On trouvera, sur le procès et la fin de Camille Desmoulins, un grand nombre de détails intéressants, et quelques-uns inédits, dans le livre curieux et très-remarquable de M. Ed. Fleury. Nous devons nous borner à le suivre dans sa carrière de journaliste, et là aussi il montre de fréquentes défaillances. Dès les premiers mois de 1790, il écrivait à son père:



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je succombe à la fatigue et aux chagrins. Je n'enrichis que mon libraire. J'apprends qu'on me contrefait dans le Languedoc et dans la Provence, et je sens que de plus en plus mon entreprise est au-dessus de mes forces... Il y a bien des moments où, malgré les compliments d'une foule de gens qui me disent que j'ai les flèches d'Hercule, je me trouve aussi malheureux, aussi abandonné, que Philoctète dans l'île de Lemnos.

On voit que les tribulations de toute nature que lui attirait son journal l'inquiètent, le tourmentent, l'énervent. Et puis le succès de sa feuille, quoique grand, ne répondait peut-être pas à ses vues ambitieuses. « Il est certain, dit M. Eugène Despois, que, grâce à ses goûts d'artiste et à son talent vraiment littéraire, il n'est pas aussi *populaire* qu'il voudrait l'être. Par la nature même de son talent, il s'adresse surtout à ceux qui ont eu le bonheur de recevoir une éducation lettrée. Cette circonstance expliquerait pourquoi son journal, lu et fort goûté sans doute, a trouvé dans quelques journaux contemporains une concurrence avec laquelle il ne pouvait lutter. Je ne parle pas des énergumènes, qui, par l'imprévu de leurs violences, savaient piquer la curiosité publique ; mais les *Révolutions de Paris,* rédigées par Loustalot avec une gravité éloquente, mais privées de cette couleur fortement littéraire du journal de Desmoulins, comptèrent jusqu'à deux cent mille lecteurs. En effet, pour apprécier Loustalot, il suffisait d'être patriote, de savoir lire et d'avoir du bon sens ; ces conditions

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ne suffisent pas pour goûter Desmoulins. Et, pour n'indiquer qu'un des côtés de son talent qui ne pouvait être saisi par les masses, voyez ces continuelles allusions à l'histoire ancienne et moderne, et ces citations latines si fréquentes de Cicéron et de Tacite, ses deux grandes admirations. Sans doute il les traduit le plus souvent, et, avec un rare bonheur, il donne à ses traductions le langage de 90; il distribue plaisamment les personnages de l'antiquité dans les différentes parties et les diverses fonctions du gouvernement représentatif: le patriarche Joseph est *surintendant des finances* du roi Pharaon, et *honore son ministère* par d'heureuses réformes; Catilina est du côté droit; quant aux *Jacobins* Cicéron et Caton, Camille ne les présente jamais à ses chers Cordeliers qu'en carmagnole et avec la cocarde nationale. Mais qui ne sent que ces anachronismes volontaires, ces travestissements souvent si comiques, perdent presque toute leur valeur pour celui qui n'a pas l'habitude de contempler les citoyens de la vieille Rome dans la majesté solennelle de leur tenue sénatoriale? C'est ce contraste qui fait rire, et c'est cela même que ne saisira pas le lecteur illettré. »

Quand il entreprit les Révolutions de France et de Brabant, Desmoulins ne s'était engagé, paraît-il, avec l'éditeur, que pour six mois. Ce terme expiré, ils s'étaient séparés, soit que Camille jugeât décidé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment que la tâche était au-dessus de ses forces, soit pour quelque autre motif que nous ignorons, et Garnery avait continué le journal avec Carra. Mais Camille, poussé sans doute par ses amis, revendiqua sa propriété, et, reprenant sa publication, il eut bientôt étouffé la concurrence. Il raconte lui-même cet épisode, avec sa verve habituelle, dans son n° 27.

J'avais entrepris mon journal des Révolutions de France et de Brabant avec le sieur Garnery ; je dis mon journal, quoique le libraire prétende que c'est le sien. Il me semble pourtant que cette paternité-là ne devrait pas être équivoque ; et si la loi a dit : *Est bien père qui est mari,* je puis dire à meilleur droit : Je suis bien père de mes vingt-six numéros précédents, puisque je les ai tirés de mon cerveau, ou, si l'on veut, de mon écritoire. Mais il y a longtemps que ce procès existe entre les libraires et nous, infortunés auteurs. Mon intention n'est point de le plaider ici. J'observe seulement au public que, suivant la division des trois ordres de Mirabeau, ne voulant être de l'ordre ni des *mendiants,* ni des *fripons,* je m'étais rangé dans l'ordre des *salariés.* J'avais traité avec le sieur Garnery, et (soit dit sans l'offenser) je m'étais embarqué pour six mois dans une galère. C'était une navigation bien assez longue, et sur une mer si orageuse, et pour un pauvre diable chargé de toute la manœuvre, qui composait à lui seul toute la chiourme, et pour un paresseux qui aimait le rivage, qui n'en était pas arraché, comme le commerçant, par la soif de l'or, et qui n'envisageait point au bout des monceaux de piastres et des jouissances exclusives, mais des biens communs à tous les hommes, l'égalité, l'*auream mediocritatem* d'Horace, c'est-à-dire la portion congrue et la légitime due au travail. — Je cherchais une république, non pas telle que les anciennes ou que l'Utopie du chancelier Morus, mais telle que nos législateurs, aidés des lumières du siècle et de l'impulsion du moment, auraient

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pu en jeter les fondements, s'ils avaient voulu. Tel était le terme de ma navigation, et, certes, les vents n'étaient pas contraires. Je devais espérer qu'au bout de six mois je serais bien proche de ce continent vers lequel je voguais. Mais en vain je monte à la hune, et je prends ma lorgnette. Elle ne se montre pas, cette terre promise, où les hommes, vraiment égaux en droits, n'auraient que la loi au-dessus d'eux, où la multitude ne serait point si aveugle, si mobile, si ridiculement extrême, aurait dans sa raison des guides plus sûrs que des colporteurs, qui couronnent le soir celui qu'ils ont pendu le matin, et ne m'obligerait point à me démettre de ma charge de Procureur général de la lanterne, pour n'être point complice de meurtres que rien ne justifie. Elle s'éloigne de plus en plus cette terre, où la cour ne pourrait corrompre ni les députés représentants de la nation, ni les journalistes représentants de l'opinion, où le Corps législatif n'affecterait point de se tendre à lui-même des piéges et de garnir les mains royales de richesses et de faveurs à répandre, c'est-à-dire de moyens de corruption et de triomphe sur la fragilité humaine. Si le pouvoir exécutif suprême, dans l'état de nudité où il se trouvait il y a quinze jours, et dans un moment où il était obligé de vendre sa vaisselle, a pu acheter des consciences à crédit, que n'a-t-on pas à redouter de son influence dans l'Assemblée nationale, lorsqu'il aura les mains pleines d'or et chargées de cette énorme feuille de bénéfices que le Comité de Constitution vient de lui composer ?

J'ai perdu mon temps à prêcher la république. La république et la démocratie sont maintenant à vau-l'eau, et il est fâcheux pour un auteur de crier dans le désert et d'écrire des feuilles aussi nulles, aussi peu écoutées que les motions de J.-F. Maury. Puisque je désespère de vaincre des courants insurmontables, attaché depuis six mois au banc des rameurs, peut-être ferais-je bien de regagner le rivage et de jeter une rame inutile. Je devrais laisser Garnery continuer au rabais les Révolutions de France et de Brabant, sans tenter avec mon libraire la lutte inégale de Tournon avec Prud'homme. Mais j'entends Robespierre appeler mon découragement corruption, et s'écrier que je suis vendu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme les autres à la femme du roi et au parti ministériel. Il faut bien détromper mon cher Robespierre, il faut bien donner toutes les semaines de nouvelles preuves de mon incorruptibilité, montrer que je suis aussi fier républicain que lui, et que, quand le nombre des patriotes, qui diminue prodigieusement tous les jours, se réduirait à un ou deux citoyens, c'est moi qui voudrais rester le dernier des Jacobins.....

Quoique je respire encore, mon ami Carra a pensé que ma séparation avec le libraire Garnery était un décès; en conséquence, après avoir donné à ma mort les pleurs qu'on doit à l'amitié, il s'est mis en possession de ma dépouille, de mon hérédité jacente, et continue avec Garnery les Révolutions. Il est bien plus commode de trouver ainsi un ou deux bataillons tout formés de souscripteurs que d'avoir à les recruter soi-même; il est plus facile de continuer un journal qui a réussi que d'en établir un. Je félicite M. Carra de cette bonne fortune. Cependant, comme il n'est si mince auteur qui n'ait un grain de vanité, et que je trouve des souscripteurs qui me font l'honneur de m'assurer que, quand ils se sont abonnés chez Garnery pour le troisième trimestre des Révolutions par Camille Desmoulins, ils s'abonnaient en considération de l'auteur, et non en considération de l'imprimeur, je suis trop sensible à l'honneur qu'ils me font pour ne pas leur envoyer la véritable continuation des Révolutions de France et de Brabant, par Camille Desmoulins, ancien Procureur général de la lanterne, démissionnaire.

Et il continua en effet sa publication; mais bientôt il retombait dans le découragement. Fatigué des persécutions auxquelles il était en butte, des condamnations prononcées contre lui, et attristé surtout du *dernier degré* d'avilissement où *Rome* lui paraissait être tombée, il se résignait, comme Milon, à aller manger des poissons à Marseille. « Mais, disait-il, si je donne aujourd'hui à mes ennemis la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

joie de me voir sortir de la lice, ce n'est point de ma part pusillanimité; c'est parce qu'une nation qui porte en triomphe le cheval de M. Moittié, une nation qui traîne en prison un citoyen pour avoir dit que M. Capet avait manqué à la majesté du peuple et à la sainteté du serment, ne mérite pas qu'on se dévoue pour elle : il ne faut pas qu'un Romain descende dans l'arène et s'expose aux bêtes féroces pour amuser des esclaves... Je cède le champ du raisonnement à ceux à qui M. Moittié permet d'écrire. Du moins j'ai la satisfaction de pouvoir me rendre ce témoignage, que moi, *auteur famélique*, au dire de ces messieurs, j'ai pourtant refusé leur or et leurs places... »

Les amis de Desmoulins reviennent une fois encore à la charge, et s'efforcent de ranimer le courage de ce *grand enfant*, de *cette tête faible*. Marat, entre autres, fait appel à son patriotisme.

*L'Ami du Peuple à l'auteur des Révolutions de France et de Brabant.*

J'aime à croire que mon frère d'armes Camille Desmoulins n'abandonnera point la patrie, et ne renoncera point au soin de sa gloire, en perdant courage au milieu de sa noble carrière. Il est révolté d'avoir entendu demander sa tête par des députés, à la Fédération; mais quelques hommes ivres ou abusés ne sont point le public, et ce public lui-même, vînt-il à s'égarer, renferme toujours un grand nombre de citoyens estimables, pleins d'admiration et de reconnaissance pour leurs généreux défenseurs. Enfin, quand le peuple ne serait composé que d'hommes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vils et ingrats, le vrai philosophe fermera-t-il donc son cœur à l'amour de l'humanité, dès qu'il ne verra plus de rétributions mondaines pour prix de sa vertu? O mon ami, quel sort plus brillant pour un faible mortel, que de pouvoir ici-bas s'élever au rang des dieux! Sens toute la dignité de ton être, et sois convaincu que parmi tes persécuteurs il en est mille qui sont humiliés de leur nullité, de leur bassesse, il en est mille qui envient tes destinées.

Peu d'hommes, je le sais, seraient d'humeur à s'immoler au salut de la patrie. Mais quoi! un citoyen qui n'a ni parents, ni femme, ni enfants à soutenir, craindra-t-il donc de courir quelques dangers pour sauver une grande nation; tandis que des milliers d'hommes abandonnent le soin de leurs affaires, s'arrachent du sein de leur famille, bravent les périls, les fatigues, la faim, et s'exposent à mille morts, pour voler, à la voix d'un maître dédaigneux et superbe, porter la désolation dans des pays lointains, égorger des infortunés qui ne les provoquèrent jamais, qu'ils n'ont jamais vus, et dont ils ont à peine entendu parler! Quoi! de nombreuses légions ne craindront pas de se couvrir de crimes pour huit sols par jour, et l'amour de l'humanité, l'amour de la gloire, seront trop faibles pour porter les sages à braver le moindre danger!

Je ne cherche point à me donner de l'encens; mais, mon ami, que votre sort est encore éloigné de la dureté du mien! Depuis dix-huit mois, condamné à toute espèce de privations, excédé de travail et de veilles, rendu de fatigues, exposé à mille dangers, environné d'espions, d'alguazils, d'assassins, et forcé de me conserver pour la patrie, je cours de retraite en retraite, sans pouvoir souvent dormir deux nuits consécutives dans le même lit; et, toutefois, de ma vie je n'ai été plus content: la grandeur de la cause que je défends élève mon courage au-dessus de la crainte; le sentiment du bien que je tâche de faire, des maux que je cherche à prévenir, me console de mon infortune, et l'espoir d'un triomphe brillant pénètre mon âme d'une douce volupté.

Sachant que son cher Camille aime à rire, Marat

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lui raconte alors quelques anecdotes propres à l'égayer, en lui donnant une idée de l'agitation de sa vie depuis la Révolution. « Cher Desmoulins, lui dit-il enfin en terminant, toi qui sais si bien égayer ton lecteur, viens apprendre à rire avec moi ; mais continue à combattre avec énergie les ennemis de la Révolution, et reçois l'augure de la victoire. »

Cette lettre de Marat est du 23 juillet 1790. C'est alors que Desmoulins était si vivement pourchassé par Malouet. L'issue heureuse de ce duel, dont nous l'avons vu sortir vainqueur et si fier, eut pour résultat de le ramener à la galère. « Je préviens mes souscripteurs, dit-il en reprenant la plume, que, d'après l'obstination de Malouet, je ne veux pas qu'il soit dit qu'un Picard a cédé à un Auvergnat en entêtement. » Et il se remet à ramer. Mais les souscripteurs se fatiguent de ces intermittences et se débandent; Camille, voyant leurs rangs s'éclaircir de jour en jour, se laisse aller de nouveau au découragement, et peu s'en faut qu'il ne jette le manche après la cognée. « La revue de cette poignée d'abonnés, grande comme l'armée de Mirabeau-Tonneau, m'a rendu très-perplexe si j'ouvrirais une nouvelle campagne », écrit-il dans son n° 79. Les Révolutions se mouraient donc quand les événements du Champ-de-Mars leur donnèrent le dernier coup. Elles étaient alors arrivées à leur 85e numéro.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Obligé de se cacher à la suite de cette funeste journée, comme nous l'avons dit ailleurs, Desmoulins écrivit au fond de sa retraite un 86e *et dernier* numéro, par lequel il envoyait à Lafayette sa démission de journaliste.

Libérateur des deux mondes, fleur des janissaires agas, phénix des alguazils-majors, Don Quichotte des Capets et des deux Chambres, constellation du cheval blanc, je profite du premier moment où j'ai touché une terre de liberté pour vous envoyer ma démission de journaliste et de censeur national, que vous me demandez depuis longtemps, et que je mets aux pieds de M. Bailly et de son *drapeau rouge*.

Je sens que ma voix est trop faible pour s'élever au-dessus des clameurs de vos trente mille mouchards et d'autant de vos satellites, au-dessus du bruit de vos quatre cents tambours et de vos canons chargés à raisin.....

*Nous avions tort, la chose est par trop claire,*
*Et vos fusils ont prouvé cette affaire.*

Il est bien inutile de nous obstiner plus longtemps à nous charger de la haine des mauvais citoyens et à nous dévouer à leurs poignards; je l'ai dit ailleurs, ce n'est pas à un Romain à descendre dans l'arène et à combattre les bêtes féroces pour amuser les esclaves.....

Ce n'était point pour substituer ni des décemvirs à la royauté, ni des comités aux ministres, ni les proscriptions des coadjuteurs Lafayette et Lameth aux lettres de cachet, ce n'était point pour établir les deux chambres, que j'avais pris le premier la cocarde nationale. Ce n'était point la peine de nous délivrer des bourrades des *tristes-à-pattes* pour nous percer de la baïonnette de nos concitoyens, et on n'a point renversé la Bastille, on n'a point affranchi de la prison ceux qui regimbaient contre l'ancien régime, pour fusiller et éventrer ceux qui, soumis au nouveau, et en vertu des décrets, signent une pétition.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Si les faits qui précèdent ne me justifiaient pas assez de quitter un poste où je n'ai point été placé par la patrie, et où moi seul je me suis constitué sentinelle, qui osera me condamner d'abandonner la presse à la vénalité, à la servitude et au mensonge, d'après les faits qui suivent, et le court exposé que je vais faire de l'audace des tyrans de la capitale et de leurs forfaits d'un seul jour?

Desmoulins raconte ensuite à sa manière la journée du 17 juillet. Sous sa plume, les pétitionnaires ameutés deviennent des soutiens de l'ordre, tandis que le maire de Paris et le commandant de la garde nationale se transforment, dans l'intérêt du despotisme, en agents provocateurs de désordres pour arriver à un massacre. Camille, quand il avait à raconter des mouvements populaires, était passé maître dans l'art d'intervertir les rôles et de prêter de la vraisemblance aux mensonges et aux chimères de l'esprit de parti.

—

Les *Révolutions de France et de Brabant,* composées, comme on vient de le voir, de 86 numéros, forment 7 volumes in-8°.

Au n° 51, Camille Desmoulins avait commencé la publication d'une table des matières de son journal, qu'il continua dans les numéros suivants, et qu'il fit précéder de ce préambule :

Ce n'est point une chose indifférente qu'une table des ma-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tières : c'est le précis de l'histoire ; ce sont les tablettes du censeur, où, sans être obligé de parcourir les détails et les pièces justificatives, on a la liste des citoyens notés d'infamie, et de ceux qui sont dignes de la reconnaissance publique. Si j'ai résisté jusqu'ici aux demandes des souscripteurs, aux importunités des colporteurs, et aux sollicitations des relieurs, qui me pressaient de donner la table des matières, ce n'est pas que j'aie attaché peu d'importance à cette table, mais parce que le temps me manquait pour soigner ce que je regarde comme un abrégé de ces annales, l'album de notre censure, les registres de notre procuratie, la carte de la France patriote et aristocrate, l'appel nominal de tous les coquins et de tous les bons citoyens, le catéchisme de tous les dogmes de la philosophie, le testament de tout bon démocrate et le symbole de sa profession de foi. C'est enfin parce que j'ai cru devoir attendre les derniers numéros du quatrième trimestre, et la fin de l'année, pour faire ma distribution de prix.

Cette table *raisonnée* ressemble beaucoup à ces sommaires, à ces boniments placés en tête de beaucoup des journaux de ce temps et destinés à être criés ; en voici quelques échantillons :

— L'Assemblée nationale se déboucle.

— Violente colère du journaliste contre le décret du marc d'argent.

— Ce qui advint à M. Chagnac ; comment la peur le trahit. Etrange découverte dans son haut de chausses.

— Génuflexions serviles de l'Académie française ; fadeurs et bêtises qu'elle dit au roi, à la reine et au dauphin.

— Marie-Antoinette, usurpatrice du titre de reine des Français, déchue de cette qualité en vertu de la loi salique et des décrets ; défense à elle (par Camille, bien entendu) de prendre, dans la nouvelle Constitution, d'autre titre que celui de femme du roi.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— Grande ébriété de Mirabeau-Tonneau. Grand scandale qu'il donne à une séance du soir.

— Le clergé étendu vivant sur la table et disséqué comme un cadavre dans l'Assemblée nationale. Clameurs de J.-F. Maury.

— Eligibilité de MM. les comédiens. Dans ce grand procès entre les Grecs et les Romains, l'Assemblée nationale se range du côté des Grecs. Question proposée par M. Clermont-Tonnerre: Si MM. les Juifs seront obligés de justifier d'un prépuce pour être citoyens actifs; si, pour être éligibles, ils seront obligés de se faire des prépuces, comme certains de leurs pères s'en firent autrefois : *Fecerunt sibi præputia.* La motion est ajournée.

— Robespierre, dans un magnifique discours, décèle toute la turpitude de ces trois vauriens (Cazalès, d'Eprémesnil et Malouet); il arrache les lambeaux de patriotisme dont ils cachent leurs parties honteuses, et montre aux tribunes la lèpre aristocratique qui les couvre depuis les pieds jusqu'à la tête.

— Ridicules des femmes de la cour, qu'on prendrait pour des courtisanes ou des masques au rouge dont elles sont plâtrées, et pour des ânesses aux paniers dont elles sont bâtées.

« Les Révolutions de France et de Brabant, dit M. Sainte-Beuve, ne sont qu'une longue et continuelle insulte à tous les pouvoirs publics qu'essaya d'instituer ou de conserver, en les régénérant, la première Constitution; ce n'est qu'une diffamation, le plus souvent calomnieuse, de tous les hommes qui furent alors en vue, et que Camille Desmoulins ne louait et n'exaltait un moment que pour les ravaler ensuite et les avilir. Le degré de licence et d'invective que se permet dans ce journal un écrivain qui, de loin et *relativement,* peut passer encore pour modéré, excède toutes les bornes que nous supposerions.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Si nous ne considérons aujourd'hui ce journal que comme un témoignage d'un passé éloigné, comme une mazarinade du temps de la Fronde, nous pourrions y relever littérairement des portraits piquants, des caricatures très-gaies : toutes les fois que l'auteur sent sa verve se refroidir, il la ravive et se remet en goût en taillant quelque tranche de l'abbé Maury ou de Mirabeau-Tonneau. Il est très-amusant sur certaines gens, mais il en est un trop grand nombre sur lesquels il est odieux et infâme : je ne sais pas un meilleur mot. D'autres dresseront de leurs mains l'échafaud de Bailly, mais nul n'y a plus que lui coopéré à l'avance ; nul, on peut le dire, n'en a mieux préparé les pièces. Camille est un organe et un type de ces générations qui, en entrant dans la vie, n'ont le respect de rien, ni de personne entre ceux qui les ont précédés. Il l'avait dit dans sa *France libre :* « La mort éteint tout droit. C'est à nous qui existons, qui sommes maintenant en possession de cette terre, à y faire la loi à notre tour. » Mais, comme on n'est jamais en pleine possession de cette terre, et qu'il n'y a jamais table rase complète, il faut chasser ceux qui tardent trop à nous céder la place et qui nous gênent : c'est l'œuvre qu'entreprend Camille dans son journal, et à laquelle il ne cesse de se dévouer cyniquement, en décriant tout ce qui est vertu, lumières et modération dans l'Assemblée constituante, et en dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

molissant jour par jour cette Assemblée, dans l'ensemble de ses travaux comme dans chacun de ses membres influents.

» Et qu'on n'allègue pas ici en sa faveur l'excuse d'ignorance ou d'étourderie. Il sait bien ce qu'il fait : il a le génie du journal ; il sait quelle est la puissance de l'instrument qu'il emploie, et auquel à la longue, dit-il, rien ne peut résister. Il chauffe l'opinion, la passion, dans le sens où elle veut être chauffée, et il se vante d'être toujours de six mois ou même de dix-huit mois en avance. Il a l'instinct de l'attaque : d'un coup d'œil il a deviné chez l'adversaire le point vulnérable ou ridicule, et tous les moyens lui sont bons pour renverser...

» Quelques passages d'un ton assez élevé, quelques pages senties, ne sauraient nous induire à fermer les yeux ni sur ces théories détestables, ni sur les pasquinades et les injures dont Camille se croit en droit de poursuivre les hommes les plus dignes d'être honorés (1)... »

On n'est pas beaucoup plus indulgent dans le camp opposé.

« En lisant Camille Desmoulins, acteur si riant au milieu de tant de sombres acteurs, dit Louis Blanc, il est impossible de ne pas éprouver un profond sentiment de pitié et de tristesse. A l'étourderie de ses imprécations, à ses hardiesses in-

(1) *Causeries du Lundi*, t. III, p. 87.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

considérées, à son étalage de fausse cruauté, à ses défaillances rachetées par un redoublement d'énergie factice, à ses repentirs aussi frivoles que ses colères, au soin qu'il prend de se tenir toujours à la suite des noms populaires, non pas des noms fameux, tel que celui de Mirabeau, mais des noms redoutés, comme ceux de Robespierre, de Danton, de Marat, on sent que Camille Desmoulins trompe et se trompe; on s'aperçoit qu'il aime la liberté, mais d'un amour trop semblable à l'ivresse; on le plaint d'avoir plus de verve que de courage, et, à mesure qu'on avance, on est frappé de l'amertume de ses éclats de rire, on est frappé de son empressement à se faire par ses bravades illusion sur son effroi. Mais en commençant ses Révolutions de France et de Brabant, il était loin de prévoir les suites : il croyait n'allumer qu'un feu d'artifice, et, ne se doutant guère de l'incendie où il devait périr, enfant qu'il était, il faisait partir joyeusement ses fusées (1). »

En quittant son poste, Desmoulins chargea le propriétaire des *Révolutions de Paris* de continuer l'abonnement de ses souscripteurs, qu'il en prévint par la circulaire suivante :

(1) *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 134.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Camille Desmoulins à son abonné, salut.*

Cher et féal souscripteur, j'ai exposé dans mon n° 86 la raison suffisante qui m'obligeait à vous dire un adieu, qui, j'espère, ne sera pas éternel. Aux raisons générales j'aurais pu en joindre de personnelles qui n'étaient pas moins pertinentes. Il faut que le journaliste vive du journal ; du moins, n'est-il pas obligé de s'y ruiner. Les infidélités de la poste, mon inexpérience et mon peu de loisir pour diriger un journal, avaient rendu l'expédition du septième trimestre si onéreuse pour moi, que je voyais mon ci-devant *pécule*, lequel je puis bien appeler *castrense*, s'engloutir ès mains de l'imprimeur, graveur, brocheuses; et, malgré les florins de la Prusse, et les guinées de l'Angleterre, et les ducats de la Hollande, que j'avais touchés pour médire du cheval blanc, je courais aussi rapidement que Louis XVI à l'insolvabilité et à l'inéligibilité. A ces causes, — peut-être est-ce trop présumer de la bienveillance de mes souscripteurs! — moi, j'ai cru pouvoir déléguer à Prudhomme mon obligation envers eux de leur fournir les cinq numéros qu'il me restait à faire, jusqu'au 91, pour compléter le septième trimestre. En conséquence, j'ai pris des arrangements avec lui, en lui remettant la note des abonnés, et il remplira mes engagements. Prudhomme est l'homme qui leur convient. Il vient de faire le serment emphytéotique de ne cesser son journal que lorsque la France sera libre, et de repousser l'oppression jusqu'à la mort. En faisant mon affaire, je fais encore plus celle de mes abonnés, qui recevront un journal beaucoup plus volumineux, et, à la place des Révolutions de France et de Brabant, qui étaient moins un journal qu'un supplément de journal, et des mémoires sur l'an premier et second de la liberté, les *Révolutions de Paris*, qui ne laissent rien à désirer, et qui sont comme l'encyclopédie de la Révolution.

Comme j'ai cessé ma narration à la journée du 17 juillet, c'est le n° CVIII de Prudhomme qui fait suite à mon LXXXVI. La lecture de ce n° CVIII suffira pour prouver à ceux de mes abonnés à qui je ferai faire connaissance avec M. Prudhomme qu'ils seront amplement dédommagés. J'offre de tenir compte des cinq

EFERUS - Recherches & Classification numériques

numéros que je redois à ceux qui sont déjà ses abonnés, pour leur éviter un double emploi.....

Honneur aux Jacobins, mépris aux Feuillants!

CAMILLE DESMOULINS.

*Ce 4 août 1791.*

C'est avec plaisir que je me suis chargé de satisfaire aux engagements que M. C. Desmoulins a pris avec ses abonnés. Quoique le prix de mon journal excède de 30 sous par trimestre le prix du sien, j'espère que cette différence ne me privera pas de la continuation de ses souscripteurs.

*Paris, le 4 août.*

PRUDHOMME,
rue des Marais, faub. S.-G., n° 20.

Mais la spéculation s'était bien vite emparée de la succession de Desmoulins, et les numéros des Révolutions se suivaient comme si rien n'eût été changé. Camille, qui, d'ailleurs, recherchait toutes les occasions d'entretenir le public de lui, réclame contre cette supercherie dans le journal de Prudhomme.

*Camille Desmoulins à Prudhomme.*

*Resurget frater tuus ;* Votre frère ressuscitera.
S[t] MARC.

Ce ne sera pas dans les soi-disant continuateurs de mon journal que je ressusciterai. Mais apprenez-moi donc, monsieur Prudhomme, comment je puis faire pour persuader au public que je ne suis pas l'auteur des numéros qui paraissent sous mon nom? J'ai donné solennellement ma démission de journaliste dans mon n° 86; j'ai proclamé dans nos quarante-huit mille municipalités, par la voie de votre journal, que j'avais cessé d'écrire. J'ai ré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

clamé dans Brissot contre la supercherie d'anonymes qui avaient revêtu trois feuilles de rapsodies d'une couverture bleue, et avaient appelé le tout numéro 87 des Révolutions de France et de Brabant, ci-devant par Camille Desmoulins. Du moins, ce *ci-devant,* quoiqu'il fût imprimé en petits caractères, et dans un coin, me déchargeait de la responsabilité. Qu'est-il résulté de ma réclamation? Les plagiaires ont retranché le *ci-devant,* et ont intitulé le numéro suivant, purement et simplement, n° 88, *par Camille Desmoulins :* c'est là payer d'effronterie. Que faire? Intenter un procès en restitution de nom? Un jugement a condamné pour un pareil plagiat un certain *Postillon* soi-disant *par Calais* à mille écus d'amende. Mais Dieu me garde d'approcher des tribunaux ! Trouard de Riolles est absous, et Santerre et Danton sont décrétés de prise de corps. Trop heureux le patriote qui n'est pas pendu ! Cependant, comme vous vous êtes chargé de remplir mes engagements envers mes abonnés, il est juste que mes plagiaires ne détournent pas à leur profit les sommes qui me sont dues par les libraires auxquels j'ai expédié les huit premiers numéros de mon septième trimestre, et qui croient que c'est moi qui continue de leur expédier de prétendus numéros de mes Révolutions : je donne pouvoir à M. Vitry de poursuivre mes continuateurs dans les tribunaux, pour qu'ils aient à se défaire de leur modestie, et à mettre à leurs chefs-d'œuvre leur nom, et non le mien. En vérité, c'est bien assez que mes huit derniers numéros m'aient coûté plus de cent louis, qu'on m'ait emporté mon registre d'abonnements, à l'aide duquel on continue d'expédier à mes souscripteurs des numéros qu'ils pensent recevoir de moi, sans qu'on me vole encore mon nom. Je demande pardon au public de ces détails ; mais peut-être n'est-il pas indifférent qu'il sache que nous autres écrivains *mercenaires, factieux, brigands,* loin de nous enrichir, nous faisions la guerre à nos dépens à tous les ennemis de la chose publique.

Quant au grand nombre d'abonnés qui vous ont écrit que ma lettre insérée sous le couvert de votre n° 108 était supposée et pseudonyme, et qu'au contraire les soi-disant n°s 87 et 88 des Révolutions de France et de Brabant sont de moi, j'admire le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tact, le discernement de ces connaisseurs : je ne puis que leur réitérer que j'ai cessé d'écrire, et je vous prie de publier encore les motifs, bons à redire, qui m'y ont déterminé.

Je n'ai point vu Dieu, comme le prophète. Il ne m'a point dit : Souffle sur ces morts, *Insuffla super interfectos istos ;* il ne m'a point donné sa parole d'honneur que mon souffle les animerait et qu'à ma voix les ossements marcheraient. Pourquoi donc continuerais-je de sonner du cor périodique et de souffler sur les cadavres parisiens? Je suis donc sorti de ce séjour des morts, du milieu de ce peuple immense sans yeux et sans oreilles ; j'ai dit un adieu indéfini à cette ville trop peuplée d'agioteurs, de badauds et d'esclaves, d'épauletiers et de mouchards, de mendiants de la liste civile et d'escrocs, de marchands d'argent, de femmes et de décrets ; j'ai fui loin de cette Assemblée nationale que j'avais tant célébrée, de cette Assemblée digne autrefois de l'admiration de l'univers et des bénédictions de tous les siècles, mais qui, changée aujourd'hui en sept comités qu'on a si bien nommés les *sept plaies,* et en tripots plus infâmes que ceux que fréquentaient ses Chapelier et ses Beaumets, était réduite à faire venir de delà les mers, pour panégyriste, l'homme le plus crapuleux, le libelliste le plus décrié de l'Europe, un Morande, dont le nom seul présente à l'imagination comme le tombereau de toutes les immondices, de toutes les ordures de l'espèce humaine. C'est ce Morande et ses pareils, sans doute, qui sont devenus les admirateurs, les prôneurs de l'Assemblée nationale. C'est ce Morande et Barnave qui nous accusent d'être des écrivains *stipendiés.* C'est un Duport, un Dandré, et ces Lameth *dont les principes sont comme un habit dont le dessus serait un uniforme de garde nationale et la doublure un uniforme de contre-révolutionnaire, ces Lameth qui retournent l'honneur et la conscience comme un vêtement ;* ce sont ces hommes qui accusent d'être des factieux, de mauvais citoyens, qui? Péthion, Robespierre, si purs, si irréprochables,

*Quales neque candidiores*
*Terra tulit, nec queis me sit devinctior ullus.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Que dirai-je de ces juges du sixième tribunal, que le peuple avait choisis, et qui ne se servent du glaive qu'il leur a confié que contre ses plus zélés défenseurs? Tacite peint admirablement d'un seul mot notre situation en ce moment. « Ce sont les despotes maladroits, dit-il, qui se servent de l'épée; l'art de la tyrannie est de faire les mêmes choses avec la robe: *Plus toga quam ense tyrannus seipsum servabit.* »

A la vue de ce renversement de toutes les idées, de toutes nos espérances, cessons de combattre, me suis-je dit, pour ce peuple stupide qui ne peut suspendre quelques moments un Capet de ses fonctions sans se livrer à des Sylla et des Lépide, à des Critias et des Anitus, pour ce peuple poisson qui ne peut échapper à la dent d'une baleine que pour être la proie de trente requins plus affamés.

N'attendons point la trahison prochaine de la bataille de Philippes pour reconnaître cette vérité accablante, et nous écrier avec Brutus, en périssant : Vertu, patrie, liberté, égalité, vous n'êtes que des fantômes, et le ciel fit le peuple pour les tyrans, comme les insectes pour être la pâture des oiseaux! Je méprise trop ce peuple imbécile pour m'exposer davantage à me faire pendre pour lui, et à amuser sa frivolité du spectacle de mon supplice, auquel il applaudirait peut-être; mais, quoiqu'il me paraisse démontré que le ciel a fait notre planète pour être la maison de plaisance des fripons qui savent un peu leur métier, la haine de l'injustice et de tout despotisme est innée et trop enracinée en moi pour changer jamais de parti et de sentiments. D'ailleurs, le peuple dont je parle ici avec un si profond mépris, ce n'est pas le peuple manœuvre ou cultivateur, ce peuple passif, ce n'est pas le peuple des chaumières et de dessous les toits : à Dieu ne plaise que j'insulte à sa nudité par le mot atroce de *sans-culottes!* Ce peuple que je méprise, c'est la populace de l'Assemblée nationale et des hôtels, la populace des tribunaux, des comptoirs et des états-majors oppresseurs. Quel besoin ai-je de ces hommes et de leurs suffrages? Ensevelissons-nous dans la retraite ; du moins, j'aurai gravé leur honte sur l'airain dans la *France libre,* le *Discours de la Lanterne* et les quatre-vingt-six

EFERUS - Recherches & Classification numériques

numéros de mon journal ; du moins, comme Sydney, comme Milton, comme Marchamont, Necdhom, comme les Anglais sous Charles Ier, nous aurons donné au monde ce beau spectacle, dit Montesquieu, d'un peuple luttant pour rétablir les droits de l'homme. Comme eux nous aurons trouvé des Cromwel qui n'ont combattu avec nous que pour eux-mêmes, et des Monk qui nous ont livrés au tyran ; mais le Monk et le Cromwel ne savent pas quelle jouissance c'est pour Caton de pouvoir dire : J'ai été meilleur que les dieux.

Cependant la continuation apocryphe des Révolutions n'en allait pas moins son train. L'auteur de cette continuation était ce même Dusaulchoy, rédacteur du *Républicain,* que nous avons vu traduit devant le Châtelet par Talon en même temps que Desmoulins. Lié par cette circonstance avec l'auteur des Révolutions, il serait devenu, dit-on, son collaborateur ; ce que, pour ma part, j'ai peine à croire, car le journal de Camille est une de ces œuvres personnelles qui repoussent toute idée de collaboration. Quoi qu'il en soit, Desmoulins s'étant retiré de la lice, Dusaulchoy prit immédiatement sa place, et continua la publication des Révolutions de France et de Brabant dans la même forme, mais dans des principes infiniment plus modérés. Il en publia 18 numéros (87-104), que l'on joint ordinairement à la collection de la feuille de Desmoulins, et qui en forment le tome VIII. Cela explique comment le catalogue Deschiens donne aux Révolutions 104 numéros, 8 volumes. En suppo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sant que le savant bibliographe n'ait pas remarqué que le 8e volume n'était pas de Desmoulins, ce qui n'est guère admissible, nous ne verrions là qu'une inadvertance, qui ne méritait pas d'être relevée aussi bruyamment que l'ont fait les auteurs de l'*Histoire parlementaire,* et d'autant moins peut-être de la part de ces honorables historiens qu'ils ne paraissent pas eux-mêmes très-sûrs du véritable état de la question.

Dusaulchoy n'en demeura pas, de sa publication, au n° 104; seulement, arrivé là, et à la fin de l'année 1791, il en changea le titre et le plan, par des motifs qu'il va nous exposer lui-même (1):

Lorsque les représentants du peuple travaillaient à nous donner une Constitution, tous les Français les couvraient de regards d'espérance; leurs opérations alimentaient exclusivement la curiosité publique. A présent que la Constitution est faite, que vingt-cinq millions d'hommes vont en ressentir l'influence, que l'ordre va renaître, différents objets se partageront cette curiosité; les nouvelles de l'Europe, la politique étrangère, l'occupe-

(1) Etabli d'abord en Hollande, Dusaulchoy y avait rédigé pendant quelque temps la *Gazette d'Amsterdam.* Ramené en France par la Révolution, dont il embrassa les principes avec enthousiasme, il travailla d'abord au *Courrier national;* puis, en 1790, il fonda un *Républicain, journal libre,* qui n'eut qu'une existence éphémère. En 1791, il rédigea le *Contre-Poison,* et en l'an III un autre petit journal, la *Fusée volante.* Dans sa continuation des *Révolutions de France* et dans sa *Semaine politique,* il se rapprocha insensiblement du parti constitutionnel. Arrêté sous la Terreur, il fut assez heureux pour être oublié dans sa prison jusqu'au 9 thermidor. En 1795, soutenu par des capitalistes hollandais, il fonda le *Batave,* journal destiné à éclairer le peuple des Pays-Bas sur ses véritables intérêts. Poursuivi pour un pamphlet où il était accusé d'avoir provoqué à la haine et au mépris du gouvernement directorial, il fut défendu par son confrère Michaud, et acquitté. En 1802, il s'associa avec Lavallée, Villeterque et Landon, pour la rédaction du *Journal des Arts, des Sciences et de la Littérature,* dont il devint plus tard le seul propriétaire. Après 1814, il fut chargé de rendre compte des débats parlementaires dans le *Journal de Paris,* et il s'acquitta avec succès, durant de longues années, de cette mission aride et délicate.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ront davantage; on reviendra insensiblement aux sciences, aux lettres, aux beaux-arts, et l'homme de goût, en les cultivant, aimera à se délasser des grandes spéculations politiques, auxquelles, dans un état libre, il est du devoir de tout citoyen éclairé de se livrer, lorsqu'il veut servir la patrie.

Pour ne point cesser d'être utiles et de plaire, les journalistes doivent suivre cette marche de l'esprit public; ils doivent offrir à la curiosité tous les genres d'aliments qu'elle peut rechercher.

Convaincu de cette obligation, J.-F-N. Dusaulchoy, auteur et propriétaire de ce journal depuis le n° 87, avertit ses concitoyens qu'à dater du n° 104, terme du trimestre courant, les Révolutions de France et de Brabant seront faites sur un plan plus varié, et dont il résultera un intérêt plus piquant pour le lecteur.....

Ce changement de plan nécessite aussi un changement de titre: un titre doit annoncer le sujet, et celui de *Révolutions de France,* etc., est insuffisant à cet égard; en conséquence, à dater du premier numéro du trimestre prochain, ce journal portera le titre suivant : *La Semaine politique et littéraire, faisant suite aux Révolutions,* etc.

Cette nouvelle série eut une vingtaine de numéros, allant à la fin d'avril 1792.

Cependant Camille n'était pas sans regretter ce métier de journaliste, dont les tribulations, en somme, et les ennuis, ont tant et de si douces compensations. « Il m'en coûte pourtant de quitter la plume », avait-il dit à ses abonnés en leur faisant ses adieux, et, le 3 avril 1792, il écrivait à son père:

... Je n'ai plus de pécule depuis que j'ai cessé mon journal. C'est une grande sottise que j'ai faite, car mon journal était une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

puissance qui faisait trembler mes ennemis, qui aujourd'hui se jettent lâchement sur moi, me regardant comme le lion à qui Amaryllis a coupé les ongles. J'ai repris mon ancien métier d'homme de loi, auquel je consacre à peu près tout ce que me laissent de temps mes fonctions municipales ou électorales et les Jacobins, c'est-à-dire assez peu de moments. Il m'en coûte de déroger à plaider des causes bourgeoises après avoir traité de si grands intérêts et la cause publique à la face de l'Europe. J'ai tenu la balance des grandeurs; j'ai élevé ou abaissé les principaux personnages de la Révolution. Celui que j'ai abaissé ne me pardonne point, et je n'éprouve qu'ingratitude de ceux que j'ai élevés; mais ils auront beau faire, celui qui tient la balance est toujours plus haut que ceux qu'il élève. *Si j'avais de l'argent, je reprendrais ma plume*, et je remettrais bien des gens à leur place, au lieu que, *faute de fonds*, je suis venu à me trouver à l'égard de la Révolution comme à l'égard de ma famille.

Peu de jours après il avait trouvé ces fonds qui lui manquaient, ou rencontré quelque combinaison équivalente. Le 30 avril, il lançait, de concert avec son confrère et ami Fréron, une nouvelle feuille, dont nous nous bornerons à reproduire le prospectus, qui en est, d'ailleurs, un des morceaux les plus remarquables : Camille excelle généralement dans ces mises en scène.

*La Tribune des Patriotes, ou Journal de la Majorité.* Ouvrage destiné à servir de suite au n° 86 et dernier des Révolutions de France et de Brabant par Camille Desmoulins, et à la rédaction duquel concourront MM. Camille Desmoulins, Fréron, l'Orateur du Peuple, et autres, tant législateurs qu'officiers municipaux connus par leurs talents et leur patriotisme.

Aujourd'hui un journal est une puissance, même une haute puissance, et M. Necker ne soupirait pas plus, dans sa retraite,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

après son rappel à l'hôtel du contrôle général, que je n'ai fait, depuis ma démission de journaliste, après un imprimeur qui me rappelât au gouvernail de l'opinion. Le libraire s'est présenté. En donnant de feints regrets à ma solitude et au doux éloignement des affaires, je cède à une violence encore plus douce, et me voilà redevenu journaliste, c'est-à-dire un des nouveaux pairs de France, et un peu plus puissant seigneur qu'un prince français.

Aussi bien, je vois que dans une révolution il en est de la plume comme de l'épée, qu'on ne peut plus remettre dans le fourreau une fois qu'elle en est dehors. A peine m'étais-je retiré sous mon toit pour me reposer de mes fatigues polémiques, et respirer un peu des décrets de prise de corps et de haine de plus d'un parti, que ç'a été une noble émulation parmi mes bons amis, mes généreux confrères, à qui dauberait davantage sur moi et lâcherait le plus de ruades. Ces messieurs me regardaient sans doute comme le lion qui s'est laissé faire les ongles par Amaryllis.

*Sans dent ni griffe, le voilà*
*Comme place démantelée.*
*On lâcha sur lui quelques chiens.*

Encore s'ils ne s'étaient jetés que sur moi, la chose publique n'en souffrirait pas beaucoup ; mais ils commençaient à mordre ces hommes que je regarde comme le point de ralliement des patriotes, et le panache sans tache qui mènera enfin la nation à la liberté et au bonheur.

C'en est trop, on n'y peut plus tenir, et il faut dégaîner la plume de l'écritoire. De l'encre! du papier! Tremblez, ingrats, ambitieux, aristocrates, contre-révolutionnaires de toutes les couleurs! Je vais dire encore une fois la vérité à tous les partis. Justement nous avons trouvé un libraire selon notre cœur, et qui consent à se faire entrepreneur de vérités.

C'est assurément une mauvaise opération de librairie qu'une entreprise de vérités. Candide a-t-il jamais fait fortune ? Mais, d'un autre côté, peut-il y avoir un plus beau moment pour re-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prendre le journal intitulé : *Révolutions de France et de Brabant et des royaumes qui, arborant la cocarde nationale, mériteront une place dans ces fastes de la liberté ?* Ce que j'avais prédit dès sa naissance, et en 1789, de la Société des Amis de la Constitution (de la Révolution, comme on l'appelait alors), s'accomplit tous les jours. « Ce grand arbre, disais-je dans un de mes premiers numéros, planté aux Jacobins par les Bretons, a déjà poussé de toutes parts, jusqu'aux extrémités de la France, des racines qui lui promettent une durée éternelle, et tous les peuples viendront s'asseoir à son ombre. »

Le temps n'est pas loin où cet arbre va couvrir l'univers de ses rameaux. A l'entrée de ce printemps, au moment des plus hautes espérances des émigrés et des Feuillants, l'Agamemnon de la ligue contre les Jacobins, Léopold, meurt. A six cents lieues de nous, un tyrannicide, affilié aux Cordeliers, Ankarstrom, tue Gustave, qui devait être l'Achille de la ligne des despotes. Au dehors, mille villes demandent en secret leur affiliation à la société mère. Au dedans, tel écrivain qui, il n'y a pas un an, disait encore : *Les Jacobins passeront,* vient de prendre, pour ses amis, possession du ministère français, en sa qualité de Jacobin. Et dans la fête des soldats de Châteauvieux, dans la pompe de ce triomphe décerné, en leurs personnes, à tous les soldats qui ont posé les armes devant la volonté du peuple, il y aurait eu de quoi rendre Jacobins tous les camps et armées de l'Europe.

Cette face des affaires et la sève du printemps fait sortir les révolutionnaires de leurs quartiers d'hiver.

*Le bruit court que Marat va tout réduire en poudre,*
*Et dans les Cordeliers est entré comme un foudre.*

Aux presses de l'Ami du Peuple, saisies tant de fois et immortelles par l'honneur d'avoir soutenu un siége, l'Orateur du Peuple joint aussi les siennes, anoblies par des décrets de prise de corps. C'est dans ce journal, que nous intitulons la *Tribune des Patriotes,* et qui fait suite au n° 86 des Révolutions de France et de Brabant, après lequel j'ai posé la plume, que Stanislas Fréron, l'Orateur du Peuple et président des Cordeliers, va ren-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trer en campagne avec Camille Desmoulins, membre de la Société des Amis de la Constitution en 1789, et aujourd'hui le doyen des Jacobins. A ce formidable armement de journalistes, les seuls qui aient obtenu les honneurs de la persécution, et criblés de décrets de prise de corps, les contre-révolutionnaires, les intrigants, les aristocrates de toutes les couleurs, croient voir le président Fréron, monté sur le Bucentaure, comme le doge de Venise, et précédé du brûlot Marat, sortir du port des Cordeliers pour leur donner la chasse. Nous aurions désiré que Marat, déflogistiqué tant soit peu, voulût combattre avec nous, sur le même bord, afin d'opposer ce trio de glorieux confesseurs de la Révolution au trio académique de M. Panckoucke, ou à cette kyrielle de noms fortunés dont Nicolas Bonneville pare le frontispice de sa *Chronique du Mois*; mais Marat nous a répondu fièrement :

*L'aigle va toujours seul et le dindon fait troupe.*

Je ne ferai point ici au public les promesses pompeuses que je lui faisais dans le prospectus des Révolutions de France et de Brabant. Alors j'étais sûr, pour ainsi dire, de ma main, et mon style devait tenir de mon imagination, qui voyait tout en beau et n'avait point encore été gâtée par la méditation et les expériences de la vie. Aujourd'hui, si mon lecteur ne rit plus tant, je tâcherai qu'il n'en pense pas moins.

Il est au moins une qualité qu'il est bien sûr de retrouver dans ce journal, c'est la franchise. On ne peut pas exiger d'un écrivain périodique, surtout dans la partie de sa feuille qui n'est pas purement historique, mais conjecturale, qu'il rencontre toujours la vérité. Tout ce qu'on doit à la rigueur lui demander, c'est la bonne foi, qu'on peut appeler la vérité relative, puisque Candide, lors même qu'il se trompe, ne dit que ce qu'il pense; et cette candeur est toujours un avantage que, dans un temps de factions et de cabales, le public est trop heureux de trouver dans un journal.

Quant au style, faire des livres est un métier qui s'apprend et s'oublie comme un autre : demandez-le à Mercier, etc.; mais c'est la paresse et la désuétude qui m'a rogné les ongles, et j'espère,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mes bons amis, mes chers confrères, qu'avec un peu d'exercice ils repousseront à la longueur des vôtres.

Pour ne pas prendre un fardeau au-dessus de mes forces, je ne rédigerai qu'une feuille de ce journal, composé de trois, qui paraîtront tous les lundis; les deux autres seront rédigées par une société de Cordeliers, Jacobins, municipaux, législateurs, qui ne veulent pas être connus. J'ai nommé seulement Fréron, à qui s'applique si bien le vers d'Horace :

*O matre pulchra filia pulchrior!*

Chacun de nous, au demeurant, écrira ses articles sous sa responsabilité individuelle, et signera au moins en lettres initiales.

Ce serait le lieu, dans un prospectus, d'indiquer la matière dont traite l'ouvrage; mais pourquoi indiquer les objets et circonscrire l'auteur? Le cheval de la renommée n'a point de bride.

La Tribune des Patriotes n'eut que quatre numéros (204 pages); mais, malgré sa courte existence, elle ne fut pas sans influence sur la journée du 10 août (1). Comment prit-elle fin? c'est ce que je ne saurais dire. Peut-être fut-ce encore, de la part de Desmoulins, l'effet du découragement. Voici, en effet, ce qu'il écrivait à son père le 12 juillet :

Un successeur ne pouvait me venir plus à propos (Lucile venait de lui donner un fils) pour recueillir l'héritage de ma popularité à la veille des dangers que présage aux principaux auteurs de la Révolution l'invasion prussienne et autrichienne. Il m'est impossible quelquefois de ne pas me décourager, et de ne pas avoir du mépris pour le parti du peuple que j'ai si bien et si inutilement servi. Je lui ai prédit depuis trois ans tout ce qui lui arrive. Mes derniers ouvrages, surtout depuis six mois, et les quatre numéros

(1) M. Ed. Fleury est tombé, au sujet de la *Tribune des Patriotes*, qu'il attribue à Prudhomme, dans une étrange confusion, que nous n'aurions pas relevée si une juste créance ne devait s'attacher à son livre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que je viens de publier d'un journal intitulé la *Tribune des Patriotes*, ont montré combien je connaissais le cœur humain et les principaux pivots sur lesquels tournait la Révolution. Tout le monde, dans mon parti, semble me regarder en ce moment avec des yeux de surprise; ils se disent : Nous n'aurions jamais cru qu'il eût dit vrai. Je n'ai eu que du sens commun, et il ne fallait pas autre chose; mais ils sont obligés, en ce moment, de me supposer du génie pour s'excuser eux-mêmes et se dissimuler qu'ils ont été des imbéciles.

—

Elu bientôt aux fonctions qu'il avait tant souhaitées de représentant du peuple à la Convention nationale, Camille Desmoulins ne renonça pas pour cela à ses prédilections pour le journalisme; il fonda en octobre 1792, avec Merlin de Thionville, un journal quotidien auquel il continua le titre de *Révolutions de France et de Brabant*. Cette feuille, qui n'eut qu'une cinquantaine de numéros, n'offre aucune particularité qui mérite de nous arrêter.

Nous n'avons point à nous occuper non plus de l'*Histoire des Brissotins*, publiée dans le mois de mai 1793, et dont tout le monde connaît le but et le succès fatal. Mais il est une dernière production de Desmoulins, la plus remarquable, ou du moins la plus remarquée, qui appelle impérieusement notre attention : je veux parler du *Vieux Cordelier*. Bien que ce pamphlet, — car c'est un pamphlet en plusieurs livraisons, ou mieux encore une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

suite de pamphlets, plutôt qu'un journal, — ait été plusieurs fois réimprimé, et qu'il soit généralement connu, je ne crois pas pouvoir me dispenser de l'analyser, au moins sommairement: l'histoire du journalisme offre peu de pages aussi brillantes. « Le Vieux Cordelier, qui perdit Camille Desmoulins et le fit monter à la guillotine, dit M. Eugène Maron (1), est peut-être l'œuvre la plus éloquente qu'ait produite la Révolution, et, à coup sûr, avant et depuis, le journalisme n'a rien donné qui puisse lui être comparé. »

Desmoulins s'occupait d'écrire une histoire de la Révolution, quand les intérêts de son parti et la nécessité de se défendre lui-même contre des attaques incessantes le forcèrent à rentrer dans la carrière du journalisme. « J'ai vu le nombre de nos ennemis, dit-il : leur multitude m'arrache de l'hôtel des invalides et me ramène au combat. »

Les mémoires du temps nous apprennent comment la création de cette espèce de journal fut résolue. Il y avait quelques mois déjà que le projet en avait été débattu entre Danton et Desmoulins ; ils pensaient que, la République étant sauvée par ses dernières victoires, il était temps de mettre fin à des cruautés désormais inutiles, que ces cruautés, prolongées plus longtemps, ne seraient propres qu'à

(1) Dans un nouveau volume, peut-être encore plus remarquable que celui que j'ai déjà plusieurs fois cité, et auquel il fait suite: *Histoire littéraire de la Convention nationale*, 1 vol. in-12, chez Poulet-Malassis et De Broise.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

compromettre la Révolution, et que l'étranger pouvait seul en désirer et en inspirer la continuation. Ils se désolaient et s'effrayaient de ce torrent de sang qui menaçait à la fin de les entraîner eux-mêmes; au moment où la Terreur, dont ils étaient les apôtres, commençait à les atteindre, ils se sentaient pris d'une immense pitié.

Un des derniers soirs du mois de janvier, raconte M. de Lamartine, ils sortaient du Palais de Justice avec Souberbielle, juré du tribunal révolutionnaire. La journée avait été sanglante. Les trois amis s'entretenaient, le cœur serré, du sinistre spectacle qu'ils venaient d'avoir sous les yeux. « Sais-tu bien, dit Danton à Souberbielle, que, du train dont on y va, il n'y aura bientôt plus de sûreté pour personne? — C'est vrai, répondit Souberbielle; mais que puis-je, moi? je ne suis qu'un patriote obscur. Ah! si j'étais Danton! — Danton dort, tais-toi! répliqua le rival de Robespierre; il se réveillera quand il en sera temps. Tout cela commence à me faire horreur. Je suis un homme de révolution; je ne suis pas un homme de carnage. Mais toi, Camille, pourquoi gardes-tu le silence?—J'en suis las, du silence, répondit Camille. La main me pèse; j'ai quelquefois envie d'aiguiser ma plume en stylet et d'en poignarder ces misérables. Qu'ils y prennent garde! mon encre est plus indélébile que leur sang: elle tache pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'immortalité ! — Commence donc dès demain, s'écria Danton. C'est toi qui as lancé la Révolution, c'est à toi de l'enrayer. » Camille quitta ses amis sur cette parole, pour tailler sa plume et écrire sa nouvelle et dernière œuvre.

Le Vieux Cordelier était donc une œuvre de parti; mais — et avec Camille il eût été difficile qu'il en fût autrement — c'était aussi une œuvre personnelle, et les plus rudes coups sont toujours pour les ennemis particuliers, intimes, de l'auteur. Une autre remarque à faire, et plus importante, c'est qu'il existe une grande différence d'intentions entre les premiers numéros et les derniers. Il est facile de voir, en les parcourant, que Camille ne voulait attaquer d'abord que les *exagérés*, les *ultra-révolutionnaires*. Le plan de campagne dont la publication de cette feuille fit partie était dirigé d'abord contre la faction d'Hébert et tous ces révolutionnaires nouveaux qui voulaient renverser et dépasser les révolutionnaires les plus anciens et les plus éprouvés; il ne devait atteindre Robespierre qu'après avoir échoué dans la tentative, assez problématique, de l'attendrir.

C'est le 5 décembre 1793 (quintidi frimaire, 2e décade, l'an II de la République, une et indivisible) que parut le 1er numéro du Vieux Cordelier, « journal rédigé par Camille Desmoulins, député à la Convention et doyen des Jacobins », avec cette



EFERUS - Recherches & Classification numériques

devise (indépendamment d'une épigraphe qui variait à chaque numéro) : VIVRE LIBRE OU MOURIR !

Ce premier numéro n'est en quelque sorte qu'une entrée en matière; il roule sur les changements opérés dans la Société des Amis de la liberté et de l'égalité pendant l'absence de Danton. Camille prétend que les Jacobins sont méconnaissables, tant il s'y est glissé de faux frères, salariés par Pitt pour perdre dans l'opinion publique les plus anciens et les plus purs patriotes.

O Pitt ! je rends hommage à ton génie ! Quels nouveaux débarqués de France en Angleterre t'ont donné de si bons conseils, et des moyens si sûrs de perdre ma patrie? Tu as vu que tu échouerais éternellement contre elle, si tu ne t'attachais à perdre dans l'opinion publique ceux qui, depuis cinq ans, ont déjoué tous tes projets. Tu as compris que ce sont ceux qui t'ont toujours vaincu qu'il fallait vaincre ; qu'il fallait faire accuser de corruption précisément ceux que tu n'avais pu corrompre, et d'attiédissement ceux que tu n'avais pu attiédir. Avec quels succès, depuis la mort de Marat, tu as poussé les travaux de siége de leur réputation, contre ses amis, ses preux compagnons d'armes, et le navire Argo des vieux Cordeliers !

C'est hier surtout, à la séance des Jacobins, que j'ai vu tes progrès avec effroi, et que j'ai senti toute ta force même au milieu de nous.....

Je me suis instruit hier ; j'ai vu le nombre de nos ennemis : leur multitude m'arrache de l'hôtel des Invalides et me ramène au combat. Il faut écrire, il faut quitter le crayon lent de l'histoire de la Révolution, que je traçais au coin du feu, pour reprendre la plume rapide et haletante du journaliste, et suivre à bride abattue le torrent révolutionnaire. Député consultant, que personne ne consultait plus depuis le 3 juin, je sors de mon ca-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

binet et de ma chaise à bras, où j'ai eu tout le loisir de suivre par le menu le nouveau système de nos ennemis, dont Robespierre ne vous a présenté que les masses, et que ses occupations au Comité de salut public ne lui ont pas permis d'embrasser, comme moi, dans son entier. Je sens de nouveau ce que je disais il y a un an, combien j'ai eu tort de quitter la plume périodique, et de laisser le temps à l'intrigue de frelater l'opinion des départements et de corrompre cette mer immense par une foule de journaux, comme par autant de fleuves qui y portaient sans cesse des eaux empoisonnées. Nous n'avons plus de journal qui dise la vérité, du moins toute la vérité. Je rentre dans l'arène avec toute la franchise et le courage qu'on me connaît.

..... Que les bons citoyens ne craignent point les écarts et l'intempérance de ma plume. J'ai la main pleine de vérités, et je me garderai bien de l'ouvrir en entier ; mais j'en laisserai échapper assez pour sauver la France et la République une et indivisible.

Nous nous moquions il y a un an, avec grande raison, de la prétendue liberté des Anglais, qui n'ont pas la liberté indéfinie de la presse; et cependant quel homme de bonne foi osera comparer aujourd'hui la France à l'Angletere pour la liberté de la presse? Voyez avec quelle hardiesse le *Morning Chronicle* attaque Pitt et les opérations de la guerre! Quel est le journaliste, en France, qui osât relever les bévues de nos Comités, et des généraux et des Jacobins, et des ministres et de la Commune, comme l'opposition relève celles du ministère britannique? Et moi, Français, moi, Camille Desmoulins, je ne serais pas aussi libre qu'un journaliste anglais! Je m'indigne à cette idée. Qu'on ne dise pas que nous sommes en révolution, et qu'il faut suspendre la liberté de la presse pendant la révolution. Est-ce que l'Angleterre, est-ce que toute l'Europe n'est pas aussi en état de révolution? Les principes de la liberté de la presse sont-ils moins sacrés à Paris qu'à Londres, où Pitt doit avoir une si grande peur de la lumière? Je l'ai dit il y a cinq ans, ce sont les fripons qui craignent les réverbères. Est-ce que, lorsque, d'une part, la servitude et la vénalité tiendront la plume, et de l'autre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la liberté et la vertu, il peut y avoir le moindre danger que le peuple, juge dans ce combat, puisse passer du côté de l'esclavage? Quelle injure ce serait faire à la raison humaine, que de l'appréhender! Est-ce que la raison peut craindre le duel de la sottise? Je le répète, il n'y a que les contre-révolutionnaires, il n'y a que les traîtres, il n'y a que Pitt, qui puissent avoir intérêt à défendre en France la liberté, même indéfinie, de la presse; et la liberté, la vérité, ne peuvent jamais craindre l'écritoire de la servitude et du mensonge.

Ce début paraissait promettre bien des scandales, bien des révélations, bien des attaques; aussi le succès de la nouvelle feuille fut-il grand : on dit qu'elle se tira jusqu'à cinquante mille exemplaires. La Montagne s'en émut; Robespierre lui-même, pour qui cependant le premier numéro était tout miel, prit l'alarme, et Camille s'engagea à lui soumettre les épreuves des numéros suivants.

Le n° 2 prouve qu'il tint parole; l'influence de Robespierre s'y reconnaît aisément. Robespierre redoutait moins alors les Dantonistes que les exagérés, Danton que Hébert. Il avait résolu d'en finir tout d'abord avec les Hébertistes, qui lui avaient servi de moyen, mais qui paraissaient commencer à comprendre qu'il les avait exploités, et complotaient sa perte. Camille, dirigé par Robespierre, attaque donc, au profit de celui-ci, qu'il comble d'éloges, les exagérés et leurs excès. « Je suis honteux, dit-il, d'être si longtemps poltron. » Et il met tout son courage à battre en brèche la faction d'Hé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bert, contre laquelle Robespierre luttait déjà avec toutes les forces que la Terreur mettait dans sa main. Au Père Duchesne il oppose le souvenir de l'Ami du Peuple, qui, « par sa vie souterraine et ses travaux infatigables, était regardé comme le *maximum du patriotisme* », et que dépassent aujourd'hui ceux qui prétendent avoir hérité de son manteau, et qui conduisent la République à sa perte. La République, en effet, ne peut plus périr que par l'exagération; la seule ressource qui reste à ses ennemis, c'est d'imiter le sénat de Rome, opposant au tribun Gracchus le tribun Drusus.

Le *Jacobin* Gracchus proposait-il le repeuplement et le partage de deux ou trois villes conquises, le *ci-devant Feuillant* Drusus proposait d'en partager douze. Gracchus mettait-il le pain à 16 sous, Drusus mettait à 8 le maximum. Ce qui lui réussit si bien que, dans peu, le Forum, trouvant que Gracchus n'était plus à la hauteur, et que c'était Drusus qui allait au pas, se refroidit pour son véritable défenseur, qui, une fois dépopularisé, fut assommé d'un coup de chaise par l'aristocrate Scipion Nasica dans la première insurrection morale.

Le reste du numéro est une assez pauvre prédication en faveur de la réforme religieuse que préparait Robespierre.

Dans le troisième numéro, que l'on a qualifié, non sans quelque raison, de chef-d'œuvre, Camille veut saper le Terrorisme, qui sévissait alors dans toute sa violence, dans toute sa rage sanguinaire, et, le peignant à grands traits, il le dénonce avec une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

héroïque imprudence à l'indignation des bons citoyens. Par un artifice habile, il prend les traits de sa peinture sur la palette de Tacite, et, vivifiant ce sombre tableau par les saillies de cet esprit mordant et lumineux qui ne lui fait jamais défaut, il trace des misères et des crimes de son temps, en feignant de ne peindre que la Rome des Césars, une image qui ne périra point.

Après quelques réflexions sur la différence entre la monarchie et la république, par lesquelles « le patriote répond au royaliste riant sous cape de l'état présent de la France, comme si cet état violent et terrible devait durer », il continue ainsi :

Je vous entends, messieurs les royalistes, narguer tout bas les fondateurs de la république, et comparer le temps de la Bastille. Vous comptez sur la franchise de ma plume, et vous vous faites un plaisir malin de la suivre esquissant fidèlement le tableau de ce dernier semestre; mais je saurai tempérer votre joie et animer les citoyens d'un nouveau courage. Avant de mener le lecteur aux Brotteaux et sur la place de la Révolution, et de les lui montrer inondés du sang qui coula, pendant ces six mois, pour l'éternel affranchissement d'un peuple de vingt-cinq millions d'hommes, et non encore lavés par la liberté et le bonheur public, je vais commencer par reporter les yeux de mes concitoyens sur les règnes des Césars, et sur ce fleuve de sang, sur cet égout de corruption et d'immondices coulant perpétuellement sous la monarchie.....

Dans le combat à mort que se livrent, au milieu de nous, la république et la monarchie, et dans la nécessité que l'une ou l'autre remportât une victoire sanglante, qui pourra gémir du triomphe de la république, après avoir vu la description que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'histoire nous a laissée du triomphe de la monarchie, après avoir jeté un coup d'œil sur la copie ébauchée et grossière des tableaux de Tacite, que je vais présenter à l'honorable cercle de mes abonnés?

« Après le siége de Pérouse, disent les historiens, malgré la capitulation, la réponse d'Auguste fut : « Il vous faut tous périr. » Trois cents des principaux citoyens furent conduits à l'autel de Jules-César, et là égorgés, le jour des ides de mars; après quoi le reste des habitants fut passé pêle-mêle au fil de l'épée, et la ville, une des plus belles de l'Italie, réduite en cendres, et autant effacée qu'Herculanum de la surface de la terre. Il y avait anciennement à Rome, dit Tacite, une loi qui spécifiait les crimes d'Etat et de lèse-majesté emportant peine capitale. Ces crimes de lèse-majesté, sous la République, se réduisaient à quatre sortes : si une armée avait été abandonnée dans un pays ennemi; si l'on avait excité des séditions; si les membres des corps constitués avaient mal administré les affaires et les deniers publics; si la majesté du peuple romain avait été avilie. Les empereurs n'eurent besoin que de quelques articles additionnels à cette loi pour envelopper et les citoyens et les cités entières dans la proscription. Auguste fut le premier extendeur de cette loi de lèse-majesté, dans laquelle il comprit les écrits qu'il appelait contre-révolutionnaires.

## Ici une note dans laquelle Desmoulins prévient que ce numéro n'est, d'un bout à l'autre, qu'une traduction littérale des historiens.

J'ai cru inutile, ajoute-t-il, de le surcharger de citations. Toutefois, au risque de passer pour pédant, je citerai parfois le texte, afin d'ôter tout prétexte à la malignité d'empoisonner mes phrases, et de prétendre ainsi que ma traduction d'un auteur mort il y a quinze cents ans est un crime de contre-révolution. J'ajoute que Marat, dont l'autorité est presque sacrée, pensait absolument comme Tacite sur cette matière.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Après cette parenthèse, Desmoulins reprend son thème.

Sous les successeurs d'Auguste, et bientôt, les extensions n'eurent plus de bornes, dès que des propos furent devenus des crimes d'Etat; de là il n'y eut qu'un pas pour changer en crimes les simples regards, la tristesse, la compassion, les soupirs, le silence même.

Bientôt ce fut un crime de lèse-majesté ou de contre-révolution à la ville de Nursia d'avoir élevé un monument à ses habitants morts au siége de Modène, en combattant cependant sous Auguste lui-même, mais parce qu'alors Auguste combattait avec Brutus, et Nursia eut le sort de Pérouse. — Crime de contre-révolution à Libon Drusus d'avoir demandé aux diseurs de bonne aventure s'il ne posséderait pas un jour de grandes richesses. — Crime de contre-révolution au journaliste Cremutius Cordus d'avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains. — Crime de contre-révolution à un des descendants de Cassius d'avoir chez lui un portrait de son bisaïeul. — Crime de contre-révolution à Mamercus Scaurus d'avoir fait une tragédie où il y avait tel vers à qui l'on pouvait donner deux sens. — Crime de contre-révolution à Torquatus Silanus de faire de la dépense. — Crime de contre-révolution à Pétreius d'avoir eu un songe sur Claude. — Crime de contre-révolution à Appius Silanus de ce que la femme de Claude avait eu un songe sur lui. — Crime de contre-révolution à Pomponius parce qu'un ami de Séjan était venu chercher un asile dans une de ses maisons de campagne. — Crime de contre-révolution d'être allé à la garde-robe sans avoir vidé ses poches et en conservant dans son gilet un jeton à la face royale, ce qui était un manque de respect à la figure sacrée des tyrans. — Crime de contre-révolution de se plaindre des malheurs du temps; car c'était faire le procès du gouvernement. — Crime de contre-révolution à la mère du consul Furius Geminus d'avoir pleuré la mort de son fils.

Il fallait montrer de la joie de la mort de son ami, de son pa-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rent, si l'on ne voulait s'exposer à périr soi-même. Sous Néron, plusieurs dont il avait fait mourir les proches allèrent en rendre grâce aux dieux, ils illuminèrent. Du moins fallait-il avoir un air de contentement, un air ouvert et calme. On avait peur que la peur même ne rendît coupable.

Tout donnait de l'ombrage au tyran.

Un citoyen avait-il de la popularité? C'était un rival du prince qui pouvait susciter une guerre civile. *Studia civium in se vertere; et si multi idem audeant, bellum esse.* Suspect.

Fuyait-on au contraire la popularité, et se tenait-on au coin de son feu? Cette vie retirée vous avait fait remarquer, vous avait fait donner de la considération. *Quanto metu occultior, tanto famæ adeptus.* Suspect.

Etiez-vous riche? Il y avait un péril imminent que le peuple ne fût corrompu par vos largesses. *Auri vim atque opes Plauti principi infensas.* Suspect.

Etiez-vous pauvre? Comment donc! invincible empereur, il faut surveiller de près cet homme; il n'y a personne d'entreprenant comme celui qui n'a rien. *Syllam inopem; unde præcipuam audaciam.* Suspect.

Etiez-vous d'un caractère sombre, mélancolique, ou mis en négligé? Ce qui vous affligeait, c'est que les affaires publiques allaient bien. *Hominem bonis publicis mœstum.* Suspect.

Si au contraire un citoyen se donnait du bon temps et des indigestions, il ne se divertissait que parce que l'empereur avait eu cette attaque de goutte, qui heureusement ne serait rien; il fallait lui faire sentir que Sa Majesté était encore dans la vigueur de l'âge. *Reddendam pro intempestiva licentia mœstam et funebrem noctem, qua sentiat vivere Vitellium et imperare.* Suspect.

Etait-il vertueux et austère dans ses mœurs? Bon! nouveau Brutus, qui prétendait, par sa pâleur et sa perruque de Jacobin, faire la censure d'une cour aimable et bien frisée. *Gliscere æmulos Brutorum, vultus rigidi et tristis, quo tibi lasciviam exprobrent.* Suspect.

Etait-il un philosophe, un orateur ou un poète? Il lui conve-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nait bien d'avoir plus de renommée que ceux qui gouvernaient!... *Virginium et Rufum claritudo nominis.* Suspect.

Enfin s'était-on acquis de la réputation à la guerre? On n'en était que plus dangereux par son talent... *Militari fama metum fecerat.* Suspect.

On peut croire que c'était bien pis si on était petit-fils ou allié d'Auguste : on pouvait avoir un jour des prétentions au trône. *Nobilem, et quod tunc spectaretur, e Cæsarum posteris.* Suspect.

Et tous ces suspects, sous les empereurs, n'en étaient pas quittes, comme chez nous, pour aller aux Madelonnettes, aux Irlandais, ou à Sainte-Pélagie; le prince leur envoyait l'ordre de faire venir leur médecin ou leur apothicaire, et de choisir, dans les vingt-quatre heures, le genre de mort qui leur plairait le plus. *Missus centurio qui maturaret eum.*

La mort de tant de citoyens recommandables semblait une moindre calamité que l'insolence et la fortune scandaleuse de leurs meurtriers et de leurs dénonciateurs. Chaque jour, le délateur, sacré et inviolable, faisait son entrée triomphale dans le palais des morts, et recueillait quelque riche succession. Tous ces dénonciateurs se paraient des plus beaux noms..... La délation était le seul moyen de parvenir... Aussi tout le monde se jetait-il dans une carrière de dignités si large et si facile, et pour se signaler par un début illustre, et faire ses caravanes de délateur, le marquis Serenus intentait une accusation de contre-révolution contre son vieux père, déjà exilé; après quoi il se faisait appeler fièrement Brutus.

Tels accusateurs, tels juges. Les tribunaux protecteurs de la vie et des propriétés étaient devenus des boucheries, où ce qui portait le nom de supplice et de confiscation n'était que vol et assassinat.....

Si un lion empereur avait eu une cour et une garde prétorienne de tigres et de panthères, ils n'eussent pas mis plus de personnes en pièces que les délateurs, les affranchis, les empoisonneurs et les coupe-jarrets des Césars; car la cruauté causée par la faim cesse avec la faim, au lieu que la cruauté causée par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la crainte, la cupidité et les soupçons des tyrans, n'a point de bornes.

Jusqu'à quel degré d'avilissement et de bassesse l'espèce humaine ne peut-elle pas descendre ? Quand on pense que Rome a souffert le gouvernement d'un monstre qui..... pour tout dire en un mot, souhaitait que le peuple romain n'eût qu'une seule tête, pour le *mettre* en masse *à la fenêtre* (1).

Il était impossible que Desmoulins ne prévît pas l'effet que produiraient ces peintures si vives et si transparentes. « Il sait bien, dit-il lui-même, que la malignité trouvera dans sa traduction de Tacite des rapprochements entre ces temps déplorables et le temps présent »; mais, à l'entendre, c'est précisément « pour faire cesser ces rapprochements, c'est pour que la liberté ne ressemble pas au despotisme, qu'il s'est armé de sa plume. Pour empêcher que les royalistes ne tirent de là un argument contre la République, ne suffit-il pas de représenter, comme il l'a fait, la situation actuelle et l'alternative cruelle où se sont trouvés réduits les amis de la liberté, dans le combat à mort entre la république et la monarchie ? »

Dans ce duel entre la liberté et la servitude, et dans la cruelle alternative d'une défaite mille fois plus sanglante que notre victoire, *outrer la Révolution avait donc moins de péril et valait encore mieux que de rester en deçà*, comme l'a dit Danton, et il a fallu avant tout que la République s'assurât du champ de bataille...

Ceux qui jugent sévèrement les fondateurs de la République ne se mettent pas assez à leur place. Voyez entre quels précipices

(1) Un des nombreux synonymes donnés au mot *guillotiner* par le *Père Duchesne*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous marchons. D'un côté est l'exagération en moustaches, à qui il ne tient pas que, par ses mesures ultra-révolutionnaires, nous ne devenions l'horreur et la risée de l'Europe ; d'un autre côté est le modérantisme en deuil, qui, voyant les vieux Cordeliers ramer vers le bon sens et tâcher d'éviter le courant de l'exagération, faisait hier, avec une armée de femmes, le siége du Comité de sûreté générale, et, me prenant au collet, comme j'y entrais par hasard, prétendait que, dans le jour, la Convention ouvrît toutes les prisons pour nous lâcher aux jambes, avec un certain nombre, il est vrai, de bons citoyens, une multitude de contre-révolutionnaires enragés de leur détention. Enfin, il y a une troisième conspiration, qui n'est pas la moins dangereuse : c'est celle que Marat aurait appelée la conspiration des dindons ; je veux parler de ces hommes qui, avec les intentions du monde les meilleures, étrangers à toutes les idées politiques, et, si je puis m'exprimer ainsi, scélérats de bêtise et d'orgueil, parce qu'ils sont de tel comité ou qu'ils occupent telle place éminente, souffrent à peine qu'on leur parle ; montagnards d'*industrie,* comme les appelle si bien d'Eglantine, tout au moins montagnards de recrues, de la troisième ou quatrième réquisition, et dont la morgue ose traiter de mauvais citoyens des vétérans blanchis dans les armées de la République, s'ils ne fléchissent pas le genou devant leur opinion, et dont l'ignorance patriote nous fait encore plus de mal que l'habileté contre-révolutionnaire des Lafayette et des Dumouriez. Voilà les trois écueils dont les Jacobins éclairés voient que leur route est semée sans interruption ; mais ceux qui ont posé la première pierre de la République doivent être déterminés à élever jusqu'au faîte ce nouveau Capitole, ou à s'ensevelir sous ses fondements.

Pour moi, j'ai repris tout mon courage, et, tant que j'aurai vécu, je n'aurai pas laissé déshonorer mon écritoire véridique et républicaine. Après ce numéro 3 du *Vieux Cordelier,* que Pitt vienne dire maintenant que je n'ai pas la liberté d'exprimer mon opinion autant que le *Morning Chronicle !...*

Oui, j'espère que la liberté de la presse va renaître tout entière. On a étrangement trompé les meilleurs esprits de la Convention

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur les prétendus dangers de cette liberté. On veut que la terreur soit à l'ordre du jour, c'est-à-dire la terreur des mauvais citoyens : qu'on y mette donc la liberté de la presse, car elle est la terreur des fripons et des contre-révolutionnaires.

Loustalot, qu'on a trop oublié, et à qui il n'a manqué, pour partager les honneurs divins de Marat, que d'être assassiné deux ans plus tard, ne cessait de répéter cette maxime d'un écrivain anglais : « Si la liberté de la presse existait dans un pays où le despotisme le plus absolu réunît dans une seule main tous les pouvoirs, elle suffirait seule pour faire contre-poids. » L'expérience de notre Révolution a démontré la vérité de cette maxime.

Je mourrai avec cette opinion que, pour rendre la France républicaine, heureuse et florissante, il eût suffi d'un peu d'encre et d'une seule guillotine.

On voudrait citer tout ce troisième numéro, que M. Ed. Fleury regarde comme un chef-d'œuvre de courage, de pensée et de style. « Jamais, dit-il, Camille ne s'est élevé à cette hauteur de conception. Une fois dans sa vie, une sainte inspiration l'a conduit au sublime. La vérité, avec ses sévères révélations, avec ses vertueux enthousiasmes, lui a été plus utile pour sa gloire que ses paradoxes à la façon de Voltaire, que ses railleries, que tout son esprit, que toute sa verve des mauvais jours. »

Les juges de Desmoulins les plus sévères pensent comme son biographe, sinon sur le fond, au moins quant à la valeur littéraire de cette éloquente philippique. « Ce numéro est si connu dans la partie qui a défrayé depuis trente ans toutes les histoires de la Révolution française, dit M. Cuvil-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lier-Fleury, que je m'abstiendrai d'y puiser aucune citation. Je reconnais, d'ailleurs, que Camille Desmoulins a reproduit avec une originalité supérieure, et plus en homme politique, cette fois, qu'en lettré, ce qu'il a traduit ou imité de Tacite et des historiens latins dans ce numéro de son journal. Ce n'est pas la première fois que Tacite porte bonheur à une traduction ; ce n'est pas non plus la première fois que de son moule immortel sont sortis des portraits antiques, antiques par la forme, jeunes et vivants par cette empreinte d'inaltérable vérité que son génie leur a donnée. Quant au succès de l'œuvre, je ne le conteste pas davantage : il fut immense ; il l'est encore. Mais... »

Que l'éminent critique me permette de ne pas pousser plus loin cette citation, de ne pas le suivre dans la dissection, quelque peu cruelle, qu'il fait de l'œuvre, de la pensée de Desmoulins ; il n'y a, dit-il, apporté pas plus de haine que de pitié, mais il y met, il en convient lui-même, une passion dont je ne me sens pas le courage.

L'effet de l'œuvre, ajoute M. Fleury, dépassa l'attente de l'auteur. Ce voile d'histoire romaine était si transparent ! Et d'ailleurs, comme s'il eût craint qu'on ne lût pas assez facilement, l'imprudent et généreux Camille n'avait pu aller jusqu'au bout sans le déchirer.

C'est, dit-il, à ceux qui, en lisant ces vives peintures de la ty-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rannie, y trouveraient quelque malheureuse ressemblance avec leur conduite, à s'empresser de la corriger : car on ne se persuadera jamais que le portrait d'un tyran, tracé de la main du plus grand peintre de l'antiquité et par l'historien des philosophes, puisse être devenu le portrait d'après nature de Caton et de Brutus, et que ce que Tacite appelait le despotisme et le pire des gouvernements, il y a dix-huit siècles, puisse s'appeler aujourd'hui la liberté et le meilleur des mondes possibles.

Hélas ! ceux qui se reconnurent ne songèrent pas à se corriger, mais à se venger. Et personne ne s'y méprit. Dans le rapport de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre après thermidor, on lit cette phrase : « Camille guillotiné pour avoir commenté Tacite. » Le 6 nivôse, Barère crut devoir répondre à la tribune, au nom du Comité de salut public, aux attaques indirectes de Camille Desmoulins ; il ne le nomme pas, mais il le désigne de la façon la plus claire, et le *Moniteur* du surlendemain achevait d'éclairer ses réticences.

Nous devons à nos lecteurs, lit-on dans cette feuille, quelques observations pour l'intelligence de cette partie du rapport de Barère. Camille Desmoulins, dans un journal qu'il vient d'entreprendre sous le nom de *Vieux Cordelier*, s'élève avec chaleur contre la mesure de l'arrestation des gens suspects. On a vu avec quelque étonnement ce représentant du peuple devenu tout à coup aussi indulgent envers les ennemis de la liberté qu'il leur était autrefois terrible : car il faut ou prétendre qu'il n'existe plus de contre-révolutionnaires, ou préserver de leur trahison le berceau de la République, en s'assurant de leurs personnes. Son troisième numéro a été dénoncé dans toutes les sociétés populaires de Paris. Ce n'est pas que nous pensions que le tableau qu'il a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fait, sous le titre de *Traduction de Tacite,* de la tyrannie des Césars, puisse fournir aucun moyen de parallèle avec la mesure précautionnelle de l'arrestation momentanée des hommes suspects : les couleurs et les expressions dont il s'est servi dans la rédaction de cet article, plutôt que les faits exposés dans sa nomenclature des victimes de la cruauté soupçonneuse des tyrans romains, ont pu donner lieu aux applications perfides de l'aristocratie; mais combien il serait nécessaire que les écrivains politiques eussent attention de ne jamais servir la malignité de ces hommes accoutumés à saisir avec avidité tout ce qui peut discréditer les mesures que la prudence et la vigueur révolutionnaires commandent!

Sans doute le Romain libre persécuté par un tyran usurpateur, le préteur patriote Quintus Gelius, à qui Auguste arracha les yeux de sa propre main avant de le livrer au bourreau, ne doivent pas être assimilés à l'aristocrate français condamné pour le salut public au sacrifice momentané de sa liberté; sans doute le peuple français exerçant enfin le droit d'une juste méfiance contre les riches égoïstes qui l'ont si longtemps trahi et opprimé ne sera pas non plus comparé à Néron, qui déclarait *suspects,* dit Desmoulins, ou condamnait à mort, tous les citoyens riches, pour envahir leurs biens. Mais pourquoi ces tableaux ont-ils été environnés par l'artiste de couleurs qui sembleraient faites pour indiquer aux ennemis de la liberté des points de ressemblance qui fournissent déjà un nouvel aliment à leurs calomnies? Il n'est pas permis d'attaquer la pureté des intentions d'un écrivain qui n'a cessé de montrer un patriotisme prononcé; mais la joie que tous les hommes et toutes les sociétés connus par leur aristocratie ont témoignée sur la publication des deux derniers numéros de ce journal, qui fait en ce moment le texte de toutes les conversations, a été le thermomètre sur lequel les patriotes ont jugé cette production.

Dénoncé, comme on le voit, à toutes les sociétés populaires, menacé de la guillotine, *qu'il frise de-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*puis longtemps,* Camille résiste d'abord à l'intimidation ; il se raidit même, plus résolu, contre le danger. Il semble que jusque-là ce grand artiste, si facilement dupe de son imagination, dit M. Lanfrey, ait à peine conscience de la nature de l'entreprise à laquelle il s'associe, tant il accumule les restrictions, tant est étrange l'amalgame qu'il fait des noms et des opinions les plus hétéroclites : — la liberté et Robespierre, la clémence et Marat, etc. — Mais peu à peu sa pensée se précise au choc des contradictions ; il se raffermit à mesure que ses adversaires le pressent ; il laisse là les précautions oratoires et les vains ménagements, et dans son n° 4, enfin, il rejette tout à fait les voiles d'une fiction gênante. Rompant solennellement avec les oppresseurs, avec les terroristes, il laisse échapper son secret dans cette page magnifique, qui lui fera un éternel honneur.

Quelques personnes ont improuvé mon n° 3, où je me suis plu, disent-elles, à faire des rapprochements qui tendent à jeter de la défaveur sur la Révolution et les patriotes d'industrie ; elles croient le numéro réfuté et tout le monde justifié par ce seul mot : « On sait bien que l'état présent n'est pas celui de la liberté ; mais patience, vous serez libres un jour. »

Ceux-là pensent apparemment que la liberté, comme l'enfance, a besoin de passer par les pleurs pour arriver à l'âge mûr. Il est, au contraire, de la nature de la liberté que, pour en jouir, il suffit de la désirer ; un peuple est libre du moment qu'il veut l'être ; il rentre dans la plénitude de ses droits dès le 14 juillet...

Non, cette liberté que j'adore n'est point le dieu inconnu. Nous



EFERUS - Recherches & Classification numériques

combattons pour défendre des biens dont elle met sur-le-champ en possession ceux qui l'invoquent; ces biens sont la Déclaration des Droits, la douceur des maximes républicaines, la fraternité, la sainte égalité, l'inviolabilité des principes : voilà les traces des pas de la déesse, voilà à quels traits je distingue les peuples au milieu de qui elle habite.

Et à quel autre signe veut-on que je reconnaisse cette liberté divine? Cette liberté, ne serait-ce qu'un vain nom? N'est-ce qu'une actrice de l'Opéra, la Candeille ou la Maillard promenées avec un bonnet rouge, ou bien cette statue de quarante-six pieds de haut que propose David?... O mes chers concitoyens! serions-nous donc avilis à ce point que de nous prosterner devant de telles divinités!

Non, la liberté, cette liberté descendue du ciel, ce n'est point une nymphe de l'Opéra, ce n'est point un bonnet rouge, une chemise sale ou des haillons : la liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, c'est la justice. Voulez-vous que je la reconnaisse, que je tombe à ses pieds, que je verse tout mon sang pour elle? Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez suspects; car, dans la Déclaration des Droits, il n'y a pas de maison de suspicion, il n'y a que des maisons d'arrêt. Le soupçon n'a point de prison, mais l'accusateur public; il n'y a que des prévenus de délits fixés par la loi. Et ne croyez pas que cette mesure serait funeste à la République : ce serait la mesure la plus révolutionnaire que vous eussiez jamais prise. Vous voulez exterminer tous vos ennemis par la guillotine! Mais y eut-il jamais plus grande folie? Pouvez-vous en faire périr un seul à l'échafaud sans vous faire dix ennemis de sa famille ou de ses amis? Croyez-vous que ce soient ces femmes, ces vieillards, ces cacochymes, ces égoïstes, ces traînards de la Révolution que vous enfermez, qui sont dangereux? De vos ennemis, il n'est resté parmi vous que les lâches et les malades; les braves et les forts ont émigré, ils ont péri à Lyon ou dans la Vendée; tout le reste ne mérite pas votre colère.

De tels cris, dit M. Sainte-Beuve, rachètent beau-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

coup, surtout quand on les profère tout haut et tout seul, au milieu de cette insensibilité stupide de la foule et de cette *sécurité dénaturée* que Camille flétrit énergiquement, et par un mot, cette fois, vraiment digne de Tacite.

Camille n'est ni moins éloquent, ni moins hardi, lorsqu'il ose célébrer la clémence, mot si doux, mot si complétement oublié, mot qui devait le tuer.

Que de bénédictions s'élèveraient de toutes parts! Je pense bien différemment de ceux qui vous disent qu'il faut laisser la terreur à l'ordre du jour. Je suis certain, au contraire, que la liberté serait consolidée et l'Europe vaincue si vous aviez un comité de clémence. C'est ce comité qui finirait la Révolution : car la clémence est aussi une mesure révolutionnaire, et la plus efficace de toutes quand elle est distribuée avec sagesse. Que les imbéciles et les fripons m'appellent modéré, s'ils le veulent. Je ne rougis pas de n'être pas plus enragé que M. Brutus ; or, voici ce que Brutus écrivait : « Vous feriez mieux, mon cher Cicéron, de mettre de la vigueur à couper court aux guerres civiles qu'à exercer de la colère et poursuivre vos ressentiments contre des vaincus. »

.... A ce mot de comité de clémence, quel patriote ne sent pas ses entrailles émues? car le patriotisme est la plénitude de toutes les vertus...

Si mon comité de clémence paraît à quelques-uns de mes collègues malsonnant, et sentant le modérantisme, à ceux qui me reprocheront d'être modéré dans ce n° 4 je puis répondre, dans le temps qui court, comme faisait Marat quand, dans un temps bien différent, nous lui reprochions d'avoir été exagéré dans sa feuille : *Vous n'y entendez rien ! Eh mon Dieu! laissez-moi dire : On n'en rabattra que trop.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le mot est lâché : Desmoulins essaiera ensuite de l'expliquer, de l'affaiblir, de le diminuer; mais le cri des cœurs y a répondu, et la colère des tyrans n'y répondra pas moins. Camille est chassé des Cordeliers; il le sera bientôt des Jacobins (1). La peur alors semble saisir le Vieux Cordelier; il s'affaisse tout à coup; il n'a plus ni inspiration, ni élan, ni force. Son n° 5, intitulé *Grand discours justificatif de Camille Desmoulins aux Jacobins*, est une rétractation dont la violence dissimule mal la pusillanimité.

Le vaisseau de la République vogue, comme je l'ai dit, entre deux écueils : le modérantisme et l'exagération. J'ai commencé mon journal par une profession de foi politique qui aurait dû désarmer la calomnie; j'ai dit, avec Danton, qu'*outrer la Révolution avait moins de péril et valait mieux encore que de rester en deçà;* que, dans la route que tenait le vaisseau, il fallait encore plutôt s'approcher du rocher de l'exagération que du banc de sable du modérantisme. Mais voyant que le Père Duchesne et toutes les sentinelles patriotes se tenaient sur le tillac, avec leur lunette, occupés uniquement à crier : *Gare ! vous touchez au modérantisme !* il a bien fallu que moi, vieux Cordelier et doyen des Jacobins, je me chargeasse de la faction difficile, et dont aucun des jeunes gens ne voulait, crainte de se dépopulariser, celle de crier : *Gare ! vous allez toucher à l'exagération !* Et voilà l'obligation que doivent m'avoir mes collègues de la Convention, celle d'avoir sacrifié ma popularité même pour sauver le navire où ma cargaison n'était pas plus forte que la leur...

(1) Le *Vieux Cordelier* donna lieu, au sein de ces deux sociétés, à des débats pleins d'un dramatique intérêt, et que nous aurions voulu reproduire, si cet article n'eût pas été déjà trop long. Ils appartiennent, du reste, à l'histoire générale autant, et plus peut-être, qu'à l'histoire de la presse, et les historiens de la Révolution les ont presque tous reproduits, au moins en substance.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ainsi, au dire de Nicolas et des *tape-dur*, je suis un *aristocrate qui frise la guillotine*, et déjà dans les groupes on m'appelle un conspirateur. Cela est vrai, citoyens : voilà cinq ans que je conspire pour rendre la France républicaine, heureuse et florissante.

J'ai conspiré pour votre liberté bien avant le 12 juillet : Robespierre vous a parlé de cette tirade énergique de vers avant-coureurs de la Révolution (1). Je conspirais le 12 juillet, quand, le pistolet à la main, j'appelais la nation aux armes et à la liberté, et que j'ai pris, le premier, cette cocarde nationale que vous ne pouvez pas attacher à votre chapeau sans vous souvenir de moi. Depuis, je n'ai cessé de conspirer, avec Danton et Robespierre, contre les tyrans. J'ai conspiré dans la *France libre*, dans le *Discours de la lanterne aux Parisiens*, dans les *Révolutions de France et de Brabant*, dans la *Tribune des Patriotes*. Mes huit volumes in-8° attestent toutes mes conspirations contre les aristocrates de toute espèce, les royalistes, les Feuillants, les Brissotins, les fédéralistes...

Moi le patron des aristocrates! des modérés!... J'ai été révolutionnaire avant vous tous; j'ai été plus : j'étais un brigand, et je m'en fais gloire, lorsque, dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789, moi et le général Danican nous faisions ouvrir les boutiques d'arquebusiers pour armer les premiers bataillons des sans-culottes...

*Où avez-vous pris vos actes d'accusation* contre Bailly, Lafayette, Malouet, Mirabeau, les Lameth, Péthion, d'Orléans, Sillery, Brissot,

(1) Camille se piquait de poésie, et il versifiait assez facilement. Ainsi il avait, en 1784, dédié à ses professeurs du collége Louis-le-Grand quelques vers qui furent cités avec éloge par l'*Année littéraire*. De 1784 à 1790, il écrivit un certain nombre de satires politiques, qui, après avoir longtemps circulé sous le manteau, furent publiées avec d'autres pièces du même style et de la même inspiration, sous le titre de *Satires ou choix des meilleures pièces de vers qui ont précédé et suivi la Révolution*. C'est à ces premiers et indignes essais, où il avait pris à tâche de rendre la reine odieuse, et ridicule Louis XVI, qu'il appelle, — et il s'en vantera dans son *Vieux Cordelier*, — *son gros benêt de roi*, que Desmoulins fait allusion. On rencontre encore quelques vers par-ci par-là dans son journal; nous nous bornerons à citer ce quatrain :

*Vous qui lavez Broglie, Augeard,*
*Qui lavez Besenval, qui laveriez la peste,*
*Vous êtes le papier brouillard :*
*Vous enlevez la tache, et la tache vous reste.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dumouriez, *sinon* dans ce que j'avais conjecturé longtemps auparavant *dans mes écrits,* que le temps a confirmés depuis? Et je vous l'ai déjà dit, ce à quoi personne ne fait attention en ce moment, mais qui, bien plus que mes ouvrages, m'honorera auprès des républicains dans la postérité, c'est que j'avais été lié avec la plupart de ces hommes que j'ai dénoncés, et que je n'ai cessé de poursuivre du moment qu'ils ont changé de parti; c'est que j'ai été plus fidèle à la patrie qu'à l'amitié; c'est que l'amour de la République a triomphé de mes affections personnelles, et il a fallu qu'ils fussent condamnés pour que je leur tendisse la main, comme à Barnave...

Desmoulins repousse longuement, et « pour la centième fois, l'éternelle dénonciation » qui l'accuse d'avoir défendu Arthur Dillon; puis, venant au rapport de Barère, auquel nous avons déjà fait allusion, il ajoute :

Un jour la postérité jugera entre les *suspects* de Barère et les *suspects* de Tacite. Provisoirement les patriotes vont être contents de moi : car, après la censure de Comité du salut public, j'ai fait comme Fénélon montant en chaire pour publier le bref du pape qui condamnait les *Maximes des Saints,* et les lacérant lui-même : *je suis prêt à brûler mon n° 3, et déjà j'ai défendu à Desenne de le réimprimer,* au moins sans le cartonner.

Si c'était, dit-il encore en s'adressant à Barère, un vieux Cordelier comme moi, un patriote rectiligne, Billaud-Varennes, par exemple, qui m'eût gourmandé si durement, *sustinuissem utique;* c'est le soufflet du bouillant saint Paul au bon saint Pierre. Mais toi, mon cher Barère! toi, le président des Feuillants! toi qui as proposé le Comité des douze! toi qui, le 2 juin, mettais en délibération, dans le Comité de salut public, si l'on n'arrêterait pas Danton! toi dont je pourrais relever bien d'autres fautes, si je voulais fouiller le *vieux sac* (1), que tu deviennes tout à coup un

(1) Jeu de mots sur le nom de Barère de *Vieuzac,* à l'aide duquel Barère jouait le gentilhomme avant la Révolution, et même en 1789.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

passe-Robespierre, et que je sois par toi colaphisé si sec! J'avoue que ce soufflet m'a fait voir trente-six chandelles, et que je me frotte encore les yeux. Quoi! c'est toi qui m'accuses de modérantisme!... Oh! la belle chose que de n'avoir point de principes, de savoir prendre le vent, et qu'on est heureux d'être une girouette!

Après cette « querelle de ménage avec son ami le patriote Barère », il annonce qu'il va être bougrement en colère contre le Père Duchesne, qui l'appelle « un misérable écrivailleur, un viédase à mener à la guillotine, un conspirateur qui veut qu'on ouvre toutes les prisons pour en faire une nouvelle Vendée, un endormeur payé par Pitt, un bourriquet à longues oreilles. »

Attends-moi, Hébert, je suis à toi dans un moment. Ici ce n'est pas avec des injures grossières et des mots que je vais t'attaquer; c'est avec des faits. Je vais te démasquer comme j'ai démasqué Brissot, et faire la Société juge entre toi et moi...

Le seul nom de *comité de clémence* que j'ai prononcé, à tort, si l'on veut, pour le moment, ce mot seul a-t-il fait sur toi, Hébert, l'effet du fouet des Furies, puisqu'à ce mot de clémence, que j'avais pourtant si fort amendé, en ajoutant : *Arrière la pensée d'une amnistie! arrière l'ouverture des prisons!* te voilà à te *manger le sang, à entrer dans une colère de bougre!*

Suit une longue philippique contre Hébert *contremarque,* que l'on a beaucoup admirée, et non sans raison, mais qui aura mieux sa place à l'article du Père Duchesne. D'ailleurs, comme le remarque très-justement M. Ed. Fleury, le mal n'était pas là; la gangrène était autre part : c'était à la tête qu'il fal-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lait viser. Desmoulins croit aller droit à la Terreur, et il s'égare en chemin. La Terreur, c'est Robespierre, et non pas Hébert : Hébert va tomber, et la Terreur ne tombera pas. Evidemment, et quelque bravoure qu'il affecte, Camille a peur ; le pressentiment, la crainte d'une mort prochaine, se lisent à chaque page de ce numéro, qui renferme pourtant quelques pages de la plus haute éloquence, et atteste, ainsi que les suivants, une intelligence entière de l'antagonisme profond qui armait les unes contre les autres toutes les forces vives de la Révolution.

Le 6e numéro n'est encore qu'un long plaidoyer dont l'épigraphe peut donner l'idée : *Peregrinatus est animus ejus*, dit Camille après Valère Maxime ; *in nequitia non habitavit*. Et il ajoute cette *attestation* que Collot-d'Herbois et Robespierre lui ont donnée aux Jacobins, et qui n'est qu'une traduction libre de l'auteur latin : « Camille Desmoulins a fait une débauche d'esprit avec les aristocrates ; mais il est toujours bon républicain, et il lui est impossible d'être autre chose. »

Considérant, dit-il en commençant, l'instabilité de l'opinion, et voulant profiter du moment où j'ai encore de l'encre, des plumes et du papier, et les deux pieds sur les chenets, pour mettre ordre à ma réputation, et fermer la bouche à tous les calomniateurs, passés, présents et à venir, je vais publier ma

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*profession de foi politique*, et les articles de la religion dans laquelle j'ai vécu et je mourrai.....

Je crois encore aujourd'hui, comme je le croyais au mois de juillet 1789, comme j'osais alors l'imprimer en toutes lettres dans ma *France libre*, « que le gouvernement populaire et la démocratie est la seule Constitution qui convienne à la France et à tous ceux qui ne sont pas indignes du nom d'homme. »

Il revient sur son comité de clémence, et en dit encore une fois son *mea culpa*.

Je crois qu'un représentant n'est pas plus infaillible qu'inviolable, qu'il doit lui être permis de *se tromper*..... Je crois que l'anathème ne peut commencer pour le député, non lorsqu'il se trompe, mais lorsque, son opinion ayant été condamnée par la Convention et le Concile, il ne laisserait pas d'y persister et se ferait un hérésiarque. Ainsi, par exemple, dans mon n° 4, quoique la note et la parenthèse ouverte aussitôt montrent que c'est un *comité de justice* que je voulais dire lorsque j'ai dit un *comité de clémence*, puisque ce mot nouveau a fait le scandale des patriotes, puisque Jacobins, Cordeliers et toute la Montagne l'ont censuré, je deviendrais coupable si je ne me hâtais de supprimer moi-même mon comité et d'en dire ma coulpe, ce que je fais avec une contrition parfaite.....

Je crois que, pour établir la liberté, il suffirait, si on voulait, de la liberté de la presse et d'une guillotine économique, qui frappât tous les chefs, et tranchât les complots sans tomber sur les erreurs.

Ce numéro est le dernier qu'ait publié Desmoulins. On trouva, c'est lui qui nous l'apprend, qu'il manquait d'intérêt, parce qu'il manquait de personnalités. Camille voulut se réhabiliter, tout en invitant ceux qui ne chercheraient dans son journal



EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'à repaître leur malignité de satires et leur pessimisme de vérités intempestives à retirer leur abonnement. Il écrivit donc un septième numéro, que M. Ed. Fleury, dans son enthousiasme de biographe, qualifie de splendide, et place au niveau, si ce n'est au-dessus du n° 3. Sans parler de la forme, vraiment remarquable, le fait est que cette nouvelle philippique se distingue des autres par son extrême hardiesse. Camille ose enfin prendre le taureau par les cornes, il attaque de front le terrible Robespierre, il stigmatise nominativement les membres des Comités du salut public et de sûreté générale; mais... mais, intimidé peut-être par les représentations de son éditeur, il n'eut point le courage de publier ce numéro, dont l'épreuve était sur son bureau depuis deux mois quand il fut arrêté. Cela lui retire singulièrement de sa valeur : ce n'est plus dès-lors une œuvre de cœur; ce n'est plus qu'un jeu d'esprit, une lettre morte.

Ce septième numéro est intitulé le *Pour et Contre, ou Conversation de deux vieux Cordeliers sur la liberté de la presse*. Camille y débute par la suite de son *Credo politique* (1) :

(1) « Je suis obligé de renvoyer à un autre jour la suite de mon *Credo* politique, avait-il dit dans son n° 6, ne voulant plus souffrir qu'on vende encore vingt sous un de mes numéros, comme il est arrivé de mon cinquième, ce qui a donné lieu aux calomnies. Vous savez bien, citoyen Desenne, que, loin de vendre mon journal à la République, je ne le vends pas même à mon libraire, de peur qu'on ne dise que je suis un marchand de patriotisme, et que je ne dois pas faire sonner si haut mes écrits révolutionnaires, puisque c'est mon commerce... Je veux surtout être lu des sans-culottes, et être jugé par mes pairs; et j'exige de vous, quand vous devriez

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je crois que la liberté c'est la justice, et qu'à ses yeux les fautes sont personnelles. Je crois qu'elle ne poursuit point sur le fils innocent le crime du père; qu'elle ne demande point, comme le procureur de la Commune, le Père Duchesne, dans un certain numéro, qu'on égorge les enfants de Capet.....

Je crois que la liberté c'est l'humanité : ainsi je crois que la liberté n'interdit point aux époux, aux mères, aux enfants des détenus ou suspects, de voir leurs pères, ou leurs maris, ou leurs fils, en prison.....

Je crois que la liberté est magnanime : elle n'insulte point au coupable condamné jusqu'au pied de l'échafaud, et après l'exécution, car la mort éteint le crime..... Tibère et Charles IX allaient bien voir le corps d'un ennemi mort, mais au moins ils ne faisaient pas trophée de son cadavre; ils ne faisaient point le lendemain les plaisanteries dégoûtantes d'un magistrat du peuple, d'Hébert : *Enfin, j'ai vu le rasoir national séparer la tête pelée de Custine de son dos rond.*

Vient ensuite le dialogue qui a fourni son titre à cette dernière œuvre de Desmoulins. Il suppose une conversation entre lui, Camille, et « un vieux prêtre de l'ancien district des Cordeliers, qui entre chez lui, et vient voir s'il fait parler dignement le chapitre dans son n° 7, et s'il ne fait pas reculer la bannière. »

Son interlocuteur lui reproche son verbiage, ses ménagements, sa timidité.

Sais-tu que ces circonlocutions, ces précautions oratoires, tout cela est fort peu jacobin? A quoi reconnaît-on le vrai républicain, je te prie, le véritable Cordelier? C'est à sa vertueuse in-

employer un papier bien mauvais, que vous ne vendiez pas mes numéros, dans la rue, plus cher que le Père Duchesne ne vend les siens à Bouchotte, c'est-à-dire 2 sous à raison de 8 pages, et 120,000 francs pour 1,200,000 exemplaires. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dignation contre les traîtres et les coquins, c'est à l'âpreté de sa censure. Ce qui caractérise le républicain, ce n'est point le siècle, le gouvernement, dans lequel il vit; c'est la franchise du langage.....

Qu'est-ce qui distingue la république de la monarchie? Une seule chose : la liberté de parler et d'écrire. Ayez la liberté de la presse à Moscou, et demain Moscou sera une république.....

Quel est le meilleur retranchement des peuples libres contre les invasions du despotisme? C'est la liberté de la presse. Et ensuite, le meilleur? C'est la liberté de la presse. Et après, le meilleur? C'est encore la liberté de la presse.....

Qui ne voit que la liberté d'écrire est la plus grande terreur des fripons, des ambitieux et des despotes, mais qu'elle n'entraîne avec soi aucun inconvénient pour le salut du peuple? Dire que cette liberté est dangereuse à la République, cela est aussi stupide que si on disait que la beauté peut craindre de se mettre devant une glace. On a tort ou on a raison; on est juste, vertueux, patriote, en un mot, ou on ne l'est pas. Si on a des torts, il faut les redresser, et pour cela il est nécessaire qu'un journal vous les montre; mais si vous êtes vertueux, que craignez-vous de numéros contre l'injustice, les vices et la tyrannie? Ce n'est point là votre miroir.....

Mieux vaudrait l'intempérance de langue de la démocratie, le pessimisme de ces détracteurs éternels du présent, dont la bile s'épanche sur tout ce qui les environne, que ce froid poison de la crainte, qui fige la pensée jusqu'au fond de l'âme, et l'empêche de jaillir à la tribune ou dans des écrits. Mieux vaudrait la misanthropie de Timon, qui ne trouve rien de beau à Athènes, que cette terreur générale, et comme des montagnes de glace qui, d'un bout de la France à l'autre, couvrent la mer de l'opinion et en obstaclent le flux et le reflux. La devise des républiques, ce sont les vents qui soufflent sur les flots de la mer, avec cette légende : *Tollunt, sed attollunt;* ils les agitent, mais ils les élèvent. Autrement, je ne vois plus dans la république que le calme plat du despotisme et la surface unie des eaux croupissantes d'un marais; je n'y vois qu'une égalité de peur, le ni-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vellement des courages, et les âmes les plus généreuses aussi basses que les plus vulgaires.

Toi, par exemple, qui.....; toi qu'on sait bien n'être pas exempt d'erreurs, mais dont il n'est pas un homme de bonne foi, parmi ceux qui t'ont suivi, qui ne soit persuadé que toutes tes pensées n'ont jamais eu pour objet, comme tu l'as répété jusqu'au dégoût, que la liberté politique et individuelle des citoyens, et non une Constitution utopienne; la République une et indivisible, la splendeur et la prospérité de la patrie, et non une égalité impossible de biens, mais une égalité de droits et de bonheur; toi qui, muni de tous ces certificats authentiques, ayant reçu plaies et bosses pour la cause du peuple, et, par toutes ces considérations, au-dessus d'un rapport malévole et des propos de table de Barère, devrais montrer moins de poltronnerie, et avoir le droit de dire librement ta pensée, sauf meilleur avis, oserais-tu tourner en ridicule les bévues politiques de tel ou tel membre du Comité de salut public, comme l'opposition, toute faible, dégénérée et nulle qu'elle est, persiffle les rapports de Pitt, de Greenville et de Dundas?

On voit à qui Desmoulins s'attaque, mais que de précautions oratoires! Cependant il serre bientôt son adversaire de plus près, il oppose à ses discours récents sur la question de la guerre ceux qu'il a prononcés en 1791, et il se fait dire par son interlocuteur : « Oserais-tu bien faire de semblables rapprochements, et, par ces contradictions, rendre à Robespierre le ridicule qu'il verse sur toi à pleines mains depuis quelque temps? »

Mais il se montre plus oseur contre les membres des Comités, contre tous ces tyrans qui, au nom de la liberté, voulaient absorber et détruire toute li-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

berté, et il en trace une peinture dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire que quelques traits.

Oserais-tu t'exprimer avec franchise sur le Comité de sûreté générale? Oserais-tu dire que ce Comité, qui embastille la tiédeur et fait enfermer les citoyens par milliers comme suspects, a pour son président Vadier, celui-là même qui le 16 juillet 1791, et la veille du Champ-de-Mars, appuyait de toute sa force la motion de Dandré de mander à la barre les six tribunaux de Paris et de leur commander de faire le procès à tous les Jacobins; ce même Vadier qui, le 16 juillet, disait à la tribune de l'Assemblée nationale : « J'adore la monarchie, et j'ai en horreur le gouvernement républicain », et faisait cette honteuse confession de foi consignée dans le *Moniteur* et dans tous les journaux du temps, et pour laquelle Marat, le lendemain, le traitait comme renégat et le plus infâme des courtisans? Et le voilà aujourd'hui le saint Dominique du Comité de sûreté générale!

Et il continue ainsi, flagellant les uns après les autres tous ces « figurants euménides, tous ces patriotes nouveaux qui ne peuvent pas croire aux Madeleine et aux saint Augustin politiques, et qui lui font un crime de sa pitié pour des patriotes, pour des frères qui ont été cent fois moins égarés qu'eux » : Vouland, secrétaire du Comité de sûreté générale, naguère « royaliste bien prononcé et membre du fameux club des Feuillants »; — Jagot, « autre frère terrible du Comité, et qui incarcère pour un point d'aiguille »; — Amar, « le moins farouche de tous, et dont la musique calme l'orage du métier, mais à qui le sabre ne va pas

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mieux qu'à ses confrères » ; — David, « perdu d'orgueil, qui fut le plus forcené de tous par sa misérable ambition de lire dans tous les journaux : *Présidence de David;* qui n'a entassé tant de monde dans les prisons que pour capter la popularité du moment, parvenir à être quinze jours le sonneur de la Convention et à asseoir son c... sur un fauteuil de maroquin vert » ; — La Vicomterie, « connu par son gros livre des *Crimes des rois,* où il tonne à chaque page contre les arrestations arbitraires des gens suspects aux rois, et qui a embastillé à lui seul plus de suspects en cinq mois que tous les tyrants dont il parle depuis la fondation de la Bastille. »

Oserais-tu dire que M. Héron, ci-devant corsaire de profession et écumeur de mer, aujourd'hui écumeur de pavé et grand entrepreneur d'arrestation et d'élargissement à prix d'argent, sans être attaché par aucun emploi au Comité de sûreté générale, et seulement premier commis officieux et volontaire dans la Sainte Hermandad, a gagné peut-être plus d'un million depuis six mois qu'il est le cicerone du Comité, et celui qui, dans la rue, désigne et montre au doigt les suspects !...

Oserais-tu dire que ce Héron, prôné à la tribune de la Convention comme un patriote exquis, ce Le Noir du Comité, a chez lui des mandats d'arrêt et des lettres de cachet en blanc, dont il n'a qu'à remplir les noms, et qu'aujourd'hui, sous le règne des lois et au fort de la démocratie et de l'égalité, il existe un homme inconnu dans la Révolution, et qu'aucun service n'avait recommandé, qui est plus puissant sur les citoyens, par la faveur on ne sait de qui, que ne le fut jamais par la faveur de son Louis XV la Dubarry sur les sujets du tyran, quand, prenant deux oranges,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

elle disait : *Saute Choiseul ! Saute Praslin !* qui prend, non des oranges, mais sans doute des poignées d'assignats, et dit : *En prison un tel ! En liberté un tel ! Saute d'Eglantine ! Saute Gufroy ! Saute Camille Desmoulins !...* Oserais-tu ?....

Passe encore que, suivant le conseil de Pollion, *tu n'écrives point contre qui peut proscrire;* mais oserais-tu parler de quiconque est en crédit aux Cordeliers ?... Oserais-tu dire au peuple, après lui avoir mis quelques exemples sous les yeux : Peuple, fais ton profit de la leçon ; apprends par là que tous ces grands tapageurs des sociétés populaires, qui, comme ceux que je viens de nommer, n'ont à la bouche que le mot de guillotine, qui t'appellent chaque jour à leur aide, font de toi l'instrument de leurs passions, et, pour venger leur amour-propre de la plus légère piqûre, crient sans cesse : *Que le peuple soit debout !...* Prends garde, et tu verras que tous ces tartufes de patriotisme, tous ces pharisiens, tous ces crucifiges, si on les épurait, non pas dans le club, mais dans un journal véridique, parmi ces républicains qui ne pardonneraient pas une petite larme il ne s'en trouverait pas un seul qui ne fût un novice du 10 août, pas un qui n'eût été naguère ou Fayettiste, ou Brissotin, ou même royaliste.

Quand toute vérité n'est plus bonne à dire, c'est que déjà il n'y a plus de république... Le caractère de la république, c'est d'appeler les hommes et les choses par leurs noms, et d'ignorer l'usage des points et des étoiles dans ses écrits... Tu prétends, dans ton journal, faire la guerre aux vices sans noter les personnes : dès lors tu n'es plus un républicain à la tribune des Jacobins, mais un prédicateur et un jésuite dans la chaire de Versailles, qui parle à des oreilles royales de manière qu'elles ne puissent s'effaroucher, et qu'il soit bien évident que ses portraits sont de fantaisie et ne ressemblent à personne.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je m'arrête, mais ce n'est pas sans regret. Camille est un *brigand,* sans doute, il s'en vante lui-même; c'est un vaurien, je ne le nie pas, mais c'est un vaurien si éloquent, si attachant, quand il est en veine, quand il est dans la bonne voie! « Pourquoi faut-il, dirais-je volontiers avec M. Ed. Fleury, mais sans prétendre, bien loin de là, qu'on doive jeter au feu tout ce que Camille a écrit avant le Vieux Cordelier, pourquoi faut-il que Desmoulins, qui eût été si grand, si beau, si admirable, ne se soit pas trouvé plus tôt! Pourquoi faut-il que, pour parvenir au Vieux Cordelier, il ait passé par son ignoble poésie contre la reine, par son Discours de la lanterne, par ses Révolutions de France et de Brabant, par ses incroyables fureurs contre le roi sur le bord du tombeau, contre les Girondins, vers lesquels l'appelaient sa nature de talent, le besoin de sa cause et de sa sécurité? Pourquoi faut-il qu'avant d'attaquer Robespierre et les Comités, il les ait, suivant l'expression de Robespierre, qui le méprise, *caressés* et flattés! Aujourd'hui son mérite, son courage des derniers jours, sont niés, ou tout au moins à peu près méconnus. Ses efforts, il les a vainement dépensés; ses regrets sont stériles et inutiles. »

Et en effet, le Vieux Cordelier lui-même n'a pas trouvé grâce devant la critique, même la plus indulgente.

« Quand on ne connaît que de réputation ce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pamphlet célèbre, a dit un juge dont tout le monde connaît la mansuétude, et qu'on se met à le lire, on a besoin de quelque réflexion pour s'apercevoir que c'est là un retour au bon sens, aux idées de modération et de justice... Dans tout ce début du Vieux Cordelier on sent bien l'homme qui s'est fourvoyé à tel point que, pour revenir au droit chemin, il lui faut absolument repasser par les boues et par la fange, il lui faut repasser à travers le sang, non-seulement célébrer les Marat, les Billaud-Varennes, mais saluer à plusieurs reprises la guillotine du 21 janvier, et s'écrier, d'un ton de héros : « J'ai été révolutionnaire avant vous tous; j'ai été plus : j'étais un brigand, et je m'en fais gloire. » Pour que toutes ces choses aient été un jour raisonnables et bonnes à dire, pour qu'elles aient paru marquer un signal de retour, combien il faut que l'égarement et le délire aient été grands! Tout est relatif, et Camille, l'anarchiste d'hier, dans sa lutte contre le misérable Hébert, représente en vérité la civilisation, et presque le génie social, comme Apollon dans sa lutte contre le serpent Python.

» Camille a pourtant, dans quelques endroits du Vieux Cordelier, des mouvements d'élévation véritable; mais, malgré ces cris généreux qui à un ou deux endroits lui partent du cœur, malgré la verve, qui en trois ou quatre passages est excellente, il est dans cet écrit ce qu'il était dans les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

précédents, incohérent, indécent, accouplant à satiété les images et les noms les plus disparates, accolant Moïse à Ronsin, profanant à plaisir des noms vénérés, disant le *sans-culotte* Jésus, en même temps qu'il a l'air de s'élever contre l'indigne mascarade de l'évêque apostat Gobel. En un mot, il parle dans le Vieux Cordelier l'argot du temps; il a le style débraillé, sans dignité, sans le respect de soi-même et des autres, qui est le propre des époques régulières et la loi des âmes saines, même dans les extrémités morales où elles peuvent être jetées...

» En résumé, le Vieux Cordelier mérite assurément, dans la plus désastreuse des crises où ait passé une grande nation, de rester comme un signal généreux de retour et de repentir, mais il n'obtiendra jamais place parmi les œuvres dont peut s'honorer l'esprit humain (1). »

Nous reconnaissons tout ce qu'il y a de juste dans cette sentence; et pourtant, sous l'émotion de tant de pages si éloquentes et si hardies, émotion à laquelle ajoutent encore et le souvenir des derniers jours de Camille, et l'image de cette noble et si intéressante Lucile, nous serions tenté, en nous séparant de ce mauvais garçon, de répéter après Mirabeau : « Adieu, beau fils! vous méritez qu'on vous aime, malgré vos fougueux écarts (2). »

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. III, p. 87.
(2) Lettre de Mirabeau à Camille Desmoulins, 2 mai 1790.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Malgré ses cruautés, que le repentir suivait toujours de près, et qui n'étaient chez lui que l'emportement d'une nature toute féminine, incapable de se maîtriser elle-même et de résister à un premier mouvement, Camille, dit M. Lanfrey, dans son remarquable *Essai sur la Révolution*, Camille a dans sa vie deux dates qui honoreraient les vies les plus glorieuses, et qui plaideront éternellement pour lui : la première, c'est cet instant déjà si lointain de la pure et brillante aurore de 89, où, enthousiaste inconnu, il haranguait le peuple au Palais-Royal, désignait à ses efforts la Bastille, encore menaçante, et donnait pour couleurs à la Révolution naissante « le vert, couleur de l'espérance ! » — la seconde, c'est celle du *Vieux Cordelier*. »

—

### ROCH MARCANDIER

### *Le véritable Ami du Peuple.*

J'ai dit que la nature des ouvrages de Desmoulins exclut toute idée de collaboration. Quand il écrivit les Révolutions, il avait, il est vrai, un secrétaire, mais dont la mission se bornait évidemment à la manutention du journal, à la partie ma-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

térielle. C'était un nommé Roch Marcandier, dont le nom s'est déjà rencontré sous ma plume (t. IV, p. 326). A la suite de son étude sur Camille, M. Ed. Fleury a consacré quelques pages à son secrétaire, dont il fait un héros, et pour lequel son enthousiasme ne trouve pas de termes assez laudatifs. En feuilletant les journaux de Fréron et de Marat, j'y avais rencontré quelques lettres de ce Marcandier, qui ne prouvaient autre chose qu'un désir immodéré de faire parler de soi, et qui m'avaient laissé de ce personnage une impression qui n'était rien moins que favorable. Après avoir lu la notice de M. Ed. Fleury, je suis loin encore de partager son admiration; je serais cependant disposé à reconnaître que Marcandier valait mieux que je ne l'avais jugé tout d'abord; il se recommande d'ailleurs par un acte de courage auquel j'ai déjà applaudi moi-même, et dont le souvenir mérite d'être conservé.

Ouvrier typographe, Marcandier avait vu de près comment se faisaient les journaux, quel moyen facile c'avait été pour quelques jeunes hommes d'arriver à la célébrité, quelquefois même à la fortune; la fumée lui était montée à la tête, et il avait quitté le composteur pour la plume. Mais il n'avait rien de ce qui fait l'écrivain, encore moins le journaliste, le pamphlétaire. Ne pouvant donc voler de ses propres ailes, il était allé s'offrir à Camille

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Desmoulins, qui était l'ami d'enfance de son frère aîné, répétiteur au collége Louis-le-Grand, et il lui demeura attaché en qualité de secrétaire aussi longtemps que vécurent les Révolutions de France et de Brabant. C'est, du moins, la supposition de son biographe, et je ne suis pas en mesure de la contrôler. Pourtant je lis dans l'*Ami du Peuple*, à la date du 18 mars 1791, une phrase qui donnerait à croire qu'à cette époque il était déjà séparé de Desmoulins, si l'on pouvait baser quelque certitude sur les dénonciations de l'Ami du Peuple. « On débite, dit Marat, que Marcandier fait chambrée avec le scélérat Languedoc; j'ai peine à le croire : il paraissait si chaud patriote ! »

Quoi qu'il en soit, nous ne savons ce que devint Marcandier jusqu'à la fin de 1792. Nous manquons, du reste, complétement de renseignements sur son compte; seulement nous rencontrons de temps à autre son nom dans les journaux démocrates, au bas de très-pauvres articles, que M. Fleury mettrait volontiers sur le compte de la faim. Puis tout à coup nous le voyons faire volte-face, et se retourner avec une énergie qu'on ne lui aurait pas soupçonnée contre les hommes qu'il avait encensés jusque là. Au commencement de 1793, il lance contre les auteurs des massacres de septembre, contre la Montagne et la Commune, une brochure qu'il intitule *Histoire des hommes de proie*,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*ou les Crimes du Comité révolutionnaire*. Dans ce pamphlet, le plus énergique peut-être de tous ceux que produisit la Révolution et assurément la plus grande hardiesse du temps, Marcandier stigmatise avec une incroyable audace les fauteurs des massacres, qui, à l'entendre, auraient eu pour principal mobile une lâche convoitise; selon lui, ces massacres ne devaient être imputés qu'à Danton, à Camille Desmoulins, à Panis-Barrabas, à tous ces Jacobins qui se débarrassaient ainsi d'un seul coup des maîtres légitimes de tant de richesses par eux convoitées et volées. Nous ne sachions pourtant pas qu'il ait été inquiété pour cette œuvre si hardie, et il est permis de voir dans cette impunité une preuve du peu de cas que faisaient de lui les hommes qu'il attaquait.

Quand la lutte, déchaînée par le pamphlet homicide de Desmoulins, se fut engagée plus vive entre la Gironde et la Montagne, Marcandier voulut y prendre part, et sachant combien le journal était dans ces occasions une arme supérieure au pamphlet, sachant aussi combien la forme, le titre, importaient au succès, il commença, le 10 mai, la publication d'une feuille à laquelle il donna ce titre cynique, imité de Marat et d'Hébert : *Le véritable Ami du Peuple, par un sacré bougre de sans-culotte qui ne se mouche pas du pied, foutre, et qui le fera bien voir*. Sous cette enseigne, quelque peu trompeuse,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le hardi journaliste fait une guerre à outrance à tous ceux qu'il a déjà flagellés dans son pamphlet, et il n'épargne pas davantage Robespierre, Robespierre le renard, le tartufe, le roi des Jacobins, comme il l'appelle.

Nous allons voir si ces b.....-là sont des j...f..... ou des républicains. Ils nous prennent pour des cruches à qui l'on fait avaler de l'eau toute claire en guise de rogome... Pauvre peuple, qui as cru voir des amis dans une poignée de j...f..... qui t'ont pillé, assassiné...

La cause de tous nos malheurs ne vient ni de la plaine, ni du rocher, mais d'une poignée de lâches assassins, qui seront envoyés au supplice par la Montagne désabusée.

Quelques fragments des sommaires de cette feuille permettront de juger de sa hardiesse :

— Les crapuleux forcés d'inventer des mots nouveaux pour peindre des attentats inconnus à la terre.

— L'araignée prussienne, le petit médecin du comte d'Artois, Marat, le faux ami du peuple, dénoncé par la Commune du 10 août comme l'assassin du peuple et comme un des membres du Comité du 2 septembre.

— Les voleurs et les assassins groupés sur le sommet de la Montagne.

— Rapport fait par Saint-Just au nom du Comité de malheur public sur l'affaire des trente-deux (les Girondins). Infamie notoire de ce rapporteur, qui s'est déclaré l'avocat général de la faction des hommes de proie.

— Tours de gobelets des paillasses de la Montagne pour endormir les Parisiens.

Ce n'est guère, d'ailleurs, que dans la légende

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de ses numéros que Marcandier affectait ces formes burlesques ou plaisantes. C'est avec le dur marteau de la raison, c'est à coups de massue, qu'il frappe les géants de la Montagne. Et ces rudes coups, il ne dissimule pas la main qui les porte; il les signe en toutes lettres : Roch Marcandier, *secrétaire de Camille Desmoulins, rue de Tournon, n° 1177.*

Cependant les persécutions ne tardèrent pas à arriver. Elles tombèrent d'abord sur la femme de Marcandier, qui était son factotum, distribuait et affichait ses numéros. Un jour, les colporteurs d'Hébert et de Marat se ruèrent sur elle, la maltraitèrent et la conduisirent à je ne sais quel Comité, qui la fit emprisonner; mais, sur la plainte de Marcandier, soutenue par Gorsas et la Gironde, la Convention ordonna qu'elle fût remise en liberté.

Marcandier lui-même se vit bientôt en butte aux insultes des démagogues; mais ni leurs menaces, ni la chute des Girondins, ne purent l'intimider. Retiré dans un grenier avec son petit matériel de guerre, il y continua son journal, qu'il écrivait, composait et imprimait lui-même, et qu'il datait *de son camp retranché, au sixième étage.* Sa femme, intrépide et dévouée, allait l'afficher pendant la nuit.

Marcandier brava ainsi pendant deux mois encore le Comité de salut public et ses limiers, et il n'abandonna le champ de bataille, au milieu de la



EFERUS - Recherches & Classification numériques

terreur et du silence universels, que lorsque la saisie de sa presse et les poursuites incessantes dont il était l'objet eurent rendu matériellement impossible cette lutte périlleuse et inégale d'un homme contre une révolution. Il resta alors caché pendant près d'un an, jusqu'au moment où sa retraite fut dénoncée par le conventionnel Legendre, auquel il avait eu l'imprudence d'écrire, bien que ce farouche patriote eût, du haut de la tribune des Jacobins, « déclaré aux écrivailleurs qui voudraient le rendre l'instrument de leurs machinations qu'ils ne lui écriraient pas une seule lettre qu'il ne la portât au Comité de salut public. » Arrêté et décrété d'accusation avec sa femme, il fut aussitôt mis en jugement comme contre-révolutionnaire et ennemi du peuple, pour avoir provoqué la dissolution de la Convention nationale en imprimant que « la Convention n'était plus qu'un noyau de séditieux et un conciliabule d'anarchistes, etc. », et ils furent tous les deux condamnés à mort.

Le *Véritable Ami du Peuple* n'est guère autre chose qu'un acte courageux ; mais à ce point de vue personne ne lui refusera sa sympathie, et en donnant à son auteur, quelque peu de valeur qu'il eût d'ailleurs, une petite place dans cette galerie, je crois n'avoir fait que justice.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# TABLE

—

LA PRESSE MODERNE (1789-1860).

NOTICES SUR LES PRINCIPAUX JOURNAUX ET JOURNALISTES DE LA RÉVOLUTION. (*Suite.*) 6

BRISSOT. — Premiers essais. — *Le Patriote français.* 8

MALLET DU PAN. — *Mercure de France.* — *Mercure britannique.* 53

CH.-F. PANCKOUCKE. — Encore le *Mercure.* — *Moniteur universel.* — *La Clef du Cabinet des Souverains.* 88

GARAT, RŒDERER, ANDRÉ CHÉNIER, REGNAULT-SAINT-JEAN-D'ANGELY. — *Journal de Paris.* 126

CONDORCET, SIÈYES, RABAUD SAINT-ETIENNE, DUCOS, FIÉVÉE, MILLIN, J.-J. NOEL. — *Chronique de Paris, le Républicain, Chronique du Mois, Journal d'Instruction sociale.* 224

CAMILLE DESMOULINS. — *Révolutions de France et de Brabant.* — *Tribune des Patriotes.* — *Le Vieux Cordelier.* 394

ROCH MARCANDIER. — *Le Véritable Ami du Peuple.* 476

FIN DE LA TABLE.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

# LA PRESSE

## EN FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES

ORIGINES DU JOURNAL

ET LA

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES JOURNAUX

DEPUIS LEUR ORIGINE

PAR

EUGÈNE HATIN

—

TOME SIXIÈME

PARIS
POULET-MALASSIS ET DE BROISE
IMPRIMEURS-LIBRAIRES-ÉDITEURS
9, rue des Beaux-Arts

—

1860

Traduction et reproduction réservées

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# HISTOIRE

DE

# LA PRESSE

## EN FRANCE

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Alençon. — Typ. de Poulet-Malassis et De Broise

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# HISTOIRE

## POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE LA

## PRESSE EN FRANCE

—

## LA PRESSE MODERNE

1789 - 1860

—

## NOTICES

SUR

LES PRINCIPAUX JOURNAUX ET JOURNALISTES

DE LA RÉVOLUTION

*(Suite)*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# LA PRESSE
# PENDANT LA RÉVOLUTION

## MARAT

### *L'Ami du Peuple*

J'ai longtemps hésité sur la place que je ferais à l'*Ami du Peuple* dans cette galerie. Il s'exhale de cette fange sanglante, quand on y veut fouiller, une odeur nauséabonde qui soulève le cœur, et qui m'avait bientôt rebuté. Je finis cependant par vaincre ma répugnance, et j'eus le courage d'aller jusqu'au bout. C'était en quelque sorte une nécessité de mon rôle ; je me sentais même d'autant plus obligé que l'*Ami du Peuple* n'est que très-vaguement connu : il n'a jamais été, que je sache, sérieusement étudié (1). Et cependant Marat, quoi

(1) M. Cabet, l'historien qui, avec les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, s'est le plus servi des journaux, et qu'à ce titre j'aurais dû mentionner plus tôt, cite souvent la feuille de Marat dans les deux premiers volumes de son *Histoire populaire de la Révolution*, mais en détail et sans un plan d'ensemble. M. Michelet donne une appréciation générale de Marat qui présente un grand caractère de vérité et d'impartialité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'on en puisse penser et quelque horreur qu'il inspire, n'en est pas moins, il faut bien le reconnaître, celui de tous les journalistes de la Révolution qui a exercé la plus grande, et malheureusement la plus pernicieuse influence. Il y a d'ailleurs dans l'indomptable ténacité qu'il mit à accomplir son œuvre de destruction, ténacité qui, appliquée à une meilleure cause, en eût pu faire un héros, quelque chose qui saisit, qui étonne, qui inspire une sorte d'intérêt, je ne puis pas dire d'admiration, qui enfin vous force de compter avec lui. Sans cesse poursuivi, traqué comme une bête fauve, il ne se laisse pas un instant décourager, aucune crainte ne saurait faire tomber de ses mains sa plume redoutée, et, pendant près de quatre ans, il écrit, aujourd'hui dans un grenier, demain dans une cave, un journal qui est devenu un monument historique, et qui, peut-être, est plus propre que tout autre à éclairer la marche de la Révolution.

Somme toute, c'est là une figure comme l'histoire du monde n'en offre pas une pareille, et la vie de ce monstre a, de plus, toute l'étrangeté d'un roman.

L'histoire de ma vie, dit-il lui-même (20 septembre 1791), depuis l'instant où j'ai pris la plume pour défendre la patrie contre ses tyrans, jusqu'à celui où je l'ai posée ne pouvant plus la sauver, est si fertile en événements singuliers, en mouvements tumultueux, en succès, en revers, en coups du sort; j'ai combattu si longtemps contre la tyrannie; j'ai lutté tant de fois contre les coups de la fortune; j'ai été l'objet de tant d'attentats, de tant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'outrages, de tant de diffamations; j'ai été environné de tant de périls, je leur ai échappé d'une manière si peu commune, qu'il n'est peut-être aucun roman dans le monde qui offre plus de traits neufs et piquants que le simple historique de ma captivité... Les âmes honnêtes se fondraient de compassion si elles savaient que les maux que m'ont faits les ennemis de la liberté ne sont que la moindre partie de ceux que j'ai soufferts; qu'à l'ennui, la tristesse, la cruauté de ma situation politique, se sont joints mille dégoûts étrangers; que, dévoré de chagrins domestiques de toute espèce, j'ai été tour à tour la victime de l'indiscrétion, de l'infidélité et de ma confiance aveugle; qu'un ridicule amour, caché sous le voile de l'amitié pour me séduire, a puni mon insensibilité en m'abreuvant de longues amertumes.

C'est dans un moment de découragement, alors qu'il était contraint de fuir devant le danger, que Marat fait ce retour sur lui-même. « Peut-être, ajoute-t-il, emploierai-je un jour à jeter le récit de ma vie sur le papier le repos que je vais chercher dans une terre étrangère, et que je ne puis plus espérer dans la patrie asservie. » Malheureusement pour les curieux, il ne réalisa point ce projet, et c'est dans ses écrits, dans sa feuille si fameuse, qu'il faut chercher les principaux épisodes de cette étrange existence (1).

A différentes reprises, cependant, Marat, qui ne peut se dissimuler le dégoût que son nom seul soulève parmi les honnêtes gens, éprouve le besoin de se justifier, et, sous ce prétexte, il revient sur les

(1) En attendant la réalisation de son projet, il en consigne dans son n° 555 un épisode, selon lui, bien émouvant, mais dont le récit ne fait cependant pas autant frémir qu'il l'annonce ; nous nous bornons à le signaler.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

commencements de sa vie, sur ses heureuses dispositions, sur ce qu'il a fait pour la patrie, et, comme s'il eût voulu chasser cette odeur de sang dont il est imprégné, il se plonge dans les flots d'un encens grossier. Nous le voyons porter cette préoccupation jusqu'au milieu du procès de Louis XVI, et, le 14 janvier 1793, il donne à ses lecteurs le *Portrait de l'Ami du Peuple, tracé par lui-même.*

Il sent bien ce que cela a de déplacé ; il en demande pardon à ses lecteurs. Ce n'est ni amour-propre, ni fatuité, mais simple désir de mieux servir la chose publique. Comment lui faire un crime de se montrer tel qu'il est, lorsque les ennemis de la liberté ne cessent de le dénigrer, en le représentant comme un cerveau brûlé, un rêveur, un fou, comme un anthropophage, un tigre altéré de sang, un monstre qui ne respire que le carnage, et cela pour inspirer l'effroi à l'ouïe de son nom, et empêcher le bien qu'il voudrait, qu'il pourrait faire ?

Il raconte donc sa vie *ab ovo*. Dès son enfance, c'était un petit prodige. Il est né avec une âme sensible, une imagination de feu, un caractère bouillant, franc, tenace, un esprit droit, un cœur ouvert à toutes les passions exaltées, et surtout à l'amour de la gloire, passion dont il était dévoré dès son bas âge, qui a souvent changé d'objet dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les diverses périodes de sa vie, mais qui ne l'a jamais quitté un instant. A cinq ans il aurait voulu être maître d'école, à quinze ans professeur, auteur à dix-huit, génie créateur à vingt, comme il ambitionne à ce moment la gloire de s'immoler pour la patrie.

Il était réfléchi à quinze ans, observateur à dix-huit, penseur à vingt-un. Dès l'âge de dix ans il a contracté l'habitude de la vie studieuse ; le travail de l'esprit est devenu pour lui un véritable besoin, même dans ses maladies, et ses plus doux plaisirs, il les a trouvés dans la méditation, dans ces moments paisibles où l'âme contemple avec admiration la magnificence du spectacle de la nature, où lorsque, repliée sur elle-même, elle semble s'écouter en silence, peser à la balance du bonheur la vanité des grandeurs humaines, percer le sombre avenir, chercher l'homme au delà du tombeau, et porter une inquiète curiosité sur ses destinées éternelles.

Elevé sous l'aile de sa mère, qui a fait éclore dans son cœur l'amour de la justice et la philanthropie, il reçut une éducation soignée, et échappa à toutes les habitudes vicieuses de l'enfance : à vingt-un ans il était encore vierge (textuel).

A part le petit nombre d'années qu'il a consacrées à la médecine, il en a passé vingt-cinq dans la retraite, à la lecture des meilleurs ouvrages de science

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et de littérature, à l'étude de la nature, à des recherches profondes, et dans la méditation (1). Il croit avoir épuisé à peu près toutes les combinaisons de l'esprit humain sur la morale, la philosophie et la politique, pour en recueillir les meilleurs résultats. Il a huit volumes de recherches métaphysiques, anatomiques et physiologiques sur l'homme ; il en a vingt de découvertes sur les différentes branches de la physique. Il a porté dans son cabinet le désir sincère d'être utile à l'humanité, un saint respect pour la vérité, le sentiment des bornes de l'humaine sagesse, et sa passion dominante. C'est cette passion seule qui a décidé du choix des matières qu'il a traitées, et qui l'a fait constamment rejeter tout sujet sur lequel il ne pouvait pas se promettre d'arriver au vrai, à de grands résultats, et d'être original, car il ne peut se résoudre à remanier un sujet bien traité, ni à ressasser les ouvrages des autres.

Il osait se flatter de n'avoir pas manqué son but, à en juger par l'indigne persécution que n'avait cessé de lui faire, pendant dix années, l'Académie royale des sciences, lorsqu'elle se fut assurée que ses découvertes sur la lumière renversaient ses travaux depuis un siècle, et qu'il se souciait fort peu d'entrer dans son sein. Comme les Dalembert,

(1) Il dit ailleurs qu'il vécut deux années à Bordeaux, dix à Londres, deux à Dublin et Edimbourg, une à La Haye, Utrecht et Amsterdam, et qu'il a parcouru la moitié de l'Europe.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les Caritat, les Leroi, les Meunier, les Lalande, les Laplace, les Monge, les Cousin, les Lavoisier, et les charlatans de ce corps scientifique, voulaient être seuls sur le chandelier et qu'ils tenaient dans leurs mains les trompettes de la renommée, croira-t-on qu'ils étaient parvenus à déprécier ses découvertes dans l'Europe entière, à soulever contre lui toutes les sociétés savantes, et à lui fermer tous les journaux, au point de n'y pouvoir même faire annoncer le titre de ses ouvrages, d'être forcé de se cacher et d'avoir un prête-nom pour leur faire approuver quelques unes de ses productions. C'est ce qu'il avait fait en 1785 à l'égard d'une traduction de l'Optique de Newton, dont Beauzée fut l'éditeur, et qui fut jugée digne de l'approbation de l'Académie.

Il gémissait depuis cinq ans sous cette lâche oppression, lorsque la Révolution s'annonça par la convocation des Etats-Généraux. Il entrevit bientôt où les choses en viendraient, et commença à respirer, dans l'espoir de voir enfin l'humanité vengée, de concourir à rompre ses fers, et de prendre la place qui convenait à son mérite.

Ce n'était encore là qu'un beau rêve, il fut à la veille de s'évanouir ; une maladie cruelle le menaçait d'aller l'achever dans la tombe. Ne voulant pas quitter la vie sans avoir fait quelque chose pour la liberté, il composa l'*Offrande à la Patrie* sur un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lit de douleur. Cet opuscule eut beaucoup de succès ; il fut couronné par la Société patriotique du Caveau, et le plaisir qu'il en ressentit fut la principale cause de son rétablissement.

Rendu à la vie, il ne s'occupe que des moyens de servir la cause de la liberté ; mais de ce moment commence cette *indignation* qui dictera ses éternelles dénonciations ; de ce moment il tombe en proie à cette humeur atrabilaire qui sera son état normal. Il s'indigne de la mauvaise foi de Necker ; il s'indigne de la tiédeur des députés du peuple. Craignant qu'ils ne manquent de vues ou de moyens, il publie son *Plan de Constitution* ; mais il a bientôt lieu de reconnaître que leur nullité apparente tient à toute autre cause qu'à un défaut de lumières, et il sent qu'il faut bien plus travailler à combattre les vices que les erreurs. Cela ne pouvait se faire qu'au moyen d'une feuille journalière où l'on ferait entendre le langage de l'austère vérité, où l'on rappellerait aux principes le législateur, où l'on démasquerait les fripons, les prévaricateurs, les traîtres, où l'on dévoilerait tous les complots, où l'on éventerait tous les piéges, où l'on sonnerait le tocsin à l'approche du danger.

Il entreprit donc l'*Ami du Peuple*. On connaît le succès de cette feuille, les coups terribles qu'elle a portés aux ennemis de la Révolution, et les persécutions cruelles qu'elle a attirées à son auteur, etc. etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Deux mois après, Marat recommençait le même hymne en son honneur, en variant seulement un peu l'air.

J'ai, disait-il, deux passions dominantes, qui, dès mon enfance, maîtrisent toutes les puissances de mon être : l'amour de la justice et l'amour de la gloire. Je suis habitué à la réflexion ; je suis d'un caractère ardent, impétueux et tenace ; enfin je suis d'une franchise qui va quelquefois jusqu'à la dureté. Mon âme est pure, et je ne me pique point d'une fausse modestie ; mais j'ai peut-être le malheur d'attacher trop d'importance au bien que je fais, à celui que je voudrais faire. Voilà la clé de toute ma conduite ; on va voir comment les actions les plus disparates de ma vie s'expliquent naturellement.

Mon ardeur et mon assiduité à l'étude ont toujours été couronnées d'assez brillants succès : il n'en fallait pas davantage pour éveiller l'envie...

Vers l'époque de la Révolution, excédé des persécutions que j'éprouvais, depuis si longtemps, de la part de l'Académie des sciences, j'embrassai avec ardeur l'occasion qui se présentait de repousser mes oppresseurs et de me mettre à ma place.

J'arrivai à la Révolution avec des idées faites, et j'étais si familier avec les principes de la haute politique, qu'ils étaient devenus pour moi des lieux communs. Faisant plus d'honneur aux prétendus patriotes de l'Assemblée constituante qu'ils ne le méritaient, je fus surpris de leurs écoles, et encore plus scandalisé de leurs petitesses, de leur peu de vertu. Croyant qu'ils manquaient de lumières, j'entrai en correspondance avec les plus fameux, notamment avec Chapelier, Mirabeau et Barnave. Leur silence opiniâtre à toutes mes lettres me prouva bientôt que, s'ils manquaient de lumières, ils se souciaient peu d'être éclairés.

Je pris le parti de publier mes idées par la voie de l'impression : je fis l'*Ami du Peuple*. Je débutai par un ton sévère, mais honnête, par celui d'un homme qui veut dire la vérité sans blesser les bienséances de la société. Je le soutins deux mois entiers.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ennuyé de voir qu'il ne produisait pas tout l'effet que j'en attendais, et indigné de ce que l'audace des infidèles mandataires du peuple et des fonctionnaires publics prévaricateurs allait en augmentant, je sentis qu'il fallait renoncer à la modération, et substituer la satire et l'ironie à la simple censure ; l'aigreur de la satire augmenta avec le nombre des malversateurs, l'iniquité de leurs projets et les malheurs publics.

Bien convaincu de toute la perversité des suppôts de l'ancien régime et des ennemis de la liberté, je sentis qu'on n'obtiendrait rien d'eux que par la force ; révolté de leurs attentats, de leurs complots sans cesse renaissants, je reconnus qu'on n'y mettrait fin qu'en exterminant leurs coupables auteurs ; indigné de voir les représentants de la nation dans la classe de ses plus mortels ennemis, et les lois ne servir qu'à tyranniser l'innocence, qu'elles auraient dû protéger, je rappelai au peuple souverain que, lorsqu'il n'avait plus rien à attendre de ses mandataires, c'était à lui à se faire justice ; ce qu'il a fait plusieurs fois.

Voilà donc la clé de toute ma conduite. D'après l'histoire des différents peuples du monde, les conseils de la raison et les principes de la saine politique, il est démontré pour moi que le seul moyen de consolider les révolutions, c'est que le parti de la liberté écrase celui de ses ennemis.

Ajoutons que Marat regardait comme ennemi de la liberté tout homme qui s'élevait au-dessus de son niveau, et nous aurons en effet l'explication de sa conduite politique. « L'égalité, dit Lamartine, était sa fureur, parce que la supériorité était son martyre ; le génie ne lui était pas moins odieux que l'aristocratie : il aurait voulu niveler la création. »

Quant à l'individu, il n'est pas non plus difficile de démêler la vérité à travers les nuages d'encens

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dont il s'enveloppe. Nous le voyons dès le début tourmenté du besoin de faire parler de lui et dévoré par une basse jalousie. Lancé d'abord dans la carrière des sciences physiques et de la médecine, il entreprend de révolutionner ces sciences, comme plus tard il voudra révolutionner la politique, la morale et la législation. Il accumule mémoires sur mémoires pour se faire un nom. A l'entendre, toutes les sommités scientifiques se sont coalisées pour lui barrer le chemin et déprécier ses découvertes : de là le fiel qui dévore cet homme vaniteux, envieux et froissé; de là cette haine contre l'organisation sociale. Il enveloppe dans ses rancunes toutes les illustrations de la science, Dalembert, Condorcet, Lalande, Laplace, Lavoisier, Monge, et enfin Lacépède, plus rampant, dit-il, que les reptiles dont il a écrit l'histoire.

Entre autres ouvrages, Marat avait publié à Amsterdam, en 1775 : *De l'homme, ou des principes et des lois de l'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme* (3 vol. in-12). Voltaire fit de ce livre une critique qui déjà mettait à nu cette basse jalousie, cet immense orgueil, qui devaient pousser l'Ami du Peuple dans la voie sanglante où nous allons le voir s'engager. Nous rapporterons les premières phrases du grand critique : Marat jugé par Voltaire, n'est-ce pas là une étrange fortune !

« L'auteur est pénétré de la noble envie d'ins-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

truire tous les hommes de ce qu'ils sont, et de leur apprendre tous les secrets qu'on cherche en vain depuis si longtemps.

» Qu'il nous permette d'abord de lui dire qu'en entrant dans cette vaste et difficile carrière, un génie aussi éclairé que le sien devait avoir quelque ménagement pour ceux qui l'ont parcourue. Il eût été sage et utile de nous montrer des vérités neuves sans dépriser celles qui nous ont été annoncées par MM. de Buffon, Haller, Lecat, et tant d'autres. Il fallait commencer par rendre justice à tous ceux qui ont essayé de nous faire connaître l'homme, pour se concilier du moins la bienveillance de l'être dont on parle ; et quand on n'a rien de nouveau à dire, sinon que le siége de l'âme est dans les méninges, on ne doit pas prodiguer le mépris pour les autres et l'estime pour soi-même, à un point qui révolte tous les lecteurs, à qui cependant l'on veut plaire...

» Personne ne trouvera bon qu'on traite les Locke, les Malebranche, les Condillac, d'hommes orgueilleusement ignorants...

» Si M. J. P. Marat traite mal ses contemporains, il faut avouer qu'il ne traite pas mieux les anciens philosophes...

» C'est un grand empire que le néant : régnez-y (1). »

(1) *Journal de politique et de littérature*, 5 mai 1777 ; — *Œuvres* de Voltaire, éd. Beuchot, t. L, p. 12 ; éd. de Kehl, in-12, t. LXIII, p. 172.

J'ai dit (t. III, p. 342) que Voltaire avait fourni plusieurs articles au Journal de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Tel Marat était en 1775, tel il se retrouva au début de la Révolution. Et cette rancune contre les corps scientifiques, il la gardera toute sa vie; il ne l'oubliera pas même quand il sera arrivé à cette notoriété qu'il convoite si ardemment; au contraire, comme la tache d'huile, elle ira toujours s'étendant. On s'étonne de ses attaques contre Bailly, dont les antécédents semblent commander le respect.

Bailly, répond-il, trop bête pour former des projets de contre-révolution, n'est qu'un bas valet qu'on fait marcher et qui se prête à tout. Quoi! dira-t-on, vous manquez de respect à ses trois couronnes académiques! Ah! Messieurs, si vous saviez comment s'obtiennent ces couronnes, vous verriez bientôt que ces grands académiciens ne sont que de petits charlatans. J'ai entre les mains un manuscrit de six feuilles où leurs tours de gobelet, leurs basses menées pour accrocher des pensions ou des places, et leur triste nullité pour le progrès des connaissances humaines, sont exposés au grand jour, d'une manière piquante. Je l'aurais déjà mis sous presse si je n'avais craint que l'on dît que c'est pour me venger des charlatans de l'Académie des sciences, qui m'ont là-

politique et de littérature, alors que La Harpe en avait la direction. Les éditeurs de Kehl ont les premiers recueilli ces articles, et ils ont été reproduits dans les éditions ultérieures. — Voltaire a fait en plusieurs endroits l'éloge du journal de La Harpe; c'était, à son dire, le seul de tous où l'on trouvât du goût et de la raison. Mais, pas plus que pour la gazette de Suard (v. t. III, p. 404), il ne voulait que le public fût initié à sa collaboration; il écrivait à La Harpe, le 4 juin 1777 :

« Pour votre journal, il est le seul que je puisse lire, et nous en avons cinquante. J'avais cédé aux instances de l'ami Panckoucke, qui voulait absolument que je combattisse quelquefois sous vos étendards, et qui m'assurait que vous le trouveriez fort bon; mais aussi il m'avait promis le plus inviolable secret. Il ne me l'a point gardé; il m'a décelé très-mal à propos, et m'a beaucoup plus exposé qu'il ne pense.

» Je vous prie, mon cher confrère, de lui dire bien résolûment qu'il ne mette jamais rien sous mon nom : je ne suis pas en état de faire la guerre. Ce n'est pas que je manque de courage ni de bonnes raisons pour la faire; mais il faut de la santé, même pour la guerre de plume. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chement persécuté pendant dix années, et qui, pour étouffer mes découvertes dans les plus belles branches de la physique, ont poussé la bassesse jusqu'à me fermer la porte de tous les journaux, dans lesquels on refusait jusqu'à l'annonce de mes ouvrages. J'ai la preuve juridique des lettres que le petit intrigant Lalande a écrites au *Journal de Paris* pour l'empêcher d'annoncer mes découvertes sur la lumière. Pour peu que cela puisse l'amuser, je suis prêt à la mettre sous les yeux du public (1).

Quand en 1790 on agite à l'Assemblée la question des encouragements à donner aux lettres, Marat appuie et développe les observations de Lanjuinais tendant à prouver que les académies ne doivent pas être entretenues aux frais de la nation, que les bienfaits du gouvernement en faveur de ces établissements n'ont d'autre effet que d'étouffer l'émulation et d'arrêter les progrès des connaissances utiles.

L'Académie des belles-lettres, et plus encore l'Académie française, sont de purs établissements de luxe : pourquoi seraient-elles à la charge de la nation? J'ajouterai que la dernière est parfaitement inutile : jusqu'à présent elle n'a pas rendu le moindre service à la langue; elle ne peut même lui en rendre aucun, faute d'écrivains distingués. Est-ce donc la peine de réduire un millier de pauvres laboureurs à mourir de faim pour entretenir dans l'opulence quarante fainéants, dont l'unique état est de bavarder, et l'unique occupation de se divertir. L'Académie des sciences a au moins un but d'utilité : elle forme le dépôt des connaissances dont aucun état ne peut se passer, et le gouvernement l'a quelquefois consultée avec fruit; mais d'aussi minces services dispa-

(1) L'*Orateur du Peuple*, t. IV, p. 476, note. — Le numéro de l'*Orateur du Peuple* dont nous tirons ce passage est tout entier de Marat, qui disposait ainsi souvent du journal de Fréron, comme nous le verrons plus loin.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

raissent devant les inconvénients extrêmes qui y sont attachés, lors même qu'ils ne seraient pas payés si chèrement. C'est en vain que l'on allègue la nécessité de réunir les savants pour les progrès des sciences : il est démontré qu'il n'y a point de vraie réunion des lumières qu'autant qu'elle se fait dans la même tête. Et puis l'expérience n'a-t-elle pas trop fait voir la parfaite inutilité des associations académiques ? Il est constant que toutes les découvertes ont été faites par des individus isolés ; que tous les chefs-d'œuvre de l'art ont été produits par des individus isolés, et que les bornes de l'esprit humain n'ont jamais été reculées que par des individus isolés. Les sciences ne perdraient donc rien à la dissolution des corps institués pour les perfectionner ; je dis mieux, elles y gagneraient beaucoup... Pour le bien des sciences et des lettres, il est donc important qu'il n'y ait plus en France de corps académique. (17 août 1790.)

Et il enveloppe dans la même proscription « tous ces établissements ridicules et dispendieux qui n'eurent jamais d'autre effet que celui de nourrir dans l'oisiveté quelques académiciens, ou d'afficher un vain luxe. » Telles sont, à ses yeux, les manufactures de Sèvres et des Gobelins ; tels sont encore les Mémoires de l'Académie, « où se trouvent tant d'inepties et d'erreurs superbement imprimées, tant de rapsodies gravées magnifiquement. »

Loin d'avoir jamais travaillé à l'avancement des lumières, dit-il encore ailleurs, les académiciens en ont presque toujours arrêté les progrès, en persécutant tout novateur dont les découvertes les offusquaient ; aussi ne sont-elles, aux yeux du philosophe, que des établissements de luxe, des monuments élevés à la gloriole des princes, des espèces de ménageries où l'on rassemble à grands

EFERUS - Recherches & Classification numériques

frais, comme autant d'animaux rares, les charlatans ou les pédants lettrés les plus fameux. — C'est à ce titre, ajoute-t-il, et c'est là le sujet de cette nouvelle sortie, c'est à ce titre que la Prusse avait disputé Lagrange à la Russie, et que la France l'a enlevé au Piémont; c'est à ce titre que le législateur vient de lui prodiguer le bien des pauvres... Quels sentiments d'indignation doivent s'élever dans l'âme d'un spectateur honnête en voyant le rapporteur du Comité des finances en imposer avec effronterie à la nation, et mentir avec impudence au législateur pour lui escamoter une pension de 6,000 livres en faveur de son protégé, simple géomètre, qu'il donnait sans rougir pour un génie du premier ordre, qui avait consacré ses jours à instruire les peuples de leurs droits, pour un philosophe profond auquel la France était redevable en partie de sa liberté... Passons à nos pères conscrits, dont la plupart ne savent pas lire, de prendre un mathématicien pour un politique, de se prosterner devant des charlatans, nationaux ou étrangers, et de jeter les perles devant les pourceaux. (16 mars 1791.)

Il va, dans sa haine, jusqu'à écrire que « l'argent donné à l'Académie pour faire des expériences, ils vont le dépenser à la Râpée ou chez les filles. »

Nous n'avons point à nous occuper des œuvres scientifiques de Marat; ses œuvres politiques les ont fait, d'ailleurs, complétement oublier. On s'accorde cependant à dire qu'il y fait preuve de moyens naturels, et même d'une instruction assez étendue.

Nous glisserons également sur les brochures qu'il publia au début de la Révolution. Au point

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de vue politique, ces ouvrages, extrêmement faibles, n'ont rien qui les distingue de la foule des écrits qui parurent alors. Une chose seulement mérite peut-être d'être remarquée : c'est que Marat y est royaliste ; il décide que « dans tout grand Etat la forme du gouvernement doit être monarchique ; que c'est la seule qui convienne à la France. » — « Le prince, dit-il encore, ne doit être recherché que dans ses ministres ; sa personne sera sacrée. » (*Plan de Constitution*, p. 17, 43.) Marat était encore royaliste en 1791.

Dans le même ouvrage, il dit en propres termes, en parlant des droits de l'homme : « Quand un homme manque de tout, il a droit d'arracher à un autre le superflu dont il regorge ; que dis-je ? il *a droit de l'égorger et de dévorer sa chair palpitante.* » Et il ajoute dans une note : « Quelque attentat que l'homme commette, quelque outrage qu'il fasse à ses semblables, il ne trouble pas plus l'ordre de la nature qu'un loup quand il égorge un mouton. »

On pourrait croire, d'après cela, que Marat est bien loin au delà de Morelly, de Babeuf, etc. ; qu'il va fonder ou la communauté parfaite, ou l'égalité rigoureuse des propriétés. On se tromperait. Il dit « qu'une telle égalité ne saurait exister dans la société, qu'elle n'est pas même dans la nature » ; on doit désirer seulement d'en appro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cher autant qu'on peut. Il avoue que le partage des terres, pour être juste, n'en est pas moins impossible, impraticable.

Du reste, ajoute M. Michelet, qui nous fournit ces appréciations (1), Marat ne paraît nulle part soupçonner l'étendue de ces questions ; il les pose en tête de ses livres comme pour attirer la foule, battre la caisse, se faire écouter, et puis il ne résout rien.

Marat, en effet, voulait à toute force appeler l'attention sur sa personne. La Révolution s'était offerte à lui comme une voie inespérée pour arriver à cette notoriété dont il avait si soif ; il s'y était précipité avec une sorte de furie, entraîné par ces deux sentiments qui dominaient chez lui, qu'il appelle la passion pour la gloire et la haine de l'injustice, mais qui ne sont en réalité qu'un amour effréné du bruit et une basse jalousie, sentiments qu'une irritabilité maladive a développés prématurément en lui et qu'il poussera jusqu'au délire. Dès les premiers jours, il se montre dans les assemblées populaires un des démagogues les plus audacieux, les plus forcenés. Cependant son physique repoussant lui attira d'abord plus de railleries, de mauvais traitements même, que la violence de ses motions ne lui valut d'applaudissements. Qui n'a vu

(1) *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 375.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quelque portrait de l'Ami du Peuple? Qui n'a remarqué

*Cet œil farouche,*
*Ces muscles en convulsion,*
*Les efforts que fait cette bouche,*
*Hurlant l'assassinat et la destruction?*

« J'ai vu, dit Louis Blanc, le buste de Marat qui était aux Cordeliers, je le vois encore. Sous un mouchoir brutalement noué, sale diadème de cette tête orgueilleuse, le front rayonne et fuit. La partie supérieure de la face est vraiment belle; la partie inférieure est épouvantable. Le roi des Huns devait avoir ce nez écrasé. Le dessus des lèvres, qu'on dirait gonflé de poisons, est d'un reptile. Le regard qui monte et s'illumine est d'un prophète. Qu'exprime ce commencement de sourire dont la physionomie s'éclaire? Est-ce l'ironique mépris des hommes, la bonté aigrie, ou le plaisir de la défiance triomphante? »

Marat était déjà un héros — pour les Cordeliers — quand ce buste fut fait, et l'artiste l'avait traité en héros, en essayant de poétiser, de dramatiser cette face ignoble, qui présentait, dit-on, une ressemblance frappante avec celle de Cartouche. Au vrai, Marat était un petit homme d'une stature grotesque. Sur un corps de moins de cinq pieds il balançait une tête énorme et disproportionnée. Ses traits étaient hideux, son teint livide, et ses yeux,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

injectés de sang, lançaient un regard où la fureur se mêlait à la folie.

Ainsi fait, Marat était peu propre au rôle de tribun. On se moquait de lui ouvertement, dit un biographe, et, lorsqu'il sortait de quelque assemblée populaire, on le poussait, on le heurtait, on lui marchait sur les pieds. Ces mauvaises plaisanteries l'irritaient violemment; il se démenait, gesticulait, criait de toutes ses forces, dénonçant au peuple les assassins et les aristocrates qui s'amusaient à ses dépens. Et le lendemain il ne craignait pas de s'exposer aux mêmes humiliations, parce qu'enfin c'était un moyen comme un autre d'arriver à son but, de se distinguer de la foule, de faire parler de lui. Et de fait, quand il lança l'*Ami du Peuple*, il n'était déjà plus inconnu, et il trouvait le terrain suffisamment préparé pour que la réussite ne se fît pas longtemps attendre. Ajoutons qu'en homme qui sait où il va, il prit non pas le ton habituel des brochures et journaux français, mais celui des gazettes et pamphlets que nos libellistes refugiés faisaient en Angleterre, en Hollande, le ton du *Gazetier cuirassé* de Morande et autres publications effrénées.

Le premier numéro de l'*Ami du Peuple* est du 12 septembre 1789. Un mois auparavant, Marat avait déjà tenté, à ce qu'il paraît, la publication d'un *Moniteur patriote*, mais qui n'eut, selon toutes les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

apparences, qu'un numéro ; si tant est seulement que ce fût une publication destinée à devenir périodique, comme le titre semble l'indiquer, ce sur quoi je ne saurais me prononcer, car je n'ai pu le trouver nulle part. Mais c'est évidemment à tort que Deschiens attribue à Marat un journal du même nom qui aurait vécu de novembre 1789 à la fin de février 1790. Marat n'était certainement pas en position alors de conduire deux journaux à la fois, puisque, si on l'en croit, il aurait été obligé de vendre les draps de son lit pour commencer celui qui devait faire sa réputation. Une autre raison, et celle-là est péremptoire, c'est que le *Moniteur* de Marat précéda l'*Ami du Peuple*, puisqu'il est mentionné dans le titre de cette dernière feuille, dont les premiers numéros sont intitulés : « *Le Publiciste parisien*, journal politique, libre et impartial, par une société de patriotes, et rédigé par M. Marat, auteur de l'*Offrande à la Patrie*, du *Moniteur patriote* et du *Plan de Constitution*, etc. » Je lis en outre dans le numéro du 28 septembre : « Il y a six semaines, j'ai dévoilé à la nation, dans une feuille intitulée le *Moniteur patriote*, le travail alarmant du Comité de Constitution. »

C'est là, d'ailleurs, une question purement bibliographique, et au fond assez peu importante. Marat est tout entier dans l'*Ami du Peuple*, et c'est là que nous allons le chercher.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Voici le prospectus de cette feuille célèbre :

Aujourd'hui que les Français ont reconquis la liberté les armes à la main, que le despotisme, écrasé, n'ose plus lever la tête, que les perturbateurs de l'Etat ont été mis en fuite, que les ennemis de la patrie sont forcés de prendre le masque, que l'ambition déconcertée craint de se montrer, que les barrières du préjugé s'abattent de toutes parts à la voix de la raison, que les droits de l'homme et du citoyen vont être consacrés, et que la France attend son bonheur d'une constitution libre, rien ne saurait s'opposer aux vœux de la nation que le jeu des préjugés et des passions dans l'Assemblée de ses représentants.

C'est aux sages de préparer le triomphe des grandes vérités qui doivent amener le règne de la justice et de la liberté, et affermir les bases de la félicité publique. Ainsi, le plus beau présent à faire à la nation, dans les conjonctures actuelles, ou plutôt le seul écrit dont elle ait besoin, serait une feuille périodique où l'on suivrait avec sollicitude le travail des Etats-Généraux, où l'on éplucherait avec impartialité chaque article, où l'on rappellerait sans cesse les bons principes, où l'on vengerait les droits de l'homme, où l'on établirait les droits du citoyen, où l'on tracerait l'heureuse organisation d'un sage gouvernement, où l'on développerait les moyens de tarir la source des malheurs de l'Etat, d'y ramener l'union, l'abondance et la paix. Tel est le plan que les auteurs de ce journal se sont imposé, et que le public peut se flatter de voir scrupuleusement rempli, d'après la pureté des vues, l'étendue des connaissances et le succès mérité des ouvrages du rédacteur, zélé citoyen, qui s'est dérobé si longtemps au soin de sa réputation pour mieux servir la patrie, et dont le nom sera inscrit parmi ceux de ses libérateurs (1).

La plume de M. Marat n'ayant jamais été conduite que par l'amour de la vérité et de l'humanité, ce n'est pas sans peine que

(1) C'est lui qui a fait échouer le projet que les ennemis de la patrie avaient formé de surprendre Paris, la nuit du 14 juillet, en y introduisant, sous le masque de l'amitié, plusieurs régiments de cavalerie allemande, dont un nombreux détachement y était déjà reçu et conduit en triomphe. (*Note de Marat.*)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous avons surmonté sa répugnance à prêter son nom à un journal, et il n'y a enfin consenti que par le désir de faire circuler plus rapidement ses vues, et de plaider plus efficacement la cause du peuple.

Jaloux de ne laisser paraître aucun morceau qui ne soit digne des regards du public, il n'a voulu prendre aucun autre engagement avec ses collaborateurs que celui qu'ils se borneraient à lui fournir des faits bien constatés. Ainsi chaque article du journal portera son cachet. Le lecteur sera souvent surpris de la hardiesse des idées; mais il y trouvera toujours liberté sans licence, énergie sans violence, et sagesse sans écarts.

Marat ne fera point mentir le dicton qui veut que tout programme soit menteur; du reste, la mise en scène, comme on le voit, ne manque pas d'une certaine habileté. On peut, dès le premier numéro, pressentir jusqu'à quel point il tiendra sa promesse. En voici l'analyse :

Versailles. — Du samedi 12 septembre 1789. Assemblée nationale. Séance du lundi »» septembre 1789.

*Opinions sur la division de l'Assemblée nationale en deux chambres, sur sa permanence ou son retour périodique, et sur la sanction royale.*

*Observations sur le danger de consacrer quelques-unes de ces opinions dans les décisions de l'Assemblée.*

A l'ouverture de la séance de ce jour on a repris les questions débattues la veille sur la sanction royale, la tenue permanente ou périodique des Etats, et la formation de l'Assemblée en une ou en deux chambres. Peu d'orateurs ont pris la parole.

(Suit le résumé très-succinct des opinions de Lanjuinais, Virieux, Malouet et Custine.)

Faisons ici une observation générale qui n'échappera point au lecteur judicieux. Des quatre membres qui ont porté la parole,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le premier est dans les bons principes; mais les principes des derniers sont plus que suspects : ils tiennent à des vues d'aristocratie couvertes du voile de l'amour de l'ordre et du bien public. Malheur à nous si nos représentants ne voient pas cela! Que les préjugés de la naissance sont inextricables ! Que la voix de l'intérêt est irrésistible !

La discussion des grands objets dont on était occupé a été interrompue par la lecture du discours de plusieurs dames parisiennes qui s'étaient présentées à l'Assemblée pour faire à l'Etat le sacrifice de leurs bijoux. La cassette qui les renfermait a été déposée par l'une d'elles sur le bureau des secrétaires, comme sur l'autel de la patrie. Paris a donc aujourd'hui des citoyennes qui ne veulent être parées que de leurs vertus ! Rome, dans ses plus beaux jours, se serait honorée de leur avoir donné naissance. Elles serviront de modèle à leurs compatriotes, et la renommée prendra plaisir à porter leurs noms en tous lieux (1). Puisse leur exemple trouver beaucoup d'imitateurs! Puisse-t-il faire passer dans les âmes ce feu sacré qui les élève et les épure, cet enthousiasme pour les grandes choses qui fait le bonheur des peuples et la gloire des Etats!

Les questions agitées ayant été reprises, l'Assemblée est devenue bruyante sur la fin de la séance; comme elles paraissaient suffisamment développées, on a été aux voix, et il a été arrêté que leur discussion était terminée.

*Résumé.*

Lorsque M. le vicomte de Noailles eut proposé ces questions dans la séance du 29 août, M. Guillotin observa... que, dans le plan projeté, l'ordre naturel était interverti, puisqu'on voulait décider comment les lois seraient sanctionnées avant de décider comment elles seraient faites. En conséquence il proposa de ne

(1) Ils étaient illustrés par les talents avant que le patriotisme les consacrât. En voici la liste : Mesdames Monette, Vien, de Lagrenée la jeune, Suvée, Barner, Belle, Vestier, Fragonard, Perou, David, Vernet la jeune, Desmorteaux, Beauvalet, Corne-de-Cerf; et mesdemoiselles Vassé de Beaurecueil, Vestier, Gérard, Dillaud, de Viefville, Hotamps.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

point délibérer sur la sanction royale avant d'avoir sous les yeux tout le projet du Comité de Constitution. Cette proposition si sage fut rejetée; on entama les discussions, et elles n'ont été terminées que le 7 de ce mois...

Quand on résume les arguments pour ou contre, on y trouve peu de justesse, beaucoup moins encore de solidité; la plupart des idées manquent même de netteté, et la solution, rarement appuyée sur ses vrais principes, est presque toujours tirée des inconvénients, réels ou apparents, que présente l'un des côtés de la question.

Nul point de Constitution ne peut être décidé que par des raisons tirées du fond des choses, ou des rapports réciproques qui se trouvent entre les diverses parties du corps politique. Rappelons donc ici les principes d'où dépend la solution des questions proposées.

La division de l'Assemblée nationale en deux chambres, ou en un corps législatif périodique et un sénat permanent, ne produirait aucun des effets qu'on paraît en attendre...

Quant à la sanction royale, comment a-t-elle pu faire le sujet d'une question? Le *veto* est le droit d'empêcher l'effet d'un acte du pouvoir législatif; et qui ne voit que ce droit ne peut appartenir qu'à la nation?

Terminons par une observation essentielle sur la fausse marche que suit, depuis longtemps, l'Assemblée nationale. Statuer sur le *veto* avant d'avoir statué sur les lois fondamentales de l'Etat, c'est vouloir, sans étais, bâtir une maison par le toit. Mais ne nous arrêtons pas à ce qu'elle a de singulier, pour relever ce qu'elle a de dangereux. Commencer par la sanction des lois, c'est remettre au monarque le pouvoir de s'opposer à la Constitution, à la régénération de l'empire. Le *veto* une fois consacré, à quoi en serions-nous réduits si les finances du prince étaient en bon état, s'il avait d'audacieux capitaines? Se peut-il que l'Assemblée nationale se laisse aller de la sorte aux motions captieuses de quelques-uns de ses membres? Se peut-il qu'elle suive aveuglément toutes les impulsions qu'ils s'étudient à lui donner?

Que le *veto* eût été proposé dans l'Assemblée nationale par les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ministres d'un monarque ambitieux, il n'y aurait rien d'étrange : ils auraient fait leur métier ordinaire d'ennemis de la patrie. Qu'il y eût été proposé par quelques membres avides de faveur, il n'y aurait rien là d'étrange encore : jusqu'où ne va pas l'avilissement de certaines âmes? Mais qu'immédiatement après une révolution où chacun cherche à paraître patriote, et dans un moment où la nation connaît toute l'étendue de ses droits, qu'un grand nombre de ses représentants l'ait osé proposer, agiter et retourner en tous sens, c'est ce que l'on aurait peine à croire, si l'on méconnaissait l'empire des passions et des préjugés. La nation peut apprécier aujourd'hui la vertu de ses députés; elle connaît ceux qui sont dignes de sa confiance. C'est sur eux qu'elle se repose du soin de rejeter les lois qui flétriraient sa gloire, en ruinant sans ressource les fondements de sa liberté et de son bonheur. Sera-t-elle réduite à la triste nécessité de les annuler, en notant d'infamie les lâches députés qui en seraient les instruments?...

C'est dans ce premier numéro que se trouvent ces fameux *Commandements de la Patrie*, espèce de programme rimé présenté par Marat à la Révolution, et que plusieurs journaux, notamment le *Patriote français*, reproduisirent, quelques-uns avec variantes.

*Avec ardeur tu défendras*
*Ta liberté dès à présent.*

*Le mot* noble *tu rayeras*
*De tes cahiers dorénavant.*

*Du clergé tu supprimeras*
*La moitié nécessairement.*

*De tout moine tu purgeras*
*La France irrévocablement,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Et de leurs mains tu reprendras*
*Les biens volés anciennement.*

*Aux gens de loi tu couperas*
*Les ongles radicalement.*

*Aux financiers tu donneras*
*Congé définitivement.*

*De tes impôts tu connaîtras*
*La cause et l'emploi clairement,*

*Et jamais tu n'en donneras*
*Pour engraisser le fainéant.*

*De bonnes lois tu formeras,*
*Mais simples, sans déguisement.*

*Ton estime tu garderas*
*Pour les vertus, et non l'argent.*

*Aux dignités tu placeras*
*Des gens de bien soigneusement,*

*Et sans grâce tu puniras*
*Tous pervers indistinctement.*

*Ainsi faisant tu détruiras*
*Tous les abus absolument,*

*Et d'esclave tu deviendras*
*Heureux et libre assurément* (1).

(1) Il a été fait de ces commandements plusieurs parodies ou contre-parties; nous citerons la plus remarquable.

COMMANDEMENTS PATRIOTIQUES

*Pour seul Dieu tu adoreras*
*Ton* ambition seulement.

*Le peuple tu* flagorneras,
*Afin qu'il soit ton partisan.*

*Les lundis tu* l'agiteras
*Pour réussir certainement.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Enfin le numéro se termine, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, par un permis de circuler ainsi conçu :

*Hôtel-de-Ville de Paris. Comité de police.*

Permis à la poste de faire circuler le journal rédigé par M. Marat, intitulé le *Publiciste parisien*. Au comité de police, ce 8 septembre 1789. Signé : BROUSSONET, LERASLE, LEROUX, MONDE.

*Les* assassins *honoreras*
*Et défendras* humainement.

*Homicide tu commettras*
*Quand tu le pourras sûrement.*

*L'assassinat tu prêcheras*
*A haute voix journellement.*

*La liberté tu prôneras*
*En la violant* tout doucement.

*Les biens du peuple retiendras,*
*Sans rendre compte aucunement.*

*Faux témoignage tu diras*
*Pour te venger impunément.*

*Tes vie et mœurs tu cacheras,*
*Et tu feras très-prudemment.*

*Sans cesse tu dénonceras,*
*Sans savoir* pourquoi ni comment.

*Du peuple* instruit *tu médiras*
*Pour tromper le peuple* ignorant.

*Comme traîtres désigneras*
*Brissot, Condorcet et Roland.*

*Dans les tribunes beugleras*
*Quatre fois par jour* (seulement).

*La vérité, tu ne l'auras*
*Que dans la bouche absolument.*

*Le mot* peuple *répéteras*
*Pour avoir applaudissement.*

*Ses faveurs tu recueilleras*
*Tôt ou tard infailliblement.*

Ainsi soit-il.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le *délire de la vertu* entraîna Marat, dès ses premiers numéros, à de telles *hardiesses* que l'*Ami du Peuple* obtint tout de suite, à la grande satisfaction de son auteur probablement, un véritable succès de scandale. Il en prend occasion pour faire sa profession de foi.

*Profession de foi du Rédacteur.*

On m'écrit de tous côtés que cette feuille cause beaucoup de scandale ; les ennemis de la patrie crient au blasphème, et les citoyens timides, qui n'éprouvèrent jamais ni les élans de l'amour de la liberté, ni le délire de la vertu, pâlissent à sa lecture. On convient que j'ai raison d'attaquer la faction corrompue qui domine dans l'Assemblée nationale ; mais on voudrait que ce fût avec modération : c'est faire le procès à un soldat de se battre en désespéré contre de perfides ennemis.

Peut-être aussi me juge-t-on avec un peu de légèreté, et sans doute on changerait d'opinion si l'on connaissait les faits. En voici quelques-uns qu'il est bon de ne pas oublier : Tant que j'ai cru voir dans l'Assemblée nationale des citoyens dévoués au service de l'Etat, j'ai eu pour elle le respect qu'inspirent les vertus publiques. Tant que j'ai cru voir dans l'Assemblée nationale un désir soutenu, mais peu éclairé, d'aller au bien, j'ai eu pour elle tous les égards que mérite la loyauté ; j'ai travaillé à la rappeler aux bons principes, et, crainte de diminuer la confiance des peuples, je lui ai adressé directement mon travail (1). Mais lorsque j'ai vu l'Assemblée poursuivre avec opiniâtreté un plan d'opérations funeste, j'ai fait l'acquit de ma conscience en lui adressant publiquement mes observations (2). Enfin, lorsque je n'ai pu me dissimuler le dessein criminel qu'a formé la faction ennemie de sacrifier la nation au prince, et le bonheur public à la cupidité

(1) J'ai eu l'honneur d'écrire à nosseigneurs les Etats-Généraux plus de vingt lettres, que je publierai un jour. *(Note de Marat.)*

(2) Voyez le *Moniteur patriote,* publié chez l'Alleman, au Palais-Royal. *(Id.)*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'une poignée d'ambitieux, toute espèce de considérations s'est évanouie; je n'ai vu que le danger de la patrie, son salut est devenu ma loi suprême, et je me suis fait un devoir de *répandre l'alarme,* seul moyen d'empêcher la nation d'être précipitée dans l'abîme.

Au demeurant, je dois ma profession de foi à mes lecteurs : je vais la leur faire avec la franchise d'un homme qui ne sait point dissimuler; mais je n'y reviendrai plus, je les prie de s'en souvenir.

La vérité et la justice sont mes seules divinités sur la terre. Je ne distingue les hommes que par leurs qualités personnelles. J'admire les talents, je respecte la sagesse, j'adore les vertus. Je ne vois dans les grandeurs humaines que les fruits du crime ou les jeux de la fortune : toujours je méprisai les idoles de la faveur, et n'encensai jamais les idoles de la puissance. De quelque titre qu'un potentat soit décoré, tant qu'il est sans mérite il est peu de chose à mes yeux, et tant qu'il est sans vertus il n'est à mes yeux qu'un objet de dédain.

Les bons patriotes craignent que ma feuille ne soit supprimée. Ce serait donc par les suppôts du despotisme; or, je les défie d'oser y toucher : ils savent combien peu je les crains, et je ne les crois pas assez imbéciles pour se déclarer de la sorte ennemis du bien public et traîtres à la patrie. Dans un combat de discussions épineuses, le peuple a tout à craindre des artifices de ses ennemis, et il n'a rien à espérer de ses forces, de son courage, de son audace : il sera pris au piége, s'il ne l'aperçoit. Il lui faut donc des hommes versés dans la politique, qui veillent jour et nuit à ses intérêts, à la défense de ses droits, au soin de son salut : je lui consacrerai tous mes instants.

En combattant contre les ennemis de l'Etat, j'attaquerai sans ménagement les fripons, je démasquerai les hypocrites, je dénoncerai les traîtres, j'écarterai des affaires publiques les hommes avides qui spéculent sur leur faux zèle, les lâches et les ineptes incapables de servir la patrie, les hommes suspects en qui elle ne peut prendre aucune confiance. Quelque sévère que soit ma plume, elle ne sera redoutable qu'aux vices, et à l'égard même

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des scélérats elle respectera la vérité. Si elle s'en écarte un instant pour blesser l'innocence, qu'on punisse le téméraire, il est sous le main de la loi.

Je sais ce que je dois attendre de la foule des méchants que je vais soulever contre moi; mais la crainte ne peut rien sur mon âme : je me dévoue à la patrie, et je suis prêt à verser pour elle tout mon sang. (N° 13, 23 septembre 1789.)

*Répandre l'alarme,* voilà toute la politique de Marat.

Une mouche patriotique vient à l'instant de me donner avis d'un petit complot ministériel formé dans un boudoir des Tuileries, entre la première sultane, le visir Necker et les pachas de Saint-Priest, de Montmorin, de La Tour-du-Pin, etc. Ils sentent plus que jamais cette vérité que l'Ami du Peuple leur a prononcée plus d'une fois, c'est qu'il n'y a guère aujourd'hui que les cris d'alarme et le scandale public propagé par les plumes patriotiques qui les barrent. (3 juin 1790.)

Et pour entretenir cette alarme salutaire, tous les moyens lui seront bons, et jusqu'à son dernier jour il ne cessera de sonner le tocsin. Il ne voit partout que traîtres, que fripons, que complots; partout il aperçoit la main d'une « faction cachée, faction puissante qui ne rêve que l'asservissement de la France, dont le projet est de leurrer le peuple et d'empêcher la Constitution. »

Les cruels ennemis du peuple, acharnés à vous perdre, ne cessent de vous tendre des piéges; jour et nuit ils ne cessent de vous entraîner dans des désordres, de vous accabler d'inquiétudes et d'alarmes, de vous faire sentir les maux de l'insubordination, de vous faire regretter l'esclavage, et de vous réduire à chercher dans les bras d'un maître le repos, l'abondance.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Qu'on pense au désavantage que doivent avoir, dans une guerre politique, d'honorables citoyens à qui le ciel n'a donné en partage qu'un sens droit et un cœur honnête, avec des courtisans, avec des hommes pour qui la franchise est grossièreté, la loyauté bêtise, des hommes dont l'unique étude est l'art d'en imposer, et dont la vie entière se passe à faire assaut de fourberies, et l'on sentira ce que l'on peut attendre des efforts des députés du peuple contre ceux de la noblesse et du clergé. Ainsi, point de salut à espérer tant qu'ils se mêleront des affaires publiques ; *les balayer de l'Assemblée est l'unique moyen de sauver l'Etat.*

Que la nation use donc de ses droits ; qu'elle révoque l'Assemblée nationale, après avoir annulé ses décrets ; qu'elle en forme une nouvelle, dont la porte soit fermée aux nobles et aux prélats, en qui le peuple ne peut prendre aucune confiance ; qu'elle y appelle enfin des hommes dont les talents ne soient point équivoques, et dont les sentiments patriotiques ne soient point suspects... Qu'elle soit bien convaincue que la régénération de l'Etat, telle que les patriotes sincères la réclament, ne se fera ni avec l'Assemblée actuelle, ni avec toute autre Assemblée dans laquelle se glisseraient encore les mêmes éléments.

C'est le 22 septembre que Marat tenait ce langage provocateur ; et ces attaques contre l'Assemblée, il les renouvellera tous les jours : ce n'est à ses yeux qu'une réunion de traîtres, de stupides, de fripons et d'endormeurs, une assemblée conspiratrice, pourrie, vendue et prostituée.

La cour, on le pense bien, n'est pas épargnée davantage : elle ne cesse de comploter pour affamer et décimer la France, pour brûler ses villes et les bombarder. Quant au roi, c'est un traître et un imbécile ; la reine, la sultane germanique, comme il l'appelle, est la dernière des femmes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il poursuit d'une égale haine les ministres, la municipalité, la garde nationale ; mais parmi les *noirs* et les *corrompus*, Necker, Bailly et Lafayette sont les objets les plus ordinaires de ses attaques ; ce sont ses bêtes noires.

Necker, pour lui, n'est qu'un jongleur.

Homme petit et vain, lui dit-il, vos lauriers sont flétris, ils ne reverdiront plus... C'est en vain que le sage chercherait en vous l'homme d'Etat, il n'y trouverait qu'un chevalier d'industrie, et, sans être prophète, il peut vous prédire la fin de Law.

Il appelle le maire de Paris l'*automate trembleur et larmoyant* des ministres, et, comme Desmoulins, il lui reproche son faste, en même temps qu'il dénonce ce qu'il appelle les dilapidations du conseil municipal.

Et cet or qu'ils prodiguent ainsi, si du moins il leur appartenait, s'ils le payaient par le travail! Mais c'est la ressource de l'Etat; c'est la subsistance du nécessiteux, de l'indigent! Que de puissants motifs pour s'en montrer avare! Peuple infortuné! seras-tu donc éternellement dévoué à la misère! Toujours vexé, toujours pillé, foulé, n'échapperas-tu des mains des déprédateurs royaux que pour tomber dans celles des dilapidateurs populaires!

Lafayette est l'instituteur des mouchards de l'état-major, le président du comité autrichien, le généralissime des contre-révolutionnaires, le conspirateur en chef du royaume de France, le charlatan des deux mondes, le divin Mottié, le dictateur Mottié. Les gardes nationaux sont ses prétoriens.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il y a de quoi frémir de voir la composition de la garde nationale, soldée et non soldée; c'est la voix publique que tous les anciens espions de la police y ont pris parti, et il est constant qu'on y compte des valets du maréchal de Broglie, des fils d'ex-ministres, des aristocrates gangrenés.

On ne s'étonnera pas que de pareilles attaques aient suscité à Marat de nombreux et puissants ennemis. La municipalité s'en émut la première. On lit dans les Mémoires de Bailly (t. II, p. 395) :

« *Lundi* 28 *septembre*. — Marat a été cité à la Commune pour avoir inculpé l'administration de la ville, et avoir dit que la gestion de ses comités était ruineuse. Il a déclaré avoir entendu parler du comité des subsistances seulement; ce qui était bien injuste; mais on lui a laissé son opinion. Il a inculpé un membre comme demeurant en hôtel garni; ce qui s'est trouvé faux. Il a fait lecture d'une lettre qui inculpait assez gravement un autre membre. On a nommé des commissaires; le rapport n'a pas été fait. Le membre n'a pas reparu. Si Marat a eu raison à cet égard, il est juste de le dire, car il n'en a pas fait habitude. »

Mais écoutons Marat lui-même :

Je finissais la dernière phrase du n° 16, lorsqu'un valet de l'Hôtel-de-Ville m'a remis, de la part des représentants de la Commune, un ordre de paraître devant eux dans la soirée. Je glisse sur cette circonstance, qui, sans doute, paraîtra singulière, et j'observerai que cet ordre était relatif au n° 15, publié dans la matinée. Je conçois que les dures vérités qu'il contient ont dû

EFERUS - Recherches & Classification numériques

déplaire; mais elles intéressent trop la sûreté publique pour que j'aie pu me résoudre à en adoucir un seul mot.

Choqué que ces messieurs continuent à s'ériger en juges, et en juges dans leur propre cause, me disais-je à moi-même, s'ils se croient outragés par ma plume, que ne rendent-ils plainte, que ne me poursuivent-ils? Mais devant quel tribunal? Assurément, ce n'est ni le Châtelet, ni le Parlement : ces cours d'esclavage ne sont pas faites pour connaître d'une cause qui a pour objet la liberté.

Au demeurant, je ne me suis présenté à l'Hôtel-de-Ville que pour donner à ces messieurs une preuve de ma déférence : je les prie de recevoir en passant cette petite leçon. Ils ne peuvent attaquer aucun des droits de l'homme ou du citoyen, et ils ne peuvent exercer aucun acte judiciaire : s'ils ne connaissent pas encore les limites des pouvoirs qu'on leur a confiés, je m'engage à les leur tracer. En attendant, ils me permettront de leur présenter la déclaration suivante.

Suit une longue déclaration de principes, dont nous nous bornerons à extraire quelques phrases. Il est allé deux fois à l'Hôtel-de-Ville pour la remettre aux représentants de la Commune et en demander acte; mais il n'a pu être admis à l'audience, on l'a renvoyé au lendemain; il n'y retournera pas.

Vos occupations sont infinies, sans doute, dit-il aux magistrats de la ville; les miennes ne le sont pas moins, et elles intéressent bien davantage le bonheur public : *je suis l'œil du peuple, vous en êtes tout au plus le petit doigt.*

Pressé par mon zèle pour le salut de la patrie, et désespéré de voir les aristocrates, qui dominent dans l'Assemblée nationale, se jouer du peuple..., j'ai cru qu'il était indigne d'un vrai citoyen de garder le silence... Rapprochant mille faits connus, et suivant les relations de l'aristocratie et du gouvernement avec la municipalité de la capitale, j'ai redouté qu'elle se prêtât, sans s'en dou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ter, aux perfides desseins des ennemis de l'Etat... Tremblant que la bonne foi du plus grand nombre des membres de votre comité, tous recommandables par leurs connaissances diverses et leur patriotisme, mais trop peu versés dans la politique pour découvrir des piéges cachés avec art, ne fût exposée aux surprises d'une poignée d'hommes corrompus, et qu'ils ne deviennent innocemment les instruments de l'oppression et de la tyrannie ; navré de voir l'Assemblée nationale toujours subjuguée par les ennemis de l'Etat, et trop convaincu qu'elle ne travaillera avec succès à la Constitution que lorsqu'ils ne pourront plus s'étayer des forces mêmes du peuple, et que la municipalité de Paris deviendra l'organe du vœu public, — *je vous requiers,* Messieurs, au nom de la patrie, dont je suis l'avocat, de purger incessamment votre corps des membres en qui les vrais citoyens ne peuvent plus prendre aucune confiance, et de purger pareillement tous les comités de l'Hôtel-de-Ville. Ces membres ne vous sont pas inconnus, et j'en nommerai plusieurs à la première réquisition qui m'en sera faite... (N° 18, 28 septembre.)

Comme on le voit, les rôles sont intervertis. Marat n'avait pas précisément tort quant aux formes ; mais il récuse déjà toute espèce de tribunal, le Parlement et le Châtelét aussi bien que le bureau de la ville.

De ce moment la circulation de son journal commence à rencontrer toute sorte d'entraves ; il s'en plaint à diverses reprises, et toujours de ce ton impératif qui lui est dès lors habituel.

Je me suis plaint d'un attentat fait contre la liberté de la presse par plusieurs patrouilles bourgeoises qui ont enlevé mes feuilles aux colporteurs. Elles ne l'ont fait qu'en vertu d'un ordre précis. J'ai imputé cet ordre à l'Hôtel-de-Ville ; il est possible qu'il n'en soit pas émané. Quoi qu'il en soit, j'ai fait recommander aux col-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

porteurs de prendre des témoins, si quelque patrouille venait à récidiver. Le reste me regarde. Je trouverai bien moyen de remonter à la source, et de venger la cause de la liberté. (N° 20.)

*Un mot amical du rédacteur à un citoyen inconsidéré.*

DIALOGUE.

« Eh bien ! qu'y a-t-il de nouveau ? — L'*Ami du Peuple*, Monsieur, qui fait fracas dans la rue. — Que diable ! j'avais donné ordre aux patrouilles de l'enlever ; je vais repasser aux corps-de-garde pour donner de nouveaux ordres. »

Voilà un petit dialogue dont j'ai des témoins dignes de foi ; j'en établirai la preuve juridique. M. Patu des Haultchamps, conseiller auditeur de la chambre des comptes, ami intime du curé de Saint-Nicolas-des-Champs, et commandant de bataillon, *je vous somme* d'être plus mesuré à l'avenir. Respectez l'ouvrage de l'Ami du Peuple : il n'est destiné qu'à venger les droits de la nation, assurer sa liberté, cimenter son bonheur. Si vous avez un grain de sens commun, cachez avec soin votre façon de penser, et tremblez de hasarder quelque démarche qui vous ferait passer pour ennemi du bien public ; je ne vous avertirai qu'une fois. Mes colporteurs ont ordre de se porter en foule dans votre district, et de vous remettre le premier numéro du jour.

L'aurait-on imaginé, qu'un simple particulier aurait la témérité de supprimer de son chef un écrit avoué par le public, et la folie de se rendre coupable d'un crime de lèse-nation ! Les voilà donc, ces prétendus patriotes, qui déjà ne craignent plus de lever le masque ! A qui avez-vous confié votre autorité ! Aveugles citoyens, n'ouvrirez-vous donc jamais les yeux ! (N° 21.)

*Avertissement.*

Je reçois de tous côtés des plaintes de l'inexactitude de la petite poste. Se pourrait-il que quelque employé s'oubliât au point d'intercepter certains numéros de mon journal, et violer de la sorte la foi publique ! Cet écrit, étant destiné à défendre les droits sacrés du peuple et des citoyens, est sous la sauvegarde de la nation ; je déclare que je poursuivrai comme criminel d'Etat tout

EFERUS - Recherches & Classification numériques

téméraire qui entreprendrait d'en arrêter la libre circulation. (N° 24.)

— Je somme le comité du district de Saint-André-des-Arts, qui a donné des ordres d'arrêter ma feuille, de les retirer, et de faire rendre les numéros interceptés. Que ses membres corrompus qui l'ont subjugué tremblent que je ne leur imprime le cachet de l'opprobre. (N° 26.)

— Et c'est la milice nationale, dit-il encore ailleurs, et ce sont mes concitoyens qui se prêtent à cet attentat! Lisez-les donc, soldats aveugles, ces écrits dont vous empêchez les salutaires effets, et frémissez d'horreur de servir d'instrument à la tyrannie pour accabler votre défenseur !

De ce moment aussi Marat voue à la municipalité une haine implacable, et il ne cesse de la poursuivre de ses calomnies. On agite de nouveau au Conseil de la ville, dans les premiers jours d'octobre, la question de savoir s'il ne conviendrait pas de séquestrer ce furieux et de le mettre ainsi dans l'impossibilité de faire le mal; mais l'Ami du Peuple trouve dans Bailly, dans ce même homme qu'il traînait tous les jours aux gémonies, un défenseur généreux. « Quelques membres de la Commune, lit-on dans la *Chronique de Paris* (8 octobre), voulaient qu'on mît M. Marat, auteur de l'*Ami du Peuple*, en prison, à cause de l'extrême hardiesse de cette feuille. Monsieur le maire leur a rappelé les vrais principes de la liberté de la presse, et il a été décidé que ceux qui se croiraient calomniés par M. Marat intenteraient contre lui une action juridique. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La lettre suivante, que je trouve dans le même journal, prouve que, si l'on s'inquiétait justement des attaques de Marat, on se souciait peu de ses éloges, et montre dans quel mépris le tenaient déjà les honnêtes gens.

Messieurs, l'auteur de l'*Ami du Peuple,* M. Marat, me distingue d'une manière injurieuse des autres représentants de la Commune dans son nº 26. L'honnêteté qu'il veut bien m'accorder est dans mon cœur; mais cet éloge, partant d'une plume qui distille la sédition et la calomnie, m'outrage et m'afflige profondément; je le rejette avec indignation. Veuillez bien, Messieurs, rendre publique la présente réclamation : je la dois à ma délicatesse et à celle de mes collègues.

PEYRILHE.

*Paris, ce 7 octobre* 1789.

Les journées d'octobre amoncelèrent sur la tête de Marat un orage devant lequel il dut fuir. Il se vantait lui-même, et non sans fondement, d'avoir provoqué ces tristes événements; et en effet, sur la nouvelle du repas des gardes du corps et de ce qui s'était passé à Versailles, il faisait, dans son numéro du 5, cet appel à l'insurrection :

Les faits nous manquent pour prononcer si c'est une conjuration réelle; mais, *fût-elle chimérique,* tous les bons citoyens doivent se montrer en armes, envoyer de nombreux détachements pour enlever toutes les poudres d'Essonne; chaque district doit retirer ses canons de l'Hôtel-de-Ville. La milice nationale n'est point assez dépourvue de sens pour ne pas sentir qu'elle ne doit jamais se séparer du reste des citoyens; que, loin d'obéir à ses chefs, s'ils s'oubliaient au point de donner des ordres hostiles, elle doit s'emparer d'eux. Enfin, si le péril devenait imminent,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

c'en est fait de nous si le peuple ne nomme pas lui-même un tribun, et s'il ne l'arme pas de la force publique.

Ces provocations furent dénoncées à la Commune, qui chargea des commissaires de déférer la feuille incendiaire au Châtelet, afin que le procureur du roi eût à s'opposer aux « excès aussi dangereux qu'inquiétants de la presse. » Le Châtelet fit saisir les presses de l'*Ami du Peuple,* et lança un décret de prise de corps contre son auteur. Marat fut obligé de se cacher, et de suspendre la publication de son journal après le 28e numéro (8 octobre). Il s'était tout d'abord placé sous la protection de certains districts, qu'il ne tint pas à lui de mettre en insurrection contre la justice.

On lit dans la *Chronique de Paris* du 13 octobre.

« M. Marat a, dit-on, écrit au district des Carmes, que c'était à lui qu'il avait réservé l'honneur de le protéger. Ce district n'est probablement pas ambitieux, car il a refusé cet honneur.

» Le district des Cordeliers, sur la lettre qui lui a été adressée par le sieur Marat, auteur de l'*Ami du Peuple,* par laquelle il réclame sa protection, a déclaré qu'il défendrait de tout son pouvoir les auteurs de son arrondissement des *voies de fait*, sauf à ceux qui se trouveront offensés dans leur personne ou dans leur honneur à se pourvoir par toutes les *voies de droit.*

» Cet arrêté nous paraît infiniment sage, non pas

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que nous approuvions les calomnies de M. Marat, nous en deviendrions les complices; mais c'est dans les tribunaux et par les *moyens de droit* que les offensés doivent en obtenir réparation. »

Le moyens de droit n'eussent pas été davantage du goût de Marat, qui avait peu de confiance dans les tribunaux, quels qu'ils fussent. Quoi qu'il en soit, ne trouvant pas dans les districts l'appui sur lequel il avait cru pouvoir compter, il quitta momentanément Paris, et il ne reprit la publication de sa feuille que le 5 novembre, dans je ne sais trop quelle cachette, à l'aide de je ne sais quelle *imprimerie patriotique*. Il commence le premier numéro de cette reprise (n° 29) par se plaindre d'une contrefaçon, qu'il répudie.

Un particulier (M. Jourdain de Saint-Ferjeux) avec qui je n'ai aucune liaison s'est empressé de profiter du bruit de ma détention pour faire paraître une feuille sous le titre de l'*Ami du Peuple*. Je serais enchanté qu'il eût pu remplacer la mienne : me reposant sur lui du soin accablant de veiller aux intérêts de la nation, il m'aurait permis de chercher enfin le repos dont je suis privé depuis si longtemps; mais sa plume est trop stérile pour produire quelque impression et avancer les affaires publiques. Quels que soient les motifs qui l'ont engagé à faire gémir la presse, je le prie de permettre que mon journal continue à jouir paisiblement d'un titre dont il est en possession, et de ne pas trouver mauvais que j'y attache quelque marque *destructive* (1) qui prévienne la surprise des acheteurs. (N° 29, du 5 novembre 1789.)

(1) Pour *distinctive*, évidemment; mais quelle étrange *coquille!* Du reste, le journal de Marat abonde en erreurs de ce genre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Viennent ensuite des *Observations importantes sur la ligue formidable des ennemis de la patrie.*

Depuis que les ennemis de la patrie m'ont enlevé ma feuille, et qu'ils ont forcé mes amis de m'entraîner en captivité, je gémis de ne pouvoir veiller pour le salut du peuple, et je cherche tous les moyens possibles de lui donner des marques de mon éternel dévouement. Le défaut de correspondance entre la capitale et le lieu de ma retraite ne me permet pas d'être au courant; néanmoins voici quelques observations importantes que je supplie tous les bons citoyens de prendre en considération. En rendant témoignage au zèle qui m'anime, ils sentiront l'urgente nécessité de prendre des mesures convenables pour prévenir les malheurs affreux qui nous menacent...

Rendu à la liberté au commencement de décembre, il donne à ses lecteurs, sous le titre d'*Anecdotes de l'auteur*, « un léger historique » de ses tribulations : ceux qui s'intéressent au sort de l'Ami du Peuple, pense-t-il, ne le liront pas avec indifférence; ceux qui n'y verraient qu'un récit personnel ne sont pas faits pour le lire.

Enfin je respire, mes chers concitoyens, après deux mois de captivité, de veilles, de soucis, d'inquiétudes et d'alarmes (1). Toujours prêt à combattre pour vos droits, votre liberté, votre repos, votre bonheur, à peine ai-je repris haleine que je reparais pour vous dans les champs de l'honneur. .

Que sont devenus tant de faux frères qui paraissaient avoir épousé votre cause, lorsqu'il n'y avait aucun risque à la défen-

(1) Je ne les ai éprouvées, à la vue des piéges tendus sous les pas des citoyens, qu'après que les ennemis publics m'ont eu enlevé les moyens de dénoncer leurs noirs complots.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dre (1)? Intimidés ou vendus, ils vous ont lâchement abandonnés. Quelques hardis défenseurs vous sont restés fidèles, et toujours l'Ami du Peuple leur disputera la gloire de se dévouer pour vous.

Tout Paris a su que, la nuit du 8 octobre, la maison que j'habite a été assaillie par une bande nombreuse d'assassins ; c'en était fait de moi s'ils fussent parvenus à forcer la porte, qu'on refusa de leur ouvrir.

Les ennemis publics me regardaient comme le premier moteur de l'insurrection qui venait de sauver la patrie; ils mirent ma tête à prix, et, pour couvrir l'assassinat, ils firent courir le bruit que j'étais dans les cachots du Châtelet. Que je m'acquitte ici d'un devoir cher à mon cœur envers tant de bons citoyens qui vinrent me presser de chercher mon salut dans la fuite. J'avais informé deux districts des dangers que je courais : l'un fit faire de fréquentes patrouilles devant ma porte; l'autre m'envoya quelques officiers pour me mettre en sûreté.

Plusieurs amis, ne se fiant qu'à leur zèle, l'enlevèrent de chez lui et le conduisirent à Versailles. Il y adressa ses réclamations à l'Assemblée. Il était encore à demander justice lorsqu'il apprit que le Châtelet venait de lancer contre lui un décret de prise de corps, décret scandaleux qui n'était déshonorant que pour ceux qui l'avaient sollicité, que pour ceux qui l'avaient rendu.

Ses amis le tenaient sous clé. Occupé à suivre les travaux de l'Assemblée nationale et les menées des ennemis de l'Etat, il ne sentait que le malheur de n'avoir point d'imprimeur, le dernier attentat du Comité de police les lui ayant tous enlevés.

(1) On peut les comparer à l'âne de la fable, détachant une ruade au lion mourant.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

A peine eut-il passé huit jours dans sa retraite que son genre de vie parut suspect au traiteur qui le servait : il alla le dénoncer à la garde nationale. Heureusement un de ses amis, ayant eu vent de la dénonciation, vint l'enlever de nouveau.

Il désirait se rapprocher de Paris : il trouva un asile dans ses environs, et y vécut heureux pendant quinze jours. Il y recevait sa feuille, qu'il avait trouvé moyen de faire reparaître à force de sacrifices. Mais des espions mis aux trousses des libraires qu'il employait découvrirent ses presses ; elles furent saisies par le Comité de Saint-Etienne-du-Mont, et le Comité de Saint-André-des-Arcs, rempli d'indignes citoyens, de vils suppôts du despotisme, prêta son ministère pour faire saisir son journal : vaines recherches, dont il ne recueillit d'autre fruit que la honte de s'être démasqué et d'avoir affiché la bassesse de ses vues.

Son repos ne fut pas de longue durée. Des espions attachés sur les pas de quelques amis qu'il voyait éventèrent sa retraite, et un beau matin il fut assailli par un détachement de vingt hommes sous la conduite du vice-président de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Conduit au Comité des recherches, il y fut reçu et traité avec des égards auxquels il était sans doute bien loin de s'attendre. Comme il avait été réveillé un peu brusquement et qu'il n'avait point eu le temps de déjeuner, on lui offrit une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tasse de chocolat, qu'il prit au coin du feu, tout en causant, et, après une assez longue conversation sur divers sujets politiques, on lui remit ses papiers, qui avaient été saisis, et parmi lesquels il s'en trouvait de « très-forts », et on lui annonça qu'il était libre. Enfin ces messieurs du Comité poussèrent la galanterie jusqu'à lui offrir une voiture pour le reconduire chez lui, et une garde s'il craignait de ne pas être en sûreté.

Touché de leurs procédés, je les comparais en silence à ceux qu'auraient eus, en pareil cas, des commissaires royaux : je sentis l'extrême différence de l'ancien au nouveau régime, et une émotion délicieuse pénétra mon âme.

Une pareille effusion ne coule pas souvent de la plume de Marat.

De l'Hôtel-de-Ville il se rend chez un ami, puis aux Italiens, où le signor Mandini et la signora Baletti suspendent quelques moments les agitations du patriote, et le lendemain il était tranquillement chez lui.

Tout lui sourit enfin. Son premier soin ayant été de réclamer ses presses, qui sont sa plume et son écritoire, pleine satisfaction lui est donnée, tout lui est rendu.

Me voilà donc, s'écrie-t-il, en état de faire paraître ma feuille sans dépendre des créatures de l'autorité. Pour servir la patrie avec plus de succès, je me suis fait imprimeur, et je m'honore de ce nouvel état ; mais je dois prévenir mes lecteurs qu'il ne sor-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tira de mes presses que les productions de ma plume, et les écrits des vrais défenseurs de la liberté publique et de l'innocence opprimée : car l'Ami du Peuple n'entend point faire de la typographie un métier de lucre.

De ce jour en effet, et à partir du n° 71, du 19 décembre 1789, l'*Ami du Peuple* sort de l'*imprimerie de M. Marat, rue de la Comédie, n°* 37 (1).

Cette curieuse narration, que nous aurions voulu pouvoir reproduire en entier, se termine par un avertissement aux abonnés, commençant ainsi :

L'auteur ayant abandonné les trois quarts du produit de son journal aux libraires chargés de la manutention, et n'ayant pas touché une obole sur l'autre quart, a non-seulement trouvé, lors de son retour à Paris, la caisse vide, mais chargée de dettes. Déterminé à brouter l'herbe plutôt que de donner sujet à ses souscripteurs de se plaindre, et prenant sur lui le soin de les satisfaire, il s'est chargé seul de la publication de sa feuille, et il croit pouvoir répondre que le service s'en fera dorénavant avec ponctualité...

Enfin on lit encore dans ce numéro cette petite note, qui a son importance :

M. Marat, voyant avec peu d'édification que M. Sainthi, rédacteur du *Courrier de Paris*, dont la feuille avait été envoyée aux abonnés en attendant, l'a proposée aux souscripteurs comme la suite de l'*Ami du Peuple*, déclare qu'il n'a aucune relation avec ce rédacteur, et le public s'est bien aperçu que ces feuilles n'ont rien de commun.

(1) Le n° 72 a la même souscription ; mais le 73 et les suivants portent rue de la Vieille, et quelquefois de l'Ancienne-Comédie, n° 39. Plus tard, c'est seulement : *De l'imprimerie de Marat.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il faut d'ailleurs rendre cette justice à Marat qu'on le voit constamment préoccupé du souci de remplir ses engagements envers ses souscripteurs, et qu'il y fut toujours fidèle, autant du moins qu'il était en lui. Ajoutons tout de suite qu'il se montra toute sa vie peu soucieux de sa fortune, et qu'il mourut pauvre, malgré l'immense succès de sa feuille. Aussi ai-je peine à croire qu'il fût vendu, comme on l'en accusait. Est-il plus vrai de dire qu'il était un instrument — désintéressé — dans les mains des ennemis de la Révolution ? La question est plus difficile à résoudre ; j'inclinerais cependant pour la négative : le caractère bien connu de Marat me semble répugner à cette accusation, d'ailleurs si banale alors.

Quoi qu'il en soit, on la voit se produire tout d'abord, et je la trouve encore, à la fin de 1792, formulée dans une *Adresse aux Parisiens* où Roland repousse avec une légitime indignation les calomnies dont Marat ne cessait alors de le poursuivre.

« Que toutes ces propositions, disait l'intègre ministre, soient placardées au coin des rues sous le voile de l'anonyme, elles n'exciteraient que le mépris ; qu'elles y paraissent sous le nom d'un homme qui s'offre au peuple comme son ami, qui a pris de la consistance dans cette révolution, que le corps électoral compte parmi ses membres et que déjà plusieurs voix portent à la Convention (j'ap-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prends qu'il vient d'être nommé), on s'étonne et l'on réfléchit.

« Est-ce l'erreur d'un homme ardent et soupçonneux qui prend ses craintes pour des vérités, et qui sème de bonne foi la défiance dont il est pénétré? N'existe-t-il point d'ambitieux adroit, d'ennemi caché, qui nourrit pour son profit l'inquiétude d'un esprit atrabilaire et le dirige à son gré ? Avons-nous dans notre sein des *émissaires* de Brunswick qui cherchent à nous affaiblir par des divisions intestines, ou des *scélérats* qui veulent tout renverser pour s'élever sur des ruines ? Je ne puis résoudre ces questions, mais je vois qu'il y a lieu de les faire, et que, si ces émissaires ou ces scélérats existaient parmi nous, ils s'efforceraient de produire la défiance et l'agitation que nous voyons exciter et perpétuer. »

Desmoulins lui-même crut devoir un jour prévenir Marat des soupçons qu'on faisait peser sur lui. « J'ai dit un jour à M. Marat, raconte-t-il, dans la seule entrevue que j'aie eue avec lui, ce que je pensais de sa trop grande précipitation à juger, de sa facilité plus grande encore à accuser, du danger de quelques-unes de ses opinions, du défaut de graduations dans sa colère, son visage étant toujours le même, et aussi enflammé contre M. Bailly que contre J. F. Maury. Je ne lui ai point dissimulé qu'on répandait le bruit qu'il était l'instrument

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'aristocrates qui l'employaient à semer le trouble et soulever le peuple contre toute espèce d'administration ; mais il m'a répondu d'une manière à me fermer la bouche, par ce morceau qui termine sa dénonciation contre M. Necker :

Les ennemis du peuple, qui sont les miens, débitent que ma plume est vendue. Et à qui, de grâce, serais-je vendu? Est-ce à l'Assemblée nationale, contre laquelle je me suis élevé tant de fois, dont j'ai critiqué plusieurs décrets funestes, et que j'ai bien souvent rappelée à ses devoirs? Est-ce à la couronne, dont j'ai toujours attaqué les odieuses usurpations, les redoutables prérogatives? Est-ce au ministère, que j'ai toujours dénoncé pour l'éternel ennemi du peuple, et dont j'ai signalé les membres comme traîtres à la patrie? Est-ce aux princes, dont j'ai demandé que le faste scandaleux fût réprimé, les dépenses bornées aux simples revenus des apanages ; aux princes coupables, que j'ai voulu faire traduire en jugement? Est-ce au clergé, dont je n'ai cessé d'attaquer les débordements, les prétentions ridicules, et dont j'ai demandé que les biens fussent restitués aux pauvres? Est-ce à la noblesse, dont j'ai frondé les injustes prétentions, attaqué les priviléges iniques, dévoilé les perfides desseins? Est-ce aux financiers, aux déprédateurs, aux concussionnaires, aux sangsues de l'Etat, à qui j'ai demandé que la nation fît rendre gorge? Est-ce à la municipalité, dont j'ai découvert les vues secrètes, dévoilé les desseins dangereux, dénoncé les attentats, et qui m'a fait arrêter? Est-ce aux districts, dont j'ai dévoilé l'alarmante composition, et proposé la réforme? Est-ce à la milice nationale, dont j'ai attaqué les sots procédés et la sotte confiance dans des chefs suspects?

Reste donc le peuple, dont j'ai constamment défendu les droits, et pour lequel mon zèle n'a point eu de bornes ; mais le peuple n'achète personne. Et puis pourquoi m'acheter? je lui suis tout acquis. Me fera-t-on un crime de m'être donné?

Depuis longues années mes amis, témoins de mon insouciance

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur la fortune, voyant que je me refuse le nécessaire pour faire construire des instruments de physique, me regardent comme un *original,* un homme *indécrottable,* en prenant le mot dans son sens naturel. Peut-être n'ont-ils pas tort. Mais ce caractère n'est pas, je crois, celui des intrigants qui cherchent à se vendre.

Je n'ai ni place ni pension; jamais je n'en solliciterai, et n'en accepterai jamais; je ne voudrais pas de la place de premier ministre des finances, pas même pour m'empêcher de mourir de faim. J'ai mis contre moi le gouvernement, les princes, le clergé, la noblesse, les parlements, les municipalités, le Châtelet, les districts, l'état-major de la garde soldée, les avocats, les procureurs, les financiers, les agioteurs, les déprédateurs, les sangsues de l'Etat et l'armée innombrable des ennemis du bien public: serait-ce donc là le plan d'un homme qui cherche à se vendre?

Et pourquoi me suis-je fait ces nuées de mortels ennemis? Pour le peuple, ce pauvre peuple épuisé de misère, toujours vexé, toujours foulé, toujours opprimé, et qui n'a à donner ni places ni pensions. C'est pour avoir épousé sa cause que je suis en butte aux traits des méchants qui me persécutent, que je suis dans les liens d'un décret de prise de corps, comme un malfaiteur. Mais je n'éprouve aucun regret; ce que j'ai fait, je le ferais encore si j'étais à commencer.

Je ne ferai point de reproches aux folliculaires qui se prêtent à me noircir. S'il en est un seul qui doute que ma plume n'est conduite par mon cœur, qu'il vienne me voir dîner.....

Mais je me flatte d'en avoir dit assez pour les détromper de cette calomnie, la seule qui eût pu porter coup à la cause que je défends. Quant aux autres, je laisse libre la carrière à mes diffamateurs, et je ne perdrai pas à les confondre un temps que je dois donner à ma patrie.

Victime du civisme, concluait Marat, je vais donc servir d'exemple à ceux qui seront tentés de défendre les droits de la nation! Peuple ingrat et frivole, qui encenses les tyrans et abandonnes tes défenseurs, je me dévoue pour toi; je t'ai sacrifié mes veilles, mon repos, ma santé, ma liberté; deux fois, pour pro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

longer tes jours, j'ai abandonné le soin de ma vie; et aujourd'hui tu me vois en silence poursuivi par tes ennemis et forcé de fuir pour échapper à leur fureur! Mais non, je ne te fais point de reproche : ma vertu serait-elle pure si j'avais compté sur ton amour?

« Voilà, s'écriait Camille Desmoulins, après avoir reproduit cet extrait; voilà, je ne dirai pas seulement un des plus beaux morceaux d'éloquence que j'aie jamais lus; mais voilà du courage, de l'âme et un grand caractère. »

Marat revient à plusieurs reprises sur cette accusation qu'on ne cesse de lui jeter à la face, et la repousse toujours avec une énergie croissante. Ce n'est pas faute qu'il ait été tenté pourtant : Necker, si on voulait l'en croire, lui aurait offert un million, et en or encore, simplement pour qu'il se tût sur ses machinations (1). Camille Desmoulins s'était vanté d'avoir refusé une place de mille écus, qu'on lui avait offerte à la suite d'un de ces bons dîners qu'il aimait un peu trop, entre la poire et le fromage. La belle vertu vraiment! Mais un million, en or!.... Et puis voyez la différence qu'on fait entre l'Ami du Peuple et ce cher fils! Marat est à Camille comme cinquante mille livres de rente en or sont à un traitement de mille écus en assignats.

(1) *Publiciste de la République*, n° 177.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Un jour cependant Marat ne rougit pas de tendre la main ; mais c'était dans des circonstances tout exceptionnelles, et les conséquences qu'on a tirées de ce fait contre son incorruptibilité sont un peu forcées. Voici comment madame Roland, qui était bien placée pour connaître la vérité, raconte la chose :

« J'ai dit que Marat commençait à nous déchirer. Il faut savoir que, du moment où l'Assemblée avait mis des fonds à la disposition du ministre de l'Intérieur pour impression d'écrits utiles, Marat, qui, le lendemain du 10 août, avait fait enlever, par *son* peuple, quatre presses à l'imprimerie royale, pour s'indemniser de celles que la justice lui avait précédemment fait retirer, Marat écrivit à Roland pour lui demander 15,000 livres, afin de le mettre en état de publier d'excellentes choses. Roland répondit que la somme était trop considérable pour la délivrer sans connaître l'objet auquel elle devait servir; que, si Marat voulait lui envoyer ses manuscrits, il ne s'attribuerait pas le droit de les juger, mais il les soumettrait au Conseil, pour savoir s'il convenait de les publier aux frais de la nation. Marat répliqua assez mal, comme il sait faire, et envoya un fatras de manuscrits dont la seule vue faisait peur...

» J'avais quelquefois douté que Marat fût un être subsistant ; je fus persuadée alors qu'il n'était

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pas imaginaire. J'en parlai à Danton ; je lui témoignai l'envie de le voir, et lui dis de me l'amener : car il faut connaître les monstres, et j'étais curieuse de savoir si c'était une tête désorganisée ou un mannequin bien soufflé. Danton s'en défendit, comme d'une chose bien inutile, même désagréable, puisqu'elle ne m'offrirait qu'un original qui ne répondrait à rien...

» Le Conseil trouva que les manuscrits de Marat devaient être remis à Danton, qui saurait bien s'arranger avec lui... C'était donner à Danton un nouveau moyen de s'attacher ce chien enragé, de le faire courir et mordre ceux contre lesquels il lui plairait de l'exciter (1)... »

Bref, Marat n'eut pas ses quinze mille francs, et cette petite mortification entra probablement pour beaucoup dans la haine furieuse dont il poursuivit Roland et *sa clique*.

J'ai déjà parlé (t. 4, p. 141) de ces fonds mis à la disposition de Roland, et de l'usage modéré qu'il en fit. On en avait pris thème pour les imputations les plus malveillantes, et l'on fit à cette occasion grand bruit d'un *bureau d'esprit public* destiné à façonner, pour ne pas dire à corrompre l'opinion. Voici ce qu'en dit madame Roland : « Redevenu ministre après le 10 août, Roland n'imagina rien

(1) *Mémoires de Madame Roland*, éd. Ravenel, t. II, p. 37.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de plus pressé que de répandre un même esprit dans les administrations, afin de leur faire prendre une marche uniforme et d'assurer le succès de la Révolution. Il adressa aux corps administratifs une circulaire tendant à ce but, et qui produisit un bon effet. L'Assemblée législative sentit le besoin de l'étendre, et, à défaut de l'instruction publique, non encore organisée, elle voulut que cent mille livres fussent mises à la disposition du ministre de l'Intérieur pour répandre les écrits utiles, dont elle lui abandonnait le choix. Roland, économe et sévère, s'occupa d'un emploi bien entendu de ces fonds ; il profita des papiers publics alors en crédit, et les fit expédier gratuitement aux sociétés populaires, aux curés et aux particuliers qui s'annonçaient pour désirer de concourir au bien de l'Etat... » Nous savons que Roland dépensa à peine le tiers de ces fonds dont il avait l'entière disposition.

Mais reprenons le fil de notre narration.

Dans les premiers jours de 1790, Marat fut dénoncé pour la troisième fois à la municipalité, par Boucher d'Argis, conseiller au Châtelet, et l'assemblée des représentants de la Commune, par un remarquable arrêté, que nous avons rapporté t. 4, p. 150, ordonnait au procureur-syndic de dénoncer par devant le tribunal qui devait en connaître les dernières feuilles de l'*Ami du Peuple*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Marat répondit à cet *indigne* arrêté par une violente diatribe, dont nous citerons encore quelques passages.

Pour colorer les attentats que vous méditez contre les écrivains patriotiques, vous citez maladroitement l'exemple des Anglais, le peuple jusqu'à présent le plus libre de la terre, peuple chez lequel les auteurs et les imprimeurs sont responsables des écrits qu'ils répandent dans le public. Sans doute, la liberté de la presse ne doit pas être licencieuse; mais où est la licence, lorsqu'un auteur qui parle de l'abondance du cœur a soin de se nommer? Ignorez-vous qu'en Angleterre la vérité est toujours bonne à dire? Ignorez-vous qu'en Angleterre un écrivain, parlant pour la patrie, peut traîner dans la boue tout homme public, quelque élevé que soit son rang? Ouvrez les lettres de Junius, vous y verrez l'auteur poursuivant sans relâche le premier ministre, dévoilant ses projets, décriant son administration, le donnant chaque jour en spectacle, l'arrachant au repos, le forçant de calmer ses fureurs par l'opium, et le faisant descendre de son trône pour aller dans la solitude ensevelir sa honte et son désespoir. Ignorez-vous qu'en Angleterre l'administrateur infidèle, toujours appelé en compte, ne peut échapper au jugement. Dans cette île fortunée, votre maire et votre tribunal de police, traduits devant le banc du roi pour avoir fait enlever une seule feuille de papier, seraient condamnés à restitution et à une forte amende envers le dernier des colporteurs. Dans cette île fortunée, votre ancien Comité des subsistances et les autres administrateurs municipaux auraient éprouvé le sort d'Hasting; le ministre des finances lui-même, le maire et la municipalité auraient celui de Charles Ier; le Châtelet aurait été abattu et les juges seraient ensevelis sous ses ruines, s'ils avaient commis à la face des cieux les prévarications qu'ils commettent effrontément.....

Mais quoi! n'avons-nous donc entrevu la liberté que pour mieux en sentir la perte? Ah! si elle nous échappe sans retour,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'avons-nous gagné à tant d'alarmes, d'efforts, de combats, de privations, de jeûnes, d'anxiétés, de tourments, que d'avoir aggravé nos maux, que d'avoir appesanti nos fers? Au lieu d'un maître, nous en aurions dix mille; nous aurions écrasé le despotisme pour laisser naître l'aristocratie! Nous aurions abattu l'insolente noblesse, l'impudique clergé, pour élever des légions de robins, l'écume du palais, la crasse du barreau, des grippe-sous, des huissiers, des recors, qui nous commandent et nous maîtrisent! A genoux devant eux, les citoyens n'auraient donc pris les armes que pour leur servir d'instruments de fureur; et les soldats de la patrie, asservis à d'indignes municipaux, abandonnant l'esprit public pour l'esprit de corps, renonceraient à leur jugement, à leurs intérêts, à leurs devoirs, à leur honneur, pour mettre et tenir sous le joug leurs concitoyens!

Fatal aveuglement, que tous les écrivains patriotiques doivent s'attacher à détruire, ou qui ferait bientôt évanouir nos dernières espérances, en ramenant les jours de la servitude.....

Je ne me suis étendu si longuement sur cet arrêté que parce qu'il tendait à détruire par le fait toute liberté de la presse. Il est important de démontrer les motifs secrets de ce coup alarmant d'autorité, de démasquer ses auteurs, et d'ouvrir les yeux du public, en lui faisant voir, du côté des administrateurs municipaux, ruse, mensonge, témérité, barbarie, mépris des droits du peuple, soif ardente de pouvoir; du côté de l'Ami du Peuple, vérité, justice, zèle du bien public, énergie et constance.

Dans la discussion qui vient de nous occuper, ce n'est pas l'auteur qu'il faut voir, mais l'Ami du Peuple déclarant la guerre à un tribunal redoutable et à la municipalité, dont les attentats n'ont plus de bornes, leur livrant des combats continuels et se mettant à la brèche pour sauver la patrie. Sans cette levée de boucliers et sans le courage du district des Cordeliers, c'en était fait des écrivains patriotiques; le lendemain de l'enlèvement de l'Ami du Peuple, tous les autres auraient disparu. Je les presse de se confédérer et de suivre une marche vigoureuse : ils peuvent voir, par mon exemple, qu'on n'en meurt pas toujours. (19 et 20 janvier 1790.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais Marat ne se borna point à une impuissante protestation ; il s'adressa à ses bons amis les Cordeliers, et ceux-ci, plus décidément résolus cette fois qu'ils ne s'étaient montrés trois mois auparavant, le prirent ouvertement sous leur protection.

*Glorieux arrêté du district des Cordeliers* (1).

Cet illustre district, dont la gloire vole en tous lieux sur les ailes de la renommée, et dont le nom sera consacré à jamais dans les fastes de la Révolution, comme l'un des plus fermes appuis de la patrie et de ses enfants, justement alarmé des attentats multipliés des ennemis du peuple contre les écrivains patriotes, et prenant l'Ami du Peuple sous sa protection spéciale, vient de nommer quatre commissaires conservateurs de la liberté des citoyens de son arrondissement, sans la signature collective desquels on ne pourra mettre à exécution aucun ordre de nature à priver un citoyen de sa liberté, se réservant de démontrer dans un autre arrêté que le Châtelet ne saurait se constituer juge dans sa propre cause, sans blesser à la fois les lois de la justice, de la raison et de la pudeur.

Copie de cet immortel arrêté doit être envoyée à la Ville, au commandant général et au Châtelet. Tous les districts qui connaissent leurs droits et qui sont jaloux de maintenir la liberté s'empresseront sans doute de partager la gloire de celui des Cordeliers, en faisant cause commune avec lui.

Cependant le Châtelet avait été saisi de l'affaire, et il y avait été résolu que préalablement on mettrait à exécution le mandat de prise de corps lancé contre Marat à la suite des journées d'octobre. Nous avons déjà parlé (t. 4, p. 295) de l'émotion que

(1) Cet arrêté ne préjudiciera en rien au secret des opérations nécessaires pour s'assurer des vrais délinquants, des traîtres à la patrie.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

causa dans Paris cette expédition — car c'en fut une véritable — et des suites funestes qu'elle faillit avoir. Voici, d'après la *Chronique*, dont le récit a toutes les apparences de l'exactitude, comment les choses se passèrent :

Le 22 janvier au matin, deux huissiers du Châtelet, porteurs du décret de prise de corps rendu par ce tribunal le 8 octobre contre Marat, et escortés d'une troupe d'infanterie et de cavalerie, se présentèrent au corps-de-garde de la rue de l'Ancienne-Comédie, près de l'hôtel de la Fautrière, où étaient les presses de l'*Ami du Peuple*. Quoique le district des Cordeliers eût été le premier à improuver le ton et les inculpations de l'*Ami du Peuple*, il crut cependant devoir tenir à l'arrêté qu'il avait pris, et qui défendait au commandant du bataillon de faire mettre à exécution aucun décret portant atteinte à la liberté des citoyens, sans que ces actes eussent été visés par cinq commissaires nommés à cet effet.

Les cinq commissaires, informés de ce qui se passait, observèrent que le décret du Châtelet était antérieur à celui de l'Assemblée nationale relatif à la jurisprudence criminelle. Les huissiers se retirèrent après avoir dressé procès-verbal, et les bataillons de Saint-Séverin, de Saint-André-des-Arts, etc., ainsi que la cavalerie, occupèrent toute la rue.

Pendant qu'on verbalisait, Danton, ex-président

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du district des Cordeliers, aurait dit : « Si tout le monde pensait comme moi, on sonnerait le tocsin, et à l'instant nous aurions vingt mille hommes qui les feraient blanchir. » Ce propos fut constaté dans le procès-verbal par les deux huissiers (1).

Dans l'après-midi, le district des Cordeliers assemblé députa à l'Assemblée nationale les sieurs Paré, président, Danton et Testulat. L'Assemblée déclara que le zèle du district avait été trop loin, cassa l'arrêté qui nommait les cinq commissaires, et leur enjoignit ou de laisser arrêter Marat ou de le livrer eux-mêmes aux lois, qui seules devaient décider s'il avait calomnié ou dit la vérité.

Le district se soumit aux ordres de l'Assemblée, et, malgré le grand nombre de troupes dont il se voyait environné, il ne mit pas un homme sur pied.

Les huissiers revinrent alors, armés d'une nouvelle commission, qui les rendait responsables de la non-exécution du décret, et, le commandant du bataillon ayant ordre d'en protéger l'exécution, ils firent leur perquisition. Elle se trouva infructueuse : Marat était absent depuis six jours ; mais on mit les scellés sur ses presses et autres effets.

(1) Je lis dans le *Patriote français* du 26 mars que « ce propos et d'autres semblables furent l'objet d'une accusation et d'un décret de prise de corps lancés contre Danton, et que son district, toujours animé de la même ferveur pour la défense des principes, réclama contre ce décret du Châtelet, qu'il regardait comme attentatoire à la liberté qui doit régner dans les assemblées légales. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Nous finirons cet article, ajoute la *Chronique*, en observant qu'on doit des éloges au commandant du bataillon des Cordeliers, qui dans cette affaire a constamment employé sa prudence pour apaiser les querelles et calmer les esprits. Nous avons cru devoir entrer dans ces détails sur une affaire qui a alarmé tout Paris, et sur le mauvais succès de laquelle des gens bien intentionnés avaient sans doute déjà fondé de bien douces espérances. »

Cette fois, Marat crut devoir mettre la mer entre lui et le Châtelet; il s'embarqua pour l'Angleterre, et séjourna quelques mois à Londres.

A son retour — nous analysons son récit — il trouve son journal envahi par quatre folliculaires qui se disputent à l'envi son titre, son épigraphe, son nom, ses qualités, en l'accablant d'injures dégoûtantes chaque matin... Passe encore pour leur ineptie, s'ils connaissaient les bienséances; mais, ignares de la première classe, ils appellent l'Assemblée nationale tantôt Diète auguste, tantôt Etats-Généraux, et ils donnent au roi le titre de souverain, dénomination qui ne convient qu'au peuple pris en corps; ils ont même la simplicité de tutoyer M. Necker, comme s'il était un grand homme. Barbouilleurs impitoyables, ils rassemblent gauchement quelques phrases de l'Ami du Peuple qu'ils cousent à leur manière, et qu'ils

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rabâchent à chaque page. Ne pouvant être piquants, ils s'efforcent d'être scandaleux ; ils vomissent de grosses injures contre les malversateurs publics, et se croient de l'énergie quand ils violent sans pudeur les premières règles de la décence. Pantalons travestis en politiques, ils disputent aux harengères le jargon des halles. Du moins, lorsque l'Ami du Peuple se livrait à son zèle, s'il lui échappait quelques duretés, elles lui étaient arrachées par l'amour de la patrie, elles étaient l'expression de ses vives alarmes ; il n'est pas moins ennemi de la licence que passionné de l'ordre, de la paix et de la liberté.

En résumé, le numéro de l'*Ami du Peuple* du 22 janvier est le 105 : il n'en a donné aucun depuis ; il a gardé un triste silence, et, de tant d'écrits dont on le fait père, il n'est sorti de sa plume que son *Appel à la Nation*, ses *Lettres sur l'Ordre judiciaire*, et sa seconde *Dénonciation contre M. Necker*. (N° 106, 18 mai 1790.)

Marat passe des nuits entières à la poursuite de ces indignes contrefacteurs ; il parvient à découvrir une de leurs imprimeries, et y fait apposer les scellés. Un mois plus tard, il apprend que « l'un des infâmes écrivailleurs qui, pendant son absence, ont forgé sous son nom le faux *Ami du Peuple*, est un nommé Vaudin, se disant avocat, logé n° 63 rue de la Calandre, lequel a été dénoncé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme auteur de cet écrit dégoûtant par le colporteur qui le distribuait ; il en est convenu en présence de plusieurs témoins. Ce misérable aboyeur, soudoyé par les ennemis de la Révolution pour discréditer le journal de Marat, s'est entendu appeler des noms les plus humiliants avec ce sang-froid qui caractérise les scélérats les plus consommés. Désespéré d'avoir perdu le gain illicite qu'il faisait sur cette feuille, accueillie par le peuple, qui la regardait comme sa sauvegarde, il mit au jour un libelle ordurier, sous le nom de *Procureur du Peuple*, où il se vengeait en vomissant sur l'Ami du Peuple mille horreurs. Dans les pays où justice est faite, il eût été condamné, comme *coupable de faux et d'escroquerie*, à avoir le poing coupé; Marat, dans sa débonnaireté, se borne à demander qu'il soit renfermé quelques mois à Bicêtre, tenu au pain et à l'eau, et soumis chaque matin à une correction paternelle.

Suivant Marat, on aurait vu paraître à la fois jusqu'à cinq faux *Amis du Peuple* (1). Deux, écrits, l'un par Desclaibes, l'autre par Estienne, sont imprimés « par le nommé Courret, dit de Villeneuve, banqueroutier frauduleux d'Orléans, refugié à Paris, payé par Bailly et Mottié pour la publication de

(1) Une de ces publications apocryphes avait pour rédacteur un perruquier, ce qui fit dire aux loustics du temps que toutes les plaisanteries qu'on y trouvait étaient *tirées aux cheveux*, que l'auteur n'avait pas *inventé la poudre*, qu'il ne *ferait pas la barbe* aux autres journaux, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ces ordures, nageant aujourd'hui dans la plus scandaleuse opulence, et narguant ses créanciers. — « Ce coquin, a-t-il soin d'ajouter charitablement, qui a mérité mille fois que le peuple l'assomme, est logé n° 2 rue Christine. »

Quelques numéros plus loin, il profite encore d'un moment de stagnation des esprits pour prévenir ses lecteurs contre les faux *Amis du Peuple* que Mottié fait imprimer sous son titre, son épigraphe, son nom, dans sa nouvelle imprimerie, rue de la Verrerie, et sous la direction d'un ami du sieur Pastoret, le procureur général syndic du département anti-révolutionnaire. Il somme les colporteurs patriotes de ne débiter que les *Amis du Peuple* qu'ils prendront eux-mêmes chez la veuve Meunier, et de faire main-basse sur ceux qui se débitent rue de la Verrerie. Il indique en même temps aux lecteurs à quels signes ils reconnaîtront ses contrefacteurs :

Je préviens les lecteurs amis de la liberté qu'ils distingueront ma feuille des faux *Amis du Peuple* publiés sous mon nom par cela seul que les auteurs de ces faux *Amis* sont des endormeurs qui prêchent toujours la paix, la tolérance des prêtres factieux, la patience aux outrages des fonctionnaires publics, la soumission aux lois, bonnes ou mauvaises, l'obéissance aveugle des soldats à leurs officiers ; des endormeurs qui ont grand soin de taire les prévarications et les conspirations des mandataires du peuple, de l'Assemblée nationale, de la municipalité, du département, de l'état-major, et surtout du général, sur lesquels je crie sans cesse haro en sonnant le tocsin ; des endormeurs qui ne clabaudent

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que contre les Jacobins, les sociétés fraternelles, le club des Cordeliers, dont je ne dis jamais rien, si ce n'est pour leur reprocher leur inaction et leur lâcheté. (4 mai 1791.)

A entendre Marat, ces contrefaçons étaient moins le résultat d'une spéculation déloyale qu'une indigne machination de ses ennemis pour le perdre.

On m'accuse d'être un agitateur, un perturbateur du repos public.... Sans doute mes écrits ont fait le désespoir des faux patriotes, des intrigants, des dilapidateurs.... Que n'ont-ils pas fait pour en contrebalancer l'influence? Non contents de les intercepter à la poste, de les saisir chez les distributeurs, de briser mes presses, de jeter dans des cachots les colporteurs, ils ont soudoyé une foule de libellistes pour me diffamer; ils ont fait circuler sous mon nom une multitude de faux écrits tendant à égarer l'opinion publique et à l'imprégner des maximes funestes de l'aristocratie et du royalisme..... Ils avaient soin de faire imprimer ces faux écrits par mes imprimeurs, et débiter par mes publicateurs. Le maire Bailly, et deux municipaux dévoués comme lui à Mottié, en ont fait débiter par l'un de mes distributeurs, auquel ils ont offert une somme considérable pour l'engager à continuer. Le ministre de l'Intérieur les faisait distribuer gratis à Paris par des gens à la livrée du roi, après en avoir inondé le royaume.

Rentré en possession, Marat, qui pendant ces quatre mois de silence, a sans doute amassé des trésors de haine, dont les cartons regorgent de dénonciations, veut rattraper le temps perdu : l'*Ami du Peuple* ne lui suffit plus; il fonde un second journal, dont le titre est un souvenir du séjour qu'il vient de faire en Angleterre, et qu'il annonce ainsi :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Malgré les dégoûts et les embarras que me suscitent les ennemis de la Révolution, ils ne parviendront point à ralentir mon zèle. Ne pouvant presque jamais à temps faire entrer dans l'*Ami du Peuple* des articles qu'il importerait infiniment de mettre sous les yeux du public, je viens d'entreprendre un nouveau journal, sous le titre du *Junius français,* qui servira de supplément à l'*Ami du Peuple.* Ainsi je vais combattre des deux mains pour la patrie.

C'est, du reste, la même forme, le même plan, le même but.

Ce journal est particulièrement destiné à suivre les sourdes manœuvres des ennemis de la Révolution, à dévoiler leurs relations avec les cabinets étrangers, à éventer les complots des traîtres à la patrie, à servir de cri d'alarme, et à déconcerter leurs noirs projets.

Suit un prospectus qui nous porterait à croire que cette feuille n'était qu'une spéculation échafaudée sur le nom de Marat, et le seul numéro que j'en aie pu voir à la Bibliothèque impériale me confirmerait dans cette opinion. D'après Deschiens, le *Junius* serait né et mort dans le mois de juin.

Réduit de nouveau à l'*Ami du Peuple*, Marat verse l'excédant de sa bile dans des brochures ou dans les feuilles de ses lieutenants. A la fin de juillet, il lance un pamphlet intitulé : *C'en est fait de nous*, dont nous avons déjà plus d'une fois parlé, où il dénonce une prétendue conspiration de la cour, dans des termes d'une violence inouïe et que lui seul pouvait surpasser :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Citoyens de tout âge et de tout rang, y disait-il, les mesures prises par l'Assemblée ne sauraient vous empêcher de périr. C'en est fait de nous pour toujours si vous ne courez aux armes, si vous ne retrouvez cette valeur héroïque qui, le 14 juillet et le 5 octobre, sauvèrent deux fois la France. Volez à Saint-Cloud; s'il en est encore temps, ramenez le roi et le dauphin dans vos murs; tenez-les sous bonne garde, qu'ils vous répondent des événements; renfermez l'Autrichienne et son beau-frère, qu'ils ne puissent conspirer. Saisissez-vous de tous les ministres et de leurs commis, mettez-les aux fers. Assurez-vous du chef de la municipalité et des lieutenants du maire. Gardez à vue le général; arrêtez l'état-major. Enlevez le poste de l'artillerie de la rue Verte; emparez-vous de tous les magasins et moulins à poudre; que les canons soient tous répartis entre les districts. Que tous les districts se rétablissent et soient à jamais permanents; qu'ils fassent révoquer ces funestes décrets. Courez, courez, s'il en est encore temps, ou bientôt de nombreuses légions ennemies fondront sur vous; bientôt vous verrez les ordres privilégiés se relever, le despotisme, l'affreux despotisme, reparaître plus formidable que jamais. *Cinq à six cents têtes abattues* vous eussent assuré le repos, la liberté, le bonheur; une fausse sécurité a retenu vos bras et suspendu vos coups : elle va coûter la vie à un million de vos frères. Que vos ennemis triomphent un instant, et c'en est fait de la liberté, et le sang coulera à grands flots; ils vous égorgeront sans pitié; ils éventreront vos femmes, et, pour éteindre à jamais parmi vous l'amour de la liberté, leurs mains sanguinaires chercheront le cœur dans les entrailles de vos enfants.

Un pareil brûlot était fait pour mettre la capitale en feu. Tout le monde s'en émut. Brissot traita Marat d'énergumène. « Surtout mes frères, mes camarades, disait Baillio dans la *Lanterne des Français*, donnez-vous de garde de la lecture du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pamphlet dangereux de Marat. Que sais-je? peut-être Marat est-il un honnête homme, un patriote trop zélé, qu'on rappellerait aisément de son délire; mais, s'il est vertueux, s'il est citoyen, qu'il efface de ses larmes son écrit pestiféré intitulé . *C'en est est fait de nous !* Si c'est à vomir de telles erreurs que le mène son délire, qu'il pose sa funeste plume. » Lemaire aussi, dans ses *Lettres bougrement patriotiques*, « donne un coup de gueule à Marat. C'est un vrai chien, dit-il, trop sanguinaire; il aurait mieux fait d'être boucher qu'écrivain. Il voudrait faire assassiner le genre humain. Un conseiller pareil est bon à conduire des chiens au combat. Un *ami* pareil est un bougre dont il faut n'aimer que le silence. C'est mon avis, foutre ! »

Camille Desmoulins lui-même, qui certes ne se piquait pas de modération, crut devoir aller, à cette occasion, faire quelques représentations au *divin* Marat, comme il l'appelait, et il les répétait dans son journal d'une façon assez blessante pour celui qui se plaisait à le nommer son cher fils. « Un numéro extraordinaire de M. Marat (c'est-à-dire publié sous son nom le 26 juillet), intitulé : *C'en est fait de nous*, avait fait du bruit, et non pas de l'effet; car, si je voulais prouver combien est faux le mot que Voltaire a dit si souvent, qu'il n'est pas question chez les Français de *frapper juste*, mais de *frapper fort*, je citerais M. Marat. Une



EFERUS - Recherches & Classification numériques

dénonciation contre M. Garran de Coulon, le plus homme de bien que j'eusse rencontré de ma vie, notre Caton, m'avait tellement indigné, que je courus sur-le-champ chez Marat m'exclamer qu'il gâtait la bonne cause, qu'il nous perdait avec son intempérance de patriotisme. « Monsieur Marat, lui dis-je, vous vous ferez de mauvaises affaires, et vous serez obligé de mettre une seconde fois la mer entre le Châtelet et vous. *Cinq ou six cents têtes abattues !* Vous m'avouerez que cela est trop fort. Vous êtes le dramaturge des journalistes; les *Danaïdes*, les *Barmécides*, ne sont rien en comparaison de vos tragédies. Vous égorgeriez tous les personnages de la pièce, et jusqu'au souffleur. Vous ignorez donc que le tragique outré devient froid? Pardonnez, cher Marat, si ma verte jeunesse donne des conseils à une tête aussi saine que la vôtre, et qui est plus mûrie que la mienne par les années et par l'expérience; mais vous compromettez véritablement vos amis, et vous les forcez de rompre avec vous. » M. Marat me laissa pérorer (on va voir pourquoi tout à l'heure), et me réfuta ensuite d'un seul mot : *Je désavoue l'écrit C'en est fait de nous.* Alors, ne voulant point lui céder en laconisme, je terminai ma mercuriale comme un procureur sa requête : *Et vous ferez bien.* »

Cette mercuriale, Marat était peu d'humeur à la goûter; aussi ne fit-il pas attendre sa riposte. On

EFERUS - Recherches & Classification numériques

remarquera qu'en effet il y désavoue, ou que du moins il n'y avoue pas tout d'abord la paternité du fameux pamphlet.

Malgré tout votre esprit, mon cher Camille, vous êtes encore bien neuf en politique. Peut-être cette aimable gaîté qui fait le fond de votre caractère, et qui perce sous votre plume dans les sujets les plus graves, s'oppose-t-elle au sérieux de la réflexion et à la solidité des discussions, qui en est le résultat. Je le dis à regret, en consacrant votre plume à la patrie, combien vous la serviriez mieux si votre marche était ferme et soutenue ! mais vous vacillez dans vos jugements, vous blâmez aujourd'hui ce que vous approuverez demain, vous préconisez des inconnus pour l'œuvre la plus mince : vous paraissez n'avoir ni plan ni but, et, pour comble de légèreté, vous arrêtez votre ami dans sa course, et vous suspendez ses coups, lorsqu'il se bat en furieux pour le salut de la cause commune, dans ces moments de crise où le peuple semble n'avoir plus rien à attendre que de son désespoir.

Les reproches déplacés, mais sanglants, que vous me faites dans votre numéro 37, pourraient faire perdre à la cause de la liberté son plus zélé défenseur, en m'enlevant la confiance d'une multitude de citoyens peu en état de me juger. C'est cette crainte qui me réduit aujourd'hui à la triste nécessité de vous exposer le plan de ma conduite depuis l'époque de la Révolution. Si vous aviez pris la peine de suivre ma marche, vous l'auriez jugée plus sainement, et vous m'auriez épargné la mortification de vous dire moi-même ce qui n'aurait pas dû vous échapper. Mais, avant de vous dévoiler mon âme tout entière, il faut que je commence par faire tomber vos inculpations.

Vous imaginez, sans doute, avoir rendu un grand service à la cause de la liberté, en vous élevant avec force contre la feuille *C'en est fait de nous*, en accourant chez moi pour me faire part de vos alarmes, et en amenant un bel entretien pour me faire désavouer cet écrit. Mais je ne dois pas vous laisser ignorer,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mon cher Camille, que l'entrevue que vous vous figurez avoir eue avec moi n'est qu'une illusion ; que l'Ami du Peuple, à qui vous avez cru parler, était à deux lieues de vous ; qu'un plaisant, entouré des rideaux de son lit, le représentait au cas d'événement, et que le beau plaidoyer que vous bâtissez là-dessus n'est qu'un fagot. Si la chambre où vous fûtes introduit eût été mieux éclairée, vous auriez reconnu quelques-uns des masques qui s'amusèrent si longtemps de votre erreur. Mais laissons là des plaisanteries qui ne sont plus de saison. A peine arraché au décret injuste qui avait été lancé contre nous, et à peine revenu de vos transes, vous avez tourné les yeux vers votre ami, laissé seul sous le poignard d'un tribunal de sang, et, pour l'en retirer, vous avez eu recours à un expédient de praticien ; mais cet expédient n'est pas fait pour moi. J'ai lu avec soin la feuille prétendue incendiaire qui a paru sous mon nom ; j'en ai pesé chaque article, et je l'ai trouvée dans les principes de la plus saine politique, je dirai même dictée par la justice et l'humanité, car c'est être juste et humain que de verser quelques gouttes de sang impur pour éviter de répandre le sang pur à grands flots. Je me ferais donc un honneur d'en avouer chaque mot, si elle était écrite avec plus de précision et d'énergie. Ma façon de voir n'est pas la vôtre, je le sais, mais je doute que, parmi des patriotes de sens, laissés juges de la question, j'eusse un seul désapprobateur.

Qui ignore que cet écrit patriotique, dénoncé par un homme couvert d'opprobre, n'a été déclaré crime de lèse-nation que par des hommes conjurés contre la liberté, par des hommes perdus de vices et vendus à l'iniquité, par des hommes qui se font un jeu de conspirer contre la patrie, et un devoir d'égorger ses défenseurs les plus zélés. Or, loin de m'offenser de leur anathème, je le regarde comme un brevet d'honneur.

Indigné des conspirations toujours renaissantes des préjugés, alarmé par la nouvelle de l'approche des ennemis, et convaincu qu'il nous est impossible d'échapper aux horreurs d'une guerre civile, si nous ne prenons enfin le parti d'abattre les têtes les plus coupables, l'auteur de cet écrit invite le peuple à s'assurer

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des conspirateurs qui sont au timon des affaires. Puis, épouvanté à l'idée des malheurs qui seraient la suite inévitable de leur triomphe, il lui rappelle que cinq à six cents têtes abattues lui auraient assuré pour toujours repos, liberté, bonheur, et que, pour les avoir épargnées, par un sentiment de fausse humanité, il exposera plusieurs millions d'innocents à être massacrés.

Proposez cette alternative aux sages qui se piquent le plus de clémence, et voyez s'il en est un seul qui hésite. Mais que l'ennemi s'avance une fois sur nos frontières, les citoyens les plus calmes renchériront à l'envi sur l'auteur, et vous-même, cher Camille, vous regretterez amèrement que les traîtres à la nation n'aient pas tous été suppliciés, vœu si naturel des cœurs honnêtes et amis de la paix, que mon lâche délateur a été réduit à falsifier *C'en est fait de nous,* et à employer l'imposture pour en faire un crime à l'Ami du Peuple ; tandis que ses collègues, acharnés contre les plus ardents défenseurs de la liberté, les mirent tous sous l'anathème en s'écriant en chœur : Qu'ils périssent.

Ce mystère d'iniquité, qui a couvert d'infamie l'Assemblée nationale, était si révoltant, qu'une poignée de patriotes la força dès le lendemain à revenir sur ce honteux décret, et elle en aurait effacé jusqu'à la moindre trace sans un reste de ressentiment d'un orateur contre le juriste auquel on attribuait l'écrit dénoncé. Passons sur de pareilles petitesses, dont l'honnête homme a tant de peine à se défendre, pour jeter un coup d'œil sur une atrocité dont elles furent la cause, et dont l'Assemblée ne se lavera jamais.

Quel spectacle, grand Dieu, que de voir nos législateurs, faits pour marquer tous leurs décrets au coin de la sagesse et de la justice, frapper d'anathème l'apôtre de la liberté, sans s'inquiéter si les faits dont on l'accuse sont des délits, et s'il est l'auteur de ces faits ; puis de le livrer à un tribunal de sang, coupable d'avoir formé l'horrible projet d'égorger tous les fauteurs de la Révolution, et convaincu d'avoir juré sa perte, pour avoir dénoncé ses lâches prévarications.

En lisant cette partie des annales de la première de nos législatures, les lecteurs sensibles frémiront d'horreur ; et l'historien

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fidèle, s'élevant contre ces perfidies, transmettra aux générations futures les noms de nos indignes représentants, pour les livrer à l'opprobre.

Mais jetons un voile épais sur cette atrocité, dont les patriotes n'ont pu, sans doute, se défendre, dans une Assemblée devenue trop souvent le théâtre des plus basses passions, et trop sujette à dégénérer en cohue.

Quant à moi, réputé le père de l'écrit *C'en est fait de nous,* je suis si intimement convaincu de la vérité des principes de l'auteur, de la sagesse de ses conseils, de la pureté de ses vues, qu'il faut être l'ennemi déclaré de la Révolution pour ne pas voir en lui le meilleur des patriotes.

D'une autre part, j'ai un si souverain mépris pour ceux qui ont rendu le décret qui me déclare criminel de lèse-nation, et plus encore pour ceux qui ont été chargés de l'exécuter, j'ai tant de confiance dans le bon sens du peuple, qu'on s'est efforcé d'égarer, et tant de certitude de l'attachement qu'il a pour son *ami,* dont il connaît le zèle, que je suis sans la plus légère inquiétude sur les suites de ce décret honteux, et que je ne balancerais pas à aller me remettre entre les mains des jugeurs du Châtelet, si je pouvais le reconnaître pour tribunal d'Etat, si j'avais l'assurance de ne pas être emprisonné et d'être interrogé à la face des cieux, certain qu'ils seraient plus embarrassés que moi. S'ils n'étaient pas mis en pièces avant que l'Ami du Peuple eût achevé de plaider sa cause, ils apprendraient de lui ce que c'est que d'avoir affaire à un homme de tête qui ne s'en laisse point imposer, qui ne prête pas le flanc à la marche de la chicane, qui sait relever des juges prévaricateurs, les ramener au fond de l'affaire et les montrer dans toute leur turpitude ; ce que c'est que d'avoir affaire à un homme de cœur, fier de sa vertu, brûlant de patriotisme, exalté par le sentiment de la grandeur des intérêts qu'il défend, connaissant les grands mouvements des passions et l'art d'amener les scènes tragiques. (16 août 1690.)

Cependant l'attaque de Camille Desmoulins lui tient au cœur ; il y riposte une seconde fois à quel-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ques jours de là, et il persiffle impitoyablement son cher Camille; mais, renonçant à un système impossible de dénégation, il s'avoue enfin l'auteur du pamphlet cause de tant de bruit.

Que j'aime le beau feu, mon cher Camille, avec lequel vous vous élevez contre moi au sujet de la dénonciation du comité municipal des recherches publiée dans la feuille *C'en est fait de nous!* Il ne pouvait jaillir que d'un sein vraiment patriotique, et, s'il ne suppose pas une tête bien forte, il annonce du moins un cœur bien pur. Croyez-en l'Ami du Peuple, il est moins douloureusement affecté de la sortie que vous lui faites qu'il ne l'est agréablement du plaisir de voir que l'image de la vertu trouve encore en vous un vrai adorateur....

S'il ne s'agissait que d'opposer autorité à autorité, j'oserais lutter ici avec vous, car je me pique de connaître un peu les hommes, et de n'avoir assez souvent besoin que d'un coup d'œil pour lire au fond de leur cœur.....

Si vous aviez fait usage de votre judiciaire en lisant la dénonciation contenue dans la feuille *C'en est fait de nous,* vous auriez vu qu'elle est marquée au coin de la vérité....

Or apprenez, puisqu'il faut enfin vous le dire, que le dénonciateur du comité municipal des recherches est l'Ami du Peuple, et que sa dénonciation ne contient pas un mot qui ne soit conforme à la plus pure vérité....

Je me flatte maintenant, mon cher Camille, que vous continuerez à avoir quelque confiance dans la manière de voir, dans la circonspection et dans la prudence de l'Ami du Peuple. La chaleur de son cœur, qui lui donne l'air de l'emportement, et l'impossibilité où il est presque toujours de développer ses idées et les motifs de ses démarches, l'ont fait passer, auprès des hommes qui ne raisonnent pas, pour une tête ardente, il le sait; mais les lecteurs judicieux et pénétrants qui le suivent dans ses bonds savent bien qu'il a une tête très-froide. La crainte extrême qu'il a de laisser échapper un seul piége tendu contre la liberté.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le réduit toujours à la nécessité d'embrasser une multitude d'objets, et à les indiquer plutôt qu'à les faire voir. Le temps le presse, et il n'a point de collaborateurs, point de copistes, point de commentateurs. Il croit que l'ardeur de son zèle et la pureté de son cœur lui donnaient quelques titres à la confiance publique, mais il aurait beaucoup mieux réussi à l'obtenir s'il se fût moins attaché à la mériter.

Que cette utile vérité soit mise sous les yeux de vos lecteurs, et croyez, mon cher Camille, que l'Ami du Peuple n'eût pas pris sur ses occupations accablantes le temps de vous faire cette longue lettre, s'il fût moins jaloux de votre estime.

Ce n'est pas la seule prise de corps que Desmoulins ait eue avec Marat. Un jour, Camille croit pouvoir annoncer à ses lecteurs que l'Ami du Peuple, se laissant aller à une de ces défaillances qui lui étaient si fréquentes, à lui Camille, abandonnait le champ de bataille pour aller exercer ailleurs l'*apostolat* de la liberté. Pour comble, on avait imprimé l'*apostat*. Là dessus, grande colère de Marat.

JEAN-PAUL MARAT A CAMILLE DESMOULINS.

Pourquoi faut-il que l'amour de la patrie me mette aujourd'hui la plume à la main contre vous?

Vous annoncez, dans votre numéro 73, « que l'intrépide Marat, voyant l'accusation de Rutteau étouffée, voyant les honneurs excessifs qui pleuvent sur le cercueil de Mirabeau, succombe au découragement, et demande un passeport *pour exercer l'apostat de la liberté chez une nation moins corrompue* (1). Après avoir

(1) Cette phrase est du galimathias double, tout au moins. Qu'est-ce que c'est qu'*exercer l'apostat chez une nation moins corrompue*? L'apostasie serait-elle un art, une profession, une science, un métier? Et pour l'exercer avec fruit, est-il besoin d'un pays moins corrompu que la France? Camille, dont les ouvrages sans vues, sans chaleur, sans vie, sont si peu soignés, malgré le loisir dont il jouit, qu'ils ne paraissent, aux yeux des connaisseurs, qu'un ramassis d'anecdotes, une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mené une vie si troublée, si laborieuse, dans des souterrains, il part, ajoutez-vous, sans pécule et pauvre, ce qui est la meilleure réponse à ses ennemis. C'est sans doute de ce que je me suis écrié, à la fin de mon numéro 339 : « O Parisiens! vous êtes si aveugles, si ignares, si stupides, si présomptueux, si lâches, si plats, que c'est folie d'entreprendre de vous retirer de l'abîme, que c'est folie d'entreprendre de vous ouvrir les yeux : mon âme, épuisée par d'inutiles efforts, est en proie au dégoût », que vous avez inféré mon départ. Mais si vous aviez pris la peine de transcrire les paroles qui suivent immédiatement, vous auriez vu que je ne partais pas, puisque je dis aux Parisiens : « Il y a longtemps que je vous aurais abandonnés à votre malheureux sort, si je n'étais retenu par l'espoir de trouver quelque vertu dans les provinces, par la crainte d'immoler la postérité. »

Vous allez plus loin, Camille; vous voulez paraître dans le secret : vous annoncez que je demande un passeport, et vous ne sentez pas que, ma tête ayant été mise à prix par le cabinet autrichien, le général et les autres chefs des contre-révolutionnaires, cette légèreté de votre part m'aurait exposé à tomber entre leurs mains, et à devenir la triste victime de leur fureur. Vous pouvez vous figurer le sort qu'ils me réservent. Qu'attendre d'eux, que d'être jeté dans un four ardent, s'ils me prennent en secret, et d'être mis en hachis par leurs satellites, s'ils m'arrêtent publiquement.

La tournure que vous donnez à cette annonce peut n'avoir pas été dictée par la malveillance; elle n'en est cependant ni moins injuste, ni moins cruelle. Vous me faites succomber au découragement et demander un passeport pour exercer l'*apostat* de la liberté chez une nation moins corrompue. — Mais quitter le champ de bataille lorsque l'armée a mis bas les armes, et abandonner la partie lorsqu'il n'y a plus d'espoir, ce ne serait être ni lâche, ni déserteur, ni apostat : ce serait fléchir sous les lois impérieuses de la nécessité.

*indigestion de nouvelles de cafés*, a voulu dire sans doute : » Marat, forcé de renoncer au projet de rendre libre une nation trop dépravée pour défendre ses droits, se détermine enfin à aller lui-même chercher la liberté chez une nation moins corrompue. »



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et puis était-ce donc l'Ami du Peuple, le seul des écrivains patriotes qui n'ait pas varié un instant dans ses principes, ses vues, ses démarches, sa conduite, que vous deviez afficher comme un apostat, lui dont le courage n'a jamais molli dans les temps de crise, et dont l'énergie a augmenté avec les dangers; lui qui, depuis vingt-huit mois, a sacrifié à la patrie sa santé, son repos, sa liberté; lui qui, pour la sauver, s'est enterré tout vivant, et qui, depuis une année entière, défend les droits du peuple la tête sur le billot?

Jeune homme, apprenez qu'après la vérité et la justice, la liberté fut toujours ma déesse favorite; que toujours je sacrifiai sur ses autels, même sous le règne du despotisme, et qu'avant que vous en sussiez le nom, j'en étais l'apôtre et le martyr. Ouvrez l'ouvrage que j'ai publié à Londres, en 1774, sous le titre : *Chaînes de l'esclavage* (*The chains of flavery*); parcourez-en la préface, vous verrez que j'ai joué en Angleterre, il y a seize ans, le rôle que je joue en France depuis la Révolution. Vous y verrez que, profitant de la réélection du parlement pour engager les Anglais à s'honorer par le choix de leurs députés, et à réformer les vices capitaux de leur gouvernement, dont j'avais fait une étude profonde, je n'ai pas craint d'attaquer les prérogatives de la couronne, les vues ambitieuses du monarque, les menées du ministère, la prostitution de la majorité des deux chambres, vendues à la cour, et de m'exposer pour le salut du peuple à leur haine et à leur persécution. Un jour vous apprendrez les suites de cette entreprise audacieuse : qu'il vous suffise aujourd'hui de voir que, dans quelque pays que je me trouve, la justice et la liberté auront toujours en moi un apôtre et un martyr.

Marat, nous l'avons vu, veut bien ne pas attribuer à la malveillance l'indiscrétion de Desmoulins; il a, pour penser ainsi, des raisons qu'il développe dans une longue note où il résume ses états de service, et qui mérite que nous la reproduisions.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

J'ai quelque raison de le croire, d'après ce qui m'est arrivé. Surpris de voir Camille, dans un temps de crise alarmante, perdre le temps à donner au public une immense table des matières, au lieu de travailler à sanctifier et aduler Mirabeau, ranimer le courage du peuple; garder le silence sur les infâmes machinations du général, au lieu de m'aider à frapper un coup que j'avais ménagé avec art, je me suis permis, dans mon numéro 339, de lui faire quelques petits reproches fraternels sur ce lâche abandon. Vous croyez peut-être que le grand Camille va réparer ses torts? Point du tout; il se livre à son petit ressentiment, et il cloue à la fin d'un de ses numéros de février 1791 une note dans laquelle il m'accole à Gorsas, barbouilleur soudoyé, dont il vante le courage parce qu'il court les rues; et, afin de mieux ravaler mon dévouement à la chose publique, il m'impute à lâcheté la vie souterraine que je mène pour échapper aux assassins soudoyés, et me conserver à la patrie. Camille, je ne vous rappellerai point ces circonstances orageuses où, menacé du cachot par les municipaux, je les obligeai à se réunir en assemblée générale, et, sans crainte des bayonnettes dont ils étaient environnés, j'allai, seul et sans mission, exercer au milieu d'eux les fonctions d'un censeur public, chasser quelques-uns des plus effrontés coquins qui déshonoraient leur corps, faire procès à tous les autres de la bassesse de leurs arrêtés, de l'atrocité de leurs attentats, et les réduire à l'humiliation de tirer de ma main certificat de vie et mœurs. Je ne vous rappellerai point ces circonstances orageuses où, dans les liens de deux décrets de prise de corps, j'allai seul leur donner l'assaut à la maison de ville, et à la mairie traiter Bailly, au milieu de ses valets et de ses gardes, comme un infâme prévaricateur, lui fixer jusqu'à midi du lendemain le délai dans lequel il aurait à me faire rendre mes presses saisies en mon absence, et le forcer à devancer ce terme pour se débarrasser de moi. Je ne vous rappellerai point ces circonstances orageuses où, en butte aux fureurs du Châtelet qui instruisait mon procès, j'entrepris de le renverser lui-même, lui fis donner l'assaut un beau matin par six mille patriotes, et arrachai Rutlidge de ses griffes, malgré l'or du ministre des finances. Je ne vous rappellerai pas

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ces temps orageux où, pendant trois semaines consécutives, ma maison était assaillie presque chaque nuit par une légion de satellites de robe courte et de pousse-culs nationaux, qui avaient juré de m'avoir mort ou vif; où, tranquille dans mon cabinet, je sortais à la brune, lorsque ma feuille, qui désespérait les coquins, était sous presse, et où je rentrais le lendemain à la pointe du jour. Vous savez cela comme moi; mais ce que vous savez beaucoup mieux, c'est que, pendant mon absence, après la fameuse expédition du 22 janvier, le courage de tous les écrivains patriotes était glacé; c'est que, le lendemain de mon retour de Londres, vous me pressâtes de reprendre la plume pour leur redonner du cœur; c'est que, quelques jours après, je recommençai à faire une guerre ouverte à tous les ennemis connus de la liberté, continuant à me montrer en public, quoique je fusse toujours dans les liens de deux décrets de prise de corps; c'est que, transporté de joie de ma dénonciation contre le général, vous me prodiguâtes, dans votre numéro 32, les titres de divin, de sapeur des journalistes, et toujours le premier sur la brèche; c'est qu'interdit de la manière dont je traitai l'Assemblée nationale, devant laquelle vous vous étiez humilié, après le décret du crime de lèse-nation, qui ne vous avait effleuré que pour reposer tout entier sur ma tête, vous m'appelez, dans votre numéro 37, l'*enfant perdu des journalistes patriotes,* et vous vous déclarez mon émule indigne; c'est qu'atterré du parti que j'ai pris, pour sauver la patrie, de mener une vie souterraine, de braver tous les supplices, et craignant la comparaison, vous demandez si un écrivain patriote qui n'a pas été mis en sentinelle par le peuple est tenu à l'abnégation de lui-même et à s'enterrer tout vivant comme Marat? Et c'est vous, mon frère d'armes, vous qui vous prétendez un Romain, qui venez flétrir les lauriers dont vous m'avez couvert, et m'imputer à lâcheté un genre de vie dont vous n'aviez pas même la force de soutenir l'idée. O Camille! je vous connaissais pour un homme irréfléchi, léger, superficiel; mais le moyen d'imaginer qu'un moment de pique vous eût fait renoncer à toute pudeur? (4 mai 1794.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Marat revient à la charge dans son numéro suivant :

Puisque je suis sur ce chapitre, je vous dois encore quelques observations.

Vous faites suivre l'annonce de ma prétendue apostasie de cette recommandation : « Malgré les faussetés dont la feuille de Marat est trop souvent remplie, parce que certains correspondants affectaient de lui faire passer des notes grossièrement mensongères, pour décrier les vérités que lui seul publiait, elle est utile même par ses erreurs. » Pour un papier-nouvelle, tel que le vôtre, Camille, sans doute une pareille inculpation serait très-grave; mais pour le mien, purement politique, elle se réduit à rien. Que savez-vous si ce que vous prenez pour de fausses nouvelles n'est pas un texte dont j'avais besoin pour parer quelque coup funeste et aller à mon but? Est-ce à vous, qui n'avez point de vues, de prétendre me ramener à vos petites conceptions?... Toujours forcé par les événements à revenir sur vos pas, à rendre justice à la justesse de mes jugements, à nommer ma prévoyance *prédiction,* n'apprendrez-vous donc jamais à suspendre vos décisions précipitées, lorsque vous n'apercevez pas les preuves de mes allégations?... Vous verra-t-on toujours, entassant contradictions sur contradictions, chanter la palinodie, et retomber l'instant d'après dans la même faute...

« Quoi qu'il en soit, concluez-vous, *très-redoutable Marat,* les patriotes te conjurent de continuer d'user de la liberté de la presse jusqu'à ce que Chapelier, Desmeuniers et Malouet aient obtenu le décret prohibitif après lequel ce trio soupire depuis si longtemps. » Lecteur sensé, tu crois peut-être que cette apostrophe est dictée par le civisme, qu'elle est sentie, qu'elle a même quelque sens : détrompe-toi, ce n'est que du remplissage pour amener ce vain étalage d'érudition dont l'auteur raffole; écoute, il va lui-même t'en donner le commentaire :

« Je sens bien qu'à peu de chose près il en est de cette liberté de la presse parmi nous comme du tribunal de l'histoire à la Chine. On ne voit pas que ce tribunal si vanté, qui tient registre, jour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par jour, des moindres fautes comme des crimes du despote, ait jamais corrigé le despotisme chez les Chinois. A en juger par cette foule de dénonciations contre Mottié, Bailly, Montmorin, de Lessart, Desmeuniers, contre Desterazy, Bouillé, Rivarol, Gouvernet, Geb, *on sait bien que Marat n'est guère plus utile à Paris que le président du tribunal de l'histoire à Pékin.* »

S'il en est ainsi, pourquoi me faire un si grand crime du dessein ou plutôt du soupçon d'avoir voulu abandonner la patrie? Qu'a-t-elle besoin de ma plume? Et pourquoi, sous peine de voir mon nom flétri, m'astreindre à continuer de battre l'air, sans jamais avancer d'un pas? Enfin, ce grand mot de *très-redoutable Marat* ne devient-il pas un persiflage aussi amer qu'indécent? Ce n'est pas tout :

« Mais puisque les annales de la Chine, poursuit l'auteur, citent tant d'exemples de membres de ce tribunal de l'histoire qui se sont fait pendre pour tenir registre des anecdotes de la cour de Pékin..., il faut bien, pour l'honneur de la France, qu'on puisse y compter deux ou trois journalistes qui bravent les tyrans pour consigner dans leurs feuilles des vérités inutiles. »

Mon pauvre Camille, la manie de faire de l'esprit vous tourmente si fort, que vous sacrifiez au plaisir de paraître piquant jusqu'à la crainte de paraître fou, et que vous aimez mieux être le paillasse de la liberté que d'en être l'apôtre. Au surplus, il n'y a peut-être que vous en France qui ayez pu imaginer que le but de la liberté de la presse était de corriger les fonctionnaires publics, de changer en patriotes les suppôts du despotisme, en amis de la liberté les bas valets de la cour, en hommes intègres les membres des comités de l'Assemblée nationale, en gens de bien les jugeurs, les marchands de paroles, les grippe-sous, les agents pourris de l'ancien régime ; mais qui ne sait qu'elle est destinée à instruire les citoyens de leurs droits, et à leur inspirer le désir d'en jouir, le courage de les défendre, l'audace de les venger; qu'elle est destinée à leur faire connaître les prévarications de leurs mandataires, et à leur faire sentir la nécessité de les punir ; qu'elle est destinée à leur apprendre à n'obéir qu'aux lois justes et sages, à résister aux lois iniques, à s'opposer aux lois tyran-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

niques; qu'elle est destinée à apprendre aux troupes à distinguer les desseins perfides de leurs chefs, à mépriser leurs ordres arbitraires, à mettre bas les armes lorsqu'ils leur commandent de massacrer les citoyens, et à rire de leurs menaces; qu'elle est destinée à rompre tous les ressorts du despotisme, en attendant que l'autorité soit fondée sur la justice; à arracher à l'oppression ses tristes victimes, en attendant qu'elle fasse triompher la liberté. C'est l'usage que j'en ai fait jusqu'à ce jour, et j'ose croire que je n'ai pas perdu mon temps. Il est peu arrivé de grands événements, depuis la prise de la Bastille, que je n'aie préparés, et combien n'en ai-je pas provoqués moi seul!...

Nous ne sommes pas libres encore, j'en conviens, et nous ne pouvons pas espérer de l'être de sitôt, parce qu'une nation qui secoue le joug a longtemps à lutter contre les suppôts de l'ancien régime, lorsqu'elle n'a pas pris d'emblée le sage parti d'en exterminer les plus coupables et de contenir les autres par la terreur. Mais avec une conduite aussi molle que la nôtre, à quoi en serions-nous réduits sans la liberté de la presse?... Cessez donc, homme irréfléchi, d'insulter à la liberté de la presse, dont vous méconnaissez les avantages; si vous respirez encore, c'est à elle que vous devez ce bienfait.

Au nom du ciel, Camille, contentez-vous de ne pouvoir servir la patrie, et ne cherchez pas à détruire le bien que je travaille à lui faire! C'est déjà trop des machinations éternelles et des noirs attentats de ses ennemis, de l'aveuglement et de la lâcheté de ses amis, sans que j'aie à lutter contre les entraves de ses prétendus défenseurs.

Desmoulins fit à cette rude semonce une réponse que nous avons rapportée ailleurs (t. 5. p. 362), et qui prouve combien il en avait été piqué; il n'en garda pourtant pas rancune à Marat, comme nous le verrons bientôt. Nos lecteurs savent aussi que, sur la dénonciation de Malouet, l'Assemblée natio-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nale ordonna que le procureur du roi au Châtelet poursuivrait comme coupables de lèse-nation les auteurs, imprimeurs et colporteurs de la feuille intitulée *C'en est fait de nous*.

Ce décret fit jeter les haut cris aux patriotes; non pas qu'on s'intéressât beaucoup à Marat, que personne n'eût osé défendre dans cette circonstance, mais parce qu'on voyait derrière lui la liberté de la presse. « Certainement, avait dit A. Lameth à la tribune, la presse peut avoir des abus ; elle en a même eu de très-grands dans ces derniers temps, et je suis loin de vouloir en être le défenseur. L'écrit de Marat est criminel, extrêmement criminel, et, s'il y avait des lois antérieures sur cet objet, je serais le premier à solliciter vivement de vous les poursuites les plus sévères. Mais quel est le but qu'on s'est proposé en vous présentant samedi dernier un décret dont les expressions vagues se prêtaient aux poursuites les plus arbitraires. Ce but, on ne peut se le dissimuler, c'est de fermer la bouche aux écrivains patriotes, c'est d'empêcher que la censure publique ne s'attache à ceux qui trahissent le devoir qui leur est imposé de défendre les intérêts du peuple. »

La même pensée se retrouve dans tous les journaux patriotes.

Depuis que le parti ministériel domine dans l'Assemblée nationale, dit Loustalot, il s'est appliqué à violer cette Déclaration

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des Droits de l'Homme, qui doit être la base de toutes les lois... Avec vingt-cinq millions de revenu et le club de 1789 à leurs ordres, que ne peuvent pas entreprendre des ministres qui ont vieilli dans les intrigues? Mais la presse, la presse est toujours là : elle dévoile les plans conçus contre l'intérêt public; elle nomme le lâche qui s'est vendu, le fourbe qui n'a servi le peuple que pour sortir de l'obscurité, le faible qui abandonne la défense qui lui est confiée; elle perce les mystères, elle fond les coalitions, elle renverse les idoles, elle rallie les esprits, et dès lors elle sème les obstacles devant les tentatives ministérielles... Il faut donc anéantir la presse. Et combien le ministère n'est-il pas sûr de trouver de zèle dans les députés qui lui sont dévoués, puisqu'il s'agit de satisfaire des vengeances privées en servant l'intérêt de la cour!... Les rôles se distribuent donc : Malouet se charge de dénoncer quelques écrits à la séance du soir du samedi 31 juillet; MM. Bailly et Lafayette se chargent de donner le même jour, avant la séance, l'ordre d'arrêter tous les colporteurs, et M. Bailly se charge de faire donner pour le soir une représentation de la tragédie de *Barnevelt* (d'abord suspendue comme révolutionnaire), dans l'espoir d'y attirer les députés patriotes... Effectivement, une partie de la gauche va au spectacle, tandis que les ministériels et les noirs se rendent en foule à la salle; et Malouet demande que la presse soit anéantie, et que les écrivains patriotes soient traités comme des criminels de lèse-nation.

— A la lecture du *C'en est fait de nous,* dit Camille Desmoulins, l'épouvante se peint sur tous les visages à la mairie... M. Bailly ne se couche point; M. Mottié envoie chercher un commandant de bataillon dévoué... Grande perquisition de l'invisible Marat... On remplit un fiacre de ses numéros... A minuit, on enlève la femme qui distribue son journal, et M. Bailly l'interroge jusqu'à trois heures du matin... Puis grand consistoire municipal; puis, le soir, grand club ministériel... Grands débats dans le directoire: comment se débarrasser des auteurs patriotes? C'est Mirabeau qui préside : il tamise, ventile, passe au crible les avis... Enfin, on décide : Malouet dénoncera, le procureur du roi poursuivra, le Châtelet jugera.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quant à Marat, il se riait des décrets de l'Assemblée autant que des arrêts du Châtelet.

Ce sont les noirs et les impartiaux, s'écriait-il, qui veulent anéantir la liberté de la presse... Que faire? Regarder l'infâme décret du 31 juillet comme non avenu; se moquer de l'autorité injuste que prétendent usurper les traîtres à la nation qui dominent l'Assemblée, et *aller son train*, en *prenant les précautions d'usage contre les tyrans*. Si les auteurs patriotiques mollissent et battent en retraite, adieu le fruit de la Révolution; elle n'aura servi qu'à appesantir nos fers et à les river à jamais.

Et l'Ami du Peuple va son train (1), semant l'agitation dans les masses populaires et l'effroi parmi les honnêtes gens. Il ne cesse de gourmander les Parisiens, de leur reprocher leur apathie, leur mollesse, leur aveuglement.

Lorsque j'entends les Parisiens chanter leur victoire quelques jours après la grande fédération; lorsque je les vois regarder les ennemis de la Révolution comme vaincus, accablés, terrassés; lorsque je les vois se prosterner devant l'Assemblée nationale, adorer indistinctement ses décrets; jurer de les maintenir jusqu'à la mort, et bénir la Providence du grand œuvre de sa Constitution, je crois entendre un moribond, tranquille sur son état, se louer de sa bonne santé.

— Rien n'a plus servi à prouver le défaut de vues, l'ignorance extrême des Parisiens, que la manière dont ils ont laissé échapper cette victoire que la fortune semblait avoir pris plaisir de mettre

(1) Non seulement à la stupéfaction des honnêtes gens, mais encore, paraît-il, au grand désappointement des spéculateurs. Au n° 182 de l'exemplaire de la Bibliothèque impériale est joint un double (faux), signé par un certain Perrier, et qui se termine par cet avis : « L'*Ami du Peuple* ayant été interrompu tant de fois, et le public ne pouvant plus compter sur le sieur Marat depuis le décret du 30 juillet, on trouvera dans son nouvel auteur un défenseur non moins ardent de ses droits, ami de la raison et de la vérité. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans leurs mains après la prise de la Bastille. Il ne s'agissait plus alors que de marcher sur Versailles, de *pendre les ministres*, et de balayer l'Assemblée nationale, tous les nobles, les prélats, les gros bénéficiers, et la gent, plus dangereuse encore, des intendants, des robins, des gens du roi et praticiens; puis de faire consacrer immédiatement les droits de la nation et des citoyens. Au lieu de s'occuper de ces grands objets, les Parisiens se sont amusés à s'enivrer de leur ridicule triomphe, et bientôt une foule de fripons se sont mis à leur tête pour les tromper et les enlacer, en les amusant comme des enfants.

Vers le même temps, Marat traçait des Parisiens, dans le *Junius français*, un portrait qui ne manque pas de ressemblance.

O Parisiens! hommes légers, faibles et pusillanimes, dont le goût pour les nouveautés va jusqu'à la fureur, et dont la passion pour les grandes choses n'est qu'un accès passager; qui raffolez de la liberté comme des modes du jour; qui n'avez ni lumières, ni plan, ni principes; qui préférez l'adroit flagorneur au conseiller sévère; qui méconnaissez vos défenseurs; qui vous abandonnez à la foi du premier venu; qui vous livrez à vos ennemis sur leur parole; qui pardonnez aux perfides et aux traîtres au premier signe de contrition; qui, dans vos projets ou vos vengeances, suivez sans cesse l'impulsion du moment; qui êtes toujours prêts à donner un coup de collier; qui paraissez incapables d'aucun effort soutenu; qui allez au bien par vanité, et que la nature eût formés pour les hautes entreprises, si elle vous eût inspiré l'amour de la gloire, si elle vous eût donné de la judiciaire et de la constance, faudra-t-il donc toujours vous traiter comme de vieux enfants?

Les leçons de la sagesse et les vues de la prudence ne sont plus faites pour vous. Des légions de folliculaires faméliques vous ont blasés à force de sottises et d'atrocités; les bonnes choses glissent sur vous sans effet. Déjà vous ne prenez plaisir qu'aux conseils outrés, aux traits déchirants, aux invectives grossières; déjà

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les termes les plus forts vous paraissent sans énergie, et bientôt vous n'ouvrirez l'oreille qu'aux cris d'alarme, de meurtre et de trahison. Tant de fois agités pour des riens, comment fixer votre attention, comment vous tenir en garde contre toute surprise, comment vous tenir continuellement éveillés? Un seul moyen me reste : c'est de suivre vos goûts et de varier mon ton. O Parisiens! quelque bizarre que ce rôle paraisse aux yeux du sage, votre ancien ami ne dédaignera pas de le prendre : il n'est occupé que du soin de votre salut ; pour vous empêcher de retomber dans l'abîme, il n'est point d'efforts qu'il ne fasse ; et toujours le *Junius français* sera votre incorruptible défenseur, votre défenseur intrépide.

## Marat ne laisse échapper aucune occasion de dénigrer l'Assemblée nationale, de pousser le peuple à s'insurger contre ses décrets.

Il n'est aucune puissance sous le ciel, dit-il à ses amis les faubouriens à propos du droit électoral, qui soit autorisée à vous enlever vos droits de citoyens, reconnus par la Déclaration des Droits... Le décret qui exige une contribution est nul... Assemblez-vous donc sans balancer! Allez en corps vous faire inscrire dans vos districts respectifs!... Personne ne vous contestera vos titres, si vous avez le courage de ne pas souffrir qu'on vous compte pour rien.

— Tout mon sang bouillonne contre les prétendus pères de la patrie, ces hommes sans sentiment, sans probité, qui ont prodigué des millions pour payer le faste, les folies, les dilapidations de la cour, et qui laissent le peuple mourir de faim... Mes chers amis, dont l'indigence n'est le fruit ni des vices ni de la fainéantise, *vous avez droit à la vie,* comme Louis XVI et tous les heureux du siècles. Non, l'héritier du trône n'a pas le droit de dîner lorsque vous manquez de pain. Rassemblez-vous donc en corps d'armée ; présentez-vous devant l'Assemblée nationale, et demandez à l'instant qu'on vous assigne de quoi subsister sur les biens nationaux, qui vous appartiennent à beaucoup plus juste itre qu'aux sangsues de l'Etat... Si l'on refuse de vous accorder

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de prompts secours, rassemblez-vous en force, joignez-vous à l'armée : le moment est venu où elle peut entendre ce langage ; partagez-vous les terres et les richesses des scélérats qui ont enfoui leur or pour vous réduire par la faim à rentrer sous le joug.

— Banqueroute infaillible et prochaine, si on ne se hâte de donner de la pelle au c.... aux pères conscrits soudoyés pour précipiter la ruine de la nation.

— L'Assemblée nationale jouant envers la nation le rôle d'une catin, qui débute en femme à sentiments et qui finit en prostituée.

Ce sont les titres de deux articles des 19 et 28 mai 1791.

L'Ami du Peuple a pourtant ses quarts d'heure de bonne humeur, mais ils sont rares. Dans un de ces moments, voulant faire honte aux Parisiens, qui ne répondent pas comme il le voudrait à ses provocations, il fait appel aux Parisiennes.

Les citoyens aisés n'étant bons qu'à bavarder dans des cafés ou des clubs, et les volontaires ignares n'étant propres qu'à faire les pantins au commandement de leurs officiers, presque tous aristocrates, ministériels ou mouchards, l'Ami du Peuple les prie de se gratter les fesses au coin du feu ; mais il invite toutes les bonnes patriotes de la Société fraternelle et des faubourgs, cent fois plus courageuses que leurs maris ou leurs frères, de s'emparer, mardi prochain, de la maison Massiat, et de donner une danse à tous les gueux de monarchiques qu'elles y trouveront. Si les habitants des faubourgs et les forts de la Halle se montrent dignes par leur zèle d'être de l'expédition, ils y seront admis ; mais s'ils n'ont dessein de faire que de l'eau claire, on ne se soucie brin d'eux : il s'agit de donner aux conspirateurs la chasse à mort, pour les dégoûter une bonne fois du métier de brigands, et de procurer enfin au peuple la tranquillité dont il a si fort besoin, et qu'il n'aura jamais tant que ces scélérats seront sur pied.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les jolis messieurs bien frisés, et les gentilles donzelles bien coiffées, sont invités à préparer des bouts de corde à l'épreuve. Si l'expédition réussit en plein, l'Ami du Peuple proposera une souscription pour faire chanter un *Te Deum,* le seul raisonnable qui aurait eu lieu depuis la Révolution ; puis il s'engage à composer des chansons pour célébrer la fuite honteuse du général, du maire, des municipaux et de l'état-major, qui aura lieu le même jour, à la brune. Quoiqu'il ne sache pas faire des vers, l'Ami du Peuple espère ne pas s'en tirer trop mal, la joie, comme l'amour, rendant poète. (6 mars 1791.)

Mais, je le répète, c'est bien rarement que Marat se déride ; il n'a pas, comme le *Père Duchesne,* ses grandes colères et ses grandes joies, il est toujours en fureur. « On s'étonne que cette violence uniforme, la même, toujours la même, cette monotonie de fureur qui rend la lecture de l'*Ami du Peuple* si fatigante, aient toujours eu action, n'aient point refroidi le public. Rien de nuancé ; tout extrême, excessif ; toujours les mêmes mots : *infâme, scélérat, infernal* ; toujours le même refrain : *la mort.* Nul autre changement que le chiffre des têtes à abattre : 600 têtes, 10,000 têtes, 20,000 têtes ; il va, s'il m'en souvient, jusqu'au chiffre singulièrement précis de 270,000 têtes. Cette uniformité même, qui semblerait devoir ennuyer, blaser, servit Marat ; il eut la force, l'effet, d'une même cloche qui sonnerait *toujours* (1).

« Marat, dit Lamartine, semblait avoir absorbé en lui toutes les haines qui fermentent dans une

(1) Michelet, *Histoire de la Révolution,* t. II, p. 380.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

société en décomposition; il s'était fait l'expression permanente de la colère du peuple; en la feignant, il l'entretenait. Il écrivait avec de la bile et du sang.

« Ecrivain jusque-là obscur, et impatienté de son obscurité, il avait cherché le bruit et le scandale à défaut de la gloire. Nul homme de son temps ne nourrissait dans son âme une haine plus sombre et plus concentrée contre la société, qui n'avait fait place ni à ses systèmes scientifiques, ni à ses idées sociales, ni à son orgueil souffrant. Il s'était jeté tout à coup dans son élément, au milieu des ruines et de l'anarchie que la commotion révolutionnaire venait d'entasser à ses pieds. De ces ruines, il s'était fait soudainement une tribune; il avait rêvé d'instinct pour lui le rôle de Marius des prolétaires. Sa démagogie était plus dangereuse que celle de Camille Desmoulins, parce qu'elle était plus sincère. Le fanatisme est la force des révolutions. Marat était le fanatique du peuple; le peuple ne pouvait tarder à être le fanatique de Marat.

» Son style, inculte, sauvage, incisif, débordant d'images vulgaires, imbibé de larmes et de sang, attendri d'une compassion déclamatoire, mais réelle, sur les *iniquités sociales* et sur les indigences des salariés, avait des gémissements de femme pour les misérables, des rugissements de lion contre les heureux. Il s'était fait dès le premier jour le tribun

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des douleurs publiques; il ameutait les calamités du peuple; il réclamait justice; bientôt il allait demander vengeance. Nul cœur ne paraissait plus déchiré que le sien par le spectacle des pénuries et des dangers de la capitale. Ses gémissements éclataient en sanglots dans sa feuille.

» Il prophétisait les désastres, il subodorait les complots. Il s'était constitué le délateur d'office de la multitude, dévoué tous les jours en victime à la haine des oppresseurs et des tyrans. Bailly, Lafayette, l'Assemblée, la garde nationale, Mirabeau, la Commune elle-même, lui apparaissaient déjà comme une seconde génération d'aristocratie bourgeoise et d'oppresseurs privilégiés, n'ayant renversé une cour despotique que pour élargir eux-mêmes sur le vrai peuple le despotisme plus indestructible de la classe propriétaire sur la classe dépossédée par les temps; il les désignait timidement encore comme les héritiers futurs de la tyrannie renversée, et, pour les rendre plus odieux, il montrait en eux au peuple les complices cachés de la cour et de l'étranger. Le peuple, qui aime les délateurs parce qu'il craint partout les piéges, aimait Marat : il retrouvait dans sa feuille tous ses soupçons et tous ses tumultes d'esprit (1). »

Nos lecteurs feront aisément la part de l'illusion

(1) *Histoire des Girondins*, éd. in-12, t. I, p. 57; — *Histoire des Constituants*, t. II.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans ce portrait tracé par une plume qui a le don de tout poétiser. La vérité est que — pour nous servir d'une expression de Louis Blanc — au milieu de pages qu'on croirait ponctuées avec des gouttes de sang, il en est quelques-unes où l'amour de l'humanité déborde en épanchements d'une tendresse amère. Mais, encore une fois, l'attendrissement est rare chez Marat ; il est toujours furieux. Tous les jours il sonne le tocsin ; tous les jours il démontre le *besoin urgent d'une insurrection générale telle que celle du 14 juillet ;* tous les jours il prêche l'extermination, et, admirez la progression, en juillet 1790 il ne demandait que cinq à six cents têtes ; avant la fin de l'année il lui en faudra dix mille, cent mille.

Il y a une année que cinq ou six cents têtes abattues vous auraient rendus libres et heureux. Aujourd'hui il en faudrait abattre dix mille. Sous quelques mois peut-être en abattrez-vous cent mille ; et vous ferez à merveille : car il n'y aura point de paix pour vous si vous n'avez exterminé jusqu'au dernier rejeton les implacables ennemis de la patrie. (17 décembre 1790.)

— Cessez de perdre le temps à imaginer des moyens de défense. Il ne vous en reste qu'un seul, celui que je vous ai recommandé tant de fois : une insurrection générale et des exécutions populaires. Fallût-il abattre vingt mille têtes, il n'y a pas à balancer un instant. (18 décembre 1790.)

— Pendez, pendez, mes chers amis ; c'est le seul moyen de faire rentrer en eux-mêmes vos perfides ennemis... Si j'avais été tribun du peuple, j'aurais commencé par faire accrocher tous les juges du Châtelet qui avaient voté pour le renvoi de Bezenval.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le Châtelet, et tous les tribunaux en général, partageaient avec l'Assemblée nationale la haine de Marat, qui s'élève continuellement contre « ces tavernes de voleurs, ces antres de la chicane, ces autels de l'injustice, ces forts de prévarication, d'iniquité et de tyrannie, où le pauvre ne pouvait élever la voix, où les cris du faible opprimé se perdaient dans les airs, où le faible et l'orphelin réclamaient inutilement leurs droits contre le puissant usurpateur, où l'homme en crédit et l'homme opulent écrasaient impunément l'humble citoyen, où tant d'innocentes victimes furent égorgées au nom du prince avec le glaive des lois. »

Marat, je l'ai dit ailleurs, était le grand dénonciateur, le dénonciateur en chef; c'était son rôle dans la presse révolutionnaire.

« Chacun de nous a son lot, disait Camille Desmoulins. Vous, par exemple, Marat et Fréron, vous êtes nos deux foudres de guerre contre les coquins; vous êtes notre comité des recherches et les *dénonciateurs par excellence*. Vous, Marat, êtes l'observateur du maire, du général, de l'état-major, des municipaux et des districts. Carra inspecte et catéchise l'armée; c'est l'espion des cours étrangères: Carra est notre tocsin pour l'extérieur, et Marat pour l'intérieur. Gorsas tient la correspondance des quatre-vingt-trois départements, Laclos celle des Jacobins. Il y a Brissot le diplomatique, Robert

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lindet le démocratique, Noël l'académique, Cerutti le pédagogique, et Prudhomme l'œcuménique ou l'encyclopédique. »

Retiré dans son antre, Marat y attire, y entasse toutes les délations privées, et en grossit le trésor de ses délations publiques. « Avec une plume trempée dans le sang et dans la boue, il dénonce chaque matin, entre deux arlequinades, les complots du jour, et les hommes que le peuple doit, selon lui, sacrifier au repos public. Et les consultations de ce docteur en assassinat sont accueillies religieusement par une clientèle fanatisée, qui prend ses visions pour des oracles et son idiote frénésie pour une sainte et patriotique colère (1). »

Marat, en effet, connaît son public ; il sait avec quelle facilité on ajoute foi aux crimes imputés à ceux que l'on hait ou que l'on craint, et que, si loin qu'aillent la bêtise et la calomnie, elles ne vont jamais plus loin que la crédulité d'un peuple en état de révolution ; il n'y a pas d'ineptie grossière, il n'y a pas de calomnie si absurde, qui ne soit accueillie par cet être malfaisant, et qui ne soit par lui jetée en pâture aux esprits étroits et exaltés. Ainsi il dénoncera les « manœuvres de l'administration municipale pour empoisonner le peuple avec des grains gâtés » ; ainsi il dénoncera une conspiration de Bailly et de Lafayette ayant

(1) P. Lanfrey, *Essai sur la Révolution française*, p. 249.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour but de faire écrouler l'église de Notre-Dame, après un *Te Deum*, lorsqu'elle sera remplie de citoyens, et aussitôt après que les municipaux se seront retirés, etc., etc.

*Avertissement.*

Demain il y aura une éclipse totale de soleil, qui commencera à midi. Comme les prêtres fanatiques pourraient profiter de ce phénomène peu commun pour porter le peuple au désordre, nous sommons les administrateurs de la police de faire doubler la garde et de prendre les précautions convenables, sous peine de répondre des événements sur leurs têtes. (3 avril 1791.)

Quand il a dressé l'acte d'accusation et prononcé l'arrêt, l'Ami du Peuple charge ses amis et féaux de le mettre à exécution. Après avoir attaqué avec la dernière violence un agent de l'administration, il a soin d'ajouter :

Ce scélérat est logé rue Babille, près les Halles, chez un tapissier, au second. Je donne son adresse pour que le peuple aille l'assommer. (18 mars 1791.)

Le 15 mai, il dénonce un officier de la garde nationale et excite les patriotes à le poignarder.

Les fripons, ajoute-t-il, crieront au meurtre; mais je voudrais bien savoir quel autre moyen il reste au peuple de se débarrasser des scélérats auxquels les fonctionnaires publics assurent l'impunité.

— Au reste, disait-il le 3 juin, après avoir raconté l'assassinat de citoyens coupables d'aristocratie et avoir insulté à leurs cadavres, n'oublions pas que nous sommes en guerre, et que nous avons plein droit de nous défendre de nos ennemis, puisque les pères conscrits refusent de nous en débarrasser.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A l'occasion de la fuite du roi, Marat adresse un manifeste à la France.

Toute la France, dit-il, se rappelle le *discours ignoble* que Louis XVI récita à l'Assemblée nationale, le 19 avril dernier, pour se plaindre en écolier que le peuple l'avait empêché d'aller à Saint-Cloud, c'est-à-dire à Bruxelles. Toute la France se rappelle aussi cette fameuse lettre écrite par son ordre à ses ministres dans les cours étrangères, et communiquée officiellement à l'Assemblée nationale, pour faire parade de son prétendu civisme, se dire le soutien de la Constitution, se plaindre des doutes des citoyens éclairés, se récrier contre le bruit qu'il n'était pas libre, déclarer qu'il n'avait point eu envie de partir, et protester qu'il était au milieu de ses enfants, de ses concitoyens, de ses amis, où le plaisir et l'amour le retenaient. Il invoquait la vérité, la loyauté, l'honneur, la foi du serment. La foi du serment dans sa bouche! Souvenez-vous de Henri III et du duc de Guise... Peuple, voilà la loyauté, l'honneur, la religion des rois! Fiez-vous à leurs serments!... Louis XVI se riait des siens... ce roi parjure, sans foi, sans pudeur, sans remords, ce monarque indigne du trône, n'a pas été retenu par la crainte de passer pour un infâme. La soif du pouvoir absolu le rendra bientôt assassin féroce; bientôt il nagera dans le sang de ses concitoyens qui refuseront de se soumettre à son joug tyrannique. En attendant, il rit de la sottise de ses Parisiens, qui se sont stupidement reposés sur sa parole.

Marat s'était opposé de toute sa force, de toute sa violence, plutôt, à la demande de Louis XVI, « qui avait la fantaisie de vouloir aller prendre l'air à Saint-Cloud, comme s'il ne pouvait se promener à son aise dans le jardin des Tuileries, comme s'il manquait d'amusements à Paris. » — « La charmante prison que Paris! ajoutait-il. Comment

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chercher à la quitter !... Grand Dieu ! que dirait Louis XVI s'il était réduit d'habiter un souterrain comme l'Ami du Peuple, et s'il y était réduit pour avoir voulu et vouloir encore sauver la patrie ! Or, l'Ami du Peuple, tout préjugé à part, croit valoir un peu mieux que Louis XVI (1). »

Le 15 juillet 1791, il demande que Louis XVI *soit immolé au salut du peuple*, et, quand il voit cette proie lui échapper, il s'emporte contre l'Assemblée, et il se donne, à cette occasion, des airs de savant qui ne lui sont pas ordinaires.

L'odieux décret qui rétablit Louis LE FAUX, qui régifie un parjure, est contraire à toutes les saines maximes... L'Assemblée corrompue, à l'exception de quelques membres, n'est que le *genuit* de toutes les horreurs, de toutes les conspirations.

Qui pouvait ignorer que la parole d'un prince devait être un sacré dépôt, auquel sa gloire est attachée? Mimus Publicanus n'a-t-il pas dit que celui qui a perdu sa foi n'a plus rien à perdre,

(1) La cour, cela se comprend aisément, n'habitait Paris que contrainte et forcée; elle y manquait de liberté, et pouvait s'y regarder comme prisonnière. Ce fut, dès les premiers jours, dans l'entourage du trône, le sujet de doléances, de plaintes amères. On lit dans la *Chronique de Paris* du 16 octobre 1789 :

« Nous entendons tous les jours demander, dans les sociétés aristocratiques, quelle espèce de plaisir le roi trouvera dans Paris. Il me semble qu'il en peut joindre beaucoup de nouveaux à ceux qu'il avait déjà. Les forêts n'en sont pas assez éloignées pour qu'il n'y puisse pas prendre le plaisir de la chasse; et, de plus, ne peut-il pas visiter la bibliothèque du roi, le jardin des plantes, le cabinet d'histoire naturelle, les académies, etc. etc.? Après avoir vu ces superbes établissements nationaux, ne peut-il pas voir les collections des particuliers dans différents genres? Ce monarque aime les arts mécaniques : ne peut-il pas, comme Pierre le Grand, aller fréquemment dans les ateliers, les fonderies, les manufactures? Ne peut-il pas, comme le roi d'Angleterre, aller à tous les spectacles, sans faste, sans appareil, et sans faire recommencer, s'il y arrive un peu tard? Ce prince ne connaît aucun des monuments de la capitale : que de choses il peut observer ! que de bien il peut faire, s'il se montre partout ! Ce cortége importun de citoyens avides de ses regards, qu'à peine ils connaissent, diminuera insensiblement, puisqu'ils auront l'habitude de le voir, comme ils ont l'habitude de l'aimer. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

parce que tout le bien et l'honneur de l'homme en dépendent?.. Bias disait qu'il ne peut y avoir d'excuse légitime de rompre la foi, parce que celui qui perd le crédit et la gloire d'être estimé fidèle fait bien une plus grande perte que s'il perdait la chose promise. Cicéron dit qu'il ne faut jamais manquer un serment, et les Egyptiens faisaient mourir les parjures, parce que non seulement ils violent le respect qui est dû à la divinité, mais, davantage, ils rompent la foi, qui est le plus grand et le plus étroit lien de la société humaine. Sertorius blâme Cinna de vouloir mettre en délibération s'il tiendrait parole à Marius. (1er août 1791.)

De ce moment, il semble qu'il redouble de rage, si c'était possible.

Qu'attendent les patriotes pour se montrer? Ah! s'il y avait dans nos murs deux Scévola seulement, il y a longtemps que la liberté y serait cimentée à jamais. Un seul coup de poignard dans le cœur de Mottié eût foudroyé ses légions de satellites, et permis au peuple d'abattre sous la hache vengeresse les têtes criminelles de ses mortels ennemis... S'ils étaient les plus forts, ils vous égorgeraient sans pitié; poignardez-les donc sans miséricorde! Que Chapelier, Rabaud, Emery, Duport, Bureau de Puzy, Barnave, Desmeuniers, Malouet, Goupil, Thouret, Target, Fréteau, Prugnon, Regnault, Sièyes, Dupont, Dandré, Montlosier, Bailly, Mottié, soient vos premières victimes. (18 juillet 1791.)

— Si j'avais eu deux mille hommes comme moi, j'aurais été à leur tête poignarder Mottié au milieu de ses bataillons de brigands, brûler le despote dans son palais, et empaler nos atroces représentants sur leur siége. (3 mai 1792.)

C'est à Robespierre qu'il aurait tenu ce langage, à ce qu'il raconte, et celui-ci l'aurait écouté assez froidement; aussi s'en montre-t-il médiocrement satisfait. Ecoutons-le plutôt. La guerre avait éclaté

EFERUS - Recherches & Classification numériques

entre Brissot et le député d'Arras. Les journaux prenaient naturellement parti dans ces guerres intestines. Marat, cela va sans dire, se range du côté de Robespierre.

Les misérables ! s'écriait-il ; ils jettent leur ombre sur les plus pures vertus ! Son génie les offusque ; ils le punissent de ses sacrifices. Ses goûts l'appelaient dans la retraite, il n'est resté dans le tumulte des Jacobins que par dévouement à son pays ; mais les hommes médiocres ne s'accoutument point aux éloges d'autrui, et la foule aime à changer de héros.

La faction des Lafayette, des Guadet, des Brissot, l'enveloppe. Ils l'appellent chef de parti ! Robespierre chef de parti ! Ils montrent sa main dans le trésor honteux de la liste civile. Ils lui font un crime de la confiance du peuple, comme si un simple citoyen sans fortune et sans puissance avait d'autre moyen de conquérir l'amour du peuple que ses vertus ! Comme si un homme qui n'a que sa voix isolée au milieu d'une société d'intrigants, d'hypocrites et de fourbes, pouvait jamais devenir à craindre ! Mais ce censeur incorruptible les inquiète. Ils disent qu'il s'est entendu avec moi pour se faire offrir la dictature. Ceci me regarde. Je déclare donc que Robespierre est si loin de disposer de ma plume que je n'ai jamais eu avec lui la moindre relation. Je l'ai vu une seule fois, et cet unique entretien m'a convaincu qu'il n'était pas l'homme que je cherche pour le pouvoir suprême et énergique réclamé par la Révolution.

Le premier mot qu'il m'adressa fut le reproche de tremper ma plume dans le sang des ennemis de la liberté, de parler toujours de corde, de glaive, de poignard, mots cruels que désavouait sans doute mon cœur et qui discréditaient mes principes. Je le détrompai. « Apprenez, lui répondis-je, que mon crédit sur le peuple ne tient pas à mes idées, mais à mon audace, mais aux élans impétueux de mon âme, mais à mes cris de rage, de désespoir et de fureur, contre les scélérats qui embarrassent l'action de la Révolution. Je suis la colère, la juste colère du peuple, et voilà

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pourquoi il m'écoute et il croit en moi. Ces cris d'alarme et de fureur, que vous prenez pour des paroles en l'air, sont la plus naïve et la plus sincère expression des passions qui dévorent mon âme. Oui, si j'avais eu dans ma main les bras du peuple après le décret contre la garnison de Nancy, j'aurais décimé les députés qui l'avaient rendu; après l'instruction sur les événements de 5 et 6 octobre, j'aurais fait périr dans un bûcher tous les juges; après les massacres du Champ-de-Mars, si j'avais eu deux mille homme animés des mêmes ressentiments qui soulevaient mon sein, je serais allé à leur tête poignarder Lafayette au milieu de ses bataillons de brigands, brûler le roi dans son palais et égorger nos atroces représentants sur leurs siéges !.. » Robespierre m'écoutait avec effroi. Il pâlit et garda longtemps le silence. Je m'éloignai. J'avais vu un homme intègre; je n'avais pas rencontré un homme d'Etat.

Ainsi, dit M. de Lamartine, le scélérat avait fait horreur au fanatique; Robespierre avait fait pitié à Marat.

Et n'allez pas croire que ce soit par cruauté que Marat prêche ainsi continuellement l'extermination ! il y a longtemps qu'il s'en est défendu.

M'accusera-t-on d'être cruel, moi qui ne puis pas voir souffrir un insecte? Mais lorsque je pense que, pour épargner quelques gouttes de sang, on s'expose à le verser à grandes flots, je m'indigne malgré moi de nos fausses maximes d'humanité et de nos sots procédés pour nos cruels ennemis. Imbéciles que nous sommes! nous craignons de leur faire une égratignure, nous nous contentons de les disperser, et nous les laissons bêtement sur pied contre nous. Qu'ils soient les maîtres un seul jour, bientôt on les verra parcourir les provinces le fer et le feu à la main, faire tomber sous leurs coups tous ceux qui leur opposeront quelque résistance, massacrer les amis de la patrie, égorger femmes et enfants, et réduire en cendre nos cités. (31 mai 1790.)



EFERUS - Recherches & Classification numériques

La conclusion de toutes ces prédications sanguinaires, c'était la nécessité d'une dictature révolutionnaire, et il la réclame avec insistance.

Vous serez éternellement dupes de ces scélérats, éternellement travaillés par l'anarchie et la misère, jusqu'à ce que vous ayez nommé un tribun militaire pour abattre ces têtes criminelles.

— Citoyens amis de la patrie, s'écriait-il dans le manifeste dont nous parlions tout à l'heure, vous touchez au moment de votre ruine. Je ne perdrai pas le temps à vous accabler de vains reproches sur les malheurs que vous avez attirés sur vos têtes par votre aveugle confiance, par votre fatale sécurité; ne songeons qu'à votre salut.

Un seul moyen vous reste pour vous retirer du précipice où vos indignes chefs vous ont entraînés : c'est de nommer à l'instant un tribun militaire, un dictateur suprême, pour faire main-basse sur les principaux traîtres connus.... Que dans la journée le tribun soit nommé! Faites tomber votre choix sur le citoyen qui vous a montré jusqu'à ce jour le plus de lumières, de zèle et de fidélité; jurez-lui un dévouement inviolable, et obéissez-lui religieusement dans tout ce qu'il vous ordonnera pour vous défaire de vos mortels ennemis.

Voici le moment de faire tomber la tête des ministres et de leurs subalternes, de Mottié, de tous les scélérats de l'état-major et de tous les commandants anti-patriotes des bataillons, de Bailly, de tous les municipaux contre-révolutionnaires, de tous les traîtres de l'Assemblée nationale : commencez donc par vous emparer de leurs personnes, s'il en est temps encore....

Un tribun, un tribun militaire, ou vous êtes perdus sans ressource! Jusqu'à présent, j'ai fait pour vous sauver tout ce qui était au pouvoir humain : si vous négligez ce conseil salutaire, le seul qui me reste à vous donner, je n'ai plus rien à vous dire, et je prends congé de vous pour toujours. Dans quelques jours, Louis XVI, reprenant le ton d'un despote dans un manifeste insolent, vous traitera en rebelles, si vous n'allez pas vous-mêmes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au-devant du joug. Il s'avancera contre vos murs à la tête de tous les fugitifs, de tous les mécontents et des légions autrichiennes; il vous bloquera; cent bouches à feu menaceront d'abattre votre ville à boulets rouges, si vous faites la moindre résistance; tandis que Mottié, à la tête des hussards allemands, et peut-être des alguazils de l'armée parisienne, viendra vous désarmer. Tout ce qu'il y a parmi vous de chauds patriotes seront traînés dans les cachots; l'Ami du Peuple, dont le dernier soupir sera pour la patrie, et dont la voix fidèle vous rappelle encore à la liberté, aura pour tombeau un four ardent.... Encore quelques jours d'indécision, et il ne sera plus temps de sortir de votre léthargie; la mort vous surprendra dans les bras du sommeil.

Je ne sais si je me fais illusion; mais je crois voir jusque dans les plus furieuses de ces prédications un ton de conviction qu'il me semble difficile de méconnaître, qu'on ne trouve pas, par exemple, dans les philippiques de Camille Desmoulins, ni même, et encore moins peut-être, dans les grandes colères du Père Duchesne. « Lorsqu'il provoque des mesures sanguinaires, c'est, comme le dit Paganel, sans aucun effort et sans aucuns frais de tours et de préparations oratoires. Les raisons de persécuter et d'égorger coulent de sa bouche comme des vérités de conviction. » Pour moi, Marat était convaincu. C'est un fou, mais un fou lucide, si je pouvais dire ainsi. Il a une seule idée, idée fausse, mauvaise, exécrable, mais idée fixe et qu'il poursuit à outrance.

On voit, du reste, quelle haute idée l'Ami du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Peuple avait de son importance, et elle était grande, en effet; quand l'Assemblée constituante, toute meurtrie des coups qu'il lui avait portés, cédait sa place à de nouveaux législateurs, Marat était déjà une puissance. « Il dicte des arrêts, il dispose du forum sans y paraître; il dresse, à la manière de Sylla, ses tables de proscription. Il a l'indignation des faubourgs à ses ordres. Il peut étouffer un homme entre deux phrases. »

« Il est impossible, a dit un écrivain contemporain (1), de calculer les effets qu'ont produits sur le petit peuple les journaux de Fréron et de Marat, ces feuilles dégouttantes de sang. Le dernier de ces individus surtout, maniaque sans talent, espèce de fou enragé, qu'il faut avoir vu et entendu pour s'en faire une idée, était devenu la divinité de la populace, et, quoiqu'il ne fût qu'un instrument dans les mains de personnages plus adroits, il parvenait à les faire tous trembler, sans se douter lui-même de sa prodigieuse puissance. »

« Marat, dit M. Thiers, avait acquis une effrayante célébrité, et était devenu, par ces provocations au meurtre, un objet d'horreur pour tous les hommes qui conservaient encore quelque modération. Il étalait dans ses feuilles l'affreuse doctrine dont il était rempli : abattre des milliers de têtes et détruire toutes les aristocraties qui ren-

(1) Beaulieu, *Essais sur la Révolution*, t. II, p. 44.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

daient la liberté impossible, voilà son refrain. La vie souterraine à laquelle il était condamné pour échapper à la justice avait exalté son tempérament, et les témoignages de l'horreur publique l'enflammaient encore davantage. Nos mœurs polies n'étaient à ses yeux que des vices qui s'opposaient à l'égalité républicaine, et, dans sa haine ardente pour les obstacles, il ne voyait qu'un seul moyen de salut, l'extermination. Ses études et ses expériences sur l'homme physique avaient dû l'habituer à vaincre l'aspect de la douleur, et sa pensée ardente, ne se trouvant arrêtée par aucun instinct de sensibilité, allait directement à son but par des voies de sang. Cette idée même d'opérer par la destruction s'était peu à peu systématisée dans sa tête. Il voulait un dictateur, non pour lui procurer le plaisir de la toute-puissance, mais pour lui imposer la charge terrible d'épurer la société. Ce dictateur devait avoir un boulet aux pieds, pour être toujours sous la main du peuple; il ne fallait lui laisser qu'une seule faculté, celle d'indiquer les victimes, et d'ordonner pour unique châtiment la mort. Marat ne connaissait que cette peine, parcequ'il ne punissait pas, mais supprimait l'obstacle.

» Voyant partout des aristocrates conspirer contre la liberté, il recueillait çà et là tous les faits qui satisfaisaient sa passion ; il dénonçait avec fu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

reur, et avec une légèreté qui venait de sa fureur même, tous les noms qu'on lui désignait, et qui souvent n'existaient pas ; il les dénonçait sans haine personnelle, sans crainte, et même sans danger pour lui-même, puisqu'il était hors de tous les rapports humains, et que ceux de l'outragé et de l'outrageant n'existaient plus entre lui et ses semblables (1). »

Marat, en effet, du jour où il avait déclaré la guerre à tous les pouvoirs, s'était mis en quelque sorte hors la société, il ne se montrait que bien rarement, et à ses fidèles. « Il affectait le mystère, comme tous les oracles. Il vivait dans l'ombre ; il ne sortait que la nuit ; il ne communiquait avec les hommes qu'à travers des précautions sinistres. Un souterrain était sa demeure ; il s'y réfugiait invisible contre le poignard et le poison. Son journal avait pour l'imagination quelque chose de surnaturel. Marat s'était enveloppé d'un véritable fanatisme. » On ne savait jamais précisément où il était ; beaucoup de personnes même, à ce qu'il paraît, doutaient de son existence et regardaient l'Ami du Peuple comme un être idéal, une fiction, un mythe. Nous avons vu tout à l'heure de quelle comédie son cher fils, Camille Desmoulins lui-même, avait été la dupe ; et à ceux qui lui en de-

(1) *Histoire de la Révolution*, éd. gr. in-8°, t. I, p. 265.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mandaient des nouvelles l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant*, pas plus que les autres, ne savait que répondre. « Où êtes-vous, M. Marat? *Adam, ubi es?* Quand Dieu appelait ainsi Adam, il se moquait de notre premier père, car Dieu, qui voit tout, ne pouvait ignorer où était Adam. Pour moi, j'ignore où est l'Ami du Peuple. Il ne se passe point de jour qu'on ne me demande de ses nouvelles. Serait-il dans la fosse aux lions? disent les patriotes. Je réponds comme Madeleine : *Nescio ubi posuerunt eum.* » — « Je commence à croire qu'il possède l'anneau de Gygès; il faut qu'il soit bien sûr de mettre en défaut tous les espions de l'ancienne poliee et tous les observateurs de la nouvelle. »

J'ai relevé dans la *Chronique de Paris* du 22 juillet 1791 ce singulier article :

On lit dans la *Gazette universelle* du mercredi 20 le passage suivant, tiré de l'*Orateur du Peuple,* n° 6, tome VII :

« Quelle douleur pour les amis de la liberté, de savoir en proie à la maladie la plus alarmante le plus intrépide défenseur des droits du peuple, un des écrivains les plus honorés de la haine des conspirateurs, qu'il a démasqués sans relâche, un citoyen enflammé du patriotisme le plus pur et le plus infatigable, en un mot M. Marat, l'Ami du Peuple. On a voulu révoquer en doute son existence; mais cette opinion, qu'on avait des motifs puissants d'accréditer, n'a pas fait fortune auprès de ceux qui connaissent personnellement M. Marat. Je suis de ce nombre, et j'ose certifier qu'il y a une quinzaine de jours, après l'avoir déterminé à sortir du tombeau où il se tenait renfermé depuis

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quinze mois, j'ai dîné avec lui à Vincennes, et que les convives étaient, entre autres, MM. Feydel, Le Gendre, Maisonneuve, La Poype, tous membres des Amis de la Constitution, dont j'invoque ici le témoignage, pour faire tomber l'absurde calomnie de son assassinat. Puisse cet écrivain cher à la patrie être bientôt rendu à ses vœux! »

Ce passage prouve que Marat n'est point un être imaginaire, et nous l'avions déjà dit. M. Feydel nous a écrit, au sujet de cet article, la lettre ci-jointe :

*Paris, 20 juillet, l'an III.*

Le 4 février 1790 (1), j'écrivais : *M. Marat est-il un fou? M. Marat est-il un aristocrate déguisé ?* Et peut-être me serais-je perdu dans cette double question, si le grand Voltaire, notre guide à tous, n'eût pas jugé M. Marat dès 1775.

Mais M. Marat me paraissait un fou d'une espèce si singulière, que j'avais un véritable désir de le voir face à face. Au bout de quinze mois, l'occasion s'en présenta, et je la saisis avec empressement. Je courus à deux lieues de Paris, à une maison qu'on m'avait indiquée; j'examinai M. Marat par devant et par derrière; je le vis manger, je le vis boire, je l'entendis parler, et je revins bien vite à Paris raconter cette merveille. MM. Cailhava et Grouvelle, si je ne me trompe, furent les premières personnes que je rencontrai.

Voilà, Messieurs, à quoi se réduisent mes liaisons avec M. Marat. La réputation d'exactitude dont jouit votre feuille me force de descendre à cette justification.

J'ai l'honneur, etc. G. B. FEYDEL.

Madame Roland ne vient-elle pas de nous dire qu'elle aussi elle avait quelquefois douté que Marat fût un être subsistant.

Quoi qu'il en soit, le peuple avait dans cet ami, qu'il ne connaissait pas, qu'il ne voyait pas,

(1) *L'Observateur*, n° 80.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais qu'il croyait présent partout, une confiance qui tenait du culte. C'est que Marat possédait une connaissance profonde de ce peuple, non tel qu'il est dans les temps ordinaires, mais tel que le font l'exaltation et le ferment des révolutions; et cet instrument irresponsable, grossier, violent, universellement présent, il savait parfaitement le manier : tel est le secret de sa puissance. Pour en arriver là il n'avait point fait d'efforts. Dès les premiers jours, en proie à la même fièvre de fanatisme, il avait parlé comme il parlait sous la Législative, et dès les premiers jours il avait acquis un public qui ne l'abandonna plus. Au commencement de la Révolution, ce public épars était noyé dans les masses; sous la Législative, les couches inférieures, grâce aux divisions des partis révolutionnaires, ayant gagné en importance, il avait fini par former une force compacte. Les dangers, en devenant plus imminents, rendaient les dénonciations de Marat moins ridicules, et ses menaces mêmes moins odieuses. Et comme les événements avaient quelquefois donné raison à ses dénonciations, justifié plusieurs de ses soupçons, de ses prédictions, comme il disait lui-même, ses fidèles lui reconnaissaient volontiers ce don de prophétie qu'il aimait à s'attribuer. Comment, en effet, ne pas croire un homme qui se montre si sûr de son fait, qui apporte dans ses accusations une si imperturbable

EFERUS - Recherches & Classification numériques

persévérance, et, surtout, qui paraît si bien informé ! Marat ne se perd jamais dans les ambages ni les circonlocutions; il annonce froidement les choses les plus extraordinaires ; c'est du ton le plus simple qu'il fait les propositions les plus exagérées. Il ne cherche pas, comme Camille Desmoulins, à égayer son lecteur sur celui qu'il dénonce ; il ne s'arrête pas à des ridicules, à moins qu'ils ne soient de ceux que le peuple prend pour des vices. Ses qualifications et ses épithètes appellent la haine ou le mépris. Il accumule les faits, les groupe, y revient, donne des détails précis, caractéristiques, vrais ou faux, peu importe. Veut-il dénoncer les agioteurs ou les fournisseurs, il note leurs adresses, leurs relations de famille, le chiffre de leur fortune et de leurs bénéfices. Un personnage est-il l'objet de ses soupçons, il le suit le jour et la nuit; il sait où il dîne, où il soupe, mieux encore :

Depuis dix jours le grand général Dumouriez a quitté son armée pour venir intriguer à Paris. Il y a huit jours qu'il tient des conciliabules secrets chez sa nymphe, n° 23 rue Neuve-Saint-Marc ; chez celle de Barot, rue Bazette, maison du vitrier, au fond de la cour, et chez celle de Bouret, n° 8 rue d'Orléans-Egalité. Le général Biron et les membres de la faction y assistent régulièrement depuis huit heures du soir jusqu'à deux heures de la nuit.

Voilà qui est clair, net, précis ; il dit les noms, la rue, le numéro : après cela qui doutera de lui (1)?

(1) Eugène Maron, *Histoire littéraire de la Révolution*, p. 267; *Histoire littéraire de la Convention*, p. 220.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il est même des personnes sérieuses qui vantent la sagacité de Marat, et la sûreté de coup d'œil avec laquelle il a prévu quelques trahisons; on a dit qu'une sorte d'instinct, de flair, lui révélait à l'avance les hommes qui, révolutionnaires encore, devaient bientôt chercher à arrêter le cours de la Révolution. J'avoue que cette sagacité dont on fait honneur à Marat ne me paraît pas en somme très-merveilleuse : s'il devina quelque chose, c'est qu'il soupçonna tout; son secret consistait à accuser à tort et à travers, à dénoncer en masse, et à crier perpétuellement : *Voilà un traître!* longtemps avant la trahison. Il aurait eu bien du malheur s'il n'avait pas quelquefois rencontré juste. Il ressemblait à un homme qui, pour gagner à la loterie, aurait soin de prendre pour lui tous les numéros; ou, si l'on veut, sa sagacité est du même genre que celle de ce légat du pape qui, au sac de Béziers, pour être sûr d'atteindre tous les coupables, s'écriait : « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra bien les siens ! » On comprend néanmoins l'effet que ce ton prophétique pouvait produire sur des esprits bornés.

Quant à ses idées politiques, considérées d'abord comme extravagantes, puis seulement comme hardies ou intempestives, le peuple de Marat les avait facilement adoptées, et il voyait en lui un politique sagace, un homme d'Etat supérieur.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bien plus, c'était pour cette multitude fanatisée un redresseur de torts, comme un franc-juge, mieux encore, une sorte de divinité. Elle s'adressait à lui pour tous ses besoins, et dans toutes ses nécessités. Elle allait jusqu'à lui dénoncer les mauvais débiteurs, ou les débiteurs impuissants, ce qui revenait souvent au même; et, paraît-il, ce n'était pas toujours sans succès.

J'admire votre puissance, cher Ami du Peuple, lui écrit un jour un ami de la vérité. Le Châtelet et les consuls, avec leurs légions noires de procureurs, d'huissiers et de recors, sont des enfants auprès de vous pour forcer les coquins à payer leurs dettes : lorsqu'ils se sont bien moqués de la justice, avec deux lignes vous les amenez à jubé.

« Soir et matin, dit-il lui-même, le pauvre Ami du Peuple est assailli (1) par une foule d'infortunés et d'opprimés qui implorent son secours. — Un plaideur est-il vendu par son procureur, son avocat ou ses juges? il a recours à l'Ami du Peuple. — Un citoyen est-il vexé par un administrateur public? il requiert l'appui de l'Ami du Peuple. — Un suppliant a-t-il quelque mémoire à présenter? il réclame la plume de l'Ami du Peuple. — Une femme a-t-elle à se plaindre d'un mari brutal? elle presse l'Ami du Peuple de demander son divorce. — Un

(1) Je ne dis rien ici de la foule d'écrits qui lui sont adressés journellement par les faiseurs de projets, pour les recommander, comme s'il pouvait leur donner de l'importance ou de la célébrité; ni d'une multitude de brochures, pour en rendre compte, comme s'il avait le loisir d'en lire une seule.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

homme de lettres est-il sans ressources? il s'adresse à l'Ami du Peuple. Comme s'il pouvait se mêler des différends particuliers, comme s'il pouvait connaître des affaires de famille, comme s'il possédait le secret de faire de l'or, comme s'il avait le talent de se multiplier. » (5 janvier 1790.)

Il faut l'entendre raconter, sous le titre d'*Aventure singulière,* l'histoire d'une jeune et jolie nonne échappée, qui vient lui demander refuge. Cette autre *religieuse de Diderot* se nommait Anne Barbier. Tyrannisée dans son couvent, elle était parvenue à s'évader, et à qui recourir, sinon à l'Ami du Peuple? La voilà donc devant Marat. Celui-ci l'accueille, la baptise patriote, expose gaiement l'anecdote dans son journal, et reprenant tout à coup son visage farouche : « Le comité de district, le tribunal de police, écrit-il d'un style péremptoire et supérieur, doivent protection à cette infortunée... Si Anne Barbier n'obtient pas bonne justice, elle peut s'adresser de nouveau à l'Ami du Peuple, avocat des opprimés... » Et quant aux persécutrices de la belle enfant, il termine en les prévenant qu'il les citera, s'il y a lieu, au tribunal des dames de la Halle.

Son journal était une boîte aux lettres ouverte à tout venant, et, quand la matière lui faisait défaut, il se montrait peu scrupuleux dans le tri de cette étrange correspondance; il lui arrivait, par exemple, d'accepter des plaisanteries comme celle-ci :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*A l'Ami du Peuple.*

Ce 15 janvier 1790.

Le *Journal de Paris* de ce jour a eu soin de nous donner le bulletin de l'état de M. Necker. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien publier dans votre feuille celui de la maladie de mon cocher, qui s'est trouvé au siége de la Bastille, et qui a pour le moins aussi bien mérité de la patrie que le premier ministre des finances.

« Pierre Le Brun a eu hier au soir un violent accès de colique hépatique, qui a continué presque toute la nuit; il a dormi ensuite à quelques reprises, environ sept minutes, d'un mauvais sommeil. Les urines sont toujours rares; il y a vomissements, nausées; le pouls est toujours mauvais. SIXTE-QUINT. »

J'espère que tous les bons patriotes s'intéresseront à la santé d'un excellent citoyen français. « Le vice seul est bas, la vertu fait le rang. »

Signé le chevalier DE BLAVILLE.

Cela me rappelle une scène qui se passa le 18 novembre 1792 au conseil de la Commune :

On annonce le bulletin de Louis. Il s'élève de grands débats. On délibère si on le lira; on met la proposition aux voix. Les commissaires de la Commune, placés à droite, votent pour la négative; les commissaires à l'audition des comptes, siégeant à gauche, sont pour l'affirmative. La lecture est arrêtée.

HÉBERT. Je réclame l'égalité. Vous n'êtes pas des républicains, des hommes du 10 août. Je demande par amendement qu'on lise le bulletin de tous les prisonniers malades.

MARTIN. Blanchelande est arrivé des îles; il est très-fatigué, il se repose à l'Abbaye : il faut aussi s'informer de sa santé.

Le tumulte continue. Le président se couvre. Le calme se rétablit : on fait lecture du bulletin (1).

(1) *Chronique de Paris*, 22 novembre 1792.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

En guerre ouverte avec la société, Marat, comme je l'ai dit, vivait dans la plus profonde retraite, imprimant son journal tantôt ici, tantôt là, où il pouvait et quand il pouvait. Mais ceux qui avaient affaire à lui savaient toujours où lui adresser leurs lettres, leurs réclamations ou leurs dénonciations, et, quand il lui était absolument impossible de trouver une presse, il envoyait le tout à son lieutenant l'Orateur du Peuple. Une armée dévouée veillait d'ailleurs à sa sûreté : Boyer avait organisé publiquement une compagnie de cinquante *spadassinicides* pour sa protection et celle des patriotes, et de nombreux asiles lui étaient ouverts à tout besoin : Legendre se glorifiait à la tribune des Jacobins de l'avoir caché chez lui pendant un an. Mais il était bien mieux protégé encore par la crainte qu'avaient les dépositaires de l'autorité de provoquer, en le frappant, un soulèvement dont on ne pouvait prevoir les suites. Cependant nous l'avons déjà vu forcé de quitter Paris, et plus d'une fois encore, même alors qu'il était parvenu à l'apogée de sa puissance, il crut devoir fuir devant des dangers qu'il jugeait trop pressants.

C'est ainsi qu'à la suite des événements du Champ-de-Mars, « pour se dérober aux persécutions des pères conscrits conspirateurs et des municipalités traîtresses, pour défendre le peuple, l'avertir, l'éclairer sur tous les complots, il était obligé de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fuir dans un antre souterrain, où on ne le trouverait que mort. » Il s'emporte de nouveau contre les Parisiens, « ces triples badauds, ces imbéciles, serviles adulateurs des valets de la cour, et qui se croient spirituels parce qu'ils habitent la ville de Paris, la plus corrompue de toute l'Europe, la plus vénale et la plus indigne de toutes. » Il ne compte plus que sur les départements, sur les campagnes.

Que faut-il donc faire? me direz-vous. Je me suis cassé la tête à vous le répéter. Accablé de la maladie qui me tourmente, mes rêves même tendaient à votre bonheur. Lorsque je vous ai dit qu'il fallait, comme Scévola, enfoncer le poignard dans le sein de Bailly et de Mottié, vous ne m'avez pas écouté, vous m'avez regardé comme un homme sanguinaire. Qu'ont-ils fait, ces barbares? Ils en ont fait massacrer six cents! C'est donc cinq cent quatre-vingt-dix-huit citoyens de moins, si l'on peut froidement calculer tant d'horreurs. Ne vaut-il pas mieux que deux coquins périssent que six cents honnêtes citoyens?

Ce nouveau contre-temps interrompt son journal pendant huit jours ; et comme il est éloigné de Paris, il prie ses compatriotes de ne pas se fâcher, de ne pas lui en vouloir, s'il ne fait point paraître ses numéros tous les jours. Tantôt un homme bien costumé les vendra, tantôt un paysan ; tantôt dans un endroit, tantôt dans l'autre. Mais l'intervalle qu'il est forcé d'y mettre, pour ne point faire découvrir le lieu de sa retraite, de son souterrain, ne l'empêchera jamais de veiller au salut de ses compatriotes. (N° 524, 20 juillet.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans le numéro suivant il prévient ses compatriotes que leur ami est forcé de faire passer son journal par des laitières de Vincennes et de Saint-Mandé. Il va employer encore un autre moyen; mais ils peuvent être certains qu'il ne négligera rien pour tromper la vigilance criminelle des trente-six mille et un mouchards soudoyés par la municipalité. En même temps il invite les colporteurs à ne pas se laisser surprendre par les faux Amis du Peuple, son journal ne pouvant paraître tous les jours, vu l'éloignement du souterrain de l'auteur. (N° 525, 29 juillet.)

Le n° 529 (10 août) est intitulé : « Numéro de l'*Ami du Peuple* qui a été saisi le 21 juillet chez son imprimeur, et qui n'a point encore vu le jour. » Il y flétrit en termes violents les massacres du Champ-de-Mars et les persécutions contre les journalistes patriotes. « C'est, dit-il, pour masquer ces horribles attentats que Bailly a feint de poursuivre Royou et Suleau, collaborateurs infâmes de l'*Ami du Roi* et de la *Gazette de Paris*, qu'on dit arrêtés, mais qui se divertissent scandaleusement chez eux avec l'or qu'il leur prodigue pour prêcher l'esclavage. »

On trouve fréquemment dans l'*Ami du Peuple* des sorties de ce genre contre les écrivains royalistes. Marat, pourtant, ne cesse d'invoquer la liberté de la presse; mais il la voulait pour lui et ceux de



EFERUS - Recherches & Classification numériques

son bord ; il entendait cette liberté comme nous avons vu que l'entendait la *Chronique*, comme l'entendaient, hélas ! à peu près tous les écrivains mêlés à cette terrible lutte.

Depuis dix-huit mois les noirs et les ministériels, les calotins et les robins, les suppôts de l'ancien régime et les suppôts du despotisme, en un mot la sainte bande des contre-révolutionnaires du club monarchien, s'agitent jour et nuit pour décrier les amis de la Constitution, les écrivains patriotes, les défenseurs de la liberté. Les sieurs Marmontel, Suard, Séguier, Gaillard, La Harpe, Ducis, Lemière, Sedaine, Tessier (l'abbé ou le calotin vétérinaire), Lalande, Vic dit d'Azir, Lavoisier, Brousselet, Morellet, Pastoret, Condorcet, et autres petits écrivains des confréries académiques, n'ont cessé de faire gémir la presse pour calomnier sans pudeur le Club des Jacobins et l'accuser perfidement de vouloir détruire la monarchie, tandis qu'eux-mêmes et leurs complices travaillent sans relâche à renverser le monarque de dessus le trône, en l'entraînant dans d'éternelles conspirations contre le peuple. Les libelles atroces qu'ils ont publiés de concert avec Desclaibes, d'Eprémesnil, Malouet, contre ces défenseurs de la patrie, sont sans nombre, de même que ceux que la plupart d'entre eux ont publiés avec Gorsas, Meudemonpas, Durozoy, Royou, Languedoc dit Estienne, Dusaulchoy, Cadet, Dusaulx, Monville, Beaulieu, Grandmaison, contre l'*Ami du Peuple*. Que ne dirais-je pas, si je voulais rapporter ici les brochures dont ils ont inondé la capitale et les provinces pour détruire l'impression salutaire de ses écrits? N'a-t-on pas vu paraître à la fois cinq *faux Amis du Peuple* pour propager sous le titre du vrai la doctrine funeste des endormeurs de la cour, des suppôts du despotisme?...

Le moment est enfin venu de détruire l'engeance infernale des barbouilleurs aux gages des ennemis de la Révolution. Citoyens honnêtes, comprenez donc une fois dans la vie que la liberté n'est faite que pour les hommes qui n'en abusent pas, et qu'il ne doit pas plus être permis aux écrivains de l'aristocratie et du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

despotisme de répandre leurs maximes pestiférées, qu'à un scélérat de débiter des poisons ou à un brigand d'attendre les passants au coin d'un bois. Laissez-les réclamer la liberté de la presse, dont ils voudraient se servir pour perdre la patrie. Sourds à leurs clameurs, faites main basse sur leurs écrits, formez-en des feux de joie dans les carrefours. Commencez par ceux des mouchards Estienne et Dusaulchoy, qui s'impriment nº 9 rue de Bussi ; par ceux du mouchard Meudemonpas, qui s'impriment rue des Cordiers ; par ceux des mouchards du Club monarchique, qui s'impriment rue Christine. Que tous les colporteurs s'assemblent pour arracher les plaques d'argent des colporteurs de la police chargés de débiter les *faux Amis du Peuple,* les *Contre-poisons,* les *Sabbats des Jacobites,* la *Gazette de Paris*, l'*Ami du Roi, Cicéron à Paris,* etc. Qu'ils traînent dans le ruisseau tout colporteur saisi avec ces écrits. Sans ces infâmes productions, qui dessèchent le trésor public, qui égarent et qui ruinent le peuple, il y a longtemps que la liberté serait établie dans nos murs. (20 avril 1791.)

Au mois de septembre 1791, Marat prend de nouveau le chemin de l'exil. A l'entendre il y était contraint par une vengeance particulière, contre laquelle Paris ne semblait plus pouvoir lui offrir de retraite assez sûre ; et à ce propos il raconte je ne sais quelle histoire de femme, dont le récit ne m'a pas paru précisément capable de *faire frémir*. En vérité, il cédait à un découragement beaucoup plus facile à comprendre. Cela résulte de longues considérations auxquelles il se livre sur la marche de la Révolution et sur le rôle qu'il y a joué.

Quand on suit d'un œil attentif la chaîne des événements qui préparèrent et amenèrent la crise du 14 juillet, on sent que rien

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'était si facile que la Révolution : elle tenait uniquement au mécontentement du peuple, aigri par les vexations du gouvernement, et à la défection des soldats, indignés de la tyrannie de leurs chefs. Mais quand on vient à considérer le caractère des Français, l'esprit qui anime les différentes classes du peuple, les intérêts opposés des différents ordres de citoyens, les ressources de la cour, et la ligue, non moins naturelle que formidable, des ennemis de l'égalité, on sent trop que la Révolution ne pouvait être qu'une crise passagère, et qu'il était impossible que la liberté se soutînt par les causes qui l'avaient amenée...

Dans ce soulèvement, le despote, entouré de sa famille, de ses ministres et de quelques courtisans, paraissait abandonné de la nation entière, mais il n'en conservait pas moins les légions innombrables de ses suppôts et de ses satellites, à la troupe de ligne près, dont le cœur venait de se donner à la patrie. Armés en apparence contre leur maître, ils ne l'étaient en effet que pour sa défense, pour le maintien de son empire, pour la conservation de leurs priviléges et de leurs dignités. On voyait alors les favoris insolents de la cour, sous le masque du patriotisme, ne parler que de la souveraineté du peuple, des droits de l'homme, de l'égalité des citoyens, et mendier humblement, sous l'habit des soldats de la patrie, les places de chefs, ou les acheter adroitement sous le voile de la bénéficence. Ceux qui ne purent pas s'emparer du commandement des forces nationales s'emparèrent de l'autorité des assemblées populaires, des places de fonctionnaires publics ; et l'on vit, pour la première fois, de graves magistrats en moustaches à la tête d'un bataillon ; des conseillers d'Etat, en perruque à queue, humblement inclinés sur un bureau de district, à côté de leurs tailleurs et de leurs notaires ; des ducs superbes, en habit bourgeois, siégeant à un comité de police avec leurs procureurs ou leurs huissiers ; et des prélats pacifiques gardiens d'un arsenal et distributeurs d'instruments de mort aux enfants de Mars.

Autour de ces intrigants ambitieux, viles créatures de la cour, se rallièrent bientôt ses suppôts et ses satellites : la noblesse, le clergé, le corps des officiers de l'armée, la magistrature, les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gens de robe et de loi, les financiers, les agioteurs, les sangsues publiques, les marchands de paroles, les agents de la chicane, la vermine du palais, en un mot tous ceux qui fondent leur grandeur, leur fortune, leurs espérances, sur les abus du gouvernement, qui subsistent de ses vices, de ses attentats, de ses dilapidations, et qui s'efforçaient de maintenir ces désordres, pour profiter du malheur public. Peu à peu se rangèrent autour d'eux les faiseurs d'affaires, les usuriers, les ouvriers de luxe, les gens de lettres, les savants, les artistes, qui tous s'enrichissent aux dépens des heureux du siècle ou des fils de famille dérangés. Ensuite vinrent les négociants, les capitalistes, les citoyens aisés, pour qui la liberté n'est que le privilége d'acquérir sans obstacle, de posséder en assurance et de jouir en paix. Puis arrivèrent les trembleurs, qui redoutent moins l'esclavage que les orages politiques; les pères de famille, qui craignent jusqu'à l'ombre d'un changement qui pourrait leur faire perdre leurs places ou leur état.

Ainsi formée, la faction du despote divisa entre eux, par des distinctions funestes, ceux qui avaient les armes à la main, séduisit les sots par de fausses promesses; tous ceux qui voulurent se vendre furent achetés, et le parti des amis de la liberté ne se trouva plus composé que des classes indigentes, que d'une plèbe sans lumières, sans moyens, sans chefs, uniquement défendue par quelques hommes vertueux, mais sans autorité, et quelques écrivains patriotes sans pouvoir.

Dès que les législateurs, que la cour avait corrompus, se virent appuyés par la force, ils ne songèrent plus qu'à saper l'édifice qu'ils avaient feint d'élever à la liberté dans une crise orageuse, et bientôt la nation fut remise dans les fers par les mains mêmes qu'elle avait chargées de les rompre, et auxquelles elle avait imprudemment abandonné le soin de ses intérêts les plus chers...

Voilà ce qu'avait vu Marat, ce qui l'avait alarmé dès les premiers jours de la Révolution; il avait pressenti dès lors qu'elle ne serait qu'une crise mo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mentanée, et il avait désespéré du salut public. Pourtant, malgré la réunion de tant d'obstacles, la patrie aurait triomphé, et la liberté se serait enfin solidement établie, si les classes indigentes, c'est-à-dire si la masse du peuple avait pu sentir la nécessité de se choisir un chef éclairé et intègre, pour abattre les têtes criminelles et empêcher les traîtres de fuir, seul moyen qui restât de se soustraire à la tyrannie, et qu'il a vainement proposé tant de fois.

Quant à lui, tout ce qu'un homme de sens et un homme de cœur pouvait faire pour sauver sa patrie, il l'a fait pour défendre la sienne. Et en preuve il recommence pour la centième fois, mais en l'enjolivant toujours de nouveaux détails, le récit de sa lutte contre le ciel et la terre. Seul et sans appui, il a combattu deux années entières contre les autorités, petites et grandes. Toujours en guerre contre les traîtres à la patrie, il leur a arraché le masque et les a couverts d'opprobre. En butte à leur rage, il a été poursuivi tour à tour par les ministres et l'administration municipale, tour à tour il a été décrété par le tribunal de police, par le Châtelet, par le législateur. Mais, loin de fléchir devant ces cruels ennemis de la liberté, et d'abandonner lâchement la cause du peuple, il a redoublé d'énergie. Vingt expéditions militaires dirigées contre lui, et une armée entière mise en campagne pour l'enlever au peuple, n'ont fait qu'augmenter son audace. Sa

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tête a été mise à prix ; cinq cents espions mis à ses trousses et deux mille assassins payés pour l'égorger n'ont pu lui faire trahir un instant le devoir.

Pour échapper au fer des assassins, il s'est condamné à une vie souterraine, sans cesse relancé par des bataillons d'alguasils, sans cesse obligé de fuir, errant dans les rues au milieu de la nuit, plaidant au milieu des fers la cause de la liberté, et défendant les opprimés la tête sur le billot. Ce genre de vie, dont le simple récit glace les cœurs les plus aguerris, il l'a mené dix-huit mois entiers, sans se plaindre un instant; que dis-je ? il l'a préféré à tous les délices de la fortune, à tout l'éclat d'une couronne. Il aurait été protégé, caressé, fêté, s'il avait simplement voulu garder le silence ; et que d'or ne lui aurait-on pas prodigué, s'il avait voulu déshonorer sa plume! il serait millionnaire ! Mais il a repoussé le métal corrupteur, il a vécu dans la pauvreté, il a conservé son cœur pur. Au lieu de richesses, il a des dettes, que lui ont mises sur le dos les infidèles manipulateurs auxquels il avait d'abord confié l'impression et le débit de sa feuille. Il va abandonner à ses créanciers les débris du peu qui lui reste, et il court, sans pécule, sans secours, sans ressources, végéter dans le seul coin de la terre où il lui soit encore permis de respirer en paix, devancé par les clameurs de la calomnie, diffamé par les fripons publics qu'il a démasqués,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chargé des malédictions de tous les ennemis de la patrie, abhorré des grands et des hommes en place, et noté dans tous les cabinets ministériels comme un monstre à étouffer : heureux si les regrets des patriotes l'y accompagnent, s'il n'est pas bientôt oublié de ce peuple au salut duquel il s'est immolé. Après tout, il emporte le témoignage honorable de sa conscience, et il se flatte d'être suivi de l'estime des âmes fortes.

Il n'est pas, d'ailleurs, sans espoir de retour. Que le peuple se relève, et il accourra reprendre son poste. Et même, tout en fuyant, il ne cessera point de défendre la cause des opprimés; il ne quittera la plume qu'au dernier moment; avant de la poser il fera part au public des observations intéressantes qu'il fera dans sa route.

Parti de Paris le 14 septembre, jour de l'acceptation de l'acte constitutionnel — ce qui était ne pas vouloir profiter de l'amnistie qui allait être publiée en faveur des prévenus de crime de lèse-nation — il y a laissé plusieurs numéros tout prêts (1). Il en paraît un, comme d'habitude, le lendemain de son départ; ce numéro, 554, est consacré au parallèle de l'ancien et du nouveau régime, il n'y est pas dit mot de l'auteur. Ce n'est que le 20 et le 21, dans les nos 555 et 556, qu'il prend congé de la patrie, qu'il lui fait ses derniers adieux.

(1) Tous ses numéros, dit-il quelque part, sont à la presse trente-six heures avant de paraître.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les nos 557, 58, 59, qui portent la date des 22, 23 et 25 septembre, ont été composés en courant et nécessairement au milieu de préoccupations qu'on ne soupçonnerait pas à les lire. L'un a été envoyé de Clermont en Beauvaisis le 15, l'autre de Breteuil, le troisième d'un hameau proche Amiens. Au n° 560, 27 septembre, Marat est de retour à Paris, où l'a ramené un événement aussi désagréable qu'imprévu. Jusques à quand y restera-t-il? il l'ignore; du moins n'y sera-t-il pas tranquille spectateur des machinations des ennemis de la patrie; le temps qu'il y pourra passer sera consacré au bien public. Et comme les citoyens qui prennent intérêt à l'Ami du Peuple ne seront pas fâchés d'apprendre les dernières épreuves auxquelles l'ont exposé les suppôts du despotisme, il leur raconte longuement sa courte odyssée.

Tous ses compagnons de route étaient des mouchards. La police avait mis en campagne ses plus fins limiers. Son signalement était donné; le général même avait fait faire, à ce qu'on lui avait assuré, une multitude d'épreuves de son portrait, qu'il avait envoyées aux municipalités des différentes villes du royaume, et sans doute une circulaire avait porté l'ordre aux officiers municipaux des villes d'être aux aguets.

A Clermont, un de ses compagnons s'est absenté un quart-d'heure avant le souper; à son retour il a



EFERUS - Recherches & Classification numériques

regardé Marat, et parlé à son voisin de table. Nul doute, il était allé chez le commandant de la garde de Clermont ou chez le prévôt. Notre fuyard s'attend à une expédition dans la nuit. Ne voulant pas tomber dans les mains des alguazils ministériels, il prend le parti de ne point se coucher; il se promène quelques moments auprès de l'auberge, et, pour ne pas perdre le temps, il passe une partie de la nuit, jusqu'au départ, à écrire ses observations dans un cabaret sur la route, toujours ouvert, et d'où il pouvait apercevoir ce qui se passerait à son sujet. Il ne vit absolument rien : les autorités de Clermont avaient probablement été retenues par la crainte du peuple, très-démocrate dans les campagnes et les petites villes du royaume. Mais ses abonnés y gagnèrent le n° 557, où il leur fait part d'un nouveau projet des contre-révolutionnaires, qu'il a probablement découvert en rôdant la nuit autour de Clermont.

L'honneur de l'arrêter avait peut-être été réservé aux municipaux aristocrates d'Amiens. A l'arrivée des voyageurs à l'hôtel d'Angleterre, plusieurs mouchards en hausse-col vinrent les épier. Marat en fit la remarque tout haut, et ces mouchards, en gens bien appris, s'empressèrent de se retirer. A peine sorti de table, il va sur la porte, avec un curé anglican, voir défiler les jeunes gens du district, qui se mettaient en parade sur la place. Un instant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

après, trois municipaux en écharpe viennent se placer à ses côtés ; avec eux est un quidam qu'il se rappelle avoir vu plusieurs fois au Comité de police de Paris. Ce quidam le fixe, se retourne, et dit à ses acolytes : « Sacredieu, c'est lui ! Oui, foutre, c'est lui-même !... » Au même moment, l'un des municipaux se détache, sans doute pour aller aviser ses collègues et amener main-forte. Mais pas si sot ! Marat feint de ne s'apercevoir de rien, et, prenant aussitôt son parti, il va à pas lents, comme un curieux, se perdre dans la foule, rassemblée à vingt toises, et il file.

Presque sûr, à son départ, de ne pas arriver à sa destination, il avait demandé des lettres pour les Amis de la Constitution des principales villes sur la route, mais il n'avait pas eu le temps de les attendre. Ne sachant à qui s'adresser à Amiens pour avoir un asile et apprendre ce qui se serait passé, il gagne la prairie près les bords de la Somme, il s'assied derrière une haie vive, sur un monceau de pierres, et là, comme Marius sur les ruines de Carthage, il se met à rêver tristement aux vicissitudes des choses humaines, aux jeux de la fortune, aux coups du cruel destin ! Un berger était à quelques pas : il va à lui pour s'informer des sentiers de détour qui peuvent le rejeter dans la route de Paris, seul endroit où, sans se découvrir, il pourra parer aux événements ; il lui demande ensuite de lui indi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quer quelque bon patriote du village qui puisse lui servir de guide. Le berger le conduit chez un ancien grenadier aux gardes françaises, qui lui promet secours et sûreté. En attendant le coucher du soleil, il se met à brocher un numéro, — sans doute le n° 559, — où il entre ainsi en matière :

Poursuivi en tous lieux par de cruels ennemis acharnés à ma perte, je me vois arrêté dans ma course.

Mais le temps que d'autres perdraient à déplorer les rigueurs du sort, je vais l'employer à essayer de sauver la patrie des nouveaux malheurs qui la menacent, je vais l'employer à conjurer l'orage qui se forme sur nos têtes, à tarir, s'il se peut, la source de nos dissensions intestines, et à ramener la paix dans nos murs.

On pourra trouver que le moment n'était guère propice, que la place, du moins, n'était pas précisément commode ; mais le patriotisme de Marat est au-dessus de ces petites considérations ; il trouve le moyen, dans cette situation aussi peu favorable physiquement que moralement, d'adresser à la nouvelle législature huit pages de « Observations sérieuses sur l'urgente nécessité de rendre aux ci-devant nobles leurs vains titres et leurs hochets, pour les empêcher de conspirer éternellement contre la patrie et d'allumer dans tout le royaume les feux de la guerre civile. » S'il avait été le législateur, dit-il, loin d'avoir dépouillé ces baladins de cour de leurs titres et de leurs ordres, il leur aurait fait un devoir de les porter continuellement en public : par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ce moyen, le peuple les eût distingués au premier coup d'œil dans les élections ; il eût appris à s'en défier et à les repousser comme ses ennemis.

Son numéro bâclé, il endosse un habit rustique et le voilà parti ; bref il arrive, non sans vicissitudes, à Paris, où il reprend sa vie souterraine et son rôle d'alarmiste. Un rayon d'espérance luit encore au fond de son cœur, depuis qu'il a appris le soulèvement entier de l'armée contre l'oppression des chefs, et qu'il a été témoin de l'énergie des habitants des campagnes. Si la prochaine législature n'est pas aussi pourrie que l'Assemblée nationale, il est possible que les patriotes se relèvent, que la liberté s'établisse à certain point.

Quoi qu'il en soit, dit-il en terminant sa confidence, je suivrai la marche du nouveau Corps législatif jusqu'à ce que j'aie pénétré ses projets, et que je puisse prévoir la tournure que prendront les affaires publiques. Pendant le cours de deux années que j'ai combattu pour le salut du peuple, j'ai eu trop d'occasions de reconnaître que nous n'étions pas mûrs pour la liberté, et de me convaincre que jamais la nation ne saura se prévaloir de ses avantages. Elle pouvait assurer son bonheur au moyen de quelques sacrifices sanglants : les fripons qui l'égaraient ont tout mis en œuvre pour l'en détourner et lui en faire horreur. Je ne lui parlerai donc plus de ses justes vengeances contre les ennemis de son repos, puisqu'elle est d'humeur assez douce pour laisser égorger impunément ses membres infortunés ; mais je continuerai à éclairer les machinations ténébreuses des scélérats acharnés à sa perte, et à chercher les moyens de les déjouer. Je ferai plus, je proposerai les moyens de ramener peu à peu les ennemis avec lesquels nous sommes forcés de vivre, en les amusant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par des hochets, après leur avoir ôté la puissance de nous perdre.

Dès le mois d'août précédent il avait changé la direction de ses batteries. Ainsi il protestait qu'il ne parlerait plus de Mottié, le Cromwel français, ni de son digne ami le cuistre municipal Bailly.

En vain, disait-il en lâchant cette proie sur laquelle il s'était si longtemps et si violemment acharné, en vain ai-je fait mes efforts pour vous convaincre de la scélératesse, de la trahison et de la conspiration de Judas-Mottié et de Pilate-Bailly. Vous êtes ennuyés que je vous parle de ces chefs conspirateurs ; ils vivent encore! Je vous abandonne à votre sort sur leur compte. Vous gémirez plus d'une fois de n'avoir pas écouté votre ami ; mais il ne sera plus temps.

Sous la seconde législature, il tourne ses coups contre les royalistes *gangrenés*, les Vaublanc, les Dandré, les Pastoret, les Lacretelle, etc., etc. Bientôt après il s'attaque à la faction des *endormeurs*, dans laquelle il place au premier rang Brissot, Guadet, Vergniaud, et les autres chefs de la Gironde; il s'acharne plus particulièrement sur le tartufe Duport-Dutertre, sur Roland et la clique rolandine. Tous les ministres d'ailleurs sont des traîtres, même ceux qui seront pris plus tard dans la société des Jacobins.

Quant à la nouvelle Assemblée, l'Ami du Peuple ne la traite pas mieux que la précédente et ne lui témoigne pas plus de confiance ; il répète sans cesse, et en termes fort durs, que la cause de la liberté n'a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rien de bon à en attendre, et qu'elle finira dépopularisée comme la Constituante.

C'est dans la séance de lundi dernier, disait-il dans son numéro du 14 décembre, c'est dans cette séance désolante pour les patriotes et dont il fallait être témoin, qu'on a pu reconnaître à quel point l'Assemblée est pauvre en membres éclairés et intègres, en amis de la liberté et du bien public, à quel point elle est vile et corrompue, à quel point elle est gangrenée, à quel point elle est ennemie de la Révolution, à quel point elle est prostituée aux volontés du prince. Les ministériels y sont tout puissants; rien n'égale leur audace, et, dans la poignée de patriotes qui auraient pu s'opposer à leurs menées, à leurs machinations, à leurs atteintes sacriléges contre la souveraineté de la nation et ses droits, il ne se trouve pas un seul homme pénétrant, pas un seul homme de caractère, pas un seul homme qui se dévoue pour la patrie.

Le lendemain, Marat était de nouveau obligé de suspendre la publication de sa feuille (après le numéro 626, 15 décembre) et de prendre la fuite. Pour la seconde fois il se réfugia en Angleterre, et il ne revint en France qu'après une absence de près de quatre mois. A son retour à Paris, une grande députation du club des Cordeliers alla le prier de reprendre sa *plume énergique* et de venir au secours de la patrie aux abois, qui avait trop longtemps gémi de son absence.

Marat céda sans peine au vœu de ses amis, et reprit la publication de son journal le 12 avril 1792. On lit en tête du numéro de ce jour (n° 627) :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

CLUB DES CORDELIERS

*Société des Amis des Droits de l'Homme et du Citoyen.*
*Du 5 avril 1792,*
*L'an quatrième de la liberté.*

La Société des Droits de l'Homme et du Citoyen, connaissant la pénétration, les principes et l'ardent civisme de l'Ami du Peuple, regarde sa retraite comme une vraie calamité publique. Aujourd'hui plus que jamais sentant tout le besoin de sa plume énergique pour dévoiler les éternels complots des ennemis de la liberté, et réveiller le peuple, qu'ils s'efforcent d'endormir sur les bords de l'abîme, elle conjure l'Ami du Peuple de la reprendre au plus tôt.

La Société se félicite d'avoir à lui manifester le même vœu de la part de plusieurs autres sociétés patriotiques, qu'elle a invitées à se joindre à elle dans une aussi grande cause. Elles se flattent toutes également que l'Ami du Peuple n'abandonnera point la patrie, dans un temps où elle a le plus besoin de ses lumières. En conséquence, voulant éviter que des imposteurs soudoyés n'abusent encore du nom de Marat pour égarer le public, la Société a cru devoir lui adresser le présent arrêté, pour être mis à la tête de ses premiers numéros, comme une preuve irrécusable que c'est réellement lui qui les publie, si tant est que les lecteurs les moins instruits puissent méconnaître sa touche.

*Signé :* HÉBERT, *président ;*
LEROI fils, secrétaire.
Certifié véritable : VERRIÉRE, commissaire.

*N. B.* L'époque de la reprise est le 12 avril 1792. La série des numéros sera suivie ; en conséquence, le 627 est celui de ce jour.

Ce numéro est occupé tout entier par un tableau de la situation actuelle des affaires publiques, que Marat termine par ces quelques lignes où il résume son programme.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Développer les vices de la Constitution, en indiquer le remède, former l'esprit public, démasquer les traîtres, déjouer les machinations, sera l'étude constante de l'Ami du Peuple, comme le bonheur de la nation sera constamment l'objet de ses vœux.

Le numéro suivant, 628, commence par un

*Extrait du procès-verbal de la séance du club des Cordeliers du 7 avril.*

La Société des Droits de l'Homme et du Citoyen a témoigné à l'Ami du Peuple, au sévère et courageux Marat, le désir qu'elle avait qu'il reprît son journal.

Toujours dévoué à sa patrie, cet écrivain s'est décidé à reprendre sa plume, fortement acérée par les manœuvres du crime et de la tyrannie. Plus que jamais Marat va percer le vice au cœur, soutenir les amis de la liberté, encourager, éclairer le peuple, étonner les esclaves, faire pâlir les méchants.

Qu'il fut douloureux pour l'Ami du Peuple de fuir sur une terre étrangère, lorsque, ses jours proscrits, sa perte jurée par les assassins de la cour et de Lafayette, il laissait sans défenseur des milliers de victimes, frappées du même coup que lui! Mais qu'eût-il pu faire dans ce temps d'horreur, quand la plupart des écrivains populaires étaient lâches ou vendus? Eût-il servi la cause de l'humanité en continuant son journal, lorsque le plus tranquille citoyen ne pouvait proférer le nom de l'Ami du Peuple sans être traîné dans les cachots?

Aujourd'hui que les Catilinas n'infestent plus que par intervalle cette cité... aujourd'hui que d'autres se forment peut-être... mais qu'il est encore temps de conjurer l'orage... Marat va reprendre la plume!... Chez un peuple récemment libre, les écrivains patriotes ne doivent point laisser de masque aux ambitieux; ils doivent verser à pleines mains l'infamie sur les traîtres; ils doivent dénoncer impitoyablement tous les mandataires déhontés qui se prostituent sans pudeur au pouvoir exécutif, ou qui insultent à la majesté du peuple en méconnaissant ses droits.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le club des Cordeliers s'empresse de faire connaître aux Sociétés patriotiques les intentions de l'Ami du Peuple, afin qu'elles le secondent et l'aident à affermir la Constitution sur les bases indestructibles de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Tous les citoyens sont donc prévenus que c'est véritablement Marat qui reprend la plume.

Le club des Cordeliers a nommé pour porter le présent arrêté dans les Sociétés MM. Vincent, Dubois, Salbert, Baron, Berger et Machaut.

*Signé :* HÉBERT, *président;* NAUD, *secrétaire.*

Marat laissa cette déclaration en tête de ses numéros pendant une huitaine de jours, jusqu'à ce qu'il « ne pût rester le moindre doute qu'elle était réellement adressée au véritable Ami du Peuple, et que c'était réellement lui qui reparaissait depuis le 12 du mois. »

Trois semaines s'étaient à peine écoulées, que Marat était une fois encore réduit à se cacher pour se soustraire à un décret d'accusation et de prise de corps lancé contre lui par l'Assemblée, en même temps que contre l'*Ami du Roi*, pour avoir dans son n° 645, provoqué l'armée à l'assassinat de ses chefs. J'ai parlé ailleurs des débats qui s'engagèrent à cette occasion. Marat en fait suivre le récit d'observations où il se laisse emporter à sa violence habituelle, tout en disant « qu'il ne fera aucune réflexion sur l'injuste décret porté contre l'Ami du Peuple, décret qui n'est pas moins hono-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rable pour lui qu'il est honteux pour ceux qui l'ont rendu. »

Il faudrait, dit-il, être bien aveugle pour ne pas voir que l'Assemblée n'a lancé un décret d'accusation contre lui que pour anéantir la liberté de la presse, en écrasant les écrivains patriotiques dans la personne de l'Ami du Peuple. Et qui ne sent qu'elle ne lui a accolé le contre-révolutionnaire Royou, un écrivain prostitué au despotisme, que pour en imposer au peuple sur le compte de Marat, son incorruptible défenseur? Il est évident que les FAUX PATRIOTES ET LES FRIPONS de l'Assemblée nationale ne sont entrés en fureur contre l'Ami du Peuple que parce qu'il leur arrachait le masque dont ils se couvrent, parce qu'il éventait leurs complots et faisait échouer leurs machinations contre-révolutionnaires. Ces tartufes, qui mènent aujourd'hui l'Assemblée, tremblaient qu'il n'achevât de les démasquer; mais ils viennent eux-mêmes de laisser tomber leur masque, dans la scène de forcenés qu'ils ont offerte au public à son sujet : cette scène honteuse aurait suffi pour pénétrer d'horreur des spectateurs judicieux.

Je glisse, continue-t-il, sur l'accolage qu'ils ont fait de l'*Ami du Peuple* et de l'*Ami du roi* : il fera rire tout lecteur qui sait lire.

Je ne m'arrêterai point à repousser l'inculpation absurde qu'ils me font d'être soudoyé par la même main pour provoquer la guerre civile, la défection de l'armée, la désorganisation sociale. Royou est bien évidemment soudoyé par la liste civile, dont il sert la cause; mais j'ai été jusqu'à ce jour la victime des persécutions du despote et de ses suppôts. Et par qui, bon Dieu, serais-je soudoyé? Ce n'est assurément ni par les puissances étrangères, ni par le cabinet des Tuileries, ni par le Corps législatif, qui lui est prostitué, ni par les ex-nobles, les ex-prélats, les ex-robins, les ex-financiers, tous ces ennemis de la Révolution; ni par les chefs perfides de nos armées; ni par les fonctionnaires malversateurs; ni par les émissaires et les suppôts de la cour; ni par les endormeurs publics, qui ont été tour à tour l'objet de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mes censures et de mes dénonciations. Reste donc le pauvre peuple, dont j'ai toujours plaidé la cause, et qui ne soudoie personne, et qui n'a pas même de pain.

*Ils me font un crime d'avoir prédit que la législature actuelle serait encore plus gangrenée que la précédente!* Est-ce ma faute si nos faiseurs de décrets ne se sont pas conduits de manière à me faire passer pour faux prophète? — *Ils me font un crime d'avoir prédit que les généraux et les chefs de l'armée conduiraient leurs troupes à la boucherie et livreraient à l'ennemi les barrières du royaume!* Est-ce ma faute si, dans les seules expéditions qui ont été faites jusqu'à ce jour, ces chefs perfides ont déjà justifié mes prédictions?

Ils crient au calomniateur lorsque je les inculpe comme des mandataires infidèles, des traîtres à la patrie, de lâches machinateurs! J'ai contre eux un argument irrésistible : TROIS CENTS PRÉDICTIONS VÉRIFIÉES PAR L'ÉVÉNEMENT. Or, comment se fait-il qu'ils soient des citoyens honnêtes, de bons patriotes, de fidèles dépositaires de l'autorité, et que la nature se plaise à réaliser tous les événements comme les suites nécessaires des machinations que je prêtai à ces hommes vertueux.

Ils me font un crime d'avoir invité le public à porter le fer et le feu sur les membres gangrenés du corps politique auquel l'Assemblée constituante a perfidement remis les destinées de l'Etat, et d'assurer, par cette opération salutaire, le salut du peuple! Mais pour moi le public est le peuple, aux scélérats près, qui le trahissent, c'est la nation elle-même, c'est le souverain. Or, non seulement je l'invite à retrancher par le fer et le feu les membres gangrenés du corps politique, mais je l'en conjure à genoux. Diront-ils que la nation n'a pas ce droit! C'est ce qui leur reste à prouver. Quant à moi, je suis assuré qu'elle a non seulement le droit de retrancher, par le fer et le feu, les membres pourris du corps électoral, mais celui de faire périr dans les supplices tous les infidèles représentants.

Je conclus. Ils ont lancé contre moi un décret d'accusation : je suis prêt à paraître contre eux devant un tribunal équitable, mais je ne me livrerai point à des tyrans dont les satellites sou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

doyés ont ordre, sans doute, de me massacrer en m'arrêtant ou de m'empoisonner dans un cachot. Que les pères conscrits qui me persécutent me traduisent devant un tribunal anglais, et je m'engage, le procès-verbal de leurs séances à la main, de les faire condamner aux petites maisons comme des forcenés; et je m'engage, mes écrits à la main, de les faire condamner comme d'affreux oppresseurs. Ils sont déjà couverts d'opprobre, puissent-ils être bientôt l'objet de l'exécration publique!

En attendant la prudence veut qu'il se mette hors de l'atteinte des griffes de ses persécuteurs, et l'amour de la patrie lui fait un devoir d'achever de les couvrir d'opprobre (1).

Et en effet le journal de Marat continua de paraître, comme si de rien n'eût été, et de poursuivre l'Assemblée de ses injures et de ses calomnies. Quelques membres s'émurent de cet excès d'audace, et se plaignirent de ce que le ministre de la justice n'eût rien fait pour arrêter la circulation de cette feuille audacieuse. A la demande de Bigot, l'Assemblée ordonna que le Comité de législation ferait sous trois jours un rapport sur les moyens de réprimer les abus de la presse, « c'est-à-dire, ajoute Marat, d'en détruire la liberté ». — « Voilà, s'écrie-t-il, le coup mortel qui restait à porter à la patrie! Le moment est arrivé où l'esprit public anéanti permet aux pères conscrits de couronner cet affreux attentat, vainement entrepris par leurs

(1) N° 650, du 14 mai 1792 : *Accès de rage de l'auguste assemblée, durant lequel elle a mordu le pauvre Ami du Peuple, et a fait semblant de mordre le vil Ami du Roi.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prédécesseurs... Le funeste décret passera : dès lors plus de censeurs publics à redouter, et l'atroce Assemblée, libre de tout frein, machinera à son gré dans les ténèbres, et marchera à pas de géant vers l'époque fatale où elle décrétera la contre-révolution. »

Lassé de ces persécutions, Marat annonce aux frères et amis qu'il est enfin décidé à la retraite. Pourquoi s'obstiner encore à faire une résistance aussi vaine que périlleuse ! Le Corps législatif avait toujours favorisé secrètement les complots des contre-révolutionnaires : aujourd'hui il les protège ouvertement ; contre-révolutionnaire lui-même, non content d'accabler les défenseurs de la patrie, il vient de punir de la prison un de ses propres membres (Lecointre), pour avoir veillé un instant au salut public. A la vue de ce dernier trait de perfidie, l'Ami du Peuple a désespéré de la chose publique, et la plume lui est tombée des mains.

Marat retrace alors, pour la dixième fois, ce qu'il a fait pendant trois années consécutives, durant lesquelles, sans cesse environné de périls et d'alarmes, il n'a pas eu un jour serein, pas une nuit tranquille ; ce qu'il a souffert pendant dix-huit mois qu'il a eu levé sur son sein le glaive de la tyrannie, encore aujourd'hui suspendu sur sa tête.

J'ignore ce que l'avenir me réserve, mais le seul parti qui me soit laissé aujourd'hui est de fuir mes ennemis, qui sont ceux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la patrie. Si le destin barbare me faisait tomber entre leurs mains, je ne m'abaisserais point à leur demander grâce, je ne m'avilirais point à plaider ma cause; convaincu de toute leur atrocité, je présenterais le cou au fer de ces assassins, et je périrais martyr de la liberté, après en avoir été longtemps l'apôtre, fier du témoignage de ma conscience et sûr d'emporter avec moi dans la tombe les regrets de tous les gens de bien, l'estime même de mes persécuteurs.

Il me reste ici à repousser quelques reproches que m'ont faits les ennemis de la liberté, reproches qui ont fait sensation sur les esprits faibles. Ils me font un crime d'avoir poussé le peuple à se défaire des traîtres à la patrie. Mais s'ils ne se sont fait eux-mêmes aucun scrupule de massacrer le peuple et d'égorger les patriotes, pourquoi trouveraient-ils mauvais que le peuple use de représailles? Et pourquoi le peuple, qui est le souverain, n'aurait-il pas le droit de faire périr des machinateurs? Si le salut du peuple est la première des lois, pour l'assurer tout moyen est légitime; or, je le répète, je n'en vois aucun autre que de faire main-basse sur tous les conspirateurs.

Ils me font un crime pareillement d'avoir conseillé la désobéissance aux lois vexatoires et oppressives. Pourquoi non, puisque le premier des droits de l'homme qu'ils ont consacré est la résistance à l'oppression. Or, quelle plus affreuse oppression que celle de lois tyranniques? Mais non, les lois ne peuvent point exercer de tyrannie, elles sont toujours justes; ce sont les décrets du Corps législatif dont j'ai voulu parler, et ce sont ces décrets tyranniques que j'ai conseillé de fouler aux pieds, car, de son aveu même, ces décrets ne sont pas des lois. La loi n'étant que l'expression de la volonté générale, des décrets ne pourraient être devenus lois qu'autant que le peuple aurait concouru à leur confection, par lui-même ou par ses représentants. Mais il est notoire que la moitié des membres de l'Assemblée constituante étaient les représentants des ordres privilégiés, et que l'autre moitié avait été choisie par la cabale de la cour; l'Assemblée constituante ne représentait donc pas le peuple, et, l'eût-elle représenté, ses décrets ne pouvaient être revêtus du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

caractère sacré des lois qu'autant qu'ils auraient obtenu la sanction du peuple.....

L'Assemblée actuelle ne représente pas non plus le peuple, car elle a été élue par les corps électoraux, nommés par les seuls citoyens actifs, qui ne sont pas la sixième partie des membres de l'Etat. A s'en tenir à la qualité des électeurs et à la composition de cette législature, ses membres ne peuvent être regardés presque tous que comme un ramassis de suppôts du despotisme choisis par la cabale de la cour.

Laissons là les formes, et attachons-nous au fond..... Quel sentiment de vénération pourrait leur porter tout homme sensé et impartial, témoin de leurs discussions? A les voir s'agiter en forcenés, lorsqu'il est question d'empêcher quelque droit du peuple d'être établi; à les voir s'élancer de leurs places, trépigner, grincer des dents, courir les uns sur les autres, se menacer du geste; à les entendre s'apostropher, se quereller, s'invectiver, se honnir, pousser des hurlements furieux et se livrer à tous les transports de la rage, comment ne pas reconnaître dans ces prétendus représentants du peuple des factieux divisés d'intérêt, et acharnés à se disputer la puissance? Et quand on sait que la plupart d'entre eux sont des créatures de la cour, des suppôts du despotisme, presque tous occupés à trafiquer avec le despote des droits et des intérêts du peuple, comment ne pas s'indigner contre ces prétendus législateurs? Comment ne pas éprouver à leur vue l'horreur qu'inspirent toujours de vils fripons, d'atroces scélérats? Qui ne serait indigné à la vue de ces faiseurs de décrets métamorphosés en jongleurs?

Non, une bande de saltimbanques montés sur des tréteaux ne présente point aux yeux du public un spectacle aussi ridicule que l'auguste Assemblée aux yeux des spectateurs judicieux, lorsqu'elle a recours aux rubriques d'une tactique artificieuse pour amener une délibération conforme aux vœux de la cour; lorsqu'elle suspend tout à coup les délibérations les plus graves pour écouter les flagorneries d'une foule de fripons apostés qui viennent lui présenter leur encens, ou qu'elle fait jouer quelque stratagème nouveau pour réduire en fumée les projets

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des amis de la liberté. Alors, divisée en deux partis irréconciliables, qui ne connaissent plus ni raison ni décence, elle est en proie aux passions les plus criminelles. Tant que dure la séance, on entend les orateurs se chamailler, tandis que les confrères babillent, rient, crachent, toussent et ricanent pour couvrir la voix des acteurs.

Tantôt c'est un bourdonnement de murmures et de clameurs, tantôt c'est un bruyant éclat d'applaudissements. Pendant ces scènes honteuses, tout ce que l'astuce, la fourberie, le mensonge, l'imposture, peuvent fournir d'artifices, est mis en jeu par les ennemis de la patrie pour faire triompher le parti du despote. Et dans ces discussions orageuses, où il s'agit toujours du salut public, le prétendu législateur ne paraît plus qu'un ramassis de bateleurs déhontés ou de vils fripons appelés à faire les destinées de l'empire. Et ils prétendent à nos respects! et ils nous imposent une soumission aveugle à leurs décrets! et ils nous font un crime de résister à leurs ordres tyranniques! Disons-le enfin sans détours : Français, vous n'avez point de législateurs; vos prétendus représentants ne sont que les délégués d'une poignée d'entre vous, et ces délégués infidèles ne sont presque tous que des suppôts du despotisme, qui vous font ouvertement la guerre. A part la seule Déclaration des Droits, que leur arracha la crainte de quelques exécutions populaires dans les premiers jours de la Révolution, tous leurs décrets ne tendent plus ou moins qu'à vous opprimer, qu'à vous remettre sous le joug. Vous n'aurez de vrais représentants que lorsque tous les membres de l'Etat en âge de raison, et de bonnes mœurs, concourront librement au choix de vos délégués, et vous n'aurez de véritables lois que lorsque les décrets de vos représentants auront reçu la sanction de tous les membres de l'Etat.

Que faire de votre Constitution actuelle? En conserver la Déclaration des Droits, et passer l'éponge sur tout le reste.

Bientôt les numéros de l'*Ami du Peuple* ne se succèdent plus qu'à des intervalles inégaux, et ils



EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'ont plus trait à l'événement du jour; ce sont comme autant de pamphlets détachés : *Le plan de la Révolution absolument manqué par le peuple ; — La dernière ressource des citoyens ; — Obstacles invincibles qui s'opposent parmi nous à l'établissement de la liberté ; — Les Français, de tous les peuples du monde, le moins fait pour être libre ; — La Révolution française toute en pantalonnades.*

Ce dernier numéro est trop curieux pour que nous n'en citions pas au moins quelques extraits.

Comment la liberté aurait-elle jamais pu s'établir parmi nous? à quelques scènes tragiques près, la Révolution n'a été qu'un tissu de pantalonnades.

Quel tableau grotesque à présenter aux nations étrangères, dont nous prétendons exciter l'admiration, si j'avais le temps d'en rassembler tous les traits ! En voici quelques-uns qui s'offrent à ma mémoire ; ils seraient plus que suffisants pour nous couvrir de confusion, si nous pouvions en sentir le ridicule.

Dans la nuit du 12 juillet 1789, on voyait la plèbe effrénée, de retour des Champs-Elysées, où elle avait porté en procession les bustes de Necker et d'Orléans, réunie à des soldats, se porter à la lueur des flambeaux aux guinguettes de la Courtille et des Porcherons, en revenir en dansant au son des tambours, se répandre dans le jardin du Palais-Royal, tomber de lassitude et s'y vautrer dans la fange.

Le jour suivant, on la vit, chaude de vin, dévaliser les boutiques des fourbisseurs, s'y armer de tout ce qui tombait sous sa main, parcourir les rues en chantant, se porter au monastère de Saint-Lazare, jeter les meubles par les croisées, faire voltiger le duvet des lits éventrés, se vêtir de robes de moines, mener en procession un chariot de grains, sur le siége duquel elle avait cloué un squelette en froc et en chapeau rabattu; puis, trébu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chant d'ivresse, on la vit transporter les reliques du monastère dans l'église des Récollets et les déposer dévotement sur le grand autel.

Pendant les quatre premiers mois qui suivirent la prise de la Bastille, on voyait les bataillons bourgeois, tout fiers d'être en uniforme, singer l'air militaire, s'étudier à marcher avec grâce, se donner chaque jour en spectacle, accompagnés de nymphes vêtues de blancs, courir à la métropole, faire bénir leurs drapeaux, ou porter du pain bénit en procession, avec un appareil martial et au bruit d'une musique guerrière.

Trois semaines avant la première fête fédérative, on voyait tous les habitants de la capitale, endimanchés et confondus pêle-mêle, remuer la terre, traîner la brouette, insulter aux aristocrates par des chansons grivoises, puis danser en chantant le refrain chéri : *Ça ira, ça ira.*

Mais c'est dans le sénat de la nation que se passent les parades les plus grotesques.

Depuis trois ans on y voit accourir de tous les coins du royaume des députations nombreuses, des citoyens qui viennent le féliciter sur ses immortels travaux, sur la sagesse des décrets qui les ont ruinés constitutionnellement, sur les douceurs de la liberté dont ils ne jouissent point, sur la prospérité de l'Etat, en proie à la fois à tous les fléaux de la discorde, de la misère, de la disette, de l'anarchie et des dissensions civiles.

. . . . . .

Les pantalonnades jouées dans le sénat de la nation sont offertes chaque jour à l'admiration du peuple dans les papiers publics ; citons-en quelques exemples. Voici comment le numéro 23 du *Courrier des Frontières* rend compte de la manière favorable dont les pères conscrits ont entendu le discours prononcé le 11 mai 1792 par le sieur Servan, ministre de la guerre :

« Le maréchal Luckner est à Paris ; il a quitté quelques moments une armée dont il est adoré, pour voler au poste où le désir du roi l'appelait. Mais il a cru qu'il était une mesure plus urgente : il a proposé d'aller à Valenciennes, pour exhorter le maréchal Rochambeau, — VIVEMENT APPLAUDI, — tous les offi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ciers, tous les soldats, — APPLAUDI, — à une confiance mutuelle; de servir sous le maréchal de Rochambeau, comme aide-de-camp, — APPLAUDI, — jusqu'à ce que, l'ordre étant rétabli, il puisse rejoindre son armée. Il vient de dire au roi que ces soldats étaient doux comme des moutons. — APPLAUDI.

» Les ministres du roi ont proposé à Sa Majesté d'adopter cette mesure. — APPLAUDI. — C'est ainsi qu'ils répondront à toutes les calomnies; c'est ainsi qu'ils prouveront qu'ils sacrifient toutes les affections personnelles au salut de la France. — APPLAUDI. — Le maréchal Luckner a demandé à choisir M. Valence comme aide-de-camp. — VIVEMENT APPLAUDI.

» M. Dumas : Je demande que M. le président soit chargé d'écrire au maréchal... — APPLAUDI *dans la plus grande partie de l'Assemblée* — au maréchal Luckner, — APPLAUDI PARTOUT, — que l'Assemblée nationale le remercie. — APPLAUDI ET ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. »

. . . . . .

« Dans la séance du 13 mai 1792, dit le *Journal du Soir* d'Etienne Feuillant, les citoyens et les citoyennes des villages de Boulogne, d'Auteuil, de Passy, qui apportent des dons, demandent la permission de traverser la salle. — ADMIS A L'INSTANT, S'ÉCRIE-T-ON DE TOUTES PARTS.

» Ils entrent : la marche s'ouvre par une colonne de grenadiers d'une belle tenue, à la démarche assurée, bien mesurée. — Viennent ensuite des citoyens, des citoyennes, dans l'ordre d'une fête paisible. Le vieillard à la marche pesante ajoute au poids de ses années celui de ses armes; il s'appuie sur le plus jeune de ses fils.

» Les mères sont entourées de leurs filles ; les jeunes gens les suivent ; la marche est terminée par MM. les écoliers des trois paroisses. Leurs instituteurs forment l'arrière-garde. — Et l'assemblée d'applaudir ! et les spectateurs d'applaudir ! »

. . . . . .

« Dans la séance du 22 mai 1792, dit la même feuille, un cordonnier de la ville de Poitiers présente à l'Assemblée deux paires de boucles d'argent. Celles-ci, s'écria-t-il, aux grands applaudis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sements du sénat, ont servi à tenir les tirans de mes souliers, elles serviront à combattre les tyrans ligués contre notre liberté. » (14 juillet 1792.)

Ce n'est que dans ses derniers numéros, au milieu de septembre, que l'*Ami du Peuple* s'occupe des élections à la Convention, et il s'en occupe à sa façon:

*Odieux artifices employés avec succès dans les départements pour appeler à la Convention nationale les traîtres qui se sont toujours montrés les plus cruels ennemis du peuple. Malheurs effroyables qui seront la suite de l'indigne choix des départements, si le peuple ne reste pas debout jusqu'à la fin des travaux de la Convention. Nécessité indispensable de la faire siéger dans un vaste local, sans garde quelconque.*

Ce que j'ai prévu est arrivé : dans tous les points de l'empire, l'intrigue, la fourberie, la séduction et la vénalité se sont réunies pour influencer les corps électoraux, et porter à la Convention nationale des hommes flétris par leur incivisme, des hommes reconnus pour traîtres à la patrie, des hommes pervers, l'écume de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée actuelle. Qui croirait qu'au nombre des députés se trouvent des Malouet, des Rabaut, des Thouret, des Target, des Pastoret, des Condorcet, des Dumolard, des Castel, des Vergniaud, des Guadet, des Lacroix, des Brissot!

Français, qu'attendez-vous d'hommes de cette trempe? Ils achèveront de tout perdre, si le petit nombre de défenseurs du peuple appelés à les combattre n'ont le dessus et ne parviennent à les écraser. Si vous ne les environnez d'un nombreux auditoire, si vous ne les dépouillez du talisman funeste de l'inviolabilité, si vous ne les livrez au glaive de la justice populaire dès l'instant qu'ils viendront à manquer à leurs devoirs, abuser de votre confiance et trahir la patrie, c'en est fait de vous pour toujours. Gardez-vous donc de placer la Convention nationale dans l'air

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pestiféré du manége des Tuileries. Préparez-lui un local assez vaste pour recevoir trois mille citoyens dans les tribunes, parfaitement à découvert et absolument sans gardes, de manière que les députés soient sans cesse sous la main du peuple, et n'aient jamais d'autre sauvegarde que leur civisme et leur vertu... Il importe que la Convention nationale soit sans cesse sous les yeux du peuple, afin qu'il puisse la lapider, si elle oublie ses devoirs. Sans cela, c'est en vain que vous auriez mis vos dernières espérances dans la Convention nationale. Les traîtres qui ont appelé les ennemis de la liberté, retranchés dans leur antre, sous le canon des contre-révolutionnaires, insulteraient au peuple en trahissant ses droits, et continueraient, comme leurs prédécesseurs, à traiter de brigands les patriotes indignés qui s'efforceraient de les rappeler au devoir.

Citoyens qui fondez tout votre espoir sur la Convention nationale, souvenez-vous que la bonté de ses opérations dépend uniquement de l'énergie que vous montrerez pour être libres. Si vous êtes déterminés à tout braver pour le devenir, vous le serez enfin, sous peu de jours : votre audace seule peut étouffer tous les complots et couper le fil de toutes les machinations tramées pour vous remettre sous le joug. Soyez donc debout jusqu'à ce que la Constitution soit refondue, et pressez-en l'achèvement par votre ardeur. C'est l'affaire de six mois, si vos représentants veulent s'entendre, et vous seuls pouvez les forcer à ne pas consumer le temps en vaines altercations. Voici la plus glorieuse époque de la Révolution ; elle en sera la plus salutaire, si vous ne vous laissez pas égarer par les ennemis cachés de la patrie, qui s'agitent de mille manières pour vous diviser, et vous priver de vos plus zélés défenseurs. N'oubliez donc jamais que, si le travail de la Convention nationale est manqué, vous allez tomber dans la plus affreuse anarchie ; déchiré par des factions intestines, l'Etat sera en proie à toutes les horreurs de la misère, de la famine, de la guerre civile ; et après cinquante ans de désastres et de calamités, vous serez enfin forcés de vous reposer sous le despotisme, si vous ne devenez pas auparavant les esclaves ou les victimes des tyrans ligués pour vous remettre dans les fers.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quant à sa candidature personnelle, il y fait à peine allusion ; il se borne à dire, à la fin de son n° 682, qu'il « n'ignore pas les menées de la faction Brissot contre l'Ami du Peuple. Elles sont dignes de la bassesse de ses ennemis ; mais il dédaigne d'employer le temps à les déjouer. L'Ami du Peuple n'a rien à dire, si ses titres à la confiance publique peuvent encore être révoqués en doute. Le seul devoir qu'il ait à remplir envers ses concitoyens, les patriotes de toutes les sections, qui pourraient être induits en erreur, c'est de leur déclarer que le plus ardent de ses vœux est qu'ils trouvent beaucoup d'autres représentants qui aient mieux mérité de la patrie. »

Sur cette salle destinée aux séances de la Convention, qui préoccupait si fort Marat, nous trouvons dans la *Chronique de Paris* un article assez curieux, dont voici quelques extraits.

La Convention nationale a fait, le 10 mars, son entrée dans la nouvelle salle, au château des Tuileries, maintenant le *palais national*. On a donné aux trois pavillons qui le composent trois noms nouveaux : au nom de *Flore* a succédé celui d'*Egalité,* le pavillon de *Mesdames* s'appellera le pavillon de la *Liberté,* et celui des *Cent-Suisses* le pavillon de l'*Unité.* C'est entre le pavillon de la Liberté et celui de l'Unité qu'est placée la salle de la Convention nationale, dans la place qu'on appelait autrefois la *Salle des machines,* ce qui fournira matière à plus d'un bon et d'un mauvais mot....

La salle, très-spacieuse, est décorée sur un ton mâle et austère.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Elle est entourée de tribunes; celles des deux extrémités, qui sont à deux étages et en amphithéâtre, peuvent renfermer près de deux mille spectateurs. Ces tribunes, élevées au-dessus des siéges des députés, peuvent avoir moins de communication avec eux que dans la salle du Manége, et par conséquent leur influence sera moindre.....

Les avantages de la nouvelle salle seront : que les tribunes auront moins d'influence, que les claquements de mains se perdront dans les voûtes ; que les battements de pieds ne fondront pas sur les têtes des députés; que les huées se croiseront et se perdront en un bruit confus; que les injures seront inarticulées ; et, quant aux députés, que le bruit insoutenable qui résultera des débats bruyants commandera l'ordre et le silence, et que l'on sera obligé à la fin de parler chacun à son tour.

Il est vrai que la sortie de la salle offre d'immenses facilités pour la grande lapidation des députés proposée en 1792 ; mais *Dieu sourtout,* comme dit avant-hier un opinant.

Mais les journalistes n'avaient pas lieu, paraît-il, d'être enchantés de la place qu'on leur avait assignée. Les constructeurs et inspecteurs de la nouvelle salle les avaient juchés au paradis, dans de petits pigeonniers d'où l'on ne voyait ni n'entendait. L'un d'eux, le Logotachygraphe, en prit thème pour adresser à la Convention cette fière déclaration :

La Convention nationale vient de transporter ses séances dans la nouvelle salle des Tuileries. On avait lieu d'attendre qu'on y serait à son aise, et que les journalistes surtout y trouveraient des facilités propres à servir la chose publique; mais on s'est trompé. L'architecte Gisord, qui sans doute ne lit jamais les journaux, a cru, *dans son vaste génie,* que loger les hommes de lettres dans des pigeonniers, cela était suffisant.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'invention logotachygraphique fut accueillie avec le plus grand intérêt par l'Assemblée législative ; elle rendit un décret, et une tribune fut construite exprès pour y exercer mon procédé.

J'avais lieu d'espérer que les avances énormes d'une pareille entreprise, et plus encore l'intérêt que présente ce journal que j'ai commencé, fixeraient l'attention des commissaires de la salle, à qui j'ai demandé infructueusement une place propre à mon travail.

Resserré, comme tous les journalistes, dans des places ridicules qui nous ont été assignées, et qui nous barrent toute communication avec l'Assemblée ; privé des notes et décrets indispensables pour donner suite aux débats des séances ; forcé à renoncer aux efforts jusqu'ici soutenus pour recueillir tout ce qui est intéressant ; trop sensible pour éprouver toujours des reproches d'inexactitude qui tiennent à la disposition du local, je suspends le *Logotachygraphe* jusqu'à ce que la Convention nationale ait senti la nécessité indispensable d'un pareil établissement.

Législateurs, la postérité sentira mieux que vous le prix d'un art que j'inventai pour lui transmettre l'histoire de notre législation, et si elle a quelques reproches à faire, ils ne tomberont pas sur moi.

*Pauvres patriotes, prenez patience.*

F. E. Guiraut.

On sait que Marat fut porté à la Convention par le département de Paris ; il y arriva en même temps que plusieurs autres journalistes et écrivains patriotes, avec Camille Desmoulins, Fréron, Lavicomterie, Collot-d'Herbois, Robespierre, Robert, Fabre d'Eglantine. On a pu voir déjà quelles dispositions il y apportait. Une circonstance cependant donnerait à croire qu'il eut un instant la vel-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

léité d'établir une ligne de démarcation entre son passé et l'avenir qui s'ouvrait devant lui, devenu membre de la Commune et de la Convention : il cessait la publication de l'*Ami du Peuple* le jour même où s'ouvrait la nouvelle Assemblée; mais c'était pour le reprendre quelques jours après sous un autre titre, et il n'y eut réellement que le nom de changé. C'est bien toujours le même homme, mais plus puissant que jamais. C'est lui, en effet, qui inspire et dirige la polémique de la presse. « Depuis que les feuilles royalistes ont sombré avec la monarchie dans la tempête du 10 août, Marat n'a plus autour de lui et en face de lui que des journaux révolutionnaires. Il entraîne les uns, qui le suivent par peur et pour marquer le pas; il exaspère et épouvante les autres, qui voient en lui la *légion noire*, menaçante, qui veut tout anéantir et tout dévorer. « L'effroi qu'il inspirait étant par-» tout, dit Garat, on croyait le voir partout lui-» même. » Il donne le ton et à ceux qui le combattent, et à ceux qui le suivent par fanatisme, et à ceux qui, ayant horreur de lui, « n'avaient pas horreur de s'en servir, et le plaçaient au milieu d'eux, le mettaient en avant, le portaient en quelque sorte sur leur poitrine comme une tête de Méduse(1). »

(1) Eugène Maron, *Histoire littéraire de la Convention*, p. 217.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le dernier numéro de l'*Ami du Peuple* est adressé à *maître Jérôme Pétion*, qui avait d'abord trouvé grâce devant Marat, mais qui va devenir de sa part l'objet d'attaques non moins violentes que celles dont il avait si longtemps poursuivi son prédécesseur Bailly. « Quelques sages, surpris de vous voir toujours si bien frisé dans ces temps d'alarmes, me prient de vous faire souvenir du prix du temps, surtout pour un premier magistrat municipal, dont tous les moments appartiennent au peuple. Quitte ta place, Pétion, et remets-la à des mains plus habiles et plus fermes. Les Brissotins te mènent par le nez. Ta bonhomie, ta faiblesse, ta crédulité, ton aveugle confiance, ont fait longtemps notre malheur; elles finiraient par nous perdre. »

Encore un mot, dit l'Ami du Peuple en terminant.

Une seule réflexion m'accable, c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe de la plupart des députés à la Convention nationale, je désespère du salut public. Si, dans les huit premières séances, toutes les bases de la Constitution ne sont pas posées, n'attendez plus rien de vos représentants; vous êtes anéantis pour toujours, cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur vrai patriote et homme d'Etat. O peuple babillard! si tu savais agir!

Nous n'avons pas besoin de dire de quel œil la plupart des membres de la Convention virent s'asseoir au milieu d'eux un pareil collègue. Les Girondins, qui ne demandaient qu'un prétexte pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

provoquer son expulsion, dénoncèrent à la Convention, dans une de ses premières séances, un placard dans lequel il insultait la représentation nationale et demandait un dictateur. « Oui, répondit audacieusement Marat, c'est moi qui le premier et le seul en France ai songé à cette mesure, comme le seul moyen d'écraser les traîtres et les conspirateurs... Si, à la prise de la Bastille, on eût compris la nécessité de cette mesure, *cinq cents têtes scélérates seraient tombées à ma voix,* et la paix eût été affermie dès cette époque... Mes idées, quelque révoltantes qu'elles vous paraissent, ne tendaient qu'au bonheur public. Si vous n'êtes point vous-mêmes à la hauteur de m'entendre, tant pis pour vous... On m'a accusé d'ambition; mais voyez, et jugez-moi. Si j'avais seulement voulu mettre un prix à mon silence, je serais gorgé d'or, et je suis pauvre. Poursuivi sans cesse, j'ai erré de souterrains en souterrains, et j'ai prêché la vérité sur le billot. » Puis tirant un pistolet de sa poche, et se l'appuyant sur le front : « Si vous m'eussiez décrété d'accusation, j'avais de quoi rester libre : je me serais brûlé la cervelle à cette tribune même... Voilà le fruit de mes travaux, de mes misères, de mes souffrances ! Eh bien ! s'écrie-t-il en se tournant vers les Girondins, je resterai parmi vous pour braver vos fureurs. »

Voici comment la *Chronique*, dont on connaît le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dévouement à la Gironde, raconte cette séance :

« M. Marat, jugé trop vil par tous les membres de l'Assemblée pour trouver parmi eux un seul défenseur, a usé de son droit de représentant et de celui d'accusé pour paraître à la tribune · là, il a déclaré avoir parlé pour la dictature, afin de diriger, a-t-il dit, par le moyen d'un dictateur, l'effet des vengeances populaires, et empêcher que les insurrections ne fussent toujours renaissantes ; là, il a fait l'aveu d'avoir conseillé au peuple de faire tomber les têtes des conspirateurs pour épargner le sang des patriotes ; là, il n'a pas rougi de reconnaître une dernière affiche, par laquelle il conseille de massacrer les représentants du peuple, si dans huit jours les bases de la Constitution ne sont posées. Mais, en se déclarant l'auteur de cet infâme écrit, il en a reculé la date avant que la Convention fût rassemblée, et il a cité, pour se justifier, un nouveau journal, dans lequel, reconnaissant les services rendus à la liberté par la Convention depuis sa première séance, il s'engage de marcher de concert avec elle.

» Certes, ce n'a pas été sans indignation ni sans scandale que les représentants d'un peuple libre et ami des mœurs ont entendu à la tribune un orateur provoquant l'anarchie et l'assassinat, se déclarant le juge suprême des lois, et s'arrogeant à lui seul le droit de gouverner par ses maximes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

abominables une révolution commencée par la raison publique, et qui ne peut s'achever que par elle. Ce n'a pas été sans surprise qu'elle a vu ce même homme porter le délire jusqu'à qualifier de fureur la profonde indignation qu'il lisait sur le visage de tous les spectateurs. Mais, comme les excès de la corruption ont aussi leur terme, après lequel ils dégénèrent en véritable démence, la Convention a fait grâce à M. Marat d'un décret d'accusation; elle l'a laissé seul de son parti, méditant dans ses délires politiques de nouvelles horreurs...

» Si l'indignation de l'Assemblée a été grande en voyant de quel front un homme chargé de l'opprobre de la plupart des crimes qui ont flétri la Révolution est venu faire parade à la tribune de ses principes destructeurs de tout ordre social, elle s'est vue partagée entre l'étonnement et la pitié lorsqu'il a fait paraître théâtralement le pistolet avec lequel il prétendait terminer sa carrière, dans le cas où il aurait été mis en état d'accusation. Certes, il faut l'avouer, les mânes des Caton, des Brutus, des Beaurepaire, n'auraient pas eu peu à rougir de voir M. Marat prétendre se placer à leur côté et arriver à la célébrité par des chemins si contraires. Il est des actes de courage qui excitent l'admiration et qui font quelquefois oublier des crimes. Il en est d'autres du même genre qui ne paraissent que ridicules. Pourquoi cela? Quand on

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aura vu M. Marat, il sera aisé de l'expliquer, et il suffit du bon sens du peuple pour faire cette différence. » (27 septembre 1792.)

Marat était de nouveau dénoncé à la Convention le 20 octobre, mais sans plus de résultat.

« Une dénonciation, dit encore la *Chronique*, a été faite contre l'auteur des libelles sanguinaires qu'on crie chaque jour à la porte de la Convention, et qui, après avoir souillé les avenues du temple de la liberté, vont ensuite se répandre à grands frais dans les armées pour y provoquer le soldat au meurtre et à l'insubordination. Il serait inutile de parler de cette dénonciation, qui ne sert qu'à rappeler un homme dont le nom seul est une tache à la Révolution et un outrage à la morale, si elle n'avait donné lieu à une exposition de principes dangereux et erronés. Un membre a prétendu que l'inviolabilité attachée au caractère de représentant ne permettait pas qu'on entendît contre eux des dénonciateurs à la barre. Ainsi le titre de représentant deviendrait un brevet d'impunité, et le temple des lois pourrait être le refuge du crime. Il est étonnant que des députés ne sachent pas encore distinguer l'inviolabilité qui s'applique seulement aux opinions politiques énoncées à la tribune, de celle qui tendrait à couvrir des faits particuliers hors de la sphère des fonctions législatives. La pre-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mière est le gage de la liberté, la seconde en serait le principe destructeur.

» Les murmures d'improbation qu'ont fait entendre contre l'orateur tous les membres de la Convention ne lui ont pas permis de terminer ce qu'il avait à dire. »

Marat, ai-je dit, avait cessé la publication de l'*Ami du Peuple* à l'avénement de la Convention, ou plutôt il en avait alors changé le nom. L'*Ami du Peuple* finit en effet le 21 septembre 1792, au n° 685; mais dès le 25 Marat avait repris la plume. Seulement il abandonnait ce titre d'*Ami du Peuple* dans lequel il s'était personnifié, et qui lui était si cher (1); il lui substituait celui de *Journal de la République française*, par Marat, l'Ami du Peuple, député à la Convention nationale, et après quelque hésitation sur l'épigraphe, dont la place demeura vide dans les quatre premiers numéros, il adoptait

(1) Un jour, le district de Sainte-Marguerite avait pris une délibération dans laquelle, considérant le ton violent et peu mesuré des attaques de Marat, il l'invitait à supprimer le titre de son journal, attendu que ce titre supposait l'assentiment d'une partie du peuple, qui ne peut reconnaître pour son véritable ami que celui qui n'avance que des faits dont il donne la preuve, et qui conserve dans ses écrits le respect et la décence dus au public.

« Vous m'invitez, répond Marat, à quitter le titre d'Ami du Peuple; c'est tout au plus ce que pourraient faire nos plus cruels ennemis. Comment une demande aussi indiscrète a-t-elle pu vous échapper? En le prenant, ce beau titre, je n'ai consulté que mon cœur; mais j'ai travaillé à le mériter par mon zèle, par mon dévouement à la patrie, et je crois avoir fait mes preuves. Consultez la voix publique, voyez la foule d'infortunés, d'opprimés, de persécutés, qui chaque jour réclament mon appui contre leurs oppresseurs, et demandez-leur si je suis l'Ami du Peuple. Au demeurant, ce sont les bienfaits seuls qui font le bienfaiteur, et non le consentement de l'obligé. » (22 janvier 1790.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

celle-ci : *Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis.* En un mot Marat semblait vouloir faire peau neuve.

L'exemplaire de cette nouvelle feuille que possède la bibliothèque impériale est précédé d'un prospectus des œuvres politiques et patriotiques de Marat, qui « est trop bien connu dans l'empire français pour qu'on perde le temps à le caractériser comme écrivain et comme politique : resterait à le faire connaître comme apôtre et martyr de la liberté ; mais qui ignore aujourd'hui que le premier parmi nous il démasqua, etc., etc., etc.; la kyrielle ordinaire. Les œuvres annoncées sont le nouveau journal, les *Chaînes de l'esclavage* et *l'Ecole du citoyen.*

L'*Ecole du citoyen*, c'est l'histoire philosophique de la Révolution depuis l'ouverture des Etats-Généraux jusqu'à celle de la Convention nationale. Cette histoire offre le tableau des ennemis de la patrie conjurés pour remettre le peuple sous le joug, le développement des complots éternels, etc., etc. On y relève les vices de la Constitution qui ont fait jusqu'ici le malheur de la France, et les mesures à prendre pour établir la liberté et la félicité publiques sur des bases inébranlables. Les lecteurs qui n'ont pu se procurer l'*Ami du Peuple* seront flattés d'en trouver les morceaux les plus saillants fondus dans l'*Ecole du citoyen*, et d'y lire plus de trois cents prédictions publiées par l'auteur, long-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

temps à l'avance, sur les principaux personnages qui ont figuré dans les affaires publiques, et sur les principaux événements de la Révolution.

Les *Chaînes de l'esclavage* sont un tableau historique et philosophique de tous les artifices, piéges, attentats, coups d'Etat et forfaits auxquels les princes ont recours pour détruire la liberté et enchaîner les peuples; il est terminé par le tableau des scènes épouvantables de la tyrannie dans les malheureuses contrées soumises au despotisme. L'auteur l'avait donné à Londres en 1774, et il n'avait encore paru qu'en anglais. Le cabinet de Saint-James avait dépensé (qu'on veuille bien ne pas oublier que nous copions) plus de deux mille livres à corrompre les publicateurs et les journalistes pour empêcher qu'il ne parût à temps; lorsqu'il fut dans le public, il mérita à l'auteur la couronne civique.

L'annonce de cet ouvrage, c'est-à-dire de la traduction de cet ouvrage, qui devait toujours paraître le mois prochain, « sur un beau papier et en superbes caractères », revient à presque tous les numéros de la nouvelle feuille (1), avec le programme de cette feuille elle-même, conçu en ces termes :

(1) L'impression en fut, sinon achevée, au moins commencée, à la fin de cette année 1792. Il en a été fait une nouvelle édition en 1833. Dans la séance de la Commune de Paris du 14 août 1793, un membre demanda qu'un exemplaire de cet ouvrage fût distribué aux commissaires des assemblées primaires, qui allaient s'en retourner dans leurs foyers : c'était, dit-il, un antidote infaillible contre le despotisme. Hébert appuya la proposition, ajoutant que les plus grands publi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le Journal de l'Ami du Peuple est trop bien connu pour qu'il soit besoin de donner ici une notice détaillée de la feuille qui le remplace. Dévoiler les complots contre la patrie, démasquer et déjouer les traîtres, défendre les droits du peuple, rendre compte des travaux de la Convention, suivre sa marche, la rappeler aux principes quand elle s'en écartera, préparer la refonte de la Constitution, et travailler à consolider le nouveau gouvernement qui sera donné à la France : tel est le plan du *Journal de la République française* (1).

Ce programme sommaire est complété, dans le premier numéro, par une sorte de profession de foi, ayant pour titre : *Nouvelle marche de l'auteur, servant de prospectus à ce journal.* Marat y trace le tableau des dégoûts dont il n'a cessé d'être abreuvé. Longtemps on l'a représenté comme un traître qui vendait sa plume à tous les partis : cette arme

cistes, les Montesquieu, etc., se seraient fait honneur d'être les auteurs de cette production.

Dans le numéro de l'*Ami du Peuple* du 25 juin 1790 se trouve l'avertissement suivant, que je crois devoir reproduire comme renseignement bibliographique :

« Dans la honteuse expédition du 22 janvier, mon appartement ayant été fourragé par les satellites aux ordres de l'administrateur des finances, on en a enlevé un rouleau contenant sept lettres de dénonciations très-graves contre cet agent du pouvoir exécutif; un rouleau contenant 104 numéros de l'*Ami du Peuple* corrigés pour l'édition de mes œuvres politiques; un rouleau contenant le commencement de l'histoire de la Révolution; quarante-trois lettres formant ma correspondance d'Espagne, relative à l'établissement que le roi défunt me fit proposer en 1785; cinquante-sept lettres, parmi lesquelles dix-sept de Franklin, formant ma correspondance académique; et plus de trois cents lettres formant ma correspondance particulière, parmi lesquelles en est une cachetée, contenant la structure de mon nouvel hélioscope. Je supplie les personnes qui pourraient avoir connaissance de quelqu'un de ces objets volés de vouloir bien me faire passer les renseignements propres à découvrir les coupables. »

(1) La distribution du *Journal de la République* se faisait à l'imprimerie de l'auteur, dans la cour des Cordeliers, vis-à-vis la rue Hautefeuille, à 7 heures précises. On ne délivrait que par douzaines. — On souscrivait, à Paris, chez l'auteur, rue des Cordeliers, F. S. G., n° 30, et chez les secrétaires des sociétés patriotiques affiliées aux Jacobins dans tous les départements. Le prix de la souscription était de douze livres par trimestre, franc de port. On ne recevait point de souscriptions pour Paris, attendu qu'on ne voulait point les ôter aux colporteurs.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

meurtrière, il l'a brisée dans les mains de ses calomniateurs en attaquant également tous les partis anti-populaires. Mais ils n'ont cessé de l'accuser de vénalité que pour l'accuser de fureur; les lâches, les aveugles, les fripons et les traîtres, se sont réunis pour le peindre comme un *fou atrabilaire,* invective dont les charlatans encyclopédistes gratifiaient l'auteur du *Contrat social.* Trois cents prédictions sur les principaux événements de la Révolution justifiées par le fait l'ont vengé de ces injures; les défaites de Tournai, de Mons, de Courtrai, les massacres de Dillon, de..... de Sémonville, l'émigration de presque tous les officiers de ligne, les tentatives d'empoisonner le camp de Soissons, la destitution successive de Mottié, de Luckner, de Montesquiou, ont mis le sceau à ces tristes présages, et le fou patriote a passé pour prophète.

Il ne restait aux ennemis de la patrie, pour lui ôter la confiance de ses concitoyens, que de lui prêter des vues ambitieuses en dénaturant ses opinions sur la nécessité d'un dictateur pour punir les machinateurs protégés par le Corps législatif, le gouvernement et les tribunaux, jusqu'ici leurs complices. Il a souvent reproché aux plus chauds patriotes d'avoir repoussé cette mesure salutaire, dont tout homme instruit de l'histoire des révolutions devait sentir l'indispensable nécessité. C'est par civisme, par philanthropie, par humanité, qu'il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

a cru devoir conseiller cette mesure sévère, commandée par le salut de l'empire; s'il a conseillé d'abattre cinq cents têtes criminelles, c'était pour en épargner cinq cent mille innocentes; c'est parce que cette mesure n'a pas été prise à temps que l'Etat a été depuis quatre ans désolé par tant de calamités de toute sorte.

Quant aux vues ambitieuses qu'on lui prête, voici son unique réponse : il ne veut ni emplois, ni pensions. S'il a accepté la place de député à la Convention nationale, c'est dans l'espoir de servir plus efficacement la patrie, même sans paraître. Sa seule ambition est de concourir à sauver le peuple : qu'il soit libre et heureux, tous ses vœux seront remplis.

Le despotisme est détruit, la royauté est abolie, mais leurs suppôts ne sont pas abattus. La liberté a encore des nuées d'ennemis. Comment l'en faire triompher, si les amis de la patrie ne s'entendent, s'ils ne réunissent leurs efforts? Ils pensent tous qu'on peut triompher des malveillants sans s'en défaire : soit, il est prêt à prendre les voies jugées efficaces par les défenseurs du peuple, il doit marcher avec eux.

Amour sacré de la patrie, je t'ai consacré mes veilles, mon repos, mes jours, toutes les facultés de mon âme; je t'immole aujourd'hui mes préventions, mon ressentiment, mes haines. A la vue des attentats des ennemis de la liberté, à la vue de leurs outrages contre ses enfants, j'étoufferai, s'il se peut, dans mon

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sein, les mouvements d'indignation qui s'y élèveront; j'entendrai, sans me livrer à la fureur, le récit du massacre des vieillards et des enfants égorgés par de lâches assassins; je serai témoin des menées des traîtres à la patrie, sans appeler sur leurs têtes criminelles le glaive des vengeances populaires! Divinité des âmes pures, prête-moi des forces pour accomplir mon vœu! Jamais l'amour-propre ou l'obstination ne s'opposera, chez moi, aux mesures que prescrit la sagesse. Fais-moi triompher des impulsions du sentiment, et, si les transports de l'indignation doivent un jour me jeter hors des bornes et compromettre le salut public, que j'expire de douleur avant de commettre cette faute!

Mais, hélas! ce n'était là, ce ne pouvait être, de la part de Marat, qu'une vaine déclamation, qu'une tirade sonore. La Convention, nous l'avons vu, ne devait pas plus le satisfaire, ne devait pas plus trouver grâce à ses yeux, que les Assemblées qui l'avaient précédée. Plus il voit les hommes, écrivait-il à la date du 16 décembre, sous le titre de *Réflexions douloureuses*, plus il les méprise, et plus il a lieu de craindre que ce ne soit pas avec ceux qui composent la Convention que l'on puisse sauver la France des nouveaux malheurs qui la menacent. Il ne parle pas de la clique criminelle qui, pour assouvir ses projets ambitieux, s'efforce de réunir la puissance dictatoriale dans les mains de Roland : il est simple que des fripons de cette trempe soient des scélérats accomplis. Mais ce qui le peine le plus, ce qui est fait pour dégoûter le censeur le plus dévoué du peuple, ce qui l'aurait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bientôt déterminé à donner sa démission, si ses espérances ne se reportaient toujours sur ces circonstances impérieuses qui donnent tant de poids à la voix des véritables amis de la patrie, c'est la tiédeur de ses collègues. On voit à la Montagne des hommes si modérés, si froids, si apathiques, que leur conduite toujours équivoque les ferait passer pour des compères chargés d'arrêter les élans patriotiques, sans compter les députés véreux, aristocratiques et royalistes, qui viennent s'y placer pour se faire bonne réputation (1).

Roland, qui a hérité de la haine qu'il portait à Bailly et à Lafayette, est journellement l'objet des plus violentes attaques.

J'ai dénoncé plusieurs fois le vertueux Roland, dont les hommes les moins éclairés commencent à ne plus aimer la vertu, comme un vieux valet de la cour, qui n'avait d'autre titre de recommandation qu'une lettre d'humeur écrite au monarque après avoir été mise à la poste, lettre dont il a la bêtise de se faire, auprès des sots, un certificat de civisme. Je l'ai dénoncé comme le protecteur des émigrés, qu'il favorise en suspendant la vente de leurs biens, comme l'agent secret des Capets fugitifs, comme un traître vendu au despote. Je l'ai dénoncé comme un intrigant, un ambitieux qui abuse indignement de l'autorité qui lui est confiée, comme un vil imposteur qui, après avoir inondé l'Etat de libelles diffamatoires contre les Parisiens et leur députation à la Convention nationale, intercepte tous les écrits patriotiques à la poste, pour tenir la vérité captive; comme un faussaire qui pensionne une multitude de plumes vénales pour égarer la nation; un scélérat qui soudoie une multitude d'émis-

(1) *Journal de la République française*, n° 75.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

saires qui courent les départements pour soulever le peuple, qu'il réduit à la famine, pour amener des événements désastreux ; de favoriser l'enlèvement de l'ex-monarque, et de rétablir la royauté. Aujourd'hui je le dénonce de nouveau comme le chef des accapareurs, le maître des ouvriers de famine, l'auteur de tous les troubles qui agitent actuellement la République, et qu'il attribue perfidement aux auteurs patriotiques, qu'il désigne bêtement sous le nom d'agitateurs, à la tête desquels il place l'Ami du Peuple (1).

Il n'épargne pas davantage la femme célèbre de ce ministre, « la Pénélope Roland, régente du royaume. »

Rœderer, dans des notes qu'il a laissées manuscrites, et que son fils vient de publier dans l'édition de ses œuvres dont nous avons déjà parlé, a tracé de Marat, à l'époque où nous sommes arrivés, un portrait qui, bien qu'inachevé, nous semble aussi vrai que vigoureusement touché :

« Figure d'oiseau de proie, bilieux, pauvre, mœurs âpres. Ancien médecin ; au-dessous du cynisme. Nulle idée de bienséance, de respect pour les autres, de respect pour soi-même. Point de principes de politique ni de morale ; nul respect pour la propriété, nul pour la liberté, nul pour la vie. Pour but (*mots illisibles*) ; pour moyen la démagogie. Point d'éloquence, point de raisonnement ; aucun art, aucune retenue, aucune pudeur. Toujours une seule idée, mais effroyablement to-

(1) *Journal de la République française*, n° 61, 30 novembre 1792.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pique; une seule idée, suivie sans distraction, avec opiniâtreté; une seule idée, bien entendue de la multitude, et qui lui en assurait l'appui. Cuirassé de sa popularité, il était invulnérable.

» N'ayant jamais rougi; ne palliant, ne préparant, ne sauvant rien, ne démordant de rien; ne s'excusant jamais, accusant toujours; rétorquant toutes les accusations; bravant toute censure; méprisant le mépris; fatiguant l'indignation; émoussant le ridicule; se riant et de l'art et de la force des orateurs, et des foudres de la raison et de l'éloquence; soutenant son impudence au milieu de ses amis atterrés et confondus; fort de l'opinion, ou plutôt de la dévotion du peuple, avec lequel il se retrouvait en quittant l'Assemblée.

» Il serait impossible de soutenir l'aspect d'un tel homme, si l'art profond et ténébreux des Robespierre et des Barère pour atteindre leurs victimes ne semblait donner à l'impudente férocité de Marat l'air de la franchise et de la loyauté (1). »

Cependant Marat, qui bravait si insolemment la Convention à la tribune et dans ses écrits, ne montrait pas la même assurance contre des ennemis en apparence moins dangereux, mais peut-être plus résolus. A peine un mois s'était écoulé qu'il se disait forcé de se rejeter dans son souterrain « pour

(1) *Œuvres du comte de Rœderer*, publiées par son fils, t. III, p. 273.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

échapper au poignard des nuées d'assassins soudoyés, et au fer d'une multitude de soldats égarés que soulevaient contre lui leurs chefs contre-révolutionnaires. » Il s'était mis en effet sur les bras les Marseillais et le corps des dragons, qu'il avait traités de contre-révolutionnaires, ou plutôt on les avait ameutés contre lui : la faction de la république fédérative, bien convaincue qu'elle ne pourrait jamais consommer ses desseins désastreux tant qu'elle ne l'aurait pas abattu, avait formé le projet de le rejeter de son sein par un décret d'accusation, et de l'immoler avec le glaive de la tyrannie ou avec le poignard des assassins. Ce projet, elle le poursuivait sans relâche, et il avait failli être mis à exécution dans le vide-bouteille de Julie, où il aurait été égorgé s'il n'avait eu la précaution de se faire accompagner par deux collègues. C'est désolés d'avoir manqué une si belle occasion que les ennemis de Marat avaient travaillé les Marseillais et les dragons pour le faire égorger.

On le voit, ce sont toujours les mêmes hallucinations, les mêmes visions sanglantes.

Le voilà donc une fois encore qui se replonge dans sa vie souterraine; il l'annonce par une adresse à ses commettants, aux frères et amis. Le devoir de conserver pour la défense de la patrie des jours qui lui sont enfin devenus à charge a pu seul, leur dit-il, le déterminer à s'enterrer de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nouveau tout vivant. Il paraît qu'il se trouva des « citoyens irréfléchis ou perfides qui osèrent lui faire un crime de cette détermination : il voudrait bien savoir ce qu'eussent fait à sa place ces plaisants censeurs, s'ils eussent été dévoués à périr par la multitude de scélérats qui provoquaient le peuple à le massacrer. »

Et là-dessus, il recommence ses éternelles récriminations; il croit devoir repousser une fois encore les accusations qu'on lui adresse. Le grand cheval de bataille de ses détracteurs est de le peindre comme un homme sanguinaire, lui qui ne peut pas voir souffrir un insecte. On l'accuse d'avoir aspiré à la dictature après l'avoir prêchée : aspirer à la dictature, lui, pauvre diable, sans amis, sans partisans, sans fortune, sans moyens, sans asile, lui qui.... n'a pas trouvé un seul patriote assez courageux pour se dire son ami dans les temps de crise, seule époque où l'on peut songer à recourir à la dictature. Une fois, cependant, la chose n'a tenu qu'à lui. Le jour de l'évasion du roi, — qu'il avait annoncée, — il aurait peut-être, dit-il, été nommé tribun du peuple, s'il avait voulu se montrer; mais, quand même son éloignement naturel pour toute espèce d'emploi public ne l'aurait pas garanti des prestiges de l'ambition, la seule connaissance qu'il a du caractère des Français aurait suffi pour l'en guérir : quel insensé pourrait se fier à des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

hommes frivoles et versatiles qui traitent de visionnaire l'observateur pénétrant qui leur dévoile les complots de leurs ennemis !

Il fut heureux pour les Français que Marat en eût une aussi mauvaise opinion.

Enfin, à ceux qui le dénoncent chaque jour comme un *agitateur et perturbateur du repos public,* Marat oppose un étrange argument : il les défie de trouver en France aucun homme digne de foi qui puisse affirmer l'avoir jamais vu dans aucun groupe, dans aucun rassemblement, dans aucune assemblée, agiter les citoyens et les pousser au désordre.

Les occupations de toute nature dont Marat était surchargé, et qu'il va nous dire, ne lui permettaient pas de faire toujours paraître son journal bien régulièrement. Ainsi au commencement de janvier il y eut une interruption de cinq jours, du 3 au 9 ; les souscripteurs s'en plaignant, il leur répond :

Plusieurs de mes lecteurs ont murmuré de l'interruption de ma feuille depuis quelques jours ; je leur dois une explication : ils jugeront si j'ai pu trouver un instant pour la faire paraître, surchargé comme je le suis d'occupations accablantes. Et d'abord je dois leur déclarer que, sur les vingt-quatre heures de la journée, je n'en donne que deux au sommeil et une seule à la table, à la toilette et aux soins domestiques. Outre celles que je consacre à mes devoirs de député du peuple, j'en emploie régulièrement six à recevoir les plaintes d'une foule d'infortunés et d'opprimés dont je suis le défenseur, à faire valoir leurs réclamations par des pétitions ou des mémoires, à lire et à répondre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une multitude de lettres, à soigner l'impression d'un ouvrage important que j'ai sous presse, à prendre des notes sur tous les événements intéressants de la Révolution, à jeter sur le papier mes observations, à recevoir des dénonciations et à m'assurer de la loyauté des dénonciateurs, enfin à faire ma feuille. Voilà mes occupations journalières. Je ne crains donc pas d'être accusé de paresse; il y a plus de trois années que je n'ai pris un quart d'heure de récréation. Cependant il m'a fallu trouver le temps de travailler quelques discours pour la tribune de la Convention; je n'ai pu le faire qu'en suspendant mes occupations les moins urgentes : c'est la raison de l'interruption de mon journal, elle trouvera grâce aux yeux de mes lecteurs.

Nous n'avons point à nous occuper des faits et gestes de Marat à la Convention; cependant nous allons le laisser nous raconter lui-même une scène qui montre qu'il avait une façon non moins étrange de servir la patrie à la tribune que dans la presse.

Dans les moments critiques on sert sa patrie comme on peut: les députés du peuple eux-mêmes sont quelquefois forcés de la servir du bec et des ongles; les patriotes de la Convention ont été réduits plus d'une fois à cette dure extrémité contre leurs indignes collègues.

Le jour de la seconde comparution de Louis Capet à la barre, les membres de la Montagne furent réduits à colleter les suppôts du tyran, qui étaient venus les insulter et les menacer. Le jour où l'on agita la question de juger Louis Capet, Lacroix et d'autres compatriotes furent réduits à colleter les royalistes, qui les outrageaient grossièrement. Le jour de l'apothéose de Pelletier, le patriote Legendre fut réduit à repousser manuellement l'aristocrate qui était venu l'insulter à la tribune. Enfin l'Ami du Peuple fut réduit, jeudi dernier, à employer le même expédient contre l'aristocrate Génésieux, non pour repousser quelque insulte personnelle, mais comme l'unique moyen de prévenir le rapport

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'un article capital du décret sur la nomination aux grades militaires, rapport qui aurait longtemps empêché l'organisation de l'armée, et qui nous aurait exposés aux entreprises de nos ennemis avant d'être en mesure pour les recevoir comme il faut.

Voici le fait, que j'aurais passé sous silence, s'il n'importait de l'opposer aux libellistes à gages, qui s'empresseront de le dénaturer :

La Montagne se trouvant dégarnie sur la fin de la séance du 21 de ce mois, les hommes d'Etat, tous ennemis déclarés de la patrie, et la plupart en pleine contre-révolution, ne voyant pas d'autre espoir de salut que de nous enlever tous nos moyens de défense, se rallièrent pour faire rapporter le décret sur l'avancement militaire, ou plutôt l'article de ce décret qui est relatif à la nomination des officiers par les soldats, dans la vue d'asservir éternellement les subalternes à leurs chefs, presque tous contre-révolutionnaires, comme leurs patrons conventionnels. Les patriotes de la Montagne, craignant de se voir enlever un décret aussi salutaire, et ne voyant d'autre ressource que d'en demander le renvoi au comité militaire, où il aurait été retenu le plus longtemps possible, et peut-être assez longtemps pour compromettre la chose publique, je me déterminai à demander au président, au nom du salut du peuple, de lever la séance. Il repoussa cette mesure, et je crus devoir me charger de son exécution. J'allai donc m'emparer de la tribune, après avoir demandé la parole. L'aristocrate Génésieux vint me la disputer. Je le priai de se retirer; il refusa. On dit que je lui ai apostrophé deux arguments manuels; il faut bien le croire, puisqu'on l'affirme. Le fait est que je voulais empêcher l'Assemblée de pouvoir délibérer. Elle fut complétement en désordre. Le vacarme affreux que faisaient dans la salle les contre-révolutionnaires, qui criaient en chœur : *A l'Abbaye! A la barre! A la guillotine!* appela tous les patriotes qui étaient dans les couloirs et dans les comités; la Montagne se regarnit, les esprits s'étaient électrisés par cet intermède. Cependant le patriote Prieur développa avec énergie d'excellentes raisons à la tribune; le décret fut maintenu en son entier, et les infidèles députés se retirèrent avec confusion. Ce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trait nouveau de tactique n'est pas philosophique, je le sais, mais il est très-patriotique, et j'ose croire qu'il n'a pas été sans succès. Il m'a valu d'être rappelé à l'ordre avec censure. J'avais encouru la peine aux yeux de ceux qui ignoraient mes motifs, quelque sévère qu'elle eût été, je l'aurais soufferte avec plaisir, content d'avoir payé ce nouveau tribut à la patrie. Nos braves sans-culottes vont se battre pour nous sur nos frontières, c'est donc pour eux que je me serai battu à la tribune. (*Journal de la République,* 24 février 1793.)

On connaît la conduite de Marat dans le procès de Louis XVI, et je ne m'y appesantirai pas. Un trait seulement m'a frappé dans le récit du *Journal de la République*, et m'a semblé devoir être relevé, pour la rareté du fait : c'est la justice que Marat rend à la fermeté du roi et au courage de son défenseur.

Mardi, 11 de ce mois, sur les trois heures du soir, Louis Capet a paru à la barre de la Convention nationale, pour y subir interrogatoire et reconnaître les pièces de conviction.

C'était un spectacle bien nouveau et bien sublime pour le penseur philanthrope que celui d'un despote, naguère environné de l'éclat de sa pompe et de l'appareil formidable de sa puissance, dépouillé de tous les signes imposants de sa grandeur passée, et traduit comme un criminel au pied d'un tribunal populaire pour y subir son jugement et recevoir la peine de ses forfaits. Le règne des préjugés serviles est donc passé!...

Que devait-il se passer dans l'âme de l'ancien despote des Français, traduit en criminel devant une assemblée de ces hommes sur lesquels il dédaignait autrefois d'abaisser ses regards?... Hé quoi! la perte d'un trône brillant et de tous les plaisirs d'une cour voluptueuse n'est donc rien à ses yeux? On pourrait le croire d'après la manière dont il en jouissait, lorsqu'ils étaient en sa pos-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

session. Combien de fois, cédant à un goût naturel, n'a-t-il pas quitté ces délices qui font l'objet de tous les désirs des cœurs ambitieux, pour vaquer aux pénibles travaux des arts les plus grossiers ! comme si l'instinct, en dépit de l'orgueil, l'eût ramené à la place que lui avait destinée la nature. On doit à la vérité de dire qu'il s'est présenté et comporté à la barre avec décence, quelque humiliante que fût sa position ; qu'il s'est entendu appeler cent fois *Louis Capet* sans marquer la moindre humeur, lui qui n'avait jamais entendu résonner à ses oreilles que le nom de Majesté ; qu'il n'a pas témoigné la plus légère impatience tout le temps qu'on l'a tenu debout, lui devant qui aucun homme n'avait le privilége de s'asseoir.

Qu'il aurait été grand à mes yeux dans son humiliation, s'il avait été innocent et sensible, et si ce calme apathique fût venu de la résignation du sage aux dures lois de la nécessité !

A une dénonciation contre M. de Malesherbes, « qui se proposait d'être le défenseur officieux du tyran Louis XVI, et qui était presque aussi criminel que lui envers l'Etat », Marat répondait :

Malesherbes a montré du caractère en s'offrant pour défendre le despote détrôné, et il est moins méprisable à mes yeux que le pusillanime Target, qui a l'audace de s'appeler républicain, et qui abandonne lâchement son maître, après avoir si longtemps rampé à seš pieds et s'être enrichi de ses profusions. J'aime le courage, même dans un malfaiteur.... (Sans comparaison, probablement.)

Il semblerait que ce procès dût absorber toute l'attention de Marat, comme il absorbait celle de la France, du monde. Point du tout ; il porte jusqu'au milieu de ces graves débats le souci de sa personnalité. Faisant un retour sur lui-même, il se voit isolé dans l'Assemblée, sans nulle autorité ; il ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

peut même se dissimuler le sentiment de répulsion qu'il inspire. Il éprouve donc le besoin de faire son *portrait*, comme nous l'avons dit en commençant, et de raconter sa vie pour expliquer sa conduite. Il eût dédaigné, dit-il, de se justifier, si un grand nombre de ses collègues, encore égarés sur son compte par des scélérats intéressés, n'attendaient de lui une réponse victorieuse; et il peut la leur donner. Qu'ils lisent les écrits qu'il a publiés au commencement de la Révolution, et les cent premiers numéros de l'*Ami du Peuple*, et qu'ils lui disent dans quel ouvrage renommé par la sagesse et la philanthropie ils trouvent plus de ménagement, de prudence, de modération, d'amour des hommes, de la liberté et de la justice.

Depuis qu'il a pris la plume pour la défense de la patrie, on ne s'est jamais donné la peine de réfuter ses opinions; mais chaque jour on a publié contre lui une multitude de libelles atroces. Ceux que le gouvernement a fait imprimer pour contrebalancer l'influence de sa feuille et le diffamer ne tiendraient pas dans Notre-Dame. Qu'ont-ils produit? Rien, que d'enrichir les libellistes et les imprimeurs. Quant à lui, ils ne lui ont pas fait perdre une ombre de popularité pour ceux qui peuvent l'entendre et qui savent lire.

J'ai développé mon âme tout entière à ceux de mes honnêtes collègues qui semblent ne demander qu'à me connaître à fond



EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour se rapprocher de moi et travailler enfin au bien du peuple, trop longtemps oublié par ces cruelles dissensions qui règnent dans l'Assemblée. Je suis prêt à toutes les condescendances qui ne compromettent point le salut public, les droits et les intérêts de la nation; je n'exige de leur part que de la bonne foi : qu'ils disent un mot, et je suis prêt à me concerter avec eux sur les moyens d'assurer la liberté, la paix et le bonheur de la nation. Je ne demande pas mieux que de déposer le fouet de la censure pour la règle du législateur; mais si, abusant de ma confiance, ils ne voulaient qu'enchaîner ma plume, qu'ils sachent qu'elle ne le serait qu'un instant; je m'empresserai de les marquer du sceau de l'opprobre, et ils seraient mes premières victimes, car je ne consentirai jamais à tromper le peuple.

Vaines paroles ! Marat continue avec la même fureur à s'emporter contre les suppôts du despotisme et à provoquer le peuple au meurtre et au pillage. Il écrivait le 25 février :

Il est incontestable que les capitalistes, les agioteurs, les monopoleurs, les marchands de luxe, les suppôts de la chicane, les robins, les ex-nobles, etc., sont tous, à quelques-uns près, des suppôts de l'ancien régime, qui regrettent les abus dont ils profitaient pour s'enrichir des dépouilles publiques. Comment donc concourraient-ils de bonne foi à l'établissement du règne de la liberté et de l'égalité? Dans l'impossibilité de changer leur cœur, vu la vanité des moyens employés jusqu'à ce jour pour les rappeler au devoir, et désespérant de voir le législateur prendre de grandes mesures pour les y forcer, je ne vois que la destruction totale de cette engeance maudite qui puisse rendre la tranquillité à l'Etat, qu'ils ne cesseront point de travailler tant qu'ils seront sur pied. Aujourd'hui ils redoublent de zèle pour désoler le peuple par la hausse exorbitante du prix des denrées de première nécessité, et la crainte de la famine.

En attendant que la nation, fatiguée de ces désordres révoltants,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prenne elle-même le parti de purger la terre de la liberté de cette race criminelle, que ses lâches mandataires encouragent au crime par l'impunité, on ne doit pas trouver étrange que le peuple dans chaque ville, poussé au désespoir, se fasse lui-même justice. Dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres consignés fastueusement dans une simple déclaration, *le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait bientôt fin à ces malversations*, qui réduisent cinq millions d'hommes au désespoir, et qui en font périr des milliers de misère ! Les députés du peuple ne sauront-ils donc jamais que bavarder sur ses maux, sans en présenter jamais le remède?

Laissons là les mesures répressives des lois : il n'est que trop évident qu'elles ont toujours été et qu'elles seront toujours sans effet; les seules efficaces sont des mesures révolutionnaires...

Un peu de patience, et le peuple sentira enfin cette grande vérité, qu'il doit toujours se sauver lui-même. Les scélérats qui cherchent, pour le remettre aux fers, à le punir de s'être défait d'une poignée de traîtres les 2, 3 et 4 septembre, qu'ils tremblent d'être mis eux-mêmes au nombre des membres pourris qu'il jugera nécessaire de retrancher du corps politique.

Et il terminait en jetant ce défi à ses ennemis :

Infâmes tartufes, qui vous efforcez de perdre la patrie, sous prétexte d'assurer le règne de la loi, montez à la tribune me dénoncer, ce numéro à la main, je suis prêt à vous confondre.

Le jour même où Marat faisait cet appel aux mauvaises passions, les boutiques des épiciers en gros de la rue des Lombards et de la rue de la Vieille-Monnaie étaient envahies et vidées au prix du *maximum* fixé par les pillards eux-mêmes.

La Convention s'émut en apprenant ces désordres, et elle releva le gant que lui avait jeté Marat.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Un décret d'accusation fut demandé contre lui, et il s'engagea sur ce point un long et curieux débat. Quelques Montagnards soutinrent que la Convention n'avait pas le droit de décréter d'accusation l'un de ses membres avant qu'un tribunal eût fait une procédure.

L'intrigant Carra, qui n'a jamais voté avec la Montagne que dans l'affaire de Capet, monte à la tribune pour faire l'éloge de son grand courage, et déclarer qu'il voit moralement, physiquement et géométriquement, un conseil au pillage et au meurtre dans le passage dénoncé. — Nous n'avons pas besoin de dire que c'est Marat qui parle ainsi dans son journal. — Cependant Carra n'attribue point à Marat l'intention formelle d'avoir voulu faire le mal ; mais il a été au moins égaré, et malheureusement son égarement est continuel. Mais Brissot, le plus hypocrite et le plus adroit des hommes d'Etat, dit qu'il serait impolitique de lancer un décret d'accusation contre *Monsieur* Marat, à cause des sociétés populaires, des tribunes et du peuple ; et qui sait s'il ne serait pas absous ? Il conclut à un décret qui déclare *Monsieur* Marat en délire. Cette proposition est appuyée par Bancal et autres, qui demandent qu'il soit enfermé comme un fou dangereux. Fonfrède, « suppôt de la clique de la Gironde, lequel, de même que son patriote Ducos, serait patriote moyennant cinq pour cent de plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que ce qu'il gagne à ne pas l'être, propose d'un ton patelin que Marat soit condamné par décret à être saigné jusqu'au blanc. »

*Les cochons! les imbéciles!* ne cessait de grommeler Marat, en lançant des regards furieux aux Girondins. Monté à la tribune, il se retranche derrière la liberté de la presse; il se défend d'ailleurs de toute intention criminelle : l'opinion émise par lui dans son journal n'était qu'un *ventilage* qu'il ne fallait pas prendre à la lettre.

Mais il se montre beaucoup plus libre et plus hardi dans son journal : ce n'est pas lui qui est le coupable; c'est la faction des *hommes d'Etat*, qui, à bout de machinations, imagina ce beau coup pour le perdre.

Il leur restait à tenter une dernière atrocité : c'était de rejeter sur quelque patriote fameux le noir tissu de leurs propres scélératesses, et de l'immoler à la tyrannie en paraissant venger les lois. On conçoit que le plus intrépide défenseur de la liberté, l'incorruptible Ami du Peuple, le député qui met le plus d'entraves à leurs trames odieuses, devait être l'objet de leurs fureurs : aussi est-ce contre moi qu'elles ont été dirigées dans la séance du 26. Voici le prétexte dont ils ont couvert leurs affreuses vengeances : indigné de voir les ennemis de la chose publique machiner éternellement contre le peuple, révolté de voir les accapareurs de tout genre se coaliser pour le réduire au désespoir par la détresse et la faim, désolé de voir que les mesures prises par la Convention pour arrêter ces conjurations n'atteignaient pas le but, excédé des gémissements des infortunés qui viennent chaque matin me demander du pain, en accusant la Convention de les laisser périr de misère, je prends la plume pour ventiler

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les meilleurs moyens de mettre enfin un terme aux conspirations des ennemis publics et aux souffrances du peuple. Les idées les plus simples sont celles qui se présentent les premières à un esprit bien fait, qui ne veut que le bonheur général, sans aucun retour sur lui-même : je me demande donc pourquoi nous ne ferions pas tourner contre des brigands publics les moyens qu'ils emploient pour ruiner le peuple et détruire la liberté. En conséquence, j'observe que, dans un pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapeurs, mettrait bientôt fin à ces malversations. Que font les meneurs de la faction des hommes d'Etat? Ils saisissent avidement cette phrase, puis ils se hâtent d'envoyer des émissaires parmi les femmes attroupées devant les boutiques des boulangers pour les pousser à enlever, à prix coûtant, du savon, des chandelles et du sucre, de la boutique des épiciers détaillistes, tandis que ces émissaires pillent eux-mêmes les boutiques des pauvres épiciers patriotes. Puis ces scélérats gardent le silence tout le jour; ils se concertent la nuit dans un conciliabule nocturne, tenu rue de Rouen, chez la catin du contre-révolutionnaire Valazé, et ils viennent le lendemain me dénoncer à la tribune comme provocateur des excès dont ils sont les premiers auteurs.

Ils n'y ont gagné qu'une chose, c'est de faire vendre jusqu'à douze livres le numéro incriminé, qui avait été bien vite épuisé, et que l'on redemandait de toutes parts.

Cette fois encore, en effet, Marat échappa au décret d'accusation : la Convention se borna à renvoyer au ministre de la justice la poursuite des auteurs et complices des désordres du 25.

La coupe cependant devait finir par déborder.

Mais disons, avant d'aller plus loin, qu'en suite du décret de la Convention qui déclarait incompatibles les fonctions de représentant et celles de jour-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

naliste, Marat avait encore une fois changé le titre de son journal, et l'avait intitulé le *Publiciste de la République française*, prétendant ainsi éluder la loi. — « Les numéros de Marat, disait à ce sujet la *Chronique* (16 mars 1793), paraissent toujours, malgré le décret qui défend aux députés de travailler à des journaux. Cependant il ne viole pas la loi : il n'est plus *journaliste*, il est *publiciste*. C'est ainsi qu'il intitule l'ouvrage dont il lui plaît de vendre un numéro chaque jour. Le père de M. Jourdain n'était pas un marchand de drap ; mais, comme il se connaissait fort bien en étoffes, il en faisait venir des pièces, qu'il cédait par portion, pour obliger ses amis. »

Au commencement de mai 1793, Marat ayant signé, comme président du club des Jacobins, une adresse dans laquelle le peuple était provoqué à l'insurrection, et invité en termes formels à massacrer tous les traîtres, un décret d'accusation fut demandé contre lui à la Convention dans la séance du 12. Après de longs et orageux débats, l'Assemblée ordonna que l'acte d'accusation lui serait présenté le lendemain, mais que Marat serait dès à présent mis en état d'arrestation et gardé à vue chez lui. L'oubli d'une formalité dans le libellé du décret d'arrestation provisoire en empêcha l'exécution, et Marat put quitter la salle des séances, « ac-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

compagné d'un nombreux cortége » ; mais il se hâte de gagner un asile sûr, et de là il adresse au président de la Convention une protestation qu'il termine en déclarant qu'il ne se constituera pas prisonnier.

Je n'entends point me soustraire à l'examen de mes juges mais je ne m'exposerai pas sottement aux fureurs de mes ennemis, des traîtres à la patrie... Je ne me constituerai point prisonnier pour déférer à l'acte arbitraire en forme de décret rendu contre moi par mes implacables ennemis : attentat qui n'a pour but que de porter le peuple indigné à m'ouvrir les portes de l'Abbaye, et à les ouvrir en même temps aux machinateurs qui y sont détenus, aux généraux traîtres à la patrie, aux assassins d'Orléans, qui ont massacré un député patriote, etc. Avant d'appartenir à la Convention, j'appartiens à la patrie, je me dois au peuple, dont je suis le défenseur. Je vais donc me mettre à couvert de leurs atteintes, continuer à soutenir la cause de la liberté par mes écrits, démasquer les traîtres qui mènent la Convention, jusqu'à ce que la nation ait ouvert les yeux sur leurs projets criminels, et qu'elle en ait fait justice. Déjà quarante-sept départements ont demandé la destitution des députés qui ont voté l'appel au peuple et la détention du tyran. Un peu de patience encore, ils succomberont sous le poids de l'exécration publique. Je suis loin de vouloir dissoudre la Convention, comme ils ne manqueront pas de m'en accuser; mais je veux la purger des traîtres qui s'efforcent d'anéantir la liberté et d'entraîner la patrie dans l'abîme.

La discussion s'ouvrit le lendemain sur l'acte d'accusation dressé par le Comité de législation contre l'Ami du Peuple, et se prolongea depuis trois heures du soir jusqu'à huit heures du matin, c'est-à-dire seize heures consécutives, durant les-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quelles les députés n'ont point désemparé, non plus que le public.

Dans cette séance solennelle, plus glorieuse encore pour les députés patriotes, par l'énergie qu'ils ont déployée pour défendre les principes et la vérité, que flatteuse pour l'Ami du Peuple, par les témoignages honorables de probité et de civisme qu'il a reçus de ses chers collègues, tout ce que l'indignation peut suggérer à d'ardents amis de la patrie a été prodigué aux hommes d'Etat, au bruit des applaudissements d'un public nombreux; toutes leurs machinations, leurs turpitudes, leurs scélératesses ont été mises en évidence; des huées accablantes accompagnaient leurs sorties contre l'Ami du Peuple. Les plus modérés se sont abstenus de voter; mais tous ont été couverts d'opprobre. Enfin deux cent dix ont fait rendre un décret d'accusation, malgré les réclamations de cent trente patriotes qui le rejetaient.

Parmi ces patriotes se fit remarquer tout particulièrement le cher fils de Marat, Desmoulins. Nous savons en quelle grande estime Camille tenait l'Ami du Peuple, « cet homme à grand caractère, cet homme divin », le prenant pour modèle et mettant son ambition à marcher sur ses traces. « Celui-là est révolutionnaire, disait-il dans le n° 5 de son *Vieux Cordelier*, qui est allé aussi loin que Marat en révolution, mais qui a dit qu'au delà de ses motions et des bornes qu'il a posées il fallait écrire, comme les géographes de l'antiquité à l'extrémité de leurs cartes : Au delà il n'y a plus de cités, plus d'habitations; il n'y a que des déserts ou des sauvages, des glaces ou des volcans. »

Cependant Camille, dans le n° 12 de ses *Nou-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*velles Révolutions*, repoussait pour lui et les siens l'épithète de *Maratiste*, non comme une flétrissure, mais comme une inexactitude.

« On n'a rien trouvé de mieux, dit-il, que d'appeler Maratistes tous ceux dont le patriotisme est rectiligne », et il affirme que « Marat fait bande à part, aussi isolé dans la Convention que lorsqu'il était sur une fesse dans sa cave, et fidèle à sa devise :

» *L'aigle va toujours seul, et le dindon fait troupe.* »

On m'a appelé Maratiste! continue Camille. Il est vrai que Marat m'appelle quelquefois son fils, son cher fils; car Marat, au fond, est un bon homme, et d'une meilleure pâte que beaucoup de ces sournois hypocrites de modération que je vois dans l'Assemblée, et qui feraient pendre de fort grand cœur ceux qui ont fait, à la barbe du Corps législatif et malgré lui, la révolution du 10 août; mais, bien que Marat m'appelle son fils, cette parenté n'empêche pas que je ne me tienne *parfois* à une distance de l'honorable père respectueuse de bien plus de quatre degrés, où on sait que la parenté cesse. Et si par maratisme on entend l'exaltation, je défie M. Couthon de me ranger dans ce parti; car, dans les sept à huit volumes révolutionnaires in-8° que j'ai écrits, il ne trouvera pas une seule ligne où il puisse se récrier contre l'exaltation et l'exagération des principes. Or, si Camille Desmoulins n'est pas maratiste, qui est-ce qui, dans la Convention, le sera? Il est donc démontré par *a* plus *b* que le parti Marat, lequel parti Marat compose à lui tout seul, est un ridicule épouvantail dressé par les intrigants au milieu de la Convention, et qui ne peut qu'effrayer un peuple de pierrots ou des oisillons stupides.

Personne ne dut prendre sérieusement ce certi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ficat de modération que Camille se décernait à lui-même. Quoi qu'il en soit, il se montra, dans la circonstance qui nous occupe, l'un des plus ardents défenseurs de Marat.

Comme je ne juge pas un écrivain sur le délire d'un jour, s'écria-t-il, mais sur une vie tout entière passée, dans le souterrain, à combattre tous les tyrans et les conspirateurs ; comme je respecte dans Marat un citoyen couvert d'honorables décrets de prise de corps et martyr de la Révolution, et qu'il ne manquait à sa gloire que d'être poursuivi par Cobourg et Dumouriez ; comme je vois Marat envoyé à l'Abbaye par les mêmes hommes qui ont fait sortir l'émigré Riparal de l'Abbaye ; comme je professe sur la liberté de la presse le même principe que des hommes qui demandent aujourd'hui le décret d'accusation contre Marat, je parle de Brissot et Lanthenas, qui soutenaient, il y a trois ans, que la liberté la plus illimitée, la plus indéfinie, de la presse, était le palladium de la liberté ; comme J.-J. Rousseau dit quelque part que M. le lieutenant de police aurait fait pendre le bon Dieu sur le sermon de la montagne, je ne veux pas me déshonorer en votant le décret d'accusation contre un écrivain *trop souvent prophète, à qui la postériré donnera des statues.*

Cependant, et malgré tous les efforts de la Montagne, le décret d'accusation fut emporté cette fois à une assez grande majorité.

Voilà donc la troisième fois, dit Marat, que je suis frappé d'un décret d'accusation par les ennemis de la patrie, qui dominaient dans nos Assemblées nationales, toujours pour les mêmes raisons et toujours avec le même acharnement.

Je l'ai été dans la Constituante par la clique des Cazalès, des Maury, des Virieux, des Rabaud, des Montlosier, des Malouet, etc., pour avoir sonné le tocsin, dans ma feuille intitulée *C'en est fait de nous*, sur les complots tramés par les agents de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la cour et les infidèles mandataires du peuple, vendus au despote.

Je l'ai été dans la Législative, par la clique des Guadet, des Vergniaud, des Brissot, des Lasource, des Gensonné, des Ducastel, des Vaublanc, des Jaucourt, etc., pour avoir prédit les trahisons de Lafayette, de Narbonne, de Jarry, de Dillon, etc., présagé le massacre des gardes nationaux conduits à la boucherie, nos défaites honteuses devant Mons, Courtray, Tournay, et tous les événements désastreux de la première campagne, sous prétexte que je calomniais nos généraux et faisais perdre la confiance à nos armées, ce qui déplaisait fort aux fripons qui avaient fait déclarer la guerre.

Je l'ai été dans la Conventionnelle, par la faction royaliste des hommes d'Etat, à la tête desquels se trouvent les Guadet, les Vergniaud, les Buzot, les Brissot, les Rabaud, les Lasource, les Gensonné, etc., et cela pour les avoir poursuivis comme les complices de Dumouriez, pour les avoir démasqués comme de lâches hypocrites, d'atroces machinateurs, et les avoir forcés de s'avouer eux-mêmes les partisans de Louis-Philippe d'Orléans, les suppôts de la royauté, les créatures des Capets émigrés et rebelles.

Comme les décrets d'accusation lancés contre moi par la Constituante et la Législative étaient des actes tyranniques, exercés arbitrairement par les infidèles mandataires du peuple, qui s'étaient prostitués au despote, je les ai foulés aux pieds, en vertu du droit imprescriptible qu'a tout homme libre de résister à l'oppression, sous quelque forme qu'elle se déploie. L'indignation publique m'a fait justice : ils sont restés sans effet, et leurs auteurs ont été couverts d'opprobre.

Je pourrais suivre la même marche à l'égard du décret d'arrestation que vient de décerner contre moi la faction royaliste et contre-révolutionnaire des hommes d'Etat. Je me garderai de le faire, toutefois, non que je n'en aie le droit, mais je ne veux pas accréditer les impostures que Roland, leur patron, a répandues dans tous les départements, et les calomnies qu'ils ne cessent d'y répandre eux-mêmes chaque jour. Je n'attends donc pour me

EFERUS - Recherches & Classification numériques

présenter au tribunal révolutionnaire que la signification qu'il doit me faire de l'acte d'accusation. J'ai pleine confiance dans l'équité de mes juges ; il me sera facile de confondre mes délateurs, de faire triompher mon innocence, de recouvrer ma liberté et de me consacrer de nouveau à la défense de la patrie. Ma présence est plus nécessaire que jamais à la tribune de la Convention, aujourd'hui que le salut public est menacé de toutes parts, aussi brulé-je d'impatience de couler à fond cette affaire, et de mettre un terme aux atrocités de nos ennemis. Si j'ai refusé de me constituer prisonnier, c'est par sagesse. Depuis deux mois, attaqué d'une maladie inflammatoire qui exige des soins et qui me dispose à la violence, je ne veux pas m'exposer, dans un séjour ténébreux, au milieu de la crasse et de la vermine, à des réflexions douloureuses sur le sort de la vertu dans ce monde, aux mouvements d'indignation qui s'élèvent dans une âme généreuse à la vue de la tyrannie, à l'exagération du caractère qui en est l'effet nécessaire, et aux malheurs qui pourraient être la suite d'un saint emportement. Je déclare, qu'au mépris de tous les décrets d'accusation du monde, je me regarderai toujours comme une victime innocente des attentats de mes lâches ennemis.

L'acte d'accusation, que l'on peut lire *in extenso* dans le n° 179 du *Publiciste,* ne s'appuyait pas seulement sur l'adresse séditieuse qui l'avait provoqué. La Convention avait un long arriéré à régler avec cet ennemi intraitable, et elle avait voulu en finir une bonne fois avec lui. Marat était donc accusé d'avoir provoqué : 1° le pillage et le meurtre, 2° un pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, 3° l'avilissement et la dissolution de la Convention ; lesquels trois chefs d'accusation résultaient de différents numéros de son journal, visés dans l'acte.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Marat consacre plusieurs numéros à la réfutation de ces divers chefs, et leur oppose les arguments qu'il a déjà tant de fois ressassés. Comme il l'avait promis, il se constitua prisonnier aussitôt que l'acte d'accusation lui eût été notifié. Il était accompagné, dit-il lui-même, de plusieurs de ses collègues à la Convention, d'un colonel national, d'un capitaine de frégate, etc., qui ne l'avaient pas quitté. A peine fut-il entré dans la prison que plusieurs officiers municipaux et administrateurs s'y présentèrent pour veiller à sa sûreté. Ils passèrent la nuit avec lui, dans une chambre qu'ils avaient fait préparer. Un bon lit y avait été porté; un souper qu'ils avaient fait apprêter au dehors y fut servi; ils avaient poussé leurs soins conservateurs jusqu'à accompagner les plats et faire apporter des carafes bien cachetées.

Les témoignages de sympathie, d'ailleurs, arrivaient de toutes parts à l'Ami du Peuple. Au premier bruit du décret d'accusation, la commune d'Auxerre l'avait pris sous sa protection, et mis sous celle des sections et des sans-culottes de Paris, qui s'étaient empressés de répondre à l'appel de leurs frères de l'Yonne (1). Plusieurs sections de la

(1) Voici l'adresse des patriotes Auxerrois, telle que la rapporte Marat dans le n° 181 du *Publiciste* :

*Auxerre, le 16 avril.* — « Amis, le décret d'accusation lancé contre Marat doit être regardé par les patriotes comme une calamité publique. Il ne nous est pas possible de courir assez fort pour nous jeter au-devant du fer patricide dont veulent le frapper les contre-révolutionnaires conventionnels. Nous allons voler à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

capitale, entre autres celle des Quatre-Nations et celle des Quinze-Vingts, avaient nommé chacune quatre commissaires pour accompagner Marat au tribunal et veiller à sa sûreté. A peine la salle d'audience fut-elle ouverte, qu'elle fut envahie par une multitude de bons patriotes. Dès le matin toutes les salles du palais, les corridors, les cours et les rues adjacentes s'étaient remplis d'une foule immense de sans-culottes, prêts à venger les outrages qui pourraient être faits à leur fidèle défenseur. « Je rapporte avec attendrissement ces circonstances, ajoute Marat, pour faire sentir à quel point les jours de l'Ami du Peuple sont chers à tous les bons citoyens, à tous les amis de la liberté; c'est la meilleure réponse que je puisse faire à mes lâches calomniateurs (1). »

On connaît l'issue de ce procès, qui appartient à l'histoire plus encore qu'à notre sujet; on sait comment Marat, acquitté à l'unanimité, fut ramené en triomphe au sein de la Convention.

votre secours, et faire triompher avec vous la cause du peuple; mais, en attendant, nous mettons sous la responsabilité des sans-culottes des quarante-huit sections de Paris la vie du plus vigoureux et du plus incorruptible défenseur de nos intérêts. Tel est l'avis de quatre mille Auxerrois, vos frères et amis. »

On trouve dans le n° 186 une réponse des sans-culottes de la section de l'Unité, ci-devant des Quatre-Nations, à leurs frères de la Société des Amis de la République d'Auxerre. Les sans-culottes de Paris y félicitent leurs frères de l'Yonne des sentiments manifestés dans leur adresse, et « qui sont ceux de véritables républicains, dignes d'avoir eu pour représentant l'immortel Pelletier. » Ils peuvent être tranquilles sur le sort de Marat, ce « volcan salutaire de la vérité qui doit bientôt consumer de sa lave les indignes délégués du peuple »; il ne sera pas arraché un seul cheveu de sa tête, à moins que les royalistes ne marchent sur le corps de tous les sans-culottes de la section de l'Unité, qui sont, ils n'en peuvent douter, les interprètes de leurs frères des autres sections.

(1) Le *Publiciste*, n° 179, du 27 avril 1793.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Après son acquittement, Marat semble redoubler d'activité dans la poursuite de son œuvre de destruction. Tous les jours son journal est rempli de dénonciations contre les généraux nobles ou qui lui paraissent servir mollement la République; mais il s'acharne plus particulièrement sur ceux qu'il appelait les *hommes d'Etat*, les conspirateurs, et ces excitations sont aussitôt formulées, par les sociétés populaires et les sections, en pétitions que souvent il rédige lui-même. C'est lui qui demande la formation d'un Comité de sûreté générale et d'un Comité de Salut public. C'est lui qui organise dans son journal l'*insurrection morale* contre les Girondins et prépare les journées des 31 mai et 2 juin. Malade et mourant, il accourt encore au-devant des soupçons populaires, et de son lit de douleur il ne cesse de vouloir diriger la Convention. Le poignard de Charlotte Corday put seul faire tomber la plume de ses mains; son journal était sous presse quand il fut frappé, et parut encore le lendemain de sa mort.

Je me suis peut-être beaucoup étendu sur l'*Ami du Peuple;* j'en ai dit les motifs en commençant. Les nombreuses citations que j'en ai faites me dispensent du reste d'insister sur le genre d'intérêt qu'offre cette feuille, non plus que sur la personnalité de son auteur, de « cet être divin qu'atten-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dait le Panthéon, de ce monstre dont le buste était réservé à l'égout ».

Le journal de Marat, sous ses diverses dénominations, a toujours conservé la même forme ; mais on voit, en le parcourant, les nombreuses vicissitudes par lesquelles il a passé : il est imprimé avec toute sorte de caractères, sur toute sorte de papiers, plus mauvais l'un que l'autre. Il y a des numéros qui sont presque illisibles. Plusieurs ont paru en placard, c'est-à-dire imprimés d'un seul côté. Il fourmille de fautes, et des plus grossières, et, parfois, des plus étranges. Marat ne laisse pas que de s'en préoccuper.

Dans la cruelle position où se trouve l'Ami du Peuple, comptant pour rien les périls affreux qui l'environnent sans cesse, il ne sent le malheur de sa position que par l'impuissance de ne pouvoir chercher un imprimeur patriote. Depuis longtemps des ouvriers sans lumières et sans civisme tronquent impitoyablement sa feuille, pour s'épargner une heure de travail. Le dernier éditeur dont il s'est servi paraissait même vendu aux ennemis de la Révolution, du moins à en juger par la manière indigne dont il a mutilé les cinq derniers numéros. Lecteurs sensibles, si jamais votre sein fut déchiré par la douleur, vous pouvez vous former une idée des chagrins qui dévorent votre fidèle défenseur. (23 novembre 1790.)

— La vie souterraine que je mène depuis onze mois ne me permet pas de revoir les épreuves de ma feuille : aussi fourmille-t-elle d'incorrections qui détruisent souvent le sens des passages les plus intéressants, comme si les ouvriers étaient payés pour dénaturer mon travail et en enlever les fruits à la patrie. (10 mai 1791.)



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Marat s'ingénie d'abord à relever les plus criantes de ces incorrections, et dresse des pages entières d'errata; mais il y renonce bientôt.

Le fond devait également et nécessairement se ressentir de la vie étrange à laquelle Marat était condamné.

Le pauvre Ami du Peuple est si excédé de fatigues, de soucis, de veilles, qu'il n'a pas la force de soigner son travail. Il demande grâce à ses lecteurs s'il leur présente aujourd'hui un numéro qui n'est digne de leur être offert que par la pureté de son zèle et l'intégrité de ses sentiments.

Le style de Marat et sa méthode littéraire étaient en parfait accord avec le public auquel il s'adressait. Cependant il ne se laisse pas aller à ces intempérances, à cette grossièreté de langage, que le Père Duchesne avait mises à la mode. Ayant un jour laissé tomber de sa plume, en parlant de Lafayette, cette phrase : « Ce tartufe sans vergogne fait le j...f... », il s'excuse aussitôt dans une note :

Les lecteurs de goût me feront ici quelques reproches; ils diront et rediront sans cesse que ces épithètes ne sont pas du bel usage. Je sais cela comme eux; qu'ils ouvrent mes œuvres physiques et philosophiques, ils verront que le style noble et élevé ne m'est pas étranger. Mais c'est pour le peuple, non pour des savants ou des gens du monde, que j'écris; or mon premier but est d'être bien entendu.

L'avis suivant, qui se trouve dans plusieurs numéros des premiers mois de 1791, prouve que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'*Ami du Peuple* était dès lors devenu rare et était très-recherché.

On trouve maintenant à l'imprimerie de Henri IV, place Dauphine, des collections de l'*Ami du Peuple* depuis son origine jusqu'au numéro 400 exclusivement. Dans le premier cent se trouvent plusieurs lacunes, causées par les coups d'autorité portés à l'auteur par la saisie de ses feuilles et l'enlèvement de ses presses, qui l'ont forcé plusieurs fois à interrompre son travail. L'auteur, ayant désiré faciliter la propagation des bons principes par la modicité du prix de son ouvrage (quelque recherché qu'il soit aujourd'hui, et à quelque somme qu'il ait été poussé dans plusieurs ventes), l'a fixé à 36 livres, c'est-à-dire à un quart au-dessous de celui de la souscription.

On trouvait à la même adresse des numéros pour assortir les collections incomplètes, au prix de 4, 5 et 6 sols le numéro, suivant le nombre qu'on en prenait.

D'après cette note, plusieurs fois répétée, les numéros manquants sont de 41 à 45, de 45 à 51, de 57 à 70. Deschiens et la Bibliothèque disent qu'il manque les numéros 41, 43, etc.; ce qui suppose un numéro 42. Il y a donc entre l'auteur et les bibliographes une contradiction qui paraît assez étrange, et dont je ne me suis pas rendu compte sans quelque peine. L'exemplaire de la Bibliothèque contient en effet un numéro 42, qui a toutes les apparences de l'authenticité; mais c'est un ancien numéro : Marat le dit lui-même dans un avis qui le termine, et qui est ainsi conçu :

L'auteur, extrêmement mécontent de la manière dont son jour-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nal *a été exécuté en son absence,* a pris des mesures pour satisfaire ses souscripteurs. Il leur offre aujourd'hui un ancien numéro, où il plaide une cause chère à son cœur, celle de deux citoyens opprimés. Dès demain le journal sera au courant, et on donnera les anciens numéros pour compléter la collection.

Le numéro 40, le dernier paru, est du 19 *novembre*. Ce numéro 42 porte la date du 29 *octobre*, et rend compte de la séance du 27; mais sous le sommaire, à une place inusitée, se trouve une seconde date, celle du jour probablement où il fut publié, 8 décembre.

Le numéro 45 est également un ancien numéro, puisqu'il porte la date du 11 novembre.

Pourquoi ces numéros sont-ils chiffrés 42 et 45, plutôt que 41 et 42 ? Comment se fait-il que Marat mentionne le 45, et ne parle pas du 42? C'est ce qu'il nous serait difficile d'expliquer autrement que par la manière dont se faisait l'*Ami du Peuple*.

On aura remarqué que dans l'avis qui termine le numéro 42, et que nous venons de citer, Marat se plaint de la manière dont son journal a été exécuté pendant son absence. Il avait donc des suppléants? Fréron, qu'il appelait son lieutenant, se vante de l'avoir quelquefois remplacé. Mais ici on ne voit que la main d'un spéculateur mal habile, de l'éditeur peut-être. Dans toute cette période, en effet, l'*Ami du Peuple* offre, quand on y regarde d'un peu près, une étrange confusion, dont je ne sache pas que personne jusqu'ici se soit aperçu; plusieurs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

numéros ne sont en grande partie qu'un remaniement d'autres numéros : ainsi, par exemple, le numéro 45, dont nous venons de parler, est daté du 11 novembre, et contient un compte-rendu très-sommaire des séances de l'Assemblée des 6, 7, 9 et 10 ; or la séance du 10 est rapportée plus au long dans le numéro 35, qui se trouve à son rang, et sous la date également du 11 ; celle du 7 dans le numéro 33, etc.

Je n'ai pas reculé devant la minutie de ces détails, peut-être fastidieux — mais, qu'on me permette de le dire, beaucoup moins assurément pour le lecteur que pour l'auteur — à cause de la grande valeur qui s'attache aujourd'hui aux collections complètes de l'*Ami du Peuple*, qui sont devenues excessivement rares. C'est le même motif qui m'engage à m'étendre, un peu plus que pour les autres, sur la bibliographie de cette feuille célèbre. Elle parut d'abord sous le titre de :

Le *Publiciste parisien,* journal politique, libre et impartial, par une société de patriotes, et rédigé par M. Marat, auteur de l'*Offrande à la Patrie,* du *Moniteur* et du *Plan de Constitution,* etc. (N^os^ 1-5, 12-15 sept. 1789.) In-8°. A partir du n° 6 :

L'*Ami du Peuple,* ou le Publiciste parisien, etc. (N^os^ 6-685, 16 sept. 1789-21 sept. 1792.) 7 vol.

Il y a de nombreuses lacunes, et quelques numéros, que nous avons désignés tout à l'heure, n'ont jamais été publiés. Suspendu le 22 janvier 1790 (n° 105), il ne reparut que le 18 mai. Cette suspension a donné lieu à quatre continuations apocryphes, portant : la première, les n^os^ 106-113, du 30 janvier au 6 février ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la deuxième, les nos 108-147, 7 fév.-26 mars; la troisième, les nos 106-161, 9 mars-21 mai; et la quatrième, les nos 112-161, 27 mars-20 mai.

Il ne faut donc admettre, pour former ce que l'on est convenu d'appeler le vrai Marat, que les nos 105 et 106 (22 janvier et 18 mai), et ceux qui, dans l'ordre des dates, suivent le no 106 (18 mai).

L'*Ami du Peuple* finit au no 685, le 21 septembre 1792. Quatre jours après, Marat lançait une nouvelle feuille, dont il changeait le titre après chaque interruption forcée; il publiait successivement :

*Journal de la République française,* par Marat, l'Ami du Peuple, député à la Convention nationale. (Nos 1-143, 25 sept. 1792-11 mars 1793.)

Le *Publiciste de la République française,* ou Observations aux Français, par Marat... (Nos 144-150, 14-22 mars 1793.)

*Observations à mes commettants,* par Marat... (Nos 151-155, 25-29 mars 1793.)

Le no 156 est une

*Profession de foi* de Marat, l'Ami du Peuple, député à la Convention, adressée au peuple français en général, à ses commettants en particulier. (30 mars 1793.)

Il reprit ensuite le titre de :

Le *Publiciste de la République française,* ou Observations aux Français, par l'Ami du Peuple, auteur de plusieurs ouvrages patriotiques. (Nos 157-242, 1er avril-14 juillet 1793.)

Chaque numéro du journal de Marat se compose ordinairement de huit pages in-8o, une demi-feuille; mais il est important de remarquer que les nos 198, 206, 208, 216, 231, 235, 240, 388, 389, 395, 415 et 435, ont chacun seize pages, *en deux demi-feuilles,* et les nos 180, 203 et 407, chacun douze pages, en une demi-feuille et un quart de feuille, non intercalés. Cette disposition insolite a donné et pourrait encore donner lieu à des méprises.

Plusieurs numéros sont doubles; ce sont, dans l'*Ami du Peuple,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les nos 157, 8 et 9 juillet 1790 ; 182, 5 août ; 349, 23 janv. 1791 ; 355, 29 janvier ; 524, 20 et 27 juillet ; 525, 28 et 29 juillet ; 542, 30 août et 1er sept. ; 570, 8 et 10 octob. ; 583, 26 et 28 octob. ; 633, pour 633 et 634 ; 637, pour 637 et 638 ; 650, 10 et 14 mai 1792 ; 681, 21 août et 13 sept. 1792. — Dans le *Journal de la République,* il y a deux nos 10, pour 9 et 10 (3 et 4 octob. 1792) ; — dans le *Publiciste*, deux nos 147, pour 146 et 147 (17 et 19 mars 1793), et deux nos 227, pour 227 et 228 (27 et 28 juin 1793).

Les nos 214 et 215 de l'*Ami du Peuple* ont chacun un supplément.

On annexe au journal de Marat les pièces suivantes, signées de lui et sorties de son imprimerie :

*C'est un beau rêve; gare au réveil!*

L'*Affreux réveil de l'Ami du Peuple.* (29 août 1790.)

L'*Ami du Peuple aux Français patriotes.* (10 août 1792.)

Après la mort de Marat, le *Publiciste* fut continué jusqu'au no 260 par J. Roux, sous le titre de :

*Publiciste de la République française,* par l'ombre de Marat, l'Ami du Peuple.

Nous rencontrons encore le no 1 d'une *Ombre de Marat,* daté de pluviôse an III.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## Fréron.

### *L'Orateur du Peuple.*

Après le maître, le disciple et l'émule. L'*Ami du Peuple* et l'*Orateur du Peuple* marchaient de conserve, toujours prêts à se prêter, en cas de détresse, une fraternelle assistance.

Le journal de Fréron était comme le déversoir de celui de Marat. Marat a-t-il du trop plein, ou se trouve-t-il dans l'impossibilité de donner à son peuple sa nourriture quotidienne, il recourt à Fréron :

Vous êtes mon lieutenant, mon cher frère d'armes, et il faut bien que je fasse par vos mains ce que je ne puis faire par les miennes pour le service de la patrie.

— Votre feuille, comme la mienne, est un bien national, quoi qu'en puissent dire Malouet et sa clique ; mais ce bien doit être commun entre nous : souffrez donc que j'en dispose aujourd'hui.

— Accablé du soin de dénoncer les noirs complots des scélérats que nous avons bêtement placés au timon des affaires, et de veiller au salut du peuple, je vous prie, mon cher frère d'armes, de publier incessamment, dans vos feuilles, les pièces ci-après.

— Je vous demande votre feuille, mon cher frère d'armes, pour y consigner aujourd'hui d'importantes dénonciations, la mienne étant consacrée à des objets politiques de la plus haute importance.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— Encore votre feuille aujourd'hui, mon cher frère d'armes, pour des dénonciations importantes.

Et Fréron se montre heureux, pour lui-même et pour ses lecteurs, de la confiance de l'Ami du Peuple.

Tant que vous voudrez, cher frère d'armes : ma feuille est fort à votre service ; c'est un sable aride fertilisé par vos écrits.

— C'est encore mon cher confrère et maître qui va entretenir aujourd'hui le public à ma place ; nos lecteurs ne peuvent que gagner au change. Poursuis, éloquent et infatigable Marat ! Continue de démasquer les traîtres qui nous obsèdent, et, si ta feuille ne suffit point à l'activité de ton zèle pour le salut de tes concitoyens, la mienne s'honorera toujours de servir de supplément à tes salutaires dénonciations, et comme de vase pour recevoir la rosée patriotique qui découle de ta plume.

Nous entendrons tout à l'heure Fréron se vanter d'avoir suppléé Marat dans la rédaction de l'*Ami du Peuple*. Cette assertion me paraît difficile à admettre, sans cependant que je puisse la contester absolument. Ce qui est plus certain, c'est que Marat rendit ce service à son *alter ego*. On lit dans le n° 393 de l'*Ami du Peuple* (8 mars 1791) :

M'étant chargé de la rédaction de l'*Orateur du Peuple* pendant la maladie de l'auteur, je préviens mes lecteurs qui n'ont pas eu le n° 390 de l'*Ami du Peuple*, volé aux colporteurs par les satellites du général, qu'ils trouveront demain dans l'*Orateur* la dénonciation que les soldats suisses ont faite des moyens employés par leurs officiers pour les corrompre.

Plusieurs numéros de l'*Orateur* sont donc entièrement rédigés par Marat, ou, pour parler plus justement, furent remplis par Marat, qui n'avait,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour cela faire, qu'à puiser dans sa boîte aux dénonciations.

Les deux frères d'armes sont un jour simultanément poursuivis par le Comité des recherches ; ils adressent tous les deux le même appel à leurs amis :

S'il était possible que l'on parvînt à supprimer les deux journaux l'*Ami* et l'*Orateur du Peuple*, ces deux tocsins patriotiques qui, pour ainsi dire, sont jour et nuit en branle pour dissiper une sécurité funeste et entretenir une défiance salutaire, alors, citoyens, les chefs de la contre-révolution marcheraient à leur but tête levée. Soutenez-nous donc.

Ne pouvant les tuer par les persécutions, on essayait de les tuer par la contrefaçon, voire par la calomnie !

Mon correspondant, disait Marat en note à une lettre qui lui dénonçait les sommes fabuleuses employées par l'aristocratie à soudoyer des libelles anti-patriotiques (V. t. IV, p. 445), mon correspondant pouvait ajouter ce qu'il leur en coûte aussi pour empêcher l'influence salutaire de mon cher disciple et frère d'armes l'Orateur du Peuple, dont la feuille patriotique a forcé les ennemis de la liberté à lui opposer pareillement un faux *Orateur*, fabriqué, dit-on, par Marmontel.

— Les torcheculs qui sortent des plumes académiques et des plumes ordurières à la solde des contre-révolutionnaires, dit-il ailleurs (n° 375), ont toujours trois points en vue : calomnier le club des Jacobins ; calomnier MM. Barnave, Lameth, Pétion, de Crancé, Robespierre ; calomnier l'Ami du Peuple, et quelquefois aussi son disciple, l'Orateur du Peuple.

Tel est le pamphlet hebdomadaire intitulé le *Contrepoison*, ordure qui a succédé au *Journal des Halles*, digne production de Languedoc, dit Etienne, mouchard, voleur et assassin privilégié du héros des deux mondes ; tels sont le faux *Ami* et le faux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Orateur du Peuple,* le *Journal de la Cour et de la Ville,* l'*Ami du Roi,* le *Journal de la Noblesse,* le *Journal du Clergé,* le *Journal de Paris,* le *Mercure de France,* le *Modérateur,* etc.

On voit l'étroite affinité qui existait entre les journaux de Marat et de Fréron; nous n'aurons donc pas besoin d'entrer dans de grands détails pour faire connaître l'*Orateur du Peuple*, au moins dans la première phase de son existence, car il en eut deux bien distinctes.

Nous avons déjà rencontré Louis-Stanislas Fréron, fils et successeur du célèbre rédacteur de l'*Année littéraire*. Nous l'avons vu forcé de subir des humiliations dont le ressentiment, joint au souvenir de celles qu'avait endurées son père, ne fut peut-être pas étranger aux violences qui ont déshonoré son nom. Filleul du roi Stanislas, honoré des bontés de madame Adélaïde, il semble, en effet, qu'il eût dû suivre les traces de son père ou de l'abbé Royou, son oncle. Il se précipita au contraire dans le mouvement révolutionnaire avec une furie qui est à peine surpassée par celle de l'Ami du Peuple.

Nous ne saurions préciser la naissance du journal de Fréron, parce que non-seulement les numéros ne portent point de date, mais même on n'en trouve aucune dans le corps du journal; comme s'il y eût eu parti pris à cet égard, les époques sont désignées seulement par le jour de la se-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

maine. Barbier et Deschiens pensent que la publication en commença dans le courant de décembre 1789; Léonard Gallois, d'après des inductions qui me paraissent fort plausibles, croit qu'il n'a pu voir le jour que vers la fin de mai 1790. La chose, du reste, importe assez peu, car l'*Orateur du Peuple* n'est point un journal historique; c'est un pamphlet, une diatribe périodique, comme l'*Ami du Peuple,* qu'il a pris pour modèle, et qui ne se distingue absolument que par sa violence. En voici le début :

Braves Parisiens! vous sommeillez dans les bras de la victoire; vous dormez sur des précipices, tandis que, profitant de votre sécurité, vos ennemis vous forgent des fers dans le silence. Il en est temps enfin, sortez de ce long assoupissement, que vos défiances se réveillent : je suis la trompette qui vous rappelle au maintien et à la défense de vos droits les plus chers.

— Bravo, mes amis! dit-il dans son n° 4, bravo, Loustalot, Noel, Desmoulins, Mercier, Carra! Laissez beugler Foucault, et Peltier écrivasser ses *Actes des Apôtres :* un feu clair et vermeil en a fait les *Actes des Martyrs*. Continuez de poursuivre la cafardise des prêtres et l'arrogance des nobles : tous les bons patriotes vous encouragent, vous applaudissent. Bravez les pistolets de J. F. Maury, l'épée flamboyante de Mirabeau-Paillasse, et le lutrin de Notre-Dame, sous lequel les chanoines voudraient vous écraser. Je viens après coup, animé du même courage et des mêmes vues qui dirigent vos plumes patriotiques. Je n'ose aspirer aux mêmes succès; mais enfin on peut glaner où vous moissonnez. J'ai de la santé, de la bonne humeur, et ma mère m'a dit que j'avais de l'esprit. Eh donc! je m'enrôle sous vos drapeaux, et je déclare, sous le titre d'*Orateur du Peuple,* guerre ouverte aux aristocrates de tout état, de tout sexe, de tout poil et de tout âge.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Fréron avait pris cette épigraphe retentissante :

*Qu'aux accents de ma voix la France se réveille !*
*Rois, soyez attentifs ! Peuples, prêtez l'oreille !*

Et son style est à l'avenant ; jamais la boursouflure et la déclamation n'ont été poussées plus loin. Je prends au hasard les exordes de quelques-uns des premiers numéros :

Corps électoral, club des Jacobins, députés patriotes, citoyens de Paris, gardes françaises, vainqueurs de la Bastille, vous tous amis de la Constitution, héros de la liberté, qu'attendez-vous encore pour sauver la patrie?

— *Gazette de Paris, Ami du roi, Spectateur national, Gazette universelle, Journal des clubs,* mille et un journaux vendus à la scélératesse autrichienne, extasiez-vous tant qu'il vous plaira sur les dispositions pacifiques du bon Léopold ; concertez-vous, feuilles empoisonnées, pour endormir la nation française dans une sécurité dont le terme serait l'esclavage, pire que la mort pour des hommes qui ont entrevu l'aurore de la liberté : je confondrai vos impostures, j'arracherai le voile de votre modération hypocrite.

— Silence, citoyens ! je veux vous apprendre une nouvelle bien extraordinaire ! Soldats, bataillons de la garde nationale, écoutez ce que je vais révéler, et, quand vous m'aurez entendu, vous pourrez, je vous prescris même de ployer un genou idolâtre devant le plus patriote et le moins ambitieux des généraux !

— Applaudissez, citoyens ! votre cause triomphe, vous remportez enfin la plus éclatante victoire ! Eh quoi ! me demandez-vous, notre flotte a-t-elle sauvé nos colonies et dispersé l'escadre anglaise ? Quels ennemis avons-nous terrassés ? La terreur de nos armes assiége-t-elle le palais du roi de Sardaigne ? Faisons-nous trembler jusqu'au fond de l'Escurial le monarque espagnol et le grand druide de l'inquisition ? Avons-nous abattu à nos pieds la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ligue autrichienne? Nos frontières sont-elles humectées du sang impur de ses satellites? A-t-on fait prisonniers les chefs de l'aristocratie? Les parlements sont-ils bien morts? Le clergé est-il abattu? L'Europe contemple-t-elle enfin dans un respectueux silence l'astre de notre liberté se levant sans nuages sur son horizon? Non, citoyens, non ; mais c'est plus encore! c'est le renvoi des ministres!

— Le voile est déchiré! Vous allez, citoyens, frémir de rage, bouillonner de fureur! Nous touchons au dénouement de toutes les trames ministérielles! Qu'ils sont profondément coupables, les lâches députés qui ont maintenu dans leurs places des monstres dont ils connaissaient bien la scélératesse et les complots! Savez-vous pourquoi ces ministres abhorrés, proscrits par la France entière, bravent d'un front si insolent les malédictions du peuple, et semblent boire l'opprobre comme l'eau? Savez-vous pourquoi, cramponnés près du trône, ils n'ont pas voulu céder au vœu général, et sont restés au ministère malgré la nation, malgré le roi lui-même, dont à cet égard l'opinion est connue? Vous me le demandez, chers et aveugles concitoyens! C'est que le grand ouvrage de ténèbres n'était pas consommé! C'est que les chaînes, les poignards, les baïonnettes, les canons, les bûchers et les potences n'étaient pas encore prêts, comme ils le sont aujourd'hui, pour verser à grands flots un sang coupable par cela seul qu'il coule dans les veines d'un peuple libre, enfin pour anéantir votre liberté, renverser votre Constitution, épouvantail de tous les rois, et faire de la France un théâtre de forfaits et de désolations!

— Malheureuse capitale! cesse de vanter ta valeur patriotique! Tu as brisé quelques anneaux, mais non pas la chaîne du despotisme! Tu as donné le temps à tes ennemis de serrer fortement les tissus de la contre-révolution, et aux deux moitiés du serpent de se rejoindre, toutes gonflées de nouveaux poisons!

— Gloire immortelle au peuple de la capitale! Il vient de déployer une seconde fois l'appareil imposant de sa puissance! La journée du 13 novembre n'est pas moins précieuse aux yeux d'un vrai citoyen que celles des 13 et 14 juillet 1789. Je te ca-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lomniais, nation juste, libre et magnanime! Je redoutais pour toi, pour la Constitution, le long sommeil où tu paraissais ensevelie! Braves Parisiens! vous êtes donc toujours les mêmes, toujours les héros de la plus belle des révolutions! Vous avez vengé dignement vos intrépides défenseurs! L'impulsion est donnée! il ne sera plus possible d'endormir votre patriotisme! Malheur aux scélérats qui ont médité la ruine de la patrie! Malheur aux assassins de cour, aux sultanes dont la bouche voluptueuse et cruelle dicte du fond du sérail des arrêts de proscription! Malheur, enfin, aux insolents visirs dont les cimeterres sont altérés de notre sang! Le peuple est là qui les observe, et qui fond sur tous les vautours avec la rapidité de l'aigle!

Laissez, chers concitoyens, laissez gronder la calomnie, qui déjà traite de brigandage une vengeance légitime! Je vous le dis, je vous le répète avec tous les vrais amis de la liberté, vous avez sauvé la chose publique.

Et sait-on quel était l'exploit magnanime qui inspirait à Fréron ce dithyrambe? Le sac de l'hôtel de Castries. On connaît le duel entre MM. de Castries et de Lameth, duel dans lequel ce dernier fut blessé.

On transporta M. de Lameth dans son hôtel, sous les yeux d'une épouse désolée. Avant-hier matin sa porte fut assiégée d'un nombreux concours de citoyens. Le peuple y donna de véritables signes de douleur; on entendait des malheureux gagne-deniers dire avec une effusion de cœur la plus touchante : « Je donnerais six livres pour que cela ne lui fût pas arrivé. »

Cependant la nouvelle du combat et de ses suites se répand généralement; l'effervescence s'allume, elle est au comble! La tête du sieur de Castries est menacée; un citoyen s'écrie : « Non, messieurs, point de sang; mais il faut raser la maison. » Ce cri devient celui du ralliement. A midi trois quarts vingt mille âmes investissaient déjà l'hôtel de Castries; à une heure toutes les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

croisées étaient déjà brisées, un piquet de la garde nationale avait été forcé, et à une heure et demie tous les meubles, glaces, pendules, lits, secrétaires, avaient été jetés par les fenêtres, et mis en pièces par ceux qui étaient dans la rue...

Braves Parisiens, ne laissez point refroidir le zèle brûlant qui vous anime ; marchez en masse, et que le véritable souverain terrasse une bonne fois toutes les aristocraties liguées contre son bonheur !

Ce langage emphatique, combien que la foule l'aime et l'admire, ne suffirait peut-être pas pour expliquer le succès que rencontra le journal de Fréron, si l'on ne savait, en outre, comment le soupçon germe et grandit facilement dans les imaginations égarées par la peur et par la haine. Or l'Orateur du Peuple, digne élève de l'Ami du Peuple, excelle à entretenir ces *défiances salutaires* dont il parlait tout à l'heure ; il n'est rempli à toutes les pages que de dénonciations ; il ne parle que de complots, de massacres projetés par les aristocrates ; il voit partout des traîtres et des mouchards, et il propose quelque part la fondation d'un club d'*espionicides*.

Toute autorité est suspecte, est odieuse à Fréron. Il ne cesse de harceler les ministres, « les plus noirs tyrans que l'enfer ait vomis contre la France ; le baron *Cartouche de Copet* (Necker), qui, de même qu'une éponge altérée, boit tout le numéraire de la France ; *La Luzerneur*, qui lève sur les marches du trône un front purulent de dénonciations ; *Ibrahim-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Guignard* (le marquis de Saint-Priest), dont la politique vizirienne a juré notre perte; le petit Montmorin, épagneul de cour, qui jappe jour et nuit la guerre civile; et, au milieu de ce lazaret de gangrenés, La Tour du Pin, également marqué du charbon de la peste. »

Le Châtelet est « gangrené dans tous ses membres; ses magistrats sont vendus aux ministres, et leur vendraient la nation entière, si la chose était possible, eux qui, comme Caligula, voudraient que le peuple français n'eût qu'une seule tête, pour l'abattre d'un seul coup. »

Parmi les hommes que Fréron poursuit avec le plus de rage, il faut encore citer Honoré Mirabeau, « qui ne vaut pas mieux que Grégoire-Tonneau, mais qui est infiniment plus dangereux par ses talents, son esprit, sa souplesse, la fécondité de ses ressources, l'audace de ses vues et sa profonde dissimulation. » Il en trace un portrait que l'on dirait calqué, pour la forme, sur ce fameux portrait de Voltaire, par son père, qui alluma entre le philosophe et le critique la longue guerre que nous avons essayé d'esquisser (Voir t. II, p. 389).

Citoyens, s'il existait un homme fameux par ses crimes avant de l'être par ses talents, qui associât les dons de l'éloquence à la perversité de l'âme; d'une politique raffinée, d'une hypocrisie effroyable, espèce de monstre dans l'ordre moral, prêt à mettre dans un plateau de la balance ministérielle la nation tout entière

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en échange d'une poignée d'or; flatteur du peuple pour mieux l'asservir, et n'ayant bravé la cour que pour s'y vendre plus chèrement; tout à la fois Cicéron, Catilina et Cromwel; citoyens, un tel assemblage vous ferait frémir d'horreur! Eh! que serait-ce donc si on te disait, peuple insensé: Il prononce sur tes destinées dans le temple de la nation, il y trame ton esclavage! Que sera-ce, s'il parvient à se faire adjuger, même sous tes yeux, le sceptre des législateurs, l'auguste présidence, au milieu des plus belles fêtes de la liberté?

Dans un de ses numéros qui précédèrent la mort de Mirabeau, Fréron donne un *Tableau des sommes énormes palpées par Riquetti Double-Main pour fourniture de décrets au pouvoir exécutif;* et le total s'élève à la bagatelle de 2,580,000 livres.

La municipalité, Lafayette et Bailly, dont la surveillance, bien molle cependant, inquiétait les meneurs de la démagogie, sont, à chaque page de l'*Orateur*, attaqués avec la plus extrême violence.

On se plaint avec raison du despotisme absurde de plusieurs municipalités de province; mais, tandis que ce serait à celle de Paris à donner l'exemple du plus saint respect pour la liberté individuelle, c'est elle qui, animée des principes embastilleurs de Le Noir, persécute, emprisonne, garrotte, et vexe de mille manières, et sous les plus odieux prétextes, les citoyens qui usent du droit, acheté par des flots de sang, d'énoncer avec franchise leurs opinions.

Deux hommes tiennent le gouvernail du vaisseau parisien. Le premier a été lancé à l'âge de soixante ans dans la carrière politique par une de ces révolutions soudaines qui changent la face des empires... Ne devait-on pas s'attendre qu'imbu des anciennes maximes, il ne chercherait qu'à les faire revivre. Aussi qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ne se rappelle ses nombreux attentats contre la liberté de la presse, sa perfide connivence avec Malouet pour écraser ou réduire au silence les écrivains dont la plume patriotique faisait tomber les échasses de sa vanité ! D'un autre côté, vivant à l'ombre de ses livres, lâchant de petits in-quarto sur l'astronomie... par conséquent sans connaissance des hommes, sans pratique des affaires, il ne pouvait être qu'un détestable administrateur.

Le second, plus adroit, plus fin, plus délié, a su d'abord capter habilement tous les suffrages... Le grand et unique objet vers lequel il dirigeait ses vues fut la faveur populaire... Mais le masque épais de son aristocratie n'a pas tenu longtemps contre le coup d'œil profond et pénétrant de quelques citoyens observateurs... Moderne Catilina, jusques à quand abuseras-tu de notre patience? Te flatterais-tu donc encore de surprendre la loyauté française ! Je te le prédis, plus tu crois ton triomphe assuré, plus ta chute est prochaine et terrible !...

— Maire inquisiteur, commandant général, état-major, quand viendra le terme de votre intolérable despotisme? Quand cesserez-vous d'insulter à la liberté par les ordres arbitraires et vexatoires que vous notifiez impérieusement à la garde nationale? De qui tenez-vous l'extrême pouvoir dont vous êtes revêtus? Du peuple seul. De quel droit, chefs audacieux, abusez-vous de l'autorité dont vous n'êtes que les dépositaires, pour anéantir la liberté de la presse, ce fanal dont la lumière importune éclaire vos attentats?...

— Pleurez, mouchards, assassins, escrocs, joueurs, écrivains à gages, qui trouvez votre refuge dans la caverne de la mairie : le maire de Paris est atteint d'une maladie alarmante !

— Premier maire de la ville de Paris et le dernier de ses citoyens, magistrat despote, souteneur des tripots, pantin de Lafayette, père nourricier des mouchards, sangsue publique, patron des prostituées, astronome à courte vue, bas valet de la cour, gardien du drapeau rouge, trompette du jugement dernier, le plus noir des noirs, que vas-tu devenir quand l'ange exterminateur Mottié sera noyé dans les flots de sang qu'il aura fait répandre?...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Après avoir posé ces prémisses hardies, Fréron ne reculera pas devant les conséquences. La lanterne lui semble une excellente panacée.

Mirabeau! Mirabeau! moins de talents et plus de vertus, ou gare la lanterne!

— Le voilà donc démasqué, ce grand général, ce magnanime défenseur de la liberté, ce flatteur du peuple, ce valet des rois, ce dieu qui a commencé par des autels et qui finira par la lanterne!

— Si le droit de guerre avait été accordé au roi, le château des Tuileries aurait été livré aux flammes. Le peuple eût pris sous sa sauvegarde le monarque et sa famille; mais Saint-Priest, mais Necker, mais Montmorin, mais La Luzerne, auraient été lanternés et leurs têtes promenées dans la capitale.

La guillotine, cependant, le bûcher, l'écartellement même, ne lui paraissent pas des arguments à dédaigner.

Si nos deux chefs civil et militaire sont atteints et convaincus de ce crime de lèse-liberté (l'espionnage), ils doivent non-seulement être destitués et déclarés indignes de la confiance publique, mais encore expier sous la hache du bourreau cet outrage inoui envers la nation.

— Comment ne voient-ils pas, et les abbé d'Eymar, et les abbé Maury, et les évêque de Nîmes, et les archevêque de Toulouse, et les évêque de Clermont, et toute la bande des calotins, comment ne voient-ils pas qu'on sait tous leurs complots, qu'on épie tous leurs mouvements, et que, si le peuple était menacé de perdre sa liberté, il commencerait par les rôtir, eux, leurs calottes, leurs parchemins, leurs mandements et leurs protestations!

— S'il est vrai, comme le bruit s'en répand, que les Autrichiens aient passé la Meuse, Louis XVI doit perdre la tête sur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un échafaud, et Marie-Antoinette doit, comme Frédégonde, être traînée dans les rues de Paris à la queue d'un cheval entier.

On sait comment Fréron put mettre ses prédications en pratique à Toulon et à Marseille.

Et pourtant, qui le croirait ? cet homme qui voulait régénérer la France dans un bain de sang avait un goût décidé pour les idylles et les bergeries. Il vivait dans l'intimité de Camille Desmoulins, dont il aimait la femme. M. Ed. Fleury, dans son étude sur Camille, nous montre le terrible massacreur du midi s'en allant chez les Duplessis à Bourg-la-Reine, et là se vautrant sur l'herbe avec des lapins, qu'il caresse, qu'il poursuit, qu'il effraie, qu'il embrasse, qu'il aime tant, que Lucile l'avait baptisé du surnom de *Lapin*. En revanche il l'appelle *Rouleau ;* son mari, *Bouli-Boula* ou le *Vieux Loup ;* son enfant, *le Lapereau*.

Il écrit à Desmoulins : « Tu sais depuis longtemps que j'aime ta femme à la folie; je le lui écris : c'est bien la moindre consolation que puisse se procurer un malheureux *Lapin* absent depuis huit mois. » Et à Lucile : « Puisse ma lettre vous convaincre que vous avez toujours été présente à ma pensée ! Que Camille en murmure, qu'il en dise tout ce qu'il voudra, il ne fera en cela qu'agir comme tous les propriétaires; mais certes il ne peut pas vous faire l'injure de penser qu'il est le seul au monde qui vous trouve aimable et qui ait le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

droit de vous le dire. Il le sait, ce coquin de *Bouli-Boula !* car il disait en votre présence : J'aime *Lapin* parce qu'il aime *Rouleau*... Me répondrez-vous? — Oh! non, Stanislas! »

« Adieu, folle, cent fois folle *Rouleau* chéri, *Bouli-Boula* de mon cœur!... Aimable et chère Lucile, être indéfinissable, adieu!... J'embrasse toute la garenne, et toi, Lucile, avec tendresse et de toute mon âme. Ne m'oublie pas auprès du *Lapereau* et de sa belle grand'maman *Melpomène*. — Adieu, adieu encore une fois, Lucile, méchante diablesse. Votre serpolet est-il cueilli? Je ne tarderai pas, malgré toutes vos injures, à implorer la faveur d'en brouter dans votre main. J'ai demandé un congé d'un mois pour me refaire un peu, car je suis exténué de fatigue ; après, je revole dans le sein de la Convention, et je vais à la dérobée m'ébaudir sur l'herbe avec l'âne *Martin,* dans les allées du Bourg-l'Egalité, malgré vos potées d'eau. »

Voyez-vous d'ici cet innocent *Lapin*, aujourd'hui broutant l'herbe tendre, buvant la rosée de la nuit, et demain, redevenu Fréron, écrasant, décimant, mitraillant en masse les malheureux Toulonnais, coupables de peu d'amour à l'endroit de la République. « Je suis à presser l'exécrable Toulon. Je suis déterminé à périr sur les remparts ou à les escalader la flamme à la main. La mort me sera douce et glorieuse, pourvu que vous me réserviez

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une larme. — Le *Lapin* se désole ; il pense à vous sans cesse ; il y pensait au milieu des bombes et des boulets, et il aurait dit volontiers comme cet ancien preux : *Ah! si ma dame me voyait!* »

A l'époque où Fréron prit part à la lutte, la réaction bourgeoise commençait à se faire sentir, et, comme nous le savons, elle s'attaqua principalement à la liberté, ou, pour mieux dire, à la licence de la presse. L'Orateur du Peuple ne pouvait être plus épargné que l'Ami du Peuple, avec lequel il rivalisait de violence. Aussi fut-il de bonne heure inquiété. Dès ses premiers numéros il vit ses colporteurs arrêtés et ses feuilles confisquées. Il dénonce au peuple cet infâme attentat :

Cette liberté achetée au prix de votre sang et devenue votre conquête ne serait-elle donc qu'un vain fantôme? Faudra-t-il qu'il existe toujours une ligue scandaleuse de quelques agents de l'autorité contre les écrivains mâles qui, sacrifiant leurs veilles, ne déposent l'épée que pour s'armer d'une plume patriotique? L'*Orateur du Peuple* met en l'air tous les furets de la police ; de malheureux colporteurs, surpris à débiter ce nouveau journal, sont traînés à la Force et leur marchandise confisquée! Ainsi, ces hommes utiles, qui sont, depuis les premiers jours de la Révolution, les hérauts, les trompettes de la liberté, annoncent à tous les autres un bien dont la jouissance leur est interdite, et ressemblent à ces esclaves enchaînés qui chantaient derrière le char des triomphateurs... Qu'avons-nous gagné au nouveau régime, si une inquisition aussi absurde s'établit, s'il nous faut regretter Sartine, et porter en pleureurs le deuil de Lenoir ? La liberté de la presse doit être sans bornes, comme en Angleterre et aux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Etats-Unis d'Amérique ; la modifier, c'est l'anéantir, et avec elle la liberté publique, dont elle est le plus ferme rempart...

Mais les persécutions seront impuissantes. « Comme un oiseau rapide qui passe à travers les toiles d'une araignée, l'Orateur rompt tous les filets où l'aristocratie en rochet, en simare, en jupon court, en froc, en robe, en camail, en cuirasse, en calotte rouge, voudrait l'envelopper. Il n'y a pas de bâillon capable d'étouffer la vérité dans sa bouche : il tonnera contre les abus, il dépistera tous les complots, il pourfendra l'aristocratie, et fessera le Châtelet toutes les fois que l'occasion s'en présentera. »

Cependant Fréron fut bientôt arrêté lui-même et conduit à la Force, pour un article de son n° 13, intitulé : *Epouvantable conspiration contre la liberté*, où il poussait le peuple à la révolte.

Il faut l'entendre rugir alors : Tant que ne sera pas levée la pierre du cachot scellée sur sa tête par les mains tortionnaires du sieur Mitouflet de Beauvais, il poussera des cris d'oppression et de vengeance qui feront enfin trébucher sur son siége ce petit juge insolent et despote qui se rengorge dans son iniquité ; il le poursuivra jusqu'aux enfers, dans les bras de Flesselles et de Berthier, qui lui ont légué leur robe toute noire d'aristocratie.

Citoyens, pourrez-vous le croire ? l'Orateur du Peuple est dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les fers! Il n'avait pris la plume que pour défendre vos droits; le bureau de la ville a calomnié ses intentions.

C'était bien la peine d'affronter la mort sous les remparts de la Bastille, d'écraser la tête de nos tyrans, et d'enfoncer dans des gouffres de sang et de boue le cadavre hideux de l'ancien régime, s'il faut qu'un Mitouflet rive sur les citoyens les fers du despotisme! Et quel citoyen? Le plus enthousiaste des droits du peuple, son Argus tutélaire, l'un des écrivains les plus patriotes qu'ait produits la Révolution. Voilà donc le fruit de ses veilles! Quelle est donc cette justice municipale qui procède ainsi! Il n'y a qu'un infâme aristocrate, bas valet des aristocrates, des ministres et du Châtelet, qui ait pu conspirer la perte de l'Orateur du Peuple. Se serait-on flatté d'enchaîner sa plume et son courage? Pitoyable calcul! sa main, sous le poids même des chaînes, atteint ses oppresseurs, et imprime sur leur front le sceau de l'ignominie!...

## Il fait appel à tous les amis, et surtout aux journalistes et aux Cordeliers.

Propagez les plaintes de l'Orateur du Peuple, dont on veut étouffer la voix patriotique, leur criait-il, prenez sa défense, et faites tomber ses chaînes!...

C'est ici la cause de tous les écrivains patriotes; c'est la cause de tous les citoyens zélateurs de la Révolution; c'est ici la cause de la liberté tout entière. Que tardes-tu, district des Cordeliers, sanctuaire où brûle nuit et jour le feu sacré du patriotisme, que tardes-tu de dénoncer à la nation un coup d'autorité aussi lâche et aussi exécrable?...

## En sévissant contre lui, c'est la liberté de la presse que les aristocrates ont voulu frapper.

Croyez-vous, citoyens, criait-il du fond de son cachot, que votre Orateur soit le seul écrivain qui ait excité la terreur et la colère des aristocrates? Non, tous ceux qui, comme lui, respirent



EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'amour de la liberté, sont devenus l'objet de leur haine et de leur vengeance... La dénonciation de l'incorruptible Desmoulins faite à l'Assemblée nationale par l'aristocratissime Malouet, la proposition de Talon de dénoncer cet énergique écrivain au procureur du roi du Châtelet, toute cette rage qui se tourne contre les journalistes patriotes vous indique assez les vues des ennemis de la liberté... Nous verrons si leur acharnement égalera toujours leur effronterie; s'ils enchaîneront à leur gré une foule d'écrits qui brûlent de s'échapper, pour s'attacher, comme le feu grégeois, au triple masque dont ces traîtres couvrent leur despotisme! Nous verrons si, parce que tel est leur plaisir, la Révolution immobile s'arrêtera tout à coup, de même que le soleil à la voix de Josué! Non, non, ne vous en flattez point, lâches renégats de la Révolution, petits despotes éclos de l'œuf de la liberté! Celle de la presse bravera vos regards inquisiteurs et se moquera de tous vos limiers! Déjà l'opinion publique vous observe de ses cent mille yeux; elle plane sur vos têtes et y verse l'ignominie! Osez mettre encore des lisières à l'esprit humain!... Aristocrates incurables, vos triomphes sont affreux, et ils doivent vous épouvanter; mais ils touchent à leur terme. Le fouet vengeur du journaliste et des écrivains en butte à vos attentats vous fera pirouetter sans cesse au milieu des huées de tout un peuple...

Fréron eut encore d'autres démêlés avec la justice; mais il réussit toujours à se soustraire aux mandats lancés contre lui, jusqu'à la journée du Champ-de-Mars, à la suite de laquelle il fut obligé de se cacher, comme plusieurs autres écrivains patriotes, et d'interrompre sa feuille. Il la reprit peu de temps après et la continua jusqu'à la fin de l'Assemblée constituante. Voici en quels termes il alors ses adieux à ses lecteurs :

Français! votre esclavage est prononcé! Il n'y a plus de liberté

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à espérer; le roi est tout, et la nation n'est rien, dans votre Constitution revisée. J'avais bien raison de vous dévoiler les intrigues, les bassesses, les complots et les noires trahisons de vos représentants!... La nation est indignement trahie ; je n'y vois plus de remède. Voilà donc le vœu des Français rejeté! Ils ne voulaient plus de Louis XVI, son nom était effacé de toutes les enseignes du royaume, son image était en horreur ; et nous sommes obligés de le reprendre! Ah! législateurs iniques, vous serez esclaves comme nous!...

Quant à moi, je déclare que je suis libre, et la preuve que je suis libre, c'est que vous êtes des monstres et que ma pensée m'appartient: Dieu même n'a pas le pouvoir de me l'ôter; elle est indépendante de la matière, et je défie le couteau des lois de la faire périr. Tant qu'il y aura des hommes éclairés et pensants, je renaîtrai en eux, et ils sauront, comme moi, mépriser vos forfaits.

L'*Orateur du Peuple* n'en demeura pourtant pas là; il fut continué par un ami de Fréron, Labenette, qui le rédigea, dans les mêmes principes, jusqu'à la fin de 1792

Nous n'avons point à nous occuper de la vie politique de Fréron, ni à rechercher les motifs de son éclatante conversion. Il est probable que la mort de ses amis Camille Desmoulins et Danton, et surtout celle de Lucile, y fut pour beaucoup. On sait quelle part active il prit au 9 thermidor et avec quelle violence il se jeta dans la voie de la réaction, à la tête de la jeunesse dorée, qui l'avait accepté pour chef.

« Fréron, dit Charles Nodier, répudié par la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Montagne, qui l'abandonna aux lourdes atteintes de Moyse Bayle ; repoussé avec horreur par l'ancien parti de la Gironde, qui le dévoua aux imprécations foudroyantes d'Isnard ; Fréron, comme disait ce prodigieux Isnard, demeuré *tout nu et tout couvert de la lèpre du crime*, avait besoin de se retrancher sous la bannière d'une faction. Il y a dans les révolutions des antipathies que l'on a peine à concevoir ; il y a aussi, dans les révolutions, des alliances que l'on ne conçoit pas. Fréron, qui n'était rien, ni par son esprit, ni par son caractère, ni par sa considération politique, se trouva tout à coup à la tête d'un parti puissant de jeunesse, d'énergie, de vengeance, de ces passions du temps qui menaient à tout, et du silence des lois, qui souffraient tout (1). »

Il fallait un organe à ce parti. Fréron reprit, le 25 fructidor, la publication de l'*Orateur du Peuple*, mais dans un esprit bien différent. Ce journal, qui avait si longtemps appelé les proscriptions sur tous ceux qui étaient suspects d'aristocratie, devint le journal officiel des victimes de la terreur ; les Jacobins y furent tous les jours mis à l'index à la place des royalistes. Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que Fréron plaça son *Orateur* ainsi transformé sous l'invocation de Marat, qui, s'il eût vécu, n'aurait pas eu assez d'anathèmes pour sa trahison.

(1) *Souvenirs, Episodes et Portraits*, t. I, p. 256.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je ressaisis avec audace, s'écrie-t-il dans son premier numéro, cette plume véridique qui, dans les premières années de la Révolution, a démasqué l'aristocratie, combattu l'Assemblée constituante, sapé les fondements du trône, renversé le club des Feuillants présidé par Barère, épouvanté les traîtres, et fait triompher, avec Marat, les droits du peuple et de la liberté! Assez et trop longtemps des voiles épais ont dérobé la vérité au peuple; je viens les déchirer tous. L'ambition, l'ivresse du pouvoir, les mensonges politiques, la soif des vengeances, ne sont point ensevelis dans la tombe de Robespierre; son ombre erre encore parmi nous, et semble dévorer de nouvelles victimes... La tyrannie s'organise, le patriotisme n'ose élever la voix, les lettres de cachet s'expédient à bureau ouvert, les échafauds se dressent dans la pensée, et la guillotine va sortir tout armée du cerveau des oppresseurs. Je braverai encore l'oppression, de quelque plâtre qu'elle se couvre! Je décomposerai le machiavélisme, le barérisme et le néronisme de quelques membres des anciens comités de gouvernement, et j'imprimerai à tous ces lâches Séjans, héritiers de Tibère, le cachet d'un opprobre indélébile.

Parisiens, ma voix est connue; elle ne vous a jamais trompé : la franchise et l'amour du peuple animent tous mes discours. Mon dessein est de vous rallier une bonne fois aux principes éternels de la justice et de la liberté. Jamais je ne composerai avec ces principes. Ou ils triompheront, ou (je le dis avec orgueil) je m'ensevelirai avec eux.

O Marat! toi qui tant de fois m'as appelé ton disciple chéri, le successeur de ton choix; toi dont souvent j'ai rédigé les feuilles courageuses, quand tu succombais sous le poids des travaux; ombre immortelle! viens m'environner de ta puissance et m'embraser de ta chaleur. Aide-moi à sauver la patrie, à terrasser le royalisme, le modérantisme et l'aristocratie, qui prennent des forces nouvelles; à éclairer le peuple et à l'électriser pour la défense et le maintien de ses droits; à frapper cette nouvelle faction, espoir et instrument de l'étranger, qui veut remettre la nation aux fers et dissoudre la Convention nationale : car, si la cendre du tyran fume encore, son système de terreur et de com-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pression est plus que jamais à l'ordre du jour ; on brûle de s'emparer de sa succession, de même que les lieutenants d'Alexandre se partagèrent ses dépouilles. *O mon maître ! ô mon éternel modèle !* ne souffre pas que des fripons et des bourreaux se disputent, comme des chiens dévorants, les lambeaux de la République ! Arme mon bras de ta plume tyrannicide ; que la massue de la liberté disperse ou écrase tous ses ennemis ; que les Droits de l'Homme ressuscitent, et que le peuple enfin jouisse des bienfaits de la Révolution !

On voit quel nouveau but poursuivra Fréron. La terreur n'était point tombée avec Robespierre ; elle ne devait cesser qu'à la chute de Barère, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois. C'est à ces hommes de sang que l'ami de Camille Desmoulins déclare une guerre à outrance; c'est à abattre ce redoutable triumvirat que tendront tous ses efforts ; il s'acharne sur eux, les étreint, les secoue, jusqu'à ce qu'il les ait jetés à terre.

Il eut pour second dans cette lutte un jeune homme qui devait se faire un nom dans la critique littéraire, à laquelle il était probablement plus apte ; je veux parler de Dussault, un des premiers et des plus honorables rédacteurs du *Journal des Débats*.

Ce dernier nous a laissé de son chef de file, tel qu'il était à cette époque, ou plutôt tel qu'il le voyait, ce portrait plein d'enthousiasme :

« Fréron était un des appuis de la majorité. C'eût été une colonne plus solide encore, s'il avait porté sa plume éloquente dans sa bouche, s'il avait eu au-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tant de talent pour improviser que pour écrire, et des goûts moins efféminés ; s'il n'avait pas aimé la vie molle et paresseuse presque autant que la liberté ; si la séduction des plaisirs n'avait pas balancé dans son cœur l'horreur du despotisme. C'était un Achille caché dans les réduits de la beauté, qui n'allait point chercher une épée pour combattre, mais qui la saisissait dès qu'elle s'offrait à lui parmi les hochets de la mollesse. »

Après les journées de prairial, Fréron abandonna l'*Orateur du Peuple* à son collaborateur. Celui-ci l'engagea insensiblement dans les voies de la réaction contre-révolutionnaire, où il se brisa bientôt contre les résistances du Directoire ; il cessa de paraître le 26 thermidor an III.

—

Nous retrouverons Dussault aux *Débats*. Quant au premier collaborateur et intérimaire de Fréron, à Labenette, je manque absolument de renseignements sur cet écrivain, dont le nom ne se trouve dans aucune biographie. Cependant, outre sa collaboration à l'*Orateur du Peuple,* dont il a rédigé seul sept volumes, Labenette a publié en 1790 un *Journal du Diable*, où les événements sont présentés sous une forme plaisante et qui quelquefois ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

manque pas de sel ; et en 1791 un *Journal des Droits de l'Homme*, dont le titre, disait le prospectus, devait suffire pour prévenir en faveur de l'écrivain. Ce titre annonçait une âme honnête et sensible, qui prenait l'engagement solennel de ne parler aux vrais amis de la liberté que les Droits de l'Homme à la main, et c'était pour les maintenir qu'il prenait la plume. En conséquence il s'engageait à donner tous les jours au public une dissertation sur les décrets qui les blesseraient. Il promettait encore de prendre la défense des opprimés. Du reste, en galant homme qu'il est, le champion des droits du sexe fort se préoccupe également de ceux du sexe faible. C'est ainsi qu'on lit dans le numéro du 10 août :

Sans contredit, le plus grand ouvrage qui soit sorti de la tête de nos législateurs, c'est la Déclaration des Droits de l'Homme. Mais ils auraient dû faire le pendant ; ils auraient dû, dis-je, décréter les droits de la femme. Je ne suis pas extrêmement édifié de cet oubli de leur part. Ces messieurs ne sont pas galants ; je dirai même qu'ils ont manqué au devoir de la reconnaissance. Nous n'avons pas une idée, un souvenir agréable, un sentiment tendre, qui ne soit le résultat des sensations vives et délicieuses qu'elles nous ont communiquées. Elles placent dans notre âme toute la délicatesse de la leur ; sensibles, elles ont cet avantage sur nous, qu'elles sont toujours averties des maux que notre grossière enveloppe nous empêche de prévoir ; et c'est pour nous épargner les chagrins de l'avenir, qu'elles s'empressent à essuyer les larmes amères que nous fait répandre le présent. Avec de pareils avantages, comment n'avez-vous pas réfléchi que les femmes méritaient des droits particuliers ? Mais, à bien considérer, elles sont plus susceptibles que nous de répandre la lu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mière dans vos assemblées. Ayant les organes plus déliés, plus délicats, l'impression qu'elles reçoivent des objets qui les frappent est plus vive que la vôtre; elle augmente la chaleur, l'énergie, donne de l'activité à la pensée et enfante le sublime. Les femmes! elles ont la rapidité de l'éclair. Pendant que vous vous tuez à délibérer, elles ont déjà saisi toutes les nuances des objets qui vous échappent. Vous êtes encore aux opinions, que leur arrêt est prononcé, avant même que vous n'ayez accordé la raison avec le sentiment de votre propre conscience.

Labenette a encore publié, à la fin de 1792, une vingtaine de numéros d'un *Journal de la Savonnette républicaine*, à l'usage des députés ignorants et de ceux qui se proposent de trahir la patrie, qui portait cette épigraphe : *Oh! je les poursuivrai, les coquins!* Son but était « de faire connaître la cliquè infernale qui fait déclarer la guerre pour servir les projets de vengeance de Louis Sanguinola... Il veut parler et il parlera de ces hommes qui ont préparé et amené la fatale journée du Champ-de-Mars pour soustraire le général des brigands, enfermé dans la tour du Temple, à l'échafaud qui l'attendait à son retour de Varennes... Il parlera de ces hommes qui, au lieu d'envoyer le dernier roi des Français à la guillotine au moment où il venait de faire assassiner le peuple, l'ont reçu à bras ouverts dans l'antre des conspirateurs, qu'on appelait alors Assemblée nationale, et qui, dans la crainte d'être dévoilés par Louis Capet, dont ils étaient les complices, l'ont soustrait à la juste vengeance du peuple, dans



EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'espérance de rejeter dans son sein cette pomme de discorde... Enfin il conduira le monstre découronné à l'échafaud, et alors il cessera d'écrire !!! »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## *L'Ami des Citoyens*

En consacrant une mention particulière à l'*Ami des Citoyens*, j'ai plutôt égard au nom de l'auteur qu'au mérite de cette feuille, dont les nombreuses vicissitudes attestent suffisamment le peu de consistance ; et si je fais succéder Tallien à Fréron, j'y suis uniquement déterminé par la solidarité qui les unit le 9 thermidor. Si, en effet, j'avais voulu suivre une progression ascendante, c'est Hébert qui aurait dû venir après Marat et son lieutenant, car le Père Duchesne prétendait à bon droit avoir hérité du manteau de l'Ami du Peuple, qu'il surpassait même de beaucoup en cynisme ; mais nos lecteurs aimeront sans doute à se reposer un peu de ces violentes émotions.

*L'Ami des Citoyens, journal fraternel, par J. L. Tallien, citoyen soldat,* parut d'abord sous la forme d'un placard qui s'affichait toutes les semaines, et auquel on pouvait aussi s'abonner, moyennant 7 liv. 10 s. Nous en avons déjà parlé, t. IV, p. 86. Ce journal-affiche avait pour objet de porter à la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

connaissance du peuple, de recommander à son respect, toutes les lois, surtout celles dont l'exécution l'intéressait plus particulièrement, et que leur promulgation officielle ne lui aurait fait souvent connaître que très-tardivement. Il remplissait encore un autre but, courageusement poursuivi par son rédacteur, celui d'éclairer les causes des agitations populaires, de prévenir, par l'insinuation de la vérité et les conseils de la raison, de nouvelles séditions, toujours funestes au bonheur du peuple et à l'intérêt de la liberté, enfin de provoquer l'utile et juste surveillance des citoyens à l'égard des opérations de ses administrateurs et des machinations de ses ennemis. La société centrale des Amis de la Constitution aidait pécuniairement cette publication, qui méritait bien en effet d'être encouragée.

La Bibliothèque possède un seul numéro de ce placard (in-folio à 2 colonnes, en très-gros caractères), le n° 9, du 22 septembre 1791. Je le transcrirai en entier, parce qu'il m'a paru très-propre à donner une idée et de ce qu'était cette sorte de journal, et de la ligne que suivait alors Tallien et le parti auquel il appartenait.

Instruire nos concitoyens, propager les principes de justice, de liberté et d'égalité, qui forment les bases de notre Constitution; prêcher le respect des lois et l'obéissance aux autorités constitutionnelles, déjouer les trames des ennemis du bien public, préserver le peuple de ses propres erreurs, telle est la tâche que nous nous sommes imposée en entreprenant cet ouvrage. Nous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous sommes efforcé de la remplir avec sagesse et modération; les bons citoyens nous ont encouragé, les mauvais nous ont calomnié: nous remercions les uns et les autres de leur bienveillance. Nous avons vu avec douleur que l'on cherchait à ramener les Français à ce système d'*idolâtrie* qui prolongea pendant si longtemps notre esclavage. Nous étions occupé à mettre en ordre quelques réflexions sur ce sujet, lorsque nous avons eu occasion de prendre lecture de la cent soixante-quatorzième *lettre du véritable Père Duchêne* (1): nous y avons trouvé un article dont les principes sont entièrement conformes aux nôtres; nous croyons devoir le publier. Nous n'y avons changé que les expressions qui, propres à l'originalité de cet ouvrage patriotique, ne peuvent pas convenir au ton de notre journal.

### L'AMOUR ROYAL SUBSTITUÉ A L'AMOUR NATIONAL.

« Je serais désolé qu'on ne respectât pas le roi: c'est une chose infiniment essentielle d'honorer la majesté des lois dans la personne qui, DE PAR L'AUTORITÉ NATIONALE, est chargée de leur exécution. Dans un pays où le roi serait méprisé, la sainteté des lois risquerait de l'être; mais je suis désespéré qu'on cherche à substituer l'*adoration* au *respect*, seul sentiment permis à un peuple libre.

» L'*adoration* est presque toujours aveugle, au lieu que le *respect* y voit clair, et sait pourquoi il agit. L'*adoration* gâte les rois; un *respect* raisonné, un *respect* froid, les contient. L'*adoration* nous a fait longtemps opprimer par ces *dieux* qui nous croyaient leurs créatures, et fut toujours la cause de notre avilissement. N'en serions-nous sortis que pour nous y replonger comme des insensés?

» L'*adoration* pour les rois étouffe la *juste adoration* des lois, et, s'ils y réfléchissaient un peu, ils préféreraient le *respect;* car le *respect* est le prix que la raison accorde aux vertus, au lieu que

(1) *Lettres bougrement patriotiques,* par Lemaire, qu'on représente généralement comme un ultra-royaliste. Nous en parlerons plus loin.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'*adoration* est le contingent de la bêtise, payé souvent à l'imbécillité.

» Ne prêchez que le culte des rois, ils deviendront despotes, et, tôt ou tard, les adorateurs lassés les culbuteront ; mais alliez le culte des *lois* au respect pour les *rois,* tout ira à merveille, l'un et l'autre seront révérés.

» Il est temps qu'un écrivain ami de l'ordre, et qui bravera l'univers entier, tant qu'il ne s'écartera pas des grands principes de liberté sage et bien entendue, arrête avec fermeté ce torrent de ROYALISME qui commence à dépasser les digues opposées par la raison, et qui peut submerger dans une inondation prochaine l'édifice, encore tout frais, de la Constitution.

» Oui, c'est avec peine que je vois partout les emblèmes de la royauté prodigués, multipliés à l'infini. En vain mon œil étonné cherche, dans ce déluge de colifichets *à la royale,* les emblèmes sacrés de notre liberté : je les y vois à peine. Les bijoux sont *à la royale,* les vêtements sont *à la royale ;* les boutons, les gilets, les bagues, les gants, les tabatières, les tableaux, les rubans, les mines, les propos, les spectacles, *tout est à la royale.*

» Des comédiens qui se disent de la NATION, et qui, naguère rampant dans la fange de l'ignominie, ont oublié déjà que la main du sénat les en a retirés pour leur donner une consistance politique, ont oublié déjà que, comme de vils animaux, on les séparait même de la sépulture des autres citoyens, en les jetant, pour ainsi dire, à la voirie, affectent bassement une aristocratie qu'on a peine à pardonner à des princes, affectent de ne plus donner au peuple que des pièces où triomphe l'idolâtrie, où la liberté est foulée, pour ainsi dire, sous les genoux d'un acteur, qui marche dans cette posture devant un roi des coulisses ; affectent de crier bravo et de chanter des hymnes à l'idole du jour, qu'on couvre de flagorneries révoltantes pour les âmes dont la fierté ne peut s'ébranler ; affectent enfin d'étouffer l'esprit public dans ces lieux mêmes où l'on sut lui donner la redoutable énergie qui, quelques instants, fit croire au prodige d'une métamorphose nationale ; et pendant ces farces pitoyables, on crie une protestation que ne dénoncera pas l'accusateur public, protestation qui est un véritable délit de haute trahison contre la nation et son roi.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» O légèreté ! ô démence ! ô stupidité française ! vous ne pouvez vous arrêter quand une fois la bride est lâchée.

» Le roi a accepté la Constitution : en cela nos vœux sont remplis, comblés, et, je le dis avec franchise, oui, son bonheur m'est plus cher que le mien ; mais il n'a fait que son devoir : il a travaillé pour lui ; il a assuré sa couronne toujours chancelante sur sa tête sacrée ; il s'est épargné des maux affreux ; il a arrêté l'hémorrhagie effroyable prête à inonder de sang le pays, qu'il aurait déshonoré, perdu, anéanti peut-être, avec la résistance atroce commandée depuis longtemps par des tigres furieux, guidés par la soif criminelle de la vengeance et de la rage. Que lui devons-nous pour cette conduite ? L'oubli du passé, le respect, l'obéissance quand il parlera au nom de la loi, et rien de plus. Sans cela nous devenons des brutes, dignes des siècles honteux de l'esclavage, et indignes de posséder une Constitution qui a rétabli les droits méconnus des hommes. »

Nous ajouterons à ces excellentes réflexions quelques observations :

On nous dit que *la reconnaissance n'est point une idolâtrie, mais un acte de justice*. Nous le demandons, la reconnaissance peut-elle exister là où il n'y a point de bienfait ? Examinons, dans notre position actuelle, qui, de la nation ou de Louis XVI, est le bienfaiteur. Le peuple français, après quatorze siècles d'esclavage, se ressaisit de sa souveraineté, usurpée par les agents du despotisme ; il reconnaît comme dette de la nation les dilapidations de la cour ; il comble le gouffre profond du *déficit ;* il conserve la monarchie héréditaire ; il pose une couronne constitutionnelle sur la tête de Louis XVI ; il l'entoure d'une inviolabilité absolue ; il lui donne une liste civile de trente millions ; il le déclare chef suprême des armées de terre et de mer ; il laisse à sa disposition un grand nombre de places. Que fait Louis XVI ?... IL ACCEPTE...

Nous aimons à croire que le roi s'empressera de prouver son attachement à la Constitution, et qu'il forcera la nation, par une conduite loyale et franche, à oublier le passé ; mais, jusqu'à ce moment, nous devons suspendre notre jugement.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Nous déclarons que nous sommes prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le maintien de la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale ; mais nous déclarons aussi que nous ne cesserons de nous élever avec courage contre ces acclamations serviles, contre ces applaudissements individuels qui compromettent le salut de la chose publique, et que dans notre cœur le sentiment d'attachement pour *la nation, la loi et le roi*, est indivisible. La liberté, la Constitution, voilà nos idoles, et jamais nous ne brûlerons d'encens que sur l'autel de la patrie. Nous obéirons aux lois et à ceux qui sont chargés par la Constitution de les faire exécuter ; mais jamais nous n'*idolâtrerons* aucun individu. Telle est notre profession de foi.

J.-L. TALLIEN, *Citoyen soldat*,
rue de la Perle, n° 17.

Ce journal-affiche s'adressait presque exclusivement aux Parisiens. Au commencement d'octobre 1791, Tallien le transforma en un journal qui paraissait deux fois par semaine, en 16 pages in-8°, au prix de 18 livres, et qu'il destinait principalement aux habitants des campagnes. Rendre compte des séances du Corps législatif, rappeler les événements avec fidelité et impartialité, accompagner le récit des faits de quelques réflexions courtes et instructives, telle était la tâche qu'il s'imposait.

Au moment de la Révolution, disait-il dans l'avertissement placé en tête, tous les citoyens doivent être soldats ; tous doivent indistinctement combattre pour conquérir la liberté. Lorsque la Révolution est terminée, lorsque l'édifice gothique de l'ancien gouvernement est détruit, et que les représentants du peuple ont établi sur les bases immuables de la justice et de l'égalité une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Constitution qui doit assurer le bonheur des générations futures et préparer la chute des despotes, alors il reste aux bons citoyens une fonction importante à remplir : celle de propager les lumières et l'instruction, sans laquelle il est impossible de conserver la liberté.

C'est dans la vue de remplir cette tâche pénible, mais honorable, que, sur la demande d'un grand nombre de nos concitoyens, nous nous sommes déterminé à faire paraître deux fois par semaine le journal l'*Ami des Citoyens,* déjà connu par les placards que nous avons fait imprimer, et que nous continuerons de rédiger, indépendamment de cette feuille.

Nous savons que nous avons été précédé dans cette carrière par des citoyens dont nous sommes habitué à respecter les lumières et les vertus civiques ; mais nous croyons qu'il est encore des soins à donner à la culture de ce champ qu'ils ont commencé à défricher : le fanatisme, le despotisme, et leurs nombreux suppôts, avaient tant enraciné d'erreurs dans les campagnes, qu'il est important qu'un grand nombre de véritables amis de la patrie se réunissent pour détruire jusqu'au dernier vestige de ces funestes fléaux.

Le peu de succès qu'il rencontra et le mauvais état de sa santé forcèrent Tallien à abandonner sa publication au commencement de 1792, après 33 numéros.

L'amour du bien public, le désir de répandre l'instruction, de défendre la Révolution contre les attaques de ses ennemis, tels ont été les motifs qui m'ont déterminé à entreprendre ce journal. Je me suis efforcé de remplir cette tâche pénible avec zèle ; je ne me suis jamais écarté du ton de modération qui doit caractériser les écrits du véritable patriote. Aucunes vues d'intérêt pécuniaire ne m'ont dirigé dans cette entreprise, et je puis prouver qu'elle me coûte plus de huit cents livres, les souscriptions n'ayant jamais pu me couvrir de mes frais. Malgré cette perte, considérable pour un homme sans fortune, je me serais déterminé à faire,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pendant quelques mois encore, un sacrifice pour contribuer à l'instruction de mes concitoyens; mais les gens de l'art, mes parents et mes amis me défendent toute occupation...

Ce numéro sera le dernier qui paraîtra.

Repris à une époque que nous ne saurions déterminer, l'Ami des Citoyens fournit encore une carrière à peu près égale, sans incident qui mérite d'être signalé.

Le 23 fructidor an II nous le voyons reparaître par le n° 81, dans des conditions et avec des chances qui semblaient beaucoup plus favorables. Membre de la Convention, son auteur occupait une grande place sur la scène politique. Tallien avait eu à la révolution du 9 thermidor la part que tout le monde sait; mais, comme Fréron, son allié dans cette bataille, il pensait que la victoire n'était pas complète pour avoir renversé le colosse, et c'est dans le but de la compléter, c'est pour abattre la *queue de Robespierre,* qu'il reprenait la plume.

Dans toutes les circonstances orageuses de la Révolution, dit-il dans une sorte de manifeste, on vit paraître l'Ami des Citoyens. Lorsque Lafayette dominait par la terreur, lorsque la cour était toute puissante, lorsque la liste civile répandait la corruption par tous les canaux, lorsque les factions antipopulaires voulaient renverser l'opinion publique, l'Ami des Citoyens était à son poste; il l'a abandonné un moment pour se livrer aux devoirs que la confiance publique lui avait imposés. Aujourd'hui que des hommes nouveaux, qui ont eu soin de se cacher au jour du péril, paraissent sur le théâtre révolutionnaire pour empoisonner les intentions les plus pures, pour perdre les vieux amis de la liberté, il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

faut se présenter aussi sur la brèche, et montrer à tous les caméléons politiques que rien ne peut porter la terreur dans l'âme des hommes de bien et des véritables patriotes...

J'entrerai en lice avec tous les champions de l'aristocratie et du terrorisme; aucune réputation ne m'effraiera. Je suis déterminé à tout affronter pour être utile à mes semblables.

Depuis longtemps on discute sur la liberté de la presse; moi je n'attends pas le décret qui la consacre ou qui la garantisse : j'en use.

Il ne fallut pas un décret des représentants du peuple pour renverser la Bastille le 14 juillet; pour aller chercher Capet le 5 octobre; pour renverser le trône le 10 août; pour, le 31 mai, obtenir justice de mandataires infidèles; pour, le 9 thermidor, anéantir Robespierre et ses complices : il fallut de l'audace: Eh bien! *ayons de l'audace,* et nous serons vainqueurs de tous les ennemis de la presse.

Je déclare solennellement une guerre à mort à tous ces patriotes de deux jours, à tous ces insectes méprisables qui ne parlent de liberté que pour en faire haïr le nom... Je combattrai les auteurs des journaux antipopulaires qui paraissent chaque jour, avec le même courage que j'ai combattu, il y a trois ans, Durosoy, Royou et Gauthier; je prouverai que tous veulent aller au même but. Que m'importe à moi la manière dont on veut rétablir le *pouvoir absolu?* Je n'aime pas plus Robespierre que Louis XVI; tel autre moderne tyran que Louis XVI. Je veux la liberté tout entière; je la veux non pour quelques individus, mais pour tous les Français. Je veux dire aux puissants révolutionnaires du jour la vérité, comme je la disais aux constitutionnels de 1792; je veux révéler les mensonges impudents, les flagorneries dégoûtantes, d'un rapporteur banal, comme je relevais ceux des ministres du roi, des Jolly, des Lessart et des Roland. Je veux publier la liste civile de nos derniers tyrans, comme j'ai publié celle de Laporte... Je ne tairai aucune des atrocités commises dans les prisons, où des assassinats journaliers ont été exécutés par le tribunal révolutionnaire sous le règne de Robespierre et de ses infâmes complices : l'histoire les réclame, et je ne ferai pas comme le rédacteur d'un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ouvrage périodique qui, dans un de ses numéros, déclarait que c'était à *son insu* que les détails véridiques donnés aux Jacobins par Réal avaient été insérés dans son journal. On n'avait pas, il est vrai, besoin de cette annonce pour savoir que, dans ces derniers temps, la vérité ne trouva jamais place dans ces petites feuilles.

Je m'expliquerai d'une manière très-précise sur les principes du gouvernement révolutionnaire. Je soutiendrai que la justice doit être la base de toutes les institutions... Je combattrai tous les projets liberticides, et surtout ceux qui tendraient à ramener parmi nous le système de terreur et de cruauté que Robespierre et ses adhérents y avaient introduit...

Vous, citoyens de Paris et des départements, pour que le système affreux de tyrannie, de cruauté et de terreur, que la Convention a détruit le 9 thermidor, ne revienne jamais, ralliez-vous autour de la Convention nationale, respectez la représentation du peuple, ne souffrez pas que jamais on l'avilisse, car alors vous serviriez le *parti de l'étranger*. S'il se trouve parmi vous un ambitieux, qu'il disparaisse à l'instant; mais que celui qui voudrait rétablir le régime affreux de la tyrannie, de l'arbitraire et du terrorisme, disparaisse aussi devant la majesté du peuple : car le peuple veut la justice, il en a soif, et ceux-là seuls sont ses vrais amis qui lui rappellent sans cesse les vrais principes. Telle est la tâche que je me suis imposée : je la remplirai.

Et il disait plus loin :

Il faut donc enfin déchirer le voile que les vrais patriotes, par amour pour la paix, avaient consenti à jeter sur les crimes des complices de Robespierre... C'est le sang des triumvirs qui avaient conçu le dessein de vous enchaîner que l'on veut venger en ce moment; c'est la mémoire de Robespierre que l'on veut réhabiliter; ce sont ses complices, ses héros, que l'on veut sauver; c'est enfin la Convention nationale que l'on veut détruire.

Oui, citoyens, tel est le but que se proposent vos ennemis. Lisez leurs discours, leurs journaux, suivez attentivement leur conduite, leurs démarches, et vous les surprendrez versant des larmes sur la tombe de Robespierre.....

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ne croyez pas que nous demandions leur tête. Non, nous leur réservons un supplice plus cruel, plus terrible : celui de voir tous les Français devenus un peuple de frères, d'amis, réunis sous des lois justes, bienfaisantes, sévères pour le coupable, rassurantes pour le bon citoyen. Voilà la vengeance digne des hommes libres...

Le 1er brumaire an III, l'Ami des Citoyens devint quotidien et quitta son titre de *Journal patriotique* pour celui de *Journal du Commerce et des Arts,* par Tallien et *une société de patriotes.*

Jusqu'ici, dit le nouveau programme, l'Ami des Citoyens s'était borné à surveiller les ennemis publics, à les démasquer, à les combattre : aujourd'hui que le crime abattu se débat à peine sous les coups de la vérité triomphante; aujourd'hui que le champ de bataille paraît assuré aux principes et à la liberté, une carrière plus vaste s'offre à son ambition : les traîtres sont découverts, mais les maux qu'ils ont faits à la patrie ne sont pas guéris...

Ce programme est signé de Tallien; mais il est évident qu'absorbé par les affaires publiques et celles de son parti, le célèbre conventionnel ne prit plus que peu de part à la rédaction de sa feuille. Le principal rédacteur alors est Méhée fils, auteur de la *Queue de Robespierre*, qui se cacha d'abord sous l'anagramme transparent de *Felhémési.* On lit dans le numéro 39 :

Un petit Jacobin, à qui quelqu'un avait dit que cet écrit était de moi, fit part de cette découverte dans un pamphlet intitulé : *Les Fripons démasqués,* pamphlet qu'il n'a pas encore osé répandre, on ne sait pourquoi. Dans ce pamphlet, il apprend que *Felhémési* n'est autre chose que *Méhée fils,* ci-devant secrétaire-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

greffier de la commune, qui a volé cinq à six cent mille livres; il en a les preuves dans sa poche, et c'est par bonté qu'il ne les donne pas à l'accusateur public.

L'*universel* Audouin a transmis à l'univers cette bonne découverte, au moment où tout le monde la connaissait.

Puisque tout le monde le sait, il faut bien que j'en convienne, et que je quitte cette *anagramme perfide,* sous laquelle, disait Fouché, j'attaquais les meilleurs patriotes. D'autres considérations m'invitent encore à signer mon véritable nom : on va faire une loi contre la calomnie, et il faut que Cambon sache à qui s'adresser.

MÉHÉE fils.

De ce moment le nom de Tallien disparaît du titre et est remplacé par celui de Méhée; mais l'Ami des Citoyens n'en demeure pas moins l'un des organes les plus accrédités du parti thermidorien.

Le 1er ventôse an III, l'Ami des Citoyens subit encore une nouvelle transformation. Un prospectus inséré dans le n° 120 et signé Méhée, Réal, et autres, en informait le public. Tant qu'il ne s'était agi que de démasquer et de combattre les suppôts ou les dupes de l'*ancien Comité de désastre public*, y était-il dit, le cadre de ce journal avait paru suffisant; mais, la scène politique s'agrandissant en raison des efforts et des victoires de la République, d'autres obligations s'imposaient aux rédacteurs. En conséquence ils annonçaient qu'ils allaient agrandir leur format, et en même temps ils changeaient leur titre pour celui de : le *Spectateur français*, *ou* l'*Ami des Citoyens*. En

EFERUS - Recherches & Classification numériques

conservant cette dernière partie de leur titre, ils avaient voulu indiquer que l'ouvrage n'était point changé, que le Spectateur français serait rédigé dans le même esprit qui avait présidé à la rédaction de l'Ami des Citoyens, et qu'ils avaient résumé dans leur nouvelle épigraphe : *Amicus Plato, magis amica veritas.*

Cette tentative de rajeunissement ne fut pas heureuse; l'âme qui avait fait vivre l'Ami des Citoyens n'avait point passé dans le Spectateur : il mourut de consomption au bout de quelques mois.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## *La Sentinelle*

La *Sentinelle* fut d'abord, comme l'*Ami des Citoyens,* un journal-affiche, destiné à battre la royauté en brèche. Mais elle eut bien plus de retentissement et de succès. C'est qu'elle ne fut pas seulement l'œuvre d'un individu ; c'était l'arme d'un parti puissant par le génie, par l'idée, et son rédacteur, « âme généreuse, dit M. Lanfrey, à la fois ardente et légère, consumée par sa propre flamme », était éminemment doué pour cette prédication populaire.

Louvet nous a déjà dit lui-même (V. t. IV, p. 485) comment la *Sentinelle* était née ; nous trouvons encore dans les mémoires de madame Roland quelques détails intéressants sur son origine.

« On avait senti, dit-elle, le besoin de balancer l'influence de la cour, de l'aristocratie, de la liste civile, et de leurs papiers, par des instructions populaires d'une grande publicité. Un journal-placard en affiches parut propre à cette fin. Il fallait trouver un homme sage et éclairé, capable de suivre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les événements et de les présenter sous leur vrai jour, pour en être le rédacteur. Louvet, déjà connu comme écrivain, homme de lettres et politique, fut indiqué, choisi, et accepta ce soin. Il fallait aussi des fonds ; c'était une autre affaire : Péthion lui-même n'en avait point pour la police ; et ,cependant, dans une ville comme Paris, et dans un tel état de choses, où il importait d'avoir du monde pour être informé à temps de ce qui arrive ou de ce qui se prépare, c'était absolument nécessaire. Il eût été difficile de l'obtenir de l'Assemblée ; la demande n'eût pas manqué de donner l'éveil aux partisans de la cour, et de rencontrer des obstacles. On imagina que Dumouriez, qui avait, aux affaires étrangères, des fonds pour dépenses secrètes, pourrait remettre une somme par mois au maire de Paris pour la police, et que sur cette somme seraient prélevés les frais du journal en affiche, que surveillerait le ministre de l'intérieur. L'expédient était simple, il fut arrêté. Telle a été l'origine de la *Sentinelle*. »

Plus loin, madame Roland revient encore sur cette feuille et sur son auteur, pour les apprécier.

« Les gens de lettres et les personnes de goût connaissent les jolis romans de Louvet, où les grâces de l'imagination s'allient à la légèreté du style, au ton de la philosophie, au sel de la critique. La politique lui doit des ouvrages plus gra-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

ves, dont les principes et la manière déposent également en faveur de son âme et de ses talents. Il a prouvé que sa main habile pouvait alternativement secouer les grelots de la folie, tenir le burin de l'histoire, et lancer les foudres de l'éloquence....

» La Sentinelle est un modèle de ce genre d'affiches et d'instructions quotidiennes destinées à un peuple qu'on veut éclairer sur les faits, sans jamais l'influencer que par la raison, ni l'émouvoir que pour le bien de tous, et le pénétrer par des affections heureuses qui honorent l'humanité. C'est une belle opposition à faire avec ces feuilles atroces et dégoûtantes, dont le style grossier, les sales expressions, répondent à la doctrine sanguinaire, aux mensonges impurs, dont elles sont l'égout; œuvres audacieuses de la calomnie, payées par l'intrigue à la mauvaise foi, pour achever de ruiner la morale publique, et à l'aide desquelles le peuple le plus doux de l'Europe a vu pervertir son instinct, au point que les tranquilles Parisiens, dont on citait la bonté, sont devenus comparables à ces féroces gardes prétoriennes qui vendaient leurs voix, leur vie et l'empire, au plus offrant et dernier enchérisseur (1). »

La Sentinelle était *in-plano*, généralement à trois colonnes, sur papier rose, et en gros caractères. Il en était fait une édition in-8°, « pour les per-

(1) *Mémoires de madame Roland*, éd. Ravenel, t. I, p. 322, et t. II, p. 140.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sonnes qui voulaient former des collections ». Cette circonstance paraît avoir été ignorée par tous les bibliographes, et il en est résulté d'inévitables confusions.

Cela a tenu évidemment à la rareté de cette feuille sous sa première forme. On comprend en effet, et nous l'avons déjà dit, que les journaux destinés à être affichés, comme tous les placards, se soient difficilement conservés. La Bibliothèque impériale ne possède qu'une vingtaine de numéros détachés de l'affiche de Louvet. Deschiens n'en avait aucun ; mais, dans son catalogue, il fait précéder la Sentinelle in-4° dont nous parlerons tout à l'heure, la dernière forme du journal de Louvet, d'une Sentinelle in-8°, 1792, sans nom d'auteur, dont il possédait quarante-sept numéros, et qui est évidemment l'édition in-8° de l'affiche. La Bibliothèque impériale possède un numéro de cette reproduction ; mais elle donne par erreur cet in-8° pour un premier état, un précédent du placard. Léonard Gallois paraît en avoir complétement ignoré l'existence.

Ce sont là des détails un peu minutieux peut-être ; mais ils étaient nécessaires pour faire cesser une confusion toujours fâcheuse.

Je ne saurais dire au juste le jour où commença la publication de la Sentinelle ; mais ce fut dans la der-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nière moitié de mai 1792. Le premier des numéros qui sont à la bibliothèque est le 23e, et il n'est pas daté; mais il est rempli par une philippique contre Lafayette, et les faits qui y sont relatés ont trait à la journée du 20 juin. Le n° 27 est du 7 juillet, et le journal-affiche était annoncé comme devant paraître à *peu près* de deux jours l'un. On lit d'ailleurs dans le *Patriote français* du 26 mai 1792 :

« On vient d'afficher un journal sous le titre de *la Sentinelle*. L'auteur a bien saisi le danger qui nous menace maintenant; il a bien vu qu'une nouvelle aristocratie nobiliaire cherchait par tous les moyens à se recréer sous le masque des deux chambres. Le système de cette noblesse et les maux qu'elle nous a causés sont bien éloquemment retracés dans les paragraphes suivants.... »

Et le *Patriote français* reproduisait tout au long le manifeste de Louvet contre la noblesse. Brissot, du reste, dont les opinions politiques et les vues concordaient avec celles de l'auteur de la Sentinelle, se faisait un devoir de recommander cette publication patriotique, « dans chacun des numéros de laquelle on trouvait d'excellents morceaux », et il en donnait à ses lecteurs de fréquents extraits. On trouve notamment dans sa feuille cet avis des éditeurs — c'était le Cercle social, dont nous parlerons bientôt, — qui en est comme le programme :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'est à faire pénétrer dans toutes les têtes les principes de notre Constitution, le résultat le plus simple des affaires publiques et les réflexions les plus naturelles qu'elles fournissent, qu'on a cru devoir consacrer un journal de peu d'étendue, et qui paraît par affiches, sous le titre de *la Sentinelle*. Ce journal, accueilli par les meilleurs patriotes de l'empire, ne peut être trop répandu. La vérité, le bien de la patrie, ont seuls inspiré l'idée de cette entreprise, digne d'être soutenue par tous les bons citoyens. Nous les invitons, partout où il s'en trouve, à se procurer ce journal, à l'afficher et à le lire publiquement dans les lieux où il peut faire le plus de bien pour l'instruction publique, à laquelle on le consacre. Par lui chacun sera instruit de ce qu'il y a à craindre ou à espérer pour le salut de la chose publique...

Le prix était : Paris, 2 liv. 10 s. pour 25 feuilles; province, 5 liv. pour 30 feuilles; en prenant deux affiches de chaque numéro, on en recevait 35 pour 10 liv.

La Sentinelle n'était point un papier-nouvelles; c'était un discours, une instruction ayant pour but d'apprendre à chacun « ce qu'il y avait à craindre ou à espérer, ce qu'il fallait faire ou éviter — pour arriver au but que se proposaient ses auteurs, le renversement du trône, — une sorte d'*oratio de officiis,* une proclamation; quelquefois c'est un simple appel ou un avertissement. Tel est, par exemple, le numéro du 14 juillet, n° 32, qui est imprimé en caractères d'affiche et en lignes de toute la largeur du papier. Le voici tout entier :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

LA SENTINELLE

SUR LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION.

Français!

Nous n'ignorons pas que l'intention de la cour est d'allumer la guerre civile; depuis quinze jours surtout elle a redoublé ses efforts. Vous êtes restés calmes, et vous les avez déjoués. On dit que, dans ce jour solennel, elle se prépare à ne faire crier que *Vive le roi !* On dit que des gens soudoyés crieront *A bas le roi!*

Le seul cri de ralliement des Français est VIVE LA NATION! parce que la nation comprend tout.

Quoi qu'on fasse pour nous provoquer, soyons assez sages pour n'opposer que le calme et l'union aux hommes qui désirent un mouvement, et dont vous connaissez les vues perfides.

Et vous, nos frères des départements, qui venez partager nos périls, veuillez marcher de concert avec vos frères de Paris. Depuis longtemps ils savent souffrir et attendre.

Attendez, et le triomphe de la liberté est assuré.

Cette proclamation est suivie d'un post-scriptum ainsi conçu :

Le moyen le plus facile, le plus prompt et le moins dispendieux de répandre la vérité dans un moment où, de tous les points de l'empire, on prête l'oreille, c'est un journal susceptible d'être affiché. L'extrait des nouvelles de chaque jour et des réflexions qu'elles fournissent peut être réduit à un espace extrêmement court pour celui qui voit les objets à une certaine hauteur et qui n'envisage que le bien public.

Suit un appel aux patriotes pour les engager à répandre et afficher la Sentinelle partout où besoin serait, et aussi à veiller à ce qu'on ne déchire point les numéros placardés, ce qui, paraît-il, arrivait souvent.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

J'ai pris une tâche importante et pénible, dit Louvet dans un autre endroit : celle de veiller pour vous. Ma vigilance désespère nos ennemis : ils déchirent, la nuit, mes affiches ; leur lâche fureur contre elles se manifeste de mille manières, à chaque pas. Veillez donc, bons citoyens, pour réprimer ce délit ; ne permettez pas que personne viole le droit sacré de *la liberté de la presse et des affiches*.

Le n° du 15 atteste encore les inquiétudes que l'approche de la Fédération avait jetées dans les esprits.

Français ! veillez, armez-vous, soyez prêts ! *La patrie est en péril...*

Peuple, généreux peuple, et vous, nos frères des départements, vous, que le besoin de partager nos périls amène au milieu de nous, gardez-vous du piége où vos ennemis veulent vous attirer. Paris, devenu le théâtre des vengeances du despotisme, Paris, inondé de sang et couvert d'échafauds, Paris, infailliblement, périrait. Ne répondez à leurs insultes que par le mépris, n'opposez à leur agression qu'une résistance passive, et bientôt vous verrez la tyrannie tomber épuisée par ses excès : alors saisissez le moment ; réunissez-vous pour empêcher qu'elle ne se relève...

Mais tout s'est bien passé.

Amis des nations, félicitez-vous ! lit-on dans le placard du 17 ; la fédération du 14 juillet s'est renouvelée plus civique, plus imposante, plus solennelle qu'elle ne fut encore. Certains individus que vainement on surcharge de titres pompeux ont à peine été aperçus dans leur extrême petitesse ; et toi seule, *majesté*, MAJESTÉ DU PEUPLE, tu t'es montrée dans ton incommensurable grandeur.

On lit dans l'affiche du 8 août que, la Commune de Paris ayant, par les députés des 47 sections

EFERUS - Recherches & Classification numériques

réunis, demandé la déchéance, quelques patriotes avaient pensé encore qu'il ne serait point inutile que tous les citoyens rassemblés allassent devant l'Assemblée nationale renouveler ce vœu. Le dimanche 5 avait paru marqué pour cette démarche, plus solennelle que nécessaire. Mais le samedi, la cour — car ce ne pouvait être qu'elle — fit afficher un faux n° 43 de la Sentinelle dans lequel il était dit, entre autres choses, « que beaucoup de coquins, qu'on pourrait prendre pour des sans-culottes, mais qui étaient en effet des brigands, devaient, sous prétexte d'aller à l'Assemblée nationale demander la déchéance, se rallier pour piller et assassiner ; qu'il fallait, par conséquent, dès qu'ils se montreraient, fermer toutes les maisons et tomber sur eux. » Le but de la cour, en contrefaisant la Sentinelle, n'était pas seulement de discréditer une feuille que les patriotes honoraient de leur confiance, mais encore d'entraîner à la guerre civile.

Peuple de Paris ! l'intérêt de tes ennemis est d'exciter un mouvement sur le Château. Le tien est de seconder de tous tes moyens l'active surveillance de ton digne maire et de tes magistrats ; le tien est d'*empêcher qu'on n'enlève Louis XVI.* Mais, en même temps, garde-toi de céder aux conseils égarés ou perfides qui t'inviteraient à te porter en armes sur les Tuileries.

L'affiche du 9 contient encore des conseils dans le même sens ; on y insiste davantage encore sur le complot tramé pour enlever Louis XVI, et l'on mon-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tre les principaux acteurs réunis aux Tuileries et tout prêts à saisir l'occasion. Rien autre chose, du reste, qui puisse faire pressentir les événements qui devaient rendre la journée du lendemain si fameuse. Les numéros qui suivirent le 10 août manquent à la Bibliothèque.

J'ai dit ailleurs, et il serait inutile de le répéter, quelle influence devait exercer sur les masses une pareille publication, affichée avec profusion à tous les coins de rue.

Interrompue à un moment que je ne saurais préciser, la Sentinelle reparut sur les murs de Paris dans les premiers jours de 1793. Le *Bulletin des Amis de la Vérité* (Voir plus loin), qui reproduisait les nouveaux placards de Louvet, nous en a conservé huit, qui parurent du 3 janvier au 18 février.

Vous avez cru votre Sentinelle endormie! disait Louvet en reparaissant; vous vous êtes trompés. La vérité est de tous les temps; mais il est des temps pour la vérité : donc il est des jours pour le silence. La vérité n'a qu'une voix; la discorde en a mille. Quand je me suis tu, ces mille voix retentissaient dans les carrefours de Paris. Elles se sont enrouées : la voix de la vérité reprend son timbre sonore.

Après avoir ainsi expliqué son silence, Louvet, prenant à parti, l'un après l'autre, les sections, la Commune, le conseil exécutif provisoire, les ministres, l'Assemblée, tous les républicains, enfin, leur demande ce qu'ils ont fait pendant son absence.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Qu'avez-vous fait, Jacobins? Vous brisiez les statues de plâtre, quand c'étaient les passions qu'il fallait briser!... Vous oubliez que vous devez l'exemple de la concorde, du calme dans les délibérations, de la stoïcité républicaine dans les alarmes.

« Représentants du peuple, qu'avez-vous fait? Vous vous êtes disputés, et pourtant vous êtes là pour faire des lois!... Jusques à quand étonnerez-vous l'Europe par le spectacle de vos divisions! Ce n'est pas à votre raison que je parle aujourd'hui, c'est à votre cœur... Voulez-vous briser la dernière tête de l'hydre de l'aristocratie, réduire au silence la langue efféminée des Feuillants, faire refluer la vie dans tous les canaux des sociétés populaires, retenir sur les bords du Danube les phalanges des esclaves autrichiens, foudroyer en un instant les flottes de Portsmouth, river enfin les fers de tous les tyrans de la terre? Vous le pouvez en une minute. Placez au milieu de vous le génie de la France; pressez-vous autour de lui; que nos bras s'ouvrent; qu'il n'y ait plus de Robespierre, de Brissot, de Gironde; qu'il n'y ait que des amis, que des frères! Est-il si difficile à des Français de se chérir? Faites la paix, soyez unis, législateurs, et l'univers est libre.

Je ne sais quelle suite peut avoir eue cette reprise de la Sentinelle affiche, et s'il y eut d'autres numéros que les huit conservés par le journal de Bonneville.

Proscrit après la journée du 31 mai, Louvet erra longtemps d'asile en asile, jusqu'à la journée libératrice du 9 thermidor. Quand, rentré à la Convention, il vit la réaction thermidorienne débordée par la réaction contre-révolutionnaire, comme Tallien, comme Fréron, il se détacha du parti qui semblait travailler à détruire la République, et comme eux il reprit la plume pour dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fendre les principes qui avaient été ceux de toute sa vie.

La Sentinelle reparut donc le 6 messidor an III, mais dans la forme d'un journal ordinaire, et non plus en placard. Nous nous bornerons à donner un extrait du premier article, sorte de programme, de profession de foi, dans laquelle Louvet faisait connaître la ligne politique qu'il se proposait de suivre.

Nous étions au printemps de 1792: la plupart des défenseurs de la cause populaire lui avaient été successivement arrachés, les uns par la mort, les autres par la corruption. La cour en était venue au point de conspirer ouvertement contre la Constitution acceptée; tous ceux qui travaillaient à la détruire étaient assurés de l'appui des perfides conseillers du roi. On encourageait à la fois, par des émissions de numéraire, des journaux bien payés, d'officieux *veto*, et, par toutes les plus détestables manœuvres du machiavélisme, les *réviseurs* de Lafayette, les *insermentés* de l'abbé Maury, les *nobles* de l'armée de Condé. Les armées ennemies touchaient nos frontières; elles préparaient leurs canons et leurs manifestes; le pouvoir exécutif écrivait dans leur sens, n'avertissait pas de sa marche, et n'organisait pour la défense des places fortes aucune armée : la patrie était en péril.

Nous sommes en 1795: on a, sous prétexte de fédéralisme, assassiné les meilleurs républicains; on a, sous le nom de la République, afin de la rendre haïssable, commis d'horribles forfaits. Une secte nouvelle, longtemps inconnue dans notre révolution, s'est élevée enfin, et a couvert la France de ses forcenés prosélytes : on l'appelait *maratisme*, il y a deux ans; on l'appelle *terrorisme* aujourd'hui. Chef auprès d'eux, le royalisme déguisé s'en est emparé trop souvent, et même aujourd'hui le pousse à de nouveaux crimes. Tous deux au même degré, ils appellent la surveillance des amis de la liberté; tous deux ils ont dévoré nos subsistances, dilapidé la fortune publique; tous deux ils s'atta-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chent à jeter les finances dans le discrédit. Sur quelques points de la République, il est temps de le dire, le fanatisme royal et religieux s'agite avec fureur; il organise à son tour la terreur et l'assassinat. Quiconque a servi la Révolution est par lui signalé *erroriste* et livré à des hommes de sang. Dans quelques communes, la contre-révolution marque ses victimes, lève ses poignards, imprime ses manifestes, enrôle ses soldats. Triomphante au dehors, la patrie est au dedans déchirée par les secrets agents des puissances. Vainement quinze armées républicaines auront vaincu l'Europe, si dans l'intérieur tous les bons Français ne se réunissent contre les perfides émissaires de l'étranger. La patrie est encore en péril.

En 1792, comme aujourd'hui, c'était contre la représentation nationale que les agents de l'Angleterre dirigeaient leurs efforts. Sans cesse ils ont voulu l'avilir, sans cesse ils ont espéré la dissoudre. Ils ont toujours ameuté contre elle une bande de libellistes salariés pour calomnier les législateurs, dénigrer les magistrats du peuple, dépraver, de toutes les manières, l'opinion publique. Alors ils s'appelaient la *Gazette de Paris,* le *Journal de la Cour*, l'*Ami du Roi;* aujourd'hui c'est sous d'autres noms que, propageant la même doctrine, ils marchent au même but. Alors, pressé du sentiment des dangers de la chose publique, je pris la plume; j'attaquai à la fois Lafayette et Robespierre, d'Orléans et Louis XVI, et tous leurs satellites, et tous leurs écrivains. Alors, seul, j'osai défendre l'Assemblée nationale traînée dans l'avilissement; j'osai défendre cet excellent côté gauche contre lequel tous les Anglo-Français dirigeaient leurs efforts. Ce que je fis alors, parce que le péril était grand, parce que la nécessité était pressante, je veux le faire aujourd'hui.

La nouvelle Sentinelle paraissait tous les jours, dans le format in-4°. Le prix de l'abonnement, de 9 livres par trimestre en argent ou en mandats territoriaux, fut porté jusqu'à 560 livres en assignats. Elle ne cessa de paraître, selon Deschiens, que le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

14 floréal an VI. En l'an V les titres portent : *par J. J. Leulière*, et en pluviôse an VI : *par une société de gens de lettres*. Baudin des Ardennes y rédigeait les séances du Conseil des Anciens, et Daunou y donnait quelques articles de politique et de philosophie.

Suivant la *Biographie universelle*, Louvet aurait encore rédigé sous la Convention, et pour la défendre, un journal-affiche, intitulé *Front*, dans lequel il provoquait les militaires contre les habitants de Paris, et qui, précurseur immédiat de la révolution du 13 vendémiaire, n'aurait pas peu contribué à exciter les soldats contre les Parisiens. Je n'ai pas trouvé trace de ce placard.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

CÉRUTTI, RABAUD SAINT-ÉTIENNE, GROUVELLE, GINGUENÉ, LEQUINIO

*La Feuille villageoise. — Journal des Laboureurs.*

Tous les journaux allaient en province, en plus ou moins grand nombre, certains même y avaient la plus forte partie de leur clientèle; mais, en général, ils étaient écrits pour Paris, et parce que les intérêts et les passions trouvaient à Paris des instruments dociles et toujours sous la main, et parce qu'alors, comme aujourd'hui, c'était Paris qui donnait la renommée et la fortune sous toutes ses formes. Quelques feuilles, cependant, s'adressaient d'une façon spéciale aux habitants des départements, dont elles se proposaient de faire l'éducation politique : ainsi, comme nous l'avons vu, l'*Ami des Citoyens* de Tallien, dans la seconde période de son existence; ainsi, et plus spécialement encore, comme l'indique son titre, la *Feuille villageoise, adressée chaque semaine à tous les villages de la France, pour les instruire des lois, des événements, des découvertes, qui intéressent tout citoyen*, proposée par souscription aux propriétaires,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pasteurs, habitants et amis des campagnes, à 7 liv. 4 sous par an, franc de port. Voici le prospectus de cette feuille, remarquable dans sa spécialité, et dont les sages principes et le ton modéré contrastaient avec la violence ou la feinte exaltation de la plupart de écrits périodiques du même temps :

*Si un peuple esclave a besoin du joug de l'ignorance, un peuple libre a besoin du frein de l'instruction.*

Un membre de l'Assemblée nationale qui, soit dans ses écrits, soit dans ses discours, ne s'est pas départi un seul moment des vrais principes de la législation, M. Rabaud de Saint-Étienne; un littérateur qui, malgré sa jeunesse, a manifesté des connaissances étendues et un coup d'œil profond, M. Grouvelle; un écrivain qui, tour à tour, a invité les peuples à la liberté et à la modération, M. Cérutti, réunis par les mêmes sentiments, et dégagés de toute ambition, sans en excepter l'ambition littéraire, ont concerté le plan d'une feuille nouvelle, peu brillante, mais utile et presque indispensable.

Sans cesse méditant sur la Constitution française, ils ont compris que, pour la faire triompher de tous les obstacles et chérir de tous les citoyens, il fallait que la monarchie s'éclairât dans toutes ses parties à la fois, depuis la capitale jusqu'aux frontières, et depuis les académies jusqu'aux hameaux.

Assez de philosophes, de publicistes et de savants en tout genre, veilleront pour propager dans les classes instruites de la société la science du gouvernement et la culture des arts agréables ; assez d'écrivains même consacreront leur plume à développer l'esprit et à former les mœurs de la foule ignorante qui habite les villes. Pour nous, c'est à la portion la plus nombreuse et la plus utile de l'Etat, c'est à la race négligée qui féconde les campagnes, que nous voulons procurer l'instruction facile, graduelle et uniforme, qui lui est devenue nécessaire.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce peuple, qui doit ses vertus à la nature et dont les vices étaient l'ouvrage de l'administration, compté pour rien, jusqu'à nos jours, dans le système du monde, était abandonné à la plus épaisse ignorance. Elle semblait moins fatale pour lui, tant que, réduit au sort de l'animal compagnon de ses travaux, il ne représentait qu'un automate laboureur; mais aujourd'hui qu'il représente un homme libre, aujourd'hui qu'il est devenu un citoyen armé, aujourd'hui qu'il possède le droit souverain d'élire et d'être élu, il faut lui apprendre, en même temps, deux grandes choses : à JUGER et à OBÉIR.

La liberté, sans laquelle il n'existe point de véritable empire, et l'ordre, sans lequel il n'existe point de liberté durable, ne peuvent s'allier que par l'autorité réunie des droits et du bon sens. La longue tyrannie des préjugés antiques, le trouble inévitable des réformes subites, les conseils pervers des mécontents, et la contagieuse influence de l'exagération, ont égaré, ont affaibli le bon sens populaire : il faut le ramener, il faut le raffermir dans ces têtes innombrables qui n'ont que lui pour se conduire. On a rendu à chaque paysan l'arme de la liberté; il est temps de lui rendre le flambeau de la raison.

C'est par des lectures courtes, faciles et habituelles, c'est par des feuilles simples et précises, que l'on peut répandre sur les campagnes la clarté qui leur manque. Mais il faut que ces lectures, mais il faut que ces feuilles soient habilement proportionnées à la conception tardive ou malaisée des lecteurs auxquels on les destine. Il n'est aucune vérité en politique, ni en morale, ni dans les arts, que vous ne puissiez réduire au simple bon sens, et mettre à la portée des esprits les plus incultes, si vous la faites descendre de son élévation ou sortir de sa profondeur, si votre métaphysique se rend sensible par des images familières, et si le raisonnement marche par gradation du principe connu au principe ignoré, et d'une logique naturelle à une logique plus déliée et plus subtile.

Cet art de populariser les idées demande un esprit qui remonte aux causes, qui observe les effets, qui embrasse l'ensemble et qui sépare les détails. Il veut aussi une plume qui possède

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tous les secrets, toutes les ressources de la langue. Loin de ce travail la phrase embarrassée, le style peu naturel, la fausse acception des mots, les termes trop savants de l'art. Ainsi donc la Feuille villageoise ne saurait être l'œuvre d'un homme médiocre ou superficiel, puisqu'elle exige, au contraire, un philosophe capable de tout approfondir et un écrivain habile à tout simplifier.

Nous sommes bien éloignés de croire que nous réunissions ces qualités; mais, exercés dès longtemps à écrire, accoutumés à réfléchir, aidés par le cours des idées publiques, et animés tout à la fois par la difficulté et par l'importance de l'entreprise, nous osons nous présenter pour être les professeurs, les journalistes des hameaux.

Voilà comment nous avons conçu cette rédaction; voici comment nous devons l'exécuter : Il paraîtra chaque semaine, et de jeudi en jeudi, à dater du 30 septembre prochain, une feuille de seize pages d'impression in-8°, sur du papier commun, mais en beaux caractères, laquelle contiendra, sous une forme simple et dans un style clair, l'exposé successif des lois, des événements, des découvertes, qui peuvent intéresser les campagnes.

Ce prospectus est précédé d'un avertissement ainsi conçu :

Ce prospectus étant destiné aux souscripteurs, on a cru pouvoir se permettre un style plus élevé que celui qui convient à la Feuille villageoise, et l'on s'est laissé entraîner par la grandeur du sujet. On sera plus simple dans son exécution, et l'on n'oubliera jamais que l'on écrit pour de bons villageois auxquels il faut traduire toutes les expressions qui ne sont pas dans leur langue, et quelquefois même les pensées enveloppées qui sont dans leur esprit. C'est une fonction plus délicate que l'on n'imagine; c'est celle dont s'acquittait si bien Socrate en enseignant la morale aux gens les plus frivoles, et Fontenelle en expliquant aux gens du monde les autres mondes qu'ils ignoraient.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ailleurs, rendant compte de la *Trompette du Père Duchesne*, les rédacteurs disaient encore :

On nous a quelquefois demandé pourquoi nous ne donnions jamais nos instructions sous cette forme familière et plaisante... C'est que sa trivialité, sa popularité même, est un signe de l'avilissement dans lequel les anciennes lois avaient plongé le peuple. Nous qui voulons qu'il se relève, qu'il s'épure, qu'il sente sa dignité, nous lui parlons le langage le plus digne, le plus pur et le plus élevé. C'est un signe d'inégalité que cette différence choquante entre les propos des différentes classes : dès qu'il y a deux idiomes, il semble qu'il y ait, en effet, deux espèces d'hommes...

Enfin, répondant à une dame qui, sur le vu du prospectus, « frappée de l'importance de la Feuille villageoise, pénétrée de son utilité et jalouse de contribuer au bonheur qui en devait certainement résulter pour le peuple des campagnes », demandait à être comprise dans la souscription pour six exemplaires, Cérutti complétait ainsi son programme :

Il ne s'agit pas de faire du paysan un savant, un politique, un jurisconsulte : il s'agit simplement de former ses idées et de réformer ses erreurs. Mes deux associés ont infiniment d'esprit, mais ils convertiront tout cet esprit en bon sens. Plusieurs personnes craignent que je ne veuille, pour ma part, étaler l'imagination ou semer les antithèses dans les campagnes. Sans pouvoir répondre de mes talents champêtres, j'ose assurer néanmoins que je mettrai dans ce travail toute la clarté et toute la simplicité qu'il exige. Si notre prospectus ne s'est pas réduit au langage qui convenait aux habitants des hameaux, c'est qu'il était destiné aux habitants des villes. Nous avons cru devoir leur exposer à leur manière toute l'importance de notre entreprise, afin

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de les mieux exciter à y concourir, en souscrivant pour les villages où sont leurs terres. Assurément nous ne ferons pas hausser le bail de leurs fermes; mais, en éclairant leurs fermiers et leurs voisins, nous servirons peut-être à maintenir la paix, à défendre les propriétés et à aiguillonner l'industrie. Le bon esprit est le principe de tout bien. Enfin ceux qui, liés eux-mêmes à la chaîne des préjugés, voudraient y clouer pour jamais le reste du monde, verront un jour la différence qui s'établira entre les villages ignorants et les villages instruits, et ils seront forcés alors d'avouer que, si les fausses connaissances et les demi-lumières sont dangereuses, les idées justes ne peuvent jamais être inutiles ou malfaisantes. Ils sentiront même que plus la classe laborieuse acquiert de raison, et plus la classe propriétaire acquiert de revenus et de sécurité. C'est en conversant ensemble que se fortifie la bienveillance réciproque. Dans mes voyages sur les Alpes, j'étais ému de la sagesse et de l'instruction des paysans helvétiques. Le paysan anglais offre le même phénomène : il a des livres, des journaux, qu'il lit dans sa famille; ses maisons, qui ne sont pas des chaumières, ses valets, qui ne sont pas des misérables, ses campagnes florissantes et sa dignité rustique, si j'ose parler ainsi, démontrent, de concert, la favorable influence des lectures villageoises.

Je citerai encore, comme très-propre à faire connaître le fondateur de la Feuille villageoise, le début et la conclusion d'une lettre qu'il adressait à la *Chronique de Paris* en réponse à certaines insinuations contre Necker :

L'extrait ingénieux et raisonné que vous avez fait de ma discussion épistolaire sur la noblesse m'a honoré beaucoup et beaucoup affligé. Je suis forcé, non par la sainteté de mon ministère, comme a dit si plaisamment M. l'abbé Maury, mais par le devoir sacré d'une juste modestie et d'une équité blessée, de repousser des éloges donnés à mes écrits aux dépens d'un homme supérieur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de toutes les manières. Il l'est par ses talents, il l'est par ses travaux, il l'est par sa renommée; j'ajouterais qu'il l'est par sa place, si une place aujourd'hui était autre chose qu'un but contre lequel tous les arcs sont tendus et tous les yeux sont armés. Vous dites, Messieurs, que cet homme tant applaudi et tant calomnié n'a mérité peut-être ni ses ennemis ni ses enthousiastes. Je soutiens, au contraire, qu'il a mérité et ses enthousiastes et ses ennemis.

Après avoir parcouru d'un coup d'œil les époques de la vie de Necker, Cérutti, comme conclusion, citait « un avis donné par notre maître commun, par le premier censeur des bons écrivains, par Quintilien, en un mot : *Modeste ac circonspecte de tantis viris judicandum,* la liberté des jugements ne doit point faire oublier le respect dû aux hommes célèbres » ; et il ajoutait en post-scriptum ces « quelques réflexions détachées » :

1° Je ne suis lié avec le ministre que je défends ni de société, ni d'obligation, ni d'espérance aucune.

2° Je ne m'acharne à sa défense que parce que l'on s'acharne à sa ruine, et je combats de colère encore plus que d'amitié.

3° Je changerai de héros à l'instant que j'aurai vu un administrateur plus juste, plus laborieux, meilleur écrivain ou meilleur économe.

4° Je pense qu'un ministre est un homme qui ne doit pas être invulnérable, mais non un but insensible où tous les maladroits et tous les malveillants s'exercent à tirer.

5° Je trouve les cabales des patriotes aussi viles que celles des courtisans.

6° Je n'aime pas mieux la république des pirates que la monarchie des janissaires.

7° Je blâme quiconque travaille à rendre le peuple aussi fan-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tasque, aussi soupçonneux, aussi despote que les sultans d'Asie.

8° J'aime le peuple avec tendresse, avec passion; mais je ne ferai pas de ma plume une hache soumise à son caprice.

*Nec sumit aut ponit securem*
*Arbitrio popularis aurœ.*
(HORACE, od. 2., lib. 3.)

Ces déclarations s'adressaient aux *souscripteurs*, comme le dit Cérutti lui-même, et il n'entendait pas par là les habitants des campagnes, ceux en vue desquels il écrivait, et qui, ne sachant pas lire pour la plupart, étaient d'ailleurs peu en état de souscrire à un journal, si peu cher qu'il coutât, mais aux gens de bien, et tout spécialement aux curés, sur lesquels il comptait pour l'accomplissement de son œuvre philanthropique. C'est ainsi que nous avons vu Louvet, mais dans un but moins désintéressé, faire appel aux hommes de son parti pour la propagation de son affiche.

Dans son premier numéro, du 30 septembre 1790, Cérutti entre en communication directe avec son auditoire.

C'est pour vous que nous écrivons, paisibles habitants des campagnes, leur dit-il, en leur exposant ses vues générales; il est temps que l'instruction parvienne jusqu'à vous. Ci-devant elle était renfermée dans les villes, où de bons livres ont insensiblement éclairé les esprits et préparé la Révolution, dont vous avez recueilli les premiers fruits...

Nous avons vu le temps où l'on n'avait pas honte d'assurer que l'ignorance devait être votre partage: c'est que l'ignorance de ceux qui sont gouvernés semble faire la sûreté de ceux qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gouvernent; c'est que des puissants qui abusent craignent toujours d'être observés. Ce temps d'obscurité n'est plus. Un nouveau gouvernement va succéder à celui qui, d'abus en abus, avait accumulé les maux sur tous les rangs et toutes les conditions. Il se soutenait par les préjugés qui entretiennent l'ignorance, ou par l'autorité qui impose silence aux réclamations et aux plaintes. Celui auquel vous allez être soumis ne peut se soutenir que par les lumières; il se fortifie par l'instruction; il se nourrit, dans chacune de ses parties, par l'émulation et par les connaissances que chacun y apporte; il se remonte par la surveillance de tous ceux qui l'étudient et qui l'observent : il périrait s'il n'était éclairé.

Et après avoir fait comprendre à ses villageois combien il était indispensable que chacun d'eux connût les droits que la Constitution nouvelle leur assurait, de même que les devoirs imposés par les lois, Cérutti leur promettait de leur expliquer le sens des décrets et la corrélation qui existerait entre eux.

Persuadé enfin que les lumières naissent des lumières, et que l'esprit s'éclaire en proportion de ce qu'il est éclairé, nous vous présenterons, habitants des campagnes, disait-il en terminant son programme, toutes les découvertes utiles qui pourront rendre votre sort meilleur, enrichir vos retraites, faciliter vos travaux, et vous instruire des arts et métiers qui peuvent vous ouvrir de nouvelles sources d'abondance.

Recevez donc les lumières; qu'elles se répandent dans votre esprit comme la joie se répand dans le cœur, et n'oubliez jamais que, si la liberté se conquiert par la force, elle ne se conserve que par l'instruction.

Un recueil de cette nature ne saurait s'analyser.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'est une vaste encyclopédie à l'usage des classes laborieuses, une sorte de *magazine* assez semblable à notre ancien *Journal des Connaissances utiles*. C'est une suite d'instructions familières sur l'état ancien et l'état nouveau de la France, sur la Constitution, les droits et les devoirs de l'homme et du citoyen, sur les tribunaux, sur les fonctions et les devoirs des officiers municipaux et des conseils communaux, sur les finances, etc., etc. L'agriculture y occupe nécessairement une large place. Chaque numéro commence par une leçon de géographie embrassant toutes branches de cette science, et contient un résumé succinct des travaux de l'Assemblée nationale, et une sorte de chronique sous le titre d'*Evénements*. On y trouve en outre de nombreuses lettres de curés, de maires, de maîtres d'écoles, de fermiers, etc., apportant aux rédacteurs le concours de leurs idées, ou leur proposant des questions, qui sont presque toujours immédiatement suivies de la réponse. Enfin il y est rendu compte des livres pouvant intéresser les habitants des campagnes.

La Feuille villageoise fut accueillie avec la plus grande faveur, et eut un prompt et grand succès. Avant la fin de la première année, elle avait dépassé le chiffre de dix mille souscripteurs, chiffre énorme pour l'époque, et pour une publication qui ne s'adressait point aux passions. « La jeunesse de nos

EFERUS - Recherches & Classification numériques

villes y prend tellement goût, lit-on dans le *Lendemain* (23 février 1791), qu'à Marseille, à Lyon, à Bordeaux, les pensionnaires des colléges, et des bourgeois, se privent du nécessaire pour se procurer un abonnement. On en fait la lecture en commun, et l'on en transcrit les morceaux les plus curieux. Cette idée est digne de Jean-Jacques ou de Fénelon. La raison y parle un langage clair, précis et orné. Les anecdotes y sont choisies, et portent toujours coup aux ennemis de la paix et du bon sens. — Mais, ajoute la feuille royaliste, les rédacteurs, quoique patriotes très-prononcés, n'en sont pas moins les partisans les plus zélés de la monarchie : ils ont trop d'esprit pour ne pas sentir et prouver que la France est très-géographiquement monarchique. »

Tous les bons esprits se trouvèrent d'accord sur l'utilité de ce recueil, non-seulement pour la campagne, mais même pour les villes, et de nombreux écrivains voulurent concourir à son succès. Madame de Genlis, entre autres, y inséra, sous le titre de *Lettres de Félicie à Mariane,* une suite d'articles qui avaient pour objet de relever la condition des paysannes. On y trouve des articles de Kersaint, de Lanthénas, de Lequinio, de Boileau, de François de Neufchâteau, qui, notamment, après la mort de Cérutti, y raconta aux villageois la vie de leur instituteur, qu'il appelait un Socrate rustique.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cérutti ne jouit pas longtemps du succès de son œuvre. Atteint d'une maladie grave et douloureuse, il était bientôt forcé d'abandonner à Grouvelle la rédaction de sa feuille. C'est ce dernier qui l'annonçait aux souscripteurs dans le n° 15 de la deuxième année. « Après avoir, pendant quatre ans, servi la liberté et la raison par ses nombreux écrits, M. Cérutti, disait-il, avait espéré porter avec quelque fruit à la tribune législative l'indépendance courageuse de ses opinions. Cet espoir avait un moment ranimé ses forces; les premières séances de l'Assemblée nationale les ont bientôt consumées... L'hiver ayant irrité ses maux, il s'est vu forcé, pour dernière privation, de renoncer quelque temps à son travail favori, à la Feuille villageoise. Cependant il la suit, il la surveille toujours. Son unique coopérateur, qui est en même temps son disciple et son ami, écrit, pour ainsi dire, sous ses yeux; il puise dans son entretien les vues, les sentiments, quelquefois les expressions mêmes de ce philosophe patriote. De cette manière, l'intérim se fera moins sentir à nos bons villageois, et ils attendront plus patiemment qu'une saison meilleure leur rende tout entier leur brillant et sage instituteur. »

L'espoir de Grouvelle fut malheureusement trompé : Cérutti mourut peu de jours après, le 3 février 1792. Resté seul à la tête de la Feuille villageoise, Grouvelle s'associa un autre ami de Ce-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

rutti, Ginguené, dont « les regrets et les espérances, selon qu'il le disait lui-même, se tournaient sans cesse vers les champs. »

Les nouveaux rédacteurs firent bientôt subir à l'œuvre de Cérutti une profonde altération. La politique alors absorbait l'attention des habitants de la campagne : ils crurent devoir lui donner place dans leur feuille, à laquelle, sans cependant quitter absolument la ligne que leur avait tracée leur prédécesseur, ils imprimèrent une teinte plus républicaine. Cette transformation ne fut pas du goût de tout le monde. L'éditeur, Desenne, par une prétention assez étrange, mais qui n'était pas rare alors, comme nous l'avons vu notamment à propos de Camille Desmoulins, prétexta de cette transformation pour évincer les rédacteurs. Il fit précéder le numéro du 5 juillet de cet avis, que les intéressés ne durent pas lire sans quelque étonnement :

Le vertueux Cérutti, en traçant le plan sage et courageux de la Feuille villageoise, n'eut d'autre but que de la rendre utile et instructive aux habitants des campagnes... Avant sa mort, il la recommanda à M. Grouvelle, son disciple... Les numéros que cet écrivain consacra à célébrer les vertus et les talents de son illustre instituteur parurent annoncer tout ce qu'on pouvait attendre de lui.

Mais M. Grouvelle oublia bientôt les conseils de ce grand homme, et, dégagé de toutes entraves, se fit l'écho d'un parti qui semble vouloir anéantir cette même Constitution dont il se dit cependant le plus chaud partisan. Nous déplorions ce change-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment, nous sentions combien cette manière insidieuse de présenter des faits avérés pouvait induire en erreur et fausser le jugement des bons cultivateurs, lorsqu'un homme de lettres aussi vertueux que désintéressé nous offrit de consacrer ses talents et ses veilles à cet intéressant ouvrage. Jaloux de mériter l'estime, je dirai même l'amitié des lecteurs, nous avons accepté ses offres avec reconnaissance, et la Feuille villageoise, en continuant d'offrir les avantages promis par M. Cérutti, ne leur montrera plus, dans le numéro prochain et les suivants, que la vérité, rien que la vérité.

Les rédacteurs en appelèrent aux tribunaux de ce singulier procédé, et un jugement intervint qui, attendu que la société qui existait entre le libraire et les rédacteurs ne pouvait être dissoute qu'à la fin des abonnements, condamna Desenne à imprimer les numéros qui restaient à publier. Forts de ce jugement, Grouvelle et Ginguené contraignirent Desenne à insérer un autre avis, dans lequel ils rendaient compte à leurs abonnés de leur contestation avec leur éditeur, qu'ils accusaient de s'être laissé circonvenir par un parti puissant, ennemi de la Révolution et de la liberté.

Dans le danger imminent qui menace la liberté publique, disaient-ils, ou voudrait amortir le feu du patriotisme ; on voudrait que le peuple, et surtout celui des campagnes, se laissât effrayer, tromper ou séduire... On a cru faire aisément de nous ce qu'on voudrait faire de tous les Français, et que pour nous vaincre il ne fallait que nous déclarer la guerre. On a cru qu'il suffisait d'écrire en tête de notre travail qu'il n'y avait plus de société entre notre libraire et nous pour que cette société fût dissoute, et que nous fussions évincés de notre propriété ; mais des juges équitables en ont décidé autrement.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quelques semaines après, Desenne tombait en faillite, et les rédacteurs de la Feuille villageoise durent remplir à leurs frais les engagements contractés par un *libraire déloyal*. Ils y furent aidés par les directeurs du Cercle social, avec lesquels ils traitèrent pour la publication de leur journal. On lit en tête du numéro du 11 octobre 1792, le premier de la troisième année :

La seconde année de cette feuille est révolue; la troisième commence. Comme le peuple français, le Journal villageois a été le jouet des révolutions; il a triomphé comme le peuple même, et s'appuie enfin sur des bases solides.

Quand Cérutti vint à s'éteindre, on crut voir pâlir avec lui le flambeau qu'il avait allumé; il se ranima cependant, et, depuis, on l'a vu dissiper encore les préjugés ténébreux et l'ignorance meurtrière.

Bientôt après la cour divisa la nation; elle soudoya de faux patriotes; elle effraya des patriotes faibles. Le moment vint où il fallut se prononcer entre la royauté et la liberté. Nous restâmes fidèles à la liberté. Nous attaquâmes, d'une voix ferme et hardie, les opinions alors accréditées et les hommes alors puissants. La persécution contre les écrivains libres et véridiques ne nous épargna point; n'ayant pu corrompre notre plume, on voulut la briser. Le corsaire Desenne nous l'arracha effrontément des mains; il prétendit qu'il était le maître de débiter, malgré nous, des sottises et des mensonges, à deux ou trois cent mille lecteurs que nous avions jusque-là nourris de bon sens et de vérité. La justice nous vengea cette fois; nous fîmes force de rames, et notre barque, échappée aux grapins du pirate, fut remise à flot. On sait que, peu de temps après, notre libraire nous manqua tout à coup; et que la Feuille villageoise n'a encore surnagé qu'à force de sacrifices.

Elle est sauvée enfin : remise en des mains habiles et pures,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nos lecteurs l'ont vue, imprimée avec tout le soin possible, reparaître avec toute l'exactitude désirable.

Outre ses orages particuliers, notre journal a peut-être souffert encore des tempêtes publiques. Les événements nous ont demandé plus d'espace, les instructions en ont eu moins. Mais nous n'avons point oublié notre plan et nous y reviendrons...

Maintenant avons-nous besoin de dire que jamais le Journal des hameaux ne fut plus nécessaire? Au moment où l'égalité absolue et la liberté illimitée laissent aux passions le plus grand essor, quiconque vit parmi les habitants des campagnes n'y pourra vivre en paix qu'en leur procurant l'instruction qui leur manque; quiconque veut modérer doit éclairer. Cultivateurs et propriétaires, ceci s'adresse à vous. L'instruction est aujourd'hui la seule force de la loi, la seule garantie de vos droits.

Par un avis placé en tête du premier numéro de la quatrième année, Ginguené annonçait à ses lecteurs que, « l'existence de son collaborateur appartenant désormais tout entière aux grandes fonctions dont il était chargé — Grouvelle venait d'être nommé ambassadeur à la cour de Copenhague, — il restait seul chargé de la rédaction de la Feuille villageoise, et qu'elle demeurerait désormais son œuvre exclusive. Il la rédigea en effet jusqu'au 15 thermidor an III, époque où elle prit fin, sans que l'on sache quels motifs purent déterminer Ginguené à l'abandonner.

La Feuille villageoise renfermait bien encore, dans la dernière période de son existence, un assez grand nombre d'articles qui rappelaient son carac-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tère primitif, mais, en abandonnant la spécialité qui avait fait son succès et sa force, en s'assimilant à la foule des autres journaux, dont elle ne dépassait pas le niveau commun, elle s'était nécessairement amoindrie.

—

Mentionnons dans le même genre, mais sur un plan différent, un

*Journal des Décrets de l'Assemblée nationale pour les Habitants des Campagnes*, et de correspondance entre les municipalités des villes et des campagnes du royaume, par M. de Saint-Martin, dont Deschiens possédait trente volumes, allant du 5 mai 1789 à la fin de 1792, et que sa spécialité et sa longue existence sembleraient recommander à l'attention, mais sur lequel je n'ai pu avoir de renseignements. — Et un

*Journal des Laboureurs,* par M. Lequinio, membre de la seconde législature. Etre utile à cette classe précieuse, reconnue de tous les temps la plus nécessaire, et cependant la plus négligée chez tous les peuples, la plus oubliée jusqu'ici dans les déserts où sans cesse elle sillonne au profit des cités; concourir efficacement à la rendre bonne et heureuse, en répandant l'instruction chez elle; porter la nourriture morale à ceux qui, tous les jours de la vie,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fournissent à notre subsistance physique; les dépouiller de leurs préjugés et détruire leurs erreurs; leur montrer en tous points la justice et la vérité; les mettre également en garde contre les tentatives audacieuses des ennemis de la Constitution et contre les séduisantes insinuations de la perfide hypocrisie, et contre la fallacieuse turbulence des patriotes exaltés ou des hommes pervers qui masquent leurs passions sous des dehors civiques; conduire enfin, comme par la main, vers le bonheur et la paix sociale, ces citoyens estimables qui travaillent si utilement pour la société entière, tel était le but du Journal des Laboureurs, qui vécut de 1790 à 1792.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Le Point du Jour, ou Résultat de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée nationale.*

Le titre de cette feuille dit bien ce qu'elle est : c'est une sorte de procès-verbal des séances des Etats-Généraux ; ce n'est ni plus ni moins, et l'on y chercherait vainement d'autres détails sur les événements et sur les hommes de l'époque que ceux qui résultent des débats législatifs. Mais dans cette spécialité, si nous pouvons ainsi dire, et à cause même de cette spécialité, le *Point du Jour* se recommande tout particulièrement à l'attention de l'historien. C'est une des feuilles, assurément, qui méritent le plus d'être consultées pour l'histoire de notre première assemblée nationale : elle reproduit les séances de cette mémorable session non seulement avec vérité, non seulement avec une remarquable sagacité, mais encore avec un esprit de suite, une méthode et une étendue que l'on ne trouverait dans aucune autre feuille, pas même toujours dans le *Moniteur*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On comprend qu'une pareille feuille échappe à toute analyse, et que nous puissions nous borner à quelques détails sommaires.

Commencé au moment où les communes se constituèrent en Assemblée nationale, le Point du Jour contient le compte-rendu de toutes les séances de la Constituante, depuis celle du 18 juin 1789 (1) jusqu'à celle du 1er octobre 1791. Pour compléter l'histoire de cette Assemblée, les éditeurs publièrent, en 1790, un volume intitulé : *Résultat de ce qui s'est passé aux Etats-Généraux depuis le 27 avril 1789, jour annoncé pour leur ouverture, jusqu'au 7 juin de la même année, époque où les communes se sont constituées en Assemblée nationale.* Ce volume, où sont consignés, dans les plus grands détails, tous les préliminaires de l'ouverture des Etats-Généraux, est très-curieux.

« Le Point du Jour, dit un concurrent (2), est une analyse bien faite des débats de l'Assemblée ; il est rédigé avec décence; enfin, sous tous les rapports, ce journal est d'un très-bon ton. Quoique partisan de la Révolution, Barère n'apostrophe jamais ses adversaires d'une manière offensante. On y voit surtout le plus profond respect pour la personne du roi, dont il n'oublie jamais de célébrer les vertus toutes les fois qu'il en trouve l'occasion. En un

(1) David, dans son tableau fameux de la séance du Jeu de Paume, a représenté Barère écrivant sur ses genoux le compte-rendu de sette séance.
(2) Beaulieu, *Essais sur la Révolution*, t. II, p. 29.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

mot, pour qui n'a pas connu l'identité des personnes, il est impossible de croire que le Barère de 89 soit devenu le Barère de 93. »

On connaît en effet la versatilité du rédacteur du Point du Jour, « figure à deux faces, l'une tournée vers le succès parvenu, l'autre vers le succès qui s'annonce », nature servile et cédant à tous les vents de la fortune, un de ces hommes, enfin, qui ne résistent pas au courant, et qui, emportés par l'intérêt ou la peur, suivent docilement le flot qui les pousse. Barère se fait d'abord remarquer par la modération de ses idées; quatre ans après, il sera devenu l'Anacréon de la guillotine, et douze ans plus tard cet ex-membre du Comité de Salut public sera le libelliste et l'espion du gouvernement impérial.

Proscrit, comme on le sait, par le Directoire, Barère était demeuré caché jusqu'au 18 brumaire, et même un peu plus tard, par précaution, car les véritables intentions de Bonaparte n'étaient pas connues. De sa retraite il avait adressé au jeune général un exemplaire de son livre sur la *Liberté des mers*, et huit jours après il avait été compris dans une espèce d'amnistie qui rappelait un certain nombre de proscrits. En reprenant ses droits de cité, il oublia, dit-il, que Bonaparte avait attaqué les droits de sa patrie, et n'écouta plus que le sen-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

timent de la reconnaissance. A peine rendu à la liberté de locomotion, il s'empressa d'aller porter au premier consul le tribut de cette reconnaissance un peu exagérée. Bonaparte l'invita d'abord à réfuter quelques écrits anglais dirigés contre le nouveau gouvernement, et surtout contre la personne de son chef; puis il lui offrit la rédaction d'un journal de l'armée : « Vous êtes, lui aurait-il dit, aimé des soldats français, qui savent de quelle manière vous excitiez leur courage et célébriez leurs victoires. » Mais, soit qu'un tel rôle lui parût une déchéance après celui qu'il avait joué, soit qu'il prévît l'emploi que ferait bientôt Napoléon des armées nationales dans ses vues personnelles, Barère répondit avec un peu d'ironie : « Le premier consul voudrait faire de moi un barde, mais nous ne sommes plus au siècle d'Ossian. »

Il redevint pourtant journaliste; mais ce fut, disent les éditeurs de ses Mémoires, par une impulsion spontanée et toute patriotique. La rupture du traité d'Amiens avait rallumé sa verve, et l'idée lui était venue qu'une guerre de plume contre l'Angleterre servirait d'auxiliaire utile à celle que préparait le Gouvernement français. Il avait d'abord songé, poursuivant le développement de son livre, à publier un recueil périodique intitulé *la Liberté des mers;* mais, le titre plus franchement hostile de *Mémorial anti-britannique* aurait obtenu la préfé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rence. Il aurait soumis son projet au premier consul, qui l'aurait approuvé et aurait promis une subvention, promesse que, d'après Barère, il n'aurait point tenue. On s'accorde à dire cependant que ce fut le premier consul qui inspira et soutint cette feuille. Quoi qu'il en soit, elle ne vécut que peu de temps : le nom seul de Barère aurait été un obstacle à son succès.

Barère, néanmoins, était fréquemment consulté sur des objets auxquels le gouvernement attachait de l'importance, et l'on semblait mettre du prix à ses opinions. Napoléon finit même par le choisir pour un de ses correspondants secrets, prouvant ainsi le cas qu'il faisait de ses lumières et de son expérience politique; le 9 floréal an XI, il lui fit adresser la note suivante :

Le premier consul, ayant appris le départ prochain du citoyen Barère pour son pays, désire qu'il reste à Paris.

« Le citoyen Barère fera un rapport chaque semaine, soit sur l'opinion publique, soit sur la marche du gouvernement, soit sur tout ce qu'il pourra croire être intéressant au premier consul de connaître.

Il peut écrire en toute liberté.

Il remettra en main propre son rapport cacheté au général Duroc, qui le remettra au premier consul; mais il est indispensable que personne ne se doute de cette espèce de communication, sans quoi le premier consul la ferait cesser.

Il peut aussi mettre souvent dans les journaux des articles tendant à animer l'esprit public, surtout contre les Anglais.

Barère, « qui n'avait rien à refuser à celui qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lui avait rendu le plus grand de tous les biens, la liberté », accepta cette tâche, peu digne de sa position, comme il en convient lui-même, mais singulièrement bien appropriée à la nature de son talent; car c'était, malgré tout, un esprit agile et perspicace, et il avait acquis dans la pratique des grandes affaires une remarquable sagacité. Cette correspondance dura jusqu'à la fin de 1807. Barère préparait son 223e bulletin, lorsqu'il reçut de Duroc le billet suivant.

Je suis chargé de vous écrire, Monsieur, qu'il devient inutile que vous continuiez de m'envoyer des bulletins, les occupations de Sa Majesté ne lui permettant plus de les lire. Si par la suite il en était autrement, je m'empresserais de vous en faire part.

Dégagé par la mort de Napoléon de la réserve à laquelle il était obligé, Barère songea à publier sa correspondance, et il était sur le point de mettre ce projet à exécution à Bruxelles, quand arriva la révolution de 1830, qui, d'après ses biographes, l'aurait entravé, je ne vois pas trop pourquoi. La chose n'en est pas moins regrettable, car cette correspondance, qui se prolongea pendant cinq années, ne peut qu'être fort intéressante pour l'histoire de Napoléon.

On dit encore que Barère, en même temps qu'il faisait le Point du Jour, aurait pris part à la fondation et à la rédaction d'une autre feuille qui n'était

EFERUS - Recherches & Classification numériques

également, dans l'origine, comme le disait son sous-titre, que le *récit de ce qui s'était passé aux séances de l'Assemblée nationale :* je veux parler du *Journal des Débats et des Décrets*, souche du *Journal des Débats* actuel.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## *Le Défenseur de la Constitution.*

Ce que j'ai dit de Barère, je puis le dire de Robespierre : son rôle comme journaliste a été complétement effacé par son rôle d'homme politique; disons aussi tout de suite qu'il fut loin d'avoir l'importance qui s'attache naturellement au nom de Robespierre.

Ce fut assez tardivement, en juin 1792, que le grave député d'Arras descendit dans cette arène tumultueuse, dont les habitudes quelque peu désordonnées devaient, ce semble, l'effaroucher. On parle bien de sa collaboration à quelques feuilles, notamment à l'*Union, journal de la liberté*, qui parut en 1789, et ne se fit guère remarquer que par la grandeur inusitée de son format; mais ce ne sont là que de très-vagues assertions, et le *Défenseur de la Constitution* est bien le premier journal de Robespierre, si l'on peut donner ce nom à une publication qui n'avait du journal que la périodicité : *ouvrage périodique proposé par souscription,* disait le titre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le Défenseur de la Constitution est, en réalité, une œuvre toute personnelle, un recueil de plaidoyers *pro domo suâ,* entremêlés de thèses politiques inspirées par les circonstances, et de philippiques contre les hommes qui faisaient obstacle à l'auteur. Le titre n'est qu'une enseigne, mais dont le choix, de la part de Robespierre, était bien fait pour étonner; il le comprend lui-même, et il croit devoir s'en expliquer dès les premières lignes.

C'est la Constitution que je veux défendre, la Constitution telle qu'elle est. On m'a demandé pourquoi je me déclarais défenseur d'un ouvrage dont j'ai souvent développé les défauts. Je réponds que, membre de l'Assemblée constituante, je me suis opposé de tout mon pouvoir à tous les décrets que l'opinion publique proscrit aujourd'hui; mais que, depuis le moment où l'acte constitutionnel fut terminé et cimenté par l'adhésion générale, je me suis borné à réclamer son exécution fidèle : non pas à la manière de cette secte politique que l'on nomme modérée, qui n'en invoque la lettre et les vices que pour en tuer les principes et l'esprit; non pas à la manière de la cour et des ambitieux, qui, violant éternellement toutes les lois favorables à la liberté, exécutent avec un zèle hypocrite et une fidélité meurtrière toutes celles dont ils peuvent abuser pour opprimer le patriotisme; mais comme un ami de la patrie et de l'humanité, convaincu que le salut public nous ordonne de nous réfugier à l'abri de la Constitution, pour repousser les attaques de l'ambition et du despotisme...

Cela dit, Robespierre s'occupe fort peu de la Constitution, malgré cet amour un peu tardif dont il veut faire croire qu'il est épris pour elle. Ce qu'il a voulu en fondant un journal, c'est unique-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment élever une tribune à son usage en face de celles dont ses adversaires, Brissot, Condorcet et autres, disposaient, et souvent contre lui. Voici, du reste, le prospectus dont il fit précéder la publication de son journal :

La raison et l'intérêt public avaient commencé la Révolution: l'intrigue et l'ambition l'ont arrêtée ; les vices des tyrans et les vices des esclaves l'ont changée en un état douloureux de trouble et de crise.

La majorité de la nation veut se reposer, sous les auspices de la Constitution nouvelle, dans le sein de la liberté et de la paix : quelles causes l'ont privée jusqu'ici de ce double avantage? L'ignorance et la division. La majorité veut le bien ; mais elle ne connaît ni les moyens de parvenir à ce but, ni les obstacles qui l'en éloignent ; les hommes bien intentionnés, même, se partagent sur les questions qui tiennent le plus étroitement aux bases de la félicité générale. Tous les ennemis de la Constitution empruntent le nom et le langage du patriotisme pour semer l'erreur, la discorde et les faux principes ; des écrivains prostituent leur plume vénale à cette odieuse entreprise. Ainsi l'opinion publique s'énerve et se désorganise ; la volonté générale devient impuissante et nulle, et le patriotisme, sans système, sans concert et sans objet déterminé, s'agite péniblement et sans fruit, ou seconde quelquefois, par une impétuosité aveugle, les funestes projets des ennemis de notre liberté.

Dans cette situation, un seul moyen nous reste de sauver la chose publique, c'est d'éclairer le zèle des bons citoyens, pour le diriger vers un but commun. Les rallier tous aux principes de la Constitution et de l'intérêt général ; mettre au grand jour les véritables causes de nos maux, et en indiquer les remèdes ; développer aux yeux de la nation les motifs, l'ensemble, les conséquences des opérations politiques qui influent sur le sort de l'Etat et de la liberté ; analyser la conduite publique des personnages qui jouent les principaux rôles sur le théâtre de la Révolution ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

citer au tribunal de l'opinion et de la vérité ceux qui échappent facilement au tribunal des lois, et qui peuvent décider de la destinée de la France et de l'univers : voilà, sans doute, le plus grand service qu'un citoyen puisse rendre à la cause publique.

Un ouvrage périodique qui remplirait cet objet m'a paru l'occupation la plus digne des amis de la patrie et de l'humanité : j'ai osé l'entreprendre. L'esprit qui le dirige est annoncé par son titre : *le Défenseur de la Constitution.*

Placé, dans l'origine de notre Révolution, au centre des événements politiques, j'ai vu de près la marche tortueuse de la tyrannie; j'ai vu que les plus dangereux de nos ennemis ne sont pas ceux qui se sont ouvertement déclarés; et je tâcherai que ces connaissances ne soient point inutiles au salut de mon pays.

Je n'ai pas besoin de dire que l'amour seul de la justice et de la vérité dirigera ma plume. C'est à cette condition seulement que, descendu de la tribune du sénat français, on peut monter encore à celle de l'univers, et parler non à une assemblée, qui peut être agitée par le choc des intérêts divers, mais au genre humain, dont l'intérêt est celui de la raison et du bonheur général. Peut-être que, lorsqu'on a quitté le théâtre pour se ranger parmi les spectateurs, on juge mieux la scène et les acteurs; il semble du moins qu'échappé au tourbillon des affaires on respire dans une atmosphère plus paisible et plus pure, et que l'on porte sur les hommes et sur les choses un jugement plus certain, à peu près comme celui qui fuit le tumulte des cités, pour s'élever sur le sommet des montagnes, sent le calme de la nature pénétrer dans son âme et ses idées s'agrandir avec l'horizon.

J'ai vu des membres connus de la législative, réunissant deux fonctions presque également importantes, raconter et apprécier le lendemain, dans leurs écrits, les opérations auxquelles ils avaient concouru, la veille, dans l'Assemblée nationale.

Quoique ce dernier soin ait suffi pour m'occuper tout entier au temps où il m'était confié, je n'en ai pas moins applaudi aux législateurs qui rendaient cet hommage éclatant à la nécessité et à la dignité du ministère des écrivains politiques et philosophes; je crois même qu'ils auront un double titre à l'estime de leurs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

commettants, s'ils remplissent l'une et l'autre tâche avec la même intégrité. Celui qui se déclare le censeur du vice, l'apôtre de la raison et de la vérité, ne doit être ni moins pur ni moins courageux que le législateur lui-même. Les erreurs de ce dernier laissent une grande ressource dans l'opinion et dans l'esprit public; mais quand l'opinion est dégradée, quand l'esprit public est altéré, le dernier espoir de la liberté est anéanti : l'écrivain qui, prostituant sa plume à la haine, au despotisme ou à la corruption, trahit la cause du patriotisme et de l'humanité, est plus vil que le magistrat prévaricateur, plus criminel que le représentant même qui vend les droits du peuple.

Telle est ma profession de foi, tels seront l'esprit et l'objet de l'ouvrage que je consacre à la liberté de mon pays.

Malgré la célébrité du journaliste et la popularité de son nom, le Défenseur de la Constitution n'eut qu'une influence très-restreinte et un succès fort contesté, très-inférieur, par exemple, à celui qu'obtenaient à la même époque les diatribes furibondes de Marat et les ordures d'Hébert. Le style élégant de Robespierre, ses périodes compassées, bien équilibrées, n'étaient point en rapport avec ce besoin de sensations rapides et violentes qui tourmentait les partis extrêmes. Il n'en faudrait pourtant pas conclure que le journal de Robespierre soit sans valeur. Rien de ce qui est sorti de la plume d'un pareil homme ne saurait être indifférent. J'ajouterai même que le Défenseur de la Constitution est un des recueils que l'historien saurait le moins se dispenser de consulter : outre le jour qu'il jette sur Robespierre lui-même, aucun autre n'est aussi

EFERUS - Recherches & Classification numériques

propre à initier aux querelles qui divisèrent sitôt le camp des patriotes, et même il renferme sur certains événements, notamment sur la révolution du 10 août, des détails du plus haut intérêt. Quelques extraits permettront d'en juger.

Nous avons vu Robespierre, dans un conciliabule où s'agitait la question de la république (V. t. V, p. 277), demander, en mordant ses ongles, qu'est-ce que c'était que la république. Il explique dans sa feuille, vers la même époque, peut-être même au sortir de cet entretien, comment il entendait le républicanisme, que quelques-uns l'accusaient pourtant de professer.

Je suis républicain! Oui, je veux défendre les principes de l'égalité et l'exercice des droits sacrés que la Constitution garantit au peuple contre les systèmes dangereux des intrigants qui ne le regardent que comme l'instrument de leur ambition. J'aime mieux voir une assemblée représentative populaire et des citoyens libres et respectés avec un roi, qu'un peuple esclave et avili sous la verge d'un sénat aristocratique et d'un dictateur... Est-ce dans les mots de *république* ou de *monarchie* que réside la solution du grand problème social? Sont-ce les définitions inventées par les diplomates pour classer les diverses formes de gouvernement qui font le bonheur et le malheur des nations, ou la combinaison des lois et des institutions qui en constituent la véritable nature? Toutes les constitutions politiques sont faites pour le peuple; toutes celles où il est compté pour rien ne sont que des attentats contre l'humanité.

Il reproche à Brissot et à Condorcet d'avoir demandé intempestivement l'abolition de la royauté.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le seul mot de *république,* ajoute-t-il, jeta la division parmi les patriotes, donna aux ennemis de la liberté le prétexte qu'ils cherchaient. C'est par ce mot qu'ils égarèrent la majorité de l'Assemblée constituante; c'est ce mot qui fut le signal du carnage des citoyens paisibles égorgés sur l'autel de la patrie. A ce nom, les vrais amis de la liberté furent travestis en factieux par les citoyens pervers ou ignorants, et la Révolution recula, peut-être, d'un demi-siècle.

Et quand le trône eût été renversé, il dit encore:

Le nom de république ne suffit pas pour affermir l'empire de la liberté... Ce n'est point un vain mot que la république; c'est le caractère des citoyens, c'est la vertu, c'est-à-dire l'amour de la patrie, le dévouement magnanime qui confond tous les intérêts privés dans l'intérêt général... Ce n'est point assez d'avoir renversé le trône; ce qui nous importe, c'est d'élever sur ses débris la sainte égalité, les droits imprescriptibles de l'homme...

Lorsque Lafayette s'attaqua aux Jacobins et les dénonça à l'Assemblée nationale, Robespierre le prit corps à corps, et dans un acte d'accusation en trois numéros, où il amoncèle grief sur grief, il convainc le général et son parti du crime de lèse-liberté.

Sommes-nous déjà arrivés au temps où les chefs des armées peuvent interposer leur influence ou leur autorité dans nos affaires politiques, agir en modérateurs des pouvoirs constitués, en arbitres de la destinée du peuple? Est-ce Cromwell ou vous qui parlez dans cette lettre que l'Assemblée législative a entendue avec tant de patience? Avons-nous déjà perdu notre liberté, ou bien est-ce vous qui avez perdu la raison? La Constitution déclare que la force armée est essentiellement obéissante, et vous donnez des leçons aux représentants de la nation !...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quelle conformité de vue et de langage entre les ennemis du dedans et ceux du dehors! Est-ce notre liberté que M. Lafayette veut attaquer? Point du tout, il veut *rétablir l'ordre et la tranquillité;* il veut *anéantir la tyrannie des sociétés patriotiques, et faire respecter l'autorité royale.* Pourquoi les monarques autrichiens nous ont-ils menacés? pourquoi nous font-ils la guerre? Est-ce pour renverser notre Constitution et nous donner des fers? Non, c'est pour notre bien; c'est pour *protéger l'autorité constitutionnelle du roi,* et la nation elle-même, contre ces mêmes factieux, *contre ces clubs,* que M. Lafayette vous dénonce, avec eux, comme *les auteurs de tous les désordres.* Détruisez les clubs, réprimez les factieux, respectez et perfectionnez la Constitution selon les vues de Lafayette et des princes autrichiens, et vous aurez la paix. Et vous voulez que M. Lafayette fasse la guerre aux Autrichiens! Et pour quel motif? Avons-nous de meilleurs amis, des précepteurs plus sages que les rois de Bohême et de Hongrie?...

Robespierre salue avec enthousiasme l'arrivée des fédérés, dans lesquels il voit le dernier espoir de la liberté, et il leur trace en quelque sorte le programme de l'œuvre qu'ils auront à accomplir.

Ce sont les cris du patriotisme opprimé, c'est la voix de la patrie en danger qui vous a appelés, généreux citoyens. Ces dangers sont-ils passés? Ils sont plus grands que jamais. Au dehors, les tyrans rassemblent contre nous des armées nouvelles; au dedans, d'autres tyrans nous trahissent... L'Assemblée nationale existe-t-elle encore? Elle a été outragée, méconnue, avilie; et elle n'est point vengée!

Un chef privilégié est venu insulter à la nation, menacer le patriotisme, fouler aux pieds la liberté au nom de l'armée, qu'il divise et s'efforce de corrompre; et il demeure impuni!

Les tyrans de la France ont feint de déclarer la guerre à leurs complices et à leurs alliés pour la faire de concert au peuple français; et les traîtres demeurent impunis!

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Une multitude de fonctionnaires que la Révolution a créés égale ceux que le despotisme avait enfantés en tyrannie et en mépris pour les hommes, et les surpasse en perfidie.

Des hommes qu'on nomme les mandataires du peuple ne sont occupés que de l'avilir et de l'égorger. La plus belle de toutes les révolutions dégénère, chaque jour, en un honteux système de machiavélisme et d'hypocrisie. Les droits de l'humanité sont l'objet d'un trafic, la fortune publique la proie de quelques brigands. Tous les vices calomnient toutes les vertus, et changent le règne de la liberté en une longue et cruelle proscription exercée au nom de l'ordre public contre les *honnêtes gens* qui ont de la probité et du courage, par les *honnêtes gens* qui n'ont que de l'or, des vices et de l'autorité.

Tant d'attentats ont enfin réveillé la nation, et vous êtes accourus... Citoyens généreux, dernier espoir de la patrie, c'est à vous qu'il appartient de déjouer ces attentats que méditent les ennemis de la liberté... Votre mission est de sauver l'Etat... Les destinées de la génération présente et des races futures sont entre vos mains !

## Il applaudit tout particulièrement au patriotisme des Marseillais.

Tout est perdu si nous ne nous élevons à ce degré d'énergie dont une partie de l'empire a donné l'exemple, si le feu sacré qui anime les généreux Marseillais ne se communique à tous les Français. Florissante et immortelle cité, reçois les hommages de tous les hommes libres ! Que la patrie reconnaissante tresse des couronnes civiques pour le front de tes enfants magnanimes !... A leur approche, la liberté se réveille, le patriotisme se console, et le despotisme pâlit... Nous combattrons, nous triompherons avec vous; ou, si la cause de l'humanité pouvait succomber, nous tournerions vers Marseille nos derniers regards; nous irions dans ses murs sacrés nous ensevelir avec vous sous les ruines de la patrie.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On sait la part que les fédérés, et particulièrement les Marseillais, eurent à la journée du 10 août. Robespierre raconte dans les plus grands détails cette révolution, « la plus belle qui ait honoré l'humanité, disons mieux, la seule qui ait eu un objet digne de l'homme, celui de fonder enfin les sociétés politiques sur les principes immortels de l'égalité, de la justice, de la raison. »

Le numéro qui contient ce récit, le n° 12, se termine par cet avis :

Les circonstances actuelles et l'approche de la Convention nationale semblent nous avertir que le titre de *Défenseur de la Constitution* ne convient plus à cet ouvrage, quoique nous ayons déclaré, dès l'origine, que ce n'était point ses défauts que nous voulions défendre, mais ses principes; quoique notre but n'ait jamais été de la défendre contre le vœu du peuple, qui pouvait et qui devait la perfectionner, mais contre la cour et contre tous les ennemis de la liberté, qui voulaient la détruire ou la détériorer.

Nous continuerons désormais cette publication sous un titre plus analogue aux conjonctures où nous sommes.

Il la reprit en effet, dès que la Convention fut réunie, sous le titre de *Lettres de Maximilien Robespierre, membre de la Convention nationale de France, à ses commettants.*

Les nouvelles fonctions que vous m'avez confiées, dit-il dans sa première lettre, m'imposent l'obligation de consacrer au bonheur de la patrie tous mes moments et toute mon existence. J'ai mis au rang de mes premiers devoirs celui de rendre compte, de temps à autre, à mes concitoyens, de mes principes, de ma con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

duite et de la situation des affaires publiques... Je tracerai le tableau fidèle de l'Assemblée qui doit rédiger les lois du peuple français ; j'exposerai à vos yeux les ressorts de tous les grands événements qui doivent fixer la destinée de la France et du monde ; je vous ferai même parcourir le dédale où l'intrigue cherche, depuis trop longtemps, à égarer la liberté ; je défendrai toutes ces maximes immuables, ces principes fondamentaux de l'ordre social, éternellement reconnus et éternellement violés, que le charlatanisme ne cesse d'obscurcir, et que l'ambition s'efforce d'effacer. J'oserai même appeler à l'opinion publique et à la postérité de funestes décisions qu'ils pourraient arracher à l'erreur et aux préjugés.

Les amis éclairés du bien public cherchent, dans cette foule de papiers qui inondent les quatre-vingt-trois départements, les principes, la raison, la vérité, et ils ne trouvent, dans la plupart, que la passion, l'esprit de parti, des flagorneries éternelles pour les idoles que l'on veut accréditer, des calomnies intarissables contre tous les patriotes que l'on hait ou que l'on redoute. Tous les bons citoyens désirent de voir éclore des écrits véridiques qui puissent offrir le contre-poison de ces impostures périodiques. Peut-être remplirai-je en partie leur vœu.

Dans sa deuxième lettre, Robespierre, « convaincu que l'un des plus puissants moyens d'instruction publique, ce sont les exemples des hommes libres », raconte d'une façon dramatique la séance des Jacobins du 14 octobre, où Dumouriez, après avoir repoussé les Prussiens, et avant de partir pour aller punir l'Autriche et affranchir les Belges, est venu visiter ses frères les Jacobins, séance qui a présenté, à son avis, un spectacle digne de la République française, et qui eût honoré les plus beaux temps de la Grèce et de Rome.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans le sixième numéro du 1er trimestre, il traite des *Papiers publics*.

L'opinion est la reine du monde. Comme toutes les reines, elle est courtisée et souvent trompée. Les despotes visibles ont besoin de cette souveraine invisible pour affermir leur propre puissance, et ils n'oublient rien pour faire sa conquête.

Le secret de la liberté est d'éclairer les hommes, comme celui de la tyrannie est de les retenir dans l'ignorance... Aussi vit-on de tout temps ceux qui gouvernent attentifs à s'emparer des papiers publics et de tous les moyens de maîtriser l'opinion. C'est pour cela uniquement que le mot de *gazette* est devenu synonyme de celui de *roman,* et que l'histoire elle-même est un roman...

Le sort du peuple est à plaindre quand il est endoctriné précisément par ceux qui ont intérêt à le tromper, et que ses agents, devenus ses maîtres par le fait, se constituent encore ses précepteurs. C'est à peu près comme si un homme d'affaires était chargé d'apprendre l'arithmétique à celui qui doit vérifier ses comptes. Le gouvernement ne se contente pas de prendre sur lui le soin d'instruire le peuple, il se le réserve comme un privilége exclusif, et persécute tous ceux qui osent entrer en concurrence avec lui. De là les lois sur la liberté de la presse, toujours justifiées par le prétexte de l'intérêt public. On peut juger par là combien le mensonge a d'avantages sur la vérité. Le mensonge voyage aux frais du gouvernement ; il vole sur l'aile des vents ; il parcourt en un clin d'œil l'étendue du plus vaste empire ; il est à la fois dans les cités, dans les campagnes, dans les palais, dans les chaumières ; il est bien logé, bien servi partout ; on le comble de caresses, de faveur et d'assignats. La vérité, au contraire, marche à pied et à pas lents ; elle se traîne péniblement de ville en ville, de hameaux en hameaux ; elle est obligée de se dérober aux regards jaloux du gouvernement ; il faut qu'elle évite à la fois les commis, les agents de la police et les juges ; elle est odieuse à toutes les factions ; tous les préjugés et tous les vices s'ameutent autour d'elle pour l'outrager ; la sottise la méconnaît ou la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

repousse ; quoiqu'elle brille d'une beauté céleste, les haines et l'ambition affirment qu'elle est laide à faire peur ; l'hypocrite modération l'appelle exagérée, incendiaire ; la fausse sagesse la traite de téméraire et d'extravagante ; la perfide tyrannie l'accuse de violer les lois et de bouleverser la société. La ciguë, les poignards, sont le prix ordinaire de ses salutaires leçons ; c'est sur un échafaud qu'elle expie souvent les services qu'elle veut rendre aux hommes. Heureux si dans sa course laborieuse elle trouve quelque mortel éclairé et vertueux qui lui donne un asile jusqu'à ce que le temps, son protecteur fidèle, puisse terminer sa captivité et venger ses outrages ! A ce prix vous jugez bien qu'elle doit avoir peu de sectateurs.

Ce morceau peut donner une idée du genre de Robespierre. « C'est là, dit M. Eugène Maron, après en avoir cité un extrait, un tableau artistement composé, mais vaguement peint, contenant des traits qui peuvent servir à tracer en d'autres temps des tableaux du même genre. Les traits de Marat auraient été autrement précis : il eût nommé les hommes, le ministre, les journalistes ; il eût dit combien Roland dépensait, combien Louvet recevait ; ce qu'au fond Robespierre voulait faire, et qu'il ne faisait pas par préoccupation littéraire. »

Les Lettres s'arrêtent au n° 22, portant la date du 15 mars 1793, sans qu'aucun indice puisse faire soupçonner le motif qui détermina Robespierre à cesser sa publication dans des circonstances aussi critiques que celles où se trouvait la France dans ce moment-là.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La lettre suivante, adressée à Robespierre et trouvée dans ses papiers, aurait sans doute été mieux placée à l'article du *Moniteur;* mais je ne l'ai connue que tardivement. C'était cependant une pièce trop importante pour que je ne saisisse pas l'occasion qui s'offrait à moi de la reproduire.

*Paris, le 18 juin an II de la République.*

*G...., rédacteur en chef de l'article* Convention nationale *du* Moniteur,

Au citoyen Robespierre.

Citoyen, plusieurs personnes m'ont fait craindre que votre motion de dimanche dernier ne tendît à une proscription générale des feuilles publiques. Quoique je ne puisse croire qu'une feuille aussi utile que la nôtre puisse avoir été l'objet de votre proposition, au moment où des lettres des commissaires de la Convention attestent qu'elle a principalement et efficacement contribué à éclairer l'opinion d'un grand nombre de départements sur la révolution du 2 juin, je vous prie de me communiquer fraternellement les reproches que vous pourriez avoir à nous faire. Souvent on attribue à l'intention ce qui n'appartient qu'à l'erreur. L'écrivain le plus dévoué à la cause du patriotisme est sujet à être accusé; souvent on le soupçonne pour la plus légère omission, parce qu'on ne songe pas combien il est difficile qu'un travail aussi rapide et aussi compliqué que le nôtre atteigne toujours une entière perfection, surtout lorsque, avec des matériaux immenses, on est forcé de le circonscrire dans les limites d'une feuille d'impression. Il n'y a que deux mois qu'on avait l'opinion qu'un journal devait également publier tout ce qui s'est dit dans une séance pour et contre, en sorte que nous étions forcés, sous peine d'être dénoncés, sous peine de perdre la confiance de nos abonnés, de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

publier les diatribes les plus absurdes des imbéciles ou des intrigants du côté droit. Cependant, vous devez avoir remarqué que toujours le *Moniteur* a rapporté avec beaucoup plus d'étendue les discours de la Montagne que les autres. Je n'ai donné qu'un court extrait de la première accusation qui fut faite contre vous par Louvet, tandis que j'ai inséré en entier votre réponse. J'ai rapporté presqu'en entier tous les discours qui ont été prononcés pour la mort du roi, et je ne citais quelques extraits des autres qu'autant que j'y étais indispensablement obligé pour conserver quelque caractère d'impartialité. Je puis dire avec assurance que la publicité que j'ai donnée à vos deux discours et à celui de Barère en entier n'a pas peu contribué à déterminer l'opinion de l'Assemblée et celle des départements. Nous avons publié l'appel nominal de cette délibération avec la plus grande étendue ; il nous a occasionné six mille francs de frais ; et vous avez dû remarquer que ce travail, fruit de mes veilles, a été rédigé dans le sens le plus pur, et que toutes les opinions qui concluaient à la mort du tyran ont été mises dans leur intégrité. Personne ne contestera non plus que le *Moniteur* n'ait rendu les plus grands services à la révolution du 10 août. Depuis plusieurs mois, je fais les plus grands efforts pour détruire les préventions qu'ont pu exciter contre nous quelques séances retouchées par Rabaud Saint-Etienne, l'hiver dernier et pendant mon absence. Il est connu que ce Rabaud n'a été que pendant trois semaines au *Moniteur*. Nous l'en avons exclu, ainsi qu'un nommé His, qui rédige actuellement le *Républicain*, et nous allons changer de rédacteur pour la partie politique. Au reste, il suffit de jeter un coup d'œil sur nos feuilles, depuis un mois, pour voir qu'il n'est aucun journal qui ait plus contribué à culbuter dans l'opinion les intrigants dont le peuple va faire justice. Aussi avons-nous perdu mille abonnés dans le Midi et dans la Normandie ; aussi à Marseille a-t-on d'abord arrêté à la poste, puis brûlé le *Moniteur* en place publique. D'après cela, nous croyons avoir quelque droit à l'indulgence, et même à la protection des patriotes.

C'est à M. Léon de la Sicotière que je dois la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

connaissance de cette lettre curieuse (1). J'y ai vu, comme l'érudit Alençonnais, une page intéressante pour l'histoire de la presse, bonne à reproduire à ce titre; mais je n'en saurais tirer contre la valeur historique du *Moniteur* des conséquences aussi rigoureuses qu'il le fait, en y voyant une preuve de « la couardise et de la partialité qui présidaient à la rédaction de cette feuille. » Il faut considérer l'époque à laquelle elle a été écrite. Il est bon également de se rappeler que le *Moniteur* n'avait pas alors le caractère officiel qui lui a été attribué depuis, et même ce caractère, dans de pareils temps, n'aurait point été, tant s'en faut, une garantie d'impartialité. Il appartenait à un homme dont nos lecteurs connaissent l'extrême circonspection, qui avait pour politique — si l'on veut bien me passer cette expression — de ménager la chèvre et le chou, et les moins attentifs auront reconnu, sinon sa plume, au moins son inspiration, dans la lettre en question; s'il ne l'a pas écrite, c'est lui évidemment qui l'a dictée; lui seul pouvait dire: *Cela nous a coûté six mille francs, — Nous avons exclu celui-ci, — Nous allons changer celui-là,* etc.

La conséquence à tirer de cet incident, c'est qu'en lisant les journaux de la Révolution, même

(1) Elle fait partie des papiers trouvés chez Robespierre après sa mort, et publiés par ordre de la Convention avec le rapport de Courtois (n° 17 des *Pièces justificatives*). Elle a aussi été imprimée à la fin des *Mémoires* de Buzot. J'ai vainement cherché dans le *Moniteur* la motion de Robespierre qui l'a motivée. Je ne saurais dire non plus d'une façon quelque peu certaine quel en est le signataire.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le *Moniteur*, qui ne pouvait être absolument exempt des faiblesses humaines, il faut avoir égard au temps, je dirais presque au jour, où chaque numéro fut écrit; mais je n'en persiste pas moins à dire que le *Moniteur* est le répertoire historique le plus vaste, le plus curieux et le plus complet, et je pourrais ajouter que, relativement, il est encore de tous les journaux le plus indépendant et le plus impartial.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## *Courrier de Versailles à Paris, etc.*

Gorsas fut un des journalistes de la première heure, et sa feuille doit être comptée parmi les plus importantes, mais moins pour ce qu'elle fut tout d'abord que pour ce qu'elle devait être. On imaginerait difficilement, en effet, une œuvre plus confuse, plus lourde, plus pâteuse, que le *Courrier de Versailles,* qui devait cependant devenir, sous le titre de *Courrier des* 83 *départements,* un des principaux organes du parti de la Gironde. La persévérance de l'auteur, le peu de frais qu'entraînait alors la publication d'un journal, et l'avidité des lecteurs, peuvent seuls expliquer la réussite de cette feuille, appelée à une si longue carrière. On en jugera par quelques extraits d'une sorte de profession de foi qui commence le n° 2.

Nous n'avons fait précéder notre Courrier d'aucun avis, d'aucun prospectus : s'il sert bien, on l'agréera; s'il sert mal, il sera rejeté.

Nous sommes cependant obligés de prévenir nos lecteurs du motif qui nous a déterminés à faire imprimer cet écrit.

L'auteur, citoyen estimé, excellent patriote, avait conçu le pro- et de suivre les travaux des Etats depuis l'époque de leur ouver-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ture ; il avait aussi résolu de recueillir tous les événements et toutes les anecdotes qui avaient un rapport, direct ou indirect, avec cette assemblée de la nation ; mais la longue stagnation des affaires, et des désagréments domestiques, l'avaient, en quelque sorte, découragé. Enfin l'heureuse révolution qui vient de s'opérer a ranimé ses forces.

Les Etats-Généraux ont déjà parcouru plusieurs époques, sur lesquelles nous reviendrons. Celle où commence le Courrier est des plus remarquables. Un député des communes, un simple citoyen, riche de ses vertus, sans doute, mais sans d'autre fortune que des bienfaits du roi, contre le vœu duquel il va souvent être obligé d'agir, sans d'autre éclat dans le monde que celui que donnent des talents aujourd'hui si dédaignés, M. Bailly, enfin, se trouve, par un concours de circonstances, le chef des députés d'une des premières nations de la terre ; il préside la plus auguste assemblée. Un prince du sang royal s'honorerait d'être son successeur, si sa modestie, plus encore que sa politique, ne l'arrêtait. Un prince de l'Eglise, recommandable par son mérite distingué, plus recommandable encore par ses vertus patriotiques, à peine assis à sa place, consacre ses premiers instants à payer un tribut de reconnaissance à ce digne prédécesseur.

Sous cette nouvelle présidence, les grands événements préparés sous l'administration précédente sont sur le point de se réaliser. Un clergé vénérable vient donner, dans l'assemblée de la nation, des exemples de modération et d'équité. Une noblesse illustre dépose les vains préjugés qui l'avaient égarée jusqu'alors. Le troisième ordre de l'Etat ne s'est rendu compte de ses forces que pour opérer le bien général, et ne veut les employer que pour n'en abuser jamais. Enfin, le souffle de la discorde avait égaré quelques esprits ; une fermentation dangereuse, suscit par des méchants, indignes du nom de citoyen, nom désorm si sacré, préparait les plus grands maux : tout se dissipe it s'apaise ; l'ordre renaît de toutes parts ; un roi bon, invoc par son peuple fidèle, pardonne. Et c'est ce moment que noti ourrier choisit pour s'élancer dans la carrière qu'il veut r urir. Encore une fois pouvait-il choisir une époque plus he e?

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Son mandat ne se borne point à rendre compte des séances publiques des Etats-Généraux ; il rendra compte encore de tout ce qu'il verra ou apprendra dans ses voyages. Il détruira les faux bruits, que des gens mal intentionnés ne répandent que pour allumer le feu des troubles, et qu'ils n'attisent que pour en faire un criminel profit. S'il en raconte de véritables, ce ne sera jamais que dans un esprit de paix et de conciliation. S'il publie des abus, ce ne sera que pour avertir ceux qui en sont les auteurs de veiller à les détruire, ou de se déranger de sa route. Il lui arrivera peut-être de donner à sa monture de légers coups d'éperon ; mais il tâchera de ne jamais la blesser.

Il sera possible qu'on trouve dans ses récits la teinte de son caractère et une disparate justifiée par les circonstances. Gai ou sévère, précis ou conteur, suivant l'exigence des cas, il ne traitera peut-être point de la même manière l'orateur des Etats et le bavard d'un club, une députation de la nation assemblée à son prince et une députation d'un café à l'Assemblée nationale, des groupes de bons et dignes citoyens qui s'assemblent dans le palais d'un prince patriote pour y saisir la nouvelle du bien qu'aura préparé ou fait l'Assemblée nationale pendant le jour, et ces tourbes circulaires et tumultueuses de gens qui, la bouche béante et l'oreille tendue, saisissent habilement les impertinences débitées par des sots, ou des nouvelles dangereuses affirmées par un homme mal intentionné.

Comme les séances de l'Assemblée nationale sont l'objet le plus important, le seul même qui ait déterminé les fréquentes excursions de notre Courrier, elles seront aussi celui duquel nous nous occuperons avec plus de zèle et d'activité.

Ce début n'annonçait pas un concurrent bien dangereux pour les Mirabeau, les Brissot, et autres journalistes patriotes déjà en possession de la faveur publique. Gorsas évidemment n'a pas le feu sacré ; les plus grands événements ne sauraient l'émouvoir, pas même la prise de la Bastille, qu'il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

raconte avec un laconisme et un sang-froid qui contrastent singulièrement avec l'enthousiasme général.

Les premiers numéros du Courrier ne portent aucune indication d'auteur, d'imprimeur, de prix, ni même de bureau. C'est au n° 19 qu'on voit pour la première fois le nom de Gorsas, citoyen de Paris, ajouté au titre, et l'auteur explique en ces termes cette addition :

> Le comité permanent a fait afficher un placard par lequel il invite MM. les imprimeurs à n'imprimer que des nouvelles authentiques. Le comité permanent paraît aussi désirer que les auteurs se nomment. Cette invitation est un ordre pour tous les citoyens que le bien public anime. Le patriotisme de l'auteur du Courrier l'engage donc à donner l'exemple. Si jusqu'alors il n'a pas mis son nom à quelques écrits sortis de sa plume, c'est qu'il n'a jamais été guidé, en écrivant, que par le plaisir qu'il a eu de traiter tel ou tel sujet, et jamais par gloriole d'écrivain.

Gorsas, cependant, avait embrassé les idées nouvelles avec ardeur, et dès le premier jour il est rangé parmi les journalistes patriotes; mais il est loin de partager les exagérations de la plupart d'entre eux; il veut l'ordre dans la liberté; il s'inquiète de ces mouvements populaires alors si fréquents; il n'aime pas le bruit, il hait l'anarchie.

Le 10 juillet, les ouvriers de Montmartre, excités par la présence des troupes, et surtout des troupes étrangères, descendent en tumulte au Palais-Royal : « Ce commencement de fermentation, il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

faut l'espérer, n'aura pas de suites, dit Gorsas, et ces ouvriers retourneront à leurs travaux. »

Apprenant la disgrâce de Necker : « Puisse la capitale, lorsqu'elle le saura, ne voir naître dans son sein aucune fermentation dangereuse ! s'écrie-t-il. Puissent les mauvais citoyens ne pas en profiter pour causer des désordres et répandre des bruits capables d'allumer le feu de la sédition ! » — Et plus loin : « Cette nouvelle n'a pas été plutôt sue à Paris qu'elle y a causé la plus grande fermentation ; plus de cinq cents jeunes gens ont pris la cocarde verte. Aller sonner le tocsin, prendre les armes, ont été le malheureux résultat de leurs délibérations. »

Qui reconnaîtrait là la fameuse scène du Palais-Royal où Camille Desmoulins commença son rôle de tribun, le prologue de la prise de la Bastille !

« Nous venons d'être témoin des scènes les plus affligeantes, dit-il une autre fois. Nous osons dire qu'avec plus de prudence et moins d'aigreur on aurait évité bien des maux. »

C'est toujours par quelque sage réflexion de ce genre, par quelqu'une de ces phrases banales, que Gorsas terminait ses articles les plus agressifs, et il semble bien pâle auprès de la plupart des autres journalistes patriotes ; mais il y a dans sa manière un parfum d'honnêteté qu'on ne saurait méconnaître.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cependant, le Courrier de Versailles gagne rapidement en intérêt. Son rédacteur se façonne, s'assouplit sous la pression des événements; il justifie bien la devise qu'il s'était choisie : *Vires acquirit eundo*. Peu de feuilles offrent le mouvement et la vie qui règne dans la sienne à partir de 1791. La lutte, d'ailleurs, le fortifie et l'enhardit.

L'effet que nous avons vu la fuite du roi produire sur la *Chronique de Paris,* et qu'elle produisit sur tant d'esprits disposés à la conciliation, elle le produisit également sur Gorsas. Louis XVI, qu'il avait regardé jusque-là comme un monarque rempli de vertus et de bonnes intentions, n'est plus à ses yeux qu'un perfide, un traître, une bûche royale, un monstre, et il se joint aux démagogues pour demander sa déchéance. Il est encore loin pourtant de la république.

Nous avons fait depuis longtemps notre profession de foi sur la *France république,* dit-il dans son numéro du 25 juillet 1791, et, après quelques raisonnements qui nous paraissent fondés, nous avons cité la fable des grenouilles. Nous rappelons cette citation pour prouver combien nous sommes éloigné de défendre le républicanisme, et qu'en repoussant le projet des comités, ce n'est pas contre le roi, mais contre Louis XVI, contre un prince parricide de ses sujets, que nous nous élevions.

Gorsas n'en applaudit pas moins à la journée du 20 juin, qu'il regarde comme une grande et utile manifestation populaire; et il glorifie celle du 10 août, dont il avait été, par son journal, l'un des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fauteurs les plus influents, si influent même que les patriotes du faubourg Saint-Antoine le placent en tête des journalistes auxquels ils croient devoir, à cette occasion, adresser leurs félicitations. Voici la curieuse adresse qu'ils lui firent remettre, ainsi qu'à trois de ses confrères.

*Extrait des délibérations de la section des Quinze-Vingts, du 21 août 1792, l'an IV de la liberté, le Ier de l'égalité.*

Sur la proposition d'un membre, l'Assemblée a adopté en son entier la proposition suivante :

La section des Quinze-Vingts, faubourg Saint-Antoine,

Considérant que, pendant la Révolution, les écrivains patriotes ont préparé au peuple français le chemin de la liberté et de l'égalité; qu'ils ont toujours donné l'éveil au moindre danger de la patrie; qu'ils ont hardiment annoncé les complots des conspirateurs et les trames infernales qui s'ourdissaient aux Tuileries à l'aide d'un calme trompeur;

Considérant que leurs écrits ont répandu dans l'empire le feu électrique qui va nous donner une Constitution digne d'un peuple souverain ;

Déclare à toute l'Europe que

Gorsas, auteur du *Courrier des 83 départements;*

Carra, auteur des *Annales patriotiques ;*

Prudhomme, auteur des *Révolutions de Paris;*

Desmoulins, auteur des *Révolutions de France et de Brabant;*

Ont bien mérité de la patrie.

L'Assemblée générale vote des remerciements à tous les écrivains qui ont prêché la liberté et l'égalité,

Arrête, en outre, que le présent arrêté sera porté par les commissaires aux quatre auteurs qu'elle vient de désigner.

Le fait était d'autant plus significatif, en ce qui touche Gorsas, qu'il s'était dès longtemps prononcé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contre les districts et contre les assemblées populaires qui prétendaient régenter la France. A propos de la loi martiale provoquée par les événements du Champ-de-Mars, et qui fit jeter les hauts cris à tous les écrivains patriotes, il s'exprimait ainsi :

La loi martiale, généralement accueillie par tous les amis de l'ordre et de la paix, parce que les amis de l'ordre et de la paix espèrent qu'on ne se trouvera pas dans la dure nécessité d'en faire l'application, trouve cependant beaucoup de contradicteurs à Paris. Quelques districts improuvent cette loi, et celui de Saint-Martin des-Champs a cru devoir mettre dans la balance son autorité avec celle de l'Assemblée nationale. Cette opposition fait rire beaucoup de gens, car on rit encore quelquefois à Paris, malgré la sévérité des circonstances dans lesquelles on se trouve; on rit de voir un soixantième d'une ville, convoqué, dans le temps, pour choisir quelques citoyens qui, réunis avec ceux des cinquante-neuf autres districts, pouvaient désigner une petite quantité de représentants à l'Assemblée nationale, sans d'autres droits que ceux qu'il s'est arrogés, sans d'autre puissance active que celle que l'anarchie lui permet de s'approprier, on rit, dis-je, de voir cette chétive autorité, qui peut, tout au plus, connaître de quelques affaires de police, s'ériger en tribunal, et prendre un arrêté qui infirme un décret que l'Assemblée nationale a pesé dans sa justice; que dis-je? qui infirme, qui défend de le mettre à exécution...

Si l'Assemblée nationale n'y met ordre une fois pour toutes, ajoutait-il en attaquant une délibération du district des Cordeliers relative à la même loi, ce sera bientôt des décrets que prononceront des districts...

Nous avons dit, et nous le répétons, qu'il serait très-utile qu'un corps de municipalité bien organisé renvoyât tous les membres de districts à leurs boutiques, à leur commerce, à leurs bureaux, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Aussi chante-t-il victoire le jour où la Constitution a organisé les municipalités.

Enfin, s'écrie-t-il, on ne verra plus dans une même ville soixante républiques donner souvent des scènes scandaleuses de despotisme, dans le moment où la bienfaisante liberté est prononcée par toutes les bouches, comme elle remplit tous les cœurs. ....Puissance dangereuse et ridicule des districts, soyez à jamais anéantie! Votre arrêt est prononcé, et, en bon citoyen, j'ai applaudi à l'oracle.

Mais c'est là le Gorsas de 90, et celui que complimentaient les patriotes du faubourg Saint-Antoine ne lui ressemblait que de bien loin.

Cependant, les districts avaient ramassé le gant que leur avait jeté le rédacteur du Courrier, et nos lecteurs se souviennent peut-être qu'il fut dénoncé notamment à celui de Saint-Roch (V. t. IV, p. 161).

En même temps que Gorsas était signalé aux districts comme un mauvais citoyen, il se voyait poursuivi par les sarcasmes des écrivains royalistes : l'auteur des *Sabats jacobites* le vouait à la risée dans une facétie dont il serait assez difficile d'expliquer la vogue, si la vogue chez nous, surtout en fait de refrains, avait besoin d'être expliquée. Qu'on nous permette cependant de reproduire cette charge, pour égayer un peu notre route.

LES CHEMISES A GORSAS

*ou l'Arrestation de Mesdames, tantes du roi, à Arnay-le-Duc.*

Gorsas avait dit dans son journal que les chemises de Mesdames lui appartenaient. Les patriotes de province, qui lisent

EFERUS - Recherches & Classification numériques

exactement le *Courrier dans les quatre-vingt-trois départements,* crurent de bonne foi que Mesdames avaient emporté les chemises de Gorsas. L'estime que l'on a conçue pour les écrits de ce grand homme fait que l'on prend même intérêt à tout ce qui lui appartient, et notamment à ses chemises.

Les habitants d'Arnay, ci-devant le Duc, instruits de cette aventure, et sachant que Mesdames devaient passer par leur ville, s'assemblèrent et décidèrent qu'il fallait les arrêter à leur passage pour leur faire rendre les chemises qu'elles avaient dérobées au folliculaire Gorsas. A peine cette civique résolution est-elle prise que l'on voit entrer dans la ville les deux tantes du roi avec toute leur suite. On les arrête de la part de la nation et de Gorsas; on les fait descendre de voiture, et les officiers municipaux, avec leurs habits noirs, leur gravité, leurs écharpes, leur civisme et leurs perruques, disent à Mesdames :

*Air :* Rendez-moi mon écuelle de bois.

*Donnez-nous les chemises*
*A Gorsas,*
*Donnez-nous les chemises.*
*Nous savons, à n'en douter pas,*
*Que vous les avez prises.*
*Donnez-nous les chemises*
*A Gorsas,*
*Donnez-nous les chemises.*

Madame Adélaïde, étonnée d'un tel propos, répond sur le même air que ces messieurs de la municipalité :

*Je n'ai point les chemises*
*A Gorsas,*
*Je n'ai point les chemises.*
*Cherchez, messieurs les magistrats,*
*Cherchez dans nos valises.*
*Je n'ai point les chemises*
*A Gorsas,*
*Je n'ai point les chemises.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Madame Victoire dit à son tour :

*Avait-il des chemises*
*Gorsas ?*
*Avait-il des chemises ?*
*Moi, je crois qu'il n'en avait pas,*
*Où les aurait-il prises ?*
*Avait-il des chemises,*
*Gorsas ?*
*Avait-il des chemises ?*

MM. les municipaux, qui connaissent de réputation les chemises de l'écrivain Gorsas, répondent avec une gravité toute municipale :

*Il en avait trois grises,*
*Gorsas,*
*Il en avait trois grises,*
*Avec l'argent de son fatras*
*Sur le Pont-Neuf acquises ;*
*Il en avait trois grises*
*Gorsas,*
*Il en avait trois grises.*

La municipalité se mit alors en devoir de fouiller dans les malles de Mesdames, en disant :

*Cherchons bien les chemises*
*A Gorsas,*
*Cherchons bien les chemises.*
*C'est pour vous un fort vilain cas,*
*Si vous les avez prises.*
*Mais où sont les chemises*
*A Gorsas,*
*Mais où sont les chemises ?*

Enfin, ne pouvant distinguer, parmi tant de chemises, lesquelles appartenaient à Gorsas, et les tantes du roi persistant à nier

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'elles eussent dérobé celles de ce grand homme, la municipalité d'Arnay, ci-devant le Duc, accorda à Mesdames la permission de continuer leur voyage, après les avoir cependant retenues prisonnières l'espace de dix jours. *O liberté!*.....

Mais de bien plus rudes coups et des adversaires bien autrement redoutables attendaient le rédacteur du Courrier. S'il avait de plus en plus mérité les malédictions du parti royaliste, il s'était avancé d'autant dans les bonnes grâces des patriotes, et il avait fait complétement oublier ses réserves, sa tiédeur des premiers jours, par les assauts qu'il avait livrés au trône. Une fois sur cette pente, il s'y était laissé fatalement glisser. Il applaudissait à la razzia opérée par la Commune, dans la nuit du 29 au 30 mars, contre les hommes suspects d'incivisme : « On a ainsi appris aux malveillants, disait-il, que *le règne des traîtres est passé*. » Il célèbre l'enthousiasme avec lequel le peuple de Paris répondit à l'appel de la Commune, l'élan de la capitale pendant la journée du dimanche 2 septembre.

Le moment terrible est venu. Des hordes de cannibales, avides de sang et de pillage, ont violé l'asile de la liberté; ils ne dissimulent pas qu'ils ont des intelligences intérieures sur lesquelles ils comptent... Ils veulent la mort des patriotes... C'est donc aujourd'hui un combat à outrance!... *Qu'ils périssent!*... Nous sommes en guerre ouverte avec les ennemis de notre liberté : *il faut que nous périssions par leurs mains, ou qu'ils périssent par les nôtres*. Telle est la cruelle alternative où nous sommes placés!

Pendant que cent mille citoyens volaient aux armes pour se porter aux frontières, cent mille autres, ou plutôt tout Paris se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

portait aux prisons, encombrées de brigands, avec l'intention de tout sacrifier à la sûreté publique. Mais un sentiment de justice a bientôt mis des bornes à ce premier élan. Un jury se forme ; on fait apporter les registres des écrous ; on interroge les prisonniers : tous les innocents, tous les malheureux arrêtés pour dettes, toutes les victimes d'un moment d'*erreur* ou d'*imprudence*, sont portés chez eux en triomphe, et le crime seul expire. La Force, la Conciergerie, le Châtelet, Bicêtre, enfin toutes les demeures du crime, *n'ont plus que les murs ;* tous les conspirateurs, tous les scélérats, *ont vécu,* tous les innocents sont sauvés...

On ne s'attend pas sans doute que nous rappellerons ici tout ce qui s'est passé dans ces diverses demeures de la scélératesse et du crime : ces détails sont trop pénibles, et l'homme humain détourne ses regards, alors même qu'il sait que c'est le sang des scélérats qui a coulé, et ce sang-là seul a coulé...

On voit quel chemin Gorsas avait fait, et si les patriotes étaient fondés à compter sur lui. Cependant, arrivé à la Convention, il y manifeste des intentions moins violentes qu'on ne l'aurait supposé ; il se sépare des démagogues dans le procès de Louis XVI, en votant pour la détention. En même temps il se lie avec Roland et les Girondins, et quand la lutte éclate entre ces derniers et les Jacobins, le Courrier, qui n'est plus dès lors qu'un instrument de parti, fait une guerre à outrance à la Montagne et à la Commune de Paris, et son rédacteur engage une lutte corps à corps, une lutte où il devait périr, contre Marat, Hébert, Prudhomme, Desmoulins, etc. Il va jusqu'à flétrir les journées de septembre, qui l'avaient trouvé si indulgent, et il ne craint pas de demander la punition de leurs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

auteurs. Nous l'avons vu dénoncé pour ce fait à la Commune, qui ordonnait que ses premières opinions sur ces funèbres journées seraient imprimées et affichées en regard de celles qu'il manifestait alors (V. t. IV, p. 156). Un article pris au hasard montrera ce qu'était le Courrier, au fond et dans la forme, dans les premiers mois de 1793. On remarquera le titre de cet article, titre qui se retrouve dans presque tous les numéros de cette époque.

PARIS. — *Thermomètre de cette ville.*

En 1790, les aristocrates, qui n'étaient autre chose que les *prétendus amis* du peuple d'*aujourd'hui,* avaient besoin de soulever les citoyens et de les porter à des excès, afin de faire passer la loi martiale et développer le drapeau rouge. Tout à coup une disette factice est annoncée dans les groupes, et voilà le peuple qui assaillit les boutiques des boulangers, etc. Dans la crainte de manquer le lendemain, le surlendemain, il prend le *triple,* le *quadruple* de sa subsistance; enfin la disette devient effective, et l'effervescence s'accroît. Il fallait une victime, et cette victime fut le malheureux boulanger de la rue du Marché-Palu. — *Une victime, c'était bien peu!* dira-t-on. Cela est vrai; mais d'*autres temps, d'autres besoins :* une victime suffisait alors, et Marat lui-même en fut satisfait, ainsi qu'on peut le voir dans ses numéros de l'*Ami du Peuple* de cette époque. Alors le profond politique n'avait pas supputé qu'il fallût encore trois cent mille têtes... et l'on se rappelle ce *calcul mesquin,* qui fut cependant dénoncé à l'Assemblée constituante par Lally-Tolendal (1). Quoi qu'il en soit, le plan réussit, la loi martiale passa, le drapeau de la mort fut déployé

(1) Les mêmes hommes qui triomphent aujourd'hui avaient fait faire une gravure qui représentait Barême calculant sur son bureau les têtes déjà coupées, et sous cette gravure était écrit : *Qui de* 20 *paye* 6, *reste* 13. (On est bien revenu de cette mesquinerie.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et le peuple fut lui-même victime des suggestions perfides de ses prétendus amis; et si quelques écrivains énergiques n'eussent alors ranimé son courage, mais toujours en l'invitant à respecter les lois, c'en était fait, et la liberté poussait son dernier cri (1).

*Les extrémités se touchent,* et les personnes de bonne foi, qui veulent voir les choses de près, doivent rapprocher les événements, en examiner le concours, et surtout porter les yeux sur cette Montagne, aujourd'hui si brûlante de patriotisme, et qui se trouve composée en majeure partie de *ci-devant nobles,* de *prêtres,* d'*évêques,* enfin de plusieurs de ces mêmes hommes qui avaient applaudi à la loi martiale. Il est vrai que Robespierre et ses disciples s'y rendent, comme autrefois les apôtres sur la montagne des Oliviers; mais l'on connaît la *caste noble* et *celle des derviches;* elles ont besoin d'un appui pour être quelque chose, et leur place sera toujours où le MAITRE leur commandera d'aller. *Jube, Domine, et ibimus.*

Que veulent aujourd'hui ces fiers républicains?... Ils veulent substituer à un despotisme royal un despotisme plus funeste; ils veulent régner au nom du peuple, qu'ils égarent; ils veulent envahir tous les pouvoirs, être à eux seuls toutes les autorités, et substituer, comme nous l'avons dit mille fois, le régime municipal de Rome à celui qui pesait sur nos têtes depuis tant de siècles... Leurs preuves, ils les ont faites après la journée du 10 août, et Robespierre, qui avait refusé tous les emplois, toutes les places, convaincu que la municipalité de Paris allait être la *reine de toutes les nations,* s'est empressé d'aller s'y asseoir, et de venir à sa tête prescrire des ordres à l'Assemblée législative... A cette époque, les *amis du peuple* affichèrent des placards qui disaient hautement qu'*il ne fallait pas de Convention,* mais des *municipalités,* mais des *tribuns,* mais des *dictateurs;* à cette époque, des missionnaires furent envoyés dans toutes les parties de la France pour prêcher la même doctrine... Des oppositions

(1) Il n'y a eu que les *Révolutions de Paris* et nous qui ayons osé élever la voix: aussi les dénonciateurs d'alors nous traitaient-ils comme les dénonciateurs d'aujourd'hui. Alors nous étions des factieux; on aiguisait contre nous les poignards... Aujourd'hui nous sommes des royalistes, qu'il faut égorger au pied de l'arbre de la liberté. (Voyez la séance des Jacobins.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

naissent, on en craint de plus grandes : les massacres du 2 septembre sont ordonnés, non-seulement à Paris, mais dans tous les départements ; une circulaire funeste est écrite. Quels étaient les signataires de cette circulaire ?... Les mêmes hommes qui aujourd'hui crient *au royalisme* contre les sincères amis de la patrie qui ont dévoilé leurs trames criminelles, et qu'il faut égorger avant de pouvoir espérer des succès.

Enfin quel est leur plan, quel doit être leur plan? Celui de faire naître des émeutes, celui de faire éclore des abus et des maux, afin de pouvoir en accuser ceux qui luttent en vain pour déjouer leurs *projets liberticides*... Et ce plan a été suivi avec une astucieuse audace pendant ces deux ou trois jours. — Nous le répétons, *ils ont assassiné pour régner ;* car à l'époque trop fameuse des massacres, massacres qu'ils avaient disposés, qu'ils commandaient, qu'ils salariaient, ils faisaient demander au peuple de Paris, *pour eux* et *pour un des leurs,* les titres de domination qui convenaient à leur plan, *comme les seuls qui pussent sauver la chose publique*... (Ce sont leurs propres termes, je les ai sous les yeux.)

ILS ONT VOULU RÉGNER, ET ILS LE VEULENT ENCORE... car, lorsqu'une fois, *une seule fois,* on a eu soif de la domination, on ne lâche plus prise... Semblables à ces loups du nord qui suivent les armées pour en dévorer les cadavres, et qui ne veulent plus vivre que de chair humaine quand ils l'ont une fois goûtée, les tyrans d'*un seul jour* veulent l'être *toute leur vie;* leur imagination ne sait plus se repaître que des jouissances exclusives, que des atroces plaisirs de la tyrannie.

ILS ONT VOULU RÉGNER, ET ILS LE VEULENT ENCORE... car ils ont besoin d'être rois, sous quelque dénomination que ce puisse être, pour échapper à la punition des crimes que le désir de régner leur a fait commettre. Si la loi triomphe enfin, leurs têtes coupables tomberont sous son glaive; ou du moins ils n'ont plus d'espoir que dans la clémence nationale. Or, un *pardon flétrissant* ne leur convient plus : leurs fronts, empreints du sceau du crime, quand les troubles cesseront d'exister, inspireraient l'effroi à ceux-là même qu'ils ont égarés; *ils pourraient vivre,* mais *ils*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*languiraient, méprisés et maudits, dans un néant pire que la mort.* Il faut qu'ils soient ROIS ou qu'ils ne soient RIEN; il faut qu'à force de crimes ils ressaisissent le pouvoir que des crimes affreux leur avaient d'abord procuré; il faut qu'ils comblent la mesure, enfin, pour vivre sans crainte et sans remords (1).

A quelques jours de là, l'imprimerie de Gorsas était saccagée, et il n'échappait lui-même qu'à grand'peine au fer des assassins. Après avoir raconté cette scène de vandalisme, il ajoute :

Je ne parlerai pas des attentats commis à l'imprimerie de Fiévée et dans la rue Guénégaud. Quoique le dégât ait été moins grand, il a peut-être un caractère plus odieux (car je suis bien loin ici de me targuer de mes prérogatives de représentant de la nation). Au moins ces scélérats avaient-ils un prétexte en saccageant mes propriétés : ils pillaient leur ennemi, puisque je suis l'ennemi du brigandage; ils punissaient en moi l'auteur du Courrier des Départements, qui a déclaré une guerre à outrance aux anarchistes, aux violateurs des propriétés, aux pillards... Chez Fiévée, au contraire, ils exerçaient un brigandage qui manquait son but, puisqu'il n'atteignait ni Condorcet, ni Rabaut, qui étaient les auteurs de l'ouvrage dont le crime avait à se plaindre, mais seulement des caractères *mobiles*, qui, sous la main d'un Robespierre ou d'un Marat, auraient pu retracer des motions de sang, des dénonciations contre la vertu, ou des sentences de proscription.

Diront-ils que c'est le peuple de Paris qui s'est livré à ces excès, comme ils l'ont accusé d'avoir participé aux journées des 2 et 3 septembre?... Eh ! le peuple même de leurs tribunes aurait rougi de se livrer à de pareilles atrocités. Il leur a fallu ouvrir leur repaire à deux ou trois cents lâches spadassins que Cartouche, ou du moins Mandrin, n'auraient pas jugés dignes de servir sous

(1) *Courrier des quatre-vingt-trois départements*, 26 février 1793.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

leurs bannières... car ce dernier surtout voulait des scélérats qui osassent se montrer en plein jour...

Je ne parlerai pas de la manière dont a été accueillie l'annonce faite à la Convention de ces horreurs; je ne parlerai pas de ces applaudissements que les siècles les plus barbares eussent désavoués... : ils ne doivent être imputés qu'à une trentaine de reptiles qui rentreront, au premier orage, dans la fange qui les a vomis, et qui les réclame.

Le Courrier ne reparut que le 19 mars. Il n'avait pas dépendu de Gorsas qu'il en fût autrement; mais les vandales l'avaient mis dans l'impossibilité d'imprimer son journal, et il aurait craint, en recourant à un de ses confrères, de l'exposer au même sort, d'attirer sur sa tête le même orage, toujours facile à soulever avec une orgie et un écu par tête. Enfin, il est en mesure, « le Courrier reparaît, et il reparaîtra constamment, à moins que les poignards de l'anarchie et de la licence ne viennent à bout d'assassiner sans retour la liberté et son plus ardent défenseur. » *Impavidum ferient ruinæ,* telle est sa nouvelle devise.

La Convention, comme s'en plaint Gorsas, s'était montrée très-peu émue du récit qui lui avait été fait de ces scènes de barbarie; mais c'est à cette occasion qu'elle décréta, comme nous l'avons dit ailleurs (t. IV, p. 185), que les députés journalistes seraient forcés d'opter entre leur mandat et leur journal. En annonçant cette mesure, Gorsas s'en exprime ainsi en tête de son numéro du 20 mars :



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Un décret a été rendu sur la motion de Lacroix, qui n'a pas rougi de profiter du pillage commis dans mon domicile pour le proposer. En était-il le complice? Je l'ignore. D'ailleurs, je n'ai pas l'habitude de juger sur les apparences. Le décret est rendu, cela me suffit. Mon devoir est d'obéir, et j'ai obéi, 1° en ôtant mon nom qui était en tête du *Courrier;* 2° en ne m'en réservant, à l'avenir, que l'inspection et l'impression (mon métier est d'être *imprimeur,* et si la loi m'empêche de *penser,* elle ne m'empêchera pas d'imprimer et de méditer les pensées d'autrui).

Ce n'était là qu'une déclaration pour la forme, et le Courrier continua, à n'en pas douter, à être rédigé par Gorsas. A chaque page on reconnaît sa plume, on le reconnaît surabondamment aux notes dont il charge volontiers ses articles, comme celle-ci, entre autres, qu'on lit dans le numéro du 22 mars, en renvoi à l'expression *journaux modérés,* employée dans un article de correspondance :

C'est être *modéré* aujourd'hui de tonner contre vous, lâches anarchistes!... C'est être *modéré* de prêcher l'*amour de l'ordre,* le *respect pour les lois!...* C'est être *modéré,* ô Legendre! de ne pas parler de tocsin, d'incendie, de pillage!!!... (Les *journaux modérés* ont encore été dénoncés hier à la Convention par l'*archiprêtre Julien !!!*)

Personne, d'ailleurs, ne s'y trompait, comme le prouve surabondamment cette pièce curieuse que je trouve dans les *Lettres de Robespierre à ses commettants :*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Le Comité de correspondance et de surveillance de Strasbourg aux Jacobins de Paris.*

29 *mars, l'an II de la République une et indivisible.*

L'indigne Gorsas continue son bavardage contre-révolutionnaire. Nous vous envoyons copie de la lettre que cet archi-scélérat a arrachée à notre indignation :

« Monsieur de Gorsas,

» Depuis trop longtemps vous faites circuler gratis le poison de votre journal ; les empoisonneurs en chef ont sûrement soin de vous défrayer. La citoyenne Laveaux, à qui vous avez constamment adressé cette peste morale, l'a présentée à la Société. L'indignation de deux à trois mille républicains s'est manifestée : *Au feu, au feu Gorsas !* Des musiciens patriotes étaient là : le *Ça ira !* s'est fait entendre pendant les préparatifs, et, au moment où vos feuilles ont été présentées à une flamme civique, nos citoyens, les héros de la liberté et les Jacobins, ont entonné le couplet : *Tremblez, tyrans, et vous, perfides, l'opprobre de tous les partis.*

Nous vous envoyons les cendres qu'ont fournies vos feuilles pestilentielles. Nous ne pensons pas qu'elles puissent vous rendre sage ; mais du moins vous verrez que nous savons vous apprécier.

Le Courrier tomba avec les Girondins, le 31 mai, et son rédacteur paya de sa tête, quatre mois après, sa courageuse opposition aux hommes et au système qui allaient étouffer la liberté sous le poids de la terreur.

Dans cette lutte, Gorsas déploya une vigueur, un talent, dont on l'aurait à peine cru capable, et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sa feuille est une des plus dramatiques, et, sous tous les rapports, une des plus intéressantes de l'époque.

Le Courrier, dont le titre varia plusieurs fois, comme on le pourra voir à la Bibliographie, ne forme pas moins de quarante-huit volumes; mais, dans cette vaste collection, il faut s'attacher de préférence aux huit derniers volumes, où sont retracés le procès de Louis XVI et le drame parlementaire qui vint aboutir à la proscription de la Gironde.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## *Révolutions de Paris.*

Les *Révolutions de Paris* sont un journal *sui generis*, et qui tient bien ce que promet son titre. C'est le tableau le plus complet, le plus exact, le plus impartial, des agitations de la capitale pendant les premières et les plus dramatiques années de la Révolution. Quand je dis impartial, il faut entendre relativement; car l'impartialité était à peu près impossible aux acteurs de cette lutte passionnée. Mais Prudhomme se faisait gloire de tenir uniquement aux principes, de ne faire acception de personne, et de ne jamais moins dire que ce qu'il fallait dire; et l'indépendance est bien, en effet, le caractère distinctif de son journal. On n'en trouverait pas un autre qui exprimât aussi spontanément, aussi constamment, l'opinion générale, à mesure qu'elle se dégageait dans le pays au-dessus des partis politiques. Chez tous il y a trace de parti pris, d'esprit de système; ils subissent l'influence, celui-ci d'une grande réputation, celui-là d'une coterie,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

parlementaire, cet autre d'un salon ou d'un club. Les Révolutions de Paris sont les seules derrière lesquelles on n'entrevoit ni les caprices et les exagérations d'une personnalité, ni la tactique, les réticences et les ruses d'une coterie ou d'un parti.

Cette particularité seule, comme l'a très-judicieusement remarqué M. Eugène Maron, suffirait pour expliquer l'immense succès de cette feuille. A une époque où les esprits, sollicités en tous sens, hésitent à choisir entre des voies diverses, celui qui parle selon sa propre conscience, sans être ébloui par le tourbillon des intrigues et l'éclat des réputations, n'a point de peine à se mettre d'accord avec la conscience publique.

Une remarque est à faire encore, qui est à la fois l'explication et la conséquence de ce que nous venons de dire. Les principaux journaux de la Révolution étaient l'organe, l'expression, je dirais presque l'incarnation d'une individualité puissante et bien connue, d'un écrivain ou d'un homme politique qui les rédigeait ou les inspirait, et qui leur donnait son nom. Ainsi le *Courrier de Provence*, c'était le journal de Mirabeau ; les *Révolutions de France et de Brabant*, c'était le journal de Desmoulins ; le *Courrier des Départements*, c'était le journal de Gorsas, etc. Pour les Révolutions de Paris, au contraire, on ne sait que vaguement quels furent ses rédacteurs ; le nom dominant, c'est celui de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Prudhomme, qui n'en était pourtant que l'éditeur, ou, si l'on veut, le directeur-propriétaire. Prudhomme tenait essentiellement à ce qu'on dît *le journal de Prudhomme*, et ses prétentions à cet égard, prétentions qui lui attirèrent fréquemment les sarcasmes des vrais journalistes, finirent par triompher; ce qui prouverait au besoin que l'éditeur des Révolutions de Paris n'était pas un homme ordinaire.

Prudhomme était un libraire-papetier qui s'était fait l'ardent propagateur de tous les écrits destinés à révolutionner la France; il se vantait lui-même d'avoir répandu en quelques années des milliers de brochures propres à préparer et à accélérer le mouvement. Il avait subi plusieurs emprisonnements pour ce fait, et il était, de la part de la police, l'objet d'une surveillance incessante. Je trouve dans la *Police dévoilée* une lettre du directeur de la librairie, Maissemi, dans laquelle on lit, entre autres choses :

Une saisie a été faite chez Royer, libraire, par les officiers de la chambre syndicale, qui en ont dressé un procès-verbal que je porterai demain en cour. On sera, par là, à même de faire un exemple. Mais, pour faire plus d'effet, il faudrait, par le même arrêt, pouvoir interdire plusieurs libraires. Je vais, Monsieur, vous en indiquer deux qui, j'ai lieu de le présumer d'après les renseignements que je me suis procurés, seront pris en contravention. L'un est le nommé Prudhomme, qui tient boutique sous le nom du sieur Dupuis, lequel est absent de Paris. Ce Prudhomme, papetier bouquiniste, demeure rue Jacob, vis-à-vis

EFERUS - Recherches & Classification numériques

celle Saint-Benoît. M. Henri doit, au surplus, le connaître. Il paraît constant que c'est ce Prudhomme qui est chargé de la distribution du bulletin intitulé *Etats-Généraux,* et qu'il a l'habitude de vendre tout ce qu'il y a de plus répréhensible. J'y enverrais bien la chambre syndicale ; mais, comme Prudhomme peut avoir des magasins séparés de la boutique, il serait essentiel que la visite fût faite par un commissaire et un de vos inspecteurs, avec le plus grand soin et le plus grand secret... Il circule aussi un prospectus ayant pour titre : *Résumé général ou Extrait des cahiers des bailliages,* pour lequel on souscrit chez M. Laurent de Mézières, rue Saint-Benoît, n° 28, faubourg Saint-Germain. On croit que Prudhomme y est pour quelque chose. Ce serait encore un objet à rechercher et à saisir. Il serait encore bien nécessaire d'arrêter l'*Orateur des Etats-Généraux*, l'une des brochures les plus audacieuses qu'ait produites la licence du temps. Enfin on m'a dénoncé un autre libelle affreux, ayant pour titre : *Réponse de M. de Calonne à la dernière lettre de M. Lebrun.* Vous aurez sûrement donné des ordres pour l'arrêter.

« M. Prudhomme, ajoute Manuel, s'est bien vengé de toutes ces lâches persécutions en fournissant des presses à Loustalot, le premier évangéliste, et peut-être le martyr de la Révolution. »

C'est au mois de juillet 1789 que commença la publication des Révolutions de Paris. L'*inventeur* réel de cette feuille célèbre et son premier rédacteur fut un écrivain assez obscur, nommé Tournon, qui proposa et fit facilement accepter cette affaire à Prudhomme, mais je ne sais à quelles conditions. Elle était *dédiée à la nation et au district des Petits-Augustins ;* on connaît son épigraphe fameuse : *Les grands*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux... Levons-nous!*

Le premier numéro porte la date des 12-17 juillet, et contient la relation détaillée, et jour par jour, de tout ce qui se passa à Paris et à Versailles dans cette semaine mémorable. Il eut un succès prodigieux : Tournon dit, dans un factum dont je parlerai tout à l'heure, qu'on en publia dix éditions, « sans celles qui ne furent pas annoncées ».

Il en fut de même, plus ou moins, pour les autres numéros, toutes les fois que l'attention se trouvait surexcitée par les événements; et c'est ainsi qu'il faut comprendre le chiffre fabuleux d'abonnés que l'on prête aux Révolutions de Paris. Quand on a dit, et tant de fois répété depuis, que Loustalot avait groupé deux cent mille souscripteurs autour du journal de Prudhomme, ce n'a pu être qu'une façon de parler, qu'il ne faudrait pas prendre à la lettre. Les moyens dont l'imprimerie disposait alors auraient été loin de suffire au service d'un pareil nombre d'abonnés, et aujourd'hui même on n'y parviendrait pas sans des efforts extraordinaires.

Quoi qu'il en soit, le succès des Révolutions de Paris dépassa tout ce qu'il était possible d'espérer, tout ce que l'on avait jamais vu. Et ce succès, il faut le dire à l'honneur de Prudhomme, elles le durent non-seulement au talent des rédacteurs, non-seulement à leur ardent patriotisme, mais encore à



EFERUS - Recherches & Classification numériques

la manière intelligente dont elles étaient conçues. Chaque numéro formait une brochure d'une cinquantaine de pages, en caractères assez serrés, et ces cinquante pages étaient presque exclusivement consacrées aux événements de Paris, qu'elles pouvaient ainsi raconter avec plus de méthode et beaucoup plus de détails que tous les autres journaux, bien qu'elles ne parussent que toutes les semaines. Ajoutez à cela des gravures, assez mauvaises, il est vrai, mais qui n'en avaient pourtant pas moins un certain charme pour des lecteurs qui n'étaient point, comme ceux d'aujourd'hui, blasés sous ce rapport.

Dès le nº 6, le journal de Prudhomme eut une concurrence, qui s'annonça sous le titre de *Nouvelles Révolutions de Paris, par un des rédacteurs des premiers numéros*. C'est à ce concurrent qu'appartient cette réflexion profonde, que j'ai vue plusieurs fois citée comme extraite de la feuille de Prudhomme :

« Le philosophe qui embrasse l'univers, qui voit les âges se succéder, les empires se former, s'étendre, se détruire et s'écraser les uns les autres, et de leurs ruines de nouveaux empires se former encore pour être détruits, s'arrête sans étonnement sur la révolution présente, occasionnée en apparence par la mauvaise politique des princes et des ministres,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais en effet par l'ordre immuable de la Providence, *qui semble avoir placé la stabilité du monde dans ses vicissitudes.* » Parole aussi profonde qu'elle est éloquente.

Quel était ce collaborateur qui avait fait si promptement scission? C'est ce que je ne saurais dire; mais assurément ce n'est pas Tournon, comme l'avance Léonard Gallois.

Il est bien vrai que Tournon lui-même ne tarda pas à se brouiller avec Prudhomme, mais ce ne fut qu'après la publication du quinzième numéro qu'il s'en sépara. Lui aussi voulut faire concurrence à son ex-associé, et fonda sous le même titre un journal de tout point semblable, ou, si l'on veut, et comme il le prétendait, continua de son côté le journal dont il revendiquait la propriété : de sorte qu'il y eut à la fois trois journaux du même nom. Tournon fit même réimprimer les quinze premiers numéros pour ses abonnés, mais en y pratiquant de nombreuses coupures, afin de pouvoir les donner à meilleur marché.

Cette rupture donna lieu, entre les deux associés, à un échange d'invectives qui ne dut pas laisser que d'amuser la galerie. Comme ils se prétendaient tous les deux propriétaires des Révolutions, ils portèrent leur contestation devant le comité de police, qui, par sentence du 4 novembre 1789, reconnut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Prudhomme comme le chef de l'entreprise, mais autorisa Tournon à continuer le journal de son côté, si bon lui semblait.

Prudhomme, d'ailleurs, et bien que ses concurrents ne fussent pas de force à lutter avec lui, s'était de bonne heure mis en mesure de leur tenir tête. Il proteste hautement contre « les publications qui n'ont rien de commun avec la sienne, quoiqu'on ait annoncé qu'elles étaient faites par les rédacteurs et auteurs des premiers numéros. » Il amplifie ainsi son titre : « avec un extrait des papiers trouvés dans la Bastille, et le résultat de l'Assemblée nationale, nouvelles des provinces, et autres pièces. » Il annonce que, « pour reconnaître les bontés dont le public l'a honoré, il fera paraître, et enverra gratis à ses abonnés, une *Introduction aux Révolutions*, ouvrage qui contiendra un tableau historique et politique de tout ce qui s'est passé en France depuis la première assemblée des notables, et qui démontrera les causes politiques de l'étonnante révolution qui vient de s'opérer. Cette introduction fut en effet publiée en janvier 1790. Il ajoute à son journal des gravures qui tiennent, dit-il, à l'histoire de la Révolution, « dans l'espérance qu'elles mettront le public à portée de le distinguer des contrefaçons et de le venger de la *supercherie* des contrefacteurs. » Pendant plusieurs mois il place en tête de ses numéros un extrait de la sen-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tence du comité de police; mais, par une petite supercherie qui est plus réelle, celle-là, il s'arrête à la partie qui est favorable à Tournon, qu'il accable de son dédain : « Ce particulier, soi-disant homme de lettres et membre de plusieurs académies, répand avec profusion des diatribes dans lesquelles il se dit l'auteur de cet ouvrage; sa profonde ignorance fait ma justification. » — Prudhomme « ose d'ailleurs se flatter que ses sacrifices et ses soins prouveront à ses concitoyens et sa reconnaissance et son désir de servir la cause publique. » Enfin il marque tous ses numéros d'un timbre portant son nom et sa qualité d'éditeur et seul propriétaire des Révolutions de Paris.

A cette tactique, à ces insinuations, Tournon répond par cet avis dont il fait longtemps précéder sa feuille :

La voix publique répète de toutes parts que l'on doit défendre la continuation de deux ouvrages des *Révolutions*. — *L'un des deux est faux*, dit-on. Rien n'est plus vrai, et l'arrêté pris à cet égard par le comité de police le confirme pleinement. Voici cet arrêté, mot pour mot, et j'observe que jamais le sieur Prudhomme ne l'a imprimé en entier :

« Le Comité de police déclare, sur la contestation entre MM. Tournon et Prudhomme, que ce dernier, comme *chef de l'entreprise* du journal intitulé : *Révolutions de Paris*, peut continuer cette entreprise (1); que M. Tournon [COMME INVENTEUR ET AUTEUR DUDIT

(1) Prudhomme, dans sa citation, s'arrêtait là, en ajoutant toutefois : « et est propriétaire des souscriptions » ; ce qui pouvait bien être encore une petite supercherie, car ce membre de phrase finit par disparaître.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ouvrage (1)] peut, de son côté, continuer l'entreprise, concurremment et sous le même titre, s'il le juge à propos, ni l'un ni l'autre n'ayant pour cet ouvrage aucun privilége exclusif, et *le nom de l'éditeur des deux ouvrages suffisant pour les distinguer.*

» Fait au Comité de police le 4 novembre.

*Signé* : l'abbé Fauchet, Manuel, Thorillon, Isnard de Bonneuil, de la Bastide, B. du Luc. »

Il résulte de l'arrêté de ce comité que M. Tournon est l'auteur de l'ouvrage intitulé *Révolutions de Paris ;* que le sieur Prudhomme, au contraire, n'a été que le bailleur de fonds ; que, pour éviter un bouleversement immanquable dans ses affaires, ce comité a cru devoir lui permettre de continuer, sauf à laisser au public la liberté de choisir l'ouvrage du *contrefacteur bailleur de fonds,* ou celui de l'auteur reconnu dudit ouvrage. Cet exposé suffit pour éclaircir la vérité, et nous osons dire que les nouveaux succès dont le public nous honore nous sont garants qu'il n'est pas dupe des supercheries, des plates injures et des basses calomnies dont me gratifiait ci-devant mon *très-honnête* contrefacteur.

J'ai rencontré à la Bibliothèque une pièce assez curieuse relative à cette querelle. C'est un factum de Tournon. Il porte en tête : Révolutions de Paris. — *Assemblée des représentants de la Commune de Paris. Comité de police*, et commence par cet acte étrange, sorte de billet de confession :

Le Comité de police a reçu avec satisfaction l'assurance que lui donne M. Tournon de n'insérer dans le journal intitulé *Révolu-*

(1) Personne ne peut me contester ces titres : 1° parce que j'avais fait imprimer le commencement de cet ouvrage à l'insu du sieur Prudhomme, ainsi qu'il en est convenu lui-même, et plusieurs jours avant de le lui communiquer ; 2° parce que mon nom, comme auteur, est imprimé, de son aveu, sur les premiers cahiers qui parurent ; 3° parce que je n'ai cessé de travailler à mon ouvrage que lorsque j'en ai prévenu le public, et que je n'ai jamais eu que des collaborateurs payés par moi, ou sur les sommes que m'assurait mon traité avec mon débitant. Les preuves de ces faits sont déposées chez mon libraire, le sieur Foullé ; chacun peut les y consulter.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*tions de Paris* aucun article capable d'alarmer les bons citoyens, aucuns discours incendiaires, aucune inculpation téméraire, et lui donne acte du désaveu qu'il fait de tout ce qu'il y a eu de répréhensible dans les feuilles précédentes de ce journal, de sa déclaration qui constate que c'est malgré lui que ces articles y ont été insérés, et qu'il n'y en paraîtra plus de semblables.

Fait au Comité de police, le 2 novembre 1789.

On remarquera la date de cet acte : il est antérieur de deux jours à la sentence que nous venons de transcrire, et porte les mêmes signatures. Sa signification est plus facile à présumer qu'à définir. Un passage que j'ai relevé dans un petit journal contemporain, bien qu'il n'en donne pas évidemment la véritable clef, peut cependant aider à en pénétrer le sens :

« Parisiens, admirez la sagesse profonde qui préside aux jugements du comité de police.

» Un sieur Tournon, jusqu'alors inconnu dans le monde littéraire, se disant homme de lettres, membre de plusieurs académies, etc., stipendié par un sieur Prudhomme pour travailler aux Révolutions de Paris, puis rebuté par ce dernier, se transporte, la rage dans le cœur, au comité de police, où, après avoir fait amende honorable, par le désaveu formel des articles incendiaires insérés dans plusieurs numéros, il se fait autoriser à continuer seul le journal, en promettant de ne rien écrire contre les représentants de la Commune et le très-scrupuleux comité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Le sieur Prudhomme, instruit par la voix publique de cette supercherie, se rend au comité, où il expose des raisons très-sonnantes, et sur-le-champ il obtient la radiation de la délibération antérieure.

» Si, du 2 au 4 novembre, les vertueux membres de ce comité jugent d'une manière si contradictoire, combien de bévues dans un mois (1)! »

A la suite de ce certificat de bonnes vie et mœurs, Tournon donne un certain nombre de pièces tendant à prouver qu'il est bien l'*inventeur* des Révolutions de Paris, et il termine ainsi : « Et je serais, moi, malgré tant de preuves, moi homme de lettres, auteur de quantité d'ouvrages connus, membre de diverses académies, moi je serais le manœuvre d'un marchand papetier, d'un homme qui ne sait pas même l'orthographe! Non, le public ne le croira pas! »

Je ne sais ce qu'en pensa le public; je dois dire cependant que les journalistes se prononcèrent pour Tournon. Mais c'était la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Tournon était pauvre : son journal ne prolongea quelque peu son existence qu'à force d'expédients et d'alliances plus ou moins mal assorties (V. la Bibliographie), tandis que celui de Prud'homme poursuivit avec le même élan sa carrière victorieuse, jusqu'au terme que son propriétaire lui fixa lui-même.

(1) *Fouet national*, 10 novembre 1789.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il faut dire aussi que Prudhomme avait eu la bonne fortune de mettre la main sur un écrivain qui aurait pu à lui seul faire le succès d'un journal : je veux parler de Loustalot. C'est à peine si la plupart des historiens de la Révolution prononcent le nom de ce jeune publiciste, et cependant il en est peu qui l'aient égalé en influence. Il n'avait pas l'éclat ni le brillant de certains autres; mais il trouva dans sa droiture et son honnêteté la source d'un vrai talent politique. « Loustalot, dit Lamartine, avait ce caractère excessif et ombrageux du républicain probe et désintéressé, qui conquiert l'estime du peuple en lui disant des vérités quelquefois sévères et en ne flattant que ses passions honnêtes. Les factions, les séditions, les crimes du peuple, lui faisaient horreur; mais, plus philosophe que politique, il s'armait contre toute espèce de force, comme si toute force eût été une tyrannie. Loustalot, par son enthousiasme, par son honnêteté, par ses illusions même de jeunesse, répondait complétement à la majorité de la France en ce moment. Il popularisa des erreurs, jamais des crimes. Il eut un auditoire immense, et tel qu'il n'en exista pas un pareil pour un écrivain politique. » L'historien anglais de notre révolution, Carlyle, compare Loustalot à un jeune prunier sauvage dont les fruits ne seraient pas destinés à mûrir. Il y avait en effet quelque chose d'un arbre sauvage dans l'abondance,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans la verdeur de son style, et il s'était donné à la Révolution avec une conviction si sérieuse, avec une passion si prompte à se changer en inquiétude ou en douleur, que tout jeune encore il mourut de son amour pour la liberté.

Nous ne saurions dire au juste dans quelle mesure Loustalot prit part à la rédaction des Révolutions de Paris, puisque les articles de cette feuille ne sont point signés; mais tant qu'il y travailla, il en fut comme l'incarnation, et c'est à lui qu'on attribuait toutes les meilleures pages. Le journal de Prudhomme, sous son influence, n'est plus aussi exclusivement consacré aux faits; on y trouve de nombreux articles de fond sur toutes les questions à l'ordre du jour. Ceux de Loustalot sont marqués d'un cachet qui les signalait tout d'abord au lecteur quelque peu habitué. Grave, austère, concentré, il demeure sérieux jusque dans ses écarts.

« Loustalot, dit M. Eugène Maron, est le plus calme des journalistes de la Constituante, et celui qui raisonne le plus. Il procède par preuves et par déductions; à une époque où les principes et les abstractions jouent un si grand rôle, il s'attache à n'en saisir que le côté politique et les conséquences pratiques. Si sa pensée manque d'étendue, sa polémique ne manque jamais de solidité.

» De même, si son style n'a pas d'éclat, on y

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sent une émotion contenue qui lui donne un grand caractère de gravité et de fermeté. En cherchant un point de comparaison chez les écrivains antérieurs, on ne trouverait guère que chez les jansénistes, avec un mérite littéraire supérieur, ce mélange de véhémence et de sécheresse, tant de chaleur de conviction unie à tant de froideur d'imagination.

» Réunis, ces défauts et ces qualités ont une grande force de propagande. Dans la vie publique, ce n'est ni à l'esprit, ni à l'imagination, ni à tous les dons brillants de l'intelligence, que le public s'attache le plus; il s'en défie volontiers comme d'une séduction, et comme s'il avait peur de se laisser entraîner par surprise. Cela surtout peut s'appliquer au journalisme, qui ne doit voir des choses que le côté général. L'originalité trop prononcée y semble une fantaisie de l'imagination; le lecteur soupçonneux croit y voir une vanité intéressée à faire montre de son esprit. Le lecteur ne se trompe pas toujours : il est certain que là où l'homme apparaît avant l'écrivain, il y a un degré de sincérité de plus, et que l'émotion est plus profonde. Aux premiers faits qui signalent les ferments de la guerre civile qui devait désoler la Révolution, à la nouvelle du massacre de Nancy, le calme et sévère Loustalot se sentit atteint dans les malheurs de l'avenir, et mourut de douleur; ce qui n'arriva ni à l'irascible

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Marat, ni au spirituel Desmoulins, ni au politique Brissot (1). »

Loustalot avait pris au sérieux son rôle de journaliste, rôle qui est en réalité, pour nous servir de l'expression de M. Géruzez, une fonction publique, un bénéfice à charge d'âmes. Aussi se montre-t-il jaloux des franchises de la presse, et dès qu'il s'aperçoit qu'on songe à la limiter arbitrairement, il jette un cri d'alarme.

Le premier soin de ceux qui aspireront à nous asservir, l'avons-nous déjà entendu dire, sera de restreindre la liberté de la presse ou même de l'étouffer...

« Si la liberté de la presse pouvait exister dans un pays où le despotisme le plus absolu réunit dans une seule main tous les pouvoirs, elle suffirait seule pour faire contre-poids... » Cette maxime, d'un écrivain anglais, est trop connue du gouvernement pour qu'il ne cherche pas à limiter la presse, à en rendre l'exercice redoutable aux écrivains courageux, à quelque prix que ce soit. S'il réussissait, on verrait le plus grand nombre des gens de lettres se couvrir la tête et se laisser immoler ; mais quelques autres feraient sans doute la plus vigoureuse résistance. S'il en reste un seul qui soit tout à la fois intrépide et inflexible, qui ne craigne ni les coups de l'autorité, ni le couteau des lois, ni les fureurs populaires, qui sache être au-dessus des honneurs et de la misère, qui dédaigne la célébrité, et qui se présente quand il le faut pour défendre légalement ses écrits, ah ! qu'il ne cesse d'abreuver l'esprit public de la vérité des bons principes, et nous lui devrons la Révolution et la liberté ! Ecrivains patriotes, voyons *qui de nous cueillera cette palme !* Qu'il serait glorieux d'être vaincu!

Nous avons vu avec quel enthousiasme Camille

(1) *Histoire littéraire de la Révolution*, p. 53.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Desmoulins répondit à cet appel; on en retrouve l'écho dans toutes les feuilles patriotiques.

Les ministériels, dit Marat, ont décidé de mettre tout en œuvre pour imposer silence aux plumes patriotiques, engourdir le zèle, endormir la vertu. En conséquence, cinq cent mille livres ont été puisées dans le trésor de la nation pour CORROMPRE *ses défenseurs*. Nous avons la consolation d'en connaître dont la vertu serait à l'épreuve d'une couronne; mais nous en connaissons aussi dont la vertu fera naufrage à la première tentation. Malheur aux faux-frères! Nous prenons l'engagement sacré de les traîner dans la boue et de les disséquer tout vivants!

Les Révolutions de Paris, du reste, sont constamment demeurées fidèles à cette cause; on les voit dans toutes les occasions prendre la défense des écrivains persécutés, de l'Ami du Roi comme de l'Ami du Peuple, et stimuler la vigilance et le courage des écrivains, même de ceux de la province.

*Un mot aux journalistes de province.*

Nous avons beau parcourir la plupart des journaux de province, nous n'y rencontrons jamais le plus petit mot d'avis sur les manœuvres sourdes des ennemis de la Révolution, jamais une réflexion en faveur du peuple, jamais le moindre élan de patriotisme, jamais rien pour la liberté. Et cette profonde inertie est bien faite pour révolter les amis du bien public.

Nous leur rappelons donc ici, et c'est un devoir sacré dont nous nous acquittons, que la vocation d'écrire n'est honorable que quand elle a pour but l'amour de la patrie, la liberté du peuple, la défense des droits de l'homme et la dénonciation des méchants; que la liberté de la presse n'est fondée que sur l'opinion que la vertu d'une nation a de la vertu de ses membres, et pour discerner ceux qui sont dignes de son estime par leur marche cons-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tante dans le chemin de la vérité, d'avec ceux qui ne méritent que son mépris, soit par leurs écrits indolents, soit par leurs paradoxes pervers. La liberté de la presse est la plus sage de toutes les institutions; elle charge adroitement l'amour-propre d'arracher le masque dont se couvrent les vices.

Messieurs les journalistes de province, serait-ce, par hasard, l'aristocratie de vos municipalités qui vous gênerait? Quelle odieuse faiblesse! Un vil respect pour quelques hommes vous arracherait au respect que vous devez à la nation! Si, comme citoyens actifs, vous avez eu la maladresse de mal choisir vos officiers, que vous reste-t-il à faire pour réparer votre faute, sinon de les surveiller sans cesse, d'éclairer vos concitoyens sur leurs prévarications, de les dénoncer à l'opinion de la France, et de faire ainsi graduellement remonter jusqu'à l'Assemblée nationale la défiance qu'elle doit concevoir de leurs principes? Que craignez-vous? Qu'ils arrêtent vos presses? Ils n'oseraient : la loi veille. Qu'ils vous haïssent? Tant mieux : la haine des pervers est honorable.

De quelle vive indignation n'est-on pas saisi quand on voit le *Journal de Lyon* circuler dans toute la France honteusement muni d'un *permis d'imprimer*, signé *Berthelot, officier municipal.* Ainsi un homme libre, un journaliste, se voue à la honte hebdomadaire de se dénoncer lui-même à tout l'empire comme le plus lâche des hommes, comme le violateur profane du premier, du plus saint de tous les droits, le droit de penser tout haut! Un homme libre ne rougit pas de tenir d'un autre la permission de ne pas dire ce qu'il voudrait dire, et il est assez borné pour ne pas sentir que ce Berthelot ne lui permet d'imprimer son journal que pour cacher au public ce qu'il se permet sans doute contre la loi!

Eh bien! Messieurs les journalistes de province, nous parlerons, nous, si vous ne parlez pas, et nous n'aurons besoin que de la permission de la vérité. En conséquence, nous invitons tous ceux qui auraient éprouvé quelques vexations aristocratiques des municipalités, des directoires des départements, des tribunaux expirés et des tribunaux naissants, ceux qui s'apercevraient de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quelque atteinte portée à la Constitution et à la liberté de la nation; ceux enfin qui découvriraient quelques menées, quelques mouvements, quelques complots dangereux à la patrie, nous les invitons, dis-je, à s'adresser à nous, à nous les dénoncer sans crainte et sans délai, et nous leur jurons qu'ils trouveront en nous le zèle fraternel et patriotique qu'ils ne rencontrent pas sans doute dans les journalistes glacés que quelque génie malfaisant a placés à leurs côtés.

Le n° 110 de l'année 1791 contient, sous le titre d'*Instructions sur la liberté absolue de la presse*, un long article dont nous croyons devoir reproduire les parties les plus saillantes.

Citoyens, on cherche à vous égarer; on calomnie devant vous le plus grand des bienfaits de la Révolution; on voudrait vous faire regarder la liberté absolue de la presse comme une monstruosité destructive de l'ordre; on qualifie de perturbateurs du repos public vos défenseurs les plus courageux. Les Spartiates enivraient des esclaves pour inspirer à leurs enfants le dégoût du vin; on en agit de même en ce moment : pour vous faire peur de la liberté de la presse, on vous cite avec complaisance quelques livres obscènes et des libelles, piége grossier auquel vous ne vous laisserez pas prendre.

. . . . . .

Citoyens, la liberté incomplète de la presse a déterminé la Révolution; la liberté indéfinie de la presse peut seule achever la Révolution. Que l'Assemblée nationale révise ses décrets, à la bonne heure; mais la presse libre s'en acquittera mieux qu'elle : la presse libre est le creuset où la Constitution doit venir s'épurer, où les bons principes se dégageront de l'alliage que les mains mercenaires des députés esclaves y ont furtivement glissé.

. . . . . .

Ce que redoutent surtout les ennemis de la liberté, ce sont ces feuilles quotidiennes qui circulent dans toutes les mains... Grâce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux pamphlets patriotes, *enfants perdus* de la liberté absolue de la presse, le peuple éclairé ne s'est point rué comme une bête fauve sur les aristocrates; il s'est contenté de les poursuivre au bruit des sifflets. Avant l'invention de l'imprimerie, la nation stupide se serait laissé entraîner aux sophismes des rhéteurs en rabat et en simarre.

Béni soit l'inventeur de cet art divin qui multiplie les vérités comme les grains de sable de la mer! Bénie soit l'année où cet art divin a été dégagé des liens qui le rendaient à peu près nul! Malédiction sur la tête de celui qui médit de la liberté de la presse pour se ménager le droit de la restreindre!

. . . . . .

A quels signes certains pouvons-nous reconnaître l'aristocratie de nos mandataires, de nos fonctionnaires, de nos magistrats? Aux lois coercitives de la presse. Le prêtre Sièyes donnait des espérances jusqu'au moment où il déroula à l'Assemblée nationale son projet de décret contre la franchise absolue de l'imprimerie: depuis cette époque, il est jugé; jusqu'à ce qu'il ait expié ce projet liberticide, l'opinion publique range le prêtre Sièyes parmi les citoyens plus que douteux.

L'opinion publique est la souveraine du monde; ses décrets passent avant ceux des assemblées nationales et durent davantage; elle casse les édits du despotisme, et annule les règlements aristocratiques de la police municipale : or l'imprimerie franche est la mère nourrice de l'opinion.

Nos mandataires, nos administrateurs, nos officiers municipaux et nos juges se coalisent pour nous dire :

De quoi vous plaignez-vous? Il y a deux ans vous soupiriez après la liberté de la presse telle qu'elle se trouve établie à Londres: vous en jouissez, et vous n'êtes pas contents. Que vous faut-il davantage? Voudriez-vous être plus libres que les Anglais? Soyez du moins aussi sages qu'eux.

Citoyens, répondez à vos chargés d'affaires : Nous ne voulons pas ressembler à une nation chez laquelle on persécute l'éditeur des *Lettres de Junius;* nous serions au désespoir si la Constitution française ressemblait à cette charte anglaise qui permet à un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ministre de faire condamner à la prison et à une amende un imprimeur pour avoir eu la *témérité* de publier que la flotte prête à mettre à la voile, depuis plusieurs mois, à Spithead, est destinée contre la France : un peuple qui souffre chez lui la presse des matelots et l'emprisonnement des imprimeurs n'est pas digne de nous servir de modèle.

. . . . . .

Quelques journalistes pusillanimes semblent avoir adopté cette autre maxime, qui n'en est pas meilleure pour être ancienne :

*Parcere personis, dicere de vitiis :*

Blâmer la faute, épargner la personne.

Où en serions-nous si nous avions adopté ce principe, auquel on paraît vouloir nous faire retourner? Le règne de la liberté désavoue cette mesure, qui ne convient qu'à des esclaves. Les hommes sont égaux devant la loi ; pourquoi ne le seraient-ils pas devant l'opinion écrite ou verbale? La presse est un tribunal au pied duquel doivent comparaître non seulement les particuliers, mais principalement les hommes publics. C'est le seul frein qui puisse arrêter ceux-ci...

Depuis le commencement de la Révolution, nous avons professé hautement, imperturbablement, ces principes de liberté absolue de la presse. Rien n'a été sacré pour nous que la vertu bien reconnue et la vérité bien prouvée. A la hauteur à laquelle nous nous sommes placés, personne ne nous en a imposé. Nous avons rougi pour ces folliculaires sans pudeur qui, se laissant aller au premier vent qui souffle, blâment la liberté de la presse quand ils la voient persécutée, insultent lâchement aux victimes des persécuteurs, et qui, lorsque l'orage est passé, retournent aux principes et encensent aujourd'hui la divinité qu'ils ont outragée la veille...

Citoyens, permettez-nous de vous proposer notre exemple. Une fois bien pénétrés des droits de l'homme libre et des principes éternels qui en sont la base, et qui, en petit nombre, sont faciles



EFERUS - Recherches & Classification numériques

à reconnaître, nous les avons embrassés de toutes nos forces; et, dût un déluge de prohibitions, d'injonctions, de menaces, fondre sur nous, nous nous tiendrons tellement attachés à ce tronc de la liberté nationale, la franchise illimitée de l'imprimerie, que nous ne le quitterons qu'en perdant la vie...

Citoyens, nous ne saurions trop vous le répéter, défendez de tous vos moyens, de tous vos pouvoirs, de toutes vos ressources, la liberté indéfinie de la presse; chacun de vous dût-il en souffrir dans sa réputation, dans celle des personnes qui lui sont les plus chères, faites-en le sacrifice plutôt que de renoncer à cette première de toutes les prérogatives d'une nation qui s'est rendue libre, et qui, probablement, ne veut pas l'être pour un seul jour. Dans quelque état que se trouve la chose publique, n'en désespérez pas, tant qu'elle aura pour sentinelle la liberté absolue de la presse. Mais n'attendez rien du salut de la patrie si vous vous laissez dessaisir de cette arme, avec laquelle vous serez invulnérables, sans laquelle vous redeviendrez esclaves. Répétez avec nous et faites répéter à vos familles, d'âge en âge, ce serment solennel, garant de tous les autres, et que nous avons gravé sur la porte de notre imprimerie, vierge encore :

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE
OU LA MORT.

Ailleurs (octobre 1790), dans un article sur la *Dépravation des mœurs*, le rédacteur des Révolutions essaie de démontrer la *connexion des bonnes mœurs et de la liberté de la presse*.

Peuple français! la liberté vous a mis au rang des premières nations du monde. Vous devez à cette liberté et votre grandeur et une Constitution nouvelle. Que vous reste-t-il à faire pour conserver la première et consolider la seconde? Le voici: c'est l'épurement de vos mœurs.

. . . . . .

Vous sortez, peuple français, d'un long sommeil, où tous les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rêves de la volupté salissaient votre imagination. La France entière n'était que le palais de Sardanapale, et le spectacle des honteux plaisirs de vos tyrans engourdissait vos sens, gangrenait votre cœur et putréfiait votre âme. A votre réveil, vous avez franchi le seuil de ce palais du crime ; mais on compte peut-être beaucoup sur les souvenirs qui vous en restent. Ce sont les passions que l'on va charger de la cause de l'aristocratie; et tandis qu'au dehors les gouffres du jeu et les temples de la débauche seront ouverts et protégés, que les théâtres ne vous offriront que la mollesse, au-dedans de vos asiles on fera refouler un torrent de livres corrupteurs, d'ouvrages libertins, de gravures licencieuses, qui déjà commence à se déborder. Si vous mordez à cet appât, si vous n'y reconnaissez pas le besoin qu'on a de votre dépravation, c'en est fait de votre liberté. Paralysés par le poison d'une lecture pestiférée, sentirez-vous alors la nécessité d'entendre les austères écrivains qui combattent pour votre liberté? Votre âme débile ne pourra plus digérer la crudité de leurs préceptes; dans l'oubli de vous-mêmes, vous ne vous souviendrez plus de la patrie, et vous serez tombés dans l'épouvantable opprobre d'être indifférents même à la joie de vos ennemis.

Voilà cependant leur espoir ! voilà ce qu'ils attendent du temps, leur unique idole! et c'est par une contre-révolution morale qu'ils se flattent de consommer par degrés une contre-révolution physique. Quel est, ô peuple français ! le préservatif d'un aussi grand malheur? Il est entre vos mains: ce sont les bonnes mœurs, ces filles antiques de la nature et de la liberté, qui, cachées dans les forêts du Scythe, vainquirent Darius, dont le bras avait vaincu le monde. Peuple français! vous voilà prévenu. Laissez maintenant vos ennemis s'entacher à leur aise, aux yeux de la postérité, de la plus insigne mauvaise foi, par cette foule de libelles antinationaux qui, pour venger l'humanité, seront immortels comme la bible de Jacques Clément. Laissez-les se vautrer dans la fange impure de leurs sales compositions. Passez auprès d'elles comme le bloc de glace passe sans se fondre à côté du feu que les enfants allument sur la rive. Mais gardez de vous plaindre de leur écrits, et voyez que c'est de leur part un attentat oblique contr

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la liberté de la presse, et c'est pour arriver jusqu'à elle qu'ils chercheront à corrompre vos mœurs; ils savent qu'où règne la liberté de la presse la liberté de la nation est toujours vierge : voilà pourquoi ils voudraient la détruire. Mais ils savent aussi que la pureté des mœurs, unique conservatrice de la liberté de la presse, assigne à chaque ouvrage la place qui lui convient; et voilà pourquoi les mœurs seront les premiers objets de leur attaque. En effet, est-ce chez une nation libre et vertueuse que l'homme oserait écrire ce que le dernier citoyen refuserait de faire? Où les mœurs exercent la censure, il n'est bientôt plus de livres dangereux. Quand l'opinion publique a la vertu pour base, laissez sans crainte au pervers le droit d'écrire ce qu'il voudra : cette impunité est la plus grande des punitions. Nul homme n'a le droit d'empêcher un autre homme d'écrire, de publier ce qu'il lui plaît; mais tout homme a le droit d'être ferme dans les principes du bien; et si tous s'accordent dans la sévérité de leur pratique, que devient l'ouvrage licencieux? Les livres n'ont de droit sur les mœurs que celui que l'homme leur concède; mais les mœurs ont un droit sur les livres qu'ils ne peuvent éviter.

Ainsi, dans une république où tout se meut en bien, la liberté d'écrire en mal n'est plus qu'une chimère. De là, par la pureté des mœurs, ô peuple français! vous vous conserverez la liberté de la presse, ce rempart de votre liberté nationale, et, sans qu'ils s'en doutent, vous l'ôterez à vos ennemis. Cela vaut la peine d'y penser.

Loustalot mourut à peine âgé de vingt-huit ans, avant l'heure des déceptions et des repentirs, « consumé par le patriotisme qu'il avait allumé dans des millions de cœurs. » Sa mort fut généralement attribuée à l'effet que produisit sur lui la nouvelle des massacres de Nancy. Le début de l'article où il raconte ce désastre est empreint d'une telle tristesse, entrecoupé de si douloureuses exclamations,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il est impossible de ne pas reconnaître, dans une âme ainsi agitée, une atteinte profonde.

Le sang des Français a coulé! La torche de la guerre civile a été allumée!... Ces vérités désastreuses abattraient notre courage, si la perspective des dangers qui menacent la patrie ne nous faisait un devoir de faire taire notre profonde douleur. Que vous dire, Français? Quel conseil vous donner? Quel avis pouvez-vous entendre? Dans certaines crises, tout se touche, tout se confond : le bien et le mal s'opèrent presque par les mêmes moyens.

Justice et vérité, sous quel épais nuage vous présentez-vous aux regards de vos sincères adorateurs! Comment se préserver des piéges où le corps législatif, où les sages de la France sont tombés? Comment saisir sous de fidèles rapports une multitude de faits, tous extraordinaires, que tant de citoyens ont besoin de connaître tout à l'heure, sans réticence et sans déguisement? Comment raconter avec une poitrine oppressée? Comment réfléchir avec un sentiment déchirant? Ils sont là, ces cadavres qui jonchent les rues de Nancy, et cette cruelle image n'est remplacée que par le spectacle révoltant du sang-froid de ceux qui les ont envoyés à la boucherie, par le rire qui égaya le front des ennemis de la liberté.

Attendez, scélérats! la presse, qui dévoile tous les crimes et qui détruit toutes les erreurs, va vous enlever votre joie et vos espérances. Il serait doux d'être votre dernière victime.

Un immense concours de patriotes accompagna Loustalot à sa dernière demeure. Plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe, mais aucun ne produisit autant d'effet que cette courte apostrophe de Legendre :

« Malheureux ami de la Constitution! s'écria le fougueux démagogue, va dans l'autre monde, puisque telle est ta destinée! C'est la douleur du mas-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sacre de tant de nos frères à Nancy qui a causé ta mort..... Va leur dire qu'au seul nom de Bouillé le patriotisme frémit! Dis-leur que chez un peuple libre rien ne reste impuni!... Dis-leur que tôt ou tard ils seront vengés! »

C'était à Camille Desmoulins que revenait naturellement l'honneur de faire l'oraison funèbre du vaillant athlète si tôt moissonné, son frère d'armes et son ami. On nous saura gré de reproduire quelques pages de son discours, aussi honorable pour celui qui l'a écrit que pour celui qui en était l'objet.

Prêt à sacrifier au bien public jusqu'à sa réputation, Loustalot tendait au terme qu'il avait montré avec une persévérance et une tenue qui nous servait de modèle à tous. C'est en cela que je ne pouvais m'empêcher d'admirer sa supériorité, et de reconnaître combien son âme était plus grande et sa marche plus assurée que la mienne. Je l'avouerai, Messieurs, au milieu de tant de gens qui nous appelaient scélérats, dignes de mille morts, rassuré mal par ma bonne foi et par le sentiment intérieur, j'ai craint plus d'une fois de servir à égarer mes concitoyens, en les conduisant non pas où je ne savais, mais où je ne pouvais; dans le soulèvement de tant de monde contre mes feuilles, pour me raffermir j'avais besoin d'une autorité autre que celle de ma conscience : je la trouvais, Messieurs, dans les encouragements dont vous avez daigné plus d'une fois honorer mes confrères. J'opposais aux murmures et les nombreux applaudissements qui nous venaient de toutes parts, et l'amitié des patriotes les plus illustres, et ces lettres fraternelles que nous recevions des différentes sociétés des Amis de la Constitution, et jusque des extrémités du monde. Je me souviens que je montrais à Loustalot une lettre d'une ville du département du Var où on avait baptisé un enfant du nom d'un journaliste, pour le venger de l'opprobre dont cherchaient à le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

couvrir de mauvais citoyens, et une autre lettre contenant un parallèle très-flatteur entre nos deux journaux, qui m'était envoyée par le maire d'une grande municipalité. Loustalot me regarda en pitié d'avoir besoin de ce véhicule. Pour lui, il n'ouvrait aucune lettre, s'enveloppait de sa vertu, se soutenait de sa seule force, et planait au-dessus d'une nuée d'ennemis.

Loustalot sentait toute l'importance de son poste, toute la dignité de ses fonctions. Que le vulgaire continue d'attacher les mêmes idées à un mot qui a perdu son ancienne signification; le temps n'est plus où le journaliste n'était ou qu'un juge de comédie et du prix du chant, qui prononçait si Vestris dansait mieux que Dauberval; ou un maître d'affiches qui indiquait les maisons à vendre, les effets perdus, le prix des foins et la hauteur de la rivière; ou un anatomiste au scalpel de qui on n'abandonnait que les morts, tandis que l'exercice et l'application de son art lui étaient défendus sur les vivants; ou un Aristarque éternellement en guerre avec les talents et en paix avec les vices, arrêtant les livres et laissant passer les crimes, insultant au génie et à genoux devant le despotisme. Le journaliste tel que Loustalot s'en formait et en remplissait l'idée exerçait une véritable magistrature et les fonctions les plus importantes comme les plus difficiles. Telle était, selon lui, la nécessité de ces fonctions, qu'il ne cessait de répéter cette maxime d'un écrivain anglais : *Si la liberté de la presse pouvait exister dans un pays où le despotisme le plus absolu réunit dans une seule main tous les pouvoirs, elle suffirait seule pour faire contre-poids.* Aujourd'hui, il fallait à l'écrivain périodique, et la véracité de l'historien qui parle à la postérité, et l'intrépidité de l'avocat qui attaque des hommes puissants, et la sagesse du législateur qui règne sur ses contemporains. Il se représentait un véritable journaliste tel que l'un d'eux en a fait le portrait, comme le soldat de l'innocence et de la vérité, engagé à un examen scrupuleux avant que d'entreprendre, à un courage inébranlable après avoir entrepris. Il pensait que tous les citoyens devaient trouver en lui un ennemi implacable de l'injustice et de l'oppression, armé pour les attaquer sous quelque forme qu'elles se montrassent, forcé, sous peine d'être regardé comme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un lâche déserteur, d'augmenter de zèle et de chaleur en raison de la faiblesse, de l'impuissance de l'opprimé, et de ce que l'intrigue et l'imposture lui opposaient d'obstacles; engagé à se sacrifier, s'il fallait, pour repousser leurs efforts, et à périr, s'il ne pouvait vaincre. Si ce ministère est pénible, combien, d'un autre côté, il le trouvait honorable pour les journalistes (je parle de ceux qui sont dignes de ce nom)! Il voyait en eux, jusqu'à l'achèvement de la Constitution, les censeurs par intérim qui biffaient les noms des citoyens sur l'album national. Ils étaient, à ses yeux, les rois d'armes de la nation, selon la belle expression de M. Clootz, les Stentor de l'opinion, qui se faisaient entendre de tout le camp des Grecs; les tribuns du peuple, qui avaient la véritable initiative de son *veto;* les précurseurs intrépides de la volonté générale, qui fait les plébiscites, et à qui seule il appartient de faire des lois immuables. Ils occupaient la tribune extérieure de l'Assemblée nationale, d'où ils proclamaient les décrets, d'où leur voix remplissait non seulement la place publique, mais tout l'empire, mais toutes les nations; c'était le levier d'Archimède qui remuait le monde. Les deux cent mille lecteurs de Loustalot sont une preuve qu'il n'était pas au-dessous de cette idée qu'il s'était faite du journaliste. La propagation de cette famille de lecteurs le passionnait bien moins que celle de la grande famille des patriotes. Il espérait bien voir celle-ci se multiplier comme les étoiles du ciel et les sables de la mer. Il s'en regardait comme un des conducteurs vers une terre promise. Hélas! il ignorait qu'il allait mourir aussi à la vue de cette terre promise!

Loustalot ne signait point ses articles. Plus sage que nous, ce publiciste français se cachait sous le nom de Prudhomme, comme le publiciste anglais sous celui de Junius. Il savait que c'est en se montrant peu qu'on fait beaucoup.

De La Harpe à Loustalot, il semble qu'il y ait un siècle. Le célèbre critique vivait encore, cependant, et il éprouva le besoin de dire son sentiment sur le jeune publiciste dont la mort laissait un si grand

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vide dans les rangs des patriotes, et de si justes regrets. Nous citerons ce jugement comme contraste et comme curiosité:

« Un M. Loustalot, écrivait-il à son auguste correspondant, auteur des Révolutions de Paris, imprimées sous le nom de Prudhomme, est mort ces jours-ci d'une fièvre chaude. Il y avait longtemps qu'il l'avait en écrivant, surtout depuis le jour de la Fédération. Il ne pouvait concevoir qu'on eût tant crié Vive le Roi! et qu'on n'eût pas crié Vive l'auteur des Révolutions de Paris! C'est ce qu'il a imprimé expressément, en trois pages de reproches à la nation sur son ingratitude envers les écrivains patriotes. Il n'a pu y résister, et il est mort de cette noble douleur (1). »

Du reste, La Harpe, comme on le voit, ne tenait pas plus compte de Prudhomme que Desmoulins, et cette espèce de dédain général irritait profondément l'éditeur-propriétaire des Révolutions de Paris. Il en témoigne à différentes reprises son dépit, et revendique avec hauteur ce qu'il appelle son droit. Dans l'occasion qui nous occupe, il crut voir sous les éloges donnés par Camille à Loustalot une perfide insinuation pouvant compromettre l'avenir de son journal, et, dans un article qui commence le numéro des 9-16 octobre 1790, il « déjoue la politique de l'aristocratie, dont la coupable adresse

(1) *Correspondance littéraire*, lettre 294.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

chargea les cent bouches de la renommée de la nouvelle de la mort de Loustalot, et se flattait déjà d'une victoire insigne si, par là, sa perfidie lui arrachait un seul de ses auditeurs. »

*Réflexions sur la vraie manière d'honorer la mémoire d'un écrivain patriote.*

La douleur de l'amitié est presque toujours profonde, silencieuse, ennemie de l'éclat; ou, si quelquefois elle parle de ses pertes, si elle peint les vertus de l'homme qu'elle pleure, un seul mot lui suffit; et ce mot est l'explosion du sentiment, c'est un éclair; c'est enfin l'épanchement sublime de M. Legendre sur la tombe de Loustalot...

L'ouvrage des *Révolutions de Paris* fut le gymnase où Loustalot combattit dignement contre les ennemis du bien public; mais j'ai la noble fierté de me citer ici moi-même : c'est moi dont les mains eurent la patriotique audace de bâtir les murs de ce gymnase, d'élever ce boulevard conservateur de la liberté de ma patrie; et tandis qu'au dedans Loustalot forgeait sans cesse des traits pour frapper les pervers, seul je me montrais au dehors de l'édifice, mon nom s'imprimait sur toutes ses parois, et j'étais l'unique talisman qui conjurait, bravait et repoussait les orages. Le destin de ces murailles était-il donc attaché à la perte prématurée de mon malheureux ami? Etait-il écrit qu'elles s'écrouleraient pour lui servir de cercueil? La mort d'un patriote éteint-elle le flambeau du patriotisme? Loustalot est la preuve que je me connaissais en soldats de la liberté, que je savais bien choisir mes frères d'armes. Je vis encore, et, parce que mon courage a pris le deuil, a-t-il cessé d'être le même?...

Je te donnerai, ô Loustalot! des successeurs dignes de toi, des successeurs que je n'irai point choisir dans ces manufactures d'encens et de parfums dont la république des lettres s'honorait tant jadis, des successeurs que je n'irai point choisir parmi les lettrés qu'on ne voit maintenant à genoux devant la patrie que parce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que la pourpre des rois, des prêtres et des grands, est aujourd'hui trop courte pour que leur bouche esclave puisse la baiser sur les pavés des palais; mais des successeurs que je prendrai parmi ces hommes dont l'âpre génie est devenu d'acier sous les marteaux du despotisme, qui ne connurent les Séjan que par leurs injustices, les grands que par leur abandon, le peuple que par ses larmes, et le besoin d'écrire que par humanité ; ces hommes enfin qui sont nés avec la liberté de la France, et qui ont trouvé leurs titres académiques gravés sur l'autel de la Fédération.

Il revient sur cette question irritante et la coule à fond, si je puis ainsi dire, dans une note que j'ai trouvée, à la Bibliothèque impériale, annexée au 14e volume des Révolutions, et où il proclame hautement ses titres, sous lesquels il écrase les prétentions rivales.

Des intrigailleurs littéraires, pour se faire une réputation de civisme et de courage, et pour parvenir à des postes honorables ou lucratifs, ne cessent de dire en confidence à toutes les personnes qui se trouvent sur leur chemin qu'ils ont été pendant tant de mois, tant d'années, *les rédacteurs en chef des Révolutions de Paris*. On en a cru plusieurs sur parole, et ces messieurs se voient, en effet, avantageusement placés pour prix d'une besogne à laquelle ils ont à peine coopéré, et qui, sans moi, eût été plus souvent nuisible qu'utile. Eh bien! il faut leur donner un démenti formel. Je déclare donc que personne n'a pu, ne peut et ne pourra se dire le principal rédacteur d'un journal que j'ai le droit d'appeler mien, bien que je ne sois pas littérateur. Mais si les principes des *Révolutions de Paris* n'ont pas varié d'une ligne depuis quatre ans, s'ils ont toujours été à la hauteur de l'esprit public, et l'ont quelquefois devancé et fait pressentir; si aucun événement, aucun homme en place, n'a pu influer cette feuille hebdomadaire; si mon journal, pour dire la vérité, n'a jamais attendu le moment de la dire sans risque et péril ; si, assez souvent

EFERUS - Recherches & Classification numériques

seul de son avis, le temps a confirmé presque toujours ses jugements, tels que ceux qu'il a portés contre Lafayette dès 1789; contre la Constitution, même avant sa révision ; contre Louis XVI, sans attendre le voyage de Montmédy et la Saint-Laurent, etc., etc., etc.; enfin, si les ennemis de la chose publique l'ont tous craint davantage que les filoux ne craignent les réverbères, c'est qu'en donnant l'existence à ce journal, je lui ai imprimé mon caractère imperturbable; c'est que, si je ne rédige pas, *la surveillance et la conservation des principes* m'appartiennent tout entières, j'en suis seul responsable; c'est que, la Révolution étant faite pour moi bien avant 1789, j'avais déjà, depuis plusieurs années, appris à lutter contre toutes les aristocraties ; c'est que je n'avais pas attendu le siége de la Bastille pour attaquer de front les abus les plus respectés ; c'est que, bien avant le premier numéro de mon journal, j'avais déjà fait composer plus de quatre mille ouvrages dont les principes ont contribué à mûrir l'opinion publique ; c'est que, du moment que je me suis tracé un plan, les obstacles qui se présentent à son exécution, loin de me refroidir, ne font qu'irriter mon courage et le poussent jusqu'à l'audace, et j'en ai donné plus d'une preuve. La force armée des districts et des sections, les mandats d'arrêt, les décrets de prise de corps, les assassins de nuit et de jour, et de tout nombre et de toutes armes, n'ont pu m'amener à faire fléchir du côté qu'ils désiraient les principes de mon journal. Je les ai placardés sur toutes les murailles, je les ai répétés sur toutes les pages, je les ai fait écrire sur les murs de ma maison. On m'a toujours trouvé ; je laisse à d'autres la gloire de s'être refugiés dans une cave.

Plusieurs membres de la Convention, redoutant déjà pour eux et leur parti la sévérité du journal des Révolutions, et se disant autorisés par une portion du pouvoir exécutif provisoire, ont osé me proposer de céder mon journal, sous la condition qu'il porterait toujours mon nom. On ne m'eût pas fait un plus grand outrage si on fût venu me proposer de me vendre moi-même en personne, comme cela se pratiquait jadis. Je fis à ces négociateurs ma réponse accoutumée:

Retournez, Messieurs, auprès de ceux qui vous envoient, et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dites-leur qu'aucune puissance humaine ne sera capable de faire changer mon journal de principes et de propriétaire. J'en ai fait le serment civique, et celui-là ne sera point violé. Mon journal est voué à la liberté de mon pays, et je jure de le continuer jusqu'à l'époque heureuse où je verrai mon pays véritablement libre et digne de l'être. Ce terme n'est pas encore arrivé. Aucun être sous le ciel ne pourra venir à bout de le dénaturer.

Quelques-uns de ces intrigailleurs littéraires dont j'ai parlé plus haut, et que je rencontre partout, même à l'assemblée électorale dont je suis membre, et à la Convention, n'ayant pu me gagner, se coaliseront peut-être pour essayer d'élever autel contre autel, et me donner un rival. Je ne les crains pas ; je les crains si peu, que je déclare ici que jamais aucun membre de la Convention n'aura l'honneur de coopérer à mon journal. Il est vrai qu'il en est plus d'un parmi nos législateurs actuels,

*Il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer,*

dont j'ai essayé la plume. Marat en sait quelque chose. Il ne me fut pas possible de me servir de son travail, qui n'était point du tout à la hauteur de mon journal. Quelques-uns de ses collègues, plus dociles, s'en sont bien trouvés ; j'en ai converti plus d'un aux vrais principes, avec lesquels ils n'étaient pas très-familiers. Je pourrais citer en preuve les articles de mon journal qui traitent de la guerre offensive et défensive ; je tins bon pour celle-ci.

A quoi suis-je redevable du droit que j'ai de parler ainsi de moi? Je le dois à ma conduite : je n'ai point épousé de parti, je ne suis entré dans aucun club, et j'ai reconnu que c'était le seul moyen de conserver invariablement les mêmes principes.

Je le dois à quatorze années d'expérience, qui m'ont valu une correspondance politique extrêmement étendue : le journal des Révolutions de Paris et celui du patriote Gorsas sont, sans contredit, les mieux servis de tous.

Je le dois aux différentes bourrasques que j'ai essuyées dans ma vie commerciale, et qui m'ont mené au port sans avoir entraîné personne dans mes naufrages passagers. J'eusse éprouvé moins

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de revers si je n'avais été que bibliopole et typographe, si mes entreprises, et principalement celle de mon journal, n'eussent été que des spéculations mercantiles.

J'ai eu des succès, et je puis les avouer, parce que je les dois à mon patriotisme et à la confiance de mes concitoyens. Mes enfants n'auront point à rougir de l'héritage que je leur laisserai. J'ose le dire : le journal des Révolutions de Paris et la collection des crimes de tous les scélérats couronnés du globe sont des monuments honorables pour leur inventeur.

On ne sait pas bien quels successeurs Prudhomme donna à Loustalot. Sachant par expérience l'inconvénient qu'il y avait pour lui à s'adjoindre des collaborateurs prépondérants, il agit de manière à ce que le public ne pût plus attacher à son journal d'autre nom que le sien. On nomme cependant, parmi les rédacteurs des Révolutions, Fabre d'Eglantine, Sylvain Maréchal et Chaumette.

Quoi qu'il en soit, et cela encore est à l'honneur de Prudhomme, il fit si bien qu'il réussit à faire oublier Loustalot, et que les Révolutions ne perdirent rien de leur vogue primitive. Elles ne conservèrent pourtant pas toujours ce caractère de gravité qui distinguait la rédaction de Loustalot. Quand, sous l'influence des clubs, les journaux extrêmes se laissent aller à tous les emportements, le journal de Prudhomme est encore celui qui semble le moins s'abandonner au torrent; il raisonne encore quelquefois, il fait preuve souvent d'impartialité; il cherche à s'expliquer la situation des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

partis. Mais ce ne sont là que des tentatives timides; il en vient bientôt, lui aussi, au système des personnalités et des dénonciations, et, à certains jours, son langage est à l'unisson de toutes les violences.

Peuple, la grande journée du 10 août est manquée pour toi; jamais peut-être il ne s'offrira une occasion plus belle d'imprimer une terreur salutaire dans l'âme des tyrans, en leur laissant un grand exemple de ta sévère équité dans la personne de Louis le Traître et de sa *Médicis*... Le chef des conspirateurs est entre tes mains, et tu le laisses vivre! tu le gardes comme un otage! Quel mélange d'énergie et de faiblesse!... Une nation se montre sur un pied respectable quand elle grave sur l'échafaud destiné aux coupables :

*Et la garde qui veille aux barrières du Louvre*
*N'en défend pas nos rois.*

— Donnons, dans la personne des Bourbons et de tous leurs complices, un exemple éclatant qui fasse pâlir les autres rois. Qu'ils aient toujours devant eux et présent à leur pensée *le fer de la guillotine tombant sur la tête ignoble de Louis XVI,* sur le chef altier et insolent de sa complice...

— Aussi scélérat que Cromwell, disait-il en parlant de Lafayette, il n'en aura pas les destinées. Ses crimes sont évidents; son arrêt est prononcé; tout citoyen a reçu pour le frapper un ordre irréfragable. Celui-là sera proclamé le vengeur de la France, le digne enfant de la patrie, qui, sa tête à la main, viendra se présenter à la barre de l'Assemblée.

Ces coupables excitations nous rappellent un article de la fin de 1790, dans lequel les Révolutions discutent longuement et à fond la doctrine du tyrannicide. Cet article, qui prouve jusqu'où la vio-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lence était poussée dès cette époque dans les imaginations, est trop curieux pour que nous n'en transcrivions pas quelques parties.

Français, qu'attendons-nous? Plusieurs Porsenna s'approchent de nos frontières, sous divers prétextes, et méditent de grands attentats contre notre liberté, menacée déjà au sein même de la patrie par une foule de Catilina! Qu'attendons-nous pour rétablir ce certain droit des gens exercé avec tant d'héroïsme par Harmodius et Aristogiton, par Scévola et les deux Brutus?...

Un bataillon de cent jeunes enthousiastes de la liberté, avoués par la nation, et liés entre eux par le serment solennel d'immoler, à leurs risques et périls, le premier tyran ou ses principaux agents qui se lèveraient contre la patrie, offrirait un spectacle bien plus frappant, et serait susceptible de rendre de bien plus grands services à l'espèce humaine qu'une armée de quatre millions de confédérés.

Cette paix universelle, à laquelle Henri IV crut un moment, que le bon abbé de Saint-Pierre prêcha toute sa vie, dont J.-J. Rousseau adopta le projet avec transport, ce beau rêve des gens de bien deviendrait une douce réalité, du moment qu'il existerait une phalange de *tyrannicides,* à l'épreuve des tourments et de la mort, *patria jubente....*

C'est par ce bataillon qu'il fallait commencer la prise d'armes. Le bataillon des enfants et celui des vieillards eussent suffi au maintien de la police chez une nation qui doit obéir sans résistance à des lois qu'elle a faites elle-même. *La légion sacrée des tyrannicides* une fois organisée comme elle doit l'être, nos quatre millions de citoyens armés pourraient se dispenser désormais de sacrifier leurs travaux domestiques aux exercices du Champ de Mars. Cent patriotes au-dessus des événements sont assez pour soutenir et défendre les droits de vingt-cinq millions d'hommes; cent *tyrannicides, patria jubente,* feront face, sans peine, à tous nos ennemis du dedans et du dehors. Mais cette poignée d'hommes doit être, pour ainsi dire, la quintessence de la nation; cette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

troupe sainte n'admet point de demi-patriotes; il les faut tous du caractère de ce jeune citoyen qui, le 14 juillet 1789, sur les degrés de la maison commune, d'une main montre à ses concitoyens la lettre accusatrice surprise à Flesselles, et de l'autre, armée d'un pistolet, met à mort le traître...

Que ceux donc qui tiennent encore plus au maintien de la liberté qu'à la conservation de leur existence; que ceux aux yeux de qui la patrie éclipse tout; que ceux qui frissonnent d'une noble émulation à la rencontre des saintes images de Scévola et des deux Brutus, qui font leurs délices de la lecture des écrits libres de Sydney, d'Hubert Languet, d'Etienne de la Boëtie, de J.-J. Rousseau, de Raynal, viennent inscrire leurs noms dans un registre déposé sur l'autel de la patrie, au Champ de la Fédération, et confié à la garde du plus digne d'entre nos représentants.

Ces noms, après en avoir écarté ceux qui n'auraient pu soutenir un examen sévère, seraient jetés dans une urne recouverte d'un crêpe. Les cent patriotes que le sort aurait favorisés se rendraient, pendant la nuit, autour de l'autel de la patrie, pour y être revêtus mystérieusement du titre sublime de *tyrannicides*, et armés de la main même du *père-conscript* chargé de leur donner l'accolade au nom de la patrie; puis, après leur proclamation tacite, le représentant dépositaire recevrait de chacun d'eux le serment solennel de n'exister que pour la destruction des tyrans et consorts, de s'attacher à leur personne comme le remords au cœur du coupable, d'essayer tous les moyens connus et à connaître, d'imaginer de nouveaux expédients pour parvenir à délivrer la patrie des monstres couronnés et de leurs vils agents qui manifesteraient le dessein d'attenter à la liberté nationale, en approchant des frontières avec des dispositions hostiles; le serment solennel de porter le glaive sacré dont la patrie arme son bras jusque dans les entrailles des despotes les plus en garde contre toute surprise; de faire arme de tout dans cette louable intention; de mettre en jeu toutes les passions pour satisfaire cette noble audace : en sorte que ces têtes hautaines qui dominent insolemment les peuples de la terre connaissent enfin l'effroi, et sachent que le diadème dont elles sont si vaines, loin de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

leur servir d'abri, appelle, au contraire, sur elles, toutes les tempêtes, et les expose à tous les orages.

Osez maintenant vous présenter sur nos frontières, princes germains, monarques ibériens, souverains de l'Etrurie, et vous aussi, puissances maritimes !

Vous tous, qui frémissez de rage à la vue des *Francs,* dignes enfin de leur nom, paraissez ! Ce n'est plus sur vos soldats, encore aveugles, que nous dirigerons nos coups ; vos têtes seules seront désormais le but de nos armes, l'objet unique de tous les stratagèmes que l'amour de la patrie et de l'indépendance saura nous inspirer. Ceints de pistolets et de poignards, nos cent *tyrannicides* vont désormais, déguisés sous mille formes, rôder autour de vos demeures, assiégeront la porte de vos réduits les plus secrets. Vous ne pourrez plus faire un pas sans rencontrer un abîme; vous marcherez partout sur des charbons allumés; l'air même que vous respirerez deviendra mortel pour vous et vos ayant-cause, pour tout ce que vous aurez de plus cher au monde. Craignez tout de gens qui ne tiennent plus à l'existence, et qui ne vivent que pour vous effacer du nombre des vivants ! Lâches, vous serez atteints par eux jusque dans votre *quartier-général,* qui va cesser d'être un asile inviolable, jusqu'au fond de vos *tentes-boudoirs,* d'où vous ordonniez froidement la mêlée, et d'où vous assistiez, de loin, au massacre de vos soldats aux prises avec les nôtres ! Craignez tout de gens que les lauriers de la gloire et le myrte des plaisirs, que les bénédictions de la patrie et toutes les faveurs de la beauté, attendent, s'ils rentrent chez eux teints de votre sang impur !...

Ce morceau curieux se termine par ces lignes, qui ne le sont pas moins, et auxquelles on ne se serait certainement pas attendu :

Citoyens, un bruit sourd se répand ; on se dit à l'oreille qu'il existe une faction qui porte le délire aristocratique jusqu'à méditer un attentat sur les jours de Louis XVI. Citoyens, redoublez de vigilance autour de sa personne. Ce monarque est du très-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

petit nombre de ceux qui réconcilieraient un Brutus avec la royauté. Un roi qui laisse asseoir à côté de lui sur le trône la liberté nationale mérite tout l'attachement de la nation. Le repos du peuple tient à l'existence d'un tel roi.

On peut juger, par le langage que tenaient les Révolutions après le 10 août, du chemin qu'elles avaient fait en dix-huit mois. C'est dans le même esprit qu'elles parlent des massacres de septembre. Après avoir raconté, avec les détails les plus circonstanciés, comment la *massue du peuple-Hercule nettoya les étables d'Augias,* elles ajoutent :

Il reste encore une prison à vider : le peuple fut tenté un moment de *couronner ses expéditions* par celle-là, puisque, sous le règne de l'égalité, le crime reste impuni parce qu'il a porté une couronne ; mais le peuple en appelle et en réfère à la Convention.

Juges ! tout le sang versé du 2 au 3 septembre doit retomber sur vous : ce sont vos criminelles lenteurs qui ont porté le peuple à des extrémités dont vous seuls devez être responsables. Le peuple impatient vous arracha des mains le glaive de la justice, trop longtemps oisif, et remplit vos fonctions. Si quelques innocents périrent, qu'on n'en accuse que vous, et que votre conscience soit votre premier bourreau :

*Discite justitiam moniti, et non temnere plebem.*

Qui croirait, après tout cela, que Prudhomme put un jour être arrêté comme suspect d'incivisme? C'est pourtant ce qui lui arriva à la suite des journées où succomba la Gironde ; mais il fut bientôt rendu à la liberté. Il nous a laissé, de cette mésaventure, dans son premier numéro de juin 1793,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un long récit, auquel nous renvoyons les curieux. Il en a même fait, — et cela était bien naturel, — le sujet de l'image qui orne ce numéro. On y voit le bureau des Révolutions de Paris; la porte en est gardée par des soldats. Prudhomme et sa femme, coiffés l'un et l'autre d'un chapeau tromblon, sont au milieu de la rue, entourés de leurs enfants et de leurs bagages. Des gens du peuple semblent leur tendre des provisions. On lit à la marge supérieure : « Le citoyen Prudhomme expulsé de sa maison, ainsi que sa femme et ses quatre enfants, pour avoir, depuis 1788, osé montrer le patriotisme le plus ardent et dévoilé les faux patriotes. » Et à la marge inférieure : « Le mardi 4 juin 1793, l'an II^e^ de la République française, par suite d'un emprisonnement en vertu d'ordres contre-révolutionnaires, qui portaient même de vendre son imprimerie et ses effets, le citoyen Prudhomme se présente avec sa famille pour rentrer chez lui. Il est obligé de rester dans la rue, à l'injure du temps, pendant l'espace de six heures. »

Cette arrestation paraît avoir produit sur Prudhomme une profonde impression. Il se montre dès-lors beaucoup plus réservé; bientôt même son journal éprouve des perturbations dans sa publication, jusque-là si régulière, et il est tout à fait interrompu pendant les mois d'août, septembre et octobre. Enfin, dans le n° 225, qui porte la date

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du 25 pluviôse an II de la République française une et indivisible (28 février 1794), Prudhomme annonce à ses souscripteurs que le délabrement de sa santé, ruinée par un travail pénible de quatre années et plusieurs maladies, le met dans l'impossibilité physique de continuer son journal. En quittant la lice, une pensée adoucit ses regrets, c'est qu'il a atteint le but de ses efforts : la France est libre et républicaine. Il aura tout fait pour être pendu, si la contre-révolution était possible; il est d'ailleurs trop l'ami de la liberté de son pays pour ne pas être toujours, tant qu'il le pourra, son plus ardent propagateur, et son martyr, s'il le faut.

J'ai juré de ne cesser mes Révolutions de Paris que lorsque mon pays serait libre : j'ai tenu parole.

Mon pays est libre, puisque les Français ont juré la liberté, l'égalité, l'indivisibilité;

Mon pays est libre, puisque nous avons une Constitution vraiment républicaine, digne de servir de modèle à tous les peuples qui voudront cesser d'être esclaves;

Mon pays est libre, puisque les Français font trembler les despotes;

Mon pays est libre, puisque les Français sont en état de procurer la liberté à tous les autres peuples;

Mon pays est libre, puisque aucun des abus de l'ancien régime ne subsiste : plus de féodalité, plus de monarchie, et bientôt plus de superstition;

Mon pays est libre, puisque le fédéralisme est anéanti;

Mon pays est libre, puisque les patriotes sont venus à bout de tous les ennemis de la liberté;

Mon pays est libre, puisque les sans-culottes ont reconquis leurs droits et qu'ils occupent toutes les places;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mon pays est libre, puisque la Convention a décrété qu'il n'y aurait plus de mendicité ; que les patriotes indigents auront une indemnité sur les biens des ennemis de la Révolution, et les patriotes mutilés des propriétés territoriales.

La Révolution est faite, puisque l'épigraphe que j'ai mise à mon journal, et que je lui ai religieusement conservée, a enfin son plein et entier effet : le peuple n'est plus à genoux ; il s'est levé, et a réduit les grands à leur véritable *grandeur ;*

La Révolution est faite, si la Convention ne se divise pas, et si les patriotes se rallient toujours à elle ;

La Révolution est faite, si les patriotes et vrais républicains, toujours unis, conservent leur énergie et leur amour pour la liberté ;

La Révolution est faite, si les sans-culottes sont toujours bien persuadés des grands avantages qui résultent de l'exercice indéfini de la liberté des opinions et de la presse, consignée dans la Déclaration des Droits, ainsi que de la résistance à l'oppression ;

La Révolution est faite, si le peuple français se pénètre bien des beautés du gouvernement républicain.

Prudhomme fait suivre ces adieux d'un article sur les *Beautés d'un gouvernement républicain et les vertus nécessaires à sa conservation.*

La Révolution est faite, oui, elle est faite ! Oui, la liberté est fondée ! Oui, la République est affermie pour jamais ! Oui, le peuple français a conquis tous ses droits pour l'éternité ! S'il a acheté le plus grand des bienfaits de la nature au prix de ses sueurs et de son sang, ce n'est pas pour s'en désemparer ou ne pas en jouir. Oui, les sans-culottes ont atteint le meilleur de tous les gouvernements, et s'y maintiendront ! Ils ont triomphé de tous les vices, ils donneront l'exemple de toutes les vertus...

Si ce langage de Prudhomme était sincère, il dut emporter dans sa retraite une bien douce consolation ; mais j'ai quelque lieu de croire qu'il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'était pas très-convaincu, et que ce n'était là qu'une amplification : nous l'entendrons tout à l'heure confesser lui-même qu'en quittant la lice il fuyait devant la guillotine, qui s'avançait à grands pas pour l'atteindre.

Les Révolutions de Paris forment dix-sept forts volumes in-8° de plus de 700 pages chacun. Dans les derniers temps de sa publication, Prudhomme remplaça les gravures par des cartes des nouveaux départements, ce qui était encore une heureuse idée; ces cartes ont été réunies en un volume, qui forme ordinairement le 18e de la collection.

J'ai déjà indiqué par quel genre de mérite se recommande cette feuille. Voici le jugement qu'en portait la *Chronique de Paris,* dès le mois de septembre 1789 : « La variété, la liberté, l'impartialité, qui y règnent, lui ont assuré le plus grand succès. Des anecdotes piquantes ajoutent à l'intérêt des faits publics, qui paraissent consignés avec la plus grande exactitude. L'auteur montre partout les sentiments d'un bon citoyen, et le patriotisme guide toujours sa plume. Cet ouvrage offrira un jour d'excellents matériaux pour l'histoire. » Et on n'en trouverait nulle part, en effet, d'aussi abondants et d'aussi sûrs. Le *Moniteur,* le *Point du Jour*, le *Patriote français*, le *Courrier de Provence*, et quelques autres feuilles encore, donnent avec plus d'é-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tendue les séances de nos Assemblées nationales; d'autres, telles que le *Journal des Débats des Jacobins*, le *Journal des Clubs*, le *Journal de la Montagne*, font mieux connaître les sociétés populaires; mais aucune n'est plus riche en détails sur l'ensemble des quatre premières années de la Révolution et les grands événements dont elles furent marquées. Ajoutons enfin, et ce n'est pas un petit mérite à nos yeux, que chaque volume des Révolutions de Paris est terminé par une table alphabétique.

Le journal de Prudhomme eut l'honneur d'être parodié par un grand seigneur. La Bibliothèque impériale possède vingt numéros d'un *Journal du Journal de Prudhomme, ou petites observations sur de grandes réflexions*, attribué à Stanislas Clermont-Tonnerre. C'est une satire, parfois spirituelle, des Révolutions, qu'elle prend corps à corps, et numéro par numéro, à partir du 75e.

Cinq ans après la cessation des Révolutions, Prudhomme, qui, somme toute, avait une valeur plus grande que celle qu'on lui accorde généralement, reparaissait sur la scène, et lançait le prospectus d'un nouveau journal, auquel il donnait le titre assez étrange de *Le Voyageur, journal de Prudhomme*, et cette épigraphe, pâle imitation de celle de sa première feuille,

*Les esclaves sont à genoux*
*Lorsque les hommes libres sont debout.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

### LOUIS PRUDHOMME A SES CONCITOYENS

*Sur la nécessité, pour relever l'esprit public, de reprendre un journal sous le titre de* JOURNAL DE PRUDHOMME, *à dater du 1er messidor prochain.*

Je me sens oppressé du besoin d'écrire. En rentrant dans la carrière pénible de journaliste, mon seul but est de défendre la liberté. Depuis deux ans je conspire dans le silence pour elle ; mais un plus long silence serait un crime.

Mon journal sera encore une fois l'épouvante des ennemis de la République, de ceux qui ont méconnu les droits sacrés du peuple. Je serai une sentinelle incommode pour ceux qui commettent des abus. Je poursuivrai avec acharnement les voleurs, dilapidateurs, fournisseurs infidèles : il faut que tous ces vampires de la substance publique disparaissent.... Nulle considération ne pourra arrêter ma véracité....

Mon nouveau journal sera dans les mêmes principes impartiaux et sévères que j'ai toujours manifestés....

Plutôt la mort que de vivre dans un état de langueur. Je reparais sur la scène avec la fierté de l'homme qui n'a pas fait un commerce honteux de la Révolution, qui se glorifie de n'avoir demandé d'autre sang que celui du dernier roi des Français.

Il est glorieux pour moi d'avoir su lutter contre toutes les factions, sans avoir été d'aucune. La liberté seule est mon patrimoine : je défendrai ce patrimoine avec le même courage que j'ai mis pendant les six premières années de la Révolution. Je n'ai flagorné aucun parti. J'ai averti deux cents fois mes concitoyens de ce qui leur est arrivé..... L'accusateur public instruisit contre moi pour avoir prévenu mes concitoyens des intentions perfides du roi, qui se disposait à fuir : j'adressai à cet accusateur des pièces pour lui faciliter son accusation.... J'ai été incarcéré au 31 mai pour avoir dit que cette malheureuse journée nous en amènerait de plus funestes encore. J'ai dénoncé seul, dans mon journal, le premier acte de tyrannie du Comité de sû-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

reté générale. Je me suis prononcé contre le gouvernement révolutionnaire, contre les tribunaux révolutionnaires et les commissions militaires. J'ai déclaré que ce système envelopperait l'innocent et le coupable, le royaliste et le républicain; que la France deviendrait une boucherie; que l'on ne pouvait pas mieux servir l'Angleterre. Mais je fus obligé de m'arrêter devant la guillotine, qui s'avançait à grands pas pour m'atteindre. Je préférai quitter Paris, et, quoique mon journal des Révolutions fût ma seule fortune, je l'abandonnai plutôt que de servir lâchement un système dangereux pour la liberté....

Braves républicains, je vous vengerai des outrages que vous font tous les jours les ennemis de la liberté. Surtout, suivez mes conseils. J'ai le droit de vous tenir ce langage; vous pouvez compter sur moi....

Et vous, Directoire français, vous êtes l'ouvrage des républicains, vous leur devez votre puissance. Je vous déclare qu'ils vous soutiendront, si vous avez plus de confiance en eux: ils ont besoin de vous, et vous ne pouvez vous conserver que par eux. Mais éloignez de vous ceux qui vous caressent servilement et qui vous détestent. Surveillez ceux qui répandent que vous seuls pouvez gouverner la France, que les deux Conseils sont inutiles: les perfides qui tiennent de tels propos vous auraient bientôt étouffés, s'ils parvenaient à détruire le Corps législatif.

Il importe dans ce moment que l'esprit public se révèle...; mais je le déclare, point d'esprit public sans la liberté de la presse: ma vieille expérience révolutionnaire m'a prouvé que sans elle l'on ne peut que rétrograder... Eh! n'est-il pas honteux pour les Français qu'au bout de dix ans de révolution, ils n'osent pas même se plaindre par la voie de la presse de la tyrannie du plus petit fonctionnaire public!

Comment les deux Conseils et le Directoire peuvent-ils connaître ce qui doit être leur grand régulateur, l'opinion publique? N'en doutons pas, c'est surtout le silence de la presse que doivent redouter pour eux-mêmes les premiers magistrats, et c'est par lui que périt la République. Cette vérité fut sentie par les hommes de génie qui se trouvaient à l'Assemblée constituante.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les avantages de la liberté de la presse sont plus grands que les désavantages de la licence de la presse.

Je démontrerai dans le n° 1er de mon journal que le silence de la presse a causé la mort de plusieurs individus, et que la licence de la presse n'a tué personne. Je prouverai que tous ceux qui ont entravé la presse ont été sacrifiés. Les plus beaux discours, les plus grandes discussions, pour prouver le danger de la liberté de la presse, ne sont que de vains sophismes; l'on pourrait appeler cela le charlatanisme de la parole. Tout se réduit à cette question : La liberté de la presse est-elle incompatible avec un gouvernement? Moi, Prudhomme, je réponds : Non !

Le Voyageur s'arrête au n° 105 (11 vendémiaire an 8); un avis placé à la fin de ce numéro en annonçait la cessation :

L. PRUDHOMME A SES LECTEURS

Le délabrement de ma santé m'oblige, pour la seconde fois, de suspendre mon journal. Mais, en interrompant mon envoi, je me dois à moi-même, je dois aux républicains qui s'y étaient abonnés, de le remplacer par une feuille inattaquable du côté des principes, et dont les nouvelles eussent à la fois le mérite de la fraîcheur et de l'authenticité. Je me flatte d'avoir mérité leur reconnaissance en fixant mon choix sur le *Bien-Informé*, digne sous tous les rapports de la confiance des bons citoyens, et dont la réputation, déjà consolidée avant que la tyrannie le condamnât au silence, se confirme et augmente depuis que la Constitution lui a rendu la parole.

De vieux amis de la liberté, qui ne s'en sont pas fait un piédestal pour monter aux places et à la fortune, ont repris avec amour le travail pénible qu'exige sa rédaction. Ils s'attachent surtout à faire aimer la République, à exciter l'ardeur belliqueuse des conscrits, à dévoiler les abus, à prouver la faiblesse des associations royales et la force incalculable des peuples libres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Aucun journal n'a des correspondances aussi vastes et aussi sûres, ne tient par autant de fils à tous les ressorts des événements politiques. Pouvais-je ne pas le préférer?

Que mes concitoyens ne croient pas pour cela que j'abandonne la cause de la liberté, à laquelle j'ai donné des preuves constantes d'attachement depuis le commencement de la Révolution : jusqu'à mon dernier soupir, tous mes moments lui seront consacrés. Les républicains me trouveront toujours.

Les biographes de Prudhomme ne parlent point de son Voyageur. En revanche, ils disent — et cela nous paraîtrait, comme à eux, digne de remarque — qu'en 1814, il se montra favorable à la Restauration, et qu'on le vit, pendant plusieurs jours, publier un journal (ils ne le désignent pas autrement), où il manifesta hautement cette opinion.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Annales patriotiques et littéraires.*

« Les *Annales patriotiques,* quoique écrites sans goût et d'un style platement vulgaire, étaient cependant la boussole de tous les Jacobins des départements; il n'y avait pas une de leurs associations qui n'eût son Carra; on le lisait à l'ouverture de chaque séance avec un respect religieux; tout ce qu'il annonçait était autant d'oracles auxquels il était défendu de ne pas croire, et toutes les maximes qu'il débitait autant de préceptes divins auxquels, sous peine d'anathème, on était tenu de se conformer. Le *Patriote français* avait aussi ses zélateurs, mais beaucoup moins que les Annales patriotiques; non pas qu'il professât d'autres principes, mais parce qu'il était un peu mieux écrit. Cela est si exact, que la *Chronique de Paris,* quoique rédigée avec beaucoup de talent et d'élégance, n'avait guère de lecteurs qu'à Paris : tant il est vrai que, dans ce temps de vertige, les plus grands succès ont toujours été en raison de la plus grande

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ineptie des manœuvres employées pour les obtenir. C'est la philosophie, sans doute, qui a préparé la révolution de France, mais c'est l'extravagance qui l'a exécutée (1). »

Ce jugement n'est peut-être pas très-impartial, les considérants le donnent assez à entendre; au fond pourtant il ne manque pas de justesse, et les écrivains qui ont eu à se prononcer sur le journal de Mercier et Carra n'en ont guère porté d'autre. Aussi, quelle qu'ait été la vogue de cette feuille, nous nous y arrêterons peu. On n'y saurait rien trouver de bien piquant lorsqu'on vient de parcourir les journaux de Marat, de Fréron, de Desmoulins, de Prudhomme, etc. Si cependant les doctrines sont les mêmes dans toutes ces publications, celle de Carra diffère des autres par la forme, et c'est à cela peut-être qu'est dû son succès. Les feuilles que nous venons de nommer sont moins des journaux, nous l'avons déjà dit, que des revues, ou même des pamphlets; elles ne donnent point ou peu de nouvelles; elles ne parlent généralement des événements que pour les commenter à leur point de vue, et sans les raconter. Les Annales patriotiques, au contraire, sont une véritable gazette — in-4° à deux colonnes — dans le genre du *Journal* et de la *Chronique de Paris*, et des

(1) *Histoire de la Révolution française* par deux amis de la liberté, t. VIII, p. 140.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gazettes, ou papiers-nouvelles, comme on disait encore, c'est la plus avancée. Là, je le répète, est probablement l'explication de leur réussite : si les esprits exaltés se plaisaient aux déclamations de Fréron et consorts, la masse du public devait rechercher les nouvelles avec non moins d'avidité.

C'est le 5 octobre 1789 que parut le premier numéro des *Annales patriotiques et littéraires de la France, et affaires politiques de l'Europe*, journal libre, par une société d'écrivains patriotes, avec cette épigraphe, tirée du *Contrat social* : *On peut acquérir la liberté, mais on ne la recouvre jamais.*

Le nouveau journal s'annonçait comme devant être écrit avec une liberté impartiale et décente. Se défendant de faire, suivant l'usage immémorial, un exposé pompeux de tous les objets qu'ils se proposaient d'embrasser, les auteurs se bornent à l'indication sommaire des matières qui entreront dans leur plan. C'étaient : 1° le résultat exact et raisonné des opérations de l'Assemblée nationale et de la Commune de Paris, épuré de tous les détails minutieux et sans importance; 2° les opérations et résultats d'administration des assemblées provinciales et municipales du royaume; 3° les anecdotes les plus piquantes qui seront relatives à la grande révolution de la liberté française, et l'analyse des écrits qui concourront à ses progrès; 4° les principaux événements que la politique et la guerre ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cessent d'opérer dans les différentes parties du monde, et surtout en Europe; 5° le redressement des nouvelles apocryphes, des erreurs et des bévues géographiques, parfois plaisantes, qui se glissent assez fréquemment dans toutes les gazettes; 6° les notions les plus curieuses et les plus intéressantes de la statistique; 7° un compte-rendu succinct des productions de la littérature française et étrangère. « Il suffit d'annoncer, ajoutait une note, que M. Mercier est le principal rédacteur de ces Annales, pour que nous puissions espérer qu'il fera naître l'intérêt qu'inspirent les écrits de l'auteur du *Tableau de Paris*. »

Somme toute, les Annales patriotiques sont un des journaux les plus variés de l'époque, comme elles en sont l'un des plus grands succès. Leur véritable rédacteur en chef était Carra, beaucoup moins connu alors que Mercier, dont le nom avait été pris pour enseigne, mais qui ne devait pas tarder, lui aussi, à arriver à la célébrité. Ecoutez plutôt le malin auteur des *Sabats jacobites,* dans sa *Chanson diplomatique en l'honneur de M. Carra, écrivain patriote :*

*Air* : Oui, noir; mais pas si diable.

*Oh ! c'est un bien grand homme*
*Que mon ami Carra !*
*Il faudrait plus d'un tome*
*Pour vous prouver cela,*
*Pour vous* (bis) *prouver cela.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Au Monomotapa,*
*En Chine, au Canada,*
*Dans la Grèce et dans Rome,*
*Il est gens qu'on renomme*
*Et que l'on prise comme*
*L'or au plus fin carat...*
*Carra, Carra*
*Vaut bien mieux* (bis) *que cela.*

*Oh ! c'est un phénomène*
*Si jamais il en fut !*
*Il bégayait à peine*
*Qu'un Caton il se crut,*
*Qu'un Ca* (bis) *ton il se crut.*
*A trente ans il voulut*
*Mettre tout au rebut.*
*Ce foudre d'éloquence*
*Dit avec assurance*
*Qu'il rendrait à la France*
*Le plus brillant éclat.*
*Carra ! Carra !*
*Rien de mieux* (bis) *que cela.*

. . . . . .

*Puis après il compose,*
*Pour cent écus par an,*
*Un journal que, pour cause,*
*On lit en se couchant,*
*On lit* (bis) *en se couchant.*
*On y fronde à la fois*
*Les prêtres et les rois ;*
*Et le folliculaire,*
*Pour cette œuvre si chère,*
*S'est rendu nécessaire*
*Au clémentin sénat.*
*Carra ! Carra !*
*Rien de mieux que cela !*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

. . . . . .

*Malgré tant d'aventures,*
*Le sublime Carra*
*De vomir des injures*
*Fait son unique état,*
*Fait son* (bis) *unique état.*
*Il insulte les rois,*
*Il foule aux pieds les lois.*
*Un temps viendra, je pense,*
*Où l'écrivain, en France,*
*Qui prêche la licence,*
*A la potence ira.*
*Carra ! Carra !*
*Tu verras* (bis) *ce temps-là.*

« Fort bonhomme et très-mauvaise tête, dit madame Roland dans ses *Mémoires,* en parlant de Carra. On n'est pas plus enthousiaste de révolution, de république et de liberté ; mais on ne juge pas plus mal les hommes et les choses. Ses Annales réussissent merveilleusement dans le peuple par un certain ton prophétique toujours imposant pour le vulgaire. »

Carra nous a tracé lui-même son portrait dans une sorte de déclaration dont il fit précéder sa rentrée aux Annales patriotiques, qu'il avait été obligé d'abandonner quelque temps à la suite des événements du Champ-de-Mars.

J'ai quarante-neuf ans. J'ai voyagé pendant onze ans en Europe ; j'avais appris alors sept langues étrangères, parce que c'était dans la classe de ce qu'on appelle le *peuple* que je voulais étudier les hommes de tous les pays. Ma plume n'est pas restée oisive au

EFERUS - Recherches & Classification numériques

milieu des observations que j'ai faites en Russie, en Turquie, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Angleterre ; et, tout en observant les choses, j'observais très-scrupuleusement les personnes. C'est là que j'ai pris une forte haine pour les rois et un tendre amour pour l'humanité. Les différents ouvrages que j'ai publiés depuis plus de vingt ans constatent mes principes et mes opinions. Mon courage et mon patriotisme ne sont pas douteux : qu'on lise l'*Orateur des États-Généraux,* répandu avec profusion en mai et juin 1789, dans la capitale, surtout au milieu de l'Assemblée nationale, et dont il y a eu près de cinquante éditions, tant en France que dans les provinces belges ; qu'on ouvre aussi le premier volume des procès-verbaux des électeurs de Paris, réunis en juillet 1789, on y trouvera la motion que je fis, le 10 du même mois, pour la formation de la garde citoyenne de Paris, motion qui détermina, le jour suivant, l'arrêté des électeurs à cette occasion. Toutes ces circonstances, je ne les rappelle que pour prouver que c'étaient l'étude et une longue expérience des choses et des personnes, et non l'impulsion du moment, qui avaient rempli mon âme du feu sacré de la liberté et de l'amour de la patrie.

Je défie maintenant à personne de dire que j'aie jamais varié dans mes principes depuis la Révolution ; je fais plus, je défie, dans tous les pays où j'ai vécu, et surtout à Paris, où je suis fixé depuis quinze ans, qui que ce soit d'avoir aucun reproche fondé à me faire sur mes mœurs et ma vie privée. Eh bien, fort de mon expérience, de ma conscience et de la confiance que j'ai méritée parmi les bons citoyens, je déclare à mon siècle et à la postérité que les hommes pour lesquels j'ai la plus profonde estime sont : MM. Pétion, Robespierre, Buzot, l'évêque Grégoire et Brissot. Je déclare, en outre, que je suis resté attaché à la *Société des Amis de la Constitution* séante aux Jacobins, parce que c'est là où j'ai vu, comme M. Pétion, la justice, le désintéressement, la bonne foi et le fonds des vrais principes. Je sais bien que cette portion restant aux Jacobins exige un scrutin épuratoire : il aura lieu dans huit jours. Mais la portion réfugiée aux Feuillants est-elle donc si pure ! Je l'avoue, quand même on n'épurerait pas la section restant aux Jacobins, j'aimerais mieux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

encore y vivre que d'aller respirer un air commun à MM. Dandré, Desmeunier, Chapelier, et quelques autres étouffoirs du génie, du sens commun et de l'esprit public.

Tous les articles de Carra sont signés, au moins de ses initiales. Nous en citerons encore un, comme spécimen, pris un peu au hasard dans ce premier volume.

*Observations sur le mot* populace.

Sous le règne du despotisme, tout est avili, tout est dénaturé, jusqu'à la langue même, et les courtisans surtout n'ont rien de plus à cœur que de chercher à voiler, par des termes grossiers et dédaigneux, la majesté du peuple, en désignant ce même peuple sous le nom de *populace,* et souvent sous celui de *canaille;* mais sous le règne de la liberté, il faut changer de ton et d'expression, comme de principes et de manières. C'est donc avec une extrême surprise que nous voyons, non pas des gens de cour, mais des journalistes, se servir encore fréquemment aujourd'hui de ce mot *populace,* en parlant du gros de la nation et de la classe la plus précieuse de l'empire. Qu'ils apprennent que ce mot est un barbarisme insolent dans la langue d'un peuple libre, et qu'il n'est plus permis de s'en servir, sous peine d'être chassé de la société, comme on est chassé de la maison d'un homme qu'on va insulter chez lui. Dans quelle circonstance d'ailleurs peut-on appliquer ce mot? Est-ce dans un marché, lorsque le peuple des campagnes vient en foule nous apporter des subsistances? Est-ce dans une fête de village, lorsque ce bon peuple se délasse de ses travaux pénibles et journaliers? Est-ce pour les ouvriers des villes, lorsqu'ils s'assemblent sur les promenades publiques, ou dans les spectacles, ou dans les guinguettes, pour y jouir, une fois par semaine, de quelques divertissements, bien maigres en comparaison de ceux dont les riches jouissent tous les jours? Est-ce parce que ce peuple est couvert de haillons, et qu'il n'a ni croix, ni cordons, ni carrosses? car le peuple à carrosses et à cordons

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rouges et bleus n'est pas de la populace pour les journalistes dont nous parlons : c'est monseigneur le prince, monseigneur le duc; enfin ce sont là des gens comme il faut, pour ces journalistes. Est-ce le peuple qui s'assemble pour prendre la Bastille, pour aller à Versailles sauver la France, pour teindre ses haillons de son sang en haine du despotisme et en faveur de la liberté? Ah! oui, c'est celui-là sûrement que ces journalistes entendent désigner nominativement par le mot *populace*. Misérables! il vous sied bien d'insulter ainsi un peuple de héros, qui sacrifiait sa vie pour vous, tandis que vous étiez tout tremblants. Allez, et sachez désormais respecter le peuple, sous tous les points de vue, et surtout le peuple qui a su conquérir sa liberté en trois jours de temps, après un esclavage et une oppression inouïs depuis cinq cents années. J'interpelle donc tous nos lecteurs de nous dénoncer le journaliste qui osera profaner la majesté suprême du peuple français en le désignant, quelque part que ce soit et dans quelque circonstance que ce puisse être, sous le nom de populace.

Dans le morceau suivant, sorte de revue, de tableau de la première année de la Révolution, on reconnaîtra facilement la plume de l'auteur du *Tableau de Paris* et de l'*An 2440* :

*A l'année* 1789.

Adieu, mémorable année, et la plus illustre de ce siècle! année unique, où les augustes Français ramenèrent dans les Gaules l'égalité, la justice, la liberté, que le despotisme aristocratique tenait captives! Adieu, année immortelle, qui avez fixé un terme à l'avilissement du peuple, qui l'avez ennobli en lui révélant des titres dont l'original s'était égaré! Adieu, très-glorieuse année, par le courage et l'activité des Parisiens, par la mort de haut, puissant et magnifique Clergé, et par le décès de dame puissante et hautaine Noblesse, morte en convulsion!

Merveilleuse année! le Patriotisme est sorti tout armé de vos

EFERUS - Recherches & Classification numériques

flancs généreux, et c'est lui qui a mis tout à coup à leur place une foule de citoyens éclairés, qui a fait éclore des talents inconnus, et qui a donné enfin à l'Europe attentive et étonnée de grandes leçons, dont elle profitera sans doute.

Année incomparable! vous avez vu finir le gouvernement d'épouvantable mémoire qui avait une si étroite accointance avec la Bastille, sa première favorite et la femelle la plus grosse et la plus monstrueuse qu'on ait jamais vue, morte d'une attaque subite et violente; et c'est par là qu'on vit le même jour nos braves et heureux compatriotes sauver l'Assemblée nationale (qu'on allait couper à boulets rouges), briser les chaînes de l'esclavage, et épouvanter le glaive du despotisme, que le prince de Lambesc avait déjà fait étinceler, ce glaive perfide placé dans la main des troupes étrangères, et qui (quoi qu'on en dise) voulait nous immoler pour s'épargner le soin de nous payer.

Que d'événements inattendus renferme cette année! Dans l'espace de quelques mois, on a réparé les malheurs et les fautes de plusieurs siècles; l'homme a recouvré sa dignité première, et ce système de féodalité, d'oppression, qui outrageait l'humanité et la raison, est anéanti.

Je vous offre mon encens, auguste année! Vous avez changé *mon Paris,* il est vrai, il est tout autre aujourd'hui; mais encore un peu de temps, et il sera le séjour de la liberté et du bonheur. J'y respire déjà l'*air* des montagnes de la Suisse; j'y suis *soldat,* non comme un dogue guerrier lancé par le despotisme, mais comme un *citoyen* qui donnera sa vie avec joie pour la *vraie* cause de sa patrie. Depuis trente ans j'avais un pressentiment secret que je ne mourrais point sans être témoin d'un grand événement politique; j'en nourrissais mon âme et mes écrits. Voilà du nouveau pour ma plume; je vous en rends grâce trois fois, ô bienfaisante année! Si mon *Tableau* est à *refaire,* l'on dira du moins un jour : En cette année les Parisiens ont montré au trône et au ciel trois cent mille bras armés en quarante-huit heures; ils n'ont pas voulu laisser détruire leur ville; ils ont fait un mouvement, et ce mouvement s'est communiqué à la France, au reste de l'Europe : tant le peuple est une puissance, et même la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

seule puissance ; ce qu'il faut que les souverains sachent enfin !

Grande année ! vous serez l'année régénératrice ; vous en porterez le nom ; l'histoire célébrera vos hauts faits. Vous fuyez pour vous enfoncer dans les temps : adieu, puisqu'il est impossible à nos vœux d'allonger votre terme ; mais dites bien du moins à ma chère fille l'*Année* 2440 que nous courrons au-devant d'elle de toutes nos forces, que nous précipiterons notre marche pour l'atteindre et pour l'embrasser...

Adieu, année sans pareille dans notre histoire ! Moi qui fus libre *bien avant le jour de notre liberté,* puis-je manquer d'être fidèle à votre souvenir? Non ; chaque jour je remercie l'Etre suprême de m'avoir fait voir l'aurore du soleil de la liberté ; il va luire sur ma patrie, armé de tous ses rayons. Montesquieu, Rousseau, Diderot, Mably, Helvétius, Voltaire, Turgot, Thomas, sont dans la tombe ; ils n'ont point vu ces jours étonnants, ces jours de gloire que leur génie avait préparés. Oh ! de quelles louanges n'auraient-ils pas salué le peuple français régénéré ! C'était, hélas ! à leur organe, et non au mien, qu'il appartenait de chanter les vertus patriotiques qui ont devancé mon attente tardive et surpassé mes espérances ; mais j'écrirai au moins *ce que j'ai vu,* afin que tels événements ne sortent point de la mémoire des hommes nés et à naître, afin qu'ils apprennent, dans tous les temps et dans tous les lieux, qu'il ne tient qu'à leur *bras* et à leur *tête* de détruire *toute espèce* de tyrannie, qu'il ne faut que vouloir, et que Dieu protége visiblement toute insurrection généreuse...

Les Annales poursuivirent leur carrière jusqu'à la fin de l'an V, mais à travers des vicissitudes dont on trouvera le tableau à la Bibliographie.

On sait comment finit Carra. Après lui les Annales eurent pour principal rédacteur Salaville, qui l'avait déjà suppléé lorsqu'il avait été envoyé en mission dans les départements, et dont Babeuf fait l'éloge comme d'un ardent républicain.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mercier reprit la direction de sa feuille au commencement de l'an IV, et c'est dans ses mains qu'elle mourut. J'ai parlé ailleurs de la part qu'eut cet écrivain à la rédaction de la *Chronique du Mois*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Le Tribun du Peuple. — Le Cercle social. — La Bouche de Fer. — Journal des Amis. — Bulletin des Amis de la Vérité.*

« Un fou nommé *Bonneville,* et une autre espèce de fou, l'abbé *Fauchet,* enthousiaste qui n'est pas sans quelque talent, quoiqu'il soit absolument dénué de goût, se sont avisés (de quoi ne s'avise-t-on pas aujourd'hui pour être quelque chose?) de joindre les mystères de la Maçonnerie aux principes de la Constitution, et de cet amalgame bizarre ils ont composé un journal qu'ils appellent la *Bouche de Fer,* attendu qu'ils ont, en effet, placé une bouche de fer au dépôt de leur journal, près du Théâtre-Français, en invitant tous les citoyens à y jeter, comme on fait dans celle de Venise, leurs idées sur le gouvernement, leurs questions, leurs accusations, etc. Cette invention n'a pas prospéré jusqu'ici ; car il est clair, par leur journal, que ce sont eux qui font les demandes et les réponses. Rien n'est plus plaisant ni plus ridicule que la démence

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sérieuse qui règne dans cet ouvrage, où se trouvent pêle-mêle toutes les rêveries des illuminés avec les discussions politiques, le jargon de la mysticité avec l'emphase des prédicateurs, où l'on remonte jusqu'à la tour de Babel et l'arche de Noë, pour redescendre aux sections et aux districts, où l'on ne projette rien moins qu'une *religion universelle,* une *régénération universelle,* etc. Nos deux prophètes ont ouvert un *Cercle social,* par lequel ils prétendent communiquer avec toutes les nations de l'*univers*. Ainsi, grâce à eux, la Révolution aura eu aussi ses *illuminés,* tout comme si nous étions au temps des *Frères rouges* de Cromwell et des confréries de la Ligue. Heureusement, ceux-ci ne sont pas dangereux; ils ne sont qu'extravagants, et ne veulent *régénérer l'univers que par l'amour.* »

C'est La Harpe qui parle ainsi, mais dans sa *Correspondance littéraire* (lettre 293), et l'on sait que ces épanchements confidentiels du célèbre critique ne se recommandent pas précisément par leur impartialité. Cependant c'était bien là le fond de l'opinion contemporaine, et la postérité n'a guère porté d'autre jugement sur ces deux novateurs.

« Anacharsis Clootz, Fauchet et Bonneville, dit M. Lanfrey, allaient, par leurs complaisantes utopies, remuer au fond des cœurs cette soif de l'impossible, cette passion de l'absolu, ces aspirations vers le rêve, qui ne plaisent tant aux peuples que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

parce qu'elles les flattent en dissimulant sous des chimères les labeurs de leur tâche, et qui perdent infailliblement les révolutions où elles parviennent à prévaloir. L'abbé Fauchet, qui vaut mieux que sa descendance, est le père légitime de ces apôtres de l'*amour* qui ont depuis pullulé pour notre honte, et dont les maximes lâches et efféminées ont tant contribué à énerver la virilité des hommes de ce siècle (1). »

On connaît Claude Fauchet, ancien abbé, l'un des premiers électeurs de Paris et des présidents de la Commune, l'un des *vainqueurs* de la Bastille, et l'un des hommes qui se placèrent tout d'abord, par le courage de la pensée et de la parole, au premier rang parmi les athlètes de la Révolution, celui de tous peut-être que la nature et l'éducation semblaient avoir plus particulièrement formé pour remuer les passions vulgaires et électriser les passions les plus nobles. On connaît également sa doctrine : Fauchet proclama l'accord du christianisme et de la démocratie; le premier il fit de cette idée, jusqu'alors vague et à l'état de sentiment, un système rigoureux qu'il appuyait de preuves métaphysiques et historiques (2).

Philosophe nourri du mysticisme de Saint-Martin, un des plus enthousiastes et des plus audacieux

(1) *Essai sur la Révolution française*, p. 249.
(2) Voir une remarquable étude de la doctrine de Fauchet dans E. Maron, *Histoire littéraire de la Révolution*, p. 137 et suiv.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

parmi les publicistes, Bonneville appelle l'attention moins par son talent, qui était assez médiocre, que par ses doctrines, qu'on a vues reparaître de nos jours sous le nom de socialisme, et conquérir de nombreux adeptes. Comme Fourier, et avant Fourier, Bonneville avait forgé sa théorie du bonheur parfait; elle devait se réaliser, suivant lui, par deux moyens fort simples : une nouvelle répartition des biens, et la communauté des femmes. Dès avant 1789, on le voit préoccupé de donner à la Révolution, qu'il était facile de prévoir, la direction qu'il croit la plus conforme aux besoins et au bonheur de l'humanité. Vers le milieu de 1789, il publie, sous le titre de *Tribun du Peuple,* des lettres à l'imitation de celles de Junius. La première est adressée à la nation française :

Restes du plus vertueux des peuples, soyez attentifs, pensez à vos antiques honneurs, à ce nom d'*homme franc,* encore le plus beau titre que puisse désirer, chez toutes les nations, un véritable ami de l'humanité. Contemplez avec respect, en ces temps modernes, le spectacle majestueux d'un grand peuple, dont le plus faible citoyen marche l'égal des rois, et, pour réclamer ses *franchises,* ne leur offre point à genoux des complaintes et des doléances...

Peuple français, je parle à tous! Malheur à l'homme né pour les forfaits et la servitude qui voudrait ambitionner un plus beau titre que celui de *citoyen français !*

Citoyens, quelle ivresse délicieuse inspire le sentiment de la liberté, quand on en jouit pour la première fois après tant de siècles de servitude! Mais prenons garde de trop compter sur les promesses de qui pourra perdre ou envahir. Il y avait un jour de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fête chez les Romains où les esclaves étaient servis par leurs maîtres. Voilà à peu près où nous en sommes. Le lendemain arrivait! Craignez, citoyens, de n'avoir pas assez prévu ce lendemain fatal où vous serez tous isolés, désunis, et peut-être enchaînés les uns par les autres. N'en a-t-il pas toujours été ainsi de vos anciennes assemblées? Et tant qu'il existera des priviléges exclusifs et héréditaires, qui accordent à un seul ce qui appartient à tous, les formes de la tyrannie pourront changer avec les occurrences, mais la tyrannie existera toujours. Ce moment, qui doit briser nos fers ou les river pour toujours, mérite toute notre attention.

Si le souverain, heureusement éclairé sur ses propres intérêts, veut le bonheur de son peuple, croyez-vous que les princes et les grands seigneurs, et tous ceux dont les abus sont le patrimoine, ne cherchent pas tous les moyens de tromper ses bons desseins?...

Craignez le haut clergé, c'est-à-dire la seule partie du clergé qui soit noble, qui soit riche, qui soit oisive; et la haute noblesse, la seule partie de la noblesse qui obtient par ses bassesses dans les cours les récompenses qui sont dues aux longs et pénibles travaux de la petite noblesse. Voilà les ennemis de la nation; ce sont eux qui ont mis en délibération si une poignée d'oisifs appartient à vingt-quatre millions d'hommes, ou si vingt-quatre millions d'hommes appartiennent à une poignée d'oisifs. Laisserons-nous encore longtemps cette question douteuse? « C'est mériter tous les affronts que d'en souffrir d'éternels sans vengeance. »

Généreux peuple, peuple français, oseras-tu donc enfin une première fois demander un faible soulagement de tes maux à ces tyrans qui n'ont jamais rougi de trafiquer même de tes vertus, après avoir envahi tes biens et tes espérances!

Quel pays où, depuis quatorze siècles, on ne voit qu'intrigues, et cabales, et proscriptions; un peuple appauvri, dépouillé de tous ses droits, même du droit sacré de la plainte, réduit pour toute nourriture à des restes d'herbages et de patates; où le prix d'une journée entière de travail ne suffit pas à payer de l'eau pour désaltérer la malheureuse famille d'un citoyen! encore l'a-t-il souvent mauvaise et corrompue!

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Pauvre peuple! ces palais dorés où vos ennemis se perdent de mollesse, vous les avez bâtis; vous leur préparez à jeun ces repas somptueux qui les enivrent de luxure; ces chevaux, sous lesquels ils vous écrasent en courant à leurs rendez-vous stériles, c'est vous qui les avez domptés.

Que vous a-t-on laissé?

Permettez-moi d'abord de vous féliciter que la tyrannie en soit venue à ce dernier terme où la flatterie ne peut plus séduire, où la bonne foi du moins éclairé des citoyens ne peut plus être trompée. Bénissez l'auguste souverain qui veut entendre vos plaintes de votre propre bouche! Mais il faut, par un dévouement noble et généreux, mériter le grand bienfait qui vous est offert, et les respects de l'Europe entière et de la plus éloignée postérité.

Donnez tout ce qu'on vous a laissé; toutefois que cet abandon ne soit pas l'effet de la crainte ou de l'indifférence. Sachez défendre avec courage, et jusqu'au dernier soupir, les droits imprescriptibles de tous les peuples, et que, par vos soins et un entier abandon de vous-mêmes, vos enfants et les enfants de vos enfants jouissent, dans le sein de l'abondance et de la paix, d'un code fraternel.

O mes concitoyens! travaillons avec courage à ce grand œuvre, comme si, devant renaître un jour sur la terre, nous avions besoin pour nous-mêmes d'y retrouver des lois *impartiales* et toutes les vertus qu'enfante la liberté, cette liberté qui n'est pas la licence, et toujours si persécutée qu'elle avait des temples à Rome et n'y habitait pas.

Dans la deuxième lettre, adressée aux Etats-Généraux, Bonneville donne l'explication du titre qu'il a choisi pour sa feuille :

Dernièrement, quelques artisans dont je défendais les droits, qui sont les miens, m'ont appelé le *Tribun du peuple*. Alors mon pauvre cœur, flétri par de longues souffrances, s'est un peu réchauffé : le nom de *Tribun du peuple*, qui a porté dans tous mes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ossements la sainte ivresse du patriotisme, m'a paru grand et harmonieux ; j'y ai trouvé le *titre* heureux d'un ouvrage selon mon cœur. Qu'il me serait doux si dans ma vieillesse, ignoré dans la foule, j'entendais bénir quelquefois

*Le Tribun du peuple !*

La troisième lettre est adressée à la noblesse, la quatrième au clergé ; Bonneville adresse la cinquième à son éditeur.

Fidèle au plan que je me suis proposé, y dit-il, je publierai mes lettres comme Junius Brutus a publié les siennes en Angleterre, comme le sage auteur *Des droits et des devoirs du citoyen* eût publié ses observations, si, pendant sa vie, il eût pu trouver un imprimeur et un éditeur.

De grâce, point de *souscriptions,* point de livraisons *périodiques,* point de *censeurs royaux,* point de journal.

Ces journaux *souscriptionnés* et *périodiques* sont tous soumis à une censure ministérielle plus ou moins rigoureuse, à proportion de l'influence que leur donne leur succès particulier : esclavage onéreux et funeste au développement de toute vérité qui pourrait choquer les intérêts des censeurs ou des liaisons de ces censeurs royaux.

Ainsi tout homme qui publie aujourd'hui un journal soumis à la censure ministérielle est un mauvais citoyen. Celui qui l'encourage par ses *souscriptions* est un mauvais citoyen. A moins que la bassesse de nos *ordres* ministériels n'ait trop avili nos âmes, ces principes sont incontestables. Les *ordres* d'un ministre ne sont pas des *lois.*

Sans doute il est permis à un homme honnête de saisir tous les moyens d'augmenter sa fortune, et de lier si étroitement son intérêt particulier à l'intérêt de tous, que la source du bien public soit pour lui-même une source de prospérités ; mais périsse le cœur lâche et criminel qui, négligeant les plus petits détails qui intéressent la chose publique, permettrait au despotisme de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'enraciner dans quelque place ténébreuse, où il serait souvent trop tard pour le bon patriote d'en découvrir l'existence...

Vos livraisons périodiques sont des chaînes, et je n'en veux pas. J'aime à travailler à mon heure. Mes livraisons seront *partielles*, et plus ou moins considérables, selon les circonstances.

J'aurai soin, toutefois, que ma dernière livraison forme toujours un ouvrage complet : car, il faut le dire, malgré la liberté ou plutôt la tolérance accordée à toutes les brochures *qui ne sont pas périodiques*, sait-on à quel degré il nous sera permis de révéler d'énormes abus, et de crier *haro sur le baudet ?*

Les préjugés nous aveuglent et nous séduisent au point que des hommes très-estimables ne veulent pas consentir à une liberté indéfinie de la presse. Ils craignent que l'on n'abuse de cette liberté indéfinie pour corrompre les mœurs et calomnier l'homme vertueux. Hélas ! il est trop vrai de dire que celui qui veut le bien ne le voit pas toujours. La liberté *indéfinie* de la presse est si *essentielle* à la liberté, que là même où elle n'est pas *indéfinie* il n'y a point de liberté, il n'y a pas même de patriotisme.

Où la liberté existe, il y a des lois sages et fidèlement exécutées qui protégent *également* tous les individus ; leurs personnes et leurs propriétés sont en sûreté. Dès lors si un calomniateur veut dérober à un citoyen sa réputation, qui est souvent toute sa richesse, de bonnes lois lui offriront, comme en Angleterre, les moyens de se défendre et de la recouvrer....

Ecoutez le sage Mably, digne des respects de l'Europe entière : « La licence, qui produit quelquefois des libelles, prévient un mal plus grand, que produirait l'ignorance des citoyens. »

Le Tribun du Peuple eut un succès que l'on aurait peine à concevoir aujourd'hui, si l'on n'avait pas tant d'autres exemples de succès moins mérités; il eut cinq ou six éditions.

Fauchet s'était tenu d'abord éloigné des luttes de la presse, et de la part d'un homme aussi ar–

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dent, cette abstention pouvait étonner. Il s'en explique dans une lettre qu'il adresse, le 25 novembre 1789, aux rédacteurs du *Journal de Paris :*

Je vous prie de rendre publique cette déclaration : je ne fais point de journal et je ne travaille pour aucun. L'annonce en mon nom d'un écrit périodique intitulé *le Colporteur,* et d'un autre sous le titre de *la Correspondance,* est la centième petite méchanceté de mes ennemis. Ils me connaissent bien peu s'ils croient, par toutes leurs manœuvres, lasser mon courage. Dès que la police de la municipalité me laissera libre de travailler d'une autre manière pour la patrie, j'écrirai. J'ai observé de près des hommes infiniment moindres que leur réputation. J'ai de grandes vérités à révéler à mes contemporains et à la postérité : je remplirai ma tâche.

La conformité de leurs doctrines, ou plutôt de leurs aspirations, réunit de bonne heure Fauchet et Bonneville, et, sans que nous puissions dire comment se forma leur association, nous les voyons travailler d'accord à se créer les deux grands moyens de propagande que la Révolution mettait à la disposition des novateurs. Ils fondèrent au Palais-Royal un *Cercle social,* dont Fauchet s'institua le procureur général et Bonneville le secrétaire, et ils lui donnèrent pour organe une feuille qu'ils intitulèrent la *Bouche de Fer.*

Le Cercle social était d'abord une loge de francs-maçons, qui comptait beaucoup d'hommes distingués. Cette loge, prétendant que la franc-maçonnerie avait le même but que la Révolution française,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

la *régénération du genre humain,* se constitua dès lors en club ordinaire ou en société publique, ayant pour but principal, comme l'indiquait le titre qu'elle se donna, la réforme sociale. Elle s'appela aussi *Société des Amis de la Vérité,* se proposant d'organiser une confédération universelle des francs-maçons ou des amis de la vérité dans tous les pays, afin de réunir tous les rayons épars dans un centre commun d'amour et d'humanité, et de ne faire de tous les peuples qu'une seule famille.

La prétention du Cercle social n'allait à rien moins « qu'à bannir la haine de la terre pour n'y laisser subsister que l'amour. » Rien, d'ailleurs, selon Fauchet et ses collaborateurs, n'était plus facile que de résoudre à la satisfaction générale toutes les questions sociales et politiques. Pour résoudre les premières, il suffisait « que la patrie s'obligeât à assurer à tous les pauvres valides les jouissances nécessaires de la vie avec le travail, et à tous ceux qui ne peuvent pas travailler la faculté de vivre et d'être soignés dans leurs besoins. » Pour résoudre la seconde, il suffisait de déclarer « que le tout doit régir le tout, et que la volonté générale ordonne, sans exception, tous les actes de l'Etat. »

« Ce système, disait Fauchet avec l'exaltation d'un inspiré, ce système est aussi simple dans son établissement que facile dans son exécution... L'erreur est diverse, la vérité est une. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'inauguration de la confédération générale des Amis de la Vérité, qui eut lieu le 13 octobre 1790, avait attiré au Cirque national une foule immense, députés à l'Assemblée nationale, électeurs de 1789 et anciens représentants provisoires de la Commune, membres de la nouvelle municipalité et de toutes les sociétés patriotiques, des étrangers, les *vieux enfants de la nature,* en très-grand nombre; les galeries étaient remplies de spectatrices attentives, presque toutes épouses ou mères des premiers Amis de la Vérité auxquels il eût été donné de se réunir avec autant de solennité, et de s'occuper paisiblement et franchement d'un pacte fédératif du genre humain...

« Une grande pensée nous rassemble, dit Fauchet : il s'agit de commencer la confédération des hommes, de rapprocher les vérités utiles, de les lier en système universel, de les faire entrer dans le gouvernement des nations, et de travailler, dans un concert général de l'esprit humain, à composer le bonheur du monde. »

Le Cercle social eut tout d'abord une très-grande vogue; dix mille personnes, dit-on, se pressaient tous les vendredis dans la vaste enceinte du Cirque pour entendre Fauchet, et dans le nombre de ces auditeurs empressés on remarquait des hommes tels que Sièyes, Condorcet, Brissot, Barère, Camille Desmoulins, Thomas Payne, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La tribune du Cercle social, comme son journal, était ouverte à tous les amis de la vérité.

Nous avons, disaient les directeurs, établi pour tous les écrivains distingués par leur franchise, par un ardent amour de la vérité, un rendez-vous de conférence, où, tour à tour maîtres et disciples, tour à tour donnant et recevant des informations, ils auront chacun plus de moyens d'éclairer le peuple, de connaître la vérité, de protéger l'honnête homme calomnié, de servir de jeunes talents, et de porter à l'assemblée fédérative des Amis de la Vérité leurs espérances, ou leurs alarmes, ou leurs desseins.

Les apôtres de la nouvelle doctrine invitaient tous les frères des départements à les seconder, à les imiter.

Nous conjurons donc tous les hommes amis des lumières et de la vérité, tous les *francs,* au nom de cette vérité, d'imiter le parlement d'Angleterre, du moment où ils auront terminé leurs travaux particuliers. Dans les objets épineux, ce parlement se forme en grand comité, cessant alors d'être législateur. Nous les conjurons de se former en cercle social, d'y interroger les confessions d'une *bouche de fer* qu'ils établiraient chacun dans leur ville; et, après avoir été les médiateurs, les conciliateurs des affaires de la cité, nous les prions de correspondre, pour les affaires générales, avec le bureau parisien, qui de toutes leurs instructions partielles rédigerait un cahier public et quotidien pour l'Assemblée nationale...

La *bouche de fer* (*ferrea vox*), institution dont l'origine se perd dans la nuit des temps, est vraiment la voix d'un peuple franc et généreux. Si elle parle aux méchants, c'est à haute voix; c'est en présence du public qu'elle les interroge... Ce ne sont pas seulement des plaintes qu'elle exprime, ni des complots atroces qu'elle dévoile : elle communique des idées, des motions utiles, des projets de lois, des lectures à la fois intéressantes et instructives.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Nous avons dit qu'à la porte du bureau du journal était placée une boîte, une bouche de fer, « dont l'allégorie ingénieuse et frappante avait donné le titre à la feuille de Fauchet et Bonneville. On y peut déposer — c'est Camille Desmoulins qui parle — mémoires, lettres d'avis, vues ou projets utiles. Une société de gens de lettres, sous le nom de Cercle social, assiste tous les jours à l'ouverture du large crâne de la Bouche de fer, observe le cerveau, et, par la voie du journal, annonce au public les bons et mauvais présages : c'est une sorte de comité des recherches. Il faut convenir qu'il n'y a point de journal dont le titre promette davantage. »

La Bouche de Fer et la Société dont elle était l'organe ne faisaient, pour ainsi dire, qu'un seul corps, et n'avaient qu'une même âme.

Le cercle social, qui surveille et dirige la Bouche de Fer, journal patriotique et fraternel, a pour objet dans cet ouvrage, disaient les rédacteurs, la confédération universelle des amis de la liberté. Une partie de cet ouvrage est destinée au développement et à la discussion des principes d'un pacte fédératif, et à consacrer les résultats de l'assemblée fédérative des Amis de la Vérité, qui se réunissent tous les vendredis au Cirque national, à Paris.

La Bouche de Fer, en effet, était avant tout, et presque exclusivement, l'organe du club social; elle est remplie en grande partie par les thèses philosophiques et politiques soutenues au cercle, par les discours de ses membres, et surtout de son pro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cureur général. On n'y trouve ni les débats de l'Assemblée, ni les nouvelles du jour, rien, en un mot, de ce qui constitue le journal proprement dit; mais elle abonde en articles de toute nature, et quelques-uns très-curieux, envoyés de toutes les parties de l'Europe à la Société. On y rencontre aussi fréquemment des questions déposées dans les bouches de fer, et ayant trait aux préoccupations du moment, dans le genre de celles-ci :

— Bouche de Fer, dis-nous s'il est vrai que le signalement des aristocrates soit un ruban noir?

— Est-il vrai qu'il y ait une assemblée aristocratique en forme de loge qui se tient rue Chabannais, deux ou trois jours par semaine ?

— Serait-il vrai que tous les espions de l'ancienne police soient encore aux gages du trésor public, et sous les ordres de Guignard, qui les emploie ?

On y lit quelques lettres curieuses de Cloots à Fauchet, avec les réponses, une lettre fort remarquable de Condorcet sur les spectacles, des articles de Thomas Payne et d'autres publicistes. Une savante et spirituelle Hollandaise, madame d'Aelders, y a publié plusieurs discours sur la condition des femmes, leur éducation, et leur influence dans les gouvernements. Enfin, elle nous a conservé d'excellents discours sur les questions les plus intéressantes, notamment sur le *caractère des hommes destinés par la nature à réveiller les nations,* sur la question de savoir *si le même gouvernement peut*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*être propre à tous les pays,* et *si tous les peuples peuvent être également libres,* etc. On y voit proposée la formation d'un tribunal national pour juger les différends des rois, et les rois eux-mêmes. Etc., etc.

Il est à peine besoin de dire que le Cercle social rencontra de nombreux détracteurs. L'*Orateur du Peuple* le regardait comme une institution contre-révolutionnaire.

« Je viens à un autre louangeur périodique du général (il venait de parler du Père Duchesne Lemaire) : c'est Claude Fauchet, qui a pris la tâche d'assourdir tous les huit jours le public, au cirque du Palais-Royal, de ses déclamations sonores, maçoniques, unitives, auxquelles personne n'entend rien, mais qu'on applaudit ou qu'on siffle à outrance. Le procureur général est le partisan fanatique, le fervent admirateur et l'ami intime de notre Mottié. Entendons-nous bien, mon cher frère d'armes : quand je vous parle d'un procureur général, ce n'est pas celui de la lanterne, mais de celui du *Cercle social.* Vous ne comprendrez peut-être rien à ce jargon mystique; ni moi non plus, parce que ces messieurs du Cercle, non contents d'être inintelligibles, se disent encore *invisibles,* de même que feu Poinsinet. C'est avec ce batelage, ces grands mots, ces scènes de tréteaux, que nos ennemis essaient de donner le change au peuple.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

89 a voulu jouer un tour aux Jacobins, voilà le fin mot; et on en rit (1). »

La Harpe, outre l'appréciation sommaire que nous lui avons empruntée, consacre à la réfutation des doctrines des Amis de la Vérité, dans le *Mercure* de 1790, deux longs articles, où il les persiffle cruellement. Fauchet lui répond avec une évangélique philosophie :

M. La Harpe, bon citoyen, littérateur délicat, poète pur, observateur léger, s'est égayé sur notre journal et notre confédération. Nous pourrions, avec la même innocence, faire des railleries sur son *Mercure* et sur l'association de ses amis. Nous ne voulons pas employer les armes de la dérision contre un patriote si estimable et un homme de lettres si distingué.

Et après lui avoir expliqué le but des Amis de la Vérité, il termine ainsi :

Je répéterai à M. La Harpe, en finissant, cette maxime tout évangélique, qui ne peut lui déplaire, comme elle a eu le malheur de déplaire à quelques autres critiques moins sages : Aimons-nous mutuellement, c'est toute la morale, c'est toute la religion, c'est toute la société, c'est toute la loi de la nature.

L'un reprochait à Fauchet de prêcher la loi agraire, lorsqu'il ne faisait qu'émettre le vœu que tous les pauvres eussent quelque chose; l'autre l'accuse de mysticisme; ceux-là de conspiration secrète, ceux-ci d'irréligion. Fauchet a réponse à tout; il a de la nature du tribun, il est taillé pour la lutte.

(1) *L'Orateur du Peuple*, t. III, p. 427.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Son génie, dit Paganel, s'élançait de lui-même vers les grands mouvements. Il se plaisait au milieu des cris, et ne s'effrayait pas des tempêtes, s'il s'en promettait de grands effets..... Sa tête ni son cœur ne reposèrent jamais. » Ecoutons-le repousser l'imputation d'irreligion que lui a adressée Cloots.

C'est bien une misérable philosophie que celle qui croit pouvoir former une patrie sans religion, et instituer une nation sans conscience. La nature a fait l'homme avec des rapports religieux, que l'orgueil des faux génies ou la bassesse des cœurs dépravés peuvent seuls méconnaître, mais qu'aucune combinaison possible ne détruira jamais, parce que ces rapports entrent dans l'essence générale de l'espèce humaine, et qu'ils se font sentir aux impies eux-mêmes, dans les moments lucides, comme les remords aux scélérats.

Ne vous abusez point, patriotes! le christianisme est indestructible, parce qu'il n'a dans sa substance aucun caractère d'invention politique. Ce ne sont pas des ambitieux et des despotes qui ont fabriqué l'Evangile; il les confond à chaque ligne : l'égalité sainte y est tracée en caractères inimitables. C'est le code de la fraternité pure; c'est la loi céleste de la liberté; c'est la sanction de la Divinité donnée à l'humanité même. Il faut être arrivé, par l'orgueil ou le vice, à l'obtusion du sens intime ou à la putréfaction de la conscience, pour ne pas sentir la vérité de cette religion fraternelle, et ne pas goûter la perfection de vertu sociale où, fidèlement suivie, elle doit élever le genre humain. Abattez tous les échafaudages imposteurs dont le despotisme des gouvernements, qui a produit le despotisme des prêtres, et qui s'en est ensuite étayé, avait entouré cet édifice simple et majestueux; mais après avoir balayé d'une main sévère le dehors et le dedans du temple, ne touchez pas à ses fondements : vous briseriez la liberté sur la pierre immobile, vous dévoreriez l'empire



EFERUS - Recherches & Classification numériques

plutôt que d'entamer une des assises de la religion. Vous la croyez ébranlée parce qu'une petite et bruyante multitude de génies sans frein et d'hommes sans mœurs s'accordent pour la blasphémer. Détrompez-vous : la masse nationale ne peut jamais être impie, c'est contre nature ; c'est comme si on voulait se persuader, lorsque, dans les maisons riches, les Crassus se livrent à la gloutonnerie, et que, dans les pauvres tavernes, la canaille s'abandonne à l'ivresse, que toute la nation se gorge et s'enivre. Non, il n'y a que les deux extrémités qui soient en ferveur de débauches ; tout le corps de la nation est dans la sagesse : les innombrables familles des gens de bien vivent sobrement dans leurs paisibles foyers, et ont horreur ou pitié des orgies de l'opulence et de la misère. Écrivains imprudents ! Si vous veniez à persuader, en effet, que, sous ce nom sacré de liberté publique, c'est la religion, c'est le premier des biens de l'humanité, la morale éternelle, que l'on veut livrer à tous les attentats de la licence, ah ! c'est alors que tous les honnêtes gens, c'est-à-dire toute la France (entendez-vous ?) se soulèveraient, avec une indignation divine, contre ce petit tas d'insolents et cette vile tourbe de misérables qui voudraient condamner tous les Français à être aussi infâmes, aussi dépravés qu'eux. On ne peut pas plus ôter la religion à un peuple qu'on ne peut ôter Dieu de la nature...

Au commencement de 1791, Fauchet fut choisi pour évêque par les électeurs du Calvados ; la page que nous venons de citer, en l'abrégeant, et qui a de nombreux pendants, suffirait seule à expliquer ce choix. Bonneville, resté maître absolu du terrain, ne tarda pas, sous la pression des événements, à transformer la Bouche de Fer. D'organe des doctrines sociales qu'elle avait été jusque-là presque exclusivement, il en fit un journal politique quotidien, et un journal des plus avancés et des plus ar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dents. A la fuite de Louis XVI, Bonneville, donnant libre carrière à ses sentiments républicains, demande immédiatement la déchéance, l'abolition de la royauté, et son remplacement par un gouvernement national. Nulle part le principe monarchique n'est attaqué avec un plus singulier mélange d'esprit et de fougue que dans la Bouche de Fer. Il est de Bonneville, ce mot dont Brissot fut heureux de pouvoir s'emparer, sans, du reste, en dissimuler la source : « Les Egyptiens avaient mis sur le trône une pierre pour leur servir de roi ; faisons de même, et donnons à cette pierre, éternel symbole du cœur d'un roi, un excellent conseil exécutif. »

Le 24 juin, la Bouche de Fer commençait par ces mots : *Crimes de Louis XVI ;* le lendemain par ceux-ci : POINT DE ROI, POINT DE ROI ! *voilà le cri général.* Le numéro suivant est encore plus significatif. Bonneville, comme Camille Desmoulins, avait voulu se repaître de l'humiliation de la royauté, ramenée en captivité.

Onze heures sonnent, et je prends la plume pour retracer ce que j'ai vu et entendu. Les chemins étaient remplis d'une foule innombrable. Les gardes nationales arrivent. « *Paix là ! paix là ! Silence !* Enfoncez votre chapeau, restez couverts ! Il va passer devant ses juges. » Représentants du peuple, vous n'avez plus à délibérer : le peuple libre et souverain s'est couvert en regardant avec mépris le ci-devant roi. Voilà enfin un plébiscite : LA RÉPUBLIQUE EST SANCTIONNÉE !

— N'allez pas tomber dans les piéges qu'on tendait toujours aux peuples, avait-il dit à la première nouvelle de la fuite du roi.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On changeait le nom de *mangeurs d'hommes,* et l'on conservait toujours, sous d'autres formes, la race maudite. Oui, maudite par tous les anciens amis du peuple ; et il est écrit dans l'Evangile : *Le Ciel nous a donné des rois dans sa colère.*

*Notre ennemi, c'est notre maître,*
*Je vous le dis en bon français,*

s'écriait Lafontaine. Ce maître-là s'appelait jadis un *tyran*; et nos enfants riront un jour de pitié quand on leur apprendra que nous disions quelquefois : *un bon roi...*

Non, mes amis, il ne faut point de *mangeurs d'hommes ;* il ne faut point sur la terre de ces espèces de monstres qui dévorent de vingt-cinq à trente millions par an, comme vous un morceau de pain bis, qui trafiquent de la liberté, qui n'entretiennent dans la plus affreuse misère tant de citoyens que pour les forcer de trahir la patrie pour avoir du pain...

Que les quatre-vingt-trois départements se confédèrent et déclarent qu'ils ne veulent ni tyrans, ni monarques, ni protecteurs, ni régents, qui sont des ombres de rois aussi funestes à la chose publique que l'ombre du bohon-hupas, qui est mortelle.

A ceux qui lui objectent que les temps n'étaient pas mûrs pour la République, Bonneville répond, avec cet emportement sombre et lyrique qui lui est habituel :

Si les temps ne sont pas mûrs, vous qui en un clin d'œil mûrissez les bastilles, ô amis de la vérité, allumez dans tout l'univers un feu si terrible que la liberté *mûrisse* enfin pour les nations. Que de tous côtés l'on s'écrie :

*Les temps sont arrivés, et pour le châtiment*
*La trompette a sonné le dernier jugement.*

— On répand que les ambassadeurs refusent de traiter directement au nom de leurs maîtres :

*Nous combattrons vos rois, retournez les servir.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'est dans l'imprimerie du Cercle social que fut imprimée la fameuse pétition du Champ-de-Mars, qui eut les suites funestes que l'on connaît. Bonneville, plus compromis encore que ses confrères déjà en fuite, fut obligé d'imiter l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant,* et dut suspendre la publication de la Bouche de Fer.

La plume me tombe des mains, disait-il en s'adressant pour la dernière fois à ses souscripteurs. Écrivains patriotes, la plume de l'Ami de la Vérité ne peut tracer des crimes aussi atroces; je la poserai. Déposez votre plume sur l'autel de la patrie. Si le sang répandu de tant de citoyens ne crie pas assez haut, comment espérez-vous de vous faire entendre? Laissez-le parler seul ; posez la plume, et vous aurez, sous peu de jours, une autre législature ! Ce sera l'instant du réveil.

Mais avant de quitter la plume, il avertit les patriotes des dangers qui les menacent, et les engage à l'union.

Quel orage se prépare ! Soyez attentifs ! On conspire contre la liberté, contre les principes de la Révolution. L'heure fatale arrive; les trahisons, les enlèvements, le mépris de l'indignation de tous les siècles, les assassinats, tout annonce une tempête terrible. Frères et amis, prenez une attitude fière; demandez une autre législature. Périssez, s'il le faut, mais en hommes libres...

— L'univers se réveillera tôt ou tard à la voix innombrable et toute puissante des Amis de la Vérité...

— Que les citoyens s'unissent ici et là : les tyrans pâliront, et les rois et les dictateurs rentreront dans la poussière...

Oui, je prendrai le deuil, et je chanterai ces paroles d'un psaume funèbre :

« Nations, levez-vous ! jugez les superbes selon leurs œuvres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Ils ont humilié le peuple, et souillé de son sang son propre héritage.

» Ils ont tué la veuve et l'étranger, et mis à mort les orphelins. »

Vous, les plus abrutis, prenez garde à ceci ! Et vous, insensés, quand aurez-vous des yeux pour voir ?

La Bouche de Fer cessa définitivement ses prédications le 28 juillet, au n° 104. Elle paraissait trois fois par semaine. Elle portait en tête un fleuron bizarre : au milieu est une tête humaine avec une bouche de fer, et surmontée d'un coq; d'un côté, la foudre sortant d'un nuage; de l'autre, un signe maçonnique dans une gloire, et autour, singulièrement disposée, cette épigraphe : *Tu regere eloquio populos, ô Galle, memento.*

La bibliographie du journal du Cercle social est assez obscure. « Le journal la *Bouche de Fer,* disent les auteurs de l'*Histoire parlementaire,* commencé en janvier 1790, devint au 1er octobre de la même année l'organe d'un club philosophique ouvert par ses fondateurs au cirque du Palais-Royal. » Deschiens mentionne, en effet, une première Bouche de Fer, en janvier, 17 livraisons, plus 8 numéros intitulés *Bulletin de la Bouche de Fer ;* et une seconde allant du 1er octobre 1790 au 28 juillet 1791. Le catalogue de la Bibliothèque indique trois séries : 1re, janvier 1790, 1 vol. ; 2e, octobre-décembre 1790, 1 vol. ; 3e, janvier-juillet 1791, 3 vol. ; plus deux séries de Bulletins en un volume. Mais

EFERUS - Recherches & Classification numériques

on n'a pu me communiquer que deux plaquettes, contenant un prospectus et un Bulletin. Le même catalogue porte un *Cercle social*, indiqué comme rédigé par Fauchet et Bonneville parallèlement à la Bouche de fer; ce qui s'explique assez difficilement. Divers indices me feraient croire que c'est là la première série, la première forme de la Bouche de Fer. Deschiens, du reste, ne fait pas mention de ce *Cercle social*.

Enfin, je lis dans Léonard Gallois la note suivante :

Quoique l'organisation et l'inauguration de l'assemblée fédérative des Amis de la Vérité et du Cercle social n'ait eu lieu que le 13 octobre 1790, et que le premier numéro de la Bouche de Fer ne date que de cette époque, l'abbé Fauchet eut l'idée de faire remonter cette publication jusqu'au commencement de la Révolution. A cet effet, il donna le titre de Bouche de Fer à trois volumes publiés en partie par lui, dont le premier contient le *Résultat de la séance des électeurs réunis au Musée le* 25 *juin*, que les électeurs n'osèrent pas alors insérer dans leur procès-verbal. Cette relation ne contient pas moins de 216 pages ; elle est de Fauchet. Le deuxième volume contient le tableau analytique des principes décrétés par l'Assemblée nationale, depuis sa formation jusqu'au décret sur le droit de paix et de guerre. Enfin, le troisième volume renferme quatorze livraisons d'une Bouche de Fer antérieure à celle qui servit d'organe au Cercle social. La collection de ce journal dont je dois la communication à l'obligeance de M. le colonel Maurin ne commence qu'au n° 1 de la deuxième année.

J'ai cru devoir entrer dans ces détails à cause de l'intérêt réel qui s'attache aux publications du Cercle social, publications qui accélérèrent le dévelop-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pement des idées philosophiques et politiques. Parmi leur fatras de faux mysticisme et de franc-maçonnerie, elles renferment beaucoup de choses éloquentes et bizarres, beaucoup de bonnes choses, et elles mériteraient peut-être d'être réimprimées, au moins en partie, comme curiosité historique. « Le Cercle social, disent MM. Buchez et Roux, est une origine très-précieuse à constater dans l'intérêt des idées nouvelles. L'histoire de la philosophie ne peut manquer d'y recueillir des renseignements importants pour donner toute leur valeur d'invention ou d'élaboration aux travaux du dix-neuvième siècle. »

Bonneville reparut sur la scène au mois de novembre, et fonda avec Condorcet et autres la *Chronique du Mois*, dont nous avons parlé précédemment (t. V, p. 284 ).

Au commencement de 1793, le Cercle social entreprit la publication d'un nouveau journal, intitulé *Bulletin des Amis de la Vérité*, à propos duquel les auteurs de l'*Histoire parlementaire* sont entrés dans des détails inusités, tout en disant qu'on s'en exagère la valeur, qu'il n'offre aucun système. Le prospectus, disent-ils, est rédigé par Bonneville, dans le style et dans les formules du mysticisme maçonnique. Il y attaque violemment les jacobins; voici l'apostrophe par laquelle il résume leur histoire :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Hommes méprisables, sanguinaires, parce que vous êtes lâches et que vous avez peur d'être démasqués, et vous le serez, où étiez-vous en 89, quand nous parlions seuls, et avec tant de force, de réunir les électeurs et les districts de tout l'empire, et d'appeler les représentants du peuple à Paris, et d'organiser une garde nationale ? Sur quels tréteaux ou dans quelles antichambres étiez-vous? Etiez-vous encore aux gages d'un comte d'Artois ou aux pieds d'un Necker, que vous portiez en triomphe et que nous dénoncions à toute l'Europe? Quand nous écrivions l'histoire du 6 octobre et des crimes de Lafayette, et que nous vengions les Parisiens si indignement accusés, étiez-vous à ses gages, ou aux gages de Philippe d'Orléans? En quelle année étiez-vous aux pieds des Lameth et dans leurs conciliabules pour écraser Mirabeau? En 1790, aux pieds de Barnave; en 1791, aux pieds de Robespierre; en 1792, aux pieds de Marat. — Notre plume, toujours pure, qui vient de les peindre, vous paraît maintenant souillée. Vous républicains! ô liberté, liberté! ô justice!

« Le cadre habituel du journal dont il s'agit, continuent MM. Buchez et Roux, est marqué par les titres suivants : *Cercle social*, *Convention nationale*, *Parlement d'Angleterre*, *Imprimerie et librairie*, *Du nouvel ordre social*, *République indivisible*, *Variétés*, *Nouvelles*.

» Le titre *Cercle social* n'est d'abord accompagné que de cet aphorisme panthéistique :

*Le* cercle, *c'est le sceau des lois de la nature,*
*Amour, égalité!*
*C'est l'*année *et l'anneau de la fraternité,*
*Toujours entière et toujours pure;*
*Point de commencement ni fin : Eternité!*

» Ce même titre, le 17 et le 18 janvier, est suivi

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'un commentaire en vers sur la vérité, sur le peuple franc, sur les *Templiers du Dieu de la nature*. Ce commentaire est d'un esprit dérangé, à la poursuite de calembours symboliques, qui prend au sérieux des analogies de mots, les décrit emphatiquement, et veut en faire la base des destinées futures du monde. Après ces deux pièces de vers, le chapitre *Cercle social* porte seulement le mot *justice*, du 19 au 21 janvier, et celui d'*union*, du 21 janvier au 30 avril.

Les titres *Convention nationale*, *Parlement d'Angleterre*, ouvrent des analyses très-courtes et très-incomplètes des séances de ces deux assemblées.

Le titre *Imprimerie et Librairie* n'est autre chose que la réserve d'un cadre pour les annonces de la maison N. Bonneville et compagnie. Le n° 3 désigne ainsi la matière de ce titre :

La maison de commerce des directeurs de l'imprimerie du Cercle social, d'après son institution, la confédération universelle des Amis de la Vérité, qui a causé un grand ébranlement, qui se prolonge toujours, et qui bientôt commencera un pacte fédératif entre les nations, est véritablement établie sur des bases plus larges que la librairie ordinaire. Elle offre de procurer tous les livres anciens et modernes, et de toutes les langues, latins, grecs, russes, portugais, polonais, hollandais, italiens, anglais, allemands, espagnols, etc., etc.

Bonneville promettait, en outre, de se charger de tous les manuscrits, dont il espérait enfin, disait-il, tirer de grandes ressources pour la plupart

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des écrivains, jusque-là toujours trompés, trahis, insultés dans leur honorable indigence par de misérables *livriers*, qu'ils ont comblés de richesses.

« Le titre *Nouvel ordre social* est annoncé de la sorte :

Ici, nous réunirons les articles qui auront pour objet de préparer les questions à traiter à la Convention, les motions importantes, un compte fidèle des discours prononcés par les représentants du peuple et par tout autre citoyen, quel qu'il soit, pourvu qu'il aime la justice, qu'il défende avec énergie le faible qu'on persécute, *qu'il ne tienne à aucun parti,* et qu'il remplisse les devoirs austères d'un *ami de la vérité.*

« Le titre *République indivisible* est rempli par une série de tableaux sur les progrès de l'esprit public dans les départements, et sur les établissements dont ils ont besoin, « d'après la nature de leur sol ou de leurs habitants. » Quelquefois la reproduction de la *Sentinelle*, placard rédigé par Louvet, occupe la place du tableau des départements.

» Le titre *Variétés* renferme des morceaux littéraires qui sont ordinairement dialogués. Chacun de ces drames a un intitulé, et, parce que le même sujet est souvent continué, un numéro d'ordre suit toujours l'intitulé. Ainsi, on trouve le *Misanthrope*, n° 1 ; le *Promeneur sentimental,* n° 1 ; l'*Applaudisseur,* n° 1 ; les *Demeures de la sottise,* n° 1 ; etc.

» Enfin, le titre *Nouvelles* est entièrement consacré aux faits. »

Ce prospectus, qui n'a point d'autre date que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

celle de l'an I de la République, a pour épigraphe cette comparaison extraite par Bonneville de son *Esprit des Religions :* « Achille qui courut sans armes repousser tout le camp troyen, c'est la vérité, qui sait triompher de l'imposture sans effort et sans cruauté. » Entre autres choses qui y sont promises, nous remarquons encore des « Variétés amusantes pour aider les bons desseins de toutes les Sociétés d'*hommes libres*, qui en feront des lectures publiques. Partout une guerre éternelle aux tyrans, partout un choix sévère d'observations et dénonciations des abus, vus en grand, etc.. »

Le Bulletin des Amis de la Vérité, rédigé dans les principes de la Gironde, dont il épousa chaleureusement la querelle avec la Montagne, contient le développement du système de république que ce parti voulait faire prédominer. Il ne vécut qu'un trimestre, et il est aujoud'hui très-rare. Ajoutons, comme singularité, qu'il avait adopté le format du *Moniteur*, in-folio à trois colonnes.

En l'an VI, Bonneville publia quelques numéros d'un journal dont il composa le titre de ceux de ses deux premières feuilles : *Le Vieux Tribun du peuple et sa Bouche de Fer*. Nous le voyons ensuite rédiger le *Bien-Informé* avec son ami Mercier. Mais le temps n'était plus à ces excentricités, à ces hardiesses de langage dont il était coutumier : s'étant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

permis, dans cette dernière feuille, de comparer Bonaparte à Cromwel, il subit pour ce fait un long emprisonnement. Il mourut à peu près fou, en 1828, dans une misérable boutique de bouquiniste du quartier latin.

Quant à Fauchet, devenu évêque du Calvados, puis député à l'Assemblée législative pour ce même département, il n'avait pas cessé d'écrire, et avec la même verve; mais il se tint en dehors du journalisme jusqu'au commencement de 1793, où, nommé à la Convention, il lança, en même temps que Bonneville son Bulletin, et pour défendre la même cause, une feuille intitulée *Journal des Amis;* en voici le prospectus :

Les Français veulent fortement la liberté : ils l'aiment ardemment; mais la plupart n'en ont qu'une idée vague et un sentiment confus. On idolâtre son image, on embrasse son fantôme ; la moitié des vrais principes n'est pas connue, et de ceux qu'on connaît les habiles tirent des conséquences fausses qui poussent la multitude à la licence et les portent eux-mêmes au despotisme, inévitable effet de l'anarchie. Cependant les nations nous regardent, l'univers nous contemple et la postérité nous attend. Français! nous ne trahirons pas les espérances du genre humain et nous ne laisserons pas avorter le bonheur du monde : nous atteindrons à la hauteur de la plus belle destinée qui fut jamais réservée à aucun peuple.

Il est aussi impossible de développer la série des vrais principes dans la tribune des assemblées nationales que dans celle des sociétés populaires. Des hommes qui n'ont que la suffisance de l'orgueil et le génie de la vanité s'en emparent despotique-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment; les plus petites questions, les plus chétives rivalités, y absorbent l'éloquence, y tuent la raison. On s'y chamaille comme au marché; on est prêt à s'y battre comme des portefaix; la sage philosophie est huée, les expressions d'humanité y sont repoussées par des cris de cannibales. Cependant la Convention est composée, à la très-grande majorité, d'estimables républicains, les sociétés populaires sont généralement remplies d'hommes sensés; mais la parole est presque toujours accaparée par de petits insolents ou de grands scélérats, qui profanent, à chaque phrase, les noms sacrés de liberté, de république, pour insulter à la sagesse mâle et faire égorger la vertu courageuse, qui pourraient déconcerter leurs projets de désorganisation et de proscription. Ils voudraient être les seuls hommes, les maîtres absolus. Téméraires! ce n'est pas pour porter votre joug que les nations secouent les fers de leurs anciens despotes; ce n'est pas pour être rongés par des insectes que les peuples auront enchaîné les lions et muselé les tigres couronnés. Bientôt les rois auront disparu; toutes les races de tyrans s'éteignent : vous serez balayés à votre tour comme les dernières immondices de l'humanité.

Je veux reprendre la parole dans un écrit, puisque, depuis deux ans, je ne peux plus l'avoir dans les tribunes. Tous les partis ont cherché à m'obscurcir ou à me réduire au silence, parce qu'ils ont senti que le propagateur de la fraternité générale ne pouvait servir aucune coalition partielle. Je suis resté seul avec un ami, qui se sent, comme moi, le courage de dire et de défendre la vérité. C'est l'auteur anonyme de plusieurs discours que je prononçai avec tant de succès dans les assemblées nombreuses des Amis de la Vérité, au Cirque, et qu'on s'obstinait à m'attribuer, malgré mes protestations réitérées; c'est le même qui, au mois de juillet dernier, lorsque le despotisme croyait toucher au moment de son triomphe, nous retraçait, dans sa *Journée de Marathon,* ces belles époques de l'histoire de la Grèce, où l'on reconnaît toute la force d'un peuple qui combat pour la liberté. Nous continuerons le développement des vrais principes de l'ordre social; nous poursuivrons avec le flambeau de la vérité les imposteurs qui égarent l'opinion; nous tuerons

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avec le glaive de la parole et le feu de la pensée les réputations exécrables des tyrans populaires, qui incendient matériellement la République et massacrent positivement la liberté. S'ils nous égorgent après cette annonce, notre mort servira encore le genre humain.

Ce collaborateur annoncé par Fauchet était J.-F. Guéroult; la nouvelle feuille devait être l'œuvre commune des deux amis, et c'est même de là qu'elle avait d'abord pris son titre. Cette particularité assez curieuse m'a été révélée par un prospectus dans lequel le journal est annoncé sous le titre de *Journal des Deux Amis*, par Claude Fauchet, évêque du Calvados, et Jean-François Guéroult. Mais au moment de l'exécution le courage avait manqué à ce dernier, et, au lieu de la copie qu'il attendait pour son premier numéro, Fauchet recevait de son collaborateur une lettre par laquelle celui-ci le prévenait de ne plus compter sur lui.

Je me suis essayé de toutes les manières, mon cher ami, et je vois qu'il m'est impossible de travailler à la toise, et que je ferais plutôt vingt paires de souliers qu'une bonne page de journal en un jour. J'ai passé la nuit, mais la nuit tout entière; j'ai essayé de recoudre les excellents morceaux des discours prononcés dans l'affaire du roi, et dont il était si facile de faire un bon extrait, et je n'en ai fait, moi, qu'une guenille pitoyable, que j'ai jetée au feu ce matin... J'aimerais mieux ramer aux galères que d'être ainsi commandé par mon travail, et obligé de suer sang et eau pour faire une besogne détestable.

Voilà donc Fauchet chargé de tout le fardeau, et il le portera courageusement. Il a le travail facile,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il l'aime, et il s'efforcera d'autant plus de contenter ses souscripteurs, qu'il aura seul toute la responsabilité. Cependant, le sage Lalande, évêque de la Meurthe, qui demeure avec lui, et qui réunit le savoir et les talents à la moralité pure et à la vraie philosophie, lui fournira quelques articles. Quant au titre du journal, il restera le même, avec seulement un mot de moins. Ce sera le *Journal des Amis*, et ce titre lui conviendra, car les philanthropes sont les seuls à qui l'auteur ait l'ambition de plaire, et il est assuré d'y réussir en ne leur parlant que le langage de l'humanité, de la liberté, de la sociabilité, de l'amitié universelle.

En attendant, et pour remplir le vide laissé par la défaillance de Guéroult, Fauchet offre à ses lecteurs quelques portraits « dans le genre que les peintres appellent des croûtes, et qu'il vient d'esquisser à la hâte.. »

Les vrais citoyens de tous les départements remarqueront avec une satisfaction pure qu'il n'existe pas un seul homme, parmi les anarchistes et les ennemis de la souveraineté du peuple, qui ait un talent réel, et encore moins le génie de l'éloquence. Quelques-uns sont astucieux comme le mensonge et violents comme la fureur; aucun n'a ni grâce ni sentiment : ils sont des bateleurs ridicules ou des énergumènes en convulsions; ils jettent de la poussière ou ils vomissent du sang. Robespierre seul réunit ce double mérite : aussi c'est le grand homme. Il a des pensées fausses, mais soutenues, son style est en mouvement comme son visage : c'est une grimace perpétuelle; il se passionne à froid; il voit dans les autres toutes les fureurs qui le dévorent, et en lui-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

même toutes les vertus qu'il n'a pas et qui honorent ses adversaires. La seule chose qui m'étonne, c'est qu'un être si vain, si chétif, si honteusement pédant, si froidement barbare, si tristement factieux, ait pu trouver des sots qui l'admirent et des enthousiastes qui l'encensent. Jugez du *servum pecus* dont il est le bélier. Tous les autres orateurs de la faction ne font que glousser comme des *dindons,* ainsi que Marat lui-même le leur a dit, ou crier comme les *oies* de la Montagne, selon l'heureuse expression de Gensonné. Ces êtres-là sont voués, par leur nullité intellectuelle, au mépris de tous les hommes de bon sens, et seront bientôt sous les pieds de la République entière par l'excès de leur perversité.

Il n'est pas étonnant qu'il ait pris en horreur la députation de la Gironde, qui est composée d'hommes d'esprit et d'une rare éloquence. Vergniaud les a balayés devant lui comme des insectes malfaisants qui rongent le germe de la liberté publique. Gensonné les a écrasés comme des reptiles tortueux qui ne bavent que du venin. Que peut opposer la faction entière à l'énergie et à la supériorité des talents de Guadet ?

. . . . . .

Le petit Barrère, nouveau Janus à trois visages, dont l'un regarde l'anarchie, l'autre la République, et le troisième le despotisme représentatif, a rabâché et déraisonné pendant trois grandes heures, et n'a rien prouvé que sa demi-faiblesse, sa demi-férocité, son inconséquence tout entière. Il a de l'esprit en petite monnaie et du pédantisme en grosse somme; il régente la Convention à la faire rire, s'il ne la faisait pas bâiller. . . . . .

. . . . . Voilà le plus illustre champion de l'opinion de ceux qui, caressant toujours le peuple par une adulation servile et mensongère, ne veulent pas qu'il soit souverain de *fait,* et le prennent pour une bête féroce qu'il faut toujours museler par le despotisme de ses propres mandataires.

Tous ces gens-là vous parlent principes, justice, vertu, égalité, liberté, souveraineté nationale, bien plus haut que les républicains sincères. Marat vaut mieux qu'eux tous : il est, du moins, vrai, celui-là; il dit son vœu : deux cent mille têtes coupées et un



EFERUS - Recherches & Classification numériques

dictateur. Chabot ne voudrait pas qu'il le dît; il dénonce cette indiscrétion courageuse. O monstres! vous voyez bien que je ne vous crains pas : je sais les massacres médités, et je parle ainsi!

La suite au numéro prochain, car les lâches scélérats ne réussiront pas même à me faire assassiner.

Voici le début de ce premier numéro, qui parut le dimanche 6 janvier 1793, et non pas le 1er janvier, comme le dit Deschiens.

Oui, l'univers sera libre; tous les trônes seront renversés; la virilité des peuples se prononce; l'âge de raison pour l'humanité s'avance. Nous éprouvons les derniers orages de la jeunesse du monde. La sagesse sociale s'élèvera sur les débris des passions tyranniques et serviles qui régissaient l'ignorance des nations. Le bonheur naîtra de l'alliance des lumières et des vérités. La société embrassera la nature. Délivrés de toutes les chaînes, nous serons heureux de tous les biens. La fraternité ralliera la famille humaine, et l'égalité des droits rendra enfin l'homme roi de la terre : c'est à lui, et non pas à quelques-uns, qu'elle a été donnée en domaine; il est majeur, il se saisira de son empire et remplira sa destinée.

Nous éprouvons des maux extrêmes, et nous sommes tentés de nous croire loin d'un si grand bonheur; cependant nous y touchons, nous n'en sommes séparés que par le torrent de l'anarchie qui roule des ruines : il va se dessécher. Ce sont les dernières effusions des tempêtes de tous les despotismes expirants et des vapeurs de tous les cloaques du vice que la longue servitude des peuples avait creusés. Le feu de la liberté les fait bouillonner avec violence; mais bientôt il les aura taris : c'est l'infaillible effet de sa chaleur divine. Après cette épuration, il ne versera que des flots de lumière et ne laissera couler que l'or de la vertu.

Citons encore une page, qui achèvera de donner une idée de la verve avec laquelle toute cette feuille est écrite.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*De la position morale de la France et des destinées du genre humain.*

L'ancien monde touche à son terme, il va bientôt achever de se dissoudre; un second chaos va précéder la création nouvelle: il faut que les éléments de la nature sociale se mêlent, se combattent, se confondent, pour faire éclore enfin la société véritable. C'est la guerre universelle qui va enfanter la paix de l'univers; c'est l'entière dissolution des mœurs qui va créer la vertu des nations; c'est le malheur de tous qui va nécessiter le bonheur général.

Nous sommes au moment de la crise la plus terrible de l'humanité. J'ai cru que la philosophie, qui l'a préparée, pourrait l'adoucir, et rendre moins douloureux ce second enfantement de la nature. Mais la philosophie, dont l'invocation est sur toutes les lèvres, n'a point encore d'empire dans les âmes; on en sent le besoin partout, en n'en trouve la réalité nulle part. Rien de plus opposé à la philosophie que ces têtes dominantes et prétendues législatives, qui n'ont pas même les éléments des mœurs et les principes du sens commun. Avec le matérialisme, on a la morale des brutes; avec l'irreligion, on a la dissociabilité même; avec l'irréflexion habituelle, on a l'impuissance de faire des lois stables et de créer un gouvernement; avec toutes les passions sans frein, on a tous les maux sans remède. Ainsi, nous touchons à l'extrémité des choses humaines.

. . . . . .

Regardez donc, regardez, s'il vous est possible, ces hommes qui s'appellent amis de la sagesse, et reculez d'horreur: ce sont des monstres d'une violence effrénée, d'une morale infâme; une insatiable fureur de domination les possède; ils ont faim de toutes les tyrannies et soif de tous les crimes : voilà les pères de la liberté! Oui, certes, ils l'enfanteront par la nécessité où ils auront mis l'humanité de la produire pour exterminer ce dernier despotisme de la licence et de l'impiété, qui veut largement remplacer tous les despotismes des cours et des superstitions. Non, dominateurs cannibales de l'opinion, vous ne dévorerez pas jusqu'à la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

racine la raison et la liberté du genre humain : il verra bientôt que toute cette ogrerie qui le porte à s'entre-déchirer et à fouler aux pieds toutes les vertus est votre ouvrage; il appellera la religion fraternelle, l'évangile de l'égalité, le dieu des douces mœurs, au secours de l'humanité aux abois : elle renaîtra de ses débris. Vous serez alors confondus par sa majesté sainte, et vous mourrez de son bonheur.

Cette verve de Fauchet l'entraînait quelquefois au-delà des bornes. On lui reprochait, c'est lui qui nous le dit, d'être colère et satirique dans son journal. Cependant, ceux qui le connaissent savent combien il est doux et tolérant; mais, ajoute-t-il,

Mais il est une mesure de perfidie, d'impudence et de scélératesse, dans quelques hommes, qui me pousse à l'indignation et à l'emportement, surtout quand les grands intérêts de la vérité et de la société, compromis par eux, enflamment mon cœur. Alors les pensées de la justice me brûlent, les sentiments de l'humanité me dévorent. Les perfides et les méchants, quand ils auraient mille moyens de mort à m'opposer, me trouveraient prêt à leur faire face, à les poursuivre avec le feu de la vérité jusqu'au fond de leur conscience, et à les illuminer de leurs crimes, selon l'expression de Mirabeau... Comment veut-on que, dans la crise où quelques furieux mettent la patrie, mon âme, et mon style, qui en est toujours l'expression fidèle, ne soient pas brûlants d'un courroux civique et d'une religieuse horreur!

Le Journal des Amis, commencé au moment où s'engageait la lutte terrible entre le parti de la Gironde et celui qui triompha le 31 mai, et tombé quelques jours après les Girondins, se recommande par les renseignements précieux qu'il contient sur l'histoire de cette époque mémorable.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On sait que Fauchet, qui, après avoir suivi avec ardeur le courant révolutionnaire, avait reculé, après le 10 août et les massacres de septembre, devant les conséquences de ses théories, partagea le sort de ses amis, sort de presque tous les journalistes de ce temps : il monta sur l'échafaud le 31 octobre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## *Le Tribun du Peuple.*

A quelques années de là apparaissait un autre tribun du peuple, mais celui-là bien plus redoutable que Bonneville : je veux parler de Gracchus Babeuf. Entre ces deux utopistes, il y a plus qu'une communauté de titre ; d'autres correlations encore peuvent motiver le rapprochement que j'en fais, sans que, d'ailleurs, je prétende aucunement les assimiler. Il y a loin, en effet, du babouvisme aux doctrines du Cercle social : Bonneville et Fauchet voulaient régénérer l'univers par l'amour ; Babeuf, rêvant une égalité impossible, voulait arriver au *bonheur commun* par l'extermination.

Mais je n'ai point à m'occuper ici du socialiste, ni à raconter la conspiration qui a fait la célébrité de Babeuf. Mon rôle doit se borner à caractériser le journaliste, et quelques traits suffiront, car Babeuf n'est, en somme, qu'un très-médiocre pamphlétaire, qui put, à l'époque où il écrivait, se faire remarquer par la hardiesse de son langage et de ses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

théories, mais dont les violences, après celles de Marat, n'ont plus rien qui puisse nous étonner aujourd'hui.

Babeuf était commissaire-terrier à Roye quand éclata la Révolution. Il en adopta les principes avec enthousiasme, et prit aussitôt la plume pour les propager et les défendre. Un journal intitulé le *Correspondant picard* se publiait à Amiens : il y fit insérer plusieurs articles d'économie politique, notamment sur la suppression de la gabelle et des droits féodaux. Mais, sortant bientôt du domaine des idées, il s'attaqua aux hommes, et, dit Buonarotti, son complice et son apologiste, « ses discours et ses écrits populaires lui firent de nombreux ennemis, qui eurent assez de crédit pour le faire poursuivre et condamner comme faussaire. »

Malgré cette condamnation, nous voyons Babeuf à Paris dans les premières années de la Révolution, toujours libre, toujours actif, se donnant en pure perte beaucoup de mouvement pour attirer les regards sur lui. Après thermidor, il se fait remarquer parmi les réactionnaires les plus exagérés; on le voit partout avec Fouché, avec Tallien. Le 17 fructidor enfin, il fonde un journal dans lequel il s'attaque à la terreur vaincue avec un acharnement qu'on ne retrouverait dans aucune autre feuille.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On sait de quelle réaction fut suivie la chute de Robespierre, et nous avons dit quelle part y eut la presse royaliste. A l'époque où Babeuf se fit journaliste, il était question dans la Convention et aux Jacobins de refréner les journaux contre-révolutionnaires, qui avaient tout à coup pullulé. Le gouvernement, débordé par cette foule d'écrivains qui sapaient journellement la République, favorisait l'opinion tendant à limiter la liberté d'écrire, et un grand nombre de républicains sincères le secondaient, se fondant sur les circonstances et sur ce que le gouvernement révolutionnaire devait sauver la liberté par tous les moyens. C'étaient alors les journaux contre-révolutionnaires qui voulaient que la presse fût libre, et l'on devine pourquoi. C'était aussi une raison pour que le parti contraire réclamât plus vivement une loi répressive.

Babeuf se fit le champion de la liberté illimitée, non pas en vue assurément de seconder les projets des contre-révolutionnaires, mais pour soutenir, disait-il, les grands principes proclamés par la Déclaration des Droits et la Constitution de 93, dont il ne voulait pas qu'on s'écartât. C'est dans ce but qu'il fonda un journal auquel il donna le titre significatif de *Journal de la Liberté de la Presse*.

Ce ne seront point des nouvelles fraîches que je donnerai, disait-il : nous avons trop de gazettes et de gazetiers ; c'est un journal pour les penseurs que je prétends faire, c'est la théorie des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lois successivement rendues, et l'examen de leurs divers rapports avec la liberté et le bonheur du peuple...

— Je fixe un point, ajoutait-il, pour rallier à la liberté de la presse un bataillon de défenseurs; car à cette mesure est attaché, j'ose le croire, le triomphe de la liberté publique.

Et un avis placé au bas de chaque numéro portait .

Ce journal est un grand livre ouvert à toutes les vérités, la boîte aux lettres de tous les surveillants de la patrie, et la tribune publique des hommes libres, énergiques et amis des principes. Tous les bons citoyens sont donc appelés à faire parvenir à la même adresse les avis, lettres et documents qu'ils croiront utiles, et qui seront dans l'esprit, les vues, le caractère libre et courageux du journal.

— Un procès pour la presse au milieu de la France républicaine, disait-il dans son 2e numéro, est un phénomène vraiment étrange; c'est, sans contredit, un grand scandale pour tous les hommes libres que son existence au bout de cinq années de révolution; et nous devons paraître bien ridicules aux yeux de l'univers, qui voit un tel procès causer un partage sérieux d'opinions, une discussion vive et animée, chez un peuple qui se croit démocrate à quelques degrés au-dessus d'Athènes... Comment serait-il réservé à l'époque présente de mettre ce sujet en problème, lorsqu'à l'époque de la Déclaration des Droits de 1789, au sortir des chaînes du despotisme monarchique, le droit passa sans réclamation, avec garantie qu'il ne pourrait être, en aucun cas, *interdit, suspendu, ni limité;* s'il est encore vrai que, depuis lors, personne ne se soit avisé de lui déclarer la guerre, surtout une guerre polémique, et que la tyrannie de Robespierre n'ait elle-même osé l'anéantir qu'indirectement et par astuce, il faut convenir que c'est parce que nous sommes redescendus dans l'enfance des idées de liberté et retombés dans la servitude....

Réapprendre est plus difficile qu'apprendre, parce qu'à force de persévérance on se fatigue... Nos premières révolutions ont marché à pas de géant; celle du 10 thermidor s'est à peine traînée pour abattre un tyran et quelques complices. Dès que je me dévoue



EFERUS - Recherches & Classification numériques

à la défense de la liberté de la presse, concluait-il, il doit m'être permis de parler de tout sans contrainte. Au surplus, l'article 7 de la Déclaration des Droits existe ; il me paraît une assez bonne garantie provisoire, en attendant celle que tout le peuple demande.

Dans son 3e numéro, il essaie de démontrer que la liberté *indéfinie* de la presse n'est point incompatible avec le gouvernement révolutionnaire, et qu'elle doit exister tout entière.

Nos législateurs, s'écrie-t-il, ne doivent pas hésiter à la garantir. Fera-t-on un problème à résoudre de ce qui n'en fut jamais un? O Marat! que dirais-tu, si tu nous entendais!

Croira-t-on qu'il se soit trouvé des hommes assez osés pour dire au peuple français : Vous ne méritez pas encore qu'on vous accorde l'entière faculté de penser et d'écrire; vous n'êtes qu'un composé d'idiots, qui vous laisseriez entraîner par le premier prédicateur insensé qui vous proposerait un roi... Vils calomniateurs du peuple, apprenez que ce n'est pas pour établir un roi que nous avons, pendant cinq ans, prodigué nos biens, nos sueurs, notre sang; apprenez que c'est le comble de l'impudence de dire à un peuple qui, par cinq ans de sacrifices et d'efforts, a fait triompher les principes de la liberté, qu'il n'est pas en état de raisonner sur ces principes et de les apprécier... Inquisiteurs de la pensée, vous déguisez mal vos alarmes, et vous ne tromperez personne par les prétextes dont vous vous enveloppez!

—Je ne démentirai point les titres de *général de la liberté de la presse,* et d'*Attila des Robespierristes,* que vient de me donner un journaliste, ajoutait-il plus loin. Insensiblement j'aguerrirai ces soldats timides qui semblent encore voir l'ombre de Maximilien l'exterminateur; je les accoutumerai au feu; je les conduirai jusqu'au pied de la brèche et je ferai d'eux des vainqueurs...

Et il remplit ainsi les vingt premiers numéros de son journal d'arguments propres à en justifier le titre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Jusque-là Babeuf semble, aux yeux des Jacobins et des Montagnards, un de ces libellistes contre-révolutionnaires qui, disait-on, voulaient assassiner la République avec les armes de la liberté, et qui gravitaient autour de l'*Ami des Citoyens* et de l'*Orateur du Peuple*. Mais tout à coup il s'opère dans son langage un complet revirement, que Buonarotti n'explique pas sans quelque embarras. « A la suite du 9 thermidor, écrit-il, Babeuf applaudit un moment à l'indulgence dont on usa envers les ennemis de la Révolution. Son erreur ne fut pas de longue durée, et celui qui avait pris les Gracques pour modèles de sa conduite ne tarda pas à s'apercevoir que rien ne ressemblait moins à ces illustres Romains que ces post-Thermidoriens. Plus grand que s'il n'avait jamais erré, Babeuf avoua sa méprise, revendiqua les droits du peuple, démasqua ceux par qui il avait été trompé, et porta si loin son zèle en faveur de la démocratie, que les aristocrates qui gouvernaient la République ne tardèrent pas à l'emprisonner. »

Il abandonne alors le premier titre de son journal, qu'il intitule le *Tribun du Peuple, ou le Défenseur des Droits de l'Homme*, et, empruntant à ses héros de prédilection deux noms qui sont tout un programme, il se proclame lui-même *Caïus Gracchus, tribun du peuple*.

Il a changé de titre, dit-il, ainsi qu'il avait an-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

noncé qu'il le ferait aussitôt que l'objet du premier pris par lui serait rempli, c'est-à-dire aussitôt que la conquête du palladium anti-tyrannique, de l'arme infaillible et irrésistible de la presse, serait assurée. Cette conquête n'étant plus douteuse, l'arme étant désormais bien assurée dans ses mains, il va faire front aux usurpateurs des droits de l'homme, avec une nouvelle qualité analogue au rôle vigoureux qu'il se sent le courage de soutenir dans la lutte déjà engagée.

Je justifierai aussi mon prénom, ajoutait-il. J'ai eu pour but moral, en prenant pour patrons les plus honnêtes gens, à mon avis, de la république romaine, puisque ce sont eux qui voulurent le plus fortement le *bonheur commun*, j'ai eu pour but, dis-je, de faire pressentir que je voudrais comme eux ce bonheur, quoique avec des moyens différents... On sait que tous ceux qui se sont montrés sur notre théâtre avec des noms de grands hommes n'ont pas été heureux : nous avons envoyé à l'échafaud nos Camille, nos Anaxagoras, nos Anacharsis; mais tout cela ne m'intimide pas... Je me dis heureux par avance si, comme mes patrons, je dois mourir martyr de mon dévouement...

Déjà il avait dit :

Je suis lancé. Dussé-je ne pas sortir de longtemps de l'un des caveaux de Marat, qui est tout disposé, et où j'ai déjà mon établissement monté, ma vieille lampe, ma petite table, ma chaise et ma cassette; dussent mes colporteurs jouer au fin, si de nouveaux limiers fayettistes s'avisaient de les arrêter devant les corps de garde et de confisquer mes vérités entre leurs mains, il est arrêté que ces vérités circuleront, qu'elles concourront à montrer au peuple que l'on peut, et bientôt, changer en réalité la plus belle des maximes, qui ne fut jusqu'ici qu'une illusion : *Le but de la société est le bonheur commun.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Voici, du reste, le prospectus du *Tribun du Peuple :*

« Le *but de la société est le bonheur commun*. Telle était ma devise avant que le gouvernement d'un peuple libre n'eût donné à mon égard une preuve à jamais mémorable de son respect pour le droit sacré de la presse.

» Ce but de la société, cette maxime fondamentale, mère de tous les principes du juste, sera encore le fanal exclusif à la lueur duquel je continuerai de marcher, après que le canon du 13 vendémiaire, qui a brisé mes fers, m'a permis le réarmement de ma plume véridique et plébéienne. Le but de la Révolution française est aussi le *bonheur commun*. L'honorable tâche tribunitienne que j'ai eu le courage d'embrasser m'impose le sublime devoir d'indiquer aux Français le chemin qui peut les conduire à ce but de délices. Qu'ils me suivent, ils y arriveront, malgré les obstacles semés en profusion sur cette route, malgré toutes les sourdes menées, les intrigues, les complots du royalisme et du patriciat. »

Le *Tribun du Peuple* était annoncé comme devant paraître d'une manière irrégulière, cinq ou six fois par mois. Le volume des numéros ne serait point non plus uniforme ; il dépendrait de l'importance des matières et des circonstances. Tous les lecteurs raisonnables sentiraient qu'un travail substantiel

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et de nature à être mûri ne pouvait être mesuré à l'aune ni assujetti au quart d'heure, comme l'œuvre routinière des journalistes à nouvelles et des marchands de remplissage.

Il prenait encore prétexte de la nature toute spéciale de son œuvre pour ne point donner l'adresse de son imprimerie, les termes dans lesquels était conçu l'art. 1er de la loi du 28 germinal l'en dispensant évidemment. Cet article, en effet, assujettissait à cette formalité les seuls journaux, gazettes et feuilles périodiques. Or, on ne pouvait légitimement donner à son ouvrage le titre de journal ou de gazette; ce n'était pas non plus une feuille périodique, puisqu'il ne paraîtrait pas à des époques fixes et régulières. Ses écrits étaient précisément des mémoires critiques et historiques sur la Révolution.

L'abonnement était porté à 500 livres par trimestre, en conséquence de l'énorme renchérissement des matières et de la main-d'œuvre. Du reste, ce n'était point pour Babeuf une spéculation, mais comme une affaire de famille. On le voit plusieurs fois prévenir ses souscripteurs qu'il n'a plus d'argent, et les prier de lui en donner, s'ils veulent qu'il continue de leur faire imprimer des numéros.

Ainsi donc, il ne s'agit plus, dans le nouveau journal, de cette pauvre petite question de la liberté de la presse, mais du *bonheur commun*, seul but

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que la société puisse avouer hautement. Dans ses premières pages Babeuf prend chaleureusement la défense de la Constitution de 1793, que la Convention, « infâme marâtre, va tuer de ses propres mains, pour lui substituer la fade compilation de 1795. » En effet, la Constitution de Robespierre renfermait en germe les doctrines babouvistes, les doctrines du *bonheur commun*, de l'*égalité vraie*, dont Babeuf posera les principes dans le *Tribun du Peuple*. Et malheur à qui oserait porter la main sur l'arche sainte !

Tyrannicides ! je vous convoque tous. Que le premier esclave qui osera encore attaquer, directement ou indirectement, le système républicain indivisible, soit irrémissiblement frappé de mort. Que le premier chicaneau liberticide qui viendra opposer ses moyens de nullité aux Droits de l'Homme, parce qu'ils ont été proclamés depuis le 31 mai, soit écartelé vif par le peuple, si les lois qui punissaient capitalement le premier de tous les forfaits sont devenues sans vigueur... Pour moi, je déclare que le premier mandataire du peuple qui osera proposer le renversement de la Déclaration des Droits et de l'Acte constitutionnel, *je le poignarde*... au sénat, chez lui, dans les rues, partout : il ne m'importe...

Nous ne saurions analyser les quarante-trois numéros dont se compose le *Tribun du Peuple;* nous essaierons seulement d'en donner une idée.

Babeuf classe la nation en *peuple culotté* et *peuple déculotté*, celui-ci formant l'immense majorité; il établit, dans son n° 39, qu'il y a en France quatre-vingt-dix-neuf individus qui n'ont pas assez, contre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un centième qui a trop; et à plusieurs reprises, prêchant la guerre des pauvres contre les riches, des plébéiens contre les patriciens, de ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont tout, il proclame hautement « qu'il est conforme à l'équité première, fondamentale et éternelle, de prendre partout où il y a du superflu, pour compléter partout où se trouvent des parts insuffisantes. » Il réclame l'exécution de deux lois des plus mauvais temps révolutionnaires : l'une qui décrétait l'extinction de la mendicité, l'autre qui promettait aux défenseurs de la patrie un milliard de biens nationaux. Il veut qu'on crée des hospices pour tous les vieillards, et que des ressources et des travaux soient assurés à tous les âges, à tous les sexes, à toutes les industries.

Il écrit ce principe, neuf alors : « La propriété individuelle est la source principale de tous les maux qui pèsent sur la société. »

Pour lui, le Directoire n'est qu'un « gouvernement perfide, une tyrannie qui se meurt et perd la tête. » Les cinq Directeurs, il les appelle « séquelle infâme des Luxembourgeois, cinq mulets empanachés; nouveaux Tarquins qu'il est temps de faire disparaître; des tyrans dont chaque pensée, chaque acte, est un délit national dont les preuves sont tracées en caractères de sang dans toute la République. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans une autre page de son journal, saisi d'une recrudescence de haine, il ose s'écrier :

La société est une caverne, l'harmonie qui y règne est un crime. *Que vient-on parler de lois et de propriétés !* Les propriétés sont le partage des usurpateurs, et les lois l'ouvrage du plus fort. Le soleil luit pour tout le monde et *la terre n'est pour personne. Allez donc, ô mes amis, déranger, bouleverser, culbuter cette société qui ne vous convient pas. Prenez partout tout ce qui vous conviendra.* Le superflu appartient de droit à celui qui n'a rien. Ce n'est pas tout, frères et amis : *si l'on opposait à vos généreux efforts des barrières constitutionnelles, renversez sans scrupules et les barrières et les Constitutions. Egorgez sans pitié les tyrans, les patriciens, le million doré, tous les êtres immoraux qui s'opposeraient à votre bonheur commun.* Vous êtes le peuple, le vrai peuple, le seul peuple digne de jouir des biens de ce monde ! La justice du peuple est grande et majestueuse comme lui. *Tout ce qu'il fait est légitime, tout ce qu'il ordonne est sacré.*

Citons encore un extrait du n° 40, un de ceux qui firent le plus de bruit. Nous en empruntons l'analyse au *Moniteur ;* l'article est signé de Trouvé.

Nous avons une double marche à suivre pour miner l'édifice du crime, et pour jeter les fondements de celui *de la vraie justice :* faire détester les pouvoirs régnants, en découvrant toujours à nu leurs continuels forfaits, et faire adorer le système de la réelle égalité en en développant de plus en plus les charmes.

Si perdre dans l'opinion publique les envahisseurs de tous les droits du peuple, ses affameurs, ses sangsues, ses tyrans, ses bourreaux, n'était point un préalable utile avant les grandes mesures qui devront substituer à ce régime affreux *celui du bonheur commun,* nous ne nous occuperions pas des turpitudes et des scélératesses journalières de nos jugulateurs... Il est encore nécessaire de stimuler l'ire du peuple, et de l'éclairer sur des horreurs masquées que seul il n'apercevrait pas.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Ce plan une fois bien exposé, Babeuf marche à l'exécution en diffamant les actes du gouvernement, en calomniant ses intentions, en attaquant le Corps législatif, et appelant le Conseil des Anciens : « les *deux cent cinquante usurpateurs du* veto *du Peuple*. »

« Mais voyons quel est ce *bonheur commun*, cet *édifice de la vraie justice* dont ces prédicants d'anarchie et de crime veulent jeter les fondements. Républicains vertueux, Français amis des lois et de l'humanité, jugez-en par cette apologie que le tribun fait des massacres du 2 septembre, et connaissez, par ce seul trait, tous les fauteurs de la *réelle égalité*.

» Il s'étonne de ce que le tribunal criminel du département de la Seine entame le procès des prétendus auteurs des journées de septembre 1792. Il en augure qu'on veut peut-être calmer le feu de cette énergie sans-culottique que l'on aperçoit se ranimer un peu. Selon lui, c'est encore, comme à la suite de thermidor, recommencer le procès à la Révolution. »

L'extermination des traîtres, dit-il, est le crime général des légions qui se sont formées à l'issue de la journée glorieuse du 10 août ; c'est aussi le crime de toutes les sections de Paris, qui envoyèrent chacune des commissaires pour reconnaître ceux des détenus qu'ils croiraient innocents, et pour désigner à la vindicte du peuple exerçant lui-même sa justice les individus qu'ils jugeraient criminels. Aux yeux de l'équité civique, cette coopération

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des commissaires des sections de Paris avec une réunion d'hommes qui, quoi qu'en disent les avocats des conspirateurs, formaient un tribunal, ce concert, dis-je, a légalisé les jugements qui ont véritablement précédé toutes les mises à mort...

« Quelque pénible que soit la lecture de ce plaidoyer de l'assassinat, surmontons un moment notre dégoût, pour en faire connaître la péroraison, plus épouvantable encore.

» Après avoir dit que les hommes de septembre, que l'on veut donner au peuple pour des bourreaux, *n'ont été que les prêtres, les sacrificateurs d'une juste immolation qu'ordonnait le salut commun,* Babeuf s'adresse aux *patriotes :*

Réunissez-vous tous, s'écrie-t-il, pour les défendre dans ce sens ; formez une triple barrière autour d'eux ; que le peuple *en guenilles,* que la foule affamée, aille entourer ce tribunal appelé à les juger ! qu'elle suive constamment les auditions de ce grand procès ! qu'elle les occupe toutes ! qu'elle ne s'y laisse point prévenir par la classe dorée ! Qu'elle dise, sans trembler, que ces exterminations qu'on condamne aujourd'hui *furent légitimes* et vivement commandées par le bien de la masse ! Qu'elle prononce également, sans hésiter, *sans rougir,* qu'elle reconnaît les acteurs de ces scènes *politiques* pour les exécuteurs d'*une tragédie utile et indispensable,* démontrée telle par les crimes éternels de la faction riche, mieux démontrée encore depuis le 9 thermidor, terme à partir duquel cette infâme faction mit plus en grand à l'ordre du jour la famine, la ruine, le dépouillement, l'assassinat du peuple ; que les exterminateurs des coryphées de cette secte horrible n'ont donc que *bien mérité de la majorité de leurs concitoyens !* que, s'il est quelque chose à regretter, *c'est qu'un 2 septembre plus vaste, plus général,* n'eût pu faire disparaître la totalité des affameurs, etc....

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» C'est bien là qu'on peut dire, sans figure, que la plume s'arrête et tombe ! »

Quelle que fût la faiblesse du gouvernement, et quelque indulgente que fût l'opinion publique, de pareilles doctrines ne pouvaient longtemps s'afficher impunément. Aussi les persécutions ne manquèrent-elles pas à Babeuf. Ç'avait été d'abord son imprimeur qui, lui soupçonnant « l'intention de présenter le poison des agitations populaires dans la coupe sacrée des droits de l'homme », lui avait refusé ses presses ; et, chose assez étrange, cet imprimeur était le représentant Guffroy, que nous verrons, sous l'anagramme transparent de *Rougyff*, ramasser la succesion de Marat. Bientôt après, Babeuf fut obligé de se cacher ; sa femme, qui distribuait ses numéros, fut arrêtée, et ses bureaux d'abonnement détruits. Mais, soutenu par de nombreux amis, il ne se laissa point décourager.

Les bons patriotes qui ont remarqué avec satisfaction le plan de mon journal, disait-il dans ses 29e et 30e numéros, considèrent avec peine les suspensions auxquelles des tracasseries toujours nouvelles me forcent ; ils ont craint que les retards successifs dans lesquels ces entraves me jettent ne leur fassent perdre des parties essentielles d'une suite d'observations sur la marche journalière du gouvernement qu'ils regardent comme importantes par leur caractère d'extrême véracité et d'application toujours étroitement serrée aux principes. Qu'ils s'attendent que mon coup d'œil censorial ne leur laissera rien perdre ; qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard, ils auront, de ma main, le relevé très-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

complet, très-chronologique, des bévues et des malveillances des gouvernants; qu'ils soient certains que je ne craindrai jamais de grossir le volume de ma feuille, toutes les fois que le cas l'exigera, et que j'irai toujours reprendre le récit où je suis resté. C'est ma tâche de recueillir, pour transmettre à la postérité, la vérité nue, toute la vérité, sur les hommes et leurs actes. Si je ne la remplissais point, peut-être, par les soins du mensonge soudoyé, nos neveux jugulés ignoreraient par qui et comment ils seraient parvenus à l'être.

Réveillez-vous, écrivains patriotes ! aidez-nous à dévoiler les coupables efforts des factions scélérates. Sois des nôtres, courageux Audouin, toi que je sermonnai lorsque je crus que tu t'écartais de la voie droite : le patriote n'a point de fiel ; il poursuit les mauvaises maximes, les principes erronés, et non les hommes.

— On s'abonne pour ce journal, écrivait-il au bas de son 30e numéro, *au bureau que les patriotes trouveront bien*. Les aristocrates se donneraient des peines inutiles pour le découvrir. La souscription est de 50 livres pour un an, ou plutôt pour 180 numéros, qui formeront 1,440 pages.

Cependant, malgré l'énergie de Babeuf et l'assistance de ses adeptes, le *Tribun du Peuple* ne paraissait plus qu'à des intervalles inégaux et assez longs; les numéros ne se succédaient plus qu'à des distances de quinze, vingt jours, un mois même. En revanche, ce n'étaient plus de simples demi-feuilles; c'étaient des brochures de vingt-quatre, de trente-deux et jusqu'à soixante-quatre pages en caractères très-compactes. Ce qui n'empêchait pas Babeuf d'envoyer de fréquents articles à l'*Eclaireur du Peuple*, rédigé par un de ses amis. On raconte à ce propos une anecdote assez curieuse.

Le n° 5 de l'*Eclaireur* commençait par une lettre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

signée Babeuf. Cette lettre était immédiatement suivie d'un commentaire qui paraissait appartenir à la rédaction ordinaire de l'*Eclaireur*, et où l'on faisait le plus pompeux éloge de Babeuf, de son journal, de ses doctrines. Bientôt après parut le n° 34 du *Tribun du Peuple*, qui rendait compliments pour compliments : l'*Eclaireur* était le meilleur, le plus sensé, le plus patriotique des journaux. Or, une indiscrétion apprit au public que c'était Babeuf qui avait écrit les deux articles.

Comme un grand nombre de journaux de la Révolution, les numéros du *Tribun du Peuple* étaient précédés d'un sommaire; ce qui nous fait en parler, c'est leur étendue inusitée : ils remplissent quelquefois jusqu'à deux et même trois pages en petit texte.

Une chose qui frappe encore dans les écrits de Babeuf, ce sont les nombreux néologismes dont ils sont émaillés; on y rencontre des mots tels que ceux-ci : *amoncelage*, *dépopuler*, *dépropriétairiser*, *égorgerie*, *foudroyade*, *furorisme*, *nationicide*, *populicide*, etc., etc. C'est à lui, si l'on en croit M. Cabet, que notre langue doit le mot *terroriste*, qui eut une meilleure fortune que la plupart de ceux qu'enfanta sa manie d'innover.

Le *Tribun du Peuple* s'arrête au n° 43. Voici le dernier anathème lancé par Babeuf contre des fantômes qu'il évoquait à plaisir pour semer l'agitation dans les masses et pousser à la révolte :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Tout est consommé. La terreur contre le peuple est à l'ordre du jour. Il n'est plus permis de se parler ; il n'est plus permis de lire ; il n'est plus permis de penser.

Il n'est plus permis de dire que l'on souffre ; il n'est plus permis de répéter que nous vivons sous le règne des plus affreux tyrans.

Il n'est plus permis d'exprimer la douleur, quand nos bourreaux nous déchirent sous les tenailles, quand ils arrachent par lambeaux nos membres palpitants ; il n'est plus permis de demander à ces barbares des tortures moins atroces, moins de raffinement dans les genres de supplices, une mort moins cruelle et moins lente.

Il n'est plus permis d'obéir à la nature, qui commande la crispation des membres, l'altération des traits, à l'épreuve des angoisses qui résultent des plus horribles tourments.

Il n'est plus permis de s'écrier que la législation de Constantinople est extrêmement modérée et populaire auprès des ordonnances de nos souverains sénateurs.

Il n'est plus permis d'épancher le désir que Dracon vienne nous gouverner en lieu et place de nos absolus du jour.

Il est ordonné de laisser le gouvernement affamer, dépouiller, civiliser, torturer, faire périr le peuple sans empêchement, obstacle ni murmure.

Il est ordonné de louer, d'admirer, de bénir cette oppression, et d'articuler qu'il n'y a au monde rien de si beau et de si adorable.

Il est ordonné de se prosterner devant le Code atroce de 1795, et de l'appeler loi sainte et vénérable ; et il est ordonné de maudire le pacte sacré et sublime de 1793, en l'appelant lui-même atroce.

Sommes-nous bientôt las de tant de vexations? Puisqu'il n'est plus de terme où l'on puisse concevoir que nos dominateurs s'arrêteront d'eux-mêmes, nous demanderons, nous, quel est le terme que nous voulons convenir qu'ils ne dépasseront pas ?

On connaît la fin de Babeuf, qui ne fut pas sans courage ni sans quelque dignité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

J'ai dit que les principaux clubs avaient leurs organes plus ou moins officiels. Le rôle que certaines de ces Sociétés jouèrent dans la Révolution donne aux feuilles consacrées à raconter leurs faits et gestes une importance facile à comprendre, et qui m'engage à en dire quelques mots.

*Journal des Amis de la Constitution.* — *Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins.* — *Journal de la Montagne.* — *Journal du Club des Cordeliers.* — *Journal des Clubs.*

Par un arrêté pris le 31 octobre de l'an II[e] de la liberté, et signé Du Port et Chabroud, présidents, et Feydel, secrétaire, la Société des Amis de la Constitution décida « qu'un de ses membres serait autorisé à publier la correspondance de la Société, sans autre approbation que celle de l'authenticité de la correspondance, et que ce membre serait M. de Laclos.

M. Michelet, parlant de la création de ce jour-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nal et des motifs qui la firent décider, s'étonne avec quelque raison du choix du rédacteur. « Le 30 octobre, dit-il, les évêques avaient publié leur *Exposition de principes*, un manifeste de résistance qui plaçait sous une sorte de terreur ecclésiastique tout le clergé inférieur, ami de la Révolution. Le 31, par représailles, les Jacobins décidèrent qu'un journal serait créé pour publier par extraits la correspondance de la Société avec celles des départements, publication formidable, qui allait amener à la lumière une masse énorme d'accusations contre les prêtres et les nobles. Un tel journal, qui devait désigner tant d'hommes à la haine du peuple (qui sait? peut-être à la mort), était, dans la réalité, une magistrature terrible; l'homme qui devait choisir, extraire, dans ce pêle-même immense, les noms que l'on dévouait, allait être comme investi d'un étrange et nouveau pouvoir qu'on aurait pu appeler dictature de délation.

«Les hauts meneurs des Jacobins étaient encore, à cette époque, Duport, Barnave et Lameth. Quel fut le grave censeur, l'homme irréprochable et pur, à qui ils firent confier ce pouvoir?... Qui le croirait? à l'auteur des *Liaisons dangereuses*, à l'agent connu du duc d'Orléans, à Choderlos de Laclos. — C'est lui qui, dans l'ombre même du Palais-Royal, à la porte de son maître, cour des Fontaines, publiait chaque semaine ce recueil d'accu-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

sations, sous le titre peu exact de *Journal des Amis de la Constitution* : peu exact, car alors il ne donnait nullement les débats de la Société de Paris, semblant en faire un mystère ; il publiait *seulement les lettres qu'elle recevait* des Sociétés de province, lettres pleines d'accusations collectives et anonymes ; à quoi Laclos ajoutait quelque article, insignifiant d'abord, puis naïvement orléaniste, de sorte que, pendant sept mois (de novembre en juin), l'orléanisme courait la France sous le couvert respecté de la Société jacobine. Cette grande machine populaire, détournée de son usage, jouait au profit de la royauté possible. »

L'arrêté qui créa le *Journal des Amis de la Constitution* dit assez quel en était le but : publier périodiquement la *correspondance* de la Société. C'est donc à tort que quelques écrivains, trompés probablement par Deschiens, ont avancé que les *débats* du fameux club y sont rapportés *in extenso*. Je ferai même remarquer que la correspondance à laquelle il s'agissait de donner de la publicité n'était pas, à proprement parler, la correspondance de la Société, émanant de la Société, mais la correspondance des Sociétés affiliées avec la Société mère. Réduit à ces termes, ce recueil n'a sans doute pas la valeur historique qu'il aurait dans la supposition contraire, mais il ne laisse pas pour cela de présenter un intérêt assez vif encore.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Laclos, du reste, ne se crut pas obligé de se renfermer rigoureusement dans le cadre étroit qui lui avait été donné. L'objet indiqué dans l'arrêté de la Société, dit-il dans un avertissement, n'est pas le seul que l'auteur se propose de remplir. D'abord il insérera dans sa feuille, exactement, soit en totalité, soit en partie, suivant l'importance de la matière, les avis ou renseignements que les différentes Sociétés affiliées à celle de Paris jugeront à propos de lui adresser. On y trouvera de plus un tableau historique et raisonné des travaux de l'Assemblée nationale, depuis l'ouverture des Etats généraux, et un compte fidèle de tous les événements qui pourront intéresser la Révolution. Ainsi il se divisera en deux parties distinctes et séparées, l'une uniquement tirée des archives de la Société, l'autre qui n'aura trait à cette Société que par l'honorable encouragement qu'elle a donné à l'auteur, en le nommant rédacteur de l'extrait de sa correspondance au moment où elle a résolu de la publier.

Quant à l'esprit de cette feuille, Laclos le résumait dans une phrase de son préambule :

« Le but principal de cet ouvrage est de faire aimer la Constitution; le moyen qu'on emploiera sera de la faire connaître. »

Le journal était revêtu du cachet de la Société, sur lequel on lit, au milieu d'une couronne de chêne : *Vivre libres ou mourir*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lorsqu'au mois de juillet 1791, la scission éclata au sein de la Société des Amis de la Constitution, le journal fondé par Laclos, mais qu'il ne paraît pas avoir rédigé au-delà de cette époque, demeura l'organe de la Société scissionnaire des Feuillants, et ses derniers numéros contiennent sur cette scission et ses suites de très-curieux détails. Il cessa de paraître le 20 septembre suivant. Je ne sache pas que le club des Feuillants ait eu depuis d'autre organe accrédité.

—

Mais dès avant la scission, il s'était établi, sous le nom de *Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins*, un journal dont le titre annonçait nettement l'objet. C'était bien, celui-là, le procès-verbal des séances du club des Jacobins : il donnait le récit fidèle de tout ce qui se passait dans chaque réunion, et au moins l'analyse des discours qui y étaient prononcés. En cas d'abondance, il publiait un supplément dans lequel on était admis à faire insérer les discours qui n'avaient pu être prononcés dans l'Assemblée, ainsi que les avis et annonces que l'on voulait faire passer aux Amis de la Constitution. On prenait au bureau, à cet égard, les arrangements les plus honnêtes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le 1er janvier 1792, le journal ajoute à son titre : *et de la Correspondance ;* et l'on y trouve, en effet, quelques extraits, mais courts et rares, de lettres de Sociétés affiliées; mais, dès le mois précédent, une feuille annexe, exclusivement consacrée à la correspondance, avait été créée, et elle paraissait, comme le journal, trois fois par semaine. — Le 23 septembre an Ier de l'Egalité (1792), le titre fut encore une fois modifié, comme il suit : *Journal des Débats de la Société des Jacobins, amis de l'égalité et de la liberté.*

La fondation de ce journal avait-elle été inspirée par la Société, ou bien était-ce une entreprise individuelle? C'est ce que je ne saurais dire ; mais, si ce ne fut pas la Société qui le créa, elle ne tarda pas du moins à l'adopter. Je lis en effet dans le compte-rendu de la séance du 25 juillet 1791 :

> On observe qu'il faut organiser promptement le bureau de correspondance, et nommer des commissaires pour rédiger le Journal de la Société, dont M. Laclos était ci-devant rédacteur.
>
> M. Deflers, rédacteur du Journal des Débats de la Société, est nommé rédacteur du Journal de la Société.

Cette rédaction n'est pas très-claire, mais il n'en résulte pas moins que le journal qui nous occupe était, comme le précédent, et plus exclusivement encore, l'organe officiel du club des Jacobins, et que le rédacteur en avait été nommé par la Société. On en pourrait conclure encore que c'est à ce même

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Deflers que fut confié le soin de publier la correspondance; c'est, du reste, ce qui résulte d'un avis placé en tête de la feuille qui y fut consacrée quelques mois après, et dans lequel est rappelé et confirmé à son profit l'arrêté du 25 juillet.

Quoi qu'il en soit, le Journal des Débats était rédigé avec une indépendance, parfois même avec une irrévérence qui n'était pas du goût des seigneurs Jacobins. La raison ne présidait pas toujours à leurs délibérations; il s'y passait quelquefois des scènes qui n'étaient pas précisément sérieuses. Le rédacteur du journal, qui n'avait point l'optimisme de Garat, se permettait quelquefois de sourire. Or, les membres du club tout-puissant étaient moins endurants encore que ceux de l'Assemblée nationale. J'ai déjà donné (t. IV, p. 169) quelques preuves de leur intolérance à l'égard des journaux, et nous avons vu le rédacteur du Journal des Débats lui-même chassé de la Société. Mais cette proscription, qu'il partagea avec tous les journalistes, prouve-t-elle que c'était un faux-frère? Je ne le pense pas.

M. Eugène Maron, dans son *Histoire littéraire de la Convention*, a fait une longue appréciation du *Journal des Débats des Jacobins*, et il présente cette feuille sous un jour tout à fait nouveau, que personne, que je sache, n'avait entrevu avant lui. Mais peut-être, après ce que j'ai dit il y a un instant,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trouvera-t-on qu'il va un peu loin quand il représente son rédacteur presque comme un Girondin déguisé, comme un loup qui se serait introduit dans la bergerie. Deflers, en se justifiant de l'accusation dirigée contre lui, donne de sa conduite l'explication la plus satisfaisante, — j'entends pour l'historien, non pour les Jacobins. Il proteste qu'il n'a voulu servir que la vérité, qu'il déteste autant les flatteurs du peuple que les adulateurs des rois. De quoi l'accuse-t-on? D'avoir déguisé la vérité? Non, le dénonciateur le dit expressément, mais d'avoir rédigé le journal avec perfidie; d'avoir parlé des applaudissements unanimes que reçoit l'Ami du Peuple lorsqu'il entre aux Jacobins; d'avoir appris au public que Marat avait obtenu la parole de préférence à un autre citoyen qui l'avait avant lui. Est-ce donc là de la perfidie? Il a purement et simplement rapporté ce qu'il a vu, et en cela il a fait son devoir de journaliste.

Si c'est faire une bonne action que d'applaudir Marat, peut-on commettre un crime en apprenant au public l'accueil honorable que vous lui faites? Si c'est un crime que de parler des applaudissements universels que reçoit l'Ami du Peuple, c'est aussi un crime de l'applaudir : la conséquence est naturelle. Dans cette même séance, Marat obtient la parole de préférence à un autre membre qui l'avait depuis longtemps; cette préférence de la Société, qui ne peut être fondée que sur le mérite qu'elle trouve dans Marat, excite des débats assez longs. Quel était le devoir d'un écrivain qui doit la vérité, et rien de plus? De présenter aux lecteurs l'image fidèle de cette séance; c'est ce que j'ai fait. Mon

EFERUS - Recherches & Classification numériques

journal est un miroir fidèle où chacun peut se voir tel qu'il est. Malheur à celui qui a des taches sur la figure; s'il trouve étrange d'avoir des difformités au visage, ce n'est pas la faute du miroir, ni la mienne.

Mais il eut beau dire, il fut renvoyé à l'unanimité, et « il prit promptement la fuite, emporté par le vent des huées universelles. » Il n'en continua pas moins son journal, dans la même forme et avec la même étendue et la même exactitude. Je ne sais par quelle voie lui arrivait le compte-rendu des séances.

Tant d'audace dut irriter les Jacobins, et ils furent plus d'une fois amenés à en délibérer; mais le moyen de faire taire ce terrible homme? Un jour enfin la mesure se trouva comble.

Tout à coup, dit notre journaliste dans son numéro du 5 janvier, il s'élève une très-longue et très-chaude discussion sur les journalistes. C... prend la parole. Ce membre paraît avoir été particulièrement *remarqué* par le Journal des Débats; il note ses interruptions, ses motions. C... prend donc la parole comme pour se venger du journaliste qui le persécute. « Qui de vous, s'écrie-t-il tragiquement, n'est pas surpris de l'audace du rédacteur du Journal des Débats, que nous avons chassé du temple de la liberté? Quoi! ce rédacteur perfide, malgré notre défense formelle, malgré sa publique expulsion, continue toujours son infâme journal. Est-il possible de concevoir un homme plus audacieux? Comment ce folliculaire peut-il connaître nos discussions, et donner quelquefois nos discours tels que nous les avons prononcés? Ceci est invraisemblable. Cependant ne serait-il pas vraisemblable que ce libelliste aurait ici, parmi nous, des membres gangrenés et vendus qui lui rapporteraient tout ce que nous disons? Mais ne serait-il pas plus croyable que, parmi le peu de journalistes aux-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quels nous permettons de publier nos séances, il s'en trouvât quelques-uns qui se soient parés du masque du patriotisme pour nous séduire, et qui trahissent ensuite la cause des Jacobins? S'il en était ainsi, Jacobins, soyez inflexibles, et chassez du sanctuaire de la liberté ce reste impur d'écrivains soudoyés par Roland et Brissot. » (Applaudissements très-vifs. A la porte! à la porte! s'écrient les tribunes; il faut chasser tous les journalistes, ce sont des Brissotins.)

Un membre veut calmer le bouillant patriotisme des ennemis des journalistes; il veut qu'on distingue, qu'on examine, qu'on les admoneste? Point de grâce! s'écrie-t-on. Qu'on les chasse!

MOENNE. J'aperçois un grand nombre de personnes qui prennent des notes; cela me paraît suspect. Il faut savoir pour qui sont ces notes.

On interroge les journalistes. Tumulte, rumeurs.

Ici le journal fait parler le club tout entier à la fois, à la manière du chœur dans les tragédies antiques.

Le nombre des journalistes est trop grand! — Qu'avons-nous besoin que le public apprenne ce qui se passe ici? — Un seul journal suffit. — C'est le journal de Milcent-Créole. — C'est là un journal excellent! admirable! — C'est le seul que puissent avouer les Jacobins! — Milcent seul est à la hauteur des Jacobins! — Que tous les journalistes soient chassés! — Que Milcent seul soit conservé!

L'orateur C... remonte à la tribune. « On avait lieu de croire que l'expulsion du rédacteur des Débats rendrait à la raison et à la justice cette foule de folliculaires qui se nourrissent de la substance du peuple. Mais nous nous sommes cruellement trompés:



EFERUS - Recherches & Classification numériques

il n'en est aucun qui ne se moque de nous, et ne tourne Marat en ridicule et les meilleurs appuis de la société ! Qu'on les chasse donc tous, excepté le patriote Milcent, qui, encore bien qu'il ne soit pas très-connu, n'en est pas moins le meilleur des journalistes. »

Mais le célèbre Defieux comprend que cette mesure ne serait qu'injurieuse, sans être efficace ; il monte à la tribune, et, politiquement, offre un tempérament propre, selon lui, à concilier toutes les opinions : c'est d'établir un bureau de censeurs pour examiner les productions des journalistes.

A ces mots, C..., qui est sincère, s'indigne et s'écrie : « Comment peut-on proposer de recréer des censeurs royaux dans un pays libre ? »

Murmures violents contre C...

Defieux, sans s'émouvoir, reprend tranquillement : « On parle de censeurs royaux ; il ne s'agit pas de cela, il s'agit de censeurs créés par la Société ! Cela est bien différent. » (Applaudissements.) Dans son système, les censeurs examineraient les comptes-rendus des journaux : s'ils étaient à la louange des Jacobins, les censeurs donneraient leur approbation ; s'ils étaient défavorables, on chasserait ignominieusement le journaliste insolent. « Au moins, de cette manière, nous aurons aussi nos écrivains. Ne croyez pas que les écrivains amis de la liberté des opinions soient effarouchés à l'aspect de nos censeurs : non, les censeurs n'effraieront que les Brissotins ; mais la censure n'a rien d'effrayant pour un vrai Jacobin. (Applaudissements.) Le rédacteur du *Journal des Débats* ayant trouvé le secret de ce que nous disons sans venir ici, cet infâme échappera à la censure, mais les autres n'y échapperont pas. »

En effet, les propositions de Defieux furent adoptées. La Société arrêta que les censeurs seraient spécialement chargés de censurer toute espèce de proposition brissotine, rolandiste, girondine ou buzotiste. Après quelques corrections fraternelles,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ils chasseront tous les écrivains qui ne seront pas à la hauteur des Jacobins!...

Le *Journal des Jacobins* finit le 24 frimaire an II, au n° 556 des Débats, et 320 de la Correspondance.

« Ce journal, dit Deschiens, est le plus utile à consulter pour l'histoire de la Révolution, et surtout pour celle du gouvernement révolutionnaire. C'est là que l'on apprend à connaître et à apprécier les causes premières, les forces motrices et les moyens d'exécution de ce gouvernement qui a pesé sur la France depuis 1792 jusqu'au 9 thermidor an II. On y trouve non seulement les débats qui préparaient et déterminaient souvent les décisions des assemblées nationales, qui provoquaient, soutenaient et faisaient triompher les insurrections populaires, mais la correspondance de la société de Paris et des sociétés de toute la France et de l'Europe. « On trouve notamment, dans la première quinzaine de juillet, les débats sur la fuite du roi, débats qui furent la cause de la scission.

—

La succession du *Journal des Débats des Jacobins* fut recueillie par le *Journal de la Montagne*, qui lui faisait déjà une sorte de concurrence. Cette feuille,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en effet, rédigée, depuis le 1er juin 1793, par J.-Ch. Lavaux, Th. Rousseau et autres, n'avait guère, dans l'origine, que ces deux rubriques : Débats de la Convention, suivis de sa correspondance, et Débats de la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, séante aux Jacobins, suivis également de la correspondance de cette Société. Plus tard elle eut un article *Commune de Paris* et un article *Tribunal révolutionnaire*. Elle admit même des nouvelles étrangères et des nouvelles des armées; mais ce n'était là qu'un accessoire, une sorte de remplissage, qui disparaissait dès que la matière qui faisait l'essence du journal venait à abonder. Ainsi on lit dans le numéro du 27 fructidor an II cet avis du rédacteur, remarquable d'ailleurs comme expression de la situation quelques semaines après le 9 thermidor :

L'abondance des matières et la précipitation avec laquelle nous avons été forcés de rédiger hier cette feuille ne nous a pas permis de prévenir nos lecteurs sur la suspension plus ou moins longue de l'article *Nouvelles étrangères*, et de quelques autres articles qui doivent céder leur place à des paragraphes d'un intérêt bien plus pressant. Que se passe-t-il aujourd'hui dans la République? C'est avec la plus vive douleur que nous en faisons l'aveu; mais cet aveu, la vérité nous l'arrache. Sur tous les points de la République, l'aristocratie et le modérantisme, l'une à force ouverte, l'autre par une fausse et trop coupable pitié, veulent nous contraindre à transiger avec les ennemis jurés de la liberté, de l'égalité et du peuple. D'une extrémité de la France à l'autre, les plaintes et les réclamations retentissent contre les perfides menées de ces enfants ingrats, ou plutôt de ces monstres

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui, pour faire triompher les chimériques et absurdes prétentions de l'orgueil, de la vanité, de l'amour-propre, de l'ambition et de l'avarice, arment déjà leurs bras parricides, sont prêts à porter le fer et la flamme dans le sein de leur patrie et à poignarder leur mère. Voilà la vérité. Ce n'est pas assez que de la dire, il faut la prouver, la rendre en quelque sorte palpable aux plus incrédules; et c'est pour les en convaincre que nous rassemblons ici tous les renseignements, toutes les plaintes et les réclamations qui nous arrivent en foule des départements, sur l'insolente audace avec laquelle les aristocrates et les modérés semblent, de toutes parts, voler à un triomphe assuré sur les patriotes et les francs républicains. Nous allons former, de tous les documents qu'on s'empresse de nous adresser sur ce point, un faisceau de lumières qui, en nous éclairant sur les complots de ces éternels conspirateurs, mettra à même de prendre les grandes mesures que sollicitent les circonstances et l'impérieuse nécessité de réduire une bonne fois les perfides ennemis du peuple et de la République à l'impuissance absolue de leur nuire.

Cet avis est suivi de la correspondance des Jacobins, qui remplit les douze ou quinze numéros suivants, et qui prouve, dit Deschiens, que les hommes du 9 thermidor avaient été entraînés au-delà du but qu'ils s'étaient proposé, et qu'ils faisaient d'incroyables efforts pour ressaisir les rênes du gouvernement révolutionnaire. « C'est dans les *Débats* et la *Correspondance des Jacobins*, continués par le *Journal de la Montagne,* avait déjà dit le savant collectionneur, qu'il est écrit en toutes lettres que le gouvernement révolutionnaire n'a été attaqué qu'en apparence le 9 thermidor an II, uniquement pour sauver un parti plus sanguinaire encore que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

celui qui a succombé, et que le lion, qui fut enfin muselé, se serait relevé plus furieux après la chute de Robespierre, s'il n'avait pas été entraîné par le mouvement qu'il avait excité lui-même dans le seul intérêt de sa conservation. »

Le *Journal de la Montagne* est un des plus marquants du parti, mais il est fort rare et très-difficile à compléter. Il portait cette épigraphe remarquable : *La force de la raison et la force du peuple, c'est la même chose.* Il y faut joindre le *Premier Journal de la Convention,* rédigé par les mêmes auteurs et dans les mêmes principes, et auquel il succéda immédiatement.

Enfin, pour avoir l'image complète et fidèle de ce club fameux, qui prépara toutes les journées révolutionnaires; qui, par ses trois mille Sociétés affiliées répandues sur tout le sol de la France, subjuguait et gouvernait le pays; qui décidait souverainement des réputations et du patriotisme des citoyens; qui dictait ses lois aux Assemblées; qui faisait monter ses chefs au pouvoir et signalait ses adversaires à la proscription et à la mort, il faut consulter encore le *Journal des Clubs ou Sociétés patriotiques,* dédié aux amis de la Constitution membres des différents clubs de France, par J.-J. Le Roux, ci-devant des Tillets, médecin et officier municipal de Paris; Jos. Charon, président du pacte fédératif et officier municipal, et D.-M. Révol, ci-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

devant professeur de l'Oratoire. Cette feuille commença en novembre 1790; ainsi que le dit son titre, elle embrassait dans son programme, qu'elle remplit d'ailleurs très-imparfaitement, toutes les Sociétés patriotiques du royaume, mais elle donnait, comme cela devait être, la meilleure place au club des Jacobins.

La Société des Droits de l'Homme et du Citoyen eut aussi son journal, mais il dura peu. Le *Journal du Club des Cordeliers,* rédigé et imprimé par Momoro, *premier imprimeur de la liberté nationale* et mari de la déesse Raison, n'eut que dix numéros, et vécut, paraît-il, d'une façon très-précaire. Il y est rendu compte des séances de la Société; un article *Variétés* contient, en outre, les motions adressées à la Société, et la correspondance, qui roule sur toute sorted'objets, principalement sur l'armée.

—

*Journal de la Société des Amis de la Constitution monarchique. — Journal des Impartiaux. — Journal de la Société de* 1789. — *Journal des Amis de la Paix.*

Le *Journal des Amis de la Constitution* eut presque immédiatement un pendant dans le camp opposé. « Ce journal patriote, disait la *Chronique de Paris* (24 déc. 1790), a donné l'idée aux anti-patriotes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de répandre leurs perfides principes sous un titre à peu près semblable, celui de *Journal des Amis de la Constitution monarchique*. Nous prévenons nos lecteurs que le premier de ces journaux est le véritable antidote du *Mercure*, et que le deuxième n'en est qu'un insipide supplément. »

Si je cite ce passage de la *Chronique*, ce n'est point, on le pense bien, pour le jugement qu'elle formule sur la nouvelle feuille, jugement qui n'est rien moins qu'impartial, mais comme un témoignage du sentiment hostile avec lequel elle fut accueillie par les *patriotes*, qui n'avaient pu voir que d'un très-mauvais œil la formation de la Société des Amis de la Constitution monarchique.

C'était, en effet, par opposition au club des Jacobins, que cette Société avait été fondée par le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, de concert avec Malouet et quelques autres hommes du parti constitutionnel. Voici comment elle exposait ses principes dans un prospectus joint aux premiers numéros du journal qu'elle n'avait pas tardé à fonder :

La Société des Amis de la Constitution monarchique a des principes invariables, et ne se découragera pas.

Le moment où se sont manifestées des opinions dangereuses pour l'autorité légitime du roi et la Constitution monarchique décrétée par l'Assemblée nationale a été celui de sa naissance. Des efforts constants pour la propagation des bons principes, et l'établissement d'une correspondance suivie avec un grand nombre de citoyens amis de l'ordre et de la liberté, ont été ses premiers travaux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Aussi loin des préjugés de l'ancien régime que des passions des novateurs, la devise de ses membres est : *Liberté et fidélité.*

Ils regardent comme la loi des Français la Constitution, par laquelle il est établi que :

« Le gouvernement français est monarchique ; qu'il n'y a pas en France d'autorité supérieure à la loi ; que le roi ne règne que par elle ; que ce n'est qu'en vertu des lois qu'il peut exiger l'obéissance » ;

La Constitution, par laquelle

« L'Assemblée nationale a reconnu et déclaré comme points fondamentaux de la monarchie, que la personne du roi est inviolable et sacrée ; que le trône est indivisible, et que la couronne est héréditaire dans la race régnante, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion absolue des femmes et de leur descendance. »

S'il se trouvait des décrets dont les dispositions semblassent contraires à l'intérêt public, c'est des seuls moyens légaux et constitutionnels que la Société pense qu'il en faut attendre et obtenir la réformation.

La Société voit avec une profonde indignation, et repoussera avec une constance imperturbable, les efforts que l'on fait depuis longtemps pour anéantir la monarchie.

La Société s'attachera à combattre les écrivains incendiaires, et les hommes, plus coupables qu'eux, dont ils sont les instruments.

Comme la feuille rivale, le *Journal des Amis de la Constitution monarchique* portait le cachet de la Société, composé des armes de France supportant une balance dans un des plateaux de laquelle était le bonnet de la liberté, et dans l'autre la couronne royale ; en exergue : *Libres et fidèles ;* sur le tout une banderole portant le nom de la Société ; en bas de l'écu, dans un médaillon, 1790.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le journal du club monarchique devait être, paraît-il, rédigé par Fontanes; c'est du moins ce qu'on peut inférer de cet avis, qu'on lit à la fin du troisième numéro :

Plusieurs membres de la Société se proposant de concourir au travail du journal, et M. de Fontanes ayant demandé de n'être point chargé de la rédaction, en continuant toutefois de lui fournir des articles, la Société a arrêté qu'il sera nommé un comité de rédaction auquel seront remis les divers articles; ceux qui seront importants seront toujours signés par leurs auteurs.

La Société des Amis de la Constitution monarchique se vit dès le premier jour en butte à des persécutions de toute nature, dont on trouvera le récit dans son journal. C'était une réunion de conspirateurs, au dire de ses ennemis, qui s'efforcèrent de soulever contre elle les districts, la Commune, et même l'Assemblée nationale, si bien qu'enfin elle fut obligée de se dissoudre. Son journal n'eut que vingt-sept numéros, du 18 décembre 1790 au 18 juin 1791, formant trois volumes in-8°, aujourd'hui très-rares, et que Deschiens a vu vendre jusqu'à 150 francs.

—

Parmi les feuilles où l'on peut chercher l'esprit des associations politiques, si nombreuses dans les premières années de la Révolution, nous citerons encore :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le *Journal des Impartiaux*, organe du club du même nom. Le premier numéro de cette feuille, dont l'épigraphe était: *Justice, Vérité, Constance,* est précédé de deux écrits intitulés, l'un, *Club des Impartiaux*, exposé des motifs qui ont porté les Impartiaux à se réunir, et récit des circonstances qui ont précédé cette réunion; l'autre, *Principes des Impartiaux*. Selon la *Biographie universelle*, ce journal aurait été fondé, comme le précédent, par Stanislas Clermont-Tonnerre, avec le concours de Fontanes. Ce que je puis dire, c'est que le rédacteur en nom était M. Salles de la Salle, et que le Journal des Impartiaux, attaqué à la fois par les deux partis extrêmes, ne vécut guère au delà de deux mois;

Le *Journal de la Société de* 1789, dont j'ai dit quelques mots dans mon précédent volume (p. 158);

Le *Journal des Amis de la Paix et du Bonheur de la Nation,* organe du club de la Réunion.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## *Lemaire. — Hébert.*

Il n'est personne qui n'ait entendu parler du *Père Duchesne,* personne qui ne connaisse, au moins de réputation, le journal qui s'est acquis sous ce nom une si triste célébrité. Mais qu'était-ce que le Père Duchesne? Quelle est l'origine de ce nom? C'est ce qu'on sait beaucoup moins. « C'était, dit la tradition, l'homme de son temps qui faisait le mieux des fourneaux, et aussi celui qui prononçait le mieux un juron. » Voilà le bruit contemporain, tel que le rapporte la *Feuille villageoise.* Ce n'était pas assez pour les fouilleurs modernes. M. Charles Brunet, qui a consacré un volume à la bibliographie du journal d'Hébert, est plus précis. « Le nom du Père Duchesne (1), dit-il, était connu de longue date. On trouve dans une réimpression publiée par Caron, et qui est intitulée *le Plat de Carnaval* (mais de quelle date?), la relation d'une aventure

(1) On trouve ce nom écrit tantôt *Duchéne,* tantôt *Duchesne,* mais le plus ordinairement avec cette dernière orthographe.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

arrivée au père Duchesne, potier de terre et marchand de fourneaux, rue Mazarine, qui jure ou est toujours prêt à jurer à chaque phrase. » Un autre fureteur en a trouvé une explication différente dans Rétif de la Bretonne. « On sait, disait le fécond romancier dans le douzième volume de l'*Année des Dames nationales,* que le nom du Père Duchesne vient d'une pièce de Nicolet, dans laquelle un bas marin est toujours prêt à jurer devant une marquise dont il doit épouser la femme de chambre. » En somme il est probable que le Père Duchesne n'a pas plus existé que Mayeux, un type à peu près du même genre, adopté par la faveur populaire à la suite d'une autre révolution.

Après tout, j'avoue que, pour ma part, j'attache assez peu d'importance à cette question. Ce qui est certain — et c'est la seule chose que nous ayons besoin de savoir, et encore ! — c'est que le type du Père Duchesne existait dès avant la Révolution ; c'est que Hébert, dans qui il devait se personnifier, n'en fut pas l'inventeur ; j'ajouterai même tout de suite que ce n'est pas à lui qu'appartient l'idée d'en avoir fait le titre d'un journal, mais à un commis des postes, nommé Lemaire, qui mériterait d'être mieux connu qu'il ne l'est. Il est également probable que c'est du théâtre que ce type passa sur la place publique. Nous trouvons le Père Duchesne, en 1789, à la foire Saint-Germain, égayant de ses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

saillies les plus hypocondriaques. « Mon Dieu, mon Dieu, que j'ai donc de chagrin! dit un brave homme dans une petite feuille que j'ai citée (t. IV, p. 37); il faut que j'aille voir le Père Duchesne à la foire Saint-Germain : on dit que cela me dissipera. » De là sera venue très-probablement l'idée de mettre sous le nom de ce personnage des facéties populaires, puis de lui prêter, comme on le faisait à Rome à Pasquin et à Marforio, des vérités qu'on n'eût pas osé faire circuler ouvertement. Le procédé réussit; le Père Duchesne fut adopté par les masses, comme l'ont été depuis tant d'autres types, comme le sont journellement encore tant de refrains plus spirituels les uns que les autres, et l'on vit bientôt pleuvoir les Père Duchesne, ou je dirais, si l'on voulait me passer cette expression triviale, qu'on mit le Père Duchesne à toutes les sauces. Pour en donner une idée, je citerai quelques titres, dans l'ordre chronologique :

— *La Colère du Père Duchesne à l'aspect des abus.*

— *Les Vitres cassées, par le véritable Père Duchesne, député aux Etats-Généraux.*

— *Lettre du Père Duchesne à un de ses amis en province.*

— *Réponse de Nicolas-Pierre Foutre, jardinier, au Père Duchesne, son vieux camarade d'école.*

— *Nouveaux massacres commis à Nancy, avec des réflexions du Père Duchesne.*

— *Réponse bougrement raisonnable de Sans-Souci, grenadier au régiment du roi, à la lettre du Père Duchesne.*

— *Colère du Père Duchesne sur le départ de M. Necker.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— *Le Père Duchesne premier ministre.*

— *Don patriotique du Père Duchesne à la nation.*

— *Ribote de Jeanbœr et du Père Duchesne en réjouissance de la destruction du Parlement et du Châtelet.*

— *Réception du Père Duchesne au célèbre club des Jacobins, et le discours bougrement patriotique qu'il a prononcé.*

— *Remontrance bougrement patriotique du véritable Père Duchesne aux pères de famille et aux amis de la Constitution.*

— *Dialogue bougrement patriotique du Père Duchesne avec le pape.*

La mère Duchesne, qui ne saurait avoir sa langue dans sa poche, intervient bientôt dans cette conversation à tue-tête; elle a aussi ses joies et ses colères, qu'elle exhale non moins énergiquement; quand elle est plus calme, elle écrit à ses bonnes amies des lettres tout aussi bougrement patriotiques. Il n'est pas jusqu'au cousin-germain du Père Duchesne, l'illustre général La Pique, qui ne trouve le moment de faire sa petite correspondance, et qui, dans ses bons moments, ne quitte son arme terrible pour prendre la plume. Mais au-dessus de tout ce bruit éclatent les jurons sonores de l'interlocuteur et ami du Père Duchesne, du terrible Jean Bart :

— *Je m'en fouts! Liberté, libertas, foutre!*

— *Si tu t'en fouts, je m'en contre-fouts.*

— *Tu ne t'en foutras pas, et moi je m'en contre-fouts.*

— *Les sept Trompettes du père Jean Bart pour annoncer le jour terrible de la fin des aristocrates. Sa grande colère contre les propos aristocratiques sur les écrivains patriotes.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— *Le Masque des traîtres arraché par Jean Bart sur leur plate figure, ou les Vérités bougrement patriotiques.*

— *Les Lunettes bougrement patriotiques de Jean Bart pour voir au premier coup d'œil tous les complots de l'aristocratie. Sa grande colère contre les réfractaires aux décrets de l'Assemblée nationale, et son projet de faire prendre des bains aux calotins énergumènes et à leurs agents, pour les guérir de la rage.*

*Etc , etc., etc.*

Voici, comme échantillon, comme point de comparaison, un extrait de la plus ancienne de ces pièces que j'aie rencontrée à la Bibliothèque impériale, la *Colère du Père Duchesne à l'aspect des abus :*

F... ourche, f... ourche, quand je vois... ce que je vois, je suis d'une colère de b... onze.

Quand je vois l'autorité, les plaisirs et l'oisiveté d'un côté, les soins et la misère de l'autre, cela me f... ournit de l'humeur. Quand je vois des hommes manger en un seul repas ce qui suffirait à la subsistance de dix familles, cela me f... âche, et beaucoup.

Quand je vois de jeunes ou de vieux étourdis perdre leur fortune au jeu, cela me f... ait de la peine ; mais quand ils y perdent celle de leurs créanciers, cela m'en f... ait bien davantage.

Quand je vois de petits écuyers *mal montés* protester contre les arrêtés de la majeure partie de la noblesse, je les regarde comme des gens f...ougueux.

Quand je vois de grands *pygmées* prendre l'arrogance pour la grandeur, l'inhumanité pour la fermeté, et la fourberie pour l'esprit, je dis en moi-même : Cela ne vaut pas un fou... rneau.

Quand je vois des gens solliciter des emplois qu'ils se sentent incapables de remplir, je trouve qu'ils mériteraient bien d'être fou... rrés à la porte.

Quand je vois des individus dénués de toute espèce de mérite arracher des pensions par des importunités, je les regarde comme des ... ardeaux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quand j'entends un homme en place dire : *Je n'ai pas le temps*, cela me... car... sac... à papier, ce n'est pas au public à prendre le temps de l'homme en place, mais bien à l'homme en place à prendre celui du public.

Quand je pense aux lettres de cachet, à la vénalité des charges, aux capitaineries, aux loteries, aux priviléges, aux accaparements, au célibat, aux impôts, et surtout à l'agio, tout cela me met d'une colère de b... ouc.

Quand je vois des hommes composés de chair et d'os renoncer au mariage, cela me...

Quand je les vois regarder en tapinois les oies du frère Philippe, cela me...

Quoi qu'il en soit, si (comme je l'espère) je suis un des députés de ma communauté, je demanderai spécialement deux choses : la première sera la liberté de la presse, et l'autre la parité des mesures, car depuis longtemps je suis scandalisé que la mesure de Paris ne soit pas aussi grande que celle de Saint-Denis.

Je citerai encore quelques phrases de la *Colère du Père Duchesne sur le départ de M. Necker*, qui est d'une année plus tard, de 1790.

Foutre! je le savais bien, que le marchand de farine foutrait le camp sans rendre compte. Ce que je n'aurais pas cru, c'est que nous fussions jamais assez couillons pour le laisser partir. Million d'un tonnerre! qu'avions-nous donc besoin de la responsabilité des ministres!...

Je m'en étais toujours douté, que ce sacredieu-là nous tournerait casaque, et qu'il n'était si brave homme que pour la frime, et pour mieux nous mettre dedans...

Mille millions de tonnerres! ça sautait aux yeux, pourtant, que ce bougre-là n'était qu'un tartufe. A quoi songions-nous, aussi, d'aller chercher si loin des ministres? Est-ce qu'il n'y a pas assez d'honnêtes gens en France, et des gens foutre, sans aller déterrer dans les pays de Calvin un foutu prédicant qui n'a jamais su



EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'emprunter et favoriser ses nom-de-dieu de confrères les banquiers et les agioteurs?

Je ne me donne point pour un homme d'esprit; mais, sacrebleu! quand je vis cet honnête homme, ce brave intendant de Languedoc, ce Turgot, dont l'âme était si belle et dont les vues étaient si droites, foutre! quand je le vis chassé du ministère, je jurai comme un rendoublé de tonnerre...

Devions-nous laisser vider à ce charlatan sa gibecière? Quand il nous a tout escamoté et qu'il fout le camp, il se vante d'abandonner à notre bonne foi des gages de ses comptes! Sacré mille foutre! mille million d'un bombardement! cela me refout. Ne voyez-vous pas que les gages de ses vols sont chez l'étranger? Le jeanfoutre n'a rien acquis ici, pour ne rien regorger. Sacrés couillons que nous sommes! il y a trop longtemps que la lanterne ne fait rien.

De ces publications, la plupart étaient de simples libelles sans lendemain; trois ou quatre eurent une suite plus ou moins longue, et se distinguaient par le nom de la rue d'où elles sortaient : dans le nombre on remarque un Père Duchesne de la rue du Vieux-Colombier, un sans-culotte enragé, auquel Hébert vola sa fameuse vignette, sous prétexte « qu'il lui était libre de se faire graver comme il lui plaisait » ; les deux enfin, *Lettres bougrement patriotiques du Père Duchesne,* par Lemaire, et les *Grandes joies et les grandes colères du Père Duchesne*, par Hébert, prirent les allures périodiques d'un journal, et fournirent l'une et l'autre une assez longue carrière.

Tout naturellement chacun de ces Père Duchesne avait la prétention d'être le premier, le seul véri-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

table, et tout naturellement encore cette prétention devait être plus accentuée chez Hébert, quand il fut devenu un personnage et le type du genre, pour avoir mieux su que les autres flatter et exploiter les passions populaires. Plusieurs fois il proteste contre le brigandage des contrefacteurs, priant le public de se rappeler depuis quel temps sa feuille a paru : « Elle existait, dit-il, plus de six mois auparavant que tous les bâtards eussent vu le jour, et elle n'a cessé de se distribuer chez Tremblay, mon imprimeur. » — A d'autres! lui répond Camille Desmoulins. « Il est certain qu'avant de t'efforcer de voler la succession de popularité de Marat, tu avais dérobé une autre succession, celle d'un Père Duchesne qui n'était pas Hébert, car ce n'était pas toi qui le faisais il y a deux ans, le *Père Duchesne ;* je ne dis pas la *Trompette du Père Duchesne*, mais le *véritable Père Duchesne,* le *Memento mori ;* c'était un autre que toi, dont tu as pris les noms, armes et jurements, et dont tu t'es emparé de toute la gloire, selon ta coutume. » La *Feuille villageoise,* à l'endroit que nous citions tout à l'heure, dit positivement que ce fut Lemaire, « un homme d'esprit, qui ressuscita ce fameux personnage du Père Duchesne. »

Il y avait, du reste, tant de ressemblance entre toutes ces productions, et, dans l'origine, la ligne qui séparait les deux principaux antagonistes était si peu marquée, qu'il était bien difficile de s'y re-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

connaître, même pour les contemporains. Marat lui-même pouvait s'y tromper, et son lieutenant croit devoir le tirer de son erreur et l'éclairer à cet égard.

« ... Quand, lui écrit Fréron, vous nous donnez le sieur Estienne pour auteur d'un faux *Père Duchesne* s'égosillant à chanter les litanies du général, vous êtes dans l'erreur, et permettez à votre successeur de vous éclairer là-dessus. C'est précisément celui qui se dit le véritable Père Duchesne (imprimé chez Châlon); c'est un nommé Lemaire, commis aux postes, qui allume trois fois par semaine ses fourneaux en l'honneur du général, et il en est si infatué, qu'il insulte à tort et à travers, dans les endroits publics, ceux qui se plaignent de l'odeur de sa pipe, et qui ne sont pas d'humeur, comme lui, à ployer le genou devant le général. Ce même personnage, qui crie à tue-tête qu'il est excellent patriote, et qui n'a pas laissé que de le persuader à beaucoup de monde, proteste qu'*il ne parlera jamais des gens en place,* mais qu'au contraire, il en fera toujours l'éloge. Avant-hier, dans le café Procope, il nous a menacés tous les deux (l'Ami et l'Orateur du Peuple) d'une diatribe amère, parce que nous ne voulons pas dire du bien de sa fétiche. Il nous a traités d'*incendiaires;* or, vous savez que c'est là le cri de ralliement, le terme d'argot de messieurs les modérés, qui nagent entre le club

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de 89 et les Jacobins, qui s'imaginent qu'une révolution se fait et se soutient en criant d'une voix pacifique : *Paix là! silence, Messieurs!* comme un huissier à l'audience. On leur en fera, des révolutions! Enfin, ce fournailleur a soutenu que nous étions des écrivains pires que les Du Rosoy et les Gauthier. Voilà pourtant ce que c'est que votre véritable Père Duchesne!...

» Quant à la véhémente colère du Père Duchesne, qui n'est pas faite pour atteindre à la hauteur de vos vues, de votre patriotisme, de votre grand caractère (quoique personne ne dût mieux imiter que nous les Romains, qui n'attendaient jamais qu'on leur déclarât la guerre), quant à ses foudroyantes menaces, vous en ferez le cas qu'elles méritent; vous savez bien qu'il suffirait d'un coup de votre patte de lion pour renverser tous ses fourneaux et l'enterrer sous les débris.

» Adieu, Brutus journaliste! ajoutait Fréron; l'orage ne grondera pas toujours sur votre tête. Continuez de veiller sur la République, d'éclairer vos concitoyens, de démasquer et de torturer les traîtres, enfin de vous immoler pour le salut de tous : la patrie ouvrira enfin les yeux, et paiera vos courageux travaux de la couronne civique (1). »

Un autre fidèle de Marat croit devoir également lui adresser, pour son instruction, sur le même

(1) *L'Orateur du Peuple*, t. III, p. 425.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sujet, quelques renseignements qu'il a pris expressément à son intention.

*A l'Ami du Peuple.*

Notre cher Marat, votre vie de reclus ne vous permet pas toujours de voir les choses par vous-même, et il en est quelques-unes que l'on vous laisse ignorer complétement. Il y a quelques jours que j'ai été scandalisé, ou plutôt édifié, de vous entendre dire du bien d'un certain *Père Duchesne*, se disant le véritable, qui avait dit beaucoup de mal de vous; et ne doutant nullement, d'après votre apologie de ce plat barbouilleur, que vous ne le connaissiez pas, que vous ne l'aviez même point lu, j'ai été aux informations, pour vous faire passer quelques notes sur son compte.

Vous saurez donc que plusieurs feuilles périodiques courent Paris sous le nom du Père Duchesne. La bonne, celle très-certainement dont vous avez vu quelques numéros, est faite par un homme de sens, grand sacreur et bon patriote, quoiqu'un peu exalté. Toutes les autres sont faites par des écrivailleurs à la solde des ennemis de la Révolution, petits filous qui escroquent l'argent du public en l'infectant de maximes aristocratiques et régaliennes.

De ce nombre est un petit drôle nommé Lemaire, qui hante le café Procope, où je viens d'apprendre que le divin Mottié l'a mis en station, non seulement pour servir de mouchard contre les chauds patriotes (1), mais pour être instruit de leurs relations avec ceux des cafés de Foy et du Caveau, à l'effet de prévenir les succès de leurs motions, et pour lui faire des adorateurs. Pour prix de toutes ses turpitudes, Mottié lui a promis une place lucrative; en attendant, il lui fait passer chaque quinze jours un billet de deux cents livres pour payer l'impression et

(1) On prétend que c'est ce même barbouilleur qui a fait enlever Saint-Huruge du caveau, il y a trois mois, et qu'il est chargé d'escamoter de la poste, où il est commis, les lettres adressées aux patriotes de marque dans les provinces.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le mettre en état de donner gratis aux colporteurs sa feuille, qu'ils crient eux-mêmes quelquefois à deux liards.

Ainsi le nommé Lemaire, commis aux postes, est un scribe mouchard, et vous avez oublié de le porter sur la liste de ceux du grand général. Après cela, on conçoit d'où vient son admiration pour le héros des deux mondes.

Voilà pourtant l'homme indigne pour lequel vous imploriez l'indulgence publique. Je suis bien sûr que vous ne l'avez jamais lu. En expiation de votre erreur, je me rendrai un beau soir au café Procope, et, s'il a le malheur de se trouver sous ma main, je lui ferai avaler un camouflet.

*N. B.* Sa feuille porte deux étoiles à la dernière page.

*Signé :* D. G., capitaine de grenadiers de la garde volontaire.

*Réponse de l'Ami du Peuple.*

Je n'ai jamais vu que deux numéros intitulés : *Boutades du Père Duchesne.* Le dernier parut il y a environ deux mois. Il y gourmandait très-fort la rapsodie : *Lafayette traité comme il le mérite,* et raillait assez bien ce sot apologiste, qui excusait le général de ses fréquentes visites à Saint-Cloud, en faisant de son héros un espion. C'est ce Père Duchesne dont j'ai parlé dans mon n° 287. Quant au plat quidam du café Procope, à la fois scribe et mouchard, Messieurs, je vous le livre.

## Suit un petit avis, par lequel Marat veut sans doute réparer l'erreur qu'on lui reproche.

Le mouchard Estienne, ce digne favori du vertueux Mottié, est à rédiger un libelle de son patron contre MM. Lameth, Barnave, Menou, etc. L'Ami du Peuple prie les braves colporteurs patriotes d'en enlever l'édition entière aux coquins qui la leur proposeront, puis d'y mettre le feu et de jeter ces coquins dans les flammes, pour les purifier un peu de leurs souillures.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il termine enfin en répétant son invitation aux bons patriotes de couper les oreilles à tous les mouchards, afin qu'on les reconnaisse en tout temps, et qu'ils ne puissent plus tromper personne (1).

Je n'ai pas besoin assurément de mettre le lecteur en garde contre les jugements de Marat et compagnie. Lemaire n'était pas un démagogue, voilà la vérité; mais il y a loin de là à être un royaliste, surtout dans le sens qu'on attachait alors à ce mot, et que semblent y attacher les rares écrivains qui en parlent — toujours à l'occasion d'Hébert, — en accolant cette épithète à son nom. Lemaire était un homme de progrès, mais un homme de bon sens. On en va juger.

Avant ses *Lettres bougrement patriotiques*, Lemaire avait, selon toutes les probabilités, publié quelques brochures sous le nom du Père Duchesne, et jouissait déjà d'une certaine notoriété. Les *Vitres cassées*, que j'ai placées en seconde ligne dans la nomenclature qui précède, et qui remontent évidemment au commencement de 1789, sont de lui. Elles ne portent pas son nom, mais on l'aurait reconnu à l'épigraphe, *In vino veritas*, et au nom de l'imprimeur, quand même il ne les aurait pas avouées lui-même dans les éditions suivantes. Cette brochure eut en effet plusieurs éditions; j'ai

(1) *L'Ami du Peuple*, n° 307, du 11 décembre 1790.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

eu dans les mains la quatrième, sur le titre de laquelle on lit cette curieuse mention : « Imprimé pour la première fois en 1789, à trois éditions, et réimprimé par ordre de la nation en 1791, deux ans après la conquête de la liberté. »

Dans quelques lignes d'avertissement, Lemaire répudie la paternité de la *Colère du Père Duchesne à l'aspect des abus,* qu'on lui attribuait, paraît-il, et non sans quelque apparence de raison, car c'est bien le même genre.

Il paraît déjà un b..... brinborion intitulé : *Colère...* Je le désavoue. J'ai fait ce que vous allez lire sans colère, après avoir fait péter le bou... chon d'une champenoise, au fond de laquelle j'ai trouvé ce que j'écris. Je proteste d'avance contre tout ce qui pourra m'être attribué...

*Signé* de sang froid : PÈRE DUCHESNE,
fumiste ordinaire de Sa Majesté.

On aura remarqué que, sur le titre de cette brochure, Lemaire se donne comme le *véritable* Père Duchesne, ce qui ferait supposer qu'il y avait déjà lutte, concurrence.

On lit dans l'avertissement de la quatrième édition :

Il y a deux ans que, la Bastille existant, il ne faisait pas bon casser les vitres ; cependant le Père Duchesne se foutit de l'ordre et cassa les vitres, comme vous l'allez voir. L'accueil que de bons patriotes ont fait à mes *Lettres bougrement patriotiques* m'a déterminé à faire réimprimer ce petit ouvrage, dans lequel on trouvera que j'étais un petit prophète.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cette quatrième édition est quelque peu augmentée et enjolivée; les jurons, notamment, y sont en toutes lettres. L'extrait qui suit, et qui témoignera qu'en effet Lemaire ne manquait ni de perspicacité ni de hardiesse, est pris de la première édition.

*Mille bombardes!* quel bruit je vais faire! Ni rubans, ni plumets, ni médailles, ni croix, rien ne m'en imposera. La crainte, le silence, la timidité, sont pour les âmes faibles. Celui qui parle pour défendre les droits de la nature et de la raison doit élever la voix. Je parlerai donc, et je suis sûr qu'on m'écoutera, ou dites que je suis un Jean... ot. Recevez-en le serment, vous n'aurez pas de défenseur plus ferme et plus intrépide, ou *que la foudre me pulvérise!*

Quel discours je me prépare à faire contre les abus! Comme je me sens la tête échauffée de toutes les bonnes choses que j'ai recueillies! D'ailleurs, le peu d'études que j'ai faites avant d'être matelot me servira pour parler devant l'Assemblée générale de manière à n'être pas tout à fait regardé comme un sot ou comme un fou. *Trente-six mille boulets rouges!* si le roi s'y trouve, et sans doute il y sera, j'exposerai mes raisons avec bien plus d'assurance encore. Je lui parlerai à cœur ouvert. Il est si bon, qu'il m'écoutera jusqu'à la fin! D'ailleurs il me connaît bien; et quand j'ai raccommodé ses f... fourneaux au château, il me dit sans façon : « Eh bien, père Duchesne, comment vous portez-vous? Je lui répondis : Sire, vous me f... faites bien de l'honneur. — Voulez-vous boire un coup? — Volontiers, Sire. — Dauphin, va à la cave. » Il est si joli, ce petit! il y fut si vite, qu'il fracassa la première bouteille; mais la seconde n'eut pas le même sort, et je la bus à la santé du cher petit prince, que j'aime de tout mon cœur, et dont je n'oublierai jamais la complaisance. Voilà des titres, je crois; vous, marquis et baronets parfumés, qui montez dans les voitures de ce bon roi, m'en feriez-vous voir de pareils?

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Enfin je crierai à tue-tête contre les abus et les priviléges. Il y en a tant, que je serai obligé d'en faire la liste pour les dénoncer....

*Feu d'enfer! mèche allumée!* Ecoutez un peu, messieurs du clergé! Nous ne pouvons concevoir, avec cette belle morale que vous nous débitez tous les jours, d'abdiquer les richesses, que votre ordre soit le plus opulent. Votre conduite est un tissu de contradictions avec vos discours. Le royaume du maître que vous encensez n'est pas de ce monde, et vous fourrez votre nez partout. Mais tant va la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se brise. Ce temps où vous meniez les rois par le nez est passé. Le fanatisme, ce monstre qui vous a vomi des trésors, est écrasé; votre empire va finir, votre autorité va cesser, votre gloire mondaine expire et succombe. Moins riches, vous serez moins vains; avec moins de moyens pour vous livrer aux plaisirs, vous remplirez mieux vos devoirs, et vous serez l'exemple du monde, au lieu d'en être le scandale. A propos, messieurs les curés, cette classe d'hommes utiles, demandent, à ce qu'on dit, la destruction des moineaux. N'est-il pas venu dans l'idée du facétieux père Duchesne de partir de là pour une comparaison; la voici : les moineaux sont méchants et voraces, les moines sont vindicatifs et gourmands; les moineaux sont voluptueux jusqu'à la luxure, les moines ne leur ressemblent-ils pas de ce côté-là? Les premiers, toujours ardents, mangent le blé que le cultivateur prend bien de la peine à semer; encore, du moins, s'ils nous enchantaient comme l'alouette, le rossignol ou le pinson, mais quel gosier que celui des moineaux! Les moines, sans l'avoir gagné, mangent le meilleur pain, et, pour tous travaux, ils chantent comme des corbeaux ou braillent du latin qu'ils comprennent à peu près comme le père Duchesne. La superbe existence! Et ces b... bienheureux mortels, *mille millions de malédictions!* sont au nombre de cent mille fainéants, logés comme des princes, et qu'on rencontre partout promenant leur ennui, leur crasse, leur ridicule, leur oisiveté, leur ignorance et leur embonpoint! F... faites instruire nos petits garçons, qui ne s'élèveront plus dans la débauche et le crime, et qui feront à leur tour de bons citoyens. Mettez

EFERUS - Recherches & Classification numériques

moi tous ces messieurs en habit décent et uniforme. Que dans ce siècle policé, on ne voie plus ni pieds nus dégoûtants, ni barbes de bouquins, ni têtes pelées. *Bataillons enfroqués !* la nature vous donna des cheveux : eh ! gardez-les, vous n'en serez pas moins agréables à celui qui vous en orna le crâne....

Mes bons amis, mes chers camarades, dans cette Assemblée majestueuse où la première nation du monde doit envoyer ce qu'elle a de plus instruit et de plus sage.... je serai ravi de pouvoir être un instant écouté.... Avec quel plaisir j'y dirai, à haute et intelligible voix : F..... faites payer les plus riches sans miséricorde ; visitez scrupuleusement la liste immense des pensions exorbitantes ; conservez celles que le mérite a obtenues, rayez toutes celles accordées à la faveur par une imprudente libéralité : vous verrez qu'il en restera bien peu. Encouragez surtout, encouragez l'agriculture.... Avec quel plaisir j'y dirai : Occupez les troupes inutiles, qu'on fait mouvoir toute l'année comme des automates, et que les bras les plus nerveux de l'empire l'embellissent pendant la paix, pour être mieux disposés à le défendre pendant la guerre ! Occupez-les à percer de grandes routes, à faire des chaussées, à creuser des canaux, surtout dans nos provinces, où le commerce languit ; mais surtout payez-les bien mieux.... Encouragez, par l'espoir d'un avancement sans obstacle, le simple guerrier : le mérite étant récompensé par l'honneur, vous aurez des héros, et non pas des esclaves.... *Déluge de grenades enflammées !* Père Duchesne a servi son roi avec honneur. Pendant trente ans, le bruit des canons a retenti autour de ses oreilles, son bras s'est signalé, vingt cicatrices sont ses décorations ; eh bien ! il est réduit à vivre sur les fumées de Paris. Pauvre tiers-état ! la gloire a pour toi des attraits, mais on craint que tu t'enivres de ses faveurs.... Je les entends déjà proclamer ces sages règlements ; je l'entends, cette voix terrible, mais consolante, qui vous crie : Pauvres malades, on vous bâtira des hôpitaux avec les ruines des murailles de Paris, qui s'écrouleront à la voix de la nation assemblée... Vous, mendiants, on vous occupera, on vous aidera... Vous, vieillards infirmes et décrépits, on vous donnera des asiles, au lieu d'élever des temples

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à la volupté... Vous, filles trop joyeuses et fringantes, on vous fera tricoter aux petites maisons pour donner des bas aux malades de l'Hôtel-Dieu, et vous ne ferez plus rougir les femmes honnêtes au Palais-Royal... Citoyens des grandes villes, vous ne serez plus exposés à des épidémies, parce qu'on fera mieux nettoyer les rues, dorénavant mieux éclairées; une police prévoyante et bien administrée aura le plus grand soin de vous procurer des denrées à meilleur compte; on éloignera de vous les boucheries, les cimetières et les fonderies. Gabelous, furets de barrière, recors et mouchards, vous serez détruits, pour avoir fait la guerre depuis si longtemps à tout le monde!... Vous, danseurs, chanteurs, histrions, vous n'aurez plus trente mille livres de rente, tandis que cent pères de famille, honnêtes, laborieux, assidus, irréprochables, ressentent le funeste aiguillon de la faim... Enfin on donnera plus de vigueur au grand arbre de la société, en élaguant toutes les branches inutiles, en écrasant toutes les chenilles qui rongent ses feuilles et font mourir ses fleurs....

Je vous ai fait entendre quelques vériés, non pas avec le ton d'un simple courtisan, qui sait l'art de les déguiser ou de les taire, mais avec la franchise d'un sujet fidèle, d'un serviteur enflammé de l'amour du bien. De grâce, pardonnez ce ton brusque, cette f... fureur de grossir le mot pour mieux faire entendre la plainte. C'est une habitude contractée sur les vaisseaux de Votre Majesté, conservée dans les combats où j'ai versé mon sang, et non de l'*eau*, pour vous. C'est en jurant que vos matelots traversent les mers pour défendre la patrie, qu'ils bravent le tonnerre, les éclairs et la colère des flots écumants, pour vous procurer les douceurs de la paix et de l'abondance. C'est en jurant que vos soldats remportent des victoires; c'est en jurant que les précieux agents du commerce font mouvoir des masses énormes, et qu'elles roulent nuit et jour, pour alimenter vos villes, enrichir vos ports. Tous ces gens-là, Sire, sont du tiers état. Mais, devant vous, je n'aurais dû jurer que pour vous dire que la vie du Père Duchesne est toute à son roi.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les *Lettres* de Lemaire n'étant pas datées et ne s'occupant que très-rarement et très-accidentellement des événements du jour, il serait difficile de préciser l'époque à laquelle elles commencèrent à paraître; il y a toute apparence cependant que ce fut peu de temps après la retraite de Necker, car, dans sa deuxième lettre, Lemaire se défend de nouveau d'être l'auteur de la *Colère du Père Duchesne sur le départ de M. Necker*.

Les Lettres bougrement patriotiques ne sont pas plus un journal que tant d'autres publications périodiques que j'ai déjà citées; c'est une suite d'instructions, de remontrances, d'objurgations, qui s'adressent à l'armée principalement, mais aussi au peuple, à la bourgeoisie, à l'Assemblée nationale, au roi, à tout le monde enfin. Une pareille publication échappe à l'analyse, quand même l'espace ne me manquerait pas pour l'analyser. Je me bornerai donc à quelques citations, qui, jointes à celle que j'ai faite à l'article Tallien, suffiront pour donner une idée de l'esprit et du genre de ces lettres. Voici un extrait du premier numéro.

*Lettre bougrement patriotique du véritable Père Duchesne à tous les soldats de l'armée.*

Mes bons amis, quel foutu tintamarre faites-vous donc partout? A qui diable en voulez-vous donc? Auriez-vous oublié que vous êtes Français? Quel démon vous agite au moment qu'on s'occupe d'améliorer votre sort? Quand on vous foutait des coups de bâ-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ton, vous étiez plus tranquilles, vous receviez la schlague comme des jeanfoutres; et maintenant que d'honnêtes gens travaillent à vous rendre plus heureux, à faire de vous des hommes, car on faisait moins de cas de vous que de vos chevaux, vous faites un boucan infernal!... Je ne vous conçois foutre pas, ou le diable m'extermine. On dirait que vous voulez foutre tout en capilotade et faire une omelette de la France. Ma foi, pendant trente ans que j'ai servi mon pays et mon roi avec honneur, je n'ai jamais vu un pareil carillon. Mais, tonnerre de mille dieux! si on voulait vous accabler, vous opprimer, vous vexer, diminuer votre paie, vous assujettir à une discipline trop rigoureuse, à des corvées pénibles, avilissantes; si l'on voulait faire revivre le plan du fameux Guibert, le Prussien; si l'on voulait vous conserver les grêles de coups de sabre, les punitions arbitraires, ne pas faire plus de cas de vous qu'on n'en faisait, c'est-à-dire vous traiter comme de vils esclaves, vous fermer la porte aux honneurs, aux dignités, établir encore une ligne de démarcation insurmontable; si l'on voulait étouffer votre voix qui s'élèverait pour de justes réclamations, je serais le premier à vous crier de confondre et d'éventrer la foutu canaille inhumaine, injuste et despotique, qui soufflerait ainsi sur vous l'esclavage, le déshonneur et la torture. Mais, mille noms d'un boulet ramé! les écrivains patriotes et vos véritables amis de l'Assemblée nationale ont répandu depuis un an presque autant d'encre pour tracer et défendre vos droits, que vous avez versé de sang dans les batailles en y gagnant des victoires pour de tristes et ridicules automates qui s'en attribuaient toute la gloire! Mais on s'est occupé d'augmenter votre paie, et du moins quelquefois vous pourrez vous foutre par le ventre un bon rôti, au lieu de manger si souvent du visage de bœuf assaisonné d'haricots indigestes qui vous foutaient une colique d'enragés; vous boirez quelquefois le sacré-chien tout pur pour noyer le chagrin!....

D'ailleurs, soldats, ne perdez jamais de vue que l'honneur est votre premier guide. Avec lui, mille boulets rouges! vous serez toujours dignes du nom français, et vous ne déshonorerez jamais les drapeaux déployés sur vos têtes; avec lui, vous ne vous dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

graderez, foutre, jamais par des brigandages et des cruautés. Vous êtes la force aguerrie que voudraient voir dissoudre ou désunir nos ennemis et les vôtres. N'en faites, foutre, rien, et vous verrez que les bougres auront le nez long comme un mât de beaupré. Ecoutez, il y a trois choses bien essentielles à défendre, à protéger, trois choses qui ne peuvent être séparées, et qui font une espèce de trinité : c'est la nation, la loi et le roi. Je veux que vingt-cinq mille diables m'entrent dans le ventre le sabre à la main, si, dans ces trois choses-là, vous ne trouvez pas tout ce qu'il faut pour être pénétrés des grandes obligations que vous impose votre état. La nation! mais c'est vous. Or, celui qui appelle la nation une bougresse, une voleuse, à coup sûr vous fout un soufflet, et j'espère qu'on a des baïonnettes et du poil! La nation, c'est vos parents, vos amis, la blonde et la brune, et les petits marmots à venir ; la nation, c'est le souverain qui doit plier sous les lois qu'il s'impose lui-même ; c'est le souverain qui ne doit pas foutre tout par les fenêtres, qui ne doit pas se dégrader jusqu'à se manquer de respect à lui-même ; c'est le souverain qui ne doit pas abuser de sa force, et casser la gueule ou couper la tête au premier venu. La belle avance, quand cinquante hommes se foutent sur un! La loi, c'est la volonté de ce même souverain ; c'est, après lui, ce qu'il y a de plus sacré. Le roi, c'est le premier ressort qui fait aller la loi, ressort qu'il ne faut pas briser, parce qu'il doit indiquer, à chaque heure du jour, la justice et l'ordre immuable, sans lesquels rien n'est d'accord. Aimez donc, et beaucoup, la nation, qui est vous ; la loi, qui est votre volonté ; le roi, qui vous représente.

Dans les exécrables libelles griffonnés par Lucifer et compagnie, vous voyez tout autre chose. On vous peint vos vrais amis comme des anges de ténèbres et de mille millions de malédictions. Un *Dubois de Crancé,* avec qui j'ai ribotté, et qui est bien la meilleure pâte d'homme possible, on voulait vous persuader indignement qu'il avait injurié l'armée, lorsqu'il en est le défenseur le plus ardent. Un *Menou,* des *Lameth,* un *Barnave,* qui ne boudent foutre pas, sont des gens maudits, selon ceux qui enragent dans leurs peaux de loups-garous qu'on leur ôte le droit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de s'enrichir à vos dépens et de vous vexer à leur aise. Fiez-vous encore à un certain hypocrite, écrivain ennuyeux et larmoyant, le plus plat jeanfoutre et la plus indécrottable mâchoire que Béelzebut, dans ses accès de colique infernale, ait vomi sur la terre, ce foutu singe de *Durozoi*, qui vous adule et vous méprise en même temps! Fiez-vous à ce prôneur insipide et mensonger de la chevalerie de nos ci-devant preux, quand il cherche à discréditer les travaux de nos patriotes, à qui sa feuille ne sert pas même à la garde-robe, tant ils craindraient d'attraper des hémorroïdes! Fiez-vous encore à *Pelletier*, le faiseur d'Actes, l'apôtre fougueux qui va mettre au jour un nouveau code militaire en calembours et en épigrammes, faire commander l'exercice en chansons! Fiez-vous à cet abbé Royou, cet insipide bougre, ex-jésuite, qui se dit l'*ami* du roi et de la vérité, des Français et de l'ordre, et qui n'aime rien de tout cela! Si vous voulez, je serai votre correspondant, comme je suis votre ami. Vous verrez si j'aime ma patrie, si je respecte mon prince, et si je veux mériter une confiance étendue. Ah! puissent les sentiments qui m'animent passer dans l'âme de tous les soldats! ils se diraient : Tonnerre de Dieu, camarades, aimons la paix et l'union!

Lemaire n'aimait pas plus l'Ami du Peuple que l'Ami du Roi. Il ne finira pas sa deuxième lettre, adressée au peuple, « sans donner un coup de gueule à Marat. C'est un vrai chien, trop sanguinaire; il aurait mieux fait d'être boucher qu'écrivain. Il voudrait faire assassiner le genre humain. Un conseiller pareil est bon à conduire des chiens au combat. Un *ami* pareil est un bougre dont il faut n'aimer que le silence. C'est son avis, foutre! »

On lit à la fin de cette même lettre :

La *Colère du Père Duchesne sur le départ de M. Necker* est d'un bâtard; je la désavoue, et je préviens que tout ce qui sortira de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ma plume sera imprimé chez M. Chalon, avec ces deux petites étoiles (ce que les bibliographes ont appelé des croix de Malte), par lesquelles on sera en garde contre les contrefaçons et les bougreries qu'on pourrait nous attribuer faussement sous le nom du Père Duchesne.

La troisième lettre est intitulée : *Achetez ça pour deux sous, vous rirez pour quatre*, ou plutôt commence par un avertissement sous ce titre, dans lequel Lemaire met ses lecteurs en garde contre les contrefacteurs.

Tous les bons patriotes doivent se garder d'être salis par la boue qu'éclaboussent deux ou trois *cochons* échappés qui courent les rues de Paris, et à qui il est entré des diables dans le corps, qui leur font accroire et dire en grommelant qu'ils sont le véritable Père Duchesne. Le succès de la lettre bougrement patriotique aux soldats de l'armée a provoqué aux indécences, aux trivialités, aux grossièretés, aux sottises, telles qu'un dogue qui aurait écrit en aurait pu tracer. Un déluge de saletés ont paru presque en même temps, et le peu de gloire du loyal et véritable Père Duchesne, de qui on a eu l'audace de prendre le nom et la qualité, a été pour ainsi dire étouffé sous un tombereau d'immondices.

---

« Vive le Roi ! Sa santé est rétablie, j'en suis bien content. Il va suivre sans doute l'ordonnance du Père Duchesne, et la rôtie finira de lui donner bonne mine et vigueur. Au foutard l'émétique, la rhubarbe et le séné. Il faut des forces pour porter une couronne, et le bon vin vaut mieux que toutes les drogues de Cadet l'apothicaire. Si j'avais un estomac royal, je n'y foutrais jamais d'autre drogue que du Bourgogne. Mon médecin, c'est mon marchand de vin ; aussi, foutre ! jamais je ne suis malade.

Il y a pourtant une autre recette pour les rois. Pour que leur corps et leur esprit se portent bien, il faut qu'ils sachent avoir

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un caractère : car, si malheureusement ils sont des girouettes à tout vent ; s'ils écoutent les vieux renards qui sont intéressés à les tromper ; s'ils écoutent les commères de la cour, qui s'entendent mieux en chiffons qu'en politique ; s'ils ne consultent pas l'intérêt du peuple avant tout ; s'ils n'écoutent que les cajoleries de ces singes grimaciers qui les pincent en les caressant..., ils sont toujours indécis, inquiets, tourmentés, chagrinés, malheureux ; la bile et les soucis les rongent ; ils sont plus à plaindre qu'un faiseur de fourneaux, qui se fout du qu'en dira-t-on, et qui boit sa gourde en fumant sa pipe.

Si j'étais roi de France, foutre ! je voudrais d'abord savoir tout, lire tout, le pour et le contre, et si une fois je m'étais décidé pour un parti, l'enfer et tous les diables ne me feraient pas changer. Je serais, sans doute, roi patriote ; alors je me dirais : Malgré les beaux conseils des séduisants chevaliers et des robinocrates, je suis trop raisonnable pour jouer à pair ou non une belle et bonne couronne constitutionnelle que je dois laisser à mon petit garçon... Le premier bougre qui chercherait à me faire changer de sentiment, quand une fois je me serais fourré dans la tête de bonnes vérités, je le foutrais dehors de mon château à coups de sceptre, et défense à lui de reparaître.

Je me dirais : Réjouis-toi, Père Duchesne ; ta couronne t'appartient maintenant, et, foutre ! ce ne sera pas pour rien que tu auras fait le serment solennel de défendre les lois, qui te l'ont tellement clouée sur la tête, qu'on t'arracherait plutôt le toupet que le diadème.

Je me dirais : Je suis plus puissant que jamais, car plus de GRANDS dans mon royaume, qui usurpaient mon pouvoir pour écraser mon pauvre peuple, et qui ne m'aimaient que pour des croix, des places ou des pensions.

Je me dirais : Plus de PARLEMENTS, qui m'assommaient avec leurs foutues remontrances, et qui, m'appelant très-gravement le *seigneur roi,* se croyaient plus seigneurs que moi.

Je me dirais : Plus d'ORDRE DU CLERGÉ, qui se nommait avec orgueil le premier de mon empire, quand il aurait dû être le dernier par humilité ; qui conduisait fort mal le peuple, en l'édi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fiant fort mal; qui possédait à lui seul le quart des biens de la nation, et qui faisait des bombances, quand les pauvres bougres de fidèles manquaient souvent de pain.

Je me dirais : Bientôt plus de DÉFICIT, foutre! par la vertu toute puissante de mon Assemblée nationale, qui a osé faire ce que je n'aurais pu seulement annoncer.

Je me dirais : La prospérité va s'établir dans les campagnes surtout, car les plus misérables de mon royaume vont être enfin délivrés d'un milliard de mangeries que j'ignorais, et que l'Assemblée nationale a foutues de côté.

Je me dirais enfin : J'ai le commandement suprême d'une armée formidable, composée maintenant d'hommes, et non pas de foutus automates, qui ne sont plus des greniers à coups de trique. J'ai le pouvoir d'arrêter avec quatre lettres (le *veto*) les grandes opérations des sénateurs français; je peux nommer aux premières places de l'armée. J'ai, foutre! les plus beaux palais, les plus beaux jardins de l'Europe; j'ai trente millions à dépenser par an, ce qui fait, morbleu! MILLE ÉCUS par heure. J'ai toute la Faculté à mes ordres quand je suis malade; quand je me rétablis, le bon peuple, qui m'aime, brûle autant de lampions qu'il y a de cœurs qui me sont dévoués; on sonne les cloches, on tire le canon, on applaudit quand je passe, comme si j'étais un dieu. J'ai une jolie famille, et, par dessus tout cela, une belle couronne d'or massif, enrichie, foutre! des diamants les plus beaux. Ma foi, je défie un roi de Cocagne d'être plus heureux que moi, qui suis chef d'une nation sans égale, et le premier du premier royaume du monde. Où foutrais-je le camp pour être mieux? Malheur à celui qui me conseillera de déguerpir! Je lui fais *foutre cent coups de pied au cul* par ma garde nationale.

Voilà pourtant comme je chasserais le chagrin, moi pauvre bougre de faiseur de fourneaux!

Les Lettres bougrement patriotiques sont au nombre de quatre cents, de huit pages chacune, grand in-octavo, caractères serrés.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On lit à la fin des nos 1-5 : « Signé : le Père Duchesne, fumiste ordinaire de Sa Majesté, au château des Tuileries, l'an second de la liberté » ; et à la fin du no 6 : « Signé : le plus véritable des véritables Père Duchesne, marchand de fourneaux. [J'ai quitté la cour.] » — Les nos 7-400 portent la même signature, à l'exception de la parenthèse. Chaque numéro se termine par deux croix de Malte. — A partir de la dix-neuvième lettre, les titres sont surmontés d'un cartouche au milieu duquel on lit les mots : *Véritable Duchesne.* — Les nos 28-400 portent l'épigraphe : *Castigat hibendo mores,* avec la traduction.

On lit dans le no 399 :

Je vais finir ma 400e lettre dans deux jours, et je préviens mes lecteurs que je dois changer le titre de ma petite foutue feuille bougrement patriotique, mais non pas le ton. Comme voilà la guerre allumée, je prends pour titre : la *Trompette du Père Duchesne,* avec cette épigraphe : *In vino veritas,* dans le vin la vérité.

Voilà le moment où tous les écrivains patriotes doivent à l'envi servir la chose publique, éviter les petits détails, les petites querelles particulières, pour ne s'occuper que de la grande affaire. Voilà l'instant où chacun doit être animé d'un nouveau zèle et redoubler de courage. Pour moi, je n'en manquerai foutre pas, tant que j'aurai de bon vin ; n'ayant d'autre ambition que de servir, que de défendre ma patrie, on ne me verra jamais broncher....

Je vous renouvelle encore aujourd'hui de vouloir bien faire, entre moi et le singe ridicule et grossier qui me copie, la différence que je crois mériter. Il s'intitule ordinairement les *Gran-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*des Colères*, les *Grandes Joies*. C'est un maroufle bon à torcher tous les culs. Comme on m'a souvent confondu avec ce sale personnage, je suis bien aise d'y revenir.

Voici en quels termes la *Feuille villageoise*, dont on connaît le patriotisme, annonçait (7 juin 1792) la nouvelle publication, ou plutôt la nouvelle série du journal de Lemaire :

« Il y a peu de gens qui n'aient entendu parler du Père Duchesne. C'était, dit la tradition, l'homme de son temps qui faisait le mieux des fourneaux, et aussi celui qui prononçait le mieux un juron. Un homme d'esprit a ressuscité ce fameux personnage. Déjà il a donné sous son nom quatre cent *Lettres b..... patriotiques*, qui ont eu un grand succès et qui ont fait un grand bien. Le même auteur publie un journal nouveau sous le titre qu'on vient de lire. Il débute par une *adresse à tous les peuples*, dans laquelle l'énergie des sentiments est merveilleusement assaisonnée par la mâle rhétorique du bon marchand de fourneaux. On trouvera dans cette petite feuille gaîté sans indécence et vigueur sans violence. C'est surtout dans l'armée qu'elle est bonne à répandre : le Père Duchesne et son style sont tout à fait du goût militaire. Il y a de faux Père Duchesne, mais celui-ci est le véritable. Il est facile à reconnaître : original et vrai, jovial et spirituel, ami du peuple et ami de la loi, ces qualités ne se contrefont pas aussi aisément que les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

B. et les F. Cependant, de peur que le public ne s'y trompe encore, son amusant journal sera distingué par une *trompette*, qui lui sert de frontispice. »

La *Trompette* ne différant point des *Lettres*, je me bornerai à une citation.

*Remarques bonnes à faire dans les circonstances.*

Je n'y vais foutre pas par quatre chemins ; il est bon de connaître les véritables ennemis de la liberté, pour s'en méfier toujours ; il est bon de dire sous combien de masques ils se présentent. J'en vois beaucoup, et je crois que les aristocrates les moins dangereux sont ceux qui sont de *francs* aristocrates, si toutefois la franchise a jamais pu s'allier avec toute l'impureté la plus virulente. Faisons quelques rapprochements, et voyons sans passion, sans parti, sans fiel, les différentes espèces de jeanfoutres qui veulent nous nuire au moment où tous osent dire ouvertement que bientôt le roi, secondé par ce qu'ils appellent les *honnêtes gens*, doit se rendre encore à *Montmédy* (S'IL LE PEUT). Comme il y va tout uniment d'un petit projet de dénouement infernal, tendant à proposer, après la seconde équipée royale, un *accommodement*, c'est-à dire, foutre ! l'anéantissement de la liberté, celui de la Constitution, celui de la souveraineté nationale, celui de l'égalité politique, le rétablissement de la *divine* et délicieuse noblesse, le désarmement des citoyens, le règne des anciens tyrans, etc., etc., ou bien d'une très-jolie, très-amusante, très-avantageuse GUERRE CIVILE, il est bon, tandis que nous pouvons encore hausser la voix, de poursuivre et de démasquer tous les traîtres, tous les hypocrites, tous les *faux* amis de la Constitution, tous les lâches dont l'audace est au comble aujourd'hui. Je ne parlerai pas des Gauthier, des Pelletier, des Mallet du Pan, des Royou, des Derosoi, des Baudy, des Lacroix, et de toute la cohue des vils polissons connus pour de fieffés aristo-gredins que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ne lisent presque pas les patriotes, tant ces écrivassiers fangeux sont, foutre! dégoûtants, et tant ils ont inspiré d'horreur pour leurs cochonneries révoltantes. Mais qu'a-t-on fait, quand on a vu que les patriotes ne lisaient pas ces plats vauriens, et que c'était du papier perdu? On a dit : Il faut avoir des cuistres à tant le *supplément,* qui feront d'abord les patriotes, qui pleureront sur les désordres, qui plaindront bien le peuple, qui loueront beaucoup la garde nationale (ce que font aussi les aristodindes qui la craignent en la maudissant); il faudra qu'ils paraissent très-animés du bien public; alors ils crieront après les clubs, après les plus chauds patriotes, qu'ils feront passer pour de foutus coquins, pour des factieux, pour des perturbateurs, pour des enragés sans principes, pour des ambitieux, et c'est ainsi qu'ils s'empareront plus facilement des esprits. Alors on a donc vu paraître cette fourmilière de venimeux insectes qui, sous prétexte de défendre la liberté, la détruiront insensiblement. Alors ils sont dégringolés sur l'estimable et très-irréprochable PÉTHION; les injures, les calomnies les plus atroces, ont tombé sur lui comme la grêle; alors ils ont cherché à le perdre dans l'esprit du peuple; alors ils ont dénigré le nouveau ministère, qui n'était foutre pas d'avis de leur envoyer quelques mille francs, comme celui qu'on a foutu sous la main de la loi, à Orléans, et qu'ils vantaient bougrement, comme tout le monde sait. Tous ces gueux-là sont les dignes auteurs de la *Gazette universelle,* que tous les vrais patriotes font brûler, et qui, cent fois plus odieuse que la gazette de Royou, ne s'attache qu'à déchirer les amis de la liberté, tout en faisant semblant de l'être. C'est encore le *Journal* insipide *de Paris,* composé par cet animal amphibie qui vomissait tous les soirs les rapsodies du *Postillon* par Calais, auxquelles il osait donner le titre de *Réflexions;* c'est encore le *Gardien de la Constitution,* platitude insignifiante autant que ridiculement bête, faite par un petit matou qui se disait l'ami de Mirabeau; c'est aussi le *Modérateur,* autre cochonnerie qui m'a fait mal au cœur toutes les fois que j'ai voulu m'ennuyer avec; c'est encore une serviette à cul intitulée : la *Feuille du Jour,* où de temps en temps un nommé *Chaz* s'escrime comme un antéchrist,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sans rime ni raison, contre les *sans-culottes*, et qui n'en a foutre pas lui-même, car il vit d'emprunt et du venin qu'il vend ; c'est enfin une foule de griffonneurs infects, qui cherchent à miner peu à peu la Constitution, sous prétexte de déclamer pour la défendre, et qui mériteraient, un beau matin, qu'on leur fît la barbe avec ce que le prophète *Ezéchiel* fut obligé de manger sur son pain. C'est avec toute cette foutue canaille que l'aristocratie a réussi à diviser les patriotes, qui ne lisaient ni les *Royou* ni les *Mallet du Pan*, et que peu à peu ils nous amèneront à nous foutre un bon coup de peigne, ce qui les amusera beaucoup, car ils le désirent de tout leur cœur.

Il faut être bien stupide ou n'avoir pas d'yeux pour ne pas voir qu'en nous parlant liberté, ces misérables cuistres ont toujours parlé comme nos plus exécrables ennemis. Ils déclament contre les Sociétés patriotiques. Avant eux, il n'y avait que les Derosoi, qu'aucun patriote ne lisait, et on ne disait point de mal des Sociétés patriotiques. Ils marchent donc évidemment dans le chemin de l'aristocratie, qui déteste bien sincèrement ces Sociétés, dont la très-grande majorité s'est soutenue, composée d'excellents patriotes, qui ont, foutre, rendu les plus grands services à la patrie. On trouve souvent, dans ces paperasses empoisonnées, l'éloge le plus pompeux de la garde nationale, et ne le trouve-t-on pas de même dans tous les débordements de bile aristocratique, à côté des plus abominables déclamations contre les lois et la Constitution ? Ne trouve-t-on pas des éloges pour la garde nationale jusque dans le foutu guenillon de Gauthier, dans lequel on a cependant vu cette mauvaise épigramme un jour contre cette même garde nationale :

*Manufacture de fayence bleue,*
*De plats qui ne vont pas au feu.*
*S'adresser, pour en faire emplette,*
*Au général Lafayette.*

Enfin, je ne finirais foutre pas, si je faisais les rapprochements qui se trouvent sans cesse dans les écrits fastidieux des ennemis



EFERUS - Recherches & Classification numériques

les plus acharnés de la liberté, depuis le commencement de la Révolution, avec ses *soi-disants* défenseurs. Ainsi, patriotes, jugez combien vous devez vous fier à toute cette race impure, guidée par la rage perfide de l'hypocrisie la plus raffinée, et par le vil appât du gain, car ils sont trop d'accord pour n'être pas largement payés. Fiez-vous donc à ces endormeurs, dans ce moment où vous devez ouvrir de grands yeux.

Je ne saurais dire quelle fut la durée de la *Trompette*. La Bibliothèque impériale en possède cent un numéros; Deschiens en avait cent quarante-sept. Le n° 101 commençait l'année 1793. En voici le début, qui montre que Lemaire demeura jusqu'au bout fidèle à ses opinions :

*La Bonne Année, ou les Etrennes républicaines.*

Amis, je vais commencer avec vous l'année 1793, et vous offrir pour étrennes le tribut de mes boutades patriotiques. Daignez les accueillir comme vous avez fait depuis que j'ai pris la plume, et votre suffrage flatteur et votre amitié me dédommageront de mes veilles. Plus occupé des choses que des personnes, vous ne me verrez pas m'amuser à la moutarde; et, si j'entonne avec ma trompette, ce sera pour frapper vos oreilles républicaines avec les sons moëlleux de la vérité. Je mêlerai quelquefois le burlesque badinage à la raison, pour en égayer la froideur; et le Père Duchesne, qui n'est pas assez bête pour se fourrer dans les factions, pour se mêler de leurs pitoyables querelles, ni assez nigaud pour s'exposer à passer pour l'épouseur de telle ou telle idole, parce qu'il abhorre l'intrigue et méprise les intrigants, sera DU PARTI DE LA LIBERTÉ; le seul qui devrait exister, pour donner de la force aux lois, et faire aller enfin le gouvernement, qui peut seul calmer nos inquiétudes sur l'avenir.

Je trouve encore l'indication d'un *Ami des Sol-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*dats,* par l'auteur des *Lettres bougrement patriotiques*, et même d'une suite de cet *Ami,* mais je ne sais ce que fut cette publication.

Cette volumineuse collection des *Lettres* et de la *Trompette,* qui témoigne d'une grande facilité, et qui est écrite, comme on en a pu juger, avec un grand sens et un certain talent, est assurément une des publications les plus curieuses de l'époque; mais, pour me servir des expressions de Lemaire, son peu de gloire a été pour ainsi dire étouffé sous les immondices d'Hébert, et pas un biographe n'a daigné seulement recueillir son nom (1).

Et cependant ce ne sont pas là les seuls titres de Lemaire. Il prit une large part à la rédaction du *Courrier de l'Egalité,* et il publia seul trois autres journaux, qui fournirent une assez longue carrière, et où il continuait, avec une constance bien rare, à parler le langage de la raison, dans un temps où la raison avait si peu de chance de se faire écouter : le *Journal du Bonhomme Richard,* ans III-IV; l'*Orateur des Assemblées primaires,* an V; un *Patriote français,* an VI; enfin, en l'an VIII, un *Citoyen français*, qui s'est continué jusqu'en 1810.

On nous permettra d'extraire de ces dernières feuilles deux citations qui achèveront de démon-

(1) Quérard cependant en fait mention. Il le dit né à Montargis le 30 novembre 1758. Mais il ne parle pas de son emploi de commis des postes; il le dit imprimeur à Paris, ex-archiviste de l'ancien Directoire, membre de l'ancien Musée et du Portique républicain. Y aurait-il confusion?

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trer ce que j'avais surtout à cœur d'établir, savoir que Lemaire est un des écrivains les plus estimables de la Révolution, et qu'il méritait d'être vengé de l'oubli où il a été laissé.

Bons citoyens, ne craignez point de vous égarer si, n'écoutant que votre conscience, vous ne nommez que des hommes purs, plus jaloux de la gloire de la patrie que dirigés par leurs passions ou occupés de leurs intérêts. Les vertus privées sont la pierre de touche des vertus publiques et les seuls garants de l'austère probité. Il ne faut point, dans les emplois, de ces hommes pusillanimes, indécis, tremblants, qui capitulent avec leurs devoirs. Il faut qu'ils aient, en acceptant des fonctions, la volonté ferme de faire exécuter les lois. C'est donc celui qui a toujours témoigné le plus de respect pour elles qu'il faut charger de leur exécution; sans cela, tous les freins sont brisés, et le désordre naît de l'insouciance, de la mollesse ou de la prévarication des magistrats.

Garantissez-vous, surtout, des erreurs de l'enthousiasme et d'une exaltation démesurée.

Choisissez celui qui, dans la société, a toujours montré l'intelligence unie à la bonté naïve, à la droiture, à la probité. La dissimulation est un vice dont vous devez craindre les trompeuses souplesses : un homme dissimulé qui vante ses talents et fait valoir ses moyens ne veut que des places, n'envie que domination. Il vous cajole aujourd'hui; demain, tout puissant, il vous traitera avec dédain, il trahira vos intérêts et ses serments.

(*L'Orateur des Assemblées primaires,* n° 6.)

—

*Sur les querelles de plusieurs journalistes.*

N'est-il pas indécent de voir des écrivains, dont le premier soin, dont la plus belle tâche, devraient être de prêcher l'union, l'oubli des injures, s'invectiver chaque jour avec une sorte de frénésie qui fait pitié?

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Eh! laissez là vos querelles; occupez-vous de la patrie, et ne nous occupez pas de vous.

Où en serions-nous si nos valeureux défenseurs ressemblaient aux journalistes, qui, tous, d'un commun accord, aujourd'hui, devraient combattre l'ennemi commun, au lieu de se chamailler comme des commères de la halle, et de donner l'exemple de la division cruelle qui fut cause de toutes nos calamités!

Ecrivains patriotes, ô vous qui combattîtes pour la liberté, voyez vos rangs éclaircis par la faux de la discorde, et rougissez de n'être point unis!

Eclairez vos concitoyens, et ne vous querellez point en leur présence si vous voulez captiver leur estime et les guider par la touchante persuasion d'un langage dégagé d'injures qui vous dégradent, mais, au contraire, embelli de vérités qui vous honorent.

Eh quoi! si le faisceau qui vous rassemble pour défendre la même cause et chérir la Constitution de l'an III se divise, n'entendez-vous pas bientôt les royalistes, qui vous épient, se délecter et dire avec l'accent de l'ironie : LES FRÈRES ET AMIS SE DIVISENT! Que répondrez-vous à ce reproche mérité, si, mutuellement occupés à vous déchirer, sans profit pour la patrie, vous ramenez parmi nous la funeste manie des combats de plumes, qui fut longtemps suivie de celle des combats de poignards?

Est-ce ainsi que devraient agir ceux qui se disent les régulateurs de l'opinion publique? Est-ce ainsi qu'ils espèrent voir enfin succéder un calme salutaire après les plus horribles tempêtes? Est-ce ainsi qu'ils pénétreront tous les cœurs du saint respect pour les lois, et qu'ils feront disparaître cet esprit de vengeance et d'animosité qui nous a coûté tant de sang et de larmes? Est-ce ainsi que, par l'heureux ascendant de leur exemple et la sagesse de leurs expressions, ils feront renaître la paix si désirable, et le bonheur si longtemps ajourné?

N'entendez-vous pas déjà dire : C'est l'amour-propre, la jalousie, la cupidité, qui les excitent? Ne ressemblez donc plus à ces mercenaires et vils gladiateurs que fuyaient les sages, mais que les sots et les méchants couvraient d'applaudissements barbares,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quand, furieux, élancés l'un sur l'autre, acharnés à se lacérer les flancs, ils rougissaient l'arène de leur sang. Songez que vous n'auriez pas même, en tombant, la triste ressource de vous dessiner avec grâce pour vous épargner la honte d'une chute avilissante.

(*Le Patriote français*, nº 151.)

—

Mais il est temps que nous venions au plus fameux des Pères Duchesne, on pourrait dire au véritable, à l'unique, à l'homme enfin dans lequel ce type s'est personnifié.

Hébert était à Paris depuis plusieurs années lorsque la Révolution éclata, et il y menait une vie précaire et assez peu honorable, à ce qu'il paraît, mais que nous n'avons envie ni de raconter ni de discuter. « Eh! que nous importe, disait Robespierre jeune à la tribune des Jacobins, en présence d'Hébert lui-même, que nous importe qu'Hébert ait volé en donnant des contre-marques aux Variétés? » Que nous importe qu'il ait dévalisé l'ami généreux qui avait donné un asile à son indigence? Qu'est-ce que cela pourrait ajouter à l'infamie qui couvre son nom?

Comme tant d'autres aventuriers, Hébert se lança à corps perdu dans le mouvement, espérant y trouver une issue à la position fâcheuse dans laquelle il se débattait. Il parvint à se faire remarquer au club des Cordeliers; il chercha à attirer l'attention et à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

se faire quelque argent par diverses brochures, dont on trouvera la liste dans le petit volume de M. Brunet, auquel nous renvoyons les curieux, et pour les premiers essais d'Hébert, et pour les menus détails de la bibliographie du *Père Duchesne*, bibliographie tellement enchevêtrée que les plus savants, y compris Deschiens, s'y étaient perdus.

Jusqu'ici, par exemple, on avait placé la naissance du journal d'Hébert aux premiers jours de 1791. Ce qui a induit les bibliographes en erreur, c'est qu'en effet les numéros d'ordre ne partent que de cette époque; mais il en avait déjà paru, à la fin de 1790, une trentaine de feuilles non numérotées. Cela résulte évidemment de cette mention, qu'on trouve dans la feuille qui porte le n° 1 : « J'ai une erreur à réparer dans ma feuille du *Réveillon du Père Duchesne et de M. Mirabeau*. Ces premières feuilles, d'ailleurs, sont absolument semblables aux premières numérotées ; elles sortent également de l'imprimerie de Tremblay, qui, très-probablement, était propriétaire du journal, et portent la même vignette caractéristique.

Cette vignette représente le Père Duchesne une pipe à la bouche et une carotte de tabac à la main. Sous la vignette on lit cette légende : *Je suis le véritable Père Duchesne, foutre!* que l'on pourrait regarder comme le titre du journal, car il n'en a pas d'autre; chaque numéro a un intitulé particulier,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dont les formules les plus ordinaires sont : *La grande joie, — La grande colère du Père Duchesne*, etc. Au bas de la dernière page, les deux étoiles ou croix de Malte de la feuille de Lemaire.

Au premier numéro de janvier 1791 commence le numérotage du journal, adopté, sans doute, pour en faciliter la collection.

Au n° 13, Hébert change sa vignette, en copiant presque complètement celle du Père Duchesne de la rue du Vieux-Colombier. Dans cette nouvelle gravure le père Duchesne, toujours la pipe à la bouche, mais la lèvre ornée de moustaches et deux pistolets à la ceinture, brandit une hache dont il menace un pauvre petit abbé qui implore à deux mains sa pitié. Sous l'abbé on lit : *Memento mori.*

A partir du n° 23, les deux étoiles sont remplacées par deux fourneaux à formes très-anguleuses, et dont l'un est renversé.

Enfin, à partir du 131, chaque numéro porte la signature autographiée d'Hébert. Il en donne la raison dans son n° 130 :

> On nous a prévenu que cette feuille doit être incessamment contrefaite; pour l'en empêcher, elle sera signée dorénavant de celui qui l'a imaginée et faite sans interruption depuis les premiers jours de la Révolution.

Il y revient dans ses n^os^ 136 et 137, en dénonçant les contrefaçons dont il est victime.

Pendant longtemps on a ignoré quel était le véritable auteur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du *Père Duchesne*. Il aurait toujours gardé l'anonyme si les persécutions qu'il a éprouvées ne l'avaient forcé de se faire connaître. Maintenant plusieurs faussaires prennent son titre, et, sous ce cachet, débitent toute sorte de mensonges et d'absurdités. Il désavoue donc hautement tous ces bâtards, dont il ne fut jamais le père, et, entre autres, celui qui se fabrique chez la soi-disant veuve Errard, rue Saint-Sauveur. C'est une diatribe dégoûtante, particulièrement dirigée contre l'estimable auteur des *Lettres du Père Duchesne*. Pour n'être pas confondu avec le lâche qui a volé notre titre et l'emblème de cette feuille, elle sera signée de son auteur.

— Le vil plagiaire qui a volé le titre de mon ouvrage, mon cachet et la griffe de mon imprimeur, prétend que j'attente à la liberté de la presse en dévoilant sa turpitude. Quoi donc! la liberté de la presse s'étend-elle jusqu'à autoriser le premier barbouilleur à s'emparer du titre d'un ouvrage et de l'invention de l'auteur? Au surplus son larcin ne lui a pas profité. Aussi mauvais singe du style du Père Duchesne que de son patriotisme, il a été contraint de vendre à la beurrière ses plates déclamations. La maîtresse de boutique eut hier avec une dame de la halle le court entretien consigné dans les vers suivants :

*Combien vends-tu ton Duchesne bâtard ?*
*— Rien que deux liards, répond la veuve Errard.*
*— Mais dis-nous donc le nom et la demeure*
*De son auteur, pour le complimenter.*
*— Point je ne veux, commère, le citer,*
*Car n'en voudrais envelopper ton beurre.*

A quelques jours de là Hébert se brouillait avec son imprimeur, et ils se séparaient. Son n° 138 porte : *Imprimerie de la rue des Filles-Dieu, n° 8, ci-devant Tremblay*. Les fourneaux ne sont plus les mêmes ; ils sont beaucoup plus petits et n'ont plus



EFERUS - Recherches & Classification numériques

le même aspect, jusqu'au n° 141, où ils reprennent à peu près leur forme primitive.

Tremblay publiait de son côté un n° 138, qui ne différait des précédents que par sa signature, mise à la place de celle d'Hébert, et il annonçait l'intention de continuer.

Le sieur Hébert, disait-il dans un avertissement, est libre de continuer son journal; je continuerai aussi le mien. Je pourrais lui rappeler qu'il n'a pas eu pour moi les égards que se doivent les honnêtes gens; mais comme cette discussion ne serait d'aucune utilité pour mes lecteurs, je me tais. Je les préviens seulement qu'un citoyen connu par son civisme et par quelques écrits en faveur de la liberté a bien voulu se charger de la rédaction de cette feuille, et je puis assurer qu'on y trouvera toujours la vérité tout entière, dégagée de toute personnalité, et surtout de tout esprit de parti.

Mais quel citoyen, si plein de civisme qu'il fût, aurait été de taille alors à lutter avec Hébert? Aussi tous ces bâtards, comme il disait, n'eurent-ils qu'une existence éphémère.

Il est probable qu'il arriva plus d'une fois que des spéculateurs firent réimprimer des numéros isolés du père Duchesne pour les vendre en contrebande. Il faut se rappeler aussi qu'après le 10 août, et surtout après le 31 mai, les gouvernants firent circuler le *Père Duchesne* avec profusion dans les départements, et l'envoyaient par ballots aux armées. Or, on peut supposer que l'imprimerie du journal ne pouvait pas toujours suffire à ces tirages

EFERUS - Recherches & Classification numériques

extraordinaires, que l'on dut alors recourir à des imprimeries étrangères, que l'imprimerie du gouvernement put même se charger de quelques-uns de ces tirages. De là quelques doubles, dont la rencontre pourrait surprendre.

Ainsi, un savant collectionneur que nous avons déjà cité, M. Léon de La Sicotière, possède deux nos 345, le premier avec la vignette et la griffe, le second portant en tête, au lieu de la vignette, un encadrement fleuronné, avec ces mots superposés : *Patrie, Liberté, Egalité.* Ce dernier numéro a la même indication d'imprimeur que l'autre, mais pas de signature.

Le même obligeant amateur nous fait observer, à cette occasion, qu'Hébert a employé successivement, et même simultanément, des griffes différentes, ce qui n'avait point encore été remarqué, et il ajoute que ni les unes ni les autres ne fac-similisent exactement sa signature, beaucoup moins correcte.

M. Brunet, lui, possède un exemplaire du n° 334 (non numéroté) réimprimé in-quarto, où la vignette du Père Duchesne est remplacée par celle qui se trouve en tête des actes du gouvernement, et sortant de l'imprimerie de la rue de la République.

Le 3 brumaire an II, Montaut disait à la tribune des Jacobins : « Je déclare qu'étant dans l'armée que commandait Custine, j'y ai vu les officiers, tous aristocrates, qui tenaient l'armée dans une torpeur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

infiniment dangereuse pour la chose publique. Il fallait un journal écrit avec adresse, pour réveiller la curiosité des soldats. Les représentants du peuple sentirent l'utilité du Père Duchesne, et le firent réimprimer aux dépens de la République, etc. »

« Cet Hébert, lit-on dans les Mémoires de Mallet du Pan (t. II, p. 499), a laissé plus de deux millions. La feuille du Père Duchesne était si courue, qu'on la tirait à 80,000 exemplaires (1). Les bureaux en délivraient 50,000 gratis aux armées, aux municipalités, etc. Un jour le maire de Caen, sollicité pour une affaire dont on voulait occuper la Commune à l'instant, répondit : « Je ne puis; nous avons une assemblée ce matin pour lire le Père Duchesne. »

Camille Desmoulins, dans cette lutte passionnée qu'il soutint contre Hébert, et dont nous avons déjà rapporté quelques épisodes, reproche entre autres choses au Père Duchesne de faire chauffer sa cuisine et ses fourneaux de calomnie avec la braise du ministre de la guerre, Bouchotte.

« Est-ce toi, lui dit-il dans le n° 5 de son *Vieux Cordelier*, est-ce toi qui oses parler de ma fortune, toi que tout Paris a vu, il y a deux ans, receveur de contre-marques à la porte des Variétés, dont tu as été *rayé* pour cause dont tu ne peux pas avoir

(1) M. Michelet va jusqu'à 600,000; mais je ne sais sur quelle autorité il appuie ce chiffre fabuleux, non plus que cette autre assertion, qu'Hébert faisait écrire son journal par un certain Marquet.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

perdu le souvenir ! Est-ce toi qui oses parler des quatre mille livres de rentes que ma femme m'a apportées, toi qui reçois cent vingt mille livres de traitement du ministre Bouchotte pour soutenir les motions des Clootz et des Proly.... Cent vingt mille livres à ce pauvre sans-culotte Hébert pour calomnier Danton, Lindet, Cambon, Thuriot, Lacroix, Phélippeaux, Bourdon de l'Oise, Barras, d'Eglantine, Fréron, Legendre, Camille Desmoulins, et presque tous les commissaires de la Convention ! pour inonder la France de ses écrits, si propres à former l'esprit et le cœur, cent vingt mille francs de Bouchotte !.... »

» Quel sera le mépris des citoyens pour cet impudent Père Duchesne, quand, à la fin de ce numéro, ils apprendront, par une note levée sur les registres de la Trésorerie, que le cafard qui me reproche de distribuer gratis un journal que tout Paris court acheter, a reçu, en un seul jour d'octobre dernier, soixante mille francs de *Mécenas* Bouchotte pour six cent mille numéros, et que, par une addition facile, le lecteur verra que le *fripon* d'Hébert a volé, ce jour-là seul, quarante mille francs à la nation ! »

Le n° 5 du *Vieux Cordelier* se termine, en effet, par un extrait des registres de la Trésorerie nationale, d'où il résulte qu'Hébert avait reçu cent trente-cinq mille livres le 2 juin : « le 2 juin !

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'écrie Desmoulins, tandis que tout Paris avait la main à l'épée pour défendre la Convention nationale, Hébert va mettre la main dans le sac ; — plus, au mois d'août, dix mille livres ; — plus, le 4 octobre, soixante mille livres. Calculant « ce dernier coup de filet », Camille trouve que le total du vrai prix des six cent mille exemplaires est de seize mille huit cent seize livres. « Qui de soixante mille livres, comptées par Bouchotte à Hébert le 4 octobre 1793, et que celui-ci, avec une impudence cynique, dans son dernier numéro, appelle la *braise nécessaire pour chauffer son fourneau,* ôte seize mille huit cent seize livres, reste volé à la nation, le 4 octobre 1793, quarante-trois mille cent quatre-vingt-quatre livres. »

Et quelques jours après Camille renouvelait la même accusation à la tribune des Jacobins.

Hébert répond à Camille Desmoulins dans ses nos 330 et 331 :

Camille Desmoulins vient de faire imprimer à grands frais, et avec de bonnes guinées, sans doute, que le *roi* Bouchotte vidait le trésor national pour me graisser la patte et pour empoisonner les armées de mes écrits. Braves défenseurs de la patrie, vous qui lisez avec tant de plaisir mes *Joies* et mes *Colères*, vous que j'ai avertis de toutes les trahisons de l'infâme Dumouriez, du traître Custine, du palfrenier Houchard, c'est à vous à me rendre justice. Vous ai-je jamais trompés ? M'avez-vous jamais vu flagorner les ministres ? N'ai-je pas toujours été votre ami sincère ? Si Bouchotte eût été suspect, je serais tombé le premier sur sa friperie, et je vous l'aurais dénoncé. Je me fouts bien des hom-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mes ; je ne vois que la République. Si mon père était un traître, je ne l'épargnerais pas plus qu'un autre. C'est par ordre du Comité de Salut public que Bouchotte vous envoie ma feuille, ainsi que les autres journaux patriotiques. Si je suis un homme vendu, le brave Audouin, Duval, auteur du *Républicain*, Rougyff, le sont comme moi ; Marat l'était donc aussi. Si Bouchotte est coupable pour avoir éclairé ses frères d'armes, il faut donc aussi accuser les comités de la Convention. Pour chauffer mes fourneaux, on sait bien qu'il me faut de la braise, foutre !

— *Encore une petite bouffée de ma pipe à Poincinet-Camille.*

Il n'est pas si fou qu'on s'imagine, le benêt Camille ; et si on le prend pour un niais, je dis, foutre ! que c'est un niais de Sologne, car il sait amadouer les aristocrates et leur escamoter joliment leurs *corsets*. Il a vendu plus de cent mille exemplaires de son *Vieux Cordelier* à vingt sous le numéro, et il me fait un crime d'avoir débité mes feuilles à deux sous la pièce pour les armées. Il prétend que je suis riche comme un Crésus parce que depuis le mois de juin j'en ai débité *neuf cent mille,* ce qui fait 90,000 livres. Une telle somme à un misérable marchand de fourneaux ! Mais Camille doit rabattre de son calcul plus de 15,000 livres de dépenses pour achat de presses et de caractères, le papier, les frais journaliers, les dépenses de bois et de chandelle, la paie de dix ouvriers, les gratifications de nuit, une augmentation de loyer. Ce qui reste est bien peu de chose, et encore n'en ai-je que la moitié, puisque j'ai un associé. Au surplus, j'ai placé mon bénéfice dans l'emprunt volontaire : c'est là ce que Camille appelle voler la République !

M. Thiers ayant reproduit, dans son *Histoire de la Révolution*, les allégations de Desmoulins, et leur ayant donné une tournure qui semblait inculper Bouchotte, celui-ci le réfuta dans un mémoire que les auteurs de l'*Histoire parlementaire* ont reproduit en partie (t. XXXI, p. 236), et dans lequel on lit :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Le 16 avril 1793, la Convention nationale a mis à la disposition du Conseil exécutif six millions (assignats) pour avancer l'œuvre de la Révolution, et plus tard, en juin, dix millions dans le même but. Sur ce fonds, le Conseil exécutif a assigné au ministre de la guerre, par divers arrêtés, une somme d'environ douze cent mille livres, en lui prescrivant d'envoyer des journaux patriotiques aux armées.

» En vertu de ces décisions, il y eut des abonnements aux journaux patriotiques dans la proportion d'une feuille par jour pour cent hommes, et il y en avait plus d'un million. Huit journaux eurent part à ces abonnements : la *Montagne*, les *Hommes libres*, le *Père Duchesne*, l'*Universel*, le *Batave*, le *Rougyff*, l'*Anti-fédéraliste* et le *Journal militaire*. »

Ici se présente naturellement cette question : Hébert agissait-il par intérêt? Nous sommes, avec M. Léon de La Sicotière, pour la négative. « On a beaucoup insinué, après la mort d'Hébert et jusqu'à ces derniers temps, qu'il était vendu à l'étranger. Mensonge! il était sincère, comme un lâche qu'il était. »

Hébert, d'ailleurs, il est bon de le remarquer, ne fut pas toujours l'homme violent et cynique que nous connaissons; il avait commencé par être constitutionnel. En 1790 et 1791 on le voit faire l'éloge

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du roi, qu'il représente comme un homme trompé; il loue Lafayette et blâme Marat.

« Crois-tu donc, lui dit Desmoulins, qu'on ne m'a pas raconté qu'en 1790 et 1791 tu as persécuté Marat? Tu as écrit pour les aristocrates... »

Hébert répond en escamotant la moitié de l'accusation : « Relis les feuilles de Marat, et tu y trouveras dans plusieurs l'éloge du journal de Tremblay, *que je rédigeais alors,* et sur lequel il copiait littéralement les séances de l'Assemblée nationale. »

Et encore le journal de Tremblay dont il est ici question n'est pas le Père Duchesne, qui ne rendait pas compte des séances de l'Assemblée, mais un *Journal du Soir, sans réflexions*, dont Marat, en effet, parle deux ou trois fois, notamment dans le n° 592 (7 nov. 1791) de l'*Ami du Peuple,* où il invite le nouveau rédacteur du *Journal du Soir,* qui se montre patriote, à enrichir sa feuille de l'affiche de l'ordre du jour dès qu'elle paraîtra. De la sorte, fournissant l'occasion aux écrivains politiques de discuter les projets des comités, ils formeraient l'esprit public et préviendraient beaucoup de mauvais décrets : ce sera servir doublement la patrie, gloire qu'il partagera avec eux. Dans son n° 672 (14 juillet 1792), Marat, citant cette même feuille, l'appelle le *Journal du Soir* d'Hébert. Ajoutons enfin que le nom de ce dernier se lit en grandes capitales en tête du n° 654, qui donne la séance du 18 janvier 1792.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Disons encore, puisque l'occasion s'en présente, — et la chose est à remarquer, — que Marat ne parle jamais d'Hébert, et que, si le nom du Père Duchesne se rencontre quelquefois dans ses feuilles, ce n'est qu'accidentellement.

Quoi qu'il en soit, Hébert était assez mal venu à prétendre au monopole du patriotisme, et Desmoulins avait beau jeu contre lui.

« Regarde ta vie, pouvait lui dire avec raison le *Vieux Cordelier*, depuis le temps où tu étais un respectable frater à qui un médecin de notre connaissance faisait faire des saignées pour douze sous, jusqu'à ce moment où, devenu notre médecin politique et le docteur Sangrado du peuple français, tu lui ordonnes des saignées si copieuses, moyennant cent vingt mille livres de traitement que te donne Bouchotte; regarde ta vie entière, et ose dire à quel titre tu te fais l'arbitre des réputations aux Jacobins !

» Est-ce à titre de tes anciens services? Mais quand Danton, d'Eglantine et Paré, nos trois anciens présidents permanents des Cordeliers (*du district*, s'entend), soutenaient un siége pour Marat; quand Thuriot assiégeait la Bastille; quand Fréron faisait l'*Orateur du Peuple*; quand moi, sans craindre les assassins de Loustalot et les sentences de Talon, j'osais, il y a trois ans, défendre presque seul l'Ami du Peuple et le proclamer le divin Ma-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rat; quand tous ces vétérans que tu calomnies aujourd'hui se signalaient pour la cause populaire, où étais-tu alors, Hébert? Tu distribuais tes contremarques, et on m'assure que les directeurs se plaignaient de la recette....

» Ce qui est certain, c'est que tu n'étais pas avec nous en 1789 dans le cheval de bois; c'est qu'on ne t'a point vu parmi les guerriers des premières campagnes de la Révolution, c'est que, comme les goujats, tu ne t'es fait remarquer qu'après la victoire, où tu t'es signalé en dénigrant les vainqueurs, comme Thersyte, en emportant la plus forte part du butin et en faisant chauffer ta cuisine et tes fourneaux de calomnies avec les cent vingt mille francs et la braise de Bouchotte.

» Serait-ce à titre d'écrivain et de bel esprit que tu prétends, Hébert, peser dans ta balance nos réputations? Est-ce à titre de journaliste que tu prétendrais être dictateur de l'opinion aux Jacobins? Mais y a-t-il rien de plus dégoûtant, de plus ordurier, que la plupart de tes feuilles? Ne sais-tu donc pas, Hébert, que quand les tyrans d'Europe veulent avilir la République, quand ils veulent faire croire à leurs esclaves que la France est couverte des ténèbres de la barbarie; que Paris, cette ville si vantée pour son atticisme et son goût, est peuplée de Vandales; ne sais-tu pas, malheureux, que ce sont des lambeaux de tes feuilles qu'ils insèrent

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans leurs gazettes ? Comme si le peuple était aussi bête, aussi ignorant, que tu voudrais le faire croire à M. Pitt, comme si on ne pouvait lui parler qu'un langage aussi grossier, comme si c'était là le langage de la Convention et du Comité de Salut public, comme si tes saletés étaient celles de la nation, comme si un égout de Paris était la Seine.....

» Et ce patriote nouveau sera le diffameur éternel des vétérans ! Cet homme, rayé de la liste des garçons de théâtre pour vol, fera rayer de la liste des Jacobins, pour leur opinion, des députés fondateurs immortels de la République ! Cet écrivain des charniers sera le législateur de l'opinion, le Mentor du peuple français ! Un représentant du peuple ne pourra être d'un autre sentiment que ce grand personnage sans être traité de *viédase* et de *conspirateur payé par Pitt !* O temps ! ô mœurs ! O liberté de la presse, le dernier retranchement de la liberté des peuples, qu'êtes-vous devenue ? O liberté des opinions, sans laquelle il n'existerait plus de Convention, plus de représentation nationale, qu'allez-vous devenir ? »

Originairement, la feuille d'Hébert était rédigée à peu près dans le même style et dans le même esprit que celle de Lemaire, mais elle s'en distingua bientôt par sa violence et son cynisme. Le nouveau Père Duchesne n'était d'ailleurs, pas plus que les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Lettres bougrement patriotiques*, ce que l'on peut appeler un journal. C'est plutôt un pamphlet, une sorte de philippique, écrite toute d'une haleine, sur le sujet à l'ordre du jour ou sur celui qui préoccupait Hébert. Mais, dans la période qu'il embrasse, il ne s'est rien passé d'important que le vieux *marchand de fourneaux* n'ait dénoncé à l'approbation ou à l'improbation de ses bons amis les sans-culottes. Sous ce rapport, le Père Duchesne ne laisse pas que d'offrir un certain intérêt à l'historien qui ne craint point de chercher l'initiation sous sa grossière enveloppe.

Chaque numéro est précédé d'un sommaire qui en indique à peu près le contenu; et ces sommaires, destinés à être criés dans les rues, sont toujours conçus en termes propres à piquer la curiosité publique. On jugera, par les extraits que nous allons donner, de l'effet que de pareils *cris*, hurlés par cent aboyeurs des plus sans-culottes, devaient produire à une pareille époque. Nous prenons un peu au hasard, et nous croyons pouvoir nous dispenser de commenter chaque citation, les faits qu'elles rappellent étant suffisamment connus ou faciles à deviner. Ces citations feront voir aussi combien les opinions d'Hébert varièrent de 1790 à 1793 Dans l'origine, c'étaient les tendances qu'il combattait, c'étaient les partis plutôt que les hommes qu'il attaquait; mais bientôt il n'y avait plus eu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rien de sacré pour lui, et Marat seul put lui disputer en férocité.

— La *Grande colère* du Père Duchesne contre la création des mouchards par le nouveau régime.

— La *Grande colère* du Père Duchesne contre les maîtres perruquiers et les privilégiés qui se sont assemblés à l'Archevêché pour aviser aux moyens de faire la barbe à la municipalité.

— Le *Grand complot* du Père Duchesne de foutre le fouet aux dévots et dévotes qui s'avisent de distribuer de petits livres incendiaires à la porte des églises.

— La *Grande colère* du Père Duchesne de voir nos généraux s'amuser à la moutarde, au lieu de foutre à bas tous les trônes des tyrans. Ses *bons avis* au maréchal Luckner pour qu'il se foute enfin un grand coup de peigne avec les Autrichiens, en lui promettant d'aller, à la tête des braves sans-culottes, lui aider à exterminer tous les ennemis de la France et de la liberté.

— *A bas les cloches!* ou grande découverte du Père Duchesne pour faire de la monnaie et des canons.

— *Ils ne s'en foutront plus, les coquins!* ou *grande joie* du Père Duchesne sur l'installation des nouveaux juges au Palais.

— L'*Indignation* du Père Duchesne contre l'indissolubricité (*sic*) du mariage, et sa motion pour le divorce.

— Le *Coup de grâce* des fermiers généraux et des commis de barrière, ou la *grande joie* du Père Duchesne sur le décret qui supprime les droits d'entrée sur le vin, la viande et toutes les denrées.

Mille millions de tonnerre! les voilà donc enfin terrassés, ces fermiers généraux qui ne s'enrichissaient que de la ruine du pauvre peuple! Ces bougres de commis, gagés pour soutenir et multiplier leurs rapines, n'en reviendront pas! Le temps de leur insolence, foutre! est passé. Ils auront beau apercevoir de loin les jolies villageoises entrer dans la ville, à eux défendu d'y toucher. Oh! les jeanfoutres! ils se sont trop souvent permis de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prendre des baisers sur ces minois, qui, pour être brunis par le soleil, n'en sont pas moins piquants. Je ne parle pas de ces gestes impudents sous prétexte de chercher des marchandises prohibées...

Ainsi donc, foutre! tous nos lurons qui aiment un peu à lever le coude ne vont plus être écrasés, ruinés par les droits. Un pauvre bougre excédé de fatigue après avoir travaillé tout le jour, et qui pouvait à peine se mettre un enfant de chœur (1) sur la conscience, pourra boire tous les jours sa chopine. Qu'il me tarde de voir mon ami Jean Bart, et de célébrer avec lui cet heureux événement! Ah! foutre! quelle joie! quelle ribote! Comme nous allons nous en donner! Au lieu de boire de la ripopée, nous pouvons désormais nous enivrer avec du Bourgogne, et nous enverrons au foutre le vin de Suresnes.

Ce qui me réjouit le plus, foutre! c'est de voir abattre cette vilaine muraille que les jeanfoutres de fermiers généraux avaient fait élever avec tant de frais. Ces jolies maisons, ou plutôt ces palais construits par ces foutus galopins de commis, seront des guinguettes charmantes, où nous irons tous les dimanches avec nos femmes, nos enfants, nos maîtresses, oublier nos chagrins de la semaine, et boire à la santé de nos braves députés, quand ils auront fait d'aussi bonne besogne...

Allons, mes commères de la halle, réjouissez-vous : c'est là une occasion de vous passer par le cou plusieurs taupettes. Chantez, dansez, célébrez cette belle journée...

Bon peuple de Paris, bénis à jamais l'Assemblée nationale; oui, foutre! bénis-la de t'avoir délivré de ces sangsues qui s'engraissaient de ton sang...

—

— La *France sauvée,* ou les bienfaits de la Révolution, et la *grande joie* du Père Duchesne sur l'émission des petits assignats.

(1) Un demi-setier de vin rouge.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Malgré tous les bienfaits de la République, nous étions foutus et refoutus sans les assignats : ils ont paru, et la France est sauvée... Mes amis, je suis si content, que je vais échanger, à la Courtille, un petit assignat contre six pintes de vin que Jean Bart est allé faire tirer.

—

— La *Grande colère* du Père Duchesne contre les marchands qui se foutent du *maximum,* et qui accaparent toutes les denrées; contre les épiciers qui volent à la journée les pauvres sans-culottes; contre les marchands de vin qui les empoisonnent plus que jamais avec leur bougre de mélange ; contre les bouchers qui n'ont plus que des os pour les petites pratiques ; contre les cordonniers qui n'ont plus de cuir pour chausser les sans-culottes, mais qui ne manquent pas de carton pour fabriquer les souliers de nos braves défenseurs. Sa *grande joie* de voir que, petit à petit, la vertu de sainte guillotine nous délivrera de tous ces mangeurs d'hommes... Sa *grande motion* pour que les bouchers, qui traitent les sans-culottes comme des chiens, et qui ne leur donnent que des os à ronger, *jouent à la main chaude* (1), comme tous les ennemis de la République, ainsi que les marchands de vin qui font vendange sous le Pont-Neuf, et qui empoisonnent avec leur ripopée les pauvres sans-culottes.

— Je ne vous quitterai pas plus que votre ombre, s'écrie-t-il un jour, vous qui vous engraissez aux dépens du peuple; vous qui accaparez nos subsistances ; vous qui avez deux visages, qui tendez les mains aux sans-culottes en signe d'amitié, et qui, dans le fond du cœur, voudriez les voir aux cinq cent mille diables ; vous qui voulez vous emparer de l'autorité, et qui vous servez de la patte du chat pour tirer les marrons du feu ; vous qui portiez la besace avant la Révolution, et qui nagez maintenant dans l'or ; vous qui avez été les avocats de Dumouriez, et qui avez partagé avec lui les dépouilles de la Belgique. Point de quartier

(1) Montent sur l'échafaud.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour les voleurs, les intrigants, les ambitieux. J'y périrai, foutre! ou les projets des traîtres s'en iront en eau de boudin.

— *Grande colère* du Père Duchesne contre l'abbé Maury, pour l'avoir dénoncé à l'Assemblée nationale.

— *Fais beau cul et tu n'en auras guère,* ou l'abbé Maury fouetté par le Père Duchesne pour avoir jeté un député en bas de la tribune de l'Assemblée nationale.

— *Grande joie* du Père Duchesne sur la nomination du nouveau garde des sceaux, et sa visite au roi pour le remercier d'avoir choisi M. Duport du Tertre.

— Le *Père Duchesne à la toilette de la reine,* ou détail des vérités qu'il lui a apprises, et les bons conseils qu'il lui a donnés.

— Les *Bons avis* du Père Duchesne à la femme du roi, et sa *grande colère* contre les jeanfoutres qui lui conseillent de partir et d'enlever le dauphin.

— La *Grande visite* du Père Duchesne à Mesdames au sujet de leur départ pour Rome, et la *grande demande* qu'il leur fait d'envoyer des indulgences pour les aristocrates.

Et, quelques jours après :

— *Vous ne partirez pas, foutre!* La *Grande colère* du Père Duchesne marchant à la tête des sections de Paris pour s'opposer au départ des tantes du roi.

— La *Grande joie* du Père Duchesne à l'occasion de la nomination de M. Mirabeau au commandement du bataillon de la section Grange-Batelière ; sa grande ribote avec lui, et l'accolade de l'abbé Maury.

Mais bientôt les choses ont changé de face ; c'est :

— La *Grande colère* du Père Duchesne contre le ci-devant comte de Mirabeau, qui a foutu au nez de l'Assemblée nationale une motion contraire aux intérêts du peuple.

— La *Grande joie* du Père Duchesne au sujet de la nomination de l'abbé Grégoire à la place de président de l'Assemblée na-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

tionale, et sa *grande motion* de le faire évêque de Paris, à la grande satisfaction du peuple français.

— La *Grande opinion* du Père Duchesne sur le remboursement des quatre millions demandés à l'Assemblée nationale par Philippe d'Orléans, et son calcul bougrement patriotique en faveur des artistes et des femmes de la halle.

— *Tu ne nous foutras pas dedans!* ou *grande colère* du Père Duchesne contre les intrigues de Philippe d'Orléans.

— *Grande joie* du Père Duchesne sur ce que le roi a envoyé faire foutre le grand aumônier, le pape et tous les calotins. Sa *grande colère* contre les sonneurs, les carillonneurs et marguilliers aristocrates, et *sa motion* bougrement patriotique de fondre la cloche d'argent du Palais, qui a donné le signal du massacre de la Saint-Barthélemy, afin qu'il ne reste aucune trace des cruautés exercées contre les protestants qui reviennent en France.

— Le *Pape au foutre* ou *la grande colère* du Père Duchesne contre l'évêque de Rouen, qui vient d'excommunier tous les Français, et qui, avec les cardinaux, les évêques et tous les bougres de calotins, a formé l'horrible complot de faire égorger l'Assemblée nationale, le club des Jacobins et tous les bons citoyens. Nomination d'un patriarche pour gouverner le clergé de France.

— *Grand voyage* du Père Duchesne avec le pape en paradis ; la *grande colère* du Père-Eternel, de Dieu le Fils et du Saint-Esprit, contre le Saint-Père, qui a été couillonné de la bonne sorte par tous les anges, archanges et les chérubins, pour avoir voulu opérer une contre-révolution en France. Grand détail de tous les honneurs qui ont été en même temps rendus au Père Duchesne, et sa grande ribote avec tous les saints et bienheureux.

— *Gagnez donc vos dix-huit francs, foutre!* ou *grande colère* du Père Duchesne contre l'Assemblée nationale, qui s'amuse à la moutarde, et qui se laisse mener à la lisière par les ministres et par les jeanfoutres de la première législature.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— *Grand tapage* du Père Duchesne à l'Assemblée nationale. Sa *grande colère* contre les députés qui se font graisser la patte par la liste civile, et qui vendent le peuple à la folle enchère. Les invitations qu'il donne à tous les membres patriotes de mettre tous leurs têtes dans un bonnet, s'ils ne veulent pas que M. VETO les foute à l'ombre.

—

— *Grande colère* du Père Duchesne de voir les sans-culottes s'amuser à la moutarde, au lieu d'aller foutre la danse aux prêtres et aux brigands qui ravagent le département de la Vendée. Ses *bons avis* aux lurons du faubourg Saint-Antoine pour qu'ils s'arment de fouets de poste et de gourdins pour faire rentrer dans les caves tous les courtauds de boutique, tous les saute-ruisseaux des ci-devant procureurs, et les garçons marchands de sucre qui veulent faire la contre-révolution à Paris.

— La *Grande colère* du Père Duchesne de voir que les têtes à perruque veulent détruire la Révolution et rétablir la royauté. Sa *grande motion* pour forcer les riches à nourrir les femmes et les enfants des sans-culottes qui vont se foutre un coup de peigne avec les bandits de la Vendée, pour défendre les propriétés des jeanfoutres qui restent les bras croisés.

— La *Grande colère* du Père Duchesne contre l'infâme Dumouriez, qui, après avoir fait massacrer la fleur des sans-culottes, veut détruire la République, et nous donner un roi de son acabit. Ses *bons avis* à tous les Français pour les engager à poignarder tous les lâches qui oseraient proposer de rétablir la royauté.

— La *Grande colère* du Père Duchesne au sujet de la capitulation de Mayence, livrée aux Autrichiens par les ordres de l'infâme Custine, qui a placé dans toutes nos villes de guerre des traîtres pour les vendre de la même manière. Sa *grande joie* de voir le général Moustache (Custine) *jouer à la main chaude* en présence des braves bougres des départements qui arrivent pour la fête du 10 août.

— La *Grande colère* du Père Duchesne contre le palefrenier Hou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chard, qui, comme son maître Custine, a tourné casaque à la sans-culotterie. Sa *grande joie* de voir bientôt ce butor *mettre le nez à la fenêtre* (1). Ses *bons avis* aux braves soldats républicains pour qu'ils livrent dorénavant tous les jeanfoutres qui regrettent la royauté, et qui préfèrent porter la livrée du tyran plutôt que d'endosser l'habit des hommes libres.

Si les revers de nos armées mettaient le Père Duchesne en fureur, il n'avait pas assez d'expressions pour rendre sa joie lorsqu'il avait à annoncer quelque bonne nouvelle.

Quelle carmagnole on vous fait danser, Autrichiens, Prussiens, Anglais!... Brigands couronnés, ours du Nord, tigres d'Allemagne, vous croyiez qu'il n'y avait qu'à se baisser et à prendre des villes! Messieurs les bougres, vous savez maintenant ce que peut le bras des patriotes... Je suis d'une si grande joie, foutre! que je ne me possède pas. Ah! quelle pile! Je vais m'en donner en réjouissance!...

Victoire, foutre! victoire! Aristocrates, que vous allez manger de fromage! Sans-culottes, réjouissez-vous; chantez, buvez à la santé de nos braves guerriers et de la Convention. Nos ennemis sont *à quia*. Toulon est repris, foutre! Brigands couronnés, mangeurs d'hommes, princes, rois, empereurs, papes, qui vous disputez les lambeaux de la République, tous vos projets s'en vont ainsi en eau de boudin.

— La *Grande colère* du Père Duchesne de voir que la bande de Mandrins de la Gironde et les Cartouches Brissotins font encore la pluie et le beau temps. Sa *grande joie* de ce que le marchand de baume qu'ils avaient fait maire de Paris jette le manche après la coignée. Ses *bons avis* aux braves sans-culottes pour qu'ils nomment à sa place le brave PACHE, qui a reçu un croc-en-jambes pour avoir été trop honnête homme et parce qu'il n'a pas voulu se laisser graisser la patte par les brigands couronnés.

(1) Autre synonyme de monter sur l'échafaud.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quels on m'annonce que je dois être massacré, pendu, rompu, brûlé à petit feu; d'autres me mandent qu'ils mangeront mon cœur en papillotte; d'autres qu'ils boiront mon sang; d'autres qu'ils fendront mon crâne et boiront dedans à la santé du roi. Je me fous des menaces; elle ne m'empêcheront pas de dire la vérité. Tant qu'il me restera un souffle de vie, je défendrai les droits du peuple et ma République. Ma vie n'est point à moi, elle est à ma patrie, et je serais trop heureux si ma mort pouvait être utile à la sans-culotterie, qui, malgré les assassins et les empoisonneurs, sera toujours la plus forte...

— Ah! quel bougre de métier, dit-il ailleurs, que celui de se faire imprimer tout vivant, et de dire pour deux sous la vérité à ceux qui ne veulent pas l'entendre! Il n'y a pas de cheval de bât qui souffre autant qu'un pauvre diable qui s'est lui-même imposé la tâche de dénoncer tous les fripons et les traîtres qui lui tombent sous la patte, et de dévoiler tous les complots que l'on manigance contre la République. S'il a de trop bons yeux, on veut les lui crever; s'il ne ménage ni Pierre ni Paul dans ses discours, on trouve bientôt le secret de lui couper la parole, soit en l'amadouant, soit en l'épouvantant. Sur quelle mauvaise herbe avais-je donc marché le jour où il me prit fantaisie de quitter mes fourneaux pour me mettre à broyer du noir?... Et voilà depuis quatre ans les menus plaisirs du Père Duchesne, toujours marchant entre deux feux, toujours sous le couteau des fripons.

C'était quelques semaines avant de porter sa tête sur l'échafaud qu'Hébert écrivait ces lignes. On voit qu'il ne se faisait point illusion sur le sort qui lui était réservé. Peut-être s'étonnait-il lui-même d'avoir si longtemps échappé, à la fois, à la vindicte publique et aux coups de ses ennemis personnels.

Et en effet, tandis que Marat avait été réduit à se séquestrer, à s'enterrer tout vivant pour échapper

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aux atteintes de la justice, Hébert avait joui ouvertement et paisiblement de la fortune et de la popularité que lui avait valu son journal. Une fois cependant la Commission des Douze avait osé le faire arrêter; mais nous avons vu (t. IV, p. 115) comment il était sorti triomphant de cette poursuite. Nous n'avons pas besoin de dire la « *Grande colère* du Père Duchesne de se voir obligé de siffler la linotte dans la prison de l'Abbaye par les ordres du Comité d'inquisition de la Convention nationale », et sa « *Grande joie* au sujet de la grande victoire remportée par les sans-culottes sur le Comité de contre-révolution qui l'avait fait mettre à l'ombre, et qui avait été forcé de mettre les pouces et de lui rendre la clef des champs. »

Quelque temps auparavant, Hébert avait déjà été poursuivi pour un de ses numéros, le 115, dirigé contre la reine; mais cette affaire n'avait pas eu de suite. Elle donna lieu néanmoins à un procès-verbal contenant quelques détails qui ne sont pas sans intérêt. Nous en empruntons l'analyse à l'excellent travail de M. Brunet.

L'an 1792 (IV^e^ de la liberté), le 4 mars, à huit heures du matin, est comparu devant nous, Jean-Valentin Buob, juge de paix et officier de police de la ville et département de Paris, le sieur Jean-Jacques Guérin, demeurant à Paris, rue Basse-Porte-Saint-Denis, n° 7, lequel nous a déclaré qu'en sortant, hier dans l'après-midi, de chez lui, il avait entendu crier dans les rues par un colporteur et offrir en vente une feuille intitulée : *Grande colère*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*du Père Duchesne contre madame Veto, qui lui a offert une pension sur la liste civile pour endormir le peuple et le tromper, afin de rétablir la noblesse et de ramener l'ancien régime;* que la curiosité la lui a fait acheter, et qu'il n'a pu résister au sentiment d'indignation; que les expressions scandaleuses qu'il contient sont contraires aux bonnes mœurs, et la dénonciation contre la reine des Français un véritable scandale.

Le juge de paix mande l'imprimeur Tremblay, qui, sur la présentation de la feuille, déclare qu'il n'en est pas le rédacteur, mais il convient l'avoir imprimée et fait distribuer hier, qu'il en a le manuscrit chez lui.

A lui demandé de nous déclarer le nom et la demeure de l'auteur de ladite feuille, a répondu se nommer Hébert; qu'il était le rédacteur de la feuille dont est question, et de tous les autres ouvrages qui se sont distribués à son imprimerie; que ledit sieur Hébert demeurait il y a encore quinze jours chez lui, mais que présentement il demeure rue Saint-Antoine, vis-à-vis le petit Saint-Antoine, maison d'un papetier.

On fait venir Hébert. Il commence par prendre à partie le juge de paix Buob, qui, dit-il, lui a manifesté une partialité marquée, qui s'est permis de le calomnier et de le menacer de son autorité, à raison de différentes feuilles dont lui, Hébert, était le rédacteur, notamment à l'époque du 14 juillet de l'année dernière (1791), et de l'avoir menacé de la prison s'il se permettait la moindre réflexion dans son journal, etc.

Le juge de paix lui fait observer que ses feuilles tendent à porter le peuple à la révolte et au manque

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de respect à tous les pouvoirs constitutionnels, et que c'est toujours dans les circonstances les plus orageuses que les feuilles distribuées chez Tremblay provoquaient le peuple contre les autorités les plus légitimes, répandaient des soupçons sur les démarches les plus innocentes, et enfin portaient le scandale plus universel parmi les citoyens paisibles et amis de la loi, etc.

Hébert répond qu'il est faux qu'il ait cherché à semer le trouble et la révolte; que ses actions, ses discours et ses écrits n'ont jamais eu pour objet que d'éclairer le peuple, que de lui dévoiler les complots et les machinations de ses ennemis, etc.; que l'Assemblée législative, qui a applaudi à ses efforts, lui a accordé, dans le lieu de ses séances, par un décret, un emplacement pour lui et pour trois de ses coopérateurs, pour traduire dans toutes les langues les décrets de l'Assemblée, etc.

Le juge de paix lui réplique qu'il ne signe aucun de ses ouvrages.

Hébert, après des réserves et des protestations, se décide à répondre. Il décline ses nom, prénoms, domicile, etc., et déclare que le numéro saisi est de lui, ainsi que tous ceux dont il fait la suite; qu'en composant cette feuille dans un style grivois, il n'a eu l'intention que de se mettre à la portée de cette classe peu instruite du peuple qui ne pourrait comprendre d'importantes vérités si elles n'étaient



EFERUS - Recherches & Classification numériques

énoncées avec des expressions qui lui sont particulières ; qu'il ne faut pas confondre cet ouvrage avec plusieurs autres qui ont usurpé son titre pour donner créance à des productions véritablement incendiaires, etc.

Le juge de paix ordonne que Tremblay sera relaxé, et qu'Hébert sera conduit au dépôt du Comité central, etc.

Mais il paraît qu'il fut presque immédiatement relaxé ; c'est du moins ce qui résulte de son n° 116 :

*L'arrestation du Père Duchesne* par les ordres de madame VETO. Son procès et interrogatoire devant le juge Brid'oison. Sa *grande joie* d'avoir vu tous les braves sans-culottes prendre sa défense et s'armer de leurs piques pour le délivrer des griffes des mouchards. Grand jugement par lequel il est reconnu comme un brave bougre, et qui ordonne de lui rendre la liberté.

Hébert n'avait jamais beaucoup ménagé la reine ; mais il s'était, dans l'origine, montré plein de respect pour le roi.

Nous le voyons d'abord, rempli d'enthousiasme pour les grandes réformes opérées par l'Assemblée constituante, confondre dans son amour le roi et les députés.

Quand j'examine tout ce qu'il a fallu de raison, de force, de lumière, d'intrépidité, de prudence, pour concevoir, suivre et exécuter tant et de si belles idées, oui, foutre ! j'en conviens sans rougir, je suis comme un aveugle à qui l'art, ou quelque hasard heureux, rend l'usage des yeux, et qui jouit pour la première fois

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'aspect du soleil... Je ne puis apprécier chaque partie du tout, mais son ensemble me paraît admirable... J'idolâtre la Constitution comme un amant sa maîtresse... Ce n'est pas à nos seuls représentants que nous avons des hommages à rendre. Le roi aime la Constitution, foutre ! il l'a acceptée de bonne foi ; il l'a jurée, il la défendra. J'aime le roi de tout mon cœur....

Apprend-il que le roi est malade, vite il fait proclamer :

La *grande douleur* du Père Duchesne au sujet de la maladie du roi, et sa *grande colère* contre les aristocrates qui empoisonnent sa vie.

Non, foutre ! s'écrie-t-il, il n'est plus de plaisir pour moi ; le vin me semble amer, et le tabac répugne à ma bouche. Mon roi, mon bon roi est malade ! Français, pleurez avec moi : notre père est alité ; le restaurateur de la liberté française est retenu dans son lit. Oh ! foutre ! son cœur est toujours au milieu de son peuple, qu'il aime bougrement, et dont il est bougrement aimé...

Mais bientôt il ne trouvera plus d'injures assez grossières pour en salir l'infortuné monarque. Son bon roi ne sera plus qu'un *ogre royal*, un *ivrogne*, un *cochon*, etc., qu'il faut *raccourcir*, ainsi que son *infâme Autrichienne*, *madame Veto*. Nul autre ne poussera avec un plus horrible acharnement à la déchéance, au jugement et au supplice du roi et de la reine.

La *grande colère* du Père Duchesne au sujet de toutes les trahisons de Louis XVI, et des coups de chien qu'il médite contre la nation. Sa *grande dénonciation* à l'Assemblée nationale contre le roi parjure, et les *bons avis* qu'il donne aux députés de ne pas se laisser graisser la patte, et, au lieu de faire de la bouillie

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour les chats, comme à la révision, de prononcer la déchéance contre le roi de Coblentz.

La *grande joie* du Père Duchesne au sujet du siége de la ménagerie royale et de la prise du château de Coblentz par les braves sans-culottes et les fédérés. Sa *grande colère* contre ce traître VETO qui vient de jouer au roi dépouillé, et les *bons avis* qu'il donne à tous les braves bougres qui aiment la liberté de ne pas s'endormir dans la victoire.

*Le Père Duchesne nommé gardien de la tour du Temple* pour surveiller la ménagerie royale. Sa *grande colère* contre la femme Capet qui voulait se faire enlever avec le gros Louis par Lafayette et les chevaliers du poignard, pour aller prendre possession du royaume de Coblentz. Sa *grande joie* de ce que la municipalité a fait râfle de toutes les coquines qui entouraient madame VETO, qui ne peut plus conspirer maintenant qu'avec les chauve-souris.

Il a déjà rendu son arrêt, et il le proclame.

*Bonjour, bonne œuvre, ou le bouquet de Louis le Traître,* ci-devant roi des Français. *Grand jugement* du Père Duchesne, qui condamne le scélérat à être raccourci avec l'infâme Antoinette et toutes les bêtes féroces de la ménagerie, pour avoir voulu mettre la France à feu et à sang et faire égorger les citoyens.

La Convention instruit le procès du roi, mais elle va trop lentement au gré du Père Duchesne; il craint qu'on ne lui vole sa proie, que le jugement de l'ogre Capet ne s'en aille en eau de boudin.

La *grande colère* du Père Duchesne au sujet de tous les coups de chien qu'on prépare pour donner la volée à la nichée de hibous du Temple, et pour empêcher la Convention nationale de s'assembler. Sa *grande joie* de voir arriver de tous les départements les braves bougres qui vont faire le procès du cornard Capet, et l'envoyer à la guillotine avec la louve autrichienne.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Songeons, foutre! que nous sommes environnés de faux-frères. Tous les conspirateurs n'étaient pas à Orléans et à l'Abbaye ; leurs complices sont encore au milieu de nous. Ces honnêtes gens, au nom desquels le traître Mottié voulait exterminer les patriotes, existent encore dans Paris. Ils sont couverts d'un autre masque ; mais au fond ils ne respirent que sang et carnage. Il n'est pas de bon citoyen qui n'ait à ses trousses un de ces mauvais anges, qui l'empoisonne de ses conseils, en attendant le moment de lui plonger le poignard dans le cœur... Oui, foutre! le traître Louis, enfermé comme un hibou dans la tour du Temple, n'y serait pas aussi tranquille s'il n'avait pas un fort parti dans Paris. Déjà, foutre! on a tenté plus d'un coup de main pour l'enlever. Les courtisans, qui se glissent partout, ont pénétré plus d'une fois dans cette fameuse tour, en graissant la patte à quelques-uns de ses gardiens. Heureusement que nous avons des bougres à poil à la Commune, qui ont des yeux partout, et qui savent tout ce qui se passe. Sans nos commissaires, foutre! il y a déjà longtemps que la nichée de chats-huants aurait pris sa volée pour Coblentz. Il ne faut pas que le plus grand scélérat qui eût jamais existé reste impuni. Il est bon que le peuple souverain s'accoutume à juger les rois. Oh! la bonne fête! et quelle pile je me foutrais si nos armées victorieuses avaient fait râfle de tous les brigands couronnés, si le Mandrin de Prusse et le petit garnement d'Autriche, enchaînés comme des bêtes féroces, étaient conduits à Paris par Dumouriez! Quel beau point de vue que trois guillotines placées en rang d'oignon où l'on verrait la tête cornue du gros Capet, celles de Frédéric et de François, prises dans le traquenard, et tomber d'un seul coup de temps!

— Cette Convention si vantée marche comme les écrevisses. Une poignée de fripons y jette le désordre. Au lieu de faire le bonheur de la nation, elle va lui donner le coup de grâce, si la nation entière ne se redresse pas encore une fois pour exterminer tous les traîtres. Le plus difficile à écorcher, c'est la queue ; maintenant qu'il n'y a plus à reculer, et qu'il faut faire sauter le pas à l'ivrogne Capet, tous les capons saignent du nez. Quoi! disent-ils, nous jugerions un roi! Que diront de nous les autres nations si Louis le Traître est raccourci?

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le procès marche cependant, et le Père Duchesne voit ses vœux sur le point d'être réalisés.

La *grande joie* du Père Duchesne de voir que la Convention a pris enfin le mors aux dents et va faire essayer la cravate de Samson au cornard Capet. Sa *grande colère* contre les ci-devant marquises et comtesses qui doivent se déguiser en poissardes, et les foutriquets ci-devant nobles qui prendront l'habit de charbonnier, pour aller crier grâce autour de l'échafaud.

Enfin la tête de Louis XVI a roulé sur l'échafaud, et le Père Duchesne chante victoire dans des termes que la plume se refuse à reproduire. C'est :

*Oraison funèbre de Louis Capet,* dernier roi des Français, prononcée par le Père Duchesne en présence des braves sans-culottes de tous les départements. Sa *grande colère* contre les calotins qui veulent cononiser ce nouveau Desrues, et vendent ses dépouilles aux badauds pour en faire des reliques.

On ne saurait rien imaginer de plus révoltant que cette prétendue oraison funèbre où le Père Duchesne s'acharne sur le cadavre royal avec la férocité d'une hyène ; c'est le chef-d'œuvre de cet homme abominable, le *nec plus ultra* de l'infamie. En voici la conclusion :

C'est à vous maintenant, républicains, à achever votre ouvrage, et à purger la France de tous les jeanfoutres qui ont partagé les crimes de ce tyran. Ils sont encore en grand nombre. Sa femme et sa bougre de race vivent encore : vous n'aurez de repos que lorsqu'ils seront détruits. Petit poisson deviendra gros ; prenez-y garde : la liberté ne tient qu'à un cheveu.

Il disait encore :

Une autorité qui est assez puissante pour détrôner un roi

EFERUS - Recherches & Classification numériques

commet un crime contre l'humanité si elle ne profite pas du moment pour l'exterminer lui et sa bougre de race. Que dirait-on d'un benêt qui, en labourant son champ, viendrait à découvrir une nichée de serpents, s'il se contentait d'écraser la tête du père, et qu'il fût assez poule mouillée pour avoir compassion du reste; s'il disait en lui-même : C'est dommage de tuer une pauvre mère au milieu de ses enfants : tout ce qui est petit est si gentil ! Emportons ce joli nid à la maison pour divertir mes marmots. Ne commettrait-il pas, par bêtise, un très-grand crime? Car, foutre ! les monstres qu'il aurait réchauffés, et auxquels il aurait ainsi conservé la vie, ne manqueraient pas, pour le récompenser, de darder lui, sa ménagère et sa petite marmaille, qui périraient victimes de sa pitié mal entendue. Point de grâce ! autant qu'il nous tombera sous la main d'empereurs, de rois, de reines, d'impératrices, délivrons-en la terre. Mieux vaut tuer le diable que le diable nous tue. Jamais nous ne ferons autant de mal à ces monstres qu'ils nous en ont fait et qu'ils nous en veulent faire .

Il n'aura plus de cesse qu'il n'ait vu tomber la tête de Marie-Antoinette ; ce sera la *plus grande de toutes ses joies*.

La *grande colère* du Père Duchesne de voir que l'on cherche midi à quatorze heures pour juger la tigresse autrichienne, et que l'on demande des pièces pour la condamner ; tandis que, si on lui rendait justice, elle devrait être hachée comme chair à pâté, pour tout le sang qu'elle a fait répandre. Ses *bons avis* aux sans-culottes pour qu'ils soient amis comme frères, attendu que les aristocrates, les royalistes, les prêtres, les gros marchands, les riches fermiers et les accapareurs, se tiennent tous par la main pour nous manigancer un nouveau coup de chien.

— La *grande joie* du Père Duchesne au sujet du raccourcissement de la louve autrichienne, convaincue d'avoir ruiné la France, et d'avoir voulu faire égorger le peuple pour le remercier de tout le bien qu'il lui avait fait. Ses *bons avis* aux braves sans-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

culottes d'être sur pied pour donner la chasse aux muscadins déguisés et aux fausses poissardes qui se disposent à crier grâce quand la guenon paraîtra dans le vis-à-vis de maître Samson.

— La *plus grande de toutes les joies* du Père Duchesne après avoir vu, de ses propres yeux, la tête du VETO femelle séparée de son foutu col de grue. Grand détail sur l'interrogatoire et le jugement de la louve autrichienne, et sa *grande colère* contre les deux avocats du diable qui ont osé plaider la cause de cette guenon.

J'ai honte de transcrire de pareilles abominations, mais c'était une nécessité de ma tâche; je me suis cru forcé d'aller jusqu'au bout. Hébert sentait bien lui-même quelle réprobation, quel dégoût, devaient soulever ces continuelles provocations au meurtre; il s'en défend par les mêmes arguments que Marat:

Tu ne parles que d'étouffer, de tuer, de raccourcir, de massacrer, me diront les Feuillants! Tu as donc grand soif de sang, misérable marchand de fourneaux! N'en a-t-on pas assez versé? — Beaucoup trop, foutre! Mais à qui la faute? C'est la vôtre, bougres d'endormeurs, qui avez arrêté le bras du peuple quand il était temps de frapper. Si on avait *lanterné* quelques centaines de scélérats dans les premiers jours de la Révolution, il n'aurait pas péri depuis plus d'un million de Français... Nous avons agi comme des poules mouillées; nous avons donné le temps à nos ennemis de se fortifier, de s'armer jusqu'aux dents, et, à nos dépens, de nous diviser. Ce n'était qu'un peloton de neige au commencement; mais ce peloton est devenu une masse énorme qui a manqué de nous écraser. Que le passé nous serve de leçon; profitons des sottises que nous avons faites pour ne plus en faire par la suite. Plus de grâce à des coquins que nous avons trop longtemps ménagés, qui ne nous en feraient pas s'ils avaient un seul instant le grappin sur nous. Le combat à mort entre les hommes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du peuple et les ennemis du peuple est engagé ; il ne peut finir que lorsque l'un des deux côtés aura anéanti l'autre.....

— Si, dès le 14 juillet, dit-il ailleurs, vous aviez fait main-basse sur vos ennemis, vous seriez maintenant libres et heureux.

« Eh bien ! au milieu de tout cela, faut-il le dire ? nous en frémissons, nous rougissons, notre plume s'arrête : Hébert a du talent ! Surmontez le dégoût qu'il inspire, osez vaincre ce frémissement qu'on éprouve au contact d'un reptile hideux, et vous lui trouverez des qualités de style, une manière de s'exprimer vive et nette, des phrases originales et pittoresques, des rapprochements imprévus et ingénieux. » A travers toutes ces férocités, qui ont rendu le nom d'Hébert exécrable, on rencontre quelques pages pleines de sens et de raison. Il va sans dire qu'il apporte toujours son *dada* au milieu des plus sages arguments.

Ainsi on le voit dénoncer les tripots et les maisons de jeu :

La *grande colère* du Père Duchesne contre la municipalité de Paris, qui souffre des académies et des tripots de jeu qui causent la ruine des citoyens.

Mille millions d'un tonnerre ! Quel démon possède la tête de nos municipaux pour les empêcher de remédier à des excès qui conduisent à mille malheurs ! Parlez donc, messieurs à écharpe ! Attendrez-vous que tous les citoyens soient écharpés pour ouvrir les yeux ? Et vous, grand Bailly, qui savez si bien lire aux astres, comment n'apercevez-vous pas les abus qui se commettent dans une ville confiée à votre vigilance ? Et tous vos foutus commissaires de police, à quoi s'occupent-ils ?... Ah ! bougre ! on

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous vante une révolution qui va ramener la décence des mœurs, et l'on tolère impunément tout ce qui peut les corrompre. J'ai bien peur, messieurs les gens d'esprit, que vous ne vous connaissiez guère en administration et en politique. Vous êtes des bougres qui nous faites de beaux discours; mais le cœur n'y touche, comme on dit, et, quand on a bien claqué des mains, vous êtes tout transportés aux nues, sans vous embarrasser de ce qui se passe dans les rues de Paris, qui devraient principalement vous occuper.

Quoi! jeanfoutres, vous ne direz mot! vous serez indifférents pendant que cette ville est inondée d'infâmes tripots qui sont de vrais coupe-gorges, où la jeunesse, l'âge mûr, la vieillesse même, se ruinent journellement; où le fils débauché va jouer et perdre l'argent qu'il vole à son père; où le père dénaturé va jouer et perdre la fortune de ses enfants, l'époux la dot de sa femme, le marchand son magasin! Ah! bougre! ne voilà-t-il pas la vraie cause des brigandages, des banqueroutes, des suicides, des assassinats! Comment! la municipalité est instruite de ces désordres, et elle se tait, et elle semble, par un silence coupable, autoriser ces jeux perfides qui désolent les familles! Mille bombes! jusqu'à quand subsisteront-ils donc ces tombeaux de la vertu, des mœurs, de la probité, de l'industrie, du travail et des fortunes!...

D'autres fois, il s'attaque à l'ignorance, et réclame à grands cris l'organisation de l'instruction nationale; il fait crier :

La *grande colère* du Père Duchesne de voir que l'instruction publique ne va que d'une aile, et qu'il existe des accapareurs d'esprit qui ne veulent pas que le peuple soit instruit, afin que les gueux continuent de porter la besace. Ses *bons avis* à toutes les sociétés populaires pour qu'elles donnent le grand coup de collier à l'instruction des sans-oulottes, afin d'écraser une bonne fois le fanatisme et la tyrannie.

Le plus grand malheur de l'homme, c'est l'ignorance, foutre!

EFERUS - Recherches & Classification numériques

elle est la cause de presque toutes les sottises et de tous les crimes qui se commettent sur la terre. C'est elle, foutre! qui a engendré tous les maux qui nous affligent. Le despotisme est son ouvrage, le fanatisme est son chef-d'œuvre : car, foutre! si les hommes avaient eu le sens commun, jamais ils n'auraient été dupes des tours de gibecière des charlatans à calotte, et ils ne se seraient pas laissé lier, garrotter et museler pendant tant de siècles par des faquins qui osent s'intituler princes, rois, empereurs. Le premier qui fut prêtre fut un bougre un peu plus dégoisé que les sauvages avec lesquels il vivait. Il avait remarqué que son chat se frottait le museau ou que son âne remuait l'oreille toutes les fois que le temps devait changer. Tout fier d'avoir fait cette grande découverte, il s'en servit pour tromper les autres et pour les voler, en leur disant que le Père-Eternel, ou même le diable, lui soufflait dans l'oreille pour lui annoncer la pluie ou le beau temps. Comme on sait qu'il n'y a que le premier pas qui coûte, foutre! l'imposteur, après avoir une fois trouvé des dupes, imagina d'autres sornettes pour embêter les sots qui l'écoutaient. Il se joignit ensuite à d'autres fourbes qui lui servirent de paillasses, et qui imaginèrent d'autres tours de force pour jeter de la poudre aux yeux. Voilà, foutre! la véritable origine du métier de calotin, qui est devenu si bon pour ceux qui l'exerçaient, et si funeste pour les peuples qui se sont laissé gourer par ces bateleurs. C'est donc, foutre! parce que de pauvres badauds, qui ne savaient ni A ni B, n'avaient pas examiné pourquoi les chats se grattaient, c'est parce qu'ils ne savaient pas toute la science qu'il y a dans les oreilles d'un âne, qu'ils ont eu des prêtres, et que le chancre du fanatisme a si longtemps rongé l'espèce humaine.

Si on veut également remonter au premier roi, on trouvera un brigand farouche et cruel, un véritable chouan, qui n'a eu d'autre mérite que d'avoir une crinière plus longue et plus noire que celle des autres sauvages, et de savoir jouer du bâton à deux bouts. Voilà, foutre! le premier sceptre qui a existé sur la terre : ce n'était qu'un casse-tête qui servait à ce mangeur d'hommes à fendre les crânes de ceux qui osaient lui disputer la meilleure part de la chasse...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les tyrans, foutre! qui savent bien que leur pouvoir est fondé sur l'ignorance, ont grand soin de l'entretenir, car il ne faut qu'un souffle de la raison pour renverser tous leurs châteaux de cartes. Ils protégent la superstition, parce que la superstition abrutit l'homme et lui ôte son courage et son énergie...

Il faut donc, foutre! que tous les bougres qui ont du sang dans les veines, et qui savent aussi que la raison est la botte secrète pour tuer la tyrannie, ne cessent de prêcher la raison; il faut donc, si on veut sincèrement établir la liberté, combattre, étouffer les préjugés; il faut instruire tous les hommes : car, foutre! si nous continuons de laisser toujours tous les œufs dans le même panier, c'est-à-dire si les sans-culottes ne peuvent se procurer autant d'instruction que les riches, bientôt ils redeviendront esclaves; il y aura bientôt un accaparement de science, et les gueux porteront toujours la besace.

Ah! foutre! si l'Assemblée constituante avait joué beau jeu bel argent; si elle avait été de bonne foi comme la Convention, les écoles primaires seraient établies depuis quatre ans, et il n'y aurait pas un seul sans-culotte dans toute l'étendue de la République qui ne sût lire et écrire. Nous ne serions pas à la merci des gens de loi et des calotins, qui occupent toutes les places, et qui feront la pluie et le beau temps jusqu'à ce que les sans-culottes soient instruits. Pour réparer le temps perdu, et pour écraser une bonne fois toutes les vermines de l'ancien régime, je voudrais que tous les amis de la liberté se réunissent pour donner un grand coup de collier à l'instruction publique.

Sociétés patriotiques, quelle belle tâche je vous propose! Désignez tous les hommes purs et éclairés pour remplir les places dans les écoles primaires; chargez-vous vous-mêmes d'instruire les sans-culottes, et ouvrez, toutes les décades, des cours d'instruction pour les pauvres sans-culottes; donnez des prix à ceux qui composeront les meilleurs ouvrages pour cette instruction, et pour les livres élémentaires que la Convention a décrétés; obligez chacun de vos membres à payer le tribut qu'il doit à la patrie. Quand tous les hommes qui savent penser et écrire auront couché leurs idées sur le papier, vous ramasserez tout ce que vous trou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

verez de bon. C'est vous, foutre! qui avez fondé la liberté; mais ce n'est pas assez, vous devez nous apprendre à la conserver. Délivrez-nous donc du mensonge et de l'ignorance, et vous donnerez le coup de grâce à toute espèce de tyrannie, foutre!

— Ce n'est qu'avec des lois sévères, dit-il ailleurs, et surtout par l'éducation, que l'on corrigera les vices et que les bonnes mœurs s'établiront; mais attendons peu de ceux qui ont sucé le lait du despotisme et qui ont croupi dans l'esclavage. Les hommes sont comme les arbres : celui qui a été planté par un bon cultivateur, qui a été greffé à temps, dont les rameaux ont été émondés, dont une main salutaire a éloigné toutes les plantes vénéneuses ou parasites qui auraient dévoré sa sève, croît à vue d'œil et rapporte bientôt d'excellents fruits; mais le triste sauvageon qui se trouve jeté au hasard sur une terre aride et qui est abandonné à lui-même est étouffé par les épines; les chenilles le dépouillent de sa verdure, et il dessèche sans rien produire.

Non, foutre! non, jamais on n'aura de bons généraux, de bons magistrats, jusqu'à ce qu'une bonne éducation ait réformé les hommes! Empressons-nous donc de former nos enfants dans les principes républicains. Que leurs mères soient leurs nourrices, la nature l'ordonne; que les premiers mots qu'elles leur feront balbutier soient ceux de *liberté* et d'*égalité*.....

Aussitôt que l'enfant républicain marchera, foutre, qu'il soit placé dans les écoles publiques, où on lui apprendra, avec l'A B C, la Constitution; ce sera là son premier catéchisme. Surtout, que les prêtres n'approchent jamais de lui, car ils corrompraient bientôt sa jeunesse : ils lui apprendraient à être fourbe, orgueilleux, intrigant. La liberté des cultes étant permise, il choisira, quand il aura l'âge de raison, la religion qui lui conviendra le mieux : s'il veut être chrétien, s'il croit que quelques mots de latin et un peu d'eau salée puissent laver son âme et effacer un crime qu'il n'a pas commis, alors il se fera arroser la tête; s'il veut être juif, il se fera raccourcir tout ce qu'il lui plaira, quoique la nature n'ait rien fait de trop; s'il veut adopter la foi de certains peuples indiens qui ne veulent manger ni chair ni poisson, qui croiraient étouffer s'ils avaient dévoré les entrailles d'un être vivant, il fera

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bien, foutre! car je ne crois pas que les hommes aient le droit de tout détruire, de s'engraisser du sang des animaux, qui ont autant coûté au Créateur que l'homme, qui prétend être le roi des animaux, et qui l'est en effet, puisqu'il les mange. Je ne serais pas fâché, foutre! que tous les habitants de l'univers fussent quakers, car ces braves gens ont le sang en horreur : ils se laisseraient plutôt égorger eux-mêmes que de porter la main sur leurs semblables, et c'est dans l'Evangile qu'ils ont puisé ces principes d'humanité; tandis, foutre! que les prêtres catholiques, cet Evangile à la main, ont fait égorger la moitié de la terre par l'autre moitié. Oui, cet Evangile, sans les prêtres, serait le meilleur livre que l'on puisse donner aux jeunes gens; il formerait leur cœur à la vertu; ils trouveraient le modèle de toute perfection dans le bon sans-culotte qui a fait ce livre divin. Je ne connais pas de meilleur jacobin que ce brave Jésus. C'est le fondateur de toutes les sociétés populaires. Il ne les voulait pas trop nombreuses, car il sait que les grandes assemblées dégénèrent presque toujours en cohues, et que tôt ou tard il s'y glisse des Brissotins, des Rolandins, des Buzotins. Le club qu'il créa n'était composé que de douze membres, tous pauvres sans-culottes; encore, dans ce nombre, se glissa-t-il un faux frère, appelé Judas : ce qui signifie, en langue hébraïque, un Pétion. Avec ces onze jacobins, Jésus enseigna l'obéissance aux lois, prêcha l'égalité, la liberté, la charité, la fraternité, fit une guerre éternelle aux prêtres, aux financiers, anéantit la religion des Juifs, qui était un culte sanguinaire; il apprit aux hommes à fouler aux pieds les richesses, à honorer la vieillesse, à pardonner l'offense. Toute la sans-culotterie se rangea bientôt autour de lui. Plus les rois, les empereurs, persécutèrent ses disciples, plus le nombre en augmenta. Malheureusement, foutre! l'ivraie se mêle avec le bon blé. D'autres Judas succédèrent à celui qui le vendit, et, après sa mort, ils le crucifièrent encore en devenant papes, cardinaux, évêques, abbés, moines et chanoines. Cette foutue canaille, au nom de ce divin législateur qui n'aimait que la pauvreté, s'enrichit de la dépouille des sots en imaginant un purgatoire, un enfer, en vendant au poids de l'or les indulgences ! C'est ainsi, foutre! que les Feuil-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lants, comme les prêtres, ont voulu perdre la liberté en la déshonorant et en volant de toutes mains.

En formant le cœur et l'esprit de nos enfants, habituons-les au travail ; qu'ils apprennent à supporter la fatigue, à endurer le froid et le chaud ; que leurs bras s'exercent au maniement des armes, pour défendre leur patrie et purger la terre de tous les rois et de tous les monstres qui ne veulent pas le bonheur de l'humanité. Quels hommes nous aurons dans vingt ans ! C'est alors, foutre ! que la République s'établira sur des bases inébranlables. Si elle rencontre tant d'obstacles, c'est que les hommes ne sont pas assez mûrs. Chacun veut jouer au fin et tirer son épingle du jeu. Etouffons l'intérêt particulier, et nous ferons le bonheur de tous, foutre !

## Ecoutez le vieux marchand de fourneaux raisonnant sur la nature de l'homme et sur sa destinée.

Ceux qui disent que le Père Eternel a fait l'homme à son image et à sa ressemblance lui font un foutu compliment ; car il n'y a pas dans le monde d'animal plus méchant que celui qui marche à deux pieds. Il se vante d'être le chef-d'œuvre de la nature, et il est pétri de défauts et de vices. Il a des mains fort adroites, et il ne s'en sert que pour nuire à ses semblables. Il tire les métaux du sein de la terre, il leur donne la forme qu'il lui plaît, et il en fait des armes pour tuer, pour massacrer tout ce qui l'entoure. Il a l'orgueil de croire que le morceau de boue qui le compose est animé par un autre esprit que les autres morceaux de boue, qui pensent mieux que lui, puisqu'ils se conduisent mieux.

— Te voilà donc dans ton humeur noire, vieux radoteur ! Ne va-t-il pas te prendre fantaisie de marcher à quatre pattes, et de manger de l'herbe, pour faire croire que tu es plus sage que les autres hommes ! Il convient bien à un sac à vin tel que toi de faire des raisonnements à perte de vue et de parler de choses que tu ne comprends pas ! Tu oses nous comparer avec les brutes ! A t'en croire, l'instinct des animaux vaut mieux que notre raison. Vois donc les merveilles que la tête de l'homme a enfantées ; vois les chefs-d'œuvre qui sortent de ses mains !

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je réponds au bougre d'endormeur qui monte sur ses grands chevaux pour combattre mon raisonnement qu'il n'est rien de si facile que de prouver la vérité de ce que j'avance. Oui, foutre! il n'y a pas d'animal dans le monde qui n'ait plus d'intelligence que l'homme, puisque tous trouvent moyen d'exister et d'être heureux sans avoir besoin des autres. Les petits oiseaux ont encore la coquille sur la queue, qu'ils trottinent dans les champs; presque aussitôt que leur bec peut s'ouvrir, ils mangent seuls; tandis qu'il faut pendant deux ou trois ans torcher, empâter avec de la bouillie, le monstre orgueilleux qui s'appelle homme, qui prétend être le roi de tous les êtres vivants, et qui l'est en effet, puisqu'il les mange. Il faut le mener presque autant de temps à la lisière avant qu'il puisse marcher, et il est obligé de ramper pendant plusieurs mois, et de porter des bourrelets pour ne pas se casser le cou quand il essaie de se jucher sur ses deux pieds.

Jusqu'alors il n'a fait que souffrir et crier; cependant c'est encore le temps le plus heureux de sa vie : car quand il commence à parler, il devient esclave. Au lieu de jouer, de gambader, comme il le désire et comme la nature l'exige, il est obligé d'être enfermé dans une école, entouré de férules, de verges, de martinets. Il ne rit qu'à la sourdine; il a toujours sur les épaules un cuistre maudit qui le fait bâiller sur un grimoire latin. S'il parle, on le fait taire; s'il rit, on le fait pleurer; s'il pleure, on veut qu'il rie; s'il veut se servir de sa main gauche, on lui rappelle la civilité puérile et honnête.

Quand il a enduré ce supplice pendant dix à douze ans, il lui reste bien d'autres chats à tondre; c'est alors qu'il va manger de la vache enragée! Demande-t-il un métier, on lui en donne un autre; a-t-il du goût pour être militaire, il faut qu'il soit calotin. Pour se consoler de toutes les misères qu'il a endurées, la vue d'une jeune fillette fait palpiter son cœur : il la cherche, elle lui répond de la prunelle; tous deux se serrent la main, s'embrassent innocemment; ils s'aiment, ils semblent faits l'un pour l'autre; ils croient être unis. Mais un père avare, une mère acariâtre, mettent leur *veto* à leur bonheur : l'amoureuse n'est pas assez

EFERUS - Recherches & Classification numériques

riche, ou le garçon n'est pas d'un état assez brillant. Bref, voilà nos deux aimables enfants séparés pour la vie : le jeune homme est obligé d'épouser une vieille sempiternelle qui serait sa grand'-mère ; la fille, un vieux pingre qu'elle abhorre, et qu'elle enrôle dans la grande confrérie pour s'en venger : les femmes ont du moins cette consolation.

Voilà, foutre ! trait pour trait, le tableau de la vie humaine : l'enfance se passe dans les larmes, la jeunesse dans le désir, l'âge viril dans le travail et la peine, et la vieillesse dans les infirmités ; la mort termine tout, et un homme mort ne vaut pas un chien vivant, foutre !...

On me répond que l'homme a des plaisirs et des jouissances proportionnés à ses maux. Les animaux sont condamnés à brouter l'herbe, tandis que nous savourons les mets les plus exquis. Oui, foutre ! mais pour rassasier notre appétit dévorant, il faut faire la guerre à toute la nature ; il faut étouffer la colombe pour dévorer sa chair ; il faut égorger l'agneau pour manger ses entrailles. Nous avons de beaux palais où règne l'abondance ; mais à côté est la cabane du pauvre, où la plus affreuse misère existe. Nous construisons des vaisseaux ; mais c'est pour aller chercher l'or et l'argent au fond des Indes, et avec ces trésors on nous amène la corruption. Nous lisons aux astres pour prédire les éclipses, la pluie et le beau temps ; mais nous ne voyons pas sur la terre le précipice où nous nous jetons à chaque pas. Nous avons inventé l'écriture et l'imprimerie ; en sommes-nous plus instruits ? en valons-nous mieux ? Le grand livre de la nature est ouvert : c'est celui-là qu'il faudrait consulter ; il nous éclairerait davantage que toutes les rêveries des marchands d'esprit.

Vous qui voulez être républicains, foutre ! voyez une fourmilière amasser pendant l'été les provisions de l'hiver. Insectes qui remuez sur cette partie de la terre, prenez exemple sur ces insectes beaucoup plus sages que vous. Cette famille est encore plus nombreuse que la vôtre, et elle trouve le moyen de vivre en paix et de s'approvisionner. Il n'y a pas là de paresseux ni d'ambitieux ; chacun travaille pour la communauté ; l'un apporte autant que l'autre ; l'un ne veut pas manger plus que l'autre. Voilà pourquoi



EFERUS - Recherches & Classification numériques

les fourmis vivent en paix. Point de bonheur sans le travail et l'égalité. Si les bougres qui nous gouvernent, au lieu de vouloir tout dévorer, comme les aigles et les vautours, n'étaient que des fourmis laborieuses comme les autres, la République serait bientôt heureuse et triomphante...

« Le journal d'Hébert, dit Paganel (1), avait pour objet de familiariser la multitude avec toutes les matières d'intérêt public : elles y étaient présentées dans son propre langage, et sous les images les plus grossières. Il composait ses couleurs et ses tableaux d'après nature, empruntant l'imagination et les pinceaux de tout ce qu'il y avait alors de femmes hardies, de plus effréné parmi les hommes, étudiant ses modèles sur les quais et dans les halles, comme Molière avait étudié les marquis à la cour, les médecins dans les boudoirs, et les savants dans les Académies.

» Le journal d'Hébert propageait rapidement le désir et le goût de cette vie oisive et turbulente qui met le peuple d'une grande ville à la disposition de tous les partis. Tout conseil, toute maxime, exprimés dans la langue de la licence et du vice, étaient accueillis par des lecteurs qui n'en parlaient pas d'autre, et, leur idiome étant devenu comme naturel au Père Duchesne, ils s'attribuaient tout l'esprit, toutes les saillies, tout le mérite politique de son journal. C'est ainsi qu'amusant les groupes, Hébert s'en rendait le maître, et les passait, si je

(1) *Essai historique et critique sur la Révolution*, t. III, p. 95.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

puis parler ainsi, aux mains de Marat, de Robespierre et du conseil dirigeant de la Commune.

» Au nom seul du Père Duchesne, les deux tiers de la France étaient glacés de terreur, et pourtant ceux qui exécraient le plus sa doctrine et ceux à qui son style était le plus étranger étaient également empressés à lire son obscène journal; ils le demandaient avec une sorte d'ostentation, ils en parlaient avec une joie simulée : c'était une manière de sortir des rangs des suspects, et, selon les expressions du Père Duchesne, de se *sans-culottiser*. L'image de l'orateur fumant sa pipe et pétrissant ses fourneaux était chaque jour étalée comme une sauvegarde sur la toilette des plus jolies femmes, dans les cabinets des savants, dans les salons des riches et sur les comptoirs du commerce. Les Girondins, les modérés, traversaient les salles et arrivaient jusqu'aux banquettes souriant à la lecture du Père Duchesne. Le front méditatif de S..... (Sièyes, probablement) lui-même brillait de gaîté, et ses lèvres jouaient l'approbation lorsque, dans les couloirs ou sur le siége, il lisait la feuille protectrice.

» Je ne sais si quelque annaliste jaloux de conserver pour l'instruction de la postérité les écrits de ce temps, qui attestent les erreurs des uns et les crimes de tant d'autres, a pu dérober cette production à la fureur des vengeances; il est à désirer

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'elle passe aux derniers âges, pour lesquels l'histoire complète de notre révolution, son origine, ses progrès, ses déviations et son dénouement seront à la fois une source d'instruction et un sujet de curiosité.

» Avec quel étonnement nos neveux apprendront que l'auteur de ce journal, qui, chaque jour, appelait la multitude à l'insubordination, les dépositaires de l'autorité à l'injustice, et les deux sexes au mépris de la décence du langage et des mœurs; qui, pour ramener tous les hommes à l'égalité, n'élevait aucun rang, mais les faisait tous descendre dans la classe la plus grossière et la plus abjecte; qu'Hébert n'était rien moins, avant cette époque, que grossier, immoral et féroce! Une physionomie douce, une gaîté aimable, un esprit orné, le distinguaient parmi les révolutionnaires, et son éducation ainsi que ses talents promettaient bien autre chose à la société que la composition d'une feuille séditieuse, et à lui-même une autre fin que l'échafaud. »

Il n'en était pas, en effet, d'Hébert comme de Marat. Sa mise était aussi soignée, ses manières aussi polies, que son style était cynique, dévergondé. Il était petit, mince, avec des cheveux blonds, les yeux bleus, la figure la plus douce. « Sous le masque brutal et rébarbatif qu'il avait adopté, dit l'historien des *Femmes célèbres de la*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Révolution*, M. Lairtullier, d'après la *Révolution en Vaudevilles*, il cachait l'extérieur le plus agréable et les manières les plus élégantes. Chez lui se réunissait une société tout épicurienne, à laquelle présidait une des femmes les plus spirituelles du temps, Marie Goupil, ex-religieuse du couvent de la Conception Saint-Honoré, à Paris, devenue sa femme» , et dont Robespierre, dit-on, aimait beaucoup la conversation.

Hébert enfin était tout l'opposé de ce qu'on se le représenterait d'après ses écrits.

*Sur mon journal une horrible figure*
*Me présentait en perruque de crin ;*
*Mais, en effet, j'étais un muscadin,*
*Et seulement sans-culotte en peinture,*

dit une sorte de complainte intitulée : *Histoire de la conjuration du Père Duchesne, et ses adieux à sa Jacqueline.*

*Adieu, projets ! adieu, ma Jacqueline !*
*Innocemment j'ai voulu m'agrandir ;*
*Pour récompense on va me raccourcir.*
*J'ai cru régner... et l'on me guillotine.*

J'ai dit quelle avait été la vogue du Père Duchesne ; on ne sait que trop quelle influence exerça sur la marche de la Révolution cet homme abominable, cent fois pire encore que Marat, et qui prétendait, dit Danton, que sa pipe ressemblait à la trompette de Jéricho, et que, lorsqu'il avait fumé

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trois fois autour d'une réputation, elle devait tomber d'elle-même.

Le *Père Duchesne* eut 355 numéros, indépendamment de ceux non numérotés; les curieux en trouveront les sommaires, ainsi que ceux des principales concurrences, dans le volume de M. Ch. Brunet; mais cette feuille de boue et de sang, devenue, je ne voudrais pas dire un monument, mais au moins une curiosité historique, est si rare aujourd'hui, qu'on n'en connaît pas un seul exemplaire complet, et qu'il est même fort difficile de s'en procurer des numéros séparés.

M. Ch. Brunet attribue à Hébert un *Journal du Père Duchesne,* dont Deschiens possédait trois numéros; le *Petit Carême de l'abbé Maury, ou Sermons prêchés dans l'Assemblée des Enragés,* 1790, 13 numéros; et les *Lettres bougrement patriotiques de la Mère Duchesne,* 1791, 18 numéros, dont voici un échantillon :

On a bougrement de peine à réformer les abus qui existaient sous l'ancien régime. La nation voudrait bien mettre de l'ordre dans son ménage; mais elle a beau lutter contre les obstacles, il y a toujours quelque bougrerie; il se trouve toujours de ces mangeurs de peuple qui n'aiment que le gaspillage... C'est tout comme dans ma maison : mon mari ne manque jamais de faire le lundi. — *Pourquoi est-il si voisin du dimanche?* me dit-il. *Quand on a une fois foutu le nez dans le pot, on a bien de la peine à le quitter.* Quelquefois même, le bougre de gourmand est en déroute toute la semaine; et puis, après cela, travaille, pauvre bougresse, pour amasser quelques sous à tes chiens d'enfants.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le Père Duchesne avait une grande tendresse pour un certain Jean Bart, qu'il met souvent en scène, et avec lequel il aimait à s'entretenir des affaires publiques en vidant une bouteille.

Lorsque Jean Bart et le Père Duchesne se réunissent pour boire, ils ne perdent jamais de vue les intérêts du peuple, qui leur sont plus chers que les leurs mêmes. D'ailleurs, c'est toujours le moment de répéter des vérités utiles; car, comme dit cet autre, *in vino veritas,* et le Père Duchesne n'est pas foutu pour ne pas faire tout ce que le bien public lui indique.

Il parut sous le nom de Jean Bart un grand nombre de pamphlets, et quelques petits journaux, entre autres : *Je m'en fous,* qui s'intitula, au 5e numéro, *Jean Bart, ou suite de Je m'en fous ;* les *Entretiens de Jean Bart et du Père Duchesne ; Sacré gâchis de Jean Bart et du Père Duchesne,* etc. Jean Bart jure plus fort que son vieil ami le marchand de fourneaux, mais il est en général moins avancé dans ses opinions; — je dis en général, car il est bien évident que tous ces libelles ne sortaient pas de la même plume.

Nous avons vu la *grande joie* que causa d'abord au Père Duchesne la nomination de Mirabeau au commandement du bataillon de la section Grange-Batelière; Jean Bart n'en est pas moins aise.

Mille bourrasques ! ce sont de fiers vivants que les soldats de la Grange-Batelière ! Ah ! foutre, oui ; les bougres ne connaissent pas les hommes ! Le choix qu'ils viennent de faire de notre ami Mirabeau leur fait le plus grand honneur. C'est bien vrai nom d'un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tonnerre ! Les enfants de la liberté ne peuvent pas mieux être commandés que par celui qui en est le plus ferme appui. Le hausse-col figurera bien sous le menton de ce grand patriote. Oh ! pour celui-là, sacrédié ! il n'ira pas faire des courbettes auprès de M. Moithié ; il est en état de lui faire des leçons en manière d'avis, d'un grand goût. Il fera bien ; au lieu de lui foutre de l'encensoir par le nez, il surveillera toutes ses démarches. C'est que Mirabeau est un fier bougre, qui sait lire dans l'écriture d'un livre. Il faudrait être bougrement fin pour lui en donner à garder !

*Jean Bart* s'élevait contre la manie du clubisme :

On ne parle plus maintenant que clubs, qu'assemblées, que tripots patriotiques. Eh ! je me fous bien, ventre mille dieux ! de tout ce sacré patriotisme à la toise !... Je rencontre partout des babillards, des motionnaires, des motionneux, et, au milieu de ce gâchis, il n'y a pas encore assez de Français. Et puis, admirez la contradiction ! la France se soulève contre l'esprit de parti ; elle sait combien les marchands de bons dieux ont été nuisibles à son bonheur : elle supprime les moines ! Eh bien ! j'entre dans une société où je suis inconnu. — Qu'est-ce que c'est que cet habit bleu-là, avec sa grande culotte ? — Madame, c'est M. Jean Bart. — Est-il Cordelier ? est-il Prémontré ? est-il Feuillant ? est-il Jacobin ? — Je suis marin, foutre, Madame ; Français pour la vie, et pas foutu pour être moine. — Vous n'êtes pas au courant, monsieur le marin. — Triple Dieu ! je vous demande mille millions d'excuses ! Mais je croyais, comme un jeanfoutre, que l'homme libre ne pouvait s'honorer d'un titre plus beau que celui de Français !... Jacobin ! Eh ! je me fouts bien d'aller dans une église où des moines criminels de lèse-nation armèrent Jacques Clément pour frapper Henri III, et firent croquer une hostie à ce scélérat ? Et c'est du nom de Jacobin que vous déshonorez de bons patriotes ; car il y en a dans cette société... Jacobin ! Je hais ce nom, et j'embrasse les vrais Français que la malheureuse mode a transformés en jacobinaille. Ces bougres-là sont mes frères, et je rejette avec exécration tous ceux qui osent avec une carte se dire bons citoyens,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et achètent pour six francs de patriotisme. Point de partis, nom d'un million de boulets ramés! Point de partis! l'esprit de corps est le poison de la liberté.

—

## Le Père Duchesne de la rue du Vieux-Colombier, le véritable Père Duchesne, foutre! était bien autrement enragé.

*Avertissement du Père Duchesne* à tous les citoyens et clubs patriotiques au sujet d'un décret contre la liberté de la presse dont on nous menace, en profitant de la présidence de M. Dandré.

Si cela arrive, Père Duchesne est foutu. D'abord ce ne sont pas les pandours de Léopold et les soldats du pape que je crains, nous n'en aurons pas pour deux bouchées. Nos plus cruels ennemis ne sont pas sur la frontière; ils sont, foutre, tous au cœur de la France, je veux dire au château des Tuileries, au Manége, au Département, à la Mairie, à la place de Grève et dans la rue de l'Université.

Bons bougres de patriotes qui écrivez du soir au matin, vous jouissez de votre reste, je vous en avertis. Donnez-vous-en, ce sera pour longtemps. Gare à nous tous, voilà Dandré président pour la troisième fois!....

Au reste, je m'en foutrais encore : qu'est-ce que ça me ferait qu'un Maury, un Bonnal, ci-devant évêque de Clermont, soit président, pourvu que l'Assemblée ne soit pas... vous m'entendez? jusqu'aux os? Mais pour cette fois, Père Duchesne est foutu. Je n'ai pas plus de courage qu'une catin du château de Versailles ou des Tuileries. On me verra foutre par mes fenêtres, un de ces jours, mes caractères et toute la boutique. Aussi bien, à quoi me vont-ils servir à présent? A charger mon fusil à mitraille et à marcher contre les Capets.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Car, s'il faut que je le dise, si nous ne crions pas tous, et bien haut, on va nous rogner les ongles de bien près, à nous autres, pauvres diables de journalistes patriotes. Voici la manigance infernale de tout cela : il ne faut pas être un diable bien malin pour voir où va le coup. Le département est tout composé de membres véreux : c'est un abbé Sièyes, qui pourrait faire quelque chose de bien et qui trouble l'eau pour prendre le poisson ; c'est un Pastoret, qui est tout sucré à le voir, et qui fond dans la bouche au bout d'un ; c'est un M. La Rochefoucauld, qui a encore les idées plus épaisses que la mâchoire; c'est un M. Kersaint, qui joue finement son jeu... Il n'y a, foutre, que Danton qui aille bon jeu bon argent, et qui parle la bouche ouverte, comme saint Paul.

Tous ces messieurs, qui n'aiment pas à être accostés par un homme qui n'est pas citoyen actif, ne peuvent pas souffrir non plus de voir leurs foutues affiches, longues d'une aune, collées entre deux affiches bougrement patriotiques de nos clubs populaires : comme nos ci-devant, qui, à Pâques, auraient craché le bon Dieu, si le curé leur avait mis sur la langue les restes d'un ciboire entamé pour leurs domestiques.

Ces jeanfoutres d'administrateurs, piqués aux yeux, ont été vite au Manége demander un décret qui porte droit exclusif à eux d'écrire, d'imprimer et de salir les murailles de leurs chiffons de papier noirci.

Sous un président du calibre de Robespierre, messieurs du département auraient été renvoyés à leurs comptoirs. La cabale de Proserpine s'est mise en branle. « Qui choisissons-nous? — Dandré. — Il a déjà été élu deux fois. — Qu'importe? C'est l'homme qu'il nous faut. » Dandré est lancé au fauteuil. Et tout de suite, foutre, le temps presse ; Chapelier, avec ses besicles, lit un foutu réquisitoire en forme de rapport qui ferme la bouche aux patriotes, qui ont de bonnes choses à dire, mais qui ne sont pas citoyens actifs...

Mille millions de coups de trépan sur le cerveau du mauvais bougre qui a coupé la nation en deux, en distinguant les citoyens actifs et ceux qui ne le sont pas!

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce n'est pas tout, foutre ! il s'agit surtout d'un code noir contre tous ceux qui, la plume à la main, labourent du matin au soir le champ des idées patriotiques.

*Tarif des amendes contre les écrivains patriotes.*

Pour avoir appelé Louis XVI du nom de Capet : écartelé.

Pour n'avoir pas appelé Marie-Antoinette reine : rompu.

Pour n'avoir pas salué le cheval blanc de M. Lafayette : trois fois le tour des murailles de Paris, attaché à la queue d'un cheval le mors aux dents.

Pour avoir éclaboussé une écharpe : condamné à baiser trois fois le derrière de l'officier municipal.

Pour avoir mal parlé des épaulettes : au fouet sur les deux épaules, si l'épaulette est double; sur une épaule, si l'épaulette est simple.

Pour avoir fait rimer municipal avec..... carnaval : condamné à effacer la rime avec sa langue. — Etc., etc., etc.

Je donnerai ce tarif tout de son long une autre fois.

Ce n'étaient là que des gentillesses. Citons encore un passage pour montrer jusqu'à quel point a pu aller le dévergondage de la parole.

Toi qui, un jour que tu te purgeais, nous as chié en terre la noblesse et les rois, les aristocrates et les calotins, nous te remercions de nous avoir foutu sur le trône un monarque assez bon diable, qui n'a pas la malice de Louis XI, et qui, jusqu'à présent, a eu l'air de faire à peu près tout ce que nous voulions; et toi, qui es assis à la droite de ton papa Dieu, bon bougre qui voulus naître bâtard à Bethléem, pour nous apprendre à nous foutre de la naissance....

Cela vient après quatre pages où le Père Duchesne, dans un article à propos d'un *Te Deum* pour la convalescence du roi (mars 1791), vomit,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en style des halles, toutes les indécences imaginables sur la personne du roi, sur sa maladie, etc.

—

Parmi les plus violents, il faut encore citer *Rougyff, ou le Franc en vedette,* par le conventionnel Guffroy, qui avait ainsi bizarrement anagrammatisé son nom, et qui ne prétendait à rien moins qu'à la succession de l'*Ami du Peuple*.

Quand une sentinelle meurt assassinée, une autre aussitôt prend la place. Le chef de nos éclaireurs n'est plus : il faut que toutes les sentinelles de la liberté redoublent de vigilance, *et me voilà*. Je ne suis pas neuf à ce métier, on le sait en plus d'un lieu. Dès 1789, j'avais vigoureusement crié : *Qui vive!* Je vais le faire encore, et de nouveau je sonne mon tocsin, qui le premier sonna l'enterrement du clergé.

Aujourd'hui tout me rappelle à ma guérite; j'y remonte, et je serai fidèle à ma consigne.

Donne-moi ta main, Père Duchesne. Comme toi, je foutrai en déroute tous les triples chats qui nous égratignent, tous les tigres qui font la chattemite. Ma guérite est hors d'atteinte ; je te préviens qu'elle est bougrement plus haute et plus solide que tous les trônes.

Guffroy avait emprunté son épigraphe à une hymne au Saint-Sacrement, qu'il traduisait et commentait à sa façon :

*Recedant vetera, nova sint omnia, corda, voces et opera.*

Chassons les vieux abus; que tout soit neuf, cœurs, paroles et actions. — Un sapeur dirait avec Duchesne : *Au diable les vieilles breloques de la royauté! foutons tout à neuf. Le cœur sur la main,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*les discours francs et les actions républicaines, foutre! C'est ça un cantique, ah bougre!*

Le Comité de Salut public, dit Prudhomme, se servait du journal de Guffroy, ainsi que de ceux de Marat, d'Hébert et d'Audouin, pour organiser un empoisonnement universel de l'opinion publique. Quelques phrases suffiront pour donner une idée de cette feuille, écrite d'ailleurs de la façon la plus vulgaire.

— Abattons tous les nobles : tant pis pour les bons, s'il y en a.

— La Convention nationale a besoin d'une nouvelle dose d'émétique; il faut la frapper vite et dur.

— Commerce et accaparements sont synonymes.

— Que la guillotine soit en permanence dans toute la République : la France aura assez de cinq millions d'habitants.

—

Les constitutionnels ne dédaignèrent pas, dans leur lutte avec les révolutionnaires, et sans doute pour combattre à armes égales, d'employer ce genre, prétendu populaire, mais dont la forme même est injurieuse au peuple, qu'on dégrade et qu'on ravale, sous le prétexte de se mettre à sa portée. Le grand faiseur du parti, dans cette spécialité, était cet Estienne dont j'ai raconté (t. 4, p. 210 et suiv.) la querelle avec Marat et Fréron. C'est, comme je l'ai déjà dit, dans l'*Ami* et dans l'*Orateur du Peuple*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que se trouvent les seuls renseignements que nous possédions sur cet écrivain, que, tout naturellement, ils vilipendent à l'envi.

« Sans préjudice des libelles que le mouchard Estienne Languedoc fait imprimer tous les jours, il vient de répandre, à six sols la douzaine, le premier numéro d'un journal intitulé le *Contre-Poison*. Cette feuille paraîtra trois fois la semaine; chaque numéro, composé de seize pages, sera un recueil complet de calomnies contre les patriotes de l'Assemblée nationale, le club des Jacobins, et surtout les vainqueurs de la Bastille. Sa fabrique est établie chez Sentier l'aîné, imprimeur, rue de Bussy, n° 9. Les amateurs des productions du sieur Estienne pourront également s'adresser, pour souscrire, rue de Bourbon, à l'hôtel du Cheval blanc, où on trouve aussi des collections du *Journal des Halles*, de la *Râpée*, du *Rogomiste*, etc. »

Ils lui attribuent encore un *Cicéron à Paris*, qui parut en 1791, et un faux *Ami du Peuple*, « rapsodie dégoûtante répandue gratis pour endormir le peuple en attendant qu'on l'égorge. » Voici quelques échantillons de la manière d'Estienne, tirés du *Journal de la Râpée ou de ça ira, ça ira*, et du *Journal des Halles*.

*Grand spécifique contre l'aristocratie.*

Comme je ne nous estimons pas tant seulement foutu pour faire des matelottes, ousce que, dans la science de cette cuisine-là, j'ont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une vogue que faut y voir, mais j'adonnons aussi notre temps à instruire le public qui veut être savant des nouvelles, je venons d'apprendre un remède contre l'aristocratie, que j'allons l'y donner pour qu'il s'en serve dans l'occasion...

*Prenez une portion de sel essentiel de salpêtre, avec égal quantité de charbon et de soufre; mêlez ensemble et la réduisez en poudre; formez des boles d'extraits de mine de plomb, et faites infuser le tout dans un tuyau d'acier. Administrez le remède par injection.*

S'adresser, au surplus, pour la manière de l'administrer, à M. Barnave, l'un des députés à l'Assemblée nationale, et, pour s'assurer de ses heureux effets, à M. Cazalès, son confrère. On croit qu'il est bon pour la Constitution. Quel que soit le tempérament du malade auquel le remède est administré, qu'il garde le lit le plus longtemps possible.

(*Journal de la Râpée,* n° 5.)

J'entendons tous les jours gueuler à nos oreilles du papier où je ne voyons goutte, qui parle de mille histoires dont je n'avons que faire. Comme il y a trop d'esprit pour nous dans ces paperasses, j'avons imaginé, dans notre manière de voir, d'en faire imprimer un que les gens de notre sorte puissiont entendre, sans avoir besoin d'avoir fait leux études, ni de savoir le latin. Le *Journal des Halles* nous a paru notre fait. C'est pour cela que j'en hasardons un numéro pour afin de voir si on pourra y mordre. J'avertissons d'avance que je dirons sans gêne tout ce que j'aurons sur le cœur, et que je ne prendrons jamais des gants et des mitaines quand j'aurons quelque rancune contre quelqu'un, et que je mènerons tambour battant, mèche allumée, quiconque n'ira pas droit son chemin, ou voudra s'écarter du drapeau. En voilà assez de dit; il faut venir au fait, sans tant tourner autour du pot.

(*Journal des Halles,* n° 1er.)

Ce ne sont pas les aristocrates que j'avons à craindre, car ils ont reçu leur coup de grâce; mais c'est une autre clique, qui s'assemble aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, qui, si on la laissait faire, nous mettrait bientôt dedans, sans que nous nous en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

doutions. Ils se font appeler les *Amis de la Constitution,* et avec ce nom ils sont les plus grands ennemis du roi, car ils voudraient en faire un roi en peinture, qu'on puisse mener par le nez. Mais ça ne fait pas notre compte. Je voulons avoir un roi qui puisse se mêler des affaires, sans cependant y nuire ; un roi à qui il ne soit pas possible de faire le mal, mais qui ait le droit de faire le bien. Mais non ; les *jacobinistes* n'entendent point cela ; ils ont une autre manière de voir, et, avec leur grand mot : *liberté,* ils vous fourront droit comme un i dans l'esclavage.

— Je devons en conscience avertir messieurs de la nation que ces agrefins dont le duc d'Orléans se servit pour faire ameuter le faubourg Saint-Antoine, brûler la maison de Réveillon ; que les maquereaux et les chevaliers de la manchette de ce prince ; que ses gouines, Lameth, Barnave, Duport, d'Aiguillon, Marat, Danton, Linguet, font leur impossible pour afin de nous donner le change sur le compte de ce prince manqué ; qu'ils mettent tout le monde en ribotte pour nous empaumer ; que ce sont encore eux qu'avont mis le feu aux étoupes entre les vainqueurs de la Bastille et les gardes-françaises, pour pouvoir encore pêcher en eau trouble.

Dans une autre feuille, il suppose que Danton rend ses comptes à Philippe-Capon :

Pour un lit bleu donné à Camille Desmoulins, 1,800 livres ; donné à l'Ami du Peuple, pour l'engager à faire fermenter les esprits, à allumer le feu de la guerre civile, à calomnier le roi et l'Assemblée nationale, à détracter Mounier, Lafayette, etc., la somme de 3,000 livres.

— L'aboyeur Marat, qui se dit l'Ami du Peuple, lorsqu'il est monté sur ses échasses, est un sacré gredin qui s'est vendu à un autre gredin qu'on appelle Danton, grand dogue de la république des Cordeliers, qui, à son tour, est vendu depuis longtemps au grand gredin le duc d'Orléans. Ainsi voilà une chaîne de gredins qui ne nous pèseront pas une once, maintenant que je savons de quoi y retourne.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Avis de M. Josse pour que ça aille.*

Si vous voulez que ça aille, renvoyez les districts, et ne leur laissez que la sonnette, dont ils auront toujours besoin.

Ne nommez Danton à aucune place, à moins que ce n'en soit une de juré crieur, et *ça ira.*

Mettez un bâillon dans la gueule de Marat, et *ça ira.*

Méfiez-vous, comme d'un voleur de foire, de Philippe-Capon (d'Orléans), et *ça ira.*

Ne vous laissez pas jeter de la poudre aux yeux par les Lameth, Barnave, Dupont, et toute la clique, et *ça ira.*

Anéantissez les Jacobins, comme vous avez anéanti les Capucins, et *ça ira.*

Conservez comme la prunelle de votre œil M. de Lafayette, et *ça ira.*

Mettez en déroute tous les motionnaires et les faiseurs d'écrits incendiaires, et *ça ira.*

—

On aurait pu croire le Père Duchesne bien mort avec Hébert et ses successeurs immédiats ; on le vit pourtant reparaître sous le Directoire, au milieu de cette recrudescence de la presse dont j'ai esquissé le tableau.

La Bibliothèque impériale possède quarante-deux numéros de ce dernier des Père Duchesne. (1) Le n° 1er est précédé d'un avis, signé Labisol, ainsi conçu :

(1) Je rencontre pourtant encore un Père Duchesne en mai 1815, criant bien haut sa « grande joie de voir que les Parisiens allaient une seconde fois sauver la France » ; mais c'était un ridicule anachronisme.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Plusieurs fois, dans le cours de la Révolution, des écrivains périodiques empruntèrent le nom du Père Duchesne pour parler au peuple un langage qui lui est plus familier. Nous allons essayer d'entretenir aussi nos concitoyens sous cette forme particulière. Egalement opposés au *royalisme* et à l'*anarchie,* aux fureurs ultra-révolutionnaires du *tribun* GRACCHUS et aux fureurs contre-révolutionnaires de l'*accusateur* SERISY, on ne nous verra point nous parer des livrées d'un parti, des couleurs d'une faction. Hommes bons, mais faciles à égarer, c'est pour vous que nous écrivons. Si vous nous savez quelque gré de nos efforts, notre but est rempli.

« Le Père Duchesne lui-même, disent MM. de Goncourt, n'a pas voulu manquer à cette dernière bataille du journalisme; il a reparu : la *Résurrection du Père Duchesne!* Le Père Duchesne, cette éloquence entrelacée de f..... et de b..... qui de ses colonnes ont sauté à toutes lèvres, voire même ont fait grand tumulte dans la salle de la Convention, le Père Duchesne a rappelé à lui tous ces points d'interjection révolutionnaires débandés depuis Hébert; et, de plus belle, les jurons gaillards d'émailler ses plantureuses périodes. Mais le gouvernement révolutionnaire se met à avoir la modestie des mots : ces pauvres b..... et f..... sont mandés devant Limodin. Et le Père Duchesne dessine cette caricature de leur condamnation, et rédige leur testament en ce gras parlage de Ménippée :

Le *grand jugement* en dernier ressort du bureau central, section de la politesse, qui bannit a perpétuité les b..... et les f..... de la République.

Sur le rapport de messires Galopin et Craquefort, tous deux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

limiers à nez camus, tous deux l'estomac bardé de la plaque de l'ARBITRAIRE, à l'effet de pouvoir en toute saison, fantaisie et commodité, friser l'arbitraire, suivant nos us et coutumes, ayant été dénoncé qu'il courait de par le monde un chien de damné babillard dit Père Duchesne, marchand de fourneaux, toujours brûlant du plus pur républicanisme.

.... Que ledit porte-moustache s'avisait de jurer contre la fourmilière de sacrés coquins, contre les monstres de royalistes à double face, comme un grenadier de l'armée de Sambre-et-Meuse ou d'Italie.

A été remontré que de tout temps les intendants bonneaux des menus plaisirs de toute classe, les magistrats furets des boudoirs et lycées de prostitution publique, avaient dû proscrire les b..... et les f....., attendu que la chose vaut mieux que le mot; que les f....., langage du peuple en humeur grise, sont une preuve palpable d'une tendance à l'anarchie de 1793, qu'il faut pulvériser dans l'alphabet; que les b....., originaires des culs-de-sacs de Naples et de Rome, clochetaient mal aux oreilles des petites-maîtresses à belles passions, leur donnaient un cauchemar de diable à cheval sur une marmite fêlée, et tendaient à ruiner le commerce de toutes les merveilleuses du Palais-toujours-Royal, et autres ateliers de débauches, qui ont fait et qui font bouillir les marmites de la police.

A été par ensuite dépapillotté un épouvantable fagot de paperasses en rubans roses enliassant trois cent soixante et quinze billets en prose rimée et en manière de dénonciation de tous les salons dorés, y compris... la motion des honnêtes femmes en jupons courts et gorges nues du bal Richelieu, tendant à faire claquemurer le risible bon sens du Père Duchesne...

Sur quoi le souverain bureau de politesse, crossant aux pieds les remontrances triplement cuirassées de raison d'un de ses membres.., a opiné pour qu'il fût fabriqué une simagrée de dictionnaire à l'usage des républicains à la manière de Limodin, permis toutefois par grâce aux seuls porte-mousquets à poil existant aux armées de se servir de b..... et f..... jusqu'à nouvel ordre...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et a décrété que le Père Duchesne serait pourchassé comme un vaurien, malgré son costume républicain; qu'il sera, de plus, sans broncher, fait un message au conseil des Cinq-Cents à l'effet de déclarer, à la face de la République, que les b..... et les f..... mettaient la patrie en danger, et qu'il soit, sans plus barguigner, lancé les mille millions de foudres législatives contre les sacripans de b..... et de f....., dont le gros Père Duchesne écorche militairement les oreilles de chien de tous les honnêtes gens des galeries du Palais-Royal.

FIN DU SIXIÈME VOLUME

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# TABLE

—

NOTICES SUR LES PRINCIPAUX JOURNAUX ET JOURNALISTES DE LA RÉVOLUTION. (*Suite.*) 5

MARAT. — *L'Ami du Peuple.* 7

FRÉRON. — *L'Orateur du Peuple.* 200

TALLIEN. — *L'Ami des Citoyens.* 227

LOUVET. — *La Sentinelle.* 240

CÉRUTTI, RABAUD SAINT-ETIENNE, GROUVELLE, GINGUENÉ, LEQUINIO. — *La Feuille villageoise.* — *Journal des Laboureurs.* 254

BARÈRE. — *Le Point du Jour.* 272

ROBESPIERRE. — *Le Défenseur de la Constitution.* 279

GORSAS. — *Le Courrier de Versailles à Paris, etc.* 296

PRUDHOMME, LOUSTALOT, TOURNON. — *Révolutions de Paris.* 317

MERCIER ET CARRA. — *Annales patriotiques et littéraires.* 365

FAUCHET, BONNEVILLE. — *Le Cercle social.* — *La Bouche de Fer.* — *Journal des Amis.* — *Bulletin des Amis de la Vérité.* 377

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BABEUF. — *Le Tribun du Peuple.* 414

JOURNAUX DES CLUBS. — *Journal des Amis de la Constitution.* — *Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution séante aux Jacobins.* — *Journal de la Montagne.* — *Journal du Club des Cordeliers.* — *Journal des Clubs.* 432

*Journal de la Société des Amis de la Constitution monarchique.* — *Journal des Impartiaux.* — *Journal de la Société de 1789.* — *Journal des Amis de la Paix.* 447

*Le Père Duchesne.* — LEMAIRE. — HÉBERT. 452

FIN DE LA TABLE.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

# LA PRESSE

## EN FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES

ORIGINES DU JOURNAL

ET LA

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES JOURNAUX

DEPUIS LEUR ORIGINE

PAR

EUGÈNE HATIN

—

TOME SEPTIÈME

PARIS

POULET-MALASSIS ET DE BROISE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

97 rue Richelieu et passage Mirès

—

1861

Traduction et reproduction interdites.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# HISTOIRE

DE

# LA PRESSE

## EN FRANCE

J.B. ROLLAND & FILS
NÉGOCIANTS
MONTREAL

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Alençon — Typ. Poulet-Malassis et De Broise.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# HISTOIRE

## POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE LA

## PRESSE EN FRANCE

—

# LA PRESSE MODERNE

1789 - 1860

—

## NOTICES

SUR

LES PRINCIPAUX JOURNAUX ET JOURNALISTES

DE LA RÉVOLUTION

*(Suite)*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# LA PRESSE

# PENDANT LA RÉVOLUTION

—

## ACTES DES APOTRES.

*Peltier, Rivarol, Champcenetz, Mirabeau jeune, Bergasse, Montlosier, Lauraguais, Suleau.*

J'ai déjà dit quel avait été le caractère général de la presse royaliste dans les premières années de la Révolution.

Sous la Constituante, le parti royaliste est le parti de l'opposition; or, contrairement au rôle ordinaire des oppositions, qui attaquent des intérêts particuliers au nom d'idées générales, l'opposition royaliste attaquait des idées générales au nom de priviléges et d'intérêts particuliers. Il en résulta une polémique toute négative, qui s'enferma d'un côté dans la glorification du passé, et de l'autre dans la critique des idées nouvelles.

C'est par ce dernier côté surtout que se font remarquer les organes de la cour. La tâche était

EFERUS - Recherches & Classification numériques

facile. Les idées nouvelles produisant des mœurs nouvelles et originales, il est certain que ceux qui personnifient ces idées ne sont pas difficiles à ridiculiser aux yeux de leurs ennemis, et même aux yeux des indifférents, qui prennent l'originalité pour de la bizarrerie. Les *Actes des Apôtres* et leurs nombreux satellites firent donc rire aux dépens des révolutionnaires ; mais ils donnèrent une preuve éclatante de la fausseté du proverbe qui veut que le ridicule tue. La vérité est que l'épigramme ne tue que les agonisants. Ce sont les troupes légères qui achèvent une déroute commencée ; mais c'est en vain qu'elles tenteraient d'arrêter ces irrésistibles masses d'hommes marchant résolûment à la conquête d'un avenir longtemps rêvé : elles n'ont d'autre résultat que de harceler, d'irriter, de rendre impitoyables leurs futurs vainqueurs. C'est à quoi les injures des royalistes réussirent parfaitement.

« Les Actes des Apôtres, espèce de satire Ménippée du temps, étaient, dit Lamartine (1), les parodies quotidiennes de la Révolution, parodies plus propres à irriter sa colère et à la pousser au-delà qu'à la faire rougir de ses égarements. Ce journal cynique était la claie sur laquelle quelques jeunes gens spirituels, mais étourdis, traînaient tous les noms et toutes les choses de la Révolution. Si la cour, l'Eglise et les ministres, qui nourrissaient

(1) *Histoire des Constituants*, t. III, p. 218.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette feuille de leurs subsides, avaient eu pour but de faire bouillonner jusqu'au débordement les vengeances de l'anarchie, elles n'auraient pas pu inventer un feu plus actif et plus âcre que les Actes des Apôtres. C'était la vengeance de l'aristocratie, mais une vengeance avant le triomphe, qui défiait la Révolution dans ses forces, et qui préparait de sanguinaires ressentiments. »

Il est vrai qu'au début de la lutte les défenseurs de la monarchie étaient loin de comprendre la gravité du péril. Ils s'imaginaient que l'on aurait raison des mutins — c'est ainsi qu'ils parlaient — comme on avait eu raison des bourgeois et des paysans au temps du roi Jean et de Charles V. Un jour vint où la chose leur parut plus sérieuse, et ils songèrent alors à Charles I^er^, de tragique mémoire et de présage non moins tragique; mais, dans leur confiance comme dans leur crainte, ils eurent le tort d'irriter leurs adversaires par le dédain, et d'employer contre eux l'ironie et le persifflage, que Rivarol définit l'aristocratie de l'esprit, et qui n'en est que l'impertinence. La raillerie est de bonne guerre, et non l'insulte; la gaieté est de mise, et, si elle est franche, elle peut adoucir et désarmer ceux-là même qu'elle déconcerte : mais la moquerie haineuse et méprisante ne fait qu'envenimer les querelles et transformer de simples dissidences en violente et irréconciliable animosité.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quelle étrange illusion ne se faisaient pas d'ailleurs ces écrivains lorsque, prenant la Révolution pour une nouvelle Fronde, ils écrivaient des chansons à l'adresse des gens d'esprit pour ridiculiser les Marat, les Fréron, les Carra, qui leur répondaient par des émeutes de faubouriens déguenillés et par des têtes au bout des piques ! C'était se méprendre singulièrement que de prétendre trancher avec l'arme du ridicule les racines profondes d'une pareille révolution. Soyez donc spirituels avec les faubourgs Antoine et Marceau et avec les furies de la guillotine, comme dit M. de Monseignat, et ripostez par des chansons à des arguments dont la prémisse est une pique, et la conclusion une lanterne !

Quoi qu'il en soit, c'est là le caractère dominant de la presse royaliste; l'arme favorite des journalistes du parti de la cour, c'est la raillerie, c'est avec le sarcasme qu'ils s'imaginent terrasser leurs redoutables adversaires. Ce n'est pas qu'il n'y en ait eu quelques-uns de sérieux, mais le plus grand nombre, je le répète, visèrent avant tout à être spirituels et moqueurs, et ces derniers, il faut le dire, réussirent mieux que les premiers. Nous leur donnerons donc la préférence, et ferons passer les Actes des Apôtres avant l'*Ami du Roi*.

Les Actes des Apôtres, la feuille assurément la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus spirituelle et la plus piquante de l'époque, commencèrent à paraître le *jour des morts*, *l'an de la liberté* 0, c'est-à-dire le 2 novembre 1789.

Cette manière de dater — *l'an de l'anarchie* 1^er^, *l'an des assignats*, *l'an de l'égalité en misère*, — le titre de la feuille lui-même, titre dont on ne saisit pas tout de suite le sens, montrent une prétention décidée à l'effet et donnent un avant-goût du genre d'esprit qui y domine. « J'avoue franchement, dit Léonard Gallois, que je n'ai jamais pu comprendre le sens que Peltier attacha au titre de ses feuilles. » — « Les Actes des Apôtres, dit M. de Monseignat, cela veut dire — car il est utile d'expliquer ce titre — les actes des apôtres de la Révolution, mis au jour et tournés en ridicule. » On lit cependant dans le prospectus cette phrase assez explicite : « En nous intitulant, dès le principe, les *apôtres de la liberté et de la démocratie royale*, nous avons compté sur de nombreux disciples : nos espérances n'ont pas été illusoires... » Cette phrase, le prospectus lui-même, aura peut-être échappé à ces deux honorables écrivains, qui ont consacré l'un et l'autre aux Actes des Apôtres un chapitre substantiel.

Le prospectus de la nouvelle feuille, en effet, ne précéda point la publication, comme c'est assez l'usage; il ne fut lancé que trois à quatre mois après, ce qui fait qu'il ne se trouve point à tous les exemplaires, ou bien il n'est joint qu'au troisième vo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lume. On lisait seulement à la fin du 1er numéro :

Nous n'ouvrons pas une souscription pour nos Actes. Il est possible que la matière soit assez abondante pour livrer tous les jours un chapitre à l'impression; mais nous ne voulons pas prendre d'engagement : nous connaissons notre paresse, et nous ne savons pas jusqu'où peut aller l'activité héroïque des honorables membres de l'Assemblée.

Les Actes des Apôtres commencèrent donc par se vendre au numéro, chez Gattey, libraire au Palais-Royal. « La boutique du sieur Gattey, dit la *Chronique de Paris* (14 mars 1790), est un antre où l'on entend, à tous les moments du jour, rugir l'aristocratie. C'est des fourneaux de cet Etna que sortent ces foudres de deux sous que leurs auteurs imaginent devoir renverser la Constitution. »

Ce n'est qu'après avoir publié cinquante-six numéros que les *quarante-cinq* Apôtres résolurent de suivre la loi commune et de recevoir des souscriptions. Ils y furent déterminés par les nombreuses contrefaçons qui furent faites tout d'abord de leurs Actes. Cela explique l'épigraphe en forme de verset qui se lit au faux-titre du prospectus, épigraphe qui ne signifie plus rien quand elle est isolée, et qu'on n'en cite que la première moitié, comme l'a fait Deschiens.

℣. *Quid domini facient, audent cum talia fures?*
℟. Une souscription.

Les épigraphes étaient fort de mise alors. Les Apôtres, pour leur part, les prodiguent jusqu'à l'a-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bus : leur prospectus en a trois pour sa part. Ils les tirent de tous les auteurs, anciens et modernes, français et latins; mais celui qu'ils préfèrent, c'est Voltaire, et, ce qui paraîtra plus étrange, parmi les ouvrages du grand philosophe, *la Pucelle* est celui que citent de prédilection ces nobles champions de la noblesse et du clergé : c'est à ce poème que les rédacteurs des Actes empruntent le plus souvent les épigraphes qu'ils mettent en tête de chacun de leurs numéros; on voit qu'ils le savent par cœur, que c'est leur classique, et en quelque sorte leur bréviaire.

Mais venons à leur prospectus :

*Liberté, Gaieté, Démocratie royale.*

Les bontés de la nation, la méchanceté des aristocrates, les plaintes de nos frères et le brigandage des contrefacteurs, les citoyens passifs des quatre-vingt-trois départements, qui, non-contents de nous voler, veulent bien encore nous défigurer, tout détermine les directeurs de la société des Actes des Apôtres à ouvrir enfin une souscription pour un ouvrage national dont la réputation, liée à celle de nos augustes législateurs, est assurée d'une manière aussi stable que les bases de la nouvelle Constitution qu'ils viennent d'imposer à la France.

Les personnes qui, trompées par notre manière, nous ont cru un moment satiriques, s'attendent peut-être à trouver encore dans ce prospectus quelques malices bien noires, quelques bonnes épigrammes contre les aristocrates; malheureusement il ne s'agit que de nous : nous devons être en garde contre l'amour-propre d'auteurs! Et puis, voués par état à ne dire, autant que nous le pourrons, que de *bonnes* choses, nous renvoyons au prospectus du *Journal en Vaudevilles* ceux qui veulent du *joli,* et au *Courrier de Madon* ceux qui cherchent du *beau*...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Nous annonçâmes, en commençant ces Actes, que nous n'osions pas ouvrir de souscription parce que nous connaissions parfaitement notre paresse, et que nous ne savions pas jusqu'où pouvait aller l'héroïque et infatigable activité de nos honorables souverains. L'expérience a démenti nos craintes. Mais néanmoins la profonde connaissance que nous avons des droits de l'homme ne nous permettra jamais d'aliéner notre liberté au point de nous engager à faire paraître un chapitre tous les matins. Nous n'aurons jamais la prétention d'égaler

*Cet heureux Dinocheau* (1), *dont la fertile plume*
*Peut tous les mois sans peine enfanter un volume.*

Les Actes des Apôtres parurent donc d'une façon irrégulière, mais cependant à peu près tous les deux jours, puisque, dans l'espace d'environ deux années qu'ils vécurent, il en fut publié trois cent onze numéros. Les livraisons étaient aussi très-inégales entre elles : elles étaient le plus ordinairement de huit à vingt-quatre pages, mais il y a quelques numéros qui en comptent jusqu'à cinquante et soixante. Le prix de l'abonnement était de 9 livres et 9 livres 10 sous, *espèces sonnantes*, *et non en assignats*, par volume ou *version*, composée de trente chapitres, avec introduction et épilogue. En commençant leur troisième volume, ils préviennent néanmoins qu'ils recevront des assignats, « mais seulement à l'époque où ils auront fait monter le prix d'une salade à 20,000 fr. Ainsi soit-il! »

(1) Rédacteur du *Courrier de Madon,* qui, disent les Apôtres (n° 16), « sera un monument de ce langage élégant et délicat transmis par Voiture à l'abbé Sabathier, et qui semble s'être arrêté au député de Blois, rédacteur de ce journal, que tous les aristocrates littéraires distinguent parmi les feuilles que le besoin du patriotisme enfante chaque jour. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les Apôtres n'étaient pas évidemment quarante-cinq, comme ils le disaient par plaisanterie. On en connaît une douzaine, parmi lesquels Peltier, Rivarol, Champcenetz, Mirabeau le jeune, Suleau, Bergasse, Montlosier, etc. D'ailleurs les Actes étaient bientôt devenus le refuge de tous les beaux-esprits mécontents, l'asile des faiseurs de vers badins, des chansonniers sans emploi, qui s'y embusquèrent pour de là diriger un feu roulant d'épigrammes et de quolibets contre la Révolution.

Des Apôtres, le plus spirituel et le plus brillant était sans conteste Rivarol, dont l'esprit et la renommée ont quelque peu nui à la réputation de ses collaborateurs; mais la cheville ouvrière de l'entreprise, c'était Peltier. Cet écrivain, qui devait faire une si persévérante et si rude guerre aux pouvoirs qui se succédèrent de 1789 à 1814, était fils d'un riche négociant de Nantes, et il aurait très-probablement suivi la carrière paternelle, si la Révolution n'était venue l'en détourner. Il se trouvait alors à Paris. Dès les premiers jours, il se jeta en travers du mouvement, et publia pour le combattre diverses brochures, notamment *Sauvez-nous ou sauvez-vous*, adressé aux députés de l'Assemblée nationale, et *Domine salvum fac regem*, pamphlet dans le même genre, où il dénonçait hautement Mirabeau et le duc d'Orléans comme les promoteurs des journées des 5 et 6 octobre. Le succès de ces brochures le lia avec

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les beaux-esprits des salons aristocratiques, et c'est alors qu'il conçut le projet d'un pamphlet périodique.

Les Actes des Apôtres se faisaient, paraît-il, très-gaiement, le plus ordinairement chez le restaurateur Beauvilliers ou chez Mafs, au Palais-Royal. Les initiés seuls étaient admis à ces *dîners évangéliques*. Tout le monde causait; les Apôtres écrivaient la conversation sur un coin de table, et, dit-on, le numéro ainsi fait était laissé sur la carte du restaurateur, et du restaurateur passait chez Gattey.

Il ne faudrait pourtant pas croire que les Actes ne soient qu'un recueil de facéties plus ou moins spirituelles, plus ou moins méchantes, plus ou moins honnêtes; ils avaient aussi une partie sérieuse, et savaient au besoin mêler le sévère au plaisant. Les rédacteurs formaient en quelque sorte deux corps d'armée. D'un côté la troupe légère, les tirailleurs, Rivarol, Peltier, Champcenetz, Mirabeau : à ceux-ci la satire, la gaieté, l'épigramme en prose et en vers; de l'autre, les soldats pesamment armés, les publicistes, Bergasse, Montlosier, Lauraguais : à ceux-là les œuvres sérieuses, les analyses raisonnées, la polémique sévère. Suleau employait l'une et l'autre arme avec un égal succès.

Nous allons essayer de faire connaître sous ses divers aspects ce recueil demeuré fameux, et encore piquant, bien que le temps en ait singulièrement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

émoussé les pointes. Nous commencerons par le côté sérieux, qui est le moins connu ; mais nous nous y arrêterons peu, d'abord parce que les matières sérieuses n'occupent dans les Actes des Apôtres que la plus petite place, et parce qu'ensuite, avec quelque talent qu'elles soient traitées, il n'y a là rien qui appelle invinciblement l'attention, surtout après ce que nous connaissons d'ailleurs.

C'est assez ordinairement sous forme de lettres que les questions à l'ordre du jour sont traitées par les publicistes des Actes, et elles n'ont ni temps ni lieu assignés; il faut cependant excepter les introductions et les épilogues, qui sont toujours écrits sur un ton sérieux, et souvent élevé : ce sont la plupart du temps des leçons puisées dans l'histoire. Il y en a même de fort remarquables. Elles sont toutes empreintes, cela va sans dire, de l'esprit qui caractérise le journal ; mais il y a entre cette partie sérieuse et la partie épigrammatique une différence qui se conçoit aisément. Peltier, Rivarol, Champcenetz, et ceux qui venaient à leur suite, enfants perdus du parti, ne respectaient rien, hommes ni choses, et se plaisaient à emporter la pièce, comme ils le disaient eux-mêmes. Les penseurs, on le comprend, procédaient avec plus de réserve, plus de sagesse; ils se ralliaient volontiers aux idées constitutionnelles, et n'auraient pas été éloignés d'une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

transaction. Si les allures de la Révolution les effrayaient, ils ne se faisaient point illusion sur les vices de l'ancien régime et sur la nécessité d'y remédier. Ainsi on trouve dans un article intitulé la *Voix du temps* des leçons empreintes de la plus haute philosophie. Dans un autre, intitulé *Tableaux rétrospectifs,* où sont passés longuement en revue les abus de l'ancien régime, après une amère critique de la vie de Henri IV et un grand éloge de son ministre Sully, on lit cette phrase :

Louis XIV fut aussi surnommé *le Grand,* parce qu'il aimait les grandes conquêtes, les grands édifices, les grands palais, les grandes femmes, les grands valets, les grandes perruques; cela ne l'empêcha pas de mourir bien petitement, après avoir éprouvé de grandes humiliations.

Après avoir examiné les causes véritables de la Révolution, les Actes des Apôtres se demandent ce qu'était la vieille Constitution de la France, et démontrent que c'était le chaos.

Dans cette Constitution si vantée, chaque ordre, dont la réunion formait le Corps législatif, avait le *veto* l'un sur l'autre; ensuite venait le *veto* du pouvoir exécutif; après quoi il fallait passer par le *veto* ou l'enregistrement des treize parlements, des douze chambres des comptes et des douze cours des aides, formant le pouvoir judiciaire; on y joignait encore le *veto* de trente administrations provinciales. Aussi les chances de rejet d'une loi étaient incalculables. Voilà pourtant ce qu'on appelait monarchie tempérée! Oh! très-tempérée sans doute, puisqu'elle ne pouvait aller qu'avec des lettres de cachet ou des lits de justice, comme on le vit de 1758 à 1788.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et les auteurs des Actes concluaient de là que, sous une telle Constitution, ni le roi, ni les ministres, ni le peuple, n'étaient libres, et qu'il était souverainement absurde de vouloir la maintenir ou la rétablir.

Parlant de la noblesse, en octobre 1791, ils s'exprimaient ainsi :

La noblesse oublie que le progrès des lumières et des richesses avait créé une nouvelle noblesse, bien plus active que la première, celle de l'éducation et des propriétés ; noblesse dont l'influence se faisait sentir partout et tous les jours, tandis que celle des armes était devenue à peu près nulle..... Du moment que les gentilshommes français eurent cessé de poudrer leurs pieds sur le champ de bataille pour venir poudrer leurs cheveux dans un cabinet de toilette, et qu'ils eurent substitué des boudoirs et des salons dorés à leurs machicoulis et tourelles, dès ce moment, disons-nous, la noblesse n'exista plus que dans les livres, et l'Assemblée nationale, en la supprimant, ne fit que proclamer un fait au lieu d'annuler un droit.

C'était en termes non moins judicieux qu'ils disaient à quelles conditions peut s'établir la liberté d'un peuple :

Tous les pays qui ont été libres jusqu'à ce moment ont adopté pour base de leur liberté la division des pouvoirs. Cette distribution assurant à la volonté générale toute son influence, à la force publique le développement libre de toute son action, et à l'opinion toute son indépendance, il résulte de cette harmonie un accord de libertés qui, modelé sur la nature, modifie l'une par l'autre les passions, la force et la raison, et compose du tout la vitalité sociale.

— Donner aux hommes, ajoutaient-ils avec non moins de rai-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

son, des lois fondées sur leurs affections, leurs passions, et ne point les traiter comme des unités numériques, tel est le grand art des législateurs. C'était là le but des Lally, des Mounier et des Bergasse. Des factieux ont traité leurs raisonnements, leurs projets, de manœuvres ambitieuses; mais il est plus aisé de brûler que de répondre, et leurs principes n'ont pas encore été réfutés.

Voici, dans un genre qui tient le milieu entre le plaisant et le sérieux, une pièce un peu longue peut-être, mais qui mérite d'être lue. C'est une manœuvre de bonne guerre, et ceux qui admettent la compétence universelle de la foule sur les matières d'Etat seraient mal venus à se plaindre que leur opinion soit ainsi combattue.

Je vous dénonce un livre aristocratique qui est répandu de toutes parts, qu'on trouve dans les écoles, dans les maisons ci-devant religieuses, qu'on cite dans les sermons, qu'on chante quelquefois à la grand'messe, que les juifs publieront encore davantage en devenant nos frères actifs, et que quelques-uns de ces curés apostoliques qui ont contribué si généreusement, si saintement, à la destruction du clergé, pour obtenir des pensions qu'on ne leur paiera pas, conservent peut-être, sans s'en douter, dans la poussière de leur presbytère. Ce livre, à la vérité, n'a pas été fait pour les jours de lumière, de paix et de prospérité, où nous vivons, puisqu'il fut traduit de l'hébreu en grec cent trente et un ans avant Jésus-Christ; mais il n'en est pas moins dangereux par les principes qu'il renferme, par l'insulte qu'il fait à tous les citoyens éligibles, et son titre seul doit le rendre suspect : on l'appelle l'*Ecclésiastique*. Eh bien! Messieurs, ce livre prétend que la sagesse qui est nécessaire aux docteurs de la loi ne s'acquiert que dans la retraite et par la méditation. Il prétend que les laboureurs, les gens d'arts et métiers, ne sont pas capables

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de faire des lois; que, s'ils voulaient s'en tenir à leur profession, ils pourraient la perfectionner; mais que de leur permettre de s'ériger en législateurs, de leur accorder l'entrée dans les assemblées, c'est s'exposer à une subversion totale de prudence, de justice et de subordination. Quelle absurdité, Messieurs! quels préjugés anti-nationaux! J'en appelle à tous les cordonniers, perruquiers, marchands de bas, chaudronniers, corroyeurs et autres gens de négoce, qui sont devenus tout à coup des Lycurgue, des Solon, voire même des Condé et des Turenne. J'en appelle à nos soixante districts, d'où sont émanés tant de règlements, tant d'avis, tant d'ordonnances, tant de lois provisoires, tendant à former *la démocratie royale pure,* et la plus belle Constitution qui ait paru sur le terre. Tous les murs de la capitale en font foi, et la preuve que le peuple parisien est un peuple penseur, c'est que l'opinion des uns n'a pas encore pu se rapprocher de celle des autres, et que chacun demeure enseveli dans la profondeur de ses méditations. Je ne parle pas de son grand art de former des bataillons pacifiques, de monter à l'assaut par l'escalier, et de garder un prisonnier avec quarante mille hommes.

Mais enfin, Messieurs, jugez vous-mêmes l'auteur que je vous dénonce. Voici ses paroles (ch. XXXVIII, v. 25, etc.) :

« Le docteur de la loi deviendra sage au temps de son repos, et celui qui s'agite peu acquerra la sagesse. Comment se pourrait remplir de sagesse un homme qui mène une charrue, qui prend plaisir à tenir à la main l'aiguillon dont il pique les bœufs, qui les fait travailler sans cesse, et qui ne s'entretient que de jeunes bœufs et de taureaux? Il applique tout son cœur à remuer la terre et à dresser des sillons, et toutes ses veilles à engraisser des vaches. Ainsi le charpentier et l'architecte passent à leur travail les jours et les nuits. Ainsi celui qui grave les cachets diversifie ses figures par un long travail : son cœur s'applique tout entier à imiter la peinture, et par ses veilles il achève son ouvrage. Ainsi celui qui travaille sur le fer s'assied près de l'enclume et considère le fer qu'il met en œuvre; la vapeur du feu lui dessèche la chair, et il ne laisse point de souffrir l'ardeur de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la fournaise; son oreille est frappée sans cesse du bruit des marteaux, et son œil est attentif à la forme qu'il veut donner à tout ce qu'il fait: son cœur s'applique tout entier à achever son ouvrage, il l'embellit par ses veilles et le rend parfait. Ainsi le potier s'assied près de son argile, il tourne la roue avec ses pieds; il est dans un soin continuel pour son ouvrage, et il ne fait rien qu'avec art et mesure; son bras donne la forme qu'il veut à l'argile, après qu'il l'a remuée et rendue flexible avec les pieds : son cœur s'applique tout entier à donner la dernière perfection à son ouvrage en le vernissant, et il a grand soin que son fourneau soit bien net. Toutes ces personnes espèrent en l'industrie de leurs mains, et chacun est sage dans son art. Sans eux, nulle ville ne serait bâtie, ni habitée, ni fréquentée. *Mais ils n'entreront point dans les assemblées d'État; ils ne seront point assis sur les siéges des juges;* ils n'auront point l'intelligence des lois sur lesquelles se forment les jugements; ils ne publieront point les instructions ni les règles de la vie; ils ne trouveront point l'éclaircissement des paraboles. »

Vous remarquerez aussi, Messieurs, que cet auteur veut nous faire accroire que les arts et métiers étaient connus dans les siècles d'ignorance et de barbarie où il vivait. Y avait-il alors une encyclopédie? Y avait-il alors des académiciens et de véritables philosophes? Cela n'est pas possible, car le monde aurait été plus tôt régénéré.

Je vous propose donc, Messieurs, de donner avis de l'existence de cet ouvrage aristocratique aux soixante districts ou royaumes de Paris; de les engager à nommer soixante commissaires choisis de préférence parmi les perruquiers, marchands de brosses, couteliers, cordonniers, cabaretiers, maquignons de chevaux, peintres en culs-de-sac, éventaillistes, étuvistes, tous présidés par un *chapelier;* et, après avoir pris connaissance d'un écrit dont les ennemis de la Révolution pourraient s'autoriser pour continuer les affreux complots, les détestables conspirations qui ont déjà fait périr tant de patriotes, prier M. le maire de monter à la tribune de l'Assemblée nationale, pour solliciter un décret qui supprime ledit écrit, enjoigne à toutes les municipalités du royaume

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'en enlever les exemplaires de toutes les maisons religieuses, curiales, abbatiales, où elles iront faire l'inventaire des titres, bibliothèques, lits, vins, chemises, meubles et autres effets qui leur ont été donnés avec le consentement de la loi, sous la garantie de la loi, ou qu'elles ont achetés de leurs revenus, de leurs épargnes, et qui ne *leur appartiennent pas;* enjoindre au Comité des recherches de promettre des récompenses à tous ceux qui auront l'âme assez noble et assez courageuse pour dénoncer les infracteurs d'un décret si conforme aux *droits de l'homme,* et si nécessaire au maintien de la *majesté populaire.*

Ici, Messieurs, je prie les Anglais qui lisent vos feuilles apostoliques, et qui veulent s'entretenir de notre gouvernement, auquel ils n'*entendent rien,* de remarquer ces dernières expressions : *la Majesté populaire.* Elles sont plus convenables sans doute que celles de ce *mylord aristocrate* qui disait, il y a quelque temps, en parlant de nos maîtres actuels : *Sa Majesté la populace.*

Il est vrai cependant que cette partie de la nation qu'on appelait autrefois la populace est investie aujourd'hui de tout le pouvoir exécutif; que par elle seule le pouvoir constituant est soutenu, flatté, applaudi; mais cette expression méprisante doit être retranchée de la langue des Français. *Tous naissant et demeurant par la suite égaux en droits,* recevant la même éducation, les mêmes sentiments, le même désir de montrer des talents, des vertus, tous auront la même honnêteté, la même politesse, la même générosité, la même élévation d'âme; et l'on ne verra plus de ces hommes comme il en exista jusqu'ici, qui, par la négligence, la misère, l'ignominie, les défauts de leurs parents et leurs propres besoins, conservaient des mœurs grossières, un langage à part, et des sentiments d'aigreur et d'aversion contre tous ceux qu'ils voyaient mieux habillés et mieux nourris qu'eux. Des lycées leur seront ouverts, non pas à cinq louis par an comme du temps de l'*aristocratie,* mais gratis pour l'amour de la nation; et comme ce bon peuple sera débarrassé du soin de gagner sa vie, il pourra assister avec exactitude à toutes les leçons et remporter sur ses tablettes les idées neuves, les sublimes pensées des professeurs. Admirable invention, qui les rendra beaucoup plus heu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

reux que les principes religieux qui les soumettaient à la Providence, qui les consolaient dans leurs peines passagères et inévitables, par l'attente du bonheur éternel promis à la vertu!

Ce n'est pas tout, Messieurs, ce livre que je vous dénonce prétend encore qu'à la sagesse, à la méditation, qui sont nécessaires pour acquérir l'art de gouverner les hommes, il faut ajouter les voyages et la prière (ch. XXXIX). Quelle erreur! Qu'on entre dans la salle du Manége, et s'il est un moment où la sonnette soit en repos, *où l'union et la concorde soient suivis du calme et de la tranquillité,* qu'on examine les personnages qui ont mis toute la France en capilotade pour en faire un tout jusqu'alors inconnu. En est-il plusieurs qui aient médité sur d'autres objets que sur les moyens d'avancer leur fortune? En est-il plusieurs qui aient comparé les empires aux empires, examiné les causes de leur grandeur et de leur décadence? En est-il plusieurs qui aient voyagé en autres lieux que sous les arcades du Palais-Royal, dans les détours obscurs de la chicane, chez les femmes qu'ils ont déshonorées, ou lorsqu'ils fuyaient la justice qui les poursuivait comme ravisseurs? En est-il un seul qui n'ait pensé que son génie sublime, ses brillantes conceptions, étaient pure matière; que c'était un préjugé gothique de supposer un Être principe de toutes lumières, de toute vérité, de toute sagesse, et, dès lors, une faiblesse de lui demander humblement des dons si précieux.

Et cependant voyez avec quelle facilité ces grands hommes parlent sans réflexion et détruisent sans considération! Voyez comme ils improvisent des décrets et les envoient à la sanction royale en même temps qu'à l'impression! Voyez comme ils accordent au *premier représentant de la nation,* qui ne représente plus rien, la liberté de différer son consentement aux nouvelles lois jusqu'à une troisième législature, et lui ordonnent, tambour battant, mèche allumée, assassins en avant, canons en arrière, de le donner dans vingt-quatre heures! Quelle adresse! Quelle conséquence!

(Ils disaient ailleurs :

*Toutes les fois que l'Assemblée ordonne*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*De présenter au roi, pour qu'il le sanctionne,*
*Un beau décret fait à plaisir,*
*Je crois voir le Turc qui commande*
*De porter à quelque vizir*
*Un beau cordon pour qu'il se pende.*)

Si la polémique des Actes des Apôtres restait toujours dans cette mesure de contradiction ingénieuse et relativement polie, il y aurait plaisir et profit; mais il est loin d'en être ainsi malheureusement.

D'ailleurs, nous le répétons, la partie satirique et légère occupa tout d'abord dans les Actes une place qui devint de plus en plus grande, et la polémique sérieuse et raisonnée était reléguée au second rang. Chansons, noëls, facéties, calembours, parodies comiques, s'y succèdent pendant deux années avec une verve non interrompue; c'était, comme je l'ai déjà dit, un feu roulant de sarcasmes, d'anecdotes scandaleuses et piquantes, de traits mordants contre les institutions nouvelles, contre les principes de la Révolution et ses partisans les plus marquants. Citons quelques exemples dans des genres divers:

*Depuis longtemps nous gémissions*
*Sous un joug despotique,*
*Et point alors ne connaissions*
*L'esprit patriotique;*
*Mais tout a bien changé de ton,*
*La faridondaine, la faridondon:*
*Nous sommes libres aujourd'hui,*
*Biribi,*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*A la façon de Barbari,*
*Mon ami.*

*Nos aïeux, avec leur bon sens,*
*Etaient bien en arrière ;*
*Leurs neveux à pas de géants*
*Marchent dans la carrière.*
*Plus d'honneur, de religion,*
*La faridondaine, la faridondon ;*
*L'intérêt règle tout ici,*
*Biribi, etc.*

*Autrefois on ne nous jugeait*
*Qu'en observant la forme ;*
*Et ce vieux préjugé semblait*
*A la raison conforme.*
*On n'y fait plus tant de façon,*
*La faridondaine, la faridondon ;*
*Car le peuple s'éclaire ici,*
*Biribi, etc.*

*Un artisan, mourant de faim,*
*Disait : F....., on nous berne !*
*Je suis libre, et n'ai point de pain.*
*— Soudain à la lanterne*
*On vous l'accroche sans façon,*
*La faridondaine, la faridondon.*
*Ah ! l'on est humain à Paris,*
*Biribi, etc.*

*Soustraits au joug du célibat,*
*Prêtres, moines et nonnes*
*Pourront dans un plus doux état*
*Engager leurs personnes.*
*A leur aise ils en tâteront,*
*La faridondaine, la faridondon,*
*Et par l'hymen seront unis,*
*Biribi, etc.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Nos lecteurs n'ont point oublié les *Commandements de la Patrie* proclamés par Marat dans le n° 1er de l'*Ami du Peuple* ; les Apôtres donnèrent un pendant à cette pièce sous le titre de *Qualités requises pour être citoyen actif*. Voici, suivant eux, quelques-unes de ces qualités :

*Détourner son roi lestement,*
*L'humilier à tout moment ;*

*Le garder fort étroitement,*
*Sous prétexte d'attachement,*

*Et le mener tambour battant,*
*Soit à la ville, soit au champ ;*

*Élever jusqu'au firmament*
*Tout ce qu'on fait depuis un an ;*

*Porter cocarde ou bien ruban ;*
*Malgré soi servir librement,*

*Et s'affubler d'un fourniment ;*
*Violer sa foi, son serment ;*

*Trouver tout décret excellent ;*
*Prendre assignats pour de l'argent ;*

*Enrager agréablement,*
*Tout en perdant quinze pour cent.*

---

SUR LES ASSIGNATS.

*Toujours auguste, toujours ferme,*
*Le sénat français à son terme*
*Marche à grands pas.*
*De l'heureux succès de l'ouvrage*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Nous avons désormais pour gage*
*Les assignats.*

*— Ah ! le bon billet qu'a la Châtre !*
*Disait Ninon d'un air folâtre,*
*Dans ses ébats.*
*Gardez-vous, détracteurs frivoles,*
*D'appliquer jamais ces paroles*
*Aux assignats.*

---

SUR LA GARDE NATIONALE.

*Dès qu'aux faubourgs Honoré Mirabeau*
*Fait retentir sa trompette guerrière,*
*Nos citadins, brûlant d'un feu nouveau,*
*Pendent au flanc leur vaillante rapière,*
*Et sur l'oreille ils mettent leur chapeau.*
*Oh ! quel plaisir d'endosser l'uniforme,*
*Et de paraître affronter les hasards !*
*Riche harnais, pourpoint qui les transforme,*
*Et de faquins fait autant de Césars.*
*Pour batailler chacun se croit idoine,*
*Sous le mousquet chacun se montre altier ;*
*Mais ce n'est point l'habit qui fait le moine,*
*Ni le plumet qui fait le cavalier ;*
*Et l'on m'a dit que ces braves soldats,*
*Grands pourfendeurs et fervents patriotes,*
*Lorsqu'il s'agit de voler aux combats,*
*Ne manquent pas de salir leurs culottes.*
*Le piteux cas, et la vilaine affaire !*
*Certain raillard les appelle culs-blancs ;*
*Du bon côté c'est qu'il les considère,*
*Car à l'envers ils sont bien différents.*

. . . . . .

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A PROPOS DU MAUVAIS TEMPS QU'IL FIT LE JOUR DE LA FÉDÉRATION.

*Toujours de l'eau ! quel temps maudit !*
*Disait, au Champ-de-Mars, Damis le démocrate.*
*C'est fait exprès ; je l'avais bien prédit*
*Que le Père Eternel était aristocrate !*

—

SUR LES JOURNAUX.

*Viens ça, portier, viens que je te désigne*
*Tous les journaux, les cent papiers divers,*
*Qu'entre tes mains aujourd'hui je consigne.*
*Tu retiendras et le disert Garat,*
*Et son héros, le sage Robespierre ;*
*Le doux Camille, et le tendre Marat ;*
La Sentinelle, *à la voix forte et fière ;*
Le Point du Jour, *qui vient midi sonnant ;*
Le Postillon, *qu'on apporte en courant ;*
Le Moniteur, *à la marche plus lente,*
*De l'Assemblée image très-parlante ;*
*Et son rival, l'éloquent Biauzat,*
*Qui narre tout en bon* auvergniat ;
*Et le journal si plein de bonhomie*
*De Mirabeau, Clavière et compagnie ;*
*Et mons Prudhomme, en arguments si fort ;*
*Mercier, enfin, et Laharpe, et Chamfort,*
*Mercier, Chamfort, et Laharpe, et Prudhomme,*
*Grands écrivains que tout Paris renomme ;*
*Chamfort, Prudhomme, et Laharpe et Mercier,*
*Ne passeront enfin chez mon portier.*

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

LE SCEPTRE JACOBITE.

*Certaine Anglaise à certaine séance*
*De certain club qui dirige la France*
*Un certain soir se trouvait par hasard.*
*— Oh ! s'il vous plaît, dit-elle à sa voisine,*
*Sur cet fauteuil qu'ét cet mossieu camard*
*Qu'à droite, à gauche, ici chacun lutine?*
*— Milady, c'est monsieur le président,*
*Ce que chez vous orateur on appelle.*
*— Oh ! l'orateur, fort bien cela s'entend.*
*Mais, s'il vous plaît, quel est, ajouta-t-elle,*
*Cet instrument que dans ses mains je vois?*
*— C'est de son rang l'éclatant interprète,*
*C'est là son sceptre ; et nos augustes lois*
*Ne se font bien qu'à grands coups de sonnette.*
*— Oh ! mais encor ce bruit original,*
Gredin, gredin, *dont toute l'Assemblée*
*A comme moi la cervelle félée,*
*Que dit-il? — Milady, c'est l'appel nominal* (1).

—

..... M. de Roberspierre (*sic*) est cité dans tout l'Artois comme un auteur classique. Il lui est même échappé des ouvrages de pur agrément, que tous les gens de goût ont recueillis ; et nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en leur faisant connaître un

(1) Le *Disciple des Apôtres*, disciple très-irrespectueux, ripostait ainsi à cette petite malice :

*Quand la sonnette dit :* Gredins, gredins, gredins !
*Est-ce aux* Noirs, *est-ce aux* Jacobins?
*Disait hier à la tribune*
*La ci-devant sœur* Opportune
*Au ci-devant père Chrétien;*
*A deviner je suis fort maladroite.*
*- Eh! corbleu ! regardez, reprit l'homme de bien :*
*Sonne-t-on pas de la main droite?*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

madrigal de M. de Roberspierre, qui a fait le désespoir de la vieillesse de Voltaire :

*Crois-moi, jeune et belle Ophélie,*
*Quoi qu'en dise le monde, et malgré ton miroir,*
*Contente d'être belle et de n'en rien savoir,*
*Garde toujours ta modestie.*
*Sur le pouvoir de tes appas*
*Demeure toujours alarmée ;*
*Tu n'en seras que mieux aimée*
*Si tu crains de ne l'être pas.*

M. de Roberspierre ne se borne pas à la littérature légère ; il dirige le journal intitulé l'*Union ou Journal de la Liberté.* Nous invitons nos lecteurs à lire avec attention la séance du soir de samedi 21. Ce morceau est entièrement dans la manière de Tacite ; et, quand on le rapproche du madrigal que nous venons de faire connaître, on se rappelle involontairement que l'auteur de l'*Esprit des Lois* a fait aussi le *Temple de Gnide.* Les écrivains qui savent allier la force à la grâce, l'imagination à la philosophie, la profondeur des idées à l'élégance du style, de tels écrivains sont très-rares. Nous avons été tentés un moment de comparer M. de Roberspierre avec Montesquieu ; mais nous nous sommes ressouvenus que l'aristocratie de ce dernier mêlait un sombre nuage aux rayons de sa gloire.

M. de Roberspierre joint à ses autres talents une connaissance approfondie de la géographie. Il nous apprend, dans son septième numéro, que les Anglais viennent de découvrir une branche de commerce très-importante. La pêche du hareng a été si abondante au nord-ouest de l'Irlande, qu'on vient d'envoyer dans la baie de Biscaye des bâtiments chargés de saumons salés, pour s'approvisionner du sel nécessaire à la pêche des harengs, que l'on va désormais tirer de la montagne de Cordoue. Tous les géographes anciens et modernes avaient jusqu'ici placé cette ville en Adalousie, à cent cinquante lieues de la baie de Biscaye ; mais M. de Roberspierre, par ses nouvelles observations astronomi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ques, vient d'en rectifier la position et d'acquérir un droit à la reconnaissance de toutes les puissances maritimes et de toutes les sociétés savantes de l'Europe.

M. de Roberspierre n'est pas moins familier avec la physique expérimentale. Sa réputation en Artois a commencé par un mémoire foudroyant sur les paratonnerres. Dès ce moment, les éclairs de son génie perçant de toutes parts, l'Artois vit en lui un nouveau Franklin ; mais devenu bientôt le rival de son maître, il ne tarda pas à l'éclipser dans tous les genres de gloire.

Les hommes sans partialité sont maintenant à portée d'apprécier M. de Roberspierre, tour à tour poète, historien, géographe, naturaliste, physicien, journaliste et législateur. Pour nous, nous n'hésitons pas à proclamer que, si M. le comte de Mirabeau est le flambeau de la Provence, M. de Roberspierre est la chandelle d'Arras.

Robespierre ayant été élu juge à Versailles, lors de la nouvelle organisation des tribunaux, les Apôtres l'en complimentent dans un *Supplément à la description des statues et de la ménagerie de Versailles,* par Piganiol de la Force, qui se termine ainsi :

*Juger vaut mieux qu'être pendu,*
*Je le crois bien, mon bon apôtre;*
*Mais différé n'est pas perdu,*
*Et l'un n'empêche pas l'autre.*

—

SUR CAMILLE DESMOULINS.

*Sa manie est de toujours braire;*
*Mais quand le bruit qu'il fait étourdit ses voisins,*
*Cent coups de bâton sur les reins*
*Le font cesser. C'est de cette manière*
*Qu'on impose silence à* l'ânon des moulins.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

DÉCONVENUE DE TARGET

*Dans le fauteuil académique*
*Monsieur Target dogmatisait;*
*Dans le fauteuil patriotique*
*Monsieur Target catéchisait.*
*Entre les deux est chu le bon apôtre.*
*Or, voici comme advint le cas :*
*Le bon goût tira l'un, le bon sens tira l'autre;*
*Voilà monsieur Target à bas.*

Target était un de leurs plastrons de prédilection; ils le turlupinent sur tous les tons, même le ton héroïque :

*Je chante ce lourdaud, président de la France*
*Et par droit de Manége et par droit d'importance,*
*Qui, par six mois de brigue instruit à présider,*
*Servit les factieux, et crut les commander,*
*Surpassa Chapelier, et Lefranc, et Tonnerre,*
*Et fut des enragés la trompette et le père.*
. . . . . .
*Maître Target régnait, et sa cloche incertaine*
*Des deux partis rivaux lui méritait la haine.*
. . . . . .
*Ce n'était plus Target charmant son auditoire,*
*Dès l'enfance au barreau fameux par sa mémoire,*
*Dont Treilhard et Camus redoutaient les progrès,*
*Et qui de la Bazoche emporta les regrets,*
*Quand Paris, étonné de son esprit suprême,*
*De Louis à ses pieds posa le diadème.*
*Tel braille au second rang qui s'enroue au premier :*
*Il devint plat sonneur d'illustre basochier, etc., etc.*

Rien de plaisant comme le récit des couches de Target mettant au monde la Constitution de 89;



EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous reproduirons quelques scènes de cette petite comédie : il y a de la gaieté et de la malice, et pas trop d'ordures.

*Parturiet Target, nascetur ridiculus* pft.

Le 4 février, pendant le discours du pouvoir exécutif, on s'était aperçu que *maître Target* avait fait quelques grimaces ; son petit œil bleu céleste avait pris une teinte citron; l'incarnat de ses lèvres s'était altéré ; le petit bout de son oreille paraissait moins couleur de rose qu'à l'ordinaire. M. le comte Charles Malo de Lameth, le grand fureteur de l'Assemblée nationale, ayant attentivement observé maître Target, s'écria : « Vive la nation! vive le bon peuple et les bonnes actions! Monseigneur Target va accoucher de la Constitution! » Cette phrase excita un enthousiasme général ; les souverains de la gauche du président et la nation des tribunes firent éclater leur joie avec des transports si bruyants, que M. le président, qui avait pris une sonnette de chaque main, en cassa six avant de parvenir à faire faire silence.

Les grimaces de maître Target augmentant à vue d'œil, il fut, par l'ordre de M. le président, porté par les six secrétaires sur un lit de misère placé au bas du bureau.

Une estampe qui est en tête du volume représente cette scène bouffonne. On lit au dessous : *Les douleurs de Target, ou les travaux d'Hercule.*

Les Apôtres donnent eux-mêmes, de cette charge, à la suite de l'introduction de la troisième version, une description que nous abrégeons .

L'estampe représente l'intérieur du ci-devant Manége, aujourd'hui salle de l'Assemblée nationale. Les bais, les noirs et les pies qu'on y faisait manœuvrer ci-devant, ont fait place aux enragés, aux aristocrates et aux impartiaux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

M. Target est dans les douleurs de l'enfantement. Il est gros d'un fœtus formé de quarante-huit mille bras et jambes, de quatre-vingt-trois yeux et de deux têtes, dont une très-grosse et une très-petite. Aussi il est dans des souffrances inexprimables; sa position l'indique autant qu'il a été possible à l'artiste de le rendre : ses jambes, ses bras, sa bouche, tout porte l'empreinte de son malaise; et dans une contraction totale de ses muscles, ses deux yeux se sont trouvés de niveau dans leur orbite, ce qui ne leur était jamais arrivé. On attend avec inquiétude que cet embryon paraisse au grand jour, parce que les trois prophètes Sièyes, Thouret et Chapelier, qui ont beaucoup travaillé à faire cet enfant-là à M. Target, ont prédit qu'il deviendrait une fort jolie demoiselle, nommée mademoiselle Constitution; qu'elle serait si aimable et si douce, que tous les princes voisins se battraient pour se disputer sa main. Il y a cependant un point qui a embarrassé les papas de la pouponne : c'est cette seconde petite tête qu'ils lui ont mise sur les épaules, sorte de superfétation qui se nomme, suivant les grands anatomistes, monarchie héréditaire. Mais les chirurgiens consultants, reçus aux écoles de chirurgie le 6 octobre dernier, ont promis qu'ils avaient une recette pour faire passer cette difformité, si elle grossissait trop ; on commencerait par ne plus lui donner de nourriture, et puis avec la pierre infernale on achèverait la scarification.

M. le duc d'Aiguillon, en sage-femme, est aux pieds de la malade; il déploie son tablier avec une grâce qui lui est particulière; il attend le précieux fruit de la conception de M. Target. Un jupon de pinchinat, un casaquin d'indienne, un fichu de Masulipatan, des bas de coton de Siam, des souliers à double couture et un joli bonnet de Marly noué sous le menton, lui donnent une tournure infiniment agréable, et l'on semble voir par sa dextérité qu'il n'y est point du tout étranger.

L'évêque d'Autun soutient la malade dans ses bras pastoraux; il l'anime, il l'exhorte à la patience; il lui parle du Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob; il lui fait envisager l'union, la paix et la concorde, suivies du calme et de la tranquillité, qui seront le résultat du grand œuvre qui s'approche. Mais le pauvre accouchant souffre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'autant plus qu'il était habitué à faire faire sa besogne par un autre.

M. Malouet joue de l'harmonica pour tâcher d'adoucir le travail; il exécute la fameuse romance de M. Mounier qui commence par ces mots : *Fidélité, constance,* et il y joint quelques variations par M. de Clermont-Tonnerre.

M. Bergasse est derrière M. Malouet. Il rit des efforts du révérend père constituant. Il a sa trompette sous son bras; mais, craignant de ne pouvoir pas en faire entendre le son harmonieux et doux au milieu des cris et des grincements de dents du malade, il s'apprête à se retirer pour ne pas être témoin du résultat du grand œuvre, et il se tient à l'écart par prudence et par raison.

On avait cherché longtemps un lit de misère pour y étendre M. Target : M. de Virieu avait proposé pour cela son bureau des dons patriotiques; mais des raisons qu'il est inutile de détailler ont fait préférer les marches du bureau des secrétaires.

## Nous revenons au récit.

M. le comte Mathieu de Montmorency, n'écoutant que son enthousiasme, voulut adresser au peuple un discours touchant sur le grand événement dont il allait être témoin. Il parut à la tribune, et s'écria : « Oui, Messieurs, ce grand jour..... La nation..... dans ce grand jour..... Le patriotisme..... » L'abbé Sieyès, son précepteur, le voyant grimper là sans sa permission et sans que son thème fût fait, lui cria en colère : « Taisez-vous, petit garçon; attendez-moi donc. » Il prit son soufflet, et l'ayant placé à l'antipode de la bouche de M. le comte Mathieu, ce jeune souverain fit alors un très-beau discours, mais où cependant personne n'entendit rien.

Pendant qu'il pérorait, maître Target était dans les grandes douleurs; il hurlait, il aboyait; il remuait ses petits bras, il remuait ses petites jambes; sa petite perruque était tombée dans les bras de l'évêque d'Autun, qui le soutenait par derrière et lui recommandait le courage et la patience, suivis du calme et de la tranquillité. Ce digne prélat était là tout posté pour circoncire

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'enfant, et M. Emery, placé à côté de lui, lui expliquait comment cela se ferait.

Au milieu de cette scène attendrissante, dont je regrette bien que le pouvoir exécutif, sa femme et son petit garçon n'aient pas été témoins, M. le baron de Menou, cet excellent patriote, qui commence à être assez bien rétabli des chutes qu'il a faites en voulant monter au fauteuil de la sonnette, se mit à crier : « Français ! votre bonheur est encore dans le ventre de monseigneur Target; mais il va en sortir. Jurons de maintenir ce grand œuvre, et de lui être à jamais fidèles ! » — « Jurons ! jurons ! » répétèrent toutes les tribunes et les jacobites. « Mais, Messieurs, disait M. de Toulouse-Lautrec, né nous pressons pas : j'ai uné très-grandé idée dé l'embryon conçu dans le sein de M. Target, jé respecté fort tous ses pétits papas, MM. Thouret, Desmeuniers et compagnie ; mais il pourrait arriver par aventuré qué cet enfant ne fût pas bien constitué ; qu'il fût, par exemplé, ou borgné, ou boiteux, et qué nous eussions lé malheur dé lé perdré dans pu dé temps : alors il nous faudrait uné nouvellé conception de M. Target, et nous savons, par cé qué nous a coûté cellé-ci, qu'il né l'a pas bien facile. Né nous pressons pas. J'aimé beaucoup les petits enfants ; mais jé suis vieux, et j'aimé aussi les vieilles gens : le bon vieillard qu'on appelé la *Monarchie* mé plaisait assez, quoiqu'un peu cassé. »

On n'écouta point ce paladin raisonneur ; et la motion de M. le baron de Menou ayant été appuyée par M. Dillon, curé du Vieux-Pousanges, il fut décrété, à une très-grande majorité, que tous les députés viendraient à la queue leu leu, pendant le travail de maître Target, jurer sur son ventre de maintenir sa progéniture, sans savoir si elle serait mâle ou femelle, grande ou petite, forte ou faible, noire ou blanche.

Cette opération se fit très-décemment, et par appel nominal. M. Fricot parut le premier; vint ensuite M. Lanusse, M. Bouche et M. l'Anon. A ceux-ci succéda M. de Lafayette, conduit par M. Bailly, et M. l'archevêque de Vienne par M. l'archevêque de Bordeaux. Cette procession dura trois heures, et maître Target en souffrit beaucoup : quelques aristocrates, et entre autres l'évêque

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de Perpignan, lui donnèrent des chiquenaudes sur le ventre, qui lui firent tripler ses grimaces, quoique, pour calmer ses douleurs, M. Malouet jouât à côté de lui de l'harmonica, instrument dont il touche à merveille, mais qu'on ne veut jamais entendre.

Cependant les suppléants et les souverains des tribunes avaient désiré joindre leur serment à celui des douze cents majestés : on les voyait de tous côtés s'agiter et descendre pour venir taper sur le ventre de maître Target. Madame de Staël, madame d'Escars, mademoiselle Théroigne de Méricourt, Dondon Picot et Dondinette Lameth, se tenant toutes par dessous le bras, vinrent se réunir aux autres citoyens actifs. Madame de Staël apportait de plus, comme don patriotique, le profit de l'impression de sa tragédie ; en chemin elle lançait un tendre regard sur un député, souriait à un autre, tapait sur la joue d'un suppléant, et finissait toujours par dire : « Regardez donc comme je suis jolie ! Comment me trouvez-vous, monsieur l'avocat? Voyez ma jambe, monsieur le curé ! Ah ! petit fripon, vous regardez ma gorge, je le crois bien !.... »

M. Guillotin, pendant ce temps-là, profitait de la circonstance pour expliquer aux jureurs son ingénieux coupe-tête patriotique ; tout le monde en était dans l'admiration, excepté cependant monseigneur Barnave, qui trouvait qu'il ne ferait pas couler assez de sang...

Après cinq heures de convulsions et de douleurs, maître Target ayant fait un grand effort, on crut être arrivé au terme heureux de ses travaux. Alors, M. le duc d'Aiguillon, sa sage-femme, qui était à genoux devant le patient et tenait son tablier étendu pour recevoir le précieux dépôt, trompé par son patriotisme, s'écria : « Le voici, je vois déjà le bout du nez du grand œuvre ; il se présente bien. » Tout le monde redoubla d'attention, et l'on vit bientôt après sortir une petite fumée noire qui fit éternuer l'évêque d'Autun, et découvrit à la nation que les douleurs de maître Target venaient tout simplement d'une colique, et que le moment du bonheur de la France n'était pas encore arrivé...

Les beaux-esprits qui dirigeaient les Actes des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Apôtres excellaient dans la parodie des auteurs classiques. On voit qu'ils possèdent à fond leur Corneille, leur Racine, leur Boileau, leur Voltaire. Ils puisent partout, ils mettent même à contribution plusieurs poètes pour un seul morceau, et introduisent ainsi le centon dans la parodie, comme pour donner plus d'exercice à la mémoire et de surprise à l'esprit de leurs lecteurs. Nous avons déjà cité quelques vers de leur *Targetade*, poème héro-natio-épi-constitutio-politico-comique, imité de la Henriade; donnons encore quelques exemples de leur savoir-faire en ce genre :

*Nouvelle édition d'Athalie.*

Acteurs : *un Provincial* arrivant d'Issoudun pour faire son offrande patriotique; *un Garde national.*

LE PROVINCIAL.

*Oui, je viens dans son temple adorer Mirabeau;*
*Je viens, brûlant du feu qui remplit le Caveau,*
*Célébrer avec vous la fameuse journée*
*Où la liberté sainte aux Français fut donnée.*
*Que Paris est changé! Sitôt que du grand jour*
*Les crieurs à grand bruit annoncent le retour,*
*Du Manége, entouré de la garde civique,*
*Nobles, prêtres, bourgeois inondent le portique;*
*Et tous, devant la barre avec ordre introduits,*
*D'un héroïsme pur portant les nouveaux fruits,*
*Offrent aux sénateurs leurs boucles, leurs assiettes,*
*Leurs crosses, leurs flambeaux, leurs brillantes jeannettes.*
*Chacun d'eux, à l'envi se disputant l'honneur*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*D'être de son pays l'appui, le bienfaiteur,*
*Obtient du président la douce récompense*
*D'être assis à son aise à l'auguste séance.*
*Là, Barnave et Target, divins législateurs,*
*Sourds au bruit des sifflets et des vaines clameurs,*
*De leurs savants débats font retentir la salle :*
*Tout le monde applaudit, et croit être à la halle.*
*O vous ! heureux témoin des grands événements*
*Du bonheur de la France infaillibles garants,*
*O mon ami ! quel dieu fit pour nous ces miracles,*
*Et de la liberté prononça les oracles ?*

LE GARDE NATIONAL.

*Le Dieu qui sait calmer et soulever les flots*
*D'un peuple entier fidèle à ses nobles complots.*
*Son nom est Mirabeau. . . . . .*
. . . . . .
*Et quel temps fut jamais si fertile en merveilles !*
*Auras-tu donc toujours de si longues oreilles,*
*Peuple ingrat ? . . . . . .*
*Faut-il, ami, faut-il vous rappeler le cours*
*Des prodiges fameux accomplis en nos jours !*
*Des tyrans de Paris les célèbres disgrâces,*
*Et Mirabeau fidèle en toutes ses menaces !*
*Lafayette, un héros aux Anglais si fatal,*
*Devenu le bras droit du corps municipal !*
. . . . . .
*Grégoire, du clergé zélé persécuteur,*
*Des juifs, des usuriers, généreux protecteur !*
*Bailly, du haut des cieux descendu sur la terre*
*Pour porter des districts le sceptre populaire !*
*Lameth, dans un couvent guidé par son grand cœur,*
*De cinquante nonnains intrépide vainqueur ;*
*Lameth, renouvelant de cellule en cellule*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Les exploits fabuleux de Thésée et d'Hercule !* (1)
*Le sublime Sièyes, le compas à la main,*
*Mesure avec Thouret les droits du genre humain.*
*Robespierre, animé d'un héroïque zèle,*
*Répand au loin les feux de la sainte chandelle.*
*Goupil, Bouche, Dutrou, l'éloquent Pétion,*
*Perdrix, Sallé, Fricot et le docte Lasnon,*
*Du tiers-état vainqueur éternisant la gloire,*
*Vont de leurs noms heureux embellir notre histoire. Etc.*

Plus loin, c'est une parodie de la scène VI, acte 4, entre Phèdre et OEnone, remplacées par Mirabeau et Barnave, et où les acteurs gémissent, non plus sur les amours d'Hippolyte avec Aricie, mais sur l'entente trop cordiale du duc d'Orléans et de son favori Laclos, qui viennent de partir ensemble pour l'Angleterre. On connaît les vers de Racine :

*Me nourrissant de fiel, de larmes abreuvée,*
*Encor dans mon malheur de trop près observée,*
*Je n'osais dans mes pleurs me noyer à plaisir ;*
*Je goûtais en tremblant ce funeste plaisir,*
*Et, sous un front serein déguisant mes alarmes,*
*Il fallait bien souvent me priver de mes larmes.*

Voici ce qu'ils deviennent en passant de la bouche de Phèdre dans celle de Mirabeau :

*Nourri chez la Le Jay* (2), *que j'avais éprouvée...*

(1) Allusion à l'invasion du couvent des Annonciades par cent cinquante hommes commandés par M. de Lameth. Il s'agissait de chercher M. de Barentin, qu'on y disait refugié. Le premier chapitre des Actes des Apôtres contient le récit burlesque de cette expédition, ordonnée par le *comité des recherches*, et que le *brave* chevalier, *déguisé en nonne*, aurait accomplie sans perdre un seul homme.

(2) Le premier éditeur du *Courrier de Provence* fut Le Jay fils, qui avait sa

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Mais par son triste époux ma main trop observée*
*N'osait dans son comptoir s'enfoncer à loisir ;*
*Je goûtais en tremblant ce funeste plaisir,*
*Et, sous un front galant déguisant mes alarmes,*
*Il fallait bien souvent lui parler de ses charmes.*

C'étaient là les aménités des bons Apôtres. Toute la scène est parodiée dans cet esprit. En voici encore un passage, fort plaisant celui-là, imité d'une tirade trop connue pour que nous ayons besoin de la reproduire :

*Où me cacher ?... Fuyons dans la nuit infernale...*
*Mais mon père y connaît mon histoire fatale ;*
*Je tremble de tomber en ses sévères mains :*
*Tout mort qu'il est, mon père est l'Ami des humains.*

« L'idée est d'un comique achevé, dit M. Géruzez. L'*Ami des hommes* présenté comme le plus terrible des épouvantails aux enfers ! De tous les sarcasmes lancés sur les prétentions philanthropiques et la dureté réelle du père de Mirabeau, il n'y en a pas eu de mieux décoché. »

Prenons encore, entre mille autres, un exemple de ce genre de plaisanterie ; nous le tirons d'une parodie de la satire IX de Boileau, qui se prêtait sans peine à un travestissement politique : les

boutique rue de l'Échelle, 16, dans la même maison qu'habita Mirabeau après avoir quitté Versailles. S'il fallait en croire les chroniques scandaleuses du temps, le député de la Provence aurait été fort bien avec Madame Le Jay. — On lit ailleurs :

« Hier quelqu'un demandait à *Monsieur le comte* comment lui, dont la vie devait être consacrée à la chose publique, perdait tout son temps dans la boutique de son libraire. — J'y suis l'homme du monde le plus occupé, aurait répondu Mirabeau : je caresse la femme, je bats le mari, et je vole le comptoir. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rimeurs immolés par le grand satirique cèdent volontiers leur place aux orateurs, aux journalistes et aux hommes d'Etat. Les parodistes n'ont qu'à choisir.

*Puisque vous le voulez, je vais changer de ton.*
*Je le déclare donc, Barnave est un Caton,*
*Target est un Lycurgue, et Thouret un Blackstone;*
*Près du grand Dinocheau Montesquieu déraisonne;*
*Castellane est un Pitt, Duport est un Solon,*
*Lafayette un Condé, Lameth un Washington;*
*Camus déclame mieux qu'Eschine et Démosthène;*
*Par ses conclusions Chapelier nous entraîne;*
*Pétion par sa prose éclipse Cicéron;*
*Mathieu* (1) *dès son enfance a surpassé son nom;*
*Garat mieux que Rousseau tire une conséquence;*
*Auprès d'Autun* (2) *Sully n'est qu'un sot en finance;*
*Prudhomme, à mon avis, l'emporte sur Fléchier,*
*Et l'auteur de* Cinna *rampe aux pieds de Chénier;*
*Sièyes à Bossuet dispute l'éloquence;*
*Crancé du grand Vauban surpasse la science;*
*Des aigles du sénat La Beste est le phénix;*
*Marat... Bon, mon esprit... oui... courage... poursuis...*
*Mais ne voyez-vous pas que leur troupe en furie*
*Va prendre encor ces vers pour une raillerie,*
*Et Dieu sait aussitôt que d'auteurs en courroux,*
*Que de districts hargneux s'en vont fondre sur nous!*

Une autre ressource de nos railleurs, un de leurs procédés les plus habituels, est le jeu de mots portant sur les noms propres; il faut dire que l'Assem-

(1) Mathieu de Montmorency, que le parti de la cour ne cessa de poursuivre de ses outrages parce qu'il s'était montré l'ami de la Révolution.
(2) Talleyrand. Allusion à son opération sur les biens du clergé.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

blée nationale offrait une ample matière à ce genre d'esprit : aussi en usent-ils jusqu'à l'abus.

Nous avons vu avec plaisir l'Assemblée décider la grande question de deux séances par jour trois fois la semaine ; cela prouve que nos représentants, dont l'estomac se fatigue à attendre jusqu'à cinq heures, sont disposés à faire toutes sortes de sacrifices pour notre bien. On a vu à Versailles, le 4 août, quelle était l'influence d'un bon dîner, et c'est avec reconnaissance que nous apprenons à la postérité que MM. *Pain, Perdrix, Sallé* de *Choux* et les deux *Fricot* (noms de membres de l'Assemblée) ont été de l'avis de la majorité.

Le lendemain, ils revenaient encore sur ce sujet.

En donnant les noms des députés qui ont voté pour les séances du soir, ajoutaient-ils, nous aurions dû commencer par M. le curé de *Soupe;* c'est lui qui a décidé la majorité. Il doit avoir la priorité sur MM. *Perdrix* et *Fricot*. On nous fait craindre une réclamation de la part de MM. *Bouche* et *Dutrou* sur cette motion. Nous reconnaissons que ce sont deux des membres les plus occupés de la chose *commune*. Mais si nous écoutions toutes les réclamations particulières, nous ne saurions en finir. Nous rendons cependant justice à MM. *Bouche* et *Dutrou :* nous les avons toujours reconnus pour les organes les moins équivoques du patriotisme français, et nous soupirons après le moment où, pour prix de leurs services quotidiens, ils présideront le comité des *rapports,* etc.

Champcenetz rend ainsi compte à ses amis d'une prétendue séance tenue rue du Bouloi, à l'hôtel de Grenoble, chez Théroigne de Méricourt, par les principaux membres révolutionnaires de l'Assemblée :

C'est là que, sous le charme de sa figure, de ses grâces féminines, de son esprit, et, plus que tout cela, de son ardent amour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la liberté, la Circé du parti, la *Muse de la démocratie,* inspire ses adeptes. C'est Vénus donnant des leçons de droit public. Sa société est un lycée ; ses principes sont ceux du Portique ; elle aurait au besoin ceux des *Arcades.* On compte parmi ses élèves l'abbé Sièyes, Pétion de Villeneuve, Barnave, et l'heureux Populus, dont, hélas ! elle couronnera bientôt les pudiques moyens de plaire et l'inépuisable amour par un mariage. L'hôtel de Grenoble est devenu le point central des grands intérêts de la France régénérée.

Il énumère ensuite les questions qui s'y sont agitées sur la *monarchie libre,* la *royauté tempérée,* la *démocratie royale,* le *pouvoir constitutionnel,* la *monarchie populaire,* la *république fédérative ou monocratique,* et autres *grandes billevesées,* et résume enfin les motions à l'ordre du jour :

1° M. *Bazin* a été chargé de réclamer contre le dernier traité de commerce fait avec l'Angleterre, et M. *Bonnet* appuiera la motion ;

2° M. *Bandit* demandera la suppression de la maréchaussée ;

3° M. *Chassebœuf* la suppression de la caisse de Poissy ; la motion sera appuyée par MM. *Bouvier* et *Boucher ;*

4° M. *Grenier* a lu une dissertation sur l'annone ; il invitera l'Assemblée à faire revivre cette police, qui a été si utile à l'empire romain et à l'Egypte sous le prince Joseph ;

5° M. *Chevreuil* a communiqué à la société une adresse à ses commettants, qui, animés de l'esprit de liberté et d'égalité qui les a toujours caractérisés, remercient l'Assemblée du décret sur la chasse. M. *Merle* a finement profité de l'occasion pour intéresser en faveur de ses commettants.

M. *Brocheton,* que mademoiselle Théroigne tâchait d'engager à se joindre à eux, ne s'est pas laissé prendre à l'hameçon, et s'est tiré d'affaire en nageant entre deux eaux. M. *des Salines* lui a préparé une sauce piquante.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

6° M. *Billette* a fait lecture d'une adresse des carmes déchaussés, qui envoient leurs boucles à l'Assemblée ;

7° La société a vu avec douleur que MM. *Le Clerc* et *Bazoche* se proposent de protester contre toute innovation dans l'ordre judiciaire, et de demander que la culture des épices soit encouragée à l'Ile-de-France ; mais elle espère que MM. *Melon, Rousselet* et *Damas* réclameront la préférence pour les fruits indigènes ;

8° Enfin M. *Lanusse* a présenté une pétition des apothicaires du duché d'Albret, qui demandent que leur corporation soit conservée.

M. *Dutrou* se proposait de parler sur la matière, quand MM. *Nicodème* et *Lasnon* ont fait entendre des bruits désapprobateurs. Mademoiselle Théroigne s'est évanouie dans les bras de M. *Populus*. M. *Lasnier,* qui a un grand empire sur M. *Lasnon,* s'avance, le prend par la main, et le conduit aux pieds de mademoiselle Théroigne, etc., etc....

Une autre fois, les Apôtres font plaisamment intervenir M. *Cochon* de l'Apparent, qui interrompt les rapporteurs à chaque phrase par ses *gron! gron! gron!*

Dans une pièce intitulée *Théroigne et Populus, ou le Triomphe de la Démocratie*, drame national, Mirabeau déroule ses projets à Populus.

POPULUS.

*Mais l'Assemblée, enfin, de ses droits si jalouse,*
*Peut...*

MIRABEAU.

*Tu vois qu'à mon gré je les joue et les blouse.*
*Tous ces fiers plumitifs, procureurs couronnés,*
*Que je puis en flattant conduire par le nez,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Nous assurent des chefs du grand aréopage.*
*Je veux leur faire à tous un très-digne partage.*
*Connaissant leurs désirs, je donne aux plus ardents*
*Quelques Etats, et l'or de Londre et d'Orléans.*
*Je délègue à* Lasnon *l'empire des prairies;*
Barnave *aura de droit celui des boucheries;*
Muguet *aura les fleurs; au nasillard* Buzot
*Tous les vielleurs du coin payeront un impôt;*
*Le trop heureux* Bailly *palpera les épices;*
*Les lapins de* Clapier *combleront les délices;*
Collinet *des moutons réglera les destins;*
Bouillotte *aura les jeux, et* Grégoire *les vins;*
Martinet *régnera sur la gent enfantine;*
Fricot *présidera toujours à ma cuisine;*
*Le riche* Nourrissart *et le précieux* Roulhac
*Régneront au pays de l'heureux Pourceaugnac,*
Bazoche *aura le pas sur les clercs de notaires;*
Lanusse *aura sous lui tous les apothicaires;*
Dutrou *doit présider aux plus aimables jeux,*
*Et* Nicodème *aura le royaume des cieux;*
Brocheton *sur les eaux étendra son empire;*
*Nos curés pourront tous bien boire et mal écrire,*
*Et l'enchanteur* Merlin, *par des charmes nouveaux,*
*Fascinera les yeux sur nos doctes travaux;*
*Tous les deux, étonnés du nœud qui les rassemble,*
*Les rois* Bracq *et* Perdrix *doivent régner ensemble,*
*Sous lui le roi* Target *aura tous les ballons;*
Lameth *doit aux couvents guider nos escadrons;*
*Ce que* Bouche *et* Lanusse *auront de disponible*
*A* Cochon *purement doit être réversible;*
*Au vertueux* Bandit *je donne les forêts,*
*Et quand, suivant le cours de mes vastes projets,*
*J'irai dicter des lois dans une autre contrée,*
*Il représentera ma personne sacrée.*
Chassebœuf *de Poissy sera le commandant;*
Chapelier *des castors sera le président;*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La Poule *aura les grains,* Colombier *la volée;*
La Beste *aura l'esprit de toute l'Assemblée.* . . . .

Ailleurs, on trouve tous les noms de l'Assemblée nationale arrangés sur l'air du menuet d'*Exaudet,* et rapprochés d'une manière qui produit parfois les effets les plus comiques.

*Le Vassor*
*Bouche, Trou,*
*De Lanusse*
*Beauharnais, Petit, Muguet*
*Babaud, Duport, Camus,*
*Bailly, Roy, Valet, Maistre*
*Chapelier,*
*Beauregard,*
*Lavenue*
*Long, Gillet, Maillot, Bonnet,*
*Barnave, le Boucher,*
*Périsse,*
*Etc.*

On retrouve ce genre d'esprit jusque dans les sujets qui paraîtraient se prêter le moins aux jeux de mots. Voici, par exemple, quelques passages d'une pièce intitulée *Jurisprudence criminelle :*

La législation et les arts se perfectionnent chaque jour. Grâce aux nouvelles découvertes de l'anatomie, notre jurisprudence criminelle va reprendre une force nouvelle, et, si la philosophie admet encore l'effusion du sang humain, au moins la manière ingénieuse et douce dont il sera répandu à l'avenir pourra servir de modèle à tous les législateurs de l'univers. Il était réservé à M. Guillotin, député de Paris, aussi adroit médecin que profond mécanicien, de présenter au monde l'esquisse d'une machine à décapiter qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

étendra la gloire du nom français jusques aux rives du Bosphore. Si quelques députés ont trouvé que, par cette innovation, M. Guillotin *tranchait un peu dans le vif,* et ennoblissait le crime, c'est une arrière-pensée d'aristocratie qui décèle leurs desseins perfides...

Combien cette manière prompte et expéditive n'aura-t-elle pas d'avantages sur la méthode adoptée par les Anglais!..... 1° La pompe et la beauté du spectacle attireront plus de peuple autour du lieu du supplice; l'impression sera plus générale, et la loi plus respectée. — 2° Cette manière permettra au criminel de se présenter à la mort avec audace, d'affronter en quelque sorte la faux du temps qu'il verra suspendue sur sa tête. Les gazettes du lendemain détailleront toutes les circonstances avec gloire, et chaque héros moribond pourra au moins dire en périssant : *Non omnis moriar.* — 3° L'anatomie en retirera des avantages inappréciables... — 4° Enfin, on pourra désormais parler impunément de corde devant tout le monde...

Une grande difficulté s'est élevée sur le nom à donner à cet instrument. Prendra-t-on, pour en enrichir la langue, le nom de son inventeur? Ceux qui sont de cet avis n'ont pas eu de peine à trouver la dénomination douce et coulante de *Guillotine.* — Sera-ce celui du président qui prononcera le vœu de l'Assemblée à ce sujet? On aurait alors à choisir entre M. Coupé et M. Tuault. On a observé que la mansuétude pastorale ne permettrait pas à M. de Sabran d'accepter cette place; sans cela il était assuré des voix de toute la noblesse... On dit que M. Mirabeau se présente pour avoir les honneurs de cette machine supplicielle. Le nom de *Mirabelle* remplacerait, à la grande satisfaction des bons Français, celui de *Guillotine*...

Un membre de l'Académie française a déjà fait, à cette occasion, la chanson suivante, sur l'air grave du menuet d'*Exaudet* :

*Guillotin,*
*Médecin*
*Politique,*
*Imagine un beau matin*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Que pendre est inhumain*
*Et peu patriotique.*
*Aussitôt*
*Il lui faut*
*Un supplice*
*Qui sans corde ni poteau*
*Supprime de bourreau*
*L'office.*

*C'est en vain que l'on publie*
*Que c'est pure jalousie*
*D'un suppôt*
*Du tripot*
*D'Hippocrate,*
*Qui d'occire impunément,*
*Même exclusivement,*
*Se flatte.*

*Le Romain*
*Guillotin,*
*Qui s'appréte,*
*Consulte gens du métier,*
*Barnave et Chapelier,*
*Même le coupe-tête,*
*Et sa main*
*Fait soudain*
*La machine*
*Qui simplement nous tuera,*
*Et que l'on nommera*
*Guillotine.*

Ce sujet, si lugubre en apparence, tenta également les rédacteurs du *Journal en Vaudevilles*, et ils le traitèrent, dans leur prospectus même, de façon à mériter les éloges de Desmoulins.

« Nos lecteurs, dit Camille, ne laisseront pas de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous savoir gré de citer le meilleur endroit du prospectus. C'est celui où la séance du premier décembre est mise en chant. Quoi de plus aride en apparence que l'ordre du jour, la réforme de la jurisprudence criminelle, des chaînes, des cachots, des roues, des bûchers? et dans la tribune un grave médecin qui ne peut s'accoutumer à l'idée qu'un homme en tue un autre, et qui propose à l'Assemblée une machine en forme de bourreau ? Mais c'est des difficultés que naissent les miracles.

*Air* : Paris est au roi.

*Monsieur Guillotin,*
*Ce grand médecin,*
*Que l'amour du prochain*
*Occupe sans fin,*
*Un papier en main,*
*Prend la parole enfin,*
*Et d'un air benin*
*Il propose*
*Peu de chose,*
*Qu'il expose*
*En peu de mots;*
*Mais l'emphase*
*De sa phrase*
*Obtient les bravos*
*De cinq ou six sots.*
*Monsieur Guillotin, etc.*

*Air* : En amour c'est au village.

*Messieurs, dans votre sagesse,*
*Si vous avez décrété*
*Pour toute humaine faiblesse*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*La loi de l'égalité,*
*Pour peu qu'on daigne m'entendre*
*On sera bien convaincu*
*Que, s'il est cruel de pendre,*
*Il est dur d'être pendu.*

*Air :* De la baronne.

*Comment donc faire,*
*Quand un honnête citoyen,*
*Dans un mouvement de colère,*
*Assassinera son prochain,*
*Comment donc faire?*

*Air de l'Amoureux de quinze ans :* Que j'avions d'impatience!

*En rêvant à la sourdine,*
*Pour vous tirer d'embarras,*
*J'ai fait une machine*
*La la la la, la la la, la la, la la la, la la, la la la,*
*Qui met les têtes à bas.*

*Air :* A la façon de Barbari, mon ami

*C'est un mécanisme nouveau,*
*D'un effet admirable,*
*Je l'ai tiré de mon cerveau*
*Sans me donner au diable.*
*Un décollé de ma façon,*
*La faridondaine,*
*La faridondon,*
*Me dira : Monsieur, grand merci,*
*Biribi.*
*A la façon de Barbari,*
*Mon ami.*

*Air :* Quand la Mer Rouge apparut.

*C'est un coup que l'on reçoit*
*Avant qu'on s'en doute;*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*A peine on s'en aperçoit,*
*Car on n'y voit goutte.*
*Un certain ressort caché,*
*Tout à coup étant lâché,*
*Fait tomber, ber, ber,*
*Fait sauter, ter, ter,*
*Fait tomber*
*Fait sauter,*
*Fait voler la tête;*
*C'est bien plus honnête.*

Les *Révolutions de Paris* osaient proposer pour la guillotine, au mois d'avril 1792 (n° 146), cette inscription, de sinistre présage :

*Et la garde qui veille aux barrières du Louvre*
*N'en défend pas les rois.*

J'ai rencontré dans la *Chronique de Paris* du 14 décembre 1789 ce petit entre-filet :

Nous avons vu une chanson dans laquelle on appelle le coupe-tête proposé par M. Guillotin LA GUILLOTINE.

Enfin, on lit dans la même feuille, à la date du 26 avril 1792 :

Hier, à trois heures et demie après midi, on a mis en usage, pour la première fois, la machine destinée à couper la tête aux criminels condamnés à mort. Le patient était un nommé Nicolas-Jacques Pelletier, déjà repris de justice, et convaincu en dernier lieu d'avoir frappé un particulier de plusieurs coups de bâton, et de lui avoir volé un portefeuille dans lequel étaient 800 liv. en assignats et plusieurs autres effets.

La nouveauté du supplice avait considérablement grossi la foule de ceux qu'une pitié barbare conduit à ces tristes spectacles.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cette machine a été préférée avec raison aux autres genres de supplices : elle ne souille point la main d'un homme du meurtre de son semblable, et la promptitude avec laquelle elle frappe le coupable est plus dans l'esprit de la loi, qui peut souvent être sévère, mais qui ne doit jamais être cruelle.

Mais revenons aux Actes des Apôtres. Dans tout ce que nous avons cité jusqu'ici il y aurait fort à reprendre assurément au point de vue de la modération et des convenances, et l'on pourrait sévèrement qualifier certaines insinuations qui à leurs yeux passaient pour de bons tours, d'excellentes plaisanteries. Cependant nous n'avons en quelque sorte rien dit encore.

Rédigés dans le même esprit que le *Petit Almanach des Grands Hommes,* les Actes n'avaient guère été d'abord qu'une longue ironie contre la Révolution. Soit que les auteurs craignissent que cette ironie monotone ne finît par ennuyer les lecteurs, soit que l'ironie ne suffît plus à leur irritation toujours croissante en présence des progrès de la Révolution, ils prirent peu à peu l'habitude de l'injure directe et de la calomnie à bout portant, sans voile d'aucune espèce ; bientôt même, franchissant toutes les bornes, ils se laissèrent emporter aux dernières violences. Depuis soixante ans on ne parle que des excès des révolutionnaires, et jamais de ceux de leurs adversaires. On va voir que les provocations sanguinaires des journaux royalistes ne le cédaient en rien à celles de l'*Ami du*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Peuple*. On trouve dans Marat des motions hideuses de violence et de fureur, mais rien de plus atroce dans les détails. Et d'un côté c'est le délire d'un seul homme : Marat rédigeait seul son journal, et l'on sait dans quelles circonstances; ici c'est une réunion de *troubadours*, comme ils s'appellent eux mêmes, qui versent à pleines mains l'outrage et la calomnie sur les hommes les plus honorables, qui, parlant sans cesse de pendaison, demandent le supplice des six cents principaux révolutionnaires, la confiscation de tous leurs biens, indiquent aux armées étrangères par combien de points on peut entrer en France, etc., etc.

Leurs coups les plus rudes sont dirigés contre Mirabeau et le duc d'Orléans. C'est à eux qu'ils s'attaquent tout d'abord. Dans l'introduction de la première version, sous le titre de *Tableau de famille,* ils tracent à leur manière, et au moyen de nombreuses citations d'historiens royalistes, le tableau de la France pendant la jeunesse de Charles V; ils s'attachent à mettre en relief tout le mal que, dans leur opinion, Charles le Mauvais, roi de Navarre, et le prévôt des marchands Marcel, auraient fait à leur pays. Dès les premières lignes on voit que c'est Mirabeau qu'ils ont voulu peindre sous les traits de Marcel, et le duc d'Orléans sous ceux de Charles le Mauvais.

Quelle grande et terrible leçon nous offre le tableau de ces

EFERUS - Recherches & Classification numériques

temps désastreux ! s'écrient-ils. Le trouble, le désordre, la confusion, l'anarchie, le pillage, l'incendie, le meurtre, la dévastation, le viol, la banqueroute, la famine, la peste, qui, dans la seule ville de Paris, emporta trente mille hommes ; et tout cela fut l'œuvre de deux ambitieux, Marcel et Charles le Mauvais.

L'allusion était assez transparente dans le rapport des rôles ; ils y ajoutaient d'autres ressemblances.

Comme les extrêmes se touchent et que la nature se plaît dans les contrastes, tout me porte à croire que Charles le Mauvais avait uni son existence à celle d'une princesse aimable et vertueuse ; mais, étranger aux charmes de la sensibilité, il prostituait continuellement sa dignité aux plus sales désordres. Les traits de l'épouse, chef-d'œuvre de candeur et de modestie, faisaient un contraste parfait avec la figure abreuvée de crapule qui distinguait son ignoble époux.

Sans doute aussi, d'après le caractère moral de Marcel que l'histoire a conservé, son physique devait en être l'emblème non équivoque. Une stature courte, nulle dignité dans le maintien, nulle grâce dans le geste, un teint bilieux, une figure cadavéreuse, l'œil hagard, les joues livides, la bouche convulsive, le front chevelu, le poil hérissé, le cou vertébreux, le bras court, la jambe mal dégrossie, une voix aigre et plate dans le diapason de la séduction, ou horriblement résonnante dans les accès de la fureur, voilà ce qui attirait sur ses pas la foule ébahie, voilà ce qui lui valut ce respect de la terreur jusqu'au moment où, ses crimes étant dévoilés, on n'y reconnut plus que l'aspect de l'erreur...

Français ! que cette leçon ne soit pas perdue pour vous, ajoutait le rédacteur des Actes des Apôtres ; et toi, funeste orateur de notre congrès, intolérant apôtre de la tolérance politique, contemple ce tableau, et frémis ! *Tu Marcellus eris.*

Mais ce ne sont là que des aménités ; écoutez

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plutôt. Le duc d'Orléans ayant fait ôter les fleurs de lis de ses armoiries :

*Un ci-devant prince de Gaule,*
*Mais qui n'est qu'un franc polisson,*
*Fait rayer de son écusson*
*Ce qui lui manque sur l'épaule.*

Voici l'horoscope du duc tiré d'une longue prophétie prétendue de Nostradamus :

*En quatre-vingt-neuf grand combat.*
*Les Gaulois s'armeront les uns contre les autres.*
*Le seigneur d'O..... y perdra son crachat,*
*Mais il sera couvert des nôtres.*

Sur le compte de Mirabeau, la verve, je devrais dire la haine des Apôtres, est intarissable.

Un seul homme absorbe toutes nos facultés et nos respects. L'universalité des vertus de M. le comte de Mirabeau nous force malgré nous à rappeler sans cesse l'attention de nos lecteurs sur cet être admirable. Il semble réaliser les merveilles de la Fable. Calchas ne perçait pas mieux l'avenir ; Protée ne se déguisait pas sous une plus grande quantité de formes, et de formes plus aimables ; Alcibiade était moins modeste, et Fabricius n'arriva jamais à un pareil degré de désintéressement ; nul n'eut plus le désir d'être utile sans être remarqué. Si la plupart de ses collègues sont étrangers à tout, il n'est, lui, étranger à rien : arithmétique, politique, marine, finances, diplomatie, agriculture, commerce, population, en un mot tout ce que le globe enserre est englobé dans sa tête vaste et profonde. Une éloquence douce et fleurie découle de ses lèvres de rose ; la persuasion marche à sa suite ; une probité rare une candeur aimable, avivent, colorent cet heureux ensemble... C'est l'image du poète dont Horace nous fait le tableau : *Integer vitæ scelerumque purus ;* c'est le véritable orateur



EFERUS - Recherches & Classification numériques

accompli que Quintilien nous définit : *Vir bonus dicendi peritus.* On ne sait ce que l'on doit admirer le plus dans *Monsieur le comte,* ou de son inconcevable facilité, de sa pénétration, ou de sa bienveillance publique. Les questions les plus ardues, les discussions les plus longues, les plus savantes, ne lui coûtent à concevoir que le temps de les lire.

Ailleurs ils dressent une longue biographie de Mirabeau où ils le représentent comme un lâche et vil suborneur, un dissipateur éhonté et un débiteur de mauvaise foi, un mauvais fils, un mauvais époux, un mauvais père, un homme indigne enfin, qui était encore sous le poids d'une condamnation capitale et d'une interdiction. Du reste, ils ne lui laissent pas un instant de répit, et, dans leur aveuglement, ils ne trouvent pas d'injures assez fortes pour flétrir ce *magnifique scélérat*, le seul homme pourtant dont le concours pouvait procurer le salut de la royauté, où tendaient leurs vœux et leurs efforts.

*Amant escroc, époux perfide,*
*Ingrat envers tous ses amis,*
*Objet du plus profond mépris,*
*A la torche d'une furie*
*Sa main allume le flambeau*
*Qui doit embraser sa patrie :*
*Le portrait est frappant, ce monstre est.....*

—

*De forfaits, de crapule exécrable assemblage,*
*L'enfer, qui le vomit pour l'horreur de notre âge,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Aurait comblé nos maux, si de sa lâcheté*
*L'excès n'était égal à sa férocité.*
*C'est bien Catilina, mais c'est Thersite en outre,*
*Et voici son vrai nom : Catilina J... f.....*

A la hauteur où vous êtes, lui disent-ils, vos ennemis même conviennent que le gibet est le seul genre d'élévation qui vous manque.

Ou encore :

Soyez tout d'une pièce dans ce Manége où vous êtes entendu, et dans cette Grève où vous êtes attendu.

Mirabeau mourant leur inspire un long noël, où on lit le couplet suivant :

*Pleurons, pleurons, ô Fauchet!*
*C'en est fait,*
*Notre grand homme succombe,*
*Et peut-être avant un an,*
*En plein champ,*
*On pissera sur sa tombe.*

Et, par anticipation, ils donnent à leurs souscripteurs un portrait du député provençal, fort ressemblant, au bas duquel on lisait cette épitaphe :

*Vendidit hic auro patriam, dominumque furenter*
*Deposuit, fixit leges pretio atque refixit.*

Le lion tombé, les épitaphes les plus injurieuses pleuvent sur sa tombe.

*Ci gît un coquin de génie,*
*Qui, pendant quarante ans en butte aux coups du sort,*
*Reçut de sa folle patrie,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*En masse, le jour de sa mort,*
*L'honneur qui lui manqua toute sa vie.*

—

*Ci gît de Mirabeau la dépouille funeste.*
*N'agitez point sa cendre : elle exhale la peste.*

Parmi ceux que les Apôtres poursuivent avec le plus d'acharnement, il faut encore citer Barnave, *Barnave-Néronnet,* dont ils n'écrivent jamais le nom sans lui accoler les épithètes de *féroce* ou de *boucher.* Ils lui rappellent à satiété une phrase qu'il est censé avoir prononcée à la tribune lorsqu'on vint annoncer à l'Assemblée nationale la fin tragique de Foulon, mais qui pourtant ne se trouve dans aucun des documents officiels : « Le sang qui coule est-il donc si pur? » Ils la lui répètent sur tous les tons, en toute circonstance, en prose et en vers.

*Barnave du bon Guillotin*
*Trouve l'instrument trop humain;*
*C'est ce qui le désole.*
*Par ses regrets nous jugeons tous*
*Qu'il doit l'éprouver avant nous ;*
*C'est ce qui nous console.*

Et à l'occasion du duel entre Barnave et Cazalès :

*Aux vertus le malheur, au crime le succès :*
*Barnave a blessé Cazalès.*
*Dans ce siècle fécond en fureurs effroyables,*
*Non, ce n'est pas un spectacle nouveau*
*De voir des gens irréprochables*
*Passer par la main du bourreau...*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans cette nomenclature des députés sur l'air du menuet d'Exaüdet, dont nous avons tout à l'heure cité le premier couplet, on aura remarqué le rapprochement significatif de ces noms : *Barnave, le Boucher, Périsse.*

En général, c'est contre les anciens nobles, prélats et parlementaires qui ont embrassé la cause de la Révolution, que s'acharnent les sarcastiques écrivains.

*Parmi tous les fripons*
*Dont le travail nous désespère,*
*Et qui renversent tout sans rimes ni raisons,*
*Notre chère commère*
*Catherine-Thomas-Basile-Jean Fréteau*
*Est le plus vil de cette horde.*
*— Comment! serait-il donc plus fripon que Laborde?*
*Plus plat que Liancourt? plus gueux que Mirabeau?*
*Plus ingrat que Lameth? plus sot que Robespierre?*
*Plus pédant que Target? plus changeant que Tonnerre?*
*Est-il donc plus que Custine ennuyeux?*
*Ou que Narbonne ambitieux?*
*Ou que Gouy charmé de son petit mérite?*
*Ou que Barnave, enfin, traître et séditieux?*
*— Non : il est tout cela comme eux;*
*Mais, de plus, il est hypocrite.*

---

Ce n'est que du sang de nos modernes Catilinas, plus monstrueux mille fois que leur modèle, que peuvent être cimentés et le pacte d'alliance qui rendra les sujets au monarque, et les nœuds de concorde et de fraternité qui réuniront de généreux compatriotes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Notons qu'il s'agit ici de l'Assemblée nationale, et que les Catilinas dont le sang devait cimenter les nœuds de la concorde étaient pour la plupart des royalistes constitutionnels ; ils sont nommés en toutes lettres dans le passage suivant :

Blondel, lui seul, a bien su rendre la liberté au roi Richard : ne serions-nous pas les seconds troubadours? Il faudrait ensuite chasser tous les démagogues, livrer un Charles Lameth, un Barnave, un Duport, un Rabaud, un évêque d'Autun, un Mirabeau l'aîné, un Chapelier, un Dubois-Crancé, qui insultent toute l'armée, pour en faire la justice la plus sévère, et se repaître du spectacle de les voir tous subir le même sort que nous faisons subir aux crapauds dans la campagne, en les accrochant au bout d'une perche sur les ruines de la Bastille pour les faire mourir à petit feu.

Trouverait-on quelque chose de plus atroce dans Marat? On voit quel sort ces *troubadours* réservaient à leurs adversaires, s'ils avaient réussi. Si la postérité a été moins sévère pour eux, ils le doivent à l'intérêt qui s'attache aux vaincus.

Et le plus souvent ces provocations sont faites sur le ton d'un aimable badinage et sous mine de calembour : On doit un cordon à M. Camus, de l'Assemblée ; personne ne sera surpris de son *élévation* rapide. — Cet ordre du *cordon* tient à celui de la lanterne :

*Pour récompenser le mérite*
*De nos divins législateurs,*
*Dans ces beaux jours tout nous excite,*
*Français, à les combler d'honneurs.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Que celui donc qui nous gouverne*
*Les décore de grands colliers,*
*Et qu'il les fasse chevaliers,*
*Mais chevaliers de la lanterne.*

Et comme s'il eût été possible qu'on se méprît sur leurs intentions, ils ajoutaient ces mots :

Cet ordre ne serait pas dispendieux : il consisterait en une corde de la grosseur du petit doigt, qu'on passerait au cou de ces messieurs.

Ils n'y mettaient pas toujours tant de façons :

*Législateurs qui faites*
*A coups de baïonnettes*
*Adopter vos sornettes,*
*Votre arrêt est rendu,*
*Hu! hu!*
*De vous une centaine*
*Je nommerai sans peine*
*Qu'à la Saint-Jean prochaine*
*Je garantis pendus.*

Et pour l'accomplissement de leurs vœux impies ils comptaient sur les armées étrangères et ne craignaient pas de leur faire ouvertement appel. Dans un dialogue tendant à prouver que les Parisiens révolutionnaires sont des rebelles, l'un des interlocuteurs s'enquiert de ce qu'a fait Charles V lors du soulèvement de Montpellier.

*Réponse.* Charles, voulant punir les habitants de cette ville de leur rébellion, fit exécuter *six cents* des plus séditieux : deux cents furent décapités, deux cents pendus et deux cents brûlés.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Leurs enfants furent déclarés infâmes, leurs biens confisqués, et la moitié de ceux des autres citoyens de Montpellier.

*Demande.* Et si le roi veut des exemples?

*R.* Dans ce cas, ces exemples porteront de préférence sur les chefs et sur les municipaux sans pudeur qui ont osé dire au roi *qu'ils l'avaient conquis.*

*D.* Sur quoi fondez-vous cet espoir?

*R.* Sur ce que Charles VI a fait en pareille circonstance.

*D.* Qu'a fait ce roi?

*R.* Le peuple de Paris s'étant soulevé et mis en armes sous la conduite de Hugues Aubriot et de Jean Desmarest, le roi entra dans sa capitale à la tête de son armée, *fit pendre les plus marquants à leurs fenêtres; trois cents* autres principaux factieux furent décapités; le reste qui tenait prison n'obtint grâce qu'à la prière des princes du sang, et à la charge de payer au fisc la moitié de leurs biens.

. . . . . .

*D.* A quoi croyez-vous que tout ceci aboutisse?

*R.* A une guerre civile, si le duc d'O..... reste en France...; à une guerre étrangère, si les princes ont le courage de se faire déclarer rebelles, et si Léopold et Amédée ont celui de les soutenir.

*D.* Si Léopold s'y décidait, par combien d'endroits croyez-vous notre frontière de Flandre accessible à ses troupes?

*R.* Par cinq.

*D.* Et Amédée, par combien de points pourrait-il pénétrer en Provence?

*R.* Par trois, qu'un général habile peut réduire à deux.

*D.* Donnez-en les aperçus.

*R.* C'est un secret qui ne doit vous être révélé qu'au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Amen.*

Enfin les Apôtres, emportés par une aveugle fureur, poursuivent la Révolution et les révolutionnaires jusqu'au delà de nos frontières. On sait que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les Brabançons s'étaient révoltés contre l'empereur d'Autriche, et avaient chassé ses troupes des Pays-Bas. Mais leurs succès n'avaient pas été de longue durée, et ils durent subir une restauration. Il faut entendre la joie des Apôtres en apprenant le retour victorieux des armées impériales ; ils la font éclater sur tous les modes. Voici quelques vers d'une *Ronde patriote :*

*Nous aurons incessamment*
*Des nouvelles du Brabant.*
*Les prétendus patriotes*
*Font caca dans leurs culottes.*
*Ils ont fait semblant d'attendre*
*Quelques moments pour se rendre.*
*Ils parlent de mousquetade,*
*Même un peu de canonnade.*
*La guerre de pétarade*
*N'est au fond qu'une foirade.*
Quinze milliers de potence
(*Qui seraient très-bien en France*)
*Attesteront la clémence*
*Et la verte vigilance*
*De monsieur l'Empereur,*
*Dont ils ont grand'peur.*

Une chose encore à signaler dans les Actes des Apôtres, et qui est bien faite pour exciter quelque surprise, c'est leur extrême licence; Rabelais et Voltaire, dans leur extrême gaîté cynique, ne sont pas plus graveleux que ces soutiens de l'Eglise et de la royauté. Il n'est pas une de leurs feuilles où

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ne se rencontre quelque libre épigramme, quelque mot à double sens, quelque gaillarde facétie. Ici ce sont d'intarissables plaisanteries sur les prétendus amours du député Populus et de la célèbre furie républicaine, Théroigne de Méricourt. Là c'est une pétition fictive des femmes qui réclament contre le fardeau insupportable de l'aristocratie ; et ils attachent à cette pétition la signature de quelques dames de la noblesse dont les maris étaient connus par l'excès de leur rotondité et de leur embonpoint. Ces modernes troubadours, en effet, sont loin d'avoir hérité de la galanterie de leurs prédécesseurs : les femmes les plus respectables ne sont point à l'abri de leurs injures ; madame de Staël, par exemple, coupable surtout d'être la fille de Necker, est représentée par eux comme une ignoble dévergondée, et cela dans un langage qu'il est impossible de reproduire. C'est la plume de l'Arétin mise au service des haines politiques.

Ici notre embarras est grand, placés que nous sommes entre les convenances et l'intérêt de la vérité. Nous nous bornerons à deux ou trois citations, que nous choisirons de manière à concilier autant que possible ce double devoir.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## *Lettre aux quarante-cinq auteurs des Actes des Apôtres.*

*La mère en prescrira la lecture à sa fille.*

Il n'est point, Messieurs, de genre d'aristocratie que votre démagogie n'ait jusqu'à présent attaqué avec des armes victorieuses; mais la plus ancienne, comme une des plus cruelles de toutes, a échappé à vos traits. Elle est cependant bien lourde à supporter; elle a souvent occasionné des scènes sanglantes; enfin elle est d'autant plus dangereuse qu'elle est insinuante, et se cache presque toujours dans les ténèbres : c'est, en un mot, l'aristocratie de l'homme sur la femme. Elle pourra être difficile à déraciner; car, depuis la création du monde, elle exerce un empire absolu sur toutes les classes, et les dames de la Halle n'en sont pas plus exemptes que les reines et les bourgeoises. Il est, par conséquent, urgent de s'en occuper. La circonstance semble même d'autant plus favorable, que l'Assemblée nationale, travaillant infatigablement au grand œuvre de la régénération nationale, a été obligée de mettre tout sens dessus dessous. Cette manière si sage et si naturelle de procéder donne au beau sexe l'espérance qu'il pourra, à son tour, parvenir à une suprématie que sa délicatesse annonce devoir être exercée par lui d'une manière plus légère.

J'avoue qu'il est étonnant que ce soit moi qui fasse cette dénonciation, et que je n'aie pas été prévenue par des citoyennes non moins actives que moi, telles que mesdames de Luynes, d'Aiguillon et Mirabeau la cadette, qui paraissent depuis longtemps ne pouvoir sans danger être exposées à supporter le poids de cette monstrueuse aristocratie. Elles méritaient sans doute que leurs maris imitassent le dévouement du général mon époux, et renonçassent comme lui à leur privilége de supériorité; car, Messieurs, je dois à la vérité et au patriotisme de ce cher général de vous avouer qu'il a eu l'intrépidité d'exposer sa fragilité à la pesanteur de mon pouvoir.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je suis, avec une démagogique et fraternelle considération,

Votre très-humble et très-obéissante servante,

DONDON PICOT,

*femme du général Lameth,*

Demeurant dans le cul-de-sac Notre-Dame-des-Champs, au second, au-dessus de l'entresol.

Les goûts, vrais ou supposés, du marquis de Villette, donnent lieu à mainte épigramme qu'à l'élégance près Martial eût pu signer. Voici la moins ordurière que j'aie pu trouver :

L'ÉGALITÉ.

Epigramme.

*Parmi les systèmes nouveaux*
*Adoptés chaque jour par l'auguste diète,*
*L'égalité devait plaire à Villette* (1) :
*Du côté qu'il les voit les hommes sont égaux.*

Ce cynisme des Apôtres, cynisme qui peint les hommes et le siècle, s'étale avec une naïveté qui a son côté comique dans le passage suivant sur l'abbé Maury, leur ami, pourtant, et la plus ferme colonne du royalisme dans l'Assemblée.

*Extrait d'une lettre du chef des Thessaliens à son ami Patrocle.*

..... Le cygne l'avait bien prévu dans son chant d'agonie, que la nation finirait par *se rattacher à son caractère distinctif, et revenir à ses anciennes mœurs et à ses inclinations naturelles* (2). Nos représentants volontaires donnent enfin un exemple de courtoisie digne des plus beaux siècles de la courtoisie française. La

(1) « Par allusion à une motion jacobine du *ci-derrière* marquis de Villette. »
(2) Observation de Necker sur l'avant-propos du *Livre rouge*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sage-femme de la Target, madame d'Aig....., vient d'obtenir, à l'exclusion de M. Vi...., les honneurs du fauteuil ; mais, sur la motion expresse de M. Bouche, on a fait jurer à l'illustre amazone qu'elle ne présiderait qu'en habits d'homme.

On ne peut assez applaudir à la sagesse de ce décret, car, sans cette précaution, que serait devenu, avec un abbé Maury, celui de l'*inviolabilité?* On sait que l'honorable membre n'a jamais pu lorgner une jupe sans se mettre en rut. Nouveau Samien, le spermatique abbé aurait souillé le tribunal des éphores. Le danger de la pollution était d'autant plus imminent que madame la présidente, dans les atours de son sexe, est bien la coquette la plus séduisante de toutes *les dames de la nation*. On l'a vue fort crottée aux dernières saturnales (et c'est sans doute ce qui l'a fait appeler *salope*). Cependant la friponne se faisait encore remarquer à la tête de ses bacchantes par sa bonne mine et ses grâces martiales, qui lui ont valu plus d'une auguste conquête ; ce qui prouve aujourd'hui combien il est difficile de s'en détacher quand une fois on est tombé dans ses chaînes. Les amis de notre héroïne avaient plus d'un motif pour la mettre en culotte...

Enfin je terminerai — c'est le cas ou jamais — par une chanson sur un air connu :

*Les Consolations.*

LE PRIEUR.

*Eh zic, eh zic, eh zoc,*
*Eh fric, eh fric, eh froc,*
*Quand les bœufs vont deux à deux*
*Le labourage en va mieux.*

*Qu'avec fureur on supprime*
*Casuel, calotte et dîme,*
*Je me moque de ces lois,*
*Si je puis à ma servante,*
*Dont le joli nez me tente,*
*Le soir dire en tapinois :*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Eh zic, eh zic, eh zoc,*
*Eh fric, eh fric, eh froc.*
*Quand les bœufs vont deux à deux,*
*Le labourage en va mieux.*

LE COMTE.

*Eh zic, etc.*

*Qu'on rogne mon héritage*
*Et qu'on m'ôte mon plumage,*
*Je m'en moque avec raison,*
*Si, fidèle à ma folie,*
*Je puis, à ma fantaisie,*
*Dire avec quelque tendron :*
*Eh zic, etc.*

LE MINISTRE.

*Eh zic, etc.*

*Ma besogne est bien facile,*
*Car je suis fort inutile,*
*Et j'en sens bien tout le prix.*
*N'ayant plus aucune affaire,*
*Je passe mon ministère*
*A dire avec ma Philis :*
*Eh zic, etc.*

UNE DEMOISELLE DE L'OPÉRA.

*Eh zic, etc.*

*Adieu donc mon équipage,*
*Mes bijoux, mon étalage;*
*Plus d'abbés ni de marquis.*
*Leur peine, hélas! me désole,*
*Mais un danseur me console,*
*Et nuit et jour je lui dis :*
*Eh zic, etc.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

UNE VISITANDINE.

*Eh zic, etc.*
*Adieu donc vépre et complies,*
*Nénuphar et litanies,*
*Car je ne suis plus nonnain ;*
*J'emploierai mieux ma jeunesse,*
*Et je vais, avec tendresse,*
*Dire à quelque capucin :*
*Eh zic, etc.*

UN CAPUCIN.

*Eh zic, etc.*
*Je donne à Treilhard ma barbe,*
*Et suis content si je garde*
*Le cordon de saint François ;*
*Car, avec ce meuble aimable,*
*Toujours au sexe agréable*
*Je dirai par jour vingt fois :*
*Eh zic, etc.*

UN GRENADIER NATIONAL.

*Eh zic, etc.*
*Je ne fais plus de ripaille,*
*Je n'ai plus ni sol ni maille,*
*Je crois que je meurs de faim ;*
*Mais je porte un beau panache,*
*Un bonnet, une moustache,*
*Et dis du soir au matin :*
*Eh zic, etc.*

Les Actes des Apôtres eurent une très-grande vogue, facile à comprendre. Malgré leur violence, je ne sache pas qu'ils aient jamais été poursuivis

EFERUS - Recherches & Classification numériques

judiciairement; mais plusieurs de leurs numéros furent brûlés, et la boutique de leur éditeur fut plus d'une fois saccagée. C'étaient là, du reste, comme nos lecteurs peuvent s'en souvenir, les petits inconvénients du métier de journaliste à cette époque de liberté; ils n'étaient pas capables d'arrêter les rédacteurs des Actes, et il ne fallut rien moins pour qu'ils posassent la plume qu'un ordre du roi, qui leur fut, dit-on, signifié par l'intendant de la liste civile. Nous retrouverons bientôt Rivarol, Suleau et Peltier.

Politiquement les Actes des Apôtres n'ont que peu ou point de valeur. « C'est, dit M. Eugène Despois (1), une opposition harcelante et taquine contre l'Assemblée constituante, un débordement d'outrages et de menaces contre les hommes qui semblent guider la Révolution, et qu'emportera plus loin encore l'irrésistible mouvement; des sarcasmes, des calomnies, des convulsions; point de principes, point de convictions sérieuses sur lesquelles on puisse s'appuyer; l'écume aux lèvres, point de croyance au cœur. Ces hommes se débattent contre l'inévitable avenir; mais ils ont perdu pied, ils n'ont plus l'espoir de vaincre, ils se vengent en insultant; c'est la rancune de l'intérêt blessé, la rage du privilége détruit. »

En résumé, le mérite de ce recueil, mérite encore

(1) *Liberté de Penser*, t. III, p. 224.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

aujourd'hui fort appréciable, est tout entier dans la forme, et ce mérite m'a paru très-sainement apprécié par La Harpe dans un article du *Mercure* de juin 1791, écrit à propos de la *Légende dorée*, une feuille rédigée dans le genre des Actes des Apôtres, mais dans un esprit tout opposé.

« De toutes les feuilles aristocratiques, la seule qui soit parvenue à ma connaissance, c'est celle qui a eu tant de vogue sous le titre d'Actes des Apôtres. Je ne sais si elle existe encore : les grandes réputations passent vite par le temps qui court ! C'est peut-être ma faute, mais il y a longtemps que je n'entends plus parler de ces fameux Actes. Un galant homme de mes amis, à qui je ne connais qu'un défaut, celui de n'être pas extrêmement révolutionnaire, attendu qu'il n'aime que la paix, et que la paix et une révolution ne vont pas très-bien ensemble, m'avait prêté des recueils de ces Actes, apparemment pour me convertir. Je les ai parcourus sur sa parole et sur celle de la renommée ; mais c'est une terrible épreuve que le *recueil* dans ce genre de composition. Il m'était arrivé, comme à d'autres, en soupant chez d'honnêtes aristocrates (il y a d'honnêtes gens partout), d'entendre des bribes de ces Actes : j'y avais trouvé des facéties assez drôles et des folies qui m'avaient fait rire ; mais il y a bien de la différence entre une feuille et un volume : c'est une vérité d'expérience qu'on ne sait



EFERUS - Recherches & Classification numériques

pas assez. Il faut que chacun garde sa mesure : tel a suffisamment d'esprit pour trois minutes qui n'en a pas pour un quart d'heure ; et tel va jusqu'au quart d'heure qui au bout d'une demi-heure est un sot. Croyez-moi, cet avis est important, messieurs les faiseurs de feuilles, de parades, de proverbes, de pamphlets, de petits vers d'almanachs ou de société, même d'opéra comique, prenez garde au *recueil*. Toutes ces choses-là meurent en détail, sans scandale, sans inconvénient, sans que personne s'en aperçoive; mais le recueil c'est l'enterrement solennel, c'est la mort constatée. Ce que j'en ai vu d'exemples ne finirait pas à rapporter et ferait trembler. Combien de gens dont j'ai ouï dire autrefois qu'ils avaient de l'esprit, qu'ils faisaient de jolies choses ! Ils ont eu l'ambition du volume et de la reliure : aucun d'eux n'en est revenu.

» Nos *Apôtres* auront du moins une ressource : s'ils n'ont pas une vie collective, ils peuvent encore avoir quelque temps une vie partielle ; tant qu'il y aura un parti contre la Révolution, les Apôtres pourront vivre, comme on dit, au jour la journée. Cependant on voit qu'ils sont déjà bien déchus de leur première splendeur ; et si des hommes de ce *génie* éprouvent un tel rabais, que sera-ce des autres ?

» Il faut être juste envers tout le monde : dans les volumes que j'ai feuilletés, il y a quelques morceaux agréables, deux ou trois parodies bien faites,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et quelques petites pièces de vers assez jolies. Mais l'esprit de parti est une belle chose, si leurs lecteurs les plus passionnés n'ont pas été dégoûtés de la monotonie de leurs tournures, qui ne sortent pas de l'ironie et de la contre-vérité, s'ils ont pu soutenir un débordement de calembours, de quolibets et de rébus sur les noms des députés. C'est une mine riche sans doute pour

*Ces froids bons mots*
*A double sens, qui sont l'esprit des sots ;*

mais il ne fallait pas l'épuiser; il ne fallait pas vivre six mois sur l'accouchement de M. Target. Il y a un peu de stérilité à subsister si longtemps d'une caricature grotesque; il faut être sobre de bouffonnerie, car, si l'on en rit quelquefois, on la méprise toujours. Ce que j'en dis ici est purement affaire de goût. Je ne mets pas plus d'importance à toutes ces affaires que M. Target lui-même, qui n'en est pas moins un homme très-éclairé et un des meilleurs travailleurs du Comité de Constitution. »

Sous ces réserves, les Actes des Apôtres demeurent la feuille la plus spirituelle et la plus piquante de l'époque, un très-curieux et très-remarquable spécimen de l'esprit français, et on les parcourt encore avec plaisir.

Les Actes des Apôtres forment onze volumes ou *versions*. Chacun des dix premiers volumes con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tient : 1° une planche gravée ; 2° une introduction ; 3° trente numéros ; 4° un épilogue. Le onzième volume comprend seulement onze numéros, plus six livraisons portant le titre de *Petits paquets*.

*Version* 1re. Commencés le jour des Morts, et finis le jour de la Purification. L'an de la liberté O (1789).

*Version* 2e. Commencés le jour de la Purification, et finis le jour de la Mi-Carême. L'an de la République sanctionnée Ier.

*Version* 3e. Commencés à la Mi-Carême, et finis la semaine de la Quasimodo. L'an de l'anarchie Ier.

*Version* 4e. Commencés le jour de la Quasimodo ; brûlés la veille de la Pentecôte, et finis à la Trinité. L'an des municipalités.

*Version* 5e. Commencés à la Trinité, et finis à l'Assomption. L'an de la fédération.

*Version* 6e. Commencés à l'Assomption, et finis le jour du salut de la France, c'est-à-dire le 6 octobre. L'an des assignats.

*Version* 7e. Recommencés le jour des Morts, et finis le jour des Innocents. L'an du schisme. (Deux gravures.)

*Version* 8e. Commencés à Noël, et finis le Mardi-Gras. L'an des jurés et des jureurs.

*Version* 9e. Commencés le Mardi-Gras, et finis à l'Assomption 1791. L'an de la mort du grand homme.

*Version* 10e. Commencés à l'Assomption, et finis à la Saint-André 1791. L'an de la démocratie royale acceptée librement.

*Version* 11e *et dernière*. (Trois gravures.)

Les onze numéros de la dernière version se trouvent difficilement et se sont payés un prix exorbitant.

Les Petits Paquets qui y sont joints ne sont pas à proprement parler des numéros de la feuille ; c'étaient des sortes de suppléments destinés probable-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment à ranimer le zèle des souscripteurs, qui se refroidissait. Les auteurs s'en expriment ainsi :

*Petits paquets,* ou collection d'anecdotes historiques et réjouissantes, à l'usage des gens d'esprit qui n'aiment point les choses trop sérieuses.

*Un* paquet *instruit mieux que ne fait un gros livre.*

(VOLTAIRE, *les Trois Manières.*)

Il sera remis de temps en temps à nos souscripteurs un feuilleton de quatre pages, intitulé *le Petit Paquet,* renfermant la petite nouvelle du jour, la petite anecdote courante, le petit conte à la mode, le petit calembour en vogue, la petite épigramme du moment et le petit vaudeville de société. Les Petits Paquets sont destinés à servir de contre-poids aux grands complots, aux grands décrets, aux grandes conspirations, que nous sommes encore condamnés à essuyer avant d'être définitivement heureux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## JOURNAL GÉNÉRAL DE LA COUR ET DE LA VILLE

*Brune, Gautier, Saint-Méard, etc.*

Le *Journal général de la Cour et de la Ville,* plus connu sous le nom de *Petit Gautier,* est, sinon pour la forme, au moins pour le fond, le digne pendant des *Actes des Apôtres,* dont il partagea quelque temps la vogue. L'esprit d'à-propos qui y régnait, la variété des objets qui se succédaient dans sa galerie de tableaux, le piquant des anecdotes, la position de certains personnages dont on le croyait le prête-nom, tout contribua à son succès. Il en fut fait plusieurs éditions originales, et d'assez nombreuses contrefaçons. Il était cependant beaucoup moins spirituel que les *Actes des Apôtres*, mais il rachetait cette infériorité par plus de vivacité, plus de hardiesse encore, plus de violence dans l'expression de ses opinions, et, disons-le aussi, par plus de crudité dans ses peintures, qui chatouillaient ainsi plus vivement le goût blasé de ses lecteurs. Et puis, s'il s'exprimait d'une manière plus leste, moins littéraire; s'il ne prenait pas le temps de soigner son style ni de rédiger des articles de longue

EFERUS - Recherches & Classification numériques

haleine comme on en trouve dans les Actes, il donnait, en revanche, plus de nouvelles. Les Actes n'étaient guère autre chose qu'un pamphlet; le Petit Gautier avait plus du journal; il en affectait les prétentions, au moins dans son titre : « *Journal général*.... contenant tout ce qui s'est décidé à l'Assemblée nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les districts, et les nouvelles authentiques de la province, ainsi que des anecdotes intéressantes. » Cependant, malgré les longues promesses de ce titre, les affaires publiques n'y occupent qu'une place assez restreinte et qui va toujours diminuant, et l'on ne saurait se fier à ses nouvelles, qui sont souvent fausses et presque toujours exagérées ou travesties. Ce qu'on y trouve, ce sont des attaques personnelles et injurieuses, ce sont des menaces de vengeances sanglantes, et l'expression de haines implacables. Il est le fidèle interprète des ultra-royalistes et des émigrés : mêmes colères, mêmes illusions extravagantes, même outrecuidance présomptueuse, même insolence aristocratique, même gaieté frivole et licencieuse.

Nous avons montré ce qu'étaient les Actes. S'il pouvait paraître assez étrange de voir les défenseurs de l'autel et du trône prendre pour bréviaire la *Pucelle* de Voltaire et plaider pour la religion à grand renfort de citations libertines, leurs plaisanteries, du moins, étaient souvent fines, spirituelles,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de bon goût. Celles du Journal de la Cour et de la Ville sont presque toujours ordurières, et, aujourd'hui encore, on ne peut lire sans une surprise mêlée de dégoût ce journal, écrit pour les salons, et dont un des rédacteurs les plus habituels appartenait ostensiblement à la maison de Louis XVI. Le Petit Gautier ne se bornait pas d'ailleurs à inventer, à raconter, dans le style le plus cynique, les anecdotes les plus scandaleuses : un jour il appelait ostensiblement sur la France de 1789 les vengeances de l'émigration et celles de l'étranger; un autre jour, il annonçait qu'il allait ouvrir quinze cents registres sur lesquels pourraient se faire inscrire tous ceux qui voudraient être compris dans l'amnistie du prince de Condé; cent cinquante individus seulement devaient être exceptés, leurs crimes étant trop grands pour que le châtiment leur fût épargné, et à la tête de ces individus figuraient naturellement, bien qu'ils ne fussent pas désignés nominativement, Mirabeau, Bailly et Lafayette. Ce sont, à chaque page, des menaces de tailler en pièces, de pendre les députés et les Jacobins; en un mot, pour me servir de ses propres expressions, de *regénérer la France dans un bain de sang*.

Quelques extraits, que nous pouvons faire courts après ce que nous avons cité des Actes des Apôtres, — car c'est ici et là le même esprit, — achèveront de faire connaître le genre de cette feuille, dont les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

violences exercèrent sur la marche de la Révolution la plus pernicieuse influence.

On lève des milices dans les Etats du roi de Sardaigne. C'est le spectacle touchant du bonheur dont nous jouissons depuis que nous sommes libres qui suggère à ce prince toutes ces précautions. Nous n'avons plus à Paris ni foi, ni loi, ni pain, ni paix, et encore moins d'argent; disent les aristocrates. Nous ressemblons à ce sage de l'antiquité qui jeta dans la mer tout ce qu'il possédait, et s'écria majestueusement : Je suis libre ! Nous serait-il permis de remarquer que les aristocrates ne sont pas juges compétents de la Révolution française? Ils n'en voient que les légers inconvénients, et n'en sentent point les douceurs. Ils sont comme ce satrape persan qui ne comprenait pas les délices du brouet noir des Lacédémoniens.

— Un conseiller de Bordeaux a eu l'imprudence de se permettre de déclamer avec une amertume bien coupable contre les décrets de l'Assemblée. Il prétendait à tort que cette diète auguste s'était égarée sur bien des points, et avait outrepassé ses pouvoirs; qu'il était bon de réformer les abus; mais qu'ils paraissaient ne pas se souvenir assez que le roi était leur maître légitime; que c'était pour raffermir le trône ébranlé, et non pour en saper les fondements, qu'ils avaient été appelés. Cette motion a eu le sort qu'elle méritait : la populace a pendu le conseiller.

—

*Ami, veux-tu savoir quel est en ce moment*
*De la France l'état et le gouvernement ?*
*Il est démocratique,*
*Electif, despotique,*
*Même aristocratique,*
*Absurde, impolitique,*
*Et surtout anarchique;*
*Il est tout, en un mot, excepté monarchique.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

SUR LA CONSTITUTION EN VAUDEVILLES.

*Au milieu des malheurs, des crimes, des bassesses,*
*Ne désespérons point de notre nation :*
*Le Français met en chant la Constitution,*
*Il va bientôt la mettre en pièces.*

—

*Des Feuillants jusqu'aux Jacobins*
*Sans doute il est quelque distance :*
*On doit donner la préférence*
*Aux voleurs sur les assassins.*

—

— On prétend qu'il n'y a rien qui donne des idées comme de se gratter la tête; si cela est vrai, on ne doit pas être surpris que les Jacobins aient tant d'esprit : leur coiffure de jokeys laisse voir de petits habitants qui les excitent continuellement à s'en procurer par ce moyen.

— Braves gardes nationales! mépriserez-vous les conseils de vos vrais amis? Attendrez-vous patiemment qu'on vous égorge?... Ne perdez point de temps; mettez double charge dans vos fusils, faites marcher vos canons, volez à l'affreux repaire des Jacobins, et exterminez jusqu'au dernier.

—

*Pour rétablir l'ordre et la paix,*
*Léopold, Charles et Gustave*
*Vont enfin punir les forfaits*
*De d'Orléans, Lameth, Barnave.*
*Il faut y croire. Ah! ah! ah! ah!*
*Que de Jacobins l'on pendra!*

—

Il paraît que le pape est décidé à faire cardinaux l'évêque d'Autun, l'abbé Sièyes, l'abbé Grégoire et l'abbé Goutte, parce qu'on lui a assuré que c'était le seul moyen de faire rougir ces ci-devant prêtres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— Le cardinal l'Ignominie (Loménie de Brienne) vient d'être nommé à l'évêché de Toulouse. Il cédera au désir que ses nombreux enfants témoignent de le revoir. On sait que, s'il n'a pas travaillé à la propagation de la foi, il s'est toujours occupé de celle de l'espèce humaine. Chacun cultive à sa manière la vigne du Seigneur.

— On prétend que madame de L..... s'amusait souvent à apprendre les *droits de l'homme* dans son antichambre, et qu'elle prenait surtout des leçons d'un laquais qui avait une excellente *constitution*, et qui se trouva père du petit Matth..... Ainsi il n'est pas étonnant qu'il ait voté, le 19 juin, pour la suppression des livrées : cette opinion lui fut inspirée par la piété filiale.

Ce petit Matth... est le vicomte Matthieu de Montmorency, le même que l'on a vu sous la Restauration ambassadeur, ministre des affaires étrangères et chef du parti religieux. Il votait avec le côté gauche de l'Assemblée constituante : de là ces ignobles calomnies, que l'on retrouve dans les *Actes des Apôtres*.

*De ces Montmorency célèbres dans l'histoire*
*Est-ce là le rejeton ?*
*Non, certes, vous pouvez m'en croire.*
*Connaissez mieux cette illustre maison.*
*Vous détromper est nécessaire :*
*Ce Mathieu n'en a que le nom,*
*Et d'un des laquais de sa mère*
*Il a reçu le jour, le cœur, l'âme et le ton.*

—

*Vive la France !*
*Vive notre bon roi !*
*La noire engeance*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Qui lui donne la loi*
*A la potence*
*Ira bientôt, je croi...*

*Ce Robespierre,*
*Qui descend de Damien,*
*Tient de son père,*
*Et n'est qu'un vrai vaurien.*
*A la galère*
*Il ramera fort bien.*

—

PORTRAIT DE PHILIPPE-LE-ROUGE (le duc d'Orléans).

*Cuirassé de forfaits, de bassesse et d'audace,*
*Tous les crimes sont peints sur sa hideuse face.*
*Digne chef des brigands, qu'il paie en souverain,*
*Il assiége le trône un poignard à la main.*

—

— M. de Chartres est parti pour Toulon. On assure qu'il est allé tout faire préparer pour la réception de son papa au bagne.

—

*... Si je puis former encor quelques souhaits,*
*C'est de voir l'échafaud, ce supplice des traîtres,*
*Expier les forfaits commis envers nos maîtres.*
*Quel triomphe éclatant pour Sanson le bourreau*
*De pendre un scélérat dont le nom rime à* beau,
*De s'écrier soudain, élevant la potence,*
*Comme Armide à Renaud :* Il est en ma puissance!

Parlant de deux assassins qui avaient été roués la veille, il s'écriait : *Ce ne sont pas ces deux-là qu'on aurait dû rompre vifs !*

*Du Jugement dernier l'image est le Manége :*
*A gauche on voit des boucs la horde sacrilége ;*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Des bons un petit groupe est de l'autre côté.*
*Tous recevront bientôt ce qu'ils ont mérité :*
*La gloire est pour ceux-ci, pour ceux-là la potence,*
*Et ce terrible jour est plus près qu'on ne pense.*

—

*Peuple, ouvre enfin les yeux sur tes dangers pressants !*
*Le monstre qui d'Hercule illustra les conquêtes*
*Fut l'horreur de la terre et n'avait que sept têtes :*
*Celui que tu nourris en a plus de sept cents.*

—

*Demande.* Qui envoie les députés aux Etats et les forçats à la chaîne?

*Réponse.* Les bailliages et les présidiaux.

*D.* Qui envoie-t-on aux galères et aux Etats?

*R.* Des escrocs, des fripons, des intrigants, quelquefois des innocents.

*D.* Qui prend-on de préférence?

*R.* Des gens de lettres et de marque.

*D.* Où se fait le travail des forçats et des députés?

*R.* Sur des bancs.

*D.* Qu'ont fait les députés et les galériens?

*R.* Du mal à leurs concitoyens.

*D.* Que font les galériens dans le bagne, et les députés à l'Assemblée?

*R.* Ils jurent à tout propos, s'injurient, et font un vacarme épouvantable.

*D.* Que fait-on aux galériens quand on les prend en flagrant délit?

*R.* On les pend.

*D.* Que fera-t-on aux députés qui ont trahi leurs serments?

*R.* .....

— On promet récompense civique et reconnaissance constitutionnelle aux citoyens qui feront passer dans toute l'Europe le signalement bien exact de Messieurs de la majorité de l'Assemblée nationale, afin que, dans le cas où leur modestie les porte-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rait à fuir les honneurs du cordon dont on doit les décorer incessamment, l'on puisse sans méprise leur déférer cet honneur dans tous les lieux où ils jugeront à propos de se retirer, en vertu des droits de l'homme.

— Quand on pense qu'il ne faudrait que la valeur d'un écu de corde pour délivrer la France de tous les maux qui la dévorent, on ne conçoit pas qu'on tarde tant à mettre le remède en activité.

Il me resterait à fournir quelque exemple de ce cynisme ordurier dont j'ai accusé le journal de Gautier ; mais la matière est scabreuse, et je devrais peut-être prier mes lecteurs de me croire sur parole. Voici pourtant une de ces... gentillesses, celle qui m'a semblé supporter le mieux la citation ; par celle-là on jugera des autres.

Tout le monde sait que Condorcet, il y a deux ans, fit passer sa femme dans un de ses marchés avec Mirabeau, et que celui-ci voulut bien lui en tenir compte sur le pied de cent écus. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est que, le jour où l'affaire se conclut, Condorcet, après avoir laissé le grand homme avec sa moitié, revint le trouver cinq minutes après, et, sans troubler en rien l'opération, frappa sur l'épaule de Mirabeau, et lui dit : « A propos, en avez-vous parlé à Montmorency ? »

Les rédacteurs des *Actes des Apôtres* formaient une brillante pléïade, dont l'éclat n'est point encore effacé. Des rédacteurs du Journal de la Cour et de la Ville, au contraire, nous connaissons à peine quelques noms obscurs. Il fut fondé, il est vrai, par un homme destiné à une assez grande célébrité, mais qu'il devait conquérir sur un autre ter-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rain, par Brune; et encore manquons-nous de renseignements sur cette phase de la vie du futur maréchal de France.

Venu à Paris pour y faire son droit, dit la *Biographie universelle*, il y aurait à peu près perdu son temps. Des bancs de l'Ecole il aurait passé, pour vivre, à la casse du compositeur, et il rêvait littérature en faisant de la typographie. C'est dans cette position que l'auraient trouvé les premiers événements de la Révolution. Il aurait alors acheté une petite imprimerie et fondé le journal qui nous occupe. Voilà tout. Une *Esquisse historique* sur le maréchal Brune, en deux volumes, publiée, il y a quelques années, « d'après sa correspondance et les manuscrits conservés dans sa famille, » est encore moins explicite : elle dit seulement que, l'Ecole de droit ayant été fermée à la Révolution, Brune forma un petit établissement d'imprimerie, qu'il exploita lui-même pendant plus d'un an; mais pas un mot de son journal.

Sous la Restauration, Martainville ayant attaqué la mémoire de Brune dans son *Drapeau blanc*, la veuve du maréchal lui fit un procès, dont il sortit victorieux. Dans les faits qu'il articula à cette occasion, on lit ce qui suit :

« Ceux qui ont conservé quelque souvenir des premiers temps de la Révolution se rappellent l'infâme journal intitulé la *Bouche de Fer ;* ils voient

EFERUS - Recherches & Classification numériques

encore dans la rue du Théâtre-Français cette porte devant laquelle le passant reculait, effrayé par une tête de furie, de Gorgone révolutionnaire, dont la bouche hideuse, sans cesse béante, dévorait toutes les immondices qu'y jetaient les fournisseurs qui l'alimentaient volontairement. Le lendemain, ces horreurs se reproduisaient dans les feuilles criminelles, où l'injure n'était point déversée sur un sujet rebelle, sur un clubiste forcené, sur un agent de la plus atroce tyrannie, sur un général concussionnaire, mais sur tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, sur les personnages augustes dont l'image ne s'offre plus à nos yeux que rayonnante de l'auréole du martyre. M. le maréchal Brune, qui n'était alors que Brune l'imprimeur, eut l'*imprudence*, la *faiblesse*, de prêter à l'exécrable entreprise de la *Bouche de Fer* sa maison, ses presses, et quelquefois sa plume....

» Ce que tout le monde sait, c'est que Brune avait pour ami et pour collaborateur dans son journal un personnage trop fameux dans notre histoire, l'horrible Marat, qu'il accompagnait la nuit, lorsque cet étrange *Ami du Peuple*, frappé d'un mandat d'arrêt, sortait du souterrain des Cordeliers pour former de nouveaux complots.... »

Dans tout cela il n'y a rien de bien précis, rien surtout qui éclaire les commencements du Journal de la Cour et de la Ville. Tout ce que je puis dire,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

c'est que les premiers numéros, ou du moins un avis concernant le mode d'abonnement, qui se reproduit à chaque numéro, porte la signature de Brune, chez lequel on souscrit; mais il est à remarquer que le journal sort d'une imprimerie qui n'est pas la sienne.

La publication avait commencé le 15 septembre 1789. Le 31 octobre suivant, au nom de Brune se trouve associé, dans l'avis dont nous venons de parler, le nom de Gautier. Mais qu'est-ce que ce Gautier, qui devait donner son nom au journal? Voilà ce qu'il m'a été impossible de savoir; je n'ai trouvé son nom dans aucune biographie. Quoi qu'il en soit, dès le 16 décembre il y avait rupture entre les associés; et, chose remarquable encore, c'est le dernier venu, Gautier, qui était resté maître du terrain, et Brune avait dû chercher un autre bureau pour tenter une concurrence, qui ne vécut que quelques semaines.

On s'explique difficilement, d'ailleurs, l'association momentanée de ces deux hommes, et l'on comprend qu'ils ne se soient pas longtemps entendus. On sait, en effet, avec quelle ardeur Brune embrassa la cause de la Révolution, tandis que Gautier arborait plus haut qu'aucun autre journaliste les couleurs du royalisme.

Si donc Brune fut réellement le fondateur du Journal de la Cour et de la Ville, il n'y eut, en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

somme, qu'une part très-minime, et le principal artisan de cette feuille fut Gautier, qui la continua sans interruption jusqu'au 10 août 1792.

Parmi ses collaborateurs, on nomme un certain Meude-Mompas, *officier du roi,* que je ne connais que par la large part qu'il eut dans les invectives des écrivains démocrates, notamment de Marat. Voici, par exemple, ce qu'on lit dans l'*Ami du Peuple* du 2 décembre 1790 :

AVERTISSEMENT.

Le sieur Meude-Mompas, l'infâme auteur du *Journal général* publié sous le nom de Gautier, son vil prête-nom, craignant la correction des colporteurs patriotes, vient d'écrire à tous les journalistes pour les engager à annoncer qu'il a quitté le métier de folliculaire. Il paraît rougir, et avec raison, de la manière dont il l'a exercé jusqu'ici. Au demeurant, ce n'est là qu'un leurre : l'indigne barbouilleur de papier distille son venin ministériel chaque matin, suivant sa coutume. Pour corriger les lâches détracteurs de la liberté, il serait à souhaiter que, chaque jour, les bons citoyens saisissent leurs écrits dans le bureau, les jetassent dans le ruisseau, y missent le feu, et fissent passer par les flammes et auteurs et imprimeurs, jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement purifiés.

On nomme encore Journiac de Saint-Méard, connu par le bonheur avec lequel il échappa aux massacres de septembre, et par une brochure demeurée célèbre, dans laquelle il a raconté son *Agonie de trente-huit heures*. Le principal grief articulé contre lui était sa collaboration au Journal de la Cour et de la Ville; mais il prouva, dit-il, qu'il n'é-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tait pas l'auteur de cette feuille, à laquelle il avait fourni seulement quelques articles. « M. Saint-Méard, lit-on dans la *Chronique de Paris* du 5 septembre 1792, étant accusé d'avoir travaillé au Journal de la Cour et de la Ville, le peuple l'a jugé, et, pensant que les articles qu'il y avait insérés ne méritaient pas sa vengeance, il a été épargné. »

La vérité semble être que les véritables auteurs de cette feuille se tenaient dans les coulisses, et la manière inégale, négligée, dont elle est rédigée, prouve qu'elle n'était point faite par des écrivains de profession. Nous avons vu, par quelques citations, que les Apôtres n'étaient pas toujours très-difficiles en fait de littérature; une bonne méchanceté, si mal habillée qu'elle fût, avait chance d'être favorablement accueillie par eux. Ils ne pouvaient cependant pas tout recevoir. Le Petit Gautier, qui, d'ailleurs, paraissait tous les jours, était comme leur déversoir : il acceptait tout, et de toute main; on pourrait dire, sans trop de sévérité, que c'était le réceptacle des ordures du parti.

En 1790, 1791, et jusqu'au 1er mars 1792, il fut fait chaque jour deux éditions du Journal de la Cour et de la Ville, l'une pour les colporteurs, l'autre pour les abonnés, ceux-ci ayant témoigné le désir d'être *débarrassés* de ces boniments, qui, presque toujours exagérés ou menteurs, n'avaient même

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pas le mérite qu'aurait eu un sommaire exact. Le numéro des colporteurs, comme on disait, porte en tête l'annonce de ce que contient, ou plutôt de ce qu'est censé contenir le journal, annonce destinée à être criée dans les rues. Dans le numéro des abonnés, cette partie est remplacée par un morceau de prose ou de vers, presque toujours satirique, et quelquefois très-piquant.

J'ai dit que cette feuille avait cessé de paraître le 10 août 1792, comme toutes celles de la même couleur. Il en parut, le 1er prairial an V, une continuation ayant pour titre : « *Journal du Petit Gautier,* suite de celui de la Cour et de la Ville, interrompu le 10 août 1792, » laquelle finit le 18 fructidor, au 108e numéro. J'en citerai une seule page, où l'auteur résume en petits vers ce que les journaux écrivaient alors tous les matins en prose plus ou moins acerbe.

*Dans le vieux régime, on avait*
*De voyager pleine licence,*
*Et sans passe-port on pouvait*
*Faire vingt fois son tour de France.*
*Lorsque chez soi l'on demeurait,*
*Personne n'avait souciance*
*Combien de temps on y restait,*
*Et de vous point on n'exigeait*
*Certificat de résidence.*
*Son petit bien on cultivait*
*Avec une entière assurance*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Qu'aucun citoyen ne viendrait*
*S'en emparer de violence,*
*Ou le brûler par ordonnance*
*De celui qui nous gouvernait.*
*Sans garnisaire on acquittait*
*Sa quote-part de l'assistance*
*Que chacun à l'État devait.*
*La guillotine encore était*
*Chez Lucifer, dont la vengeance*
*Ce maudit présent nous a fait;*
*Et jamais d'elle on n'entendait*
*Parler, non plus que de l'urgence*
*Qui fit rendre plus d'un décret*
*Pour assassiner l'innocence.*
*De temps en temps à la potence*
*Quelque vaurien on condamnait;*
*Mais le juge alors prononçait*
*Avec justice la sentence,*
*Et jamais on ne mitraillait,*
*Ne fusillait ni ne noyait*
*Homme, femme, vieillesse, enfance,*
*Enfin le genre humain complet.*
*Le terrorisme point n'avait*
*Imaginé sa diligence*
*Pour l'autre monde; et l'on partait*
*A petits pas, quand Dieu voulait,*
*Faisant en chemin pénitence.*
*Aux gens d'Église on reprochait,*
*Je le sais, trop peu d'abstinence;*
*Le moine hors du couvent trouvait*
*Fille de joyeuse accointance,*
*Et plus d'une nonnain faisait*
*Mainte brèche à la continence.*
*Mais en cela rien n'empêchait*
*Le commerce ni la finance*
*D'aller leur train: monsieur Truguet*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*N'était pas ministre de France;*
*Et la farine se vendait*
*Le juste prix, en conscience.*
*Au demeurant, chacun vivait*
*De son état avec aisance;*
*Et le rentier, que l'on payait,*
*N'avait pas besoin d'assistance.*
*Oh! le bon temps que celui-là!*
*Mes chers amis, il reviendra;*
*Croyez-en mon heureux présage.*
*Un beau matin, pliant bagage,*
*Des mitrailleurs la troupe ira*
*Faire à Toulon le cabotage;*
*Le bonheur seul nous restera,*
*Et la liberté nous rendra*
*Tous les bienfaits de l'esclavage.*

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Déjeuners* et *Dîners; Lanterne magique. — Evangélistes* et *Thermomètre du Jour. — Chronique du Manége* et *Sabats jacobites. — Et autres petits journaux.*

Le succès des *Actes des Apôtres* et la facilité apparente du genre devaient susciter et suscitèrent en effet d'assez nombreuses imitations, les unes marchant à l'attaque de la Révolution sur les pas des Apôtres, les autres, au contraire, se proposant de rendre coups pour coups à ces terribles champions de l'ancien régime. Ces diverses publications n'eurent pour la plupart qu'une existence éphémère et restèrent loin de leur modèle, les dernières surtout. On trouverait cependant à y glaner assez abondamment encore; mais le défaut d'espace ne nous permet pas de nous arrêter longtemps à ces légères et vives escarmouches, quelque intérêt qu'elles présentent. Force nous est de nous borner à de rapides indications.

La meilleure des petites feuilles opposées à celle de Rivarol et Peltier est « la *Légende dorée*, ou les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Actes des Martyrs, pour servir de pendant aux Actes des Apôtres, » entreprise par une société de littérateurs patriotes pour prouver aux aristocrates que tous les rieurs n'étaient pas de leur côté, et qu'on pouvait rire aussi dans le sens de la Révolution. Cette petite feuille eut la bonne fortune d'être louée par La Harpe dans un article du Mercure que nous avons cité tout-à-l'heure. Elle portait cette épigraphe :

. . . . . *J'ai tout Peltier*
*Roulé dans mon office en cornets de papier.*

EXTASE DE DEUX ARISTOCRATES A LA LECTURE D'UNE PIÈCE INSÉRÉE DANS LES ACTES DES APOTRES, INTITULÉE *Horreurs.*

*— Que lisez-vous, marquis? — Comte, des vers charmants,*
*Dont le titre tout seul vous ravira, je gage.*
*En honneur, je ne sais où ces auteurs plaisants*
*Vont puiser tant d'esprit. — Quel est donc cet ouvrage*
*Qui vous transporte tant? — Eh quoi! vous ne devinez pas?*
*Quand on parle de prose ou de vers délicats,*
*On sait bien qu'il s'agit des* Actes des Apôtres.
*Lisez ce titre,* Horreurs! *je l'aime infiniment.*
— Horreurs! *c'est fort joli, vraiment.*
*— Parcourons leurs écrits, nous en verrons bien d'autres!*

Le *Disciple des Apôtres*, que nous avons déjà cité, avait pour eux la révérence qu'ont généralement les écoliers pour leurs maîtres.

*De ces auteurs ingénieux*
*Admirateur sincère,*
*Les chanter, les suivre des yeux,*
*Est ce qu'*il voulait *faire.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je me bornerai à signaler dans cette feuille une correspondance fort plaisante entre un député noble de Castelnau et son épouse, et une parodie du *Lutrin* ayant pour titre : *Voyage de l'abbé Maury à Saint-Brice :*

*Je chante les complots de cet abbé terrible*
*Qui par ses pistolets se crut inaccessible.*
*Dans une diète auguste exerçant son grand cœur,*
*Il se rendit fameux à force de fureur.*
*Muse, redis-moi donc. . . . . .*
*Virieu n'était plus rien, et sa main indiscrète*
*Avait laissé tomber la bruyante sonnette.*

—

Il n'y eut pas jusqu'au pesant Dulaure qui ne se crût de taille à lutter avec Rivarol et compagnie, et qui ne voulût contrebattre cette vive et pétillante satire par la grosse artillerie de ses quolibets d'érudit. Aux *Actes des Apôtres* il opposa une lourde publication intitulée les *Evangélistes du Jour*, qui tomba à plat malgré le patronage de Desmoulins.

« Cet ouvrage périodique, disait le complaisant Camille en l'annonçant à ses lecteurs, contient les détails des menées, des pratiques sourdes des antipatriotes, les fourberies, les anecdotes et les traits particuliers de l'aristocratie, le caractère des députés qui en sont gangrenés, leurs efforts et leurs succès. Il servira d'antidote à ces follicules empoisonnées que les ennemis de la Révolution ou leurs lâches stipendiaires font périodiquement circuler



EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans Paris et dans les provinces. Ces ennemis y sont poursuivis et combattus tour à tour avec les armes du ridicule et celles du raisonnement. Les traits gais, piquants et curieux, *viendront* souvent adoucir l'âcreté de ceux que l'indignation aura lancés. *Variété, franchise et patriotisme,* seront la devise de cet écrit. » Mais, hélas ! l'esprit ne vint pas, et Dulaure — c'est lui-même qui nous l'apprend — fut contraint d'abandonner sa publication après une quinzaine de numéros.

Dulaure, dont on connaît la haine furieuse contre les nobles et les prêtres, avait déjà jeté dans la mêlée plusieurs pamphlets, dont l'un a été classé parmi les journaux, parce qu'il parut d'abord par livraisons ; c'est la *Liste des noms des ci-devant nobles de race, robins, prélats, financiers, intrigants, et de tous les aspirants à la noblesse, ou escrocs d'icelle, avec des notes sur leurs familles,* portant cette épigraphe : *Si notre père Adam eût acheté une charge de secrétaire du roi, nous serions tous nobles.* Nous rougirions de nous arrêter sur cette infâme publication, qui, pour nous servir des expressions du bibliophile Jacob, fut bientôt dans la main des juges et des bourreaux, et se couvrit de taches de sang à chaque page.

Disons tout de suite que Dulaure entreprit au mois d'août 1791, sous le titre de *le Thermomètre du Jour*, une feuille quotidienne qui vécut environ deux ans. Il avait choisi pour épigraphe ces mots :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Variété, Vérité, Célérité.* La vérité n'était pas toujours dite proprement ; on en jugera par cette phrase, qui se lit dans le n° 3 : « Il y a des hommes qui sont *dévoyés* par une indigestion d'ambition, et qui font d'eux-mêmes *caca* sur leur réputation. Le Thermomètre avait, suivant l'usage de l'époque, des sommaires ridicules ou emphatiques : *Grand complot pour favoriser l'évasion du roi ! — Grande arrestation de Jean de Castellane, évêque de Mende ! — Grand décret d'accusation contre M. de Noailles, ambassadeur à Vienne !* Etc.

Le Thermomètre du Jour devait donner et donnait les variations de l'opinion publique; Dulaure, qui avait pris pour collaborateur B. Chaper, se montrait seul invariable, c'est-à-dire toujours ennemi implacable des nobles, des prêtres et des rois. Son journal était très-répandu dans Paris, et lui donnait quelque influence. Il raconte que, plusieurs numéros du Thermomètre ayant été saisis, il alla les réclamer, et que celui des censeurs révolutionnaires auquel il s'adressa, ne sachant que répondre à la solidité de ses raisonnements, finit par lui dire : « Que voulez-vous que j'y fasse? Je ne gagne rien à cela. Je suis un pauvre serrurier, je fais ce qu'on me dit ; j'aurais mieux aimé qu'on m'eût laissé dans ma boutique. » Et Dulaure de s'écrier : *Un serrurier censeur de la pensée !*

Dulaure, dit son biographe, M. Villenave, de-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

meura toujours indépendant et constamment éloigné de tous les partis. Sans prétendre contredire cette assertion, je rappellerai pour mémoire que le Thermomètre du Jour fut une des feuilles qui eurent part aux libéralités de Roland. (V. notre t. IV, p. 142.)

—

Mais, dans cette petite guerre, l'avantage, et pour le nombre et pour la valeur, demeura jusqu'au bout aux royalistes, qui, je l'ai déjà dit, avaient bien plus beau jeu.

Dans le genre des *Actes des Apôtres*, je citerai le *Martyrologe national* et l'*Apocalypse*, qui comptèrent Suleau parmi leurs rédacteurs. La dernière de ces petites feuilles, entreprise *ad majorem regis gloriam*, donnait en tête de chacun de ses numéros le commentaire de quelque passage de l'œuvre mystique de Saint-Jean dont elle avait pris le nom, et dans laquelle elle prétendait trouver l'annonce et l'explication de tous les événements de la Révolution.

*Et erant equi ex omni tribu et provincia et populo et natione.* APOCAL. S. J., chap. 9.

Les personnes qui sont peu versées dans les Écritures eurent quelque raison de s'étonner, quand on apprit que les Brabançons avaient aperçu dans la lune la cocarde des trois couleurs. Cette découverte en astronomie excita même la risée de quelques aristocrates. Ils ne savaient pas sans doute que saint Jean, ravi au troisième ciel, c'est-à-dire dans la lune, avait vu dans cette planète la figure de notre révolution et le triomphe du parti dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mocratique. Ouvrons l'Apocalypse, et nous y reconnaîtrons sans peine l'état actuel de la France. Par exemple, qui pourrait se méprendre à ce pauvre mouton égorgé sur le trône: *Et vidi in medio troni agnum stantem tanquam occisum?* Que signifient ces quatre animaux, *quatuor animalia;* ces proscriptions, *duodecim millia signati;* ces voix éclatantes comme des tonnerres, bruyantes comme des torrents, *voces tanquam torrentium et tonitrui magni;* et le Manége enfin clairement désigné par ces chevaux de toutes couleurs, de tous pays, *ex omni tribu et provincia et populo et natione?* Tout y est scrupuleusement figuré; tout jusqu'à la division du royaume et la fuite des aristocrates: *Et omnis mons et insulæ de locis suis motæ sunt, et principes et divites et fortes absconderunt se in speluncis et in petris montium, et dicunt montibus et petris : Cadite super nos et abscondite nos, quoniam venit dies magnus iræ* IPSORUM, *et quis poterit stare?* L'Apocalypse n'est plus une énigme; et si Newton, quelque habile qu'il fût à lire dans les cieux, s'est trompé dans son commentaire, c'est qu'il a vécu trop tôt.

Tout est clair aujourd'hui, il ne s'agit plus que d'entendre passablement le latin; car, pour les traductions, nous ne les conseillons pas: elles sont, pour la plupart, l'ouvrage des moines, qui, sans doute, pressentant dès lors leur destruction future, ont presque partout altéré le vrai sens du texte. C'est pour parer à ce défaut et en même temps pour éclairer le peuple, à l'instruction duquel nous consacrons nos veilles et nos travaux, que nous avons entrepris cette nouvelle version; et c'est dans l'espoir de soutenir le patriotisme chancelant des bons citoyens et de désespérer les aristocrates que nous leur annonçons que saint Jean, si exact sur le reste, n'a pas dit un mot de la banqueroute.

## Voici un échantillon des aménités de cette feuille :

*Modes.*

Le sieur Beaulard, marchand de modes, rue Saint-Honoré, vis-à-vis celle de Valois, l'un de nos huit correspondants, nous prie d'annoncer qu'il vient de recevoir d'Angleterre une quantité pro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

digieuse de marchandises de modes. Comme l'énumération en serait trop longue, nous nous contenterons d'indiquer celles qui pourraient fixer l'attention des amateurs.

On trouve chez lui des bonnets à la conjuré ou à la d'Orléans, à la Cartouche ou à la député; des fichus à la poissarde ou à la d'Aiguillon; des rubans couleur de sang ou à la Barnave; des rubans de deux couleurs ou à la Clermont-Tonnerre; des cravates à l'usurière ou à la Delaborde; des jarretières à la Mandrin ou à la Mirabeau; des chapeaux à l'affamé ou à la Desmoulins; des gilets à la cannibale ou à la nation.

Au Martyrologe nous n'emprunterons qu'une épigramme :

*Un Français, amateur du beau,*
*Parlant des députés, disait à Mirabeau :*
*Leurs décrets sont* INIMITABLES,
*Leurs orateurs sont* incroyables,
*Et leurs assignats* impayables.

—

Parmi les rédacteurs des *Actes des Apôtres* j'ai nommé le vicomte de Mirabeau; son rare esprit mérite que nous y revenions.

C'était le frère puîné du grand Mirabeau. Ses excès de table et son embonpoint lui avaient valu le surnom de Mirabeau-Tonneau, et c'était pour ses adversaires l'objet d'intarissables moqueries.

« Voyez ce Mirabeau cadet, disait Camille Desmoulins pour prouver que la honte ne fait pas maigrir : en est-il moins gras et moins beau pour être honni? Après qu'il a bu toute honte, il va dîner chez le restaurateur, où je l'observe. D'abord il fait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

venir sa bouteille de vin de Bordeaux, ensuite une autre bouteille de je ne sais quel vin de *Créole* à 12 livres. Il met ainsi les 18 livres de la séance du matin en bouteille,

*Et le drôle a lappé le tout en un moment.*

» Après quoi vous ne remarquez en lui nul effet de la honte qu'il a bue le matin, mais bien du vin qu'il a bu à dîner ; et il va faire son journal, qu'il appelle ses *Déjeuners* et *Dîners :* car il ne pourrait écrire une ligne s'il ne s'imaginait dîner encore, et si, sur son bureau, il ne rêvait qu'il est à table, tant c'est sa passion dominante ! »

Et le malin Camille avait fait faire et placé en tête d'un de ses numéros une très-plaisante charge dont il donnait ainsi lui-même l'explication à ses lecteurs :

« On voit une tête rubiconde qui sort d'un tonneau. Du premier abord tout le monde est frappé de la ressemblance avec celle de l'aimable Limousin, dont on reconnaît les traits, la coiffure, et cette pointe de gaieté de Vaugirard qui respire dans l'ensemble. On le reconnaît encore à sa double épaulette, où flottent des cervelas en guise de graines d'épinards. Ses bras sont passés dans deux brocs qui lui servent de brassarts. On lui a fait des cuissarts ou des culottes avec deux petits tonneaux, et il n'y a pas jusqu'à ses jambes qu'on n'ait chaussées assez naturellement dans deux bouteilles de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vin de Champagne renversées ; la mousse, en s'évasant, forme les pieds, qui ressemblent plus, il est vrai, à ceux d'un faune que d'un homme. Enfin, de peur qu'on ne le reconnaisse pas, on lit sur le nombril, autour du bondon du tonneau principal : V. D. M. — *Vin de Malvoisie,* ou *Vicomte de Mirabeau.* »

Cependant le vicomte de Mirabeau avait toutes les qualités dont cette enveloppe épaisse aurait semblé être la négation, et on pourrait le regarder comme le type de beaucoup de gentilshommes français de ce temps, braves, spirituels et étourdis, qui se vengeaient par des sarcasmes d'une révolution qui brûlait les châteaux. C'est lui qui répondait si plaisamment aux reproches de son frère sur son intempérance : « De quoi vous plaignez-vous, mon frère? De tous les vices de la famille vous ne m'avez laissé que celui-là. » — Et une autre fois : « Dans toute autre famille je passerais pour un mauvais sujet et pour un homme d'esprit ; dans la mienne on me tient pour un garçon fort ordinaire et pour un homme rangé. »

Cette gaieté française, qu'il portait partout, éclate surtout dans une petite brochure, *le Voyage national de Mirabeau cadet,* où il raconte de la manière la plus plaisante les scènes révolutionnaires dont il faillit être victime dans un voyage de Paris à Perpignan. On la retrouve dans deux publications aux-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quelles Camille faisait allusion tout à l'heure : *Le Déjeuner, ou la Vérité à bon marché ;* et *Le Dîner, ou la Vérité en riant.*

Le Déjeuner est une fine satire du nouvel ordre de choses.

Bon peuple, vous êtes *heureux*, *libre et content*. Tous ceux qui vous disent le contraire cherchent à vous tromper. C'est un principe incontestable ; car il faut que vous sachiez ce que c'est qu'un *principe,* puisque c'est le mot favori de vos législateurs. Faisons l'application de ce *principe* incontestable, et causons de votre bonheur. Voyez ce que vous étiez il y a un an et ce que vous êtes aujourd'hui....

Vous couriez au Champ-de-Mars ou aux Champs-Elysées, comme des badauds, pour entendre un tambour et pour voir un soldat : actuellement chacun de vous est un César, on trouve des sentinelles à toutes les portes, des patrouilles dans toutes les rues, et des compagnies rassemblées à tous les carrefours...

Vous n'aviez pour spectacle, quand l'argent vous manquait, que les farces du boulevard, qui se donnaient gratis pour le peuple : aujourd'hui vous avez la tribune de l'Assemblée nationale, la salle où se fait l'instruction criminelle du Châtelet, et, de temps à autre, une petite représentation de la *lanterne.*

Vous ne lisiez les nouvelles que dans les cafés et à la faveur de quelque gazette censurée : aujourd'hui vous avez votre ami M. Marat, le révolutionnaire M. des Moulins, le famélique M. Prudhomme, le journaliste national Robestpierre, le sublime Mercier, qui, à deux sous par jour, déchirent à belles dents le roi, la reine, les princes, la noblesse, le clergé et les aristocrates de tout genre. Cela ne laisse pas que d'être amusant...

Vous passiez douze heures de la journée à travailler à vos métiers, et vous ne connaissiez de délassement que le plaisir de courir, les jours de fête, dans les environs de votre bonne ville : aujourd'hui, vous apprenez l'exercice, c'est gai ; vous faites un tour au district, cela tue le temps ; vous montez une garde, cela



EFERUS - Recherches & Classification numériques

vous délasse ; et le dimanche se passe en revue ou en visite de corps. *C'est fier, mais c'est beau....*

Vous ne connaissiez qu'imparfaitement l'état de vos affaires, le détail de vos revenus : aujourd'hui, par la déclaration qu'on exige de vous, vous allez vous mettre au fait, et vous ne sacrifierez qu'un quart de ce même revenu pour acquérir cette science utile.

Vous étiez pendus, ou du moins vous risquiez de l'être, pour vol ; d'avoir les os brisés pour assassinat, de voir vos cendres jetées au vent pour empoisonnement ou parricide : mais aujourd'hui, grâce à M. Guillotin, à son esprit inventeur, et à l'Assemblée nationale, vous aurez tous la tête coupée sans qu'il y paraisse, et ce supplice ne sera pas réservé aux seuls aristocrates.

Vous alliez autrefois voir les pièces de Racine, Corneille et Molière, que vous aviez la bonhomie d'appeler des chefs-d'œuvre : aujourd'hui vous avez des pièces nationales, un *Charles IX*, qui vous épouvante, ce qui est très-agréable ; un *Réveil d'Epiménide*, qui vous peint votre situation présente, *ce qui est pittoresque ;* un *Louis XII*, l'un des prédécesseurs de M. *Marat*, ce digne *ami du peuple*, joué sur le théâtre de la Révolution ou du Palais-Royal, son foyer. *Il y a du choix.*

Autrefois il n'était permis qu'aux gens qui avaient étudié pendant plusieurs années, et qui avaient beaucoup lu et appris, de dire leur avis sur les opérations du gouvernement : aujourd'hui, avec quatre mots : la *nation*, la *liberté*, l'*égalité des droits* et les *principes*, on est passé maître et on décide de tout avec connaissance de cause. C'est plus facile.

Jadis vous n'aspiriez qu'aux faveurs des grisettes ou de bien pis encore, et c'était dangereux : aujourd'hui qu'on trouve à chaque pas des duchesses et des baronnes, des marquises, des filles de ministres populaires, vous pouvez vendre votre opinion, et vous la faire payer en *monnaie de singe*, c'est-à-dire *en gambades. Cela ne laisse pas que d'avoir son agrément.*

Autrefois il n'y avait qu'une partie de la nation armée, et ces vilains aristocrates abusaient du privilége exclusif du port d'armes pour se battre et se tuer : aujourd'hui chaque citoyen a son

EFERUS - Recherches & Classification numériques

épée, ses pistolets, sa carabine, et même son canon ; tous les jours on entend parler de duels, et il n'y a jamais personne de tué. *C'est moins sanglant.*

Considérez ce que vous avez gagné en énergie. Vos femmes pouvaient à peine égorger un poulet, elles faisaient un grand détour pour éviter la rue des Boucheries, elles détournaient la vue lorsqu'on les saignait ; vos enfants avaient peur d'un ogre, d'un revenant : pendant et depuis la Révolution, on a vu ces femmes, ces mêmes enfants, tremper leur pain dans le sang des aristocrates égorgés, et se disputer le droit de faire griller leurs lambeaux palpitants. *Quel courage !*

Vous voyez donc que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. *Vive la liberté, l'année* 89, *la lanterne, l'Assemblée nationale et la nation !*

C'était là le refrain de chaque Déjeuner, et ils commençaient tous également par le même exorde, avec quelques variantes : « Bon peuple, vous êtes *heureux, libre* et *content.* »

Les Dîners, qui succédèrent aux Déjeuners, s'attaquaient plus particulièrement à l'Assemblée. Leur cadre, néanmoins, admettait des *anecdotes* dans le genre de celle-ci, à laquelle nous bornerons nos citations :

Madame de C.....t (Condorcet), la gentille moitié d'un de nos philosophes révolutionnaires, nous promet sous quelques mois un *résultat national.* On répand que ce que n'avaient pas produit les proportions et les calculs géométriques, un héros, le coryphée des citoyens *actifs,* l'a entrepris et a réussi. *Que de manières de servir l'Etat !*

Il y eut seulement sept Déjeuners et sept Dîners, un pour chaque jour de la semaine.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A l'exemplaire de la Bibliothèque impériale sont jointes quelques autres brochures dans le même genre, telles que les *Quatre Repas*, le *Coucher, ou la Vérité toute nue*, mais qui pourraient bien ne pas être de Mirabeau.

On lui attribue avec plus de fondement une autre petite feuille, la *Lanterne magique nationale*, qui n'eut que quatre numéros, et encore, selon Deschiens, le n° 4, le seul qui porte son nom, ne serait pas de lui. Voici un extrait du premier numéro :

La voici, la voilà, Messieurs, Mesdames, la lanterne magique nationale, la pièce vraiment curieuse! Vous allez voir ce que vous n'avez jamais vu, ce que l'aurore de la liberté seule pouvait produire : le despotisme et l'aristocratie, le despote et les aristocrates, traités par la nation comme le diable l'a été autrefois par le bienheureux saint Michel. Vous verrez les guerriers citoyens, les citoyens guerriers, les héros de la Bastille, les troupes légères des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, les chasseurs des barrières, les capucins travestis en sapeurs, les dames de la nation, et les nonnes défroquées, et toute l'armée patriotique, et l'illustre coupe-tête, et le bon d'Orléans, et le Châtelet, et la lanterne, et toutes les merveilles de la Révolution. Enfin, vous allez voir ce que vous allez voir; la vue n'en coûte rien; on rend l'argent aux mécontents, et nous payons à bureau ouvert, comme la caisse d'escompte paiera au mois de juillet.

*Septième changement.* — Voyez-vous Necker le sage, Necker le vertueux, Necker le grand homme, Necker le dieu, Necker le charlatan, qui revient de Suisse, et qui arrive à l'Hôtel-de-Ville? Entendez-vous qu'il demande la grâce du baron de Bezenval? Il ne sait pas que, quand on est assez puissant pour demander la grâce de son ami, il ne faut demander que son jugement.

Voyez le maire qui vient d'arriver de la lune, et les électeurs qui se sont faits municipaux. Voyez-vous tous ces habiles gens,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui savent leur *Pater* sur le bout du doigt? Ils s'écrient : *Fiat voluntas tua, et sanctificetur nomen tuum.* Voyez-vous le ministre qui se rengorge et qui s'en va?

Et les districts qui s'assemblent, et qui crient, et qui hurlent, et qui raisonnent comme des districts : *Point de grâce! nous ne voulons point de grâce! Ce baron est un aristocrate; il faut qu'il soit jugé, il faut qu'il soit pendu. Necker se moque de nous; c'est un autre aristocrate; qu'il prenne garde à lui; nous pourrions bien envoyer le dieu à la lanterne.*

Et voyez-vous Necker dans la consternation? Il n'a pas réussi, il est atterré, et depuis ce jour-là le grand homme n'a plus été qu'un pauvre homme. *Sic transit gloria mundi.*

*Quinzième changement.* — Faites attention à ce grand jour du 4 février. Voyez le roi qui se rend à la salle du Manége pour épouser la Constitution. Il faut espérer que l'Assemblée prononcera bientôt le divorce. Ecoutez son discours. Le langage ambigu du Génevois Necker pouvait-il convenir à la bouche vertueuse du monarque français? Regardez les députés : leurs sentiments se peignent sur leurs physionomies; les uns frémissent de rage, les autres pleurent, le grand nombre applaudit; et le roi sort, et l'on se met à jurer; et l'on admet au serment les femmes, les écoliers, les moines, les soldats, les religieuses; et c'est une maladie qui gagne les districts; et toutes les mains sont en action : mettez les vôtres dans vos poches, car il n'y a pas de sûreté.

Il y eut par opposition — comme toujours — trois ou quatre Lanternes magiques républicaines, dont l'une se disait le fléau des aristocrates. Il y eut encore une *Lanterne sourde,* et une *Lanterne des Français*, que nous avons déjà rencontrée sur notre chemin, et dont l'auteur, Baillio, de la Société des Amis de la Presse, se plaint d'une coalition des colporteurs, qui refusent de débiter son feuillet. J'ai

EFERUS - Recherches & Classification numériques

eu aussi l'occasion de citer la *Lorgnette de l'enchanteur Merlin*, trouvée sous les ruines de la Bastille, qui avait emprunté son épigraphe de la *Dunciade* :

*Or, ce bijou que le savoir profond*
*Du grand Merlin forma pour mon usage,*
*Devinez tous son plus bel avantage :*
*Ce don si rare où l'esprit se confond,*
*C'est de montrer les objets tels qu'ils sont.*

On sait, lit-on dans son n° 3, que M. Suleau avait juré de verser, le 14 juillet, sur l'autel de la patrie, le sang de M. Ph... (Philippe d'Orléans). Il lui envoya la veille un cartel. M. Ph..... chargea M. L..... (Laclos, probablement) de voir son ennemi. Voilà M. L..... chez le terrible M. Suleau. « Monsieur, M. Ph... m'a chargé... — Qui êtes-vous, Monsieur? — Je suis son chancelier. — Ah ! vous êtes son chancelier ! Holà, Jacques ! Je te fais mon chancelier : traite de mes intérêts avec le chancelier de M. Ph.....

—

Dans la multitude de ces petites feuilles, troupes légères du parti, sans grande consistance, mais dont on aimait à suivre les passes, et qui souvent d'ailleurs menaient la bataille, il faut distinguer la *Chronique du Manége* et les *Sabats jacobites*, par Marchant, l'auteur de la *Constitution en vaudevilles législatifs*, « délassements en robe de chambre d'un homme de beaucoup d'esprit, plus malin que méchant, plus piquant que mordant, plus forcé que Juvénal, mais dont les traits emplumés volent sur les ailes du léger vaudeville, et, sous cette forme, font justice — *à la française* — des inquisiteurs et des cannibales. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce jugement est d'un confrère et d'un coreligionnaire, *le Lendemain;* mais, esprit de parti à part, il ne manque pas de justesse. On en jugera.

On sait que l'Assemblée nationale tenait ses séances dans la salle d'un manége attenant aux Tuileries. Il y avait dans ce fait ample matière à quolibets, et la presse royaliste ne s'en fit pas faute. Qu'il est changé, disait un apôtre gascon,

*Qu'il est changé, sandis ! ce manége ordurier*
*Où, sous mon ami Villemotte,*
*Je caracolais l'an dernier !*
*— Bon ! reprit un homme à calotte,*
*Il est toujours plein de fumier* (1).

On devine aisément que le but de la Chronique du Manége était de ridiculiser les actes et les membres de l'Assemblée.

Les Sabats jacobites, comme leur titre le donne assez à entendre, s'attaquaient particulièrement aux jacobins, aux *jacots,* aux *jacobites,* à la *jacobinière,* ainsi qu'on disait dans le parti.

Ami de l'ordre et de la paix, disait Marchant dans son programme, je prêcherai la soumission aux lois, le respect dû à notre bon roi, et la nécessité de la monarchie, que la secte jacobite voudrait détruire..... Je déclare une guerre éternelle au club des Jacobins, que je regarde comme le repaire de tous les ennemis de la nation, et l'antre où se forgent tous les malheurs de la France. Je voue la même haine à ces Carra, à ces Marat, à ces Camille Desmoulins, à ces Fréron, etc.; en un mot, à tous

(1) Deschiens avait trois numéros d'une publication intitulée *les Chevaux du Manége,* avec la clef.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ces odieux libellistes bien dignes d'être les prôneurs d'un tel parti. Cependant, je dois prévenir mes lecteurs que ce n'est point à la manière des Royou et des Durosoy que je veux attaquer ces messieurs ; c'est avec les armes du ridicule que je combattrai et que je démasquerai ces libellistes forcenés et cette ligue de régicides qui ne cherchent qu'à éterniser le trouble et l'anarchie.

Il avait pris pour épigraphe ces vers de la Ménippée :

*Gardez, Messieurs, que l'on s'accorde*
*Sans vous en demander avis,*
*Car, après, sans miséricorde,*
*Pourriez bien au bout d'une corde*
*Faire la moue à vos amis.*

On lit dans le n° 15 de la Chronique du Manége :

*Vente de livres.*

Un aristocrate de mes amis vient de mourir de plaisir à la lecture des nouveaux décrets de l'Assemblée nationale, sans avoir eu la douce consolation de payer sa contribution patriotique. Ce qui peut excuser une pareille négligence, ce sont ses rentes non payées, la suppression de sa charge, ses biens ravagés, son château incendié, auquel il mit lui-même le feu, pour faire niche aux démagogues, et dans lequel il avait enfermé sa femme et ses enfants, afin de mieux cacher son jeu. Les héritiers du gentilhomme cherchèrent parmi *feu* son bien de quoi composer cette contribution patriotique ; ils ne trouvèrent qu'une grande bibliothèque, qui contenait les livres suivants : *L'Art des délations, — les Déguisements nationaux, — Tactique nationale, — Description de la tour de Babel, — Du secret des lettres, — De l'habitude de prendre les poches de ses voisins pour les siennes*, etc.

J'ai déjà, aux articles de Gorsas et de Carra, donné un échantillon du genre des Sabats jacobites ; en voici encore quelques exemples :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

AUX FRANÇAIS.

*Air* : O ma tendre musette !

*De l'aimable folie*
*Prisez mieux les bienfaits ;*
*La sombre anglomanie*
*Ne sied point aux Français.*
*Soyez vifs et volages,*
*Gardez vos anciens goûts,*
*Je vous crois assez sages*
*Pour être toujours fous.*
*Vos districts, vos trompettes,*
*Vos graves députés,*
*Vos riches épaulettes,*
*Vos plans, vos arrêtés,*
*Vos tambours, vos gazettes,*
*Valent-ils, mes amis,*
*Une des chansonnettes*
*Que vous chantiez jadis?*

A la suite de la fameuse motion de dom Gerle, le côté droit s'étant avisé d'ouvrir aux Capucins une sorte d'enseignement public, le peuple s'y rendit en foule,... mais pour huer les orateurs, et la presse, se mettant de la partie, accabla les malheureux sociétaires de railleries en prose et en vers. Pauvres abbés, leur disait l'*Observateur*,

*Pauvres abbés, chers calotins,*
*On vous a pris votre pécune,*
*Vos domaines et vos catins.*
*La perte est, ma foi, peu commune.*
*Pauvres abbés, que je vous plains!*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Partez pour l'Inde ou pour la lune;*
*Mais n'allez pas aux Capucins.*

Marchand ripostait dans sa Chronique, sur l'air : *Chansons, chansons :*

*Il est deux partis dans la France :*
*L'un a fixé sa résidence*
*Aux Jacobins;*
*Et l'autre, errant dans cette ville,*
*Peut avoir à peine un asile*
*Aux Capucins.*

*L'un voudrait de la Rome antique*
*Parodier la république*
*Aux Jacobins;*
*L'autre, aimant le pouvoir unique,*
*Tient beaucoup pour le monarchique*
*Aux Capucins.*

*Tous sont égaux, laquais et maîtres,*
*Ducs et barbiers, catins et prêtres,*
*Aux Jacobins;*
*On ose entre eux, pure ignorance!*
*Établir une différence*
*Aux Capucins.*

Dans une séance du club des Jacobins, inventée à plaisir, bien entendu, il fait dire au duc d'Orléans :

*La France n'est pas ce que j'aime,*
*J'aime le trône de Louis :*
*Je voudrais bien m'y voir assis*
*Avant la fin de ce carême.*

Se levant aussitôt, le duc de Chartres réplique :

*Ne comptez jamais sur cela.*
*Papa, papa, papa, papa,*
*Que je vous plains! vous ne régnerez pas.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

LES AH, EH, HI, OH, HU,

*ou les Cinq Exclamations jacobites.*

*Air* : Dans Paris la grand'ville.

*Messieurs, allons bien vite*
*Au sénat jacobite!* (Bis.)
*C'est là que l'on médite*
*Le bonheur de l'Etat.*
*Ah! ah! ah! ah!*
*Nous verrons Robespierre*
*Et Menou, son confrère,*
*Eloquemment y faire*
*L'éloge de Marat.*
*Ah! ah! ah! ah!*

*D'Avignon ou bien d'Arle*
*Lorsqu'un Lameth y parle,*
*Soit Alexandre ou Charle,*
*On est tout transporté.*
*Eh! eh! eh! eh!*
*Quand Gorsas s'y présente,*
*Jamais on ne plaisante,*
*Pas même alors qu'il vante*
*Sa rare probité.*
*Eh! eh! eh! eh!*

*Dans ce lieu respectable,*
*Le plus fameux coupable,*
*Lorsqu'il tient bonne table,*
*Se fait plus d'un ami.*
*Hi! hi! hi! hi!*
*Chabroud à la justice*
*Vous ravit sans malice.*
*Dites qu'il vous blanchisse,*
*Et vous serez blanchi.*
*Hi! hi! hi! hi!.....*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La même imputation contre Chabroud se retrouve dans un vaudeville constitutionnel intitulé les *Dix-huit francs*, sur l'air : *Chansons, chansons.*

*Par le secours de la canaille*
*A-t-on commis, fût-ce à Versaille,*
*Forfaits criants,*
*Mons Chabroud vous blanchit bien vite;*
*Mais il ne vous en tient pas quitte*
*Pour dix-huit francs.*

*Ce député, jadis si mince,*
*Qui n'avait pas, dans sa province,*
*Même six blancs,*
*Depuis qu'il renverse la France,*
*Plus de vingt fois par jour dépense*
*Ses dix-huit francs.*

. . . . . .

*Pour les dix-huit francs qu'on lui donne,*
*Plus d'un député déraisonne*
*A tous moments.*
*Dans ce sénat que va-t-il faire?*
*Il va gagner à l'ordinaire*
*Ses dix-huit francs...*

*Pour dix-huit francs un Robespierre*
*Ne cesse de jeter la pierre*
*Aux rois, aux grands.*
*Des traits malins on lui décoche;*
*Il s'en rit, pourvu qu'il empoche*
*Ses dix-huit francs.*

*Pour dix-huit francs, Cochon, Labéte,*
*Approuvent du cul* (1), *de la téte,*

(1) « L'expression n'est pas bien noble, mais elle n'en est que plus civique. J'ai cru devoir rendre par une tournure nationale les décisions par assis et levé. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Les opinants.*
*Ils ne disent rien, et pour cause,*
*Mais il faut faire quelque chose*
*Pour dix-huit francs...*

—

*Nous n'avons plus de grands auteurs*
*Pour célébrer nos sénateurs,*
*C'est ce qui me désole;*
*Mais il nous reste Audoin, Augnat,*
*Garat, Gorsas, Carra, Marat,*
*C'est ce qui me console.*

*Tous les jours de nouveaux écrits*
*L'on est inondé dans Paris,*
*C'est ce qui me désole;*
*De ces écrits qu'on ne lit point*
*On peut se servir au besoin,*
*C'est ce qui me console.*

On comprend le succès que devaient avoir ces joyeux et lestes couplets, et l'avantage qu'il y avait à mettre ainsi la satire sur des airs connus. C'est ce qu'avait compris Marchant, et ce qu'il disait dans l'avertissement placé en tête de sa *Constitution en vaudevilles législatifs :*

Comme ma qualité de citoyen passif m'engage à faire quelque chose pour la nation, je ne crois pouvoir rien faire qui lui soit plus agréable que de mettre sa Constitution en vaudevilles. Par ce moyen, elle se trouvera à la portée de tout le monde; ceux qui ne l'auraient jamais lue la chanteront, s'il est vrai qu'on chante ce qui ne vaut pas la peine d'être lu..... Enfin, si, comme on l'a dit, tout finit par des chansons, et si, par un de ces évé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nements que la sagesse humaine ne peut prévoir, la Constitution française devenait un ouvrage inutile, la mienne pourrait encore se chanter, tandis que celle de l'Assemblée nationale ne trouverait plus un lecteur.

Voici le début de cette facétie, qui eut une grande vogue :

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN.

*Air* : Tous les hommes sont bons (du *Déserteur*).

*Ou sensés, ou nigauds,*
*Les hommes sont égaux,*
*A la qualité près.*
*Les Français,*
*Les Anglais,*
*Les Lapons,*
*Les Hurons*
*Et les Suisses*
*Ont les mêmes passions,*
*Mêmes inclinations,*
*Mêmes vices.*

*Air* : Vive le vin, vive l'amour !

*Ils sont tous indistinctement*
*Fils d'un papa, d'une maman.*
*Peupler et cultiver la terre,*
*Voilà quel est leur ministère ;*
*Mais tous n'ont pas l'heureux talent*
*De pouvoir faire également*
*Tout ce qu'on a fait pour les faire.*

Parlant de l'obligation de prêter serment en entrant à l'Assemblée nationale, « pour s'accoutumer au parjure » :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Nous le disons publiquement,*
*Et sans crainte que l'on en glose,*
*Il vaut mieux prêter un serment*
*Que de prêter toute autre chose.*

Sur l'article de l'exercice du pouvoir exécutif :

*Le roi sera le roi de France,*
*Et pourtant il ne sera rien ;*
*Mais, comme une ombre de puissance*
*Au moindre prince va très-bien,*
*On pourra lui laisser par grâce,*
*Ou, pour mieux dire, par abus,*
*Le doux plaisir de voir sa face*
*Empreinte sur tous les écus.*

Elle se terminait par cette *réflexion morale et philosophique* que bientôt on ferait sur la Constitution française, et sur l'air *Colinette au bois s'en alla*, de *Nicodème dans la lune :*

*A cette targinette-là* (1)
*On travailla*
*Par-ci, par là,*
*Ta la déridéra,*
*Ta la déridéra.*
*Lorsque dans le monde elle entra,*
*Tout bon citoyen l'admira,*
*Ta la déridéra,*
*Ta la déridera.*
*Après ce petit succès-là,*
*Par accident un jour creva*

(1) « Nom donné à la Constitution française à cause de M. Target, un de ses principaux pères. Quelques savants anatomistes ont prétendu cependant que M. Target était la mère, et non pas le père, de la pauvre petite. J'aime mieux les en croire sur parole que de m'assurer par moi-même du sexe du grave législateur. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*La jeune follette,*
*Ta dériděra.*
*Ta, la, la, la, la, la, la,*
*Ta la dériděra.*
*G'nia pas d'mal à ça,*
*Targinette,*
*G'nia pas d'mal à ça.*

On peut rapprocher des Sabats jacobites le *Journal en vaudevilles des débats et décrets de l'Assemblée nationale,* dont j'ai cité, à l'article des *Actes des Apôtres,* un pot-pourri sur la machine du docteur Guillotin. L'apparition de cette feuille fournit à Camille Desmoulins l'occasion d'exercer sa verve satirique :

« Les beaux-esprits de la *faction verte,* dit-il, viennent de publier le prospectus d'un journal lyrique où ils se proposent de mettre les décrets en vaudevilles et en ponts-neufs, pour tourner l'auguste Assemblée en ridicule. Malgré la prodigieuse gaieté de ces aristocrates chantants, je doute qu'ils réussissent à faire rire sur le décret des pensions les aristocrates pleurants. On assure, ajoutait-il, que ce journal est le recueil facétieux des couplets que chantait naguère la table ronde des aristocrates à ses petits soupers chez le bourreau de Paris (1). Soit rancune contre la lanterne et contre M. Guillotin, soit que la visite de tant de beau monde lui eût

(1) Nos lecteurs se souviennent peut-être que cette phrase valut à Camille, de la part de Sanson, une assignation *en réparation d'honneur.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tourné la tête, M. Sanson régalait le cercle de son mieux. Depuis qu'il leur a fermé sa porte, j'ignore en quelle maison MM. de Rhulières et Rivarol se seront sauvés avec leurs guitares et leurs vaudevilles; mais, je le répète, il ne sera pas aisé à ces joyeux troubadours de mettre en musique le décret sur les pensions; je ne vois guère que le *Stabat* de Pergolèse où ils puissent trouver un air qui aille aux paroles. »

— « Depuis que M. Chénier a attaché la cocarde nationale à Melpomène, et M. Fleins à Thalie, disait plus loin Camille, les aristocrates, craignant de voir le Parnasse entier devenir patriote et républicain, ont fait les derniers efforts pour mettre au moins une des Muses de leur côté. La plus facile à corrompre était celle qui aime tant le vin de Champagne, et qui ne brille guère que dans les soupers, où, après les applaudissements donnés au cuisinier, elle vient avec son luth en recueillir à son tour. Elle devait en vouloir beaucoup à l'Assemblée nationale. Depuis l'ouverture du congrès, nous n'étions plus ce peuple chantant et frivole d'autrefois : on supprimait les grosses pensions accordées au violon, à la flûte, au fausset et au ténor. Dans le vaudeville de *Figaro*, à ce vers :

*Tout finit par des chansons,*

vers qui avait constitué les chansonniers juges en



EFERUS - Recherches & Classification numériques

dernier ressort et la première cour souveraine de l'empire, le parterre venait de substituer :

*Tout finit par des canons,*

et la grosse artillerie de Temeswar allait l'emporter sur M. Piis ; ce qui désolait les faiseurs d'opéras-comiques. Il n'aurait pas moins fallu que le cousin Jérôme Vadé pour opérer une contre-révolution ; mais il était mort, comme Catherine Vadé l'avait appris à tout l'univers. Heureusement MM. Rhulières, Rivarol, Peltier et Cha... vivent encore, et l'aristocratie s'est flattée de trouver en eux la monnaie de ce grand homme, si elle pouvait accorder le quatuor. L'aristocratie avait encore fait fond sur Mirabeau cadet, croyant qu'il ne fallait, comme à Anacréon, que lui mettre la bouteille à la main pour en tirer des vers. Celui-ci prit la bouteille, et bientôt la raison s'en est allée ; mais l'esprit n'est jamais venu, et notre orchestre l'a renvoyé au club des Augustins.

» Voici en deux mots le prospectus des associés :

« Depuis longtemps les chanteurs publics sont en possession de ne célébrer que des saints ou des pendus, et ne savent entretenir le peuple curieux et crédule que de miracles fabuleux ou de crimes atroces. Transformés en hommes nouveaux, on les verra désormais promener de rue en rue notre journal et leur violon ; et, suivis de place en place par les flots sans cesse renouvelés d'une foule attentive, faire retentir des décrets les rues et les carrefours. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Le cadre est heureux. Il est fâcheux qu'il soit rempli par de mauvais citoyens, qui s'efforcent de jeter du ridicule sur nos législateurs, et de souiller les noms les plus chers à la patrie. Mais on n'a jamais exigé de marchands de chansons qu'ils eussent des principes et des sentiments d'honneur; il suffit qu'ils n'écorchent pas les oreilles des passants en râclant du violon; et j'avoue que je me suis arrêté, chemin faisant, pour entendre leurs couplets, qui ne manquent ni de gaîté ni d'esprit. Si le quatuor est resté loin derrière le cousin Jérôme Vadé, c'est que nul ne pourra jamais l'atteindre dans la carrière, pas même le Cousin Jacques. »

Nous avons fait comme Desmoulins, nous nous sommes laissé aller à écouter — un peu longtemps, peut-être — les joyeux devis et les malins propos de ces aimables compagnons; nous espérons que nos lecteurs ne s'en plaindront pas. Entre Hébert et Royou, il est bon et sain de respirer un peu.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## *L'abbé Royou, Montjoye.*

L'*Ami du Roi* procède directement de l'*Année littéraire*, dont il fut en quelque sorte la transformation, et le rôle de cette feuille célèbre dans la révolution politique de 1789 a beaucoup d'analogie avec celui que joua dans la révolution philosophique et littéraire du XVIII^e^ siècle le journal non moins fameux de Fréron, qu'elle rappelle encore par sa vie tourmentée.

Nous savons que l'*Année littéraire* persista jusqu'en 1790; mais elle n'aurait pu se soutenir dans ces temps si divers sans changer quelque peu ses allures et suivre tant bien que mal l'impulsion. C'est ce qu'avaient parfaitement compris ses rédacteurs, ainsi qu'ils l'annonçaient dans cet avis, publié en vue du renouvellement de 1790 :

L'étonnante révolution qui vient de changer la face de tout le royaume a fait prendre aux esprits une direction nouvelle ; ils se sont tournés vers cette partie de la philosophie qui enseigne l'art de gouverner les hommes. Des idées fortes et républicaines ont succédé au goût des plaisirs, des arts frivoles et de la littérature.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce changement exigeait que l'*Année littéraire* donnât une place considérable à l'objet qui est devenu d'un intérêt général pour toutes les classes des lecteurs. On présente dans ce journal un tableau raisonné des principales opérations de l'Assemblée nationale, accompagné de réflexions modérées et impartiales. Toutes les productions littéraires qui méritent quelque attention seront toujours annoncées, et accompagnées de jugements motivés. Les vrais principes de la religion et de la morale sont fixes et invariables : les auteurs de ce journal se font toujours un devoir de les soutenir avec une courageuse fermeté, et sur cet article-là seul *l'Année littéraire*, supérieure à toute espèce de révolution, n'a point changé et ne changera point.

L'*Année littéraire* était alors imprimée par Crapart. Elle paraissait tous les six jours. C'était un intervalle bien long, pour une époque où les événements marchaient si vite. Vers le milieu de 1790, les rédacteurs et propriétaires, de concert avec l'imprimeur et un libraire nommé Briand, résolurent de prendre une part plus active à la mêlée, et de concourir d'une façon plus efficace à la défense du trône et de l'autel, si furieusement attaqués. Ils lancèrent donc un prospectus portant cette épigraphe éloquente : *Pro deo, rege et patria,* et dans lequel ils annonçaient la prochaine publication d'un journal quotidien qui aurait pour titre : *L'Ami du Roi, des Français, de l'Ordre, et surtout de la Vérité,* par les continuateurs de Fréron.

Frappés d'effroi, comme la saine partie du public, à la vue de cette foule innombrable de feuilles et de pamphlets périodiques, où l'on trouve tout, excepté la vérité, et dont les auteurs, dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chirant sans pudeur et sans retenue le parti auquel ils ne sont pas attachés, sèment l'erreur et le mensonge, font circuler la calomnie et les blasphèmes, les rédacteurs de l'*Année littéraire* ont pensé qu'il était de leur devoir de faire effort contre ce torrent impur.

Une épouvantable conspiration s'est formée contre l'autel et contre le trône. Les principes de justice, de fidélité, de morale, de saine politique, sont attaqués tous les jours par une légion d'écrivains incendiaires, dont il est temps d'arrêter la scandaleuse audace. Leur frénésie est évidemment l'ouvrage de cette fausse et astucieuse philosophie qui depuis plus d'un demi-siècle soulève les peuples contre ce qui leur importe le plus de respecter. Ses vues sacriléges et séditieuses n'échappèrent pas à Fréron, qui, en les dévoilant, prédit la révolution que cette secte orgueilleuse et ennemie de toute dépendance opérerait un jour, si elle ne trouvait dans sa marche des obstacles insurmontables.

La prédiction s'accomplit aujourd'hui. Les continuateurs de cet écrivain estimable, pénétrés de ses principes, jaloux de suivre la route qu'il leur a tracée, auront, comme lui, la fermeté de démasquer les ennemis du bien public. Les attentats du fanatisme philosophique sont à leur comble : il devient instant de redoubler de courage pour les combattre ; et comme l'attaque est journalière, la défense doit l'être aussi.

Les rédacteurs de l'*Année littéraire* se proposent donc de donner tous les jours (indépendamment du journal qui paraît une fois la semaine, et au format duquel il ne sera rien changé, non plus qu'au genre des matières qui y sont traitées), un autre journal qui contiendra un extrait succinct des ouvrages de littérature et de politique, le relevé de toutes les bévues, de toutes les erreurs, de toutes les calomnies, qui se glissent dans tant de feuilles périodiques, un récit fidèle des événements du jour, et enfin un détail sincère et impartial de ce que chaque séance de l'Assemblée nationale offrira de plus intéressant, sans s'astreindre à rapporter les adresses des différentes provinces et les motions dans toute leur longueur, mais en n'omettant rien de ce qui, dans ces adresses, dans ces motions, et dans chacune des scènes qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

se passent au milieu de nos législateurs, mérite d'être connu et de devenir le patrimoine de l'histoire...

Quant à la narration des débats..... on ne se permettra que des réflexions justes, rapides, qui naîtront naturellement du sujet, et qui seront propres à instruire, à éclairer le peuple, et à lui rappeler sans cesse ce qu'il doit à son Dieu, à son roi, à sa patrie.

Nous avertissons de plus nos lecteurs que ce journal sera d'autant plus précieux que nous ne puiserons que dans des sources pures, nous étant assurés dans les provinces, dans les différentes municipalités, et dans le sein même de l'Assemblée nationale, d'une correspondance journalière, en sorte que personne ne pourra nous prévenir dans l'annonce des nouvelles, et que nous ne rapporterons aucun fait que nous ne puissions accompagner de sa preuve.

Le 1^er^ numéro de l'Ami du Roi, parut le 1^er^ juin 1790; il commence par un *Discours préliminaire sur l'état actuel de la France,* dont voici l'extrait :

On se tromperait étrangement sur nos intentions si l'on s'attendait à ne trouver dans le nouveau journal que nous offrons au public qu'une censure des grands changements que des circonstances impérieuses ont amenés. L'ancien régime avait des abus, et des abus intolérables; mais en gémissant sur les fautes des temps passés, sur les malheurs de Louis XIV, sur les erreurs de l'étranger Law, sur les opérations de finance, les unes ineptes, les autres honteuses, qui, sous le long règne de Louis XV, ont épuisé le trésor public et préparé tous les maux qui sont venus fondre sur nous; en applaudissant à la suppression des lettres de cachet, à la responsabilité des agents du pouvoir exécutif, au droit enfin rendu à la nation de voter et d'accorder l'impôt; en reconnaissant que l'obéissance aux décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par le roi est notre premier devoir, ne nous dissimulons pas l'état déplorable où la monarchie française est aujourd'hui réduite; n'exagérons rien, mais disons toutes les vérités qui peuvent être utiles...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les opinions, les préjugés, les mœurs, les lois, la forme même du gouvernement, tout est changé. Avant 1789, la France était une monarchie tempérée, dont le souverain, soumis à des lois fondamentales, se voyait encore arrêté dans l'exercice de son autorité par la résistance des ordres et des corps. Revêtu de toute la force du pouvoir exécutif, tenant dans sa main tous les moyens d'amélioration, intéressé au bonheur de ses peuples, il l'eût sans cesse procuré, si ses ministres eussent su mieux interroger et diriger l'opinion publique. Et si le bien ne s'est pas opéré sous le roi actuel, il faut d'autant plus s'en étonner que ceux qu'il a honorés de sa confiance ont pu trouver dans ses vertus toutes les sortes de facilités pour la réforme des abus et pour le rétablissement de l'ordre.

Aujourd'hui, quel est le sort du plus bel empire? Ce n'est plus une monarchie, toutes ses bases sont détruites; c'est une sorte de démocratie royale, dont le chef obéit et ne commande plus : il promulgue les lois, mais il ne les fait pas; il veille à leur exécution, et n'a qu'une vaine influence sur le corps législatif; il est à la tête des troupes, mais ce n'est pas lui qui organise l'armée, et ce n'est pas non plus à lui exclusivement qu'elle prête serment d'obéissance. En un mot, il faut avoir le courage de le dire, il n'a plus de sujets, et semble ne plus avoir que des maîtres.

Tous les appuis du trône ont été frappés à la fois; les deux premiers ordres, les corps antiques de l'Etat, se sont vus tout à coup attaqués par une légion d'ennemis, et dans cette guerre, qui n'était pas provoquée, on ne sait si l'on doit plus s'affliger de l'injustice que s'étonner de l'acharnement de ceux qui l'ont déclarée.

Divisée en plusieurs sections, dont le nombre et la dénomination sont une nouveauté de plus, la France offre l'image d'une foule de petits Etats dont chacun a ses chefs, ses juges, son armée, son trésor. Les anciennes idoles sont renversées; sur les débris s'est élevé un colosse déjà parvenu à une hauteur incommensurable. Le peuple a placé au-dessus de lui une puissance à laquelle il obéit, mais qui n'obéit elle-même à aucune autre puissance; il reçoit les décrets de ses commettants et s'y soumet,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais sans les discuter, sans leur donner le sceau de sa sanction. Ainsi, il est libre au moment où se font les élections, et esclave lorsqu'elles sont faites.

C'est au milieu des convulsions que ces changements se sont opérés, que l'œuvre de la Constitution a été commencée et qu'elle se continue. Des écrivains séditieux ont prêché une doctrine meurtrière; les prêtres ont été insultés, calomniés, dans mille pamphlets; toutes les rêveries de l'impiété ont trouvé des apôtres. Des attaques contre l'autel on a passé aux attaques contre le trône; et l'on nous a présenté l'assassinat de Charles Ier, la spoliation de Jacques II, comme des actes légitimes de la souveraineté des peuples.

L'adulation, les promesses, les impostures, l'or des factieux, ont achevé d'égarer la multitude. Comme une maladie épidémique, la sanguinaire manie des proscriptions s'est répandue de la capitale dans les provinces; les propriétés ont été violées; on a incendié des châteaux; presque partout le sang français a rougi cette terre qui fut si longtemps l'asile de la paix et du bonheur.

On a remarqué que ces convulsions redoublaient lorsqu'il s'agissait de préparer les esprits à recevoir un décret d'une haute importance, un décret qui devait frapper ou sur le trône ou sur l'un des deux premiers ordres. Dans ces occasions, l'agitation est universelle; les libelles se multiplient; les inculpations d'antipatriotisme, de conspiration, se propagent avec rapidité; les motions dans les lieux publics recommencent et échauffent les têtes. Dans ces occasions encore, l'Assemblée nationale se voit environnée d'une foule innombrable, qui, par le bruit de ses cris et de ses applaudissements, appuie le vœu des députés de la majorité, tandis qu'elle poursuit avec des huées, des insultes et toutes les sortes d'affronts, les députés de la minorité...

A l'exemple de l'Assemblée nationale, toute la France est divisée en deux partis, qui se donnent réciproquement des qualifications odieuses...

Les rédacteurs peignaient ensuite à grands traits la situation, et montraient, en la déplorant, la cruelle



EFERUS - Recherches & Classification numériques

position du roi au milieu de la Révolution : ils le voyaient dépouillé de toutes les prérogatives, de toutes les propriétés, qu'une possession de quatorze siècles lui assurait.

Et vous pourriez, Français, vous idolâtres de vos rois, vous dont le pays est couvert des bienfaits d'une maison fertile en héros, et dont le chef paya par tant d'amour votre fidélité; vous à qui le ciel a donné un roi exempt de tous les vices, doué de toutes les vertus, vous pourriez, sans que vos cœurs se brisassent de douleur, entendre le meilleur des souverains dire à ses derniers moments au rejeton de tant de rois : — Mon fils, j'ai tout fait pour mon peuple..... et mon peuple m'a tout ôté!...

Non, sans doute, ce n'est là ni l'intention de l'Assemblée nationale, ni le vœu du peuple qu'elle représente; et en nous laissant aller à ce mouvement de sensibilité, nous n'avons garde de présumer que le temps puisse justifier nos alarmes. Le trône, qui brillait de tant d'éclat lorsque les députés de la nation sont venus l'entourer, recevra de leurs travaux, lorsqu'ils seront consommés, plus de solidité, et s'environnera d'une plus grande majesté.

C'est à amener ce résultat que les rédacteurs de l'Ami du Roi vont travailler avec impartialité, mais aussi avec ce courage qui dédaigne également et la faveur populaire et les rugissements de la haine.

Des sarcasmes, des menaces même, accueillirent l'apparition du nouveau champion de la monarchie.

« La flétrissure publique imprimée aux *Actes des Apôtres* et à la *Gazette de Paris,* dit la *Chronique* (5 juin 1790), n'empêche pas les journaux aristocratiques de se répandre; comme le phénix, ils renaissent de leurs cendres. De nouveaux auteurs

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'apprêtent aussi à marcher sous les bannières de l'aristocratie, et l'abbé Royou vient de développer le drapeau rouge.

» On lit au coin des rues, sur une affiche couleur de sang : *L'Ami du Roi, des Français, de l'Ordre, et surtout de la Vérité, ouvrage périodique.* Ah! tous les bons citoyens ne sont-ils pas les amis de ce prince vertueux? L'abbé Royou, seul, ne mérite-t-il pas d'être excepté, puisqu'il est l'apôtre de l'aristocratie et du fanatisme? N'est-ce pas lui qui osait, le 11 juillet, encourager les troupes campées au Champ de Mars à tirer sur le peuple? N'est-ce pas lui qui a été forcé de cacher sa honte dans un désert, et de quitter le collége qu'il habite, de peur que le peuple ne confondît alors et les innocents et le coupable?

» Ce rédacteur et ses complices sentent bien à quoi les exposerait la connaissance publique de leur doctrine; aussi le prospectus qu'ils font circuler est-il différent de celui qu'ils ont affiché. En voici un échantillon.....

» Quelques districts ont arraché l'affiche, et le libraire Crapart a réclamé pour ce journal, avant sa publication, la protection de la police, au cas que sa boutique fût menacée. Cette démarche prouve la pureté des intentions des libraires et des auteurs, et qu'ils savent déjà qu'ils ont mérité la colère des bons citoyens.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Nous demanderons encore au libraire Gattey pourquoi son nom se lit sur le prospectus colporté, malgré la promesse qu'il a faite au public, et certes, ce n'est pas sans connaissance de cause, car il a eu soin que son nom ne se trouvât pas sur le prospectus affiché. »

Du reste, les commencements de cette feuille célèbre furent très-tourmentés, très-discordants ; ils nous fournissent, sous ce rapport, un des épisodes les plus curieux de la presse de la Révolution.

Les auteurs ne s'étaient point nommés. — Quels étaient-ils? Pour nous, l'Ami du Roi c'est l'abbé Royou, comme l'Ami du Peuple c'est Marat. Les contemporains non plus, comme le prouve le passage de la *Chronique* que nous venons de citer, n'avaient pas un instant hésité sur l'attribution de paternité. Pourtant il est certain que Royou ne participa point tout d'abord à la rédaction de l'Ami du Roi, et il n'y avait pas travaillé deux mois, qu'il l'abandonnait pour élever autel contre autel, par des motifs qu'il va nous apprendre lui-même. Quelques jours après, en effet, il lançait un avis aux souscripteurs dans lequel il se présentait comme l'auteur de l'Ami du Roi et annonçait l'intention de le continuer de son côté. Après avoir parlé du succès rapide de ce journal, il racontait ainsi ses mécomptes :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Animé par les suffrages unanimes des honnêtes gens et des *vrais patriotes*, l'auteur bravait les clameurs des factieux et méprisait les outrages de quelques calomniateurs obscurs; mais il a trouvé des ennemis redoutables dans ceux-là mêmes qui avaient été chargés de l'impression et de la distribution de son ouvrage. Il est bien triste sans doute que les gens de lettres soient dans la dépendance de ceux qui, par la nature de leurs fonctions, ne sont et ne doivent être que leurs commis... L'auteur de l'Ami du Roi, accablé depuis deux mois de chagrins et de dégoûts, qui souvent lui ont fait tomber la plume des mains, pouvant à peine arracher le plus modique salaire de ses peines, et se voyant sur le point d'être entièrement dépouillé par des marchands avides de la propriété la plus précieuse et la plus sacrée qu'il y ait au monde, celle de ses pensées, a pris enfin le parti d'indiquer un autre bureau à ses souscripteurs, et d'être lui-même son libraire, et de ne plus avoir recours à des mains étrangères qui font payer si cher leurs services. Depuis le 6 du mois d'août, il a cessé absolument de travailler pour des hommes qui dévoraient le fruit de son travail.

M. l'abbé Royou, qui, jusqu'ici, avait jugé à propos de garder l'anonyme, déclare donc qu'il est l'auteur de la principale et de la plus intéressante partie du journal intitulé l'Ami du Roi, et qu'il va le continuer sur le même ton et dans les mêmes principes que le public a paru goûter jusqu'ici, et qu'il sera désormais secondé dans cette entreprise par les mêmes gens de lettres qui ont contribué à soutenir avec lui l'ouvrage périodique de feu M. Fréron. Mais ce ne sera plus chez MM. Crapart et Briand qu'il faudra souscrire.

## Grande colère de Crapart et compagnie.

Nous croyons devoir prévenir nos souscripteurs, lit-on dans le numéro du 26 août, qu'il se fait plusieurs contrefaçons de ce journal, et dans les provinces et à Paris. C'est un brigandage que la Révolution a mis à la mode, comme tant d'autres.

Il vient de nous être remis un avis où il est dit, dans un style

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lâche, diffus et incorrect, que l'auteur du journal que nous donnons au public depuis le 1er juin 1790 est un sieur abbé Royou. Il nous est heureusement bien facile de détruire cette imposture en montrant à ceux de nos souscripteurs qui le désireraient tous les manuscrits qui ont servi à la rédaction de la feuille intitulée l'*Ami du Roi*, et qui prouveraient que l'auteur qui en a fait le prospectus et les numéros suivants n'a jamais cessé d'y travailler, et y travaille encore aujourd'hui; et cet auteur ni n'est abbé, ni ne s'appelle Royou.

Des considérations qui se présument aisément l'ont obligé de garder l'anonyme; mais, lorsqu'il croira son témoignage nécessaire pour déjouer tous ces corsaires qui infectent la république des lettres, il ne craindra pas de le donner.

Nous ajouterons que personne n'a plus droit que cet auteur de se dire *continuateur* de Fréron, car il travaillait à l'*Année littéraire* du vivant de ce journaliste; il y a travaillé dans ces derniers temps et jusqu'à ce dernier moment...

Nous croyons que nos souscripteurs nous sauront gré de leur avoir donné cet avis, et d'avoir réveillé leur attention sur les *brigands littéraires*; car enfin il est bon de savoir à qui on donne son argent, et ce que l'on reçoit en retour.

Quelques jours après, le 31, une nouvelle désertion forçait les malheureux éditeurs à raconter de nouveau au public leur déconvenue.

C'est malgré nous que nous sommes obligés d'insérer un second avertissement pour prévenir le public sur les contrefaçons de notre journal, puisque voici un *troisième Ami du Roi* qui se met sur les rangs, et que c'est encore *par un continuateur de Fréron*. Jamais le prince n'eut tant d'amis, et Fréron de continuateurs. Ce *troisième Ami du Roi*, comme le second, ose avancer, contre toute vérité, qu'il a été jusqu'à présent le seul rédacteur de notre journal, et le seul qui le continuera comme il doit l'être, malgré l'aveu qu'il fait de *ses très-faibles talents*. Cette avidité à se servir de notre titre, et cette adresse de forban qui tente de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

voguer sous notre pavillon pour tromper celui qui sera sans méfiance, vont être pour les véritables rédacteurs un signal d'émulation. En désavouant ces contrefaçons et ces prétendus *continuateurs* qui se parent du nom de Fréron, ils s'efforceront de *continuer* de dire la vérité, comme ils l'ont toujours dite, et de mériter les suffrages de ceux qui aiment à l'entendre. Nous prions donc nos abonnés de se garantir de ces petites ruses de contrefacteurs, qui ne sont pas les moindres inconvénients de la liberté de la presse, et auxquelles nous ne pouvons remédier.

Or ce nouveau forban, cet homme pour lequel Crapart affecte un si profond dédain, c'est celui-là même que quelques jours auparavant il opposait avec tant d'éloges à l'abbé Royou, comme le véritable auteur de l'Ami du Roi, et, qui se présentant à son tour aux souscripteurs avec le certificat que les éditeurs du journal lui avaient solennellement délivré, leur criait :

*C'est moi qui suis* MONTJOYE, *berger de ce troupeau.*

Que s'était-il donc passé en si peu de jours? Probablement que, débarrassés de Royou, les éditeurs de l'Ami du Roi auront voulu agir avec *leur rédacteur* comme avait fait Prudhomme avec Tournon, Garnery avec Camille Desmoulins, comme étaient souvent tentés de le faire les imprimeurs des journaux, qui s'en croyaient volontiers les seigneurs et maîtres; et Montjoye n'avait pas voulu se laisser rançonner. Il annonçait donc hautement, lui aussi, la prétention de continuer le journal de son côté, et, profitant habilement des armes que lui avaient

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fournies les éditeurs, il faisait précéder son avis aux souscripteurs de la note de Crapart insérée dans le numéro du 26 août; puis il continuait ainsi :

Le moment de me nommer étant arrivé, j'atteste à la face du ciel, en présence du public, aux pieds de ce trône à qui j'ose adresser l'hommage de mes très-faibles talents, que l'auteur dont il est question dans cet avis, c'est moi, MONTJOYE.

Je dépose chez M. Decaux, notaire, rue de la Harpe, l'original même de l'acte en vertu duquel s'était établie la société du journal que j'ai fondé, dont j'ai composé moi seul, et sans la coopération de qui que ce soit, 1° le prospectus et les 13 numéros suivants, 2° tous les numéros depuis le 5 août inclusivement jusqu'à ce jour. Entre ces deux époques, j'ai été aidé; mais il n'est pas un seul numéro auquel je n'aie eu la plus grande part : car, outre les articles que j'ai composés moi seul, j'ai travaillé à tous ceux qui m'ont été fournis, parce que, la confiance de mes co-associés les ayant portés à me nommer rédacteur général, j'ai été dans la nécessité de revoir tous les manuscrits que j'ai employés.

Les personnes qui voudront prendre lecture de cet acte y verront que la société que j'avais fondée était composée de la veuve de Fréron, dont j'ai été l'ami et le collaborateur; d'un jeune ecclésiastique nouvellement sorti du collége, et de deux libraires. L'organisation d'une telle société, composée d'une femme, d'un écolier, de deux libraires et d'un homme de lettres, est une preuve de plus pour le public que tout le fardeau du travail devait porter sur ce dernier.

Je n'ajoute plus qu'un mot : les deux libraires ont attesté que j'ai été jusqu'à ce moment le principal rédacteur du journal intitulé l'*Ami du Roi,* puisque l'article où il est dit que je suis seul auteur de cette feuille y a été inséré à l'époque où ils en étaient propriétaires comme moi, et où l'un d'eux l'imprimait. La même vérité se trouve implicitement attestée par les deux autres mem-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bres de la société, car, par une clause de l'acte qui en a réglé les conditions, il est dit qu'ils sont, comme moi, responsables de tous les articles insérés dans le journal : ils ont donc répondu de celui où l'on atteste que je suis seul auteur de cette feuille.

L'argument ne laissait pas que d'être spécieux; mais voici qu'un nouveau prétendant, qui jusque-là s'était tenu à l'ombre, intervient dans le débat : c'est la veuve Fréron, qui vient au secours de son frère, et dénie aux concurrents de celui-ci le droit de se dire les continuateurs de Fréron.

*Lettre de madame Fréron aux anciens souscripteurs de l'Ami du Roi.*

Parmi les événements extraordinaires qu'a produits l'impunité, on doit compter le brigandage des sieurs Crapart et Briand.

Ils ne se sont pas contentés de dépouiller les propriétaires de l'Ami du Roi, et moi-même, qui, la première, avais conçu cette heureuse idée, et réparé un peu le délabrement des affaires de ces libraires en les associant à cette entreprise; ils poussent encore l'audace et l'impudence jusqu'à dire que M. l'abbé Royou, mon frère, n'est pas auteur de l'Ami du Roi; que ce journal a été rédigé par un homme qu'ils disent ou qui se dit le *véritable continuateur de Fréron.*

La vérité m'oblige de protester contre une imposture aussi hardie.

Je déclare donc qu'il est vrai que M. Crapart, effrayé de la faiblesse des premiers numéros, envoya chercher M. l'abbé Royou, mon frère, qui, depuis le 13 juin jusqu'au 6 août, a fait tous les articles de l'Assemblée nationale, excepté un très-petit nombre de séances, que les lecteurs attentifs devinaient sur-le-champ n'être pas de la même plume.

Je déclare, en outre, que M. l'abbé Royou et ses associés pour l'Ami du Roi, dont le bureau est établi rue Saint-André-des-Arcs,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n° 37, au coin de la rue de l'Eperon, sont les seuls continuateurs de Fréron ; qu'eux seuls ont constamment travaillé à l'*Année littéraire* depuis la mort de mon mari ; que le soi-disant continuateur, que je n'avais jamais vu avant la fin de l'année dernière, n'a jamais fait pour l'*Année littéraire* que quatre articles de remplissage bien insipides ; que c'est par une supercherie indigne d'honnêtes gens que ces deux libraires ont osé publier sous mon nom, puisqu'ils ont pris celui de *continuateurs de Fréron,* des avis imposteurs et calomnieux contre mon frère.

Quant à l'auteur qui a fait imprimer le premier prospectus de l'Ami du Roi, les premiers numéros jusqu'au 13 juin, et ceux qui ont paru depuis le 8 août, je souhaite sincèrement qu'il ne cesse pas de travailler au journal que les sieurs Crapart et Briand se sont approprié. Aucune *considération* ne doit l'engager à *garder l'anonyme,* car son nom n'est connu de personne.

ROYOU-FRÉRON.

POST-SCRIPTUM *de l'abbé Royou* (ajouté à une nouvelle émission de la lettre de sa sœur). — Cet illustre soi-disant *continuateur de Fréron,* dans un prospectus pour un *nouvel Ami du Roi* qu'il établit aussi, pousse l'impudence jusqu'à dire qu'il est le seul auteur de l'ancien, et, pour se faire croire, il *atteste le ciel et la terre* (il a oublié l'*enfer*) ; c'est un parjure affreux.

Au reste, la différence des numéros que nous allons publier tous les deux au 1er septembre fera connaître l'imposture. En attendant, qu'on compare le style de son prospectus et celui du mien, les treize premiers numéros de juin et ceux depuis le 7 août qu'il a composés avec tous ceux que j'ai composés depuis le 14 juin jusqu'au 6 août : cette comparaison suffira pour confondre l'imposture.

C'est la seule réponse que je daignerai faire à ce tissu d'impudents mensonges.

Revenant dans son prospectus sur la prétention de ses concurrents à se parer du titre de continuateurs de Fréron, Royou disait encore :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce n'est pas sans raison qu'on rappelle et qu'on invoque aujourd'hui ce nom de Fréron, que la haine et la vengeance de quelques écrivains se sont en vain efforcées de flétrir. C'est Fréron qui seul a prévu et annoncé depuis longtemps les maux dont nous sommes maintenant la proie ; c'est lui qui n'a cessé de combattre cette secte meurtrière et destructive qui dans quelques années est venue à bout de renverser un empire florissant depuis quatorze siècles ; c'est lui qui s'est élevé constamment contre cette ridicule anglomanie, si propre à dénaturer notre caractère national ; c'est lui qui nous criait sans relâche que cette fausse et orgueilleuse philosophie était aussi ennemie du trône que de l'autel, qu'elle voulait ramener la barbarie et régner sur des ruines. On ne l'a point écouté. Abandonné par ceux mêmes qui avaient le plus d'intérêt à le soutenir, il a péri victime de son patriotisme, et ses derniers regards ont vu le triomphe des ennemis de l'État... Aujourd'hui que le prestige s'est évanoui, que tout le monde a ouvert les yeux, depuis que ces belles phrases dont on s'amusait ont passé dans la société, depuis qu'on s'est avisé de réaliser et de mettre en pratique ces belles rêveries, on a rendu à Fréron une justice inutile et tardive.

Quoi qu'il en soit, le 1er septembre on vit paraître trois Amis du Roi, absolument semblables par le plumage, et dont le ramage différait également très-peu : deux *par les continuateurs de Fréron,* l'un chez Crapart, l'autre chez madame Fréron ; le troisième rue Hautefeuille, *par M. Montjoye, fondateur et rédacteur de ce journal depuis le 1er juin* 1790. Le numéro d'ordre des trois feuilles est le même, 93 ; Montjoye fait suivre la pagination, comme Crapart ; mais Royou pagine chacun de ses numéros de 1 à 4.

On lisait en tête du numéro de Crapart cet *Avis aux souscripteurs et au public,* qui n'était pas fait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour prévenir en faveur de la nouvelle rédaction :

Nous avons annoncé dans le dernier numéro que deux journaux avaient usurpé notre épigraphe d'*Amis du Roi et de continuateurs de Fréron*. Nous leur pardonnons le premier de ces vols : tout Français nous disputerait ce titre, si le roi ne pouvait être aimé qu'exclusivement. Mais l'objet du second, nous le revendiquons : il nous appartient légitimement et sans partage, comme nous l'avons prouvé ; nous en offrons la démonstration à qui voudra le révoquer en doute.

Montjoye, afin de mieux établir la filiation qui existait entre les 92 numéros déjà publiés et sa continuation, avait placé en tête de son n° 93 cet entre-filet :

Les seuls articles qui sont de moi dans le n° 92 sont l'*Assemblée nationale* et l'*Extrait de Savary de Lancosme, député de la noblesse de Touraine*. Je n'ai pas besoin de prévenir que l'*Avis des rédacteurs* qui termine ce 92e numéro m'est absolument étranger. Je renvoie les corsaires Crapart et Briand, qui en sont les vrais rédacteurs, à l'acte que j'ai déposé chez M. Decaux. C'est toute la réponse que les *brigands* obtiendront de moi. Lorsque les jours de la justice seront venus, ils vogueront, Dieu aidant, sous un autre pavillon que celui dont il est question dans cet avis.

Ajoutons que, pour allécher les souscripteurs, il avait prévenu le public, dans son prospectus, qu'il se proposait de lui offrir incessamment — ce qu'il fit en effet — une histoire de l'Assemblée nationale depuis l'époque de l'ouverture des Etats-Généraux, qui serait écrite *non dans le sens de la Révolution*, mais dans celui de la vérité, et qu'il en serait fait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une édition dans le format de l'Ami du Roi, laquelle serait donnée à moitié prix à ses souscripteurs, qui, de cette manière, auraient une histoire complète de la législature actuelle.

Les premiers numéros de Royou se terminent par un *avis essentiel* destiné à mettre le public en garde contre un imposteur appelé Montjoye, qui se tue à faire croire au public que c'est à son bureau qu'il faut s'adresser pour avoir le véritable Ami du Roi par les vrais continuateurs de Fréron, et le bon abbé offre aux souscripteurs qui auraient pu se laisser abuser par cette indigne supercherie de se charger d'actionner pour eux ces vrais *brigands*.

A cette charitable insinuation, Montjoye, qui ne tient pas moins à « démasquer tous les brigandages des pirates de la littérature », répond par cet entrefilet placé en tête et sur toute la largeur de sa feuille :

On trouvera au bureau une expédition en forme de l'acte déposé chez Me Decaux. La calomnie ni le fer même des assassins ne détruiront cette preuve.

« On sait, disait la *Chronique de Paris* à propos de ces gentillesses, le 6 septembre, on sait que le polype coupé en plusieurs parties forme autant de polypes nouveaux. Qui le croirait? l'*Ami du Roi* a la même propriété. Le polype diabolique s'est partagé en polype Royou, polype Montjoye, polype Crapart et Briand. Ces braves, divisés d'intérêts,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

réunis d'opinion, combattent tous avec des armes de plomb, sous le même étendard, le drapeau rouge, et se sont chargés de rédiger le manifeste de l'armée sainte qui se prépare pieusement au pillage de Nîmes et au massacre des protestants, annoncés avec complaisance par saint Mallet Pandu dans le *Mercure* du 4 septembre. On attend surtout des chefs-d'œuvre de Royou, qui, digne émule de l'abbé de Caveyrac, a déjà célébré le massacre de la Saint-Barthélemy (1). Tous les trois, au reste, ont des titres égaux à cette œuvre pie. On en peut juger par le préambule de chaque prospectus. Ecoutons l'*ami* Royou : *Un imposteur nommé Montjoye*, etc. A votre tour, *ami* Montjoye : *Un scélérat nommé Royou*, etc. Voici venir l'*ami* Crapaud-Crapart : *Deux brigands, nommés l'un Royou, l'autre Montjoye*, etc. On prétend que le public prend tous ces honnêtes gens au mot. »

Mais, pour la *Chronique*, le véritable Ami du Roi c'est l'abbé Royou. Elle ne parle pas de sa rentrée en lice comme d'une rentrée ; elle ne tient même pas compte de son abstention du 6 août au 1er septembre. Pour elle il n'a fait que changer de domicile. « Le bureau de l'Ami du Roi, dit-elle, a été transporté le 1er septembre au coin des rues Saint-André et de l'Eperon, en face de l'hôtel de Châteauvieux, au troisième. On y voit arriver en tumulte une foule

(1) *Année littéraire*, septembre 1788.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de diables noirs, en calotte, en manteau long, qui viennent payer au grand diable Royou leur tribut de méchanceté, et lui offrir leur talent à mal faire. »

C'est aussi à la rue Saint-André qu'affluèrent les souscripteurs, et bientôt Crapart aux abois se vit dans la pénible nécessité de tendre les mains à ce brigand de Montjoye et de lui demander d'unir ses forces aux siennes pour faire tête à cet autre forban de Royou. On lit dans le numéro du 5 novembre :

Le sieur Crapart prévient le public que, dans l'intérêt de MM. les souscripteurs, et, pour donner au journal l'Ami du Roi toute la perfection dont il est susceptible, il s'est réuni à M. Montjoye, qui l'a fondé et rédigé depuis le 1er juin 1790, et qui, depuis le 1er septembre, en rédigeait un sous le même titre.

Le titre des deux feuilles réunies devient alors : *L'Ami du Roi.... par les continuateurs de Fréron. Sous la direction de M. Montjoye...*

Grâce à cette fusion, le premier Ami du Roi put se soutenir, concurremment avec celui de Royou, jusqu'au 10 août 1792.

Montjoye ne manquait pas de talent. Ses articles décèlent une plume exercée ; son style est correct, facile, soutenu toujours sur un ton convenable. C'est, dit Léonard Gallois, le Brissot du royalisme, dont l'abbé Royou se fit le Marat. On pourrait dire aussi que le succès de son journal fut à celui du journal de Royou ce que le succès du *Patriote fran-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*çais* fut à celui de l'*Ami du Peuple*. C'était un succès d'estime ; l'autre était un succès de passion.

Royou, en effet, ne surpassait pas Montjoye en talent ; mais il le surpassait de beaucoup en violence. C'est là, c'est dans la situation des esprits, qu'il faut chercher l'explication de sa plus grande réussite, comme aussi du plus grand bruit que fit son journal. Royou, dit encore Léonard Gallois, était et se montrait à la fois aristocrate exalté et prêtre fanatique. A ce double titre, sa feuille devait être recherchée par la noblesse aussi bien que par le clergé ; et comme elle parlait toujours aux passions, que nulle autre ne s'exprima avec autant de violence contre les hommes et les institutions de la Révolution, elle obtint sans peine les prédilections de toute l'aristocratie. Ajoutons que le journal de Royou ne cessa d'être appuyé par la cour et les ministres jusqu'à l'époque de la fuite du roi, et l'on se rendra facilement compte de sa fortune.

J'ai déjà donné des exemples des violences de langage auxquelles se laissait emporter l'abbé Royou, et sous ce rapport, d'ailleurs, il ne reste rien à apprendre à nos lecteurs. Quelques citations suffiront donc pour achever de faire connaître cette feuille si tristement fameuse, et dont l'influence fut si funeste. « Tandis que Marat, disent les deux Amis de la Liberté, dénonçait les généraux à leurs soldats

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme des assassins du peuple et comme des traîtres, l'Ami du Roi invitait les officiers à quitter l'armée. L'Ami prétendu du Roi précipita l'émigration d'une foule de jeunes imprudents, qui n'ont trouvé chez l'étranger que la misère et la mort, rendit plus odieuse encore au peuple l'autorité royale éperdue et chancelante, et ouvrit le gouffre où s'engloutit la monarchie, qu'il paraissait défendre. »

Tous les jours c'est sous des couleurs plus sombres qu'il présente la situation de la France, livrée en proie aux fureurs populaires par des écrivains sanguinaires et fanatiques.

Ce qui fait frissonner les hommes sensibles, c'est ce qu'a dit M. Dupont dans son éloquent discours contre les écrivains sanguinaires, à l'aide desquels le peuple est si aisément soulevé : — « Autrefois, a-t-il dit, c'était une entreprise difficile d'ameuter le peuple; maintenant, pour *six livres* on peut faire pendre le plus honnête citoyen; on vient présenter des pétitions dans cette Assemblée à main armée, et j'ai su que l'on avait même projeté de porter des têtes à votre barre. »

Voilà donc les heureux fruits de ces élections populaires si vantées, dont le but était de ne placer à la tête des administrations que les personnes les plus distinguées par leurs talents et par leurs vertus! Comment n'a-t-on pas senti que rarement la multitude élèverait aux dignités des hommes contraires à ses passions, dont l'empire, chez le grand nombre, est toujours plus fort que celui de la raison?

Voilà donc l'usage que vont faire de leur autorité ces trois cent mille petits tyrans, créés à l'image de l'Assemblée nationale, et qui, ne pouvant, comme elle, être traduits devant les tribunaux, pour raison de leurs fonctions, qui, disposant seuls de la puissance publique dans le ressort de leur autorité, exerceront,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

sans avoir rien à redouter ni de la justice, ni de la force militaire, toutes les violences, toutes les injustices qu'il leur plaira!

Voilà où nous a conduits cette liberté sans bornes, cette licence effrénée du peuple, et plus encore cette indulgence perfide, cette impunité barbare de tous les excès, toujours tolérés, souvent applaudis, pourvu qu'ils fussent couverts du voile imposteur de l'amour de la liberté! Politiques d'un jour, comment n'avez-vous pas senti que, pour épargner le sang de quelques scélérats, vous alliez faire répandre celui d'un millier de victimes innocentes? Vous avez déchaîné une armée de tigres altérés de sang; vous avez rompu toutes les digues qui contenaient un torrent furieux : comment à présent pourrez-vous arrêter ses affreux ravages, et l'empêcher d'entraîner dans sa course nos propriétés, notre liberté, et, avec elles, votre Constitution chérie?

Voilà surtout les effets de ces chroniques scandaleuses, de ces orateurs soi-disant amis du peuple, de cette horde barbare d'écrivains sanguinaires que le ciel envoya dans sa colère, ou plutôt que l'enfer a vomis dans sa fureur pour la ruine totale de ce malheureux empire! Comment n'avez-vous pas senti qu'au lieu de déférer la couronne civique du patriotisme, il fallait infliger les plus sévères châtiments à ces auteurs sacriléges qui souillent la vérité par leurs assertions impies; à ces écrivains faméliques qui, pour la subsistance d'un jour, se font un jeu de faire égorger des milliers de victimes; à ces reptiles venimeux qui, de leurs affreux repaires, versent sur toute la surface de la France des torrents de poisons corrupteurs; à ces vautours affamés qui semblent ne vouloir se nourrir que de sang et de cadavres!...

Armez donc contre eux les lois vengeresses. Rendez à la justice sa balance et son glaive, au pouvoir exécutif sa force. Ne vous contentez plus, par des décrets mille fois rendus, toujours inutiles, toujours violés, qui, pour cette raison, ne peuvent paraître que dérisoires, de décréter que le roi *sera prié de prendre tous les moyens possibles pour réprimer les désordres, faire observer les décrets, et punir les infracteurs des lois.* Indiquez du moins au pouvoir exécutif quels sont les moyens qu'il peut employer, puisque les troupes ne peuvent marcher qu'à la réquisition des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

municipalités, dont plusieurs sont elles-mêmes accusées de fomenter les insurrections...

De pareilles violences appelaient forcément des représailles. Nos lecteurs peuvent se rappeler, par exemple, avec quel acharnement la *Chronique de Paris* poursuivit l'abbé Royou, surtout après la fuite de Louis XVI (V. t. IV, p. 297, 303). On sait la fermentation que causa cet événement. Le peuple déchargea sa colère sur les journaux royalistes, que l'on accusait d'avoir trempé dans ce complot; les presses de Royou furent brisées, et sa feuille cessa de paraître pendant quelques jours.

Ce n'est ni la fuite, ni une arrestation, ni même la crainte, qui m'a forcé de suspendre ce journal, comme l'ont annoncé tous les libelles patriotiques, dit-il en reprenant sa publication. L'*heureuse nouvelle* de mon arrestation ne s'est point vérifiée, au grand regret de la Chronique de l'abbé Noël, qui n'a cessé d'exhorter les corps administratifs et le peuple à briser ma plume, s'ils ne pouvaient saisir ma personne. Ce n'est pas moi, ce sont ceux dont l'intolérance essaye d'enchaîner ma plume et de compromettre ma personne, qui renversent cette Constitution dont ils ont fait leur unique divinité.

Je n'ai donc rien à craindre; et quant aux mouvements populaires que voudraient exciter contre moi des tigres altérés de sang, si j'avais pu redouter l'influence de ces apôtres du meurtre qui prêchent dans le désert, ou dont la voix se perd dans la fange, n'aurais-je pas été rassuré par le zèle infatigable et l'activité de cette garde vigilante qui, dans ces jours d'alarmes où toutes les passions semblaient déchaînées, a su les contenir toutes, et a prévenu toutes les vengeances illégales?

Je n'ai donc rien redouté pour moi, et d'ailleurs le sacrifice de ma vie est fait depuis longtemps. Il n'y a que celui de mes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

opinions qu'on ne m'arrachera jamais... Malgré le mauvais état de ma santé, je sens aujourd'hui qu'il m'est impossible de suspendre plus longtemps mes travaux, à moins d'y renoncer entièrement; et je suis incapable d'une pareille lâcheté. Défenseur zélé et constant de la monarchie, je veux m'ensevelir sous les ruines du trône, et c'est en combattant pour lui que la mort me saisira.

Je donne aujourd'hui un numéro qui devait paraître le mercredi 22, mais qui n'a pu être imprimé... Demain j'entrerai dans l'histoire de nos douleurs; après-demain, je reprendrai le détail des séances, et de temps en temps je donnerai des numéros doubles, pour remplacer ceux dont je suis redevable au public.

Le lendemain, en effet, il offrit à ses lecteurs le *tableau des mouvements de la capitale depuis le départ du roi.*

Les deux partis s'observent, s'examinent, se mesurent en silence, dit-il après avoir montré les patriotes atterrés par la détermination du roi; mais le mercredi, sur les dix heures du soir, un courrier apporte la nouvelle que le roi est arrêté à Varennes. Aussitôt cette partie du peuple qui doit être la plus indifférente à toute espèce de gouvernement sort de cet état de contrainte et de stupeur pour s'abandonner à l'ivresse d'une joie insolente; c'est alors que son audace sacrilége ne connaît plus de bornes : le monarque qu'elle commençait à redouter devient l'objet de ses outrages, du moment qu'il est rentré dans ses fers; les injures les plus grossières, les calomnies les plus atroces, la dédommagent du silence que lui avait imposé la crainte; les rues retentissent d'imprécations, de vœux barbares pour hâter le retour du prisonnier royal, qui doit leur servir de jouet. Tous ces brigands, protecteurs mercenaires de la Révolution, ne sont plus embarrassés que de la manière dont ils puniront la forfaiture de l'esclave couronné qui a osé s'enfuir de sa prison. Chacun imagine un supplice qui flatte sa férocité. On s'empresse d'arracher tout ce qui porte le nom du roi; tous les clubs s'agi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tent et se tourmentent pour abolir jusqu'à la dernière trace du gouvernement monarchique : celui des Cordeliers pousse la frénésie jusqu'à déclarer au public, par une affiche, que ses membres forment une troupe d'assassins ; qu'ils ont tous juré individuellement de poignarder tous les princes qui entreprendraient de nous faire la guerre....

C'est alors que les écrivains fanatiques et incendiaires, le tisons de la discorde, les apôtres du carnage, les prédicateurs du régicide ; c'est alors que l'*Ami du Peuple*, l'*Orateur du Peuple*, etc., etc., dont le mépris public commençait à faire justice, se sont montrés plus brillants que jamais ; c'est alors que la classe de lecteurs pour laquelle ils sont faits les a accueillis comme les oracles de la patrie et les prophètes de la Révolution...

Qui est-ce qui doit donc former l'opinion publique? Ce n'est pas une foule insensée, une multitude aveugle, enthousiaste, un amas d'hommes perdus de dettes et de crimes, un peuple d'aventuriers et d'intrigants avides de nouveautés, qui n'ont d'autre espoir que dans le bouleversement de l'Etat...

Royou examine ensuite la déclaration laissée par Louis XVI au moment de sa fuite ; il la trouve empreinte du sceau de la majesté royale et remplie de cette force de raison et de sentiment qui ne pouvait manquer de subjuguer les esprits que la passion et le fanatisme n'avaient pas aveuglés ; et comme « ce monument est trop précieux pour ne pas lui donner la plus grande publicité », il consacre deux numéros de son journal à sa reproduction. Il s'efforce enfin de disculper la conduite du roi, qu'il montre comme toute naturelle, et il le fait par des arguments qui méritent que nous les reproduisions :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans le tableau rapide que nous avons tracé des événements qui se sont succédé depuis le départ du roi jusqu'à son retour, nous avons cru ne devoir nous appesantir sur aucun détail : il ne convient qu'aux journaux patriotes de savourer ainsi avec délices les humiliations d'un monarque qui ne doit ses malheurs qu'à sa bonté, et de distiller, pour ainsi dire, goutte à goutte, dans l'âme de leurs lecteurs, le poison dont leur rage voudrait les abreuver.

Les factieux qui depuis longtemps dirigent l'opinion publique réunissent déjà tous leurs efforts pour l'égarer de plus en plus. Des écrits incendiaires, des affiches atroces et sanguinaires, se montrent de toutes parts : on y dépeint le roi sous les couleurs les plus odieuses et les plus faites pour armer son peuple contre lui ; on le représente comme un parjure qui a violé les serments les plus sacrés, comme un traître qui voulait forger pour la nation des chaînes plus pesantes encore que celles qu'elle avait brisées ; comme un homme cruel altéré de sang et résolu à élever de nouveau, à quelque titre que ce soit, l'édifice du despotisme ; enfin, comme l'ennemi le plus déterminé du bien public, digne de la haine et des vengeances de la nation. De nombreuses adresses, enfantées par les sociétés des amis de la Constitution, répètent déjà dans l'Assemblée nationale ces calomnies et ces blasphèmes, et y sont applaudies avec transport.

Nous esquissons ici l'examen de la conduite du roi, des motifs qui l'ont dirigé ; nous voulons établir qu'il n'a même enfreint aucune des lois nouvelles qui régissent aujourd'hui cet empire ; que le traitement qu'on lui fait subir, que celui que peut-être on lui prépare, anéantissent cette même Constitution dont on voudrait faire pour nous une idole. La vérité autant que l'inclination nous guide et nous anime ; nous justifions, dans toute son étendue, le titre honorable que nous avons adopté, et que plus que jamais nous nous faisons gloire de porter.

Quel crime en effet a donc commis le roi? Il s'est évadé pendant la nuit, et a tenté de gagner la frontière. Mais depuis quand un prisonnier est-il censé coupable parce qu'il a trompé la vigilance de ses gardes? La captivité du roi, quelque effort que fis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sent ses geôliers pour faire illusion au peuple, n'était un problème pour personne.

La fuite du roi ne peut donc être considérée comme un crime ; elle est au moins exempte de reproche du côté des motifs qui l'ont déterminée, puisque lui-même se regardait comme prisonnier, puisqu'il n'exerçait que le droit qui appartient à tout homme de recouvrer sa liberté, et de pourvoir à sa propre sûreté.

Son intention, disent les démagogues, était d'allumer dans ses Etats les torches de la guerre civile, de s'unir aux princes fugitifs et mécontents, de seconder les projets de vengeance des autres souverains, et de rentrer dans son royaume avec tous les satellites du despotisme...

C'est dans le cœur du roi, et non dans celui de ses vils et perfides ennemis, qu'il faut chercher les véritables motifs de sa fuite. Il les a lui-même exposés avec cette franchise et cette simplicité qui sont les plus sûrs garants de la vérité.

Il serait insensé de croire que les puissances voisines doivent voir avec indifférence les troubles qui nous agitent. Dans cette position critique, le roi, incapable de désarmer nos voisins tant qu'il serait dans les liens de la captivité, a conçu, comme il le dit lui-même, le noble et honorable projet de se mettre entre son peuple et les ennemis puissants dont il est menacé.

Mais le roi a violé ses serments! Il est bien étrange, sans doute, que des hommes qui les premiers ont violé les serments qu'ils avaient faits au roi invoquent aujourd'hui la religion des serments! Mais n'est-ce pas un despotisme cruel qui a arraché au roi les serments dont on réclame aujourd'hui l'exécution! Il est de la nature de toute promesse d'être libre; elle est nulle quand elle est arrachée par la violence. Réclamer contre de pareilles persécutions, quand on est en mesure de le faire, est un droit qu'aucun homme raisonnable ne peut contester.

Que la violence qu'on a exercée à son égard ait été ou non de nature à enlever au roi sa liberté, il est certain du moins qu'il s'en croyait lui-même dépouillé.

Dans une pareille position, peut-on le croire véritablement lié par ses promesses et par ses sanctions? Et n'est-ce pas abuser

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'une manière étrange des expressions, ou plutôt de ses malheurs, que de lui prodiguer, comme on l'a fait, les qualifications odieuses de traître et de parjure?

Nous avons vu (t. IV, p. 114) que, quelques jours après la funeste journée du Champ de Mars, le 22 juillet, en vertu d'un ordre des comités des recherches et des rapports, la garde nationale était allée pour se saisir de l'abbé Royou, et que, ne l'ayant pas trouvé chez lui, on avait mis les scellés sur une partie de ses papiers et emporté le reste. Royou, en effet, prévenu à temps, avait pu se soustraire au mandat d'arrêt lancé contre lui, et, à son défaut, l'on avait arrêté sa sœur, madame Fréron. (V. t. IV, p. 304.)

L'Ami du Roi, forcément interrompu, resta une quinzaine de jours sans reparaître. Il fut repris le 6 août par Corentin Royou, avocat, frère de l'abbé. Le nouveau rédacteur annonçait aux souscripteurs, en commençant, qu'une persécution imprévue arrachait pour quelques jours son frère à la capitale et à ses occupations, et que, dépositaire de ses pensées et de ses principes, il le suppléerait pendant son absence.

C'est, ajoutait-il, c'est dans ce moment où les corps administratifs ont senti qu'il importait enfin d'arrêter le cours de cette licence effrénée qui avait rompu toutes les digues; c'est lorsqu'il jouissait de la douce satisfaction de voir adopter les principes qu'il n'avait cessé de professer, c'est alors qu'il a vu sa sûreté individuelle, sa liberté compromise, par les autorités mêmes qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avaient reconnu le besoin de se ranger à ses opinions. L'ordre d'arrêter quelques journalistes cannibales dont les conseils les plus modérés étaient d'empaler l'Assemblée a été donné en même temps.

Il est aisé de voir qu'on n'a commencé par les apôtres du patriotisme que pour avoir un moyen d'atteindre ceux de la raison et de la vérité sans paraître partial. En effet, qui oserait se plaindre, quand les héros de la République sont réduits à se cacher? M. l'abbé Royou a dit la vérité avec le courage qui sied à un homme de bien... Ses écrits pourraient servir d'antidote aux poisons répandus par Carra, Marat, Desmoulins, Noël, etc. Si on veut détruire le mal, il est bizarre d'écarter le remède...

Les *Révolutions de Paris*, de leur côté, disaient, à la même occasion, que l'on n'avait enveloppé Suleau et Royou dans les poursuites qu'afin que le peuple confondît dans la même classe les défenseurs ardents et courageux de la République et ces folliculaires soudoyés par l'aristocratie. (V. t. IV, p. 302.)

L'Ami du Roi ne perdit rien de sa violence dans les mains de son nouveau rédacteur, déjà sans doute façonné à la lutte, j'aurais presque dit à ce pugilat. On en jugera par l'accueil qu'il fait à la nouvelle législature :

Que va-t-il arriver, s'écriait-il, si cette Assemblée se trouve composée de factieux, d'intrigants, de fanatiques?... Les vrais, les bons citoyens, ont frémi, quand ils ont vu cette poignée de votants accorder leur confiance à des hommes que l'on punit, dans tout sage gouvernement, comme des brouillons et des séditieux; à des chefs de parti, à des écrivains incendiaires, à des orateurs fanatiques de clubs ou de cafés. Tel est le danger des élections populaires, surtout dans les temps de troubles et de factions, et chez une nation corrompue. Le peuple ne couronne



EFERUS - Recherches & Classification numériques

que l'espèce de mérite qu'il est en état d'apprécier; il n'accorde ses suffrages qu'à ceux qui savent flatter ses passions...

— Les Jacobins l'ont emporté, disait-il plus loin, parce que les électeurs ont été nommés par les clubs, et que ce sont encore les clubs qui ont désigné les députés.

— Que peut-on attendre de cette nouvelle législature? demandait-il; rien. Que peut-on en redouter? tout... Elle ne peut pas rendre sa sainteté à la religion, son autorité au monarque, son lustre à la noblesse, sa dignité à la magistrature, le numéraire à la circulation, les émigrés à la patrie, l'aisance au peuple, la discipline à l'armée; elle ne peut pas éteindre les foyers de discorde connus sous le nom de clubs, que ses prédécesseurs ont consacrés et organisés. Il faut qu'elle se traîne dans le cercle vicieux où ses devanciers l'ont enfermée... Quand elle voudrait essayer de relever le trône renversé par la première, elle ne le pourrait pas : elle sera inspectée par les clubs, qui ne cesseront de dominer le royaume qu'à l'instant où ils cesseront d'exister. Ces clubs sont les seuls, les vrais rois de la France. Quelle force peut résister à celle de tous les intrigants, de tous les ambitieux, de tous les brouillons coalisés avec tous les va-nu-pieds, c'est-à-dire avec la multitude, avec la pluralité absolue dans chaque cité?...

— Ne vous y trompez pas, s'écriait-il; il existe un Dieu vengeur, et les foudres se préparent. Si les crimes ne vous effrayent pas, que la colère céleste vous fasse trembler: tous les rois de la terre se sont réunis à sa voix pour venger la majesté divine, la majesté du trône. Ils arrivent du nord, du midi; un vent impétueux qui les précède dissipera cette horde de rebelles, et les chassera comme une paille légère... Et vous, peuple léger et inconstant, également incapable de supporter le mors et le frein, vous allez apprendre que ce n'est point en vain qu'on méprise Dieu et les rois.

L'abbé Royou reprit la direction de son journal lors de l'amnistie qui suivit l'acceptation de la Constitution. Il semble que cet acte eût dû apporter

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quelque apaisement dans les luttes des partis. L'Ami du Roi, au contraire, devenu le journal officiel de l'émigration et du clergé, alla toujours en redoublant de violence, comme je l'ai montré ailleurs (t. IV, p. 317), laissant percer à chaque ligne l'espoir que les puissances étrangères et les émigrés viendraient bientôt mettre en pièces la *Charte de rébellion*, accablant des plus grossières invectives les hommes de la Révolution, et appelant sur la tête de ces forcenés une prompte et terrible vengeance. « Lorsqu'une révolution n'est qu'un tissu de crimes et d'horreurs, ne cessait-il de répéter, une contre-révolution est un grand service rendu à la société et à l'humanité. » On croirait qu'il veut rivaliser avec Marat. Tandis que l'Ami du Peuple, je l'ai déjà dit, provoque les soldats à l'assassinat de leurs officiers, l'Ami du Roi prêche la désertion aux officiers au moment où les armées coalisées marchent sur la France : « Il est vraisemblable, dit-il, que les officiers vont quitter l'armée, qui se dissoudra d'elle-même. Cette dissolution peut donner lieu à de grands malheurs, sans doute; mais l'Europe entière sous les armes rétablira du moins, sans beaucoup de peine, l'ordre et les lois, qu'il importe à sa tranquillité de voir régner en France.. L'Assemblée nationale s'émut justement de ces provocations impies, et dans sa séance du 3 mai 1792 elle décréta d'accusation à la fois Marat et Royou,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ce dernier comme tendant au renversement de la République « par un système réellement lié, quoique opposé en apparence, à celui de l'Ami du Peuple. » (V. t. IV, p. 112.) L'abbé Royou put se soustraire par la suite aux conséquences de cette accusation ; mais ce dernier coup acheva de ruiner sa santé, déjà chancelante depuis longtemps, et il mourut quelques semaines après.

Corentin Royou ne se sentit point le courage de continuer, dans les circonstances où l'on se trouvait, une œuvre aussi périlleuse, dont il était devenu cependant la cheville ouvrière, et il montra par là que, s'il pouvait le disputer à Marat en violence, il lui était bien inférieur en énergie. Il ne reparut dans l'arène qu'alors qu'il put croire le danger passé. Le 1er messidor an V il commença la publication d'un nouveau journal, *l'Invariable — L'univers peut changer, mon âme est inflexible* — que j'ai cité t. IV, p. 360, et qui lui valut d'être porté sur les listes de proscription le 18 fructidor.

Quelques jours après la mort de Royou on lisait dans le *Patriote français* cette pièce curieuse :

« La mort du fameux abbé Royou est certaine ; et ce qu'on aura de la peine à croire, il a appelé auprès de lui, dans ses derniers moments, deux prêtres sermentés; voici le discours qu'il leur a tenu :

A la veille de paraître devant Dieu, je viens de sonder, avec tout le scrupule que mon examen de conscience exige, l'intérieur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'un grand coupable. Coryphée d'une cause *illégitime,* je reconnais trop tard les maux que j'ai faits. Sans moi, peut-être, la paix régnerait en France. J'ai jeté la pomme de discorde parmi les Français; j'ai, plus que les dangereux républicains, plus que les turbulents démagogues, semé des troubles dans ma patrie. Entraîné par un sentiment d'orgueil qui repoussait l'égalité des hommes; égaré par le fanatisme d'une armée de prêtres qui me flattaient sans cesse; caressé par ces hommes qui ne vivaient que par les dilapidations de la cour, et par les sueurs du pauvre; chatouillé par les récompenses papales et royales, j'ai persisté dans une opinion diamétralement opposée aux principes de la Constitution française, plus par l'orgueil coupable de ne pas céder, que par une conviction intime de la bonté de ma cause. J'ai animé les citoyens contre les citoyens, contre les lois de l'Etat; j'ai entretenu la noblesse dans le délire de sa naissance et de ses droits; j'ai trop exagéré les malheurs d'un roi que le peuple français, bon, sensible, aimant, ne demandait qu'à chérir; j'ai provoqué l'émigration, la haine des cours étrangères contre la France. O orgueil! ô cupidité! c'est vous qui m'avez perdu! Apôtre de la cause aristocratique, j'ai persisté jusqu'à ce moment à la soutenir : je me serais cru déshonoré de chanter la palinodie, et je me serais ruiné en ne gardant pas un style et des principes qui m'ont fait tant de lecteurs. *J'ai reçu plus d'un présent de grande valeur* pour prix de mes plaidoyers en faveur de la cour, de la noblesse et du clergé attaché à l'ancien régime, et de mes diatribes contre la nation; je le confesse ici dans toute l'amertume de mon âme, et avec tout le repentir dont je suis capable. Ce qui jette du trouble dans cette âme, ce qui me déchire en ce moment, ce qui m'épouvante pour l'avenir, c'est l'erreur dans laquelle j'ai jeté tant de crédules ecclésiastiques, tant de faibles consciences, c'est le gouffre profond où j'ai plongé tant de vos confrères et des miens, qui, croyant trop facilement à mes discours, ont rejeté un serment qui n'est autre chose que la promesse d'obéir aux lois de l'Etat, et qui ne change en rien, comme peuvent le voir tous les gens de bonne foi, la religion de nos pères. J'ai arraché le pain à ces prêtres trop confiants; j'ai

EFERUS - Recherches & Classification numériques

réduit au désespoir des familles nombreuses ; j'ai bouleversé toutes les consciences timorées... Je suis un MONSTRE digne de la haine des hommes et de la vengeance céleste.

» Ce discours, ajoutait le *Patriote francais*, a été rendu public par l'un des prêtres dans les bras duquel M. Royou a trouvé, en mourant, des consolations. Les patriotes le liront avec plaisir ; puissent quelques hommes égarés par M. Royou le lire avec fruit !... »

Si cette anecdote pouvait être vraie, il faudrait dire que l'abbé Royou fut éclairé sur son lit de mort par un de ces rayons qui parfois illuminent la conscience de l'homme qui va quitter la vie ; mais nous avouons que, malgré la gravité du journal de Brissot, il nous est difficile de voir là autre chose qu'une facétie.

—

Le journal de Montjoye vécut jusqu'au 10 août sans incident qui mérite d'être signalé : sa modération relative avait fait son succès ; elle fit aussi sa sécurité. Il eut pourtant sa large part dans les invectives, les sarcasmes, les turlupinades, des journaux démocrates. Nous nous bornerons à un exemple, emprunté à la *Chronique* du 3 juillet 1791 :

Dans le numéro du 1er juillet de l'*Ami du Roi* par Montjoye, on lit une invitation au sexe, signée *Adèle de Belleval*. Cette femme, enflammée, dit-elle, de l'amour de son pays, veut em-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

brasser la défense *du meilleur des rois, d'un père tendre et généreux,* dont des *tyrans* odieux veulent détruire les droits et briser *effrontément* le sceptre et la couronne. Pour cet effet, elle invite celles de ses compatriotes qui sont sensibles au sort de leur *auguste reine* à tout sacrifier pour étayer le trône. « Que toute l'Europe apprenne, s'écrie notre héroïne dans un saint enthousiasme, que, s'il a fallu des siècles pour produire une Jeanne d'Arc, il n'a fallu qu'un jour pour en faire naître des milliers, et que la *gloire* de Louis XVI, ses *talents* et ses malheurs ont peuplé la France d'héroïnes. »

Après une diatribe violente contre la société des Jacobins, qui, *sur les ruines de tous les clubs (au grand regret de ces messieurs et de ces dames) siége sans remords au sein de la capitale et y lève son front d'airain,* mademoiselle ou madame Adèle excite ses compagnes à former un club d'amazones françaises pour renverser Constitution, Assemblée nationale, corps administratifs, sociétés des Jacobins, la garde nationale parisienne elle-même, et, sur les débris de tous ces corps monstrueux, rétablir la monarchie dans sa première splendeur. Pour soutenir la faiblesse et la timidité naturelles au sexe, notre moderne Encelade rappelle à ces titans femelles les armes dont la nature les a pourvues, la beauté, le séduisant et l'esprit, armes puissantes qui les rendront invincibles. Elle finit par les engager à venir s'enrôler dans ce corps redoutable au bureau de l'*Ami Montjoye,* rue Bailleul, hôtel de Carignan.

Jusqu'ici nous avons fait bonne contenance, nous avons bravé les menaces des tyrans ligués ; mais un ennemi d'une espèce nouvelle paraît : tremblons. La Constitution pourra-t-elle résister à ses efforts.

—

Ce n'était pas seulement à coups de plume que les partis se faisaient la guerre ; le crayon avait aussi son rôle. Les caricatures révolutionnaires sont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nombreuses et curieuses, et il en est dans le nombre qui ne le cèdent point en cynisme aux plus cyniques des journaux. Toute bonne charge imprimée avait bientôt son pendant buriné; malheureusement les bonnes charges n'étaient pas les seules qui eussent ce privilége. On se rappelle cette grossièreté de Camille Desmoulins sur la fuite du roi : *On prévient les citoyens qu'un gros cochon s'est enfui des Tuileries*, etc. : quelques jours après une gravure représentait *la famille des cochons ramenée dans l'étable.*

Je trouve dans la *Chronique* encore la description d'une de ces satires dessinées, où figurent réunis les rédacteurs des principaux journaux royalistes.

On vend sur les quais une gravure qui a pour titre : *Triomphe de l'abbé Royou.* On distingue ce valeureux chevalier du clergé à ses yeux hagards, à ses regards lascifs, à un teint bourgeonné, cramoisi, à sa face de satyre. Il est porté sur un coursier à longues oreilles, le dos tourné à la tête de sa monture, qui semble fière d'un si noble poids et braire d'allégresse, ce qui fait tourner la tête au cavalier. Il a le chef couvert d'une mître de papier rouge. Sur le devant sont un crucifix et un poignard en sautoir; sur le derrière sont des flammes et des diables armés de crosses. Son col est décoré du collier de l'ordre, de quatre pouces de haut; ses mains sont étroitement jointes au moyen d'un nœud de corde artistement entrelacé; ses épaules sont nues et mouchetées; ses culottes sont composées de feuilles d'Ami du Roi, sur lesquelles on lit : *Aux armes! des torches! des poignards! des potences! L'Église, le pape, l'ordonnent. Per calcatum perge patrem, per calcatam perge matrem,* etc.; et le prospectus ensanglanté sert de trousse à sa monture, qui en est parfaitement caparaçonnée. Un autre Ami du Roi, le noble Montjoye, marche à pied, face à face, la queue de l'âne entre ses deux mains. Peltier, paré d'un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bonnet vert, des lettres de change sortant de ses poches; Durosoy, habillé fort proprement, de la tête aux pieds, du poème des *Sens* et de *Richard III*, tous deux ornés d'une belle paire d'oreilles de Midas, et décorés aussi du collier de l'ordre, tiennent à l'animal par une jolie petite chaîne d'or, et portent deux papiers maculés; sur l'un on lit : *Gazette de Paris;* sur l'autre, *Actes des Apôtres.*

Le cortége est suivi par les dames de la halle, qui portent une longue branche, non d'olive, mais de bouleau, et qui en frappent en cadence un tambour de peau d'âne qu'on prendrait, au premier coup d'œil, pour le dos de l'abbé Royou. Suit une longue file de petits abbés en pleureuses, le chapeau rabattu, avec un pied de nez; ils semblent se dire l'un à l'autre : *Où et de quoi dînerons-nous désormais?* Tous les barbets de Paris accourent, et paraissent prendre part à ce joyeux événement. Des instruments, parmi lesquels on remarque des cornets à bouquin, des flûtes à l'oignon, et des sifflets de chaudronniers, accompagnent et ferment la pompe triomphale.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Gazette de Paris. — Procès de Durosoy. — Bulletin du Tribunal criminel révolutionnaire.*

On ne fait pas généralement de la *Gazette de Paris* le cas qu'elle mérite. Elle n'offre assurément, ni en qualités ni en défauts, rien de bien saillant, rien qu'on puisse citer particulièrement après tout ce que nous avons cité. Ce n'en est pas moins, cependant, une des premières feuilles que doive consulter l'historien qui veut connaître à fond les vœux, les menées, les projets du parti de la résistance, pendant ce qu'on pourrait appeler le premier acte de la Révolution. Je conviens qu'il y règne un ton lamentable et continuellement pleureur, très-capable de déparer les meilleures réflexions : on la peindrait d'un mot en disant que ce sont les jérémiades de la monarchie agonisante; mais, le ton à part — et en pareille matière, ce n'est pas l'essentiel — elle a une valeur intrinsèque incontestable; elle abonde en faits, en renseignements précieux pour l'histoire des trois années qu'elle a vécu (1789-10 août 1792). Je ne voudrais d'autre preuve de son importance que les attaques furieuses aux-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quelles son rédacteur ne cessa d'être en butte de la part des journaux démocratiques, et l'honneur qu'il eut d'être le premier écrivain que le tribunal criminel révolutionnaire envoya à l'échafaud.

Nos lecteurs connaissent déjà Durosoy, dont le nom s'est plusieurs fois rencontré dans l'histoire de la presse littéraire du siècle dernier. C'était un assez médiocre écrivain, qui avait essayé de toutes les voies pour arriver, mais qui n'avait guère recueilli que les sarcasmes des petits journaux du temps. Devenu, dès les premiers jours de la Révolution, journaliste politique, il montra une tenue remarquable, et s'acquit une assez grande influence dans son parti. Lorsque Louis XVI, ramené de Varennes, fut en quelque sorte détenu dans le château des Tuileries, Durosoy eut la généreuse idée de le tirer de cette sorte de captivité. Il fit appel, à cet effet, à tous les partisans du roi, les engageant à s'offrir avec lui pour ses otages. Un assez grand nombre de personnes répondirent à son appel, offrant de se constituer prisonniers et cautions de Louis XVI, sous la condition que ce prince recouvrerait son entière liberté. Durosoy commença à publier dans sa feuille la liste de ces champions du trône; mais il dut bientôt interrompre cette publication, qui n'était pas sans dangers. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, je lis dans les *Révolutions de Paris* (1791, n° 110) :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« La Société des Amis de la Constitution d'Auxerre nous prie de rendre public qu'ayant découvert, grâce à l'indiscrétion de la Gazette de Paris du 30 juillet dernier, que sept habitants de la ville d'Auxerre *s'étaient proposés pour rétablir le trône dans son ancienne splendeur*, la municipalité, sur cet avis, en a fait arrêter cinq, qui, d'après leur déclaration, ont été conduits à la maison d'arrêt et dénoncés à l'accusateur public. »

J'ignore l'issue de cette affaire; tout ce que je puis dire, c'est que Durosoy n'abandonna pas ceux qu'il avait involontairement compromis : il publia pour leur défense un mémoire que j'ai rencontré dans mes recherches à la Bibliothèque impériale.

Arrêté lui-même après la journée du 10 août, Durosoy fut jugé, condamné et exécuté le 25. Il montra à ses derniers moments une fermeté qui lui assure dans l'histoire de la presse une place que ne lui auraient pas value ses talents.

Le lendemain, la *Chronique de Paris*, qui l'avait poursuivi avec un acharnement dont j'ai donné plus d'une preuve, lui consacrait un long article, dont j'extrairai quelques détails.

Il y avait longtemps, dit-elle, que Durosoy traînait la vie de bohême littéraire (il avait débuté dans les lettres en 1767 par un recueil de vers, *Mes dix-neuf ans, ouvrage de mon cœur*) quand il entreprit la Gazette de Paris. Rien dès lors ne fut plus sacré

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour lui. Il ne se contenta pas de se déclarer contre la Révolution par ses opinions politiques, mais, parlant toujours sur le ton d'Héraclite, et prophète de malheurs, il appelait la guerre civile, enhardissait les émigrés et les nations étrangères à attaquer la France, excitait la noblesse à prendre même ses anciennes *rouillardes* — ce sont ses expressions — et à faire couler le sang des patriotes. Cet homme sans pudeur, affectant un saint zèle, s'était inspiré par le fanatisme le plus cruel et le plus intolérant. Il est vrai que tous les morceaux qu'il insérait dans la Gazette de Paris n'étaient pas de lui, il y travaillait même très-peu ; mais la cupidité l'entraînait, il y mettait son nom, et, pour recueillir de l'argent, il a attiré sur sa tête une terrible et cruelle responsabilité.

Il y a dix-huit mois ses presses avaient été pillées, et il était allé se cacher à Bourg-la-Reine. Revenu à Paris, il ne parut pas avoir profité de cette leçon, et, n'ayant pas eu le temps de s'échapper, il avait été traduit au redoutable tribunal.

Durosoy avait témoigné dans plusieurs occasions une extrême faiblesse; on pouvait l'insulter, le frapper impunément. Il était naturel de croire que cette faiblesse l'accompagnerait à l'échafaud ; mais, au contraire, quand son sort fut irrévocablement fixé, il entendit prononcer son arrêt avec fermeté, et il alla au supplice avec le courage qui peut seul

EFERUS - Recherches & Classification numériques

inspirer quelque intérêt en faveur des condamnés. En sortant du tribunal, il remit une lettre cachetée, dont on fit publiquement lecture; on y trouva simplement ces mots : « Un royaliste comme moi devait mourir le jour de Saint-Louis. » Il subit son arrêt à neuf heures du soir, aux flambeaux.

« Ce n'est point, continue la bonne âme, pour insulter à ses cendres que nous avons donné ces détails. On doit voir combien nous respectons le malheur des accusés; mais, en même temps que nous donnons quelques regrets à la mort de ceux dont la vie n'a point été chargée de pareilles souillures, et qui ont été entraînés par des préjugés, des liaisons funestes, ou par les circonstances, nous devons épargner à nos lecteurs les regrets trop vifs qu'ils pourraient donner à des hommes qui en sont moins dignes. »

Durosoy fut condamné à la première séance du tribunal révolutionnaire, et ce fut lui qui ouvrit, avec l'intendant de la liste civile Laporte, le long et sanglant Bulletin du redoutable tribunal. Voici en quels termes il est rendu compte de son procès et de son exécution dans les n^os^ 2 et 3 de ce martyrologe de la Terreur :

*Procès du sieur Durosoy.*

A cinq heures du soir, le tribunal a entamé l'affaire du sieur Durosoy, *homme de lettres et ci-devant rédacteur de la* Gazette de Paris *et d'une autre feuille intitulée* le Royalisme.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lecture ayant été faite de toutes les pièces, différents témoins ont été entendus dans la nuit.

Parmi les pièces qui établissent sa correspondance intime avec les ennemis du dedans et ceux du dehors, on remarque une lettre souscrite par plusieurs communes du département de Rennes, qui le félicitent de son rare courage à défendre la bonne cause. « Continuez, y est-il dit, à tenir, sur votre livre rouge, une liste exacte des factieux qui bouleversent l'empire, en attendant que le jour des vengeances soit arrivé. Il n'est pas loin, ce jour où le soleil de la justice doit luire sur la France. Tenez aussi registre, ajoute-t-on, des opprimés qui marchent toujours guidés par le panache du bon Henri. »

Interpellé de s'expliquer sur l'existence du livre rouge dont fait mention la lettre susdite,

A répondu qu'il n'est point responsable des diverses présomptions dont se sont investis à son égard tels ou tels individus; qu'étant sur le point de perdre la vie, il n'a rien à dissimuler; que, s'il avait eu jamais un pareil registre, qui n'eût été qu'une liste de proscription, il le déclarerait avec franchise, ne voulant pas emporter en mourant la haine de ses concitoyens.

Lecture faite d'une lettre à lui adressée par un sieur Just, receveur de la loterie royale de Schlestadt, laquelle lettre (dont la date nous a échappé, mais qui est de la fin de l'année dernière) contient une pétition au roi, souscrite par de prétendus catholiques de ladite ville, et où il est dit que l'on approuve la conduite du directoire du département de Paris à l'égard d'une pétition que ce même directoire a présentée au roi pour apposer son *veto* sur le décret qui déporte les prêtres; dans laquelle lettre, lui, Durosoy, est chargé spécialement par lesdits catholiques de présenter lui-même à Louis XVI la pétition qu'elle renferme, contenant les mêmes principes que celle du directoire de Paris, en lui donnant, pour encourager son noble zèle, l'assurance que quarante mille hommes en Alsace sont prêts à verser pour leur roi jusqu'à la dernière goutte de leur sang, et à faire de leurs corps un rempart impénétrable aux ennemis de la monarchie.

L'accusé à combattu les six chefs d'accusation dirigés contre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lui et qui font la base de la procédure ; il a dit : « On m'accuse d'avoir trempé dans l'horrible complot de la journée du 10. J'étais à deux lieues de Paris, dans une maison de campagne, et j'ignorais absolument cette trame odieuse, dont l'idée seule fait frémir : bien loin d'y avoir donné les mains, si mon esprit avait pu en concevoir le projet, mon cœur s'y serait refusé. On m'accuse d'avoir tenu un registre où pouvaient se faire inscrire, à toute heure, les citoyens de tout sexe et de toutes conditions dont le désir égal au mien serait de détruire tout ce qui avait été fait jusqu'à présent : j'affirme, au contraire, n'avoir jamais prostitué ma maison à des conciliabules, ni tenu aucun registre semblable à celui qui m'est ici reproché. J'atteste mon innocence au nom du ciel. J'ai partout prêché l'humanité. Je demande, avant de mourir, de développer une circonstance qui me tient au cœur. Les uns veulent une monarchie, les autres la Constitution anglaise, d'autres la République. Il ne m'appartient pas, en ce moment que je n'appartiens plus à la terre, de juger les opinions des différents partis. Il me suffira de dire que, connaissant les dangers qui pourraient résulter d'une autre forme de gouvernement, j'ai pris l'olivier à la main, afin de prévenir, autant qu'il serait possible, l'effusion du sang français.

» On m'accuse d'avoir provoqué une convocation armée pour venir interposer son autorité conciliatrice : je l'ai fait, il est vrai, dans l'intention d'arrêter le cours de l'anarchie et d'étouffer les haines. Quant au numéro du 9 août dernier de la *Gazette de Paris*, j'atteste qu'il n'est pas de moi. Je demande qu'après ma mort il soit publié un écrit, en forme de testament, qui manifeste à cet égard mon désaveu et mes derniers sentiments. »

Après cette défense, M. l'accusateur public a dit : « Messieurs, il est bien étrange d'entendre le sieur Durosoy nous vanter ici son humanité et la pureté de ses intentions politiques, lui qui, depuis le commencement de la Révolution, n'a cessé de tuer l'esprit public, d'avilir les autorités constituées, en prêchant ouvertement la désobéissance aux lois ; lui qui a entretenu des correspondances habituelles avec les conspirateurs du dedans et du dehors ; lui qui a toujours sollicité les armées à se déshonorer en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les invitant à passer chez l'ennemi; lui qui a constamment invité les troupes étrangères à envahir le territoire français; lui mendiant sans cesse des souscriptions en faveur des plus acharnés contre-révolutionnaires (les prêtres non assermentés); lui, enfin, qui a cherché à porter partout le fer et la flamme pour rétablir le règne du despotisme, et ensevelir sous les coups meurtriers de ses agents les amis de la Révolution. »

Le défenseur du sieur Durosoy a parlé ensuite; c'est en vain qu'il a fait valoir tous les moyens que l'éloquence peut suggérer. Messieurs les jurés se sont retirés dans leur chambre, et, après quatre heures d'opinions, ils ont déclaré coupable le sieur Durosoy. M. le président a fait lecture de la loi, et le tribunal a prononcé contre l'accusé la peine de mort : il était alors cinq heures et demie du soir. Après le jugement, M. Osselin, président, fit au sieur Durosoy un discours pathétique où il l'exhorta à donner, en qualité d'homme profond et versé dans toutes les connaissances, les preuves d'une entière résignation à la volonté de la loi, et de marcher à la mort avec cette fermeté qui caractérise les esprits forts.

Le sieur Durosoy entendit son jugement et les sages exhortations du président sans proférer une seule parole. Persuadé qu'il faut souffrir héroïquement ce qu'on ne peut empêcher, il conserva un sang-froid digne d'éloges, mais, en sortant, il remit au président une lettre dont ce dernier fit lecture après que le condamné fut sorti; elle ne contenait que ces mots : « Un royaliste comme moi devait mourir un jour de Saint-Louis. »

Il était huit heures et demie lorsque le sieur Durosoy sortit de la Conciergerie. On impute à la terreur du supplice l'état de faiblesse où il se trouva dans ce moment; c'est que tout le monde ne sait pas qu'en montant dans la charrette, il se frappa rudement la tête par la faute de l'exécuteur, qui l'avait mal saisi. Quoi qu'il en soit, il a paru à de fidèles observateurs que le sieur Durosoy n'avait point abandonné ce caractère ferme dont il avait fait parade dans le cours de son interrogatoire et lors de son jugement. Trop plein de ses actions, dont les preuves étaient plus que complètes, trop instruit de la volonté générale pour qu'il



EFERUS - Recherches & Classification numériques

pût croire se soustraire à la loi, le sieur Durosoy était résigné à la mort depuis le moment de sa détention. Ses dernières expressions attestent assez que l'appareil du supplice n'avait rien d'effrayant pour lui. Il monta d'un pas ferme sur l'échafaud, et mourut à près de neuf heures, au milieu des cris de : *Vive la nation !* que répétait une foule immense, toujours satisfaite d'avoir à compter un conspirateur de moins.

Le sieur Durosoy était petit de taille et très-gravé de petite vérole; il avait le front haut... Mais à quoi bon donner son signalement? Sa tête montrée pendant au moins une minute à tous les spectateurs est la preuve incontestable qu'une autre personne n'a point été mise à la place de Durosoy. Nous laissons aux gens de son parti le soin d'arroser sa tombe et de faire son oraison funèbre; nous regrettons seulement que des hommes de sa trempe n'embrassent point la cause de l'humanité : du moins, s'ils mouraient en la défendant, ils emporteraient les regrets de leurs concitoyens, leur mémoire serait précieusement conservée, et leur postérité, en feuilletant les fastes de l'empire, ne trouverait dans la conduite de ses aïeux que des exemples à suivre.

*Encore un mot sur Durosoy.*

Il a demandé à l'Assemblée, en lui conseillant d'abolir la peine de mort, qu'on fît sur lui l'expérience de la transfusion du sang dans les veines d'un vieillard par le moyen de la ponction, pour se convaincre si l'on pouvait ainsi rajeunir les vieilles gens. L'Assemblée n'a eu aucun égard à cette pétition; ainsi le sang Durosoy ne sera point propagé.

---

Le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, d'où nous extrayons ce compte-rendu, est un journal qui, tout incomplet qu'il est, n'a certainement pas son pareil dans l'histoire. On trouvera donc bon

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que nous profitions de l'occasion pour en dire quelques mots.

Le Tribunal révolutionnaire proprement dit ne fut créé que le 10 mars 1793; mais il fut précédé d'un Tribunal criminel établi le 17 août 1792 pour juger les conspirateurs, et qui fut supprimé par un décret du 29 novembre de la même année. C'est ce tribunal qui condamna Durosoy.

L'un et l'autre tribunal eut son Bulletin.

Le *Bulletin du Tribunal criminel établi par la loi du 17 août 1792 pour juger les conspirateurs et autres criminels du département de Paris,* se compose de 58 numéros in-4° et d'une table. Il porte cette audacieuse épigraphe :

*Celui qui met un frein à la fureur des flots*
*Sait aussi des méchants arrêter les complots.*

Voici sa préface; elle nous a paru intéressante à conserver.

Tous les événements de notre Révolution doivent être connus et jugés par la postérité; il faut qu'elle sache ce que la liberté dont elle jouira aura coûté à ses pères.

C'est pour l'instruire sur cet objet que j'ai cru devoir recueillir les décisions du tribunal extraordinaire établi, pour ainsi dire, sur les débris fumants du palais du dernier despote de la France, sur les corps sanglants des Français morts pour la liberté.

Le crime se trouve tracé à côté du nom du coupable, l'instruction est brièvement extraite; et l'homme qui lira ce recueil sous le règne de la liberté et de l'égalité, loin du désordre inséparable d'une révolution, jugera et ceux qui ont établi ce tribunal, et la mémoire de ceux qu'il a condamnés. Dégagé de passions

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et d'intérêts, il ne verra que des hommes, il louera ou blâmera avec impartialité; il me saura gré sans doute de lui avoir fourni ces bases sur lesquelles il pourra asseoir son opinion.

Le *Bulletin du Tribunal criminel révolutionnaire, établi au Palais, à Paris, par la loi du 10 mars, pour juger sans appel les conspirateurs,* est la continuation du précédent; il porte la même épigraphe. A partir du 4 frimaire an II (24 novembre 1793), il ne s'appelle plus que *Bulletin du Tribunal révolutionnaire.* La première page de chaque numéro porte la griffe de *Clément,* propriétaire et imprimeur du journal. Il a aussi sa préface, et elle n'est pas moins curieuse.

Les complots les plus odieux contre la liberté avaient lassé la patience d'un peuple généreux; il avait créé, le 17 août 1792, un tribunal extraordinaire. Il s'était flatté que le châtiment prompt et rigoureux de quelques coupables effraierait, intimiderait ou ramènerait les enfants sourds ou rebelles à la voix de la patrie. Cette institution ne subsista que quelques mois, et déjà la gangrène aristocratique l'avait partiellement attaquée lors de sa suppression.

A peine le peuple avait suspendu le glaive révolutionnaire, que l'infâme trahison s'est agitée dans tous les sens et dans toutes les formes. Il a fallu de nouveau mettre en activité la hache vengeresse; les circonstances ont commandé les lois et prescrit le mode de leur application; il est devenu indispensable de détruire la bête féroce que rien ne pouvait apprivoiser : un nouveau tribunal a été créé.

Ce sont les décisions de ce tribunal que je crois devoir transmettre à mes concitoyens; elles doivent servir à l'histoire de notre Révolution; elles doivent venger et la nation et les agents de ce tribunal redoutable du reproche odieux qui ne leur est fait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que par les êtres vils qui ne regrettent l'ancien régime qu'en considération de leur intérêt personnel.

Lecteur, parcours la liste des condamnés ; vois quels ils sont ; pèse leur crime, et n'oublie pas que les jugements que je recueille sont rendus par un peuple qui veut la liberté ou la mort, qu'ils sont prononcés dans un temps où tous les tyrans coalisés ont jeté des millions d'esclaves entre le despotisme et la liberté, dans un temps enfin où l'Anglais lui-même s'est déshonoré par la plus infâme violation du droit des gens, par la mort du représentant d'une nation dont l'unique crime, vis-à-vis ses adversaires, était de vouloir vivre à sa guise et sous le seul empire des lois qu'elle jugerait lui convenir. Lis, et prononce dans ta conscience !

Ce dernier Bulletin se composerait, d'après Deschiens, de 434 numéros, plus 48 numéros pour le procès de Fouquier-Tinville.

Ces deux Bulletins, que l'on considère avec raison comme n'en faisant qu'un, sont une des publications les plus rares et les plus recherchées de cette époque.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## Journal de Suleau

Des écrivains de la presse royaliste, le plus original assurément c'est Suleau, c'en est aussi l'un des plus remarquables par le talent, et cependant la critique l'a presque complétement négligé, peut-être, dit M. Géruzez, parce que l'intrépidité de son cœur, supérieure encore à la distinction de son esprit, n'aura laissé voir en lui que l'homme d'action. Ajoutons que ce courage lui-même, qui fait ce tort à son talent, n'a pas été estimé ce qu'il vaut. Sous la robe d'avocat, prise en échange de l'uniforme, Suleau avait conservé de sa première profession cette ardeur martiale qui brave les périls, et cette assurance qui les conjure. Toujours sur la brèche, il appelait la guerre et s'en faisait un jeu. Comme les plus zélés parmi les martyrs, il ne se contentait pas de refuser l'encens aux idoles, il aimait à troubler le sacrifice. Royaliste convaincu et agressif, les adversaires de sa cause étaient pour lui des fous, des sots et des coquins; il les détestait et il les dédaignait, toujours prêt à lancer le sarcasme et à donner des coups d'épée; il avait la foi sans le moindre mélange de charité ou d'humilité. Ce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui domine en lui, c'est la décision et le dévouement, l'empressement à payer partout de sa personne et de son esprit. C'est le type du chevalier batailleur, spirituel et brave. La plume en main, il a le tour vif, le ton naturel, le trait incisif, et parfois, dans l'escrime du langage et de la pensée, une rare dextérité (1).

A certains égards, et à ne considérer que ses écrits, on pourrait dire de Suleau qu'il est le Desmoulins du parti royaliste. Entre ces deux antagonistes, ces deux antipodes, pour me servir de l'expression de Camille, il y a des ressemblances de plus d'une nature. Camarades de collége, ils s'étaient retrouvés au Palais, et les mêmes goûts dissipés les avaient fait se rencontrer fréquemment dans les mêmes voies. La lutte engagée, entraînés par leurs instincts divers, ils s'étaient « perchés à l'opposite, sur les deux pôles de la Révolution », et ils avaient apporté dans le combat la même fougue indisciplinée; on trouve dans leurs écrits le même scepticisme, la même intempérance, le même dédain des convenances du langage. Tous les deux poursuivent d'abord leur but avec le même impitoyable acharnement; puis tous les deux s'arrêtent tout à coup devant les conséquences désastreuses de leur système à outrance, et essaient de revenir

(1) Géruzez, *Histoire de la Littérature française pendant la Révolution* p. 75.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur leurs pas, mais une mort violente les arrête presque aussitôt l'un et l'autre.

Suleau n'était pas en France, c'est lui qui nous l'apprend, à l'époque de cette grande explosion qui nous a si heureusement régénérés. Il ne remit, dit-il, le pied sur cette terre de liberté, que le 27 août 1789, après une absence d'environ trois années, qu'il avait employées à visiter l'Amérique, depuis les petites Antilles jusqu'à la partie septentrionale du continent. Il venait prendre l'agrément du roi pour une place de sénéchal à la Guadeloupe. Son séjour ne devait être que momentané.

On se doute bien, continue-t-il, que je ne tardai pas à me mêler dans la bagarre, et à prendre une part active à leurs sanglantes polissonneries.

Tout ce que je pus démêler au premier coup d'œil, c'est que les opprimés étaient devenus des oppresseurs, et qu'ils abusaient de leur prospérité avec toute l'insolence de nouveaux parvenus : je prévis aussitôt que leurs comités de recherches feraient regretter la prise de la Bastille... Je débutai sur la scène politique par quelques écrits chauds et forts de raison, mais rédigés d'ailleurs dans un esprit assez modéré. Avant d'adopter une allure décidée, je voulais sonder le terrain sur lequel j'avais à faire route. On vint à moi, et bientôt je fus initié à tous les mystères. La scélératesse des agents et l'atrocité de leurs moyens ne m'inspirèrent qu'horreur et dégoût, et me firent présager que le dénoûment de la catastrophe serait également honteux et funeste, si l'on se contentait de parler modestement le langage des principes à des forcenés qui avaient l'hypocrisie de les afficher tous sans en avoir aucun. C'est alors que je pris une physionomie

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prononcée, et que je conseillai hardiment à tous les honnêtes gens de résister avec une grande énergie...

Le royalisme de Suleau ne se montra pas d'abord inconciliable avec les doctrines nouvelles; mais les journées d'octobre opérèrent une révolution dans ses idées, et il revint tout entier à l'autorité royale, qui dès lors n'eut pas de plus ardent défenseur. Comme Desmoulins il commença par des brochures. Il en dirigea d'abord une contre la tyrannie qu'affectaient les districts. Un mois après il publia un opuscule de plus haute portée, sous ce titre piquant : *Un petit mot à Louis XVI sur les crimes de ses vertus*. Nous citerons un passage de cet écrit, aussi enthousiaste de l'autorité royale qu'irrespectueux pour la personne du roi. Ce double trait marque de page en page toutes les productions de Suleau.

Si tu connais, s'écrie-t-il, les devoirs sacrés de la royauté, tu t'enseveliras glorieusement sous les ruines de ton trône, plutôt que de rester éternellement chancelant et isolé sur ses débris. La crainte de voir renaître les anciens et longs abus du pouvoir fait qu'on te dépouille du tien avec acharnement, au lieu de le circonscrire dans de sages et justes limites. Cependant, il te reste encore de loyaux et fidèles sujets, des patriotes judicieux et éclairés, qui sont prêts à prodiguer leur sang pour la défense de tes droits et la conservation de tes prérogatives. Mais toi, abreuvé d'amertume et d'humiliations, tu ne te contentes pas de dévorer en silence les affronts du mépris, les insultes de la pitié, les lâches attentats de l'audace; on te voit encore sourire à tes ennemis, caresser tes persécuteurs, et, dans l'indigne et sacrilége oubli de ta majesté, baiser en tremblant les mains impies qui



EFERUS - Recherches & Classification numériques

brisent ton diadème. Sors, sors, il en est temps, de cet état d'abattement et d'abjection ; ose te secourir toi-même, et cet essai de vigueur et de magnanimité t'enfantera des légions.

Ce n'est point par de vaines et ridicules métamorphoses de panaches, ce n'est point par des élans d'ivresse, ce n'est point par des saillies d'étourderie, que tu rallieras sous l'étendard de l'honneur français les braves amis de la monarchie : ces honteux et méprisables tâtonnements ne servent qu'à nourrir le dédain pour ta personne, et encourager le mépris de ton pouvoir, en décelant ta faiblesse et ton irrésolution. Tu as senti je ne sais quelle envie malade et éphémère de secouer tes chaînes, et cette velléité, aussi impuissante qu'instantanée, n'a servi qu'à les resserrer, et à faire de ce palais olympique, monument immortel de la puissance et de la splendeur de tes ancêtres, le théâtre scandaleux de ta captivité et de ton ignominie.

Ton conseil est tombé en quenouille ; tes entours sont alternativement, et toujours à contre-temps, insolents et bas, audacieux et rampants. Depuis six mois, leurs folles agitations et leur stupide quiétisme n'ont prouvé, tantôt que le délire impertinent de leurs étroits cerveaux, tantôt que la timidité et la poltronnerie de leurs petites âmes. N'oseras-tu donc jamais vouloir et agir par toi-même? Descends majestueusement au milieu de ton peuple, non plus pour confondre humblement tes pleurs avec le sang des victimes de sa vengeance, mais pour lui signifier avec vigueur que tu es fermement décidé à vivre ou mourir en roi. Fais retentir dans tout l'empire cette noble et généreuse résolution, et je te promets douze cent mille Thessaliens qui ont de l'énergie dans leurs volontés et du sang à verser pour les faire respecter. Ne sois pas lâchement avare du tien, et tout le mien est à toi. N'abdique pas ignominieusement ton autorité, et reçois le serment que je fais de ne pas lui survivre. C'est encore un assez beau triomphe que d'être le premier martyr de la gloire de son roi, quand elle se trouve inséparable du salut et du bonheur de la patrie. Place-toi sur la limite de tes droits, dans une attitude fière et inébranlable, et que Dieu m'abandonne si j'abandonne mon roi !

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce langage énergique émut vivement l'opinion ; mais Suleau, sans attendre les fruits de son succès, s'était rendu en Picardie, pour embrasser son père, qu'il n'avait pas vu depuis trois ans. Il y avait porté son naturel guerroyeur, et, non content de répandre à flots son *Petit mot à Louis XVI* et une autre brochure dans le même sens, intitulée *Fidelissimæ Picardorum genti*, il entreprit de convertir à ses idées la municipalité d'Amiens par le procédé qui lui était le plus familier, c'est-à-dire en se moquant d'elle. Il lui soumit un projet d'adresse à l'Assemblée nationale, tendant à faire demander par la commune d'Amiens que le roi fût reconduit dans son château de Versailles, qu'il choisît lui-même ses gardes, ou du moins que l'on substituât à la garde parisienne une garde nationale des provinces, et principalement une garde de Picards. Selon ce projet, les circonstances qui avaient provoqué, accompagné et suivi le déplacement du roi, avaient produit des impressions fâcheuses, qui rendaient impraticable et infructueuse l'œuvre de la régénération politique de la France. Comme à son ordinaire, Suleau avait revêtu de formes plaisantes un fond d'idées extrêmement sérieux. Ce qu'il proposait n'était rien moins qu'une protestation vigoureuse contre les attentats du 5 et du 6 octobre 1789. Aussi le comité permanent de la municipalité d'Amiens n'y vit point matière à raillerie ; Suleau fut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

arrêté et enfermé à la citadelle d'Amiens. Le bruit de cette affaire parvint jusqu'à Paris ; et comme il était généralement admis que le plan du marquis de Favras consistait à emmener Louis XVI dans une ville du nord, Péronne, par exemple, les feuilles démocrates affectèrent de considérer Suleau comme l'émissaire chargé de soulever la Picardie pour la préparer à recevoir le roi fugitif. « C'était, disaient *les Révolutions de Paris* (n° 42, p. 228), pour disposer nos frères de Picardie à laisser établir dans leur province le foyer d'une guerre civile et d'une conjuration non moins désastreuse, qu'un émissaire y répandait, au commencement de décembre, deux pamphlets si injurieux aux Parisiens, si séditieux contre l'Assemblée nationale. » Ces bruits, plus ou moins fondés, prirent une telle consistance, que le Châtelet de Paris évoqua l'affaire de Suleau, ce qui valut à celui-ci la disgrâce d'un emprisonnement au secret dans les cachots de la Conciergerie, et une accusation capitale.

Nous nous arrêterons un instant sur ce procès, unique dans les fastes de la justice criminelle, parce que tout Suleau se trouve là : talent, caractère et biographie. Nous en emprunterons la mise en scène à une très-remarquable étude sur François Suleau, récemment publiée par M. Vitu, chez nos éditeurs (1), et qui a singulièrement facilité notre travail.

(1) *Ombres et Vieux Murs*; 1 v. in-12; Paris, Poulet-Malassis et De Broise. 1859.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le dimanche 17 janvier 1790, dès cinq heures de l'après-midi, dit le spirituel chroniqueur, une foule attentive remplissait la salle d'audience du Châtelet de Paris. On allait juger un homme accusé de *lèse-nation*, crime nouveau, que l'Assemblée constituante avait substitué dans le Code pénal au crime féodal de lèse-majesté. Tout intéressait au prévenu, sa jeunesse, la beauté de ses traits, une réputation d'esprit et de bravoure, son dévouement chevaleresque à la monarchie défaillante, tout jusqu'à la gravité de l'accusation, que les journaux révolutionnaires s'efforçaient de relier à l'affaire de M. de Favras, et qui pouvait aboutir à une condamnation capitale. Les propos de l'auditoire étaient empreints de préoccupations pénibles; les femmes surtout, et jamais la sombre enceinte du Châtelet n'en vit paraître de si charmantes, ne tarissaient pas en soupirs douloureux.

L'objet de ces vives sympathies n'était pourtant ni M. de Favras, ce héros sacrifié d'avance à d'éclatantes déloyautés, ni M. de Besenval, noble exemple de la fidélité militaire, élégant et spirituel soldat, qu'on ne détenait que par une violation évidente du droit des gens : c'était un simple journaliste, nommé François Suleau, écrivain par occasion, pamphlétaire par nature, un peu militaire, un peu robin, brave comme Saint-Georges, beau comme Létorière, et aussi gascon que Cyrano de Bergerac.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Son apparition sur la sellette fut le signal d'une véritable ovation, dans laquelle l'enthousiasme se confondit avec l'attendrissement. Quelques-uns de ses amis ne purent retenir leurs larmes; tous frémissaient, cherchaient à lire dans les yeux de l'accusé l'espoir incertain d'une victorieuse défense.

Leur souhait fut pleinement exaucé. Au lieu d'un prévenu courbé sous le poids d'une inculpation terrible, on vit un jeune homme calme, souriant, maître de son intelligence et de sa parole, froidement et finement railleur, maniant la plaisanterie avec une aisance qui n'évitait le cynisme qu'à force de verve et d'éclat. Bientôt, devant l'assistance éblouie, le banc des accusés se transforme en un théâtre du haut duquel l'inculpé jette le sarcasme et le ridicule à pleines mains sur la tête de ses accusateurs. L'interrogatoire devient un *scenario* de farce italienne, où le juge ne paraît que pour donner la réplique à l'insolent et beau Léandre. Le rapporteur, abasourdi, n'interroge qu'en tremblant; et l'accusé, s'animant de sa propre audace, ivre de son triomphe, continue avec une éloquence volubile, inépuisable et sans fin, son étourdissante improvisation.

Il ne fut bientôt bruit dans toute la presse et dans toute la ville que de cet étrange accusé.

« Nous n'avions pas cru jusqu'à présent, dit la *Chronique de Paris*, devoir rendre compte de cette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

affaire, parce qu'elle ne présente par elle-même aucun intérêt ; mais l'accusé nous a paru si singulier dans sa défense, si leste dans sa conduite, que nous ne pouvons nous empêcher d'en dire un mot.

» Règle générale, toutes les fois qu'il vient à l'instruction, il demande une carafe de limonade ; il est un quart d'heure à la prendre, se promenant dans l'audience en riant et en chantant. Quand la limonade est bue, il demande tout aussitôt la permission de la rendre, et il sort accompagné de quelques gardes, qu'il précède avec un air tout-à-fait plaisant.

» Il fait beaucoup de compliments à l'assemblée, et lui dit, ainsi qu'aux juges : « C'est bien dommage que le comité d'Amiens ne vous ait pas envoyé telle et telle brochure : elles sont bien meilleures que celles qui me sont représentées; elles vous auraient beaucoup plus amusés. Bien des pardons, Messieurs, si je ne vous divertis pas davantage. »

» Lorsqu'il était dans les prisons d'Amiens, il écrivait à ses juges : « Messieurs, il fait froid, je gèle dans ma prison. Je vous prie de m'envoyer du bois. Cela ne doit pas être difficile, car on dit qu'il y a beaucoup de bûches parmi vous. »

» Toutes les fois qu'il quitte la salle d'instruction, il dit au juge : « Voulez-vous venir dans la carrière? »

» Ce facétieux personnage a vu jouer sans doute

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Beaulieu dans la pièce des *Revenants*. Cette gaîté insultante fait un contraste qui ne peut se rendre avec l'air grave du magistrat qui l'interroge. »

Suleau a publié lui-même son interrogatoire, et c'est l'une des plus charmantes plaisanteries que nous connaissions (1).

Les juges lui font d'abord représenter les pièces de conviction. Suleau avoue et reconnaît toutes ces pièces; mais il témoigne quelque surprise de ne pas trouver les charges aussi volumineuses qu'elles pouvaient l'être, et offre très-obligeamment d'y suppléer lui-même, en remplissant les lacunes de sa correspondance. « D'ailleurs, ajoute-t-il, j'y vois ample matière à compliments, et pas l'ombre d'un grief. Je ne puis me refuser au plaisir de croire que je n'ai été amené au pied du tribunal avec tant d'appareil que pour recevoir avec d'autant plus de solennité des remerciements et des éloges. »

On l'engage à choisir un conseil. « Je n'en ai pas besoin. — Le décret de l'Assemblée l'exige. — Eh bien, pour la forme, dites à un procureur de nous envoyer ici sa robe : l'intention de l'Assemblée sera remplie. Au surplus, ma défense est dans ma conduite, et ma justification sera complète. »

L'interrogatoire commença et prit l'affaire *ab*

(1) En tête est un *Avis à la belle jeunesse*, par lequel il la prévient qu'*il a ouvert au Châtelet un cours complet d'aristocratie*, dans-lequel il enseigne..... « le traité méthodique d'une bonne contre-révolution, et nombre d'autres secrets tout aussi précieux, et qui doivent composer désormais l'éducation d'un paladin français. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*ovo*. Suleau se vit pressé de questions épisodiques et minutieuses sur sa famille, sur ses occupations, ses mœurs, etc. Mais, loin de se scandaliser de cette multiplicité de questions superflues, il s'en divertit franchement.

Je ne puis vous dire avec précision combien de fois j'ai battu ma nourrice ; mais le comité des recherches doit avoir là-dessus des notes infiniment précieuses et instructives. J'ai fini mes humanités à Amiens, mon cours de philosophie au collége Louis-le-Grand ; j'ai même l'honneur, si c'en est un, d'être un suppôt de la fille aînée de nos rois (maître ès arts en l'Université de Paris). J'avais alors dix-huit ans ; il y a donc treize ans quatre mois dix-sept jours que je suis un grand garçon. Si vous êtes curieux de savoir ce que j'ai fait depuis tout ce temps-là, vous verrez beaucoup d'espiégleries, et même, par-ci, par-là, quelques polissonneries ; et si vous voulez me suivre partout où j'ai divagué, je vous ferai voir du pays.

J'ai d'abord traîné ma robe dans la poussière du Palais. Viennent ensuite mes expéditions militaires : cela fourmille d'anecdotes piquantes ; mais ce récit nous consumerait trop de temps.

Un beau matin, monsieur le hussard s'est éveillé avocat ès conseils du roi ; cette plaisanterie a duré environ quatre ans, et lui a valu rapidement quelques centaines de mille livres. Mais, possédé du démon de l'agiotage, j'ai un peu joué dans les eaux de Paris, les actions du doublage, etc. Toutes ces spéculations neckériennes m'ont ruiné ; j'ai perdu 230,000 livres ; enfin j'ai vendu ma charge pour solder plus promptement mes créanciers. Il ne m'en reste plus que cinq ou six petits ; cependant j'en aperçois un ici. Monsieur Le Roux ! approchez, Monsieur... — Non, Monsieur, dit l'honnête créancier tout attendri, vous ne me devez rien. — Grand merci, Monsieur ! reprend Suleau. Ecrivez, Monsieur le greffier, que Monsieur me donne quittance !

Les juges, les témoins, l'auditoire, la maréchaus-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sée, rient aux larmes de cet intermède, et Suleau poursuit avec le plus grand sang-froid l'histoire de sa vie passée :

Enfin, j'ai visité les îles du Vent; de là, je me suis rendu à Saint-Domingue, d'où j'ai pris mon essor, le 4 avril dernier, pour l'Amérique septentrionale. Après avoir parcouru les différents Etats de ce continent, je me suis embarqué à la Nouvelle-York le 11 juillet, pour l'Angleterre; j'étais à Paris le 27 août. Ce voyage embrasse un espace de trois années, qui ont été parsemées d'aventures assez drôles, mais tout-à-fait étrangères à mon aristocracisme.

Chemin faisant, j'avais recueilli la démission du sénéchal de la Guadeloupe; mais je ne pus le remplacer dans son office de judicature sans en avoir l'agrément du roi, et c'est là très-exclusivement l'objet de mon retour en France. C'est alors que j'ai eu lieu de me convaincre que le monarque avait bien d'autres affaires à penser que les miennes : des comités, des districts, une Assemblée nationale... Bref, j'espère que tout cela finira bientôt, et je prends patience.

Suleau s'interrompt sur cette pointe pour demander à se rafraîchir. Un de messieurs les gens du roi fait venir deux carafes de limonade, qu'ils boivent ensemble, dit une brochure du temps, « comme en jouant une partie de dominos » ; puis l'accusé continue :

Revenons à ma famille. J'ai eu une mère, et la bonne femme se connaissait bien en hommes, car elle m'a toujours prédit que je ne serais qu'un franc vaurien, c'est-à-dire un *aristocrate*. J'ai encore tout au moins un père : c'est un brave et respectable négociant; au surplus, il vit, comme bien d'autres, de ce qu'il mange. Je vous accuse sept frères; ne me demandez pas ce que j'en ai fait : on en avait fourré dans tous les coins des séminaires

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et monastères ; mais depuis qu'on a fait impitoyablement la chasse aux moines, tout cela s'est éparpillé, je ne sais trop où. Je ne vous parle point de mes sœurs, car elles ne sont pas jolies ; mais elles ont, en compensation, un bon caractère. Des oncles, des tantes, des cousins, j'ai de tout cela à foison dans cette Picardie ; des amis ? vous en parlez, Monsieur, bien à votre aise ! *rara avis in terris*. Le catalogue de mes liaisons ? comment l'entendez-vous ? J'ai toujours été lié, et le suis encore, avec de très-jolies femmes. Quant au Palais-Royal, j'y ai promené quelquefois mon désœuvrement ; mais j'y ai toujours trouvé si mauvaise compagnie que cela m'en a dégoûté pour longtemps.

Suleau demandant avec instance à connaître le nom de ses dénonciateurs, « Vous n'en avez pas d'autres, lui répondit-on, que le comité des recherches. »

Puisqu'il faut, reprend-il, que j'aie toujours affaire à des comités, que n'est-ce, du moins, à celui des subsistances ! je ne serais pas exposé à mourir d'inanition. Monsieur le rapporteur, on ne s'occupe pas de mes besoins : on croit donc qu'un *aristocrate* est un chérubin, que cela ne mange pas ? Cependant, sous tous les rapports, mes besoins physiques sont très-étendus. Je prie Monsieur le rapporteur d'examiner à loisir si c'est au roi ou à la nation d'y pourvoir. Cela est vraiment problématique ; dans tous les cas, je demande une provision alimentaire, aux dépens de qui il appartiendra. J'observe aussi que l'on ne m'a pas mieux fait les honneurs de l'hospitalité sur l'article du logement. Nous sommes trois dans une chambre, entassés comme des harengs en caque ; et si l'on ne prend pas le parti de chasser plusieurs de nos messieurs, il faut, par convenance, se presser d'en faire pendre quelques-uns pour balayer la place. — Ce petit accident pourrait arriver plus tôt que vous ne l'imaginez ! dit le rapporteur, pris à son tour d'un accès de gaîté. — Je vous jure, Monsieur, repart l'accusé, que je ne négligerai rien pour mériter la préférence.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce dernier trait ne semble plus qu'une bravade; car la présence d'esprit et l'intrépidité de l'accusé ont déconcerté la sévérité du tribunal, surpris que ce procès criminel se change en cause grasse. Néanmoins le rapporteur se pique et veut avoir raison de l'accusé. Il s'efforce de l'entraîner sur le terrain brûlant de la politique du jour : n'est-il pas vrai, par exemple, que, dans sa persuasion intime, le séjour du roi dans sa capitale soit une véritable captivité et l'effet d'un acte de violence exercé contre sa personne? C'était la révolution du 6 octobre qui, par la bouche du rapporteur, demandait à Suleau d'affirmer ou de nier sa légitimité. « Monsieur le rapporteur, répondit-il laconiquement, je ne dois aucun compte de mes opinions secrètes, mais tout au plus des explications par forme de commentaire sur celles que j'ai publiées. »

Tout le procès gisait dans ce point délicat: aussi le rapporteur revient-il trois fois à la charge; et Suleau impatienté met un terme au débat par la réponse suivante :

Pour ne pas errer éternellement dans le cercle indéfini des présomptions, dans la sphère illimitée des conjectures, je déclare hautement que je n'ai pas une foi bien robuste à la liberté même individuelle du roi ; mais personne n'a le droit de m'interroger sur les motifs de cette opinion, tant que je ne jugerai pas à propos de lui faire publiquement des prosélytes. D'ailleurs, je suis à peu près convaincu qu'il serait souverainement impolitique et même désastreux de corriger aujourd'hui cette grande irrégularité, puisqu'il faudrait puiser le remède dans des moyens brus-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ques et violents qui répugnent à ma douce aristocratie. La position du roi est devenue un mal nécessaire; c'est le triste résultat d'une infinité de combinaisons, les unes fortuites, les autres préméditées, mais toutes si impératives, que les vrais patriotes n'ont pu les prévoir, ni les prévenir. Voilà ma profession de foi politique, que je fais non pas à ce public, à qui je ne dois compte que de mes actions, mais à vous, Monsieur le rapporteur, à l'estime et au suffrage de qui j'attache une grande importance.

Suleau demeura trois mois au Châtelet. Il y mena, paraît-il, fort joyeuse vie, et, comme pour s'entretenir la main, il décochait de temps à autre à ses adversaires, à travers les barreaux flexibles de sa prison, quelque trait bien acéré. C'est du fond de sa prison qu'il publia, comme nous le disions tout à l'heure, son interrogatoire; c'est là encore qu'il composa sa *Lettre à l'évêque d'Autun et compagnie, auteurs de l'Adresse aux Provinces*, véritable modèle du pamphlet politique, et les *Pâques de M. Suleau*, moquerie spirituelle, mais peu révérencieuse.

Mis en liberté dans les premiers jours d'avril, il rentra dans la lice soutenu par mille amis nouveaux que lui avait donnés sa captivité, plus applaudi, plus fêté que jamais, plus batailleur aussi, plus prêt à la rodomontade, et presque illustre. Il va dès lors mener plus vivement la guerre contre les institutions constitutionnelles et contre les ennemis du trône. Sa verve, qui déborde, s'épanche dans tous les journaux où l'aristocratie se défend, avec les seules armes privilégiées qu'on n'ait pu lui en-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lever : le courage et l'esprit. Suleau prit une part active à la rédaction des principales feuilles satiriques que vit éclore l'année 1790, à *l'Apocalypse*, au *Martyrologe national,* etc. ; mais c'est surtout dans les *Actes des Apôtres* que sa collaboration désintéressée a laissé les traces les plus durables.

C'est dans le n° 102 de cette célèbre satire que son nom parut pour la première fois ; voici à quelle occasion :

Telle était la sympathie que Suleau, par son caractère éminemment français, inspirait, même à ses adversaires, que Loustalot le félicitait de sa délivrance, dans les *Révolutions de Paris,* en termes courtois et presque affectueux. Il faut dire que Suleau, frappé des talents remarquables de Loustalot et le supposant de bonne foi, avait voulu le présenter au garde des sceaux comme un sujet de quelque mérite, « qui n'avait besoin que d'être catéchisé pour devenir orthodoxe » ; il avait espéré que le grand esprit et les manières séduisantes de l'archevêque de Bordeaux produiraient sur Loustalot une impression profonde. Mais au sortir de la chancellerie, le rédacteur des *Révolutions* prit Suleau par le bras et lui dit naïvement : « Monsieur Suleau, il n'y a que de l'eau à boire avec tous ces gens-là. Au fait, si la cour ne vous a pas assuré mille louis de pension, vous faites un métier de dupe ; alors c'est à moi, à qui vous voulez du bien, à être votre patron. Venez aux Jacobins, et je vous réponds que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vous serez accueilli avec bien de la joie par notre directoire (1). »

Suleau, comme bien on le pense, n'avait pas cru devoir accepter la proposition, et se montra au contraire très-piqué de s'être ainsi en quelque sorte fourvoyé. Il reçut donc fort mal les compliments de Loustalot, et les lui renvoya très-durement par une lettre insérée dans les *Actes des Apôtres,* et qui se terminait ainsi :

Cette digression me conduit tout naturellement à vous apprendre que je mets au nombre de mes sensualités la lecture de votre journal, et ce goût-là ne m'est pas particulier, car il est de par le monde beaucoup d'honnêtes gens qui trouvent vos productions très-piquantes. Ce n'est pas que, si quelque jour je devenais affamé d'argent et de célébrité, je puisse jamais être tenté de me procurer ces choses-là au même prix et par les mêmes moyens; mais je sens que votre manière de dire est bien plus une affaire de spéculation qu'une conviction de principes: c'est pourquoi l'antipathie que l'on me connaît pour les opinions que vous affichez n'empêche pas que je ne puisse faire profession d'être avec une considération tout-à-fait distinguée et une sorte d'admiration, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

SULEAU.

Pour donner une idée du genre de talent que Suleau déploya dans la feuille de Peltier, dont il devint l'un des rédacteurs les plus assidus, je prendrai un article qu'un maître de la critique a cité comme modèle et commenté avec son esprit habituel. C'est une lettre adressée à Necker en réponse à son *Projet d'observations, Lettre au roi, relative-*

(1) *Réveil de M. Suleau,* p. 47 et suiv.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*ment au décret de l'Assemblée nationale concernant les titres, les noms et les armoiries.* Ce pamphlet judicieux et piquant doit être lu sans rien omettre, si l'on veut en apprécier toute la finesse et toute la force, et, au point de vue de l'écrivain, l'enchaînement logique et la solidité. On n'a à lui passer que le sophisme qui consiste à rendre un honnête homme responsable de tout le mal qui s'est fait à l'occasion et à l'encontre du bien qu'il voulait faire. Mais, pour nous, la question n'est pas là; nous voulons seulement mettre en relief un talent qui n'a pas été assez remarqué.

Necker, dans son projet de lettre royale, avait montré tous les vices du décret proposé à la sanction du roi; il l'avait fait avec beaucoup de précautions, de mesure et de politesse; son langage caressait les législateurs, que sa pensée frappait cruellement. Voici en quels termes Suleau définit le procédé qu'il accuse:

Vous possédez le secret de je ne sais quel patelinage effronté, où le protocole de l'adulation n'est qu'un passe-port à la sévérité des réprimandes. Comme vous dites bien à tous ces gens-là leur fait, en restant prudemment enveloppé dans quelques simagrées de respect! Je suis toujours émerveillé de cette politesse mielleuse qui leur fait doucement avaler et l'aigreur de vos reproches et l'amertume de vos leçons. Il faut rire, malgré qu'on en ait, de cet air bénin et de ce geste d'aménité avec lequel vous leur distribuez, et d'estoc et de taille, de vigoureuses férules; en un mot, après l'inflexibilité courageuse de celui qui appelle *un chat un chat et Rolet un fripon,* je ne connais rien de plus aimable, de plus charmant, que votre genre de sournoiserie.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et nous, connaissons-nous beaucoup de plumes assez finement taillées pour écrire une telle page?

Notre railleur ne s'arrête pas là; il demande compte au ministre de sa conclusion, qui promet que le roi ne résistera pas, si l'Assemblée persiste, et cela afin de maintenir entre elle et lui une parfaite harmonie, « comme si, dit ironiquement Suleau, le roi, ou plutôt son conseil, n'eût pas déjà fait assez de sottises pour son compte particulier, et qu'il lui fallût chercher encore à couvrir celles de l'Assemblée, en s'y associant par une contradiction officielle. » Tout cela est bien dit; mais voici qui est plus net, plus ferme, plus catégorique :

Je ne vous parlerai pas de la dignité du roi, on ne s'arrête plus à ces niaiseries-là; mais je suppose que votre philosophie républicaine ne va pas jusqu'à le dégager des liens de la probité, ni même des entraves de la délicatesse : or, je vous demanderai de quel front il oserait, *pour conserver, à quelque prix que ce soit, une parfaite harmonie entre lui et cette Assemblée,* discuter sérieusement une question d'Etat qui, à ses yeux, n'est pas même litigieuse? Qu'est-ce que ce rôle de connivence, ce rôle de *compère,* que vous voudriez établir entre le roi et l'Assemblée, pour dépouiller irrévocablement une classe nombreuse et distinguée de prérogatives et de propriétés dont il reconnaît au même instant la convenance et la légitimité.

En traçant cette conduite au roi, en lui dictant cette lettre dont il publiait le projet, Necker compromettait gratuitement et gravement, par une fausse démarche, celui qu'il voulait sauver; il ne sauvait pas la noblesse, dont il aggravait la chute,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

puisqu'il la sacrifiait en laissant entendre que, si elle devait être maintenue, elle ne méritait pas qu'on s'exposât pour la défendre. « Il est bien permis au roi, disait Suleau avec amertume, de croire, mais il serait affreux qu'il prononçât, même implicitement, que la noblesse a mérité son sort, tantôt par l'incohérence de ses efforts, et ensuite par la platitude de sa résignation. »

On voit que Suleau ne se faisait illusion ni sur la noblesse, qu'il défendait, ni même sur le roi, qu'il aimait chèrement; mais il pensait qu'il fallait combattre à ciel ouvert pour la cause qu'on croit juste, et que l'impuissance de vaincre n'est pas toujours une raison de céder sans combat. Pour les hommes de sa trempe, il y a encore, quand tout espoir de succès s'est évanoui, l'honneur de bien mourir. C'est pour cela que, malgré les avis officieux de son condisciple Camille Desmoulins, il alla, le 10 août, au-devant des poignards qui l'attendaient (1).

Suleau, comme la plupart de ceux qui moururent de mort violente, avait le pressentiment du sort qui l'attendait. « Serai-je, s'écrie-t-il un jour dans les *Actes des Apôtres* (n° 114), après une violente sortie où il va jusqu'à menacer les ennemis du trône d'anticiper sur les vengeances des lois, serai-je ensuite tumultuairement torturé par la

(1) Géruzez, *Histoire de la Littérature française pendant la Révolution*, p. 76.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rage d'une multitude engouée de ses véritables fléaux, ou serai-je froidement sacrifié à des considérations légitimes ? Eh bien ! Favras n'aura pas eu seul l'honneur d'avoir su rendre sa mort utile à sa patrie. »

Un peu plus loin, il dit encore : « S'il faut en croire tout ce qui se dit et se machine autour de moi, je n'ai pas besoin de me marier pour avoir *la corde au cou.* Autant et mieux valait donc laisser faire le Châtelet : car la nation vous pend ses sujets d'une manière tout à fait gauche et désagréable, et, quand je pense à cet exercice de sa liberté, *bis videor mori.* »

Il reviendra encore dans son journal, avec une prophétique insistance, sur cette idée funèbre : « Je pressens tout ce que ma franchise amasse de haines et de vengeances sur ma tête. La rudesse et l'inflexibilité de ma conduite, qui heurte de front tous les partis, choque toutes les préventions, offense toutes les passions, me dévouent au plus affreux isolement au milieu de tous les genres d'inimitiés et de ressentiments. Je n'en resterai pas moins fidèle jusqu'à l'opiniâtreté à la conscience de mes opinions. Au fait, que peut la rage du peuple-fou contre celui qui a fait depuis si longtemps le sacrifice de sa vie ? »

Le fait est qu'il s'était fait plus d'adversaires que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'amis. Personne ne marchait de conserve avec un pareil casse-cou, que madame de Coigny avait surnommé le *chevalier de la difficulté*. « On admirait de loin, dit-il lui-même, ma hardiesse et mon dévouement; mais je trouvais plus de censeurs que d'imitateurs. J'étais une *tête exaltée*, dont il était prudent de se garer, pour n'être pas entraîné dans ma chute. »

Mais que lui importe? Il vient de nous le dire, sans illusion sur l'avenir, il veut succomber vaillamment à l'ombre de son drapeau. Tous les moyens lui seront bons; il ne ménagera ni son encre, ni sa parole, ni sa fortune, ni sa personne.

Un jour il rencontre un enfant qui colportait un ignoble pamphlet intitulé *Correspondance de la reine :* il lui arrache des mains tous ses exemplaires et les met en pièces. Plainte du colporteur. Remontrances du commissaire. Mais il faut voir comme Suleau le rembarre : « Si l'on a pu brûler les *Actes des Apôtres* et saccager le magasin du libraire, lui écrit-il, moi j'ai bien pu déchirer la *Correspondance de la reine* et en rudoyer les colporteurs. Mais ce n'est pas de ma justification dont il s'agit ici, je veux obstinément un jugement positif... » Le commissaire, abasourdi, en vient presque à faire des excuses à ce terrible homme :

L'enfant auquel vous avez sagement enlevé les feuilles qu'il débitait, Monsieur, a reçu la leçon proportionnée à l'ignorance et à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la faiblesse de son âge; on a dû vous en donner connaissance. Lorsque vous êtes revenu au comité, j'en étais absent pour le moment, et j'ai regretté de n'avoir pas eu l'honneur de vous recevoir, parce que, tout en vous faisant part du parti que j'avais pris vis-à-vis du petit colporteur, et en vous félicitant sur le patriotisme de votre conduite, je ne vous aurais cependant pas dissimulé que, vous étant livré avec un peu trop de zèle à l'enlèvement des feuilles d'entre les mains de ce petit bonhomme, vous avez oublié que vous n'aviez pas le droit de les lacérer, et encore que vous pouviez, par cet acte de rigueur, occasionner quelque rixe, ce qui est bien essentiel, et ce que nous tâchons de tout notre pouvoir d'empêcher, et notamment aux environs de l'Assemblée nationale. Je désire, Monsieur, que ma réponse vous suffise; la satisfaction que vous désirez doit être remplie par l'injonction que j'ai faite à cet enfant de ne plus vendre de pareilles feuilles, et les menaces d'être sévèrement puni s'il y était repris.

— Non, Monsieur, retorque Suleau, non, *la satisfaction que je désirais n'est pas remplie par l'injonction et les menaces faites au colporteur,* parce que l'espèce d'irrégularité que j'ai hasardée dans un mouvement de sainte indignation avait un arrière but beaucoup plus important que le châtiment de quelques malheureux, incapables de discerner les exécrables manœuvres dont ils sont les instruments aveugles. Ces mercenaires, qui distribuent innocemment les poisons *régicides* de la calomnie, méritent plus de pitié que de courroux; mais il faudrait inventer de nouveaux supplices pour les scélérats qui font tourner au profit de leurs horribles desseins la misère et le vertige d'un peuple qu'ils n'ont jamais alimenté que pour avoir plus de facilité à l'enivrer de leurs fureurs. Je les connais, ces ennemis de toute autorité légitime; ils n'ont jamais été masqués pour moi, ces traîtres ambitieux, qu'une trop longue impunité enhardit à consommer leurs forfaits! Ils règnent sur les bons par la terreur; ils s'associent les méchants par le partage de leurs brigandages; ils s'asservissent les sots (et s'en font couronner) à la faveur du prestige d'une basse et perfide popularité... Mais qu'ils sachent donc, ces misérables, qu'ils ont lassé ma patience, et que celui qui a toujours vu sans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pâlir et la hache du fanatisme et les poignards des assassins est capable de les braver jusque sur leur char de triomphe ! Oui, je jure sur mon sabre que, si la justice ne se hâte de purger mon malheureux pays de cette engeance infernale, j'aurai le courage d'anticiper sur la vengeance des lois...

Terrifié par les voies de fait auxquelles on s'est livré contre sa boutique, Gattey a promis aux patriotes de ne plus vendre de brochures aristocrates. La feuille des *Apôtres* n'a plus de bureau de souscription, ce coup peut la tuer; mais Suleau n'hésite pas à se charger de cette responsabilité périlleuse, et, dès le lendemain du jour où les motionnaires du Palais-Royal avaient donné une si étrange idée de leur respect pour la liberté de la presse, le numéro nouveau de la feuille royaliste publiait un petit avis ainsi conçu :

On ne souscrit plus chez Gattey, ce poltron apostat ;
Mais, au contraire, chez M. Suleau,
A son domicile accoutumé, le palais de la Nation (dit vulgairement le Châtelet) ;
Et accidentellement hôtel d'Espagne, rue de Richelieu.

Ainsi Suleau attirait sur lui comme à plaisir les vengeances de la populace qui avait massacré de Launay, de Losmes, Flesselles, Foulon, Bertier, etc. En butte à la haine des démocrates, qui ne lui pardonnent pas l'acrimonie de son persiflage, sur chaque pavé il trouve une querelle; il la trouve surtout parce qu'il la cherche. Il provoque l'un après l'autre les députés du côté gauche, qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dédaignent ses cartels; le seul Barnave paraît un instant vouloir accepter la partie, puis il se ravise. Suleau, qui se surnommait lui-même *le brave des braves,* se donne un soir le passe-temps de rosser six « patriotes », qui l'avaient attaqué à minuit sous l'arcade Colbert. « Ces messieurs se disaient altérés de mon sang. Eh! qu'en veulent-ils faire, bon Dieu! le veulent-ils boire? » Telle est la réflexion que lui inspire ce guet-apens; car Suleau publie les exploits de son bras comme Moncade ses bonnes fortunes. On connaît le souhait de Cyrano de Bergerac : « Si les coups de bâton s'écrivaient... » Suleau va plus loin : il les imprime. Il répand son adresse dans tout Paris, en ces termes textuels :

*M. Suleau, hôtel d'Espagne, rue de Richelieu; en cas d'absence, à l'hôtel de la Nation, ci-devant le Châtelet, où il a toujours son domicile de droit, et souvent de fait. On assure qu'il s'arrange pour y passer toute la belle saison.*

Et pour n'en pas avoir le démenti, il se fait arrêter une fois la semaine, riant au nez du fameux comité des recherches, toujours berné par l'imperturbable mystificateur. Quelle volupté pour lui quand il entend crier par les rues :

*Nouvelle conspiration de M. Suleau, arrêté avec tous ses instruments de contre-révolution,* à savoir : une demi-douzaine de mortiers, autant de bombes, quatorze canons dont les affûts se sont brisés au pont de Sèvres, au retour de l'expédition du général La Pique (nouvel affront à M. de Lafayette); un très-petit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

assortiment de grils à rougir les boulets ; *item*, en forces actives, trois bataillons incomplets d'*Apôtres* à demi-brûlés ; *item*, une poignée de troupes légères détachées du corps de l'*Apocalypse* ; et enfin, tout au plus huit à dix escadrons de Thessaliens, casernés dans une boîte à poudre.

Cependant Suleau, au grand étonnement de ses amis et de ses ennemis, se renferma, durant les derniers mois de 1791, dans un silence presque complet. Son nom ne paraît plus que de loin en loin dans les *Actes des Apôtres*. Il boudait l'aristocratie, et dans son découragement il allait jusqu'à se demander par instants s'il ne devrait pas se retirer en Amérique. Mais bientôt les dangers qui s'amoncellent, de plus en plus menaçants, autour du trône, ont réveillé son ancienne ardeur. On commençait, d'ailleurs, c'est lui qui nous l'apprend, à remarquer ses fréquentes entrevues avec Mirabeau et le nouveau garde de sceaux, Duport du Tertre ; on le vit même chez M. de Lafayette. L'ingratitude de ses amis le soupçonna de faiblesse ou de perfidie. Bientôt on alla jusqu'à insinuer que le duc d'Orléans pourrait bien avoir acheté son silence.

C'en était trop : Suleau ne se contint plus. Il rentra dans la lice et publia coup sur coup le *Réveil de M. Suleau* et le *Voyage en l'air*, *second Réveil*. Le cadre de ces publications préparatoires est ingénieusement tourné selon la tradition littéraire du XVIII^e^ siècle. Madame la marquise de *** écrit à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« son bel ami » et lui demande compte de son silence :

Je me doute bien qu'en général vous boudez l'aristocratie ; mais cette idée ne me donne pas encore la clef de votre conduite, et ne m'explique pas nettement la monstruosité de certaines relations. Dans mes conjectures particulières, votre désertion ne ressemble pas mal à la colère d'Achille ; mais quel insigne outrage avez-vous donc reçu de ces malheureux aristocrates, dont les infortunes ne sauraient plus vous émouvoir? Agamemnon-Maury vous aurait-il ravi quelque Briséis?

Suleau répond :

Depuis que je suis convaincu que toutes les digues qu'on tenterait d'opposer au torrent de la démagogie ne serviraient qu'à accroître son impétuosité et multiplier ses ravages, je ne m'épuise pas en efforts superflus ; j'attends, je prêche la patience et la force d'inertie. Il m'est démontré que le corps politique ne peut se rétablir qu'après avoir parcouru toutes les périodes de la maladie. J'observe donc en silence le progrès du mal, et, quand les circonstances le requièrent, je visite le foyer de la contagion ; dès-lors, voilà qu'un troupeau de myopes décident que je suis un pestiféré qui, par faiblesse ou par cupidité, s'est laissé inoculer le virus épidémique.

Il sied bien à des lâches d'épiloguer mes motifs et de juger ma conduite ! N'est-il pas très-plaisant que moi je sois harcelé par un tas de hobereaux, aussi poltrons que mal avisés, qui, également incapables d'agir et de prévoir, n'ont eu ni le courage de se secourir, ni le bon sens de se prêter aux moyens de salut qu'on leur offrait ! Est-ce ma faute à moi si, lorsque je leur criais de s'armer et de faire bonne contenance, ils n'ont su que gémir et protester? Il me reste du moins la triste consolation de leur avoir prédit toutes les suites de leur aveuglement et de leur couardise. Tout me persuade que cette caste là était depuis longtemps pourrie ; et cela m'explique comment une Assemblée qui recule devant



EFERUS - Recherches & Classification numériques

tous les obstacles s'est fait un jeu de les fouler aux pieds : elle a senti qu'elle s'attaquait à un cadavre.

Avec l'activité dévorante de Suleau, avec cette soif de batailler que nous lui connaissons, on pourrait s'étonner à bon droit qu'il fût venu jusque là sans s'être donné le luxe, que tant d'autres qui ne le valaient pas s'étaient donné, d'avoir un journal à lui, dont il pût disposer à son gré. Il s'y décida enfin, et il annonça cette résolution dans son *Réveil,* qu'il terminait par un *Prospectus d'abonnement pour la feuille tardive de M. Suleau :*

1er *mars* 1791.

Et moi aussi, me voilà donc folliculaire ! c'est-à-dire qu'en dépit de la fierté de mon caractère, je vais, tout comme un autre, faire métier et marchandise de mes idées. Cette fantaisie a quelque chose de désobligeant pour mon orgueil ; car je me sens mal excusé en disant qu'il y entre un peu de condescendance pour le vœu d'un certain public. Quand, pendant dix-huit mois, on s'est fait un devoir de repousser ces sortes de sollicitations, on semble avoir perdu le droit de succomber.

Une considération qui console jusqu'à un certain point ma petite vanité, c'est qu'assurément on ne me soupçonnera pas d'être séduit par l'appât d'une spéculation lucrative ; car j'ai bien acquis le droit d'être cru lorsque j'affirme que, si j'étais aussi indépendant par ma fortune que par mes principes, je continuerais à publier à mes frais mes opinions et ma doctrine. Quel est donc ce charme si puissant qui, malgré les répugnances de mon désintéressement et les scrupules de ma délicatesse, me fait consentir à recevoir des gages du public pour donner pâture à sa curiosité et amuser sa malignité. Ma foi ! je ne saurais me le dire à moi-même ; mais j'aperçois très-distinctement que ce qui n'a pas peu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contribué à me déterminer, c'est qu'ayant une fois un ouvrage avoué où l'on saura que j'épanche ma bile, on ne s'obstinera plus à m'attribuer une multitude d'écrits auxquels je suis souvent étranger. Quelquefois ce sont de très-spirituelles méchancetés que je n'ai pas l'honneur d'avoir imaginées, et l'on ne saurait croire combien cette erreur est pénible à ma modestie ; plus souvent ce sont des trivialités et des platitudes qui me ravalent au-dessous de ma véritable mesure, et je ne veux pas taire que ces sortes de suppositions affligent mon amour-propre. Ce n'est pas que j'aie la prétention de valoir en général mieux qu'un autre ; mais du moins je suis autre, et c'est une de mes jouissances de ne ressembler qu'à moi. Comme l'originalité, quand elle est soutenue d'un grand fonds de hardiesse, a toujours une sorte d'attrait qui tient lieu d'esprit et de mérite, je suis assuré de ne pas chômer de souscripteurs. Cependant qu'on ne s'attende pas trop à trouver en moi le Marat de l'aristocratie ; car je ne suis pas tellement possédé du démon de la causticité, que je ne trouve parfois quelque douceur à tourner un compliment ; et j'ose même déclarer que, si, par hasard, les hermaphrodites de 89 mettent à profit une seule occasion de faire quelque chose d'utile, ou si jamais la faction des Jacobins néglige une occasion de commettre quelque bonne scélératesse, on me verra le plus empressé à raconter à toute l'Europe cette édifiante singularité.

Le prix de l'abonnement est de 24 livres, soit à Paris, soit en province, soit en pays étrangers, soit même dans nos colonies, où les envois se feront avec la plus grande exactitude.

L'abonnement ne pourra être composé de moins de quarante-huit feuilles, et probablement les excédera de beaucoup.

Le premier numéro paraîtra le 1^er^ du mois prochain.

J'ai certainement le droit d'implorer un délai de six mois pour remplir un si terrible engagement ; mais ceux qui connaissent mon infatigable activité, et qui ont la sagacité de calculer cette succession rapide d'ouragans amoncelés dans les flancs de notre horizon politique, pourront prévoir que je serai délivré avant terme.

MM. les comtes de Mirabeau et La Marck se sont coalisés avec

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une auguste complice pour empêcher que ni les hussards prussiens ni les pandours autrichiens ne viennent interrompre de sitôt la série paisible de mes travaux. Je suppute qu'ils me donneront le temps de remplir mes obligations envers mes souscripteurs. Au surplus, quel que soit le résultat de cette étrange association, je saurais bien trouver une île de Delos pour y faire mes couches à l'abri du tapage de la contre-révolution allemande, qui, je le répète, n'est ni prochaine, ni assurée.

Ma correspondance assidue avec mon co-aristocrate Bender me mettra à portée d'en suivre la marche et d'en prédire l'explosion ; ce qui me donne un grand avantage sur Messieurs mes confrères les journalistes : car, au défaut de tout autre mérite, je suis assuré de me donner un air de sorcellerie par l'infaillibilité de mes pronostics.

Suleau intitula tout bonnement sa feuille *Journal de M. Suleau.* Du reste, comme la plupart des publications périodiques de ce temps, elle n'avait guère du journal que le nom. C'était une revue généralement très-indépendante des événements.

On remarquera le mode de publication, mode qu'adoptèrent plusieurs autres publicistes. Ce qu'il propose, ce n'est point une feuille à périodicité régulière, c'est un abonnement à un corps d'ouvrage sur les matières de la politique, qui se composera d'au moins quarante-huit feuilles, lesquelles paraîtront par fascicules à des époques indéterminées, mais dans l'espace de six mois. C'était quelque chose comme nos opérations de librairie par livraisons.

Le journal proprement dit fut précédé d'un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

numéro, sous le titre d'introduction, que Suleau donna par-dessus le marché à ses abonnés, parce qu'il était rempli en grande partie par une affaire qui lui était en quelque sorte personnelle.

Tous les numéros du journal de Suleau, comme tous ses autres écrits, portent, selon l'usage assez habituel alors, une épigraphe, et ces épigraphes ont généralement un rare à-propos. Celle de l'introduction est prise d'Horace :

*Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque*
*Quæ nunc sunt in honore...*

A la fin de cette sorte de numéro d'essai se lit la facétie suivante :

*Post-scriptum d'une lettre que je reçois de Boulogne-sur-Mer :*

« Il faut que je vous donne un événement bien déplorable qui vient d'arriver en cette ville.

» Un jeune prêtre ayant *juré* dimanche dernier malgré les instances d'une dame de sa connaissance, celle-ci résolut de l'en punir d'une manière exemplaire. Elle profita hier soir d'un entretien fort tendre pour lui couper la..... parole, comme le chanoine Fulbert le fit jadis à Abeilard, et elle dit aujourd'hui qu'elle a été contrainte d'employer ce moyen extrême pour se soustraire aux violences du jeune homme. Une circonstance remarquable, c'est que la parole fut ramassée par un chat, qui la prit pour une souris, et qu'on se propose de consulter la société des Amis de la Constitution sur la peine que mérite le chat pour avoir volé de la chair chrétienne et patriotique... Comment trouvez-vous cette recette contre les jureurs? Je vous la garantis aussi vraie qu'efficace; mais si vous jugez à propos de la conter gaiement au public, ayez la bonté de ne me point nommer. »

Je l'avais bien prédit *que la contre-révolution se ferait par les*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*femmes!* Honneur et gloire à la Judith de Boulogne, qui a si judicieusement compris que ce n'est pas la tête qu'il faut couper à ces nouveaux Holophernes !

Quand Camille Desmoulins, dans son dernier pamphlet, faisait rage contre le comité de législation, qu'il accuse métaphoriquement d'avoir *châtré la Constitution,* mon énergumène ne prévoyait guère que cette salutaire, mais imparfaite opération, ne serait pas, pour *la Constitution civile du clergé,* une simple figure de rhétorique.

Courage, Mesdames; soyez pieusement inexorables. Quand vous tenez un de ces *jureurs,* songez que c'est la religion qui vous met entre les mains le soin de sa vengeance.

Et vous, belle et intrépide D....., je vous recommande notre cardinal de *Lignominie.* Mais après cette amputation expiatoire, Saint Père, laissez-moi désarmer votre colère : éteignez, je vous en conjure, éteignez dans le sang de votre cher fils les foudres du Vatican. L'évangéliste de Ferney n'a-t-il pas dit que c'était assez d'être châtié dans ce monde-ci, sans être encore damné dans l'autre?

Quant à vous, monsieur mon abonné, cessez de vous apitoyer sur le sort de votre chat. Qu'aurait-il à redouter des Amis de la Constitution? Sur la dénonciation qui vous effraie, ils passeront à l'ordre du jour. Ne voyez-vous pas que le petit sacrilége est devenu un de leurs affiliés, puisqu'après sa gloutonnerie, il ne peut manquer d'être *enragé.*

Plaise à Dieu que vous ayez souvent de pareilles *aventures* à m'annoncer! Moi, qui n'y trouve rien de déplorable, je vous promets de les conter gaiement.

Le premier numéro, publié le lendemain des funérailles de Mirabeau, est presque tout entier consacré à l'illustre tribun. Il est intitulé NÉCROLOGIE, et porte cette épigraphe : *Quomodo cecidit vir ille qui salvum faciebat populum Israël!* — Comment est mort celui qui sauva tant de fois Israël !

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Tel est le texte que les panégyristes de Riquetti réservent à cet homme vraiment extraordinaire qu'une mort rapide vient d'enlever.

Aujourd'hui qu'il n'est plus, les passions doivent se taire et le juger de sang-froid. Que la palme du talent croisse et s'élève auprès de sa tombe, comme orateur, comme philosophe, il le mérite; mais gardons-nous de couronner en lui le citoyen, l'homme privé ou l'homme d'Etat : ce serait une profanation. L'analyse des ingrédients qui composaient cet assemblage monstrueux prouvera suffisamment que, sous ces derniers rapports, il n'y a aucun droit. Je contracte donc l'engagement solennel de faire le procès à la mémoire de Mirabeau, c'est-à-dire de renouveler à son égard cette sublime loi des Egyptiens qui traînait les rois au tribunal de la nation lorsque la mort les avait frappés. Traiter un député en souverain, c'est lui rendre les hommages qui lui sont dus.

Le dissection que fait l'impitoyable anatomiste de cet *assemblage monstrueux* est injurieuse jusqu'à la cruauté pour la mémoire de Mirabeau, et l'on dut en être quelque peu surpris après que, dans le *Réveil*, qui était en quelque sorte le programme du journal, Suleau s'était montré presque affectueux pour le grand orateur.

« Au fait, y disait-il, ce Mirabeau n'est pas aussi monstrueux qu'on le suppose; à part son esprit, ses connaissances et son talent, il a encore des qualités attrayantes. C'est, sans contredit, un homme profondément immoral; mais il met dans toute sa turpitude une franchise si originale que sa scélératesse même a quelque chose de séduisant. Il y a dans sa laideur morale je ne sais quel profil qui n'est pas tout à fait aussi hideux que celui de sa

EFERUS - Recherches & Classification numériques

figure. Il faut croire que sa dépravation est contagieuse, car j'ai peine à me défendre d'un certain intérêt de bienveillance à son sort. »

La sévérité de Suleau est encore plus inexplicable aujourd'hui que l'on sait parfaitement le rôle qu'il joua dans les négociations de Mirabeau avec la cour. Est-ce par hasard qu'il aurait voulu étouffer les soupçons qui s'étaient élevés contre lui ? On pourrait le croire, si l'on ne savait combien son caractère répugnait au subterfuge.

Quoi qu'il en soit, Suleau, après avoir fait le procès de Mirabeau, donne, comme deux pièces curieuses qu'il serait parvenu à se procurer, la *Confession de Mirabeau in articulo mortis*, et le *Testament de Mirabeau*. Nous reproduirons cette dernière pièce :

*Testament de Mirabeau.*

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Voulant donner à ceux que j'ai chéris ou estimés pendant le trop long cours de ma misérable vie, de nouveaux témoignages d'affection ou de considération, je lègue :

1° A ma mère, pour lui rappeler la tendre amitié qui m'unissait à mon frère, l'histoire d'Etéocle et de Polynice ;

2° Je donne et lègue à ce frère tant aimé : un intérêt de quatre pour cent dans les domaines nationaux, avec M. de Menou;

Deux pour cent dans l'affaire des juifs, avec l'évêque d'Autun, l'abbé Grégoire et Chapellier;

Deux et demi pour cent dans l'affaire des cuirs, avec Dupont;

Plus un demi pour cent dans la manufacture des assignats, avec Camus, Barnave, Lameth, Chapellier, Pétion et Dubois de Crancé.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Item.* A madame Le Jay, mes quatre manuscrits étiquetés *Affaires courantes.* Elle y trouvera des révolutions à tous prix et des Constitutions ébauchées.

*Item.* A M. de Lafayette, une lanterne avec tous ses agrès et apparaux, si mieux il n'aime accepter et méditer la correspondance de M. Suleau, qui se trouvera dans les papiers que je confie au discernement et à l'amitié de M. le comte de La Marck : M. de Lafayette y puiserait d'excellents principes et plans de conduite, dont j'aurais bien dû profiter. Il n'a plus que six semaines pour opter. Je lui dois cet avertissement charitable, en reconnaissance de l'empressement que mainte fois il a manifesté de payer mes dettes.

*Item.* A Chabroud, directeur en chef de la buanderie d'Orléans, le sabre avec lequel je parcourais, quoi qu'il ait dit, les rangs du régiment de Flandre, le 6 octobre 1789.

*Item.* A Philippe, Ravaillac en grand, peint d'après nature.

*Item.* Au patriote Robetspierre, une mauvaise copie de Brutus qui est dans mon antichambre.

*Item.* A MM. Lameth et Barnave, par indivis, mon tombereau et mes quatre chevaux de *trait.*

*Item.* A M. de Talleyrand d'Autun, mes deux mains.

A Villette, une araignée de la plus petite espèce, mais très-venimeuse, trouvée dans les décombres de la Bastille.

A M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, mon singe.

A Mathieu de Montmorency, mon perroquet.

A M. Bailly, un roitelet, oiseau-mouche, empaillé avec le plus grand soin.

A madame Bailly, la *Servante-Maîtresse,* opéra parodié de l'italien.

Au côté gauche de l'Assemblée nationale, le cordon de mon puits pour leur servir de cravate le jour d'une grande cérémonie qui aura lieu incessamment.

Au côté droit, mes lettres d'interdiction.

Au général Bender, une carte blanche.

A la noblesse française, quelques bouteilles de cordiaux et de spiritueux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A Sa Majesté, une gravure de la bataille d'Ivry.

A la nation, une besace.

A la monarchie, mon éteignoir.

A mon ami Cabanis, pour m'avoir assisté au lit de la mort, une boîte de parfums; plus les *Eléments de la Médecine*, que le docteur Petit voudra bien lui remettre de ma part.

Au club des Jacobins, un quintal d'arsenic de première qualité.

A Camille Desmoulins, une vipère en bocal.

Au bataillon de la section Grange-Batelière, les soixante-treize cartels que j'avais ajournés indéfiniment.

Aux nommés Noël, Gorsas, Grandmaison, Audoin, Carra, Garat et Marat, la première coupe de mes foins.

A M. Voidel, mon cœur pour le dégoûter des recherches.

A M. Gobel, évêque de Paris par la loi constitutionnelle de l'Etat, une gravure d'après Raphaël qui représente Jésus-Christ chassant tous les intrus et les marchands qui trafiquaient dans son temple; plus un Jugement dernier, tiré du cabinet de l'Empereur.

A madame le duc d'Aiguillon, la robe de noce de ma femme, pour remplacer celle dont le greffe du Châtelet s'est emparé.

A M. de Menou, des tables de jeu.

A M. de Kersaint, un cabaret complet.

A M. Pétion, deux portraits, sous le même numéro et dans le même cadre, représentant, l'un cet honorable membre, et l'autre le prince des orateurs romains, avec cette devise : *le Supplice de Cicéron.*

Enfin, j'institue pour mon exécuteur testamentaire M. de La Marck, que je prie de recevoir de ma reconnaissance : l'*Erotica biblion*, le *Libertin de qualité*, ma *Correspondance de Berlin*, où je m'étais fait espion d'anti-chambre. Ces présents sont bien mesquins en comparaison des sommes qu'il m'a prodiguées; mais il voudra bien considérer que de tous mes ouvrages ce sont les seuls que personne n'ait le droit de revendiquer...

L'ordre qui règne dans ce testament, ajoute Suleau, le discernement avec lequel il est fait, prouve que Mirabeau conserva toutes ses facultés jusqu'au dernier soupir. Comme sa pensée

EFERUS - Recherches & Classification numériques

embrasse tous ceux qu'il avait poursuivis de son estime ou de sa tendresse! Comme sa reconnaissance se prête aux épanchements de son âme! Comme son esprit ordonne, dirige, dispose! Quelle magnificence dans ses bienfaits! quel choix dans les personnes!

Ce testament laisse, dit-on, des mécontents; et cependant les parts sont distribuées de manière que tel qui paraît recevoir infiniment a dans le fait beaucoup moins que celui qui paraît avoir été oublié. Quant à moi, qui ai vu au premier coup d'œil qu'il y avait un lot pour les honnêtes gens, je l'ai cherché et trouvé dans le silence de Mirabeau.

Après une anecdote sur le même sujet, on lit ces deux épitaphes :

*Guirlandé d'horreurs, Mirabeau*
*Termine sa coupable vie :*
*Respire enfin, ô ma patrie!*
*Tous les crimes sont au tombeau.*

—

*Ci gît un homme corrompu*
*Qui dans un siècle de vertu*
*Eût dans l'obscurité vécu ;*
*Et qu'à coup sûr on eût rompu,*
*S'il ne fût pas mort* impromptu.
*Passant, qui ne l'avez pas vu,*
*Plaignez le roi qui l'a connu.*

On trouve encore dans ce même numéro cette

*Lettre à qui voudra la lire.*

Vous abusez, Messieurs, de l'état où nous sommes!
Tout vous semble permis; mais craignez mon courroux:
Vos libertés, enfin, retomberaient sur vous.
(RACINE.)

Le Palais-Royal est le laboratoire où se travaille la matière première des décrets que nos législateurs façonnent ensuite. Les ouvriers employés à ces préparations brutes, tantôt à la solde des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Jacobins, tantôt à la solde de Philippe, et toujours au plus offrant, vont si vite en besogne qu'il leur reste des loisirs. Ces lacunes perdues pour la Constitution, ils les remplissent par mille jeux innocents. Le matin, c'est une femme de qualité qu'ils fustigent; l'après-midi, c'est un royaliste qu'ils suffoquent dans la vase du bassin; le soir voit un auto-da-fé. A ces espiégleries démocratiques succèdent quelquefois des amusements plus graves; mais leur enjouement est le même, soit que Saint-Hurugue leur lise les bouffonneries de Marat, soit que Villette leur distribue les narcotiques de l'abbé Noël. Comme chacun a son franc parler, une saillie n'attend pas l'autre. Celui-ci demande la tête de Léopold, celui-là le nez de Bailly; un troisième, plus friand, veut les oreilles de M. Lafayette; un quatrième, gourmet décidé, prétend avoir celles de M. Suleau. La journée finie, on se sépare pour recommencer le lendemain; et lorsqu'on se dispose au partage des abattis qu'on se promettait la veille, la fâcheuse, l'importune renommée, publie aussitôt que Léopold s'avance froidement vers nos frontières; que Silvain Bailly continue de fourrer son nez partout; que M. de Lafayette porte impunément chaque jour ses oreilles aux Tuileries, et que Suleau, familiarisé plus que jamais avec ces puérilités, continue d'agiter gaiement les grelots de sa marotte. Ce qui m'étonne dans tout cela, c'est que la même proscription enveloppe des hommes absolument divisés de rapports, de principes et d'intérêts. En effet, que peut-il y avoir de commun entre l'ancien marguillier de Chaillot, le successeur de Joseph, le don Quichotte de la liberté française, et l'apologiste de la monarchie. Essayons de résoudre ce problème.

Toute société qui gravit vers le républicanisme a pour les dépositaires de l'autorité l'aversion des hydrophobes pour l'eau; alors soyez mogol ou maire, inca ou commandant de milice, peu importe, l'horreur que vous inspirez est la même, avec cette petite différence cependant que les menaces sont pour les uns et le lacet pour les autres. Léopold comme roi, Suleau comme spadassin et puissance littéraire, Lafayette comme dictateur militaire, et Bailly comme dictateur civil, présentent, sous des traits différents, le même ensemble : donc il faut, etc., etc. . . . .

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Messieurs les sous-législateurs du Palais-Royal et compagnie, puisqu'il ne s'agit que d'attendre, laissez Suleau se livrer paisiblement à son journal. Allez plus loin, et, si vous êtes capables de secouer les langes de la démagogie, ouvrez, lisez ce journal : vous y trouverez des portraits frappants, des vérités hardies, des avis salutaires, des pronostics dérobés à l'avenir, des leçons quelquefois sévères, mais toujours de circonstance. Cette manière ne tient ni à l'esprit de parti, ni à un culte particulier, ni à la routine des folliculaires, mais au caractère d'un écrivain trop fier pour être à la solde d'une tribu, et trop impétueux pour se circonscrire dans des formes didactiques.....

Dans son numéro 2, Suleau prend une fois encore Louis XVI à partie, et lui adresse un dernier mot, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en son entier, tant il y a de nobles sentiments dans cette éloquente objurgation.

*Dernier mot au Roi.*

Ta gloire est le seul bien qui me puisse tenter,
Et le seul que mon cœur *cherche* à leur disputer
(RACINE.)

Auguste et malheureux successeur des Bourbons, monarque esclave d'un peuple roi, Louis, prête l'oreille à mes accents ! La vérité m'oppresse : comme un torrent elle va jaillir de ma bouche et se répandre autour de toi. Pardonne à l'ivresse de l'amour, pardonne à la confiance d'une excessive fidélité, l'audace qui m'amène encore en ta présence : si le malheur dégrade les hommes ordinaires, s'il les réduit à la même stature, ne crois pas que j'aie la témérité de penser que la tête des rois se courbe sous ce honteux nivellement; plus la rigueur des saisons amoncelle de frimats sur le sommet des Alpes, plus leur cime a d'élévation et de majesté. Louis, tu es encore à mes yeux tout ce que le sort t'a fait naître : l'intervalle immense qu'il mit entre le monarque

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et le sujet, il n'est pas plus en mon pouvoir de le franchir, qu'il ne t'est donné d'en combler la mesure. Toujours à la même distance des hauteurs où la main cruellement bienfaisante de la Providence te plaça, puisse ma voix monter et s'élever vers toi, comme les parfums des champs qu'un vent favorable porte jusqu'au séjour de la divinité!

Louis, il te souvient de ces ténèbres affreuses qui couvrirent tout à coup la surface de cet empire, et semblaient menacer la France d'une nuit éternelle. Sans pilote, sans boussole pour diriger sa course dans cette obscurité profonde, le vaisseau de l'Etat, battu par la tempête, errait çà et là, exposé tout à la fois et à la fureur des flots et à la perfidie des écueils.

La consternation était générale, la confusion régnait de toutes parts. Dans ce péril commun et qui paraissait inévitable, on vit des hommes lâchement courageux, et peu faits à se mesurer corps à corps avec le danger, confier leur salut personnel à des esquifs construits à la hâte. D'autres, plus occupés du soin de ta conservation que de celui de ta grandeur, osèrent te proposer de t'abandonner au hasard d'une semblable tentative. Moi seul je résistai à ce conseil, parce qu'il était indigne de ta magnanimité; moi seul je m'écriai : « Si tu connais les obligations sacrées de la monarchie, tu t'enseveliras glorieusement sous les ruines de ton trône. N'abdique donc pas honteusement ton autorité : vivre ou mourir en roi, tel est ton devoir. »

Cette noble résolution, qui n'eût pas été vaine si l'ingratitude la plus inouïe et une lâcheté plus qu'ignominieuse n'eussent pas enchaîné les bras qui devaient soutenir les colonnes de cette monarchie, était la seule qui convînt à la majesté du premier souverain du monde, et aux circonstances où t'avait placé la faiblesse et la criminelle insouciance de tes ministres. Le peuple, il est vrai, tumultueusement assemblé, demandait, les armes à la main, le partage des conquêtes que le hasard venait de lui procurer, mais il n'avait pas encore fait l'essai de ses forces; il n'en connaissait ni le secret ni la mesure; il n'avait pas encore porté à ses lèvres la coupe empoisonnée de l'indépendance.

..... Il suffisait dans ce moment de crise d'entreprendre pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

exécuter, il suffisait de se montrer pour reconquérir, il suffisait de parler pour dicter des lois. A cette époque malheureuse, les provinces n'avaient encore montré que l'immobilité de l'étonnement...

D'un autre côté, les préjugés, ces conservateurs de la puissance des rois et de la conscience des peuples, couvraient d'une égide jusqu'alors impénétrable et le trône, et l'autel, et le sanctuaire des lois. Dans ce moment de calme et de stupéfaction, une détonation subite de l'autorité royale eût paralysé d'effroi l'audace la plus réfléchie; et ce même peuple, qui osait déjà mesurer les hauteurs du trône, vaincu sans avoir livré de combat, eût été trop heureux de s'abandonner à ta clémence et à ta générosité.

Agité d'une sainte indignation, brûlant de grossir la foule des véritables défenseurs de la patrie, j'attendais le signal des combats; je demandais le successeur de Henri le Grand; je cherchais le panache qui devait nous montrer le chemin de l'honneur et de la victoire... Tu parus, et je ne vis qu'un esclave qui traînait douloureusement les fers dont une troupe barbare et sacrilége venait de garrotter ses augustes mains.

Ces signes affreux de ta servitude seraient des trophées éternels érigés à ta gloire, si le Dieu des armées avait seul dicté l'arrêt de ta captivité. Mais quel combat a-t-on livré pour toi? Quelle plaine a vu ruisseler le sang de tes défenseurs? Qu'on cite le lieu à jamais mémorable où Louis, à la tête de ses phalanges, succomba sous le nombre après avoir porté le carnage et l'épouvante au sein de ses ennemis, et je place sur ta tête la couronne de l'immortalité!

..... La monarchie n'est plus, et sa mort n'a pas même été précédée des convulsions de l'agonie.

Louis, si tu doutes encore de cette affreuse vérité; si tu crois que pour cesser d'être roi il faut avoir été dépouillé des vains attributs de la souveraineté, rappelle-toi ce que tu étais lorsque ton illustre aïeul te céda le premier diadème du monde...

Tant de couronnes accumulées sur ta tête par la main du temps et l'amour des peuples te rendaient le premier souverain du globe. Aussi ta politique gouvernait les deux hémisphères, lorsque les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

peuples et les rois des parties les plus reculées du monde connu te reconnaissaient pour l'arbitre de leurs différends. Aujourd'hui la scène a changé. Ton peuple s'est assis sur ton trône ; ton peuple a envahi toutes les autorités; ton peuple s'est déclaré ton souverain. Législateur, magistrat, ministre, pontife et roi, il est tout, et tu n'es plus que le jouet de ses caprices.

Et ne te flattes pas du chimérique espoir de rentrer un jour dans le domaine de tes ancêtres : un peuple corrompu dans ses mœurs et dissolu dans ses principes ne peut et ne doit souffrir d'autre domination que celle qu'il exerce lui-même, car il est naturel à l'homme de se ranger sous le gouvernement qui s'amalgame le mieux avec ses vices et ses passions, et tel est le privilége de la démocratie.

Que l'adulation exalte l'amour des Français pour leur monarque, qu'elle berce tes chagrins du récit fabuleux de leur fidélité; incapable de plier ma franchise à ce mensonge de vieille étiquette, je te dirai : « Ce peuple, dont le premier besoin était d'aimer et de chérir ses rois, n'éprouve aujourd'hui que la haine des monarques et de la monarchie ; son idolâtrie a changé d'objets; l'encens de ses sacrifices ne fume plus que sur les autels de ses faux dieux. Le fanatisme d'une indépendance effrénée, qu'il ose appeler du nom sacré de liberté, est le seul culte de cette horde impie et sauvage ; le régicide est l'évangile de sa sanglante religion, et tout ce qui ne fléchira pas le genou devant Baal sera égorgé sur le pavé de ses temples.

Cette subversion générale d'idées, d'affections et de principes; cette métamorphose d'êtres sensibles, doux et raisonnables, en bêtes stupides, féroces et carnassières, ne fut pas seulement l'effet spontané d'une cause secrète, mais le développement progressif d'un germe fécondé par une longue incubation.

Ce germe, fruit empoisonné de l'alliance de tous les vices et de tous les crimes, prit naissance sous tes yeux, au sein même de ta famille, dans le cœur d'un de ces monstres que le ciel jette sur la terre, à de longs intervalles, pour humilier l'orgueil des hommes ou châtier leur perversité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il montre alors la main de Philippe d'Orléans dans le saccagement de la manufacture de Réveillon, dans les forfaits du 14 juillet 1789, et les horreurs de la nuit sanglante du 5 au 6 octobre, et les attentats du 18 avril; puis il continue :

Maintenant promène tes regards sur cette contrée, jadis si florissante, aujourd'hui si méconnaissable. Qu'offre-t-elle à tes yeux? Des monceaux de ruines, des champs ravagés, des échafauds fumants du sang de l'innocent, des temples renversés et foulés aux pieds; des furieux armés de torches et de poignards, courant à la liberté à travers les déserts et les flammes, et menaçant de la mort quiconque ne partagerait pas la haine qu'ils ont vouée à leur roi, qu'ils ont jeté dans les fers pour le torturer à loisir; à la religion, qu'ils traitent de chimère; à l'humanité, qu'ils traitent de faiblesse; à la justice, dont ils ont fait l'esclave des circonstances; aux préjugés, dont ils ont secoué le frein; aux mœurs, dans lesquelles leur corruption ne voit plus que des tyrans.

Louis, crois-tu maintenant que cet empire soit encore digne de tes regrets? Crois-tu qu'il mérite que tu lui fasses l'honneur de le conquérir? Et quand tes affections paternelles te solliciteraient de conserver à tes enfants le patrimoine de leurs ancêtres, qui te seconderait dans cette romanesque entreprise?

Où sont ces armées invincibles qui couvrirent de gloire le nom français aux journées mémorables de Denain et de Lawfeld?

Où sont ces généraux à jamais immortels qui, dans les plaines de Rocroi et sur les bords du Rhin, faisaient trembler les ennemis de l'État?

Où est cette noblesse intrépide et belliqueuse qui, dans les champs de Fontenoy, fixa sous nos étendards la victoire longtemps incertaine?

Où sont ces ministres-rois qui aidaient Henri le Grand à dompter un peuple ingrat et rebelle?

Où sont ces hommes célèbres dont le génie gouvernait les deux pôles, et servait de flambeau à l'univers?



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Où sont ces *Thessaliens* que te promettait mon trop crédule espoir ?.....

Dans cet abandon général, le Ciel, sensible à tes maux, t'a laissé deux alliés bien puissants, la vertu, qui sait dédaigner, et le courage, qui sait entreprendre.

Tant que subsista le pacte religieux qui ne faisait du monarque et du peuple, du peuple et du monarque, qu'un tout que la pensée ne pouvait et n'osait pas même désunir, rompre un seul anneau de cette chaîne sacrée, c'eût été trahir à la fois l'honneur et les serments. Ce pacte antique et révéré depuis tant de siècles, ce traité signé de la main de Dieu, ton peuple l'a violé avec trop de solennité pour qu'il puisse te lier encore. Eh bien ! Louis, recouvre comme homme cette liberté que comme roi tu as perdue. Détrôné par ceux qui devaient affermir ton trône, jeté dans les fers par ceux qui avaient juré d'affermir ta puissance, hâte-toi de te dépouiller, au milieu de cette horde impie et parricide, de ces marques frivoles de ta grandeur passée, qu'ils ne t'ont laissées qu'en signe d'impuissance et de dérision. Ton front ne portera plus ces attributs pompeux de la majesté royale ; mais il brillera de la majesté des vertus et du courage. Alors, *mais seulement alors*, il te sera permis de fuir cette terre exécrable et volcanisée ; alors tu auras des droits éternels aux hommages de l'univers, et les nations réunies proclameront ton immortalité !

Assez de puissances brigueront l'honneur d'offrir un asile à tes malheurs ; assez de peuples s'empresseront de remplir envers toi les devoirs de cette hospitalité religieuse que tes ancêtres exercèrent tant de fois envers des rois persécutés par la rigueur du sort ou proscrits par des arrêts sanglants.

Louis ! ce conseil, le seul vraiment digne de ton cœur, c'est l'amour le plus ardent, la passion de ta gloire, l'ivresse de ton bonheur et le pressentiment de l'avenir qui te le donnent. Si tu balançais à le suivre, rappelle-toi qu'il vaut mieux être LE PREMIER DES HOMMES QUE LE DERNIER DES ROIS.

On pense bien que l'homme qui pouvait tenir un pareil langage à son roi n'épargnait guère les pou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

voirs révolutionnaires. Voici le début du numéro 3, qui porte cette épigraphe :

> Vous allumez un feu qui ne saurait s'éteindre;
> Craints de tout l'univers, il vous faudra tout craindre.

Quand cesseront-ils de souffler le ravage et la peste, ces hommes impunément audacieux et criminels qu'un peuple imbécile poursuit encore de ses stupides affections, lorsque les anathèmes et toutes les vengeances menacent leurs têtes coupables ! Insolents usurpateurs, lâches tyrans ! vous vivez encore, et cet empire n'est plus ! vous vivez ! et des millions d'hommes, victimes de vos fureurs, expirent dans les horreurs de la misère et du désespoir ! Souillés de forfaits, il ne vous en restait plus qu'un à commettre, et vous l'avez commis, parce que vous avez besoin du crime, comme les tyrans ont soif du sang ; vous l'avez commis, parce que vous étiez nés pour les engendrer tous.

Misérables ! vous osez vous ériger en législateurs, lorsque vous n'êtes que des bourreaux. Vous faites parade d'humanité, lorsque le meurtre et la destruction vous précèdent. Vous prétendez gouverner les peuples avec le sceptre de la philosophie, lorsqu'il est démontré que la philosophie ne peut et ne doit former aucune alliance avec la politique !

Vous législateurs ! Ah ! croyez-moi, croyez-en la voix de l'univers entier : vous n'êtes que de plats charlatans, faits tout au plus pour représenter devant une grossière populace. Empiriques de carrefour, vendez à cette crédule populace vos drogues empoisonnées ; mais gardez-vous de les proposer aux Américains : celui que vous chargeriez de les y colporter paierait de tout son sang cette imprudente tentative. Défendez-vous également de l'espoir ridicule de mettre en défaut leur prévoyance : ils ne vous écouteront point, pour s'épargner l'ennui de votre dégoûtante métaphysique ; ils ne vous écouteront pas, pour vous épargner la honteuse répétition des mensonges, des absurdités, des inepties sans nombre, à la faveur desquelles vous en avez imposé à une multitude ignorante.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Une autre fois Suleau s'égaye sur le compte du démocrate :

Le démocrate, dit-il, est de la nature des castors. Celui-ci abat sans cesse, celui-là détruit sans cesse. Le premier n'a qu'une manière de construire, le second n'a qu'un système en politique. Le castor est amphibie, le démocrate s'accommode également de l'élément républicain et monarchique. Tous les deux enfin, ils passent leur vie à bâtir, le castor dans l'eau, le démocrate sur le sable, ayant à craindre, l'un la rapidité du fleuve, l'autre l'impétuosité des vents. En général, le démocrate a les inclinations tempérées. Tardif dans ses combinaisons, peu prévoyant, naturellement sobre, il consomme peu et vit au jour le jour. Qu'on le laisse niveler, maçonner, édifier, démolir, c'est tout ce qu'il demande. Ces animaux sont enclins à s'isoler ; mais, nés craintifs et timides, ils marchent rarement seuls : aussi est-il très-ordinaire de les voir se réunir en troupeaux. Alors, il est prudent de les éviter et de s'éloigner des endroits où ils paissent ; car autant ils sont timides dans la solitude, autant ils deviennent hardis et entreprenants lorsqu'ils se trouvent en certain nombre. On les a vus quelquefois se jeter sur des voyageurs et les dévorer. Le bruit d'une arme à feu prévient ces accidents, et suffit pour les mettre en fuite.

Suit le portrait du jacobin :

Le jacobin participe de la nature du tigre et de l'ours blanc. Ses formes sont brutes et grossières, son maintien est lourd. Il a l'air taciturne, l'encolure hideuse, le poil ras. Féroce et carnassier, il égorge pour le plaisir d'égorger, aime passionnément la chair humaine, et vit dans un état de guerre perpétuelle avec tout ce qui n'est pas de son espèce, à l'exception du démocrate, avec lequel il se plaît quelquefois, et plutôt par caprice que par inclination. Fouiller la terre, déraciner les arbres à fruit, telles sont les occupations de l'ours jacobin, qui n'est par lui-même susceptible d'aucune espèce d'éducation, et dont on ne peut se servir qu'après l'avoir muselé.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je n'ai pas besoin de dire quels ressentiments soulevaient ces sanglantes moqueries. Les jacobins et les meneurs populaires, tels que ce Rotondo, que l'histoire a pris en flagrant délit dans les flammes de l'hôtel de Castries, et plus tard dans le sang de la princesse de Lamballe, avaient juré une haine mortelle à Suleau, dont ils menacèrent vingt fois le domicile, et le courageux écrivain avait dû mettre ses meubles et ses papiers à l'abri des *jurés brûleurs* : ce fut dans une chambre nue, meublée seulement d'un lit, d'une table et d'une chaise, qu'il continua sa guerre de sarcasmes et d'invectives.

Quant à sa personne, nous l'avons vu, il en fait bon marché. Ses ennemis sont toujours sûrs de le rencontrer sur leur chemin, et il va au-devant des mandats du comité des recherches, bravant les premiers, et comptant sur son audace pour se tirer des mains des inquisiteurs.

Un jour, — c'était pour la dixième fois peut-être, — il est incarcéré par ordre du terrible comité, sous l'inculpation d'avoir publié des libelles « soudoyés par l'aristocratie ». A cette accusation, sa philosophie l'abandonne; on sent que le rouge lui est monté au visage. Loin de former sur sa plume des spéculations sordides, il avait eu longtemps, dit-il, la puérile délicatesse de ne propager ses opinions politiques qu'au détriment de sa bourse, et il a refusé tous les secours qui lui étaient offerts.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cependant, ajoute-t-il avec plus de gaîté, j'ai usé librement de la bourse d'un quidam qui, à ce prix, m'absolvait d'avance de tous mes péchés d'aristocratie. Cet homme m'avait déjà prêté cent mille francs dans d'autres circonstances; sous beaucoup de rapports, il avait auprès de moi le droit de représentation; il ne pouvait ni ne devait encourager ce qu'il appelle une hérésie politique, mais il ne s'est jamais permis d'en contrarier l'essor que par des considérations de prudence. Sûr de ma probité jusque dans mes erreurs, il ne pouvait que me plaindre; mais il se serait fait un crime de me blâmer d'obéir à l'impulsion de ma conscience. La seule condition qu'il attache à cette sorte de condescendance, c'est que je lui laisserai le privilége exclusif de pourvoir à tous les frais de mes armements contre le système révolutionnaire. Peut-être les jansénistes de l'aristocratie me pardonneront-ils cette espèce de transaction avec un profane, quand ils sauront que ce profane, c'est mon père.

Quand je fus fatigué d'être onéreux à mon père, qui, consciencieusement, doit compte de sa fortune à ses dix enfants, je cédai à la fantaisie de me créer un impôt sur la curiosité de mes lecteurs. A peine eussé-je proposé par souscription mes boutades inconstitutionnelles que déjà j'avais reçu une somme de quarante mille livres. (Si c'est dans ce sens qu'on m'accuse d'être *soudoyé par l'aristocratie*, je passe condamnation.) Pour peu que j'eusse mis d'activité à exploiter cette mine, j'aurais plus gagné à dépecer nos législateurs et à pulvériser leurs sottises qu'eux-mêmes à les fabriquer.

Mais les souscripteurs de Suleau se trouvaient assez mal payés de leur empressement; il leur servait très-irrégulièrement et leur faisait trop attendre à leur gré une pâture à laquelle ils avaient bien vite pris goût; ils se plaignaient hautement. Suleau, qui n'en pouvait mais, coupe court à leurs réclamations par un trait d'audacieuse folie : il éta-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

blit un bureau de distribution au greffe de l'Abbaye et un bureau d'abonnement au comité des recherches. « Ces honnêtes gens, dit-il, sont singulièrement officieux, et je ne dois plus douter que mes abonnés ne soient servis désormais avec la plus scrupuleuse ponctualité. « Après tout, il se soucie aussi peu des plaintes que des critiques ou des louanges de ses abonnés. J'espère, leur dit-il un jour, après avoir exposé les obstacles qui entravaient la composition et la distribution de son journal,

J'espère que mes souscripteurs se contenteront de cette justification, quand ils sauront que je n'écris ni par vanité, ni par intérêt, et bien moins encore pour amuser leur oisiveté. Je me ris également et des reproches et des éloges. Ce dédain parfait de la censure et de la louange est une vertu que j'ai toujours poussée jusqu'au cynisme, et jamais je n'aurai la duperie de sacrifier aux bonnes grâces du public le plaisir de satisfaire le plus frivole de mes caprices. Cette profession de goût servira de réponse aux abonnés qui perdent leur temps à m'importuner de plaintes. L'avis peut être utile aussi à tous ceux qui prennent la peine de me harceler de compliments.

Je profiterai de cette occasion pour annoncer que les critiques qui portent sur la partie politique de mes écrits ne me causent qu'une sensation de pitié... Pour combattre un écrivain qui a tenu le fil de plus d'une intrigue, qui a toujours étudié son sujet, qui n'a jamais affirmé un fait équivoque, ni même hasardé une opinion douteuse, il faut du bon sens, du jugement, quelque esprit, et surtout des connaissances locales ; et tel suffisant qui se donne les airs de se scandaliser de la nature de mes principes et du sens de mes allusions ne prouve souvent qu'une chose : qu'il n'a rien de tout cela.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On ne saurait être plus catégorique, et il eût été difficile de répliquer à une pareille déclaration, qu'aurait appuyée au besoin un sabre non moins tranchant.

Suleau, cette fois encore, échappa à la justice politique qui, jamais peut-être, n'avait rencontré une proie si glissante. Mais on s'aperçoit bientôt que son âme s'est ulcérée. — « Chose étrange, et naturelle cependant, dit M. Vitu, Suleau doutait! Il arrivait à cette période de la vie où l'homme qui pense interroge à la fois le passé et l'avenir. Suleau vit clairement que le naufrage du passé était irréparable, mais l'avenir lui fit horreur.

» Dès le début de son entreprise, Suleau se raidit contre le sentiment secret de l'inutilité de ses efforts.

» Il sent qu'il est dans une route périlleuse, que le terrain va fléchir sous ses pas; il a peur de tout et de tous : peur de l'Assemblée, dont l'existence est un outrage à l'inviolable autorité du roi; peur des nobles, qu'il a trouvés découragés et désunis; peur de l'étranger, dont il soupçonne les arrière-pensées; peur des princes, parce qu'ils compromettent le roi dans des vues particulières qu'il voudrait déjouer; peur de la reine, parce qu'elle se défie du désintéressement des princes. Chacune de ses publications mensuelles porte l'empreinte de ces terribles irrésolutions, qui nous touchent pro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fondément, parce qu'en les surprenant à nu dans cette âme qui ne sut pas feindre, on a le secret de toutes les erreurs, de toutes les illusions, de toutes les fautes et aussi de tous les malheurs du parti royaliste, qui fut broyé par les vagues révolutionnaires entre ces deux grandes croyances, la Royauté et la Patrie. »

Quoique dévoué de cœur aux émigrés, Suleau n'avait d'abord approuvé que dans une certaine mesure les intentions des princes; on l'avait entendu émettre de prudentes réserves contre l'usage qu'ils pourraient faire de la force qu'ils avaient dans les mains; le concours des armées étrangères lui répugnait et l'effrayait.

Dieu veuille que le manifeste qui précédera leurs premiers actes mette dans une parfaite évidence la loyauté des puissances auxiliaires, et ne renferme d'ailleurs aucune prétention offensante pour tant de braves Français qui se sentent dignes d'une véritable liberté! car, enfin, si ceux-ci n'ont à combattre que pour le choix de leurs tyrans, leur résolution ne sera pas douteuse : ils redouteront bien moins la brutalité des Appius que les caresses des Porsenna. Ici, je vois M. le comte d'Artois et M. le prince de Condé s'avançant à la tête des légions formidables qui leur sont confiées par des puissances étrangères dont il est permis de suspecter le désintéressement. Je ne ferai point à des Bourbons fidèles au devoir de leur naissance l'injure d'examiner ce qu'ils veulent. Certes, ils n'ont pas la folle et criminelle prétention de ne nous délivrer de la turbulence éphémère, de l'oppression momentanée de quelques tribuns intrigants, que pour mieux river les chaînes féodales que nous avons voulu briser sans retour. Soit



EFERUS - Recherches & Classification numériques

que je considère le roi dans la bourgeoisie de son ambition et l'humilité de ses goûts, soit que par une supposition complaisante et gratuite, mais chère à mon cœur, je lui prête la noble impatience de se dépêtrer des chaînes dont il s'est garrotté, je conclus que, loin de soulever hardiment sur ses libérateurs ses bras flétris de meurtrissures, il n'aura de voix que pour les exorciser, et s'il lui reste la force de s'agiter dans ses fers, ce sera pour célébrer les bienfaits et la vertu de ses geôliers et de ses bourreaux. Je ne dois pas examiner aujourd'hui si cette étrange combinaison d'imprécations et de vœux sera bien politique; je ne dirai pas encore si ce contresens d'hommages prouvera d'autre sincérité que celle de sa peur. A quelque système que cette conduite appartienne, qu'elle soit, ou le conseil naturel de sa faiblesse, ou l'effet nécessaire de ses malheureuses circonstances, ou le résultat spontané de son impéritie, toujours est-il vrai qu'à l'exemple de Henri III, il se précipitera d'abord dans les bras des ligueurs, qui seront fiers d'opposer son mannequin aux guerriers armés pour sa défense. Dans cette monstrueuse confusion, à quel panache se rallieront les vrais amis de la patrie, qui, détestant également et le despotisme plébéien et la tyrannie des grands, également effrayés et des horreurs de l'anarchie et du danger de la conquête, ne veulent combattre que pour le salut de la monarchie?

Tout à coup Suleau change de langage : aux jacobins son mépris muet, et presque son indulgence; mais haine, haine vigoureuse à ces infâmes « monarchiens, royalistes constitutionnels et partisans des deux chambres, intrigants, frénétiques, charlatans, infâmes, orgueilleux, imbécilles, coquins, ambitieux » ; je passe la meilleure partie de la litanie. Et savez-vous pourquoi? « C'est que depuis six mois ils ont retardé le bienfait de la contre-révolution. » Suleau a donc résolu de hâter

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette contre-révolution. Le moment de temporiser est passé. Ne lui parlez plus de modération, c'est lâcheté, ni de conciliation, c'est duperie. Plus de pacte avec l'anarchie; c'est par la force ouverte qu'il la faut écraser.

Suleau part donc pour Coblentz; il se jette à corps perdu dans le parti des princes, et il embrasse avec l'enthousiasme qui est dans sa nature les projets de l'émigration dont il se défiait tout à l'heure. Son numéro 7 est intitulé : *Journal de M. Suleau, rédigé à Coblentz, et dédié à toutes les puissances. — Servant de suite au précédent. — Neuwied sur le Rhin, et à Paris...* On lit sur le titre : « Troisième version : les premières éditions ont été sacrifiées à des considérations de circonstances. »

Et au verso cet avis à son imprimeur :

Je crois avoir trouvé le moyen de me soustraire à l'oppression. C'est de Bruxelles que je vais continuer mon journal. En attendant qu'on attaque avec de meilleures armes les rêveries constitutionnelles, il faut écrire sur un autre ton, et j'y ferai de mon mieux.

Le titre du numéro 8 porte cet autre avis :

Demain je prends mon essor pour Bruxelles, la Hollande, Londres, et successivement Paris. Ce petit exercice n'arrêtera point l'épanchement de ma bile, et mon journal sera régulièrement réimprimé et mis en circulation dans tous les points considérables de l'Europe.

*Post equitem sedet atra cura.*

Le diable monte en croupe et galope avec lui.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le numéro 7 est précédé d'un avant-propos daté de Coblentz, 20 novembre 1791, et commençant par cette déclaration :

Le but de cette entreprise est de chercher le vrai préservatif contre l'épidémie du *mal français*, et d'inviter tous les gouvernements à combattre, sous peine de leur dissolution très-prochaine, l'influence contagieuse de ce charbon politique.

Le voilà donc qui adjure l'empereur Léopold, qui adjure l'impératrice Catherine; il gourmande les émigrés, il gourmande les princes eux-mêmes. Pourquoi cette lenteur? Pourquoi tant de gentilshommes se consument-ils sur les bords du Rhin en une déshonorante oisiveté? Quelles sont ces intrigues qui s'agitent dans Coblentz divisé?

Ce langage devait déplaire, et il déplut : « C'était, dit un contemporain, le tonnerre tombant au milieu des délices de Capoue. » Suleau ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait fait fausse route. Son numéro 8 se termine par un *Avis important,* où, après avoir dit que désormais il faudra s'adresser, pour tout ce qui concerne son journal, à Neuwied, au bureau de la Société typographique, et à Paris à M. Rainville, rue de Seine, faubourg Saint-Germain, petit hôtel Mirabeau, Suleau fait cette déclaration, qui mérite, en effet, d'être remarquée :

Des motifs tout puissants sur une âme également susceptible de reconnaissance et de ressentiment me déterminent à me compter enfin pour quelque chose dans mes calculs, et à préférer

EFERUS - Recherches & Classification numériques

désormais à des intérêts étrangers ceux de ma tranquillité et de ma fortune.

Je rendrai compte de ces considérations incessamment avec toute l'ingénuité qui fait la base de mon caractère; je n'ai qu'un mot à dire aujourd'hui. Mon journal circule librement, à la faveur d'une permission expresse, dans tous les pays soumis à la domination de l'empereur.

*Il est quelques vertus au fond de la Syrie.*

Si j'ai tort, voilà comme il convenait à une grande puissance de me réfuter; si j'ai raison, on a trouvé le vrai moyen de me faire taire. Il y a donc autant de sagesse que de dignité dans une pareille conduite. M. le comte de Metternich me donne une leçon dont je saurai profiter pour me mettre en garde contre la fougue de l'esprit de parti; et l'on n'imagine pas combien il me tarde d'avoir une grande occasion de faire amende honorable à Sa Majesté impériale.

Tout à l'heure les trois partis qui se partagent la scène politique vont se heurter. Eh bien! je n'en veux épouser aucun; je me contenterai d'un simple rôle d'observateur. Je me borne à suivre tous leurs mouvements et à juger les coups.

*Iliacos intra muros peccatur et extra.*

On peut donc croire qu'à l'avenir je me défendrai de l'enthousiasme comme de l'irascibilité. Quand je m'aviserai de louer, ce sera avec beaucoup de réserve et de modération; quand je me permettrai de critiquer, ce sera sans aigreur ni amertume; et pour donner une preuve non équivoque de la sincérité de ma conversion, déjà je m'abstiens du plaisir d'ébruiter une rouerie infiniment piquante que la Providence du hasard m'a fait découvrir : tout ce que l'on en saura, c'est que cette petite espiéglerie dont je garde le secret au baron de B*** est le *nec plus ultra* de la fourberie et la quintessence du machiavélisme.

Pour tout dire en un mot, je suis décidé à ne plus guerroyer que pour mon compte. Il est un degré d'égoïsme qui, loin d'être

EFERUS - Recherches & Classification numériques

incompatible avec la probité, n'est qu'une sorte de devoir envers soi-même. J'ai mis ma conscience aux prises avec ma raison, et la réflexion m'a convaincu, autant que l'expérience, que tout individu qui se sacrifie sans nécessité pour des intérêts vagues et collectifs n'est qu'un animal d'un instinct dépravé, qui, tôt ou tard, sera corrigé par la double épreuve de l'injustice et de l'ingratitude.

*Qui habet aures audiendi audiat.*

Le numéro 9 contient sur la marche de la Révolution, et sur son issue probable, un article remarquable, dont je reproduirai quelques passages :

Enfin, la Providence se justifie : tous ces scélérats effrénés qu'enhardissait sa patience, ils vont expier par un châtiment terrible le scandale d'une trop longue impunité. La mesure de leurs iniquités est comblée, et c'est pour proportionner la peine à leurs forfaits que le Dieu des vengeances a voulu qu'ils fussent eux-mêmes les instruments de leur propre ruine. S'ils eussent été capables d'une certaine parcimonie dans le crime, cette modération eût été fatale à tous les gens de bien, et aucune puissance humaine ne pouvait refermer le gouffre où ils ont déjà entassé tant de milliers de victimes. Bénissons donc la justice divine de ce qu'elle a répandu sur eux un esprit de vertige qui les a précipités dans l'abîme qu'ils avaient ouvert sous les pas de quiconque ne leur jurerait pas un pacte de complicité. Ces monstres auraient dévoré l'espèce humaine, le monde allait devenir leur proie, si, leur démence neutralisant leur fureur, ils n'eussent trouvé dans les derniers excès de leur rage le terme de leurs attentats ; mais, grâce à l'intempérance de leur férocité, ils ont intéressé l'univers à leur destruction ; leur catastrophe, qu'ils ont violemment préparée, sera pour chaque peuple l'ouvrage de la nécessité de sa propre conservation, et déjà il est facile de prévoir que les gouvernements timides ou imprudents qui redou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

taient ou dédaignaient de les attaquer seront les plus acharnés à les exterminer.

C'est sans doute une grande faute, en morale et en politique, de n'avoir pas étouffé dès sa naissance un fléau qui ne pouvait dévaster une grande nation sans propager électriquement ses ravages dans toutes les parties du globe ; et, à cet égard, l'irrésolution de certaines puissances aurait produit des malheurs irrémédiables, si le démon de la révolte eût su profiter de ses avantages ; mais la lâche hardiesse de ces brouillons s'est toujours épuisée à quelques crimes de détail ; on n'aperçoit aucun symptôme de virilité dans leurs forfaits ; et si parfois quelques scélérats plus fortement organisés ont conçu un plan vaste de rébellion, ils ont toujours pâli au moment critique de l'exécution, de sorte qu'on peut appliquer à toute la bande cette énergique obscénité par laquelle l'un des complices me caractérisait un jour la purulente pusillanimité de son chef : *Ignavum equidem fateor qui continuo erigit scelus et nunquam ejaculari ausus est. — Je conviens* (c'est Mirabeau qui parle, et je cite littéralement pour ne pas altérer le texte) *que ce d'Orl.... est un J. F. qui toujours ban.. le crime, et jamais n'ose le déch.....*

On me pardonnera d'avoir exhumé cette métaphore ordurière, parce qu'elle peint la stérile activité de la horde révolutionnaire. En ce sens, on pourrait dire de l'engeance jacobite qu'ils sont les eunuques du crime : ils convoitent avec ardeur tous les genres d'attentats, mais ils n'ont jamais que le prélude de la jouissance, leurs velléités sont toujours mensongères, et il semble que l'imagination n'allume chez eux le désir que pour attester l'impuissance de le satisfaire....

La Révolution française est complétement manquée, et j'ose prédire que la moins vicieuse de ses opérations ne peut plus se promettre six mois de consistance.

Mais les destinées de la France sont-elles donc accomplies? Va-t-elle s'abîmer dans le gouffre qui dévore successivement tous les empires qui ont jeté un grand éclat? Oh! il s'en faut bien qu'elle touche au période de son anéantissement. Qui la sauvera donc des horreurs de l'anarchie? La raison et l'expérience l'in-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

diquent : le dirai-je? le despotisme. Oui, le despotisme, et le despotisme le plus sévère, voilà le seul refuge de tout peuple qui, dans un élan de frénésie, a passé à travers la liberté. C'est alors qu'il n'y a plus qu'un sceptre de fer qui ait la vertu de cautériser ses plaies. Le despotisme tue un peuple neuf, parce qu'il comprime et étouffe ses développements, qu'il ne faut que dilater; par la raison des contraires, il rajeunit un grand empire qui tombe en dissolution.

Je m'attends à scandaliser tous mes lecteurs : les politiques routiniers décideront que j'ai écrit dans un accès de fièvre chaude, et ne verront dans mon système que les rêveries d'une imagination en délire; les esprits forts ne me feront grâce du transport au cerveau que pour crier au paradoxe, et moi qui ai médité pendant dix ans sur cette idée que, pour la plupart, ils jugeront sans aucune connaissance de l'histoire, je ne les accablerai point d'autorités, je ne me mettrai point en frais de raisonnement ni d'érudition; je me contente aujourd'hui de prendre acte de mon assertion, et je répète froidement que le Dieu tutélaire que j'invoque pour ma patrie, c'est le despote le plus brutal et le plus sanguinaire, pourvu qu'il soit d'ailleurs homme de génie.....

Quand on songe à cette complication de fléaux qui ont mis la France en combustion dans toutes ses parties, en confondant et disséminant tous les éléments de son organisation, on se convainc de plus en plus qu'elle ne peut être recomposée en corps de nation qu'après avoir été courbée en silence sous la verge d'airain d'un maître farouche et intraitable : alors elle se relèvera avec une fierté terrible; mais elle ne peut plus figurer sur la scène des empires qu'après que le despotisme lui aura rendu un grand ressort en rassemblant en un seul faisceau tous ses débris.....

Cependant la position de Suleau à Coblentz devenait de moins en moins tenable. Il n'avait réussi par sa franchise et par son zèle un peu excessif

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'à se faire des ennemis, et il finit par tomber dans une disgrâce complète. « Persuadé alors de son inaptitude à réussir auprès des princes, et convaincu qu'avec une telle âpreté de caractère, c'était forcer sa vocation que de transporter ses tréteaux dans le foyer des tracasseries et du commérage », il reprit la route de Paris, sans se préoccuper des dangers qui pouvaient l'y attendre. Il s'en faut cependant qu'il regrette son pèlerinage à Coblentz. « Il y a, dit-il, des choses qu'il ne faut pas se contenter de voir en perspective, si l'on veut s'en faire une idée juste. »

Le n° 11 du journal de Suleau a repris son premier intitulé, et est imprimé à Paris. Il porte sur le titre cette étrange épigraphe :

*Tous les deux étonnés du nœud qui les rassemble,*
*Les rois Braque et Perdrix doivent régner ensemble.*
ACTES DES APÔTRES.

DESMOULINS *et* SULEAU *doivent* ramer *ensemble.*

L'assemblage de ces deux noms était bien fait pour piquer la curiosité du lecteur. Une longue lettre de Suleau à Desmoulins insérée dans ce numéro en donnait l'explication; mais cette explication elle-même devait causer plus d'étonnement encore. C'était le résultat d'une nouvelle évolution.

Profondément affligé de tout ce qu'il avait vu, Suleau en était venu à désespérer de la contre-ré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

volution, et à penser que le salut de la France pouvait bien être dans l'établissement d'une monarchie représentative. Il avait donc abjuré ses théories agressives, et, pour que la transformation fût complète, sa parole était devenue tout à coup aussi mesurée qu'elle avait été jusque-là ardente, emportée.

Il ne s'était point dissimulé combien sa renommée, pleine de bruit et d'aventures, allait souffrir, aux yeux du vulgaire, d'une pareille reculade, et il lui avait fallu du courage pour arborer sa nouvelle bannière; mais il en a pris son parti en brave qu'il est.

Je n'ignore pas, dit-il, que le langage froid et empesé de la modération ne prête point aux mouvements oratoires. Je ne me dissimule point qu'en substituant aux élans de ma frénésie contre-révolutionnaire le ton calme et didactique de la sagesse et de la raison, non-seulement je sacrifie toute ma coquetterie littéraire, mais j'indispose mes plus chauds partisans, j'ameute contre moi tous les bruyants admirateurs de mes folies; mais si je puis répandre à petit bruit le germe de quelques vérités utiles et féconder imperceptiblement ces semences salutaires, je ne regretterai point de vains applaudissements, qu'on paye toujours de la considération des gens sensés, et qu'on achète quelquefois de sa propre estime; en un mot, je ne prends plus pour de la célébrité les scandales de ma donquichoterie, et je veux être enfin un homme. Après tout, cette métamorphose est peut-être une idée assez piquante pour que mon amour-propre y trouve encore son compte.

Suleau a conçu le projet, bien digne de lui, de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

convertir Camille Desmoulins à ses nouvelles idées; il veut même y convertir Robespierre et Danton. C'est l'objet de la lettre dont nous avons parlé, et que nous allons transcrire. En la reproduisant dans son journal, il la fit précéder de cette note :

Je donnerai dans le numéro prochain la réponse à la lettre qui suit, que je me devais à moi-même de rendre publique. M. Bailly a dit : « La publicité est la sauvegarde des peuples » ; j'ajouterai qu'elle sera toujours la mienne.

### A Camille Desmoulins.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Je t'envoie, mon brave Camille, un petit canevas de vues utiles, assaisonnées de réflexions sages et de conseils modérés. Tout cela est pourtant de mon crû, et c'est à toi que je le dédie : voilà, certes, deux grandes singularités ! Quoi qu'il en soit, j'ai souvent regretté que, placés aux deux extrémités de l'axe politique, nous fussions séparés de tout le diamètre de l'horizon. Nous nous sommes perchés à l'opposite, sur les deux pôles de la Révolution, et de là nous nous sommes vigoureusement gourmés. Maintenant je vais habiter le centre de la sphère, et je t'y donne rendez-vous..... Si l'axiome *In medio stat virtus* est aussi vrai en politique qu'en morale, hâte-toi de déménager, à mon exemple ; viens à ma rencontre, et nous n'aurons plus qu'à nous féliciter mutuellement.

J'ai bien eu quelques petits combats à soutenir contre moi-même avant d'abjurer mes folies. En tout, c'est l'exagération qui fait du bruit et qui séduit la multitude ; à cet égard, ce n'est donc pas sans effort que ma raison a surmonté les répugnances de mon amour-propre. Ensuite, on n'est que trop enclin à juger sévèrement celui qui ne craint pas de se démentir ; le public interprète toujours peu favorablement ses motifs. La voix impé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rieuse de ma conscience a fait taire tous les scrupules du respect humain, mais il m'a fallu batailler longtemps avec ma véracité. Il est certain pourtant qu'il y a quelque courage, et peut-être un mérite réel, à rétracter hautement ses erreurs quand on prend ce cruel parti aux dépens de sa vanité, par respect pour sa conviction particulière et de stériles considérations d'utilité générale; car le public a l'injustice de ne tenir aucun compte de ces sortes de sacrifices. Le malheureux qui se dévoue par un sentiment de moralité est donc réduit à se consoler de cette ingratitude avec sa conscience, ce qui est une assez triste ressource.

Au reste, je n'ai point à me reprocher d'avoir jamais extravagué sciemment, et bien moins encore d'avoir prostitué ma plume à ma cupidité. J'ai toujours obéi servilement à l'impulsion de ma conscience, et non-seulement je ne me suis jamais vendu à mon intérêt personnel, mais, ce qu'il y a de plaisant ou de ridicule, c'est que depuis trois ans je suis en possession de payer de ma bourse la permission de compromettre mes oreilles pour faire triompher un parti dans le succès duquel il n'y aurait évidemment pour moi que des coups à gagner. Quand je hurlais sur tous les toits de l'aristocratie, quand je faisais rage contre les entreprises les plus modérées de la Révolution, quand je me faisais le don Quichote de toutes ses victimes, quand je m'escrimais intrépidement envers et contre tous pour faire surnager ces pauvres émigrés, quand je harcelais avec tant d'importunité toutes les puissances du ciel et que j'évoquais à grands cris tous les dieux infernaux pour qu'ils eussent à protéger la sainte contre-révolution de Coblentz, je la croyais sincèrement désirable, et même nécessaire. Je suis convaincu que tu délirais aussi de bien bonne foi quand tu prêchais dans tous les carrefours la Saint-Barthélemy de tout ce qui était suspect de ne pas avoir autant d'admiration que le tendre Garat pour les *beautés de la Révolution,* et qu'en ta qualité de PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA LANTERNE, tu lançais à tort et à travers des conclusions à mort contre quiconque était atteint du crime capital de posséder une paire de culottes. Aujourd'hui, je remarque que tu n'as plus de confiance dans tes idées républicaines; je soupçonne même que tu es à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

peu près dégoûté de ton gouvernement fédératif, et je te vois presque réconcilié avec la famille Capet.

De mon côté, je ne suis plus engoué du panache blanc : je compatis de toute mon âme au sort de ces malheureux émigrés; en général, je les aime, je les estime et je respecte leurs infortunes; j'opine qu'il faut faire beaucoup pour eux, mais rien absolument par eux.

Il résulte de tout cela que nous avons fait une terrible enjambée l'un vers l'autre, et je te prédis que bientôt nous ne ferons qu'un attelage. J'ai rengaîné mon sabre, brise ta pique; essayons de devenir tous deux honnêtes gens.

Au fait, nous avons jeté notre gourme, et il ne tient plus qu'à nous d'être maintenant des animaux utiles.

La liberté ne se trouve pas plus aux Jacobins qu'à Coblentz; jusqu'à ce jour, qu'avons-nous fait autre chose que de servir, à notre insu, les passions de ses ennemis? Je ne sais trop lequel de nous l'a le plus rudoyée et effarouchée; mais je suis très-persuadé qu'avec des manières plus caressantes, il serait encore possible de la fixer. Unissons-nous pour prêcher sa véritable doctrine : je t'assure que nous trouverons honneur et profit dans cet apostolat, au lieu que jusqu'à présent nous n'avons été que les séides des Mahomets de chaque parti; à l'exemple de ces prêtres du paganisme qui donnèrent à leurs idoles l'empreinte de toutes leurs passions, nous avons étrangement défiguré la liberté : pendant que tu cherchais ses avantages dans les emportements de la licence, moi je plaçais ses faveurs dans le repos de la servitude.

Si tu veux m'en croire, mon cher Camille, nous allons restituer à cette divinité son image et son culte : c'est à des néophytes de notre espèce que sont réservées ses plus précieuses influences.

Nos vertiges n'ont été que trop contagieux; nous avons fait tourbillonner toutes les têtes avec la folie de nos paradoxes : hâtons-nous de remanier l'opinion publique; nous l'avons égarée à qui mieux mieux en la travaillant en sens inverse, il s'agit de la travailler de concert dans le sens de la raison et de l'équité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Adieu, mon antipode; j'irai souper samedi prochain à ta campagne; je te somme d'y réunir Robespierre et Danton. Je prends l'engagement de leur faire confesser qu'à force de convoitise ils ont raté la liberté; tu verras comme je prouve que, hors d'une bonne chambre des communes, il n'y a point de salut pour les tribuns!

J'avais préparé le plan de la *ligue du salut public;* mais un citoyen très-actif profita, l'autre jour, à l'Opéra, de la *liberté de la presse,* pour me brissoter mon portefeuille.

Je vous porterai le canevas d'une vigoureuse pétition à l'Assemblée. On accuse mon style de n'être pas assez chaste; c'est pourquoi j'ai eu la précaution de rompre toutes mes expressions, de peur d'effaroucher la pudeur de nos prélats constitutionnels.

Je couve aussi le projet d'une adresse à tous les départements. J'approuve fort qu'on se partage le soin de les catéchiser, mais pour les rallier tous (sous la bannière du roi) à un système de démocratie supportable. Il est à nous, le roi : soyez sûrs qu'il entend parfaitement son affaire, et qu'il n'a pas la moindre fantaisie de contre-révolution. Je vous le garantis sur ma tête. C'est une absurdité de croire qu'il ait dans le cœur des desseins violents; *il est meilleur patriote que vous autres;* fiez-vous en à son intérêt, qu'il sait très-bien être intimement lié à l'intérêt général. Tant qu'il sera à votre tête, les menaces d'outre-Rhin ne seront que des feux de paille; mais si vous le poussez à bout, si vous ne cessez de l'effrayer, en vous hérissant de piques, il vous échappera un beau matin, il émigrera, et il aura toute raison.

Quelle est donc aussi cette frénésie de relancer sans cesse ses ministres comme des bêtes fauves? Insensés! quel est celui d'entre eux qui peut douter qu'il ne trouvât son tombeau dans le berceau de la contre-révolution? Misérables! si le roi la désirait, cette contre-révolution, elle est à ses ordres; il n'a qu'à confier à des jacobins les rênes de l'administration. Apprenez, fous enragés, que, s'il est des ministres coupables dans le sens de la Révolution, ce sont ceux qui ont la faiblesse de déférer à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

votre stupide aveuglement. Si je te contais ce qu'a valu à M. de Lessart la dernière ruade du Fauchet, je te ferais frissonner. Cet hypocrite énergumène, qui dénoncerait le Père éternel pour peu qu'on voulût l'entendre, si j'entreprends jamais de le démasquer, je veux que son patriotisme passe en proverbe comme la probité de ton Brissot.

Laissez en paix les ministres, et surtout gardez-vous de violer le sanctuaire de la diplomatie. Tout est perdu, l'abomination est dans le lieu saint, quand des profanes portent la main au tabernacle. Si vous voulez à toute force être initiés dans les secrets d'Etat, et vous former à l'étude de la politique, courez à une représentation de Brissot, lorsque du fond de son grenier il passe en revue toutes les puissances, les mande à sa barre, déjoue leurs complots et anéantit leurs ressources. Quand il aura débité ses oracles sur les desseins de tous les cabinets, il vous tracera par dessus le marché des plans neufs d'opérations militaires.

Mon cher Camille, *ne sutor ultra crepidam.* Pendant que Brissot, après avoir immolé d'un trait de plume la forteresse du Luxembourg, envahit d'un coup de main l'Electorat de Trèves, et de là s'avance fièrement à la tête de ses trois colonnes pour conquérir l'Allemagne à la liberté, occupons-nous modestement d'en donner la définition à nos compatriotes, et de leur en faire naître le goût. Si cette expédition n'est pas aussi brillante, je t'assure qu'elle est beaucoup plus utile; et ne serait-il pas fort drôle qu'on finît par dire de nous que nous avons retrouvé le bon sens que tant d'autres ont perdu!

SULEAU.

Il y a un étrange post-scriptum :

*P.-S.* Mille choses gracieuses à ta femme; elle est vraiment jolie et très-intéressante : ne serait-ce pas dommage que l'un de ces quatre matins elle devînt la veuve d'un pendu et la proie d'un pandour?

Cette lettre, qu'on ne saurait lire sans une douloureuse impression, n'était point missive; c'est

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par la voie de l'impression qu'elle devait parvenir à Desmoulins. Mais Suleau accompagna l'épreuve qu'il lui en adressa d'un billet qu'il reproduisit également dans son numéro suivant, avec la réponse de Camille. Le tout y était précédé des réflexions qui suivent :

Avant de publier la réponse de Camille Desmoulins, je vais déchirer le voile que la curiosité n'a fait que soulever, et je mettrai à nu cette particularité toute simple, dont, à force de sagacité, les gens habiles se sont fait au logogryphe.

Voilà donc le second billet que j'ai jugé à propos d'écrire à Camille. C'est en mettant le public dans la confidence de mes secrets que je persifflerai toujours les fausses conjectures et les absurdes interprétations. C'est un bien sot animal que le public! Il est toujours disposé à s'étonner. N'ayez pas peur qu'il croie bonnement ce qui est vraisemblable et naturel. Il n'accorde sa confiance qu'à ce qui lui paraît merveilleux. Aussi est-il toujours la dupe de sa propre finesse et le jouet de tous ceux qui ont étudié sa manie.

Voici le billet de Suleau à Camille :

*Du mardi* 28 *février* 1792.

Je donne ordre à mon imprimeur de te porter, mon cher maître, la première épreuve des réflexions que je t'adresse dans mon n° 11, ainsi que la lettre qui les accompagne. Il convient que tu répondes à cette lettre avec un mélange de sagesse et de coquetterie, et que tu me donnes la permission d'imprimer tes observations.

J'entrevois des avantages immenses dans la publication de cette correspondance, et pas l'ombre d'un inconvénient.

Nous tenons la liberté, et il faut maintenant plus d'adresse que de force pour la conserver. Tout est perdu si on a le malheur de s'opiniâtrer à des résolutions extrêmes. Je ne demande pas deux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

heures pour en convaincre Robespierre et Danton, dont je considère les talents et respecte la bonne foi qu'ils ont manifestée dans toutes les circonstances.

Un borgne peut conduire un aveugle : laisse-toi donc diriger par un étourdi qui connaît mieux que toi et la véritable situation des affaires publiques, et même les intérêts de ta position particulière. Tu me remercieras quelque jour d'avoir eu la hardiesse de prendre les rênes; mais c'est dans la chambre des communes que je veux recevoir tes congratulations. Lis-moi sans prévention, et ne perds pas de vue que dans cette indigeste rapsodie il n'y a pas une seule ligne qui n'ait été dictée par le sentiment d'une conviction parfaite : je te commenterai tout cela de vive voix, et tu seras content.

Notre tour est venu de paraître sur la scène, et je t'assure que notre rôle sera brillant si nous avons le bon esprit de ne chercher qu'à le rendre utile.

Je me suis recueilli longtemps avant de prendre mon parti; l'événement (1) prouvera que je me suis déterminé en connaissance de cause. Au reste, je serais bien moins pressant s'il ne s'agissait que de mes oreilles; mais il y va du salut public, et je connais ton patriotisme. Penses-y bien.

*Vale atque ama tuissimum.* S.

Voici la réponse de Camille, aussi gourmée que la lettre de Suleau était abandonnée et familière; Suleau prévient qu'il supprime trois lignes, et il dit avoir lieu de croire que Desmoulins approuvera cette lacune.

Mon ingénieux antipode n'attendra pas longtemps ma réponse.

J'aurais cru que Suleau se respecterait davantage; le temps n'est plus où les écrivains se ravalaient eux-mêmes pour amuser le public, en lui donnant le spectacle inverse de ceux de l'am-

(1) L'événement prouve que je ne suis qu'un sot d'avoir calculé qu'on pourrait inoculer du jugement aux jacobins et du courage aux honnêtes gens.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

phithéâtre, où c'étaient du moins *les bêtes* qui combattaient pour amuser *les hommes*; et quand je ne respecterais pas en moi l'homme de lettres et le philosophe, je ne dois pas laisser avilir le magistrat du peuple, le membre du conseil général de la commune de Paris.

CAMILLE DESMOULINS.

Ceci était la réponse officielle, pour ainsi dire; mais il y avait aussi un post-scriptum.

*P. S.* Adieu, mon cher Suleau; je puis appeler ainsi, dans une lettre familière, l'homme qui a été mon camarade de collége, et qui m'a prévenu par des témoignages d'amitié non équivoques. Mais il y a si peu de personnes faites pour croire qu'on peut aimer et estimer un des chefs les plus ardents du parti opposé, et, malgré l'amitié du collége, soutenir son opinion contre lui dans une bataille rangée, le pistolet à la main, comme on l'avait soutenu de la plume dans la société; les patriotes sont si soupçonneux, et j'ai tant d'ennemis dans tous les partis, parce que j'ai dit la vérité à tant de gens, qu'il me semble que votre amitié pour moi devait vous défendre de la proclamer au balcon de l'Opéra, dans toutes les sociétés, dans tous les journaux, et d'armer ainsi contre moi la calomnie, la haine et la défiance. J'aime beaucoup à m'entretenir avec vous, mais... quand je pourrais excuser cette affectation en faveur de ce qu'elle a d'obligeant et de flatteur pour moi, suis-je le maître de la réputation de mes amis? Cependant, ils ont beau me presser de rompre tout pacte avec l'aristocratie, j'ai un faible pour les gens d'esprit, eussent-ils émigré; je les recherche comme ce saint, fondateur de je ne sais quel ordre, qui couchait entre deux charmantes religieuses pour exercer sa vertu et offrir à Dieu ses sacrifices. Quand je dîne avec Suleau, je me lève de table, comme ce saint du lit, en disant : *Dieu soit loué! je l'ai fait sans péché!* Mais en me regardant comme invulnérable, après la preuve d'incorruptibilité que j'ai rapportée dans mon dernier écrit à Brissot, je ne puis improuver mon ami Robetspierre (*sic*) quand il me déclare qu'il se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sauverait de chez moi en voyant entrer un notable de Coblentz. Je crois presque que le patriotisme est comme cette divinité (que les Romains appelaient *Fides* et que nous avons appelée l'*Honneur*), qu'ils peignaient enveloppée d'un voile si blanc, que l'haleine, pour peu qu'elle ne fût pas très-pure, le souillait : *alboque Fides velata penno.*

Excusez mon griffonnage : je vous écris en hâte sur le bureau de votre imprimeur.

— J'ai répondu à cette lettre, ajoute Suleau, et, si Camille juge à propos de me rendre la mienne, je ne manquerai pas de l'ajouter au procès.

Au fait, se dit-il, Camille mourra jacobin, et il est intimement persuadé que le roi n'a rien de mieux à faire que de prendre le bonnet rouge. Cette singularité n'est pas insoutenable. Le roi n'a pas été chaudement protégé par le clergé.

Le sacerdoce n'a pas su se cotiser pour prévenir sa propre ruine, quand de modiques libéralités judicieusement distribuées auraient conjuré la tempête qui l'a foudroyé. En revanche, il n'a cessé d'invoquer dévotement pour le roi tous les secours de la Providence ; mais Dieu n'est pas si fou que de s'immiscer dans les révolutions ; il se garde bien d'aller se compromettre à travers les piques : tout ce qu'il souhaite dans de pareilles bagarres, c'est qu'on ne le mette pas en scène, et qu'on ne parle de lui ni en bien, ni en mal.

Le roi n'a pas été vigoureusement épaulé par la noblesse.

Si le roi n'est pas du moins secouru par les propriétaires, Camille aura parfaitement raison, et moi je n'aurai été constamment qu'un nigaud.

A d'autres égards, il y aurait un très-piquant commentaire à faire sur la lettre de notre ami Camille ; mais ce numéro n'est déjà que trop volumineux pour l'indolence de mon coquin d'imprimeur. Par exemple, on pourrait s'égayer sur le beau voile blanc de madame *Fides,* dont Camille prétend affubler sa jacobinaille. Si c'est une ironie, j'en rirai de bon cœur avec lui ; mais si l'application est sérieuse, c'est beaucoup trop fort : car enfin,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

JOURDAN est aussi jacobin, et jacobin par excellence, certes! il a fait ses preuves; or, ne serait-il pas très-plaisant que moi, profane, parce que je n'ai pas comblé *une glacière* des preuves de mon patriotisme, je ne puisse approcher ce *bon citoyen* sans ternir par un souffle impur l'éclat de sa vertu?

Je ne me permettrai aujourd'hui qu'une réflexion : c'est que l'ami Camille est un jacobin d'une espèce tout-à-fait particulière : il est plein de candeur et de probité; ses intentions sont admirables; il a vraiment la soif du patriotisme; il n'est dévoué qu'à la chose publique; mais c'est l'ours de la fable qui s'arme d'un rocher, et écrase la tête de son *ami homme* en voulant le délivrer de la mouche qui troublait son sommeil.

Je défie Camille d'entreprendre l'apologie de son parti. S'il a le courage de relever le gant, je m'engage à démontrer qu'il n'y a pas un vrai jacobin qui n'ait plus ou moins mérité la corde, même au jugement de Caton d'Utique; et l'ingénu Camille, en dépit de l'innocence de ses motifs, sera pendu comme tous les autres, pour lui apprendre à s'être trouvé en si détestable compagnie. J'en suis fâché, et je voudrais pouvoir honorablement solliciter sa grâce.

Par un Avis au public placé à la fin de son n° 11, Suleau annonce qu'il donnera sous peu de jours un numéro de trois feuilles qui fera solde de compte avec ses souscripteurs de France. Si beaucoup d'entre eux n'ont pas été régulièrement servis, on ne saurait le lui imputer. Hélas ! la manie d'auteur lui a coûté cher dans plus d'un sens. Est-il un journaliste qui ait reçu les honneurs d'une persécution aussi opiniâtre ! Alors encore c'est de mémoire que son imprimeur fait ses expéditions, car il n'a pas encore recouvré ses registres.

S'il avait l'égoïsme de consulter ses répugnances

EFERUS - Recherches & Classification numériques

personnelles, il renoncerait à un genre d'occupation qui lui a attiré tant de peines et de dangers, et qu'il a assez prouvé n'avoir pas entrepris par un esprit de lucre; mais des considérations respectables pour quiconque est ambitieux de payer son contingent d'utilité à la chose publique le déterminent à rentrer dans la carrière. En conséquence, il ouvre une nouvelle souscription, dans les mêmes conditions. Les égards tardifs dont on se pique en ce moment pour la liberté de la presse, et la ferme résolution où il est de ne pas réémigrer, l'autorisent à contracter avec le public l'engagement de la plus exacte ponctualité.

Dans l'état précaire où la France est réduite, il est évident qu'elle n'aura qu'une influence secondaire sur sa destinée, et que son sort sera pesé dans la balance du système général: de manière que c'est dans la marche des autres puissances qu'il faudra chercher le thermomètre de sa situation. C'est pourquoi il consacrera une grande partie de son journal au développement de la politique extérieure; et il ose croire que personne n'est plus à portée que lui de donner sur tous les points importants des nouvelles sûres et des détails pertinents.

On se plaint assez généralement, ajoute-t-il, que mes derniers numéros sont *graves, moroses et humoristes;* c'est-à-dire qu'il ne faut à la masse des lecteurs que des sarcasmes et des turlupinades. Pour moi, j'avoue que je ne saurais pas mettre en vaudevilles le désastre de Lisbonne, ni chanter sur un flageolet la culbute de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la Calabre. Il n'était pas très-difficile d'écrire en vers burlesques la guerre de la Fronde; mais il me semble que ceci devient un peu plus sérieux. Au reste, pour contenter tous les goûts, je réserverai dans chaque cahier un petit coin à la jacobinaille.

Suleau se précipite donc avec une nouvelle ardeur, pour mieux dire, avec un redoublement d'acharnement, dans la carrière que tant de déboires auraient dû, ce semble, lui faire abandonner. Mais ce n'est plus pour la monarchie constitutionnelle qu'il va combattre. Renié par les siens comme un traître, repoussé par les révolutionnaires, auxquels il est honteux d'avoir inutilement tendu la main, forcé de s'avouer, comme il le dit, qu'il n'a été qu'un sot d'avoir calculé qu'on pourrait inoculer du jugement aux jacobins et du courage aux honnêtes gens, il rejette bien loin ses rêves de conciliation, et, saisi d'une sorte de délire, il jure qu'il ne taillera plus sa plume qu'avec son sabre et ne la trempera plus que dans le sang. Il est affreux sans doute d'être réduit à opter entre la servitude étrangère ou l'esclavage domestique, « mais ces fers-là ne sont encore que des chaînes de fleurs, si on les compare aux horreurs de l'ochlocratie de vingt-deux millions de tigres démuselés qui déchirent pour le seul plaisir de déchirer, et n'ont pas même l'instinct d'être personnels dans leur férocité. »

Suleau fait donc un nouvel appel à ses amis;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais le temps n'est plus de temporiser, de chicaner, de tergiverser. « Qu'ils se hâtent donc d'envoyer leur souscription. Il aimerait mieux se borner à deux mille souscripteurs que de se rendre l'esclave des traîneurs, et d'essuyer la peine rebutante de bouleverser continuellement ses dimensions mécaniques pour satisfaire les lubies de tous ces tracassiers irrésolus. »

Le début du nouveau journal, dit un avis qui termine le n° 12, se fera le jeudi 12 avril. Cet intervalle est suffisant pour recueillir les adresses de ceux qui désireront recevoir cet ouvrage épouvantable, que le malheur de nos circonstances va teindre de sang et joncher de cadavres. Ce sera, d'un bout à l'autre, le cri de ralliement contre les vautours qui, après avoir rongé les entrailles de leur patrie, ont puisé dans cette horrible pâture de nouvelles forces pour s'en disputer les lambeaux.

La maison brûle et Coblentz délibère! Coblentz! tu marcheras, ou je te vouerai au mépris et à l'indignation de tout ce qui porte encore un cœur français.

Est-ce l'oraison funèbre de la France que j'entreprends? Est-ce le manifeste de son salut? Dans l'une et l'autre hypothèse, je ne peux plus faire entendre qu'une voix terrible, ou des accents lugubres, ou des éclats foudroyants.

Que ceux qui ne se sentent pas la fermeté d'envisager face à face le danger de la tempête, et qui aiment mieux chercher dans le sommeil un abri contre les retentissements du tonnerre, que ceux-là se gardent bien de me lire, je troublerais leur sécurité, sans aucun avantage pour le salut commun. Quand le vaisseau s'entr'ouvre et menace de céder à la fureur des flots, le malheureux qui s'étonne et pâlit à la présence de la mort n'a plus de force pour la repousser; qu'il aille se coucher, car il ne ferait qu'embarrasser la manœuvre...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le premier numéro du nouvel abonnement répond assez mal à cette bruyante fanfare. Ce n'est pas qu'il manque d'un certain intérêt, mais on n'y trouve pas ce qu'on était en droit d'attendre. Suleau l'a compris lui-même, et il en prévient dès son épigraphe :

*Dic aliquid dignum promissis, incipe. — Nil est;*
*Culpantur frustra calami.....*

Il serait oiseux de prouver que la France ne peut plus être régénérée que dans une piscine de sang. Ce qui n'est pas plus problématique, c'est qu'on lui prépare avec ardeur ce baptême salutaire, sans lequel elle ne serait jamais purifiée de toutes ses souillures. Mais pour que ce redoutable sacrement ait toute son efficacité, il convient qu'il soit administré avec pompe par la congrégation œcuménique des potentats, et deux mois s'écouleront avant qu'on ait terminé tous les apprêts de cette grande solennité.

Il profitera de ce délai, pendant lequel il y aura fort peu d'événements remarquables, pour examiner des sujets que personne n'a encore songé à traiter, ou n'ose discuter à fond. Et tout d'abord il entame une question qu'aucun écrivain n'a eu le courage d'aborder, question infiniment délicate, et devenue depuis peu si compliquée, qu'elle en est presque insoluble. Aussi n'a-t-il pas la prétention de la résoudre ; il ne veut que satisfaire par civilité l'empressement de ceux qui lui font le cruel honneur de le consulter sur l'embarras qui les tourmente.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Une foule d'émigrés (dont je connais particulièrement la bravoure et la fermeté) me demandent lequel, dans notre situation politique telle que je l'envisage, me paraît plus expédient pour la chose publique, ou qu'ils accourent se rallier autour du roi sous l'égide des prétendues lois, ou qu'ils continuent à ronger leur frein sur le poste d'observation où ils se sont retirés, jusqu'à ce qu'ils puissent s'incorporer activement aux forces étrangères qu'on destine à pacifier la France, en accablant l'orgueil des usurpateurs et subjuguant tous les rebelles.

Je répète que cette question est terriblement épineuse, et que ceux qui ont l'inhumaine déférence de la soumettre à mon avis m'imposent une rude et rigoureuse épreuve.

Hélas! je leur dirais bien mieux ce qu'ils auraient dû faire de prime abord! Soutenir jusqu'à extinction de leurs forces le trône chancelant, le maintenir intrépidement sur ses bases, ou s'ensevelir glorieusement sous ses ruines.....

Hélas! je dirais bien encore combien, depuis l'entière déroute de la noblesse, qui a été chez les uns l'effet d'une terreur panique, chez les autres le fruit d'un sentiment de vengeance irréfléchi, j'énumérerais distinctement, dis-je, combien, depuis cette triste époque, elle a raté d'occasions de réparer ses défaites, d'effacer par d'utiles et éclatantes prouesses la honte de sa pusillanime imprévoyance!.....

Hélas! je dirais bien mieux encore tout ce qu'ils auraient dû faire et qu'ils n'ont pas fait!.....

Hélas! je prouverais bien qu'une émigration constamment pacifique et purement contemplative n'a été par le fait qu'une neutralité doublement funeste à la cause du trône, en ce qu'elle affaiblissait le parti de ses défenseurs, et en ce qu'elle fournissait à ses ennemis le prétexte de le calomnier!.....

Hélas! je serais disert à développer combien il est ridiculement indécent que ceux qui n'ont pas eu la fermeté de lutter pied à pied contre l'orage, et qui se sont dérobés à tous les dangers pour ne plus les affronter, que ceux-là se permettent de distribuer souverainement le blâme ou les éloges à ceux qui ont constamment bravé tous les hasards de la mêlée, et soutiennent



EFERUS - Recherches & Classification numériques

encore le feu de tous les événements! Et voilá pourtant le rôle fier et hardi dont messieurs les coblentziens se sont majestueusement mis en possession!.....

Hélas! je dirais bien..... Mais à quoi bon?

La solution du problème consiste uniquement à peser dans la balance de la chose publique les avantages et les inconvénients de la rentrée docile des émigrés : de quel côté se trouvera la prépondérance? On peut controverser avec succès sur cette question, selon qu'elle serait posée plus ou moins obliquement; mais, en dernière analyse, vaut-il mieux, ou non, qu'ils viennent s'asseoir sur les ruines de la monarchie pour en sauver quelque débris, que d'attendre, pour aider à sa reconstruction, que tous les matériaux de cet édifice violemment renversé soient éparpillés et annihilés. Pour moi, j'avoue que j'incline pour l'affirmative.

Sans doute, je crois fermement à l'invasion prochaine des puissances étrangères, et au poids irrésistible de cette majestueuse intervention; mais on ne peut se dissimuler que cela ne finira pas sans quelques secousses; l'agonie d'une masse de rebelles si prodigieuse qu'on ne saurait les étouffer d'une pression ne se terminera pas sans de violents soubresauts. Tel on voit le farouche sanglier, quand il est blessé à mort, déchirer avec fureur tout ce qui s'offre à sa dent meurtrière, tel on voit le féroce requin, quand il est vigoureusement harponné, faire mugir les flots et pirouetter la nacelle des pêcheurs à coups redoublés de sa queue formidable : tel, à la première griffade de l'aigle germanique, on verra le monstre jacobin, poussant d'affreux rugissements, darder ses piques avec une fureur aveugle, et exercer sa rage en tous lieux, sans l'assouvir, jusqu'à ce que son indomptable férocité expire dans les serres de l'oiseau de Jupiter.....

Après avoir sermonné avec quelque sévérité les royalistes d'outre-Rhin, Suleau croit devoir sermonner avec la même franchise ceux de Paris : ont-ils donc bien l'esprit et les mœurs de leur situation, tous ces beaux messieurs qui ont précieu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sement conservé tous les attributs de la frivolité, et ne savent pas se sevrer d'une seule de leurs fantaisies, dans des conjonctures qui auraient conseillé à Alcibiade un maintien mâle et des habitudes austères? Quelle est donc cette manie d'escarpiner gaîment dans tous les carrefours, quand on a perdu le haut du pavé, et de fredonner des ariettes en pirouettant, quand on n'a que des humiliations et des défaites à célébrer, à moins que ce ne soit pour s'étourdir sur la continuité de ses mésaventures? Il raille le petit air pitoyablement hautain de tous ces merveilleux qui, la cadenette moelleusement arrondie, l'escarpin décolleté jusqu'à l'orteil, s'en vont sur la pointe du pied et le nez au vent papillonner dans toutes les salles de spectacle, pour y recueillir humblement des poissarderies, des horions et des chiquenaudes. Ce n'est pas assurément qu'il leur souhaite le poil ras, l'encolure hideuse et la peau crasseuse de l'ours jacobin : *est modus in rebus;* mais il leur voudrait seulement une coquetterie un peu plus martiale, une propreté d'homme.

Enfin, Suleau s'adresse aux femmes, et, s'il leur fait grâce de la censure, par un sentiment mixte de justice et de courtoisie, du moins elles n'échappent point à ses avertissements. Mais il est bon d'observer qu'il n'a point en vue les femmes de la bourgeoisie, dont l'empire est à peu près circons-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

crit dans la sphère de leur ménage : c'est aux dames de haut parage, aux célèbres *Phrynés*, qu'il veut parler, parce que ce sont elles qui donnent le ton, et qui par là ne manquent jamais de corrompre l'opinion publique, quand elles mettent dans les affaires les passions et les fantaisies de leur sexe.

Et Suleau ne fait aucun scrupule de placer sur la même ligne deux classes de femmes qui ont toujours été séparées par des préjugés de société, ou, si l'on veut, de bienséance. En effet, entre deux femmes également aimables et qui posséderaient au même degré l'aristocratie de la beauté, que l'une, qui a été comblée des présents de la fortune, soit galante par tempérament; que l'autre, qui n'a été dotée que par la nature, soit galante par spéculation, que lui importe? En thèse générale, elles ont toutes deux raison : peut-on être blâmable d'user librement de ses droits. Or, il n'y a pas de propriété plus incontestable que celle de son individu. Mais quand des casuistes plus sévères voudraient épiloguer ces innocentes occupations, toujours lui semble-t-il évident que celle qui est condamnée par les circonstances à vivre du produit de ses charmes serait encore la plus digne d'indulgence et la plus facile à absoudre.

Suleau d'ailleurs fait remarquer qu'il ne considère les femmes, dans ce moment, que sous le rapport de leur influence politique; or, ce n'est

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ni l'éclat de leur naissance, ni l'austérité de leurs mœurs, ni la régularité de leur existence sociale, qui détermine leur ascendant; c'est la tyrannie de leurs charmes, c'est la séduction de leurs grâces, c'est la vivacité de leur esprit.

Somme toute, ces charmantes syrènes ont eu constamment des opinions saines sur la Révolution, et ont courageusement manifesté pour ces honteuses saturnales une horreur très-édifiante. Il y a pourtant exception contre les vieilles, les laides et les infirmes, à quelque classe qu'elles appartiennent. Suleau a soigneusement vérifié que, de toutes les femmes qui se sont attelées au char (pour parler plus correctement, au tombereau) de la Révolution, il n'en est pas une seule qui ne soit à ranger dans cette dégoûtante catégorie.

Quelques vieilles douairières cacochymes et édentées (à commencer par la duchesse d'An.....) se sont follement persuadées que c'était un talisman pour se rajeunir que de se jeter à corps perdu dans le torrent de la nouveauté.

Les laides, en plus grand nombre (à commencer par la gagui Staël), ont cru qu'en se barbouillant des couleurs de la nation, elles allaient prendre à leur tour figure humaine, et qu'à force de se surcharger de falbalas tricolores elles parviendraient à cacher leurs difformités.

Dans l'infirmerie des lépreuses, il place (à com-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mencer par la Condor...) ces jeunes tendrons qui, avec un vernis de santé et une figure engageante, se sont pourtant jetées dans la casserole des droits de l'homme. Il ne faut pas s'y tromper : avec une tournure frétillante et sous un petit air propret, ces pauvres créatures sont impotentes et couvertes d'ulcères.

Suit un tableau à soulever le cœur aux moins délicats, et dont nous épargnerons la vue à nos lecteurs.

Là s'arrête le journal de Suleau, et ce manifeste de sang se termine ainsi par une obscénité. Probablement que ses amis auront refusé de le suivre dans cette voie « jonchée de cadavres » où il voulait les entraîner : on ne saurait guère expliquer autrement sa brusque retraite, car ce ne fut que quatre mois après qu'il tomba sous les coups des cannibales. Nous n'avons point à raconter sa mort ; tout le monde en connaît les hideuses péripéties. Elle fut horrible ; mais, après ce que nous avons cité, elle ne saurait étonner personne. Elle fut d'ailleurs héroïque comme l'avait été sa vie. Nous savons aussi qu'elle ne le surprit point ; il s'étonnait dès l'année 1790 d'être encore en vie, lui, disait-il, « qu'un réverbère ne voyait jamais sans un mouvement de convoitise, et dont l'existence était un miracle continuel de la fée tutélaire de l'aristo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cratie. » Dans une sorte d'avant-propos à ce dernier numéro que nous venons d'analyser, il disait encore :

Je ne porte la vue qu'en frémissant sur une carrière qui bientôt sera inondée de fleuves de sang et d'un déluge de calamités. Peut-être mes premiers pas sur cette arène de carnage et de malheurs seront-ils marqués par ma catastrophe? Une sombre inquiétude et je ne sais quelles noires anxiétés m'avertissent d'une destinée cruelle; mais ces sinistres pressentiments pourront bien rembrunir mes couleurs sans affaiblir mon pinceau. Toujours l'on me verra affronter sans effroi les plus affreux hasards, et sous tel horrible aspect que se présente le sort qui m'est réservé, j'emporterai du moins la gloire de l'avoir subi sans pâlir... Inaccessible par une fermeté innée, par la trempe de mon instinct, à toute considération de dangers personnels, c'est pour la destinée publique que je tremble, et jamais aucun retour sur moi-même, aucun symptôme de faiblesse, ne viendra dégrader ces pieuses terreurs d'humanité universelle.

Quels que soient les périls attachés à ma franchise, je dirai donc la vérité, et toute la vérité; je la prêcherai avec audace, car ce n'est qu'en présentant sa poitrine aux coups des furieux qui s'entr'égorgent qu'on réussit à étonner leur rage et à ralentir les transports de leur frénésie. Si je succombe, j'aurai du moins suspendu un instant leurs fureurs, et peut-être ne faut-il aux dieux irrités qu'un holocauste volontaire pour faire cesser la désolation et les ravages qui menacent l'empire des Thébains d'une subversion totale : à ce prix, je bénirais mon supplice.

Le journal de Suleau a une importance toute particulière, que nos lecteurs ont été à même d'apprécier. Il abonde en renseignements précieux sur les menées et les plans de l'émigration. La situation respective de la cour de Paris et de celle de Co-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

blentz, l'antagonisme de MM. de Calonne et de Breteuil, c'est-à-dire la lutte des princes contre l'autorité royale, les divisions des émigrés, dont les uns seraient enclins à composer avec la Révolution, tandis que les autres restent inébranlables dans leur fidélité aux traditions de la monarchie pure, tout cela y est esquissé de main de maître, et l'histoire puisera dans cette feuille, qui se recommande d'ailleurs par des qualités si vives, la confirmation de quelques points douteux, et même plus d'une notion nouvelle.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## *Journal politique national.*

*Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni.*

On trouverait entre Rivarol et Suleau, si on voulait comparer leur genre de vie et leur genre d'esprit, plus d'un point de contact, plus d'une analogie. A ne les considérer qu'à mon point de vue, on les voit, combattant tous les deux pour la même cause, employer tour à tour, et avec un égal succès, l'arme acérée du ridicule et le langage incisif de la raison. Il ne faudrait pas croire, en effet, comme on y est assez porté, que le rôle de Rivarol dans la presse se soit borné à sa collaboration aux *Actes des Apôtres;* comme Suleau, qu'il surpassa par l'esprit, mais qui lui est supérieur par le cœur, il fit de la polémique sérieuse, il eut son journal purement politique. Une différence à remarquer, à l'appui de ce que je viens de dire, c'est que, tandis que Suleau inscrit fièrement son nom au haut de sa feuille, Rivarol s'abrite sous le nom d'un autre ou sous un pseudonyme. Disons encore que le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Journal de Suleau* est un journal d'action, d'initiative, et que le *Journal politique national* est un journal purement de discussion et de critique; ce n'est, comme Rivarol le dit lui-même, « qu'une suite de réflexions sur les décrets de l'Assemblée nationale, sur les fautes du gouvernement et sur les malheurs de la France. »

Quoi qu'il en soit, Rivarol a une valeur plus grande qu'on ne le croit généralement, et nous pensons avec M. Sainte-Beuve, qui va nous guider dans cette étude, qu'il n'a pas été mis à sa place. Ses bons mots, ses saillies, ses épigrammes, sont connus et cités en cent endroits; il y a lieu d'insister sur ses tentatives plus sérieuses. Ce n'était point un homme de génie, sans doute; mais c'était plus qu'un homme d'esprit. Il réalisait tout à fait l'idéal de l'homme de talent tel qu'il l'a défini : « Le talent, c'est un art mêlé d'enthousiasme. » Si l'on perce le vernis de fatuité dont il est revêtu, on arrive à reconnaître en lui une dose de bon sens plus forte qu'on ne l'aurait soupçonnée.

Dès les premiers jours où la Révolution se prononça, Rivarol n'avait point hésité; il avait embrassé chaleureusement le parti de la cour, ou du moins celui de la conservation sociale. Dès avant le 14 juillet il avait dénoncé la guerre dans le Journal politique national. Cette feuille avait été fondée par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'abbé Sabatier de Castres, mais, de son aveu même, c'était Rivarol qui en était l'âme. Il s'y montre, et avant Burke, l'un des plus vigoureux écrivains politiques qu'ait produits la Révolution. Il commence par raconter ce qui s'est passé aux États-Généraux avant la réunion des ordres, puis il suit ce récit à mesure que les événements se développent. « Il n'y a rien dans le monde qui n'ait son moment décisif, a dit le cardinal de Retz, et le chef-d'œuvre de la bonne conduite est de connaître et de prendre ce moment. » Rivarol fait voir que, s'il exista jamais, ce moment fut manqué dès l'abord dans la Révolution française. Parlant de la déclaration du roi dans la séance royale du 23 juin, il se demande pourquoi cette déclaration, qui, un peu modifiée, pouvait devenir la *grande charte du peuple français,* eut un si mauvais succès, et la première raison qu'il en trouve, c'est qu'elle vint trop tard. « Les opérations des hommes ont leur saison, dit-il, comme celles de la nature; six mois plus tôt cette déclaration aurait été reçue et proclamée comme le plus grand bienfait qu'aucun roi eût jamais accordé à ses peuples; elle eût fait perdre jusqu'à l'idée, jusqu'au désir, d'avoir des États-Généraux.

Il fait voir d'une manière très-sensible comment les questions changèrent bien vite de caractère dans cette mobilité une fois soulevée des esprits : « Ceux qui élèvent des questions publiques devraient con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sidérer combien elles se dénaturent en chemin. On ne nous demande d'abord qu'un léger sacrifice, bientôt on en commande de très-grands, enfin on en exige d'impossibles. »

L'idée secrète, la passion qui donne à toutes les questions d'alors la fermentation et l'embrasement, il la devine, il la dénonce : « Qui le croirait? ce ne sont ni les impôts, ni les lettres de cachet, ni tous les autres abus de l'autorité, ce ne sont point les vexations des intendants et les longueurs ruineuses de la justice, qui ont le plus irrité la nation; c'est le *préjugé de la noblesse,* pour lequel elle a manifesté le plus de haine : ce qui prouve évidemment que ce sont les bourgeois, les gens de lettres, les gens de finances, et enfin tous ceux qui jalousaient la noblesse, qui ont soulevé contre elle le petit peuple dans les villes, et les paysans dans les campagnes. » Il montre les gens d'esprit, les gens riches, trouvant la noblesse insupportable, et si insupportable que la plupart finissaient par l'acheter : « Mais alors commençait pour eux un nouveau genre de supplice: ils étaient des anoblis, des gens nobles, mais ils n'étaient pas gentilshommes... Les rois de France guérissent leurs sujets de la roture à peu près comme des écrouelles, à condition qu'il en restera des traces... Cette cause morale, la vanité, qui fut si puissante alors dans la haine irréconciliable et l'insurrection de la bourgeoisie, excitée par les demi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

philosophes, est démêlée et exposée par Rivarol avec une vraie supériorité.

L'image chez lui s'ajoute à l'idée, pour la mieux faire entrer; il ne dit volontiers les choses qu'en les peignant. Ainsi pour rendre cette fureur de nivellement universelle : « On a renversé, dit-il, les fontaines publiques, sous prétexte qu'elles accaparaient les eaux, et les eaux se sont perdues. »

Voici quelques pensées que ne désavoueraient ni un Machiavel ni un Montesquieu :

La populace croit aller mieux à la liberté quand elle attente à celle des autres.

S'il est vrai que les conjurations soient quelquefois tracées par des gens d'esprit, elles sont toujours exécutées par des bêtes féroces.

Si un troupeau appelle des tigres contre ses chiens, qui pourra le défendre contre ses nouveaux défenseurs?

Règle générale : les nations que les rois assemblent et consultent commencent par des vœux et finissent par des volontés.

Malheur à ceux qui remuent le fond d'une nation!

« Le journal de Rivarol, dit un biographe, rapidement écrit, sous l'émotion palpitante du moment, se revoit aujourd'hui avec curiosité, et même avec une sorte de surprise nouvelle. On sent toujours que c'est un contemporain qui peint, et souvent que c'est la postérité qui juge : l'auteur ne croyait faire qu'un journal, et on croit lire une histoire. »

Nous ne saurions indiquer tout ce qui paraît de saillant et de bien pensé dans cette feuille quand on

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la relit en place et en situation ; nous sommes forcé de nous borner à de brèves citations.

Citons d'abord quelques passages du prospectus, qui ne laisse pas d'être curieux et instructif.

Nous ouvrirons notre journal par un résumé de tout ce qui s'est passé jusqu'à présent, non dans l'*Assemblée nationale,* puisqu'elle n'existait pas encore, mais dans les différentes salles où les trois ordres préludaient à sa formation. Nous verrons les effets de l'impulsion donnée d'abord au tiers-état, lorsque, par le nombre des votants, cet ordre, de *tiers* qu'il était, fut changé en *moitié ;* comment la salle du troisième ordre s'est trouvée naturellement la métropole des Etats-Généraux ; comment, par la masse et la généralité de ses principes, elle a dû entraîner la totalité des autres ordres ; pourquoi, en se constituant, le tiers-état a préféré à l'ancienne dénomination d'*Etats-Généraux* celle d'*Assemblée nationale ;* et pourquoi la noblesse, poursuivie jadis dans ses droits les plus chers et écrasée par les rois, a défendu longtemps contre les Communes les débris de quelques prérogatives, lorsque d'ailleurs elle avait fait tous les grands sacrifices.....

Nous nous arrêterons à cette grande révolution, pour en expliquer les causes et en calculer les effets. Et véritablement elle est bien digne des méditations du sage, cette révolution qu'on ne peut contempler sans attendrissement. *Quelle nation a jamais pu se promettre ou se vanter d'être régénérée sans effusion de sang? Voilà, en effet, ce dont la France pourra seule se glorifier,* et non des conquêtes et des prodiges des arts, qui ne furent que l'ouvrage de ses maîtres. L'auraient-ils crue, l'auraient-ils même prévue, cette révolution, les Français du siècle de Louis XIV, eux qui voyaient tout l'Etat dans la personne du prince ? Et leurs enfants, qui ont vu Louis XV vivre encore splendidement des débris du despotisme ? Et tous ceux enfin qui ont trouvé plus simple que le trône brillât des dépouilles que de l'éclat de la nation ?....

Afin de satisfaire plus vite et plus fréquemment ceux qui ont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la soif du bien public, nous donnerons cette feuille trois fois la semaine : si bien que les mauvais politiques et les mal intentionnés n'auront pas d'ennemi plus régulier que nous. Par cette exactitude, nous pourrons épargner à messieurs les députés le temps qu'ils consument dans leur correspondance avec les provinces. C'est un honneur auquel nous aspirons, et, pour mériter une telle confiance, nous tâcherons que notre feuille soit l'expression de leurs sentiments, le dépôt de leurs opérations, et, s'il est permis de le dire, le vrai champ de bataille de la cause publique.

On voit comment fut accueillie la Révolution par ceux-là mêmes qui allaient être ses plus violents adversaires; mais l'illusion ne devait pas durer longtemps.

Les écrivains du tiers-état, et, en général, tous les philosophes, ayant poussé à bout et forcé les conséquences du principe que *la souveraineté est dans le peuple,* il a bien fallu que la Révolution, écrite dans les livres, fût jouée et représentée dans la capitale et dans les provinces. Pouvait-on, en effet, arrêter une Assemblée qui exerçait la souveraineté du peuple et qui avait gagné l'armée? N'était-ce pas en même temps une véritable jouissance pour des députés dont la plupart avaient passé leur vie à saluer le bailli de leurs villages ou à courtiser l'intendant de leurs provinces, n'était-ce pas, dis-je, une douce jouissance pour eux, que de fouler aux pieds un des premiers trônes du monde? Des avocats pouvaient-ils résister au plaisir d'humilier les cours souveraines? Ceux qui n'avaient rien n'étaient-ils pas charmés de distribuer les trésors de l'Eglise aux vampires de l'Etat?

On ne saurait trop insister sur tout le mal que peut faire un bon principe quand on en abuse.

*La souveraineté est dans le peuple.* Oui, sans doute; mais elle y est d'une manière implicite, c'est-à-dire que le peuple ne l'exer-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cera jamais que pour nommer ses représentants; et si c'est une monarchie, que le roi sera toujours le premier magistrat. Ainsi, quoiqu'il soit vrai au fond que tout vient de la terre, il ne faut pas moins qu'on la soumette par le travail à la culture, comme on soumet le peuple par l'autorité et par les lois. La souveraineté est dans le peuple comme un fruit est dans nos champs, d'une manière abstraite; il faut que le fruit passe par l'arbre qui le produit, et que l'autorité publique passe par le sceptre qui l'exerce.

—

On ne cesse de parler en France et dans le reste de l'Europe des causes de cette révolution. On peut les diviser en causes éloignées et en causes prochaines; les unes et les autres sont trop nombreuses pour les rappeler toutes. La populace de Paris et celle même de toutes les villes du royaume ont encore bien des crimes à faire avant d'égaler les sottises de la cour. Tout le règne actuel peut se réduire à quinze ans de faiblesse et à un jour de force mal employée.

D'abord, on doit (sans être pourtant tenu à la reconnaissance) on doit en partie la Révolution à M. de la Vauguyon et à M. de Maurepas, l'un gouverneur et l'autre premier ministre de Louis XVI : le premier forma l'homme, et le second a formé le roi.

On doit presque tout à la liberté de la presse. Les philosophes ont appris au peuple à se moquer des prêtres, et les prêtres ne sont plus en état de faire respecter les rois : source évidente de l'affaiblissement des pouvoirs. L'imprimerie est l'artillerie de la pensée. Il n'est pas permis de parler en public, mais il est permis de tout écrire; et si on ne peut avoir une armée d'auditeurs, on peut avoir une armée de lecteurs.

On doit beaucoup aussi à ceux qui ont éteint la maison du roi ; ils ont privé le trône d'un appui et d'un éclat nécessaires : les hommes ne sont pas de purs esprits, et les yeux ont leurs besoins. Par là ils ont aliéné les cœurs d'une foule de gentilshommes, qui, de serviteurs soumis et heureux à Versailles, sont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

devenus des raisonneurs désœuvrés et mécontents dans les provinces.

On doit encore plus au conseil de la guerre; tous ses membres, et en général ceux que l'armée appelle les faiseurs, étaient, sans le savoir, les véritables instigateurs de la Révolution. Les coups de plat de sabre et toute la discipline du nord ont désespéré les soldats français. Ceux qui ont substitué le bâton à l'honneur mériteraient qu'on les traitât d'après cette préférence, si la Révolution n'entraînait que des malheurs.

Il ne faut pas oublier non plus ce qu'on doit à M. l'archevêque de Sens, qui aima mieux faire une guerre intérieure et dangereuse aux parlements qu'une guerre extérieure et honorable contre la Prusse. La Hollande, qu'on aurait sauvée, aurait donné des secours en argent, et cette guerre aurait sauvé le roi lui-même, en lui attachant l'armée et en le rendant respectable au dedans et au dehors.

Enfin, on doit tout au dépit des parlements, qui ont mieux aimé périr avec la royauté que de ne pas se venger d'elle.

Voilà quelques-unes des causes éloignées de l'état où nous sommes. Les causes prochaines sont sans nombre.

Voici sur Paris et sur sa destination naturelle comme ville européenne quelques vues qui sentent assurément l'homme d'une civilisation très-avancée, très-amollie, et l'épicurien politique plus que le citoyen soldat. Les réflexions qu'elles présentent n'ont pas encore trop vieilli.

Paris est-il donc une ville de guerre? n'est-ce pas, au contraire, une ville de luxe et de plaisir? Rendez-vous de la France et de l'Europe, Paris n'est la patrie de personne, et on ne peut que rire d'un homme qui se dit citoyen de Paris. Est-on citoyen d'un bal ou d'un spectacle? Une capitale n'est qu'une vaste *volière*, qui doit être ouverte en tout temps. Ce n'est point la liberté qu'il lui faut : cet aliment des républiques est trop indi-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

geste pour de frêles sybarites; c'est la sûreté qu'elle exige, et, si son roi la menace, elle doit être déserte en deux jours. Il n'y a qu'un gouvernement doux et respecté qui puisse donner à Paris le repos nécessaire à son opulence et à sa prospérité.

La capitale a donc agi contre ses intérêts en prenant des formes républicaines; elle a été aussi ingrate qu'impolitique en écrasant cette autorité royale à qui elle doit et ses embellissements et son accroissement prodigieux; et, puisqu'il faut le dire, c'était plutôt à la France entière à se plaindre de ce que les rois ont fait dans tous les temps pour la capitale, et de ce qu'ils n'ont fait que pour elle. Ah! si les provinces ouvrent jamais les yeux, si elles découvrent un jour combien leurs intérêts sont, je ne dis pas différents, mais opposés aux intérêts de Paris, comme cette ville sera abandonnée à elle-même!.... Etait-ce donc à toi à commencer une insurrection, ville insensée! Ton Palais-Royal t'a poussée vers un précipice d'où ton Hôtel-de-Ville ne te tirera pas.

Dans une note du n° 5 le rédacteur du Journal politique exprimait ainsi sa façon de penser sur la liberté.

Quoique nous désirions plus que personne la liberté, nous sommes persuadé qu'elle est plus honorable aux nations qu'utile aux particuliers, et qu'elle ne convient nullement aux peuples éclairés et corrompus. C'est aussi l'opinion de J.-J. Rousseau: « Les peuples, une fois accoutumés à des maîtres, ne sont plus en état de s'en passer. S'ils tentent de secouer le joug, ils s'éloignent d'autant plus de la liberté que, prenant pour elle une licence effrénée, qui lui est opposée, leurs révolutions les livrent presque toujours à des séducteurs qui ne font qu'aggraver leurs chaînes (1). »

S'adressant aux législateurs, si empressés d'affi-

(1) J.-J. Rousseau, dédicace du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cher en tête de leur Constitution les droits de l'homme :

> Législateurs, s'écrie-t-il, fondateurs d'un nouvel ordre de choses, vous voulez faire marcher devant vous cette métaphysique que les anciens législateurs ont toujours eu la sagesse de cacher dans les fondements de leurs édifices. Ah ! ne soyez pas plus savants que la nature. Si vous voulez qu'un grand peuple jouisse de l'ombrage et se nourrisse des fruits de l'arbre que vous plantez, ne laissez pas ses racines à découvert.... Pourquoi révéler au monde des vérités purement spéculatives? Ceux qui n'en abuseront pas sont ceux qui les connaissent comme vous, et ceux qui n'ont pas su les tirer de leur propre sein ne les comprendront jamais, et en abuseront toujours.

Rivarol, donc, n'est point un écrivain *absolutiste*, comme nous dirions, et il faut bien se garder de le classer comme tel. Il a soin d'excepter, dans son blâme sévère, les philosophes, tels que Montesquieu, « qui écrivaient avec élévation, pour corriger les gouvernements, et non pour les renverser. » Il reconnaît avec une énergie qu'on aura remarquée les fautes du côté même où il se range : « La populace de Paris, et celle même de toutes les villes du royaume, ont encore bien des crimes à faire avant d'égaler les sottises de la cour. Tout le règne actuel peut se réduire à quinze ans de faiblesse et à un jour de force mal employée. » Dans tout le cours de ce journal, en un mot, Rivarol se dessine avec vigueur, éclat, indépendance, et comme un de ces écrivains bien rares « que l'événement n'a point corrompus. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les articles de Rivarol ont été depuis réunis en volume, et quelquefois sous le titre de Mémoires; mais ce recueil s'est fait sans aucun soin : on a supprimé les dates, les divisions des articles, on a même supprimé des transitions; on a supprimé enfin les épigraphes que chaque morceau portait en tête, et qui, empruntées d'Horace, de Virgile, de Lucain, attestaient jusque dans la polémique un esprit éminemment orné (1).

Le Journal politique se trouva de bonne heure en butte aux persécutions de toute nature. On lit dans un avis placé en tête du n° 10 (2 août 1789) :

Il n'est rien que nous n'ayons fait pour remplir nos engagements envers nos souscripteurs; mais les exécutions, les incendies et tous les moyens violents employés en France pour établir la liberté, ont tellement intimidé les imprimeurs, qu'ils nous ont abandonnés l'un après l'autre, à Versailles et à Paris. Ils nous auraient, par cette défection, forcés d'être, à notre tour, infidèles à nos souscripteurs, si nous n'avions pris le parti de chercher en pays étranger une liberté dont on est si loin de jouir en France. Il faut même que le public sache que Paris a tellement intimidé les libraires qu'il n'en est plus aucun aujourd'hui dans la capitale qui veuille se prêter à recevoir des souscriptions pour nous.

Nous avons raconté, t. V, p. 136, une petite comédie à laquelle donna lieu le mauvais vouloir des libraires à l'encontre du Journal politique. C'est à Bruxelles, à ce qu'il paraît, que ses rédacteurs allèrent, ou peut-être furent censés être allés le faire

(1) Voir Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. v, p. 49 et s.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

imprimer, et un libraire de Versailles consentit à se charger de la distribution en France. Mais de nouvelles difficultés surgirent bientôt, qui motivèrent de nouvelles plaintes.

Jamais journal n'a été honoré de plus de calomnies que celui-ci. Nous comptons parmi ceux qui nous haïssent les ennemis de la paix, de l'autorité royale, de la félicité publique et du sens commun. Dans les beaux jours de la Ligue, nous aurions eu contre nous les Mathieu, les Aubry, les Boucher et les Jacques Clément, comme nous comptons aujourd'hui les Mirabeau, les Pétion et les Bassinet. Nous aurions essuyé les mêmes reproches et de plus éloquents sans doute, puisqu'ils auraient été réchauffés par le fanatisme religieux, plus ardent encore que le fanatisme philosophique.

Tout lecteur honnête homme, tout esprit sain, nous rendra la justice de croire que ce n'est pas sans y avoir beaucoup réfléchi que nous nous sommes exposés à la fureur de la populace. Nous n'avons compté sur d'autre récompense que sur le suffrage des gens de bien. Il est certain que ceux qui déclament le plus violemment aujourd'hui contre l'autorité royale ont autrefois été accablés de ses bienfaits, parce qu'ils étaient les satellites du despotisme; et nous, qui ne lui sommes tenus d'aucune obligation, nous nous sommes constamment déclarés pour elle, mais parce qu'elle est le palladium de la tranquillité publique. Il est bien évident que, si nous avions écrit contre l'autorité royale, dans la violente crise qu'elle éprouve, nous aurions été portés en triomphe sur les bras forcenés de la populace parisienne, et qu'on nous aurait fait partager les honteuses palmes des Mirabeau, des Luchet et des gardes françaises.

Quand la Constitution aura redonné à l'autorité royale l'éclat et la vigueur nécessaires au bonheur public, nous verrons tous ces mauvais écrivains se retourner en faveur du roi, lui demander des récompenses, et, qui pis est, en obtenir: car on fait plus pour ceux qu'on craint que pour ceux qu'on aime. Ces fanati-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ques connaissent très-bien le cœur humain : ils ont pris le parti coupable, et nous le parti honnête; ils sont pour les heureux, et nous pour les malheureux, d'où ils concluent qu'ils ont pris le bon parti, et que nous avons pris le mauvais. Oui, sans doute; mais c'est le parti honorable. Nous le soutiendrons avec courage jusqu'au rétablissement de l'ordre; et le même esprit qui nous fait braver les injures et les menaces de tant de furieux nous fera supporter le silence et l'oubli des princes.

Enfin les rédacteurs reviennent une troisième fois sur les obstacles qu'ils rencontrent, dans un « Avis très-important », où ils informent leurs abonnés d'une nouvelle défection qui les force de nouveau à chercher un autre distributeur.

On dit que, l'Assemblée nationale ayant décrété la liberté de la presse, il ne peut y avoir en France d'obstacles pour un écrivain; mais si la presse est libre, la pensée ne l'est pas, et les imprimeurs de la capitale, pour être assis à la table de la liberté, n'en ont pas moins sur leurs têtes les réverbères de Paris, qui valent bien l'épée de Damoclès (1); ils n'ont plus de censeurs, mais ils ont des bourreaux, et la Grève leur fait souvent regretter la chambre syndicale. Il semble que Paris n'ait détruit la Bastille que pour devenir lui-même une plus vaste forteresse; mais la présence du roi dans cette immense geôle nous ayant donné le

(1) Dans une note manuscrite de la main d'un des rédacteurs, annexée au n° 11 d'un des exemplaires de la Bibliothèque impériale, je lis à propos de cette nouvelle épée de Damoclès :

« Le peuple, au lieu d'être excité, a sans cesse besoin d'être adouci et contenu. Les Parisiens, qui passaient pour un bon peuple, ont manifesté dans ces temps-ci une férocité inouïe. Le jour où, sur un simple soupçon, ils cherchaient partout le marquis de La Salle pour le tuer, deux hommes montés sur le réverbère qui devait servir de potence (selon l'usage adopté dans la Révolution) criaient au peuple : « Messieurs, le premier venu, puisque nous n'avons pas le marquis de La Salle! » Ces bons Parisiens ne voulaient pas être montés sur le réverbère inutilement.

Cet usage a fait parodier ainsi le vers de Virgile : *Nos patriam fugimus*, etc., par les Français réfugiés :

*Nos patriæ* funes et lampada *linquimus* altam.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

courage de nous y établir, nous avons trouvé des coopérateurs intrépides, et le public sera servi avec une exactitude rigoureuse.....

Ce qui nous encourage à vaincre et notre indolence naturelle et les terreurs de nos agents, c'est l'importance de la cause que nous soutenons ; c'est la périlleuse situation où l'Assemblée nationale a mis la France, et la capitale son roi ; c'est le besoin que tant d'infortunés ont d'être consolés ; c'est la nécessité de rétablir l'autorité royale, unique planche qui nous reste dans le naufrage ; c'est qu'on ne peut influer sur l'opinion qu'en frappant sur elle des coups répétés, c'est-à-dire par un écrit périodique ; c'est enfin parce que nous comptons dans la liste de nos souscripteurs les meilleurs esprits et les plus grands noms de la France et de l'Europe, et tous ceux *quibus est equus et pater et res*. Voilà les lecteurs qui nous flattent ; nous n'écrivons que pour les gens de bien, de goût et d'honneur ; voilà ce qui distingue notre journal de cette foule d'écrits périodiques qui, en flétrissant la gloire du nom français, outragent également la langue, la raison et l'humanité. Que tous ceux qui ont admiré les déclamations des Mirabeau de l'Assemblée, l'ingratitude de certains courtisans, les fureurs de la populace parisienne, les massacres des citoyens et la défection de l'armée ; que tous les énergumènes, et les hypocrites, plus dangereux encore, s'éloignent de nous : nos feuilles véridiques les feraient rougir et pâlir tour à tour sous les couronnes dont la main sanguinaire du peuple a chargé leurs têtes criminelles.

Le Journal politique n'en était encore qu'à son vingtième numéro quand ses rédacteurs tenaient ce langage : qu'on le compare avec l'extrait que nous avons donné du prospectus !

On est assez mal renseigné sur l'odyssée de cette feuille aventureuse. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

y en eut trois séries ou *abonnements*. Le titre des deuxième et troisième abonnements porte : *Publié d'abord par M. l'abbé Sabatier, et maintenant par M. Salomon, à Cambrai*. Or, ce M. Salomon n'était autre que Rivarol, qui, forcé de quitter Paris, serait allé, dit-on, continuer ses philippiques dans un village près de Noyon.

On lit dans l'avertissement placé en tête du deuxième abonnement :

Il faut au monde ou des nouvelles ou des nouveautés ; mais un homme qui pense ne peut se résoudre à être le juré-crieur de tant de petits événements dont la rapide vicissitude sert d'imagination aux journalistes et de pâture à la curiosité. Dans une grande révolution, il ne considère que les événements qui influent sur la fortune publique, et il y voit l'histoire que voudra lire un jour la postérité! Cet ouvrage périodique est donc plutôt une nouveauté qu'un ramas de nouvelles. N'est-ce pas, en effet, une nouveauté qu'un livre qui dit la vérité dans les conjonctures où nous sommes? Si elle avait toujours de tels contemporains, on ne la verrait pas, cette triste vérité, en appeler sans cesse à d'autres générations, et offrir aux enfants le remède des maux dont leurs pères ont souffert. Une idée vraie, une réflexion juste, consolent ou ramènent les esprits; mais la foule de nos folliculaires ne cherche que des crimes et des malheurs. Tel homme qui a déjà dénoncé trois ou quatre mille conjurations aux Parisiens n'a pu leur donner une idée. Il est vrai que ces découvertes ne sont pas fort coûteuses. Les tyrans se ruinent à de pareilles recherches; mais telle est la vertu du patriotisme, que dans notre Paris cent journalistes découvrent et affichent chacun vingt conjurations par jour, à deux sols la pièce.

..... *Ille etiam cœcos instare tumultus*
*Sœpe monet, fraudemque et operta tumescere bella.*
(GÉORG., I.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'exemplaire du Journal Politique que possède la Bibliothèque impériale se compose de trois séries ou abonnements : la première de 23 numéros, la deuxième de 24, et la troisième de 8 seulement. Nous ne saurions dire si c'est le tout. Deschiens ne parle que de deux séries, de 18 et de 24 numéros.

Les deux premières séries ont été réimprimées sous le titre de *Journal politique national des États-Généraux et de la Révolution de* 1789, et il en a été fait plusieurs éditions. En 1797, notamment, les articles de Rivarol ont été réunis sous le titre de *Tableau historique et politique de l'Assemblée constituante*, et depuis on les a réimprimés sous celui de *Mémoires de Rivarol* dans la collection des Mémoires relatifs à la Révolution française.

On dit que Burke, cet éloquent apostat de la liberté, dont il avait d'abord embrassé la cause, écrivit à Rivarol que son ouvrage serait mis un jour à côté des *Annales* de Tacite. Si cet éloge est en effet échappé à la plume de l'écrivain anglais, on ne peut en expliquer l'exagération que par le fanatisme si commun aux hommes de parti. Toutefois, si l'on cherche en vain dans l'ouvrage de Rivarol la pensée profonde, l'expression grave et nerveuse de l'auteur des *Annales*, si ses vues sont généralement superficielles, souvent incomplètes ou fausses, quelquefois même contradictoires, il est



EFERUS - Recherches & Classification numériques

juste de reconnaître qu'on y rencontre fréquemment des rapprochements ingénieux, des observations fines; que le style, toujours élégant et clair, a souvent de la chaleur, et quelquefois de l'énergie. Malheureusement ces qualités sont ternies par l'esprit d'injustice et de dénigrement qui perce à chaque page.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Le Modérateur. — Mémorial historique.*

Au plus fort de cette mêlée furieuse dont nous avons fait connaître les principaux acteurs et les principaux épisodes, il se rencontra quelques esprits pleins de loyauté, mais un peu tard-voyants, qui tentèrent de se poser en modérateurs entre les partis, d'opposer le langage de la raison aux emportements de la folie. Dans ce dessein ils s'associèrent ceux des écrivains monarchiques qu'ils jugèrent les plus modérés dans leurs opinions politiques. De ce nombre fut Fontanes.

Comme André Chénier, Fontanes avait été jusqu'en 1789 tout entier livré aux doux labeurs de la poésie. Ce n'était point un homme de révolution. Aussi la nôtre de 89 ne l'enleva pas d'un entier élan. A trente ans passés, sa situation restée précaire semblait le pousser en avant; sa modération d'esprit le retint. Il partagea pourtant avec presque toute la France le premier mouvement et les espérances de 89; l'on a même un chant de lui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur la fête de la Fédération de 90; mais ce fut sa limite extrême. Dès les derniers mois de 1789 il était attaché à la rédaction du *Modérateur*, organe d'un de ces partis stationnaires qui finissent toujours misérablement, déchirés par le parti du progrès, qui les tire en avant, et le parti rétrograde, qui les tire en arrière.

Le Modérateur s'était d'abord appelé le *Journal de la Ville*. Il avait été fondé au mois d'août par un aventurier littéraire que nous connaissons déjà, J. P. L. de Luchet, auteur de plusieurs petites feuilles littéraires, le *Pot-Pourri*, le *Journal des Gens du Monde*, etc. (V. t. III, p. 212.)

En se jetant dans la mêlée politique, cet écrivain vagabond se proposait « de suivre les progrès de ce pouvoir que Mirabeau appelle le *salut de tous les jours*, la *sécurité de tous les foyers*, le POUVOIR MUNICIPAL, et d'être, non le défenseur — il n'en a pas besoin, — mais l'organe et l'interprète du peuple, le peuple! ce souverain législateur, et duquel dérive toute puissance quelconque. »

Les principes qu'affichait l'ex-marquis étaient, comme on le voit, passablement démocratiques; mais au fond il n'était pas féroce.

Au mois d'octobre le Journal de la Ville modifie son titre et son format, et en même temps il adoucit quelque peu sa nuance; il devient *Journal de la Ville et des Provinces, ou le Modérateur*, par une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

société de gens de lettres, avec cette épigraphe :

*Je n'ai point d'ennemis, j'ai des rivaux que j'aime.*

Le nom de Luchet a disparu ; mais il fait encore partie de la rédaction; on le devine au prospectus : « Il n'y a de bons journaux, y est-il dit, que ceux que fait le public; un journaliste, à vrai dire, ne doit être qu'éditeur. » Et c'est pour mieux remplir son rôle ainsi entendu que le Journal de la Ville prend le format in-4°.

Douze personnes se sont partagé ce qui sert d'aliment à la curiosité et à l'instruction. Les unes méditent, les autres écoutent, toutes se consultent, et forment non une feuille critique, mais la véritable histoire du temps présent.

Les rédacteurs, fidèles à la liberté, à la philosophie des opinions, à la chaîne immuable des bons principes, écrivent sous l'œil sévère de la raison, la raison ! que la nouveauté, l'enthousiasme, offusquent pour quelques moments, mais qui finit bientôt par reprendre ses droits imprescriptibles sur l'esprit humain.

Un avis répandu à la fin de 1789 prévint les souscripteurs que M. de Fontanes, qui était ci-devant un des principaux coopérateurs de ce journal, en aurait la rédaction à compter du 1er janvier 1790; qu'il s'était associé un homme de lettres, son ami, connu par ses talents, et dont les principes étaient les mêmes que les siens, — Flins, — et qu'un membre très-distingué de l'Assemblée nationale en rédigerait tous les jours les séances.

Je ne saurais dire quel fut ce dernier collabora-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

teur de Fontanes, ni quelle fut la part de collaboration de chacun. Il serait même difficile de distinguer les articles de Fontanes. La chose importe d'ailleurs assez peu, car il n'y a que l'esprit général de cette feuille qui soit remarquable. Le Modérateur remplissait son titre; il suit, avec moins de verve et d'entrain, la ligne d'André Chénier. Je me bornerai donc à une citation; c'est, sous le titre de *Réponse à un abonné* (23 octobre 1789), une exposition de principes, qu'on pourrait facilement attribuer à Fontanes :

Il paraît qu'on s'est mépris, Monsieur, sur le titre de notre journal le Modérateur. La signification que nous avons attachée à ce mot n'est pas celle qu'on nous a prêtée, ni celle qu'on devait y donner. Un journal appelé le Modérateur ne veut pas dire un journal *modéré*. Nous sommes très-modérés, sans doute; mais ce n'est pas une de nos qualités que nous avons voulu exprimer, c'est une fonction que nous avons voulu rendre telle que je vais vous l'expliquer. Si, par exemple, l'ignorance ou l'ambition d'un des pouvoirs quelconques lui faisaient outre-passer les limites qui lui sont tracées par les principes, nous avertirions de ses écarts, et, en éveillant l'intérêt des autres pouvoirs, ou celui même du public, nous contribuerions, autant qu'il est en nous, à *modérer* son zèle indiscret ou sa marche ambitieuse.

Si nous voyions, au contraire, tel autre pouvoir tomber dans un état d'inertie qui pourrait nuire à la machine politique, alors, en désignant les causes de sa faiblesse, en découvrant l'obstacle qui s'oppose au jeu de ce ressort, nous accélérerions ses mouvements, et nous n'en serions pas moins des *modérateurs*. Bien plus, comme notre force *modératrice* n'étend son action qu'en raison des écarts qui pourraient se commettre, on a si mal interprété le vrai sens de notre titre, que nous ne serons jamais si peu *modérés* que lorsque nous serons plus *modérateurs*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Un pareil plan peut nous faire beaucoup d'ennemis, sans doute. Quoique nous soyons le moins susceptibles d'esprit de parti, on nous accusera tour à tour, et même à la fois, d'être aristocrates et démagogues, royalistes et parlementaires, ecclésiastiques et financiers, parce que nous aurons besoin de prendre en main tour à tour la défense du parti qu'on opprimera. Nous commençons par protester d'avance que nous respectons tous les pouvoirs, que tout citoyen remplissant une fonction publique, civile ou militaire, nous paraît exercer un sacerdoce auguste, et notre reconnaissance s'étend depuis le monarque et les représentants nationaux jusqu'aux magistrats en rabat et aux magistrats en hausse-col et en giberne. Mais nous prévenons aussi que nous voulons être libres, comme il convient à des hommes dignes de l'être, c'est-à-dire sous l'empire des principes et des lois. Nous ne nous flattons pas d'un succès rapide : les pas de la vérité sont lents et mesurés, et la flatterie a des ailes, comme le mensonge et la renommée; mais, pour peu qu'on nous sache gré de notre zèle, en nous témoignant de l'indulgence sur nos moyens, nous espérons de réussir du moins à être utiles, parce que le despotisme de la raison survit enfin à tous les autres despotismes.

L'Assemblée nationale nous paraît avoir le degré de force qui lui convient dans ce moment. Le parti de la majorité, un peu affaibli, rendra inutiles, pour la minorité, les succès d'éloquence, et, si nous osons nous exprimer ainsi, les *moyens d'adresse* employés quelquefois pour arriver à un but utile. Mais la France entière demande à grands cris l'organisation des assemblées provinciales, et ses ennemis lui reprochent d'en redouter l'établissement.

Nous avons été les plus ardents défenseurs de la liberté contre le despotisme; nous ne désirons pas moins, pour le salut commun, un roi fort de toute la puissance exécutrice, qu'on regarde comme le représentant perpétuel de la nation entière, dont la personne soit sacrée, inviolable, qui ne soit arrêté par d'autre pouvoir que par celui de la loi, qui sente tout le danger qu'il y aurait à s'opposer au vœu général; mais que l'instant et le point où sa volonté personnelle serait heurtée soit couvert d'un voile religieux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme la plupart des attributs de sa personne, et qu'on ne lui marque pas, d'une manière aussi impolitique qu'irritante, l'époque où il sera obligé de fléchir devant toute autre volonté ; c'est ce qui nous fait improuver le *veto suspensif*. Que le monarque, enfin, conserve toutes les formules de l'infaillibilité ; mais que les ministres voient sans cesse, en signant un ordre, le glaive de la responsabilité suspendu sur leurs têtes.

On ne peut nous prêter le projet ridicule de vouloir à nous seuls diriger l'opinion, et de nous créer *régulateurs* des mouvements du pouvoir. Nous ne faisons que dire notre avis ; notre brevet de censeur est écrit dans la Déclaration des Droits, article de la liberté de la presse. Comme nous attaquons précisément le parti dominant, et que nous ne voulons flatter ni le prince, ni le peuple, ni l'hydre, ni l'idole, il est possible que nous exercions un privilége *exclusif;* mais c'est sans nous en douter. En tout cas, nous serons plus courageux que M. de Voltaire, quand il disait en plaisantant : « Je ne veux pas heurter de si grands seigneurs que les préjugés. »

L'essai tenté par Fontanes et ses amis ne fut pas heureux, il ne pouvait l'être ; le torrent eut bientôt emporté le Modérateur et les modérés.

Ils reparurent après le 9 thermidor, mais avec des allures monarchiques plus prononcées, et, soutenus par l'opinion publique, ils se montrèrent beaucoup plus oseurs.

Parmi les acteurs de la nouvelle mêlée qui s'engagea alors, mêlée presque aussi vive que celle de 1790, mais beaucoup moins sanglante, nous retrouvons Fontanes. Il s'était réfugié à Lyon pendant les mauvais jours. Revenu à Paris aussitôt que la terreur fut tombée, il s'associa avec La

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Harpe et l'abbé de Vauxcelles pour la fondation d'un journal qu'ils appelèrent *Mémorial historique, politique et littéraire.* Voici leur prospectus :

Il y a une foule de journaux, ce qui prouve que beaucoup de gens les lisent. Les gouvernants en disent beaucoup de mal, ce qui prouve que les journaux ne sont pas inutiles aux gouvernés. On a même essayé toutes les manières possibles de les détruire ou de les asservir (ce qui est la même chose), et cela prouve encore qu'ils sont nécessaires.

Je ne compte pour rien les feuilles mercenaires qui appartiennent à une faction : quelque mauvaises qu'elles soient, je ne crois pas qu'elles fassent un grand mal. Ceux qui les font, ceux qui les lisent, ceux qui les paient, ne sont qu'une seule et même chose : c'est toujours la faction, et personne ne se méprend à ce mot. Il n'y en a jamais eu qu'une, celle des oppresseurs, qui ont toujours appelé *conspirations* la résistance quelconque des opprimés.

Ces feuilles mises de côté, comme de raison, les autres feuilles périodiques sont généralement ce qu'elles doivent être dans un Etat libre ou constitué pour être libre. Leur vogue prouve qu'il y a, quoi qu'on en dise, un esprit public ; car on ne les lit qu'autant qu'elles en sont à peu près les interprètes. De plus, il y a esprit public quand le gouvernement est averti et censuré tous les jours dans les écrits, et ne l'est pas toujours en vain.

Les journaux ne peuvent plus être ce qu'ils étaient dans l'ancien ordre de choses : on y cherchait des nouvelles ou de la littérature, c'était un objet de curiosité ; c'est aujourd'hui un objet d'intérêt prochain. Un message ou un discours peuvent à tout moment effrayer ou rassurer des millions de citoyens. Il importe à chacun de connaître sur qui et sur quoi la chose publique peut se reposer, de quoi et par qui elle est menacée. Ceux qui sont aujourd'hui lecteurs porteront aux élections annuelles le résultat de leurs lectures : ainsi les journaux sont devenus un besoin de tous les jours, et, quand leurs auteurs sont honnêtes et éclairés, les journaux sont une force pour la liberté et une autorité pour l'histoire.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On a imprimé, il y a quelque temps, qu'*il n'y en avait aucun où il y eût du talent*. Celui qui parlait ainsi exceptait sans doute le sien et celui de ses amis; cela est tout simple, quoique cela ne soit pas modeste. Pour nous, nous n'avons d'autre intérêt que celui de la vérité, en reconnaissant très-volontiers qu'il y a dans un assez grand nombre de ces sortes d'écrits de l'esprit, du talent, de la raison et de la gaîté; et nous laissons au public à nommer ceux qui méritent cet éloge. Ce n'est donc point un esprit de rivalité qui nous engage dans la même carrière : c'est celui de l'émulation du bien public, qui a rendu cette carrière assez honorable pour que personne ne puisse se faire un scrupule d'y entrer, et assez importante pour que chacun soit intéressé à y porter ses moyens : ils sont nécessairement différents, quoique le but soit le même; et nous ne prétendons rien annoncer qui distingue nos feuilles de celles du même genre. Notre titre dit tout ce que nous pouvons sur notre dessein. Quant à la rédaction, nous avons toujours pensé qu'il ne s'agissait point de ce qu'on promet dans son prospectus, mais de ce qu'on donne dans son journal, comme il ne s'agit point pour un auteur de ce qu'il annonce dans sa préface, mais de ce qu'il fait dans son ouvrage. Nous pouvons assurer seulement, et il est naturel de le croire, qu'avant d'entreprendre ce journal, nous nous sommes ménagé tous les secours nécessaires pour les correspondances intérieures et extérieures; et nous avons lieu de compter sur le zèle de tous les bons citoyens qui connaissent nos sentiments, et qui sont unis avec nous par les mêmes vœux pour l'affermissement de l'ordre social, moral et politique.

Nouvelles politiques intérieures et extérieures, pièces officielles, variétés intéressantes, discussions, séances du Corps législatif, rendues avec l'exactitude et l'étendue qu'exige leur importance; texte littéral des décrets, lorsque leur réunion pourra former la matière d'un supplément, qui sera délivré gratis : tels sont les objets principaux que contiendra ce nouveau journal, qui formera quatre pages in-4°, sur beau papier, et qui paraîtra tous les jours, à commencer du 1er prairial prochain, ou 2 mai 1797 (vieux style).

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On y joindra, pour les personnes qui le désireront, un supplément in-8°, qui paraîtra aussi tous les jours, et qui contiendra le cours des changes, la conservation des hypothèques, les spectacles, les annonces, avis divers, poésies légères, etc.

Ce prospectus n'est pas signé, mais on devine aisément la plume de La Harpe. Disons tout de suite que les noms des trois collaborateurs figurent en tête du journal, et que chacun d'eux signait ses articles de ses initiales.

Le nom de Vauxcelles est presque oublié aujourd'hui. Le spirituel abbé, trop paresseux ou trop sage pour ambitionner la gloire que procurent les lettres, s'est contenté de déposer le fruit de ses réflexions dans ces feuilles fragiles de la presse périodique, qui peuvent bien quelquefois donner du renom, mais un renom éphémère comme elles. C'est ainsi qu'il publia dans le *Mercure* et dans le *Journal de Paris* une foule de morceaux non moins remarquables par leur élégance et la pureté du style que par la justesse des vues et la profondeur des pensées, mais qui sont demeurés enfouis sans honneur dans ces catacombes littéraires. Devenu journaliste politique, il se montre, dans le Mémorial, le digne lieutenant de La Harpe, batailleur hardi, habile à l'attaque autant qu'à la riposte. Il mène surtout rudement la guerre contre Garat *le Chambellan* (rédacteur de la *Clef du Cabinet des Souverains*) et ses collaborateurs. C'est à lui que semble

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus particulièrement dévolu le département des personnalités, et il déploie dans cette guerre des qualités qu'on n'aurait pas soupçonnées chez un ex-prédicateur du roi.

Fontanes, dans cette nouvelle feuille, se dessine plus nettement que dans le Modérateur. A cette époque il était professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale des Quatre-Nations, et, dans sa chaire, il devançait et préparait honorablement la critique littéraire renouvelée, que le *Génie du Christianisme* devait bientôt illustrer et propager avec gloire. Mais il ne se renfermait pas dans son enseignement; il prenait par sa plume une part plus active et plus hasardeuse au mouvement réactionnaire, et, selon lui, réparateur, dont Fiévée, l'un des acteurs lui-même, a tracé un excellent tableau dans l'introduction qui précède sa Correspondance avec Bonaparte. Devenu l'un des trois principaux rédacteurs du Mémorial, il y pousse comme ses collaborateurs, dans sa mesure toujours polie, au ralliement et au triomphe des principes et des sentiments que le 13 vendémiaire n'avait pas intimidés, et qu'allait frapper tout à l'heure le 18 fructidor.

Le rôle de Fontanes, au milieu de cette presse animée dont nous avons esquissé le tableau dans notre quatrième volume, devient fort remarquable. La modération ne cesse pas d'être son caractère, et fait contraste plus d'une fois avec les violences et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les gros mots de ses collaborateurs. Il est pour l'accord des lois et des mœurs, des principes religieux et de la politique, pour le retour des traditions conservatrices, et — ce qui était rare, ce qui l'est encore — il n'en violait pas l'esprit en les prêchant. L'ensemble de sa rédaction dans le Mémorial nous montre un esprit dès lors aussi mûr en tout que distingué ; elle le révèle, à cette époque d'entière indépendance, essentiellement tel au fond qu'il se développera plus tard dans ses rôles publics et officiels, avec tous ses principes, ses sentiments, ses aversions même.

Une chose à noter, c'est le pressentiment qu'il eut des destinées de Bonaparte, c'est son goût déclaré pour le conquérant de l'Italie. Le 15 août 1797, il insère dans le Mémorial, à l'adresse du jeune général, dont les proclamations semblaient menacer les Parisiens peu républicains d'un nouveau canon de Vendémiaire, une lettre piquante de verve et, si l'on peut ainsi dire, perçante de pronostic, qui mérite d'être conservée. C'est un de ces petits chefs-d'œuvre de la presse politique comme il s'en est trop dépensé et perdu en France depuis la satire Ménippée jusqu'à Carrel. Le bruit venait de se répandre dans Paris qu'une révolution républicaine avait éclaté à Rome et y avait changé la forme du gouvernement.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## A BONAPARTE

BRAVE GÉNÉRAL,

*Tout a changé et tout doit changer encore,* a dit un écrivain politique de ce siècle, à la tête d'un ouvrage fameux. Vous hâtez de plus en plus l'accomplissement de cette prophétie de Raynal. J'ai déjà annoncé que je ne vous craignais pas, quoique vous commandiez quatre-vingt mille hommes et qu'on veuille nous *faire peur* en votre nom. Vous aimez la gloire, et cette passion ne s'accommode pas de petites intrigues et du rôle d'un conspirateur subalterne auquel on voudrait vous réduire. Il me paraît que vous aimez mieux monter au Capitole, et cette place est plus digne de vous. Je crois bien que votre conduite n'est pas conforme aux règles d'une morale très-sévère; mais l'héroïsme a ses licences, et Voltaire ne manquerait pas de vous dire que vous faites votre métier d'illustre brigand comme Alexandre et comme Charlemagne. Cela peut suffire à un guerrier de vingt-neuf ans.

Je me promènerais, je le répète, avec la plus grande sécurité, dans votre camp, peuplé de braves comme vous, et je conviens qu'il serait fort agréable de vous voir de près, de suivre votre politique, et même de la deviner quand vous garderiez le silence.

Savez-vous que, dans mon coin, je m'avise de vous prédire de grands desseins? Ils doivent, si je ne me trompe, changer les destinées de l'Europe et de l'Asie.

Toute mon imagination fermente depuis qu'on m'annonce que Rome a changé son gouvernement. Cette nouvelle est prématurée, sans doute; mais elle pourra bien se réaliser tôt ou tard.

Vous aviez montré pour la vieillesse et le caractère du chef de l'Eglise des égards qui vous auraient honoré; mais peut-être espériez-vous alors que la fin de sa carrière amènerait plus vite le dénouement préparé par vos exploits et votre politique. Les Transtévérins se sont chargés de servir votre impatience, et le pape, dit-on, vient de perdre toute sa puissance temporelle. Je m'imagine que vous transporterez le siége de la nouvelle ré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

publique lombarde au milieu de cette Rome pleine d'antiques souvenirs, et qui pourra s'instruire encore sous vous à l'art de conquérir le reste de l'Italie.

On prétend qu'à ce propos le ministre Acton disait naguère au roi de Naples : « Sire, les Français ont déjà la moitié du pied dans la botte ; encore un coup, et ils l'y feront entrer tout entier. » Acton pourrait bien avoir raison ; qu'en dites-vous?

Mais je soupçonne encore de plus vastes combinaisons. Le théâtre de l'Italie est déjà trop étroit pour la grandeur de vos vues. Je rêve souvent à vos correspondances avec les anciens peuples de la Grèce, et même avec leurs prêtres, avec leurs *papas* : car, en habile homme, vous avez soin de ne pas vous brouiller avec les opinions religieuses.

Une insurrection des Grecs contre les Turcs qui les oppriment est un événement très-probable, si on vous laisse faire, et si Aubert-Dubayet (1) vous seconde. L'insurrection peut se communiquer facilement aux janissaires, et l'histoire ottomane est déjà pleine des révolutions tragiques dont ils furent les instruments.

Ainsi je ne serais point étonné que vous eussiez conçu le projet hardi de planter à la fois l'étendard français sur les murs du Vatican et sur les tours du Sérail, dans la capitale des Etats chrétiens et dans celle de Mahomet. Ce serait, il faut en convenir, une étrange manière de renouveler l'empire d'Orient et celui d'Occident ; mais vous m'avez accoutumé aux prodiges, et ce qu'il y a de plus invraisemblable est toujours ce qui s'exécute le plus facilement depuis l'origine de la Révolution française.

Que dire alors du ministre ottoman et de celui de Sa Sainteté, qui sont reçus le même jour au Directoire, qui se visitent fraternellement, et qui s'amusent à l'Opéra-Français, à nos Jardins de Bagatelle et de Tivoli, tandis qu'on s'occupe en secret du sort de Rome et de Constantinople?

En vérité, brave général, vous devez bien rire quelquefois, du haut de votre gloire, des cabinets de l'Europe et des dupes que vous faites.

(1) Ambassadeur à Constantinople.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Vous préparez de mémorables événements à l'histoire. Il faut l'avouer, si les rentes étaient payées et si on avait de l'argent, rien ne serait plus intéressant au fond que d'assister aux grands spectacles que vous allez donner au monde ; l'imagination s'en accommode fort, si l'équité en murmure un peu.

Une seule chose m'embarrasse dans votre politique : vous créez partout des Constitutions républicaines. Il me semble que Rome, dont vous prétendez ressusciter le génie, avait des maximes toutes contraires : elle se gardait d'élever autour d'elle des républiques rivales de la sienne ; elle aimait mieux s'entourer de gouvernements dont l'action fût moins énergique, et fléchît plus aisément sous sa volonté. Souvenons-nous de ces vers d'une belle tragédie :

*Ces lions, que leur maître avait rendus plus doux,*
*Vont répandre leur rage et s'élancer sur nous ;*
. . . . . .
*Si Rome est libre, enfin, c'est fait de l'Italie.*

Mais peut-être avez-vous là-dessus, comme sur tout le reste, votre arrière-pensée, et vous ne me la direz pas.

J'ai cru pouvoir citer ces vers dans une lettre qui vous est adressée : vous aimez les lettres et les arts. C'est un nouveau compliment à vous faire. Les guerriers instruits sont humains : je souhaite que le même goût se communique à tous vos lieutenants, qui savent se battre aussi bien que vous. On dit que vous avez toujours Ossian dans votre poche, même au milieu des batailles : c'est, en effet, le chantre de la valeur. Vous avez, de plus, consacré un monument à Virgile dans Mantoue, sa patrie ; je vous adresserai donc un vers de Voltaire, en le changeant un peu :

*J'aime fort les héros, s'ils aiment les poètes.*

Je suis un peu poète, vous êtes un grand capitaine : quand vous serez maître de Constantinople et du Sérail, je vous promets de mauvais vers, que vous ne lirez pas, et les éloges de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

toutes les femmes, qui vaudront mieux que les vers pour un héros de votre âge. Suivez vos grands projets, et ne revenez surtout à Paris que pour y recevoir des fêtes et des applaudissements. F.

Si Bonaparte lut la lettre, comme c'est très-possible, son goût pour Fontanes doit remonter jusque là.

Mais le maître ouvrier du Mémorial, c'était La Harpe. Il était là dans son élément, et, quand on parcourt ce journal, on est étonné de l'activité dont il y fait preuve : il n'y a presque pas de numéros qui ne contiennent un article de lui, article politique ou littéraire. Une autre chose cependant peut étonner davantage encore : ce sont les sentiments nouveaux qu'il y professe.

La Harpe s'était d'abord laissé entraîner par la Révolution. Rien de plus simple ou même de plus légitime et de plus excusable dans les commencements. Mais La Harpe ne s'était pas arrêté aux beaux jours ou à ce qui pouvait passer pour tel : son enthousiasme avait survécu au 10 août, au 2 septembre, au 21 janvier. On a recueilli une suite de textes, pris dans ses articles du *Mercure,* desquels il résulte que jusqu'en 93, et même jusqu'au commencement de 1794, il égala en déclamation extravagante tout ce qu'on pouvait désirer alors. Il ne cessait de dénoncer, dans des phrases dignes de



EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'ancien et fougueux Raynal, « la superstition, disait-il, qui *transforme l'homme en bête,* le fanatisme, qui *en fait une bête féroce,* le despotisme, qui *en fait une bête de somme.* Mais, jeté en prison en avril 1794, La Harpe, avec cette âpre personnalité qu'on lui connaît, s'étonna plus qu'un autre d'avoir été atteint ; l'idée de la mort lui apparut ; son imagination lui fit tableau. Il fut en proie à un grand tumulte, et, dans ce bouleversement de tout son être, il sentit une révolution s'opérer en lui : il eut le coup de foudre, ce qu'on appelle le coup de la grâce, qui le renversa et le retourna.

Après s'être si violemment trompé, il n'avait rien de mieux à faire, semble-t-il, qu'à se repentir et à se taire. Mais il ne songea pas seulement à s'imposer cette mortification du silence, la plus pénible de toutes pour l'amour-propre, et on le vit, au sortir de sa prison, se lancer avec plus de fureur que jamais dans toutes les mêlées ; son ardeur n'avait fait que changer de signal et de drapeau. Après avoir professé les principes du républicanisme le plus exagéré, il s'en montra l'un des plus fougueux adversaires. Son *Cours de littérature* est rempli de violentes diatribes contre des hommes dont les opinions avaient été longtemps les siennes. Il s'engagea dans une polémique passionnée avec Marie-Joseph Chénier, organe de la Convention ; il fit la guerre à la Convention elle-même. Mais c'est à Ro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bespierre surtout qu'il s'attache à porter les plus rudes coups : « Un Robespierre! s'écrie-t-il; un Robespierre (puisqu'il faut descendre à ce nom infâme, que je ne puis prononcer sans faire une sorte de violence au profond mépris que j'ai toujours eu pour lui, et *qu'il n'a pas ignoré*), un Robespierre! etc. » S'il faut en croire Laya, bien placé pour savoir le vrai, La Harpe se targuerait ici d'un courage qu'il n'eut pas.

Dans le Mémorial, le célèbre critique ne se montre pas moins décidément réactionnaire, mais réactionnaire comme l'étaient alors tous les honnêtes gens, voulant l'ordre et la paix dans la liberté. Nous avons à peine besoin de parler du talent qu'il y déploie : on sait qu'il était éminemment doué pour la polémique.

Proscrit le 18 fructidor, le Mémorial essaya de renaître en l'an VI sous le titre de *Tablettes historiques*, puis de *Tablettes républicaines*, portant cette épigraphe :

*Sed motos præstat componere fluctus.*

Celle du Mémorial était :

*Vis consilî expers mole ruit sua;*
*Vim temperatam Dî quoque provehunt*
*In majus.*

Il serait inutile d'insister sur la valeur du Mémorial : les noms de ses rédacteurs la disent assez.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'était, comme le Modérateur, une véritable gazette ; mais, outre les nouvelles proprement dites, étrangères et intérieures, on trouve dans chaque numéro deux ou trois articles de polémique ou de variétés politiques ou littéraires, où se reflète vivement l'agitation de cette époque mouvementée, et qui aujourd'hui encore se font lire avec intérêt.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## *La Quotidienne. — Le Censeur des Journaux.*

*La Quotidienne,* ou Nouvelle Gazette universelle, par une société de gens de lettres, doit être comptée parmi les agents les plus actifs de la contre-révolution. Nous ne connaissons guère que la Quotidienne de la Restauration, dont le nom appelle impérieusement celui de M. Michaud. Mais il faut remonter à 1792 pour trouver l'origine de cette feuille fameuse, dont l'existence fut des plus tourmentées, et ce n'est pas au célèbre historien des Croisades qu'elle dut le jour. Son fondateur s'appelait de Coutouli, et périt sur l'échafaud en 1794; c'est tout ce que j'en saurais dire, car Michaud lui-même a oublié son prédécesseur dans sa Biographie universelle.

La Quotidienne commença avec la Convention, le 22 septembre 1792. Il fallait un certain courage pour entreprendre à ce moment un journal royaliste; la tentative n'était pas sans danger : aussi il faut voir avec quelles précautions oratoires s'annonce la nouvelle feuille :

Nous n'examinerons point si le salut de la patrie, qui a néces-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sité dans ces temps d'orages les grandes mesures prises par l'Assemblée nationale, exigeait la proscription des feuilles périodiques connues sous la dénomination de *journaux aristocratiques ou soi-disant constitutionnels;* si, parmi ceux qui ont été enveloppés dans cette sévère justice, quelques-uns ne méritaient pas plus d'indulgence, tant par la modération avec laquelle les opinions y étaient énoncées que par le ton de décence avec lequel ils étaient écrits; il suffit que ces ouvrages aient paru vouloir influencer l'opinion publique pour assurer qu'ils se sont écartés du but que l'on doit se proposer en recueillant les matériaux qui serviront à l'histoire de nos jours. Ce n'est pas lorsque tout est système, passion, fureur, qu'il convient de prévenir un jugement que la postérité seule sera en droit de prononcer. Personne aujourd'hui ne peut se flatter d'appuyer ses conjectures sur une base solide de vérité; la plupart des ressorts que l'on fait mouvoir sont cachés pour nous, et nous ne voyons les objets qu'à travers un verre plus ou moins coloré par nos affections, nos relations, nos préjugés..... Cependant, après cinq années de divisions intestines, de craintes, d'espérances, de tentatives et d'oppositions balancées tour à tour, une Convention nationale est appelée pour prononcer sur les plus grands intérêts; tous les regards se tournent de son côté, comme vers une dernière ressource, et son succès va fixer invariablement les destinées de la France. Ces circonstances nous ont paru favorables à la publication du nouveau journal que nous annonçons : si les réflexions étrangères aux faits, les discussions systématiques, sont superflues, même dangereuses à propager, l'annonce simple et vraie des événements qui se succèdent avec tant de rapidité devient très-nécessaire, le besoin d'une communication prompte et facile entre toutes les parties de l'Empire se fait sentir plus impérieusement que jamais.

Les coopérateurs, animés du même esprit et *fidèles à la loi du silence en opinion politique, qu'ils se sont imposée,* apporteront le plus grand soin, chacun dans la partie qui lui sera confiée, pour faire parvenir promptement ce journal au point de perfection où il peut atteindre.....

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On ne pouvait se montrer mieux intentionné que les rédacteurs de la nouvelle feuille; mais, si prudents qu'ils voulussent être, ils se virent bientôt en butte aux persécutions, et la Quotidienne dut faire comme plusieurs des journaux que nous avons déjà rencontrés, qui, pour échapper aux poursuites, étaient obligés, comme « le vieux pasteur des troupeaux de Neptune », de changer presque tous les jours de forme et de nom. Proscrite une première fois le 18 octobre 1793, elle reparut d'abord avec le titre de *Tableau de Paris,* puis sous son nom de Quotidienne, le 19 février 1795, et continua jusqu'au 5 octobre de la même année, où elle fut de nouveau proscrite. Reprise le 7 novembre suivant, elle vécut jusqu'au 4 septembre 1797 sans interruption, mais en changeant trois fois de nom, et s'appelant successivement *Tableau de Paris,* puis *Bulletin politique de Paris et des Départements*, puis *Feuille du Jour,* et enfin *la Quotidienne ou Feuille du Jour*.

Le 4 septembre 1797 elle fut proscrite une troisième et dernière fois. Nous la verrons reparaître dix-sept ans plus tard, et continuer ses métamorphoses.

Cette première Quotidienne était in-4°. Elle a eu pendant quelque temps un feuilleton in-8°, rempli le plus souvent d'extraits pris des autres journaux, qu'elle pillait sans même les nommer, ce qui mo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tiva de la part de ces derniers de nombreuses réclamations.

Ce ne fut qu'en 1795 que Michaud devint l'un des rédacteurs et des propriétaires de la Quotidienne. Venu à Paris en 1790, il avait d'abord travaillé à la *Gazette universelle* avec Cerisier, et au *Postillon de la Guerre* avec Esmenard. Ces deux journaux étaient dans le sens de la cour, qui en subventionnait, dit-on, la rédaction, et ils soutenaient le système politique des Feuillants. Au 10 août leurs bureaux furent envahis et pillés par la populace. Michaud, comme ses collaborateurs, fut obligé de se cacher, et il n'osa reparaître qu'à la fin de 92, quand la Convention constituée ne s'occupait plus guère que de Louis XVI. Il prit part alors à la rédaction du *Courrier républicain* de Poncelin, qui n'avait guère de républicain que le nom, et qui, après comme avant les journées de thermidor, était classé au moins comme très-suspect par les révolutionnaires; puis à celle de la *Gazette française,* encore avec Poncelin et Fiévée. Enfin en 1795 il s'associa à la rédaction et à la propriété de la Quotidienne, avec Rippert, l'un des fondateurs de cette feuille, et Riche, et il lui donna une grande impulsion de royalisme. Il fut de nouveau contraint de fuir après le 13 vendémiaire, et un arrêt par contumace le condamna à mort comme convaincu « d'avoir, par son journal, constamment

EFERUS - Recherches & Classification numériques

provoqué à la révolte et au rétablissement de la royauté. » Il fut assez heureux pour se faire relever de cette condamnation un an après. Il n'avait pas, d'ailleurs, attendu jusque-là pour rentrer à la Quotidienne, dont le succès allait toujours croissant, le parti royaliste devenant chaque jour plus nombreux.

Porté le 18 fructidor sur les listes de proscription, il dut s'exiler une troisième fois. La chute du Directoire le ramena à Paris, où il espérait reprendre sa place de journaliste et travailler à une restauration qu'avec beaucoup d'autres il croyait prochaine; mais il put se convaincre bientôt que, si Bonaparte pensait à relever le trône, ce n'était pas pour y faire monter un Bourbon, et les rudes coups que le nouveau maître porta aux journaux lui prouvèrent que désormais le journalisme ne pourrait plus se jouer journellement du pouvoir. Il renonça donc momentanément à la lutte, et se donna tout entier à la culture des lettres et au commerce de la librairie, en attendant qu'un nouveau régime lui permît de redescendre dans l'arène politique.

Les métamorphoses auxquelles fut condamnée la Quotidienne pendant cette première période de son existence prouvent assez avec quel acharnement elle poursuivit la Révolution. C'est d'ailleurs la seule chose que nous ayons à faire remarquer, sa rédaction n'offrant rien de saillant.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Parmi les rédacteurs de la première Quotidienne, nous devons mentionner tout particulièrement Gallais, auteur d'une histoire du 18 fructidor que j'ai plusieurs fois citée, et l'un des écrivains politiques les plus laborieux de notre époque.

Gallais, « qui n'avait pas, et qui donnait la gloire », a dit Chénier, était, en 1789, professeur dans un collége de bénédictins, et ce ne fut pas sans regret, paraît-il, qu'il se vit contraint d'abandonner sa paisible retraite. Il se vengea du trouble que la Révolution apportait dans son existence en l'attaquant d'abord dans plusieurs brochures anonymes qui eurent un certain retentissement; puis il prit part à la rédaction de quelques feuilles royalistes, notamment du *Journal général* de l'abbé Fontenay, du *Publiciste* et de la *Quotidienne*. Enfin en l'an III il fonda, avec Th. Langlois, le *Censeur des Journaux*, une des feuilles les plus curieuses et les plus courues de cette époque, mais que, faute d'espace, nous ne pouvons que signaler aux chercheurs.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

RICHER-SERIZY.

*L'Accusateur public.*

On pourrait dire de Richer-Serizy qu'il fut le Suleau de la réaction thermidorienne. Il rappelle à de nombreux égards son collaborateur aux *Actes des Apôtres*. Mais il y a entre les deux la différence qui sépare la presse de 1792 de celle de 1795, et qu'a justement relevée M. E. Maron.

« La liberté de la presse, que respectèrent les Thermidoriens, dit le judicieux auteur de l'*Histoire littéraire de la Convention nationale*, ne produisit pas d'écrivain digne d'être remarqué, ni par ses qualités ni par ses défauts. Les journalistes démocrates ne firent plus que se répéter. Les gens d'esprit qui rédigeaient les journaux à tendances royalistes, et dont plusieurs devinrent académiciens (Suard, Fontanes, Michaud), rappelèrent, mais de loin, Rivarol, Mallet du Pan, Royou; ils furent à ces derniers ce que les Thermidoriens étaient aux orateurs de la première Constituante. Ils s'efforçaient d'être passionnés, ils n'étaient que violents : la situation ne les soutenait plus, et ils n'avaient pas en eux-mêmes cette flamme toujours ardente

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui fait le pamphlétaire. Ceux qui eurent le plus d'influence furent les moins lettrés, et même leur influence ne commence qu'après la réaction thermidorienne, et lorsque la Convention en eut fini avec le parti terroriste. Ainsi le rédacteur de l'Accusateur public avait de l'esprit et de la verve, il réussissait surtout dans le portrait satirique. Mais on sait que la polémique qui était celle de son parti n'était pas de nature à pénétrer dans des masses profondes. Il n'est, en effet, qu'un accusateur, c'est-à-dire qu'il attaque les hommes dans leurs vices, leurs ridicules ou ceux qu'il leur prête, et l'on sait que, dans ce cas, l'imagination pèche plus par prodigalité que par économie. Par exemple, il met, ou peu s'en faut, Sièyes et Cambacérès sur la même ligne que Fouquier-Tinville et Carrier... Cette partialité, qui enveloppait dans une commune et égale réprobation tous ceux qui avaient pris part à la Révolution, indiquait plus de rancune que de passion, plus de colère que de conviction, et, nous l'avons déjà dit à propos des Girondins, la colère est, dans les luttes politiques, le signe de l'impuissance. De même que les Girondins n'avaient pas su triompher, de même les modérés, qui n'avaient pas su les défendre ni se sauver eux-mêmes, ne surent pas mieux se venger. »

Quoi qu'il en soit, l'Accusateur public eut une réelle influence, qui serait suffisamment attestée par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les nombreuses dénonciations dont son auteur fut l'objet, et le décret de déportation qui le frappa le 18 fructidor. Cette feuille est écrite avec chaleur, et l'on y trouve des pages d'une véritable éloquence; on y sent l'émotion, la conviction d'un homme de bien qui croit que la France ne peut trouver le remède aux maux dont elle est accablée que dans le rétablissement des doctrines religieuses et monarchiques, et qui s'efforce de la conduire à ce but.

Serisy avait été détenu près d'une année au Luxembourg pendant la Terreur. Ce fut au sortir de sa prison, et encore tout palpitant de ressentiment, qu'il lança son Accusateur public, auquel, il donne cette épipraphe, prise de Cicéron : *Accusatores multos* (*at non delatores*) *in civitate esse necesse est.*

Je suis libre enfin! s'écrie-t-il dans son prospectus ou premier numéro; après avoir vu pendant une année la hache des bourreaux attachée à un cheveu et suspendue sur ma tête, j'attendais naïvement que la Révolution du 10 thermidor me tirât de la fosse aux lions et échangeât contre une couronne civique la palme du martyre que j'allais cueillir : je me trompais; je venais d'échapper aux assassins pour tomber entre les mains des voleurs, et il se formait contre la liberté d'un homme de bien dont on redoutait la surveillance et le courage une conjuration de tous les crimes et de tous les vices réunis.

Enfin, un hasard heureux, peut-être aussi la main du remords et du repentir, vint tirer mes verroux, et le guichetier d'Astorga, après avoir pris au pauvre Gil Blas son manteau de drap neuf et son pourpoint de laine de Ségovie, après l'avoir fouillé entre cuir et chair, le poussa dans la rue, en lui disant : « Va, mon ami, tu es libre maintenant; va-t'en remercier M. le corrégidor: tu vois qu'il y a encore une justice en Espagne. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ah ! laissons nos corrégidors, disais-je en précipitant mes pas, et courons remercier la Providence : c'est elle qui protégea mes jours, c'est elle qui est la source de toute justice. Une église se présente à moi, une inscription simple et touchante, consacrée à l'Eternel, couronnait le portique ; plein d'un saint recueillement, déjà mes genoux pressaient le pavé du sanctuaire : ô surprise ! lorsqu'en élevant les yeux, je me vois environné de comestibles, de farines, de viandes, de tonneaux entassés ! L'église était un magasin.

Je me retirai confus de ma méprise, mais circonspect dans mon jugement. Ma première pensée fut que, Dieu s'étant fait homme, la partie saine et éclairée de la nation avait jugé qu'il devait avoir appétit, et que, par reconnaissance, elle lui faisait ses provisions ; j'avais lu de tout temps qu'on servait les autels des dieux : cette précaution pouvait donc être bonne en elle-même ; c'était peut-être une mesure révolutionnaire. Je raisonnais ainsi en cheminant vers la Convention.

Au sortir d'une longue et rigoureuse captivité, l'esprit et le corps sont également tourmentés d'une activité pénible et inquiète ; avide de tout voir et de tout entendre, on erre çà et là, sans but, comme sans projet, uniquement pour le plaisir d'errer ; le cœur cherche dans les lieux qu'il parcourut autrefois des souvenirs consolateurs. Voici l'enceinte où siégeait l'homme qui me sauva la vie ; c'est à cette tribune qu'il répandit des larmes sur les victimes de la tyrannie ; sous cet arbre dépouillé par l'hiver, et couvert alors de verdure, ses entretiens, tels que ceux de Platon, embrasaient mon âme de cet ardent amour de la patrie qui consumait la sienne. Je cherchais son ombre en errant tristement sous les portiques et dans les comités.

Une multitude avide se pressait au dehors comme au temple de la Fortune ; mais quelle fut ma surprise, lorsque, pénétrant dans l'intérieur, je vis un magasin bien différent de celui que je venais de quitter : dans le premier, du moins, j'avais trouvé l'abondance ; et celui-ci m'offrait l'assemblage de tous les fléaux, de tous les crimes, ou, si je dois m'exprimer ainsi, le tombereau de toutes les immondices du genre humain.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Un troupeau d'hommes à l'œil louche, au maintien faux, agents vils et stipendiés de tous les partis, travaillaient à mille bureaux; à chaque regard que je lançais sur eux, je voyais leurs têtes se plonger dans l'enerier; je croyais démêler leurs traits: aux uns, je lisais le nom sur leurs épaules à travers leurs habits; aux autres, sous le bonnet sans tache de la liberté qui les cachait jusqu'aux oreilles, je distinguais encore le bonnet vert de l'infâme banqueroutier.

Je crus un moment que la Convention nationale avait mis en réquisition le bagne de Brest et les cachots du Châtelet; et je voyais avec joie qu'alliant ainsi l'humanité et la justice, elle gradua les peines sur les délits; un coquin, disais-je tout bas, rame à Toulon, un autre écrit à Paris, et tous les deux sont utiles....

Autant l'aurore de ce jour qui me rendait à la liberté m'avait paru brillante et fortunée, autant la soirée qui me ramenait à la réflexion et au sentiment des maux de ma patrie me sembla funeste et douloureuse; je cherchais à éloigner ces amères pensées, comme un homme bercé par des songes flatteurs écarte le réveil. Quel prompt bouleversement se fit en moi, lorsque, livré à la solitude et à la méditation, je portai mes regards sur cet empire autrefois si florissant!

Quel tableau! De toute part l'amitié et la nature pleurant sur des tombeaux; cent mille familles mutilées et flétries, accablées sous le double poids du désespoir et de la misère, demandant leurs chefs et du pain; des contrées entières dévastées par le fer, le feu et l'eau; les arts en deuil, le commerce desséché dans ses sources, les finances de l'Etat anéanties, les fortunes particulières ou détruites, ou indignement violées; la France entière, tel qu'un sol brûlé par le feu du ciel, dépouillée et nue; nos richesses nationales, ces chefs-d'œuvres, ces monuments, enfants de l'opulence et des arts, que mille siècles avaient entassées, disparaissant frauduleusement ou s'écoulant à vil prix chez l'étranger, et des nuées de vautours, aux griffes tricolores, descendus de tous les points de l'univers pour planer sur cet empire agonisant et se gorger de sa substance!

. . . . . .

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Maintenant que les ténèbres du crime et de l'ignorance s'évanouissent aux premiers rayons de la justice, que la raison et la douce humanité soulèvent d'une main faible encore ce drap mortuaire qui couvre cet empire, et que des yeux féroces sont surpris de répandre des larmes ; maintenant que la Convention nationale, s'élevant victorieuse de la mort et des enfers, appelle à ses côtés les talents, le courage et la vertu, quel est l'homme coupable qui voulût rester spectateur immobile et glacé? Qu'il se nomme, afin que, plus vil et aussi odieux que les assassins, nous l'envoyions avec eux à l'échafaud.

Pour moi, quand tous les bons citoyens s'empressent à venir au secours de l'Etat et à calfater le vaisseau, qui fait eau de toutes parts, on ne me verra pas, comme Diogène, me chauffer au soleil ou rouler mon tonneau.

Sa lanterne à la main, bien différent de lui dans mes recherches, je visiterai les comités, les tribunaux, les administrations, les sociétés populaires ; il n'est si petit réduit où mon activité courageuse ne me fasse pénétrer ; il n'est coquin si petit, depuis l'atome jusqu'au colosse, au moment où je le verrai entraver la marche de la justice et des lois, que je ne saisisse à l'instant pour le placer au carcan de l'opinion publique, en l'inscrivant sur mes tablettes censoriales. Ménager le crime, c'est rougir de la vertu. Diogène chercha longtemps un homme de bien et ne put le trouver ; moi, je cherche des fripons, et certes, je n'userai pas ma bougie.

. . . . . .

Peut-être que mon âpre franchise déplaira à ces hommes qui, buvant à la coupe enchantée du pouvoir, s'enivrent de sa liqueur ; ils couvriront des grands mots d'intérêt général, de politique, de salut du peuple, la persécution dirigée contre moi ; mais Néron empoisonna sa mère pour le salut du peuple ; Caligula fit périr soixante sénateurs en un jour pour le salut du peuple ; Robespierre allait égorger la Convention pour le salut du peuple ; la Loire est teinte de sang pour le salut du peuple ; j'ai vu tuer la liberté elle-même en la personne de vos collègues pour le salut du peuple. Homme libre et innocent, j'ai pendant une année

EFERUS - Recherches & Classification numériques

porté d'indignes fers pour le salut du peuple; j'allais à la mort pour le salut du peuple : mon dévouement sans bornes et mon ardent amour pour la patrie doivent-ils m'y conduire encore?... Eh bien, tyrans! dressez l'échafaud, je suis prêt.

. . . . . .

Ce journal, divisé en trois sections, offrira dans la première le tableau exact et raisonné des décrets : la boussole des droits de l'homme à la main, et, certain de ne point m'égarer avec un tel guide, je pénétrerai dans la diète auguste; la crainte ni l'espérance ne me feront point mutiler ma pensée; j'obéis à la loi, quand elle est sage, comme j'obéis à ma raison; je m'y soumets, quand elle ne l'est pas, comme je me soumets à la nécessité; mais, certes, j'ai le droit d'en faire remarquer les principes vicieux! je dis plus, mon devoir est de travailler de tout mon pouvoir à les détruire; et lorsque tel est l'état des choses que plus rien ne saurait changer qu'en mieux des lois atroces, forgées par le despotisme et l'ignorance et établies sur la terreur, seraient-elles si respectables qu'il fallût plus longtemps leur sacrifier la liberté, la raison, la vertu et la justice?

La seconde section, divisée en deux colonnes, signalera sur le *Nigrum*, les Anicètes, les Tigellins, les Locustes de la Révolution; mais l'œil fatigué de ces noms odieux se reposera quelquefois en lisant sur l'*Album* ceux d'un Thraséas, d'un Soranus ou d'une Cornélie inconnue....

La troisième section, sous le titre de *Variétés*, enclavera toutes les folies de l'univers : là, le lecteur, au sortir de la caverne, trouvera quelques paysages, quelques sites riants; et si l'alliance du plaisant à l'odieux peut être compatible, je répandrai sur la page quelque teinte de gaîté....

Cette citation nous paraît suffire à elle seule pour faire connaître ce qu'était l'Accusateur public, — un pamphlet plutôt qu'un journal. « Dans la presse royaliste, dit Lacretelle, Richer-Serisy était chargé du gouvernement des philippiques. Son style était

EFERUS - Recherches & Classification numériques

inégal et peu correct ; mais il avait de la verve et du coloris. Il paraissait emporté par une passion trop vive pour être contenue ; tout était absolu dans ses sentiments, tranchant dans ses expressions, et c'est ce qui excitait l'enthousiasme des royalistes les plus prononcés. »

L'Accusateur public, qui ne porte point de date, mais qui parut de 1795 à 1797, à des époques indéterminées et souvent très-distantes, n'eut que 35 numéros, et encore le 13e, qui devait contenir l'histoire de la journée du 13 Vendémiaire, n'a-t-il point paru : Richer, selon la *Biographie universelle,* bien qu'il en eût été souvent pressé par ses amis, ne voulut point l'écrire, mais, selon le catalogue de la Bibliothèque impériale, il l'aurait remplacé par une livraison non numérotée, à la date du 6 thermidor an VII. Le n° 35 et dernier, de 115 pages, est très-rare.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

BERTIN-D'ANTILLY, BARRUEL-BEAUVERT, HOFFMANN, MARTAINVILLE, etc.

## LA PETITE PRESSE SOUS LE DIRECTOIRE

*Le Thé. — Les Actes des Apôtres et des Martyrs. Le Menteur. — Journal des Rieurs. — Semaines critiques. — Rapsodies*, etc.

La réaction thermidorienne eut aussi sa petite presse, ses journaux satiriques, et ce ne furent, comme on le pense bien, ni les moins audacieux, ni les moins influents.

Au premier rang de ces troupes légères, « Voici le *Thé* !... Qui veut du Thé ?... Prenez votre Thé, Messieurs !... Il est fort le Thé !... Voilà le Thé !... » Ainsi allaient criant le matin par toutes les rues de Paris les colporteurs de cette feuille spirituellement baptisée, qui fut d'abord sous-intitulée *Journal des Dix-Huit*, puis *le Contrôleur général*, pour des raisons que les curieux trouveront très-longuement expliquées dans le journal lui-même.

Le Thé fut fondé le 27 germinal an V, par Bertin d'Antilly, qui est demeuré connu comme poète

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dramatique. En 1790 il avait travaillé avec Suleau au *Martyrologe*, et y avait combattu les principes de l'Assemblée constituante. C'est lui qui nous apprend cette particularité dans un exposé de sa conduite qu'il publia dans le n° 60 de son journal, en réponse à une attaque de Galetti, rédacteur, avec Piquenard et Méjan, du *Pacificateur*, et que les biographes paraissent avoir ignoré. Rebuté sans doute par les dangers du métier de journaliste royaliste, il quitta la littérature militante pour la littérature dramatique, et il ne reprit sa plume de combat qu'après la chute de la Terreur, quand il lui fut enfin permis d'exprimer librement des sentiments longtemps comprimés.

Le Thé avait la forme ordinaire des gazettes, in-4° à deux colonnes, et même un peu plus que la forme, car sa première page est habituellement consacrée aux nouvelles, et il sait comme un autre, à l'occasion, prendre la grosse voix du politiqueur et écrire un article sérieux, j'aurais dit une tartine politique, si j'avais osé me servir d'une expression un peu triviale, qui dit pourtant si bien ce qu'elle veut dire. Cependant les trois quarts du Thé étaient remplis par ce que l'auteur nomme sans prétention des Mélanges : c'est une suite de petits articles satiriques, qui s'attaquent le plus souvent aux hommes et aux choses du gouvernement, aux Trissotins, comme il appelait les Directeurs.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'arme favorite de Bertin, c'est la satire, et il la manie avec dextérité. Assurément il y a souvent dans les charges qui remplissent ses numéros plus de méchanceté que d'esprit, et l'esprit n'y est pas toujours de bon aloi ; tout cela d'ailleurs a un peu vieilli. Cependant le sel y est assez abondant pour que la lecture en soit encore agréable et piquante. C'est d'ailleurs dans ces petites feuilles qu'il faut chercher la physionomie de cette époque agitée, une de celles où la presse joua le plus grand rôle. On remarquera que, dans les extraits que j'en ai faits, je me suis presque exclusivement attaché aux articles ayant trait à mon sujet.

*Le général Buonaparte.*

Dans les républiques on rêve le bien, dans les monarchies on l'exécute. Dans les républiques la gloire est un songe, dans les monarchies elle est une réalité. Dans les républiques, plus on a travaillé pour le compte de son pays, moins on a fait pour soi ; dans les monarchies, plus on a travaillé pour son pays, plus on a fait pour son propre compte. Ces trois maximes, extraites d'un livre ancien comme le monde, le seul peut-être qui n'ait jamais menti, méditez-les, et vous nous pardonnerez l'inquiétude qui nous agite.

Buonaparte a rêvé le bien ; mais l'a-t-il exécuté ?

Buonaparte a rêvé la gloire ; sa gloire deviendra-t-elle une réalité ?

Buonaparte a fait beaucoup pour son pays ; quel avantage en a-t-il retiré ? quel avantage en retirera-t-il ?

Certes, il était de l'intérêt de la République française de chercher hors de son sein des alliés, des points d'appui ; il était de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sa politique d'arracher des sceptres à la monarchie : il était du devoir de Buonaparte de la seconder dans ce double projet.

L'Italie rendue à elle-même, ses peuples arrachés à la domination de leurs maîtres naturels et rangés sous les bannières de la liberté française, tout cela, au premier coup d'œil, a quelque chose de grand et d'imposant : je n'y vois que le rêve de l'ambition, car, pour que la République française recueille les fruits que sa politique lui promet, il faudrait avoir la certitude que les provinces coalisées ne détruiront pas la liberté de l'Italie ; il faudrait les avoir réduites à l'impuissance de la subjuguer ; il faudrait que l'Italie entière eût, sans le secours des armes, sans l'appareil de la victoire, consenti à ses nouvelles destinées. Interrogez Venise, interrogez le peuple génois, interrogez jusqu'aux habitants des provinces lombardes et milanaises, vous verrez que le Directoire et Buonaparte n'ont fait jusqu'à présent que des rêves à dormir debout. Prenez mille républiques de ce genre, ajoutez-y la République française, vous n'aurez que des États nains, enfants se débattant dans leurs langes ; vous n'aurez qu'une famille d'orphelins. Loin donc de trouver dans cette réunion le bien que j'y cherchais, j'y découvre des maux présents, des maux à venir : car, si l'Italie succombe, la France aura le même sort ; si elle conserve sa nouvelle existence, ce ne sera qu'aux dépens des monarchies ; et quelle alternative plus fâcheuse pour les peuples de l'Europe que de tomber dans l'enfance des républiques, ou d'avoir sans cesse les armes à la main pour défendre leurs droits et leur Constitution ?

Buonaparte a rêvé le bien comme il a rêvé la gloire. Plus heureux qu'Annibal, il dompta les descendants de Fabius ; mais le chêne dont sa tête est couverte, Spartacus s'en était couronné avant lui ; plus heureux que ce vil gladiateur, d'une origine plus recommandable, il n'est encore aux yeux de la coalition qu'un chef de rebelles, et l'opinion attend pour le mettre au rang des héros l'issue du combat qui doit assurer le sort de la République française. Jusqu'à ce moment, il n'obtiendra de son pays que la faible portion d'admiration que son parti lui accorde, et qu'il lui ravira dès l'instant qu'il aura cessé de lui être nécessaire. Dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les monarchies, où tous les esprits, tous les cœurs, sont poussés vers un centre commun, la gloire est le résultat d'une convention générale, invariable comme les éléments qui la composent. La gloire de Turenne a survécu tout entière à la monarchie française; le vainqueur de Jemmapes n'est plus connu que par ses intrigues politiques. Que la chance tourne, que la République française disparaisse, qu'elle passe en d'autres mains, qu'elle change de système, qu'elle subisse la moindre altération dans son gouvernement, Buonaparte ne sera plus que l'Attila de la Lombardie.

J'ai dit que dans les républiques, plus on travaillait pour le compte de son pays, moins on faisait pour soi; tandis que dans les monarchies, plus on faisait pour elles, plus on faisait pour son propre compte. A cet égard, j'en appelle aux plus grands hommes de la Grèce; j'en appelle à Thémistocle errant chez Artaxercès, à Aristide mourant dans la pauvreté, à Pausanias éprouvant le supplice de la faim dans le temple de Minerve, à Cimon banni par l'ostracisme, à Alcibiade tombant sous les flèches de Pharnabase, à Socrate assassiné par ses concitoyens; j'en appelle à Phocion empruntant quelques deniers pour payer ses bourreaux. Dans les monarchies, les grands services obtiennent de la politique ce qu'ils attendraient peut-être en vain de la reconnaissance, et c'est par la récompense qui suit une action d'éclat que les monarques se la rendent pour ainsi dire personnelle. Que reste-t-il à Washington des lauriers arrachés à Burgoigne? Un nom maudit par les uns, redouté des autres. A la paix du continent, que sera Buonaparte? Un citoyen rentré dans la foule commune. Et c'est pour un avenir semblable qu'il aurait épouvanté l'Europe? Je ne le crois pas. Aujourd'hui que, rassasié d'honneurs, il n'a plus rien à espérer de nous, n'est-il pas à craindre que son génie actif et bouillant lui fasse rechercher une gloire et des emplois moins fugitifs? A l'âge de l'ambition, serait-il étonnant qu'après avoir été proclamé le premier homme de la République française, il aspirât à devenir le premier homme de la monarchie? Le titre de connétable, des dignités respectées chez tous les peuples, une fortune immense, des titres flatteurs pour l'orgueil, des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

hommages solennels, voilà ce que la renommée lui promet déjà ; et quel cœur peut répondre de ne pas se laisser aller aux caresses de la fortune? Il résistera sans doute ; mais le vainqueur de l'Italie n'est qu'un homme ; et comment compter sur la durée d'un empire dont les destinées sont commises à la vertu aux prises avec la séduction?

---

*Essai sur les journaux modernes.*

Les journaux modernes, je parle de ceux que la Révolution a vus naître, ne seront pas sans célébrité. A quelque titre qu'ils l'obtiennent, la postérité, pour les juger sainement, les rangera sous des époques différentes, dont la première datera du 14 juillet 1789 ; la seconde, du 10 août 1792 ; la troisième du 9 thermidor, indéfiniment, jusqu'au jour où le gouvernement aura éprouvé soit une révolution, soit des changements sensibles. Cet ordre établi, elle laissera de côté les circonstances pour départir l'éloge ou le blâme, la gloire ou l'infamie, d'après le bien ou le mal qu'ils auront fait à l'humanité. Ce jugement sera malheureusement sans appel ; mais il portera la lumière dans tous les esprits ; il apprendra à distinguer la philosophie du vandalisme, la vertu de l'hypocrisie, l'amour de la patrie de l'ambition ; il apprendra aux peuples à se tenir en garde contre les novations dangereuses, aux grands à se prêter aux réformes utiles, aux philosophes à respecter les gouvernements jusque dans leurs erreurs.

Je laisse à l'histoire le soin de publier la nomenclature des journaux modernes ; il me suffira de dire que, ceux de la première époque ayant été le produit de l'alliance monstrueuse de la politique et de la philosophie, on ne peut les considérer que comme des enfants d'un même lit, différents entre eux par l'éducation, les mœurs et les habitudes. Passant des journaux aux journalistes, je citerai pour preuve : Durosoi, appelant sur l'Assemblée constituante les foudres du trône et du ciel ; Marat, invoquant contre une caste malheureuse et proscrite les furies infernales ; Peltier,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

criblant des traits de la satire les philosophes du jour; Villette, aiguisant l'épigramme contre les défenseurs de la monarchie; Suleau, donnant un cartel au peuple; Hébert, proposant le pugilat à la noblesse française.

Les journaux modernes n'ont pu se garantir de l'influence des circonstances. S'ils ont donné le branle à la Révolution, ils en ont eux-mêmes éprouvé de sensibles.

Puisse le tableau que je vais tracer servir d'instruction à ceux qui se jetteraient dans cette carrière périlleuse sans avoir consulté leurs forces et leur courage!

*Relevé des journalistes décapités, assassinés ou proscrits depuis le 14 juillet 1789.*

DÉCAPITÉS.

Durosoi. — Il rédigeait la *Gazette de Paris.*
Camille. — Les *Révolutions de Brabant.*
Linguet. — Les *Annales du Brabant.*
Brissot. — Le *Patriote français.*
Gorsas. — Le *Journal des quatre-vingt-quatre départements.*
Girey-Dupré, collaborateur de Brissot.
Fabre d'Eglantine. — Les *Révolutions de Paris.*
Decharnois. — Le *Spectateur.*
Parisau. — La *Feuille du Jour.*
Boyer. — Le *Journal des Spectacles.*
Hébert. — Le *Père Duchesne.*
L'abbé Bouyon. — La *Feuille à deux liards.*

ASSASSINÉ.

Suleau. — *Journal de Coblentz.*

POIGNARDÉ.

Marat. — L'*Ami du Peuple.*

CONDAMNÉ A LA DÉPORTATION.

Barère. — Le *Point du Jour.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

MORT DE DOULEUR A LA NOUVELLE DU MASSACRE DE NANCY.

Loustalot. — Les *Révolutions de Paris.*

MORT DE CHAGRIN.

L'abbé Royou. — L'*Ami du Roi.*

MORT DE PEUR.

Villette. — La *Chronique de Paris.*

FUGITIFS.

Peltier. — Les *Actes des Apôtres.*
Rivarol. — *Journal de Cambrai.*
Mallet du Pan. — *Mercure de France.*

TORTURÉ.

L'abbé Poncelin. — *Courrier républicain.*

PILLÉS ET VOLÉS.

Gautier. — *Journal de la Cour et de la Ville.*
Fiévée. — *Chronique de Paris.*

Le 1er messidor an V, le Thé commença une série d'articles sur les journaux qui existaient alors, articles nécessairement intéressants pour notre sujet, mais dont la publication fut malheureusement interrompue par le 18 fructidor. Nous en reproduirons néanmoins ce qui fut publié : c'est une sorte de pendant du tableau des journaux de 1790 par M. de l'Épithète (V. t. IV, p. 92). Bertin donne ces articles comme la reproduction d'une brochure, dont il contrôle parfois les jugements ; mais je ne saurais dire si c'est une fiction.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

### Revue des Journaux.

Un homme de lettres qui prétend ne connaître *aucuns* journalistes, et n'avoir nulle raison d'en aimer ou d'en haïr *aucuns*, vient de mettre en vente chez les marchands de nouveautés un ouvrage intitulé *Revue des Journaux.* — Dans l'avertissement, il rappelle qu'il publia, il y a quatre ans, deux cahiers de la Correspondance du laboureur bourguignon.

Dans l'épître dédicatoire à M. Le Fermier, à Courtin, il dit : « Vous m'avez marqué plusieurs fois, mon cher voisin, que vous ne receviez dans le canton que le journal le *Rédacteur*, envoyé *gratis* par le gouvernement aux administrations, commissaires et juges de paix; vous avez ajouté que ce journal inspirait le plus grand dégoût, et vous m'avez demandé mon opinion sur les meilleurs journaux que l'on pouvait tirer de Paris. Je saisis avec empressement l'occasion de vous satisfaire en vous faisant hommage de la *Revue des journaux*, que je vais faire imprimer. Acceptez ce petit cadeau comme un témoignage de ma constante et sincère amitié. » — Ensuite, il passe à l'examen critique des journaux. Le rôle que les publicistes ont joué et jouent encore dans la Révolution, l'influence qu'ils exercent sur l'opinion, la sorte de magistrature dont ils sont revêtus, feront rechercher sans doute cet ouvrage. Pour mettre à même le lecteur de prononcer, nous le donnerons chapitre par chapitre. Avant de nous livrer à ce travail, nous protestons d'avance contre les inductions de la malignité, soit qu'elle nous soupçonnât de partager les jugements de l'auteur, soit qu'elle nous accusât de ne les répandre que pour les accréditer.

*Affiches, Annonces et Avis divers, ou Journal général de France.*

« Ce journal est connu sous le nom de *Petites Affiches*, et c'est le plus ancien de tous ceux qui existent aujourd'hui. Comme il a été l'objet d'une spéculation lucrative dans tous les temps, il a été constamment et servilement dévoué au gouvernement; mais pendant le système révolutionnaire, les rédacteurs se sont dés-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

honorés par la plus lâche et la plus basse servitude, en n'insérant que les pièces de vers commandées par les révolutionnaires, en adoptant les premiers le tutoiement, en débaptisant les rues, en sorte que la rue Saint-Pierre a été nommée par eux la rue Pierre; en transformant les domestiques en officieux; en substituant le citoyen au monsieur; enfin, ils se sont couverts d'ignominie au point de donner, de leur propre chef, à la rue Montmartre (1) le nom de rue Montmarat, dans le temps de la plus haute faveur du monstre Marat; et cependant ni l'affreuse commune du 10 août ni les sections n'avaient point changé la dénomination de la rue Montmartre.

» Les Petites Affiches ont été en possession privilégiée, jusqu'à ces derniers temps, de faire les différentes annonces et de publier les avis concernant les intérêts des particuliers. Il faut espérer que par la suite nos journaux, à l'instar de ceux d'Angleterre, publieront également les annonces, avis, etc.

» La rédaction des Petites Affiches est signée par Ducrai-Duminil, connu dans la littérature par des pièces fugitives et quelques romans. »

*Journal de Paris.*

« La destinée de ce journal est d'être rédigé par des semi-philosophes, qui en ont fait un champ-clos où ils se sont efforcés continuellement à combattre, comme préjugés, tous les principes sur lesquels nos aïeux avaient fondé la durée et la prospérité de la France, devenue la proie de l'intrigue et du crime, et se débattant, depuis que l'on s'est écarté de ces salutaires principes, dans les convulsions de l'agonie.

» Le petit M. Garat, arrivé du pays des marmottes en guêtres et en sabots, à Paris, bien pourvu de l'effronterie basque et de la souplesse gasconne, se glissa, ventre à terre, près de quelques

(1) L'éditeur envoya plusieurs annonces aux *Petites Affiches*, dans le bon temps de Marat. Il avait grand soin d'écrire en gros caractères, très-lisibles, les anciens noms; toujours les rédacteurs imprimaient les noms révolutionnaires : ils ne peuvent dire conséquemment, pour s'excuser, qu'ils ont copié les notes manuscrites qu'on leur envoyait.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ci-devant grands seigneurs, dont il captiva, non la bienveillance, mais la morgue protectrice; et, sur les vives recommandations qu'il obtint de ses protecteurs, il fut chargé de la rédaction du Journal de Paris.

» Bientôt ses petites excursions semi-philosophiques sur la morale, sur la religion, sur le gouvernement, bien entortillées dans un galimathias double (1), lui procurèrent un grand nombre de prôneurs parmi les oisifs frondeurs de la capitale, et ses petites intrigues et les menées de ces prôneurs le conduisirent aux Etats-Généraux.

» C'est là que se développa son mauvais génie. Qu'on lise avec attention le Journal de Paris pendant l'Assemblée constituante, on verra que Garat appelait dès lors (à très-bas bruit, il est vrai) l'anarchie et le gouvernement révolutionnaire. Aussi, dès qu'il eut connu les dispositions de Roberspierre à la tyrannie anarchique, il se rangea sous la bannière de cet ambitieux aussi imprévoyant que scélérat, et, en cela, Garat suivait sans doute autant l'impulsion de sa poltronnerie que celle de son ambition hypocrite.

» Un homme non moins ambitieux que Garat, non moins hypocrite, mais moins encore superficiel, préside maintenant à la rédaction du Journal de Paris : c'est Rœderer. Pendant tout le temps du terrorisme, il n'a osé émettre une réflexion ; ses feuilles étaient d'une sécheresse rebutante. Depuis lors, à mesure qu'il s'est vu oublié par les meneurs, et éloigné des fonctions publiques, il est devenu frondeur, et frondeur caustique du gouvernement ; il est vrai qu'il fronde sans chaleur, sans emportement : on voit que ce n'est pas chez lui le *facit indignatio versum;* ses critiques tombent plus sur les personnes que sur les choses ; il combat moins pour les intérêts publics que pour ceux de sa coterie, ou

(1) Le galimathias double paraît être le style ordinaire du sans-culotte Garat, non pas qu'il lui soit naturel, car on voit qu'il fait les plus grands efforts pour entortiller le fond de sa pensée; mais il veut paraître profond et en même temps cacher la perversité de son cœur. Pour se convaincre de la vérité de notre observation, il ne faut que lire ses rapports à la Convention, de sanguinaire mémoire, pendant qu'il en était le ministre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour le soutien de ses opinions personnelles, et sa coterie est moins que rien.

» Le Journal de Paris a perdu beaucoup d'abonnés, et il en perd chaque jour ; bientôt on ne le lira plus dans la capitale, et nous le verrons disparaître, comme tant d'autres, dans le sépulcre de l'oubli. »

Les reproches adressés à M. Ducrai-Duminil méritent peu d'attention. Faire de lui un écrivain de parti pour avoir débaptisé un saint et substitué citoyen à monsieur, c'est créer tout exprès pour lui la faction des mots, et, en vérité, nous avons bien assez de celles qui nous ballottent. Quant à M. Rœderer, si sa conduite ne fut pas toujours courageuse, son excuse se trouve dans la bouche de Sosie :

*En nous formant, nature a ses caprices ;*
*Les uns à s'exposer trouvent mille délices,*
*Moi j'en trouve à me conserver.*

M. Rœderer répondra-t-il ? — Si, comme la femme de Sganarelle, il venait à nous dire : Que vous importe ? J'ai du plaisir à être battue ; je veux qu'il me batte... Nous serions, à notre tour, dans un embarras bien pénible ; car on ne peut citer Molière sans avoir lu qu'entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt.

*Le Messager du Soir, ou Gazette générale de l'Europe.*

« Aucun journal n'a fait autant de dupes que celui-ci. Voué, dès sa naissance, à la faction de la Convention dite des modérés, il a opposé, pendant le régime affreux de la Terreur, quelques principes de raison et d'humanité aux brigandages et aux horreurs sanguinaires qui dévastaient la France sur tous les points de sa surface. Les bonnes gens royalistes ou aristocrates (1), qui ne savaient pas que ce journal était exclusivement attaché à son

(1) On a pendant longtemps confondu las aristocrates et les royalistes, quoiqu'ils aient toujours différé d'opinion. Les aristocrates proprement dits voulaient une constitution monarchique avec deux chambres et des administrations choisies par le peuple ; les royalistes, au contraire, le rétablissement de la monarchie

EFERUS - Recherches & Classification numériques

parti, crurent que les sentiments d'humanité que l'on y professait les concernaient particulièrement, tandis que l'on ne s'y occupait réellement que de la cause des soixante-treize députés incarcérés et des autres de la faction qui étaient restés libres au sein de la Convention, et les nombreux mais tremblants ennemis du système révolutionnaire et républicain, lurent avec avidité et choyèrent le Messager du Soir. Après le 9 thermidor, les modérés, voulant renverser le parti anarchique de la Montagne, sentirent que préliminairement il était indispensable d'anéantir toutes les jacobinières, foyers permanents d'anarchie révolutionnaire. Ils se rapprochèrent et firent cause commune avec les Dantoniens ou Orléanistes, et autres meneurs de la société cordelière. Dès lors, le Messager développa une haine vigoureuse contre les jacobins, et les bonnes gens, ravis en extase en voyant un journal où s'établissait une lutte terrassante contre leurs plus cruels ennemis, se persuadèrent fermement que cette lutte avait pour objet de les soutenir spécialement, et toute leur affection se tourna vers le Messager. Cependant, malgré la destruction des jacobinières, la déportation des Collot, Barère et compagnie, et l'expulsion de quelques autres buveurs de sang, la Montagne conserva jusqu'au 13 vendémiaire une prépondérance marquée. Ce fut elle qui nomma le Directoire parmi ses membres, et malgré l'arrivée du nouveau tiers à la défunte Convention. La Montagne ayant regagné les Dantoniens, qui n'avaient pas trouvé leur compte dans leurs liaisons avec les modérés, continua à maintenir l'assemblée des Cinq-Cents dans l'asservissement. Le Messager, fidèle à son institution, eut alors à combattre et les membres du Directoire (anciens jacobins entourés de jacobins auxquels ils conférèrent toutes les places), et les membres de la Montagne, dirigés habituellement par leur veille haine contre les modérés ou par l'impulsion du Directoire. Alors encore le Messager montra

*in statu quo*. Les principaux chefs de ces deux partis ayant succombé sous la hache conventionnelle, et le gouvernement ayant été institué aristocratiquement par la Constitution dernière, les gouvernants ont eu l'adresse d'éloigner, petit à petit, l'idée et le mot d'aristocrate : on y a substitué le mot chouan ; mais dans le fait, les prétendus royalistes et chouans sont de bonnes gens, ennemis du sang et du système révolutionnaire, et ne soupirant que pour la paix et la tranquillité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus d'énergie qu'auparavant : la faction qu'il défendait se fortifiait du rempart de la Constitution ; mais, quoique le Messager se maintînt fort adroitement dans les voies constitutionnelles, il fut la proie des gouvernants, et il obtint à plusieurs reprises les honneurs de la persécution. Par là il devint plus cher encore aux bonnes gens, et leur erreur à son égard se soutint. Cependant, lorsqu'ils vinrent à réfléchir que le Messager n'avait jamais montré de l'énergie que pour défendre les intérêts de son parti ; qu'il ne s'était jamais élevé vigoureusement contre les atteintes portées par les gouvernants aux droits des particuliers, ni contre les abus énormes et de tous les genres dont le peuple était la victime, les bonnes gens sentirent pourtant bien que le Messager n'avait jamais songé à eux, et peu à peu ils ont commencé à l'abandonner. Je vous dirai cependant que, quoique le Messager n'ait travaillé que pour son parti, la classe nombreuse des bonnes gens lui doit de la reconnaissance, parce qu'il a été l'un des journalistes qui a opposé le plus de constance et de vigueur aux invasions du gouvernement, et que, s'étant élevé contre un des premiers et des plus forts, il a enhardi le plus grand nombre des autres journalistes à faire chorus.

» Le Messager est signé par Lunier et Langlois ; mais le premier n'a rédigé que pendant les intérims, et Langlois est seul connu du public. »

Nous saisissons avec empressement cette occasion de payer à MM. Langlois et Lunier le tribut d'éloges que l'on doit à l'énergie ainsi qu'au courage ; et Paris attestera avec nous que, si nous avons échappé au retour de la tyrannie et de l'arbitraire, nous en avons l'obligation à l'opiniâtreté avec laquelle ils n'ont cessé de les combattre. En général, le style du Messager du soir est vif, serré, sans manière, sans affectation ; ce qui lui donne une physionomie particulière et lui promet un succès durable.

*Nouvelles politiques, nationales et étrangères.*

« Ce sont encore les Clichiens qui dirigent l'esprit des Nouvelles politiques ; mais Lacretelle, qui signe le journal, lui donne une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

physionomie très-prononcée et souvent indépendante de l'influence clichienne. On y trouve parfois des morceaux vigoureux et très-bien faits contre les différents abus du pouvoir. Lacretelle à un style mâle joint le talent de discuter en logicien expérimenté; mais il ne s'évertue que de loin en loin, et le plus souvent on ne trouve dans ce journal que des articles de remplissage. Il est possible que Lacretelle, qui s'attendait à entrer dans le nouveau tiers, abandonne les clichiens, qui ne se sont pas encore assez employés pour le faire nommer, et il ferait bien. »

*L'Historien.*

« Des raisonnements alambiqués et presque toujours obscurs, des divagations continuelles sur l'économie politique, des petites vues sur les finances et nuls matériaux pour l'histoire: voilà ce qu'on peut reprocher à l'historien Dupont de Nemours, membre des Deux-Cent-Cinquante, et clichien. Vous concevez qu'il écrit dans l'esprit de sa faction; mais au travers les écarts de sa mauvaise tête on aperçoit qu'il a le cœur bon. Tout ce qu'il écrit sur la philanthropie, sur l'humanité, paraît couler de source et se fait lire avec intérêt. »

*Le Grondeur, ou le Tableau des Mœurs du Siècle.*

« Parvenus au dernier terme de la dépravation morale et politique, lorsque le crime règne et quand le vice et l'infamie triomphent, vous croyez peut-être que le Grondeur nous offre avec amertume le tableau de nos mœurs dissolues, qu'il nous tance avec sévérité sur notre insouciante légèreté qui nous fait oublier le poids des chaînes dont on nous garrotte chaque jour, et qu'enfin il s'élève d'une manière rigide et énergique contre la tyrannie? Vous vous trompez; et au lieu d'un homme morose et colérique, le rédacteur du Grondeur est sémillant, pétillant d'esprit et de gaîté. Au lieu de fronder les ridicules, il persiffle, il attaque le vice avec la plaisanterie, il combat la tyrannie avec les armes de la raison, non la raison maussade et revêche qui



EFERUS - Recherches & Classification numériques

déplait et repousse, mais avec la raison douce qui persuade et qui ramène; et peut-être, dans ce moment où toutes les passions ont été exaltées ou sont dans la fermentation, le genre adopté par le Grondeur est le plus convenable à un ouvrage périodique. Celui-ci est très-répandu; je souhaite qu'il le soit davantage. Les républicains trouvent que ce journal est d'un royalisme effronté; les royalistes se plaignent de ce qu'il est trop constitutionnel. En effet, il n'est pas prononcé, cela viendra.»

*Le Moniteur ou Gazette nationale.*

« Journal établi pour faire de l'argent, comme toutes les entreprises du citoyen Panckoucke, et vendu comme de raison aux plus forts. Depuis son origine, le Moniteur a été rédigé par des jacobins exagérés et toujours d'après l'impulsion jacobine. Les plus vains d'entre les frères et amis siégeant au sabbat conventionnel ont eu grande attention de faire insérer tout au long leurs motions sanguinaires et féroces dans le Moniteur; ils n'ont pas prévu que ce journal deviendrait un jour pour eux le livre de réprobation.

» Depuis que les jacobins sont flambés (pas autant qu'ils le méritent à la vérité), le Moniteur semble les avoir laissés (sans les défendre) à leur sort misérable; mais il est devenu le bas flatteur et le vil complaisant du Directoire, et c'est toujours à peu près servir la cause jacobine.

» On a recherché les feuilles du Moniteur, et on en a fait autant de collections que possible. Elles ont été vendues cher et sont passées en partie à l'étranger, qui ne peut trouver que là un corps de faits et une suite détaillée de toutes les gentillesses révolutionnaires, conventionnelles, législatives, etc.; mais ce journal est tombé dans le plus grand discrédit, et perd chaque jour des abonnés.»

*Le Miroir.*

« Les rédacteurs du Miroir, Beaulieu et Souriguères, ont lancé leur journal dans un moment favorable, et ils ont obtenu un grand succès. Ils ont annoncé et montrent constamment une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

haine vigoureuse contre les jacobins, buveurs de sang, pillards et autres brigands révolutionnaires; mais c'est à tort qu'on a accusé les rédacteurs d'être royalistes, ils sont bien certainement très-constitutionnels et très-républicains : ils s'évertuent parfois sur le compte du Directoire, et ne le ménagent pas; mais ils n'échappent guère l'occasion de prôner certains membres des deux Conseils, et, comme personne n'ignore que ces membres sont les plus vils antagonistes du Directoire, on sent facilement le motif qui porte le Miroir à embellir les uns et à enlaidir les autres. On trouve dans ce journal communément de bonnes vues et de bons raisonnements étayés d'une logique saine, et des connaissances étendues; mais on y trouve trop souvent des plaisanteries qui ne sont pas plaisantes et des applications qui ne sont pas toujours heureuses. Cependant, il plaît au public ; mais qui peut compter sur la constance du public? »

*L'Ami des Lois.*

« L'Ami des Lois, par Poultier, ex-moine et membre de l'Assemblée des Deux-Cent-Cinquante. Si j'étais royaliste et si je voulais rédiger un journal utile à mon parti, Poultier serait mon modèle.

» Comme lui j'exagérerais les faits et gestes des soi-disant patriotes, pour les rendre ridicules et odieux.

» Comme lui je louerais à outrance les opérations vicieuses, fausses ou méchantes du gouvernement, afin de le déprécier dans l'opinion publique.

» Comme lui j'inventerais mille mensonges, et je publierais mille sottises extravagantes contre les royalistes, chouans et gens de bien, pour attirer sur eux les regards de la multitude et la rendre sensible à toutes les persécutions dont ils sont ou ont été les victimes.

» Comme lui je publierais les pièces officielles ou autres qui peuvent servir la cause du roi et de ceux qui lui sont attachés, en mêlant des exclamations puériles et des réflexions ridicules.

» Comme lui enfin, je porterais aux nues, je vanterais à l'excès les gens du gouvernement, généraux, ministres, etc., sur lesquels

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'opinion publique ne serait pas encore bien établie, pour la diriger vers l'examen et la critique : car, plus on exagère le mérite et les talents d'un homme, plus il est exposé à être jugé sévèrement, et, partant, à faire la culbute ; témoin l'hypocrite scélérat Necker, le crapuleux Orléans, l'infâme Péthion, Robespierre et tant d'autres.

» Poultier, dont le style est aisé et souvent agréable, n'était lu que par quelques jacobins : il s'est avisé de mordre à droite et à gauche les journalistes anti-jacobins ; ceux-ci ont riposté, et, à force de citer les extravagances de Poultier, ils ont fait naître aux honnêtes gens la curiosité de le lire ; il résulte qu'en ce moment le journal de Poultier est très-recherché par les jacobins, qui lui applaudissent, et par les hommes honnêtes, qui s'amusent de ses forfanteries jacobines et mensongères. »

Puisque l'auteur ignore l'origine de la petite fortune du journal de Dominique Poultier, nous allons la lui faire connaître. L'Ami des Lois (de la Convention) n'était lu que de quelques jacobins à qui il était envoyé gratis et par forme de salaire, en attendant mieux. Le Directoire, composé alors de cinq jacobins, le lisait aussi. Indigné des diatribes que Poultier s'y permettait contre les gros bonnets de l'ordre, il alla de lui-même au devant d'un accommodement. Poultier, dont le journal n'était que la besace du frère quêteur, s'humanisa moyennant quelques milliers de souscriptions prises pour le compte du gouvernement, et sous la promesse qu'il deviendrait le Sancho Pança du Directoire.

Lecteurs et souscripteurs étant deux choses parfaitement distinctes en langage révolutionnaire, c'est s'abuser que de croire que la feuille de Poultier soit plus répandue qu'autrefois.

L'auteur nous paraît d'une indulgence extrême, lorsqu'il accorde au style de Poultier de l'aisance et de l'agrément. Poultier, qui n'a écrit de sa vie que les quittances de ses myriagrammes et les reçus des gages qui lui sont payés en sa qualité de calomniateur à la solde du gouvernement, sera le premier à se défendre d'un éloge qu'il ne mérite point, et dont il ne fait nul cas. Il n'en est pas moins vrai que son journal offre quelquefois, sous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la signature de M. Leclerc des Vosges, des articles passablement tournés. Qu'est ce M. Leclerc des Vosges? Agé de dix-sept ans, employé aux presses de M. Poultier, il signe, moyennant quinze sous par colonne, toutes les impertinences de son patron. Qu'est ce M. Leclerc des Vosges? Un jeune homme mis à mal par un moine artificieux, à qui tous les moyens conviennent, lorsqu'il s'agit de se soustraire à la responsabilité qui pèse sur les écrivains.

Cet accouplement bizarre a donné lieu aux vers suivants :

A M. LECLERC DES VOSGES.

*Jeune et charmant Leclerc, laissez Poultier sur nous*
*Exhaler sa juste colère.*
*Lorsque Jupiter en courroux*
*Faisait trembler les cieux au bruit de son tonnerre,*
*Ganymède tremblant embrassait ses genoux.*

*Journal des Hommes libres.*

« Charles Duval, arrivé à la Convention avec le besoin d'améliorer sa fortune (en ce temps-là tout le monde indistinctement ne pouvait pas encore pêcher en eau trouble), n'imagina pas de moyen plus avantageux que d'établir un journal; et comme les jacobins dominaient, il se mit à leur solde, et, avec leur assistance, il eut la fourniture des armées (en journaux), celle des jacobinières et des assemblées administratives; et ce qui prouve que sa spéculation était bonne, le détestable comité prétendu de Salut public lui paya jusqu'à 12,000 abonnements. Il avait nombre de rivaux dans la même carrière; mais il eut constamment la meilleure place. Ainsi, tandis qu'après la déconfiture des jacobins, ses rivaux changeaient selon le vent, ou abandonnaient le terrain, il eut l'héroïsme de se charger presque seul de la défense et même de l'apologie des frères et amis; et, ce qui est à remarquer, plus les jacobins étaient jetés dans la boue, plus le Journal des Hommes libres faisait ses efforts pour les relever; mais, hélas! tous ces efforts, quoique secondés par la *Sentinelle*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du chevalier aux tristes aventures et à la triste figure, Louvet, tous ces efforts, dis-je, n'ont servi qu'à faire enfoncer les jacobins plus avant, et le pauvre journal se ressent furieusement aujourd'hui de la piteuse situation des frères et amis, car les frères et amis huppés, aussi magnifiques aujourd'hui qu'ils étaient déguenillés naguères, sont les premiers à crier haro sur les jacobins, et les laissent dans le cloaque où eux-mêmes les ont précipités.

» Il y a déjà plus de six mois que Charles Duval n'est plus occupé de la rédaction du Journal des Hommes libres. Il a eu pour successeurs trois membres montagnards, qui en auront d'autres à leur tour, et seront comme eux le jouet des circonstances, jusqu'à ce que le sort des jacobins ait été définitivement fixé par le gouvernement, ou par les sociétés populaires travaillant de par et pour le gouvernement. »

*Journal du Soir, de la rue de Chartres, des frères Chaigneau, sans réflexions, par Feuillant.*

« Il n'est qu'heur et malheur en ce monde. Le Journal de la rue de Chartres prouve la vérité de cet ancien proverbe. Il a enrichi les entrepreneurs et les rédacteurs, tandis que ceux de cent autres journaux meilleurs ont été ruinés. L'irréfléchisseur Feuillant a eu une vogue étonnante pendant cinq ans, et tout le monde s'en demandait le pourquoi : je vais essayer de le dire. Six mois après la création des assignats, et lorsque les bons badauds étaient encore dans l'admiration de cette mine féconde, les étrangers, qui voyaient fort bien que les assignats ruineraient la France, s'empressèrent de retirer leurs fonds et de les réaliser. Bientôt l'argent et surtout la monnaie devinrent rares. Les frères Chaigneau, qui venaient d'établir leur journal, et qui, par le moyen de leurs colporteurs, recevaient chaque jour de la petite monnaie, annoncèrent qu'ils feraient l'appoint en monnaie à tous les souscripteurs. Le plus petit assignat était de 50 livres. Les restaurateurs et limonadiers ne voulaient pas les changer, et souvent, avec un portefeuille garni de papiers, on ne pouvait ni déjeuner ni dîner hors de sa maison. Chacun s'empressa de por-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ter son papier aux frères Chaigneau, pour avoir de la monnaie, et cet état de choses dura plus d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'émission des assignats de petite coupure. Plus le déficit de monnaie se faisait sentir, plus les souscriptions abondaient chez les frères Chaigneau ; on trouvait leur journal partout, et, selon l'esprit de la mode en France, chacun voulut avoir les frères Chaigneau. Le moment de la Terreur arriva ; les journalistes examinateurs ou raisonneurs furent pillés, incarcérés, égorgés, et l'irréfléchisseur Feuillant, qui ne publiait que les nouvelles que voulaient faire passer les égorgeurs et rendait en beau les séances du tigre aréopage, resta en possession d'ennuyer le public.

» Tout passe en ce monde, et bientôt il ne sera pas plus question du Journal des frères Chaigneau que des vertugadins de l'autre siècle.»

*Le Censeur des Journaux.*

« On oublierait peut-être que Gallais, qui rédige cette feuille, a écrit jadis dans un esprit diamétralement opposé à celui qui semble l'animer aujourd'hui, s'il n'en faisait lui-même souvenir. Il a du talent ; mais on est toujours tenté de se demander : Qui est-ce qui le paie ce mois-ci ? Quelquefois on le croirait vendu au gouvernement, d'autres fois sa livrée est toute constitutionnelle de 1791 ; les royalistes purs l'ont cru souvent à leur disposition. C'est une espèce de caméléon politique dont il est impossible de déterminer la couleur. Remplit-il son titre de Censeur des Journaux? Non : il censure fréquemment, mais il est très-rare que ce soient les journaux qu'il censure. Il serait à désirer qu'il s'attachât sincèrement au parti des lois et de la justice ; il ne servirait que mieux ses intérêts personnels, qu'il semble toujours chercher quand il écrit. Il a assez de moyens pour qu'on le lût toujours avec plaisir, s'il n'était pas si souvent dégoûtant par sa partialité. »

Bertin était poète, et la satire, sous sa plume, prenait souvent la forme de l'épigramme. L'épigramme était alors fort de mode. « Il en pleut, disaient les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Semaines critiques*, et beaucoup de gens n'ont point de parapluie pour se mettre à couvert de cet orage. Beaucoup de personnages s'en servent comme d'un parachute : avec leur aide ils tombent plus doucement. »

MODES POUR L'AN 1798.

Costume d'un jacobin en habit de cérémonie.

*Bonnet vert sur la tête, une torche à la main,*
*Lacet au cou, serré de la bonne manière,*
*Ecriteau devant et derrière,*
*Avec ces quatre mots : Bourreau du genre humain.*

A M. GARAT, EX-MINISTRE DU 2 SEPTEMBRE, RÉDACTEUR DU JOURNAL INTITULÉ : *La Clé du Cabinet des Souverains.*

*Au cabinet des souverains*
*Cette clé ne va pas, mais bien à l'antichambre.*
*Parmi toutes ces clés qui sont entre vos mains,*
*N'auriez-vous pas aussi celle du deux septembre ?*

AU RÉVÉREND, TRÈS-RÉVÉREND PÈRE GALLAIS, CENSEUR GÉNÉRAL DES JOURNAUX, BREVETÉ PAR LA TRÉSORERIE.

*On prétend que Gallais a déserté l'autel.*
*Le fait est faux, et je parie*
*Que quatre fois par an on le voit à l'hôtel....*
*De la Trésorerie.*

M. Mailha-Garat, neveu d'un des forgerons de la *Clé du Cabinet des Souverains*, va épouser madame la veuve Condorcet. Voici l'annonce qu'on nous a fait passer de cette nouvelle :

CONJONCTION MATRIMONIALE.

*Le citoyen Mailha-Garat,*
*Neveu de septembre-Garat,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Emule de Carra-Marat,*
*Dans quelques jours épousera*
*La belle veuve Carita.*
*L'abbé Siéyes officiera;*
*L'abbé Daunou psalmodiera;*
*Aux noces Merlin dansera*
*La carmagnole, et cætera,*
*Et Poultier les célébrera.*
*Alleluia! alleluia!*

LES CINQ CENTS LIVRES.

*On dit que chaque mois à Poultier on alloue*
*Cinq cents livres pour ses écrits:*
*Rien n'est plus vrai; mais à Paris*
*Tout s'achète, jusqu'à la boue.*

A M. HERRARD, RÉDACTEUR DU *Révélateur*, JOURNAL A L'USAGE DES SEPTEMBRISEURS.

*Le jacobin Herrard, qui sait à peine lire,*
*Fait* le Révélateur.
*— Quel est donc ce journal? — Je vais vous en instruire:*
*Dans ce papier payé par maint septembriseur*
*Le blanc est son esprit, et le noir est son cœur.*

Frappé d'un mandat d'arrêt le 18 fructidor, Bertin d'Antilly se réfugia à Bâle, puis à Hambourg, où il fonda *le Censeur*, journal très-peu connu en France, l'introduction en ayant été sévèrement interdite.

On lit l'annonce suivante dans le *Journal littéraire et bibliographique*, septembre 1799, p. 296 :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Nouveau journal français, intitulé l'*Historien de la Coalition*, avec cette épigraphe :

*Sternitur exanimisque tremens procumbit humi bos.*

Nous ne connaissons encore ce journal que par le prospectus, qui vient de paraître. Après avoir énoncé le motif qui les dirige, et qui est de combattre les erreurs que les folliculaires républicains ne cessent de répandre, les rédacteurs annoncent s'être donné pour associés deux écrivains d'un talent distingué dans ce genre de littérature, M. de Mesmons-Romance et M. Bertin d'Antilly. « Le journal, disent-ils, quoique rédigé à Hambourg, ne lui sera personnel que par les relations de peuple à peuple, de gouvernement à gouvernement; la langue dans laquelle nous l'écrirons nous fait espérer qu'il se répandra partout où la Révolution a porté ses ravages et son idiome. Mais, et nous nous hâtons de le déclarer, c'est surtout dans l'intention de porter le dernier coup à la tyrannie républicaine que nous entreprenons cet ouvrage. »

Nous ne sachions pas que l'Historien de la Coalition ait jamais paru; c'est, selon toute apparence, le Censeur qui le remplaça. Il fallait que cette feuille fût bien violemment hostile au gouvernement français, puisqu'on dit que Bonaparte demanda au sénat de Hambourg l'extradition du rédacteur ; mais, ajoute-t-on, l'empereur de Russie, Paul I^er^, que Bertin avait célébré dans un poëme de cinq à six cents vers, le fit réclamer par son ambassadeur, et l'attacha comme poète au théâtre de Saint-Pétersbourg.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le *Censeur des Journaux*, dont nous parlions tout à l'heure, ne pouvait manquer de peindre ses confrères; voici deux articles pris parmi ceux qu'il leur consacre.

Les journaux sont aujourd'hui partagés en deux grosses armées, dont l'une se compose des *Courrier républicain, français, et universel*, de la *Gazette universelle*, de la *Gazette française*, de la *Quotidienne* et de la *Correspondance*.

L'autre est formée de la *Sentinelle*, du *Moniteur*, de la *Gazette de France*, du *Journal des Lois*, de celui du *Bonhomme Richard* et du *Patriote de* 89.

Ces armées sont en présence, sous leurs bannières respectives.

Entre ces deux armées bien prononcées voltigent, comme troupes légères, le *Républicain*, les *Nouvelles politiques*, le *Courrier de Paris* et le *Censeur des Journaux*. Fières de leur civisme et de leur indépendance, ces quatre feuilles conservent dans leurs récits cette modération dont le style sied aux gens de lettres, et cette balance dans les opinions qui convient à l'histoire.

On sent bien que l'histoire négligera les injures personnelles, les polémiques amères, les débordements de jalousie, qui font aujourd'hui l'ornement et presque tout le mérite de nos feuilles périodiques, pour ne recueillir que les faits, les causes et leurs principaux développements.

On sent que nos neveux s'inquiéteront peu de savoir si le citoyen Poultier était ou non bénédictin, mais ne seront pas fâchés d'apprendre que le citoyen Poultier fut un des premiers et des plus courageux à révéler les mystères de la tyrannie, dans des discours périodiques où plus d'un journal puisa, sans l'avouer, son mérite et son courage, et que le mot de *bénédictin* fut la grosse injure dont l'honora le *Courrier républicain*, accusé par lui d'avoir été successivement l'écho des gentillesses de Robespierre et des sarcasmes de la *Gazette française*.

Chacun de ces journanx sert en secret un parti différent. Réunis aujourd'hui contre l'ennemi commun, vous les verrez se diviser,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

se déchirer demain, si demain l'ennemi commun succombe, sans laisser à aucun d'eux la plume ou l'espoir du succès. Ah! celui qui disait, il n'y a pas six mois, que les journaux étaient l'organe de l'opinion publique, en fait amende honorable; ils n'en sont, pour la plupart, que la sentine.

C'est une arène révoltante, où descendent des athlètes dépouillés de toute honte, pour insulter les passants, pour mordre leurs rivaux, pour montrer leur nudité et faire rire tous les spectateurs à leurs dépens.

En lisant les oracles de ces petits despotes littéraires, guindés sur leurs tribunaux, on est surpris de n'y jamais trouver ce ton modeste et savant qui caractérise les *Nouvelles de la République des Lettres* de Bayle, les journaux des Bauval, des Basnage, des Fréron, et autres écrivains du vieux temps.

Ah! c'est qu'on ne connaissait alors ni les coteries patriotiques, qui déterminent sur la couleur du parti le mérite d'un auteur, ni les femmes économico-philosophico-royalistes, qui distribuent les réputations et les honneurs. On ne connaissait point l'art, devenu si à la mode, de paraître savant sans l'être; et lorsqu'un écrivain était condamné par un journaliste, il était jugé par son pair. *Quantum mutatus ab illo!*

Si vous exceptez deux hommes qui écrivent passablement, qu'on me cite un journaliste capable d'analyser, de discuter, de réfuter les ouvrages savants qu'a produits le commencement du siècle, le système sur les langues du grammairien de Lausanne, les brillantes rêveries du romancier de l'Histoire naturelle, les calculs d'Euler, les erreurs de Voltaire, les chimères de J.-J. Rousseau, les savantes recherches de Bailly, etc.....

Je le dis à regret, de tous les êtres qui font valoir aujourd'hui le fonds journalique, il n'y en a pas trois qui puissent tracer un sillon profond. On veut tout lire, tout juger, tout gouverner, et, conséquemment, on lit à la hâte, on juge mal, on désorganise tout.

C'est le revers du journalisme du XVIIe siècle.

Quand, d'ailleurs, Bayle ou Leclerc se chargèrent de rendre compte d'ouvrages philosophiques ou théologiques, l'un s'était déjà

EFERUS - Recherches & Classification numériques

signalé par ses Pensées sur les comètes, l'autre par différents écrits sur l'histoire ecclésiastique.

De nos jours, tout homme qui a la rage d'écrire, ou qui souvent n'a que faim, s'assied sans façon sur un tribunal et prononce sans examen; il substitue l'impudence au savoir, les sarcasmes aux raisons, les conjectures aux faits, les passions à la vérité. Il parle de tout, juge sur tout, sans avoir rien approfondi, et, malgré son ignorance ou son ineptie, il vérifie encore ce proverbe de Boileau :

*Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.*

Et nous finirons le tableau de Paris par ce vers, qui s'y applique sous plus d'un rapport.

(3 *septembre* 1795.)

—

Les journaux sont encore, malgré leurs pertes, la branche la plus lucrative de la littérature française. La fureur des oisifs pour les nouvelles politiques, et l'avidité de ces êtres qui, toujours à l'affût des événements, en profitent pour mettre à contribution les fantaisies de leurs semblables, ont étrangement multiplié ces trompettes mensongères de la Renommée.

Renaudot fut, dans le dernier siècle, l'heureux opérateur qui découvrit cette mine féconde, que la cupidité typographique n'a pas encore épuisée.

Bayle assure que de son temps, en 1684, ces chroniques journalières étaient déjà décriées.

Cependant, cette monnaie, quoique reconnue fausse, a cours, et les journaux sont et seront toujours lus, cités et prônés, malgré l'ineptie de leurs auteurs ou les défenses du gouvernement, parce qu'il y aura toujours des essaims nombreux d'oisifs, dont l'existence morale se borne à déraisonner sur leurs impostures.

La Révolution les a fait éclore par milliers, comme dans les climats chauds une pluie abondante fait naître une infinité d'insectes.

Le calme reparaît, et tous s'anéantissent.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et voilà pourquoi certains journalistes se battent les flancs pour prolonger nos secousses révolutionnaires. Ils sentent que le règne paisible des lois les replongera infailliblement dans l'oubli.

Parmi ceux qui circulent à Paris,

*Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.*

Nous ne parlerons ici que des principaux :

La *Gazette française* : recueil d'épigrammes et de pièces pour servir à l'histoire du roman de la Révolution.

La *Gazette universelle* : enfant rachitique d'une mère fameuse par ses prostitutions.

La *Quotidienne* : on voit encore à travers les lambeaux qui la couvrent les restes de son ancienne gloire.

L'*Accusateur public* : la coqueluche des femmes, les délices des boudoirs et un coloris d'éventail.

La *Correspondance politique* : de la méchanceté sans déguisement et un système d'opposition sans moyens.

Le *Courrier universel* : de l'esprit sans discrétion et des nouvelles sans vérité.

Le *Courrier français* : jolie marqueterie dont on devine les intentions plutôt qu'on n'en voit le sujet.

Le *Courrier républicain* : le plus changeant de tous les Protées quant aux opinions, le moins dangereux quant au langage.

Le *Bulletin républicain* : plagiaire de tous les autres.

J'observe que ce mot de *républicain,* ajouté soit au *Courrier,* soit au *Bulletin,* fut dans le principe le bouclier de leurs auteurs, et n'en est plus aujourd'hui que le hochet. Fi ! les ingrats !

Le *Moniteur* : la plus volumineuse comme la plus exacte compilation des séances de la Convention ; on lui reproche d'être arriéré de quatre jours.

Le *Courrier de Paris* : honnête et perpétuelle jérémiade sur nos malheurs.

Le *Batave* : fatigant polémiste, mais franc de collier et constant sur sa ligne.

*Journal des Lois* : dont les discussions politiques ressemblent

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trop à des sermons de morale; mais dont la morale vaut mieux que l'esprit de ses adversaires.

*Gazette nationale de France :* connue par son exactitude, mais ennuyeuse par son uniforme dignité.

*Journal de Paris :* le récipient de toutes les idées et le défenseur officieux de tous les partis.

*Journal du Bonhomme Richard :* admirable pour les campagnes.

*Nouvelles politiques :* la seule gazette qui soutienne avec une égale noblesse le rôle de transmettre des matériaux à l'histoire.

*Journal des frères Chaigneau* : stériles manœuvres de tachygraphie.

Voilà le catalogue des principales gazettes destinées à satisfaire la curiosité, orner l'esprit, diminuer la nullité des trois quarts d'un grand peuple libre, et assouvir la faim d'un vingtième de l'autre quart. Leurs auteurs s'accusent réciproquement des maux de la guerre civile, des horreurs de la Révolution, de bassesse, de sottise, et surtout d'être payés, les uns par l'Angleterre, les autres par les comités de France.

Les anciens n'avaient pas, comme nous, cette brillante ressource de quarante ou de cinquante journaux dans une même ville, pour connaître l'état de tous les pays de l'univers.

Les malheureux ! Ils n'avaient non plus ni cafés, ni clubs, ni coteries de femmes philosophiques.

En revanche, leur Lycée fourmillait de savants et de vrais philosophes.

N'importe, il viendra sans doute quelque Perrault qui, dans un parallèle raisonné des anciens et des modernes, mettra l'article des journaux en ligne de compte avec l'invention des collets verts, des grands sabres, des grosses cravates, des perruques blondes et des cafés, pour prouver notre excessive supériorité sur nos prédécesseurs.

(5 *septembre* 1795.)

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je trouve dans les *Actes des Apôtres et des Martyrs* une autre esquisse qui n'a pas intrinséquement une grande valeur, mais que je reproduirai cependant, parce que ces rapprochements me semblent plus propres que tout ce que je pourrais dire à faire connaître le journalisme du temps.

Nous ne sommes pas les seuls à avoir nos petites prétentions à la législature, puisqu'on veut toujours des législateurs et de nouvelles lois; mais nous avons de plus que nos concurrents la franchise de ne point dissimuler notre désir, quand même il serait stérile, parce que nous sentons qu'il est indispensable de choisir des hommes d'honneur et de probité. En attendant, des milliers de journaux paraissent. Les uns, ne pouvant se soutenir à une certaine hauteur, tombent, entraînés par leur propre poids; les autres montent tout-à-coup, se balancent comme ces bulles qui reflètent les couleurs de l'écharpe d'Iris, mais, n'étant formées que de gaz enveloppé d'un léger crêpe d'eau mucilagineuse, elles font éruption dès qu'elles sont en équilibre avec l'air atmosphérique. D'autres, semblables à ces ballons qui vont percer la nue et mépriser la foudre, attendent l'événement de leur essor téméraire. D'autres s'élèvent peu; ils courent moins de danger, mais ils sont les jouets des vents et des orages. Les derniers, qui sont les plus anciens, fabriqués dans le sang et dans la fange, chargés d'opprobres et de malédictions, ne peuvent s'exhausser au dessus du bourbier qui leur sert d'élément. Les uns parlent le langage des anges de paix, les autres le langage des hommes; quelques-uns sifflent, quelques autres chantent. Les uns balbutient la langue des enfants, les autres imitent les cris des bêtes féroces; certains mugissent, certains, enfin, croassent; mais tous s'accordent à demander une place au sénat pour leurs auteurs et leurs amis. Dans ce moment intempestif, on ne sait plus lequel entendre.

Celui d'entre les prétendants qui peut justifier son titre sans s'exposer à des reproches, c'est le *Menteur;* celui qui excite le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus la censure; c'est le *Véridique;* celui qui lance innocemment des sarcasmes à tous les partis, c'est l'*Abréviateur universel;* celui qui se rétracte souvent, et qui hasarde chaque jour des consolations que les affligés s'obstinent d'abord à rejeter, ensuite à recevoir (ce qui annonce l'esprit de contradiction des auteurs et des lecteurs), c'est le *Journal général de France;* celui qui, sur ses vieux jours, perd quelquefois la carte, est le voyageur en repos des *Nouvelles politiques* et prudentes; celui qui peut offrir le spectacle le plus hideux des événements, et de ceux qui les dirigent ou qui cèdent à leur impulsion, c'est le *Miroir;* celui qui butine, mais ne pique pas, c'est l'*Abeille;* celui qui sait varier sa marche à propos, c'est la *Quotidienne,* ou le *Tableau de Paris*, ou la *Feuille du Jour;* celui qui ne craint pas qu'on tue la Constitution, c'est le *Gardien;* celui qui s'est obligé de nous avertir même des bâillements des législateurs et des directeurs, c'est le *Moniteur;* celui pour lequel *Echo* répond *National!* c'est le *Courrier national;* celui qui ne va pas assez vite, c'est le *Télégraphe;* celui qui devrait aller à son adresse, c'est le *Courrier universel;* celui qui, pour devenir universel, a perdu ses talonnières, c'est le jeune *Mercure;* celui qui brille et ne fait pas de bruit, c'est l'*Eclair;* celui qui, réprimant vigoureusement, ne frappe point, c'est l'*Accusateur;* celui qui est bon tous les jours, c'est le *Déjeuner;* celui qui devrait écrire pour la postérité, c'est l'*Historien;* celui qui ne passe pas pour constitutionnel, mais qui n'est pas le plus mauvais patriote, c'est le *Courrier républicain;* celui qui s'éclaircit, c'est *Perlet;* celui qui est admiré pour ses aperçus et sa manière ferme, c'est la *Gazette française;* pour ses articles fins, dans le sens de la chose actuelle, c'est la *Gazette nationale;* pour sa gaîté, le *Rapsode;* pour sa prestesse, le *Bulletin de Crétot;* pour la sûreté de ses nouvelles, l'*Impartial;* pour sa juste colère, le *Grondeur;* pour sa prolixité, le *Républicain français;* pour son laconisme, les *Tablettes;* pour sa teinte équivoque, les *Annales politiques;* pour sa pruderie, le *Journal de Paris;* pour sa coquetterie, le *Censeur;* pour son inconstance, le *Courrier de Paris;* celui qui reçoit de vigoureux soufflets sur la joue d'un autre qui se bat (la plume à la main), et qui, sans obstacle,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

range sa faiblesse du parti le plus fort, c'est le *Messager du Soir;* ceux enfin qui ont plus d'une couleur, mais qui ont tous la même odeur, c'est l'*Ami du Peuple,* c'est l'*Ami des Lois,* c'est le *Batave,* c'est le *Journal des Hommes libres,* c'est la *Sentinelle* de Louvet, c'est la *Décade philosophique,* c'est le *Rédacteur*, qui sait mieux qu'aucun autre le prix que le gouvernement attache aux vérités.

Quant aux *Actes des Apôtres et des Martyrs,* nous n'avons pas la prétention d'être aussi parfaits que les anciens; mais, quoique nouveaux, nous n'en souffrons pas moins les égards. Au reste, nous laissons aux lecteurs le soin de juger nos écrits, étant bien convaincus qu'ils ne se feront pas à eux-mêmes l'outrage de les taxer de *royalistes.*

A travers un déluge d'autres journaux que nous n'avons jamais lus, s'élance un prospectus, signé Panckouke, dans lequel le public est averti que le citoyen Garat, non pas le chanteur, mais son oncle, le vénérable prédécesseur de Merlin, qui, en sa qualité de ministre de la justice, vint, comme nous l'avons déjà rapporté, faire à Louis XVI, dans sa prison, cette harangue en style lacédémonien : *Capet, tu vas mourir !...* Garat-Capet, l'apologiste de septembre, suivant le prospectus du citoyen Panckoucke, mettra la main à la gazette intitulée : *la Clef du Cabinet des Souverains;* et nous doutons que ce *rossignol* des directeurs ouvre, même à ses forgerons, une porte de derrière à la législature (1).

(1) *La Clef du Cabinet des Souverains,* « nouveau journal du soir et du matin, historique, politique, économique, moral et littéraire », dont les rédacteurs appartenaient aux diverses nuances du parti philosophique, est un des principaux journaux de l'époque directoriale. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire le prospectus dont il est ici question. Nos lecteurs savent à quel point le célèbre libraire excellait dans l'art difficile de la mise en scène; mais jamais il ne le poussa si loin que dans ce programme, à la fois politique et humanitaire, qui n'occupe pas moins de huit pages grand in-8°, à deux colonnes, en caractères compacts. Les co-propriétaires de la nouvelle feuille, y est-il dit, « avaient en vue d'en faire une espèce d'établissement de bienfaisance, et d'une bienfaisance active et réelle. » Faute d'espace nous ne pouvons que renvoyer à l'ouvrage ceux qui seraient curieux de connaître le mécanisme de cette *banque.*

Parmi les noms arborés en tête du prospectus figurait celui de Fontanes, et l'on pourrait s'en étonner quand on aura lu le programme de la Clef du Cabinet. Mais il paraît qu'il se retira avant même que la publication commençât; c'est du moins ce que nous apprend le *Thé* (28 floréal an V):

« M. de Fontanes va secouer la poussière de ses pieds: il renonce à entrer

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais un ouvrage par cahiers, qui a repris le titre de *Vieux Tribun du Peuple et sa Bouche de Fer,* continué par un homme de lettres que son érudition, son républicanisme et sa loyauté font généralement distinguer, Bonneville, est à sa troisième livraison.

—

Les *Actes des Apôtres et des Martyrs* avaient pour auteur le comte Barruel de Beauvert, plus connu par son incroyable vanité que par ses talents. Quoiqu'il n'eût fait, de son propre aveu, que d'assez mauvaises études, il avait ambitionné de bonne heure la réputation de bel esprit, et il y avait jusqu'à un certain point réussi; car, malhabile à écrire, il était un très-spirituel causeur.

Il vivait dans l'intimité des littérateurs, entre autres de Rivarol, son compatriote. Enthousiaste de Rousseau, il avait, comme tant d'autres, appelé de ses vœux une révolution; il avait même publié di-

dans le Cabinet des Souverains avec un Garat. Il a senti, quoiqu'un peu tard, l'opprobre qui rejaillit toujours d'une pareille association. Il en forme une nouvelle, qui, loin de le faire rougir, le fera reparaître lui-même, c'est-à-dire estimable, comme il l'a toujours été effectivement. C'est au respectable abbé de Vauxcelles que cette fois M. de Fontanes s'associe; et M. de La Harpe, vraiment régénéré, est aussi membre de cette société, qui va tout incessamment publier un nouveau journal. Du concert de ces trois littérateurs du plus grand mérite il ne peut résulter que l'œuvre la plus désirable pour les sincères amis du beau, du bon, de la pure morale, de la saine politique et des lois qui nous conviennent le plus. »

Le rédacteur principal de la Clef, au moins pendant les premiers mois, ce fut évidemment Garat le *serrurier,* le *chambellan* Garat; c'est à lui, en effet, que s'adressent toutes les épigrammes, et quelquefois les injures, du parti royaliste. Mais il paraîtrait qu'il abandonna bientôt le journal de Panckouke, à moins qu'il ne se soit dédoublé, ce qui est peu admissible. Toujours est-il que nous le voyons le 15 fructidor, trois jours avant le coup d'État, fonder, avec Daunou et Chénier, une nouvelle feuille, qu'ils appelèrent *le Conservateur.* (Voyez la *Bibliographie.*)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vers opuscules empreints des idées du temps. Mais quand il vit la tournure que prenaient les choses, et les priviléges de la noblesse menacés, son zèle de novateur se refroidit considérablement, et il s'éloigna de Paris. Il y revint à la fin de 1791, avec le projet de se dévouer à la défense de la monarchie. Il entreprit la publication d'une feuille intitulée *le Royaliste*, que j'ai vue plusieurs fois mentionnée, mais que je n'ai pu rencontrer (1). Les circonstances d'ailleurs devenant de plus en plus critiques, il la discontinua bientôt; mais, ce qui valait mieux, il mit sa personne tout entière au service du roi. Enveloppé dans l'ostracisme qui frappa les royalistes, il se tint à l'écart jusqu'au jour où le Directoire se relâcha à leur égard des rigueurs des précédents gouvernements. Il reprit alors la plume, et publia des *Lettres à un rentier habitant une solitude au bord de la mer et ne vivant que de sa pêche*, où il faisait une peinture affreuse, mais trop vraie malheureusement, de la misère de cette classe. Dans une de ces lettres, comparant l'ancien et le nouveau régime, les dépenses du Directoire et celles de la cour, il faisait des rapprochements tels que la conséquence nécessaire était que le despotisme royal valait infiniment mieux que la liberté républicaine. Ce sont les termes de la dénonciation portée

(1) Je vois dans Deschiens, à la date de 1792, un *Journal royaliste*, qui pourrait bien être le premier journal de Barruel.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contre lui à la tribune par le conventionnel Blad, qui ne demandait rien moins que l'envoi d'un message au Directoire pour le presser de poursuivre l'auteur.

Barruel dut se soustraire aux suites de cette accusation ; mais, enhardi par la faiblesse du gouvernement, il ne tarda pas à reparaître sur la scène, et il reprit sa publication sous le titre d'*Actes des Apôtres,* auquel il ajouta ensuite : *et des Martyrs.* « Plaider avec chaleur la cause des personnes injustement opprimées, les soutenir vigoureusement contre la tyrannie, sous quelque forme qu'elle se présente, attaquer les oppresseurs jusque dans leurs derniers retranchements », tel est le but que se proposait « cet ancien militaire ». Et il prenait cette « épigraphe que lui avait décernée comme récompense » le rédacteur de la *Gazette française :*

Cet ouvrage est fait par un homme dont la conscience n'a pas encore fléchi devant les événements, et qui, pensant que la loi ne peut rien sur les opinions, lui obéit comme citoyen, mais ne reconnaît pour juge de sa façon de penser que l'expérience et la postérité.

A ce certificat l'avis du libraire ajoutait cet autre, qui avait été décerné à l'auteur des Actes par un journal intitulé *Mes Tablettes* :

Il y a quelque temps qu'un homme dont le patriotisme est fort suspect, par cela seul qu'il se qualifie de patriote de 89, promet au public un *Journal d'opposition.* Jamais une pareille entreprise ne sera bien exécutée par un jacobin. Ce titre convient mieux à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'*Accusateur public* de M. Richer-Serizy, et aux *Lettres à un Rentier*, par M. Barruel de Beauvert, qui les a continuées, depuis sa nouvelle proscription, sous le titre d'*Actes des Apôtres et des Martyrs*.

Les nouveaux Actes des Apôtres ne rappellent guère leurs aînés que par le titre : ils n'en ont ni le sel, ni la gaîté, ni le talent; mais ils en ont quelquefois l'obscénité : qu'on en juge.

LE CAS RÉPUBLICAIN.

Air du Curé de Pomponne.

*Rêvant un soir profondément*
*A notre République,*
*Je sentis certain mouvement*
*Annonçant la colique!*
*Ah! il m'en souviendra,*
*Larira,*
*De notre République.*

*Je sentis certain mouvement*
*Annonçant la colique :*
*Je m'accroupis en gémissant*
*Au coin d'une boutique!*
*Ah! il m'en souviendra,*
*Larira,*
*De notre République.*

*Je m'accroupis en gémissant*
*Au coin d'une boutique.*
*Je mis bas un sous-lieutenant* (1)

(1) « Le texte porte une autre qualité; mais, n'osant l'employer, de crainte qu'on ne nous accuse d'*avilir celle de représentant,* nous y substituons, sans mauvaise intention, le jeu de mots des citoyens lieutenants, qui, dit-on, plaisantent eux-mêmes, chaque jour, avec leurs fonctions et leurs sous-lieutenants. »

Une autre note prévient qu'on peut faire de cette chanson l'usage indiqué pour les assignats, sans que l'auteur le trouve mauvais.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*D'une figure étique!*
*Ah! il m'en souviendra,*
*Larira,*
*De notre République.*

*Je mis bas un sous-lieutenant*
*D'une figure étique.*
*Je le couvris incontinent*
*D'une riche tunique!*
*Ah! il m'en souviendra,*
*Larira,*
*De notre République.*

*Je le couvris incontinent*
*D'une riche tunique :*
*C'étaient des assignats, vraiment,*
*De la grande fabrique!*
*Ah! il m'en souviendra,*
*Larira,*
*De notre République.*

*C'étaient des assignats, vraiment,*
*De la grande fabrique.*
*Sur son chef je mis proprement*
*Le bonnet purpurique.*
*Ah! il m'en souviendra,*
*Larira,*
*De notre République.*

*Sur son chef je mis proprement*
*Le bonnet purpurique.*
*J'attache après, fort galamment,*
*La cocarde civique!*
*Ah! il m'en souviendra,*
*Larira,*
*De notre République.*

*J'attache après, fort galamment,*
*La cocarde civique.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Avec un tel accoutrement,*
*Il était magnifique !*
*Ah ! il m'en souviendra,*
*Larira,*
*De notre République.*

*Avec un tel accoutrement,*
*Il était magnifique :*
*Il s'exhalait de lui, souvent,*
*Parfum* sans-culottique !
*Ah ! il m'en souviendra*
*Larira,*
*De notre République.*

*Il s'exhalait de lui, souvent,*
*Parfum* sans-culottique.
*C'est bien là, dit un ci-devant,*
*L'odeur patriotique !*
*Ah ! il m'en souviendra,*
*Larira,*
*De notre République.*

*C'est bien là, dit un ci-devant,*
*L'odeur patriotique.*
*Peste soit du gouvernement*
*Où tout est méphitique !*
*Ah ! il m'en souviendra,*
*Larira,*
*De notre République*

. . . . . .

Citons encore quelques lignes, à cause de leur objet :

Les succès de Buonaparte enivrent les troupes, qui font toute sa gloire, au point que les soldats disent publiquement : Il sera notre roi. Si cette fantaisie prenait un caractère sérieux dans un gouvernement devenu militaire, je ne vois plus ce que devien-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

draient la Constitution de l'an III, et les deux Conseils, et le Directoire, et les prétentions de..... Quoi qu'il arrive, le grand-prêtre Sièyes l'aura prévu : les cases de son pigeonnier ne sont-elles pas remplies et étiquetées pour toutes les Constitutions présentes et à venir?

Et ailleurs :

Buonaparte n'est pas seulement général; il est président de comité révolutionnaire, et serait, au besoin, exécuteur de la haute justice. Si ce républicain terminait sa carrière, je ne verrais que Samson qui pût le remplacer. Au reste, que Buonaparte soit César ou Samson, on assure qu'il vient d'écrire au Directoire: *Veni, vidi, fugi.*

Les Actes de Barruel furent dénoncés aux Cinq-Cents, dans la séance du 18 pluviôse an V, par Lecointe, au dire duquel cet odieux écrit aurait été envoyé gratis dans les départements.

Après fructidor, Barruel se retira à Hambourg, où il concourut à la rédaction du *Censeur* avec Bertin d'Antilly.

—

Il y eut encore en 1797 des *Actes des Martyrs*, par une société de bons apôtres. Cette petite feuille, dirigée contre le Directoire et Bonaparte, fut supprimée au 3e numéro. Elle ne valait guère mieux que celle de Barruel. En voici la première et la meilleure pièce :

LES CINQ CONTRE UN.

*Français pour qui tout est objet d'agiotage,*
*Voulez-vous par un calcul sage*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Assurer le bonheur commun,*
*Et fixer à la fois la fortune et la gloire?*
*Agiotez le Directoire,*
*Et donnez cinq pour un.*

—

Je connaissais le *Journal des Rieurs, ou le Démocrite français*, par cette jolie épigramme que cite Deschiens :

*Fraternisons, chers jacobins.*
*Longtemps je vous crus des coquins*
*Et de faux patriotes.*
*Je veux vous aimer désormais.*
*Donnons-nous le baiser de paix :*
*J'ôterai mes culottes.*

Je l'ai donc feuilleté avec une certaine curiosité; mais je n'y ai rien trouvé de saillant, et je n'en aurais pas parlé, n'eût été la famosité qui devait s'attacher vingt-cinq ans plus tard au nom de son auteur, A. Martainville.

—

Une feuille bien autrement spirituelle, c'est *le Menteur, ou le Journal par excellence*, avec cette épigraphe : *Rien n'est beau que le vrai.* Hoffmann en fut, dit-on, l'un des rédacteurs. Elle rappelle par son ton le genre des *Spectateurs*. La satire s'y produit sous la forme non moins piquante de la louange la plus outrée. Reprochait-on au gouvernement un acte de concussion ? le Menteur signa-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lait cet acte au public comme le témoignage du désintéressement le plus sublime, et il portait aux nues les Curius et les Fabricius du Directoire. Sous sa plume railleuse, les proscriptions se transformaient en preuves de clémence et en magnanimité, la lâcheté en courage, et ainsi du reste.

Le prospectus, dont voici un extrait, présente, au point de vue de notre sujet, un intérêt tout particulier.

Mille journaux sont répandus sur la surface de la France; un de plus n'y fera ni bien ni mal : c'est un point dans l'espace. On a lu *Mille et une Nuits, Mille et un Jours, Mille et une Folies,* etc. On voit tous les jours plus de mille et un sots ; on craint tous les soirs plus de mille et un voleurs ; on entend à chaque moment plus de mille et une sottises : pourquoi n'aurait-on pas mille et un journaux? Celui-ci se nomme le *Menteur,* et il sera fidèle à son titre. Nous savons que nos confrères les journalistes sont, pour la plupart, très-éclairés, très-savants, très-spirituels, très-délicats, très-impartiaux ; nous ne serons rien de tout cela, car il ne faut pas ressembler à tout le monde, et rien n'est plus insipide que la monotonie.

En littérature, nous jugerons souverainement, quoique nous n'ayons poussé nos études que jusqu'en troisième : aussi serons-nous favorables aux écrivains qui nous ressembleront; mais malheur à quiconque s'avisera d'avoir plus d'esprit que nous !

Les théâtres seront notre plus vaste domaine. C'est là que nous ferons les partages des succès, que nous assignerons les places, que nous distribuerons les couronnes. Les acteurs qui nous admettront à leur table, les actrices qui nous admettront à leur lit, auront indulgence plénière. Ceux ou celles qui négligeront ces moyens de conciliation ne pourront ni parler, ni chanter, sans encourir notre disgrâce, sans éprouver notre colère. Quoique nous ne sachions pas la musique, nous saurons néan-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

moins la juger parfaitement bien et sans appel. Le lecteur admirera, sans doute, des écrivains qui, ne sachant pas la gamme, n'en seront que plus ardents à prodiguer tous les termes de l'art. Parler de ce qu'on sait n'est qu'une niaiserie; parler de ce qu'on ignore, voilà le beau, voilà le difficile, voilà le véhicule de la réputation.

Les auteurs qui ne peuvent pas nous donner à dîner, vu la médiocrité de leur fortune, en seront quittes pour nous soumettre humblement leurs productions; ils nous présenteront requête tendante à obtenir notre bienveillance; ils auront soin, le jour de leurs représentations, de nous envoyer des billets pour nos femmes et nos maîtresses, et alors ils obtiendront en retour ce grain d'encens qui flatte et qui enivre, ce grain d'encens qui console d'une chute, qui double un succès, ce grain d'encens plus précieux que les mentions honorables et les gratifications d'un gouvernement.

Les auteurs, au contraire, qui n'auront que du talent et de la fierté, ceux qui préféreront l'estime du public aux éloges de notre journal, doivent s'attendre à tout notre ressentiment. Nous les traiterons en ennemis, et, s'ils réussissent, ce sera toujours malgré nous.

En politique, nous aurons soin d'annoncer que nous avons des espions dans toutes les cours, des correspondants dans toutes les capitales.

Nous saurons ce que pensent tous les souverains, et nous prédirons tout ce qu'ils doivent faire. Nous serons initiés dans tous les mystères des partis, des factions, des assemblées secrètes. Nous ferons gagner des batailles, nous prendrons des villes, nous ferons des traités, même avant que les parties intéressées en aient eu vent ni nouvelles.

En morale, nous serons toujours philanthropes, humains, généreux, philosophes et incorruptibles en apparence; mais en effet égoïstes, insouciants, babillards, rabâcheurs et ennuyeux. Ce dernier article est essentiel dans notre journal, pour y jeter de la variété, car sans cela il serait trop plaisant, ce qui déplairait aux journalistes nos confrères.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Nous parlerons encore de bien des choses dont nous ne faisons pas mention dans ce premier numéro ; pour mieux dire, nous parlerons de tout : car un journaliste qui ne saurait pas tout passerait pour une bête.

Conformément à notre titre, nous ne dirons jamais ce que nous pensons ; mais nous prescrirons au public ce qu'il doit penser ; nous serons, en un mot, de francs journalistes, sans nous obliger à être des journalistes francs.

Nous aurons une foule de collaborateurs, tous gens du premier mérite, ayant au moins du génie, car maintenant esprit se prend en mauvaise part ; pleins d'érudition, de profondeur, de sagacité, de finesse, de goût et de raison ; supérieurs enfin à tous les auteurs dont ils jugeront les ouvrages.....

Nos collaborateurs seront : pour la poésie, un auteur qui ne sera pas sorti de l'*Almanach des Muses ;* pour le théâtre, un auteur tombé ; pour l'histoire, un romancier ; pour la politique, un laquais parvenu ; pour la morale, un ex-membre du Comité révolutionnaire ; pour la peinture, un citoyen des Quinze-Vingts ; et pour la musique, un élève de l'abbé de l'Epée.

Les numéros du journal paraîtront quand ils pourront ; nous les vendrons le plus cher possible, et nous ne serons exacts qu'à en recueillir le prix.

## Voici maintenant quelques extraits de genres divers :

### *Doutes sur le Menteur.*

Un bonhomme disait : Je n'aime pas le Menteur, parce que je ne sais quelle est son opinion. Oh ! bon homme, tu ne le sauras jamais. Une opinion ! Est-ce qu'on peut en avoir ? Es-tu bien sûr toi-même d'en avoir une ? Si tu en as une, je la devine ; fais de même à mon égard. Dans l'article précédent, par exemple, tout n'est pas mensonge, et tout n'est pas vérité. Cherche, cherche, tu trouveras. Je n'écris pas pour ceux à qui il faut tout dire. Nous sommes trop libres pour parler clairement.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

MÉDECINE.

*Du Garatisme.*

Il en est des maladies comme des hommes : elles naissent, croissent, multiplient, décroissent, vieillissent et meurent. Les anciens ont eu des maladies que nous ne connaissons plus ; nous sommes affectés de maux qu'ils ne connaissaient pas. Il y a aussi des maladies éphémères : telle fut la grippe qui s'attacha pendant deux ans seulement à la gorge de nos jolies femmes et de nos aimables hommes-femmes. La colette lui succéda : autre mal, cousin germain de la grippe, mais moins sérieux et relatif à son nom. La maladie qui fait le sujet de cet article ne s'attache pas à la gorge, mais au gosier ; ses symptômes ne sont point effrayants, ses effets sont peu dangereux ; en un mot, on peut la nommer une maladie frivole. Dès qu'on est attaqué de ce mal singulier, on se sent un désir irrésistible de chanter et de gazouiller comme un oiseau. Il y en a même qui vont jusqu'à glousser d'une manière tout-à-fait étrangère à l'espèce humaine. Cette frénésie se nomme le garatisme. J'ai fait de vaines recherches pour découvrir l'étymologie de ce mot ; mais, s'il est imaginé, la folie qu'il exprime n'en est pas moins réelle. Ceux qui sont piqués de la tarentule ont soif d'entendre de la musique, et, quand ils ont le bonheur de rencontrer l'air qui leur convient, ils dansent, sautent, gambadent, transpirent et guérissent. Ceux qui sont atteints du garatisme tourmentent leur gosier, chantent jusqu'à perdre haleine ; mais ils ne guérissent pas : au contraire, plus ils font de folies dans ce genre, plus ils en veulent faire. Une particularité les distingue des chanteurs en bonne santé : c'est qu'ils dénaturent tout le chant qu'ils expriment et toutes les paroles attachées à ce chant. Leur manie est de roucouler, grimper et dégringoler sans cesse. Ils triplent ce qui est simple et sextuplent ce qui est double ; le mot bonjour a trente syllabes dans leur langage ; un vers remplit une page ; et un opéra noté sous leur gazouillement serait plus volumineux que le dictionnaire de Trévoux. Enfin, ils sont au désespoir de ce que la sub-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

division de la ronde ne va que jusqu'à 64 ; aussi s'en vengent-ils bien en faisant une foule de petites notes qui, n'ayant point de valeur prescrite, leur donnent le plaisir de doubler le *nec plus ultra* de la mesure à quatre temps. Ce mal n'est pas bien fâcheux, sans doute : aussi je crois que la Faculté ne s'en mêlera pas ; mais ce qui m'afflige, c'est qu'il se communique et qu'il devient épidémie. En effet, dès qu'un de ces malades garatise dans une société nombreuse, la crise agit sur les auditeurs, l'accès se propage ; et, au sortir de l'assemblée, c'est à qui garatisera le plus follement. Plusieurs théâtres surtout sont atteints de la contagion ; ce sont de vrais hôpitaux de ce genre d'infirmité. J'espère néanmoins que cette maladie ne sera que passagère ; elle est maintenant à son paroxisme. Mais je pense qu'on ne doit pas se servir de la pharmacie pour l'extirper. Un peu de sagesse et de sobriété nous en guérira facilement ; c'est ce que je souhaite pour le soulagement de nos oreilles. Tout lasse dans le monde, et cette folie est de nature à se lasser elle-même.

Le docteur CALOPHILE.

*De la longue et cruelle maladie de madame Gallia.*

Madame *Gallia* est, sans contredit, la femme la plus célèbre de l'Europe ; le temps nous apprendra si elle est aussi la plus illustre. C'est une grosse et grande femme, jadis fort gaie, aujourd'hui fort triste et hypocondriaque ; mais d'un tempérament bien robuste, puisqu'elle a résisté à une maladie de sept ans, et aux soins de *six mille* médecins environ. Madame *Gallia* est d'un âge fort mûr, et ses malheurs lui ont donné tout l'aspect d'une vieille femme.

En 1789, elle touchait à son temps critique ; sa santé s'altéra, et dès lors une foule de médecins se présentèrent, en apparence pour la guérir, mais réellement pour la piller. Quoique ses affaires fussent dérangées, il lui restait une assez grande fortune pour tenter les désirs de la Faculté.

Parmi cette nuée d'Hippocrates, on distingua un nommé Philippe, bien différent du Philippe médecin d'Alexandre. Celui-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

là convoitait la fortune en masse de madame *Gallia*, et il lui prescrivait un régime en conséquence. A ce Philippe se joignirent beaucoup d'autres docteurs, qui d'abord ne parurent que ses adjudants, mais qui bientôt le ruinèrent dans l'esprit de la dame, pour rester seuls les maîtres de la cure.

La pauvre malheureuse! comme ils l'ont traitée! Sous prétexte de lui réchauffer le sang, qu'ils soutenaient être refroidi et presque coagulé, ils lui ont fait prendre d'abord, pendant trois années, tout ce qu'il y a d'irritant et d'échauffant dans le règne végétal..... On sent très-bien qu'après un pareil traitement, le le sang de madame *Gallia* s'enflamma et s'extravasa, au point que la pauvre femme tomba dans le délire. Alors, plus d'un docteur, *amicus sanguinis*, se déclara pour la saignée. A cet arrêt de la Faculté, on vit accourir tous les chirurgiens, carabins, maréchaux et barbiers des environs. Elle fut saignée des quatre membres, et, comme le sang ne coulait pas encore assez au gré des phlébotomistes, on finit par la saigner à la jugulaire.

Tant de sang perdu devait donner un long calme à la malade; point du tout, sa folie ne fit qu'augmenter. Sa frénésie fut bientôt au comble, et les médecins soutenaient toujours qu'elle allait parfaitement bien. Ce qui était crispation de nerfs, ils le nommaient révolution.

Après deux ans de saignées, d'incisions, d'amputations, de scarifications et de *cruciations*, la malade tomba dans l'épuisement, la langueur et le marasme. Elle n'est plus aussi folle, mais elle a l'air d'une imbécile. Ses convulsions ne sont plus si violentes; mais de temps en temps les crampes et les soubresauts font craindre que son délire ne recommence. Pour sa gaîté, il n'en est plus question : sa folie est sombre, taciturne; c'est un véritable spleen. Autrefois elle chantait, elle dansait, elle se couronnait de lis et de roses; aujourd'hui elle ne chante que dans ses accès; sa voix est rauque et canaille; elle saute, au lieu de danser, et ses mouvements sont épileptiques. Elle a quitté les fleurs des parterres, et elle se pare avec des orties et des chardons.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que son embonpoint n'a pas

EFERUS - Recherches & Classification numériques

diminué; il a même augmenté d'une manière miraculeuse, malgré ses tourments, ses saignées, ses purgations et sa longue diète. Mais on prétend que ce n'est qu'une pléthore, bouffissure, mauvaise graisse.

Le seul espoir qui nous reste sur le sort de madame *Gallia* est dans son tempérament, qui est excellent, comme on le voit par sept ans de maladie, et d'un traitement semblable.

D'ailleurs, le nombre de ses médecins a un peu diminué, ce qui est toujours un grand point. Voici le temps où l'on doit faire une grande consultation sur les moyens de la guérir (1). Si ses amis ne choisissent que des docteurs vraiment doctes, plus occupés de la santé que de la fortune de la malade, on ne désespère pas de la sauver. Mais, hélas! il se présente tant d'ignares et de méchants, la concurrence est si grande, qu'il y aura plus de bonheur que de sagesse si elle échappe.

—

LES INSÉPARABLES.

*Trois animaux portant licou,*
*Ce sont Louvet, Chénier, Daunou;*
*Trois auteurs gâtant du papier,*
*Ce sont Daunou, Louvet, Chénier;*
*Trois jacobins d'accord parfait,*
*Ce sont Chénier, Daunou, Louvet.*

—

BUONA-PARTE.

Le *Menteur* a dit : Qu'a donc fait ce Buona-Parte, dont le nom retentit dans toute l'Europe? Mérite-t-il cette admiration qu'on lui prodigue, dont on l'accable? Non, a dit le *Menteur*, non. Il a forcé un roi à demander la paix, et a remercié le ciel de l'avoir obtenue; il a passé comme un torrent dans le nord de l'Italie; il a tout pris, tout subjugué, renversé tous les obstacles, vaincu tous les ennemis. Eh bien! qu'on me donne un grand courage,

(1) Les élections.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de grands talents militaires, de grands desseins, de grands moyens d'exécution, et je ferai tout cela.

Il a été humain après la victoire ; il a respecté le malheur ; il a été modéré avec le faible ; il a ménagé les opinions, les erreurs mêmes. Eh bien ! qu'on me donne de la modération, de la politique, de l'art, de l'ordre, du sang-froid, de la prudence, du génie d'ensemble, de l'esprit de détail, et je ferai tout cela. Vous voyez, cher lecteur, que cela n'est pas bien sorcier.

—

Les *Semaines critiques, ou Gestes de l'An V*, paraissant tous les lundis, par cahiers de 48 pages in-8°, étaient « un ouvrage périodique d'un genre neuf, rédigé de manière à assurer par année aux souscripteurs une collection soignée et parfaitement suivie de six volumes, qui contiendraient tout ce que le siècle produisait, produirait même de plus piquant et de plus curieux en faits et gestes, en sagesse et en folie, en vices et en vertus, en sottises, erreurs, faiblesses et crimes, en biens et en maux, en plaisirs et en peines, en nouvelles et en anecdotes, en spectacles et en pièces en vers et en prose, en un mot tout ce qui passerait par la tête de l'auteur ou viendrait s'offrir à sa plume. » C'était encore, comme on le voit, un Spectateur politique et moral. L'auteur, qui signait Nantivel, était Joseph La Vallée, littérateur estimé, mais qui n'est peut-être pas apprécié à sa juste valeur, du moins comme journaliste, si tant est qu'on le connaisse seulement en cette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qualité : car c'est assez le sort des journalistes de semer beaucoup pour peu récolter. Les Semaines critiques sont remarquables autant par la finesse et la vérité des observations que par le style, tour à tour léger, gracieux et plein de force. « C'est un de nos plus agréables ouvrages périodiques : on y trouve cette gaîté spirituelle, ces plaisanteries fines, ce sel vraiment attique, qui distinguaient, sous l'ancien régime, les écrivains de l'excellent ton. » C'est le *Menteur* qui parle ainsi, et cette fois sans antiphrase; on en va juger.

Pourquoi pas? — Quelle folie! On n'a jamais commencé un livre par pourquoi pas. Mais, mon cher lecteur, ce que l'on ne vit jamais, ne le voit-on pas tous les jours? A coup sûr vous n'aviez jamais vu la Révolution, les Jacobins, la Montagne, les fournisseurs, les wiski, mademoiselle Lange, Bentabole et les souliers pointus? Eh bien! le début de mon livre n'est pas plus extraordinaire. Depuis que tant de gens ne savent pas lire, il y a beaucoup de gens qui se mêlent d'écrire; cela doit être : il faut peu de livres à un peuple qui lit beaucoup.

Ainsi donc, puisqu'on ne sait plus lire, je veux faire un livre tous les huit jours. Pourquoi non? On fait bien huit décrets tous les matins, sans compter les serments. — Mais, monsieur l'auteur, il a fallu dix ans pour faire l'Iliade. — Cela se peut, monsieur le lecteur, mais c'était dans le temps où Solon en employait cinq à faire une loi.

Et que contiendront vos quarante-huit volumes annuels? Tout et rien. Je parlerai des beaux-esprits, ce n'est rien; des pièces nouvelles, ce n'est rien; de la politique, ce n'est rien; des assemblées primaires, ce n'est rien; de nos femmes modernes, ce n'est rien; des députés sortants, ce n'est rien; de la trésorerie, c'est moins que rien. Je parlerai des intrigants, c'est tout; des voleurs,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

c'est tout ; des insolents, c'est tout ; des ignorants, c'est tout. Je parlerai de tout ce que l'on a pensé, dit, fait, écrit, crié, chanté, proclamé ; de tout ce que l'on proclamera, chantera, écrira, fera, pensera ; je dirai que le siècle a commencé par la *Henriade* et fini par le poëme des *Francs*. N'est-ce pas dire tout et rien ?

Serez-vous gai ? — Très-gai, extravagant même quelquefois, à l'unisson du lustre ; cependant, je ne jure de rien. Le style souvent contracte, malgré nous, le coloris des objets extérieurs. Nos écrits, lancés au hasard sur la terre, ressemblent aux bulles de savon que les enfants font nager dans les airs : d'azur, si le ciel est serein ; mordorés, s'il est orageux. Si par hasard il m'arrive d'écrire une page à la d'Arnaud, vous en serez quitte pour dire : L'auteur a rencontré quelque rentier, ou peut-être d'Arnaud lui-même ; ce n'est pas sa faute s'il est sombre.

Serez-vous gai ? — Mais pour me faire cette question, savez-vous qui je suis ? Elle est peut-être fort indiscrète. Si je suis un employé de la République, je n'aurai pas dîné ; si je suis vassal du grand livre, je n'aurai ni dîné, ni soupé ; si je suis père, je n'aurai peut-être plus d'enfants ; si je suis député, je n'ai peut-être plus que pour deux mois de myriagrammes ; si je suis ministre, je ne serai peut-être pas directeur ; si je suis directeur, je tirerai peut-être le billet noir ; et, si je ne suis ni directeur, ni ministre, ni député, ni rentier, ni employé, il y a cent contre un à parier que je suis de ces gens qui ne sont plus rien. Et vous qui voulez que je vous fasse rire, vous couchez peut-être dans mon lit, dans ma chambre, dans ma maison, où vous vous pavanez, grâce à quelque bon décret entre deux vins. Savez-vous que tout cela n'engage pas extrêmement à rire, et que, pour faire rire les autres, il faut rire soi-même ?

Point du tout : Carlin ne riait jamais ; pas si bête ! — Mon ouvrage ressemblera à l'habit de Carlin, j'en conviens ; je ne vous promets pas qu'il lui ressemble pour l'esprit.

Parlerez-vous des rois ? — Pourquoi pas ? — Des rois de l'Europe ? — Pourquoi pas ? — Vous serez donc chouan ? — C'est comme si vous disiez que je serai sans-culotte, parce que je parlerai des terroristes. Tenez, mon ami, point de noms : il vous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

perdront, ils me perdraient, ils en ont perdu bien d'autres. Point de noms, des choses. Pourvu que vous en trouviez dans mes quarante-huit volumes, que vous importe mon collet ou mon pantalon?

—

Mon cher lecteur, vous dont j'ai une excellente opinion, il y a bien longtemps que vous n'avez vu le Palais-Royal, j'en suis sûr. Ce n'est plus ce lieu de délices, tout à la fois l'image des jardins du Bosphore, des bosquets de Cypris et du séjour des rois, où l'encens des fleurs disparaissait devant les parfums des toilettes; où la politesse aimable voltigeait sur l'aile du persiflage léger; où la France et Paris et la cour apportaient le tribut de leurs grâces, de leur frivolité, de leurs ridicules charmants; où l'épigramme, l'esprit, les bons mots, l'élégance, les jeux, le sentiment et la folie se croisaient, se heurtaient, s'évitaient, se retrouvaient sans cesse; où l'art et la nature avaient appelé des deux bouts de l'univers tout ce qui peut embellir l'existence de l'homme, et n'avaient oublié que la raison. Aujourd'hui, c'est l'encan public de tous les attentats; c'est un séjour où Pétrone se serait cru déshonoré, et l'Arétin, vertueux. Les courtisanes ne le fréquentent plus, parce qu'il est, jusque dans la débauche, des excès où les courtisanes frémiraient de descendre. Vous n'y rencontrez pas l'usurier; il y place ses valets, et honteux même de leur aspect, rougit d'eux, non de lui, les fuit et se retire. Là, le vol public brave les lois; le brigand, les regards; la corruption, la police. Malheur à vous, si vous traversez le jour cette terre desséchée, où les arbres meurent bien plus de l'haleine empestée du vice que de l'infertilité du sol! La rapacité vous y poursuit; la mauvaise foi vous y assiége; la filouterie vous y dévalise. Malheur, si vous entrez dans ces boutiques! fausses caresses, faux poids, fausses mesures, faux or, fausse monnaie. Malheur, si vous longez le soir ces galeries obscures! il vous faut traverser l'écume de l'humanité : écume de la soldatesque, écume des sérails, écume des escrocs, écume de l'anarchie, écume des souteneurs, écume de la valetaille. Malheur, si vous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

entrez dans ces spectacles ! morale de la licence au théâtre; physique de la licence dans les loges; sottise, ignorance, esclavage et bassesse au parterre; mendiants sous les voûtes, et filous à la porte. Là jadis toutes les richesses de l'Inde, maintenant ici toute l'opulence de l'opprobre; jadis toutes les recherches du goût et du luxe, maintenant tout le raffinement de la rapine et de l'obscénité; jadis toute l'urbanité, toute l'élégance du langage, maintenant tout le débordement du blasphème; jadis l'essence des narcisses et des lys, maintenant les exhalaisons de la misère, la fumée des pipes, l'épaisse vapeur des tabagies; le crime est dans les greniers, dans les salons, dans les vestibules, dans les caves; et l'exécrable spectre du duc d'Orléans est l'infâme dais que l'enfer a suspendu sur ce panthéon des atrocités humaines.

O vous que la volonté suprême du peuple vient d'appeler au rang de ses législateurs, vous sur qui la nation attache des regards de reconnaissance, sans que vous nous ayez rendu d'autre service encore que d'avoir une bonne renommée ! au nom des génies protecteurs des empires, au nom de vos femmes, de vos filles et de vos fils, dont la pureté doit vous toucher, au nom de cette patrie qui, dans son vaste naufrage, a perdu ses dieux, ses amis, ses arts, ses monuments, sa richesse, son commerce, et n'a sauvé que son courage et la victoire, rendez-lui les bonnes mœurs, c'est un présent que vous lui devez. Les révolutions ne finissent point chez les peuples sans mœurs. Que parleriez-vous de commerce, de richesses, de monuments, de dieux? Parlez de fidélité dans les engagements, de bonne foi dans les traités, de magnanimité dans les entreprises, de sentiments religieux dans la conduite; et le commerce, les arts et la splendeur publique reparaîtront sans le secours des lois. N'en faites point pour qu'on leur obéisse; mais créez des mœurs pour qu'on apprenne à se passer des lois. Ne cherchez point les factions sur la Montagne, dans les repaires de Babeuf, dans tel ou tel club, dans tel salon ou dans telle taverne; cherchez-les dans la corruption. Le factieux n'est autre chose que l'homme qui se vend; voulez-vous l'abattre? Donnez une nouvelle direction à l'or; qu'il s'épanche sur les vertus; qu'il ramène la justice en s'écoulant dans les cof-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fres des créanciers de l'Etat et de ceux qui le servent pour le servir : l'homme qui se vendait naguère sera forcé de faire le bien ; il se vendra à la vertu, s'il ne peut plus se vendre au crime. Rappelez-vous souvent, législateurs nouveaux, cette loi d'Egypte qui traduisait en jugement les dépouilles mortelles des monarques de Memphis. Vous assistez aux funérailles morales de beaucoup de vos prédécesseurs ; assis à leur place, vous les voyez à la barre de la postérité : écoutez attentivement l'interrogatoire qu'ils subissent. La leçon est effrayante ; mais elle est utile. Vous serez jugés à votre tour. Le temps va désormais détacher à chaque minute une paillette de votre puissance. Voudriez-vous qu'alors nous vous demandassions compte du sang de nos proches, de nos amis, de nos concitoyens? Voudriez-vous que l'on vous imputât aussi les malheurs de la guerre, les discordes civiles, l'oscillation des lois, la permanence des fléaux? Voudriez-vous que votre cercueil politique s'offrît à nos regards bardé des lames d'or arrachées au trésor de la patrie? Voudriez-vous, morts civilement, que les diamants de vos victimes enrichissent votre suaire moral imbibé des larmes des malheureux? Non, vous ne le voudrez pas. Vous direz : Nous avons laissé le peuple meilleur ; nous avons rappelé son âme à l'idée de la Divinité, son cœur aux sentiments de la nature, son esprit à l'amour du travail ; notre tâche est remplie : jugez-nous. Les sages ne vous loueront pas ; ils vous béniront, et cela vaut mieux.

—

Il me passe quelquefois des folies par la tête. Comme les bals sont à la mode, je ne vois pas pourquoi l'on n'en donnerait pas un aux députés sortants. Ils nous ont tant fait rire ; pourquoi ne les ferions-nous pas danser? Comme les femmes feraient peut-être difficulté d'y venir, on inviterait la moitié de ces Messieurs à se transmuer en dames : ils ont joué tant de rôles, qu'ils s'acquitteraient encore fort bien de celui-là. Guyomard en jupon court, en blanc corset, serait très-mignon, et Lakanal en veuve rendrait à merveille. J'aimerais beaucoup à voir danser la fri-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cassée par Berlier en plaideuse, Treilhard en cuisinier, Camus en abbesse, et Louvet en désespoir couleur de feu. On trouverait bien quelque Tibulle montagnard pour les couplets de circonstance; Laïs dirigerait l'orchestre, Baudouin les billets d'invitation, Gaillard le souper, Boursaut la dépense, et Barère le procès-verbal de la fête. Quant au local, on prendrait une salle des Invalides. Quatre paysages suffiraient pour la tenture : à droite les Alpes, à gauche les Pyrénées, en face l'Apennin, derrière les Cordillières : montagnes partout. Quant aux lumières, on en chargerait Baraillon; et la *Bouche de Fer* ouvrirait le bal avec *Audouin*. Mais malheureusement ce projet n'est qu'une chimère : la Montagne est en deuil de cour.

—

Adieu pour jamais, objet de mon plus tendre amour; adieu, type de ma fortune; adieu, mon unique génie, ma providence, ma bienfaitrice, ma divinité, enfin, adieu, BANQUETTE dont la basane complaisante soutint pendant un lustre ma paisible indolence. Quand l'airain douze fois retentissant dans l'air annonçait le milieu du jour, je m'arrachais à l'édredon et venais te trouver; fidèle, je ne te quittais point pour l'attrayante tribune, je m'endormais sur toi. Deux heures sonnaient, le dîner m'appelait: je te disais bonsoir jusques au lendemain. Réponds, ma chère banquette, as-tu quelque reproche à me faire? N'ai-je pas constamment été de l'avis de mon voisin? Peux-tu m'accuser de quelque entêtement? La première fois que je te vis, ne me suis-je pas levé pour reconnaître la République? Ne me suis-je pas levé dans le procès du roi? Ne me suis-je pas levé pour Louvet et Marat, pour la guerre et la paix, pour Roland et Garat, pour Péthion et Séchelles? Ami de Danton, ami de Roberspierre, ami de la Gironde, ami de la Montagne, ami de tout le monde, ne me suis-je pas levé pour l'amour et la mort d'un chacun? Que mes honoraires se soient nommés assignats, ou mandats, ou écus, ou myriagrammes, un sot orgueil m'empêcha-t-il jamais de daigner les toucher? Quand les propriétés nationales sont devenues les jetons de notre académie, ai-je méprisé cette mon-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

naie courante? N'emportai-je pas ma bourse comme un autre? Adieu donc, ma chère banquette, adieu, puisqu'il le faut. Comme un autre Bayard, sans reproche et sans peur, à l'argent près, je pars comme je suis venu. Je vins et je m'assis, je bus et je dormis, je me lève et je pars. Vive la République!

Je trouve dans le *Grondeur,* sur le même sujet, une épigramme d'une facture assez remarquable.

*C'est ainsi que le sortant peste*
*De ne point au sénat rester,*
*Et que le sénateur qui reste*
*Contre les entrants va pester.*
*Faut-il pour cela que tout reste?*
*Non : le restant qu'on voit pester*
*Ferait mieux, au lieu de rester,*
*De suivre le sortant qui peste.*

—

« Je veux chanter ou satiriser les coquins, les septembriseurs, les filous, les badauds, les espions et toute la bande à Cartouche. Je veux dire que Barère a présidé les Feuillants et les Jacobins, que Carrier a noyé les Nantais, que Fouquier-Tinville se moque de nous, et qu'on veut le sauver et le remettre en place.

*Ridendo dicere verum quid vetat?* »

Ainsi parlait à son auditoire du Pont-Neuf l'illustre Pithou, en lui présentant son *Tableau de Paris en vaudevilles,* et comme il le promettait il le chantait.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Air du vaudeville de *l'Officier de fortune*.

. . . . . .

*A cette élégante tournure*
*Reconnaissez un jacobin.*
*Ah ! je le prenais, je vous jure,*
*Pour un élève de Mandrin.*
*Aux temps, aux lieux, on s'accommode ;*
*Comme nous avons tout perdu,*
*Aujourd'hui, pour être à la mode,*
*Il faut aller le cul tout nu.*

*On pille, on vole, on assassine,*
*Boutiquiers, financiers, bourgeois ;*
*Pour autoriser la rapine,*
*Des brigands avaient fait des lois.*
*Quand la soif de l'or me tourmente,*
*J'ai des voisins à dénoncer ;*
*Ils ont cent mille écus de rente,*
*Donc il faut les guillotiner.*

*Le Visigoth ou le Vandale*
*A-t-il donc dévasté Paris ?*
*Partout à mes pieds on étale*
*Des colonnes et des débris.*
*Par un horrible privilége*
*Que les Dieux refusaient au Temps,*
*Je vois un peuple sacrilége*
*Mutiler tous nos monuments.*

*Mais dis-moi donc où s'achemine*
*Tout ce peuple de souverains ?*
*Mon ami, c'est qu'on guillotine*
*Trente ou soixante muscadins.*
*C'est une petite curée*
*Pour cinquante mille vautours ;*
*Il faut faire une autre saignée*
*Dans Paris et dans ses faubourgs.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

. . . . . .

*Tout en nous prêchant la concorde,*
*Au beau milieu de ce pays,*
*On nous parle toujours de corde*
*Et de brigands et de proscrits;*
*On raye le mot de clémence,*
*Pour prendre celui de terreur:*
*Nous serons trop heureux en France*
*D'en être quittes pour la peur.*

—

Air du vaudeville de Figaro : *Cœurs sensibles, cœurs fidèles.*

*C'est un être bien étrange*
*Que ce peuple de Paris!*
*Il a la douceur d'un ange*
*Aussitôt qu'il se voit pris;*
*Quand on le lâche, il se venge,*
*Et lorsqu'il se voit repris,*
*Il se tait, il est soumis.* (Bis.)

*Bon, méchant, simple et volage,*
*Ne fixant aucun objet,*
*Tout en sortant de sa cage,*
*Il court vite au trébuchet.*
*Rien ne peut le rendre sage;*
*Le malheur l'abasourdit*
*Et le bonheur l'éblouit.* (Bis.)

*Toujours franc, toujours novice,*
*Aveugle en sa volonté,*
*Il commande son supplice*
*Pour voir de la nouveauté;*
*Ne suivant que son caprice*
*Ou celui de ses bourreaux,*
*Il applaudit à ses maux.* (Bis.)

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Il ne peut rien entreprendre,*
*Il ne peut rien achever ;*
*On sait toujours le surprendre,*
*On sait toujours le tromper.*
*Tout en le faisant dépendre,*
*On lui dit, pour le flatter,*
*Qu'il est fait pour commander.* (Bis.)

*Tantôt il est catholique,*
*Tantôt il est musulman ;*
*Tantôt pour la République,*
*Et tantôt pour le tyran.*
*Quand il est trop pacifique,*
*On le tourmente, et soudain*
*Il a soif du sang humain.* (Bis.)

*Quand la misère l'accable,*
*On cherche à le récréer*
*Par un spectacle agréable*
*Où chacun va figurer.*
*C'est une chose admirable*
*De voir traîner dans Paris*
*Trente ou quarante proscrits.* (Bis.)

Pithou ne chante pas toujours ; il parle aussi, tout comme un autre ; il se permet même de passer en revue, lui aussi, ses confrères en journalisme, petits et grands, et, en bavard qu'il est, il trahit les secrets du métier.

On a bien tort de se plaindre que le commerce est anéanti à Paris : jamais cette ville ne fut plus florissante. Autrefois il n'était pas permis d'imprimer de sottises ; aujourd'hui chacun ne connaît que l'un de ces trois métiers : ou faire de l'esprit, ou vendre de l'esprit, ou acheter de l'esprit.

L'Opéra représenta jadis *la Chercheuse d'esprit*. Mon Dieu ! si

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette femme eût eu le bonheur de vivre à Paris, dans un temps de révolution, elle en aurait trouvé à tous les coins des rues. Le chiffonnier, avec son crochet, ramasse plus d'esprit que les siècles passés n'ont produit de grands hommes. *Audoin* vend de l'esprit; le *Courrier républicain* fait de l'esprit; la *Feuille de la République* est pleine d'esprit. *Feuillant* est aussi instruit que *le Chiffonnier du faubourg Saint-Antoine; Perlet* rend la vue aux aveugles; *Duval* fait entendre les sourds; *Jacquin* fait parler les muets; *l'Auditeur national* ressuscite les morts; *l'Ami du Peuple* analyse la probité; *l'Orateur du Peuple* émeut les rochers; *l'Ami des Citoyens* fait geler la Seine; le *Courrier de l'Égalité* connaît l'alphabet; le *Courrier universel* va dans trente-six heures de Paris à Saint-Cloud; le *Courrier extraordinaire* met ses bottes à midi et fait trois lieues en deux jours.

*Le Batave* ne sort jamais des barrières; le *Moniteur* a les ailes d'une tortue; la *Petite Feuille de Paris* est encore trop grande; les *Nouvelles politiques* sont tirées de l'histoire ancienne; *le Républicain* apprend à lire; la *Gazette de France* est sous presse depuis quatre ans; les *Annales de la République* sont des enfants nés avant leur mère; les *Annales patriotiques* sont le drapeau aux trois couleurs; *le Tribun du Peuple* est le journal des morts; *le Télégraphe* met ses lunettes à minuit; la *Feuille des Spectacles* est composée à Constantinople; le *Courrier du Bas-Rhin* s'est noyé dans la traversée; le *Courrier d'Avignon* est mort avec Viala sur les bords de la Durance.

Le *Journal de Paris* ne parle que de Pékin; les *Petites Affiches* demandent des sujets quand les places sont remplies, annoncent les ventes quand elles sont faites, louent les maisons quand elles sont occupées; *l'Echo de Paris* est sourd et muet; le *Bulletin du Tribunal* dit la vérité tous les quinze jours; *la Fusée* rate à tout coup; le *Journal des Rieurs* sera intitulé l'*Héraclite;* le *Journal des Débats* est le cabinet d'histoire naturelle; le *Bulletin de la Convention* est de la groseille à la glace; le *Bulletin des Armées* nous compose des nouvelles aujourd'hui, en attendant qu'elles arrivent; la *Correspondance politique* apprend les secrets de l'Etat dans les affiches; le *Journal des Lois* fait des lois au sens commun;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*le Mercure* est le journal des énigmes, etc. Le reste ne mérite pas l'honneur d'être nommé. Tous ces faiseurs d'esprit sont divisés entre eux de principes, d'opinions et d'intérêts. Quand le gouvernement est facile, ils injurient tous les hommes en place; quand il est tyrannique, ils baisent la poussière des pieds des janissaires, et ces quatre-vingts messieurs sont de riches capitalistes, qui distribuent des sottises ou vendent des compliments à l'État qui les achète.

Les auteurs leur font humblement la cour pour les prier de louer leurs ouvrages. Ils approuvent ou ils censurent un livre sans l'ouvrir, et plus d'un écrivain du genre de Collot ou de Babeuf viennent prier le *Petit Gauthier* de dire bien des sottises de leurs honorables productions. Si leur livre obtient la faveur d'être brûlé par la main du bourreau ou d'être fortement improuvé par la Convention, l'auteur se tapit dans le souterrain de Marat, la proscription fait son mérite, et tel ignorant est sur le pinacle, qui serait oublié si la police n'avait pas donné d'importance à ses écrits.

On imaginerait que ces faiseurs d'esprit ont toute l'érudition de Bayle ou toute la profondeur du génie de Newton. Voilà une petite balance au fléau de laquelle vous en pouvez bien attacher une quarantaine en 90. Un débarqué de province fut adressé à l'entrepreneur du *Postillon par Calais* : — Que sais-tu faire? lui dit celui-ci. — Lire et écrire; mais je n'ai pas la moindre idée de l'orthographe. — Eh bien! tu feras la séance. — Mais la chose est impossible, je ne sais rien. — Tu en sais plus qu'il n'en faut pour faire un journal. Quelques jours après, le rédacteur de *l'Argus* s'étant trouvé indisposé : — Mieux vaut imprimer des à peu près que de ne rien imprimer, dit le chef de l'entreprise; Colas, mon jardinier, a bonne mémoire, il rédigera la séance. Colas dicta la séance, car cet auteur ne savait pas écrire. Cependant un journal bien achalandé vaut mieux que la plus belle boutique de bijoutier. On vend, on troque, on achète un journal, comme un quarteron de pommes. Les faiseurs d'esprit sont payés à l'année; mais les débitants sont de riches capitalistes qui font leur fortune aux dépens du sens commun. Ces débitants prêtent

EFERUS - Recherches & Classification numériques

leur nom, reçoivent l'argent, et, comme la plupart sont des imprimeurs et des libraires, la plupart sont des fripons.

On monte une boutique de journaliste comme on monte une boutique d'épicier : ainsi l'on commerce les journaux en gros et en détail. Les commerçants en gros sont les propriétaires qui envoient chaque jour huit pages d'esprit à dix ou douze mille chalands qu'on appelle abonnés. Les commerçants en détail sont les colporteurs, et c'est à eux que plus d'un journaliste ingrat doit sa fortune.

Les colporteurs ou les marchands vont tous les matins dans les rues offrir et crier aux passants leurs grosses et petites bévues. — Mon citoyen, prenez-moi ceci ; c'est du bon, j'ose le dire. Mais le marchand d'esprit n'a pas celui de savoir lire. On ne vend plus le lendemain de l'esprit qu'on vendait la veille ; chaque soir et chaque matin on court de prodige en merveille. Voilà de l'esprit et des journaux : on court, on vole, on achète ; mais ils sont toujours badauds, après comme avant leur emplète.

Quand les marchands d'esprit n'ont pas vendu le soir l'esprit qu'ils ont acheté le matin, ils se disent les uns aux autres : — Mon ami, je bois un bouillon. Les acheteurs trouvent qu'ils ont pris une potion cordiale ; et les vendeurs ou les faiseurs font, à leur tour, feu des quatre pieds de ce que leur orviétan se vend si peu. Quand l'ouvrage est volumineux, ils s'y prennent autrement : ils rhabillent l'esprit ; car ici les plus habiles chaudronniers sont les écrituriers et les noircisseurs de papier. Súpposons que l'éloge de Billaud, ou de Vadier, ou de Barère, ou des autres honnêtes gens, forme un volume de cent vingt pages que personne ne veut lire : le vendeur déchire le premier titre pour y mettre celui-ci : *Queue de Robespierre et de sa suite, Eloge de la Convention nationale ;* alors l'édition est bientôt épuisée.

On lit dans le *Mémorial* du 17 fructidor :

« Le célèbre chanteur Pithou de Valinville, le *Garat des carrefours,* a eu le malheur d'être écouté, sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois, par un lé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gislateur conventionnel, qui a trouvé que ses plaisanteries ressemblent un peu à celles des honnêtes gens. Cet honneur lui a valu sa douzième ou quatorzième incarcération. M. Pithou est un homme très-agréable au peûple, qui ressemble un peu à Montauciel : il sait ce que c'est que de vivre en prison. »

Le lendemain Pithou et les auteurs du *Mémorial* étaient fructidorisés de compagnie.

—

Un autre rapsode, Villers, rimait sur tous les airs connus les travaux des législateurs de l'an V; mais, si abondante que fût la matière, il ne s'en tenait pas là. Les *Rapsodies du Jour,* commencées le 25 mai (style esclave), étaient un petit journal satirique dans le genre de notre ex-*Corsaire,* toute proportion gardée, qui vivait un peu de l'esprit de tout le monde : « Pour remplir absolument son titre, il n'insérait que de petits morceaux de prose et de vers, encore bien *innocents*, et, comme tout finit ordinairement par des chansons, il rendait compte en vaudevilles de chaque séance des deux Conseils.

CONSEIL DES ANCIENS.

Air de la *Villanella rapita.*

*Quoique l'on soit d'accord d'avance*
*Sur chaque résolution,*
*Pour avoir un air d'importance,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*On ouvre une discussion.*
*Pour deux mots,*
*Cent propos*
*En tout*
*Aussi fous*
*Et plus fous*
*Les uns que les autres.*
*Si l'on entend sonner*
*L'heure du dîner,*
*Les bons apôtres*
*S'en vont aussitôt*
*Chez Flore ou Méot,*
*Discuter,*
*Agiter*
*Leurs intérêts plus que les nôtres.*

—

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

*Séance du 16 prairial.*

*Air :* Vous m'entendez bien.

DUMOLARD.

*Pour des nonnettes aujourd'hui,*
*Messieurs, j'implore votre appui.*
*Pour sortir de misère,*
*Hé bien,*
*Les laisserez-vous faire...*
*Vous m'entendez bien ?*

LE CONSEIL.

*De ces épouses de Jésus,*
*Dumolard, ne nous parlez plus.*
*Que ces filles travaillent,*
*Hé bien,*
*Ou bien que toutes aillent...*
*Vous m'entendez bien.*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

DUMOLARD.

*Ah ! peut-on faire à soixante ans*
*Ce que l'on fait dans son printemps !*
*Cet âge ne peut guères,*
*Hé bien,*
*Se connaître en affaires...*
*Vous m'entendez bien.*

—

CONSEIL DES ANCIENS.

*Air :* Toujours, toujours il est le même.

*Tout comme hier le Conseil est le même ;*
*Chez les Anciens jamais rien de nouveau,*
*Rien de neuf, rien de beau.*
*Vu sa vieillesse extrême,*
*Malgré tous ses décrets,*
*Il ne sera jamais,*
*Jamais, jamais, qu'un conseiller extrême.*

—

Proscrit le 18 fructidor, comme tous ceux qui se permettaient de rire du Directoire, Villers ne se tint pas pour battu, et il continua à faire paraître de loin en loin quelques numéros de ses Rapsodies, jusqu'à l'arrêté consulaire de l'an VIII, qui, celui-là, ne permettait pas de réplique. Mais il les reprit dès le 5 avril 1814, 1er du règne de Louis XVIII, par le n° 113.

*Air :* Regards vifs et joli maintien.

*Quoique l'on m'ait fort maltraité,*
*Malgré la fortune cruelle,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*A mon pays, à la gaîté,*
*Je suis toujours resté fidèle.*
*Loin de moi souvenir fâcheux*
*Qui flétrit l'âme et la désole!*
*Pour retrouver des jours heureux*
*Et chanter des refrains joyeux,*
*Je prends encore* (bis) *la parole.*

—

Air du *Petit mot pour rire.*

*Peuple rempli d'urbanité,*
*Reprends ton antique gaîté,*
*Plus de sanglant délire.*
*Français, retournons à nos goûts,*
*Et sans réserve livrons-nous*
*Au petit mot* (ter) *pour rire.*

*Qu'ont produit nos tristes débats?*
*Des crimes trop nombreux, hélas!*
*Pour les pouvoir décrire.*
*Rallions-nous à la gaîté,*
*Et que partout soit répété*
*Le petit mot* (ter) *pour rire.*

*Ah! trop longtemps, loin du bonheur,*
*Aux branches d'un saule pleureur*
*J'ai suspendu ma lyre!*
*Maintenant à l'ombre des lys*
*Je puis vous rimer, mes amis,*
*Le petit mot* (ter) *pour rire.*

Mais le temps n'était guère aux chansons, et le petit mot pour rire se perdait au milieu des grands bruits de la politique : les Rapsodies n'allèrent pas au-delà de leur 127e numéro.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On a vu par quelques-unes des citations qui précèdent combien Bonaparte préoccupait l'opinion publique, comment il était jugé dans les différents camps, quelles espérances ou quelles craintes il inspirait. Voici encore, sur le jeune héros, quelques extraits que j'ai relevés dans des journaux d'opinions diverses.

*De Buonaparte n'ayez peur.*

Tout le monde nous fait peur de Buonaparte. Buonaparte va venir! Pauvres Parisiens, cachez-vous dans vos caves! Buonaparte est là! Il n'y a pas jusqu'aux nourrices de nos petits enfants, qui, par parenthèse, sont passablement royalistes, qui n'emploient comme un moyen de terreur le nom célèbre de Buonaparte. — Si tu ne te tais, disent-elles à leurs larmoyantes petites créatures, je vais faire venir Buonaparte, avec tous ses casse-cous, pour te faire emporter. Et voilà le petit bonhomme qui renfonce ses larmes et n'ose plus souffler. Lorsque dans le fond de l'horizon du midi il s'élève quelques nuages brûlants, lorsqu'il s'y dessine une aurore boréale, lorsque des vents désastreux y tourmentent les airs, lorsque l'éclair y brille, lorsque la foudre y gronde, les royalistes éperdus font le signe de la croix : Mon Dieu! disent-ils, le voilà qui vient! c'est Buonaparte! *A Buonaparte libera nos, Domine.*

Eh bien! mes chers lecteurs, moi qui vous parle, moi que tout le monde dit et croit trois ou quatre fois royaliste, en vérité je n'ai pas peur de Buonaparte. Soyez sûrs qu'il ne fera point ce qu'on lui fait dire et qu'il ne pense point ce qu'on lui fait penser. Quoi qu'il puisse arriver, il ne franchira point les Alpes avec la rapidité de l'aigle; car il connaît trop bien la légèreté française pour ne pas sentir que tous les aiglons dont il est entouré n'auraient pas plutôt, du haut de ces Alpes, aperçu le nid qui les vit naître, qu'ils s'y rendraient à tire d'ailes, et le laisseraient seul

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chercher le sien, dont peut-être alors on pourrait fort bien lui fermer les approches.

Les jacobins comptent sur le secours de Buonaparte. Or, il ne peut les servir, ni par sympathie, ni par intérêt ; et, dans le fait, il ne les sert pas. Il ne peut les servir par sympathie : Buonaparte est un homme bien élevé, qui a les manières distinguées et tous les dehors qui caractérisent un homme de bonne compagnie et de bon ton ; et les jacobins sont de misérables goujats qui ne savent que hurler, voler et assassiner.

Il ne peut les servir par intérêt : car cette secte infernale est ennemie de toute autorité, et finit toujours par exterminer les chefs qu'elle s'est elle-même donnés, comme ceux du parti qu'elle renverse.

Enfin, Buonaparte ne les sert point, car ils ne peuvent établir leur puissance que par des associations, des clubs conspirateurs. Or, Buonaparte détruit ces clubs et défend de les rétablir sous les peines les plus sévères. On s'imaginait qu'il allait envoyer à Marseille un chef d'égorgeurs pour y remplacer le général Willot, et il y a envoyé un homme sage, sur la protection duquel les frères et amis ne doivent pas plus compter que sur celle de Willot. N'ayez donc pas peur de Buonaparte, mes chers lecteurs : Buonaparte ne viendra pas avec la rapidité de l'aigle, car il pourrait perdre ses compagnons en chemin ; Buonaparte ne se fera point chef des jacobins, car les jacobins égorgent leurs chefs ; Buonaparte ne sert pas les jacobins, car il détruit leurs cavernes ; en un mot, Buonaparte ne pense point ce qu'on lui fait dire, peut-être même pense-t-il tout le contraire de ce qu'on lui fait penser : il y a d'assez raisonnables données au moins pour le soupçonner. Tant mieux pour lui ! tant mieux pour nous !

(*Le Miroir*, thermidor an V.)

—

Qu'ont-ils donc fait pour la liberté et pour la gloire, tous les grands hommes de Clichy, pour juger un héros, un politique, que l'Europe envie et admire ; un jeune homme qui réunit la pru-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dence d'Ulysse à la sagesse de Nestor et au courage d'Achille? Que sont-ils donc, ces juges audacieux qui voudraient imposer silence à la renommée et arracher à l'histoire sa plume incorruptible?...

(*L'Ami des Lois,* thermidor an V.)

Mille millions de boulets! Quelle bonne nouvelle, foutre! Que tous les patriotes se réjouissent! Le MARS BONAPARTE vient de remporter sur les bougres de chouans et de royalistes de l'Autriche une victoire *incroyable, pas possible* pour les *messieurs,* mais très-croyable et très-satisfaisante pour les républicains.

« La célèbre ville de Mantoue est en notre pouvoir; la garnison est prisonnière de guerre. »

Détracteurs de ce jeune et intrépide héros qui fait la barbe aux vieilles têtes à perruques allemandes, consommées depuis des siècles dans l'art de la guerre, qui dégotterait Annibal lui-même, s'il vivait de nos jours, sacrés royalistes, frémissez au bruit de ses triomphes! Rougissez de vos calomnies, jeanfoutres! et reconnaissez que vos traits sont impuissants et ne sauraient l'atteindre!

(*Père Duchesne* de l'an V, n° 8. — *V.* t. VI, p. 545.)

Nous ne chercherons pas à deviner les motifs qui ont déterminé différents journaux à prodiguer à Buonaparte, depuis son retour d'Egypte, des éloges la plupart du temps peu délicats; mais les républicains sentiront pourquoi nous n'avons pas suivi un exemple aussi dangereux. Il n'était plus temps de louer le général pour ses travaux en Italie, puisque depuis longtemps il avait recueilli dans la reconnaissance publique le prix de ses brillantes victoires. Nous ne l'avons pas assailli de louanges après le 18 brumaire, parce que, jusqu'à ce que l'on sût où devait nous mener cette journée, nous n'y avions encore vu que des raisons d'espoir. Une liste fatale, et qui menaçait de se continuer longtemps, proscrivait un grand nombre d'hommes dont la plupart sans reproches. L'événement nous prouve que Buonaparte n'avait point de part à cette mesure; mais elle avait au moins suspendu l'opinion. Aujourd'hui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que l'un de ses premiers actes est une justice éclatante rendue aux proscrits, nous le louerons de ses actions, et sur le caractère de libéralité qu'annonce son début. Nous regretterons seulement qu'il ait cru devoir mettre quelque différence entre les hommes proscrits par l'injustice. Nous n'avons jamais partagé les principes des déportés de fructidor, qui nous faisaient une guerre injuste et sanglante; mais, en examinant ce que la République est devenue entre les mains de ceux qui les ont proscrits comme nous, nous aimons à penser que ce qui nous a effrayé dans la manière de voir du grand nombre d'entre eux appartenait plutôt aux circonstances qu'à leur cœur, et, puisque la même tyrannie nous avait sacrifiés sans doute, elle avait deviné dans les deux partis un sentiment de justice dont les projets qu'ils ont exécutés depuis ne pouvaient s'accommoder. Un ouvrage digne de Buonaparte est la fusion de toutes les nuances qui distinguent les amis de la République en une seule couleur, mais forte, mais tranchante.

Une remarque qui est bien faite pour frapper les républicains, c'est que, depuis la Révolution, voilà le premier moment où ils n'aient point été proscrits par le gouvernement. Ils observent encore que cette heureuse circonstance n'est pas de celles où on leur a accordé quelques faveurs momentanées à raison du besoin que l'on avait d'eux pour en écraser d'autres. C'est l'acte pur et désintéressé de la justice sentie, et de cette grandeur d'âme qui voit le danger dans la Vendée et aux frontières, et non dans une exaspération excitée le plus souvent par la malveillance ou la sottise des anciens gouvernants.

Telles sont les réflexions que nous dictent les opérations du premier consul; mais le sentiment d'une juste confiance ne nous endormira pas sur le soin d'une liberté publique, et nous resterons fidèles à notre principe, de ne louer les hommes que sur leurs actions.

La feuille qui tenait ce langage — le 8 nivôse an VIII — était ce *Républicain, ou Journal des Hommes libres*, qui avait mérité le surnom de *Journal*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*des Tigres*, et qui fit une si rude guerre à tous les gouvernements qui se succédèrent depuis 1792 jusqu'à l'an VIII. On voit combien il s'était radouci. Peu de temps après, son principal rédacteur, Duval, l'un des coryphées du club des Jacobins, secrétaire, puis président de cette société, pour laquelle il avait rédigé pendant quelque temps le *Journal de la Montagne*, offrait ses services au gouvernement consulaire. Comment s'étonner, après cela, que tant d'autres, cédant « au sentiment d'une juste confiance » — ou à la lassitude — se soient « endormis sur le soin d'une liberté publique? »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# LA PRESSE
# SOUS L'EMPIRE

—

## PRÉLIMINAIRES

—

*Courrier de l'Armée d'Italie. — La France vue de l'Armée d'Italie. — Courrier d'Egypte. — Décade égyptienne. — Bulletin de Paris.*

### FIÉVÉE.

Napoléon n'aimait point la presse, nous le savons déjà. Ce n'est pas qu'il ne comprît tout ce qu'une grande époque littéraire ajoute à la gloire d'un règne; mais il n'admettait à aucun degré l'indépendance de la pensée, et ne pouvait souffrir ni la discussion ni la contradiction. Les écrivains, les penseurs, étaient pour lui des *idéologues,* des *métaphysiciens,* c'est-à-dire des songe-creux, dans lesquels il était toujours prêt à voir des antagonistes de son despotisme, pour lesquels tout du moins il affectait une très-médiocre estime. « Vous vivez trop

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avec des lettrés et des savants, écrivait-il à son frère Joseph, alors roi de Naples. Ce sont des coquettes, avec lesquelles il faut entretenir un commerce de galanterie, mais dont il ne faut jamais songer à faire ni sa femme ni son ministre. »

Les journaux, dont la critique est l'essence, devaient être tout particulièrement antipathiques au grand capitaine : l'épée généralement n'aime pas la plume. Dès ses premiers pas dans la carrière qu'il devait parcourir si glorieusement, le jeune général avait rencontré sur son chemin ce censeur incommode, et, au milieu du concert de louanges qui saluait ses triomphes, il n'avait pas entendu sans dépit quelques voix discordantes s'élever du sein de la presse. Nous en avons l'aveu de sa propre bouche : « Je ne puis pas, disait-il, être insensible aux outrages, aux calomnies, que quatre-vingts journaux répandent tous les jours et à toute occasion, sans qu'il y en ait un seul qui les démente. Je ne puis pas être insensible à la perfidie et au tas d'atrocités contenues dans cette motion d'ordre imprimée par l'ordre du Conseil des Cinq-Cents. Je vois que le club de Clichy veut marcher sur mon cadavre pour arriver à la destruction de la République. N'est-il donc plus en France de républicains? et, après avoir vaincu l'Europe, serions-nous donc réduits à chercher quelque angle de la terre pour y terminer nos tristes jours ? » Et il ajoutait en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

parlant aux Directeurs : « Vous pouvez d'un seul coup sauver la République, deux cent mille têtes peut-être qui sont attachées à son sort, et conclure la paix en vingt-quatre heures. Faites arrêter les émigrés, détruisez l'influence des étrangers; si vous avez besoin de force, appelez les armées; faites briser les presses des journaux vendus à l'Angleterre, plus sanguinaires que ne le fut jamais Marat. »

On voit que le moucheron a piqué le lion au vif, et il en gardera le souvenir.

En attendant qu'il pût les écraser, Bonaparte résolut de combattre ses détracteurs avec les mêmes armes, de juger ceux qui le jugeaient, d'opposer à l'opinion de Paris sur les armées et leurs opérations l'opinion des armées sur Paris et ses intrigues; il voulut en un mot avoir un journal à lui, sous sa main. Il fonda donc ou aida à fonder un *Courrier de l'Armée d'Italie*, « ou le Patriote français à Milan, par une société de républicains », dans lequel se trouvent en germe tous les plans gigantesques qu'il a développés plus tard. Mais ce n'est que par ouï-dire que je puis parler de cette feuille, ne l'ayant pu rencontrer. Selon les auteurs de la *Biographie des Hommes du Jour*, qui le tenaient probablement de Jullien de Paris lui-même, elle fut rédigée par cet écrivain en messidor, thermidor et fructidor an V,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur les notes de Bonaparte, et peu de temps après elle aurait été remplacée par une autre feuille, portant ce titre plus expressif : *la France vue de l'armée d'Italie*, et qui fut placée sous la direction de Regnault de Saint-Jean-d'Angely.

J'ai vu six numéros divers de ce dernier journal. Il commença à paraître à la fin de thermidor an V (le n° 4 est du 1er fructidor). Cependant le *Courrier de l'Armée d'Italie* vécut, suivant Deschiens, jusqu'au 12 frimaire an VII, mais peut-être avait-il cessé momentanément d'être le confident des pensées du général en chef, ou du moins il n'en aurait plus été l'unique dépositaire, pendant la courte existence de la *France*, qui paraît n'avoir eu qu'une douzaine de numéros.

Quoi qu'il en soit, le caractère de cette dernière feuille ressort tout d'abord de cet avis qu'on lit à la fin des premiers numéros :

Il s'imprime déjà un journal français à Milan, mais dans un autre format. L'objet de celui-ci sera de faire connaître la vérité sur ce qui se passe en Italie, sur *la manière dont on y envisage la situation de la France;* enfin, de défendre la liberté et ses amis contre les partisans de la tyrannie ou de la terreur.

Il ressort non moins évidemment de cet extrait du n° 2, où Bonaparte est représenté comme l'arbitre des destinées de l'Italie et presque le maître de la France :

Telle est la position de Bonaparte vis-à-vis des Etats qui l'en-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vironnent, telle est la puissance de la République et de ses armées en Italie, que le sort du roi de Piémont, le maintien ou le renversement de son trône, a dépendu du général en chef de l'armée française. Il n'avait qu'à dire un mot, qu'à faire un signe d'approbation, et le Piémont cessait d'être un Etat monarchique, et ses provinces étaient réunies à la République cisalpine, ou peut-être partagées entre celle-ci et la république de Gênes.

Mais Bonaparte a voulu prouver que la France sait reconnaître la loyauté de ses alliés, qu'elle rend justice à la conduite franche du roi de Sardaigne depuis la conclusion de l'alliance, et que, quand la puissance morale ou politique de la France, quand la force de ses armes, interviennent dans les événements intérieurs d'un Etat, c'est que la conduite de ses gouvernants, ou le salut, l'intérêt de la France, en ont fait une nécessité.

L'article suivant, extrait du n° 4, et où il est facile de reconnaître l'inspiration, sinon la plume, du conquérant de l'Italie, est peut-être plus significatif encore :

*Ce qu'on pense en Italie de l'état de Paris.*

Le Conseil des Cinq-Cents avait provoqué par un message une explication franche et précise de la part du Directoire : on l'attendait, et les nouvelles du 22 thermidor, arrivées ici dès le 28, n'annoncent pas que le Directoire ait répondu.

Seulement, on lit dans quelques journaux que plusieurs membres des commissions des inspecteurs des deux Conseils se sont rendus auprès du Directoire pour préparer une conciliation entre le gouvernement et le Corps législatif.

Suivant quelques écrivains, l'entrevue a porté en même temps le caractère de la modération, de la dignité et de l'énergie ; selon d'autres, elle a été brusque, orageuse, peu satisfaisante.

Selon ceux-ci, on est parvenu à s'entendre, et la paix est rétablie ; selon ceux-là, on a déclamé, récriminé, sans réussir à s'entendre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Au milieu de ces versions diverses, le premier sentiment, c'est de savoir gré à ceux qui ont cherché à rapprocher les esprits. L'honneur de la démarche doit être partagé sans doute ; mais, soit justice ou prévention, on en accorde la majeure partie à Dumas, membre de la commission des inspecteurs au Conseil des Anciens.

Mais si on se livre à la prévoyance, cette vertu commandée aux gouvernements par la sagesse, vertu trop souvent inutile, tourment du présent qui ne fait pas le bien de l'avenir, lorsqu'on repose sa pensée sur le résultat, sinon bien connu, du moins probable, de ce rapprochement des deux premiers pouvoirs constitués de la République, on n'est pas tranquille.

On reconnaît que les partis sont toujours en présence; on voit bien le mouvement extérieur amorti, mais les passions grondent encore. C'est la mer dont la surface redevient calme, mais qui bruit dans ses abîmes.

On a dit que les troupes venaient vers Paris, que leur marche a été arrêtée, contremandée ; mille bruits divers ont été répandus, détruits, répandus de nouveau, pour se dissiper et renaître encore. Il était de la dignité, du devoir du Directoire, d'énoncer clairement les faits et leurs causes, de développer hautement sa conduite et ses motifs.

Il a paru croire la liberté, la Constitution, la République en danger ; ce danger réel ou imaginaire avait une source vraie ou supposée : il fallait indiquer et le mal et son origine.

Il a annoncé, non pas, il est vrai, par un acte solennel, mais par des précautions remarquables, que la patrie était en péril ; il devait le déclarer avec courage au Corps législatif.

Il lui devait la vérité, quelque sévère qu'elle fût; il la devait au peuple, quelque effrayante qu'elle dût paraître.

Il gardait alors une contenance imposante et redoutable, qui convient au pouvoir exécutif du premier peuple de l'Europe, et ne prenait pas l'attitude mesquine et timide d'une faction alarmée.

En un mot, de deux choses l'une, ou les craintes du Directoire, appuyées sur les faits, sur les apparences que nous avons énoncées en notre premier numéro, sont légitimes, ou elles sont mal fondées.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Si elles sont légitimes, les précautions le devenaient ; l'opinion publique prononçait en leur faveur, les ratifiait, pour ainsi dire, ou en indiquait la juste modification, et les deux Conseils, entraînés par le flot irrésistible de cette dominatrice des gouvernements et des nations, suivaient la route où elle les poussait.

Si les frayeurs sont sans fondement, leur injustice se serait manifestée, et un rapprochement heureux eût déjoué l'espérance de tous les ennemis de la patrie.

La conférence qui a eu lieu au Directoire aurait pu mener à ce but ; mais il ne paraît pas qu'on y soit arrivé. On s'observe de plus près, mais on ne s'entend pas encore ; on s'est mesuré, et on n'a pas cessé de se redouter ; on s'est expliqué, et on continue à se défier ; on s'est plaint en particulier, et on persévérera à s'accuser en public.

Quoi ! la France commande la paix aux nations ; en ce moment même on vient de la signer avec le Portugal, glorieuse et utile, et les chefs de ce peuple tout puissant hors de chez lui ne réussiront pas à s'entendre ! les lauriers se flétriront, l'olivier se séchera sous le souffle empoisonné de quelques furies déchaînées contre notre bonheur par la haine, par la vengeance, par toutes les passions humiliées.

Voilà ce qu'on dit, ce qu'on pense, dans cette armée placée près du lieu où se tiennent les conférences avec l'Autriche, loin du siége des deux premières autorités de la République, plus loin encore de la ville où sont réunis les plénipotentiaires anglais et français. Nous sommes livrés à des incertitudes, à des craintes, à des conjectures ; mais ce n'est pas l'ennemi du dehors qui cause les alarmes, ce sont les troubles intérieurs, c'est la discorde civile, c'est la lutte, le choc, l'ébranlement des pouvoirs constitués, qui fait trembler les amis de la liberté. Soyons en paix avec nous, et bientôt nos armées, après ou sans de nouveaux combats, satisfaites de leur ancienne gloire ou couvertes d'une gloire nouvelle, rentreront triomphantes dans leur patrie.

On lit à la fin du n° 11 (1er vendémiaire an VI) :



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le citoyen Regnault de Saint-Jean-d'Angely annonce qu'il n'est l'auteur que des six premiers numéros de ce journal, et qu'il n'avouera désormais que les articles qui seront souscrits des lettres initiales de son nom.

Si incomplets que soient ces renseignements, il suffiront pour donner une idée du vif intérêt que présentent ces deux journaux. Ceux qui veulent étudier consciencieusement Bonaparte ne sauraient se dispenser de les lire. Le dominateur futur de l'Europe s'y révèle fréquemment, et comme par échappées. On comprendra aussi que de pareilles publications étaient bien faites pour alarmer les susceptibilités ombrageuses du Directoire.

Nous en dirons autant, non cependant sans quelques restrictions, des journaux publiés en Egypte durant cette aventureuse expédition qui succéda à la brillante campagne d'Italie et en continua en quelque sorte les triomphes. Les mêmes préoccupations avaient suivi Bonaparte sur cette terre lointaine. A peine installé au Caire, il ordonne l'établissement d'une imprimerie nationale et la création d'un *Courrier de l'Egypte*, qui sera comme le Moniteur officiel de la nouvelle colonie française, et qui aura également pour mission de faire connaître la vérité sur ce qui s'y passera, et sur la manière dont on envisagera, là aussi, la situation de la France.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cette feuille parut d'abord assez régulièrement tous les quatre ou cinq jours ; mais bientôt les numéros ne se succédèrent plus qu'à des intervalles irréguliers et de plus en plus éloignés, si bien que, du 12 fructidor an VI au 20 prairial an IX, il n'en parut que 116 numéros. Les exemplaires complets en sont aujourd'hui très-rares et très-recherchés : Deschiens dit qu'ils ne se paieraient pas moins de 5 à 600 fr. ; selon Brunet ils seraient devenus un peu moins chers, mais ils vaudraient encore 2 à 300 fr. Cependant cette feuille, dont je suis loin de nier l'importance au point de vue des faits de l'expédition, me paraît bien moins curieuse et moins intéressante sous tous les autres rapports que le *Courrier de l'Armée d'Italie*. C'est une petite gazette, donnant d'une façon assez sèche, avec les actes officiels, les nouvelles locales et quelques nouvelles étrangères ; mais on n'y trouve point de ces articles de fonds, de ces sortes de manifestes où l'on pourrait chercher la pensée de Bonaparte. Parfois, mais rarement, les nouvelles sont accompagnées de quelques lignes de commentaires. Voici, par exemple, ce qu'on lit dans le premier numéro sous la rubrique *France :*

L'intérieur de la République jouit de la tranquillité. Le nouveau Corps législatif commence sa carrière sous d'assez heureux auspices ; l'esprit républicain semble y avoir une prépondérance très-marquée, et rien jusqu'à présent n'y fait entrevoir le germe

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des dissensions qui ont tourmenté les législatures précédentes. Le Corps législatif paraît surtout décidé à s'occuper avec suite et attention du perfectionnement des lois civiles et de celles qui concernent l'administration. Il existe dans ces dernières, principalement, un grand nombre de lacunes et d'indécisions, auxquelles les Assemblées n'ont jamais voulu remédier, quelques instances qu'on leur ait faites : ces Assemblées ont presque toujours eu le malheur d'être dominées par des hommes qui affectaient de confondre l'administration avec le gouvernement. Cette confusion permet aux uns de citer chaque erreur de l'administration comme un argument contre la forme républicaine; les autres, sous prétexte de défendre le gouvernement, soutiennent les fautes, et même les prévarications, des administrations. Les républicains sincères sont tous voués au maintien du gouvernement, ils y sacrifieraient leur vie; mais ils sont des premiers à censurer et à redresser l'administration, lorsqu'elle s'égare.

Le n° 6, du 2e jour complémentaire an VI, contient un arrêté du général en chef par lequel il est ordonné que tous les habitants de l'Egypte porteront la cocarde tricolore; — que toutes les djermes employées à la navigation du Nil porteront le pavillon tricolore; — que les généraux, les commandants des provinces, les officiers français, à dater du 1er vendémiaire, n'admettront plus aucun individu du pays à leur parler s'il n'a la cocarde; — qu'au 1er vendémiaire le pavillon tricolore sera arboré sur le plus haut minaret du Kaire, et sur les plus hauts minarets des chefs-lieux des provinces.

Cet arrêté est suivi de cette *Note du rédacteur :*

Infortuné Camille Desmoulins, vertueux républicain, enlevé si jeune et d'une manière si cruelle à la liberté, à tes amis, de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

combien de larmes délicieuses tes yeux se rempliraient en lisant le dispositif de cet arrêté, toi qui, le 12 juillet 1789, arborant le premier ce signe sacré de la liberté française, t'écrias avec transport, au milieu d'un peuple nombreux réuni par les dangers de la patrie : *La cocarde tricolore fera le tour du monde !*

On avait inspiré quelques inquiétudes à des habitants du Kaire au sujet de cet ordre. Le général en chef n'a pas voulu remettre à d'autres le soin de la dissiper. Il a fait appeler près de lui les membres du divan et quelques hommes influents sur la multitude. Il a entendu leurs observations, il les a réfutées avec avantage ; il est même entré, à cet égard, dans des discussions théologiques qui ont étonné et même convaincu les Turcs. Il a ainsi dissipé les inquiétudes des hommes prévenus, et, après deux conférences fort longues, les membres du divan se sont, en sa présence, revêtus de la cocarde tricolore, et ont assuré que bientôt tous les habitants de l'Egypte la porteraient.

Le succès obtenu dans cette affaire par Bonaparte prouve que tous les hommes, même les moins instruits, et par conséquent les plus accessibles aux préjugés et aux préventions, ne sont jamais insensibles au langage de la raison et de la douceur, surtout lorsqu'il se trouve dans la bouche de celui qui a entre les mains la force et le pouvoir. Et cependant, dans la longue succession des siècles et des révolutions des empires, combien de sang versé pour des opinions, pour des malentendus ! Puisse la fin du dix-huitième siècle, si brillant par les exploits militaires d'une grande nation, l'être encore davantage par le triomphe constant de la raison sur les préjugés !

Pour toutes variétés, on trouve dans cette feuille quelques petites poésies, qui donnent une assez pauvre idée des poètes de l'expédition. En voici un exemple, le premier que nous rencontrons, et aussi le plus court. C'est une sorte de bouquet à Chloris sur la prise de Malte, premier et merveilleux exploit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la nouvelle *Armada,* lequel occupe une large place dans les premiers numéros du Courrier.

*Malte, jusqu'ici pucelle,*
*Ne trouvait point de vainqueur.*
*Bonaparte voit la fleur,*
*Se présente devant elle.*
*Au héros sitôt la belle*
*Rend les armes et son cœur.*
*Cent fois gloire à sa valeur!*
*De fléchir une cruelle*
*Aux Français est dû l'honneur.*

A. GALLAND.

—

Mais une création où se révèle avec bien plus d'évidence encore l'inspiration de Napoléon, c'est celle de la *Décade égyptienne, journal littéraire et d'économie politique.* Cette feuille, dont la publication suivit de près celle du *Courrier de l'Egypte,* est dédiée au général Bonaparte. Le 1^er^ numéro, qui parut le 10 vendémiaire an VII, est précédé d'un prospectus signé de Tallien, et dans lequel on lit .

La conquête de l'Egypte ne doit pas être utile à la France seulement sous les rapports politiques et commerciaux; il faut encore que les sciences et les arts en profitent. Nous ne vivons plus dans ces temps où les conquérants ne savaient que détruire là où ils portaient leurs armes; la soif de l'or dirigeait toutes leurs actions; la dévastation, les persécutions, l'intolérance, les accompagnaient partout. Aujourd'hui, au contraire, le Français respecte non-seulement les lois, les usages, les habitudes, mais même les préjugés des peuples dont il occupe les territoires; il laisse au temps, à la raison, à l'instruction, à opérer les changements que la philosophie, les lumières du siècle, ont préparés, et dont l'application devient chaque jour plus prochaine.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le nouveau journal était purement littéraire. Aucune nouvelle, aucune discussion politique, n'y trouvait place; mais on promettait d'accueillir avec empressement tout ce qui est du domaine des sciences, des arts, du commerce sous ses rapports généraux et particuliers, de la législation civile et criminelle, des institutions morales ou religieuses. Son but était de faire connaître l'Egypte non-seulement aux Français qui s'y trouvaient en ce moment-là, mais encore à la France et à l'Europe.

La Décade égyptienne était l'organe, le journal de cet Institut d'Egypte, centre et point de départ des travaux scientifiques et pratiques qui, en ressuscitant l'histoire de l'ancienne Egypte, ont préparé sa régénération moderne. Le premier numéro est consacré presque en entier à la formation de cet Institut, créé le 3 fructidor an VI; il en donne le programme et les premiers travaux, avec la liste des membres. La première séance eut lieu le 6 fructidor. Le bureau est composé des citoyens Monge, président; Bonaparte, vice-président, et Fourier, secrétaire. Après la nomination du bureau, c'est Bonaparte qui inaugure les travaux de la compagnie par la proposition de six questions, qui sont renvoyées à autant de commissions. Les cinq premières ont trait à l'alimentation et à l'approvisionnement de l'armée; la sixième a pour but de connaître la situation, en Egypte, de la jurisprudence, de l'ordre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

judiciaire, civil et criminel, et de l'enseignement, et quelles sont les améliorations possibles en cette partie, et désirées par les gens du pays.

La Décade égyptienne était annoncée comme devant paraître tous les dix jours, mais, selon toutes les apparences, elle ne parut pas régulièrement. Les cahiers, du reste, ne sont ni datés ni numérotés. L'exemplaire de la Bibliothèque impériale se compose de 3 volumes petit in-4°.

—

Nous avons vu comment le premier consul, dès qu'il fut arrivé au pouvoir, vengea les injures du général. Un arrêté du 17 janvier 1800, que j'ai rapporté t. IV, p. 403, inaugurant en quelque sorte le règne du silence, supprima sans autre forme de procès la plupart des journaux politiques, et en réduisit le nombre à treize. Cet acte, si exorbitant qu'il fût, n'aurait eu, s'il se fût borné là, rien qui eût pu étonner après tous ceux qu'avait osés le Directoire; mais il allait plus loin, il interdisait pour l'avenir la création de toute feuille nouvelle. Cette fois, c'était bien tuer la liberté de la presse, qui existait depuis 1789, de droit, sinon de fait, et que les gouvernements qui s'étaient succédé depuis lors avaient vainement tenté de limiter, ou même de réglementer.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La presse ainsi mutilée n'était plus un pouvoir, ni surtout un danger. Obligés à une réserve facile à comprendre, les journaux tolérés ne pouvaient guère porter ombrage au premier consul ; ils n'auraient osé hasarder un mot qui eût pu lui déplaire, et ce qu'il aurait voulu qu'ils dissent, il leur eût été bien difficile de ne pas le dire. Ajoutons que le nouveau gouvernement avait à sa disposition le *Moniteur*, devenu son organe officiel. Tout cela ne suffit point à Bonaparte : il voulut encore avoir un journal à lui, un journal officieux, qui fût tout à sa dévotion, et où il pût dire tout ce qu'il voudrait dire et qui n'aurait pu se dire dans une feuille officielle. Dans ce but il fit faire ou choisit un *Bulletin de Paris*, dont la publication commença le 20 ventôse an X. « On assure, dit Deschiens, que ce journal a été rédigé dans le cabinet et sous les yeux de Bonaparte, qui dictait des articles. Il est dirigé contre le gouvernement anglais. » Voici un extrait du prospectus :

Une paix honorable va terminer une guerre glorieuse. Un gouvernement réparateur et fort assure à la France la fin de ses longues agitations. Une administration sage garantit le rétablissement de l'ordre et du crédit publics. Des combinaisons étendues et prudentes, des vues libérales et profondes, présagent le retour, l'accroissement de la splendeur intérieure de l'Etat, le progrès des sciences, des lettres et des arts, le perfectionnement des connaissances humaines.

Tout appelle les Français aux plus hautes destinées, et c'est à



EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'esprit public, au sentiment profond de la gloire, de la dignité nationale, à l'union de tous les efforts, au ralliement de toutes les volontés, qu'il appartient de nous y faire arriver.

Mais pour atteindre ce but glorieux, il faut que l'opinion publique ne soit ni égarée, ni corrompue; il faut que la nation ne soit ni incertaine, ni trompée sur les événements.

Il faut qu'elle connaisse avec vérité, avec certitude, ce qui se passe au milieu d'elle, ce qui se passe chez les peuples voisins.

Il faut que les actes de législation, de gouvernement, d'administration, soient transmis avec leurs véritables motifs, leur intention réelle, leur objet positif.

Il faut que les événements de la capitale, ces faits, ces détails, souvent si peu importants en eux-mêmes, mais dont les départements sont avides, et que l'éloignement altère, que la distance grossit, que la malveillance dénature, dont les restes de misérables factions s'emparent quelquefois pour semer l'inquiétude et le trouble, soient publiés tels qu'ils sont.

Il faut qu'un tableau véridique apprenne aux nationaux et aux étrangers à connaître les mœurs de la capitale; il faut qu'on sache que ces mœurs ne s'observent ni dans les salons ennuyeux où se conserve la tradition pure de l'étiquette monarchique, où on joue à la duchesse, comme les enfants à la chapelle, ni dans les obscures coteries où des mécontents trompés dans leurs espérances ou leur ambition exhalent leurs plaintes et leurs regrets.

Il faut prouver par les faits, à la France et à l'Europe, que la grande nation n'a pas traversé, avec un courage qui étonnera les siècles, tous les malheurs d'une révolution de dix ans, pour rétrograder honteusement vers ses institutions anciennes, et que l'immense majorité du peuple, cette masse puissante sur laquelle le gouvernement doit s'appuyer, se reposer avec confiance, veut, comme elle les a voulues toujours, la République, la liberté, l'égalité, la propriété, protégées par la loi, et la loi votée par la représentation nationale.

Pénétrés de ces vérités, nous avons pensé qu'il convenait à des hommes qui aiment sincèrement leur patrie de rassembler

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans un seul cadre, d'offrir à leurs concitoyens, dans un journal qui paraîtra deux fois par décade, la réunion de tout ce qu'il leur importe de connaître pour se diriger vers le but que nous venons d'indiquer, et auquel tendent les vœux de tous les Français dignes de ce glorieux nom.

On ne dit pas quels furent les premiers rédacteurs de cette feuille; je sais seulement que Regnault de Saint-Jean-d'Angely fut du nombre. Il paraît, d'ailleurs, qu'elle changea plusieurs fois de mains, sans parvenir à rencontrer le succès, malgré la haute protection qui semblait devoir assurer sa fortune, et elle se mourait de consomption quand Bonaparte en fit offrir la rédaction à Fiévée, que nous connaissons déjà comme imprimeur de la *Chronique de Paris*, et qui avait depuis quelque temps avec le premier consul des relations dont nous devons préalablement dire l'origine.

Fiévée est un de ces hommes qu'il ne faudrait pas étudier trop en détail, et ce n'est pas d'ailleurs ce que nous avons à faire : la seule chose qui nous importe, c'est le rôle qu'il joua dans le journalisme, rôle pour lequel il était éminemment doué. Quelque jugement, en effet, que l'on veuille porter sur les alternatives de sa vie politique, on ne saurait lui refuser un esprit prodigieux, joint à un remarquable talent d'écrire, un caractère indépendant jusque dans sa mobilité, et par dessus tout une rare faculté d'observation, qui avait frappé Napoléon lui-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

même. Fiévée ne craint pas de le lui rappeler dans une des notes dont nous parlerons bientôt: « L'empereur m'a dit plusieurs fois qu'il était impossible de ne pas être frappé du talent que j'ai pour observer. Ce n'est point un talent, ce n'est pas même une disposition de l'esprit, mais une disposition du caractère, puisqu'on ne peut voir juste en politique qu'autant qu'on met un grand intérêt à l'ordre et qu'on est absolument désintéressé pour soi. » On sait sa jolie définition de la politique : *La politique, même dans les gouvernements représentatifs, est ce qu'on ne dit pas.*

Il avait eu, au commencement de la Révolution, ses vivacités et ses entraînements, et, pour nous servir de la comparaison de M. Sainte-Beuve, il avait été debout et assez actif au parterre, avant d'être devenu ce qu'il était au moment où nous le retrouvons, une espèce d'amateur en politique, assis à l'orchestre, jugeant la pièce, et consulté même souvent par les auteurs ou acteurs, avant de s'être établi dans son habitude d'observer le monde, « comme s'il ne remuait que pour son instruction. »

Après des vicissitudes que nous n'avons pas à raconter, Fiévée était entré, à l'époque du Directoire, en société avec La Harpe, Fontanes et autres, pour la rédaction littéraire du *Mercure*, en même temps qu'il prenait la direction politique de la *Ga-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*zette*. « Les passions et les partis qui agitaient encore la société, dit-il à cette occasion, donnaient aux journaux une influence d'autant plus grande qu'ils n'étaient soumis à aucune censure, et même à aucune loi. Ils vivaient sur un principe, et tombaient quand le principe était violé par un coup d'Etat ou par un coup de désespoir, ce qui arrivait assez régulièrement de deux ans en deux ans, terme de rigueur fixé par la puissance des événements à des institutions proclamées immortelles à leur naissance. »

Le 18 fructidor fut un de ces termes fatals. Compris dans la liste de l'impitoyable Sottin, Fiévée dut chercher un abri contre la proscription. Retiré en Champagne, il écrivait sa *Dot de Suzette*, un de ces petits romans qui font en France la réputation d'un homme grave plus vite que ne le feraient vingt brochures sérieuses, quand il reçut en secret une visite de la part de Louis XVIII, qui l'avait distingué parmi les journalistes d'avant le 18 fructidor : M. Becquey venait lui proposer de s'attacher au service du roi exilé par quelque correspondance. Fiévée avait consenti à entrer dans ce petit comité, dont faisait partie Royer-Collard, et qui correspondait avec Louis XVIII, « non, dit M. Guizot, pour conspirer, mais pour éclairer ce prince sur le véritable état du pays, et lui donner des conseils aussi bons pour la France que pour la maison de Bour-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bon, si la maison de Bourbon et la France devaient se retrouver un jour. » Cette correspondance avait cessé peu après l'époque du 18 brumaire. Fiévée, qui n'était qu'un royaliste d'opinion, et qui ne tenait pas essentiellement aux personnes, voyant un gouvernement ferme s'inaugurer par l'ascendant d'un seul, s'était délié du côté de l'exil, et se tenait prêt à servir ou à conseiller le pouvoir qui s'élevait.

Le 18 brumaire le ramena à Paris. Pour suivre, juger et prévoir les événements, à l'époque d'un règne nouveau surtout, il est indispensable, dit-il lui-même, de se rapprocher du point d'où ils partent et où ils reviennent. Il pensait donc à revenir dans la capitale; mais il n'avait pas encore de décision prise, lorsqu'il lui arriva des propositions relatives à ses habitudes. Pendant son absence, la plupart des journaux avaient changé de mains, et c'était peut-être pour les nouveaux propriétaires un motif de plus pour témoigner le désir de prendre des engagements avec lui. On releva le *Mercure*, et il reprit la *Gazette*. Quelques articles, hardis dans leur prévoyance de l'avenir, d'un ton net, d'un accent vrai, et en même temps écrits avec une grâce, une urbanité, à laquelle on n'était plus guère habitué, attirèrent l'attention du premier consul, qui, à cette heure de formation sociale, cherchait partout des hommes, de bons instruments ou d'utiles informations. Il demanda plusieurs fois, avec insis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tance, de qui étaient ces articles, s'étonnant de ce que l'auteur ne cherchait point à l'approcher. Fiévée assure qu'il n'y pensait pas, qu'il ne le désirait pas; d'autres le craignaient, et il se forma contre lui une intrigue qu'il ne connut qu'au moment où il en fut victime.

Deux partis, à l'avénement du premier consul, se disputèrent l'espoir de le guider. Ces deux partis avaient chacun leur chef. Fouché, qui était à la tête du parti révolutionnaire, alors le plus nombreux, redoutait l'influence de Fiévée et aurait voulu l'écarter : il le fit enfermer au Temple pour le plus petit et le plus insignifiant des billets. Le chef du parti opposé, pensant, d'après la manière dont Bonaparte s'était plusieurs fois exprimé sur le compte de Fiévée, que celui-ci pourrait lui être utile, lui fit offrir de travailler efficacement à le faire sortir de prison, s'il voulait se lier à ses combinaisons. « J'y suis entré innocent, répondit Fiévée; faites-m'en sortir innocent, et nous verrons après. » Sans le secours de personne, ajoute-t-il, une fois dehors, il assura si bien sa liberté, son indépendance et son isolement, que tout ce qu'on avait fait pour ôter au premier consul le désir de le connaître fut positivement ce qui l'en rapprocha.

Bonaparte lui fit demander s'il désirait prendre action dans son gouvernement. Assuré qu'il ne le désirait pas, mais peu accoutumé à renoncer à ses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

idées, il lui fit proposer un voyage en Angleterre ; ce que Fiévée accepta avec le plus grand plaisir. Conduit aux Tuileries par Rœderer, qui avait été l'intermédiaire dans cette sorte de négociation, il y fut reçu de la manière la plus flatteuse. Bonaparte se montra avec lui « simple, spirituel, coquet et confiant », comme il savait l'être quand il voulait séduire. « Plus j'étudie l'Angleterre dans les livres, lui dit-il, moins je m'en fais une idée. Allez, voyez; ce que vous m'en écrirez, je le croirai. Vous enverrez vos lettres chez l'ambassadeur, qui sera prévenu, et vous y mettrez des numéros, pour que je sache si on m'en prend où s'il s'en égare. » C'était un stage qu'il faisait faire à Fiévée avant de l'employer de plus près.

Pendant son séjour en Angleterre, Fiévée n'écrivit que trois fois au premier consul; mais il envoya souvent au *Mercure* des lettres, qui furent plus tard réunies en un volume in-8°. « Comme écrivain, a-t-il dit depuis, entre m'adresser au public ou à un souverain, fût-il dix fois plus élevé que la colonne de la place Vendôme, je n'hésiterai jamais à préférer le public : c'est lui qui est notre véritable maître; c'est à lui que nous rendons hommage en défendant la liberté de la presse. D'ailleurs j'étais bien sûr que mes lettres adressées au *Mercure*, dans lesquelles je me trouvais bien plus à l'aise, seraient lues par le premier consul. » Et il ne se trompait pas.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans ces lettres, Fiévée combattait vivement l'anglomanie et toutes ses conséquences, et à ses critiques il mêlait des réflexions très-acérées sur la philosophie du XVIII^e^ siècle ; qu'il considérait et dénonçait comme antipathique à tout établissement social, et comme hostile à tout principe stable de gouvernement.

Fiévée revint d'Angleterre aussitôt qu'il s'ennuya d'y être. Il vit le premier consul, qui le reçut avec aménité, et lui exprima le désir que sa correspondance continuât en France telle qu'elle s'était établie à Londres, et qu'il lui écrivît librement, dans une série de notes, ses impressions sur les événements et les choses. L'intermédiaire, cette fois, devait être M. de Lavalette, directeur général des postes. S'il eût refusé, il lui aurait fallu renoncer en même temps à écrire pour le public, la censure s'établissant chaque jour plus tracassière sous le ministère de la police, avec lequel il ne voulait avoir aucun rapport. Il accepta, et il fit bien, puisque ce fut Fouché qui, deux fois, paya de sa place la fantaisie de lutter contre un correspondant de l'Empereur qui avait été assez prévoyant pour obtenir la parole du maître de n'être jamais sacrifié, même quand il aurait tort.

« Fiévée, dit M. Nettement, se trouvait ainsi vis-à-vis de Bonaparte dans une position presque sans exemple de sujet à souverain. Il entretenait avec

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'empereur une correspondance où il lui parlait librement, sans aucune espèce de contrainte, de contrôle ni de réserve, des affaires du moment et de l'état de l'opinion publique; ses lettres roulaient sur tous les points de la politique intérieure et étrangère. Cette licence accordée par un homme de génie à un homme d'esprit n'est pas si extraordinaire qu'elle peut le paraître au premier abord (1). Napoléon sentait les avantages de la presse indépendante, tout en craignant ses inconvénients. Quel parti prit-il? Il profita de l'occasion favorable qui lui faisait rencontrer un homme qui avait assez d'amour-propre pour oser penser, même avant et après l'empereur, et une estime assez grande de lui-même pour préférer son avis à celui de Napoléon, et il permit à cet homme de faire ce que personne ne pouvait faire alors: un journal indépendant, consciencieux, libre. Seulement le journal resta manuscrit entre celui qui l'écrivait et l'abonné solitaire pour lequel il était écrit. M. Fiévée fit pour l'empereur ce qu'on fait ordinairement pour le public. Sa correspondance est la véritable gazette politique de l'époque; vous ne trouvez ailleurs que des opinions de commande et une phraséologie censurée, émondée et dirigée par la police. Ainsi les rôles étaient intervertis: le souverain recevait la vérité toute nue, et le public ne la recevait qu'altérée. Bonaparte,

(1) On sait que Napoléon avait une correspondance de ce genre avec madame de Genlis.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme un puissant égoïste qu'il était, avait pris pour lui tous les avantages du journalisme et en avait laissé les inconvénients à la France. Il avait voulu qu'on traitât le souverain comme on traite ordinairement le public, et qu'on traitât le public comme on traite ordinairement le trône. »

Cette correspondance dura onze années. Fiévée la publia en 1836 (3 vol. in-8°). Il y joignit une introduction qui est un des meilleurs et des plus piquants morceaux d'histoire contemporaine. On y saisit déjà le ton de cet esprit fin, ironique, épigrammatique, et légèrement impertinent, jusque dans les choses sérieuses : son mérite est de renfermer bien du bon sens et des vues justes sous cette forme-là.

Dans cette correspondance, rédigée, pour plus de liberté, sous forme de notes, Fiévée se fit auprès de Bonaparte le représentant et l'organe des anciennes forces conservatrices de la société, par antagonisme à ce qu'il y avait, dans un autre sens, de forces et d'intérêts purement révolutionnaires. C'est une suite d'esquisses pleines de netteté et de finesse; elles abondent en excellentes observations et en aperçus dont un chef d'Etat pouvait faire son profit. A cette époque du lendemain de Brumaire, où tout est en question et où tout recommence, il montre au premier consul la société telle qu'elle est véritablement au fond, lasse, épuisée, se reprenant à une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

espérance précaire, sitôt que quelques bons symptômes reparaissent. Dans toutes les notes de début, surtout, il pousse le premier consul à la politique qui rallie; il met une grande importance à ce que le pouvoir se tienne en accord avec l'opinion publique, il insiste sur la « nécessité de la soigner, de faire quelques frais pour se l'attacher. »

Sous ce rapport, ces notes ont pour mon sujet un intérêt tout particulier, car elles jettent une vive lumière sur le côté secret de l'histoire de la presse sous l'Empire.

La première, datée d'octobre 1802, roule précisément sur ce *Bulletin de Paris* à propos duquel nous avons été amené à parler de Fiévée, à qui le premier consul en avait fait offrir la rédaction. Fiévée répond que les journaux quasi-officiels qui se publient à l'ombre du gouvernement ne valent pas le papier qu'on y dépense; que le gouvernement à coup sûr a le droit de maintenir publiquement ses doctrines, mais que le lecteur, de son côté, a le droit de ne pas vouloir que le gouvernement pèse à chaque instant sur ses croyances particulières. Voici, du reste, un extrait de cette première note :

M. de Lavalette m'a communiqué la note du premier consul par laquelle il témoigne le désir que je prenne en chef la rédaction du journal ayant pour titre : *le Bulletin de Paris*. Un désir du premier consul serait un ordre pour moi, s'il me suffisait de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

soumettre ma volonté pour trouver la faculté de faire ce qu'on me demande ; mais le Ciel ne m'a pas créé ainsi. Il faut toujours que je sois convaincu de l'utilité d'une chose pour la faire avec goût et d'une manière vraiment profitable à ceux qui la désirent. Or, rien ne me paraît moins utile que ces journaux mi-officiels qui ne vivent que de la protection du gouvernement ; ils n'ont pas un mois d'existence que chacun sait qui les fait, pourquoi et pour qui on les fait. Alors on les lit bien moins pour s'en laisser diriger que pour savoir ce que le gouvernement veut qu'on pense, et dès qu'on voit un gouvernement quelconque prétendre faire l'opinion au jour le jour, les esprits se cabrent et se font une opinion directement opposée. A cela il y a de la justice...

Dans toutes les propositions de journaux *aidés* par le gouvernement, il me semble, si j'en juge par l'expérience, que les journaux qui se proposent ne considèrent que trois choses : 1° l'argent qu'ils gagneront, 2° l'importance qu'ils se donneront, 3° une grande facilité pour tourmenter les journaux qui réussissent. A la preuve.

Quoique le gouvernement ait efficacement protégé le *Bulletin de Paris,* je ne vois pas qu'il ait eu un grand succès, puisque, après avoir passé dans plusieurs mains qui n'en ont su rien faire, on me l'offre à moi, qui suis connu pour avoir des opinions entièrement opposées aux hommes qui l'ont rédigé jusqu'à présent. Alors, à quoi a servi l'argent dépensé pour le créer et pour le soutenir ?

Les rédacteurs de ce journal, responsables au gouvernement d'un succès qu'ils avaient promis et qu'ils n'ont pas obtenu, n'ont pas eu la bonne foi d'avouer leur incapacité ; ils ont nécessairement accusé l'opinion publique et les journaux qui réussissent. Dès lors ils ont montré au gouvernement des ennemis où il n'y en a pas, et sont devenus hostiles envers tous les autres journaux. Etrange manière de diriger et de réunir les opinions !

Autre inconvénient très-grave, puisqu'il est un obstacle insurmontable au succès, et que tout journal qui n'a pas de succès est nul, quelque chose qu'il contienne.

Dès qu'une feuille est créée et payée par le gouvernement, les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

places de rédacteurs sont demandées comme on demande des places de commis, et données à peu près de même...

Et pourquoi s'obstiner à continuer le *Bulletin de Paris?* Qu'on le laisse mourir. Par lui on veut avoir de l'influence sur l'esprit public; mais il faudrait, avant tout, lui donner du succès. Quand j'y parviendrais, cela demanderait du temps, et tout ce temps serait perdu pour l'effet auquel on destine spécialement ce journal. Est-ce que le gouvernement croit de bonne foi que les journaux ne sont pas tous à sa disposition, et que les propriétaires lutteraient contre lui? qu'ils refuseraient des articles communiqués, si ces articles étaient bien faits, surtout s'ils étaient écrits dans le sens du journal auquel on les enverrait, conditions sans lesquelles tout article est sans influence? Quand on tend à réunir les partis, ce qui n'est possible qu'autant qu'on est assez fort pour leur tracer le cercle dans lequel ils s'agiteront, on peut, sur tous les grands intérêts de l'État, dire la même chose aux jacobins et aux royalistes; seulement on ne peut pas la leur dire de la même manière, parce que chaque parti a ses formes et ses convenances, auxquelles la raison même doit se rattacher pour être admise.

S'il s'agit de la guerre, ce n'est certainement pas en menaçant les trônes, en insultant les rois, qu'on fera goûter la guerre aux royalistes; mais avec des idées de gloire, des souvenirs historiques, on aura de l'influence sur eux. Je ne sais pas comment il faut parler aux jacobins; mais le premier consul trouvera autour de lui des gens qui le savent, et, par ces gens-là, il disposera du *Moniteur,* des *Défenseurs de la Patrie,* et même du *Journal de Paris,* dont les allures penchent toujours de ce côté, parce que l'idéologie y entraîne. Moi, je réponds du *Mercure,* du *Journal des Débats* et de la *Gazette de France,* qui ne refuseront jamais un article de moi. Ainsi, sans association d'hommes qui n'ont entre eux aucun rapport, sans courir le danger des tracasseries que ne manquent jamais d'exciter des écrivains qui se croient appuyés par le gouvernement, qui, pour son argent, lui ont promis l'opinion publique, et ne peuvent pas cependant faire lire un journal, il est facile d'employer les principaux journaux à donner une di-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rection à l'esprit public. Si c'est pour l'éclairer qu'on prend ce moyen, si les formes sont bonnes, on réussira; si, au contraire, on en abuse, si on donne aux journaux des articles tels que les rédacteurs connus de ces journaux soient, par honneur, réduits à les désavouer dans le monde, ce moyen même perdra toute efficacité, et il faudra retomber dans les mains des intrigants.

Il restera toujours une grande difficulté pour servir le gouvernement dans les journaux, difficulté qui consiste à savoir ce qu'il désire, où il va et par quels moyens il veut y arriver. Rien n'est plus aisé pour les écrivains anglais que de prendre un parti : on sait toujours dans ce pays de quoi il s'agit entre les opinions diverses, parce que rien de fondamental n'est en discussion. Qu'est-ce qui n'est pas en discussion dans notre pauvre France? Nous sommes en république, et cela n'est pas vrai ; nous parlons de liberté, et cela n'est pas vrai; on dit qu'on veut finir la Révolution, et cela n'est pas vrai : on veut seulement qu'elle se repose pour reprendre de nouvelles forces et suivre un autre chemin, car ses admirateurs avouent qu'elle s'est un peu fourvoyée sous Robespierre et sous le Directoire. Personne ne dit au premier consul son arrière-pensée; je crois bien que le premier consul ne confie la sienne à personne : cela est assez embarrassant quand il s'agit de mettre en évidence l'opinion du pays et du gouvernement. Cependant, il est un point hors de discussion : c'est que la France est la France, et qu'il n'y aura rien de possible, comme il n'y aura rien de durable, que nous ne soyons Français. C'est dans ce sens surtout qu'il faut diriger l'esprit public; le reste viendra avec le temps.

Bonaparte se rendit aux observations de Fiévée : il laissa le *Bulletin de Paris* mourir de sa belle mort, et les nombreux articles communiqués que l'on rencontre dans les journaux du temps prouvent que ce ne fut pas le seul des conseils de son correspondant qu'il suivit; le *Moniteur*, particulièrement,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trahissait assez souvent, dans certains articles impétueux, un journaliste extraordinaire, qui n'était autre que le premier consul.

Bonaparte cependant ne cesse de se préoccuper des journaux; il sait quelle influence ils exercent encore sur l'opinion publique, si faible que soit leur voix; il sait aussi combien la liberté de la presse tient au cœur de la nation, alors même qu'elle semble en faire le meilleur marché. Aussi le voyons-nous quelques mois après provoquer son correspondant sur cette question, et lui en demander son avis. Fiévée répond :

Le désir que témoigne le premier consul de connaître mon opinion sur ce qu'on appelle la liberté de la presse, et sur les moyens qu'il y aurait de mettre l'ordre dans cette partie, me paraît trop prématuré. Je doute que nous soyons assez avancés pour faire quelque chose de bon à cet égard; voici mes raisons :

Il y avait des doctrines et des habitudes sous l'ancien régime; il n'y en a pas, il ne peut y en avoir aujourd'hui, puisque nous sommes dans un état publiquement transitoire.....

La liberté de la presse est un fait qu'on ne peut séparer de la forme du gouvernement adopté. Très-peu partisan de la division des pouvoirs et du système de la résistance active contre l'autorité, qui en est une conséquence nécessaire, je n'en suis pas moins convaincu que, partout où l'on admet l'action de corps politiques qui délibèrent publiquement sur des intérêts généraux, leur plus forte garantie est dans la liberté de la presse, car : si l'opinion publique n'est pas libre dans toute l'étendue du mot, les corps délibérants ne le sont pas. Voilà pourquoi le parlement d'Angleterre, même dans les temps où on le disait vendu au ministère, n'a jamais voulu renouveler les lois sur la liberté de la presse,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bien persuadé qu'il y aurait plus de pertes que d'avantages, pour la liberté générale, à tirer ces vieilles lois du vague où elles sont. Partout où on admettra la division des pouvoirs, et, par une conséquence nécessaire, la résistance active à l'autorité, la liberté de la presse s'établira de droit. C'était une prétention factieuse sous l'ancienne monarchie; c'eût été peut-être un moyen de salut à certaines époques de la Révolution.

Mais qu'est-il arrivé? Après avoir admis que la liberté de la presse était un droit de l'homme, on s'est borné à en faire un principe; mais on n'a jamais su en faire une loi. Cependant, quoique posséder soit un droit incontestable pour celui qui a acquis, s'il n'y avait pas de loi, il est impossible de comprendre comment il y aurait possession. La liberté de la presse n'a été jusqu'ici pour nous qu'un fait accidentel. Tant que les partis se sentaient d'égale force, ils imprimaient librement; quand un parti triomphait, il ôtait au parti vaincu les ressources qu'il aurait trouvées dans l'opinion; et comme il n'y avait pas de lois, on brisait les presses, on assassinait ou on déportait les écrivains, on les traitait comme des factieux. Tout cela est très-conséquent : un principe absolu amènera toujours l'injustice et la violence, quand il ne se liera pas à la forme et à l'esprit du gouvernement, et j'entends ici par gouvernement tout ce qui s'empare du pouvoir.

Depuis qu'on ne brise plus les presses, qu'on n'assassine ni ne déporte ceux qui impriment, la presse n'en est pas plus libre. A quoi cela tient-il, si ce n'est à ce qu'on sent que la liberté de la presse est incompatible avec le gouvernement actuel, et le gouvernement actuel incompatible avec la liberté de la presse? On imprimerait contre Dieu, contre la religion, contre la morale, sans la moindre difficulté; mais contre le premier consul, qui l'oserait? Il n'y a de fort que le grand parti révolutionnaire; il a fait ses calculs pour se soumettre, du moins provisoirement. S'il réclamait la liberté, le premier consul le ferait trembler aussitôt par quelques grâces publiques accordées aux royalistes; et si les royalistes étaient assez revenus de l'horreur que leur inspire la Révolution pour demander eux-mêmes la liberté, les révolutionnaires



EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'uniraient volontiers au premier consul pour lui donner le pouvoir absolu. Et c'est dans ces circonstances qu'on demande des idées sur les moyens de faire une loi relative à la liberté de la presse! Cela est impossible; j'en suis si persuadé que j'ose prédire que, si on persévère dans ce dessein, on sera obligé d'y renoncer, parce que la discussion mettra tous les cœurs à découvert. Mais le ministre de la police suffirait seul pour faire échouer tous les projets de liberté : il a un intérêt particulier à ce que l'état actuel des choses se prolonge. Je reviendrai tout à l'heure sur cette assertion.

Nos corps délibérants ne sont pas des pouvoirs, à moins qu'on ne les regarde comme des pouvoirs détrônés; mais est-ce celui qui leur a ôté la direction de la Révolution qui voudrait la leur rendre? Elle leur reviendrait de droit avec la liberté de la presse, à moins que l'opinion publique ne se tournât contre les corps délibérants, par le souvenir si vif des malheurs qu'ils ont causés à la France. Dans ce cas, le premier consul les battrait sans peine; mais pourquoi essayer s'ils sont faciles à battre, quand ils ont et veulent bien garder l'attitude de courtisans? Si la prétendue loi de la liberté de la presse n'avait pour but que de leur apprendre qu'on veut toujours les tenir dans cet état, la discussion deviendrait très-dangereuse; car il ne faut pas se tromper sur l'esprit des Français : ils sont las de la Révolution, et non dégoûtés des principes qui l'ont amenée. La méfiance contre le gouvernement les rappellerait bientôt aux idées de liberté, et ce n'est ni par des lois, ni par des discussions publiques, qu'il serait aujourd'hui possible d'affermir le pouvoir.

La Révolution ne nous a corrigés de rien; dès lors elle a ajouté prodigieusement aux désordres qui existaient en 1789. Dans quel état la France se trouvait-elle au 18 brumaire? Toutes les idées étaient à la fois hardies et flottantes; de tous les signes de décadence, c'est le plus grand. Arrêter l'essor des pensées était alors tout ce que la politique exigeait; et comme il était bien moins question de diriger l'opinion publique que d'empêcher le choc des opinions, ce qui regarde la presse tomba naturellement dans les mains de la police, qui, de sa nature, est réprimante, et ne sera

EFERUS - Recherches & Classification numériques

jamais que cela. Aussi s'opposera-t-elle toujours à ce qu'on fasse des lois qui mettent l'ordre dans cette partie, parce que rien ne lui est plus facile que de changer au jour le jour l'état de la discussion par des rapports au premier consul, et, au besoin même, par des scènes publiques qui le porteront à des mesures d'éclat. Dès lors, il y aura tant d'opposition entre la loi générale et les faits particuliers que la loi ne sera rien qu'un sujet de dérision. Je vois bien qu'on pousse déjà beaucoup de choses à l'extrême pour amener les esprits à trouver bonne une loi qui ne ferait que la moitié du mal qu'on fait sans loi; mais cette manière d'agir est déplorable, et puisqu'aucun écrivain de renom ne pense aujourd'hui à lutter, il faut s'en tenir là; car les moyens employés sont si petits qu'on n'oserait en faire usage contre un homme qui aurait une grande réputation littéraire (1).

On a mis les choses au point que les auteurs, libraires, imprimeurs, loin de redouter la censure, l'appellent de tous leurs vœux; la difficulté n'est donc pas de la faire recevoir, mais de l'établir. Qui voudra, qui saura censurer? et, pour tout dire en un mot, sur quelles doctrines avouées s'appuieraient les censeurs?...

En résumé, il y a trop de désordre encore dans les choses et dans les pensées, trop d'incertitude dans la direction que le gouvernement se donnera à lui-même ou qu'il recevra des circonstances, pour songer sérieusement à faire une loi sur la liberté de la presse. En attendant qu'on puisse mettre de l'ordre dans les pensées, il faut en mettre dans les choses. Essayer davantage, ce serait, de la part du pouvoir, montrer plus d'inquiétude qu'il n'a sujet d'en avoir, et peut-être s'exposer, pour rompre l'effet d'une discussion publique, à annoncer en principe ce qui ne se tolère qu'en fait. Rien ne périclite, puisque la grande question de

(1) Le *Poème de la Pitié* parut à cette époque; il ne changea pas les choses politiques, mais changea pendant quelque temps le ton de la conversation. On en frémissait dans le gouvernement de Bonaparte, et cependant personne n'aurait osé arrêter la publication d'un ouvrage de l'abbé Delille; ce que je remarque, parce qu'on faisait alors grand bruit d'écrits qui n'avaient pas la même importance aux yeux du pouvoir. Il y a quelque chose qui, dans presque tous les temps, surmonte les lois de répression contre la presse: c'est le talent reconnu et aimé du public. L'abbé Delille jouissait alors de cette position.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la liberté de la presse dépend, dans sa solution, de la forme du gouvernement, et que nous n'avons pas même une forme de gouvernement arrêtée.

Cette note est d'avril 1803. Le 2 mai suivant, le premier consul demandait à Rœderer, un autre de ses conseillers, un rapport sur les journaux; et, pour l'aider dans son travail, il lui faisait adresser, quatre jours après, un tableau de la presse, que je crois devoir reproduire, comme renseignement statistique :

NOMENCLATURE DES JOURNAUX

Ouvrages périodiques et par souscriptions qui ont été expédiés par la poste pendant le mois de germinal an XI, avec le nombre présumé de leurs abonnés dans les départements (non compris les envois affranchis par état).

*Le Moniteur*, 2,450 abonnés. — *Le Publiciste*, 2,850. — *Journal des Débats*, 8,150. — *Gazette de France*, 3,250. — *La Clef des Cabinets des Souverains*, 1,080. — *Le Citoyen français*, 1,300. — *Journal des Défenseurs de la Patrie*, 900. — *Journal du Soir*, 550. — *Feuille économique*, 2,500. — *Journal du Commerce*, 1,580. — *Journal de Paris*, 600. — *Journal d'Annonces et d'Indications*, 24. — *Anciennes Affiches*, 20. — *Petites Affiches*, 30. — *Courrier des Spectacles*, 170. — Total, 25,454.

Les ouvrages suivants ne paraissent pas tous les jours.

*La Décade philosophique*, 666. — *Journal des Dames et des Modes*, 830. — *Journal du Palais*, 640. — *Instruction décadaire sur l'Enregistrement*, 1,454. — *Journal des Sciences et Arts*, 281. *Annales de Chimie*, 112. — *Journal de Physique*, 76. — *Magasin encyclopédique*, 104. — *Bulletin des Sciences*, 166. — *Journal typographique, bibliographique*, 196. — *L'Observateur aléatoire et littéraire*, 114. — *Recueil périodique de Médecine*, 450. — *Jour-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*nal de Médecine*, 418. — *Journal général de la Littérature de France*, 50. — *Annales des Arts et Manufactures*, 276. — *Mercure de France*, 830. — *Journal des Bâtiments civils*, 170. — *Journal général de la Littérature étrangère*, 34. — *Annales d'Agriculture*, 168. — *Correspondance centrale d'Economie rurale*, 70. — *La Papteyatechnie*, 98. — *Journal des Actionnaires de la Loterie*, 74. — *Jurisprudence du Tribunal de Cassation*, 1,256. — *Recueil des Causes célèbres*, 188. — *Bulletin de Paris*, 50. — *Le Télégraphe littéraire*, 106. — *Bulletin de Littérature*, 195. — *La Lucine française*, 57. — *Annales du Muséum*, 107. — *Correspondance des Villes et des Campagnes*, 54. — *L'Argus* (journal en langue anglaise), 143. — *Bulletin de l'Académie de Législation*, 378. — *Correspondance des Amateurs musiciens*, 162. — *Journal militaire*, 170. — *Annales du Droit français*, 420. — *La Boussole commerciale*, 39. — *Bel Messenger* (journal anglais), 16. — *Journal des Mines*, 75. — *La Médecine préservative*, 5. — *L'Art du Coiffeur*, 30. — *Annales de Législation et de Jurisprudence*, 81. — *Les Délassements de l'Homme du Monde*, 100.

(Ces deux derniers journaux sont de nouvelles publications.)

Ouvrages par souscriptions.

*Annales de la Religion*, 744. — *Annales du Musée*, 400. — *Précis sur la Peinture*, 400. — *Bibliothèque britannique*, 100. — *Bibliothèque des Romans*, 72. — *Le Miroir de la Vérité*, 90. — *Bibliothèque commerciale*, 135. — *Le Classique des Dames*, 91. — *Annales de Statistique*, 72. — *Bibliothèque physico-économique*, 1,186. — *Les Ephémérides*, 136.

L'envoi de cette liste ferait supposer que ce travail de Rœderer devait porter sur l'ensemble des journaux; cependant son rapport, daté de fructidor an XI (août-septembre 1803), est, à l'exception de quelques lignes sur le *Publiciste*, entièrement consacré au *Journal des Débats*, qui, sans doute, lui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avait été plus particulièrement recommandé. C'est que, de tous les journaux, c'était celui-là qui préoccupait le plus le premier consul; il le préoccupait à lui seul plus que tous les autres. Le premier de tous, en effet, par le succès et le talent, le *Journal des Débats* était de beaucoup le plus influent, nous oserions presque dire le seul influent; c'est le seul qui ait eu du succès et joué un rôle durant la période consulaire et impériale. Faire l'histoire de cette feuille célèbre, ce sera donc faire l'histoire du journalisme de cette époque, qu'elle résume et absorbe, pour ainsi dire; mais auparavant nous dirons quelques mots du *Publiciste,* qui eut l'honneur d'occuper conjointement avec les *Débats,* quoiqu'à un degré infiniment moindre, la pensée du maître. La publication de M. Ch. Nisard que nous avons déjà citée (t. III, p. 105) nous fournit de curieux détails sur une des principales phases de l'existence tourmentée de cette feuille : c'est la copie, trouvée dans les papiers de Suard, d'une correspondance échangée entre l'administration et le propriétaire du *Publiciste*, correspondance incomplète, mais qui suffira néanmoins pour nous donner un avant-goût de la situation de la presse sous le nouveau régime.

Quant au rapport de Rœderer, il aura mieux sa place au chapitre du *Journal des Débats.*

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Suard, Dupont de Nemours, Lacretelle jeune, Morellet, Barante, Guizot, mademoiselle Pauline Meulan.*

Le *Publiciste* fut fondé par Suard, que nous connaissons déjà comme journaliste littéraire. Sa filiation remonte aux premières années de la Révolution.

On peut aisément supposer que Suard n'avait point vu sans quelque inquiétude approcher l'orage de 1789. Membre de l'Académie, censeur royal, entouré de cette considération qui fut l'objet constant de ses efforts à toutes les époques de sa vie, doué, d'ailleurs, d'un caractère circonspect, et plutôt bel esprit que philosophe, il devait redouter toute commotion qui pouvait déranger la vie heureuse qu'il s'était faite. Je ne voudrais pas dire qu'il fût insensible à la liberté de son pays, mais il n'aurait pas fallu que, pour s'établir, elle coûtât le moindre sacrifice à son repos ou à sa petite fortune. Il commença donc par prêter sa plume aux ministres Montmorin et Sainte-Croix, et combattit pour la monarchie dans une feuille intitulée *les*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Indépendants*, dont les destinées furent des plus obscures.

A la fin de 1792 il fonda les *Nouvelles politiques, nationales et étrangères*, qu'il fit précéder d'un *Récit des principaux événements qui se sont passés en Europe depuis le 10 août jusqu'au 15 octobre 1792*. On ne faisait remonter cette introduction qu'au mois d'août, parce que le nouveau journal, y disait-on, était destiné à faire suite à la *Gazette universelle* de Cerisier. C'était assez annoncer quel en serait l'esprit. « Son auteur, dit Garat dans ses *Mémoires sur Suard*, figurait au premier rang parmi ceux qui parlaient dans le monde et qui écrivaient dans les journaux pour les sections; mais il n'avait garde d'approuver le ton impérieux de leurs pétitions, et l'emploi de la baïonnette où il ne convenait d'essayer que celui de la persuasion. Il était d'ailleurs trop éclairé pour ne pas sentir et trop de bonne foi pour ne pas avouer que, dans les principes universellement professés à cette époque, la bonne cause et la bonne logique étaient celles de la Convention, et non pas celles des sections de Paris. Il désirait vivement la retraite totale de la Convention, comme la chance la plus favorable alors à la monarchie. »

Les *Nouvelles politiques* furent du nombre des journaux fructidorisés; il est à remarquer cependant que la proscription n'atteignit pas Suard, du moins nominativement, mais seulement deux de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ses collaborateurs ou co-propriétaires, Boyer et Xhrouet (1). Elles essayèrent de reparaître à différentes reprises et sous des titres divers, mais ce n'est que le 7 nivôse an VI qu'elles reprirent enfin une existence régulière, sous le titre du *Publiciste*.

A l'avénement de Bonaparte, le Publiciste, sans avoir un grand retentissement, occupait dans la presse une place assez marquante pour attirer l'attention du jeune consul. Ses rédacteurs étaient tous écrivains connus pour la vivacité de leur antipathie contre le Directoire, et ils laissaient percer, quoique avec plus de mesure, des sentiments analogues à l'égard du Consulat. Je conviendrai volontiers avec M. Ch. Nisard que le moment était mal choisi pour faire de l'opposition. « A peine si la société, sauvée de l'anarchie et de la dissolution par des mains puissantes, commençait à respirer, et la presse la voulait déjà surmener. « Le premier consul, nous le savons, n'était pas d'humeur à la laisser faire. Il fit prévenir Suard, et celui-ci s'empressa de se justifier dans une lettre dont le commencement n'a pu être retrouvé. Personne, dit-il, n'a un dévouement plus sincère pour le gouvernement. Afin d'ôter tout prétexte à d'injustes soupçons, il a renoncé à la rédaction du journal; il a présenté au ministère de la police un nouveau rédacteur, qui a été agréé et qui ne peut avoir

(1) V. le décret de déportation, t. IV, p. 377.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

aucun autre intérêt que celui de conserver cette place et de plaire au gouvernement.

Quelque important que soit pour moi le succès du Publiciste, je n'ai pas voulu me charger de la rédaction, afin de ne pas fortifier les préventions déjà existantes par celles que pourraient y ajouter des inimitiés personnelles.

J'ai lieu de craindre, général, qu'on ne vous ait insinué une idée peu favorable de mes sentiments politiques. Permettez-moi d'y répondre par une déclaration parfaitement sincère.

Je ne tiens par aucun intérêt à l'ancien régime et par aucune théorie à telle ou telle forme de Constitution. Mes réflexions m'ont appris que le gouvernement était une chose d'expérience et de pratique. Le passage de l'anarchie à l'ordre est toujours accompagné de tant de maux que je respecte tout gouvernement par cela seul qu'il est établi; je l'aime dès qu'il m'offre tranquillité et sûreté. Je trouve ces deux biens dans votre gouvernement; je lui dois d'abord mon retour au sein de ma patrie et de mes amis. Tous mes sentiments se réunissent donc pour en désirer la stabilité et le perfectionnement, que la paix seule peut amener. Permettez-moi, général, de vous dire toute ma pensée: les vrais amis, les appuis les plus solides de votre gouvernement, ne sont pas les hommes de parti, quels qu'ils soient; ce sont ceux qui, comme moi, étrangers à tout esprit de parti, ne veulent qu'un gouvernement juste et protecteur des personnes et des propriétés: ceux-là n'entrent jamais dans aucune intrigue pour le miner, dans aucun complot pour tâcher de le renverser, et si les vues de l'administration se tournaient vers le moyen d'éclairer et de diriger l'opinion de manière à former un véritable esprit public, on verrait que les hommes dont je parle composent la presque totalité de ceux dont l'opinion mérite d'être comptée pour quelque chose.

Les sentiments que je viens de vous exposer, général, dirigèrent constamment la rédaction de notre journal. Si vous daignez nous faire donner une instruction précise sur ce que vous jugerez à propos de nous prescrire ou de nous interdire, nous nous y conformerons scrupuleusement. Mais il est impossible

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il n'échappe quelques négligences, quelques erreurs de fait, inévitables dans un travail de tous les jours. Il est aisé aussi d'empoisonner les choses les plus innocentes, même le silence, en y prêtant des intentions de malveillance. Permettez-moi de vous citer un exemple : un journal a annoncé dernièrement une descente des Anglais sur une côte de Hollande ; nous avions reçu le même avis, et nous n'avions pas osé l'imprimer. L'avis était faux. Si nous l'avions publié les premiers, on aurait relevé la complaisance avec laquelle nous recueillions les plus mauvaises nouvelles, quand elles étaient favorables à nos ennemis. Mais, comme on ne peut suspecter les intentions des auteurs de l'autre journal, on n'a vu dans cette annonce que ce qui y était : une erreur très-innocente. Des exemples semblables se présentent chaque jour.

Le vœu, l'espérance, la prière des propriétaires du Publiciste, citoyen premier consul, c'est de n'avoir que vous pour juge des accusations qu'on pourra former contre eux. Ils auront dans votre justice une confiance égale à celle qu'ils ont dans la pureté de leurs intentions.

Vous ne voudrez pas que d'honnêtes citoyens qui jouissent d'une propriété acquise à prix d'argent, sous la garantie des lois existantes, qui exercent une industrie légitime, utile au commerce, et très-profitable au trésor public, vivent dans la perpétuelle crainte de se voir dépouillés du seul moyen d'existence qui leur reste, lorsqu'ils ne troublent point l'ordre public, qu'ils respectent le gouvernement, veulent le servir et ne violent aucune loi.

Une pareille profession de foi, dit M. Nisard, n'est pas celle d'un Brutus ni d'un Caton. On ne saurait, en effet, se montrer plus humble, faire meilleur marché de sa dignité, de la dignité de la presse.

A quelque temps de là, nouvelle apologie adres-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sée à Bonaparte, alors consul à vie, mais dont il n'est pas possible de préciser autrement la date, car la copie de cette correspondance n'en porte aucune.

CITOYEN CONSUL,

On vient de me prévenir que le gouvernement avait été blessé d'un article de Berlin imprimé dans le Publiciste, et dans lequel on a cru voir l'intention de provoquer un rapprochement satirique. On m'a dit encore que c'était sur moi personnellement qu'on cherchait à faire tomber le blâme de cet article.

Quelque résigné que je sois aux injustices, grandes et petites, j'avoue que celle-ci a de quoi m'étonner. Daignez, citoyen consul, lire avec indulgence l'explication que je vais vous soumettre.

L'article dont il est question a été envoyé de Hambourg par un correspondant qui traduit pour le Publiciste les journaux du Nord. J'ai l'honneur de vous envoyer le bulletin original de ce correspondant. Il paraît que la lettre de Berlin est traduite du *Mercure* d'Altona. Vous ne croyez pas, citoyen consul, que l'auteur du *Mercure* allemand, ni le correspondant qui nous a traduit cet article, aient pensé faire une épigramme contre le gouvernement de France.

Ce n'est pas moi qui suis le rédacteur du Publiciste, c'est le citoyen Marignie qui est chargé de ce travail; c'est lui qui fait le dépouillement des correspondances et gazettes étrangères, et qui livre à l'impression les extraits qu'il en tire. A l'exception des nouvelles d'Angleterre, que je rédige d'après un bulletin particulier, je ne lis d'ordinaire les nouvelles du Publiciste que lorsqu'elles sont imprimées.

Le citoyen Marignie est connu pour un homme sage, sans esprit de parti, et très-dévoué au gouvernement. On demandera comment un homme d'esprit n'a pas senti l'allusion qu'on pourrait tirer de l'article du roi de Prusse, puisque d'autres ont saisi ce rapprochement. Je répondrai que, depuis l'impression de l'article, j'ai vu beaucoup de monde de toutes les classes, je me

EFERUS - Recherches & Classification numériques

suis trouvé avec plusieurs membres du gouvernement, et que personne n'en avait fait la remarque. Un trait malin dans un journal, qui échappe à tant de lecteurs, n'est pas bien dangereux.

Il est très-simple que les personnes attachées au gouvernement aient sur tout ce qui peut l'intéresser un coup d'œil plus prompt, un tact plus délicat, que la plupart des lecteurs, qui ne voient en général dans ce qu'ils lisent que ce qui y est. Mais pour un rédacteur de journal, qui tous les matins parcourt un fatras de gazettes et de lettres, lit avec dégoût, écrit en hâte, fait imprimer à mesure qu'il écrit, ce serait lui imposer une rude tâche que d'exiger qu'il prévît toutes les inductions que la malignité et l'esprit frondeur peuvent tirer d'un fait simple et innocent. C'est bien assez qu'il ne laisse passer aucune assertion qui ait en soi de l'inconvénient.

Je crois que j'aurais pu lire avec attention le passage qui a scandalisé, sans prévoir un tel scandale : ce qu'on y dit du roi de Prusse est un simple fait, et non un éloge. J'ai vu moi-même le roi et la reine de Prusse se promener dans un jardin public sans gardes et suivis d'un seul valet de pied, mais j'ai vu aussi des gens sensés lui reprocher ce dédain de l'étiquette, et prétendre qu'en négligeant cet état extérieur qui frappe l'imagination des hommes, il affaiblissait le principe de l'obéissance des peuples, dans un moment où il fallait, au contraire, le renforcer.

Lorsqu'un gouvernement s'entoure d'appareil, il a des raisons qu'il n'a aucun intérêt à dissimuler. Ce qui est bon ou indifférent dans tel pays ou dans tel moment, cesse de l'être dans d'autres circonstances. Le roi de Prusse est un bon prince, mais n'est pas un modèle de gouvernement.

Je ne puis assez m'étonner que quelques personnes paraissent craindre qu'un gouvernement aussi fort que le vôtre puisse recevoir la moindre atteinte des petits commentaires qu'on fait dans une chambre sur un paragraphe de journal. C'est encourager la satire que de s'y montrer sensible, et c'est un moyen de force que de se confier à sa force. . . . . .

Je ne puis m'empêcher de regarder les petites persécutions

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'on a suscitées à différentes reprises contre le Publiciste comme l'effet d'anciennes préventions qui m'ont poursuivi dès longtemps, et que je suis dans l'impossibilité de repousser, par la raison même qu'elles ne peuvent être fondées sur aucun fait, sur aucune imputation positive. Etranger dans tous les temps à tous les partis, que j'ai toujours méprisés, je n'ai été attaché à aucun système, à aucun individu, à aucune famille. Je n'ai jamais voulu qu'un gouvernement solide, qui mît un terme à l'anarchie. Je l'ai trouvé au 18 brumaire; j'ai regardé Bonaparte comme le libérateur de mon pays; il a été mon bienfaiteur personnel, en me rendant ma patrie, ma famille, mes amis: j'ai désiré de voir consolider son gouvernement, comme le seul moyen de prévenir de nouveaux troubles et de grandes calamités. J'ai voulu servir ce gouvernement des faibles moyens qui sont à ma portée, j'ai donné cent preuves non équivoques de cette disposition; on ne m'a tenu compte de rien. Les marques de zèle sont à peine aperçues, et la plus légère inattention se transforme en délit. Personne ne découvre le bien, et les officieux délateurs de ce qu'on croit mal obsèdent le pouvoir.

Que me reste-t-il à faire? Achever ma carrière comme je l'ai parcourue, vivre pour l'amitié, l'étude, l'indépendance et l'obscurité, et me rendre en finissant ce doux témoignage que je n'aurai pas taché d'une lâcheté une assez longue vie.

Pardonnez, citoyen consul, une si longue lettre; j'écris dans la souffrance et je n'ai pas la force de me réduire. Je n'ai pas le droit de compter sur votre bienveillance, quoique j'en aie éprouvé les effets en plus d'une occasion, mais j'ai compté sur votre indulgence, et je soumets ma cause à l'esprit de justice et à la raison supérieure qui vous distinguent.

Salut et respect.

Suard s'est un peu relevé. Il y a dans cette protestation, de l'esprit, de nobles sentiments mêlés à un peu d'humeur, et un certain air d'indépendance, qui serait bien plus prononcé, on le sent, si le pro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

priétaire du Publiciste ne craignait pour son bien.

Peu après le *Moniteur*, à ce qu'il paraît, lui faisait une nouvelle querelle. C'est du moins ce qui résulte de ce billet que Maret adressait à Suard pour amortir un peu la rudesse du coup :

Vous lirez, mon honorable et cher confrère, dans le *Moniteur* d'aujourd'hui, un article qui, peut-être, vous affligera. Il m'avait été envoyé écrit d'un style un peu plus sévère. J'ai pris sur moi d'adoucir les expressions, et de faire sortir de la plainte même une sorte d'éloge du Publiciste. L'humeur qu'on avait fait paraître était très-modérée, et mes soins sont peu méritoires.

Vous m'obligerez en ordonnant l'insertion très-prompte de l'extrait ci-joint.

Vous voyez que je m'empresse de me parer d'un titre qui m'est précieux. Aucun charme ne manque à un succès préparé par votre estime et assuré par votre suffrage.

Agréez, mon cher confrère, mes sentiments inviolables.

HUGUES MARET.

*Samedi, 5 germinal.*

J'ai vainement cherché dans le *Moniteur* l'article auquel Maret fait allusion, et je ne sais, par conséquent, ce qui avait pu motiver cette semonce. Mais avec le système d'épilogage employé à l'égard du Publiciste, il n'y avait pas de numéro qui ne pût fournir prétexte à censure, quelque prudence et quelque attention que Suard eût apportées à réviser le travail de ses collaborateurs. Il semblait qu'il y eût parti pris de le mettre en défaut. On trouvait d'ailleurs que le Publiciste s'exprimait avec trop d'indulgence sur le compte de nos ennemis, parti-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

culièrement des Anglais et des Russes. Enfin on accusait Suard personnellement d'entretenir des correspondances avec les cours ennemies de la France. Il s'en plaint à un ami qu'il ne nomme pas, mais qui ne saurait être Maret, comme M. Nisard l'a imprimé par inadvertance.

Ce que vous m'apprenez, mon cher ami, m'afflige, et m'étonne plus encore.

Il y a quinze ou dix-huit mois qu'on m'a déjà accusé d'envoyer à Berlin un bulletin de nouvelles auquel je n'avais pas plus de part que vous. Je ne puis concevoir ce qui a pu m'attirer cette nouvelle tracasserie, et me faire soupçonner aujourd'hui d'entretenir quelque correspondance dans des cours du Nord. Je vous donne ma parole d'honneur, et vous me croirez, que je n'ai aucune relation, de quelque nature que ce soit, dans aucune cour du Nord ou du Midi, avec aucun étranger ni Français résidant à l'étranger. Mais voici ce qui a pu donner lieu à quelque soupçon :

Le ministre de la police générale me parla, il y a quatre ou cinq mois, des moyens de diriger l'esprit public par les journaux. Je lui communiquai une idée sur ce sujet, auquel j'ai beaucoup pensé; je lui indiquai quelques moyens, qu'il parut approuver, et, entre autres, celui que je vais vous expliquer.

Je fis connaissance en Allemagne avec un libraire de Tubingue, qui a établi la meilleure gazette qu'il y ait en Allemagne, et qui s'imprime à Ulm. Il m'avait écrit pour lui obtenir la permission de faire entrer sa gazette en France. Je demandai au ministre cette permission, à la condition que le libraire s'engagerait à faire rédiger sa gazette dans un esprit favorable au gouvernement de France, et en même temps à y faire traduire et insérer des articles qui lui seraient envoyés d'ici, et qui seraient faits dans un sens convenable. Le ministre adopta ce plan. Le libraire s'engagea à tout ce que je voulus; il me demanda seulement un bulletin des nouvelles de Paris. Le ministre consentit à payer le bulletin. Tout s'arrangea ainsi. Je commençai par envoyer de mon

EFERUS - Recherches & Classification numériques

propre mouvement des articles conformes à notre plan, et qui pouvaient servir à diriger le ton de la *Gazette d'Ulm*. Tout cela commençait à s'exécuter, lorsque la guerre s'est déclarée. J'ai fait aussitôt contremander le bulletin; mais la *Gazette d'Ulm* a continué d'être adressée au ministre. Vous voyez, mon cher ami, qu'en cette affaire je n'ai donné qu'une preuve de zèle. En voici une autre :

Vous connaissez un peu M. Meister, de Zurich, mon ancien ami, homme de beaucoup d'esprit et encore plus honnête homme. Il est un grand admirateur du génie de Napoléon, et, comme patriote zélé, très-reconnaissant du bien que Sa Majesté a fait à son pays par l'acte de médiation. C'est lui qui a présidé son canton pour l'exécution de cet acte. Comme il m'exprimait ses sentiments dans ses lettres, je l'engageai à m'envoyer des bulletins pour le Publiciste, où, à l'occasion des événements du jour, il fît ressortir les dispositions de la nation helvétique en faveur de la France et de son chef. Comme on ne pouvait lui offrir de l'argent, je lui offris en échange des bulletins des nouvelles de Paris, dont il est très-curieux. Il accepta volontiers, et il m'a envoyé plusieurs articles très-bien écrits, où il exprime sans affectation la reconnaissance de ses compatriotes pour l'acte de médiation qui a rendu la paix à la Suisse, et où il mêle de conscience et avec esprit des éloges aussi justes que bien tournés. Je lui ai fait envoyer, comme à Cotta, un bulletin de nouvelles. Tout cela s'est fait de concert avec le ministre de la police; mais ce ministre m'ayant fait dire, il y a quinze jours, que ce bulletin avait été intercepté, et qu'on y avait trouvé des choses inconvenantes, j'ai fait dire à l'auteur de ne plus le continuer.

Je n'ai jamais lu un seul de ces bulletins; mais, d'après les témoignages qu'on m'a donnés des sentiments et du caractère de l'auteur, je suis intimement persuadé qu'il a bien pu écrire des niaiseries, des anecdotes fausses, ou peut-être des phrases gauchement tournées, mais rien dans l'intention de blesser le gouvernement.

Si dans les bulletins qu'on a interceptés il s'est trouvé le moindre mot offensant pour l'impératrice, ce mot devait écarter

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de moi tout soupçon. Je dirais plutôt du mal de ma mère que de manquer à ce que je dois à une princesse dont personne plus que moi n'adore l'inépuisable bonté. Et vous savez que j'ai recherché avec empressement toutes les occasions de lui rendre un hommage public, et d'attirer l'attention sur les bienfaits sans nombre qu'elle aime à répandre.

Il faut finir cette longue lettre. Il m'en coûte toujours pour me justifier d'une accusation sans fondement et qui choque mon caractère. Que ne puis-je achever une carrière dont le terme approche dans le calme, l'obscurité et l'amitié, seuls bien dont je sente le besoin. Votre amitié, qui a mis depuis trente ans une si grande douceur dans ma vie, en adoucira encore, je l'espère, les derniers moments.

La longanimité, on pourrait même dire l'honnêteté de Suard, devaient être mises à une dernière et plus rude épreuve, qui enfin combla la mesure.

Après la mort du duc d'Enghien et le procès de Moreau, Napoléon lui fit écrire une lettre où, après quelques précautions oratoires, on lui disait que, l'opinion publique s'égarant sur ces deux faits, on verrait avec plaisir, et même avec reconnaissance, que Suard, dans le journal politique dont il était propriétaire, aidât à ramener cette opinion égarée. Suard se refusa à une apologie qui eût été pour lui une lâcheté inexcusable.

J'ai soixante-treize ans, dit-il dans la réponse qu'il ne craignit pas de faire; mon caractère ne s'est pas plus assoupli avec l'âge que mes membres : je veux achever ma carrière comme je l'ai parcourue.

Le premier objet sur lequel vous m'invitez à écrire est un coup d'État qui m'a profondément affligé, comme un acte de violence, qui blesse toute mes idées d'équité naturelle et de justice politique

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le second motif de mécontentement public porte sur l'intervention notoire du gouvernement dans une procédure judiciaire soumise à une cour de justice. J'avoue encore que je ne connais aucun acte du pouvoir qui doive exciter plus naturellement l'inquiétude de chaque citoyen pour sa sûreté personnelle...

Vous voyez, Monsieur, que je ne puis redresser un sentiment général que je partage.

Ce trait nous en rappelle un autre, qui se produisit à la même occasion, et qui mérite également d'être conservé.

Napoléon exerçait un attrait puissant sur les écrivains. Cependant plusieurs de ceux-là mêmes qui avaient cédé de la manière la plus complète à cet attrait montrèrent, dans des occasions graves, qu'ils n'avaient pas abdiqué le respect d'eux-mêmes, et qu'il y avait des bornes à leur dévouement. Le lendemain du jour où le duc d'Enghien avait été fusillé dans les fossés de Vincennes, M. de Fontanes dut prononcer un discours; il louait, dans ce discours, les nouvelles lois que venait de promulguer le gouvernement consulaire. Au mot de *lois,* on substitua, dans le *Moniteur,* celui de *mesures,* ce qui étendait l'éloge au meurtre du duc d'Enghien. Fontanes alla au *Moniteur*, et, repoussant la complicité morale qu'il aurait acceptée par cette louange, il exigea un erratum et l'obtint.

Nous aimons à citer ces traits, pour l'honneur de la littérature de l'Empire en particulier, et à la gloire de la république des lettres en général;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ils rappellent le beau mot de Sénèque après le meurtre d'Agrippine : « Il est plus facile de commettre un parricide que de le justifier. » Il est d'autant plus nécessaire de rappeler de pareils faits, qu'ils restèrent inconnus de presque tous les contemporains. Le courage était discret dans ce temps-là et parlait tout bas, alors même qu'il parlait avec fermeté, devant cette grande fortune que personne ne voulait ébranler, et ce génie que tout le monde admirait. Tandis que les voix approbatrices étaient bruyantes, le blâme prenait la forme d'une confidence, et toutes les paroles publiques étaient louangeuses : de là l'aspect de l'époque, qui paraît plus terne encore et plus dépourvue d'initiative qu'elle ne le fut réellement. Le courage des écrivains, dans ce temps, consistait plus dans ce qu'ils ne disaient pas que dans ce qu'ils disaient.

Pour ce qui est du Publiciste, on aurait pu croire que la foudre éclaterait sur la réponse de Suard. Il n'en fut rien cependant; mais je laisse à penser si l'on en garda rancune. On en jugera d'ailleurs par cette brutale algarade :

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE DE L'EMPIRE.

Paris, le 21 messidor an XIII.

Le chef des bureaux du secrétariat général, chargé de la division de la liberté de la presse,

*A Monsieur le Rédacteur du* Publiciste.

L'intention de Son Excellence est, Monsieur, que vous insériez dans votre feuille de demain : 1° le premier article *Paris* du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Journal des Débats* de ce matin, sur l'impatience avec laquelle Leurs Majestés sont attendues ; 2° l'article *Variétés* ci-joint, commençant par ces mots : On avait douté jusqu'à présent, etc.

Son Excellence vient de défendre aux autres feuilles de répéter l'absurde *parallèle* qui se trouve dans le feuilleton du Publiciste *entre la Russie et l'Italie*. Comment n'avez-vous pas senti que la publicité donnée à des outrages de ce genre contre la nation italienne ne pouvait qu'être très-désagréable à Sa Majesté, au moment même où elle vient de monter sur le trône d'Italie? Avez-vous pu penser qu'elle serait très-flattée d'apprendre par le Publiciste que les nouveaux sujets qui l'entourent de tant d'hommages étaient un ramas d'ignorants et de fainéants?

Il m'est pénible d'avoir à vous rappeler, au nom de Son Excellence, que votre feuille s'élève trop souvent pour l'Angleterre et pour la Russie vers une sorte d'enthousiasme contre lequel vous avez déjà été averti de vous tenir en garde.

J'ai l'honneur de vous saluer.

P. LAGARDE.

Deux mois après, cet avertissement était suivi d'un arrêté du ministre de la police générale portant : que M. Lacretelle aîné, membre de l'Institut, était nommé rédacteur du Publiciste ; que du produit de ce journal deux douzièmes seraient prélevés pour le gouvernement, deux douzièmes réservés pour le traitement de M. Lacretelle, et les huit douzièmes restants partagés entre Suard, Xhrouet, Lagarde, et mesdames Chaz et veuve Boyer, copropriétaires du Publiciste, par proportions égales, suivant leurs conventions précédentes.

Ce n'était rien moins qu'une spoliation ; c'était le premier acte d'un système que nous verrons bientôt généraliser, et qu'on appuyait sur cette singu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lière théorie, que les journaux n'étaient pas une propriété comme une autre, qu'ils n'existaient que sous le bon plaisir du gouvernement, qui pouvait les donner et les reprendre à volonté.

Ainsi muselé, le Publiciste vécut encore et sans autre incident jusqu'à la fin de 1810, où il fut réuni à la *Gazette*.

Parmi les noms des rédacteurs de cette feuille, on aura remarqué celui de M. Guizot, qui y fit ses premières armes. C'est là qu'il rencontra mademoiselle Pauline de Meulan, qu'il épousa depuis. Il y a dans cette rencontre, dans cette participation d'une jeune fille aux rudes labeurs de la presse politique, tout le charme et l'intérêt d'un petit roman, et c'est assurément l'un des épisodes les plus attachants de l'histoire de la presse.

Mademoiselle Pauline de Meulan était fille d'un receveur général de la généralité de Paris. Elle touchait à seize ans quand la Révolution vint briser son avenir. La fortune de sa famille disparut dans la tourmente; la santé de son père fut ébranlée par cette secousse, et quand il mourut, en 1790, sa famille resta dans la tristesse et la gêne. Sa mère, enlevée tout à coup aux habitudes de l'opulence et du repos, luttait péniblement contre les difficultés d'une position si nouvelle et si rude, et ses amis, dispersés ou persécutés, ne lui pouvaient offrir ni appui, ni conseils.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'enfance de Pauline avait été maladive et languissante. De bonne heure elle s'était fait remarquer par la promptitude de son intelligence, mais rien n'annonçait ni cette activité ni cette indépendance qui devaient être un jour au premier rang des qualités de son caractère et de son esprit.

Le malheur lui donna une énergie dont on ne l'aurait pas soupçonnée capable. Inquiète pour l'avenir de ses trois frères et d'une sœur qu'elle aimait passionnément, elle employa tout ce qu'elle pouvait avoir de force et d'influence à consoler, à rassurer les siens, à proposer les courageux partis qui coûtent tant aux gens longtemps heureux, et qui cependant peuvent seuls mettre un terme aux ennuis importuns d'un bouleversement de position et de fortune.

En 1794, une loi exila sa famille de Paris. Retirée à la campagne, dans une profonde solitude, elle trouva quelque repos, et put se replier avec plus de liberté et de réflexion sur les émotions fortes ou déchirantes que tant de causes avaient excitées en elle. Cruellement forcée à sentir, elle apprit à penser. Elle prit en même temps l'habitude de beaucoup écrire, mais seulement pour porter de l'ordre dans ses pensées ou se rendre compte de ses rêveries. Une grande énergie morale devint le trait dominant de son caractère et sa première ressource contre le malheur et l'ennui. Par un heureux pri-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vilége, le développement de son esprit, le goût qu'elle contracta pour la méditation, pour l'étude de soi-même, pour la recherche de la vérité, ne diminuèrent pas son dévouement aux devoirs positifs de la vie; elle n'en devint, au contraire, que plus forte, plus décidée, plus remuante, si je puis ainsi parler, dans l'intérêt de ceux qui lui paraissaient confiés à sa tendresse, et elle prit une influence chaque jour croissante dans la direction des affaires de famille.

Ce fut alors que d'anciens amis de ses parents, parmi lesquels était Suard, lui donnèrent l'idée de tirer parti de son esprit, non-seulement pour étendre le cercle de son activité, mais surtout pour alléger le fardeau qui pesait sur sa famille. Elle embrassa cette idée avec bonheur, et ainsi ce qui avait été son recours contre l'isolement devint sa ressource contre les malheurs des siens.

Mademoiselle de Meulan publia d'abord quelques romans, *les Contradictions*, *la Chapelle d'Ayton*, qui montraient un esprit piquant et une grande facilité de style, et qui obtinrent un certain succès et firent connaître son nom dans le monde.

Un grand intérêt s'attacha de ce moment à la situation de cette jeune fille qui opposait avec tant de courage le talent à la destinée. Suard alors l'attacha à la rédaction du Publiciste. Mademoiselle de Meulan écrivit pour cette feuille, sur la littérature, la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

société, les spectacles, d'innombrables articles, dont le mérite et le succès établirent définitivement son rang parmi les meilleurs écrivains de l'époque. Ils se faisaient remarquer surtout par la justesse, la fécondité, l'agrément et la finesse des observations. C'est le jugement qu'en porte l'abbé Morellet. « Ce qu'il y a d'étonnant, ajoute-t-il, c'est qu'elle écrit ses articles *stans pede in uno,* du soir au lendemain, sur la demande du rédacteur ; qu'elle fait ainsi l'extrait d'une pièce de théâtre dont elle a vu la première représentation la veille, d'un gros livre qui vient de paraître. J'ajoute que je ne connais aucun homme de lettres qui ait une littérature plus saine, un meilleur style, et plus d'idées piquantes et neuves (1). » Attendus avec curiosité, lus avec empressement, les articles de mademoiselle de Meulan faisaient souvent toute la conversation de la société, qui s'occupait alors de ces petites choses avec plus d'intérêt qu'il ne serait raisonnable de le faire aujourd'hui.

« C'était un temps de réaction, dit M. Charles de Rémusat, auquel nous empruntons en grande partie cet épisode. Après de violentes épreuves, la société n'aspirait qu'au repos. Toutes les idées qui pouvaient avoir contribué à la troubler étaient devenues suspectes; tout ce qui semblait amener ou constater le retour de l'ordre était accueilli avec

(1) *Mémoires*, t. II, p. 262.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

ferveur. Ainsi ces occupations paisibles, ces plaisirs réguliers, qui paraissent à de certains esprits toute la civilisation, les jouissances du monde, des lettres, des arts, étaient reprises comme des biens longtemps oubliés, comme des preuves et des garanties de la tranquillité publique. En même temps, les regards se détournaient des choses les plus sérieuses de l'humanité. Les grandes questions de la politique et de la philosophie obtenaient moins d'attention ; on n'y voulait plus penser, de peur de tout compromettre. On eût dit que la vraie sagesse de la société fût de ne pas se mêler de ses affaires, et la France ne demandait que deux choses : qu'on la gouvernât, et qu'on la laissât tranquille. Cette disposition pleine de faiblesse fit la fortune du despotisme; mais, pour la leçon de l'humanité, la France, abdiquant sans trouver le repos, apprit par expérience que le sacrifice de la liberté n'a point de dédommagement (1). »

La composition des journaux est un travail assez amusant, mais pressé, mais impérieux, qui excite à la fois et use l'esprit. Il ne fallait rien moins que l'activité féconde de mademoiselle de Meulan pour y suffire. Elle se prodigua sans s'épuiser, et sut, dans un genre d'ouvrage où il est bien difficile de ne pas tomber tôt ou tard dans la routine et le mé-

(1) *Passé et Présent*, t. II, p. 57, *Madame Guizot;* notice placée en tête de l'ouvrage intitulé : *Conseils de morale.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tier, conserver et même accroître cette originalité spirituelle qui distinguait et, mieux que la première lettre du nom de Pauline, signait en quelque sorte ses articles.

Un jour vint cependant où ses forces trahirent son courage. On était au commencement de 1807. La situation de sa famille la préoccupait tristement, mille soins douloureux l'obsédaient, et sa santé affaiblie la forçait d'interrompre son travail. Tout à coup elle reçoit une lettre sans signature et d'une main inconnue : on a entendu parler de sa position, on ne veut point se nommer, mais on lui propose de se charger, tout le temps qu'elle voudra, du travail qu'elle avait promis au Publiciste. Elle refuse d'abord, touchée cependant, mais surprise de la proposition. On la renouvelle avec plus d'instance. Séduite par un ton de simplicité et de franchise, elle accepte enfin, et reçoit par une voie secrète des articles qu'elle ne pouvait regretter de publier à la place des siens. Cependant le mystère se prolonge; vainement, aidée de Suard, elle s'efforce de le percer. Enfin elle s'adresse à son discret correspondant, le conjure de se nommer, et refuse de continuer cette singulière relation s'il ne lui dit son secret. Il cède alors, il se nomme, et c'est ainsi qu'elle connut M. Guizot. Tout jeune encore, il était depuis deux ans à Paris. Il y vivait comme enseveli dans l'étude, et se préparait à se faire quel-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que jour un nom dans les lettres, seule ambition qu'il pût alors concevoir. C'était par hasard qu'il avait entendu parler à Suard de mademoiselle de Meulan. Touché de l'intérêt le plus légitime, il avait imaginé le projet qu'il venait d'accomplir. C'était à la fois un mouvement de générosité et un caprice d'imagination. L'un et l'autre cependant devaient décider de sa vie. Dès qu'ils se connurent, ils ne tardèrent pas à se lier d'une amitié intime et sérieuse, que resserra d'abord la confiance plutôt que la sympathie, qui ne devait résulter complète que d'une longue et mutuelle intelligence : ce ne fut qu'après cinq années de travaux communs, de services mutuels, de conversations infinies où ces deux esprits apprenaient à se connaître, et se modifiaient en se pénétrant, qu'ils unirent enfin leurs destinées.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*MM. Bertin frères, Fiévée, Etienne, Geoffroy, Dussault, Hoffman, de Feletz.*

Nous avons vu dans quels liens étroits la presse était enchaînée à l'avénement du Consulat. C'est cependant au milieu de ces circonstances difficiles que naquit et grandit, — par quel prodige d'habileté ! — le *Journal des Débats*. Ce n'était pas, si l'on veut, une création nouvelle : c'est sur une petite feuille portant ce nom, et qui existait depuis le commencement de la Révolution, que les frères Bertin entèrent leur journal ; mais ils n'en sont pas moins autorisés à revendiquer comme leur œuvre propre cette feuille célèbre, qui, par leurs soins, allait prendre un si rapide et si prodigieux développement.

M. Bertin l'aîné, le principal artisan de cette grande entreprise, était né à Paris, le 14 décembre 1766, dans la maison du duc de Choiseul. Son père était secrétaire de cet ancien ministre. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, Bertin, à peine ses études universitaires finies, et avant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

même d'être entré dans les ordres, avait été nommé chanoine de Saint-Spire, à Corbeil; mais ses goûts et ses principes l'éloignaient trop de la profession qu'on avait choisie pour lui. Ayant renoncé à son canonicat, il allait entrer dans les gendarmes de la maison du roi, lorsque les événements de 1789 éclatèrent. Bertin était jeune, ardent, tout imbu des idées propagées par la philosophie du XVIII^e^ siècle: il embrassa avec enthousiasme la cause de la Révolution.

On sait par quelles funestes catastrophes les espérances et les illusions des gens de bien se tournèrent trop vite en un désespoir qui eut aussi son exagération. L'insurrection du 20 juin et l'insurrection plus décisive du 10 août, la chute du trône, l'emprisonnement et la condamnation de Louis XVI, les massacres de septembre, l'affreuse tyrannie à laquelle semblait aboutir l'âge d'or qu'on avait rêvé, jetèrent dans la réaction les hommes qui avaient aimé le plus la Révolution et la liberté. La générosité même de leur cœur les soulevait contre une cause qu'ils voyaient souillée de tant de crimes.

Bertin, qui avait assisté à toutes les discussions de l'Assemblée constituante, qui avait entendu Mirabeau, Barnave, Maury, Cazalès, assistait aussi, mais le cœur plein d'indignation, aux séances de la Convention, et aux horribles parodies judiciaires du tribunal révolutionnaire. Ces scènes lamenta-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bles que nous entendons raconter, Bertin les avait toutes vues de ses yeux, le procès de la reine, la condamnation et la mort de Malesherbes, de madame Roland, des Girondins. Aussi, dès que l'oppression, usée par son excès même, se fut ralentie, dès que la presse eut recouvré quelque liberté, Bertin publia un journal intitulé *l'Eclair*, dans lequel il fit une guerre acharnée aux partis révolutionnaires, et qui fut compris dans les journaux proscrits par le 18 fructidor (1).

Vers la fin de 1799, Bertin et son frère Bertin de Veaux acquirent en commun avec Roux-Laborie et l'imprimeur Le Normant le *Journal des Débats et des Décrets*, petite feuille qui existait depuis 1789, et qui se bornait à publier le compte-rendu des discussions législatives et les actes de l'autorité, comme son titre l'indiquait.

Ce premier Journal des Débats avait été fondé en août 1789 par Baudouin, un entrepreneur de journaux que nous connaissons déjà. Député suppléant aux États-Généraux, Baudouin avait dû à cette circonstance d'être nommé imprimeur de l'Assemblée nationale, et il avait continué à jouir de ce privilége sous les Assemblées qui suivirent. Il avait même été autorisé à qualifier sa maison d'*Imprimerie nationale*. Ce titre, qui rivalisait avec celui de l'Imprimerie royale, et qui paraissait même

(1) S. de Sacy, art. *Bertin*, dans la *Biographie universelle*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le primer, ne pouvait manquer de déplaire à la cour : défense fut faite à Baudouin d'employer cette qualification; mais il pouvait sans danger braver cette défense, et c'est ce qu'il fit. Outre le Journal des Débats, il avait entrepris en 1791 le *Logographe*, dont nous avons déjà parlé (t. IV, p. 136). Cette feuille eut d'abord un grand succès; Louis XVI, à qui le premier exemplaire était envoyé sous enveloppe, ne se couchait jamais sans l'avoir lue. Elle fut supprimée le 15 août 1792 par un décret spécial, que provoquèrent, comme nous l'avons déjà dit, des hommes que la fidélité de ce miroir ne flattait pas.

Il est difficile de savoir quels furent les premiers rédacteurs du journal de Baudouin; mais ce ne furent pas assurément Barère et Louvet, comme je le lis partout : Barère rédigeait alors le *Point du Jour*, qui devait l'occuper suffisamment, et ce n'est qu'après le 10 août que Louvet en prit la rédaction. Si l'on en croyait les biographes de Baudouin, ce nouveau rédacteur lui aurait été imposé sous peine de suppression, et il aurait été contraint de lui donner dix mille francs de traitement. Louvet, dans ses Mémoires (p. 50), raconte les choses d'une façon toute différente. C'est Baudouin qui, sentant son journal perdu, si quelque patriote connu et de quelque talent ne le soutenait pas, serait venu le conjurer de le prendre. Sur son refus, il alla solliciter

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et lui apporta des billets de Guadet, Brissot, Condorcet, qui le priaient de s'en charger. Il se rendit. Baudouin offrait tout ce qu'il voudrait. Le dernier rédacteur, qui était peu connu (une note dit qu'il y en avait alors deux, dont Lacretelle jeune), touchait six mille livres. Il en demanda dix mille, et certes, ajoute-t-il, Baudouin fit un excellent marché, car bientôt ses abonnés triplèrent. Il employait deux collaborateurs, et encore sa chère Lodoïska était-elle obligée d'y travailler beaucoup.

Quoi qu'il en soit, le Journal des Débats et Décrets vivait depuis une dizaine d'années sans grand bruit, quand les frères Bertin en acquirent la propriété, moyennant vingt mille francs. Ce prix dit assez quelle était alors l'insignifiance de cette feuille.

En quelques semaines les nouveaux propriétaires l'eurent complétement transformée. D'une publication qui n'avait été jusque-là qu'un aride procès-verbal des Assemblées, un simple répertoire des actes officiels, un meuble de bibliothèque, que l'on pouvait consulter, mais qu'on ne lisait guère, ils firent un vrai journal, politique et littéraire, qui attira tout de suite l'attention par l'esprit avec lequel il était pensé, la mesure habile avec laquelle il était écrit, et fut accueilli par la bonne compagnie comme un hôte aimable dont on était déshabitué.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

La nouvelle feuille, sous le titre modifié de *Journal des Débats et Lois du Pouvoir législatif, et des Actes du Gouvernement,* parut d'abord in-4°. Le n° 5, du 5 pluviôse an VIII, sort *de l'imprimerie du Journal des Débats, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois,* où le journal est encore aujourd'hui.

Le 8 du même mois, elle s'allonge, si je puis ainsi dire, d'une partie nouvelle, qui prend le titre, qu'elle a toujours porté depuis, de *Feuilleton du Journal des Débats*, et il est fait deux tirages, le tirage ordinaire, in-4°, sans le feuilleton, et un tirage in-folio, avec le feuilleton. Peu de temps après, l'in-folio devient le format unique et définitif; seulement les prix, qui étaient de 13 fr. 50 c., 26 et 50 fr., sont augmentés de 1 fr. 50 c. par trimestre pour les départements.

Ce feuilleton — quotidien, — appelé à une si grande célébrité, et que les autres journaux ont adopté l'un après l'autre, eut d'abord des allures on ne peut plus modestes. La critique, la littérature même, n'y occupaient qu'une très-petite place. C'était une sorte d'annexe, de supplément, ayant beaucoup d'analogie avec ceux que nous avons vu publier par le *Journal* et la *Chronique de Paris,* et presque exclusivement consacré au programme des théâtres et à des annonces de toutes sortes : biens à vendre, demandes de locations et d'emplois, notices de livres, articles de modes, etc., qui se pro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

longeaient souvent sur les quatre pages. J'ai remarqué dans le deuxième feuilleton une annonce relative aux voitures de Melun, provoquant l'œil du lecteur par ces mots en vedette : *Lisez-moi*, qui m'ont rappelé involontairement le fameux *Lisez l'Epoque !* — et cette autre :

MAISON DE REIMS, *ci-devant* CAFÉ DES AVEUGLES. *Palais-Égalité, sous la galerie vitrée, près le théâtre de la République.*

Postal, restaurateur et limonadier, donne à dîner à un prix modéré; également à souper et à déjeuner. De l'exactitude dans le service, l'agrément d'une bonne musique, exécutée par des citoyens à talents; des vins de toute qualité, café, liqueurs, punch, etc. Il y a des cabinets particuliers pour les sociétés. En outre, un citoyen qui joue de six instruments, et qui est extraordinaire dans son genre.

Tous les feuilletons, depuis le deuxième, ont alternativement une charade, une énigme, un logogriphe, ou simplement quelque quatrain. A partir du 12 pluviôse il s'y joint des éphémérides politiques et littéraires, qui ne se bornent point à la simple énonciation des faits, mais qui sont généralement des notices substantielles sur les hommes ou les choses qu'elles rappellent.

Le 15, enfin, au programme des théâtres, l'annonce du *Séducteur* est suivie de la critique de cet opéra, et depuis lors toutes les pièces nouvelles sont analysées dans le feuilleton des Débats à mesure qu'elles se produisent sur la scène; on y ren-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

contre aussi des comptes-rendus d'ouvrages et quelques articles variétés.

Mais le journal contient presque tous les jours dans ses colonnes d'en-haut, sous ce titre de *Variétés*, un article quelquefois purement littéraire ou historique, souvent politique et dans la forme de nos articles de fond. C'est dans ces articles, généralement aussi remarquables par la forme que par le fond, qu'il faut chercher la pensée des rédacteurs. Quelques extraits pris au hasard dans la première année donneront une idée du ton de la feuille de MM. Bertin à son début.

L'esprit et le ton du gouvernement actuel contrastent singulièrement non seulement avec les manières et le langage de ses prédécesseurs, mais avec l'insolence du ministère anglais et des journaux qui lui sont dévoués. On rougit pour le parlement britannique de voir quelques-uns de ses membres les plus illustres descendre aux injures les plus grossières, et se déshonorer par des sarcasmes qui n'ont pas même l'avantage d'en imposer aux plus décidés ennemis du gouvernement français. Il est aussi trop maladroit de refuser au premier consul tous les genres de mérite et de vertu, de le peindre comme un enfant de la fortune qui ne doit rien à son propre génie, de le traiter enfin comme un de ces révolutionnaires qui ne se sont élevés qu'à la faveur du désordre et du trouble. Ce n'est pas ainsi que Bonaparte parle des ennemis de la République : il sait leur rendre justice ; souvent même il s'est chargé lui-même de proclamer les louanges qu'ils méritaient.

(12 *thermidor.*)

Cet extrait montre qu'en attaquant avec tant de haine et d'acharnement l'héritier de Napoléon, les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

journaux anglais d'aujourd'hui ne font que suivre la tradition. Ces attaques éternelles et si passionnées de la presse et du parlement anglais irritaient profondément Napoléon; c'était comme une épine mêlée aux rayons de son auréole, et dont la piqûre le faisait saigner jusque dans ses plus grands triomphes. Il s'en montre préoccupé durant tout son règne; il y fait répondre, s'il n'y répond lui-même, dans tous les journaux, sans compter le *Moniteur,* dont les articles, lui disait Fiévée, « trop uniformes, et d'une politique au dessous des intérêts qu'ils embrassaient, ne produisaient pas l'effet qu'on espérait »; en 1812 il faisait faire par Barère le *Mémorial anti-britannique*, dont chaque numéro commençait par un long article contre le gouvernement anglais, et qui trahit à chaque page l'inspiration, sinon la plume impériale. Disons encore, puisque nous sommes engagé dans cette digression, qu'on trouve dans les œuvres de Rœderer (t. VI, p. 449, etc.), sur cette guerre d'injures entre la France et l'Angleterre, des lettres pleines de sens. Enfin ne pourrait-on pas penser que ce besoin de répondre aux attaques journalières des journaux anglais, de se défendre devant l'opinion publique, fut une des considérations qui sauvèrent la presse française, que plus d'une fois Napoléon fut tenté d'anéantir?

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais poursuivons nos citations.

Les éloges prodigués au premier consul de la République ne sauraient être pour lui des engagements aussi puissants de justice et de gloire que les sarcasmes lancés contre sa personne dans le parlement d'Angleterre. Il a maintenant non seulement à justifier les louanges de ses amis, mais à convaincre d'injustice les phrases calomnieuses des orateurs anglais; il faut qu'il fasse rougir ces déclamateurs impudents pour qui sa conduite passée n'était pas un garant assez sûr de ce qu'il doit faire à l'avenir.

---

La Révolution française attend encore un historien, et peut-être l'attendra-t-elle longtemps : de lourdes compilations ne sont pas plus des histoires que ceux qui les composent ne sont des hommes de talent. Le genre qui paraît être le plus à la portée de tout le monde repousse, en quelque sorte, les écrivains vulgaires. Il semble qu'au milieu de tant de matériaux chacun pourrait aisément rassembler et peindre des faits qu'il a vus; cependant quel génie saura transmettre dignement à la postérité le double tableau de notre honte et de notre gloire, de nos succès et de nos infortunes? Quel pinceau pourra rendre avec énergie ces grandes scènes de deuil qui ont affligé la nature, et ces merveilles du courage et du génie qui l'ont étonnée? L'écrivain qui se chargera de cette tâche imposante et pénible est peut-être encore à naître.

Tandis que le ciel le prépare, nous pouvons lire au moins, dans les plus célèbres auteurs de l'antiquité, les principaux traits de notre histoire : les Tacite, les Salluste, les Cicéron, les Aulu-Gelle, nous ont peints souvent en traçant le portrait des hommes de leur temps; plus d'un endroit de leurs ouvrages est un miroir fidèle où nous pouvons nous reconnaître; l'illusion est si complète et la ressemblance si frappante, qu'elle étonne et consterne. Ce sont de véritables prophéties qui auraient dû nous instruire d'avance, et nous épargner bien des malheurs; car il ne s'agit pas ici de quelques vains rapprochements que le hasard fait naître, mais d'événements qui ne sont semblables que parce que la nature humaine est la même dans tous les temps.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Si de simples rapports de dates, si les jeux singuliers du sort, fixent quelquefois notre attention, combien ne doit pas nous intéresser la peinture de ces effets qui sont reproduits dans tous les siècles par une cause invariable et constante ! Le cœur humain est soumis à des lois qui n'ont jamais changé. Le monde moral ainsi que l'univers physique sont gouvernés par des règles que le temps n'altère point. Au siècle de Tacite, une multitude émue et furieuse faisait exactement les mêmes choses que dans le nôtre. Cicéron plaignait les gens de bien d'être toujours retenus par la force d'inertie, et nous avons eu les mêmes regrets à former. Que Desaix et Kléber soient morts le même jour et presque à la même heure, je ne vois là qu'un coup de la fortune, qui rend plus sensible et plus douloureuse la perte de chacun de ces deux braves officiers, mais qui ne m'apporte aucune lumière. Mais quand je vois des peuples agir de la même manière, dans les mêmes circonstances, quoique leurs mœurs et leurs coutumes soient très-différentes, quoiqu'ils aient paru sur la terre à des époques très-éloignées les unes des autres, j'apprends à connaître mon espèce, je l'apprécie ; le flambeau de l'expérience m'éclaire, et je dis à tous ces politiques épris de leurs vains systèmes : Lisez l'histoire.

Hélas ! nos maux nous auront servi du moins à quelque chose : c'est à mieux comprendre ses leçons. Avant la Révolution, l'histoire ancienne n'avait guère pour nous que l'intérêt d'un roman. Nous admirions comme des chefs-d'œuvre de l'art les tableaux des grands maîtres de l'antiquité ; mais notre admiration n'était qu'un stérile hommage rendu au génie des écrivains : nous regardions les Romains et les Grecs comme des hommes d'une autre espèce que nous ; nous étions portés à croire que les historiens anciens cherchaient moins à faire des portraits ressemblants que des peintures énergiques ; du moins leurs vues et leurs maximes nous paraissaient uniquement appropriées à leur temps et à leur pays : l'expérience nous a appris à les respecter comme les précepteurs du genre humain.

Il n'est personne qui, en les lisant, n'ait été frappé des plus singulières ressemblances ; quelques écrivains les ont indiquées au public, et Camille Desmoulins nous montra dans Tacite toute

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'histoire des suspects. Nous avons entre les mains une brochure très-piquante par son titre (*Essai sur l'histoire de la Révolution française,* par une société d'auteurs latins), par sa forme et par le grand nombre de rapprochements qu'elle contient, tous choisis, rassemblés et traduits avec beaucoup de goût. Le lecteur est surpris d'y trouver les principales époques de la Révolution parfaitement circonstanciées. Est-ce Tacite, est-ce Tite-Live, est-ce Salluste, est-ce un écrivain de nos jours qui nous présente ces peintures de faits et d'événements dont nous avons été les témoins? A la vigueur du trait, il serait difficile de se tromper; mais tout d'ailleurs fait illusion : voilà le 2 mai 1789, le 14 juillet, le 20 juin, le 9 thermidor, le 10 août, le 2 septembre, le 21 janvier, le régime de Robespierre, le 13 vendémiaire, le 18 fructidor, et même le 18 brumaire. Chaque événement est peint des couleurs qui lui sont propres. Ouvrez, parcourez cette brochure, vous croirez lire un ouvrage composé depuis peu, tant il est vrai que les nations sont soumises à des lois générales dont l'empire a toujours été le même.

J'écarte tous les détails qui pourraient rappeler des souvenirs fâcheux, et je passe au 18 brumaire. J'entends cette voix éloquente de l'orateur romain, cette voix qui retentit à travers les siècles; elle adresse encore aujourd'hui au héros de la France les mêmes conseils qu'elle donnait, il y a près de deux mille ans, au plus grand des Romains : « C'est à la postérité, lui dit-elle, qu'il faut vous consacrer; c'est à elle qu'il faut vous présenter avec gloire. Jusqu'à présent vous avez fourni assez à son admiration; elle attend de vous une matière à ses louanges. Sans doute les races futures s'étonneront de voir dans l'histoire ou dans les récits de vos exploits tant d'armées, tant de provinces commandées par vous, tant de combats et de victoires incroyables, dont furent témoins le Rhin, l'Océan et le Nil; tant de triomphes, tant de monuments élévés en votre honneur. Mais si vous n'assurez par de sages établissements la Constitution de l'État, votre nom pourra bien errer au loin sur la terre; jamais il n'obtiendra une place fixe et assurée. Parmi nos descendants même, il existera, comme parmi nous, une grande diversité d'opinions : les uns élèveront

EFERUS - Recherches & Classification numériques

jusqu'aux cieux la gloire de vos actions ; les autres regretteront peut-être que vous ayez omis la plus belle de toutes, si vous n'avez pas tout fait pour qu'on attribue les malheurs de la patrie au destin et son salut à votre sagesse. Ne négligez donc rien pour vous concilier ces juges devant qui vous paraîtrez dans la suite des siècles ; ces juges qui pourront bien avoir moins de partialité que nous, parce qu'ils vous jugeront sans passion, sans amour, sans haine et sans jalousie. Si leurs arrêts doivent alors vous être indifférents, comme le pensent aisément quelques hommes, du moins ne vous est-il pas indifférent aujourd'hui d'être tel qu'en proclamant vos louanges on ne puisse jamais les atténuer par aucun reproche. »

—

Que de souvenirs la mort de Washington réveille ! Quelle leçon sort pour ainsi dire de son tombeau !... Exemple frappant, qui montre à quel prix s'achète la reconnaissance des peuples !

Elle appartiendra à celui qui, au milieu de tous les désordres, aura rétabli l'ordre dans sa patrie ; qui aura su enchaîner au point fixe de la tranquillité publique toutes les passions turbulentes ; qui aura su, sinon créer un État, du moins le tirer du chaos où il était enseveli, réveiller toutes les vertus au sein de tous les crimes, verser toutes les consolations parmi toutes les douleurs, présenter tous les bienfaits parmi toutes les infortunes. Quelle noble émulation de gloire ne doit pas exciter, dans un cœur fait pour le sentir, cet épanchement de la reconnaissance publique à la mort d'un héros qui fut en même temps un sage ! Si Alexandre versa des larmes sur le tombeau d'Achille, si César médita, en Espagne, au pied d'une statue d'Alexandre, la tombe de Washington sera l'asile où se retirera quelquefois en idée celui qui tient les rênes du gouvernement en France, pour y réfléchir encore sur ce qu'il sait déjà bien, qu'il est une gloire plus belle, plus touchante, plus digne de tous les suffrages, que celle des armes et des conquêtes.

Ce langage, si mesuré qu'il fût, n'était pourtant pas sans courage ni sans danger. Un mot en effet

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du premier consul, et le journal qui (sous la direction de ses nouveaux propriétaires) gagnait rapidement la faveur du public, était supprimé. Le coup fut paré; il le fut, grâce, peut-être, au titre ancien et insignifiant de la feuille qui devait devenir si célèbre, et grâce aussi au crédit de Chabaud-Latour, que les propriétaires s'étaient adjoint.

Le Journal des Débats était sauvé; mais pendant qu'il acquérait tous les jours une importance plus grande, son rédacteur en chef, Bertin, impliqué dans je ne sais quel soupçon de conspiration royaliste, était jeté dans la prison du Temple. C'était probablement une de ces mesures de sûreté fort en usage à cette époque, car il ne paraît pas qu'on ait même eu l'idée de faire un procès en règle à Bertin, et sa captivité n'eut rien de rigoureux. De sa prison, où il passa l'année 1800 presque tout entière, il rédigeait son journal, qui commençait à exercer sur la littérature une domination presque aussi absolue que celle du premier consul sur la politique. Bertin comptait déjà au nombre de ses collaborateurs Geoffroy, le fameux Geoffroy, le roi et le tyran des théâtres sous l'Empire, et Dussault dont le goût sévère faisait renaître, pour ainsi dire, le XVII^e^ siècle et l'antiquité devant la France. C'est dans cette même année 1800 que Bertin, avec ce tact merveilleux qu'il avait, découvrit, si l'on peut ainsi parler, M. de Feletz, le critique si fin et si

EFERUS - Recherches & Classification numériques

délicat, et l'attacha à la rédaction du Journal des Débats. Successivement, Malte-Brun, le savant géographe; Boissonade, l'helléniste; le célèbre abbé de Boulogne, de Bonald, Delalot, Royer-Collard, Chateaubriand, tous amis de Bertin, tous acceptant et recherchant les conseils de son bon goût et de son expérience, apportèrent au Journal des Débats leur illustration et leur talent. Supprimer un journal placé si haut dans l'opinion publique, était peut-être devenu impossible, même à Napoléon ; on s'en vengea sur les propriétaires et sur le rédacteur en chef par une longue suite de persécutions.

Vers la fin de l'année 1800, après deux mois de liberté tout au plus, Bertin, qui était sorti du Temple, échangea la prison pour l'exil. Un ordre arbitraire le relégua à l'île d'Elbe. Il obtint à grand'peine la permission de passer en Italie, et séjourna d'abord à Florence, ensuite à Rome, où il vit pour la première fois Chateaubriand, alors dans tout l'éclat de son avénement littéraire, et pour lequel il se prit de la plus vive et de la plus constante admiration. Ce n'est qu'en 1804, avec un passeport de son ami, mais sans autorisation, qu'il rentra en France, où il fut encore obligé durant quelques mois de rester caché.

Malgré toutes ces persécutions, la marche du journal devenait chaque jour plus assurée, grâce à l'habileté avec laquelle la machine, si je puis ainsi dire, avait été montée.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Napoléon avait commencé son œuvre de reconstruction politique et sociale. Avec le coup d'œil qui ne l'a jamais trompé, M. Bertin comprit quelle pouvait être la fortune d'un journal qui, s'associant pour ainsi dire à la mission du premier consul, entreprendrait, dans la sphère des idées, le travail que ce puissant génie accomplissait dans la sphère des faits. Il se plaça donc à la tête du mouvement religieux et gouvernemental qui suivit le 18 brumaire, et c'est avec un vif intérêt que l'on suit les premiers pas du Journal des Débats dans cette carrière où il devait marcher avec tant de gloire et tant de succès.

Ce ne fut pourtant point par la politique proprement dite que le Journal des Débats acquit cette influence qui devait lui susciter tant d'envieux. Il y a même une bizarrerie curieuse entre la partie consacrée aux affaires publiques et aux événements, et celle qui était spécialement consacrée aux théories philosophiques et littéraires. Partout où il s'agissait du mouvement des faits, le journal de M. Bertin suivait; mais il conduisait quand il s'agissait du mouvement des idées. Peut-être dut-il à cette prudente combinaison la sécurité avec laquelle il put s'avancer dans les voies d'une restauration morale appelée par tous les intérêts, mais qui rencontrait encore des obstacles dans les passions émues.

D'ailleurs, la politique de ce temps-là ne se dis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cutait point ; il n'y avait qu'un homme à cette époque qui eût le droit d'écrire le *premier-Paris :* c'était Napoléon. Et pourtant M. Bertin avait bien compris qu'un journal n'était possible qu'à la condition de pouvoir parler librement de quelque chose. Il se mit donc à parler de la seule chose dont on pût parler encore : il parla de la littérature et du théâtre.

Un journal écrit avec mesure, pensé avec esprit, fait pour la bonne compagnie, incisif et aussi hardi qu'il était permis de l'être alors, ne pouvait manquer d'être favorablement accueilli ; aussi la vogue du Journal des Débats fut-elle bientôt établie.

M. Bertin, nous venons de le dire, s'était entouré d'hommes de science, de talent et d'esprit. Avant tous nous devons nommer Geoffroy, l'inventeur, le roi du feuilleton ; c'est à ce critique célèbre que le Journal des Débats fut en grande partie redevable de la haute influence intellectuelle qu'il exerça dès lors ; c'est à son feuilleton qu'il dut les commencements de cette renommée qu'il a su conserver jusqu'à nos jours.

Geoffroy avait succédé à Fréron dans la rédaction de l'*Année littéraire*. Pendant les deux premières années de la Révolution il avait coopéré à la rédaction de l'*Ami du Roi,* et quand ce journal fut violemment arrêté en 92, il était allé cacher sa tête

EFERUS - Recherches & Classification numériques

proscrite dans un village, où il s'était fait maître d'école. Revenu à Paris après le 18 brumaire, il fut choisi pour rendre compte des théâtres dans le Journal des Débats.

Geoffroy avait donc tout ce qu'il fallait pour faire un excellent journaliste; il réunissait à un haut degré deux qualités essentielles : c'était à la fois un homme d'érudition et d'actualité, un homme de souvenir et d'à-propos. A son avénement aux Débats, la révolution ou plutôt la restauration qui fermentait dans toutes les idées, trouvant un organe, se manifesta avec un éclat et une puissance incroyables. On avait donné à Geoffroy, dans le Journal des Débats, un département; il en fit un royaume. La littérature ancienne et moderne, l'histoire, la philosophie, la morale, la politique, tout rentra dans le feuilleton. La liberté, qui n'existait pas à cette époque, pour la presse, dans la partie politique proprement dite, la liberté, qui n'existait plus au premier étage du journal, qu'on nous passe ce terme, se réfugia dans le rez-de-chaussée de Geoffroy. De là elle dit tout ce qu'elle voulut dire, tout ce qu'il fallait dire. Les plus hautes questions politiques s'y agitaient, en dépit même du souverain, sous la forme d'*éphémérides politiques et littéraires*, ou sous le prétexte d'une mauvaise tragédie.

Dès que Geoffroy fut monté sur le trône du feuilleton, une guerre sans trève, sans merci, une guerre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à mort commença contre tout ce qui se rattachait de près ou de loin au philosophisme et à l'esprit révolutionnaire; il se mit à attaquer Voltaire corps à corps, et la nation applaudit à l'ennemi vivant de Voltaire mort. C'est là certes un exemple inouï de réaction littéraire : attaquer Voltaire si tôt! Voltaire, le dieu de Paris, le dieu de la France! Il faut dire aussi que, si le champion des idées sociales avait la main ferme et l'œil sûr, la situation où il se trouvait était admirable. Toutes les idées justes, tous les principes sains et raisonnables, avaient été effacés d'une manière si complète, qu'on en avait presque perdu jusqu'à la mémoire. Geoffroy semblait donc inventer quand il ne faisait que se souvenir. Et puis on se passionnait pour ces batailles littéraires, dans lesquelles on dépensait le reste de cette ardeur que les commotions civiles avaient imprimée aux esprits. La politique faisant silence dans les journaux, il fallait bien que l'activité intellectuelle débordât sur d'autres matières. Disons-le aussi, il fallait bien que la France, réduite à ce grand silence que nous savons, se sentît un immense besoin de s'entendre, même à demi-mot, pour s'être mise simultanément à lire un journal qui parlait plus souvent de prose et de vers que de gouvernement et de batailles, plus souvent de Racine et de Boileau que de Napoléon et de l'empereur d'Autriche.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Il faut cependant reconnaître que Geoffroy se montrait souvent injuste et partial dans ses critiques, et que ses louanges furent plus d'une fois très-suspectes de vénalité. Mais, comme nous venons de le dire, la société inoccupée des salons de Paris s'amusait de ces furieux combats de plume, et pardonnait au feuilletoniste sa méchanceté, parce que les traits en étaient divertissants.

On a encore reproché à Geoffroy sa continuelle adulation pour Napoléon, et tout le monde connaît cette épigramme à deux tranchants, dont l'énergie ingénieuse peut faire excuser le cynisme :

*Si l'Empereur faisait un pet,*
*Geoffroy dirait qu'il sent la rose,*
*Et le Sénat* aspirerait
*A l'honneur de prouver la chose.*

Nous ne savons si c'était chez Geoffroy conviction ou calcul. Les grandes choses que Napoléon accomplissait à cette époque étaient bien de nature à exciter l'admiration; mais peut-être aussi l'habile critique, qui attaquait tant de personnes et tant de choses, voulait-il mettre ses attaques à l'abri du panégyrique du maître; peut-être ne fut-ce qu'à cette condition que le Journal des Débats put tout penser et tout dire contre les hommes et les idées de l'école révolutionnaire.

Il suffisait d'ailleurs du succès du journal pour lui susciter des envieux, quand bien même la plume

EFERUS - Recherches & Classification numériques

acérée de Geoffroy n'eût pas ameuté contre lui tout l'arrière-ban de la littérature. Un déluge de brochures, de pamphlets, d'épigrammes, et même de poèmes, semblait menacer d'une ruine prochaine ce « colosse aux pieds d'argile ». Mais le colosse demeura ferme sur sa base.

Quoi qu'il en soit, le feuilleton de Geoffroy, ce compte-rendu sans façon, vif, alerte, moqueur, ingénieux, savant, fut de plus en plus goûté, et le Journal des Débats eut bientôt 32,000 abonnés dans cette grande France que lui faisait Napoléon.

Cependant Geoffroy ne fut pas l'unique artisan de cette grande fortune du Journal des Débats : nous avons vu quels habiles collaborateurs lui avaient été adjoints. M. Sainte-Beuve, avec cette finesse de touche qui lui est habituelle, a tracé de cette brillante pléiade des Débats, de cette grande époque littéraire, un tableau dont nous reproduirons les principaux traits.

« La tradition, dit le spirituel causeur, nous a entretenus maintes fois des beaux jours de la critique littéraire à cette époque du Consulat et de l'Empire; on regrette ce règne brillant de la critique, on voudrait le voir renaître sous une forme qui convînt à nos temps....

» En 1800, on était à l'une de ces époques où l'esprit public tend à se reformer. Il y avait lutte encore, mais aussi, déjà, ensemble et concert; il y



EFERUS - Recherches & Classification numériques

avait lieu à direction. On sortait d'une affreuse et longue période de licence, de dévergondage et de confusion. Un homme puissant replaçait sur ses bases l'ordre social et politique. Toutes les fois qu'après un long bouleversement l'ordre politique se répare et reprend sa marche régulière, l'ordre littéraire tend à se mettre en accord et à suivre de son mieux. La critique (quand critique il y a), à l'abri d'un pouvoir tutélaire, accomplit son œuvre et sert la restauration commune. Sous Henri IV, après la Ligue, on eut Malherbe; sous Louis XIV, après la Fronde, on eut Boileau. En 1800, après le Directoire et sous le premier consul, on eut en critique littéraire la monnaie de Malherbe et de Boileau, c'est-à-dire des gens d'esprit et de sens, judicieux, instruits, plus ou moins mordants, qui se groupèrent et s'entendirent, qui remirent le bon ordre dans les choses de l'esprit et firent la police des lettres. Quelques-uns firent cette police fort honnêtement, d'autres moins; la plupart y apportèrent une certaine passion, mais presque tous, à les prendre au point de départ, agirent utilement.

» A ces époques qui suivent un grand danger et où l'on vient d'échapper à de grands malheurs, on sent très-distinctement le bien et le mal en toutes choses; on est disposé à exclure, à interdire ce qui a nui, et c'est le moment où le critique trouve le plus d'appui et de *collaboration* dans le public. Le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

public des honnêtes gens (entendez ce mot aussi largement que vous voudrez) est disposé à lui prêter main-forte. Le critique peut être un brave, mais en général ce n'est pas un héros, et, comme bien des braves, pour avoir toute sa bravoure, il a besoin de se sentir appuyé. En 1800, il y avait encore assez de lutte pour qu'il fallût du courage au critique qui voulait combattre les doctrines et les déclamations en vogue ou détrônées à peine; il y avait déjà assez d'appui pour que le critique n'eût pas besoin d'héroïsme. Il aurait eu besoin plutôt de se modérer parfois et de se contenir; car, au milieu d'un retour général louable et d'un désabusement salutaire, le vent poussait à la réaction, et le danger était, comme toujours, qu'on ne sortît d'un faux courant que pour se jeter aussitôt dans un autre.

» Quoi qu'il en soit, un peu d'exclusion en critique ne nuit pas au succès, quand ce côté tranchant tombe juste et porte dans le sens de l'opinion. C'est ce qui se vérifia pour les écrivains distingués dont nous avons à parler: il s'agit des écrivains littéraires du Journal des Débats d'alors. Vers 1801, cette feuille, sous l'habile direction de MM. Bertin, comptait parmi ses rédacteurs Geoffroy, Dussault, Feletz, Delalot, Saint-Victor, l'abbé de Boulogne. Vers le même temps, au *Mercure*, et dans une alliance étroite avec le Journal des Débats, écrivaient

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La Harpe, l'abbé de Vauxcelles, Fiévée, Michaud, Guéneau de Mussy, Fontanes, Bonald, Chateaubriand. Dans les rangs opposés, on comptait Rœderer, au *Journal de Paris;* M. Suard et un jeune talent viril, mademoiselle de Meulan (depuis madame Guizot), au *Publiciste;* Ginguené et ses amis les philosophes, dans la *Décade*.

» Tel était, à n'y jeter qu'un coup d'œil très-sommaire, le personnel des journaux sous le Consulat. Il s'engagea alors des querelles de plume acharnées, et il se livra de furieux combats : la politique, la philosophie, étaient en jeu dans les moindres questions littéraires. Mais, aux abords de l'Empire, toute cette ardeur s'amortit par degrés, et cette mêlée s'éclaircit beaucoup. Quelques-uns des écrivains que nous avons cités, devenus grands personnages et grands fonctionnaires, laissèrent la plume. Quelques journaux eurent l'ordre de se taire ou de baisser le ton. Le *Mercure,* selon son inclination naturelle, ne tarda pas à s'affadir, et, sauf de rares instants, à retomber dans l'insipidité. La *Décade,* avant d'expirer, avait changé de nom et d'esprit. Le Journal des Débats, sous le titre de *Journal de l'Empire,* fut le seul à prospérer et à gagner chaque jour dans l'opinion. A mesure qu'il était contraint de resserrer le cadre, je ne dis pas des discussions, mais des plus simples réflexions politiques, il développa sa partie littéraire, qui de-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vint désormais le principal, ou plutôt l'unique instrument de son succès.

» Des divers écrivains qui avaient commencé ou qui continuèrent alors de concert la fortune du journal, quatre noms sont restés de loin associés dans le souvenir comme représentant la critique littéraire sous l'Empire : Geoffroy, Dussault, Hoffman et M. de Feletz, qui mourut le dernier, en 1850. Geoffroy mourut dès 1814, Dussault en 1824, et Hoffman en 1828. Geoffroy, né en 1743, était de beaucoup leur aîné à tous.

» Malgré ses défauts, et même ses vices, Geoffroy était un critique d'une valeur réelle, d'une grande force de sens, d'une fermeté un peu lourde, mais qui frappait bien quand elle tombait juste, d'une solidité de jugement remarquable, quand la passion ou le calcul ne venait pas à la traverse.

» C'était surtout un *humaniste*, et des plus instruits..... Dans ses articles de l'*Année littéraire*, il visait en général plus à la justesse qu'au piquant. Il était solide jusqu'à paraître un peu lourd. Il avait pris le goût du théâtre dans une maison où il avait été quelque temps précepteur. Pendant le fort de la Révolution, il se déroba et se fit recevoir instituteur primaire dans une campagne. La terreur passée, il revint à Paris ; il entra dans l'institution Hix. C'est là que M. Bertin, en homme d'esprit qu'il était, s'avisa de l'aller prendre lorsque, ayant fondé le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Journal des Débats, il sentit que le feuilleton des théâtres faisait défaut. Geoffroy y réussit singulièrement. Il eut assez de flexibilité pour changer sa manière. On sentait bien que sa légèreté n'était pas toujours naturelle, et que le poignet était pesant ; pourtant il sut animer et féconder ce genre de critique, en y introduisant les questions à l'ordre du jour, et en y mêlant à tout propos une polémique qui flattait alors les passions..... C'est lui qui est, à proprement parler, le créateur du feuilleton des théâtres; mais il abordait aussi toutes sortes de sujets.....

» On n'est jamais entré dans le monde littéraire avec moins de respect pour les grands noms de la veille que Geoffroy. Cet homme de collége et de théâtre, ce vieux professeur qui avait près de soixante ans quand le XVIII^e^ siècle expira, n'avait, à aucun moment, été ébloui par les lumières de ce siècle brillant. Au théâtre il considérait Voltaire comme un usurpateur, comme une sorte de *maire du palais* qui avait fait violence aux souverains légitimes de la scène, Corneille et Racine, qui les avait tenus tant qu'il avait pu ensevelis au fond de leur palais. Il s'agissait de les restaurer et de les remettre en lumière, à leur place, au-dessus de l'auteur de *Mérope* et de *Zaïre*. Sur Corneille, sur Racine, sur Molière, Geoffroy a des remarques excellentes ; il marque en plein les traits vrais de leur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

génie. Il aime Molière, sa franchise, son naturel, sa gaieté; à défaut d'autres, ce sont là les vertus de Geoffroy. Si Geoffroy se contraignait si peu sur Voltaire et Rousseau, les deux idoles du siècle, on peut penser qu'il se gênait encore moins quand il rencontrait sur son chemin l'abbé Morellet, Suard, Rœderer, Chénier. Il a engagé avec eux tous des querelles où il s'est porté à d'incroyables injures. Il me semble entendre un de ces personnages du troisième ordre dans Molière, un de ces bons bourgeois qui s'en donnent à gorge chaude, et à qui la *gueule*, comme on disait alors, ne fait pas faute. « C'est énerver, prétend Geoffroy, la critique littéraire, que d'aller chercher des circonlocutions pour exprimer des défauts qu'on peut très-clairement spécifier d'un seul mot : appliqué à la personne ce mot serait une injure; appliqué à l'ouvrage c'est le mot propre. » Et ce mot, il le lâche aussitôt, sans plus songer à sa distinction entre la personne et l'ouvrage : « Quelques-unes de mes expressions, dit-il encore, leur paraissent ignobles et triviales : je voudrais pouvoir trouver des notes encore plus capables de peindre la bassesse de certaines choses dont je suis obligé de parler. Mes phrases ne sont pas le résultat d'un calcul, d'une froide combinaison d'esprit; elles suivent les mouvements de mon âme; c'est le sentiment que j'éprouve qui me donne le ton : j'écris comme je suis affecté, et voilà pour-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quoi on me lit. » Il faut convenir que celui qui sent de la sorte, quand il vient à porter un coup juste, doit l'asséner vigoureusement (1).

» Geoffroy manquait essentiellement de distinction, mais il ne manquait ni d'esprit ni d'un certain sel. Il a volontiers le style gros, l'expression grasse, mais en général juste, saine. Quand il ne se laisse point détourner par la passion ni déranger par certains calculs, il dit des choses qui se retrouvent vraies en définitive; il a raison d'une manière peu gracieuse, mais il a raison.

» Dans les dernières années il se gâta, ou du moins il parut plus gâté qu'il ne l'avait été jusque-là : semblable en cela à tous les potentats, il avait la tête moins saine le dernier jour que le premier; il avait fini par s'entêter de lui-même et de son importance, ce qui est un signe de faiblesse. Bref, sa position, quand il mourut, semblait entamée de toutes parts et fort compromise; il était temps qu'il s'en allât, sans quoi le sceptre, ou la férule, lui serait échappé.

» Dussault était un bon humaniste aussi, mais moins foncièrement que Geoffroy. Il n'avait pas un grand nombre d'idées, mais il les exprimait avec soin. Ses articles, recueillis sous le titre d'*Annales*

(1) On s'étonnait un jour que Geoffroy pût revenir à diverses reprises et faire tant d'articles sur la même pièce de théâtre. Un de ses spirituels confrères, M. de Feletz, répondit : « Geoffroy a trois manières de faire un article : *dire, redire* et *se contredire.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*littéraires*, se laissent encore parcourir agréablement, ou du moins avec estime. Toutefois, son élégance étudiée, compassée, est un peu commune; son jugement ne ressort pas nettement. Il se livre souvent à des réflexions vagues, banales, un peu à côté de son sujet; il ne va pas au fait ni au fond; il n'ose pas tracer avec vigueur les démarcations et les étages entre les talents. M. Joubert a très-bien dit de lui et de son style, qui affecte le nombre oratoire : « Le style de Dussault est un agréable ramage, où l'on ne peut démêler aucun air déterminé. »

» Hoffman avait une bien autre étendue de connaissances et d'idées que Dussault; il savait toute chose, et, de plus, il était un auteur dans le vrai sens du mot. Il possédait bien des qualités du vrai critique, conscience, indépendance, des idées, un avis à lui. Esprit exact, sincère et scrupuleux, il lisait tout ce dont il avait à parler, condition essentielle, et pourtant rare, dans le métier de critique. Il était l'ennemi des engouements et de tous les charlatanismes, ce qui est un caractère véritable et un signe du critique. Sa vie, vers la fin, était celle d'un original et d'un sage, qui veut pourvoir avant tout à son indépendance. Il se défendait des dîners où il aurait pu rencontrer un seul auteur de ses justiciables. Il prenait son rôle de critique très-au sérieux, craignant les visites, se refusant à l'hon-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

neur d'appartenir aux académies; il s'en exagérait les charges, qui peut-être alors étaient plus pesantes en effet qu'aujourd'hui. Placé entre une convenance et une vérité, il eût craint également de manquer à l'une ou à l'autre. C'est ainsi qu'il vieillissait dans sa retraite de Passy, solitaire, au milieu de ses livres, ne causant guère avec les vivants que plume en main, critique intègre, instruit, digne d'estime, même quand il s'est trompé.

» M. de Feletz avait des qualités par lesquelles il se rapprochait d'Hoffman, et d'autres par lesquelles il était bien lui-même. Homme du monde, du commerce le plus aimable et le plus sûr, il ne considérait pas la société comme un obstacle à son genre d'esprit et de travail; il y aurait vu plutôt une inspiration. On réimprimait alors ces auteurs qui sont les maîtres de la vie : M. de Feletz écrivait d'un ton aisé, sans parti pris, ce qu'un esprit juste et fin trouve là-dessus à une première lecture. Ses connaissances classiques lui permettaient de parler des auteurs latins, des traductions alors à la mode, d'une manière à satisfaire les gens instruits, et il y mettait l'amorce pour les gens du monde. Ses connaissances théologiques et philosophiques le rendaient capable aussi d'aborder, à l'occasion, des sujets sérieux. Mais les sujets qui convenaient le plus à ses habitudes, et dans lesquels il réussissait le mieux, étaient ceux qui avaient

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trait à la société du XVIII^e^ siècle. D'ailleurs, il touchait à tout; ce qu'il n'approfondissait pas, il l'effleurait, non sans malice. Sa politesse extrême n'empêchait pas la raillerie, quand elle avait à sortir, de se glisser dans ses articles, je ne sais comment, dans le tour, dans la réticence; il savait faire entendre ce qu'il ne disait pas; le grain de sel venait à la fin, dans une citation, dans une anecdote. Mais au plus vif du jeu, il observa toujours les convenances. M. de Feletz, à son heure, était, à proprement parler, le critique de la bonne société (1). »

Je compléterai ce portrait de M. de Feletz par quelques traits empruntés à un autre maître qui n'excelle pas moins dans l'art de peindre.

« M. de Feletz, dit M. Villemain, a été un des hommes les meilleurs, les plus aimables, et, à tout prendre, les plus heureux des époques bien diverses qu'il a traversées. Sa longue vie, trop courte pour ceux qui l'ont connu, a été mêlée, sans ambition, sans vanité, sans autre intérêt que la conscience et l'affection, à de pénibles épreuves fortement supportées et à des devoirs délicats noblement remplis. Cette conduite d'homme d'honneur, bien plus que de bel esprit, lui a valu ce qui a toujours été rare et l'est encore de nos jours, autant de considération que de célébrité. C'est par là que sa

(1) Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. I^er^.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

physionomie nous plairait à peindre, à part même tout souvenir de reconnaissance et d'amitié privée. Elle est un type attachant de cette honorable vie des lettres, indépendante et simple, qu'on est heureux de reprendre, et plus heureux de ne quitter jamais, quand on a osé une fois la choisir.....

» Après quelque temps d'une vie obscure, et même un peu oisive, M. de Feletz fut conduit à Paris, où, dans la renaissance du commerce du monde, il devait trouver tant de faveur et jouir d'un succès qui pendant bien des années ne s'est pas démenti, et s'adressait à la personne non moins qu'aux écrits.

» Cette célébrité fut liée sans doute à celle d'un journal dont l'influence tenait elle-même à l'état extraordinaire de la société, et ne peut pas plus aujourd'hui se concevoir que se reproduire, fût-ce à toute condition de talents égaux, ou même supérieurs. Quoi qu'il en soit, le tour particulier de caractère et d'esprit de M. de Feletz servit beaucoup à cette influence, et par les qualités les plus honorables. Avec autant de verve spirituelle que le feuilletoniste Geoffroy, il tirait sa gaîté d'un autre fonds, et la rendait bien autrement digne du rire et de l'approbation des honnêtes gens. Sans cesse des vérités hardies, des éloges courageux, des sentiments vraiment libéraux, parce qu'ils étaient nobles, se mêlaient à son agréable polémique; et par une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

exception alors assez rare, cette liberté de sa part n'était rachetée par rien. Il ne donnait pas une flatterie pour correctif à une vérité ou à un touchant hommage. Pendant dix ans il écrivit avec succès sous l'Empire, sans jamais abandonner une conviction ni une amitié, et sans louer jamais l'empereur.

» Malgré la facilité de la France à tout supporter par moments, et quoiqu'on y ait plutôt des engouements que des principes, la liberté de la presse y semble à peu près immortelle; et la preuve, c'est qu'elle y exista toujours, en quelque sorte, malgré la plainte de La Bruyère, *qu'un homme né chrétien et Français est embarrassé pour écrire, les grands sujets lui étant interdits.* Dans la réalité, depuis les chansons narquoises du XIII^e^ siècle et les ballades de Villon, jusqu'aux satires jansénistes du XVII^e^ siècle et aux pamphlets sceptiques ou licencieux du XVIII^e^, la liberté d'écrire, devenue la liberté de la presse, ne manqua jamais tout à fait en France. Réfugiée dans les mœurs quand les lois ne l'abritaient pas, elle brava les parlements, et quelquefois s'en étaya. Elle fleurit par moments à côté des *censeurs royaux*, ayant Voltaire pour insurmontable organe, et çà et là Malesherbes pour complice. Il n'y a guère jusqu'à nos jours que la Terreur et l'Empire, l'échafaud et la conquête, qui l'aient complétement écrasée durant quelques années. La royauté

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la rétablit, la constitua, et cette royauté, tout en changeant elle-même d'origine et de principe d'action, subit ou respecta la liberté de la presse, et finalement la conserva à peu près identique pendant trente-deux années de suite, ce qui semblait former un droit, une habitude, et une durée de pouvoir plus longue qu'il n'appartient à personne en France depuis bientôt un siècle.

» On était loin de là sous l'Empire; et cependant comme la presse asservie gardait encore la forme la plus active qu'emploie sa liberté, le *journal*; comme la dictature, pour son compte personnel, usait et abusait de cette forme, et en augmentait ainsi l'importance, il s'y attachait, sous le joug même du despotisme et de la gloire, une signification très-étendue et historiquement très-curieuse. Mais comment, de nos jours, et dans l'organisation si précaire de cette liberté, bien apprécier le caractère à la fois plus opprimé et plus puissant de la presse sous l'Empire, en face d'une autorité irrésistible, mais qui croyait avoir besoin des suffrages éclairés et voulait conquérir l'admiration comme le trône? Comment bien juger l'influence que dut exercer alors un journal qui semblait presque seul défendre les traditions de l'ancienne société et le droit de discussion de la société présente, prolonger une sorte d'opposition politique par la critique littéraire, et servir la cause de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

justice et du malheur en plaidant celle de la raison et du goût? Cette occasion, cet ascendant, ne se reverront jamais. »

M. de Feletz a exposé lui-même, en termes on ne peut plus justes, la nouveauté de cette situation :

« J'oserai dire qu'à aucune autre époque de notre littérature cette partie de l'art d'écrire qui consiste à rappeler les règles du goût, à en invoquer l'application, à en observer les infractions et à s'en plaindre, à réprimer autant qu'il lui est possible le désordre des idées et les irrégularités du style, et qui, s'élevant même à de plus hautes considérations et saisissant le lien qui unit souvent les vérités littéraires aux vérités morales et à toutes les idées d'ordre, de raison et de convenance, agrandit sa sphère, donne à ses observations et plus d'étendue et plus d'importance, n'a jamais exercé une plus heureuse influence et un plus utile empire qu'au commencement du siècle que nous parcourons. A cette époque, toutes les fausses doctrines en philosophie, en morale, en politique, en littérature, longtemps proclamées, régnaient audacieusement sur les esprits ignorants ou subjugués. Le vrai seul dans tous les genres n'avait plus ou presque plus d'interprètes ni de défenseurs, et la vérité eut alors un attrait qu'elle n'a pas toujours, celui de la nouveauté. Ce fut un grand avantage pour la critique, et elle en profita. Parlant à une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

génération nouvelle, qui, pendant la tourmente révolutionnaire, n'avait rien appris ou avait tout oublié, elle put tout lui dire, chargée pour ainsi dire de lui tout apprendre : tantôt répéter, tantôt réfuter ce qui avait été dit, juger ce qui avait été jugé, rétablir toutes les doctrines, revenir sur tous les anciens écrivains et sur toutes les littératures, et mêler à ces questions pleines d'intérêt des discussions plus graves encore. C'est ainsi qu'elle devint, plus que dans tous les autres temps, un cours de principes littéraires, philosophiques, moraux et religieux, appliqué à une foule d'écrits anciens, modernes, contemporains, français et étrangers. C'est une chose incontestable qu'à cette époque véritablement neuve et peut-être unique dans les annales de la critique, elle excita une attention que jusque-là elle n'avait point obtenue, du moins au même degré. Fatigués des mauvaises doctrines, éclairés par leurs tristes résultats, les esprits accueillirent avec intérêt celles qui les ramenaient aux lois immuables de l'ordre et du goût. Accablés par le despotisme, leur ardeur se porta vers les lettres, qui devinrent autant et plus qu'à toute autre époque une occupation générale et un attrait universel. On crut voir d'ailleurs dans les principes philosophiques et politiques de quelques-uns de ceux qui obtinrent le plus de célébrité dans ce genre, et dans leur respect et leur attachement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour les beaux siècles de notre monarchie, une sorte d'opposition à la tyrannie, et on leur en sut gré. Ainsi donc, par une sorte de réciprocité, les journaux excitèrent l'attention du public, et l'attention du public excita l'émulation des critiques : quand ils s'aperçurent qu'ils étaient beaucoup plus lus, ils firent plus d'efforts pour n'être pas trop indignes de l'être. ».

« Le Journal des Débats, tant accusé de flatterie, disait encore M. Villemain, fut pendant longtemps une des bien rares libertés qui restaient au pays et qui, fuyant de poste en poste, de débris en débris, tantôt se cachant sous la rigueur abstraite d'une certaine logique proscrite comme *idéologie*, tantôt prenant la forme piquante d'une polémique anti-voltairienne tolérée plus longtemps, mais suspecte à son tour, perpétuaient une résistance imperceptible. On y célébrait encore, sous couleur de vieilles traditions et de souvenirs classiques, quelques anciennes franchises nationales; on y vantait cette indépendance de la conscience judiciaire, cette religion de la justice, ce point d'honneur du magistrat, que l'esprit de révolution et de dictature ne supporte pas longtemps. On y défendait indirectement plus d'une victime ou plus d'un adversaire du maître tout puissant; on y était fidèle à la gloire même disgraciée. On y louait constamment Delille, dont le silence inflexible déplaisait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tant. On y exaltait le génie de M. de Chateaubriand, cet autre rebelle qui avait été un moment si près de l'admiration et de l'obéissance. On y combattait l'esprit de scepticisme et de violence révolutionnaire, mais avec plus de regrets de la royauté que de zèle pour l'Empire (1). »

Là sans doute est le secret du succès du Journal des Débats; là aussi était le danger. Pour le comprendre, il suffirait de se rappeler les préventions de l'Empereur contre les propriétaires de cette feuille. Par ses grands instincts, dit M. Guizot, Napoléon était spiritualiste. Les hommes de son ordre ont des éclairs de lumière et des élans de pensée qui leur entrouvrent les sphères des hautes vérités. Dans ses bons moments, le spiritualisme renaissant sous son règne et sapant le matérialisme du dernier siècle lui était sympathique et agréable. Mais le despote avait de prompts retours qui l'avertissaient qu'on n'élève pas les âmes sans les affranchir, et la philosophie spiritualiste l'offusquait alors autant que l'idéologie sensualiste. C'est de plus un des traits de génie de Napoléon qu'il se souvenait constamment de ces Bourbons si oubliés, et savait bien que là étaient ses seuls concurrents au trône de France. Or on ne cessait de lui insinuer que le journal des frères Bertin ne voyait en lui « qu'un

(1) Villemain, *Souvenirs contemporains d'Histoire et de Littérature*, t. I, p. 439. — *De M. de Feletz et de quelques salons de son temps.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sage et généreux *intérimaire*, préparant un heureux retour à ce qu'on appelait les légitimes héritiers du trône.» Et ces insinuations, il n'eût pas été difficile de les justifier; on trouve dans les Débats de cette époque plus d'une trace de ces espérances, qui germaient alors dans un assez grand nombre d'esprits.

Bonaparte, disaient-ils un jour, était à l'embranchement de deux routes : il pouvait s'emparer du pouvoir pour lui-même, ou bien, poussant son œuvre jusqu'à la perfection, accomplir la restauration sociale dans toute son étendue en rétablissant le droit politique, et conquérir le plus beau rôle qu'il soit donné à un homme de remplir, celui de protecteur de la maison de Bourbon.

Quelques jours après, ces mêmes sentiments trouvaient une expression plus vive encore dans un article de M. Charles Delalot sur la *Législation primitive* de M. de Bonald.

Il y a, comme le dit Bossuet, lit-on dans cet article, de ces lois fondamentales contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de soi. Toutes les révolutions que l'orgueil de l'esprit, armé des passions du cœur, excite sans cesse contre l'ordre des sociétés, pour secouer le joug de Dieu et de ses lois, finissent tôt ou tard par soumettre les peuples à une obéissance plus dure et à un joug plus sévère. Je n'entrerai point dans l'exposition particulière des rapports qui constituent la société politique : cela m'engagerait dans des discussions délicates sur la nature des pouvoirs; je me contenterai de dire que M. de Bonald, après avoir réglé les pouvoirs et les devoirs de la société selon les lois fondamentales de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'ordre, nous démontre ensuite, par de vastes et judicieuses applications de l'histoire, que la bonne ou mauvaise fortune des États dépend de la fixité des rapports naturels qui maintiennent à leur place chacune des personnes sociales.

C'est toujours ainsi, à mots couverts, que procédaient les rédacteurs du Journal des Débats. Leur opposition, leur critique, se dissimulaient le plus ordinairement sous les voiles de l'allusion, mais ces voiles ne pouvaient être si épais que l'œil soupçonneux du maître, ou l'œil plus pénétrant encore de l'envie et de la haine, ne les perçassent facilement. Nous citerons un seul exemple.

Le premier consul avait livré à une commission militaire le sang de l'héritier des Condé. La police n'aurait pas permis au Journal des Débats de faire entendre une plainte, un gémissement. Quelques jours cependant après la mort du duc d'Enghien, un morceau de poésie, jeté dans un coin du feuilleton, trompa la vigilance inquiète du pouvoir, qui n'y vit que la traduction d'un passage du IIe livre de Silius Italicus. Pacuvius, citoyen de Capoue, veut détourner son fils du projet d'assassiner Annibal :

*Mon fils. . . . . .*
*Je t'en supplie, abjure un criminel dessein;*
*Sois l'hôte d'Annibal, et non son assassin.*
*Que le sang d'un héros versé sous nos portiques*
*Ne souille pas ma table et nos dieux domestiques.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ces vers, signés *E. Aignan*, produisirent dans Paris, encore tout ému de la mort du duc d'Enghien, la plus vive sensation. L'allusion nous paraît aujourd'hui bien timide et bien détournée; elle parut alors, et elle était, en effet, comme l'événement le prouva bientôt, un acte de courage et presque de témérité, que ne pouvaient manquer d'exploiter les ennemis des Débats; et ils étaient nombreux et puissants.

Si, en effet, le Journal des Débats avait pour lui le suffrage de l'opinion publique, si le grand mouvement des idées religieuses et sociales était en sa faveur, et si chaque jour ajoutait à sa prospérité matérielle et à son ascendant moral, ces sympathies, ces succès, étaient balancés par de puissantes et mortelles inimitiés. Il n'avait pu arborer le drapeau des idées religieuses et des doctrines sociales, il n'avait pu attaquer les idées et les renommées philosophiques et révolutionnaires, sans exciter de profondes et dangereuses colères dans le ban et dans l'arrière-ban de la philosophie et de la Révolution. Or les hommes qui tenaient à ce système occupaient toutes les avenues du pouvoir. Les fureurs de leurs ressentiments étaient encore aiguisées par les appétits de leurs convoitises : c'était une belle proie, en effet, que le Journal des Débats; deux cent mille francs annuels de bénéfices étaient bien faits pour tenter de hautes cupidités.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le ministre de la police, Fouché, devint le centre de la conspiration tramée contre l'existence du Journal des Débats. Il faisait partie de ce petit monde philosophique et jacobin, qui luttait avec d'autant plus de tenacité contre le mouvement religieux et monarchique, qu'il craignait, si Bonaparte y cédait, d'être laissé en dehors des affaires; son antipathie pour le journal des frères Bertin était encore accrue par son ressentiment contre Fiévée, leur collaborateur et leur ami.

Ce parti hostile au Journal des Débats avait un organe, ou tout du moins ses passions trouvaient un écho, dans le *Journal de Paris*. Or, si l'on se rappelle que ce journal avait pour propriétaire et principal rédacteur Rœderer, on comprendra facilement le rapport dont nous avons parlé et que nous allons extraire, mais on s'expliquera moins aisément que ce soit à Rœderer qu'il ait été demandé : le premier consul ne pouvait pas ignorer les circonstances qui devaient influencer son jugement. Quoi qu'il en soit, voici les passages les plus saillants de ce rapport, qui est curieux à plus d'un point de vue :

CITOYEN PREMIER CONSUL,

Suivant vos intentions, j'ai lu avec une attention scrupuleuse toutes les feuilles du *Journal des Débats* et du *Publiciste* qui ont été publiées pendant la présente année ; j'ai même lu plusieurs des ouvrages qui sont loués dans le premier de ces journaux, et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que ces louanges mêmes m'avaient rendus suspects, tels que *l'Esprit de l'Histoire,* par Ferrand ; *Louis XVI détrôné avant d'être roi,* par Proyard ; l'*Abrégé de l'Histoire ancienne,* par Royou, etc.

Le Journal des Débats et le Publiciste sont fort différents l'un de l'autre : leur objet paraît être opposé. Le Journal des Débats est fortement caractérisé ; le Publiciste ne prend que des nuances. Le premier s'adresse aux passions, le second à la curiosité ; le premier a dix ou douze mille abonnés, le second n'en a pas quatre mille. C'est donc le Journal des Débats, citoyen premier consul, qui me paraît mériter le plus votre attention.

L'*esprit* du Journal des Débats, esprit que je distingue de l'*intention* de ses auteurs, m'a paru être :

De faire une guerre ouverte à la Révolution ; de la faire sans distinction d'hommes, de principes, d'actions, d'institutions, de résultats ; de la faire, en toute occasion, violente et sans retenue ;

De faire une guerre ouverte à la philosophie du XVIII^e^ siècle ; de la déclarer coupable de la Révolution et de tous les excès qu'elle a entraînés ;

De faire une guerre ouverte aux sciences mathématiques et physiques ; de présenter leurs progrès comme une calamité du XVIII^e^ siècle ; de les accuser d'avoir corrompu la morale, desséché les âmes, conduit à l'athéisme ;

De faire une guerre ouverte à la littérature du XVIII^e^ siècle, parce qu'elle s'est associée à la philosophie ; de décrier non seulement Diderot, d'Alembert, Rousseau, Mably, comme écrivains, après les avoir décriés comme philosophes, mais encore Voltaire, Montesquieu, et même Massillon ;

En un mot, d'anéantir le XVIII^e^ siècle tout entier, en haine de la Révolution qu'il a produite, en épargnant toutefois Louis XVI et sa famille, en reproduisant en toute occasion l'éloge de ce prince, en faisant l'éloge de tous les livres qui le louent, et en renouvelant, autant qu'il est possible, l'impression produite par la catastrophe qui a terminé sa vie.

L'esprit de ce journal est aussi de gémir sans cesse sur l'état actuel de la France, sur la dépravation des mœurs, sur les maux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que souffrent les gens de bien : c'est une satire anticipée du XIXe siècle.

Cependant, on y lit de temps à autre l'éloge du premier consul ; mais jamais à cet éloge n'est mêlé celui de l'administration, celui d'un magistrat, celui d'un militaire, et cet éloge tombe toujours sur ce que le premier consul fait pour le clergé, sur les intentions qu'on lui suppose pour le rétablissement des anciennes institutions et la ruine totale des nouvelles. Silence absolu sur tout ce que le premier consul fait d'ailleurs de grand et d'excellent; silence absolu sur les heureux résultats de ses travaux (1).

Le point vers lequel ce journal appelle sans cesse l'attention et les respects, c'est le siècle de Louis XIV. C'est là qu'il montre exclusivement de grands écrivains, de grands magistrats, de grands guerriers, d'illustres pontifes, un grand roi. Et ce qu'il fait le plus admirer dans ce grand siècle, c'en est la fin, c'est le moment où le clergé eut le plus de puissance : car, en louant le talent de Racine et de Molière, il déclame contre le théâtre ; il le déclare contraire aux mœurs, et affaiblit par là une partie de la gloire littéraire du milieu du XVIIe siècle.

Je ne sais si les collaborateurs ou directeurs de ce journal se sont proposé un but politique, et s'ils ont réduit leur pratique en système ; mais la conséquence que les mécontents tirent de l'ensemble de leurs feuilles, c'est que, pour le bonheur public, il est nécessaire d'attacher et de soumettre l'avenir de la France aux principes de la fin du règne de Louis XIV, c'est-à-dire au pouvoir absolu du prince sur les sujets, et du clergé sur le prince ; c'est qu'il faut recourir aux Bourbons pour recommencer le règne d'un Bourbon ; c'est qu'il faut considérer votre gouvernement, citoyen premier consul, comme un sage et généreux *intérim* qui prépare un heureux retour à ce qu'on appelle les légitimes héritiers du trône.

(1) Il s'est trouvé dans l'année six articles qui font l'apologie du gouvernement ou de l'administration. Mais ces articles, trop rares, tous discordants avec le ton habituel de la feuille, sont tous ou signés en toutes lettres du nom d'auteurs que l'on sait n'être pas des collaborateurs ordinaires (tels sont deux articles sur les finances signés FIÉVÉE, un autre signé MERSAN), ou annotés de ces mots : « Article communiqué », ce qui, pour les lecteurs intelligents, équivaut à une protestation, au moins à un désaveu, des auteurs habituels du journal.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le malaise que les personnes affectionnées au gouvernement éprouvent à la lecture du Journal des Débats, la préférence que lui donnent tous les mécontents, attestent assez le mauvais esprit dont il est rempli. Il ne faut d'ailleurs pas beaucoup d'attention pour en reconnaître l'existence. Il est facile de voir, citoyen premier consul, qu'un déchaînement sans retenue contre la Révolution tout entière attaque tout à la fois et les hommes qui ont l'honneur de concourir à l'exécution de vos desseins, et les principes qui servent d'appui à votre autorité, et la source d'où elle procède; il est facile de voir que déprimer toujours le XVIII^e^ siècle en célébrant toujours celui qui a précédé, c'est menacer les hommes que ce XVIII^e^ siècle a fournis au siècle présent, et qui sont aujourd'hui l'honneur des grandes places; c'est ruiner les principes d'égalité qui ont fait la force de vos armes, et les notions de souveraineté qui ont rendu vos droits sacrés; c'est appeler, c'est demander des principes et des hommes qui fassent suite à ceux de Louis XIV, les hommes de l'ancienne noblesse, de l'ancien clergé, de l'ancien régime.

Il est facile de voir que rendre sans cesse hommage à la cendre d'un roi uniquement parce qu'il fut l'héritier de beaucoup d'autres rois, c'est préparer des hommages au prétendant qui se présente avec les mêmes titres; que pleurer publiquement Louis XVI, c'est appeler Louis XVIII; comme pleurer Charles I^er^, c'était appeler Charles II; comme c'eût été s'opposer aux destinées de Charlemagne que de pleurer, sous son règne, le dernier des Childérics. Il est facile de voir, en un mot, que louer le premier consul en l'isolant, en faisant main basse sur tout ce qui l'environne et le seconde, en rappelant sans cesse la puissance et la gloire de Louis XIV et les titres Louis XVI, c'est faire ce que le prétendant lui-même, s'il composait un journal à Paris, ne manquerait pas de faire, soit par l'espérance d'exciter la générosité du premier consul à son égard, ou par l'intention de lui aliéner tous les hommes engagés à la République, sûr d'ailleurs qu'en déchaussant ici le piédestal qui le porte, on montre plus distinctement à l'Angleterre la seule tête qu'il s'agit de frapper pour tout détruire.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je dois néanmoins dire, citoyen premier consul, qu'il est de bons esprits à qui les choses se présentent sous un tout autre point de vue, et aux yeux de qui la réhabilitation du régime qui fit la force de Louis XIV n'est qu'un moyen d'ajouter à la vôtre. J'en ai rencontré qui croient de bonne foi que les écrivains déchaînés contre le XVIII^e^ siècle et l'esprit dont il fut animé ne sont armés que pour le gouvernement actuel, et n'ont d'autre but que de le préserver de l'anarchie qui signala les dernières années de ce siècle, et de l'investir du pouvoir dont Louis XIV fut revêtu.....

La méprise des personnes bien intentionnées qui jugent favorablement le Journal des Débats peut être commune aux auteurs qui le rédigent et faire leur excuse, et c'est par cette raison que j'ai distingué l'esprit du journal de l'intention des journalistes, et les effets qu'il peut produire des vues qui en ont dirigé la composition.

Je dirai plus, à la décharge des auteurs de cette feuille, et je parlerai selon ma conscience, en justifiant leurs personnes comme en accusant leur ouvrage, m'étant défendu avec un scrupule égal de toute prévention défavorable et d'une générosité trop officieuse. Je pense donc qu'il est fort possible que le Journal des Débats suive constamment une même direction, et que cette direction soit contraire au gouvernement, sans que les auteurs aient un plan suivi, un système lié, des connivences coupables, un but criminel. Il est très-vraisemblable, à mes yeux, que le seul but où ils tendent est d'avoir le plus grand nombre d'abonnés qu'il est possible, et qu'ils n'ont préféré le ton qu'ils ont pris, le langage qu'ils parlent, la doctrine qu'ils professent, que par un simple calcul pécuniaire, et comme le moyen le plus efficace de multiplier les abonnements. J'ai d'ailleurs eu occasion d'observer que la prétention de diriger l'opinion réussit très-mal aux journalistes, et que, pour eux, le secret du succès est au contraire de la consulter et de la suivre. Je crois donc que le Journal des Débats a été dirigé par le goût des lecteurs, plutôt qu'il ne le dirige lui-même, et qu'il est gouverné par l'opinion plus qu'il ne la gouverne.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je ne veux pas conclure de là, citoyen premier consul, que tous les abonnés du Journal des Débats soient des mécontents, et que, si ce journal réunit à lui seul autant de souscripteurs que tous les autres journaux, ce soit la preuve que l'opinion générale est contraire au gouvernement. Permettez-moi de placer ici quelques observations qui sont le fruit de mon expérience personnelle, et qui pourront servir à fixer votre opinion sur la police des papiers publics.

Les lecteurs de toute espèce de journal doivent être rangés en différentes classes.

La plus nombreuse est celle des oisifs : les uns, curieux et discoureurs, veulent savoir des nouvelles pour en parler; les autres, simplement curieux, pour comprendre ceux qui en parlent, ou tout simplement pour les savoir. Le Journal des Débats, étant le mieux servi par ses correspondants et par ses collaborateurs, a beaucoup d'abonnés de cette classe : ils sont sans conséquence.

Une seconde classe de lecteurs est celle des hommes qui à l'intérêt de la curiosité joignent un peu de cet esprit malin, frondeur et caustique, qui peut être un des caractères du Français. Ces hommes sont en très-grand nombre, et ne sont pas dangereux, au moins dans les temps ordinaires. C'est pour eux que La Fontaine a dit, avec autant de raison que de grâce :

*Tout faiseur de journal doit tribut au malin.*

Généralement on hait l'éloge de la puissance, et l'on se fatigue bien vite du tableau ou de l'expression du bonheur qu'on lui doit. Est-ce par esprit d'indépendance? Est-ce un effet de la secrète envie que l'on porte aux puissants et aux heureux qu'ils font? Est-ce l'effet de la disposition physique où se trouvent les organes et les humeurs le matin, à l'heure où se fait généralement la lecture des journaux? Est-ce enfin l'effet d'un sentiment de faiblesse habituelle qui craint les négligences d'un gouvernement trop persuadé du bonheur public, et les dédains des gens heureux? J'ignore laquelle de ces causes est la plus agissante; mais l'effet est certain.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'est aussi une vérité digne de remarque qu'on souffre d'entendre louer le gouvernement, même lorsqu'on voudrait le louer soi-même, soit qu'on s'irrite de se voir dérober l'éloge que l'on se proposait de lui donner, de se voir ranger entre de serviles échos lorsqu'on ambitionnait le mérite d'une justice libre, peut-être même courageuse; soit qu'on appréhende de paraître corrompu en répétant des éloges soupçonnés d'être intéressés : car on accuse facilement le journaliste qui fait métier d'éloges d'en faire aussi trafic, et l'on craint qu'il ne soit en même temps corrupteur et corrompu. L'expérience prouve tous les jours que, s'il est une manière de servir le gouvernement dans un journal, ce n'est pas d'en faire l'éloge, mais d'amener tous les lecteurs à le faire eux-mêmes en leur offrant, comme par hasard, des anecdotes, des faits, que leur esprit reçoit sans défiance, sur lesquels il s'arrête avec plaisir, et dont ils puissent tirer eux-mêmes les conséquences ; en leur montrant, au lieu du pouvoir en exercice, la personne du chef de l'État en action, en rapportant quelques mots sortis de sa bouche, en citant quelques détails de sa vie : un simple trait de sa vie privée, un simple mot d'une conversation entendue, recueillie par accident, est aux yeux des Français un meilleur commentaire, une meilleure apologie de toutes ses lois et de tout son gouvernement que des volumes de discours. Le public ne lit pas plus les dissertations de gazette en faveur du gouvernement que les discours des conseillers d'Etat, pas plus qu'il ne lisait les anciens préambules d'édit ; mais il lit avec avidité les moindres détails de la vie d'un chef dont il a intérêt de connaître les qualités personnelles.

Le seul moyen, disais-je, qu'ait un journal de servir le gouvernement, et de conserver la faveur de cette classe nombreuse de lecteurs que j'appellerai *indépendants,* ou même doucement *frondeurs,* c'est de rapporter, sans louer le chef de l'État, beaucoup de faits et d'anecdotes qui le louent, et de les assaisonner même par la critique de quelques actes du gouvernement. Mais, pour employer ce moyen convenablement, il faut remplir trois conditions très-difficiles à réunir : la première est d'avoir des informations sûres et précises; la seconde est d'avoir le tact néces-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

saire pour bien choisir les faits, et un talent capable de les bien présenter ; la troisième est d'être sans cesse occupé d'une pensée principale, celle de votre gloire, de la stabilité de votre ouvrage, et de la perpétuité de votre maison. Le Journal des Débats ne réunit pas, je crois, ces trois conditions ; aussi a-t-il suivi la marche la plus facile. Il vous a donné des éloges, mais sur un seul point; et son silence sur le bien qui s'est fait dans toutes les parties de l'administration, son affectation à écraser toujours le temps présent sous le poids du siècle de Louis XIV, ont satisfait l'esprit détracteur et malin de la seconde classe de lecteurs que j'ai distinguée, et qui, je le répète, n'a rien de malveillant ni de dangereux. Ce journal en réunit plus que d'autres.

La troisième et dernière classe des lecteurs de journaux est celle des mécontents, qui y cherchent toujours des aliments de haine et des espérances de subversion. Le Journal des Débats les réunit presque tous, par les raisons que j'ai dites. C'est pour ceux-là seuls qu'il renferme du poison ; ce sont ceux-là seuls qui l'y trouvent. Sur quoi il est de mon devoir d'observer encore que, s'il fournit de l'aliment à leur humeur, c'est sans la provoquer et l'échauffer ; que même il alimente le vague désir et la vaine espérance d'un autre ordre de choses plutôt encore que leur humeur contre celui qui existe ; qu'encore son moyen de flatter les espérances consiste principalement à ne pas les faire perdre, ce qui pourtant est quelque chose, attendu que les espérances de l'esprit de parti se nourrissent de peu : de sorte qu'on ne peut dire ni qu'il soit séditieux, ni qu'il soit factieux, et que le reproche qu'il mérite se réduit à celui d'être la feuille d'un parti toujours trop nombreux sans doute, mais dispersé, sans cohérence, sans force, sans action, et qui tient même ses volontés en réserve pour un moment dont il est vraisemblable qu'ils n'auront pas la triste joie.

Les conséquences qui résultent de ces observations sont simples : si, de douze milles abonnés que réunit le Journal des Débats, quatre mille sont de simples curieux qui n'y cherchent et n'y entendent que les nouvelles, quatre mille n'y trouvent, avec

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le plaisir de la curiosité satisfaite, que ceux d'une innocente malignité, et enfin quatre mille seulement y puisent de fausses idées t de fausses espérances. Je pense qu'il y aurait un grand inconvénient et très-peu d'avantage à supprimer ce journal. La suppression irriterait douze mille personnes, dont huit mille n'en sentiraient pas le motif, et leur mécontentement enhardirait les déclamations de ceux qui en auraient bien trouvé la cause dans le plaisir malveillant qu'ils éprouvent à la lecture de cette feuille. Enfin, ceux-ci n'en resteraient pas moins attachés à leurs opinions, et *le gouvernement perdrait le moyen que lui donne la liste des souscripteurs du journal pour connaître leur nombre et leur nom.*

D'ailleurs, le grand nombre des abonnés de ce journal est une circonstance dont le gouvernement pourrait tirer un grand avantage. Elle lui fournit le moyen d'établir, à l'insu des malveillants mêmes, une utile communication entre eux et la chose publique. Il faudrait, pour cet effet, que le directeur et rédacteur de ce journal fût un homme du choix du gouvernement, payé par l'autorité en même temps qu'intéressé au journal, mais par une part des profits moindre que ses appointements. Cet homme exercerait une censure intérieure sur tout ce qui entrerait dans la feuille, il rebuterait, corrigerait, tout ce qui ne serait pas d'accord avec l'intérêt public ; il composerait, insérerait habituellement de petits articles dans les vues du gouvernement, mais rédigés sur un ton conforme à celui du journal, et qui serait censé avoir l'aveu de tous les collaborateurs ; il aurait même le soin et le droit de glisser quelques mots favorables dans les articles de tous les autres collaborateurs ; en un mot, il ferait en sorte que le journal laissât des impressions différentes à ses lecteurs, sans qu'ils s'aperçussent d'un changement de main et se doutassent d'une influence étrangère. Il faudrait ne pas perdre un abonné, et pourtant redresser ou adoucir les opinions de tous ceux qui ont de la malveillance. Ce censeur serait près de la société des auteurs de cette feuille ce qu'est le commissaire du gouvernement dans chaque grand spectacle. De pareils censeurs étaient autrefois attachés au *Mercure* et au *Journal de Paris,* qui avait seul le privilége de paraître tous les jours.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais où trouver l'homme d'une capacité et d'un zèle suffisant pour exécuter un plan si difficile? Je l'ignore. Vous avez jeté les yeux, citoyen premier consul, sur un écrivain doué d'assez d'esprit pour faire quelques articles de journaux. Mais pourquoi, étant honoré de votre confiance, n'a-t-il pas pris sur lui d'en faire quelques-uns de son propre mouvement, et s'en est-il tenu à ceux dont vous lui avez fourni le texte? Avec plus de zèle, il me semble qu'il eût fait davantage.

J'avais le dessein de vous proposer l'ex-tribun Trouvé, lorsque vous l'avez nommé à d'autres fonctions.

Le tribun Costaz conviendrait parfaitement à une semblable surveillance, si la rigidité de ses principes, toujours sages et raisonnables, lui permettait de laisser au journal un peu de ce ton et de cette couleur nécessaires pour lui conserver son crédit.

Le citoyen Carion de Nisas, par son extrême facilité pour écrire, par son dévouement pour vous et votre maison, par ses liaisons avec plusieurs des auteurs du Journal des Débats, même par l'affinité de ses opinions religieuses avec les leurs, pourrait être utilement employé à les diriger et à les suppléer; mais je diffère trop de lui par mes principes sur les rapports de la religion avec la politique pour oser faire à son égard autre chose que l'indiquer.

Je ne parle pas du *Publiciste* : c'est un journal sans but bien marqué et sans effet politique. Seulement, il paraît tenir compte du XVIII^e^ siècle et de la philosophie, et par cette raison il est préféré par les hommes éclairés à celui des Débats. Pendant la paix, il a montré quelquefois de l'estime pour le gouvernement anglais et les mœurs anglaises; mais, outre que depuis la guerre il n'a pas laissé percer la moindre prévention en faveur de ce pays, on peut croire que, s'il en eut, elle a été désintéressée, absolument exempte de toute corruption et de toute connivence, qu'elle a été le simple résultat de quelques idées spéculatives et de réflexions toutes métaphysiques. Ce journal a d'ailleurs moins de quatre mille abonnés. Son peu d'influence dispense le Gouvernement de s'en occuper.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'éditeur des œuvres de Rœderer a fait suivre ce rapport de notes curieuses, extraites d'un gros cahier inséré dans le dossier de cette affaire, et propres à donner une idée du travail auquel son père avait dû se livrer préalablement.

Le même dossier contenait une autre note encore et un projet d'article que M. le baron Rœderer a également fait imprimer, montrant par là quelle impartialité il a apportée dans l'accomplissement de son œuvre filiale, et que je dois aussi reproduire, parce que l'une complète ma démonstration, et que l'autre est propre à donner une idée du ton de la polémique à cette époque.

Le Journal des Débats a commencé avec trois mille abonnés payés par l'Angleterre (le ministre de la police Fouché m'a dit cela dix fois) ; il ne les a pas perdus : donc il travaille toujours sur son premier plan.

Il les a augmentés de sept mille abonnés : donc il est l'homme à qui se raccordent des gens de même parti.

Il ne faut pas croire que ce soit par les articles de Geoffroy qu'il profite : hors Paris, les articles de spectacles sont très-fastidieux.

Voir à quels gens s'adresse le Journal des Débats.

Dépouillement des adresses à la poste par état et par condition : je parie que toute la partie suspecte de la France y est abonnée.

Le zèle pour la religion entre dans cette préférence ; mais aussi le zèle pour les Bourbons, dont les prêtres se voient l'appui, si Bonaparte mourait.

Je n'ai pas trouvé beaucoup d'articles à reprendre ; mais j'y ai trouvé l'éloge de beaucoup d'ouvrages qui ne sont pas faits dans l'intérêt du gouvernement : on y loue le livre de M. Ferrand, celui de M. Proyart, celui de M. Delille.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le Journal des Débats disait dernièrement que le *Journal de Paris* était envieux de son succès; certainement, Messieurs, ce serait être jaloux de l'infamie même.

Savez-vous comment une feuille publique se fait dix mille abonnés, quand elle n'a pas un privilége exclusif, comme l'avait avant la Révolution le *Journal de Paris?* Le voici :

D'abord on réunit avec un peu d'argent quelques mauvais journaux du même esprit que celui qu'on veut faire; par exemple, on commence par rassembler les débris de *la Quotidienne* et du *Mémorial,* journaux bourb... eux (dont je vous dirai quelque jour l'histoire), à dater d'une certaine lettre que M. Garat (le sénateur) écrivit, dans la *Clef du Cabinet,* à M. de La Harpe, auteur du *Mémorial.* Ceci vous donne 2,000 abonnés, ci..... 2,000

Ensuite, au moyen de quelque crédit chez nos bons amis les Anglais, on trouve à faire en livres sterling le fond de 3,000 abonnements au nouveau journal, et l'on distribue pendant un an la feuille gratis à 3,000 lecteurs, qui s'abonnent ensuite par reconnaissance, ci..... 3,000

Le journal ainsi fondé, on fait choix des auteurs...

Les auteurs choisis, on cherche un rédacteur, et l'on fait avec lui ce marché : « Mon ami, nous sommes des politiques profonds, qui avons des vues élevées et voulons servir de grands intérêts. Tu ne connais rien à tout cela; mais tu es un bon gros rhéteur, bien pédant, bien rustre, bien grossier, un de ces braves gens à qui les gueulées ne coûtent rien; tu es parfois jovial, et même trivial, quand le vin te monte au cerveau. Nous te prenons pour *la littérature,* et tu prendras le titre de rédacteur de la feuille. Tu t'établiras sur le devant de notre boutique, et l'on t'arrangera pour cet effet une petite estrade bien commode, avec un petit fauteuil couvert en panne à la mode. Quand tu seras assis là, tu n'auras autre chose à faire que de crier : *A bas le* XIX^e^ *siècle! A bas les philosophes! Vive le siècle de Louis XIV! Vivent les capucins et les dragonnades!* et de dire des injures à tous les passants. Plusieurs passeront sans rien dire; plusieurs se retourneront. L'un t'appellera *sot,* l'autre t'appellera *vil drôle,* un troisième te donnera des nasardes. La foule te regardera et rira, et



EFERUS - Recherches & Classification numériques

tu diras : *Entrez, Messieurs, entrez là-dedans ; vous en verrez bien d'autres* (*moyennant 54 fr. par année*). Voilà à quoi se bornera ton service. Tu seras bien payé, de plus voituré, et le vin vieux ne te manquera pas. » Le baladin accepte, et le baladin fait arriver au bout de l'année, par sa seule industrie, 1,500 abonnés, ci..... 1,500

Le journal ainsi constitué, les auteurs conviennent de deux choses : la première, de se donner l'air d'être les confidents et les organes du gouvernement ; de paraître initiés dans ses desseins pour l'avenir ; de distribuer à tous les craintes et les espérances suivant l'acquiescement ou la résistance de chacun aux idées proclamées par le journal ; de se montrer en ministres des volontés secrètes du gouvernement et en directeurs avoués de l'esprit public. Cela peut donner 1,500 dupes, ci..... 1,500

La seconde, de dire toujours du mal de la Révolution, parce que la Révolution ayant plus ou moins blessé tous les intérêts, même ceux des hommes qui l'ont faite, on est sûr de plaire à la passion la plus générale en disant chaque matin à tous les amis de la Révolution ce que chacun voudrait pouvoir dire à son voisin. Bien entendu qu'en disant du mal des *maux* de la Révolution, on insinuera, même à ceux à qui elle a fait plus de bien que de mal, de la haine ou du mépris pour ses principes. Cela rendra, tant en *humoristes* que mécontents et contre-révolutionnaires, 2,000 abonnés, ci..... 2,000

Total : 10,000 abonnés.

C'est ainsi, Messieurs, qu'on se procure 10,000 abonnés dans un pays et dans un temps où il y a soixante journaux publiés tous les matins.

Dix mille abonnés ne peuvent s'obtenir que d'un scandale permanent qui attire tous les regards, et du trafic journalier de l'intérêt public, soit avec l'étranger, soit avec les passions aveugles qu'une révolution récente laisse encore allumées dans toutes les âmes. Les propriétaires du *Journal de Paris* risqueraient, ce me semble, beaucoup, à courir après un tel succès, et, quand ils auraient le malheur de compter pour rien la considération, ce qui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ne peut pas être, et de ne consulter que leur intérêt, ils en auraient horreur.

L'éditeur des œuvres de Rœderer a fait précéder cet article, aussi méchant que spirituel, d'une note ainsi conçue :

L'article suivant avait été destiné au *Journal de Paris;* il y avait même été composé : j'en ai l'épreuve. Je ne sais pour quel motif la publication en a été arrêtée. Mon père y parle comme par supposition du fait de trois mille abonnements souscrits par l'Angleterre, dont Fouché lui avait souvent parlé, comme on le voit dans l'article qui précède.

Si peu impartial que fût le rapport de Rœderer, il faut cependant y reconnaître un certain fonds de vérité ; et il eût été impossible qu'il en fût autrement dans un document qui s'adressait à Bonaparte. Cette pièce, en somme, donne une idée assez approximative de l'esprit dans lequel était rédigé le Journal des Débats, et, avec ses annexes, elle dévoile plus ouvertement encore la tactique de ses ennemis : ils s'efforçaient d'alarmer le chef de l'Etat sur l'influence de cette feuille, sur le nombre de ses lecteurs, sur la tendance de ses doctrines. Quand l'Empereur était présent, il tenait la balance et établissait une sorte d'équilibre entre les deux partis opposés; mais dès qu'il était appelé au dehors par la guerre, les Jacobins et les philosophes, qui occupaient presque toutes les positions politiques, profitaient de l'éloignement du maître

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour accabler leurs antagonistes : alors les attaques contre le journal devenaient plus menaçantes, on employait tous les moyens pour le perdre, et ses ennemis se montraient peu difficiles sur le choix de leurs calomnies. Ils firent si bien enfin que, vers le milieu de 1805, un censeur lui fut imposé, nous verrons bientôt sous quel frivole prétexte. Mais ce n'était là qu'une demi-satisfaction ; ce qu'ils voulaient c'était une expropriation pour cause d'utilité, et peu s'en fallut qu'ils ne réussissent dès ce jour-là.

Heureusement pour les propriétaires du journal, ils trouvèrent un chaleureux défenseur dans Fiévée, leur ami et coreligionnaire, et qui était de plus leur collaborateur. Fiévée, en effet, en devenant le correspondant de l'Empereur, n'avait pas cessé pour cela d'écrire dans les journaux. C'était, nous dit-il lui-même, comme une garantie pour sa réputation d'honnête homme. Il devenait ainsi impossible de faire admettre par qui que ce fût qu'il écrivît dans un sens pour le public et dans un sens opposé pour l'Empereur : celui-ci aurait été le premier frappé de ce contraste, et un mépris bien mérité aurait mis un terme à une correspondance que Fiévée n'aurait pas voulu rompre à ce prix. Il devait tenir d'autant plus à cette faveur, et à l'inviolabilité dont elle le couvrait pour ainsi dire, que la guerre n'avait pas tardé à éclater entre lui et Fou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ché, guerre furieuse de la part de ce dernier, surtout après une disgrâce dont il ne pouvait ignorer que Fiévée fût l'auteur, le cabinet particulier de celui qui règne échappant rarement aux investigations du ministre de la police.

Fiévée avait donc toute sorte de raisons pour prendre la défense des Débats. Il saisit l'occasion que lui offrait la mesure dont ce journal venait d'être frappé, et celles plus rigoureuses dont on le menaçait hautement, pour porter la cause devant l'Empereur. Il s'ensuivit une correspondance animée, que nous allons analyser et dont nous reproduirons de nombreux extraits, parce qu'elle intéresse au plus haut point non-seulement l'histoire de la presse, mais encore l'histoire contemporaine dans sa généralité. La question du Journal des Débats se trouva quelque temps élevée presqu'à la hauteur d'une question d'Etat.

La première note relative à ce débat est datée de juin 1805. Fiévée, avant d'y venir au fait, se livre à des considérations générales sur l'état des esprits.

Plus la puissance du gouvernement s'affermit, écrit-il à son auguste correspondant, plus l'esprit favorable à la monarchie se consolide : car, si les hommes sont faciles à se laisser entraîner par des nouveautés, ils sont encore plus enclins au repos, et pour leur faire trouver bon le sort dont ils jouissent il suffit souvent d'éloigner d'eux la possibilité d'en changer... Aujourd'hui, la France jouit avec fierté de sa gloire ; tout le secret de l'avenir

EFERUS - Recherches & Classification numériques

consiste donc à lui faire aimer le gouvernement qui lui a rendu le sentiment de sa force...

On n'aime la monarchie que par raison, par la conviction de son utilité, car elle s'élève contre toutes les ambitions; ce qu'on appelle république, au contraire, ouvre la carrière à toutes les prétentions, et conviendra toujours, sous ce rapport, aux hommes passionnés... Il est très-important de distinguer l'*esprit de révolte* et l'*esprit révolutionnaire* : nous sommes encore pleins de cet esprit-là...

Deux partis se remarquent aujourd'hui en France, parmi lesquels on peut classer tous ceux qui ont ou qui se croient capables d'avoir une opinion. Les uns, ayant marqué dans la Révolution, veulent concilier les opinions qui ont renversé la monarchie avec le rétablissement du gouvernement d'un seul ; ils sont poussés à cette contradiction par leur conduite passée, par leurs idées spéculatives, et par les avantages personnels dont ils jouissent sous l'autorité de l'empereur, avantages auxquels ils tiennent avec raison. On peut dire de ces gens-là qu'ils ont un esprit révolutionnaire auquel ils ne veulent pas renoncer, quoiqu'ils ne sachent qu'en faire, et pour s'arranger avec leur conscience, ils adressent à celui qui gouverne des éloges qu'ils refusent au genre de gouvernement qu'il a rétabli. Par un vieux reste de leur penchant pour la Révolution, ils sont plus disposés à soutenir le despotisme qu'à voir la liberté dans le gouvernement d'un seul; car ils n'ont jamais conçu et ne concevront jamais la liberté que dans la République...

L'autre parti a l'esprit de la monarchie, y tient par la conviction de sa bonté, de sa supériorité, et semble abandonner au fondateur de l'Empire le soin de faire aimer l'homme, parce que l'amour pour celui qui règne n'est qu'un accident dans le système monarchique, et que ce sentiment dépend entièrement de la conduite du monarque. Les hommes qui forment ce parti (si l'on peut donner le nom de parti à l'accord d'opinions qui existe entre des individus qui ne se voient pas) sont convaincus que l'esprit de la monarchie est un esprit de raison, et que, par conséquent, il s'éteint à mesure qu'on laisse introduire dans l'État de fausses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

doctrines, une fausse littérature, une fausse philosophie, et qu'ainsi la durée de ce système politique repose essentiellement, non sur un homme, mais sur des principes et des institutions. Combattre les mauvaises doctrines, mettre à la portée de tous les motifs de préférence et les conséquences de l'unité de gouvernement, accoutumer de nouveau au joug salutaire de l'autorité, réveiller dans le peuple ce respect du pouvoir sans lequel il ne peut y avoir qu'anarchie et despotisme, tel est leur but. On pourrait dire qu'ils y marchent sans intérêt personnel, si le désir de faire triompher ses opinions n'était pas pour tout homme, et pour les écrivains spécialement, le premier de tous les intérêts...

La littérature française est à peu près renfermée maintenant dans les journaux : c'est là que les deux partis dont j'ai parlé ont établi leur lutte. Quand l'empereur est à Paris, ces deux partis jouissent d'une égale liberté ; quand l'empereur est absent, l'équilibre est rompu ; la crainte est mise dans le parti qui a le plus de succès auprès de l'opinion par le parti qui compte le plus d'hommes en place. On dit hautement qu'il se prépare des changements dans le régime des journaux : je crois donc devoir traiter ce qui les concerne, tant pour les choses accomplies que pour les choses à faire. A cet égard, j'ai les connaissances suffisantes, et je ne dirai rien dont je n'aie la certitude.

Le premier des journaux pour le succès et le talent est le Journal des Débats. Jusqu'à la Révolution, les feuilles éphémères se bornaient à rendre compte du prix du foin et de la paille, du lever et du coucher du soleil et autres choses de cette importance ; à quelques articles de spectacle près, rien ne méritait d'être lu. La haute littérature et la philosophie s'étaient cantonnées dans les livres, et n'étaient pas tombées plus bas que les journaux de quinzaine ou de mois. La Révolution nous ayant donné le besoin d'une sensation quotidienne, et ses excès contre la civilisation ayant mis à découvert les fondements de la société, il s'est trouvé à la fois des hommes en état d'écrire tous les jours quelque chose de profond ou de piquant, et toute une nation disposée à les lire avec curiosité. De là la supériorité que les journaux quotidiens

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ont prise sur les journaux par quinzaine ou par mois, et conséquemment le grand succès du Journal des Débats. Ce succès a effrayé les partisans de la philosophie. Ne voulant pas s'avouer que l'opinion était contre eux, ils ont mis la vogue d'un journal anti-philosophique sur le compte du royalisme, et ils ont poussé le délire jusqu'à vouloir placer Geoffroy dans la conspiration de Georges. Sous un gouvernement révolutionnaire, il eût succombé; sous le règne de l'empereur, l'accusation est tombée par sa seule absurdité. Geoffroy est l'homme du monde le plus craintif : un vieux professeur n'est pas obligé d'avoir du courage; ainsi la peur aurait suffi pour le rendre prudent. Il aime la tranquillité dont il jouit et l'existence pécuniaire qu'il a su se créer.

Le Journal des Débats, bien ou mal protégé par ceux qui se faisaient un produit de cette protection, s'est soutenu malgré les accusations du parti révolutionnaire et philosophique; on pourrait douter aujourd'hui s'il se soutiendra contre le parti des hommes en place mus par la cupidité. Un journal qui rapporte plus de deux cent mille francs a fait ouvrir de grands yeux à quelques personnes. Aussi avons-nous vu assez nouvellement un journal philosophique changer de principes dans l'espérance de partager la vogue du Journal des Débats : le succès n'a pas été heureux. Toute différence de talent à part, la priorité est pour beaucoup dans ce genre; on tient à son journal par habitude, et les provinces en changent encore moins que Paris, parce qu'elles ignorent s'il paraît des feuilles nouvelles ou si les anciennes changent de ton pour s'attirer des chalands. A mon avis, des hommes en place ne devraient jamais être intéressés dans les journaux; le contraire n'existe en France que depuis la Révolution. Autrefois, les grands seigneurs protégeaient les gens de lettres; pourquoi les seigneurs nouveaux veulent-ils et rivaliser avec eux et envahir leurs possessions? Cela n'est ni noble, ni juste, ni conséquent. L'intérêt est, dans ce moment, le motif secret de toutes les agitations, et c'est parce qu'il est honteux qu'on le déguise.

Depuis un mois le Journal des Débats a un censeur. Je ne m'élèverai pas contre la censure, objet qui ne peut être considéré d'une manière isolée; mais il faudrait que cette censure fût

EFERUS - Recherches & Classification numériques

générale, légale, hautement avouée, pour avoir, du moins, une apparence de justice.

Un article sur le duc de Brunswick au sujet de la croix d'honneur a, dit-on, provoqué cette mesure. Non-seulement cet article avait été mis, la veille, dans *le Publiciste ;* mais le Journal des Débats, avant de l'insérer, avait été consulter la police, et c'est dans les bureaux de la police que l'article a été arrangé tel qu'il a été mis dans le Journal des Débats. Je l'ai chez moi, *écrit de la main même de celui qui est aujourd'hui censeur contre ce journal.* Le fait est positif. Or, je demande s'il est juste de ne soumettre à la censure que le Journal des Débats, et de lui donner pour régulateur l'autorité même qui l'a mis en faute ? J'aime ce journa pour ses principes, son bon esprit, le talent et les mœurs de ses rédacteurs. Les propriétaires se sont toujours montrés généreux envers les hommes de lettres, et disposés à seconder les jeunes gens qui annoncent d'heureuses dispositions. J'en suis fâché pour les grands seigneurs qui continuent à être propriétaires de journaux; mais si on mettait en comparaison leur économie envers les gens de lettres qu'ils emploient, et la prodigalité des propriétaires du Journal des Débats pour le même objet, à coup sûr les propriétaires du Journal des Débats seraient les grands seigneurs, et les grands seigneurs ne paraîtraient que des marchands de papier imprimé.

Revenons à des considérations générales, et supposons qu'on puisse aujourd'hui rétablir les choses comme elles étaient dans l'ancienne monarchie, ce que je suis loin d'admettre, parce que la France a d'autres besoins, et que le gouvernement lui-même peut bien essayer de diriger l'opinion publique, mais qu'il perdrait tout à en prendre la responsabilité au jour le jour. J'ai déjà eu occasion de le dire : si le bavardage des journaux a ses inconvénients, il a aussi ses avantages. N'importe, je vais raisonner maintenant indépendamment de mes idées personnelles.

Selon l'ancien système monarchique, il ne peut exister de journaux que par privilége ; ce privilége, c'est le gouvernement qui le donne, il a donc droit d'en fixer les conditions.

Le gouvernement consulaire était entré dans ce système. Il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avait déterminé le nombre des journaux : c'était établir le droit positif qu'il avait sur leur existence. La police a laissé augmenter ce nombre : première et singulière preuve de la difficulté d'enchaîner la presse, comme par le passé. Si la police avait bien saisi l'esprit du gouvernement à cet égard, elle aurait senti qu'on avait laissé autant de journaux qu'il en fallait ; qu'en augmenter le nombre, c'était provoquer la concurrence, exciter les journalistes à des efforts pour se surpasser, et, par conséquent, rendre la surveillance plus difficile.

Depuis qu'on laisse les bons journaux dépenser de l'argent pour se faire des protecteurs, quoiqu'ils dussent être suffisamment protégés par cela seul que leur existence est reconnue par le gouvernement, si on avait demandé une part à ces journaux comme le prix du privilége qui leur est accordé, et que cette part eût été mise en réserve, soit pour des pensions que le gouvernement aurait accordées, comme autrefois, à des hommes de lettres, soit pour opérer des réunions, on aurait diminué le nombre des journaux de quatre, puisqu'il y en a quatre qui ont été vendus depuis trois ans, et les quatre ensemble n'ont pas été d'un prix considérable. Les journaux qui restent auraient regagné en abonnés ce qu'ils auraient fourni pour cet amortissement ; il y aurait moins de journaux, sans que personne eût été lésé. Cette manière d'opérer après une révolution, de ramener sans effort toute chose comme on le veut, n'aurait pas dû être négligée. Par les tracasseries dont on entoure les journaux, par les menaces continuelles qu'on leur fait, on peut dire qu'on en détruit la propriété, puisque le Journal des Débats, s'il était à vendre, ne trouverait peut-être pas un prix capital égal à deux fois son revenu, tandis que si la police, à son égard, était ce qu'elle doit être, le prix capital serait au moins de six fois le revenu. N'imitons pas l'Angleterre dans son gouvernement, parce qu'aucune imitation ne nous a réussi, et que celle-ci ne nous mènerait pas plus loin que les autres ; mais imitons de ce pays ce qui convient à tous les pays : une stabilité dans les mesures d'administration telle que la propriété industrielle s'élève à la solidité des propriétés territoriales. Sans blesser aucun intérêt, on pourrait donc prendre une me-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sure générale sur les journaux. Dès qu'on pose en principe qu'ils n'existent que par privilége, l'autorité doit décider d'une manière immuable à quelles conditions le privilége doit être accordé et conservé. Si les hommes admettent l'arbitraire pour régler une fois, ils ne peuvent l'admettre dans les choses réglées : ce serait le mouvement perpétuel. Quel fonds sera mis en réserve et quel en sera l'emploi? Sera-t-il consacré à des pensions, ou servira-t-il à diminuer le nombre des journaux? Quand un journal sera à vendre, par quelle multiplication de son revenu le prix en sera-t-il estimé, si c'est le gouvernement qui l'achète? Quand un actionnaire voudra vendre sa part, pourra-t-il la céder indistinctement à tout individu, ou le nouveau propriétaire aura-t-il besoin de l'agrément de l'autorité?

Si ces détails étaient arrêtés pour toujours, comme ils doivent l'être en bonne administration, j'ose affirmer qu'on n'entendrait plus de plaintes contre les journaux; car, je le répète, l'origine de ces plaintes tient plus encore à un vil intérêt d'argent qu'à la chaleur des opinions. On se remue pour obtenir quand tout paraît encore à donner. Les propriétés sont-elles établies, chacun se contente de la sienne. Aujourd'hui, telle personne qui achète une part dans un journal pauvre, parce que sa position lui donne l'espoir de culbuter un jour les journaux riches, oublierait jusqu'à l'existence des journaux, s'ils étaient tous aux mêmes conditions sous la protection du gouvernement. Pour la censure, elle ne pourrait être partielle, autrement les journaux non censurés finiraient par obtenir la vogue; quand ils l'auraient, leur importance appellerait contre eux la censure, et ces variations sans fin ne feraient que tourmenter l'opinion. On se plaint qu'un journal l'emporte en abonnés sur tous les autres ensemble; et tant mieux, au contraire : c'est autant de fait pour se rapprocher de l'unité, à laquelle on doit tendre dans ce genre, autant que possible, et sans moyens violents. Le parti révolutionnaire et philosophique a le premier provoqué et exercé la censure. La police n'emploie à cette fonction encore honteuse, puisqu'elle est secrète, que des philosophes; ce à quoi ces messieurs se prêtent de bon cœur pour l'argent qu'ils en tirent, et parce que cela les met en posi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion d'écraser leurs antagonistes sans avoir besoin de talent. Pauvres philosophes ! Je ne serais pas étonné cependant de voir ces messieurs gémir d'une censure générale, car, ainsi que je l'ai observé au commencement de cette note, ils tombent dans les mesures arbitraires pour ne pas renoncer à leur folie, et prendraient volontiers cent arrêtés de restriction tout en déclamant en faveur de la liberté illimitée. Dire que chaque journal doit faire les frais de son censeur, que ce censeur doit être dans les opinions du journal, qu'il n'a pas besoin pour cela d'avoir place dans les bureaux de la police, ce n'est que rappeler ce qui existait autrefois. Fontenelle, Lamothe, l'abbé Trublet, les deux Crébillon, et tant d'autres, ont été censeurs sans être attachés à aucun bureau et sans que la censure fût pour eux un métier.

Lorsque je dis qu'un censeur doit être dans l'esprit du journal à lui soumis, j'entends l'esprit littéraire, moral et philosophique ; car sur la politique et l'administration, on discute peu dans un pays où il n'y a qu'un pouvoir. Il faudrait même exiger beaucoup de réserve si nous étions dans un bon système ; mais au milieu du désordre des idées produit par les mauvais livres dont la France est et sera longtemps accablée, il faut laisser une certaine latitude aux discussions, latitude qui existe en effet quand l'empereur est présent. Mais, comme le prétend la police, si on ne devait attaquer cette philosophie que sous le nom de philosophisme, il en résulterait que tout le monde croirait, en effet, que le philosophisme ne vaut rien, tandis que cette philosophie est une bonne chose. Or, comme tous les sophistes du XVIII^e^ siècle se sont dits philosophes, qu'ils ont appelé philosophie la haine de l'autorité, le fanatisme de l'indépendance, le mépris de tout établissement religieux, et que leurs livres dominent, nous finirions par avoir une police qui protégerait l'esprit de la Révolution, tandis que le chef de l'Etat la combattrait de fait. De pareilles contradictions sont dangereuses, et ne se termineraient que par le triomphe ou la chute du pouvoir, c'est-à-dire par le despotisme ou de nouveaux désordres.

En résumé : 1° l'opinion publique a, dans tous les temps, été formée par un petit nombre d'homme marquants par leur esprit ;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

2° aujourd'hui l'opinion est à la merci des journaux, non pour la personne de l'empereur, mais pour le fond des idées monarchiques ou révolutionnaires; 3° il faut toujours tendre à diminuer le nombre des journaux, pour qu'il soit plus facile au gouvernement de diriger l'opinion; 4° le premier moyen de réduire les journaux est d'assurer leur stabilité par une mesure générale de laquelle sorte naturellement la facilité de les réunir; 5° cette mesure générale est provoquée par des rivalités sourdes et de vils motifs d'argent; 6° les rivaux sont également éloignés de tout esprit direct de révolte ou d'opposition; mais les uns sont encore imbus de l'esprit révolutionnaire, les autres n'en ont jamais été atteints. Les premiers doivent-ils être censeurs des seconds? Tel est le fond de la question.

*P.-S.* Je crois inutile de dire que je suis sans aucun intérêt d'argent dans la cause des journaux : ma protection est trop petite pour qu'on soit tenté de la mettre à prix, et, si elle était grande, il me semble que personne ne pourrait la payer.

L'Empereur répondait aux notes de Fiévée, quelquefois de vive voix, le plus ordinairement par des notes dans la même forme. Ces notes étaient communiquées à Fiévée, mais devaient rester dans les mains de celui à qui elles étaient directement confiées : nous avons dit que c'était M. de Lavalette. Le fait de cette correspondance n'était pas un mystère; l'Empereur ne s'en cachait pas plus que Fiévée : le secret n'était nécessaire ni d'un côté ni de l'autre, et même Fiévée, par des raisons faciles à comprendre, l'aurait regardé comme peu honorable pour lui. Cependant aucune note n'était communiquée, de la part de Fiévée, parce que cela eût été sans motif, et non sans danger; de la part de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'Empereur, parce que l'extrême liberté qui y règne en aurait rendu souvent la communication inconvenante. Cette fois, — c'est la seule pendant les onze ans que dura cette correspondance — il fut fait exception à la règle. Fiévée exigea qu'il lui fût donné copie de la réponse que fit l'Empereur à la note que nous venons de transcrire, parce que les paroles ne s'adressaient pas à lui seul. L'affaire du Journal des Débats étant entamée de manière à amener une solution, il avait besoin de présenter aux propriétaires ce que disait celui qui devait décider de leur sort comme il le disait lui-même, ni plus, ni moins, ni autrement. L'Empereur le voulut bien, et Fiévée a pu ainsi nous conserver une des pages les plus curieuses assurément de l'histoire moderne; cette note, témoignage curieux des idées qu'on avait alors, et qu'avait Napoléon lui-même, relativement à la presse et à la propriété des journaux, est un véritable monument historique. Deux choses y sont à remarquer : c'est d'abord l'impossibilité où se trouvait l'Empereur de parler du journal sans passer aux hommes, et avec si peu de transition que le pronom *ils* arrive sans qu'on puisse savoir à qui il se rapporte; et ensuite qu'après avoir mis de l'affectation à ne se montrer que sous la particule *on*, le pronom *je* se produit tout naturellement. Disons enfin que ce que nous avons guillemeté l'était dans l'original.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

NOTE DE L'EMPEREUR

M. de Lavalette verra M. Fiévée, et lui dira qu'*on* a lu sa note 33e ; .que les plaintes qu'il porte relativement aux journaux ne doivent point être attribuées à la police ni à ses entours, comme il se l'imagine ; mais qu'en lisant le Journal des Débats avec plus d'attention que les autres, parce qu'il a dix fois plus d'abonnés, *on* y remarque des articles dirigés dans un esprit tout favorable aux Bourbons, et constamment dans une grande indifférence sur les choses avantageuses à l'Etat ; que l'*on* a voulu réprimer ce qu'il y a de trop malveillant dans ce journal ; que le système est d'attendre beaucoup du temps ; qu'il n'est pas suffisant qu'ils se bornent aujourd'hui à n'être pas contraires ; que l'*on* a droit d'exiger qu'ils soient entièrement dévoués à la dynastie régnante, et qu'ils ne tolèrent pas, mais combattent tout ce qui tendrait à donner de l'éclat ou à ramener des souvenirs favorables aux Bourbons ; que l'*on* est prévenu contre le Journal des Débats, parce qu'il a pour propriétaire Bertin de Veaux, homme vendu aux émigrés de Londres ; que cependant « l'*on* n'a encore pris » aucun parti ; que l'*on* est disposé à conserver le Journal des » Débats, si l'on ME présente, pour mettre à la tête de ce jour- » nal, des hommes en qui JE puisse avoir confiance, et pour ré- » dacteurs des hommes sûrs, qui soient prévenus contre les ma- » nœuvres des Anglais, et qui n'accréditent aucun des bruits » qu'ils font répandre. »

Un censeur a été donné au Journal des Débats par forme de punition ; le feuilleton de Geoffroy a été soustrait à la censure, ainsi que la partie littéraire ; mais l'intention n'est point de le conserver, car alors il serait officiel, et il est vrai de dire que, *si le bavardage des journaux a des inconvénients, il a aussi des avantages.* La nouvelle relative au duc de Brunswick était certainement donnée avec malveillance, et l'on peut citer mille autres articles du Journal des Débats faits dans un mauvais esprit. « Il n'y a pas d'autre moyen de donner de la valeur à la pro- » priété du Journal des Débats que de le mettre entre les mains » d'hommes d'esprit attachés au gouvernement. » Toutes les fois

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il parviendra une nouvelle défavorable au gouvernement, elle ne doit point être publiée, jusqu'à ce qu'on soit tellement sûr de la vérité qu'on ne doive plus la dire, parce qu'elle est connue de tout le monde. Il n'y a point d'autre moyen d'empêcher qu'un journal ne soit point arrêté. Le titre du Journal des Débats est aussi un inconvénient; il rappelle des souvenirs de la Révolution : il faudrait lui donner celui de Journal de l'Empire, ou tout autre analogue.

« Il faut que les propriétaires de ce journal présentent quatre » rédacteurs sûrs, et des propositions pour acheter la réduction » de quelques journaux. Il sera possible avec cette garantie de » consolider leur propriété et de la rendre aussi solide qu'un » fonds de terre. »

« C'est une position fort étrange, répliquait Fiévée, que celle d'un homme qui, sans aucun titre et sans aucune autre preuve de sa mission que sa propre parole, vient discuter avec des propriétaires l'intérêt de leur propriété, surtout lorsqu'il pense lui-même que tout est pour le mieux, et que, sauf les préventions et la nécessité où sont tous ceux qui possèdent de se mettre en garde contre leurs ennemis, il n'y avait rien à faire qu'à laisser les choses telles qu'elles étaient. Mais enfin elles seront mieux, si l'empereur n'oublie pas qu'il a promis de *rendre la propriété du Journal des Débats aussi solide qu'un fonds de terre.* En bonne et forte administration, cela devrait être de toute propriété. » Ce n'était probablement pas l'avis de l'empereur, du moins en ce qui concerne les journaux, car il eut bientôt oublié la promesse qu'il avait faite relativement au Journal des Débats.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quoi qu'il en soit, Fiévée soutiendra jusqu'au bout son rôle de défenseur. Dans une note en réponse à celle de l'empereur, il représente les inconvénients, et même l'inutilité d'un censeur, sous le régime où vit la presse, et il prend chaleureusement la défense de son ami Bertin de Veaux.

Si, par la note de l'empereur qui m'a été communiquée et qui est relative au Journal des Débats, ce journal n'a reçu un censeur que pour les nouvelles étrangères, l'intention est plus que remplie, car ce censeur étend son pouvoir sur tout. Est-il possible que cela soit autrement, lorsque la censure est clandestine et qu'on la présente comme une punition? S'il ne s'agit en effet que des nouvelles étrangères, comment un commis de la police en saura-t-il à cet égard plus que le rédacteur d'un journal? Il faudrait alors prendre pour censeur un chef de bureau des relations extérieures; encore serait-il souvent fort embarrassé, parce qu'il est probable que la politique du chef de l'Etat à l'égard des puissances étrangères ne circule pas dans les bureaux. L'empereur oublie quelquefois que plus il fait de choses par lui-même, plus il est difficile de le servir. Certainement, rien ne serait plus simple que de créer un journal ayant seul le privilége de publier directement les nouvelles extérieures, comme autrefois la *Gazette de France,* bornée à cet objet et à ce qui concernait les présentations et les autres cérémonies de la cour, puis d'ordonner aux autres journaux de ne rien imprimer concernant le dehors qui n'ait avant paru dans ce journal, et d'en donner la direction au ministre des affaires étrangères. L'ordre serait alors établi dans cette partie, au grand contentement des autres journaux, et surtout du Journal des Débats, qui ne met des nouvelles du dehors que parce que le public en veut; car il n'ignore pas que son succès repose entièrement sur les articles littéraires. Mais alors on n'imprimerait rien sur nos relations extérieures qui ne fût officiel; *et il est vrai de dire que, si le bavardage des journaux a des inconvénients, il a aussi des avantages.* Il est clair que l'em-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

pereur veut que la France jouisse du privilége que s'est attribué l'Angleterre d'attaquer les puissances étrangères dans les journaux, sans que le gouvernement en soit responsable; mais ce singulier privilége que l'Europe a reconnu sans contestation tient à des idées générales de liberté qui règnent dans ce pays et qui imposent aux cabinets européens. Il n'en peut être de même en France. Que la censure soit avouée ou qu'elle ne le soit pas, qui peut ignorer qu'elle existe? Je comprends si peu l'union de la ruse et de la force que je suis toujours fort embarrassé de m'expliquer pour moi-même ce qui n'est pas d'une extrême franchise; et lorsque, pour aller droit où l'on veut, il ne faut que dire ce qu'on veut, cela me paraît si simple que je ne vois pas de raison pour s'y prendre à deux fois. Au reste, il y a longtemps que j'ai fait mon aveu à cet égard, il y a une politique que je n'entends pas et une politique que j'entends; cela tient plus au caractère qu'à l'esprit, et, comme je crois que chaque homme n'est fort que de son caractère, je ne lutterai pas contre mes dispositions naturelles.

C'est par suite de ce caractère que je dirai à l'empereur que, si on lui a donné des préventions contre les propriétaires du Journal des Débats, c'est qu'il est tout simple de prévenir celui qui gouverne contre ceux qu'on veut dépouiller. Autrement, comment l'exciterait-on à commettre une injustice? De ces propriétaires, celui que la note de l'empereur accuse est positivement un de mes amis; et, comme je n'en ai pas un grand nombre, que je ne suis pas né très-enthousiaste, il est probable que je connais ceux que j'aime. M. Bertin de Veaux n'écrit plus depuis longtemps, et ne se mêle de son journal que sous les rapports de l'administration. Entièrement livré aux affaires de finances, je puis assurer qu'il n'est pas une partie de sa fortune qui ne souffrît par un changement de gouvernement. Les habitudes de sa vie ne l'ont jamais lié aux émigrés de Londres; son âge ne le lui aurait pas permis, il était trop jeune avant l'émigration. Son existence personnelle le met au-dessus de toute intrigue, et comme il est marié, père de famille, il lui suffirait d'avoir de la probité, et il en a, pour ne pas risquer le présent

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et l'avenir de tout ce qui l'intéresse. D'ailleurs, ce n'est point ce qu'on appelle un homme à opinions; il a d'autres affaires, par conséquent d'autres pensées.....

Il me sera impossible de continuer à intervenir dans l'affaire du Journal des Débats avant d'avoir la certitude que la première de toutes les conditions conservera les propriétaires. Après avoir demandé, par une première note, des rédacteurs sûrs, des réunions de journaux, on me demande par une seconde note des hommes d'esprit pour remplacer les propriétaires. Comme on presse une décision! Comme on a peur de la vérité! Hélas! les hommes d'esprit n'ont pas toujours de l'argent à leur disposition, et je ne pense pas qu'il soit ici question d'une spoliation. Dans ce cas, ce serait l'affaire de la police. Pour moi, il ne me resterait qu'à gémir. Il est toujours triste de savoir mieux que qui que ce soit de quel côté est le droit, de quel côté est l'injustice; cela trouble l'esprit et nuit à la confiance, sans laquelle on ne peut plus dire la vérité, parce qu'on la croit inutile.

Fiévée obtient gain de cause sur le point capital: les propriétaires sont tous conservés; l'assurance lui en est donnée par une nouvelle note, et il ne saurait trop en remercier l'empereur. Ce point étant réglé, rien ne sera si facile que d'arranger le reste. On a pu voir déjà, dit-il, que, sur la première communication qui leur a été faite, les propriétaires se sont empressés de changer le titre de leur journal, titre qui n'était pas révolutionnaire, comme on l'a dit, mais fort insignifiant par lui-même, jusqu'au moment où l'esprit du journal lui a donné une valeur. Quant au titre de *Journal de l'Empire* on peut le recevoir, on ne pouvait pas le prendre, et ce titre déplaît à coup sûr beaucoup

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus aux commis du ministère de la police qu'à ceux auxquels on croit faire une condition en le leur imposant. Dans quelques jours, il donnera un travail complet sur les autres articles contenus dans la note qui vient de lui être communiquée.

Bref, Fiévée est si heureux d'avoir conservé à ses amis leur propriété que volontiers il oublierait les torts de Fouché. Il n'ignore pas que, dans ses notes, il se livre quelquefois à une franchise qui pourrait le faire soupçonner de prendre des préventions, et cela n'est jamais plus sensible que lorsqu'il est mû par un intérêt de justice ou d'amitié; mais l'empereur l'a accoutumé à dire ce qu'il croit vrai, et, dès l'instant que toute idée de spoliation cesse, s'il a eu tort envers le ministre de la police, il se rétracte; il est même persuadé que cette idée ne venait pas de lui, mais de ses bureaux. Bien plus, il remarquera, et c'est de très-bonne foi, que la décision définitive de tout ce qui concerne le Journal de l'Empire ne devra point paraître l'ouvrage direct de l'empereur; que tout doit être censé avoir été fait par le ministre de la police, puisque les journaux sont une de ses attributions; que le contraire nuirait à son autorité et serait une humiliation; or, tout pouvoir dans un ministre étant un pouvoir délégué, celui qui délègue ne peut jamais humilier ses ministres sans que le contre-coup ne remonte jusqu'à lui.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans une nouvelle note, Fiévée fait passer à l'empereur les propositions des propriétaires du Journal des Débats, et il croit devoir y joindre quelques observations essentielles.

Il ne leur a pas convenu, dit-il, de se charger de racheter les journaux qu'on supprimerait, parce qu'ils auraient l'air d'avoir sollicité ces suppressions, et cela leur irait d'autant moins qu'il a été publié qu'eux-mêmes ont été menacés. Leur propriété a été jusqu'ici divisée par quarts; ils offrent de la diviser par douzièmes, dont l'application serait faite de manière que deux douzièmes appartiendraient à perpétuité au gouvernement, sauf à la *police* à en employer le produit à des dédommagements pour les journaux qu'on supprimera, ou au *gouvernement* à l'employer en pensions pour des hommes de lettres. Ces deux douzièmes peuvent être estimés aujourd'hui à 36,000 fr., le journal ayant quinze mille abonnés. Je suis persuadé que le nombre s'élèvera beaucoup plus, que le titre de Journal de l'Empire y contribuera puissamment, si on persiste à lui laisser son esprit littéraire et anti-philosophique.

En annonçant que le Journal de l'Empire augmentera, j'en conclus qu'il finira par être à peu près le seul journal en France, car il ne faut pas se dissimuler que le nombre général des abonnés aux journaux tend à diminuer. Lors de la première réduction des feuilles publiques opérée sous le gouvernement consulaire, on comptait soixante mille abonnés; on n'en compte plus que trente-deux mille aujourd'hui. En ajoutant un feuilleton à son journal, et en augmentant le prix d'abonnement à proportion, le Journal des Débats a tendu un piége aux autres journaux: ils ont voulu l'imiter, et on les a trouvés d'un prix trop haut pour leur talent. Les journaux sont ainsi réservés pour la classe aisée de la société; et toute police qui ne sera pas révolutionnaire tiendra les choses dans cet état, où elles se sont mises naturellement. L'espoir d'avoir une influence sur le peuple par des feuilles publiques à bon marché ne pourrait séduire que des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

hommes incapables de comprendre qu'un moyen qui a donné tant d'activité à la Révolution, et qui appartient spécialement au système démocratique, ne doit jamais être encouragé par le pouvoir dans une monarchie.

Dans l'arrangement proposé par les propriétaires, ils ne peuvent plus avoir qu'une crainte, et je la partage : c'est que la police, chargée de percevoir les deux douzièmes réservés au gouvernement, ne veuille se mêler de l'administration ; alors tout serait perdu. L'empereur doit s'expliquer à cet égard de manière à rendre les interprétations impossibles.

J'ai déjà eu occasion de le dire : les propriétaires du Journal de l'Empire sont très-nobles dans leurs procédés envers les littérateurs, et ils ont raison, puisque cela a lié à leurs intérêts des hommes de mérite, dont plusieurs ne se regardent pas comme soldés, qui ne le sont pas dans la force du terme, puisqu'on peut dire qu'ils fixent eux-mêmes les conditions de leurs engagements et qu'ils les remplissent comme ils le veulent. Ce procédé est certainement sans exemple, et, mieux que toute accusation d'esprit de parti, explique le succès du Journal de l'Empire. Sa rédaction aujourd'hui coûte plus de soixante mille francs. Si la police va demander le pourquoi, entrer dans des calculs d'économie, les rédacteurs s'éclipseront et les abonnés ensuite. La police doit laisser les choses ce qu'elles sont, les prendre comme on les lui donne, puisque tout est bénéfice. Elle n'aurait réellement droit d'intervenir que si les produits baissaient ; et je me charge de ne jamais lui en offrir l'occasion.

Mais si le prix de rédaction du journal monte à un prix élevé, en récompense l'administration financière ne coûte rien ; et je crois qu'avec deux mille écus de dépense on suit un mouvement d'argent de plus de huit cent mille francs, sans qu'il y ait jamais d'erreurs à reprocher aux comptables ni de discussions entre les actionnaires. Certes, c'est là un de ces secrets perdus aujourd'hui pour l'administration générale ; et si la police allait d'une part prêcher l'économie à l'égard des rédacteurs, de l'autre introduire les formes de comptabilité en usage dans l'administration française, les pertes s'accumuleraient et la décadence s'en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

suivrait bientôt. Jamais les hommes de la police et les hommes payés à cet effet par le gouvernement n'ont pu faire réussir un journal; c'est un motif pour ne pas leur permettre d'administrer à leur manière un journal dont le succès est assuré. S'ils parvenaient à y introduire leur bureaucratie, ils arrêteraient le mouvement. L'administration intérieure d'un journal est pour beaucoup dans sa réussite. Le *Moniteur* coûte au gouvernement; il rapporterait des sommes considérables entre les mains de particuliers. Sous l'ancien régime, le *Mercure* était toujours en déficit; on en remit l'administration au libraire Panckoucke, et il prospéra. Le Journal des Débats a commencé avec huit cents abonnés, et il inspire de l'envie même à ceux qui ont bien d'autres moyens de fortune. Toute propriété a besoin qu'on sache la faire valoir; toute industrie a ses conditions.

Sans doute, plus un journal a d'abonnés, plus il doit attirer l'attention du gouvernement, puisqu'il présente un moyen d'influence sur l'opinion; mais il ne faut jamais oublier que ce n'est point par la grâce de Dieu qu'il a beaucoup d'abonnés; qu'on peut les lui faire perdre en essayant de le conduire dans un sens opposé à celui qui lui a mérité la confiance publique; et qu'au moment où le gouvernement promet d'en rendre le fonds aussi solide qu'un fonds de terre, la police pourrait en diminuer tellement le revenu par de faux errements que personne n'aurait plus d'intérêt à calculer la stabilité du fonds. Cet inconvénient est difficile à parer. Les bureaux du ministère voudront avoir de l'influence: s'ils en obtiennent, ils bouleverseront tout; s'ils n'en obtiennent pas, ils continueront à accuser le journal. Il est probable que je vais me trouver dans une situation assez étrange. A la grâce de Dieu! Ne jamais chercher une position, ne jamais la refuser quand elle donne de l'influence sur l'esprit public, telle a été la base de ma conduite depuis la Révolution, et je n'en suis pas mort.

Cette vérité, ajoute Fiévée, me conduit à une réflexion sérieuse, qui mériterait d'être approfondie la plume à la main. Dans un siècle où il est convenu qu'on peut mettre son ambition et le soin de sa fortune en première ligne, ses principes en seconde

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ou en troisième ligne, comment se trouve-t-il des esprits tout d'une pièce qui ne fléchissent pas? Est-ce de la probité? Mais la probité suppose des efforts et un contentement d'avoir résisté aux tentations; je puis affirmer pour mon compte qu'il n'y a ni tentations, ni contentement. Sur ce sujet, je suis un peu matérialiste, et j'irais à croire qu'il y a des esprits qui s'arrangent de ce qui est faux, d'autres qui en sont repoussés, comme il y a des oreilles délicates qui trouvent dans la mélodie un charme qui les subjugue, tandis que d'autres oreilles prennent naturellement du bruit pour de la musique. Tout ce qui a fait bruit pendant la Révolution m'a toujours paru contraire à l'harmonie; tous les cris poussés aujourd'hui dans le sens de la Révolution me paraissent encore des cris de mort; et lorsque je vois des hommes en place, sous le gouvernement d'un seul, défendre les principes révolutionnaires et proscrire les principes monarchiques, il m'est impossible de ne pas les regarder comme des fous, s'ils sont de bonne foi, ou, dans le cas contraire, comme des êtres qui recommenceraient à la première occasion. Il est donc probable, pour me servir des expressions de l'empereur, que je resterai longtemps avec la prétention de faire un parti à moi tout seul, et que, si je suis chargé du Journal des Débats, j'aurai de terribles luttes à soutenir. Je crois devoir en prévenir, afin que l'empereur ne prenne pas de décision à mon égard sans en avoir prévu les conséquences.

On voit par ces dernières lignes que l'affaire devenait pour Fiévée de plus en plus personnelle. L'empereur voulait mettre à la tête du Journal de l'Empire un homme qui lui en répondît, et il demandait que Fiévée acceptât cette mission de confiance. « Si les lecteurs, dit celui-ci, n'ont pas oublié la note de l'empereur dans laquelle il défendait la police contre moi, et avec humeur, ils comprendront difficilement qu'il m'ait accepté comme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

garant du Journal de l'Empire, par la conviction où il était que seul je saurais l'empêcher de tomber sous le joug de la police. Pour faire comprendre cette contradiction, il faudrait entrer dans beaucoup de détails, et peut-être n'y parviendrais-je pas. Qu'il me suffise de remarquer qu'il y avait nécessairement une grande différence entre la portée de mes notes et les entretiens que j'avais avec Napoléon. Mes notes pouvaient être connues et combattues; les entretiens restaient dans la conviction personnelle que chaque interlocuteur en avait reçue, et alors nous nous entendions. La vraie volonté de l'empereur était que je n'eusse de rapport avec le ministre de la police qu'autant que je le voudrais, afin qu'il ne pût pas même savoir quand il me viendrait des communications de plus haut que lui. »

Et deux mois après, il écrivait à l'empereur : « S'il n'avait pas été bien convenu que je ne recevrais aucune direction du ministère de la police, il m'aurait été impossible de me charger du Journal de l'Empire, car je n'aime pas que mon nom serve de passeport à des choses que je regarde au moins comme inutiles. Et cependant tel est l'ascendant de la police que, lorsqu'elle met tous les journaux en *enthousiasme*, si le journal qui domine par le nombre de ses abonnés restait tout-à-fait raisonnable, il paraîtrait froid, en opposition, et



EFERUS - Recherches & Classification numériques

son attitude jetterait dans les esprits des inquiétudes qui n'y sont pas. Cette possibilité, à laquelle je n'avais pas pensé, m'a fait découvrir dans ma position plus d'embarras que je n'en avais soupçonné... J'ai la conviction que je ne me soutiendrai pas dans la position où je suis. »

Quoi qu'il en soit, cette grande négociation se termina enfin par l'acceptation de Fiévée et l'acquiescement des propriétaires à tout ce qu'on leur demandait; seulement, ils avaient offert deux douzièmes au gouvernement, il en prit trois. Moyennant cela, leur propriété fut consolidée — momentanément. On s'était d'ailleurs réservé ce qu'on appelle en politique l'arrière-pensée, en ne réglant pas les détails.

Disons enfin que le Journal de l'Empire resta avec ses seules forces, c'est-à-dire qu'il n'y eut pas de réunion en sa faveur. « On arrange ou on dérange les autres journaux, écrivait Fiévée, pour trouver sur eux le dédommagement de la spoliation manquée du Journal des Débats, et tout cela se conduit sur des intérêts si privés qu'il ne me surprendrait pas beaucoup de voir dans un an le nombre des journaux plus considérable qu'il n'était, quoique le but apparent du bruit qu'on a fait ait été la nécessité d'en réduire le nombre. Si Dieu me donne des forces, le plus grand obstacle à cette progression sera dans le succès de celui qui m'est confié. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Et en effet le Journal de l'Empire gagna en force et en puissance sous la direction de Fiévée, qui employa tous ses efforts à lui assurer cette prééminence intellectuelle déjà si universellement reconnue. Le nouveau titre qu'on lui avait imposé pour le lier plus étroitement à la fortune de l'Empereur tourna à son avantage et augmenta sa publicité. Il semblait que le chef de l'empire eût adopté le journal qui, de son aveu, avait pris ce nom. On s'habituait à le regarder comme l'expression autorisée, sinon de la pensée, au moins des doctrines du gouvernement, et chaque fois que Napoléon, par une campagne heureuse, accroissait l'Empire français d'une province ou d'un royaume, il conquérait de nouveaux abonnés et de nouveaux lecteurs au Journal de l'Empire, qui avait ainsi ajouté pour auxiliaire à la plume de Geoffroy, de Fiévée, de Feletz, et de tant d'hommes d'esprit, l'épée de Napoléon.

Mais ce succès et les bénéfices qui en découlaient, ne pouvaient manquer de redoubler l'humeur et la cupidité de ses ennemis. Aussi l'espèce de trève signée entre le ministre de la police et le journal ne fut-elle pas de longue durée; les hostilités recommencèrent bientôt, plus vives et plus tracassières.

Un beau jour, l'empereur, fatigué des attaques secrètes du ministre contre Fiévée, des attaques publiques de celui-ci contre le ministre, les tança

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tous les deux dans un article du *Moniteur*. Mais Fiévée, avec une noble fierté, refusa de reproduire dans la feuille qu'il dirigeait le blâme jeté sur sa personne. Et quand Fouché lui objectait que, lui ministre, il n'était pas blessé de ce que le Journal de l'Empire avait reproduit ce qui le concernait : « Moi, lui répondit le journaliste, je n'ai pas d'ambition pour me consoler; il me faut toute ma réputation. »

Fouché, de plus en plus exaspéré, ne parlait de rien moins que de faire arrêter Fiévée.

Parmi les petitesses du ministère, dit ce dernier, je citerai l'inquiétude qu'on a de mon crédit. De là le bruit qu'on fait courir que je suis tombé en disgrâce, et, par suite, la nouvelle de mon arrestation, devenue si publique que le même jour plus de trente personnes sont venues chez moi demander pourquoi on m'avait arrêté, et quelques-unes n'étaient pas sans crainte de se compromettre par cette preuve d'intérêt ou de curiosité. Heureusement j'étais chez moi pour les rassurer et pour leur apprendre que les haines ministérielles ne sont rien sous un chef qui règne par lui-même, et seraient encore moins si le chef de l'Etat était faible; car, alors, que seraient les ministres? Il est vrai que M. Fouché, qui a le malheur d'être nerveux, avait crié, m'a-t-on dit, qu'il me ferait arrêter, et, comme il y avait beaucoup de témoins, cela paraissait un engagement. Je m'imagine que c'est pour savoir ce qu'il devait en penser lui-même qu'il a rendu une visite à M. de Lavalette, et qu'affectant alors une colère qu'il n'avait plus, il répéta qu'il me ferait arrêter. M. de Lavalette, avec la douceur que l'empereur lui connaît, se contenta de répondre : *Vous n'en ferez rien*. Et il avait raison. En vérité, je ne sais ce qui tourmente ces gens-là; je crois quelquefois que leur agitation est une punition de Dieu.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Battus devant l'opinion publique, les adversaires du Journal des Débats voulurent prendre leur revanche à l'Institut, qui était, à cette époque, le foyer de toutes les idées philosophiques. Les rédacteurs du Journal de l'Empire furent dénoncés en pleine séance académique comme partisans des Bourbons et travaillant à les faire revenir.

Nouvelles plaintes de Fiévée, qui remontre à l'Empereur ce que ce procédé a d'inconvenant et de peu généreux, et parle de se retirer. Plus l'absence de l'Empereur se prolonge, lui écrit-il, et plus l'esprit de la Révolution reprend d'activité. Les philosophes et les révolutionnaires, qui se désavouent réciproquement à toutes les époques où ils sont sans espérance, sont réunis depuis quelque temps : ils ont sans doute quelque sacrifice à exiger. L'union de ces messieurs est toujours un signe déplorable.

M. Suard n'est point un révolutionnaire, ce n'est qu'un philosophe ; il croit et a toujours cru à la monarchie, et jamais on n'a connu de lui un mot offensant pour la famille des Bourbons. Cependant, le voici d'accord avec M. Chénier, qui, dans une de ses satires, l'a appelé *vil Suard*, et il fait au nom de la bande une chose que M. Chénier n'aurait osé faire avec aussi peu de pudeur. Dans une séance publique de l'Académie française, M. Suard vient de dénoncer les rédacteurs du Journal de l'Empire (et, par conséquent, moi, plus que tous les autres, puisque la responsabilité générale de la rédaction tombe sur moi) comme partisans des Bourbons et travaillant à les faire revenir. Cela est absurde sans doute, mais l'absurdité ici n'empêche pas l'o-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dieux d'une telle attaque et son inconvenance sous tous les rapports. Il est vrai que M. Suard passe pour avoir répondu aux honnêtes gens qui lui reprochaient cette sortie : « S'ils étaient royalistes, je ne les aurais pas dénoncés. » Si cette manière de se défendre est réelle, c'est une infamie de plus; car il lui serait aussi difficile de prouver que nous désirons le retour des Bourbons que de prouver que nous ne le désirons pas. Cette question ne se traiterait certainement pas dans les journaux, fût-ce d'une manière indirecte; et je puis affirmer que dans nos réunions intimes jamais elle ne s'est présentée même en conversation, ne fût-ce que parce que la disposition actuelle des choses n'y porte en aucune manière. Nous avons, il est vrai, le tort d'attaquer avec un succès toujours croissant cette philosophie du XVIIIe siècle, mauvaise en morale, en littérature, autant qu'en politique; et comme la réputation de M. Suard tient à cette philosophie, puisqu'il n'a fait aucun ouvrage qui puisse recommander sa mémoire, il ne peut nous pardonner notre irrévérence pour les maîtres, irrévérence qui réduirait à rien les disciples comme lui. Mais aller jusqu'à une dénonciation politique faite en pleine séance de l'Académie, appuyer avec un tel éclat les rapports secrets du ministre de la police, c'est une action d'autant plus lâche qu'on a dû calculer d'avance que, le nom des Bourbons se trouvant mêlé dans cette attaque, il serait impossible de se défendre dans les journaux. Certes, quand l'empereur est à Paris, on ne se permettrait pas une tentative aussi étrange; il la punirait. Doit-il la tolérer parce qu'il est loin? et paie-t-il des académiciens pour annoncer publiquement qu'il y a des hommes qui travaillent à le renverser? Ou le fait est vrai, ou il est faux. Dans l'un ou dans l'autre cas, c'est au gouvernement seul qu'il appartient de décider si cette vérité ou cette fausseté forment une vérité ou un mensonge académique.

Et Fiévée ajoutait :

Je resterai chargé de la rédaction en chef du Journal de l'Empire tant que l'empereur sera absent, positivement parce que.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ces messieurs viennent de me révéler l'importance qu'ils mettent à m'éloigner; mais, à son retour, je le prierai de me rendre à la tranquillité personnelle dont je jouissais. Je n'aime aucune fonction dans une monarchie où il faudrait combattre comme dans les convulsions d'une république, parce que, si les philosophes et les révolutionnaires attaquent impunément avec des armes empoisonnées, il suffit d'être honnête homme pour sentir qu'on ne peut y avoir recours pour se défendre. Alors, il faut chercher l'obscurité comme un refuge. (Avril 1807.)

De nouvelles tracasseries forcent bientôt Fiévée à de nouvelles plaintes, et le font insister pour être déchargé de tous ces ennuis et rendu à son repos. Au mois de juillet, le Journal de l'Empire était arrêté à la poste pour avoir annoncé que deux vaisseaux de ligne avaient été lancés dans le port d'Anvers. C'était, au dire de la police, révéler à l'Angleterre l'état de nos armements maritimes; mais, dans son aveuglement, elle ne s'était pas aperçue que l'article était emprunté textuellement au *Moniteur*. Fiévée croit devoir instruire l'Empereur de cette persécution nouvelle.

Bien des fois M. de Lavalette, instruit par sa position des tracasseries dont je suis l'objet, et de tout ce qui s'unit d'intérêts pour m'enlever la rédaction d'un journal qui a plus d'influence sur l'esprit public que toutes les forces de la police, m'a dit : « Vous êtes trop confiant; écrivez à l'empereur. » Je ne suis pas plus confiant qu'un autre; mais je suis prévoyant, et je sens que je succomberai dans cette lutte, parce que tout ce qu'on se permet annonce qu'on avance, et surtout parce que je m'y prêterai du meilleur de mon cœur. Je sais me défendre de la haine, et je pourrais aller jusqu'à braver l'autorité que j'estimerais; mais

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quand elle descend jusqu'à la bassesse et à la bêtise, le dégoût qu'elle m'inspire est si grand que je croirais m'avilir moi-même en restant à son égard dans une position hostile. Il faut alors se détourner et penser à autre chose.

Ce n'est donc pas pour moi, mais pour que l'empereur sache le fond des petites choses dont on l'occupe, que je ferai cette note. D'ailleurs, le fait que j'ai à raconter a été si public qu'il n'est pas sans intérêt d'en consigner les détails.

Fiévée raconte alors à l'empereur comment les choses se sont passées. L'empereur aura peine à y croire. Pour lui faire comprendre cet excès d'animosité, il ajoute quelques explications qu'il voudrait que M. Fouché connût; car, malgré ses procédés, qui tiennent à des vues de parti, il répétera de lui que toute petitesse est étrangère à son caractère. On le trompe par des motifs si ignobles qu'il en coûterait à Fiévée de les consigner, s'il ne fallait faire connaître la vérité.

On voulait la spoliation du Journal des Débats, et non qu'il devînt le Journal de l'Empire. N'ayant pu réussir à s'en emparer, la cupidité de tous les faiseurs de la police s'est jetée sur les autres journaux. Ils ont été au pillage, et les gens chargés de les surveiller en ont attrapé des bribes plus ou moins clandestinement. Ces messieurs sont dans de bons principes. Ce n'est pas une part de journal qu'ils voulaient, c'était de l'argent; les journaux qu'ils ont pris n'en rapportent guère, et le journal qu'ils n'ont pu prendre en rapporte beaucoup. Que faire? Il faudrait avoir du talent et travailler; mais on n'a de talent que pour intriguer, dénoncer et spolier, et si on travaillait dans son cabinet, on ne pourrait suivre des affaires plus lucratives. On a essayé de tuer le Journal de l'Empire en favorisant d'autres journaux pour les nouvelles étrangères, ce qui n'a produit aucun effet, parce que la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

partie littéraire et l'esprit du journal de l'Empire le soutiendraient, même sans nouvelles aucunes. Alors on nous a accablés de défenses; j'en ai quarante-six enfilées dans l'ordre de leur date, et qui réduiraient le journal à paraître en blanc, si je m'étais prêté à les exécuter.

Dans le désespoir de tracasser sans succès jour par jour, on a voulu porter un grand coup et faire croire aux provinces que le journal était supprimé. C'était à l'époque d'un semestre, c'est-à-dire d'un renouvellement pour six mois, que l'ordre a été donné de l'arrêter à la poste, et avec défense à M. de Lavalette de m'en instruire. Cette défense le laissait certainement libre de parler, s'il le voulait, et il a fait ce qu'il devait raisonnablement en ne la tenant pas secrète; d'ailleurs il était impossible qu'elle le fût plus de vingt-quatre heures. Qu'un ministre de la police, qui doit tout savoir, serait honteux s'il apprenait à quoi ses commis le font servir! Mais, enfin, ce journal qu'on veut tuer appartient au gouvernement pour une part déterminée, et le ministre qui dispose de cette part ne peut ignorer qu'elle a été de soixante-quinze mille francs du 1er janvier 1806 au 1er janvier 1807. En bon administrateur, il devrait veiller à la conservation de ce qu'il travaille à détruire.

Il est temps de passer à des réflexions sérieuses; il en naît des plus petites choses.

Depuis que le gouvernement, sautant à pieds joints par dessus la liberté de la presse, incompatible, en effet, avec ses projets et sa situation, a fait des journaux une chose privilégiée, le gouvernement est rigoureusement responsable envers le public de l'exactitude de leur service, comme il est responsable du service de la poste, de la loterie, comme le préfet de police de Paris est responsable du service des voitures de place. Dès que le gouvernement ôte la liberté et restreint un droit, il prend un engagement. Si cela n'était pas ainsi, il n'y aurait de raison et de sens qu'à Alger et à Tunis. Quand le Directoire était une autorité et les journaux une autre autorité, le Directoire, dans un moment de triomphe, pouvait se venger d'un journal en l'arrêtant; c'était faire des prisonniers sur l'ennemi. Mais, depuis que les journaux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sont consacrés par des priviléges, qu'ils sont restreints dans leur nombre, qu'ils ont des rédacteurs en chef, toute arrestation de journal à la poste est un contre-sens, puisqu'on peut en conclure que, si la poste n'appartenait pas au gouvernement, ou que, si les journaux s'expédiaient par une autre voie que la poste, le gouvernement absolu dans cette partie ne pourrait cependant répondre de rien. Si le rédacteur en chef ne fait pas son devoir, il faut le changer; s'il commet une erreur, il faut faire recommencer à ses frais le numéro qui contient cette erreur, et ne retarder l'expédition du journal que le temps nécessaire. Mais arrêter pour un temps limité ou illimité la circulation d'un journal, c'est une vengeance d'enfant, un aveu d'incapacité et une preuve d'esprit de parti dans le ministère. En effet, je demanderai comment, dans un gouvernement absolu, on désobéirait à un ministre qui ne serait pas homme de parti et qui ne serait pas reconnu comme tel? Et si l'empereur lui-même n'avait pas senti cette vérité, aurait-il voulu du premier mouvement confier le journal qui a le plus d'influence à quelqu'un en opposition constante avec les doctrines que protége son ministre? Toutes ces tracasseries, les petitesses et les vengeances qui en résultent, ont donc pour cause première la nécessité où se croit l'empereur de conserver à la tête de la police un homme fort du parti dont il répond, et l'envie de lui faire sentir que le pouvoir est en défiance contre ce parti. Tant que cette position durera, les effets seront tels que nous les avons vus depuis qu'elle a commencé. Il faut donc qu'elle cesse, c'est mon refrain continuel; et comme l'empereur ne me sacrifiera pas son ministre de la police, parce qu'il n'y aurait pas compensation, il faudra bien qu'il consente à me sacrifier, non pas à son ministre, cela serait mal, mais à ceux qui prennent sourdement la place du ministre pour achever cette affaire, et qui, n'étant pas connus pour avoir des opinions révolutionnaires, sont tout propres à faire le mal d'une manière conciliante.

La note suivante, que je voudrais reproduire en entier, prouve les perplexités de l'Empereur entre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ces deux hommes, ou plutôt entre les deux principes qui le tiraillaient en sens contraire.

Si je n'en avais acquis une de ces certitudes qu'il est impossible de repousser, jamais je n'aurais pu croire que l'empereur, pour se débarrasser de toutes les tracasseries dont l'entoure son ministre de la police relativement au Journal de l'Empire, eût demandé sérieusement si on ne pourrait pas établir un *journal impartial.* Je ne doute pas qu'on lui ait répondu que rien ne serait plus facile, et j'ose, moi, lui jurer que cela est impossible. Il y a des sots qui sont de toutes les opinions, positivement parce qu'ils ne comprennent les conséquences d'aucune; mais on ne trouverait ni en France, ni en Europe, un homme instruit et capable de réflexion qui ne penchât vers des doctrines de préférence à d'autres doctrines. Or, ce n'est pas avec des sots qu'on ferait un journal qui aurait du succès. Le succès est la première de toutes les conditions; l'impartialité n'est que la seconde, puisque le journal qu'on ne lirait pas serait aussi inutile étant impartial, que peu dangereux s'il était partial.

Le *Moniteur,* dans sa partie officielle, est du côté du gouvernement, et dans sa partie littéraire et scientifique il penche visiblement vers les doctrines philosophiques, en prenant ce mot dans son mauvais sens. Si le gouvernement ne peut obtenir la neutralité d'un journal qui est à lui, qui se rédige sous ses yeux, comment l'obtiendrait-il de tout autre journal?

Sans doute les esprits en France sont étonnés de la rapidité des exploits guerriers de l'empereur, et entraînés dans la monarchie par quelques-unes de ses conceptions; mais ils s'en faut beaucoup qu'ils soient revenus des maximes mises en crédit pendant le XVIII^e^ siècle. La Révolution a déshonoré ces maximes, et, toutes les fois qu'on les prêchera au nom de la Révolution, on jettera tous les hommes raisonnables du côté du pouvoir absolu. Mais qu'un écrivain doué de talent, ayant de l'imagination, une certaine connaissance du cœur humain et une réputation pure, s'empare de nouveau de tout ce qui a séduit le XVIII^e^ siècle; qu'il parle bien de la tolérence, bien de la liberté, bien des li-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mites à donner au pouvoir, tous les esprits s'enflammeront de nouveau. Ces idées ont été présentées trop de fois aux Français et d'une manière trop séduisante pour que l'impression et l'espérance en soient détruites. D'ailleurs, ces idées reposent sur quelque chose de vrai, sur des situations de la société qui leur donnent une force réelle; il ne s'agit pour les rendre dominantes que de les développer avec art en les appuyant de raisonnements opposés aux raisonnements faux de la Révolution. Si le Journal de l'Empire triomphe en rappelant les anciennes doctrines, c'est que tous ceux qui combattent aujourd'hui en faveur de la philosophie du XVIIIe siècle manquent de talent. Les chefs du parti ont pris pour eux les places, les honneurs, l'argent, se réservant de plus les intrigues et les calomnies; mais ils abandonnent la défense de leur cause à des goujats. Je le répète, un homme de talent qui s'emparerait de cette cause, en la purgeant de tous ses excès, obtiendrait bientôt un crédit au-dessus de celui du Journal de l'Empire. Est-ce là ce que veut l'empereur? Alors qu'il descende de la hauteur où il s'est placé; qu'il admette la possibilité de la division des pouvoirs; qu'il reconnaisse en principe et en fait la liberté de la presse, et il peut être assuré que des succès bien plus éclatants que ceux du journal dont on le tourmente sans cesse viendront donner une nouvelle activité à son esprit.

Il est remarquable en France que ce n'est point par des ouvrages politiques qu'on obtient de l'ascendant en politique; il faut d'abord se faire une grande renommée, et alors on peut s'emparer de la société et l'agiter à sa fantaisie. M. de Voltaire a dû à ses tragédies et J.-J. Rousseau à ses romans le privilége de bouleverser les principes qui faisaient la sûreté de l'ancienne monarchie. Cette réflexion doit toujours être présente à l'esprit de ceux qui gouvernent, pour les tenir en haleine quand ils sont forts, et pour les rendre prudents quand ils sont faibles. M. de Bonald n'a point et n'aura jamais de popularité comme prophète du passé, il n'est que publiciste; la popularité de M. de Chateaubriand deviendrait immense s'il le voulait. Cette différence entre deux talents remarquables tient à ce que l'un ne s'est encore adressé qu'au raisonnement et l'autre plus volontiers à l'imagina-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion. Aucun des deux n'est impartial, parce qu'il est impossible d'avoir des idées fixes sans conviction.

Quelle est donc, après tout, la valeur de ce mot *impartialité*, dont on a fait tant de bruit de nos jours, qu'on pourrait le regarder comme la bannière d'un parti?...

Je sais qu'on dit à l'empereur que les partisans des doctrines morales et religieuses sont royalistes. Rien n'est plus vrai, et cela fait certainement beaucoup d'honneur à la royauté. On n'a pas besoin de lui dire que les partisans des doctrines opposées à la morale, à la religion, à l'expérience, à l'unité des pouvoirs, sont jacobins : il le sait sans doute. Qu'est-ce que cela prouve? Qu'il y a en France des royalistes et des jacobins. Quand tous ceux qui sont nés sous l'ancienne monarchie, qui ont été élevés dans les principes qu'elle aurait dû défendre pour se conserver elle-même, seront morts, il est probable que le nombre des royalistes sera bien petit; mais il n'est pas prouvé que le nombre des jacobins n'augmentera pas en proportion, puisqu'il n'y a jusqu'ici de choix possible qu'entre les anciennes doctrines et les nouvelles, c'est-à-dire entre le gouvernement d'un seul et le gouvernement de plusieurs. Le gouvernement impérial n'a encore de doctrines sur rien. Rapporter tout à la personne de celui qui gouverne, rattacher même beaucoup d'intérêts à lui, ne suffit pas, et si l'empereur veut s'en convaincre, il n'a qu'à remarquer qu'il est parvenu en effet à unir à son gouvernement beaucoup d'intérêts nés de la Révolution, mais que ces intérêts se détacheraient de lui avec plus de facilité encore si l'occasion s'en présentait. Tous les cris poussés aujourd'hui ne signifient rien autre chose, sinon que la Révolution ne veut pas tant s'unir à l'Empire qu'elle ne puisse se défendre contre les combinaisons ultérieures de l'empereur...

Si dans ces circonstances on peut trouver le moyen de faire un journal impartial avec des hommes qui aient du talent et de la conscience, ce sera une belle entreprise, et, pour mon compte, j'y applaudirai de grand cœur. En attendant, le plus simple sera de me faire quitter la rédaction en chef du Journal de l'Empire, parce que toutes les propositions mises en avant ne sont qu'une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

manière d'arriver là, et qu'il faut en finir. En voici la raison ; elle est grave.

Peu de personnes lisent un journal comme il est fait ; on met de la finesse à lui prêter des intentions. La police, à force de répéter que le Journal de l'Empire est royaliste, et l'Académie en le dénonçant comme tel, finiraient par lui donner un vernis d'opposition. Le public est si léger qu'il ne faut jamais le tenter sous ce rapport. Dès qu'on ne le lirait plus que dans un sens, on trouverait effectivement qu'il est fait dans ce sens. Quand la perversité est tenace, on ne peut croire tout ce qu'elle obtient ; et dès que l'empereur n'a pas, de premier mouvement, repoussé les insinuations et fait taire les accusateurs, il s'est mis dans la nécessité de leur donner satisfaction. Plus je réfléchis, plus je me demande ce que c'est que le pouvoir quand il n'y a plus ou qu'il n'y a pas encore de doctrines dans un Etat.

Par tous ces détails dans lesquels nous venons d'entrer, on voit quelle place le Journal des Débats occupait dans les pensées de l'empereur, j'aurais presque dit dans l'Etat. Ils peignent merveilleusement aussi la position de ce journal pendant les quelques années où on lui laissa une ombre de liberté. C'était une double guerre, et une guerre de tous les jours, qu'il avait à soutenir : il lui fallait combattre en secret contre les embûches du parti révolutionnaire et contre les inimitiés du ministre de la police, pour conserver la facilité de combattre publiquement les idées du philosophisme et de la Révolution. En fin de compte, le Journal de l'Empire devait succomber dans cette lutte. « Je ne peux plus vous défendre », dit un jour l'empereur à Fiévée ; et il lui retira la rédaction en chef, ou

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plutôt la garantie du Journal de l'Empire. C'était, ce semble, lui accorder ce qu'il demandait depuis longtemps avec instance; cependant, — c'est lui qui nous l'apprend, — il fut très-mécontent d'avoir été pris au mot. « Quoique j'eusse plusieurs fois provoqué cette mesure, dit-il, je ne l'acceptai pas sans humeur, bien plus parce que je ne retrouvai pas en même temps toute mon indépendance que parce que l'empereur appuya ou feignit d'appuyer sa décision, non sur le désir que je lui avais témoigné à cet égard, mais sur un mécontentement personnel, qui n'avait pas le sens commun, s'il était vrai, et qui ne pouvait que me décourager, si j'étais conduit à y voir une preuve de faiblesse : il m'accusait d'avoir *le dessein de l'entraîner dans une autre monarchie que celle qu'il voulait former*. Hélas ! j'avais toujours eu la conviction qu'il ne comprenait pas plus la monarchie que la liberté, et qu'il ne saurait jamais faire que du pouvoir. »

Cependant *il* avait bien un peu raison contre Fiévée ; ce qui ne l'empêcha pas de rester pour lui ce qu'il avait toujours été.

La place de Fiévée au Journal de l'Empire fut donnée à Etienne, alors secrétaire de Maret, et qui n'était connu encore que par d'honorables succès au théâtre. Etienne avait pourtant fait une sorte de noviciat. Emmené à Varsovie par Maret, que l'em-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pereur y avait envoyé pour reconstituer la Pologne, il avait été chargé de surveiller la rédaction de journaux fondés par le nouveau gouvernement pour diriger l'esprit des populations dans le sens de la médiation française, et sans doute il s'était acquitté de cette mission au gré du maître, qui en avait gardé, comme on le voit, bon souvenir. « C'était, dit M. Nettement, toute une révolution que l'introduction d'Etienne au Journal de l'Empire. Par ses opinions, par ses goûts, par ses liaisons, il appartenait à cette école du XVIII^e^ siècle jusque-là si vivement combattue dans la feuille dont il allait prendre la direction, et la tendance naturelle de son esprit le faisait plutôt incliner vers les idées de la Révolution. En donnant à Etienne la direction de l'ancien Journal des Débats, l'Empereur opérait une étrange confusion. Il avait essayé inutilement de soutenir dans une indépendance réciproque vis à vis l'un de l'autre l'esprit révolutionnaire et l'esprit monarchique, de manière à établir entre eux l'équilibre. Ayant perdu l'espoir d'y parvenir, il les faisait entrer tous deux à la fois dans le Journal de l'Empire, symbole de l'impraticable fusion qu'il voulait réaliser, et de cette unité qu'il comptait créer à son profit en fondant ensemble deux contrastes. D'un côté, Etienne et Tissot, qui bientôt parut dans le Journal de l'Empire, représentaient la nuance philosophique; de l'autre, Geoffroy, Fe-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

letz et Hoffman, à qui l'on avait laissé leur indépendance littéraire, représentaient la nuance monarchique et religieuse. »

C'est vers le milieu d'août 1807 qu'Etienne devint le rédacteur en chef, ou, pour dire le vrai mot, le censeur — nous dirions aujourd'hui le directeur politique — du Journal de l'Empire. Ses fonctions étaient singulièrement délicates. D'un côté, il avait à satisfaire l'ombrageuse susceptibilité de Napoléon et de son gouvernement; de l'autre, il se trouvait en présence des propriétaires mécontents et blessés, quelques-uns sourdement hostiles, d'hommes de lettres, tous de mérite, soumis, mais non convertis, et qui avaient aussi leur susceptibilité littéraire et politique. Homme de lettres lui-même, Etienne comprenait ce sentiment, et intérieurement il l'honorait. A force de tact et de loyauté, il échappa aux dangers d'une position si difficile. Ses collaborateurs, les propriétaires même, lui rendirent promptement justice; les plus notables devinrent et restèrent ses amis. Mais en dehors du journal tout le monde ne fut pas si juste. La foule des littérateurs qui l'avaient connu pauvre, et qui l'étaient restés, ne lui pardonnèrent pas sa fortune inespérée.

Un homme investi d'attributions qui touchent de si près à la liberté de la pensée passe bientôt pour servile aux yeux de la foule. On ne manqua pas



EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'adresser ce reproche à Etienne. Il ne le méritait point. Sans doute il était dévoué à la cause impériale; mais ce dévouement n'avait rien d'aveugle. Dans l'occasion il savait résister. Des faits nombreux pourraient venir à l'appui de cette assertion; nous en choisissons un seul.

Peu de temps après son mariage avec Marie-Louise, Napoléon avait cru voir des intrigues s'agiter autour de sa femme. L'ambassadeur d'Autriche lui faisait de fréquentes visites : c'étaient à tout instant des allées et venues, même des tête-à-tête. L'empereur s'imagina qu'une trame politique dans l'intérêt de l'Autriche s'ourdissait sous ses yeux, dans son propre palais. Outré de tant d'audace, et voulant y mettre fin, il dicte à son secrétaire un article irrité contre l'ambassadeur. La colère ne lui permet pas d'en mesurer les termes. Le goût, la langue même, n'y sont pas suffisamment respectés. Jamais note ne fut moins diplomatique.

L'article achevé est remis à M. Maret, alors duc de Bassano. Le ministre lit, fait ses observations, insiste même, mais inutilement. L'empereur ordonne l'envoi immédiat du factum à Etienne, afin que celui-ci le fasse paraître dès le lendemain dans le Journal de l'Empire.

On concevra la surprise du rédacteur en chef, peu accoutumé à ce style. Il se hâte de faire des représentations au duc de Bassano, qui se borne à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

répondre : « L'empereur le veut. » L'article est envoyé à l'imprimerie et composé. Le soir, Etienne, selon l'usage, vient revoir l'épreuve. Mais voilà que le rédacteur ordinaire du journal, l'abbé Mutin, fait à son tour des difficultés : un pareil article est dangereux, compromettant, impossible. Etienne était du même avis; après avoir hésité longtemps, il se décide à suspendre la publication.

Le lendemain au matin, Napoléon demande son journal, cherche, recherche son article, et ne le trouve pas. Le duc de Bassano, rudement réprimandé, assure que l'espace seul a manqué, mais que demain sans faute l'omission sera réparée. Il mande Etienne, et lui déclare que, si l'article ne paraît pas le jour suivant, il sera responsable des suites.

Notre malheureux rédacteur en chef était fort à plaindre. Encourir le courroux de l'empereur, ou publier une diatribe qui peut brouiller Napoléon avec son beau-père, qui produira le plus fâcheux effet sur l'opinion publique, qui deviendra peut-être une cause de guerre (nous en avions déjà assez sur les bras), quelle alternative pour un honnête homme ! Il parcourait les boulevards en désespéré; voilà que sur les degrés du café Tortoni il rencontre son Pylade, Nanteuil. Courir à lui, lui conter son embarras, lui faire lire le fameux article imprimé en épreuve, fut l'affaire d'un moment —

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Ne publiez pas cela, s'écria Nanteuil. — L'empereur le veut. — L'empereur ne sait ce qu'il veut; rendez-lui service malgré lui. » Ce peu de mots a fixé les incertitudes d'Etienne; il a fait son sacrifice. L'article est définitivement retiré.

Le jour suivant, le duc de Bassano, qui a lu le Journal de l'Empire, aborde en tremblant Napoléon, dont les premiers mots sont : « Et mon article? — Il n'a pas paru, dit le ministre. — Il n'a pas paru! Et qui donc s'est permis de mépriser mes ordres? — Sire, c'est M. Etienne; il prétend que l'article n'est pas digne de Votre Majesté, et il a refusé de le publier. — Ah! reprit vivement l'empereur, M. Etienne a osé..... Puis, après un moment de réflexion : Eh bien, il a bien fait! » Et Napoléon, tout-à-fait calmé, se mit à parler d'autre chose.

Mais Etienne n'avait pas toujours été aussi heureux. De quelque pénétration qu'il fût doué pour saisir la pensée du gouvernement, quelque habitude qu'il eût de découvrir le venin caché sous les fleurs du langage, on le trompait et il se trompait quelquefois. Il s'était établi entre quelques rédacteurs et leur censeur une lutte de finesse. Tantôt deux articles pleins d'innocence isolés l'un de l'autre prenaient par leur rapprochement une couleur d'opposition et de taquinerie; tantôt des extraits de journaux étrangers, en apparence insignifiants, empruntaient à une circonstance imprévue une si-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gnification politique. Ceux qui ont été appelés à veiller sur la rédaction d'un journal savent combien, sous une plume malveillante, la langue française a de ressources et d'adresses cachées. Etienne en fit plus d'une fois la fâcheuse épreuve. Et il ne lui fallait pas seulement aller saisir et deviner, chaque jour, sous chaque phrase de ses incurables collaborateurs, la pensée cachée, l'allusion imprévue, il lui fallait encore dérouter la complicité du public, se faisant un jeu malin de découvrir ou d'appliquer des allégories ou des épigrammes où souvent l'écrivain lui-même ne les avait point aperçues. C'était une lutte continuelle contre l'esprit de quelques-uns et contre l'esprit de tout le monde. L'infortuné censeur y devait succomber et y succomba plus d'une fois.

Des orages qui s'élevèrent contre Etienne dans ses fonctions de directeur du Journal de l'Empire, nul ne fut plus violent que celui que fit naître la publication d'un extrait de la *Gazette de Bayreuth*, dans le mois de juin 1808. Cet article du journal étranger semblait annoncer une rupture prochaine entre la France et l'Autriche. La supposition n'était pas sans quelque fondement, puisque les causes qui amenèrent la campagne de 1809 commençaient à se développer; mais le gouvernement ne voulait pas être deviné. Le journal fut vivement rappelé à l'ordre dans le *Moniteur*. Il dut insérer

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans sa feuille le blâme énergique dont il était l'objet. On avertit Etienne avec une sorte de sévérité. Heureusement une lettre de Maret, écrite de Bayonne, en lui recommandant la plus extrême réserve, adoucit les reproches du chef par les consolations de l'ami.

Aux difficultés politiques se joignaient des difficultés littéraires. Le Journal de l'Empire, à cette époque, tenait d'une main assez rude le sceptre de la critique. Les auteurs meurtris de ses coups, s'imaginant que l'autorité d'Etienne s'étendait également sur la partie littéraire du journal, l'en rendaient responsables. D'autres ne prétendaient pas seulement qu'il interdît la critique, ils voulaient qu'il commandât l'éloge. Ainsi le rédacteur en chef assumait tous les mécontentements et toutes les rancunes. Rien n'était plus injuste. Comment eût-il abusé de sa position jusqu'à dicter à ses rédacteurs des opinions en littérature, lui qui donnait à cet égard l'exemple du sacrifice et de l'abnégation? Sous sa direction, il fut toujours permis d'attaquer ses ouvrages. Plus d'un article virulent contre les comédies du rédacteur en chef, revêtu de son *visa,* déposa des franchises par lui laissées à la critique, pendant toute la durée de cette terrible dictature qu'il exerçait au Journal de l'Empire (1).

(1) Nous empruntons la plupart des détails qui précèdent à une très-subtan-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le succès du Journal de l'Empire ne faiblit point sous la nouvelle direction; il alla même en grandissant avec l'Empire lui-même. Le caractère du journal resta d'ailleurs le même. On y chercherait vainement des aperçus sur les choses et les hommes, quelque appréciation de la situation générale, un jugement enfin. Toute la politique se compose de nouvelles. C'est comme un registre officiel des lois et des actes officiels, des faits et gestes de l'empereur; il ne parle point par lui-même, il répète, c'est un écho. Sur un seul point, une certaine initiative lui est laissée, sur la question anglaise, que de tout temps Napoléon abandonna volontiers aux journaux, quand il ne les poussait pas lui-même à l'attaque. Le reste est pour eux lettre close. Sous l'Empire, la politique demeure un monde fermé; il y eut comme un blocus des idées, non moins rigoureux que le blocus continental. Durant tout ce règne glorieux, « c'est l'épée qui s'est réservé le monopole de la presse politique; elle s'en sert à écrire de magnifiques bulletins : comme si les notes prises par le génie pour les siècles devaient désormais suffire à l'esprit humain, parce qu'elles rassasiaient l'orgueil national (1). » Il n'y a pour Napoléon qu'un seul vrai journal, le *Moniteur :* il s'en sert pour tâter l'opinion publique, quand il

tielle et très-curieuse étude de M. Léon Thiessé sur Etienne, qui nous fournira encore de forts utiles renseignements sur le rôle d'Etienne comme journaliste.

(1) Armand Marrast, *Paris révolutionnaire*, p. 360.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

médite quelque grande entreprise; une note un peu verte de la feuille officielle suffit pour ramener au devoir un général qui s'en écarte, ou pour mettre à la raison les petits Etats qui s'avisent de remuer, et les grandes puissances elles-mêmes n'étaient pas à l'abri des coups de cette redoutable férule.

Un dernier emprunt que nous ferons à Fiévée montrera à quelle condition la presse était réduite à la fin de 1809; voici ce qu'il écrivait à l'empereur au mois d'octobre:

Jamais un souverain n'a eu plus que dans ce moment intérêt de bien connaître l'opinion publique; jamais aussi écrivain n'a eu besoin de plus de courage pour l'exprimer. Il existe un système général de mensonges si bien établi que quiconque s'en écarte s'expose à être regardé comme un bourru, qui prend son humeur personnelle pour la véritable expression de l'esprit public. Mentir pour arriver à un but peut être un moyen politique; mais mentir quand il est facile de s'apercevoir qu'il n'y a plus de crédulité, quand au contraire le défaut de confiance se témoigne à haute voix, c'est se tromper soi-même et perdre la partie la plus essentielle de l'autorité.

Pendant les incertitudes de la dernière guerre, l'opinion est devenue factieuse, opposée à tout ce qui se fait gouvernementalement, comme à tout ce qui se dit officiellement. Doit-on s'en étonner quand on est parvenu, à force de précautions, à faire des journaux que les dernières classes du peuple trouvent aussi par trop bêtes? Il était utile de diriger les journaux, quand les journaux dirigeaient l'opinion publique : c'était un ressort entre les mains de l'autorité; on l'a brisé maladroitement. Toutes les gazettes ont le même ton, la même couleur, parce que la grande main de la police s'y fait également sentir et que la même frayeur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

frappe tous ceux qui y coopèrent. Je me rappelle que l'empereur chargea un jour M. de Lavalette de m'offrir la rédaction d'un journal qui avait toujours été payé par le gouvernement, et qui, par cette raison, n'avait pu avoir de succès entre les mains de ceux qui alternativement avaient été chargés de le faire valoir. En refusant, j'adressai à l'empereur quelques observations, qui seront toujours vraies, sur l'inutilité et même le danger des journaux mi-officiels, et sur l'avantage qu'il y aurait à employer toutes les feuilles publiques, sans préférence, en leur laissant une certaine liberté et leur conservant toujours l'esprit et les formes qui les caractérisent. On a compris d'abord, puis on a fini par craindre cette apparence de liberté, qui seule cependant donnait un auditoire qui ne manquait pas de confiance. On s'est tant attaché à alarmer l'empereur sur des phrases mal interprétées que la direction des journaux est devenue absolument le contraire de la direction de l'opinion publique; ce qu'on imprime ne sert plus qu'à indiquer ce qu'il ne faut pas croire; et, pour connaître aujourd'hui ce que les Français pensent en tout et sur tout, il suffirait de rassembler les faits dont on essaie de détourner leurs pensées. Il y a peu de temps encore, ceux qui voulaient des nouvelles uniquement pour eux-mêmes ne formaient qu'un bien petit nombre; maintenant c'est une épidémie générale; on peut tout débiter, tout hasarder, pourvu qu'on soit en opposition aux nouvelles politiques; on peut se permettre tous les raisonnements, pourvu qu'ils contredisent les raisonnements imprimés. Quant à ceux-ci, on les répète avec une dérision, on les commente avec une ironie qu'il a bien fallu finir par supporter; car à qui reprocher ce qui est commun à tout le monde? Mirabeau s'écria un jour à la tribune : *Je méprise l'histoire!* Je ne sais plus quel député lui répondit : *Elle vous le rendra bien!* Il en est de même entre le public et les journaux; ils en sont à se mépriser réciproquement. On est plus scrupuleux et plus adroit en Angleterre; les ministres ont quelquefois même sur les journaux de l'opposition une influence qu'on se garderait bien de laisser soupçonner, et les journaux attachés au système du ministère sont loin d'avoir entre eux le même ton et la même cou-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

leur : aussi dirige-t-on les esprits dans ce pays avec les gazettes, et, ce qui vaut mieux encore, le gouvernement peut-il se faire une idée juste des opinions qui dominent par les articles de ces mêmes gazettes. Depuis qu'on est arrivé chez nous à ne diriger que les journalistes, l'esprit public s'est révolté et reste abandonné à lui-même, disposition plus dangereuse qu'on ne le croit. Lorsque je m'affligeais de voir la direction de l'opinion publique confiée exclusivement à ceux qui ont trop sujet de la craindre pour ne pas chercher à l'étouffer, je savais d'avance qu'ils ne la tueraient que dans les livres et dans les journaux, sans être capables de deviner qu'elle n'en serait que plus disposée à se tourner contre l'autorité.

Qui pourrait croire que la presse réduite à cet état pût encore donner des inquiétudes, qu'elle eût encore quelque chose à craindre? Il semblerait que le pouvoir dictatorial qui s'est fait accepter comme un moyen de salut au milieu des convulsions politiques devrait avoir pour règle et pour justification de se modérer à mesure que l'apaisement des esprits rend les circonstances moins difficiles; mais il n'en fut pas ainsi de l'Empire : l'absolutisme alla sans cesse croissant. Aux yeux de l'empereur et de ses agents, il y avait toujours une raison plausible de fortifier l'action gouvernementale; raison qui résultait de leurs propres écarts. L'autorité sans contre-poids et sans publicité arrive inévitablement à l'abus, l'abus engendre la mécontentement, et le mécontentement sourd, mais instinctivement deviné par ceux qu'il menace, est traité de tendance révolutionnaire, réclamant de nouveaux moyens de défense.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'Empire continuait le cercle vicieux dans lequel la Révolution était engagée, et dont à peine peut-on dire qu'elle soit sortie, cercle qui conduit de la licence à l'arbitraire et de l'arbitraire à de nouveaux bouleversements, tant que le pouvoir ne sait pas modérer la réaction, qui est sa raison d'être et sa force, et l'arrêter au moment précis où il va dépasser le but. C'est ainsi qu'en 1810, alors que l'Empire était à son apogée, que toute résistance avait cessé à l'intérieur, on pourrait presque dire aussi au dehors, alors que le temps, la victoire, une alliance avec la fille des Césars, semblaient avoir consolidé à jamais la nouvelle dynastie, l'empereur employait les loisirs de la paix à constituer plus fortement encore et à régulariser l'arbitraire, quand il n'y avait plus aucune raison de le maintenir.

Pour ce qui est de la presse, divers décrets de cette année réduisirent encore le nombre des journaux et resserrèrent de plus en plus le cercle de leur action. Mais ce qu'il y eut de plus triste, c'est que le droit d'autorisation et de suppression, arme qui devait être exclusivement politique, devint alors un moyen de spoliation contre les éditeurs tièdes ou supposés malveillants, et des dépouilles des suspects on enrichissait les plus zélés défenseurs de l'autorité, et les censeurs eux-mêmes.

C'est ce qui arriva notamment au Journal des Débats.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On devait croire épuisés les violences et les coups d'autorité contre une feuille désormais conquise. L'empereur lui-même le croyait, car il avait dit à Chabaud-Latour : « Eh bien ! vous êtes mécontent de moi, n'est-ce pas? vous avez tort : à présent votre journal est une propriété aussi sûre qu'une propriété territoriale. » Il n'en était rien.

Au commencement de 1811, un dernier acte de despotisme et d'arbitraire achevait la ruine de Bertin et de ses associés. La propriété du Journal des Débats fut tout simplement confisquée et réunie au domaine de l'Etat. L'empereur en forma vingt-quatre parts; il en garda huit, qu'il attribua à la police générale, et répartit les seize autres entre quelques hommes de lettres et des personnes de sa cour. La propriété du journal était grevée de pensions et de rentes concédées à des tiers à titre onéreux : elles furent confisquées comme la propriété même; on cessa de les payer. Tout fut pris comme un butin de guerre, jusqu'à l'argent qui était en caisse, jusqu'à une somme que Bertin de Veaux avait entre les mains, et qu'on vint intrépidement lui redemander, jusqu'aux papiers en magasin, jusqu'aux meubles qui garnissaient le bureau de la rédaction. Jamais spoliation ne fut plus complète. Pas la moindre indemnité ne fut offerte à Bertin ou à son frère. On attendait sans doute qu'ils en réclamassent une ; ils se laissèrent dépouiller et ils se turent.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le décret qui consomma cet acte inouï de bon plaisir et de violence mérite d'être conservé ; il est du 18 février ; en voici le texte curieux :

Considérant que les produits des journaux ou feuilles périodiques ne peuvent être une propriété qu'en conséquence d'une concession expresse faite par nous ;

Considérant que le Journal de l'Empire n'a été concédé par nous à aucun entrepreneur ; que les entrepreneurs actuels ont fait des bénéfices considérables par suite de la suppression de trente journaux, bénéfices dont ils jouissent depuis un grand nombre d'années et qui les ont indemnisés bien au delà de tous les sacrifices qu'ils peuvent avoir faits dans le cours de leur entreprise ;

Considérant, d'ailleurs, que non-seulement la censure, mais même tous moyens d'influence sur la rédaction d'un journal, ne doivent appartenir qu'à des hommes sûrs, connus par leur attachement à notre personne et par leur éloignement de toute correspondance et influence étrangère ;

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. L'entreprise du Journal de l'Empire est concédée à une société d'actionnaires, qui sera composée de vingt-quatre actions.

Art. 2. Les bénéfices de l'entreprise seront, en conséquence, partagés en vingt-quatre parties égales, formant autant de parts d'actions.

Art. 3. Sur les vingt-quatre actions, huit seront attribuées à l'administration générale, et perçues par notre ministre de la police. Leur produit sera affecté à servir les pensions qui seront données par nous, sur le produit desdites actions, à des gens de lettres, à titre d'encouragement et de récompense.

Art. 4. Les seize autres actions seront distribuées par nous à des personnes pour récompense des services qu'elles nous auront rendus.

Art. 5. Ceux de nos sujets en faveur de qui nous en aurons

EFERUS - Recherches & Classification numériques

disposé jouiront, leur vie durant, de la part des bénéfices revenant à chaque action. A leur décès lesdites actions rentreront à notre disposition, pour être données de la même manière.

Art. 6. Les actionnaires auront l'administration de l'entreprise, approuveront les marchés et toutes dépenses quelconques; nommeront l'imprimeur, le caissier, l'agent comptable et les collaborateurs. Le ministre de la police aura un commissaire pour représenter les actionnaires des huit actions retenues.

Art. 7. Notre ministre de la police est chargé de l'exécution du présent décret.

*Signé* : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :
Le ministre secrétaire d'Etat,

DUC DE BASSANO.

Par un second décret, du 24 février, les seize actions furent données à Boulay de la Meurthe, président de la section de législation; Bérenger, conseiller d'Etat; Corvetto, conseiller d'Etat; Réal, conseiller d'Etat; Pelet de la Lozère, conseiller d'Etat; Fiévée, maître des requêtes; Mounier, maître des requêtes; Anglès, maître des requêtes; Rémusat, premier chambellan, surintendant des théâtres; Costaz, intendant des bâtiments de la couronne; Saulnier, secrétaire général du ministère de la justice; Denon, directeur du Musée; Desmarets, chef de division au ministère de la police; Treilhard, secrétaire général de la préfecture de la Seine; Bausset, préfet du palais; de Gérando, conseiller d'Etat.

« Il serait inutile, dit M. de Sacy, de commenter le décret de spoliation du 18 février; mais on peut

EFERUS - Recherches & Classification numériques

se demander quelle était la raison secrète de cette infatigable persécution contre les propriétaires du Journal des Débats, et en particulier contre Bertin, qui, depuis longtemps, avait perdu toute influence sur la rédaction de son journal. L'empereur regardait Bertin comme son ennemi, et il est vrai qu'en cela l'empereur ne se trompait pas. Les excès de la Révolution, en jetant Bertin dans la réaction royaliste, ne l'avaient pourtant pas réconcilié avec le despotisme. Peu d'hommes étaient moins faits que lui pour se résigner tranquillement à l'obéissance passive et au régime militaire. Bertin était l'ami de M. de Chateaubriand et de tous les hommes de lettres qui dirigeaient contre l'esprit impérial la seule opposition qui fût possible alors, une opposition littéraire. Cette opposition avait été introduite par lui dans le Journal des Débats dès l'origine : elle y était restée, forte du talent des rédacteurs et protégée par la faveur publique. Bertin en était l'âme : on la frappait et on la poursuivait en lui (1). »

Tout le monde pensera comme M. de Sacy sur l'énormité de cet acte, même en s'isolant des idées qui ont prévalu depuis en matière de propriété; mais on risquerait de se tromper si l'on n'y voyait que l'effet des préventions de Napoléon contre les propriétaires du Journal de l'Empire. Du jour

(1) *Biographie universelle*, nouvelle édition, article *Bertin*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'Etienne y était entré, MM. Bertin avaient été, si je pouvais ainsi dire, annihilés, du moins aux yeux de l'empereur. On peut donc dire, si étrange que cela paraisse et combien qu'il les lésât, que ce n'était pas contre eux qu'était dirigé l'acte si justement flétri par leur honorable ami et collaborateur, ce n'était même pas contre leur journal, mais contre la presse tout entière. C'était une mesure générale, une espèce de consolidation de la presse politique. Elle atteignit tous les journaux, notamment le *Journal de Paris*, dont les propriétaires étaient, comme l'on sait, le comte Rœderer et le duc de Bassano, deux hauts fonctionnaires du gouvernement impérial, qui furent traités absolument comme MM. Bertin. Seulement, si, comme cela est à croire, la date du 18 février donnée par M. de Sacy au décret dont nous venons de lui emprunter le texte est exacte, le Journal de l'Empire aurait eu l'honneur d'être frappé le premier : ce n'est que sept mois après que les autres journaux furent exécutés. Un décret daté de Compiègne le 17 septembre 1811, la veille du départ de l'empereur pour la Hollande, consomma cette haute mesure d'iniquité. Ce décret ne fut jamais publié, et ne saurait plus l'être : on dit que le prince de Talleyrand, président du gouvernement provisoire, en fit retirer l'original des archives de l'empereur en 1814, et le fit livrer aux flammes avec d'autres pièces

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il avait intérêt à détruire. Il nous serait donc impossible d'en préciser les dispositions, et ce n'est que par induction que nous pouvons en apprécier les effets. Il est probable qu'il s'appuyait sur les mêmes considérants que celui qui est relatif au Journal de l'Empire. Voici ce que mes recherches ont pu m'apprendre :

Le but du gouvernement impérial était d'abolir la liberté des journaux et de remettre en vigueur le système qui avait prévalu jusqu'en 1789. Le ministre de la police mit la main sur tous les journaux existant alors ; il en évinça les propriétaires sans indemnité, s'empara à la fois de la caisse, des registres d'abonnement, du titre, des bureaux, des agents de l'exploitation du journal et des produits qui devaient en résulter. Les propriétaires reçurent une somme à laquelle on liquida, sans eux, leur part dans les *profits échus*. Le capital restant en caisse et la propriété matérielle des anciens entrepreneurs furent appliqués à la continuation du journal. La direction fut confiée à ceux que le ministre jugea à propos d'y appeler. Quant aux profits à venir, il en attribua la moitié ou le tiers, suivant sa fantaisie, à la caisse de la police ; le reste fut distribué par lui, par portions inégales, à des personnes portées sur une liste de son choix.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

JOURNAL DE PARIS. — MERCURE.
DÉCADE PHILOSOPHIQUE, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

Le nombre des « journaux quotidiens s'occupant de nouvelles politiques » fut réduit à quatre : le *Moniteur,* le *Journal de l'Empire,* la *Gazette de France* et le *Journal de Paris.* Tous les autres furent supprimés ou réunis aux journaux conservés. Je ne sache pas qu'aucune feuille ait été fondue dans le *Moniteur* ni dans les *Débats.* Je vois à cette époque la *Gazette* s'accroître du *Publiciste,* mais sans que je puisse dire si ce fut en vertu du décret de Compiègne. Pour le *Journal de Paris,* les renseignements sont plus certains. On lit en tête des numéros de la fin de septembre un avis ainsi conçu :

A dater du 1er octobre prochain, le *Journal du Soir,* le *Journal du Commerce,* le *Courrier de l'Europe*, la *Feuille économique* et le *Journal des Curés*, seront réunis au *Journal de Paris,* qui sera tout à la fois politique, commercial et littéraire. La partie littéraire et les articles de spectacles seront confiés à des hommes de lettres d'un talent reconnu. Toutes les questions et nouvelles relatives au commerce, à l'industrie, aux manufactures et au mouvement des ports de mer, seront insérées dans ce journal. Les engagements pris avec les abonnés des journaux supprimés seront fidèlement remplis.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Un prospectus inséré dans le numéro du 18 septembre ajoute aux journaux déjà réunis le *Courrier des Spectacles*. On y lit :

Chaque numéro offrira régulièrement une analyse de la pièce de la veille, un éloge ou une critique mesurée de l'acteur du jour, un article enfin relatif à la littérature dramatique, et tout ce qui peut intéresser les acteurs, les auteurs, ou les entrepreneurs et amateurs de théâtre.

Le nouveau Journal de Paris offrira aux curieux les avantages du Journal du Soir, par la faculté qui lui est accordée de publier dans Paris une feuille du soir contenant toutes les nouvelles officielles du matin.

Les nouvelles politiques seront plus fraîches et plus soignées.

Le Journal de Paris, enfin, s'enrichira, non-seulement des ressources des feuilles qui lui sont réunies, mais aux rédacteurs de ces journaux l'administration a voulu encore adjoindre quelques hommes de lettres des plus distingués de la capitale, qui, en exerçant tour à tour leur talent sur des sujets légers ou des matières utiles, justifieront, sans doute, la nouvelle épigraphe du Journal de Paris : *Miscuit utile dulci.*

L'entreprise des feuilles réunies sous le titre de *Journal de Paris, politique, littéraire et commercial,* fut divisée en vingt-quatre actions, comme le Journal de l'Empire. La police en prit neuf pour elle; elle en attribua huit aux anciens propriétaires des journaux réunis, et les autres furent distribuées à quelques individus privilégiés. Aucune indemnité ne fut donnée à MM. Rœderer et de Bassano, aucune part ne leur fut proposée dans l'entreprise nouvelle. Le gouvernement agit à leur égard comme si le Journal de Paris avait encore existé en vertu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'un privilége révocable à volonté; il semblait oublier qu'ils l'avaient acquis de leurs deniers comme propriété, après l'abolition des priviléges; et pourtant c'était à l'instigation de Napoléon lui-même, qui lui avait fait avancer la somme nécessaire, que Maret en avait acheté la moitié. Ils ne crurent pas devoir réclamer pour un intérêt qui pouvait leur paraître modique dans la position où ils se trouvaient alors l'un et l'autre. Dans un mémoire publié à l'occasion d'un procès en revendication dont nous parlerons en temps et lieu, Rœderer nous révèle un des motifs de leur patience: « Le produit de la part qui aurait dû nous être assignée dans les journaux agglomérés, dit-il, fut distribué à six personnes, dont une, justement célèbre par son talent, justement honorée pour son caractère, toujours éloignée de la flatterie, notre confrère à l'Institut, était peu favorisée de la fortune; et nous trouvions un véritable adoucissement de notre spoliation dans l'idée de contribuer à son bien-être. Aussitôt qu'il avait appris la faveur que le gouvernement lui faisait à nos dépens, il avait couru chez le ministre de la police générale pour lui porter son refus, et n'avait pas été écouté. Cette circonstance ajoutait à notre estime pour lui. Les autres actionnaires à qui fut donnée notre dépouille étaient MM. Alizan de Chazet, Comminges, Courtin, Millevoye et Nanteuil. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le Journal de Paris avait conservé jusque là son format primitif, in-4°. Il était ainsi composé à l'époque où nous sommes arrivés : nouvelles de Paris, nouvelles étrangères, nouvelles des sciences, des lettres et des arts, variétés, avis divers, spectacles, et enfin, sous le titre de *feuilleton,* des annonces, toujours nombreuses, et occupant quelquefois plusieurs feuilles ; de sorte qu'il n'était pas rare que les numéros fussent doublés, et même triplés, suivant que l'exigeaient les annonces. A partir du 1er octobre, il prit le format et même la forme du Journal de l'Empire, petit in-folio avec feuilleton. La *Gazette* aussi était alors de tout point semblable ; mais elle avait conservé son caractère primitif : à l'inverse du Journal de Paris, elle donnait la plus large place aux nouvelles étrangères. Il en était de même du *Moniteur,* qui se bornait, pour l'intérieur, aux faits officiels, et dont les immenses colonnes étaient aux deux tiers remplies par la littérature.

Tout en agrandissant son format, le Journal de Paris perdit réellement en étendue, et aussi en intérêt général. Il dut renoncer à son feuilleton d'annonces : un décret du 18 avait créé, comme je l'ai dit ailleurs, les *Petites Affiches,* et ordonné la réunion, à dater du 1er octobre, de toutes les feuilles du même genre à la feuille nouvelle, qui fut désignée comme le seul journal où devaient être insé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rées les annonces judiciaires et toute espèce d'affiches et annonces. Les journaux politiques avaient espéré un instant conserver les annonces de livres. On lit en effet dans quelques numéros du Journal de Paris, à la suite de l'avis relatif aux journaux réunis, cet autre avis :

A dater du 1er octobre prochain, les annonces de livres, de musique et de gravures, seront insérées indistinctement dans les journaux, par ordre de leur inscription sur un registre tenu à cet effet au bureau de chaque journal. Aucune annonce ne sera faite avant que les éditeurs aient justifié qu'ils se sont conformés aux décret et règlements sur l'imprimerie et la librairie.

C'est que parmi les journaux supprimés se trouvait le *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie,* qui n'existait, du moins sous ce titre, que depuis dix mois. Mais le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, qui avait accompagné l'empereur dans son voyage en Hollande, lui avait adressé presque aussitôt, sur cette mesure, un rapport dans lequel il insistait sur l'utilité du *Journal de la Librairie,* et sur la nécessité de le rétablir. Ce journal, y disait-il, a un but d'utilité tel, qu'il serait impossible de faire la police de la librairie si la suppression en était maintenue. D'ailleurs, son institution avait été provoquée par le duc de Rovigo lui-même, qui avait fait inviter le comte de Portalis (1) à lui fournir un moyen qui le mît en état de défendre aux

(1) Directeur général de l'imprimerie et de la librairie du 12 février 1816 au 4 janvier 1814.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

journalistes de parler des ouvrages dont l'annonce n'aurait pas été préalablement légitimée par une induction quelconque émanée de la direction générale de la librairie. L'utilité de cette feuille, ajoutait-il, est inaperçue aujourd'hui ; mais elle doit finir par former la bibliographie du grand siècle et la plus complète qu'on puisse en faire. Elle intéresse d'ailleurs la sûreté publique, celle du commerce des livres, les mœurs et la police d'une profession qui a été et qui pourrait être encore dangereuse. En un mot, si ce journal n'existait pas, il faudrait le créer.

Conformément à ce rapport, l'empereur avait rendu, deux jours après, un décret, daté du palais d'Amsterdam 14 octobre 1811, par lequel, voulant prévenir plus efficacement que par le passé la publicité des ouvrages prohibés ou non permis, donner aux libraires les moyens de distinguer les livres défendus de ceux dont le débit était permis, et empêcher qu'ils ne fussent inquiétés pour raison de la vente des derniers ouvrages, il autorisait la direction générale de la librairie à publier, à partir du 1er novembre suivant, un journal dans lequel seraient annoncées toutes les éditions d'ouvrages imprimés ou gravés qui seraient faites à l'avenir, avec le nom des éditeurs et des auteurs, si ces derniers sont connus, le nombre d'exemplaires de chaque édition, et le prix de l'ouvrage. — Les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fonds provenant des abonnements devaient être affectés aux dépenses de la direction générale. — Par l'article 3, il était défendu à tous les autres journaux d'annoncer, sous quelque prétexte que ce pût être, aucun ouvrage, avant qu'il eût été annoncé par le *Journal de la Librairie*.

A ma grande surprise, je n'ai rien trouvé dans la correspondance de Fiévée qui eût trait à cette mainmise sur la propriété des journaux, à cet acte exorbitant, dont il était homme à comprendre l'iniquité et les dangers. Il est vrai qu'il était alors en mission à Hambourg; mais ce coup d'Etat dut retentir bien plus loin, et il y avait là matière, ou jamais, à une de ces remontrances comme il savait et osait les faire. De l'humeur dont nous le connaissons, et sur un sujet qui le touchait d'aussi près, il est difficile de croire qu'il ait gardé le silence. Peut-être la note y relative s'en alla-t-elle avec d'autres chez nos voisins d'outre-mer. Il nous apprend lui-même, en effet, que, ne prévoyant pas qu'il ferait jamais imprimer cette correspondance, il n'avait pu refuser au docteur Stoddart quelques notes, que celui-ci fit insérer dans un journal anglais; il cite entre autres, avec regret, une note relative à un article de Chateaubriand sur Néron, imprimé dans le *Mercure de France*, et dont l'application faite à Napoléon excita en lui une violente colère, que Fiévée fut assez heureux pour calmer, en s'appuyant, dit-il, sur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des considérations qu'on présente rarement aux pouvoirs qui se croient offensés, et que l'empereur comprit.

Ceci nous amène à dire quelques mots de ce *Mercure, semper redivivus*. J'en ai raconté l'histoire ailleurs, et nous savons dans quelles mains habiles il se trouvait au commencement du siècle. Devenu l'un des organes de la renaissance qui signala cette époque, il jeta alors un vif éclat, grâce aux écrivains illustres qui l'avaient pris pour tribune.

« Lorsque la France, fatiguée de l'anarchie, se reposa dans le despotisme, écrit Chateaubriand, il se forma une espèce de ligue des hommes de talent pour nous ramener, par les saines doctrines littéraires, aux doctrines conservatrices de la société. MM. La Harpe, de Fontanes, de Bonald, l'abbé de Vauxcelles, Gueneau de Mussy, écrivirent dans le Mercure de France. MM. Dussault, de Feletz (1), Fiévée, Saint-Victor, Boissonnade, Geoffroy, l'abbé de Boulogne, combattirent dans le Journal des Débats. « On a vu, dit Dussault, en parlant de cette époque si remarquable pour la littérature, on a vu des talents de premier ordre entrer dans cette lice des écrits périodiques pour y combattre tous les

(1) M. de Feletz, à l'époque où ses amis furent expropriés, parut se retirer du journal, et il se rapprocha du *Mercure,* dont la rédaction presque toute littéraire admettait des morceaux plus étendus, et, à quelques égards, *moins surveillés;* mais il y garda le même esprit, qu'il reporta bientôt après dans le journal même de l'Empire, sauf à ne le marquer souvent que par l'allusion très-voilée ou la réticence.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

faux systèmes... Tout le système de l'opinion publique était, pour ainsi dire, à recréer. Le mauvais sens et l'erreur avaient tout infecté en politique, en morale, en littérature; les vrais principes en tout genre étaient méprisés, proscrits, oubliés; tout ce qui sert de garantie et de lien à l'ordre social était brisé, et les règles du goût, plus unies qu'on ne pense aux autres éléments conservateurs de la société, avaient subi la destinée commune. »

» La littérature révolutionnaire fut foudroyée, et le goût reparut dans le style avec l'ordre dans l'Etat. Buonaparte favorisa cette expérience, quoiqu'il sût bien que tous ceux qui la soutenaient étaient ennemis de son gouvernement. Il disait un jour à M. de Fontanes : « Il y a deux littératures en France, la petite et la grande; j'ai la petite, mais la grande n'est pas pour moi. » Il laissait faire à cette grande littérature, qui, de son aveu, n'était pas pour lui, mais qui recomposait les principes de la monarchie, en détruisant ceux de la Révolution. Or, comme il voulait régner, peu lui importait de quelle main il recevait le pouvoir (1). »

Chateaubriand ne saurait être impartial quand il parle de Napoléon, et il méconnaît et calomnie à plaisir ses plus belles œuvres et ses meilleures intentions. Cependant ce jugement du grand écrivain sur l'état de la société et le rôle de la grande littérature ne manque pas de vérité.

(1) *Mélanges littéraires*, œuvres, éd. 1836, t. VIII, p. 276.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le Mercure, comme on le voit, était dans une étroite alliance avec le Journal des Débats, et combattait pour la même cause. Le nom des hommes habiles qui le rédigeaient alors dit assez quelle en devait être l'importance. C'est, en effet, une des périodes les plus brillantes de la longue carrière de ce recueil célèbre. Il paraissait à cette époque tous les samedis, en trois feuilles in-8° compact. La littérature y occupait la plus large place; mais il n'était pas étranger à la politique. Voici, du reste, quelle en était la composition à peu près invariable : deux ou trois petites pièces de poésie, suivies d'un logogriphe, d'une énigme et d'une charade; — articles littéraires et de critique; — variétés : littérature, sciences, arts, spectacles, nouvelles littéraires; — nouvelles politiques, bulletins de la grande armée, etc.

C'est dans le Mercure que furent publiés les premiers extraits inédits du *Génie du Christianisme,* qui seuls auraient suffi à faire sa fortune, tant fut grand l'effet qu'ils produisirent. C'est là que Chateaubriand fit ses premières armes, comme il nous l'apprend lui-même. « Lorsque je rentrai en France, en 1800, dit-il, après une émigration pénible, mon ami M. de Fontanes rédigeait le Mercure. Il m'invita à écrire avec lui dans ce journal pour le rétablissement des saines doctrines religieuses et monarchiques. J'acceptai cette invitation avant même

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'avoir publié *Atala*, avant d'être connu, car mon *Essai historique* était resté enseveli en Angleterre. Ces combats n'étaient pas sans quelque péril. On ne pouvait alors arriver à la politique que par la littérature; la police de Buonaparte entendait à demi-mot; le donjon de Vincennes, les déserts de la Guyane et la plaine de Grenelle attendaient encore, si besoin était, les écrivains royalistes (1). »

Napoléon, en effet, laissait faire à la grande littérature, mais à la condition qu'elle travaillerait pour lui, et, nous le savons, sans courir les dangers qu'amoncelle poétiquement Chateaubriand, il ne fallait pas qu'elle s'émancipât trop; il lui fallait bien peser ses paroles, et éviter ou soigneusement voiler toute phrase qui aurait pu prêter à une interprétation défavorable à la personne ou au gouvernement de l'empereur. Et Dieu sait si la police était ingénieuse dans ses interprétations!

Indépendamment de correspondants qui étaient de véritables conseillers politiques, comme Fiévée, Napoléon avait de nombreux correspondants secrets chargés de le tenir au courant de tout ce qui se disait et s'écrivait. Habituellement, et sans doute par un scrupule des correspondants, ce mode d'information, affectionné par l'empereur, était plus général que personnel; il y était parlé des symp-

(1) Préface des *Mélanges littéraires*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tômes de l'opinion publique, de certaines tendances des salons et des écrits, plutôt qu'il n'y était fait de dénonciations nominatives. Et cela convenait assez bien à la nature vraiment impalpable des indices d'*opposition* et de *mauvaise doctrine*, souvent signalés dans ces mystérieux rapports. La vive impatience de l'empereur ne s'en effarouchait pas moins, par moments, de ce qu'elle entrevoyait dans ces tristes *memento* de la délation et de la servitude, et plus d'un ordre rigoureux et d'une séquestration arbitraire n'avait pas eu d'autre origine.

Voici à ce sujet une très-curieuse anecdote dont nous empruntons le piquant récit à M. Villemain (1): « Un jour, à la réception du matin, M. de Narbonne ne trouva pas l'accueil ordinaire, et fut frappé d'un aspect d'irritation, qui semblait n'épargner personne. « Eh bien ! lui dit l'empereur, l'audace des écrits séditieux, la complicité du beau monde, s'accroît incessamment depuis nos malheurs. Ce n'est plus même le sarcasme, le misérable jeu de mots, qu'emploient vos salons; il ne s'agit plus d'équivoquer sur ce qu'on appelle le *commencement de la fin*. C'est l'insulte grossière, l'anathème fanatique; on forge des libelles, on interpole de vieux livres, pour outrager le vengeur, le défenseur, le chef de la France; j'en rougis pour la nation. En vérité, la censure est bien inepte; Pommereuil lui-même,

(1) *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, t. Ier; *M. de Narbonne*, p. 281.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tout philosophe qu'il est, n'y voit pas plus clair que son prédécesseur. »

» En même temps, il jeta sur une table, devant M. de Narbonne, quelques notes en forme de lettres, telles qu'il en recevait souvent de ses *correspondants secrets*.

« Voyez! lui dit-il : cela est odieux, cela est intolérable! Il n'y a pas seulement là quelques douairières à renvoyer à quarante lieues de Paris; il y a un certain de Mersan, se disant ex-législateur, à mettre où j'ai mis l'abbé de Boulogne. Tout cela est de la même école et bassement enhardi par les mêmes causes. »

» M. de Narbonne, que cette affinité supposée par l'empereur entre les écrits dénoncés et la question religieuse intéressait doublement, parcourut avec empressement les papiers, et supplia l'empereur de surseoir à toute rigueur, en osant assurer qu'il y avait là quelque méprise. — « Rien de plus clair, fut-il répondu : je suis un fléau de Dieu, un homme fatal, et même un faquin. Revoyez ces insolences à loisir, et nous en parlerons demain. »

» M. de Narbonne, profitant du répit, emporta les papiers; et le soir même il les parcourait avec un ami, quand j'eus l'honneur de le voir. Une de ces notes avait d'autant plus aigri l'empereur, que le ton en était plus circonspect et plus mesuré. « Comment, disait le fidèle correspondant, ne pas

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'indigner et s'inquiéter de voir, au milieu des efforts du dévouement national, certaines tendances de la presse, certains scandales échappés à la vigilance de l'autorité et exploités par des passions perfides, l'insulte même prodiguée au chef de l'Etat? Tantôt cette insulte a la forme d'un rapprochement historique; tantôt elle résulte de l'extrait artificieux et de la citation maligne d'un ancien texte. C'est ainsi que, dans un monde choisi, il a été lu avec applaudissement une sorte de prophétie des malheurs de 1812. »

» Une autre note, citant quelques phrases du même passage, faisait remarquer le titre d'*ex-législateur* que prenait, avec intention, disait-elle, le rédacteur ou éditeur de cette perfide attaque.

» Une troisième note, enfin, appuyait sur le scandale d'approbation qu'avait excité cette lecture dans quelques salons, sur le rapide épuisement de l'édition et le danger d'un écrit à la fois calomnieux et mystique, où, en parlant des grandeurs de la terre, il était dit : « Il devait périr, cet homme fatal, dès le premier jour de sa conduite, par une telle ou une telle entreprise. Mais Dieu se voulait servir de lui pour punir le genre humain et tourmenter le monde, etc. La raison concluait qu'il tombât d'abord par les maximes qu'il a tenues; mais il est demeuré longtemps debout par une raison plus haute qui l'a soutenu; il a été af-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fermi dans son pouvoir par une force étrangère et qui n'était pas de lui, une force qui appuie la faiblesse, qui anime la lâcheté, qui arrête les chutes de ceux qui se précipitent, etc., etc. Cet homme a duré pour travailler au dessein de la Providence. Il pensait exercer ses passions, et il exécutait les arrêts du ciel. Avant que de se perdre, il a eu le loisir de perdre les peuples et les Etats, de mettre le feu aux quatre coins de la terre, de gâter le présent et l'avenir par les maux qu'il a faits et par les exemples qu'il a laissés. » Le correspondant qui citait ce passage ajoutait, par allusion au jeune fanatique de Schœnbrunn : « N'est-ce pas ainsi qu'on met le poignard aux mains d'un jeune exalté ? »

« Mais, s'écria tout à coup un des auditeurs, si cela est séditieux, il y a bien longtemps, et c'est le cardinal de Richelieu qui aurait dû s'en courroucer; car j'ai lu ces belles phrases dans Balzac. Il y en avait même une de plus, que le cardinal aurait pu prendre pour toute personnelle, sur l'état maladif et moribond de cet homme fatal, ce qui s'appliquait tout juste, ce semble, à Richelieu. »

» — Balzac ! dit M. de Narbonne; par ma foi, je ne l'ai guère lu, mais je l'ai ici en deux volumes in-folio,

*Comme ce gros Plutarque à mettre mes rabats*

dont parle le bon bourgeois des *Femmes savantes*. Voyons cela bien vite. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» L'édition des *OEuvres de Monsieur de Balzac*, avec la fière inscription : *Aut Cœsar, aut nihil*, fut en un moment retirée du coin le plus poudreux de la bibliothèque; et on put s'assurer que les citations incriminées ne changeaient et n'ajoutaient rien à l'original. Au même instant était apporté du dehors à M. de Narbonne, comme le corps même du délit, un dernier exemplaire du recueil abrégé de *M. de Mersan*, acheté à grand'peine chez Delaunay. La collation des textes fut prompte. Nous lûmes deux fois l'éloquent passage resté si longtemps inconnu.

» Et ce qui ne parut pas la moindre singularité du fait, c'est que la réimpression séditieuse datait déjà de 1807, et avait passé obscure pendant cinq années. Les calamités de 1812 et l'irritation des âmes venaient seules de ressusciter ce recueil, et de lui donner une signification toute nouvelle, aggravée du poids de la servitude publique. « Ah ! j'ai toujours pensé, dit M. de Narbonne, que ce sont les lecteurs qui font les écrits, et que la censure ne prévient pas les plaies, mais les cache mal et les envenime. Quoi qu'il en soit, finissons-en de cette misère, et ne laissons pas croire à l'empereur qu'on l'a traité de faquin, parce qu'il a plu à la verve d'un vieil écrivain français de dire fort énergiquement : « Cette fièvre chaude de rébellion, cette léthargie de servitude, viennent de plus haut qu'on



EFERUS - Recherches & Classification numériques

ne l'imagine. Dieu est le poète, et les hommes ne sont que les acteurs; ces grandes pièces qui se jouent sur la terre ont été composées dans le ciel, et c'est souvent un faquin qui en doit être l'Atrée ou l'Agamemnon. » Richelieu ne s'y est pas reconnu, avec raison, je pense ; et je conseille à l'empereur de faire de même. Mais il faut se hâter. » Et faisant mettre les pièces du procès dans sa voiture, il retourna vite à son poste.

» Qu'il ait réussi sans peine à convaincre l'empereur, on le croira volontiers. L'ordre déjà signe et les notes des correspondants furent jetés au feu; et Napoléon relisant tout haut lui-même le passage entier et insistant sur ces mots : « Quand la Providence a quelque dessein, il ne lui importe guère de quels instruments elle se serve : entre ses mains tout est foudre, tout est tempête, tout est Alexandre, tout est César. Elle peut faire par un enfant, par un nain, par un eunuque, ce qu'elle a fait par les géants, par les héros, par les hommes extraordinaires. » — « Les imbéciles ! dit-il, *un nain, un eunuque,* cela peut-il s'adresser à moi? Décidément la censure bénévole ou officielle n'est bonne à rien. »

» Elle subsista toutefois plus minutieuse que jamais, et le gouvernement impérial persista jusqu'au bout dans ces habitudes enracinées, dans ce mauvais régime de méticulosités tyranniques, dont il ne pouvait se défaire pour en avoir trop usé. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le motif qui attira sur le *Mercure* la grande colère dont parle Fiévée était, il faut le dire, moins chimérique. Rendant compte du *Voyage pittoresque en Espagne* d'Alexandre de Laborde, Chateaubriand entrait en matière par quelques phrases sur Néron, que l'empereur, prévenu par ses espions, se serait, paraît-il, appliquées. Je ne sais si l'auteur, en écrivant ces lignes, était animé des mêmes sentiments avec lesquels il les consignait, trente ou quarante ans après, dans ses *Mémoires d'outre-tombe,* s'il y avait mis une intention aussi perfide; mais rien n'était plus aisé que d'y voir une allusion. Dans tous les cas, j'ai quelque peine à croire que cette digression offensive ait aussi violemment courroucé l'empereur qu'on l'aura sans doute rapporté à l'illustre écrivain. Voici, du reste, le corps du délit :

*Lorsque, dans le silence de l'abjection, l'on n'entend plus retentir que la chaîne de l'esclave et la voix du délateur ; lorsque tout tremble devant le tyran, et qu'il est aussi dangereux d'encourir sa faveur que de mériter sa disgrâce, l'historien paraît, chargé de la vengeance des peuples. C'est en vain que Néron prospère, Tacite est déjà né dans l'empire; il croît inconnu auprès des cendres de Germanicus, et déjà l'intègre Providence a livré à un enfant obscur la gloire du maître du monde.*

*Bientôt toutes les fausses vertus seront démasquées par l'auteur des* Annales ; *bientôt il ne fera voir dans le tyran déifié que l'histrion, l'incendiaire et le parricide : semblable à ces premiers chrétiens d'Egypte qui, au péril de leurs jours, pénétraient dans les temples de l'idolâtrie, saisissaient, au fond d'un sanctuaire ténébreux, la divinité que le crime offrait à l'encens de la peur, et traînaient à la lueur du soleil, au lieu d'un dieu, quelque monstre horrible.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Si le rôle de l'historien est beau, il est souvent dangereux ; mais il est des autels, comme celui de l'honneur, qui, bien qu'abandonnés, réclament encore des sacrifices : le Dieu n'est point anéanti parce que le temple est désert. Partout où il reste une chance à la fortune, il n'y a point d'héroïsme à la tenter ; les actions magnanimes sont celles dont le résultat prévu est le malheur et la mort. Après tout, qu'importent les revers, si notre nom, prononcé dans la postérité, va faire battre un cœur généreux deux mille ans après notre vie ?*

M. Guizot, alors âgé de vingt ans, fut témoin de la vive et profonde impression que cette noble page fit sur les esprits éclairés et sur les gens de cœur. La première phrase : *Lorsque, dans le silence de l'abjection,* etc., l'avait fortement touché, et il la récita, d'un accent ému et saisissant, chez madame de Staël. « On admira, dit-il, beaucoup cet article, en s'en inquiétant un peu. On avait raison d'admirer, car la phrase est vraiment éloquente, et aussi de s'inquiéter, car le Mercure fut supprimé précisément à cause de cette phrase. Ainsi l'empereur Napoléon, vainqueur de l'Europe et maître absolu de la France, ne croyait pas pouvoir souffrir qu'on dît que son historien futur naîtrait peut-être sous son règne, et se tenait pour obligé de prendre l'honneur de Néron sous sa garde. C'était bien la peine d'être un si grand homme pour avoir de telles craintes à témoigner et de tels clients à protéger (1) ! »

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. Ier, p. 12.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Chateaubriand, dans la préface des *Mélanges littéraires* que nous citions tout à l'heure, dit que l'empereur menaça de *le faire sabrer sur les marches de son palais*, qu'il ordonna la suppression du Mercure et sa réunion à la *Décade;* que le *Journal des Débats* qui avait osé répéter l'article fut bientôt après ravi à ses propriétaires. Il regardait ces quelques lignes comme un de ses titres de gloire, et il les enregistre dans ses Mémoires avec un orgueil qui chez tout autre pourrait paraître excessif. « Heureuse, s'écrie-t-il, heureuse, du moins, ma vie, qui ne fut ni troublée de la peur, ni atteinte par la contagion, ni entraînée par les exemples! La satisfaction que j'éprouve aujourd'hui de ce que je fis alors me garantit que la conscience n'est point une chimère. Plus content que tous ces potentats, toutes ces nations, tombés aux pieds du glorieux soldat, je relis avec un orgueil pardonnable cette page, qui m'est restée comme mon seul bien et que je ne dois qu'à moi. En 1807, le cœur encore tout ému du meurtre que je viens de raconter (l'assassinat juridique du duc d'Enghien, 31 mars 1804, qui ferma le Consulat et inaugura l'Empire), j'écrivais ces lignes; elles firent supprimer le Mercure, et exposèrent de nouveau ma liberté (1). »

Chateaubriand ajoute qu'au retour du roi il réclama auprès du gouvernement la propriété du

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, t. IV, p. 320.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mercure, qu'il avait acheté de M. de Fontanes pour une somme de 20,000 fr. « Je m'étais imaginé, dit-il, que la cause qui avait fait supprimer cet ouvrage ferait un peu valoir mon bon droit; je me trompai. » M. de Sacy, dans son article biographique sur M. Bertin, dit que ce dernier avait la co-propriété du Mercure avec Chateaubriand.

Quoi qu'il en soit, c'est inexactement que Chateaubriand écrit, et qu'on n'a cessé de répéter après lui, que le Mercure fut supprimé et réuni à la *Décade*. L'article qui en aurait été la cause se trouve dans le numéro du 4 juillet 1807; or je n'ai pas vu, en compulsant le Mercure, qu'il ait éprouvé la moindre interruption durant cette année-là. Et, au contraire, la *Décade* cessa de paraître au mois de septembre, et fut, dit-on, réunie au Mercure; tout du moins ses rédacteurs y trouvèrent un asile. Peut-être y eut-il fusion entre les deux recueils, ou peut-être encore le Mercure aura-t-il seulement changé de mains : on sait, en effet, que la direction en fut donnée cette année-là à Legouvé, qui la conserva jusqu'en 1810.

L'abbé Morellet, dans une lettre du 24 août 1807, c'est-à-dire postérieure de quelques semaines seulement à l'article de Chateaubriand, parle de l'espèce de révolution qui s'est faite dans l'administration des journaux. « Le Mercure surtout, dit-il, est organisé d'une manière toute nouvelle, sous la direc-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion de Legouvé, à qui on donne 12,000 fr. pour cette facile besogne. On fait, d'ailleurs, des pensions et des traitements à beaucoup de gens de lettres avec une grande magnificence. L*** à 8 ou 10,000 fr. de retraite, et on n'en donne guère moins à différents coopérateurs du Mercure, qui, comme vous le pensez bien, ne seront pas payés sur le fonds de ce journal, qui n'a pas 1,200 souscripteurs. Certes jamais les lettres n'ont été aussi favorisées, ni au siècle d'Auguste, ni dans celui de Léon X, ni par Louis XIV lui-même; et Dieu veuille que cette grande magnificence ne détourne pas du but qu'on se propose, plus qu'elle n'y conduit (1). »

Au moment de livrer ces pages à l'impression, je trouve dans un récent ouvrage de M. Sainte-Beuve (2), sur cet épisode, quelques détails intéressants, qui confirment de tout point l'appréciation que j'en ai faite.

Après avoir cité le début de l'article de Chateaubriand, le judicieux critique ajoute :

« Qu'il y eût de l'allusion dans ces paroles (si outrées qu'elles nous paraissent), on n'en saurait douter. Quant à l'orage qu'elles excitèrent, il convient, pour ne rien exagérer, et pour ne pas voir Néron plus rouge qu'il n'était — pour ne pas du tout voir de Néron, — de lire un passage à demi

(1) *Mémoires de l'abbé Morellet*, t. II, p. 216.
(2) *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire*, t. II, p. 100.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

badin d'une lettre de Joubert, du 1er septembre 1807. A entendre Chateaubriand, l'empereur n'aurait parlé de rien moins que de le faire sabrer sur les marches de son palais; voici la chose vue de plus près, et par un ami sincère, mais moins échauffé :

Le *pauvre garçon* (Chateaubriand) a eu pour sa part d'assez grièves tribulations. L'article qui m'avait tant mis en colère est resté quelque temps suspendu sur sa tête; mais à la fin le tonnerre a grondé, le nuage a crevé, et la foudre, en propre personne, a dit à Fontanes que, si son ami recommençait, il serait frappé. Tout cela a été vif, et même violent, mais court. Aujourd'hui, tout est apaisé. Seulement on a grêlé sur le Mercure, qui a pour censeur M. Legouvé, et pour coopérateurs, payés, dit-on, par le gouvernement, MM. Lacretelle aîné, Esmenard, et le chevalier de Boufflers. Il paraît que les anciens écrivains de ce journal peuvent aussi y travailler, si bon leur semble. Quelque dégât a été fait aussi sur les autres journaux : M. Fiévée a été remplacé aux *Débats* par M. Etienne; M. de Lacretelle au *Publiciste* par un M. Jouy. M. Esmenard même a eu un successeur à la *Gazette de France;* mais je ne me souviens plus du nom de ce dernier, et je ne suis pas même bien sûr de l'avoir jamais su. Ce dont je me souviens fort bien, c'est que tous ces messieurs sont des faiseurs de vaudevilles : ainsi le sceptre pesant de la critique est remis à des mains accoutumées à se jouer de la marotte de Momus. Il faut donc espérer que les journaux seront plaisants.

Si les nouveaux censeurs ont envie de rire, leurs devanciers n'ont point envie de pleurer. Fiévée a conservé dans ses attributions la plus haute correspondance où l'ambition humaine puisse aspirer, et on lui laisse dix-huit mille francs de pension pour un travail qui mériterait d'être acheté au poids de l'or, s'il était aux enchères. On donne à Esmenard douze mille francs pour le Mercure, où il ne era rien, à ce qu'il dit. M. de Lacretelle aura une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bonne place. Enfin, dans la tempête, l'or a plu sur les déplacés, et je ne vous conseille pas du tout de les plaindre. Il y a pour accompagnement à ces nouvelles bien des menus détails qui sont intéressants; mais vous ne pourrez les apprendre qu'ici : hâtez-vous donc d'y revenir...

Quand parut cette étrange digression, comme l'appelle M. Villemain, qui a aussi consacré quelques pages, dans sa brillante étude sur Chateaubriand (1), à cet article décidément fameux, l'empereur était à Tilsitt. Ce moment de Friedland et Tilsitt était assez mal choisi, on en conviendra, dit M. Sainte-Beuve, pour crier au Néron. La petite révolution qui s'ensuivit pour le pauvre Mercure ne parut dans la rédaction qu'à dater du 3 octobre. On trouve encore dans le n° du 1er août un morceau de Chateaubriand extrait de son *Itinéraire*. Mais à partir d'octobre, le Mercure changea de mains et se réunit à la *Décade*, organe du parti opposé, et qui s'intitulait alors : *Revue philosophique, littéraire et politique*. Les deux rivaux, passés à l'état d'ombre, s'embrassèrent par ordre du maître et se fondirent.

—

La *Décade philosophique, littéraire et politique* existait depuis l'an II. C'est le premier recueil littéraire qui sortit des orages de notre Révolution; ç'avait été comme la résurrection du goût et des

(1) *La Tribune moderne. — Chateaubriand*, p. 160.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

principes en littérature, en morale et en politique. Il eut pour fondateur et rédacteur principal Ginguené, qui s'y est acquis la réputation d'un excellent critique par les nombreux articles de critique, de littérature et de philosophie qu'il y publia. Ses principaux collaborateurs étaient Say, qui en conserva six années la rédaction en chef, et y fit un excellent apprentissage des grandes questions dont la France poursuivait la solution au milieu des tempêtes; — Amaury Duval, Lebreton et Andrieux. Celui-ci y frondait avec une gaieté piquante et un à-propos plein de sel les travers du siècle, et l'enrichit, pendant plusieurs années, d'une foule de petites pièces pleines de sens et de raison, imitées, pour la forme du moins, des moralistes anglais; de contes en prose écrits avec une grâce charmante; d'articles de critique littéraire.

Pendant les premières années de son existence, années si tourmentées et orageuses, la Décade, se tenant en équilibre entre les partis extrêmes, avait formé comme une nouvelle Gironde dans la presse. Sous l'Empire, elle était restée le seul refuge de l'opposition républicaine, et, si grande que fût sa modération, si attentivement circonspecte qu'elle se montrât, elle avait fini par importuner la police impériale, et, selon toutes les apparences, ce serait de mort violente qu'elle serait morte en 1807.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La presse avait, depuis 1789, traversé bien des épreuves; mais enfin elle avait conservé, jusque dans ses plus mauvais jours, quelque ombre de vitalité. Le décret de Compiègne acheva de l'annihiler. Les quatre journaux conservés, — que l'on aurait pu tout aussi bien réduire à un, — perdirent toute individualité; c'étaient quatre échos reproduisant à l'unisson le même mot d'ordre. Le feuilleton des *Débats* conserva seul un reste de liberté jusqu'à la mort de Geoffroy, qui mourut, avec un rare à-propos, quelques jours avant la chute de Napoléon.

Ajoutons qu'un décret du 3 août de l'année précédente avait ordonné qu'il n'y aurait plus qu'un journal par département; que ce journal serait sous l'autorité du préfet et ne pourrait paraître que sous son approbation. Disons enfin que, six mois auparavant, la censure, qui pesait déjà sur les écrits périodiques, avait été étendue à toute espèce de publication.

C'en fut fait dès lors de la liberté de la presse, de cette glorieuse conquête de 89. Les quelques journaux tolérés ne furent plus qu'un instrument dans les mains de la police, qui, ainsi maîtresse de toutes les issues de la pensée, crut pouvoir répondre à 'empereur de l'opinion publique.

Si nous ouvrons l'*Almanach impérial* de 1811, nous voyons au ministère de la police générale un *bureau de l'esprit public,* dirigé par Etienne, ayant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

notamment dans ses attributions la direction des journaux de Paris. Un comité, composé des rédacteurs en chef des journaux, MM. Sauvo, pour le *Moniteur ;* Etienne, pour le *Journal de l'Empire ;* Jay, pour le *Journal de Paris,* et Tissot, pour la *Gazette de France,* et de quelques autres écrivains distingués, est chargé de commenter pour les journaux les actes et la politique de l'empereur, de préconiser ses victoires, déjà burinées dans les Bulletins de la Grande Armée, et, dans les moments de calme, d'instruire, de distraire, d'amuser, si l'on veut, l'esprit public.

Et remarquons en passant que ces mêmes écrivains, qui se firent alors les instruments du despotisme, obéissant, nous voulons le croire, à cet *enchantement* dont parle quelque part Armand Carrel, devinrent, sous le régime parlementaire, les plus zélés défenseurs de la liberté.

A ce bureau est également attaché une *commission d'examen des pièces de théâtre,* composée de MM. Lemontey et Lacretelle jeune, membres de l'Institut, et d'Avrigny, auteur tragique.

Le ministère de la police avait la *haute surveillance* de l'imprimerie et de la librairie ; mais la *direction générale* en appartenait au ministère de l'intérieur, qui avait dans ses attributions la direction des journaux des départements et la censure. La commission de censure se composait de neuf mem-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bres : MM. Pellenc, l'abbé Desrenaudes, Dampmartin, Salgues, Arthaud, l'abbé Tabarau, Vanderburg, Demanne, Legraverend.

M. Baudouin, dans une *Notice sur la police de la presse,* a publié des instructions secrètes pour l'exécution des décrets sur la matière, qui montrent jusqu'à quel point était poussée la réglementation. Elles comprennent l'*influence*, la *surveillance* et la *répression* résultant des attributions des deux ministères.

Sous la rubrique *Influence,* on lit, entre autres points : Direction donnée aux rédacteurs en chef de journaux de Paris par le ministre de la police générale; — Même direction donnée aux journaux des départements par le ministère de l'intérieur; — Rédaction du *Moniteur officiel,* confiée au ministre secrétaire d'Etat ; — Articles fournis par le cabinet particulier de l'empereur ; — Traduction de journaux étrangers ; réponses par le *Moniteur,* fournies par le ministre des affaires étrangères, le secrétaire d'Etat ou le cabinet, suivant l'importance du document publié à l'étranger.

On trouve assez fréquemment dans le *Moniteur* des notes dictées par l'empereur sur les discussions du parlement anglais, sur les discours de la couronne, qui sont réfutés point à point. La réfutation des journaux anglais fut faite assez longtemps par Barère, qui recevait pour cela une rétribution de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

caisse particulière de l'empereur. Avant d'avoir la direction du *Journal de Paris,* Jay avait été chargé par le duc de Rovigo, ministre de la police, de faire une traduction raisonnée des journaux anglais, qui était mise tous les matins sous les yeux de l'empereur.

Parmi les moyens d'influence recommandés, on remarque encore : Publications d'écrits ou de documents ordonnées par le gouvernement, sous la forme officielle ou officieuse ; — Positions à donner à certains écrivains dans les administrations publiques, afin d'assurer leur existence et d'éteindre leur polémique, etc.

A la *surveillance* on demandait des rapports journaliers sur la tenue des séances des sociétés savantes, littéraires, commerciales, industrielles et bachiques ; — sur les prédications dans les temples consacrés aux cultes ; — sur les cours publics d'enseignement ; — sur les théâtres, spectacles, curiosités : signaler les allusions que les pièces peuvent produire, et le nombre plus ou moins grand des spectateurs ; suspension des représentations ou interdictions ; — sur les audiences des tribunaux ; l'impression publique sur le résultat ; — sur les conversations de salons, réunions publiques ou privées, fêtes et cérémonies ; — sur les effets produits par les publications ou les œuvres d'imagination ; — sur les journaux, leur personnel, le nombre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'abonnés, leur influence journalière, ou l'effet produit par un article ou par la publication d'un document de politique extérieure; le compte-rendu des ouvrages littéraires, scientifiques ou d'enseignement, etc., etc.

Rappelons ici que le sénatus-consulte organique de l'Empire avait institué au sein du sénat une commission de sept membres « chargée de veiller à la liberté de la presse, et nommée, de cette mission, *Commission sénatoriale de la liberté de la presse.* » Bien que les ouvrages qui s'imprimaient et se distribuaient par abonnement et à des époques périodiques, c'est-à-dire les journaux de toute nature, n'eussent pas été compris dans ses attributions, on s'était plu à y voir, pour la liberté de la presse en général, une garantie dont la presse périodique devrait profiter; mais il avait fallu bien vite renoncer à cette espérance. C'est le malheur des gouvernements immodérés d'être dans l'impuissance de respecter les bornes qu'ils voudraient s'imposer à eux-mêmes, de ne trouver autour d'eux que des instruments passifs, tellement façonnés à l'obéissance qu'ils semblent ne se permettre de penser qu'après autorisation préalable. Aucun acte protecteur ne révéla à la France l'existence de cette commission; et Dieu sait, pourtant, si l'occasion lui manqua!

EFERUS - Recherches & Classification numériques

LE SPECTATEUR DU NORD. — L'AMBIGU, VARIÉTÉS ATROCES ET AMUSANTES.

Ce n'était pas assez pour Napoléon de comprimer l'essor de la pensée dans ses Etats; il aurait voulu l'étouffer dans toute l'Europe. On le voit, durant tout son règne, même alors qu'il est parvenu à l'apogée de la puissance, se préoccuper, au delà de ce qui convenait à sa grandeur, des attaques de la presse étrangère. C'est tantôt par les voies diplomatiques, tantôt par les tribunaux, qu'il s'efforce d'en avoir raison. Il se montre, et à bon droit cette fois, plus particulièrement irrité contre quelques journalistes français qui sont allés s'embusquer à l'étranger, pour, de là, tirer plus sûrement, non-seulement sur sa personne et son gouvernement, mais sur la France.

Parmi ces journaux, d'ailleurs assez rares, où toutes les rancunes, toutes les animosités, trouvaient un écho, où ce qui ne pouvait s'imprimer dans les journaux de France était accueilli sans trop de discernement, nous citerons le *Spectateur*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*du Nord,* journal politique, littéraire et moral, publié à Hambourg, de janvier 1797 à décembre 1802. Pendant les sept premiers mois de son existence, c'est-à-dire jusqu'au 18 fructidor, cette feuille fut réimprimée à Paris, cahier par cahier; mais depuis lors l'entrée en France en fut rigoureusement prohibée : aussi la trouve-t-on difficilement.

Son fondateur et principal rédacteur était M. J.-L.-A. de Baudus, qui avait été avocat du roi au présidial de Cahors, sa patrie, en 1772, et procureur général syndic du département du Lot en 1790. Emigré de France en Hollande à la fin de 1790, et de Hollande à Hambourg en 1795, il avait travaillé à la *Gazette de Leyde* depuis le mois de septembre 1793 jusqu'en janvier 1795, et avait été directeur de la *Gazette d'Altona,* de juillet 1795 à janvier 1796. Il rédigea le Spectateur du Nord jusqu'à l'époque du Consulat à vie. Nous le voyons alors rentrer en France, et, malgré les attaques furibondes de son journal, parvenir au poste éminent d'archiviste du ministère des affaires étrangères. On avait sans doute jugé à propos d'*éteindre* ainsi *sa polémique*, conformément au précepte des instructions secrètes que nous avons publiées plus haut.

Le principal collaborateur de Baudus était Ch. de Villers, proscrit pour un ouvrage publié en 1791 sous le titre *De la liberté,* et dont l'abbé Raynal a



EFERUS - Recherches & Classification numériques

dit « qu'il contenait les vrais principes qui devaient un jour fonder le bonheur des sociétés. » On trouve dans le Spectateur du Nord des articles de Rivarol, de l'abbé Delille, de l'abbé de Pradt, du comte Joseph de Maistre, de l'abbé Louis, de Karamsin, etc.

—

Mais il se publiait à Londres un journal bien autrement inquiétant que le Spectateur du Nord, et dont on ne devait pas avoir aussi facilement raison : il s'appelait *l'Ambigu,* et était fait par Peltier, le principal rédacteur des *Actes des Apôtres.*

Après la cessation forcée des *Actes* Peltier avait entrepris la publication d'une nouvelle feuille, intitulée : *Correspondance politique des véritables Amis du Roi et de la Patrie,* que le canon du 10 août arrêta à son 84e numéro.

La place n'étant plus tenable à Paris, il prit le parti de se réfugier à Londres. Il y publia d'abord, sous le titre de *Dernier tableau de Paris, ou Précis historique de la révolution du 10 août-2 septembre* 1792, un ouvrage fort remarquable, et qui, réimprimé à Paris en 1795, sous le titre d'*Histoire de la révolution du 10 août,* est resté comme l'un des meilleurs monuments de notre histoire révolutionnaire. Il écrivit ensuite une *Histoire de la campagne de* 1793.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ces publications furent comme la préface d'une autre de beaucoup plus longue haleine, que Peltier entreprit en 1795 dans la forme périodique : c'était encore un tableau de Paris, des affaires de la France. Il l'intitula : *Paris pendant l'année* 1795, — *pendant l'année* 1796, etc., et il en publia une livraison tous les dix jours, jusqu'à la conclusion de la paix entre la France et l'Angleterre, en 1802. La collection se compose de 250 numéros, formant 35 volumes. Cette publication faite sans beaucoup de soin et très-rapidement, comme tout ce que faisait Peltier, renferme cependant, sur l'époque si mémorable qu'elle embrasse, des détails et des pièces historiques qui ne sont nulle part ailleurs, et que, par exemple, on chercherait vainement dans les journaux et les recueils français, dominés alors par la terreur et réduits à un mutisme presque absolu.

La paix ayant été signée entre l'Angleterre et la France, Peltier crut devoir mettre fin à sa publication ; mais le métier de journaliste était trop dans sa nature pour qu'il n'y revînt pas bientôt. Il reprit donc la plume au bout de quelques mois, non plus cette fois la plume de l'historien ou du compilateur, mais cette plume acérée qui avait écrit les Actes des Apôtres, et fait tant de blessures cuisantes.

Il donna à sa nouvelle feuille ce titre bizarre : *L'Ambigu, Variétés atroces et amusantes, journal dans le genre égyptien,* et cette épigraphe :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Sit mihi fas audita loqui; sit, numine vestro,*
*Pandere res alta terra et caligine mersas,*
. . . . . *et spargere voces*
*In vulgum ambiguas*. . . . . .

En tête est une vignette curieuse, également dans le genre égyptien. C'est un sphinx dont le buste représente Bonaparte en habit de consul, avec une couronne toute fantastique; sur le soubassement se voit le célèbre monogramme S. P. Q. R., et une inscription hiéroglyphique dont Peltier nous donnera tout à l'heure l'explication. Au-dessous on lit : *Trouvé dans les tombeaux des rois de Thèbes, et réimprimé par Coœ fils et Baylis, Great Queen street, paroisse Saint-Gilles, à Londres.*

Au nº 5, le sphinx est décapité; voici la raison qu'en donne Peltier :

Nous avions cru, en commençant le premier numéro de ce journal, que le sauveur ambigu de la France se serait fait proclamer par le sénat roi ou empereur des Gaules au moment où l'on aurait fait connaître le résultat des votes pour le consulat à vie, et, dans cette attente, nous lui avions déjà posé sur la tête une couronne dans un genre ambigu... Cependant, notre couronne a été rejetée avec mépris. Dans notre colère, nous avons voulu la faire disparaître; mais comme cette couronne était inséparable de la tête de notre ambigu, la tête a tombé du coup qui a frappé la couronne, et nous ne présentons plus, depuis quelque temps, qu'un squelette mutilé de la tête à la queue, qui nous fait honte à nous-même...

Du reste, la vignette et les nombreux accessoires du titre varient assez fréquemment, selon la préoc-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cupation ou l'événement du jour. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, le nº 19, écrit au moment où l'on commençait à parler de la descente des Français en Angleterre, est intitulé : *L'Ambigu, ou le nouveau don Quichotte de la Manche,* et la vignette est appropriée à la circonstance. Elle est censée reproduire la planche 129 du voyage de Denon dans la Haute-Egypte, laquelle représenterait un bas-relief trouvé par le célèbre antiquaire sur le temple d'Hermontis, et que Peltier décrit ainsi :

Le génie de la République embrasse tout le fond du tableau dont ses étoiles font la bordure. Deux piliers séparés par la mer représentent la France et l'Angleterre : le premier est indiqué par l'écrevisse, le second par un taureau. Déjà deux bateaux plats sont pris et attachés au pilier anglais. Un jeune guerrier est au milieu de la mer dans un bateau plus grand, et a l'air de s'enfuir devant John Bull, comme à Saint-Jean-d'Acre ; son attitude est suppliante. Il est accompagné de son génie ordinaire, l'oiseau des ténèbres.

Au dessus de la vignette, on lit :

IBIS... REDIBIS... NON... MORIERIS... IBI.

Et au-dessous :

*Ventum ad supremum est : terris agitare vel undis*
*Humanos potuisti, infandum accendere bellum,*
*Deformare domum, et luctu miscere hymenæos;*
*Ulterius tentare veto. Sic Jupiter...*

(VIRGILE, *Enéide,* liv. XII.)

« Nous sommes arrivés à la dernière crise. Tu as pu agiter le genre humain dans tous les pays et sur toutes les mers, allumer une guerre civile, mutiler toutes les familles, mettre au déses-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

poir les époux et les pères; mais tu n'en feras pas davantage, c'est Jupiter qui te le défend. »

Enfin, à cheval sur les deux colonnes, entre deux filets, cet anagramme :

RÉVOLUTION FRANÇAISE. *Anagramme :* VOLEUR ! FI LA NATION CORSE.

Variante des numéros précédents, où on lisait :

RÉVOLUTION FRANÇAISE. *Anagramme :* UN ROI CORSE TUÉ A LA FIN.

Peltier était fort pour ces belles imaginations; ainsi encore il trouvait dans le nom de Bonaparte: *Bon a taper, Nabot a peur,* etc.; etc.

Je laisse à penser si toutes ces gentillesses amusaient nos bons amis les Anglais.

L'Ambigu, dont il paraissait tous les dix jours un numéro de 24 pages in-folio d'abord, puis de 72 pages in-8° à partir du t. IV, est un recueil assez semblable pour le fond aux *Actes des Apôtres,* méchant quelquefois jusqu'à la cruauté, mais parfois aussi fort amusant; seulement, les plastrons ne sont plus les mêmes : tous les coups s'adressent à Napoléon et à son entourage, surtout à Napoléon, qui y est attaqué avec une violence, et souvent, il faut le dire, avec une injustice que peut seul expliquer l'esprit de parti, porté par Peltier au plus haut degré de l'exagération. Personne en Europe, au témoignage d'un de ses biographes, n'a dit plus d'injures que lui à Napoléon.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ces injures persistantes, ces impitoyables sarcasmes, irritèrent profondément le premier consul. Après avoir vainement réclamé par les voies diplomatiques, il se décida à faire poursuivre Peltier devant les tribunaux anglais, demandant qu'il fût banni de l'Angleterre pour avoir provoqué l'assassinat du premier magistrat de la République française.

Ce procès eut un grand retentissement. M. Villemain y a consacré, dans son *Tableau de la littérature au* XVIII^e^ *siècle* (t. IV, p. 249 et suiv.), quelques pages dont nous sommes heureux de pouvoir nous emparer; c'est une bonne fortune pour nos lecteurs aussi bien que pour nous.

« Il s'agit, dit l'illustre écrivain, d'une cause singulière, qui fut plaidée avec toute la vivacité du sarcasme.

» L'accusé était un émigré français, écrivain politique, qui, loin de son pays, vivait du travail assidu de sa plume, et faisait à Londres un journal violent et satirique. La partie plaignante était le général de l'armée d'Italie, le conquérant passager de l'Egypte, le premier consul de la République française, dans la suite empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin.

» C'était sans doute un remarquable hommage à la puissance des lois anglaises que ce recours porté devant un jury étranger par le vainqueur de l'Eu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rope, par l'homme qui, en France même, avait détruit l'action politique du jury et l'indépendance de la presse.

» La plainte avait pour objet une ode satirique publiée dans l'Ambigu, journal de Peltier, et divers morceaux où l'on insinuait, par des allusions historiques, qu'un usurpateur n'avait pas de droit à la vie plus qu'au trône, et que le courage de qui voudrait le tuer serait un acte de justice publique.

» L'attorney général exposa l'accusation dans un plaidoyer qui se compose surtout de citations. Avec un zèle médiocre pour le plaignant, il n'eut pas de peine cependant à établir le délit d'outrage et de provocation au meurtre.

» La défense de Peltier avait été recherchée, demandée, par un orateur du plus beau talent, sir James Mackintosh, qui d'abord avait vivement approuvé les principes de la Révolution française, et les avait défendus contre Burke dans un livre intitulé : *Vindiciæ gallicanæ, ou Apologie de la Révolution française et de ses admirateurs anglais.*

» Pour un tel orateur, dans tout l'éclat de la jeunesse et du talent, c'était une heureuse fortune de faire indirectement comparaître devant un jury anglais le vainqueur de l'Europe, et de lui répéter, par le privilége de la défense, à peu près les mêmes choses dont il se plaignait.

» De hautes considérations, des vues sages et éle-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vées sur la liberté politique et sur la longue crise de l'Europe se mêlent à l'amertume habile de son discours. Ce n'est pas simplement l'ouvrage d'un orateur ; on sent le publiciste et l'ami sincère de son pays.

» Mais ce qui me frappe surtout, et ce que je préfère, c'est le point de vue élevé auquel l'orateur ramène tout le débat. Le premier consul était peu favorable à la liberté de la presse ; il ne la souffrait pas chez lui, il la détruisait ailleurs. A la marche qu'il suivait, on pouvait croire que successivement il s'emparerait de tous les Etats de l'Europe ; et, comme il établissait son gouvernement et ses principes dans tous les pays dont il s'emparait insensiblement, il n'y aurait pas eu dans le monde un lieu où la parole eût été libre plus qu'à Paris. Il était jeune, vivant de cette vie puissante, infatigable, qui pouvait suffire à tant d'entreprises et user la résistance de tant de peuples. A la vérité, il y avait une paix provisoire entre la France et l'Angleterre ; mais le sentiment, l'instinct de l'Europe, était la longue durée de la guerre. Malgré la confiance que les Anglais avaient dans leur île, dans leurs vaisseaux, dans leurs lois, dans leur liberté, dans leurs armes, en songeant à cette guerre viagère qu'ils avaient devant les yeux, plus d'une inquiétude pouvait les saisir. C'est à cette crainte naturelle que s'adresse Mackintosh : il montre que, par les victoires de la



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Révolution, la liberté avait beaucoup perdu en Europe; que tant de petits États, autrefois protégés par la tolérance des rois, Genève, la Suisse, la Hollande, où la liberté de la pensée et de la presse se conservait au moins comme un objet de commerce, n'existaient plus, et qu'elle n'avait plus que l'Angleterre. Ce n'était pas là un argument d'avocat, mais une prévoyance de publiciste, qui devait être partagée par l'auditoire.

Ces faibles États, dit-il, ces monuments de la justice de l'Europe, l'asile de la paix, de l'industrie, des lettres, les tribunes de la raison publique et le refuge des innocents opprimés et de la vérité proscrite, ont péri avec ces anciens principes, qui étaient leur unique sauvegarde. Ils ont été engloutis par cette terrible commotion qui a ébranlé les lieux les plus reculés de la terre; ils sont détruits; ils ont disparu pour jamais.

Un seul asile de libre discussion est encore inviolable; il est encore un petit coin de l'Europe où l'homme peut librement exercer sa raison sur les plus graves intérêts de la société, où il peut hardiment publier son jugement sur les actes des plus orgueilleux et des plus puissants despotes. La presse anglaise est libre encore; elle est gardée par la libre constitution que nous ont transmise nos aïeux; elle est gardée par les cœurs et les bras des Anglais, et je n'hésite pas à dire que, si elle doit succomber, elle ne succombera que sous les ruines de l'empire britannique. C'est une imposante considération, Messieurs : tout autre monument de la liberté a péri; cet ancien édifice, élevé par la sagesse ou la vertu de nos pères, est encore debout; il est debout, grâce à Dieu, solide et entier, mais il est debout seul, et de toutes parts entouré de ruines. Dans ces circonstances extraordinaires, je le répète, je dois considérer ce débat comme le commencement d'une longue suite de luttes entre le plus grand pouvoir du monde et la seule presse libre qui subsiste en Europe; et j'ai la confiance que vous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vous considérerez vous-mêmes comme les sentinelles avancées de la liberté, ayant aujourd'hui à soutenir le premier combat que le droit de libre discussion livrera contre le plus formidable ennemi qu'il ait jamais rencontré.

» Après une longue et vive discussion, plus injurieuse qu'historique, l'orateur revenait encore à ce premier argument :

Devant cette cour où nous sommes réunis, Cromwell renvoya deux fois l'auteur d'une satire contre sa tyrannie, pour le faire convaincre et punir comme libelliste ; et dans cette cour, presqu'à la vue de l'échafaud dégouttant du sang de son souverain, sous le cliquetis des baïonnettes qui avaient chassé le parlement avec outrage, deux jurys successifs délivrèrent le courageux satirique, et déboutèrent le procureur général de l'usurpateur. Alors même, Messieurs, quand toute loi et toute liberté étaient foulées aux pieds d'un brigand militaire ; alors même, quand cette infortunée contrée, triomphante au dehors, mais esclave au-dedans, ne voyait d'autre avenir qu'une longue succession de tyrans montant au trône à travers les meurtres ; alors même l'indomptable esprit de la liberté anglaise survivait dans le cœur des jurés anglais. Cet esprit, je m'en fie à Dieu, n'est pas éteint, et si quelque moderne tyran espérait, dans l'ivresse de son insolence, intimider un jury anglais, il lui dirait : « Nos ancêtres ont bravé les baïonnettes de Cromwell ; nous ne craindrons pas les tiennes. » *Contempsi Catilinæ gladios; non pertimescam tuos.*

Si nous sommes condamnés à la cruelle punition de survivre à notre patrie ; si, dans les conseils impénétrables de la Providence, cet asile privilégié de justice et de liberté, ce noble ouvrage de la vertu et de la sagesse humaine, est destiné à la ruine, ce qui, je le dis sans préjugé national, serait le coup le plus dangereux pour la civilisation, au moins emportons avec nous, dans notre triste exil, la consolation de n'avoir pas violé les droits de l'hospitalité ; de n'avoir pas arraché de l'autel le suppliant qui implorait protection, victime volontaire de sa loyauté et de sa conscience.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Le procureur général reprit la parole avec beaucoup de force et de simplicité. Il cita surtout les passages qui, en rappelant les noms de César et de Romulus, avaient eu pour objet d'exciter à l'imitation d'un assassinat.

Je crois, dit-il, que, pour l'acquit de mon devoir, il m'est impossible de ne pas établir que de tels écrits ont, relativement aux magistrats d'une contrée étrangère, une tendance odieuse et meurtrière. Je crois que, vous aussi, pour l'acquit de votre devoir, sans souvenir du passé, sans crainte d'aucune injure à venir, vous devez rendre la justice rigoureusement. Votre verdict doit réprouver tout projet de meurtre et d'assassinat. Considérez combien de tels projets seraient dangereux s'ils n'étaient pas déshonorés et découragés dans ce pays libre ; car ils peuvent exciter des représailles qui porteraient sur les têtes qui nous sont les plus chères et les plus respectables. Messieurs, j'ai la confiance que votre verdict fortifiera les relations par lesquelles les intérêts de cette contrée sont liés à ceux de la France, et qu'il fera éclater dans tous les lieux du monde la conviction de la pureté de la magistrature anglaise et de l'impartialité de toutes ses décisions.

» Les jurés déclarèrent Peltier coupable. Mais, quelques mois après, la guerre éclata de nouveau entre la France et l'Angleterre, et le plaignant, qui avait dû être médiocrement satisfait de toute cette procédure, de toute cette plaidoirie, et qui, en se faisant traduire le discours de Mackintosh, s'était impatienté de voir un avocat si hardi contre un conquérant, eut recours aux armes au lieu des tribunaux, et, à la journée d'Austerlitz et à quelques autres journées, obtint sentence contre la liberté de l'Europe. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Peltier fut seulement condamné, comme calomniateur, à une faible amende et aux frais du procès, qui, si l'on en croit un biographe, auraient été couverts par une souscription spontanée. Dans tous les cas, il en fut amplement dédommagé par le produit d'un compte-rendu du procès qu'il publia en anglais, et qui eut un immense débit, comme la plupart de ses écrits, dont les Anglais étaient fort avides. Je ne sais s'il en a été fait une traduction en français; je n'en ai point rencontré, et je l'ai regretté, parce que ce compte-rendu doit abonder en détails curieux. Mais quand il reprit, quelques mois après, la publication de l'Ambigu, Peltier « crut devoir y republier (n° 10) une adresse qu'il avait offerte au public dans l'historique du procès jugé le 21 février (1803) dans la Cour du Banc-du-Roi, les faits qui y sont relatés pouvant servir de point de jonction entre le dernier numéro et la reprise. » Cette pièce, très-longue, jointe aux renseignements, que nous devons à M. Villemain, peut suppléer, jusqu'à un certain point, au compte-rendu qui nous manque. J'en reproduirai donc quelques passages, et pour les faits qu'elle contient, et comme échantillon du genre, du ton de l'Ambigu.

J'avais rédigé ici, pendant presque tout le cours de la guerre dernière, sous le titre de *Paris,* un journal que j'avais fini à la conclusion du traité définitif. Je croyais que la carrière d'écrivain périodique, que j'avais suivie avec quelque succès depuis le commencement de la Révolution, était terminée pour moi. Je

EFERUS - Recherches & Classification numériques

m'étais résolu, en conséquence, à me livrer entièrement à de nouveaux travaux, et, déjà, j'avais entrepris une publication intitulée *les Français en Egypte,* qui est destinée à présenter l'historique le plus complet de l'expédition de 1798, considérée sous le point de vue militaire, politique et littéraire, depuis le départ de la flotte de Toulon jusqu'au fameux rapport du colonel Sébastiani.

Cependant, ayant vu que, dans l'intervalle des trois mois qui suivirent la ratification du traité d'Amiens, non-seulement la France ne s'était empressée de remplir aucune des stipulations auxquelles elle s'était engagée, mais même qu'elle s'était disposée à employer contre ce pays-ci un système congru de diffamations et de violences, d'opprobres et de préjudices, je cédai au désir de quelques amis et à l'impulsion de ma conscience, qui m'avertissait que je pouvais être encore utile, et j'annonçai, à la fin de juillet, que j'allais faire paraître un nouveau journal, sous le titre de *l'Ambigu...*

Le gouvernement français fit établir à Paris, au commencement de juin 1802, un papier anglais intitulé l'*Argus,* destiné à contenir une suite d'outrages personnels à Sa Majesté, à son gouvernement, à ses ministres et à la nation en général. Entre autres insultes, on a lu dans ce journal une invitation aux matelots britanniques à déserter et à venir chercher en France un meilleur traitement, une meilleure nourriture et un salaire plus fort que dans la Grande-Bretagne. On y a lu aussi une lettre du traître Napper Tandy à lord Pelham, dans laquelle ce sujet rebelle, après s'être vanté d'avoir été arraché à la rigueur de lois par la terreur qu'inspirait le nom de Buonaparte, donnait un défi et proposait un duel au ministre du roi son maître. J'étais instruit que le gouvernement français avait pris mille abonnements à ce papier, pour en défrayer les dépenses, et qu'il le faisait distribuer avec profusion dans l'étranger, et surtout parmi les anciens révoltés irlandais. La rédaction de ce journal était confiée à des chefs de cette rébellion, et il était principalement destiné à l'entretenir.

Dans le nombre des agents, espions de police, et même des septembriseurs, que le gouvernement français vomit en Angle-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

terre dans ces trois premiers mois de la paix, et dont plusieurs me furent connus, je remarquai surtout M. Agasse, propriétaire du *Moniteur,* qui vint à Londres pour activer la propagation de cette perfide gazette, et un certain M. Fiévée, qui eut l'indiscrétion de me révéler l'objet de la mission particulière qui lui avait été confiée par Fouché et par le premier consul lui-même, les instructions qu'il en avait reçues directement, et jusqu'au prix qui avait été mis à sa tournée d'observation dans ce pays-ci. Cet écrivain composait à Londres même ses *Lettres* insultantes et absurdes *sur l'Angleterre,* qui étaient déposées provisoirement dans le *Mercure de France*, où il venait ensuite les lire chez moi, en se félicitant de l'effet que ces injures devaient produire en France.

Je dois avouer que la fatuité de cet agent du gouvernement français, et l'objet de sa mission, qui m'était bien connu, d'avilir et de dégrader ce gouvernement-ci, ainsi que le caractère de la nation anglaise, et de faire vanter par des écrivains britanniques gagés le gouvernement et le caractère français, furent une des causes les plus puissantes qui me déterminèrent à entreprendre l'Ambigu.

J'ajouterai à ceci que j'appartiens à une famille britannique établie en France longtemps avant la Révolution ; que ses propriétés considérables avaient été vendues par le Directoire comme propriétés d'émigrés, et que tous les efforts qui ont été faits depuis la paix, en vertu du traité, pour faire revenir le gouvernement du premier consul sur cette confiscation injuste, ont été sans fruit. Ce gouvernement a continué de jouir d'une propriété qui ne lui appartient pas, et cela quand les sujets français ont été, aussitôt après la ratification du traité d'Amiens, remis en possession des fonds qui leur appartenaient en Angleterre...

Tout m'autorisait donc à rentrer encore dans la lice contre le tyran des Français et le fléau de l'Europe : motifs généraux de politique ; attachement au pays et au gouvernement de mes pères ; attachement à l'Angleterre, ma seconde patrie ; attachement à ma religion, que cet homme corrompait par la violence et le parjure ; embûches et insultes à ma personne dans son *amnistie* perfide ; tort dans la propriété de ma famille par la continuation de la con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fiscation des propriétés britanniques ; injures aux écrivains dont je faisais partie ; injures aux membres les plus considérés du parlement britannique, à ceux surtout qui avaient été les plus favorables à la personne et à la cause des royalistes français ; projets désastreux sur la liberté de la presse et des discussions, que le sieur Fiévée m'avait fait entrevoir, et que la suite n'a que trop bien développés...

On a prétendu que le gouvernement britannique s'était engagé à faire respecter le gouvernement français. Je n'ai jamais pu penser, non, je ne croirai jamais que le gouvernement de Sa Majesté eût entendu contracter l'engagement dangereux de faire respecter une chose fondée sur l'usurpation, la mauvaise foi, la violence, la terreur, la spoliation, le meurtre et le régicide. S'il est vrai que les sentiments ne se commandent pas, à plus forte raison était-il impossible de faire respecter un assemblage d'hommes dont les six premiers, qui se présentaient alors en tête de ce gouvernement, offraient entre eux la réunion la plus dégoûtante de tous les vices, de toutes les bassesses et de tous les crimes.

Le chef de cette horde, le Rolando de la caverne des Tuileries, un homme dont les forfaits sont tracés en tous lieux...

Si l'on me demande pourquoi, étant déterminé à écrire avec liberté sur des hommes pareils, sur leurs manœuvres et leurs projets, je n'employais pas le ton calme et grave de la discussion historique, ou bien le ton sévère de l'indignation, je répondrai que d'autres écrivains français s'étaient déjà emparés ici de cette tâche, et que les rédacteurs du *Courrier de Londres* la remplissaient si bien, qu'il me fallait absolument chercher un nouveau genre et de nouvelles voies pour arriver à mon but. D'ailleurs, *trahit sua quemque voluptas;* en employant l'arme du ridicule contre ces bourreaux se disant des *envoyés de Dieu,* je m'étais dit :

*Si variant morbi, variamus in arte medendi ;*
*Mille mali species, mille salutis erunt.*

Je n'ignorais pas qu'en adoptant le genre que j'adoptais, je courais le risque d'allumer le courroux de ces irascibles person-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nages; mais c'était là l'épreuve où je les attendais, afin de leur faire montrer dans tout leur jour et leurs dispositions actuelles et leurs projets futurs.

J'avais employé ce genre avec quelque succès au commencement de la Révolution. Les *Actes des Apôtres* avaient épuisé toutes les flèches épigrammatiques contre Mirabeau, Target, Brissot et autres révolutionnaires. Mais Mirabeau était un factieux trop superbe pour traîner l'auteur d'une épigramme contre lui devant un tribunal; il avait assez du gentilhomme français en lui pour savoir qu'il se déshonorerait par là aux yeux de la France. Aussi, lorsqu'il périt avec le projet formé et connu de rétablir la monarchie, les mêmes bouches qui avaient lancé tant d'épigrammes contre lui ne s'ouvraient que pour chanter ses louanges et réparer le tort qu'elles avaient pu faire à sa réputation. On se souvient encore de cette pompe funèbre, où tous les partis suivirent ses restes au Panthéon, où ils sont encore. On verra un jour, dans les environs de l'égout Montmartre, quelle différence de pompe il y aura entre les restes de Mirabeau et ceux du petit étranger dont on coupe déjà le col sur toutes ses effigies dans les nouvelles monnaies qu'on vient de frapper à son coin. Target, couvert d'un ridicule qui n'est pas encore effacé, prit le parti prudent de ne plus dire un mot pendant les deux dernières années des séances de l'Assemblée constituante. Brissot seul jugea à propos d'élever autel contre autel; il fit pour cela établir par son secrétaire un petit journal, sous le titre d'*Actes des Martyrs*, en opposition aux *Actes des Apôtres*. On lut ceux-ci encore davantage. Les *Actes des Martyrs* eurent six semaines d'existence. Leur rédacteur, Girey-Dupré, serait allé plus loin que le célèbre Riouffe et serait au moins aujourd'hui conseiller d'Etat, s'il n'avait été arrêté dans sa carrière par la fatale guillotine.

Mais si, entre Français, nous nous passons, sauf réplique, équivoques et épigrammes, quolibets et bons mots, si *hanc veniam petimusque damusque vicissim*, il n'en est pas de même avec des Corses et des parvenus, encore étourdis de leur élévation; avec des espèces qui n'ont ni bonté dans le cœur, ni grandeur dans l'âme, ni urbanité dans les procédés, et qui sont entièrement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

étrangers à la délicatesse de manières qui distinguait si éminemment les Français d'autrefois. On ne tolérerait pas de Noëls à la nouvelle cour; il n'y faut que des *Dies iræ* : l'hymne des morts y est le seul pont-neuf à l'ordre du jour.

A peine le premier numéro de l'*Ambigu* avait-il paru, qu'il fut dénoncé au gouvernement de Sa Majesté, par je ne sais quel insidieux puritain de république, un M. Otto, tombé à Londres comme des nues, d'abord commis copiste de Lebrun, ministre des affaires étrangères au temps du régicide, puis secrétaire du régicide Sièyes, un de ces

*Lapins domestiques*
*Qui, dès leur tendre enfance élevés au pays,*
*Sentent encor le chou dont ils furent nourris.....*

Cette dénonciation officielle de mon journal par le citoyen Otto a fourni une preuve bien évidente de l'esprit de mensonge et d'hypocrisie qui anime le gouvernement français jusque dans ses moindres actes. On lit dans les pièces officielles publiées dernièrement une lettre de M. Otto à lord Hawkesbury, en date du 25 juillet 1802, dans laquelle il dit : « Milord, il y a déjà quelque temps que j'ai adressé à M. Hammond un numéro de Peltier renfermant les calomnies les plus grossières contre le gouvernement français et contre la nation entière; et j'ai observé que je recevrais vraisemblablement l'ordre de demander la punition d'un pareil abus de la presse. *Cet ordre est effectivement arrivé,* etc. » Lorsque mon jugement a été connu à Paris, le gouvernement a fait désavouer, dans le *Moniteur* du 12 ventôse an XI, l'ordre qu'il avait envoyé à cet Otto, dans les termes suivants : « Comme les journaux anglais ont publié que c'était sur la demande de la France que cette procédure a eu lieu, et que même l'ambassadeur de France était présent au jugement, nous sommes pleinement autorisés à démentir l'une et l'autre de ces nouvelles : le premier consul n'a appris l'existence de ces libelles que par la procédure. » Quand ma condamnation n'aurait servi qu'à mettre ce nouveau mensonge du premier consul dans toute son évidence, je me féliciterais du coup qui m'a frappé.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans cette même lettre du parvenu que j'ai déjà nommé, on lit la phrase très-extraordinaire qui suit : « Ce n'est pas seulement sur *Peltier*, mais sur le rédacteur du *Courrier français de Londres*, sur *Cobbett*, et sur d'autres écrivains qui leur ressemblent, que je dois fixer l'attention du ministère de Sa Majesté. Les publications perfides et haineuses de ces hommes sont en contradiction ouverte avec les principes de la paix ; et s'il pouvait jamais entrer dans l'esprit du gouvernement français de permettre des *représailles*, il se trouverait sans doute en France des écrivains disposés à venger leurs compatriotes, en remplissant leurs feuilles de réflexions odieuses *contre les personnes les plus respectables de la Grande-Bretagne et contre les institutions qui lui sont chères.* » J'observe, au sujet de cette lettre, qu'à l'époque où elle fut écrite, le 25 juillet 1802, il avait déjà paru dans le seul *Moniteur*, depuis la signature des préliminaires de paix, treize articles remplis de *réflexions odieuses* contre lord Granville, M. Windham et plusieurs autres *personnes* non moins *respectables*, contre la liberté des discussions au parlement, et même sur des peines à infliger aux membres des deux Chambres qui parleraient avec trop de liberté du grand homme. On demande de quel côté étaient les *représailles ?*

Cette lettre fut suivie d'une note du même Otto, en date du 17 août 1802, dans laquelle on lit une phrase évidemment fausse en principe et du plus grand danger dans ses conséquences. « S'il est, dit-il, de droit en Angleterre de laisser à la presse la liberté la plus étendue, il est du droit public des nations policées, et d'une obligation rigoureuse pour le gouvernement, de prévenir, de réprimer et de punir toutes les atteintes qui pourraient être portées par cette voie au droit, *aux intérêts et à l'honneur* des puissances étrangères. » Si ce principe pouvait être admis, il n'y aurait plus de liberté quelconque de la presse dans aucun pays. En effet, chaque écrit, chaque paragraphe de papiers-nouvelles sur les projets d'agrandissement d'une puissance étrangère, chaque réclamation contre une injustice, serait *une atteinte aux intérêts et à l'honneur* de toute puissance qui voudrait léser autrui, assurée qu'il ne serait pas permis d'en parler. Cette ques-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion est d'une étendue si vaste, qu'il m'est interdit, en ce lieu, de faire plus que de l'indiquer comme une des preuves les plus frappantes du projet d'asservissement de l'Angleterre par son tyrannique et implacable ennemi.....

Je reviens à ma publication et aux chefs principaux de mon accusation.

L'information ne s'est étendue que sur deux des numéros que j'ai publiés; mais l'accusation a porté sur cinq chefs, soit dans l'accusation, soit dans le prononcé de M. le procureur général.

1° La vignette représentant un sphinx dont la tête est le portrait de Buonaparte;

2° Le titre : *Variétés atroces et amusantes;*

3° L'ode sur le 18 brumaire, et particulièrement la strophe qui finit par ces vers :

*Rome, dans ce revers funeste,*
*Pour te venger au moins il reste*
*Un poignard aux derniers Romains;*

4° Le vœu d'un patriote hollandais au 14 juillet;

5° La parodie de la harangue de Lépidus, qu'on trouve dans les fragments de l'histoire romaine de Salluste.

Je ne nie pas que la vignette ne représente la tête de Buonaparté, et que mon intention n'ait été de le désigner sous la forme égyptienne du sphinx: le corps du lion est l'emblème de sa puissance; la queue entre les jambes, celui de sa dissimulation, et les deux pattes étendues en avant, celui de son ambition prête à s'élancer sur tout ce qui est à sa portée. Une couronne hiéroglyphique, posée à demi sur sa tête de Brutus, indiquait les intrigues anti-républicaines qui avaient lieu dans sa cour pour le faire nommer roi ou empereur, consul à terme ou à vie, héréditaire ou élisant son successeur. Un génie égyptien, une aile tournée vers sa tête, une autre abattue sur sa queue, était destiné par moi à être l'emblème de la surveillance que toutes les plumes devaient exercer sur ses desseins et sur ses moyens d'exécution découverts et cachés. Une foule d'hiéroglyphes égyptiens, accumulés sur le piédestal du sphinx, étaient d'une simplifica-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion non moins aisée. Une couronne entre deux yeux en formait le centre : il n'était pas difficile d'y reconnaître l'objet où tendaient les vues du sphinx ; deux éperviers ou *chouans* y étaient placés à droite et à gauche de la couronne comme ses gardiens imperturbables de jour et de nuit ; une échelle et une hache en pendant exprimaient les punitions qui attendent les régicides, les rebelles et les voleurs ; enfin, un chien et un chat placés dans les deux extrémités étaient les indices de la concorde et de l'union qui règnent loin de la couronne. Je ne puis disconvenir que cette vignette ne fût une caricature historique du premier magistrat de la France ; mais je la croyais, et je la crois encore, aussi innocente que celles dont je n'ai cessé de voir les rues de Londres tapissées, en temps de paix comme en temps de guerre, non-seulement sur *Boney in a Fit,* ou *Britannia correcting the unruly Boy,* mais même sur le meilleur des rois, sur les premiers magistrats des autres Etats, et sur les personnages les plus respectables de ce pays-ci, qui sont les premiers à rire des effusions grotesques des Hogarth, de Bunbury et des Gillray.....

Quant au titre de *Variétés atroces et amusantes,* je n'aurais jamais pensé que l'on y pût trouver autre chose qu'un jeu de mots plaisant par le contraste que présentaient ces deux adjectifs accouplés ensemble. Ayant à donner au public les faits du consul et les réflexions que ces faits me suggèrent, j'avais entendu annoncer par là que les faits seraient les variétés atroces et mes réflexions les variétés amusantes ; mais je n'ai jamais prétendu annoncer que mes réflexions seraient atroces, et que les faits et gestes du premier consul seraient amusants. Passons donc sur ce grief, qui n'est point amusant.

J'en viens maintenant au troisième et au plus sévère des griefs : l'ode de Chénier ou de Ginguené ; car son véritable auteur était alors dans l'ambiguïté. Ce n'est que depuis mon procès qu'il m'a été écrit de Paris que ce beau morceau de poésie (je parle du style, et non du sujet) était sorti de la plume de Carnot, qui, pour être un des premiers ingénieurs de l'Europe, n'en compose pas moins quelquefois de belles poésies lyriques. Je conviens ici que, lorsque j'ai réimprimé ce morceau piquant et instructif de poésie

EFERUS - Recherches & Classification numériques

républicaine, j'ai eu tort de laisser subsister en entier le mot *poignard* dans mon journal. Quoique je puisse dire avec le barde immortel : « We will speak daggers, but use none », j'avoue franchement que le *poignard* était fait pour blesser Buonaparte, M. Otto et tout autre révolutionnaire dans leur place. J'aurais dû, pour éviter cette redoutable interprétation, me contenter d'imprimer ce mot par l'abréviation *poig...* Alors, ni jurés ni accusateurs n'auraient pu prononcer affirmativement si j'avais voulu exprimer un *poignet* ou un *poignard;* et, quoique le mot *poignet* eût pu me faire soupçonner d'avoir provoqué les Romains-Français aux coups de canne, aux coups de bâton, aux soufflets, aux coups de poing, au fouet, à la marque, et à tous les coups qui peuvent s'appliquer, même sur un consul, avec le *poignet,* j'aurais au moins évité d'exciter la sensation poignante que le seul mot *poignard* entraîne après lui. J'ai manqué à l'Ambigu, et j'en ai été puni : mon solécisme est devenu un *barbarisme;* j'ai été victime d'un *ard* malheureux. Cependant, je dois affirmer que je ne suis nullement l'auteur de cette ode. Mon défenseur a prouvé que je ne pouvais pas même l'être...

J'en viens à la fameuse harangue de Lépidus. Ici je ne chercherai pas à justifier la parodie que j'en ai faite par les formes sous lesquelles je l'ai enveloppée. Si j'ai avoué franchement que l'ode sur le 18 brumaire n'était pas de moi, je dois avouer avec la même franchise que toutes les allusions au gouvernement français qui se trouvent dans mon imitation de la harangue latine sont de mon invention ; que j'ai cherché par là à exciter la haine et le mépris contre ce gouvernement et à lui porter préjudice ; que j'ai eu pour objet de provoquer les Français, non pas à la révolte (là où il n'y a pas de droit, il ne peut pas y avoir de révolte : il ne peut y avoir qu'insurrection constante, cachée ou manifeste), mais que j'ai cherché, dis-je, à provoquer tout ce qui possède en France un reste d'honneur et de décence à se mettre en insurrection ouverte contre ce gouvernement, à marcher contre lui en masse ou en détachement, à le renverser de gré ou de force, à faire contre lui un 18 août ou bien un 9 thermidor, ou un 18 brumaire, un 31 mai ou un 21 janvier; à jeter à bas con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

suls, ministres et sénateurs, à coups de *poignet* ou à coups de *poignard*, ou à coups de baïonnettes, à coups de pieds ou à coups d'espingoles, à coups de balais ou à coups de crosse, avec la diligence de Cayenne ou avec le rasoir national; je n'ai plus connu de traités préliminaires ni définitifs : Amiens, Lunéville, le Canada, Botany-Bay, tout m'était devenu indifférent. J'écrivis mon article le 15 août dans Piccadilly, je l'aurais écrit encore le 22 février à la porte de Newgate; au défaut de la plume, j'aurais emprunté un portevoix :

LE MONITEUR DU 9 AOUT AVAIT PARU !

Or, dans ce *Moniteur* infâme tout le monde avait lu que Sa Majesté britannique aurait été capable de récompenser de l'ordre de la Jarretière l'assassin du 4 nivôse, si la machine infernale avait réussi. A cette injure sacrilége contre le monarque sous les lois duquel j'ai le bonheur de vivre, de la part d'un gouvernement où les assassins de Louis XVI sont grands officiers de la Légion-d'Honneur, toutes mes anciennes blessures se sont rouvertes. Je n'avais qu'une plume : si j'avais tenu la foudre, je l'aurais lancée sur les Tuileries...

J'ai cru pouvoir inviter, dans la circonstance, les Français, auxquels, malheureusement, ma voix ne pouvait guère se faire entendre, à suivre les étendards de quelques hommes honnêtes, et à marcher, à leur tour, à Saint-Cloud. pour en chasser l'insolent étranger qui, par son arrogance, leur attirera sans cesse de nouvelles guerres et de nouveaux malheurs, l'étranger qui les méprise et les hait cordialement, l'étranger qui regarde leurs trésors et leur sang comme une proie même insuffisante pour sa méprisable race, et qui enfin n'a pas fait beaucoup de façons lui-même pour les écraser en masse, par milliers, au 13 vendémiaire, et qui ne se fait nul scrupule de les tyranniser en détail depuis le 18 brumaire.

Comment se fait-il que j'aie été trouvé *coupable*, pour cela dans Westminster le 21 février, lorsque, le 8 mars suivant, il a été proclamé, par la voix du gouvernement lui-même, dans une autre salle de Westminster, que mes soupçons, ma défiance et mes res-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sentiments étaient fondés? en un mot, que j'aie été convaincu d'avoir troublé un état de paix qui n'a pas été un état de paix, une amitié qui n'a pas été une amitié, une bonne intelligence qui n'a pas été une bonne intelligence, mais un état de choses qui n'a été qu'*une suite continuelle d'agressions et d'insultes de la part du gouvernement français depuis la conclusion de la paix*? C'est que

*Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.*

Que s'il m'est permis de me placer au milieu de si grands intérêts, moi, chétif et faible individu, j'avais aussi ma propre injure à venger. On lit dans ce même article du *Moniteur* officiel que je suis couvert de tous les crimes qu'aucune amnistie ne peut effacer. Bon Dieu! m'étais-je dit, quels sont donc ces crimes qu'aucune amnistie des restaurateurs de l'Evangile ne peut effacer, que le sang de notre divin sauveur même ne pourrait pas laver? Ai-je massacré mes concitoyens, mes compatriotes, par milliers? Ai-je empoisonné mes compagnons, mes serviteurs, par centaines? Ai-je été rebelle à aucun des gouvernements sous lesquels j'ai vécu? Ai-je été infidèle à mon roi, parjure à mon Dieu, blasphémateur ou incendiaire? Me suis-je jamais associé avec des bourreaux et des hommes taxés d'infamie, avec des successeurs des Duchauffour et des Villette? Ai-je ramassé et épousé honteusement la maîtresse flétrie de quelque Putiphar blasé, afin de faire ma fortune? Ai-je déchiré ensuite la main qui m'a nourri et enrichi? Ai-je violé tous les serments que j'ai faits? Ai-je pillé, volé, partout où j'ai été? Ai-je de sang-froid ordonné la boucherie de quatre mille créatures humaines? Ai-je brûlé vingt villes? — Hélas! je n'ai commis aucune de ces actions *glorieuses*. Aussi je ne suis pas devenu consul, je ne suis point abîmé dans *une gloire immense*, je ne suis pas appelé l'envoyé du Très-Haut,

*Cara Deum soboles, magnum Jovis excrementum.*

Quels sont donc ceux de mes crimes qu'aucune amnistie ne pouvait laver au mois d'août 1804? C'était d'être resté fidèle aux lois anciennes de mon pays et à la race auguste qui gouvernait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mes pères depuis huit cents ans ; c'était d'avoir employé le peu de talents que le ciel m'a départis et le courage dont il m'a doué à dénoncer à l'opinion publique, en France et dans les pays étrangers, pendant quatorze ans, des septembriseurs, des voleurs, des parjures, des usurpateurs, des tigres altérés de sang ; à tourner en ridicule des pédants, des ingrats, des parvenus, des infâmes ; à rappeler à mes concitoyens leur antique loyauté ; à leur mettre sans cesse sous les yeux les moyens de redevenir libres, heureux, considérés, et de vivre en paix avec le monde entier et avec eux-mêmes, c'était d'avoir accueilli, secouru de tous mes moyens, ceux des républicains qui m'appartenaient par les relations du sang ou que j'avais connus dans d'autres temps, de leur avoir procuré la liberté quand ils étaient prisonniers, d'avoir partagé avec eux mon pain et mes habits quand ils en manquaient, enfin d'avoir fermé les yeux sur le drapeau qu'ils suivaient, pour ne voir en eux que le malheur et l'humanité souffrante ; d'avoir préféré mon obscurité, ma pauvreté, mon exil, ma non-existence, mes peines de toute espèce, à l'honneur ou à l'avantage d'être jockey-législateur, ou valet de chambre-sénateur, ou commis-conseiller d'Etat du héros de Saint-Cloud.

C'est là ce dont je suis vraiment *coupable*. J'en demande humblement pardon à Buonaparte le grand, à Cambacérès l'anthropophile, à Fouché le débonnaire, à Talleyrand le droit, à Lucien le chaste, à Fontanes le reconnaissant, même à M. Leclerc de Noisy, jadis jockey-diplomatique de la légation anglaise en Suisse, et maintenant pourvoyeur du Temple, chef de brigade de trente espions de police à Paris, et chargé de la surveillance *moutonnière* des émigrés et des chouans.

Ce procès, en somme, ne fit qu'accroître la vogue de l'Ambigu, et Peltier se fût fait une fortune avec cette seule publication, s'il eût eu de l'ordre et des mœurs ; mais il s'en fallait de beaucoup. Chateaubriand, qui l'avait rencontré à Londres, le représente, dans ses Mémoires, comme une espèce d'a-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

venturier, de Gil Blas, ne doutant de rien, « grand, maigre, escalabreux, les cheveux poudrés, le front chauve, toujours criant et rigolant. Il n'avait pas précisément de vices, dit-il, mais il était rongé d'une vermine de petits défauts dont on ne pouvait l'épurer: libertin, mauvais sujet, gagnant beaucoup d'argent et le dépensant de même, à la fois serviteur de la légitimité et ambassadeur du roi nègre Christophe auprès de Georges III, correspondant diplomatique de M. le comte de *Limonade,* et buvant en vin de Champagne les appointements qu'on lui payait en sucre (1). »

Cela n'est point une plaisanterie, comme on pourrait le croire. Peltier avait à plusieurs reprises, dans son journal, présenté le parallèle assez piquant de l'*empereur jaune* (c'est ainsi qu'il appelait Napoléon) et de l'empereur noir, Christophe, et la comparaison, on le pense bien, était toujours à l'avantage de ce dernier. Or, l'empereur noir, qui, paraît-il, se délectait à la lecture de l'Ambigu, avait pris le parallèle au sérieux; pour en témoigner sa satisfaction à l'auteur, il l'avait nommé son chargé d'affaires à Londres, et il lui envoyait pour ses honoraires force ballots de sucre et de café, que le journaliste-ambassadeur vendait fort bien, et avec le produit desquels il monta une maison magnifique.

(1) *Mémoires d'outre-tombe,* t. III, p. 157.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Peltier se trouvait donc dans une brillante position lorsque Napoléon tomba. Il accourut à Paris sur les pas des Bourbons, ne doutant pas que le zèle avec lequel il avait combattu pendant vingt-cinq ans pour la cause qui triomphait ne fût largement récompensé; comme bien d'autres, il n'éprouva que déceptions. Le cœur profondément ulcéré, il repassa la mer, et alla reprendre à Londres la publication de son journal; mais le fait même de la chute de Napoléon et de la restauration des Bourbons lui avait enlevé toute chance de succès. Il l'abandonna donc de nouveau, puis il le reprit une fois encore à la fin de 1817, déclarant que, quoique le rétablissement des Bourbons fût accompli, l'affermissement de leur trône ne lui paraissait encore que problématique, et il se mit à poursuivre avec acharnement le ministère Decaze. Le règne de Charles X le ramena en France; mais il ne fut pas mieux accueilli en 1825 qu'il ne l'avait été en 1814, et cet intrépide champion de la légitimité finit par mourir dans un grenier, ruiné par un événement qu'il avait si longtemps appelé de ses vœux, et auquel il avait concouru de toutes ses facultés.

Deschiens dit, je ne sais sur quel fondement, qu'il faut plus de cent volumes pour compléter l'Ambigu. La collection de la Bibliothèque impériale se compose de 59 volumes, et je la crois com-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plète. Avec les 35 volumes du *Paris* et les 11 des *Actes des Apôtres,* cela forme une centaine de volumes, dont les neuf dixièmes sont presque exclusivement l'œuvre de Peltier. Et je ne parle pas de ses autres ouvrages, tels que l'*Histoire de la révolution du 10 août*. Je ne sache pas que les annales de la presse offrent un autre exemple d'une pareille fécondité, et en même temps d'une pareille ténacité dans ses principes.

L'Ambigu n'a peut-être pas la même valeur historique que le *Paris;* cependant, indépendamment de l'esprit qui y est semé à pleines mains, et qui en rendrait la lecture fort piquante, s'il ne dégénérait trop souvent en méchanceté, ce recueil abonde en petits faits, en révélations de toute nature, qui seraient bonnes à recueillir. Dans ses dernières années, du reste, il avait quelque peu modifié son esprit avec son titre, et il contient des *variétés littéraires et politiques* qui ne sont pas sans intérêt; on y trouve notamment dans leur entier les bulletins des armées coalisées contre la France et une foule d'autres documents émanés du camp de l'émigration.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# TABLE

—

NOTICES SUR LES PRINCIPAUX JOURNAUX ET JOURNALISTES DE LA RÉVOLUTION. (*Suite.*) 5

*Actes des Apôtres.* — PELTIER, RIVAROL, CHAMPCENETZ, MIRABEAU JEUNE, BERGASSE, MONTLOSIER, LAURAGUAIS, SULEAU. 7

*Journal général de la Cour et de la Ville.* — BRUNE, GAUTIER, SAINT-MÉARD, etc. 78

VICOMTE DE MIRABEAU, DULAURE, MARCHANT. — *Déjeuners* et *Dîners; Lanterne magique.* — *Evangélistes* et *Thermomètre du Jour.* — *Chronique du Manége* et *Sabats jacobites.* — *Et autres petits journaux.* 95

*L'Ami du Roi.* — L'ABBÉ ROYOU, MONTJOYE. 124

DUROSOY. — *Gazette de Paris.* — *Procès de Durosoy.* — *Bulletin du Tribunal criminel révolutionnaire.* 162

*Journal du Suleau.* 174

RIVAROL. — *Journal politique national.* 257

FONTANES, LA HARPE, VAUXCELLES. — *Le Modérateur.* — *Mémorial historique.* 275

EFERUS - Recherches & Classification numériques

MICHAUD, GALLAIS. — *La Quotidienne.* — *Le Censeur des Journaux.* 293

RICHER-SERIZY. — *L'Accusateur public.* 299

BERTIN-D'ANTILLY, BARRUEL-BEAUVERT, HOFFMAN, MARTAINVILLE, etc. — LA PETITE PRESSE SOUS LE DIRECTOIRE. — *Le Thé.* — *Les Actes des Apôtres et des Martyrs.* — *Le Menteur.* — *Journal des Rieurs.* — *Semaines critiques.* — *Rapsodies.* 307

LA PRESSE SOUS L'EMPIRE. 377

*Préliminaires.* — *Courrier de l'Armée d'Italie.* — *La France vue de l'Armée d'Italie.* — *Courrier d'Egypte.* — *Décade égyptienne.* — *Bulletin de Paris.* — FIÉVÉE. 379

*Le Publiciste.* — SUARD, DUPONT DE NEMOURS, LACRETELLE JEUNE, MORELLET, BARANTE, GUIZOT, MADEMOISELLE PAULINE DE MEULAN. 415

*Journal des Débats.* — MM. BERTIN FRÈRES, FIÉVÉE, ETIENNE, GEOFFROY, DUSSAULT, HOFFMAN, DE FELETZ. 437

*Journal de Paris.* — *Mercure.* — *Décade philosophique, littéraire et politique.* 546

*Le Spectateur du Nord.* — *L'Ambigu, Variétés atroces et amusantes.* 576

FIN DE LA TABLE.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# HISTOIRE

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

# LA PRESSE

## EN FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE SUR LES

ORIGINES DU JOURNAL

ET LA

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES JOURNAUX

DEPUIS LEUR ORIGINE

PAR

EUGÈNE HATIN

—

TOME HUITIÈME

PARIS

POULET-MALASSIS ET DE BROISE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

97 rue Richelieu et passage Mirès 36.

—

1861

Traduction et reproduction interdites.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# HISTOIRE

## POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

DE LA

## PRESSE EN FRANCE

—

# LA PRESSE MODERNE

1789 - 1860

—

## LA PRESSE

## SOUS LA RESTAURATION

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# LA PRESSE

# SOUS LA RESTAURATION

—

## PRÉLIMINAIRES

—

Coup d'œil rétrospectif, 1789-1814. — La presse devant la loi ; l'autorité et la liberté. — Cahiers des trois ordres. — Déclaration des droits. — Licence de la presse. Tentative de répression. Rapport de Sièyes à la Constituante. — Constitution de l'an III. — Nouveaux excès. Rapport de Chénier à la Convention. — Le Directoire. Réaction contre la presse. Loi du 28 germinal. 18 fructidor. — La presse sous le Consulat et l'Empire. — Situation de la presse et état des esprits dans les dernières années de l'Empire. — Décret de déchéance.

La presse a traversé des fortunes bien diverses ; mais l'on ne trouverait peut-être pas dans toute son histoire une époque aussi curieuse que celle qui suivit le premier ébranlement du trône impérial.

Cette liberté de la presse dont gouvernés et gouvernants avaient pendant tant d'années fait si bon

EFERUS - Recherches & Classification numériques

marché, elle est alors dans toutes les bouches, elle figure dans tous les programmes. L'opinion publique la réclame, et en fait une condition absolue de son adhésion ; ceux qui se disputent le trône l'offrent d'ailleurs spontanément, protestant pour elle du plus grand amour. Le pouvoir qui tombe s'y cramponne comme à une branche de salut ; le pouvoir qui monte l'arbore comme un drapeau, sauf à la renier quand il se croira maître de la place.

Mais l'idée a trop profondément pénétré dans les esprits, la question a été trop nettement et trop vivement posée, pour que la solution puisse se différer longtemps encore ; le jour est venu où la liberté de la presse, après tant de fluctuations, va prendre rang en France, va conquérir sa place légale, la place qui lui appartient dans les institutions de tout peuple civilisé.

Et cette prise de possession, si je puis ainsi parler, sera marquée par les luttes les plus glorieuses, luttes soutenues par la presse non-seulement pour son affranchissement, pour sa propre cause, mais encore pour celle des autres libertés dont elle est solidaire, pour la défense de ces grandes conquêtes de 89, dont un parti aveugle aurait voulu dépouiller la France.

Le tableau de ces luttes brillantes demanderait, je le sens bien, un pinceau plus vigoureux que le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mien ; j'essaierai du moins, dans la mesure de mes forces, d'en tracer la fidèle esquisse.

Je n'ai point, d'ailleurs, la prétention d'élever des théories nouvelles ; je ne viens point, après tant d'autres, et de plus compétents, recommencer en faveur de la liberté de la presse un plaidoyer pour le moins inutile : tout a été dit sur ce sujet, et beaucoup plus éloquemment que je ne le saurais faire. Le rôle que je me suis choisi — ai-je besoin de le rappeler ? — est celui de rapporteur ; je m'y renfermerai d'autant plus soigneusement — et dans l'impartialité qui en est la loi — que j'entrerai davantage dans la partie moderne, actuelle, dans le vif de mon sujet.

Ce ne sont donc point des doctrines que j'apporte, ce sont des faits, et s'il m'arrive d'appuyer de quelques arguments les conséquences qui en découlent naturellement, je n'aurai eu besoin pour cela que d'écouter et de retenir. C'est à quoi je me suis surtout appliqué, et, toutes les fois que je l'ai pu, je n'ai jamais hésité à m'effacer devant une meilleure autorité.

J'ai dit en commençant quelle était mon opinion, et j'y persiste ; mais je comprends et je respecte celles qui ne sont point d'accord avec la mienne, et je dirai le contre comme le pour. La liberté de la presse, de la presse périodique surtout, est un redoutable problème, devant lequel j'ai vu hésiter



EFERUS - Recherches & Classification numériques

les raisons les plus fermes et les esprits les plus libéraux ; c'est, pour les gouvernements et pour les peuples libres, la plus rude des épreuves, mais c'est une épreuve inévitable dans nos sociétés modernes, et qu'il faut savoir regarder en face. « Pénible conquête, obtenue après les plus sanglantes luttes, a dit un honorable magistrat qui s'est beaucoup occupé de la presse au point de vue de la réglementation, cette institution, quoique impérieusement réclamée par l'opinion et par les besoins actuels de la société, n'est pas encore entrée entièrement dans les mœurs françaises. Nos mœurs publiques ont peine à se pénétrer des exigences du régime âpre et sévère de la liberté de la presse. C'est donc un devoir pour tous de hâter cette fusion des mœurs et de l'opinion, en éclairant les citoyens et le pouvoir sur l'étendue comme sur les limites de leurs droits et de leurs devoirs respectifs (1). »

Je serais heureux si ce travail contribuait pour quelque petite part à ce résultat, s'il pouvait aider à la solution de ce difficile problème, à la conciliation de ces deux grands intérêts moraux de toute société : l'ordre et la liberté.

Avant d'aller plus loin, nous jetterons un coup d'œil en arrière pour mesurer le chemin parcouru,

(1) Chassan, *Traité des délits et contraventions de la parole, de l'écriture et de la presse.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et pouvoir mieux nous rendre compte de celui qui restait à faire à l'époque où nous sommes arrivés.

Placée dans une situation assez équivoque, entre une liberté tolérée et l'arbitraire légal, la presse cependant avait fait, durant les années qui précédèrent immédiatement la Révolution, des progrès dont nos lecteurs ont pu juger. Un fait étrange vint en donner en 1788 la juste mesure : ce fut du sein des parlements, de ces corps qui avaient fait et qui faisaient encore brûler tant d'écrits, que s'éleva la première réclamation légale, officielle, si je puis ainsi dire, en faveur de la liberté de la presse; le parlement de Paris, notamment, la réclamait, dans un arrêté du 5 décembre, comme l'unique garantie de tous les droits.

Les cahiers des trois ordres étaient unanimes sur le principe, tous demandaient que la liberté de la presse ne restât pas subordonnée à la volonté ministérielle; mais ils ne s'expliquaient pas d'une manière uniforme sur la question de savoir si elle devait être illimitée ou restreinte, si l'on devait adopter à son égard des mesures préventives ou seulement répressives. Nous savons que la question fut tranchée par les écrivains dans le sens de la liberté illimitée : on se précipitait dans la liberté avec toutes les illusions et toute la fougue de l'en-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

thousiasme et de l'inexpérience. « Votre conquête, disait l'abbé Maury aux constituants dès les premiers jours de la Révolution, votre conquête, c'est la liberté de la presse, cette sanction permanente et toute puissante de l'opinion publique.... La presse est libre ! il suffit, le genre humain est sauvé ! il n'y aura plus de despotes ! »

Le gouvernement, d'ailleurs, était d'accord avec la nation sur le droit. Le jour même où se réunirent les Etats-Généraux, le garde des sceaux signalait à l'Assemblée la réglementation de la presse comme un des plus importants objets soumis à ses délibérations. Plus tard, le roi lui-même, dans la déclaration de ses intentions, recommandait de nouveau aux députés d'examiner et de lui faire connaître « le moyen le plus convenable de concilier la liberté de la presse avec le respect dû à la religion, aux mœurs et à l'honneur des citoyens. »

La liberté de la presse fut solennellement consacrée par la première Déclaration des Droits de l'Homme, présentée à l'Assemblée constituante, comme l'on sait, le 11 juillet 1789, votée le 27 août suivant, et qui fut placée en tête de la Constitution de 1791.

La libre communication des pensées et des opinions (dit l'art. 11) est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le vote de cet article fut précédé d'un débat assez vif, dans lequel Mirabeau posa les vrais principes de la matière, les principes qui devaient régir la presse trente ans après, au temps de sa liberté. Les uns paraissaient redouter les dangers de son complet affranchissement; les autres, notamment Robespierre et Barère, demandaient qu'on retranchât de la rédaction proposée tout ce qui semblait modifier, restreindre, atténuer cette liberté. Mirabeau, répondant à ces derniers, démontra qu'on pouvait commettre des délits au moyen de la presse comme au moyen de tout autre instrument, et que ces délits ne devaient pas rester impunis. « Mais, ajoutait-il, c'est à tort que tous les projets portent le mot *restreindre :* le mot propre est *réprimer*. La liberté de la presse ne doit pas être restreinte; les délits commis par la voie de la presse doivent être réprimés. »

L'Assemblée se prononça dans ce sens. Restait à déterminer les délits et les peines, à prescrire les mesures de précaution indispensables pour que, le corps du délit étant saisi, le coupable ne pût échapper à l'abri d'une facile clandestinité. C'est ce que l'on ne sut pas faire alors. Dans sa crainte, peut-être exagérée, d'entraver le droit, l'Assemblée n'osa point toucher à l'abus. L'on croyait trop, dans ces temps d'enthousiasme, à la sagesse de l'homme; l'on ne se mettait pas assez en garde contre ses

EFERUS - Recherches & Classification numériques

écarts : c'était l'imprudente confiance de la jeunesse.

Cependant, la licence fut bientôt portée si loin que l'Assemblée, saisie de la question, dans les premiers jours de 1790, à propos de certains libelles, décréta que son comité de Constitution serait chargé de lui présenter incessamment un projet de règlement sur la liberté de la presse. Le comité se mit immédiatement à l'œuvre, et, le 20 janvier, Sièyes proposa en son nom, à la Constituante, un projet de loi qui, reconnaissant une fois encore le droit, tendait à en séparer l'abus. Dans un rapport demeuré célèbre, Sièyes développait avec une grande autorité les principes déjà professés par Mirabeau, et les appuyait sur les mêmes arguments, sur les mêmes nécessités. « La liberté de la presse, disait-il, véritable garant du droit individuel et public contre le despotisme du pouvoir, censeur des abus, dont elle prépare la ruine, précurseur des bonnes institutions, dont elle hâte l'avènement, a en cela le même caractère que toutes les autres libertés, qu'elle est de droit naturel, que la loi ne fait que la protéger, et ne la donne pas. Poser ses limites, et punir, si elles sont dépassées, caractériser les délits, régler les peines, atteindre les accusés, déterminer l'instruction et le jugement, voilà la tâche du législateur. »

Réclamer pour la presse la liberté absolue, c'eût

EFERUS - Recherches & Classification numériques

été méconnaître une des principales lois de ce monde: ici-bas tout est mesure et ne vit que par mesure. Des délits pouvant se commettre par la voie de la presse comme par toute autre voie, ces délits doivent être punis comme tous autres délits. Trois opérations distinctes étaient donc nécessaires si l'on voulait faire une bonne loi de la presse. La première de ces opérations consistait à examiner en quoi et dans quel cas les écrits pouvaient blesser les droits d'autrui, à spécifier ces cas, à leur imprimer la qualité de délit légal, et à déterminer la peine qui devait leur être appliquée; la seconde consistait à rechercher et à indiquer les personnes qui devaient être responsables; la troisième, à déterminer l'instruction et le jugement au moyen desquels l'accusé devait être condamné ou absous. De là Sièyes, déduisait un projet, juste en général, mais qui avait le défaut ordinaire des projets de Sièyes, celui de considérer l'homme, non comme un être intelligent et moral, mais comme une machine bien organisée. Ainsi il voyait d'une part l'écrit, de l'autre l'effet que cet écrit produisait; et si cet effet était mauvais, il frappait l'auteur de l'écrit, sans s'inquiéter de l'intention. Pour juridiction répressive des délits de la presse, il proposait le jury, mais un jury spécial, dont les écrivains eussent seuls été appelés à faire partie.

Ce projet souleva contre son auteur une furieuse

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tempête. Sièyes avait eu pour collaborateur dans sa rédaction, si l'on en croit le *Journal de Paris,* « le sage et profond interprète de l'Académie des sciences, et qui aurait pu l'être de toutes les académies, un homme à l'esprit duquel rien de ce qui tient aux progrès des lumières n'était étranger, comme rien de ce qui intéresse l'humanité n'était étranger à son cœur. Si ces deux ardents promoteurs de la liberté avaient senti la nécessité de réprimer les abus de la presse, cette nécessité devait être évidente : leur nom aurait dû suffire pour inspirer la confiance dans leur travail. » Mais les passions ne pouvaient l'entendre ainsi : au lieu de demander que le projet fût modifié, elles demandèrent avec fureur qu'il fût absolument rejeté, et attaquèrent Sièyes avec la dernière violence.

Marat, passé maître, comme on sait, dans la théorie du soupçon, se contente de cette menace : « La lecture du projet a excité de vifs applaudissements dans l'Assemblée : raison de plus pour ne pas perdre de vue l'abbé Sièyes (1). » Camille Desmoulins, lui, le prend sur un ton moins sinistre; rarement profond, mais toujours ingénieux et piquant : « Il y a, écrit-il, un mot charmant d'Octave. Un abbé Sièyes de ce temps-là vint un matin lui dire, à son lever, que la liberté de la presse dégénérait en licence ; que ceux qui parlaient de l'empereur avec

(1) *L'Ami du Peuple,* n° CV.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

irrévérence devaient être châtiés. Auguste était un tyran, et de la première espèce; mais, soit qu'un ample déjeuner de Falerne l'eût disposé à dire la vérité, soit qu'en ce moment il sortît des bras de Livie, qu'il avait enlevée à son mari, ou de ceux de Julie, sa fille, faisant un retour sur lui-même : « En vérité, dit-il, mon cher abbé Sièyes, quand je pense que je suis une personne sacrée et inviolable, et que j'ai la licence de tout faire, il me semble que je puis passer à M. Marat et à M. Prudhomme la licence de tout dire (1). »

En résumé, l'Assemblée hésita devant ces clameurs qui partaient un peu de tous les côtés, de la droite aussi bien que de la gauche, et le projet, plusieurs fois repris ou réclamé, n'arriva jamais à discussion.

« La liberté de la presse, une liberté sans frein et sans limites, exista donc pour tous les partis, pour toutes les factions, jusqu'à la fin de l'Assemblée nationale. Les conséquences en furent fâcheuses, et l'Assemblée eut certainement tort de ne pas comprendre que réprimer les abus d'une liberté, c'est fortifier cette liberté, bien loin de l'affaiblir. Mais si l'Assemblée, comme d'autres l'ont fait depuis dans une intention toute contraire, confondit l'usage et l'abus, la liberté et la licence de la presse,

(1) *Révolutions de France et de Brabant*, n° 11.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ce fut du moins du bon côté qu'elle pencha, et sa faute fut une faute généreuse (1). »

Le rapport de Sièyes et le projet de loi élaboré par le comité de Constitution n'en demeurent pas moins un objet d'étude législative et historique pour ceux qui veulent connaître l'origine de nos lois sur les délits de la presse (2).

La presse demeura donc légalement libre; mais nous avons vu combien peu elle l'était en fait, à combien de censeurs les journaux avaient à répondre, comment l'arbitraire se substituait tous les jours à la loi : il y avait licence, il n'y avait pas liberté.

La Déclaration des Droits de l'an III proclama également la libre manifestation de la pensée.

Le droit de manifester sa pensée et ses opinions (dit l'article 7), soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement, le libre exercice des cultes, ne peuvent être interdits : la nécessité d'énoncer ces droits suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

Dans la discussion qui précéda le vote de la nouvelle Constitution, l'article qui concernait la liberté de la presse donna lieu de nouveau à un débat important, et duquel, encore une fois, se dégagèrent

(1) Duvergier de Hauranne, *Histoire du Gouvernement parlementaire*, t. Ier; ouvrage du plus puissant intérêt, et qui nous a été d'un grand secours pour les premières années de la Restauration.

(2) Voir ce rapport dans *Choix de Rapports, Opinions et Discours*, t. II, p. 351 ; — *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. IV, p. 274.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nettement les véritables principes. Le projet portait que la liberté de la presse ne pouvait être ni suspendue, ni limitée. On objecta à cette rédaction qu'elle prêtait à l'équivoque, et qu'elle pourrait être interprétée dans le sens non-seulement de la liberté, mais de l'impunité. La liberté de la presse ne devait sans doute être limitée ni par la censure, ni par la police, ni par aucune mesure préventive, mais ceux qui usaient de cette liberté devaient répondre devant les tribunaux des crimes et délits qu'ils pouvaient ainsi commettre. L'article, renvoyé à la commission, fut, en définitive, adopté en ces termes :

Nul ne peut être empêché de dire, écrire, imprimer et publier sa pensée.

Les écrits ne peuvent être soumis à aucune censure avant la publication.

Nul ne peut être responsable de ce qu'il écrit ou publie que dans les cas prévus par la loi.

Le principe d'une bonne législation de la presse est tout entier dans ces trois paragraphes, et il ne restait plus qu'à en tirer les conséquences. La Convention crut inutile de se donner ce souci : la loi des suspects, avec le tribunal révolutionnaire pour l'appliquer, lui suffisait pour avoir raison de ceux qui, « par leurs propos ou leurs écrits, se seraient montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté. »

A la suite du 9 thermidor, on agita dans le sein

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la Convention la question de savoir s'il y avait lieu de faire une nouvelle déclaration en faveur de la liberté de la presse. Après un débat irritant, la question fut renvoyée aux comités compétents, mais elle y demeura ensevelie (1).

Cependant, la réaction garda si peu de mesure, le danger pour la chose publique, en présence d'une Assemblée déconsidérée, devint bientôt si pressant, que la Convention, à la fin d'avril 1795, chargea les trois comités de Salut public, de Sûreté générale et de Législation, de lui faire un rapport sur la situation de la France, et de lui proposer les mesures propres à remédier au mal. Ce fut Chénier qui présenta à l'Assemblée, au nom des trois comités, le résultat de leur travail. Dans un rapport violent, il dénonçait comme les seuls ennemis de la République les émigrés qui intriguaient, les prêtres réfractaires qui cabalaient, et les journalistes qui provoquaient à la royauté, et, invoquant contre eux tous les vengeances du gouvernement, il proposait de remettre en vigueur, contre les prêtres et les émigrés, les anciennes lois de 1792 et 1793, et de punir de mort la provocation aux crimes politiques.

Le projet des comités fut adopté par la Convention, mais non pourtant sans quelque opposition. « Tallien s'éleva avec beaucoup d'énergie contre le

(1) Voir notre tome IV, p. 338.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

projet de Chénier, et conclut un discours assez véhément contre les royalistes et les terroristes par demander le renvoi de l'article au comité, afin de présenter une loi sévère, mais juste, une loi qui ne prêtât point à l'arbitraire, une loi que tout le monde pût bien comprendre, une loi qui ne servît point les passions individuelles, une loi enfin protectrice de la liberté, répressive de la licence, et qui donnât aux gouvernés une garantie contre les gouvernants. (*Hoc opus, hic labor est.*)

» Louvet, malgré sa double qualité d'auteur et de libraire, osa appuyer le rapport, et fit adopter par acclamation le décret proposé, à la suite d'un discours forcené, dans lequel il eut l'impudence de dire que c'étaient des royalistes déguisés qui avaient organisé les quinze mois de massacre du règne de Robespierre.

» L'indignation publique contre ce décret fut si violente, que les sections s'assemblèrent le 10 mai pour en délibérer. Partout il n'y eut qu'un cri contre le décret et le rapport du petit législateur marocain (1), et l'on ordonna des pétitions générales à la Convention sur cette loi. Chénier fut obligé de prier les acteurs des différents théâtres de suspendre les représentations de ses rapsodies tragiques. Le 8 mai, on joua au théâtre de la République la

(1) « Ce Chénier est un petit homme d'environ 28 ans, né à Constantinople d'un père qui fut longtemps consul de France à Maroc... »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tragédie de *Virginie*, de La Harpe : toutes les allusions qu'on était accoutumé à appliquer, dans cette pièce, à la tyrannie de Robespierre, se dirigèrent contre la tyrannie de Chénier, et l'on demandait tout haut dans les entr'actes *la liberté de la presse* (1)*!* »

Je n'ai pas besoin de dire les cris que poussa la presse royaliste contre cette loi draconnienne ; elle fut vivement attaquée, notamment, par La Harpe, l'abbé Morellet et Lacretelle le jeune. « Si la loi que la Convention a rendue contre la liberté de la presse, disait ce dernier, si cette loi de menace et de terreur était suivie de l'effet qu'elle semble commander, et si les amis de la liberté se taisaient, ce silence pourrait faire croire à l'univers que la tyrannie existe encore en France...

» Vous voulez punir des écrivains royalistes; les réfuter serait bien mieux... On sait combien de sang les despotes ont fait couler dans tous les temps par l'accusation vague de lèse-majesté : l'accusation de royalisme n'est pas moins vague ; il est aussi aisé d'inventer des crimes pour l'une que pour l'autre. Quinze mois, équivalant à quinze siècles d'horreurs, nous ont appris sous combien de formes se reproduit l'accusation de royalisme...

» Chénier n'entend-il pas quelquefois les mânes plaintifs de tant de victimes égorgées sous cet af-

(1) *Paris pendant l'année* 1795, par Peltier, t. Ier, p. 40.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

freux prétexte... Chénier ! pourquoi le tableau que je te présente te fait-il détourner les yeux ? Crains-tu de reconnaître parmi ces victimes ton frère éloquent, égorgé par les décemvirs comme écrivain royaliste ?... »

Mais ces moyens violents, ces mesures révolutionnaires auxquelles on se croyait obligé de recourir à toutes les époques de danger et de crise, n'étaient plus dans les mœurs, ni dans la puissance du gouvernement.

Le Directoire voulut asseoir le nouvel ordre de choses sur la liberté; il sentit en même temps la nécessité de le défendre contre des attaques partant des points les plus opposés. Il obtint des Conseils une loi dont la sévérité même devait paralyser l'effet, mais qui a conservé quelque importance historique, et parce qu'elle a servi de type à plusieurs lois répressives de cette nature, et parce qu'elle n'a été complétement abrogée qu'en 1830.

La provocation par écrits, aussi bien que par d'autres moyens, au renversement de la République ou des pouvoirs que la Constitution avait établis, fut punissable de mort. C'était là l'exagération.

La loi du 28 germinal essayait ensuite, par la prescription de diverses formalités, d'assurer la découverte et la responsabilité des coupables. Tout

EFERUS - Recherches & Classification numériques

imprimé dut porter le nom de l'auteur, le nom et le domicile de l'imprimeur : la contravention à cette disposition, ou de fausses indications, étaient punies de l'emprisonnement. — L'éditeur était responsable des articles non signés, et des extraits, vrais ou supposés, des papiers étrangers. A défaut de l'auteur, l'imprimeur pouvait être poursuivi. La responsabilité s'étendait aux distributeurs, vendeurs ou afficheurs, s'ils ne pouvaient faire connaître la personne qui leur avait remis les imprimés.

C'était un retour aux vrais principes, retour qui laissait intacts les droits consacrés par la Constitution.

Mais les partis sont incorrigibles. Leurs provocations précipitèrent le coup d'Etat du 18 fructidor, qui ramena fatalement les mesures exceptionnelles. Une de ses premières conséquences fut la suppression du plus grand nombre des journaux et la proscription de leurs rédacteurs et imprimeurs, et les feuilles qui échappèrent à cette immolation furent placées sous l'inspection de la police, investie du droit de les supprimer.

C'est la logique de tout gouvernement qui s'établit en renversant violemment l'ordre légal : il se regarde comme incompatible, au moins pour un temps, avec la liberté de la presse périodique; condamné à s'imposer comme un fait, il ne saurait laisser discuter son origine.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La révolution du 18 brumaire reproduisit les mêmes nécessités, en harmonie d'ailleurs avec le caractère du grand capitaine qu'elle avait élevé au pouvoir, et qui ne souffrait ni la critique, ni la contradiction; et aussi, disons-le, en harmonie avec les dispositions de l'immense majorité des Français, qui acclamèrent avec enthousiasme le jeune dictateur. Le besoin d'ordre était alors le premier de tous, et les principes avaient cédé la place aux intérêts, avec lesquels il est plus facile de transiger.

Nos lecteurs connaissent le fameux arrêté du 27 nivôse an VIII, qui réduisit à treize le nombre des journaux politiques, et interdit pour l'avenir la création d'aucune feuille nouvelle. Jusque-là la liberté, en ce qui concerne la presse, était restée le principe, malgré les exécutions sanglantes de la Convention et les déportations du Directoire; jusque-là chacun pouvait, à ses risques et périls, fonder un journal: l'établissement du 18 brumaire, en confisquant ce droit, frappa du premier coup la liberté au cœur. Et cette mesure exorbitante était accueillie sans murmure et sans étonnement, et l'on eut ce triste spectacle d'une nation, qui semblait toute libérale, acceptant l'excès de l'ordre par dégoût des excès de la liberté.

La Constitution de l'an VIII garda, touchant la liberté de la presse, un silence sur lequel je me suis déjà expliqué. Elle ne faisait d'ailleurs pas davan-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

tage mention de la liberté de conscience, ni des autres libertés politiques ou civiles. La France, onze ans après cette enthousiaste explosion de 1789, vit de sang froid périr en un jour la plupart des libertés qu'elle avait si chèrement conquises.

Nous savons sous quel joug de fer l'Empire courba la presse, et comment la compression alla toujours s'appesantissant, pour aboutir enfin à la plus inique des spoliations, sans que l'opinion fascinée s'en émût davantage. Mais, dès que la fortune sembla moins sourire à son favori, l'éblouissement se dissipa peu à peu, et il y eut un commencement de réaction dans les esprits, même, on le croira plus difficilement, dans l'esprit de Napoléon. C'est pourtant ce qui résulte du tableau frappant qu'a tracé de l'état moral de cette époque un témoin oculaire, observateur aussi sagace que peintre habile.

« Sans doute, dit M. Villemain, pour le gouvernement de l'empereur, la vigilance inquisitoriale, la police arbitraire et multiple, la censure établie sur toute espèce d'écrits, était chose d'usage. Tout cela datait de son avènement, s'était accru avec ses triomphes, et semblait l'accompagnement intérieur de ses conquêtes au dehors et de sa domination, en un mot le principe même de l'état social imposé désormais à la France. Mais enfin, il faut le dire, tout cela, sans être moins lourd, avait paru

EFERUS - Recherches & Classification numériques

moins accablant, moins antipathique à l'esprit français, tant qu'une gloire immense, des batailles gagnées, des coalitions détruites, des provinces conquises, des royaumes fondés, des alliances dictatoriales signées dans les capitales ennemies, avaient attesté sans interruption la puissance de nos armes et le génie de l'empereur.

» La servitude civile du pays disparaissait un peu dans sa gloire militaire. L'esprit national, flatté de l'agrandissement du nom français, sentait moins tout ce qu'il y avait parfois de petit et de honteux dans les ressorts et les effets du despotisme subalterne, où s'appuyait ce grand despotisme de victoires et de prépondérance continentale. On aurait dit un de ces palais magnifiques des temps demi-barbares, un de ces pompeux monuments dont l'œil contemplait de loin la splendeur et la hardiesse, sans apercevoir et sans soupçonner les égouts et les geôles cachés dans leurs fondements.

» C'est ainsi qu'à cette époque d'éclatante prospérité, la pression du pouvoir, sans être moins dure, avait été moins reconnaissable, et s'était dissimulée, pour ainsi dire, sous l'empressement de la flatterie publique. On se prosternait, non pas seulement par contrainte et par peur, mais par éblouissement sincère. Et l'Empire lui-même, dans la satisfaction de ses succès prolongés, l'anéantissement des résistances, le découragement ou le silence des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vœux contraires, l'Empire, sans être moins absolu, ou plutôt à force de l'être sans obstacles, semblait devenir plus doux, et parfois il avait l'air de porter respect à cette nation qu'à défaut de toutes garanties intérieures et de tous droits publics, il nommait du moins la grande nation, et la rendait telle aux yeux de l'étranger.

» En même temps, d'éminents honneurs, prodigués aux travaux intellectuels, surtout dans les sciences mathématiques et physiques, l'institution nouvelle et grande en apparence des prix décennaux, l'élévation même d'esprit que le monarque se plaisait à montrer dans ses entretiens, son ambition, contradictoire mais souvent proclamée, de faire monter plus haut le génie du peuple qu'il tenait asservi, tout cela mêlait par exception quelques restes de grandeur morale à l'*autocratie* de Napoléon. Et à part même ce mouvement d'ascension, qui était la vie de l'Empire, à part ce que la loterie de la guerre, l'étendue croissante du territoire français, l'administration des provinces conquises, offraient aux ambitions individuelles, il y avait pour le pays presque entier, à travers ses sacrifices de sang et de bien-être, un sentiment de promotion nationale et d'orgueil en commun.

» Mais semblable illusion, semblable dédommagement, fut tout à coup singulièrement amoindri et remplacé par des sentiments bien contraires, quand

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un effroyable désastre, cherché si volontairement et si loin, eut anéanti la plus belle, la plus vaillante armée de l'univers, et que le grand capitaine, réputé si longtemps invincible, fut revenu, tel que le poète Eschyle a mis en scène le roi de Perse, fugitif et seul, avec *un carquois vide.*

» Il se fit alors, non par une mobilité blâmable des esprits, mais par un retour d'équité vengeresse, une grande révolution dans les idées de la foule et dans le jugement et le langage des habiles. On osa censurer et prévoir. Au milieu des deuils privés, des afflictions de famille, si nombreuses et si déchirantes, il y eut comme un deuil public, sévère, accusateur, faisant circuler de sinistres et insaisissables sarcasmes....

« On sait que, doué d'une lucidité de sévère bon sens égale à la puissance de son génie passionné, Napoléon excellait par moments à juger sa fortune et ses actes, d'un coup d'œil aussi sûr que s'il se fût agi d'un autre, et avec un désintéressement de lui-même qui semblait sa dernière supériorité, celle de sa raison sur sa gloire.

« C'est là ce qui explique un entretien qu'il eut à peu de temps de là avec M. de Narbonne. Celui-ci, dans sa semaine de service, couché aux Tuileries, tout joignant la chambre de l'empereur, dont la veille s'était prolongée fort tard, se sentit réveiller avant le jour. C'était le prince qui, s'asseyant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

près de son lit, lui dit familièrement : « Ne bougez, mon cher général, et causons un peu. Vous êtes donc toujours constitutionnel, à ce que je vois, croyant au gouvernement représentatif, à l'opinion, à la liberté d'examen? Je ne vous ai pas encore guéri ; je le conçois, c'est un pli de 1789. C'est votre jeunesse, vos lectures, votre vie tout entière; et puis, il faut être juste, il y a dans tout cela un coin de vérité ; c'est, entre nous, moins une querelle d'opinion qu'une variante de date ; ce que j'ai fait, j'ai dû le faire, et il n'y avait que moi, moi tout entier, pour succéder à la Révolution, et tenir la place. Mais après moi, je comprends autre chose, un gouvernement de tempérament et d'équilibre, comme vous dites, vous autres.

» Et cela, remarquez-le bien, vous en avez déjà le principe, un sénat, un corps législatif. Que faut-il de plus pour arriver au reste? rendre le sénat héréditaire, comme cela se peut, comme cela viendra de soi-même, quand le temps l'aura épuré ; puis donner la parole au corps législatif : c'est l'affaire d'un nouveau règne ; c'est le lot de mon fils. Il sera probablement un homme ordinaire, de facultés modérées : car, vous savez cette loi de la nature, le génie ne se transmet pas ; depuis que le monde est monde, il n'y a pas eu, que je sache, deux grands poètes, deux grands mathématiciens, deux grands conquérants, deux monarques de génie, dont l'un soit le fils de l'autre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Mon fils sera donc dans la moyenne de l'humanité ; eh bien ! voilà votre roi constitutionnel tout trouvé, le cadre étant prêt d'ailleurs, et la fondation affermie par le temps. Il sera médiocre, rien de mieux ; cela n'empêche pas qu'il ne puisse être actif et sage, s'il a été bien élevé. C'est à vous que je pense pour cela. Tout est incertain dans ce monde, pour le plus puissant et le plus haut placé. Je ne m'attends pas à une longue vie. Je serai satisfait si, comme j'y songe depuis assez longtemps, mon fils est élevé par vous dans les sages maximes et les sentiments français que vous avez (1). »

« L'avenir politique était bien sombre, ajoute M. Villemain, et jusqu'à cette espèce de pronostic douloureux et de résignation plus douce dans l'âme altière de l'empereur, tout semblait annoncer l'ébranlement de cette prodigieuse fortune, et comme l'an climatérique de ce génie extraordinaire. »

Mais Napoléon n'entrevoyait ou ne voulait s'avouer que la moitié de la vérité : ne devait-il pas comprendre qu'aussitôt que son bras de fer se serait retiré, ce ressort si longtemps et si fortement tendu éclaterait et se briserait dans la main de ce successeur dont il prévoyait lui-même l'insuffisance. Ne devait-il pas lui épargner cette épreuve, préparer la transition ? Comme les hommes de son ordre, Napoléon avait des éclairs de lumière et des élans

(1) Villemain, *Souvenirs contemporains*, t. Ier ; *M. de Narbonne*, p. 276.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de pensée qui lui entr'ouvraient la sphère des hautes vérités; mais le despote avait de prompts retours. C'était « un génie incomparablement actif et puissant, admirable par son horreur du désordre, par ses profonds instincts de gouvernement et par son énergique et efficace rapidité dans la reconstruction de la charpente sociale, mais un génie sans mesure et sans frein, qui n'acceptait, ni de Dieu, ni des hommes, aucune limite à ses désirs ni à ses volontés, et qui par là demeurait révolutionnaire en combattant la Révolution; supérieur dans l'intelligence des conditions générales de la société, mais ne comprenant qu'imparfaitement, dirai-je grossièrement, les besoins moraux de la nature humaine, et tantôt leur donnant satisfaction avec un bon sens sublime, tantôt les méconnaissant et les offensant avec un orgueil impie (1). « Ainsi, le lendemain pour ainsi dire de la scène que nous venons de rapporter, au milieu de 1813 même, après Bautzen, à Mayence, il s'emportait contre « la bande d'imbéciles qui soupiraient au fond de l'âme pour la liberté de la presse, pour la liberté de la tribune, et qui croyaient à la toute-puissance de l'esprit public. « Eh bien! s'écriait-il, vous allez savoir mon dernier mot : tant que cette épée pendra à mon côté, vous n'aurez aucune des libertés après lesquelles vous soupirez (2). »

(1) Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. Ier, p. 4.
(2) *Mémoires du comte de Beugnot.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quelques mois après l'empereur tombait, abandonné par le plus grand nombre et repoussé par les autres. Est-ce donc l'action dissolvante de la presse qui avait sapé sa popularité et préparé sa chute? Evidemment non, et l'on penserait avec plus de raison, ce semble, que la presse libre aurait empêché les fautes qui précipitèrent sa ruine. « Si, dit M. Thiers, il y avait eu quelque liberté de langage dans les corps de l'État et dans les journaux, un conquérant aveuglé n'aurait pas pu perdre en Espagne, en Russie, en Allemagne, un million de Français, nos frontières et lui-même (1). »

L'asservissement de la presse fut un des griefs sur lesquels s'appuya le célèbre décret de déchéance; on y lit :

« Considérant que la liberté de la presse, établie et consacrée comme un des droits de la nation, a été constamment soumise à la censure arbitraire de Napoléon Bonaparte, et qu'en même temps il s'est toujours servi de la presse pour remplir la France et l'Europe de faits controuvés, de maximes fausses, de doctrines favorables au despotisme et d'outrages envers les gouvernements étrangers. »

Que ce reproche fût fondé, personne ne le contestera; mais de la part du sénat c'était une impudeur qui n'avait d'égale que sa servilité. On se rappelle, en effet, qu'une commission dite de la li-

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, p. 270.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

berté de la presse avait été créée au sein de ce corps par la Constitution impériale de l'an XII ; mais aucune protestation n'avait révélé à la France l'existence de cette commission, et l'on sait pourtant si l'occasion lui manqua. Le sénat n'éleva la voix que le jour où il fallut précipiter l'empereur vaincu. Triste exemple de l'abaissement des âmes avilies par le despotisme !

La presse, nous avons regret de le dire, ne montra pas plus de dignité ; mais, du moins, elle avait sa propre injure à venger.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# PREMIÈRE RESTAURATION

—

Attitude des journaux en présence du nouvel état de choses. — Promesses libérales du nouveau gouvernement : Sénatus-consulte du 6 avril ; Déclaration de Saint-Ouen ; art. 8 de la Charte. — Elles sont presque aussitôt retirées : la censure est rétablie. — Loi du 21 octobre sur la police de la presse ; vivement discutée dans les deux Chambres, dans les journaux, dans les salons. — Lamennais. — M. Guizot.

Le 1er avril 1814, Paris et la France apprenaient, par toutes les voix de la publicité, que les armées alliées avaient fait à Paris une entrée triomphale, et que « les fastes de l'histoire ne présentaient pas d'exemple d'un enthousiasme aussi éclatant et aussi sincère. »

On a beaucoup reproché aux journaux leur attitude dans ces tristes journées. Je ne prétends certes pas l'excuser; mais on en donne une explication dont il faut tenir compte.

On sait que les alliés, maîtres de Paris, hésitaient entre trois partis : faire la paix avec Napoléon, établir la régence, ou rappeler les Bourbons. Pendant que les meneurs du parti royaliste s'agitaient tu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

multueusement pour faire triompher la *bonne cause*, un officier vendéen, homme intelligent et énergique, le marquis de La Grange, prenait à l'égard des journaux, dont il avait compris l'importance dans ces moments de crise, des mesures qui devaient servir bien plus efficacement la cause royale. La connaissance qu'il avait de la langue allemande l'avait mis en contact, dans la journée, avec plusieurs officiers généraux de l'armée alliée, et son nom, ses sympathies politiques, avaient resserré ces rapports. Il en profita pour obtenir du général Sacken, gouverneur militaire de Paris, un ordre qui plaçait tous les journaux sous la surveillance d'un royaliste obscur, mais dévoué, nommé Morin. Après avoir installé celui-ci à la préfecture de police en sa nouvelle qualité, il se transporta dans tous les bureaux de journaux, et y plaça des rédacteurs, qui s'y établirent soit à titre d'anciens propriétaires dépossédés, soit en qualité de censeurs. Dès la soirée du 31 mars, les membres du gouvernement provisoire avaient signé, dit-on, un arrêté qui autorisait les anciens propriétaires du *Journal des Débats* à rentrer dans leur propriété. Les nouveaux rédacteurs reçurent tous pour mot d'ordre d'annoncer que la cocarde blanche avait été arborée par la population de Paris, et que les armées alliées avaient été accueillies par les cris mille fois répétés de *Vive le Roi! Vivent les Bourbons!*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cette prise de possession des instruments de la publicité politique fut accomplie dans la nuit, de sorte que la métamorphose fut aussi soudaine que complète. Le 30 mars (1), toutes les nouvelles étaient rédigées dans le sens impérial, chaque ligne respirait le plus entier dévouement à l'Empire et à l'empereur : le 1er avril, ces mêmes journaux maudissaient l'Empire; traitaient l'empereur de tyran, d'usurpateur, de Robespierre à cheval, de tigre à face humaine, vantaient les bienfaits de l'invasion, et appelaient de toutes leurs forces la venue des Bourbons. Et non contents d'injurier le lion vaincu, ils exaltaient les vertus des souverains alliés, et rapportaient *avec attendrissement* une foule de mots qu'on leur prêtait. Je ne parle pas de l'enthousiasme tout naturel des journaux royalistes.

Un exemple donnera la mesure de cet avilissement des esprits. On lit dans le *Journal de Paris* du 5 avril :

« Il est bon de savoir que Bonaparte ne s'appelle pas Napoléon, mais Nicolas, ni Bonaparte, mais Buonaparte : il avait retranché l'*u* pour se rattacher à une illustre famille de ce nom.

Le 8, le *Journal des Débats* croyait devoir faire la même révélation à ses lecteurs, se reprochant en quelque sorte de ne pas la leur avoir faite plus tôt :

(1) Quelques journaux, notamment les *Débats*, ne parurent pas le 31 ; ceux qui furent publiés ne contenaient que des nouvelles de théâtre et des articles de littérature.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Il est temps* de faire connaître au public que Buonaparte ne s'appelle pas Napoléon, mais Nicolas : cet homme voulait paraître extraordinaire en tout, et jusque dans son nom de baptême.

Le lendemain 9, il renchérissait encore sur cette belle invention :

Il est bien certain que Buonaparte ne s'appelle pas Napoléon; mais un habitant d'Ajaccio, son allié, et qui demeure à Paris, assure que le véritable prénom du faux grand homme est Maximilien, au lieu de Nicolas. Il ajoute qu'il n'a changé de prénom que pour éviter que le peuple ne le comparât à Maximilien Robespierre, son devancier, d'exécrable mémoire. En ce cas, Buonaparte s'est étrangement trompé : quelque nom qu'il prît, on ne pouvait le méconnaître pour le digne successeur d'un maître qu'il a laissé bien loin derrière lui.

Il me répugnait de m'arrêter à ces misères; mais il ne m'eût pas été possible de les passer complétement sous silence. « Comme d'usage, dit M. Thiers, la presse était devenue la vive expression de la passion du jour, et cette passion, c'était la haine de l'Empire, de ses guerres incessantes, de son gouvernement arbitraire. Il régnait donc un affreux déchaînement contre Napoléon, contre sa famille, contre ses ministres et tout ce qui lui avait appartenu (1). » Nous le voulons bien, mais nous n'en persistons pas moins à flétrir de pareilles indignités.

Ajoutons, quoi qu'en dise l'illustre historien, que la presse n'avait guère, dans ces premiers jours, d'autre liberté que la liberté de l'injure.

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, p. 74.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le gouvernement qui cherchait à s'élever sur les ruines de l'Empire devait nécessairement en prendre le contre-pied, et faire briller aux yeux de la nation, fatiguée de guerre et de despotisme, la paix et la liberté. Le 1er avril, le sénat décidait que le gouvernement provisoire préparerait un projet de Constitution, et que, dès le lendemain, il ferait connaître aux Français par une adresse les principes fondamentaux sur lesquels cette Constitution devait reposer : la liberté de la presse était un de ces principes, et elle fut en effet consacrée par le sénatus-consulte du 6 avril, dont l'article 23 était ainsi conçu :

La liberté de la presse est entière, sauf la répression légale des délits qui pourraient résulter des abus de cette liberté.

Mais dès le lendemain le gouvernement provisoire prenait l'arrêté suivant :

Le gouvernement provisoire, considérant que le moyen le plus certain d'établir la liberté publique est d'empêcher la licence ; que la liberté de la presse, qui doit être la sauve-garde des citoyens, ne doit pas devenir un moyen d'insulte et de diffamation ; que, dans les circonstances présentes, un pareil abus, et surtout celui qu'on pourrait faire des pamphlets et affiches publiques, deviendrait facilement une arme perfide dans les mains de ceux qui pourraient chercher encore à semer le trouble parmi les citoyens, et mettre ainsi obstacle au noble élan qui doit les réunir tous dans une même et si juste cause; ouï le rapport du commissaire au département de la police générale, et conformément au principe établi dans l'art. 3 de son arrêté du 4 avril 1814 ; — Arrête ce qui suit :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Art. 1er. Aucun placard ni affiche ne pourra être apposé dans les rues ou places publiques sans avoir été préalablement présenté à la préfecture de police, qui donnera le vu pour afficher.

Art. 2. Il est défendu à aucun colporteur de crier dans les rues, vendre et distribuer aucun pamphlet et aucune feuille dont la distribution n'ait pas été autorisée par la préfecture de police.

Le même jour, M. Michaud, membre de l'Institut, était nommé censeur des journaux existant au 31 mars précédent, autres que le journal officiel; il devait exercer cette censure sous l'autorité du ministre de la police.

Ces mesures étaient motivées par la disposition des esprits, très-hostiles au sénat. A peine, en effet, le *Moniteur* eut-il publié la Constitution sénatoriale que du jour au lendemain cent brochures vinrent remettre sous les yeux de la France la vie passée du sénat et ses titres à la considération publique; on y faisait surtout ressortir l'égoïsme avec lequel ces messieurs, en renversant l'Empire, s'attribuaient à eux-mêmes, non-seulement l'intégrité, mais la perpétuité des avantages dont l'Empire les avait fait jouir. Ce fut une clameur générale. Etourdi par ce fracas, auquel il était loin de s'attendre, le gouvernement provisoire, pour que le sénat ne succombât point sous les coups du parti royaliste, s'était hâté de remettre en vigueur les arrêtés et réglements de police sur l'imprimerie et la librairie, et de rétablir la censure sur la presse périodique.

Ainsi bâillonnés, les journaux durent rester à peu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

près étrangers au débat. Ils n'avaient d'ailleurs à cette époque qu'une importance assez secondaire; il n'y en avait pas plus de deux ou trois qui discutassent sérieusement les questions politiques. Le premier de tous, le *Journal des Débats,* constitutionnel modéré en même temps que royaliste ardent, fit quelquefois trève, pendant les mois d'avril et de mai, à ses outrageantes diatribes contre Bonaparte, pour prendre part à la guerre des brochures, et pour prêcher l'alliance de l'ancienne monarchie avec les idées nouvelles. Le *Journal de Paris* marchait à peu près dans la même voie. La *Gazette* défendait les opinions royalistes.

Cependant les Bourbons, qui s'avançaient, s'efforçaient de faire tourner à leur profit les rigueurs du régime impérial, et Louis XVIII ratifiait, en quelque sorte, les promesses du gouvernement provisoire. Dans la déclaration de Saint-Ouen, du 2 mai, il s'engageait à « respecter la liberté de la presse, sauf les précautions nécessaires à la tranquillité publique », et la Charte constitutionnelle la consacra solennellement dans son article 8 :

> Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

Cet article avait donné lieu, dans le sein du comité de Constitution, à des débats dont nous devons dire un mot, parce qu'ils se reproduisirent

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus d'une fois à la tribune, lorsqu'il s'agit de réglementer l'exercice de la liberté qu'il consacrait.

La rédaction primitive portait : « En se conformant aux lois qui doivent *prévenir* et *réprimer* les abus de cette liberté. »

Boissy d'Anglas demanda la suppression du mot *prévenir*. « Réprimer un abus, disait-il, c'est empêcher qu'il ne se *reproduise*; le prévenir, c'est empêcher de le *commettre*. Or, le moyen d'*empêcher*, en fait de presse, à moins de rétablir la censure ! Le droit de publier et de faire imprimer ses opinions, dans ce cas, n'existe plus. »

Cette théorie, et l'article en lui-même, rencontrèrent des contradicteurs passionnés, parmi lesquels se fit remarquer M. de Fontanes, « ce courtisan raffiné d'un despote glorieux », comme l'appelle M. Guizot. Selon lui, il n'y avait pas de gouvernement possible avec la liberté de la presse telle que l'entendait son collègue. Donner à tout le monde le droit de publier et de faire imprimer tout ce qui lui conviendrait sur les principes, les institutions et les personnes, c'était ouvrir la digue à toutes les extravagances, à tous les excès, et substituer le gouvernement de la place publique et de la rue à l'action des pouvoirs régulièrement établis. Et il allait jusqu'à dire que, pour lui, il ne se regarderait jamais comme libre là où existerait la liberté de la presse.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

MM. Barbé-Marbois, Laîné et quelques autres, se rangèrent du parti de Boissy d'Anglas, et défendirent la liberté de la presse comme la condition nécessaire des institutions représentatives et comme une garantie indispensable contre les abus d'autorité. « Donner la liberté de la presse, dit un de ces honorables, c'est changer une pique en une plume. »

L'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, intervint. Pour lui la discussion était sans objet : *prévenir* et *réprimer* étaient synonymes. « Qui prévient réprime », disait-il. Quelques membres se rangèrent à son opinion. On mit aux voix la suppression demandée par Boissy d'Anglas. Les commissaires, qui ne voyaient qu'un double emploi, une redite, dans le mot *prévenir*, en votèrent la suppression, et donnèrent ainsi la majorité aux partisans de la liberté de la presse. De sorte, remarque M. de Vaulabelle, que la conquête de cette liberté sans laquelle nulle autre n'existe, et qui constituait pour ainsi dire à elle seule toute la Charte de 1814, fût le résultat d'une confusion grammaticale, sur laquelle on essaya vainement de revenir.

Et encore — c'est M. Beugnot qui l'affirme — aucun des membres de la commission ne supposait-il que la liberté des journaux quotidiens fût comprise dans la liberté de la presse. Et j'ajouterais plus volontiers foi à cette assertion qu'à celle de M. Thiers, « qu'à cette époque personne, faute

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'expérience, ne pensait aux distinctions qui ont été admises plus tard entre les journaux et les livres. » M. Thiers dit, d'ailleurs, « qu'il n'y eut presque pas de contestation sur l'article 8 (1). »

Quoi qu'il en soit, le 10 juin, six jours seulement après la promulgation de la Charte, parut une ordonnance qui, en attendant la loi nouvelle, maintenait « les lois, décrets et réglements relatifs à l'usage de la presse et aux délits qui pourraient se commettre par cette voie. »

Cet empressement à retirer, en quelque sorte, ce qu'on venait d'accorder, ne laissa pas de causer quelque surprise, rien ne semblait justifier cette première atteinte portée à la confiance de la France dans l'exécution sincère et complète du pacte constitutionnel.

Le gouvernement, d'ailleurs, paraissait avoir hâte de vider cette question brûlante; ce fut la première dont il saisit les Chambres, aussitôt qu'elles furent constituées. Le 5 juillet, un mois à peine après la promulgation de la Charte, et pour en assurer, disait-on, le bienfait, le ministre de l'intérieur, l'abbé de Montesquiou, présentait à la chambre des députés un projet de loi qui en abolissait virtuellement un des articles les plus importants (2).

(1) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, p. 171.

(2) La présentation de ce projet de loi avait été précédée, à la chambre des députés, de débats sur la presse, soulevés par deux propositions individuelles,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce projet de loi était l'œuvre de Royer-Collard, alors directeur de la librairie, et d'un jeune écrivain protestant, M. Guizot, que nous avons déjà rencontré au *Publiciste*, et qui, de secrétaire particulier de l'abbé de Montesquiou, était devenu secrétaire général du département ministériel dont son protecteur était titulaire. Quelques jours auparavant, M. Guizot avait publié une brochure dans laquelle (1) il demandait la censure, et qui avait pu faire pressentir l'esprit de la loi projetée.

dont l'une avait été rejetée et l'autre adoptée. Cette dernière, émanée de M. Faure, était considérée par le *Censeur* comme destructive de la liberté de la presse. (Voir à la table du t. Ier.) Le gouvernement l'aurait autrement interprétée, si l'on en croit M. Thiers. « Le gouvernement, dit-il, comprit qu'il était impossible d'éluder la difficulté, et que la chambre des députés, s'appuyant sur l'article 8 de la Charte, lequel déclarait la presse libre, moyennant la répression légale de ses abus, ne pouvait pas être éconduite comme l'auteur d'une proposition sans écho dans le pays. Il était évident à ses yeux que le vœu d'une loi sur la presse reviendrait sans cesse, que ce vœu serait accueilli par la chambre des pairs, et qu'il arriverait irrésistible au pied du trône. Le roi le sentit, et, le conseil ayant été convoqué à cette occasion, il lui dit qu'il fallait se rendre de bonne grâce, si on ne voulait avoir la main forcée. On suivit l'avis fort sage du roi. » (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XVIII, p. 266.) Ainsi, d'après ce récit, c'eût été pour répondre aux justes réclamations de la Chambre contre l'atteinte portée à l'article 8 de la Charte par l'ordonnance du 10 juin que le ministère lui aurait porté une loi qui était la violation manifeste de cet article 8. Et il y aurait mis un empressement, une *bonne grâce*, bien faite pour charmer la Chambre : c'est le 4 juillet, en effet, que la proposition de M. Faure avait été prise en considération et renvoyée dans les bureaux, et c'est dans la séance du lendemain 5 que fut présenté le projet de loi qui nous occupe.

M. Thiers ajoute que ce fut l'abbé de Montesquiou qui rédigea le projet de loi, que la chambre des députés fut très-flattée de voir la couronne se rendre si vite à ses vœux (non encore exprimés), et cependant elle n'adopta la loi, — même très-amendée, — que « pour ne pas faire subir un échec à la royauté dans sa première proposition. » Nous voudrions croire que l'illustre historien est plus dans le vrai quand il constate la favorable disposition des esprits en 1814 en faveur de la liberté de la presse, et cela « parce qu'on était au lendemain du despotisme de l'Empire. On venait d'apprendre, dit-il, ce qu'un pouvoir non contredit était capable de faire. » Il y avait bien contre la presse, ajoute M. Thiers, les désordres de la Révolution, les égarements de 1792 et 1793; mais les journaux n'en étaient nullement coupables, au contraire ! (P. 270.)

(1) *Quelques idées sur la liberté de la presse.* — On en trouve le compte-rendu dans le *Journal des Débats* des 29 et 30 juillet.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce projet, devenu la loi du 21 octobre, se composait de deux titres : le premier relatif aux brochures, journaux et écrits périodiques; l'autre à la police générale de la presse. En voici les principales dispositions :

Tout écrit de plus de *trente feuilles d'impression* pourra être publié librement et sans examen de censure préalable. Il en sera de même, quel que soit le nombre des feuilles, des écrits en langue morte et en langue étrangère, des mandements, lettres pastorales, catéchismes, livres de piété, mémoires sur procès signés d'un avocat, etc.

Les journaux et écrits périodiques ne pourront paraître qu'avec l'autorisation du roi.

Nul ne sera imprimeur, ni libraire, s'il n'est breveté par le roi et assermenté.

Le brevet pourra être retiré à tout imprimeur qui aura été convaincu par jugement de contravention aux lois et réglements.

La liberté de la presse ne jouissait pas alors de cette popularité que devaient lui donner plus tard les fautes de la Restauration. Sans parler du dégoût qu'inspiraient aux honnêtes gens les injures de la presse royaliste contre les hommes des régimes précédents, il subsistait dans les classes éclairées, depuis la Révolution, une crainte vague des pamphlets et des journaux. Dans le parti constitutionnel même, quelques personnes croyaient de très-bonne foi que la liberté de la presse avait besoin d'être mise en tutèle. C'était notamment, nous le savons déjà, l'opinion du principal auteur de la loi, de Royer-Col-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lard, de cet homme éminent, qui, douze ans plus tard, devait prononcer en faveur de la liberté de la presse un des plus magnifiques discours qui aient honoré la tribune française.

L'impression n'en fut pas moins profonde; une immense clameur s'éleva contre ce malencontreux projet, que les libéraux dénonçaient comme un attentat à la Charte, à la liberté, à la civilisation. En attendant que la discussion s'ouvrît à la Chambre, les opinions opposées essayèrent leurs forces dans les journaux et dans de nombreuses brochures. La lutte fut des plus vives. Parmi les brochures, nous nous bornerons à en signaler une de Benjamin-Constant (*De la liberté des brochures, des pamphlets et des journaux, considérée sous le rapport de l'intérêt du gouvernement*), où le célèbre publiciste établissait péremptoirement que la liberté de la presse, nuisible aux mauvais gouvernements, est favorable aux bons, et que tout gouvernement qui abolit la liberté de la presse se place volontairement dans la première catégorie. Rien ne lui paraissait plus fâcheux que l'asservissement des journaux, non-seulement pour les citoyens, qui, en perdant la liberté de la presse, perdent leur unique garantie contre l'arbitraire, mais pour le gouvernement lui-même, qui devenait responsable de tout ce que les journaux publiaient, et qui se privait du seul moyen qu'il eût de ranimer en France un peu de vie politique.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Parmi les hommes qui se prononcèrent contre ce projet liberticide, nous rencontrons un écrivain dont le nom, encore peu connu, était appelé à un grand retentissement, Lamennais. Il entrait à peine, alors, dans la carrière. Néanmoins, il avait déjà publié quelques ouvrages, notamment des *Réflexions sur l'état de l'Eglise,* imprimées en 1808, mais qui avaient été aussitôt arrêtées par la police impériale. C'était le prélude de la lutte hardie de l'apôtre avec la société, et comme son premier défi. Dès cette époque, ses principes sur les questions vitales de liberté étaient fermement assis. Voici ce qu'il écrivait à un ami au sujet de ce premier mensonge de la Restauration :

Je viens de lire le projet de loi *napoléonienne* sur la liberté de la presse. Cela passe tout ce qu'on a jamais vu. Buonaparte opprimait la pensée par des mesures de police arbitraire ; mais une sorte de pudeur l'empêcha toujours de transformer en ordre légal le système de tyrannie qu'il avait adopté. Voyons ce qui en résulte pour moi : 1° Girard (*l'imprimeur*) sera obligé de déclarer qu'il se propose d'imprimer un livre sur l'institution des évêques, lequel formera tant de feuilles d'impression ; 2° l'impression finie, et avant de commencer la vente, il faudra qu'il remette un exemplaire au directeur de la librairie ; 3° le premier venu, Tabaraud, par exemple, peut former plainte devant un tribunal, et déférer le livre comme un *libelle diffamatoire,* auquel cas l'édition sera saisie en attendant jugement. Il n'est pas même bien clair que la saisie ne puisse pas avoir lieu, malgré le privilége de nos soixante-six feuilles, sous le prétexte que je remue des questions qui peuvent troubler la *tranquillité publique.* Ce serait bien pis si je n'avais qu'un petit pamphlet de quatre cent quatre-vingts

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pages in-8° : il n'y aurait pas moyen de se tirer d'affaire. Heureux celui qui vit de ses revenus, qui n'éprouve d'autre besoin que celui de digérer et de dormir, et savoure toute vérité dans le pâté de Reims, que nul n'oserait censurer en sa présence ! J'ai bien peur que l'heureuse révolution ne se borne à l'échange d'un despotisme fort contre un despotisme faible. Si mes craintes se réalisent, mon parti est pris, et je quitte la France en secouant la poussière de mes pieds.

Le lendemain, il écrivait encore au même :

Je regrette bien de ne pouvoir savoir, avant de partir, ce que tu penses du projet qui me paraît renfermer la plus vexatoire, la plus sotte, la plus impolitique et la plus odieuse de toutes les lois. N'as-tu pas admiré, dans le discours de M. de Montesquiou, comme quoi les Français ont trop d'esprit pour avoir besoin de dire ce qu'ils pensent? Quelle ineptie et quelle impudence (1)!

La presse ne demeura pas muette. Un journal nouvellement fondé, et qui devait jouer un grand rôle et exercer une influence décisive dans ces années de crise, *le Censeur*, dont nous parlerons bientôt, s'éleva surtout avec une grande force et une grande hardiesse contre cette loi, « aussi despotique au fond qu'elle était libérale dans la forme. » Un de ses auteurs, M. Comte, adressait au ministre de l'intérieur, le 9 juillet, sur la liberté de la presse considérée dans ses rapports avec la liberté civile, une lettre qui débutait ainsi :

La liberté de la presse doit-elle être maintenue, ou faut-il, au contraire, rétablir la censure?

Si cette question avait été proposée il y a trois jours à un

(1) Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. Ier, p. 147.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

homme sage et ami de son pays, j'ose croire, Monseigneur, qu'il se serait abstenu de l'examiner, ou que, du moins, il se serait bien gardé d'en rendre l'examen public. Il ne convient pas, aurait-il dit, de supposer qu'un des droits les plus sacrés du peuple, celui sans lequel l'exercice de tous les autres sera toujours précaire, peut être présenté comme douteux. La Constitution vient de naître : nous devons en respecter jusqu'aux imperfections, et nous interdire toute discussion qui pourrait faire penser qu'on peut la détruire.

Mais si cet homme avait connu la situation actuelle des esprits, et qu'il eût été appelé à l'honneur d'éclairer le prince sur ses intérêts et sur ceux de la France, il aurait repoussé bien loin de lui le désir de porter atteinte à un ouvrage qui désormais doit être sacré ; il lui aurait fait sentir que, trompés pendant vingt années par tous les gouvernements, les Français étaient devenus soupçonneux et méfiants ; que, quelles que fussent et la grandeur de son âme et la pureté de ses intentions, il deviendrait suspect à la France dès qu'elle croirait le voir marcher sur les traces de cet homme qui ne présenta une charte constitutionnelle aux Français que pour s'emparer avec plus de facilité des rênes du gouvernement, et qui la renversa dès qu'il se crut affermi sur le trône ; enfin il lui aurait fait entendre qu'il se perdrait infailliblement, si, comme cet insensé, il croyait consolider sa puissance en sapant les lois qui en faisaient l'unique fondement.

A ces considérations générales, et si l'intérêt du ministre n'eût pas fait taire le citoyen, il en aurait ajouté de plus puissantes encore pour l'engager à respecter particulièrement la liberté de la presse. Il lui aurait rappelé qu'après la chute du gouvernement impérial, le sénat n'avait cru pouvoir calmer l'inquiétude et l'agitation qui commençaient à se manifester dans les esprits qu'en proclamant les bases d'une nouvelle charte constitutionnelle ; que la faculté donnée à tous les Français de rendre leurs opinions publiques par la voie de l'impression, et sans aucune censure préalable, avait été posée comme la première de ces bases, et que le projet de constitution présenté par le gouver-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nement provisoire, et adopté par tous les corps de l'Etat, avait garanti à tous les citoyens le libre exercice de cette faculté.

Vous-même, lui aurait-il dit, vous avez cru ne devoir pénétrer dans le sein de la France qu'après nous avoir donné la même garantie; cette garantie, vous l'avez confirmée par une charte constitutionnelle, à laquelle vous avez publiquement juré d'être fidèle. Il ne serait donc pas prudent de tromper l'attente des Français, et de présenter un projet de loi pour rétablir la censure. Ce projet, proscrit d'avance par la décision la plus expresse de tous les corps de l'Etat, serait repoussé par la nation entière, et peut-être aurait-il pour effet de faire considérer aux esprits soupçonneux toutes vos promesses comme autant d'actes de duplicité, dont l'objet était de soumettre la France à un joug plus humiliant encore que celui dont elle vient d'être délivrée.

Nous croyons pouvoir nous dispenser d'analyser ce long plaidoyer du jeune et courageux publiciste en faveur de la liberté de la presse; nous nous bornerons à en rapporter le dernier trait, qui a un véritable à-propos.

Cependant, Monseigneur, si vous vous montrez sévère envers tous les pauvres auteurs, vous vous montrez bien indulgent envers les hommes d'Eglise; vous les autorisez à publier sans aucune espèce de censure préalable des mandements, des lettres pastorales, des catéchismes et des livres de prières. Mais croyez-vous, Monseigneur, que ces ouvrages ne peuvent pas être aussi dangereux que des ouvrages philosophiques? La religion ne saurait être nuisible sans doute; mais ses ministres en abusent quelquefois d'une manière bien cruelle. Lorsqu'ils nous annoncent, par exemple, que, quand l'heure sera venue, les hérésies et les schismes s'enfuiront, comme les ennemis et les usurpateurs du trône français, ne nous déclarent-ils pas que l'esprit de persécution dont ils furent jadis animés est tout prêt à se rallumer? Vous autorisez la libre publication des livres de prières; mais

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pensez-vous qu'un recueil de prières semblables à celles que Jacques Clément adressait au ciel avant l'assassinat de Henri III serait un recueil fort édifiant? D'ailleurs, que ne peut-on pas convertir en prières et en mandements (1)?

Ce ne fut pas seulement l'unique journal libéral de l'époque qui attaqua le projet de loi; il fut aussi combattu par le *Journal de Paris,* organe modéré de l'opinion royaliste, et plus rudement encore par le *Journal des Débats*, qui commença ce jour-là la lutte honorable qu'il a constamment soutenue depuis en faveur de la liberté de la presse. Cette opposition des frères Bertin, dont on connaissait le dévouement au gouvernement et à la cour, ne laissa pas de surprendre; les *royalistes purs* les accusèrent ironiquement d'être des *royalistes constitutionnels.*

Oui, répondirent-ils, oui, nous sommes royalistes constitutionnels, parce que nous sommes véritablement royalistes, et que notre amour pour le roi consiste à respecter et à faire respecter les lois fondamentales de son autorité suprême... Nous demandons qu'aucun article de la Charte constitutionnelle ne soit abrogé, ni même suspendu pour quelques années, parce que nous prévoyons qu'une seule atteinte en ferait craindre d'autres, et que cette crainte ébranlerait la confiance si nécessaire au roi pour rendre ses sujets paisibles et heureux.

En revanche, *la Quotidienne* énumérait chaque jour les crimes que, suivant elle, la liberté de la presse avait commis ou fait commettre, et la *Ga-*

(1) *Le Censeur,* ou Examen des actes et des ouvrages qui tendent à détruire ou à consolider la Constitution de l'État, t. Ier, p. 73.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*zette de France* la comparait à la quadrature du cercle et à la pierre philosophale.

L'émotion n'avait pas été moins vive à la Chambre des députés que dans le public. Cette Assemblée, qui n'était autre chose que l'ancien Corps législatif impérial sous une dénomination nouvelle, n'avait jusqu'alors présenté dans sa composition politique aucune nuance perceptible ; on n'y connaissait ni majorité ni minorité, ni opposants ni ministériels : le jour même où lui fut présenté le projet de loi sur la presse, une opposition s'y forma.

La discussion dans les bureaux fut longue et animée, et ce ne fut que le 1er août que M. Raynouard lut à la Chambre son rapport, qui concluait au rejet du projet comme entaché d'inconstitutionnalité ; voici en quels termes :

La Charte dit, art. 8 : « Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent *réprimer* les abus de la presse. » Que signifient ces derniers mots? *Réprimer* les abus, ce n'est pas *prévenir* les abus, ce n'est pas arrêter l'usage. L'abus ne naît et ne peut naître que de l'usage.... *Réprimer* n'a jamais été synonyme de *prévenir*. *Prévenir*, c'est empêcher que le mal ne naisse ; *réprimer*, c'est empêcher qu'il ne fasse des progrès. La loi qui prévient ne réprime pas ; elle n'a rien à réprimer, à punir, puisqu'elle empêche le délit de naître. La loi qui punit le délit, en le punissant, l'empêche de faire des progrès, d'avoir des suites plus funestes. Il n'y a donc nul doute que la Charte, en ne soumettant la liberté de la presse qu'à des lois répressives, n'a entendu ni pu entendre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'existence et la possibilité de la censure, et dès lors la proposition contenue dans le projet de loi est inconstitutionnelle. En conséquence, la commission vous propose de rejeter le projet.

L'impatience du public était si grande, la curiosité qu'excitaient ces premiers tournois en faveur de la liberté, si vive, que, le jour où devait s'ouvrir la discussion publique, les bancs des députés se trouvèrent envahis par des individus étrangers à la Chambre, et, le président n'ayant pu parvenir à faire évacuer la salle, la séance dut être levée et la discussion ajournée au lendemain. La lutte fut animée et très-remarquable. Elle durait depuis six jours lorsque le ministère, inquiet du nombre des opposants et des sympathies qui accueillaient au dehors chacune de leurs paroles, prit le parti de transiger. Après s'être efforcé de prouver que *réprimer* et *prévenir* étaient synonymes, qu'ainsi l'entendait le roi, interprète de la loi, l'abbé de Montesquiou déclara qu'il était autorisé par le roi à accepter trois amendements proposés dans le cours de la discussion, savoir : 1° à abaisser jusqu'à vingt feuilles la limite qui devait séparer les écrits censurés des écrits non censurés ; 2° à affranchir de la censure les opinions des membres de la Chambre ; 3° à stipuler que le titre 1^er^ de la loi, celui qui établissait la censure et la nécessité de l'autorisation pour les journaux, cesserait d'avoir son effet à la fin de la session de 1816, s'il n'avait pas été renouvelé.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce dernier amendement était fort important, en ce qu'il changeait radicalement le caractère de la loi : sollicitée par le gouvernement comme disposition organique, la censure devenait une simple mesure de circonstance, un fait temporaire, confirmatif du droit de publication libre. Malgré cette concession considérable, qui semblait consacrer irrévocablement le principe de la liberté de la presse, 80 boules noires, sur 217 votants, protestèrent contre l'adoption.

Le résultat final n'en était pas moins funeste pour la liberté, et il produisit une fâcheuse impression dans l'esprit de ceux qui avaient espéré que le retour des Bourbons ferait entrer la France dans une ère de liberté. Les discussions qui avaient eu lieu à la Chambre se renouvelèrent au dehors ; dans les salons, dans toutes les réunions, dans toutes les familles, on ne parlait pas d'autre chose. L'enthousiasme de ceux qui s'étaient franchement ralliés à la Restauration se refroidissait visiblement. On ne regardait cependant pas encore la cause de la liberté comme entièrement perdue ; on espérait beaucoup de la Chambre des pairs : si les membres de l'ancienne aristocratie, adversaires naturels de toute liberté, devaient exiger la censure dans son application la plus absolue, la majorité était composée d'anciens sénateurs, d'hommes, par conséquent, de la Révolution, qui devaient, en outre,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

se regarder comme responsables envers l'opinion des droits proclamés par eux après la chute de l'Empire. La discussion, en effet, y fut des plus vives; après dix jours elle n'avait fait aucun progrès; loin de là, elle s'envenimait davantage à chaque séance. Le ministère effrayé demanda la clôture, et il manœuvra si bien que la loi fut adoptée, mais par 80 voix seulement contre 42 (1).

« Ainsi, dit M. de Vaulabelle, la première mesure proposée par les ministres du nouveau gouvernement après la promulgation de la Charte, avait pour but, d'abord, la suppression, puis, par amendement, la suspension d'une des libertés garanties par l'acte constitutionnel, et dès ce premier appel aux deux Chambres, les deux cinquièmes des députés et le tiers des pairs répondaient par un refus. L'opposition parmi les autres parties de la classe officielle avait grandi dans des proportions encore plus fortes. Louis XVIII ne comptait pas trois mois de règne (2). »

Le titre II de la loi du 21 octobre, sur la police de la presse, est encore aujourd'hui, avec quelques

(1) D'après la Charte, les séances de la chambre des pairs étaient secrètes, et le *Moniteur* ne put rendre compte de la discussion; mais *le Censeur*, dont les rédacteurs avaient des rapports intimes avec plusieurs sénateurs, suppléa au silence du journal officiel, et le public put ainsi, à la suite de la discussion de la chambre des députés, en lire une seconde, mieux nourrie, plus concluante, et supérieure, de tout point, à la première. Voyez t. Ier, p. 353-486. On trouvera, d'ailleurs, les débats des deux chambres résumés avec une grande lucidité dans l'excellent ouvrage de M. Duvergier de Hauranne, t. II, p. 239 et suiv.

(2) *Histoire des Deux Restaurations*, t. II, p. 92.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

articles du décret de 1810, le code de l'imprimerie et de la librairie.

Quelques jours après sa promulgation, une ordonnance plaça la direction générale de la librairie dans les attributions du chancelier, celui des ministres qui détestait le plus la liberté de la presse, et une autre ordonnance nommait vingt *censeurs royaux*, parmi lesquels M. Guizot, et vingt *censeurs royaux honoraires*. Enfin, une troisième ordonnance soumettait aux mesures les plus rigoureuses les imprimeurs et les libraires. Quant aux journaux et écrits périodiques, le roi ne daignait pas s'en occuper lui-même; mais le chancelier, par un arrêté bref et sec, déclarait que nul journal ni écrit périodique, à Paris ou dans les départements, ne pourrait paraître désormais sans une autorisation spéciale, et que cette autorisation pourrait toujours être retirée, à Paris par le directeur général de la police, et dans les départements par le directeur général de la librairie.

M. Guizot, qui, nous l'avons dit, fut l'un des principaux auteurs de cette loi, s'en est expliqué dans ses *Mémoires* (t. I, p. 45) avec une grande franchise, et, il faut le reconnaître, avec une haute raison.

« Dans sa pensée première et fondamentale, dit-il, ce projet était sensé et sincère; il avait pour but de consacrer législativement la liberté de la presse



EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme droit général et permanent du pays, et, en même temps, de lui imposer, au lendemain d'une grande révolution et d'un long despotisme, et au début du gouvernement libre, quelques restrictions limitées et temporaires. Les deux personnes qui avaient pris le plus de part à la rédaction du projet, M. Royer-Collard et moi, nous avions ce double but, rien de moins, rien de plus. On peut se reporter à un court écrit que je publiai alors (1), peu avant la présentation du projet : c'est là l'esprit et le dessein qu'on y trouvera hautement proclamés.

» Que le roi et les deux Chambres eussent le droit d'ordonner de concert, temporairement et à raison des circonstances, de telles limitations à une des libertés reconnues par la Charte, cela est évident; on ne saurait le nier sans nier le gouvernement constitutionnel lui-même et ses fréquentes pratiques dans les pays où il s'est déployé avec le plus de vigueur. Des lois transitoires ont plusieurs fois modifié ou suspendu en Angleterre les principales libertés constitutionnelles; et quant à la liberté de la presse, ce fut cinq ans seulement après la révolution de 1688 que, sous le règne de Guillaume III, en 1693, elle fut affranchie de la censure.....

» Je n'avais jamais imaginé que le plus excellent système d'institutions dût être imposé tout à coup

(1) *Quelques idées sur la liberté de la presse,* 52 pages in-8°

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et tout entier à un pays, sans aucun souci ni des événements récents et des faits accomplis, ni des dispositions d'une grande partie du pays lui-même et de ses gouvernants nécessaires. Je voyais non-seulement le roi, sa famille et la plupart des anciens royalistes, mais aussi, dans la France nouvelle, une foule de bons citoyens, d'esprits éclairés, probablement la majorité des hommes de sens et de bien, très-inquiets de l'entière liberté de la presse et des périls qu'elle pouvait faire courir à la paix publique, à l'ordre politique, à l'ordre moral. Sans partager au même degré leurs inquiétudes, j'étais moi-même frappé des excès où tombait déjà la presse, de ce déluge de récriminations, d'accusations, de suppositions, de prédictions, d'invectives ardentes ou de sarcasmes frivoles, qui menaçaient de remettre aux prises tous les partis, avec toutes leurs erreurs et tous leurs mensonges, toutes leurs alarmes et toutes leurs haines. En présence de tels sentiments et de tels faits, je me serais pris pour un insensé de n'y avoir aucun égard, et je n'hésitai pas à penser qu'une limitation temporaire de la liberté, pour les journaux et les pamphlets seulement, n'était pas un trop grand sacrifice pour écarter de tels dangers ou de telles craintes, pour donner du moins au pays le temps de les surmonter lui-même en s'y accoutumant.

» Mais pour le succès du bon sens une franchise

EFERUS - Recherches & Classification numériques

hardie est indispensable; il fallait que, soit dans le projet, soit dans le débat, le gouvernement proclamât lui-même d'abord le droit général, puis les limites comme les motifs de la restriction partielle qu'il y proposait; il ne fallait éluder ni le principe de la liberté, ni le caractère de la loi d'exception. Il n'en fut point ainsi. Ni le roi ni ses conseillers ne formaient contre la liberté de la presse aucun dessein arrêté; mais il leur en coûtait de la reconnaître en droit, bien plus que de la subir en fait, et ils auraient souhaité que la loi nouvelle, au lieu de donner au principe écrit dans la Charte une nouvelle sanction, le laissât dans un état un peu vague, qui permît encore le doute et l'hésitation. On ne marqua point, en présentant le projet, son vrai sens ni sa juste portée. Faible lui-même, et cédant encore plus aux faiblesses d'autrui, l'abbé de Montesquiou essaya de donner à la discussion un tour plus moral et littéraire que politique; à l'en croire, c'était de la protection des lettres et des sciences, du bon goût et des bonnes mœurs, non de l'exercice et de la garantie d'un droit public, qu'il s'agissait. Il fallut un amendement de la Chambre des pairs pour donner à la mesure le caractère politique et temporaire qu'elle aurait dû porter dès l'origine, et qui seul la ramenait à ses motifs sérieux comme dans ses limites légitimes. Le gouvernement accepta sans hésiter l'amendement; mais son attitude avait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

été embarrassée. La méfiance est, de toutes les passions, la plus crédule; elle se répandit rapidement parmi les libéraux. Ceux-là même qui n'étaient point ennemis de la Restauration avaient, comme elle, leurs faiblesses; le goût de la popularité leur venait, et ils n'avaient pas encore appris la prévoyance : ils saisirent volontiers cette occasion de se faire avec quelque éclat les défenseurs d'un principe constitutionnel et d'un droit public qui, en fait, ne couraient aucun péril, mais que le pouvoir avait l'air de méconnaître ou d'éluder. Trois des cinq honorables membres qui avaient, les premiers, tenté de contenir le despotisme impérial, MM. Raynouard, Gallois et Flaugergues, furent les adversaires déclarés du projet de loi, et, faute d'avoir été, dès le premier moment, hardiment présentée sous son aspect sérieux et légitime, la mesure causa au gouvernement plus de discrédit qu'elle ne lui valut de sécurité. »

« La liberté de la presse, cette orageuse garantie de la civilisation moderne, ajoutait l'éminent publiciste, a déjà été, est et sera la plus rude épreuve des gouvernements libres, et, par conséquent, des peuples libres eux-mêmes, qui sont grandement compromis dans les épreuves de leur gouvernement, puisqu'elles ont pour conclusion dernière, s'ils y succombent, l'anarchie ou la tyrannie. Gouvernements et peuples libres n'ont qu'une façon

EFERUS - Recherches & Classification numériques

honorable et efficace de vivre avec la liberté de la presse : c'est de l'accepter franchement sans la traiter complaisamment. Qu'ils n'en fassent ni un martyr ni une idole, qu'ils lui laissent sa place sans l'élever au-dessus de son rang. La liberté de la presse n'est ni un pouvoir dans l'Etat, ni le représentant de la raison publique, ni le juge suprême des pouvoirs de l'Etat; c'est simplement le droit pour les citoyens de dire leur avis sur les affaires de l'Etat et sur la conduite du gouvernement : droit puissant et respectable, mais naturellement arrogant, et qui a besoin, pour rester salutaire, que les pouvoirs publics ne s'abaissent point devant lui, et qu'ils lui imposent cette sérieuse et constante responsabilité qui doit peser sur tous les droits pour qu'ils ne deviennent pas d'abord séditieux, puis tyranniques (1). »

« Je suis de ceux que la presse a beaucoup servis et beaucoup attaqués, dit encore, ailleurs (2), M. Guizot, que nous aimons à citer, et parce que nous estimons très-haut son opinion en cette matière, et parce qu'on ne le soupçonnera pas de faiblesse pour la presse; — j'en ai fait moi-même, dans le cours de ma vie, un grand usage. C'est en mettant publiquement mes idées sous les yeux de mon pays que j'ai fait mes premiers pas dans son attention et son estime. En avançant dans ma carrière, j'ai

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. Ier, p. 50. — (2) *Ibid.*, p. 175.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

eu constamment la presse pour alliée ou pour ennemie, et je n'ai jamais hésité à me servir de ses armes, ni craint de m'exposer à ses coups. C'est une puissance que je respecte et que j'accepte plutôt avec goût qu'avec humeur, quoique sans illusion. Quelle que soit la forme du gouvernement, la vie politique est une lutte, et je ne prendrais nul plaisir, je dirai plus, j'éprouverais quelque honte à me voir en face d'adversaires muets et enchaînés. La liberté de la presse, c'est l'expansion et l'impulsion de la vapeur dans l'ordre intellectuel, force terrible, mais vivifiante, qui porte et répand en un clin d'œil les faits et les idées sur toute la face de la terre. J'ai toujours souhaité la presse libre; je la crois, à tout prendre, plus utile que nuisible à la moralité publique, et je la regarde comme essentielle à la bonne gestion des affaires publiques et à la sécurité des intérêts privés. Mais j'ai vu trop souvent et de trop près ses égarements et ses périls dans l'ordre politique pour ne pas demeurer convaincu qu'il faut à cette liberté une forte organisation sociale, de fortes lois répressives et de fortes mœurs. »

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## LES PARTIS ET LES JOURNAUX

—

*Gazette de France.* — *Quotidienne.* — *Journal royal.* — *Journal des Débats.* — *Journal général de France.* — *Journal de Paris.* — *Le Censeur :* MM. Comte et Dunoyer. — *Le Nain jaune :* Cauchois-Lemaire, Etienne, Jouy, Merle, S. M. Louis XVIII.

Les journaux, je l'ai déjà dit, étaient loin d'avoir, à cette époque, l'importance qu'ils ont aujourd'hui; la politique n'occupait pas encore dans leurs colonnes la grande place qu'elle y a prise depuis. « La politique, dit M. Nettement, était une science qui commençait partout, à la tribune comme dans la presse, et le journalisme de ce temps n'avait point le secret de ces graves discussions, de ces études approfondies, qui sont le cachet du journalisme actuel. Ce qu'on appelait la partie politique de la presse, alors, c'étaient quelques mots vifs et rapides sur l'événement du jour, une réflexion courte et présentée sous la forme d'une épigramme, un cri de dévouement, un élan d'enthousiasme, une

EFERUS - Recherches & Classification numériques

espèce de morale tirée de la situation. Cela tenait à la fois à bien des causes réunies. D'abord le format nain des feuilles périodiques interdisait les longs développements; il fallait que le tableau fût taillé pour le cadre, sous peine d'encourir cette mutilation qu'un barbare fit subir à un chef-d'œuvre de peinture dont la toile se trouva trop grande pour la place qu'il devait occuper. Ensuite, cette inexpérience politique dont nous avons parlé ne permettait point de traiter d'une manière complète les grandes questions. Enfin, il y avait quelque chose de si vif dans les esprits, de si passionné dans les intérêts, qu'il eût été impossible de les captiver par des discussions qu'ils auraient refusé de suivre (1). »

Quelques écrivains contemporains ont, en outre, reproché aux journaux de cette époque leur futilité au milieu de circonstances aussi graves; il en est même qui leur ont adressé le reproche plus grave de faire de leurs opinions un objet de calcul.

Quoi qu'il en soit, la presse de 1814 ne laissa pas d'exercer une grande influence, et l'on put déjà pressentir le rôle auquel elle devait bientôt s'élever. Les partis se dessinant de plus en plus nettement, chacun d'eux voulut bientôt avoir son organe, ou tout du moins dut recourir à la presse, cette arme puissante.

Nominativement, il n'y avait en présence que

(1) *Histoire du Journal des Débats*, t. Ier, p. 298.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

deux partis : le parti royaliste et le parti libéral; mais ils se subdivisaient l'un et l'autre en plusieurs fractions animées d'un esprit et d'intentions fort dissemblables.

Ainsi les royalistes purs regardaient la Charte comme un compromis transitoire, et travaillaient à la détruire; les plus fougueux ne lui pardonnaient pas son existence même; selon eux, le pouvoir absolu, seul légitime en soi, convenait seul à la France. Les royalistes modérés l'accusaient d'être une machine d'importation anglaise, étrangère à l'histoire, aux idées, aux mœurs de la France; ils se résignaient à ses conséquences principales, mais à la condition de s'en dédommager sur les intérêts et sur les hommes de la Révolution. Les royalistes gallicans, connus plus tard sous le nom de *doctrinaires,* s'attachaient loyalement à la Charte, combattaient les tendances ultramontaines d'une partie du clergé, défendaient sinon les hommes, au moins les intérêts de la Révolution contre les prétentions de l'émigration, et la société nouvelle contre la société ancienne.

Le parti libéral était unanime à reprocher à la Charte de s'être présentée comme une pure concession royale, au lieu de se proclamer ce qu'elle était réellement, un pacte d'union entre la nation et le roi. Mais les philosophes et les constitutionnels, tout en regrettant l'origine de la Charte, et sans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avoir beaucoup de penchant pour la dynastie restaurée, s'efforçaient d'amener un rapprochement sincère entre cette dynastie et les institutions, les intérêts, les hommes de la Révolution ; tandis que les vieux conventionnels, qui parlaient de la Charte autant que les constitutionnels, y voyaient surtout une arme de guerre, et un moyen de battre en brèche un gouvernement qui les repoussait.

Il y avait encore les bonapartistes, qui étendaient mystérieusement leurs ramifications, surtout dans l'armée, et attiraient à eux tous les mécontents des autres partis.

A peine entrée dans son nouveau régime, la presse avait été saisie d'une impression soudaine d'alarme et de méfiance, qui s'aggravait de jour en jour. Ce régime, c'était la liberté avec ses incertitudes, ses luttes et ses périls. Personne n'était accoutumé à la liberté, et elle ne contentait personne. De la Restauration, les hommes de l'ancienne France s'étaient promis la victoire; de la Charte, la France nouvelle attendait la sécurité : ni les uns ni les autres n'obtenaient satisfaction; ils se retrouvaient, au contraire, en présence, avec leurs prétentions et leurs passions mutuelles, et ils engagèrent, dès ces premiers jours, dans les brochures et dans les journaux, une lutte qui devait pendant quinze années, tenir la France en alerte (1).

(1) Guizot, *Mémoires ;* Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le parti royaliste pur comptait parmi ses publicistes M. de Bonald et M. de Maistre. Il avait pour organes la *Gazette de France*, la *Quotidienne* et le *Journal royal*, qui chaque matin, avec plus ou moins de franchise ou d'audace, travaillaient à démolir ce que la Révolution avait construit.

« Comme la plupart des journaux, disait le malin *Censeur*, la *Gazette* a adressé force injures à l'usurpateur, beaucoup loué le souverain légitime remonté sur le trône de ses ancêtres, vanté la fidélité des chouans et détesté les crimes des jacobins, et quand ces matières ont été épuisées, elle est retombée dans sa nullité première. » Le fait est que la Gazette, gênée par les antécédents de quelques-uns de ses rédacteurs, n'allait pas jusqu'à demander la suppression des Assemblées et l'anéantissement des institutions constitutionnelles; mais elle vantait sans cesse l'ancien régime, décriait le régime nouveau, et signalait la manie libérale comme la plus funeste des maladies du siècle.

Le *Nain jaune* nous apprendra tout à l'heure quels étaient alors les rédacteurs de la Gazette, aussi bien que des autres journaux de l'époque.

La *Quotidienne* se montrait bien autrement vive et hardie. Elle revendiquait nettement pour le roi le droit suprême de pourvoir aux vides de la Constitution et d'interpréter les lois.

Nous connaissons déjà cette feuille; nous savons

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comment, après de nombreuses tribulations, elle avait été définitivement supprimée à la fin de 1797. Son principal rédacteur, Michaud, après avoir quelque temps boudé, avait fini par se rallier au gouvernement impérial. Mais il fut un des premiers et des plus ardents à acclamer le retour des Bourbons, avec lesquels il avait longtemps entretenu des correspondances secrètes. « 1814 et 1815 furent une épreuve pour tout le monde, dit M. Sainte-Beuve : Michaud s'y laissa trop renflammer ; le journaliste en lui, le pamphlétaire, reprit le mousquet, et il se remit, avec Fiévée et d'autres amis, à la rédaction de la Quotidienne. »

Cette résurrection fut précédée d'un manifeste qui n'est point parvenu jusqu'à nous, jusqu'à moi du moins ; mais nous en sommes quelque peu dédommagés par les indiscrétions du *Censeur*, qui s'était donné pour mission, entre autres, de faire connaître à ses lecteurs l'esprit général des journaux ministériels et la physionomie particulière de chacun d'eux.

La Quotidienne n'est point un nouveau journal. Elle a eu soin de nous en avertir par un prospectus dans lequel elle a fait, en peu de mots, son histoire et sa profession de foi. Elle fut commencée, dit-elle, le lendemain de la fameuse journée du 10 août, et ce fut au milieu des secousses qui ébranlaient le trône que ses rédacteurs entreprirent de le défendre. Elle raconte les persécutions qu'elle a essuyées à cette occasion, sa persévérance dans les bons principes au milieu de ces persécutions, les alarmes qu'elle inspira au Directoire, sa mort et sa résurrection.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On se demandera peut-être pourquoi la Quotidienne est ressuscitée, ou du moins pourquoi elle est ressuscitée si tard. Il n'y avait, en effet, plus rien à faire à l'époque où elle a reparu. Sa cause était gagnée, et tout le monde en était fort aise. Qu'est-elle donc venue faire? Elle est venue prendre part à la joie commune, et nous annoncer que nos malheurs étaient finis. « On pourra, a-t-elle dit, me comparer à la colombe qui revint dans l'arche après le déluge, portant au bec une branche d'olivier, et annonçant *à ceux qui restaient de l'espèce humaine* que la colère du ciel était apaisée. » Mais *ceux qui restaient de l'espèce humaine*, depuis Saint-Pétersbourg jusqu'à Madrid, depuis Lubeck jusqu'à Rome, savaient cela depuis près de deux mois, quand la Quotidienne a reparu, et elle n'arrivait pas même assez tôt pour leur apprendre leur bonheur. Elle n'avait donc pas la moindre raison pour ressusciter, ou, du moins, elle en avait d'autres que celles qu'elle nous a données. La suite nous a appris qu'en effet elle ne nous avait pas dit le véritable motif de sa résurrection. On n'a pas tardé à reconnaître que cette colombe était une vraie piegrièche, et qu'au lieu de nous apporter une branche d'olivier, elle tenait à son bec un brandon allumé, qu'elle venait étourdiment, et peut-être méchamment, secouer dans l'arche, au grand risque d'y mettre le feu, et de brûler ceux que le déluge n'avait pas noyés.

On aurait pu se douter de ses mauvais desseins dès le premier jour de sa nouvelle apparition, et à la seule inspection de son titre. Ces deux rangées de fleurs de lys, ce vaste écu de France qui couvre la moitié de sa première page, et cette légende écrite en grosses lettres : LA RELIGION, LE ROI, LES LOIS, étaient des marques auxquelles on aurait dû reconnaître que la Quotidienne ne serait qu'un journal de parti. Cependant, elle a su forcer quelque temps son caractère et jouer passablement son rôle de tourterelle. Son royalisme ne s'est d'abord exhalé qu'en doux roucoulements; elle jouait le sentiment à ravir. Mais bientôt son mauvais naturel l'a emporté, sa voix s'est aigrie, et sa tendresse pour le roi ne s'est manifestée que par de grossières et plates injures contre tous les hommes qui osaient ne pas approuver tous les actes des ministres de Sa Majesté.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La Quotidienne, en effet, s'était fait bien vite une triste célébrité par ses exagérations et ses violences. Elle était rédigée par une bande de vaudevillistes et de chansonniers de l'Empire. Ces messieurs faisaient une guerre furieuse à la Révolution; ils dénonçaient toute espèce d'opposition comme factieuse et incompatible avec le gouvernement monarchique; ils qualifiaient les libéraux de jacobins à demi-solde, et comparaient *le Censeur* au journal de Marat; ils invoquaient incessamment les souvenirs de la Terreur, et terminaient tous leurs articles par des apostrophes violentes contre l'état présent et contre la faiblesse du pouvoir, qui y avait consenti. Pour peindre d'un mot le sentiment qu'inspirait la Quotidienne, il suffit de rappeler le surnom dont elle fut flétrie : on l'appelait la *nonne sanglante*.

Au bout de quelques mois cependant, on remarque des changements sensibles dans le ton de cette feuille et des journaux royalistes en général, et même, en apparence, dans leurs principes. M. Dunoyer en donne, dans *le Censeur*, cette explication :

On se rappelle, dit-il, avec quelle insolence M. l'abbé Mutin se permit de parler, il y a à peu près deux mois, d'un des membres les plus honorables de la Chambre des députés. Cette incartade donna lieu à des réclamations de la part de la Chambre, et l'un de ses membres, parlant en son nom, dit qu'elle espérait que le gouvernement ne la ferait pas repentir de lui avoir momentanément abandonné l'exercice de la liberté de la presse. Le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ministère, qui ne voulait pas se brouiller avec elle, sentit alors la nécessité d'user de cette liberté avec moins de licence, et, à dater de ce moment, les journaux eurent ordre d'écrire avec un peu plus de modération et de pudeur. Ce n'est pas tout : comme le mécontement avait fait de grands progrès, qu'on s'élevait de toutes parts contre les actes inconstitutionnels des ministres, et que l'opinion se prononçait avec force pour le maintien des institutions nouvelles, le ministère, qui ne voulait pas plus se brouiller avec la nation qu'avec les Chambres, s'est décidé, vu l'urgence, à se montrer moins ennemi de la Charte, et les journaux ont reçu l'ordre d'en faire l'éloge, d'annoncer que l'intention du roi était qu'elle fût respectée, et d'applaudir de toutes leurs forces au royaliste fameux qui venait de faire un pamphlet pour convertir aux maximes constitutionnelles tous les hommes de son parti.

La Quotidienne, comme les autres journaux, a été obligée de céder à cette double impulsion du ministère. Les traits de la *nonne sanglante* se sont un peu calmés, son ton s'est radouci, et elle a payé, comme tous les journaux, son tribut d'éloges à la Charte et au pamphlet de M. de Chateaubriand.

Cependant, il ne s'est opéré aucun changement réel dans ses sentiments ni dans ses principes, et l'on a eu seulement occasion de reconnaître que cette nonne furibonde avait encore plus d'hypocrisie que de violence. Tout en rendant hommage à la Charte, elle a continué à combattre, dans sa guerre contre les idées libérales, les principes qui lui servent de base; et si elle a cessé de diriger contre certains hommes tant de diatribes envenimées, elle a continué à les poursuivre de ses plaisanteries les plus dégoûtantes...

Mais la Quotidienne s'abuserait-elle au point de croire que nous lui faisons l'honneur de la regarder comme véritablement attachée au roi? Quelle garantie offrent ses rédacteurs de la pureté et de la loyauté de ses sentiments? Et qui sont-ils d'abord ces rédacteurs? Si leurs principes sont si honorables, pourquoi cachent-ils leurs noms avec tant de soin? On ne sait pas même de quelle presse sort la Quotidienne; elle offre tous les caractères d'un écrit imprimé clandestinement, et il n'est pas un numéro qui ne pût

EFERUS - Recherches & Classification numériques

donner lieu à des poursuites correctionnelles contre l'imprimeur.

Un fait incontestable, c'est que les imprudences de la presse royaliste, et de la Quotidienne en particulier, furent une des causes déterminantes du mécontentement qui s'empara bientôt des masses, et qui devait une seconde fois précipiter les Bourbons dans l'exil.

Le *Journal royal* avait été créé pour défendre dans toute leur pureté les doctrines de M. de Bonald. Il établissait dogmatiquement que, de même qu'il n'existe qu'un soleil dans l'univers, il ne peut exister qu'un chef dans la société ; que les rois tiennent immédiatement de Dieu toute leur autorité; que, par conséquent, le gouvernement monarchique est le seul qui soit légitime; que tous les autres sont atteints d'un vice radical; suivant lui, enfin, la souveraineté appartenait au roi sans partage ni division. Voici, du reste, comment il développait cette doctrine dans son numéro du 22 octobre :

Nous avons énoncé dernièrement ce grand principe, que la souveraineté appartient au roi, sans partage ni division. Nous donnons aujourd'hui quelques développements à cette question importante.

Avant l'institution et l'organisation des sociétés politiques, les membres dispersés exerçaient les droits de la souveraineté. La nécessité et leur intérêt les forcèrent à se réunir et à déléguer cette souveraineté à un chef qu'ils nommèrent pour les gouver-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

ner. Le peuple ne peut révoquer ce contrat solennel, ni reprendre l'exercice primitif de son droit de souveraineté, sans violer la foi des traités, et sans exposer l'Etat à des dissensions intestines. Cependant, J.-J. Rousseau prétend que le peuple ne peut point aliéner son droit de souveraineté. Mais si cette aliénation lui est utile, si elle devient le fondement de sa liberté et de son bonheur, il a dû préférer un bien réel et solide à l'exercice d'un droit quelquefois illusoire et souvent onéreux. Avant le contrat d'aliénation, il n'avait que la force et la ruse pour défendre ses droits naturels. Par son acte d'abdication, il est environné de la force générale; sous la protection des lois conservatrices, il jouit paisiblement de ses droits naturels et civils.

Examinons maintenant quels sont les droits du trône et les prérogatives royales.

Le monarque exerce le pouvoir constituant; il peut donner à son peuple une Charte constitutionnelle et des lois fondamentales. Si l'expérience nécessite des changements, c'est au chef suprême de la nation à modifier le pacte social.

Le roi a le droit de conserver, de proroger, de dissoudre le corps législatif. Si l'esprit d'indépendance et d'innovation s'introduit dans le corps législatif, c'est au représentant héréditaire de la nation à prévenir des troubles dangereux.

Le roi a le droit de déclarer la guerre; il fait la paix, conclut les traités; il confère la noblesse; il établit les tribunaux; il nomme à tous les emplois civils, militaires et religieux; il a l'exécution des lois; il les sanctionne. Sa personne est sacrée et inviolable.

La souveraineté réside donc dans le roi, sans partage ni division. Si ce pouvoir suprême est divisé, il sera faible et sans force. Supposer dans une monarchie deux autorités suprêmes, deux volontés générales, c'est donner à l'Etat deux souverains, ce qui est absurde. La souveraineté est indivisible et inhérente au gouvernement. Le pouvoir législatif ne partage point l'exercice de ce pouvoir, parce qu'il ne fait point partie du gouvernement et n'exerce aucune portion de la puissance exécutive. Le roi n'a pas besoin de sa sanction pour exercer les droits de la souveraineté. Le corps législatif adopte ou refuse les projets de lois

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que lui présente le gouvernement ; voilà sa mission, et là se borne son autorité. Il exerce un pouvoir législatif, et non un droit de souveraineté.

Et les écrivains du Journal royal ne s'en tenaient pas à de vaines théories ; ils annulaient de leur pleine et entière autorité, sans distinction, tout ce qui avait été fait en France en l'absence du roi légitime. Ils consentaient pourtant à respecter la Charte, émanation de l'autorité légitime, mais à condition qu'il restât bien entendu que la souveraineté résidait tout entière dans le roi, et qu'il serait toujours maître de faire à la Charte les changements qu'il jugerait convenables. « *Obéissons, conservons, respectons,* disaient-ils, ce nouveau pacte social. » — « On remarquera peut-être, faisait malicieusement observer *le Censeur,* à propos de cette phrase, que ces messieurs n'accordent pas toujours bien les *noms* avec le *verbe ;* mais nous ne sommes pas aussi difficiles que les femmes savantes, et si Chrysale pardonnait à sa cuisinière de mal parler français en faveur des excellents dîners qu'elle lui faisait faire, on peut bien pardonner le même défaut à Messieurs du Journal royal en faveur de l'instruction solide qu'ils nous donnent, car, enfin, leurs articles de politique valent bien les potages de Martine. »

Nous n'avons pas besoin de dire que le Journal royal avait une affection singulière pour les Vendéens et les émigrés : il soutenait que les derniers

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avaient été illégalement dépouillés de leurs biens, et que, par le seul effet de leur retour en France, ils les avaient recouvrés de plein droit.

A côté des royalistes de la nuance du Journal royal, il y en avait d'autres, dont Chateaubriand était l'écrivain le plus distingué, et le *Journal des Débats* l'organe le plus accrédité.

« Le 30 mars 1814, dit M. de Sacy, dans un article biographique que j'ai déjà cité, la chute de l'empereur étant consommée par la prise de Paris, Bertin, son frère et leurs associés, sans demander la révocation de l'acte arbitraire qui les avait dépouillés, n'eurent qu'à se présenter au *Journal des Débats* pour rentrer dans la jouissance de leurs droits. Un acte du gouvernement provisoire régularisa quelques jours plus tard cette reprise de possession.

» Les Bourbons revenaient en France; la Charte était donnée. Le pays presque tout entier, il faut le dire, quelque jugement que l'on porte aujourd'hui de la Restauration, accueillait avec transport le retour de la paix et l'espoir d'un gouvernement modéré. Quelques hommes à imagination vive, et que la Révolution avait profondément blessés dans leurs intérêts ou dans leurs affections, allaient plus loin: ils croyaient voir la vieille monarchie près de refleurir. Les noms de Henri IV et de Louis XIV

EFERUS - Recherches & Classification numériques

retentissaient partout; on s'attendrissait, on s'indignait, au souvenir de l'échafaud de Louis XVI. Si l'illusion ne fut pas longue, elle fut à peu près universelle, et l'on oubliait la France vaincue, envahie, pour ne voir que la France heureuse d'avoir retrouvé ses rois. La Restauration comblait les vœux et les espérances de Bertin. Il en embrassa la cause avec chaleur, comme vingt années avant il avait embrassé celle de la Révolution pure d'excès et promettant un âge de philosophie et de liberté. La politique reparut dans le *Journal des Débats*, qui eut alors un immense succès; on le tirait à 27,000 exemplaires, nombre énorme pour ce temps-là. »

Cette immense publicité faisait du journal des frères Bertin une véritable puissance. Les Geoffroy, les Feletz, les Hoffmann, les Dussault, avaient habitué le public à aimer cette feuille et à la lire, et elle avait conservé une grande existence littéraire, alors même qu'elle avait été frappée de mort politique. Les frères Bertin la mirent avec le plus entier dévouement au service des Bourbons, pour qui elle fut un très-utile auxiliaire.

Le parti dont le Journal des Débats était l'organe cherchait à suivre une voie moyenne entre les royalistes exaltés et les partisans de la République ou de l'Empire. Tout en professant des sentiments monarchiques ardents et une haine profonde pour les révolutionnaires, ces royalistes se montraient en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

général disposés à transiger avec l'esprit du siècle, et à faire grâce aux institutions nouvelles. Mais de ce contraste entre leurs passions et leur bon sens il résultait dans leur polémique journalière de singuliers contrastes et de fréquentes inconséquences. Ainsi ils acceptaient tous les grands résultats de la Révolution, mais à condition d'en contester les principes, d'en contrarier les intérêts, d'en froisser les sentiments. Ils défendaient contre les royalistes purs la liberté de la presse et les Assemblées, mais ils prodiguaient l'outrage à tous ceux à qui la France devait les Assemblées représentatives et la liberté de la presse. Des hommes qui depuis vingt-cinq ans avaient mis la main dans les affaires publiques, aucun, en un mot, ne trouvait grâce devant eux, et le premier de tous, Napoléon, devenait sous leur plume, non-seulement un despote, ce qui était vrai, mais un lâche et un imbécile !

Cette seconde fraction du parti royaliste, bien qu'au fond plus sage, plus raisonnable que la première, n'était donc pas beaucoup plus propre à élargir le cercle des partisans de la Restauration, et à ramener les esprits. Mais, le 1er septembre 1814, l'apparition d'un nouveau journal, le *Journal général de France*, placé sous l'influence immédiate du directeur de la librairie, M. Royer-Collard, manifesta, au sein du parti royaliste, l'existence d'un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

esprit vraiment constitutionnel, vraiment libéral, d'un esprit qui, s'il eût prévalu, eût pu sauver la monarchie. Au début, ce journal paraissait avoir surtout pour but de défendre les doctrines gallicanes contre les doctrines ultramontaines, la société laïque contre la société cléricale, le concordat de 1802 contre les jésuites. Mais le Journal général ne s'en tint pas là, et bientôt on le vit attaquer rudement, non-seulement les royalistes de la *Quotidienne* et du *Journal royal*, mais encore les royalistes du *Journal des Débats*, et leur reprocher de préparer la ruine de l'autel et du trône, par l'audace même qu'ils mettaient à les rétablir dans leur ancienne prépondérance. Le Journal général devint ainsi l'organe piquant et amer des mécontentements des classes moyennes contre les prétentions de la noblesse : « Il est des gens, dit-il, qui ne soupçonnent pas qu'on puisse à la rigueur acquérir autant d'idées à fonder des manufactures et à combiner des armements qu'à étudier les beautés du blason et à courir les lièvres. Quoi qu'il en soit, une lutte s'est établie : c'est, pour ainsi dire, le combat de l'oisiveté contre l'industrie, de la naissance contre la richesse, du passé contre le présent. » — « La noblesse, ajoutait le Journal général, est une sorte de papier-monnaie auquel l'opinion donne toute sa valeur et dont le cours ne doit point être forcé. » Et, pour conclure, il conseillait aux gentilshommes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« de transporter leurs théâtres dans leurs châteaux, et d'y jouer à leur aise tous les rôles du répertoire héraldique devant leur livrée, qui se contentera de rire sous cape. Si, d'ailleurs, ils ont soin que leurs anciens vassaux n'en sachent rien, et que les ponts-levis soient levés, ils ne seront pas sifflés (1). »

Il ne faut pas oublier qui inspirait ces articles et dans quel cabinet ils étaient en quelque sorte rédigés. Sans blâmer précisément l'émigration, le Journal général insinuait d'ailleurs que peut-être les émigrés n'avaient pas pris le parti le plus sage, et qu'un gentilhomme aurait fort bien pu, sans se déshonorer, combattre les ennemis de la France, même dans les rangs de l'armée républicaine. Enfin, il s'élevait avec une juste indignation contre ceux qui se vantaient d'avoir servi l'usurpateur pour le trahir.

Les royalistes de l'école du Journal général différaient peu, comme on le voit, des constitutionnels; n'était-ce pas, d'ailleurs, un écrivain de ce dernier parti, Benjamin Constant, qui le premier, même avant Chateaubriand, avait prononcé le mot de *légitimité*, et déclaré dès le 20 avril, dans le *Journal des Débats*, que « la Révolution française de 1814 réunissait les avantages de la révolution anglaise de 1660 et ceux de la révolution de 1688 ? »

(1) *Journal général de France*, 5 janvier 1815.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais les constitutionnels en différaient par deux côtés : ils tenaient par leurs antécédents, par leurs opinions, au parti philosophique qui, sous l'Empire, avait formé la société d'Auteuil ; ils étaient mécontents de la marche du gouvernement et ils se méfiaient de ses intentions. Cela ne les empêchait pas de travailler très-sincèrement dans le *Journal de Paris* et dans le *Censeur* à consolider l'alliance de la monarchie et des libertés publiques.

—

Le *Journal de Paris*, auquel la censure n'accordait pas la même liberté qu'aux journaux royalistes de toute nuance, était sensé et modéré, mais timide et terne. Sa politique était, en quelque sorte, négative. Je m'explique. Les mesures prises à l'égard des journaux paraissaient avoir deux objets : le premier, de les empêcher de dire ce qu'on ne voulait pas qu'on sût ; le second, de leur faire dire ce qu'on avait besoin de faire savoir. La censure remplissait parfaitement le premier de ces objets ; mais elle était insuffisante pour le second. Elle pouvait toujours supprimer un article qui lui déplaisait ; mais elle n'avait pas de moyen coercitif pour en faire faire qui lui plussent. Elle pouvait empêcher de crier vive le roi ! mais elle ne pouvait forcer à crier vive la Ligue ! Il semblait donc que les



EFERUS - Recherches & Classification numériques

journaux, malgré la censure arbitraire, jouissaient encore d'une sorte de liberté négative, et que, si les rédacteurs ne pouvaient rien écrire qui contrariât les vues du ministère, ils pouvaient au moins se dispenser de défendre ses vues, lorsqu'ils les trouvaient inconciliables avec leurs principes; il semblait, en un mot, que les journalistes pouvaient garder quelque pudeur sans se compromettre, et qu'ils avaient encore la liberté de ne pas s'avilir.

Les rédacteurs du Journal de Paris avaient assez d'esprit et de courage pour profiter de cette liberté, et avaient su presque toujours se préserver des excès dans lesquels tombèrent la plupart de leurs confrères; s'ils n'avaient pas opposé une résistance très-énergique à la réaction qui menaçait la France sous le nom trompeur de Restauration, ils avaient du moins évité de se déclarer pour elle et de se faire ses chevaliers.

—

Le seul journal de l'époque véritablement indépendant, c'était *le Censeur*, que, par cette raison précisément, nous avons plusieurs fois cité, et dont nos lecteurs connaissent ainsi déjà l'esprit et la manière. *Le Censeur, ou Examen des actes et des ouvrages qui tendent à détruire ou à consolider la Constitution de l'Etat*, avait été créé par deux de ces jeunes gens dont le despotisme impérial con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trariait toutes les idées, révoltait tous les sentiments, et qui, malgré leur patriotisme, avaient vu dans la journée du 31 mars le signal de la délivrance universelle. Admis dans l'intimité des membres les plus distingués de la minorité libérale du sénat et du parti philosophique, des Tracy, des Lanjuinais, des Lenoir-Laroche, des Lambrechts, des Volney, des Cabanis, MM. Comte et Dunoyer y avaient puisé l'horreur de la tyrannie, et c'est pour en empêcher le retour qu'ils avaient pris la plume.

Lorsque Napoléon Bonaparte se fut emparé des rênes du gouvernement, disaient-ils dans un avertissement, il présenta aux Français une Constitution qui leur garantissait le libre exercice de leurs droits civils et politiques, et qui aurait fait leur bonheur s'il n'avait pas eu le soin d'y introduire tous les vices qu'il crut propres à favoriser son ambition. Comme les hommes qu'il avait appelés pour la rédiger (et qu'il désigna ensuite pour la maintenir) n'avaient eu pour objet que de s'emparer de l'autorité souveraine, ils y portèrent des atteintes continuelles, et la renversèrent entièrement dès qu'ils se crurent arrivés à leur but, en proclamant que Bonaparte était la loi suprême et toujours vivante, et que le sénat lui-même était au-dessus des lois. Si un homme courageux avait alors élevé la voix pour la défense de la Constitution, la police, après l'avoir fait signaler par les journaux comme un séditieux et comme un traître, l'aurait envoyé dans un des cachots où Pichegru fut étranglé.

Ce règne de violence et d'oppression a cessé, et un nouvel ordre de choses lui a succédé. La plupart des vices qui se trouvaient dans notre Constitution ont disparu ; mais il faut empêcher qu'ils s'y introduisent de nouveau ; il faut surtout qu'elle soit respectée, et qu'elle le soit par les ministres du prince comme par le der-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nier des Français. Ce respect que tous les citoyens doivent aux lois de leur pays ne peut exister que par l'opinion publique, et l'opinion ne peut être formée que par l'éducation ou par des écrits périodiques qui soient à la portée de tout le monde. Sous ce rapport, les journalistes pourraient être d'une grande utilité; mais la haute importance qu'ils attachent à de simples discussions littéraires; l'indifférence qu'ils ont pour tout ce qui tient à la morale ou à la législation, et l'habitude de cette adulation servile que la plupart d'entre eux ont contractée sous le dernier gouvernement, ne permettent pas d'espérer qu'ils s'occuperont d'éclairer les citoyens sur leurs véritables intérêts. Comment attendre, en effet, que des hommes toujours prosternés devant la puissance aient jamais le courage de dire la vérité et de dénoncer au public les erreurs ou les actes arbitraires d'un ministre?

Ce qu'ils ne font point, nous osons l'entreprendre. Etrangers à tous les gouvernements qui se sont succédé en France durant l'espace de vingt années, nous n'avons, en écrivant, que l'intérêt qui doit animer tous les Français, celui de voir nos concitoyens obéir aux lois, respecter la morale publique et résister à l'oppression. Que les hommes de tel ou tel parti, de telle ou telle secte, ne cherchent donc pas dans cet ouvrage de quoi alimenter leurs passions, car ils n'y trouveront rien qui puisse leur plaire.

La politique du Censeur, en ce qui concerne le gouvernement nouveau, était bien simple. Il regrettait profondément, amèrement, que le roi Louis XVIII eût aimé mieux tenir sa couronne d'une vieille loi, cent fois violée, que du consentement libre du peuple; il craignait que la forme même de la Charte n'indiquât, non chez le roi, mais chez d'autres, la pensée de la déchirer un jour et de reprendre la plénitude de l'ancienne autorité royale; il prévoyait que, dans ce cas, une lutte terrible s'engagerait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

entre la dynastie et la nation, et que la dynastie ne serait pas la plus forte; il blâmait enfin plusieurs articles de la Charte, et il y signalait des omissions importantes. Malgré ces regrets, ces craintes, ces critiques, le *Censeur* conseillait fortement à tous les partis de se rallier sans arrière-pensée à l'établissement nouveau, et d'aider Louis XVIII à mettre enfin un terme aux révolutions. Les royalistes fidèles à la cause royale devaient être satisfaits de voir sur le trône l'auguste famille pour laquelle ils avaient souffert. Les constitutionnels, sans avoir obtenu tout ce qu'ils désiraient, trouvaient dans la Charte la consécration de la plupart de leurs principes. Quant aux républicains, ils devaient comprendre que les mots *république* et *monarchie* ne signifient rien par eux-mêmes; qu'une république peut être très-esclave et une monarchie très-libre; que tout dépend des institutions, et que, si république veut dire gouvernement d'un pays par lui-même, l'Angleterre et la France, depuis la Charte, étaient de véritables républiques. Restaient les Bonapartistes, dont l'adhésion était plus difficile à obtenir; mais les Bonapartistes, courtisans de la force et du succès, n'étaient rien par eux-mêmes, et ne deviendraient quelque chose que si les fautes du gouvernement leur venaient en aide.

Telles sont les idées que, dans ses premiers numéros, le Censeur exprimait et développait d'un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ton ferme et grave, qui contrastait singulièrement avec la plupart des écrits récemment publiés. En somme, c'était un appui plutôt qu'un danger pour le gouvernement constitutionnel du 4 juin, si ce gouvernement eût marché droit dans sa voie; mais il devait rencontrer dans la nouvelle feuille un censeur inflexible toutes les fois qu'il s'en écarterait.

Pour échapper aux dispositions de la loi du 21 octobre, le Censeur changea son mode de publication : il ne parut plus qu'à des époques indéterminées, par livraisons de vingt feuilles in-8°. Les auteurs disaient à ce sujet :

Ce n'est point pour abuser de la liberté de la presse que nous nous sommes soustraits à la juridiction des censeurs; c'est parce que la nature de notre travail ne nous permettait pas de nous y soumettre, c'est que le titre seul de notre ouvrage repoussait toute idée de censure préalable, et qu'il eût été souverainement absurde qu'un écrit dont l'objet principal est de relever les erreurs et les actes arbitraires des ministres ne parût qu'avec l'approbation de leurs agents..... Il est impossible qu'on n'ait pas vu dans les efforts que nous avons faits pour défendre nos institutions contre les entreprises des ministres l'aversion sincère dont nous sommes pénétrés pour toute espèce de licence. Ce sentiment offre à nos lecteurs la meilleure garantie du soin scrupuleux avec lequel nous nous tiendrons dans les bornes qui nous seront tracées par les lois et les convenances sociales.

Parmi les matières dont se composait le Censeur, un chapitre était consacré à la presse, dans lequel les auteurs se proposaient d'observer la marche que suivaient les journaux et le but auquel ils tendaient.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Nous avons donné plusieurs extraits de ces revues piquantes; nous reproduirons encore une partie de l'espèce de préambule dont la première était précédée.

Les journaux sont depuis longtemps, parmi nous, un des plus forts appuis de l'autorité, ou l'un des meilleurs leviers de la puissance. C'est par eux que le gouvernement manifeste sa pensée, qu'il la répand au loin et qu'il se met rapidement en communication avec toutes les parties de l'Etat. Le besoin qu'on éprouve de les recevoir, la sorte d'impatience avec laquelle on les attend, l'avidité qu'on met à les lire, doivent nécessairement leur donner une grande influence; et comme c'est l'autorité qui dirige leur esprit, elle peut toujours faire que cette influence lui soit profitable.

Ce qui fait surtout des journaux un instrument très-utile au gouvernement, c'est cette faculté qu'il a de les diriger, de ne leur laisser dire que ce qu'il veut et de leur faire dire tout ce qu'il veut et comme il veut. Se passe-t-il quelque événement fâcheux, on peut le taire, le dissimuler, le dénaturer même. A-t-on quelque heureuse nouvelle à répandre, on peut la présenter de manière à doubler son intérêt et son effet. Veut-on rendre quelque décret arbitraire et dont on redoute les suites, les journaux préparent lentement les esprits à le recevoir. Si l'on a besoin d'accréditer quelque maxime contraire aux idées reçues, les journaux sont chargés de l'insinuer doucement et avec adresse. Avec des journaux bien conduits, le gouvernement ne peut jamais faire rien de mal; il ne peut pas non plus avoir d'ennemis. Si son chef se fait voir aux heureux habitants de la capitale, ce sont des acclamations universelles; s'il va visiter les provinces, la joie, le bonheur, l'ivresse, l'enthousiasme, courent la poste avec lui sur toutes les routes de France; ils le devancent et le suivent tout à la fois. Aujourd'hui Lyon est au comble de la félicité; demain Avignon sera dans le délire; quelques jours plus tard, toutes les rues de Marseille retentiront de cris d'allégresse; et il est

EFERUS - Recherches & Classification numériques

probable qu'à Grenoble l'émotion sera si vive qu'on ne pourra rien dire : *toutes les voix seront éteintes dans les larmes.*

Ce qui contribue le plus à la puissance de nos journaux, c'est l'accord et la bonne intelligence qu'on a soin d'entretenir dans leurs opinions sur tout ce qui concerne le gouvernement; c'est cette unité d'esprit, de dessein et de doctrine, dont il ne leur est jamais permis de s'écarter sur certaines matières. Si on leur laissait sur ce point quelque liberté, tout leur bon effet serait détruit. Ils n'exerceraient pas moins d'influence peut-être; mais cette influence serait d'une autre nature; comme il leur arriverait souvent de ne pas être d'accord sur des objets d'un grand intérêt, le public, pour se fixer à cet égard, serait dans la nécessité d'examiner et de choisir; il résulterait de là que l'opinion se formerait, qu'elle prendrait de la consistance et de l'empire, et qu'au lieu d'être gouvernée, elle gouvernerait : or, ce ne serait pas là le compte des gouvernants. . . . .

Le nouveau gouvernement a trouvé les journaux tout prêts à dire tout ce qu'il voudrait, et n'attendant que ses ordres pour changer de principes et de doctrine. Rien n'a été plus prompt que leur conversion. Le 31 mars ils plaidaient encore la cause de l'usurpateur, et le 1er avril ils chantaient déjà le retour du gouvernement légitime et le triomphe de la bonne cause, qu'ils avaient combattue jusqu'à ce jour exclusivement. . . . .

On s'étonnera, sans doute, qu'après avoir montré une fidélité si bien éprouvée au parti du plus fort, les journaux n'aient pas été abandonnés aux conseils de leur propre lâcheté, et qu'on ait cru avoir besoin de les placer sous la surveillance de la censure. Il y avait deux bonnes raisons pour cela. La première, c'est que devant avoir tous un esprit uniforme et foncièrement ministériel, et étant destinés à répandre dans le public les idées, les vues, les opinions que le ministère voudrait mettre en circulation, il était nécessaire qu'il y eût des hommes par l'intermédiaire desquels ils pussent communiquer avec les ministres, qui pussent tous les jours aller connaître l'air des bureaux, aller en quelque sorte prendre couleur, recevoir le mot d'ordre, et colporter ensuite au bureau de rédaction de chaque journal la pensée du mi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nistère, la nouvelle qu'il fallait répandre et l'esprit dans lequel on devait écrire : tel est l'office de MM. les censeurs de journaux. La seconde, c'est qu'il se trouve dans plusieurs journaux quelques hommes d'une humeur naturellement libre et indépendante, inhabiles à modifier leurs opinions au gré des événements et des circonstances, et dont les principes et le langage auraient pu faire quelquefois un contraste fâcheux avec l'esprit et le style du jour. Il était donc indispensable qu'on plaçât à côté d'eux des hommes d'une humeur plus douce et plus flexible, qui fussent chargés de faire disparaître de leurs articles tout ce qui leur semblerait trop franc, trop antiministériel, et tel est encore l'office de MM. les censeurs des journaux.

Nous retrouverons cette remarquable publication.

—

Ce ne fut qu'à la fin de 1814 que le parti bonapartiste eut un journal à lui, et le titre bizarre que prit la feuille qui allait devenir son organe n'était certes pas compromettant : elle s'appela le *Nain jaune*. Et encore, ce mince recueil, destiné à une célébrité si bruyante, n'était-il pas une création nouvelle; c'était la continuation d'une feuille périodique assez peu lue, le *Journal des Arts, des Sciences et de la Littérature,* publié par Porthmann, auteur et libraire. Un homme, très-jeune alors, qui depuis a su prendre une place élevée parmi les publicistes de la presse périodique, Cauchois-Lemaire, ayant acquis la propriété du Journal des Arts, le transforma, sous un autre nom, en une feuille politique,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

destinée dans sa pensée à venger le pouvoir qui venait de s'écrouler. Mais le Nain jaune se garda bien d'arborer dès le début ou de laisser apercevoir son véritable drapeau. Succédant sans bruit au Journal des Arts, il annonça modestement l'intention de continuer ce journal, en y ajoutant quelques plaisanteries sur les travers et les sottises du jour. Il eut soin, en outre, presque dans chaque numéro, de louer le roi, et quelquefois d'opposer à la liberté dont on jouissait sous son règne la tyrannie de Bonaparte. Il se garda bien, enfin, d'attaquer les ministres et de discuter les actes du gouvernement. Grâce à ces sages précautions, le Nain jaune obtint l'indulgence de la censure, et put à son aise déverser le ridicule sur le parti de l'ancien régime et sur les écrivains de ce parti.

La rédaction était confiée à une réunion d'hommes de lettres dans les opinions de la France nouvelle, et jouissant d'une réputation d'esprit et de malice. Comme l'anonyme était strictement gardé, il courait dans le public des listes de rédacteurs plus ou moins inexactes; et, plus tard, divers écrivains étrangers au journal voulurent y avoir participé, tandis que plusieurs des collaborateurs véritables, effrayés ou changés d'habit, niaient intrépidement leur participation. Telle fut, à cet égard, la variété des aveux et des désaveux, que le Nain jaune, devenu fort rare, a eu besoin des re-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cherches du savant auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, dont la liste elle-même est inexacte. Aujourd'hui que cette liste appartient à l'histoire de l'époque, il est permis de la rectifier. Nous nommerons donc sans scrupule MM. Etienne, de Jouy, Bory de Saint-Vincent, Harel, Merle, Dirat, Cauchois-Lemaire et Lefebvre-Duruflé.

Le Nain jaune publiait des caricatures piquantes, tirées sur grand papier et coloriées. Il se composait de *Tablettes historiques*, d'articles de critique littéraire, de revues des théâtres; mais sa partie essentielle, celle qui contenait la pensée des rédacteurs, c'était une espèce de chronique intitulée *Bruits de ville* et *Revue des journaux*. Là venaient s'aligner tous les traits personnels et satiriques, toutes les malices piquantes contre les hommes du parti opposé. Cette revue aristophanique se faisait ordinairement à table, en déjeunant; les esprits s'électrisaient par le contact, et mille saillies jaillissaient comme d'une source abondante. Recueillies à l'instant par un secrétaire intelligent, elles formaient la matière de la prochaine chronique. Etienne fournissait un riche tribut; il excellait surtout à donner une forme piquante aux notes des correspondants, aux improvisations de ses amis. Souvent même, sous cette plume habile, ces saillies perdaient ce qu'elles avaient de trop dur, et le trait cruel n'était plus que satirique et plaisant; les paroles échap-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pées au caprice fantasque de tel esprit humoriste étaient ramenées à leur juste mesure, et, moins acerbes, atteignaient plus sûrement le but.

Le premier numéro est du 15 décembre; il porte cette épigraphe : *Vexat censura corvos*. Il se termine par une *chronique littéraire* où le rédacteur soulève le voile sous lequel se cachaient les principaux journalistes, et en crayonne ainsi la silhouette :

Disposés comme nous le sommes à n'avoir rien de caché pour le public, nous croyons devoir lui faire part du résultat des recherches minutieuses que nous avons faites dans l'intention de connaître la valeur intrinsèque des signatures monogrammatiques ou pseudonymes qu'emploient la plupart des collaborateurs des journaux pour se dérober à leur gloire et aux hommages de la postérité.

*Journal des Débats.*

A. — M. l'abbé de Feletz. La bonne foi, le génie et la candeur de ce journaliste sont passés en proverbe; on l'a comparé à l'animal dont il porte le nom latin, et c'est pour cela qu'on le jette aux jambes des philosophes, après lesquels il miaule depuis vingt ans.

C. — M. Duvicquet, ex-administrateur, ex-fournisseur, ex-législateur, ex-littérateur.

H. — M. Hoffmann. Ce n'est pas un journaliste ordinaire: il a de l'instruction, de l'esprit et de l'intégrité. On lui reproche de viser un peu trop à l'effet, et son style serait quelquefois plus piquant s'il y avait moins de recherche. C'est une des dernières colonnes du Journal des Débats, où il est rentré depuis quelque temps; cependant ses nouveaux articles n'ont pas entièrement rappelé l'écrivain auquel on doit la critique des *Martyrs* et du système du docteur Gall.

L. — M. Villemain, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, auteur d'un éloge de Montaigne et d'une oraison funèbre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

inédite du duc de Frioul. Il a été couronné à l'Institut, en présence des souverains alliés, pour un *Discours sur les avantages et les inconvénients de la critique.* On croit qu'il traiterait beaucoup mieux la dernière partie de son sujet depuis qu'il est au Journal des Débats.

*Gazette de France.*

B. E. — M. Belmare, ci-devant commissaire général de police à Anvers. Il a failli être exclu de la *Gazette* pour avoir montré un peu d'esprit et de bon sens dans sa brochure intitulée *Remontrances du parterre ;* mais il s'en repent tous les jours.

B. T. — M. Briffaut. On aurait bien voulu trouver dans sa tragédie de *Ninus II* la verve de sentiment qui anime son ode sur la *Naissance du roi de Rome.* Il a pris dans la *Gazette* la noble tâche de prêcher l'intolérance et d'insulter à la puissance qui n'est plus. Si, comme on l'assure, les propriétaires du journal lui donnent le sou pour livre des abonnements qu'il leur fait perdre, il est, sans contredit, le mieux renté de tous les journalistes.

D. T. — Moins connu sous le nom de Durdent.

D. E. — D. L. — Q. Z. — M. Lassalle. Il y a plus de variété dans ses signatures que dans ses articles.

J. T. M. ou ***. — M. Jules Merle, postillon littéraire de la *Gazette,* qui n'en va pas plus vite quoiqu'il fasse claquer son fouet.

S. — M. Sevelinges. En politique, il ne passe pas pour avoir la vue bien nette. Il a deux passions favorites : sa haine pour Napoléon, qui date du 29 mars dernier, et son amour exclusif pour Mozart, qui tient au besoin bien naturel de rabaisser les compositeurs français.

S. E. — M. de Sénonne. Il a écrit cinq cent quarante-trois articles sur les acteurs et sur le Théâtre-Français ; on offre de parier cent louis qu'il ne s'y trouve rien qui ressemble à une pensée.

Y. — Madame Bolly, ex-rédactrice du *Journal des Arts,* où elle a donné des articles très-spirituels. Elle travaille maintenant dans l'*esprit de la Gazette.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Journal de Paris.*

C. — Colnet. Du très-petit nombre des écrivains de journaux qui connaissent l'art d'assaisonner la raison et d'infliger un ridicule à la sottise. Il fait le beau temps dans le Journal de Paris, où M. N. F. fait la pluie.

N. F. — Fabien Pillet. C'est de tous les écrivains celui qui a fait le plus d'épigrammes, et qui a le moins de malice.

N. — Jay, écrivain politique qui n'est pas sans mérite. Son style a de l'énergie ; mais il manque souvent de grâce et de flexibilité. Au reste, il défend avec succès les idées libérales.

S. — M. l'abbé Salgues. Ses critiques sont ingénieuses et piquantes ; cependant on trouve que ce journaliste est un peu journalier.

*Quotidienne.*

A. D. C. — M. Alisan de Chazet, auteur d'un grand nombre de vaudevilles et d'un ouvrage politique sur l'*Asservissement de la Pologne.* C'est un rédacteur très-bénin ; mais si les auteurs n'ont pas à s'en plaindre, malheureusement les lecteurs n'ont pas à s'en louer.

D. C. Y. — M. de Comany. Il a fait, sous le nom de Moreau, plusieurs vaudevilles qui ont eu plus de succès que ses articles.

G. — L'abbé Gallais, ex-bénédictin. Chénier a dit de lui :

*Et Gallais qui n'a pas, mais qui donne la gloire ;*

maintenant il n'en donne plus et n'en a pas davantage.

O. — M. Michaud, rédacteur et propriétaire de ce journal. Il est membre de l'Institut et lecteur du roi. S'il fait jamais la lecture de l'*Enéide,* on lui conseille de s'arrêter à la fin du XII^e^ livre.

*Le Rôdeur.* — M. de Rougemont, auteur de vaudevilles. C'est le singe de l'Ermite de la Chaussée-d'Antin. Le Rôdeur ferait aussi bien de signer le Maraudeur.

V. — M. Villenave. L'homme de lettres qui écrit avec le plus de grâce et d'abandon sur les horreurs révolutionnaires.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Y. — M. Berchoux, auteur de la *Gastronomie*. Il prouve qu'on peut être un plaisant poète et un triste journaliste.

*Journal général de France.*

*L'Anglais à Paris.* — M. Barbier-Weimar. Il a toute la grâce d'un savant et toute la légèreté d'un érudit.

*Le Franc parleur.* — Sous ce nom, et précédemment sous celui d'*Ermite de la Chaussée-d'Antin*, M. de Jouy, auteur tragico-lyrico-moral, brillait par intervalles.... dans la *Gazette*, ce qui ne suppose pas un grand éclat : dans une nuit bien noire, on remarque le moindre feu follet.

N. — M. René Perrin. Depuis vingt ans, il fait des drames, des mélodrames, des vaudevilles, des comédies, des romans, des almanachs et des journaux ; il ne paraît pas encore avoir rencontré son véritable genre.

R. — M. Harel, ex-auditeur au Conseil d'Etat, et neveu de Luce de Lancival. Que dirait l'auteur de *Folliculus* s'il voyait son héritier enrôlé dans la troupe des journalistes?

*Le vieil émigré.* — Il a au moins quatre cents ans. Dix personnes rédigent à la fois les articles qui paraissent sous cette signature commune ; ce sont MM. Picard, Auger, Campenon, Barbier-Weimar, Feuillant, Roger, Harel, Droz, M. Guizot et madame Guizot, née Meulan.

*Journal royal.*

Pour connaître les rédacteurs numérotés de ce journal moribond, nous nous sommes adressés au mathématicien du coin, lequel nous a répondu par l'équation suivante :

$$\text{I} + \text{II} + \text{III} + \text{IV} + \text{V} + \text{VI} = \text{O}.$$

Quant à ceux de nos journalistes qui restent cachés sous leur véritable nom, tels que MM. Aimé Martin, Barrère, Mutin, etc., etc., nous imiterons le public en respectant leur *incognito*.

A ce premier numéro est jointe une grande cari-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cature représentant les journaux dans un costume allégorique dont les auteurs donnent l'explication en ces termes :

Après avoir révélé, dans notre numéro, le secret des journaux, et avoir violé l'incognito de leurs rédacteurs, nous n'avons plus rien à ménager : c'est ce qui nous a déterminés à offrir à nos abonnés une caricature qui nous a été adressée, et qui nous paraît rentrer dans le cadre malin que nous nous sommes proposé. D'ailleurs, pourquoi les journaux jouiraient-ils du privilége exclusif de rire aux dépens de tout le monde? *Vexat censura corvos* est la devise de notre journal; faisons rire à leurs dépens, si nous pouvons, et nous aurons raison.

Sur un cénotaphe renfermant les cendres du *Mercure,* qui jouit du sommeil qu'il a procuré si longtemps à ses lecteurs, s'élève le *Nain jaune,* armé d'un arc et d'un carquois rempli de traits; il les lance sur tous ceux qui l'environnent. Déjà le pauvre *Journal royal*, sous la figure de Bridoison, en a reçu un dans la gorge; d'une voix bégayante, il s'étonne de son peu de succès, et présente d'un air piteux la liste de ses abonnés, qui est encore en blanc. Il laisse échapper ces mots : *Je suis encore plus bête que ces dames:* il a à ses côtés la *Gazette de France* et la *Quotidienne.* La *Gazette,* dont l'extrait de baptême remonte au milieu du XVIIe siècle, et dont les idées datent de beaucoup plus loin, est représentée sous la figure d'une vieille décrépite en habit de cour. Les femmes, à cet âge, tiennent beaucoup à leurs amants, et ne voient pas sans chagrin s'envoler leurs conquêtes : la vieille *Gazette* déplore la perte de son *Franc parleur,* qu'elle aura de la peine à remplacer. La *Quotidienne,* sous les habits de la *nonne sanglante,* les yeux en pleurs, le visage enflammé, agite avec fureur une marotte composée d'une tête de mort et d'un tibia, en s'écriant : *Guerre aux idées libérales!* On reconnaît à ces attributs l'agréable variété de ce journal, rédigé par les auteurs les plus légers du vaudeville et les politiques les plus profonds de la Révolution, et où l'on rencontre le touchant amalgame des mas-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sacres du 2 septembre et des flons flons de Cadet Buteux. Sur le devant du tableau, un bon bourgeois de Paris, enfoncé dans son fauteuil, ronfle sur la seconde page du *Moniteur*, et disparaît sous cette énorme feuille. A la gauche du *Nain jaune*, et sur le devant, on remarque un jeune homme plein de santé, en habit de garde national : il représente le *Journal de Paris* à califourchon sur une barrique de vin de Bordeaux et appuyé sur le *Bulletin du Commerce*. Il proclame gaiement les *idées libérales*, et soutient ses opinions avec la Charte constitutionnelle placée à côté de lui ; dans son bonnet de grenadier, il reçoit les pièces d'or qui tombent d'une sacoche percée que tient le Cassandre du *Tableau parlant :* c'est le *Journal des Débats*. Il regrette, la larme à l'œil, ses vingt-huit mille abonnés, réduits à quinze mille depuis six mois. *Ils sont passés, mes jours de fête ; ils sont passés, ils ne reviendront plus,* sont les seules paroles qu'il ait la force de faire entendre. Enfin, à l'extrémité du tableau se trouve le *Journal général de France,* sous la figure d'Arlequin ; son habit de toutes pièces fait allusion à la bigarrure de ses opinions. Nous ne serions pas éloignés de penser que l'artiste a signalé une coterie fameuse qui règne dans ce journal, quand il fait dire à son bergamasque en lui mettant une croûte de pain à la main : *Sangodemi, le pauvre déjeuner !* Ceci n'est qu'une conjecture, que nous hasardons timidement. Le *Journal des Modes* a pour emblème un carton de modiste à demi renversé. Enfin, dans l'éloignement s'élève une pyramide en l'honneur des dieux inconnus (*diis ignotis*) ; elle contient les titres d'un grand nombre de journaux, dont la nomenclature a dû coûter beaucoup de recherches à l'auteur du dessin (1).

L'invention la plus piquante que le Nain jaune ait mise en vogue alors, ce fut l'*Ordre des chevaliers de l'Éteignoir*. L'idée en elle-même n'était pas nouvelle ; elle était une réminiscence de ce fameux *Ré-*

(1) Voici ces titres : *Journal du Palais, Journal des Notaires, Bulletin de Pharmacie, Gazette de Santé, Spectateur, Journal de Botanique, Magasin encyclopédique, Journal des Curés* (voyez la *Quotidienne*), *Journal de la Restauration*, etc., etc., etc...



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*giment de la Calotte* créé vers 1724 par Margon, Desfontaines, Aymon, Torsac, Gacon et autres, et qui défraya si longtemps les rancunes politiques et littéraires sous la minorité de Louis XV. Le Nain jaune avait dressé la liste des personnages les plus notables du parti de l'ancien régime, des écrivains qui servaient d'organes à ce parti; on leur expédiait à domicile un brevet en forme de *chevalier de l'Éteignoir,* et les noms de ceux qu'il avait ainsi décorés étaient toujours accompagnés, dans le Nain jaune, d'un éteignoir, à l'instar de la croix dont on fait suivre aujourd'hui les noms des chevaliers de la Légion d'honneur. L'ordre avait ses statuts, ses insignes, sa formule de serment. On lui avait créé un état-major de dignitaires, un personnel administratif. Les noms étaient plaisamment déguisés sous un anagramme, sous une traduction en latin macaronique. M. de Fontanes, grand-maître de l'Université, était devenu M. *Curvissimus Faciuntasinos;* M. Treneuil, auteur d'élégies à la manière d'Young, M. *Catacombophiles Tire-linceul;* le chevalier de Rougemont, *Errabundus Rubermons;* M. Michaud, *Micaldo,* et ainsi des autres. On voit que la plaisanterie était poussée jusqu'à ses dernières limites.

Les armoiries de l'ordre étaient : de sable, à l'éteignoir d'or, au chef d'argent, avec cette devise : *Sola nocte salus;* pour support, une chauve-souris aux ailes étendues.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Voici un extrait des statuts de cet ordre célèbre ; on les trouvera tout au long dans le n° 5 :

## ORDRE DE L'ÉTEIGNOIR.

*Statuts organiques.*

Misophane, deux mille trois cent soixante-sixième du nom, par la grâce du Génie des Ténèbres, souverain des Iles obscures, du royaume des Taupes, du lac des Ecrevisses et autres lieux, à tous nos fidèles sujets, gens portant chapeaux, turbans, barettes, aumusses, soutanes et livrées ; à tous aveugles, borgnes, myopes, nés ou à naître, SALUT :

L'éclat du jour qui s'introduit dans les Etats de notre domination, au moyen de certains procédés d'optique pratiqués par des gens mal intentionnés, ayant fatigué nos yeux et blessé la vue débile des peuples de notre vaste Taupinière ; voulant, autant qu'il est en nous, arrêter le progrès affligeant des lumières et maintenir nos sujets dans cette douce obscurité, dans ces *ténèbres visibles*, où nos pères ont vécu avec tant de gloire et de bonheur ;

A ces causes, et voulant encouràger les efforts de nos amés et féaux, qui s'occupent avec tant de zèle et de succès à interrompre toute espèce de communication lumineuse, à intercepter toutes ces clartés funestes qui se répandent dans nos Etats :

Notre conseil entendu, avons créé et créons par ces présentes l'*Ordre de l'Eteignoir*, nous réservant d'en octroyer la faveur à ceux de nos sujets dont les droits et les services nous paraîtront suffisamment établis.

. . . . . .

Art. 7. L'ordre ayant pour but l'extinction des lumières, nul ne pourra y être admis sans avoir fait preuve de quatre générations d'ignorance paternelle et maternelle.

Art. 8. Pourront être exempts de toute preuve généalogique ceux qui auront trente ans de service effectif auprès de notre personne ou dans les grandes charges de l'Etat ; ceux qui se se-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ront distingués par quelque action d'éclat dans la guerre contre les lumineux, les transfuges qui auraient d'ailleurs les qualités requises, et tout écrivain bien connu pour n'avoir d'opinion que celle qu'on lui paie.

Art. 9. Les chevaliers de l'ordre font vœu d'ignorance, d'impudence et de mauvaise foi.

Art. 10. Ils ne doivent jamais perdre de vue les principes fondamentaux de leur institution : *abrutir pour gouverner, persécuter pour convaincre, ramper pour parvenir.*

Art. 11. Les chevaliers de l'Eteignoir s'engagent à combattre corps à corps toute vérité contraire aux intérêts de l'ordre, et à ne reculer devant aucune absurdité, quelque grossière, quelque palpable qu'elle puisse être, s'il y a plus de profit à l'avancer que de honte à la soutenir.

Art. 12. Ils prêteront entre nos mains le serment de haine à la *philosophie,* aux *idées libérales,* à la *Charte constitutionnelle.*

Art. 13. Afin de se pénétrer de leurs devoirs et de maintenir leur esprit dans cet état d'ignorance et d'abrutissement dont ils doivent propager la doctrine, ils liront et méditeront soir et matin le *Journal des Débats,* la *Quotidienne,* le *Journal royal....*

Pendant les Cent Jours, « un comité composé de journalistes, de pamphlétaires, de chambellans, d'écrivains en prose et en vers, de gentilshommes ordinaires, de préfets du palais, d'aumôniers et de chapelains, d'auteurs d'adresse et de membres de différentes académies et corps constitués de l'Etat, ayant décidé de se réunir en chapitre pour voter une récompense honorable en faveur des membres qui se sont le plus distingués par la variation de leurs opinions depuis 1789, chargèrent leur président, M. le baron *Volubilis de Guers* (comte de Ségur) de rassembler les membres composant le co-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mité.... Un membre, le chevalier *Rusticus Cepmanon* (Campenon), proposa l'institution d'un ordre qui pût rivaliser dignement avec celui de l'Eteignoir, sans être incompatible avec ce dernier, et auquel on donna le nom d'*Ordre de la Girouette.* » Des statuts furent rédigés, dont voici un extrait :

*Extrait des statuts de l'Ordre de la Girouette.*

Art. 1er. La grande maîtrise de l'ordre ne pourra être conférée qu'à un homme qui, pendant un période de vingt-cinq ans, aura changé vingt-cinq fois de systèmes, d'opinions, d'amis, de dignités et de fonctions, aura été universellement reconnu pour avoir trahi tous les gouvernements, et vendu, le plus tôt et le plus cher possible, celui qui le dernier l'avait acheté....

Art. 5. Entendons que la première promotion dudit ordre soit faite parmi les chambellans, les journalistes, les écrivains en prose et en vers, les faiseurs de pièces de circonstances, poésies et autres flagorneries semblables ; les sept huitièmes des anciens membres du sénat conservateur font de droit partie des chevaliers de l'ordre de la Girouette.

Art. 7. Sont chevaliers de droit de l'ordre de la Girouette tous ceux qui pourront prouver avoir quitté les Tuileries le 30 mars 1814 et y avoir reparu le 12 avril 1814. Par la même raison, ceux qui en sont partis le 20 mars 1815 et y ont reparu dans la même journée. Seront aussi chevaliers de droit tous les journalistes qui, aux mêmes époques, auront écrit des articles politiques contradictoires.

Art. 8. Nul ne pourra faire partie de l'ordre de la Girouette s'il ne prouve avoir changé trois fois de suite d'opinions et avoir servi au moins trois gouvernements.

Art. 11. Sont à jamais exclus de l'ordre de la Girouette les généraux Bertrand, Drouot, Cambronne, le colonel Germanowski et tous ceux qui ont accompagné l'empereur Napoléon à l'île d'Elbe.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le but de cette nouvelle invention s'explique de lui-même ; elle a servi de cadre au *Dictionnaire des Girouettes,* qui a eu plusieurs éditions. L'ordre de la Girouette n'eut peut-être pas autant de succès que l'ordre de l'Eteignoir ; néanmoins, ceux que le Nain jaune avait décorés de l'un ou de l'autre ne purent plus échapper, dans la pensée du public, à la distinction ironique qui leur était ainsi conférée.

J'ai nommé, d'après M. Léon Thiessé (1), les principaux rédacteurs du Nain jaune ; mais il en était un encore dont il ne parle pas, et qui cependant avait plus d'esprit que tous les autres : c'était tout le monde. Une *bouche de fer* placée à la porte du bureau, comme vingt ans auparavant à la porte du journal de Fauchet et Bonneville, recevait la petite monnaie de la malice courante, et au milieu de beaucoup de billon il se trouvait bon nombre de pièces d'une valeur réelle, et quelquefois même d'une auguste provenance. Parmi ceux qui alimentaient la bouche de fer, il était en effet un très-haut personnage, dont la collaboration fut sans doute une puissante sauvegarde pour le Nain jaune et couvrit plus d'une fois les libertés grandes qu'il se permettait. Ce collaborateur puissant et mystérieux n'était rien moins que le roi de France et de

(1) Dans un *Essai biographique et littéraire sur Etienne* que nous avons déjà cité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Navarre, Sa Majesté Louis XVIII. On connaît le goût de ce prince pour les lettres. Plus d'une fois, alors qu'il n'était encore que comte de Provence, il avait consacré ses loisirs au journalisme, — à titre de délassement, bien entendu. « Ce futur monarque constitutionnel, dit M. Edouard Fournier dans un article sur les *rois et princes journalistes*, n'était alors épris que de choses légères, il n'avait de passion que pour les à-propos mis en vers, il n'avait de rêves que pour les poésies d'almanach. Il éparpillait au vent de toutes les petites publicités ses petites rimes et ses petits articles. Nous le savons positivement par l'abbé Soulavie, mais mieux encore par les *Souvenirs d'un sexagénaire*, de l'académicien Arnault, qui fut longtemps secrétaire de son cabinet. La chose la plus curieuse que nous ayons apprise par cette dernière révélation quelque peu indiscrète, c'est que le *canard*, le vrai *canard* renforcé, tel qu'on n'ose plus le faire, le *canard-vampire*, le *canard-monstre-marin*, est une invention du royal mystificateur.

» De tout temps, écrit Arnault, ce prince rechercha les succès littéraires, faisant de l'esprit sous l'anonyme dans les journaux, comme on en fait au bal sous le masque. Il glissait de temps à autre, soit dans la *Gazette de France*, soit dans le *Journal de Paris*, de petits articles, de petites lettres, dans lesquels il attaquait à la sourdine tel homme qui ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

s'y attendait guère, sauf à se venger en prince de l'impudent qui l'attaquait comme auteur.

» Il aimait beaucoup à s'amuser de la crédulité parisienne. La description de cet animal fantastique qu'on disait, en 1784, avoir été trouvé dans le Chili, est de son invention ; c'est un fait de son génie que l'article où l'on proposait d'ouvrir une souscription en faveur de cet ouvrier de Lyon qui marchait sur l'eau.

» Nous avons cherché dans les écrits du temps les traces de ces mystifications, et nous les avons retrouvées dans les plus sérieux. Grimm a parlé de l'homme qui marche sur l'eau, et, après une assez longue fouille, nous avons pu exhumer de cet immense ossuaire politique et littéraire qui a nom le *Journal de Paris* la description aujourd'hui momifiée du monstre du Chili. Ce *canard* de royale couvée mérite bien de revoir le jour ; nous allons donc vous l'exhiber tout armé, *unguibus et rostro*.

Des chasseurs espagnols, au Chili, ont découvert un animal amphibie qu'ils ont réussi à prendre avec des filets, et qu'ils conservent en vie : ils lui ont donné le nom de *harpie*. La représentation de la figure de cet animal a été envoyée à la cour de Madrid, d'où on l'a fait passer en France, et elle commence à circuler dans le public. L'habitude de ce monstre ressemble en quelque sorte à celle du sphinx, en ce que le train de derrière est horizontal sur la terre, et le train de devant est debout. Sa hauteur, depuis le ventre jusqu'à l'extrémité de la tête, est de quinze pieds, et sa longueur, depuis deux espèces de pattes d'oie qui soutiennent le devant jusqu'à l'extrémité des queues, est de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vingt-deux pieds. La partie supérieure est couverte d'un poil rude, et la forme du corps ressemble à celle de l'homme. Du tronc s'élève une tête fort extraordinaire, couverte d'une crinière qui pend des deux côtés. La tête, au premier aspect, offre la ressemblance d'un lion; mais comme la face est entièrement aplatie, on y reconnaît bientôt celle d'un singe. Une gueule extrêmement ouverte et avancée lui donne un air de voracité qui est effrayant. Des deux côtés de la tête s'élèvent, à une certaine hauteur, deux grandes oreilles pointues et velues, comme celles d'un âne. Au-dessus de ces oreilles sont deux cornes tortues, comme celles du taureau, et au dos de cet animal, vers la hauteur ordinaire des épaules, sont placées deux ailes très-fortes, qui ont, au lieu de plumes, des membranes pareilles à celles des ailes de chauves-souris. Toute cette partie supérieure de l'animal est soutenue par les deux pattes d'oie placées un peu en avant du milieu du corps. La partie inférieure ressemble à celle du phoque, excepté qu'elle est couverte de grosses écailles. A deux pieds environ des pattes est placée une seule nageoire, qui s'agite verticalement dans l'eau, et qui, sur terre, augmente la rapidité de la marche de l'animal, de concert avec les ailes, dont il fait usage lorsqu'il poursuit sa proie. La partie inférieure se termine en deux queues, dont l'une, ayant des articulations jusqu'à l'extrémité, peut envelopper la proie de l'animal, et l'autre finit par un dard très-pointu, avec lequel, dit-on, il la perce.

Voilà un monstre des mieux conformés, et pas trop mal léché, il faut en convenir.

Revenu en France, et peu gêné par son titre de roi, qu'il porta, comme on sait, assez bourgeoisement, Louis XVIII n'eut rien de plus pressé que de reprendre ses petites habitudes littéraires. Il tenait à faire voir que sa plume était toujours finement taillée et que la pointe ne s'en était pas émoussée



EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans l'exil. Le monstre était déjà une spécialité usée, il se garda donc bien de le ressusciter; il fit mieux: il styla quelques jolis articles bien aiguisés et bien méchants, et, pour les envoyer à leur véritable adresse de notes fines et spirituelles, il les fit jeter dans la bouche de fer du Nain jaune. Il est bien entendu qu'il gardait l'anonyme, mais avec le vif désir que son esprit le trahît tout d'abord et fît dire: « Voilà qui est bien méchant : ce doit être du roi. »

M. Merle, qui dirigeait alors le Nain jaune, en compagnie de M. Cauchois-Lemaire, nous a révélé le secret de cette collaboration de Louis XVIII, dans l'un des trop rares fragments qu'il a publiés de ses *Trente ans de souvenirs historiques, littéraires et politiques*. « La pensée du Nain jaune, écrit-il, fut de nous moquer des ridicules de tous les partis, de flétrir toutes les lâchetés et toutes les défections, de relever la gloire de la France en présence des baïonnettes étrangères, et de rire aux dépens des prétentions exagérées..... Dans ces attaques, nous avions pour auxiliaire Louis XVIII, qui fut un de nos premiers abonnés, qui lisait avec empressement tous nos numéros, qui en riait de bon cœur, et qui nous envoya plusieurs fois des articles très-bien tournés, fort spirituels et passablement malins, écrits de sa main royale, et dont il nous fut aisé de reconnaître l'auteur, en comparant l'écriture à celle des notes qu'il nous avait fait remettre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par M. de Talleyrand pour les lettres du *cousin et de la cousine*. Ces articles nous arrivaient par la *bouche de fer :* nous avions donné ce nom à une boîte que nous avions fait placer à la porte du cabinet littéraire de M. Cauchois-Lemaire; par cette voie, nous avons reçu une foule d'articles très-remarquables, qui donnaient une grande réputation d'esprit et de malice au Nain jaune, et rendaient notre part de rédaction aussi légère que facile. »

J'ai dit avec quel art le Nain jaune avait d'abord dissimulé son drapeau. Napoléon rentré à Paris, il jeta le masque, et prouva ainsi à ceux qui auraient pu en douter que pour lui, comme pour certains courtisans impériaux, le libéralisme n'avait été qu'une machine de guerre. Il devint donc purement et simplement bonapartiste, et, dans ce passage de l'attaque à la défense, la pointe de son esprit s'émoussa. Par un calcul facile à comprendre, il lançait encore quelques traits piquants contre les fonctionnaires inamovibles qui voulaient servir Napoléon après avoir servi Louis XVIII, et l'ordre de la Girouette eut encore un certain succès; mais ce fut une dernière lueur, et le Nain jaune, à partir du 20 mars, se borna modestement et platement au métier d'approbateur officiel et de dénonciateur officieux. Et néanmoins, même en faisant ce métier, les rédacteurs du Nain jaune subissaient les influences de l'atmosphère parisienne, et ne pou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vaient se dispenser de parler quelquefois de liberté et de Constitution. Il est vrai que c'était du bout des lèvres, et de manière à montrer qu'au fond du cœur ils ne s'en souciaient guère.

Au second retour des Bourbons, le Nain jaune fut et demeura supprimé. M. Thiessé raconte à ce propos une anecdote assez piquante.

Le 5 mars 1815, le jour même où arrivait à Paris la première dépêche annonçant le débarquement de Napoléon, on lisait dans le Nain jaune (t. Ier, p. 407) un petit article ainsi conçu :

On nous a communiqué la lettre suivante de M. de *** à M*** : « *J'ai usé dix plumes d'oie à vous écrire sans pouvoir obtenir de réponse; peut-être serais-je plus heureux avec une plume de* canne. *J'en essaierai.* »

Ces deux lignes, dont le sens n'était que trop clair, puisqu'elles menaçaient d'une correction brutale un journaliste mal élevé, reçurent une étrange interprétation, et eurent les conséquences les plus graves. L'esprit de parti rapprocha les dates, exploita une homonymie toute fortuite, et y trouva la preuve d'une complicité flagrante du Nain jaune dans le retour de l'île d'Elbe et le débarquement de Napoléon à Cannes le 6 mars 1815. On a dit, mais nous avons peine à le croire, que ce fut M. de Chateaubriand qui le premier fit et publia cette grande découverte.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le parti vainqueur ne borna point sa vengeance à la suppression du Nain jaune. Il paraît certain que l'article sur la *plume de canne* devint le prétexte unique de l'exil d'un homme de lettres distingué, d'Arnault, l'auteur de *Marius*, de *Germanicus* et d'un joli recueil de fables, dont le nom se trouva porté sur l'ordonnance du 24 juillet. Arnault avait été signalé comme l'auteur des deux coupables lignes; il paya ce crime de trois années d'exil, qui ont empoisonné et abrégé sa vie.

Le Nain jaune essaya de reparaître sous divers déguisements; mais, quelque titre et quelques précautions oratoires qu'il prît, l'indépendance de ses opinions — c'est lui qui le dit — le trahissait toujours. Ce que voyant, il se réfugia en Belgique, où nous le retrouverons. Il y fut poursuivi par les injures d'une foule de *Nains* de toutes couleurs, *Nain vert*, *Nain rose*, *Nain blanc*, qui se montrèrent aussitôt qu'il eut disparu, et qui cherchaient à rendre aux bonapartistes et aux révolutionnaires les coups que les royalistes avaient reçus de leur prédécesseur.

Ajoutons qu'il y eut encore un *Nain tricolore*, dont les auteurs, imprimeur et distributeurs furent condamnés à la déportation le 11 juin 1816, pour attaques contre le gouvernement du roi.

Que tous les rédacteurs du Nain jaune eussent ou non conscience du but vers lequel les menait leur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

directeur, il n'en est pas moins certain qu'aucun des journaux de l'époque ne porta des coups plus meurtriers au gouvernement de la Restauration. Ce que le *Censeur* disait gravement et pour avertir, le Nain jaune le disait plaisamment et pour renverser. Or, à cette époque, l'arme du ridicule était encore une arme puissante en France. Il ne faudrait pourtant pas, dit M. Léon Thiessé, qu'on jugeât la feuille de Cauchois-Lemaire par la réputation un peu vive qu'elle a laissée. Quand on parcourt la collection de ce recueil si redouté en 1815, et dont la publication fut même élevée à la hauteur d'une conspiration, on est étonné de l'innocence de la plupart de ses plus excessives témérités. Des traits critiques contre quelques écrivains d'un mérite douteux; des plaisanteries plus ou moins bonnes contre des hommes en crédit nouveaux convertis, contre des opinions ou des préjugés qui de nos jours ne trouveraient pas un défenseur; des caricatures plaisantes, jamais odieuses; pas un trait contre la royauté et la religion, voilà ce qu'on trouve dans le *Nain jaune*. C'étaient, avec moins de fiel et dans un sens contraire, les *Actes des Apôtres*, le *Dictionnaire des petits grands hommes*, renouvelés, non envenimés. Tout cela, d'ailleurs, avait été soumis à la censure préalable (1).

(1) Léon Thiessé, *Notice sur Etienne*; Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# LES CENT JOURS

Débarquement de Napoléon. Langage des journaux royalistes. — *Journal des Débats :* Benjamin Constant, Charles Nodier. — *Le Censeur.* — Protestations libérales de Napoléon. Caractère libéral des adresses qui lui sont présentées. — Abolition de la censure. Concessions et restrictions. Acte additionnel. — Nouveaux journaux : *l'Indépendant, le Patriote de* 1789. — *Journal de Gand.*

La réaction poursuivait son œuvre avec un fatal aveuglement, quand la nouvelle du débarquement de Napoléon éclata comme un coup de foudre. On comprend l'émotion qu'elle dut causer. Les royalistes, néanmoins, ne s'en montrèrent point effrayés; ils affectèrent, au contraire, une grande sécurité, de la joie même : c'était une ridicule échauffourée, que dis-je? un événement heureux, puisque l'usurpateur venait se livrer lui-même et donner le moyen d'en finir une bonne fois avec lui. Ce fut, parmi les journaux royalistes, à qui se moquerait avec le plus de gaîté du « lâche guerrier de Fontainebleau, du poltron de 1814. » Le *Journal des Débats* se distingua encore par la véhémence de ses attaques

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et la verve de ses plaisanteries : tantôt Bonaparte et ses *brigands* étaient *cernés ;* tantôt *il s'était réfugié sur la crête des montagnes,* les paysans s'armaient *partout pour lui courir sus ;* on l'accusait même d'avoir, sur son passage, *volé* les chevaux du prince de Monaco; le 19 encore les *Débats* annonçaient que *la désertion continuait d'une manière étonnante dans la petite troupe de Buonaparte.*

On sait cependant avec quelle rapidité s'avançait le grand capitaine, ramené triomphalement par ses soldats. Les fautes des Bourbons, les folles prétentions du clergé et de la noblesse, avaient fait oublier au peuple les trop justes griefs qu'il avait contre l'empereur. Ce n'était plus le conquérant despote qui mettait les générations en coupes réglées; l'on ne vit en lui que le défenseur des intérêts matériels créés par la Révolution : on l'accueillit comme un libérateur.

Paris, néanmoins, était agité de sentiments divers. Les bonapartistes travaillaient activement à une restauration impériale, et une fraction des républicains s'étaient ralliés à eux dans l'espoir de faire tourner cet événement au profit de la liberté. Les constitutionnels, au contraire, se montraient les plus prompts et les plus ardents à repousser Napoléon. Dans son retour ils voyaient non-seulement l'invasion étrangère, mais la chute de la liberté constitutionnelle, et l'anéantissement de toutes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

leurs espérances. « Le parti constitutionnel en 1815, dit M. de Vaulabelle, emporté par sa juste aversion pour la dictature impériale, sacrifia à ce souvenir les intérêts les plus chers du pays; après Waterloo, il fut sans lumières, sans intelligence patriotique, sans courage, et se rendit le complice de l'étranger. »

Les méfiances du parti libéral s'expliquent aisément; mais il ne tenait pas assez compte et des circonstances et des profonds changements qui s'étaient opérés depuis le 1er mai 1814. Quinze ans d'un lourd despotisme et onze mois de gouvernement libre avaient réveillé en France de tels sentiments et créé un tel esprit, que nul ne supposait, au 1er mars 1815, que le gouvernement absolu y fût encore possible. Pour conquérir la France comme pour la conserver, il fallait lui promettre la liberté. Napoléon à Cannes, comme Louis XVIII à Paris, s'était plié à ce qui lui paraissait une nécessité souveraine, et, en s'avançant, il ne parlait dans toutes ses allocutions que de sa ferme volonté de rendre la France *libre* et heureuse; mais les libéraux refusaient avec hauteur de croire à ses promesses. Dès le 8 mars, Benjamin Constant écrivait pour le *Journal de Paris* un article dans lequel il peignait en traits brûlants les calamités et les hontes inévitables, selon lui, de l'usurpation bonapartiste.

Nous avons été opprimés pendant douze années par un seul

EFERUS - Recherches & Classification numériques

homme. Il a porté la dévastation dans toutes les contrées de l'Europe et soulevé contre nous les nations étrangères. Accablés sous le nombre, nos défenseurs ont dû reculer; les murs de Paris ont vu, pour la première fois depuis plusieurs siècles, flotter les bannières ennemies. L'auteur de tant de maux a déposé le pouvoir; après avoir versé tous les fléaux sur notre patrie, il a quitté le sol de la France. Qui n'eût pensé qu'il le quittait pour toujours?

Tout à coup il se présente, il réclame ses droits ou ceux de son fils; il promet aux Français la liberté, la victoire, la paix; il redemande le trône.

Ses droits! quels sont-ils?....

Auteur de la Constitution la plus tyrannique qui ait régi la France, il parle aujourd'hui de liberté, et c'est lui qui, durant quatorze ans, a miné la liberté! Il n'avait pas l'excuse des souvenirs ni l'habitude du pouvoir : il n'était pas né sous la pourpre; ce sont ses concitoyens qu'il a asservis, ses égaux qu'il a enchaînés. Il n'avait pas hérité de la puissance, il a voulu et médité la tyrannie..... Il promet la victoire, et trois fois il a laissé ses troupes, comme un lâche déserteur, en Egypte, en Espagne, en Russie, livrant ses compagnons d'armes à la triple agonie du froid, de la misère et du désespoir. Il a attiré sur la France l'humiliation d'être envahie; il a perdu les conquêtes que nous avions faites sans lui et avant lui. Il promet la paix, et son nom seul est un signal de guerre.....

Tous les Français qui, à une époque quelconque, avaient versé leur sang pour la patrie, tous ceux qui avaient entouré la monarchie des sauvegardes de la liberté, devaient donc, selon Benjamin Constant, s'unir au roi pour défendre contre une agression criminelle la patrie, la liberté, la Constitution. « Et ceux-là, ajoutait-il, ne seront pas les derniers qui, dans leur franchise et dans leur conscience, ont pu censurer quelques mesures ou quelques actes de l'au-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

torité. Ils se précipiteront au premier rang, car ils savent que plus la liberté leur est chère, plus il faut repousser Bonaparte, son éternel ennemi (1). »

Le langage des journaux royalistes, en général, offrait pourtant un changement digne de remarque : ils avaient cessé leurs attaques contre la Révolution et les révolutionnaires ; ils cherchaient à se concilier ceux qu'ils avaient depuis un an incessamment irrités. Leur ton, d'ailleurs, baissait sensiblement, et ils devenaient de moins en moins colorés. Seul le *Journal des Débats* persévéra jusqu'à la dernière heure dans son hostilité. Le numéro du 19 mars contenait un nouvel article de Benjamin Constant, plus énergique encore que celui qu'il avait publié dans le *Journal de Paris*.

« Benjamin Constant, dit M. Duvergier de Hauranne, si l'on en juge par l'article qu'il publia le 19 mars dans le *Journal des Débats*, se rangeait alors parmi les hommes les plus énergiques du parti constitutionnel, et paraissait vouloir rendre absolument impossible tout rapprochement entre Napoléon et lui. On dit que ses convictions politiques ne l'inspiraient pas seules, et qu'elles avaient ici pour auxiliaire le désir de prouver à une femme célèbre par sa beauté que, dans les révolutions, même militaires, la plume est une arme aussi re-

(1) *Journal de Paris*, 11 mars. Une note dit que cet article avait été envoyé le 8 ; mais que des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur en avaient retardé de trois jours la publication.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

doutable que l'épée. Quoi qu'il en soit, jamais, même dans le livre fameux de M. de Chateaubriand, l'Empire et l'empereur n'avaient été marqués d'un fer plus brûlant, ni voués à la haine publique avec une verve plus éloquente, avec une énergie plus passionnée. Benjamin Constant commençait par rappeler que la Chambre avait exprimé en même temps l'admiration du peuple pour le courage du roi et le désir de voir associer aux destinées de la France les hommes qui depuis vingt-cinq ans avaient, à diverses reprises, défendu la patrie, la gloire et la liberté françaises : « association salutaire, disait-il, qui réunit toutes les opinions, efface les vestiges des partis opposés, et entoure le roi constitutionnel de ses véritables appuis, de ceux qui en 1789 voulaient faire fleurir la liberté sous la monarchie, et qui en 1815 veulent consolider la monarchie par la liberté. » Louis XVIII, par une noble confiance, loin de s'entourer de précautions ombrageuses, saisissait ainsi le moment du danger pour rendre encore plus libérale la Constitution de la France, et pour fonder son gouvernement sur cette base inébranlable. C'était donc le moment de redoubler d'efforts contre l'ennemi de la France, contre l'ennemi de l'humanité.

Il s'agit, ajoutait Benjamin Constant, de tous nos intérêts, de nos femmes, de nos enfants, de nos propriétés, de la liberté de notre industrie, de nos opinions, de notre parole et de notre pensée. L'homme qui nous menace avait tout envahi : il enle-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vait les bras à l'agriculture; il faisait croître l'herbe dans nos cités commerçantes; il traînait aux extrémités du monde l'élite de la nation, pour l'abandonner ensuite aux horreurs de la famine et aux rigueurs des frimas. Par sa volonté, douze cent mille hommes ont péri sur la terre étrangère, sans secours, sans aliments, sans consolation, désertés par lui, après l'avoir défendu de leurs mains mourantes. Il revient aujourd'hui, pauvre et avide, pour nous arracher ce qui nous reste encore : les richesses de l'univers ne sont plus à lui; ce sont les nôtres qu'il veut dévorer. Son apparition, qui est pour nous le renouvellement de tous les malheurs, est pour l'Europe un signal de guerre : les peuples s'inquiètent, les puissances s'étonnent; les souverains devenus nos alliés par son abdication sentent avec douleur la nécessité de redevenir nos ennemis; aucune nation ne peut se fier à sa parole; aucune, s'il nous gouverne, ne peut rester en paix avec nous. Du côté du roi est la liberté constitutionnelle, la sûreté, la paix; du côté de Bonaparte, la servitude, l'anarchie et la guerre!

Benjamin Constant s'étonnait ensuite qu'on pût croire Bonaparte clément et corrigé. Les proclamations du tyran déchu n'étaient point, selon lui, celles d'un prince qui se croit des droits au trône, ni même celles d'un factieux qui s'efforce de tenter le peuple par l'appât de la liberté; c'étaient celles d'un chef armé qui fait briller son sabre pour exciter l'avidité de ses satellites et les lancer sur les citoyens comme sur une proie; c'était Attila, c'était Gengiskan, plus terrible et plus odieux, parce que les ressources de la civilisation étaient à son usage: on voyait qu'il les préparait pour organiser le massacre et pour administrer le pillage.

Mais il était impossible de supposer que la France

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fût assez abjecte pour tendre ses bras aux fers de cet homme : après avoir été la terreur de l'Europe, ce serait en devenir la risée, et se reconnaître soi-même pour une nation d'esclaves. Qu'oserait-elle d'ailleurs dire à ce roi qu'elle pouvait ne pas rappeler, et dont les ministres avaient commis beaucoup de fautes, mais qui s'était montré constamment noble, bon, sensible; à ce roi dont le règne d'une année n'avait pas fait couler autant de larmes qu'un seul jour du règne de Bonaparte? Après l'avoir étourdi par des acclamations bruyantes, quand nul danger n'existait, les Français l'abandonneraient-ils pour se prosterner aux pieds de cet homme teint de leur sang et poursuivi naguère de leurs malédictions unanimes?

Non, disait Benjamin Constant, tel ne sera pas notre langage; tel ne sera pas du moins le mien. Je le dis aujourd'hui, sans crainte d'être méconnu : j'ai voulu la liberté sous diverses formes; j'ai vu qu'elle était possible sous la monarchie; je vois le roi se rallier à la nation : je n'irai pas, misérable transfuge, me traîner d'un pouvoir à l'autre, couvrir l'infamie par le sophisme, et balbutier des mots profanes pour racheter une vie honteuse.

« Cette imprécation vigoureuse, ajoute M. Duvergier de Hauranne, produisit un effet considérable. On crut y voir le symptôme d'une situation nouvelle, la preuve d'une alliance conclue entre la monarchie et l'opinion libérale, et même l'indice de nouvelles plus favorables et d'un revirement, non encore connu de tous, dans les dispositions de l'ar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mée et des populations. Benjamin Constant ne passait pas pour un héros, et on s'imaginait difficilement qu'il eût jeté un tel défi à Napoléon, si Napoléon eût été à la veille de redevenir empereur. » Aussi l'a-t-on accusé depuis d'avoir reçu du ministre de l'intérieur, M. Laîné, pour la composition de cet article, *plusieurs sacs de mille francs.* »

Le 20, le *Journal des Débats* contenait un article plus violent encore, qui n'est point signé, mais que nous croyons de Charles Nodier.

Quel serait le résultat inévitable de l'aveugle entreprise de Bonaparte, si la France se laissait envahir, conquérir et remettre sous le joug par un aventurier de l'île de Corse, accompagné d'une poignée de brigands étrangers et de quelques bandes de déserteurs? Voilà l'état de la question, et il n'y a pas un homme de sens qui puisse hésiter sur la solution, pas un homme d'honneur qui puisse la mettre en doute. Cette solution, tirée des faits, est également claire, également incontestable pour tout le monde, sans en excepter les partisans de la tyrannie, qui ne voient dans le retour de leur maître qu'un espoir de désordre, de vengeance, de pillage et d'assassinats.

En partant de France, Buonaparte avait épuisé l'argent de la nation..... et il est facile de comprendre que nous n'avons point amassé de trésors depuis la restauration de la monarchie. Sous ce point de vue, la cupidité de Buonaparte n'aura pas lieu d'être contente. Il a, en effet, de grandes récompenses à donner, ou, si l'on veut, de grands crimes, d'indignes bassesses et d'infâmes trahisons à payer. Les hommes dégradés qui se sont livrés à lui ne se livrent qu'à prix d'or, et la fortune nationale est peut-être engagée déjà tout entière aux forfaits de quelques assassins. Il lui reste cependant un moyen sûr de consacrer son affreuse reconnaissance, un moyen que mon imagination ne lui prête pas tout-à-fait, car la France n'ignore point qu'il y a déjà pensé :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

c'est la division du sol en fiefs, c'est l'institution d'une main-morte universelle, d'un servage qui mettra vingt millions de citoyens, transformés en bêtes de somme, à la merci de quatre ou cinq cent mille tyrans subalternes; c'est le rétablissement de cette féodalité barbare dont la sage philosophie et la bonté paternelle des Bourbons avaient détruit les derniers vestiges. Voilà le gouvernement et la liberté que Buonaparte nous réserve.

Mais, avant de parvenir à ce but, il aura soutenu une lutte pénible, sanglante, irréparable. Repoussé par une haine immortelle, qui n'attendra qu'une nouvelle occasion de se déployer, il ne régnera à Paris que du droit de la terreur, et hors de Paris il ne régnera point..... Son secret est connu, son prestige détruit, son rôle achevé. Sa première usurpation avait je ne sais quel caractère qui l'agrandissait aux yeux de l'histoire; la seconde ne serait que le coup de main d'un chef de voleurs hasardeux que la justice réclame, et qui lui sera rendu tôt ou tard.

Il n'est pas possible de s'y tromper : la France ne veut point de Buonaparte, et ce sentiment n'est point équivoque, il s'est manifesté de la manière la plus générale et la plus éclatante. Le retour est fermé à la bassesse elle-même, parce que la bassesse elle-même n'obtiendra point de pitié d'un tigre qui n'en eut jamais pour personne, et qui ne peut régner que par le sang..... Paris verrait renaître des proscriptions plus affreuses que celles de la Terreur, et regretterait bientôt ce jour exécrable de vendémiaire où Buonaparte foudroyait ses citoyens sans défense, au milieu des rues et des places publiques : digne apprentissage d'un tyran!

Toutefois, son triomphe serait court. L'Est et le Midi sont armés contre lui; le Nord n'a point écouté les perfides suggestions de ses émissaires; l'Ouest n'a pas oublié d'être fidèle à ses rois. Et au dehors, l'Autriche met ses troupes en mouvement, l'empereur Alexandre fait marcher six cent mille hommes, l'Europe entière promet à la France de la sauver de son impitoyable ennemi, si la France ne peut se sauver elle-même. Cet opprobre et ce malheur ne nous sont point réservés..... Ce grand peuple qui a triomphé du monde ne verra pas sa gloire échouer contre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le petit souverain d'une petite île de la Méditerranée, échappé de ses côtes en fugitif, et débarqué sur les nôtres en brigand. La France sera délivrée par la France, ou la France cessera d'exister; et le néant vaudrait mieux pour elle que la honte de retomber sous l'exécrable joug de son bourreau.

Le lendemain on lisait dans la même feuille :

La famille des Bourbons est partie cette nuit de Paris; on ignore encore la route qu'elle a prise.

La capitale offre aujourd'hui l'aspect de la sécurité et de la joie. Les boulevards sont couverts d'une foule immense, impatiente de voir arriver l'armée et le héros qui lui est rendu. L'empereur a traversé deux cents lieues de pays avec la rapidité de l'éclair, au milieu d'une population saisie d'admiration et de respect, pleine du bonheur présent et de la certitude du bonheur à venir.

On sait bien que le 20 c'était le *Journal des Débats* qui parlait, et que le 21 c'était le *Journal de l'Empire,* et que si c'était le même corps, la même machine, l'âme, le ressort, étaient tout différents; malgré cela, pour qui parcourt cette feuille célèbre, cette brusque transition, un changement de langage si accentué d'une page à l'autre, produit le plus étrange effet.

Cependant, on avait cru remarquer que le libéralisme de Napoléon décroissait à mesure que croissait sa fortune; mais il nous semble difficile d'admettre qu'il eût oublié si vite les promesses qu'il avait faites en mettant le pied sur le sol de la France: c'eût été jouer un jeu périlleux, impossible. Quoi qu'il en soit, à peine était-il réinstallé, qu'elles lui furent rappelées avec une unanimité, avec une in-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

sistance, qui lui auraient donné à réfléchir. Dans presque toutes les adresses de félicitation qui lui furent présentées, suivant l'usage, par les grands corps, les mots de constitution représentative, de liberté de la presse, de liberté individuelle, ne cessaient de retentir au milieu des compliments habituels. Le signal fut donné par le conseil des ministres lui-même — et l'on doit supposer que c'était du consentement de l'empereur — dans une adresse où les institutions libérales et les droits politiques du peuple tenaient le premier rang : « Point d'actes arbitraires, disait Cambacérès au nom des ministres, *libre circulation de la pensée*... tels sont les principes d'après lesquels Napoléon veut que son empire soit gouverné. »

Le conseil d'Etat, dans son adresse, reproche aux Bourbons d'avoir déclaré la guerre à toutes les opinions libérales. « L'empereur est appelé à garantir de nouveau, par des institutions (et il en a pris l'engagement dans sa proclamation à la nation et à l'armée), tous les principes libéraux..., *la liberté de la presse et l'abolissement de la censure*... »

Les adresses de la cour de cassation, de la cour des comptes, de la cour impériale, de l'Institut, du conseil municipal furent toutes sur le même ton et reproduisirent les mêmes idées ; toutes réclamaient, en les énumérant, des garanties constitutionnelles, et provoquaient l'établissement d'un véritable gouvernement représentatif.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Vous allez nous assurer, Sire, disait Etienne au nom de l'Institut, l'égalité des droits des citoyens, l'honneur des braves, la sûreté de toutes les propriétés, *la liberté de penser et d'écrire,* enfin un gouvernement représentatif. »

— « Sire, dit le conseil municipal, la première parole qui vous soit échappée en rentrant sur le sol français renferme la promesse d'une constitution digne de vous et de votre peuple. Cette promesse ajoute à tous les sentiments que nous vous devons, car les Français, qui vous connaissent, savent bien qu'une constitution garantie par vous ne sera pas aussitôt violée que promulguée. »

Quoi qu'il en soit, Napoléon n'avait point attendu ces manifestations pour donner un premier gage de ses intentions libérales. Dès le 25 mars, un décret avait supprimé la direction générale de l'imprimerie et de la librairie et la censure. D'autres décrets, il est vrai, maintinrent jusqu'à nouvel ordre les lois et réglements concernant les imprimeurs et les libraires, et placèrent les journaux de Paris sous la surveillance du ministre de la police et ceux des départements sous la surveillance des préfets; mais ces restrictions, que les circonstances suffisaient à expliquer, avaient un caractère essentiellement provisoire, et la police usa de son pouvoir avec une mansuétude qui est attestée par les journaux les plus hostiles au gouvernement impérial.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les journaux de Paris, disait *le Censeur,* restent sous la surveillance du ministre de la police générale, qui a auprès de chacun d'eux un écrivain chargé d'en diriger la rédaction. Voilà les seules entraves auxquelles la liberté de la presse est restée assujettie, et encore paraîtrait-il que les censeurs placés auprès des journaux sont autorisés à laisser une très-grande latitude aux écrivains qui les rédigent. — Mais, dit-on de toutes parts, si cette liberté est réelle, comment se fait-il que personne n'en use? Pourquoi tous les journaux ont-ils la même physionomie? Pourquoi cet air hébété et taciturne? Pourquoi monsieur le *Nain jaune,* qui avait montré tant de liberté et de hardiesse, n'est-il plus que flagorneur et méchant? — Il nous serait assez difficile d'assigner la cause précise de ces faits; cependant nous croyons qu'il faut plutôt la chercher dans la pusillanimité de nos écrivains que dans l'arbitraire du gouvernement... On dira peut-être que plus la presse est libre, plus l'on doit se montrer digne de ce bienfait en évitant d'en faire un mauvais usage. La réflexion est sage sans doute; mais il faut convenir que nos écrivains poussent à cet égard la discrétion jusqu'au scrupule : ils ont une telle frayeur d'abuser qu'ils ne se permettent pas même d'user. Mieux vaudrait, en vérité, qu'on eût laissé subsister la censure : peut-être, avec son approbation, aurait-on osé publier quelques vérités utiles, tandis qu'on semble n'oser rien dire depuis qu'on est obligé de parler sans son aveu.

Et de fait, les journaux n'usaient guère de la latitude qui leur était accordée que pour défendre l'Empire et l'empereur, et pour attaquer le gouvernement royal. Cependant, ils ne pouvaient le faire sans parler de liberté, et Fouché ne trouvait pas mauvais qu'ils se servissent de cet argument si puissant. Ainsi, c'est au nom de la liberté, au nom de la Charte violée, au nom des droits du peuple méconnus, que chaque jour le *Moniteur,* le *Journal de*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Paris,* le *Journal des Débats*, redevenu, dès le 21 mars, *Journal de l'Empire,* célébraient la révolution du 20 mars, et faisaient appel à la France. Les propriétaires inquiétés, les délateurs encouragés, les fonctionnaires fidèles destitués, les corps littéraires arbitrairement épurés, la Charte constitutionnelle sans cesse tournée en ridicule, la liberté individuelle, la liberté de la presse, la liberté religieuse, violées, la lutte continuelle de la naissance sans mérite et du mérite sans naissance : voilà le thème que les journaux soutiens de l'Empire et de l'empereur développaient chaque matin. Ce ne sont point, disaient-ils, les quatre cents braves de l'île d'Elbe qui ont renversé les Bourbons ; c'est la France trompée dans ses espérances, privée de ses droits, la France qui veut la liberté, et qui l'aura, grâce à Napoléon (1).

Le 1er mai naissaient, sans opposition de la part de Fouché, trois nouveaux journaux, peu favorables au vieux régime impérial : l'*Aristarque,* dont les tendances paraissaient indécises ; l'*Indépendant,* qui fut depuis le *Constitutionnel,* et le *Patriote de 1789.*

*L'Indépendant,* organe présumé de Fouché lui-même, tout en injuriant les Bourbons et en louant Napoléon, ne cessait de faire la guerre au pouvoir

(1) Duvergier de Hauranne, t. II, p. 482.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

absolu et à l'importance personnelle du monarque dans une constitution libre.

Les doctrines et le langage du *Patriote de* 1789 rappelaient une époque tristement fameuse, et effrayaient jusqu'au *Nain jaune,* qui lui donnait le nom de *Journal de la Lanterne*. Mais ce journal, placé sous la direction de Méhée de Latouche, et rédigé par des républicains ardents, semblait avoir pris pour devise le titre d'une brochure publiée par un ancien républicain, M. Lebrun-Tossa : *La patrie avant tout ; que m'importe Napoléon ?* Il appelait énergiquement les Français à la défense de la France menacée, et s'efforçait de réveiller l'enthousiasme de 1792. C'est pour cela sans doute que Fouché l'avait autorisé, et que Napoléon le tolérait, malgré son dégoût profond pour les réminiscences révolutionnaires.

Le *Patriote de* 1789, dit M. Duvergier de Hauranne, auquel nous empruntons la plupart de ces détails sur la presse des Cent Jours, avait d'ailleurs un satellite bien plus violent encore, qui se vendait et se criait publiquement dans la rue, et dont le titre seul, *le Père Nicolas, ami du peuple,* excitait la surprise et l'effroi. Dans le même moment, le *Journal de l'Empire* signalait à l'attention de la police un *écrit venimeux,* le *Lys,* qui se glissait sous les portes. Il était difficile alors de comprendre la tolérance — on pourrait dire aujourd'hui la complicité — du ministre de la police dans cette circonstance.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Je n'ai pu rencontrer ni le *Père Nicolas,* ni le *Lys ;* mais on pourra juger de leur langage par celui que tenait le *Censeur,* que nous avons entendu tout à l'heure gourmander si vertement les journaux sur leur pusillanimité, et qui tenait sans doute à leur prouver jusqu'où l'on pouvait oser. On dit que Fouché, voulant s'attacher les rédacteurs de cette feuille, leur avait offert la rédaction du *Moniteur ;* puis, sur leur refus, leur avait donné le choix des places qui pourraient leur convenir. Mais Comte et Dunoyer avaient repoussé ces offres, et ils étaient demeurés inflexibles dans leur opposition au gouvernement impérial, opposition qui, il faut bien le dire, n'était, dans la circonstance, ni très-intelligente, ni très-patriotique.

Le 20 avril, un mois après le retour de l'île d'Elbe, le *Censeur,* disait : « Le gouvernement n'est qu'un gouvernement *provisoire.* Peu importe que Napoléon ait été proclamé empereur par l'armée et par les habitants des pays où il a passé ; peu importe que les puissances coalisées aient ou non tenu les conventions qu'elles avaient faites avec lui : la France n'appartient ni aux soldats, ni aux habitants qui se sont trouvés sur la route de Cannes à Paris. » C'était bien ; mais, au moment où l'Europe en armes s'apprêtait à fondre sur la France, lorsque nos soldats et nos gardes nationaux couraient à la frontière, il n'avait pas honte d'imprimer des choses comme celles-ci :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

— L'ordre de l'Eteignoir étant tombé en même temps que l'ordre du Lys, ne serait-il pas possible de le remplacer par un autre qui, sans être moins avantageux au progrès des ténèbres, serait cependant plus analogue aux circonstances? Il nous semble que l'ordre du Sabre aurait évidemment ce double avantage.

— Un des rédacteurs du *Mercure,* qui naguère s'était constitué défenseur d'un grand ministre, accusait les rédacteurs du *Censeur* d'avoir mal raisonné dans la défense du général Ex..... Le plus fort de ses arguments était pris de ce qu'ils étaient des avocats *imberbes.* Cette idée lumineuse n'ayant pas été assez bien développée, l'auteur s'occupe, dit-on, d'un ouvrage qui satisfera mieux ses lecteurs, et qui, vu les circonstances, ne pourra manquer de faire une grande sensation; il a pour titre : *De l'influence de la moustache sur le raisonnement, et de la nécessité du sabre dans l'administration.*

— Qu'est-ce que la gloire? Un lion qui fait trembler tous les animaux d'une contrée a-t-il de la gloire? Un peuple misérable, qui ne sait pas se gouverner et qui ne peut inspirer à ses voisins que la terreur ou la haine, a-t-il de la gloire? S'il est vrai que la gloire est exclusivement le partage des hommes qui se sont rendus célèbres par le bien qu'ils ont fait à leurs semblables, à quoi se réduit précisément la gloire d'un peuple conquérant? Ces questions seront sans doute résolues quand nous serons fatigués de parler sans savoir ce que nous disons.

— La bravoure considérée en elle-même, et abstraction faite de toute vertu morale, est-elle une qualité estimable? Celui qui brave la mort sans utilité pour ses semblables mérite-t-il l'estime des hommes? Mérite-t-il l'estime, celui qui brave les voyageurs pour leur enlever leur argent? celui qui brave les mers pour aller faire des esclaves, ou qui brave des armées pour mettre des peuples en servitude? Nous abandonnons ces questions à la méditation des journalistes qui ne cessent de nous parler de braves et de bravoure.

M. de Vaulabelle flétrit avec raison de pareilles attaques, qui avaient le triste honneur d'être repro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

duites par le *Journal de Gand,* comme une preuve de l'irritation causée dans toutes les classes par « l'intolérable tyrannie de la soldatesque de l'usurpateur. » — « Et, s'écrie la patriote historien, et les hommes qui, peu de jours avant la bataille de Waterloo, profitaient de la liberté illimitée de la presse pour tenir un pareil langage, ceux qui applaudissaient en France à ces lâches pauvretés, prenaient alors le titre de *libéraux,* et devaient le conserver sous la seconde Restauration (1) ! »

Il est juste de dire que le numéro qui contenait ces *pauvretés* fut saisi, mais les poursuites furent presque aussitôt abandonnées, et le *Censeur* put continuer librement jusqu'au bout son opposition.

L'historien des deux Restaurations voit dans cette indulgence, et dans l'ensemble des faits que nous venons de rapporter, la preuve de la sincérité de Napoléon. « Le décret du 25 mars, dit-il, publié quatre jours après la rentrée de Napoléon aux Tuileries, alors qu'il exerçait un pouvoir absolu, son respect, pendant tout ce temps, pour la liberté de la presse, malgré le déplorable usage que devaient en faire les partis hostiles à son pouvoir et à sa personne, témoignent combien était positive, au retour de l'île d'Elbe, la volonté de l'empereur de restituer à la France les conquêtes morales et politiques de la Révolution. A aucune époque la faculté

(1) *Histoire des Deux Restaurations,* t. II, p. 328.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

de tout dire, de tout écrire, de tout imprimer, ne fut plus absolue. Les Cent Jours furent pour la presse une période de liberté illimitée ; on ne pourrait pas citer un seul exemple d'un ouvrage supprimé, d'un libelliste arrêté plus de trois jours. L'hypocrisie ne se suppose pas chez un tel homme. Ce retour à des principes qu'il avait repoussés durant quinze ans, les motifs qui avaient pu changer ainsi complétement ses convictions, il les a expliqués dans une conversation avec Benjamin Constant, un des hommes qui avaient le plus énergiquement combattu son retour, et qu'il venait de charger de rédiger la nouvelle Constitution. »

Si, en effet, Napoléon, en face des difficultés de toute nature avec lesquelles il se trouvait aux prises, avait pu hésiter sur la route qu'il devait prendre, entre la dictature et les concessions, son hésitation n'avait pu être longue : il avait bien vite compris que ce dernier parti était le seul possible, et, par un de ces traits dont il était seul capable, il appelait à lui, pour être éclairé sur la marche à suivre, — qui ? Benjamin Constant, ce même homme qui, moins d'un mois auparavant, dans l'injurieuse philippique que nous avons analysée, l'avait dénoncé à la France et à l'Europe comme un monstre souillé de tous les crimes, avait montré en lui un Attila, un Gengiskan, se servant des ressources de la civilisation pour organiser le massacre et pour ad-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ministrer le pillage. » Et Benjamin Constant, qui avait couvert de mépris « les vils esclaves qui, dans leur abjection profonde, consentiraient à reprendre ce joug effroyable », avait répondu à l'appel de Napoléon.

« C'était pour les spectateurs intelligents, dit M. Guizot, un spectacle étrange et des deux parts un peu ridicule, que Napoléon et les chefs du parti libéral aux prises, non pour se combattre, mais pour se persuader, ou se séduire, ou se dominer mutuellement. On n'avait pas besoin d'y regarder de très-près pour s'apercevoir que ni les uns ni les autres ne prenaient au sérieux ni le rapprochement, ni la discussion. Les uns et les autres savaient bien que la vraie lutte n'était pas entre eux, et que la question dont dépendait leur sort se déciderait ailleurs que dans leurs entretiens. »

L'éminent publiciste n'admet point, lui, la sincérité de Napoléon. « Il eût bien voulu, dit-il, ajourner toutes les questions, et ne rien faire avant d'être redevenu le plus fort ; mais avec la Restauration la liberté était rentrée en France, et il venait, lui, d'y réveiller la Révolution. Il était en face de ces deux puissances, contraint de les tolérer, et essayant de s'en servir, en attendant qu'il pût les vaincre.

» Quoi qu'il en soit, ajoute M. Guizot, d'accord sur ce point avec M. de Vaulabelle, la liberté devint bientôt étrangement générale et hardie ; on pen-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sait, on parlait tout haut; on manifestait ses espérances, on se livrait à des menées ennemies, comme si elles eussent été légales ou assurées du succès; les journaux, les pamphlets, les chansons, se multipliaient, s'envenimaient de jour en jour, et circulaient à peu près sans obstacle et sans crainte. Napoléon n'ignorait rien de tout cela et laissait aller, subissant comme une nécessité du moment la liberté de ses ennemis, la mollesse de ses agents, et gardant sans doute dans son cœur le sentiment qu'il avait exprimé tout haut dans une autre occasion (1). »

Benjamin Constant a résumé dans ses *Lettres sur les Cent Jours* le long et curieux entretien qu'il eut avec Napoléon lors de leur première entrevue. Dans cette conversation, l'empereur, sans dissimuler sa répugnance pour les Constitutions libres, se montra cependant décidé à en donner une. « J'ai voulu l'empire du monde, disait-il, et pour me l'assurer un pouvoir sans bornes m'était nécessaire. Pour gouverner la France seule, il se peut qu'une Constitution vaille mieux..... Voyez donc ce qui vous semble possible, apportez-moi vos idées : des discussions publiques, des élections libres, des ministres responsables, *la liberté de la presse*, je veux tout cela..... *la liberté de la presse surtout : l'étouffer est absurde;* je suis convaincu sur cet article. »

La liberté de la presse fut en effet consacrée par

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. I, p. 69.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'art. 64 de l'Acte additionnel. « Tout citoyen, disait cet article, a le droit d'imprimer et de publier ses pensées en les signant, sans aucune censure préalable, sauf la responsabilité légale, après la publication, par jugement par jurés, quand même il n'y aurait lieu qu'à l'application d'une peine correctionnelle. »

C'était, en quelques mots, la Charte sincère et parfaite de la liberté.

Napoléon, en présentant l'Acte additionnel, avait renouvelé les déclarations qu'il avait faites à Benjamin Constant. « Nous avions alors pour but, avait-il dit, d'organiser un grand système fédéral européen, que nous avions adopté comme conforme à l'esprit du siècle et favorable au progrès de la civilisation. Pour parvenir à le compléter et à lui donner toute l'étendue et toute la stabilité dont il était susceptible, nous avions ajourné l'établissement de plusieurs institutions intérieures plus spécialement destinées à protéger la liberté des citoyens. Notre but n'est plus désormais que d'accroître la prospérité de la France par l'affermissement de la liberté publique. »

On sait les préventions que rencontra l'Acte additionnel. Il souleva dans la presse non périodique une vive discussion. Quant aux journaux, grâce aux rédacteurs officiels dont chacun d'eux était pourvu, les mérites de la nouvelle Constitution et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'établissement impérial étaient célébrés dans leurs colonnes presque sans contradiction. Dans le *Moniteur*, ce fut M. de Sismondi qui soutint la discussion, non sans talent. Le *Journal de l'Empire*, dans une série d'articles remarquables, repoussait tous les reproches auxquels l'Acte additionnel était en butte, et s'efforçait de prouver sa supériorité sur la Charte. Il reconnaissait cependant que parmi les critiques il y en avait de fondées; mais, en somme, les vrais principes du gouvernement représentatif se trouvaient consacrés par l'Acte impérial. Après tout, il s'agissait de savoir, non si la Constitution serait plus ou moins libérale, mais si la France s'appartiendrait à elle-même et conserverait le droit d'avoir une Constitution.

On menace, disait-il, de nous attaquer parce que nous voulons avoir un gouvernement à nous, parce que nous ne voulons pas avoir remis en danger ce que vingt-cinq ans ont consacré, parce que nous avons pour chef un homme qui fut dans tous les temps le représentant de tous les intérêts de la Révolution, et qui, éclairé par l'expérience, est aujourd'hui, ne fût-ce que par sa position seule, le soutien de tous les principes de liberté. On menace de nous attaquer parce que nous voulons préserver le paysan de la dîme, le protestant de l'intolérance, l'acquéreur de biens nationaux de la spoliation, la presse de la censure, le citoyen des lettres de cachet, l'armée de l'insulte et de la misère, le plébéien des outrages des privilégiés, en un mot, cette foule immense qui a pris part à nos longs orages, d'une proscription lente et calculée qui nous trompait pour nous avilir et nous avilissait pour nous frapper.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ici le *Journal de l'Empire* touchait juste et parlait un langage digne d'être entendu; s'il ne l'était pas, c'est qu'aux approches de l'orage qui depuis plus d'un mois s'amassait à la frontière, le mécontentement de la France et l'impopularité de l'Empire allaient chaque jour croissant.

Comme le *Journal de l'Empire,* le *Journal de Paris* avait, dans la nuit du 20 au 21 mars, changé de rédaction politique, et il défendait l'Acte additionnel à peu près par les mêmes arguments, mais avec plus de réserve. La *Gazette de France,* qui, pour se mettre à couvert,avait rappelé l'Ermite de la Chaussée-d'Antin, M. de Jouy, évitait de se compromettre, et la *Quotidienne,* qui avait pris le nom de *Feuille du Jour,* publiait de longues dissertations sur les fautes du congrès de Vienne et sur les constitutions anciennes et modernes. Elle proposait notamment d'accorder une représentation particulière à chacune des trois classes qui constituent la nation : la classe des propriétaires, la classe des manufacturiers et marchands, la classe des doctes (*dotti*), et d'introduire dans chacune de ces représentations le système des centuries de Servius Tullius. Quant au *Journal général,* qui restait sous la même direction et qui conservait les mêmes rédacteurs, il avait débuté, comme les autres, par un enthousiasme dont l'expression pouvait paraître un peu ironique. Le décret sur le Champ-de-Mai sur-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tout avait excité au plus haut degré son admiration : « L'âme extraordinaire de l'empereur, disait-il le 22 mars, pouvait seule atteindre à une si haute conception..... On relit, ajoutait-il, avec orgueil, les considérants de ce beau décret ; chaque ligne en est à la fois une pensée profonde, un bienfait populaire et un hommage à la raison humaine ; *on éprouve le même charme que le sculpteur Bouchardon, qui se sentait grandir à la lecture d'Homère.* »

On ne s'attendait certes guère à rencontrer ici Homère, et il est peu probable qu'à la lecture du décret sur le Champ-de-Mai l'inspirateur habituel du *Journal général,* M. Royer-Collard, et ses rédacteurs principaux, MM. Auger, Campenon et Roger, se sentissent grandir, comme le sculpteur Bouchardon. Mais, ce tribut payé, le *Journal général* s'était bientôt rassuré, et, dans une suite d'articles remarquables, il avait discuté avec modération, mais avec liberté, l'Acte additionnel, dans son origine, dans sa forme et dans ses dispositions principales. Selon lui, à tous ces points de vue, l'Acte additionnel était défectueux, et avait trompé la juste attente de la France (1).

Le 7 juin, en ouvrant les Chambres, Napoléon renouvela une fois encore — ce devait être la dernière — ses protestations libérales : « J'ambitionne, dit-il, de voir la France jouir de toute la liberté

(1) *Histoire du gouvernement parlementaire*, t. II, p. 530.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

possible.... La liberté de la presse est inhérente à la Constitution actuelle; on n'y peut rien changer sans altérer tout notre système politique. Mais, ajoutait-il, — car, en cette matière, il y a toujours un *mais*, — il faut des lois répressives, surtout dans l'état actuel de la nation. Je recommande à vos méditations cet objet important. »

Et quelques jours après, le ministre de l'intérieur, présentant aux Chambres un rapport sur la situation intérieure, s'exprimait ainsi : « Au milieu des touchantes acclamations qui l'accueillirent à son retour, Sa Majesté s'était flattée qu'un tel peuple pouvait, pour ainsi dire, être livré à lui-même, et qu'il n'avait en quelque sorte besoin d'aucune police : elle s'empressa de publier la liberté de la presse; mais Sa Majesté n'avait pas pensé qu'au sein de cette masse du peuple, toujours excellente, il se trouverait une multitude d'ennemis cachés, qui, d'abord stupéfaits et silencieux, n'en méditaient pas moins le désordre dans l'intérieur et la guerre au dehors. » En conséquence, l'empereur, bien à regret, se voyait obligé de demander des lois répressives de la liberté de la presse.

Il n'est pas hors de propos de rappeler que le ministre qui parlait ainsi s'appelait Carnot.

De tout cela que serait-il advenu ? Napoléon aurait-il persisté dans ses dispositions libérales et tenu ses promesses ? Cet essai de gouvernement en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

commun entre l'empereur et des Assemblées investies d'attributions sérieuses aurait-il réussi? C'est ce que personne ne saurait dire : le temps a manqué à cette expérience. Les méfiances de l'Europe et de la France elle-même sur les intentions réelles de Napoléon, puis la perte de la bataille de Waterloo, entraînèrent dans la même ruine et le monarque et les Chambres. Il n'est resté des Cent Jours qu'une grande leçon : le spectacle d'un homme qui avait énergiquement comprimé la liberté en général, et surtout celle de la presse, forcé, dans les mauvais jours, de recourir à cette liberté, et de chercher son salut dans le réveil de l'esprit public, qu'il avait étouffé.

—

*Journal de Gand.*

Pendant que le gouvernement impérial se débattait contre les difficultés et les embarras de toute restauration, un autre gouvernement s'était installé à Gand, et s'était donné aussitôt un journal officiel, qui est demeuré connu sous le nom de *Moniteur* ou *Journal de Gand*. Cette feuille, qui paraissait deux fois la semaine, avait été fondée et était dirigée par Bertin l'aîné, qui avait quitté Paris quelques heures après Louis XVIII et l'avait suivi dans son exil. Elle avait pour principaux rédacteurs qua-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tre des ministres de Louis XVIII, MM. de Chateaubriand, de Lally-Tollendal, de Jaucourt et Beugnot, et MM. Bertin frères. Le premier numéro, qui parut le 14 avril 1815, portait le titre de *Moniteur universel.* Ce titre fut changé sur les réclamations du gouvernement des Pays-Bas, qui fit observer à Louis XVIII que la publication d'un organe officiel dans une ville qui n'était pas française tendait à constituer un gouvernement dans un gouvernement. Le 2e numéro prit le titre de *Journal universel,* qui lui fut conservé jusqu'à la fin.

Le premier numéro annonçait la composition du ministère, et l'arrivée à Gand des ministres d'Angleterre, des Pays-Bas et de Russie. Il contient, en outre, deux ordonnances qui défendent à tout Français de payer l'impôt ou d'obéir à l'usurpateur, plus quelques détails sur la situation de Louis XVIII à Gand. Le roi, dit-on, ne peut se montrer en public sans attirer sur ses pas une foule empressée : *hommage bien différent des acclamations qu'arrache à une multitude armée la présence d'un Genséric ou d'un Attila, prêt à donner à ses soldats le signal du* MASSACRE *et du* PILLAGE. C'est ainsi que ce journal parlera toujours de Napoléon.

Mais le morceau le plus intéressant de ce premier numéro est le manifeste des puissances européennes contre Buonaparte : elles déclarent qu'*il s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*comme ennemi et perturbateur du monde, il s'est livré à la vindicte publique.* Au nombre des huit puissances signataires de cette pièce se trouve la France, représentée par MM. de Talleyrand, de Dalberg, de Latour-du-Pin et de Noailles, pour Sa Majesté Louis XVIII; ces messieurs figurent au bas de cette déclaration de guerre à leur patrie, à côté de Metternich et de Wellington. Ce qui n'est pas moins édifiant que cette déclaration, c'est le commentaire qui y est joint. Après une comparaison entre Caïn et Napoléon, le *Journal universel* ajoute :

Mais le courroux céleste n'avait alors qu'un crime à punir et qu'une victime à venger : aujourd'hui c'est le meurtrier de l'espèce humaine qui a été mis hors des droits de l'humanité. L'Europe a maudit le *flibustier* qui, *tout à la fois ingrat, parjure et féroce,* vient encore chercher dans l'oppression de la France un moyen d'opprimer l'Europe. La société humaine a rejeté hors de son sein et de sa communion celui à qui l'on avait laissé la vie après tant d'assassinats, des trésors après tant de spoliations.... Marqué du sceau brûlant de cette proscription universelle, de cette réprobation finale, le coupable a senti combien sa puissance allait en être ébranlée : il a cherché sa première défense dans cette habitude de mensonge inhérente à son caractère, qui rend son joug aussi dégradant à subir qu'odieux à supporter. Ces journalistes qu'il affranchit de la censure par un décret, mais qu'il punirait d'une désobéissance par le cordon de ses mameloucks ou la baïonnette de ses prétoriens, il leur a ordonné de mentir à la France entière, et ils ont annoncé d'abord que cette incontestable déclaration du congrès de Vienne contre l'ennemi et le perturbateur du monde était une imposture forgée par les Bourbons. La fraude ne pouvait durer longtemps : la vérité a retenti et pénétré.... Alors, dans cette *bande de malfaiteurs* qu'il appelle

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ses publicistes, l'usurpateur en a cherché un pour travailler avec lui une réponse à la déclaration du congrès.....

C'est dans le numéro du 12 mai de ce journal que se trouve le fameux rapport de Chateaubriand au roi sur l'état intérieur et extérieur de la France.

Disons, puisque l'occasion s'en présente, que Chateaubriand vivait, à Gand, dans une grande intimité avec Bertin, et s'assura dès lors sur le *Journal des Débats* cet empire dont il devait faire plus tard un si puissant usage. Il est peut-être bon aussi de remarquer qu'on a mis à tort M. Guizot au nombre des collaborateurs du Journal de Gand.

Le dernier numéro du Moniteur de l'émigration est du 21 juin, deux jours après Waterloo. Voici en quels termes il y est rendu compte de cette *grande victoire :*

La victoire la plus complète vient d'être remportée sur l'ennemi et l'oppresseur de la France par une partie des forces destinées à châtier le perturbateur de la paix publique..... La journée du 18 juin a terminé de la manière la plus heureuse pour les alliés la lutte sanglante et opiniâtre qui durait depuis le 15. L'audace de l'usurpateur, son plan d'agression, médité avec une longue réflexion, exécuté avec cette activité dévorante qui le caractérise et que redoublait la crainte d'un irréparable revers, *la rage féroce de ses complices, le fanatisme de ses soldats, leur bravoure, digne d'une meilleure cause; tout a cédé au génie du duc de Wellington, à cet ascendant d'une véritable gloire sur une détestable renommée. L'armée de Buonaparte, cette armée qui n'est plus française que de nom, depuis qu'elle est la terreur et le fléau de la patrie, a été vaincue et presque anéantie.....* Nous attendons

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à tout moment des particularités de cette grande *victoire*, qui est décisive pour l'issue de cette guerre *sociale*, dont elle doit avancer l'heureux terme.

Le *Moniteur de Gand* avait pour objet principal la publication des actes officiels du gouvernement royal; il s'occupait aussi des affaires de l'intérieur de la France, mais la plus grande place était réservée aux nouvelles étrangères : tous les actes, tous les faits, qui témoignaient de l'ardeur et de l'activité des puissances alliées à envahir une seconde fois la France, y étaient enregistrés avec le plus grand luxe de publicité.

Quoi qu'il en soit, les documents, soit officiels, soit historiques, soit confidentiels, que renferme cette feuille, lui donnent une grande importance. J'ai déjà dit (t. V, p. 125) qu'elle a été réimprimée deux fois, en 1825 par l'imprimerie du *Moniteur*, comme un appendice à ce journal, et en 1834 par Dumoulin, officier d'ordonnance de l'empereur à Waterloo, dans l'intention avouée de rappeler à la France que « les rédacteurs du journal de l'émigration étaient alors (en 1834) ministres de son gouvernement ou directeurs de sa politique, tandis que leurs complices étrangers, les héros de leurs bulletins, s'emparaient ailleurs d'un pouvoir dont le but était marqué dans ces pages curieuses. »

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# SECONDE RESTAURATION

PREMIÈRE PÉRIODE. — 1815-1819

## LUTTE DE L'AUTORITÉ CONTRE LA LIBERTÉ

---

## I

Rôle brillant réservé à la presse sous la Restauration. — Attitude de la chambre des députés après Waterloo. *Déclaration des droits des Français.* — Dispositions différentes de Louis XVIII et de son entourage. — La presse recouvre sa liberté. Les journaux royalistes en usent pour flagorner les alliés et injurier Napoléon. Leurs attaques inconsidérées contre les bonapartistes. — Et contre la Charte. — Fouché provoque l'ordonnance du 8 août qui révoque toutes les autorisations précédemment données aux journaux, et crée une commission de censure. Fiévée refuse de présider cette commission. — Loi contre les manifestations des partis vaincus. Cours prévôtales. — Les journaux réduits au silence. — La presse à l'étranger. Le *Nain jaune réfugié.*

Je ne sais quelles destinées sont réservées à la presse ; mais on peut douter qu'elle retrouve jamais ses beaux jours de la Restauration. Quelles luttes alors, et quels athlètes ! « Après quinze ans de si-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lence, la France se précipitait tout entière vers les discussions de la tribune et de la presse; elle s'enivrait de ses institutions modernes (1). » Malheureusement, les passions ne tardèrent pas à envenimer la lutte. Les deux grandes forces en présence ne surent se modérer ni l'une ni l'autre. « La monarchie et la liberté, disait naguère, du haut de la tribune de l'Institut, une voix éloquente (2), la monarchie et la liberté commirent l'une et l'autre la faute déplorable de se croire en pressant péril, et de recourir, pour se défendre, à des armes extrêmes, au lieu de se confier dans l'usage modéré et patient de leurs droits et de leurs forces mutuelles. »

La Restauration avait donné la liberté politique sans y croire et sans s'y livrer. Succédant à un gouvernement qui avait abusé de la guerre et du pouvoir, elle apportait la paix et la liberté, excellentes conditions pour se faire bien venir d'un pays et demeurer populaire; mais elle sacrifia ce double avantage au désir insensé de faire de son avènement le triomphe d'un parti. Louis XVIII, auteur de la Chambre de 1814, ramenait avec lui le régime constitutionnel, c'est-à-dire le régime de la liberté légale : c'était là le beau côté de la Restauration; mais derrière le roi se tenait un parti ardent, haineux, vindicatif, mal contenu, qui ne permettait

(1) M. de Sacy, *Variétés politiques et littéraires.*
(2) M. Guizot.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pas à son gouvernement de rester, à l'intérieur, dans les bornes de la modération. La Charte donnait, ou, du moins, promettait la liberté, et les hommes de cette Charte reprenaient un à un tous les principes de 89, contestaient toutes les nouvelles idées de la société moderne, et prétendaient à toute force ramener le pays en arrière et comprimer l'esprit du siècle.

La France se trouva donc presque aussitôt partagée en deux camps bien tranchés : ceux qui voulaient conserver les libertés si chèrement acquises, et ceux qui voulaient effacer de notre histoire les vingt-cinq dernières années. A peine était-on remis de la secousse qui avait failli engloutir la patrie, que les partis se trouvèrent en présence, avec toutes les passions humaines, dans les Chambres, dans les journaux. On ne s'attaqua d'abord que par des épigrammes; mais bientôt la lutte prit de jour en jour un caractère plus prononcé d'âpreté, de colère, d'injure, et ce fut avec des vengeances que l'on se combattit.

« Cette mêlée d'opinions, d'antipathies, de dissertations, de sarcasmes, de haines, de provocations, d'invectives, qui passionnaient et scandalisaient les tribunes, se continuait au dehors dans les journaux, que la liberté donnée à la presse rendait plus nombreux et plus acharnés. Tous les talents littéraires du temps s'armaient pour leur cause d'une polémi-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

que incessante, qui changeait en controverse tous les entretiens. L'esprit public, comprimé si longtemps par les armes et le despotisme, jaillissait par mille voix. On sentait partout l'explosion d'un siècle nouveau dans les âmes. La France fermentait d'idées, d'ardeur, de zèle, de passions, que la Révolution, l'Empire, la Restauration, plaçaient face à face, et à qui l'élection, la tribune, le journalisme, ouvraient l'arène pour se combattre ou se concilier. Chacun des camps de l'opinion avait ses écrivains, soldés de popularité ou de faveur, selon la cause à laquelle ils se vouaient (1). »

La Restauration avait des ennemis tout faits dans les partisans obstinés du gouvernement déchu : dans toutes les classes, dans toutes les professions, de nouveaux adversaires s'étaient bientôt rencontrés en foule; mais nulle part, dit M. Rémusat (2), plus nombreux et plus formidables que parmi les hommes voués à ce qu'on pourrait appeler le métier de l'intelligence. La presse devint leur instrument presque unique.

Jamais aussi le journal ne joua un si grand rôle; jamais il n'exerça une si puissante influence. On ne saurait imaginer aujourd'hui avec quelle impatience un numéro de la *Minerve* ou du *Conservateur* était attendu; plus tard, sous une législation plus favo-

(1) L. Lamartine, *Histoire de la Restauration.*
(2) *Passé et présent.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rable, il y eut tel article du *Journal des Débats* qui devint un événement. Toutes les questions fondamentales étaient soulevées dans cette polémique, l'origine des pouvoirs, leurs droits respectifs; les bornes de l'autorité, le conflit des deux prérogatives, les principes de la souveraineté. Les bases de l'ordre social semblaient mises à nu.

C'est à la part qu'ils prirent à cette polémique ardente, universelle, qui devait élever la puissance du journal au point d'en faire en quelque sorte un quatrième pouvoir dans l'Etat, que quelques-uns des plus brillants écrivains de l'époque durent surtout leur renommée. On n'était pas, d'ailleurs, dans les temps ordinaires où il n'y a que des écrivains de profession. La tribune, et plus encore la presse, cette tribune universelle, conduisaient la France, et chacun étendait la main sur ce sceptre intellectuel. On citerait à peine un homme considérable qui n'ait été plus ou moins journaliste. Et parmi ceux qui ont honoré cette carrière, qui citer? Les noms se pressent sous ma plume: Chateaubriand, Benjamin Constant, Royer-Collard, de Bonald, de Barante, Lamennais; et MM. Cousin, Guizot, Villemain, cet illustre triumvirat de la Sorbonne à son apogée; et MM. Thiers et Mignet, et Thierry, ces brillants historiens; et MM. de Sacy et Saint-Marc Girardin, l'Oreste et le Pylade du journalisme; et les poètes eux-mêmes, et les romanciers, Lamartine, Hugo,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ne sont-ils pas un jour aussi descendus dans l'arène du journalisme!

Que de verve, que de talent, s'est déployé dans ces improvisations de la polémique! Combien de chefs-d'œuvre de logique éloquente et d'argumentation passionnée les journaux n'ont-ils pas publiés! Que de grandes idées, que de traits admirables, ont été jetés en passant dans ces feuilles fugitives! Nulle part le génie national ne s'est montré plus à l'aise.

J'aurais donc beaucoup à citer, et j'aurais beaucoup cité, si je l'avais pu; non pas pour ajouter — ce qui n'eût guère été possible — à l'éclat des noms que je viens de citer, mais pour restituer à tant d'autres athlètes inconnus la part de gloire qui leur revient dans ces batailles glorieuses. Il en est, en effet, du talent des journalistes comme de l'héroïsme des soldats : il ne donne pas de célébrité individuelle, mais une sorte de gloire collective. La presse politique consomme énormément d'esprit, et donne en général peu de renommée; plus encore que la tribune, elle est incapable d'assurer à ses productions la durée. C'est grand honneur, dit un des écrivains qui ont le plus semé dans ce champ ingrat, M. Saint-Marc Girardin, c'est grand honneur pour un article politique de défrayer la causerie du matin; si l'on en parle le soir, c'est presque de la gloire.

Mais l'espace me ferait absolument défaut si je voulais citer tout ce qui mériterait de l'être. Il m'a

EFERUS - Recherches & Classification numériques

semblé, d'ailleurs, que l'intérêt n'était plus aussi pressant pour cette période que pour les deux précédentes : les journalistes et les journaux, les hommes et les doctrines de la Restauration, sont encore debout, et je dirais, s'il était permis de parler ainsi, que l'on sait où les trouver. Ce n'est pas à dire que je m'abstiendrai de toute citation : la polémique de la presse traduit au vif les passions du temps, et une citation parle souvent à elle seule plus haut que ne feraient tous les commentaires. Horace, traitant, dans son Epître aux Pisons, des drames fictifs de la scène, dit qu'il veut voir l'action marcher sous ses yeux, plutôt qu'entendre un récit, fût-il composé avec un art parfait. J'ai suivi ce précepte d'Horace pour la presse de ce grand drame appelé la Révolution, auquel il était surtout applicable; j'y demeurerai jusqu'au bout aussi fidèle qu'il me sera possible.

—

On connaît l'attitude de la chambre des députés avant et après Waterloo, et nous n'avons point à l'apprécier. On doit lui savoir gré, du moins, d'avoir voulu sauver nos libertés du naufrage. Dans la séance permanente du 5 juillet, alors que l'ennemi était aux portes de Paris, Garat proposa de voter une *déclaration des droits des Français et des principes fondamentaux de leur Constitution.* « Lorsque les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Anglais, dit-il, appelèrent Guillaume III au trône, déclaré vacant, ils saisirent ce moment d'intervalle entre deux dynasties pour donner une sanction nouvelle à tous leurs droits. Ce fut alors que parut cette déclaration fameuse sous le nom de *Bill des droits*, qui fut une égide contre les usurpations de Guillaume III, et qui est demeurée le phare de la liberté britannique. Je voudrais dans ce moment donner quelque chose de semblable à la nation. »

Le projet de Garat fut adopté. L'article 8 était ainsi conçu :

> La liberté de la presse est inviolable. — Aucun écrit ne peut être soumis à une censure préalable. — Les lois détermineront quels sont les abus de la presse assez graves pour être qualifiés crimes ou délits : ils sont réprimés, suivant les différents degrés de gravité, par des peines dont la sévérité sera aussi graduée, et par jugement de jurés.

Le 6 et le 7, malgré la présence des étrangers dans la capitale, la Chambre put encore se réunir, et s'occupa d'élaborer une constitution nouvelle; mais le 8 elle trouva le local de ses séances occupé par un piquet de landwehr prussienne. Elle fut dissoute quelques jours après, et ses derniers actes demeurèrent lettre morte.

Heureusement Louis XVIII ne s'était point départi de ses intentions libérales, et revenait avec des dispositions toutes différentes de celles de son entourage. Un de ses premiers actes fut de renoncer

EFERUS - Recherches & Classification numériques

au bénéfice de la loi du 21 octobre avant le terme fixé pour son expiration. La presse redevint libre, et la pensée put s'exprimer sans obstacle.

Les journaux royalistes usèrent largement de cette liberté, mais pour flagorner les alliés et injurier Napoléon.

Je ne reproduirai pas les ignobles flatteries, en vers et en prose, qu'ils prodiguent au magnanime Alexandre et au non moins magnanime successeur de Frédéric le Grand, dont la vue les a *justement éblouis, transportés*, et à ce lord Wellington « qui retrace d'une manière si frappante les vertus de notre Turenne (1). »

Pour Napoléon, c'est le *brigand de l'île d'Elbe*, le *tigre de Corse,* un *monstre tout couvert du sang* des générations décimées par lui, un *Teutatès moderne.* Maudissant « la triste fécondité de Lœtitia, ils la plaignent d'avoir donné le jour à un tyran qui joignait à la cruauté de Néron la dissimulation de Tibère et la folie de Caligula.

Le *Journal des Débats,* cette fois encore, se distinguait par dessus tous les autres journaux dans ce débordement d'injures :

Lorsque, le 20 mars, le tyran, protégé par une soldatesque parjure, vint usurper la place dans un palais en deuil et dans une capitale orpheline, il enveloppa son entrée des ombres de la nuit, il arriva seul avec le cortége de ses complices et de ses crimes..,

(1) Expressions de Chateaubriand dans une lettre au *Journal des Débats.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Une poignée de terroristes relaps, quelques douzaines de courtisans et de gens d'affaires avides et éhontés qui ont lié leur fortune au succès de l'usurpateur, et un nombre, plus petit encore, de sicaires fanatiques, stupidement enthousiastes de l'aventurier qui fut leur chef, voilà à quoi se réduit le nombre des coupables à punir. S'il était possible d'établir quelque comparaison entre le ciel et l'enfer, quel homme aurait pu se rappeler, sans être saisi d'épouvante, qu'à la même place où la physionomie céleste de notre père rayonnait de tout l'amour du peuple et de toute la sérénité d'une sublime vertu, on avait pu voir naguère, caché à demi derrière ses odieux satellites, ce Corse au teint de plomb et à l'œil de tigre, dont la bouche n'a jamais souri qu'au carnage? Le règne de Buonaparte était le plus odieux des opprobres pour quiconque est digne d'être Français. Il est impossible de ne pas s'occuper encore quelque temps de cet homme, *dont bientôt on ne parlera plus du tout.*

La souplesse de jarret avec laquelle il a grimpé si rapidement sur l'échelle du *Northumberland* ne forme-t-elle pas un contraste assez piquant avec la grande résolution qu'il semblait avoir prise? Toutes ces belles menaces de passer de cette vie dans l'autre se sont bornées à passer du *Bellérophon* sur le *Northumberland,* et à déployer dans ce passage tout le talent d'un danseur de corde. Cet homme est un des meilleurs acteurs qui aient paru : le mélodrame lui convenait comme la farce; il pleurait avec la même facilité qu'un crocodile !

Quoi que l'on pense de Napoléon, l'on ne saurait approuver de telles violences de langage, et l'on s'étonne de les rencontrer sous la plume d'hommes lettrés et de bon goût. Il n'y a pas, d'ailleurs, d'absurdités que l'on ne débitât sur le colosse renversé; ce qui est plus surprenant, c'est qu'elles aient pu être répétées par certains historiens. Il y a dans la vie de Napoléon assez de choses qu'il faut condam-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ner sévèrement pour qu'on dédaigne de lui prêter des ridicules et des prétentions qu'il n'a pu avoir, comme le fait, par exemple, Lamartine, dans son *Histoire de la Restauration.* Ce qui rend ces attaques plus choquantes encore, c'est qu'elles se produisent au moment même où Napoléon devient intéressant pour tout le monde, quand il va devenir le véritable représentant de la nationalité française devant l'Europe armée. Sa cause alors n'est plus celle d'un homme : c'est la cause même de la patrie. Le peuple ne s'y est pas trompé : c'est lui seul, ce sont les fédérés des faubourgs et les soldats de l'armée qui ont alors soutenu Napoléon, trahi par la triple aristocratie militaire, nobiliaire et bourgeoise. C'est cette époque de sa vie surtout qui a fait sa popularité, celle qui a environné son nom de la double auréole du patriotisme et du malheur.

Napoléon tombé, toutes ces injures étaient moins dignes encore, mais du moins elles n'avaient pas au fond grande importance. Celles, au contraire, dont les feuilles royalistes accablaient journellement les bonapartistes, contribuaient à attiser un feu déjà trop ardent, et à provoquer dans quelques parties de la France les scènes les plus tragiques. Ce n'était pas impunément que des hommes déjà égarés par la colère lisaient dans des feuilles ordinairement modérées que « les bonapartistes se réduisaient à des espions réformés qui avaient besoin d'une tyrannie



EFERUS - Recherches & Classification numériques

quelconque pour ressaisir leur dégoûtant ministère, à des traîtres qui n'avaient de salut que dans le bouleversement de la société, à des misérables couverts du sang de la France, et qui ne pouvaient faire disparaître les taches dont ils étaient couverts qu'en se plongeant dans un nouveau bain de sang, enfin à des hommes dont le nom avait la célébrité de l'infamie et de la bassesse. »

Et les royalistes, dans leurs journaux, et surtout dans leurs brochures, ne demandaient pas seulement le châtiment des complices de l'usurpateur, mais la confiscation de leurs biens, sous forme d'indemnité de guerre. Il était absurde, disait le *Journal général,* le 8 août, d'expulser les grands révolutionnaires en leur laissant la libre disposition de leurs biens : « Qu'importe que la confiscation soit abolie par la Charte? Le salut public passe avant tout, et l'Etat a le droit d'enlever aux conspirateurs l'or fatal dont ils se serviraient pour le perdre. » Au surplus, pour les atteindre dans leur fortune, on pouvait se passer de la confiscation : il suffisait de faire peser sur les bonapartistes le fardeau des calamités dont ils étaient les auteurs. Dès le 14 juillet la *Quotidienne* avait ouvert un avis semblable, et, le 10 août, la *Gazette de France,* passant du principe général à l'application, proposait formellement de répartir les frais de la guerre entre ceux qui avaient signé l'Acte additionnel.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans les attaques des royalistes, les ministres n'étaient point ménagés, surtout Fouché; et comme souvent aussi elles portaient sur la Charte, le ministre de la police vengea ses injures en prenant la défense du parti constitutionnel. Une ordonnance du 8 août révoqua toutes les autorisations précédemment données aux journaux, les astreignit à une autorisation nouvelle, et créa une commission de censure à laquelle tous les écrits devaient être soumis. Les écrivains royalistes eux-mêmes protestèrent contre ces mesures liberticides, et plusieurs des principaux refusèrent de siéger dans la commission de censure sous le patronage de Fouché, notamment Fiévée, à qui il n'avait pas craint d'en offrir la présidence, malgré l'antagonisme qui les avait si longtemps divisés.

« Je ne suis pas partisan de la liberté illimitée de la presse, répondit l'ancien censeur du *Journal de l'Empire,* en renvoyant sa nomination; mais, comme en politique et en administration il n'y a pas de vérité absolue, qu'il n'y a que des vérités relatives, je suis convaincu que la liberté de la presse et le gouvernement représentatif sont inséparables. Si la présence et l'influence des étrangers exigent que les journaux ne soient pas libres, comment alors, en présence et peut-être sous l'influence des étrangers, s'est-on pressé de réunir des assemblées délibérantes ? Les débats, à coup sûr, y seront plus vifs que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans les journaux, et vraisemblablement le défaut de liberté des journaux y sera une cause d'explosion (1). »

Et Fiévée ne se trompait pas : la tribune française, malgré les baïonnettes étrangères qui l'enserraient, devait bientôt acquérir un retentissement européen. « Notre chambre des députés, écrivait Etienne au commencement de 1818, malgré quelques malheureuses discussions, n'excite pas moins l'intérêt de tous les peuples. La tribune de la France semble aujourd'hui la tribune de l'Europe ; les nations écoutent et recueillent nos débats; il n'est pas une gazette qui ne publie nos séances; les noms de Laffitte, Dupont de l'Eure et Lanjuinais, sont aussi populaires à Berlin qu'à Paris. Etrange spectacle ! les armées étrangères occupent notre territoire, et nos institutions pénètrent dans les royaumes étrangers ! La France est en butte à tous les malheurs, accablée sous tous les fardeaux, et la moindre parole qui tombe du haut de sa tribune tient tous les peuples attentifs (2) ! »

Les journaux, au contraire, eurent beaucoup à souffrir de la présence des étrangers. C'étaient tous les jours, de la part de ces derniers, des plaintes sur leur langage; on leur attribuait les moindres émotions; enfin le gouverneur militaire de Paris leur

(1) *Correspondance politique et administrative,* part. II^e^, lettre v.
(2) La *Minerve française,* Lettres sur Paris.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fit signifier la défense de s'occuper en aucune façon des armées alliées.

Leur position fut encore empirée par la loi du 9 novembre 1815, loi violatrice de toutes les libertés, qui consacrait la doctrine funeste de la provocation indirecte et le pouvoir discrétionnaire des juges en matière de délits politiques, et dont l'application fut confiée, un mois après, aux *Cours prévôtales*.

Un exemple suffira pour donner une idée de la prudence que devaient s'imposer les journaux : l'*Indépendant*, qui était, nous l'avons déjà dit, l'organe connu de Fouché lui-même, qui avait Jay pour rédacteur principal, fut supprimé à cause d'un article favorable à Labedoyère.

Ainsi comprimée, la presse devient d'une circonspection qui touche au mutisme, et à lire les journaux de 1816 on soupçonnerait à peine l'agitation et le trouble engendrés par une réaction furieuse. Ils se hasardent bien parfois à discuter timidement les actes de la *chambre introuvable*, à débattre entre eux certaines théories constitutionnelles; mais ils n'auraient garde de dire un mot des violences et des illégalités dont le parti victorieux, triste émule de ses devanciers, déshonorait sa cause. Si donc on voulait connaître les sentiments des partis vaincus à cette époque, ce n'est point dans les journaux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

français qu'il les faudrait chercher, mais dans les journaux étrangers, et surtout dans le *Nain jaune réfugié*. A Cauchois-Lemaire s'étaient joints pour la rédaction de cette feuille quelques écrivains français qui, les uns par force, les autres volontairement, avaient quitté la France et s'étaient établis à Bruxelles. Napoléon n'étant plus possible, ils avaient dû chercher un autre drapeau, et l'on soupçonnerait difficilement celui qu'ils avaient adopté. De leur journal, comme d'une forteresse, dit M. Duvergier de Hauranne, ces réfugiés lançaient, tous les cinq jours, par delà la frontière française, une grêle meurtrière d'articles, longs ou courts, sérieux ou plaisants, contre la fausseté du roi, contre la violence sanguinaire de la Chambre, contre la faiblesse des ministres; et, en même temps, ils s'épuisaient en éloges sur la haute raison, sur la loyauté, sur la fermeté du roi des Pays-Bas et de son fils le prince d'Orange. Leur thème principal, au milieu d'une foule d'anecdotes et d'épigrammes, était celui-ci : L'Europe ne peut être en repos que si la France est tranquille, et la France ne peut être tranquille sous une dynastie incompatible avec ses opinions, avec ses mœurs, sous une dynastie deux fois chassée par elle et deux fois ramenée par la force étrangère. L'Europe, en soutenant les Bourbons, fait donc une faute grave et va contre son but. Elle n'a plus rien à craindre de Bonaparte; elle a tout à craindre des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bourbons. Si elle veut assurer son repos, elle n'a qu'un parti à prendre : c'est de laisser la France expulser les Bourbons, et appeler au trône un prince sage, constitutionnel, pacifique, un prince semblable à celui qui, le 3 novembre 1688, s'embarqua près d'Amsterdam et fit voile pour l'Angleterre. Puis le *Nain jaune* insinuait que, par une analogie heureuse, ce prince existait en 1816 comme en 1688, et qu'il ne fallait pas aller bien loin pour le trouver (1).

Cette intrigue fut déconcertée par l'empereur Alexandre, qui appela l'attention de son beau-frère le prince d'Orange sur les menées des réfugiés de Bruxelles. Le *Nain jaune* et quelques autres journaux également hostiles à la dynastie légitime furent supprimés, et leurs rédacteurs eurent ordre de quitter le royaume.

(1) *Histoire du gouvernement parlementaire*, t. III, p. 431.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## II

L'ordonnance du 5 septembre 1816 semble ouvrir l'ère constitutionnelle. Nouvelles protestations libérales de Louis XVIII. — Mais, trois mois après, le ministre de la police présente un projet de loi portant que, jusqu'au 1er janvier 1818, les journaux et écrits périodiques ne pourront paraître qu'avec l'autorisation du roi. Ce projet rencontre dans les Chambres une vive opposition. Il est adopté. — Les journaux en présence de la nouvelle loi. Tracasseries de la police. — Organes des différents partis. — *Journal des Débats.* — *Mercure.* — *Constitutionnel;* son origine. Jay. — *Correspondance politique et administrative* de Fiévée. Plan d'une *Gazette de la Cour* et d'une *Feuille villageoise,* qui remplaceraient tous les autres journaux. — Les doctrinaires; leurs organes : *Archives philosophiques, politiques et littéraires.* — *Tableau de la presse en* 1817.

L'ordonnance du 5 septembre 1816, en mettant fin aux excès de la chambre introuvable, devenus un danger pour le gouvernement lui-même, fit cesser un état de choses qui menaçait de rouvrir les abîmes sanglants des révolutions. Dans cette ordonnance, le roi protestait, comme il l'avait fait en toute occasion, de son respect pour « cette Charte constitutionnelle, base du droit public en France et garantie du repos général », et il déclarait qu'aucun de ses articles ne serait révisé.

Le parti de la liberté triompha dans les élections.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

En ouvrant la session nouvelle, Louis XVIII tint encore le même langage libéral et conciliateur : « Soyons attachés à la Charte, répéta-t-il ; je ne souffrirai pas qu'il soit porté atteinte à cette loi fondamentale : mon ordonnance du 5 septembre vous le dit assez... Que les haines cessent ; que les enfants d'une même patrie, j'ose ajouter d'un même père, soient vraiment un peuple de frères, et que de nos maux passés il ne nous reste qu'un souvenir douloureux, mais utile... Que mon peuple soit bien assuré de mon inébranlable fermeté pour réprimer les attentats de la malveillance, et pour *contenir les écarts d'un zèle trop ardent.* »

Malgré toutes ces promesses, une des premières demandes que le ministre fit à la nouvelle Chambre fut la consécration d'une mesure attentatoire à l'article 8 de la Charte, qui avait proclamé la liberté de la presse. Le 7 décembre, le ministre de la police présenta un projet de loi portant que jusqu'au 1er janvier 1818 les journaux et écrits périodiques ne pourraient paraître qu'avec l'autorisation du roi. Il était, d'ailleurs, entendu que le droit d'autorisation impliquait celui de suspension ou de suppression ; de sorte que la liberté de la presse, en ce qui concernait les journaux, était purement et simplement supprimée.

Le ministère, il est vrai, présentait cette loi, ainsi qu'une autre qui suspendait, pour le même temps,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la liberté individuelle, comme des mesures en quelque sorte de salut public ; il y voyait un moyen d'inspirer de la confiance aux puissances étrangères, et de hâter ainsi la délivrance du territoire, vers laquelle allaient tendre tous ses efforts. Il promettait, d'ailleurs, de ne point abuser de la faculté qui lui serait accordée de priver momentanément les citoyens de leur liberté, et de présenter à la session suivante des lois qui dégageraient de toute entrave inconstitutionnelle et la liberté individuelle et la liberté de la presse.

Quoi qu'il en soit, le projet de loi sur la presse rencontra dans les Chambres une vive opposition, et, ce qui pourra paraître étrange, la résistance la plus opiniâtre vint des royalistes, qui, en cette occasion, changèrent de rôle avec les libéraux. Ceux-ci, défenseurs-nés de toutes les libertés, avaient consenti à la censure des journaux parce qu'ils croyaient que cette mesure temporaire pouvait contribuer au salut de l'Etat, tandis que les royalistes, qui avaient usé et abusé de la presse depuis deux ans, ne voyaient dans la mesure proposée qu'un frein mis à leurs attaques furibondes contre la Charte et contre le système qu'avait semblé inaugurer l'ordonnance du 5 septembre. Je ne voudrais pas dire que quelques-uns des hommes honorables qui se constituèrent dans cette circonstance les défenseurs de la liberté de la presse n'obéissent pas à un plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

noble mobile; mais j'ai rapporté l'impression générale : on s'accorda à voir dans l'opposition des royalistes une tactique de parti plutôt que l'effet d'une conviction bien sincère. Le fait, dans tous les cas, était à noter.

La droite prit donc énergiquement les journaux sous sa protection, et ses principaux orateurs à la chambre des députés, entre autres MM. de Castelbajac et Labourdonnaye, vinrent soutenir à la tribune que la liberté de la presse, et surtout celle des journaux, est l'âme des gouvernements libres, et qu'on ne peut, sans altérer profondément la balance constitutionnelle des pouvoirs, laisser un de ces pouvoirs disposer d'une aussi énorme puissance. M. de Bonald lui-même, qui, à toutes les époques et dans tous ses écrits, avait soutenu que la liberté de la presse est une liberté anti-sociale, anti-chrétienne, et que, « tuteurs de l'éternelle minorité des peuples, les gouvernements ne peuvent laisser à la merci des opinions particulières l'éducation de leurs pupilles », reconnut que les journaux faisaient plus de bien que de mal, qu'on avait tort de leur imputer les crimes de la Révolution, qu'à cette époque ils avaient retenu dans les bonnes doctrines une partie de la nation, que sous le Consulat et l'Empire leur influence avait été salutaire, et qu'en définitive la France leur devait tout ce qu'elle avait conservé de bonnes doctrines.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce fut là d'ailleurs le langage général. Il y eut bien de la part de trois ou quatre orateurs quelques efforts malheureux pour démontrer que la liberté des journaux n'était ni dans la liberté de la presse ni dans la Charte, et que le droit de publier soit des nouvelles extérieures ou intérieures, soit les actes du gouvernement et de l'administration, soit les discussions de la chambre des députés et les débats judiciaires, appartenait, non aux journalistes, mais au gouvernement seul, ou aux personnes intéressées, avec l'autorisation du gouvernement. Mais ces doctrines, dignes du Corps législatif de l'Empire, ne trouvèrent point de crédit, et ce fut, en général, en proclamant les mérites de la liberté des journaux, qu'on engagea la Chambre à la suspendre.

Sous le mérite des engagements pris par le ministère, la chambre des députés adopta la loi à la majorité de 39 voix (128 contre 89). A la chambre des pairs, elle réunit 101 voix sur 147. Dans cette dernière Assemblée, la liberté de la presse fut défendue avec beaucoup de force par MM. de Castellane, de La Ferronays, Fitz-James, et surtout par Chateaubriand, mais non, par ce dernier, sans quelques restrictions. Il demandait, par exemple, la censure pour les nouvelles étrangères, et proposait cet amendement, dont l'adoption, cependant, aurait eu le mérite d'enlever quelque chose à l'arbitraire :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans certains cas et pour certains délits, les journaux et écrits périodiques autorisés par le roi pourront être suspendus pendant vingt-quatre heures au moins et trois jours au plus par l'autorité administrative; mais ils ne pourront être définitivement supprimés qu'en vertu d'un jugement rendu par les tribunaux, sur la poursuite du procureur général.

La situation faite aux journaux par la loi de 1817 ne différait guère de celle que leur avait créée l'ordonnance du 8 août. L'autorisation du gouvernement substituée à la censure n'était au demeurant que la censure préalable et déguisée des opinions du journaliste. Au lieu de mettre la main sur le papier, le gouvernement mettait la main sur les plumes, et, dispensateur politique de la liberté de la presse périodique, il n'en devait confier l'usage qu'à ses adhérents.

On a si souvent démontré, et dans ces derniers temps encore, les inconvénients de ce système, qui rend en quelque sorte le gouvernement responsable de tout ce qui s'imprime dans les journaux, qu'il serait inutile d'y insister. Je me bornerai à mentionner un fait pris de l'époque dont nous parlons. Le *Journal général* s'étant un jour permis de louer particulièrement l'ambassadeur de Russie, les autres ambassadeurs ou ministres s'en montrèrent fort irrités, et ce ne fut pas sans quelque peine que le duc de Richelieu et M. Decazes parvinrent à les calmer.

La police se vengeait par mille tracasseries de ces

EFERUS - Recherches & Classification numériques

embarras, de ces ennuis, que lui causait la presse, malgré sa dépendance, ou plutôt en raison même de sa dépendance. Si la censure n'existait pas en droit, elle n'en existait pas moins en fait ; tous les jours de nouvelles interdictions étaient signifiées aux journaux : interdiction de parler de tel homme ou de telle chose, interdiction d'admettre la justification de tel individu attaqué dans leurs colonnes, interdiction d'annoncer telles et telles publications ; tous les jours c'était quelque suspension nouvelle, pour la phrase la plus insignifiante. Le *Journal des Débats* lui-même n'était pas épargné, malgré les services que ses rédacteurs avaient rendus aux Bourbons.

L'empereur tombé pour la seconde fois, Bertin était revenu à Paris avec Chateaubriand, et avait repris la direction des *Débats*. Il s'y montra d'abord plus dévoué que jamais au gouvernement royal. En le suivant dans l'exil, il avait acquis le droit de parler de sa fidélité. Le roi l'en avait récompensé en lui accordant le privilége d'être censeur de son propre journal, et en faisant son frère, Bertin de Veaux, secrétaire général du ministère de la police. Par là le gouvernement semblait s'être assuré la coopération ou du moins la bienveillance du puissant journal. Mais, d'un autre côté, une partie de la propriété appartenait à Roux-Laborie, dont les opinions n'étaient pas aussi monarchiques, et puis

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'auteur de *la Monarchie selon la Charte*, Chateaubriand, était passé dans le camp des ultra-royalistes, et Bertin y avait suivi son ami. « Le vrai libéralisme, dit M. de Sacy, était alors à peine connu. » De là des contradictions et des inconséquences singulières, que le public remarquait sans les bien comprendre; de là aussi contre M. Decazes des attaques qui ne devaient pas rester impunies. Après avoir été plusieurs fois réprimandé ou suspendu pour des articles de Chateaubriand et de M. de Bonald, articles injustes et peu sensés peut-être, mais nullement séditieux, il fut enfin frappé par la double destitution de ses deux principaux propriétaires.

Placé sous la censure de l'abbé Mutin, le *Journal des Débats* fut contraint à plus de réserve, et dès lors l'opinion ministérielle et l'opinion ultra-royaliste y tiennent une place presque égale. Il faut pourtant lui rendre cette justice que, si quelques hésitations se faisaient remarquer dans son attitude, cette hésitation disparaissait sur deux questions fondamentales, celle du gouvernement représentatif et celle de la liberté de la presse. Qu'il parût attaquer ou défendre le ministère, il ne fléchissait jamais sur ces deux questions, et il formait ainsi, dès cette époque, le lien qui, à travers trois révolutions, et au milieu de bien des variations, devait constituer son unité et unir les unes aux autres plusieurs générations de rédacteurs.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A peu près vers le même temps où les *Débats* étaient ainsi frappés, le *Constitutionnel,* qui avait succédé à l'*Indépendant,* était l'objet d'une mesure plus dure encore. Mais, avant d'en parler, je dois dire quelques mots de l'origine de cette feuille célèbre, qui devait exercer sur les destinées de la Restauration une influence si décisive.

---

### LE CONSTITUTIONNEL

Les commencements agités du Constitutionnel sont un exemple frappant, à la fois, et de l'ardeur des passions politiques à cette époque, et de la situation difficile des journaux, qui, pour être censurés, n'en demeuraient pas moins responsables, même par corps. Fondé pendant les Cent Jours, sous le titre de *l'Indépendant,* par MM. Jay, Jullien de Paris, et Fain, imprimeur, il avait essuyé des tribulations auxquelles il n'échappa que par une sorte de miracls. Supprimé cinq fois, il reparut cinq fois sous des titres différents. Tour à tour il s'appela l'*Indépendant,* l'*Echo du Soir,* le *Courrier,* le *Constitutionnel,* le *Journal du Commerce,* et il reprit enfin en 1819 le titre de *Constitutionnel,* qui exprimait le mieux la pensée des rédacteurs. On ferait un livre curieux de ces crises successives, des expédients, des adresses toujours nouvelles, toujours variées, au moyen desquelles, dans ces temps

EFERUS - Recherches & Classification numériques

si difficiles, le journal parvenait à rester en communication de pensée avec ses lecteurs. Le public était accoutumé à ses réticences, et on jugeait le Constitutionnel bien moins par ce qu'il disait que par ce qu'il ne disait pas. Cette habileté de tactique, cette stratégie savante, était particulièrement due à l'un des esprits les plus fins de l'époque, à M. Jay, déjà connu par des ouvrages où le savoir emprunte le charme d'une raison élégante et qui brillent par le goût toujours classique de l'expression.

M. de Sacy, en prenant possession du fauteuil de Jay à l'Académie, a tracé de cet ingénieux écrivain un portrait que nous sommes heureux de reproduire :

« M. Jay est un de ces hommes dont les journaux ont le droit de s'honorer. Nul n'a mieux prouvé que lui qu'on peut être en même temps un homme de parti très-décidé et un excellent homme, et que les qualités qui font le journaliste, l'ardeur dans la discussion, le dévouement un peu exclusif à une opinion, la promptitude à juger, n'ont rien d'incompatible avec la droiture des sentiments et la bonté du cœur. C'est qu'avant tout M. Jay avait su se rendre maître de lui-même et se créer au fond de son âme une retraite fermée aux passions, un asile où régnaient un calme et une sérénité inaltérables. Là les tempêtes du dehors ne l'atteignaient pas; il les voyait passer sur sa tête, et les soulevait



EFERUS - Recherches & Classification numériques

quelquefois lui-même sans en être troublé. Son sang-froid faisait sa force. D'autres savaient écrire, ils avaient la vivacité, ils avaient ce trait brillant si nécessaire dans les journaux : M. Jay savait écrire, il savait de plus, chose rare et difficile, gouverner une réunion d'écrivains. Toujours tranquille dans le feu des discussions les plus vives, il ne perdait rien de l'esprit qu'il avait, et mettait en valeur, par une direction habile et ferme, l'esprit de ceux qui travaillaient avec lui. La vie du monde n'énervait pas ses facultés en partageant son attention : les salons ne le voyaient guère; l'esprit de parti lui-même le faisait rarement sortir de son cabinet. C'est du milieu de sa famille et du sein d'une vie modeste et retirée que le rédacteur du *Constitutionnel* et de la *Minerve* lançait ces étincelles légères auxquelles la passion publique venait s'enflammer.

» Jay se destinait au barreau, et il était avocat lorsqu'éclata la Révolution de 1789. Il avait embrassé avec ardeur les principes et les espérances de ces jours d'ivresse généreuse; mais ses illusions ne furent pas de longue durée. Après les grandes épreuves, Jay, ne trouvant pas la liberté en France, était allé la chercher aux Etats-Unis d'Amérique. Un séjour de sept ans sur cette terre qui méritait vraiment alors le nom de terre classique de la liberté, d'étroites liaisons avec les hommes les plus distingués de la jeune république, entre autres avec

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Jefferson, la rédaction d'un journal, dans un pays où tout se fait par les journaux, en familiarisant Jay avec les mœurs anglaises et américaines, lui apprirent à distinguer le sentiment du droit, qui constitue la liberté politique, de la passion révolutionnaire, qui n'enfante que l'anarchie.

» Il n'y a dans toute la vie de Jay qu'un moment où il semble qu'une courte éclipse ait caché, non ses opinions philosophiques — il les a toujours hautement professées — mais ses opinions libérales. Il est vrai qu'alors la France tout entière ne cherchait plus que l'ordre et la règle sous la tutelle d'une épée victorieuse, et que l'esprit de conquête avait comme éteint pour quelques années l'esprit réformateur de 1789. A son retour d'Amérique, Jay ne trouva plus dans cette France, qu'il avait laissée en proie à tous les excès de la licence, qu'obéissance et soumission. C'était l'époque du Consulat, suivi bientôt de l'Empire. Tout au plus un petit groupe de philosophes continuait-il à former une opposition qui voyait tous les jours ses rangs s'éclaircir. Jay ne resta pas dans les mécontents. Grâce à l'intervention de Fouché, que d'anciennes relations avec les Oratoriens lui avaient fait connaître, et dont il élevait alors les enfants, une place de traducteur des journaux étrangers l'avait attaché au cabinet de l'empereur (1). »

(1) Discours de réception à l'Académie française; *Variétés politiques et littéraires*, t. Ier, p. 38.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Fouché avait ensuite donné à son protégé la direction du *Journal de Paris,* et l'on serait fondé à croire qu'il ne fut pas étranger à la fondation de l'*Indépendant*. Du moins cette feuille était-elle regardée, dans la première phase de son existence, comme l'organe officieux du ministre de la police; ce qui, dans tous les cas, ne la mit pas à l'abri des orages.

Voici maintenant comment M. Baudoin, qui fut un des fondateurs et le premier imprimeur du *Constitutionnel,* raconte, dans ses *Anecdotes historiques du temps de la Restauration,* la suppression de cette feuille en 1817 :

« Une exposition de peinture avait lieu au Louvre. Le rédacteur de l'*Indépendant* chargé d'en rendre compte avait été vivement impressionné par le portrait d'un jeune enfant qui tenait à la main un bouquet de fleurs bleues. Son imagination l'emportant, il en fait une description animée. Le lendemain la foule se porte pour voir ce portrait. On s'interroge, on se demande quels traits il représente, que signifient ces fleurs bleues. Un spectateur explique qu'en allemand ces fleurs veulent dire : *Ne m'oubliez pas*. Ces mots ont personnifié le portrait; plus de doute possible : « C'est le roi de Rome! » s'écrie-t-on de tous côtés. Le monde s'agite, la police fait évacuer le salon, et le lendemain l'*Indépendant* est

EFERUS - Recherches & Classification numériques

supprimé. Or, vérification faite, ce portrait était celui du fils d'un conseiller d'ambassade de la cour de Bavière. Quelques jours après, Louis XVIII, ému de l'injustice qui avait frappé cette feuille, qu'il se plaisait à lire, fit donner à ses propriétaires un nouveau privilége, et, toujours selon M. Baudoin, ce serait le roi lui-même qui aurait baptisé le nouveau journal du nom de *Constitutionnel*, titre parfaitement choisi pour le moment. »

Dans ce récit, M. Baudoin se trompe au moins sur le nom du journal, et fait à ce sujet une confusion d'ailleurs bien pardonnable. Depuis lors, M. Sainte-Beuve, s'appuyant sur le témoignage d'une personne qui était, dit-il, en position de bien savoir les choses, les a présentées un peu différemment. Suivant lui, le *Constitutionnel* aurait été, dans cette occasion, victime d'une espiéglerie de M. de Latouche, qui aimait beaucoup, paraît-il, à faire de ces petites malices. « On était alors sous le premier ministère de M. de Richelieu, et il y avait censure. M. de Latouche rendait compte du salon de peinture dans le journal; à propos d'un dessin d'Isabey, il fit une allusion trop directe au roi de Rome. La censure biffa le passage. M. de Latouche revint dans la soirée au journal, reprit sa phrase, et la remit sous main sans en rien dire. L'article passa le lendemain 16 juillet 1817, et le Constitutionnel fut supprimé du coup. Il ne repa-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rut que quelques jours après, avec le secours et sous le couvert du *Journal du Commerce*. M. de Latouche riait du bon tour et se frottait les mains. »

Ce récit des *Causeries du Lundi*, à son tour, a provoqué une réclamation de la part d'une personne qui, par sa position au Constitutionnel de 1817, devait être bien informée. Selon cette personne, l'article de M. de Latouche qui fit supprimer le journal, ayant été soumis au censeur, le docteur Regnault, médecin en chef de l'hôpital du Gros-Caillou, avait paru inoffensif; l'honnête docteur, en lui tâtant le pouls, n'avait rien deviné de malin; rien n'avait été biffé, et par conséquent M. de Latouche n'aurait rien eu à rétablir. L'allusion n'aurait paru que le matin, à la clarté du soleil, après la publication du numéro.

Quoi qu'il en soit, et si l'on diffère sur les circonstances, on est parfaitement d'accord sur le fait, et c'est là surtout ce qui nous importe. Voici, d'ailleurs, la phrase coupable; il faut être bien averti pour deviner qu'il s'agit là-dedans du roi de Rome et de l'emblème tricolore, pour apercevoir dans les plis de ce paquet de fleurs les piéges qu'il recélait:

« On remarque parmi les plus jolis dessins de M. Isabey la figure en pied d'un enfant qui porte dans ses deux mains un énorme paquet de *roses*. Cette association des couleurs du printemps et des grâces de l'enfance rappelle et rassemble des idées

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'espérance. Au milieu du bouquet l'auteur a jeté de jolies fleurs *bleues*. L'ensemble de cette composition est du plus riant effet. Ces fleurs se nomment, en allemand *Wergiss mein nicht, Ne m'oubliez pas!* »

Le Constitutionnel demeura, dans la presse quotidienne, sous son nouveau titre de *Journal du Commerce,* le représentant timide du parti indépendant, qui se constituait alors avec toutes ses variétés d'origine, d'opinions, de tendances, et semblait décidé à prendre partout une part active à la lutte. Il se joignait assez ordinairement au *Journal de Paris* et au *Journal général* pour défendre la politique du gouvernement; mais, malgré toute la prudence, toute la réserve qui lui était imposée, il était facile de voir que ses sympathies étaient ailleurs, et que le bonapartisme libéral des Cent Jours avait au fond ses prédilections.

L'opposition libérale s'appuyait encore sur le *Censeur* et sur le *Mercure,* ressuscité au commencement de 1817 par Benjamin Constant, avec l'assistance d'Esmenard, Jay, Jouy, Dufresne Saint-Léon, Lacretelle aîné, et qui avait commencé à acquérir sous cette habile direction l'influence qui plus tard fit de ce recueil, sous le nom de *Minerve,* une véritable puissance.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

CORRESPONDANCE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

La presse royaliste avait fait une importante recrue dans la personne de Fiévée. L'ancien correspondant de Napoléon, qui l'avait été auparavant, on se le rappelle, du comte de Provence, avait été pris en 1814, et surtout en 1815, d'une fièvre de royalisme plus vive que celle même qu'il avait sentie sous le Directoire. Sous prétexte de vouloir toujours les mêmes choses, telles que l'institution des libertés communales, qu'il opposait à la monarchie administrative, il était entré dans toutes les ardeurs et les agressions des partis.

« Fiévée, dit M. Sainte-Beuve, avait le goût et la spécialité des correspondances. Lors de la première Restauration, en 1814, on le voit en entretenir une du même genre avec le comte de Blacas, ministre et favori de Louis XVIII. On regrette que le premier consul, auquel il avait eu le mérite de s'adresser avec tant de bon sens, et qui lui faisait l'honneur de l'écouter, devienne alors sous sa plume, presque injurieuse, *Buonaparte* au lieu de Bonaparte (1). »

C'est de Nevers, où il était préfet, qu'est datée cette nouvelle correspondance. Nous ignorons quelles circonstances y mirent fin. Toujours est-il que

(1) *Causeries du Lundi*, t. V, p. 189.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Fiévée se crut autorisé à la publier, en 1815, par des indiscrétions qui, dit-il, l'avaient fait calomnier, et il la dédia au comte de Blacas. C'est là ce qui aura induit en erreur le savant critique; mais il est évident qu'elle était adressée à Louis XVIII lui-même. Cela résulte bien clairement des demi-confidences de Fiévée. « Voulant dédier cet ouvrage, afin qu'il ne parût pas une fiction, dit-il dans un avertissement, la dédicace appartenait de droit à M. le comte de Blacas. » Et dans la dédicace : « Vous connaissez, dit-il au ministre favori, l'origine de cette correspondance; vous savez quel nom on a employé auprès de moi pour l'obtenir. »

De cette correspondance nous citerons une seule lettre, qui a trait aux journaux, et curieuse à rapprocher de ce que Fiévée écrivait douze ans auparavant au premier consul au sujet du *Bulletin de Paris* (voy. notre tome VII, p. 404). Elle témoigne en outre des préoccupations du nouveau gouvernement touchant la presse.

*Liberté de la presse. Moniteur. Gazette de la Cour.*

Nevers, 24 juin 1814.

Les écrivains français ont pris, dans le dernier siècle, une singulière habitude, qui a beaucoup contribué à propager la Révolution : c'est de faire un *principe* de tout ce qui flattait leurs désirs et secondait leurs prétentions. Je ne parlerai pas de tous les principes que l'on a successivement créés pour renverser les doctrines et le gouvernement établis : cela me mènerait trop loin; je m'en tiendrai à la *liberté de la presse,* donnée comme un prin-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

cipe incontestable, reçue comme une base de toutes les constitutions dites libérales, et qui n'est et ne peut jamais être cependant qu'une *conséquence* d'une situation politique. Cette idée simple s'expliquera par des faits.

Depuis les premiers jours de la Révolution jusqu'à la chute du trône, la liberté de la presse a existé en France : si on imprimait contre le clergé, on imprimait aussi pour le clergé ; s'il y avait des journaux anti-monarchiques, il y avait des journaux qui défendaient le monarque et la monarchie ; en un mot, les factieux et les serviteurs du roi affichaient également leurs opinions sur les murs de Paris. Ce n'était pas en vertu d'un principe, ni d'une loi, puisque le principe et la loi existaient encore le 10 août 1792, ce qui n'a point empêché de massacrer, ce jour même, Suleau, qui rédigeait les *Actes des Apôtres,* et de proscrire, poursuivre, enfermer et tuer, les jours suivants, ceux qui avaient usé en faveur du roi de la liberté de la presse. Cette liberté tenait à ce que les partis se balançaient ; or, tant qu'il y a dans un Etat des partis d'égales forces, ils réclament ensemble la liberté de la presse ; mais aussitôt qu'un parti triomphe, il se rit du principe qu'il a lui-même posé, et écrase ses adversaires de tout le poids de l'autorité qu'il vient de saisir. Les mêmes circonstances se sont reproduites plusieurs fois pendant notre Révolution. Avant la journée dite du 13 vendémiaire, la liberté de la presse était entière ; elle n'était plus le lendemain, parce que le canon avait, la veille, décidé la victoire d'un parti. Avant la journée dite du 18 fructidor, on imprimait tout ce qu'on voulait dans la République, même ce qui pouvait contribuer au retour du roi ; le lendemain, on nous envoyait à Cayenne, on brisait les presses, sans déroger au *principe.* Les partis ne se balançaient plus ; un parti triomphait, il usait de son pouvoir. Et quel est le pouvoir qui ne sache pas qu'il lui serait impossible de résister à la liberté de la presse, s'il ne sait lui-même s'en faire une arme (1) ? Aux diverses époques où elle a existé par le balance-

(1) Dans les développements qu'il a ajoutés à la première partie de cette correspondance en la publiant, Fiévée dit, en renvoi à ce passage : « C'est effectivement comme une arme qu'il faut considérer la liberté de la presse, et l'on trou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment des partis, le roi, alors loin de France, n'en concevait-il pas une plus grande espérance de son prochain retour, par conséquent une plus grande facilité de renverser les gouvernements établis qui s'y opposaient? Cette réflexion, si elle est vraie, en dit plus que toutes les paroles.

On cite l'exemple de l'Angleterre, où existe la liberté de la presse. Ce n'est pas non plus en vertu d'un principe que cela a lieu dans ce pays, mais parce que la lutte et la balance des partis y forment l'action du gouvernement. La liberté des corps délibérants maintient la liberté de la presse; la liberté de la presse assure la liberté d'opinions des corps délibérants : tout cela s'est fondu, est devenu cause et effet; l'usage subsiste, mais on ne trouverait pas une loi formelle contre les abus; les délits sont renvoyés aux tribunaux, où les jugements sont aussi une affaire de parti, et souvent un triomphe pour les accusés. Les ministres eux-mêmes se servent fort adroitement de la liberté de la presse contre les puissances de l'Europe; et il est remarquable que les journaux les plus fougueux de l'opposition n'attaquent point un souverain quand l'Angleterre a un intérêt puissant de le ménager. Il y a de l'habileté dans ce pays, parce qu'il y a de l'expérience, et qu'on connaît les instruments dont on se sert.

J'ai cru devoir citer des exemples pour prouver cette assertion que la liberté de la presse n'est pas un principe; mais la conséquence d'une situation politique. J'ignore comment on fera des lois de répression ou de garantie; mais j'ose prédire que, si on fait des lois, on rentrera à cet égard dans l'état où l'on était avant la Révolution, malgré la meilleure volonté du monde de laisser plus de latitude à ce qu'on appelle la pensée, et malgré les plus beaux raisonnements du monde. Dès qu'il y a des censeurs, rien ne peut empêcher qu'il ne se trouve parmi eux des

vera, ainsi que je l'ai prouvé par les faits, que cette arme n'appartient à tous également que quand les partis se balancent, mais qu'aussitôt qu'un parti triomphe et devient un pouvoir par cela seul qu'il a triomphé, il s'empare exclusivement de cette arme, et ne permet plus de s'en servir qu'à son avantage... Le gouvernement représentatif et la liberté de la presse sont inséparables, parce que dans le gouvernement représentatif on fait entrer divers éléments de pouvoirs et d'opinions qui doivent se balancer réciproquement. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sots, des poltrons et des flatteurs ; dès qu'une personne aimée du public sera attaquée, rien ne pourra empêcher un cri public contre la liberté de la presse. En un mot, cette liberté est une idéologie, qu'on a l'air de vouloir en général, mais que chacun craint contre soi et ne voudrait que pour soi. Avec une pareille disposition, l'autorité est toujours entraînée à resserrer les limites, et va, malgré elle, plus loin même que son intérêt ne l'exige.

Si on ne se dissimule pas à quoi tient la liberté de la presse, les lois proposées sur cet objet engageront la première lutte entre l'autorité souveraine et les deux Chambres : car l'autorité doit craindre cette liberté, la seule arme dangereuse aujourd'hui ; les corps délibérants, au contraire, doivent la désirer, c'est leur plus forte garantie. Cette question est toute politique, quoique, depuis qu'on a admis le principe, il semble qu'il ne s'agisse plus que de rédiger de simples réglements d'administration.

Lorsqu'on discutera cette question, les journaux établis maintenant seront favorables à la liberté de la presse, parce qu'ils sont en jouissance d'être lus, qu'ils ne craignent pas de voir naître des rivaux redoutables (rien n'est plus difficile que de mettre en vogue un journal nouveau), et que leur seule appréhension est de retomber sous le régime des priviléges, qui mettait la propriété des journaux dans les mains du roi, et les rédacteurs à la nomination des ministres.

C'est un fait singulier, et cependant irrécusable, que, dans un moment surtout où l'autorité a besoin de se saisir de l'opinion, le roi n'ait pas un journal à lui, sur lequel il puisse compter en toutes circonstances, et assez généralement répandu pour l'emporter sur tous les autres. Rien cependant n'est plus important ; par bonheur, rien aussi n'est plus facile à obtenir. Mais il n'y a qu'un moment pour réussir : c'est celui où l'opposition n'est pas encore formée, où tous les cœurs sont encore au pouvoir par sensation autant que par raisonnement. Ce moment existe, il faut en profiter.

Le *Moniteur* est la chose du monde la plus ridicule dans une monarchie. On ne continue à s'y abonner que pour avoir *la suite*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*de la Révolution*. Comme elle est finie, il faut clore aussi ses registres. Que signifie d'ailleurs un journal officiel d'une longueur démesurée, qu'on remplit avec de la mauvaise philosophie, de la mauvaise littérature, de la mauvaise métaphysique, qui sert d'archives à l'Institut, où se sont réfugiées, comme dans leur sanctuaire, les mauvaises doctrines et les grandes prétentions? C'est le seul journal de cette mesure en France, le seul, par conséquent, où on imprimerait en entier les discours prononcés par les deux Chambres; les membres de l'opposition s'en feraient de suite un droit, et il serait bizarre que ce fût un journal officiel, envoyé gratis et officiellement aux agents de l'autorité, qui répandît le plus exactement les attaques contre l'autorité. Si l'on n'y prend garde cependant, ce que j'annonce ici comme une chose bizarre, deviendra une chose toute simple, et de laquelle il ne sera même pas permis de s'étonner (1).

C'est un grand bonheur qu'il n'y ait en France que de petits

(1) Une petite feuille du temps, *le Géant vert*, qui pourtant, en 1814, sous une autre forme et un autre titre (*Deux mots de vérité*), s'était rangée parmi les défenseurs les plus ardents de la liberté de la presse, se plaint aussi, après avoir reproduit l'article de Fiévée, de la partialité qu'apportaient les journalistes dans le compte-rendu des séances de la chambre des députés, citant en entier tels et tels discours et tronquant les autres. Il blâme même le *Moniteur*, qui avait fait les frais d'un supplément uniquement pour se procurer le moyen de citer au long les discours les plus en opposition avec un projet de loi adopté à une majorité de 235 voix. Il exprime le désir qu'il ne soit permis aux journaux de rendre compte des séances que par l'insertion d'un procès-verbal envoyé par le secrétariat de la Chambre, ce qui ôterait à tout rédacteur le prétexte et le moyen de dénaturer les discours prononcés et l'effet général de la séance, en procurant d'ailleurs aux lecteurs une connaissance certaine et officielle des opinions émises dans la Chambre. Qu'on ne s'y trompe pas, ajoute-t-il, la facilité laissée aux journalistes à cet égard serait une des armes les plus puissantes d'un parti d'opposition, s'il venait à s'en former un.

Le *Géant vert* est persuadé que tous les journaux existants seraient avantageusement remplacés par une *Gazette de la Cour* telle que la propose Fiévée, et une *Feuille villageoise*, dont il donne, lui, le plan, qui contiendrait un récit simple des principaux événements, quelques renseignements sur l'esprit public, un développement clair et précis des bienfaits qui résultent de telle ordonnance du roi, et surtout une réfutation énergique des calomnies de la malveillance, qu'il serait facile de prévenir; qui serait répandue dans toutes les communes de France, soit par l'intermédiaire des préfets et sous-préfets, soit à la faveur du *Bulletin des Lois*, et serait lue, soit par le pasteur, soit par le maire, au prône ou dans des réunions. Dans l'opinion du *Géant vert*, un pareil journal, écrit avec concision et simplicité, produirait le meilleur effet sur l'esprit trop facile à séduire des habitants des campagnes. C'était en grand l'idée du *Moniteur des Communes*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

journaux en comparaison des journaux anglais : les opinions prononcées dans les deux Chambres ne pourront être insérées que par extrait ; n'y ayant pas place pour toutes les opinions prononcées, ni pour de longs discours entiers, il en résultera naturellement, et sans qu'on puisse s'en plaindre, une grande facilité d'élaguer ou de passer sous silence les opinions dangereuses, de donner une préférence à peu près exclusive aux opinions favorables : par conséquent, on aura une action certaine sur l'opinion publique, surtout si on se donne un journal qui l'emporte en abonnés sur tous les autres.

Je l'ai déjà dit, rien n'est si facile : il suffit de supprimer le *Moniteur*, de le remplacer par une *Gazette de la Cour*, dont le volume ne soit pas plus grand que le volume des autres journaux, dont le prix d'abonnement soit moindre, qui soit mieux rédigée, et qui ait encore l'avantage de la priorité des nouvelles officielles. A ces conditions, on est sûr d'un succès si général, que, si cette opération était conduite par une main habile, en six mois ce journal deviendrait à peu près exclusif.

On ne s'abonnait au *Moniteur* que parce qu'on en avait le commencement et qu'on voulait avoir la suite ; encore cessait-on de s'y abonner, et la preuve en est dans les dépenses que fait le gouvernement pour le soutenir. On s'abonnera à la *Gazette de la Cour* à cause de son titre. La cour est un objet d'attention dans les provinces plus qu'à Paris, parce qu'en province tous les gentilshommes tiennent essentiellement à la cour : disposition qui augmentera par le bon esprit qu'on a eu de recréer en grand la maison militaire du roi. On s'y abonnera parce qu'on tient à avoir les nouvelles officielles promptement, ceci est général, et qu'en les ayant par cette gazette plus tôt que par les autres journaux, on aura encore l'avantage de dépenser moins, ce qui est une considération.

Mais pour assurer le succès, il faut que la *Gazette de la Cour*, officielle dans les articles qui en porteront le titre, soit rédigée comme les autres journaux pour tout le reste ; il faut qu'elle soit littéraire, et qu'elle ne néglige rien de ce qui occupe l'oisiveté des lecteurs : ce qui est très-possible sans s'écarter d'un ton de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dignité et d'une pureté de principes que doit avoir un journal qui appartient au gouvernement. Si les nouvelles officielles sont abondantes, on fait paraître un supplément, et c'est pour les autres journaux un obstacle de plus de soutenir la rivalité; car, s'ils font des suppléments, ils se ruinent, et, s'ils emploient tout le corps de leur journal à donner le lendemain ce qu'on a eu la veille dans la *Gazette de la Cour,* ils ennuient : toutes ces conséquences sont inévitables.

Je suis persuadé que la *Gazette de la Cour,* d'un prix plus bas en abonnement que les autres journaux, payant mieux ses rédacteurs pour avoir des talents reconnus, et fournissant des suppléments dans toutes les occasions où ils seraient nécessaires, couvrirait encore ses frais, et bien au delà. Mais quand bien même la *Gazette de la Cour* coûterait au gouvernement, ce qui ne peut pas être, ce ne serait pas un motif pour hésiter. En attendant qu'on sache au juste ce que c'est que la liberté de la presse, il est bon de s'emparer de cette arme. Recréer par adresse le privilége des journaux en faveur du gouvernement, c'est arriver à un résultat si heureux, que je ne crois pas qu'on puisse hésiter. Je le répète, il faut saisir le moment où personne ne tient encore à aucun journal par esprit de parti, et faire conduire cette opération par quelqu'un qui sache ce que c'est que l'opinion publique en France et qui ne se trompe pas sur le choix de ses rédacteurs (1).

Fiévée eût difficilement renoncé à l'habitude qu'il avait depuis tant d'années de dire son mot sur toute chose. Au défaut de son royal correspondant, il prit le public pour confident, et continua sa *Correspondance politique et administrative* sous la forme d'un recueil qui paraissait dans des limites et à des époques indéterminées, pour échapper à la censure.

(1) *Correspondance politique et administrative,* part. II^e^, lettre v, tome I^er^ p. 59.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans cette publication, qui ne fut pas sans influence, on trouve, comme dans tout ce que Fiévée a écrit, beaucoup d'esprit, des paradoxes, de l'originalité, des idées positives, et de l'amour-propre immensément; il y porte généralement un ton de raison froide et piquante, un grain de gaieté, d'agrément, ou même d'impertinence, dans le raisonnement, qui contraste avec les furieuses colères d'alentour.

Fiévée était royaliste d'instinct, mais royaliste frondeur. Il professait hautement son dévouement à la légitimité, mais il n'était pas homme à se donner sans réserve. A côté de ses sentiments monarchiques, il avait ses goûts particuliers, ses opinions personnelles, et une mesure d'indépendance dont il se croyait en droit d'user sous la monarchie, comme il l'avait fait sous l'Empire. Il se plaignait tout haut de ce qu'il appelait la bêtise de son parti. Homme d'expérience et d'affaires, il prenait la liberté de donner des conseils. A côté de ce qui pouvait plaire au pouvoir qu'il voulait défendre, il n'épargnait pas la critique à ce qu'il croyait devoir blâmer.

Ainsi, au commencement de 1819, quand le côté droit, ayant vu l'autorité lui échapper par l'avènement du nouveau ministère, poussait un cri d'alarme, se lamentant sur le péril imminent que courait la monarchie, sur les empiétements de la démocratie, qui nous envahissait de toutes parts, Fiévée s'exprimait ainsi dans un article intitulé : *Etat positif de la royauté et de la liberté en France.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La royauté se compose : 1° d'une liste civile de trente-quatre millions, et d'un domaine privé qu'on estime à un revenu de cinq à six millions ; de l'emploi d'un budget qui monte à près d'un milliard ; de la disposition d'une armée active qui se monte à deux cent quarante mille hommes, d'une armée possible de réserve qui se monte à un nombre égal, et de régiments étrangers qui, par cela même qu'ils sont étrangers, n'appartiennent qu'au souverain ;

2° Du droit de faire la paix et la guerre, et tout traité de puissance à puissance ;

3° De la facilité de choisir entre vingt-six millions de Français tous ceux qui sont capables d'être ministres, ministres d'Etat, sous-secrétaires d'Etat, conseillers d'Etat, directeurs généraux, préfets, sous-préfets ; de nommer, parmi les Français qui ont étudié les lois, les cinq ou six mille qui ont le plus de lumières dans l'esprit et le plus de crainte de Dieu dans le cœur, pour en faire des juges ; de nommer enfin douze à treize mille employés de toute espèce, destituables à volonté, même ceux qui ne sont pas payés, tels que les maires, les conseillers d'arrondissement et de département, les officiers de la garde nationale, etc.;

4° De faire des nobles à volonté, et des pairs dans la même proportion ;

5° D'avoir une justice particulière qu'on appelle *justice administrative,* et en vertu de laquelle les douze ou treize cent mille agents soldés de l'administration ne peuvent être traduits devant les tribunaux ordinaires sans l'autorisation de l'administration.

Après avoir établi le matériel de la royauté, continue Fiévée, il est curieux de rechercher quel est le matériel de la liberté ; l'inventaire sera bien léger.

La liberté, isolée de toute institution, se renferme dans une Chambre de deux cent cinquante-deux députés, chargés de défendre les intérêts d'une population de vingt-six millions d'individus. Ces députés sont élus sous l'influence ostensible des préfets, agents de la royauté, par des colléges dont le roi nomme

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les présidents ; la discussion des droits des électeurs est soumise aux conseils de préfecture, nommés par le ministre de l'intérieur, avec faculté d'appel au conseil d'Etat, qui est nommé par le roi. Tel est le matériel de la liberté. Nous ne pouvons y faire entrer la liberté de la presse et la liberté individuelle : elles ont été mises dans le bagage de la police.

Certes l'écrivain le plus libéral ne se serait pas mieux exprimé, et les circonstances au milieu desquelles était écrit cet article lui donnaient un relief tout particulier ; mais Fiévée disait encore :

La France entière, ne sachant à quoi attribuer le 20 mars, s'imagina que la royauté était trop faible, que la liberté était trop forte : les électeurs de 1815 voulurent porter secours à la royauté ; les députés, fidèles à l'esprit qui les avait élus, ne pensèrent qu'aux intérêts de la royauté ; les écrivains firent de même, je fus entraîné comme les autres (1).

Voilà un noble et loyal aveu, qui honore Fiévée ; c'était une sorte d'amende honorable, de confession publique, dont il fut le premier qui donna l'exemple : son parti n'avait jusqu'alors désavoué aucune erreur, ni même aucun excès ; il devait difficilement lui pardonner d'avoir pris cette généreuse initiative.

Mais on ne sera point surpris, après avoir lu un pareil article, que Fiévée ait eu sa part dans les rigueurs du parquet, comme nous le verrons bientôt.

La *Correspondance politique et administrative* a été réunie en trois volumes, et se compose de quinze

(1) *Correspondance politique et administrative*, part. 14.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

parties, dont la dernière parut en janvier 1819. Fiévée la reprit en 1828; mais cette dernière série n'alla pas au-delà de trois livraisons. Il importe de ne pas confondre, comme je vois qu'on l'a fait à peu près partout, cette correspondance avec celle dont nous avons parlé au chapitre de l'Empire (t. VII, p. 401 et suiv.), et qui a été aussi imprimée en trois volumes, mais sous le titre de *Correspondance et relations avec Bonaparte*.

Un mot encore sur Fiévée, ce vieil athlète de la presse, que nous pourrions bien perdre de vue au milieu des phalanges nouvelles qui s'avancent, bien qu'il soit resté dans la carrière presque jusqu'au terme de sa vie. Après avoir abandonné sa Correspondance, il fit la guerre en volontaire des plus actifs dans le *Conservateur*, sous le drapeau de Chateaubriand. Il eut, en 1818, nous venons de le dire, son procès de presse et sa condamnation à quelques mois de prison, qu'il fit, dit-on, dans une maison de santé. Enfin, il ne lui manqua rien de ce qui constituait alors un royaliste comme il faut, et il s'arrêta à temps pour pouvoir ensuite reparaître en constitutionnel libéral. Lorsque le parti ultra-royaliste, dont il était un des libres meneurs, arriva au pouvoir avec MM. de Villèle et Corbière, il s'aperçut qu'il avait travaillé pour d'autres, et, comme plusieurs membres influents du parti roya-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

liste, Chateaubriand en tête, il se retourna, il passa à une coalition avec les libéraux, avec les Benjamin Constant, les Casimir Périer, et finalement on le vit collaborateur du *Temps* avec M. Coste, et même du *National* sous Carrel.

—

### ARCHIVES PHILOSOPHIQUES

Entre les ultra-royalistes, qui voulaient le roi moins la Charte, et les libéraux, qui voulaient la Charte moins le roi, s'élevait un parti intermédiaire, peu nombreux, mais puissant par le caractère et le talent de ses membres principaux, qui déclarait ne pas séparer les droits de la couronne des droits du pays, mais les servir, les vouloir également, et qui prétendait avoir ainsi la véritable intelligence de la Charte, de la Constitution. Ce parti reçut de bonne heure le nom de *doctrinaires,* et il ne répudia pas ce nom, qui indiquait au moins qu'il avait des doctrines. Il était représenté dans la chambre des députés par Camille Jordan et Royer-Collard, à la chambre des pairs par le duc de Broglie, dans la presse par M. Guizot.

Pour les doctrinaires, pour leur cause, la défense du cabinet ne suffisait pas ou ne convenait pas toujours. Ils eurent donc, de 1817 à 1830, leurs journaux et leurs recueils périodiques, les *Archives,* le *Courrier,* le *Globe,* la *Revue française,* où ils dis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cutèrent, selon leurs principes et leurs espérances, tous les incidents de la politique active, à mesure qu'ils se présentaient.

Le premier de ces recueils, les *Archives philosophiques, politiques et littéraires,* fondées par MM. Royer-Collard et Guizot, date de 1817. Offrir aux Français un examen impartial des écrits où seraient traitées les grandes questions qui intéressent la patrie, et profiter de l'occasion que leur offriraient ces écrits pour traiter eux-mêmes ces questions selon leurs propres idées; étendre et fortifier l'union des peuples en faisant connaître en France les productions importantes publiées chez les nations étrangères, quel qu'en fut l'objet; réunir en un même faisceau toutes les connaissances humaines, n'en exclure aucune, accorder à chacune sa place, et faire sentir par leur rapprochement qu'elles tendent toutes au même but : tel était le plan des *Archives*. Il embrassait les *sciences politiques,* comprenant tout ce qui se rapporte aux intérêts généraux de la société et à son organisation; la *politique spéciale,* dont toutes les questions présentaient le plus vif intérêt en raison de nos institutions naissantes et de notre situation singulière; les *sciences morales et politiques,* qui n'intéressent pas seulement l'individu qui cherche dans leurs méditations le principe de ses devoirs et le secret de ses destinées, mais dont l'influence sur la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

société tout entière est maintenant démontrée; les *sciences physiques, naturelles et mathématiques*, qui sont devenues nationales par leur éclat, et populaires par leur utilité; la *littérature française*, qui, bien que peu féconde en ce moment, ne pouvait cesser cependant d'exciter l'intérêt national; la *littérature étrangère*, qui n'était déjà plus pour la France un monde ignoré, mais qui n'avait pas encore été exploitée dans toute son étendue. Enfin, l'*archéologie*, la *philologie* et les *beaux-arts* devaient trouver place dans ce recueil, qui n'excluait aucune des connaissances humaines, parce qu'elles ont toutes un genre de mérite et un attrait particuliers.

Quiconque observera attentivement l'état actuel du monde sera nécessairement conduit à y reconnaître un grand caractère: un esprit nouveau agite en tous sens la masse européenne; la philosophie comme la politique, les doctrines morales comme les systèmes littéraires, les opinions comme les réalités, tout s'ébranle pour suivre une direction différente de celle des temps antérieurs. Où aboutira ce mouvement? Peut-être est-il impossible de le prédire; mais son évidence est incontestable : il entraîne ceux qui le combattent comme ceux qui le secondent, et ce n'est qu'en le suivant qu'on peut essayer de le régler. Il faut une satisfaction et un aliment à cette activité générale des esprits; il faut entrer de bonne foi dans ces routes nouvelles où ils se précipitent, et se hâter d'y porter la lumière. Déjà, hors de France, plusieurs ouvrages périodiques ont été entrepris dans cette intention; le plus remarquable est sans contredit celui qui paraît en Ecosse sous le titre d'*Edinburgh Review*. Cet ouvrage, dont le succès n'est ni au-dessous ni au-dessus de son mérite, a cela de particulier que, conforme en tous points à l'esprit et aux besoins du temps, sans en être esclave, il exerce par là sur le présent,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et même sur l'avenir, toute l'influence qui appartient à un ressort de ce genre. C'est dans des vues analogues, étrangères à tout esprit de parti, et avec le désir profond de servir, selon nos moyens, les vrais intérêts de la patrie, qu'a été conçu le plan des *Archives philosophiques, politiques et littéraires;* nous espérons que rien n'y démentira nos intentions.

—

Par tout ce que nous venons de dire, on peut déjà se faire une idée de ce qu'était la presse, ou plutôt de ce qu'elle promettait d'être, à l'époque où nous sommes arrivés; le tableau suivant, peint en quelque sorte d'après nature, représente plus au vif encore le mouvement qui commençait à se faire sentir, et qui allait bientôt prendre une si vive allure. Je l'emprunte à une brochure contemporaine que j'ai eu la bonne fortune de déterrer, et qui fait du journalisme de cette époque une peinture telle qu'un observateur mêlé aux hommes et aux choses du temps pouvait seul la faire.

### TABLEAU DE LA PRESSE EN 1817.

L'auteur s'adresse à un provincial de ses amis; sa lettre est du mois de juin.

Je sais, mon cher ami, lui dit-il, que vous faites grand cas des journaux; les lire est un de vos plus doux passe-temps, et chaque jour de courrier est pour vous un jour de fête... Par les journaux, vous êtes informé très-exactement, le 7 ou le 8 de juin, de la hauteur que marquait le thermomètre de Chevalier le 1er dudit mois; vous apprenez le samedi que M. l'abbé F*** doit prêcher à Saint-Sulpice le dimanche précédent; le soir du même jour, sur la foi

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'un feuilleton trop souvent mensonger, vous vous transportez en esprit à la queue des Français pour aller voir jouer Talma ou mademoiselle Mars, tandis que, trois jours après, un nouveau feuilleton vous transmet la tardive nouvelle d'une indisposition grave, cause funeste du plus cruel désappointement. Pour peu qu'il tonne, qu'il pleuve, qu'il grêle, pour peu que le vent détache quelque brimborion de plâtre dans une cheminée, ou que les eaux de la Seine haussent de quelques lignes, votre journal vous en tient exactement informé, et vous, qui connaissez les localités, vous attachez un très-grand prix à ces petits détails, qui pourraient paraître niais à l'homme superficiel. — Une femme s'est jetée dans la rivière du haut du pont Louis XVI; on n'est parvenu à l'en retirer qu'au bout de quelques heures. — Un cabriolet a renversé un piéton au coin de la rue Richelieu et de la rue Saint-Honoré, et le conducteur s'est sauvé à toute course. — On a arrêté, dans le jardin du Palais-Royal, un filou qui ne volait pas assez adroitement la montre d'un nouveau débarqué. — Hier, on a passé en revue, sur la place du Carrousel, tels régiments de la garde royale et tels régiments suisses. Les troupes ont ensuite défilé, cavalerie, artillerie, infanterie, dans la plus belle tenue; les princes leur ont témoigné leur contentement. Un temps superbe a favorisé cette revue... Voilà de ces articles qui reparaissent au moins une fois la semaine dans chaque journal, et qui n'en conservent pas moins le mérite d'une éternelle nouveauté. Heureusement pour vous que les voleurs de la province ne lisent pas les journaux de la capitale, car ils y trouveraient des documents très-précieux, dans le compte exact et assidu qu'on y rend des démêlés de leurs confrères de Paris avec les cours d'assises et les tribunaux correctionnels.

Si de ces menus détails nous nous élevons à la politique, je conviens avec vous qu'il est très-agréable de trouver dans les journaux, au-dessous de la rubrique *Paris*, un article où l'on traite *ex professo*, quoique souvent d'une manière un peu entortillée, de ce que l'on doit penser du dernier événement politique. Par une modestie admirable, ces articles sont ordinairement sans signature, ce qui est un motif de plus pour gagner la confiance des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lecteurs. Toutefois les rédacteurs de journaux m'ont assuré souvent que, si, contre toute apparence, j'avais remarqué quelque sottise dans lesdits articles, ce n'était ni eux, ni leurs collaborateurs, qu'il en fallait accuser. Quant à la littérature, j'apprends avec peine, par votre dernière lettre, que depuis qu'on reçoit dans votre petite ville trois journaux différents, qui, tous trois, ont exprimé des opinions opposées sur *Germanicus* et sur les *éditions compactes,* on s'avise de secouer le joug de leurs décisions en s'autorisant alternativement de l'autorité de l'une contre celle de l'autre. J'ai communiqué ce fait à l'un des rédacteurs de la *Quotidienne,* lequel m'a assuré que c'était encore là un résultat des principes philosophiques et révolutionnaires. Quoi qu'il en soit, voilà assurément bien des motifs pour justifier l'extrême importance que vous mettez à recevoir exactement votre journal, et le désir que vous me témoignez de connaître un peu l'esprit et le genre de ceux qui paraissent actuellement à Paris.

Je vais donc tâcher de vous satisfaire, et, pour y réussir, j'ai poussé mes recherches jusqu'au scrupule. Je me suis quelquefois appesanti sur des riens ; en cela, j'ai voulu remplir vos vues. La matière, d'ailleurs, est assez importante, puisqu'elle a occupé chaudement nos législateurs, qu'on a été jusqu'à prétendre que l'opinion publique se dirigeait avec quelques rames de papier noircies quotidiennement ; que dans cette idée tous les partis ont voulu s'emparer des journaux, et que les ministres leur ont fait l'honneur de les craindre. Je peux vous assurer, en outre, que, n'étant d'aucune coterie, je n'ai cédé ni aux influences ni aux préventions ; j'ai été quelquefois juste, mais jamais méchant. La profession de journaliste n'exige qu'un peu d'esprit naturel, et cette médiocre instruction qui s'acquiert par des lectures superficielles ; c'est bien peu de chose. Cependant, plusieurs personnes s'en mêlent sans posséder même ces légères qualités ; d'autres sont au-dessus de leur métier, et je n'ai pas perdu l'occasion de leur rendre justice. Tous ont chaque jour, dans leurs feuilles, la facilité de médire de leur prochain, et ils en usent largement. Ils ne trouveront pas mauvais, je l'espère, qu'une fois dans la vie, on se donne, à son tour, cette innocente récréation.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Notre Aristarque commence sa revue, selon qu'il était juste et bienséant, par le *Moniteur*, dont nous connaissons l'histoire.

Quant à l'esprit qui préside à la rédaction du *Moniteur*, je me ferai un plaisir de vous dire que c'est celui d'une modération parfaite ; un sentiment de dignité est empreint dans toutes ses lignes ; on ne s'y abaisse jamais jusqu'à la plaisanterie ou jusqu'à l'épigramme, ce qui est cause peut-être qu'on se montre peu curieux de découvrir les noms qui s'y cachent successivement sous les différentes lettres de l'alphabet. Du reste, on y est fort exact à donner les nouvelles de Paris le lendemain des autres journaux, ce qui est conforme à l'avis du sage qui nous recommande de remuer la langue sept fois avant que de parler, et l'on y publie en caractères très-menus et en colonnes très-serrées les débats du parlement d'Angleterre, un mois, jour pour jour, après la tenue des séances, ce qui fait qu'ils ont déjà repris l'attrait de la nouveauté pour les lecteurs oublieurs et étourdis. Au reste, on a bien soin de retrancher, dans les extraits des journaux anglais, tout ce qui pourrait piquer la curiosité des partis, attendu que nos journaux ont déclaré qu'il n'y avait plus de partis en France.

Après le *Moniteur*, il était naturel de passer au *Journal des Débats*, puisqu'il avait été un temps, et ce temps n'était pas bien éloigné, où l'on avait pu le considérer comme *semi-officiel*.

... Le *Journal des Débats* devint le centre d'une faction littéraire, rivale et ennemie de celle qu'on a appelée *philosophique*, et il conserve encore aujourd'hui l'esprit de son fondateur. A l'époque de sa plus grande gloire, il compta environ vingt mille abonnés. L'avénement de tant de rivaux qui lui sont survenus depuis la Restauration a dû nécessairement diminuer ce nombre ; mais il est certain, cependant, qu'il est encore le plus répandu de tous les journaux, et il faut convenir, pour être juste, qu'il sait se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rendre digne de ces nombreux suffrages, autant par le soin qu'on apporte à sa rédaction que par les talents des écrivains qui lui consacrent leur plume. Il est impossible d'être plus exact à donner fraîchement les nouvelles, d'être plus réservé à ne pas en hasarder de fausses ou de douteuses. En un mot, moi qui, comme vous le savez, ne partage ni son esprit ni ses principes, je vous avouerai que le *Journal des Débats* m'est aussi indispensable le matin que ma tasse de chocolat, et que je ne crois pas avoir lu ma gazette tant que je n'ai pas parcouru avec quelque attention les colonnes de cette feuille.

Ce n'est pas, Dieu merci, comme jadis, pour y chercher le feuilleton du théâtre, car c'est aujourd'hui incontestablement la partie la moins piquante de ce journal. A qui donc s'est-on avisé de livrer le trône glorieux de Geoffroy? C'est à un certain M. C..., qu'on appelle dans le monde M. Duvicquet. Ah! M. Duvicquet, abdiquez, je vous en conjure au nom de tous les lecteurs du *Journal des Débats*. Sans doute, votre prédécesseur avait rendu le poste que vous occupez difficile à remplir; mais nul n'y pouvait apporter moins que vous les qualités nécessaires. Je ne vous conteste pas d'écrire passablement, et d'avoir même quelque connaissance de la littérature du théâtre, ce que bien des gens ne vous accorderaient pas aussi facilement que moi; mais votre prose ressemble à ce qu'on a vu partout, et vous savez que

*Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde.*

Or, il ne suffit pas pour cela d'avoir surpassé MM. Martainville et Malte-Brun en partialité et en injustice dans votre jugement sur *Germanicus;* cela est fort, sans doute, mais cela n'est pas nouveau : il faudrait encore de la variété, de l'enjouement, et surtout de la légèreté, qualités que la nature vous a refusées, et que vous feriez de vains efforts pour atteindre.

On voit que je suis franc de mon naturel et assez bon diable dans le fond. Ainsi, par exemple, je me garderai bien de former le vœu qu'on ôte le département des ouvrages politiques à M. Fiévée (lequel n'est pas du tout caché sous les lettres T. L.), car,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

comme il l'a dit avec beaucoup de justesse, il y a toujours quelque chose à apprendre avec celui qui a administré ; or, on sait que M. Fiévée a administré, et, au cas qu'on fût tenté de l'oublier, il a soin de le rémémorer dans chacun de ses articles. Sans doute, cet écrivain est sophiste et paradoxal ; il est doué, en outre, d'une large dose d'amour-propre qui le porte continuellement à se mettre en scène, et à accumuler d'avance dans ses feuilletons les matériaux pour l'histoire de sa vie ; mais ce tic-là même contribue à le rendre fort divertissant. Il a d'ailleurs de l'originalité dans les idées, et quelquefois dans les expressions ; son style a de la couleur. Enfin, c'est un écrivain de l'opposition, et par conséquent un homme précieux pour un journal.

Il est difficile de posséder à un plus haut degré que M. H... (Hoffman) le talent d'écrire avec amabilité, joint à de plus vastes connaissances. Quand M. Hoffman ne serait pas un poète agréable, un élégant prosateur, il serait encore un profond érudit. Toutes les fois qu'il a trouvé l'occasion de faire quelques excursions sur les domaines de la philosophie ou de la politique, il a été facile de s'apercevoir qu'il avait sur ces matières des idées saines. Ses articles sont fréquents, d'une étendue et d'une importance considérables ; ce qui prouve qu'il les produit avec autant de facilité qu'un autre en produirait de médiocres ou de mauvais. En un mot, M. Hoffman est un homme bien supérieur au métier de journaliste qu'il exerce.

Je connais quelqu'un qui chaque fois qu'il rencontre dans le *Journal des Débats* un article louangeur signé A.... prétend sentir le fumet des truffes de Périgord. J'ignore ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette observation ; tout ce que je puis assurer, c'est que l'article est alors de M. de Féletz. Quoique encore dans la vigueur de l'âge, M. de Féletz est un des vieux athlètes de la critique. Protégé par les nobles, il les protége à son tour, car c'est entre eux de puissance à puissance. On lui a fait une réputation de méchanceté qu'à mon avis il ne mérite pas. Il a de l'amour-propre ; eh mais ! cela n'est-il pas tout naturel, surtout dans les fonctions qu'il remplit ? M. de Féletz écrit correctement, il a de la littérature ; mais il manque de verve et d'originalité.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

M. Dussault est plus classique que M. de Féletz (classique de journal s'entend), je veux dire que ce dernier est homme du monde en écrivant, tandis que l'autre est un peu professeur ; mais un esprit solide saura toujours apprécier les articles de M. Dussault, comme ayant beaucoup de fonds et comme étant remplis de choses.

M. Charles Nodier n'est pas du tout content du train dont va le monde. Il n'est pas de ceux qui nient le progrès des lumières ; au contraire, il ne le voit que trop, et c'est ce dont il enrage. Cette vue le jette dans une noire misanthropie ; et dans un de ses accès, il nous a menacés de se déporter lui-même au Sénégal. Heureusement qu'il se donne le temps de la réflexion avant d'exécuter ce sinistre dessein, et il est permis d'espérer que le *Journal des Débats* conservera au nombre de ses rédacteurs un homme vraiment érudit (1).

Je ne vous parlerai pas de M. Aimé Martin, qui depuis longtemps prive le *Journal des Débats* de sa prose vaporeuse et romantique. Je le laisse mettre en madrigaux galants les sulfates et les oxides, et je passe de suite à M. Boutard, qui rédige avec tant de hauteur et de suffisance le feuilleton des beaux-arts... M. Boutard a un art admirable pour dénigrer tout ce qui a été fait de bon et de beau en fait d'art durant le cours de la Révolution. Avec l'ouvrage, il attaque souvent l'ouvrier, et il est rare qu'il loue l'homme actuellement en fonctions sans blâmer amèrement son prédécesseur. Quand on est sujet à un pareil défaut, on devrait éviter soigneusement les occasions de s'y livrer. Loin de là, M. Boutard ne sait point parler d'architecture, de colonnes, d'arabesques, de ro-

(1) Je citerai encore le jugement que porte sur Charles Nodier une petite notice des journaux de 1818 ; j'insiste, parce que la génération nouvelle soupçonne à peine le rôle que le spiritnel conteur a joué dans la presse militante.

« Charles Nodier, dit donc notre notice, défenseur des doctrines gothiques de la politique, mais partisan des théories audacieuses du code de la littérature romantique, offre le bizarre spectacle d'un rédacteur de journal en opposition avec l'esprit de la feuille dans laquelle il écrit, en même temps que son âme et ses sentiments paraissent en contradiction avec ses propres doctrines spéculatives ; mais, par la bonne foi avec laquelle il lutte contre lui-même dans cette position singulière et difficile, il intéresse vivement le lecteur, heureux de le voir plus d'une fois, comme le prophète des livres sacrés, rendre gloire aux doctrines qu'il avait accepté la mission de maudire. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

saces, sans y mêler quelque peu de politique ou d'*anti-philosophie.*

Des *Débats*, notre auteur passe sans transition à la *Quotidienne*.

Ce n'est pas, dit-il, se dépayser, puisqu'on y retrouve le même esprit, qu'on y professe les mêmes principes et les mêmes opinions ; seulement la couleur y est plus prononcée ; c'est une nuance plus tranchante. La *Quotidienne* aussi a son histoire, comme le *Journal des Débats;* d'illustres rédacteurs lui avaient acquis déjà de la célébrité à une époque où ce dernier n'était encore qu'un sec procès-verbal. Le 18 fructidor vint suspendre ses brillantes destinées et disperser ses collaborateurs. On la vit renaître à l'improviste à l'époque de la première Restauration, et elle se montra, dès l'abord, haineuse, taquine, acariâtre. Les Cent Jours arrivèrent, et elle francisa son nom latin, afin, sans doute, que le nom sacré de *Quotidienne* ne fût pas souillé par les actes du gouvernement d'alors. La *Feuille du Jour* se fit distinguer par une attention remarquable à découvrir et à insérer tout ce qui venait de Gand, et par un zèle pour les principes constitutionnels dont on ne l'avait pas crue capable : ces deux circonstances lui valurent un grand nombre de partisans et un moment de vogue brillante. Avec la seconde Restauration, elle reprit son ancien nom, et, quoiqu'elle se soit toujours montrée zélatrice des mesures violentes et des principes ultra-royalistes, il est vrai de dire néanmoins qu'il lui reste quelque chose des principes constitutionnels que par esprit de contradiction elle avait adoptés durant les Cent Jours. Sous ce rapport, la *Quotidienne* de 1815 et 1816 diffère un peu de celle de 1814. Mais pour ce qui est de la haine contre les hommes et les choses de la Révolution, elle est bien toujours la même. Un changement notable de rédaction est survenu cependant à l'article *Paris*. Depuis environ une année, il est divisé en deux sections, savoir : *nouvelles de la cour* et *nouvelles de la ville*. Cette petite invention, qui a un air de vétusté charmant, a fait pâmer d'aise, le jour de sa première apparition, plusieurs mar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quises douairières. Je suis vraiment surpris que la *Gazette* ou les *Débats* ne s'en soient pas emparés; vraisemblablement la *Quotidienne* s'en sera fait expédier le brevet d'invention, qui doit lui en donner pour dix ans le privilége exclusif.

Quoi qu'il en soit, la rédaction de la *Quotidienne* pèse aujourd'hui presque tout entière sur M. Malte-Brun qui se multiplie afin de pouvoir y suffire. Les rivaux et les ennemis de M. Malte-Brun lui ont reproché souvent, et jusqu'à satiété, son origine danoise. Pour moi, je ne vois point quel tort cela peut lui faire. Sa qualité d'étranger ne serait-elle pas un droit de plus qu'il aurait aux égards et aux ménagements des journalistes français? A la vérité, de son côté, il ne les épargne point, et il prend souvent avec eux un ton de hauteur et de supériorité peu convenable; mais peut-être faut-il en imputer le tort à ceux qui ont provoqué son caractère irascible. Après tout, M. Malte-Brun écrit assez bien en français, surtout pour un Danois, et je crois que bien peu de ses collègues pourraient lutter avec lui en fait d'érudition et de philologie. Il sait choisir avec goût ce qu'il y a de vraiment beau dans la littérature septentrionale, et ses feuilletons sur les théâtres se lisent avec intérêt, en ayant toutefois soin de sauter à pieds joints les déclamations contre la philosophie, qui s'y trouvent semées de temps à autre, et qu'il faut bien lui pardonner, attendu que les médecins ont déclaré qu'elles sont nécessaires à sa santé. De même que j'ai exhorté les rivaux de M. Malte-Brun à être plus humain envers lui, je l'exhorterai, à son tour, à être plus humain envers eux. Que la *Quotidienne* et le *Constitutionnel* se déchirent à belles dents trois cent soixante-cinq fois dans l'année et trois cent soixante-six fois dans les années bissextiles, cela est trop juste, et personne n'y peut trouver à redire; mais n'est-ce pas aussi avoir l'humeur par trop belliqueuse que d'attaquer à la fois, et souvent le même jour, deux ou trois autres journaux assez pacifiques de leur naturel? Ce n'est point tout encore : la *Quotidienne* attaque souvent avec emportement et amertume plusieurs individus vivants ou morts. Ce qu'il y a de malheureux pour M. Malte-Brun, c'est qu'on lui attribue ces diatribes. Je me permettrai donc de lui faire observer que pour être sans péché

EFERUS - Recherches & Classification numériques

il ne suffit pas d'avoir été ferme pendant les Cent Jours, attendu que dès 1809, 1810 et années suivantes, époque où M. Malte-Brun célébrait à haute et intelligible voix, dans le *Journal des Débats*, les louanges de Buonaparte, son héros avait déjà fait enlever le pape, trahi l'Espagne, ordonné le meurtre du duc d'Enghien, du capitaine Wright, du libraire Palm, etc. Mais il est des gens si fort distraits, qu'ils ne songeaient à rien de tout cela, tant que le coupable était heureux et puissant. Aussi, maintenant qu'il est tombé, ils mettent un zèle incroyable à réparer leur inadvertance. Quant aux autres rédacteurs de la *Quotidienne,* ils ont une manière si terne et si obscure, que je ne pense pas que vous ayez la moindre curiosité de les connaître.

Maintenant passons les ponts, et loin, bien loin de la *Quotidienne,* près du Luxembourg, où vous alliez étudier vos *Institutes,* au point le plus élevé de la rue de Vaugirard, entrons dans le bureau du *Constitutionnel;* mais gardons-nous de dire d'où nous sortons, car il pourrait nous en advenir malheur. Prenez en tout point l'inverse de la *Quotidienne,* et vous aurez la définition du *Constitutionnel.* Si l'une est *ultra,* l'autre est *infra.* Jetez les yeux sur leurs registres : sur ceux de la première, vous allez trouver des évêques, des prêtres, des duchesses, des émigrés, des anciens nobles, etc.; sur ceux de l'autre, vous allez trouver de nouveaux grands seigneurs, des généraux et colonels en demi-solde, des préfets destitués, des ci-devant auditeurs, de vieux républicains. On pense bien que chaque journal est attentif à flatter les opinions ou les préjugés de ses abonnés. La *Quotidienne* ne laisse pas mourir un émigré au fond de sa province sans donner à l'univers l'histoire un peu bourgeoise de sa vie. Le *Constitutionnel* est à l'affût des militaires qui expirent dans leur lit, et l'on assure qu'il nous prépare une notice touchante sur un mamelouck qui avait des idées très-libérales. La *Quotidienne* tue Mac-Grégor, repousse Bolivar et anéantit les insurgés de l'Amérique méridionale et ceux du Brésil, au moins une fois la semaine; tandis que, dans le même temps et souvent le même jour, le *Constitutionnel* fait déserter des divisions entières de l'armée royale, passe au fil

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'épée (d'autres diraient au fil de la plume) la garnison de Pensacola, et enterre le général Morillos. Enfin, si la *Quotidienne* est prompte à attaquer, le *Constitutionnel* n'est pas moins ardent à se défendre, *unguibus et rostro;* on riposte de part et d'autre, et c'est un spectacle charmant, dont la charité et l'urbanité ont seules à souffrir.

Mais qui pare cependant des coups si terribles, et qui en porte à son tour de non moins violents? Est-ce le général Th. Beauvais? Je ne le pense pas, et je crois qu'il se borne à rendre compte, avec autant d'élégance que de goût, des ouvrages qui traitent d'un art auquel il doit le rang distingué qu'il occupe dans la société. Ne serait-ce pas plutôt M. Jay ou M. Tissot? Ils ont, du moins, une plume forte et mordante, capable de soutenir les attaques de leurs agresseurs. M. Tissot fournit à son journal des articles de politique sages et bien raisonnés, et M. Jay ne manque aucune occasion de sortir du champ de la littérature, qu'il cultive ordinairement, pour inculquer à ses lecteurs des idées généreuses et l'amour de la liberté. M. Benaben, qui a fait son éducation dans les bureaux de l'armée d'Egypte, et ses premières armes dans quelque collége de province, est le second de M. Jay. Ses articles sont pleins de bonnes intentions, et, s'ils n'ont rien de bien saillant, du moins ne sont-ils pas plus mauvais que tant d'autres. Pour M. Evariste Dumoulin, rédacteur du feuilleton (je me trompe, le *Constitutionnel* n'a point de feuilleton, car le feuilleton est une invention du *Journal des Débats,* et, par conséquent, *anti-philosophique*), rédacteur donc de l'article des théâtres, on lui devait jadis de justes éloges, car il était bref et rare. Mais, hélas! depuis quelque temps il envahit quotidiennement sa colonne de petit-romain. Avant de terminer ce qui concerne le *Constitutionnel,* je dois dire que, quelles que soient ses opinions et ses pensées, depuis la clôture de la dernière session, il est d'une sagesse et d'une modération parfaite; ce qui fait infiniment d'honneur à ceux qui sont chargés de sa surveillance.

Passons maintenant à la *Gazette de France,* ne fût-ce que pour varier, car nous allons respirer un tout autre air. Si nous avions dû



EFERUS - Recherches & Classification numériques

procéder par rang d'âge, nous aurions commencé par elle; car la *Gazette* est vieille, comme tout le monde sait, ce qui est d'ailleurs visible et palpable. Les autres journaux, dans leurs moments d'amitié, l'appellent *notre mère,* et elle mérite bien ce nom, puisqu'elle naquit l'an de grâce 1631, de feu Eusèbe-Théophraste Renaudot. Elle fut d'abord, pendant le dernier siècle, le *Moniteur* de l'ancien régime, et maintenant elle n'est plus que celui de M. Martainville.

M. Martainville est un peu inconstant de son naturel. Il a travaillé quelque temps au *Journal de Paris,* ensuite à la *Quotidienne,* et enfin il travaille maintenant à la *Gazette,* dont il paraît aspirer à devenir le factotum. Il y signe d'abord le feuilleton du théâtre, lequel est, dans ce moment, le plus mordant et le plus agréable de ceux qui s'impriment à Paris. C'est là, sans contredit, la partie brillante de la *Gazette;* je le dis comme je le pense, sans m'inquiéter d'approfondir si madame Martainville y met quelque chose du sien. J'y trouve assez d'esprit et de gaîté pour y reconnaître l'auteur de *M. Crédule* et de *Tapin;* comme dans les articles qui rendent compte des séances des tribunaux, je reconnais la plume infatigable qui écrivit le *Pied de Mouton :* il n'y a pas moins de mérite à l'un qu'à l'autre, et il faut convenir que, dans cette partie encore, la *Gazette* ne le cède à aucun autre journal pour l'étendue et l'exactitude des détails, sans compter quelques lignes de morale très-touchante, et très-pure, dont M. Martainville a soin plus d'une fois de faire précéder ses procès-verbaux.

Chaque lundi la *Gazette* régale ses abonnés d'un article de mélanges intitulé *la Lunatique.* M. Martainville, qui est un homme essentiellement modeste, a défendu au public de lui attribuer rien de ce qui n'est pas signé de lui, et le public se le tiendra pour dit; mais, dans son embarras, il ne saurait attribuer la *Lunatique* qu'à un de ces individus dont Astolphe trouve le bon sens dans une de ces fioles que l'Arioste place dans la lune.

La *Gazette* a perdu naguère dans M. Jouy un de ses plus aimables rédacteurs. Mais cependant ne lui reste-t-il pas M. Colnet, qui a de l'esprit et de la malice comme quatre, et qui, par cette raison, pourrait bien se dispenser de faire tant d'efforts pour cou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rir après? N'a-t-elle pas l'auteur de *Ninus II* (M. Briffaut), qui lui fournit des morceaux aussi agréablement écrits que sagement pensés? Ne nous cache-t-elle pas sous le voile un peu pédant de l'Y la spirituelle madame Bolly? Je ne dis rien de M. Lourdoueix, et je ne discuterai point si ses articles sont solides ou pesants; je me contenterai d'observer qu'il porte un nom de sinistre augure.

Entre la *Quotidienne* et le *Constitutionnel*, les *Annales politiques et littéraires* occupent le milieu. *Le roi et la charte*, voilà leur épigraphe; c'est aussi le résumé de l'esprit qui préside à leur rédaction. Ce journal, qui ne compte pas encore deux années d'existence, a déjà pris un rang distingué parmi ses confrères. La modération et la sagesse en forment le caractère distinctif. On ne le rencontre pas toujours sur la table du café; mais on l'aperçoit souvent sur le bureau du fonctionnaire public. Jamais on ne le voit, comme le font tant d'autres, se manquer à lui-même en se livrant à des diatribes insolentes et grossières : c'est véritablement le journal de l'urbanité et du bon ton, et je ne m'étonne pas qu'un ministre éclairé et juste lui accorde une protection spéciale. Imprimé en caractères fins, il contient plus de choses que les autres journaux. Aucun ne rend compte avec plus d'exactitude et de sagacité des débats du parlement d'Angleterre et de notre chambre des députés. La plupart des autres journaux, avec une morgue tout à fait plaisante, dédaignent d'abaisser leurs regards sur la province. Pour eux, la république des lettres semble concentrée dans l'enceinte des boulevards, et j'oserais presque affirmer qu'il est sans exemple que le *Journal des Débats* ait rendu compte d'un ouvrage imprimé dans les départements. Les *Annales*, au contraire, ont su trouver un nouveau moyen d'intérêt dans le soin qu'elles apportent à entretenir le public des productions agréables ou utiles qui paraissent dans nos provinces, où il ne manque que des coteries pour faire des réputations, mais où il ne manque ni des talents ni de l'instruction.

C'est M. Villenave, écrivain laborieux et très-versé dans l'histoire littéraire de notre nation, qui est le fondateur et le principal

EFERUS - Recherches & Classification numériques

soutien de ce journal. Ce que je reprocherai à ses collaborateurs, ce n'est pas de manquer de réputation, mais plutôt de manquer d'enjouement et d'amabilité. Le lundi est un jour heureux pour les lecteurs des *Annales :* ce jour-là, dans un article intitulé *la Semaine,* M. Villenave effleure, en se jouant, les divers événements politiques et littéraires. Ce cadre ingénieux fut imaginé par lui pour tenir ses abonnés au courant des menus événements que l'abondance des matières politiques, auxquelles les *Annales* accordent toujours le premier rang, n'aurait pas permis de leur apprendre. Aussitôt le *pecus imitatorum* s'empara de l'idée; chaque journal voulut avoir un article dans ce genre. Le *Journal général,* craignant de se mettre en frais d'invention, prit sans façon le même titre ; heureusement que sa *Semaine* ne risque pas d'être confondue avec celle des *Annales.* Les *Débats* firent paraître leur *Revue littéraire et théâtrale,* où je ne sais quel M. X... répète un peu prolixement ce que les autres journaux ont dit huit jours avant lui. Le *Journal de Paris* eut sa *Chronique ;* la *Gazette,* sa *Lunatique ;* le *Constitutionnel,* ses *Mélanges.* Il n'y a pas jusqu'au *Bon Français,* qui s'est avisé d'avoir un *Flâneur,* lequel ne s'écarte guère cependant de la rue Tiquetonne. La *Quotidienne* avait lâché un *Furet ;* mais il paraît qu'elle s'est décidée à le remettre dans son sac.

Je m'aperçois, avant de quitter les *Annales,* que je ne leur ai fait presque aucun reproche, et je crains que vous ne m'accusiez de partialité pour elles. Ma foi! c'est leur faute, et non la mienne. Cependant, s'il faut absolument leur trouver quelque défaut, je leur reprocherai de traiter trop légèrement, ou même de négliger tout à fait beaucoup d'ouvrages nouveaux, et d'être un peu trop ministérielles; ce qui ne sera pas un grief aux yeux de tout le monde.

Nous voici arrivés vers les derniers rangs de la phalange des journaux, puisque nous passons au *Journal de Paris.* Dès longtemps avant la Révolution, le *Journal de Paris* existait, et dès lors il était considéré comme étant dévoué aux philosophes. Je crois bien qu'il persévère dans le même esprit ; mais je peux as-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

surer néanmoins qu'il ne contient jamais rien de dangereux. Sa partie la plus philosophique et la plus riche en résultats positifs, c'est son *Bulletin du commerce*, auquel il doit plus d'un abonné de la province, lequel reçoit, en outre, et par dessus le marché, en tête du journal, les observations météorologiques, et l'heure où commence l'éclairage, ce qui ne laisse pas que d'avoir ses agréments pour un bourgeois de Bayonne ou de Montpellier. Si, comme on me l'a assuré, le feuilleton du théâtre est de M. de Rougemont, j'en conclurai que M. de Rougemont sait mieux faire un vaudeville que le disséquer agréablement. Quant à la *chronique*, je souhaite beaucoup qu'elle ne soit pas de lui ; car elle est ordinairement insignifiante, sauf les bons mots dont elle est lardée, et qui ne sont souvent imprimés que depuis vingt ans. On doit accorder quelques éloges aux articles de M. Aubert de Vitri. (Les autres rédacteurs du *Journal de Paris*, à cette époque, étaient Huart, Pons, Viennet, le comte de Ségur, qui essayait de lui donner une couleur philosophique, Dusaulchoy, Fabien Pillet, Belmondi, Ourry et Sauvan.)

Pour ce qui est de l'esprit (je veux parler de l'esprit politique, le seul qu'on connaisse au *Journal de Paris*), on peut le regarder comme étant un peu moins ministériel que celui des *Annales*, et un peu moins libéral que celui du *Constitutionnel*.

A propos de libéral, cela me fait souvenir du *Journal général*, qui veut s'aviser aussi de donner dans ce genre ; mais cela est loin de lui réussir. Longtemps il flotta, incertain à quel parti il devait se vouer. Enfin, il se décida pour l'opposition constitutionnelle ; mais il n'y a gagné que des taloches et des horions. Il est des gens qui naissent malheureux : rien de ce qui réussit aux autres ne réussit pour eux. Le *Journal général* m'a bien l'air de ressembler à ces êtres malencontreux ; il n'est pas âgé de trois ans, et il éprouve déjà tous les symptômes de la décrépitude. En vain M. Auger, laissant reposer sa plume éminemment biographique, s'épuise pour le sustenter, le public reste froid. Que lui importe, en effet, cette feuille fade et sans couleur? Un de ces derniers jours, le *Journal général*, fatigué d'appeler vainement les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chalands, dont pas un ne faisait mine de l'entendre, prit une résolution désespérée, et, ne sachant plus à qui s'en prendre, mit tous ses rédacteurs à la porte. Mais vains efforts : les rédacteurs détrônés se réinstallèrent l'un après l'autre au bureau ; seulement, l'un changea son S contre un T, et l'autre son L contre un M, ce qui, au reste, est parfaitement indifférent pour le public, qui ne se soucie pas plus de l'S que du T (1).

Après tout ce que je viens de vous dire du *Journal général,* vous croiriez qu'on ne peut pas être au-dessous ; je le croyais aussi avant de connaître le *Bon Français*. Il est impossible de pousser plus loin que cette feuille l'insipidité et la négligence dans la partie des nouvelles ; comme aussi l'on dirait qu'elle s'est engagée, avant que de se produire au grand jour, à ne faire mention que des ouvrages dont personne ne s'occupe. En vérité, je ne conçois pas comment un journal sur la rédaction duquel M. Salgues exerce de l'influence peut à ce point rester en arrière des lumières et de la perfection du siècle. Comme il porte sur son frontispice : *Au profit des pauvres,* je me garderais bien d'en dire du mal, si je croyais qu'il pût leur en revenir un sou de bénéfice ; mais certainement il est impossible qu'ils n'y soient pour leurs frais. Qui ne sait, en effet, que toutes les inventions économiques de M. de Cadet de Vaux n'aboutissent à autre chose qu'à dépenser beaucoup d'encre et de papier ? Heureusement qu'il n'est guère sujet à ces accès d'imagination qu'une fois l'année, à peu près vers l'équinoxe du printemps. Qui pourrait deviner, sans la rime, que les fables de M. Dumaniant sont écrites en vers ? Le feuilleton du théâtre, rédigé par M. Ricord, est ce qu'il y a de plus passable, et serait encore une bonne fortune pour le *Journal des Débats*. L'opinion politique du *Bon Français* est de n'en avoir point. Je soupçonne cependant, d'après quelques données vagues, qu'elle se rapproche assez de celle des *Débats* et de la *Quotidienne*. Au reste, n'allez pas croire sur son titre que ce journal soit mieux

(1) On assure que sous quelqu'une de ces lettres mystérieuses est caché M. Moreau le vaudevilliste : la chose ne me paraît pas impossible ; mais on prétend y reconnaître encore M. de Ségur et M. Etienne, ce qui n'est pas vraisemblable, car il n'y a certainement pas deux hommes d'esprit au *Journal général*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

écrit qu'un autre : ce titre-là n'est qu'une mauvaise plaisanterie, car je connais un des confrères du *Bon Français* qui avait entrepris de relever ses fautes de langage, et qui s'est vu obligé d'abandonner ce travail, qui menaçait d'envahir toutes ses colonnes.

Je termine la revue des feuilles quotidiennes de la capitale par le *Journal du Commerce*. Ce journal, où l'agréable est entièrement sacrifié à l'utile, convient parfaitement à l'homme complétement absorbé dans les affaires de son commerce : il y trouvera, traitées avec sagacité, plusieurs questions difficiles de cette branche importante de l'industrie humaine...

Notre critique n'oublie pas dans sa revue les *Petites affiches*, « qui ne mentent jamais (*historique*), et qui s'avisent quelquefois d'avoir de l'esprit. » C'est un tort, ajoute-t-il, qu'on ne reprochera jamais au *Journal des Maires,* le seul journal politique de format in-4°, qui donne trois fois la semaine aux cultivateurs ses conseils agricoles, et dans lequel M. Tessier tire sa poudre aux moineaux, tandis qu'un anonyme s'y est déclaré le patron des hirondelles. Quant au *Journal des Campagnes,* il ignore s'il parvient à son adresse ; mais ce qu'il peut assurer, c'est qu'il ne s'arrête point en ville.

Quittant les *feuilles,* il passe aux *recueils périodiques,* espèces de journaux qui paraissent sous la forme de cahiers ou brochures, à des époques fixes, et qui ont la prétention d'être moins éphémères que les journaux quotidiens, parce qu'ils suivent dans leurs numéros successifs un ordre de pagination qui peu à peu en fait des volumes. Il glisse rapide-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ment sur le *Bulletin des Lois,* espèce de doublure du *Moniteur,* quoiqu'il y eût quelques bonnes réflexions à faire sur ces individus qu'on y voit obtenir, à chers deniers, le droit futile d'allonger ou d'estropier un nom qu'ils ne savent pas rendre honorable. Après un petit coup de patte au *Journal des Savants,* qu'il ne serait pas éloigné de regarder comme une superfétation dans notre littérature, il fait un grand éloge des *Annales encyclopédiques,* qu'il vante comme un modèle de la manière dont on peut être érudit sans ennuyer son monde.

Mais quittons ces graves journaux d'érudition pour nous arrêter un moment avec le *Mercure,* qui fut jadis *galant,* mais qui ne saurait plus l'être aujourd'hui, attendu qu'il est âgé de cent quarante-cinq ans. Je n'entreprendrai point de vous faire son histoire, tant j'aimerais peu être condamné à lire les 1781 vol. dont se compose son énorme collection. On ne saurait cependant se défendre, en considérant cette masse imposante, de quelques mouvements d'orgueil national, en songeant quelle infinie multitude d'énigmes, de logogryphes et de charades y jouissent d'une paisible immortalité. Tu as déjà pris place dans cet Élysée poétique, ô mon acrostiche ! toi qui révélas à l'univers mes talents et mon patriotisme.

Il fut un temps où le *Mercure* était devenu le patrimoine de MM. de Chateaubriand et de Bonald, qui, l'un avec sa prose poétique, l'autre avec sa métaphysique obscure, y soignaient les intérêts des marquis et des vicomtes ; je me rappelle même qu'à propos d'un certain portrait de Tibère, Buonaparte, qui n'aimait pas qu'on dît du mal des empereurs, à quelque nation et à quelque époque qu'ils appartinssent, menaça de faire sabrer sur les marches de son trône le téméraire écrivain. Mais les jours se suivent et ne se ressemblent pas; Buonaparte est tombé du trône

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et le sceptre du *Mercure* est tombé des mains de MM. les *vicomtes* pour passer dans celles de MM. Benjamin de Constant, Jay, Jouy, Lacretelle, etc., qui l'emploient à détruire ce que leurs prédécesseurs avaient édifié. On connaît l'épigramme de La Bruyère, qui plaçait le *Mercure* un degré au-dessous de 0. Cette épigramme, quoique bien ancienne, était neuve encore l'année dernière, parce qu'elle était vraie; mais elle commence à vieillir depuis la nouvelle rédaction. Il est difficile, en effet, de traiter la politique avec plus de franchise et de liberté, d'être plus piquant et plus lumineux que M. Benjamin de Constant. Les articles de ce publiciste distingué, et dont les principes n'ont jamais varié, suffiraient seuls pour faire la fortune d'un journal. Après les morceaux de M. de Constant, ceux que l'on recherche avec le plus d'empressement dans le *Mercure* sont, sans contredit, les mémoires de l'*Hermite de la Guyane*. Ce n'est pas que ce bon vieillard ne commence un peu à radoter; dernièrement encore il transportait Carcassonne sur les bords de l'Adour; il attribuait au cardinal de Fleury le catéchisme historique de l'abbé Fleury; et estropiait le nom de M. de Noë, évêque de Lescar, qui ne fut jamais appelé M. Noël que sur les tablettes de notre hermite. Mais il faut pardonner quelque chose à un vieillard qui fut jadis aimable, et qui a encore d'heureux moments. Un hermite plus spirituel et plus gai que lui parcourut naguère tous les quartiers de la capitale. Celui-ci fait sa tournée dans les provinces. Fatigué du voyage et des mauvaises querelles qu'on lui a suscitées à Bordeaux, il s'est longtemps arrêté dans les sables des Landes, d'où il a eu bien de la peine à se dépêtrer. Dans tous les cas, nous doutons qu'il obtienne les mêmes succès que son camarade l'*Hermite de la Chaussée-d'Antin,* lequel, au rapport de ce voyageur dont nous avons déjà parlé, partageait avec les feuilletons de Geoffroy les honneurs de la célébrité auprès des beaux esprits de la côte de Coromandel.

Le *Mercure* et le *Constitutionnel* ont tous deux un même esprit de famille; ce que je dis n'est pas tant à cause que M. Jay et M. Benaben travaillent dans l'un et dans l'autre, que parce que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ces deux journaux professent un attachement prononcé aux principes libéraux.....

Mais quel est ce petit journal à casaque bleue et à tournure provinciale? — *La Quinzaine littéraire, suite de l'Année littéraire.* Au moins celui-là ne me donne aucune peine pour découvrir le nom de ses rédacteurs; je les trouve imprimés en toutes lettres sur la couverture. M. Amar en est le chef, et c'est déjà d'un bon augure; car M. Amar est un homme qui a de l'instruction et du goût. — Je poursuis : M. de la Grange, *l'un des élèves les plus distingués* (sic) de M. Sylvestre de Sacy. Oh! oh! est-ce qu'il y aurait de l'arabe par ici? — M. Nicolopoulo, jeune Grec, qui fournit à la *Quinzaine* des poésies écrites dans sa langue maternelle, et qui doivent faire reporter sur leur auteur une partie de l'intérêt que les âmes nobles et les cœurs sensibles accorderont toujours à l'illustre et malheureuse patrie des arts. — M. Aimé Guillou, auquel il faut attribuer sans doute ces dissertations savantes, quoiqu'un peu lourdes, sur l'histoire et la critique des beaux-arts, etc., etc., etc. On voit déjà que la *Quinzaine littéraire* est un composé mi-parti d'érudition et de littérature, on voit que ses rédacteurs ne manquent ni d'esprit ni de connaissances; mais on souhaiterait qu'ils missent dans leur recueil encore plus de variété, et surtout qu'ils prissent une couleur plus prononcée. Sans doute, il est facile de deviner qu'ils appartiennent à la clique de la *Quotidienne* et des *Débats;* mais on ne leur a vu montrer encore ni griffes ni dents, et un journal sans venin est une chose vraiment scandaleuse. Ainsi donc MM. de la *Quinzaine,* ayez de l'âcreté, de la partialité, médisez, calomniez même, s'il le faut, et alors vous aurez des abonnés, les uns qui vous craindront, et les autres qui vous admireront. Votre bonhomie m'inspire un intérêt semblable à celui qu'on éprouve pour un jeune homme qui se trouve lancé dans le monde avec toute la candeur et l'inexpérience du premier âge. C'est pourquoi je vous donne un dernier avis, qui vous paraîtra peut-être ridicule, mais qui cependant n'est pas sans quelque importance chez un peuple frivole. Quittez le format in-18, il n'est pas de bon ton; il vous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ferait autant de tort qu'un habit râpé à un homme de mérite, et prenez l'in-8°, hors duquel il n'y a plus aujourd'hui ni talent, ni même sens commun.

Nous passons encore en revue le *Journal des Modes* de M. de la Mesengère et l'*Hermes romanus* de M. Barbier-Vemars ; — le *Journal de la Librairie* et l'*Ami de la Religion,* le seul journal ecclésiastique qui parût alors à Paris, et qui eût été bien plus justement nommé l'Ami des Jésuites et des Ultramontains ; — le *Journal du Dimanche,* depuis *Journal de la Jeunesse,* rédigé par madame de Genlis, cette dame célèbre, qui pouvait se vanter d'avoir avec ses romans élevé les demoiselles de notre siècle, de concert avec madame Dufresnoy, M. Bailly et quelques autres ; — les *Annales de la Jeunesse,* auxquelles travaillaient M. et M^me^ Azaïs, M. Lefebvre, M. Bouilly, etc. ; — et encore, car nos gens de lettres et nos philosophes se donnent beaucoup de peine pour nous bien élever, le *Journal d'éducation,* envoyé par la Société d'enseignement mutuel aux instituteurs et aux pères de familles, et dans lequel M. Jullien adressait à son public beaucoup de pourquois, un peu minutieux, si l'on veut, mais dont on ne pouvait que louer les motifs, ainsi que ceux de l'honorable société dont il était un des membres les plus actifs.

Il me reste encore à vous dire un mot, pour avoir épuisé mon sujet, d'une sorte d'ouvrage amphibie qui, sans paraître à des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

époques fixes, appartient incontestablement au genre des journaux, soit par sa forme, soit par son objet. En tête je placerai le *Censeur*, tant à cause de la grosseur de son volume que du bruit qu'il a fait dans le monde. Deux avocats jusqu'alors inconnus, MM. Comte et Dunoyer, profitèrent d'un moment de liberté dont les journaux s'étaient emparés en 1814 pour commencer leur censure périodique. Quand celle des ministres fut rétablie, ces messieurs trouvant inconvenant qu'un *Censeur* fût exposé à être censuré, élevèrent leur ouvrage jusqu'à l'épaisseur requise alors par la loi pour jouir de l'indépendance. Durant les dix mois de la première Restauration ils ne cessèrent de critiquer avec beaucoup de hardiesse, et souvent avec beaucoup de justesse, tout ce qui leur paraissait inconstitutionnel ou illibéral. Mais comme ils faisaient la guerre aux choses, et non aux personnes, les Cent Jours ne les trouvèrent pas disposés à se soumettre à la dictature ou à admirer l'Acte additionnel. Tracassés sous Buonaparte, ils se virent, après sa chute, contraints au silence, ce qui est plus pénible qu'on ne le pense pour des gens qui se sont fait une habitude de parler au public une fois par mois. Mais s'ils se turent, ce ne fut pas du moins sans avoir épuisé tous les moyens que les lois leur fournissaient pour résister à la force. Aujourd'hui que les circonstances sont plus calmes, ils viennent de remonter à leur tribune. En ajoutant à leur titre celui d'Européen, ils ont l'air de recommencer un autre ouvrage, et par conséquent de ne pas donner un démenti formel à l'autorité; mais je puis bien vous assurer que jamais aucun coin de l'Europe n'avait été à l'abri de leur censure. On reproche avec quelque raison au *Censeur* d'être lourd. Ce n'est pas seulement la faute de MM. Thierry et Scheffer, qui sont adjoints depuis peu aux premiers fondateurs, c'est encore celle de MM. Comte et Dunoyer, qui conservent, la plume à la main, la stérile abondance de nos avocats. On peut leur reprocher aussi de s'enfoncer trop souvent dans une métaphysique politique, laquelle, poussée jusqu'aux dernières conséquences, finit par tomber dans le chimérique. La hardiesse des opinions, l'amertume et le sarcasme, firent la première fortune du *Censeur*. Ces précieux éléments se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

conservent encore dans sa dernière partie, qui est faite pour dédommager un peu des lourds factums qui la précèdent. Heureux le public, heureux les écrivains, si tout le volume était de la même trempe! Quatre cents pages de scandale! ce serait aussi par trop beau, et nous ne sommes plus à l'âge d'or.

Dans un esprit tout opposé à celui du *Censeur*, M. Lablée promulgue incognito de petits cahiers vides de sens et d'agrément, auxquels il lui plaît de donner le nom de *Chronique de Paris*.

Si j'ai réservé pour la fin de ma revue les *Lettres champenoises*, ce n'est pas certainement qu'elles occupent le dernier rang dans la hiérarchie des journaux, mais c'est parce qu'elles s'éloignent plus que tout autre de la forme de ce genre d'ouvrage. C'est à bon droit cependant que je les y classe. Au reste, le Champenois écrit avec élégance et simplicité; sa malice est douce et fine, et si ses idées sentent quelquefois le terroir, on apprend toujours avec curiosité ses nouvelles littéraires.

A ce tableau je n'ajouterai qu'un trait, qui a son importance. Si l'*Ami de la Religion* était le seul journal religieux existant au moment où il fut tracé, il n'y avait pas longtemps qu'il en était ainsi. De septembre 1815 à novembre 1816 il avait existé un *Mémorial religieux* beaucoup plus agressif encore. Cette feuille faisait une guerre systématique aux idées nouvelles, signalant les libéraux de toute nuance comme des révolutionnaires secrets, comme des hérétiques déguisés. Elle attaquait surtout avec une grande amertume l'Université, l'Ecole polytechnique, et toutes les institutions laïques qui donnaient l'enseignement.

Le clergé, fort excité par les démonstrations de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la Chambre et de la cour, commençait dès lors la campagne fameuse qui, plus peut-être que toute autre cause, devait, quatorze ans plus tard, amener la chute de la Restauration. Un ordre du Saint-Père enjoignit à tous les ecclésiastiques de ne plus écrire dans les papiers publics ; « mais pour le coup, dit la *Minerve*, nos ultramontains réclamèrent les libertés de l'Eglise gallicane. Que seraient devenus certains journaux si on leur eût ôté ces messieurs, et que seraient devenus ces messieurs si on leur eût ôté certains journaux? Nous avons presque autant d'*abbés de gazettes* que nous avions autrefois d'abbés de boudoirs. Les autels manquent de desservants; mais ils ne se pressent pas d'y retourner : il est bien plus commode de prêcher dans un feuilleton que dans une église. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## III

Mouvement de la presse, soutenu par l'opinion. — Tolérance de l'administration. Résistance des parquets — On a hâte de sortir du provisoire. — Le ministère, suivant sa promesse, présente une loi sur la police de la presse, mais incomplète, et il demande la prorogation pour trois années encore de son pouvoir discrétionnaire sur les journaux. — Vive opposition que cette demande rencontre dans les Chambres. La solidarité de la presse et de la tribune est hautement proclamée. — La loi sur la presse est rejetée comme insuffisante. — La servitude des journaux est prorogée, mais seulement jusqu'à la fin de la session de 1818. — Habile stratagème à l'aide duquel la presse réussit à éluder la loi. Recueils *semi-périodiques*, c'est-à-dire à périodicité irrégulière, échappant ainsi aux atteintes du fisc et de la censure. — *Lettres champenoises*, *Lettres normandes*, *l'Homme gris*, etc. — *La Minerve française*. — *Le Conservateur*.

Pour être enchaînée, la presse, comme on le voit, ne manquait pas de vie en 1817. D'ailleurs, si les journaux étaient esclaves, les autres écrits étaient libres, et ils usaient de leur liberté. Indépendamment des recueils du genre du *Censeur* et de la *Correspondance administrative*, qui étaient, il est vrai, peu nombreux encore, chaque jour voyait naître quelque nouvelle brochure où se révélaient

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les opinions, les sentiments, les desseins des partis. En définitive, malgré la réserve obligée des journaux quotidiens, il n'était pas, à cette époque si pleine de mouvement, un parti, une opinion, une idée, qui ne trouvât le moyen de se produire au grand jour et de faire appel au libre jugement de la France.

Ce n'était pas toutefois sans péril. Le gouvernement voulait être constitutionnel, mais il l'était péniblement, il l'était avec inquiétude, et craignait quelquefois que ce qui lui faisait le plus d'honneur ne fût une imprudence. En voyant renaître l'esprit national et s'animer la vie constitutionnelle, le ministère de 1817 s'effrayait de son ouvrage, et l'on sait qu'il ne tarda pas à se diviser. Cependant les ministres, sans aimer la liberté de la presse, paraissaient disposés à la supporter, et à suivre la voie frayée par l'ordonnance du 5 septembre.

Mais il se trouvait dans les parquets des tribunaux des magistrats ardents d'opinion, ou pressés de faire leurs preuves, à qui la tolérance de l'administration apparaissait comme une coupable faiblesse, et qui ne craignaient pas d'y faire opposition. De là des poursuites souvent injustes, toujours malheureuses, qui agitèrent l'opinion à cette époque, et dont nous parlerons bientôt.

On avait donc hâte de sortir de cet état de provisoire et d'incertitude, et l'on n'attendait pas sans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

impatience l'effet de l'engagement que le ministère avait pris à la dernière session de réformer complétement la législation de la presse.

« Le courant, qui depuis a si tristement changé, dit M. Duvergier de Hauranne, poussait alors les esprits vers la liberté de la presse sous toutes les formes. La France, qui en avait été privée pendant toute la durée de l'Empire, et qui depuis 1814 en jouissait imparfaitement, était revenue alors des craintes que cette liberté lui avait inspirées à une autre époque, et désirait la presse tout entière. » — « Ces retards, ces demi-mesures, disait Camille Jordan, blessent l'amour-propre de la masse du peuple en menaçant ses droits, puisqu'elles semblent lui proposer, au nom de l'éternelle minorité de sa raison, l'éternel ajournement du glorieux héritage dont son roi l'a jugé digne. »

Le ministère vint enfin, dans les derniers jours de 1817, présenter à la chambre des députés un nouveau projet de loi sur la presse. Mais, soit que le temps lui eût manqué, soit qu'y regardant de plus près il eût regretté son engagement, il crut pouvoir se borner à quelques modifications partielles. Pris en lui-même, cependant, le nouveau projet contenait des dispositions excellentes et vraiment libérales, et même, en le présentant, le garde des sceaux, M. Pasquier, avait loué sans restrictions la liberté de la presse, et en avait parlé comme



EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la plus sûre garantie de la Charte. Mais c'étaient là, ou du moins on put y voir comme des précautions oratoires, destinées, si l'on pouvait ainsi parler, à dorer la pilule, à faire passer un article qui avait été probablement l'unique mobile de la présentation de la loi. Les journaux, si une loi nouvelle ne fût intervenue à temps, seraient devenus entièrement libres à partir du 1er janvier 1818. Or, le ministère tenait essentiellement à conserver la faculté de les censurer et de les supprimer à son gré : il demandait donc qu'elle lui fût laissée pour trois ans encore.

Cette demande fit pousser les hauts cris dans le camp de la presse. Le projet tout entier, d'ailleurs, rencontra dans les journaux une vive opposition. L'opinion indépendante, par l'organe de M. Comte et de quelques autres écrivains, s'efforça d'établir qu'il n'y avait pas plus de loi à faire pour régler la façon de publier sa pensée que pour régler la façon de marcher ou de parler, et que, si des délits ou des crimes étaient commis au moyen de la presse, le Code pénal, rédigé par des hommes dont, à coup sûr, la prévoyance était grande, suffisait largement pour les réprimer. L'opinion ultra-royaliste, par l'organe de Fiévée, déclara nettement qu'on ne pouvait séparer la publicité du gouvernement représentatif sans le détruire, et qu'il n'y avait de publicité que par les journaux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A la chambre des députés le projet fut combattu par la droite et par la gauche indépendante. Des deux côtés la solidarité de la tribune et de la presse dans les gouvernements représentatifs fut hautement proclamée, sans que personne osât la contester. Quant à l'article relatif aux journaux, l'homme le plus éminent de la droite, M. de Villèle, se prononça fortement contre leur asservissement. M. de la Bourdonnaye soutint que le ministère ne se servait des journaux que pour diviser les intérêts, froisser les opinions et blesser les quatre cinquièmes de la nation; et cela d'ailleurs sans aucun profit pour lui, puisque tout le monde savait que les journaux exprimaient, non leur opinion propre, mais celle du ministère lui-même. « En voyant, ajoutait l'honorable député, le ministère essayer de diriger l'opinion avec des journaux asservis, on se rappelle malgré soi ce lieutenant de police qui voulait donner une livrée à ses espions. » M. Chauvelin, après avoir esquissé un tableau piquant de l'usage que le ministère avait fait, depuis la dernière session, de son pouvoir discrétionnaire sur les journaux, montrait « les journaux des départements, hachés et mutilés sous les impitoyables ciseaux des autorités de province, véritables cassolettes qui exhalaient toujours le même encens en l'honneur du pouvoir du temps et du préfet du jour. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La discussion, que le public suivait avec avidité, se prolongeait, le 1er janvier arrivait, la loi qui donnait au ministre de la police tout pouvoir sur les journaux allait expirer, et le ministère, pour des raisons de politique extérieure plus encore que de politique intérieure, désirait vivement qu'il n'y eût aucun intervalle entre l'ancienne loi et la nouvelle. Par une manœuvre habile, que le duc de Berry qualifia ouvertement de *subterfuge inconstitutionnel et digne de la potence*, il fit distraire de la loi générale l'article spécial aux journaux, pour en faire une loi à part, en consentant à un amendement de la commission qui en limitait la durée à la fin de la session de 1818.

L'article, adopté par 131 voix contre 97, fut immédiatement envoyé à la chambre des pairs. Il y fut combattu par la gauche et par l'extrême droite. Les ducs de Brissac et Matthieu de Montmorency parurent s'unir franchement au duc de Broglie pour déclarer que le gouvernement représentatif ne pouvait se développer sans la liberté de la presse, et que cette liberté consistait tout entière dans la liberté des journaux; que rien, ni dans la situation intérieure ni dans la situation extérieure, ne motivait l'asservissement des feuilles périodiques. — « Tout le monde, dit le duc de Brissac, en voyant cette loi d'exception, reconnaîtra qu'elle viole évidemment la Charte, dont aucun article n'autorise

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des dérogations, même temporaires. » — « Ce qui m'a toujours affligé dans l'état de choses établi par les lois d'exception, disait Matthieu de Montmorency, c'est le système de tromperie organisée, cette espèce de fausse monnaie mise en circulation par des journaux asservis..... Oui, Messieurs, c'est un acte de faux continuel que cette émission journalière, par dix ou douze feuilles différentes, d'une même opinion, venue de la même source. »

L'article ne pouvait pas ne pas être adopté par la haute Chambre; mais, sur 157 votants, 52 protestèrent par leur vote en faveur de l'affranchissement immédiat des journaux.

Quant à la loi, adoptée par la chambre des députés, elle fut rejetée par la chambre des pairs comme insuffisante. Ainsi cette discussion si brillante et si longue aboutit en fin de compte au maintien pour un laps de dix-huit mois encore de la servitude des journaux, et la presse tout entière resta placée sous l'empire d'une législation que tout le monde avait condamnée.

Un grand pas néanmoins avait été fait : la solidarité de la tribune et de la presse dans les gouvernements représentatifs avait été hautement proclamée par les orateurs de la droite comme par ceux de la gauche et du centre, sans qu'aucune contestation se fût élevée. « Personne n'ignore aujourd'hui, avait dit Royer-Collard, que, pour les so-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ciétés modernes, éparses sur de vastes territoires et qui ne se réunissent jamais dans une délibération commune, la libre publication des opinions individuelles par la presse n'est pas seulement la condition de la liberté publique, mais qu'elle est le principe nécessaire de cette liberté, puisqu'elle seule peut former au sein d'une nation une opinion générale sur ses affaires et ses intérêts. » — « Il faut, avait dit M. de Villèle, il faut que cette tribune conquière la liberté de la presse, ou qu'elle soit réduite elle-même au silence par l'asservissement de la presse. » Là, en effet, où manque la liberté de la presse, la liberté de la tribune est incertaine ou insuffisante, et l'opinion publique reste privée d'un de ses organes essentiels. Telle est la pensée qui se produisit dans presque tous les discours, avec plus ou moins d'énergie, avec plus ou moins de sincérité, mais de manière à mettre hors de doute qu'il y avait là une de ces vérités fondamentales qui, une fois mises en lumière, ne peuvent plus s'éteindre ni s'obscurcir.

Or, à la fin de la session de 1817, la liberté de la tribune existait dans toute sa plénitude; s'il n'en était pas de même de la liberté de la presse, un peu plus de latitude cependant était laissée aux journaux quotidiens, et dans les discussions philosophiques, historiques, littéraires, auxquelles se livraient le *Journal des Débats* et le *Journal général*,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la *Quotidienne* et le *Journal du Commerce*, se glissaient nécessairement des allusions nombreuses aux événements du jour; mais il était rare qu'on les abordât directement. On dissertait beaucoup, par exemple, sur l'esprit du siècle, que M. Coriolis d'Espinouse comparaît, dans la *Quotidienne*, à un *tambour fait de la peau des philosophes*, et sur l'opinion publique, qui, selon le *Journal du Commerce*, avait toujours forcé les despotes, et, parmi eux, Pharaon, à se courber devant elle. On dissertait aussi sur la question de savoir si la Charte était concédée ou stipulée, et sur les conditions essentielles du gouvernement représentatif. Enfin, d'assez belles passes d'armes avaient lieu entre le *Journal des Débats* et le *Journal général* sur les mérites et les torts de l'ancienne noblesse. Mais la censure ne permettait guère que de la théorie on passât à l'application, et que la conduite des ministres et celle des députés fussent, chaque matin, examinées et discutées comme elles doivent l'être dans les pays libres.

Cependant, depuis une année, un progrès sensible s'était accompli, et la nécessité avait fait découvrir entre les journaux esclaves et les brochures libres une forme intermédiaire qui avait toute la liberté des brochures et presque tous les avantages des journaux. L'exemple en avait été déjà donné

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par le *Censeur*, par la *Correspondance politique et administrative*, par les *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, qui, ne paraissant pas à jour fixe, n'étaient point soumis à la censure; mais ces recueils étaient en réalité des livres plutôt que des journaux, et c'était aux journaux qu'il s'agissait de suppléer.

Quelques écrivains imaginèrent une forme plus portative, si je puis ainsi dire, d'une circulation plus facile. La voie avait été ouverte par les *Lettres champenoises*, rédigées d'abord par Mély-Janin, auquel s'associèrent ensuite MM. de Feletz, Michaud, O'Mahony, Laurentie, etc. Nous avons vu ce recueil figurer avec éloge dans le Tableau de la presse de 1817. Un autre contemporain dit que les matériaux de cette correspondance étaient puisés ordinairement dans les salons du faubourg Saint-Germain, qu'elle est écrite néanmoins avec légèreté, grâce et finesse, « ce qui est rare dans leur coterie, et, par conséquent, digne d'être noté. »

Sur les traces des *Lettres champenoises* s'élancèrent bientôt une multitude de petites feuilles qui, paraissant à des époques indéterminées, échappaient ainsi aux lois fiscales et aux sévérités de la censure. Chaque semaine en voyait naître quelque nouvelle, qui souvent, à la vérité, mourait la semaine suivante; mais enfin c'est là que s'était réfugiée la liberté de la presse.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Parmi tous ces petits journaux qui se disputaient l'attention publique à grand renfort d'esprit de plus ou moins bon aloi, une mention toute particulière est due aux *Lettres normandes,* de M. Léon Thiessé, fils d'un ancien tribun, et qui tenait une sorte de milieu entre le libéralisme et le bonapartisme. « Ces lettres, disait la *Minerve,* en bonne camarade, ne sont point normandes, car elles ne se resserrent point entre *le oui et le non;* elles sont françaises, car elles pétillent d'esprit, et elles feront fortune, parce qu'elles sont françaises. » Grâce, en effet, à des anecdotes piquantes et à beaucoup de petites nouvelles, ce *tableau moral, politique et littéraire,* obtint une assez grande vogue, et leur auteur y prouva surabondamment que la légèreté peut s'allier à la sagesse, et qu'en France surtout la bonne plaisanterie n'exclut pas le bon raisonnement. Les Lettres normandes eurent même l'honneur d'être dénoncées à la tribune nationale par M. de La Bourdonnaye, pour un article sur la cérémonie expiatoire du 21 janvier, et un arrêt de la cour d'assises de la Seine, du 17 mars 1820, ordonna la destruction du numéro qui contenait cet article, comme provoquant à la désobéissance à la loi qui portait que le jour anniversaire de la mort de Louis XVI serait un jour férié.

Les Lettres normandes avaient été défendues par M. Berville, qui, dans sa plaidoirie, développa avec



EFERUS - Recherches & Classification numériques

une grande éloquence cette thèse : « Qu'une opinion sur un fait historique, quel qu'il soit, ne saurait constituer un délit aux yeux de la loi, qui ne protége point le passé, mais le présent et l'avenir. Ajoutons, puisque l'occasion s'en présente, — car M. Berville nous appartient à plus d'un titre — que pendant quinze ans il n'a cessé de défendre, non-seulement de sa parole, mais encore de sa plume, la cause de la liberté. Il a combattu, soit dans le *Constitutionnel*, soit dans le *Journal de Paris*, la plupart des projets hostiles de la Restauration. Nous ne parlons pas des nombreux articles dont il a enrichi la *Revue encyclopédique*, la *Minerve littéraire* et le *Mercure du* XIX^e^ *siècle*.

Nous citerons encore l'*Homme gris*, par Feret et Creton, dont sept numéros sur quinze furent condamnés par la cour royale de Paris à être détruits, comme séditieux. Cette petite feuille, imitation quelquefois heureuse du *Nain jaune*, publiait dans presque chacun de ses numéros une caricature où les nobles, les prêtres et les écrivains royalistes figuraient sous les costumes et dans les attitudes les plus grotesques. Elle se plaisait à placer des officiers en demi-solde, pleins d'honneur et de loyauté, en face d'émigrés sots et poltrons. Mais elle s'attaquait surtout au clergé, et mêlait trop souvent à une certaine verve railleuse beaucoup de mauvais goût et de mauvais esprit.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

A la fin de 1818 un *Nouvel Homme gris* essaya de recueillir les dépouilles du précédent, écrasé sous les condamnations judiciaires. On lit dans la douzième livraison de ce nouveau venu ce petit article, qui donne une idée du mouvement de la presse à cette époque :

On annonce l'*Ultra*, la *Dominicale*, le *Chevalier français*, et beaucoup d'autres écrits, tous auxiliaires du *Conservateur*. L'*Ultra*, armé de cette épigraphe : *Vive le roi, quand même!* se propose d'atteindre les indépendants partout; le fléau de leurs opinions, il dévoilera sans miséricorde les calomnies dont se nourrissent la *Bibliothèque historique*, l'*Homme gris*, les *Lettres normandes*, etc..... Il y aura du scandale dans Landernau.. Tant mieux, car les *ultra*..... sont ici-bas pour nos menus plaisirs.

Ces publications, et d'autres analogues, répondaient à des instincts et à des sentiments blâmables sans contredit, mais qu'entretenaient malheureusement la conduite et les discours d'une partie de l'ancienne noblesse et plus encore d'une partie du clergé; elles n'étaient pas cependant de nature à exercer une véritable influence, et la place restait à prendre, quand une mauvaise querelle faite au *Mercure* par la police donna naissance à un recueil qui devait effacer tous les autres par son éclat et les surpasser tous en puissance, à la *Minerve*.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

### LA MINERVE FRANÇAISE

*Benjamin Constant, Etienne, Jay, Jouy, Lacretelle aîné, Tissot, Evariste Dumoulin,* etc.

Le *Mercure,* malgré le talent de ses rédacteurs, traînait lourdement, sous l'œil et la main de la censure, une existence insignifiante, quand il se vit tout à coup arrêté à la poste et supprimé, pour avoir, dit-on, extrait du livre de M. Jubé sur le concordat quelques lignes auxquelles la censure n'avait rien trouvé à redire. Trois jours après, le ministre de la police recevait une lettre dans laquelle les rédacteurs déclaraient que, le privilége du *Mercure* leur ayant été retiré, bien qu'ils eussent obéi à tous les réglements et à toutes les garanties que l'autorité avait jugé convenable d'établir, ils renonçaient à leur entreprise; mais qu'en même temps ils fondaient, sous le titre de la *Minerve française,* un ouvrage non périodique consacré à développer les avantages de la Charte et les principes de la liberté constitutionnelle. Et, relevant cette grave déclaration par une pointe d'ironie, ils invitaient Son Excellence à les honorer de sa souscription, et à s'assurer ainsi par elle-même que des hommes de lettres qui respectent les lois et qui aiment leur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pays n'avaient besoin d'aucun privilége pour se rendre utiles et pour obtenir d'honnêtes succès.

Le premier numéro de la Minerve suivit de près cette fière déclaration, et il était précédé d'un appel au public qui en était le non moins fier développement.

*Les auteurs de la Minerve au public.*

La société des gens de lettres qui rédigeait depuis un an le *Mercure de France* vient d'en perdre le privilége par des circonstances qu'il serait trop long d'expliquer. Soumise à toutes les lois, esclave de tous les règlements ministériels, elle avait subi jusqu'à ce jour les deux censures de la police générale et des affaires étrangères. Cependant, le dernier numéro du *Mercure* a été arrêté à la poste. Pour quelle cause? Nous l'ignorons. L'autorité frappe sans entendre, et le coupable est puni avant de savoir s'il fut accusé. Nous pouvions en appeler sans doute; peut-être même fussions-nous parvenus à reparaître sous la surveillance d'une censure devenue plus ombrageuse. Mais avons-nous dû réclamer le privilége d'être froids et l'autorisation d'être faibles? Notre condescendance, quelle qu'elle fût, aurait-elle paru suffisante, et une soumission plus entière aux ordres du pouvoir nous eût-elle mis, par la suite, à l'abri de ses caprices? On peut se résoudre à écrire sous le joug d'une censure qui protége quand elle surveille ; mais si cette censure elle-même n'offre aucune garantie, si cette assurance, d'une espèce toute nouvelle, impose des charges à la propriété et ne la préserve point, il est impossible à des écrivains qui se respectent de se soumettre à un arbitraire qui met sans cesse leurs fortunes en péril, et qui fait dépendre le fruit de leurs veilles de la volonté d'un commis. D'un trait de plume on pourrait enlever à une société de gens de lettres une propriété qu'ils ont fondée! On pourrait priver de toute ressource des écrivains qu'ils ont associés à leurs travaux, des employés qui profitent de leurs succès! On les forcerait à manquer à leurs engagements envers ce public qui paie toujours, et duquel on ne s'occupe ja-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais! Nous ne mériterons point ce reproche; nous avons contracté avec lui des obligations, et nous les tiendrons autant qu'il sera en nous.

Nous venons de former une nouvelle société, qui publiera un ouvrage en quatre volumes, sous le titre de *la Minerve française*, et qui sera divisé en cinquante-deux livraisons. Il en paraîtra treize par trimestre, mais à des époques indéterminées. Dépouillant ainsi les formes périodiques, nous pourrons, libres de toute censure, user du droit que la Charte donne à tous les Français de publier leurs opinions. S'il y a moins de régularité dans nos envois, il y aura plus de franchise dans nos écrits. Nous jouirons d'une entière indépendance; elle n'aura de limites que celles de la loi. Suppléant au silence forcé des journaux quotidiens, nous nous livrerons avec sagesse à des considérations sur la position générale de l'Europe, sur les débats des Chambres, sur les actes de l'administration en France; nous aborderons toutes les questions d'utilité publique, et nous donnerons à la partie littéraire de l'ouvrage un nouveau relief en prenant dans nos articles une allure plus franche et plus décidée.

Propager toutes les connaissances utiles, favoriser le développement de l'industrie, détruire sans retour tous les préjugés que certaines classes et certains partis voudraient soutenir encore, former ou fortifier l'opinion publique, hâter l'éducation constitutionnelle de la France, affermir, en un mot, tous les vrais principes, en politique, en morale et en littérature, telle est la noble tâche que nous nous sommes imposée, et que nous promettons de remplir, sinon avec talent, du moins avec courage. Les personnalités, les moyens de scandale nous seront étrangers. Défenseurs zélés des principes, nous n'aspirons qu'à d'honorables succès; en un mot, nous composons un livre, et nous n'écrivons point un pamphlet. Chaque livraison portera toutes nos signatures; nous sommes tous solidaires de ce que nous écrirons tous en particulier, et il nous semble que la garantie de dix hommes de lettres qui se nomment vaut bien, pour l'autorité, celle d'un censeur, quel qu'il soit. Si nos souscripteurs éprouvent quelques obstacles ou quelques retards dans l'envoi de notre ouvrage, ce ne sera nullement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

notre faute: tous les moyens possibles seront employés pour les servir exactement, et, dans le cas où des entraves seraient apportées à la libre circulation de nos écrits, nous sommes fermement décidés à recourir à la protection des lois. Le bruit s'est répandu, mais nous ne pouvons y croire, que la direction des postes s'arrogeait le droit de retenir dans ses bureaux les ouvrages qui paraissent et qui circulent librement à Paris. Si un acte aussi arbitraire, si une mesure aussi vexatoire, pouvait avoir quelque chose de réel, il ne faudrait sans doute l'attribuer qu'à des agents subalternes. Comment pourrions-nous croire qu'un ministère composé d'hommes éclairés estimât assez peu le peuple français pour violer ainsi ses libertés constitutionnelles? Ne serait-ce pas une dérision trop cruelle que de lui laisser le droit de publier ses opinions, et de lui enlever le droit de les faire circuler; que de supprimer tout haut la censure à la librairie, et de mettre tout bas l'embargo à la poste; que de ravir aux citoyens des départements la faculté qu'ont ceux de la capitale de lire tout ce qui s'imprime sous l'égide des lois? Faudra-t-il donc qu'un habitant de Marseille prenne la poste et dépense mille francs pour venir lire à Paris une brochure de trente sous? Cela est trop déraisonnable pour que cela puisse être vrai. Une pareille liberté de la presse ressemblerait au port d'armes qui permettrait de charger le fusil, mais qui défendrait de le faire partir.

Cet obstacle qu'on a voulu nous faire craindre ne nous épouvante point; il est, nous aimons à le déclarer, purement imaginaire, et, s'il était possible qu'il eût quelque réalité, il s'aplanirait à l'instant même, au nom des lois, et à l'aspect d'hommes qui publient ce qu'ils peuvent et qui signent ce qu'ils écrivent. Notre marche est aussi franche que nos intentions; nous venons de la découvrir au public, et nous ne l'avons point cachée à l'autorité.

Voici la lettre que nous avons adressée à S. E. M. le ministre de la police générale :

*Paris, 2 février* 1818.

MONSEIGNEUR,

Nous avons appris que Votre Excellence avait retiré le privilége du *Mercure de France*, et qu'il n'était plus permis aux hom-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mes de lettres qui ont fondé et fait prospérer cette propriété littéraire, de profiter des avantages de la périodicité. Nous aurons l'honneur de faire observer à Votre Excellence que ces hommes ont obéi à tous les réglements et à toutes les garanties que l'autorité a jugé convenable d'établir et de se réserver. Jamais aucun article n'a été publié sans avoir été soumis à la censure, soit du ministère des affaires étrangères, soit du littérateur éclairé qui avait obtenu et qui méritait si bien la confiance de Votre Excellence. Dans cet état de choses, n'ayant nul reproche à nous faire, nous croyons de notre devoir de prévenir Votre Excellence que c'est avec peine que nous renonçons à une entreprise que nous croyions placée sous l'empire des lois et des réglements particuliers aux ouvrages périodiques.

Comme nous avons l'intention d'user et non d'abuser de la liberté de la presse, nous réunissons nos efforts pour composer un ouvrage consacré à développer les avantages de la Charte, les principes de la liberté constitutionnelle, et à faire connaître les progrès de la littérature, des arts et de l'industrie nationale. Cet ouvrage paraîtra en quatre volumes divisés par livraisons, sous le titre de la *Minerve française,* titre qui indique suffisamment l'égide sous laquelle nous voulons nous placer. Ces livraisons seront publiées à des époques indéterminées. Si Votre Excellence nous honorait de sa souscription, elle s'assurerait bientôt elle-même que des hommes de lettres qui respectent les lois et qui aiment leur pays, n'ont besoin d'aucun privilége pour être utiles et obtenir d'honorables succès.

*Signé :* AIGNAN, Evariste DUMOULIN, ETIENNE, JAY, JOUY, LACRETELLE, TISSOT.

*Nota.* M. Benjamin Constant, qui était absent lorsque cette lettre a été écrite, déclare qu'il adhère à tout son contenu.

La Minerve s'éleva rapidement à un degré de prospérité auquel aucun journal hebdomadaire n'avait encore atteint. « C'est la véritable Satire Mé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nippée de la Restauration. Là ce qu'on appelait les *indépendants* entreprirent de fondre dans une alliance quelque peu adultère le patriotisme, l'esprit militaire, la gloire des conquêtes, les doctrines de la Révolution de 89, les souvenirs de la République, l'orgueil national, la royauté constitutionnelle, le despotisme et la liberté, avec une telle confusion d'idées et avec un tel artifice que toutes les passions hostiles aux Bourbons trouvassent à la fois dans leur feuille une joie, un souvenir, une espérance, un aliment (1). » Aussi, grâce encore à la servitude des journaux quotidiens, devint-elle bientôt une véritable puissance.

Le premier rédacteur de la Minerve était, sans contredit, l'incomparable publiciste qui, depuis si longtemps, instruisait et charmait à la fois les générations nouvelles. Et pourtant, il faut le reconnaître, les articles de Benjamin Constant contribuèrent moins à la vogue de la Minerve que les *Lettres* d'Etienne, qui, dès son début, s'engagea à révéler le secret de certaines opinions et le tarif de certaines consciences; en un mot, à donner le fidèle bulletin des coteries politiques. Certes, il pouvait paraître étrange de voir l'ancien censeur impérial s'étonner et s'indigner à la seule pensée que des ministres avaient osé présenter la dernière loi de la presse ; mais Etienne comptait agréablement les

(1) Lamartine, *Histoire de la Restauration*.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

anecdotes du jour, faisant jouer habilement sur son théâtre hebdomadaire les personnages dont chacun s'occupait, introduisant même le spectateur, après la représentation, dans l'intérieur des coulisses politiques, et lui faisant toucher du doigt toutes les machines, s'attachant enfin à servir le public selon ses goûts, et à satisfaire ses penchants plutôt qu'à les régler. En un mot, les *Lettres* d'Etienne, spirituelles et vives, chatouillaient le sentiment secret de ceux à qui déplaisaient les hommes et les choses de la Restauration : cela suffisait pour leur assurer une nombreuse clientèle (1).

On se rappelle qu'Etienne avait remplacé Fiévée dans la direction du *Journal de l'Empire*. Le 31 mars 1814, cette feuille étant retournée à ses anciens propriétaires, il avait perdu sa position, ainsi que tous ses emplois. La séparation cependant n'avait pas été entière. Aimé et estimé des frères Bertin, il était demeuré attaché à leur journal comme rédacteur littéraire; mais ses affections étaient ailleurs, et nous l'avons vu pendant la première Restauration travailler au *Nain jaune*. Au retour de l'empereur, en 1815, il avait été replacé à la tête du *Journal des Débats*, redevenu *Journal de l'Empire*. On assure même que Napoléon, en vertu de sa toute-puissance, lui avait offert en pur don une part impor-

(1) *Histoire du gouvernement parlementaire*, t. IV, p. 370.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tante dans la propriété et un traitement considérable comme rédacteur en chef; mais Etienne n'était pas homme à se prévaloir d'une pareille munificence, et les *Débats* avaient dû à son esprit conciliant la conservation d'une existence très-compromise. Ce service signalé rendu à des adversaires politiques devait plus tard être apprécié et reconnu par eux-mêmes : ils avaient concédé à Etienne une action viagère représentant le neuvième des bénéfices du journal, sous la seule condition de ne participer à la rédaction d'aucune autre feuille politique quotidienne.

A la seconde Restauration, Etienne, privé de nouveau de ses dignités, de ses emplois, exilé même de l'Institut, était resté avec son talent. Toujours actionnaire du *Journal des Débats,* il s'était d'abord borné à y publier quelques rares articles sur des sujets étrangers à la politique; puis, vers le milieu de 1816, il avait entrepris, sous le titre de *Variétés, nouvelles littéraires et théâtrales*, une suite de feuilletons hebdomadaires, qu'il continua jusqu'en juillet 1818. Ces feuilletons paraissaient ordinairement le lundi, et sont signés de la lettre X. Dans les premiers temps, ils étaient écrits avec une grande réserve, à peu près sans couleur politique. Sous la double pression de la censure et des suprêmes directeurs du *Journal des Débats,* l'auteur se bornait à ne faire aucun sacrifice aux passions du moment;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et, dans ces temps d'inquisition politique, c'était déjà du courage. Mais lorsque les ressorts du gouvernement royal, si imprudemment tendus par les exagérés de 1815, parurent se relâcher, quand la célèbre ordonnance du 5 septembre 1816, imposant à la réaction un temps d'arrêt, sembla ouvrir une ère nouvelle, on vit naître et se développer progressivement dans les *Variétés* une tendance d'opposition politique qui offrit avec les autres parties de la feuille un contraste extrêmement piquant.

On pourrait dire néanmoins qu'Etienne, qui réunissait à un degré éminent les qualités qui font le journaliste, comme il l'a bien prouvé depuis, n'avait pas encore trouvé sa voie. La création de la Minerve ouvrit devant lui le large champ où il allait pouvoir se développer, et lui fit prendre tout à coup un essor inattendu.

C'est dans la deuxième livraison qu'il ouvrit la série de ses *Lettres sur Paris,* dont la première porte la date du 14 février 1818. Voici en quels termes il exposait son plan à son correspondant supposé :

Je vous l'avais bien prédit : vous vouliez vous ensevelir dans vos montagnes pour perdre à jamais la mémoire de cette capitale si sérieuse et si frivole ; vous alliez oublier la politique pour la chasse, les lois d'exception pour les fleurs ; souverain libéral dans votre modeste enclos, vous deviez administrer sagement vos domaines, sans vous constituer arbitre entre les peuples et les rois. Vous arrivez à peine, et déjà la botanique vous ennuie ; l'agriculture, qui vous semblait si douce à Paris, vous paraît triste à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la campagne. Je le devine, le démon de la politique vous possède toujours ; vous vouliez le fuir, et il galoppait avec vous. De tous les jours de la semaine, c'est, je le gage, celui du courrier que vous attendez avec le plus d'impatience. Je vous vois d'ici ouvrant vos journaux, y cherchant quelque chose et n'y trouvant rien. Votre imagination travaille; vous vous efforcez de deviner ce qui est par ce qu'on ne dit pas ; vous vous expliquez un événement par une réticence, un fait par un désaveu. Les discussions de nos Chambres vous intéressent ; mais les résultats vous désenchantent. On révèle de grandes vérités, on dénonce de grands abus, et on en reste là. La liberté est à la tribune ; mais est-elle ailleurs? dites-vous. N'est-ce donc rien que de grands principes proclamés en présence de la nation? C'est un germe que le temps fécondera, et qu'aucun effort ne saurait désormais étouffer. Le grain que recèle la terre s'y développe peu à peu, et insensiblement il la couvre de riches moissons. Il faut que le présent sème et que l'avenir recueille.

Vous voulez que je vous tienne au fait de tous les grands événements et de toutes les petites intrigues du jour. Vous attendez de moi les anecdotes des Chambres et des salons ministériels; vous voulez connaître le secret de certaines opinions, le tarif de certaines consciences ; c'est, en un mot, le bulletin de toutes nos coteries politiques que vous me demandez. Savez-vous que vous exigez une rude tâche de moi, et qu'à moins d'évoquer le génie d'Asmodée et de voir à travers tous les toits de la capitale, je défie qui que ce soit de satisfaire votre curiosité? Ce n'est pas, du reste, ici qu'on est le mieux placé pour savoir ce qui s'y passe; il faut quelquefois aller à Londres pour avoir des nouvelles de Paris. Le *Morning-Chronicle* m'informe de ce qu'on fait à la Chaussée-d'Antin ; le *Courrier,* de ce qu'on pense au quai Voltaire, et le *New-Times,* de ce qu'on espère au faubourg Saint-Germain, J'ai su une partie des derniers événements de Lyon par le *Journal de Milan,* et j'apprends quelquefois des nouvelles de mon quartier par la *Gazette d'Augsbourg.* Je recueillerai donc tous les bruits intéressants de Paris, vinssent-ils même de Constantinople; je ne vous en épargnerai pas un. Croyez-y si cela vous amuse;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais je ne garantis pas les nouvelles exotiques : ce qui nous vient de l'étranger m'est toujours suspect.

Les journaux étrangers, les journaux anglais surtout, s'occupaient beaucoup alors de nos affaires, et l'on devinera aisément dans quel sens, si l'on se rappelle que la France était encore occupée par les armées alliées. Ils avaient tous des correspondants à Paris, et leurs propriétaires y faisaient de fréquents voyages. Bien qu'ils y eussent très-peu d'abonnements, il paraît qu'ils y avaient de grands intérêts. Ils venaient à une certaine époque de l'année, comme les commis-voyageurs du commerce, pour offrir leurs services ou pour soigner leurs rentrées.

Un fait certain, c'est que les journaux anglais étaient généralement très-bien renseignés; on dit même que tout ce qui s'y imprimait alors sur la France, sous le titre de *Correspondance privée*, passait pour être rédigé dans le cabinet d'un de nos ministres. C'était donc là qu'il fallait aller chercher les nouvelles qui intéressaient le plus la France. Aussi Etienne les ramène-t-il souvent dans ses *Lettres*, tantôt pour les citer, tantôt pour les combattre :

Je viens de lire les journaux anglais : j'ai des nouvelles de Paris à vous donner.

— Il ne me reste ni assez de temps ni assez de place pour vous transmettre les nouvelles de Paris qui arrivent de Londres. J'y donne toujours une attention sérieuse. Les chefs de parti ne se montrent, pour ainsi dire, qu'en domino, dans les gazettes de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

France ; mais dans celles d'Angleterre, ils se démasquent. C'est là qu'on peut étudier tous les ressorts secrets des intrigues que nous voyons ensuite éclater ici ; c'est, en un mot, le dessous des cartes de la politique.

La plupart de ces correspondants des journaux anglais étaient des écrivains français, et Etienne, dans ses *Lettres,* flétrit justement ces écrivains mercenaires, « ces calomniateurs souterrains qui entreprenaient l'injure à tant la page, et qui infestaient de leurs poisons les feuilles serviles et vénales de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France. »

Il va sans dire que la Minerve avait une large part dans les injures des journaux anglais. Vingt fois ils annoncent qu'on va enfin supprimer ce recueil, « qui importune les hommes en place, parce qu'il les avertit de leurs fautes aussi franchement qu'il les loue de leurs bonnes actions, et qui pousse la malveillance et la perfidie jusqu'au point de ne pas donner la moindre prise à l'action des tribunaux. »

La Minerve était non moins vivement harcelée par le ban et l'arrière-ban des pamphlétaires ministériels ; mais Etienne lançait le sel à pleines mains sur ces ouvriers en scandale à la page, qui se nommaient eux-mêmes la *maréchaussée politique et littéraire,* et qu'Etienne appelle les *archers de la Sainte-Hermandad littéraire;* et la feuille libérale continuait, sans se laisser intimider, sa guerre à la réaction et aux abus.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Non, nous n'avons point assez peu de respect du public et de nous-mêmes pour lutter contre de tels adversaires ; nous les laissons s'escrimer seuls dans la carrière de l'injure : ils y sont à leur place, nous n'y serions pas à la nôtre. Dévoués à notre patrie, nous publions, sans crainte comme sans audace, les vérités que nous croyons utiles à son bonheur, et nous marchons vers ce noble but sans être effrayés des traits empoisonnés de la sottise et de la haine. Nous serions même glorieux de leurs atteintes : elles sont pour les écrivains ce que les blessures sont pour les guerriers.

Nous ne répondrons à toutes leurs diatribes qu'en leur donnant un avis salutaire. Quand on s'est mis sous l'égide de l'autorité, il y a peu de courage à désigner les autres à son glaive ; un langage si haut ne va point à une action si peu élevée. On conçoit la noble fierté d'une plume indépendante ; mais il faudrait un peu plus de modestie lorsqu'on supporte ou plutôt qu'on sollicite le frein. Toutefois, nous ne faisons pas un reproche aux écrivains de soutenir l'autorité qui les emploie ; nous désirons seulement qu'ils y mettent une sorte de pudeur, et que le public ne soit pas dans la confidence des injures qu'on leur commande, ou des apologies qu'on leur achète. Nous souffrons de voir les intérêts du ministère compromis par la maladresse de ses défenseurs ; bien que leur tâche ne soit pas facile, il semble que, sans trop d'efforts, on pourrait faire mieux. Au lieu de diffamer sans but, d'aigrir sans motifs et de calomnier sans honte, que ces écrivains se pénètrent de la gravité des circonstances ; qu'ils aplanissent à l'autorité la route difficile où elle est engagée ; que d'autres la surveillent ; que du moins ils l'avertissent, et la carrière qu'ils parcourent, si elle est sans éclat, ne sera pas sans utilité ! Eh quoi ! une atroce conspiration, et c'est vous-mêmes qui nous l'avez appris, a menacé le trône et la patrie ; un congrès de rois s'assemble ; la France pacifique est prête à s'y montrer, offrant d'une main le douloureux tribut de ses sacrifices, et s'appuyant de l'autre sur les nobles trophées qu'elle a teints de son sang et arrosés de ses larmes ; tout enflamme, tout exalte les imaginations, et vous vous traînez péniblement dans les ornières de la polémique ! Ele-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vez-vous donc à la hauteur des événements ; ouvrez les cœurs à l'espérance, les âmes à la pitié ; parlez aux princes de clémence, aux ministres de sagesse, aux peuples de concorde.

La collection des Lettres sur Paris s'élève à une centaine ; les quarante-neuf premières, embrassant un peu plus d'une année, ont été réunies et publiées en deux volumes.

On a comparé les Lettres d'Etienne aux *Lettres provinciales*, aux *Lettres persanes ;* « mais, dit M. Thiessé lui-même, quelque estime que nous fassions des premières, de tels parallèles ne nous ont jamais paru exempts de témérité. Des critiques mieux inspirés, appréciant la grâce spirituelle, l'ingénieux bon sens, qui brillent dans les Lettres sur Paris, cet art de populariser les questions abstraites, surtout de faire passer les vérités les plus hardies sous la forme prudente et contenue du style, ont nommé Etienne le *Fontenelle de la politique*. »

Les circonstances, sans aucun doute, furent pour quelque chose dans le succès prodigieux des Lettres sur Paris ; mais, à part cette faveur née de la disposition des esprits, quelle fécondité, quelle variété de talent ! quelle vive élégance de style ! que de raison sans sécheresse, d'éloquence sans déclamation, d'énergie contenue, d'habile et prudente audace ! Jamais l'esprit, cette raison assaisonnée, suivant la définition si juste de J.-B. Rousseau, ne se montra plus abondant, plus incisif, plus français



EFERUS - Recherches & Classification numériques

par le goût et par le style. Toutes les qualités de l'auteur comique se retrouvent dans les Lettres sur Paris, relevées et fortifiées par la dignité des matières qu'il traite.

Il y a dans ces Lettres deux parties bien distinctes : celle qui est consacrée aux débats du jour, aux intrigues contemporaines; celle qui traite des questions de droit public, de morale universelle, d'intérêts permanents du pays. La première de ces deux parties, alors recherchée avec avidité, a perdu pour nous l'à-propos, son plus grand mérite; la seconde contient des pages qui resteront. Mais, entre toutes les questions qu'Etienne fut appelé à traiter, il s'en présentait deux qui dominaient la situation, questions palpitantes alors, encore pleines d'intérêt aujourd'hui : la cessation de l'occupation étrangère et le rappel des bannis. L'auteur des Lettres sur Paris prit corps à corps, pour ainsi dire, ces deux questions d'honneur national et d'humanité. La dernière, surtout, présentait des difficultés singulières. Au nombre des hommes atteints par la loi d'amnistie, ainsi nommée sans doute par antiphrase, se trouvaient les anciens conventionnels désignés sous le nom de *votants*. On ne pouvait les séparer de la cause commune des bannis; mais à aucun prix Etienne n'aurait voulu que leur défense parût l'apologie de l'acte politique auquel se rattachait leur nom. Le tour qu'il prit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pour vaincre cette difficulté est si remarquable, que nous ne pouvons résister au désir de citer encore ce passage.

Je commence, disait-il, par m'expliquer hautement sur la mort de Louis XVI, et, pour que de vils délateurs n'enveniment point ma pensée, je déclare que sa mort est un crime odieux, dont la majorité de la Convention fut coupable, mais dont l'immense majorité de la nation fut innocente.

Mais ne faut-il pas compter pour quelque chose la difficulté des temps, la violence des manifestes étrangers, la terreur qui glaçait tous les courages, la mort qui planait sur toutes les têtes? A peine reste-t-il aujourd'hui, parmi ceux qui eurent la faiblesse ou le malheur de se faire les juges de leur roi, quelques hommes chargés de douleurs et d'années. On pourrait dire d'eux ce que Caton l'ancien dit des Achéens que les Romains avaient fait enlever de leur pays et conduire en Italie. La plupart de ces infortunés, au nombre desquels se trouvait Polybe, étaient morts sur la terre de l'exil; ceux qui avaient survécu imploraient la grâce de retourner dans leur pays. Rome avait aussi ses *ultras*, et ils repoussaient cette pétition... C'est alors que Caton se lève et qu'il prononce cette courte harangue : « Sénateurs, le salut de la République dépend-il donc de quelques vieillards prêts à descendre dans la tombe? J'ai honte que le sénat perde une heure à des débats si indignes de la grandeur romaine : cette question n'intéresse que les fossoyeurs de Rome. » — Ce mot de Caton décida le sénat romain.

« C'est avec cette élévation de pensée et de style, dit M. Léon Thiessé, qu'Etienne traitait les grandes questions politiques. Sa parole n'est point un feu qui ravage; c'est le langage d'une opposition constitutionnelle, ce n'est jamais celui de la sédition.

» On a trop méconnu le caractère de l'opposition

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sous la Restauration. Il a été facile à des inimitiés jalouses ou ignorantes de lui prêter des intentions qu'à de rares exceptions elle n'avait point. Le temps est venu d'en faire justice, de détruire cette calomnie déjà vieille sous le nom de *Comédie de quinze ans*. L'opposition de la *Minerve*, celle du *Constitutionnel*, avaient pour but l'établissement d'un gouvernement représentatif sincère, rien de plus, rien de moins. Quand le célèbre général Foy s'écriait à la tribune : « Celui qui veut plus que la Charte, moins que la Charte, autrement que la Charte, est un mauvais citoyen », il était l'organe fidèle de l'opinion dont la *Minerve* et le *Constitutionnel* s'étaient faits les représentants. Si plus tard la même opinion a paru sortir de ces limites, cela tient à un ordre de faits, de malentendus, de fautes réciproques. »

A ce jugement d'un ami et coreligionnaire nous opposerons celui d'un historien plus désintéressé dans la question. Ce n'est pas assurément que nous suspections la bonne foi de M. Thiessé; mais on comprend que les contemporains ne fussent pas tous également convaincus de la pureté des vues de la Minerve, de sa sincérité. Le nom même de ses rédacteurs pouvait et devait inspirer des défiances, dont M. Duvergier de Hauranne s'est fait l'écho.

« Il n'y avait, dans la rédaction de la Minerve à ses premiers jours, dit l'historien du gouvernement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

parlementaire, rien de séditieux, rien même qui indiquât une hostilité systématique au gouvernement établi. Loin de là, la Charte paraissait avoir toutes ses sympathies; on y reconnaissait les services rendus à la France par quelques ministres; on y louait, non-seulement Louis XVIII, mais encore le duc d'Angoulême, qui, disait-on, avec les seuls mots d'*union* et d'*oubli*, avait fait plus de royalistes que Chateaubriand, Bonald et tous les hommes de 1815. Néanmoins, à l'exception de Benjamin Constant, que sa faiblesse d'un jour embarrassait quelquefois, mais n'empêchait pas d'être le ferme et sincère champion de la cause libérale, la plupart des rédacteurs de la Minerve avaient des antécédents et des prédilections qui n'étaient rien moins que rassurants pour le parti constitutionnel. Et en effet ils n'avaient pas tardé à se démasquer.

» L'opposition dite indépendante subissait à cette époque une transformation secrète, et laissait prendre à l'élément bonapartiste un ascendant fâcheux sur l'élément libéral. Le lendemain des Cent Jours, quand le bonapartisme et le libéralisme étaient ensemble menacés de persécution, leur alliance était naturelle, légitime même; mais il semblerait qu'elle eût dû se rompre après que l'ordonnance du 5 septembre et la loi d'élection eurent mis un terme à la réaction royaliste. C'est le contraire qui était arrivé, et l'on voyait se former et grossir un parti

EFERUS - Recherches & Classification numériques

moins préoccupé des principes que des personnes, et qui songeait bien plus à venger les injures de 1815 qu'à développer et à perfectionner les institutions représentatives.

» Or, nulle part ce travail ne se faisait plus sentir que dans la Minerve. Benjamin Constant, il est vrai, continuait à y défendre, sans hostilité contre la monarchie légitime, les principes et les idées pour lesquels il avait presque toujours combattu ; mais sous la feinte impartialité d'Etienne, de Jay, de Tissot, d'Aignan, perçaient la haine de la Restauration et l'idolâtrie bonapartiste. Aussi les rédacteurs de la Minerve, réunis dans la presse semi-périodique, se divisaient-ils dans la presse quotidienne selon leurs tendances particulières, et, tandis que Benjamin Constant écrivait dans le *Journal général*, la plupart de ses collaborateurs écrivaient dans le *Journal du Commerce*. Animé du même esprit que la Minerve, mais moins libre dans ses allures, ce dernier journal se réfugiait quelquefois dans un galimathias littéraire dont ses adversaires se moquaient à juste titre. La Minerve avait les coudées plus franches, et elle était plus oseuse. Elle ne craignait pas, par exemple, de vanter l'art avec lequel Napoléon était parvenu à fondre ensemble les partis politiques et religieux, et de célébrer la nouvelle noblesse aux dépens de l'ancienne. A la vérité, cela ne l'empêchait pas le lendemain de prendre un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

accent indigné pour signaler la pression que le gouvernement exerçait sur la pensée, et pour dénoncer les abus de pouvoir dont il se rendait coupable.

» Naturellement ces inconséquences étaient vivement relevées par les journaux royalistes et ministériels, qui de temps en temps se plaisaient à rappeler aux rédacteurs de la Minerve et du Journal du Commerce le temps où ils se traînaient aux pieds du despote. A cette attaque souvent répétée, le Journal du Commerce s'étant avisé de répondre, un jour, « que les personnes dont il s'agissait n'avaient accepté de places sous l'ancien gouvernement que dans l'espérance que le génie de la victoire céderait enfin la place au génie de la liberté », — « Pauvres gens ! lui ripostait la *Quotidienne,* dont le supplice a duré dix ans, et dont la douleur était si grande, qu'ils n'avaient pas même la force de se plaindre quand les suppôts du tyran leur mettaient dans la main le traitement du mois (1) ! »

Ces imputations que l'on faisait peser sur son parti, Benjamin Constant les a repoussées avec une éloquente indignation dans un très-remarquable article de la Minerve (n° 105), que malheureusement nous ne pouvons qu'indiquer.

Lorsque la censure fut rétablie, en 1820, la Mi-

(1) *Histoire du gouvernement parlementaire,* t. IV, p. 370.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nerve refusa de se courber sous le joug ; ses auteurs cependant n'abandonnèrent pas la lice sans résistance. Lacretelle, qui en était devenu l'éditeur responsable depuis que la loi avait imposé aux publications périodiques l'obligation d'en présenter un, prit une patente de libraire, et sous ce couvert il publia une suite de brochures qui n'étaient qu'une continuation déguisée du recueil défunt ; mais un jugement de police correctionnelle coupa court à ce subterfuge, et les rédacteurs de la Minerve durent chercher d'autres armes : nous les retrouverons tous dans la mêlée quotidienne.

Rappelons, avant de terminer, que la Minerve n'est point le seul journal auquel Benjamin Constant ait prêté l'appui de son talent. Nous l'avons vu, sous la première Restauration, rédacteur habituel du *Journal des Débats*, et rangé en apparence au parti de Louis XVIII ; nous connaissons également le rôle qu'il joua pendant les Cent Jours, après lesquels il dut s'expatrier. Revenu en France à la faveur de la réaction du 5 septembre 1816, il était entré dans l'opposition, et en était bientôt devenu le chef. On le vit depuis lors à la tête de toutes les entreprises du parti. Outre le *Mercure* et la *Minerve*, il fonda encore, en 1819, la *Renommée*, qui fut réunie en 1820 au *Courrier français*, et il fournit de nombreux articles à cette dernière feuille,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ainsi qu'aux *Tablettes universelles*, au *Constitutionnel* et au *Temps*.

Parmi les fondateurs de la Minerve et les artisans de son succès, nous devons encore une mention particulière à l'aimable *Ermite de la Chaussée-d'Antin*, de la *Guyane*, et autres lieux, qui était devenu pendant les Cent Jours *Guillaume le franc-parleur* pour les rédacteurs de la *Gazette*, dans laquelle il avait déjà publié durant la première Restauration une série de lettres d'un *cousin à sa cousine*, qui avaient été fort remarquées. Attaché à la rédaction de plusieurs journaux, Jouy s'y fraya une route nouvelle en animant ses articles par la piquante variété des formes dramatiques. De cette idée heureuse, qui a fourni à l'auteur un cadre pour passer en revue les mœurs, les ridicules et les travers du jour, sont sortis pendant plusieurs années, depuis 1812, une série d'articles dont la collection, publiée sous différents titres, a obtenu un succès en quelque sorte européen, par les traductions qui en ont été faites à l'étranger. Ajoutons que Jouy fut un des plus fermes athlètes du journalisme de la Restauration, que pendant quinze ans il lutta, sans désemparer un seul jour, en faveur de nos vieux souvenirs de gloire et des idées toujours palpitantes d'honneur et de patrie.

Les autres fondateurs propriétaires de la Minerve étaient Lacretelle aîné; Jouy, avec lequel nous avons



EFERUS - Recherches & Classification numériques

déjà fait connaissance; Tissot, collaborateur de ce dernier au *Constitutionnel;* Evariste Dumoulin, qui, en 1815, avait rédigé, avec Maiseau et Bellemare, le *Messager des Chambres,* journal du soir, et qui fut l'un des actionnaires fondateurs du *Constitutionnel,* où il se chargea d'abord de la rédaction des séances de la Chambre, et plus tard de l'article spectacles; enfin Aignan, qui aida Benjamin Constant à fonder la *Renommée,* et devint ensuite co-propriétaire du *Courrier français.*

La Minerve compta encore au nombre de ses rédacteurs Benaben, esprit fortement trempé, mais caractère mobile, qui l'abandonna bientôt, puis successivement J.-P. Pagès (de l'Ariége), Saulnier et Harel. Nous pourrions aussi nommer Béranger, qui donna à la Minerve la primeur d'un certain nombre de ses chansons.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

LE CONSERVATEUR

*Chateaubriand, Bonald, Fiévée, de Villèle, Corbière, de Castelbajac, O'Mahony, Lamennais, Genoude, Lamartine, Berryer fils, Martainville,* etc.

Les lauriers de la *Minerve* avaient bientôt empêché le parti ultra-royaliste de dormir. Jusque-là il s'était contenté de la *Correspondance administrative* de Fiévée, sur laquelle encore il ne pouvait compter sans réserve. En présence du prodigieux succès du journal libéral, il ne voulut pas rester plus longtemps désarmé; la création d'un recueil rival fut décidée, auquel on donnerait le nom de *Conservateur*. Voici comment M. Duvergier de Hauranne raconte la création de cette feuille célèbre, qui devait contrebalancer l'influence de la *Minerve*:

Une ordonnance royale avait convoqué les collèges électoraux pour le 20 et le 26 octobre, et la lice était ouverte aux partis. Mais, parmi ces partis, il en était un, le parti ultra-royaliste, qui, jusqu'à ce moment, ne combattait pas à armes égales. Il possédait des journaux dévoués et des écrivains éminents; mais il n'avait aucun organe à opposer, d'une part, à la *Minerve*, au *Censeur*, aux *Lettres normandes*, à l'*Homme gris*, à la *Bibliothèque histo-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*rique;* d'autre part, aux *Archives,* au *Publiciste* et au *Spectateur*. A la vérité, Fiévée, qui subissait son emprisonnement dans une maison de santé, continuait sa *Correspondance politique et administrative;* mais cette publication n'exprimait d'autre pensée que celle de son auteur. D'ailleurs, ni les journaux quotidiens, ni les livres, ne pouvaient suppléer aux écrits semi-périodiques, et le parti auquel manquait ce genre nouveau de publicité se trouvait, par rapport aux autres partis, dans un état d'infériorité qui depuis quelque temps inquiétait les membres les plus actifs et les plus intelligents de l'opposition royaliste. Trois ans auparavant ce parti était maître de la majorité dans la chambre des députés et pouvait se croire à la veille de son triomphe; trois ans plus tard, pour son malheur et celui de la Restauration, il s'empara du pouvoir. En 1818, la majorité lui avait échappé, et le pouvoir ne paraissait pas près de lui venir; loin de là, il savait que la prochaine élection allait encore l'affaiblir. C'est dans cette situation presque désespérée qu'au lieu de céder au découragement, ou de conspirer dans l'ombre, les chefs du parti prirent la noble résolution de faire personnellement appel à l'opinion, et de combattre, non sous le masque, mais à visage découvert, pour les idées, pour les principes, auxquels, à raison ou à tort, ils étaient attachés.

Mais la fondation d'un recueil nouveau présen-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tait de grandes difficultés. Pour qu'il parût avec éclat, il fallait que les hommes les plus considérables du parti s'y associassent ouvertement. Or, ces hommes, appartenant pour la plupart à l'ancienne noblesse, étaient en outre pairs de France ou députés, et il leur en coûtait de se faire journalistes. Chateaubriand lui-même paraissait y répugner. Néanmoins, l'intérêt commun triompha de ces scrupules, et, dans une réunion qui eut lieu chez M. Matthieu de Montmorency, la fondation du Conservateur fut résolue. Aux premiers fondateurs, MM. de Bruges, de Talaru, de Polignac, de Vitrolles et Matthieu de Montmorency, s'adjoignirent bientôt MM. de Chateaubriand, Fiévée, de Villèle et de Castelbajac, ce dernier au refus de M. de Bonald. Puis on jugea à propos d'attribuer à un ecclésiastique une des places du comité de direction. M. de Montmorency proposa un missionnaire, l'abbé Fayet; mais le propriétaire de la *Quotidienne,* M. Michaud, vieux et honnête royaliste, fit écarter l'abbé Fayet par de graves motifs, et, sur la proposition de M. de Vitrolles, l'auteur déjà célèbre de l'*Indifférence en matière de religion,* Lamennais, fut agréé.

Ainsi fut fondé le *Conservateur,* dont le premier numéro parut le 8 octobre. Ce numéro, qui eut un grand retentissement, contenait une lettre de l'éditeur du Conservateur, M. Lenormand, à Chateau-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

briand, et une réponse de celui-ci, dans laquelle il exposait, avec son talent ordinaire, le plan du nouveau journal et la ligne qu'il comptait suivre (1).

Voici la demande, et un extrait de la réponse :

Monsieur le Vicomte, vous savez mieux qu'un autre avec quelle fureur on recommence à proclamer les principes qui depuis trente ans ont fait tant de mal à la France. C'est pour opposer une digue à ce torrent que j'ai le projet de publier un ouvrage qui, sous le titre de *Conservateur*, paraîtra à des époques indéterminées. Les rédacteurs de cet ouvrage, en conservant les saines doctrines, s'attacheront à combattre plutôt les choses que les hommes, comme le plus sûr moyen de faire triompher les bonnes opinions.

Le succès de cette entreprise, Monsieur le Vicomte, serait assuré, si je pouvais espérer que vous et vos amis vous voulussiez bien y concourir. Si vous aviez même l'extrême bonté, dans un moment de loisir, de me tracer le plan que je dois suivre pour donner au Conservateur l'importance qu'il doit avoir, vous me rendriez un véritable service.

— Rien de plus utile que votre entreprise, répond Chateaubriand : elle donnera à ce qu'on appelle l'opinion royaliste un organe qui lui a manqué jusqu'à présent. Les diverses opinions qui partagent la France ont trouvé moyen de se faire entendre : l'opinion ministérielle domine les gazettes censurées ; l'opinion indépendante règne dans une sorte de journal irrégulier ; des opinions d'une nature encore plus prononcée ont des feuilles qui les propagent. Il n'y a que l'opinion royaliste qui ne sait où se réfugier ; à peine trouve-t-elle un abri dans deux excellents journaux, mais qui, harcelés par la censure, et obligés de recevoir des articles officiels, sont à chaque moment en danger d'être supprimés pour les phrases même que la censure a laissées passer.

Ayant donc à soutenir et les assauts ministériels et les atta-

(1) *Histoire du Gouvernement parlementaire*, t. IV, p. 469.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ques des indépendants, l'opinion royaliste qui ne peut répondre, est misérablement opprimée. Or, comme cette opinion est celle d'une puissante minorité dans les deux chambres législatives, il en résulte que, dans l'intervalle des sessions, l'opposition, nécessaire à la vie d'un gouvernement représentatif, est détruite, et que l'on est privé de ces lumières qui jaillissent de la contradiction.....

Le projet de l'établissement du Conservateur est donc très-bon en lui-même : il ne s'agit plus que de savoir comment le mettre à exécution.

D'abord, je dois déclarer que ni moi ni mes amis ne prendrons jamais aucun intérêt à un ouvrage qui ne serait pas parfaitement constitutionnel. Nous voulons la Charte ; nous pensons que la force des royalistes est dans la franche adoption de la monarchie représentative.....

... Le Conservateur soutiendra la religion, le roi, la liberté, la Charte et les honnêtes gens, ou ni moi ni mes amis ne pouvons nous y intéresser...

Il serait assez piquant de commencer la carrière du Conservateur par nous donner un *état de situation des journaux*.

Le public a sans cesse besoin qu'on lui remette en mémoire les choses même dont il est tous les jours occupé : il lit vite et lit mal; il est distrait et oublieux. Quoiqu'il sache très-bien que nos gazettes sont soumises à la censure, que ces gazettes n'expriment par conséquent que la pensée des entrepreneurs de cette censure, cependant il se laisse séduire par des mensonges incessamment répétés.

Parlant d'abord des journaux censurés, on ferait voir comment on leur permet, avec une sorte d'adresse, de porter des couleurs différentes, quand ils traitent de l'ancienne monarchie, de la morale et de la religion. Ainsi il y en a qui peuvent déclamer à leur aise contre les prêtres, les nobles, l'ancien régime; et d'autres à qui l'on accorde la faculté de défendre ce que les premiers ont attaqué, pourvu que ceux-ci n'aillent pas trop loin dans leur réponse et qu'ils s'abstiennent de tout ce qui serait ou trop vif ou trop net. Quelquefois il est permis d'avoir une opi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nion littéraire sur un ouvrage ou sur un auteur, bien que cela souffre encore des restrictions : un rédacteur qui veut écrire en sûreté doit avoir sous les yeux un tarif des hommes avec les variations du cours, comme on a un almanach avec les phases de la lune. Souvent certains noms sont proscrits : les laisser passer dans un journal, c'est conspiration et trahison.

Telles sont les libertés religieuses, morales et littéraires, *légalement* permises aux journaux censurés; quant à la liberté politique, elle est interdite à tous. Ils ne doivent contenir que les louanges des autorités, l'admiration de leurs œuvres, et les raisonnements nécessaires pour l'événement du moment.

Ainsi nous allons bientôt voir paraître les *colonnes* officielles sur les élections. Chaque journal censuré aura, selon sa *couleur tolérée*, un petit article libéral, royaliste, indépendant, jacobin même, mais qui dira en définitive la même chose, c'est-à-dire : Nommez des députés comme le veut le ministère.

Les bonnes gens s'émerveilleront : après avoir bien retourné la chose dans leur esprit, ils concluront que c'est là très-certainement l'opinion générale : « car remarquez, diront-ils, que les journaux de principes les plus opposés insinuent cependant la même chose dans un différent langage ; les diverses opinions, la France entière, veulent donc pour députés des ministériels : il faut donc choisir des ministériels, puisque tout indépendant veut la république, tout royaliste la féodalité. »

. . . . . .

On n'oubliera pas dans l'historique des journaux qu'il existe deux censures, l'une pour l'intérieur, l'autre pour l'extérieur. Voulez-vous dire qu'il pleut à Paris? Adressez-vous à la police. Prétendez-vous vous élever jusqu'à parler du temps qu'il fait à Londres? Demandez-en la permission au ministère des affaires étrangères.

Veut-on répandre des calomnies qu'un reste de pudeur empêche de publier trop près de nous? On a recours aux feuilles italiennes, allemandes, anglaises. Il faut dénoncer au tribunal de l'opinion européenne ces certaines *correspondances privées* où l'on immole aux passions l'honneur des Français et la dignité de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

patrie. On ferait bien de donner dans le Conservateur des extraits de ces correspondances, sans réflexions, sans commentaires : ce serait une digne vengeance et une noble réfutation.

Les plus abominables choses ont quelquefois leur côté risible. Quand le public lit dans nos journaux des articles de Londres où l'on applaudit aux mesures du parti triomphant en France, il ne sait pas, ce pauvre public, que ces articles sont extraits des *correspondances privées ;* que ces *correspondances privées* sont écrites originairement en français, puis déguisées à l'anglaise dans les gazettes de Londres, puis rhabillées à la française dans les journaux de Paris. Certes, il est naturel que nous reprenions ces éloges, ils sont bien à nous. Cependant, pourquoi tant de peines? Puisque nous possédons les originaux, il vaudrait mieux nous les donner, sans leur faire faire le voyage d'outre-mer : les bons ouvrages perdent toujours à la traduction.

Des journaux soumis à la censure, passons aux feuilles libres : ce sont les astres *rebelles*, ou les comètes, de notre système. Il y a peu de chose à observer ici sur ces feuilles. Elles ont une opinion, le Conservateur en aura une autre : il les combattra plus ou moins, selon qu'elles s'éloigneront ou se rapprocheront de son avis. Seulement, il faudra prendre garde de se tromper sur leur véritable esprit, et bien connaître leur position politique.

Une feuille devenue célèbre attaque souvent le ministère; elle est attaquée à son tour dans les gazettes ministérielles, on a même créé exprès pour la repousser un journal rédigé par des hommes de talent. Le moyen est mauvais. Pour bien combattre, il faut employer des armes égales : ce n'est pas avec une feuille soumise à l'influence de l'autorité qu'on remportera la victoire sur une feuille sans maîtres. Les hommes courent à la liberté : ils se défient de la meilleure opinion, s'ils la supposent commandée.

Cependant, il arrive une chose singulière. Malgré la dissidence qui existe entre la feuille indépendante et le ministère, celui-ci finit presque toujours par faire ce que celle-là a conseillé. Est-ce l'autorité de la raison et du talent qui l'emporte? Existerait-il un point de contact entre le journal irrégulier et le ministère?

EFERUS - Recherches & Classification numériques

S'accordent-ils sur de certaines bases? Nous faisons les frais de cette union : on pardonne à la feuille indépendante des libertés qu'on ne lui passerait pas si elle n'attaquait les royalistes.

Que le Conservateur ne s'attende pas à être traité avec cette indulgence. Le ministère a été cruellement injuste envers l'opinion et les hommes qui vont enfin élever la voix; or, on ne pardonne jamais les torts qu'on a eus et les fautes que l'on a faites, aux victimes de ces fautes et de ces torts : c'est Tacite qui le dit. Ce que le ministère hait avant tout, ce sont les royalistes : partons de ce point pour n'être pas trompés.

Maintenant, entrons dans les détails, et voyons quelle sera la tâche du Conservateur. Elle est grande et pénible : il doit embrasser dans ses observations, lois, ordonnances, administration, mœurs, littérature, arts, etc., etc.

## Suivent de longs développements sur la manière dont le Conservateur devra envisager chacun des points de la politique et de l'administration.

Je termine cette trop longue lettre : j'ai touché à tout en courant, non pour offrir des modèles, mais pour me faire entendre par des exemples. En parlant des inimitiés qui attendent les rédacteurs du Conservateur, je n'ai pas voulu les inviter à rendre haine pour haine, guerre pour guerre. Il convient au contraire de rappeler sans cesse que les royalistes ne sont ennemis de personne, pas même du ministère qui les a persécutés; qu'ils sont prêts à se réunir à ce ministère aussitôt qu'il adoptera les vrais principes de la monarchie. Ils ne demandent rien, ils ne mettent leur suffrage à aucun prix, si ce n'est à celui du salut du roi et du bonheur de la France. Ils n'ont ni prétentions ni vanité : mais il est naturel qu'ils aient le sentiment de leur dignité et de leur force. Ils savent que la saine majorité de la France partage leurs opinions; et quand on dit qu'ils ne sont qu'un parti faible et sans capacité, ils sentent très-bien qu'ils sont nombreux, et qu'ils valent au moins ceux qui les outragent. Ils gémissent d'être dans une opposition contre nature, mais la faute

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en est à ceux qui les ont repoussés. Ils regrettent les amis qu'ils peuvent laisser dans les rangs de leurs adversaires ; mais ils sont forcés d'obéir à leur conscience : M. Burke se sépara en pleurant des vieux compagnons de sa carrière politique, quand ceux-ci embrassèrent des opinions contraires à leur pays.

Les royalistes pensent qu'il est plus que temps d'ouvrir les yeux ; que l'on a versé d'un côté, que sous peu on reconnaîtra l'abîme sur lequel on penche. Ils désireraient que le départ des alliés, en rendant la France à sa dignité, fût le signal de la réunion de tous les vrais Français. Ils souhaitent ardemment, sincèrement, d'âme et de cœur, cette réunion : puisse leur vœu être exaucé !

En attendant, ils ne se laisseront plus tromper. Leur esprit de condescendance n'a fait qu'accroître le mal. Poussés dans leurs derniers retranchements, calomniés dans toute l'Europe lorsque résignés ils souffraient en silence, traités de conspirateurs, d'ennemis du roi, de traîtres à la patrie, ils sont forcés de se défendre pour ne pas consentir à leur déshonneur. Dans un tel état de choses, le Conservateur sera éminemment utile.

En suivant la ligne qu'on lui trace, le Conservateur peut compter sur l'intérêt du noble écrivain, et sur celui de tous ses amis, auprès desquels il promet de s'employer. Dès à présent il est assuré du concours du vicomte Matthieu de Montmorency, du comte Jules de Polignac, et du marquis de Talaru.

Le Conservateur, d'après le programme de Chateaubriand, devait être parfaitement constitutionnel, et soutenir la religion, le roi, la liberté, la Charte et les honnêtes gens ; mais en même temps il se réservait le droit de discuter les lois faites aussi bien que les lois à faire. Partout, d'ailleurs, où la liberté de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la Charte aurait été violée, partout où de fausses mesures auraient causé des dommages à la patrie, le Conservateur promettait de porter un regard attentif, et de ne pas se laisser détourner de ce devoir par la doctrine qui prétend couvrir de l'inviolabilité royale la responsabilité ministérielle. Chateaubriand signalait enfin le singulier contraste qui existait entre les idées et les mœurs de la France. En France, selon l'illustre écrivain, il y avait autant d'indépendance dans les idées que de servilisme dans les mœurs. « Libre de tous les préjugés, disait-il, esclave de toutes les passions, dominant toutes les lois, rampant sous tous les maîtres, le siècle est demeuré indépendant par l'esprit, dépendant par le caractère. Cela explique bien des choses. »

Dans un des numéros suivants, Chateaubriand complétait sa pensée en présentant un tableau, plus brillant qu'exact, de ce qui s'était passé en France depuis 1814, et il ne manqua pas cette occasion de célébrer encore une fois les mérites incomparables de la Chambre de 1815. A partir de ce moment, toute hésitation cessa dans le parti royaliste, et aucun des hommes que ce parti regardait comme ses chefs ne voulut rester en arrière. Ainsi, à côté du nom de Chateaubriand on vit paraître successivement ceux de Castelbajac, de Jules de Polignac, de Lamennais, du cardinal de la Luzerne, de Fitz-James, de Fiévée, d'Herbouville, de Villèle, enfin

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de M. de Bonald, qui, après quelques jours, se décida à venir rejoindre ses amis. Des jeunes hommes pleins d'espérance accoururent se placer aux côtés de ces chefs illustres : Lamartine, Berryer fils, de Genoude, firent là leurs premières armes dans la presse. Ce dernier y écrivait des articles de critique littéraire. Lamennais s'y fit surtout remarquer par la vigueur avec laquelle il y traitait les questions qui se rattachaient à la religion ; il y attaqua le monopole de l'enseignement concentré dans les mains de l'Etat, le signalant comme une violation intolérable des droits des pères de famille, une négation de la liberté humaine, et un danger permanent pour la société.

C'était une puissance assurément que la réunion de pareils noms et de pareils talents ; elle ne présentait pourtant pas un faisceau aussi homogène que la rédaction de la *Minerve*, et le Conservateur ne marchait pas aussi franchement à un but aussi nettement déterminé que la feuille libérale. On sait la scission qui avait éclaté de bonne heure au sein de l'école catholique et monarchique, et ce n'est pas ici le lieu d'insister sur les nuances assez profondes qui séparaient Chateaubriand de MM. de Bonald, de Maistre et Lamennais ; mais n'y avait-il pas déjà quelque chose d'étrange dans ce fait, que l'initiative d'une œuvre destinée à battre en brèche, au nom des idées monarchiques et catholiques, la po-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

litique royale, eût été prise par celui des chefs du parti qui avait déclaré qu'il fallait accepter sans arrière-pensée le terrain de la Constitution? Dans tous les cas, on ne peut se dissimuler ce qu'avait de dangereux, au point de vue monarchique, cette lutte d'idées entre la politique de la royauté traditionnelle et très-chrétienne et les écrivains les plus éminents de l'école catholique et monarchique. Et puis, comme l'observe avec beaucoup de raison un historien, cette fausse situation engageait cette grande école plus avant qu'elle n'eût voulu peut-être dans deux questions d'une haute importance, et qui demandaient à être touchées avec une prudence extrême au début du gouvernement représentatif en France : la question de la liberté de la presse et celle de l'omnipotence des majorités parlementaires. Dans la nécessité où étaient les écrivains de cette école d'employer la presse comme une arme de guerre, ils prirent avec l'opinion soit des engagements formels, soit des engagements indirects, au sujet de la liberté de la presse la plus étendue. Ces engagements devaient devenir un embarras considérable pour eux quand ils auraient à gouverner. En usant de la presse avec cette liberté et cette vivacité, ils donnaient la mesure d'une liberté qu'ils ne pourraient accorder sans danger ni refuser sans discrédit moral quand ils viendraient à gouverner, et que ceux qu'ils auraient renversés useraient de la même tactique (1).

(1) Alfred Nettement, *Histoire de la littérature française sous la Restauration.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Pour nous, nous devons rendre cette justice à Chateaubriand qu'au milieu de nombreuses inconséquences il n'a jamais varié sur ces deux grands principes : l'intégrité du gouvernement représentatif et la liberté de la presse, et que partout et toujours il les a défendus de sa parole et de sa plume.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle feuille ne fut pas accueillie sans quelque réserve par le parti qu'elle prétendait servir ; mais nous avons déjà vu que l'hésitation n'avait pas été longue. Dans quelques salons ministériels on essaya bien de se moquer de la *Minerve blanche*, et l'on entendit le duc de Richelieu exprimer le regret de voir des pairs de France descendre à ce point de leur haute position, ce qui, disait-il, allait les achever ; le succès du Conservateur n'en fut pas moins très-grand et très-mérité.

Il faut convenir cependant qu'il y avait du vrai dans le jugement qu'en portait une notice contemporaine que j'ai déjà citée. « Le Conservateur, dit cette notice, est l'organe et le point de ralliement d'un parti, c'est ce qui fait son succès. Aussi l'éditeur, peu soigneux de sa rédaction, reçoit-il des articles de toute main, pourvu qu'il soit autorisé à mettre au bas une signature marquante du parti. » Le Conservateur en convient implicitement lui-même dans un de ces plaidoyers *pro domo sua* dont il était vraiment par trop prodigue. « Il avait ouvert, dit-il, une porte à tous les hommes monarchiques, et sur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le-champ il avait reçu de tous côtés la preuve de l'esprit de royalisme qui dominait; chacun s'était empressé de travailler et de coopérer à cette noble entreprise; les matériaux qui lui avaient été envoyés avaient plus que suffi à remplir son cadre. «

La même pensée se retrouve dans une caricature fort plaisante de l'*Homme gris*. Sur un des côtés de la scène s'élève un poteau auquel est appendue l'enseigne du Conservateur. Au pied de ce poteau, hissé sur une pile de livres portant les noms de ses principaux ouvrages, Chateaubriand, en robe de moine, harangue une foule de vieux nobles qui se précipitent vers lui en tendant les bras ou lui offrant leur plume. « Le nombre, le talent, l'esprit, sont pour nous, leur crie le moine Conservateur; avec cela on est bien fort! » —Et les autres de vociférer: «Nous le jurons! » — « Guerre aux vilains! » La *Quotidienne*, en vieille marquise, les poings sur les hanches, et le *Drapeau blanc*, dans un costume de ci-devant, contemplent du haut d'une estrade ce spectacle attendrissant.

C'était la charge d'une vérité. Au milieu d'excellents articles, le Conservateur en présente beaucoup de très-faibles; il est rempli de commérages. Il n'y a presque point de numéro où il ne vante ses mérites et son succès, « qui ne peut être dû ou qu'à l'esprit royaliste se trouvant réellement en majorité, ou au talent des hommes qui concourent à sa rédac-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion. — Dans l'étranger, le Conservateur commence à exercer une influence considérable. Les journaux anglais, et notamment le *Courrier,* s'appuient de son autorité. En France, il fait naître une foule de feuilles royalistes, qui croissent *sub umbra alarum.* — Il est traduit en toutes langues, lu en tous pays. — Il a chassé les journaux jacobins de poste en poste. — Enfin, il a produit un dernier bien : il a forcé la main aux ministres sur la liberté de la presse. Lorsque ceux-ci ont vu qu'ils ne pouvaient plus enchaîner l'opinion royaliste, que d'autres feuilles s'établissaient à l'ombre du Conservateur, ils ont abandonné la censure. »

Le Conservateur avait imité la *Minerve* jusque dans sa forme; il avait, lui aussi, ses *Lettres sur Paris ;* du moins chaque numéro contenait un article qui figurait sous ce titre à la table, mais qui dans le corps du journal n'avait d'autre en-tête que la date. Cet article, sorte de chronique sous forme de lettre, terminait d'abord le journal, et était signé : *le Conservateur.* L'auteur de cette chronique était Chateaubriand, si l'on en croit la notice précitée. « M. de Chateaubriand, y lit-on, y compromet aussi trop souvent son admirable talent dans un article final signé : *le Conservateur.* » Il y a plus tard de ces lettres qui sont signées de Castelbajac, d'autres de Fiévée. Mais les unes comme les autres demeurent loin de leur modèle.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les modifications introduites dans le régime de la presse par la législation de 1819 compromirent un instant, paraîtrait-il, l'existence du Conservateur; le bruit courut de sa dissolution, et il se crut obligé de le démentir. Il annonça donc qu'il ne changerait rien à sa forme, et qu'il resterait sous la nouvelle législation ce qu'il était sous l'ancienne. « Toutes les personnes qui se sont fait un devoir de soutenir le Conservateur, disait-il, continueront à parler à cette tribune publique du royalisme; elles aiment trop leur pays pour ne pas achever le bien qu'elles ont si heureusement commencé.

Loin donc de se dissoudre et de se démembrer, comme on s'était plu à le dire, le Conservateur s'organise et prend une nouvelle stabilité. Nous avons quelquefois parlé du bien qu'il a fait; nous devons en parler encore, afin de montrer quelle sera maintenant sa tâche au milieu des journaux devenus libres.

Qu'on veuille bien se rappeler l'époque où le Conservateur a paru l'année dernière : les journaux royalistes étaient opprimés par la censure; les journaux d'une opinion opposée, et soumis pourtant à cette même censure, jouissaient de la plus grande liberté. Les principes religieux, les principes moraux, les choses et les hommes monarchiques, étaient journellement attaqués. Aucune réfutation n'était possible, ou du moins la censure mettait de telles restrictions à la réponse, qu'il était aussi expédient de se taire. D'une autre part, des feuilles semi-périodiques, affranchies de tous les jougs, répandaient tous les poisons. Il y avait de ces feuilles pour toutes les classes de la société, pour tous les genres de calomnie : elles faisaient à la France le mal même que la *Correspondance privée* faisait à l'Europe. On avait la faiblesse d'en avoir peur : les niais admiraient, les poltrons tremblaient,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les méchants se réjouissaient; une poignée d'hommes se disait un parti, prétendait représenter l'opinion de la France, et, chose déplorable, on sollicitait l'alliance de ces hommes.

Ce fut au milieu de cette crise que se forma l'association du Conservateur. Ceux qui en conçurent l'idée croient avoir bien mérité de leur pays. Ils ont fait voir qu'avec de la constance et de la fermeté, on peut, par les plus petits moyens, obtenir de grands résultats. Les ennemis même sont obligés de reconnaître nos succès et les changements heureux opérés par le Conservateur. Les journaux jacobins déclinent; nous les avons chassés de poste en poste. Le courage est revenu aux honnêtes gens. Au dehors, nous avons porté un coup mortel à la *Correspondance privée,* et le Conservateur, traduit en toutes langues, lu en tous pays, réimprimé en Suisse, a servi à détromper l'Europe comme à éclairer la France....

Nous n'avons jamais varié sur la nécessité d'établir la liberté de la presse. Ceux des royalistes qui, par les motifs les plus respectables, craignaient l'usage de cette liberté, sont-ils convaincus aujourd'hui que leur frayeur était sans fondement? Nous ne cessions de leur dire que la censure était la licence pour une opinion et la servitude pour une autre, qu'elle donnait le moyen de l'attaque et refusait celui de la défense : voient-ils maintenant la vérité de cette assertion? Les journaux jacobins sont-ils plus violents, plus mauvais, plus impies, plus anti-monarchiques, qu'ils ne l'étaient sous la censure? Pas davantage : au contraire, ils semblent même plus modérés. Et quel essort n'ont point pris les journaux royalistes! Aurait-on sous la tyrannie de la police repoussé l'éloge de la Convention fait à la tribune par M. le garde des sceaux? Aurait-on répondu sur-le-champs au misérable article du *Moniteur?* Aurait-on relevé, jour par jour, les fautes ou les turpitudes publiques?

Et voyez comme les ministres ont été réduits à l'instant même à leur propre force, comme on a connu sur-le-champ la mesure de leur pouvoir! Il ne leur reste que deux journaux, le *Moniteur* et le *Journal de Paris :* tout le reste est contre eux; car les feuilles jacobines, qui leur sourient quand ils font l'éloge de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Convention, qui les gourmandent quand ils frappent les régicides, sont leurs ennemies autant et plus que les feuilles royalistes.

Il est évident que le Conservateur, au milieu de l'indépendance des journaux quotidiens, a changé de position. Il cesse d'être soldat ; mais, sans s'ériger en chef, il ne doute point que l'opinion royaliste ne lui accorde cette attention qu'il a méritée par son dévouement dans un temps critique ; il a droit encore à cette attention par la position plus indépendante des hommes qui l'ont établi et qui vont le soutenir. Ces hommes ont accepté l'honneur de l'inimitié que les ministres leur ont si gratuitement et si libéralement accordée, et ils sont à l'abri de toute séduction comme de toute crainte. Le Conservateur veillera donc sur la bonne direction des opinions royalistes, et les empêchera de s'égarer dans leurs succès, comme ils les a ranimées dans leurs revers.

Jusqu'ici les journaux royalistes marchent dans une excellente direction ; ils se montrent amis du roi, amis de la Charte. L'Europe va voir enfin où sont les vrais constitutionnels, les hommes qui veulent réellement la monarchie sans oppression, la liberté sans licence.

Le *Journal des Débats,* jadis le plus entravé par la censure, a repris ses bonnes doctrines et sa supériorité ; la *Quotidienne,* qui a lutté si courageusement contre cette même censure, redouble de zèle et de talents ; la *Gazette de France,* revenue franchement au royalisme, s'est fait remarquer dernièrement par des articles aussi bien pensés que bien écrits ; le brave et brillant *Drapeau blanc* continue de se battre aux avant-postes ; la *Bibliothèque royaliste* répond victorieusement à la *Bibliothèque historique,* et garde le trésor des chartes révolutionnaires. Nous espérons que la *Bibliothèque religieuse,* l'*Oracle français,* le *Panache blanc,* se soutiendront à Paris, et que la *Ruche d'Aquitaine,* à Bordeaux, le *Provincial,* à Nimes, l'*Ami du Roi,* à Toulouse, et plusieurs autres, continueront à maintenir la bonne opinion des provinces. Au reste, si le cautionnement faisait disparaître quelques feuilles royalistes, il est probable qu'il nous débarrasserait de quelques journaux jacobins. Quant aux feuilles ministérielles, comme elles sont réduites à deux, il ne sera pas difficile à qui de droit de les sou-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tenir ; mais elles n'obtiendront pas plus de faveur que les ministres n'obtiendront de succès.

Le Conservateur cessa de paraître, comme la *Minerve,* lorsque la censure fut rétablie à la suite de l'assassinat du duc de Berry. Cette résolution fut annoncée aux souscripteurs par Chateaubriand dans une lettre qui termine la soixante-dix-huitième et dernière livraison.

J'avais formé, dit le noble écrivain, le projet de finir cet ouvrage comme je l'avais commencé, c'est-à-dire d'en composer la dernière livraison tout entière, et de la consacrer à retracer les services que les écrivains du Conservateur ont rendus à la cause monarchique ; services immenses, j'ose le dire, et qu'on reconnaîtra surtout lorsqu'on n'entendra plus la voix du Conservateur. Le temps m'a manqué pour cette récapitulation...

Il nous restait encore beaucoup à faire, et, malgré les dégoûts attachés à ce genre d'ouvrage, nous étions résolus à continuer nos sacrifices. Une loi vient de nous arrêter : ni nos principes ni notre position ne nous permettent d'écrire sous la censure. D'un autre côté, il ne nous convient pas d'éluder la loi. Les opinions révolutionnaires trouveront des moyens de se soustraire à la surveillance ministérielle ; mais les bons principes seraient moins bons par cela seul qu'ils se déroberaient à l'autorité. La vérité peut se montrer sous le voile de la fable ; elle ne prend jamais le masque de l'erreur.

Une chose m'afflige : je crains que le silence du Conservateur ne nuise à la cause monarchique. Ce recueil, devenu le dépôt général des saines doctrines, avait établi une unité de principes et d'efforts entre tous les honnêtes gens de l'Europe : il disait ce qu'il fallait craindre, il apprenait ce qu'il fallait espérer ; et son succès en défendant des victimes lui donnait le moyen d'en secourir d'autres.

Cependant que les royalistes ne se découragent pas : le Conser-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vateur les laisse dans une position beaucoup meilleure que celle où il les trouva. De plus, je ne renonce pas à combattre leurs ennemis dans des écrits non soumis à la censure : on sait que mes intérêts particuliers me touchent peu et que je ne crains personne. Il faut se séparer : le temps presse. Le projet de loi de censure, adopté par la chambre des pairs, vient de l'être par la chambre des députés, et le Conservateur va cesser de paraître. Puissent les royalistes, encore une fois volontairement désarmés, être mieux payés de ce dernier sacrifice que de tous ceux qu'ils ont déjà faits ! Puissent-ils ne pas voir renaître les abus dont ils ont eu à se plaindre ! Pour moi, heureux d'avoir défendu les nobles et touchants intérêts de la France monarchique, je serai trop récompensé si elle garde un souvenir bienveillant au Conservateur.

Et ailleurs, s'adressant à l'ombre du duc de Berry, Chateaubriand s'écriait : « Prince chrétien, digne fils de saint Louis, avant que vous soyiez descendu dans cette dernière demeure, recevez notre dernier hommage. Vous aimiez, vous lisiez un ouvrage que la censure va détruire; vous nous avez dit quelquefois que cet ouvrage sauvait le trône. Hélas ! nous n'avons pu sauver vos jours ! Nous allons cesser d'écrire au moment où vous cessez d'exister. Nous aurons donc la douloureuse consolation d'attacher la fin de notre travail à la fin de votre vie. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## IV

Efforts du ministère pour résister au courant. Il multiplie d'abord, pour sa défense, les publications ministérielles : le *Publiciste*, le *Spectateur*, le *Modérateur*. — Querelles faites à la presse, particulièrement aux *journaux marrons*. — Il se résout à essayer de la répression et recourt aux tribunaux. Procès du *Censeur*, de la *Correspondance administrative*, de la *Bibliothèque historique*. — Société des Amis de la presse, M. de Broglie. — Zèle et désintéressement des avocats de la presse : MM. Dupin, Mauguin, Berville, Mérilhou, etc.

Si donc, avant 1819, des entraves pesaient encore sur les journaux et les écrits périodiques, ils ne laissaient pourtant pas, ainsi qu'on en a pu juger, de jouir d'une assez grande liberté, et ils en usaient largement ; les hommes politiques les plus considérables y avaient eux-mêmes recours pour répandre au loin les flammes brillantes ou le feu couvert de leur opposition. Chateaubriand, de Bonald, Villèle, dans le *Conservateur*, Benjamin Constant dans la *Minerve*, livraient au cabinet un assaut continu.

Le ministère essaya d'abord de se défendre par les mêmes armes, et on le vit multiplier pour sa défense les publications analogues : le *Publiciste*, le *Spectateur politique et littéraire*, le *Modérateur*, etc.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le *Modérateur* était rédigé par Benaben, un transfuge de la *Minerve,* que Benjamin Constant et Etienne trouvaient trop modéré, et qui cherchait, à l'instar des doctrinaires, à se frayer une voie moyenne entre les libéraux et le ministère. On a dit que cet écrivain, qui, après avoir déserté l'opposition, ne travailla plus qu'à des feuilles ministérielles, appartenait à la police. Ce qui est certain, c'est qu'il avait des idées singulières sur la conscience politique, qu'il plaçait — c'est lui-même qui l'avoue — non dans sa manière de voir, mais dans le prix qu'on lui en offrait. C'était, dans tous les cas, pour le ministère, une assez pauvre recrue.

Je n'en dirai pas autant du *Publiciste,* fondé par deux hommes de talent fort jeunes encore, M. Charles Loyson, qui s'était déjà fait connaître par des articles littéraires donnés au *Journal des Débats* et au *Journal général,* puis par la part active qu'il avait prise à la rédaction des *Archives politiques;* et M. Lourdoueix, qui occupa dans la presse, pendant de si longues années, la place honorable que tout le monde sait. La nuance de cette feuille était celle du centre droit. Comme à M. Bourdeau et à M. Bellart, les noms mêmes de *gouvernement représentatif* et de *représentation nationale* lui paraissaient presque révolutionnaires. Du reste, elle faisait aux partis extrêmes une excellente guerre, et un adversaire avouait qu'on y trouvait plus de talent, et surtout

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de décence et de bonne foi, qu'il n'était ordinaire d'en rencontrer parmi les écrivains qui avaient marché sous les mêmes drapeaux.

Le *Spectateur politique et littéraire*, rédigé par Auger, Campenon, Després, Droz, Lacretelle le jeune, etc., était plus grave, et d'une nuance un peu plus libérale. C'était, disait-il, pour combattre les funestes doctrines qui menaçaient de nouveau le repos public, que des écrivains retirés de la lice se décidaient à y rentrer. Leurs coups sont dirigés contre les écrivains « qui taisent le bien ou l'empoisonnent, qui inventent le mal ou l'exagèrent, qui absolvent tous les coupables et condamnent tous les juges, qui font l'apologie de tout ce qui est factieux et la satire de tout ce qui est fidèle »; — contre « les odieux valets de la tyrannie qui, à peine débarrassés de leur livrée, affectaient depuis quelque temps un amour sans bornes pour la liberté »; — contre ces hommes « ennemis ou champions de la Charte, selon qu'elle leur paraissait servir leurs intérêts, et qui souvent ne rougissaient pas de s'unir à leurs ennemis naturels. »

Mais que pouvaient, malgré toute leur bonne volonté et toute leur ardeur, ces recrues inexpérimentées ou ces vétérans oubliés, contre des athlètes de la taille des combattants de la *Minerve* et du *Conservateur?* Et puis, dans ce genre de luttes, l'intérêt, la faveur, ne sont-ils pas toujours pour les



EFERUS - Recherches & Classification numériques

assaillants? C'est ce que le *Spectateur* reconnaissait lui-même.

Parmi les innombrables avantages de la liberté de la presse, disait-il, un des plus grands sans doute est de ne laisser dans l'ombre aucune mauvaise doctrine.....

Un gouvernement constitutionnel ne peut exister sans une opposition, et une opposition ne va pas sans la liberté de la presse. Dans cet état de choses, les écrivains politiques sont nécessairement très-nombreux. L'étude et la discussion des affaires publiques sont pour eux l'objet d'une industrie honorable et souvent lucrative. Le plus grand nombre s'attache au parti de l'opposition, parce que c'est lui qui leur offre plus de chances de réputation et de fortune. Un peuple libre est ombrageux : il accueille avec faveur ceux qui paraissent veiller à la défense de sa liberté, et ceux qui entretiennent sa défiance.

Et le *Spectateur* ajoutait :

Les écrivains de l'opposition en France peuvent être divisés en deux classes. Dans la première sont les sincères amis des lois et de la Constitution. Contrôleurs vigilants et courageux des actes du pouvoir, ils sont toujours prêts à en signaler les abus. Ces écrivains ne sont pas dangereux pour l'ordre; un gouvernement sage en reçoit d'utiles avertissements, et ne les regarde pas comme ses ennemis.

La seconde classe se compose de ceux qui, sous l'ombre d'une opposition légitime, font une guerre coupable aux lois et institutions de leur pays, pour lesquelles ils paraissent animés d'un pur amour. Ils n'attaquent en apparence que les dépositaires de l'autorité, mais c'est au principe même du gouvernement qu'ils en veulent. Vous les croyez occupés à défendre la Charte, dont le nom est incessamment sous leur plume : observez-les de près, vous les verrez travailler à la déchirer, en opposant ses principes les uns aux autres, en armant sa lettre contre son esprit; flatteurs intéressés de cette partie de la nation qui a le plus souf-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fert des malheurs des temps, ils entretiennent son mécontentement, aigrissent ses peines, se font les confidents et les interprètes de ses plaintes, lui suggèrent de criminelles espérances et lui montrent en secret la ruine de nos institutions comme le terme de ses maux. Pour surprendre la confiance des malheureux meurtris des coups de la fortune publique, ils étalent à leurs yeux de fausses cicatrices.

Ne vous figurez pas, cependant, qu'ils désirent sincèrement la chute du trône et la destruction de la Charte. Cet état d'anxiété publique, qu'ils cherchent à prolonger, leur est bien plus favorable qu'une révolution. Pourquoi voudraient-ils le changement du gouvernement qui existe? C'est à ce gouvernement que la plupart d'entre eux doivent leur fortune et leur considération inespérées. Tel dont le nom était inconnu ou ridicule dans les lettres passe aujourd'hui pour un profond publiciste; tel autre qui, sous un régime peu libéral, osait à peine prétendre à un coup d'œil du maître, brave aujourd'hui les ministres et porte encore plus haut ses regards menaçants. Celui-là, qui briguait dans les bureaux un modeste emploi, s'enrichit en déclamant contre les salariés de l'Etat, et il ne changerait pas sa part du produit d'un pamphlet qu'il rédige contre le traitement d'un président de cour royale, d'un général ou d'un préfet. Il en est enfin qui doivent à l'importance du rôle qu'ils jouent le bienheureux oubli de leur ancienne réputation. Nous leur devons donc à presque tous cette justice qu'ils ne désirent pas tout le mal qu'ils semblent vouloir faire. S'ils pouvaient prévoir qu'un renversement fît cesser le sujet des larmes qu'ils versent avec tant de complaisance, ils se garderaient bien d'y prêter la main : ces larmes arrosent et fertilisent le champ qu'ils cultivent. S'ils ne pouvaient plus écrire sur les malheurs de la patrie, que deviendraient leurs tablettes d'or?

Quand le ministère vit le peu de succès de ses contre-batteries, il songea à trouver quelque autre moyen d'avoir raison de ces terribles adversaires.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ou, si l'on veut, l'on y songea pour lui, car le succès des recueils semi-périodiques excitait d'assez vives jalousies dans d'autres sphères.

« On prête souvent aux ministres des torts ou des intentions qu'ils n'ont pas, disait Etienne dans la *Minerve* (Lett. 5, 18 mars 1818); des écrivains maladroits répandent sur la liberté des écrits des bruits contre lesquels je m'inscris en faux. La loi affranchit les brochures et les ouvrages non périodiques, et cette exception, la seule qui laisse un passage à la vérité, semble exciter leur colère. Ils doivent pourtant savoir que c'est par cette seule transition qu'ils arriveront eux-mêmes à une émancipation complète. Mais quelques journalistes semblent se plaire dans leurs liens; que dis-je? ils se trouvent encore trop libres.

» Ils insinuent charitablement que des recueils qui n'ont aucun caractère de périodicité, la *Minerve*, par exemple, doivent être assujettis au timbre; et, à l'instant même, le fisc prend l'éveil. Je ne sais si, pour cet objet, la loi accorde une prime aux dénonciateurs, comme en matière de douane; on le dirait à l'ardeur que font voir certaines gens. Cette question semble en elle-même peu importante. Des écrivains qui n'ont que le désir d'être utiles à leur pays, que la pensée d'assurer le règne de la loi, seraient les premiers à se soumettre aux taxes qu'elle établit. Mais elle n'assujettit au timbre que les écrits

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*périodiques;* or, les écrits périodiques ne peuvent paraître sans l'autorisation du gouvernement: de sorte qu'atteint par le fisc, on retombe à l'instant même sous la censure. Voilà en deux mots cette petite intrigue dévoilée; par malheur l'Académie a défini le mot ouvrage *périodique* de manière à ne permettre aucun doute. Je sais qu'on révise le dictionnaire, mais on n'en est encore qu'à la lettre H; il faudra bien trois ans avant qu'on arrive à la lettre P, et on peut espérer raisonnablement qu'à cette époque le règne des lois d'exception sera fini. Il est vraiment fâcheux que le travail soit si peu avancé: on aurait pu s'arranger pour faire changer le sens du mot; il est maint académicien qui s'y serait prêté de fort bonne grâce.

» Ce n'est pas, je me plais à le répéter, le ministère, qui prend ces voies obliques : de misérables chicanes de mots sont indignes d'hommes qui administrent un grand Etat; ils doivent être révoltés qu'on leur suppose des vues aussi étroites, et l'emploi de moyens si peu dignes. »

Quoi qu'il en soit, il n'est sorte de querelle que l'administration du timbre ne fît à la *Minerve* pour établir sa périodicité, et l'assujettir ainsi à l'action du fisc. Mais l'administration des postes, on le comprend, ne se montrait pas, elle, aussi tracassière. Elle traitait officiellement la *Minerve* comme les autres ouvrages qui ne sont point de la classe des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

journaux, et elle en exigeait un droit plus élevé que celui que payaient les feuilles périodiques. Ainsi, disait encore Etienne, le fisc regagnait d'un côté ce qu'il perdait de l'autre; ainsi s'établissait une compensation qui répondait suffisamment à cette meute d'écrivains rongés d'envie, affligés du succès toujours croissant de la *Minerve*, et « qui maigrissaient de l'embonpoint d'autrui. »

La question fut même posée à la chambre des députés à l'occasion de la discussion d'un article de loi qui régularisait, en la maintenant, la perception d'un droit de timbre sur les journaux périodiques imprimés à Paris. Un député, M. de Puymaurin, après une tirade injurieuse contre les journalistes, demanda par amendement que les *journaux marrons* fussent, comme les autres, assujettis au timbre. De nombreuses protestations s'élevèrent contre cette proposition. M. de la Bourdonnaye s'étonne qu'on veuille encore augmenter l'influence de la police sur la presse. « La chambre des députés, dit-il, déjà si affaiblie par la servitude des journaux, ne conspirera pas contre elle-même en livrant au ministère le seul genre d'écrits qui puisse encore soutenir l'opinion pendant l'intervalle des sessions. » L'amendement fut retiré. La dernière conquête de la presse était ainsi ratifiée par la Chambre, et la loi de censure, en ce qui concernait les journaux, perdait sa principale raison d'être.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cependant, les brochures allaient leur train et ajoutaient encore aux embarras que cette nuée de petits journaux donnait au ministère. La plupart touchant à la question brûlante de l'occupation étrangère irritaient au plus haut point les ministres étrangers, et par dessus tous le duc de Wellington. Aux plaintes chaque jour plus amères des cercles diplomatiques correspondaient celles des salons ministériels et des ministres eux-mêmes. Le duc de Richelieu, surtout, qui n'avait jamais aimé la liberté de la presse, et qui la considérait tout au plus comme un mal nécessaire, déclarait que les mesures répressives étaient évidemment insuffisantes, et que, si on enlevait jamais au gouvernement la censure des journaux, il n'y aurait plus moyen de gouverner. En attendant, il convenait, selon lui, d'essayer de la répression, et de demander secours aux tribunaux contre la contagion des mauvaises doctrines.

On vit dès lors les procès succéder aux procès, et l'on n'a point encore oublié la triste célébrité que s'acquirent dans cette lutte quelques membres du parquet de Paris, notamment M. de Marchangy, l'inventeur du *système interprétatif,* en vertu duquel un accusateur habile phraséologue peut faire dire à un écrivain ce qu'il n'a ni écrit ni pensé.

Les journaux quotidiens ne pouvaient offrir le moindre prétexte aux poursuites, chaque ligne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'ils publiaient ayant subi l'examen préalable des censeurs. C'est donc sur les recueils qui, soit par leur volume, soit par l'irrégularité de leur publication, échappaient aux ciseaux de la censure, que tomba l'orage, et, contre l'ordinaire, ce ne furent pas les têtes élevées qu'il frappa. La *Minerve* et le *Conservateur,* journaux d'examen et de discussion, plutôt que journaux de faits, présentaient peu de prise. Dans leur critique, d'ailleurs, ils atteignaient moins les personnes que les choses, moins les administrateurs que la marche de l'administration; un peu d'habileté dans la rédaction suffisait pour les mettre à l'abri de toute poursuite.

Je donnerai ailleurs le catalogue de tous les procès de presse; ici je ne parlerai que de trois qui occupèrent plus vivement l'attention des contemporains, et qui méritent par des particularités diverses que nous nous y arrêtions; ces victimes de choix sont : le *Censeur,* la *Correspondance administrative* de Fiévée, et la *Bibliothèque historique.*

Nous connaissons déjà sommairement, par le Tableau de la presse de 1817, l'histoire du *Censeur;* Nous savons dans quels sentiments il avait vu le retour de Napoléon, les offres que Fouché avait faites à MM. Comte et Dunoyer, et le refus énergique de ceux-ci. (Voir ci-dessus, p. 127.)

Le 7e volume du Censeur allait paraître quand

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les Bourbons revinrent pour la seconde fois. Fouché, qui avait conservé sous Louis XVIII le portefeuille que Napoléon lui avait confié, se souvint de leur résistance; il fit saisir le volume qui était encore sous presse, et, cette fois, tous les efforts des auteurs pour faire levêr la saisie demeurèrent sans résultat.

« La chambre des députés de 1815 fut convoquée — c'est le Censeur qui parle, — et la majorité de ses membres montra tant de violence que toute discussion devint impossible. Ne pouvant se mettre du côté d'un parti qui, dans ses résolutions, semblait ne prendre pour guide que ses fureurs, et ne voulant pas soutenir un ministère qui se montrait beaucoup trop faible quand il défendait la justice, et beaucoup trop fort quand il attaquait les principes constitutionnels, les hommes qui ne tenaient à aucune faction et qui n'aspiraient à aucune faveur n'eurent rien de mieux à faire qu'à se condamner au silence. Ce fut le parti que prirent les auteurs du Censeur. » Ils ne rentrèrent dans la lice qu'en 1817. « Les passions n'étaient pas encore calmées, mais elles étaient du moins assez contenues pour qu'on pût paisiblement discuter les questions d'intérêt public, et, bien que la sûreté individuelle fût détruite, que les cours prévôtales fussent juges des écrits dans certaines circonstances, et qu'une partie de la France fût occupée par des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

armées étrangères, ils auraient assez d'indépendance pour dire la vérité, pour dire tout ce qu'ils jugeraient utile, et pour n'être retenus que par l'intérêt de la liberté elle-même. » *Paix et liberté,* telle était leur nouvelle devise.

En reprenant leur publication, MM. Comte et Dunoyer ajoutèrent seulement à son ancien titre le mot *Européen ;* mais ils déclarèrent qu'ils comptaient lui donner une direction toute nouvelle. « On est trop disposé, disaient-ils, à croire que les malheurs des peuples tiennent toujours aux vices des Constitutions et des lois : ils tiennent bien davantage aux vices des peuples eux-mêmes, qui ne savent ni comprendre la liberté, ni la pratiquer, ni la défendre. » En conséquence, c'était aux peuples, plus encore qu'aux gouvernements, que les auteurs du Censeur Européen s'efforçaient de dire la vérité. La polémique du jour tenait d'ailleurs peu de place dans leurs volumes, et si, quand ils jugeaient les actes du gouvernement, on pouvait les trouver sévères, injustes même quelquefois, leur langage n'était jamais injurieux ni calomnieux. Plus d'une fois même il leur arriva de donner raison aux ministres contre leurs adversaires et de venir en aide à l'administration. Ainsi, notamment, ils défendirent avec énergie la loi des élections, non-seulement contre les attaques des ultra-royalistes, mais même contre celles des vieux républicains, et ils soutin-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rent que le suffrage universel, si on l'admettait dans toutes ses conséquences, n'était propre qu'à produire le despotisme ou l'anarchie, et que « une loi qui mettait en mouvement cinq à six millions d'électeurs pour nommer une Chambre incapable de les protéger serait une loi absurde et dérisoire, une loi qui aurait pour effet de placer dans les mains des chefs du gouvernement un instrument d'oppression d'autant plus redoutable que le peuple lui-même l'aurait forgé. »

Les rédacteurs du Censeur étaient d'ailleurs fermement résolus et très-attentifs à se tenir rigoureusement dans les limites de la légalité. Cependant, le 18 juin, MM. Comte et Dunoyer furent arrêtés et conduits à la Force comme des malfaiteurs, sous la prévention d'avoir, dans un assez grand nombre d'articles, « tenté d'affaiblir par des injures et des calomnies le respect dû à la personne ou à l'autorité du roi. » On leur reprochait, entre autres griefs, d'avoir reproduit un écrit singulier, récemment publié à l'étranger, sous le titre de *Manuscrit venu de l'île Sainte-Hélène,* dans lequel Napoléon était censé raconter lui-même sa vie et justifier sa conduite, et qui occupait beaucoup l'attention publique. On ne parlait de rien moins que de les traduire, comme coupables d'attentat, devant la cour prévôtale de Paris. Un tel dessein était trop ridicule pour qu'il y fût donné suite, mais le mandat d'arrêt fut main-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tenu, et la mise en liberté provisoire refusée, bien qu'un grand nombre de personnes notables, parmi lesquelles on distinguait MM. de Broglie, Laffitte, Ternaux, Lafayette, de Tracy, Benjamin Constant, etc., se fussent offertes comme cautions.

Ce procès, surchargé d'incidents, et dans lequel la question du fond tenait beaucoup moins de place que les questions de forme et de doctrine, ne dura pas moins de six mois. MM. Comte et Dunoyer étaient des hommes d'une trempe rare en France. Le ministère public, leur tenant compte de leur conduite pendant les Cent Jours, se montrait disposé à l'indulgence, et nul doute que, s'ils se fussent bornés à présenter simplement leur défense, la liberté ne leur eût été bientôt rendue. Mais les courageux écrivains faisaient bon marché de leur personne. Convaincus de l'utilité d'un pareil procès pour la cause libérale, et persuadés que, dans les luttes politiques, comme dans d'autres luttes, on n'a rien fait tant qu'il reste quelque chose à faire, ils avaient résolu, sans s'inquiéter de ce qui pourrait en advenir pour eux personnellement, de passer en quelque sorte au creuset les actes de la procédure, et d'épuiser tous les moyens que les formes judiciaires pourraient leur fournir. « C'est peu, disait M. Dunoyer dans sa défense, que d'avoir des droits reconnus et des garanties consacrées dans le recueil de nos lois constitutionnelles : il faut encore

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous être approprié par la pratique ces garanties et ces droits; il faut, pour ainsi dire, avoir traduit le droit en fait..... Or, c'est surtout au moyen des débats judiciaires qu'il est possible de constater l'existence du droit des citoyens et d'en déterminer l'étendue. De deux choses l'une, alors : ou la décision qui intervient est favorable à la liberté, ou elle lui est contraire. Si elle est favorable, le droit est acquis pour tous; si elle est contraire, il reste démontré que les institutions destinées à protéger la liberté contiennent quelque vice, et on peut en demander la modification. En même temps le public apprend à connaître ses droits; il apprend à les défendre, et à les défendre par les voies légales, trois choses également favorables au progrès de la vraie liberté. C'est cette conviction qui soutient les accusés et qui adoucit les amertumes inséparables de leur situation. C'est cette conviction qui les détermine à ne négliger aucun des moyens que la législation peut leur offrir, dussent-ils rendre ainsi leur captivité plus longue et plus rigoureuse. »

Cette fermeté eut l'effet qu'il était facile de prévoir : MM. Comte et Dunoyer furent condamnés chacun à une année d'emprisonnement et à trois mille francs d'amende; ils furent, en outre, interdits des droits civiques pendant cinq années, et placés, pour le même temps, sous la surveillance de la haute police.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cette condamnation si exorbitamment sévère fut réduite, en appel, à trois mois de prison, grâce à un incident singulier, qui vint manifester une fois de plus la lutte intérieure qui existait au sein même des pouvoirs publics. Parmi les articles incriminés s'en trouvaient deux anonymes, relatifs, l'un à la conduite des missionnaires, l'autre à une émeute des officiers de la légion vendéenne à Lille. Or, ces deux articles avaient été rédigés sur des notes fournies secrètement à MM. Comte et Dunoyer par M. Mirbel, confident de M. Decazes, et rédacteur en chef du *Journal des Maires ;* et ce qui ajoutait encore beaucoup d'importance à ce fait, c'est que M. Mirbel, précisément au moment où commençait le procès, venait d'être nommé secrétaire général du ministère de la police, en remplacement de M. Bertin de Veaux.

Après la condamnation excessive qui venait de les frapper, les auteurs du Censeur se crurent déliés de tout ménagement. Aux moyens qu'ils avaient fait valoir en première instance, ils joignirent donc, sous le titre de *Dernières conclusions,* un mémoire dans lequel, révélant tout ce qui s'était passé entre eux et M. Mirbel, ils offraient de produire les manuscrits qui leur avaient été remis et sur lesquels l'impression avait été faite. On comprend l'effet qu'auraient produit la publication de ce mémoire et le débat auquel il aurait donné lieu. Il y eut trans-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

action : tous les chefs d'accusation furent abandonnés, à l'exception de celui qui portait sur le *Manuscrit de Sainte-Hélène*, et la condamnation fut réduite comme nous venons de le dire. Enfin, quelques mois après, malgré les efforts persévérants d'Odilon Barrot, un arrêt de la cour de cassation vint couvrir les irrégularités de la procédure, et termina cette affaire, qui avait pendant quelques mois très-vivement préoccupé l'attention publique (1).

C'est à propos de ce procès du *Censeur* que l'on vit paraître pour la première fois, sous forme de consultation, de grands manifestes de doctrine politique signés par les membres les plus considérables du barreau. M. Mérilhou, défenseur de MM. Comte et Dunoyer, produisit à l'appui de sa plaidoirie une consultation de vingt et un avocats, parmi lesquels on remarquait MM. Dupin, Persil, Parquin, Hennequin, Mauguin, Berryer fils, et quelques autres noms qui devaient trouver la célébrité dans ces luttes de presse. Cette consultation portait principalement

(1) Ce procès est rapporté, jusqu'aux moindres détails, dans un ouvrage fort intéressant, intitulé : « *Petit cours de jurisprudence littéraire,* ou Répertoire de police correctionnelle à l'usage des gens de lettres, selon MM. Hua, Vatimesnil, Marchangy, etc. », par Jouslin de La Salle, ouvrage dédié à la Chambre de 1819, et « composé entièrement dans le dessein de montrer les abus et les inconvénients sans nombre du *système interprétatif* nouvellement introduit dans les tribunaux, et le besoin d'une législation positive en matière littéraire. » A cet effet, l'auteur avait entrepris de réunir tous les procès intentés aux écrivains, avec les actes qui avaient servi de base aux procédures, les réquisitoires, les plaidoiries des parties, celles de leurs défenseurs, enfin les jugements et les arrêts qui les avaient suivis.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sur les principes. Le rédacteur, M. Dupin, y établissait la fameuse distinction « entre les attaques qui seraient dirigées contre la *personne* ou l'autorité constitutionnelle du roi, et les critiques dirigées seulement contre ses *ministres* ou les *actes* de son gouvernement. »

Et puisque l'occasion s'en présente, qu'il nous soit permis de payer un tribut de reconnaissance, au nom de la presse et des prévenus politiques, à ces généreux avocats qui, dans ces causes touchant à nos plus chères libertés, ont apporté autant de désintéressement que de zèle, qui n'ont jamais voulu recevoir d'autre récompense que l'amitié de leurs clients, et que dans plus de quatre cents procès l'on a toujours trouvés prêts à lutter contre des poursuites d'une rigueur exagérée quelquefois jusqu'à la violence, aux Dupin, aux Mauguin, aux Berville, aux Mérilhou, aux Bethmont, aux Crémieux, aux Michel de Bourges, aux Ledru-Rollin, aux Moulin, aux Picard, etc., etc.

Un autre procès que MM. Comte et Dunoyer eurent à soutenir ne fit pas moins de bruit. Un procureur du roi à Vitré, se prétendant calomnié par le *Censeur*, porta plainte contre ses auteurs; mais, au lieu de le traduire devant le tribunal de la ville qu'ils habitaient et où le *Censeur* avait été publié, il éleva la prétention de les faire juger à Rennes, sous pré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

texte qu'on y avait vendu quelques exemplaires du journal, et un mandat d'amener fut en conséquence lancé contre MM. Comte et Dunoyer. Se soumettre à ce mandat, c'eût été reconnaître une jurisprudence destructive de la liberté de la presse, puisqu'en vertu de cette jurisprudence, un auteur aurait pu être traduit successivement devant tous les tribunaux de France pour la publication du même volume, au gré du ministère public et de la partie plaignante. Et c'est ce qu'on aurait voulu. « Etrange doctrine! s'écriait la *Minerve,* d'après laquelle un écrivain pourrait se trouver frappé le même jour par 557 mandats d'arrêt lancés de toutes les cours d'assises et de tous les tribunaux de première instance du royaume, de sorte qu'il serait possible qu'un beau matin il fût enveloppé d'une armée de gendarmes qui se le disputeraient pour le mener soit au nord, soit au midi de la France. »

MM. Comte et Dunoyer refusèrent de se soumettre. Le premier parvint à se soustraire par la fuite; le second fut arrêté et conduit à la Force, d'où, après un mois d'emprisonnement, il fut transféré à Rennes. Ce nouveau procès fut pour le prévenu et pour son défenseur, M. Mérilhou, l'objet d'ovations enthousiastes. On arrivait par caravanes des villes et des départements voisins pour en suivre les péripéties et acclamer ces courageux apôtres de la liberté. — Disons, par parenthèse, que le *Journal*



EFERUS - Recherches & Classification numériques

*général* fut suspendu pour avoir parlé d'une sérénade donnée par les jeunes gens de Rennes à Dunoyer sous les fenêtres de sa prison, et d'un dîner de cinquante couverts offert par les avocats à M. Mérilhou.

Dunoyer et Comte furent condamnés; mais l'arrêt fut cassé par la cour suprême, qui frappa ainsi d'un blâme mérité l'expédient de compétence universelle à l'aide duquel on avait espéré interdire aux plaintes des départements l'accès de la publicité parisienne, « jurisprudence barbare, qui n'était qu'un moyen d'organiser la déportation, et qui fut foudroyée par l'opinion publique. »

Les auteurs du *Censeur* eurent encore d'autres démêlés avec le parquet, mais ni les saisies, ni les visites domiciliaires, ni les amendes, ni la prison, ne purent leur faire abandonner la lutte; au contraire, pour donner plus de force à leur recueil, ils en firent, à partir du 15 juin 1819, un journal quotidien, et ils ne se retirèrent de la lice que lorsque la censure fut rétablie, en 1820. Le *Censeur* fut alors réuni au *Courrier français*.

Nous avons vu quels reproches on pouvait faire aux auteurs du *Censeur*, et quant au fond et quant à la forme; mais ils ont l'incontestable mérite d'avoir osé les premiers, depuis la Restauration, professer avec franchise les principes constitutionnels

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans toute leur intégrité, et de les avoir constamment soutenus, sans faire jamais aucune concession à l'esprit militaire ou bonapartiste; ils ont encore le mérite peu commun de s'être dévoués eux-mêmes pour prouver par l'expérience faite sur eux les vices de la législation qui régissait alors la presse.

Parmi les collaborateurs de MM. Comte et Dunoyer, nous nommerons Scheffer, J.-B. Say, Daunou, dont les articles *sur les garanties* furent très-remarqués. Paul-Louis Courier y publia, entre avril 1819 et juillet 1820, des lettres où l'on trouve l'idéal de sa politique, et où commence à se dessiner la forme originale de son style. Il dit, par exemple, dans un de ces petits pamphlets : « La nation fera marcher le gouvernement comme un cocher qu'on paie, et qui doit nous mener, non où il veut et comme il veut, mais où nous prétendons aller et par le chemin qui nous convient. »

Le *Censeur*, dit M. Nettement, était le drapeau de l'école stoïque, c'est-à-dire de celle qui voulait l'application complète et immédiate du principe de perfectibilité politique, de liberté presque absolue, sans tenir assez compte des difficultés pratiques que rencontrait la Restauration. C'était, à vrai dire, une renaissance du mouvement de 89, avec cet optimisme théorique qui prend sa source dans les meilleures intentions, mais qui n'en suscite pas moins de graves périls.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'est dans le *Censeur* et dans le *Courrier français*, à la rédaction duquel il prit une part assez active, qu'on trouve la première ébauche des théories historiques d'un écrivain qui devait exercer une grande influence sur les idées historiques de son temps, d'Augustin Thierry. A cette époque, l'illustre historien cherchait — il en convient lui-même avec une bonne foi que l'on ne rencontre que chez les esprits élevés — à mettre ses écrits et ses actions en accord avec une espèce d'idéal libéral vague et indéfini, dont il ne se rendait pas bien compte. « J'avais, dit-il, l'aversion du régime militaire, jointe à la haine des prétentions aristocratiques de la Restauration, sans aucune tendance précise aux révolutions. J'aspirais avec enthousiasme vers un avenir je ne sais trop lequel, vers une liberté dont la formule, si je lui en donnais une, était celle-ci : gouvernement quelconque, avec la plus grande somme possible de liberté individuelle et le moins possible d'action administrative. Je me passionnais pour un certain idéal de dévouement patriotique, de pureté incorruptible, de stoïcisme sans morgue et sans rudesse, que je voyais représenté dans le passé par Algernon Sydney, et dans le présent par M. de Lafayette. » En d'autres termes, Augustin Thierry aurait voulu un gouvernement qui fût le moins possible un gouvernement.

C'est, enfin, dans le *Censeur*, que Saint-Simon dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

posa les premiers germes de sa doctrine, et l'on y trouve plusieurs articles, signés du maître, ou d'Augustin Thierry, qui fut, on le sait, l'un de ses premiers adeptes, où sont nettement proclamées la prééminence de l'industrie dans les sociétés modernes, et la nécessité d'une grande réforme sociale. Mais ces idées, encore confuses, étonnaient alors plus qu'elles n'effrayaient.

—

J'ai dit quelle réserve, quelle indépendance, Fiévée apportait dans son dévouement, et comment, à côté de ce qui pouvait plaire au pouvoir, qu'il voulait défendre, il n'épargnait pas la critique à ce qu'il croyait devoir blâmer.

A la fin, on trouva que dans son recueil le mauvais passait le bon, ou, si l'on veut, que le bon ne pouvait pas avoir le privilége de faire passer ce qu'on trouvait mauvais. Le n° 11 de la *Correspondance administrative* fut saisi.

Cette poursuite se présentait avec des caractères particuliers; il y avait ce qu'on aurait pu dire et ce qu'on ne voulait pas trop montrer.

Deux passages étaient incriminés. Le premier, relatif à un discours prononcé par lord Stanhope à la chambre des pairs d'Angleterre, était ainsi conçu : « Le comte Stanhope prévoit que, si nous entrons de nouveau dans les révolutions, nous y entraînerons

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tous les peuples : il a raison; mais ce ne serait certainement pas au profit de Buonaparte. L'égalité absolue, la souveraineté du peuple, la manie de la république, l'avaient précédé et lui servirent, et personne ne pourrait répondre qu'en moins de temps (cent jours) le monde puisse être encore en feu. Un incident imprévu suffirait pour entraîner les esprits. » Le ministère public avait vu dans ce passage une tendance séditieuse à alarmer les citoyens sur la durée du gouvernement et à les éloigner de l'obéissance due au roi.

Mais ce qui avait surtout déplu, c'était une phrase qu'on avait considérée comme étant à l'adresse de Louis XVIII, et dont on prétend que ce monarque avait été piqué.

Fiévée, importuné de certaines démonstrations bruyantes, et de ces acclamations que la flatterie ne manque jamais de présenter aux rois comme une preuve de l'*amour de leurs peuples;* Fiévée, qui ne concevait pas comment on pouvait faire entrer les *sentiments dans la politique,* posait en thèse générale « que l'homme n'aime pas celui qui lui commande : cela est si naturel, disait-il, qu'il ne faut pas s'en offenser. » — Et continuant de développer son idée, il disait encore : « Quand même l'amour des peuples serait sincère, le sort des rois en serait-il plus assuré, s'il n'avait pour garantie que des affections? » Il ne le pense pas, et de toute sa thèse,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

longuement développée, il concluait « qu'il ne peut y avoir d'autre garantie de la stabilité d'un peuple que dans son organisation intérieure. »

Rien de mieux en théorie; mais Fiévée avait encore dit autre chose; laissons-le parler. Suivant lui, « il s'est formé entre les peuples et ceux qui les gouvernent une hypocrisie de sentiments qui serait dangereuse, si elle n'était pas de convention. Malheur à ceux qui la prennent au sérieux! Les souverains, en général faciles aux séductions, se sont inquiétés beaucoup trop de plaire dans le sens de la démocratie; et comme il n'est jamais difficile de leur donner l'apparence d'une satisfaction à cet égard, ils se croient aimés quand on leur dit qu'ils le sont, et quelquefois même *ils le répètent avec une bonhomie qui fait pitié.* »

Voilà ce qui, disait-on tout bas, avait blessé Louis XVIII, et l'on pouvait le croire d'autant plus aisément que le roi, dans le discours d'ouverture de la session, avait effectivement dit : « Je sens que je suis aimé de mon peuple. » Habile aux interprétations, le ministère public avait vu là une grave injure, presqu'un crime de lèse-majesté. Et Fiévée de répondre tout haut : « Honni soit qui mal y pense! De telles interprétations sont divinatoires... Il n'y a de coupables, en pareil cas, que les officieux interprètes qui, pour faire valoir la pénétration de leur esprit, ont eu la malheureuse imagination de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

faire d'une réflexion générale un portrait offensant, et la témérité de l'appliquer au roi. »

Quoi qu'il en soit, au lieu de citer textuellement les passages poursuivis, on se contenta de dire que le n° 11 de la *Correspondance administrative*, « *considéré dans son ensemble*, et *notamment* aux pages 15, 35, 58, 60 et 69, présentait les caractères d'un *écrit séditieux*, et que par cet écrit Fiévée avait tenté d'*affaiblir par des intrigues et des calomnies* le respect dû au roi et à son autorité. »

Tels étaient les considérants du jugement de police correctionnelle qui déclara Fiévée coupable, et le condamna à trois mois d'emprisonnement et à cinquante francs d'amende, minimum de la peine fixée par la loi du 9 novembre 1815.

En concluant à cette peine, le ministère public avait adressé aux juges cette singulière doléance:

Nous regrettons même que cette loi ne nous accorde pas le pouvoir *discrétionnaire* qui vous eût permis, selon les circonstances, de *réduire* cette peine à une *modique amende*, ou même à la *simple suppression*. Avec cette loyale modification, vous ne seriez pas aujourd'hui dans l'alternative ou de condamner à trois mois d'emprisonnement et à cinquante francs d'amende un homme que la nature de son caractère et de *ses opinions* semblaient devoir préserver d'une pareille condamnation, ou d'absoudre son écrit (1).

Fiévée a raconté lui-même dans sa *Correspondance*, et fort spirituellement, les incidents de son

(1) Voy. les *Mémoires de M. Dupin*, t. I, p. 174.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

procès, et fait payer cher à M. de Marchangy le plaisir de l'avoir fait condamner. M. Dupin, qui lui prêta son ministère dans cette occasion, dit qu'il fut acquitté en appel ; mais les souvenirs de l'honorable magistrat l'auront mal servi : le jugement fut confirmé par la cour royale. C'est peut-être également à tort que l'on a écrit partout que Fiévée avait obtenu la faveur de faire sa prison dans une maison de santé ; du moins le contraire semblerait résulter d'une lettre adressée par lui, *de la prison de la Force,* le 2 novembre 1818, à l'éditeur du *Conservateur :*

Etant parti pour la campagne quelques jours après le jugement qui me condamnait à trois mois de prison pour avoir cru et imprimé que les gouvernements reposent sur des doctrines, et non sur des sentiments, on a répandu le bruit que *je m'étais arrangé.* Je ne sais trop ce que veut dire cette expression ; ce que je sais, c'est qu'une condamnation dérange toujours. Mais s'il me prenait jamais fantaisie d'apostasier en politique, je le ferais si hautement que personne n'oserait me le reprocher...

On a dit que dans l'arrangement que j'avais fait était entrée de ma part la promesse de ne pas écrire pendant cinq ans, et on a donné pour preuve qu'effectivement je n'avais rien imprimé depuis ma condamnation... On aurait pu se rappeler que je n'ai jamais fait paraître les divers numéros de ma *Correspondance politique et administrative* que les Chambres assemblées. Je regardais cela comme une garantie, et ce devait en être une, en effet, si les Chambres ne s'étaient pas bornées à parler tandis que les tribunaux faisaient des doctrines politiques et les appuyaient de condamnations qui sont plus que des paroles. Dans l'intervalle d'une session à une autre, je n'imprime que l'histoire de la session qui vient de finir (1)... *C'est en prison* que je corrige les

(1) Fiévée a en effet publié l'histoire des sessions de 1815, 1816, 1817 et 1820.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

épreuves du chapitre *De la liberté de la presse,* chapitre qui m'appartient spécialement, comme historien des débats publics et comme condamné juridiquement.

Cette affaire fit un grand bruit. « On ne parle dans tous les cercles que du procès de M. Fiévée, dit la *Minerve*. Un ancien préfet, un ancien conseiller d'Etat, sur les bancs de la police correctionnelle, voilà de quoi attirer tout Paris ; on dit que toutes les places sont déjà retenues. Ne trouvez-vous pas singulier ce spectacle d'un tribunal pour ainsi dire en permanence, et imprimant une sorte de célébrité à des écrivains que le public, qui n'est pas toujours le plus mauvais juge, avait condamnés à rester obscurs? Ce n'est pas de M. Fiévée que je parle; il est dès longtemps connu, et l'issue de son procès, quelle qu'elle soit, n'ajoutera rien à sa renommée. Cependant, je vous l'avoue à ma honte, et j'espère que vous ne me trahirez pas, je n'avais pas encore lu un seul des dix premiers numéros de sa *Correspondance administrative ;* le onzième vient d'être saisi, et je l'ai acheté une heure après. Si tout le monde me ressemble, vous jugez combien la saisie d'un livre est utile. Quel est, se demande-t-on de toutes parts, quel est le passage de cette brochure qui a pu armer la sévérité de la justice? On n'est pas bien d'accord à ce sujet. M. Royer-Collard avait bien raison de dire que la *provocation indirecte* est une question extrêmement délicate. Telle phrase

EFERUS - Recherches & Classification numériques

obscure n'est comprise par personne, qui devient claire par le procès qu'on lui suscite. L'auteur l'avait enveloppée de façon qu'elle n'était comprise que d'un petit nombre d'hommes exercés à toutes les ruses de l'esprit, la justice la commente et l'explique de manière à la mettre à la portée du vulgaire le plus ignorant. Il me semble voir dans le texte ces passages difficiles qui font le désespoir du commun des lecteurs, et dans l'acte d'accusation ou le réquisitoire la glose qui lève tous les voiles et qui dissipe toutes les obscurités.

» Je ne cesserai de le répéter, notre législation provisoire est désespérante pour tous les amis de l'ordre et d'une sage liberté; je le dis d'autant plus hardiment que le ministère lui-même en convient. L'autre jour, dans un article semi-officiel, il nous annonçait que les discussions de la Chambre actuelle ne seraient pas perdues, et que dans la session prochaine il nous présenterait un code complet sur la presse. De bonne foi, quel mal a produit jusqu'à ce jour la liberté des écrits? A-t-on rempli moins fidèlement ses devoirs de citoyen? A-t-on payé ses contributions avec moins d'exactitude? L'amour de la patrie et de la gloire nationale est-il moins vif ou moins profond? Ne devons-nous pas, au contraire, à la portion de liberté qu'on nous a laissée, l'amélioration sensible de l'esprit public? Quel est aujourd'hui le fonctionnaire qui ne tremble

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à l'instant de signer une injustice ? Cette multitude d'actes arbitraires qu'on vient de révéler à la France met enfin les citoyens à l'abri des caprices de la tyrannie locale ; ces petits despotes, si terribles dans l'ombre, s'effraient au premier rayon du jour ; une voix redoutable leur crie : *La France le saura*, et ils se décident à tâcher d'être justes (1). »

—

Etienne, dans la dernière phrase que nous venons de citer, fait allusion à un recueil d'une nature spéciale et qui avait pris une place à part dans la presse : nous voulons parler de la *Bibliothèque historique*, dont les éditeurs, MM. Chevalier et Reynaud, s'étaient donné pour mission de recueillir sur tous les points de la France et de publier les faits et gestes de la réaction royaliste. Ouverte à toutes les réclamations et à toutes les plaintes, la Bibliothèque historique enregistrait, sans jamais hésiter, tous les actes injustes ou violents qui lui étaient dénoncés, et donnait une salutaire notoriété à cette foule de décisions arbitraires, de jugements et d'arrêts iniques, dont les autorités administratives et judiciaires des départements étaient alors si prodigues.

On croirait difficilement aujourd'hui tout ce que

(1) *Lettres sur Paris* ; lettre V, 18 mars 1818.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la France eut à souffrir du despotisme local pendant les premières années de la Restauration. Veut-on un exemple de ces abus de pouvoir odieux ou ridicules? Par un arrêté du préfet de la Côte-d'Or, le sieur Peyrard, secrétaire de l'évêque de Dijon, est condamné à sortir de la ville dans les vingt-quatre heures, et du département dans le délai de trois jours, comme étant « un objet d'inquiétude pour les bons citoyens, et de scandale pour les chrétiens. »

Voici un exemple d'un autre genre; c'est une *autorisation de manger, boire et prendre son café sans payer :*

*Extrait des registres de délibérations de la commune de Lemps* (Isère).

Le maire de la commune du Grand-Lemps,

Vu les articles 1131 et 1133 du Code civil, portant que tout pacte illicite ne donne point lieu à l'action en paiement;

Par ces motifs, arrête :

Que tous les buveurs qui se trouveront dans les cafés et auberges, les dimanches et les fêtes, aux heures de la messe paroissiale et à celles des vêpres, sont autorisés à se retirer *sans payer* les dépenses qu'ils auraient faites.

Fait en mairie, à Lemps, le 1er janvier 1817.

*Signé* FALLATIEU, *maire.*

A la suite de ce curieux arrêté se trouve une lettre de Dupont de l'Eure qui a un certain intérêt pour notre sujet, et que nous reproduirons à ce titre :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*A MM. les rédacteurs de la Bibliothèque historique.*

Messieurs, je vous prie de vouloir bien insérer dans votre intéressant recueil le discours que j'ai prononcé hier à la chambre des députés, en comité secret, à l'appui de ma proposition sur la liberté de la presse.

Je ne me proposais pas de le faire imprimer, dans la supposition que les journaux le publieraient. J'étais fondé à croire *qu'on le leur permettrait,* puisque toujours ils rapportent les discussions qui ont lieu dans les séances secrètes, soit à la chambre des députés, soit à celle des pairs, et qu'hier encore plusieurs ont publié un rapport de M. Mestadier, *fait en comité secret.*

Mais la police générale, qui, d'un mot, peut les suspendre ou les supprimer, n'a pas permis à ceux auxquels je me suis adressé de publier le développement de ma proposition, alors même qu'elle souffrait ou ordonnait l'insertion du discours improvisé par lequel M. Blanquart-Bailleul m'a combattu *dans le même comité secret.*

Si vous insérez mon discours dans la *Bibliothèque historique,* je vous prie d'y consigner aussi ma lettre. Elle pourra servir à prouver avec quelle impartialité la police générale continue d'exercer le pouvoir extraordinaire qui lui est confié, à quel point les journaux sont libres de publier les opinions de tous les députés, et avec quelle facilité ceux-ci peuvent, dans certains cas, se faire entendre de leurs commettants (1).

Ces quelques citations suffiront pour donner une idée du genre d'intérêt qu'offre la Bibliothèque historique, et pour faire apprécier son utilité. On comprendra aisément aussi à quelles persécutions s'exposaient les éditeurs de ce recueil patriotique. Un jugement rendu contre eux, le 24 juillet 1818, par le tribunal de police correctionnelle de Paris, sur le réquisitoire de M. Marchangy, avocat du roi, ap-

(1) *Bibliothèque historique,* t. I, p. 317.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

prendra mieux que tout ce que nous pourrions dire à quelle législation et à quels juges étaient soumis la presse et les écrivains de cette époque; le texte de cette sentence fera connaître les motifs de la poursuite, ainsi que les moyens de défense invoqués par les prévenus :

Le tribunal, en ce qui touche la fin de non-recevoir tirée de ce que, sur les représentations qui leur ont été faites, *avant la délivrance du récépissé* (c'est-à-dire avant le dépôt de l'écrit à la direction de la librairie, et conséquemment avant toute publication), ils ont *volontairement* SUPPRIMÉ du 5e cahier *les différents écrits* SAISIS, et que *d'eux-mêmes* ils ont fait une pareille suppression dans le 6e :

Attendu que, d'après l'article 5 de la loi du 9 novembre 1815, *le seul fait d'avoir livré à l'impression* un écrit séditieux est réputé *délit*, et que le *dépôt* équivaut à la *publication;*

Attendu, *en général,* que leur ouvrage, examiné dans *son ensemble* et dans toutes ses parties, est répréhensible, en ce que, sous prétexte de recueillir des matériaux pour l'histoire du temps, ils recherchent et admettent dans leur compilation des actes qui tendent presque toujours à jeter de la défaveur sur le gouvernement et sur les fonctionnaires publics, ce qui dénote une malveillance constante et réfléchie, et des intentions ennemies du bien public; et qu'en descendant à un examen approfondi de chacun des passages inculpés, on reconnaît à la manière dont parlent les auteurs sur les événements du commencement de 1815, sur l'ordonnance du roi du 24 juillet 1815 et sur les effets de la *Sainte-Alliance* à laquelle S. M. a accédé, des passages qui tendent à affaiblir le respect dû au roi et à son autorité;

Que cet écrit est ensuite condamnable comme calomnieux; qu'en effet, dans les pétitions aux Chambres et les différents arrêtés des préfets que rapportent les auteurs, lesdits Chevalier et Reynaud imputent aux préfets du Cher et de la Seine-Infé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rieure, à l'adjoint de Parthenay, au sieur Parnajou, commissaire de police à Bourges, au sieur Hausart, lieutenant de gendarmerie à Sancerre, et aux magistrats ayant composé les cours prévôtales, des faits qui exposeraient ceux contre lesquels ils sont articulés à la haine ou au mépris des citoyens, et que les sieurs Chevalier et Reynaud n'en apportent pas la preuve *légale;*

Attendu que lesdits Chevalier et Reynaud ne sont pas fondés à supposer qu'une partie des imputations par eux faites sont prouvées par les arrêtés mêmes des préfets, et que c'est de copies *authentiques* et *imprimées* que la preuve peut seule résulter; que ces copies, ils ne les produisent pas; mais que, lors même qu'ils les produiraient, ils seraient encore punissables, puisque la loi, expresse sur ce point, ne répute *preuve légale* que celle qui résulte d'un *jugement* ou de tout autre acte authentique d'après lequel il serait *irrévocablement décidé* par *l'autorité compétente* que lesdites imputations *sont fondées;*

Le tribunal condamne lesdits Chevalier et Reynaud chacun en *six mois* de prison et trois mille francs d'amende, les interdit des droits civils et les met sous la surveillance de la haute police pendant *cinq ans,* fixe à trois mille francs le cautionnement de *bonne conduite* qu'ils devront fournir, et les condamne en tous les dépens.

« Ainsi, dit M. Vaulabelle (1), l'on *saisissait* des articles volontairement *supprimés;* on en punissait les auteurs, bien que ces articles *n'eussent pas été publiés;* toute critique de faits passés ou d'actes diplomatiques signés par le roi était interdite; reproduire avec blâme un arrêté ou un jugement iniques constituait un délit d'autant plus grave que le jugement ou l'arrêté étaient plus odieux; enfin, enregistrer des pétitions aux Chambres, ou des plain-

(1) *Histoire des deux Restaurations,* t. IV, p. 344.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tes dénonçant des actes arbitraires, sans produire à l'appui, non des copies authentiques et imprimées, mais un *jugement* ou une *décision* de *l'autorité compétente* déclarant les *faits fondés,* était un délit. Si cette sentence inqualifiable nous était venue dépouillée de l'authenticité que lui donne la presse censurée de l'époque, nous n'y aurions vu qu'une parodie composée dans le but de calomnier la justice et les juges de 1818, une œuvre de fantaisie destinée à faire justice des doctrines émises sur la liberté de la presse, dans la session précédente, par le garde des sceaux Pasquier. Ce jugement n'était pas d'ailleurs un fait isolé; d'autres condamnations, en assez grand nombre, furent prononcées pour délits de presse. Six semaines auparavant, le 6 juin, le même tribunal avait, entre autres, puni de trois mois de prison, trois cents francs d'amende, de l'interdiction de ses droits civils et de la mise en surveillance sous la haute police pendant *cinq ans,* un jeune écrivain déclaré coupable, 1° d'avoir demandé le rappel des citoyens proscrits ou exilés par l'ordonnance du 24 juillet et par la loi d'amnistie, en invoquant le souvenir des émigrés « qui avaient bien été rappelés » ; 2° et d'avoir osé faire imprimer cette phrase : « Le système des persécutions judiciaires est le germe de la révolte contre le souverain; voilà l'explication des malheurs de Charles I^er^, de la chute de Jacques II, des journées des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

9 thermidor, 13 vendémiaire, 18 brumaire, etc. »

Ces procès, d'ailleurs, étaient loin d'avoir le résultat qu'on s'en promettait. « Les condamnations se multiplient à l'excès, disaient les *Lettres normandes*, et les écrits se multiplient dans la même proportion. Enfin, l'on a vu, chose inouie jusqu'à ce jour, l'on a vu le ministère public reconnaître l'impuissance des tribunaux, en avouant en pleine audience que les écrivains venaient solliciter des condamnations comme des titres d'honneur.... En résumé, les poursuites judiciaires exercées contre les écrivains ont eu pour résultat d'appeler dans la carrière de la politique des hommes qui, ayant plus de bons sentiments que de connaissances et plus d'exaltation que de sagesse, ont été plus propres à allumer des passions qu'à répandre des lumières, d'en écarter les hommes calmes et raisonnables qui auraient été bien aises de communiquer au public des idées utiles, mais qui ne voulaient rien avoir à démêler avec M. de Marchangy ou avec la police correctionnelle. »

« Il est des temps d'indifférence et de lassitude, dit M. Duvergier de Hauranne, où, quelle que soit l'injustice de l'arrêt qui les frappe, les écrivains, faiblement soutenus par l'opinion publique, ne peuvent trouver qu'en eux-mêmes la force nécessaire pour supporter les rigueurs d'un obscur emprisonnement. Il n'en était point ainsi à l'époque dont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous nous occupons, et jamais peut-être plus vif intérêt ne s'attacha aux hommes qui paraissaient souffrir pour la cause de la liberté. L'unique résultat des procès que nous venons de raconter, et de quelques autres du même genre et du même temps, fut d'environner d'une juste popularité les écrivains condamnés, et de resserrer le lien qui unissait les diverses fractions de l'opposition libérale. Il se forma même, pour en paralyser autant qu'il était possible l'effet, une société qui, en 1819, donna beaucoup de souci au gouvernement, et ce fut précisément à l'occasion d'une première condamnation qui avait frappé Chevalier, le même qui devait bientôt devenir célèbre comme éditeur de la *Bibliothèque historique*. Ce jeune écrivain libéral ayant été condamné pour avoir publié une lettre à M. Decazes dans laquelle il lui reprochait d'avoir, par la suspension de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, violé plusieurs articles de la Charte, M. de Broglie, au nom d'une réunion dont il faisait partie, avec Manuel, Benjamin Constant, Laffitte, Voyer d'Argenson, lui écrivit pour lui offrir le remboursement de l'amende et des frais judiciaires, et c'est à la souscription provoquée à cet effet qu'on doit faire remonter la formation de la *Société des amis de la liberté de la presse.*»

Voici la lettre de M. de Broglie; elle fait autant d'honneur au destinaire qu'au souscripteur :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Monsieur, je suis chargé par un grand nombre de citoyens, qui, sans connaître plus que moi votre personne, honorent votre caractère et partagent vos principes, de vous prier de ne pas mettre obstacle au désir qu'ils ont formé.

La procédure que vous avez subie leur paraît si étrange, l'état de notre législation si défectueux, les décisions des tribunaux si menaçantes, qu'ils désirent partager avec les écrivains qui consacrent leur plume à défendre les droits de la nation le poids d'un ordre de choses qui ne peut durer.

Vous êtes le premier en ordre de date qui ayiez encouru, sans motif apparent, une condamnation personnelle et *pécuniaire*. Souffrez que nous partagions de cote-partie de la peine; veuillez me faire connaître à combien se montent l'amende et les frais judiciaires que vous devez payer : je vous prierai de vouloir bien disposer d'une somme égale sur les fonds qui sont entre mes mains pour cet objet.

En accueillant la proposition que j'ai l'honneur de vous faire, vous servirez utilement votre patrie; et vous aurez de nouveaux droits à la reconnaissance publique : car il ne peut y avoir rien de plus avantageux qu'une manifestation sage, régulière et constitutionnelle, de l'opinion, dans des matières de cette importance.

Qu'il nous soit permis de profiter de l'occasion que nous offre cette lettre pour rendre un public hommage au zèle avec lequel M. de Broglie, dans ces temps difficiles, défendit la liberté d'écrire. Rapporteur du projet de loi sur les délits de presse, en 1817, il fit sentir avec l'ironie la plus piquante combien était absurde la saisie préalable des écrits; il comparait cette manière d'agir à celle des éphores qui avaient condamné la guitare du musicien Therpandre à être pendue parce que son maître avait ajouté à cet instrument une corde nouvelle.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« Si vous entreprenez de garrotter la presse, s'écriait-il en finissant, elle se relèvera plus hardie, et, comme un forçat révolté, elle jettera à la tête de ceux qui croiront la tenir les fers qu'elle aura brisés. » Dans la même circonstance, il soutenait qu'un gouvernement naissant était plus propre qu'aucun autre à émanciper la presse : « Et, ajoutait-il, je n'appelle liberté de la presse que celle des journaux. » Le 26 février 1820, il s'élevait avec force contre la censure, *ce vieil expédient décrié*, qu'on voulait rétablir. « La censure, disait-il, ne servira qu'à tromper le gouvernement sur sa position, à le discréditer et à l'affaiblir. »

Quant à la Société des amis de la presse, dont M. de Broglie était président, il ne sera pas hors de propos d'entrer à son sujet dans quelques détails; nous les empruntons à M. de Vaulabelle :

« L'origine de cette société, dit l'historien des deux Restaurations, remontait au mois de novembre 1817. A cette date, quelques citoyens, émus par les condamnations de presse auxquelles donnait lieu l'application des lois de 1815, résolurent de provoquer l'abrogation de cette législation. Des avis imprimés, répandus dans le public, annoncèrent que vingt personnes notables, parmi lesquelles figuraient MM. de Broglie et Destutt de Tracy, pairs de France, d'Argenson et Laffitte, députés, de La-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fayette et son fils, Benjamin Constant, Ternaux aîné, négociant, les généraux Tarayre et O'Connor, venaient de fonder une *association* ayant pour but d'obtenir le rapport des lois d'exception sur la presse et sur la liberté individuelle, et de se rendre solidaires, par voie de souscription, des condamnations pécuniaires encourues par les écrivains. Ces circulaires amenèrent des souscripteurs, mais en nombre assez faible. La fin de la session de 1817-1818 arriva; les principaux associés voulurent, avant la séparation de la Chambre, donner un témoignage de gratitude et d'estime à plusieurs députés qui avaient fait entendre, dans cette session, en faveur des droits de la presse, les protestations les plus chaleureuses. Des listes de souscription furent aussitôt répandues, et, le 3 mai 1818, à la même heure où Louis XVIII, aux Tuileries, recevait les félicitations de tous les corps de l'Etat à l'occasion du quatrième anniversaire de sa première entrée à Paris, quatre cents citoyens, presque tous électeurs, et appartenant aux lettres, au négoce, à la banque, au barreau et à l'ancienne armée, se réunissaient dans un banquet, boulevard de l'Hôpital, au lieu dit *l'Arc-en-ciel.*

» Cette manifestation politique était la première de cette nature qui eût encore eu lieu depuis la chute de l'Empire. Les convives n'ignoraient pas qu'ils appartenaient tous à la même opinion; la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plupart cependant ne se connaissaient pas personnellement. Animés par le contact, enhardis par leur nombre, certains de leur force, tous les assistants accueillirent facilement la pensée d'unir leurs efforts dans un but commun de résistance aux prétentions des poursuivants d'ancien régime. Une fois l'élan donné, l'association devint fort nombreuse, et reçut une organisation régulière, définitive, sous le nom de *Société des amis de la liberté de la presse*. Non-seulement tous les membres de l'*Union* de Paris s'empressèrent d'y entrer, mais les hommes les plus timorés, pairs, députés, magistrats, ne craignirent pas d'en faire partie. Les assemblées avaient alternativement lieu, à des jours déterminés d'avance, et sur lettres de convocation, tantôt chez MM. Gévaudan, Cadet-Gassicourt, Méchin et le colonel Simon-Lorrière; d'autres fois chez Manuel, le comte de Thiard et le duc de Broglie. La société avait ses listes de sociétaires, ses registres de cotisations et ses procès-verbaux de délibérations. Un comité particulier ou secret en avait la direction occulte. Composé d'une vingtaine de membres les plus résolus, entre autres de MM. Cadet-Gassicourt père, Cauchois-Lemaire, Châtelain, Mérilhou, Brissot-Thivars, Larrèche, Chevalier et Reynaud, de la *Bibliothèque historique*, ce comité se réunissait avant chaque séance, et arrêtait les mesures qui seraient proposées à la so-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ciété générale, ainsi que les matières qui seraient mises en délibération. Ces matières étaient habituellement les questions politiques alors soumises aux Chambres ou celles que les ministres se préparaient à leur présenter. Quant aux mesures ou moyens d'action, elles consistaient surtout en adresses et en pétitions sollicitées sur tous les points du royaume et dans lequelles des milliers de citoyens réclamaient de la chambre des députés, suivant la circonstance, la réforme du jury et son application aux délits de presse, le maintien de la loi des élections, la liberté des journaux, ou le rappel des bannis. Aucun mystère n'entourait les séances de la société générale, elles étaient pour ainsi dire publiques; le ministère y avait ses agents, même ses sténographes; il n'ignorait pas davantage l'influence de la société sur l'envoi des pétitions, mais, celles-ci ayant été un appui pour lui-même lors de la proposition Barthélemy, le gouvernement ne songea pas d'abord à inquiéter les *Amis de la liberté de la presse*. En revanche, lorsque arriva la discussion sur les bannis, et quand la rupture entre M. Decazes et les indépendants eut éclaté, le ministère feignit de céder aux plaintes des royalistes contre le prétendu *comité directeur*, qui fomentait, disaient-ils, tous les troubles, tous les désordres, et, abritant sa rancune derrière ces clameurs, il ordonna des poursuites. MM. Gévaudan et Simon-Lorrière fu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rent traduits devant le tribunal de police correctionnelle, et l'on vit successivement paraître devant les juges, à titre de témoins, les nombreux membres de l'association, députés, généraux, médecins, négociants, gens de lettres, artistes, avocats, etc., qui tous vinrent déclarer que les réunions n'avaient aucun des caractères légaux d'une association; que l'on se bornait à causer et à prendre quelques rafraîchissements; que tout citoyen présenté au maître de la maison, ainsi qu'il est d'usage, par deux membres de la société, était admis; et que, pour éviter la confusion, une des personnes présentées était habituellement chargée de diriger la conversation. Ces déclarations ne convainquirent pas les juges; le 18 décembre, ils condamnèrent le colonel Simon-Lorrière et M. Gévaudan chacun à deux cents francs d'amende, et déclarèrent la société dissoute. Son existence publique avait duré près de dix-huit mois. » Ajoutons que l'amende fut couverte par des souscriptions volontaires fixées à cinq centimes.

—

Ce qu'il y avait de plus grave dans ces procès, ce n'étaient point les condamnations elles-mêmes; c'étaient les doctrines émises par le ministère public, et consacrées, au moins en apparence, par



EFERUS - Recherches & Classification numériques

les jugements des tribunaux. Ces doctrines, en effet, attaquaient jusqu'aux racines de la liberté de la presse. Etait-il juste d'en conclure, ainsi que le faisait Benjamin Constant, dans la dernière partie de ses *Annales de la session de* 1817, « qu'il n'y avait plus le plus léger vestige d'une liberté quelconque légale de la presse en France? » Non, certes; c'était là une exagération évidente. Ce qui est vrai, c'est que tous ces débats judiciaires faisaient sentir de plus en plus la nécessité d'une loi qui fixât les doutes, qui prévînt les fausses interprétations, et surtout qui confiât au jury le jugement des délits de la presse. Les plaintes des écrivains, qui se plaignaient de la servitude de la presse, comme celles du gouvernement, qui déplorait sa licence, tout concourait à rendre inévitable la présentation de cette loi; cette grande question devait, en effet, plus que toute autre, occuper la session suivante, et elle donna lieu à d'immortels débats, d'où la presse sortit victorieuse.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## LA LIBERTÉ SOUS LA LOI

—

La presse obtient enfin une place légale dans nos institutions. — Présentation simultanée, par M. de Serre, de trois projets de loi, réglant complétement, en matière de presse, la pénalité, le mode d'instruction et les conditions de publication des journaux, qui sont affranchis de la censure. Exposé des motifs. Analyse de la discussion. — Caractère de la nouvelle législation. — Première application.

L'année 1819 fut pour la presse française une époque mémorable. Après quatre années de lutte et d'hésitation, la liberté de la presse allait enfin prendre rang en France; le gouvernement se sentait assez fort pour lui donner une institution définitive. Ce n'est pas qu'il ne pressentît qu'on n'était peut-être pas encore dans les conditions nécessaires; mais il n'était pas en son pouvoir de les mettre toutes promptement en vigueur, et il pensait que pourtant le moment était venu de prouver la sincérité comme la force de la monarchie restaurée, en ôtant à la presse ses entraves préalables, et en acceptant les chances de sa liberté.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Les contemporains n'ont point oublié l'éclatante discussion des lois destinées à fonder en France la liberté d'écrire, et qui recommandent à la postérité le nom d'un grand ministre, M. de Serre. Pour la première fois peut-être, la tribune s'éleva à la hauteur des questions qu'elle avait à résoudre.

Avant d'y être portées, ces questions furent vivement débattues dans les journaux et dans les brochures, notamment la question de juridiction. On était généralement d'accord sur ce point que, la liberté de la presse étant une garantie de la société contre les abus possibles du pouvoir, la société devait rester en possession de la juridiction destinée à réprimer les excès de la presse, et qu'elle ne le pouvait que par l'institution d'un tribunal sorti de son sein, sa vivante image, se renouvelant sans cesse, afin d'être toujours sa représentation exacte, par un jury enfin ; mais on différait sur les éléments constitutifs de ce jury. D'ailleurs, les organes du parti libéral repoussaient absolument toute législation spéciale sur la presse.

Cependant le ministère faisait étudier la question par les hommes les plus compétents; il avait même, à ce qu'on dit, envoyé à Londres un certain nombre de magistrats chargés d'étudier la législation anglaise sur cette matière.

Enfin le garde des sceaux, M. de Serre, présenta, le même jour, 22 mars, trois projets de loi, qui ré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

glaient complétement, en matière de presse, la pénalité, le mode d'instruction, et les conditions de publication des journaux, en les affranchissant de la censure. L'exposé des motifs qui accompagna cette présentation était empreint d'une grande franchise et d'une grande libéralité ; c'était la première fois que la tribune française entendait un ministre de la couronne tenir un pareil langage. Nous citerons quelques passages de ce remarquable travail, auquel, paraît-il, la Société des amis de la presse n'aurait pas été étrangère ; on jugera par ces courts extraits du chemin qu'avaient fait les idées libérales en trois années.

Le premier projet, intitulé *Des crimes et délits commis par la voie de la presse, ou tout autre moyen de publication,* repose sur un principe fort simple, ou plutôt sur un fait : c'est que la presse, dont on peut se servir comme d'un instrument pour commettre un crime ou un délit, ne donne lieu cependant à la création d'aucun crime ou délit particulier et nouveau. De même, en effet, que l'invention de la poudre a fourni aux hommes de nouveaux moyens de commettre le meurtre, sans créer pour cela un crime nouveau à inscrire dans les lois pénales, de même l'invention de l'imprimerie n'a rien fait de plus que leur procurer un nouvel instrument de sédition, de diffamation, d'injure, et d'autres délits de tout temps connus et réprimés par les lois. Ce qui rend une action punissable, c'est l'intention de son auteur, et le mal qu'il a fait ou voulu faire à un individu ou à la société ; qu'importe que pour accomplir cette intention et causé ce mal il ait employé tel ou tel moyen? La prévoyance des lois pénales atteindrait le crime quand même l'instrument mis en usage par le coupable aurait été jusqu'alors complétement ignoré.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

De ce fait, qui est évident par lui-même, découle une conséquence également évidente : c'est qu'il n'y a pas lieu à instituer pour la presse une législation pénale distincte. Le Code pénal contient l'énumération et la définition de tous les actes reconnus nuisibles à la société, et partant punissables; que l'un de ces actes ait été commis ou tenté par la voie de la presse, l'auteur doit être puni à raison du fait ou de la tentative, sans que la nature de l'instrument qu'il a employé soit, pour lui ni contre lui, d'aucune considération. En d'autres termes, il n'y a point de délits particuliers de la presse; mais quiconque fait usage de la presse est responsable, selon la loi commune, de tous les actes auxquels elle peut s'appliquer...

Ramenée ainsi dans le domaine de la législation générale, la question devient simple, et le projet de loi s'explique, en quelque sorte, de lui-même. De quoi s'agit-il, en effet? Ce n'est plus de dresser l'inventaire de toutes les pensées humaines, pour rechercher et déclarer d'avance lesquelles, en se manifestant, seront réputées coupables. Il s'agit uniquement de recueillir dans les lois pénales les actes déjà incriminés auxquels la presse peut servir d'instrument, et d'appliquer à ces actes, lorsqu'ils auront été commis ou tentés par cette voie, la pénalité qui leur convient. Et comme la presse n'est pas le seul instrument par lequel de tels actes puissent avoir lieu, elle ne sera pas même, sous ce point de vue, l'objet d'une législation particulière; on lui assimilera tous les autres moyens de publication par lesquels un homme peut agir sur l'esprit des hommes : car, ici encore, c'est dans le fait de la publication, et non dans le moyen, que réside le délit.

Ainsi, deux principes sont le fondement et comme le point de départ du projet de loi : par l'un, la presse est considérée, non comme la source d'un genre de délits particuliers, mais comme un instrument de délits prévus par le droit commun; par l'autre, tous les moyens de publication sont assimilés à la presse, comme pouvant également servir à des intentions coupables et produire des résultats dangereux.

Sur la seconde loi relative à la procédure à sui-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vre pour la répression des crimes et délits de la presse, le garde des sceaux s'exprimait ainsi :

Quelque soin qu'apporte la loi pénale, soit à protéger les intérêts publics et privés, en réprimant la licence des publications, soit à préserver la libre manifestation de la pensée contre l'abus de la répression, elle ne saurait atteindre ce double but qu'autant qu'une autre loi, dictée par le même esprit, offrira à tous sûreté dans la poursuite, impartialité dans le jugement.

Il faut même le reconnaître, c'est surtout dans cette dernière loi que l'ordre et la liberté, inséparables intérêts, doivent trouver leurs plus fermes garanties. Les dispositions pénales les plus imparfaites sont, à un certain point, corrigées dans leurs effets par la franchise de la procédure, l'indépendance du jugement ; les meilleures seraient vaines sans ces deux conditions.

Ces vérités évidentes donnent une haute importance à tous les articles du second projet que nous vous présentons.

Un premier point est à régler : Par qui et sous quelles conditions s'exercera la poursuite ?

Toutes les fois qu'il s'agit de provocation au crime ou au délit, d'offense à la personne sacrée du roi ou aux membres de son auguste famille, d'outrages à la morale publique ou aux bonnes mœurs, comme c'est alors la société qui est attaquée, le ministère public doit agir d'office, sans autre direction que celle de ses supérieurs hiérarchiques.

Dans les autres cas, l'intérêt de la liberté a paru commander des modifications...

La plainte portée, la loi doit décider la question de savoir si l'ouvrage qu'elle accuse pourra ou non être saisi avant le jugement ; les opinions se partagent sur cette question...

Après avoir balancé ces deux systèmes, les ministres du roi se sont décidés à vous proposer la saisie avant le jugement. Les raisons de ce dernier système nous paraissent surtout mieux fondées dans nos mœurs ; et, en y réfléchissant, les amis les plus éclairés de la liberté de la presse penseront peut-être que, dans son intérêt même, il importe de rassurer, par de telles précautions,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette portion aussi nombreuse qu'estimable de la société qu'effraient encore parmi nous le mouvement actuel de cette liberté, ses excès, et de trop affligeants souvenirs.

Cependant, cette partie de notre législation recevra une importante amélioration. La saisie ne se fera plus après le dépôt seulement ; elle ne précédera plus la publication, elle ne pourra que la suivre, et le public, qui connaîtra l'ouvrage, pourra, dans son principe même, juger l'action intentée...

Le réglement de la compétence présente de sérieuses difficultés. Sera-ce seulement au lieu où l'ouvrage ou le journal a été imprimé, déposé, publié, que la poursuite sera intentée ? Sera-ce, au contraire, partout où l'ouvrage ou le journal a pu parvenir, que l'auteur, l'éditeur, le journaliste, seront tenus de comparaître ? Le projet de loi a cherché, pour ces questions, la solution qui a paru concilier le mieux tous les intérêts.

Si le dépôt a été opéré, la partie publique ne pourra introduire sa poursuite que devant le juge du lieu du dépôt.

Dans le cas où c'est la partie civile qui poursuit elle-même, elle pourra, supposé que la publication ait été opérée dans les lieux qu'elle habite, y poursuivre les auteurs de cette publication.

La question de savoir par qui seront jugés les délits dont vous allez régler la poursuite est bien plus grave encore ; mais elle est aussi, nous le croyons du moins, de toutes la plus éclaircie. Tout a été dit et bien dit pour et contre à cette tribune. Le ministère, en vous proposant le jury, ne cède pas moins à sa propre conviction qu'à l'opinion publique, et croit servir la liberté de la presse autant que favoriser la répression de ses abus. Il est convaincu que le jury est désormais le seul protecteur efficace des intérêts que pourrait menacer la licence des publications. Il va plus loin : il a la confiance que le jury rassurera les plus timides par la juste sévérité de ses décisions.

Nous l'avons dit, la discussion de ces lois importantes, destinées à donner à la presse française une institution définitive, répondit dignement à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

leur conception; elle fut pour M. de Serre particulièrement l'occasion d'un succès personnel autant que politique. Les trois projets, malgré leur caractère libéral, furent vivement attaqués par le côté gauche, auquel on a pu justement reprocher, dans cette occasion et dans quelques autres, de trop céder à la routine, de montrer trop de complaisance pour les préjugés et les passions de parti. Les chefs libéraux de la Chambre des Cent Jours, Benjamin Constant, Manuel, Chauvelin, Bignon, avec plus de malice parlementaire que d'esprit politique, les assaillirent de critiques et d'amendements, mêlés çà et là de compliments, chargés à leur tour de restrictions. Tous les orateurs, cependant, furent unanimes à approuver les principes de la nouvelle législation.

« Inscrit contre le projet, dit Benjamin Constant, je reconnais pourtant que son premier principe est digne d'approbation. Avec des amendements nombreux, il sera possible de développer le bien dont il contient le germe. Il repose sur une maxime profondément vraie, éminemment salutaire, celle que la presse n'est qu'un instrument qui ne donne lieu à la création ni à la définition d'aucun crime ou délit particulier et nouveau. Cette déclaration franche et loyale est un pas immense dans la carrière des idées saines et véritablement constitutionnelles. La presse, déclarée un simple instrument, perd aux yeux du gouvernement le caractère d'hostilité spé-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

cial qui a suggéré à tous les gouvernements tant de fausses mesures ; elle perd aussi aux yeux des amis trop ombrageux de la liberté ce titre chimérique à une inviolabilité exagérée que réclamaient pour elle, à des époques terribles, des hommes qui voulaient en abuser. Elle redevient ce qu'elle doit être, un moyen de plus d'exercer une faculté naturelle, moyen semblable à tous ceux de divers genres dont les hommes disposent, et qui doit, de même que tous les autres, être libre dans son exercice légitime, et réprimé seulement dans les délits qu'il peut entraîner. »

Nous ne saurions suivre cette brillante discussion dans toutes ses phases ; pressé par l'espace, nous devons nous borner à analyser les débats auxquels donna lieu le projet relatif à la publication des journaux.

L'exposé des motifs de ce projet présente le même caractère de franchise et de libéralité que les deux précédents.

Les journaux, dit le garde des sceaux, publication d'une nature toute particulière, devaient être soumis à une législation spéciale. Un journal est une véritable tribune, d'où l'écrivain peut parler à des milliers d'abonnés ou de souscripteurs ; et ses feuilles, rapidement répandues, ont déjà parcouru tout le royaume et sont dans toutes les mains avant que le magistrat chargé de veiller à la tranquillité publique ait pu reconnaître si elles ne renferment rien qui la compromette. Rivales des tribunes législatives, ces feuilles, en répétant les discours des orateurs publics, leur donnent toute leur puissance ; mais aussi, trop souvent, elles

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les altèrent et les dénaturent. L'auteur d'un journal, dans l'état actuel de la societé, remplit donc une véritable fonction, il exerce un véritable pouvoir ; et la société a droit de s'assurer que cette fonction sera fidèlement remplie, que ce pouvoir ne sera pas dirigé contre elle ou contre ses membres.

Mais, d'un autre côté, la publicité, cette âme, cet élément des gouvernements représentatifs, la publicité n'existerait pas tout entière, la liberté de la presse serait évidemment incomplète, sans la liberté des journaux. Les garanties de la société doivent donc être telles qu'elles ne portent aucune atteinte à la liberté du journal une fois établi ; telles encore qu'en remplissant les conditions imposées, nul ne soit exclu du droit d'élever un journal ; enfin, ces conditions elles-mêmes doivent être assez modérées pour qu'il s'établisse facilement un nombre de journaux suffisant pour créer la grande publicité.

Les garanties demandées par le projet de loi sont la déclaration de deux éditeurs responsables et un cautionnement en rentes. Ces garanties sont si naturellement indiquées, qu'il n'est pas besoin de les motiver.

En présentant à la chambre des pairs le projet adopté par la chambre des députés, M. de Serre considérait les journaux sous un double aspect.

A titre d'écrits ordinaires, les gazettes et les écrits périodiques ont droit à tous les avantages de la liberté de la presse, les lois qui la maintiennent sont les seules qui leur soient applicables, leur condition ne sort pas du droit commun ; seulement, comme la règle la plus juste, en équité et en jurisprudence, est que la gravité des peines soit proportionnée aux délits et à leurs conséquences, on laisse aux tribunaux la faculté de doubler les amendes, en cas d'une condamnation infligée aux auteurs de ces sortes d'écrits. Voilà la seule spécialité qui leur soit appliquée sous ce rapport. Mais si les journaux, pris séparément, ne sont en effet que des productions ordinaires de la presse, il n'en est point ainsi de l'établissement d'un journal ou d'un recueil pério-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dique : le premier droit est celui de faire un acte particulier ; le second, celui de fonder une entreprise publique et politique. L'objet est de répandre continuellement, et partout à la fois, des nouvelles, des réflexions, des opinions, dont l'effet, déterminé par ce caractère de continuité et de rapidité dans la propagation, peut avoir sur les esprits et sur l'état de la société l'influence la plus importante et la plus funeste. Or, cette influence politique qui résulte d'un établissement public, est-il donc un seul citoyen autorisé à la revendiquer comme son droit naturel? Ce droit n'appartient-il pas à la société tout entière? n'est-ce pas d'elle seulement que peut le tenir le particulier qui l'exerce, et, avant de l'accorder, la société ne peut-elle, par l'organe de la loi, qui est son interprète, déterminer certaines conditions qui lui répondent qu'on n'en abusera pas contre elle?

Lorsque la loi autorise une influence politique quelconque, directe ou indirecte, les précautions qu'elle prend contre l'abus de cette influence tendent avant tout à le prévenir. Sous ce rapport, l'intérêt que l'éditeur d'un journal aura au maintien de la tranquillité publique est le meilleur gage qu'il exercera sans inconvénient une profession qui peut lui donner tant de facilités pour troubler l'ordre social. Le cautionnement exigé de lui est à la fois la preuve de cet intérêt et la garantie de sa conduite : ce cautionnement n'est donc pas une mesure de prévention, mais de précaution.

Dans le rapport fait au nom de la commission centrale des députés, par M. Savoye-Rollin, la même distinction entre les journaux considérés comme production ordinaire de la presse et comme entreprise publique se trouve également établie.

Le mélange de servitude et de liberté qui était appliqué aux écrits périodiques, le régime incertain et douteux sous lequel ils étaient tenus depuis 1814, offraient plus de dangers que de motifs de sécurité. La loi nouvelle est destinée à donner la liberté

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la presse avec ses avantages et ses inconvénients ; les premiers surpassent de beaucoup les seconds, et quand l'opinion publique, si longtemps comprimée, n'aurait pas fait une nécessité de l'ordre de choses dans lequel on se trouvera placé à l'avenir, le besoin du gouvernement représentatif l'aurait imposée...

La mission honorable qui attend les journalistes est de faire ressortir l'instruction de toutes parts; de porter les lumières dans les esprits et la modération dans les cœurs ; d'inspirer l'attachement à la liberté et le respect pour l'autorité légitime ; de répandre, de disperser jusque dans les hameaux, les connaissances pratiques qui servent à employer utilement la vie ; de s'interposer entre le gouvernement et les gouvernés, comme les truchements impartiaux de leurs vœux et de leurs besoins réciproques : car, du moment que les discussions publiques des lois sont introduites dans un Etat, elles passent des assemblées qui délibèrent à toutes les classes de la société, elles portent parmi les plus importantes comme parmi les plus éclairées l'habitude de raisonner l'obéissance.

Telle est, à l'avis du rapporteur, la tâche que les journaux ont à remplir. Mais il ne faut point se dissimuler que ce qu'on a le droit d'espérer n'est pas toujours obtenu ; il faut reconnaître qu'en rendant la liberté aux feuilles publiques, l'on réarme une grande puissance, plus énergique dans le mal que dans le bien, parce qu'il est plus facile d'agiter les hommes que de les éclairer. Il a donc fallu demander aux publicateurs de ces écrits des garanties spéciales de leur bonne direction ; il a fallu que ces garanties pussent concilier les intérêts de la société, ceux de la sûreté publique, avec l'action libre de la presse.

A la chambre des pairs, le rapporteur, M. de Lally-Tolendal, s'éleva aux plus hautes considérations politiques, en traitant de la liberté de la presse; il commençait par établir cinq propositions fondamentales, dont il exprimait la formule en ces termes :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Point de gouvernement représentatif qui n'ait pour objet et pour fondement la liberté publique et individuelle.

Point de liberté publique ni individuelle sans la liberté de la presse.

Point de liberté de la presse sans la liberté des journaux.

Point de liberté, ni de la presse, ni des journaux, partout où les délits de la presse et des journaux sont jugés sans l'intervention d'un jury.

Enfin, point de liberté d'aucun genre, si à côté d'elle n'est une loi qui en garantisse la jouissance, par cela même qu'elle en réprime les abus.

L'orateur, après avoir loué le gouvernement d'avoir mis en action ces principes immuables par la présentation de trois lois relatives à la presse, convenait que, sous un certain rapport, les journaux appelaient des règles particulières et spéciales : le cautionnement avait paru à la commission une garantie à la fois nécessaire et suffisante de la conduite politique des journalistes.

La discussion de la loi sur les journaux à la chambre des députés fut en quelque sorte plus solennelle et plus approfondie encore que celle des deux lois précédentes. Comme elles, elle fut combattue par le côté gauche.

M. Daunou regardait tous les articles du projet de loi qui astreignaient les journaux à fournir des garanties à la société comme violateurs du texte et de l'esprit de la Charte, et il s'éleva particulièrement contre les cautionnements exigés.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Benjamin Constant attaqua la loi comme vicieuse dans son principe et funeste dans ses conséquences.

Dès que la presse est un instrument, elle doit rentrer dans le droit commun. Or, le droit commun ne veut point que celui qui se sert d'un instrument donne caution qu'il n'en abusera pas. Sous ce rapport, la loi serait donc une loi d'exception. De plus, elle viole l'article 8 de la Charte, qui interdit formellement toutes les lois préventives relativement à la presse, et qui ne permet que les lois répressives ; or, un cautionnement anticipé n'est certainement pas une mesure de répression. D'ailleurs, en partant de là, il faudrait demander des garanties et des cautionnements pour toutes les professions; car il n'en est pas une dont l'abus ne puisse conduire à des délits, et même à des crimes. Enfin, on a toujours vu que ce système de prévenir les délits, au lieu de les punir, ne servait qu'à enchaîner les innocents, sous prétexte qu'ils pourraient bien devenir coupables. Il faut donc en revenir à protéger franchement la liberté, et on ne peut le faire que par des lois constitutionnelles.

M. Guizot, commissaire du roi, commença par repousser ces doctrines absolues, despotiques, qui ne s'inquiètent pas des réalités et qui ne souffrent point d'examen. Telles étaient celles qu'on avait présentées pour soutenir qu'aucune garantie ne pouvait être demandée aux journaux, soit qu'on les considérât comme l'exercice d'une industrie ou comme un mode de manifestation de la pensée.

Partout où la société a reconnu le fait d'une puissance capable de lui causer de grands dommages contre lesquels les menaces et les châtiments des lois pénales n'étaient pas de nature à lutter avec succès, elle a exigé de ceux qui prenaient en main cette puissance

EFERUS - Recherches & Classification numériques

des garanties particulières. Ainsi, les médecins, les avocats, les notaires, sont autant d'exemples de cette vérité. Dans les cas ordinaires, la seule prévention que la loi se permet est la punition du coupable, pour empêcher le retour du crime ou du délit : telle est la prévention indirecte; mais il a bien fallu reconnaître que dans d'autres cas cette prévention était ou nulle, ou insuffisante. On a donc cherché à s'assurer non point de l'innocence de chaque action particulière, mais de la capacité générale des agents. La société n'a interdit formellement à personne l'usage de la puissance qu'elle redoutait; mais elle a imposé à quiconque voudrait s'en servir l'obligation de remplir certaines conditions qu'elle a jugées propres à compenser l'insuffisance de la législation pénale. Ces conditions une fois remplies, elle a laissé aux citoyens toute leur liberté. La seule question qui reste à résoudre est une question de fait : les journaux sont-ils une de ces puissances à la fois nécessaires et redoutables, et contre lesquelles la société a besoin de garanties préalables?

L'orateur montrait combien, par la révolution d'idées qui s'était faite en France, l'opinion publique faisait de progrès, et combien étaient importantes les impressions que cette opinion pouvait recevoir.

Sous ce rapport, les journaux, par leurs communications vives, promptes et instantanées, peuvent produire le plus grand bien ou le plus grand mal, inspirer les plus vives craintes, répandre les illusions les plus injustes et les plus absurdes. Ce ne sont point là des suppositions, trop d'exemples l'attestent : ce sont des faits, qu'il faut reconnaître; car les lois, qui peuvent les oublier, ne peuvent pas les détruire. De là la conséquence naturelle et irrésistible de la nécessité des garanties que demande le gouvernement.

M. Royer-Collard, envisageant la question sous le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rapport constitutionnel, s'efforça de prouver qu'on ne cherchait point à faire une loi d'exception, car tel était l'argument le plus fort des opposants.

En effet, soit qu'on adopte la loi, soit qu'on la rejette, il n'y a aucune atteinte portée à la liberté de la publication, et cautionnés ou non, les journaux contiendront toujours ce qu'on voudra y insérer, sans qu'aucune prévention directe ou indirecte gêne les écrivains. La question se resserre donc dans le droit individuel ; elle est civile, et non politique. La solution doit en être cherchée dans la Charte. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions ; par conséquent, toute loi après laquelle la libre publication subsiste ne laisse plus rien à demander au nom de la Charte.

Puis il continuait ainsi :

Maintenant, publier des opinions et entreprendre un journal est-ce la même chose? Je sais bien qu'il y a publication d'opinions dans un journal ; n'y a-t-il rien de plus? Ce n'est pas là une question de principes, c'est une question de fait ; il n'est pas besoin de raisonner, il n'y a qu'à regarder. Pour bien savoir si un journal n'est rien de plus qu'une publication ordinaire, demandez-vous à vous-mêmes si on vous apprendrait ce que c'est qu'un journal, dans le cas où vous ne le sauriez pas, en vous disant que c'est un moyen de publier des opinions? Non, assurément. Mais si on vous mettait sous les yeux la feuille du jour? vous ne comprendriez pas davantage. Mais plusieurs feuilles? pas même encore. Il faudrait de plus vous dire que ces feuilles ont été précédées et qu'elles seront suivies de beaucoup d'autres ; que leur publication successive est une entreprise ; qu'il y a un entrepreneur ; que, si vous voulez lui donner votre nom et votre adresse, avec un peu d'argent, ces feuilles iront vous trouver chaque jour, à la même heure, au lieu que vous indiquerez.

En effet, ce qui constitue un journal, ce n'est pas le fait de la publication isolée de chaque feuille individuelle ; ce n'est pas le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fait de plusieurs publications successives, c'est l'entreprise de ces publications. Mais cette entreprise, est-ce une opinion? Non; c'est une profession. Rendre cette entreprise publique, est-ce publier une opinion? Non; c'est prendre des engagements. Mais puisque rendre publique l'entreprise dont il s'agit, c'est cela même qui est établir un journal, il s'ensuit qu'établir un journal et publier une opinion ou des opinions ce n'est pas la même chose.

L'établissement d'un journal diffère de la simple publication en ce qu'il implique nécessairement une spéculation à la fois politique et commerciale. Cette spéculation a pour objet de rendre l'action de la presse continue et simultanée comme celle de la parole, et véritablement elle atteint ce but. Vous pourriez arrêter une publication ordinaire au troisième exemplaire; vous ne pourriez pas arrêter le dernier exemplaire d'un journal. Ce dernier ne se distingue pas du premier, ou plutôt il n'y a ni premier, ni dernier. Un journal se répand tout entier à la fois, comme la voix de l'orateur frappe à la fois tout son auditoire. Comme celle-ci, il est insaisissable. Voilà le caractère propre et spécial des journaux. C'est par cette action continue et simultanée que leur énergie est si supérieure à celle de la simple publication, et c'est pourquoi on n'abuse point de la métaphore quand on dit qu'un journal politique est une tribune: le fait est exactement exprimé.

L'orateur réfutait successivement les objections qui tendaient à présenter la loi comme une loi d'exception, et celles qui faisaient craindre que le nombre des journaux ne fût pas assez grand pour les besoins politiques de la nation. Sur le premier point, il démontrait que, par la nature des choses, un journal est autre chose qu'une publication ordinaire, et il en tirait la preuve de ce que la liberté des journaux avait pu être suspendue quand la liberté des publications ne l'était pas. Sous un autre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rapport, un journal est une influence politique qui appelle une garantie, et la garantie politique, selon les principes de la Charte, ne se trouve que dans une certaine situation sociale déterminée par la propriété ou par son équivalent : voilà le principe du cautionnement. Selon l'orateur, on avait tort de craindre que l'élévation du cautionnement fît diminuer les journaux. Le nombre des journaux n'est pas donné par le nombre total des lecteurs, mais par celui des opinions dominantes et des nuances d'opinion. Toute opinion qui a un certain nombre de partisans fait exister un journal qui a pour elle le mérite de la défendre, de lui dire beaucoup de bien d'elle-même et beaucoup de mal des autres opinions. Or, toute opinion capable de faire exister un journal est capable de le cautionner, quel que soit le taux du cautionnement.

En résumé, les trois lois furent adoptées à une immense majorité, après d'éloquents débats où les opinions opposées purent se produire et se développer avec la plus entière franchise, et l'on put croire avec le garde des sceaux, qu'on retrouve à chaque pas dans cette discussion, que les auteurs de ces lois avaient enfin fondé en France la liberté de la presse... *si Pergama defendi possent.*

La législation qui sortit de cette discussion mémorable est la meilleure assurément qui ait jamais

EFERUS - Recherches & Classification numériques

été faite sur ce difficile sujet, et elle est aujourd'hui encore presque tout entière en vigueur.

La plupart des lois rendues sur la presse, en France ou ailleurs, ont été, en effet, ou des actes de répression, légitime ou illégitime, contre la liberté, ou des conquêtes de telle ou telle garantie spéciale de la liberté, successivement arrachées au pouvoir à mesure que se manifestaient la nécessité et la possibilité de les obtenir. L'histoire législative de la presse en Angleterre est une série d'alternatives et de dispositions de ce genre.

Les lois de 1819 eurent un tout autre caractère. C'était une législation complète, conçue d'ensemble et par avance, conformément à certains principes généraux, définissant à tous leurs degrés les délits ou les peines, réglant toutes les conditions comme les formes de l'instruction, et destinée à garantir et à fonder la liberté de la presse aussi bien qu'à défendre de ses écarts l'ordre et le pouvoir. Entreprise très-difficile en soi, dit M. Guizot, comme toutes les œuvres législatives faites par prévoyance encore plus que par nécessité, et dans lesquelles le législateur est inspiré et gouverné par des idées plutôt que commandé et dirigé par des faits.

« Je ne voudrais pas affirmer, ajoute l'éminent homme d'Etat, que les lois votées en 1819 sur la liberté de la presse fussent en parfaite harmonie avec l'état des esprits et les besoins de l'ordre à cette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

époque. Pourtant, à quarante ans bientôt de distance, et en examinant aujourd'hui ces lois avec ma vieille raison, je n'hésite pas à les regarder comme une belle œuvre législative, dans laquelle les vrais principes de la matière étaient bien saisis, et qui, malgré les mutilations qu'elle ne tarda pas à subir, fit faire alors à la liberté de la presse bien entendue un progrès dont la trace se reprendra un jour. »

Nous donnerons ailleurs, — au chapitre de la *Législation*, — le texte des lois de 1819; ici nous devons nous borner à en indiquer les principales dispositions. Leur caractère purement répressif laissait à chacun le droit de publier sa pensée en répondant de ses écrits. Elles déterminèrent les crimes et délits pouvant résulter de l'usage de la presse, les peines à appliquer, la procédure à suivre, et les droits des citoyens en matière de publicité. Au régime préventif cette législation substitua, pour les écrits périodiques, le système des garanties réelles ou personnelles, ayant pour but d'assurer la punition des coupables après l'accomplissement de l'acte incriminé. La libre publication des journaux devint un droit, aux seules conditions de faire une déclaration préalable, de fournir un cautionnement, qui variait suivant l'importance des localités et le mode de périodicité, et enfin de déposer un exemplaire signé de chaque numéro. Les éditeurs étaient responsables de tous les articles insérés, sans préjudice

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la solidarité des rédacteurs. Les imprimeurs ne pouvaient être recherchés pour le simple fait de l'impression ; leur responsabilité n'était engagée qu'autant qu'ils avaient agi sciemment et pouvaient être considérés comme complices. Le jugement des crimes et délits commis par la voie de la presse appartenait au jury ; la police correctionnelle ne devait connaître que des diffamations et injures contre les simples particuliers. La vérité des faits imputés à un agent de l'autorité, quand ils étaient relatifs à l'exercice de ses fonctions, pouvait être établie, et cette preuve déchargeait l'inculpé de l'accusation de diffamation (1).

Si imparfaite que pût être sous quelques rapports cette législation de 1819, on y trouve les bases d'un système à la fois libéral et répressif, auquel il faudra revenir tôt ou tard ; c'est ce qui nous a engagé à y insister.

La première application des nouvelles lois sur la presse fut faite le 14 juillet, par la cour d'assises de la Seine, dans deux affaires où il s'agissait des Suisses.

Le premier journal incriminé était encore la *Bibliothèque historique*. Son directeur, Maurice Le-

(1) Voy. *Manuel de la liberté de la presse*, ou Analyse des discussions législatives sur les trois lois relatives à la presse et aux journaux et écrits périodiques, 1819, in-12, par Maiseau. Les débats des deux Chambres y sont analysés avec un discernement et une précision qui mettent ce recueil bien au-dessus des simples compilations.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

fèvre, était prévenu d'avoir offensé le roi dans un passage où, après avoir rapporté deux actes de violence commis par des Suisses, il disait :

Ainsi donc, par forme de supplément à tous les sacrifices qu'on leur impose, les citoyens paisibles sont condamnés à voir dans les rues, dans les promenades, dans tous les lieux publics, des satellites en armes qui peuvent impunément frapper le premier individu qui leur déplaît ! Jamais le code de la conquête n'a rien offert de plus barbare et de plus révoltant ; jamais nation civilisée n'a été outragée d'une manière plus humiliante et plus cruelle ! Les plaintes seront-elles toujours vaines, et, dans un moment où les députés vont être appelés à voter l'or qui doit soudoyer ces janissaires, n'auront-ils pas le courage de refuser les fonds nécessaires à l'entretien d'un fléau également funeste à la sûreté des citoyens et à l'honneur national ?

Le défenseur du prévenu, Me Merilhou, soutint que rien de tout cela n'était offensant pour le roi, dont le nom n'était même pas prononcé ; que si l'article était injurieux pour les Suisses, il fallait qu'ils se plaignissent, aux termes des nouvelles lois sur la presse. — Au bout d'un quart d'heure de délibération, le jury rapporta un verdict de non-culpabilité.

La seconde accusation était dirigée contre Cugnet de Montarlot, éditeur du *Libéral ;* elle était basée sur la phrase suivante :

Gare au jour de représailles ! Ce mot de *suisside* (1) général

(1) Les suicides n'avaient jamais été si nombreux qu'à cette époque ; il n'y avait pas de jour que les journaux n'en annonçassent quelque nouveau, et l'opinion publique était vivement émue de cette sorte de manie qui semblait annoncer une étrange altération dans le caractère national.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

n'est qu'un calembour ; mais ce calembour est populaire : puisse-t-il ne pas devenir historique !

Aux questions du président, le prévenu répondit qu'il n'avait point voulu menacer les Suisses, mais seulement leur donner un avis salutaire, leur recommander de ne pas exciter la haine des Français en les tuant. Déclaré non coupable, Montarlot fut également acquitté, aux applaudissements d'un nombreux auditoire qu'avait attiré le désir de voir comment se ferait la première application du nouveau code de la presse.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# RÉACTION CONTRE LA LIBERTÉ

## I

Assassinat du duc de Berry. Il est imputé à la liberté, et devient le prétexte d'une violente réaction. Lois d'exception. — La censure est rétablie pour un temps déterminé. Débats à ce sujet dans les deux Chambres : MM. de La Rochefoucauld, de Broglie, Pasquier, comte Siméon, Camille Jordan, Benjamin Constant, Royer-Collard. — Commission de censure. Disparition de la *Minerve*, du *Conservateur* et de presque tous les recueils semi-périodiques. — Suspension de la liberté individuelle. *Souscription nationale* pour en amortir les effets. — Une loi du 26 juillet 1821 proroge la censure pour une année encore, et avec une notable aggravation : sur la demande de M. de Bonald, elle est appliquée à tous les écrits périodiques, même aux journaux littéraires, malgré la vive opposition de Manuel, de Chateaubriand, du prince de Talleyrand, etc.

Les journaux, dans la législation de 1819, étaient sans doute moins favorablement traités que les livres : on leur avait imposé un cautionnement, un éditeur responsable, les peines étaient rigoureuses ; mais ils échappaient à l'arbitraire, la propriété était constituée, on leur donnait des lois et des juges : c'était une conquête immense.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cette ère nouvelle qui s'ouvrait pour la presse périodique devait amener la reconstitution des entreprises des journaux. La concurrence succédait au monopole; le succès allait échoir désormais aux plus habiles. Chaque journal ancien songea à fortifier sa rédaction; on alla à la quête des talents; les hommes de mérite furent, pour ainsi dire, mis à l'enchère.

Malgré l'obligation du cautionnement, des feuilles nouvelles s'élevèrent en assez grand nombre, toutes plus ou moins empreintes de l'esprit du parti dans lequel elles cherchaient des abonnés. Ces nouveaux venus affectèrent d'abord un langage modéré, se bornant à critiquer les actes de l'administration; mais bientôt le désir de se faire remarquer et d'obtenir la vogue les fit passer des actes aux acteurs. Le ministère essaya de se défendre par les mêmes armes. Une lutte s'ensuivit qui réveilla les ressentiments du passé et surexcita les passions du moment. On évoquait de part et d'autre les souvenirs de 1793 et ceux de 1815. L'exaspération des partis était à son comble, lorsque survint un événement qui devait anéantir les conquêtes de ces quatre années de luttes: nous voulons parler de l'assassinat du duc de Berry, qui devint le prétexte d'une violente réaction.

Ce crime porta un coup funeste aux libertés publiques, accusées de complicité, et frappées en même

EFERUS - Recherches & Classification numériques

temps que l'assassin. On crut voir reparaître les plus mauvais jours de 1815; mille clameurs du parti que l'ordonnance du 5 septembre avait contenu, sans le convertir, s'élevèrent contre l'opposition, fort innocente, et la faction enleva aux douleurs royales une suite de mesures d'exception.

Dès le lendemain de la mort du prince, M. Decazes se présenta à la Chambre, porteur de trois projets de lois exceptionnelles : le premier changeait le système électoral; le deuxième suspendait la liberté individuelle; le troisième rétablissait la censure des journaux et écrits périodiques. La présentation de ces lois fut le dernier acte ministériel de M. Decazes, qui, depuis longtemps attaqué, fut renversé par un malheur qu'il n'avait pu ni prévoir ni empêcher.

A peine constitué, le ministère Richelieu eut tellement hâte de faire adopter les projets de M. Decazes qu'il porta la loi contre la presse à la chambre des pairs, pour qu'elle pût y être discutée en même temps que celle contre la loi individuelle le serait à la chambre des députés.

D'après le projet sur la presse, les journaux et écrits périodiques ne pourraient paraître sans l'autorisation du roi, et devaient être soumis, jusqu'en 1825, à un tribunal de censure placé sous la surveillance d'une commission composée de trois pairs, de trois députés et de trois magistrats inamovibles.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

En demandant le rétablissement de la censure, M. Decazes l'avait présentée comme une mesure « que la nécessité commandait, et que réclamaient également la sûreté du trône et le maintien de nos institutions les plus chères. »

Si, dit-il, le crime lui-même et le sang de l'auguste victime qu'il a frappée ne parlaient pas si haut, les aveux, ou plutôt les apologies de son infâme auteur, nous auraient appris quels sont les fruits détestables des maximes funestes, des doctrines subversives de l'ordre social, des principes régicides, prêchés avec tant d'audace depuis que tout frein a été ôté à la licence des journaux.

L'expérience a prouvé l'impuissance des tribunaux. Mais, ajoutait le ministre, tous les actes du gouvernement et de l'administration continueront à recevoir la plus grande publicité; ils seront librement appréciés. La loi proposée ne gênera point la discussion des matières politiques; elle préviendra seulement l'odieux abus qu'on en fait journellement dans des publications pleines d'audace ou de perfidie, qui attaquent à la fois toutes nos institutions, et la paix publique, dont ces institutions sont la base. .

Malgré tous ces ménagements, le projet de loi fut très-froidement accueilli par la chambre des pairs, et même la commission, composée de MM. de Montmorency, de Pastoret, de La Rochefoucauld, Boissy d'Anglas et Daru, en proposa le rejet. Le rapporteur, M. de La Rochefoucauld, repoussa l'idée que le crime de Louvel, médité depuis quatre ans, eût été le fruit de la liberté des journaux, accordée seulement depuis neuf ou dix mois. Il signala le danger des lois d'exception, mais il recon-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nut qu'il y avait eu quelque excès dans la manière dont les journaux avaient usé de la liberté, qu'on avait eu à gémir de certains jugements rendus en cette matière, et que les lois sur la répression de la licence étaient incomplètes, en ce qu'elles n'avaient pas assez clairement caractérisé des doctrines pernicieuses que toute société doit repousser de son sein. Dans ces idées, le noble rapporteur exposait qu'il serait possible de porter remède à la licence des journaux par quelques dispositions additionnelles à la loi, par une meilleure organisation du jury, etc. Quant à la censure, « idée dominante dans le projet de loi, mais destructive de la liberté de la presse, sans laquelle le gouvernement représentatif ne peut exister, les précautions qu'on prenait pour l'améliorer avaient paru nulles, ou du moins insuffisantes. » Frappée donc de ces abus, et de l'impossibilité de remédier à la licence des journaux sans sortir des voies constitutionnelles, la commission proposait de rejeter le projet.

Ces conclusions furent appuyées par MM. de Broglie, Lanjuinais, de Praslin, et par le comte Daru, qui, repoussant les accusations dirigées contre la liberté de la presse « pour des abus qui naissaient de tout autre cause, vota le maintien absolu de cette liberté, dont le sacrifice d'ailleurs lui paraissait inutile, dans l'intérêt du gouvernement comme dans celui de la nation. »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

M. Pasquier, ministre des affaires étrangères, répondant au rapport de la commission et aux orateurs qui l'avaient appuyé, ne dissimula ni le danger des lois d'exception, ni la responsabilité qu'elles entraînaient pour le ministère, et que les ministres acceptaient franchement. Il établissait d'abord une distinction entre les journaux, les pamphlets et les livres.

Ce sont les livres, dit-il, non les pamphlets, qui ont éclairé le monde.... Qu'on jette les yeux sur l'état où la licence des journaux a mis la société : partout les passions ont été exaltées au dernier degré, les haines se sont envenimées, les vengeances ont été aiguisées, et l'horrible catastrophe dont nous sommes destinés à gémir longtemps en est une conséquence immédiate..... Arrêtons-nous un moment sur les caractères évidents de ce crime atroce : un seul les domine tous, le fanatisme des opinions politiques. Où trouve-t-on les organes de ce fanatisme? Par qui est-il encouragé, cultivé, soutenu, exalté? Qui pourrait nier que ce ne soit par les journaux et les écrits périodiques de tout genre?

Le ministre rendait justice aux hommes honorables par leur caractère, remarquables par leur talent, qui n'avaient pas redouté ou dédaigné de descendre dans cette arène : ce n'étaient point ceux-là qui voudraient remuer les peuples. Mais il stigmatisait une race d'écrivains qui, tour à tour empruntant tous les masques, sait et peut seule employer cet art épouvantable de solliciter et de mettre à profit les sentiments les plus honteux, les plus abjects, les plus infâmes, que puisse renfermer le cœur de l'homme.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Tel est le gouvernement des journaux : inhabiles à conserver, ils ne savent que détruire. Ils ont renversé la Constitution de 1791, qui leur avait donné la liberté ; ils ont fait trembler cette horrible Convention, qui cependant avait fait trembler le monde...

On a dit que la liberté de la presse était de l'essence du gouvernement représentatif. Oui, sans doute ; mais la licence des journaux est en même temps son plus mortel ennemi, et, je ne crains pas de l'avancer, il n'est point de système politique assez robuste pour la supporter telle qu'elle existe parmi nous.

Entrant alors dans quelques détails sur la situation de la France, sur les divisions, les haines, les intérêts opposés, qui s'y rencontrent, M. Pasquier faisait voir avec quelles précautions la liberté des journaux s'était établie en Angleterre, et comment elle pourrait s'établir en France dans un moment plus favorable.

En attendant, le gouvernement ne peut apporter de remède efficace à ces abus ; il n'a point et ne peut point avoir d'influence sur les tribunaux : la dépendance des magistrats les dégraderait ; les poursuites impuissantes aviliraient le ministère. L'effet du jugement par jury, dangereux pour l'opinion publique, est la conséquence de la faiblesse des lois déjà signalées. En un mot, il est nécessaire de suppléer aux moyens *répressifs* par des moyens *préventifs*, c'est-à-dire par la censure.

La chambre des pairs adopta la loi, mais en en limitant l'effet à la fin de la session de 1820, et encore ne fût-ce qu'à une majorité de deux voix, 106 contre 104.

Elle fut portée le surlendemain à la chambre des députés, où se débattait alors avec une grande vi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vacité la question de la liberté individuelle, par le nouveau ministre de l'intérieur, le comte Siméon, qui, en la présentant, ne manqua pas de vanter, comme l'avait fait son prédécesseur, la bénignité de la censure.

Laisser dire tout ce qui est utile dans le but légitime des écrivains, d'après leur propre jugement, et quelque opinion qu'en aient les censeurs; ne rayer que les injures et les outrages; tolérer toutes les opinions, à moins qu'elles ne soient évidemment contraires aux principes de la morale et de la religion, de la Charte et de la monarchie; abandonner tous les actes de l'administration et des fonctionnaires à l'investigation la plus curieuse, au développement de tous les griefs qui en naissent, mais protéger les personnes et les fonctions contre des accusations mille fois plus redoutables que celles qui sont portées devant les tribunaux, où l'on trouve des juges, tandis qu'on est sans défense devant les journaux : telles sont les règles que le gouvernement se propose de donner à la censure qui lui sera accordée, si vous adoptez le projet qui vous est présenté.

La commission de la chambre des députés se montra moins libérale que celle de la chambre des pairs; elle examina la question dans un autre esprit et conclut en sens contraire.

Prévenir n'est pas réprimer, objectent les partisans de la liberté des journaux; la censure prévient, on n'a donc pas le droit de la rétablir. Que l'on fasse des lois répressives, fortes, et même sévères, elles seront consenties; mais que la Charte soit respectée, que le gouvernement, bientôt maître d'attenter à la liberté individuelle, ne puisse pas disposer tout à la fois des personnes et des pensées. La liberté des journaux est inséparable de celle de la presse. Sentinelles vigilantes, gardes avancées, ces feuilles sont au gouvernement représentatif ce que la parole est à l'homme:

EFERUS - Recherches & Classification numériques

elles servent de correspondance et de lien entre tous les intérêts semblables ; elles ne laissent aucune opinion sans défense, aucun abus dans l'ombre, aucune injustice sans vengeurs. Le ministère sait d'avance ce qu'il doit espérer ou craindre ; le peuple, ce qui lui sert ou lui nuit. Les journaux donnent des ailes à la pensée, et on leur doit cette publicité soudaine et cette manifestation opportune de vœux et de sentiments que rien ne peut suppléer. Attaquez franchement la liberté de la presse, ou respectez celle des écrits périodiques ; mais songez que la Charte ne les sépare pas, et qu'elle les soustrait également à toute espèce de censure.

C'était là l'avis de la minorité de la commission, de trois membres. Ecoutons maintenant les raisons de la majorité :

Beaucoup de bons esprits n'admettent pas que l'article de la Charte implique les journaux.

Tous les Français peuvent publier leurs opinions sans les soumettre à la censure ; la Charte le veut, et nul n'y contredit. Mais les journaux publient les opinions des autres bien plus que les leurs ; ils parlent plutôt qu'ils n'écrivent. Tribunaux d'exception, juges mobiles, ils exercent une sorte de magistrature qui s'arroge le droit de vie et de mort sur toutes les réputations, et leurs arrêts, trop souvent sans appel, sont signifiés tous les jours partout où se trouve un lecteur investi d'un caractère public. Ils discutent en présence de tout le peuple, non-seulement les intérêts du pays, mais ceux des nations étrangères. Chargés de nouvelles vraies ou fausses qui troublent les imaginations, ils parlent excités ou condamnés par leur intérêt à remplir leurs pages de réflexions, de critiques, d'anecdotes qui doivent devenir de plus en plus piquantes pour garder ou multiplier les abonnés. Ce sont de véritables entreprises, faites par des hommes plus ou moins honorables, plus ou moins habiles, pour exploiter à leur profit les intérêts des partis, et les craintes, les espérances ou les passions de la multitude.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'orateur s'attachait ensuite à développer les raisons qui rendaient dangereux en France l'usage de la liberté des journaux, savoir la diversité des opinions ou des intérêts détruits ou créés dans une révolution de vingt-cinq ans, situation terrible, sans analogie dans le passé ni dans le présent. Ce qui importait donc c'était de maintenir les droits acquis, mais sans haine comme sans violence, de ne faire qu'une France, de conclure une trêve entre les parties belligérantes, de fermer les portes de cet arsenal d'injures où chacun allait chercher des armes empoisonnées. Enfin, après avoir signalé « les scandales donnés en dernier lieu par les journaux, scandales avoués même par les défenseurs de leur liberté, scandales qui avaient offensé la majorité de la Chambre et les gouvernements étrangers, qui compromettaient la liberté publique », le rapporteur annonçait que la majorité de la commission proposait de voter le projet tel qu'il avait été adopté par la chambre des pairs, mais qu'en même temps elle avait exprimé le vœu formel que des lois répressives et sévères fussent incessamment présentées.

Ces conclusions furent adoptées après neuf jours de débats orageux (21-30 mars), qui offrirent l'image d'une querelle de partis plutôt que d'une discussion de principes, et malgré les efforts que firent en sens contraire Benjamin Constant, Jay,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Manuel, Camille Jordan, Lafayette, Daunou, Bignon, et vingt autres, qui, allant chercher des exemples dans le passé et dans le présent, au dehors et au dedans, essayèrent de prouver au ministère « qu'il courait à sa ruine, qu'il provoquait une révolution prochaine, en cherchant du côté droit un appui qu'il ne pouvait trouver que dans la nation. »

Il m'a semblé, dit Camille Jordan, que c'était à nous spécialement, vieux partisans de la royauté, anciennes victimes des persécutions révolutionnaires, qu'il appartenait d'élever ici la voix et de donner à l'opposition que le ministère éprouve le caractère véritable qu'elle doit avoir, celui d'une opposition que n'anime aucun sentiment d'amertume, qui se fonde sur les principes seuls, qui s'inquiète moins encore pour la liberté que pour le trône lui-même, plus directement et plus prochainement menacé.

Et l'honorable député, loin d'approuver la censure que l'on demandait, et qui pouvait ramener la France aux jours de 1815, exprimait l'opinion qu'au milieu des dangers qui menaçaient le pays, il faudrait inventer les journaux s'ils n'existaient pas, et que l'acceptation des lois proposées par le ministère serait peut-être le signal de sa chute.

Rentrez en vous-mêmes, disait Benjamin Constant aux ministres..... Rien n'est fort que ce qui est national. Nationalisez-vous, et surtout ne dénationalisez pas le trône. Ne vous trompez pas sur votre parti et sur votre nombre. La moitié de ceux qui vous suivent vous redoutent et vous observent ; ils se concertent déjà contre vous ; votre alliance les importune, ils craignent que d'al-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

liés vous ne deveniez maîtres, et ils savent que, si la chose arrivait, vous et eux seriez perdus.

— Ce n'est pas une question de principes qui s'agite ici, s'écriait M. Bignon, c'est une question de paix..... Nous en sommes à ce point que, si la liberté individuelle, la liberté de la presse et la liberté des élections nous sont enlevées, non-seulement il n'y aura plus ni Charte, ni monarchie constitutionnelle, mais encore il n'y aura plus ni monarchie, ni despotisme ; il n'y aura plus que révolution, anarchie. Le pouvoir sera au plus fort. Qui ne frémirait pas des périls auxquels serait exposée la nation?

Royer-Collard s'éleva avec force contre les lois d'exception.

Les lois d'exception sont des emprunts usuraires qui ruinent le pouvoir, alors même qu'ils semblent l'enrichir. Amenées par une réaction, elles traînent à leur suite une réaction qui déjà se fait sentir. Les partis s'en emparent. Plus ils sont redoutables et menaçants, plus il y a d'imprudence à leur donner pour manifeste l'apologie de la Charte et la défense des libertés publiques.

Le nombre des votants était de 245 : 136 se prononcèrent pour l'adoption de la loi, 109 contre.

La loi fut sanctionnée dès le lendemain de son adoption, et une ordonnance du 1er avril créa à Paris, près du ministère de l'intérieur, une commission de douze censeurs, chargés de l'examen de tous les journaux ou écrits périodiques, et qui ne pourrait prononcer, s'il n'y avait au moins cinq membres présents. Une commission semblable, mais de trois membres seulement, était établie dans chaque chef-lieu. La même ordonnance institua, pour surveiller les censeurs et leurs opérations, un con-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

seil composé de neuf magistrats des cours supérieures, auquel la commission de censure devrait rendre compte de ses décisions au moins une fois par semaine, et qui prononcerait, quand il y aurait lieu, la suspension provisoire des journaux ou écrits périodiques, sous l'approbation du ministre de la justice.

Dès que la censure fut mise en activité, presque tous les écrits politiques semi-périodiques cessèrent de paraître, notamment la *Minerve* et le *Conservateur ;* plusieurs journaux libéraux quotidiens se fondirent ensemble ; d'autres essayèrent, par des subterfuges divers, d'éluder la loi, mais sans succès. La presse libérale reçut de cette loi un coup sensible, et son influence en fut notablement diminuée dans les élections qui la suivirent : il ne lui fut même pas permis de recommander ses candidats. Les écrivains royalistes se plaignirent eux-mêmes de la censure ; mais leurs adversaires en subirent presque seuls la rigueur : elle fut exercée dans l'esprit qui l'avait créée, c'est-à-dire dans l'intérêt du système monarchique.

La loi sur la liberté individuelle, qui paraissait plus menaçante, reçut une application moins sévère. A peine était-elle promulguée qu'il fut ouvert une *souscription nationale en faveur des citoyens qui seraient victimes de la mesure d'exception sur la li-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*berté individuelle*. Tel était le titre d'un prospectus qui fut répandu à grand nombre et reproduit par la plupart des feuilles libérales, et qui portait les signatures de Laffitte, Lafayette, d'Argenson, Kératry, Manuel, Casimir Périer, Benjamin Constant, Etienne, Odilon Barrot, Mérilhou, Dupont de l'Eure, général Pajol, Gévaudan, Joly (de Saint-Quentin), de Chauvelin. Cinquante-quatre députés des plus influents du côté gauche, quelques pairs de France, un grand nombre de citoyens, de militaires, de banquiers, de jurisconsultes, de gens de lettres et de riches propriétaires, se mirent à la tête de cette souscription, et il fut formé un conseil d'administration, composé de 15 membres (les signataires du prospectus), qui devait faire valoir auprès de l'autorité les réclamations des personnes atteintes par la loi, et leur distribuer, à elles ou à leurs familles, les secours que leur position exigerait.

Le ministère, regardant cette association comme une ligue offensive contre le gouvernement, et la publicité donnée à son existence comme un acte de provocation à la désobéissance à la loi, en fit poursuivre la dissolution, et les journaux qui avaient les premiers inséré l'acte d'association furent condamnés à la prison et à l'amende.

La loi qui modifiait le système électoral donna lieu à des débats plus vifs encore, et qui ne durè-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rent pas moins de six semaines. Cette loi faisait passer de la classe moyenne à l'aristocratie la haute influence dans les élections. Le premier essai qui en fut fait répondit complétement à ce qu'en avaient espéré les royalistes : presque aucun nom appartenant à l'opinion libérale ne sortit de l'urne des grands colléges ; les hommes de 1815 revinrent en majorité à la Chambre, et, comme première conséquence, MM. de Villèle et Corbière furent nommés ministres d'Etat et membres du Conseil privé.

La pensée du ministère ainsi renforcé se révéla tout entière dans le discours du roi à l'ouverture de la session de 1820. L'auteur de la Charte y exprimait « l'espérance que cette session achèverait l'ouvrage si heureusement commencé par la session précédente », c'était à dire achèverait de dépouiller la nation des institutions que la Charte lui avait garanties. Les premiers actes de la Chambre, l'empressement qu'elle mit à voter toutes les lois liberticides ou antinationales qui lui furent proposées, prouvèrent qu'elle avait parfaitement compris les intentions du gouvernement, notamment à l'égard de la presse.

Le 9 juin 1821, le comte Siméon vint demander à la Chambre la prorogation de la censure, comme une mesure indispensable au maintien de la paix.

Si nous avons fait quelque progrès vers la tranquillité, dit-il, ce qui s'est passé à l'extérieur et à nos portes nous avertissait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de veiller à ce que des brandons encore fumants ne revinssent pas rallumer chez nous des feux mal éteints.... L'idée de la prochaine émancipation des journaux inspire généralement des craintes. Depuis trente ans, tous nos souvenirs attachent à la liberté indéfinie des journaux des idées de scandale et de désordre ; les moments de relâche et de calme ont été ceux où cette liberté a été limitée..... Si tous les jours les journaux font le procès tantôt à la gloire, tantôt au repentir, si...., on tendra vers l'anarchie, on reverra la licence de 1793..... Depuis que la censure existe, quel fait important a été enseveli dans le silence?.... Le public a pu être éclairé sans être agité, et c'est en grande partie à cette mesure que l'on doit le calme où se trouvent les esprits dans les départements. La querelle sur l'émancipation des journaux n'est vive qu'à Paris, parce que là sont les intérêts de ceux qui les entreprennent, et qui voient dans leur entière indépendance des moyens de s'accréditer davantage auprès des partis dans le sens desquels ils écrivent.

Cette demande, repoussée par la majorité de la commission nommée pour l'examiner, ranima les débats passionnés de l'année précédente, et, si le ministère en sortit vainqueur, ce ne fut pas toutefois sans meurtrissures. La position de M. de Villèle, l'ancien rédacteur du *Conservateur*, et que nous avons vu, dans les sessions précédentes, défendre si chaleureusement la liberté de la presse, était particulièrement embarrassante. Aussi crut-il devoir aller au-devant des attaques auxquelles ses précédents l'exposaient. Il déclara que lui et ses amis avaient toujours voulu la liberté des journaux, mais avec des garanties suffisantes pour qu'elle ne dégénérât pas en licence. « D'ailleurs, ajouta-t-il,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la censure est un fardeau pour les ministres. Si votre conscience ne vous la montre pas comme indispensable à la sûreté du pays, rejetez-la; ne l'adoptez pas pour les ministres, car je ne connais pas de joug plus intolérable pour eux, puisqu'ils deviennent responsables d'une chose qu'ils ne peuvent diriger eux-mêmes. Ce qui convient au ministère, c'est une loi répressive, dont l'exécution, confiée aux tribunaux, n'impose aucune responsabilité aux ministres. »

La majorité de la commission reprochait précisément aux ministres de n'avoir pas encore présenté cette loi répressive demandée et promise en 1820. Nous verrons comment M. de Villèle, devenu ministre, répondit à cette demande.

Cependant, un amendement ayant été proposé qui tendait à limiter l'effet de la loi à l'expiration du troisième mois qui suivrait l'ouverture de la session de 1821, le ministère, appuyé par le centre, le combattit vivement, par cette considération qu'il serait inconvenant d'imposer à la couronne, et dans un délai déterminé, la nécessité de présenter une loi très-difficile et très-compliquée dans ses dispositions. L'amendement, néanmoins, fut adopté par la réunion des deux côtés opposés de la Chambre.

Cette étrange réunion était le prélude d'un accord qui devait être fatal au ministère. Cependant une compensation ne tarda pas à être don-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

née aux ennemis de la liberté de la presse. Un instant après, en effet, M. de Bonald proposa une disposition additionnelle qui appliquait la censure indistinctement à tous les journaux et écrits périodiques, c'est-à-dire aux journaux littéraires aussi bien qu'aux journaux politiques, qu'ils parussent à jour fixe ou irrégulièrement et par livraisons, et quels que fussent leur titre et leur objet. Cette proposition avait pour but d'atteindre un journal littéraire nouvellement établi, le *Miroir*, déjà poursuivi par le ministère public comme ayant inséré des articles politiques, ou plutôt des allusions critiques injurieuses au gouvernement.

Il est notoire, disait M. de Bonald, que des journaux dont le titre très-innocent semblerait devoir leur ouvrir l'entrée des boudoirs plutôt que celle d'un cabinet de lecture, glissent dans leurs colonnes, sous divers déguisements, des articles de morale ou de politique, des articles souvent très-répréhensibles. Je ne les cite que parce que, quand ils ont attiré l'attention de la justice et les poursuites du ministère public, ils n'ont échappé à la rigueur des lois qu'à la faveur de leur titre, et pour n'avoir pas été, à ce qu'on croit, compris dans les attributions de la censure.

L'amendement fut vivement combattu, notamment par Manuel, comme devant mettre la littérature même sous l'influence du ministère; par d'autres comme étant un véritable projet de loi mis en discussion sans les formalités prescrites, contre le réglement de la Chambre et l'initiative royale. Les ministres ne se levèrent ni pour le soutenir, ni pour

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le combattre, ni pour l'appuyer de leur vote, mais il fut adopté par une grande majorité de la droite et du centre, au milieu des murmures du côté gauche, où l'on se récria contre le silence des ministres, regardé comme une lâche transaction.

A la chambre des pairs cette funeste disposition ne fut pas moins vivement combattue par le comte de Ségur, qui la représenta comme portant atteinte à l'initiative royale, ainsi qu'au droit de propriété, au succès de cent trois entreprises scientifiques et littéraires qui honoraient la France, et par Chateaubriand, qui l'année précédente s'était déjà élevé contre la censure.

Lorsqu'on a improvisé cet amendement, qui n'est rien moins qu'une loi nouvelle introduite dans une loi, s'écria le noble pair, a-t-on bien vu tout ce qu'il renfermait? Il embrasse par ses conséquences le système entier des lettres, des sciences et des arts. Il faudra que le gouvernement multiplie les censeurs à l'infini; il faudra que ces censeurs soient compétents dans la cause qu'ils auront à juger. Je supprime les réflexions qui se présentent en foule à mon esprit, dans la crainte d'être trop sévère; je me contenterai de dire que nous devons éviter de tomber par la censure dans les fautes qui sont devenues un objet de triomphe pour les ennemis de la religion. S'il doit naître encore des Copernics et des Galilées, ne permettons pas qu'un censeur puisse d'un trait de plume replonger dans l'oubli un secret que le génie de l'homme aurait dérobé à l'omniscience de Dieu.

On nous fait entendre qu'on se montrera facile, qu'on ne fera pas peser la censure sur les journaux véritablement consacrés aux sciences, aux arts et aux métiers. On usera donc de l'arbitraire dans l'arbitraire, et, selon le caprice des subalternes de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'autorité, qui protégeront ou ne protégeront pas un journal, ce journal sera censuré ou non censuré.....

Nous voudrions pouvoir reproduire tout entière cette éloquente protestation, à laquelle répondirent le ministre des affaires étrangères et le baron Mounier, qui insista sur la nécessité de soumettre à une surveillance spéciale des journaux littéraires par leur titre, politiques par leur objet (et ici l'orateur désignait nominativement le *Miroir* et le *Caducée*), « dans lesquels il est impossible de méconnaître un but politique, trop clairement indiqué par le soin constant des rédacteurs à favoriser de coupables opinions, à rappeler de fâcheux souvenirs, à flétrir le courage et la vertu partout ailleurs que dans certains rangs..... C'est à ce danger que pourvoira la disposition nouvelle : elle donnera au gouvernement, à la société, les moyens d'atteindre un ennemi qui se dérobait à leur poursuite..... On a parlé des nécessités du temps; c'en est une aussi que d'armer le gouvernement d'une force de résistance égale aux attaques dont il est l'objet. »

L'amendement de Bonald, devenu l'article 2 de la loi, fut adopté par les pairs, comme il l'avait été par les députés, comme le fut le projet tout entier, à une assez grande majorité.

Entre les opposants on distingua le prince de Talleyrand, et le discours qu'il prononça à cette occasion est, en effet, remarquable sous plus d'un rapport. Le noble pair y établissait :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1° Que la liberté de la presse, — qui, appliquée à la politique, n'est autre chose que la liberté des journaux, — était une nécessité du temps;

2° Qu'un gouvernement s'expose quand il se refuse obstinément et trop longtemps à ce que le temps a proclamé nécessaire.

Après avoir esquissé les progrès et les conquêtes de l'esprit humain dans les deux derniers siècles, l'orateur, arrivé à 1789, demandait quelles étaient alors les nécessités du temps, et parmi ces nécessités, qui n'avaient cessé d'être réclamées depuis par tous les hommes éclairés du pays, il nommait la liberté de la presse. Venant ensuite à sa seconde proposition, il s'exprimait ainsi :

Les sociétés les plus tranquilles, et qui devraient être les plus heureuses, renferment toujours dans leur sein un certain nombre d'hommes qui aspirent à conquérir, à la faveur du désordre, les richesses qu'ils n'ont pas et l'importance qu'ils ne devraient jamais avoir. Est-il prudent de mettre aux mains de ces ennemis de l'ordre des motifs de mécontentement sans lesquels leur perversité serait éternellement impuissante? Pourquoi laisser dans leur bouche l'exigence d'une promesse reçue? Ils ne peuvent qu'en abuser, et, dans cette occasion, ce n'est pas, comme dans tant d'autres, un bien chimérique qu'ils demandent.

La société, dans sa marche progressive, est destinée à subir de nouvelles nécessités. Je comprends que les gouvernements ne doivent pas se hâter de les reconnaître et d'y faire droit; mais, quand ils les ont reconnues, reprendre ce qu'on a donné, ou, ce qui revient au même, le suspendre sans cesse, c'est une témérité dont plus que personne je désire que n'aient pas à se repentir ceux qui en conçoivent la commode et funeste pensée. Il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ne faut jamais compromettre la bonne foi d'un gouvernement : de nos jours, il n'est pas facile de tromper longtemps.....

Quand la presse est libre, lorsque chacun peut savoir que ses intérêts sont ou seront défendus, on attend du temps une justice plus ou moins tardive ; l'espérance soutient, et avec raison, car cette espérance ne peut être longtemps trompée. Mais, quand la presse est asservie, quand nulle voix ne peut s'élever, les mécontentements exigent bientôt, de la part du gouvernement, ou trop de faiblesse ou trop de répression.

Nous n'avons point à raconter comment tomba le ministère Richelieu. Quelques jours avant sa chute, il avait présenté aux Chambres un projet tendant à imposer de nouvelles entraves à la presse; mais ce projet fut accueilli, comme d'ailleurs toutes les mesures qu'il proposa à la nouvelle Chambre introuvable de 1822, par une telle explosion de murmures, de cris partis des deux côtés extrêmes, qu'il fut enfin forcé de céder. A un ministère semi-royaliste, au gouvernement du centre, succéda le ministère le plus antinational qui eût encore pesé sur la France, le ministère Villèle, Corbière et Peyronnet, dont tous les actes devaient tendre à détruire la Charte et à rétablir l'ordre de choses existant avant la Révolution.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# II

MINISTÈRE VILLÈLE. — *Loi de tendance.* Débats auxquels elle donne lieu : MM. Peyronnet, Martignac, Royer-Collard, Bignon, de Bonald. — Loi du 25 mars sur les délits de la presse. Première application de l'art. 15 de cette loi, qui confère aux Chambres le droit de se faire justice à elles-mêmes : le *Drapeau blanc* à la barre de la chambre des pairs ; le *Journal du Commerce* à celle des députés. Chasse aux petits journaux : affaires du *Miroir* et de l'*Album ;* Magallon, Fontan. — Procès de tendance : le *Courrier français.* — *Amortissement des journaux ;* résultats coûteux et peu fructueux de cette étrange opération. Le ministère échoue contre la *Quotidienne ;* procès scandaleux. — Chateaubriand se sépare de M. de Villèle et passe à l'opposition. — Rétablissement de la censure. — Elle est abolie par Charles X, qui se concilie ainsi une certaine popularité. — Mais l'illusion n'est pas de longue durée. Lois réactionnaires. — Progrès de la *Congrégation.* Index. Lettres du comte de Montlosier. Procès de tendance pour offenses à la religion : le *Constitutionnel,* le *Courrier français.* — Toutes les rigueurs sont impuissantes ; la presse continue à lutter avec une indomptable énergie : c'est le beau temps du journalisme. — Le ministère s'engage de plus en plus dans les voies de la rigueur. *Loi de justice et d'amour.* Immense soulèvement moral. Protestation de l'Académie : MM. Lacretelle, Michaud, Villemain. Brillante discussion à la chambre des députés. Magnifique improvisation de Royer-Collard. — Loi sur le timbre. Curieux détails donnés par M. de Villèle sur la situation financière des journaux de cette époque. — Proposition La Boessière relative au compte-rendu des débats législatifs par les journaux. — Chute du ministère Villèle.

A peine arrivé au pouvoir, M. de Villèle, conséquent avec le langage qu'il avait tenu à la dernière

EFERUS - Recherches & Classification numériques

session, manifesta l'intention de supprimer la censure; mais il annonça en même temps sa résolution d'y substituer une loi sévère sur la police de la presse périodique.

Disons que les journaux, à mesure que les entraves augmentaient, déployaient, pour s'y soustraire, une habileté d'autant plus grande. L'opposition déguisait ses doctrines; elles n'apparaissaient plus que sous une vague tendance à favoriser l'esprit d'indépendance, tranchons le mot, l'esprit de révolte, dont cette époque était sourdement agitée.

Le 2 janvier, le nouveau garde des sceaux, M. de Peyronnet, vint présenter un projet de loi motivé sur les dangers résultant de la licence de la presse périodique, sur la nécessité de prévenir ces dangers, de réprimer les écarts des journaux, d'en exiger des garanties plus efficaces, en évitant des formalités trop longues pour arrêter le mal et punir les coupables. D'après ce projet, nul journal ne pouvait paraître sans l'autorisation du roi, et le premier exemplaire de chaque feuille ou livraison des écrits périodiques et journaux devait être, à l'instant même de son tirage, remis au parquet du procureur du roi du lieu de l'impression. L'article 3 introduisait dans la législation un élément de criminalité inconnu jusqu'alors. Il ne serait plus besoin d'avoir à opposer à un éditeur, pour requérir sa condamnation,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un article précis, des phrases, des expressions susceptibles de discussion, d'interprétation, mais offrant une base fixe à l'accusation et à la défense. Dans le cas, disait cet article, où l'*esprit* d'un journal ou écrit périodique, *résultant d'une succession d'articles,* serait de nature à porter atteinte à la paix publique, au respect dû à la religion de l'Etat ou aux autres religions légalement reconnues en France, à la stabilité des institutions constitutionnelles, à l'inviolabilité des ventes des domaines nationaux et à la tranquille possession de ces biens, la cour royale du ressort pourrait, en audience solennelle et après débats contradictoires, prononcer la suspension du journal ou écrit périodique pendant un temps qui ne pourrait excéder un mois pour la première fois et trois mois pour la seconde. Après ces deux suspensions, et en cas de nouvelle récidive, la suppression définitive pourrait être ordonnée. Enfin, d'après l'article 4, si, dans l'intervalle des sessions, les circonstances le rendaient nécessaire, la censure pourrait être établie en vertu d'une simple ordonnance contre-signée de trois ministres.

On comprend l'accueil que le parti libéral dut faire à ce projet. La discussion, ouverte le 19 janvier, ne se termina que le 16 février. Nous ne saurions entrer dans tous les détails de ce nouveau tournoi, dont les passes, aussi brillantes que celles d'aucun



EFERUS - Recherches & Classification numériques

autre, ne pouvaient offrir, quant au fond, rien de bien nouveau, après tous ceux qui l'avaient précédé; nous nous bornerons donc à en signaler les particularités les plus saillantes.

La commission de la chambre des députés conclut à l'adoption du projet, légèrement modifié, et, chose digne de remarque, elle eut pour organe M. de Martignac, qui devait en 1828 défaire l'œuvre de 1822 et rendre à la presse sa liberté. Sans accorder que les journaux fussent une nécessité du gouvernement constitutionnel, M. de Martignac les considérait du moins comme des auxiliaires utiles, comme des moyens de publication convenables, devenus, soit en raison de notre forme de gouvernement, soit par la force de l'habitude, une sorte de besoin auquel il fallait donner satisfaction; mais il y voyait aussi une spéculation ayant pour but un bénéfice, et dont l'intérêt était souvent en opposition avec l'intérêt général, parce qu'ils avaient leur principal élément de succès dans le trouble et l'agitation. De cette considération, plus particulièrement applicable aux journaux d'une langue devenue européenne, l'honorable rapporteur concluait la nécessité de prévenir la licence des journaux et les dangers qui en résulteraient, ce qu'on pouvait faire sans porter atteinte à la Charte, dont l'article 8 avait bien, selon lui, garanti la liberté de la presse, mais non celle de la presse périodique.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quant à la faculté de suspension ou de suppression demandée pour le cas où l'esprit d'un journal serait de nature à porter atteinte à la paix publique, la commission se refusait à assimiler cette mesure à la confiscation : cet odieux privilége, qui enrichissait le fisc des dépouilles du crime, n'avait rien de commun avec la suppression d'un journal.

Les choses qui peuvent nuire à autrui ne sont jamais possédées que conditionnellement; la société en permet l'usage à des conditions qu'elle impose; elle a toujours la faculté de retirer cette autorisation, dès que les conditions sont violées, et, en usant de cette faculté, elle ne porte aucune atteinte au droit de propriété.

Les principaux reproches que l'opposition adressait au projet, c'est qu'il créait un privilége au profit de ceux que le gouvernement voudrait favoriser; qu'il investissait la cour royale de l'autorité la plus redoutable, en lui donnant la direction de l'esprit public; qu'il consacrait le droit de confiscation; qu'enfin il achevait d'accumuler dans les mains des ministres tous les trésors de l'arbitraire.

Quelques orateurs, rappelant à MM. de Villèle et Corbière leurs antécédents, leur reprochèrent d'avoir abandonné, sur la question de la liberté des journaux, les principes qu'ils défendaient en 1817, et d'ajouter des rigueurs nouvelles aux combinaisons liberticides de leurs prédécesseurs. A cela M. de Villèle répondit que le système de la loi nouvelle était tout différent de celui qu'il attaquait en

EFERUS - Recherches & Classification numériques

1817, et il appuyait la nécessité de nouvelles mesures répressives sur les bénéfices considérables que donnait l'établissement d'un journal, bénéfices tels qu'on ne parviendrait jamais à l'arrêter dans l'abus qu'il ferait de sa liberté, parce qu'il trouverait dans cet abus même d'amples dédommagements aux condamnations qui pourraient le frapper.

M. Royer-Collard, tout en reconnaissant que la presse périodique, étant un instrument plus puissant que la presse ordinaire, devait trouver une répression plus énergique, attaqua toute la loi comme découlant du même principe que le tribunal révolutionnaire, savoir la nécessité prétendue d'un pouvoir extraordinaire placé au-delà de la justice pour saisir comme dangereux ce que celle-ci ne saurait atteindre comme coupable.

Le ministère autorise un journal, la cour royale peut le supprimer; la cour royale supprime un journal, le ministère peut le ressusciter; pour qu'il meure, il faut que l'arrêt de la cour soit sanctionné par le ministère, et pour qu'il ne meure pas, il faut que l'autorisation du ministère soit respectée par la cour. Toute la loi est dans cette combinaison; ceux qui lui font un tort, une erreur, une inconséquence, de ce qu'elle dégrade les arrêts de la cour en les soumettant au ministère, ne la comprennent pas : c'est, au contraire, son habileté, son artifice, son mérite, si elle en a.

Le ministère ne peut pas maintenir un journal sans la cour royale; la cour royale ne peut pas supprimer un journal sans le ministère. Les journaux restent soumis à l'arbitraire; mais l'arbitraire est divisé, ils ont deux maîtres : voilà la loi.

Je ne discute point; je ferai seulement deux remarques : l'une,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que c'est de l'arbitraire pur que la loi confie au pouvoir judiciaire, ce qui est monstrueux en toute matière; l'autre, que le pouvoir royal, pour défendre sa part de cet arbitraire, c'est-à-dire pour invalider les arrêts des cours, est obligé de descendre à une espèce de fraude, à un déguisement, à un mensonge, à un changement de titre, comme un malfaiteur qui change de nom pour échapper à la justice. Je vois là tout ensemble la profanation de la justice et la profanation de la majesté.

Le vice radical du projet de loi, par où il porte atteinte à la Charte bien plus que toutes les lois de censure, c'est qu'il consacre l'arbitraire, non plus comme temporaire, mais comme perpétuel, et qu'il le fait entrer scandaleusement dans notre droit public. Qu'importe qu'il soit divisé, déplacé, qu'il suive la publication au lieu de la précéder? Il n'est utile ni honorable nulle part ni sous aucun déguisement.

Répondant au général Donnadieu, qui avait accusé la licence de la presse parisienne des malheurs de l'Espagne et de l'Italie, M. Bignon demandait si, en imposant ces nouvelles entraves à la presse, on prétendait transformer les députés en mandataires de la Sainte-Alliance, et faire de la Chambre une succursale de Laybach. L'art. 3 lui semblait une nouvelle loi des suspects, et, selon lui, il n'y avait peut-être rien de plus abusif, de plus arbitraire, ni dans le code de l'inquisition d'Espagne et de Portugal, ni dans celui de l'inquisition d'Etat de Venise. L'article 4 était un attentat à la dignité de la puissance législative, qu'il mettait aux pieds du ministère.

Dès qu'un journal peut être supprimé arbitrairement, l'indulgence qu'on lui offre ne tend qu'à le corrompre ; c'est une prime accordée à la lâcheté, comme certains gouvernements promet-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tent à des accusés leur grâce, afin d'en faire de faux témoins...

Vous pouvez persister : vous avez l'organisation, le nombre et la légalité apparents. Mais qu'en arrivera-t-il? Voyez l'état de l'Europe! Voyez la population entière s'agitant, réclamant, ne respirant, n'existant que pour la légalité! Vous pouvez par vos violations rendre terrible la crise inévitable; vous ne sauriez la comprimer. En Espagne naguère, en Angleterre il y a cent trente ans, on a aussi, par des moyens atroces, remporté une victoire déplorable et passagère : les meilleurs citoyens ont succombé; mais à peine leurs corps étaient-ils recouverts d'un peu de terre, que cette terre s'est ébranlée pour épouvanter leurs oppresseurs.

Nous sommes une génération de passage; vieux amis de la liberté, fidèles défenseurs de ses principes, nous semons pour que d'autres recueillent, nous luttons pour que d'autres triomphent. Vous pouvez couvrir nos voix de vociférations, vous pouvez hâter notre disparition de la terre; mais, ne vous y trompez pas, nos doctrines survivront à tout : la nature les enseigne, les inculque, les transmet à la génération qui nous suit. Cette génération qui nous suit, cette génération les chérit, elle les conserve, elle les défendra, et, pour prix d'un succès honteux et coupable, vous obtiendrez, tout au plus encore, j'en doute, un ajournement d'un jour, d'un mois, d'une année peut-être, et, après cet ajournement à court délai, la réprobation universelle et l'éternelle exécration.

Ces courtes citations suffisent pour montrer à quel diapason s'éleva la discussion. La riposte ne fut pas moins vive que l'attaque, et le côté droit ne mit pas moins d'énergie à défendre la loi que l'opposition à la combattre. M. de Bonald, notamment, traitait les journaux « comme un genre nouveau, c'est-à-dire bâtard, né de l'alliance que, dans leur caducité, les lettres ont contractée avec la politique, comme des enfants ingrats qui tueront leur mère, de même

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que les spectacles tueront l'art du théâtre », et il concluait qu'il en fallait restreindre le nombre, « plutôt encore dans le véritable intérêt des lettres que dans celui de la politique. »

Une foule d'amendements furent tour à tour produits, repoussés et reproduits avec une infatigable opiniâtreté, mais sans pouvoir entamer le moindrement le projet, qui fut adopté tel que la commission l'avait proposé, par 219 voix contre 137.

Le résultat fut à peu près le même à la chambre des pairs : 127 voix contre 83. De la discussion qui eut lieu à la noble Chambre, nous ferons ressortir une seule particularité : c'est que le projet y fut combattu par trois des membres du précédent ministère, par le baron Pasquier et le comte Siméon, nouvellement investis de la pairie, et par le duc de Richelieu : par celui-ci, à cause des dangers qu'il présentait pour la prérogative royale aussi bien que pour les libertés publiques ; par les deux premiers, parce qu'il détruisait, par une répression excessive, le droit qu'il s'agissait de régulariser.

Cette loi, qui porte la date du 18 mars 1822, et qui est connue sous le nom de *loi de tendance,* fut complétée par une loi du 25 du même mois *sur les délits de la presse,* qui ajoutait beaucoup aux lois des 17 et 26 mars 1819, reconnues insuffisantes, et qui donna lieu à des débats non moins passionnés.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Elle établissait de nouveaux délits, dans le but surtout de défendre la religion et ses ministres; elle augmentait les pénalités, rendait les Chambres et les tribunaux juges des offenses qui leur étaient faites ou de l'infidélité des comptes-rendus de leurs séances, déférait à la police correctionnelle le jugement des délits de la presse, et interdisait la preuve des faits diffamatoires imputés aux fonctionnaires.

Par la nature des délits créés, aussi bien que par leur rédaction et les motifs à l'appui, ces deux lois étaient l'aveu le plus éclatant des prétentions du parti dominant. Les droits du roi étaient proclamés antérieurs et supérieurs à la Charte; l'on tendait à reconstituer dans la nation deux classes distinctes : le clergé et la noblesse ; l'expression *religion de l'Etat* remplaçait celle de morale publique et religieuse, déclarée insuffisante. C'était la proclamation légale du droit divin, la justification anticipée du coup d'Etat de juillet 1830, la négation des deux grands principes de tolérance et d'égalité civile inaugurés par la Révolution.

La première application de la disposition qui accordait aux Chambres le privilége de venger leurs offenses fut faite par la chambre des pairs, au mois de février 1823, contre le *Drapeau blanc*, qui fut condamné à un mois de prison et 100 francs d'amende, minimum de la peine, pour un article sur la loi relative à la dotation particulière des Cham-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bres. Ce ne fut que trois ans après, en mars 1826, que la chambre des députés usa de sa prérogative contre le *Journal du Commerce*. Il y eut, dans l'une et l'autre circonstance, de longs débats, qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire du temps, mais qui ne sauraient trouver place ici.

Avant que le système de tendance eût été introduit dans la législation, on avait essayé de le faire passer dans la jurisprudence. Ainsi, des poursuites avient été dirigées contre le *Miroir des Spectacles, des Lettres, des Mœurs et des Arts,* petite feuille qui avait pour rédacteurs Jouy, Arnault, Emmanuel Dupaty, Cauchois-Lemaire, etc., et ce procès, auquel nous avons entendu faire allusion à la tribune des deux Chambres, offre une physionomie particulière au milieu du grand nombre des procès de presse. Le *Miroir* était poursuivi, non pour un délit, mais pour contravention aux lois de la censure. Les rédacteurs avaient pensé qu'à raison de leur titre même ils étaient exempts de la censure, à laquelle les lois d'exception n'assujettissaient que les écrits périodiques *consacrés, en tout ou en partie, à la politique*; mais le ministère public soutenait qu'ils n'en tombaient pas moins sous le coup de ces lois, parce que, si leur journal n'était pas entièrement ni ouvertement consacré à la politique, ils se servaient habituellement d'*allusions,* d'apologues et de tour-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

nures sous lesquels ils parvenaient à communiquer à leurs lecteurs des nouvelles ou des idées politiques ; et, pour mieux caractériser leur genre de malice, il leur reprochait le fréquent emploi qu'ils faisaient du *sarcasme politique*.

Toute la cause consistait en interprétations à l'aide desquelles l'accusation s'efforçait de transformer en articles politiques des rédactions que les prévenus soutenaient n'avoir pas ce caractère. Elle s'appuyait sur seize articles, dont il fut donné lecture à l'audience, à la grande joie de l'auditoire ; c'étaient notamment : une romance piémontaise ; une anecdote sur les parapluies uniformes, un article sur les divers sens de ces mots : *faire des brioches ;* un vocabulaire à l'usage des gens du monde ; un bon mot sur un orateur qui aurait pu avoir des succès s'il eût été curé ; un article sur les fêtes publiques et sur 25,000 petits pâtés donnés à 25,000 indigents qui n'avaient pas de pain, etc.

Le ministère public, après un exorde sur les abus de la presse, établissait que le *Miroir,* par la nature de sa rédaction, devait être soumis à la censure ; puis il posait en principe que, pour savoir si un écrit était politique, il fallait non-seulement s'arrêter aux expressions et au sens naturel qu'elles présentent, mais chercher si elles n'ont pas un sens allégorique, entrer dans l'intention et dans la pensée de l'auteur, et faire surtout attention au sens

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans lequel les mots peuvent être interprétés par les lecteurs ; et il démontrait que les articles incriminés étaient, sous le voile transparent d'une allégorie facile à saisir, de vraies satires politiques.

M. Dupin, défenseur des accusés, contestant la définition trop étendue que le ministère public venait de donner du mot *politique*, faisait observer que les articles incriminés ne renfermaient que des *allusions*, des *allégories*. Or, dit-il, la loi ne défend pas de faire des allusions, des allégories; elle défend la politique, la politique directe, ouverte, réellement digne de ce nom, et nullement une politique d'interprétation et de commentaire, une politique de gloses, où la pensée de l'accusé est pervertie par le sens qu'il plaît à l'accusateur d'y attacher. « La loi punit les faits, les écrits, les discours; elle n'autorise pas l'indigation des sentiments et de la pensée. Le mot de *sarcasme politique*, dont on se sert pour qualifier les articles du *Miroir*, prouve l'embarras où l'on est pour les incriminer. Ce mot, en effet, prouve seulement le déplaisir que ces articles causent à quelques hommes : c'est le nom de la blessure qu'ils ont reçue; mais ce n'est pas un délit que la loi punisse. »

Discutant ensuite chacun des articles, M. Dupin montrait qu'on était obligé de les refaire pour leur donner le sens qu'on leur prêtait; que le mal n'était pas dans ce que disaient les auteurs, mais dans le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sens que le commentaire s'efforçait de leur attribuer. « Rien, dit-il, ne pourrait résister à ce genre d'argumentation. En matière criminelle, tout doit être clair, précis, et il ne faut pas que, dans les délits de la presse, les réquisitoires ressemblent au *Chef-d'œuvre d'un inconnu,* où, à propos de la plus mince chanson, on fait arriver les applications les plus doctes et les plus étrangères au sujet. »

La cause fut des plus gaies, et les prévenus furent acquittés *cum plausu,* en première instance et en appel.

J'ai quelque peu insisté sur ce procès, parce qu'il a presque toujours existé depuis lors, et qu'il existe encore, des journaux dans le genre et dans les intentions du *Miroir,* sorte de *journaux marrons,* comme les appelait M. de Puymaurin, et qu'il a été plus d'une fois question de leur retirer une immunité dont se plaignaient et les victimes de leurs sarcasmes et des rivaux timbrés et cautionnés.

Je citerai encore un procès du même genre, postérieur de deux années, qui ne manque pas non plus d'un certain intérêt historique.

L'*Album*, journal des arts, de la littérature, des mœurs et des théâtres, était poursuivi pour avoir, infidèle à son titre, quitté le champ des arts, et fait de nombreuses incursions dans celui de la politique, ce qui constituait une contravention aux art. 1 et 6

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la loi du 9 juin 1819. Il était, en outre, accusé d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi et d'outrage contre des fonctionnaires. Ces derniers chefs d'accusation reposaient sur deux articles, que nous reproduirons comme échantillon de la polémique de cette petite presse qu'on retrouve à peu près la même dans tous les temps.

*Extrait de l'Almanach royal pour 1830.*

Instruction publique. — *Voyez* les cinquante Grands Séminaires.

Ecoles d'enseignement mutuel. — *Voyez* les quatre-vingt-dix Petits Séminaires supplémentaires.

Clergé régulier. — *Voyez* Associations, Congrégations et Missions.

Légion d'honneur. — *Voyez* Ordre de Saint-Escobard.

Société philanthropique. — *Voyez* Direction de la très-sainte Inquisition.

Chambre des députés. — *Voyez* Etats-Généraux, Parlements.

Préfectures. — *Voyez* Gouvernement des provinces.

Administration communale. — *Voyez* Fisc, Corvées, Gabelles, Redevances, Droits seigneuriaux et autres.

Ecole Polytechnique. — *Voyez* Droits des cadets de famille noble.

Société des bonnes lettres. — *Voyez* Société de Convulsionnaires.

Théâtres. — Un seul est autorisé : on y joue les saints mystères.

Justice. — *Voyez* Chambre ardente, Question, Bastille, Lettres de cachet.

Conservatoire de Musique. — *Voyez* Ecole préparatoire pour les enfants de chœur.

Institut, Beaux-Arts, Armée, Marine, Facultés de droit et de médecine, Commerce, Agriculture. — *Pour mémoire.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Dans l'autre article, intitulé *Scènes de Bourse,* l'auteur, à propos de la guerre d'Espagne, montre les fonds publics baissant progressivement à l'arrivée de certaines nouvelles. Ainsi, par exemple, un spéculateur annonce que

M. de Lauriston est nommé major-général. — 83 fr. 50 cent. Il aura sous ses ordres M. le général de Bordesoult. — 84 fr. 50 cent.

Le premier corps sera commandé par le premier écuyer de France, ou du moins par celui qui passe pour avoir les plus beaux chevaux de Paris, M. le général duc de G..... — 79 fr. 50 cent.

On a mis à la tête du second un officier supérieur dont le frère ne manque pas de moyens. On lui doit les dragonnades du XIXe siècle. C'est M. le général Saint-Ch..... — 79 fr. 50 cent.

On porte au commandement du troisième un militaire énergique, qui fait la retraite comme Moreau. Il a d'ailleurs un nom très-connu dans les *armes.* C'est M. le général de Dam..... — 72 fr. 50 cent.

La direction du quatrième sera confiée à un officier qui s'est couvert de gloire à Waterloo. Il a répondu du succès et tiendra parole, si, comme il est à présumer, il n'y a pas de trahison dans son corps. C'est M. le général de B..... — 68 fr. 50 cent.

Enfin, c'est une guerre d'enthousiasme ; le peuple la veut, le commerce et l'industrie la réclament à grands cris, l'honneur de la Sainte-Alliance l'exige. Quant à l'armée, on ne peut se faire une idée de son exaltation, de son délire, de sa brûlante ardeur.....

L'INTERLOCUTEUR (*regardant un thermomètre*). Dix degrés de glace ! gare la débâcle ! etc.

La responsabilité de ces deux articles était imputée à Magallon, l'un des fondateurs et l'éditeur responsable de l'*Album,* qui s'en était déclaré l'au-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

teur. Un autre rédacteur encore, M. Alexis Dumesnil, était impliqué dans le même procès pour un article qui n'était d'un bout à l'autre qu'une plaisanterie assez vive sur l'ambition et les rapides succès d'un certain *Frémissous,* et que le ministère public représentait comme outrageant pour le grand-maître de l'Université (M. de Frayssinous), à raison de ses fonctions d'académicien.

A la plaidoirie de son défenseur, Me Pinet, M. Dumesnil ajouta quelques mots, qu'il nous semble bon de résumer. Alors commençait le règne de la *Congrégation,* et l'on se rappelle le bruit qui se fit pendant quelques années autour de ce grand mot.

Je ne me prévaux point, dit-il, des services qu'autrefois j'ai rendus à la cause royale. Ce qu'il m'importe est de me rendre témoignage que, dans quelque situation que je me sois trouvé, j'ai toujours agi avec franchise et loyauté. C'est cette ardeur sincère pour la vérité qui, m'éloignant de toute exagération politique ou religieuse, m'a placé dans les rangs de l'opposition de 1815. De là vient qu'on n'a plus voulu voir en moi qu'un ennemi des Bourbons et l'ennemi de la religion, parce que je n'aime point le pouvoir absolu, et que j'endure encore moins les jésuites. Les ouvrages que j'ai publiés longtemps avant la Restauration sont empreints de la haine de la tyrannie, et du profond mépris que je ressens pour la société des jésuites... Si je suis poursuivi, c'est que, depuis longtemps l'ennemi déclaré des jésuites, je me trouve aussi l'être d'une association redoutable formée sous leurs auspices, et dont le principal objet est de rétablir en France leur société.

Cette congrégation, qui se divise à l'infini, en confréries du Sacré-Cœur, de Saint-Joseph, du Rosaire, etc., etc., est partout présente, et je pourrais dire : elle remplit vos temples, vos pa-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

lais ; elle est dans vos armées ; elle assiége les degrés du trône ; elle est à la tête de la police, qu'elle exploite elle-même par ses familiers.

Oui, voilà par quelle secte ennemie j'ai été traduit en justice... Chaque jour on insulte dans certains journaux les ministres du roi, sans que les rédacteurs soient déférés aux tribunaux : c'est que les fonctionnaires dont je parle n'appartiennent point à la congrégation, tandis que ceux qui les outragent en font partie.

Je crois servir l'Etat et le gouvernement en signalant cette ligue formidable qui, sous le nom de *Congrégation*, redevient ce qu'elle fut au temps des Valois...

M. Dumesnil fut condamné à un mois de prison et 150 fr. d'amende; Magallon à treize mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

L'administration mit dans toute cette affaire une sorte d'animosité, disons le mot, de brutalité, qui fit beaucoup de bruit et lui fut longtemps reprochée. Magallon avait été arrêté dans son domicile, le 3 février, sans aucune forme légale ; les registres de comptabilité de l'*Album* avaient été confisqués, et le journal dictatorialement supprimé sur un simple ordre de M. de Corbière. L'exécution du jugement répondit à ces préliminaires. Voici comment une lettre insérée dans le *Journal de Paris* rendait compte de la translation de Magallon de la prison de Sainte-Pélagie dans celle de Poissy :

Ce jeune avocat stagiaire est parti de Paris à pied, les mains liées, et attaché à un forçat condamné aux galères pour récidive. Ce misérable, qui était ivre, vociférait des cris tels que ceux-ci : *Vivent les galériens ! Honneur aux galériens !* Il était dévoré de la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

galle. M. Magallon est arrivé à Poissy le même jour, à 2 heures. On l'a contraint immédiatement à revêtir l'habit de l'établissement. Son occupation dans cette prison est de tresser des chapeaux de paille. Il est nourri à la gamelle; toute nourriture venant du dehors lui a été refusée. Quoique dans un état de souffrance très-visible, M. Magallon s'est soumis à ces mesures inouïes avec une résignation héroïque.

Voilà le plus simple exposé des faits dans cette affaire ; voilà l'abîme de maux où est plongé, pour un simple délit littéraire, un jeune littérateur de mœurs douces, d'un caractère noble, et distingué par ses études.

Par une étrange fatalité, le même sort absolument était réservé à un autre rédacteur de l'*Album*, ressuscité en 1828, à Fontan, dont les infortunes n'émurent pas moins l'opinion que celle de Magallon. Condamné à dix ans de réclusion pour un article intitulé le *Mouton enragé*, dirigé contre Charles X, il s'était réfugié en Belgique ; il y mena pendant quelque temps une vie errante et malheureuse au point qu'il lui fallut revenir et demander asile à la prison de Poissy. On peut voir ce qu'il y souffrit, et apprendre quel était le régime de cette prison, dans une lettre de Jules Janin publiée par le *Journal des Débats* du 6 mai 1830, et que l'on trouvera encore, — et avec toute sorte de détails curieux pour lesquels l'espace nous manque, — dans son *Hitoire de la littérature dramatique*, tome I^er^, p. 31.

Cependant les lois des 18 et 25 mars ne tardèrent pas à porter leurs fruits, et les tribunaux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bientôt ne retentirent plus que de procès de presse. On comprend de quel pouvoir redoutable la loi de tendance armait le ministère, de quels dangers presque inévitables ce système interprétatif légalisé menaçait la presse libérale. Un cabinet noir était chargé d'éplucher chaque jour les journaux de l'opposition, et l'on y notait avec soin les articles où pouvait se rencontrer une phrase, un mot, une pensée, semblant renfermer un blâme ou une critique des actes du gouvernement et de ses agents. Aucun de ces passages pris isolément n'aurait pu donner matière à la moindre poursuite; mais après trois mois, six mois, une année, de cette recherche attentive, on arrivait à former un faisceau de réflexions ou d'expressions critiques qui, considérées dans leur ensemble, pouvaient constituer, pour des esprits prévenus, une *tendance* plus ou moins prononcée à déconsidérer le pouvoir, à porter atteinte au respect dû soit à la religion, soit à l'autorité du roi : le parquet intentait un procès, et, si la cour reconnaissait la tendance, le journal était suspendu, puis, en cas de récidive, supprimé. Aucune feuille de l'opposition, évidemment, ne pouvait supporter une telle épreuve, et la suppression successive de tous les journaux devenait inévitable, s'ils n'eussent pas trouvé dans l'équité ou dans la tolérance de la magistrature une protection contre cette législation, d'autant plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

monstrueuse que, nul journal nouveau ne pouvant s'établir sans l'autorisation du roi, le ministère devait arriver ainsi à laisser l'opinion libérale sans aucun organe.

Le premier essai de la loi de tendance fut fait contre le *Courrier français*, au commencement de 1823. L'accusation portait sur une longue suite d'articles, principalement relatifs à la guerre d'Espagne. Malgré les efforts de M. Mérilhou, qui ne craignit pas de signaler ce procès comme une tentative de la faction pour étouffer la liberté de la presse et détruire les derniers vestiges d'une opposition libérale, le *Courrier* fut suspendu pour quinze jours par arrêt du 28 avril, « considérant que la succession des articles déférés à la cour était de nature à porter atteinte à la paix publique. »

Le lendemain, un arrêt identique frappait le *Pilote*, dont la cause avait excité d'autant plus d'intérêt que M. Tissot, alors éditeur de ce journal, devait se défendre et se défendit en effet lui-même.

Cependant le ministère avait à cœur de se débarrasser du *Courrier*, organe de Benjamin Constant. Une seconde condamnation aurait entraîné sa suppression. Il lui fit donc intenter, au mois de juin de l'année suivante, un nouveau procès, qui portait sur 182 articles, répartis dans une rédaction de 14 mois, et ayant trait à la guerre d'Espagne, aux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

manœuvres électorales, à différentes affaires particulières, telles que la détention de Magallon, l'éloge de Carnot, où l'on voulait voir celui du régicide, le refus fait par le curé de La Ferté-sous-Jouarre de recevoir Manuel comme parrain, etc., etc. L'affaire dura quatre audiences, et toutes les questions du moment y furent débattues avec autant d'énergie que de talent par M. Mérilhou. Après deux heures de délibération, la cour ayant repris séance, le premier président, M. Séguier, déclara qu'il y avait partage, et leva l'audience. Cette déclaration, qui causa tout d'abord une grande surprise et une vive agitation, parce qu'on ne s'en expliquait pas bien les conséquences, fut interprétée finalement en faveur du journal, et le ministère abandonna la poursuite.

L'issue de ce procès, l'émotion qu'il causa, firent voir à M. de Villèle qu'il arriverait difficilement par cette voie au but qu'il se proposait. Et puis il n'y avait pas que les journaux de l'opposition libérale qui attaquassent le cabinet; ceux de la contre-opposition royaliste lui faisaient une guerre non moins vive, et peut-être encore plus redoutable. Or, on ne pouvait guère songer à intenter à ces feuilles des procès de tendance, l'exagération même de leur royalisme les protégeait contre les atteintes du parquet. Ne pouvant donc ni les suspendre, ni

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les éteindre par autorité de justice, le ministère résolut de les acheter. Un fonds considérable, que M. de la Bourdonnaye, dans la séance du 12 juillet 1824, évaluait à plus de deux millions, fut formé dans ce but, à l'aide de capitaux fournis par la liste civile, par les fonds secrets de la direction générale de la police, des ministères de l'intérieur et des affaires étrangères, et M. Corbière, aidé par M. Sosthène de La Rochefoucauld, qui consentit à prendre la responsabilité ouverte de l'entreprise, se mit en devoir de réaliser l'opération : *la Foudre, l'Oriflamme, le Drapeau blanc,* la *Gazette de France,* le *Journal de Paris,* furent successivement amortis. Aux rédacteurs on donnait des pensions ou des places; aux propriétaires, de l'argent.

Un recueil libéral hebdomadaire, les *Tablettes universelles,* qui devait à son opposition vive, mordante, un certain succès de salon, fut également absorbé, au grand scandale de son parti. Voici, d'après une feuille du 23 janvier 1824, les circonstances qui donnèrent lieu à cette « négociation, dont l'issue causa un sentiment de surprise et de déplaisir à tous ceux qui s'étaient plus à trouver dans les *Tablettes* une expression éloquente et franche de leurs opinions. » Elles avaient rapporté, dit-on, un propos attribué à M. Pozzo di Borgo, lequel eût été de nature à le compromettre auprès de son souverain, et le diplomate irrité aurait demandé la sup-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pression du recueil indiscret. On aurait agité alors la question de savoir comment on parviendrait à donner satisfaction à l'ambassadeur russe. Recourir aux tribunaux ne paraissait ni assez prompt, ni assez sûr. Ce fut alors qu'un fonctionnaire qui avait dans ses attributions le département des mœurs aurait ouvert l'avis qu'avec de l'argent on atteindrait facilement et sans esclandre le seul but que l'on devait se proposer, c'est-à-dire le silence d'un organe de l'opposition devenu importun. En conséquence, on prévint le propriétaire unique des *Tablettes* de la suppression inévitable de son recueil, s'il ne consentait point à un arrangement. On lui demanda qu'il fît connaître ses prétentions. Le propriétaire déclara qu'il était endetté de 30,000 fr. On lui en adjugea 180,000, et les *Tablettes* devinrent une propriété ministérielle.

Les rédacteurs adressèrent aux journaux une lettre par laquelle ils déclaraient se retirer ; cette lettre portait les signatures de MM. A. Thiers, Mignet, Ch. de Rémusat, Decaën, Syl. Dumon, Alph. Rabbe, P.-F. Dubois, Félix Bodin, Cauchois-Lemaire, auxquels se joignirent le lendemain MM. Alph. Mahul et Malbouche.

M. de Chateaubriand était encore ministre. Le journal qu'il inspirait, le *Journal des Débats*, après avoir démenti le récit que nous venons d'analyser, ajoutait les observations suivantes :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le propriétaire des *Tablettes* a trouvé à propos de les vendre; il a cru que ses intérêts valaient mieux que ses opinions : c'est une affaire à débattre entre lui et ses amis. Quant à nous, grands partisans de la liberté de la presse, nous regrettons les *Tablettes* : on y trouvait de temps en temps le petit mot pour rire; il était amusant de voir l'opposition réduite aux attaques personnelles, n'ayant pour appui que cinq ou six jeunes gens d'esprit qui se cotisaient pour mettre les principes révolutionnaires en bonnes ou mauvaises plaisanteries.

La joie que l'heureuse issue de cette négociation put causer au ministère fut bientôt troublée par un éclatant échec. Tous ses efforts pour amortir la *Quotidienne*, l'organe le plus important de la contre-opposition royaliste, et l'une des feuilles qui le gênaient le plus, vinrent échouer contre la noble fermeté de M. Michaud. Cette affaire fit tant de bruit, causa un tel scandale, que nous nous croyons obligé de la raconter avec quelque détail.

Le 12 avril parurent deux *Quotidiennes*, l'une portant la signature de Simon, éditeur responsable, agissant, disait-il, au nom de la majorité des propriétaires; l'autre, celle de M. Michaud. Nous n'avons pas besoin de dire l'étonnement et les commentaires. On débitait à ce sujet des choses fort étranges, qu'il s'était élevé des discussions politiques entre les associés, que la majorité des actions avait été vendue à des prête-noms ministériels, et qu'on voulait en ôter la direction à M. Michaud.

En référé, le sieur Simon avait été maintenu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans sa qualité d'éditeur responsable, et il avait été mis, comme représentant la majorité des actionnaires, en possession de l'imprimerie, du matériel et des bureaux, dans une expédition nocturne faite par un commissaire de police. C'est à la suite de cette brutale expulsion que M. Michaud s'était résolu à continuer de son côté la *Quotidienne*, en attendant la décision de la cour royale, à laquelle il avait déféré l'ordonnance qui le dépossédait. Mais il n'en publia qu'un seul numéro, qui fut saisi.

L'affaire vint à la cour le 25. Elle présentait des incidents si piquants, elle pouvait entraîner de si graves conséquences, qu'elle avait attiré un immense concours de spectateurs, tous appartenant à la classe éclairée de la société. C'est Me Berryer fils qui était chargé de la défense de M. Michaud. Il commença par donner sur les antécédents de la cause des détails que nous emprunterons à sa plaidoirie, car nous craindrions d'être taxé d'exagération, tant ils sont étranges.

La *Quotidienne*, dit-il, avait quatre propriétaires : M. Michaud, pour quatre douzièmes, M. de Laurentie, pour trois, et pour les cinq autres un M. Bonneau, qui n'en était devenu acquéreur que depuis peu de mois, et que les propriétaires avaient admis sans défiance, parce qu'ils le connaissaient et avaient dû croire qu'il achetait pour son compte. Toujours est-il qu'on ne voit pas dans la cause que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

le ministère ait cru devoir faire auprès de lui aucune tentative.

On s'adressa d'abord à M. de Laurentie, dont on espérait avoir plus facilement raison que de M. Michaud. Cet écrivain, longtemps rédacteur de la *Quotidienne*, venait d'obtenir successivement le titre de chef de division à la préfecture de police et celui d'inspecteur général de l'Université. M. Sosthène de La Rochefoucauld lui demanda la cession de ses actions ; il la refusa. M. Corbière le fit alors appeler, et lui enjoignit d'opter entre cette cession et ses fonctions. « Mais, répondit M. de Laurentie, cette vente ne saurait changer la position de M. Michaud dans le journal; d'anciens engagements me lient envers lui. — Eh bien ! aurait répliqué le ministre, c'est un procès que vous nous vendrez; vendez-le nous : voilà tout ce que nous vous demandons. » M. de Laurentie résista longtemps encore; enfin il céda, mais sous la condition expresse que l'omnipotence de M. Michaud serait reconnue dans les termes les plus exprès, et qu'il conserverait exclusivement la rédaction et la direction. L'acte en fut signé par M. de Laurentie et M. de Valdenay.

Tous les efforts alors se tournèrent contre M. Michaud. Des tentatives avaient déjà été faites, mais sans succès, auprès de lui et de M. Berryer, son conseil et son ami. Le vieux royaliste avait déclaré,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

les larmes aux yeux, que sa conscience ne lui permettait pas une semblable transaction.

C'est alors, dit M. Berryer, que je reçus une lettre de M. Sosthène de la Rochefoucauld. Je me rendis chez lui. Notre conversation dura trois heures. Il me fit d'abord des compliments, qui me touchèrent peu, comme vous pouvez croire; il y mêla adroitement le nom d'un personnage auguste, dont l'approbation, je l'avoue, me flattera toujours. Peu après, il me parla d'une opposition sage, modérée. Il me dit que l'on avait acheté en son nom, et me proposa d'accepter la gestion des actions qu'il avait achetées. Je répondis à l'instant qu'il était honteux de faire de telles propositions, et plus honteux encore de vouloir une censure de fait, si l'on n'avait pas la force de proclamer une censure légale; que, d'ailleurs, mes devoirs m'interdisaient strictement toute opération de cette nature. Alors M. Sosthène changea la nature de ses propositions; il me supplia de lui promettre de ne plus échauffer la tête de M. Michaud. Je proposai un rendez-vous, où devait se trouver M. Michaud. Nous nous quittâmes.

Le lendemain, à trois heures, M. Michaud et M. Sosthène se rendirent chez moi. L'entretien dura jusqu'à huit heures. J'entamai la conversation, et je dis que je n'avais de conseils à donner que dans les attributions de mon ministère, et que je n'en avais point à donner pour la dignité personnelle de qui que ce fût.

On parla de la vente. L'article 4 portait que M. Michaud conserverait la rédaction du journal; mais on y avait ajouté que la majorité des actionnaires aurait le droit de le révoquer, si elle le jugeait convenable. Alors s'éleva dans mon cabinet la discussion la plus vive, la plus orageuse, que j'aie jamais vue entre gens de cette sorte.

M. Michaud refusait avec une énergique opiniâtreté. Alors M. Sosthène de la Rochefoucauld proposa tout à coup, pour écarter toute espèce de défiance, que j'aurais, moi, la propriété de l'une des trois actions achetées, et la gestion des deux autres. Aussitôt M. Michaud accepta. M. Michaud demanda que cette

EFERUS - Recherches & Classification numériques

clause fût à l'instant même signée. Je tenais déjà la plume, quand M. Sosthène dit qu'on le ferait le lendemain, s'engageant, sur sa parole d'honneur, à l'exécution.

Le lendemain, nous eûmes une nouvelle conférence, et M. Sosthène, avec une nouvelle adresse, et en invoquant des noms augustes et sa loyauté et son honneur engagés, parvint à éluder la clause.

Le 6 juin, M. de Chateaubriand avait reçu sa démission. Le 7 parut dans la *Quotidienne* un article politique de considérations générales, qui souleva des orages.

Le 8, M. de Valdenay, le nouvel acquéreur en sous-ordre, m'écrit qu'attendu mon absence (j'étais à la campagne), il me retire sa procuration, pour en revêtir, qui? un homme qui est là seulement pour apposer son nom au bas de la feuille; un homme qui n'avait pas de pain en entrant à la *Quotidienne;* un homme à qui un des employés fit la charité d'un lit pour se coucher; un homme qui faisait ce métier pour six cents francs par an, le sieur Simon enfin. Cet homme s'empare du journal. M. Michaud s'y présente avec un article, le sieur Simon lui montre une lettre qui lui défend de signer un article où serait prononcé le nom de M. de Chateaubriand.

M. Michaud veut avoir justice de cette usurpation. Je retourne au journal. Le sieur Simon arrive avec huit satellites, qui ont fait place nette en chassant tout le monde. Nous ignorons si, dans cet acte d'usurpation et de violence, le sieur Simon était soutenu par l'autorité; mais il est bien démontré que l'autorité protége plus les particuliers qui achètent que ceux qui ne veulent pas se vendre.

Ici M. Berryer lit une lettre qu'il se hâta d'écrire à M. Sosthène de La Rochefoûcauld, dans laquelle il lui rappelle et sa parole d'honneur et la violation de ses promesses. M. Sosthène lui répond qu'il gémit de la tournure qu'a prise cette affaire, tournure qu'il voulait précisément éviter.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Abordant la discussion, M. Berryer combat l'ordonnance de référé qui maintient le sieur Simon parce qu'il est éditeur responsable. Il démontre que l'éditeur responsable était, par la nature de ses fonctions passives et bornées, étranger à la rédaction, et se trouve par cela même dépendant de la direction du journal.

Quant à la direction principale de la *Quotidienne,* dit-il, M. Michaud en est investi par une possession non interrompue et incontestable de trente années. Cela serait-il contestable? Voulez-vous des monuments publics? Allez fouiller les annales criminelles : vous y verrez que pendant la Révolution M. Michaud n'a point cessé d'être persécuté comme directeur d'une feuille qui défendait la religion, le bon ordre et la monarchie. Onze fois emprisonné, traduit souvent devant les tribunaux, il a été enfin déporté, une autre fois condamné à mort, comme directeur de la *Quotidienne.*

Voilà la possession qui s'établit d'une manière assez certaine, assez authentique, et si, Dieu veuille détourner ce malheur, veuille le Dieu de saint Louis nous épargner ce fléau! si la Révolution redevenait flagrante, ce serait M. Michaud qui serait puni comme ayant seul dirigé l'opinion de la *Quotidienne,* comme en ayant formé les rédacteurs, qui sont tous ses élèves, qui ont été guidés par lui dans leurs études littéraires. La condamnation serait imprimée sur son front, lui seul en supporterait le poids, car lui seul s'est sacrifié pour soutenir la cause royale; on ne s'adresserait qu'à lui, et non à ceux *qui achètent des opinions et ne savent pas les défendre.* Oui, messieurs, si cette calamité venait affliger de nouveau la France, M. Michaud se verrait encore une fois emprisonné, menacé de l'échafaud, immolé sans doute, et nul ne viendrait alors lui disputer le provisoire.

La Cour, « considérant que Michaud était, quant

EFERUS - Recherches & Classification numériques

alors, le seul des propriétaires de la *Quotidienne* ayant un droit non contesté; qu'il avait été de tout temps, et dans les circonstances les plus diverses, directeur de cette feuille, reconnu par les intéressés, .... le rétablit et maintint dans la possession et l'exercice de sa qualité de directeur de la *Quotidienne.* »

Cet arrêt fut accueilli par les plus vifs applaudissements, et le soir même M. Michaud, escorté de ses nombreux amis, alla reprendre possession de son journal.

On se ferait difficilement une idée du scandale produit par les révélations de ce procès, « devenu, selon l'expression du *Journal des Débats,* le 9 thermidor de la contre-révolution » : la honte de ces marchés conçus et pratiqués par le ministre de l'intérieur lui-même et par un aide de camp du comte d'Artois; la violence physique exercée envers M. Michaud, que tant de titres semblaient mettre à l'abri d'un pareil traitement; les accusations outrageantes échangées entre les avocats; le reproche fait à l'un d'eux, M. Berryer, d'avoir reçu de M. Sosthène de La Rochefoucauld une des parts achetées, soit 50,000 fr., dans un intérêt opposé à la cause qu'il défendait; l'audace de ce procès, accepté, acheté par M. Corbière, avec l'assurance d'un homme qui se croit assez de crédit et de puissance pour dicter

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un arrêt à la justice, tous ces faits émurent vivement, indignèrent l'opinion publique.

Le ministère en ressentit un violent dépit, que l'acquittement du *Courrier,* quelques jours après, devait encore augmenter. Et au moment même où ce double avortement l'arrêtait dans ses tentatives contre la presse, son organe le plus considérable et le plus accrédité, le *Journal des Débats,* passait à l'opposition à la suite de Chateaubriand.

On sait avec quel sans-façon M. de Chateaubriand, ministre des affaires étrangères, fut congédié par M. de Villèle. L'injure était grande; la vengeance égala l'injure. Poète avant tout, Chateaubriand avait les défauts de cette race irritable, *genus irritabile vatum.* Il ne savait ni pardonner, ni modérer son ressentiment. Ressaisissant sa plume, sa véritable, sa seule force, « reprenant ses armes », ainsi qu'il le disait, il se servit de la presse à outrance pour venger ses injures contre le ministère qui l'avait rejeté de son sein, et, sans le vouloir, contre la royauté, qui avait signé sa destitution. C'est dans la feuille des Bertin, ses amis, qu'il établit ses batteries, et de là il entreprit, dès le lendemain de sa chute, contre M. de Villèle, la guerre ardente, implacable, que pendant quatre ans il avait faite contre M. Decazes. Le chef de la phalange royale de 1818 connaissait mieux que personne le côté faible de ses anciens soldats. Réduction des rentes, cen-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sure, loi du sacrilége, dissolution de la garde nationale, toutes les mesures ministérielles allaient être par lui criblées à jour.

« Quoique sans clientèle dans les Chambres et sans empire comme orateur, dit M. Guizot, Chateaubriand devint tout à coup un chef d'opposition brillant et puissant, car l'opposition était dans son génie naturel aussi bien que dans sa passion du moment. Grâce à MM. Bertin, il trouva sur-le-champ dans le *Journal des Débats* un théâtre élevé d'où partaient tous les matins ses attaques. Aussi éclairés et aussi influents dans la politique que dans les lettres, ces deux frères avaient le rare mérite de savoir grouper autour d'eux, par un généreux et sympathique patronage, une élite d'hommes de talent, et de soutenir avec une fidélité intelligente leurs idées et leurs amis. M. Bertin de Veaux, le plus politique des deux, faisait grand cas de M. de Villèle, et vivait avec lui dans une familière intimité; il lui en coûtait de se brouiller avec lui. Il alla donc le trouver, et lui demanda, pour le maintien de la paix, de faire donner à Chateaubriand l'ambassade de Rome. « Je ne me hasarderais pas à en faire la proposition au roi, lui répondit M. de Villèle. — En ce cas, dit M. Bertin, souvenez-vous que les *Débats* ont déjà renversé les ministères Decazes et Richelieu : ils sauront bien aussi renverser le ministère Villèle. — Vous avez renversé les pre-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

miers en faisant du royalisme, reprit M. de Villèle; pour renverser le mien, il vous faudra faire de la révolution.

» Il n'y avait, pour M. de Villèle, rien de rassurant dans cette perspective, et l'événement le prouva bien. C'est à ce moment même où il se croyait sûr du triomphe que commencèrent pour lui les graves embarras. Au lieu d'avoir à se défendre contre une forte opposition du côté gauche, redoutée et combattue par le côté droit comme par le cabinet, il se vit en présence d'une opposition sortie du côté droit lui-même. Tant qu'il avait eu Chateaubriand pour allié, il n'avait rencontré pour adversaires, dans l'intérieur de son parti, que les royalistes de l'extrême droite; mais quand Chateaubriand et le *Journal des Débats* se furent jetés dans l'arène, on vit se former autour d'eux une armée d'opposants de toute origine et de toute couleur, royalistes et libéraux, ancien régime et jeune france, presse aristocratique et presse populaire. Les faibles débris du côté gauche, battu dans les récentes élections, les anciens opposants, libéraux ou doctrinaires, reprirent haleine quand ils se virent de tels alliés, et, sans confondre leurs rangs, et gardant les uns et les autres leur drapeau et leurs armes, ils se soutinrent mutuellement, et unirent leurs coups contre M. de Villèle. Chateaubriand a pris plaisir à consigner dans ses *Mémoires* les témoignages d'admiration et de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sympathie que lui prodiguèrent alors Benjamin Constant, le général Sébastiani, Etienne, et d'autres chefs du parti libéral (1). »

L'opposition libérale, en effet, accueillit à bras ouverts ce nouvel et puissant allié : Benjamin Constant se félicitait de servir dans son armée; Etienne mettait le *Constitutionnel* à ses ordres. Les journaux amortis, au contraire, jetèrent feu et flamme contre le transfuge, et, s'irritant de le voir se faire une arme contre ses anciens collègues de toutes les mesures qu'il avait approuvées, de tous les actes auxquels il avait concouru, ils lui renvoyaient violemment les accusations qu'il faisait pleuvoir chaque matin sur le ministère. Mais ces récriminations, qui n'étaient pas tout à fait sans fondement, avaient pour résultat de rendre les coups de Chateaubriand plus violents encore et plus multipliés.

Poursuivis chaque jour par de nouvelles attaques, irrités par le double échec que leur avaient infligé les arrêts du 25 juin et du 10 juillet, M. de Villèle et ses collègues se réfugièrent dans la censure, et, emportés par leur colère, ils dédaignèrent d'abriter cet acte de violence sous un prétexte politique; ils s'en prirent à la faiblesse des tribunaux.

Une ordonnance du 15 août, contresignée par MM. de Villèle, Corbière et Peyronnet, « considé-

(1) Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. I, p. 267, 270.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

rant que la jurisprudence des cours royales avait récemment admis pour les journaux une existence de droit indépendante de leur existence de fait (1); que cette interprétation fournissait un moyen sûr et facile d'éluder la suspension et la suppression des journaux; qu'il suivait de là que les moyens de répression établis par l'art. 3 de la loi du 17 mars 1822 étaient devenus insuffisants; que, dans ces circonstances, il était urgent de pourvoir avec efficacité au maintien de l'ordre public », remit en vigueur les lois des 31 mars 1820 et 26 juillet 1821, c'est-à-dire rétablit la censure pour les feuilles périodiques.

Il serait difficile de rendre l'exaspération des partis à cette mesure. Les journaux de l'opposition, royaliste ou libérale, n'offrirent longtemps à leurs lecteurs que des colonnes en blanc; mais en peu de jours les étalages des libraires furent couverts de brochures qui suppléèrent abondamment à ce silence. Nous nous bornerons à nommer les *Lettres sur la censure,* qui furent plus particulièrement remarquées, et dans lesquelles Chateaubriand, après avoir attaqué la mesure dans son principe, la mon-

(1) Ce considérant avait son motif apparent, son prétexte, dans un arrêt du 27 juillet, relatif à l'*Aristarque*. C'était un ancien journal de couleur libérale, qui, après avoir été abandonné faute d'abonnés, avait été récemment repris par quelques-uns des chefs de l'opposition royaliste, MM. de Labourdonnaye, Delalot, etc. Le ministère public l'avait fait saisir et avait porté plainte contre l'éditeur responsable; mais ses prétentions avaient été repoussées par le motif, entre autres, que le journal existait avant la loi du 17 mars 1822, et que les formalités exigées avaient été remplies autant que cela avait dépendu de l'éditeur.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trait comme inutile et n'intéressant que la personnalité des ministres, et surtout comme portant atteinte à l'indépendance et à la dignité du pouvoir judiciaire.

Telle fut l'impression générale, qu'il ne se trouva, dit-on, aucun homme de lettres qui voulût accepter personnellement le fardeau de la censure, et qu'on fut obligé d'organiser une commission secrète, placée sous la présidence du directeur de la police, à laquelle les journaux devaient envoyer chaque jour leurs articles, et d'où ils leur revenaient, plus ou moins mutilés, sans autre renseignement que la signature du secrétaire de la commission censoriale.

Quelques écrivains ont pensé que le véritable motif du ministère en rétablissant la censure avait été de réserver au successeur de Louis XVIII, qui se mourait, un facile moyen d'acquérir, en rendant la liberté à la presse, la popularité qu'il était si loin de posséder, et dont un nouveau règne a toujours besoin. Et en effet, un des premiers actes de Charles X monté sur le trône fut de rendre à la presse sa liberté, « ne jugeant pas nécessaire, dit l'ordonnance du 29 septembre, de maintenir plus longtemps la mesure qui a été prise dans des circonstances différentes contre les abus de la liberté des journaux. » Ce préambule donnait à entendre que ce qui avait motivé l'ordonnance du 15 août était la maladie du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

roi, comme l'avaient avancé certains écrivains qui passaient pour les organes du ministère.

Quoi qu'il en soit, la suppression de la censure, et quelques mots heureux qu'on prêtait au nouveau roi, rendirent son avénement presque populaire, malgré les préventions qui s'élevaient contre lui, et firent bien augurer de son règne; mais cette illusion ne fut pas de longue durée : les actes du ministère, la présentation des lois d'indemnité, du sacrilége, d'aînesse, et d'autres non moins impopulaires, l'eurent bientôt dissipée. Les querelles religieuses, de jour en jour plus vives, vinrent encore surexciter les esprits. La Congrégation, en effet, poursuivait sa marche envahissante. La chambre des députés, faussée par le double vote et par la pression exercée sur les élections, le roi, le ministère, l'administration tout entière, étaient franchement dévoués au parti ultramontain, ou subissaient son influence. La police, qui d'abord s'était bornée à faire disparaître de l'étalage des libraires les livres qui lui semblaient dangereux pour la religion, pénétrait dans l'intérieur des cabinets de lecture, et défendait à leurs propriétaires de garder sur leurs rayons et de louer au public une foule d'ouvrages, parmi lesquels figuraient le *Censeur européen,* les *Lettres normandes,* l'*Homme gris,* la *Minerve,* le *Nain jaune,* etc.

L'époque actuelle sera difficile à expliquer pour nos arrière-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

neveux, — disait un journal de l'opposition libérale à l'occasion des continuelles discussions de controverse théologique soulevées par la loi sur les communautés religieuses, la loi sur le sacrilége, les mandements des prélats, les *momeries* des missionnaires, les actes d'intolérance dont la presse retentissait tous les jours. Il n'est plus question que d'évêques, de curés, de vicaires, de moines, de jésuites, de couvents et de séminaires; on n'entend plus retentir que les mots de *bulles*, de *mandements*, de *confession*, de *communion*, d'*indulgences* et d'*excommunication*. La controverse théologique est à l'ordre du jour; l'Eglise ultramontaine et l'Eglise gallicane sont aux prises. Dans chaque ville, dans chaque village, le troupeau se plaint de son pasteur, et le pasteur de son troupeau. La division règne entre les prêtres eux-mêmes; les plus tolérants sont en butte aux tracasseries des plus exclusifs; de vieux curés sont régentés par leurs jeunes vicaires. Les diamants, les pierreries, les précieuses dentelles, qui couvrent les princes de l'Eglise, offrent aux peuples étonnés un spectacle qu'ils étaient loin d'attendre des successeurs des pauvres apôtres, et aux desservants vulgaires des paroisses de villages un exemple propre à exciter un découragement fâcheux ou une émulation plus fâcheuse encore. Voilà notre France chrétienne, telle que nous l'ont faite en 1825 les dévots de la Sainte-Alliance, les croyants du budget et les saints de la police.

Mais de tous les écrits ou articles de journaux qui signalaient chaque jour à l'opinion publique l'esprit d'intolérance et d'envahissement du clergé, nul ne fit plus d'impression que des lettres publiées par le comte de Montlosier dans le *Drapeau blanc*, lettres où il dénonçait explicitement l'existence d'une société mystérieuse désignée sous le nom de *Congrégation*, le rétablissement des jésuites, et la non-exécution des anciennes lois du royaume relativement à l'enseignement des quatre articles de la célèbre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

déclaration de l'Eglise de France en 1682, etc. C' tait un événement que cette levée de bouclier de part d'un des champions les plus zélés des doctrin monarchiques, féodales même, d'un homme q avait été jusque-là en opposition si constante av les principes et les hommes de la Révolution. L libéraux en tirèrent grand parti, et l'ouverture deux procès de tendance intentés au *Constitutionn* et au *Courrier français* ajouta encore à la vivaci de la lutte.

Les attaques incessantes auxquelles elle était butte, et surtout la publicité donnée à tous les a tes du clergé, irritaient profondément la Congr gation, et lui rendaient odieuse, insupportable, liberté des journaux. Rétablir la censure était di ficile, sa suppression était trop récente encore. C décida de recourir aux tribunaux, et d'introdui contre le *Constitutionnel* et le *Courrier,* les de principaux organes de l'opposition libérale, un do ble procès de tendance. Le résultat des précédent poursuites n'était pas très-encourageant; mais ell reposaient sur des faits purement politiques, tanc que cette fois les griefs étaient exclusivement rel gieux, et sur ce chapitre les magistrats, dans la pe sée des congréganistes, devaient nécessairement montrer plus sévères.

Quoique confondus dans le réquisitoire du pr cureur général, les deux procès furent plaidés s

EFERUS - Recherches & Classification numériques

parément, et occupèrent chacun trois audiences solennelles, présidées par le baron Séguier, et tenues avec le plus grand appareil, au milieu d'un auditoire le plus nombreux et le plus distingué que procès de presse eût jamais encore attiré.

L'accusation fut soutenue par M. de Broé, avocat général; mais le réquisitoire avait été dressé par le procureur général, M. Bellard. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire dans son entier cette pièce fameuse; en voici l'exorde en raccourci :

Nos discussions politiques ont cessé; la démagogie, vaincue par la sagesse et les vertus de nos rois, a perdu toutes ses coupables espérances...; elle a dû renoncer à tous ses rêves insensés d'une autre dynastie...

Ces ennemis de tout ordre, qui sèment des troubles pour recueillir du pouvoir, ont donc dû changer de plan... ils en ont changé... Ils ne se sont plus attachés à la monarchie, parce qu'elle est dans nos mœurs, et que nous avons tous vérifié qu'elle est aussi dans nos besoins. Ils ont pris une route bien autrement funeste, car celle-ci mène plus loin qu'à la destruction du trône: elle mène à la destruction de la société elle-même, quelle que soit la forme de son gouvernement. C'est la religion qui, dans leurs noirs complots, est aujourd'hui devenue le point de mire de leurs attaques. *Ecrasez l'infâme!* est leur mot de ralliement secret; on peut s'en convaincre à leur idolâtrie pour le chef qui le leur donna. Ce n'est plus leur mot de ralliement public : ils savent qu'il révolterait. Ils procèdent par des moyens plus adroits; ils emploient quelquefois encore l'audace, quand leur rage les trahit, mais plus souvent l'hypocrisie. L'hypocrisie a gagné jusqu'à leurs journaux.

Parmi ceux-ci, il en est deux surtout dont elle est devenue l'arme favorite : ce sont le *Constitutionnel* et le *Courrier,* que le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

soussigné ne saurait tarder plus longtemps à dénoncer à la cour pour leur tendance coupable à porter atteinte au respect dû à la religion de l'Etat.

C'est au nom de Dieu que ces apôtres nouveaux blasphèment Dieu et les choses saintes. C'est surtout en professant une vénération apparente pour la religion de Jésus-Christ qu'ils s'efforcent de la saper dans ses fondements. Ils cachent ordinairement leurs intentions; mais leurs intentions peuvent être reconnues à leurs œuvres. Or, leurs œuvres, les voici :

Mépris déversé sur les choses et les personnes de la religion; provocation à la haine contre les prêtres en général; acharnement à propager contre eux des milliers d'accusations fausses, au milieu desquelles s'en produisent quelques-unes de vraies, qu'on a grand soin de ressasser et d'empoisonner.

Tels sont les moyens perfides employés à présent par les deux journaux inculpés pour arriver à leur but, qui est de détruire la religion catholique, pour y substituer le protestantisme, ou plutôt le néant de la religion.

C'est, ajoutait M. le procureur général, ce dont l'esprit le plus superficiel peut se convaincre en parcourant leurs feuilles.

Il est dans la religion catholique de pieuses pratiques qui ne sont nullement de précepte, mais que l'Eglise néanmoins voit avec faveur et encourage. C'en est assez pour exciter la colère des modernes iconoclastes. Les plantations de croix, les dévotions particulières à tels saints, les pèlerinages vers certains lieux consacrés, sont autant d'actes qu'ils dénoncent à la risée publique comme des actes de fantasmagorie ridicule... Les miracles, les canonisations, sont dégradés, tournés en dérision, par ces deux journaux. Et le ton de moquerie perpétuelle qu'ils apportent dans ces matières montre que leur intention est de présenter tous les actes de la religion comme un amas de superstitions puériles, et la religion elle-même comme un mensonge qui n'a d'autre but que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de tenir les hommes dans l'ignorance, d'éteindre toutes les lumières et de propager l'erreur.

L'acharnement des deux journalistes ne s'arrête pas là. S'ils n'épargnent pas les cérémonies et les réunions éphémères du culte, ils sont bien moins disposés au respect pour les réunions qui peuvent faire croire à quelque durée, comme celles des Trappistes, des Frères de la Doctrine, des Frères de la Charité, etc. C'est surtout sur ces institutions effrayantes qu'ils croient devoir lancer tous les foudres philosophiques...

Après une digression sur l'utilité dont peuvent être les ordres religieux, le procureur général s'élevait contre les terreurs affectées par un parti.

Non, non, ce n'est pas aujourd'hui le fanatisme, ce n'est pas ce vieux fantôme de l'ambition du clergé, évoqué de la poussière des tombeaux où repose sa puissance détruite, qui est à craindre : l'esprit du siècle, quand ce ne serait pas le devoir, la raison et l'intérêt du gouvernement de résister, y ferait tout seul un contrepoids suffisant. C'est l'athéisme, c'est le matérialisme, ces deux grands dissolvants de toute organisation sociale, qui, sous quelque masque qu'ils prennent, sont à réprimer, sous peine de périr...

S'il était vrai que des actes matériels et extérieurs se produisissent jamais pour soumettre le sceptre à l'encensoir ; si jamais, ce que, grâce à Dieu, rien ne présage, la dignité de la couronne devenait l'objet d'entreprises qui n'en seraient pas moins coupables pour être qualifiées de religieuses, la résistance ne se ferait pas longtemps attendre. On verrait que l'esprit de la vieille magistrature n'est pas éteint dans la nouvelle. Non, les libertés de l'Eglise gallicane ne sont pas en danger.

Le *Constitutionnel* était défendu par M. Dupin, le *Courrier* par M. Mérilhou. Ils maintinrent l'un et l'autre la vérité des faits avancés, soutenant que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ce n'était pas attaquer la religion que de dénoncer les abus qui la déshonorent, et ils s'élevèrent surtout avec force contre l'introduction patente dans l'Etat, sans loi ni ordonnance qui les autorisât, d'ordres religieux qu'ils trouvaient dangereux pour l'indépendance du trône et pour les libertés publiques.

M. Dupin fit également appel aux traditions de la vieille magistrature. Flattant la vanité secrète d'un assez grand nombre de conseillers qui se complaisaient à voir dans la Cour dont ils faisaient partie la représentation de l'ancien parlement de Paris, il ne négligea aucun artifice de langage pour identifier les deux corps. Doués des mêmes lumières et également illustres, disait-il, ils devaient avoir les mêmes doctrines. Or, l'ancien parlement avait prononcé la suppression de la compagnie de Jésus, et les jésuites, au mépris de cet arrêt, osaient reparaître; ils dominaient l'Etat; eux seuls étaient en cause, et non le clergé. Les successeurs des vieux parlementaires seraient-ils donc moins fermes que leurs devanciers, devant une société dont l'influence funeste se montrait dans chacun des actes d'intolérance signalés par le journal poursuivi, actes dont l'avocat produisait, d'ailleurs, les preuves les plus authentiques, en y ajoutant des détails nouveaux? Le défenseur appela au secours de sa cause jusqu'à l'esprit janséniste, qui subsistait encore chez quelques-uns des plus vieux conseillers.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Magistrats, s'écria-t-il en terminant, cette cause est essentiellement *gallicane;* mais elle excite une attention européenne. Que dis-je? le monde entier, un monde tout nouveau, a les yeux tournés sur nous, prêt à former sa conviction sur notre conduite, désireux qu'il est de savoir si la tolérance affermira son règne, ou si la persécution va recommencer le sien. Magistrats, vous pouvez dissiper ces ombrages, conserver la paix de l'Etat, et rendre un grand service à la religion en la préservant des suites d'une ambition qu'elle désavoue. Dans un livre récent, à qui son caractère officiel a fait donner le nom de *Manifeste,* on accuse votre insuffisance, on vous insulte; on revendique pour d'autres le noble pouvoir que vous exercez. Ne craignez rien de ces menaces : on ne perd le pouvoir que quand on en abuse; et quand vous aurez protégé les libertés publiques par un arrêt qui ira se joindre dans l'histoire à ceux de vos prédécesseurs, l'opinion publique reconnaissante vous défendra à son tour, et vous serez inexpugnables. Jugez donc d'après votre conscience, ne prenant conseil que de votre doctrine, de vos souvenirs historiques, de vos idées sur l'avenir de la France, de votre amour pour le prince et pour la patrie, enfin du sentiment de votre gloire et de votre dignité.

Vous pourrez dire alors, ou du moins nous dirons de vous :

Si les libertés publiques n'ont pas péri en France, si la liberté de la presse a été protégée contre les *achats clandestins* et les *procès de tendance;* si l'ultramontanisme a été contenu; si l'on a pu continuer d'opposer à ses entreprises l'antique barrière des *libertés de l'Eglise gallicane;* si le pouvoir royal se trouve ainsi préservé pour l'avenir des attaques et des empiétements qui l'ont jadis mis en péril; si l'ordre public est maintenu et l'opinion publique rassurée, on le doit à la cour royale de Paris.

Ces invocations à d'antiques souvenirs qui étaient l'orgueil des magistrats auxquels on les adressait, la solidarité établie entre ceux-ci et leurs devanciers, ces images de la France et de l'Europe attentives à

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'arrêt qu'ils allaient rendre, ce rôle d'arbitres de la liberté et des droits du monde moderne qui leur était attribué, toutes ces caresses et ces louanges trouvaient auprès des juges un accueil d'autant plus facile, que la position faite à la cour royale de Paris par les procès de tendance mettait positivement en ses mains le libre exercice de la presse et le maintien des droits garantis par la Constitution. L'opinion publique enveloppait, entraînait d'ailleurs les juges. Dans l'intimité du foyer domestique comme au dehors, chez eux comme autour d'eux, ils n'entendaient que des plaintes et des protestations contre la réapparition des jésuites et contre leur déplorable influence. On ne s'inquiétait plus, en effet, de questions politiques; la question religieuse était devenue la préoccupation dominante, la puissance du clergé passionnait exclusivement les esprits. Aussi, une foule ardente, compacte, se pressait-elle, à chaque audience, dans la salle où siégeait la Cour. Cette foule, le 3 décembre, refluait jusque sur les escaliers et dans les galeries voisines; l'enceinte était comble, et on remarquait assis l'un auprès de l'autre, aux places réservées, M. Mathieu de Montmorency, l'un des deux directeurs laïcs de la Congrégation, et lord Holland, le chef du parti libéral dans la chambre haute du parlement britannique.

La Cour, après une demi-heure de délibéré, rendit dans l'affaire du *Constitutionnel* l'arrêt suivant :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La Cour, vu le réquisitoire du procureur général du roi en date du 30 juillet dernier ;

Vu les trente-quatre articles incriminés du journal *le Constitutionnel ;*

Considérant que, si plusieurs de ces articles contiennent des expressions et même des phrases inconvenantes et répréhensibles dans des matières aussi graves, l'esprit résultant de l'ensemble de ces articles n'est pas de nature à porter atteinte au respect dû à la religion de l'Etat ;

Considérant que ce n'est ni manquer à ce respect, ni abuser de la liberté de la presse, que de discuter et combattre l'introduction et l'établissement dans le royaume de toute association non autorisée par les lois, que de signaler soit des actes notoirement constants qui offensent la religion même ou les mœurs, soit les dangers et les excès non moins certains d'une doctrine qui menace tout à la fois l'indépendance de la monarchie, la souveraineté du roi et les libertés publiques, garanties par la Charte constitutionnelle et par la Déclaration du clergé de France en 1682, Déclaration toujours reconnue et proclamée loi de l'Etat ;

Dit qu'il n'y a lieu de prononcer la suspension requise, et, néanmoins, enjoint aux éditeurs et rédacteurs du *Constitutionnel* d'être plus circonspects. Sans dépens.

L'arrêt rendu le surlendemain 5 dans l'affaire du *Courrier français* était plus important encore, en ce qu'il établissait en point de fait ce que le premier ne considérait que comme des hypothèses, savoir : l'existence d'une corporation religieuse défendue par les lois, et la profession de doctrines ultramontaines par une partie du clergé français. En voici le texte :

La Cour, vu l'art. 3 de la loi du 17 mai 1822 ;

Considérant que la plupart des articles du *Courrier français*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dénoncés par le réquisitoire du procureur général sont blâmables quant à leur forme, mais qu'au fond ils ne sont pas de nature à porter atteinte au respect dû à la religion de l'Etat;

Qu'à la vérité plusieurs autres desdits articles présentent ce caractère; mais qu'ils sont peu nombreux, et paraissent avoir été provoqués par certaines circonstances qui peuvent être considérées comme atténuantes;

Considérant que ces circonstances résultent principalement de l'introduction en France de corporations religieuses défendues par les lois, ainsi que des doctrines ultramontaines hautement professées depuis quelque temps par une partie du clergé français, et dont la propagation pourrait mettre en péril les libertés civiles et religieuses de la France;

Déclare n'y avoir lieu à prononcer la suspension du journal dit *le Courrier français,* et néanmoins enjoint à ses éditeurs et rédacteurs d'être plus circonspects à l'avenir. Sans dépens.

Ces arrêts, accueillis par une immense acclamation, eurent pour effet d'imprimer à la lutte une nouvelle vivacité, un nouvel acharnement. Le ministère redoubla de rigueur contre la presse; mais toutes les rigueurs étaient impuissantes : la presse continuait à lutter avec une indomptable énergie. Ni les amendes, ni la prison, ni la suppression d'une partie de ses organes, ne parvinrent à la réduire au silence. Soutenue par l'opinion publique, elle défendait vaillamment, pied à pied, les principes et les intérêts de 89, attaqués par des lois draconniennes, anathématisés chaque jour par les mandements des évêques et les prédications furibondes des missionnaires. « C'était, a dit un écrivain, le beau temps du journalisme : il était alors une af-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

faire de conviction, et ne s'était pas encore ravalé à n'être qu'un métier ; il ne conduisait pas à la fortune, mais à la prison (1) » ; — et à la considération, ajoute un commentateur.

Dans ce duel à mort, la victoire devait rester à la liberté. « Je suis né pour la fin des révolutions », avait dit M. de Villèle en arrivant au pouvoir. Et il se jugeait bien lui-même ; mais il jugeait moins bien l'état général de la société. La Révolution était beaucoup moins finie qu'il ne le croyait ; elle se réveillait autour de lui, provoquée et remise en crédit par les tentatives, tantôt arrogantes, tantôt souterraines, de la contre-révolution. On ne conspirait plus, mais on discutait, on critiquait, on combattait avec ardeur dans l'arène légale ; ce n'étaient plus les sociétés secrètes, c'étaient les esprits, qui fermentaient et éclataient de toutes parts. Et tout le monde s'en prenait à lui des embarras de la situation ; à droite ou à gauche, dans les salons ou dans les journaux, parmi les modérés comme parmi les violents, il était de plus en plus l'objet de toutes les attaques et de tous les reproches.

Ainsi harcelé, inquiet de l'esprit des tribunaux, poussé d'ailleurs par le parti prêtre réclamant à grands cris une législation et une pénalité plus sévères, il se décida à s'enfoncer davantage dans les voies de la rigueur, et il fit connaître sa résolution

(1) Joubert, *De la législation de la presse en France*, dans l'*Illustration* du 7 mars 1857.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans le discours d'ouverture de la session législative de 1827 (12 décembre).

J'aurais désiré, dit le roi, qu'il fût possible de ne pas s'occuper de la presse; mais, à mesure que la faculté de publier les écrits s'est développée, elle a produit de nouveaux abus, qui exigent des moyens de répression plus étendus et plus efficaces. Il était temps de faire cesser d'affligeants scandales, et de préserver la liberté de la presse elle-même du danger de ses propres excès. Un projet vous sera soumis pour atteindre ce but.

Quelques jours après, le 19, M. de Peyronnet apportait à la Chambre cette fameuse loi à laquelle est resté le nom de *loi de justice et d'amour,* chef-d'œuvre de machiavélisme et d'arbitraire, où la violence le disputait à l'absurde, et qui n'allait à rien moins qu'à l'anéantissement de l'imprimerie en France. Nous nous bornerons à en indiquer les principales dispositions.

Tout écrit de vingt feuilles et au-dessous ne pouvait être mis en vente, publié ou distribué, que cinq jours après le dépôt fait à la direction de la librairie. Ce délai était porté à dix jours pour les écrits supérieurs à vingt feuilles. En cas de contravention, l'imprimeur était puni d'une amende de 3,000 fr., et l'édition entière était supprimée et détruite.

Tout transport d'une partie quelconque de l'édition hors des ateliers de l'imprimerie avant ces délais était considéré comme tentative de publication et puni comme le fait de la publication même.

Tout imprimeur imprimant un plus grand nombre de feuilles que celui énoncé dans sa déclaration préalable était puni de fortes amendes, et les feuilles en excédant étaient supprimées et détruites.

Tout écrit de cinq feuilles et au-dessous était assujetti à un

EFERUS - Recherches & Classification numériques

timbre fixe de 1 fr. pour la première feuille de chaque exemplaire, et de 10 centimes pour les feuilles suivantes. Chaque fraction de feuille serait comptée comme feuille entière.

La presse périodique n'était pas frappée moins durement que les livres; il nous suffira de dire que la loi exigeait que trois des propriétaires possédassent entre eux seuls, à titre de *gérants*, la moitié au moins de la propriété du journal. Cette disposition devait avoir pour effet, de l'aveu formel de M. de Villèle, de tuer tous les journaux, moins les *Débats*, le *Constitutionnel*, et peut-être la *Quotidienne*.

La lecture de ce projet et de l'exposé des motifs, vingt fois interrompue par les cris de surprise et d'indignation du côté gauche, s'acheva au milieu de la plus vive agitation. « Autant vaudrait, s'écria Casimir Périer en quittant son banc, proposer un article unique qui dirait: « L'imprimerie est supprimée en France au profit de la Belgique. »

L'émotion ne fut pas moins vive au dehors. « Jamais, dit une publication contemporaine, jamais mesure proposée par le gouvernement, dans les circonstances les plus critiques de la Révolution, n'avait causé de telles agitations dans toutes les classes de la société : tant étaient devenues puissantes et générales l'action et l'influence de la presse périodique ! A peine les feuilles publiques l'eurent-elles annoncée, en la flétrissant des noms les plus



EFERUS - Recherches & Classification numériques

odieux, qu'il s'éleva partout un cri réprobateur, et qu'il arriva du fond des provinces, aux deux Chambres, une foule de pétitions, particulières ou collectives, pour les supplier de rejeter ce projet, comme destructif de la presse et de toutes les libertés publiques, désastreux pour le commerce et attentatoire aux droits sacrés de la propriété. »

Dans une pétition adressée à la chambre des députés par 252 imprimeurs et libraires de Paris, pétition où les individus appartenant aux opinions politiques les plus opposées se trouvaient réunis dans la même plainte, on lisait : « Forcés de suspendre la plupart de nos travaux, que deviendront, avec nos industries, les différentes professions qui s'y rattachent immédiatement : celles des fondeurs en caractères, des graveurs en tout genre, des lithographes, des imprimeurs en taille douce, des fabricants d'encre d'imprimerie, de presses et de tant d'objets divers; celles des satineurs, assembleurs, brocheurs et relieurs, des fabricants de papier et des marchands de chiffons? Ces diverses professions comprennent plus de cent mille familles, dont la plupart seraient réduites à la misère. » D'autres pétitions évaluaient à quarante mille le nombre des ouvriers que, dans la seule ville de Paris, l'adoption de cette loi, qualifiée par Chateaubriand de *loi vandale,* laisserait sans travail et sans pain.

Les nombreuses industries menacées par cet acte

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de vengeance et de haine contre les progrès de la pensée humaine imitèrent l'exemple de l'imprimerie et de la librairie parisiennes, et recoururent à la voie des pétitions; leurs plaintes se résumaient toutes en un cri de détresse.

Bref, le soulèvement moral fut immense; les plus sages amis du régime constitutionnel s'alarmèrent; l'Académie française elle-même s'en émut: « Il lui parut urgent d'adresser à la Couronne des représentations affectueuses, émanées non de l'arène politique, mais du paisible sanctuaire des lettres. Ce fut M. de Lacretelle qui proposa à l'Académie cette démarche inaccoutumée, mais loyalement patriotique. Rédigée par MM. de Chateaubriand, Villemain et de Lacretelle, la respectueuse et libérale supplique ne fut point reçue par la Couronne; MM. de Lacretelle, Villemain et Michaud furent destitués des fonctions qu'ils occupaient. Mais le projet de loi, blessé à mort, n'atteignit pas même le terme de ses épreuves devant les Chambres; la Couronne le fit retirer. Bel exemple, ajoute M. Guizot, de modération et de respect pour le sentiment public, donné par le pouvoir lui-même au plus fort de ses méfiances contre la liberté! Heureux le pouvoir, heureux le pays, s'ils avaient toujours su, l'un et l'autre, s'arrêter ainsi sur leur propre pente, et ne jamais pousser à bout leurs combats! »

La proposition de Lacretelle avait été appuyée

EFERUS - Recherches & Classification numériques

par MM. Lemercier, de Tracy, Raynouard, Villemain, Chateaubriand, Michaud, Andrieux, Briffaut, de Ségur; elle avait été combattue, comme insolite, contraire aux convenances et en dehors des attributions de l'Académie, par MM. Auger, Roger, Cuvier, Lally-Tolendal, de Lévis, auxquels se joignit M. Laîné, mais en ajoutant que dans le projet des ministres il y avait plusieurs dispositions qu'il se réservait de combattre jusqu'à extinction de voix. Le roi ayant refusé de recevoir le directeur de l'Académie, la docte Assemblée décida que la supplique qu'elle avait votée, et dont elle avait ordonné la transcription sur ses registres, ne serait point publiée, et j'ignore si elle l'a été depuis. Mais, si secrète qu'on la tînt, elle n'en produisit pas moins d'effet dans le public : *præfulgebat eo quod non videbatur;* et il n'est pas douteux qu'elle n'ait, ainsi que la fameuse pétition des imprimeurs et libraires de Paris, exercé une influence décisive sur le résultat de ce grand débat.

Ajoutons que, pendant plusieurs jours, une foule de personnes, de toutes les classes de la société, allèrent se faire inscrire chez MM. Villemain, Lacretelle et Michaud, et que la faveur publique les dédommagea amplement d'une disgrâce si imméritée.

Les critiques et les protestations dirigées contre le principe et contre le système général du projet

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de loi, la discussion des contradictions et des impossibilités matérielles entassées dans la plupart des articles, défrayèrent pendant six semaines la polémique de tous les journaux. Enfin, le 7 février, M. Bonnet donna communication à la Chambre du travail de la commission chargée de l'examen préliminaire de la loi : elle se bornait à proposer quelques modifications de détail. L'empressement des députés à retenir leur tour de parole put faire préjuger la vivacité de la lutte; on en jugera par ce fait que Royer-Collard, arrivé au secrétariat à six heures et quart du matin — on était dans les premiers jours de février, et l'ouverture des portes avait été annoncée pour six heures, — se trouva devancé par MM. Agier, Bacot de Romans et Bourdeau.

La discussion s'ouvrit le 14, et ne dura pas moins d'un mois. Le défaut d'espace ne nous permet pas même de l'analyser, et nous devons nous borner à signaler le discours de Royer-Collard, auquel nous avons déjà fait allusion, et qui est demeuré comme une des plus magnifiques inspirations de l'éloquence parlementaire.

Dans la pensée intime de la loi, disait l'illustre philosophe, il y a eu de l'imprévoyance, au grand jour de la création, à laisser l'homme s'échapper libre et intelligent au milieu de l'univers : de là sont sortis le mal et l'erreur. Une plus haute sagesse vient réparer la faute de la Providence, restreindre sa libéralité imprudente, et rendre à l'humanité, sagement mutilée, le service de l'élever enfin à l'heureuse innocence des brutes...

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Plus d'écrivains, plus d'imprimeurs, plus de journaux, ce sera le régime de la presse... Il faut poursuivre à la fois, il faut ensevelir ensemble, sans distinction, le bien et le mal; mais, pour cela, il faut étouffer la liberté, qui, selon la loi de la création, produit nécessairement l'un et l'autre. Une loi de suspects largement conçue, qui mettrait la France entière en prison, sous la garde du ministère, ne serait qu'une conséquence exacte et une application judicieuse de ce principe, et, comparée à la loi de la presse, elle aurait l'avantage de trancher d'un seul coup, dans la liberté de se mouvoir, d'aller et de venir, toutes les libertés. Le ministère, en la présentant, pourrait dire avec plus d'autorité : Le mal produit cent fois plus de mal que le bien ne produit de bien; l'auteur des choses a cru autrefois le contraire, il s'est trompé...

Avec la liberté étouffée doit s'éteindre l'intelligence, sa noble compagne. La vérité est un bien, mais l'erreur est un mal : périssent donc ensemble l'erreur et la vérité! Comme la prison est le remède naturel de la liberté, l'ignorance sera le remède nécessaire de l'intelligence. L'ignorance est la vraie science de l'homme et de la société.

La loi actuelle ne proscrit que la pensée, elle laisse la vie sauve : c'est pourquoi elle n'a pas besoin de faire marcher devant elle, comme les barbares, la dévastation, le massacre et l'incendie; il lui suffit de renverser les règles éternelles du droit. Pour détruire les journaux, il faut rendre illicite ce qui est licite; il faut annuler les contrats, légitimer la spoliation, inviter au vol : la loi le fait... Messieurs, une loi qui nie la morale est une loi athée; l'obéissance ne lui est point due : car, dit Bossuet, il n'y a point sur la terre de droit contre le droit...

Deux fois en vingt ans la tyrannie s'est appesantie sur nous, la hache révolutionnaire à la main ou le front brillant de l'éclat de cinquante victoires. La hache est émoussée; personne, je le crois, ne voudrait la ressaisir, et personne aussi ne le pourrait; les circonstances qui l'aiguisèrent ne se reproduiront pas, ne se réuniront pas dans le cours de plusieurs siècles. C'est dans la gloire seule, guerrière et politique, comme celle qui nous a éblouis,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

que la tyrannie doit aujourd'hui tremper ses armes; privée de la gloire, elle serait ridicule. Conseillers de la couronne, auteurs de la loi, connus ou inconnus, qu'il nous soit permis de vous le demander : qu'avez-vous fait jusqu'ici qui vous élève à ce point au-dessus de vos concitoyens, que vous soyez en état de leur imposer la tyrannie? Dites-nous quel jour vous êtes entrés en possession de la gloire, quelles sont vos batailles gagnées, quels sont les immortels services que vous avez rendus au roi et à la patrie? Obscurs et médiocres comme nous, il nous semble que vous ne nous surpassez qu'en témérité. La tyrannie ne saurait résider dans vos faibles mains; votre conscience vous le dit encore plus haut que nous.

La loi que je combats annonce la présence d'une faction dans le gouvernement aussi certainement que si cette faction se proclamait elle-même, et si elle marchait devant nous enseignes déployées. Je ne lui demanderai pas qui elle est, d'où elle vient, où elle va; elle mentirait. Je la juge par ses œuvres. Voilà qu'elle vous propose la destruction de la liberté de la presse; l'année dernière elle avait exhumé du moyen âge le droit d'aînesse; l'année précédente, le sacrilége. Ainsi, dans la religion, dans la société civile, dans le gouvernement, elle retourne en arrière. Qu'on l'appelle la contre-révolution ou autrement, peu importe; elle retourne en arrière, elle tend par le fanatisme, le privilége et l'ignorance, à la barbarie et aux dominations absurdes que la barbarie favorise. L'entreprise est laborieuse, et il ne sera pas facile de la consommer... Si la charrue ne passe pas sur la civilisation tout entière, ce qui en restera suffira pour tromper vos efforts...

Votre loi, sachez-le bien, sera vaine, car la France vaut mieux que son gouvernement...

Messieurs, dit en terminant l'éloquent orateur, je ne saurais adopter les amendements que votre commission vous propose, ni aucun amendement : la loi n'en est ni digne, ni susceptible; il n'est point d'accommodement avec le principe qui l'a dictée. Je la rejette purement et simplement, par respect pour l'humanité, qu'elle dégrade... pour l'humanité qu'elle dégrade, répète l'ora-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

teur, interrompu par de violents murmures... et pour la justice, qu'elle outrage. Je la rejette encore par fidélité à la monarchie légitime, qu'elle ébranle peut-être, qu'elle compromet au moins, et qu'elle ternit dans l'opinion des peuples comme infidèle à ses promesses. C'est le seul gage que je puisse lui donner aujourd'hui d'un dévouement qui lui fut connu aux jours de l'exil et de l'infortune.

Si la liberté de la presse fut éloquemment défendue, elle fut non moins violemment attaquée, surtout par le parti religieux. La presse, disait M. Sallaberry, dont le discours résume les principaux griefs des auteurs de la loi et de ses partisans contre la liberté de la presse,

La presse fut émancipée par la Révolution ; la Révolution arma la presse, sa complice, contre la monarchie, et, sous leurs coups, l'autel et le trône, le prêtre et le roi, sont tombés. La presse est, en effet, une baliste perfectionnée qui lance des torches et des flèches enflammées. La presse est l'arme chérie du protestantisme, de l'illégitimité, de la souveraineté du peuple... Redoutons, Messieurs, les fléaux de l'imprimerie, seule plaie dont Moïse oublia de frapper l'Egypte... Oui, Messieurs, il n'est pas d'excès et d'attentats que la presse ne se soit permis depuis trois ans, mensongèrement, irreligieusement, révolutionnairement. On avait cru jusqu'à présent que le gouvernement représentatif ne se composait que de trois pouvoirs ; je vous en signale un quatrième, qui sera bientôt plus puissant que les trois autres. Il s'agit de briser son joug. Son nom générique est liberté de la presse ; mais son véritable nom est licence de la presse, et son nom de guerre le *journalisme*.

Malgré les efforts désespérés de la gauche, soutenue par la phalange anti-ministérielle de l'ex-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trême droite, la loi fut emportée, le 12 mars, par 233 voix contre 134. Mais la chambre des pairs, à laquelle M. de Peyronnet la porta sept jours après, s'y montra si ouvertement hostile, que le ministère, craignant un échec, prit le parti de la retirer.

Tous les journaux de l'opposition, royalistes comme libéraux, poussèrent, à cette nouvelle, un immense cri de joie. De nombreuses colonnes d'ouvriers imprimeurs, précédées de drapeaux blancs, parcoururent les rues aux cris de : *Vive le roi ! Vive la chambre des pairs ! Vive la liberté de la presse !* Paris entier illumina, et présenta un spectacle de fête tel que n'en avaient jamais offert les solennités officielles. L'allégresse ne fut pas moindre dans les autres villes, et elle s'y manifesta sous toute sorte de formes. La victoire la plus éclatante sur l'ennemi n'aurait pas excité plus d'enthousiasme.

La loi d'amour avait eu une sorte de prélude, elle eut aussi un appendice : nous devons dire quelques mots de l'un et de l'autre.

Pendant que la commission examinait le projet de M. Peyronnet, la chambre des députés avait eu à voter un tarif postal, et un article de ce tarif concernant les journaux avait donné lieu à de vifs débats, que nous ne pouvons qu'indiquer. Une loi de l'an VIII avait fixé à 4 centimes par feuille et à 2 centimes par demi-feuille le prix du transport des jour-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

naux et écrits périodiques, et la dimension de la feuille avait été fixée par la loi du timbre à 25 centimètres carrés, celle de la demi-feuille à 12 centimètres 1/2. Le *Moniteur* atteignait seul alors la dimension de la feuille entière; tous les autres journaux se renfermaient dans celle de 12 centim. 1/2. Mais depuis ils s'étaient agrandis jusqu'à 17 centimètres et au-delà, et, comme la loi du timbre exigeait un centime pour chaque excédant de 5 centimètres, l'administration des postes était déjà autorisée à percevoir 3 centimes, au lieu de 2, pour la plupart des journaux autres que le *Moniteur*. Le nouveau projet portait la taxe à 5 centimes, *pour tous les imprimés sans distinction*, par chaque feuille de 30 décimètres. L'opposition vit dans ce projet la préface, l'avant-coureur, l'auxiliaire de la loi vandale; il n'avait, suivant elle, d'autre but, en appesantissant la main du fisc sur la presse périodique, que de restreindre la circulation des journaux, parce qu'on n'était pas assez heureux pour pouvoir les enchaîner tout à fait par la censure: elle le combattit donc vivement. L'article néanmoins fut adopté, mais seulement pour les journaux et ouvrages périodiques.

A l'occasion de ce débat, M. de Villèle, pour justifier son projet, fut amené à entrer, sur les forces de la presse et la situation privée de certains journaux, dans des détails peu parlementaires assurément, mais fort intéressants pour notre sujet.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Voulez-vous savoir, dit-il, quels sont les bénéfices des journaux, et s'ils peuvent supporter la taxe proposée ?

Un journal qui a 20,000 abonnés — et il en est qui les ont (le ministre faisait allusion au *Constitutionnel*) — paie dans l'année pour les frais de tirage du premier mille, en se servant des méthodes perfectionnées qui ont été découvertes de nos jours et mises à la portée de chacun, — 48,960 fr., et pour les dix-neuf autres, 109,440 fr. Total des frais d'impression, fourniture de papier et tout ce qui constitue le journal tel qu'il arrive aux abonnés : 158,400 fr. par an. Il paie pour frais de timbre, à 6 cent., 432,000 fr.; frais de poste, 2 cent. pour les deux tiers des abonnements, car l'autre tiers se distribue à Paris, 96,000 fr. — Total des frais : 686,405 fr. Le produit des abonnements est de 1,440,000 fr. Reste pour les frais de rédaction et les bénéfices 753,595 fr.

Et la mise dehors, non compris les frais de rédaction, à prendre sur les bénéfices, est de 10,000 fr. pour une presse mécanique, 7,000 fr. de caractère, et un millier d'écus pour le petit mobilier nécessaire à un bureau de journal ; au total 20,000 fr. Voilà le capital nécessaire.

Après le journal dont j'ai parlé, ajoutait M. de Villèle, en vient un autre qui a 12,600 abonnés (les *Débats*) ; d'après les mêmes données, les bénéfices, frais de rédaction exceptés, sont de 458,784 fr. Pour un autre journal, qui a 6,500 abonnés (la *Quotidienne*) ils sont de 179,906. Pour un autre, qui a 4,000 abonnés (le *Journal de Paris*) ils sont de 56,158 fr. Enfin, pour d'autres, qui ont 3,000 abonnés, ils sont de 76,320 fr.

Ces révélations indiscrètes, cette ingérence dans les affaires d'entreprises privées souleva de violentes réclamations, à la Chambre et au dehors. Le *Journal des Débats* disait :

Rien n'est plus français que le reproche fait à M. de Villèle sur l'inconvenance de porter à la tribune des détails sur la for-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tune des particuliers. Cela ressemble trop aux temps horribles de la Révolution. Personne n'a oublié que la condamnation en masse des fermiers généraux n'a été motivée que sur l'état présumé de leurs bénéfices. ....

Laissons l'ignorance et les soupçons de mauvaise foi, pour ne nous attacher qu'à ce qui est ridicule, comme, par exemple, de présenter l'inventaire du matériel nécessaire au succès d'une entreprise littéraire, politique, scientifique, ou consacrée aux arts. Quel était le matériel de Racine, de Montesquieu, de Buffon, de Michel Ange, et de ce J.-J. Rousseau dont le style tourne la tête même de ce jeune clergé qui tend à se préserver des ignorantins? M. de Villèle devrait bien se charger de nous l'apprendre. Si on nous demandait quel est le matériel nécessaire pour avoir les bénéfices des ministres secrétaires d'Etat, nous répondrions qu'il ne faut pas plus de bagage que n'en possédait Adam lorsqu'il ouvrit pour la première fois les yeux dans le paradis terrestre.

Le *Constitutionnel* ne protesta pas moins vivement, et contesta l'exactitude, en ce qui le concernait, des calculs présentés par le ministre. Casimir Périer les rectifia ainsi, en effet, dans la séance suivante, d'après le bilan de sa situation fourni par le Constitutionnel à la commission de la presse, et dressé dans les formes légales.

Le chiffre des abonnements était bien de 20,000. La recette, déduction faite des remises, avait été en 1826 de 1,323,976 fr. Le gouvernement avait perçu pour timbre 450,095 fr.; pour port, 102,221 fr. : total, y compris les ports de lettres, 554,409 fr. Restait 769,567 fr. pour dépense de papier, impression, rédaction, administration, loyer, bureau, pliage, port dans Paris et la banlieue, etc., lesquels objets avaient employé 394,566 fr. Le bénéfice net avait donc été de 375,000 fr., 25,000 fr. par ac-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion, sur lesquels encore il fallait précompter l'intérêt du capital.

M. Méchin portait le dividende de ce journal, « principal objet des recherches et du courroux du ministère », à 28,000 fr. par action; il y en avait quinze.

Est-ce là, dit-il, une prospérité exagérée? Et combien d'années n'a-t-il pas fallu pour arriver à ce résultat? Au surplus, ajouta-t-il, les produits de cette feuille ont augmenté à mesure que le ministère a perdu de sa popularité. Les actions produisaient 6,000 fr. sous le ministère Decaze, elles en ont produit 12,000 sous le ministère Richelieu, elles en produisent 28 sous le ministère actuel. Les abonnés abondent plus que jamais depuis le 31 décembre dernier. Encore une loi comme celle qui a été présentée le même jour, et tout porte à croire que le dividende, au 1er janvier 1828, s'élèvera à 40,000 fr. pour chaque actionnaire.

Et cependant que n'a-t-on pas fait pour arrêter la prospérité des journaux constitutionnels? On a voulu empêcher les cabinets littéraires de les recevoir. Sur leur représentation que c'était les obliger à fermer, on a transigé : on leur a laissé la liberté de les recevoir, mais à la condition qu'ils s'abonneraient également aux feuilles ministérielles, qui presque toujours restent, sans avoir été ouvertes, dans leur tiroir. Ce chapitre serait intarissable. Pour finir par un seul trait, je vous prierai de vous souvenir de *la Foudre*. Certes, ce journal payait un bien ample tribut au malin; ses gaietés étaient imprimées et lithographiées. Les 80 députés libéraux étaient appelés les 80 forçats libérés, et leurs têtes, dessinées avec soin, étaient placées sur le corps des animaux les plus ignobles. Toutes ces facéties spirituelles n'ont pas trouvé grâce devant le public. *La Foudre* s'est éteinte au milieu de l'indignation et de la risée générales : on a su quelle main lançait et quels fonds payaient les éclats de ce tonnerre impuissant et ridicule.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On avait reproché au ministère de dépenser des sommes considérables à acheter ou à patronner des journaux. Non, avait répondu M. de Villèle,

Le gouvernement ne soutient pas de journaux avec les fonds de l'Etat. Mon opinion est que rien n'est plus mauvais pour un gouvernement que d'avoir des journaux de qui l'on puisse dire : Voilà un journal du gouvernement; voilà un journal ministériel. J'ajoute que je me trouverai heureux le jour où il n'en existera plus un de qui l'on puisse dire qu'il est journal ministériel.

— Il est cependant, répartit M. Méchin, une puissance quelconque qui a voulu acheter, non-seulement les journaux, mais encore les procès intentés contre les journaux. L'*Oriflamme*, dit-on, a été acheté 300,000 fr., et il n'avait pas quarante abonnés : ce fait est constaté par un jugement. Les *Tablettes universelles* ont été achetées 300,000 fr.; le *Journal de Paris*, 500,000 fr.: il avait alors 7,000 abonnés; mais depuis qu'il est tombé dans les mains qui l'ont acheté, il ne fait plus ses frais, et coûte 100,000 fr. par an à ses possesseurs mystérieux (1).

La *Gazette* se meurt; le *Drapeau blanc* est mort; tous les rédacteurs des journaux ministériels, qui ne coûtaient pas moins de 80,000 fr., vont bientôt se trouver sans emploi.

Quelle est donc encore la puissance qui a marchandé les journaux indépendants en les plaçant entre des sommes énormes et le glaive de la tendance? Le procès de la *Quotidienne* a fait un assez grand scandale pour que je sois dispensé de le rappeler.

(1) On comprend qu'on ait varié sur ces chiffres. Une brochure publiée à la fin de 1830, sous le titre de *Manuscrits authentiques trouvés aux Tuileries le 29 juillet*, prétend donner des renseignements certains sur les sommes dépensées dans les dernières années de la Restauration pour acheter ou soutenir des journaux. Le *Pilote* y figure pour 400,000 fr., plus une charge annuelle de 7,200 fr. Les *Tablettes* auraient été payées 384,053 fr. 91 c.; le *Journal de Paris*, 984,933 fr. 96 c.; la *Foudre*, 49,000 fr.; l'*Oriflamme*, 426,714 fr.; la *Quotidienne*, 442,364 fr. 78 c.; la *Gazette de France*, 391,633 fr. 21 c.; le *Journal des Campagnes*, 463,500 fr., etc., etc. Enfin, ce beau système de corruption et de vénalité, « qui n'aboutit qu'à l'anéantissement des journaux de la couronne », comme on les appelait dans un rapport, n'aurait pas coûté à la liste civile, ou plutôt à la France, moins de *cinq millions*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

De ce débat il ressortit qu'il existait à ce moment — février 1827 — 132 journaux ou publications périodiques, dont 84 étaient transportés par la poste, les autres ne circulant que dans Paris. Les journaux politiques étaient au nombre de 16, dont 13 quotidiens. Le surplus se répartissait ainsi : feuilles d'annonces, 15; agriculture et économie rurale, 4; finances et économie politique, 2; matières administratives, 6; jurisprudence, 10; médecine, 18; éducation, 2; sciences, 16; religion, 7; littérature, 11; voyages, 2; beaux-arts, 1; bibliographie, 3; musique, 8; théâtres, 6; modes, 2.

Venons à « l'appendice de la loi destinée à tuer les journaux et la publicité de la tribune. »

Dans le courant de la discussion de la loi vandale, M. de la Boessière avait proposé un amendement ainsi conçu :

Le compte que les journaux sont autorisés à rendre des séances des Chambres devra contenir l'impression entière de tous les discours qui y sont prononcés, tels qu'ils auront été recueillis par le *Moniteur*.

Néanmoins, il leur sera permis de donner un bulletin des séances du jour, qui ne pourra contenir que l'indication des objets mis en délibération, les noms des orateurs entendus, et le texte des décisions prises par les Chambres.

Toute contravention à ces dispositions sera punie de 2,000 fr. d'amende.

Après un assez long débat, sur l'observation que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette proposition ne pouvait trouver place dans une loi de la presse, mais qu'elle était de nature à être examinée comme disposition réglementaire, son auteur la retira, en déclarant toutefois qu'il la reproduirait sous la forme d'une addition au règlement.

M. de la Boessière tint parole, et aussitôt après le vote de la loi d'amour, au moment même où le pays était tout entier à la joie qu'avait excitée le retrait de cette loi, il représenta sa motion, mais sous une nouvelle forme : il demandait qu'à l'ouverture de chaque session il fût nommé par la Chambre, en assemblée générale, une commission chargée de veiller aux prérogatives du Corps législatif, et spécialement aux comptes que les journaux rendaient de ses séances.

Nous ferons grâce à nos lecteurs des diatribes contre les journaux et les journalistes dont l'honorable marquis crut devoir étayer sa proposition. Attaquée par les uns comme une mesure inconstitutionnelle, attentatoire à la liberté des discussions, à la dignité de la Chambre, et dangereuse dans ses conséquences ; défendue par les autres comme intéressant l'honneur de la Chambre, en butte aux outrages du journalisme, elle fut finalement adoptée le 24 avril, après une semaine des débats les plus vifs. Disons tout de suite qu'elle fut rapportée à la session suivante.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Bien que cette résolution eût pris naissance dans le sein de la Chambre, comme elle semblait être, ainsi que l'avait dit Benjamin Constant, un appendice à la loi de la presse, l'opposition en fit un nouveau grief au ministère, et l'opinion publique trouva bientôt une occasion de se manifester d'une manière plus énergique, et surtout plus directe, qu'elle ne l'avait encore fait: nous voulons parler des manifestations qui eurent lieu à l'occasion de la revue de la garde nationale passée par le roi le 29 avril.

Devant ces explosions réitérées de la réprobation publique, il semble que le ministère n'eût d'autre parti à prendre que de céder. M. de Villèle y demeura sourd, et persista à marcher contre le courant. La dissolution de la chambre des députés fut immédiatement suivie du rétablissement de la censure (1), qui cette fois s'exerça avec la dernière sé-

(1) « Quand la tribune se tait, disait le *Moniteur*, il y aurait de l'imprudence à laisser parler seul et sans frein un journalisme injurieux et menteur. » Le bureau de censure fut placé sous la direction de M. Lourdoueix, alors chef de la division des sciences, arts et belles-lettres. — Par contre, il se forma entre les gens de lettres indépendants une association politique, une sorte de compagnie d'assurance contre la censure, ayant pour but de rendre à la publicité les faits qu'elle s'efforçait de dérober, et dans laquelle figuraient des noms célèbres, notamment Chateaubriand. On fit des petits journaux à la main ou en forme de lettres lithographiées, et des brochures quasi-périodiques que l'on composait de ce qu'on appelait les *rognures* de la censure. — Le rétablissement de la censure fut marqué par un autre fait encore que nous devons signaler. Trois journaux qui passaient pour avoir été acquis depuis longtemps, ou du moins pour être soutenus par le ministère, la *Gazette de France*, le *Journal de Paris* et l'*Etoile*, se fondirent en un seul, qui, sous le premier et le plus ancien titre, devint feuille du soir, et obtint les premières communications officielles, la protection de la censure, et le privilége d'être reçu plus tard que les autres dans les bureaux de la poste.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vérité. Mais la mesure était comble ; ni les rigueurs, ni les manœuvres de toute sorte, ne purent empêcher le pays, poussé à bout, de nommer une Chambre libérale, devant laquelle M. de Villèle dut enfin se retirer.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# III

MINISTÈRE MARTIGNAC. — Période de transaction. — Jugement qu'en portent les journaux des différents partis. — Nouvelle loi sur la presse : abolition de la censure et du monopole. — Le ministère Martignac devant la postérité.

On sait quelles méfiances rencontra tout d'abord le ministère Martignac. Les uns, affectant de ne le regarder que comme un ministère de transition, se plaignaient de n'y trouver aucun de ces noms qui annoncent des doctrines, qui offrent des garanties ; les autres de n'y voir aucun défenseur des libertés publiques, et surtout d'y retrouver encore des hommes qui avaient fait partie du ministère tombé, ou qui avaient avoué ses doctrines, soutenu ses lois et son système. L'administration nouvelle n'était, selon ceux-ci, que l'ombre de l'ancienne ; elle avait été formée par l'influence du même chef, qui n'attendait qu'une occasion favorable pour reparaître à sa tête.

Le ministère doit avoir la volonté de vivre ; la société a besoin d'un ministère qui en ait le pouvoir. Les conditions de cette existence ne sont pas mystérieuses : il lui faut l'assistance de l'opinion, qui en est l'âme, et des Chambres délibérantes, qui en sont

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les ressorts. Nous ne supposons pas qu'il puisse entrer dans la pensée de personne de chercher un soutien ailleurs que dans l'opinion qui veut conserver. Le dernier ministère a montré ce qu'on gagnait à vouloir s'en passer ; hors d'elle, il avait su se créer un groupe d'intérêts, dont sa chute a démontré l'impuissance. Si une clientèle n'a pas suffi à une administration de six ans, où serait la force d'une administration toute neuve, qui ne saurait évidemment se faire tout d'un coup assez de créatures pour se donner une existence factice, et se dispenser d'en chercher les principes là où se trouve la vie ? Cette force si nécessaire, quelques hommes auraient pu la lui donner, non pas seulement par le secours de leurs lumières, mais par le crédit que trouveraient leurs noms dans l'opinion royaliste, par la sécurité qu'ils auraient fait naître dans les esprits inquiets et alarmés. Le ministère tel qu'il est, s'il ne repousse pas les consciences, n'a pas de quoi les attirer, les engager à lui par la seule autorité de ceux qui le composent. Avec lui, il faut attendre, il faut voir, ajourner ses espérances, suspendre son jugement. (*Quotidienne,* 7 janvier.)

— On ne peut se dissimuler la puissance des noms sur l'esprit des peuples. Il est des circonstances où le talent et la considération ne suffisent pas pour constituer des ministères durables, ou même quelques hommes d'Etat aidés de l'opinion et respectés ne suffisent pas pour rendre tout un cabinet grand dans l'estime publique. Les soldats aiment les chefs qu'ils suivirent au combat ; ils se croient frappés s'ils les voient en exil. Ainsi sont faits tous les hommes dans l'arène des débats politiques. Quand l'accès du pouvoir demeurerait interdit à la plupart des personnages considérables qui ont tenu tête à l'administration dernière, qui l'ont empêchée souvent de faire le mal, qui ont préservé la Restauration de toutes les conséquences de tentatives insensées, le ministère paraîtrait-il à la France un gage suffisant de sécurité ? En douter est permis. Les noms sont la monnaie des doctrines. (*Journal des Débats,* 6 janvier.)

— Tout ce que nous pouvons dire dans ce moment-ci, c'est que le nouveau ministère ne nous paraît pas composé d'éléments assez cohérents pour garantir une longue existence ; nous crai-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gnons que le ciment ne soit mauvais, et que le tout ne tienne pas bien ensemble. C'est peut-être là un calcul de M. de Villèle; mais le calcul est faux. Que le nouveau ministère se conserve ou qu'il tombe, le rôle politique de M. de Villèle est fini. L'apparition nouvelle de cet homme au pouvoir amènerait de grandes catastrophes. Un tel malheur n'arrivera pas. Le signe de la réprobation publique est écrit sur son front en caractères de feu; traduit au tribunal du pays, il a été jugé, condamné et flétri. (*Constitutionnel,* 6 janvier.)

On n'était pas, en effet, sans crainte sur le retour de M. de Villèle. On savait ce qu'il en avait coûté à Charles X pour s'en séparer, et que, dans sa pensée, le sacrifice auquel il s'était résigné ne devait pas aller au-delà d'un changement de personnes. La politique qu'il avait pratiquée avec M. de Villèle, il entendait continuer de la pratiquer avec M. de Martignac; il l'avait lui-même formellement déclaré à ses nouveaux ministres, lorsque, pour la première fois, ils se réunirent devant lui.

La tâche que le ministère Martignac avait acceptée était donc des plus ingrates. Placé entre les partis comme ces corps élastiques destinés à amortir les chocs, il ne devait attendre d'aucun d'eux la force dont il avait besoin pour maîtriser les autres. Il était faiblement soutenu par la majorité, qui ne trouvait en lui qu'une insuffisante satisfaction; il était en butte à tout le mauvais vouloir de la faction de la Cour, dont les journaux le harcelaient et le dénigraient sans relâche; il ne trouvait dans le roi ni confiance, ni accord de vues. Cependant ses pre-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

miers actes législatifs dénotèrent une certaine vigueur de volonté, et des intentions libérales dont la presse devait se sentir tout particulièrement obligée.

C'était, pour le nouveau ministère, un point délicat à toucher que la liberté de la presse, si chaudement défendue dans les discussions mémorables de l'année précédente par une minorité qui avait à ce moment changé de rôle ; liberté sur laquelle la susceptibilité de l'opinion s'était manifestée d'une manière si éclatante. Le temps était venu pourtant d'amender la législation qui la régissait; tous les partis étaient d'accord sur ce point. Immédiatement après la vérification des pouvoirs, dès le 10 mars, Benjamin Constant avait demandé l'abrogation de la censure facultative, et cette proposition avait été prise en considération à une immense majorité ; on n'en avait suspendu le développement et la discussion que sur l'annonce faite par les ministres de leur intention de présenter incessamment un projet qui donnerait satisfaction au vœu de l'assemblée.

Un mois après, le 14 avril, le garde des sceaux, M. Portalis, apporta à la Chambre un projet qui affranchissait la presse périodique des entraves de la censure et du monopole, mais qui la soumettait à des garanties plus onéreuses et à des mesures répressives souvent plus rigoureuses que celles de la législation existante. L'exposé des motifs était plein d'une franchise toute libérale, et il serait impossi-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ble, notamment, de parler des journaux en meilleurs termes qu'il ne le faisait.

Le ministre commençait par établir que la Charte, en consacrant la liberté de la presse, avait aussi déclaré que cette liberté serait placée sous la tutelle des lois, qui doivent en réprimer les excès; que tous les bons esprits repousseraient également et une législation oppressive qui enchaînerait la plus noble des facultés de l'homme, et une législation imprévoyante qui abandonnerait la société, l'ordre public et la vie privée, aux doctrines subversives et aux atteintes de la calomnie.

Quelque opinion que l'on professe sur le droit d'établir et de publier des journaux, disait Son Excellence, on ne peut s'empêcher de reconnaître que la presse périodique est un mode de publication qui doit exciter l'attention particulière du législateur.

Un journal n'est pas l'expression d'un seul homme; il parle chaque jour à des milliers d'auditeurs; il les entretient des affaires publiques, des plus hauts intérêts de la société, des institutions qui la protégent. Par la nature même du travail qui en prépare la publication, par le but que se proposent ses auteurs, il se distingue de tout autre genre d'écrit. C'est une chaire dont l'enseignement est quotidien, et retentit d'un bout du royaume à l'autre. Les journalistes exercent une espèce de pouvoir public; leur feuille est habituellement la lecture exclusive d'un grand nombre de citoyens; trop souvent elle vient interpeller les passions, réveiller les souvenirs, s'efforcer de substituer d'autres sentiments et d'autres idées aux sentiments dominants, aux idées reçues, et elle y parvient fréquemment, par l'infatigable persévérance et l'habile variété de ses insinuations.

C'est moins un droit d'individus qu'il s'agit de protéger dans la publication des journaux qu'un besoin social qu'il importe de satisfaire.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La publicité est l'âme du gouvernement que nous devons à la généreuse sagesse et à la bonté éclairée de nos rois, et les journaux sont les instruments nécessaires de cette publicité.

Sans eux, elle ne serait qu'un vain nom et qu'une vaine forme. Inutilement des voix éloquentes feraient retentir l'une et l'autre tribune; inutilement les ministres du roi viendraient-ils donner aux Chambres les communications qu'ils leur doivent, si leur parole n'était entendue que du petit nombre d'auditeurs qui remplissent les étroites galeries de la salle de vos séances. Il en serait de même des audiences des tribunaux : une publicité emprisonnée dans les limites d'un prétoire aussi resserré, n'offrirait qu'une garantie bien imparfaite. De plus, notre forme de gouvernement appelle les discussions publiques; elle associe le pays aux plus graves controverses de la politique et de l'administration. Dans les occasions solennelles qui mettent en mouvement les pouvoirs politiques, la publicité éclaire les opinions désintéressées, prépare le choix légitime des candidats dans les élections, et fait tomber ces fausses popularités d'un jour qui ne peuvent supporter l'épreuve d'une discussion sérieuse.

Mais la publicité véritable est celle qui fait parvenir jusqu'aux extrémités de la France les discours qui sont prononcés dans cette enceinte, celle qui transporte les habitants des départements pour y être témoins des débats législatifs ou judiciaires qui sont dignes de leur attention. Or, cette publicité, les journaux peuvent seuls la donner.

Toutefois, pour que la publicité soit efficace, il importe que ses organes soient sincères. Le privilége ou la dépendance les vicie: ils doivent être préservés de l'un par la concurrence, et affranchis de l'autre par l'abolition de tout examen préalable. C'est le double but que l'on s'est proposé d'atteindre dans le projet de loi que nous avons l'honneur de vous présenter.

Ici, M. Portalis rappelait l'état de la législation antérieure, sous laquelle un journal ne pouvait être établi sans l'autorisation du roi.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Un tel état de choses, ajoutait-il, est contraire à la fois à l'égalité des droits, à la libre et sincère manifestation des faits, des actes et des opinions, et aux intérêts politiques de l'Etat. Tout monopole est nuisible, et celui de la presse périodique plus qu'un autre ; il crée au sein de la société une puissance de fait qui force bientôt les pouvoirs publics eux-mêmes à compter avec elle. D'ailleurs, sans la concurrence il n'existerait pas de contrôle qui mît les lecteurs à portée d'apprécier la bonne foi des écrivains ; ils disposeraient arbitrairement des faits et des réputations ; toute vérification devient impossible, toute réclamation est impuissante.

Le projet de loi a pour objet de mettre un terme à cet abus ; il accorde à tout Français majeur, et jouissant des droits civils, la faculté d'établir un journal ou écrit périodique.

Quelle que puisse être l'utilité des journaux, leur puissante influence une fois reconnue, on ne saurait refuser à la société le droit de leur demander des garanties spéciales et proportionnées à la grandeur de cette influence même. On ne saurait comparer l'exploitation d'un journal à celle de toute autre entreprise purement commerciale ; car une industrie qui intervient dans les affaires publiques n'est pas une industrie ordinaire. S'il est vrai de dire que le droit de propriété est toujours circonscrit par les lois ou les règlements qui le modifient, il est incontestable qu'en cette matière l'intérêt public commande au législateur de multiplier les restrictions.

Ce qui distingue les journaux des livres, c'est la périodicité.....

Les feuilles périodiques ne font pas l'esprit de leur siècle ; mais elles dirigent les opinions du moment. Les journaux circulent avec une étonnante rapidité ; peu d'instants suffisent pour les lire ; ils sont l'écrit de la circonstance, l'expression du fait de la veille, l'histoire de l'événement du jour. Pour eux l'occasion du délit existe, il est toujours flagrant.

La précaution la plus naturelle à prendre contre une action si rapide et si multipliée, c'est d'appeler l'intérêt au secours de la sagesse, et d'assurer d'avance, soit au citoyen blessé dans son



EFERUS - Recherches & Classification numériques

honneur, soit à la société offensée dans ses intérêts les plus chers, un gage toujours prêt pour la réparation d'un dommage toujours imminent. De là l'établissement des cautionnements.

Il n'est pas nécessaire de justifier devant vous cette utile mesure. Si on exige du notaire, de l'agent de change, des officiers publics de tout genre, une pareille garantie, afin qu'ils n'abusent pas de la confiance dont ils sont dépositaires, n'est-il pas naturel d'y avoir recours lorsqu'il s'agit d'une sorte d'enseignement public qui peut compromettre à chaque instant les intérêts généraux et privés?

La loi du 9 juin 1819, qui avait institué les cautionnements, n'y avait soumis que les journaux ou écrits périodiques consacrés, en tout ou en partie, aux nouvelles ou matières politiques. Les auteurs du nouveau projet pensent que cette distinction repose sur une erreur et qu'elle est impraticable.

Il est des liens moraux entre toutes les connaissances humaines, disait à ce sujet M. le garde des sceaux; et les limites qui séparent les sciences sont presque toujours insaisissables. A mesure que nous avançons dans les voies du gouvernement constitutionnel, de grands intérêts politiques occupent presque exclusivement l'attention du public.

Les écrivains qui rédigent les écrits quotidiens ou quasi-quotidiens destinés à la simple littérature éprouvent le besoin d'empreindre de cette couleur les articles qu'ils publient. Notre langue est si complaisante, l'esprit français si vif, qu'il ne leur a point été difficile d'envahir le domaine de la politique avec des allusions plus ou moins fines. Il est d'ailleurs impossible à ces feuilles de se livrer à la littérature sérieuse.

Il faudrait à ces journaux un nombre beaucoup trop grand de rédacteurs capables; ils ne peuvent se les procurer. Les affiches des théâtres, les anecdotes dramatiques, ne suffiraient pas à combler le vide de leurs colonnes. Ils spéculent sur la malignité pu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

blique, ils travestissent la politique, ils parodient les actes, ils ridiculisent les personnes, ils renouvellent enfin journellement, au sein d'une société monarchique et polie, le scandale de ces personnalités satiriques que la démocratie athénienne ne permettait à son théâtre que deux ou trois fois par année.

Et qu'on ne dise pas que les tribunaux sont institués pour réprimer de tels abus. Lorsqu'il s'agit de répression, il ne faut point laisser aux juges de questions vagues à décider; ils ne doivent être appelés qu'à statuer sur des faits précis. C'est dénaturer leur institution que de les forcer à rechercher si une épigramme est politique ou littéraire; c'est transformer une cour en académie, et nos dispositions pénales en un texte de dissertation.

En résumé, le cautionnement n'est pas une peine qu'on impose, mais une garantie qu'on exige. L'occasion du délit est aussi prochaine pour ce qu'on appelle journaux littéraires que pour les journaux politiques. Aussi le projet de loi attache-t-il le cautionnement à la périodicité, qui est un caractère apparent et facile à constater....

Entrant ensuite dans l'analyse des dispositions proposées, le garde des sceaux en expliquait et en justifiait successivement les motifs.

L'échelle des cautionnements y était graduée comme celle de la périodicité suivant les chances de délit et de dommage que les journaux pouvaient offrir, et le projet prenait pour base la quotité du cautionnement fixé par la loi de 1819 (200,000 fr.), lequel restait le même pour toutes les feuilles qui paraîtraient plus d'une fois par semaine.

Quelques exceptions concernant les feuilles consacrées aux avis, annonces, mercuriales de marchés, etc., se justifiaient d'elles-mêmes.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais, dans l'intérêt des lettres, des sciences et des arts, le projet réservait au roi la faculté de dispenser, sur la demande d'une des quatre académies de l'Institut royal, tout journal scientifique et littéraire qui ne paraîtrait pas plus d'une fois par semaine, de fournir le cautionnement exigé.

Le jugement des délits commis par la voie de la presse restait attribué aux tribunaux ordinaires.

Ce projet, dont les principales dispositions avaient été prises des amendements que la commission de la chambre des pairs voulait introduire dans celui de l'année précédente, fut reçu d'abord avec faveur dans la Chambre élective et dans le public : l'exposition franche des principes si éloquemment établis par le garde des sceaux semblait avoir dérobé aux plus chauds partisans de la liberté de la presse la sévérité des dispositions qui devaient leur donner le plus d'ombrage. On ne vit d'abord que la suppression de la censure, du monopole et de la tendance, bienfaits dont on loua le ministère, sans examiner à quelles conditions ils étaient offerts. Mais une lecture plus attentive fit bientôt découvrir dans la plupart des articles des précautions et des exigences qui diminuaient singulièrement les avantages accordés, et quelques journaux se livrèrent à des critiques qui se reproduisirent dans les débats des deux Chambres.

Lorsque ce projet fut proposé, dit Benjamin Constant, je vis

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'il contenait ou semblait contenir trois améliorations importantes : l'abrogation de la censure, abrogation que j'avais réclamée au commencement de la session ; la suppression de la tendance, disposition inquisitoriale et astucieuse, en désaccord avec nos lumières et les habitudes légales que ces lumières nous ont fait prendre, et incompatible avec la franchise qui doit caractériser toutes nos lois ; l'abolition enfin de cette nécessité d'autorisation qui faisait des journaux le monopole du pouvoir même contre lequel leur mission est de lutter. De plus, j'aimais à entourer d'une confiance anticipée le naissant ministère. Sa faiblesse et l'incertitude même de ses premiers pas, les regards timides qu'il promenait sur une Chambre inconnue, son désir de trouver pour un système quelconque une majorité forte et protectrice, toutes ces choses me touchaient, m'intéressaient. Enfin, plusieurs des phrases de l'exposé des motifs avaient exercé sur moi une grande influence : la publicité, l'âme du gouvernement ; les journaux, instruments nécessaires de cette publicité ; leur liberté associant le pays aux plus graves controverses de la politique et de l'administration, éclairant les opinions désintéressées, préparant les choix légitimes, faisant tomber les fausses popularités ; l'influence de la presse ne dépendant d'aucune autorité de ce monde, voulue par la Providence, ne pouvant être combattue que par elle-même : toutes ces paroles m'avaient enchanté.

Mais en examinant le projet de plus près, j'ai été frappé de ses vices. Je le rejette donc, et avec d'autant moins d'hésitation, que je suis disposé à soupçonner que ce projet ne nous vient pas des ministres. Conçu par eux dans le dessein de vous donner satisfaction relativement à la censure, contre laquelle vous aviez manifesté votre réprobation, il a été dénaturé par une faction que le ministère a le tort de craindre et la faiblesse de ménager. Oui, messieurs, la main qui a tracé l'exposé des motifs n'est pas la même qui a rédigé les articles de la loi. On reconnaît dans l'un cet esprit de sagesse et cet amour des lumières, héritage d'un père illustre, et qu'il serait douloureux de voir répudier. Les autres sont empreints des subtilités et de l'astuce

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'une société fameuse dont la France sollicite vainement le ministère de la délivrer et de s'affranchir lui-même.

Le projet de loi fut attaqué des deux côtés de la Chambre avec une égale vivacité, mais par des motifs tout différents : la gauche se plaignait de ses exigences et de ses rigueurs; la droite accusait ses concessions et sa faiblesse. Il fut néanmoins adopté par les deux Chambres à une grande majorité, avec quelques amendements qui tempéraient un peu la sévérité de certaines de ses dispositions.

On trouvera dans notre tome complémentaire, au chapitre de la *Législation*, le texte de cette loi importante, qui est encore en vigueur dans quelques-unes de ses parties. Malgré les conditions sévères qu'elle imposait à la publication des journaux, les plaintes qu'elle avait excitées, et les perfectionnements qu'elle laissait encore désirer, surtout l'intervention des jurés en matière de délits de presse, elle avait été favorablement accueillie de la saine partie du public, qui y avait vu un notable progrès et un gage assuré de la marche du nouveau ministère dans la voie des libertés publiques. « La presse, dit un écrivain qu'on ne suspectera point de partialité, M. Mignet (1), la presse, soustraite au joug de la censure, délivrée des procès de tendance, releva désormais, pour des infractions précises, d'une justice qui n'eut rien d'arbitraire.

(1) *Eloge de Portalis.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ouvrage de M. Portalis, la loi destinée à la régir reposa sur des principes conformes à l'intérêt général, qui, chez une nation librement constituée, veut que la presse ne soit pas asservie, salutaires à l'ordre public, qui demande qu'elle ne soit pas licencieuse, lui permettant de se livrer à la discussion la plus étendue sur les actes du gouvernement sans menacer son existence, d'éclairer l'opinion sans troubler l'Etat. »

Nous sommes loin de prétendre que le ministère Martignac ait fait tout le bien qu'il aurait pu faire; mais il y aurait de l'injustice à ne pas lui tenir compte des embarras de sa position, à ne pas lui savoir gré de ses efforts réels, pendant son rapide passage au pouvoir, pour réparer une partie du mal fait par l'administration précédente. « Il tenta, dit encore M. Mignet, d'accorder ensemble la dynastie ancienne et la France nouvelle, en conciliant l'autorité régulière de la Couronne et l'esprit légitime de la Révolution; il pratiqua avec sincérité le régime constitutionnel, et développa avec mesure ces libertés publiques, vœu fondamental et fin inévitable de la grande réforme de 1789, honneur et besoin de notre pays, aussi nécessaires à la bonne conduite des affaires de l'Etat qu'à la sécurité des droits des particuliers, tant de fois perdues et tant de fois recouvrées, que leur abus peut compromettre, que leur privation fait désirer, dont l'exercice

EFERUS - Recherches & Classification numériques

outré a quelquefois donné l'injuste dégoût, mais dont l'absence instructive a constamment préparé le retour. »

Du reste, le ministère Martignac a beaucoup grandi dans l'histoire; sa chute, en 1829, devant le ministère de la contre-révolution, et la chute de la Restauration en 1830, firent comprendre ce qu'il était : on ne l'a connu qu'après l'avoir perdu, et on l'a regretté plus qu'on ne l'a aimé. Du moins en fut-il ainsi au *Journal des Débats,* suivant l'aveu que M. Saint-Marc Girardin en fait dans ses *Souvenirs,* avec cette franchise dont il s'honore justement.

« Je viens, dit l'éminent journaliste, de relire la polémique du *Journal des Débats* en 1828 et 1829, et je suis heureux de voir que j'ai toujours défendu le ministère Martignac. Une chose pourtant m'étonne, quand je relis la polémique du temps : il me semble que nous n'étions pas bien convaincus en 1828 que le ministère de M. Martignac était la dernière chance de la Restauration libérale, et qu'après ce ministère il n'y avait qu'une contre-révolution ou une révolution, c'est-à-dire deux abîmes.

» Nous défendions le ministère de transaction; mais, pour dire toute ma pensée d'aujourd'hui, nous ne savions pas assez de gré au ministère d'être une transaction, nous ne lui tenions pas assez de compte des difficultés qu'il avait à vaincre.....

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Le *Journal des Débats,* pendant le ministère de M. de Martignac, attaquait les adversaires de ce ministère plutôt qu'il ne le défendait lui-même....

» Le plus grand reproche que ma vieillesse fasse à ma jeunesse, en révisant cette polémique, ce n'est pas qu'elle ait été parfois amère contre le parti de M. de Villèle, devenu l'adversaire du ministère Martignac : ce sont là les défauts naturels du métier; je me reproche plutôt de n'avoir pas défendu ce ministère avec assez de foi et d'ardeur. Ç'a été le tort du parti libéral, en 1828 et en 1829, de ne donner à M. de Martignac qu'un appui défiant et réservé... Il se défiait des origines et des amitiés de M. de Martignac; peut-être aussi avait-il l'espérance d'arriver au pouvoir, et il croyait que, pour remplacer M. de Martignac, il fallait s'en distinguer : idée égoïste qui trompa le parti libéral...

« J'ai plus tard défendu divers ministères de la monarchie constitutionnelle de 1830, et, quand je compare l'ardeur sincère que je mettais à les défendre avec la réserve, et parfois l'indifférence, que je témoignais pour le ministère Martignac, je me trouve après coup ingrat et imprévoyant : ingrat, parce que les efforts de ce ministère en faveur de la liberté méritaient plus d'empressement; imprévoyant, parce que ce ministère nous épargnait une révolution à faire. M. de Martignac était, en effet, la dernière concession libérale du roi Charles X,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui était décidé, si cette concession ne réussissait pas, à reculer vers le parti ultra-monarchique, plutôt qu'à faire un pas de plus vers le parti libéral.

» Les avertissements ne manquèrent pourtant pas à ce parti; sans cesse les ministres disaient à ses chefs que, s'ils aidaient à renverser le ministère, ce ne seraient pas eux qui seraient ministres, mais leurs adversaires et ceux du gouvernement représentatif. On ne voulait pas les croire.

» Le 8 août 1829, M. de Polignac était nommé ministre des affaires étrangères. Ce jour-là l'abîme s'ouvrit; il ne fit plus que s'élargir jusqu'au coup d'Etat du 25 juillet 1830, qui y fit tomber la monarchie de 1814, et il ne se referma qu'à moitié avec la monarchie de 1830 (1). »

(1) Saint-Marc-Girardin, *Souvenirs et réflexions politiques d'un journaliste*, p. 28, 48.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# IV

## LES JOURNAUX

### DE 1820 A 1830

Forces respectives des partis dans la presse. — Le *Constitutionnel* : MM. Etienne, Jay, Tissot, Thiers, etc. — La *Renommée*, le *Courrier français* : MM. Benjamin Constant, de Broglie, Kératry, Châtelain, Mignet, Chambolle, Léon Faucher, Cormenin, etc. — *Journal des Débats* : MM. Bertin frères, Chateaubriand, Villemain, Salvandy, de Sacy, Saint-Marc Girardin, Jules Janin, etc. — La *Quotidienne* : MM. Michaud, Merle, Nodier, Laurentie, etc. — Le *Drapeau blanc* : Martainville, Lamennais. — Le *Globe*, la *Revue française*, les *Tablettes universelles*, le *Temps* : MM. Guizot, Cousin, Villemain, de Broglie, de Barante; MM. Thiers, Rémusat, Vitet, Duchâtel, Duvergier de Hauranne; MM. Pierre Leroux, Dubois, Jouffroy, Damiron, Sainte-Beuve, Magnin, Ampère.

Nous avons vu qu'en 1820, le pouvoir, après avoir paru quelque temps décidé à marcher dans la voie libérale, voulut s'arrêter; il recula : car, dit un éminent publiciste (1), il n'y a pas de gouvernement stationnaire. C'est de 1820 à 1823 qu'éclatèrent les grandes luttes, c'est alors qu'elles devinrent des luttes de systèmes. L'opposition, pour

(1) M. Rémusat, *Passé et présent.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avoir trop exigé, le pouvoir, pour avoir trop refusé, furent amenés à une dissidence profonde, qui, sous les formes constitutionnelles, cachait la guerre civile. La monarchie se repliant de plus en plus vers la contre-révolution, la liberté retournait à la révolution. La Charte, qui pour les uns n'était plus qu'un masque, risquait de n'être plus qu'une arme pour les autres. Le retrait successif des concessions libérales semblait logiquement contenir la violation du pacte constitutionnel lui-même, et donner un air de parjure au regret et de perfidie à la peur. Dans cette lutte, soutenue avec la dernière violence par le parti rétrograde, le parti constitutionnel se divisa, suivant que manquait la hardiesse ou la patience; quelques-uns résistèrent faiblement, d'autres poussèrent la résistance jusqu'à la conspiration.

Les deux partis, le dernier surtout, se servirent des journaux à outrance; c'est la période la plus éclatante des annales de la presse.

Voici quelle était en 1824, suivant un rapport secret adressé au ministère, la situation exacte de la presse périodique :

Le gouvernement avait pour lui six journaux, qui comptaient ensemble quatorze mille trois cent quarante-quatre abonnés, savoir :

Le *Journal de Paris*, 4,175; l'*Etoile*, 2,749; la *Gazette*, 2,370; le *Moniteur*, 2,250; le *Drapeau blanc*, 1,900; le *Pilote*, 900.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'opposition avait également six journaux : le *Constitutionnel*, qui réunissait à lui seul 16,250 abonnés ; le *Journal des Débats* en comptait 13,000 ; la *Quotidienne*, organe de la contre-opposition de la droite, 5,800 ; le *Courrier français*, 2,975 ; le *Journal du Commerce*, 2,380 ; l'*Aristarque*, 925. Total, 41,330. Différence en faveur de l'opposition, 26,986.

A la fin de 1825, la presse de l'opposition était montée au chiffre de 44,000 souscripteurs ; la presse du gouvernement n'en comptait plus que 12,580 : différence, 31,420.

Si le nombre des abonnés est grand aux journaux de l'opposition, ajoutait le même rapport, le nombre des lecteurs est immense, à cause des abonnements collectifs, des cafés, des cercles, des cabinets de lecture. Il arrive, au contraire, tous les jours, des voyageurs qui ont parcouru des départements entiers sans rencontrer un seul journal favorable au pouvoir.

On voit que le *Journal des Débats* n'occupait plus que le second rang ; son influence néanmoins était grande encore, et son opposition, pour être moins directe que celle du *Constitutionnel*, qui, lui, attaquait de front la monarchie légitime, ne contribua pas moins à la chute de la Restauration. Mais les plus grandes sympathies étaient pour cette dernière feuille, dont la popularité était immense.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Le *Constitutionnel*. — Le *Courrier français*.

A la dissolution de la *Minerve*, les rédacteurs se divisèrent : Benjamin Constant, Jouy, Aignan et Pagès fondèrent la *Renommée*, qui, après une année d'existence, se réunit au *Courrier français;* Etienne, Jay, Evariste Dumoulin et Tissot allèrent au *Constitutionnel*.

On sait quels liens attachaient Etienne au *Journal des Débats*. En s'associant aux fondateurs de la *Minerve*, il n'avait point enfreint les conditions matérielles de sa position comme actionnaire et comme collaborateur de la feuille de MM. Bertin ; cependant il n'en remplissait plus au même degré les conditions politiques. Il continuait les *Variétés littéraires;* mais c'était bien moins par goût que pour l'acquit d'une dette de conscience. La force de sa situation l'entraînait ailleurs, et déjà même il en résultait pour lui quelque chose de contraint, qui répugnait à sa franchise. De leur côté, les directeurs des *Débats* ne supportaient pas sans une impatience mal contenue la présence d'un rédacteur de la *Minerve* dans le sanctuaire de la légitimité. Les hostilités commencèrent bientôt contre le recueil libéral, et les premiers coups, et les plus violents, portèrent sur Etienne, auquel on alla jusqu'à reprocher d'être actionnaire gratuit d'un journal ar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

raché à ses légitimes propriétaires. Etienne répondit par un billet où il annonçait aux propriétaires des *Débats* qu'il renonçait purement et simplement à la part qu'il possédait dans leur entreprise; cette part ne s'élevait pas à moins de dix mille francs par an.

Libre alors de ses actions, il se donna tout entier au Constitutionnel, dont il devint l'un des rédacteurs en chef, et auquel il apportait, avec l'appui de son talent, l'auréole de sa popularité. C'est de cette époque que date la grande prospérité de cette feuille; de 7 à 8,000, le chiffre de ses abonnés s'éleva rapidement jusqu'au nombre alors considérable de 22,000; ses bénéfices annuels montèrent à 600,000 fr. Elle avait été créée avec quelques actions de mille francs, dont le capital n'avait même pas été complétement versé.

Nommé député par le département de la Meuse en 1820, Etienne put diriger avec plus d'autorité encore et d'une main plus sûre la rédaction du Constitutionnel. Ses relations, plus étendues, lui permettaient de recruter d'utiles auxiliaires; et, à cet égard, il avait la main fort heureuse.

Un jour, c'était au commencement du mois de novembre 1821, Etienne parut au bureau du journal accompagné d'un inconnu. C'était un tout jeune homme, petit de taille, à l'organe voilé, à la figure courte et ronde, mais décelant par la vivacité de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

son regard, la brusque pétulance de ses mouvements, par je ne sais quoi de résolu en harmonie avec son accent méridional, une nature originale et puissante. Ce jeune homme était M. Adolphe Thiers.

Arrivé tout récemment d'Aix en Provence, il était venu chercher fortune à Paris. Sans autre patrimoine que des études bien faites au collége de Marseille et le titre d'avocat, il apportait un bagage léger : l'*Eloge de Vauvenargues,* couronné aux jeux floraux, et une lettre pour Manuel, son compatriote, alors député de la Vendée. Manuel le présenta à Laffitte et le recommanda à Etienne (1), tous deux ses collègues. Dans les salons du premier, il vit l'élite des célébrités du temps, particulièrement M. de Talleyrand ; il apprit le monde politique. Admis par le crédit du second au nombre des rédacteurs du Constitutionnel, il y fit ses premières armes comme publiciste, et se prépara par de fortes études à devenir historien.

Etienne avait promptement deviné M. Thiers, et promptement aussi M. Thiers avait mis Etienne

(1) Cette lettre de recommandation était ainsi conçue :

« Voici, mon ami, le jeune littérateur pour qui je vous ai demandé votre bienveillance. Il vous lira un article qu'il a broché sur l'ouvrage de Guizot. Soit qu'il puisse être publié ou non, cet article vous donnera une légère idée des ressources de l'auteur, comme penseur et comme écrivain ; et vous verrez, j'espère, que sous votre direction, il peut devenir pour vous un utile collaborateur...

» Adieu. Tout à vous,

» MANUEL.

» *Ce mercredi* (31 *octobre* 1821.) »

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sous le charme. Il y avait, en effet, une sorte de fascination dans la parole abondante du jeune écrivain, dans les jets intarissables de son esprit plein de ressources.

Admis dans la rédaction du Constitutionnel, M. Thiers fut, du premier jour, aisément égal, ou, pour parler vrai, supérieur — Etienne à part — à la rédaction habituelle de cette feuille. Il se fit bien vite remarquer par le tour vif et naturel de son style, par l'abondance de ses idées et le caractère agressif de sa polémique. C'était une importante recrue pour l'heureux journal, dont la fortune grandit encore, et d'une manière sensible, depuis que la discussion avait trouvé dans la plume du nouveau rédacteur une énergie, un pittoresque, une logique, qui frappaient les esprits les plus élevés.

Ajoutons que l'activité de M. Thiers ne se renferma point dans la politique. Il écrivit pour le Constitutionnel un compte-rendu du Salon de 1822, dans lequel on trouve des pages très-agréables et très-justes sur le goût, sur la critique des arts et sur les divers mérites propres à ceux du dessin.

Le personnel de la rédaction du Constitutionnel, d'abord peu nombreux, s'était successivement fortifié par l'accession de la plupart des talents de ce qu'on nommait alors l'opinion libérale.

Un petit *journal épistolaire* de 1825, — le *Masque*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*de Fer,* correspondance adressée au prince duc de***, sur la littérature, les beaux-arts, les mœurs, les théâtres et les journaux — chez lequel malheureusement l'esprit de parti gâte trop souvent l'esprit naturel, a tracé de l'intérieur du Constitutionnel, à cette époque, une esquisse, pas trop méchante, et qui m'a semblé bonne à reproduire sous un double rapport.

Depuis qu'il existe, le *Constitutionnel* commence ses harangues en répétant chaque matin à ses lecteurs : « On reçoit les réclamations des personnes qui ont des griefs à exposer. » Avez-vous un grief à exposer? Allez au *Constitutionnel,* et vous trouverez à chaque porte un suisse qui vous montrera un écriteau portant ces mots : « On n'entre pas ici. » Le château du roi est mille fois plus accessible que le palais du *Constitutionnel; ainsi le veut la liberté,* comme le dit le chansonnier Béranger, qui prépare un nouveau recueil de ses doléances patriotiques.

La république constitutionnelle de la rue Montmartre, où l'on plaide journellement pour la monarchie selon la Charte, non celle de M. de Chateaubriand, mais celle qui a été consacrée dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, est gouvernée par trois dictateurs, qui exercent chacun à son tour le pouvoir suprême et absolu :

1° M. Jay, l'historien prétendu du cardinal de Richelieu, qui s'est fait ermite en prison; l'homme de France qui a poussé le plus loin l'art de remplir les colonnes d'un journal avec les pages d'un livre; écrivain correct, qui depuis dix ans vit sur cette pensée, qui n'est pas la sienne, et qu'il paraphrase cinq ou six fois par mois : « La Révolution n'est pas plus coupable des crimes qui l'ont souillée, que la religion catholique n'est coupable des crimes de la Saint-Barthélemy. » M. Jay ne sort pas de là; c'est un *Beaufils* politique.

2° M. Evariste Dumoulin. C'est un républicain gascon qui va

EFERUS - Recherches & Classification numériques

chercher ses doctrines politiques dans les coulisses de l'Opéra, et ses préceptes littéraires et dramatiques au foyer des Variétés; petit docteur qui sermonne, qui conseille, qui juge en dernier ressort, et qui a toujours l'air de répéter : « C'est moi qui vous le dis. » Qu'a-t-il fait? Qu'a-t-il mis au jour? Où sont ses écrits? — *Partout et nulle part,* comme le héros de la *Caroléide* de M. le vicomte d'Arlincourt : partout, car le *Constitutionnel*, qu'il encombre, se trouve en tous lieux; nulle part, car il n'a rien fait, rien produit. C'est un écrivain en herbe et en perspective; il a commencé par se faire professeur. Il juge les actrices dans son cabinet, et les ministres dans les cafés. On dit qu'à l'exemple de M. Fiévée des *Débats,* M. Evariste Dumoulin signera désormais ses articles des initiales de Mme Valmonzey.

3e M. Etienne, l'auteur des *Deux Gendres* avec un jésuite, et de *Cendrillon* avec Perrault. C'est l'homme aux antithèses, il en met partout; ses pièces de théâtre, ses lettres de la *Minerve,* ses discours à la tribune, ses articles du *Constitutionnel,* ne sont que des antithèses assaisonnées avec plus ou moins d'esprit, car il en a beaucoup. Sa plume est facile, son style élégant; mais ôtez-leur l'anthithèse, et vous verrez ce qui restera. Cette figure de rhétorique est pour M. Etienne ce que les sangsues sont pour le docteur Broussais. Du reste, M. Etienne est propre à tout : la littérature, la politique, l'agriculture, les théâtres, le sérieux, le bouffon, jusqu'au domino, tout est de sa compétence. S'il savait le latin, il pourrait prendre pour devise, comme le fameux Pic de la Mirandole : *De omni re scibili.*

Autour de ces trois rédacteurs principaux du *Constitutionnel,* viennent se grouper l'ex-professeur Tissot, qui a transporté sa chaire du Collége de France dans les bureaux du journal de la Charte, et qui démontre d'après Virgile et Ovide qu'il faut à la France un gouvernement représentatif;

Le caustique Cauchois-Lemaire, qui, retranché derrière l'Evangile, poursuit de ses sarcasmes amers les congrégations et leurs prêtres;

Le nébuleux Sénancourt, qui commente en logogriphes les ar-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ticles de la Charte, et qui transforme les principes philosophiques en énigmes, dont il oublie toujours de donner le mot;

M. Léon Thiessé, qui pousse si loin l'amour exclusif du classique, qu'il écrit en prose comme le grammairien Blondin, et qu'il fait des vers comme le poète Chapelain;

Le provençal Thiers, qui écrit l'histoire de la Révolution chez M. de Lafayette, avec les esquisses de Dulaure, et qui va écouter au piquet de M. Laffitte, pour faire le financier;

M. Alexandre de Lameth, qui commande la brigade des vieux constituants;

M. Gilbert des Voisins, qui partage avec M. Lanjuinais le commandement de la division des jansénistes;

M. Bailleul, l'économiste conventionnel, qui s'est lancé dans la géographie; rédacteur émérite, il s'épuise en projets financiers et en utopies politiques : c'est un bon homme;

M. Buchon, le héros des vieilles chroniques, qui, pour traduire Froissard en français du XIX^e^ siècle, se borne à le copier;

M. Félix Bodin, le père des *Résumés historiques,* qui soupire la romance; que les musiciens appellent un homme de lettres, et que les hommes de lettres appellent un musicien;

M. l'abbé de Pradt, l'aumônier de Mars et le conquérant emplumé de l'indépendance de l'Amérique espagnole;

M. Année, qui plaide pour la liberté comme l'avocat Patelin plaide pour la nymphe Calypso;

M. Ch. Dupin, qui a gagné au *Constitutionnel* la croix de Saint-Louis et le titre de baron;

Enfin, M. Lemontey, le censeur perpétuel, qui a le courage de fournir incognito quelques articles philosophiques, dont il a soin de retirer les manuscrits.

Tous ces ouvriers constitutionnels exploitent à qui mieux mieux le terrain de la Charte; ils le labourent, le fécondent, et y font germer à volonté la Révolution, la République, le Directoire, l'Empire, la royauté et le gouvernement représentatif. La plupart, despotes par goût, libéraux par état, indépendants par calcul, encensent la liberté qu'ils redoutent, l'égalité qu'ils n'aiment

EFERUS - Recherches & Classification numériques

point; ils combattent à outrance le despotisme, dont plusieurs d'entre eux ont été les très-humbles serviteurs.

La vérité est que la grande influence que le Constitutionnel exerça sur les esprits au commencement de la Restauration, il la dut, comme la *Minerve*, à un habile mélange d'idées libérales exprimées avec passion, et de sympathies plus ou moins avancées pour la gloire et pour les malheurs de l'Empire. Il ne demandait pas des lecteurs d'élite; mais il s'adressait à des sympathies froissées, il relevait le parti vaincu; il appelait à lui les intelligences les plus vulgaires, pourvu qu'en elles vibrât le sentiment de l'orgueil national; enfin, il représentait toutes les idées et toutes les passions de la Révolution; il ralliait au drapeau tricolore toutes les répugnances qui dataient de 89 et de 93, tous les mécontentements qui dataient de l'Empire, auquel il se rattachait par Etienne, l'un de ses directeurs politiques, et par Béranger, cette idole de la presse libérale. Il remuait dans le cœur des masses plutôt des mouvements vulgaires que des idées élevées; mais c'était un journal irritant par excellence : c'était le journal du murmure public, n'articulant aucune opposition précise, mais recueillant, colorant et grossissant tout ce qui pouvait, dans la satire de la cour, dans les excès des exaltés, dans les prétentions du clergé, dans les ridicules de l'ancien régime, désaffectionner le peuple des Bourbons et l'incliner au bonapartiste ou à l'orléanisme.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

« L'opposition du Constitutionnel, dit M. Léon Thiessé, était de celles qui avertissent, et non de celles qui renversent. C'était une opposition de bonne foi, telle qu'on peut la concevoir sous un gouvernement représentatif, dont elle est, nous ne craignons pas de le dire, un rouage nécessaire.

» Un document remarquable achèvera de convaincre le lecteur impartial. C'est un extrait du registre des délibérations de la société des actionnaires du Constitutionnel, contenant le programme arrêté par eux de la ligne politique prescrite aux rédacteurs. Nous transcrivons ici ce morceau, qui appartient à l'histoire de la presse périodique de cette époque, et dont nous garantissons l'authenticité.

La société adopte pour elle, et prescrit à tous ses collaborateurs, comme des règles invariables, dans la rédaction du journal, les dispositions suivantes :

Attention scrupuleuse à ne rien admettre qui soit contraire à la Charte, et à rester dans les limites tracées par les lois sur la liberté de la presse.

Respect inviolable pour le roi et pour les Chambres; censure des actes qui en sont susceptibles; égards pour les personnes; silence absolu sur la vie privée.

Efforts unanimes pour seconder les sages intentions qui ont dicté la grande loi d'oubli du passé contenue dans la Charte.

Accueil des plaintes de tous les opprimés, sans distinction des personnes et des opinions. Appui à tous les amis de la liberté.

Exclusion formelle de tout ce qui aurait ou paraîtrait avoir le caractère d'une intelligence avec les ministres; bonne foi et liberté dans l'examen de leur administration; critique franche et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sans passion; éloges rares et seulement appliqués à des choses importantes; soin constant de relever la France à ses propres yeux et à ceux des étrangers par la recherche de tout ce qu'elle a fait d'utile et de grand, particulièrement dans le civil, qu'il est temps de recommander enfin à l'estime de l'Europe. Parmi les directions à donner au journal, celle-ci est l'une des plus importantes.

Point d'hostilités contre les chefs des gouvernements étrangers, mais attention continuelle à soutenir contre eux l'honneur national, la gloire militaire et la liberté constitutionnelle de la France.

Examen attentif des circonstances, et mesure dans la rédaction de tout ce qui tend à seconder les efforts des peuples voisins pour obtenir la liberté.

Dans les temps de partis et de factions, quelles que soient leurs prétentions et leurs violences, l'intérêt de l'Etat, par conséquent le véritable intérêt de tous et de chacun, pour être obscurci, n'en existe pas moins. Il sera toujours facile à un esprit juste et impartial de découvrir cet intérêt.

La rédaction sera bonne, mais elle ne le sera qu'à cette condition, lorsqu'elle aura constamment pour but la conservation du principe du gouvernement, le respect dû aux lois et leur entière exécution; lorsqu'elle s'exprimera avec modération, avec décence, ce qui n'exclut ni la fermeté, ni l'énergie.

Dans les temps calamiteux, l'on doit croire que bien des nuances d'opinion préoccupent les lecteurs d'un même journal; la rédaction aura grand soin de n'en blesser aucune. Pour y parvenir, elle n'engagera aucune polémique contre ces nuances, qui, au fond, partent d'un même point pour arriver à des résultats semblables.

Dans ce cas, la rédaction cherchera à rallier les esprits; elle s'attachera surtout aux choses, afin de les présenter sous leur véritable jour de danger ou d'utilité.

Toutes les fois que les travaux de la rédaction auront pour conséquence la justice, la concorde, le bien-être de la société, sa dignité, sa force, ils auront le caractère que désire l'administration; ils commanderont l'universalité des suffrages.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Si, au contraire, la rédaction en plaisant aux uns blesse les autres, alors elle n'inspire que des opinions de parti et de faction, également nuisibles à la chose publique et au succès de l'entreprise.

Si la rédaction adopte une des opinions dissidentes, de ce moment le journal ne sera plus que le journal d'un parti.

Les opinions professées dans le journal doivent, par leur justesse, dominer toutes les opinions, comme l'intérêt public doit dominer tous les intérêts.

La rédaction évitera avant tout les locutions qui seules indiquent et constituent l'esprit de faction. (*Délibération de l'assemblée des propriétaires du Constitutionnel, du 1er juin 1819.*)

» Nous avons, ajoute M. Léon Thiessé, transcrit en entier et malgré son étendue cette pièce remarquable, parce qu'elle nous a paru de nature à détruire bien des préjugés. Selon nous, elle offre le programme d'une opposition honnête et vraiment constitutionnelle. Sous le rapport de la convenance des termes et de la mesure de l'expression, c'est un modèle (1). »

Nous pensons comme l'ancien rédacteur du Constitutionnel sur ce plan de campagne; mais, comme tous les plans de campagne, il était soumis aux éventualités, et nos lecteurs savent dans quelle mesure le Constitutionnel est resté fidèle à son programme de 1819. Ce qu'on ne saurait nier en fin de compte, et en dépit des sarcasmes dont la petite presse a criblé ce journal fameux, c'est qu'il a rendu à la cause libérale de très-notables services.

(1) *Essai biographique et littéraire sur Etienne.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Disons enfin que le Constitutionnel avait encore assis son influence sur un autre terrain. On se rappelle cette lutte célèbre des classiques et des romantiques. Le Constitutionnel fut le champion le plus véhément de la littérature classique. C'est de ses bureaux que partit la fameuse requête au roi contre les romantiques, requête à laquelle le monarque fit cette sage réponse : « Messieurs, quand il s'agit de théâtre, je n'ai, comme tout le monde, que ma place au parterre. »

---

Cependant le Constitutionnel avait insensiblement pris un caractère tout particulier; organe de la bourgeoisie, il s'était fait le journal des *intérêts et des besoins,* ce que la caricature, dans son langage parlant, avait exprimé par le bonnet de coton et le pain de sucre dont elle avait composé le nouveau blason de l'ancien journal. D'autres, plus jeunes, s'étaient emparés du terrain des idées et avaient arboré la bannière du progrès.

Entre tous se plaça bientôt au premier rang de la franchise, de la hardiesse et de la probité sévère, une feuille fondée d'abord par la doctrine, et qui mourait impuissante dans ses mains, quand elle tomba heureusement dans celles d'un homme d'esprit et de talent, qui était aussi un excellent patriote et un homme de cœur : nous avons nommé



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Chatelain. Fondé en 1819 avec les débris des *Annales politiques* de Villenave, le *Courrier français* avait été primitivement dirigé par MM. de Broglie, Kératry, etc. En 1819, il se fusionna avec la *Renommée*, que rédigeaient Benjamin Constant, Jouy, Pagès, etc., et il eut alors pour rédacteurs tous ces publicistes distingués. Mais cette sorte de directoire n'aboutit qu'à la confusion, et il fallut en revenir à un gouvernement unitaire. C'est alors que M. Valentin de Lapelouze, un des principaux actionnaires, administrateur très-habile, et homme d'intelligence et de dévouement politique, proposa M. Chatelain et lui fit donner la rédaction en chef. Dès ce moment le Courrier prit cette couleur ferme et cette direction honorable qui lui donnèrent une si grande influence sur l'opinion publique jusqu'à la fin de la Restauration et pendant les premières années qui suivirent 1830. En dix ans il subit plus de vingt procès et paya près de cent mille francs d'amendes. Pendant cette brillante période de 1820 à 1842, il compta successivement parmi ses rédacteurs Benjamin Constant, Casimir Périer, Gohier, ancien membre du Directoire exécutif, Chatelain, Cormenin, Mignet, l'abbé de Pradt, Chambolle, Léon Faucher, etc., etc.

M. Mignet était entré au Courrier en même temps que M. Thiers, son ami, entrait au Constitutionnel, et y avait pris dès lors rang dans des articles sur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la politique extérieure qui eurent l'honneur d'être remarqués du prince de Talleyrand, et furent pour le jeune écrivain l'origine d'une liaison flatteuse, qui, en ayant ses charges, rendait beaucoup.

—

## Le *Journal des Débats*.

Nous savons le rôle que joua le *Journal des Débats* dans les premiers jours de la Restauration. « Tant de révolutions, dit M. de Sacy, dans l'article biographique que nous avons déjà cité, tant de vicissitudes, avaient porté au comble l'aigreur et la division des esprits. Les illusions et l'unanimité de 1814 n'avaient duré que bien peu de mois. La bataille de Waterloo avait laissé au cœur de la France une plaie qui saignait toujours; les bonapartistes fomentaient le mécontentement public; les royalistes se faisaient les uns aux autres une guerre implacable : le vrai libéralisme était à peine connu. L'auteur de *la Monarchie selon la Charte* avait place alors dans le parti qu'on appelait ultra-royaliste : Bertin y était avec son ami. »

Le Journal des Débats fit donc une opposition très-vive au ministère Decazes. Cette opposition dura jusqu'au moment où MM. de Villèle et Corbière entrèrent au Conseil des ministres. Quelques

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mois plus tard, Chateaubriand devint ministre des affaires étrangères; mais une nouvelle scission allait bientôt éclater entre les royalistes : la disgrâce de Chateaubriand en fut l'occasion. C'est une époque mémorable dans l'histoire du Journal des Débats. Une nouvelle opposition commença, l'opposition constitutionnelle; on sait avec quelle vivacité elle fut soutenue par la feuille des Bertin, qui comptait alors au nombre de ses rédacteurs habituels, MM. de Chateaubriand, Villemain, Fiévée, Bertin de Veaux et Salvandy.

La politique avait pris le dessus dans le Journal des Débats; la littérature et la critique n'y étaient cependant pas éteintes. M. de Feletz jusqu'en 1827, Hoffman et Malte-Brun jusqu'à l'époque de leur mort, continuèrent à enrichir le journal de leurs articles; Duviquet, le classique Duviquet, avait remplacé Geoffroy pour le feuilleton des théâtres, et Delécluse avait succédé à Boutard, le beau-frère de Bertin, pour les articles de Beaux-Arts; Castil Blaze écrivait sur la musique; Etienne Béquet publiait, trop rarement, des articles pleins de goût et de finesse. La littérature ancienne avait pour juge M. Victor Leclerc.

Tout le monde est d'accord sur l'influence immense qu'à cette époque, de 1824 à 1830, exerça le Journal des Débats. Dans la scission du parti royaliste, M. de Villèle avait conservé la plus forte

EFERUS - Recherches & Classification numériques

moitié ; mais l'autre, à laquelle se rattachèrent peu à peu tous les hommes modérés, et qui avait pour elle dans les Chambres Chateaubriand, Royer-Collard, le général Foy, le général Sébastiani, Casimir Périer, Laîné, Pasquier, de Broglie, s'était promptement concilié l'opinion publique. Tous les anciens journaux de l'opposition étaient avec elle ; mais son organe, son arme principale, ce furent les Débats : l'un des propriétaires de cette feuille était l'âme et le conseil de l'opposition nouvelle, que les partisans du ministère appelaient la défection.

Bertin de Veaux avait constamment partagé avec son frère la direction politique du Journal des Débats ; mais ce ne fut qu'en 1818, après sa destitution, qu'il prit une part active à la rédaction, et, dit M. de Sacy, il serait facile encore aujourd'hui de reconnaître ses articles à leur tour vif et précis, à leurs traits spirituels et mordants.

M. Villemain a tracé des deux frères un portrait qui a naturellement sa place ici.

« Les fondateurs du Journal des Débats étaient, dit l'illustre écrivain, deux frères, de physionomie très-diverse, mais également remarquables, dont le caractère et l'influence méritent à plusieurs titres d'être notés dans l'histoire anecdotique et même politique de notre temps.

» L'un, M. Louis Bertin, singulièrement doué pour le monde par la noblesse des traits et des ma-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nières, le naturel distingué de l'esprit, la passion et le sentiment délicat des arts, avait eu de bonne heure un rôle actif et courageux dans la polémique de renaissance sociale qui suivit la Terreur. Royaliste et libre penseur, homme d'honneur surtout et d'une parole hardie contre la bassesse et le crime, il avait été fort poursuivi sous le Directoire, et ensuite sous le Consulat, comme par tacite reconduction de police, emprisonné, renvoyé de Paris, mis en surveillance, relégué quelque temps à l'île d'Elbe, et enfin laissé libre de voyager hors de France.

» Son goût des arts l'avait conduit vers l'Italie; et c'était là que, rapproché de M. de Chateaubriand, à Florence, où il assistait avec lui aux funérailles d'Alfieri; à Rome, où il le consolait près d'un autre cercueil, il se prit de la plus vive et de la plus constante admiration pour ce brillant génie, dans tout l'éclat de son avènement littéraire.

» D'une instruction classique, d'un goût sévère et fin, avec une lecture très-variée, M. Bertin, comme admirateur et comme ami, fut très-utile à M. de Chateaubriand, non pas seulement par le zèle ingénieux de ses louanges publiques, mais par ses habiles conseils et la franchise intérieure de son culte.

» A cet égard seul, il mériterait de tous les amis des lettres un souvenir, justifié par bien d'autres mérites, d'affabilité généreuse, d'attention amie,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'encouragement éclairé pour la jeunesse, et d'invariable fidélité au talent bien plus qu'au succès.

» Cet hommage d'estime, il y avait droit encore sous un point de vue plus haut, par sa constance dans les opinions saines et libérales, qui conservent quelque reste de dignité aux lettres sous le pouvoir absolu, et qui les rendent puissantes et tutélaires dans les Etats libres.

» Pénétré des maximes politiques de Montesquieu et connaissant à fond l'histoire du vivant modèle où ce grand homme les avait surtout puisées, dévoué à l'esprit de la monarchie légale, et l'ayant servi de ses sacrifices personnels comme de sa conviction et de ses idées, il fut quelquefois de sa plume, et toujours par sa judicieuse influence, un des plus importants publicistes qui contribuèrent à cet enseignement constitutionnel que la France parut écouter avec ardeur et profit pendant plus de trente ans, et dont elle éprouve aujourd'hui sans doute la privation plutôt que l'oubli.

» Les mêmes préférences politiques, avec plus de pénétration active et d'ascendant pratique, marquaient l'esprit de M. Bertin de Veaux, homme arrivé trop tard à la tribune pour en user avec pleine possession, mais supérieur dans les entretiens, par l'abondance des idées, la fermeté du raisonnement et la justesse du sens, sous le coup même de la passion. Moins modeste que son frère, moins volon-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tiers satisfait de la vie spéculative, tour à tour polémiste hardi, député considérable et pair de France paisible, mais presque toujours conseiller fort accrédité du pouvoir, M. Bertin de Veaux eut pendant bien des années, sur les ministères de son pays, quelque chose de cette influence spirituelle et temporelle que Swift et d'autres lettrés célèbres avaient exercée même dans l'aristocratique Angleterre. Tant l'intelligence indépendante et nette prend un ascendant nécessaire là où la discussion est libre et l'opinion puissante (1)! »

Après une lutte de quatre ans, l'opposition, dont toutes les nuances s'étaient concertées, l'emporta dans les élections générales de 1827 : Villèle fut renversé.

Cette victoire, dans laquelle les Débats pouvaient s'attribuer une large part, porta à son apogée la puissance de ce journal; on pourrait dire qu'il avait à cette époque l'importance d'une institution politique. Aucun prix ne paraissait trop élevé pour le conquérir au gouvernement. Ce n'est pas assurément qu'il se vendît; mais il se laissait, dit-on, allouer des subsides qui, sans corrompre ses opinions, rémunéraient son zèle et ses services.

Ici je me trouve amené sur un terrain brûlant, que j'aurais voulu ne point être obligé d'aborder;

(1) M. Villemain, *Souvenirs contemporains*, t. I, p. 447.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais les faits ont eu un tel retentissement, que je n'aurais pu les passer sous silence sans être taxé de partialité.

On a souvent parlé, dans la presse et hors de la presse, des subventions du Journal des Débats; on en a fixé le chiffre; on a évalué les sommes que pouvait coûter son appui aux gouvernements auxquels il consentait à le prêter. Mais il est bien difficile de dire là-dessus quelque chose de certain. Après tout, nous ne verrions dans le fait en lui-même rien que de parfaitement avouable. De tout temps les partis se sont imposés pour soutenir leurs organes; je ne vois pas pourquoi le gouvernement n'en aurait pas à lui, qu'il soutiendrait aussi, pourquoi il ne paierait pas qui le sert, ni qu'il y ait de la honte à le servir, lorsque c'est par conviction. Quand les journalistes de l'opposition recherchent et obtiennent, généralement, la faveur populaire, il me semble juste que les faveurs gouvernementales aillent à ceux qui soutiennent le gouvernement.

Mais ce qui serait moins excusable, c'est le prix excessif auquel le Journal des Débats aurait mis ses services, la hauteur avec laquelle il les aurait en quelque sorte imposés, si l'on en croit certains détails donnés par M. Nettement comme ayant « un caractère d'authenticité et de certitude que rien ne saurait ébranler (1) », et répétés notamment par

(1) M. Alfred Nettement a consacré à l'*Histoire du Journal des Débats* un vo-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lamartine dans son Histoire de la Restauration.

M. de Martignac, en arrivant au pouvoir, s'était tout d'abord préoccupé de se concilier la presse, et tout particulièrement le Journal des Débats, qui avait porté à son prédécesseur de si rudes coups; il comprit la nécessité de s'attacher un si puissant ami, un ennemi si dangereux. Charles X, qui partageait la préoccupation de son ministre, se serait entremis lui-même auprès de Bertin l'aîné pour l'engager à soutenir le nouveau ministère, et le hautain journaliste n'aurait pas craint de faire entendre au monarque le même langage à peu près que son frère avait tenu, quatre années auparavant, à M. de Villèle. — « Ce ministère, aurait-il répondu avec une audace bien faite pour offenser le roi, ce ministère, c'est moi qui l'ai fait : qu'il se conduise convenablement avec moi, sans quoi je pourrai bien le défaire, comme j'ai renversé l'autre. » Et une alliance aurait été conclue aux conditions dictées par Bertin, conditions tellement léonines que nous nous refusons absolument à y croire.

Ces faits, s'ils étaient vrais, auraient, même en les dépouillant du caractère que lui ont imprimé MM. Nettement et Lamartine, une éloquente signification : ils aideraient singulièrement à comprendre cette lutte incessante entre le pouvoir et la

lume en deux tomes, fort intéressant, même au point de vue de l'histoire de la presse en général, et écrit avec autant d'impartialité qu'il était raisonnablement possible d'en attendre d'un adversaire politique.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

presse, et, dans le cas particulier, ils expliqueraient jusqu'à un certain point les ordonnances de 1830. La royauté aurait plié sous la contrainte ; mais ce ne pouvait être que pour se relever de toute sa hauteur à la première occasion.

Et il faut bien l'avouer, si le pouvoir, dans un sentiment de conservation assez naturel, cherche continuellement à abaisser la presse, qui l'a trop habitué à voir en elle un ennemi, la presse, quand elle triomphe, quand elle se sent soutenue, n'a pas coutume de se montrer beaucoup plus généreuse envers le pouvoir.

Le Journal des Débats, nous le savons déjà, ne prêta au ministère Martignac qu'un appui tracassier et un concours exigeant. C'était une faute, que nous avons entendu tout à l'heure M. Saint-Marc Girardin confesser en toute humilité. On ne la comprit bien que lorsque M. de Martignac fut tombé. Ce jour-là, à l'apparition du triumvirat du 9 août, le Journal des Débats poussa le premier cri, un cri de douleur et d'alarme, qu'il nous semble encore entendre retentir comme le glas de la Restauration : *Malheureux roi ! Malheureuse France!*

Ainsi le voilà encore une fois brisé, s'écriait-il, ce lien d'amour et de confiance qui unissait le peuple au monarque ! Voilà encore une fois la couronne avec ses vieilles rancunes, l'émigration avec ses préjugés, le sacerdoce avec sa haine de la liberté, qui viennent se jeter entre la France et son roi ! Ce qu'elle a conquis par

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quarante ans de travaux et de malheurs, on le lui ôte! Ce qu'elle repousse de toute la puissance de sa volonté, de toute l'énergie de ses vœux, on le lui impose violemment!

Et quels conseils perfides ont pu égarer ainsi la sagesse de Charles X, et le jeter, à cet âge où le repos autour de soi est la première condition du bonheur, dans une nouvelle carrière de discordes! Et pourquoi? Qu'avons-nous fait pour que notre roi se sépare ainsi de nous? Jamais peuple fut-il plus soumis à ses lois? Où l'autorité royale a-t-elle reçu la moindre atteinte, la justice quelque obstacle à sa force? La religion n'est-elle pas toujours entourée de nos respects?

Il y a un an, à cette même époque, Charles X alla visiter les provinces du nord; nous invoquons son souvenir : par quels témoignages d'amour et de reconnaissance il fut accueilli! Cette touchante image d'un père environné de ses enfants devint alors une heureuse réalité. Aujourd'hui, il trouverait encore partout des sujets fidèles, mais partout affligés d'une méfiance imméritée.

Ce qui faisait surtout la gloire de ce règne, ce qui avait rallié autour du trône les cœurs de tous les Français, c'était la modération dans l'exercice du pouvoir. La modération! aujourd'hui elle devient impossible; ceux qui gouvernent maintenant les affaires voudraient être modérés qu'ils ne le pourraient : les haines que leurs noms réveillent dans tous les esprits sont trop profondes pour n'être pas rendues; redoutés de la France, ils lui deviendront redoutables. Peut-être dans les premiers jours voudront-ils bégayer les mots de Charte et de liberté, leur maladresse à dire ces mots les trahira; on n'y verra que le langage de la peur ou de l'hypocrisie. Quelle liberté, grands dieux! que de la liberté à leur manière! Quelle égalité que celle qui nous viendrait d'eux!

Que feront-ils cependant? Iront-ils chercher un appui dans la force des baïonnettes? Les baïonnettes aujourd'hui sont intelligentes, elles connaissent et respectent la loi. Incapables de régner trois semaines avec la liberté de la presse, vont-ils nous la retirer? Ils ne le pourraient qu'en violant la loi consentie par les trois pouvoirs, c'est-à-dire en se mettant hors la loi du pays. Vont-ils déchirer cette Charte qui fait l'immortalité de Louis XVIII et la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

puissance de son successeur? Qu'ils y pensent bien! La Charte a maintenant une autorité contre laquelle viendraient se briser tous les efforts du despotisme. Le peuple paie un milliard à la loi; il ne paierait pas deux millions aux ordonnances d'un ministre. Avec les taxes illégales naîtrait un Hampden pour les briser. Hampden! faut-il encore que nous rappelions ce nom de trouble et de guerre! Malheureuse France! Malheureux roi!

Cet article fut saisi. Il était de Béquet, dont l'attachement à la dynastie était bien connu; il avait été inspiré et revu par Bertin. Béquet se dénonça lui-même aux tribunaux; mais Bertin revendiqua la responsabilité comme un privilége. Traduit en police correctionnelle, sous la prévention « d'offense envers le roi et d'attaque contre la dignité royale », il fut condamné, le 26 août, à six mois de prison et 500 fr. d'amende, minimum de la peine. Il appela de cette sentence; le ministère public en appela de son côté *a minima*.

Ce procès, au milieu de l'universelle agitation des esprits, devenait un véritable événement politique. Ce n'était pas le Journal des Débats, mais le ministère, qui, pour le public, se trouvait en cause; MM. de Polignac, de Labourdonnaye et de Bourmont étaient moins les plaignants que les accusés. Le jour où l'affaire devait venir à la Cour royale, une foule nombreuse envahit, dès le matin, les avenues de la salle d'audience; on s'étouffait aux portes, et, longtemps avant l'ouverture, des personnes munies de billets et introduites dans l'inté-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rieur par des entrées particulières avaient envahi le parquet, ainsi que les bancs habituellement réservés aux témoins, aux avocats et aux accusés. Des pairs, des députés, et un grand nombre de femmes, occupaient des places réservées. Après un éloquent plaidoyer de M. Dupin, M. Bertin prit lui-même la parole en ces termes :

Messieurs les juges, depuis trente-six ans que j'exerce une profession honorable, mais hérissée de difficultés, je puis me rendre le témoignage que, dans les journaux dont j'ai été propriétaire et rédacteur, jamais je n'ai écrit ou laissé écrire (toutes les fois que j'ai été libre) une phrase laquelle n'eût pour but la défense des principes qui pouvaient seuls, selon moi, rendre au souverain légitime son royaume usurpé, à la France ses libertés perdues. Me suis-je trompé dans l'expression de ces principes? Je ne le crois pas; ma conscience serait là pour démentir l'erreur de mon langage.

Sans remonter à des temps que déjà peu d'hommes ont vus, pour ne parler que du Journal des Débats fondé par mon frère et par moi, il y a trente ans, ceux qui m'entendent ici savent si je dis la vérité. Les ennemis du roi m'ont d'avance, et depuis longtemps, rendu cette justice, témoin les saisies, les fuites exigées, les exils, la prison, les déportations prononcées tant de fois contre moi, et par la République et par l'Empire, comme partisan reconnu et déclaré de la maison de Bourbon. A Dieu ne plaise que je parle de ces choses pour me vanter! je n'ai fait que mon devoir en m'exposant aux dangers attachés à mon opinion. Tant de Français ont souffert (et parmi ces Français que d'illustres victimes!), tant de Français ont rendu de plus importants services que les miens, qu'il me siérait mal, à moi, citoyen obscur, de me faire un droit de quelques sacrifices; mais, forcé de repousser une imputation que j'ai peut-être le droit de trouver étrange, j'ai voulu seulement rappeler à mes juges que je ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

suis point un ennemi du trône, et que ma vie passée doit entrer en considération dans les arrêts que l'on peut porter sur ma vie présente.

La Restauration me trouva, ainsi que mes associés, dépouillé de ma propriété, du Journal des Débats. Les termes mêmes de l'acte de spoliation pourraient me tenir lieu de certificat de fidélité au roi. Le 31 mars 1814, je me ressaisis, avec mon frère, de notre propriété, au nom même de ce roi qui avait été le motif avoué de notre spoliation.

Vous savez, Messieurs, comment la cause de la légitimité fut défendue dans le Journal des Débats jusqu'au 20 mars 1815, et particulièrement dans l'article du 20 mars. Obligé, par suite de cet article, qui fut arrêté à la poste, mais distribué dans Paris, obligé de fuir encore une fois, je me retirai à Bruxelles, d'où je fus bientôt appelé à Gand pour rédiger le journal officiel du roi : c'est le plus grand honneur et la plus grande récompense que j'aie pu recevoir. Là, sous les yeux mêmes du roi, je continuai à combattre pour ces principes que la Charte royale avait proclamés, et que la dynastie légitime pouvait seule nous garantir. Louis XVIII appréciait ces articles, qu'un zèle trop ardent calomnierait peut-être aujourd'hui. La liberté s'était arrêtée avec la légitimité à quelques pas de la France, elle en rouvrit les portes à l'immortel auteur de la Charte.

De retour dans ma patrie, je repris la direction du journal que j'avais fondé ; je n'ai cessé de défendre les vrais intérêts de la royauté, qui ne me paraissaient pas avoir désormais d'appuis plus solides que ceux des institutions octroyées par le monarque législateur.

Alarmé pour ces intérêts à la formation du ministère actuel, peu accoutumé à cacher mon opinion, surtout quand il y va de la monarchie, je chargeai un de mes collaborateurs d'exprimer sa douleur et la mienne. Après avoir fait à son article les corrections, les changements, qui me parurent nécessaires, je le publiai. Je demeure convaincu que mes équitables juges, qui ont entendu mon savant et éloquent défenseur, n'y trouvent pas le délit dont l'affligeante supposition m'amène au pied de leur tribunal. Le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sentiment même de cet article, s'il est vivement exprimé, est la preuve de ma loyauté et de mon innocence.

Je ne sais si ceux qui se croient sans doute plus dévoués que moi au petit-fils de Henri IV, rendent un grand service à la couronne en amenant devant une cour de justice des cheveux blanchis au service de cette couronne ; je ne sais s'il est bien utile que des royalistes qui ont subi les peines de la prison pour la royauté les subissent encore au nom de cette royauté. Mais enfin, Messieurs, si, par impossible, mon défenseur n'était pas parvenu à vous faire partager son opinion et la mienne, j'ose me flatter que, d'après le peu de mots que je viens d'avoir l'honneur de vous adresser, aucun de vous, aucun de ceux qui m'entendent, ne pourra croire qu'arrivé au terme prochain d'une pénible carrière, j'aie voulu sciemment offenser, outrager, insulter celui qui fut toujours l'objet de mes respects, de mon amour, j'allais presque dire de mon culte.

Après trois heures de délibération, la Cour, « considérant que, si les expressions de l'article incriminé étaient inconvenantes et contraires à la modération qu'on doit apporter dans la discussion des actes du gouvernement, cependant elles ne constituaient pas le double délit d'offense à la personne du roi et d'attaque à la dignité royale », déchargea Bertin des condamnations prononcées contre lui et le renvoya de la plainte. Cet arrêt fut accueilli par des cris de *Vive le roi !* et par des applaudissements redoublés, qui, répétés de proche en proche dans les couloirs les plus voisins, portèrent rapidement au dehors la bonne nouvelle.

Une fois la rupture faite, une fois l'adieu des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

royalistes prononcé, il fallait que le Journal des Débats exprimât l'invincible résolution que la France moderne avait de résister aux tentatives insensées de la contre-révolution. Cette tâche, le soin de conduire la nouvelle bataille, échut à deux jeunes écrivains, tout récemment entrés dans la carrière du journalisme, qu'ils devaient parcourir avec un égal honneur, et dans laquelle ils se trouvent encore aujourd'hui l'un et l'autre, unis par une amitié qui fait leur plus bel éloge : j'ai nommé MM. de Sacy et Saint-Marc Girardin. Ce dernier, dans ses *Souvenirs,* en tête desquels il a placé le nom de son compagnon de travail et d'étude depuis plus de trente ans, comme un témoignage de leur vieille et constante union, parle de cette longue et rare amitié dans des termes que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire :

« Nous étions fort décidés par instinct, mon ami de Sacy et moi (car pourquoi ne mettrais-je pas ici son nom dans des souvenirs qui nous sont si communs?), nous étions fort décidés à ne prendre de la vie de journaliste que ce que nous en aimions et ce que nous en voulions, c'est-à-dire le droit de dire notre avis fort modestement sur les affaires de notre pays : c'était là le sentiment qui nous attirait vers le journalisme, ayant peu de goût pour les autres plaisirs que peut donner ce genre de vie..... Si nous avons valu quelque chose, lui et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

moi, dans la polémique, c'est parce que nous avons toujours senti, écrit et pensé à l'unisson l'un de l'autre. Nous aurions parfois peut-être été tentés de perdre courage à travers les vicissitudes politiques que nous avons traversées, si nous ne nous étions pas appuyés l'un sur l'autre, fortifiés l'un par l'autre. Cette longue confraternité, précédée par notre amitié, et qui l'a confirmée et multipliée, si je puis ainsi parler, par les occasions qu'elle nous a sans cesse données de nous unir dans les mêmes joies et les mêmes chagrins, cette confraternité a fait ma force dans nos jours de milice active; elle fait encore ma joie et mon honneur aujourd'hui. »

Arrivé à l'époque dont nous parlons et au nouveau rôle adopté par le Journal des Débats à l'avènement du ministère Polignac, M. Saint-Marc Girardin s'en exprime ainsi :

« Nous y étions surtout propres, M. de Sacy et moi, par nos sentiments et nos opinions. Non que nous eussions le moins du monde l'esprit révolutionnaire : nous sentions seulement que la lutte était engagée entre l'esprit ancien et l'esprit nouveau; nous sentions que les coups d'Etat s'approchaient, et que le contre-coup serait inévitablement une révolution. Nous n'hésitions pas : nous préférions le triomphe de la révolution au triomphe du coup d'Etat; mais nous préférions surtout éviter

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cette douloureuse alternative. Ce sentiment anime toute la polémique du Journal des Débats depuis le 8 août 1829 jusqu'aux ordonnances du 25 juillet 1830. Cette polémique est souvent violente, emportée, et je ne veux point aujourd'hui en excuser la dureté, je serais plutôt disposé à me la reprocher; mais qu'on songe au moment : c'était à la veille d'une contre-révolution que nous repoussions avec colère, et à la veille aussi d'une révolution que nous sentions la France capable de faire, et peut-être même de désirer (1). »

Nous aurions voulu citer comme exemple un article du 14 août dans lequel M. Saint-Marc stigmatisait en termes brûlants le nouveau ministère, et qui eut un grand retentissement. « Coblentz, Waterloo, 1815 ! s'écriait-il, voilà les trois principes, voilà les trois personnages du ministère. Tournez-le de quelque côté que vous voudrez; prenez nos haines d'il y a trente ans, nos douleurs et nos inquiétudes d'il y a quinze ans : tout est là, tout s'y est donné rendez-vous pour affliger et irriter la France. Pressez, tordez ce ministère, il ne dégoutte que chagrins, malheurs et dangers. »

Et l'on retrouve, non pas la même colère, mais le même sentiment de douleur, dans tous les articles que pendant une année entière les deux amis écrivirent sur l'imminence et le danger des coups

(1) *Souvenirs d'un journaliste*, p. 53-57, et préface, p. XIII.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'Etat, dans lesquels ils voyaient avec raison la ruine de la monarchie de 1814. « Lorsque le Journal des Débats, dit de son côté M. de Sacy, s'écria prophétiquement, le jour même de l'avènement du ministère Polignac : « Malheureuse France ! malheureux roi ! » sa douleur ne le trompait point. Ce cri arraché à de vieux royalistes n'était pas un cri de sédition. Dans notre ardente polémique, tout ce qu'on pouvait faire pour avertir la royauté et pour la retenir sur la pente fatale des abîmes, nous le fîmes loyalement. C'était aussi une prétention trop folle que celle de s'armer, pour détruire la Charte, d'un article de la Charte elle-même, et de tenir toujours un coup d'Etat en réserve, sous prétexte de salut public, contre l'usage le plus légitime de la liberté. Il y allait du gouvernement représentatif tout entier. Sous combien de formes ne l'avons-nous pas écrit et répété, dans l'espace des onze mois qui séparèrent la chute du ministère Martignac de la chute de Charles X ! Tous les jours nous avions la plume à la main; une discussion sans relâche foudroyait d'avance les principes qui devaient servir de fondement aux ordonnances de juillet (1). »

La signature des articles politiques n'était pas obligatoire alors, et, comme le nom de M. de Sacy n'a figuré le plus souvent qu'au bas d'articles littéraires, la génération nouvelle serait tentée de voir

(1) *Variétés littéraires*, préface, p. VII.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans l'éminent écrivain un critique plutôt qu'un polémiste. Cependant — c'est lui qui nous l'apprend — la critique n'a été pour lui qu'une occupation secondaire pendant les vingt premières années de sa vie de journaliste. De février 1828, époque de son entrée aux Débats, jusqu'à décembre 1848, c'est la polémique qui a été sa grande affaire, son travail et son souci de chaque jour. Aimant le pouvoir par jugement et par goût, il a défendu pendant vingt ans ce qu'on appelait alors la cause de l'ordre et de la liberté. Depuis que, par une conséquence inévitable de l'anarchie, l'usage a été réfréné avec l'abus, et que la liberté a dû subir les lois faites pour la licence, il n'a pas désespéré des journaux, de ces journaux dont peut-être ceux mêmes qui les maudissent le plus auront un jour regretté l'absence. La critique littéraire lui restait : il s'y est réfugié sans regret (1).

M. de Sacy a fait réimprimer naguère ses principaux articles de critique philosophique, historique et littéraire, pendant sa longue coopération au journal qu'il dirige aujourd'hui. Si, comme nous aimons à l'espérer, il recueille aussi un jour ses articles politiques, on verra que la fermeté de sa foi monarchique et libérale, et son actif dévouement à sa foi, n'ont pas été moindres que la judicieuse verve de son talent.

(1) *Variétés littéraires,* Discours de réception à l'Académie, 28 juin 1855.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Comme M. de Sacy, son ancien compagnon d'armes s'est aussi retiré sous sa tente. Cependant, l'espérance de la résurrection de l'opinion publique le rend encore de temps en temps aux goûts de controverse de sa jeunesse. Refroidi aujourd'hui par les années et par l'expérience, nous dit-il lui-même, il est plus disposé à faire des livres que des articles, à s'adresser plutôt au petit nombre qu'au grand nombre, aux lecteurs qu'amène le temps qu'aux lecteurs du jour et de l'heure. Néanmoins, malgré l'âge et malgré le peu d'encouragement que nos institutions donnent à la controverse politique, il sent bien, toutes les fois qu'éclate un événement important, que la main lui démange, et qu'il voudrait en dire son mot: « tant, ajoute-t-il, tant est grande l'habitude que nous avons prise de penser et d'écrire! tant il nous est difficile de ne plus croire à l'opinion publique (1) ! »

A peu près à la même époque que MM. de Sacy et Saint-Marc Girardin, entrait aux Débats un autre écrivain, jeune aussi, et qui devait s'y faire dans un autre genre, je ne dirai pas une réputation plus solide, mais un nom plus retentissant : Jules Janin. Le célèbre critique s'était d'abord essayé dans le *Figaro*. Plus tard, il avait paru un moment à la *Quotidienne*, attiré par Michaud, cet esprit fin et sagace,

(1) *Souvenirs d'un journaliste*, préface, p. VII.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qui l'avait promptement deviné et apprécié. Enfin, au mois de novembre 1829, « à l'heure de la grande polémique, son heureuse étoile le conduisit aux Débats. Et avant de prendre dans ses mains malhabiles la plume savante de Duviquet, il commença par écrire des articles politiques, s'estimant fort heureux lorsque, de temps à autre, il était appelé à faire quelque sortie innocente au plus fort de la bataille politique de chaque jour. » Il a lui-même fort agréablement raillé la part que, si jeune encore, il prit à cette grave et terrible polémique, grosse d'une révolution qui contenait plusieurs autres révolutions dans son sein.

« Le combat, dit-il, était ardent; les plus célèbres soldats des deux parts étaient à l'œuvre : où donc était l'obstacle, si, dans l'intervalle et quand les chefs ne donnaient pas, le jour où M. de Chateaubriand restait sous sa tente, où M. de Salvandy fourbissait ses armes bien trempées, les nouveaux venus de ma taille, les novices, les recrues, essayaient leurs forces dans les combats d'avant-garde? Ainsi j'ai commencé; j'ai écrit, qui le croirait? de graves articles dans le Journal des Débats, et vraiment je ne serais pas seul à sourire de moi-même si l'on savait avec quel sans-gêne politique je traitais, en ce temps-là, M. Mangin, M. Cottu, M. le comte de Labourdonnaye et M. le prince de Polignac. « *J'étais* donc un foudre de guerre? » Eh! je l'étais! On bâtissait

EFERUS - Recherches & Classification numériques

une nouvelle chambre des députés, et je trouvais que l'architecte avait mal fait de changer la distribution de l'ancien local ! On dédiait, sur la place Royale, une statue au roi Louis XIII, et je daignais approuver cet honneur rendu au roi Louis *le Juste*, ainsi nommé parce qu'il était né sous le signe de la *Balance !* Tantôt j'approuvais tout à fait le roi et la reine de Naples d'être venus à Paris « *tout simplement en rois*, et sans être protégés de l'incognito dont se couvraient jadis les rois voyageurs » ; tantôt j'annonçais à la France qu'elle n'avait pas à s'inquiéter des coups d'Etat : « Non, disais-je en mon premier-Paris du 11 novembre 1829, César lui-même, fût-il à la place de M. de Labourdonnaye aujourd'hui, croyons-en l'histoire présente et l'histoire passée, aujourd'hui Jules César ne passerait pas le Rubicon. » Ce qui était, comme on voit, puissamment raisonner ! Si grande était mon expérience des choses humaines, et si profonde ma sagesse précoce ! Ai-je fait passer, à mon compte, de cruels moments à M. de Guernon-Ranville, à M. de Montbel ! Me suis-je agréablement moqué de la contre-révolution ! Ai-je tourné gravement autour de l'*accord des libertés publiques et de la royauté !* — Ai-je maltraité M. Rives et les censeurs, les bêtes noires de ma jeunesse ! « Un censeur ! ô misère ! un homme qui tue et qui taille en plein drap l'idée et la forme, la pensée et la parole ; inintelligente et formidable puis-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sance, puissance occulte et sans nom : le censeur, pareil à ce bourreau voilé qui monte sur l'échafaud pour faire tomber la tête d'un roi ! la censure, une sœur de Pluton, une Furie, ou, pour mieux dire, toutes les Furies en une seule,

» *Plutonis soror, aut Furiarum sanguinis una!* »

» Un autre jour j'enflais ma voix ; je disais avec Mirabeau : *Silence aux trente!* et je commençais ainsi ma philippique : « Ce qui manque surtout au ministère, c'est l'intelligence. » Et quand je relis ces vieilleries, plus éteintes mille fois et plus oubliées que le dernier des dix mille vaudevilles que j'ai frappés de ma griffe, il me semble que ce n'est pas moi qui écrivais ainsi en quatre colonnes les craintes, les désirs et les volontés de la France, à la veille de la révolution de Juillet. »

L'entrée de Jules Janin au feuilleton, dans cette carrière qu'il devait parcourir d'un pied si allègre et avec tant de bonheur, tint à des causes purement politiques, et, dit-il, voici comme : Aux élections du mois de novembre 1830, le cens électoral avait été abaissé par la nouvelle Charte à une somme si peu ronde, que même plusieurs gens de lettres se virent électeurs, en dépit de leurs espérances. Au nombre de ces nouveaux électeurs que venait de créer la loi nouvelle était Duviquet lui-même, et le brave homme, content de son prétexte, tout joyeux de ces



EFERUS - Recherches & Classification numériques

grandeurs inespérées, partit pour Clamecy, sa patrie, où il devait exercer ses droits de citoyen émancipé. Pendant qu'il y écoutait des professions de foi, Janin allait voir les pièces nouvelles à sa place, et le hasard, qui n'est pas toujours un méchant dieu, fit justement qu'en l'absence du digne homme un drame en vers, *le Nègre,* par M. Ozanneaux, l'inspecteur de l'Université, fut représenté au Théâtre-Français. Janin écrivit, à propos de cette pièce infortunée *sous son consulat née,* un feuilleton de sa façon, qui dut étrangement surprendre les lecteurs du Journal des Débats. Et en effet, pour qui lit aujourd'hui avec sang-froid cette ironie, où la forme et le fond sont tout à fait à l'unisson d'une chose de mauvais goût dans le fond et dans la forme, il est impossible de s'expliquer comment il s'est fait que dans un journal aussi grave, et à cette même place occupée par des écrivains d'un style si calme et si posé, cette infraction à tous les usages de la critique savante n'ait pas été immédiatement réprouvée. Au contraire, il n'y eut qu'une voix pour approuver une hardiesse si nouvelle. Duviquet lui-même ne fut pas le dernier à en rire; posant sa main sur la tête coupable, il s'écria : *Tu Marcellus eris ;* et peu de temps après il cédait son sceptre d'ivoire au jeune novateur qui en avait fait une férule (1).

Jules Janin a fait dans la critique dramatique une

(1) *Histoire de la littérature dramatique*, t. I, chap. 1er.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

complète révolution, sur laquelle il s'est ainsi expliqué lui-même :

« Les anciens maîtres de la critique avaient pour coutume de raconter au lecteur la pièce nouvelle, à commencer par la première scène, à finir par le dernier mot du dénouement. Utile et sage habitude ! Elle avait cela de bon qu'au moins le lecteur savait à quoi s'en tenir, et n'était pas réduit, comme on l'y a contraint de nos jours, à marcher, de conjectures en conjectures, à je ne sais quel récit d'une comédie ou d'un drame impossible, qu'il faut saisir au vol, dans un milieu de bruits élégants et de périodes sonores pour lesquels le feuilleton moderne est passé maître. Il y avait donc pour le lecteur et pour le critique un grand repos d'esprit dans ces analyses, si faciles à faire et si faciles à lire; car, autrefois, quand le drame était encore, ou peu s'en faut, contenu dans ses limites naturelles, une analyse en cinq alinéas n'était pas la mer à boire... Le plus grand drame, dans ces temps reculés, était simple comme bonjour et bonsoir. Tout au rebours aujourd'hui, un drame à réciter, mot à mot, c'est un volume à écrire, et, toutes les fois qu'en plaisantant j'en ai voulu faire la triste expérience, il s'est trouvé que mes lecteurs, moins intéressés que fatigués de ces détails, ont refusé de m'accompagner jusqu'au bout. Essayez donc, si vous l'osez, de raconter au lecteur impatient *Glenarvon* ou *les Sept infants de Lara!*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

» Ainsi, — chose étrange et peu croyable, — à mesure que le drame est devenu difficile à comprendre, l'analyse a disparu du feuilleton, soit qu'elle ait fatigué le lecteur, soit qu'elle ait paru insupportable au critique. Le feuilleton ne s'est pas cru obligé, et tant s'en faut, à suivre pas à pas, dans leur course aventureuse, ces drames échevelés qui commençaient à six heures du soir pour finir quelquefois après minuit! Non, personne n'était plus assez fort pour entreprendre *ab ovo* un pareil récit, et personne assez fort pour le supporter.

» Disons tout, la jeune critique avait à faire, elle aussi, ses preuves de mérite et de talent; elle voulait montrer qu'elle savait écrire et penser pour son propre compte; elle s'inquiétait de l'œuvre nouvelle, à la bonne heure! elle s'inquiétait surtout du succès qui lui appartiendrait en propre, et de l'estime qu'elle établirait de son propre talent dans l'opinion du lecteur. En un mot, la critique, dans cette chasse ardente aux nouveautés de toutes sortes, songeait beaucoup à la gloire qui lui en devait revenir, et ceci est un des grands caractères du nouveau feuilleton...

» Il ne faut donc pas chercher dans le feuilleton moderne l'allure et l'accent d'autrefois; sa voix est plus haute et son geste plus fier. De temps à autre, quand il trouve qu'il n'a rien à dire de l'œuvre appelée à sa barre, il se met à parler pour son propre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

compte, et, plantant là ces impuissances, indignes d'un jugement sérieux, il se met à faire l'école buissonnière à travers les poésies qui lui sont défendues.

» Ajoutez un autre motif, l'agrandissement d'une feuille hier encore si petite qu'elle tenait dans le creux de la main, si vaste aujourd'hui que l'on a calculé que toutes ces feuilles réunies suffiraient en huit jours à envelopper, dans un linceul éphémère, le monde habité (1). »

Comme tous les novateurs, Jules Janin a eu des admirateurs passionnés et des détracteurs qui ne l'étaient guère moins. Il y aurait imprudence à moi à mettre ma faible plume entre l'arbre et l'écorce. L'opinion, d'ailleurs, est faite aujourd'hui sur le *prince des critiques :* il a des défauts, — ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. Sainte-Beuve ; — mais que de rares et d'aimables qualités !

## La *Quotidienne.*

Il y a eu plusieurs époques à la *Quotidienne.* M. Michaud l'avait recommencée avec Fiévée en 1814 ; il la continua avec M. Laurentie presque toujours. Berchoux, Merle, Malte-Brun, Mély-Janin, J.-B. Soulié, Nodier, le marquis du Maisonfort, ap-

(1) *Histoire de la littérature dramatique*, t. I, p. 40.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

partenaient à la première Quotidienne. La jeune Quotidienne ne commence guère qu'à partir de 1822. Bien que pure royaliste, elle se composait en grande partie de gens d'esprit très-libres de convictions et très-désabusés. M. Michaud, homme fin, aimable, de plus en plus spirituel en vieillissant, et dont on cite une foule de mots charmants, était le Voltaire de ce petit groupe, qui comptait de jeunes noms dignes déjà de s'associer avec le sien : c'étaient d'abord MM. Malitourne, Bazin, Véron, Audibert, Capefigue, Mennechet; plus tard, MM. Poujoulat, Paulin Paris, Janin, Rabou, s'y joignirent.

Le caractère de la jeune rédaction de la Quotidienne était de ne donner, c'est tout simple, dans aucun des lieux communs libéraux du temps, d'en rire tout haut, et aussi de rire plus bas des déclamations et des lieux communs monarchiques et religieux qu'elle pratiquait de si près, qu'elle semblait partager et redoubler souvent, mais auxquels elle ne tenait en réalité que par le côté politique.

Après avoir donné dans les vivacités de 1815 et avoir suivi le mouvement du parti ultra-royaliste, soit au dehors, soit au dedans du pouvoir, jusque vers le moment où Chateaubriand rompit avec Villèle, la Quotidienne était rentrée dans la contre-opposition, c'est-à-dire dans l'opposition qui se faisait à droite. C'était son rôle de prédilection et son élément : car M. Michaud, si royaliste qu'il fût sous

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la Restauration, n'était ministériel que le moins possible; il était toujours prêt à être de la contre-opposition. Le journaliste du temps du Directoire avait gardé des guerres de plume de la Révolution et de sa persécution de Fructidor un certain goût pour la liberté de la presse; il l'aimait comme un Vendéen qui aurait continué d'aimer la guerre des haies et des buissons. Il la défendit vivement, en ce qui le concernait, contre les atteintes ou contre les offres du ministère Villèle. « Qu'il soit permis aux journaux, disait-il, de faire l'office d'un réverbère; c'est un office modeste, les ministres n'en sauraient être jaloux... On ne dit pas d'un réverbère qui brille dans la nuit qu'il exerce son influence sur la marche des passants. » La situation d'un homme d'esprit aussi libre que Michaud, aussi dégagé de fanatisme pour les choses et de prévention contre les personnes, était extrêmement piquante dans un camp violent et enflammé tel qu'était alors l'opinion royaliste extrême. Je me figure que, s'il y resta si longtemps, ce fut surtout par curiosité et pour son amusement. Il assistait avec sourire à ces excès de passion de ses amis; même quand il les servait dans l'attaque, il choisissait entre les traits. Il s'était fait, comme nous venons de le dire, un cercle à son image, en partie composé d'hommes jeunes que le libéralisme repoussait par ses lieux communs, et qui n'étaient royalistes que par pré-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

férence politique. Dans la province et à distance, on ne discernait pas bien entre ces divers groupes et ces diverses nuances de l'armée royaliste ; plus d'un abonné de la Quotidienne croyait dévotement que les rédacteurs très-mondains dont il lisait les articles étaient tous des abbés. Cette idée amusait beaucoup Michaud. Plus tard, quand il se décida à ouvrir le feu contre Villèle, en qui il n'appréciait pas assez le côté d'homme d'affaires, et qui le choquait par son manque d'attention et de soins pour l'esprit, il disait en souriant à quelques-uns de ses nouveaux alliés : « Nous autres, nous tirons par les fenêtres de la sacristie. » Je ne donne pas cette guerre de fronde pour de la haute et indépendante politique, dit M. Sainte-Beuve, auquel nous empruntons la plupart de ces détails (1) ; mais je la montre telle qu'elle était.

Une petite feuille que j'ai déjà citée, le *Masque de Fer*, parle ainsi de la Quotidienne de 1825 :

Il est aisé de reconnaître, en entrant à la Quotidienne, que cette feuille est la gazette officielle de l'aristocratie, du privilége, et surtout du clergé. Parmi les gens qui fréquentent habituellement ses bureaux, on ne trouve que des abbés et des marquis. Cependant, la plupart des écrivains qui l'alimentent sont plus souvent au théâtre qu'à l'église, et, par une bizarrerie assez remarquable, presque tous ses rédacteurs ordinaires appartiennent à la classe plébéienne.

Il faut pourtant excepter le vicomte Charles Nodier, espèce de

(1) *Causeries du lundi*, t. II, p. 368 ; t. VII, p. 26.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rédacteur ambulant, qui promène ses articles dans tous les journaux, mais dont le nom se reproduit assez souvent dans la Quotidienne. Le père de *Jean Sbogar* a renoncé à la politique ; il est devenu aussi doux et aussi candide que le rédacteur en chef. Il pleure souvent, il soupire sans cesse, il se lamente toujours. M. Nodier, malgré son humeur plaintive, a adopté une branche particulière de littérature ; c'est plutôt le rédacteur du libraire Ladvocat que le rédacteur de la Quotidienne. Il n'est pas un libraire un peu achalandé qui n'ait deux ou trois rédacteurs à sa suite pour faire des articles, grands et petits, sur les œuvres qu'il publie, et qu'il se charge de faire insérer lui-même dans les journaux. Si bien que M. Nodier rédige à la fois des articles littéraires dans le sens de la Quotidienne ou des *Débats*, et des notices patriotiques pour le *Constitutionnel ;* tantôt il plaide pour Pascal, tantôt pour la Congrégation, tantôt pour les idées philosophiques. C'est un excellent homme que M. Nodier...

On demandera peut-être ce que fait M. Michaud à la Quotidienne. Il fait tout et rien : tout, puisque c'est lui qui dirige réellement la rédaction ; rien, car il n'écrit pas deux colonnes par an. Parfois seulement il prend la peine de copier les articles de M. Vitrolles. Celui-ci, qui a la prétention d'être un homme d'Etat, ne veut pas être rangé dans la classe des journalistes, et pourtant il est le rédacteur officiel de la Congrégation.

M. Michaud, en effet, écrivait peu pour son compte, mais il excitait à écrire ; il avait des idées et en donnait. Sous l'Empire, étant un des propriétaires de la *Gazette*, il eut l'idée, par exemple, de l'*Ermite de la Chaussée-d'Antin*, dont les chapitres parurent d'abord en feuilleton dans la Gazette (1811-1812) ; il avait même pris la plume pour la mise en train, et il y a, dit-on, des chapitres qui sont de lui et de Merle.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

A propos de l'auteur des *Ermites*, le *Masque de Fer* signale une autre industrie encore, qui naissait alors et qui depuis a fait de grands progrès. « Les écrivains qui font à la fois des livres et des journaux, fait-il remarquer, sont passés maîtres, comme on dit, dans l'art de faire valoir leur marchandise. MM. Jouy et Jay, surtout, sont experts dans ce genre de commerce. L'Ermite de la Chaussée-d'Antin, de la Guyane, en Province, a vendu d'abord séparément ses articles à la *Gazette;* puis il les a réunis en plusieurs volumes, et il les donne encore dans ses œuvres complètes. Les *Ermites en prison* et les *Ermites en liberté* ont été vendus d'abord à Ladvocat; mais avant de lui être livrés, ils ont été insérés, en grande partie, l'un dans la *Pandore,* l'autre dans le *Mercure.* »

Mais revenons à la Quotidienne. M. Michaud, avons-nous dit, y écrivait peu; ses articles étaient courts pour la plupart; ce sont de simples entre-filets précédés d'ordinaire de trois petites étoiles. Par exemple, à propos de la loi de justice et d'amour, qui venait d'être proposée, il écrivait, le 3 janvier 1827 :

Combien faut-il de poudre pour charger une pièce de vingt-quatre? — Deux livres. — Eh bien! mettez-en quatre pour qu'elle fasse plus de bruit et d'effet. On en met quatre, et bientôt la pièce éclate au milieu de ceux qui l'ont chargée, sans faire le moindre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mal à l'ennemi. L'histoire de ce canon chargé si imprudemment deviendra l'histoire du dernier projet de loi sur la presse.

Nous savons la part que Michaud prit à la protestation de l'Académie française contre cette loi vandale, et comment dès le lendemain il fut destitué de sa place de lecteur du roi; il écrivit, à ce sujet, dans la Quotidienne du 19 janvier, quelques lignes nobles et senties, bien d'accord avec son rôle de fidélité gémissante.

La Quotidienne fut une des feuilles qui firent la guerre la plus vive au ministère Villèle, et nous avons vu échouer toutes les tentatives faites pour l'amortir. « Monseigneur, aurait répondu son rédacteur en chef à l'Excellence qui le sollicitait, il n'y aurait qu'une chose pour laquelle je pourrais être tenté de vendre la Quotidienne : ce serait un peu de santé; si vous pouvez m'en donner, je me laisserai corrompre. »

A l'avènement du ministère Martignac, M. Michaud se retira et céda la direction de la Quotidienne à M. Laurentie. Au point où en étaient les choses, il lui devenait également pénible, il lui semblait également périlleux, d'appuyer ou de combattre.

La plupart des jeunes rédacteurs politiques que j'ai nommés sortirent de la Quotidienne à ce moment, et se rallièrent au nouveau ministère, qui répondait alors au vœu de la France modérée.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

### Le *Drapeau blanc*.

Parmi les feuilles ministérielles, nous devons une mention toute spéciale au *Drapeau blanc*, porté si fièrement par Martainville, et qui se fit par ses violentes excentricités une renommée si bruyante.

Le Drapeau blanc date de la chute du ministère Decazes, au moment où les hommes du *Conservateur* se personnifièrent au pouvoir en la personne de M. de Villèle. Une scission alors éclata entre eux. Le gros du troupeau, comme c'est l'ordinaire, suivit son chef au pouvoir. L'autre parti, moindre, qu'on appela *l'incorruptible*, se releva avec le Drapeau blanc, qui avait pour rédacteurs, outre Martainville, Lamennais, de Haller, O'Mahony, Saint-Victor, etc., et fit au ministère Villèle une guerre implacable, qui se continua dans le *Mémorial catholique*.

Nous connaissons déjà Martainville. Il s'était moqué de Robespierre et du Directoire, et il eût bien voulu se moquer du Consulat; mais il avait cru prudent de se taire, et s'était borné à faire d'innocents vaudevilles.

Au commencement du siècle, nous le voyons animer de sa folle gaieté la société des *Déjeuners des garçons de bonne humeur*, une de ces sociétés de jeunes auteurs et d'artistes formées dans un but de plaisir et de confraternité, imitation, concur-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rence peut-être, des *Déjeuners du Vaudeville*, des *Soupers du Caveau*. Nul autre ne méritait mieux que lui ce nom de Garçon de bonne humeur. C'était un de ces types singuliers qu'il n'est pas rare de rencontrer dans le monde artiste et journaliste; recélant un esprit vif et original sous une enveloppe inculte; cherchant les plaisirs sans choix, et les succès sans dignité; propre et disposé à tout; décousu dans sa conduite, facile dans ses mœurs, écrasé de dettes, mais laissant courir sans souci une vie d'expédients et d'aventures ; du reste, bon compagnon, nullement méchant, et d'une gaieté intarissable. Il faisait de tout pour vivre, étant à la fois journaliste, dramaturge, chansonnier, écrivain de petits livres sentant les lieux qu'il fréquentait, parlant même dans l'occasion de morale et de vertu: c'était Figaro sous la forme de Sancho Pança.

On ne parle ici que du Martainville de 1802, du bouffon spirituel. Il était réservé aux révolutions de 1814 de le transformer en un personnage politique. Cette époque si fertile en métamorphoses n'en offre point de plus bizarre. Nous avons vu l'auteur du *Pied de Mouton* devenir sérieusement publiciste, le rédacteur du *Grivoisiana* érigé en champion de la religion et des mœurs. Mais, il faut le dire, en acquérant tant de vertus nouvelles, il avait perdu tous les agréments de son esprit : sa débonnaireté même s'était fort affaiblie.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La royauté, qui revenait de l'exil, accepta sans trop d'excuses les premiers venus qui voulaient la servir, et parmi ces premiers venus elle s'estima heureuse de rencontrer la verve audacieuse de Martainville. Il se mit à l'œuvre avec l'énergie d'un fanatique, et répondit, du côté des royalistes, par des excès incroyables, aux premiers excès de la presse libérale. Après avoir escarmouché dans la *Gazette* et le *Conservateur*, il livra sa bataille dans le Drapeau blanc, et cette feuille, qui était l'excès même, obtint, dit Jules Janin, un succès pareil à l'enthousiasme que soulève un combat de taureaux. Lui aussi, Martainville, eut son jour et son heure ; il fut une puissance, il eut ses partisans et ses flatteurs. Paris, enivré de cette politique furieuse, attendait impatiemment, non pas l'opinion, mais la déclamation de Martainville. Il avait le bec, il avait le fil, il avait le ton et l'accent, et le cri et la logique, et le désordre et les mille arsenaux de cette espèce de petite guerre, au milieu des vengeances, des haines, des espérances et des désespoirs du nouveau monde politique. Ce qu'il dépensa d'énergie, de verve et d'audace, dans cette bataille, est incroyable.

On le laissa faire tant qu'il y eut en France assez de désordre pour supporter le pamphlet de chaque jour ; mais aussitôt que la France, mieux réglée, put se rendre compte de ces violences, on le fit

EFERUS - Recherches & Classification numériques

taire. On l'avait toléré tant qu'il n'avait été qu'un bruit dans la foule; aussitôt qu'il fut quelqu'un, on le jugea compromettant, et on lui ordonna de se taire.

Quelques mois avant la révolution de Juillet, encouragé par le prince de Polignac, il tenta de relever son ancien journal, mort à la peine, et mort de l'indifférence même des royalistes. A cette résurrection lamentable du Drapeau blanc le pauvre Martainville usa les dernières forces de sa vie et les dernières ressources de sa fortune. Il mourut comme il avait vécu, au bruit de la bataille, le 31 juillet 1830 (1).

—

*Le Globe.*

C'est l'heureux naturel de l'esprit français, dit M. Guizot (2), qu'il change aisément de route sans se ralentir. Il est singulièrement flexible, élastique et fécond. Un obstacle l'arrête, il s'ouvre une autre voie; des entraves le gênent, il apprend à marcher en les portant; on le comprime sur un point, il s'écarte et rebondit ailleurs.

Le gouvernement du côté droit restreignait dans

(1) Voir Jules Janin, *Histoire de la littérature dramatique*, t. II, p. 71 et suiv.
(2) *Mémoires*, t. I, p. 322.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

un plus petit cercle et rendait plus difficiles la vie et l'action politiques. La génération qui entrait à ce moment dans le monde chercha, non pas tout à fait en dehors, mais à côté de la politique, l'emploi de ses forces et la satisfaction de ses désirs. Cette génération ardente se croyait le droit et presque la mission de résumer toutes les recherches et tous les progrès de la raison humaine sur les questions qui l'intéressent le plus, d'arrêter et d'établir sous leur forme dernière ce qu'on peut appeler l'esprit du siècle. La littérature, la philosophie, l'histoire, la poésie, la critique, prirent, sous son souffle ardent, un nouvel et puissant essor, et pendant qu'une réaction naturelle et malheureuse ramenait dans l'arène le XVIII^e^ siècle avec ses vieilles armes, le XIX^e^ se déploya avec ses idées, ses tendances, sa physionomie originales.

Le mouvement intellectuel de cette époque se montre avec un caractère tout particulier. Ce mouvement ne se portait plus exclusivement ni directement sur la politique, et pourtant c'était de la politique qu'il émanait. Il était littéraire et philosophique; la pensée humaine, se dégageant des intérêts et des luttes du jour, se lançait par toutes les voies à la recherche et à la jouissance du vrai et du beau; mais c'était de la liberté politique que lui venait l'impulsion première, et l'espoir d'un régime libre se laissait clairement entrevoir dans ses travaux les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

plus abstraits comme dans ses plus poétiques élans.

Ce mouvement a trouvé son premier organe dans un recueil célèbre, qui unissait la solidité d'un livre à la rapidité d'action d'un journal, dans le *Globe*.

Mais les rédacteurs du Globe s'étaient, peu de temps auparavant, rencontrés dans les *Tablettes universelles*, que nos lecteurs connaissent déjà par le scandale que fit leur amortissement, et qui méritent que nous en disions encore quelques mots.

Les *Tablettes universelles* végétaient depuis quelques années, quand elles furent acquises, en 1823, par M. Coste, homme intelligent et habile, qui croyait sincèrement au triomphe de la liberté, et qui eût joué un rôle important dans le mouvement de 1830, si dans la presse il n'eût pas cherché le succès spéculatif plutôt que le succès moral. M. Coste entreprit de donner aux *Tablettes*, qui n'avaient été jusque-là que des sortes d'annales, un caractère de polémique active et quotidienne, et d'y grouper les forces vives de la presse, les jeunes écrivains, très-nombreux, de cette époque, disséminés dans tous les journaux.

Les *Tablettes* devinrent le point de ralliement des trois groupes, des trois *pelotons*, comme disait M. de Rémusat, qui formaient le corps de la jeune milice doctrinaire; ce fut la première tentative d'union entre les jeunes générations venues de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bords différents : celle des proscrits de l'Université, MM. Jouffroy, Dubois, etc.; les jeunes doctrinaires, fleur des salons sérieux, M. de Rémusat en tête, et les deux méridionaux directement voués à la Révolution, MM. Mignet et Thiers. C'est sur ce nouveau terrain que ce dernier montra toute la souplesse et la vivacité de son talent.

Si bien posé, en effet, que M. Thiers se trouvât au *Constitutionnel,* ce cadre déjà formé n'avait pas longtemps suffi à son activité; il avait bientôt senti qu'il y avait à s'émanciper, à coloniser ailleurs; il prit donc la part la plus active à la rédaction des *Tablettes,* qui ne vécurent que peu, mais qui étaient un heureux signal. Il s'y chargea du bulletin politique (signé ***), qu'on attribua d'abord à la fine plume d'Etienne, et, durant cette année décisive de la guerre d'Espagne et de la lutte sourde du cabinet entre Chateaubriand et Villèle, il ne cessa de se montrer un chroniqueur attentif et pénétrant, décochant, à chaque bulletin, son épigramme, que modéraient déjà l'intelligence des affaires et l'entente du jeu (1). C'était un censeur incommode, dont le ministère voulut à toute force se débarrasser; nous avons vu comment il y réussit, et le bruit que fit cette affaire.

Les *Tablettes* amorties, rédigées par Ader, Regnauld-Warin et Jules Maréchal, vécurent à peine deux mois.

(1) Voir Sainte-Beuve, *Portraits contemporains,* t. II, p. 450.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Fuyant une terre que la contagion avait touchée, les jeunes doctrinaires revinrent à la littérature, à la philosophie, à l'histoire; ils reportèrent leur mouvement d'idées dans ces champs féconds où ils étaient maîtres, et dans lesquels ils ont tracé des sillons si profonds. Bientôt après, associés à d'autres écrivains de la même génération, et animés, à cette époque, du même esprit, quoique avec des idées premières et des tendances dernières très-différentes, ils se créèrent dans le Globe une tribune retentissante, dont le bruit est loin encore d'être éteint.

On se rappelle ce que fut cette feuille célèbre. En philosophie, le spiritualisme; en histoire, une curiosité intelligente, impartiale, et même sympathique pour les temps anciens et les divers états des sociétés humaines; en littérature, le goût de la nouveauté, de la variété, de la liberté, de la vérité, même sous ses formes les plus étrangères et dans ses plus grossiers mélanges : c'était là le drapeau des rédacteurs du Globe. Ils le défendaient, ou plutôt ils le portaient en avant avec l'ardeur et l'orgueil de la jeunesse, prenant à leurs tentatives de réforme philosophique, historique, poétique, critique, ce plaisir à la fois personnel et désintéressé qui est la plus douce récompense de l'activité intellectuelle, et s'en promettant, comme il arrive toujours, un trop vaste et trop facile succès.

Deux défauts se mêlaient à ces généreuses ten-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dances. Les idées développées dans le Globe manquaient de base fixe et de forte limite; la forme en était plus décidée que le fond; elles révélaient des esprits animés d'un beau mouvement, mais qui ne marchaient pas vers un but unique ni certain, et accessibles à un laisser-aller qui pouvait faire craindre qu'ils ne dérivassent quelque jour eux-mêmes vers les écueils qu'ils signalaient. En même temps, l'esprit de coterie, ce penchant à se complaire dans le petit cercle où l'on vit, et à s'isoler, sans y prendre garde, du grand public pour qui l'on travaille, à qui l'on parle, exerçait sur le Globe trop d'empire. Mais ces défauts du Globe, sensibles aujourd'hui, étaient couverts, alors, par le mérite de son opposition : car l'opposition politique était au fond de ce recueil, et lui conciliait, dans le parti hostile à la Restauration, bien des gens à qui sa philosophie et sa littérature ne plaisaient pas.

Le Globe devait trouver dans une autre voie encore des adeptes nombreux et ardents. On sait la révolution tentée dans la littérature au milieu de la Restauration. L'intelligence humaine, fatiguée d'une longue compression, s'élançait audacieusement dans toutes les voies ouvertes, et cherchait à innover, dans les idées comme dans les faits, en poésie, en histoire, en religion, en philosophie, comme en politique. Le Globe, d'abord exclusivement littéraire, adopta avec beaucoup de chaleur les principes de la nouvelle

EFERUS - Recherches & Classification numériques

école, qui aspirait à rajeunir notre littérature, en rompant avec le troupeau servile des imitateurs. Ce fut là un nouvel élément de succès pour la feuille doctrinaire, qui devint rapidement une véritable autorité, et exerça dans les sphères intellectuelles l'influence que tout le monde sait.

Il semble aujourd'hui, dit M. Sainte-Beuve, à ouïr certaines gens, que le Globe n'eut pour but que de faire arriver plus commodément au pouvoir les doctrinaires, grands et petits, après avoir passé six longues années à s'encenser les uns les autres. Peu de mots rétabliront la vérité des faits, remettront à leur place ces ignorances et ces injures. Le Globe eut pour fondateurs Pierre Leroux et M. Dubois. Ce dernier, destitué pour ses opinions, ainsi que M. Jouffroy, son ami, traduisait la Chronique de Flodoard pour la collection de M. Guizot, écrivait quelques articles aux *Tablettes universelles,* qui trop tôt manquèrent, se dévorait, enfin, dans l'intimité d'hommes fervents, étouffés comme lui, et dans les conversations brûlantes de chaque jour. Pierre Leroux, qui avait fait d'excellentes études à Rennes au même collége que M. Dubois, et qui devait bientôt prendre rang comme une des natures de penseur les plus puissantes et les plus ubéreuses, était simplement alors ouvrier typographe.

On était en 1824. L'abbé Gerbet venait de fonder, de concert avec M. de Salinis, un recueil religieux

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mensuel intitulé le *Mémorial catholique*, qui signalait en littérature la lutte d'un esprit nouveau contre l'esprit stationnaire ou retardataire. Ce recueil, à peine fondé, piqua d'honneur les jeunes écrivains du camp philosophique. On l'imprima d'abord chez Lachevardière, où Pierre Leroux était prote. Celui-ci, voyant le succès d'un recueil consacré à de si graves sujets, en conclut qu'on pouvait à plus forte raison créer un organe analogue pour les opinions qui étaient les siennes et celles de ses amis. Le Globe fut fondé dans la même année, et la polémique s'engagea souvent entre les deux recueils comme entre adversaires qui se comprennent et qui s'estiment, qui sentent où est le nœud du combat. C'était le bon temps alors pour cette guerre des idées.

Le Globe ne naquit pourtant pas tout d'une pièce. Pierre Leroux avait d'abord songé à faire, avec le concours de M. Lachevardière, un journal utile, composé d'extraits de littérature étrangère, d'analyses des principaux ouvrages, et de faits curieux et instructifs rassemblés avec choix. Il communiqua son cadre d'essai à M. Dubois, qui jugea que, dans cette simple idée de Magasin à l'anglaise, il n'y avait pas assez de chance d'action, qu'il fallait y implanter une portion de doctrine, y introduire les questions de liberté littéraire, se poser contre la littérature impériale, et, sans songer à la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

politique, puisqu'on était en pleine censure, fonder du moins une critique nouvelle et philosophique. Des deux idées combinées de Pierre Leroux et de M. Dubois fut conçu le Globe; mais celle de M. Dubois, bien que venue à l'occasion de l'autre, était évidemment l'idée active, saillante et nécessaire : aussi imprima-t-il au Globe le caractère de sa propre physionomie. Leroux y maintint toutefois sur le second plan l'exécution de son projet; et toute cette matière de voyages, de faits étrangers, de particularités scientifiques, qui occupa longtemps les premières pages du Globe avant l'invasion de la politique quotidienne, était ménagée par lui. Sous le rapport des doctrines et de l'influence morale, Pierre Leroux ne se fit d'ailleurs au Globe, jusqu'en 1830, qu'une position bien inférieure à ses rares mérites et à sa portée d'esprit; par modestie, par fierté, cachant des convictions entières sous une bonhomie qu'on aurait dû forcer, il s'effaça trop; quatre ou cinq morceaux de fonds qu'il se décida à y écrire frappèrent beaucoup, mais ne l'y assirent pas au rang qu'il aurait fallu. Il dirigeait le matériel du journal; mais, en fait d'idées, il y passa toujours plus ou moins pour un rêveur.

MM. Jouffroy et Damiron, amis intimes de M. Dubois, se joignirent tout d'abord à lui, et amenèrent à leur suite quelques-uns de leurs élèves les plus distingués, parmi lesquels MM. Vitet et Duchatel;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

puis vinrent MM. de Rémusat, Duvergier de Hauranne, Sainte-Beuve, Magnin, Ampère, etc. Comme il y avait exposition de peinture au début, M. Thiers se chargea d'en rendre compte; mais, sauf ce coup de main du commencement, il ne donna rien depuis au journal (1). Personne dans cette réunion n'en était aux préjugés et aux déclamations du *Constitutionnel;* mais par M. Dubois, âme du journal, un vif sentiment révolutionnaire et girondin se tenait en garde, et, dès que la censure fut levée, cette pointe généreuse perça en toute occasion.

Quand la chute du ministère Villèle eut rouvert le champ à la presse libre, le Globe, cédant à sa pente, devint décidément un grand journal politique. De sa retraite de Carquerannes, près d'Hyères, où il était allé essayer de mettre d'accord son travail et sa santé, Augustin Thierry écrivait à M. Guizot :

« Que dites-vous du Globe depuis qu'il a changé de forme? Je ne sais pourquoi, je suis contrarié d'y trouver toutes ces petites nouvelles et cette polémique de tous les jours. On se recueillait autrefois pour le lire, et maintenant cela n'est plus possible : l'attention est distraite et partagée. C'est bien le même esprit, ce sont les mêmes articles;

(1) M. Thiers faisait, nous l'avons vu, ce même *Salon* au *Constitutionnel*. Félix Bodin, qui ne savait pas de qui étaient les articles du *Globe*, dit un jour à M. Dubois : « Mais on vous pille au *Constitutionnel!* » C'était M. Thiers qui se multipliait.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais il est désagréable de trouver, à côté, des choses qui sont partout. »

« Augustin Thierry avait raison, ajoute M. Guizot : le Globe perdit beaucoup à devenir un journal politique comme tant d'autres ; mais il n'en avait pas moins été dès son origine essentiellement politique dans son inspiration et sa tendance. C'était l'esprit général du temps, et, loin de s'en défendre, le Globe en était pénétré. »

Quoi qu'il en soit, on trouve dans le Globe devenu politique une hardiesse, une fermeté de ton, qu'aucun organe de l'opposition d'alors n'a surpassées. Le ministère Martignac y fut attaqué de bonne heure avec une exigence dont MM. de Rémusat, Duchatel et Duvergier de Hauranne ont eu depuis lors quelque droit de s'étonner.

La question des jésuites et de la liberté absolue d'enseignement prêta jusqu'au bout, sous la plume de M. Dubois, à une controverse, excentrique, si l'on veut, et par trop chevaleresque pour le moment, mais du moins aussi peu doctrinaire que possible.

Quelques mois avant juillet 1830, M. Dubois fut poursuivi sous la prévention d'attaque contre l'autorité constitutionnelle du roi, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, etc., et condamné à quatre mois d'emprisonnement et 2,000 fr.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'amende (1). Pendant sa prison, ce fut M. de Rémusat qui traita presque seul la politique des derniers mois qui précédèrent la révolution. Le nouveau directeur, pendant longtemps, n'avait touché que des sujets de pure littérature et de poésie, et il l'avait fait avec une souplesse pleine d'élégance. Quand le Globe s'était fait politique, sa collaboration était devenue très-active; et quand ce fut un journal quotidien, il en écrivait presque les deux tiers. Chargé de tout le fardeau au moment le plus critique, il maintint vigoureusement le journal dans la ligne extrême où il était lancé. Vers cette fin de la lutte, toutes les pensées n'en faisaient qu'une pour la délivrance; il semblait même qu'il y eût dans la rédaction du Globe des vues et des ressources d'avenir plus vastes qu'ailleurs. Dans les manifestations de presse qui donnèrent le signal de la révolution de Juillet, M. de Rémusat compta de la façon la plus marquée, la plus directe. Il prêta résolûment la main à M. Thiers dans la réunion des journalistes du 26, et poussa aux décisions irrévo-

(1) A la même audience (3 avril), le gérant du *National* était condamné pour les mêmes causes à trois mois de prison et 1,000 fr. d'amende. Le *Nouveau Journal de Paris* et le *Journal du Commerce* étaient également frappés à peu de temps de là. A cette occasion, une publication de l'époque fait remarquer que les nombreux procès intentés alors aux feuilles libérales eurent presque tous des résultats peu d'accord avec l'état de l'opinion publique, c'est-à-dire qu'ils furent suivis de condamnations plus ou moins sévères; tandis que les écrivains du parti contraire, qui avaient ouvertement prêché l'absolutisme, poussé le ministère au renversement de la Charte, insulté la chambre des députés et la magistrature elle-même, notamment le *Drapeau blanc* et M. de Madrolle, furent renvoyés absous, ce qui accrut l'audace des écrivains royalistes, mais sans décourager ceux du parti libéral.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cables. Le Globe du mardi 27, qui publiait les ordonnances avec la protestation, commençait par ces mots : *Le crime est consommé...* Tout le numéro est de M. de Rémusat, ainsi qu'une partie d'un *Globe-affiche* publié et placardé le jeudi. Nous signalerons encore de lui un article du lendemain où le nom du duc d'Orléans est présenté comme offrant, moyennant garanties, une solution possible. Ce fut son dernier mot de ce côté; depuis lors il n'a plus écrit dans le Globe, ni dans aucun journal quotidien politique.

La révolution de 1830, en donnant gain de cause au Globe, amena sa dissolution. Ses rédacteurs émigrèrent en masse dans les fonctions politiques ou administratives, et le journal, la veille encore si plein de vie, finit faute de rédacteurs. Son premier fondateur, Pierre Leroux, demeuré à peu près seul, en fut réduit à mettre en vente le titre du Globe, ce titre qui avait été si heureux, et il fut acheté par les Saint-Simoniens, qui, à leur tour, croyaient leur heure arrivée.

A côté des rédacteurs habituels du Globe, de ces jeunes gens ardents dont la plume alerte courait à la bataille, se tenaient, souvent comme inspirateurs, comme modérateurs quelquefois, des hommes plus mûrs, qui, en raison de leur position, auraient appréhendé de se compromettre dans ces bruyantes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mêlées. C'étaient MM. Guizot, Cousin, Villemain, ces maîtres de la Sorbonne; c'étaient encore MM. de Barante et de Broglie. De temps à autre cependant ces graves personnages s'unissaient aux efforts de leurs disciples. C'est ainsi qu'à la mort du général Foy, M. Guizot fit de ce grand citoyen, dans les colonnes du Globe (n° du 3 décembre 1825), un éloge qui fit sensation. C'était une franche adhésion aux principes de l'opposition modérée.

Au commencement de 1828, M. Guizot et ses amis résolurent de prendre une part plus active aux luttes de la presse, qui devenaient de plus en plus vives. Ils fondèrent la *Revue française*, et lui donnèrent pour épigraphe ce vers d'Ovide :

*Et quod nunc ratio est, impetus ante fuit;*

Ce qui est maintenant de la raison a été d'abord un élan passionné.

Ils exprimaient ainsi avec vérité l'esprit dominant autour d'eux, et leur propre disposition. La *Revue française*, dont l'introduction fut écrite par M. de Rémusat, était consacrée à la philosophie, à l'histoire, à la critique littéraire, aux études morales et savantes; et pourtant elle était animée et pénétrée du grand souffle politique qui depuis quarante ans agitait la France. Les hommes qui la rédigeaient se déclaraient différents des hommes de 1789, étrangers à leurs passions et point asservis

EFERUS - Recherches & Classification numériques

à leurs idées, mais héritiers et continuateurs de leur œuvre. Ils entreprenaient de ramener la nouvelle société française à des principes plus purs, à des sentiments plus élevés et plus équitables, à des bases plus solides ; mais c'était bien à elle, à l'accomplissement de ses légitimes espérances et à l'affermissement de ses libertés, qu'appartenaient leurs vœux et leurs travaux.

La Revue française paraissait tous les deux mois, par livraisons de 300 pages, à l'instar des Revues anglaises. Elle combina ses opérations avec le Globe, qui lui fut, dit M. Nettement, ce que l'avant-garde est au corps de bataille. C'étaient les mêmes principes, le même point de départ, le même but, les mêmes idées, souvent les mêmes hommes, car les écrivains du Globe participaient aussi à la rédaction de la Revue, pour resserrer encore l'alliance de ces deux instruments de publicité.

Les noms des rédacteurs nous dispensent d'insister sur la valeur de ce recueil, l'un des plus considérables de ce temps, et où les questions les plus élevées étaient approfondies avec autant de talent que d'autorité. Disons seulement que c'est dans les pages de la Revue française que M. de Broglie consigna ces excellents essais de science législative (1).

(1) Voir Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, t. I, art. Jouffroy ; *Derniers portraits*, art. Rémusat ; — Rémusat, *Passé et présent*, art. Jouffroy ; — Nettement, *Histoire de la littérature française sous la Restauration.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

En 1829 et 1830, nous voyons encore M. Guizot et quelques-uns de ses amis concourir à la défense des principes libéraux dans une feuille nouvellement fondée, le *Temps*, qui, sans haine pour la dynastie, faisait aux actes et aux tendances rétrogrades du gouvernement une guerre loyale et vigoureuse.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# V

## MINISTÈRE POLIGNAC

### RÉACTION ET PROVOCATION. — TRIOMPHE DE LA LIBERTÉ

**Irritation causée par l'avénement du ministère Polignac. Langage des organes des divers partis. Imminence d'un coup d'Etat. — Le *National* est créé tout exprès pour faire face au danger, et, le cas prévu échéant, renverser la dynastie parjure. Détails sur la fondation de cette feuille. Sa polémique. MM. Thiers, Mignet, Carrel. — La *Tribune des departements* : Auguste et Victorin Fabre, Armand Marrast. — Les Ordonnances. Rapport des ministres. — Protestation et résistance des journalistes. Appui qu'ils trouvent dans la magistrature. — La lutte, après quinze ans, se termine par le triomphe de la liberté.**

A voir la polémique du temps, l'avénement du ministère Polignac excita plus de colère que de crainte ou de douleur. Le parti libéral, quoique menacé d'un coup d'Etat, se croyait invincible, et il avait raison. Si un danger était à craindre, c'étaient les effets mêmes de la victoire, que les royalistes constitutionnels n'envisageaient pas sans quelque terreur.

On se rappelle le cri de douleur que jeta le *Journal des Débats*, dans un article devenu fameux, adieu fait à ses vieux sentiments royalistes, et plein de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

l'esprit de révolution défensive qui fut, dans la pensée de son parti, l'esprit de la révolution de Juillet. On se rappelle aussi l'article énergique de M. Saint-Marc Girardin. C'était, sur toute la ligne, la même attitude.

— Puisque nous étions destinés à subir le ministère de l'extrême droite, disait le *Constitutionnel* (10 août), il vaut mieux que ce soit plus tôt que plus tard.

— Peut-être, disait le *Courrier français* (10 août), avait-on à se féliciter de cette résolution... Il était déplorable qu'un pays comme la France fût éternellement ballotté, par des ministres faibles, au gré des intrigues de cour. L'opinion publique et la Chambre élective elle-même étaient amollies par ce régime d'espérances et de ménagements méticuleux ; elles allaient s'armer de toute leur indignation pour foudroyer un ministère dont la composition était un sujet d'alarmes pour le pays.

La petite presse ne pouvait manquer de se mêler de la partie. Parmi cette artillerie légère du journalisme, dont les coups, pour être moins pesants, ne sont pas moins terribles, dans ces grandes luttes de l'opinion, nous mentionnerons encore, outre les feuilles dont nous avons déjà parlé, la *Pandore,* le *Corsaire* et le *Figaro.* Le 10 août, ce dernier journal paraissait encadré de noir, et, faisant l'horoscope du nouveau ministère, il prophétisait « toutes sortes de choses abominables, qui feraient dresser les cheveux sur la tête, mais qui n'étaient rien auprès de deux passages, de deux quolibets, qui furent spécialement incriminés (1) », et que voici :

(1) Réquisitoire de l'avocat du roi.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*** Au lieu d'illuminations à une *solennité prochaine* (la fête du roi), toutes les maisons de France devraient être tendues de noir.

*** M. Roux, chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité, doit incessamment opérer de la cataracte un *auguste personnage*.

Ces *quolibets* valurent à M. Bohain, gérant du *Figaro*, six mois de prison et 1,000 fr. d'amende, et la saisie du numéro incriminé fut ordonnée; mais, avant qu'elle pût être opérée, il s'en était vendu plus de dix mille exemplaires, et des numéros furent payés jusqu'à dix francs.

A ces attaques des feuilles libérales, les journaux du parti opposé répondaient moins par des justifications ou des apologies de personnes que par la nécessité avouée de changer un ministère qui ne pouvait plus trouver de majorité dans les deux Chambres, ni dans l'opinion publique. Or le nouveau ministère, disaient-elles, ne pouvait être pris ni dans le parti libéral, « qui menait l'Etat à sa ruine, ni dans une coterie de coalition, qui serait impuissante à faire le bien, et renversée bientôt, comme le ministère Martignac. »

Toutes ces attaques, toutes ces injures, n'étaient-elles pas, d'ailleurs, de véritables atteintes à la liberté, à l'exercice de la prérogative royale, à l'esprit de la Charte, aux bienséances de l'état social?... S'il était admis que le roi dût, dans toutes les circonstances, céder au vœu d'une majorité dans la Chambre élective, pour le choix ou le renvoi de ses ministres, cette majorité régnerait, la couronne serait dépouillée de l'initiative, de la sanction et de l'administration; le roi ne serait plus qu'une idole impuissante, sans liberté, sans opinion, sans action.



EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ainsi parlait la *Quotidienne,* dont la politique, dans cette crise, allait logiquement au coup d'Etat, mais qui ne le conseillait pas : elle en avait peur. Le lendemain (11 août), la *Gazette,* qui était plus de son temps, qui répondait à ce qu'il y avait de jeune et d'entreprenant dans le parti, s'écriait, dans un article qu'on a regardé comme la première profession de foi du ministère :

*Plus de concessions, plus de réaction!* Si les principes que professent les hommes sont un symbole pour l'opinion publique, elle ne peut se tromper sur le système dans lequel le gouvernement du roi est entré : guerre aux factions qui voudraient troubler l'Etat; paix aux opinions inoffensives; tolérance pour tout ce qui respectera l'ordre public et les lois; attachement aux institutions; liberté entière dans l'ordre moral et intellectuel, mais répression inflexible et légale des excès et de la licence; sécurité au dedans et dignité au dehors.

Tel était le langage officiel des ministres; se défendant avec une sorte d'indignation de toute pensée inconstitutionnelle, ils déclaraient dans le *Moniteur* « qu'à moins d'avoir perdu le sens commun, ils ne sauraient concevoir même l'idée de briser la Charte et de substituer le régime des ordonnances à celui des lois. » Et en preuve de son impartialité, le ministère déférait l'*Apostolique,* coupable « d'un zèle inconsidéré », au même tribunal qui avait à juger le *Figaro,* prévenu d'outrage à la personne du roi. Voici en quels termes, passablement imprudents, en effet, ce pieux journal exhalait, dans son numéro du

EFERUS - Recherches & Classification numériques

14 août, la joie que lui avait causée l'avénement du ministère qui devait, suivant lui, mettre fin à l'abomination de la désolation :

On ne peut se refuser à le reconnaître, la source du mal vient d'une Charte impie et athée, et de plusieurs milliers de lois rédigées par des hommes sans foi et par des révolutionnaires. La religion, la justice, et Dieu même, commandent d'anéantir tous ces codes infâmes, prodiges d'impiété que l'enfer a vomis sur la France.

L'*Apostolique* fut condamné, par le même tribunal et à la même audience que le *Figaro* (28 août), à un mois de prison et 300 fr. d'amende.

Le langage des autres journaux regardés comme les organes ou les confidents du cabinet, pour n'être pas aussi inconsidéré, n'était pas moins significatif.

— La question de majorité n'est plus, pour les ministres, qu'un de ces thèmes insignifiants abandonnés au bavardage des oisifs des cafés et des niais de salon. Si les ministres ont la majorité, ils sauveront le trône avec elle ; s'ils ne l'ont pas, ils la sauveront sans elle. *La majorité, c'est le roi* (1).

— Le ministère peut se passer de la majorité dans un des pouvoirs secondaires (dans la chambre des députés). Si ce pouvoir secondaire n'avait pas de majorité pour une administration monarchique, il serait contraire à la nature du gouvernement monarchique, et par conséquent incompatible avec elle (2).

— Si la Chambre violait la Charte par le refus du budget, et si les électeurs violaient ensuite le sens commun en envoyant des révolutionnaires à la Chambre, la nécessité voudrait qu'une main

(1) *Drapeau blanc*, 10 décembre.
(2) *Gazette de France*, 21 décembre.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

puissante rétablît l'équilibre entre les pouvoirs, parce que, dans la calamité publique à laquelle Rome opposait un dictateur, les monarchies constitutionnelles opposent un roi (1).

Et le *Correspondant* indiquait un de ces moyens de rétablir l'équilibre. Si la Chambre refusait le budget, disait-il, le roi conférerait de son chef, et pour cette fois, la capacité électorale et l'éligibilité, et les électeurs désignés par le roi députeraient des éligibles désignés par le roi, qui voteraient l'arriéré, modifieraient la loi électorale, etc., toutes choses qui paraissaient à la feuille royaliste parfaitement légales et constitutionnelles.

Les violences de la presse royaliste redoublèrent à l'approche de la réunion des Chambres. La *Gazette* imprimait en toutes lettres qu'il est des circonstances où *le pouvoir du roi peut s'élever au-dessus des lois*. — « Qui dit roi, dit maître », ajoutait-elle.

— Le roi, disaient encore les journaux royalistes, est l'instrument de la souveraineté éternelle, qui est Dieu. Ce qu'on appelle coup d'Etat est quelque chose de social et de régulier, lorsque le roi agit dans l'intérêt général du peuple, et même en apparence contre les lois.

— La partie est engagée, il faut qu'on sache ce qu'il y a des deux côtés dans le jeu. Eh bien ! de notre côté c'est la royauté, de l'autre c'est l'usurpation. Il ne s'agit plus de discussions constitutionnelles, de théories parlementaires ; il s'agit du roi, de sa personne et de son droit ; il s'agit de la vie de la société. Nous avons à jouer notre dernier coup ; ce sera le dernier jeu joué contre la Révolution. L'enjeu est la monarchie. Mieux vaut périr

(1) *Gazette d'Augsbourg*, 12 décembre, lettre adressée de Lyon.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avec honneur dans six mois que périr misérablement dans deux ans.

Et les brochures venaient en aide aux journaux. Ai-je besoin de rappeler les charges fougueuses de M. Cottu ?

Qui doute aujourd'hui que, si, le 8 août dernier, au lieu de créer un ministère dont la composition seule devait exciter toute la fureur des révolutionnaires, la royauté, *comme j'en avais donné le conseil,* se fût hardiment précipitée sur la Révolution, la royauté ne l'eût écrasée du premier choc?... La couronne devait disposer ses machines dans le silence, préparer sa nouvelle loi d'élection, ses proclamations, ses *ordonnances transitoires,* et tout à coup éclater, déclarer *la sûreté de l'Etat compromise,* et, en vertu de l'article 14 de la Charte, *se revêtir du pouvoir constituant,* et rétablir l'harmonie dans toutes les parties du gouvernement. Tout cela se serait accompli sans obstacle, sans résistance, et aux acclamations générales de tous les amis de l'ordre et de la liberté.

*Trajaque nunc stares, Priamique arx alta maneres !* (1)

Un pareil langage ne pouvait laisser aucun doute sur ces projets de *coups d'Etat* dont l'existence apparaissait à tous les esprits comme une nécessité fatale, inexorable, de la position prise par la royauté. Aussi partout, sans se rendre compte encore des extrémités auxquelles on pourrait être conduit, on se préoccupait de se tenir prêt à tout événement. La presse libérale animait et dirigeait le mouvement avec un courage que les sévérités des parquets se reconnaissaient impuissantes à dompter.

(1) *De la nécessité d'une dictature.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'était entre elle et le gouvernement de Charles X, entre la monarchie et les libertés publiques, un duel à mort.

« Les passions et les intentions hostiles à l'ordre établi, dit M. Guizot, ne pouvaient manquer de reprendre espérance et de rentrer en scène. La souveraineté du peuple était toujours là, bonne à évoquer en face de la souveraineté du roi. Les coups d'Etat populaires devaient se laisser entrevoir, prêts à répondre aux coups d'Etat royaux. Le parti qui n'avait jamais sérieusement cru ni adhéré à la Restauration avait de nouveaux interprètes, destinés à devenir bientôt de nouveaux chefs, et plus jeunes, plus sensés, plus habiles que leurs prédécesseurs. On ne conspira point, on ne se souleva nulle part; les menées secrètes et les séditions bruyantes furent également délaissées. On tint une conduite à la fois plus hardie et plus modérée, plus prudente et plus efficace : on fit appel à la discussion publique des exemples de l'histoire et des chances de l'avenir. Sans attaquer directement le pouvoir régnant, on usa contre lui des libertés légales jusqu'à leur dernière limite, trop clairement pour être taxés d'hypocrisie, trop adroitement pour être arrêtés dans ce travail ennemi. Dans les organes sérieux et intelligents du parti, on ne revenait point aux théories anarchiques, aux constitutions révolutionnaires; on s'enfermait dans cette Charte d'où la royauté

EFERUS - Recherches & Classification numériques

semblait si près de sortir; on en expliquait assidûment le sens; on en réclamait rudement la complète et sincère exécution; on faisait nettement pressentir que les droits nationaux mis en question mettaient en question les dynasties. On se montrait décidés et prêts, non pas à devancer, mais à accepter sans hésitation l'épreuve suprême qui s'avançait, et dont chaque jour on faisait suivre clairement au public le rapide progrès (1). »

La bataille était menée par un nouveau venu, qui par le talent, par la netteté des vues, par la fermeté des principes, par la décision de la polémique, s'était placé dès le premier jour au poste du danger : j'ai nommé le *National*, créé tout exprès pour la situation.

Le *Constitutionnel*, en effet, n'y suffisait plus; il fallait quelque chose de plus jeune, de plus hardi, de plus vif, qui passionnât les esprits et secouât les masses, car on sentait instinctivement que le moment approchait où la lutte descendrait des idées dans les faits. Ce rôle, dit M. Nettement, le *Constitutionnel* n'y était pas propre, par la raison, entre autres, qu'il s'était enrichi en faisant la guerre; car, à de rares exceptions près, les journalistes et les généraux trop riches — Napoléon s'en aperçut dans sa dernière campagne — ne valent rien pour la bataille. Quand on possède beaucoup, on est peu

(1) *Mémoires*, t. I, p. 352.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

disposé à tout risquer, et l'on peut dire que la prudence est sœur de la propriété. Or, le *Constitutionnel* n'était pas seulement un journal de parti, c'était une propriété ; il valait un million, et les millions ne montent pas à l'assaut.

M. Thiers l'éprouva, comme le grand capitaine dont il devait plus tard se faire l'historien. Pour lui la formation du ministère Martignac ne pouvait laisser aucun doute sur les intentions rétrogrades du gouvernement; il fallait donc se préparer à la guerre, en s'abritant derrière la Charte, et sa pensée allait jusqu'à la possibilité, la nécessité même, d'un changement et d'une substitution de branche. Mais il fit de vains efforts pour faire partager aux propriétaires du *Constitutionnel* sa manière de voir sur la nouvelle marche que devait suivre le parti libéral. Il résolut donc de se créer un autre organe, et, à la fin de 1829, il s'était entendu avec son ami M. Mignet, et Carrel, pour la fondation du *National,* dont le premier numéro parut le 3 janvier 1830.

Quelques écrivains ont voulu voir dans la création de la nouvelle feuille l'influence du duc d'Orléans, du prince de Talleyrand ou de Laffitte. La vérité est qu'il fut fondé avec l'appui d'une société de capitalistes, composée en grande partie des principaux libraires-éditeurs, de négociants, de médecins, d'avocats, etc., qui, mécontents de la timidité et de la pesanteur des journaux les plus anciens

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de l'opinion constitutionnelle, voulaient un organe plus vif et moins enchaîné dans les habitudes d'une rédaction souvent étroite, toujours méticuleuse.

Le ministère Polignac avait été constitué exprès pour lancer les ordonnances, que, dès son avénement, selon une expression énergique de Royer-Collard, *il portait écrites sur le visage :* le *National* fut créé exprès, et le cas prévu échéant, pour renverser la dynastie parjure; tout y fut dirigé dans ce but, et avec le soin vraiment patriotique de ne tirer qu'à la tête.

A la première idée qu'il eut de fonder le *National*, M. Thiers avait fait part de son projet à M. de Rémusat, avec lequel il était très-lié, en lui offrant d'être sur le même pied que lui-même; mais M. de Rémusat se crut engagé avec le *Globe*. On essaya un moment de voir si l'on ne pourrait pas réunir les deux entreprises; mais, sans parler des questions de personnes, il y avait des divergences de principes sur quelques points, notamment en économie politique. Il fut donc convenu qu'on irait chacun de conserve, sans se nuire, et comme pouvant se réunir un jour.

Les trois fondateurs du National étaient sur un pied d'égalité parfaite; il avait été stipulé qu'ils auraient successivement la direction de la feuille, et MM. Thiers et Mignet, comme plus en vue et plus connus du public, devaient commencer.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

C'était déjà une bonne fortune pour le nouveau journal que la réunion de ces trois écrivains, de mérite inégal, mais qui se complétaient par la diversité de leurs aptitudes. A M. Thiers l'initiative, la verve, l'audace, l'éclat, et les inépuisables ressources de la polémique; à M. Mignet la dialectique calme et serrée, la délicatesse et l'élégante pureté de la forme; à Carrel la rudesse, on pourrait dire les brutalités de l'argumentation.

C'est à M. Thiers surtout qu'appartient l'idée qui prévalut au début du National, et en dirigea toute la polémique : enfermer les Bourbons dans la Charte, dans la Constitution, fermer exactement les portes, de manière à les mettre dans la nécessité de sauter par la fenêtre. Dès le premier numéro, dans le programme d'ouverture, le mot hardi était lâché : « Aujourd'hui la position des adversaires est devenue plus désolante. Enlacés dans cette Charte, et s'y agitant, ils s'y enlaceront tous les jours davantage, jusqu'à ce qu'ils y étouffent, ou qu'ils en sortent; comment? Nous l'ignorons : c'est un secret, inconnu de nous et d'eux-mêmes, quoique caché dans leur âme. » Le National mettait ainsi la Restauration en état de siége, avant qu'elle nous y mît elle-même. Et il prédisait clairement le résultat de la lutte : « Si vous vous révoltez contre la loi, et si vous la refaites en vertu de l'article 14, on vous résistera, non pas violemment, mais avec

EFERUS - Recherches & Classification numériques

la légalité. La continuation de votre révolte vous conduira à tirer le glaive, et alors l'Evangile vous a dit quel est le sort de celui qui se sert du glaive. »

Il ne faudrait pas conclure de là, comme on serait peut-être porté à le faire, que le National des premiers mois de 1830 fût républicain : il voulait, au contraire, la monarchie constitutionnelle, mais il ne croyait pas que la branche aînée pût jamais se soumettre aux conditions de ce gouvernement. M. Thiers avait résumé la pensée du journal en deux mots : « Monarchique, mais anti-dynastique. »

Le parti républicain n'était représenté dans cette bataille que par la *Tribune des Départements*, à laquelle ses violences devaient faire, dans les premières années de la monarchie de juillet, une si triste célébrité, mais qui n'avait alors aucun retentissement. Elle était rédigée par Auguste et Victorin Fabre; Armand Marrast y écrivait des articles de philosophie.

La théorie que soutint constamment le National était celle-ci : Il n'y a plus de révolution possible en France, la révolution est passée; il n'y a plus qu'un accident. Qu'est-ce qu'un accident? Changer les personnes sans les choses. Puisqu'il ne manque au régime constitutionnel qu'un roi qui s'y résigne, gardons le régime et changeons le roi. Ce que nous résumons en ces termes se lit avec très-peu d'adoucissement en dix ou vingt endroits du Na-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tional ; il osait même rappeler que l'Angleterre n'avait été vraiment libre qu'après avoir complété, en 1688, sa révolution de 1640.

Nous ne savons pas l'avenir, disait M. Thiers dans le numéro du 27 janvier, nous ne savons que le passé ; mais, puisqu'on cite toujours le passé, ne pourrait-on pas citer plus juste? On rappelle tous les jours l'échafaud de Charles Ier, de Louis XVI. Dans ces deux révolutions qu'on cite, une seule est entièrement accomplie, c'est la révolution anglaise. La nôtre l'est peut-être, mais nous l'ignorons encore. Or, dans cette révolution anglaise, que nous connaissons tout entière, y eut-il deux soulèvements populaires? Non, sans doute. La nation anglaise se souleva une première fois, et, la seconde, elle se soumit à la plus avilissante oppression, elle laissa mourir Sidney et Russell, elle laissa attaquer ses institutions, ses libertés, ses croyances ; mais elle se détacha de ceux qui lui faisaient tous ces maux. Et quand Jacques II, après avoir éloigné ses amis de toutes les opinions et de toutes les époques, se trouva isolé au milieu de la nation morne et silencieuse, quand éperdu, effrayé de sa solitude, ce prince, qui était bon soldat, bon officier, prit la fuite, personne ne l'attaqua, ne le poursuivit, ne lui fit une offense : on le laissa fuir en le plaignant.

Il est donc vrai que les peuples ne se révoltent pas deux fois !

M. Mignet — qui avait pris pour thèse, dans la polémique du National, le parallélisme de la révolution anglaise avec la nôtre dans ses différentes phases et dans son mode de conclusion — insistant sur le même rapprochement historique, écrivait le 12 février :

Elle (la nation anglaise) fit donc une simple modification de personnes en 1688, pour compléter une révolution de principes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

opérée en 1640, et elle plaça sur un trône tout fait une famille qui avait la foi nouvelle. L'Angleterre fut si peu révolutionnaire à cette époque, que, respectant, autant qu'il se pouvait, le droit antique, elle choisit la famille la plus proche parente du prince déchu.

Tout ceci visait de près à la prophétie. Comme si ce n'était pas assez clair, la *Quotidienne*, irritée, posait là-dessus au National plusieurs questions insidieuses, auxquelles M. Thiers répondait fort agréablement le 14 février; il repoussait toujours cette idée d'une révolution à la façon de 89 :

Un autre motif nous portait à repousser l'idée d'une pareille répétition : c'est la gravité de l'événement. Une révolution est une chose si terrible, quoique si grande, qu'il vaut la peine de se demander si le Ciel vous en destine une. Examinant sérieusement la chose, nous nous sommes dit qu'il n'y avait plus de Bastille à prendre, plus de trois ordres à confondre, plus de nuit du 4 août à faire, plus rien qu'une Charte à exécuter avec franchise, et des ministres à renverser en vertu de cette Charte. Ce n'est pas là sans doute une besogne bien facile, mais enfin elle n'a rien de sanglant, elle est toute légale; et bien aveugles, bien coupables seraient ceux qui lui donneraient les caractères sinistres qu'elle n'a pas aujourd'hui.

Le 19 février, il allait plus loin et se découvrait davantage :

La France, osait-il dire, doit être bien désenchantée des personnes : elle a aimé le génie, et elle a vu ce que lui a coûté cet amour. Des vertus simples, modestes, solides, qu'une bonne éducation peut toujours assurer chez l'héritier du trône, qu'un pouvoir limité ne saurait gâter, voilà ce qu'il faut à la France! voilà ce qu'elle souhaite, et cela encore pour la dignité du trône,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

beaucoup plus que pour elle : car le pays, avec ses institutions bien comprises et pratiquées, n'a rien à craindre de qui que ce soit.

La question est donc uniquement dans les choses. Elle pourrait être un jour dans les personnes, mais par la faute de ces dernières. Le système est indifférent pour les personnes; mais si elles n'étaient pas indifférentes pour le système, si elles le haïssaient, l'attaquaient, alors la question deviendrait question de choses et de personnes à la fois. Mais ce seraient les personnes qui l'auraient posée elles-mêmes.

Cet article du 19 février et un autre de Carrel du jour précédent fournirent matière à un procès et à une condamnation qui ne ralentirent en rien l'audace polémique du National. On était lancé; il n'y avait plus repos ni trêve, et il faut avouer que, si, par impossible, le ministère avait eu la velléité de renoncer à son coup d'Etat, il en eût été fort empêché par le harcelement même et le défi de ces sommations incessantes. Tous les matins, surtout à dater du mois de juillet, le National agite, discute avec sang-froid et retourne sous toutes les faces cette hypothèse imminente du coup d'Etat. Le coup d'Etat sera-t-il remis après les premières discussions avec la Chambre? Aura-t-il lieu avant la convocation? Sera-ce demain? ou bien ne sera-ce que dans six semaines? Tous les matins on a ainsi des nouvelles du coup d'Etat; c'est un coup de cloche perpétuel, assourdissant; c'est le cauchemar du ministère, c'est l'abîme qu'on lui montre toujours ouvert sous ses pas. Il y avait de quoi je-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ter hors des gonds de moins pauvres têtes, de quoi pousser de guerre lasse tout ce triste cabinet, ainsi enfermé sous clef dans la Charte, à sauter en effet par la fenêtre, non pas seul, hélas! mais avec sa dynastie.

Cependant l'orage approchait, on le sentait dans l'air. Le National du 21 juillet sonnait de plus en plus fort l'alarme.

Des bruits sinistres se sont répandus aujourd'hui dans Paris. Malgré l'incrédulité générale qui s'est manifestée jusqu'ici, on a paru frappé de l'idée qu'un coup d'État allait être tenté avant la fin du mois. Les feuilles ministérielles vont se récrier au mot de coup d'Etat, et prétendre, suivant l'ordinaire, qu'on n'en veut pas faire. Nous entendons par coup d'État ne pas réunir la Chambre, casser les élections, fonder un nouveau système électoral par ordonnance : tout cela, fait en s'appuyant ou non sur l'article 14, avec un motif ou un autre, est pour nous un coup d'Etat. Voilà ce qu'on croyait ce soir comme à peu près arrêté pour la fin du mois. On disait encore la presse menacée la première, dans cette invasion du pouvoir absolu. Cela ne nous étonnerait point, car, dans le mouvement qui vient d'avoir lieu en France, la presse a l'honneur, qu'elle ne désavoue pas, d'être le principal coupable. Mais elle résistera, elle se fera condamner, s'il le faut, et protestera de tous ses moyens contre la violation des lois. Elle n'a pas de gendarmes, mais elle a du courage, et c'est une puissance qu'on n'opprimera jamais impunément.

Cinq jours après éclatait le coup d'Etat depuis longtemps pressenti, et dénié jusqu'à la dernière heure. Le *Moniteur* du 26 publiait les fameuses ordonnances, qui n'allaient à rien moins qu'à sup-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

primer en France le régime représentatif, et à nous ravir ainsi d'un coup le fruit de quinze années de luttes.

Les ordonnances étaient précédées d'un rapport au roi, signé par tous les ministres, qui est bien l'acte d'accusation le plus foudroyant qui ait jamais été lancé contre la presse. L'impartialité nous fait un devoir de reproduire, au moins par extrait, cet important document.

Sire, vos ministres seraient peu dignes de la confiance dont Votre Majesté les honore, s'ils tardaient plus longtemps à placer sous vos yeux un aperçu de notre situation intérieure, et à signaler à votre haute sagesse les dangers de la presse périodique.

A aucune époque, depuis quinze années, cette situation ne s'était présentée sous un aspect plus grave et plus affligeant. Malgré une prospérité matérielle dont nos annales n'avaient jamais offert d'exemple, des signes de désorganisation et des symptômes d'anarchie se manifestent presque sur tous les points du royaume...

Une malveillance active, ardente, infatigable, travaille à ruiner tous les fondements de l'ordre, et à ravir à la France le bonheur dont elle jouit sous le sceptre de ses rois. Habile à exploiter tous les mécontements et à soulever toutes les haines, elle fomente parmi les peuples un esprit de défiance et d'hostilité envers le pouvoir, et cherche à semer partout des germes de troubles et de guerre civile...

Il faut bien le reconnaître, ces agitations, qui ne peuvent s'accroître sans de grands périls, sont presque exclusivement produites par la liberté de la presse.

Une loi sur les élections, non moins féconde en désordres, a sans doute concouru à les entretenir; mais ce serait nier l'évidence que de ne pas voir dans les journaux le principal foyer

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'une corruption dont les progrès sont chaque jour plus sensibles, et la première source des calamités qui menacent le royaume.

L'expérience, Sire, parle plus hautement que les théories. Des hommes éclairés sans doute, et dont la bonne foi, d'ailleurs, n'est pas suspecte, entraînés par l'exemple mal compris d'un peuple voisin, ont pu croire que les avantages de la presse périodique en balanceraient les inconvénients, et que ses excès se neutraliseraient par des effets contraires. Il n'en a pas été ainsi; l'épreuve est décisive, et la question est maintenant jugée dans la conscience publique.

A toutes les époques, en effet, la presse périodique n'a été et il est dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition.

Que de preuves nombreuses et irrécusables à apporter à l'appui de cette vérité! C'est par l'action violente et non interrompue de la presse que s'expliquent les variations trop subites, trop fréquentes, de notre politique intérieure. Elle n'a pas permis qu'il s'établît en France un système régulier et stable de gouvernement, ni qu'on s'occupât avec quelque suite d'introduire dans toutes les branches de l'administration publique les améliorations dont elles sont susceptibles. Tous les ministères, depuis 1814, quoique formés sous des influences diverses et soumis à des directions opposées, ont été en butte aux mêmes traits, aux mêmes attaques et au même déchaînement de passions. Les sacrifices de tout genre, les concessions de pouvoir, les alliances de partis, rien n'a pu les soustraire à cette commune destinée.

Ce rapprochement seul, si fertile en réflexions, suffirait pour assigner à la presse son véritable, son invariable caractère. Elle s'applique, par des efforts soutenus, persévérants, répétés chaque jour, à relâcher tous les liens d'obéissance et de subordination, à user les ressorts de l'autorité publique, à la rabaisser, à l'avilir dans l'opinion des peuples, et à lui créer partout des embarras et des résistances.

Son art consiste, non pas à substituer à une trop facile soumission d'esprit une sage liberté d'examen, mais à réduire en



EFERUS - Recherches & Classification numériques

problème les vérités les plus positives ; non pas à provoquer sur les questions politiques une controverse franche et utile, mais à les présenter sous un faux jour et à les résoudre par des sophismes.

La presse a jeté ainsi le désordre dans les intelligences les plus droites, ébranlé les convictions les plus fermes, et produit au milieu de la société une confusion de principes qui se prête aux tentatives les plus funestes. C'est par l'anarchie dans les doctrines qu'elle prélude à l'anarchie dans l'Etat.

Il est digne de remarque, Sire, que la presse périodique n'a pas même rempli sa plus essentielle condition, celle de la publicité. Ce qui est étrange, mais ce qui est vrai à dire, c'est qu'il n'y a pas de publicité en France, en prenant ce mot dans sa juste et rigoureuse acception. Dans l'état des choses, les faits, quand ils ne sont pas entièrement supposés, ne parviennent à la connaissance de plusieurs millions de lecteurs que tronqués, défigurés, mutilés de la manière la plus odieuse. Un épais nuage, élevé par les journaux, dérobe la vérité, et intercepte, en quelque sorte, la lumière entre le gouvernement et les peuples...

Ce n'est pas tout. La presse ne tend pas moins qu'à subjuguer la souveraineté et à envahir les pouvoirs de l'Etat. Organe prétendu de l'opinion publique, elle aspire à diriger les débats des deux Chambres, et il est incontestable qu'elle y apporte le poids d'une influence non moins fâcheuse que décisive. Cette domination a pris, surtout depuis deux ou trois ans, dans la chambre des députés, un caractère manifeste d'oppression et de tyrannie. On a vu, dans cet intervalle de temps, les journaux poursuivre de leurs insultes et de leurs outrages les membres dont le vote leur paraissait incertain ou suspect. Trop souvent, Sire, la liberté des délibérations dans cette Chambre a succombé sous les coups redoublés de la presse...

On ne saurait qualifier en termes assez sévères la conduite des journaux de l'opposition dans des circonstances récentes. Après avoir eux-mêmes pro-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

voqué une adresse attentatoire aux prérogatives du trône, ils n'ont pas craint d'ériger en principe la réélection des 221 députés dont elle est l'ouvrage.

Mais de tous les excès de la presse, le plus grave peut-être, c'est son attitude en face de l'expédition contre Alger : elle en a critiqué avec une violence inouie les causes, les moyens, les préparatifs, les chances de succès; par une indigne trahison, elle s'est attachée à publier tous les secrets de l'armement; bien plus, elle n'a pas craint de jeter le découragement dans l'armée.

Ce qu'elle ose faire chaque jour dans l'intérieur du royaume ne va pas moins qu'à dissoudre les liens de la société. Une diffamation systématique va atteindre, ou de près ou de loin, jusqu'au plus humble des agents du pouvoir, et la religion et le prêtre ne sont pas poursuivis avec moins d'ardeur par les traits envenimés de la presse périodique.

Nulle force, il faut l'avouer, n'est capable de résister à un dissolvant aussi énergique que la presse. A toutes les époques où elle s'est dégagée de ses entraves, elle a fait irruption, invasion dans l'Etat. On ne peut qu'être singulièrement frappé de la similitude de ses effets depuis quinze ans, malgré la diversité des circonstances, et malgré le changement des hommes qui ont occupé la scène politique. Sa destinée est, en un mot, de recommencer la Révolution, dont elle proclame hautement les principes. Placée et replacée à plusieurs intervalles sous le joug de la censure, elle n'a autant de fois ressaisi la liberté que pour reprendre son ouvrage interrompu. Afin de le continuer avec plus de succès, elle a trouvé un actif auxiliaire dans la presse départementale, qui,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mettant aux prises les jalousies et les haines locales, semant l'effroi dans l'âme des hommes timides, harcelant l'autorité par d'interminables tracasseries, a exercé une influence presque décisive sur les élections.

Ces derniers effets, Sire, sont passagers; mais des effets plus durables se font remarquer dans les mœurs et dans le caractère de la nation. Une polémique ardente, mensongère et passionnée, école de scandale et de licence, y produit des changements graves et des altérations profondes; elle donne une fausse direction aux esprits, les remplit de préventions et de préjugés, les détourne des études sérieuses, nuit aux progrès des arts et des sciences, excite parmi nous une fermentation toujours croissante, entretient jusque dans le sein des familles de funestes dissensions, et pourrait par degrés nous ramener à la barbarie.

Contre tant de maux enfantés par la presse périodique, la loi et la justice sont également réduites à confesser leur impuissance.

L'insuffisance ou plutôt l'inutilité des précautions établies dans les lois en vigueur est démontrée par les faits; la poursuite juridique se lasse, la presse séditieuse ne se lasse jamais. Ce qui est également démontré par les faits, c'est que la sûreté publique est compromise par la licence de la presse. Il est temps, il est plus que temps, d'en arrêter les ravages. Il n'est qu'un seul moyen d'y parvenir : c'est de rentrer dans la Charte.

Si les termes de l'article 8 sont ambigus, son esprit est manifeste. Il est certain que la Charte n'a pas concédé la liberté des journaux et des écrits périodiques. Le droit de publier ses opinions personnelles n'implique sûrement pas le droit de publier, par voie d'entreprise, les opinions d'autrui. L'un est l'usage d'une faculté que la loi a pu laisser libre ou soumettre à des restric-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tions; l'autre est une spéculation d'industrie qui, comme les autres et plus que les autres, suppose la surveillance de l'autorité publique.

Les intentions de la Charte à ce sujet sont exactement expliquées dans la loi du 21 octobre 1814, qui en est, en quelque sorte, l'appendice : on peut d'autant moins en douter, que cette loi fut présentée aux Chambres le 5 juillet, c'est-à-dire un mois après la promulgation de la Charte. En 1819, à l'époque même où un système contraire prévalut dans les Chambres, il y fut hautement proclamé que la presse périodique n'était point régie par la disposition de l'article 8. Cette vérité est d'ailleurs attestée par les lois mêmes qui ont imposé aux journaux la condition du cautionnement.

Il ne restait plus qu'à se demander comment devait s'opérer ce retour à la Charte et à la loi du 21 octobre 1814. La gravité des circonstances présentes avait résolu cette question... Le droit, comme le devoir, d'assurer le maintien de la constitution de l'Etat, est l'attribut inséparable de la souveraineté. Cette maxime, qui a pour elle et la sanction des temps et l'aveu de tous les publicistes de l'Europe, avait une sanction plus positive encore, celle de la Charte elle-même : l'article 14 investissait le roi d'un pouvoir suffisant, non sans doute pour changer nos institutions, mais pour les consolider et les rendre plus immuables.

D'impérieuses nécessités ne permettaient plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême; le moment était venu de recourir à des mesures qui rentraient dans l'esprit de la Charte, mais qui étaient

EFERUS - Recherches & Classification numériques

en dehors de l'ordre légal, dont toutes les ressources avaient été inutilement épuisées.

En conséquence, les ministres, convaincus que force resterait à la justice, proposaient au roi la signature de trois ordonnances, la première suspendant la liberté de la presse périodique, la deuxième dissolvant la chambre des députés, et la troisième « réformant, selon les principes de la Charte, le régime d'élection dont l'expérience avait fait sentir les inconvénients. »

L'ordonnance concernant la presse était brève autant que radicale dans ses dispositions.

Art. 1er. La liberté de la presse périodique est suspendue.

Art. 2. Les dispositions des art. 1, 2 et 9 du titre Ier de la loi du 21 octobre 1814, sont remises en vigueur.

En conséquence, nul journal ou écrit périodique ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous séparément les auteurs et l'imprimeur.

Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois.

Elle pourra être révoquée.

Art. 3. L'autorisation pourra être provisoirement accordée et provisoirement retirée par les préfets aux journaux et ouvrages périodiques et semi-périodiques publiés ou à publier dans les départements.

Art. 4. Les journaux et écrits publiés en contravention à l'art. 2 seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 5. Nul écrit au-dessous de vingt feuilles d'impression ne

EFERUS - Recherches & Classification numériques

pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur, à Paris, et des préfets dans les départements.

Tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage sera également soumis à la nécessité de l'autorisation.

Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 6. Les mémoires sur procès et les mémoires des sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable s'ils traitent, en tout ou en partie, de matières politiques, cas auquel les mesures prescrites par l'art. 5 leur sont applicables.

Les journalistes, frappés les premiers par les ordonnances, furent aussi les premiers à relever la tête. Dès le matin, une circulaire du préfet de police avait fait défense aux imprimeurs de prêter leurs presses à tout journal qui n'aurait pas reçu l'autorisation de paraître. Cependant, plusieurs journaux publièrent une seconde édition de leur numéro du jour, afin d'y faire entrer le texte des ordonnances. Le *National* y ajoutait les observations suivantes :

La France rentre dans une carrière dont elle se croyait heureusement sortie depuis quinze ans; elle retombe en révolution par le fait même du pouvoir. Jetée malgré elle hors des voies de la légalité, elle est menacée de n'y plus rentrer que par des tempêtes... Le ministère avait demandé une Chambre au pays. Cette Chambre a été nommée librement et régulièrement; elle exprimait les opinions de la France. Elle devait être convoquée au

EFERUS - Recherches & Classification numériques

3 août prochain. Elle seule pouvait accorder le budget de 1831. Ce qui reste à faire à la France, c'est de refuser l'impôt... La Chambre aujourd'hui brisée a fait son devoir; les électeurs ont rempli le leur ; la presse, qui désormais ne pourra plus ouvertement servir la cause de la liberté, a fait aussi tout ce que l'on devait attendre d'elle : c'est aux contribuables maintenant à seconder la cause des lois; l'avenir est remis à l'énergie individuelle des citoyens.

Cette exhortation presque timide à la résistance légale ajournait au paiement de l'impôt la réponse du pays aux ordonnances, et semblait abandonner pour un temps le terrain à l'heureuse audace du pouvoir. Et si l'on songe que le *National* était l'un des plus hardis parmi les journaux de l'opposition, on verra combien l'on était loin, en ce moment, de la pensée d'une insurrection.

Cependant, la position tout exceptionnelle prise par le *National* dans la presse politique, l'énergie de sa rédaction, la décision qu'elle faisait supposer dans ses rédacteurs, ajoutons la situation de ses bureaux à l'angle de la place des Italiens et la commodité de ses élégants et vastes salons, tout concourait à faire de ce journal le centre, en quelque sorte, de l'action. Il s'y forma dans l'après-midi une réunion nombreuse de journalistes et d'hommes politiques, accourus là spontanément pour concerter la conduite à tenir et s'éclairer sur les moyens d'action. M. Thiers, dont le rôle et l'influence, dans cette crise, furent très-nets, très-décidés, émit tout

EFERUS - Recherches & Classification numériques

d'abord l'avis qu'il importait de donner un corps, une forme matérielle, à la résistance. — « Il faut, disait-il, un acte, un signal de désobéissance à une loi qui n'en est pas une. » Il demandait donc qu'une protestation collective fût signée par les rédacteurs présents, et publiée simultanément dans tous les journaux. C'était évidemment le parti le plus propre à saisir l'opinion publique; mais il n'était pas sans danger : il mettait en face des ordonnances, non pas seulement de vaines paroles, mais un acte dont la responsabilité s'aggraverait en raison même du nombre de ceux qui y auraient pris part. Aussi, la proposition eut-elle à vaincre bien des timidités et bien des défaillances. Quelques-uns repoussaient la signature individuelle ; ils voulaient bien insérer la protestation dans leurs journaux, mais comme article, ou, si l'on voulait, avec la mention d'une signature collective. — « Non pas! il faut des noms au bas, répondait M. Thiers; il faut des têtes au bas! » Enfin, après une longue discussion, la protestation, rédigée par M. Thiers, qui, dans cette discussion, fut énergiquement soutenu par M. de Rémusat, fut signée par quarante-quatre rédacteurs ou gérants de journaux de l'opposition, imprimée malgré les prohibitions de la police, et répandue à un nombre considérable d'exemplaires.

Voici le texte de cet acte mémorable, qui fut le dernier mot, très-précis, très-sagace, et à la fois



EFERUS - Recherches & Classification numériques

très-résolu, de toute la polémique du *National*, — et ajoutons de la carrière de M. Thiers en tant que journaliste d'opposition :

On a souvent annoncé, depuis six mois, que les lois seraient violées, qu'un coup d'Etat serait frappé. Le bon sens public se refusait à le croire. Le ministère repoussait cette supposition comme une calomnie. Cependant, le *Moniteur* a publié enfin ces mémorables ordonnances, qui sont la plus éclatante violation des lois. Le régime légal est donc interrompu ; celui de la force est commencé.

Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux ; ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité, qui s'est dépouillée du caractère de la loi.

Les raisons sur lesquelles ils s'appuient sont telles qu'il suffit de les énoncer.

Les matières que règlent les ordonnances publiées aujourd'hui sont de celles sur lesquelles l'autorité royale ne peut, d'après la Charte, prononcer toute seule. La Charte (art. 8) dit que les Français, en matière de presse, seront tenus de se conformer *aux lois :* elle ne dit pas *aux ordonnances.* La Charte (art. 35) dit que l'organisation des colléges électoraux sera réglée par les *lois :* elle ne dit pas par les *ordonnances.*

La couronne avait elle-même, jusqu'ici, reconnu ces articles ; elle n'avait point songé à s'armer contre eux soit d'un prétendu pouvoir constituant, soit du pouvoir faussement attribué à l'article 14.

Toutes les fois, en effet, que des circonstances, prétendues graves, lui ont paru exiger une modification soit au régime de la presse, soit au régime électoral, elle a eu recours aux deux Chambres. Lorsqu'il a fallu modifier la Charte pour établir la septennalité et le renouvellement intégral, elle a eu recours, non à elle-même, comme auteur de cette Charte, mais aux Chambres.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La royauté a donc reconnu, pratiqué elle-même ces articles 8 et 35, et ne s'est arrogé, à leur égard, ni une autorité constituante, ni une autorité dictatoriale, qui n'existent nulle part.

Les tribunaux qui ont droit d'interprétation ont solennellement reconnu ces mêmes principes. La cour royale de Paris et plusieurs autres ont condamné les publicateurs de l'Association bretonne, comme auteurs d'outrages envers le gouvernement. Elle a considéré comme un outrage la supposition que le gouvernement pût employer l'autorité des ordonnances là où l'autorité de la loi peut seule être admise.

Ainsi, le texte formel de la Charte, la pratique suivie jusqu'ici par la couronne, les décisions des tribunaux, établissent qu'en matière de presse et d'organisation électorale, les lois, c'est-à-dire le roi et les Chambres, peuvent seules statuer.

Aujourd'hui donc le gouvernement a violé la légalité. Nous essaierons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est imposée. Nous ferons nos efforts pour qu'aujourd'hui, au moins, elles puissent arriver à toute la France.

Voilà ce que notre devoir de citoyens nous impose, et nous le remplissons.

Nous n'avons pas à tracer ses devoirs à la Chambre illégalement *dissoute;* mais nous pouvons la supplier, au nom de la France, de s'appuyer sur son droit évident, et de résister, autant qu'il sera en elle, à la violation des lois. Ce droit est aussi certain que celui sur lequel nous nous appuyons. La Charte dit, article 50, que le roi peut dissoudre la chambre des députés; mais il faut, pour cela, qu'elle ait été réunie, constituée en Chambre, qu'elle ait soutenu enfin un système capable de provoquer sa dissolution. Mais avant la réunion, la constitution de la Chambre, il n'y a que des élections faites. Or, nulle part la Charte ne dit que le roi peut casser les élections. Les ordonnances publiées aujourd'hui ne font que casser les élections : elles sont donc illégales, car elles font une chose que la Charte n'autorise pas.

Les députés élus, convoqués pour le 3 août, sont donc bien et dûment élus et convoqués. Leur droit est le même aujourd'hui

EFERUS - Recherches & Classification numériques

qu'hier. La France les supplie de ne pas l'oublier. Tout ce qu'ils pourront pour faire prévaloir ce droit, ils le doivent.

Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance.

Ont signé, les gérants et rédacteurs des journaux actuellement à Paris :

Du *National,* MM. Thiers, Mignet, Carrel, Chambolle, Peysse, Albert Stapfer, Rolle, Dubochet, rédacteurs, et Gauja, gérant.

Du *Globe,* Ch. de Rémusat, B. Dejean, de Guizard, rédacteurs, et P. Leroux, gérant.

Du *Constitutionnel,* Evariste Dumoulin, Cauchois-Lemaire et Année, rédacteurs.

Du *Courrier français,* Châtelain, Alexis de Jussieu, Avenel, J.-F. Dupont, avocat, Guyet, Moussette, rédacteurs, et Valentin de Lapelouze, gérant.

Du *Temps,* J.-J. Baude, Busoni, Barbaroux, Haussmann, Dussard, Senty, A. Billiard, Chalas, rédacteurs, et J. Coste, gérant.

Du *Commerce,* F. Larréguy, rédacteur, et Bert, gérant.

Du *Journal de Paris,* Léon Pillet, gérant.

De la *Tribune,* Auguste Fabre et Ader, rédacteurs.

Du *Courrier des Electeurs,* Sarrans jeune, gérant.

Du *Figaro,* Bohain et N. Roqueplan, rédacteurs.

Du *Sylphe,* Vaillant, gérant.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Quant aux journaux royalistes, ils s'étaient empressés de demander l'autorisation. Quelques journalistes de l'opposition, ceux surtout dont le journal constituait une propriété industrielle, se soumirent également. Mais la plupart, s'appuyant sur une consultation délibérée par MM. Dupin, Odilon Barrot, Barthe et Mérilhou, et qui déclarait les ordonnances illégales et sans force, résolurent de maintenir leurs droits.

En conséquence, le mardi 27, le *National*, le *Temps*, et quelques autres, parurent à l'heure habituelle, portant en tête la protestation rédigée la veille, et ils furent enlevés par milliers et répandus dans tous les quartiers.

Devant un pareil défi, la police se mit en mesure de sévir.

Des mandats d'amener, au nombre de quarante-cinq, furent lancés contre les journalistes signataires de la protestation et contre l'imprimeur du *National*; mais, l'exécution en ayant été différée jusqu'au lendemain, les écrivains qui furent prévenus, MM. Thiers et Carrel, entre autres, eurent le temps de se retirer dans un asile sûr, jusqu'à l'heure où le désarroi de l'autorité leur permit de rentrer dans Paris.

La police ne fut guère plus heureuse dans son expédition contre les presses des journaux qui avaient imprimé la protestation. Ordre avait été

EFERUS - Recherches & Classification numériques

donné de les saisir et de les mettre hors de service. Des agents de police, escortés de gendarmes, se présentèrent à la porte des ateliers, et en requirent l'ouverture. Quelques imprimeurs obéirent, d'autres résistèrent. Les propriétaires du *National,* notamment, et ceux du *Temps,* opposèrent au nom de la loi la plus vive résistance, et il s'ensuivit des scènes qui ajoutèrent beaucoup à l'irritation. Les commissaires ne purent trouver aucun ouvrier qui consentît à prêter son ministère à cette violence, et il leur fallut envoyer chercher les serruriers employés au service des prisons. Cette lutte, qui avait lieu dans les quartiers les plus fréquentés de la capitale, rue de Richelieu et place des Italiens, et qui dura toute une journée, avait attiré de nombreux rassemblements, et il est facile de comprendre l'effet qu'elle dut produire sur la foule assemblée pour en suivre les péripéties.

Cependant, quelques imprimeurs intimidés, et craignant de voir leurs presses détruites, refusèrent de les prêter davantage. Les journaux n'hésitèrent pas à en appeler de l'arbitraire à la loi, et à invoquer l'appui des tribunaux. A cette occasion furent rendus deux jugements qui doivent occuper dans l'histoire une place des plus honorables.

M. de Belleyme, président du tribunal civil, jugeant en référé, condamna l'imprimeur du *Commerce* à continuer l'impression de ce journal par le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

motif que l'ordonnance du 25 juillet, n'ayant point été insérée au *Bulletin des lois,* n'était pas obligatoire.

Le tribunal de commerce, sous la présidence de M. Ganneron, alla beaucoup plus loin. Sur l'éloquente plaidoirie de M. Mérilhou, il condamna l'imprimeur du *Courrier français* à imprimer cette feuille dans les vingt-quatre heures pour tout délai,

Attendu qu'en vain, pour se soustraire à ses obligations, Gaultier de Laguionie oppose un avis du préfet de police contenant injonction d'exécuter une ordonnance du 25 de ce mois ;

Que cette ordonnance, contraire à la Charte, ne saurait être obligatoire, ni pour la personne sacrée et inviolable du roi, ni pour les citoyens aux droits desquels elle porte atteinte ;

Qu'aux termes mêmes de la Charte, les ordonnances ne peuvent être faites que pour l'exécution et la conservation des lois, et que l'ordonnance précitée aurait au contraire pour effet la violation des dispositions de la loi du 28 juillet 1828.

Ce jugement mémorable, que l'on regarda, dit un écrivain, comme la législation de l'insurrection, fut aussitôt imprimé, affiché et distribué dans tous les quartiers de Paris.

Peu d'instants après s'engageait la bataille qui devait briser le trône de Charles X.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# LA PRESSE

# SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# LA PRESSE

# SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

## I

### GÉNÉRALITÉS

La presse, victorieuse, entre en possession de la plus entière liberté. Usage qu'en font les ennemis coalisés du nouvel ordre de choses. — Intentions libérales du gouvernement de Juillet. Ses perplexités en face des excès de la presse ennemie. — Il recourt d'abord aux tribunaux. Nombreux procès. La *Tribune*. — *Société pour la défense de la presse patriotique*. — Les tribunaux étant impuissants, le gouvernement cherche son salut dans des lois plus efficacement répressives. Lois sur les crieurs, — sur les associations. — Attentat de Fieschi. — Lois de septembre.

Révolution dans le journalisme : avénement de la presse à bon marché. M. Emile de Girardin. — Le roman-feuilleton. Les annonces. Le journal encyclopédique. — Conséquence de cette révolution. — Le livre et le journal.

Après quinze ans d'une lutte mémorable, la liberté était demeurée triomphante. La presse avait accompli son œuvre; son rôle, au point de vue du principe, victorieusement posé, son rôle militant, était en quelque sorte terminé.

On a pensé que là devait s'arrêter cette histoire, qu'il serait difficile de la conduire plus loin sans se

EFERUS - Recherches & Classification numériques

laisser entraîner sur le terrain périlleux de la polémique, et sans risquer ainsi d'en dénaturer le caractère. Si dégagé que je me sentisse de toute influence, j'ai dû céder à ces considérations. Aussi bien la presse, après 1830, n'offre plus historiquement la même importance ni le même éclat; la bataille une fois gagnée, elle s'était relâchée de son ardeur de la veille, et elle n'avait pas tardé à perdre une grande partie de cet ascendant, de cette puissance d'initiative et de direction qu'elle exerçait sous la Restauration. Il y eut des luttes encore et de passionnées, mais des luttes de personnalités plutôt que de principes; et pour qui considère l'œuvre de la presse dans son ensemble, durant le règne de Louis-Philippe, elle se montre beaucoup plus attachée et plus habile à démolir qu'à édifier.

Ce n'est point à dire que son rôle ait été sans grandeur, que ses annales durant cette période soient dépourvues d'intérêt; loin de là, elle a, sinon enfanté, du moins puissamment secondé un mouvement d'idées tel peut-être qu'aucune autre époque n'en offrirait un plus brillant, et elle a produit d'assez nombreuses et de fort remarquables individualités. Je me propose d'en faire l'objet d'une étude spéciale. Ici il me reste à peine assez de place pour énumérer sommairement les faits les plus saillants de l'histoire de la presse durant ces trente dernières années.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On trouvera d'ailleurs dans notre tome complémentaire, soit à la Bibliographie, soit aux Tables, auxquelles nous nous proposons de donner un certain développement, des renseignements suffisants et sur les journaux et sur les journalistes qui ont occupé la scène depuis 1830 et qui l'occupent encore.

L'affranchissement de la presse était une des premières nécessités de la monarchie nouvelle, issue d'une révolution faite pour et par la presse. La Charte de 1830 reconnut à tout Français « le droit de publier et de faire imprimer ses opinions en se conformant aux lois », et déclara que la censure ne pourrait jamais être rétablie. Une loi rendit aux cours d'assises, c'est-à-dire au jury, la connaissance des délits commis au moyen de l'imprimerie; d'autres réduisirent considérablement le taux du cautionnement, et abaissèrent les droits de timbre et de port des journaux. A aucune époque enfin la presse n'eut en France une plus grande somme de liberté. On sait l'usage qu'en firent les ennemis du nouvel ordre de choses, et en face de quels ennemis il se trouva tout d'abord.

Toute commotion politique laisse derrière elle des aspirations déçues et des regrets implacables : de là deux genres d'attaques qui viennent assaillir tout établissement nouveau; heureux encore si deux ennemis si divers ne se liguent pas bientôt ensemble contre lui.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ainsi arriva-t-il en 1830. La monarchie de juillet eut à son origine et a conservé pendant toute sa durée deux sortes d'adversaires, ceux qu'elle avait remplacés et ceux qu'elle avait empêchés d'arriver, le parti monarchique, que la révolution avait douloureusement blessé dans ses intérêts et ses affections, et un autre parti formé des nuances de l'opposition de quinze ans dont l'idéal n'avait pas été atteint.

Dès les premiers jours en effet une scission s'était opérée parmi les hommes qui, avec des vues différentes, avaient cependant concouru d'un commun accord à la révolution. Cette scission avait été très-tranchée dans le sein de la petite pléiade qui se groupait autour du *National*. Les uns, comme MM. Thiers, Mignet, Carrel, fidèles à leur prédilection pour une monarchie constitutionnelle, se montrèrent décidés à seconder de tous leurs efforts l'établissement nouveau; les autres, comme Godefroy Cavaignac, Guinard, etc., attirés vers la république, se montrèrent hostiles à une solution qu'ils considéraient comme un avortement de la révolution.

Quant aux vaincus de juillet, ils s'étaient, pendant la première émotion, prudemment tenus à l'écart; mais dès qu'ils eurent retrouvé la sécurité sous la protection de la Charte, sauvée contre eux, ils avaient repris position, et, pour renverser la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

royauté nouvelle, ils cherchèrent des alliés à l'extrémité du parti démocratique, c'est-à-dire parmi ceux qui avaient fait à leur principe, à leurs doctrines, à leur dynastie, la guerre la plus implacable, et qui les avaient poursuivis eux-mêmes de leur dénigrement et de leurs injures.

Si contradictoires que fussent leurs vues et leurs espérances, le parti démocratique et le parti légitimiste se liguèrent contre le trône de juillet, et pour le renverser tous les moyens leur semblèrent bons, depuis le pamphlet et la caricature jusqu'à la guerre civile et au régicide.

En présence de tous ces ennemis coalisés contre lui, le nouveau parti monarchique se montrait divisé, incertain. On vit bientôt s'y dessiner deux nuances assez tranchées : le parti du *mouvement* et le parti de la *résistance*. Pour ceux-ci la révolution avait dit son dernier mot et posé ses dernières limites dans la Charte modifiée; pour les autres, loin d'être close, elle ne faisait que de commencer. Ce fut, on le sait, le parti de la résistance qui prévalut, et les luttes qu'il eut à soutenir sont présentes à l'esprit de tout le monde.

Quand on se prend « à considérer les difficultés sans nombre qui entourèrent le berceau de ce règne : conseillers de la Couronne donnant la main à l'émeute, hostilité de l'aristocratie territoriale et historique, haine déclarée des ministres de la reli-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

gion, conspiration patente des républicains soulevant les masses populaires, on ne voit qu'une seule force qui ait pu combattre et vaincre tant d'éléments de ruine, la conviction de la conscience publique que le gouvernement avait raison, — et cette conviction, ajoute M. Vingtain, il la devait à la liberté de la presse (1). »

Cependant la presse était une arme redoutable dans les mains des partis hostiles, et, parmi tous leurs moyens d'attaque, ils exploitaient celui-là avec une audace et une persévérance qui ne laissaient aucun repos au gouvernement et le mettaient dans une grande perplexité. La France avait alors, quoi qu'on en ait dit, le goût très-vif de la liberté, et la préoccupation de la monarchie de 1830 était de satisfaire ce goût de liberté sans nuire à l'ordre: elle mettait tous ses efforts à concilier ces deux grands intérêts moraux de toute société; elle voulait, en un mot, fonder en France un gouvernement légal et libre. Si elle fut entraînée à des rigueurs, la faute en fut tout entière à l'implacable acharnement de ses ennemis, et il faut lui rendre cette justice qu'en luttant contre leurs attaques furieuses, elle entreprit de les vaincre uniquement par les lois, et par des lois rendues et appliquées en présence de la liberté.

Bientôt, en effet, la longanimité n'avait plus été

(1) Léon Vingtain, *De la liberté de la presse*, p. 79.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

permise. Des émeutes périodiques ensanglantaient les rues de la capitale, jetant l'inquiétude dans les esprits, la perturbation dans les affaires. C'était à l'existence même du gouvernement, bien plus, aux bases fondamentales de la société elle-même, que s'adressaient les coups de la presse ennemie. Le pouvoir devait abdiquer ou se défendre.

Pressé par l'évidence du danger, par les clameurs des amis de l'ordre, par l'effroi que répandaient dans le public ces attaques désordonnées, le ministère s'engagea dans une série de procès de presse qui étaient loin d'atteindre tous les cas dignes de poursuite, ni de satisfaire aux instances de ses amis, mais qui ramenaient sans cesse les mêmes questions, les mêmes délits, les mêmes scènes, souvent les mêmes accusés. La plupart de ces procès aboutirent à des acquittements scandaleux, qui révélaient la faiblesse des jurés, quelquefois celle des juges, et qui redoublaient l'audace des assaillants. Les cours d'assises et les tribunaux devinrent des théâtres sur lesquels les conspirateurs ne craignaient pas de paraître et se déployaient plus arrogamment encore qu'ils ne l'avaient fait dans leurs écrits.

De tous ces procès, j'en veux rappeler un seul, le plus éclatant, et aussi l'un des plus provoqués par les faits. Depuis longtemps la chambre des députés, le corps et les membres, étaient indignement outragés, calomniés, vilipendés, par les jour-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

naux républicains, surtout par la *Tribune*, alors le plus audacieux et le plus violent de tous. M. Viennet proposa à la Chambre de citer à sa barre le journaliste, et de réprimer de tels excès. Après de longs débats, et malgré l'abstention déclarée de la plupart des membres de l'opposition, la Chambre adopta la proposition. Le gérant de la *Tribune* fut mandé, et ses deux principaux rédacteurs, Godefroi Cavaignac et Armand Marrast, furent admis à le défendre. Ils s'en acquittèrent tous deux en gens d'esprit et de talent. On vit là s'étaler fastueusement devant les représentants du gouvernement les principes et les desseins du parti appelé sur la scène : toutes les idées, tous les sentiments, tous les rêves qui, plus d'une fois déjà, ont perdu et déshonoré parmi nous le nom même de la République, mais qui, en attendant le jour des mécomptes, soulèvent contre l'ordre établi tant de passions et d'espérances, les unes essentiellement mauvaises et illégitimes, les autres absurdes et chimériques. La Chambre assista avec une dignité triste à cette étrange représentation. Le gérant de la *Tribune* fut condamné à trois ans de prison et 10,000 fr. d'amende; mais Cavaignac et Marrast se retirèrent fiers et contents, pour leur parti comme pour eux-mêmes, des satisfactions qu'ils avaient données à leurs adhérents et des peurs qu'ils avaient faites à leurs ennemis.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Un tableau — dressé en 1833 — des procès de presse intentés jusque-là par le gouvernement de juillet, en porte le nombre à 411, et il en serait résulté 143 condamnations, donnant 65 ans de prison et 350,000 fr. d'amende (1). Pour sa part, la *Tribune,* pendant une existence d'environ quatre années, fut l'objet de 111 poursuites, qui aboutirent à 20 condamnations, formant un total de 49 années de prison et 157,630 fr. d'amende. Or, il est de notoriété que ce journal, qui était lu surtout dans les clubs, dans les ateliers et dans les cabarets, n'eut jamais qu'un nombre d'abonnés tout-à-fait insuffisant pour couvrir ses frais ; mais à la suite de tous ses procès, d'abondantes souscriptions lui venaient en aide, que grossissaient les bourses légitimistes, et à l'insuffisance desquelles suppléaient, dit-on, des libéralités mystérieuses. Lors de sa condamnation par la chambre des députés, qu'elle avait traitée de *prostituée,* Chateaubriand souscrivit publiquement pour 50 francs, la *Gazette* pour 1,000 francs.

Disons d'ailleurs que les journaux démocrates étaient efficacement soutenus dans leur lutte par une association fondée à cet effet, par la *Société pour la défense de la presse patriote.* Cette société était moins importante par le nombre que par la qualité de ses membres, dont plusieurs apparte-

(1) Sarrans jeune, *Louis-Philippe et la contre-révolution de* 1830, t. I, p. 306.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

naient à la chambre des députés. En 1833, son comité était ainsi composé : MM. Etienne Arago, Voyer-d'Argenson, Audiat, Audry de Puyraveau, Berryer-Fontaine, Boissaye, Briqueville, Beauséjour, Cabet, Carré, Carrel, Cavaignac, Conseil, Cormenin, Chevallon, Desjardins, Dollé, Dupont de l'Eure, Dupont, Fenet, Garnier-Pagès, Guinard, Grouvelle, Hubert, Joly, Kersausie, Laboissière, Lafayette, qui, dans la sincérité de son libéralisme, regrettait que la société n'eût pas été constituée pour la défense de la liberté de la presse en général; Lebon, Lemercier, Marchais, Marrast, Paulin, Raspail, Rittiez, Rodde, C. Teste et C. Thomas. MM. Laffitte, Georges de Lafayette et le général Thiars étaient au nombre des souscripteurs. La société, qui avait bientôt pris des développements considérables, ajouta plus tard à son but primitif la *défense de la liberté individuelle*. Les cotisations de ses membres et les dons volontaires qui lui étaient faits étaient employés à venir en aide aux journaux pour le paiement de leurs amendes, à fournir une allocation mensuelle aux écrivains *patriotes* condamnés à la prison, à subventionner la publication de brochures, de pamphlets ou de libelles anarchistes. La *Tribune*, la *Révolution*, la *Caricature*, le *Charivari*, le *Corsaire*, et vingt journaux de département, reçurent, dans la détresse, des secours du comité; mais le *Bon Sens*, rédigé par Cauchois-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Lemaire, perdit sa subvention, parce qu'il ne professait pas assez ouvertement les principes républicains.

La presse légitimiste eut aussi sa part de procès. Dans le tableau dont nous venons de parler, après la *Révolution,* qui suit la *Tribune,* mais de loin, viennent la *Quotidienne* et la *Gazette,* qui subirent l'une et l'autre dix-huit procès, et eurent pour leur part chacune deux années de prison et de 20 à 25,000 fr. d'amende.

Le *National,* dont la polémique s'était graduellement abaissée presque au diapason de celle de la *Tribune,* ne vient qu'au 5e rang, pour 14 procès, 2 condamnations, 1 an de prison et 16,000 fr. d'amende. La *Caricature,* qui vient ensuite, eut 7 procès et 4 condamnations.

Nous devons rappeler que nous ne parlons que des trois premières années de la monarchie de Juillet.

En résumé toutes ces poursuites demeuraient impuissantes contre l'audace des partis; ce que voyant, le gouvernement chercha son salut, celui de la société, dans des lois plus efficaces, plus énergiquement répressives.

Il essaya d'abord d'attaquer le mal dans ses instruments les plus directs. Les crieurs publics, colporteurs d'imprimés, étaient les agents les plus actifs des rapports entre le parti révolutionnaire et les

EFERUS - Recherches & Classification numériques

classes populaires. Outre ceux qui exerçaient cette industrie pour leur propre compte, le comité de propagande en avait créé de spéciaux pour son service, et les avait revêtus d'un costume qui les signalait à l'attention. Tous ces crieurs, au nombre de plus de quinze cents, parcouraient les rues, vendant ou distribuant aux passants toute sorte de pamphlets et de petits écrits, inventions du jour ou réimpressions des plus mauvais temps. C'était tantôt la provocation directe à l'insurrection, tantôt la déclamation furibonde contre les rois, les nobles, les riches, toutes les autorités, toutes les supériorités non élues, tantôt les calomnies et les injures les plus grossières contre les dépositaires du pouvoir, depuis le plus élevé jusqu'au plus humble.

L'administration tenta donc de mettre fin à ce désordre; elle fit arrêter quelques crieurs et les déféra aux tribunaux. Les tribunaux, la cour royale aussi bien que les juges de première instance, déclarèrent qu'aux termes de la législation existante, et pourvu que les crieurs eussent fait la déclaration préalable exigée par la loi du 10 décembre 1830, c'était là une profession libre, à laquelle aucun obstacle ne pouvait être apporté, et qui ne pouvait donner lieu qu'à des poursuites pour délits de la presse, comme tout autre genre d'ouvrages et tout autre mode de vente et de distribution.

Armé de cet arrêt, le gérant du *Bon Sens,* Rodde,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

se rendit en blouse et en casquette, costume ordinaire des crieurs, sur la place de la Bourse, et commença à distribuer un paquet d'imprimés. « Je résisterai, avait-il dit d'avance, à toute tentative de saisie et d'arrestation arbitraire; je repousserai la violence par la violence. J'appelle à mon aide tous les citoyens qui croient encore que force doit rester à la loi. Qu'on y prenne garde : la perturbation, s'il y en a, ne viendra pas de mon fait; je suis sur le terrain de la légalité, et j'ai le droit d'en appeler au courage des Français; j'ai le droit d'en appeler à l'insurrection : elle sera, ou jamais non, le plus saint des devoirs. »

Certes, il est toujours beau de se sacrifier pour la liberté; mais le mobile qui faisait agir le gérant du *Bon Sens* n'était pas de ceux qui passionnent et entraînent, et, s'il souleva quelque effervescence, elle tomba d'elle-même. Le courage, d'ailleurs, était facile : l'administration avait annoncé qu'elle cesserait toute poursuite contre les crieurs jusqu'à ce que la jurisprudence eût été fixée.

Quoi qu'il en soit, le mal était flagrant, le scandale au comble, l'impuissance de la loi constatée : plus de six millions d'exemplaires d'écrits incendiaires ou insensés avaient été, au dire de la *Tribune* elle-même, distribués dans l'espace de trois mois. Le cabinet ne pouvait rester désarmé en présence d'un pareil débordement. Il présenta et fit adopter,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

non sans résistance cependant, une loi (du 16 février 1834) qui soumit la profession de crieur, vendeur ou distributeur d'écrits sur la voie publique, à l'autorisation et à la surveillance de l'autorité municipale.

A cette loi, dont l'exécution rencontra une vive résistance et donna lieu à des luttes regrettables, vint s'en ajouter, quelques jours après, une autre contre les associations. La guerre n'en continua pas avec moins de vivacité : le renversement de la monarchie, par tous les moyens, était l'idée fixe des révolutionnaires; mais le champ de bataille changea. Ce ne fut plus à de grands mouvements publics, à de vastes complots, aux soulèvements populaires, qu'ils demandèrent le succès; ce fut dans la personne même du roi qu'ils voulurent frapper et détruire le régime tout entier : l'assassinat remplaça l'insurrection. De l'automne de 1834 à l'été de 1835, sept projets de ce crime alors nouveau furent découverts et déjoués par l'autorité. L'attentat de Fieschi combla la mesure. Nous n'avons point à raconter ce drame sanglant, d'ailleurs bien connu; mais ce qui est à remarquer, ce sont les symptômes qui le précédèrent; c'est que partout, à Paris, dans les départements, à l'étranger, partout on s'attendait à un événement pour le 28 juillet, partout il était annoncé par les journaux ennemis, et cela dans des termes dont la clarté est bien faite pour étonner.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

On sait que Fieschi choisit pour l'exécution de son crime l'occasion d'une grande revue que le roi devait passer sur les boulevards le second jour des fêtes de juillet. A l'approche de cette solennité nationale, plusieurs journaux de province publièrent simultanément une correspondance de Paris ainsi conçue : « On continue à dire que Louis-Philippe sera assassiné, ou du moins qu'on tentera de l'assassiner à la revue du 28. Ce bruit a sans doute pour but de déterminer sa bonne garde nationale à venir, nombreuse, le protéger de ses baïonnettes. » — On lisait dans la *Quotidienne* du 21 juillet : « Le gouvernement affecte d'envelopper encore du plus profond mystère le prétendu complot dirigé contre la personne de Louis-Philippe. Fantasmagorie!... Conspiration dont le secret est la formation de quelque garde du corps, à laquelle on veut préparer les esprits par des simulacres de danger pour la famille royale. » — Le 24, le *Corsaire* disait : « Le prince L..... (le roi Léopold) a envoyé demander à son beau-père ses recettes d'assassinat politique. L'enthousiasme baisse à Bruxelles. Il y a maintenant à la préfecture de police une brigade préposée aux assassinats mensuels. » — Le 26, le *Charivari*, dont les doctrines étaient républicaines, mais qui, dit-on, était alors à la solde du parti légitimiste, contenait ces deux lignes : « Hier, le roi citoyen est venu à Paris avec sa superbe famille sans être au-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

cunement assassiné. » Le lendemain, veille de l'attentat, le même journal paraissait imprimé en caractères rouge de sang, et publiait une caricature où le roi était représenté portant des cadavres et marchant sur des cadavres. — Le 28, jour du crime, le *Corsaire* disait, en faisant allusion au passage du roi sur la place Vendôme : « On parie pour l'éclipse totale du Napoléon de la paix. » — Le même jour, le journal légitimiste *la France,* après avoir rendu compte de la journée de la veille, dite *fête des morts,* ajoutait cette affreuse plaisanterie : « Peut-être est-ce à la fête des vivants qu'il est réservé, par compensation, de nous offrir le spectacle d'un enterrement. Nous verrons bien cela demain ou après-demain. » — Enfin, à l'étranger, le *Correspondant de Hambourg* du 25 juillet annonce « qu'on s'attend à une catastrophe pendant l'anniversaire des trois jours. » Une lettre de Berlin du 26 constate que le même bruit s'y était répandu. Le 28, des jeunes gens voyageant en Suisse, après avoir inscrit sur un registre d'auberge les noms de Louis-Philippe et de ses fils, les font suivre de ces mots : « *Qu'ils reposent en paix !* (1) »

Louis-Philippe et ses fils furent miraculeusement préservés ; mais on sait combien de victimes tombèrent autour d'eux, de toutes les classes, de tous les rangs, de tous les âges. L'horreur fut générale

(1) Victor de Nouvion, *Histoire du règne de Louis-Philippe Ier*, t. III, p. 501.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

et profonde; un sentiment unanime éclatait; c'était le cri général qu'un devoir impérieux commandait de mettre un terme aux attaques, aux provocations, aux manœuvres, qui suscitaient de tels forfaits, et infligeaient à la société de tels périls. Le mal, c'était la provocation continue, tantôt audacieuse, tantôt astucieuse, au renversement de l'ordre établi. Pour atteindre ce but, un parti incorrigible s'arrogeait le droit de tenir et de remettre incessamment toutes choses en question, les bases mêmes de la société comme les actes de son gouvernement, le droit primitif et fondamental des pouvoirs publics aussi bien que leur conduite.

C'est pour attaquer et vaincre dans son principe ce qu'il regardait justement comme une prétention anarchique, après l'avoir vaincue dans sa conséquence matérielle et armée, l'insurrection, que le gouvernement proposa aux Chambres, le 4 août 1835, les lois qui sont restées connues sous le nom de *lois de septembre*. Ces lois, dont nous donnerons le texte ailleurs, qualifiaient d'attentat à la sûreté de l'État toute attaque contre le principe et la forme du gouvernement établi en 1830, lorsque cette attaque avait pour but d'exciter à la destruction ou au changement du gouvernement. Elles sanctionnaient et garantissaient l'inviolabilité constitutionnelle du roi en punissant quiconque ferait remonter jusqu'à lui la responsabilité ou le blâme des actes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de son gouvernement. Elles prenaient des précautions précises contre les divers moyens de dissimuler ces délits et d'en éluder la peine tout en les commettant. Elles réglaient, dans les limites et selon les conditions générales instituées par la Charte, les peines attachées aux délits, les juridictions appelées à les connaître, et les formes de la procédure, de façon à assurer l'efficacité et la promptitude de la répression.

Nous n'avons pas besoin de rappeler les débats, les clameurs, que soulevèrent ces lois dans les Chambres et au dehors. M. Sauzet, alors président de la chambre des députés, les accusait d'inconstitutionnalité. Royer-Collard, dans cette circonstance, se sépara de ses amis, et se constitua le défenseur du jury, qu'il disait *destitué* par cette législation; du pays, en qui l'on devait avoir confiance, et qui ne méritait pas d'être la victime de ces *actes de désespoir* qui devaient porter une atteinte mortelle à la liberté, à « cette liberté dont nous semblions avoir perdu l'intelligence et le besoin. » M. Guizot lui-même, qui eut aux lois de septembre la part que l'on sait, convient franchement de l'effet qu'elles produisirent. Et pourtant, s'écrie cet homme d'Etat, dont la rigidité souleva des antipathies si violentes, mais dont personne ne saurait contester la haute raison, « pour tout esprit libre et ferme, il n'y avait rien là que de conforme aux traditions des na-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tions civilisées et aux règles du commun bon sens. C'est une dérision de réclamer au nom de la liberté de l'esprit humain le droit de mettre incessamment en question les institutions fondamentales de l'Etat, et de confondre les méditations de l'intelligence avec les coups de la guerre. Il faut à toute société humaine des points fixes, des bases à l'abri de toute atteinte; nul Etat ne peut subsister en l'air, ouvert à tous les vents et à tous les assauts..... Et quand la limite a été posée entre la discussion scientifique et la guerre politique, c'est un devoir pour le législateur de ne pas se contenter de défenses vaines, et d'opposer aux assaillants des remparts solides.

» Les lois de septembre n'inventèrent, pour réprimer les délits dont elles proclamaient la gravité, aucune pénalité inouie et repoussée par nos mœurs, aucune juridiction nouvelle et qui parût prédestinée à la rigueur ou à la servilité. Les modifications apportées dans la procédure n'avaient d'autre objet que d'assurer la prompte répression du délit, sans enlever aux accusés aucun de leurs moyens de défense. Les lois de septembre ne portaient nullement les caractères de lois d'exception et de colère; elles maintenaient les garanties essentielles du droit, tout en pourvoyant aux besoins accidentels et actuels de la société : définitions, juridictions, formes, peines, tout y était combiné, non pour frapper des ennemis,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mais pour que la justice publique fût puissante et suffît pleinement à sa mission, en conservant son indépendance et son équité (1)... »

Quoi qu'il en soit, les esprits, dans cette grave question, se trouvèrent partagés, et parmi les partisans du gouvernement, plusieurs regardèrent les lois nouvelles comme un remède impuissant et funeste. Dans le camp ennemi, elles soulevèrent une irritation qui n'était pas encore apaisée en 1848; la presse blessée s'en était fait une arme contre la monarchie de Juillet. Aujourd'hui, nous ne voudrions pas dire qu'on les regrette : la presse a, pour cela, trop le sentiment de sa force; mais tout du moins est-on bien revenu sur leur compte, et non pas sans raison. La législation de septembre était sévère, en effet, mais c'était seulement la liberté de l'injure qu'elle ôtait à la presse; elle lui laissait pleine et entière la liberté de discussion; elle se proposait sincèrement pour but de maintenir la liberté en réprimant, ou plutôt en supprimant des abus devenus intolérables, et nous ne craignons pas de le dire, après l'expérience faite, la presse n'a peut-être jamais été plus réellement libre, dans le sens favorable du mot, que sous l'empire de cette législation.

Ce qu'il faut bien reconnaître dans tous les cas,

(1) *Mémoires*, t. III, p. 311.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

c'est que les lois de septembre n'entravèrent en aucune façon le développement du journalisme. A quelques mois de là, en effet, éclatait, dans le sein même de la presse, une révolution qui devait avoir sur ses destinées plus d'influence que toutes les lois passées et futures : nous voulons parler de l'avénement du *journal à quarante francs*. Jusque-là le prix élevé des journaux en avait fait comme un objet de luxe, et le peuple, qui ne pouvait prélever *quatre-vingts* francs sur son salaire annuel, était, pour ainsi dire, hors du journalisme. Cependant, depuis la révolution de 1830, un grand mouvement s'était opéré dans le sens démocratique : le cens électoral avait été abaissé, la pairie avait cessé d'être héréditaire, la royauté avait été élue, tout s'était démocratisé; seule, la presse, plus démocratique par l'idée que les autres institutions, restait obstinément aristocratique dans sa constitution. C'était là une sorte d'anomalie, un contre-sens, qui frappait tous les bons esprits, contre lequel protestaient tous nos grands publicistes. *La presse à bon marché* pouvait seule, de l'avis de tous, traverser l'opacité des masses, et achever l'éducation constitutionnelle du peuple.

En 1835, d'après un document statistique de l'administration des postes, la presse centrale se composait de vingt journaux, qui comptaient ensemble dans les départements 50,200 abonnés,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dont 9,000 pour les journaux ministériels et 41,200 pour les journaux de l'opposition. En ajoutant, si l'on veut, 20,000 pour Paris seul, ce qui sera évidemment exagéré, on aurait un total de 70,000 abonnés pour une population de 35 millions !

Mais comment mettre les journaux à la portée des masses ? C'était là un problème difficile, s'il en fut, qui pouvait même paraître insoluble quand on considérait, d'une part, la fiscalité de la législation à l'égard de la presse périodique, et, de l'autre, le peu d'étendue et de profondeur de l'instruction primaire en France. On sait comment M. Emile de Girardin le résolut, en créant le journal la *Presse* à *quarante* francs, c'est-à-dire à moitié prix des autres journaux, et, ce qui était plus étonnant, à un prix de beaucoup inférieur au prix de revient. La combinaison reposait sur les annonces, qui, mieux exploitées qu'elles ne l'avaient été jusqu'alors, appelées d'ailleurs en plus grand nombre par la plus grande publicité qu'obtiendrait infailliblement le journal à quarante francs, devaient donner un produit suffisant pour couvrir une partie des frais et constituer un notable bénéfice.

C'est le 1er juillet 1836 que la *Presse* parut sur le « Sinaï de la publicité, au milieu des éclairs et du tonnerre. » Grande en effet fut l'émotion dans le camp de l'ancienne presse, qui ne pouvait voir de bon œil une révolution menaçant sa prospérité,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

son existence même. Il n'y eut qu'une voix pour critiquer les calculs du fondateur de la *Presse* et contester ses prévisions. Une vive polémique s'établit à ce sujet; les journaux, cela devait être, furent unanimes pour combattre l'innovation et la déclarer impossible; le doute se passionna, la discussion alla jusqu'à l'injure, jusqu'au duel même. Et chose étrange! ce fut un journal démocratique, le *Bon Sens,* que l'on vit à la tête de ce mouvement, dans lequel se laissa fatalement entraîner Armand Carrel, qui crut ne pouvoir pas rester spectateur impassible d'une querelle commencée par un journal de son parti.

Nous ne voudrions pas affirmer que les beaux sentiments mis en avant par ceux qui se donnaient la mission de démocratiser la presse fussent purs de tout alliage; mais, si cette réforme fut le résultat d'une spéculation, il faut avouer que ce fut une spéculation bien entendue; disons mieux, si jamais innovation eut sa raison d'être, ce fut celle-là. Le succès, d'ailleurs, un succès ainsi grand que rapide, vint lui donner raison, et, bon gré mal gré, ses plus obstinés détracteurs furent entraînés dans la voie nouvelle.

En 1836, le nombre des feuilles timbrées à Paris pour le service des journaux n'était que de 42 millions; en 1846, il était de 80 millions; et le nom-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bre des abonnés aux journaux parisiens, de 70,000, s'était élevé à près de 200,000 (1).

Matériellement parlant, le problème de la presse à bon marché était donc victorieusement résolu. Il demeura bientôt prouvé que la publicité politique et la publicité commerciale, réunies dans un même cadre, pouvaient se prêter l'une à l'autre une puissante assistance, favorable à leur mutuel développement; qu'en fondant le bon marché sur le produit des annonces, ce produit s'accroîtrait en raison de la plus grande publicité résultant du bon marché; qu'on obtiendrait ainsi une plus ample diffusion de la vie politique dans les couches sociales où elle n'avait pas encore pénétré, une vaste publicité mise au service du commerce et de l'industrie, enfin une large rémunération pour les capitaux engagés dans l'entreprise. Mais, nous l'avons dit, à entendre les apôtres de la *jeune* presse, les conséquences de la réforme qu'ils apportaient ne devaient pas se borner à des résultats matériels et

(1) A la fin de 1846, il se publiait à Paris vingt-six journaux quotidiens.

Quatre : le *Journal de Paris*, le *Messager*, le *Corsaire-Satan* et *la France*, comptaient de 500 à 2,000 abonnés.

Huit : le *Moniteur parisien*, la *Réforme*, l'*Echo français*, le *Courrier français*, la *Démocratie pacifique*, le *Droit*, la *Gazette des Tribunaux* et l'*Entr'acte*, en comptaient de 2,000 à 3,000.

Neuf : le *Charivari*, la *Gazette de France*, le *Commerce*, la *Quotidienne*, la *Patrie*, l'*Estafette*, l'*Esprit public*, le *National*, l'*Univers*, en comptaient de 3,000 à 5,000.

Deux : les *Débats* et l'*Epoque*, en comptaient de 10 à 15,000.

Deux : *la Presse* et *le Constitutionnel* en comptaient de 20 à 25,000.

Un, *le Siècle*, en comptait plus de 30,000.

Nous ne parlons pas du *Moniteur universel*, qui était envoyé gratuitement à tous les fonctionnaires, et qui avait peu d'abonnés payants.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

financiers; ils s'en promettaient un effet moral bien autrement important. En élargissant son action, la presse, disaient-ils, devait se nationaliser davantage; transportée dans un milieu plus vaste, sa pensée devait s'agrandir, comme sa mission. Ces espérances, malheureusement, furent loin d'être réalisées. La presse à bon marché ne pouvant vivre que par les annonces, les annonces devinrent sa grande, pour ne pas dire son unique préoccupation. Pour en obtenir une somme suffisante, il lui fallait conquérir un grand nombre d'abonnés. Or la politique, qui jusque-là avait été l'essence des journaux, la politique, nourriture devenue fort creuse et de moins en moins goûtée, n'était plus un appât suffisant; elle ne pouvait faire vivre longtemps le journalisme dans les conditions nouvelles où il s'était placé. Il chercha donc, à côté des lecteurs politiques, de nouveaux lecteurs, des lecteurs *littéraires,* si l'on peut dire ainsi. Le feuilleton revêtit alors une forme toute nouvelle : avant cette époque, la critique littéraire et artistique en avait fait à peu près tous les frais; il devint bientôt toute ou presque toute la littérature française.

L'expédient, matériellement encore, eut un plein succès. C'est le *roman-feuilleton* qui a fait pénétrer le journal au foyer des plus modestes familles, et lui a créé tout un monde nouveau d'abonnés; c'est lui qui, ouvrant ainsi à la presse de nouveaux et

EFERUS - Recherches & Classification numériques

immenses débouchés, a facilité cette alliance de la publicité politique avec la publicité industrielle dont nous parlions tout à l'heure, et, lui assurant ainsi une nouvelle source de revenus, a rendu possible le bon marché de l'abonnement. Mais, une fois engagés dans cette voie, les journaux abdiquèrent de plus en plus leur ancienne autorité sur les esprits; devenus tributaires de la foule, ils eurent plus de souci de l'amuser que de l'instruire. Tout ce qui, jusque-là, avait plus ou moins constitué, ce qui semblait devoir constituer l'essence du journal : la discussion des affaires publiques, le développement des principes qui servent de liens aux divers partis, l'appréciation politique des hommes, des choses et des faits, tout cela ne fut plus considéré, au point de vue du succès, que comme des éléments secondaires, dont l'importance s'effaçait devant celle des œuvres de pure imagination. La critique littéraire elle-même dut se retirer devant le nouveau venu, consignée d'ailleurs qu'elle était à la porte du journal par le fermier des annonces, qui n'autorisait, pour les articles de librairie, que la publicité qui lui rapportait, la publicité à tant la ligne.

Et l'on sait trop, je n'ai pas besoin d'en parler, jusqu'à quel degré d'immoralité, à la fois, et de stupidité, devait se ravaler cette littérature à la toise.

Il faut donc en convenir, ce n'était pas sans fon-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dement que les adversaires de la nouvelle presse lui reprochaient de changer en un trafic vulgaire ce qui était une magistrature, presque un sacerdoce, de livrer à la spéculation la place que réclamaient la philosophie, l'histoire, les arts, la littérature, tout ce qui élève, en le charmant, l'esprit des hommes. Nous ne voudrions pas blâmer la presse d'avoir accru son domaine de ces nouvelles richesses, nous croyons qu'il est dans son rôle de ne négliger aucun moyen d'action sur les esprits; mais, si elle pouvait, dans certaines bornes, emprunter à l'industrie, elle ne pouvait se faire industrie elle-même sans se suicider. « Il eût été digne, — c'est un écrivain du *Siècle* qui parle, — il eût été digne du journal de n'employer son influence qu'à éclairer et à moraliser cette multitude de lecteurs nouveaux qu'il avait su conquérir. Malheureusement il arriva que le journal ne se sentit point obligé par sa prospérité croissante ni par ses brillantes destinées, qu'il se mit à la suite de son public, au lieu de le diriger, qu'il développa l'esprit d'industrialisme au lieu du sentiment moral, et qu'il donna lui-même des exemples d'un mercantilisme encore inconnu. Ainsi non-seulement le journal abdiqua son autorité naturelle et légitime, mais il corrompit le public autant qu'il s'en laissa corrompre. »

Nous ne partageons certes pas l'injuste réproba-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

tion qui ne veut voir aujourd'hui dans les journaux qu'une spéculation sur la crédulité publique, et dans les journalistes que des organes plus ou moins intéressés des factions ou du pouvoir; mais il faut bien convenir aussi que le journal n'est plus ce qu'il était autrefois, une œuvre sérieuse, née d'une pensée politique, et représentant une opinion plutôt que des intérêts. « Aujourd'hui, a dit un charmant esprit, enlevé trop tôt pour le journalisme, dont il était une des plus chères espérances, aujourd'hui les journaux sont des bulletins, des éphémérides, des affiches; ce ne sont plus des influences et des foyers d'opinion. On les lit pour savoir l'événement de la veille, le titre de la pièce nouvelle, le cours de la rente et les maisons à vendre. Ils rassemblent autour d'eux une multitude d'oisifs qui les regardent voguer au milieu des écueils, comme sur le bord de la mer les promeneurs suivent de l'œil les barques par le gros temps. Mais entre eux et la foule, le lien, lien fragile ! c'est l'intérêt de la curiosité. Ils ne sentent plus dans l'air circuler, comme jadis, ces courants d'électricité morale qui les mettaient sans cesse en communication avec des amis invisibles, et les rares signaux qu'ils font ressemblent à ceux du câble transatlantique depuis ses derniers malheurs. Ce n'est pas que les journaux parlent plus mal, ni même qu'ils ne parlent plus : ils ont baissé la voix, pour ne pas se la casser; mais comme il y

EFERUS - Recherches & Classification numériques

a un grand silence, on les entendrait encore, si on les écoutait avec la sympathie de leur ancien public. Quand on s'aime, comme dit le proverbe, on se comprend à demi-mot. Mais en politique on n'aime plus. Comptez les cœurs qui battent encore ! Et puis qu'est devenu l'antique abonné, l'abonné de père en fils, cet homme respectable, marié à son journal, sous le régime touchant de la communauté spirituelle ? De jour en jour il disparaît et abandonne la place à une clientèle flottante, qui arrive aujourd'hui, qui part au bout de six mois, et qui ne forme pas plus un public aux journaux, que des voyageurs qui passent dans une ville n'en sont les habitants (1).

Le succès même du journal, succès en vérité plus apparent que réel, ne pouvait manquer de le livrer en proie à la spéculation, qui trouvait, d'ailleurs, dans les reproches adressés à la nouvelle presse une sorte de prétexte. Elle entassa des montagnes de calculs sur des montagnes de raisonnements, et elle accoucha du *journal encyclopédique,* sous la figure pantagruélique de *l'Epoque,* de bruyante mémoire, qui devait, à l'entendre, absorber tous les journaux spéciaux. Le raisonnement sur lequel s'appuyaient

(1) H. Rigault, feuilleton du *Journal des Débats* du 28 octobre 1858, *Revue de quinzaine*. On sait comment H. Rigault avait rajeuni et renouvelé ce genre déjà vieux sans être ancien, et l'avait rendu intéressant de frivole — pour ne pas dire pis — qu'il était jusque là.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les inventeurs du journal encyclopédique ne laissait pas d'être spécieux. La politique, disaient-ils, a longtemps été seule en possession du journal; la littérature a voulu, à son tour, participer aux avantages de ce merveilleux instrument de propagation, et depuis que le feuilleton est devenu quotidien, on a réellement deux journaux en un seul. Mais, en dehors de la politique et de la littérature, il est pour chacun de nous d'autres intérêts, d'autres besoins, en raison de notre profession ou du rang que nous tenons dans le monde; il est, par conséquent, d'autres éléments qui demandent à se faire jour dans la publicité périodique, et pour lesquels, vu l'insuffisance du cadre des journaux, il a dû se créer des organes particuliers, qui imposent à l'abonné une double dépense. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, les matières judiciaires, qui intéressent les affaires d'un très-grand nombre de citoyens et la curiosité de tous, alimentent en France une trentaine de journaux : n'est-il pas évident qu'une feuille politique et littéraire, disposant d'un espace suffisant, pourrait les rattacher à son domaine au grand avantage du public, ainsi dispensé d'un double abonnement ? Bref, l'idée fondamentale de *l'Epoque* reposait sur ceci, qu'elle trouvait fort simple : dispenser les lecteurs de recourir aux journaux spéciaux, et leur donner à la fois non-seulement le journal politique de leur opinion, mais encore le

EFERUS - Recherches & Classification numériques

journal spécial de leur profession : à l'avocat, le journal des tribunaux; au négociant, le journal du commerce; au militaire, le journal de l'armée; au professeur, le journal de l'instruction publique, etc. L'Epoque, en un mot, voulait faire entrer dans son cadre toutes les matières qui font le sujet d'une publication spéciale, et « envoyer, en quelque sorte, à chaque abonné, sans augmentation de prix, un cabinet de lecture à domicile. »

Mais il ne suffit pas, pour être autorisé à dire qu'on publie dix journaux dans une seule feuille, d'y faire dix petites cases au moyen de dix gros titres, d'imprimer un damier sur une feuille gigantesque que personne ne pourra déployer. Ce n'est point sur la grandeur du format, sur le plus ou moins grand nombre de rubriques et de compartiments, mais sur l'excellence, le nombre et la rapidité de ses renseignements, de ses informations, de ses correspondances, que doivent se mesurer la valeur et l'importance d'un journal, le but de cette noble institution étant d'agir sur l'esprit public à chaque instant et sans relâche, précisément par cette brièveté intelligente et incisive qui s'accommode aux loisirs de chacun et de chaque jour. Ce qu'on est en droit d'attendre des journaux quotidiens, ce qu'on leur demande, c'est la publicité la plus prompte et la plus impartiale donnée à tous les débats, à tous les documents, à tous les faits,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

le jugement le plus rapide et le moins passionné sur les événements, les institutions, les hommes et les choses.

Le journal encyclopédique n'était donc qu'une utopie, un leurre. Cependant l'Epoque, habilement présentée, annoncée avec le bruit qu'on sait, devait séduire la gent abonnable et trouver des chalands, ne fût-ce qu'à raison de son format. Aussi son apparition jeta-t-elle l'inquiétude parmi les autres journaux, et on les vit s'ingénier à qui mieux mieux pour résister à cette bruyante concurrence. La plupart avaient déjà agrandi leur format pour donner un plus vaste champ aux annonces; ils l'agrandirent encore pour se rapprocher de celui de l'*Époque* et faire place aux améliorations qu'ils s'empressèrent de promettre. Ils s'arrachèrent au prix de l'or les romanciers en vogue, et le grave *Constitutionnel* poussa la galanterie envers ses abonnés jusqu'à illustrer son feuilleton. Enfin les *Débats* eux-mêmes, qui s'étaient sentis assez forts pour ne pas céder au torrent de 1836, se crurent dans la nécessité de faire des concessions, et sacrifièrent au dieu du jour en ouvrant leurs colonnes au roman-feuilleton.

L'*Époque* morte, la presse rentra peu à peu dans son ancien lit. Les annonces n'ayant pas produit ce qu'on en attendait, — fort heureusement pour les abonnés, — les journaux rognèrent quelque peu

EFERUS - Recherches & Classification numériques

leur format, et relevèrent leurs prix presqu'au niveau de ce qu'ils étaient avant 1836.

Ainsi cette réforme, qui promettait tant et de si grands résultats, aboutit, en fin de compte, à ce qu'Armand Carrel avait prédit : à la démoralisation et au discrédit du journalisme, qui n'avait pu passer à travers toutes ces broussailles de la spéculation sans y laisser beaucoup de sa dignité. Pour comble de disgrâce, elle devait être reniée par son auteur : M. de Girardin, n'ayant plus rien à demander au journalisme, et trouvant une occasion de le quitter, s'empressait de la saisir, et, après vingt ans de luttes qui n'avaient pas été sans retentissement, il s'esquivait — peu bravement — du champ de bataille, sous prétexte « que le journalisme n'est pas une puissance, mais une profession, que le journal n'a plus de raison d'être en France, qu'en somme c'est un détestable instrument, et qu'il doit céder la place au livre. »

Nous ne voulons voir là qu'une boutade de la part d'un homme que l'on s'était habitué à regarder comme une sorte d'incarnation du journal. Assurément la presse, en France, a beaucoup perdu depuis quelques années de son prestige et de sa force; son rôle n'est pas ce qu'il devrait être, ce qu'il serait à désirer qu'il fût, dans l'intérêt général. Mais est-ce à dire que c'en soit fait à jamais chez nous de la liberté de la presse? que nous de-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vions faire notre deuil de cette précieuse conquête pour laquelle tant de sang a été versé? De ce que l'opinion publique s'est soulevée contre la presse, de ce qu'elle ne s'est point émue des rigueurs qui l'ont frappée, en faut-il conclure qu'elle l'ait abandonnée, qu'elle ait renoncé à jamais, parce qu'elle en paraît aujourd'hui assez peu soucieuse, à ces généreuses institutions que la France, naguère encore, se glorifiait d'avoir conquises à si grand prix? Nous nous refusons absolument à le croire.

Quelques choses qu'il ait accomplies déjà, de quelques conquêtes qu'il se puisse glorifier, le journal a beaucoup à faire encore; il a d'ailleurs un dépôt sacré à garder, et le livre, quoi qu'on en dise, ne saurait le suppléer dans cette double mission.

Et puis comment faire des livres aujourd'hui qu'on est si pressé? Et combien peu ont le temps de lire un volume! Le journal, au contraire, se fait tout à tous; appelé à gouverner le monde, il s'en empare incessamment, et par tous les moyens, grands et petits. Cette littérature militante est bien la forme usuelle, pratique, qui convient à la vie de la nouvelle génération, vie agitée, inquiète, forcée comme les plantes en serre chaude. Le journal, étant par sa nature, en dépit même des fautes qu'il commet et de l'oppression qu'il subit, initiateur et civilisateur au plus haut degré, est une des formes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nécessaires, indispensables, de l'esprit moderne; c'est l'arme naturelle de la pensée au dix-neuvième siècle. S'il y a une classe d'écrivains qu'on peut spécialement baptiser du nom de journalistes, on peut dire cependant que tous les écrivains de ce siècle, à un moment donné, ont été journalistes. Ne pas se servir du journal aujourd'hui pour défendre et propager son idée, ce serait ne pas être de son temps, ce serait s'obstiner à se servir de la framée quand on a dans les mains une carabine rayée. Le journal enfin est si bien une nécessité des temps modernes qu'il s'acclimate ou croît sous toutes les latitudes, dans le nouveau comme dans l'ancien monde. Après tout, il y aura toujours place pour le livre et pour le journal en même temps. Ces deux formes sont nécessaires; l'une de ces deux puissances n'exclut pas l'autre; chacune des deux a sa nature propre, son but distinct, ses procédés divers. Mais la presse quotidienne restera toujours le mode le plus actif et le plus puissant de circulation pour la pensée et de propagation pour les faits: c'est l'électricité appliquée au domaine de l'esprit.

—

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## II

### LES JOURNAUX

Journaux dynastiques. — Le *Journal des Débats*. La *Presse*. — Le *Constitutionnel*. Le *Siècle*.

Il y avait dans la chambre des députés, sous la monarchie de juillet, deux nuances dynastiques, qui se personnifiaient dans MM. Thiers et Guizot. Les mêmes nuances se retrouvaient dans la presse : le *Journal des Débats* et la *Presse* appartenaient à la nuance de M. Guizot, le *Constitutionnel* et le *Siècle* à celle de M. Thiers; ou encore les deux premiers étaient conservateurs, et les deux derniers représentaient l'opposition dynastique.

La révolution de juillet ne fit qu'ajouter à la puissance du *Journal des Débats,* qui, de journal d'opposition, devint, presque dès le lendemain, le défenseur le plus résolu du pouvoir, c'est-à-dire du principe de l'ordre dans la liberté. Nous n'avons pas besoin de rappeler quelle fermeté, à la fois, et quel talent, il déploya dans ce nouveau rôle. Son influence fut plus grande que jamais peut-être, grâce à sa position toute spéciale et au caractère

EFERUS - Recherches & Classification numériques

semi-officiel que lui faisaient les communications dont il avait le privilége, grâce aussi à ce culte de l'intelligence qui lui est propre, et qui lui fait chercher le talent partout où il est pour l'appeler à lui. Nous l'avons vu, le personnel de sa rédaction, dans les diverses phases de son histoire, a été le plus souvent un catalogue de célébrités. Aux noms que nous avons déjà cités s'ajoutent, durant cette période, ceux de MM. Michel Chevalier, Cuvillier-Fleury, Philarète Chasles, et vingt autres plus nouveaux qui sont présents à la mémoire de tous nos lecteurs, et que nous retrouverons.

On pourrait caractériser d'un mot le Journal des Débats, en disant qu'il est le journal historique. Chez lui, peu d'élans généreux, pas de sensibilité, ni de point de vue enthousiasme, nul goût pour les théories, peu de propension vers ce qu'on appelle aujourd'hui l'*idée,* beaucoup d'esprit, beaucoup de verve et beaucoup de talent. Il est surtout l'interprète du fait. La longue collection de ce journal pourrait presque se lire sans ennui, parce que l'événement du jour y est clairement indiqué, la question du moment habilement expliquée. On a sous les yeux le récit des événements jour par jour, heure par heure; étude curieuse, qui n'a pas la sécheresse du *Moniteur* et le parti pris systématique du livre, annales relativement impartiales, quoique empreintes çà et là des passions et des exagérations

EFERUS - Recherches & Classification numériques

du temps. Déchirez tout ce qui a été écrit sur les événements accomplis dans ces trente dernières années, et vous pourrez refaire cette histoire avec la collection des Débats.

La doctrine collective et traditionnelle de ce journal, celle qu'il a professée depuis soixante ans, c'est le spiritualisme absolu, dans le sens le plus large et le plus étendu de ce mot. L'alliance du spiritualisme chrétien et du spiritualisme philosophique, tel est son symbole, dans son expression à la fois la plus générale et la plus précise, voilà quelle est chez lui la religion de la majorité. Mais son orthodoxie n'est pas étroite, exclusive; elle s'ajuste au grand principe de tolérance et de liberté qui est le caractère essentiel et l'honneur de notre siècle; elle admet dans son sein toutes les nuances, toutes les diversités individuelles. L'hérésie même ne l'effraie pas, ne lui déplaît pas, parce qu'elle est un hommage à cet esprit d'indépendance et de liberté qu'il aime avant tout.

Lamartine, dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, a porté du Journal des Débats un jugement que je reproduirai de préférence à tous autres, parce qu'on ne saurait, celui-là, le suspecter de partialité.

« Le Journal des Débats, dit l'illustre écrivain, qui soutient les gouvernements tour à tour comme étant l'expression nécessaire des intérêts les plus essentiels et les plus permanents de la société, était

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rédigé par des hommes mûris dans le pouvoir. Il avait la gravité, l'élévation, le sarcasme dédaigneux, et quelquefois aussi la provocation poignante de la force. Il semblait régner avec la monarchie elle-même et se souvenir de l'empire. Les noms de tous les écrivains officiels qui concouraient ou qui avaient concouru, depuis M. de Fontanes jusqu'à M. Villemain, à sa rédaction, lui donnaient un prestige de supériorité sur la presse périodique plus jeune d'années et de passion. L'ampleur et l'impartialité de ses débats parlementaires, ses correspondances avec l'étranger, la sûreté et l'universalité de ses informations, en faisaient le manuel de toutes les cours et de toute la diplomatie de l'Europe. C'était la note quotidienne du cabinet des Tuileries. Les sciences, la haute littérature, la philosophie, le théâtre, les arts, la critique, se trouvaient analysés, reproduits, vivifiés, dans ses feuilletons, où la gravité n'était jamais lourde, où la futilité même était relevée par la saillie d'Aristophane ou de Sterne. Il aura été donné à peu de feuilles légères de se continuer elles-mêmes pendant plus de soixante ans, et de faire pour ainsi dire partie de l'histoire de France. »

—

La *Presse* n'était pas, comme les autres journaux, la résultante de forces collectives concourant



EFERUS - Recherches & Classification numériques

au triomphe ou à la défense d'une idée, c'était l'expression, d'une activité individuelle; c'était M. de Girardin tout entier, avec son audace, sa verve, sa passion, ses soubresauts et son inépuisable talent. Aussi a-t-il été de tout temps assez difficile de définir au juste sa ligne politique. On pourrait dire cependant qu'au fond elle représentait d'une manière plus spéciale la partie du centre droit qui n'était pas aussi exclusivement ministérielle que le reste. Elle passait pour avoir des affinités avec M. Molé.

Ce qui est incontestable, c'est que la Presse a toujours été un journal franc, hardi, entreprenant. J'ai dit que les Débats étaient le journal du fait; on pourrait dire que la Presse est le journal de l'idée: il n'était pas un système qu'elle n'examinât, pas une théorie qu'elle ne fût prête à discuter; c'était en quelque sorte le terrain neutre où se rencontraient toutes les opinions; c'était l'éclectisme appliqué au temps, le libéralisme sans ses préjugés révolutionnaires.

—

On sait l'origine, les progrès, l'étonnante prospérité du *Constitutionnel*. L'année 1830 en avait marqué l'apogée. Il n'était pas l'auteur de la révolution de Juillet, mais il en avait adopté et secondé les résultats. Autour de lui s'étaient groupés tous les éléments sains de cette révolution. Un moment,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dans les premières semaines qui suivirent le succès des trois journées, le bureau du Constitutionnel fut le vrai centre de la direction politique, le siége réel du gouvernement. Il eut alors un grand pouvoir, et on doit lui rendre cette justice, qu'il n'en n'abusa pas. Nul peut-être n'a plus contribué au rétablissement de l'ordre dans les commencements si laborieux de la monarchie de Juillet.

Mais l'exaltation subite, l'exagération même de cette puissance irrégulière, en annonçait le déclin. Devenu pouvoir politique, le Constitutionnel ne pouvait échapper à cette loi des pouvoirs en temps de révolution. Bien des causes contribuèrent à ébranler le colosse. Sa prospérité avait dès longtemps soulevé des rivalités intéressées. Sa modération dans la victoire aliénait d'anciens alliés politiques devenus républicains, et qu'il n'avait pas voulu suivre sur ce terrain périlleux. Républicains, romantiques, légitimistes, concurrents de toute sorte, formèrent une coalition formidable. Bientôt les passions s'enflammèrent, tous les moyens d'attaque parurent bons. L'inimitié fut sans bornes, la critique sans pitié. On ne lui épargna ni l'injure, ni la calomnie, ni surtout le ridicule : guerre de principes, guerre de personnes, guerre d'abonnés. On chercha à soulever l'amour-propre des lecteurs. Le principal mérite de son style, approprié à la majorité de ces derniers, avait toujours été la clarté et la simplicité :

EFERUS - Recherches & Classification numériques

on le déclara vulgaire et bas. Souscrire au Constitutionnel, ce fut désormais, pour employer le langage de ses détracteurs, prendre une patente d'*épicier*. Les nouveaux croisés prêchèrent le désabonnement au vieux journal comme un article de foi.

Des causes intérieures favorisèrent singulièrement le succès de ces attaques peu loyales. La grande prospérité du *Constitutionnel* était due particulièrement au système de la rédaction, confiée à trois littérateurs, sinon d'un talent égal, du moins d'une habileté pareille. Unis de principes, d'intentions, d'intérêts, assez forts pour résister aux entreprises de la propriété sur la rédaction, avec cela divers d'esprit et de talent, ils avaient su conserver au journal le premier élément de succès, l'unité dans la variété. Après la révolution de 1830, cette heureuse combinaison fut altérée et détruite. Evariste Dumoulin mourut presque subitement entre les bras de ses collaborateurs. Ses deux collègues, députés l'un et l'autre, ne purent donner leur temps au journal. On entra dans le régime d'un rédacteur en chef non propriétaire, qui bientôt fut débordé par la propriété. Les prétentions des actionnaires se produisant et se croisant sans aucun obstacle, l'anarchie s'introduisit par degrés dans la rédaction, qui perdit son unité, devint mobile, parfois inconséquente et fantasque, plus souvent faible et sans couleur. Etienne et Jay résistèrent longtemps

EFERUS - Recherches & Classification numériques

avec un courage auquel succédèrent enfin la fatigue et le dégoût. Guerre acharnée au dehors, guerre intestine au dedans : telle fut la situation du Constitutionnel de 1831 à 1843. La décadence se manifesta bientôt et fit en quelques années de rapides progrès. L'abaissement du prix des journaux lui porta le dernier coup.

Le nombre des abonnés, en 1830, était de près de 22,000 ; en 1837, il descendit à 6,610 ; en 1838, à 6,094 ; en 1843, il n'était plus que de 3,720. Ce fut dans cette circonstance qu'un récent actionnaire, acquéreur des actions de M. de Saint-Albin, M. Louis Véron, en provoqua la liquidation judiciaire : on sait ce qui en résulta. Une société nouvelle, dans laquelle figuraient au premier rang MM. Jay et Etienne, et qui comptait les noms les plus honorables, essaya en vain de triompher dans les enchères. La propriété du Constitutionnel, portée bien au delà de sa valeur actuelle, resta à M. Véron (15 mars 1844), qui, par des expédients hardis, parvint à ramener le journal à la vie ; mais ce succès, cette cure inespérée, ne s'obtinrent pas sans de grands sacrifices de personnes et d'opinions. L'ancien Constitutionnel avait disparu devant un nouveau journal (1).

(1) Léon Thiessé, *Essai sur Etienne.* — La propriété du *Constitutionnel,* qui faisait à peine ses frais, fut adjugée à l'heureux docteur, *au père aux écus,* au prix de 432,000 fr. Les deux actions qu'il avait acquises de M. de Saint-Albin (il y en avait quinze) avaient été payées 135,000 fr. chacune.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Ce que le Constitutionnel avait été à la Restauration, le *Siècle* le fut à la monarchie de Juillet, avec cette immense différence cependant que la pensée intime du Constitutionnel était malveillante pour la Restauration, et que la pensée intime du Siècle était bienveillante pour l'établissement du 9 août. Le Constitutionnel se faisait plus légal, moins violent, plus respectueux envers la Charte, qu'il n'était réellement : le Siècle se fait plus révolutionnaire, plus démocratique qu'il ne l'est au fond ; il a plutôt des velléités que des volontés révolutionnaires, des instincts plutôt qu'un esprit franchement démocratique. On a dit du Siècle que c'était le journal des épiciers et des marchands de vin. Ce qu'il y a de certain c'est que, grâce à ses romans et au ton général de sa rédaction, grâce aussi à sa loyauté et à son honnêteté, il s'est créé un immense auditoire parmi le public affairé des trafiquants des villes et des campagnes ; c'est lui qui a commencé l'éducation de cette classe laborieuse du pays qui a besoin d'une monnaie d'idées toute frappée et d'une valeur moyenne pour ses échanges quotidiens. Il fut, en un mot, pour la classe ouvrière, ce qu'avait été le Constitutionnel pour la bourgeoisie. Le Siècle, créé en concurrence à la *Presse,* et qui parut le même jour, était rédigé par M. de Chambolle, et inspiré par M. Odilon Barrot.

Citons encore dans ce parti le *Courrier français,*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rédigé pendant quelque temps par M. Léon Faucher, qui recevait les confidences de M. Thiers. C'est dans le Courrier que Frédéric Bastiat publia ses premiers articles sur la question du libre échange.

—

**Journaux légitimistes. — La *Quotidienne*. — La *Gazette de France*. M. de Genoude.**

Deux opinions très-tranchées partagèrent le camp légitimiste après la révolution de 1830, et se reproduisirent dans ses deux principaux organes.

Les uns, exaspérés par les humiliations infligées à la royauté et à ses défenseurs, croyaient que le plus opportun et le plus honorable était de tirer l'épée et de profiter des sympathies et des intelligences que conservait encore la royauté traditionnelle pour tenter en sa faveur une sorte de 20 mars monarchique. Cette fraction importante de l'opinion royaliste était représentée par la *Quotidienne*, dont M. de Brian avait pris la rédaction le lendemain de la révolution. Sa rédaction, renouvelée, se composait surtout de jeunes écrivains, qu'enflammaient et les ardeurs de leur âge et les ardeurs de leurs convictions.

Les autres refusaient de croire à l'efficacité des moyens matériels ; ils pensaient qu'il fallait avant tout agir sur les idées et par les idées, et qu'aucun

EFERUS - Recherches & Classification numériques

résultat ne pouvait être réalisé dans l'ordre matériel avant d'avoir été accompli dans l'ordre intellectuel et moral. La *Gazette de France* fut l'expression de cette fraction. Sans doute, tous les organes de la droite avaient senti, après la révolution de 1830, la nécessité de réconcilier le principe d'autorité avec le principe de liberté; mais la Gazette alla plus loin, elle eut un système et fonda une école. M. de Genoude, qui la dirigeait, crut que, pour attaquer le nouveau pouvoir, on ne pouvait se placer avec avantage sur le terrain du principe d'autorité, récemment renversé, et qu'il fallait s'établir sur le terrain du principe de liberté; bien plus, qu'il importait que les principes sur le terrain desquels se placerait la Gazette fussent plus larges que les principes adoptés par le gouvernement de Juillet. Ce fut l'intuition de cette vérité qui conduisit M. de Genoude à chercher dans le passé de notre histoire le système du suffrage universel pour l'opposer au suffrage restreint. C'était évidemment une tactique plutôt que l'effet d'une conviction, et l'on peut blâmer les exagérations et les emportements auxquels le rédacteur de la Gazette se laissa entraîner par l'ardeur de la polémique; mais il y déploya une activité, un courage, une fécondité de ressources, que personne ne saurait méconnaître. Les obstacles, les mécomptes, ne pouvaient le décourager. Il avait foi dans l'ascendant de ses idées, dans leur

EFERUS - Recherches & Classification numériques

efficacité souveraine, et ses illusions faisaient une partie de sa force. Dévoré d'un immense besoin d'agir, il voulait tout faire, et, quand il vit que cette conciliation de la droite et de la gauche sur laquelle il avait compté pour amener la Restauration ne s'accomplissait pas, il fonda lui-même, au prix d'immenses sacrifices, un journal de gauche, la *Nation*, qui se produisit sous les auspices de MM. Arago, Laffitte et Chateaubriand, et que M. de Genoude voulait faire marcher d'accord avec la *Gazette*, afin de donner une image de la réconciliation du principe de liberté avec le principe d'autorité; ce qui fit dire que M. de Genoude, pour tout finir, avait mis sa main gauche dans sa main droite.

On sait avec quelle fidélité et quelle ardeur les traditions de M. de Genoude ont été continuées par M. de Lourdoueix, son successeur.

La Quotidienne s'est fondue en 1847 avec deux autres feuilles de la même couleur : la *France*, qui avait pour rédacteur M. Lubis, et l'*Echo français*, et de cette fusion est née l'*Union*.

Donnons un souvenir à l'*Univers*, — fondé en 1833 par l'abbé Migne, et récemment supprimé — auquel la plume agressive de son rédacteur en chef, M. Louis Veuillot, avait fait une si bruyante réputation.

Il faut aussi mentionner la *Mode*, successivement

EFERUS - Recherches & Classification numériques

dirigée, avec une grande vivacité d'esprit, par MM. Alfred Du Fougerais et le vicomte Edouard Walsh, et où commença à se faire connaître M. de Pontmartin. Cette feuille passionnée, agressive, spirituelle, exerça sur les salons et sur les lecteurs populaires de son parti plus d'influence que ne semblerait le comporter son titre.

—

Presse démocratique. — Le *National*. Armand Carrel. — Le *Réformateur*. Le *Bon Sens*. — Le *Populaire*. L'*Atelier*. — La *Réforme*. — MM. Armand Marrast, Raspail, Louis Blanc, Flocon, etc.

Dans le parti démocratique, nous connaissons déjà la *Tribune* et ses violences; c'était moins un journal qu'une machine de guerre, un brûlot. Mais l'organe le plus élevé et le plus redoutable de l'opposition anti-dynastique dans la presse sous Louis-Philippe, ce fut le *National,* personnifié dans Armand Carrel. Au début de cette feuille, Carrel avait été un peu effacé par ses deux associés. La révolution de Juillet, en détachant du National MM. Thiers et Mignet, le démasqua en quelque sorte, et il en prit dès lors la rédaction en chef.

C'est le 30 août que Carrel fit, à ce titre, son article de déclaration. Pendant le mois écoulé, le National avait un peu flotté au hasard, ou plutôt il avait été purement gouvernemental, ce qui lui avait attiré bien des critiques de la part des feuilles plus

EFERUS - Recherches & Classification numériques

vives. Carrel commence par bien établir la situation. Il justifie ses collaborateurs de la veille d'être entrés d'emblée dans le gouvernement : « N'ayant cessé de vouloir, de demander, pour la France, la *royauté consentie* et telle qu'elle existe aujourd'hui, il serait surprenant, remarque-t-il, que les rédacteurs du National n'eussent pu, sans déméríter, s'employer à la consolidation de l'édifice dont ils peuvent passer pour avoir jeté les fondements. » Quant à lui, qui reste en dehors du gouvernement, il n'a qu'à poursuivre dans sa voie.

Le National n'a point de profession de foi à faire; son avenir est tracé par la conduite qu'il a tenue jusqu'à ce jour. Il est fier d'avoir si manifestement désiré ce qui existe, avant que personne même osât y songer. Le glorieux événement qui a porté au trône la famille d'Orléans est la réalisation de ses plus anciennes espérances. Il ne se tournera point contre un résultat auquel il a contribué de tous ses moyens, et ce serait travailler contre le nouvel ordre de choses que d'accuser avec amertume l'administration actuelle des embarras inévitables d'une position aussi difficile que la sienne.

Non seulement le National ne voit point d'opposition à faire, mais « il croit que le mieux est de s'intéresser à cette administration si entravée sur son terrain couvert de débris, de la conseiller, de la pousser avec bienveillance, de la soutenir au besoin contre de ridicules inimitiés. » Le National devait donc rester à la fois favorable au ministère et indépendant; c'était là sa ligne, et l'intention bien sin-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

cère alors, on peut le croire, de celui qui le dirigeait. Les engagements et les déviations ne vinrent que pas à pas et successivement, sur la pente glissante où il se plaçait.

Dès avant la fin de 1830 des symptômes d'impatience et d'humeur se font remarquer; il éclate le jour de la nomination du ministère Périer, qu'il qualifiera de *ministère de la paix à tout prix*. Carrel voudrait la guerre, il en attend le triomphe de ses espérances et de ses instincts les plus chers. Il sent que la royauté n'en veut pas. Il commence donc à s'aigrir et à se retourner directement contre elle; mais il ne passera décidément le Rubicon qu'en janvier 1832. Alors il ne marchande plus les termes, et le mot de *république* est lâché. Selon lui, le malentendu de 1830 est désormais consommé; le divorce est manifeste aux yeux de tous, il est irréparable, et il faut songer à se pourvoir ailleurs. L'essai d'importation du gouvernement anglais en France est pour lui, à cette date, une expérience manquée, et il se tourne en idée vers la forme de république américaine, que peut-être il ne prenait que comme une base nouvelle d'opérations et d'attaque : comment, en effet, un homme de cette intelligence aurait-il pu croire que l'importation américaine réussirait mieux en France que ne l'avait fait l'importation anglaise? Pendant toute la durée de ce ministère Périer, Carrel développa son opposition dans des

EFERUS - Recherches & Classification numériques

articles d'une chaude véhémence et d'une logique aguerrie qui constitue tout un art savant de bataille, et où il ne fut pas toujours vaincu. Nous nous bornerons à rappeler sa vigoureuse campagne contre l'hérédité de la pairie; c'est ce qu'on peut appeler sa bataille rangée, la seule qu'il ait véritablement gagnée : dans les autres actions qu'il engagea plus tard, et hors du cercle constitutionnel, il fit plutôt la guerre en chef de partisans ou de guérillas.

Dans les trois dernières années de sa vie, on voit Carrel, qui ne partageait point les idées des diverses fractions du parti socialiste, s'efforçant de maintenir une sorte d'union et de transaction entre les violents et les modérés du parti, de couvrir les dissidences profondes des doctrines; son talent ni ses qualités n'y pouvaient réussir. On sait comment il fut tué en duel; il n'avait alors que 36 ans.

Carrel mort, l'œuvre fut continuée, avec des chances inégales, par MM. Thomas, Trélat, Bastide, Armand Marrast et Duclerc. Le National était le journal de l'opinion républicaine, la pierre d'attende de la future révolution. Toutefois, la république n'étant encore pour les masses qu'un pressentiment lointain, ce journal n'avait qu'une clientèle assez restreinte. On le lisait par une certaine curiosité d'esprit qui veut connaître ce que lui réservent les éventualités, même les moins probables, de l'avenir. C'était la satire prophétique plus que la philo-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

sophie du parti républicain. Il se tenait d'ailleurs dans des limites assez indécises entre l'acceptation du gouvernement monarchique et la profession de foi de la république.

Sur la fin du gouvernement de juillet, un autre journal avait pris dans l'opinion une place étroite, il est vrai, mais plus accentuée, en face du National : c'était la *Réforme,* inspirée par Ledru-Rollin et trois ou quatre députés, et rédigée par Flocon. Ce journal représentait la gauche extrême, la révolution démocratique; il voulait refaire, dans des circonstances toutes différentes, la première République. Et même pour remuer plus profondément le peuple et recruter tous les hommes d'action à la journée de la République, il touchait quelquefois à ce qu'on nomma le socialisme, laissant entrevoir dans la révolution politique une révolution du prolétariat, du travail et de la propriété.

Parmi les feuilles de ce parti qui exercèrent quelque influence dans les premières années de la monarchie de juillet, je citerai encore :

Le *Réformateur,* fondé par un homme d'une éloquence singulière, un esprit impossible, anarchique, consumé de la double flamme de la science et des principes politiques les plus exaltés, par Raspail, qui eut pour continuateurs Marrast et Louis Blanc.

Le *Bon Sens,* fondé par Cauchois-Lemaire, auquel

EFERUS - Recherches & Classification numériques

succéda Louis Blanc. Entre autres particularités, le Bon Sens s'était imposé la loi d'admettre dans des colonnes réservées, sous le titre de *Tribune des prolétaires,* les œuvres sorties de la plume des ouvriers.

Les ouvriers du reste eurent, sous le règne de Louis-Philippe, d'assez nombreux journaux. Je citerai la *Fraternité de* 1845, organe du communisme athée et absolu; le *Populaire de* 1841, interprète du communisme mitigé; l'*Atelier,* qui prêchait, sous la direction de MM. Buchez et Corbon, l'*association volontaire de l'industrie.*

Rappelons enfin le *Journal du Peuple,* rédigé par Godefroy Cavaignac et Dupoty, et qui fut impliqué dans l'attentat Quénisset pour *complicité morale.*

—

Les *utopistes* et les *réformateurs.* —Saint-Simon. Le *Globe.* Fourier. La *Phalange.* La *Démocratie pacifique.*

Tandis que des esprits exaltés prétendaient réformer la société par le glaive, d'autres, plus réfléchis, aspiraient à la transformer par la persuasion : nous avons nommé Saint-Simon et Fourier. Au fond le Saint-Simonisme et le Fouriérisme n'ont été que des phases naturelles de la grande crise morale, sociale et politique, qui depuis le siècle dernier travaille la France et le monde, de courts météores dans cette longue tempête. Frappés de quelques-unes des erreurs de notre temps, surtout en matière d'institutions politiques, et comprenant mieux que l'école

EFERUS - Recherches & Classification numériques

radicale l'importance des principes d'autorité, de discipline et de hiérarchie, Saint-Simon et Fourier se crurent appelés à la fois à redresser la Révolution française et à la porter jusqu'à ses dernières et définitives limites.

On ne s'attend pas à trouver ici un exposé des doctrines de ces deux réformateurs; nous ne voulons dire que l'usage qu'ils firent de la presse.

Nous avons vu que la doctrine saint-simonienne avait fait son apparition dans le *Censeur,* par quelques articles signés du fils adoptif de Saint-Simon, d'Augustin Thierry. Mais l'école naissante, qui devait, quelques années plus tard, attirer à elle et absorber tant d'esprits chimériques et distingués, ne pouvait se déployer là tout à son aise, et, vers le milieu de juin 1817, on vit paraître un recueil nouveau « l'*Industrie,* ou Discussions politiques, morales et philosophiques, dans l'intérêt des hommes livrés à des travaux utiles et indépendants », qui inscrivait sur sa couverture un seul nom, celui de Saint-Simon, et qui avait pour devise ces simples mots : *Tout par l'industrie, tout pour elle.* L'*Industrie* s'arrêta à la première livraison du tome IV. Deux ans après, de janvier à avril 1819, parut « le *Politique,* ou Essais sur la politique qui convient aux hommes du XIX^e^ siècle, par MM. Saint-Simon et Thierry. » Ces deux recueils eurent peu de retentissement.

Sur son lit de mort, Saint-Simon fonda le *Produc-*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*teur,* qu'il légua, avec le dépôt de sa doctrine, à son disciple favori, Olinde Rodrigues. Autour de cette feuille, d'abord hebdomadaire, puis mensuelle, se groupèrent de jeunes hommes qui sympathisaient plus ou moins avec les idées saint-simoniennes; nous nommerons MM. Auguste Comte, Bazard, Enfantin, Buchez, Cerclet, et un écrivain qui devait s'illustrer dans une autre voie, Armand Carrel. Cette petite pléiade, mi-philosophique, mi-politique, mit d'abord prudemment de côté la partie religieuse du système de Saint-Simon, et ne parut préoccupée que d'en développer la partie scientifique et industrielle.

Le *Producteur* n'eut qu'une assez courte existence; mais, par le ton élevé de sa rédaction et par la hardiesse de sa critique sur l'état social, il avait attiré l'attention. De nouveaux adeptes, parmi lesquels MM. Michel Chevalier, Carnot, Barrault, Ch. Duveyrier, Talabot, etc., etc., étaient venus grossir le petit noyau de l'église naissante. Bientôt elle put ouvrir une chaire pour l'enseignement oral du *nouveau christianisme,* et, pour sa propagation, elle créa une nouvelle feuille, l'*Organisateur*.

Les choses en étaient là quand survint la révolution de Juillet. L'esprit de vertige qui s'empara alors des jeunes intelligences poussa vers le saint-simonisme de nouvelles et précieuses recrues. Des officiers, des ingénieurs, des poètes, des musiciens,



EFERUS - Recherches & Classification numériques

des économistes, des banquiers, des élèves de l'école polytechnique, embrassèrent avec enthousiasme la mission de refaire la société. Tout était sincère et généreux dans leur dévouement, chacun apportait à l'œuvre commune une partie de sa fortune, il y eut des dons considérables, l'argent abonda. C'est dans ces circonstances qu'ils acquirent de Pierre Leroux, dont les opinions philosophiques avaient de grandes affinités avec la doctrine de Saint-Simon dans sa première phase, le journal le *Globe,* ce vieil engin de publicité abandonné sur le champ de bataille par ses rédacteurs, devenus des hommes de gouvernement. Le Globe transformé devint, sous la direction de M. Michel Chevalier, l'organe passionné, souvent éloquent, du nouveau christianisme. Il commença à paraître le 18 janvier 1831 ; il portait pour sous-titre : *Journal de la doctrine de Saint-Simon ;* au-dessous se lisaient les mots cabalistiques du nouvel évangile : *Religion, science, industrie, association universelle ;* puis cette épigraphe : *Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration morale, intellectuelle et physique, de la classe la plus nombreuse de la société.*

Ce fut le moment des plus nombreuses affiliations. Les imaginations en quête d'un avenir social, les âmes fatiguées du néant des spéculations rationalistes, les esprits amoureux de nouveauté, venaient s'enrôler sous les bannières de la nouvelle

EFERUS - Recherches & Classification numériques

doctrine. Il suffira de nommer MM. Pierre Leroux, J. Reybaud, Emile Péreire, Guéroult, etc.

On sait la triste fin du Saint-Simonisme, condamné par les tribunaux, tué par le ridicule; les apôtres et les disciples se dispersèrent, mais comme les grains de la grenade qui éclate, pour aller fructifier partout où les porta le vent. Cette phalange d'hommes d'élite ont, tous ou presque tous, surgi depuis dans la finance, les lettres et les arts, avec une incroyable vigueur et un génie pratique qu'on était bien loin de leur supposer.

Le Fouriérisme commença à se produire au moment où le Saint-Simonisme disparut. Plus prudent, il sut éviter les démêlés avec le Code, et put ainsi fournir librement sa carrière. Les adeptes lui étaient venus d'abord assez lentement; mais il avait fait, vers 1830, une importante recrue dans la personne de Victor Considérant, ancien élève de l'Ecole polytechnique, puis capitaine de génie, qui déploya une grande ardeur à propager la nouvelle doctrine, surtout par son côté industriel.

Le premier organe de l'école phalanstérienne fut le *Phalanstère,* qui succomba après l'échec d'une tentative de phalanstère. Peu de temps après, Considerant fit paraître la *Phalange,* et les travaux de propagande recommencèrent.

Quand Fourier mourut — 9 octobre 1837 — il

EFERUS - Recherches & Classification numériques

laissa des disciples nombreux et enthousiastes, qui reconnurent Victor Considérant pour chef. L'école prit de nouveaux développements dans les années qui suivirent. A mesure que les espérances exagérées de réformes et d'améliorations que la révolution politique de 1830 avait fait naître se dissipèrent au contact de l'expérience, les esprits aventureux se rallièrent à l'idée d'une révolution sociale, sans être bien d'accord sur les principes de sa réalisation. Bientôt la *Phalange* ne suffit plus à l'essor des idées fouriéristes; l'école sociétaire, qui s'était constituée en corporation propagandiste, fit paraître un journal quotidien, la *Démocratie pacifique*. Dans cette nouvelle feuille, les disciples de Fourier s'attachèrent principalement à mettre en relief le côté économique et relativement raisonnable des idées du maître, renvoyant à des améliorations successives la réalisation complète de l'harmonie sociétaire. Ainsi présenté, le Fouriérisme n'était plus qu'une simple question de progrès social à débattre théoriquement, et il conserva ce caractère jusqu'à la révolution de 1848, dans laquelle il sombra.

—

L'école religieuse. — Le *Défenseur*. Le *Correspondant*. Le *Mémorial religieux*. — L'*Avenir*. Lamennais.

Pendant que dans le *Globe* les Saint-Simoniens parlaient de régénérer la société, Lamennais, avec

EFERUS - Recherches & Classification numériques

bien plus d'autorité, de science, et non moins d'éclat, parlait dans l'*Avenir* de régénérer l'Eglise. Nous aurions voulu pouvoir tracer ici au moins une esquisse de cette grande figure, mais l'espace nous manque absolument, et nous devons nous borner à l'indication sommaire des journaux qu'il anima de son souffle puissant.

Nous savons la part que Lamennais prit à la rédaction du *Conservateur*. A la disparition de cette feuille, il fonda, avec quelques-uns de ses amis, le *Défenseur,* qui devint le champion ardent, passionné, et pour ainsi dire officiel, de sa philosophie. Il y eut pour collaborateurs MM. de Bonald, Saint-Victor, Genoude, le cardinal de la Luzerne, plusieurs autres hommes distingués, et quelques *inconnus,* parmi lesquels se plaçait le chantre des *Méditations,* Lamartine, alors à l'apogée de sa gloire, dans une lettre qu'il écrivait à M. de Maistre, dont il se proclamait le disciple, pour le supplier d'accorder le concours puissant de sa plume à la nouvelle revue, « qui sera dans le même sens que le *Conservateur,* mais dépouillée le plus possible des rêveries constitutionnelles. »

On sait comment, sur la fin de la Restauration, les prétentions croissantes du clergé, ses envahissements, son imprudente immixtion dans les affaires administratives et politiques, ses menées et son influence, toujours et partout hostiles à la li-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

berté, avaient soulevé contre lui l'opinion libérale; l'antagonisme prenait tous les jours un caractère plus acerbe. Alors, comme en un jour de péril suprême, fut fondée l'*Association pour la défense de la religion catholique*. A la tête de cette association, lui donnant l'impulsion, l'animant de toute la violence de son zèle, était Lamennais. Elle procédait en quelque sorte du *Catholique*, fondé dans le même but, en 1826, par le baron d'Eckstein. Le 10 mars 1829, elle fit paraître le *Correspondant*, destiné à servir de lien entre les membres de l'association, en même temps que de défenseur aux idées et aux intérêts catholiques. Cette feuille, à la fois religieuse, politique, philosophique et littéraire, avait pour rédacteurs, outre Lamennais, MM. de Carné, Cazalès, l'abbé Foisset et Riambourg. Son esprit était tout entier dans sa devise : *Liberté civile et religieuse*. Le principe du grand mouvement qui allait se développer était là. Elle avait inscrit parmi les articles de son symbole la royauté traditionnelle.

Mais bientôt Lamennais et une partie de cette jeunesse ardente qui, dans l'école catholique, le reconnaissait pour chef, avait rompu dans le fond du cœur avec la monarchie traditionnelle. Cependant, si les liens qui unissaient les deux écoles catholique et religieuse à l'époque où MM. de Maistre, de Bonald, Chateaubriand, et, après eux, Lamennais,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les conduisaient dans les mêmes voies, s'étaient bien relâchés, elles se rencontraient encore ensemble dans le *Mémorial catholique*. Quand la révolution de Juillet éclata, le Mémorial, qui existait depuis 1824, cédant à la loi commune qui poussait toutes les idées à prendre leur forme la plus tranchée, ne tarda pas à se dissoudre. Le comte O'Mahony, qui représentait l'élément monarchique dans cette feuille religieuse, se sépara de Lamennais, et alla fonder l'*Invariable de Fribourg*, tandis que celui-ci, avec le concours des abbés Gerbet, Lacordaire, Rohrbacher, des comtes de Caux et Montalembert, de MM. Daguère et d'Ault-Dumenil, fondait l'*Avenir*, organe d'une école de démocratie chrétienne.

L'Avenir fut le manifeste politique de Lamennais, l'expression pratique de sa philosophie. Les deux dogmes dont elle se composait s'y montrèrent à découvert et furent poussés à l'extrême. L'autorité religieuse y fut proclamée comme la seule souveraine légitime, l'autorité royale fondée sur la tradition historique fut traitée de tyrannie, attaquée, accusée comme un obstacle à la souveraineté du genre humain, personnifiée dans l'Eglise. Il demandait donc la liberté de religion, pleine, universelle, sans distinction comme sans privilége, c'est-à-dire, pour les catholiques, la totale séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce qui impliquait la suppression du budget ecclésiastique et l'indépendance ab-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

solue du clergé dans l'ordre spirituel. Et comme fondement nécessaire de leur système, les rédacteurs de l'*Avenir* réclamaient la liberté absolue de la presse et la liberté illimitée d'association et d'enseignement. Sous ce rapport, on aurait eu peine à les distinguer, par le langage et les principes, des révolutionnaires les plus ardents.

L'Avenir fut condamné par la cour de Rome, et les collaborateurs de Lamennais se soumirent; mais lui resta debout et toujours le même sur les ruines de son ancien système; les passions politiques prirent la place des passions théologiques et le pontificat du peuple fut substitué au pontificat de Rome, voilà tout.

Quelques années après, Lamennais rédigea encore un autre journal, le *Monde*, que son talent ne réussit point à faire vivre; il prêta ensuite sa collaboration à la *Revue du Progrès politique, social et littéraire*, de Louis Blanc.

La révolution de Février raviva un instant toutes ses espérances et toutes ses ardeurs. On le vit, athlète infatigable, malgré l'âge et les maladies, descendre un des premiers dans l'arène; mais ses illusions ne furent pas de longue durée, et le *Peuple Constituant*, « commencé avec la République, finit avec la République » (27 février - 11 juillet), réduit au silence par le rétablissement du cautionnement. « Il faut aujourd'hui de l'or, beau-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

coup d'or, pour jouir du droit de parler, — disait tristement ce vétéran de la presse dans un éloquent adieu où il stigmatisait la *réaction,* — nous ne sommes pas assez riches. Silence au pauvre ! »

Un autre réformateur eut encore, vers le même temps, sa petite part dans l'attention publique ; nous voulons parler de l'abbé Châtel, qui, lui, bornait son ambition à faire un catholicisme français. L'Eglise française eut plusieurs organes dans la presse, mais des organes sans retentissement, le *Bon Pasteur,* le *Catholique français ou la Religion de la raison,* le *Réformateur religieux,* la *Religion naturelle,* etc.

—

Journaux divers. — Petits journaux. — Revues. — *Journal de Paris,* le *Temps,* la *Patrie.* — Journaux napoléoniens. — Le *Charivari,* le *Corsaire.* — *Revue des Deux Mondes, Revue de Paris, Revue indépendante.*

Rappelons, à des titres divers :

Dans le parti de la résistance, le *Journal de Paris,* que Fonfrède, le vigoureux champion de la maxime opposée à celle de M. Thiers, avait réussi pour quelques jours à galvaniser.

Dans le tiers-parti, le *Temps,* qui, dès avant l'*Epoque,* avait voulu être un journal encyclopédique, et qui, malgré d'ingénieuses combinaisons, malgré la collaboration d'écrivains éminents et le



EFERUS - Recherches & Classification numériques

concours d'un grand nombre de députés, malgré le courage et l'activité de son fondateur, M. Jacques Coste, succomba après avoir dévoré plus d'un million de capital à ses actionnaires.

Nous devons encore, à cause de son âge, une mention à la *Patrie,* fondée en 1841 par M. Pagès (de l'Ariége), avec primes de librairie. Elle se mourait quand M. Boulé, son imprimeur, l'acheta, et en fit un journal du soir. En 1844 elle fut adjugée, moyennant 200 francs, à M. Delamarre, qui l'a conduite, par toute sorte de chemins détournés, dans la voie où elle marche aujourd'hui avec un assez grand succès, pécuniairement parlant.

Le parti napoléonien eut aussi ses organes, dans cette mêlée d'opinions : la *Révolution de* 1830 et le *Capitole*, autour duquel il se fit un certain bruit. Il eut un moment le *Commerce,* qui devint plus tard, sous la direction de M. de Lesseps, un journal d'opposition d'une nuance douteuse, entre la nuance républicaine du *National* et celle de la gauche dynastique.

Dans la petite presse, il nous suffira de nommer le *Charivari,* ce pamphlet périodique plein de tant de verve et de malice, qui joua, contre le gouvernement de Juillet, mais avec plus d'esprit et de gaieté, le même rôle que le *Figaro* avait joué contre le gouvernement de la Restauration. On sait avec

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quel bonheur MM. Altaroche, Albert Clerc, Louis Huart, Taxile Delord, Clément Carraguel, Laurent Jan, résolurent le difficile problème d'avoir de l'esprit tous les jours.

Le Charivari fut fondé en 1831 par M. Charles Philippon, qui créa encore la *Caricature,* dont le crayon n'était pas moins acéré que la plume des *hommes d'Etat du* Charivari.

Le *Corsaire,* aujourd'hui défunt, datait de 1823. Il subit de nombreuses interruptions et transformations. Il était devenu dans les derniers temps de la monarchie, sous le nom de *Corsaire-Satan,* et sous la direction d'un vieux journaliste, M. Lepoitevin Saint-Alme, une sorte de collége d'adultes, où une foule de débutants littéraires, de *petits crétins*, comme les appelait leur directeur, s'exerçaient à toutes les malices de la plume. Un grand nombre de littérateurs aujourd'hui célèbres ont passé par les bureaux de rédaction de l'ancien Corsaire : Alphonse Karr, Léon Gozlan, Méry, Louis Reybaud, Paul de Musset, Arnould Frémy, Jules Sandeau, Théodore de Banville, Murger, Champfleury, Alexandre Weill, et beaucoup d'autres.

—

Il y eut pendant ces dix-huit années un assez grand nombre de revues, et deux ou trois d'une valeur réelle. Une, surtout, est parvenue à prendre

EFERUS - Recherches & Classification numériques

parmi les recueils européens du même genre une place considérable, et c'est aussi la seule qui ait persisté jusqu'à nos jours : j'ai nommé la *Revue des Deux-Mondes*. L'origine de ce recueil célèbre, qui eut pour fondateur MM. Ségur-Dupeyron et Mauroy, remonte au milieu de 1829; mais il cessa de paraître au bout d'une année, et c'est seulement de 1831 que date son existence régulière. M. Buloz en devint alors rédacteur en chef, et c'est surtout aux efforts de cet homme habile et persévérant que la Revue des Deux-Mondes doit son grand succès. Jusque-là les correspondances étrangères l'avaient en grande partie alimentée. Sans en exclure cet élément, M. Buloz en fit surtout une revue littéraire et philosophique. Pour cela il s'adressa aux hommes jeunes et déjà en renom, aux écrivains et aux poètes que lui désignait leur plus ou moins de célébrité : MM. Sainte-Beuve, Victor Hugo, Alfred de Vigny, bientôt Alfred de Musset, George Sand, dès que ce talent eut éclaté, et, au milieu de tout cela, Balzac et Alexandre Dumas. Dans ses premières années, la Revue eut plutôt le caractère d'un *Magazine;* les artistes et les poètes dominaient. Mais bientôt l'atmosphère politique s'éclaircissant, en même temps que la fièvre publique s'apaisait, et les tendances littéraires ayant repris le dessus, l'élément critique commença à se dégager, à se poser avec indépendance à côté des essais d'art et de

EFERUS - Recherches & Classification numériques

poésie qu'on insérait parallèlement, et, depuis, à travers les nombreux incidents d'une course déjà longue, la Revue a fait de constants et d'heureux efforts pour se fortifier, pour s'améliorer, pour réparer, par l'importance des travaux en haute politique, en critique philosophique et littéraire, en relations de voyages, en études et informations sérieuses de toute sorte, ce qu'elle perdait peu à peu en caprice et en fantaisie. Parmi les rédacteurs attitrés, si je puis ainsi dire, de la Revue des Deux-Mondes, je me bornerai à nommer Gustave Planche, qui y rendit pendant tant d'années des arrêts sans appel; mais tous les talents littéraires de l'époque et les écrivains politiques les plus éminents ont concouru à son succès. Ce succès néanmoins fut lent et difficile : 550,000 fr. ont été dépensés, dit-on, par diverses sociétés, pour fonder cette revue, et il fallut plus de quinze années pour la mettre au-dessus de ses affaires et vaincre la mauvaise fortune.

La *Revue de Paris*, dont le rôle ne fut pas non plus sans importance, précéda de quelques mois la Revue des Deux-Mondes. Personne n'ignore aujourd'hui comment elle fut fondée par M. Véron, qui « voulut ouvrir les deux battants d'une grande publicité à tous les jeunes talents encore obscurs, comme à tous les écrivains déjà célèbres, et en même temps assurer aussi une certaine rémunération aux compositions littéraires qui demandaient trop de dé-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

veloppement pour être réduites aux proportions d'un article de journal, mais qui n'en pouvaient fournir assez pour défrayer un livre. » La Revue de Paris créa ce qu'on pourrait appeler la littérature dorée; ce fut elle qui introduisit le roman dans la presse périodique; MM. de Balzac, Alexandre Dumas, de Latouche, Sue, Karr, Gozlan, Janin, Loève-Weimar, qui datent de cette époque, y publièrent quelques-unes de leurs œuvres les plus remarquables. Parmi les premiers écrivains qui apportèrent leur concours à la nouvelle revue et qui contribuèrent à son succès, nous nommerons encore MM. Sainte-Beuve, de Vigny, de Musset, Benjamin Constant, Saint-Marc Girardin, Cuvillier-Fleury, Lamartine, Casimir Delavigne, Scribe, etc.

En 1831 la Revue de Paris passa des mains de M. Véron dans celles de M. Amédée Pichot. En 1834 elle fut achetée aux enchères par M. Buloz, et les deux revues se publièrent alors par les soins de la même administration; mais à chacune fut assigné un rôle particulier : la Revue de Paris fut plus littéraire, plus spécialement consacrée aux arts; la *Revue des Deux-Mondes* fut plus philosophique, plus docte, plus dogmatique. Les deux recueils vécurent ainsi jusqu'à l'avènement de la presse à quarante francs, qui leur fut fatal. Les attraits du journal quotidien donné au rabais rendirent très-difficile la situation des recueils hebdomadaires ou bi-mensuels dont le prix était aussi élevé, d'autant plus que

EFERUS - Recherches & Classification numériques

les journaux enlevaient aux revues un de leurs plus puissants moyens de séduction en monnoyant dans le feuilleton de chaque jour les romans que les revues publiaient en bloc. La Revue de Paris cessa bientôt de paraître, et les tentatives faites depuis pour la ressusciter ont plus ou moins malheureusement avorté.

Une autre revue mérite encore que nous la mentionnions : c'est la *Revue indépendante*, dont le titre avait tout l'air d'une épigramme à l'adresse de ses aînées, et qui fut fondée pour et par la démocratie. Pierre Leroux acheva de développer dans ce recueil ses doctrines sur les principales questions de la philosophie, déjà exposées dans l'*Encyclopédie nouvelle*, qu'il dirigeait. Georges Sand, M. Viardot, et d'autres de cette nuance, y traitèrent au point de vue démocratique, et avec un remarquable talent, toutes les questions à l'ordre du jour : il y avait là des spéculations élevées, des sentiments généreux, des études sérieuses; mais l'instinct des choses pratiques manquait généralement à ces études.

Rappelons, comme un signe du temps, ces petites revues mensuelles qu'Alphonse Karr avait mises à la mode vers la fin de 1839, et qui pullulèrent pendant plusieurs années. Tout le monde, à cette époque, écrivait des brochures microscopiques et périodiques à l'instar des *Guêpes*. Balzac faisait la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Revue parisienne,* Eugène Briffaut le *Courrier de la Ville,* le bibliophile Jacob les *Papillons noirs,* Albéric Second les *Lettres cochinchinoises,* Alph. Peyrat les *Personnalités politiques et littéraires,* un autre *Hic hæc hoc,* etc., etc. Il y eut alors une fièvre de petits tomes, comme il y eut depuis une épidémie de petits journaux, tous plus insignifiants les uns que les autres.

Du reste, il a toujours vécu, il vit encore et il vivra éternellement, sur le pavé de Paris, des journaux dont on ne soupçonne pas l'existence. Ces feuilles ne disparaissent jamais complétement; elles ont des intermittences, voilà tout. Nous n'y trouvons pas à redire : la petite presse n'est certainement pas à dédaigner; nombre d'écrivains y ont fait brillamment leurs premières armes; elle est une agréable récréation pour toutes les classes de lecteurs; elle conserve et alimente le vieux sentiment de la gaîté gauloise. Mais il faut reconnaître aussi que depuis quelques années la concurrence illimitée a fait dégénérer cette *institution.* Un langage souvent trop vulgaire, un débraillé un peu trop sans gêne, a remplacé cet esprit fin et jovial, et presque toujours de bonne compagnie, qui distinguait nos petites feuilles satiriques de jadis.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# LA PRESSE DEPUIS 1848

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# LA PRESSE DEPUIS 1848

La presse est affranchie de toute espèce d'entraves. — Débordement et licence. — Principaux journaux. — Réaction contre la liberté. Nouvelles lois répressives. — Décret du 17 février 1852. — Rôle et avenir de la presse.

La révolution de Février affranchit de nouveau la presse de toute condition, de toute obligation, de tout frein, et lui assura momentanément la plus complète impunité. La même exagération qui mettait des armes jusque dans la main des hommes vivant du désordre fit penser que l'on pouvait permettre de tout imprimer, même la provocation à la guerre civile et à l'abolition de la propriété.

Le premier acte de la révolution concernant la presse fut la suppression de l'impôt du timbre sur les journaux. Le gouvernement provisoire, « embrassant dans leur ensemble les intérêts les plus pressants », prit à cet effet, le 4 mars, un arrêté dans le préambule duquel on lisait :

La presse, cet instrument si puissant de civilisation, de liberté, et dont la voix doit rallier à la République tous les citoyens, la

EFERUS - Recherches & Classification numériques

presse ne pouvait rester en dehors de la sollicitude du gouvernement provisoire. Résolu comme il l'est à maintenir tous les impôts pour acquitter tous les engagements et assurer le service de l'Etat, il ne pouvait considérer comme un simple revenu fiscal une taxe essentiellement politique. Le timbre des écrits périodiques ne saurait être continué au moment où la prochaine convocation des assemblées électorales exige l'expression libre de toutes les opinions, de tous les sentiments et de toutes les idées. La pleine liberté de discussion est un élément indispensable de toute élection sincère.

Un décret du surlendemain abrogeait la loi du 9 septembre 1835 :

Considérant que les lois de septembre, violation flagrante de la constitution jurée, ont excité, dès leur présentation, la réprobation unanime des citoyens ;

Considérant que la loi du 9 septembre 1835 sur les crimes, délits, contraventions de la presse et autres moyens de publication, est un attentat contre la liberté de la presse ; qu'elle a inconstitutionnellement changé l'ordre des juridictions, enlevé au jury la connaissance des crimes et des délits de la presse, appliqué, contre les principes du droit, à des faits appelés contraventions, les peines qui ne doivent frapper que des délits ;

Considérant que, dans la loi du même jour sur les cours d'assises, plusieurs dispositions sont à la fois contraires à la liberté ou à la sûreté de la défense et à tous les préceptes du droit public ; que la condamnation par le jury à la simple majorité est une disposition que réprouvent à la fois la philosophie et l'humanité, et qui est en opposition complète avec tous les principes proclamés par nos diverses assemblées nationales.

« Les membres du gouvernement provisoire, a dit un savant magistrat (1), se souvinrent peut-être

(1) Chassan, *Des délits de la parole, de l'écriture et de la presse.*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trop des journalistes de la veille, en mettant cet empressement à satisfaire leurs vieilles rancunes dès le lendemain de leur arrivée au pouvoir. L'abolition entière de la loi du 9 septembre 1835 fut un acte tout à fait inintelligent et sans nécessité. Les articles relatifs aux offenses contre le roi et à la compétence de la chambre des pairs pour certaines infractions de la presse étaient ceux qui avaient surtout excité de violentes attaques contre le gouvernement; ces articles se trouvaient abrogés par le fait même de la révolution. Mais il y avait dans cette loi des dispositions répressives qu'il ne fallait pas supprimer, et qu'on a été obligé de rétablir successivement. »

Un décret du 22 mars proclama l'incompétence absolue des tribunaux civils en matière de réparation civile pour diffamations, injures ou autres attaques dirigées par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication contre les fonctionnaires ou contre tout citoyen revêtu d'un caractère public, à raison de leurs fonctions ou de leur qualité, et confondit, quant à la poursuite et à la durée, l'exercice de l'action civile avec l'action publique :

Considérant que les fonctions publiques sont exercées sous la surveillance et le contrôle des citoyens; que chaque citoyen a le droit et le devoir de faire connaître à tous, par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication, les actes blâmables des fonctionnaires ou des personnes revêtues d'un caractère public, sauf à répondre légalement de la vérité des faits publiés;

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Considérant que le débat entre le fonctionnaire et le citoyen touche nécessairement à des intérêts publics, et ne peut dès lors être jugé que par le jury; que, si un préjudice, un dommage, résulte d'une attaque déclarée injurieuse ou diffamatoire, c'est la cour d'assises seule qui doit prononcer;

Considérant que la Charte de 1830 avait exclusivement attribué au jury la connaissance de ces délits; que la jurisprudence qui s'était établie, autorisant l'action civile devant les tribunaux ordinaires, indépendante de l'action devant le jury, n'était qu'une entrave nouvelle à la liberté de la presse et une cause de ruine pour les journaux et pour les citoyens courageux.

Enfin, dans le même mois, le ministre de l'intérieur, afin d'assurer à toutes les opinions la plus grande liberté possible aux approches des élections, décida que toutes les dispositions législatives relatives au cautionnement des écrits périodiques étaient suspendues.

Toute entrave ayant ainsi disparu, il y eut comme une avalanche de journaux, si l'on peut donner ce nom à cette masse de carrés de papiers, remplis de choses quelconques, qui couvrirent pendant quelques mois les murailles et le pavé de la capitale. C'est alors que l'on put dire que l'esprit courait les rues, et quel esprit, bon Dieu! Et comme on se sentait fier d'être Français quand on coudoyait dans tous les carrefours le *Perdu Chêne,* l'*Amer du Chêne,* la *Vraie Raie publique,* et autres belles inventions! Ce fut un véritable carnaval de la pensée.

Nous sommes trop voisins de ces saturnales pour qu'il soit besoin de rappeler cette foule de *canards*

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ineptes ou bêtement furieux que chaque matin voyait éclore, tous ces ridicules pygmées qui croyaient imposer au monde en se couvrant du masque des géants de la presse de 89. On en trouvera la longue nomenclature à la Bibliographie, et pour les détails nous renvoyons les curieux à une esquisse que nous en avons essayée dans un précédent travail (1). Ici, nous nous bornerons à rappeler les quelques journaux sérieux ou qui eurent un retentissement quelconque.

Il y eut, en effet, au milieu de ce dévergondage, d'honorables tentatives. La révolution de février avait arrêté court toutes les industries, et, comme les autres, l'industrie littéraire — qu'on nous passe l'expression, d'ailleurs parfaitement juste. Tous ceux qui vivaient de leur plume se jetèrent dans le journalisme, comme dans la seule voie qui leur restât ouverte. Tout homme qui devait aux lettres, aux arts ou à la politique, un peu de célébrité, de bon ou de mauvais aloi, ne put se passer d'un journal qui fût à lui. C'était la force et la faiblesse de ce temps-là. On vit Lamartine, Victor Hugo, Lamennais, Lacordaire, Dumas, Cavaignac, et même Ledru-Rollin, patroner, inspirer ou rédiger des journaux. Et c'était bien naturel, quand le premier crétin venu se passait cette fantaisie.

Nous nommerons donc :

(1) *Histoire du journal en France*, 1853, in-12, p. 214-296.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

La *République,* par Eugène Bareste, la première née des feuilles de 1848, et qui vécut aussi la dernière de son parti, jusqu'en 1851, malgré les amendes dont elle fut frappée.

La *Vraie République,* par Thoré, Pierre Leroux, Georges Sand, Barbès, etc.

L'*Ami du Peuple,* par Raspail. « Dieu et patrie. — Liberté pleine et entière de la pensée. — Tolérance religieuse illimitée. — Oubli du passé. — Vigilance pour l'avenir. — Suffrage universel. »

Le *Représentant du Peuple,* journal des travailleurs, par Proudhon. « Qu'est-ce que le producteur? — Rien. — Que doit-il être? — Tout. — Qu'est-ce que le capitaliste? — Tout. — Que doit-il être? — Rien. — Plus d'impôts, plus d'usure, plus de misère. — Le travail pour tous. — Division des fonctions, indivisibilité du pouvoir. »

Le *Peuple constituant,* par Lamennais et Pascal Duprat, éloquent pamphlet de la presse démocratique et radicale.

L'*Assemblée nationale,* fondée par M. Adrien de Lavalette, et morte récemment, après une vie très-tourmentée, sous le nom de *Spectateur;* était devenue en 1851 la propriété d'un comité fusionniste, composé de la réunion des hommes considérables qui avaient été aux affaires sous le dernier règne et de notabilités légitimistes.

L'*Ere nouvelle,* par MM. Lacordaire, Ozanam, de Coux, etc., dont la modération fit le succès.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

L'*Opinion publique*, par M. Alfred Nettement, journal franchement légitimiste, de l'école de l'*Union*, mais plus hardi et plus vif dans ses allures.

Le *Bien public*, par M. Eugène Pelletan, qui recevait, dit-on, les confidences de Lamartine.

Le *Pays*, le seul survivant des journaux de la république de 1848, fondé le 1er janvier 1849 par MM. Alletz et de Bouville; fut placé en 1850 sous la direction politique de Lamartine, qui choisit pour rédacteur en chef M. Arthur de la Guéronnière; ajouta à son titre, le 1er décembre 1852, celui de *Journal de l'Empire*, « ce qui ne pouvait rien ajouter à son dévouement, ni rien enlever à son indépendance. »

Le *Crédit*, fondé par M. Charles Duveyrier, l'ancien Saint-Simonien, sous le patronage, disait-on, du général Cavaignac.

L'*Ordre*, organe déclaré de la régence, créé par M. de Chambolle, qui n'avait pas voulu passer, avec le *Siècle* et M. Perrée, dans le camp du *National*.

Le *Messager de l'Assemblée*, également né d'une dissidence d'opinion, celle-ci entre la *Patrie* et ses deux principaux rédacteurs, MM. Eugène Forcade et Félix Solar.

Le *Dix Décembre*, qui devint ensuite le *Pouvoir*, journal napoléonien, par les hommes de l'*Epoque*, MM. Granier de Cassagnac, Solar, Vitu, etc.

L'*Événement*, fondé sous l'invocation et dans l'in-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

térêt exclusif de la personnalité de Victor Hugo, auquel il avait emprunté son épigraphe : « Haine vigoureuse de l'anarchie, tendre et profond amour du peuple. » Comptait parmi ses fondateurs M. Milhaud, devenu de journaliste le banquier que l'on connaît. Rédacteurs : MM. Paul Meurice, Auguste Vacquerie, Charles et Victor Hugo, etc. Madame Hugo y signait un feuilleton de son nom de jeune fille, Marie Foucher, et mademoiselle Marie Hugo y écrivait sous le pseudonyme d'Adèle.

Le *Spectateur*, fondé par un petit cénacle de gens de lettres appartenant à l'école du bon sens, sous la conduite de M. Louis Jourdan. Parmi les rédacteurs plus ou moins volontaires, on annonçait MM. Théophile Lavallée, Ponsard, Emile Augier, Taxile Delord, Gustave Planche, docteur Yvan, Barral, Laurent Jan, etc. Tout dévoué au général Cavaignac, ainsi que

Le *Journal*, par Alphonse Karr, qui « voulait et espérait, avec l'aide de tout ce qu'il y avait d'hommes de cœur et de talent, fonder enfin en France le parti de la probité, du patriotisme, du bon sens et de la bonne foi. »

La *Liberté*, journal des idées et des faits, qui, grâce à sa rédaction, spirituelle souvent, toujours pittoresque, grâce surtout à la modicité de son prix, — ce fut le premier grand journal à cinq centimes, — obtint un succès prodigieux, la vente allant quel-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

quefois jusqu'à 100,000 exemplaires par jour : le tirage était permanent. Rédacteur en chef : Lepoitevin Saint-Alme; collaborateurs : A. Vitu, A. Ponroy, et Alexandre Dumas, qui fonda ensuite la *France nouvelle,* puis collabora à la *Patrie,* et enfin prêta son nom, et sa verve quelquefois, à un recueil mensuel, le *Mois*.

Dans la petite presse, nous citerons :

Le *Pamphlet,* journal quotidien et illustré, plein de sel et de malice, rédigé par MM. Vitu, Achard, de Banville, Champfleury, Féval, Ponroy, Monselet, Murger, etc.

La *Revue comique,* par Lireux, également ornée de caricatures, et qui fit à Louis-Napoléon, dans l'intérêt du général Cavaignac, une guerre à outrance, que l'empereur a généreusement oubliée.

Le *Lampion,* éclaireur politique, allumé par MM. de Montépin, de Villemessant et Alphonse de Calonne, « pour éclairer l'inauguration d'une république forte, modérée, honnête, constitutionnelle. »

La *Chronique de Paris,* par MM. de Villemessant, René de Rovigo, Jouvin, etc.

Cependant l'opinion n'avait pas tardé à se soulever contre ces saturnales; les journées de juin furent le point de départ d'une réaction naturelle. Et, chose étrange ! c'était la République qui, encore une fois, allait porter à la presse les plus rudes

EFERUS - Recherches & Classification numériques

coups : tant il est vrai qu'il n'y a pas de gouvernement possible chez nous avec la liberté illimitée de la presse, pas même le gouvernement républicain, et peut-être même celui-là moins que tout autre. Un des premiers actes du général Cavaignac, en arrivant au pouvoir, fut dirigé contre la presse périodique. Dès le 25 juin, onze journaux étaient, selon l'expression du *Peuple Constituant*, « passés au fil du sabre africain », sous prétexte que leur rédaction était de nature à prolonger la lutte qui avait ensanglanté la capitale, et, dans cette exécution, la *Presse* était l'objet d'une rigueur toute particulière : ordre fut donné de la supprimer et d'arrêter son rédacteur en chef. M. de Girardin fut, de fait, écroué, sans aucune espèce de formalité, à la Conciergerie, et y fut tenu pendant huit jours au secret le plus rigoureux. Et c'est à peine si, — un mois après, — une voix osa s'élever à la tribune pour protester contre cet acte, « le plus énorme qui se fût commis dans notre pays depuis cinquante ans. » L'honorable général répondit en se retranchant derrière le grand principe de la nécessité politique et du salut public, et une majorité de 300 voix lui donna un bill d'indemnité et sanctionna le régime du sabre. Voilà où quatre mois d'anarchie avaient conduit la France, à l'état de siége indéfini, à la suspension des lois, à la suppression des journaux.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Cependant le général Cavaignac, que personne assurément ne pouvait accuser de mauvais sentiments contre la presse, craignit qu'on ne vît dans l'acte du 25 juin un acte de colère, — c'est lui-même qui le dit à la tribune, — et le 7 août il leva la suspension qui avait frappé les onze journaux dont nous avons parlé. Mais dès le 21 du même mois il se voyait dans la nécessité d'en suspendre de nouveau quatre des plus violents; puis, trois jours après, cette mesure était suivie d'une autre plus significative encore, la suspension de la *Gazette de France*, motivée sur ce que ce journal « contenait des attaques incessantes contre la République et des excitations tendant à détruire cette forme de gouvernement pour y substituer la forme monarchique. » Ainsi la République proscrivait les idées monarchiques avec beaucoup plus de rigueur encore que la monarchie n'avait proscrit les idées républicaines, et en cela elle ne faisait, comme la monarchie, qu'obéir à un sentiment bien naturel de légitime défense.

Le 11 juillet, le gouvernement présenta à l'Assemblée un projet de décret sur les crimes et délits de la presse, qui, voté le 11 août, fut remplacé l'année suivante par la loi du 27 juillet, et le 9 août le cautionnement fut rétabli; seulement, de 100,000 fr. qu'il était pour Paris, il fut abaissé à 24,000 fr. C'était encore trop pour ces bohémiens

EFERUS - Recherches & Classification numériques

de la pensée qui avaient fait irruption dans le domaine de la presse; quelques-uns essayèrent de ruser pour sauver leur vie, mais la plupart furent tués du coup.

Un nouveau gouvernement sortit du suffrage universel. Sa mission était difficile : il était en droit d'espérer que, si on ne lui en facilitait pas l'accomplissement, tout au moins on ne l'entraverait pas par d'injustes attaques; il devait croire qu'on attendrait ses actes pour le juger, et qu'on apporterait dans la discussion toute la circonspection que commandaient les circonstances. Mais les passions ne raisonnent pas; les attaques recommencèrent bientôt plus violentes que jamais, d'un côté contre le président de la République, de l'autre contre l'Assemblée nationale. Qu'arriva-t-il? Le président supprima les journaux les plus hostiles, et l'Assemblée nationale vota d'urgence la loi du 16 juillet 1850, qui chargea la presse de nouvelles et plus lourdes chaînes, et que l'on baptisa, cette fois sans antiphrase, du nom de *loi de haine*. C'est cette loi qui rendit la signature des articles obligatoire. Dans la pensée de ses auteurs, cette prescription, était, selon l'expression pittoresque d'un critique, une espèce de machine infernale placée sous chaque journal pour le faire sauter et voler en éclats. On pouvait craindre, en effet, que, favorable à quelques journalistes, elle ne fût fatale au journalisme, en suppri-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

mant cette association intellectuelle, cette puissante individualité de la pensée qui faisait son importance et sa force; nous croyons que l'expérience a trompé les espérances des ennemis de la presse, les appréhensions de ses amis.

Les membres de l'Assemblée étaient, à n'en pas douter, animés par les plus hautes considérations de salut public; mais on ne peut se défendre de croire qu'il s'y mêlait un fond d'animosité contre la presse, contre l'institution elle-même, quand on se rappelle les attaques furieuses dont elle fut l'objet durant la discussion de la loi. « Il faut en finir avec le journalisme, s'écriait un représentant; il faut renverser le journalisme, comme nous avons renversé les barricades ! » Il est malheureusement trop aisé de s'expliquer ces sentiments des assemblées contre la presse, sentiments qui sont généralement partagés par les gouvernants : il est dans la nature des hommes d'être sensibles à la louange et à la critique. Cependant l'Assemblée nationale aurait dû comprendre qu'en déclarant la guerre à la presse, elle frappait sur ses alliés, elle frappait sur elle-même. Peu de temps après, en effet, la tribune avait le sort du journal. Mais il faut bien le dire aussi, ces sentiments hostiles au journalisme, ce n'était pas seulement dans l'Assemblée qu'ils existaient; on les retrouvait au dehors, ils étaient presque unanimes : nous en avons dit les raisons.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Aussi le décret du 17 février 1852, qui lui porta le dernier coup, qui le mettait, pour ainsi dire, hors la loi, ne souleva-t-il aucune émotion.

Tout a été dit sur le décret du 17 février, et il serait bien inutile de répéter ici des arguments depuis longtemps usés. Tout le monde est d'accord sur le caractère exceptionnel de cette loi; M. de Persigny lui-même le reconnaissait tout récemment encore, dans une circulaire justement remarquée, en disant qu'elle armait le ministre de l'intérieur d'un pouvoir discrétionnaire, en convenant « franchement et sans détours que le système des avertissements, comme mesure exceptionnelle subordonnée aux exigences imposées par l'établissement d'un nouvel ordre de choses, est un système dictatorial. » Or, il est de la nature des lois d'exception d'être essentiellement temporaires, et de disparaître avec les circonstances qui les ont nécessitées, pour faire place à la loi commune. Il en sera ainsi du décret de février, malgré toutes les déclarations contraires. Sans parler de la force du droit, nous en avons pour garant la pensée généreuse qui a inspiré le décret du 24 novembre. Quelle large brèche ce décret n'a-t-il pas déjà faite à la législation de 1852! Au moment précisément où nous écrivons ces dernières lignes (mars 1861), la discussion de l'adresse, répercutée par les mille échos de la presse, remplit de son bruit la France et l'Eu-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

rope entière. En présence d'un pareil fait, si peu prévu, si peu probable il y a quelques mois, tout espoir légitime nous semble permis.

Le gouvernement a montré qu'il sentait l'importance de la publicité, et il sait qu'il ne peut y avoir de publicité réelle qu'avec la presse libre. La liberté de la presse est, d'ailleurs, l'auxiliaire indispensable d'un gouvernement qui, comprenant la force de l'opinion la prend pour guide et pour appui; elle le soutient, elle le fortifie. Ajoutons que, dans une société divisée comme la nôtre, le travail qui se fait dans l'esprit public par la discussion des organes des diverses opinions, en aidant à dégager la vérité politique, est enlevé, dans toutes les éventualités imaginables, au travail des forces brutales de cette société. Et puis la liberté politique, mesurée selon les temps, assainit l'air; elle donne un but aux esprits, qu'elle relève à la hauteur des nobles spéculations. Quand elle disparaît, il se produit ce que nous voyons aujourd'hui : les esprits, ou du moins une multitude d'esprits, se laissent aller à toute sorte de malsaines occupations.

Après tout, nous l'avons dit en commençant, et nous ne saurions trop le répéter, ce qui nous paraît désirable, ce n'est pas une liberté illimitée. Loin de là, dans notre conviction profonde, il est de l'intérêt de la presse, autant que de celui de la société, qu'un frein sévère soit mis à ses excès, et les véri-



EFERUS - Recherches & Classification numériques

tables amis de l'ordre ne répugneraient à aucune mesure qui tendrait à en élever le niveau moral, à obliger les écrivains à se respecter, à faire, des journaux, des entreprises sérieuses et vraiment politiques. Ce qu'on doit souhaiter, en un mot, c'est une liberté qui puisse le bien sans pouvoir le mal.

Quelle sera la règle? quelle sera la mesure? Il ne nous appartient pas de prononcer à cet égard; nous nous bornerons à former un vœu, c'est qu'elle soit assez large pour répondre aux légitimes aspirations des amis d'une sage liberté, et pour nous faire sortir de ce cercle vicieux dans lequel nous tournons fatalement depuis un siècle bientôt, allant perpétuellement de la compression à la licence et de la licence à la compression. La solution du problème est difficile, sans doute, mais elle n'est pas impossible; elle gît dans la conciliation, dans l'harmonie de l'autorité et de la liberté, dans leur harmonie active, leur harmonie au sein de la lutte, d'une lutte avouée, publique, contenue et réglée dans une arène légale. Cette harmonie serait-elle une chimère? ou bien y a-t-il là une de ces grandes et légitimes aspirations de l'humanité, qui coûtent très-cher et s'évanouissent plus d'une fois au moment où l'on croit toucher au but, mais qui se réalisent enfin quand Dieu juge que les hommes ont assez payé le prix? C'est ce que l'avenir nous apprendra.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

Mais cet avenir, il appartient à la presse de le hâter. Nous n'avons certes pas la prétention de lui tracer son rôle : l'expérience est là qui dit assez ce qu'elle doit et ce qu'elle ne doit pas, ce qu'elle peut et ce qu'elle ne peut pas. Les plus impatients doivent être convaincus aujourd'hui que, dans l'état actuel de nos mœurs, la liberté absolue de la presse est une impossibilité qu'il ne faut ni demander, ni même souhaiter. Nous en avons goûté, du régime de la liberté absolue, et nous avons appris par une cruelle expérience jusqu'à quel degré de dévergondage criminel, d'oubli de toute pudeur et de tout sentiment moral, peuvent tomber de prétendus écrivains qui se servent de leurs prétendus journaux comme ils se serviraient d'un stylet ou d'une machine infernale. Par la liberté absolue, la presse tombe dans un effroyable désordre et perd tout son crédit; elle est enveloppée tout entière, sans distinction de bonne ou de mauvaise presse, dans le mépris général, et ne trouve plus le moindre appui dans l'opinion publique révoltée. C'est ce qui arriva encore en 1848; nous avons vu après les journées de juin — et ce n'était pas la première fois — combien il est facile de supprimer la liberté de la presse quand *anarchie* et *liberté* sont devenues un même mot pour le public.

La presse se plaint avec raison des entraves qui lui sont imposées; mais si elle n'est pas plus libre,

EFERUS - Recherches & Classification numériques

nous craignons qu'il n'y ait beaucoup de sa faute; nous pensons que c'est à elle principalement qu'elle s'en doit prendre des persécutions qu'elle a souffertes depuis trois quarts de siècle. Si tous les pouvoirs se sont montrés hostiles à son égard, cela ne tient-il pas, en effet, à ce qu'elle a souvent mésusé de sa puissance, à ce que, méconnaissant son rôle, elle a toujours paru plus disposée à détruire qu'à conserver, à démolir qu'à édifier, à ce que sans cesse elle s'est posée vis-à-vis du pouvoir en antagoniste, en ennemie, au lieu de se placer à ses côtés comme un auxiliaire utile, comme une conseillère impartiale et bienveillante? Qu'elle se rende digne de la liberté par sa modération, et le pouvoir, nous n'en doutons pas, lui restituera toutes ses franchises. Garde qui veille autour de l'inviolabilité des droits publics, ou sentinelle avancée à l'affût des améliorations et des lumières, qu'elle reste le droit, la liberté vraie, la liberté-raison, et la loi protégera et encouragera son développement à égale distance de l'abus et de l'arbitraire, de la licence et de la tyrannie.

Après tout, ce n'est pas du côté du pouvoir qu'est le danger le plus redoutable pour la presse; il est dans l'indifférence du public, indifférence dont elle ne peut triompher qu'en sortant de l'ornière où elle se traîne, en revenant au sentiment mieux compris de sa mission. Elle doit savoir quel est son lot dans

EFERUS - Recherches & Classification numériques

ce monde : elle est redoutée, elle est jalousée, elle est cajolée, courtisée même, elle n'est pas aimée. Il faut qu'elle prenne son parti de cette petite malveillance universelle, et se console d'être suspecte : elle est indispensable ; cela lui vaut toutes les garanties légales et constitutionnelles. Elle fait partie de notre état social, de nos qualités, de nos défauts, de nos vices : comment donc la détruirait-on ? On ne fait précisément tant de lois pour la contenir que parce que nos mœurs la protégent et l'émancipent, et qu'il y a une lutte perpétuelle entre l'hostilité des lois et la tolérance des mœurs. Des rigueurs excessives et trop prolongées pourraient en fin de compte tourner à son avantage, tandis que l'indifférence du public peut la tuer moralement et matériellement. Là, encore une fois, nous semble le véritable danger pour la presse, et ce danger, les journalistes pénétrés de l'importance de leur mission doivent le conjurer de toutes leurs forces.

La presse politique était devenue une école de tirailleurs contre l'autorité, « l'embauchage organisé de l'opinion publique », il faut en faire une école d'initiative à la liberté amie de l'ordre et des lois, il faut la ramener au sentiment vrai de sa grande mission, c'est-à-dire à la propagation de la moralité et des lumières. C'est à cela que doivent travailler les journalistes dignes de ce nom. Si j'avais l'honneur d'appartenir à la presse, j'oserais

EFERUS - Recherches & Classification numériques

adresser aux hommes qui combattent sous sa noble bannière l'exhortation que M. de Broglie adressait un jour du haut de la tribune de l'Institut à tous les amis des lettres, et que leur répétait naguère, avec non moins d'autorité, M. Cousin : *Laboremus !* leur dirais-je ; travaillons ! Travaillons à relever le niveau de la presse ; travaillons à sauvegarder les grandes institutions que nous ont conquises nos pères au prix de tant de sacrifices ; travaillons à préparer, à hâter l'avénement de cette liberté qui nous a été promise, qui doit être le couronnement de l'édifice social ! Travaillons, *laboremus !* Entretenons en nous-mêmes et répandons autour de nous les doctrines généreuses qui, en rappelant aux hommes leur dignité, font naître en eux et y nourrissent le goût de la liberté véritable, exempte d'emportement et d'envie, contente de ses droits légitimes. Gardons-nous surtout de la lassitude et du découragement. Amis éprouvés d'une liberté sage, demeurons en paix, le cœur rempli d'une foi sereine dans l'excellence et dans l'avenir de notre grande cause ; c'est d'elle aussi qu'il est permis de dire : elle peut attendre, parce qu'elle est immortelle, *patiens quia æterna !*

FIN DU HUITIÈME ET DERNIER VOLUME.

EFERUS - Recherches & Classification numériques

# TABLE

## LA PRESSE SOUS LA RESTAURATION

### PRÉLIMINAIRES

Coup d'œil rétrospectif, 1789-1814. — La presse devant la loi ; l'autorité et la liberté. — Cahiers des trois ordres. — Déclaration des droits. — Licence de la presse. Tentative de répression. Rapport de Sièyes à la Constituante. — Constitution de l'an III. — Nouveaux excès. Rapport de Chénier à la Convention. — Le Directoire. Réaction contre la presse. Loi du 28 germinal. 18 fructidor. — La presse sous le Consulat et l'Empire. — Situation de la presse et état des esprits dans les dernières années de l'Empire. — Décret de déchéance. 7

### PREMIÈRE RESTAURATION

Attitude des journaux en présence du nouvel état de choses. — Promesses libérales du nouveau gouvernement : Sénatus-consulte du 6 avril ; Déclaration de Saint-Ouen ; art. 8 de la Charte. — Elles sont presque aussitôt retirées : la censure est rétablie. — Loi du 21 octobre sur la police de la presse ; vivement discutée dans les deux Chambres, dans les journaux, dans les salons. — Lamennais. — M. Guizot. 35

### *Les partis et les journaux.*

*Gazette de France.* — *Quotidienne.* — *Journal royal.* — *Journal des Débats.* — *Journal général de France.* — *Journal de Paris.* — *Le Censeur* : MM. Comte et Dunoyer. — *Le Nain jaune* : Cauchois-Lemaire, Etienne, Jouy, Merle, S. M. Louis XVIII. 64

EFERUS - Recherches & Classification numériques

LES CENT JOURS

Débarquement de Napoléon. Langage des journaux royalistes. — *Journal des Débats* : Benjamin Constant, Charles Nodier. — *Le Censeur*. — Protestations libérales de Napoléon. Caractère libéral des adresses qui lui sont présentées. — Abolition de la censure. Concessions et restrictions. Acte additionnel. — Nouveaux journaux : *l'Indépendant, le Patriote de 1789*. — *Journal de Gand*. . 111

SECONDE RESTAURATION

## *Première période* : 1815-1819.
## *Lutte de l'autorité contre la liberté.*

I. Rôle brillant réservé à la presse sous la Restauration. — Attitude de la chambre des députés après Waterloo. *Déclaration des droits des Français*. — Dispositions différentes de Louis XVIII et de son entourage. — La presse recouvre sa liberté. Les journaux royalistes en usent pour flagorner les alliés et injurier Napoléon. Leurs attaques inconsidérées contre les bonapartistes. — Et contre la Charte. — Fouché provoque l'ordonnance du 8 août qui révoque toutes les autorisations précédemment données aux journaux, et crée une commission de censure. Fiévée refuse de présider cette commission. — Loi contre les manifestations des partis vaincus. Cours prévôtales. — Les journaux réduits au silence. — La presse à l'étranger. Le *Nain jaune réfugié*. 143

II. L'ordonnance du 5 septembre 1816 semble ouvrir l'ère constitutionnelle. Nouvelles protestations libérales de Louis XVIII. — Mais, trois mois après, le ministre de la police présente un projet de loi portant que, jusqu'au 1er janvier 1818, les journaux et écrits périodiques ne pourront paraître qu'avec l'autorisation du roi. Ce projet rencontre dans les Chambres une vive opposition. Il est adopté. — Les journaux en présence de la nouvelle loi. Tracasseries de la police. — Organes des différents partis. — *Journal des Débats*. — *Mercure*. — *Constitutionnel* ; son origine. Jay. — *Correspondance politique et administrative* de Fiévée. Plan d'une *Gazette de la Cour* et d'une *Feuille villageoise*, qui remplaceraient tous les autres journaux. — Les doc-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

trinaires; leurs organes : *Archives philosophiques, politiques et littéraires.* — *Tableau de la presse en* 1817. 160

III. Mouvement de la presse, soutenu par l'opinion. — Tolérance de l'administration. Résistance des parquets — On a hâte de sortir du provisoire. — Le ministère, suivant sa promesse, présente une loi sur la police de la presse, mais incomplète, et il demande la prorogation pour trois années encore de son pouvoir discrétionnaire sur les journaux. — Vive opposition que cette demande rencontre dans les Chambres. La solidarité de la presse et de la tribune est hautement proclamée. — La loi sur la presse est rejetée comme insuffisante. — La servitude des journaux est prorogée, mais seulement jusqu'à la fin de la session de 1818. — Habile stratagème à l'aide duquel la presse réussit à éluder la loi. Recueils *semi-périodiques*, c'est-à-dire à périodicité irrégulière, échappant ainsi aux atteintes du fisc et de la censure. — *Lettres champenoises*, *Lettres normandes*, *l'Homme gris*, etc. — *La Minerve française*. — *Le Conservateur*. 215

IV. Efforts du ministère pour résister au courant. Il multiplie d'abord, pour sa défense, les publications ministérielles : le *Publiciste*, le *Spectateur*, le *Modérateur*. — Querelles faites à la presse, particulièrement aux *journaux marrons*. — Il se résout à essayer de la répression et recourt aux tribunaux. Procès du *Censeur*, de la *Correspondance administrative*, de la *Bibliothèque historique*. — Société des Amis de la presse, M. de Broglie. — Zèle et désintéressement des avocats de la presse : MM. Dupin, Mauguin, Berville, Mérilhou. 271

## *Deuxième période.* — 1819-*avril* 1820. — *La liberté sous la loi.*

La presse obtient enfin une place légale dans nos institutions. — Présentation simultanée, par M. de Serre, de trois projets de loi, réglant complétement, en matière de presse, la pénalité, le mode d'instruction et les conditions de publication des journaux, qui sont affranchis de la censure. Exposé des motifs. Analyse de la discussion. — Caractère de la nouvelle législation. — Première application. 315

EFERUS - Recherches & Classification numériques

*Troisième période.* — 1820-1830. — *Réaction contre la liberté.*

I. Assassinat du duc de Berry. Il est imputé à la liberté, et devient le prétexte d'une violente réaction. Lois d'exception. — La censure est rétablie pour un temps déterminé. Débats à ce sujet dans les deux Chambres : MM. de La Rochefoucauld, de Broglie, Pasquier, comte Siméon, Camille Jordan, Benjamin Constant, Royer-Collard. — Commission de censure. Disparition de la *Minerve*, du *Conservateur* et de presque tous les recueils semi-périodiques. — Suspension de la liberté individuelle. *Souscription nationale* pour en amortir les effets. — Une loi du 26 juillet 1821 proroge la censure pour une année encore, et avec une notable aggravation : sur la demande de M. de Bonald, elle est appliquée à tous les écrits périodiques, même aux journaux littéraires, malgré la vive opposition de Manuel, de Chateaubriand, du prince de Talleyrand, etc. 537

II. MINISTÈRE VILLÈLE. — *Loi de tendance.* Débats auxquels elle donne lieu : MM. Peyronnet, Martignac, Royer-Collard, Bignon, de Bonald. — Loi du 25 mars sur les délits de la presse. Première application de l'art. 15 de cette loi, qui confère aux Chambres le droit de se faire justice à elles-mêmes : le *Drapeau blanc* à la barre de la chambre des pairs ; le *Journal du Commerce* à celle des députés. — Chasse aux petits journaux : affaires du *Miroir* et de l'*Album ;* Magallon, Fontan. — Procès de tendance : le *Courrier français.* — *Amortissement des journaux ;* résultats coûteux et peu fructueux de cette étrange opération. Le ministère échoue contre la *Quotidienne ;* procès scandaleux. — Chateaubriand se sépare de M. de Villèle et passe à l'opposition. — Rétablissement de la censure. — Elle est abolie par Charles X, qui se concilie ainsi une certaine popularité. — Mais l'illusion n'est pas de longue durée. Lois réactionnaires. — Progrès de la *Congrégation.* Index. Lettres du comte de Montlosier. Procès de tendance pour offenses à la religion : le *Constitutionnel,* le *Courrier français.* — Toutes les rigueurs sont impuissantes ; la presse continue à lutter avec une indomptable énergie : c'est le beau temps du journalisme. — Le ministère s'engage de plus en plus dans les voies de la rigueur. *Loi de justice et d'amour.* Immense soulèvement moral. Protestation de l'Aca-

EFERUS - Recherches & Classification numériques

démie : MM. Lacretelle, Michaud, Villemain. Brillante discussion à la chambre des députés. Magnifique improvisation de Royer-Collard. — Loi sur le timbre. Curieux détails donnés par M. de Villèle sur la situation financière des journaux de cette époque. — Proposition La Boessière relative au compte-rendu des débats législatifs par les journaux. — Chute du ministère Villèle. 339

III. MINISTÈRE MARTIGNAC. — Période de transaction. — Jugement qu'en portent les journaux des différents partis. — Nouvelle loi sur la presse : abolition de la censure et du monopole. — Le ministère Martignac devant la postérité. 427

## *Les journaux de* 1820 *à* 1830.

IV. Forces respectives des partis dans la presse. — Le *Constitutionnel* : MM. Etienne, Jay, Tissot, Thiers, etc. — La *Renommée*, le *Courrier français* : MM. Benjamin Constant, de Broglie, Kératry, Châtelain, Mignet, Chambolle, Léon Faucher, Cormenin, etc. — *Journal des Débats* : MM. Bertin frères, Chateaubriand, Villemain, Salvandy, de Sacy, Saint-Marc Girardin, Jules Janin, etc. — La *Quotidienne* : MM. Michaud, Merle, Nodier, Laurentie, etc. — Le *Drapeau blanc* : Martainville, Lamennais. — Le *Globe*, la *Revue française*, les *Tablettes universelles*, le *Temps* : MM. Guizot, Cousin, Villemain, de Broglie, de Barante; MM. Thiers, Rémusat, Vitet, Duchâtel, Duvergier de Hauranne; MM. Pierre Leroux, Dubois, Jouffroy, Damiron, Sainte-Beuve, Magnin, Ampère. 443

## *Ministère Polignac. — Réaction et provocation. — Triomphe de la liberté.*

V. Irritation causée par l'avénement du ministère Polignac. Langage des organes des divers partis. Imminence d'un coup d'État. — Le *National* est créé tout exprès pour faire face au danger, et, le cas prévu échéant, renverser la dynastie parjure. Détails sur la fondation de cette feuille. Sa polémique. MM. Thiers, Mignet, Carrel. — La *Tribune des départements* : Auguste et Victorin Fabre, Armand Marrast. — Les ordonnances. Rapport des ministres. — Protestation et résistance des journalistes. Appui qu'ils trouvent dans la magistrature. — La lutte, après quinze ans, se termine par le triomphe de la liberté. 511

EFERUS - Recherches & Classification numériques

## LA PRESSE SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

### GÉNÉRALITÉS

Liberté illimitée de la presse. Usage qu'en font les ennemis coalisés du nouvel ordre de choses. — Intentions libérales du gouvernement de Juillet. — Ses perplexités en face des excès de la presse ennemie. — Il recourt d'abord aux tribunaux. — Nombreux procès. La *Tribune*. — *Société pour la défense de la presse patriotique*. — Les tribunaux étant impuissants, le gouvernement cherche son salut dans des lois plus efficacement répressives. Lois sur les crieurs, — sur les associations. — Attentat de Fieschi. — Lois de septembre.

Révolution dans le journalisme : avénement de la presse à bon marché. M. Emile de Girardin. — Le roman-feuilleton. Les annonces. Le journal encyclopédique. — Conséquence de cette révolution. — Le livre et le journal. 547

### LES JOURNAUX

Journaux dynastiques. — Le *Journal des Débats*. La *Presse*. — Le *Constitutionnel*. Le *Siècle*. 582

Journaux légitimistes. — La *Quotidienne*. — La *Gazette de France*. M. de Genoude. 591

Presse démocratique. — Le *National*. Armand Carrel. — Le *Réformateur*. Le *Bons Sens*. — Le *Populaire*. *L'Atelier*. — La *Réforme*. — MM. Armand Marrast, Raspail, Louis Blanc, Flocon, etc. 594

Les *utopistes* et les *réformateurs*. — Saint-Simon. Le *Globe*. — Fourier. La *Phalange*. La *Démocratie pacifique*. 599

L'école religieuse. — Le *Défenseur*. Le *Correspondant*. Le *Mémorial religieux*. — L'*Avenir*. Lamennais. 604

Journaux divers. Petits journaux. Revues. — *Journal de Paris*, le *Temps*, la *Patrie*. — Journaux napoléoniens. — Le *Charivari*, le *Corsaire*. — *Revue des Deux Mondes*, *Revue de Paris*, *Revue indépendante*. 609

## LA PRESSE DEPUIS 1848

La presse est affranchie de toute espèce d'entraves. — Débordement et licence. — Principaux journaux. — Réaction contre la liberté. Nouvelles lois répressives. — Décret du 17 février 1852. — Rôle et avenir de la presse. 619

FIN DE LA TABLE DU TOME HUITIÈME ET DERNIER.

EFERUS - Recherches & Classification numériques